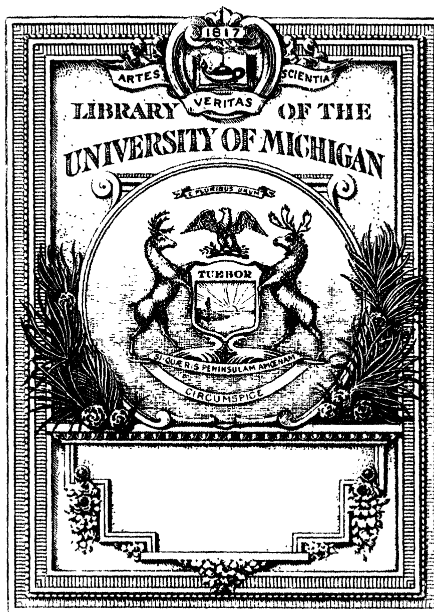

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales.
A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, répétiteur à l'École polytechnique.

MM. Ch.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.
G. LYON, maître de conférences à l'École normale supre.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

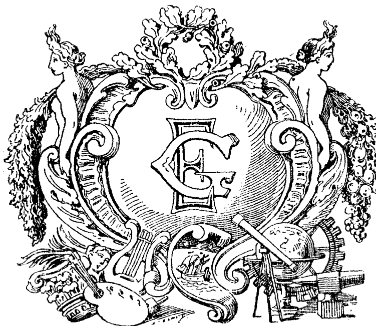
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

TOME VINGT-TROISIÈME

ACCOMPAGNÉ DE SEPT CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

(MAROC, MARNE, MARNE [HAUTE-], MAYENNE, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MEXIQUE)

MAO — MOISSON



PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

61, RUE DE RENNES, 61

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS
DE
LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

N. B. — *Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume, et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.*

COMITÉ DE DIRECTION

MM. **BERTHELOT**, sénateur, membre de l'Institut.

HARTWIG DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'Ecole des hautes études.

GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, répétiteur à l'École polytechnique.

MM. **CH.-V. LANGLOIS**, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.

H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
AGUILLON, inspecteur général des mines, professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines.
ALGLAVE (Emile), professeur à la Faculté de droit de Paris.
AMBRÉSIN (Samuel), docteur en médecine.
ANDRÉ (Louis), procureur de la République à Chartres.
ANGLAS, préparateur à la Sorbonne.
ARNAVON (Honoré-L.), homme de lettres.
ARNODIN (F.), ingénieur des arts et manufactures.
ASSE (E.), de la bibliothèque de l'Arsenal.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BABELON (E.), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BAILLY, docteur ès lettres, agrégé d'allemand.
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des antiquaires de France.
BARRÉ (L.), astronome adjoint à l'Observatoire de Paris.
BARRÈS (Maurice), homme de lettres.
BARROUX (Marius), archiviste adjoint aux archives de la Seine.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'Ecole française de Rome, agrégé de l'Université.
BAYET, directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'instruction publique, correspondant de l'Institut.
BAZILLE, docteur en droit, avocat au Conseil d'État.
BEAUDOUIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAULIEU, professeur, agrégé d'histoire au Prytanée militaire de la Flèche.
BEAUREGARD, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BECHMANN (G.), ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, directeur des travaux de salubrité de la ville de Paris.
BELLET (Daniel), membre de la Société de géographie de Paris.
BÉMONT (Charles), directeur adjoint d'études à l'Ecole des hautes études.
BENGESCO (Marie), élève de l'Ecole du Louvre.
BÉRARD, directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
BERLET (A.), procureur de la République à Mauriac.
BERNARD (F.), professeur d'économie politique.
BERTAUX (Emile), agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole française de Rome.
BERTHELOT (Daniel), assistant au Muséum d'histoire naturelle, professeur d'histoire des sciences physiques à l'Hôtel de Ville de Paris.
BERTHELOT (Philippe), licencié ès lettres et en droit.
BERTHELOT (René), agrégé de philosophie.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BING (M.).
BLANCHARD (Raphaël), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
BLANCHET (Adrien), ex-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
BLOCH (Raoul), docteur en droit, juge suppléant au Tribunal de la Seine.
BLOCHET (E.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
BLONDEL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BLONDEL (Dr R.), docteur ès sciences.
BOEHLER, docteur en médecine.
BOIRAC, agrégé de philosophie, professeur au lycée Condorcet.
BONNARDOT, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de Verdun.
BORDES (Charles), critique musical.
BORNAREL (F.), agrégé de l'Université.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOUGENOT (S.), archiviste-paléographe.
BOURGOIN (Ed.), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie.
BOURNEVILLE, médecin des hôpitaux.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUTROUX (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOVET (Marie-Anne de), publiciste.
BOYER (G.), préparateur de botanique et de sylviculture à l'École d'agriculture de Montpellier.
BRANCOUR (René), compositeur de musique.
BRAQUEHAIS (Léon), sous-bibliothécaire de la ville du Havre.
BRENET (Michel).
BRICON (E.), homme de lettres.

Brochard (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Brunetière (Ferdinand), membre de l'Académie française.
Brutails, archiviste du département de la Gironde.
Büchner, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Caen.
Cabanès (Dr Aug.), publiciste.
Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), publiciste.
Camescasse (J.), docteur en médecine.
Capus (Guillaume), docteur ès sciences.
Carré de Malberg, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Cart (Théophile), professeur au lycée Henri IV et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Cart (William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Voltaire.
Castan (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Besançon.
Castan (Louis), directeur des contributions indirectes à Mont-de-Marsan.
Cat (E.), professeur à l'École des lettres d'Alger.
Cauwès (Paul), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Chabry (L.), docteur en médecine et ès sciences.
Challamel, conservateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Champeaux (de), bibliothécaire de l'Union centrale des arts décoratifs.
Chancel (Jules), docteur en droit.
Chantriot (Emile), agrégé d'histoire, professeur au lycée et à l'Ecole supérieure de commerce de Nancy.
Charavay (Etienne), archiviste-paléographe.
Charlot (Marcel), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique.
Charnay (Maurice), publiciste.
Chassinat, membre de l'Institut français d'archéologie orientale, attaché des musées nationaux.
Chavannes (Ed.), professeur au Collège de France.
Chavegrin, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Chervin (Dr), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des bègues de Paris.
Chesney, procureur de la République à Avallon.
Cheuvreux (Casimir), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Claparède (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire du Département politique (affaires étrangères) de la Confédération suisse.
Clermont, docteur en médecine.
Colin (Maurice), professeur agrégé des Facultés de droit.
Collignon (M.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Collineau, docteur en médecine.
Colmet d'Aage (Henri), conseiller maître à la Cour des comptes.
Compayré, recteur de l'académie de Lyon.
Cordier (H.), professeur à l'Ecole des langues orientales.
Cosneau (E.), professeur au lycée Henri IV.
Couderc (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Coudreau (Henri), explorateur de la Guyane.
Cougny (Gaston), professeur d'histoire de l'art dans les Ecoles municipales de Paris.
Coupard.
Courant (Maurice), interprète du Ministère des affaires étrangères pour les langues chinoise et japonaise.
Courteault (Henri), archiviste aux Archives nationales.
Coustan (A.), docteur en médecine.
Coville (A.-H.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Cramaussel, professeur de philosophie au lycée de Gap.
Crozals (J. de), prof. à la Faculté des lettres de Grenoble.
Dastre (A.), professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris.
Dauriac (Lionel), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Debidour (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
Debierre (Dr Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Debré (S.), rabbin.
Declareuil (J.), docteur en droit, chargé de cours à l'école de droit d'Alger.
Déglin (H.), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Nancy.
Delavaud (Ch.), inspecteur du service de santé de la marine, en retraite.
Delavaud (L.), secrétaire d'ambassade.
Deniker, docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum.
Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut.
Desdouits, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat.
Desprès (Armand), chirurgien de l'hôpital de la Charité, professeur agrégé de la Faculté de médecine.
Didierjean (Lyonnel), avocat.
Didon (le P.), directeur de l'Ecole Albert-le-Grand.
Diehl, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, correspondant de l'Institut.
Dollfus (G.), attaché à la Carte géologique de France.
Dollfus (Lucien).
Donon (Charles), docteur en médecine.
Dramard, conseiller à la cour de Limoges.
Drapeyron (Ludovic), docteur ès lettres, directeur de la *Revue de Géographie*.
Droogmans (H.), ancien chancelier du Consulat général belge aux Etats-Unis.
Drouin (E.), avocat, membre du conseil de la Soc. asiatique.
Dubois, secrétaire adjoint du Comité de législation étrangère près le Ministère de la justice.
Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dufour, chargé du cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Lille.
Dufourmantelle (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Dufourmantelle (Charles), ancien archiviste de la Corse.
Duhamel (Louis), archiviste du département de Vaucluse.
Dumoulin (Maurice), rédacteur en chef du *Journal du Havre*.
Duproix (Paul), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Genève.
Durand (Maxime), consul suppléant de France à New York.
Durand (G.), archiviste du département de la Somme.
Durand-Gréville, publiciste.
Dureau (Dr A.), biblioth. en chef de l'Académie de médecine.
Durier (Ch.), vice-président du Club alpin français, ancien chef de division au Ministère de la justice.
Dussaud (René), élève diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes.
Dybowski, professeur à l'Institut agronomique.
Enlart, ancien membre de l'Ecole française de Rome, sous-bibliothécaire de l'Ecole des beaux-arts.
Ernst (Alfred), de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Eschbaecher (Emile), ancien chef de bureau au Ministère des postes et télégraphes.
Espinas (Alfred), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
Farges (Louis), chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
Faucher (L.), ingén. en chef des poudres et salpêtres à Lille.
Feer (Léon), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Flamant (A.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Flourac, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
Foncin (Pierre), inspect. général de l'Enseignem. secondaire.
Fonsegrive, professeur de philosophie au lycée Buffon.
Forestier, rédacteur à la Préfecture de la Seine.
Foucart (Georges), ingénieur, chargé de mission à Madagascar.
Foucher (A.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
Fournier (Henri), docteur en médecine.
Fournier (Marcel), ancien professeur à la Faculté de droit de Caen, directeur de la *Revue politique et parlementaire*.
Fournier de Flaix, publiciste.
France (H.), professeur à l'Académie royale militaire de Woolwich.
François (G.), chef comptable de banque.
Fredericq (Paul), professeur à l'Université de Gand.
Funck-Brentano (Frantz), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Gaignière (Henri), substitut du procureur de la République à Châlons-sur-Marne.
Galbrun, secrétaire de l'Ecole du Louvre.
Gardeil, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Garnier (E.), membre du Comité des Sociétés des beaux-arts.
Garnier (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire*.
Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Gaubert (Paul), docteur ès sciences, préparateur de minéralogie au Muséum.
Gauthiez (Pierre), agrégé de l'Université.
Gautier (Jules), inspecteur de l'académie de Paris.
Gavet (G.), agrégé à la Faculté de droit de Nancy.
Gazier, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Gérard (Aug.), ministre plénipotentiaire en Chine.
Gerspach, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins.
Giard (A.), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Gidel, proviseur du lycée Condorcet.
Giqueaux (P.), professeur au lycée de Nice.
Girard (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
Girard (Paul), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Girard (P.-F.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Girodon (F.), docteur en droit.
Giron, attaché à la Direction générale des postes et télégraphes.
Glachant (Victor), agrégé des lettres, professeur au lycée Buffon.
Gley (E.), prof. agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Gobat (Dr), conseiller d'Etat, directeur de l'Education du canton de Berne.
Goguel (P.), prof. de filature à l'Institut industriel du Nord.
Gonse, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, ancien directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
Gorceix (H.), directeur de l'Ecole des mines d'Ouro Preto (Brésil).
Gourdon de Genouillac, du comité de la Société des gens de lettres.
Grand (E.-D.), archiviste-paléographe.
Grandjean (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat.
Grandmougin (Charles), homme de lettres.
Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.
Guiraud (Paul), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
Hahn (J.), médecin-major de 1re classe.

Hauser (H.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Heckel, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Heim (Dr Fr.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Henneguy (Félix), publiciste.
Herr (Lucien), bibliothécaire de l'Ecole normale supérieure.
Herrmann (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Hild (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
Homolle, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'Athènes.
Houdas, professeur à l'Ecole des langues orientales.
Houssaye (Arsène), homme de lettres.
Hubert (Henri), attaché aux musées nationaux, agrégé d'histoire.
Hubert (Eugene), professeur à l'Université de Liège.
Humbert (G.), ingénieur des ponts et chaussées.
Jacquemaire (Numa), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Jeanroy, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Joannis, docteur ès sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris.
Jobbé-Duval (E.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Jobin, sous-bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle.
Jorga (N.), professeur à l'Université de Bucarest.
Jouanne (G.), ingénieur des arts et manufactures.
Joubin (L.), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
Jullian (Camille), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculte des lettres de Bordeaux.
Kéraval (P.), médecin des asiles de la Seine.
Kerlero du Crano, officier de marine en retraite.
Knab (L.), ingénieur civil des arts et manufactures.
Kohler (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Korzeniowski (J.), délégué de l'Académie des sciences de Cracovie.
Kruger (F.-H.), professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.
Kucinski, homme de lettres.
Kuhff (G.), docteur en médecine.
Kuhne, publiciste.
Kunckel d'Herculais, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Kunstler, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
Lacour (P.), attaché à la direction des Beaux-Arts.
Lacour-Gayet (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.
Lacroix, docteur ès sciences, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle.
Lagrésille (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Laîné, agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Lambert (Mayer), professeur au séminaire israélite de Paris.
Lambling (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.
Langlois (Dr P.), préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
Lanson (G.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Larbalétrier (A.), professeur à l'Ecole d'agriculture du Pas-de-Calais.
Laur (F.), ingénieur des mines.
Lavalley (Gaston), bibliothécaire de la ville de Caen.
Lavoix (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Lazzari (Silvio), compositeur de musique.
Lechalas (M.-C.), inspecteur général des ponts et chaussées.
Lechalas (G.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Lecornu (L.), ingénieur en chef des mines, docteur ès sciences.
Lécrivain (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
Lefèvre (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lefèvre (Edouard), ancien président de la Société entomologique de France.
Lefort (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
Lefranc (Abel), secrétaire du Collège de France.
Leger (L.), professeur au Collège de France.
Legrand (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales.
Le Goffic (Charles), agrégé de l'Université.
Lehr (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
Lehugeur (Paul), professeur au lycée Henri IV.
Lemoine (Dr Georges), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Lemonnier, chargé de cours à la Faculté des lettres, professeur à l'Ecole des beaux-arts.
Lemosof (Paul), attaché à la Société de géographie.
Leprieur (Paul), attaché à la conservation du musée du Louvre.
Leriche, drogman-chancelier à Mogador.
Leroux (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
Le Sueur (L.), docteur en droit, attaché au Ministère de la justice.
Levasseur (L.), juge suppléant à Provins.
Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lévi (Israël), professeur d'histoire juive à l'Ecole des hautes études et au séminaire israélite de Paris.
Lévi (Sylvain), professeur au Collège de France.
Lévy (Gaston), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
Lex (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
Leymarie (C.), bibliothécaire de la ville de Limoges.
Lhuillier (L.), avocat, membre de la Société archéologique de Touraine.
Liard, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique.
Libois, archiviste du département du Jura.
Liétard, docteur en médecine.
Loret (Victor), directeur des fouilles et des musées d'Egypte, au Caire.
Lot (Ferdinand), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris.
Lucas (Charles), architecte.
Lucipia (Louis), membre du Conseil municipal de Paris.
Lyon-Caen (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Mabille (J.), attaché au laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle.
Maglin, ingénieur des arts et manufactures et répétiteur à l'Ecole centrale.
Maindron (Maurice), critique d'art.
Mantz (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
Marais (Paul), sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine.
Marçais, élève diplômé de l'Ecole des langues orientales.
Marcel (Gabriel), bibliothécaire de la section de géographie à la Bibliothèque nationale.
Marchand, juge suppléant à Meaux.
Marchand (Louis), inspecteur d'Académie à Avignon.
Marchand (Ludovic).
Mariéton (Paul), directeur de la *Revue félibréenne*.
Marin (Paul), ancien élève de l'Ecole polytechnique.
Marlet (Léon), attaché à la bibliothèque du Sénat.
Marmonier, docteur en droit, vice-président du tribunal de la Seine.
Marquet de Vasselot (Jean-J.), élève de l'Ecole du Louvre.
Marre (Aristide), chargé de cours à l'École des langues orientales.
Martel (E.), avocat.
Martha (Jules), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Martha (Dr), secrétaire de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
Martin (A.-J.), ancien préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
Martin (Henry), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Martinière (H.-P. de La).
Martinet (A.), commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.
Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Massebieau (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
Massigli (Ch.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Matignon (C.), maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille.
Maury (P.), docteur ès sciences.
May (G.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Mazade, préparateur au Laboratoire des recherches médicales.
Mazerolle (Fernand), bibliothécaire-archiviste de la Monnaie.
Mazon (A.), homme de lettres.
Mazzoni, professeur de littérature italienne à l'Institut des Etudes supérieures de Florence.
Meillet (A.), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études.
Melani (Alfredo), professeur à l'Ecole supérieure d'art appliqué à l'industrie de Milan.
Melin (G.), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Nancy.
Mély (F. de), correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
Ménant (J.), membre de l'Institut.
Ménard (Louis), docteur en médecine.
Menghini (Dr).
Métin (Albert), agrégé d'histoire.
Michaud (Dr E.), professeur à l'Université de Berne.
Michaut (C.), chimiste de la station agronomique de l'Yonne.
Michel (André), conservateur au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture.
Michel (Emile), membre de l'Institut.
Michel (Léon), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Moireau (Aug.), agrégé des lettres.
Molinier (A.), professeur à l'Ecole des chartes.
Molinier (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Molinier (E.), conservateur au Musée du Louvre.
Monceaux (P.), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.
Moniez (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Monin (H.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, professeur d'histoire à l'hôtel de Ville de Paris.
Monmitonnet, professeur à Saint-Pétersbourg.
Monod (Gabriel), membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, directeur de la *Revue historique*.
Morer, médecin-major de 1re classe.
Mortet (Ch.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Mortet (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne.
Mortillet (G. de), ancien conservateur adjoint du musée de Saint-Germain.
Moutard, examinateur à l'École polytechnique.
Moutou (S.), ingénieur des manufactures de l'Etat.

MURET, professeur à l'Université de Genève.
NACHBAUR (Paul), avocat à la cour d'appel de Nancy.
NÉNOT, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne.
NOLHAC (Pierre de), conservateur du musée de Versailles.
NORMAND (Charles), directeur de la revue *l'Ami des monuments et des arts*.
OLTRAMARE, astronome à l'Observatoire de Paris.
OMONT (H.), conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
OPPERT (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
OTTAVI (P.), vice-consul de France à Mascate.
OURÉM (Alméida Aréas, vicomte d'), membre de l'Institut hist. et geogr. du Brésil, ancien ministre plénipotentiaire du Brésil à Londres.
OUSTALET (E.), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
PAISANT, attaché d'ambassade.
PALUSTRE (Leon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
PARIS, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
PASSY (Paul), maître de conférences à l'Ecole des hautes études, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
PAULIAN, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
PAWLOWSKI (Gustave), bibliographe
PÉAN (Dr), ancien chirurgien des hôpitaux.
PÉLISSIER (L.-G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
PELLETAN (Camille), député des Bouches-du-Rhône.
PÉRATÉ, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur adjoint du musée de Versailles.
PETIT (E.), professeur au lycee Janson-de-Sailly.
PETIT (P.), membre de la Société botanique de France.
PETIT (Dr L.-H.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
PETIT-DUTAILLIS (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.
PEYTOUREAU (Dr A.), préparateur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
PFENDER (Charles).
PIAGET (A.), docteur ès lettres.
PICAVET, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
PICOT (Emile), membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des langues orientales.
PIÉCHAUD (Adolphe), docteur en médecine, médecin du Sénat, inspecteur des écoles de Paris.
PIERRE (Constant), commis principal au secrétariat du Conservatoire national de musique.
PIERRET (Paul), conservateur du musée égyptien du Louvre.
PIGNOT (A.), préparateur à la Faculté de médecine.
PILLET (Jules), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, à l'Ecole des beaux-arts et à l'Ecole des ponts et chaussées.
PINARD (Ad.), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
PINEL-MAISONNEUVE, docteur en médecine.
PINGAUD, agrégé d'histoire et de géographie.
PLANIOL, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris.
PLATON (G.), bibliothécaire de la Faculté de droit de Bordeaux.
POINCARÉ (Raymond), député.
POUGIN (Arthur), publiciste.
POUZET (Ph.), agrégé d'histoire.
PRADO (Eduardo da Silva), avocat et homme de lettres.
PREUX (J.), ancien secrétre du Comité de législation étrangère.
PROU (M.), bibliothécaire au Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale.
PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
PSICHARI (Jean), directeur à l'Ecole des hautes études.
PUAUX (Franck), publiciste.
QUELLIEN (N.), publiciste.
QUESNEL, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales.
QUESNERIE (Gustave de La), professeur au lycée Saint-Louis.
RADET, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
RAVAISSE (P.), chargé de cours à l'Ecole des langues orientales.
RAVAISSON-MOLLIEN (Ch.), conserv. adjt au Musée du Louvre.
REGELSPERGER, docteur en droit.
REGNAUD (P.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
RENARD (Georges), professeur à la Faculté des lettres de Lausanne.
RENAULT (Louis), professeur à la Faculté de droit de Paris.
RENOULT (René), avocat à la Cour d'appel, ancien chef de cabinet du président de la Chambre des députés.
REURE, professeur à l'Ecole des hautes études à Lyon.
RÉVILLOUT (E.), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
RIBOT (Th.), professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*.
RICHET (Charles), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
RIEGEL (Alfred), ingénieur des manufactures de l'Etat.
RIO-BRANCO (J.-M. da Silva-Paranhos, baron de), membre de l'Institut historique et géographique du Brésil, ancien député.
RITTI (Dr Ant.), médecin de la maison nationale de Charenton.
ROCHEBRUNE (Dr de), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
ROLLAND, médecin des asiles de Laforce (Dordogne).
ROSSIGNOL, agrégé d'histoire, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich.
ROUIRE (Dr), membre de la mission scientifique de Tunisie.
ROUSSEL (Félix), avocat à la Cour d'appel de Paris.
ROUSSELET (Albin).
RUELLE (C.-E.), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
RUSSEL (W.), docteur ès sciences naturelles.
RUYSSEN (Th.), professeur agrégé de philosophie.
SAGNET (Léon), attaché au Ministère des travaux publics.
SAGNIER (Henry), rédacteur en chef du *Journal de l'agriculture*.
SAINT-ARROMAN (de), membre du comité de la Société des gens de lettres.
SAINT-MARC, prof. agrégé à la Faculté de droit de Toulouse.
SALMON (Georges) élève diplômé des langues orientales vivantes.
SALONE, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.
SAMUEL (René), bibliothécaire du Sénat.
SANTI (Dr L. de), médecin-major de 2e classe.
SARRAU, membre de l'Institut, ingénieur en chef des poudres et salpêtres.
SAURY (Dr), médecin de l'asile de Suresnes.
SAUVAGE (Dr), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.
SAVEROT (Victor), docteur en droit.
SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, membre correspondant de l'Académie hongroise.
SCHEFER (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
SCHMIT (L.), conducteur des ponts et chaussées.
SERGENT (Ed.), commandant de l'armée territoriale.
SIMON (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.
SOUQUET (Paul), professeur de philosophie au lycée Henri IV.
STEIN (H.). archiviste aux Archives nationales.
STRAUS, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
STRAUSS, avocat à la Cour d'appel de Paris.
STROEHLIN, professeur à l'Université de Genève.
STRYIENSKI (Casimir), professeur agrégé au lycée Montaigne.
SWARTE (Victor de), trésorier-payeur général de Seine-et-Marne.
TANNERY (P.), ingénieur des manufactures de l'État.
TARDE (G.), directeur de la statistique au Minist. de la justice.
TAUSSERAT-RADEL (Alexandre), sous-chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
TERTRIN (Paul) préparateur au Muséum d'histoire naturelle.
THÉNARD, professeur honoraire de l'Université.
THÉRY (Edmond), directeur de l'*Economiste européen*.
THIÉBAULD-SISSON, publiciste.
THIERS (Adolphe), publiciste.
THOLIN (G.), archiviste du département du Lot-et-Garonne.
THOMAS (Antoine), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
THOMAS (Dr L.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
TIERSOT (Julien), sous-bibliothécaire au Conservatoire de musique
TOURNEUX (Maurice), publiciste.
TOUTAIN (Jules), ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Caen.
TRAWINSKI, secrétaire des Musees nationaux.
TROUESSART, docteur en médecine.
VACHON (Marius), critique d'art.
VALABRÈGUE (Antony), critique d'art.
VARIGNY (H. de), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.
VAST (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, examinateur d'admission à l'école Saint-Cyr.
VAYSSIÈRE (A.), archiviste du département de l'Allier.
VÉLAIN (Charles), professeur de géographie physique à la Faculte des sciences de Paris.
VENUKOFF (Michel), ancien secrétaire général de la Société de géographie de Russie.
VERGNIOL (C.), professeur agrégé d'histoire au lycée de Bourges.
VERNEAU (Dr), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
VERNES (Maurice), directeur adjoint à l'Ecole des hautes études (section des sciences religieuses).
VIALA (Pierre), professeur de viticulture à l'Institut national agronomique de Paris.
VILLEDEUIL (Ch. de), astronome.
VINSON (Julien), professeur à l'Ecole des langues orientales.
VOGEL, publiciste.
VOLKOV (Th.), membre de la Société impériale russe de géographie.
VOLLET (E.-H.), docteur en droit.
WEILL (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycee Carnot.
WELSCHINGER (Henri), vice-président de la Société des études historiques.
WILL (Louis).
YRIARTE (Charles), inspecteur général des Beaux-Arts.
ZABOROWSKI, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

M

MAO (Astron.). Symbole chaldéo-chinois de l'équinoxe. Nom de la quatrième lune antique. Nom d'une des étoiles des *Pléiades* (V. ce mot).

MAO. Capitale du Kanem, importante province du Soudan central, sur la rive droite du lac Tchad. Cette localité répond peu à l'idée qu'on se fait d'une capitale. C'est à peine si elle compte 500 à 600 hab. et 150 cabanes de chaume. Un gouverneur y réside et administre le pays au nom du sultan de Wadaï.

MAO ou **MHOW.** Ville de l'Inde anglaise, principauté de Holkar, sur le Sambir, à 20 kil. S. d'Indore; 8,000 hab. Camp anglais.

MAORIS (Ethn.) (V. Nouvelle-Zélande).

MAOUDGALYANA, disciple du Bouddha (V. Moggalana).

MAOUI ou **MOWIE** (Ile) (V. Sandwich).

MAOULMEIN (V. Moulmein).

MAP (Walter), littérateur gallois ou anglais, né auprès de Hereford vers 1143, mort après 1208. Il étudia à Paris, fut attiré à la cour de Henri II d'Angleterre au temps de Th. Becket, devint juge des comtés de l'Ouest, représenta son souverain auprès de Louis VII, participa au concile de Latran (1179), devint archidiacre d'Oxford (1197). Il a écrit et on lui attribue sous la forme latinisée de son nom (*Mapes*) de remarquables satires. La plus authentique est *De Nugis Curialium*, série de piquantes anecdotes sur la cour et l'Eglise. On lui attribua quatre romans français en prose (*Lancelot*, les deux parties de *la Recherche du Saint-Graal*, *la Mort d'Arthur*) qui sont importants dans le développement de la légende d'Arthur et du Graal. Enfin on a également mis sous son nom les fameuses satires de la vie monacale présentées comme récits de la vie du débauché Golias (*Apocalypse de Golias*, *Confession de Golias*, *Testament de Golias*, etc.), type de la série des chansons qu'on appela *Goliards* (V. ce mot). Un des passages de la *Confession de Golias* a fourni le thème de la chanson *Mihi est propositum in taverna mori*, très en vogue parmi les étudiants. — Thomas Wright a édité *Latin Poems commonly attributed to W. Mapes* (Londres, 1841) et *De Nugis Curialium* (1850). A.-M. B.

Bibl. : Ward, *Catalogue of romances in the British Museum*, t. I.

MAPA. Mapa est la bourgade chef-lieu du petit pays du même nom, dans la partie méridionale du Contesté franco-brésilien. Le pays de Mapa s'étend, du N. au S., entre la rivière Mapa Grande et la rivière Tartarougal Grande, et, de l'O. à l'E., jusqu'à la chaîne de partage des eaux de l'Araguary; du côté de l'O. et du côté de l'E., jusqu'au détroit de Maraca, à l'ancien bras N. de l'Araguary (lacs de Jac, Comprodo et Novo) et à la rivière du Lago Novo, rivière qui fait commmuniquer le Lago Novo et la rivière Tartarougal Grande par le lac des Deux-Bouches. La pays de Mapa affecte la forme d'un trapèze dont la hauteur mesure 80 kil., le plus grand côté 160 et le plus petit 120; sa superficie est d'environ 12,000 kil. q. et sa population totale de 1,000 hab., dont 300 pour le bourg (V. Guyane française). C'est non loin de la bourgade actuelle de Mapa que fut établi, en 1836, un poste français, évacué en 1840. Le poste français de Mapa fut la dernière affirmation positive de nos droits à la frontière de l'Araguary. Malgré la convention franco-brésilienne de 1841 de non-action politique réciproque dans le Contesté, le Brésil n'a pas craint, depuis cette époque, d'annexer tout le pays jusqu'à Mapa Grande. Son dernier pas en avant est l'établissement, en 1891, d'une colonie militaire dans le Mapa, la colonie *Torreiro Gomes*, non loin de la bourgade actuelle. L'ancien poste français de Mapa était établi dans un îlot du lac de Mapa, lac maintenant envahi en grande partie, spécialement dans la partie, aujourd'hui complètement desséchée, où se trouvait le poste. En 1836, les bateaux de 40 tonnes abordaient aisément à quai au pied du fort. Ce fort se composait d'une caserne, d'un hôpital, de la maison du commandant et du bâtiment du génie. On y compta jusqu'à 100 hommes de garnison. Deux navires de guerre stationnaient à la bouche de la Mapa. En dépit de la mauvaise réputation du climat de cette contrée, l'état sanitaire des troupes de terre et de mer resta excellent; malgré les travaux pénibles de défrichement, de terrassement, de construction et d'exploration auxquels les hommes furent fréquemment employés, on n'eut pas même déplorer un seul cas de mort. Les bâtiments de l'ancien poste sont aujourd'hui en ruine; le lac s'est comblé : la forêt a tout reconquis. H. Coudreau.

Bibl. : V. Guyane française.

MAPELLI (Cassandra Fedele, dame), femme de lettres italienne, née à Venise en 1465, morte à Venise le 25 mars 1558. D'une famille noble d'origine milanaise, elle s'adonna aux humanités et acquit une grande réputation, correspondant avec Ferdinand Ier de Naples, Léon X, etc. Elle épousa le médecin Grammaria Mapelli († 1521) et le suivit en Crète. Elle se retira au couvent des dominicaines. On a conservé ses *Epistolæ et orationes* (Padoue, 1589, in-8). A.-M. B.

MAPES (Walter) (V. Map).

MAPHRIANAT. Dignité et titre ecclésiastiques, usités seulement parmi les jacobites syriens (V. Monophysites). A côté du patriarche d'Antioche, chef suprême des jacobites syriens, il y a un second patriarche, si l'on peut ainsi dire, qui autrefois était le chef religieux des jacobites à l'O. du Tigre, et d'une partie de la Mésopotamie. Actuellement il réside à Mossoul, ne possédant plus guère que son titre de maphrian, en syriaque *maphryânâ*, « le fructifiant ». Ce titre désigne le principal office du titulaire, qui confirme (fructifie) la nomination du patriarche ; celle-ci ne peut, du reste, se faire que sous la présidence du maphrian.

MAPIMI. Ville du Mexique, Etat de Durango, à 1,046 m. d'alt., au S. du fameux désert du *Bolson* de Mapimi, sur le chem. de fer de Chihuahua à Mexico ; 3,400 hab. Mines d'or, d'argent, de plomb.

MAPOU (Bois de) (Bot.). Nom à Bourbon et à Maurice des arbres dont le bois est en général léger. De ce nombre est le *Malacoxylon pinnatum* Comm. (*Cissus Mappia* Lamk.), arbre de la famille des Ampélidacées, dont le bois renferme un suc extrêmement caustique. Le Baobab (*Adansonia digitata* L.) est désigné par le même nom au Sénégal (V. Baobab). Enfin, aux Antilles, on appelle ainsi les *Bombax*, principalement le *B. pentandrum* L. ou Fromager à cinq étamines (V. Bombax). Dr L. Hn.

MAPOUTA ou **OUSSOUTOU.** Fleuve de l'Afrique centrale (V. Sud-africaine [République]).

MAPPEMONDE (V. Canevas).

MAPPULA (Liturgie) (V. Manipule).

MAPRONNIER (Bot.). Nom vulgaire de l'*Excœcaria Guianensis* Aubl. (V. Excæcaria).

MAQRISI (Ahmed Al-), célèbre écrivain arabe, né au Caire vers 1360, mort au Caire en 1442. D'une famille originaire de Maqrisi, village des environs de Baalbek, il prit le surnom de *Taki-ed-din* (celui dont la foi est pure), fit les plus brillantes études, eut pour maître Ibn-Khaldoun, fut employé à la chancellerie du sultan, contrôleur des marchés, inspecteur ou administrateur de diverses mosquées, collèges, hôpitaux du Caire et de Damas. La plupart de ses ouvrages se rapportent à la géographie et à l'histoire de l'Egypte musulmane. Les principaux sont le *Kitab almenaïdh...*, description topographique du pays, et le *Kitab absolouk...*, annales historiques depuis Salah-ed-din jusqu'au temps de l'auteur. Quatremère en a traduit une partie sous le titre : *Histoire des sultans mamlouks* (1837-45, 2 vol. in-4). Silvestre de Sacy a donné dans sa *Chrestomathie arabe* la liste des traités de Maqrisi. A.-M. B.

MAQUAMAT (V. Makamé, Hamadani et Hariri).

MAQUAS (V. Iroquois).

MAQUEREAU. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire d'un genre de Poissons osseux (Téléostéens), le genre Scomber, de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes et de la famille des *Scombridæ*. Ce genre comprend des animaux au corps allongé, à nageoires dorsales éloignées l'une de l'autre ; on compte de 5 à 6 fausses nageoires après la seconde dorsale et après l'anale ; les écailles sont très petites et ne forment pas de corselet ; les mâchoires sont garnies de petites dents pointues. Il en existe également sur le vomer et les palatins. Le Maquereau, *Scomber Scombrus*, si commun sur nos côtes et sur nos marchés, est, à l'état vivant, d'une beauté de coloris remarquable : le dos est d'un bleu glacé d'or et de pourpre ; de larges bandes sinueuses, d'un bleu foncé, se mélangent avec des lignes d'un beau vert, descendant sur les flancs ; le ventre est d'un blanc argenté à reflets dorés, l'anale et les ventrales roses ; les autres nageoires sont brunâtres. Il se trouve dans toutes les mers d'Europe, plus rare cependant dans la Méditerranée. On ne le capture sur nos côtes qu'à certaines époques de l'année et il semble être un Poisson de passage. C'est un des poissons les plus estimés ; il est cependant de digestion assez difficile. C'est avec les intestins et le sang du Maquereau que les Romains fabriquaient le *Garum*, ce condiment dont ils devaient la connaissance aux Grecs, horrible mixture d'une odeur repoussante, mais considérée par les Romains et les Grecs comme l'idéal des condiments. Si l'on en croit nos vieux auteurs, le *Garum* était en vogue à l'époque de la Renaissance, en Turquie notamment. Rochbr.

II. Pêche. — Ce poisson, plus particulièrement abondant dans la mer du Nord, la Manche et dans l'océan Atlantique, aussi bien sur les côtes de France que sur celles des Etats-Unis, donne lieu à des pêches très importantes. Boulogne et Fécamp sont, en France, les deux principaux ports d'attache des bateaux qui se livrent à la pêche lointaine du Maquereau ; on doit distinguer, en effet, deux pêches, la pêche d'Irlande et la pêche côtière. La pêche d'Irlande a lieu en deux voyages, du milieu de mars jusque vers la fin de mai, depuis les parages du cap Clear jusque vers les îles Sorlingues ; on pêche à l'aide de filets dérivants dits *manets* (V. ce mot), qui peuvent avoir jusqu'à 6 et 7 kil. de long ; le poisson est rapporté soit salé, soit conservé à la glace. La pêche côtière se fait à l'aide de filets dérivants de plus petite dimension que pour la pêche d'Irlande et avec la ligne à traîner ; d'après les renseignements publiés par le ministère de la marine, cette pêche a produit en 1890 plus de 10 millions de kilogr. de poisson. La pêche du Maquereau est très importante sur les côtes du Cornwall ; sur les côtes d'Irlande, Kinsale en est le quartier général ; cette pêche sur les côtes de la Grande-Bretagne produit environ 15,000 tonnes de poissons par an. Le Maquereau se trouve en abondance sur la côte de Norvège, depuis la frontière suédoise jusqu'à la hauteur de Söndmore ; on pêche avec la ligne traînante, le filet dérivant, des sennes, des filets fixes et des filets de barrage. La pêche du Maquereau est active dans les eaux du Canada. Le Maquereau est également un poisson de grande pêche aux Etats-Unis ; la pêche se faisait autrefois presque exclusivement dans les eaux canadiennes ; mais, depuis l'invention du *purse-net* ou filet-bourse, la pêche a été transportée sur les côtes des Etats-Unis, entre le cap Hatteras et le cap Sable ; elle commence fin mai et dure jusque vers le milieu du mois de novembre. E. Sauvage.

III. Art culinaire. — Pour être bon, le maquereau doit être frais, qualité que l'on reconnaît à la blancheur et à l'éclat de la peau du ventre. C'est vers le mois de mai qu'il est particulièrement recherché ; il est alors rempli d'une laitance savoureuse ; sa chair est fine et délicate, sans être huileuse et indigeste comme elle l'est vers la fin de juillet et en août, quand le poisson est chevillé, c.-à-d. quand il a déposé ses œufs. On le mange grillé et arrosé de beurre, ou cuit au court-bouillon et assaisonné d'une rémoulade, d'une mayonnaise ou d'un simple filet de vinaigre. La consommation qui en est faite est la plus considérable après celle du hareng.

Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes*. — Sauvage, dans Brehm, éd. franç., *Poissons*.

MAQUEREAU (Robert), historien belge, qui vivait à Valenciennes vers 1527. Il rédigea une chronique comprenant les faits principaux de l'histoire européenne depuis l'an 1500 jusqu'en 1527. C'est une froide compilation qui présente peu d'intérêt. Elle a été publiée en 1765 seulement, sous le titre d'*Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au 5 juin 1527* (Louvain, in-4).

MAQUET (Auguste), littérateur français, né à Paris le 13 sept. 1813, mort à Sainte-Mesme le 9 janv. 1888. Professeur au collège Charlemagne (1831-35), il se donna bientôt tout entier aux lettres, publia sous le pseudonyme de *Mac-Queat* des nouvelles et des vers. Il entra, en 1837, en collaboration avec Alexandre Dumas qui de sa nouvelle, *le Bonhomme Buvat*, tira *le Chevalier d'Harmental*. Leur collaboration continua jusqu'en 1851 où elle fut rompue par des querelles d'intérêts, Dumas signant seul l'œuvre commune. Maquet participa à ses meilleurs romans : *Monte-Cristo*, la série des *Trois Mousquetaires*, celle

de *la Dame de Montsoreau*, *le Chevalier de Maison-Rouge*, etc. Il le fit établir judiciairement, par exemple en janv. 1848, mais sans arriver à se faire regarder comme coauteur. Il a écrit seul: *le Beau d'Angennes* (1843, 2 vol.); *Deux Trahisons* (1844, 2 vol.); *la Belle Gabrielle* (1853-54, 5 vol.); *le Comte de Lavernie* (1855); *l'Envers et l'Endroit* (1858); *la Rose blanche* (1859). Il a fait jouer plusieurs drames : *les Mousquetaires* (avec Dumas, 1846); *la Reine Margot* (*id.*, 1847); *le Chevalier de Maison-Rouge* (*id.*, 1847); *Monte-Cristo* (*id.*, 1847); *Catilina* (*id.*, 1848); *le Chevalier d'Harmental* (*id.*, 1849); *la Guerre des femmes* (*id.*, 1849); *Valéria* (avec J. Lacroix, 1851); *le Comte de Lavernie* (1855); *la Belle Gabrielle* (1857); *la Maison du Baigneur* (1864), qui eut un grand succès, etc. A.-M. B.

MAQUETTE. I. Technologie. — On désigne en langage métallurgique, sous le nom de maquette, une pièce à moitié forgée, dont on devine déjà la forme générale. Cette expression tend d'ailleurs à disparaître du vocabulaire des ouvriers.

II. Beaux-arts. — Dans le langage des beaux-arts, le mot maquette se dit de la première pensée, du projet, de l'esquisse d'un ouvrage. Le sculpteur, le peintre, le décorateur de théâtre, avant d'aborder l'exécution de leur œuvre définitive, établissent tout d'abord une maquette de dimensions restreintes, qu'ils pourront modifier, retoucher, corriger à l'aise. Aux dernières expositions annuelles dites du *Blanc et Noir*, à Paris, un artiste distingué, M. Félix Régamey, inspecteur de l'enseignement du dessin, avait pris l'initiative de grouper, dans une section spéciale, une intéressante série de croquis et de maquettes des œuvres les plus intéressantes de ce temps. — La maquette du sculpteur est modelée en terre glaise ou en cire. Pour la maquette du peintre décorateur de théâtre, c'est le modèle réduit, en carton découpé ou simplement peint, qui représente l'ensemble d'un décor avec ses divers plans, ses coulisses, sa toile de fond. D'accord avec le machiniste, le décorateur, qui a pris connaissance du manuscrit, bâtit sa maquette, puis il la présente aux auteurs et sollicite leurs observations. D'autre part, le metteur en scène, qui est le directeur ou un régisseur, s'inquiète des issues propices aux entrées et aux sorties de ses personnages; il veille à l'évolution des premiers rôles, des chœurs et des comparses. Alors seulement la maquette est définitivement arrêtée: le machiniste établit ses mesures; il faut coudre les rideaux, clouer les châssis, et le peintre apprête ses couleurs. G. Cougny.

MAQUIA. Mesure de capacité usitée à Rio de Janeiro, et valant 9l10.

MAQUIS (V. Corse et Europe [Flore]).

MAR (Comté de). Ancien comté d'*Ecosse* (V. ce mot, t. XV, p. 503), qui s'étendait du Mounth au N. du Don (comté actuel d'Aberdeen). Le premier seigneur (*mormaer*) de Mar qui soit connu est Donald Mac-Emin Mac-Carnech qui combattit à Clontarf (1014). Le titre de comte remplaça celui de mormaer au xiie siècle. Gratney, comte de Mar, épousa Christiane Bruce, sœur du roi Robert. Elle s'illustra par sa belle défense de son château de Kildrummy contre les Anglais et le comte d'Athold (1335). Leur fils, le comte Donald, fut régent et périt à la bataille de Dupplin. Le fils de celui-ci, Thomas, mourut sans héritier, et le comté de Mar passa à sa sœur Marguerite, comtesse de Douglas, qui le transmit à sa fille Isabelle Douglas. Celle-ci fut, après le meurtre de son premier époux, enlevée par Alexandre Stewart, qui l'épousa de force (1404) et se fit céder par elle le comté de Mar; elle fit maintenir les droits de ses propres héritiers. Le nouveau comte de Mar battit le lord des Isles, Donald, et les Highlanders à Harlaw (1411). A sa mort (1435), le comté passa à Robert, lord Erskine, mais lui fut disputé par la couronne. Celle-ci le garda cent ans (1457-1565), jusqu'à ce que la reine Marie le restituât à John Erskine, plus tard régent d'Ecosse, mort en 1572. Ses descendants restèrent obstinément fidèles aux Stuarts. Les principaux furent: le trésorier de Jacques VI, John († 1732), un des chefs de l'insurrection de 1715, dont les biens furent confisqués; sa fille Frances; le fils de celle-ci, John-Francis, qui récupéra ses biens (1824). A la mort de celui-ci, le titre fut réclamé par un cousin, lord Kellie, auquel la Chambre des lords l'attribua à la stupéfaction générale. A.-M. B.

MARA (Zool.) (V. Cobaye).

MARA ou **MARE** ou **LA MARE**, humaniste français, né dans le Cotentin vers 1470, mort vers 1530. Il reçut les ordres, fut secrétaire du cardinal Briçonnet et recteur de l'université de Caen; il a écrit d'assez curieuses satires morales : *Tripertitus in Chimœram conflictus* (Caen, 1510 ; Paris, 1513, in-4) ; *De Tribus fugiendis ventre, pluma et venere* (Paris, 1512 et 1513, in-4), etc.

MARA (Gertrude-Elisabeth Schmæhling, épouse), cantatrice allemande, née à Cassel le 23 févr. 1749, morte à Revel le 20 janv. 1833. Fille d'un pauvre musicien, elle commença par étudier le violon, puis devint l'une des chanteuses les plus remarquables de son temps, aussi bien pour son grand talent que pour la beauté de sa voix. Toutefois, elle brilla plus au concert et dans l'oratorio qu'au théâtre, où son jeu était empreint d'une certaine froideur. Après quelques succès obtenus à Vienne et à Londres, elle passa cinq années dans l'école de chant de Hiller, à Leipzig, et en sortit artiste accomplie. Engagée au théâtre de Dresde, puis au service de la cour de Frédéric II, roi de Prusse, elle obtint ensuite d'éclatants triomphes à Vienne, en Allemagne, en Hollande, en Belgique, à Paris, où elle se fit entendre au Concert spirituel, puis à Londres, où elle gagna des sommes extraordinaires. Après s'être produite en Italie, elle retourna à Leipzig, à Weimar, à Francfort, à Berlin, toujours avec le même succès, puis se rendit en Russie, chanta à Saint-Pétersbourg, se fixa ensuite à Moscou et enfin à Revel, où elle mourut. Mme Mara fut certainement l'une des cantatrices les plus accomplies et les plus extraordinaires de son temps. A. P.

MARABBA. Instrument à corde arabe, composé d'une seule corde, dont la table d'harmonie est couverte de peau de bête pour que la sonorité donne à la fois l'impression du violon et du tambour.

MARABOTIN. Monnaie d'or d'Espagne, qui a eu cours en France, particulièrement dans les provinces frontières. Elle valait environ 13 fr. de notre monnaie.

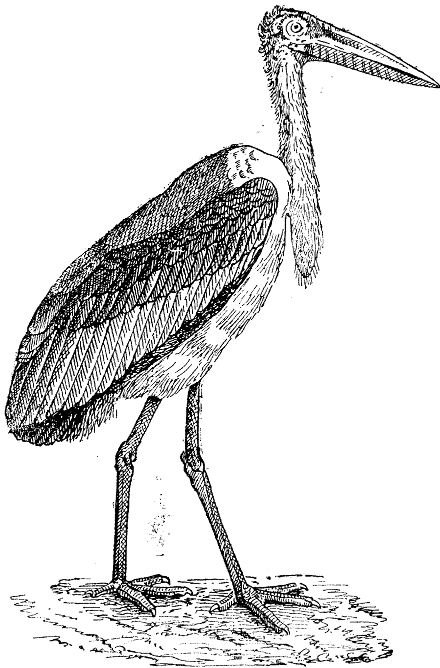
MARABOUT. I. Histoire religieuse. — Nom d'une ancienne secte musulmane du N.-O. de l'Afrique (exactement *marbout*, voué au service divin). Elle prit une grande importance et fonda la dynastie des *Almoravides* (V. ce mot). Aujourd'hui ce mot désigne les saints, les personnages qui se sont sanctifiés par une vie ascétique et contemplative. Ils ne sont guère qualifiés de marabouts qu'après leur mort. On leur attribue le don de miracle et de prophétie. Souvent leurs descendants constituent des familles sacerdotales attachées à une mosquée, à une chapelle funéraire, lieux de pèlerinage. Le mot de marabout désigne par extension les tombeaux des saints. A.-M. B.

II. Architecture. — Petite mosquée et même petit édifice consacré à la vénération des musulmans et consistant le plus souvent en une salle carrée de quelques mètres de côté, recouverte par une coupole et abritant le tombeau d'un marabout, ou élevée en l'honneur d'un marabout ayant laissé dans sa tribu une réputation de sainteté. Ce sont les soldats français qui ont donné ce nom de marabout aux petits monuments de l'Afrique septentrionale que les habitants du pays appellent le plus souvent *koubba* en rapprochant de ce terme générique le nom du marabout auquel la koubba est dédiée, de même que les chrétiens disent : église Saint-Pierre, chapelle Saint-Jean. — On désigne encore sous le nom de marabout de petites tentes de forme conique servant d'abri de campement aux tribus de l'Asie centrale. Ch. L.

III. Industrie. — Tissu de soie, armure, taffetas, fait avec le fil marabout, et qui a beaucoup de rapport avec le

crêpe, mais avec une réduction plus forte, soit en chaîne, soit en trame, et une matière employée bien supérieure comme blancheur et finesse. Le marabout pour l'article ruban n'est guère employé qu'à fil simple ; mais ourdi fil double et disposé par bandes ou carreaux écossais, avec de l'organsin cuit et de couleur, il produit une opposition du mat au brillant, d'où résulte un très heureux effet; les parties marabout font alors un nouveau tissu qui est d'un bon emploi, soit pour robes, soit pour cravates. Le fil marabout est en organsin à deux torsions tellement considérables, la deuxième principalement, qu'il est impossible de teindre le fil tel quel. On le teint alors sur la première torsion, et on donne la seconde après. La soie est dévidée en bobines et non remise en flottes. L. K.

IV. Ornithologie. — Les Marabouts ou Argalas (*Leptoptilos* Less. ou *Argala* Hodgs.) sont des Echassiers de très grande taille qui habitent l'Afrique tropicale, l'Inde et les îles de la Sonde et qui ont de grandes affinités avec les *Cigognes*, les *Jabirus* et les *Tantales* (V. ces mots) tout en ayant une physionomie particulière et des mieux caractérisées. Leur tête en effet n'est garnie que de plumes



Marabout.

duveteuses et très clairsemées ; leur cou, presque entièrement dénudé, est déformé antérieurement par un goitre énorme, produit par une dilatation de l'œsophage et pendant comme un sac sur le devant de la poitrine quand l'oiseau est au repos. Leur bec, à la surface rugueuse et aux angles accusés, est très épais et quadrangulaire à la base et se termine en pointe aiguë, de manière à constituer une arme formidable. Leur corps massif repose sur des pattes hautes et robustes ; leur queue, de longueur moyenne, est recouverte en dessous par des plumes décomposées, c.-à-d. dont les barbes sont très espacées et détachées les unes des autres, et leurs ailes sont assez souples et assez puissantes pour porter facilement le poids du corps. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, ces oiseaux, d'aspect si lourd et si disgracieux, volent sans effort, battant rarement des ailes et glissant majestueusement dans les airs à la manière des Aigles et des Vautours. Sur le sol, leurs allures sont encore plus graves et plus compassées que celles des Cigognes, et au repos ils se tiennent le cou enfoncé dans les épaules, le bec appliqué contre le jabot.

Sous le rapport de la voracité, les Marabouts ne peuvent être comparés qu'aux Vautours. Brehm vit un jour avec stupéfaction un de ces Echassiers, auquel il avait d'un coup de feu cassé les deux ailes et brisé une patte, se jeter avidement, malgré ses affreuses blessures, sur le cadavre d'un oiseau qu'on venait de dépouiller, et avaler de gros morceaux de chair. Le même auteur put constater l'adresse avec laquelle des Marabouts, réunis au nombre d'une douzaine, se livraient à la pêche dans le Nil Blanc et capturaient de gros Poissons qu'ils engloutissaient tout vivants. Il vit aussi, pendant son séjour à Khartoum, ces grands Echassiers circulant librement dans un abattoir situé aux portes de la ville, ramassant et sollicitant au besoin des débris de viande qu'ils avalaient goulûment.

C'est même, d'après Brehm, en mettant à profit la voracité naturelle des Marabouts qu'on réussit, dans l'Afrique orientale, à les capturer vivants. On leur jette au milieu de débris de viande un os de Mouton amarré à une ficelle solide, et aussitôt qu'ils ont avalé cet hameçon d'un nouveau genre, on les saisit avant qu'ils aient eu le temps de s'en débarrasser en le régurgitant. Au bout de peu de temps les Marabouts s'habituent fort bien à la captivité et ceux que l'on garde dans les jardins zoologiques se montrent généralement très doux, pourvu que l'on satisfasse leur robuste appétit.

Les Marabouts de l'Inde, vulgairement connus sous le nom d'*Adjudants*, ne sont pas moins familiers que leurs frères africains dans toutes les régions où ils ne sont pas molestés. Il paraît même que dans certains villages on les élève en domesticité afin d'obtenir plus aisément et en plus grande quantité les plumes légères et élégantes qui sont désignées dans le commerce sous le nom de marabouts et qui, comme nous le disions tout à l'heure, ne sont autre chose que les couvertures inférieures de la queue de l'oiseau. On distingue trois espèces de Marabouts, savoir : le Marabout ou *Cigogne à sac* de l'Afrique tropicale (*Leptoptilos crumeniferus* Cuv.) qui porte un manteau, une sorte de *frac* d'un vert foncé à reflets métalliques, contrastant avec le blanc pur des parties inférieures du corps ; le Marabout du Bengale (*Leptoptilos dubius* Gm.) chez lequel les parties supérieures du corps sont d'un noir glacé de gris et de vert, la tête et le cou presque entièrement dénudés et colorés en rouge jaunâtre, avec une sorte de fraise de plumes blanches sur les épaules ; enfin le Marabout de Java (*Leptoptilos javanicus* Horsf.) qui se trouve aussi dans l'Inde méridionale et qui a le sommet de la tête nu et rugueux, le manteau d'un noir verdâtre rayé et tacheté de blanc. E. Oustalet.

Bibl. : Histoire religieuse. — Rinn, *Marabouts et Khouans ;* Alger, 1884.
Ornithologie. — Temminck, *Planches coloriées*, 300, 301 et 312. — Jerdon, *Birds of India*, 1864, t. III, p. 729.

MARAC. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 344 hab.

MARACAÏBO (Bois de). Variété de bois jaune, provenant du Venezuela et formée par le mûrier des teinturiers (*Morus tinctoria* L.) (Urticées). Il nous vient en bûches quelquefois énormes, taillées à la hache, d'un brun jaunâtre extérieurement, jaune avec filets orangés à l'intérieur. Il est dur, compact et susceptible d'un beau poli ; il pourrait être employé pour faire de beaux meubles, mais il sert surtout sous forme de poudre, ou sous celle d'extrait aqueux pour la teinture en jaune. Il contient un corps incolore, cristallisable, le morin, qui est un sel de chaux à base d'acide morintannique. Le morin se colore en jaune au contact de l'air et des alcalis. Ce bois sert en teinture pour obtenir les nuances jaunes et noires, ces dernières dues à la présence de la grande quantité du tanin spécial qu'il renferme. L. K.

MARACAÏBO. Ville maritime du Venezuela, ch.-l. de l'Etat de Zulia, sur la rive O. du détroit du Saco de Maracaïbo ; 35,000 hab. C'est une des principales places commerciales du Venezuela, grâce à sa position entre le golfe

et la lagune où débouchent des fleuves navigables. Le principal objet d'exportation est le café (vers New York), puis les peaux, bois de teinture, quinquina, cacao, dividivi, baumes, etc.

Le *golfe de Maracaïbo* s'ouvre dans la mer des Antilles sur la côte du Venezuela, entre les presqu'îles de Goajira et Paraguana. Il mesure 15,000 kil. q. Les indigènes l'appelaient Coquibacoa. Il fut découvert en 1499 par Alonso de Hojeda, lequel fut frappé des constructions sur pilotis, et le dénomma golfe de Venise (d'où est dérivé le nom de Venezuela). Au fond s'ouvre un détroit long de 35 kil., large de 14 à l'entrée (las Bocas de Oribono y Paijana), qui joint le golfe à la *lagune de Maracaïbo ;* celle-ci mesure 165 kil. de long, 90 à 120 de large, 16,360 kil. q. ; l'eau en est douce, malgré les marées ; l'entrée est obstruée par une barre qui la rend dangereuse. Elle reçoit à l'O. des fleuves abondants, surtout le Catatumbo, déversoir de la lagune de Zulia. A.-M. B.

MARACANDA (V. SAMARCANDE).

MARACAY. Ville du Venezuela, Etat de Miranda, au N.-E. du lac de Valencia ; 8,000 hab. dont beaucoup de Basques. Environs d'une fertilité exceptionnelle.

MARACAYN (Serra de). Montagnes qui séparent le Brésil du Paraguay, sur un espace de plus de 300 kil., à partir de la rive droite du Parana, et se continuent dans l'Etat de Matto Grosso.

MARACCI (V. MARRACCI).

MARACHE. Ville de Turquie d'Asie, vilayet d'Alep, ch.-l. de sandjak, à 200 kil. d'Alep, à 720 m. d'alt., sur trois collines, au pied de l'Akhin Dagh, non loin du confluent de l'Ak-sou et du Djihoun ; 52,000 hab., dont 32,000 musulmans, 5,000 melchites, 5,000 syriens-catholiques, 1,200 arméniens-catholiques, 1,000 chaldéens-catholiques, 4,800 arméniens-protestants, 1,100 chaldéens, 1,100 orthodoxes, 300 israélites, etc. Ecole *ruchdié*. 27 mosquées, 25 médrésés, 12 églises, 11 bains publics. Citadelle seldjoucide. Mission américaine ; mission franciscaine (école). Climat salubre. — Il n'y a pas de rues à Marache ; on marche sur la terre même. Les maisons n'ont pas de vitres. Les habitants se nourrissent surtout de blé trempé dans du lait. Néanmoins Marache est industrielle (étoffes de coton et de laine, chaussures en poil de chèvre, fers à cheval renommés, sellerie, étoffes brochées d'or et d'argent). Elle a remplacé la capitale du vieux royaume de Gourgoum (IXe siècle av. J.-C.) conquis par Sargon en 711. — Le sandjak a 183,000 hab. C'est un territoire montagneux, jouissant d'un climat salubre. Il est traversé par les chaînes du Taurus arménien et du Ghiaour Dagh. Le Djihoun (Pyramus) et ses affluents arrosent le territoire. Mines de fer ; rizières ; culture de tabac ; on recueille la vallonée, la scammonée, etc. L. DEL.

MARACLÉE (*Maraqiya*). Simple relai de poste à l'époque romaine, sur la côte de Syrie, entre Banias et Antaradus (Tortose), ce fut une bourgade assez riche à l'époque byzantine ; elle acquit une réelle importance pendant les croisades. Les musulmans s'en emparèrent définitivement en 1285 et rasèrent la tour que les Francs avaient construite dans la mer, en face du rivage. Les ruines de Maraclée se retrouvent au lieu dit *Khrab Marqiyé*, à quelques kilomètres au N. du Nahr Marqiyé. R. D.

BIBL. : *Revue archéologique*, 1896.

MARADEH-EL-HAMOUD. Oasis située en Tripolitaine, à 170 kil. environ d'Aoudjilah.

MARAFIOTI (Hieronimo), cordelier italien, né à Polistena (Calabre), mort après 1626. Il est l'auteur d'un ouvrage historique sur son pays natal (*Cronache e antichità di Calabria*, Naples, 1596) et d'un traité de mnémonique (*De Arte reminiscentiæ per loca et imagines ac per notas et figuras in manibus positas*, Venise, 1602).

BIBL. : TOPPI, *Bibl. napoletana*, 1678. — L. WADDING, *Scriptores ordinis Minorum*.

MARAGATEIRA. Petit pays d'Espagne, prov. de Léon, au S. d'Astorga, dominé par le Teleno (1,251 m.), arrosé par l'Orbigo, sous-affluent du Douro. Les habitants de ses trente-six villages ont gardé des mœurs et un costume à part ; ils sont muletiers ; les femmes cultivent la terre.

MARAGHA. Ville du N.-O. de la Perse (Azerbaïdjan) ; 15,000 hab. 16 caravansérails ; 80 mosquées ; 4 écoles supérieures. Une des plus anciennes cités de la Perse, Maragha fut autrefois (XIIIe siècle) la résidence de Houlagou dont elle possède le tombeau. Ce fut sous le règne de ce prince éclairé que Nasr-ed-Din, son premier ministre, fonda sur une colline, à l'O. de la ville, un observatoire météorologique dont les ruines subsistent encore de nos jours. La ville fut particulièrement célèbre par le grand nombre de savants et poètes qu'elle abrita durant plusieurs générations. — Auprès sont des carrières de beau marbre. LEM.

BIBL. : CURZON, *Persia ;* Londres, 1894.

MARAGHÂT. Ville d'Egypte, prov. de Girgeh, à g. du Nil ; 9,000 hab.

MARAGLIANO (Eduardo), médecin italien contemporain, né à Gênes le 1er juin 1849. Reçu docteur à Naples en 1870, il fut de 1871 à 1875 assistant de la clinique médicale de Gênes, puis nommé privat-docent à l'hôpital des maladies chroniques de Gênes, fut professeur suppléant de pathologie générale à Gênes de 1877 à 1880, passa en 1881 à Cagliari comme professeur de clinique médicale, et peu après obtint la même chaire à Gênes. Il a publié une série de monographies et d'articles sur les affections pulmonaires, celles de l'appareil circulatoire, sur le choléra, etc., et s'est fait connaître récemment par un procédé de traitement sérothérapique de la tuberculose. Dr L. HN.

MARAGOGIPE. Ville du Brésil, Etat de Bahia, à 50 kil. O. de São Salvador, sur le Paraguassu ; 4,000 hab. Grand entrepôt agricole, entouré de bois de cocotiers. Fabriques de cigares.

MARAGUA (Royaume de) (V. HAÏTI, t. XIX, p. 734).

MARAÏ (Ibn-Yousouf-al-Mocdesi), historien arabe, né à Jérusalem vers 1560, mort au Caire en 1619. Il professa le droit du rite hambélite à la médrésé de la mosquée de Touloun, au Caire. Il a écrit une histoire des khalifes et sultans qui ont régné sur l'Egypte depuis Omar jusqu'à son temps. Reiske l'a traduite pour la période de 870 à 1618 (Gœttingue, 1771, in-4). A.-M. B.

MARAÎCHER (Hortic.). On nomme *maraîchers* les jardins destinés à la production des légumes. Ce nom désigne aussi ceux qui cultivent ces jardins. Les jardins maraîchers s'établissent près des villes ou même dans l'enceinte des villes. Leur surface est nivelée, divisée en carrés et disposée en plates-bandes séparées par d'étroits sentiers. Les cultures s'y succèdent sans interruption ; le sol n'est jamais inoccupé, et souvent deux récoltes se développent à la fois dans les mêmes plates-bandes. Les légumes exigent de fréquents arrosages. L'eau est souvent distribuée à l'aide d'arrosoirs, mais ce procédé simple d'arrosage entraîne des frais élevés de main-d'œuvre. Aussi a-t-on intérêt à donner l'eau, quand on le peut, par des rigoles qui s'alimentent à un canal d'amenée ainsi que cela se pratique fréquemment dans le Midi, ou encore en établissant des réservoirs dans lesquels on élève l'eau, que l'on distribue ensuite à l'aide de tuyaux munis d'une pomme d'arrosoir. La culture maraîchère exige en outre beaucoup d'engrais, de fumier frais de cheval en particulier. Elle met en œuvre des thermosiphons, un matériel important de châssis vitrés, de cloches, pour la production des primeurs qui tiennent une place importante dans les maraîchers en raison des prix élevés que ces légumes atteignent sur le marché. G. BOYER.

MARAIL (Ornith.). Nom vulgaire d'une espèce de *Pénélope* (V. ce mot), originaire de la Guyenne, la *Pénélope marail* de Gmelin.

MARAINVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes ; 160 hab.

MARAINVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Lunéville ; 685 hab.

MARAIS. I. Administration. — La propriété des marais est soumise à des règles spéciales qui ont pour

but d'en favoriser le desséchement et la mise en valeur, lesquels profitent à l'hygiène et entraînent une plus-value non seulement pour le producteur mais pour l'impôt. Depuis le règne de Henri IV, des mesures ont été édictées pour encourager les *desséchements* (V. ce mot, t. XIV, p. 278), particulièrement ceux des marais communaux. Les travaux peuvent être ordonnés par le gouvernement, lequel les exécute lui-même ou les fait effectuer par des concessionnaires; ils peuvent l'être encore par les propriétaires eux-mêmes ou par des syndicats. Quand les propriétaires ne veulent pas s'en charger, l'administration concède le desséchement par décret rendu en conseil d'Etat sur plans levés ou approuvés par les ingénieurs des ponts et chaussées, aux frais des entrepreneurs. L'acte de concession fixe les délais. La valeur des terrains desséchés est estimée après le travail, et la plus-value partagée entre le propriétaire et le concessionnaire. A.-M. B.

Desséchement des marais (V. Desséchement).

Marais salants (V. Chlorure de sodium).

II. Art militaire. — Mise en état de défense d'un marais. — Les marais sont des obstacles sérieux qu'on renforce en y semant, quand ils ont peu d'eau, des chausse-trapes, des planches à clous, des « petits piquets », des herses, etc. Dans les parties qui sont à sec, on creuse des trous ou des tranchées qu'on inonde en établissant des barrages sur les rigoles d'asséchement. Il convient de masser sur les bords qui regardent l'ennemi un bourrelet de terre destiné à servir de couvert aux tireurs. Il faut surtout surveiller les chaussées qui traversent le milieu marécageux. E. Hennebert.

III. Histoire. — Par Marais ou Plaine, on désignait le parti du centre à la Convention nationale (V. Convention, t. XII, p. 353). — C'est le nom d'un ancien quartier de Paris, appelé aussi quartier du Temple (V. Paris).

IV. Théâtre. — Le théâtre du Marais, qui fut longtemps le rival et l'émule de l'hôtel de Bourgogne, est l'un des plus anciens théâtres réguliers que connut Paris; mais son histoire, entourée de ténèbres, n'est pas facile à établir, et sur beaucoup de points, en ce qui concerne ses commencements, repose sur des conjectures. Victor Fournel l'a suffisamment démontré dans son excellent livre, *les Contemporains de Molière :* « La question des origines du théâtre du Marais, dit-il, est plus obscure que celle des sources du Nil : c'est un vrai chaos, et pour le débrouiller on n'a aucun secours à attendre de la plupart des historiens qui, par le vague, la légèreté et l'incohérence extraordinaire de leurs renseignements sur ce point, ne peuvent qu'accroître les incertitudes et la confusion. Ainsi, les uns font commencer le théâtre du Marais avec l'établissement de la troupe de Mondory dans le jeu de paume de la rue Vieille-du-Temple; les autres, après la représentation de la *Mélite* de Corneille, en 1629; d'autres, vers 1608, au moment où Laporte, associé de Valleran Le Comte à l'hôtel de Bourgogne, Marie Venier, sa femme, et leurs compagnons, émigrent de ce dernier théâtre; beaucoup, au commencement du siècle, en 1600; quelques-uns enfin dans les dernières années du siècle précédent. Par ce résumé rapide, on peut juger des contradictions auxquelles se heurte tout d'abord celui qui veut écrire aujourd'hui l'histoire du théâtre du Marais. » Dans un petit livre qui est surtout un recueil de notes (*Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris de 1548 à 1635*), M. Eugène Rigal, professeur à la faculté des lettres d'Aix, s'est efforcé de faire la lumière sur cette histoire; je n'ose affirmer qu'il y a complètement réussi. En tout cas, lui aussi s'est vu obligé de se livrer à certaines conjectures, et il n'a pu établir certains faits d'une facon précise et sûre.

Comme nous le montre encore Victor Fournel, il n'y a pas eu qu'un seul théâtre du Marais; il y en a eu plusieurs, et même, quand ce théâtre se fut établi dans une salle définitive, diverses troupes s'y succédèrent. On comprend que ceci n'est pas fait pour éclairer une question déjà si obscure. On croit que tout aux dernières années du xvie siècle une troupe de comédiens de province vint s'établir à l'hôtel d'Argent, qui fut connu sous ce nom de théâtre du Marais; mais les historiens ne sont même pas d'accord sur l'emplacement exact de cet hôtel d'Argent : les uns le disent situé à l'angle de la rue de la Poterie, près de la Grève, ce qui l'aurait fait dépendre du quartier de la Grève, tandis que d'autres le placent à l'angle des rues de la Verrerie et de la Poterie, auquel cas il se serait trouvé sur les confins des quartiers de la Grève et Saint-Martin. Les confrères de la Passion, propriétaires de l'hôtel de Bourgogne, occupé alors par les comédiens français et les comédiens italiens, qui y alternaient leurs représentations, étaient à cheval sur les droits que leur conférait leur privilège, et prétendaient ne laisser s'établir aucune concurrence. Sur leur plainte, un arrêt du Châtelet, en date du 28 avr. 1599, fit défense, « tant aux soi-disant comédiens italiens du roi que autres, de jouer ni représenter ailleurs qu'à l'hôtel de Bourgogne, s'ils n'ont exprès pouvoir de ladite confrérie (de la Passion) ». Cet arrêt suspendit-il les spectacles des comédiens qui s'étaient installés à l'hôtel d'Argent? On peut le croire. En tout cas, on n'entend plus parler de ce dernier pendant quelques années. Ce n'est qu'en 1609 que nous voyons un dissident de l'hôtel de Bourgogne, Laporte, quitter ce théâtre avec Marie Venier, sa femme, et Valleran Le Comte, pour aller occuper celui de l'hôtel d'Argent. Avec quels autres comédiens? C'est ce qu'on ne saurait dire. Cette scission donna lieu, naturellement, à un nouveau procès intenté par les confrères et qui, gagné d'abord par eux, fut ensuite cassé.

On signale, vers 1620, l'établissement d'une autre troupe de comédiens dans le quartier du Marais, rue Vieille-du-Temple, et certains écrivains ont cru que c'était ceux de l'hôtel d'Argent qui, se trouvant ici trop à l'étroit, auraient été chercher un local plus vaste. On sait pourtant que l'hôtel d'Argent était occupé en 1622, car une sentence du 16 févr. de cette année condamne les trois farceurs célèbres : Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin et les autres comédiens de l'hôtel d'Argent à payer aux confrères de la Passion les 3 livres tournois par représentation que leur devaient tous ceux qui entraient en concurrence avec leur privilège. Qu'étaient donc les comédiens de la rue Vieille-du-Temple? On ne saurait le dire. Mais, ce qui paraît certain, c'est qu'il y eut à cette époque deux théâtres existant à la fois au Marais. Puis, durant plusieurs années, on n'entend plus parler ni de l'un ni de l'autre, et l'hôtel d'Argent semble avoir disparu. Ses comédiens sont-ils retournés avec leurs anciens camarades de l'hôtel de Bourgogne? Cela paraît probable. Mais, si cela est, une nouvelle scission s'effectua, car c'est à l'hôtel d'Argent que se produisit en 1629 la *Mélite* de Corneille, et ce grand homme dit expressément, dans l' « examen » de cette pièce : « Le succès en fut surprenant. Il établit une nouvelle troupe de comédiens à Paris, malgré le mérite de celle qui étoit en possession de s'y voir l'unique. » Donc, avant la représentation de *Mélite*, le théâtre de l'hôtel de Bourgogne était le seul existant; à partir de *Mélite*, il y en eut deux, celui du Marais se trouvant reconstitué sous la direction du fameux comédien Mondory.

A partir de ce moment, on peut dire que le théâtre du Marais est décidément formé, mais ce n'est pas sans quelques vicissitudes qu'il put poursuivre son existence. « Jusqu'à Mondory, dit fort justement Victor Fournel, et malgré l'essai plus sérieux de 1620, qui est resté pour beaucoup d'auteurs la vraie date de la fondation du Marais, on peut dire que ce théâtre n'existe encore que sous une forme plus ou moins transitoire et dépendante, à l'état d'embryon, de tentative sans cesse renouvelée parce que jamais elle ne réussit pleinement, et qu'il faut suivre à la piste dans l'épais brouillard qui en dérobe les commencements laborieux. A partir de Mondory seulement, le théâtre du Marais est *fondé;* il pourra tâtonner encore pendant les premières années et changer de lieu sans changer de quartier; il pourra surtout se renouveler fréquemment, éprouver de

nombreuses vicissitudes et des crises très graves; mais son existence n'éprouvera plus d'interruption jusqu'à ce qu'il aille se fondre avec la troupe de Molière dans la salle de la rue Mazarine. »

Mondory n'était pas seulement un grand acteur; c'était aussi un excellent chef de troupe, très habile metteur en scène et de très bon conseil pour ses compagnons. Nous en avons des preuves manifestes, et c'est surtout grâce à lui que le théâtre du Marais obtint rapidement une grande renommée. Il avait d'ailleurs avec lui des artistes éprouvés, tels que Le Noir et sa femme, L'Espy, Bellemore, Jodelet, Jaquemin Jadot, Alizon, Mme Beauchâteau, Mme de Villiers... On assure que Richelieu aimait beaucoup Mondory et protégeait ses acteurs, et que le cardinal de La Valette leur faisait une pension. Cela n'empêchait pas certaines difficultés de se produire. En 1632, la troupe du Marais avait quitté l'hôtel d'Argent pour aller s'établir dans un jeu de paume dit de La Fontaine, situé rue Michel-le-Comte. Là, les habitants de la rue portèrent plainte de ce voisinage, et le théâtre s'installa dans la salle de la rue Vieille-du-Temple, dont il a été question. Pendant ce temps, un ordre du roi (déc. 1634) obligeait Mondory à se séparer de six de ses meilleurs acteurs : Le Noir et sa femme, Alizon, Jaquemin Jadot, L'Espy et Jodelet, qui devaient s'en aller renforcer la troupe de l'hôtel de Bourgogne. Mondory tint bon, engagea de nouveaux artistes, entre autres Baron père, qui vinrent se joindre à ceux qui lui restaient : Floridor, Villiers et sa femme, d'Orgemont, et avec eux remporta un nouveau succès en jouant la *Sophonisbe* de Mairet. Du reste, à partir de ce moment, le théâtre du Marais était définitivement fixé et ne devait plus quitter la rue Vieille-du-Temple.

On peut croire que Corneille donna au Marais ses premières pièces, *la Galerie du Palais*, *la Place royale*, peut-être aussi *Médée* et *l'Illusion comique*. Ce qui est certain, c'est que c'est là qu'il fit jouer *le Cid*, et l'on sait, en dépit des détracteurs qu'il eut alors, quel fut le succès du chef-d'œuvre. « Il est malaisé, dit Pelisson dans son *Histoire de l'Académie*, de s'imaginer avec quelle approbation cette pièce fut reçue de la cour et de la ville. On ne pouvait se lasser de la voir. » Et Mondory lui-même en parle ainsi, dans une lettre reproduite par Conrart : « Il est si beau, ce *Cid*, *qui a charmé tout Paris*, qu'il a donné de l'amour aux dames les plus continentes, dont la passion a même plusieurs fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps aux bancs de ses loges ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre dorée et sur le siège des fleurs de lys. La foule a été si grande à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins du théâtre qui servoient les autres fois comme de niches aux pages, ont été des places de faveur pour les cordons bleus, et la scène y a été d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'ordre. »

L'année même qui suivit le *Cid*, joué en 1636, faillit être fatale au théâtre du Marais, en ce qu'elle le priva tout à coup de son chef. C'est en effet en 1637 que Tristan l'Hermite, le protecteur de Quinault, donna à ce théâtre sa *Marianne*, dont le succès balança presque celui du *Cid*, et où Mondory remplissait le personnage d'Hérode. Or, un soir, dans l'ardeur qu'il y mettait, il fut frappé d'apoplexie et resta paralysé de la moitié du corps. Force lui fut d'abandonner sa profession. Non seulement, par ce fait, le théâtre perdait son meilleur acteur en même temps que celui qui le dirigeait avec tant d'habileté, mais Corneille l'abandonna pour quelque temps, mais il perdit trois de ses meilleurs artistes, Baron père, Villiers et sa femme, qui s'en allèrent à l'hôtel de Bourgogne, mais Richelieu fut sur le point d'ordonner la réunion des deux théâtres. Il n'en fut rien, et le Marais continua d'exister; cependant il tomba, au moins pour un temps, à un rang secondaire. Il s'adonna alors à la farce et se laissa ainsi déchoir pendant quelques années. Il retrouva cependant le succès avec *le Menteur* et sa *Suite* (1642-43), que Corneille lui donna après avoir donné *Cinna* et *Polyeucte* à l'hôtel de Bourgogne. Un peu plus tard il retrouva tout à fait la vogue avec les premières tragédies de Thomas Corneille : *Timocrate*, *Bérénice* et *la Mort de l'empereur Commode*, dont le succès fut si grand, surtout pour cette dernière, que le roi et la cour n'hésitèrent pas à l'y aller voir. Puis ce fut le *Sertorius* et la *Pulchérie* de Corneille, qui attirèrent encore le public. A cette époque, les acteurs du Marais étaient Rosimond, La Roque, Verneuil, Guérin d'Etriché, Du Pin, Dauvilliers, Marotte-Beaupré, Mlles des Urlis, Roste, Vallée, Champmeslé, Auzillon, Clérin Dauvilliers, Du Pin, Guyot. C'est l'époque où l'on voit le Marais se lancer dans un autre genre et s'adonner à ce qu'on pourrait appeler la féerie, c.-à-d. aux « pièces à machines » et à grand spectacle, avec décors superbes, mise en scène somptueuse, danse, musique, etc., quelque chose comme des demi-opéras, dont la partie musicale était confiée à des compositeurs d'une véritable valeur, tels que Charpentier et Mollier. Il se fit en ce genre une sorte de spécialité : *le Mariage d'Orphée et d'Eurydice* de Chapoton; *Ulysse dans l'île de Circé*, *les Amours de Jupiter et de Sémélé*, *la Fête de Vénus* de l'abbé Boyer; *la Toison d'or* de Corneille; *le Nouveau Festin de Pierre* de Rosimond; *les Amours de Vénus et d'Adonis*, *les Amours du Soleil*, *le Mariage de Bacchus et d'Ariane* de Visé, etc.

La mort de Molière, en 1673, allait changer la situation des théâtres. Lully, qui trouvait son Opéra mal à son aise rue de Vaugirard, s'empressa de demander à Louis XIV, qui la lui accorda aussitôt, la jouissance de la salle du Palais-Royal, dont il fallut déloger alors la troupe du grand homme. Le roi ne trouva rien de mieux que d'obliger celle-ci à se fondre avec celle du Marais, mais en même temps il ordonnait de fermer ce dernier théâtre. Heureusement se trouvait vacante la salle Guénégaud, construite peu d'années auparavant pour le premier Opéra de Perrin et Cambert, dont Lully avait pris la succession. C'est là que se réfugièrent les deux troupes de Molière et du Marais, réunies en une seule sous le nom de *troupe du roi*, tandis que celle de l'hôtel de Bourgogne conservait son titre de *troupe royale*. La troupe du roi débuta dans la salle Guénégaud le 9 juil. 1673, par une représentation de *Tartufe*, et à partir de ce jour le théâtre du Marais cessa d'exister. Il ne tarda pas à être démoli.

Il exista un second théâtre du Marais, qui fut fondé sous ce titre, en 1791, par un ancien artiste fort distingué de la Comédie-Italienne, Langlois-Courcelles, avec l'aide et, dit-on, l'assistance pécuniaire de Beaumarchais. Ce théâtre était situé rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui rue de Sévigné), et l'on en peut voir encore la façade, qui est celle d'une maison de bains. « La salle du Marais, disait un annaliste du temps, est d'une forme et d'un goût antique, mais noble, élégante, et qui, nous l'avouons, nous a paru l'emporter sur la plupart des autres salles. La scène est bien dégagée, le théâtre est beau, les décorations fraîches et pittoresques, et les issues vastes et commodes. La salle du Marais peut contenir 1,500 à 1,600 personnes, quoique au premier aspect elle paraisse étroite et concentrée. On voit et on entend les acteurs de tous les coins de cette salle. » On jouait au théâtre du Marais la tragédie, le drame et la comédie, et sa troupe était excellente. Elle comprenait les noms des Baptiste aîné et cadet, qui firent plus tard les beaux jours de la Comédie-Française; de leur père et de leur mère, et ceux de Perroud, Dubreuil, Duruissel, Duparai, qui fut aussi à la Comédie-Française; Valroy, Bourdais, Folly, Dugrand, Lasozelière, Perlet, Lejeune, Mmes Verteuil, Duruissel, Paulin, Belleval, Pellier, Destival et Gontier. Beaumarchais fit reprendre là presque tous ses ouvrages, et il y donna la première représentation de sa *Mère coupable*. En fait de nouveautés on y donna le fameux drame de La Martelière, *Robert, chef de brigands*, dont le succès fut éclatant, et un autre drame de Mercier, *Jean Hennuyer*, que

de mauvais plaisants appelaient *Jean Hennuyeux*. « La première année de l'établissement du nouveau théâtre fut heureuse, dit un autre chroniqueur, mais la seconde n'y répondit pas. Les événements se succédèrent si rapidement qu'en très peu de temps cette entreprise fut absolument ruinée, et vers le milieu de 1793 Baptiste aîné, premier rôle de cette troupe, étant entré au théâtre de la République avec sa famille, Langlois-Courcelles, abandonné de son principal soutien, se vit dans la nécessité de déclarer qu'il ne pouvait satisfaire à ses engagements. » Le théâtre du Marais fut donc fermé, et pendant quelques années servit successivement à plusieurs troupes de rencontre qui ne réussirent jamais à y attirer le public. A. POUGIN.

MARAIS-LA-CHAPELLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf; 179 hab.

MARAIS-VERNIER. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf; 613 hab.

MARAIS (REGNIER DES) (V. REGNIER-DESMARAIS).

MARAIS (Marin), compositeur français, né à Paris le 31 mars 1656, mort à Paris le 15 août 1728. Il fut célèbre pour son talent d'exécutant sur la basse de viole et publia de 1686 à 1717 cinq livres de pièces pour cet instrument, et en 1692 un livre de pièces en trio. Il exerça pendant vingt-cinq ans les fonctions de chef d'orchestre à l'Opéra, et donna à ce théâtre quatre ouvrages, dont le principal, *Alcyone*, joué le 18 févr. 1706, fut plusieurs fois repris jusqu'à 1741.

MARAIS (Mathieu), écrivain français, né à Paris en 1664, mort à Paris le 21 juin 1737. Avocat renommé au parlement de Paris, il fut l'ami et le collaborateur de Bayle, eut une curieuse correspondance avec le président Bouhier (publiée dans le *Journal de Paris*, 1721-27). Il a laissé une *Vie de La Fontaine*, éditée en 1811, et des *Mémoires sur la Régence et le règne de Louis XV*, publiés en 1868 (Paris, 4 vol. in-8).

MARAIS (Léon-Hyacinthe), acteur français, né à Marseille le 29 avr. 1853, mort à Paris le 18 sept. 1891. Elève de Monrose au Conservatoire, il obtenait au concours de 1875 les deux seconds prix de tragédie et de comédie, et dès le mois de janv. 1876 débutait à l'Odéon dans *les Danicheff*. Il s'y montra encore dans *Joseph Balsamo* et *Samuel Browl*, alla jouer *l'Assommoir* à l'Ambigu, puis entra au Gymnase où il se fit remarquer dans *Serge Panine*, *Un Roman parisien*, *Monsieur le Ministre*, *Dora*, *Jalousie*, *le Père de Martial*, *l'Abbé Constantin*, *la Lutte pour la vie*. Du Gymnase passant à la Porte-Saint-Martin, il joua à ce théâtre *Frou-Frou*, *Nana-Sahib*, *la Dame aux camélias*, *le Crocodile*, puis alla créer au Châtelet *Michel Strogoff*, qui lui valut un succès éclatant. Marais avait le plus vif désir d'entrer à la Comédie-Française; il y fut engagé et débuta le 25 oct. 1890 dans *le Misanthrope*. Chargé d'un rôle très important dans *Thermidor* de M. Victorien Sardou, l'interdiction de cette pièce après sa première représentation lui causa une déception profonde. Les critiques dont il fut l'objet peu après dans *Britannicus*, et qu'il trouvait injustes, achevèrent de le désemparer. Déjà il avait donné certaines preuves de dérangement d'esprit. Bientôt il devint complètement fou, et on dut le transporter dans une maison de santé où il mourut au bout de peu de jours. A. P.

MARAIS (Adolphe), paysagiste français, né à Honfleur en 1856. Elève de MM. Busson, Berchère et de Cock, il débuta au Salon de 1876. Citons parmi ses envois : *Passage de ruisseau, environs de Honfleur* (1876); *Vaches à l'abreuvoir dans la forêt de Touques* et *Une Cour d'hôtellerie en Normandie* (1878); *Un Orage aux environs d'Arondel, comté de Sussex* (1879); *le Repos sous bois* (1881); *Effet du matin* (1885); *Jeune Fille trayant une vache* (1886); *A Saint-Nic, baie de Douarnenez* (1889); *En temps de neige* (1892); *Dans le pré fleuri* et *Vache noire* (1895); *Vache blanche* et *Bergère et Moutons dans la plaine* (1896). E. BR.

MARAJO. Ile du Brésil, Etat de Para, à l'embouchure du fleuve des Amazones, entre l'équateur et 2° lat. S., longue de 300 kil., large de 200 ; elle occupe 52,800 kil. q. de terres basses et planes (à peine 30 centim. au-dessus du niveau des hautes marées), mais qui sont granitiques et non pas d'origine alluviale. Elle prolonge le continent dont elle n'est séparée que par un chenal peu important, la grande masse des eaux de l'Amazone passant au N.-O., tandis qu'un long chenal se dirige vers le S.-O., les reliant au Para-Tocantino qui est en réalité un fleuve indépendant. Elle est couverte d'herbes et de taillis, sauf à l'E. et au S. où s'étend la forêt vierge. Les principales localités sont : *Marajo* à l'intérieur, ancienne mission des jésuites, *Breves* et *Chaves*. A.-M. B.

MARAK (Julius), peintre et dessinateur tchèque, né à Leitomischl le 29 mars 1835. Il s'est fait remarquer par ses dessins au charbon, d'allure très large et d'un sentiment romantique. Citons : *le Congrès des cigognes*, *le Soir de Sadowa*, *les Quatre Saisons*, *les Quatre Moments du jour*, *la Solitude des bois* (1884, 12 dessins), etc. Il a aussi donné beaucoup d'illustrations.

MARAKAH. Nom d'un ancien village de la Nubie, sur l'emplacement duquel les Mamlouks, refoulés en 1798 par l'expédition française, ont élevé Dongola-le-Neuf.

MARALDI (Jacques-Philippe), astronome français, né à Pierinaldo (comté de Nice) le 21 août 1665, mort à Paris le 1er déc. 1729. Neveu de Dominique Cassini qui l'appela auprès de lui en 1687, il entra à l'Académie des sciences en 1694 et fut en 1700 et 1718 occupé aux travaux de la méridienne et à la triangulation de la France. A ces voyages près, il passa le reste de sa vie à l'Observatoire, dressant un catalogue des fixes qu'il ne put achever et qui est resté manuscrit. Les anciens mémoires de l'Académie des sciences contiennent de nombreuses observations de Maraldi et diverses autres communications intéressant l'histoire de l'astronomie.

MARALDI (Jean-Dominique), astronome français, né à Pierinaldo (comté de Nice) en 1709, mort à Paris le 14 nov. 1788. Neveu du précédent, et cousin des Cassini, il fut associé à l'Académie des sciences dès 1731, prit une grande part aux travaux de Cassini de Thury, pour la carte de France, et rédigea la *Connaissance des Temps* de 1735 à 1760. Parmi les nombreuses communications qu'il fit dans les anciens mémoires de l'Académie des sciences, on remarque ses travaux sur le mouvement apparent de l'étoile polaire et sur les satellites de Jupiter.

MÁRAMAROS. Comitat de Hongrie, confinant à la Galicie et à la Bukovine; 10,355 kil. q.; 230,000 hab. C'est une contrée des plus montagneuses, à part la vallée même de la Tisza ; plusieurs sommets dépassent 2,000 m. Le sol, joint à la rudesse du climat, rend la contrée peu fertile en céréales : le pain d'orge et de sarrasin nourrit les habitants. L'élève du bétail consiste surtout en chevaux et en moutons. Les forêts de chênes et d'autres essences constituent la principale richesse, avec des sources minérales et quelque peu d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb. Les Ruthènes forment près de la moitié de la population, les Roumains près du quart. Le dernier quart se partage entre les Magyars et les Allemands. La confession dominante est l'orthodoxie grecque. Le chef-lieu du comitat est Máramaros-Sziget. E. SAYOUS.

MARAMBAT. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fesenzac ; 301 hab.

MARAN (Guillaume de), jurisconsulte français, né à Toulouse en 1549, mort à Toulouse en 1621. En 1582, il était professeur à l'université de cette ville. Dix ans plus tard, lorsque le duc Henri de Joyeuse, alors connu sous le nom de Frère Ange, entra dans la Ligue, ce fut Maran qui alla à Rome demander des dispenses au pape. A son retour, il fut pris par des corsaires ; la province du Languedoc lui paya sa rançon. On lui doit quelques ouvrages : *De Antecessorum delectu* (1617, in-fol.); *De Æquitate et justitia* (1622, in-4) ; *Paratitla in XLII priores Digesti libros* (1628, in-fol.)

MARAN (Prudent), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Sézanne (Brie) en 1683, mort en 1762. Suspect d'opposition à la bulle *Unigenitus*, il fut relégué successivement à Orbais et à Saint-Martin de Pontoise. On lui permit enfin de résider à la maison des Blancs-Manteaux, où il demeura pendant vingt-cinq ans (jusqu'à sa mort). Œuvres principales: *Dissertation sur les semi-ariens* (Paris, 1722, in-12) ; cet ouvrage, conforme à la doctrine de saint Augustin, confinait au jansénisme ; *les Grandeurs de Jésus-Christ et la défense de sa divinité* (Paris, 1756, in-12 ; ce livre avait pour objet de réfuter les assertions des jésuites Hardouin et Berruyer) ; collaboration à l'édition des *Œuvres de saint Cyprien et de saint Basile ;* édition des *Œuvres de saint Justin*, auxquelles furent jointes celles de *Tatien*, d'*Athénagore* et d'autres (Paris, 1742, in-fol.). Maran mourut avant d'avoir achevé de préparer l'édition des *Œuvres de saint Grégoire de Nazianze*. E.-H. V.

MARANA (Giovanni-Paolo), né à Gênes d'une famille noble en 1642, mort en 1693. Ayant été mêlé à une conspiration ourdie en 1672 par Raffaello della Torre pour faire tomber Savone entre les mains du duc de Savoie, il fut forcé de fuir et se retira à Lyon où il publia en 1682 l'histoire de cette conjuration. Il alla ensuite s'établir à Paris, où il composa un long pamphlet politique qui fut traduit en plusieurs langues et qui est resté célèbre parce qu'il a servi de modèle aux *Lettres persanes* de Montesquieu (*l'Espion des grands seigneurs dans les cours des princes chrétiens*, Paris, 1684, 6 vol.). Il est l'auteur d'un autre pamphlet (*Dialogo fra Geneva e Algieri*, Paris, 1685) et de dialogues philosophiques (*Entretiens d'un philosophe et d'un solitaire*, Paris, 1696) ; enfin Pidou de Saint-Olon tira de ses papiers une compilation sur les *Evénements les plus importants du règne de Louis le Grand* (Paris, 1688). A. J.

Bibl.: Spotorno, *Storia letteraria di Liguria*, III, 62.

MARANDEUIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler ; 92 hab.

MARANES (*Marranos*). Nom donné aux Juifs et Maures espagnols qui ne s'étaient convertis qu'en apparence. On le dérive de *Maran atha*, maudit (I, *Cor.*, 16, 22).

MARANGEA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet ; 177 hab.

MARANGONI (Giovanni), archéologue italien, né à Vicence en 1673, mort le 5 févr. 1753. Il fut chanoine à Anagni, protonotaire apostolique à Rome, puis adjoint au gardien des cimetières Boldetti. Il a publié : *Thesaurus parochorum* (Rome, 1726-27, 2 vol. in-4); *Delle Cose gentilesche e profane transportate ad uso ed al ornamento delle chiese* (Rome, 1744, in-4), etc. A.-M. B.

MARANHAO. Etat maritime du Brésil, situé entre 1°5′ et 8°58′ lat. S., 44°15′ et 51°13′ long. O. ; 459,884 kil. q. ; 488,443 hab. Le Gurupy et le Parnahyba le séparent des Etats de Para et Piauhy, tandis qu'à l'intérieur il confine à celui de Goyaz. Dans la côte s'ouvre la vaste *baie de Maranhao*, que divise l'*île de Maranhao*, formant au N. la baie de São Marcos, au S. celle de São José. Dans cette baie débouchent l'Itapicuru, le Guajahu, grossi du Mearim et du Pindare. Le Parnahyba naît dans la serra de Mangabeiras, au S.-O. de l'Etat. Le climat est chaud, la température uniforme (+ 27°) ; il pleut de décembre à juin, puis vient la sécheresse qui est extrême, au point de faire périr les bestiaux dans les plaines de l'intérieur où les sources tarissent. Sur les plaines côtières et les collines on recueille le caoutchouc, la vanille, l'ipécacuanha. — La population est formée de blancs, de mulâtres, de nègres et de 20,000 Indiens du peuple des Guajaras. On cultive le coton au centre, à l'O. le cacao, le café, la canne à sucre, le riz, la banane, le maïs, le manioc. Les mines de cuivre, d'or, les carrières de marbres, de grès sont peu exploitées. Les principaux moyens de transport sont fournis par les vapeurs qui remontent l'Itapicuru, le Mearim, le Pindare. — Le ch.-l. est la belle ville de *São Luis de Maranhao* qui est aussi le principal port. A.-M. B.

MARAÑON. Branche supérieure de l'*Amazone* (V. ce mot).

MARANS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle ; 4,609 hab. Marans, sur la Sèvre Niortaise, est à 21 kil. de l'embouchure de ce fleuve et s'élève au milieu des marais. Les Anglais y avaient construit un château qui fut souvent pris et repris pendant les guerres contre eux et pendant les guerres de religion. Henri IV s'en empara en 1588 ; Louis XIII le fit raser en 1638. C'est à partir de 1643 qu'on a commencé à dessécher régulièrement la partie du bassin de la Sèvre qui avoisine Marans. Le port est desservi par un canal maritime à grande section, qui débouche dans l'anse du Brault, en amont de l'estuaire de la Sèvre.

Bibl.: Arcère, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*, 1756-57, 2 vol. in-4.

MARANS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré ; 582 hab.

MARANSIN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guitres ; 1,141 hab.

MARANSIN (Jean-Pierre, baron), général français, né à Lourdes le 20 mars 1770, mort à Paris le 15 mai 1828. Fils d'un négociant, il s'engagea le 13 févr. 1772, fut élu capitaine, se distingua dans l'armée des Pyrénées occidentales, s'empara d'Irati le 26 vendémiaire an III, passa en Vendée, puis à l'armée du Rhin (1795), se distingua au passage de la Limmat. Colonel en 1807, il suivit Junot en Portugal, réussit dans sa retraite sur Lisbonne, grâce à la prise de Béja, fut nommé général de brigade et envoyé en Espagne contre Ronda ; il battit Gonzalès, refoula Ballesteros en Portugal, fut blessé à Albuera ; gouverneur de la province de Malaga, il battit Ballesteros à Cartama (16 févr. 1812) et fut promu général de division (30 mai 1813). Il commanda l'avant-garde à Vittoria, forma avec Darricau l'aile gauche à la bataille de Toulouse. Dans les Cent-Jours il commanda les gardes nationales de l'armée des Alpes, ce qui lui valut au retour de Louis XVIII quatre mois de prison. Il prit sa retraite en 1825. Le 15 août 1809, il avait été créé baron de l'Empire. A.-M. B.

MARANT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin ; 84 hab.

MARANTA (*Maranta* Plum.). I. Botanique. — Genre de Monocotylédones, de la famille des Cannacées, formé d'une dizaine d'espèces d'origine américaine, que distinguent leurs inflorescences à axes grêles et pauciflores ; les divisions occupent l'aisselle de bractées étroites, enveloppantes ; les fleurs sont pédicellées, sans bractées, et remarquables par le tube du périanthe, leurs staminodes pétaloïdes, leur demi-anthère et la présence dans la loge ovarienne d'un seul ovule dressé. Les rhizomes, noueux, fournissent des fécules alimentaires connues sous le nom d'*arrow-root* (V. ce mot) ; les espèces principales sont : *M. arundinacea* L., des Antilles, cultivée ; *M. indica* Tuss., des Indes orientales ; *M. allonya* Aubl., qu'on exploite à Cayenne et à Saint-Domingue et dont on mange les tubercules cuits sous la cendre ; enfin *M. lutea* Lamk (*M. cachibu* Jacq.) ou *Cachibou* (V. ce mot), dont les feuilles ont leur face inférieure couverte d'une matière résineuse blanche qu'on emploie contre les rétentions d'urine. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les plantes de ce genre sont recherchées pour leur feuillage moiré souvent zébré et maculé et très ornemental. On cultive principalement : *M. zebrina* Sims., *M. vittata* Hort., *M. pulchella* Lind., *M. fasciata* Lind., *M. illustris* Lind., etc. La première de ces espèces réussit très bien en serre tempérée ; les autres demandent la serre chaude. Elles se plaisent en pleine terre argileuse, fertile, enrichie de terreau, ou en pots, dans un mélange de terre de bruyère sableuse, substantielle, soigneusement drainée, fraîche, à l'ombre et dans une atmosphère humide, avec arrosage copieux pendant la période de végétation et des bassinages fréquents

sur les feuilles. On les multiplie par la division de leurs rhizomes. G. Boyer.

MARANTA (Bartholomeo), botaniste et lettré italien, né à Venouse, mort à Melfi vers la fin du XVIe siècle. Ses travaux étaient très estimés par Haller qui l'appelait l'oracle des botanistes. Les principaux sont : *De aquæ Neapoli in Luculliano scaturientis, quam ferream vocant metallica natura ac viribus* (Naples, 1559) ; *Methodi cognoscendorum medicamentorum simplicium libri tres* (Venise, 1559) ; *Lucullianæ quæstiones* (Bâle, 1564), etc.

Bibl. : Minieri-Riccio, *Memorie storiche degli scrittori nati nel regno di Napoli*, p. 197.

MARANVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, sur l'Aujon (r. g.), affluent de l'Aube (r. dr.), dans le pays appelé *Bassigny;* 434 hab. Stat. sur la grande ligne Paris-Belfort. Maranville est mentionné dans des chartes du XIIe siècle sous le même nom, parfois sous celui de *Malanville.* Au moyen âge, Maranville eut des seigneurs; le principal fief du pays relevait de la châtellenie voisine de La Ferté-sur-Aube. L'ancienne demeure seigneuriale était située sur la rive droite de l'Aujon, au pied de la colline couronnée par le bois Barmont.

MARASME. I. Pathologie. — Etat de maigreur excessive de tout le corps, consécutive aux maladies chroniques et à la plupart des maladies organiques. L'individu atteint de marasme a le nez pointu, aminci, les yeux creux, les pommettes rouges, saillantes, le visage jaune, pâle ou livide, les os saillants; tout le tissu adipeux est atrophié (V. Cachexie).

II. Botanique. — Genre d'Hyménomycètes, de la tribu des Agaricinés, à chapeau coriacé ou subéreux, durable, mince, flexible, continu avec le stipe, convexe ou plan déprimé (étym. : μαρασμός, grande maigreur, à cause de la nature de la plante qui se dessèche au lieu de pourrir). Lamelles élastiques à la base du chapeau, sèches, généralement espacées. Spores blanches, ellipsoïdes, stipe tenace, cartilagineux ou corné. Champignons parfois épigés, mais le plus souvent épiphytes (feuilles mortes, bois pourri, racines d'arbres). Hab. : régions chaudes, Mexique, Amérique méridionale, Cuba (106 espèces). Sous-genres : *Mycena* à stipe corné, tenace, sec, sortant d'un mycélium fibreux, à chapeau submembraneux, campanulé, étalé, à marge primitivement droite et appliqué contre le stipe. *Collybia* à chapeau charnu élastique, à marge primitivement infléchie, strié-ridé à la fois. H. F.

MARASQUIN. Liqueur spiritueuse fournie par une espèce de petites cerises acides nommée en Italie *marasca.* Ces cerises, débarrassées de leurs queues, sont écrasées avec leurs noyaux et mises à fermenter dans une cuve avec un centième de leur poids de miel; la fermentation terminée, on distille dans un alambic ordinaire ; six mois après on rectifie au bain-marie, on additionne la liqueur avec du sirop simple et on n'a plus qu'à laisser vieillir le mélange. On fabriquait originairement le marasquin à Zara, en Dalmatie, à Trieste et à Venise, mais depuis longtemps on l'imite très bien en France.

MARASSÉ (Jean-René-Blandine de), général français, né à La Rochelle (Charente-Inférieure) le 18 janv. 1726, mort à Temesvar (Autriche) en août 1803. Volontaire en 1737, lieutenant en 1739, il fit les campagnes d'Allemagne de 1757 à 1761 et devint brigadier d'infanterie le 1er mars 1780 et maréchal de camp le 18 mars 1791. Employé à l'armée du Nord sous Dumouriez, promu lieutenant général le 7 sept. 1792, il fit la campagne de Belgique et commanda en chef à Anvers et dans le Brabant en janv. 1793. Après Neerwinden, il parvint à ramener sa division en France. Suspendu comme noble le 1er juin 1793, il émigra en Allemagne. Etienne Charavay.

Bibl. : Arch. adm. de la guerre. — A. Chuquet, *la Trahison de Dumouriez.* — Et. Charavay, *Correspondance de Carnot,* t. II.

MARAST (*Marascum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 148 hab. Carrières de pierre. Prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fondé en 1120 par Thiébaud de Rougemont et Richard de Montfaucon, uni en 1610 au chapitre de Dole. Dans l'église de cet ancien prieuré, dalles tumulaires des XIVe, XVe et XVIe siècles. L x.

MARAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Olliergues ; 2,228 hab.

MARAT (Jean-Paul), homme politique français, né à Boudry (Suisse) le 24 mai 1743, assassiné à Paris le 14 juil. 1793. Fils aîné du peintre et dessinateur Jean Marat, originaire de Cagliari, en Sardaigne, qui s'était établi à Boudry, dans le comté de Neuchâtel, après avoir abjuré le catholicisme, il se destina à suivre la carrière paternelle. Il apprit le grec, le latin, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le hollandais, et parcourut une partie de l'Europe. Il séjourna dix ans à Londres et y donna, en 1773, sa première œuvre, *A Philosophical Essay on Man,* qui, traduit en 1775, lui valut les sarcasmes de Voltaire. En 1774, il publia *The Chains of Slavery,* pamphlet politique, qu'il traduisit en français sous la Révolution. Le 15 juil. 1774, il fut reçu franc-maçon à Londres et le 30 juin 1775 l'université de Saint-André d'Ecosse lui conféra le titre de docteur en médecine. Marat se fixa ensuite à Paris, où il devint, le 24 juin 1777, médecin des gardes du corps du comte d'Artois. Cette même année il guérit de la phtisie la marquise de Laubespine au moyen d'un spécifique de sa composition, appelé *eau factice antipulmonique*, et cette cure lui valut une certaine popularité. Marat s'adonna à l'étude du feu et de l'électricité et il envoya, le 17 avr. 1779, à l'Académie des sciences, un mémoire intitulé *Découvertes de M. Marat sur le feu, l'électricité et la lumière*, et qu'il fit imprimer. En 1780, il publia ses *Recherches physiques sur le feu* sous les auspices de l'Académie des sciences, et en 1782 des *Recherches physiques sur l'électricité*, etc. ; en 1783, ses *Recherches sur l'électricité médicale* furent couronnées par l'académie de Rouen. Cette même année, il faillit aller diriger une académie des sciences à Madrid, et il entretint à ce sujet une correspondance avec Roume de Saint-Laurent. En 1784, Marat, continuant ses travaux scientifiques, mit au jour des *Notions élémentaires d'optique*, où il établissait, contrairement aux principes de Newton, que les couleurs primitives du spectre devaient se réduire à trois : la jaune, la bleue et la rouge. En 1785, il publia : *Lettres de l'observateur Bon-Sens à M. de M*** sur la fatale catastrophe des infortunés Pilatre de Rozier et Romain, les aéronautes et l'aérostation*, et les *Observations de M. l'amateur Avec à M. l'abbé Saas sur la nécessité d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale, en réponse à la lettre de M. l'abbé Saas à Marat sur l'électricité positive et négative publiée dans le n° 16 de l'Année littéraire.* De plus il envoya (mars 1785) à l'académie de Bordeaux un *Eloge de Montesquieu* (qui fut publié en 1883 par M. de Bresetz). En 1787, Marat donna une traduction de l'*Optique* de Newton et un *Plan de législation criminelle* et il obtint un deuxième prix dans le concours ouvert par l'Académie des sciences sur la meilleure manière de rétablir ou de perfectionner la machine de Marly ou de remplacer cette machine par une autre. En 1788, il publia *Mémoires académiques ou nouvelles découvertes sur la lumière relativement aux points les plus importants de l'optique.* On le voit, l'activité de Marat s'exerçait sur les sujets les plus divers. La révolution de 1789 allait lancer le savant dans le journalisme et dans la politique.

Marat embrassa avec ardeur les idées nouvelles et publia un premier écrit politique : *Offrande à la patrie ou Discours au tiers état de France* (avr. 1789). Puis il fonda le *Moniteur patriote*, dans le but de tracer le « plan d'une constitution juste, sage et libre », mais cette feuille, où ne figurait pas le nom de l'auteur, mais dont il revendiqua la paternité, n'eut qu'un seul numéro. Il fit aussi

imprimer en août 1789 un *Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et se livra tout à fait au journalisme en créant, le 12 sept. 1789, le *Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat*, qui devint, le 16 sept., l'*Ami du peuple ou le Publiciste parisien*. Ce journal, un des plus fameux de la Révolution, subit de nombreuses vicissitudes; l'auteur en prit le nom d'*Ami du peuple* et le rédigea jusqu'au 21 sept. 1792, avec des interruptions, pendant lesquelles on mit au jour diverses contrefaçons. Marat attaqua l'Assemblée constituante et les ministres; après les journées des 5 et 6 oct. 1789, il fut, le 8, décrété de prise de corps par le Châtelet et arrêté. Il ne put reprendre la plume que le 5 nov. suivant. Membre du club des Cordeliers, il continua sa virulente campagne contre les modérés, notamment contre La Fayette, et fut dénoncé au Châtelet, le 15 janv. 1790, et de nouveau décrété de prise de corps. Le 20 janv., des gardes nationaux voulurent arrêter Marat, mais le comité civil du district des Cordeliers le prit sous sa protection. Le publiciste profita de cette intervention pour se réfugier en Angleterre, où il séjourna quatre mois. Il revint en France et reprit la publication de l'*Ami du peuple* le 18 mai 1790. Le 2 août, il fit hommage à l'Assemblée constituante d'un *Plan de législation criminelle*. L'arrestation de Louis XVI à Varennes (21 juin 1791) excita sa bile contre les Girondins. En cette même année 1791, il publia *les Charlatans modernes ou Lettres sur le charlatanisme académique*, où il prit violemment à partie d'illustres membres de l'Académie des sciences, tels que Laplace, Lavoisier, Lalande, Monge, Cassini. Les massacres du Champ de Mars (17 juil. 1791) soulevèrent son indignation et le forcèrent à interrompre son journal. Marat reprit la plume le 10 août, mais dut encore la quitter le 15 déc. 1791 pour se réfugier à Londres. Il recommença l'*Ami du peuple* le 12 avr. 1792 et fut mis en accusation par l'Assemblée nationale le 3 mai. On saisit ses presses, mais il se déroba aux recherches jusqu'au 10 août 1792. Après la victoire populaire, Danton le fit entrer dans l'administration de la Commune de Paris, et, le 9 sept., l'Ami du peuple fut nommé député de Paris à la Convention, le septième sur vingt-quatre. Le 20, il dénonça par affiche Roland et Dumouriez pour des traîtres et le 21 il attaqua Petion. Ce même jour il cessa la publication de l'*Ami du peuple*, qu'il remplaça, le 25 sept., par le *Journal de la République française*. Il annonça la naissance de la nouvelle feuille à la Convention, en même temps qu'il revendiquait le fait, reproché à Robespierre et à Danton, d'avoir jeté dans le public les idées de triumvirat et de dictature, et protestait de la pureté de ses intentions (25 sept.). Le 4 oct., il attaqua violemment la Gironde et le 24 il dénonça Roland, tout en avouant avoir dit que, pour avoir la tranquillité, il fallait que 270,000 têtes tombassent encore. Marat soulevait, par ses actes et par ses paroles, des tempêtes fréquentes dans la Convention. Le 29 oct. Louvet somma ses collègues de rendre compte à la France des raisons qui lui font conserver dans le sein de l'Assemblée « cet homme sur lequel l'opinion publique se développe avec horreur ». Mais la Convention ne mit pas en accusation Marat, qui pressa le jugement de Louis XVI et obtint, le 6 déc. 1792, que la mort du tyran fût votée par appel nominal et que cet appel fût publié. Le 13 févr. 1793, on demanda de nouveau son arrestation, mais la dénonciation faite contre lui fut envoyée aux tribunaux ordinaires. Le 14 mars, Marat, se soumettant au décret de la Convention qui mettait ses membres en demeure d'opter entre le mandat de député et la profession de journaliste, intitula sa feuille *le Publiciste de la République française ou Observations aux Français par Marat, l'Ami du peuple, député à la Convention nationale*. Le 24 mars, il fit décréter la peine de mort contre les embaucheurs. La trahison de Dumouriez, qui justifiait ses appréhensions et ses dénonciations, lui fournit l'occasion de violentes attaques contre une partie de la Convention (4 avr. 1793), ce qui lui valut un rappel à l'ordre avec censure au procès-verbal (5 avr.) et sa mise en accusation (14 avr.). Traduit devant le tribunal révolutionnaire pour excitation des citoyens à la révolte, il fut acquitté et ramené triomphalement dans le sein de la Convention le 24 avr. Il coopéra puissamment à la chute des Girondins (31 mai), mais il fit excepter du décret d'accusation Dusaulx, Ducos et Lanthenas. Malgré cette modération relative, Marat fut considéré par les vaincus comme l'homme responsable de la situation nouvelle. Le 14 juil. 1793, l'Ami du peuple, qui souffrait depuis longtemps d'un eczéma, était dans sa baignoire, quand une jeune fille de Caen demanda à lui présenter une lettre. Introduite auprès de Marat, Charlotte Corday lui remit son placet et lui plongea un poignard dans la poitrine. Marat expira immédiatement et la meurtrière fut arrêtée. La mort du fameux publiciste causa dans Paris une grande émotion; on embauma le corps et la Convention assista aux funérailles (16 juil.). Son buste fut placé dans le lieu des séances de l'Assemblée et le conseil général de la Commune donna le nom de Marat à la rue des Cordeliers (25 juil.). La société des Cordeliers éleva dans sa maison un autel au cœur de Marat (28 juil.). David représenta l'assassinat de l'Ami du peuple et, le 14 nov. 1793, il offrit son tableau à la Convention et réclama pour son héros les honneurs du Panthéon. Le décret fut voté, et on décida, le 25 nov., que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon et remplacé par celui de Marat. La translation n'eut lieu que le 21 sept. 1794, avec la plus grande pompe. D'ailleurs les honneurs ne manquaient pas à la mémoire de l'Ami du peuple. Son buste était placé dans les écoles et promené, avec ceux de Le Peletier et de Chalier, dans toutes les cérémonies publiques; la section du Théâtre-Français portait son nom, que plusieurs villes adoptèrent également et qui fut donné à nombre d'enfants. Cet engouement ne dura pas longtemps et les restes de Marat furent enlevés du Panthéon en vertu du décret du 8 févr. 1795.

Le nom de Marat est resté longtemps en exécration, malgré le dévouement de sa sœur Albertine et de son amie intime, Simonne Evrard, que le publiciste considérait comme sa femme et devait épouser. De nos jours MM. Bougeart et Chévremont ont étudié le caractère et la vie de Marat. Raspail et M. le docteur Cabanès ont mis en relief le génie scientifique de ce médecin, qu'ils considèrent comme le précurseur de Bichat et de Cabanis. Ils ont donné des explications médicales de la violence du *monstre* qui fut un des personnages les plus singuliers de la Révolution française.

Outre les ouvrages cités dans cet article, Marat a laissé deux romans, *les Aventures du comte Potowski*, publié par Paul Lacroix en 1847, et les *Lettres polonaises*, dont le manuscrit autographe est resté inédit. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Jacques CHARAVAY, *Catalogue de documents historiques sur la Révolution française*, 1862. — A. BOUGEART, *Marat, l'ami du peuple*; 1865. — CHÉVREMONT, *Jean-Paul Marat*; 1880. — *Catalogue de l'exposition historique de la Révolution française*; 1889. — Dr CABANÈS, *Marat inconnu*, 1891. — TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, 1894, t. II.

MARATHES ou **MAHRATTES**. Peuple de l'Inde anglaise, établi à l'E. des Ghats occidentales, depuis le cours de la Tapti au N. jusqu'à celui de la Kistna supérieure au S. et aux possessions du Nizam d'Haïderabad. Les Marathes semblent résulter d'un mélange d'Aryas et de Dravidiens; leur aspect physique les rapproche plus des seconds, mais leur langue et leurs traditions sont aryennes. Ce sont des agriculteurs de la caste des kounbi, donc des soudras. Leur taille est d'environ 1^m60; ils ont les pommettes assez saillantes, de petits yeux, le nez souvent épaté, la peau brune; les femmes sont petites, avec teint plus clair, généralement laides. Les Marathes sont de stature plus robuste que les Hindous du Nord. La langue *marathi* ou *mahratti* est parlée par près de 19 millions d'Hindous (en 1891), dont 10 1/2 dans la présidence de Bombay, 3 1/2 dans Haïderabad, 2,300,000 dans le Bérar et 2,100,000

dans les Provinces centrales. Le marathi est dérivé du dakshinatya, dialecte pracrit (V. Inde). Sa forme principale est le dakhani, lequel est pour l'Inde centrale presque aussi usité que l'hindoustani comme langue commerciale. L'écriture dérive de l'alphabet sanscrit. La littérature est empruntée au sanscrit. — Les Marathes, qui furent de bonne heure convertis au brahmanisme, se regardent comme des Hindous et n'ont pas d'autres traditions que les mythes brahmaniques. Comme ils sont placés très bas dans la hiérarchie des castes, ils descendent évidemment de peuplades conquises. Toutefois, il semble qu'ils aient gardé une organisation politique et sociale toute différente de celle des Hindous et peut-être antérieure à la conquête. Les Anglais l'ont respectée. Le pays se divise en une foule de communautés indépendantes gouvernées par des chefs élus (*patel*) et des assemblées communales (*pantchajet*). On a tenté de rapprocher les Marathes des Djats et de leur assigner une origine commune ; ils auraient été ensuite métissés de Bhils, de Dravidiens et d'Aryens. Quoi qu'il en soit, ils ont conservé leur nationalité et leurs institutions. Ce sont des agriculteurs laborieux, de bons soldats, fort endurants, très indépendants et énergiques, peu scrupuleux.

Ils paraissent vers le VIIe siècle av. J.-C. Au temps d'Asoka (IIIe siècle av. J.-C.), ils étaient en grande partie bouddhistes. Les conquérants musulmans les assujettirent, mais ils demeurèrent peu dociles aux empereurs mongols. En 1648, leur chef Sivadji les affranchit, et ils commencèrent une série d'expéditions de brigandage et de conquête dans les contrées voisines. Mais ils ne tardèrent pas à se diviser. La fonction de président (*peishva*) ayant été rendue héréditaire dans une famille (1714), il s'ensuivit des guerres civiles. Le pouvoir du peishva fut ruiné par le désastre de Panipat (6 janv. 1761) où Admed Chah tua 200,000 Marathes. Ceux-ci s'émiettèrent entre des chefs qui successivement furent vaincus par les Anglais. En 1818, la puissance politique des Marathes avait disparu. Il n'en subsiste que quelques principautés : Indore, Gwalior, Baroda, etc. (V. Inde). A.-M. B.

MARATHI (Ling.) (V. Inde, t. XX, p. 702).

MARATHON. Localité de l'ancienne Attique, dans la Diacrie, près de la côte orientale, dans une plaine marécageuse de 28 kil. q., au N. du Pentélique. Elle était à 4 kil. au S. du bourg actuel de Marathona, près du hameau de Vrana. On y a retrouvé (1890) le *Soros*, tertre funéraire, jadis haut de 12 m. et mesurant 150 m. de tour, sous lequel furent ensevelis les Athéniens tués dans la célèbre bataille de 490 gagnée par Miltiade sur les Perses.

Bataille de Marathon. — La bataille de Marathon est la première grande victoire des Hellènes sur les Perses. Darius avait envoyé pour châtier Erétrie et Athènes du concours prêté aux Ioniens une armée de 100,000 hommes sous Datis et Artapherne. Après avoir détruit Erétrie, ils abordèrent dans la baie de Marathon, afin de marcher sur Athènes. De cette ville partirent 9,000 hoplites, renforcés seulement de 1,000 Platéens, commandés par le polémarque Callimaque et les 10 stratèges. Malgré leur faiblesse numérique, ils résolurent, sur l'avis de Miltiade, d'attaquer les Perses. Aristide fit décider qu'on confierait le commandement à Miltiade qui avait l'expérience des guerres d'Orient. Les Athéniens partirent le matin du 10 Metageitnion (12 sept.) de leur camp du Pentélique, disposés en ligne très allongée, afin de ne pas se laisser envelopper. Ils atteignirent les Perses au moment où ceux-ci se rembarquaient, pour gagner Athènes par mer ; déjà la cavalerie et une partie de l'infanterie étaient à bord. Les Athéniens se jetèrent sur les Perses au pas de charge, rompirent leurs rangs, engageant une mêlée où leur lourde armure, leur habitude de la gymnastique et leur courage leur assuraient l'avantage. Le centre trop mince fut pourtant refoulé malgré la valeur d'Aristide et de Thémistocle, mais les ailes victorieuses enveloppèrent les Asiatiques ; ceux-ci se débandèrent ; beaucoup furent noyés dans les marais ; le reste se réfugia à bord des vaisseaux ; les Athéniens les y poursuivirent et prirent sept de ces derniers. C'est là que périt l'archonte Callimaque. Le jour même, Miltiade par une marche forcée ramena l'armée à Athènes prévenant ainsi un retour offensif de la flotte ennemie, secondée par quelques traîtres amis des Pisistratides. Cette brillante victoire ne coûta la vie qu'à 192 Athéniens. Elle demeura légendaire et affirma la supériorité des Grecs sur les Asiatiques. A.-M. B.

Bibl. : V. les histoires de Grèce.

MARATHONIENS, hérétiques du IVe siècle (V. Macédonius).

MARATHONISI. Ville maritime de Grèce, province de Laconie, qui remplace l'ancien port de *Gythion* (V. ce mot), au N.-O. du golfe de Marathonisi ; on lui a redonné le nom de *Gythion*, bien qu'elle n'en occupe pas l'emplacement. — Le *golfe de Marathonisi* (V. Grèce) est l'ancien golfe de Laconie, entre les presqu'îles Malée et Ténare, profond de 45 kil., large de 56 à l'entrée, 20 au fond.

MARÂTRE (Métall.). Pièce métallique, généralement en fonte, qui supporte la partie inférieure de la chemise réfractaire d'un haut fourneau. C'est sur elle que vient s'exercer directement la poussée oblique de l'intérieur vers l'extérieur, et qui résulte du poids de cette partie du fourneau. Cette poussée se transmet, soit sur le massif non réfractaire comme dans les anciens fourneaux, soit sur des colonnes en fonte réunies entre elles au sommet, comme dans les fourneaux modernes. L. K.

MARATS (Les). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt ; 387 hab.

MARATTA (Carlo), peintre italien, né à Camerano (marche d'Ancône), mort à Rome en 1713. Il avait onze ans à peine, lorsque, poussé par le démon de la peinture, il vint rejoindre à Rome son frère aîné, Barnabé Maratta, qui exerçait cet art depuis longtemps, sans talent et sans gloire, au désespoir de leur mère. Carlo, sans doute, n'aurait pas eu une fortune plus brillante, sans la protection et les conseils d'Andrea Sacchi, peintre alors fort à la mode, qui lui procura des travaux et lui apprit à aimer Raphaël et surtout à imiter les Carrache. Vers cette époque, ayant rompu avec son frère, il quitta Rome et passa quelque temps à Ancône, près de sa famille. Mais bientôt il revint dans la Ville éternelle, où les circonstances, à vrai dire, ne lui permirent pas de se produire tout de suite avec éclat. Jusqu'en 1657, il ne peignit guère, pour des particuliers ou des communautés religieuses, que des madones, d'un goût fade et mignard, et d'un caractère parfaitement monotone. L'hostilité du cavalier Bernin, qui détestait dans Maratta l'élève d'Andrea Sacchi, écartait de lui les grandes commandes. Pourtant le pape Alexandre VII se résolut à confier au peintre efféminé des petites Madones, *Carluccio delle Madonnine*, comme l'appelaient ses détracteurs, un ouvrage plus important, et c'est alors que Maratta exécuta la curieuse esquisse de *la Nativité*, aujourd'hui au Louvre, première pensée d'une grande fresque destinée à la galerie de Monte Cavallo : cette peinture et celle de *la Destruction des idoles par Constantin*, pour Saint-Jean-de-Latran, emportèrent tous les suffrages. Bien en cour au Vatican, il remplit de ses œuvres, durant quarante années, les églises de Rome : pour Sainte-Marie-des-Anges un *Baptême de Jésus-Christ;* pour Saint-Joseph du Campo Vaccino, une *Nativité;* pour Sainte-Marie-de-la-Paix, une *Visitation*, etc. Il faut y ajouter maint sujet emprunté soit à l'histoire antique, soit à la poésie ou à la fable, tel que *le Triomphe de Galatée*, et le tableau d'*Apollon et Daphné*, commandé par Louis XIV, qui avait conféré à Maratta le brevet de peintre ordinaire du roi. Il faut y ajouter surtout les innombrables Vierges dont il peupla les couvents de femmes de l'Italie et de l'Europe, ces Vierges guindées, au froid sourire, que l'art décadent de l'époque égalait aux Madones de Raphaël.

Graveur de mérite, Maratta laissa aussi quelques eaux-fortes d'après ses propres œuvres et d'après Raphaël, les Carrache et le Dominiquin. Il avait enfin, aidé de quelques élèves, entrepris avec plus de bonne volonté que de bon-

heur la restauration des fresques des *Stanze* et de la Farnésine. Carlo Maratta mourut comblé de titres, d'honneurs et d'hyperboliques éloges, dont ses biographes italiens nous ont transmis le témoignage. Gaston Cougny.

Bibl. : Paul Mantz, dans *Histoire des peintres de toutes les écoles* (école ombrienne et romaine) ; Paris, 1870.

MARATTIA. I. Botanique. — Genre de Fougères, de la tribu des Marattiées, à sporanges soudés, s'ouvrant par une fente ou un pore apical, sans anneau, ordinairement réunis en masses concrètes, de la famille des Marattiacées. Celles-ci, à sporanges extérieurs, forment, avec les Ophioglossées (à sporanges plongés dans le tissu de la feuille), l'ordre des Marattioïdées dont les caractères généraux (Van Tieghem) sont les suivants : tige très peu allongée, sans entrenœuds, recouverte par les bases des feuilles et ne se ramifiant pas, dépourvue ainsi que les feuilles du sclérenchyme à parois brunes qui caractérise les Fougères. Racines épaisses et charnues, peu nombreuses et se formant sur la tige très près du sommet végétatif, anthéridies profondément formés dans le prothalle. Col des archégones proéminant à peine au-dessus de sa surface. Le genre Marattia habite les régions chaudes du globe. H. F.

II. Paléontologie. — Les Marattiées ont fait leur apparition dans les houilles par les *Angiopécoptéridées* Schimp. et les *Angiopteris* Hoffm., dont les sporanges sont encore libres, tandis que chez les *Asterotheca* Presl. et les *Scolecopteris* Zenk, autres types marattioïdes du carbonifère plus récent, il y a déjà grand progrès vers la soudure des sporanges. Le *Marattiopsis Munsteri* (*Angiopteridium* Schimp.), qui se montre à la fin du trias, est un vrai *Marattia*. L'organisation du groupe est restée stationnaire depuis lors (V. Angiopteridium, Angiopteris). Dr L. Hn.

MARATTIOPSIS (Paléont. vég.) (V. Marattia).

MARAUDAGE. I. Droit criminel. — On appelle parfois maraudage le vol militaire appelé légalement « maraude ». Mais, plus spécialement, l'expression maraudage ne s'entend que du vol dans les champs de fruits, récoltes ou autres productions utiles de la terre, qui, avant d'être soustraits, n'étaient pas encore détachés des arbres ou du sol. Le maraudage comporte plusieurs degrés de gravité. Le premier et le plus faible degré de l'infraction est prévu par l'art. 471, n° 9, C. pén., qui punit d'une amende de 1 à 5 fr. « ceux qui, sans autre circonstance prévue par les lois, auront cueilli ou mangé *sur le lieu même* des *fruits* appartenant à autrui ». Le second degré de l'infraction n'est de même qu'une contravention de simple police ; il fait l'objet de l'art. 475, n° 15, C. pén., qui punit d'une amende de 6 à 10 fr. l'enlèvement hors du lieu et la soustraction, par une seule personne, de jour et sans emploi de paniers, sacs ou moyens de transport, des récoltes ou autres productions utiles de la terre. A la différence des autres contraventions de police, que n'excuse pas la bonne foi, les deux contraventions dont il s'agit ici ne sont pas punissables, si au fait matériel ne se joint pas l'intention d'appropriation frauduleuse de la chose d'autrui ; c'est la minimité du dommage qui, seule, a maintenu parmi les contraventions ces deux classes de faits de maraudage. Mais (et c'est là le degré le plus grave de l'infraction) le maraudage devient un délit de police correctionnelle prévu par l'art. 388, § 5, C. pén., passible d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 fr., lorsqu'il a été commis soit avec des paniers ou des sacs ou autres objets équivalents, soit la nuit, soit à l'aide de voitures ou d'animaux de charge, soit enfin par plusieurs personnes : la circonstance de nuit rend plus difficile la surveillance ; les autres circonstances font présumer qu'il s'agit d'un vol important, et, par exception au système général du code pénal, c'est la quantité présumée des choses volées qui modifie la qualification du vol. — Lorsque le maraudage a été commis non pas dans les champs, mais dans des lieux, même non clos, dépendant d'une maison d'habitation, il change de nature juridique et rentre dans l'application de l'art. 401 du C. pén., spécial au vol proprement dit. Louis André.

II. Jurisprudenee militaire. — La maraude ou le maraudage est l'acte commis par des soldats qui s'approprient par ruse ou par violence des vivres ou des objets appartenant aux habitants des contrées que traverse ou qu'occupe une armée. On peut dire que l'acte commis par un soldat en maraudant est au pillage ce qu'un délit est à un crime, mais la limite entre les deux est subtile. L'adoption de ce mot est relativement moderne ; il a disparu de l'argot des troupiers, et la conquête de l'Algérie a créé pour exprimer le même acte *chaparder* et *chapardeur*, dérivé d'un mot arabe qui signifie voleur.

« Maraude » fut employé en France dès le xvie siècle et fut aussitôt germanisé ; maraudage est plus récent et figure de préférence dans le style de la loi, comme par exemple dans le code du 21 brumaire an V et le règlement du 25 fructidor an VIII. Maraude reparaît cependant dans le règlement du 24 juil. 1816.

Les hordes barbares dans leurs invasions saccageaient tout là où elles passaient ; plus tard, le cercle du pillage fut limité à l'étendue même du théâtre des diverses querelles féodales particulières ; puis les armées plus considérables, pendant les luttes des xive et xve siècles, sans discipline, sans retenue, n'ayant comme récompense que les gains de la guerre, continuèrent à user de rapines. Le droit des gens n'existait pas ; la loi était de vivre aux dépens de ceux qui ne se battaient pas ; chacun pourvoyait à sa propre subsistance sans contrôle, par ses seules forces. La création des armées permanentes mit ceux qui les entretenaient dans l'obligation de les payer et de pourvoir à leur subsistance. Les contributions en nature ou en argent ne furent plus levées que sur l'ordre des chefs, et à l'exception du sac des villes prises d'assaut, le pillage devint un crime et, à un degré moindre, le vol commis par des militaires en campagne fut aussi une faute qui fut nommée *maraude*. Si le pillage fut restreint, la maraude fut pendant longtemps la plaie des armées ; à l'exception des troupes de Gustave-Adolphe, toutes à l'envi maraudaient, y compris celles de Napoléon Ier. Le délit était si fréquent que les troupes étaient familiarisées avec l'expression et ne lui attribuaient rien de plus flétrissant qu'au mot *butin*. L'administration ne pouvait pas toujours satisfaire aux besoins et l'on entendait souvent des hommes les plus honorables dire en revenant d'une campagne : Nous étions obligés de vivre de maraude. Il en était ainsi des armées de Turenne, Luxembourg, Vendôme et Villars. La législation s'est évertuée à réprimer ces exactions ; Maurice de Saxe en 1781 créait les *galères de terre ;* en 1756, le grand prévôt faisait *brancher* sans procès les maraudeurs. Dix ans plus tard Saint-Germain inventait les coups de plat de sabre et de bâton pour les punir. Rien n'y faisait et bien souvent l'exemple venait d'en haut ; le maréchal de Richelieu n'était connu de ses soldats que sous le nom de *père la Maraude* et ils s'en donnaient à cœur joie. Ces habitudes étaient tellement enracinées que Rochambeau dut, pendant la guerre de l'Indépendance, punir de mort le rapt d'une volaille pour obtenir un résultat.

Pendant les guerres de la Révolution, ce fut l'armée d'Italie qui donna les plus tristes exemples de 1796 à 1799 et surtout lors de l'évacuation de Naples, et là, en l'absence de toute discipline, la pente fatale fut vite descendue et la maraude devint meurtre et pillage. La ferme discipline et, il faut bien le dire, les victoires des premières années de l'Empire, amenant l'abondance dans l'armée, atténuèrent le maraudage. Mais le déclin de la fortune impériale devait le ramener dans toute son horreur. Le 14 nov. 1811, en Espagne, un ordre du jour, jusque-là sans exemple, commandait *un bataillon pour aller à la maraude ;* peu de temps après un général, battant en retraite dans le même pays, oubliait 1,200 maraudeurs qui furent pris par les guérillas espagnoles et suppliciés. Le général de Ségur montre que la plaie de la retraite de Russie a été les maraudeurs. L'année suivante (1813), en Saxe, il n'y avait pas deux mois que la grande armée était en campagne qu'elle laissait en arrière plus de 40,000 traînards,

s'établissant par groupes dans des maisons dévastées, s'y défendant à main armée contre les invasions d'autres maraudeurs ou contre les poursuites de la gendarmerie. Cependant un ordre du jour signé du major général ordonnait de les fusiller prévôtalement, c.-à-d. sans jugement. Il est certainement difficile d'éviter la maraude dans les guerres, surtout dans les guerres d'invasion et dans les guerres malheureuses. Payer les soldats et leur fournir ce dont ils ont besoin sont les meilleurs moyens de porter remède à cette plaie, bien plus que les peines les plus sévères. Que voulez-vous dire à des soldats affamés et sans ressources qui s'emparent de ce qu'on ne leur donne pas? « Celui-là serait mort de faim », disait le général Foy, en parlant des dernières guerres du premier Empire, qui aurait attendu pour manger que l'administration de l'armée lui fît distribuer la ration de pain et de viande. »

Aussi le mot de *maraude* ne paraît plus ni dans les règlements modernes ni dans le code de justice militaire actuel (4 août 1857). Le décret du 28 mai 1895 sur le service des armées en campagne au sujet de la police pendant la marche des colonnes (art. 57), parle seul des *maraudeurs* qui sont arrêtés par le détachement de police marchant en queue de colonne et remis à la gendarmerie dès l'arrivée au gîte. Au point de vue juridique actuel, la maraude, comme on l'entendait autrefois, doit être considérée comme un vol et rentre dans les cas prévus par les art. 381 et suivants du C. pén. auxquels l'art. 248 du C. milit. renvoie. Les peines, suivant le cas, sont les travaux forcés à perpétuité, à temps ou à la reclusion. En outre, le dernier paragraphe de cet art. 248 dit : Est puni de la peine de la reclusion et en cas de circonstances atténuantes d'un emprisonnement d'un an à cinq ans tout militaire qui commet un vol au préjudice de l'habitant chez lequel il est logé. L'art. 249 punit de mort celui qui dépouille un blessé. Enfin l'art. 250 édicte les peines contre ceux qui se rendent coupables de pillage, et ce que l'on appelait la maraude y mène fatalement.

Le *pillage* est le fait de s'emparer violemment des biens d'autrui en réunion ou bande à force ouverte. La bande est une réunion non fortuite, mais concertée, organisée, de trois personnes au moins. Est puni de mort avec dégradation militaire tout pillage, dégât de denrées, marchandises ou effets commis par des militaires en bande, soit avec armes ou à force ouverte, soit avec bris de portes ou clôtures extérieures, soit avec violence envers les personnes. Le pillage en bande est puni de la reclusion dans les autres cas. Quand il y a dans la bande des gradés ou des instigateurs, ils sont seuls punis de mort; les autres sont condamnés aux travaux forcés à temps. Les circonstances atténuantes diminuent d'un degré chaque peine.

BIBL. : DROIT CRIMINEL. — BOITARD, *Leçons de dr. crim.*, p. 369. — CHAUVEAU et Faustin HÉLIE, *Théorie du C. pén.*, t. V, pp. 158 et suiv. ; t. VI, pp. 329 et suiv. — Faustin HÉLIE, *Prat. crim. des cours et trib.*, t. II, n°s 738, 995 et 1027. — GARRAUD, *Traité théor. et prat. du dr. pén. franç.*, t. V, n°s 116 et suiv., 752 et 773. — MERLIN, *Répert. de jurispr.*, v° *Maraudage*.

MARAULT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory, sur le Vazil, petit affl. de la Marne (r. g.); 409 hab. Tuilerie alimentée par les marnes grises de l'étage oxfordien (oolithe); près du village on trouve d'anciennes exploitations de minerai de fer (marnes ocreuses de l'étage callovien). A l'E. du village, une ancienne voie romaine appelée dans le pays *chemin lorrain*. Marault est mentionné au XIIe siècle sous le nom de *Mareschus*, *Maresco in Bolonia*. A l'O. du village on voit encore les ruines d'un ancien château féodal dont les deux tourelles et le large fossé subsistent.

MARAUSSAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Béziers; 1,670 hab. Stat. du chem. de fer de Montpellier à Saint-Chinian. Vins muscats. Distilleries, huileries, tonnelleries, plâtreries. Commerce de volailles. Eglise du XIIIe siècle.

MARAVAT. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin; 2,465 hab.

MARAVATIO. Ville du Mexique, ch.-l. de district au N.-E. de l'Etat de Michoacan, entre la montagne et le rio Tololotlan, non loin du lac Quraguango; 12,390 hab., dans une région abondamment arrosée et souvent marécageuse, comme l'indique le nom même de la ville, qui signifie « lieu de pêche ». Station de la ligne de Mexico à Salamanca, avec embranchement sur Morelia.

MARAVÉDI. Monnaie de compte et monnaie réelle qui était en usage en Espagne jusqu'en 1848. C'était la 34e partie du réal de vellon, valant ainsi 0 fr. 007. Il y avait aussi le maravédi de plate, de valeur double. Il y avait des pièces de deux maravédis de vellon (ochavo), de quatre (cuarto) et de huit (ochota), celles-ci parfois en bronze. C'était, au moyen âge, le nom du poids d'après lequel on partageait le butin enlevé aux Maures (Morobotin). A l'origine, les maravédis avaient été des monnaies d'or et d'argent maures; mais, depuis 1474, ce nom ne s'applique qu'à des pièces de cuivre.

MARAVELLE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

MARAVI ou **GNIASSA.** Nom porté par une peuplade de l'Afrique australe, vivant non loin du lac Nyassa. Ce dernier lac s'est appelé aussi Maravi (V. NYASSA).

MARAVIGLIA ou **MIRABILIA** (Giuseppe-Maria), philosophe et prélat italien, mort à Novare en 1684. Professeur de philosophie à l'université de Padoue, puis évêque de Novare en 1667, il est l'auteur de divers ouvrages de morale en latin et en italien : *Leges honestæ vitæ* (Venise, 1657) ; *Proteus ethico-politicus, seu de multiformi hominis statu* (Venise, 1660); *De Erroribus vivorum doctorum* (Venise, 1662) ; *Ammaestramenti dell'anima cristiana* (Novare, 1675).

BIBL. : PAPADOPOLI, *Gymnasium Patavinum*. — SILOS, *Histor. clericor. regular.*, III, 603.

MARAY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Mennetou-sur-Cher; 570 hab.

MARAYE (Ornith.) (V. MARAIL).

MARAYE-EN-OTHE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe; 852 hab.

MARBACH. Ville du Wurttemberg, cercle du Neckar, sur le Neckar, au confluent de la Murr; 2,300 hab. Pont de 350 m. sur le Neckar. Eglise Alexandre, de style gothique (1451-80). Patrie de Schiller dont elle conserve la maison natale transformée en musée. Marbach est une ancienne ville romaine. Le 14 sept. 1405 y fut conclue la *ligue de Marbach* entre 17 villes souabes. Enlevée au Wurttemberg par le Palatinat en 1462, elle lui revint en 1504.

MARBACH (Jean), théologien luthérien, né à Lindau le 24 août 1521, mort à Strasbourg le 17 mars 1581. C'est en 1545 qu'il vint à Strasbourg comme prédicateur ; en 1552, il devint professeur de théologie et président du *convent* ecclésiastique. Il est surtout connu comme champion du luthéranisme strict, qu'il fit triompher à Strasbourg, non sans de grandes luttes, où il apporta une non moins grande passion. Il se montra peu tolérant pour les réfugiés réformés français auxquels il voulait imposer la confession d'Augsbourg, et eut une vive controverse sur la prédestination, avec le professeur réformé Zanchi. En 1556, il s'employa à introduire la réforme luthérienne dans le Palatinat, et, en 1576, à y rétablir le luthéranisme.

BIBL. : FECHT, *Historiæ ecclesiasticæ sæculi XVI supplementum, epistolis ad Marbachios consistens* ; Durbach, 1648. — C. SCHMIDT, *Der Antheil der Strassburger an der Reformation in Kurpfalz, drei Schriften Marbachs* ; Strasbourg, 1856. — TRENSS, *Situation intérieure de l'Eglise luthérienne de Strasbourg sous la direction de Marbach* ; Strasbourg, 1857. — Rod. REUSS, *Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise française de Strasbourg, 1538-1744* ; Strasbourg, 1880. — RŒHRICH, *Geschichte der Reformation im Elsass*, 1832, v. 3.

MARBACHE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. arr. et cant. (N.) de Nancy; 1,407 hab.

MARBAIX. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) d'Avesnes; 616 hab.

MARBAN (Pedro), jésuite et missionnaire espagnol, mort dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il se rendit, en

1695, en Bolivie, et y devint supérieur des missions des Indiens Moxos et Chiquitos, dans la province du Pérou. Il publia un livre précieux, *Arte de la lengua Moxa, con su Vocabulario y Catechismo* (Lima, 1701, in-8), seul ouvrage qui existe sur la langue des Indiens de cette région, qui se divisaient en trois grandes familles : Moxos, Baures et Pampas, et parlaient le même dialecte. G. P-I.

MARBEAU (Jean-Baptiste-François), philanthrope français, né à Brive (Corrèze) le 18 mai 1798, mort à Saint-Cloud le 10 oct. 1875. Il fit ses études au collège de Brive, tout en travaillant chez un avoué et chez un avocat. En 1816, il vint à Paris pour faire son droit, entra en même temps dans une étude d'avoué, passa sa licence en 1819 avec une thèse sur les *Transactions* (Paris, 1833, in-8), qui attira sur lui l'attention de la chambre des avoués et le fit désigner pour une des études les plus importantes. Après les journées de Juillet, ses *Réflexions d'un électeur sur la Révolution de 1830* attirèrent sur lui l'attention de Chateaubriand. Bientôt un important ouvrage : *Politique des intérêts ou essai sur les moyens d'améliorer le sort des travailleurs sans nuire aux propriétaires*, etc. (Paris, 1834, in-8), qui reparut, dix ans plus tard, considérablement remanié, sous le titre de : *Etudes sur l'économie sociale* (*id.*, 1844 ; 2e éd., 1875, in-8). En 1841, Marbeau, qui avait cédé depuis quelques années son étude, avait été nommé adjoint au maire du Ier arrondissement de Paris. C'est alors que, chargé d'inspecter les salles d'asile de cet arrondissement, il fut vivement frappé d'une lacune qui existait dans les institutions de bienfaisance : que devenaient les enfants pauvres de moins de deux ans dont les mères étaient éloignées de leur domicile par les nécessités de leur métier ? Marbeau fut ainsi amené à concevoir l'idée des crèches ; il l'exposa dans son livre : *Des Crèches ou le moyen de diminuer la misère en augmentant la population* (Paris, 1845, in-18, souvent réédité). La première crèche fut ouverte à Chaillot le 14 nov. 1844. En 1846, il fonda la Société des crèches, reconnue d'utilité publique en 1869. Les crèches se répandirent dans toute la France, et l'exemple du « Marbeau des crèches » fut bientôt suivi à l'étranger. Malgré sa prédilection pour cette œuvre, Marbeau joua un rôle très actif dans un grand nombre de sociétés de bienfaisance (sociétés protectrices de l'enfance, d'économie charitable, d'encouragement au bien, etc.). Partout il portait des idées de progrès, tempérées par une grande expérience. D'ailleurs, sa plume demeura active jusqu'à la fin de ses jours, et il lut à l'Académie des sciences morales et politiques nombre de mémoires sur les questions de protection, de prévoyance, de répression pénitentiaire, etc. Il avait publié encore deux autres ouvrages d'économie sociale : *Du Paupérisme en France et des moyens d'y remédier* (Paris, 1847, in-18) ; *De l'Indigence et des secours* (*id.*, 1850, in-18). Th. RUYSSEN.

BIBL. : Th. ROUSSEL, *Marbeau;* Paris, 1875, in-12.

MARBELLA. Ville d'Espagne, prov. de Malaga, sur la Méditerranée, au pied de la sierra Blanca ; 8,800 hab. Mines de fer. Exportation de vin, de figues, de sucre, de minerai de fer.

MARBEUF. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg ; 299 hab.

MARBEUF (Louis-Charles-René, comte de), général français, né à Rennes le 4 oct. 1712, mort à Bastia le 20 sept. 1786. Parvenu après de longs et honorables services au grade de maréchal de camp (1762), il fut deux ans plus tard (1764) envoyé en Corse pour occuper au nom de la France les places de Bastia, Saint-Florent, Ajaccio, Calvi et Algajola. A la suite du traité par lequel la république de Gênes cédait cette île à Louis XV, il commença les hostilités contre Paoli (31 juil. 1768), les poursuivit avec succès après le départ de Chauvelin et avant l'arrivée du comte de Vaux (1768-69), puis, nommé lieutenant général, succéda à ce dernier comme commandant militaire de la Corse où, par sa libéralité et par son luxe plus encore que par son énergie, il ne tarda pas à faire aimer la domination française. Il protégea la famille Bonaparte. Aussi Napoléon, qui lui avait dû, ainsi que plusieurs de ses frères, la faveur d'être élevé en France comme boursier de l'Etat, ne ménagea-t-il pas plus tard ses bienfaits à la veuve et au fils du général de Marbeuf.

MARBÉVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory ; 220 hab.

MARBLEHEAD. Ville maritime des Etats-Unis (Massachusetts), sur un promontoire rocheux, près de Salem ; 8,200 hab. (en 1890). Bon port ; pêcheries de maquereaux et de sardines. Grande fabrication de chaussures.

MARBOD, roi des Marcomans (V. MAROBOD).

MARBODE, écrivain français, né à Angers le 11 sept. 1123. Fils d'un négociant, il devint archidiacre d'Angers, puis évêque de Rennes (1096), abdiqua à la fin de sa vie pour se retirer à l'abbaye de Saint-Aubin. Il jouit d'une grande réputation d'éloquence. Ses œuvres poétiques ont été publiées en 1524 (Cf. *Hist. lit. de la Fr.*, t. X, p. 343).

MARBOIS (BARBÉ-) (V. BARBÉ-MARBOIS).

MARBORÉ (Massif du). Massif de montagnes de la chaîne des Pyrénées, qui occupe une surface de 110 kil. q. environ entre le port de Gavarnie à l'O. et le col de Niscle à l'E., et du N. au S. entre la Prade de Gavarnie et les murailles d'Arrasas. Il emprunte son nom au pic de Marboré (3,253 m.) qui est en France et en forme le centre orographique ; c'est une montagne qui mériterait plutôt le nom de plate-forme, car elle se termine par un vaste plateau horizontal. Les points culminants situés en Espagne, sont le Mont-Perdu (3,352 m.) et le Cylindre du Marboré (3,327 m.). Le massif forme, dans son ensemble, une masse compacte couronnée de terrasses et de bastions et sur les parois de laquelle s'ouvrent de vastes cirques, comme ceux de Gavarnie, d'Estaubé, de Pinède, de Cotatuero. Le Casque du Marboré (3,006 m.) est situé sur la crête du cirque de Gavarnie, à l'E. de la Brèche de Roland ; les Tours du Marboré (3,018 m.) ferment le cirque au S. Les eaux du massif descendent au N., vers le gave de Pau qui y prend sa source, et, du côté de l'Espagne, vers les affluents de l'Ebre. Le massif calcaire, couronné d'îlots nummulitiques, se rattache à une longue bande de terrain crétacé qui s'étend, du N.-O. au S.-E., sur le versant espagnol des Pyrénées ; soulevé au commencement de l'époque tertiaire, il doit ses formes majestueuses et géométriques aux phénomènes de cassures qui se sont produits.

MARBOT (Jean-Antoine de), général français, né à La Rivière, près d'Altillac (Corrèze), le 7 déc. 1754, mort à Gênes le 19 avr. 1800. Après avoir servi sous Louis XVI dans les gardes du corps, il fut envoyé par le dép. de la Corrèze à l'Assemblée législative (1791), obtint en 1793 le commandement du camp de Toulouse, fut ensuite général de division à l'armée des Pyrénées occidentales (1794-95), siégea au Conseil des Anciens, dont il fut deux fois président, fut quelque temps gouverneur de Paris (1799) et, envoyé à Gênes avec Masséna, mourut de maladie pendant le siège de cette ville. A. D.

MARBOT (Antoine-Adolphe-Marcelin de), général français, né à La Rivière (Corrèze) le 22 mars 1781, mort à Bra, près de Tulle, le 2 juin 1844, fils aîné du précédent. Entré au service à dix-sept ans comme simple soldat, il conquit rapidement le grade de lieutenant. Devenu aide de camp de Bernadotte, il fut, par suite de la découverte d'un complot républicain dont ce dernier était l'âme (1802), mis en arrestation. N'ayant voulu dénoncer personne, il fut remis en liberté ; mais Napoléon ne l'aima jamais. Envoyé dans l'Inde avec le général Decaen (1803), il rentra en France trois ans plus tard, fit avec distinction comme aide de camp d'Augereau et de Masséna les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-7), comme aide de camp de Lannes et de Berthier celle d'Espagne (1808-9), fut fait prisonnier par les gué-

rillas (1809), parvint à s'évader, alla rejoindre le maréchal Victor devant Cadix (1810), suivit Masséna en Portugal (1810-11), fit la campagne de Russie comme chef d'escadron de chasseurs, tomba blessé au pouvoir des Russes et ne rentra en France qu'en 1814. Aide de camp de Davout pendant les Cent-Jours, il fut tenu à l'écart par la seconde Restauration, mais reprit du service en 1830 et obtint le grade de maréchal de camp sous la monarchie de Juillet. A. D.

MARBOT (Jean-Baptiste-Antoine-Marcelin, baron de), général français, né à La Rivière le 18 août 1782, mort à Paris le 16 nov. 1854, frère du précédent. Engagé volontaire en 1799, dans l'armée d'Italie, il conquit rapidement ses premiers grades à force d'intelligence et de bravoure, prit part avec éclat, comme aide de camp d'Augereau, à la campagne de Prusse et de Pologne (1806-7), puis à celles d'Espagne et d'Autriche comme aide de camp de Lannes et de Masséna, commanda brillamment le 23e régiment de chasseurs à cheval pendant la guerre de Russie, reçut, après beaucoup d'autres, de graves blessures à Leipzig, à Hanau (1813), fut nommé général de brigade par Napoléon pendant les Cent-Jours et fut encore blessé à Waterloo (18 juin 1815). Proscrit par les Bourbons, il ne put rentrer en France qu'à la fin de 1819. Très attaché au duc d'Orléans, qui lui confia l'éducation militaire de son fils aîné, il fut, après la révolution de Juillet, nommé maréchal de camp, accompagna le prince royal comme aide de camp au siège d'Anvers (1832), puis en Algérie (1835, 1839, 1840) et, promu lieutenant général depuis 1836, fut appelé le 6 avr. 1845 à la Chambre des pairs. La révolution de Février le fit rentrer dans la vie privée. Il avait publié d'importants ouvrages : *Remarques critiques sur l'ouvrage de M. le lieutenant général Roguet, intitulé : Considérations sur l'art de la guerre* (Paris, 1820, in-8); *De la Nécessité d'augmenter les forces militaires de la France et moyen de le faire au meilleur marché possible* (Paris, 1825, in-8). — Ses spirituels *Mémoires* ont été mis au jour avec grand succès tout récemment (Paris, 1891, 3 vol. in-8). A. D.

MARBOTTE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 120 hab.

MARBOUÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun, sur la rive droite du Loir; 948 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Moutons. L'église est surmontée d'un beau clocher du XVe siècle. Sur le territoire de la commune on a relevé de nombreux vestiges antiques, et notamment une belle et grande mosaïque romaine.

MARBOURG. Ville de Prusse, prov. de Cassel (Hesse-Nassau) sur la Lahn ; 14,520 hab. (en 1890). Elle s'étend, principalement sur la rive droite, sur les pentes d'une colline ; de l'autre côté de la rivière est le quartier de Weidenhofen. Le château, de style gothique, possède encore la salle des Chevaliers, longue de 36 m., bâtie de 1277 à 1312, où se tint le fameux *colloque de Marbourg* (1529). L'église Sainte-Elisabeth (1235-83), totalement restaurée en style gothique primitif, renferme un tombeau de la sainte. L'église luthérienne, également gothique, fut édifiée du XIIIe au XVe siècle. L'importance de Marbourg tient à son université, laquelle comptait en 1894-95 800 étudiants, avec une bibliothèque de 12,000 vol.— Aux environs est la station balnéaire de *Marbach*.

Marbourg n'apparaît qu'au XIIIe siècle ; elle reçut une charte urbaine de Louis le Saint de Thuringe (1227), fut assignée à sa veuve Elisabeth, dont le tombeau devint un lieu de pèlerinage ; Marbourg fut ensuite alternativement avec Cassel la résidence des landgraves de Hesse. Philippe le Magnanime y fonda la première école supérieure protestante (1527) et y convoqua pour une conférence religieuse Luther, Melanchthon, Zwingli et Œcolampade (V. LUTHER). Marbourg fut de 1567 à 1604 la capitale d'une branche cadette, disputée entre les deux lignes de Hesse ; elle fut attribuée à celle de Cassel (1648). Les Français l'occupèrent en juil. 1758, et, en juin 1760, repoussèrent une surprise et deux sièges des coalisés (1761-62). En déc. 1806 et juin 1809, il s'y produisit de petites émeutes contre les Français. La ville fut démantelée (1811). A.-M. B.

Colloque de Marbourg (V. LUTHER).

BIBL. : KOLBE, *Die Sehenswürdigkeiten Marburgs*, 1884. — Du même, *Die Kirche der heiligen Elisabeth*, 1882. — Du même, *Die Einführung der Reformation in Marburg*, 1871. — JUSTI, *Gesch. der Universitæt Marburg*, 1827.

MARBOZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Coligny; 2,602 hab.

MARBRE. I. Minéralogie (V. CALCAIRE).

II. Chimie (V. CHAUX).

III. Technologie. — Table en fonte polie, sur laquelle l'ouvrier ajusteur pose les pièces à tracer pour exécuter le traçage avant l'ajustage (V. aussi COMPOSITION, § *Typographie*. Se dit aussi des pierres dures sur lesquelles on broie les couleurs ou les drogues.

IV. Industrie (V. BRÈCHE, t. VII, p. 1047).

V. Archéologie.— MARBRES D'ARUNDEL. — On appelle ainsi une riche collection de tables en marbre couvertes d'inscriptions grecques de la plus haute importance, puisqu'elles retracent les principaux événements de l'histoire de la Grèce depuis la fondation d'Athènes jusqu'en 250 av. J.-C. Trouvées à Paros au XVIe siècle par Samson, elles furent acquises par Thomas Petty pour le compte de lord Arundel (1627) qui les fit déchiffrer par Jean Selden. Celui-ci les publia pour la première fois en 1629 avec une traduction latine et des commentaires sous le titre : *Marmora Arundelliana sive saxa græce incisa, ex venerandis priscæ Orientis gloriæ ruderibus, auspiciis et impensis Thomæ Comitis Arundelliæ*. D'autres éditions, légèrement modifiées, parurent plus tard (1676 et 1732). Ces précieuses inscriptions furent données en 1667 à l'université d'Oxford par lord Howard, depuis duc de Norfolk, petit-fils de lord Arundel. La partie la plus remarquable de ces monuments épigraphiques est comprise dans la chronique dite *de Paros* dont les meilleures traductions sont de Scipion Maffei, du Dr Playfair, de Lenglet-Dufresnoy et de Robinson. F. T.

MARBRERIE (Techn.). Les marbres se débitent, en général, dans le sens où on les trouve dans la carrière. C'est alors les scier en passe. Quelquefois aussi on est obligé de les scier à contre-sens; on appelle ce sciage en contre-passe. Alors, ils sont plus difficiles à tailler; plusieurs marbres même, en raison de leur contexture et de la disposition de leurs veines, ne peuvent être sciés que du sens dans lequel ils ont été débités. Souvent le marbrier est obligé de dégrossir à la gradine et de rétablir au ciseau les sciages mal faits. Parmi les machines à scier, nous citerons celle de Tullock, qui pratique aussi les rainures. Après elle, bien des systèmes de scies furent imaginés, mais tous avaient le défaut de laisser trop rapidement échauffer les lames et de leur faire perdre de la voie. On a imaginé une scie à diamant noir qui remédie à ces inconvénients,

On obtient aussi de bons résultats avec une scie verticale, dont les dents frottent à leur passage sur une molette qui refait sur la lame ce que la matière dure a emporté des dents, enlève les bavures et donne de la voie à la scie. La taille des moulures exige beaucoup de temps et de soins ; on procède par épannelages successifs. Depuis quelque temps, on a adopté pour les moulures simples des rabots à profils déterminés, mus mécaniquement ; mais ces outils ne peuvent servir que pour les calcaires compacts et à contexture saccharoïde ; on ne peut les employer lorsqu'on traite les brèches et les lumachelles. Les pièces cylindriques s'ébauchent au ciseau et s'achèvent généralement sur le tour. On les place entre les pointes de fortes poupées et on leur imprime un mouvement continu de rotation, au moyen d'une roue mue à la main ou à la machine. Vient ensuite le polissage qui comprend : l'égrisage qui consiste à adoucir avec le grès les aspérités laissées par le burin ; aujourd'hui cette opération commence à se faire mécaniquement ; le rabot : on continue de frotter avec des mor-

ceaux de faïence sans émail ou de pierre de Gothland, ou même avec de l'émeri et une molette de plomb pour les calcaires divers ; l'adouci : on continue de frotter avec une pierre ponce ; le piqué : à la molette et à la pierre ponce, on substitue un tampon de linge fin, bien serré et bien imprégné d'un mélange de limaille de plomb avec de la boue d'émeri provenant du polissage des glaces ou de la taille des pierres précieuses ; c'est ce qu'on appelle adoucir à fond ; enfin le lustré : on lave les surfaces ainsi préparées, on les laisse ressuyer et on les frotte avec un tampon de linge et un peu de poudre de potée d'étain ; puis, enfin, on prend un tampon de chiffons secs et on achève de frotter légèrement. Le marbre est alors d'un poli parfait. Lorsque le marbre a subi l'opération du rabot, on recherche et on remplit au mastic de couleur convenable les fils, cavités ou terrasses ; ce mastic se compose ordinairement d'un mélange de cire jaune, de résine et de poix blanche, mêlées d'un peu de soufre et de plâtre tamisé au tamis fin, auquel on donne la consistance d'une pâte épaisse. Pour la colorer, on y ajoute du noir de fumée et de la potée rouge, avec un peu de la couleur dominante du fond. Pour les marbres fins, on se sert des couleurs de la peinture qui peuvent produire le même ton que le fond, et on ajoute à ces couleurs de la gomme-laque pour leur donner du brillant. Telles sont les diverses opérations du travail du marbre, exécutées soit sur les carrières d'extraction, soit dans certains centres où s'exerce exclusivement la profession d'ouvrier marbrier, comme à Jeumont, dans certaines parties de la Belgique, de l'Alsace-Lorraine et le Luxembourg. Le marbre débité, scié, poli et prêt à être posé, vient alors chez le marbrier qui l'emmagasine dans ses ateliers en attendant la commande de la clientèle. L. Knab.

MARBRIER (Constr.). Entrepreneur ou ouvrier de travaux de marbre ou de pierres dures, granits et autres matériaux analogues. Les ouvriers marbriers se divisent en plusieurs spécialités correspondant aux nombreuses opérations ou façons que subit le marbre dans ses différents emplois et dont les principales sont le revêtement pour la décoration extérieure et intérieure des édifices ; la fabrication et la décoration des chambranles de cheminées et la construction et la sculpture des monuments funéraires. C'est ainsi que, en dehors des ouvriers qui extraient le marbre de la carrière, il y a, dans les chantiers de l'entrepreneur de marbrerie, des scieurs qui débitent les blocs, des ouvriers qui le posent et le scellent en place, des tailleurs ou ravaleurs qui le dégrossissent, des sculpteurs qui en achèvent la décoration et des polisseurs qui lui donnent le poli, tandis que d'autres ouvriers lui donnent parfois, à l'aide d'outils spéciaux, des parties de surface grenue formant opposition aux parties de surface lisse.

MARBRURE (Beaux-Arts). On appelle ainsi la peinture qui imite le marbre. On donne aussi ce nom à l'imitation plus ou moins exacte du marbre sur le papier, sur la tranche ou sur la couverture d'un livre. — La teinture artificielle des marbres eux-mêmes s'opère parfois dans des appartements où les cheminées, en marbre blanc, ne seraient pas en rapport avec la décoration, par un procédé de marbrure qui mérite d'être indiqué. On fait dépolir le marbre, on le nettoie ; puis on y pose, au pinceau, tout en dessinant, soit des veines, soit des taches ou cailloutages avec différentes solutions bouillantes de matières colorantes qui pénètrent profondément le marbre et lui communiquent le ton voulu. Le bleu se fait à l'aide d'une solution de tournesol en poudre, dissous dans l'alcool ; la gomme-gutte, préparée de la même façon, donne le jaune ; le mélange, en parties égales, de vitriol blanc, de sel ammoniac et de vert-de-gris produit le jaune d'or ; la teinte verte s'obtient, comme en chromolithographie, en superposant du jaune sur la teinte bleue, etc. Pour exécuter avec succès la marbrure ainsi comprise, il faut un sentiment très vif et une connaissance approfondie des nuances, des veines et des taches constituant les caractères particuliers des marbres que l'on se propose d'imiter. G. C.

MARBURG. Ville d'Autriche, prov. de Styrie, sur la Drave ; 19,898 hab. (en 1890), en majorité Allemands. Cathédrale de 1548 ; patrie de l'amiral Tegetthof. Corroirie, cordonnerie, brasserie, distillerie, ateliers de chemin de fer, commerce de vin et de bois. Marburg forme un district urbain autonome. A l'O. est le pèlerinage de *Maria Rast*.

Bibl. : Puff, *Marburg* ; Graz, 1847, 2 vol.

MARBY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny ; 199 hab.

MARC. Ancien poids de métaux précieux qui dérivait de la livre romaine à 11 onces, réduite par les Francs à 8 onces ou 16 loths. Afin de limiter la réduction, on imprima sur les poids une marque d'où vint le nom de marc (au XI[e] siècle). Le marc valant 8 onces fut, vers l'an 1000, adopté en France par les changeurs, et sa valeur fut, en 1350, fixée à 1/50 de la pile de Charlemagne, soit 244[gr]752923. Pour l'or, on le divisait en 24 carats à 32 grains ; pour l'argent, en 12 deniers à 24 grains. C'était donc l'unité qui, dans plusieurs pays, servait à exprimer le titre des métaux précieux. En Allemagne, on avait aussi, pour l'argent, la division en 16 loths de 18 gr. Le grain représentait ainsi 0,3472. Le marc était aussi un poids en usage pour les matières d'or et d'argent et, plus rarement, un poids médicinal ou de pharmacie. La valeur du marc était variable ; généralement il équivalait à la moitié de la livre. On peut citer : le marc de Cologne, 233[gr]8, usité jusqu'en 1857 dans le Zollverein et 1858 en Autriche comme unité monétaire et métallique allemande ; Vienne, 280,64 ; Nuremberg, 238,6 ; Prague, 253,8 ; Brésil, 229,5 ; Chili, 230 ; Copenhague, 235,4 ; Castille (Espagne), 230 ; Catalogne, 268,35 ; France, ancien marc, 344,75, marc de 1812, 250 ; Venise, 238,7 ; Hollande, et Indes orientales, 246,1 ; Milan, 235 ; Wiesbaden, 236,1 ; Varsovie, 201,7 ; Portugal, 229,5 ; Russie, 215,5 ; Stockholm, 209,85 ; Genève, 245 ; Zurich, 234,9 ; Tirol, 280,64. Comme unité monétaire en Allemagne, le marc se divisait en 16 schilling de 12 pfennigs. Le marc usuel, au titre des 3/4, valait, d'après la convention de Lubeck (1694), le 1/34 du marc d'argent fin de Cologne, soit 1/4 de plus que le marc impérial (exactement 1,2381). A Hambourg et dans le Slesvig-Holstein, on employait comme unité de compte, dans le grand commerce, le *marc banco*, valant moitié plus que le marc impérial (exactement 1,5169). Aujourd'hui le marc est l'unité monétaire de l'empire allemand. Il vaut 1/1395 d'une livre d'or (de 500 gr.), soit 1/3 de l'ancien thaler. G. François.

MARC. I. Viticulture (V. Eau-de-vie, t. XV, p. 208).

II. Economie rurale (V. Engrais).

III. Divination (V. Divination, t. XIV, p. 749).

MARC-la-Tour. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. (S.) de Tulle ; 507 hab.

MARC (Saint), évangéliste. Un certain Jean, dit *Marc*, fut associé aux voyages missionnaires de l'apôtre Paul et de Barnabas. La tradition chrétienne fait de ce même Marc le compagnon et l'interprète de l'apôtre Pierre. D'après Clément d'Alexandrie, Marc aurait accompagné saint Pierre à Rome, où il aurait composé l'évangile placé sous son nom ; Eusèbe le fait ensuite résider en Egypte, où il fonde l'Eglise d'Alexandrie et meurt martyr. L'un des évangiles canoniques, le second dans l'ordre traditionnel, se trouve inscrit sous le nom de Marc. Cette attribution n'a aucun fondement historique. Les questions qui touchent à l'origine et à la composition de cet écrit ont été examinées à l'art. Evangile.

MARC ou **MARKOS**, gnostique du II[e] siècle. Les données sur sa vie manquent à peu près entièrement. Le nom de ses adhérents, appelés marcoriens, laisse deviner une origine orientale. Marc était contemporain d'*Irénée* (V. ce nom) et avait un assez grand nombre d'adhérents dans la vallée du Rhône. Son enseignement se rattachait à celui de *Valentin* (V. ce nom), malgré l'opinion de Jérôme (*ép.* 75, *ad Theod.*), de beaucoup postérieure, et qui en fait un disciple de Basilide. Marc se perdait dans d'extra-

vagantes spéculations, tantôt ingénieuses, tantôt grotesques. Il appelait le principe premier ἀνούσιος, non-être, qui prend réalité dans les *éons* (V. ce mot) ; ceux-ci procèdent non par émanation, mais par *ekphonèse*, terme choisi en rapport avec celui du Logos ou Verbe, et afin de rendre le processus plus immatériel. On n'en reprochait pas moins à Marc de séduire des femmes de la bonne société, dont il prétendait faire des prophétesses. F.-H. K.

Bibl. : Smith et Wace, *Dictionary of christian Biography ;* Londres, 1882, t. III, pp. 827-829. — Renan, *Histoire des origines du christianisme ;* Paris, 1885, t. VII, pp. 127 et suiv., et 292 et suiv.

MARC (Saint), évêque d'Aréthuse, au IVe siècle. Fête le 29 mars. D'abord arien, il se rallia à l'orthodoxie nicéenne après 359. Comme il avait détruit un temple païen à Aréthuse, le peuple le maltraita, lors de l'avènement de Julien dit l'Apostat ; il demeura ferme et remonta sur son siège.

MARC (Saint), *confesseur*, 35e pape. Fête le 5 oct. La durée de son pontificat est diversement rapportée. D'après le *Catalogue Félicien*, reproduit par la *Gerarchia cattolica*, elle comprendrait deux années, huit mois vingt et un jours (337-340) ; d'après le *Catalogue libérien*, huit mois et dix jours, commençant le 18 janv. et finissant le 7 oct. 336. Cette dernière chronologie est généralement considérée comme la plus vraisemblable. Le nom de ce pape n'est mentionné à l'occasion d'aucun des événements, fort importants pour l'histoire ecclésiastique, qui se sont accomplis pendant ce laps de temps. On lui attribue une ordonnance prescrivant que l'évêque de Rome serait consacré par l'évêque d'Ostie et qu'il porterait le pallium ; la fondation d'une basilique dans le cimetière Balbine, où il fut enterré ; une réponse à une lettre à lui adressée par Athanase et les évêques d'Egypte. Ces deux pièces sont apocryphes. E.-H. V.

Bibl. : Lipsius, *Chronologie der rœmischen Bischœfe ;* Kiel, 1869, in-8.

MARC (François), jurisconsulte dauphinois, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort de la peste en 1522. Il fut nommé conseiller au parlement de Grenoble par lettres du 26 avr. 1501. On lui doit un recueil d'arrêts de cette cour qui jouit jusqu'à la Révolution d'une grande autorité. Ce recueil qui ne fut publié qu'après sa mort, portait le titre suivant : *Novæ decisiones Supreme Curie Parlamenti Delphinatus per magnificum quondam dominum Franciscum Marcum illius senatorem meritissimum ac legum interpretem acutissimum edite, collecte que, nec non ad unguem emendate* (Grenoble, 1631).

MARC (Charles-Chrétien-Henri), médecin hollandais, né à Amsterdam le 4 nov. 1771, mort à Paris le 12 janv. 1841. Il fit ses études en Allemagne, puis vint en 1795 à Paris où il fonda avec Fourcroy, Cabanis, Desgenettes, etc., la Société médicale d'émulation ; il se fit recevoir docteur à Paris en 1811, devint en 1816 membre du conseil de salubrité, puis membre de l'Académie de médecine peu après sa fondation. En 1829, il contribua à fonder les *Annales d'hygiène publique*, puis, en 1830, devint premier médecin de Louis-Philippe. Outre un grand nombre de mémoires, d'articles, etc., sur la médecine proprement dite et surtout la médecine légale et la folie, on lui doit : *De la Folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires* (Paris, 1840, 2 vol. in-8), où l'un des premiers il montre les rapports, souvent invisibles, qui unissent le crime à la folie. Dr L. Hn.

MARC (Jean-Auguste), peintre et écrivain français, né à Metz en 1818, mort à Suresnes en 1886. Petit-fils d'un architecte qui a doté la ville de Nancy de plusieurs monuments importants, il quitta de bonne heure l'étude de la médecine vétérinaire, à laquelle le destinait sa famille, pour s'adonner au dessin et à la peinture ; à dix-neuf ans, il enseignait le dessin au gymnase de Diekirch, dans le grand-duché de Luxembourg. En 1840, il se rendit à Paris et fréquenta l'atelier de Paul Delaroche, où il fut le camarade de Gérôme, d'Hébert, de Gustave Boulanger ; mais ses débuts au Salon ne datent que de 1847. L'année suivante, on trouve Auguste Marc au nombre des artistes choisis par le gouvernement de 1848 pour représenter la figure symbolique de la République. A côté de nombreux portraits, il faut citer parmi les œuvres de Marc : un *Christ au prétoire*, qui orne la cathédrale de Mexico ; une allégorie de *la France* pour l'hôtel de ville de Metz ; *l'Assassinat du duc de Guise par Jean Poltrot de Méré*, exposé en 1857. En même temps, il exécutait un grand nombre de dessins pour l'*Illustration.* Lié avec le fondateur de ce journal, M. Paulin, il arriva peu à peu à y occuper lui-même une place prépondérante, et se trouva amené, en 1859, à en prendre la direction. G. C.

Son fils *Lucien*, né à Diekirch (grand-duché de Luxembourg) le 14 nov. 1845, débuta comme journaliste à la *Liberté* et assista en 1869 aux opérations de la pose du câble transatlantique dont il rendit compte dans le *Journal officiel.* A la mort de son père, il lui succéda à l'*Illustration*, où il était attaché depuis 1866, et apporta à ce journal des améliorations qui lui donnèrent une place à part dans la presse périodique illustrée.

MARC-Antoine, empereur romain (V. Antoine).

MARC-Antoine, graveur italien (V. Raimondi).

MARC-Aurèle (Marcus Aurelius Antoninus), empereur romain (161-180), né à Rome le 20 avr. 121 ap. J.-C., mort à Vienne ou à Sirmium le 17 mars 180. Il était d'une famille établie en Bétique (Espagne). Son arrière-grand-père, Annius Verus, natif de Succubo, était de rang prétorien ; son grand-père, Annius Verus, fut trois fois consul et préfet de la ville ; il épousa Rupilia Faustina et en eut Annius Libo, consul en 128, Annius Verus et Annia Galeria Faustina Augusta, laquelle épousa l'empereur Antonin. Annius Verus, mort jeune, étant préteur, avait épousé Domitia Lucilla ; de leur union naquit dans leur villa du mont Cælius le jeune Marcus Annius Verus, futur empereur. Il fut élevé par son grand-père, et dès son enfance gagna la faveur de l'empereur Adrien par la franchise de son caractère ; Adrien, qui le surnommait Verissimus, lui décerna les honneurs équestres à six ans, l'admit dans la confrérie des prêtres saliens à huit ans. L'enfant fut élevé par les hommes les plus distingués de l'époque, Fronton, Hérode Atticus, Apollonius de Chalcis, Sextus de Chéronée, Junius Rusticus ; on a retrouvé sa correspondance avec le premier. A douze ans, il prit le costume de philosophe et s'imposa des pratiques d'une austérité presque ascétique. A quinze ans, il endossa la toge virile et fut fiancé à la fille d'Ælius Cæsar, héritier présomptif du trône, puis nommé préfet de Rome pendant les féries latines. Adrien l'introduisait dans la dynastie qu'il voulait fonder. A la mort d'Ælius, quand Adrien adopta Antonin et le créa césar, il exigea qu'à son tour son nouvel héritier adoptât Marcus et le jeune Lucius Ceionius Commodus, fils d'Ælius Cæsar. Ce fut alors que le premier, entrant dans la *gens* Aurelia, prit le nom de Marcus Aurelius au lieu de celui de Marcus Annius Verus. On le nomma questeur, et, Adrien étant mort, Antonin le prit aussitôt pour collègue de consulat. Il dut changer de fiancée, et accepter la fille d'Antonin, sa cousine Annia Faustina, d'abord destinée à Ceionius Commodus (Lucius Vernus). L'union ne fut consommée qu'en 145. Elle fut d'abord heureuse ; le jeune prince vivait de préférence dans ses villas de Lorium et de Lanuvium. Après la naissance d'une fille, il fut investi de la puissance tribunitienne, c.-à-d. associé à l'Empire (147).

Il partagea le fardeau du pouvoir avec Antonin durant quatorze années. Quand celui-ci mourut (7 mars 161), lui-même s'associa Ceionius Commodus qui avait pris le nom de Lucius Aurelius Verus. Il le fit sur le pied de parfaite égalité et pour la première fois il y eut simultanément deux augustes. Lucius Verus était plus jeune de neuf ans, actif, et semblait destiné à diriger les opérations militaires. Il fut fiancé à Annia Lucilla, fille de Marc-Aurèle, et alla combattre les Parthes. Vologèse III, après avoir détruit une légion cantonnée à Elegeia, envahissait la Syrie. L'armée romaine fut dirigée par Avidius Cassius, lequel défit

les Parthes, les poursuivit en Mésopotamie, brûla Séleucie et rasa le palais royal de Ktésiphon, tandis qu'au N., Statius Priscus prenait Artaxata et restaurait le protégé romain Soæmus sur le trône d'Arménie, Vologèse traita, cédant la Mésopotamie (162-66). Les deux empereurs célébrèrent leur triomphe en 166. Lucius avait passé son temps dans la débauche à Laodicée, Daphné ou Antioche, son frère dirigeant l'organisation tandis que les légats conduisaient les armées. Calpurnius Agricola avait comprimé un mouvement de l'armée de Bretagne et contenu les insulaires. Aufidius Victorinus combattit les Cattes. Sur le Danube s'amassait un orage plus redoutable. Une famine et une peste avaient affaibli le peuple et l'armée au moment où se formait une ligue des barbares du N. du Danube, Marcomans, Quades, Iazyges, Alains, Sarmates, lesquels envahirent l'Empire. Cette guerre fut une des plus considérables qu'il ait soutenues. En 168, les deux empereurs se portent sur les Alpes; les Quades demandent la paix et repassent le Danube. L'année suivante, nouvelle invasion, concentration de forces à Aquilée ; la peste ravage l'armée et Lucius Verus meurt subitement à Altinum. Marc-Aurèle regretta peu ce collègue dissolu qui le gênait, bien qu'il lui ait fait décerner l'apothéose. Il revint sur le Danube conduire la guerre contre les Marcomans; il fut obligé de concentrer une douzaine des trente légions de l'Empire, d'en créer deux nouvelles (V. Empire et Légion), d'enrôler des gladiateurs, des esclaves, des exilés, de faire vendre ses bijoux. Nous ignorons le détail de ces campagnes qui furent marquées par des alternatives de succès et de revers; les Marcomans pénétrèrent jusqu'à Aquilée. Pertinax délivra la Rhétie et le Norique, Marc-Aurèle opéra en Pannonie. Les Iazyges furent battus sur le lit alors glacé du Danube. Le pays des Quades fut envahi ; au cours de cette expédition l'armée romaine, accablée par la soif, fut sauvée par un orage subit qui parut miraculeux et dont plus tard les chrétiens ont revendiqué l'honneur rapporté d'abord à Jupiter Pluvius, comme en témoigne un bas-relief de la colonne Antonine. — Ces succès furent interrompus par la révolte d'Avidius Cassius en Asie. Ce grand général, qui reprochait à Marc-Aurèle une excessive indulgence pour un personnel taré, et un désintéressement philosophique des abus, avait pris le titre d'auguste. Il fut arrêté par la résistance des gouverneurs de Cappadoce et de Bithynie et tué par un de ses officiers. Marc-Aurèle pardonna à tous ses complices. Il se rendit alors à Rome où il s'associa son fils Commode, partit pour l'Orient avec sa femme et son fils. Faustine mourut à Halala (plus tard Faustinopolis), au pied du Taurus, et reçut l'apothéose. L'empereur visita la Syrie, l'Egypte et revint à Rome (176) après avoir inspecté les écoles, les temples, fondé quelques chaires à Athènes, s'être initié aux mystères d'Eleusis. Il institua de nouvelles fondations alimentaires pour des jeunes filles (*puellæ Faustinianæ*). Il fit de grandes largesses au peuple à l'occasion du mariage de Commode. La guerre se poursuivait au N.; Pertinax commandait en Dacie, les deux frères Quintilius sur le Danube. Marc-Aurèle s'y rendit à la fin de 178. Après de brillants succès, il fut atteint d'une maladie (peut-être la peste) à laquelle il succomba. — Outre ses *Méditations* écrites en grec (Μάρκου Αντωνίνου τοῦ αὐτοκράτορος τῶν εἰς ἑαυτὸν βιϐλία ιϐ'), on a retrouvé dans les palimpsestes de l'Ambrosienne et de la Vaticane un certain nombre de lettres de Marc-Aurèle. — L'empereur eut de sa femme Faustine trois fils et quatre filles: *Annius Verus Cæsar*, né en 163, mort en 170; deux jumeaux, *Antoninus*, mort à l'âge de quatre ans, et *Lucius Aurelius Commodus* qui succéda à son père ; *Annia Lucilla*, épouse de L. Verus ; *Vibia Aurelia Sabina ; Domitia Faustina ; Fadilla*.

Il est difficile d'apprécier le règne de Marc-Aurèle au point de vue politique ; les documents manquent ; les brefs récits de Capitolin, de Vulcatius Gallicanus (*Vie d'Av. Cassius*), l'abrégé de Dion Cassius par Xiphilin, quelques lignes d'Hérodien, sont avec les monuments épigraphiques et archéologiques et quelques lettres de l'empereur des moyens d'information tout à fait insuffisants. Les famines, la peste, les incursions des barbares ont fait de grands ravages. Dans quelle mesure l'administration du prince a-t-elle pallié et réparé ces maux ? Eut-il l'énergie qu'exigeaient les circonstances ? Mais ce qu'on ne peut contester, c'est sa haute valeur morale et son mérite personnel. On ne saurait guère lui reprocher d'avoir persécuté les chrétiens, ce qui fut politique commune des empereurs, d'autant que le sanglant épisode de Lyon (martyre de Pothin, Blandine, etc.) se passa loin de sa présence. Lui-même avait horreur du sang versé et n'assistait aux combats de gladiateurs qu'en faisant émousser leurs armes. Si l'on fait abstraction de son mérite politique, que nous ne sommes pas en mesure de juger, il demeure certain que Marc-Aurèle est une des personnalités les plus éminentes et les plus sympathiques de l'histoire. A.-M. B.

Marc-Aurèle, philosophe, est avec Musonius, Rufus et Epictète, un des plus admirables représentants de l'école stoïcienne. Son livre des *Pensées*, sorte d'examen de conscience qu'il écrivait chaque soir pendant sa rude campagne chez les Marcomans, est avec l'*Imitation de Jésus-Christ* à laquelle il fait penser souvent, un des plus beaux livres que possède l'humanité. Marc-Aurèle demeure en général fidèle à l'esprit et même à la lettre du stoïcisme : cependant il l'adoucit en bien des points; il l'anime d'un esprit nouveau, il le pénètre d'une tendresse de cœur et d'une bonté inconnues jusque-là, et, par certains côtés, il se rapproche de Platon. Tout en reconnaissant l'importance et la légitimité de la logique et de la physique, c'est la religion et la morale qu'il considère comme la partie essentielle de la philosophie. La vie est une ombre, un rêve : il importe peu qu'elle dure trois ans ou trois âges d'homme. Ce qui seul mérite considération, c'est l'ordre établi dans l'univers par la Providence. Que le monde soit animé d'un esprit divin, que tout, dans le détail comme dans l'ensemble, conspire vers un même but qui est le bien, que le mal ne soit qu'une apparence ou une condition du bien, voilà le principe de la philosophie de Marc-Aurèle, l'idée qui revient sans cesse sous cent formes différentes dans son livre ; et rien dans une vie si agitée et si douloureuse n'a pu ébranler chez lui ce touchant optimisme. De là les préceptes de résignation pieuse qu'il se donne si souvent à lui-même. Il n'est point d'événement si cruel dans la vie, dont l'homme de bien ne puisse faire une occasion de vertu ; et vienne l'heure de la mort, il faut quitter la vie comme l'olive mûre tombe en bénissant l'arbre qui l'a portée. De là aussi cette confiance dans la bonté de Dieu ou de Jupiter, qui se révèle à tous par la divination et les oracles, surtout par les démons familiers qu'il a proposés à notre garde et qui veillent sur nous. C'est en se détournant des choses extérieures pour consulter ce génie intérieur, qui est la meilleure partie de lui-même, que l'homme peut arriver à la vertu et se préparer à rentrer après la mort dans le sein de la divinité. Nous ne pouvons qu'indiquer ici les belles conséquences que Marc-Aurèle a tirées de ces principes sur la fraternité de tous les hommes, sur leur parenté avec Dieu, sur les égards dus aux plus humbles, sur la pitié que doivent nous inspirer les fautes des hommes commises toujours par ignorance, sur l'amour qui doit unir tous les citoyens de cette patrie qu'il appelle la cité de Jupiter. Les *Pensées* de Marc-Aurèle ont été traduites en français par Dacier (Paris, 1691, 2 vol.), par Joly (Paris, 1770), par Pierron (Paris, 1843), par Barthélemy Saint-Hilaire (Paris, 1876). V. Brochard.

Bibl. : Duruy, *Hist. des Romains*, t. V. — Martha, *les Moralistes sous l'Empire romain* ; Paris, 1864. — Taine, *Nouv. Ess. de crit. et d'hist.*; Paris, 1866. — E. Renan, *Marc-Aurèle*. — Bach, *De M.-Aur.-Antonino* ; Leipzig, 1826.

MARC-Bayeux (V. Bayeux [Adolphe]).

MARC de Ravenne, graveur italien (V. Dente [Marco]).

MARC-Dufraisse, écrivain français (V. Dufraisse).

MARC-Fournier (V. Fournier).

MARCA (Lombardelli della) (V. Lombardelli).

MARCA (Pierre de), prélat et historien français, né à Gan (Basses-Pyrénées) en 1595, mort à Paris le 29 juin 1662. Il était fils de Jacques de Marca, gros marchand anobli et l'un des chefs du parti catholique en Béarn. Après avoir étudié au collège des jésuites d'Auch, puis à l'université de Toulouse, il devint avocat au barreau de Pau et fut nommé en 1615 membre du conseil souverain de Béarn. En 1618, il épousa Marguerite de Forgues, de Pau, dont il eut un fils et trois filles; la même année il publia contre Jean-Paul de Lescun un discours sur l'*Edit de rétablissement de la religion catholique en Béarn*. Nommé président du parlement de Navarre, puis intendant de Béarn de 1631 à 1638, conseiller d'Etat en juil. 1639, il fit paraître en 1641 son *De Concordia sacerdotii et imperii*, où, sur l'ordre de Richelieu, il exposa les libertés de l'Eglise gallicane; cet ouvrage eut un grand retentissement. Veuf depuis 1631, Marca se décida à entrer dans les ordres : nommé évêque de Couserans le 28 déc. 1641, il se vit pendant plusieurs années refuser les bulles par la cour de Rome, indisposée contre lui par la publication du *De Concordia;* il ne les obtint qu'en 1648 après une rétractation des hérésies contenues dans cet ouvrage. Chargé en 1644 d'une mission en Catalogne en qualité de visiteur général, il y resta sept ans et seconda utilement les chefs militaires qui se succédèrent dans cette province, le maréchal de La Mothe-Houdancourt, le comte d'Harcourt et enfin Condé. Rentré en France en 1651, il fut appelé par Mazarin le 28 mai 1652 au siège archiépiscopal de Toulouse et présida plusieurs fois les États de Languedoc. Nommé ministre d'Etat en 1658, il fut choisi avec l'évêque d'Orange pour fixer la délimitation des frontières franco-espagnoles. Après cette opération, Marca revint à Paris et, en 1662, succéda au cardinal de Retz sur le siège archiépiscopal de la capitale. Il s'unit à ce moment-là aux jésuites pour condamner formellement les fameuses propositions de Jansenius. Il mourut au moment où arrivaient à Paris ses bulles d'investiture et fut inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

Outre les ouvrages déjà cités, Marca avait écrit une *Histoire de Béarn* (Paris, 1640, in-fol) qui donne une haute idée de son érudition et conserve aujourd'hui encore toute sa valeur; le premier volume, qui ne va pas au delà de la fin du XIIIe siècle, a seul paru; le second, qui allait jusqu'en 1620, a été vraisemblablement écrit, mais n'a jamais été imprimé, et le manuscrit en est perdu; une description de la Catalogne sous le titre de *Marca Hispanica sive limes Hispanicus*, publiée par Baluze, secrétaire de Marca (Paris, 1688, in-fol.); une *Dissertatio de primatu Lugdunensi et cœteris primatibus* (Paris, 1644, in-8) et un grand nombre de traités de droit ecclésiastique, qui furent publiés en 1668 par l'abbé de Faget, cousin germain de l'archevêque; en tête, ce dernier écrivit une *Vie* de Marca, à l'occasion de laquelle s'éleva entre son auteur et Baluze une violente querelle qui fit peu d'honneur à l'un et l'autre des deux écrivains. Henri COURTEAULT.

BIBL. : Abbé DUBARAT, *Notice biographique sur Pierre de Marca*, en tête de la réimpression de l'*Histoire de Béarn*, dont le premier volume a paru à Pau en 1894 (le second sous presse [1896]). Cette notice, extrêmement étendue, résume et complète tous les travaux antérieurs. — La *Correspondance* de Marca, dont une faible partie a été publiée par M. TAMIZEY DE LARROQUE, et qui est surtout éparse dans la collection Baluze à la Bibliothèque nationale, sera aussi prochainement éditée.

MARCAB (Astr.). Etoile de deuxième grandeur dans l'aile de Pégase.

MARCABRUN, troubadour gascon du XIIe siècle. Marcabrun est, avec Guillaume IX, le plus ancien troubadour connu; aussi les biographes du XIIIe siècle étaient-ils déjà fort peu renseignés sur son compte. Selon la plus explicite des deux notices qu'ils nous ont laissées sur Marcabrun, celui-ci était un enfant trouvé; déposé à la porte d'un homme riche, nommé Audric del Vilar (probablement Auvillars, arr. de Moissac [Tarn-et-Garonne]), il fut élevé par celui-ci, puis apprit l'art de « trouver » sous la direction de Cercamon, son compatriote; il était fort redouté des grands à cause de la violence de ses attaques et il fut tué par l'ordre du châtelain de Guiane. L'étude de ses pièces nous permet heureusement de compléter ces renseignements : plusieurs se rapportent à diverses expéditions dirigées contre les Sarrazins par Alphonse VII de Castille (*Aujatz de chan*, 1135; *Pax in nomine domini*, 1137, appel enflammé à la croisade; *Emperaire per mi mezeis* 1137-47), ou sont adressées à ce prince (*Emperaire per vostre pretz*). Une autre pièce, sorte de pastourelle, est relative à la croisade de 1147 (*A la fontana del vergier*). Marcabrun est un des rares troubadours qui n'aient pas composé une seule chanson amoureuse; ses autres poésies sont (à l'exception d'une jolie pastourelle, *L'autrier jost' una sebissa*) des pièces morales et satiriques. Il s'y met violemment en opposition avec tous les troubadours : il se plaint (bien que son époque ait été de beaucoup la plus favorable aux poètes) que Jeunesse et Prix (synonymes de courtoisie et largesse) soient en pleine décadence; il dévoile avec un cruel réalisme les dangers des théories courtoises prêchées avec tant d'ardeur par tous les poètes méridionaux; il montre les femmes encouragées au désordre par l'infidélité des maris, et les races les plus nobles abâtardies par les complaisances de celles-ci pour les gens de basse condition chargés de les garder (on sait que l'hérédité des sentiments nobles ou vils a été un dogme pour tout le moyen âge). La satire dans Marcabrun est toujours âpre, parfois éloquente, en somme fort originale; malheureusement, son style, chargé d'expressions populaires ou proverbiales, métaphorique à l'excès, est extrêmement obscur et parfois inintelligible. Par ses qualités comme par ses défauts, il s'était acquis une grande notoriété; jusqu'au milieu du XIIe siècle, il est l'un des troubadours les plus souvent cités et commentés, et quelques autres, comme Pierre d'Auvergne, n'ont guère fait que l'imiter servilement. Il reste de lui environ 45 pièces, dont il n'a pas encore été donné d'édition critique. A. JEANROY.

BIBL. : BARTSCH, *Grundriss der provenz. Liter.* — H. SUCHIER, dans *Jahrbuch fur engl. und rom. Litt.*, XIV. — P. MEYER, dans *Romania*, VI, 119. — CHABANEAU, dans *Hist. de Languedoc*, X, 216; et dans *Revue des langues romanes*, XIX, 88; XXII, 49; XXVII, 250.

MARCADÉ (Victor-Napoléon), jurisconsulte français, né à Rouen le 28 juil. 1810, mort à Rouen le 17 août 1854. Il étudia le droit à Paris et revint à Rouen, où il se fit inscrire au barreau. De 1851 à 1854, il a été avocat à la cour de cassation. Il a été l'un des fondateurs de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, mais il est connu surtout par son ouvrage: *Eléments du droit civil français* (Paris, 1842, 3 vol.; 5e éd. sous le titre d'*Explication théorique et pratique du code Napoléon*, Paris, 1858-59, 9 vol. in-8), continué par Paul Pont (en tout 12 vol.). Marcadé a écrit aussi : *Etudes de science religieuse* (Paris, 1847, in-8).

BIBL. : Notice dans *Rev. critique de législ.*, août 1854.

MARÇAIS. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Saint-Amand-Montrond; 750 hab.

MARCAMPS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg-sur-Gironde; 595 hab.

MARCANDIER (Roch), publiciste français, né à Guise en 1767, guillotiné à Paris le 12 juil. 1794. Secrétaire de Camille Desmoulins, il fonda ensuite les *Hommes de proie*, pamphlet périodique où il attaqua Desmoulins, Danton, Manuel comme septembriseurs et concussionnaires. Plus tard, il s'en prit à Robespierre dans le *Véritable Ami du peuple* (11 numéros de mai à juil. 1794). Il fut arrêté comme agent des contre-révolutionnaires, condamné à mort et exécuté. A.-M. B.

MARCAOUÉ. Rivière du dép. du *Gers* (V. ce mot).

MARCASSIN (V. SANGLIER).

MARCASSITE (Alch.). Ce mot est employé par les alchimistes du moyen âge pour désigner les sulfures, arséniosulfures et minerais analogues de tous les métaux proprement dits. La marcassite blanche ou pyrite argentine

était appelée wismath ou magnésie. La marcassite plombée est le sulfure d'antimoine.

MARCASSUS (Pierre de), littérateur français, né à Gimont en 1584, mort à Paris en déc. 1664. Il professa aux collèges de Boncourt et de la Marche, fut précepteur du marquis F. de Pont de Courlay, publia de médiocres traductions de poèmes grecs et latins et quelques romans : *la Clorimène* (1626); *le Timandre, l'Eromène* (pastorale en cinq actes, vers, 1633), etc.

MARÇAY (*Marchaium*). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 670 hab. Ancienne châtellenie; église du XIIe siècle; dolmen détruit.

MARÇAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vivonne; 1,053 hab. Fabrique de grandes horloges. Eglise du XIIe siècle.

MARCÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Seiches; 896 hab. A Rocherieux, cromlech et autres vestiges antiques.

MARCÉ. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches; 716 hab.

MARCÉ-SUR-ESVES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de La Haye-Descartes; 305 hab.

MARCÉ (Louis-Victor), médecin aliéniste français, né à Paris en 1828, mort à Paris en août 1864. Nommé agrégé de la faculté en 1860, il entra peu après à l'hospice de Bicêtre et en même temps dirigea l'établissement d'Ivry. Il a laissé des ouvrages remarquables, entre autres: *Traité de la folie des femmes enceintes*... (Paris, 1858, in-8); *Traité pratique des maladies mentales* (Paris, 1862, in-8), ouvrage classique; *Recherches sur la démence sénile*... (Paris, 1863, in-8). Dr L. HN.

MARCEAU. Village d'Algérie, dép. d'Alger, à 22 kil. S.-S.-E. de Cherchell, dans la com. mixte de Gouraya, au milieu du pays accidenté du Bou-Mad; il a été créé en 1881 et est devenu prospère par la culture de la vigne et des arbres fruitiers. On y a trouvé du lignite et on y exploite du sable blanc pour la verrerie. E. CAT.

MARCEAU-DESGRAVIERS (François-Séverin), général français, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 1er mars 1769, mort à Altenkirchen (Allemagne) le 21 sept. 1796. Engagé dans le régiment de Savoie-Carignan le 2 déc. 1785, il y servit jusqu'en juil. 1789. Il assista à la prise de la Bastille, entra dans la garde nationale parisienne, puis dans celle de Chartres, comme capitaine, en oct. 1789. Elu, le 6 nov. 1791, capitaine au 1er bataillon d'Eure-et-Loir, il devint adjudant-major le 1er déc. suivant et lieutenant-colonel en deuxième le 25 mars 1792. Il fut un des défenseurs de Verdun et opina pour la résistance (2 sept. 1792). Lieutenant en premier dans les cuirassiers de la légion germanique le 4 sept. 1792, Marceau fut envoyé en Vendée et promu capitaine en avr. 1793. Il se signala par sa valeur au funeste combat de Saumur et arracha aux mains des Vendéens le représentant Bourbotte (9 juin 1793). La Convention déclara, le 13 juin, que Marceau avait bien mérité de la patrie, et l'intrépide jeune homme fut nommé le 15 juin adjudant général chef de bataillon. Sa belle conduite aux combats de Luçon et de Chantonnay (14 août et 5 sept. 1793) lui valut le grade de général de brigade provisoire (16 oct.). Il contribua à la victoire de Cholet (17 oct.) et fut promu divisionnaire le 10 nov. 1793. Marceau n'avait que vingt-quatre ans, mais il justifia ce rapide avancement par son talent et par son courage. Le 28 nov. 1793 il devint général en chef de l'armée de l'Ouest par intérim. Le 13 déc., il battit les Vendéens et s'empara du Mans. Il montra beaucoup d'humanité envers les vaincus. Le 23 déc., il remporta avec Kleber la victoire décisive de Savenay. Mais les fatigues de cette campagne altérèrent gravement sa santé, et Marceau dut abandonner son commandement le 25 déc. Il alla se soigner à Paris et ne reprit un service actif que le 14 avr. 1794. Envoyé à l'armée des Ardennes, il passa la Sambre et s'empara de Thuin le 10 mai. A la bataille de Fleurus (26 juin), il se battit comme un lion, selon l'expression de Jourdan, et eut un cheval tué sous lui. Il se distingua encore aux batailles de Juliers (30 sept.) et d'Aldenhoven (2 oct.) et il entra victorieux dans Coblentz le 23 oct. 1794. Pendant l'hiver de 1795, il resta sur les bords du Rhin et ne repassa ce fleuve qu'en oct. 1795. Il battit les Autrichiens à Neuwied le 18 oct., s'empara des gorges de Stromberg le 10 nov., mais, accablé par des forces supérieures le 7 déc., il dut s'ouvrir un passage les armes à la main. Désespéré, Marceau annonçant à Jourdan que Caffarelli avait eu la jambe emportée, écrivait : « Pourquoi ce boulet s'est-il trompé? » Il prit sa revanche à Sultzbach le 17 déc. et signa le 31 un armistice avec le général Kray. En 1796, il administra le pays de Wiesbaden et montra envers les habitants une modération et une équité qui lui firent honneur. Les hostilités ayant repris, il fit preuve, dans la fameuse retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse, d'une habileté et d'une valeur extraordinaires. A Limbourg et à Freylingen (16 et 18 sept.), il opposa à l'ennemi une résistance désespérée. Le 19 sept., il arrêta les Autrichiens à Altenkirchen. Vers les onze heures du matin, monté sur un superbe cheval alezan, il alla reconnaître la position de ses adversaires. Il regardait caracoler un houzard de Kayser quand un chasseur tirolien, embusqué derrière un arbre, lui envoya un coup de carabine. Marceau, frappé, eut encore la force de faire trois cents pas, puis il dit à son aide de camp Souhait qu'il se sentait mortellement blessé et se fit descendre de cheval. On le porta jusqu'aux portes d'Altenkirchen, où Jourdan l'accueillit en pleurant. Celui-ci dut laisser son lieutenant chez le gouverneur prussien et quitter la ville. Cependant Marceau, qui avait reçu la balle dans le côté droit, attendait la mort au milieu des plus cruelles souffrances. Il reçut, le 20 sept., la visite des généraux autrichiens Haddick et Kray. Le 21, à une heure du matin, il dicta ses dernières dispositions et eut encore la force d'y apposer sa signature. Puis le délire le prit et il expira vers six heures, après avoir dit à son aide de camp : « Mon ami, je ne suis plus rien. » Le 23 sept. il fut enterré dans le camp retranché de Coblentz, et l'artillerie autrichienne mêla son concert à celui de l'artillerie française pour célébrer le jeune héros. L'année suivante (23 sept. 1797), on exhuma le corps de Marceau, on le porta au Pétersberg et on l'incinéra solennellement en présence de toute l'armée. Ses cendres, recueillies dans une urne de marbre, furent déposées dans un tombeau en forme de pyramide, construit sur les plans de Kleber et où on avait inscrit les légendes suivantes : « L'armée de Sambre-et-Meuse au général Marceau. — Qui que tu sois, ami ou ennemi, respecte les cendres d'un héros. » La France entière pleura Marceau, et Schiller et Byron le célébrèrent dignement. Dès le 23 sept. 1801, les Chartrains élevèrent une pyramide à la mémoire de leur illustre compatriote. Plus tard, ils lui érigèrent une statue, due au ciseau de Préault et inaugurée le 21 sept. 1851. Enfin les cendres du héros furent ramenées en France et déposées au Panthéon le 4 août 1889. — Marceau avait été fiancé à Mlle Agathe de Châteaugiron. Il laissait une sœur aînée, issue d'un premier lit, Marie, dite *Emma*, née le 11 juil. 1753, mariée au conventionnel Sergent, et morte à Nice le 6 mai 1834. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Arch. de la guerre. — H. MAZE, *le Général S.-F. Marceau*, 1889. — Noël PARFAIT, *le Général Marceau*, 1892. — Jacques CHARAVAY, *les Généraux morts pour la patrie*, 1893.

MARCEI. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée; 307 hab.

MARCEL Ier (Saint), *martyr* suivant le *Calendrier romain*, *confesseur* suivant le *Martyrologe* de saint Jérôme, 31e pape. Fête le 16 janv. Il succéda à Marcellin et eut Eusèbe pour successeur. La durée de son pontificat est diversement rapportée : 304-309, d'après la tradition romaine, transcrite dans la *Gerarchia cattolica;* 308-309, et du 19 mai 308 au 16 janv. 310, d'après d'autres chronologies. Les supputations de Lipsius indiquent le 24 mai 307 comme date de l'élection, après vacance du siège pen-

dant deux ans six mois et vingt-sept jours ; le 15 janv. 309 comme date de la mort. Une légende reproduite dans les dernières récensions du *Liber pontificalis* et dans le *Bréviaire romain* conte qu'il fut battu de verges par ordre de Maxence, et ensuite confiné comme esclave dans les écuries impériales, pour avoir refusé de sacrifier aux idoles. Racheté par les chrétiens, il convertit en église une maison donnée par une veuve appelée Lucine, et il y célébra le service divin. Dénoncé à Maxence, il fut de nouveau asservi au soin des chevaux, dans cette église dont on fit une écurie ; il y mourut. Cette légende est contredite par le témoignage d'Eusèbe (*Hist. eccles.*, VIII, 14), affirmant que Maxence, au commencement de son règne, non seulement s'abstint de toute persécution, mais prétendit être chrétien, pour obtenir la faveur du bas peuple. Il paraît bien résulter d'une inscription, placée par Damase sur le tombeau de Marcel, que ce pape eut à souffrir des troubles suscités parmi les chrétiens par la sévérité des conditions imposées à l'absolution des *lapsi*, et qu'il fut banni pendant quelque temps. Deux lettres lui sont attribuées parmi les *Fausses Décrétales :* l'une, adressée aux évêques de la province d'Antioche, sur l'autorité du siège de Rome ; l'autre, à Maxence, pour l'exhorter à mettre fin à la persécution. E.-H. V.

BIBL. : LIPSIUS, *Chronologie der rœmischen Bischœfe;* Kiel, 1869, in-8.

MARCEL II, *Marcel Servini*, 229e pape, élu le 9 avr. 1555, mort le 30 avr., vingt et un jours après. Il était né à Montepulciano en 1501, et avait été créé cardinal-prêtre au titre de Sainte-Croix de Jérusalem, en 1539.

MARCEL, évêque d'Ancyre, né vers 300, mort en 374. Au concile de Nicée (325), il combattit vigoureusement les ariens ; mais plus tard, écrivant contre Asterius, il émit une doctrine qui fut dénoncée comme entachée des erreurs de Sabellius et de Paul de Samosate, enseignant que le Verbe éternel n'est point une personne, mais la manifestation de Dieu, et que le nom de Fils de Dieu ne peut lui être appliqué qu'après son incarnation. La rédemption accomplie, cette qualité de Fils disparut, et le Verbe rentra dans l'unité de Dieu. Marcel fut condamné et déposé dans un concile assemblé à Constantinople (335) par ordre de Constantin et présidé par Eusèbe de Nicomédie. Il se retira en Occident. Après la mort de Constantin, il bénéficia de la mesure qui rappelait les évêques exilés. Mais la condamnation prononcée contre lui ayant été renouvelée par un concile tenu à Antioche (341), il se réfugia à Rome, où le pape Jules l'admit dans sa communion ; et le concile de Sardique le déclara innocent des accusations dirigées contre lui, tandis que ces accusations étaient reprises à Philippopoli, devant le concile rival, et déterminaient une nouvelle condamnation. Lorsque Constant contraignit son frère Constance à recevoir dans son empire les nicéens bannis, Marcel put rentrer en Orient ; mais il ne paraît point qu'il ait réussi à reprendre son siège, qui se trouvait occupé par Basile. Hilaire de Poitiers, Baronius, plusieurs autres théologiens latins et toute l'Eglise grecque le considèrent comme hérétique. Athanase, Jules Ier et la plupart des théologiens de l'Eglise latine attestent son orthodoxie. — Il reste de lui une *lettre* adressée au pape Jules, deux *confessions de foi* et des fragments de l'*écrit contre Asterius*, reproduits par Eusèbe. E.-H. V.

BIBL. : ZAHN, *Marcellus von Ancyra;* Gotha, 1863.

MARCEL (Saint), évêque de Paris, mort vers 440. Fête le 3 nov. Nous empruntons les traits caractéristiques de sa légende au *Breviarium parisiense*, qui les a tirés de la *Vita sancti Marcelli* de Fortunat et de la *Gloria confessorum* de Grégoire de Tours : Marcel était né à Paris, de parents pauvres ; mais, dès son enfance, il se distingua par sa piété. Il fut ordonné lecteur, puis sous-diacre par l'évêque Prudence. Un jour d'Epiphanie, accomplissant son office de sous-diacre, il alla puiser à la Seine l'eau dont l'évêque devait se laver les mains. Quand cette eau fut présentée pour cet usage, il se trouva que ses éléments étaient changés et qu'elle avait reçu la saveur du vin. Prudence en fit verser dans le calice, et s'en servit pour la communion. Quoique tout le peuple y eût participé, le liquide ne fut nullement diminué. Une multitude de malades furent guéris par la vertu de ce vin mystique. Ce qui en fut répandu sur les mains de l'évêque les pénétra d'une senteur tellement exquise, que Prudence crut s'être oint avec du parfum, et qu'il envoya quérir de l'autre eau pour se laver. Devenu évêque de Paris, Marcel délivra cette ville d'un énorme serpent qui terrifiait les alentours. En souvenir de ce miracle, une image en osier du dragon monstrueux fut portée pendant longtemps à la procession des Rogations. E.-H. V.

MARCEL (Etienne), prévôt des marchands de Paris sous le règne de Jean le Bon, tué le 31 juil. 1358. On ignore la date de sa naissance ; mais il est certain qu'il appartenait à une des familles bourgeoises les plus notables de la corporation des drapiers. Il avait trois frères, Guillaume, Jean et Gilles, et épousa en premières noces Jeanne de Dammartin et en secondes Marguerite des Essarts, qui lui survécut. Son rôle politique commença en 1356 après la bataille de Maupertuis où le roi Jean fut fait prisonnier. Le dauphin Charles, à son arrivée à Paris dix jours après la bataille, réunit immédiatement les Etats généraux de la langue d'oil (17 oct.) ; les députés du tiers étaient au nombre de 400 : Marcel, avec l'évêque de Laon Robert Le Coq, dirigea leurs délibérations. Sur leur initiative, une commission de 80 membres fut nommée, qui prit des décisions menaçantes pour l'autorité royale. On demandait au duc de Normandie de priver de leurs charges sept des principaux officiers de la couronne, de saisir leurs biens, d'informer contre eux et de délivrer le roi de Navarre ; on voulait encore que le dauphin gouvernât désormais avec un conseil de vingt personnes, dont douze bourgeois. A ces conditions, les Etats étaient disposés à voter pour une année une aide d'un décime et demi sur tous les revenus des trois ordres. Le dauphin refusa de souscrire à de telles exigences et prorogea les Etats ; mais, manquant d'argent, il se trouva bientôt à la merci du prévôt des marchands qui avait fait prendre les armes à toutes les corporations ; il dut accepter le renvoi de ses officiers et convoqua une seconde fois les Etats (3 févr. 1357). C'est à la suite de cette réunion que fut promulguée une grande ordonnance de réformation, par laquelle le dauphin renonçait à toute imposition non votée par les Etats et acceptait la création d'un conseil de 36 membres qui se mit aussitôt en mesure d'exécuter un programme de réformes que le dauphin, réduit à l'impuissance, dut ratifier : presque tous les conseillers royaux furent exilés, les membres du parlement et de la chambre des comptes renouvelés, les officiers de justice et de finances destitués, la cour des aides créée. Mais le roi Jean, quoique prisonnier des Anglais, envoya défense d'exécuter l'ordonnance, qui était l'arrêt de mort de son pouvoir absolu (6 avr.). Marcel et Robert Le Coq protestèrent auprès du dauphin qui, se sentant soutenu par les provinces, lesquelles ne suivaient pas le mouvement imprimé par la population parisienne, interdit au mois d'août au prévôt et à ses adhérents de se mêler désormais du gouvernement, attendu qu'il entendait gouverner tout seul. Le Coq se retira dans son évêché ; mais Marcel, resté à Paris, profita du départ du dauphin qui avait convoqué les Etats hors de la capitale pour organiser la résistance. Il songea dès lors à opposer à la branche régnante des Valois une autre branche de la maison de France et trouva en la personne du roi de Navarre, Charles le Mauvais, un prétendant prêt à tout. Un coup de main combiné par le prévôt des marchands fit sortir le roi de Navarre du château d'Ailleux où il était détenu, et le duc de Normandie, revenu à Paris sans argent, dut une fois encore convoquer les Etats (7 nov.) ; sous la pression des chefs populaires, il accorda à Charles le Mauvais une partie de ce qu'il réclamait. Le 13 janv. 1358, les Etats s'assemblèrent de nouveau ; mais presque aucun noble et très peu de gens d'église s'y rendirent. Les députés ne purent se mettre d'accord, et le

22 févr., Marcel, donnant libre cours aux fureurs du populaire qui voulait venger l'exécution d'un des siens coupable du meurtre de Jean Baillet, trésorier du dauphin, envahit le palais et fit massacrer sous les yeux du prince ses deux principaux conseillers, les maréchaux de Champagne et de Normandie.

Le meurtre des maréchaux divise en deux parties distinctes la vie publique d'Etienne Marcel. Jusqu'à ce moment, le prévôt des marchands apparait comme un réformateur digne de sympathie; après cet attentat, la royauté eut le droit de voir dans le meurtrier un criminel digne de punition. Trop fier pour implorer la clémence du dauphin, trop peu honnête pour se livrer simplement à la justice, Marcel ne craignit pas dès lors de sacrifier la paix publique aux intérêts de sa personne et de son orgueil et de faire courir à la France tous les risques d'une guerre civile : ce fut un tort dont on ne saurait l'absoudre. Aussitôt après le meurtre, le prévôt ayant convoqué aux Augustins une grande assemblée de bourgeois, envoya des lettres closes aux bonnes villes pour leur demander d'approuver ce qui avait été fait et d'adopter le chaperon rouge et bleu que portaient ses partisans. Mais sa voix ne fut pas partout entendue; au sein même des Etats une scission se produisit et le dauphin en profita pour transporter les Etats à Compiègne : c'était la guerre ouverte entre la démocratie parisienne et la royauté que soutenaient les provinces. Là-dessus survint la *Jacquerie* (V. ce mot) que Marcel tenta, mais en vain, de diriger et de modérer; mais l'échec subi à Meaux par les Jacques (9 juin) fut le signal de leur défaite, et Marcel n'espérant plus rien des campagnes mit son dernier espoir dans le roi de Navarre. Le 14 juin, celui-ci fut proclamé capitaine de Paris; mais les bandes qu'il avait sous ses ordres étaient justement redoutées des Parisiens qui refusèrent d'admettre dans leurs murs de pareils bandits. La popularité de Marcel commençait à décroître : un parti se forma dans la haute bourgeoisie qui poussa dès lors au rétablissement de l'autorité royale. Marcel fut contraint d'écrire au régent (28 juil.) pour l'inviter à revenir, mais le prince répondit qu'il ne rentrerait pas dans la capitale tant que le meurtrier des maréchaux serait en vie. Marcel prit alors un parti extrême et résolut de livrer Paris au roi de Navarre dans la nuit du 31 juil. au 1er août : cette décision lui coûta la vie. Il tomba à la porte Saint-Antoine, sous les coups de Jean Maillart comme il s'apprêtait à mettre son projet à exécution. Les jours suivants, les partisans du prévôt, dont son frère Gilles, étaient mis à mort et le 3 août le régent rentrait dans Paris. H. COURTEAULT.

BIBL. : SECOUSSE, *Mémoires sur Charles le Mauvais*; Paris, 1740, 2 vol. in-4. — PERRENS, *Etienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle*; Paris, 1860, in-8. — LUCE, *Examen critique de l'ouvrage de M. Perrens*, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1860, 5e série, t. I. — Du même, *Pièces inédites relatives à Etienne Marcel et à ses adhérents* (id.). — Du même, *la Jacquerie*; Paris, 1893, in-8, 2e éd.

MARCEL (Claude), administrateur français, né à Paris à une date incertaine, mort à Paris en 1590. Marchand orfèvre sur le pont au Change, conseiller de ville, échevin en 1557 et 1562, il fut élu prévôt des marchands le 16 août 1570. C'est à ce titre qu'il harangua la reine Elisabeth d'Autriche (29 mars 1571) et le roi de Navarre (8 juil. 1572). Il fut depuis secrétaire du roi et contrôleur général des finances. H. MONIN.

BIBL.: P. GUÉRIN, *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*; Paris, 1891, t. VI, in-4 (V. la table analytique).

MARCEL (Guillaume), historien français, né à Toulouse en 1647, mort à Arles le 27 déc. 1708. Il fut successivement sous-bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor, avocat au conseil, chargé de mission auprès du dey d'Alger et commissaire des classes de la marine en Provence. Ses œuvres principales sont : *Tablettes chronologiques pour l'histoire de l'Eglise* (Paris, 1682, in-8); *Tablettes chronologiques pour l'histoire profane depuis la naissance de Jésus-Christ* (Paris, 1682, in-8); *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française* (Paris, 1686, 4 vol. in-12).

MARCEL (Jean-Joseph), orientaliste français, né à Paris le 24 nov. 1776, mort à Paris le 11 mars 1854. Petit-neveu de Guillaume Marcel, il sténographia les cours de l'Ecole normale (9 vol. in-8) avec Suard et Lacretelle, collabora aux *Nouvelles politiques*, fut proscrit comme eux en fructidor, se cacha et se remit à l'étude des langues orientales; adjoint à l'expédition d'Egypte, il en dirigea l'imprimerie, fit partie de l'Institut d'Egypte, recueillit des manuscrits, des inscriptions, collabora à la *Description de l'Egypte*, fut préposé à l'Imprimerie nationale de 1802 à 1815 et y accomplit de véritables tours de force. Il a édité un grand nombre de vocabulaires, de chrestomathies des langues orientales. A.-M. B.

MARCEL (Henry-Camille), administrateur et littérateur français, né à Paris en 1854. Il est entré comme auditeur au conseil d'Etat en 1878 et y est resté jusqu'en 1894. Pendant ce temps, il a successivement dirigé les cabinets de MM. Fallières à l'intérieur, Raynal aux travaux publics, Challemel-Lacour, puis Jules Ferry, aux affaires étrangères. Après un intervalle de neuf ans, il est rentré dans ce dernier ministère avec M. Hanotaux. Dans cette nouvelle carrière, il a successivement occupé des fonctions à la direction des consulats et le poste de directeur du cabinet et du personnel. M. Marcel est ministre plénipotentiaire. Poète à ses heures, on lui doit une adaptation en vers français de la *Venise sauvée* d'Otway (1887) et, sous le pseudonyme de *Marc Henriel*, un volume de poèmes intitulé *les Etapes* (1891). M. Marcel a exercé également l'emploi de critique d'art à la *Gironde* et à la *République française*, où il écrivait sous le pseudonyme de *Camille Montigny*, nom de jeune fille de sa mère. Il est en effet le petit-fils de Lucas de Montigny, fils adoptif et biographe de Mirabeau, mort conseiller d'Etat en 1852.

MARCEL-BLAIN (Louis de), baron de *Poël-Celard* (V. ce nom).

MARCELCAVE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 1,698 hab.

MARCELIN (N. PLANAT, dit) (V. PLANAT).

MARCELINE (Tiss.). Taffetas de soie, en compte léger, dans la réduction carrée d'environ 30 à 40 fils au centimètre (chaîne double), se tramant à deux ou trois bouts. Ce tissu est très doux et très moelleux; il a d'ordinaire beaucoup de brillant et est employé pour robes.

MARCELLAZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly; 1,409 hab.

MARCELLAZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Bonneville; 409 hab.

MARCELLE (Sainte), morte vers 410. Fête le 31 janv. Elle descendait de l'illustre famille dont elle portait le nom, et elle possédait de grandes richesses. Dès sa première jeunesse, les récits d'Athanase, alors réfugié à Rome, lui avaient inspiré une vive admiration pour les anachorètes d'Egypte; néanmoins elle se maria. Devenue veuve quelques mois après, elle se voua à la vie ascétique, et, de concert avec Albine sa mère, s'efforça de la pratiquer dans son palais du mont Aventin, converti en une sorte de monastère. Lorsque Jérôme vint à Rome (382), elle s'appliqua sous sa direction à l'étude de l'Ecriture sainte; elle y mit une telle ardeur que ses questions forcèrent parfois son maître à faire de nouvelles recherches pour y répondre, et elle fit de tels progrès que des évêques la consultaient. Quand Jérôme retourna en Orient, Marcelle ne le suivit point, comme firent d'autres dames romaines, mais elle prit passionnément parti pour lui dans la grande controverse où il se trouva engagé au sujet d'Origène. On attribue, pour une fort part, à ses instances auprès d'Anastase, la condamnation prononcée par ce pape contre la doctrine du célèbre théologien d'Alexandrie. E.-H. VOLLET.

MARCELLIN (Saint), appelé par saint Jérôme MARCELLIANUS, *martyr?* 31e pape, élu le 30 juin 296, mort le

25 oct. 304. Ces dates, empruntées au *Catalogue libérien*, sont admises par Lipsius. D'autres chronologies contiennent des indications différentes, vraisemblablement parce qu'elles confondent ce pape avec Marcel, son successeur. Le *Catalogue libérien* mentionne simplement que la persécution sévit pendant son pontificat. Eusèbe (*Hist. eccles.*, VII, 32) dit que Marcellin y fut impliqué. Suivant le *Catalogue félicien*, il aurait faibli une première fois devant les persécuteurs, et il aurait offert l'encens aux idoles; mais, quelques jours après, ayant manifesté son repentir, il fut décapité, en même temps que Claudius Quirinus et Antoninus, et ainsi couronné du martyre. Par ordre de Dioclétien, leurs corps restèrent exposés dans la rue, pendant vingt-six jours ; ils furent recueillis par le prêtre Marcel ; celui de Marcellin fut enterré dans le cimetière Priscilla, parce que le martyr repentant l'avait ainsi ordonné, pendant qu'on le traînait au supplice. — La chute de ce pape ne semble point douteuse ; elle est attestée par l'ensemble des traditions romaines ; mais son martyre réparateur est fort contesté. Son nom n'est point inscrit sur les *Tables libériennes*, ni au titre *depositio martyrum*, ni au titre *depositio episcoporum;* il ne figure pas non plus sur la liste de saint Jérôme. Les indices accusateurs résultant de ces omissions sont aggravés par ce fait que le corps de Marcellin fut déposé dans le cimetière de Priscilla, non dans le cimetière de Callixte qui depuis Zéphirin (236) avait servi à la sépulture de ses prédécesseurs. — Une version intéressante de cette histoire se trouve dans les *Actes du concile de Sinuessa*, que Dœllinger (*Pabstfabeln des Mittelalters ;* Munich, 1863 ; Stuttgart, 1890) considère comme ayant été fabriqués sous le pontificat de Symmaque (498-514), dans l'intérêt de ce pape, afin de le dispenser d'être jugé par le concile que le roi Théodoric avait ordonné pour statuer sur les accusations portées contre lui par l'antipape Laurent. Suivant ces *Actes*, Marcellin aurait été accusé devant Dioclétien et Maximien de refuser l'encens aux dieux. Conduit dans le temple de Vesta et d'Isis, il avait consenti à l'offrir, et l'avait offert, en présence de plusieurs membres du clergé, qui s'enfuirent du temple et dénoncèrent son apostasie. En conséquence, un concile, auquel 300 évêques assistèrent, fut convoqué à Sinuessa, sur les côtes du Latium ; Marcellin commença par nier le fait dont il était accusé, et le concile n'osait point le condamner, malgré les attestations accablantes de soixante-douze témoins. Déclarant que le premier siège ne peut être jugé par personne, l'assemblée l'invita à se juger lui-même. Alors, Marcellin, la tête couverte de cendres, avoua et souscrivit sa propre condamnation. Ce récit est reproduit, avec diverses modifications, dans le *Bréviaire romain* (26 avr., fête de saint Clet et de saint Marcellin, papes et martyrs). En cette leçon, le concile n'est plus composé que de 180 évêques ; Marcellin ne cherche point à nier ; il confesse son péché en pleurant; néanmoins personne n'ose le condamner, mais tous s'écrient : *Sois jugé par ta propre bouche, et non par notre jugement ; car le premier siège n'est jugé par personne*. En 862, le pape Nicolas Ier, écrivant à l'empereur grec Michel, tira argument de cette déclaration pour établir l'illégalité de la déposition d'un prélat, prononcée par ses inférieurs. — Le recueil des *Fausses Décrétales* attribue à Marcellin deux lettres ; l'une adressée à un évêque nommé Salomon, sur des sujets doctrinaux, l'autre aux évêques d'Orient, sur l'immunité du clergé à l'égard de la juridiction laïque. E.-H. VOLLET.

BIBL. : LIPSIUS, *Chronologie der rœmischen Bischœfe ;* Kiel, 1869. — GALIMBERTI, *Apologia pro Marcellino ;* Rome, 1876. — J. BARMBY, art. *Marcellinus*, dans le *Dictionary of christian Biography* de W. SMITH et H. WACE ; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8. — DUCHESNE, *Etude sur le Liber pontificalis ;* Paris, 1877, in-8.

MARCELLIN (Ammien) (V. AMMIEN MARCELLIN).

MARCELLIN (Jean-Esprit), sculpteur français, né à Gap en 1821, mort à Paris en 1884. Elève de Rude, il débuta au Salon de 1847, et n'a guère cessé d'exposer jusqu'à sa mort. On a de lui *Cypris allaitant l'Amour* (à M. Fould) ; *la Douceur* (dans la cour du Louvre) ; une *Bacchante* (au Luxembourg) ; *Saint Paul* et *Saint Jean* (église de la Sorbonne), et des sculptures à la Préfecture de Marseille.

MARCELLINE, femme gnostique, que l'on accusa à Rome de propager les doctrines de Carpocrate. Ses adhérents sont les premiers qui aient, à ce que l'on croit, réclamé le nom de gnostiques.

MARCELLINUS, général romain, assassiné en 468 ap. J.-C. Ami d'Aétius, il se rendit à peu près indépendant en Dalmatie, reçut de Majorien le titre de patrice d'Occident, guerroya contre les Vandales en Sicile, les chassa de Sardaigne (466). Au moment de l'expédition de Basiliscus contre Carthage, il lui prêta son concours, mais fut assassiné par ses alliés. Il était païen. L'empereur Julius Nepos était son neveu.

MARCELLINUS (Le comte), chroniqueur latin d'Illyrie, qui vivait vers l'an 500. Il écrivit un traité, *De Temporum qualitatibus et positionibus locorum* (perdu), et une chronique qui va de l'avènement de Théodose à celui de Justin et a été continuée jusqu'en 534. Sirmond l'édita (Paris, 1619, in-8).

MARCELLIS ou **MARSEUS** VAN SCHRIECK (Otto), peintre hollandais, né à Nimègue en 1619, mort à Amsterdam en 1678. Il visita Londres, Paris, l'Italie ; revenu à Amsterdam, il fit chez lui un petit jardin zoologique où il trouvait des modèles pour ses tableaux, finement peints, de reptiles et d'insectes. Œuvres à Berlin, Dresde, Florence, etc.

MARCELLO (Benedetto), compositeur italien, né à Venise le 24 juil. 1686, mort à Brescia le 24 juil. 1739. Appartenant au patriciat vénitien, il fut membre du conseil des Quarante et provéditeur à Pola. Il cultiva l'art en amateur, prit les leçons de Francesco Gasparini, et fut l'auteur du poème en même temps que de la musique de trois opéras ou pastorales, dont l'un, *Arianna*, a été publié en 1885 par M. Chilesotti. Marcello fit imprimer un livre de concertos (1701) et laissa en manuscrit un nombre considérable de pièces vocales et instrumentales, profanes et religieuses. Il se rendit surtout célèbre par sa composition de la paraphrase italienne par Giustiniani des cinquante premiers psaumes, publiée en 1724-1727 sous le titre de *Estro poetico-armonico*, et plusieurs fois réimprimée. Il fut l'auteur anonyme d'une vive satire contre l'opéra italien, *Il Teatro alla moda*, qui parut d'abord sans date vers 1720, eut de nombreuses éditions, et fut traduite en français par Ernest David. Dans la dernière partie de sa vie, il s'adonna exclusivement à la musique religieuse. La critique moderne juge Marcello avec moins d'enthousiasme que ses contemporains italiens, et ne saurait placer ses psaumes au rang des chefs-d'œuvre de l'art religieux.

BIBL. : CAFFI, *Della Vita e del comporre di B. Marcello ;* Venise, 1830, in-8. — L. BUSI, *B. Marcello, sua vita e sue opere ;* Bologne, 1884, in-16. — FITNER, *B. Marcello*, dans les *Monatshefte für Musikgeschichte*, année 1891.

MARCELLO (Adèle D'AFFRY, duchesse COLONNA DI CASTIGLIONE, dite) (V. COLONNA DI CASTIGLIONE).

MARCELLOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; 97 hab.

MARCELLUS. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Meilhan ; 770 hab.

MARCELLUS. Famille romaine plébéienne de la *gens* Claudia. Elle paraît au IVe siècle av. J.-C., avec le consul *Marcus Claudius Marcellus* (331) ; son fils *Marcus* fut consul en 287. — Le premier grand homme de la famille fut *Marcus Claudius M. f. M. n. Marcellus*, né avant 268, tué près de Venouse en 208. Son éducation fut très bornée et il n'avait que les qualités d'un bon soldat. Il n'arriva à l'édilité curule qu'en 226 ; il dut faire condamner à une forte amende son collègue C. Scantinius Capitolinus qui avait outragé son fils, jeune homme d'une rare beauté. Marcellus s'attacha au parti oligarchique qui le fit nommer augure. En 222, il fut élu consul avec Cn. Cornelius Scipio et envahit le pays des Insubres ; ceux-ci appelèrent de la Gaule transalpine 30,000 Gésates. Les consuls assiégèrent Acerræ ; Marcellus détruisit un détachement de

10,000 Gaulois qui opéraient une diversion devant Clastidium; il tua de sa main le roi Britomartus ou Viridomarus, ce qui lui permit de consacrer au temple de Jupiter Feretrius les troisièmes dépouilles opimes et de célébrer seul le triomphe; la campagne avait été close par la prise de Milan et la soumission des Insubres. Après le désastre du lac de Trasimène, Marcellus fut élu préteur pour 216 ; il fut après la défaite de Cannes envoyé à Canusium avec une légion et y rassembla les débris de l'armée qu'il campa à Mesula. Il se jeta dans Nola d'où il repoussa les Carthaginois; ce petit succès fut d'un grand effet moral. Il ne put empêcher la prise de Casilinum. Il fut investi du rang de proconsul et mis à la tête de l'armée de Campanie, puis élu consul à la place de Postumius, tué en Gaule Cisalpine; mais le Sénat cassa l'élection pour n'avoir pas deux plébéiens à la fois. Marcellus repoussa de nouveau une attaque sur Nola. Il fut élu consul pour 214 avec Fabius Maximus ; on appelait celui-ci le bouclier et Marcellus l'épée de Rome; Fabius temporisait, évitant le combat, tandis que son collègue cherchait de petits succès dans des escarmouches. Il repoussa une troisième attaque sur Nola et assiégea Casilinum; Fabius accorda une capitulation que Marcellus viola par le massacre de toute la garnison campanienne. Il fut envoyé en Sicile où les Syracusains hésitaient entre les deux partis. Les chefs de la faction carthaginoise, Hippocrate et Epicyde, furent bannis de la ville et se retirèrent à Leontini. Marcellus s'empara de cette place et y fit égorger 2,000 anciens déserteurs romains. Cet acte lui aliéna les Siciliens ; ils grossirent les forces d'Hippocrate et Epicyde et leur ouvrirent les portes de Syracuse. Marcellus mit alors le siège devant la ville ; ses assauts sur l'Achradine par le côté de la mer furent repoussés grâce à la supériorité des machines d'Archimède. Marcellus fit bloquer la ville par Appius Claudius et continua la conquête de l'île ; il détruisit la ville de Mégare, échoua devant Agrigente, battit Hippocrate à Acræ, mais fut refoulé par Himilcon sur Syracuse, perdit ses magasins de Murgantia; il fit massacrer toute la population d'Enna. Le blocus de Syracuse continuait sans résultat, la mer étant ouverte, lorsqu'une surprise de nuit rendit les Romains maîtres de l'Epipole et des quartiers de Tyche et Neapolis qui furent saccagés. Epicyde gardait l'Achradine et la citadelle, mais perdit le fort d'Euryale. Himilcon et Hippocrate ne réussirent pas à enlever le camp romain et la peste détruisit leur armée et les fit périr tous deux. Une trahison du chef des mercenaires espagnols ouvrit à Marcellus les portes de l'Achradine; la ville fut ruinée et un immense butin distribué aux vainqueurs (212). Marcellus fut le premier à dépouiller la cité conquise de ses œuvres d'art pour en orner son triomphe. Après la prise de Syracuse, il défit Epicyde et Hannon toujours maîtres d'Agrigente. Aussi quand Marcellus rentra à Rome, le Sénat lui refusa le triomphe parce que la guerre n'était pas finie. Il n'obtint qu'une ovation, mais célébra son triomphe hors de la ville dans une procession vers le temple du mont Albain. Il fut élu consul pour la quatrième fois avec M. Valerius Lœvinus (210), mais les justes plaintes des Siciliens lui firent retirer cette province; on l'envoya en Apulie contre Annibal. Un traître lui livra Salapia, mais l'armée de Cn. Fulvius fut détruite à Herdonée. Marcellus combattit Annibal à Numistro (Lucanie) et tint la victoire indécise, ce qui parut un grand succès. Il garda le commandement avec le rang de proconsul (209), paraît avoir essuyé un échec près de Canusium et fut obligé de s'enfermer dans Venouse. Vivement attaqué à Rome, il vint se justifier et fut élu consul avec T. Quintius Crispinus. Il apaisa une révolte d'Arretium, mais, dès le début de la campagne de 208, il se laissa surprendre dans un bois entre Venouse et Bantia par des cavaliers numides; il fut tué sur place, son collègue grièvement blessé. Annibal rendit de grands honneurs à la dépouille de son ennemi. Ce soldat dur et cruel, mais très brave, conserva une popularité légendaire due à la crainte qu'inspirait son formidable adversaire. Polybe dit formellement que jamais Marcellus n'a réussi à battre Annibal; les prétendues victoires qu'énumèrent Tite-Live et Plutarque sont des interprétations optimistes empruntées au panégyrique que prononça sous forme d'oraison funèbre le fils de Marcellus. Une médaille frappée par P. Cornelius Lentulus Marcellinus nous a conservé les traits du conquérant de Syracuse.

M. Claudius Marcellus, mort en 177, fils du précédent, était tribun militaire près de lui quand il périt, ramena ses cendres à Rome et composa un panégyrique auquel Cælius Antipater dénie toute valeur historique, mais qui a servi de source aux historiens ultérieurs, Tite-Live, Plutarque, etc. Il acheva et dédia le temple de Virtus (à la porte Capène) commencé par son père (205), fut tribun de la plèbe (204), édile curule (200), importa une quantité de blé d'Afrique et célébra magnifiquement les jeux ; préteur en 198, il opéra en Sicile, devint consul en 196, fut battu par les Boïens, mais vainquit les Insubres et prit Côme, ce qui lui valut le triomphe. Il fut nommé pontife (196), puis censeur avec T. Flamininus (189), et admit comme citoyens romains les gens de Formies, Fundi, Arpinum.

Son frère, *M. Claudius Marcellus*, mort en 169, fut consul en 183, chassa les Gaulois d'Aquilée.

M. Claudius M. f. M. n. Marcellus, mort en 148, fils du consul de 196, lui succéda comme pontife (177), fut préteur en Espagne (169); consul en 166, il vainquit les Gaulois des Alpes et triompha ; consul en 155, il triompha sur les Liguriens; consul en 152, il fut envoyé en Espagne; sa clémence gagna les Celtibériens, mais lui fut reprochée par le Sénat qui rejeta la paix et lui ôta le commandement; Marcellus revint à la charge et soumit la Celtibérie. Il fonda la grande colonie de Corduba (Cordoue). Il périt en mer au cours d'une ambassade auprès de Masinissa.

M. Claudius M. f. M. n. Marcellus, tué au Pirée en mai 45 av. J.-C. Ami de Cicéron, c'est à lui qu'est consacré le plaidoyer *Pro Marcello*, attribué à tort au célèbre orateur. Il fut édile curule avec P. Clodius (56) et se signala comme l'un des chefs du parti oligarchique ou sénatorial. Il défendit Milon contre Clodius (févr. 56), puis M. Scaurus (54), plaida pour Milon après le meurtre de Clodius (52), fut élu consul pour 51, et poussa aux mesures extrêmes contre César. Mais Pompée ne le suivit pas. Quand la rupture devint imminente, Marcellus s'efforça de la retarder jusqu'à ce qu'on eût organisé une armée. On ne l'écouta pas ; il suivit Pompée en Epire, mais sans enthousiasme; après Pharsale, il se retira à Mytilène, s'adonnant à la philosophie. Cicéron et le Sénat entier implorèrent son pardon qui fut accordé; il l'accueillit très froidement. A son retour il fut assassiné au Pirée. Un tombeau lui fut érigé à l'Académie. C'était un remarquable orateur.

C. Claudius M. f. M. n. Marcellus, frère du précédent, fut consul en 49 au moment de la guerre civile avec L. Cornelius Lentulus; il s'enfuit à l'approche de César, suivit le sort de Pompée et périt dans la guerre vers 48.

C. Claudius M. f. M. n. Marcellus, oncle des précédents, fut préteur en 80; gouverneur de Sicile, il l'administra avec beaucoup de justice et de bonté, fut un des juges de Verrès, devint augure.

C. Claudius C. f. M. n. Marcellus, mort en 41, fils du précédent et cousin de M. Marcellus, fut comme lui l'ami de jeunesse de Cicéron. Il fut élu consul pour 50 par les Pompéiens, mais tenu en échec par son collègue L. Æmilius Paullus et le tribun C. Curion, gagnés à César. Il proposa de retirer à celui-ci son commandement et lui fit ôter deux légions qu'on établit à Capoue. Quand approcha la crise, ce fut lui qui, de sa propre autorité, appuyée de celle des deux futurs consuls C. Marcellus et L. Lentulus, investit Pompée du commandement sur toutes les troupes d'Italie. C'était pourtant un homme très timide qui refusa de quitter l'Italie. Il était parent de César par son mariage avec Octavie, la sœur d'Octave, et fut honorablement

traité par lui. Après sa mort, sa veuve Octavie, qui était enceinte de lui, épousa Antoine.

Marcus Claudius C. f. C. n. Marcellus, né en 43, mort à Baïes en 23 av. J.-C., était fils du précédent et d'Octavie, donc neveu d'Auguste. C'était un jeune homme de grand mérite et de caractère aimable, admirablement élevé par sa mère. Il fut fiancé en 39 avec la fille de Sextus Pompée et toujours regardé par son oncle comme son héritier éventuel. En 29, un congiaire fut donné en son nom aux jeunes Romains. En 25, il fut adopté par Auguste qui lui donna en mariage sa fille Julia et l'inscrivit au Sénat avec rang prétorien. Il fut édile curule en 23 et célébra les jeux avec une splendeur exceptionnelle. Au cours de ces fêtes, il tomba malade et mourut dans sa vingtième année, universellement regretté. Il fut enterré dans le Champ de Mars; Auguste prononça son oraison funèbre et dédia en son nom le théâtre de Marcellus. On sait l'allusion que fit Virgile à ses mérites dans le VIe chant de l'*Enéide*.

M. Claudius Marcellus Æserninus, questeur en Espagne en 48, se soumit à Lépide; il épousa la fille de C. Asinius Pollio et fut consul en 22 av. J.-C.

P. Cornelius Lentulus Marcellinus, adopté par un des Cornelii Lentuli, fut un excellent orateur, lieutenant de Pompée dans la guerre contre les pirates. — Son fils, *Cn. Cornelius P. f. Lentulus Marcellinus*, un des accusateurs de Verrès (70), puis de Clodius (61), fut préteur en 59, gouverna deux ans la Syrie où il combattit les Arabes, fut élu consul pour 56, contribua au rappel de Cicéron, lutta contre Clodius, et s'efforça de restreindre le pouvoir de Pompée auquel il fit refuser le commandement d'une armée en Egypte. Le résultat fut de resserrer l'entente de Pompée et de César aux conférences de Lucques. — Son fils, *P. Cornelius Lentulus Marcellinus*, fut questeur de l'armée de César et battu devant Dyrrachium.

Parmi les Marcelli, il faut encore citer *M. Claudius*, ami et complice de Catilina, qui souleva les Péligniens et se suicida (63); son fils, *C. Claudius M. f. Marcellus*, qui souleva les gladiateurs de Capoue, fut traqué et tué dans le Bruttium.

Marcella, fille de C. Marcellus et d'Octavie, mariée à M. Vipsanius Agrippa, divorça après la mort de son frère dont Agrippa épousa la veuve (21). Elle-même épousa Julus Antonius, fils d'Antoine, dont elle eut un fils, *Lucius*. Après la mort de son second mari, elle épousa Sextius Appuleius (consul en 14 ap. J.-C.). A.-M. B.

MARCELLUS (Ulpius), jurisconsulte romain du IIe siècle de l'ère chrétienne. Il fut, ainsi qu'il le dit lui-même, membre des conseils de Marc-Aurèle. Sous Commode, il fut commandant en Bretagne; mais, suivant Dion Cassius, il était odieux à ce prince par ses talents et sa vertu. Il appartenait à l'école des proculiens. Le Digeste contient 159 fragments d'Ulpius Marcellus.

MARCELLUS, papes et évêques (V. MARCEL).

MARCELLUS (Louis-Marie-Auguste DEMARTIN DU TYRAC, comte de), homme politique français, né au château de Marcellus (Lot-et-Garonne) le 2 févr. 1776, mort à Marcellus le 29 déc. 1841. Chevalier de Malte dès son enfance, il vit sa mère guillotinée (1794), fut emprisonné, puis exilé en Espagne (sept. 1797), rentra en France, se joignit en mars 1814 au duc d'Angoulême. Il siégea à la Chambre parmi les ultra-royalistes, fut nommé pair de France en nov. 1823, refusa le serment à Louis-Philippe, publia des *Odes sacrées* (1825-27), etc. A.-M. B.

MARCELLUS (Marie-Louis-Jean-André-Charles DEMARTIN DU TYRAC, comte de), diplomate français, né à Marcellus le 19 janv. 1795, mort à Paris en juil. 1865. Volontaire royaliste de 1814, aide de camp du gouverneur de Corse (1815), il fut secrétaire d'ambassade à Constantinople, rapporta d'une mission la fameuse Vénus de Milo (25 mai 1820), passa à Londres, près de Chateaubriand (1821), y fut chargé d'affaires (sept. 1822), envoyé en mission extraordinaire à Madrid (1824), puis auprès du duc de Lucques (1826-29); nommé sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères par Polignac, il se retira aussitôt; après 1830, il rentra dans la vie privée, voyagea en Orient et écrivit d'intéressants ouvrages: *Souvenirs de l'Orient* (Paris, 1839, 2 vol.); *Vingt Jours en Sicile* (1841); *Episodes littéraires en Orient* (1851, 2 vol. in-8); *Chants du peuple en Grèce* (grec et français, 1851, 2 vol. in-8); édita et traduisit les *Dionysiaques* de Nonnus (1855, gr. in-4); publia encore *les Grecs anciens et les Grecs modernes* (1861) et deux ouvrages sur Chateaubriand, dont le premier renferme sa correspondance confidentielle lorsqu'il était ministre des affaires étrangères: *Souvenirs diplomatiques; correspondance intime de M. de Chateaubriand* (1858); *Chateaubriand et son temps* (1859). Il a aussi donné beaucoup d'articles aux journaux et revues. A.-M. B.

MARCELLUS EMPIRICUS, auteur gallo-romain, né à Bordeaux au IVe siècle, *magister officiorum* sous Théodose (379-395). Il était chrétien. Il a écrit: *De Medicamentis empiricis physicis ac rationalibus*, recueil de recettes en grande partie absurdes ou puériles, empruntées aussi bien aux préjugés populaires qu'à l'usage médical. Cet ouvrage fut édité à Bâle (1536, in-fol.), inséré dans les collections médicales d'Alde (Venise, 1547) et d'Estienne (Paris, 1567). La meilleure édition est celle de Helmreich (Leipzig, 1889).

MARCELLUS EPRIUS (V. EPRIUS).

MARCELLUS NONIUS (V. NONIUS).

MARCELLUS SIDETES, auteur grec du IIe siècle ap. J.-C., né à Side (Pamphylie). Contemporain d'Adrien et d'Antonin, il écrivit un poème médical en vers hexamètres, comprenant 42 livres, très apprécié de son temps. On en a conservé deux fragments sur la lycanthropie et les remèdes tirés des poissons. Morelli les a édités (Paris, 1591) et Fabricius les a reproduits.

MARCENAIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin; 545 hab.

MARCENAT. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. de Murat; 2,616 hab.

MARCENAT-SUR-ALLIER. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain; 583 hab.

MARCENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes; 307 hab.

MARCENOD. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Héand; 540 hab.

MARCÈRE (Emile-Louis-Gustave DESHAYES de), homme politique français, né à Domfront le 10 mars 1828. Il entra dans la magistrature en 1848, se fit remarquer par une vive attaque contre l'Empire: *la Politique d'un provincial* (1869). Elu à l'Assemblée nationale en 1871, il siégea au centre gauche, prononça un beau discours sur les libertés municipales contre le duc de Broglie (1874), fut élu député de la 2e circonscription d'Avesnes en 1876. Sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur dans le cabinet Dufaure, il succéda au ministre Ricard. Il fit voter la loi municipale (août 1876), restaurant les libertés communales. Il se retira en déc. 1876 avec son ministère, rentra dans le deuxième cabinet Dufaure comme ministre de l'intérieur (13 déc. 1877-3 mars 1879). Malgré son mérite, sa faiblesse de caractère le compromit et il succomba à une vive attaque de M. Clemenceau. Depuis lors il n'a plus joué qu'un rôle effacé. En 1884, il fut nommé sénateur. Il prit part aux tentatives faites par l'Union libérale pour remettre en vogue la politique du centre gauche. A.-M. B.

MARCET (Alexandre), chimiste suisse, né à Genève en 1770, mort à Londres le 22 oct. 1822. Fils d'un riche marchand, il dut s'exiler en 1794 à raison de ses opinions politiques, se réfugia à Londres, se fit médecin, puis professa la chimie à l'hôpital de Guy et devint inspecteur de l'hôpital militaire de Portsmouth. Rentré dans sa patrie en 1815, il devint membre du conseil. Il mourut au cours d'un voyage à Londres, où il s'était marié. Son principal ouvrage a pour titre: *Essay on the chemical history of*

medical treatment of calculus disorders (Londres, 1817, in-8). Il a publié en outre un grand nombre de mémoires de chimie médicale et de physique dans les *Philosophical Transactions* et dans quelques autres recueils spéciaux.

Sa femme, *Jane Haldimand* (1769-1858), a écrit: *Conversations on Chemistry;— on Land and Water; — on Vegetable Physiology; — on Natural Philosophy; — on Political Economy.* Tous ces ouvrages, dont le dernier surtout a une réelle valeur, ont été traduits en français et ont eu dans les deux langues un nombre considérable d'éditions. L. S.

MARCGRAVIA (*Marcgravia* L.) (Bot.). Genre de Ternstrœmiacées, de la tribu des Marcgraviées, composé d'arbustes grimpants ou épiphylles de l'Amérique tropicale, à feuilles souvent dimorphes, à fleurs en grappes, souvent ombelliformes. Les fleurs sont pentamères, avec un nombre indéfini d'étamines, de loges ovariennes et d'ovules; le calice est imbriqué, les pétales unis en coiffe. L'espèce type, *M. umbellata* L., est cultivé; dans l'Amérique centrale, on emploie sa racine comme diurétique et antisyphilitique. Dr L. Hn.

MARCH (Rivière) (V. Morava).

MARCH. Ville d'Angleterre, comté de Cambridge, dans l'île d'Ely, le long de la Nen, sur une colline au milieu des Fens; 6,988 hab. (en 1891). Ateliers de chem. de fer. Eglise gothique du XIVe siècle.

MARCH ou **MERSE.** Comté situé à la frontière S.-E. de l'Ecosse, auprès de Berwick. Le titre fut plusieurs fois uni à celui de Dunbar. Il appartint à la famille Douglas, fut donné en 1605 à sir George Horne (V. Ecosse, t. XV, p. 502, et Berwick).

MARCH. District septentrional du cant. de Schwytz, au N.-E. du lac de Zurich; 11,500 hab. C'est une vallée fertile comprenant neuf commnnes, dont le ch.-l. est Lachen. C'était la zone frontière (marche) des pays allemands du côté de la Rhétie. En 1415, les gens de Schwytz la conquirent.

MARCH (Ausias ou Augustin), poète catalan, mort avant 1462. Issu d'une famille noble, d'origine catalane, établie à Valence dès 1238, il possédait dans cette contrée plusieurs fiefs et assista aux cortès de Valence en 1446. Il se lia d'amitié avec le célèbre et malheureux don *Carlos* (V. ce nom), prince de Viana, comte de Barcelone et roi de Navarre, qui était en même temps poète, musicien et historien. March passait à son époque pour « un grand troubadour et un homme d'un esprit éclairé », et sa réputation se conserva intacte dans son pays jusqu'à nos jours. Elle est due à ses *cants*, au nombre de cent seize, composés chacun de cinq à dix stances. Quatre-vingt-treize de ces petits poèmes sont consacrés à la dame de ses pensées. Disciple de Pétrarque dans leur conception, il se montra original dans la forme, et il s'imposa à l'attention de ses contemporains et de la postérité par sa langue simple et claire et la profondeur de sa sensibilité. Parmi ses autres compositions, il y a quatorze morales et didactiques, huit sur la mort et une seule dévotieuse. La première édition de ses *Obras* est celle de Barcelone (1543, in-4). Elle fut suivie de celles de 1545, 1555 et 1560 ; cette dernière est la plus complète et la plus correcte. Ces poésies ont été traduites, partiellement ou totalement, en espagnol (par B. de Romani, 1539, et par Jorge de Montemayor, 1562), en italien et en latin. G. P-i.

MARCH (Esteban), peintre espagnol, né à Valence à la fin du XVIe siècle, mort à Valence en 1660. Son maître fut Pedro Orrente, auteur de tant de peintures qui rappellent les Bassans par leur coloris; aussi March conserva-t-il dans ses ouvrages quelque chose de la couleur des Vénitiens. Il peignit principalement des sujets pittoresques, des escarmouches, des batailles, sujets qu'il traitait dans de petites dimensions avec une verve endiablée. Il réussissait moins heureusement dans les compositions sacrées, ainsi qu'on peut le constater à Valence à l'église de San Juan del Mercado où l'on conserve une *Cène.* L'imitation de Ribera fut aussi chez lui un moment prédominante. On en a la preuve au musée du Prado qui possède de March plusieurs têtes et bustes de vieillards traités avec un réalisme tout ribéresque. On trouve aussi de lui au même musée un excellent portrait de *Mazo Martinez*, gendre de Velazquez. Parmi les meilleurs élèves d'Esteban, on cite Senen Vila et Conchillos dont le musée de Valence conserve divers ouvrages.

Son fils, *Miguel*, fut son élève et peignit aussi de petits sujets de batailles, avec moins de talent que son père. Il mourut à Valence en 1670, à peine âgé de trente-sept ans.

MARCHA (Pierre), historien français, né à Annonay (Ardèche) vers 1584, mort à Saint-Pierreville en 1646. Ministre protestant à Boffres en Vivarais, puis à Saint-Etienne en Forez, il abjura le calvinisme à Rouen (1617), en présence du roi, de l'assemblée des notables et d'une foule immense. Cette conversion, à laquelle on donna beaucoup d'éclat, fut le sujet d'un opuscule qui eut plusieurs éditions (Rouen et Paris, 1618). Le nouveau converti reçut, cette année, le titre de maître des requêtes de la reine. En 1619, il publia *la Discipline des ministres renversée*, qui contient de vives attaques contre ses anciens coreligionnaires. Ceux-ci se vengèrent en affirmant qu'ils l'avaient expulsé de leurs rangs pour crime d'adultère, et cette accusation fut consignée dans les procès-verbaux du synode d'Alais (1620). En même temps, ses propriétés du Vivarais étaient ravagées, ce qui était malheureusement un système de représailles fort usité de ce temps. Pour le dédommager, le roi lui assigna une pension de 600 livres. En 1626, Marcha fut nommé conseiller au présidial de Montpellier, et, en 1628, intendant de l'armée royale en Languedoc. C'est dans l'exercice de ses fonctions qu'il put suivre de près les événements dont le Vivarais fut le théâtre et en écrire l'histoire. Son manuscrit, publié seulement en 1811 par M. de La Boissière, sous le titre de *Commentaires du soldat du Vivarais*, est le seul témoignage contemporain des derniers troubles religieux de cette contrée de 1620 à 1629. A. Mazon.

Bibl. : Bibl. nat., mss., recueil de Chérin. — Aymon, *Synodes nationaux.* — Arnaud, *Hist. des prot. du Vivarais.* — De Gigord, *la Noblesse du Vivarais en 1789.* — Mazon, *Notice sur Pierre Marcha*, dans la *Revue du Vivarais*, 1895.

MARCHAGE (Techn.). Opération qui consiste à corroyer la terre destinée à certains ouvrages ; on la jette dans une fosse avec assez d'eau pour former une pâte un peu ferme, sur laquelle un ouvrier, nommé marcheur, piétine pour la pétrir en la retournant fréquemment au moyen d'une bèche (V. Céramique, t. IX, p. 1186). L. K.

MARCHAINVILLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longny; 526 hab.

MARCHAIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie; 349 hab.

MARCHAIS-Beton. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Charny; 307 hab.

MARCHAIS-sous-Liesse. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 549 hab.

MARCHAIS (André-Louis-Augustin), homme politique français, né à Paris le 11 oct. 1800, mort à Constantinople en sept. 1857. Fils d'un riche chirurgien, lui-même médecin, il devint un des chefs du parti républicain, secrétaire de la vente suprême de la charbonnerie, fondateur de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* (1827) qui prépara la révolution de 1830. Il continua de conspirer, préparant des insurrections en Espagne, en Pologne, fut impliqué dans le procès d'avr. 1834, exerça l'industrie à Rouen (1836-41) où il créa un club de la Réforme, fut préfet d'Indre-et-Loire de juin à oct. 1848; impliqué dans le procès de la Marianne (oct. 1853), condamné à trois ans de prison. Il mourut en mer au cours d'un voyage en Orient.

MARCHAL. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Champs; 535 hab.

MARCHAL (Les). Maîtres maçons, maîtres d'œuvres,

ingénieurs et architectes des XVIe et XVIIe siècles. — Le plus anciennement connu, *Nicolas*, né à Saint-Mihiel en 1564, était employé, de 1587 à 1591, sous la direction de l'ingénieur d'Estabili, mathématicien des ducs de Lorraine, comme maître d'œuvres et aide-ingénieur aux nouvelles fortifications de la ville de Nancy dont il avait dressé les plans avec son chef, et il fut nommé, en 1597, ingénieur général des fortifications et places de Lorraine en remplacement de ce dernier. Au cours de ces travaux importants de fortifications qu'il exécuta comme entrepreneur général et auxquels il travaillait encore en 1611, époque de sa mort, il construisit la chapelle ducale d'après les dessins de d'Estabili, puis donna les plans de la Halle neuve de Nancy, fit réparer les fortifications de Lunéville, de Clermont-en-Argonne et du chateau de Condé et fut encore chargé de divers travaux d'adduction d'eau et de voirie dans la ville de Nancy. — *Thierry*, probablement frère aîné du précédent, nommé vers 1575, maître maçon et ingénieur du duché de Lorraine, fut chargé de travaux des fortifications à Bouxières, à Bitche, à Vaudémont et à Dompaire, et construisit en 1578 les écuries neuves du palais ducal de Nancy. — *Toussaint*, ayant lui aussi le titre d'ingénieur, mais de plus celui d'architecte, refit en 1601 les arcades du palais ducal de Nancy, fit élever en 1605 les nouvelles boucheries de cette ville avec *Michel* Marchal (V. ci-dessous) et enfin entreprit, à la mort de Nicolas, de continuer les travaux des fortifications de Nancy, étant aidé à cet effet par Pierre Lancelot et *Jean Richter* (V. ce nom). Toussaint travailla de plus aux fortifications d'autres places du duché et notamment du château de Clermont. — *Michel I*^{er}, probablement fils ou neveu de Thierry, outre sa colloboration aux nouvelles boucheries de Nancy avec Toussaint, travailla aux fortifications de Lunéville et de Nancy de 1611 à 1625. — *Michel II*, fils de Nicolas, né en 1601, et attaché aux mêmes travaux de fortifications que ses parents, fut anobli, en 1634, par le duc de Lorraine Charles IV. — Enfin, un dernier, du nom de *Jean*, était architecte ordinaire du duc de Lorraine, de 1730 à 1735. Charles LUCAS.

BIBL. : *Archives de la Meurthe;* Nancy, vol. I à IV. — LEPAGE, *Archives de Nancy*, in-8.

MARCHAL (Le chevalier François-Joseph-Ferdinand), historien belge, né à Bruxelles en 1780, mort à Bruxelles en 1859. Il fut à Paris l'élève de Sylvestre de Sacy et de Dupuis, puis il entra dans l'administration et fut attaché sous l'Empire au gouvernement des provinces illyriennes. Rentré en Belgique après 1815, Marchal passa quelque temps dans l'administration coloniale et séjourna à Batavia; il devint enfin conservateur de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, et garda ces fonctions jusque vers la fin de sa vie. Dans le cours de sa longue carrière, Marchal fit preuve d'une rare puissance de travail et publia un grand nombre d'ouvrages remarquables, dont son fils a dressé la bibliographie complète; le principal est intitulé *Histoire politique du règne de l'empereur Charles-Quint* (Bruxelles, 1856, in-8).

Son fils *Edmond*, né à Bruxelles en 1833, est devenu secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Il a publié une *Histoire de la sculpture aux Pays-Bas pendant les* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (Bruxelles, 1875, in-8). E. H.

BIBL.: E. MARCHAL, *Notice sur la vie et les œuvres du chev. F.-J.-F. Marchal ;* Bruxelles, 1889, in-12.

MARCHAL, dit *de Calvi* (Charles-Jacob), médecin français, né à Calvi (Corse) le 4 juil. 1815, mort à Paris le 27 janv. 1873. Reçu docteur à Paris en 1837, il concourut avec succès pour l'agrégation en 1844, et peu après fut nommé au concours professeur d'anatomie pathologique et de physiologie au Val-de-Grâce. En 1848, il prit une grande part au mouvement républicain et en 1852 concourut pour la chaire d'hygiène de la faculté. Envoyé peu après à Alger, il ne tarda pas à se démettre de la médecine militaire et se retira à Paris. Il prit part à la rédaction de plusieurs périodiques médicaux et fonda en 1867 la *Tribune médicale*. Ses ouvrages les plus importants sont: *Clinique médico-chirurgicale* (Paris, 1834, in-8), avec Lallemand ; *Précis d'histoire naturelle* (Paris, 1841, 2 vol. in-8) ; *Recherches sur les accidents diabétiques* (Paris, 1864, in-8) ; *Lettres et propositions sur le choléra* (Paris, 1866, in-8), etc. Dr L. HN.

MARCHAL (Charles), dit *Charles de Bussy*, publiciste français, né à Paris en 1822, mort à Paris en avr. 1870. Il débuta par des romans qui restèrent inaperçus et passa au pamphlet. Après *Lord Guizot* (1844, in-32), il donna *la Famille d'Orléans* (1845, in-8), qui lui valut cinq ans de prison ; puis *les Grecs au* XIXe *siècle* (1846). Relaxé en 1848, il fut condamné de nouveau à cinq ans de prison pour *la Fin de la République* (1851, in-12). Libéré, il se mit à la solde de la police impériale, insultant les opposants dans l'*Inflexible*, la *Foudre*, la *Tante Duchêne*, feuilles éphémères et méprisées. Il dut à ses injures contre Rochefort un regain d'attention. La famille Bussy lui fit interdire ce pseudonyme. Un jour on le ramassa dans la rue et on le porta à l'hôpital Beaujon où il succomba à l'alcoolisme quelques jours après. A.-M. B.

MARCHAL (Charles-François), peintre français, né à Paris en 1826, mort à Paris en 1877. Ses maîtres furent Drolling et Dubois. Il fit ses débuts au Salon de 1852, avec une toile de genre intitulée *Un Malentendu*, qui annonçait du goût et un aimable esprit. Jusqu'en 1860, toutefois, il ne s'affirma par aucune œuvre retentissante. « Il avait alors juste assez de talent, a écrit Edmond About, dont il fut l'ami, pour exposer de temps à autre quelque petit tableau ingénieux et point désagréable, peint à peu près, mais généralement bien trouvé. » Un séjour qu'il fit en Alsace, dans la maison d'About, à Saverne, le mit sur la voie du succès ; il en rapporta un charmant ouvrage: *le Cabaret de Bouxviller* (1861), bientôt suivi de *la Foire aux servantes*, du *Choral de Luther* (1864), du *Printemps* (1866), de *Katarina* (1867), du *Secret* (1870). Au Salon de 1872, Charles Marchal exposa son *Alsace*, que la gravure et la lithographie ont rendue populaire. L'Alsace fut d'ailleurs le sujet auquel il dut le meilleur de sa réputation : les costumes et les décors qu'il dessina pour *l'Ami Fritz* d'Erckmann-Chatrian furent également très remarqués. Lorsqu'il voulut revenir à d'autres thèmes, l'inspiration lui manqua. *Le Matin* et *le Soir* (1873) ; *la Proie* (1875), *le Premier Pas* (1875) trahirent la faiblesse des études premières du peintre. Marchal n'avait ni le savoir du dessinateur, ni le tempérament du coloriste ; il y suppléa par l'ingéniosité patiente et l'agencement presque toujours heureux de ses compositions. Mais en 1876, menacé de perdre la vue, il lui devint presque impossible de travailler ; la clientèle s'éloignait ; ce fut la détresse et la misère. Pour y échapper, Marchal se tua d'un coup de pistolet. — D'un caractère gai, sympathique, plein de verve et d'entrain, il avait fièrement caché le désespoir de ses derniers jours à ses plus proches amis ; la nouvelle de son suicide les frappa de stupeur. Gaston COUGNY.

MARCHAMP. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis ; 420 hab.

MARCHAMPT. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Beaujeu ; 908 hab.

MARCHAND (V. COMMERCE).

MARCHANDE À LA TOILETTE (V. FRIPIER).

MARCHAND (Jean Le), poète français du XIIIe siècle. D'abord prêtre à Chartres, puis pourvu par Louis IX d'une provende à Péronne, il écrivit vers 1260 un recueil de *Miracles de N.-D. de Chartres*, dont les sources sont un recueil latin dont il s'est récemment retrouvé un exemplaire à la bibliothèque du Vatican et les *Miracles* de Gautier de Coinci, auquel il a emprunté quelques récits, en transportant à Chartres la scène qui, dans l'original, se passait à Soissons ; la plupart de ces « miracles » sont relatifs à des récompenses accordées par la Vierge à ceux qui avaient aidé à reconstruire la cathédrale de Chartres détruite par un incendie en 1194. Le livre de Jean Le

Marchand a été publié par G. Duplessis (Chartres, 1855).

BIBL.: V. outre l'édition citée, *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 834; *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLII, pp. 505-550 (article de A. THOMAS). — G. PARIS, *la Littérature française au moyen âge*, § 143.

MARCHAND (François), maître d'œuvres et sculpteur, né à Orléans vers la fin du XV[e] siècle, mort en 1553. D'abord employé aux travaux du château de Gaillon où il aurait sculpté neuf bas-reliefs de la façade aujourd'hui démolie, François Marchand fit ensuite les sculptures de plusieurs anciennes maisons d'Orléans, sculptures dont il reste une cheminée conservée au musée de cette ville; puis, de 1540 à 1543, il éleva et décora avec Bénardeau le jubé et les autels de l'église de l'abbaye Saint-Père de Chartres où il sculpta deux colonnes triomphales; enfin il travailla vers 1550 aux bas-reliefs et aux figures couchées du tombeau de François I[er] à Saint-Denis. Ch. L.

MARCHAND, bouffon de Henri IV (V. GUILLAUME [Maître]).

MARCHAND (Prosper), bibliographe et érudit français, né à Guise (Picardie) vers 1675, mort à Amsterdam le 14 juin 1756. Reçu libraire le 1[er] août 1698, il émigra en 1711 en Hollande, pour être plus libre comme protestant, et s'établit à Amsterdam; mais il ne tarda pas à renoncer à sa profession et se confina dans l'étude. Pendant qu'il était libraire à Paris, il rédigea plusieurs catalogues des bibliothèques privées : celles des frères Bigot (1706), de Jean Giraud (1707), de l'abbé Faultrier (1709). Dans ce dernier, il présenta un système de classification bibliographique, ingénieux et nouveau, mais qui ne répondait pas suffisamment aux exigences pratiques. Son *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie* (La Haye, 1740, in-4) eut beaucoup de succès pendant longtemps. L'abbé Mercier de Saint-Léger y ajouta un *Supplément* (Paris, 1775, in-4). Le manuscrit de Marchand, préparé pour une nouvelle édition de cet ouvrage, fut légué par lui à l'université de Leyde avec toute sa bibliothèque, qui était importante. Son *Dictionnaire historique*, faisant suite à celui de Bayle (dont il avait donné une excellente édition à Rotterdam en 1720), fut publié après sa mort par Allamand (La Haye, 1758-59, 2 t. en 1 vol. in-fol.). On lui doit en outre nombre d'articles et d'études, et une série d'éditions annotées et commentées par lui, d'œuvres littéraires et historiques intéressantes, ainsi qu'une *Histoire de Fénelon* (La Haye, 1747, in-8). G. P-I.

BIBL. : HAAG, *la France protestante*.

MARCHAND (Marie-Françoise), actrice française (V. DUMESNIL).

MARCHAND (Jean-Henri), littérateur français, mort à Paris vers 1785. Avocat, puis censeur, il publia de spirituels badinages : *Requête du curé de Fontenoy* (1745) contre Voltaire; *Requête des sous-fermiers du domaine pour le contrôle des billets de confession* (1752); *Mém. au sujet du pain bénit* (1756); *la Noblesse commerçable ou ubiquiste* (1756); *l'Encyclopédie perruquière* (1757); *Mon Radotage et celui des autres* (1759); *Testament politique de M. de V.* (Voltaire) (1770), etc.

MARCHAND (Etienne), marin français, né à Grenade (Antilles) le 13 janv. 1755, mort à l'île de France le 15 mai 1793. Il servit plusieurs années dans la marine du commerce. Ayant signalé, en même temps que l'Anglais Meares, l'intérêt que présenterait le commerce des fourrures sur la côte N.-O. de l'Amérique, il fut mis par une maison de Marseille à la tête d'une expédition qui mit à la voile le 14 déc. 1790; le 1[er] avr. 1792, il rentrait à Toulon, ayant accompli le deuxième voyage autour du monde fait par un Français. Cette exploration fut féconde en résultats géographiques. Marchand releva une grande partie de la côte occidentale d'Amérique, de la Californie à Nootka Sound et y fit des opérations commerciales fructueuses. Il découvrit le groupe septentrional des îles Marquises. A Noukahiva, il donna le nom de Baux, son armateur; à Ouapou son propre nom, et à Eiao et Hatoutou ceux de ses lieutenants Masse et Chanal; il prit possession de l'archipel au nom de la France et l'appela îles de la Révolution. Le chevalier de Fleurieu a publié, en 1798, le *Voyage autour du monde* de Marchand (4 vol. in-4) avec une remarquable introduction. L. DEL.

MARCHAND (Jean-Gabriel), général français, né à L'Albenc (Isère) le 11 déc. 1765, mort à Saint-Ismier (Isère) le 12 nov. 1851. Destiné par sa famille au barreau, les événements de 1789 lui révèlent sa véritable vocation. Il s'engage dans la compagnie d'éclaireurs du 4[e] bataillon de l'Isère, qui le choisit de suite pour son capitaine. En cette qualité, il prend part l'année suivante à la campagne de Savoie, puis à la prise de Toulon. A l'armée d'Italie, il se distingue à la journée de Loano (23 nov. 1795) et y reçoit du général Schérer le grade de chef de bataillon. En 1796 et 1797, il sert dans la brigade Joubert. A La Corona, il résiste avec trois compagnies seulement à un corps de 10,000 hommes et, sans en perdre un seul, lui enlève 400 prisonniers (5 juil. 1796). Le 29 juil. il est frappé d'une balle qui le condamne au repos. En janv. 1797, il est rétabli et prend part à la bataille de Rivoli, où il est fait prisonnier. Quelques jours après, on le comprend dans un échange de prisonniers et il rejoint Bonaparte qui le nomme chef de demi-brigade (colonel). Il faisait partie du corps d'occupation de Rome sous Gouvion-Saint-Cyr, lorsque, compris dans la disgrâce de ce général, il revint en France et se retira pour quelque temps à L'Albenc. Rappelé par Joubert, qui le demande pour son aide de camp, il le suit en Italie et prend part au siège de Turin. A Novi, il assiste à la victoire et à la mort de son protecteur. Général de brigade le 27 vendémiaire an VIII, il accompagne Moreau en Allemagne et est nommé gouverneur du dép. de l'Isère après la paix d'Amiens. A la reprise des hostilités, il est placé à la tête d'une brigade de la division Dupont et combat glorieusement à Heslach et à Dirnstein. Le 21 déc. 1805, l'empereur le nommait général de division. En cette qualité, il fut placé dans le corps de Ney, concourut aux campagnes de Pologne et se couvrit de gloire au pont de Deppen et à Friedland (1807). Aussi, après Tilsit, il est promu grand aigle de la Légion d'honneur et fait comte de l'Empire avec une dotation de 20,000 livres. Après avoir suivi Ney dans la campagne d'Espagne, il fut attaché par l'empereur à l'état-major du roi de Westphalie et assista à la désastreuse campagne de Russie. Après la retraite il fut chargé d'organiser deux divisions de la Confédération du Rhin, qu'il conduisit aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Leipzig.

Quand la France est envahie, Marchand est nommé au commandement de la 7[e] division militaire à Grenoble d'où il s'efforce avec quelques bataillons de recrues de défendre la frontière. Il accomplissait, comme toujours, glorieusement cette mission quand il apprit l'abdication de l'empereur. Il se rallia à Louis XVIII et lui resta fidèle, même lorsque Napoléon, débarqué au golfe Juan, se présenta sous les murs de Grenoble. Marchand tenta vainement de lui en défendre l'entrée et resta l'épée au fourreau pendant les Cent-Jours. La Restauration ne lui en sut pas gré. En 1816, il fut destitué, traduit devant un conseil de guerre, sous l'accusation imméritée d'avoir livré Grenoble à Bonaparte. Acquitté, il se retira à Saint-Ismier et fut mis à la retraite le 17 mars 1825. Le gouvernenent de Juillet le réintégra sur les cadres de l'armée le 17 févr. 1831. Un an plus tard il prenait définitivement sa retraite dans sa maison de Saint-Ismier d'où il ne sortit plus qu'en 1835 lorsque le gouvernement vint le chercher pour lui conférer la dignité de pair de France. Il était l'oncle du maréchal Randon. A. PRUDHOMME.

BIBL.: *Exposé de la conduite du lieutenant général Marchand, commandant en chef à Grenoble, antérieurement à l'entrée de Bonaparte dans cette ville, contenant des détails intéressants et propres à éclairer l'opinion publique sur la cause de cet événement, cause trop exclusivement attribuée à la défection du colonel de Labédoyère, par* J.-A. ROSTAING; Lyon, 1815, in-8. — *Mémoire justificatif pour M. le comte Marchand, lieutenant général des armées du roi, par* CURASSON, *avocat*; Besançon,

1816, in-4. — G. Réal, *le Général Marchand* (extrait de l'*Ami de l'Ordre* du 30 nov. 1851); Grenoble, 1851, in-8.

MARCHAND (Louis-Joseph-Narcisse, comte), premier valet de chambre de Napoléon Ier, né à Pars le 28 mars 1791, mort à Trouville le 19 juin 1876. Il entra dans la maison impériale en 1811, suivit son maître à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène où il écrivit sous sa dictée le *Précis des guerres de J. César* et divers fragments qu'il publia en 1836. A son lit de mort, Napoléon le nomma comte et l'un de ses trois exécuteurs testamentaires, lui confiant son testament et ses codicilles, avec mandat de remettre au roi de Rome (duc de Reichstadt), à sa majorité, divers souvenirs. Il épousa la fille du général Brayer (1823), près duquel il se fixa à Strasbourg (1830), ne put obtenir de voir le duc de Reichstadt, mais fut l'un des commissaires qui ramenèrent en France le cercueil de l'empereur (1840) et obtint de Napoléon III l'exécution des legs stipulés par son oncle en faveur de ses vétréans (6 mai 1855). A.-M. B.

MARCHAND (Richard-Félix), chimiste allemand, né à Berlin le 25 août 1813, mort à Halle le 2 août 1850. D'abord professeur de chimie à l'école d'artillerie (1838), puis professeur agrégé à l'université de Berlin (1840), il occupa à partir de 1843 la chaire de chimie de l'université de Halle. Il a laissé une œuvre considérable qui comprend, outre plusieurs centaines de mémoires originaux parus tant dans les *Annalen* de Poggendorf que dans le *Journal für prakt. Chemie* d'Erdmann, les ouvrages suivants publiés à part: *Grundriss der organ. Chemie* (Leipzig, 1839, in-8); *Lehrbuch der physiolog. Chemie* (Berlin, 1844, in-8); *Ueber der Alchemie* (Halle, 1847, in-8). Il a dirigé avec Erdmann à partir de 1839 le *Journal für prakt. Chemie.* L. S.

MARCHANDAGE (Econ. polit.) (V. Travail).

MARCHANGY (Louis-Antoine-François de), magistrat français, né à Clamecy le 28 août 1782, mort à Paris le 2 févr. 1826. Fils d'un huissier, il fut élève de l'école de législation, juge suppléant (1804), puis substitut (1810) au tribunal de la Seine, avocat général à la cour de Paris (1815), puis à la cour de cassation (1822). La vigoureuse logique de ses réquisitoires était très appréciée; on cite ceux qu'il prononça contre les héritiers de Lannes (1816), les quatre sergents de la Rochelle, les chansons de Béranger (1821). Il a écrit de médiocres poèmes et une amusante série de récits intitulée *la Gaule poétique* (1813-17, 8 vol. in-8; 5e éd., 1834-35). A.-M. B.

MARCHANT (Les). En dehors de plusieurs maîtres d'œuvres de ce nom qui travaillèrent en France pendant les xive, xve et xvie siècles, et dont les plus connus sont *Pierre* Marchant, qui fut maître général des ouvrages de Louis II, comte de Blois de 1351 à 1380, et *Jehan* Marchant, qui construisit à Paris, de 1550 à 1556, en collaboration avec Guillaume de Laflasche, l'ancienne chapelle des Orfèvres dont les plans étaient attribués à Philibert De l'Orme et qui fit vers la même époque une fontaine au château de Saint-Germain; trois maîtres d'œuvres de ce nom et appartenant à la même famille, conduisirent de grands travaux à Paris et au château de Saint-Germain vers la fin du xvie siècle et au commencement du xviie siècle. Le plus ancien, *Guillaume* Marchant, qui fut maître général des œuvres de maçonnerie et édifices royaux de la ville, prévôté et vicomté de Paris, bachelier en l'art de maçonnerie et expert juré du roi, naquit vers 1530 et mourut le 12 oct. 1605 à Paris où il fut inhumé en l'église Saint-Gervais. Après avoir travaillé vers 1563, avec Jean De l'Orme et Eustache Yves, aux ponts de Poissy, de Gournay et de Juvisy, Guillame Marchant construisit, de 1775 à 1778, le château de Charleval (Eure) sous la direction de Jean-Baptiste Androuet du Cerceau et fit partie de l'association de maîtres d'œuvres, composée, avec lui, de Pierre des Isles, Thibaut Metezeau, Christophe Mercier, Jean Petit et François Petit qui construisirent, de 1579 à 1608, le Pont-Neuf de Paris, dont il avait dressé les plans et devis, dès 1578, avec Guillaume Guillain, Jean Durantel et Jean de Verdun. Au cours de ces travaux et dès 1594, Guillaume Marchant entreprit, avec d'autres de ses confrères, Pierre Chambiges, Isaïe Fournier, François Petit, Robert Marquelet et Pierre Guillain, la construction de la grande galerie du Louvre sur le quai et, vers 1601, commença les travaux du château neuf de Saint-Germain et de la grande terrasse dont, pour cette dernière, il aurait dressé les plans, profils et devis. — Un frère de Guillaume, *Charles* Marchant, maître des œuvres de charpenterie et de maçonnerie et capitaine des archers de la ville de Paris, travailla en 1575 pour Catherine de Médicis et entreprit, dès 1596, les combles de la grande galerie du Louvre. Il dressa aussi, avec Pierre Guillain et Marin de La Vallée, les plans et devis d'une partie des bâtiments de l'ancien hôtel de ville de Paris (ceux élevés au-dessus de l'église de l'hôpital du Saint-Esprit) et ceux des combles ainsi que de la lanterne et l'horloge de cet édifice. On doit encore à Charles Marchant la reconstruction de l'ancien pont dit pont aux Meuniers, reconstruction qu'il opéra de ses deniers à condition que le pont s'appelât désormais pont Marchant, nom qu'il a conservé jusqu'à sa destruction définitive. — *Louis* Marchant, fils du précédent, expert juré de la ville, obtint successivement la survivance des charges de son père et les occupa définitivement en 1604. Il travailla surtout aux terrasses du château de Saint-Germain, terrasses dont il eut l'entretien jusqu'à sa mort en 1616. Louis Marchant eut pour successeur, comme maître général des œuvres de maçonnerie du roi, François Sauvat, son gendre, et comme maître des œuvres de maçonnerie des bâtiments et édifices de Sa Majesté en la ville de Paris, Remy Collin, maître architecte des bâtiments du roi à Fontainebleau. Charles Lucas.

Bibl. : *Histoire générale de Paris*, *Délibérations du bureau de la Ville*: Paris, t. II, in-4. — A. Berty et H. Legrand, *Région du Louvre et des Tuileries*, t. I et II, in-4. — *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. II et IX, in-8.

MARCHANT (Nicolas), botaniste français, mort à Paris en 1678. Reçu docteur en médecine à Padoue, il devint, à son retour, directeur des jardins de Gaston d'Orléans à Blois. Il fut l'un des membres fondateurs de l'Académie des sciences (1666). On lui doit: *Description des plantes données par l'Académie* (Paris, 1676, in-4).

Son fils, *Jean*, mort en 1738, fut également membre de l'Académie depuis 1678 et publia de nombreux mémoires dans le recueil de cette compagnie. Dr L. Hn.

MARCHANT (François), publiciste français, né à Cambrai en 1761, mort à Paris le 27 déc. 1793. Outre un poème en l'honneur de *Fénelon* (1787, in-8), il écrivit pendant la Révolution de nombreux pamphlets réactionnaires, et ornés pour la plupart d'estampes non moins satiriques: *Chronique du Manège* (1790, 24 nos in-8), ainsi intitulée à raison du local occupé par l'Assemblée nationale dans les dépendances des Tuileries; *les Sabbats jacobites* (1791-92, 75 nos in-8), et *les Grands Sabbats* (1792, in-8), qui en forment la suite; *la Jacobinéide*, poème en douze chants (1792, in-8); *la Constitution en vaudevilles* (1792, in-32); *Folies nationales* (1792, in-8); *les Bienfaits de l'Assemblée nationale* (1792, in-8); *l'ABC national, dédié aux républicains par un royaliste* (1793, in-8). Malgré la fréquence de ses attaques contre le nouveau régime, Marchant ne semble avoir été l'objet d'aucune poursuite. M. Tx.

MARCHANT (Sir Denis Le), homme politique anglais, né à Newcastle-upon-Tyne le 3 juil. 1795, mort à Londres le 30 oct. 1874. Magistrat, il entra dans l'administration (1836), fut anobli (1841), élu à la Chambre des communes (1846) comme libéral, en devint clerk (1850). Il a publié les mémoires de H. Walpole.

Son frère *John-Gaspard*, né en 1803, mort à Londres le 6 févr. 1874, fut gouverneur de Terre-Neuve (1847), de la Nouvelle-Ecosse (1852), brigadier général de l'armée anglaise; il servit dans l'armée espagnole. A.-M. B.

MARCHANTIA (*Marchantia* March. F.). I. Botanique.

— Genre de Cryptogames, du groupe des Hépatiques, type de la famille des Marchantiacées (Nees), caractérisés par le thalle aplati, dichotome, portant sur la face inférieure deux séries de lamelles transversales et deux sortes de poils absorbants, creusé à la face supérieure de cryptes aérifères communiquant au dehors par une ostiole; c'est sur la face supérieure que se développent les propagules. Les anthéridies et les archégones sont groupés sur des branches différentes, dressées verticalement et formant un disque au sommet; la face supérieure du disque mâle porte les anthéridies, nichées dans autant de cryptes; la face supérieure du disque femelle porte les archégones qui, plus tard, par la croissance du disque, sont refoulés vers la face inférieure. Le sporogone, à pédicelle très court, renferme à la fois des spores et des élatères qui rayonnent de la base vers la périphérie. Les sporogones sont groupés à la face inférieure d'un chapeau pédicellé. L'espèce principale, *Marchantia polymorpha* L. ou *Hépatique terrestre*, *H. des fontaines*, croît dans les lieux humides et obscurs. Elle a été préconisée en médecine contre les affections du foie, les dermatoses chroniques, les hydropisies, la phtisie, etc. On a employé aux mêmes usages le *M.* (*Fegatella*) *conica* Corda. Des *Marchantia* se rapprochent, comme très voisins, les genres *Fegatella* Rad., *Fimbriaria* Nees, *Preissia* Corda, *Grimaladia* Rad., *Reboulia* Rad. Les espèces chez lesquelles les sporogones sont solitaires sur le thalle rentrent dans le genre *Targionia* Mich.; celles dont les sporogones sont groupés au sommet d'un long rameau dressé, dans les genres *Lunularia* Mich., *Plagiochasma*, tous genres que nous nous contentons de signaler.

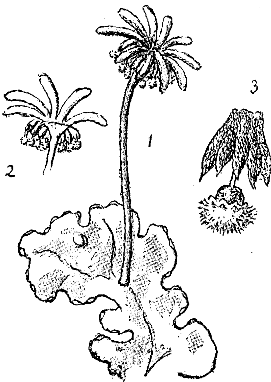


Fig. 1. — Marchantia polymorpha. 1, fructification femelle; 2, chapeau femelle (coupé) montrant l'insertion des archégones; 3, archégone ouvert.

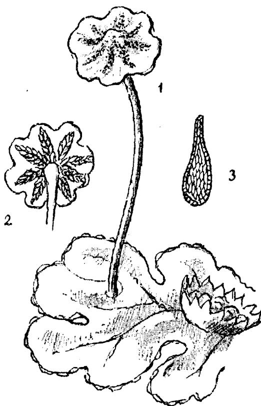


Fig. 2. — Marchantia polymorpha. 1, fructification mâle; 2, chapeau vu en dessous, montrant les rangées d'anthéridies; 3, anthéridie.

II. Paléontologie végétale. — On connaît trois espèces fossiles de *Marchantia*, toutes tertiaires : le *M. sezannensis* Sap., des travertins paléocènes de Sézanne, voisin du *M. polymorpha*, et dans les mêmes dépôts le *M. sinuosa* Sap. et le *M. gracilis* Sap., qui rappelle une forme du Népal. Dr L. Hn.

MARCHASTEL. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. de Marcenat; 1,052 hab. Ancienne tour de Bagilet. Château du Teyrou (XVIIIe s.).

MARCHASTEL. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals; 256 hab.

MARCHAUX. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Besançon; 417 hab. Autrefois chef-lieu d'une seigneurie, qui relevait de celle de Châtillon-Guyotte. Vieille église.

MARCHE. I. Gymnastique. — La marche est l'allure la plus naturelle à l'homme. La permanence du contact entre le sol et l'un ou l'autre des deux pieds en constitue la caractéristique. Il n'est pas d'exercice gymnastique plus utile. Le mécanisme physiologique de la marche est complexe. Son étude comprend : 1° la détermination du rôle que joue le corps; 2° celle de l'action des muscles qui interviennent; 3° celle de la résistance du sol qui est le point d'appui; 4° enfin celle de la propulsion en avant qui est le résultat : c.-à-d., comme dans toute machine, la force motrice, la résistance et le but. La précision des méthodes graphique et photographique permet de ramener cette analyse aux termes suivants.

A. *Etude des mouvements du pied.* Le pied dans la marche commence à se poser sur le sol par le talon; puis il s'y applique par la plante et, en dernier lieu, par la pointe sur laquelle, avant le détachement, s'exerce une pesée de force progressive. C'est la foulée ou période d'appui. Avant qu'elle prenne fin, la même série de mouvements s'est ouverte pour le membre congénère, de telle sorte que dans la marche l'appui est doublé et, de la sorte, le contact avec le sol constant. Les appuis et les levers sont simultanés; et, de l'un et l'autre côté (gauche et droit), il y a synchronisme dans les successives positions du pied.

B. *Etude du pas.* L'étendue et la durée du pas en constituent les deux éléments. La première est subordonnée à la longueur des jambes et à l'abaissement du tronc. La seconde dépend de la rapidité de l'oscillation de chaque jambe.

C. *Etude des mouvements des membres inférieurs.* Au moment de l'appui du pied sur le sol, la jambe *portante* est étendue ou très légèrement fléchie. Immédiatement après, la flexion s'accentue un peu; mais cette flexion n'a pas pour effet d'abaisser la hanche. Celle-ci, au contraire, se relève parce que la jambe qui s'est posée d'abord très obliquement sur le sol prend une position de plus en plus perpendiculaire, et sa légère flexion est plus que compensée par le changement de direction. Presque aussitôt après cette légère flexion, la jambe, qui est devenue oblique en sens inverse, s'étend, et son extension est complète au moment où le talon qui avait été le premier à toucher le sol quitte le sol. L'extension de la jambe arrivée à son *maximum*, le pied qui s'est relevé de plus en plus et ne porte plus que sur la pointe quitte le sol par une flexion du genou, et la jambe portante passe aussi à l'état de jambe *oscillante*. Cette jambe oscille alors d'arrière en avant, en même temps qu'elle est entraînée par la propulsion générale du tronc. Certains muscles, notamment le psoas pour la cuisse, et, pour la jambe, le couturier, contribuent à assurer cette oscillation; mais la pression atmosphérique qui maintient la tête du fémur dans la cavité cotyloïde fait équilibre à la presque totalité du poids du membre et devient une condition d'épargne considérable pour le travail musculaire. Pendant toute la durée de l'oscillation, la jambe oscillante reste fléchie. Elle prend contact avec le sol, grâce à un commencement d'extension, et elle le touche d'abord par le talon. Alors recommence le cycle déjà décrit.

D. *Etude des mouvements du tronc.* De quatre sortes, ils consistent en un mouvement d'oscillation qui se produit en deux sens, horizontalement et verticalement : en inclinaisons alternatives en avant et en arrière peu marquées; en mouvements de rotation qui le font tourner alternativement sur lui-même de l'un et de l'autre côté; en mouvements, enfin, de soulèvement qu'accusent des élévations et des abaissements successifs.

E. *Etude des mouvements des membres supérieurs.* Oscillations alternatives et de sens inverse de celles des membres inférieurs, ces mouvements ne sont pas seulement passifs et de nature pendulaire. Certains muscles, le deltoïde en particulier, y coopèrent. Ils ont pour résultat d'aider au déplacement du centre de gravité et à son transport du côté du membre qui fait appui.

Quant au *travail* accompli dans la translation, on en obtient la somme en multipliant la masse du corps par le carré de la vitesse de l'allure. Ainsi, pour un homme du

poids moyen de 75 kilogr. et pour une allure de 70 pas à la minute, le travail accompli dans la translation horizontale qui se fait dans l'espace d'un double pas est de 12,2 kilogrammètres, desquels il convient de défalquer l'économie que la vitesse acquise permet de réaliser. Et la recherche de l'*effet utile* de ce travail conduit : 1° à la fixation du meilleur moyen de faire le plus vite possible un chemin donné en se fatiguant le moins possible (une allure de 75 pas par minute avec une longueur de pas de $1^{m}52$ donne ce résultat) ; 2° à la fixation du meilleur moyen d'arriver le plus vite possible à son but, la question de fatigue étant laissée de côté ; une allure de 85 pas à la minute avec une longueur de pas de $1^{m}46$, telle est la réponse à l'énoncé du problème.

Les *effets physiologiques*, enfin, de la marche, les retentissements sur la presque universalité des fonctions organiques : accélération de la respiration et de la circulation sanguine, éveil de l'appétit, régularisation des fonctions gastro-intestinales, suractivité de l'exhalation cutanée, surcroît de calorification, tous ces précieux appoints au maintien de l'équilibre de la nutrition mettent en évidence l'importance hors ligne de cultiver avec méthode cet exercice par excellence de gymnastique naturelle.

De même que lire et écrire, marcher s'apprend. Pour s'exercer à la marche, le choix de l'itinéraire, en premier lieu, importe. Autant que possible, il doit être attrayant. La distance à parcourir demande à être proportionnée à l'âge et à la force de résistance des sujets. Ensuite, il convient de ne se mettre en route qu'après une minutieuse observation de ce qui suit. Sont seuls admissibles aux promenades gymnastiques ceux dont l'état de santé, au moment du départ, est parfait. L'estomac est lesté d'un repas léger. Le vêtement endossé est commode, ni trop vague, ni trop étroit. Le pied, récemment lavé, est contenu dans une chaussure bien faite, cousue plutôt que vissée, et dont — botte ou brodequin — le contrefort soit placé, non à l'intérieur de la tige, mais à l'extérieur. Le marcheur doit se garder d'exagérer la projection de l'estomac en avant, aussi bien que de cheminer courbé en avant. Le pied doit porter sur le sol largement, d'aplomb, et sa pointe ne doit être ni tournée en dedans, ni déjetée trop en dehors.

Les marches gymnastiques demandent à être graduées et progressives. Un parcours de 8 à 16 kil. est celui qui convient à de jeunes sujets. Les promenades militaires, avec armes et sac demi-chargé au dos, sont de 24 kil. Au bout de quarante minutes de marche, il doit être fait une première halte qui permette de rectifier quelque défectuosité de détail, de remédier à quelque cause de gêne dans la tenue. Au bout de chaque heure qui suivra, il sera fait une halte de cinq minutes. Toutes les fois que le parcours excédera 10 kil., la promenade sera coupée par un repos (grande halte) d'une demi-heure au moins. Le pas doit être réglé de façon que les premiers kilomètres soient parcourus en quatorze minutes et qu'on arrive progressivement à franchir les autres en treize, puis en douze minutes seulement. D'une manière générale, un adulte de vigueur moyenne doit être apte à franchir en marchant 8 kil. en une heure. En longueur, 75 centim. ; en vitesse 115 à la minute, telle est la mesure du pas accéléré d'infanterie. Au *maximum*, il est de 153 pas, soit 6 kil. à l'heure avec une charge de 70 kilogr. Pour les jeunes sujets, une vitesse de 4 kil. à l'heure suffit.

La régularité du rythme de la marche, c.-à-d. la parfaite égalité dans la distance parcourue à chaque pas, est une des conditions fondamentales à remplir pour fournir, sans fatigue, une étape. Entremêler, enfin, la marche de temps de course de 100 m. environ, fournit pendant la route un précieux moyen de délassement. Dr Collineau.

II. Art militaire. — L'organisation des marches en campagne est l'un des éléments les plus importants du problème, puisque la question essentielle à la guerre est, une fois l'objectif décisif bien déterminé, d'y amener le plus de troupes possible, et le moins fatiguées possible pour s'en emparer.

Le but du mouvement, la nature du pays traversé, les voies de communication dont on dispose permettent de fixer l'ordre général de la marche, le nombre et la composition des colonnes. Pour faciliter les déploiements, on doit constituer autant de colonnes qu'il se présente de lignes de marche ; ces colonnes ne doivent pas être trop faibles : elles doivent pouvoir communiquer entre elles et se soutenir mutuellement, et pour cela être tenues au courant de leurs forces et directions respectives. Les troupes se divisent en unités de marche, qui sont le bataillon, l'escadron, la batterie, la compagnie du génie, et en unités de commandement, résultant du groupement des unités inférieures, telles que régiments, brigades d'infanterie ou de cavalerie, groupes d'artillerie, divisions, corps d'armée et enfin armées. En arrière des troupes marchent les trains de combat porteurs des munitions, les ambulances, les trains régimentaires, et, tout en arrière, les convois transportant un complément d'approvisionnements. Les unités de marche et de commandement sont suivies de leurs trains de combat et de leurs ambulances. Les trains régimentaires et les convois forment des colonnes séparées. L'infanterie marche généralement par le flanc, à rangs doublés, la cavalerie par quatre, l'artillerie par voiture : il est question d'augmenter ces fronts de marche pour diminuer la profondeur des colonnes. Les unités sont séparées par des distances suffisantes pour éviter les à-coups. La marche des troupes est réglée par l'ordre de mouvement, donné par chaque chef d'unité de commandement, puis par chaque chef de colonne, et contenant tous les renseignements et indications nécessaires. Les colonnes les plus usuelles près de l'ennemi sont les colonnes de division. A chaque colonne est affectée une zone dite de marche, dont tous les chemins et toutes les ressources lui sont exclusivement réservées.

Voici, à titre d'exemple, l'ordre normal de marche d'une division d'infanterie : 1° En avant, plus ou moins loin selon les cas, la cavalerie pour le service d'exploration et de sûreté. — 2° Avant-garde : un détachement de cavalerie, premier régiment d'infanterie, état-major de la 1re brigade, la compagnie divisionnaire du génie, un groupe d'artillerie, une section d'ambulance, un jour de vivres pour la cavalerie, le campement de la division. — 3° Gros de la colonne : état-major de la division, un bataillon du 2e régiment, le reste de l'artillerie divisionnaire, deux bataillons du 2e régiment et la 2e brigade, moins deux compagnies d'arrière-garde. — 4° Train de combat : l'ambulance et les sections de munitions affectées à la division. — 5° Arrière-garde : 2 compagnies d'infanterie. — 6° Le train régimentaire. — 7° Le convoi administratif de la division. — Les autres colonnes ont une organisation déduite des mêmes principes.

Point initial. — On nomme point initial celui où chaque élément doit prendre rang dans la colonne à l'heure qui lui est prescrite. Pour chaque élément, l'heure du départ du cantonnement est calculée de manière à en partir le plus tard possible, sous condition de passer au point initial en temps opportun. En conséquence, le départ d'une troupe n'est jamais retardé : en cas d'absence du chef, l'officier qui marche après lui se met en route à l'instant prescrit. Lorsque les colonnes sont composées de troupes de plusieurs armes, la vitesse de marche est celle de l'infanterie, soit en moyenne de 4 kil. à l'heure, y compris les haltes horaires (V. Halte). Nulle troupe en marche ne doit être coupée par une autre : lorsque deux têtes de colonne se rencontrent à une croisée de chemins, à moins d'ordres spéciaux, la première dans l'ordre de bataille continue sa route ; l'autre suspend sa marche. Chaque commandant de colonne se tient par tous les moyens possibles en relations avec ses voisins. En ce qui concerne l'alimentation, les unités partant après neuf heures du matin font le principal repas avant de partir, les autres le font en arrivant au gîte. On conserve généralement un repas froid pour la grande halte. On opère pour les chevaux d'une manière analogue. Dès que les troupes sont installées dans les can-

tonnements ou bivouacs, on s'occupe des distributions, des visites de santé, de la mise en état du matériel, de manière à être prêt à tout événement. Les chevaux ne sont abreuvés que par fraction d'un tiers ou d'un quart de l'effectif.

Marches forcées. — Pour les marches forcées, on allège la charge des hommes. Autant que possible, la cavalerie et l'artillerie marchent séparément de l'infanterie. Celle-ci échelonne ses régiments à de très grands intervalles (1,200 à 1,500 m.). Chacun d'eux fait ses haltes pour son compte. De longs repos de quatre à six heures coupent la marche : on augmente notablement la ration. L'avant-garde est relevée une fois au moins pendant la marche. Dans ces conditions, l'infanterie peut parcourir en vingt-quatre heures 50 kil., la cavalerie et l'artillerie à cheval 80 kil. La marche forcée ne peut être poussée au delà de vingt-huit à trente heures, pendant lesquelles l'infanterie fera 60 kil. et la cavalerie 100 kil.

Bataillon de marche (V. Bataillon).

Service de marche. — Sous le nom de service de marche, on réunit tout ce qui a rapport aux diverses allocations (en espèces ou en nature) revenant aux militaires en marche : le service des convois militaires, l'organisation du service des transports directs et généraux de la guerre, le transport du matériel sur les chemins de fer, les mouvements des équipages militaires à l'intérieur et aux armées, enfin la partie administrative du service des étapes aux armées.

III. Escrime (V. Escrime).

IV. Marine (V. Chronomètre et Vitesse).

V. Musique. — En principe, ce mot désigne une sorte de musique destinée à accompagner et à soutenir le pas d'une troupe en marche. C'est la marche qui, en somme, fait le fond de la musique militaire. Ce n'est que par analogie que nous trouvons des marches dans les autres œuvres musicales telles que : sonates, symphonies ou opéras. Dès l'antiquité, on trouve l'indication, sinon la musique, de la marche destinée à accompagner des troupes de soldats ou de travailleurs, ou des processions religieuses, nuptiales ou funèbres. Dans les bas-reliefs assyriens, nous voyons des trompettes sonner pendant que de longues files d'ouvriers ou de bêtes de somme portent de lourds fardeaux ou travaillent à élever des monuments; n'est-ce pas là la réalisation vivante du symbole mythologique des murs de Thèbes s'élevant au son de la musique? Les monuments égyptiens nous montrent des troupes de musiciens : flûtes, hautbois, trompettes et tambours, composant une véritable bande militaire. Au moyen âge, nous trouvons de nombreuses marches.

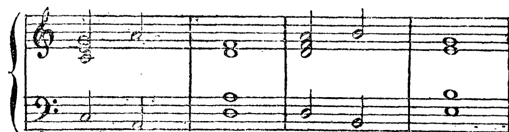
La marche militaire doit être avant tout d'une mélodie franche, bien en dehors et bien rythmée. Lorsqu'elle est rapide, elle prend le plus souvent le nom de pas redoublé. Une des plus anciennes connues est la marche des *Hommes d'Harlech*, qui fut jouée pour la première fois en 1468 au siège d'Harlech, au pays de Galles. Parmi les thèmes de marche traditionnelle en France, il faut citer la marche dite du roi René, dont Bizet a fait un si artistique usage dans *l'Arlésienne*. Lully, sous Louis XIV, écrivit nombre de marches pour les divers régiments royaux (V. Musique militaire), comme celle des mousquetaires.

Les marches que l'on rencontre dans les opéras, symphonies, etc., sont d'un style plus relevé et plus soigné; elles accompagnent généralement les scènes religieuses et militaires; elles sont le plus souvent à quatre temps, quelquefois à trois. On peut dire que, dans les œuvres lyriques surtout, elles font partie de ce que l'on pourrait appeler le décor musical. Généralement bien rythmées et d'une mélodie franche, les marches sont facilement populaires. Les unes sont triomphales ou militaires, les autres funèbres ou religieuses. Les marches *alla turca* forment un petit genre tout spécial, dans lequel les compositeurs cherchent à donner par l'originalité du rythme ou de l'instrumentation un caractère oriental à leur composition. Citons comme marche turque ou orientale : la gentille *Marche turque* de Mozart; la *Marche turque des ruines d'Athènes* de Beethoven; la *Marche de la caravane dans le Désert*, de Félicien David. On peut prendre aussi la jolie *Marche bohémienne*, de Weber, dans *Preciosa;* le ballet si coloré du quatrième acte de l'*Africaine* est une véritable marche indienne. Comptons parmi les marches militaires ou triomphales celle de *Judas Maccabée* de Haendel; celle de *Lodoïska* de Kreutzer; de *Fernand Cortez* de Spontini; la *Marche hongroise*, instrumentée par Berlioz et insérée par lui dans *la Damnation de Faust;* la magnifique marche du *Prophète;* celle à quatre chants qui termine le troisième acte de *l'Etoile du Nord ;* celle de *Tannhæuser*, et bien d'autres encore. Meyerbeer a écrit spécialement pour musique militaire quatre belles *Marches aux flambeaux* qui sont populaires, une marche de couronnement et *Schiller-Marsch*. Parmi les marches religieuses les plus célèbres, citons : celles d'*Alceste* de Gluck, de *la Flûte enchantée* de Mozart; celle du *Sacre* de Cherubini; celle de la *Vestale* de Spontini; la belle marche du Synode, dans *Henri VIII* de M. Saint-Saëns; les marches du *Roi de Lahore* et d'*Hérodiade* de Massenet. On peut faire entrer dans le même genre l'*Huldigung-Marsch*, et la *Marche nuptiale*, de *Lohengrin* (scène de l'église). Comme marche nuptiale, comptons celle du troisième acte de *Lohengrin;* comme marche nuptiale, la marche du *Songe d'une nuit d'été* de Mendelssohn. Les marches funèbres sont très nombreuses; parmi les plus célèbres, il faut citer : celle sur *la Mort du général Hoche*, de Cherubini ; celle de la *Symphonie héroïque* et d'*Egmont* de Beethoven ; celle de *Struensee*, de Meyerbeer, la *Marche funèbre* de Chopin; l'incomparable *Marche de la mort de Siegfried*, dans le *Crépuscule des Dieux* de R. Wagner, etc. Notre intention n'est pas d'indiquer toutes les marches connues, écrites pour des symphonies, des sonates ou des opéras; qu'il nous suffise d'indiquer par le titre des plus célèbres quel est ce genre de composition si usité en musique.

En harmonie, on appelle *marches* ou progressions une suite uniforme d'accords établie sur une basse montant ou descendant symétriquement ou progressivement.



La marche harmonique peut être la reproduction d'un groupe d'accord nommé modèle et que l'on reproduit dans une symétrie absolue : les marches sont ascendantes et descendantes.

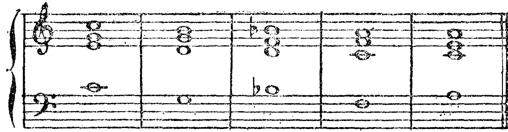


Il est des marches harmoniques non modulantes; ce sont celles composées uniquement d'accords appartenant à une même tonalité :



Les marches modulantes sont celles qui parcourent plusieurs tonalités. Ce sont ces dernières qui constituent les

véritables progressions et dont l'usage est des plus fréquents et des plus utiles.



H. Lavoix.

VI. Construction. — Partie d'un escalier sur laquelle on pose le pied, soit en montant, soit en descendant. L'article consacré au mot Escalier (t. XVI, pp. 233 et suiv.) a forcément indiqué les marches de différents genres entrant dans la composition des divers escaliers ; il suffira donc de rappeler ici quelques termes particuliers servant à désigner différentes natures de marches, tels que : *marche d'angle*, la plus longue d'un quartier tournant, et *marches de demi-angle* les deux marches proches de la marche d'angle ; *marche astragalée* ou *moulurée*, marche bordée d'une moulure formant saillie sur la contre-marche et composée d'une partie circulaire avec au-dessous un filet ; *marche carrée* ou *droite*, marche dont le giron ou surface horizontale est compris entre des lignes parallèles et perpendiculaires deux à deux ; *marche chanfreinée*, marche taillée en chanfrein sur le devant ou encore dont la contre-marche est obliquée par rapport à la marche inférieure afin d'augmenter le giron, ce qui se pratique surtout dans les marches en pierre des escaliers de cave ; *marche cintrée* ou *courbée*, marche bombée, soit en dehors, soit en dedans ; *marche de gazon*, marche de terre recouverte de gazon ; *marche dansante*, marche plus étroite à une extrémité qu'à l'autre ; *marche gironnée* ou *tournante*, marche placée suivant le rayon d'un cercle et dont le giron forme comme un secteur ; *marche inclinée* et *marche rampante*, marche dont le giron est en pente du fond vers l'intérieur, parfois d'une façon peu sensible pour rejeter les eaux de pluie, mais parfois avec une contre-marche très peu élevée, afin de former, par la réunion de marches semblables, une sorte de glacis praticable pour les chevaux ; *marche palière*, dernière marche d'une montée arrivant à un repos (V. Palier). Charles Lucas.

VII. Histoire. — Nom d'origine germanique désignant la zone frontière, laquelle recevait une organisation politique spéciale. Dans les communautés de village, la marche représentait la partie indivise, bois et pâturages, demeurant sous la jouissance collective. Peu à peu ces communaux se sont divisés ; des villages s'y sont créés ; leur autonomie a disparu ; pourtant il subsiste encore, au S. et au S.-O. de l'Allemagne, des institutions analogues. — Politiquement, la marche fut une province organisée pour la défense de la frontière, confiée à son chef le margrave. En général, cette province était un territoire conquis sur l'ennemi : marche d'Espagne conquise sur les Arabes, marche de Brandebourg enlevée aux Slaves, etc. Cette institution apparaît générale au temps de Charlemagne qui créa les marches de Frioul, des Avares, du Nordgau, de Saxe, des Sorbes, d'Espagne. Elle fut reprise par les empereurs saxons dans les marches du Nord, de Misnie, de Slesvig, etc. Les margraves avaient un pouvoir supérieur à celui des comtes, mais moindre que celui des ducs, sous la bannière desquels ils se rangeaient à l'armée. La marche orientale de Bavière devint l'Autriche ; on en détacha celle de Styrie. A l'O. se forma celle de Name ou Namur. Celle du N. forma le Brandebourg. Ce sont donc deux marches qui ont été le noyau des deux grands Etats allemands de Prusse et d'Autriche. Après la dissolution des duchés, les margraves acquirent l'immédiateté. Leur titre perdit sa signification précise, fut attribué aux cadets brandebourgeois de Franconie (margraves d'Ansbach, de Baireuth), à Bade, Burgau, Hochberg, etc. En Italie et en France, ce fut un simple titre honorifique : marquis (*marchese*). A.-M. B.

Bibl. : Gymnastique. — E.-A.-W. Weber, *Mechanic d. menschlichen Gehwerkzeuge*. — Michel Lévy, *Traité d'hygiène*, 6e édit. — Marey, *la Machine animale*. — Carlet et Marey, *Etudes sur la marche*. — Boudet, *les Actes musculaires dans la marche de l'homme*. — Collineau, *la Gymnastique*. — Couvreur, *les Exercices du corps*. — Mosso, *l'Éducation physique de la jeunesse*.

MARCHE (*Marca Lemovicina*, *Marcha*, *Marchia*). Ancienne province de France, située à l'extrémité N.-O. du Massif central, correspondant à peu près aux arrondissements actuels de Bellac (Haute-Vienne), de Guéret et d'Aubusson (Creuse), et mesurant dans son dernier état environ 4,900 kil. q. — Formée vers le milieu du xe siècle de territoires enlevés au Poitou et au Limousin, la Marche n'avait primitivement qu'une faible étendue. Charroux en était la capitale ; Confolens, Bellac, Mortemart, Le Dorat, Rancon, Dun, Guéret, Ahun et Le Dognon en étaient les villes principales. Plus tard, quand la vicomté d'Aubusson lui fut unie (milieu du xiiie siècle), la Marche engloba toute la vallée de la Creuse supérieure et eut l'étendue qu'elle garda depuis lors jusqu'à la Révolution. Cependant, dans l'intérieur de cette province il y avait des enclaves dont il faut tenir compte : celle de Peyrat-Bourganeuf, qui semble dater du milieu du xiiie siècle, était du Poitou ; celles de la Souterraine et de Bénévent étaient du Limousin. Depuis la fin du xive siècle on distinguait la Basse-Marche (région de la Gartempe), de la Haute-Marche (région de la Creuse). C'est seulement à la fin de ce même siècle, ou même au commencement du xve, que Guéret est devenu capitale de la province.

A l'origine, la Marche était un marquisat qui prit bientôt le titre de comté et releva des comtes de Poitiers. Plusieurs familles ont régné sur cette province : celle de Charroux, qui finit en quenouille (av. 944 jusque vers 1091) ; celle de Montgommery, par le mariage d'Adalmodis de Charroux avec Roger de Montgommery (de 1091 environ à 1177) ; celle des rois d'Angleterre, comtes de Poitou, par suite de la vente que leur fit Aldebert de Montgommery (de 1177 à 1199) ; celle de Lusignan en Poitou (de 1199 à 1308). A la mort du dernier des Lusignan, la Marche passa à Philippe le Bel, qui ne crut pas devoir la réunir au domaine de la couronne. En 1314, elle fut donnée en apanage à Charles de France devenu roi en 1322 sous le nom de Charles IV le Bel. Celui-ci la céda en 1327 à la maison de Bourbon qui la conserva jusqu'en 1435. La Marche passa ensuite à la maison d'Armagnac (1435-77), à celle de Bourbon-Beaujeu (1477-1522) et à celle de Bourbon-Montpensier (1522-27). Confisquée par François Ier sur le connétable de Bourbon, elle fut donnée en engagère jusqu'à la fin de l'ancien régime à divers seigneurs peu connus dans l'histoire.

Circonscriptions. — La Marche a toujours fait partie du diocèse de Limoges. Depuis le xiiie siècle, elle avait deux officialités particulières : l'une à Guéret, l'autre à Chénerailles. On trouve mentionnée, dès 1230, une sénéchaussée de la Marche dont les vicissitudes ont été nombreuses. Elle semble avoir eu, dès la seconde moitié du xive siècle, deux sièges distincts : l'un pour la Haute-Marche, l'autre pour la Basse-Marche. Longtemps ambulatoires, ces deux sièges furent fixés en 1515, l'un à Guéret, l'autre à Bellac. Le premier ne fut jamais ni déplacé ni amoindri. Celui de Bellac, au contraire, fut donné à L'Isle-Jourdain de 1527 à 1561, puis au Dorat en 1562. Mais, en 1572, la sénéchaussée du Dorat reçut un siège secondaire qui fut placé à Bellac. Sis en pays de droit écrit, le siège de Bellac relevait du présidial de Limoges et du parlement de Bordeaux pour les affaires civiles ; du présidial de Poitiers (à partir de 1636, du présidial de Guéret) et du parlement de Paris pour les affaires criminelles. Sous l'administration de Charles de France, la Marche avait possédé sous le nom de parlement une haute cour de justice qui fut placée à Charroux. Cette juridiction souveraine semble avoir disparu à l'avènement de Charles au trône de France. La Marche releva du parlement de Bordeaux de 1462 à 1470, puis du parlement de

Paris, de 1470 à la Révolution, sauf l'exception qui a été stipulée plus haut.

Au point de vue financier, la Basse-Marche se trouva rattachée, au milieu du XIVe siècle, à l'élection du Haut-Limousin, tandis que la Haute-Marche et la châtellenie du Dognon formaient l'élection de la Marche, à laquelle on ajouta le petit territoire de Montaigut-en-Combraille. En 1468, les châtellenies de Charroux, Calais et Saint-Germain-sur-Vienne, celles de Bellac, Rancon, Chanpagnac et Le Dorat furent détachées de l'élection du Haut-Limousin et englobées dans celle de la Marche. L'édit de déc. 1542 attribua l'élection de la Marche à la généralité de Poitiers, un autre de 1551 à la généralité de Riom, un troisième de 1587 à la généralité de Moulins. Mais, en 1558, l'institution d'une élection de Bellac, rattachée à la généralité de Poitiers, puis à celle de Limoges, maintint une partie de la Basse-Marche dans la dépendance du Limousin. A partir de Louis XIII, la Marche forma définitivement un gouvernement militaire (cap. Guéret), qui eut autorité sur les enclaves poitevines et limousines de cette province.

A l'époque carolingienne, on constate, sur le territoire de ce qui sera la Marche, l'existence des petits *pagi* de Nigremont et de Vallières, plus tard ceux du Magnazeix, du Dunois, du Guérétois, etc.

Histoire. — Jusqu'au milieu du Xe siècle, l'histoire politique de la contrée qui s'appellera la Marche se confond avec celle du Limousin; de 1220 à 1308, avec celle de l'Angoumois. Sous la féodalité, l'unité fait défaut et l'histoire de la Marche n'est que celle de ses petits seigneurs locaux (ceux d'Aubusson, de La Borne, de Magnac, du Dognon, de Saint-Germain-Beaupré, de Malval, de Châtelus-Malvaleix, de Dun-le-Palleteau, etc.); de ses abbayes ou prieurés (Grandmont, Le Moutier-d'Ahun, Prébenoît, Aubepierre, Bonlieu, Blessac, Les Ternes, etc.) et d'une douzaine de petites localités qui obtiennent des chartes de communes et des privilèges (Chénérailles, Ahun, Aubusson, Felletin, Guéret). Après la guerre de Cent ans, les fabriques de tapisseries de *Felletin* et d'*Aubusson* (V. ces mots) constituent un élément important de l'histoire économique de cette province. L'introduction de la Réforme à Aubusson (1540?), l'érection du présidial de Guéret (1635), l'établissement de collèges classiques à Felletin, Magnac-Laval, Guéret, etc., le transfert du chapitre de Moutier-Rauzeille à Aubusson, de celui de La Chapelle-Taillefer à Guéret, la fondation de petites communautés ecclésiastiques à Guéret, Aubusson, Bellac, Le Dorat, Boisféru au cours du XVIIe siècle, enfin l'introduction de l'imprimerie à Guéret en 1716, sont les faits les plus saillants de la vie obscure et plate de cette petite province. Il y faut joindre le grand nombre d'exactions et de violences exercées par les seigneurs locaux, qui obligèrent la royauté à soumettre la Marche à la juridiction des grands jours de Poitiers (1454), de Thouars (1455), de Bordeaux (1456), de Clermont (1481), de Poitiers (1531), de Tours (1533), de Moulins (1534), d'Angers (1539), de Moulins (1540), de Poitiers (1541), de Riom (1546), de Tours (1547), de Riom (1550), de Poitiers (1567 et 1579), de Clermont (1582), de Lyon (1596), de Poitiers (1634) et de Clermont (1665). Au XVIIIe siècle, ce sont les faux sauniers et les compagnons de Mandrin qui remplissent cette province du bruit de leurs exploits. Et, comme l'agriculture y est peu prospère, l'industrie rare, le commerce limité à un petit nombre de produits, la misère sévit partout et perpétue dans cette région l'habitude d'émigrer au loin.

Sauf dans le ressort de Bellac, la Marche était pays de droit coutumier, et sa coutume, rédigée en 1521, a été commentée depuis lors par nombre de juristes locaux. L'idiome qu'on y parle était plutôt français au nord, provençal au midi. C'est dire que ses caractères propres sont fort variés. Les Etats provinciaux de la Basse-Marche se sont longtemps confondus avec ceux du Limousin. Au contraire ceux de la Haute-Marche ont toujours eu une existence distincte. Mais ils disparurent au XVIIe siècle. La distinction de Haute et Basse-Marche est, à d'autres égards encore, historique autant que géographique. Bellac et Le Dorat ont été de tout temps orientés par leurs intérêts propres vers Limoges, tandis que Guéret, Aubusson, Felletin l'étaient plutôt vers Moulins, au moins depuis le XVIe siècle.

Personnages célèbres. — Pierre de La Chapelle-Taillefer, cardinal, † 1312; Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Malte, cardinal, † 1503; Antoine Varillas, historiographe de France, † 1696; le poète Tristan L'Hermite, † 1655; l'historien Joullietton, † 1829; l'archéologue Pierre de Cessac, † 1889; les romanciers J. Sandeau, † 1883, et A. Assolant, † 1886, etc. A. Leroux.

Bibl.: Mallebay de La Mothe, *Plan pour servir à l'hist. du comté de la Marche*, 1767. — *Coutumes de la province et comté-pairie de la Marche*, éd. Couturier de Fournoue, 1744. — Joullietton, *Hist. de la Marche et du pays de Combraille*, 1814 et 1815, 2 vol. — Langlade, *Album historique et pittoresque de la Creuse*, 1847. — L. Delisle, *Chronologie hist. des comtes de La Marche issus de la maison de Lusignan*, 1856. — Roy-Pierrefite, *Etudes hist. sur les monastères du Limousin et de la Marche*, 1857-63. — A. Bosvieux, *Anciennes Divisions ecclés., judic. et admin. de la Creuse*, 1862. — Du même, *Bibliothèque de la Creuse : essai bibliographique*, 1869. — L. Duval, *Esquisses marchoises*, 1879; *Archives révolutionnaires du dép. de la Creuse*, 1875; *Cahiers de la Marche et Assemblée du dép. de Guéret*, 1873. — Ant. Thomas, *les Etats provinciaux de la France centrale...*, 1879, 2 vol. — A. Leroux, *Hist. de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, 1888. — L. Guibert, *les Cahiers du Limousin et de la Marche en 1789*, 1889. — Boissonnade, *Quomodo... comitatus Engolismæ atque Marchiæ regno Francorum adjuncti fuerint*, 1893. — *Mémoires de la Soc. des sc. nat. et hist. de la Creuse*, 1838 et suiv. — Ant. Thomas, *Une Mission philol. dans le dép. de la Creuse*, 1879.

MARCHE (La). Parc dépendant de la com. de Marnes (Seine-et-Oise), établi par Chamillart qui y bâtit un château, creusa un bel étang et y offrit des fêtes superbes. Marie-Antoinette l'acheta et remplaça le château par une laiterie et un pigeonnier. Il fut vendu comme bien national. En 1851, une société de courses y organisa des steeple-chases qui s'y courent annuellement depuis lors (V. Course).

MARCHE (La). Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de La Charité; 595 hab.

MARCHE (La) (*Marchia, Marchisia*). Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, près de l'une des sources du Mouzon, sur le ch. de fer de Nancy à Langres; 1,651 hab. Usine à vapeur pour ferblanterie et scierie; fabrique d'étrilles et d'objets de ménage en tôle; serrurerie; corroirie; commerce de bois. — Voies romaines. Des anciennes fortifications, il ne reste plus que des vestiges d'une porte. Le château, appelé le *fort de La Marche*, dont il ne subsiste plus qu'une tourelle, fut détruit pendant les guerres du XVIIe siècle. Eglise du XIVe siècle avec des parties en style roman; hospice renfermant une belle chapelle; maison d'éducation dirigée par les sœurs Saint-Charles; sur une des places de la ville, monument élevé au maréchal Victor, duc de Bellune. La Marche possédait, dès 1340, un atelier monétaire. Henri II, comte de Bar, y fonda en 1239 un couvent de trinitaires, dont les religieux furent jusqu'en 1790 curés de La Marche. A 1 kil. au N.-E., les ruines d'une chapelle marquent l'emplacement du prieuré de Saint-Etienne, fondé au XIIe siècle et dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-de-Moutier, ordre de Cluny. La Marche était autrefois chef-lieu de prévôté, bailliage de Bassigny, et portait *d'argent à une grenade de gueules, fruitée d'or, feuillée et tigée de sinople, penchée vers le côté senestre de l'écu*. Patrie de Guillaume de La Marche († 1402), fondateur du collège de La Marche à Paris, qui, au XVIIIe siècle, eut une grande célébrité, et de Victor, duc de Bellune, maréchal de France (1764-1841).

Bibl. : E. Bécus, *Situation agricole du canton de La Marche* ; Nancy-Epinal, 1883.

MARCHE ou **MARCHE-en-Famenne**. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov. du Luxembourg, sur la Marchette, affluent de l'Ourthe ; 3,457 hab. (en 1893). Stat. du ch.

de fer de Liège à Marloie. Grand commerce agricole, hauts fourneaux et fonderies importantes. C'est la principale ville de la Famenne. Marche existait dès le VIIe siècle. C'est dans cette ville que don Juan d'Autriche publia, le 12 févr. 1577, l'*Edit perpétuel* qui rétablit momentanément le pouvoir de Philippe II dans les Pays-Bas. Marche fut brûlé en 1236 et en 1318 par les Liégeois; Louis XIV en fit raser les fortifications en 1688; les Autrichiens y furent battus par les Belges révoltés le 18 mai 1790. En 1792, ils y prirent Lafayette. Les armoiries de Marche sont : *d'argent à la porte de ville hersée, à trois tourelles de gueules; entre les tourelles deux étoiles à cinq rais de même; sur le tout un écu d'argent à trois léopards superposés de gueules.* E. H.

MARCHE (La) (V. La Marche).

MARCHE (Alfred), explorateur français, né à Boulogne-sur-Seine (Seine) le 15 févr. 1844. Aide-naturaliste au Muséum, il explora l'Ogooué (1872), y retourna avec le marquis de Compiègne (1873), puis avec de Brazza (1875-77). Depuis il a exploré les Philippines (1879-86 et 1888). Il a publié *Trois Voyages dans l'Afrique occidentale* (1879, in-12) et *Six Années aux Philippines* (1887, in-12).

MARCHÉ. I. Antiquité romaine. — Primitivement le *macellum* ou marché se confondait avec le forum. Plus tard, quand la vie publique eut encombré le forum romain, et que d'ailleurs le développement de la ville exigea des approvisionnements considérables, il y eut plusieurs marchés où les denrées se vendaient par spécialités, d'où chaque forum tirait son nom. C'est ainsi que l'on eut le *forum boarium* (où l'on vendait les bœufs), le *forum vinarium* (pour le vin), *piscatorium* (pour le poisson), le *forum* ou *macellum cupedinis*, où l'on vendait les plus fins comestibles et les mets tout cuits et prêts à emporter. Mais peu à peu ces marchés locaux et spéciaux firent place à de vastes halles qui reçurent communément le nom de *macellum*, et où l'on vendait de tout (Varron, *De Ling. lat.*, V, 147). On connaît notamment le *macellum magnum* sur le *Cœlius* (*Curiosum Urbis*, *Reg.* II), sans doute le même que le *macellum Augusti* restauré ou embelli par Néron, le *macellum Liviæ* sur l'Esquilin (*Curiosum Urbis*, *Reg.* V) appelé aussi *forum Esquilinum*, car cette antique appellation ne disparaît pas entièrement (Lanciani, *Ancient Rome in the light of recent Discoveries*, p. 152). Il est probable que chaque quartier de la ville eut son *macellum* (Acro ap. Horat., *Serm.* I, 6, 113 ; Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, II, p. 115). Lorsque l'on promulguait des lois somptuaires, des gardes spéciaux étaient affectés au service des marchés et devaient confisquer les denrées interdites (Suétone, *Jul.*, 43). André Baudrillart.

II. Architecture. — Place affectée, dans les villes, à la vente des denrées et autres objets nécessaires à l'existence. Les premiers marchés furent établis le plus souvent sans abris ou tout au moins sans abris disposés suivant un plan uniforme ; mais peu à peu, on prit l'habitude, dès l'antiquité, de réserver autour des places servant de marchés des portiques au rez-de-chaussée des maisons avoisinantes et plus tard enfin on construisit de véritables édifices de bois, puis de pierre, largement ouverts à leur partie inférieure et dans lesquels allaient et venaient les marchands qui y exposaient et vendaient leurs denrées. L'*agora* chez les Grecs, le *forum* chez les Romains, et, de nos jours, le *bazar*, chez les Orientaux, répondent à ce que nous appelons marché, tandis que le mot *halle* indique plutôt une sorte de marché central, pour une ville ou pour un quartier d'une grande ville, marché réunissant plusieurs genres de commerce. De nos jours, l'emploi du métal, comme élément principal de la construction des marchés et des halles, a permis de leur donner des dimensions et des proportions jusqu'alors peu usitées et a créé, pour ces édifices comme pour les docks et les gares de chemins de fer, une *architecture métallique* (V. ce mot), caractéristique des progrès de l'art et de la science au XIXe siècle.

III. Droit administratif. — Au sens restreint du mot, les *marchés* ou *halles* sont les constructions édifiées sur les places publiques où se réunissent, à des dates fixées, les marchands, pour les abriter eux et leurs marchandises. Mais l'emploi du mot *marché* s'est étendu aux emplacements eux-mêmes, à l'ensemble des marchands et désigne aujourd'hui, d'une façon générale, les réunions régulièrement tenues par les marchands à des jours et heures déterminés. On les distingue en *foires* ouvertes au commerce de toutes espèces de marchandises; *marchés aux bestiaux*, réservés aux animaux vivants; *marchés d'approvisionnement* pour les denrées alimentaires, comestibles de toutes natures, matières premières et ustensiles nécessaires à la population locale.

Etablissement. — Dès le XIIIe siècle, on se préoccupa d'en réglementer l'établissement et la tenue. Au roi seul appartenait le droit d'en autoriser l'établissement. Les seigneurs faisaient construire et aménager les halles, les faisaient surveiller et étaient autorisés à percevoir des droits de *hallage* et de *plaçage*. Des ordonnances royales avaient créé les offices de mesureurs, vendeurs, peseurs, etc. La Révolution enleva ce droit aux seigneurs, ne leur laissant que la propriété des bâtiments qu'ils avaient construits; mais la loi des 15-28 mars 1790 décida qu'ils devraient s'entendre avec les municipalités pour les leur vendre ou louer.

Plus tard, la loi des 16-24 août 1790 confia aux corps municipaux la police et l'approvisionnement des halles et marchés en même temps que l'inspection de la fidélité du débit et de la salubrité des denrées qui y étaient vendues. Pour Paris, les arrêtés des consuls du 12 messidor an VIII et 3 brumaire an IX donnaient au préfet de police les pouvoirs confiés aux municipalités. Les délibérations des municipalités concernant l'établissement ou la suppression des halles devaient être soumises à l'approbation d'une autorité supérieure. Sous les arrêtés des consuls du 7 thermidor an VIII, c'était aux consuls que ce droit d'approbation appartenait, après avis du préfet et du ministre de l'intérieur, ou à celui-ci avec l'avis du préfet, quand il ne s'agissait que de simples marchés d'approvisionnement. Les art. 68 et 97 de la loi du 5 avr. 1884 n'ont fait que confirmer, ainsi que l'avait déjà fait la loi du 24 juil. 1867, le droit des municipalités, réservant à l'autorité compétente l'approbation, sauf en ce qui concerne les marchés d'approvisionnement dont la réglementation est expressément laissée aux municipalités. Pour les autres marchés, le projet, une fois arrêté par la municipalité, doit être mis à l'enquête. Celle-ci doit réunir l'avis de toutes les communes situées dans un rayon de 2 myriamètres.

Le résultat en est transmis avec les avis des conseils d'arrondissement et général prescrits par les art. 6 et 41 de la loi du 20 mai 1838 au préfet. Sous l'empire des décrets du 25 mars 1852 sur la décentralisation, c'était à celui-ci qu'il appartenait de donner ou de refuser l'approbation à la délibération de la municipalité. Ce droit fut enlevé au préfet et transporté au conseil général par l'art. 46, § 24, de la loi du 10 août 1871. L'obligation de consulter le préfet du département voisin, inscrite dans le décret du 13 août 1864, fut transformée par la loi du 16 sept. 1879 en obligation de consulter le conseil général de ce département lorsque l'enquête préalable s'étend sur des communes en dépendant. Mais celui-ci n'a pas le droit de s'opposer à l'établissement ou à la suppression de marché projeté. Le conseil général du département intéressé reste libre de statuer comme il l'entend, malgré toute opposition.

Police. — C'est également à l'autorité municipale que la loi des 18-24 août 1790 confia le soin de veiller à la police des marchés en assurant le maintien du bon ordre ainsi que la fidélité du débit et la salubrité des marchandises qui y sont apportées. Ce droit et ce devoir lui ont été confirmés par l'art. 97, § 3, de la loi du 5 avr. 1884, qui laisse à l'autorité municipale le soin de prendre toutes mesures pour : 1° assurer l'approvisionnement; 2° veiller

à la fidélité du débit et à la salubrité des denrées ; 3° protéger les acheteurs contre l'accaparement des revendeurs. Ces mesures peuvent notamment déterminer les heures d'ouverture et de fermeture de la vente, interdire la mise en vente des marchandises ailleurs que dans l'enceinte du marché et aux heures fixées, faire procéder à la constatation du bon état de conservation des denrées qui peuvent facilement se détériorer, telles que la volaille, la viande, le beurre ; exiger que les marchands soient munis des appareils de poids et mesures en usage. Elles peuvent également prescrire que toutes les denrées alimentaires qui entrent en ville soient portées d'abord à la halle lors même qu'elles seraient déjà vendues à des habitants de la localité ; défendre d'aller au-devant des cultivateurs et de leur acheter leurs marchandises avant qu'ils ne soient arrivés à la halle ; interdire aux revendeurs de pénétrer dans la halle et d'y acheter avant une certaine heure, pour éviter l'accaparement et permettre aux particuliers de faire leurs provisions sans avoir à craindre leur concurrence. A côté des prescriptions des arrêtés municipaux, des lois spéciales ont pu imposer aux vendeurs certaines obligations ayant notamment pour but d'assurer la fidélité du débit et en quantité et en qualité et éviter la confusion entre des produits similaires, tels que beurres, margarines, graisses alimentaires, etc. Ces lois déterminent pour chaque cas une sanction pénale, tandis que l'infraction aux prescriptions des arrêtés municipaux est punie des peines établies d'une façon générale pour les contraventions de police.

Droits de place. — Les communes ont la faculté de fixer un droit pour les places occupées par les marchands dans les halles et marchés. Cette perception fut, à l'origine, autorisée par la loi du 11 frimaire an VII, art. 6, n° 3. Ces droits ne doivent être que des droits de place, c.-à-d. être calculés d'après la surface occupée sans avoir égard à la valeur de la marchandise vendue ; mais, dans la pratique, on fixe divers tarifs applicables aux différents pavillons des halles et dont la base ou unité du droit varie avec la valeur de la marchandise vendue dans chaque pavillon. Le tarif des droits de place, établi par la municipalité, ne devient applicable qu'après l'approbation du préfet. C'est ce qu'a décidé la loi du 5 avr. 1884 dans ses art. 68-69 et 133 combinés, confirmant en ceci les dispositions du décret du 25 mars 1852 et abrogeant le droit donné au conseil municipal par la loi du 24 juil. 1867 d'établir seul et sans contrôle les tarifs des droits de place. La commune peut ne pas procéder elle-même à la perception des droits et se substituer un adjudicataire auquel elle cède, moyennant une redevance, le droit de percevoir en ses lieu et place les montants des droits suivant le tarif ainsi arrêté. Cette cession se fait sous l'une des trois formes suivantes : ferme, régie simple ou régie intéressée. Elle doit être réalisée par voie d'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux, au chef-lieu de la commune, sous la présidence du maire, assisté de deux conseillers et du receveur municipal.

Peseurs, mesureurs, facteurs. — Pour assurer l'exécution des mesures prescrites par la municipalité, des agents spéciaux sont nécessaires, notamment des facteurs et porteurs commissionnés, des peseurs, mesureurs, jaugeurs publics, etc. La loi du 5 avr. 1884 autorise donc la municipalité à constituer sur le marché des porteurs ou agents commissionnés pour procéder, à l'exclusion de tous autres individus, mais sans cependant que leur ministère soit obligatoire, aux ventes auxquelles les pourvoyeurs peuvent procéder eux-mêmes. Aux termes de l'arrêté du 7 brumaire an IX et de la loi du 9 floréal an X des bureaux de poids publics peuvent être installés dans l'enceinte des marchés. Le décret du 25 mars 1852 réserve aux préfets le droit d'approuver l'arrêté municipal en prescrivant l'établissement ainsi que le tarif des droits de pesage. C'est aux préfets également qu'est réservée la nomination des titulaires de ces emplois, mais c'est à la municipalité seule qu'il appartient de déterminer dans quelle mesure leur intervention sera imposée aux vendeurs et acheteurs, soit qu'elle la limite aux cas où une contestation surgit, soit qu'elle en impose l'emploi pour toutes les transactions sans exception. Charles Strauss.

IV. Ancien droit. — Droit de marché. — Usage local en vertu duquel certains fermiers des environs de Péronne prétendent, de nos jours encore, posséder un droit héréditaire transmissible à perpétuité à leurs descendants et autres ayants cause. Malgré leurs efforts, leur tenure tend de plus en plus à tomber au rang de simple ferme.

V. Droit commercial. — En droit commercial, ce mot s'applique en général à tous les achats et ventes. Mais on l'emploie plus spécialement pour désigner ceux qui s'opèrent dans les bourses. Ils se divisent en deux grandes catégories : *marchés au comptant*, *marchés à terme*. Les premiers sont ceux dans lesquels il n'est stipulé aucun délai pour la remise des valeurs et le payement du prix. Cette remise et ce payement doivent se faire dans un temps assez court fixé par les règlements des compagnies d'agents de change. Ils se font à un cours fixe, au cours du jour ou au cours moyen (V. Cours). Les seconds sont ceux dans lesquels la livraison des valeurs et le payement du prix ne doivent s'effectuer qu'après un certain délai expressément fixé. En ce qui concerne la détermination des valeurs négociables, la forme des titres, les droits de courtage, la responsabilité des intermédiaires, ces deux espèces de marchés sont soumises à des règles communes énumérées dans le décret du 7 oct. 1890, art. 43 à 57 (V. Agent de change, Bourse, Courtage). Sous l'empire du code civil (art. 1965) la validité des marchés à terme était vivement discutée, et leur exécution pouvait être entravée par l'exception de jeu. La loi du 28 mars 1885 a fait cesser la controverse en déclarant expressément valables les marchés à terme. Mais elle n'a pas supprimé l'exception de jeu. Sur ce point elle n'a fait, à notre avis, que déplacer le fardeau de la preuve qui incombe désormais à celui qui invoque l'exception pour se soustraire à l'exécution de son marché. Les règles qui régissent les marchés à terme résultent soit de l'usage, soit des règlements des compagnies d'agents de change, soit du décret du 7 oct. 1890. Elles peuvent se ramener à trois principales : on ne peut négocier à terme que les valeurs inscrites à la cote pour les marchés de ce genre ; 2° on ne peut opérer à terme que sur des quantités de titres assez élevées et sur leurs multiples : 3° on ne peut choisir pour terme que l'une des époques fixées par les règlements particuliers pour les liquidations, et ce terme ne peut dépasser la fin du mois qui suit l'opération. Les marchés à terme se subdivisent en marchés *fermes* et marchés *libres* ou à *prime*. Les marchés fermes obligent à la fois le vendeur et l'acheteur qui ne peuvent se délier même en payant un dédit. L'acheteur a seulement la faculté d'*escompte*, c.-à-d. qu'il peut contre payement du prix exiger la livraison des valeurs avant le terme fixé. Dans le marché libre l'acheteur a le choix, à l'arrivée du terme, ou de prendre livraison des titres ou de se dégager en payant un dédit qu'on nomme *prime* (V. ce mot). Les marchés à terme qu'ils concluent pour leurs clients font courir aux agents de change certains risques. Pour y parer, ils sont autorisés à se faire remettre par eux une couverture en argent ou en titres (V. Couverture). En cas d'inexécution au terme fixé, si la couverture est insuffisante, l'agent de change peut exécuter son client, c.-à-d. réaliser le marché aux risques de celui-ci après l'avoir préalablement mis en demeure (V. Exécution). Suivant les buts particuliers que se proposent les acheteurs, on peut imaginer des combinaisons liant entre eux plusieurs marchés à terme ou plusieurs marchés au comptant ou des marchés à terme avec des marchés au comptant. Ce sont des *communes*, des *arbitrages*, des *reports*. Lyonnel Didierjean.

VI. Bourse. — En matière de bourse, le terme marché est pris en divers sens, très différents. De façon générale, on désigne ainsi l'ensemble des opérations, leur activité, la

tendance à la hausse ou à la baisse, et c'est en ce sens qu'on dit que le marché est lourd, calme ou agité. De la même manière on considère les opérations faites sur une place déterminée : marché de Paris, de Londres, de Berlin, etc., et les tendances qui résultent des cours pratiqués. A la Bourse de Paris, et dans un sens plus restreint, on désigne par marché en banque, ou marché libre, l'ensemble des transactions faites par les intermédiaires ou courtiers, par opposition au marché officiel ou parquet, où toutes les opérations sont faites par entremise d'agents de change. On arrive aussi, sur les diverses places, à considérer le marché général comme subdivisé en catégories diverses dont les tendances peuvent être, et sont même assez souvent, divergentes, et on apprécie séparément le marché des rentes, le marché des valeurs industrielles, des mines d'or, etc.; on examine aussi ce que peuvent donner les cours au comptant et à terme, à cause des sources très distinctes d'où proviennent les ordres dans un sens ou dans l'autre, et on arrive alors à considérer le marché du comptant et le marché du terme, à en relever les indices d'activité ou de faiblesse, les renseignements cherchés étant toujours ceux qui peuvent faire prévoir les cours qui seront pratiqués dans les séances suivantes, suivant que les offres ou les demandes arriveront plus ou moins nombreuses. Enfin, dans une acception plus stricte, on prend chaque opération séparément, achat et vente, et on a alors : le marché au comptant, lorsque les titres vendus doivent être fournis dans des délais variables, mais toujours fort courts, stipulés par les règlements des diverses bourses, l'importance de l'opération devant par contre être immédiatement versée; le marché à terme, lorsque l'opération doit se terminer à une époque indiquée (liquidation de quinzaine ou de mois), en distinguant les opérations fermes, c.-à-d. celles qui ne peuvent être modifiées et doivent, au moins en apparence, se terminer à la date indiquée comme une opération au comptant, et les opérations à prime, qui permettent, moyennant l'abandon d'une somme déterminée, d'annuler l'opération lorsque les cours pratiqués au moment de la réponse des *primes* (V. ce mot) la rendent défavorable à celui qui s'est réservé le droit d'option. G. François.

VII. Economie politique (V. Approvisionnement).

VIII. Administration. — Marché de fourniture (V. Conseil de préfecture, t. XII, p. 470).

Marché de travaux publics (V. Conseil de préfecture, t. XII, p. 470).

IX. Administration militaire (V. Administration de l'armée).

X. Construction. — Le devis pour l'exécution des travaux des édifices publics ou privés se complète souvent, en vue du règlement des travaux de ces derniers, par un *marché*, lequel n'est autre qu'un engagement pris par l'entrepreneur d'exécuter, à certaines conditions arrêtées à l'avance, les travaux prévus au devis descriptif et estimatif (V. Devis, t. XIV, p. 382). Ce marché est de diverse nature, et il est dit *marché à prix fait en bloc*, quand les travaux doivent être exécutés pour une somme fixée à forfait, ne pouvant être modifiée ni en plus ni en moins; il est dit *marché à prix fait sur série*, quand le prix des travaux doit être établi au moyen d'un *mémoire* (V. ce mot) dressé et produit par l'entrepreneur et réglé par l'architecte en prenant pour base une série de prix déterminée; enfin il est dit *marché à prix fait sur série avec maximum*, quand le payement des travaux ne doit jamais excéder une somme fixée à l'avance, mais peut ne pas atteindre cette somme à la suite du règlement des travaux d'après la série qui a servi de base au marché. Ce dernier marché, assez généralement adopté, présente un caractère mixte, car il procède à la fois du marché à prix fait en bloc et du marché à prix fait sur série. Ch. L.

XI. Blason. — Attribut du pied d'un animal dont la corne est d'un émail particulier.

Bibl. : Droit administratif. — Morgand, *la Loi municipale*. — Léon Béquet, *Traité de la commune*. — Féraud-Giraud, *Séparation des pouvoirs*.

Ancien droit. — Lefort, *la Condition de la propriété dans le Nord de la France, le Droit de marché*; Paris, 1892. — Prache, *De la Condition juridique et économique du preneur dans le bail à ferme*, etc. (thèse); Paris, 1882, pp. 157 et suiv.

Droit commercial. — Boistel, *Précis de dr. com.*; Paris, 1890, gr. in-8, 4e éd. — Coulon, *Commentaire de la loi sur les marchés à terme*; Paris, 1885, in-12, 2e éd. — Courtois, *Traité des opérations de bourse et de change*; Paris, 1892, in-18, 11e éd. — *Lois nouvelles analysées et expliquées*, année 1886. — Lyon-Caen et Renault, *Traité de Droit commercial*; Paris, 1879-85, 2 vol. in-8.

Construction. — Société centrale des architectes français, *Manuel des lois du bâtiment*; Paris, 1879, t. V, in-8.

MARCHÉ-le-Pot. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 446 hab.

MARCHEGAY (Paul-Alexandre), archéologue français, né à Saint-Germain-de-Prinçay (Vendée) le 10 juil. 1812, mort à Saint-Germain-de-Prinçay le 3 juil. 1885. Archiviste du Maine-et-Loire (1841-53), il a publié de nombreux travaux sur l'histoire angevine : *Archives d'Anjou* (1843-53, 2 vol. in-8); *Testament de Samuel Majou* (1854, gr. in-8); *Recueil des chroniques d'Anjou* (1855-56, 2 vol, in-8). A.-M. B.

MARCHEMAISONS. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Mêle-sur-Sarthe; 305 hab.

MARCHEMORET. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin; 130 hab.

MARCHENA. Ville d'Espagne, prov. de Séville; 15,000 hab. Eglise gothique (Santa Maria); palais des ducs d'Arcos; vieille enceinte. Eaux sulfureuses.

MARCHENA (José), publiciste français et littérateur espagnol, né à Utrera (Andalousie) le 18 nov. 1768, mort à Madrid en janv. 1821. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il ne reçut que les ordres mineurs, ce qui n'empêcha pas ses compatriotes de le désigner plus tard avec le titre d'abbé. Il suivit les cours du célèbre Lista à l'université de Séville, et lorsque éclata la Révolution française, il en embrassa ouvertement les idées avec enthousiasme. Averti qu'il courait des dangers du côté de l'Inquisition, il se réfugia à Gibraltar et se rendit à Paris. Attaché d'abord par Marat à la rédaction de l'*Ami du peuple*, il ne tarda pas à s'en retirer pour entrer dans le parti girondin, sous le patronage de Brissot. Il quitta Paris en même temps que les chefs de ce parti et fut arrêté à Bordeaux le 4 oct. 1793, avec le représentant Riouffe. Ramené dans la capitale, ils furent enfermés à la Conciergerie. Malgré les défis qu'il adressait à Robespierre, il échappa à la guillotine et fut mis en liberté après le 9 thermidor. Il entra alors comme expéditionnaire au comité de Salut public et comme rédacteur au journal *l'Ami des lois*. Ses attaques violentes contre Tallien, Fréron et autres lui valurent d'être dénoncé comme ayant excité les sections à se soulever contre la Convention. Frappé de la peine du bannissement (1795), il sut se disculper; mais, deux ans plus tard, ayant attaqué sans ménagement le Directoire, il fut expulsé, à titre d'étranger, et conduit à la frontière de Suisse. Sa protestation fut admise par le Conseil des Cinq-Cents qui lui reconnut la qualité de Français. Il reçut alors un emploi dans l'administration de l'armée du Rhin, et le général Moreau, en en reprenant le commandement, le prit pour secrétaire (1801). Dans cette période, il eut l'occasion de montrer sa grande habileté à manier le latin en fabriquant un texte soi-disant emprunté à un manuscrit de Pétrone, texte que plusieurs savants admirent comme authentique. Il ne réussit point avec une supercherie analogue au nom de Catulle. Pour le besoin de la cause, il apprit en très peu de temps l'allemand, et fit pour le général Moreau un excellent mémoire de statistique sur une partie de l'Allemagne. Il suivit son chef dans la disgrâce et, en 1808, il accompagna Murat en Espagne, en qualité de secrétaire. Emprisonné par ordre de l'Inquisition, il fut délivré de vive force. Sous le gouvernement du roi Joseph, il devint directeur de la *Gazette* et archiviste en chef du ministère de l'intérieur. Après la chute de la nouvelle dynastie, il revint en France, se fixa d'abord à Nîmes, puis à Montpellier, enfin à Bordeaux. Il rentra dans

sa patrie en 1820; mais, repoussé partout comme partisan des Français, il mourut misérablement. Poète d'un talent réel, il avait traduit en vers *Tartufe* et *le Misanthrope*, qui furent plusieurs fois représentés avec succès à Madrid. Il écrivit aussi une tragédie de *Polyxène*, qui demeura inédite et qu'on met au nombre des plus remarquables essais de théâtre classique en Espagne. Son ode à *Jésus crucifié* est qualifiée de sublime. En dehors de ses articles ou pamphlets écrits en français pendant la période révolutionnaire, on lui doit, en cette langue, une *Description des provinces basques* (dans les *Annales des voyages*); une *Notice* sur le poète espagnol Melendès-Valdès (inédite), etc. Il a traduit du français en espagnol: *Emile* et *la Nouvelle Héloïse* de Rousseau; les *Contes* de Voltaire; les *Lettres persanes* de Montesquieu, etc. G. PAWLOWSKI.

BIBL.: RIOUFFE, *Mémoires d'un détenu*; Paris, 1794, in-8. — LAMARTINE, *Histoire des Girondins*. — THIERS, *Histoire de la Révolution française*. — BEUGNOT, *Mémoires*. — A. DE LATOUR, *Espagne, traditions, mœurs et littérature*; Paris, 1869, in-18.

MARCHENOIR. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois; 668 hab. Stat. du chem. de fer de Blois à Ouzouer-le-Marché. Elevage de moutons. Fabrique de sabots; tuilerie. La forêt de Marchenoir est un vaste massif boisé d'une contenance totale de 5,400 hect. qui s'étend au N. du bourg et se prolonge jusqu'au Loir et aux abords de Vendôme. Toutes ses approches ont été, pendant la guerre de 1870-71, le théâtre de nombreux combats livrés par l'armée de la Loire sous le commandement de Chanzy. Une pyramide placée en avant de la forêt, à Binas, commémore le combat de Vallières.

MARCHEPIED. I. Construction. — On désigne de ce nom une marche courante placée au-devant d'une estrade ou d'un autel et aussi un petit meuble que l'on mettait autrefois au-devant des trônes et des sièges des seigneurs et qui était, en même temps qu'un petit tabouret destiné à recevoir les pieds de la personne assise, un attribut de la dignité de cette personne. C'est à ce titre que le marchepied se trouve figurer aussi bien dans les représentations du Jupiter antique ou du Christ byzantin que dans celles de seigneurs féodaux du moyen âge. Le marchepied est encore un petit escalier portatif, le plus souvent composé de deux petites échelles de meunier, réunies à leur partie supérieure et s'arc-boutant à l'aide de crochets d'écartement. On donne aussi ce nom de marchepied à de petits degrés formant socle au-devant des stalles de chœur et d'autres ouvrages de menuiserie religieuse. Charles LUCAS.

II. Administration (V. CHEMIN DE HALAGE).

III. Droit (V. SERVITUDE).

IV. Marine. — Bout de filin placé en dessous des vergues, sur lequel les matelots appuient les pieds quand ils ont à serrer une voile ou à prendre des ris. Les marchepieds sont fixés par une de leurs extrémités au bout de la vergue, et par l'autre un peu en dehors du milieu, où ils sont maintenus par un aiguilletage. De petites cordes appelées étriers les soutiennent de place en place, pour que la flèche du marchepied ne devienne pas trop considérable et que l'homme puisse appuyer sur la vergue le milieu de son corps. De chaque côté des étriers, sur le marchepied, se trouvent deux pommes qui empêchent l'étrier de courir et le maintiennent vertical.

MARCHES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage; 530 hab.

MARCHES (Les). Com. du dép. de la Savoie, arr. du Chambéry, cant. de Montmélian, arr. de Chambéry; 1,117 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Orphelinat de jeunes filles. Château du XVIIIe siècle, dominant la vallée de l'Isère.

MARCHES (Les) (*Marca*). On appelait ainsi une portion des anciens Etats de l'Eglise, située entre l'Apennin à l'O. et l'Adriatique à l'E. Longtemps cette désignation ne s'appliqua qu'aux provinces d'*Ancône* et de *Fermo*. De 1850 à 1860, on y comprit aussi les provinces d'*Ascoli*, de *Macerata*, de *Pesaro* et d'*Urbin* (V. ces mots), c.-à-d. toute la contrée située le long de l'Adriatique, entre la Romagne et le royaume de Naples. Les Marches ont été réunies au royaume d'Italie en 1860.

MARCHESE (Le Père Vincenzo-Fortunato), écrivain italien, né à Gênes en 1808. Il fit ses études classiques au séminaire de Sienne, puis au gymnase de sa ville natale, où il eut pour professeur de rhétorique le poète Antonio Nervi, traducteur de la *Lusiade* de Camoens; en même temps, il suivait les cours de l'académie des beaux-arts. Mais il se destinait à l'église, et en 1826, il prit, au couvent de Santa Maria sopra Minerva, à Rome, l'habit des frères prêcheurs. Depuis lors, le Père Marchese a publié un grand nombre d'ouvrages fort estimables touchant la critique et l'histoire de l'art religieux. Une de ses premières et de ses plus remarquables productions fut consacrée à la vie et aux œuvres des artistes dominicains, sous ce titre: *Memorie dei più insigni pittori, scultori e archittetti Domenicani* (Florence, 1845; cet ouvrage a été plusieurs fois réédité). Il faut citer encore d'intéressants travaux, très fortement documentés : sur l'histoire du couvent de Saint-Marc (*Illustrazione storico artistica del convento di Per Marco*, un vol. gr. in-fol., orné de 40 gravures d'après les principaux chefs-d'œuvre de Beato Angelico et de Fra Bartolomeo della Porta); sur les services rendus par saint Thomas d'Aquin à l'art de son temps (*Delle benemerenze di San Tommaso d'Aquino verso le arti belle*, 1874; à l'occasion du sixième centenaire de la mort du « docteur angélique »); enfin un opuscule sur le *Campo Santo* (1875). — Le Père Marchese a recueilli et publié en 1863, sous ce ttitre : *Opere drammatiche di Luigi Marchese* (2 vol. in-16), quelques essais de comédies et de drames, dus à Louis Marchese, son père. Gaston COUGNY.

MARCHESEUIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais; 1,309 hab.

MARCHESI (Girolamo DA COTIGNOLA) (V. COTIGNOLA).

MARCHESI (Le chevalier Pompeo), sculpteur italien, né en 1790, mort à Milan en 1858. Il débuta dans les arts sous la direction de Canova qu'il seconda dans plusieurs travaux, avant d'entreprendre, pour son compte personnel, divers ouvrages qui lui valurent une assez brillante réputation. Quelques-uns, comme une *Terspichore*, une *Vénus Uranie*, sont inspirés par la fable; mais la plupart sont des statues ou des bustes historiques. Marchesi exécuta les effigies de *Volta*, de *Beccaria*, de *Bellini*, de *Gœthe*, celles de *François Ier*, du roi *Charles-Emmanuel* et d'*Emmanuel-Philibert de Savoie*. On lui doit encore la décoration de la façade du château de Milan et quelques groupes de genre, parmi lesquels *le Repos du vendredi saint ou la Bonne Mère*. G. C.

MARCHÉSIEUX. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers; 1,212 hab.

MARCHETTI (Marco), dit *Marco de Faenza*, peintre italien, né à Faenza, mort en 1588. Elève de Bertucci, il se distingua particulièrement dans l'art de la peinture à fresque. Grégoire XIII l'appela à Rome, puis le grand-duc Côme Ier lui confia d'importants travaux à exécuter dans le Palazzo Vecchio, à Florence. *Le Massacre des Innocents*, qu'il peignit pour le Vatican, est une œuvre habile et hardie. A Faenza, l'on peut voir de lui une toile intéressante, *le Repas de Jésus-Christ chez les Pharisiens*, et un curieux travail de décoration, une suite de fleurons, de guirlandes et d'arabesques, très heureusement disposée sur une voûte, dans une des rues de la ville. G. C.

MARCHETTI (Alessandro), mathématicien et traducteur italien, né à Pontorno (Toscane) le 17 mars 1632, mort à Pise le 6 sept. 1714. D'abord destiné au commerce, puis à la jurisprudence, il se livra à son goût pour les sciences et devint à Pise le successeur du célèbre mathématicien Boullé; il y enseigna cinquante-sept ans. La plupart de ses œuvres scientifiques sont en latin (*De Resistentia solidorum*, etc.). Il est surtout connu par des traductions en vers d'Anacréon, de Virgile (les 4 premiers livres de l'*Enéide*) et de Lucrèce (en vers libres). Pour

éviter toute tracasserie, il garda cette dernière manuscrite et elle ne fut publiée qu'après sa mort (Londres, 1717).

Bibl. : Fabbroni, *Vitæ Italor. doctr. excell.*, Décade 4. — Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, VIII, 466. — G. Carducci, Préface à l'édition du *Lucrèce ;* Florence, 1864.

MARCHETTI (Giovanni), prélat et littérateur italien, né à Empoli (Toscane) en 1753, mort à Empoli en 1829. Ordonné prêtre en 1777, il attira sur lui, par plusieurs publications où il prenait la défense du saint-siège, l'attention de Pie VII qui l'en récompensa en lui donnant une pension. Lors de l'entrée des Français à Rome, il fut banni et emprisonné pendant quelque temps à Florence. Plus tard, en 1809, Napoléon Ier ordonna de nouveau son arrestation comme ayant poussé le pape à l'excommunier, mais l'autorisa ensuite à résider à Empoli. Archevêque *in partibus* d'Ancyre, vicaire apostolique, gouverneur du fils de Marie-Louise, secrétaire de la Congrégation des évêques, il a écrit : *Critica della Storia di Fleury* (Rome, 1780); *Lezioni sacre dall' ingresso del popolo di Dio in Cananea* (Rome, 1803-8, 12 vol. in-8) ; *Della Chiesa quanto allo stato politica della citta* (Rome, 1817-18, 3 vol. in-8), etc.

MARCHETTI (Filippo), compositeur italien, né à Bolognola, dans les Apennins, le 26 févr. 1831. Il commença très jeune l'étude de la musique et entra en 1850 au Conservatoire de Naples où il fut l'élève de Lillo et de Conti. M. Marchetti est l'auteur d'un certain nombre de morceaux de chant et de mélodies vocales, ainsi que de quelques opéras parmi lesquels nous citerons: *Ruy Blas* (1869) ; *L'Amore alla prova* (1873) ; *Gustave Wasa* (1875), etc. Il présida, de 1881 à 1886, l'académie Sainte-Cécile de Rome, et fut ensuite directeur du Conservatoire de musique de Rome.

MARCHETTO de Padoue, musicographe italien de la fin du xiiie siècle, auteur du *Lucidarium musicæ planæ*, écrit à Vérone en 1274, et du *Pomerium musicæ mensuratæ* (1283 ou 1309). Ce fut avec Francon de Cologne un des théoriciens qui améliorèrent la musique mesurée, firent progresser le contrepoint; il donna des exemples remarquables d'harmonie chromatique.

MARCHEUR (V. Marche).

MARCHEUSE (Théâtre). Nom employé à l'Opéra de Paris pour désigner de simples figurantes qui ne chantent ni ne dansent jamais, et dont le rôle consiste simplement à marcher et à paraître dans les divertissements de danse, à faire partie des cortèges et à compléter les groupes. Parfois elles doivent être un peu écuyères, lorsque, sous le costume d'une princesse ou d'une dame d'honneur, telle d'entre elles fait son entrée en scène montée sur un palefroi.

MARCHÉVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 529 hab.

MARCHÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 186 hab.

MARCHEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, caut. de Crécy-en-Ponthieu; 242 hab.

MARCHEZAIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet; 86 hab.

MARCHFELD. Plaine de la Basse-Autriche, au N. du Danube, à l'O. de la Morava (March), mesurant 990 kil. q. avec les îles du Danube. Il s'y livra deux grandes batailles, celle du 12 juil. 1260 (à Kroisenbrunn), où Ottocar de Bohême défit Bela IV de Hongrie, auquel il enleva la Styrie ; celle du 26 août 1278 à Dürnkrut où Ottocar fut battu et ué par Rodolphe de Habsbourg. Sur le Marchfeld sont les champs de bataille d'Essling et de Wagram.

MARCHI (Francesco), ingénieur militaire italien, né à Bologne en 1506 (ou vers 1490), mort dans les Abruzzes en 1598 (ou vers 1575). Il fut successivement au service du duc de Florence, Alexandre de Médicis, du pape Paul III (1535-51), qui le chargea en 1545 de fortifier Rome, du duc de Parme, Octave Farnèse, qui lui confia la direction du service de l'artillerie et lui fit fortifier Plaisance, de la femme de ce dernier, Marguerite, sœur de Philippe II, qu'il suivit à Bruxelles en 1559. Il rentra avec elle en Italie en 1567, d'après les uns ; d'autres le font demeurer, au contraire, au service de l'Espagne. Il doit surtout sa célébrité à un remarquable traité de fortification, qui n'a été publié qu'après sa mort et dont la première édition est devenue à peu près introuvable : *Della Architettura militare* (Brescia, 1599, in-fol.). Marini en a donné une magnifique réimpression (Rome, 1810, 5 vol. in-fol. ou 6 vol. in-4). Une troisième édition a paru en 1840 (4 vol. et 161 pl. gravées). Marchi a aussi laissé manuscrit un traité très complet d'architecture civile et militaire. L. S.

Bibl. : Marini, *Vita di F. Marchi;* Rome, 1810, in-4. — Venturi, *Memoria intorno alla vita del cap. Fr. Marchi ;* Modène, 1816, in-4. — Libri, *Hist. des sciences mathém. en Italie*, t. IV, p. 161.

MARCHIEL (V. Masque de fer).

MARCHIENNE-au-Pont. Com. de Belgique, arr. judiciaire et administratif de Charleroi, prov. de Hainaut, sur la Sambre ; 16,000 hab. Stat. des ch. de fer de Mons à Charleroi, de Charleroi à Fauroeulx, de Charleroi à Gand, de Charleroi à Bruxelles et de Charleroi à Thuillies. Extraction de la houille, laminoirs, fonderies, clouteries, verreries, hauts fourneaux, fabriques de produits chimiques.

MARCHIENNES-Campagne. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes-Ville; 456 hab.

MARCHIENNES-Ville. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Douai, sur la Scarpe canalisée; 3,258 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Pépinières d'arbres à fruit. Mines de la concession d'Anzin. Brasseries, fabriques de chaises ; sucreries et distilleries de betteraves ; fonderie de fer, imprimerie, fabriques d'engrais chimiques, de cirage ; raffinerie de sel, tannerie, tréfilerie, vannerie, moulins. Grand commerce de griffes d'asperges. Ancien monastère de religieuses, fondé au viie siècle par sainte Rictrude, et devenue plus tard abbaye de bénédictins. Ce qui subsiste des bâtiments date en partie du xve siècle et est occupé par la mairie. Dans l'église paroissiale, tombeau de sainte Rictrude, œuvre de la Renaissance. La ville, qui s'était formée autour de l'abbaye, fut avec elle saccagée par les Normands au ixe siècle ; prise par les Anglais en 1340, elle fut reprise par les Français en 1477 ; les réformés des Pays-Bas s'en emparèrent en 1566 et ruinèrent complètement l'abbaye. Gassion et Rantzau l'enlevèrent aux Espagnols, puis dans la guerre de succession d'Espagne les alliés s'en emparèrent, mais Villars la reprit après la bataille de Denain (30 juil. 1712). Elle était au moment de la Révolution possédée par l'Autriche ; les troupes françaises s'en emparèrent le 25 oct. 1793, mais cinq jours plus tard elle fut emportée d'assaut par les Autrichiens et ne fit retour définitif à la France que l'année suivante.

MARCHIN. Com. de Belgique, arr. administratif et judiciaire de Huy, prov. de Liège, sur le Hoyoux, affluent de la Meuse ; 5,500 hab. Stat. du ch. de fer de Landen à Ciney. Exploitations de carrières, forges et laminoirs, fabriques de papiers.

MARCHIN (Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de), dit *Marsin*, homme de guerre belge, né à Huy en 1601, mort à Spa en 1673. Il entra très jeune dans la carrière militaire, servit en Allemagne dans le régiment de Tilly, passa ensuite au service de la France, fit la guerre en Piémont et en Catalogne, et fut fait prisonnier au combat de Valz. Rendu à la liberté, il prit part aux sièges de Philippsbourg, de Worms, de Mayence, de Landau, et, élevé au grade de maréchal de camp, il se distingua à Allerheim le 3 août 1645, où il fut grièvement blessé. Lieutenant général en 1647, il commanda en chef l'armée de Catalogne, et il était sur le point d'obtenir le bâton de maréchal de France, quand il fut enveloppé dans la disgrâce du grand Condé. Marchin joua un rôle important dans la Fronde, s'allia avec le roi d'Espagne, et ne suivit pas Condé quand celui-ci se réconcilia avec la cour. Nommé commandant général des troupes espagnoles rassemblées dans les Pays-Bas, il fut défait à Gand par le maréchal de Créquy en 1667, et obligé de lever le siège de Charleroi en 1672. Il mourut subi-

tement l'année suivante à Spa où il était allé prendre les eaux. L'empereur lui avait conféré le titre de comte, et le roi d'Angleterre l'avait créé chevalier de l'ordre de la Jarretière. Il avait épousé Marie de Balzac, fille cadette du marquis de Clermont d'Entragues. E. H.

BIBL. : DUC D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. IV et V. — BALAU, *Histoire de Modave;* Liège, 1894, in-8.

MARCHIN ou **MARSIN** (Ferdinand, comte de), maréchal de France, né à Liège en févr. 1656, tué au siège de Turin le 7 sept. 1706, fils du précédent. Il fut nommé par Louis XIV capitaine-lieutenant des gendarmes de Flandre (1673), et fut successivement brigadier (1688), maréchal de camp (1693), directeur général de la cavalerie (1695), lieutenant général (1701), maréchal (1703). Chevalier de Saint-Louis en 1694, il reçut l'ordre du Saint-Esprit en 1703, et se distingua à Nerwinde (1693) et à Spire (1701). En mai 1701, il fut nommé ambassadeur extraordinaire près de Philippe V pendant la maladie de l'ambassadeur, le duc d'Harcourt, au moment où Louis XIV se décidait à prendre en main le gouvernement réel de l'Espagne au nom de son petit-fils, qui n'avait plus qu'à exécuter ses ordres. Marsin suivit le jeune roi en Italie (avr. 1702); desservi par Louville, il fut rappelé en oct. 1702 par le roi qui ne trouvait pas qu'il exerçât assez d'empire sur Philippe V. Placé à la tête de l'armée d'Allemagne en 1703, il se montra médiocre général; irrésolu et gêné d'ailleurs par l'électeur de Bavière, qui exerçait le commandement nominal, il fut battu à Hochstædt (1704) et se retira sur le Rhin, abandonnant l'Allemagne. En 1705 et 1706, il commanda en Alsace et seconda Villars; puis fut envoyé au secours de l'armée de Flandre et battu à Ramillies; il alla ensuite en Italie (juil. 1706) sous le commandement nominal du duc d'Orléans; on lui a attribué la responsabilité des fautes faites devant Turin et qui préparèrent la perte de la bataille du 7 sept., où il fut tué. L. DEL.

BIBL. : SAINT-SIMON, *passim*. — A. BAUDRILLART, *Philippe V et la cour de France*, 1889, pp. 77 et suiv. — Marquis DE COURCY, *la Coalition de 1701*.— CHÉRUEL, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

MARCHIONE D'AREZZO, architecte italien du XIIIe siècle. On ignore les dates de naissance et de mort de cet artiste, un des plus anciens parmi les primitifs italiens dont le nom nous ait été transmis, et l'on sait seulement qu'il exécuta, à Arezzo et à Rome, des constructions importantes : l'église et l'hôpital de Santo Spirito in Sassia, reconstruits depuis, et qu'il avait élevés sur l'ordre d'Innocent III; l'église de Saint-Sylvestre; la chapelle de la crèche à Sainte-Marie-Majeure, et surtout l'église de Santa Maria della Pieve dans sa ville natale. Marchione était sculpteur en même temps qu'architecte, et on lui doit, par exemple, les ornements du monument funéraire du pape Honorius III.

MARCHIONNI (Luigi), acteur et auteur dramatique italien, né à Venise le 2 nov. 1791. Fils de comédiens distingués, il obtint de vifs succès dans l'emploi des premiers amoureux. La plus grande partie de sa carrière artistique s'écoula à Naples, sur le théâtre des Fiorentini, où le public l'avait en très grande affection. Luigi Marchionni se fit connaître aussi avec quelque avantage comme écrivain scénique, et on lui doit un certain nombre de drames qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. Parmi ces ouvrages, on peut surtout signaler : *La Vestale*, *L'Esule di Roma*, *Belisario*, *Olindo e Sofronio* et *Edea Zavella o la Presa di Negroponte*.

MARCHIQUITA. Lagune de la République Argentine (prov. de Buenos Aires), au N. du cap Corrientes, à 350 kil. S.-E. de Buenos Aires; elle est en communication avec la mer, comme l'indique son nom. Elle a donné son nom à un district, ayant pour ch.-l. Nueva Fortuna. Ne pas confondre avec une autre lagune de la province de Cordoba, à 123 kil. N.-E. de ce point.

MARCHIS (Alexis de), peintre italien, né à Naples. Il vivait au XVIIe siècle et il dut une certaine réputation à son talent tout particulier dans la représentation des incendies. Mais l'amour de l'art l'ayant poussé à mettre un jour le feu à une meule de foin, afin de mieux étudier les effets pittoresques de l'action des flammes, Marchis fut arrêté et condamné à la peine des galères. Clément XI, qui le protégeait, le fit rendre à la liberté. Pour le palais de ce pape, à Urbin, pour les palais Ruspoli et Albani, à Rome, il peignit des marines, des paysages, des vues d'architecture, exécutés de verve et non dépourvus d'agrément.

MARCHISIO (Barbara et Carlotta), cantatrices dramatiques italiennes, nées à Turin, la première le 12 déc. 1834, la seconde le 6 déc. 1836. L'aînée, Barbara, possédait un contralto velouté, superbe et puissant, tandis que sa sœur, Carlotta, était douée d'une fort belle voix de soprano, remarquable par sa souplesse et sa solidité. Elles travaillèrent en vue du théâtre, avec un professeur nommé Luigi Fabrica, et vers 1856 Barbara débutait avec succès à Vienne, pour se rendre ensuite à Madrid où sa sœur était engagée avec elle. A partir de ce moment elles ne se quittèrent plus et chantèrent toujours ensemble. En 1857, les deux jeunes cantatrices faisaient fureur à Turin où elles jouaient au théâtre Victor-Emmanuel la *Semiramide* de Rossini. Elles se produisirent ensuite à Venise, à Mantoue, à Trieste, à Milan, à Rome, et enfin à Parme, voyant chaque jour leur renommée grandir avec leurs succès. Cette renommée étant parvenue jusqu'à Paris, l'administration de l'Opéra eut la pensée de s'attacher les deux jeunes artistes et de faire précisément traduire à leur intention *Semiramide* qui leur avait valu leurs plus grands triomphes. Elles se montrèrent donc en effet, le 10 juil. 1860, dans *Semiramis*, et produisirent une excellente impression, que justifiaient la beauté de leurs voix et un talent très réel, mais aussi le charme et l'ensemble qu'elles apportaient dans l'exécution des morceaux chantés à elles deux. Elles ne restèrent pourtant que quelques mois à Paris et allèrent se faire applaudir successivement à Bruxelles, à Londres, à Rome, à Barcelone, où surtout leur succès fut considérable. Elles étaient dans tout l'éclat de leur carrière lorsque Carlotta, qui avait épousé un chanteur autrichien connu sous le nom d'Eugenio Coselli (il s'appelait réellement Kuh), mourut à Turin le 28 juin 1872. Sa sœur quitta alors le théâtre et vit depuis lors très retirée. A. P.

MARCHMONT (Comte de) (V. CAMPBELL [Alexander]).

MARCHTALER (Conrad), pédagogue allemand du XVIe siècle. Il fonda à Ulm (1543) une école spéciale pour l'enseignement du calcul, qui subsista pendant plusieurs générations. C'est d'elle que sortit le mathématicien Faulhaber.

MARCIA (*Gens*). Famille patricienne et plébéienne de l'ancienne Rome qui prétendait descendre du roi Ancus Martius. La seule branche patricienne fut celle de Coriolan. Les autres sont plébéiennes: Censorinus, Crispus, Figulus, Libo, Philippus, Ralla, Rex, Rufus, Rutilus, Septimus, Sermo, Tremulus.

MARCIA MAJONIA (V. MARTIA).

MARCIAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Mirande, sur le Boués; 1,629 hab. Ancienne bastide de plan régulier, élevée en 1298 en participation avec Philippe le Bel par le comte de Pardiac, mais dont toutes les maisons ont été reconstruites à une époque relativement moderne. Eglise gothique (XIVe-XVIe siècles), dominée par une haute flèche rétablie de nos jours. Ancien couvent d'augustins du XVe siècle, dont l'église est surmontée d'un clocher octogonal avec flèche de pierre, et à côté de laquelle subsiste une galerie de cloître de la même époque. Notre-Dame de l'Etang, église moderne de style roman, pèlerinage assez fréquenté.

MARCIANA. Village de l'O. de l'île d'Elbe, au pied duquel est le port de Marcia Marina (mouvement en 1894, 55,000 tonnes). Carrières de kaolin.

MARCIANA (Forêt). Ancien nom de la Forêt-Noire.

MARCIANISE. Ville d'Italie, prov. de Caserte; 11,000 hab. Marais; tissage de lin et de chanvre.

MARCIANO. Village d'Italie, prov. d'Arezzo, dans le val di Chasia. Les Français y furent battus par les Impériaux et les troupes de Côme de Medici le 3 août 1554.

MARCIANOPOLIS. Ville de l'ancienne Mésie, fondée par Trajan à l'O. d'Odessus (Varna). Les ruines se voient près de Devna au N.-E. de Pravadi. Claude II y battit les Goths. Ce fut sous le nom de *Peristhlava* la capitale du royaume des Bulgares, prise en 971 par le prince russe Sviatoslvav, reprise par Jean Zimiscès qui y tua 8,500 Russes.

MARCIANUS, géographe ancien d'Héraclée (Pont), postérieur à Ptolémée et antérieur à Etienne de Byzance, auteur d'un Périple de la mer extérieure (océan Atlantique), conservé en partie, et d'un abrégé du Périple d'Artémidore dont nous avons la partie relative aux côtes de l'Asie Mineure sur la mer Noire. On a publié ces écrits dans les *Geogr. Græci minores* (Miller, Paris, 1839, in-8).

MARCIANUS (Ælius), jurisconsulte romain du IIIe siècle. Il avait publié des notes sur les œuvres de Papinien. Une constitution de Constantin ayant infirmé des notes du même genre dues à Ulpien et à Paul, pour relever l'autorité de Papinien et diminuer les perplexités des juges, il est croyable que les notes de Marcien ont subi le même sort. Le Digeste contient 275 fragments de ce jurisconsulte.

MARCIANUS CAPELLA (V. CAPELLA).

MARCIEN (Marcianus Flavius), empereur romain d'Orient (450-457), né en Thrace ou Illyrie vers 391, mort le 26 juin 457. D'humble extraction, il entra dans l'armée, s'attacha à Aspar et devint secrétaire de son fils Ardaburius et capitaine des gardes. A la mort de Théodose II, sa veuve Pulchérie donna à Marcien sa main et l'Empire, à condition qu'il respecterait sa virginité. Il fit preuve d'énergie en refusant le tribut à Attila. Il convoqua le concile de Chalcédoine où les doctrines des eutychiens furent condamnées (451). Le duc d'Orient Ardaburius défit les Arabes à Damas, et Maximin repoussa les Blemmyes (452). Après la dislocation de l'empire d'Attila, il donna des terres aux Ostrogoths en Pannonie, aux Sarmates et Hérules en Illyrie, aux Scires, Alains et Huns d'Hernac en Scythie et Mésie inférieure. La mort de Pulchérie ne fit qu'accroître l'autorité de Marcien. Il avait assisté Valentinien III, et reconnut Avitus empereur en Occident (455). Son gouvernement fut énergique, juste. Toutefois, il faut tenir compte de ce que son orthodoxie l'a fait louer systématiquement par les catholiques. A sa mort, Aspar fit désigner empereur Léon Ier. A.-M. B.

MARCIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure; 256 hab.

MARCIEU DE BOUTIÈRES. Famille de la noblesse dauphinoise dont les principaux membres qui se distinguèrent dans les guerres d'Italie furent : le chevalier de *Boutières* (V. ce nom) ; — le marquis Guy-Balthazar, gouverneur du Graisivaudan; — son fils, le comte Pierre-Aimé (1686-1778), officier, agent diplomatique du régent qui mena Alberoni à Gênes (1720), devint lieutenant général (1743) et gouverneur du Graisivaudan ; — ses fils, les marquis Gui-Balthazar-Aimé (1721-53) et Pierre-Aimé (1728-1804); ce dernier, gouverneur du Graisivaudan (1750), lieutenant général (1780), commandant du Dauphiné (1783), lutta comme son père contre le parlement de Grenoble qui l'obligea à démissionner; — le fils de celui-ci, le marquis Nicolas-Gabriel-Aimé (1761-1830), émigra, fut aide de camp du maréchal de Broglie et s'efforça de rétablir l'ordre de Malte ; — un de ses fils fut tué en combattant les Français à Hanau (1813).

MARCIEUX. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Genix ; 188 hab.

MARCIGNY-LES-NONAINS (*Marciniacus*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles ; 2,639 hab. Stat. du ch. de fer de Montchanin à Roanne, sur la rive droite de la Loire. Moulins, fours à chaux et à plâtre, poteries, tuilerie, tissages, huilerie. Carrières de pierre et de sable. Les habitants ont été affranchis de la mainmorte en 1450. Bourg fort (vestiges des anciens murs), assiégé par le prince Noir en 1366, par les troupes du dauphin de France en 1420, par le comte de Clermont en 1431, par le duc de Bourgogne en 1438, par un parti de protestants en 1562, par le prince de Condé en 1576, par le duc de Mayenne en 1582, par le comte de Tavannes en 1589 et par le marquis de Saint-Martin en 1591. Le château de Marcigny, qui avait été bâti par les ducs de Bourgogne au XIIIe siècle, la tour de Milan-Perle, construite par Charles IX en 1567, et la plus grande partie de l'enceinte furent rasés en 1603. Le prieuré de bénédictines fondé à Marcigny en 1054 par saint Hugues, abbé de Cluny, et par Geoffroy de Semur, son frère, a été supprimé à la Révolution. Ses bâtiments étaient fortifiés, et il en reste encore une tour dite *tour du Moulin*. Couvents de récollets et d'ursulines également supprimés. Eglise de la fin du XIVe siècle. Hôpital.— Armes : *de gueules à une clef d'argent mise en pal*. LEX.

BIBL. : P. R***, *Notice sur Marcigny et son prieuré;* Marcigny, 1895, in-18.

MARCIGNY-SOUS-THIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy; 128 hab.

MARCIJAYE. Rivière de France (V. DRÔME, t. XIV, p. 1121).

MARCILE ou **MARCILIUS** (Théodore), philologue hollandais, né à Arnhem en 1548, mort à Paris en 1617. Il suivit les cours de l'université de Louvain, devint professeur de philologie à Toulouse, et occupa enfin la chaire d'éloquence latine au Collège de France. Il donna un grand nombre d'éditions savantes d'auteurs classiques tels que Tibulle, Catulle, Properce, etc., et écrivit d'excellentes dissertations sur l'histoire ancienne. Les plus remarquables sont: *Historia strenarum* (Paris, 1559, in-8, rééd. 1603) ; *Legis XII Tabularum collecta et interpretamentum* (*id.*, 1600 ; rééd., 1603, in-8), et *Interpretatio nova et methodica in Justiniani imperatoris Institutionum libros IV* (*id.*, 1610, in-8). E. H.

BIBL. : P. VALENS, *Elogium T. Marcilii;* Paris, 1620, in-4. — L. LEFRANC, *Hist. du Collège de France;* Paris, 1890, in-8.

MARCILLAC. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, sur le Créneau ; 1,737 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Gisements de houille et de minerai de fer. Vins. Fabrique de toiles. Eglise des XIVe et XVe siècles. Maisons anciennes.

MARCILLAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Ciers-la-Lande; 1,828 hab.

MARCILLAC ou **MARCILHAC.** Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc, sur la rive droite du Célé ; 762 hab. Culture du tabac. Ancienne abbaye de bénédictins, fondée au XIe siècle, dont l'église (mon. hist.) est aujourd'hui paroissiale. C'est une belle et vaste construction du XIIe siècle avec des réfections du XVe. La grotte dite de Marcillac se trouve sur le territoire de Blars ; c'est une vaste caverne naturelle comprenant trois grandes salles et de nombreuses galeries. Grotte de Suquet découverte en 1881 et renfermant de belles cristallisations.

MARCILLAC-ET-SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat; 628 hab.

MARCILLAC-LA-CROISILLE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de La Roche-Canillac; 1,838 hab.

MARCILLAC-LA-CROZE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac; 603 hab.

MARCILLAC-LANVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, au confluent de l'Auge et de la Charente; 1,049 hab. Fromages; moulins. Siège d'une ancienne et importante seigneurie qui de la maison de Sainte-Maure passa à celle de Craon, puis par mariage, au début du XVe siècle, à celle de La Rochefoucauld, dont l'un des membres, François II, prit le titre de prince de Marcillac qui continua à être porté depuis par les héritiers présomptifs du duché de La Rochefoucauld. De l'ancien château il ne subsiste que la motte élevée qui le supportait. Eglise du XIIe siècle avec des vestiges de fortifications, renfermant des pierres tombales et des inscriptions du XIIIe siècle. A Lanville, église à trois coupoles du XIIe siècle.

MARCILLAC (Pierre-Louis-Auguste DE CRUSY, marquis de), écrivain français, né à Vauban (Bourgogne) le 9 févr. 1769, mort à Paris le 25 déc. 1824. Colonel du régiment

de Picardie-cavalerie (1787), il émigra, conclut pour les princes un emprunt de deux millions en Hollande, fit les campagnes de 1792 sous son oncle Laqueuille, de 1793, servit en Espagne sous Saint-Simon et Ventura, passa en Angleterre où il se mêla aux intrigues de Bourmont, Cadoudal, etc., servit dans l'armée de Souvorov. Il se rallia à l'Empire, devint sous-préfet de Villefranche (Aveyron) en 1812, se déclara pour les Anglais en 1814. En 1816, il présida avec une extrême partialité le premier conseil de guerre ; il collabora à la *Quotidienne*, fit comme colonel la campagne d'Espagne (1823). Il a écrit une *Histoire de la guerre d'Espagne de 1793-95* (Paris, 1808) ; une *Histoire de la guerre d'Espagne en 1823* (Paris, 1824) ; *Souvenirs de l'émigration* (1825). A.-M. B.

MARCILLAT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon ; 2,095 hab. Stat. du chem. de fer de Varennes à Marcillat. Carrières de baryte. Mines de plomb et de charbon. Filature de laines, tuileries, fabriques de sabots, moulins. Château féodal du xve siècle avec donjon. On y a réuni un certain nombre d'antiquités romaines trouvées à Néris.

MARCILLAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat ; 797 hab.

MARCILLÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (E.) de Mayenne ; 1,497 hab.

MARCILLÉ-RAOUL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. d'Antrain ; 1,011 hab. Eglise romane.

MARCILLÉ-ROBERT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Retiers ; 1,415 hab. Fabrique de toiles de chanvre ; minoteries. Ruines d'un château féodal démantelé à la fin du xvie siècle. La Seiche forme au S. du village une vaste nappe d'eau connue sous le nom d'étang de Marcillé.

MARCILLOLES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon ; 837 hab.

MARCILLY. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues ; 335 hab.

MARCILLY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey ; 765 hab.

MARCILLY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Varennes-sur-Amance ; 588 hab.

MARCILLY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq ; 259 hab.

MARCILLY-D'AZERGUES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Limonest ; 441 hab.

MARCILLY-EN-BEAUCE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 190 hab.

MARCILLY-EN-GAULT. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Salbris ; 1,020 hab.

MARCILLY-EN-VILLETTE. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de La Ferté-Saint-Aubin ; 1,604 hab.

MARCILLY-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt ; 696 hab.

MARCILLY-LA-GUEURCE (*Marcilliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles, sur l'Ozolette ; 363 hab. Moulin, scierie, huilerie, tissage. Découverte au xviiie siècle d'une trentaine de sarcophages en pierre. La seigneurie a appartenu aux familles Dagoneau, Du Breuil, de Saint-Amour, de Cypierre qui en ont pris le nom, d'Aoustein et d'Aréna. Restes des anciens châteaux de Marcilly, de Terzé et de Moulin-Lacourt.

MARCILLY-LE-HAYER. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, sur l'Orvin ; 652 hab. Scierie mécanique. Dolmen des Pierres-Couvertes. Eglise en partie des xiie et xve siècles.

MARCILLY-LE-PAVÉ (*Marceliacus, Marcilliacus castri, Marcilly-le-Châtel*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 1,116 hab. Elle est située sur un dyke basaltique qui porta dès le xe siècle un château fort souvent mentionné dans les chartes de Savigny, où Louis le Jeune céda ses droits régaliens à Guy II, comte de Forez. Du xiiie au xive siècle, cette seigneurie appartint à une famille particulière, puis fit retour au comté de Forez. Marcilly possédait un prieuré ; sa proximité du Lignon lui a valu d'être choisi par Honoré d'Urfé pour y placer de nombreuses scènes de l'*Astrée*.

MARCILLY-LÈS-BUXY ou **SUR-GROSNE.** Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 530 hab.

MARCILLY-LÈS-VITTEAUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; 218 hab.

MARCILLY-OGNY ou **MARCILLY-SOUS-MONT-SAINT-JEAN-ET-OGNY.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois ; 589 hab.

MARCILLY-SUR-EURE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André, sur la rive gauche de l'Eure ; 626 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabrique de bas au métier ; tuilerie. Ruines de l'abbaye cistercienne du Breuil-Benoît, fondée en 1137. La nef de l'église, construction du xiie siècle, a été aménagée pour le culte ; elle renferme une belle châsse du xive siècle contenant des reliques de saint Eutrope. Le logis abbatial est un édifice du xvie siècle.

MARCILLY-SUR-MAULNE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière ; 602 hab.

MARCILLY-SUR-SEINE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Angluré ; 524 hab.

MARCILLY-SUR-TILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille ; 455 hab.

MARCILLY-SUR-VIENNE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure ; 426 hab.

MARCINELLE. Com. de Belgique, arr. de Charleroi, prov. de Hainaut, sur la Sambre ; 12,000 hab. Stat. des ch. de fer de Charleroi à Mont-sur-Marchienne et de Jamioulx à Couillet. Charbonnages et carrières. Hauts fourneaux.

MARCION, célèbre gnostique du iie siècle, né au début du règne de Trajan, sur les bords du Pont-Euxin (Tertullien, *Adv. Marcion.*, I, 1). Il s'occupa d'abord de commerce et fut sans doute armateur (*id.*, I, 18 ; V, 1). Il appartint longtemps à l'Eglise catholique ; probablement fils d'évêque, il fut lui-même évêque (Optat, IV, 5). Il vint à Rome au commencement du règne d'Antonin (Tertullien, *De Præscr. hæret.*, 30 ; *Adv. Marcion.*, I, 19) ; il y fut le disciple du gnostique syrien Cerdon (*Adv. Marcion.*, I, 2 ; 22, etc. ; Irénée, I, 27, 1), et il y enseigna sa propre doctrine jusqu'au milieu du règne de Marc-Aurèle. Excommunié pour hérésie, il songeait, dit-on, à se réconcilier avec l'Eglise, quand il mourut (Tertullien, *De Præscr. hæret.*, 30). Le point de départ de l'hérésie de Marcion fut un remaniement des livres saints. Il rejetait tout l'Ancien Testament et une bonne partie du Nouveau. Dans son *Canon*, il n'admettait que l'*Evangile de saint Luc*, très mutilé (Tertullien, *Adv. Marcion.*, IV, 1), et dix *Epîtres* de saint Paul, également altérées (*id.*, V, I). Dans son principal ouvrage, intitulé *Antitheses*, il s'attachait à relever les contradictions de toutes sortes entre l'Ancien et le Nouveau Testament (*id.*, I, 19 ; IV, 2). Marcion croyait à l'existence de deux dieux distincts : un Dieu *juste*, créateur du monde visible, le Dieu de la Bible ; et un Dieu *bon*, le Dieu suprême, créateur d'un monde immatériel, et inconnu de l'humanité jusqu'au jour où il envoya le Sauveur. Comme conséquence, Marcion soutenait que le Christ de l'Evangile n'était pas le Messie annoncé par les prophètes et n'avait pas eu un véritable corps humain (*id.*, IV, 6). De plus, Marcion croyait à l'éternité de la matière, s'inspirant en cela de la philosophie stoïcienne (*id.*, V, 19). D'ailleurs, il imposait à ses disciples une vie ascétique, l'abstinence du vin et de la viande, même le célibat. Sa doctrine se répandit vite en Italie, en Egypte, en Arabie et en Syrie, jusqu'en Perse ; et elle compta de nombreux martyrs. Parmi les disciples de Marcion, plusieurs modifièrent sur quelques points ses idées et fondèrent des sectes nouvelles : par exemple, Apelles, Lucanus, Basilicos et Syneros. En raison même de son succès, le marcionisme fut énergiquement

combattu par les écrivains orthodoxes: parmi eux, Denys de Corinthe, Théophile d'Antioche, Justin, Irénée, Hippolyte et Clément d'Alexandrie, surtout Tertullien. Le marcionisme dura cependant jusqu'au xe siècle, mais en se fondant peu à peu dans le manichéisme. Paul Monceaux.

Bibl. : Maijboom, *Marcion et les Marcionites;* Leyde, 1887 (holl.).

MARCIUS (V. Coriolan).

MARCIUS, devin romain, antérieur à la seconde guerre punique ; Cicéron (*De Div.*, I, 40) et Symmaque (*Ep.*, IV, 34) parlent des prédictions des deux frères Marcius. Il n'est question que d'un seul devin de ce nom chez Tite-Live, qui nous a conservé deux de ses oracles. L'un annonçait la bataille de Cannes, l'autre prescrivait l'établissement des Jeux Apollinaires pour chasser les Carthaginois. On sait que ces fêtes furent instituées en 212 av. J.-C. Il est probable que les *Carmina Marciana* furent recueillis, et il se peut qu'ils aient péri avec les livres sibyllins lors de l'incendie du Capitole en 83. Les citations de Tite-Live, de Macrobe sont en prose; on a essayé de les mettre en vers saturniens.

Bibl. : Macrobe, I, 17. — L. Havet, *De Saturnio versa*, II, 1. — Tite-Live, XV, 12. — Cf. Schanz, *Geschichte der rœmischen Litteratur*, 1890, § II, et la note.

MARCIUS Censorinus. Nom d'une famille plébéienne de la gens Marcia ; son second nom fut d'abord Rutilus. C. Marcius Rutilus, consul en 310, pontife en 300, deux fois censeur (294 et 265), cas unique dans les annales romaines, reçut le surnom de Censorinus qui demeura à ses descendants. — L. Marcius Censorinus, consul en 149, commença la troisième guerre punique. — C. Marcius Censorinus fut un des chefs du parti de Marius, tua le consul Octavius (87), fut battu par Pompée à Sena, puis auprès de Præneste. Il marcha ensuite avec Brutus Damasippus et Carenas sur Rome et fut pris et tué après la sanglante bataille de la porte Colline. — L. Marcius Censorinus, partisan acharné d'Antoine, préteur en 43, gouverneur de Grèce en 41, consul en 39, gouverneur de Macédoine où il eut des succès qui lui valurent le triomphe. — Son fils, C. Marius Censorinus, consul en 8 av. J.-C., gouverneur de Syrie, mort l'an 2 ap. J.-C. A.-M. B.

MARCIUS Philippus (V. Philippe).

MARCK ou **MERCK**. Rivière de Belgique. Elle prend sa source à Merxplas, passe à Hoogstraeten et Breda, et se jette dans le Hollandsh-Diep après un parcours d'environ 60 kil., dont les deux tiers sont navigables.

MARCK. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Calais, sur le canal de Marck; 2,785 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Marais desséchés, watergangs, brasserie, briqueterie, moulins. Eglise du xviie siècle. Ancien poste militaire romain. On a trouvé sur le territoire de la commune de nombreux vestiges antiques.

MARCK (De La). Famille belge, issue au xiiie siècle des comtes d'Altena-Altenberg, et à laquelle se rattachent les familles d'Arenberg, de Ligne, de Bouillon, de Turenne, de Fleuranges, et beaucoup d'autres des plus glorieuses de l'armorial français. Adolphe IV d'Altena acquit la seigneurie de La Marck, obtint qu'elle fût érigée en comté, et mourut en 1251. Son fils, *Engelbert*, prit le titre de comte de La Marck et le transmit à son fils *Evrard*, qui mourut en 1308 laissant cinq enfants : *Engelbert II*, qui épousa la fille unique et héritière du comte Jean d'Arenberg ; *Adolphe*, prince-évêque de Liège ; *Conrad*, et enfin deux filles. Les plus célèbres représentants de cette illustre race furent : 1° *Adolphe* de La Marck, qui fut prince-évêque de Liège pendant les années 1313 à 1344, vit son règne troublé par les querelles des Awans et des Waroux (V. Awans, t. IV, p. 962). Il signa en 1316 la mémorable paix de Fexhe qui accordait aux Liégeois d'importantes garanties en matière de justice et qui dura aussi longtemps que la principauté. — 2° *Engelbert* de La Marck, neveu du précédent, lui succéda comme prince-évêque de Liège, soutint des luttes sanglantes contre la démocratie, agrandit la principauté par l'acquisition du comté de Looz, devint archevêque de Cologne et mourut à Brühl en 1368. — 3° *Guillaume* de La Marck, surnommé *le Sanglier des Ardennes*, né vers 1445, mort en 1485. Au mépris de son serment de fidélité, il combattit dans les rangs des Liégeois révoltés contre Louis de Bourbon ; puis il s'allia avec le roi de France contre Charles le Téméraire, et livra le pays de Liège à d'horribles pillages. Il parvint à attirer le prince-évêque dans une embuscade où il le tua de sa main. Il tenta ensuite de séculariser la principauté à son profit. Battu par Maximilien, il conclut la paix avec Jean de Hornes. Traîtreusement saisi à Saint-Trond, il fut décapité à Maastricht. Sa mort fut le signal d'une atroce guerre civile qui se prolongea pendant plus de sept ans. — 4° *Erard* de La Marck, prince-évêque de Liège, archevêque de Valence et cardinal, né en 1472, mort en 1518. Bien que sa famille eût toujours épousé la cause des monarques français, Erard fut le plus fidèle allié de Charles-Quint. Il seconda énergiquement l'empereur dans sa lutte contre le protestantisme, et poursuivit impitoyablement les hérétiques de ses Etats, de même qu'il réprima avec la dernière rigueur les Rivageois soulevés à cause du renchérissement des vivres. Ayant mis un terme aux guerres civiles, il se montra administrateur vigilant, sut faire refleurir le commerce et l'industrie, favorisa les arts et lettres, et mérita d'être appelé le plus grand évêque que Liège ait eu depuis Notger. E. H.

Bibl. : De Gerlache, *Histoire de Liège;* Liège, 1859, in-8. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au xve et au xvie siècle*, 1884-87, 4 vol. in-8. — H. Lonchay, *De l'Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au xvie siècle*, dans les *Mém. couronnés de l'Acad. roy. de Belgique*, coll. in-8, t. XLI.

MARCLOPT. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs ; 315 hab.

MARCO Calabrese ou Cardisco (V. Cardisco).

MARCO de Faenza (V. Marchetti).

MARCO Polo, voyageur italien du xiiie siècle, mort en 1324. Il appartenait à une famille noble de la république de Venise qui se livrait au commerce. Son père, Nicolao Polo, et son oncle, Matteo Polo, s'étaient rendus à Constantinople vers 1250. De là, ils étaient allés à Bolghari sur la Volga où résidait Barkah, khan des Tatares occidentaux. Des guerres ayant éclaté dans cette région, les voyageurs durent faire un long détour vers l'E. et ils allèrent jusqu'à Bokhara. Les deux Vénitiens arrivèrent dans leur patrie en 1269 après vingt ans d'absence. Marco Polo était né peu de mois après le départ de son père et de son oncle; à leur retour, il prit à son tour le goût des voyages, en entendant leurs récits. Lorsqu'en 1271, Nicolao et Matteo repartirent, Marco Polo voulut les suivre. Les trois voyageurs parcoururent lentement l'Asie occidentale et la Tatarie. Ils passèrent dans le Badakchan, non loin des sources de l'ancien Oxus, puis à Khotan, et, après avoir traversé le désert de Gobi, arrivèrent au Tangout et à l'extrémité N.-O. de la Chine. Le grand khan des Mongols reçut les voyageurs avec honneur et voulut s'attacher même le jeune Marco en lui donnant un haut emploi; pendant trois ans, Marco Polo fut chargé de l'administration d'une province. Il obtint cependant de Koubilaï Khan la permission de partir pour accompagner par mer jusqu'en Perse des ambassadeurs de ce royaume. Marco Polo et ses compagnons traversèrent la Perse et l'Arménie jusqu'à Trébizonde, pour gagner de là Constantinople et l'Italie. Ils revinrent enfin à Venise en 1295, après une absence de vingt-cinq années. Ce long voyage de Marco Polo est la première des grandes explorations en Asie; les indications qu'il a laissées ont longtemps formé le fonds de la géographie et de la cartographie pour l'extrême Orient. Quelque temps après son retour dans sa patrie, une guerre étant survenue entre Venise et Gênes, Marco Polo arma une galère à ses frais et en prit le commandement pour soutenir la flotte de Venise contre celle de Gênes. Il fut fait prisonnier à la bataille livrée dans le golfe de Layas en 1296. Il sortit de la prison de Gênes vers 1298 avec son livre rédigé en

français sous sa dictée par Rustigielo di Pisa, homme lettré du temps, vulgairement nommé Rusticien de Pise. Marco Polo fut à cette époque nommé membre du grand conseil de Venise. Il avait donné simplement pour titre à sa relation : *le Livre de Marc Pol*. C'est une véritable description historique et géographique d'une grande partie de l'Asie. L'exactitude des observations de Marco Polo s'est trouvée en général confirmée par les découvertes modernes. Huit ans après la rédaction faite par Rusticien, Thiébaud de Cépoy donna une nouvelle édition de l'ouvrage de Marco Polo, d'après une relation plus correcte que celui-ci lui avait envoyée. Toutes les autres rédactions, latines, vénitiennes ou toscanes, sont des copies ou des abrégés du travail de Rusticien de Pise ou du texte de Thiébaud de Cépoy. G. R.

Bibl. : Pierre Bergeron, *Voyages faits principalement en Asie... par... Marc Paul Vénitien;* La Haye, 1785, 2 vol. — Marsden, *Voyages de Marco Polo;* Londres, 1818, in-4. — Hugh Murray, *Voyages de Marco Polo;* Edimbourg, 1844, in-12. — Vincenzo Lazari, *I Viaggi di Marco Polo;* Venise, 1847. — Thomas Wright, *Voyages de Marco Polo;* Londres, 1854, in-12. — Pauthier, Edition de Marco Polo, 1865, in-4. — Barthélemy Saint-Hilaire, *Journal des savants*, 1867, articles sur les voyages de Marco Polo. — Yule, *Marco Polo*, 1874, 2 vol. in-8, 3e éd. — J.-B. Paquier, *Itinéraire de Marco Polo*, dans *Bulletin de la Société de géographie*, juil.-déc. 1876, p. 113. — V. aussi *Bulletin de la Société de géographie*, 1833, pp. 23-31; 1841, pp. 117-120. — Il n'y a pas moins de 56 éditions du livre de Marco Polo, en diverses langues.

MARCOING. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, sur la rive gauche de l'Escaut canalisé; 1,959 hab. Stat. du chem. de fer du Nord; port sur le canal de Saint-Quentin. Fabrique de tissus de coton, vannerie, amidonneries, moulins. Souterrain du moyen âge. Eglise des XVIIe et XVIIIe siècles.

MARCOLÈS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet; 1,502 hab. Fabrique de galoches et de sabots. Eglise du XVe siècle. Restes de fortifications. Château moderne du Poux.

MARCOLINI ou **MARCOLINO** (Francesco), imprimeur italien, né à Forli au début du XVIe siècle, mort à Venise après 1553. Etabli imprimeur dans cette dernière ville, il exécuta un bon nombre de livres, la plupart illustrés de gravures sur bois, parmi lequels figurent plusieurs ouvrages d'A.-F. *Doni* (V. ce nom), aujourd'hui rares et recherchés. Il en composa lui-même, en collaboration avec le poète L. Dolce : *Le Sorti di Francesco Marcolino da Forli intitolate Giardino di pensieri* (Venise, 1540, in-fol.), livre dans le goût du temps, consistant en différentes questions et en réponses, par le moyen de cartes à jouer, livrées au hasard et très variées. Les figures qui décorent ce volume (réimprimé avec modifications en 1550) sont du célèbre G. Porta Garfagnino, et le frontispice est un des chefs-d'œuvre de la gravure sur bois. Les ouvrages imprimés par Marcolini ont été l'objet de deux travaux bibliographiques, l'un de Gaetano Zaccaria : *Catalogo ragionato* (Fermo, 1850, in-8, avec un appendice de R. de Minicis, 1853) ; l'autre de Scipione Casali : *Annali della tipografia Veneziana di Francesco Marcolini da Forli* (Forli, 1861, in-8). G. P-i.

MARCOLLIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon ; 632 hab.

MARCOLS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Saint-Pierreville ; 1,867 hab.

MARCOMANS. Ancien peuple germain dont le nom signifiait hommes de la frontière et se rencontre à l'O. et au S. de la Germanie, désignant peut-être des tribus différentes. Il y avait des Marcomans dans l'armée d'Arioviste (58 av. J.-C.); on les retrouve sur le Main lors des campagnes de Drusus (12-9 av. J.-C.). Il est ensuite question d'un puissant royaume des Marcomans fondé par Marobod en Bohême (vers 10 ap. J.-C.); ils seraient venus du pays entre l'Elbe et l'Oder; on peut admettre que ce peuple de la confédération suève avait précédemment essaimé vers le Main et l'Oder. Marobod se superposa en Bohême aux Gaulois Boïens; en l'an 6 ap. J.-C. son royaume était solidement organisé et il résista à Tibère. Il devint centre d'une confédération des peuples danubiens contre Rome. Mais les Marcomans entrèrent en conflit avec les Chérusques; battu par eux (17), Marobod implora le secours des Romains qui lui fut refusé. Deux ans après, Catualda, chef des Gothons, chassa de son royaume Marobod, lequel se réfugia en Italie et y vécut encore dix-huit ans. Catualda fut à son tour expulsé par les Hermundures. Les Marcomans et les Quades conservèrent leurs rois particuliers sous la suzeraineté romaine, gratifiés de subsides. Ils entrèrent en lutte avec Domitien auquel ils refusèrent assistance contre les Daces, et le battirent (90). Trajan et Adrien les tinrent en bride. Sous Marc-Aurèle, la lutte devint très violente. Alliés aux Quades et aux Iazyges, les Marcomans dévastèrent la Pannonie et la région des Alpes orientales (166-169). Ils se soumirent en 175, reprirent les armes en 178, mais furent battus par Paternus. Commode leur imposa la paix. Ils promettaient des auxiliaires en échanges de subsides. Leurs incursions continuèrent surtout en Hongrie et en Rhétie. Sous Aurélien, leurs bandes pénétrèrent jusqu'à Ancône. Au IVe siècle ils disparaissent. Jordanès les montre refoulés à l'O. de la Transylvanie; on en nomme dans l'armée d'Attila. A.-M. B.

Bibl. : Wittmann, *Die ælteste Geschichte der Markomannen;* Munich, 1885.

MARÇON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de la Chartre-sur-le-Loir ; 1,681 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Filature de coton. Fabrique de vis, de sabots. Moulins. Monuments mégalithiques.

MARCONI (Rocco), peintre italien, né à Trévise dans les premières années du XVIe siècle. On croit qu'il reçut à Venise les leçons de Giovanni Bellini, et c'est bien à l'école vénitienne, en effet, qu'appartient ce peintre inégal, au coloris harmonieux et attrayant, à la pratique habile, mais chez qui l'expression est généralement faible et le choix des modèles parfois malheureux. A la manière des vieux maîtres vénitiens, Rocco Marconi, qui signait ses tableaux *Rochus Marchonus*, se plaisait à accuser jusqu'à la sécheresse les contours de ses figures, et c'est aussi dans le goût archaïque qu'il concevait et traitait les fonds d'architecture et de paysage. Mais il se rattache à Giorgione par la touche agréable, savoureuse et tempérée de ses *Trois Apôtres* (à l'église Saint-Jean-et-Saint-Paul de Trévise) et par *la Femme adultère* qui se trouve dans le chapitre de Saint-Georges-le-Majeur : ce dernier sujet est celui que Marconi a traité de préférence et avec le plus de succès.

MARCONNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Hesdin; 838 hab.

MARCONNELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Hesdin ; 904 hab.

MARCORIGNAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Narbonne ; 1,085 hab.

MARCOSSEY (Guillaume Fournier de), évêque de Genève, né au château de Marcossey, près de Cluses, mort à Genève le 20 janv. 1378. D'abord évêque de Gap, il devint évêque de Genève le 27 mai 1366. Il est connu par ses luttes contre le comte de Savoie devenu vicaire impérial. On lui doit le second mur d'enceinte des fortifications de Genève, flanqué de vingt-deux tours, connu dans l'histoire de cette ville sous le nom d'enceinte de Marcossey.

MARCOTTAGE (Hortic.). Procédé de multiplication des végétaux par leurs rameaux qu'on fait enraciner en les couchant dans le sol ou en les enveloppant de terre sans les séparer des plantes mères. On nomme *marcottes* les rameaux ainsi traités. Certaines plantes comme le poirier ne se laissent pas marcotter; d'autres comme la vigne, le jasmin, etc., se prêtent très bien au marcottage. Celui-ci se pratique en automne et en hiver avec des rameaux lignifiés, développés dans le courant de l'année, ou en été avec des rameaux encore herbacés, ou encore au printemps avec des rameaux de l'année précédente. Lorsque les rameaux à marcotter sont couverts de feuilles, on enlève ces feuilles dans la partie à

enterrer. Pour favoriser le développement des racines adventives sur les marcottes, le sol qui les entoure doit être maintenu constamment frais. Il faut aussi que le sol se laisse facilement pénétrer par l'air et, pour que cette condition soit remplie, les marcottes ne doivent pas être enterrées trop profondément, mais à 10 ou 15 centim. environ. Enfin, par la torsion, l'incision, la décortication annulaire, on réussit à faire produire des racines à des rameaux qui s'enracineraient difficilement ou même ne produiraient pas de racines sans ces artifices. Lorsque les marcottes ont des racines assez développées pour vivre seules, on les sépare de la plante mère, on les sèvre et on les transplante à demeure. On pratique le *marcottage simple* consistant à coucher le rameau à enraciner dans une fosse où on le fixe à l'aide de crochets en bois si c'est nécessaire. L'extrémité du rameau est redressée hors du sol et fixée verticalement sur un tuteur. Si le rameau est très long, on peut lui faire décrire une série d'arceaux alternativement enterrés et hors du sol : c'est dans ce cas le *marcottage en serpenteau*. Par le *marcottage chinois* on couche les branches avec leurs rameaux dont les extrémités sont relevées. Le *marcottage par butte* ou *par cépée* consiste à rabattre la plante à marcotter au niveau du sol. La souche est recouverte de terre, et tous les rejets qu'elle donne peuvent s'enraciner. Si les branches sont trop élevées, ou trop raides, ou trop fragiles pour être inclinées dans une fosse, on élève la terre, autour des branches ou des rameaux à marcotter dans des paniers, des vases perforés ou partagés en deux parties ou ouverts sur le côté. C'est le *marcottage en l'air*. Le manchon de terre ainsi disposé autour des marcottes est recouvert de mousse et maintenu constamment humide. G. BOYER.

MARCOU (Mont) (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1138).

MARCOU (Jacques-Hilaire-Théophile), homme politique français, né à Carcassonne le 18 mai 1813. Avocat à Carcassonne, il fut condamné à la déportation en 1852, se réfugia en Espagne, en revint en 1867, fut élu maire de Carcassonne, puis député à l'Assemblée nationale le 14 déc. 1873, siégea à l'extrême gauche, s'abstint sur le vote des lois constitutionnelles, fut réélu député de Carcassonne en 1876, 1877, 1881 ; l'un des 363, il soutint l'amnistie (1879), les réformes radicales, fut élu au Sénat en 1885. A.-M. B.

MARCOU (Jules), géologue et voyageur français, né à Salins (Jura) le 20 avr. 1824. Quelques excursions dans le Jura et en Suisse développèrent chez lui, dès sa sortie du collège, le goût de la géologie. En 1846, il communiqua à la Société de géologie un premier et remarquable travail intitulé : *Recherches géologiques sur le Jura salinois*. La même année, il fut nommé préparateur de minéralogie à la Sorbonne et, en 1848, après quelques excursions nouvelles dans le Morvan, la Bourgogne et le Wurttemberg, il fut appelé à remplacer d'Osery comme géologue voyageur du Muséum. Il commença alors une longue série d'explorations géologiques et minéralogiques dans l'Amérique du Nord : au lac Supérieur, avec Agassiz, au lac Huron, dans le New Jersey, la Pennsylvanie, les mines de Richmond, les monts Alleghanys, aux grottes du Mammouth, aux montagnes Rocheuses, en Californie (1848-50, 1853-54). Il y retourna deux fois encore en 1860 et en 1871. Dans l'intervalle, il avait été professeur de géologie paléontologique au Polytechnicum de Zurich. Outre de nombreux mémoires, rapports de mission, etc., il a publié : *Geology of North America* (1858, in-4) ; *Lettres sur les Roches du Jura* (1857-60) ; *De la Science en France* (1869, in-8). Il a donné deux belles cartes géologiques, l'une des Etats-Unis en 8 pl. (1853), l'autre de la Terre en 8 feuilles (1862 ; 2e éd., 1875). L. S.

MARCOUL (Saint), *Marculfus*, né à Bayeux à la fin du Ve siècle, abbé de Nanteuil en Cotentin, mort le 1er mai 558. Ses reliques transférées à la fin du IXe siècle à Corbigny y ont été l'objet longtemps d'un pèlerinage très célèbre.

MARCOUREAU (Guillaume), sieur de *Brécourt* (V. ce nom).

MARCOURT (Antoine de), l'un des réformateurs du pays de Neuchâtel, né à Lyon dans la seconde moitié du XVe siècle, mort à Saint-Julien avant 1560. Ancien docteur en Sorbonne, il travaillait chez l'imprimeur Gryphe à Lyon, lorsque Farel l'appela au ministère évangélique, comme premier pasteur de Neuchâtel, au commencement de 1531. Il travailla activement à répandre la Réforme dans la Suisse romande. Après l'exil de Calvin (1538), Marcourt fut appelé à le remplacer à Genève ; mais les attaques auxquelles il fut exposé dans cette ville profondément troublée alors paraissent avoir aigri son caractère. Il quitta Genève brusquement en sept. 1540. Plus tard, on le trouve à Nyon, à Versoix (1544), toujours polémisant ; puis à Saint-Julien, où on perd sa trace après 1548. On lui attribue le fameux *Livre des Marchands*, « fort utile à toutes gens, nouvellement composé par le sire de Pentapole..., imprimé à Corinthe..., 1533 », violente diatribe contre l'Eglise romaine. Les fameux placards affichés à Paris et à Amboise (17 à 18 août 1534) étaient apparemment de Marcourt ; ils sont en grande partie textuellement extraits de l'ouvrage de Marcourt, intitulé *Petit Traicte tres utile et salutaire de la saincte eucharistie de N. S. Jesu-Christ* (Neuchâtel, 26 nov. 1534, pet. in-8). F.-H. K.

MARCOUSSIS (*Marcocinetum*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours, dans une plaine fertile qui s'étend à droite de la route de Paris à Orléans ; 1,777 hab. Stat. du chem. de fer sur route de Paris à Arpajon (embranchement de Montlhéry à Marcoussis). Ce village doit son origine au couvent qu'y fonda en 661 saint Wandrille. Il eut des seigneurs célèbres, parmi lesquels Jean de Montaigu qui, au commencement du XVe siècle, y fonda un couvent de célestins ; la famille Malet de Graville, et, après elle, celle des Balzac d'Entragues. On y remarquait autrefois un beau château fort qui fut démoli par le marquis de Puységur pendant la Révolution et dont il ne reste qu'une tour. Sur le territoire de Marcoussis était une commanderie de templiers, dite du Déluge, fondée au XIIIe siècle. F. B.

BIBL. : *L'Anastase de Marcoussy ou Recherches curieuses de son origine, progrès et agrandissements;* Paris, 1694, in-8 (ouvrage anonyme, mais dont l'auteur est, croit-on, PERROT DE LANGRES). — LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 477-497 de l'éd. de 1883. — MALTE-BRUN, *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère ;* Paris, 1867, in-8.

MARCOUTSA. Monastère de Valachie, près de Bucarest, bâti en 1587. Actuellement asile d'aliénés.

MARCOUX. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne ; 262 hab.

MARCOUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 858 hab.

MARCOVALDO (V. COPPO DI MARCOVALDO).

MARCQ. Rivière de Belgique. Elle prend sa source à Bassilly dans le Hainaut, passe à Enghien, Hérinnes, Gammerages et se jette dans la Dendre à Deux-Acren après un parcours de près de 50 kil.

MARCQ. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré ; 448 hab.

MARCQ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 402 hab.

MARCQ-EN-BARŒUL. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Tourcoing, sur la Marcq canalisée ; 9,752 hab. Port sur le canal de Roubaix. Cultures maraîchères. Fabriques de tissus de lin et de chanvre, de tapis, de papiers d'emballage, fonderie de fer, blanchisseries de fils et de toiles, fabrique d'artifices, distilleries de grains, huileries, corderies, brosseries, fabriques de chicorée, de levure, brasseries, mégisseries, tanneries, moulins. Château du XVIe siècle.

MARCQ-EN-OSTREVENT. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Arleux ; 578 hab.

MARCUARD (Robert-Samuel), graveur anglais, né en 1751, mort en 1792. Elève de Bartolozzi, il a gravé au burin et au pointillé, d'après Angelica Kauffman entre autres, et aussi d'après ses propres dessins.

MARCULFE, moine franc, compilateur d'un recueil de formules ou modèles d'actes relatifs au droit public et privé qui fournit sur l'époque mérovingienne des renseignements très précieux. Les érudits ont beaucoup discuté sur le temps et le lieu où l'auteur a vécu. Il semble bien probable que l'évêque Landry, auquel son œuvre est dédiée, est celui qui fut évêque de Paris de 650 à 656, et que Marculfe dut composer son recueil dans la plus célèbre abbaye du diocèse, celle de Saint-Denis. Plusieurs savants allemands croient que ce Landry était évêque de Meaux à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle, et Marculfe un moine de Rebais. Enfin, une opinion récente place la composition du recueil en Austrasie, et fait de Landry un évêque de Metz vers 650. La première édition des formules de Marculfe a été donnée par Bignon en 1613 ; elles ont été réimprimées depuis un très grand nombre de fois. La meilleure édition est celle de K. Zeumer dans la collection des *Monumenta Germaniæ*, *Formulæ merowingici et Karolini ævi* (Hanovre, 1886, in-4).

MARCUS Græcus (Alch.). Sous le nom de cet alchimiste nous est parvenu un traité intitulé *Liber ignium ad comburendos hostes,* qui renferme une multitude de recettes incendiaires et pyrotechniques, les unes déjà répandues dans l'antiquité, les autres ajoutées, à diverses époques, dans la transcription des manuscrits. C'est un des plus anciens écrits latins où il soit question du feu grégeois.

Bibl.: Berthelot, *la Chimie au moyen âge*, 1893.

MARCUZZI (Sebastiano), théologien italien, né à Trévise en 1725, mort en 1790. Chapelain de la collégiale de Cividale, professeur de droit canon à Trévise, il a publié des poésies latines et des ouvrages de théologie : *Sopra i miracoli* (Trévise, 1761) ; *Discorso sopra la Passione di Gesù Cristo* (Trévise, 1763) ; *Riflessioni e pratiche per le differenti feste e tempi dell' anno* (Castelfranco, 1762, traduit en français). Sous le pseudonyme de *Retillo Emilio*, il a en outre inséré dans divers recueils de petits poèmes latins et italiens.

Bibl.: Gamba, *Galleria de' letterati ed artisti delle prov. venete nel secolo XVIII,* 1824.

MARCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle ; 324 hab.

MARCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin ; 258 hab.

MARCY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy ; 507 hab.

MARCY-l'Étoile. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray ; 306 hab.

MARCY-sur-Anse. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. d'Anse ; 320 hab.

MARCY (William-Larned), homme politique américain, né à Sturbridge (Massachusetts) le 12 déc. 1786, mort à Ballston le 4 juil. 1857. Il fut gouverneur de New York (1832-36), ministre de la guerre de Polk (1845-49); il prépara et dirigea habilement la guerre du Mexique, fut ministre des affaires étrangères (1853-57) du président Pierce ; il se fit une grande réputation pour compétence en droit international, notamment par une célèbre déclaration relative au droit maritime. A.-M. B.

MARDAITES. Population d'aventuriers établie à la fin du VIIe siècle dans le Liban et qui, renforcée par des éléments syriens et arméniens, tint pendant longtemps les Arabes en échec en Palestine. En 688, à la demande du khalife, Justinien II les rappela dans l'empire et les cantonna, au nombre de 12,000, sur le territoire byzantin. Les uns furent établis en Thrace, en Epire (où les Mirdites sont leurs descendants) et dans le Péloponèse ; le plus grand nombre fut installé dans le thème cibyrrhéote, aux alentours d'Attalie, où ils se trouvaient sous l'autorité d'un *catapan*, presque indépendant du stratège du thème. Le nom sous lequel ils sont connus est celui que leur donnent les écrivains arabes et signifie *rebelles.* Ch. Diehl.

Bibl. : Sathas, *Bibl. græca medii ævi*, t. II. Introd.

MARDEUIL. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. d'Epernay ; 804 hab.

MARDICK ou **MARDYCK.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Dunkerque ; 420 hab. Dunes, marais, watergangs. Eglise gothique en grande partie du XVIe siècle. Le port de Mardyck, aujourd'hui complètement ensablé, eut une certaine importance lors qu'après le traité d'Utrecht le port de Dunkerque eut été comblé ; Louis XIV fit alors construire, pour mettre le port de Mardick en communication avec celui de Dunkerque, un canal qui ne sert plus aujourd'hui qu'à retenir des eaux de chasse pour nettoyer le port de Dunkerque.

MARDIÉ. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (N.-E.) d'Orléans ; 884 hab.

MARDILLY. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé ; 347 hab.

MARDIN. Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Diarbekir, ch.-l. d'un sandjak, à 81 kil. de Diarbekir, à 50 kil. du Tigre, et près d'un ruisseau qui va rejoindre le Nahr-Zerkan (sous-affl. de l'Euphrate). A 653 m. d'alt., sur le versant méridional du Karadja-Dagh, Mardin est dans une situation très pittoresque sur un rocher calcaire. L'industrie, très florissante au moyen âge, est aujourd'hui médiocre (étoffes, maroquinerie). Les difficultés de l'accès de Mardin nuisent à son commerce. — Mardin est le lieu de résidence d'autorités ecclésiastiques considérables. Sur 25,000 hab., il y a 15,000 musulmans, 4,300 arméniens-grégoriens, 1,500 arméniens-catholiques, 1.400 arméniens-protestants, etc. Mission américaine. Capucins italiens. Franciscaines françaises. Patriarcat syrien-jacobite. Préfet apostolique latin. Archevêques arménien-grégorien, arménien-catholique, chaldéen-catholique, syrien-catholique. 20 mosquées, nombreuses églises et chapelles, synagogue. Ecoles protestantes, catholiques, etc. Collège ruchdié. L. Del.

MARDOCHÉE. Personnage juif qui joue un rôle important dans le roman patriotique d'*Esther* (V. ce nom) ; il est l'oncle et le père adoptif de l'héroïne du livre et finit par être élevé, comme celle-ci, aux plus hautes dignités.

MARDOCHÉE Japhé (le Beau), rabbin tchèque, talmudiste et cabbaliste, né à Prague vers 1530, mort en 1612. Dans sa jeunesse, il se rendit à Cracovie pour se perfectionner dans les études talmudiques à l'école du célèbre Moïse Isserles. Nature à la fois curieuse et mystique, il étudia avec une égale ardeur la philosophie, l'astronomie et la cabbale. De retour dans sa ville natale, il vit accourir près de lui une foule de disciples avides de sa science. Mais bientôt, avec tous ses coreligionnaires, il dut abandonner son pays. Il se rendit à Venise. Poursuivi par les rigueurs de l'Inquisition, il retourna en Pologne où il fut successivement rabbin à Grodno, Lublin et Krzemnitz, et enfin à Prague. S. Debré.

Bibl. : Grætz, *Geschichte der Juden*; Leipzig, 1866, vol. IX, p. 485.

MARDŒLLE (Myth. scandin.) (V. Freyja).

MARDONIUS, général perse, tué à Platées en 479 av. J.-C. Fils de Gobryas, un des sept nobles qui tuèrent le faux Smerdis (521), il épousa Artazostra, fille de Darius, et fut l'un des principaux personnages de la cour. Il y représenta la tendance grécophile. Il fut préposé en 492 à l'armée d'Ionie et chargé de soumettre la Grèce. Il substitua dans les cités ioniennes aux tyrans établis par Artapherne des démocraties, passa l'Hellespont, achevant la soumission des tribus thraces, mais sa flotte fut brisée le long du mont Athos, et l'armée de terre battue en Macédoine par les Brygiens. Il fut remplacé par Datis et Artapherne, lesquels perdirent la bataille de Marathon. En 480, Mardonius fut un des lieutenants de Xerxès, lequel le laissa en Grèce avec 300,000 hommes après le désastre de Salamine. Il hiverna en Thessalie, réoccupa la Béotie et

l'Attique en 479, et fit de vains efforts pour traiter avec les Athéniens, dont il saccagea de nouveau la ville. Il attaqua l'armée grecque devant Platées, fut tué de la main du Spartiate Æimnestès, son armée détruite (sept. 479). A.-M. B.

MARDOR. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres; 124 hab.

MARDORE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Thizy; 1,605 hab.

MARE (Constr.). Réservoir artificiel destiné à servir d'abreuvoir pour les animaux. On crée souvent les mares en utilisant des dépressions du sol formant comme des mares naturelles et que l'on se borne à entourer de talus en terre, si le sol est imperméable. Dans le cas contraire, on maçonne la cavité et le pourtour de la mare en maçonnerie de chaux hydraulique. Il est bon de réserver dans le talus recevant la poussée de la plus grande quantité d'eau un petit conduit formant décharge en cas de trop-plein de la mare. Ch. L.

MARE Clausum (Droit des gens) (V. Mer).

MARE (La). Rivières de France (V. Hérault, t. XIX, p. 1141, et Loire, t. XXII, p. 435).

MARE-de-Bouillon. Lac du dép. de la *Manche* (V. ce mot, t. XXII, pp. 1109 et 1112).

MARE (Guillaume de La) (V. Delamare).

MARE (Nicolas de La) (V. La Mare [Nicolas de]).

MAREA (V. Mareotis).

MAREAU-aux-Bois. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 641 hab.

MAREAU-aux-Prés. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Cléry; 1,101 hab.

MÂREB (*Mariaba* de Strabon et de Pline). Ancienne ville de l'Arabie Heureuse, à quatre jours à l'E. de Sanaâ, sur les confins du Hadramaut. Capitale des Sabéens (*Saba*), sous le nom desquels elle est désignée dans la Bible et chez d'autres auteurs, elle fut, dès une haute antiquité, un entrepôt important entre l'Inde et l'ancien monde égyptien, grec et romain, auquel elle envoyait par ses caravanes l'encens, les aromates et l'or. C'est là que la tradition place la demeure de Bilkis, la reine de Saba qui visita Salomon. Il s'y trouvait une digue (*'arim*) fameuse qui, contenant les eaux de la région au pied des deux montagnes de la vallée, permettait l'irrigation abondante de toute la province. L'inondation de cette digue (*seil al 'arim*), survenue vers le IIe siècle de J.-C., est une des principales époques de l'histoire de l'Arabie. De ce temps date la dispersion des tribus descendant de Saba, petit-fils de Kahtân, qui émigrèrent dans le Hidjâz, l'Omân, la Syrie, l'Irâk. Rivale de la capitale des Minéens (*Maîn*), plus ancienne qu'elle, et de Dhafâr, métropole des Himyarites, Mâreb perdit peu à peu son importance au profit de cette dernière, qui finit par la soumettre à ses lois. Plus que la rupture de la digue à laquelle seule les historiens arabes attribuent sa ruine, la domination himyarite est probablement la cause de sa décadence et de la dispersion de son peuple qui voulut par l'émigration fuir le joug de l'étranger. Malgré la découverte de nombreuses inscriptions sabéennes, qui ont permis de retrouver les noms de plusieurs de ses rois et de ses dieux, son histoire est encore très obscure. Une bourgade indépendante, d'environ 400 hab., gouvernée par un chérif, s'élève sur ses ruines qui ont été visitées par Arnaud (1843), Halévy (1870) et Glaser (1888). L. Leriche.

Bibl. : Arnaud, *Voyage à Mâreb*, dans le *Journal asiatique*, 1845. — Fresnel, *Etudes sur les inscriptions sabéennes*, même recueil, 1845. — Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes avant l'Islamisme*, t. I. — Halévy, *Voyage au Nedjran*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*; Paris, 1873. — Du même, *Etudes sabéennes*; Paris, 1873. — D.-H. Müller, *Die Bürgen Süd-Arabiens*; Vienne, 1881, 2e partie, et *Sabæische Denkmæler*; Vienne, 1883. — Derenbourg, *Corpus inscriptionum himyariticarum*; Paris, 1888 et 1892.

MAREC (Pierre), homme politique français, né à Brest le 31 mars 1759, mort à Paris le 23 janv. 1828. Commis au contrôle de la marine à Brest, il fut élu député suppléant à la Convention, vota dans le procès de Louis XVI pour l'appel au peuple et le bannissement, se signala au comité de la marine par des propositions pratiques, fut un des contre-révolutionnaires les plus décidés à la fin de la Convention et aux Cinq-Cents; sous l'Empire, il fut inspecteur du port de Gênes. A.-M. B.

MARECA (Ornith.). Les Canards pour lesquels Stephens (*Gen. zool.*, 1824, t. XII, p. 130) créa le genre *Mareca* sont caractérisés par un bec un peu plus court que la tête, fortement relevé à la base, et déprimé vers l'extrémité qui est armée d'un onglet robuste, par des lamelles très apparentes à la mandibule supérieure à la base de laquelle les narines viennent s'ouvrir par deux pertuis ovalaires, par des ailes longues et pointues, une queue de longueur médiocre et taillée en pointe, des pattes assez courtes, avec les doigts antérieurs largement unis par des membranes entières et un pouce garni d'un petit côté membraneux. Ces particularités de structure sont très apparentes chez le Canard siffleur (*Anas penelope* L.) qui est particulièrement commun dans l'E. et le S.-O. de l'Europe et qui passe régulièrement au printemps et en automne en Allemagne et dans le N. de la France. Elles se retrouvent chez le *Widgeon* des Etats-Unis (*Mareca americana* Gm.), chez le Canard de Chiloé (*M. chiloensis* King) et même chez le Canard ponctué (*M. punctata* Cuv.) de l'Australie, des Moluques et de la Nouvelle-Calédonie, qui se distinguent d'ailleurs facilement de notre Canard siffleur par leurs proportions et les teintes de leur plumage. Chez le mâle adulte du Canard siffleur, au printemps, le front est d'un blanc jaunâtre, la nuque d'un brun marron, le dos d'un brun grisâtre, recoupé par des zigzags gris; les épaules sont d'un gris noirâtre, avec des zigzags blancs; la gorge est noire, la poitrine d'un roux marron passant au roux cendré, l'abdomen blanc avec les flancs rayés de gris sur fond brun; les grandes pennes caudales sont brunes, plus ou moins bordées de gris, et recouvertes en dessous par des plumes noires, et les ailes sont ornées d'un miroir vert, encadré de noir. La femelle est plus petite que le mâle et porte une livrée aux couleurs moins nettes et moins vives. La chair de cette espèce est fort estimée. E. Oustalet.

Bibl. : J. Gould, *Birds of Europe*, pl. 359. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 511, 2e éd.

MARECCHIA. Petit fleuve d'Italie qui se jette dans l'Adriatique près de Rimini; 70 kil. de long.

MARÉCHAL (Hist. et art milit.). Maréchal de camp. — Le grade de maréchal de camp a désigné, selon les époques, des fonctions différentes. L'histoire mentionne des maréchaux de camp dès le XVe siècle. A l'origine, ces officiers étaient chargés de répartir le logement des troupes, et de leur assigner la place qu'elles devaient occuper dans l'ordre de bataille. Jusqu'à Henri IV, c'était non une charge et un titre permanent, mais une simple commission que le roi ou le général donnait pendant une campagne. Le grand nombre des maréchaux de camp dans une armée et leurs discussions perpétuelles sur les questions de prééminence forcèrent à créer un maréchal de camp général. Cet officier fut d'abord le chef des maréchaux de camp, mais ses attributions cessèrent peu à peu d'être précises, et la dignité de maréchal de camp général finit par se confondre avec celle de maréchal de France. Clinchamp portait encore en 1652 le titre de maréchal de camp de Monsieur le Prince; mais, à partir de cette époque, on ne trouve plus ce titre qui paraît avoir été remplacé par celui de major général. A la Révolution, on substitua au titre de maréchal de camp celui de général de brigade. L'ordonnance du 16 mai 1814 le rétablit, et Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, le laissa subsister. Depuis cette époque, jusqu'à sa suppression définitive en 1848, le grade de maréchal de camp a été à peu près l'équivalent du grade de général de brigade actuel. G. R.

Maréchal de France. — Ce titre est aujourd'hui le plus élevé qui puisse être conféré à un officier; ce n'est pas à proprement parler une fonction. A l'origine, le maréchal était le fonctionnaire chargé de veiller sur les chevaux

du prince. Il n'y en eut d'abord qu'un seul; de saint Louis à François Ier, il y en a eu deux. Les maréchaux étaient subordonnés au connétable. Dès le XIIIe siècle, l'histoire nous fournit l'exemple d'un maréchal commandant les armées, bien que continuant de remplir les fonctions primitivement attachées à son titre. Cette dernière obligation ne cessa tout à fait pour le maréchal qu'au XVe siècle. La fonction fut d'abord amovible; ainsi Bernard de Moreuil dut-il la quitter pour devenir gouverneur du dauphin. François Ier créa un troisième maréchal, et Henri II un quatrième. Le nombre s'en étant accru, les Etats de Blois exigèrent qu'on ne dépassât pas le chiffre de quatre. Malgré cette prescription, le nombre des maréchaux de France augmenta sous Henri IV, sous Louis XIII et surtout sous Louis XIV. De 1763 à 1788, il y en eut de quinze à seize. Un décret du 4 mars 1791 les réduisit à six; mais, sur le rapport du comité militaire, et par décrets des 27 et 28 déc. 1791, l'Assemblée législative autorisa en outre la nomination au maréchalat de Rochambeau et de Luckner. Cette dignité fut supprimée le 21 févr. 1793. Napoléon rétablit l'ancienne institution par un sénatus-consulte du 28 floréal an XII créant les maréchaux d'Empire. Pour obtenir ce titre, il fallait avoir gagné une bataille rangée, ou avoir pris deux places fortes. En 1804, eut lieu une première promotion de dix-huit maréchaux. En 1815, le nombre fut réduit à quinze. La Restauration remplaça le titre de maréchal d'Empire par celui de maréchal de France. De 1818 à 1829, il n'y eut pas plus de douze maréchaux. On en comptait quinze en 1832, douze en 1835. La loi du 4 août 1839 ramena définitivement leur nombre à six en temps de paix, avec faculté pour le souverain d'élever ce chiffre au double en temps de guerre. Cette règle serait encore en vigueur aujourd'hui, s'il y avait lieu. Les maréchaux de France sont nommés à vie. Cependant Moncey, en 1815, fut rayé de la liste des maréchaux pour avoir refusé de présider le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney. Depuis Louis XIV, la dignité de maréchal de France entraînait la qualification de Monseigneur; sous la Restauration, on y a substitué celle d'Excellence. Un traitement élevé a toujours été attaché au titre de maréchal de France. Les maréchaux sont tous égaux entre eux. Cependant avant la Révolution, la charge de maréchal des camps et des armées donnait à celui qui en était investi le commandement sur les autres maréchaux. C'est à partir de François Ier que les maréchaux ont porté un bâton comme insigne. Ce bâton, long de 20 pouces, est recouvert de velours bleu de roi : il a été orné, selon les époques, de fleurs de lis, d'abeilles ou d'étoiles. D'après les listes qui en ont été dressées, il y a eu 324 maréchaux de France. Actuellement il n'en existe plus aucun. G. R.

Maréchal des logis. — La création de la fonction de maréchal des logis remonte assez loin dans les armées françaises. Quelques-uns la fixent à l'année 1444; mais cette fonction n'avait aucun rapport avec l'application qui est faite maintenant de cette expression. Le maréchal général des logis de l'armée qui avait avec lui des aides-maréchaux des logis était une sorte de chef d'état-major. Dans l'origine, quand les compagnies d'ordonnance s'établirent, chacune eut son maréchal des logis; les bandes d'infanterie en eurent aussi, et sous Louis XIV seulement, en 1664, fut créée la charge vénale de maréchal des logis de l'armée, qui fut supprimée en 1789, mais que nous retrouvons encore cependant dans l'organisation de l'armée des émigrés où d'Hervilly, en 1795, en portait le titre. Entre temps, en 1594, Charles IX avait créé l'emploi de maréchal des logis de la cavalerie, qui devint également vénal sous Louis XIV. Le titulaire de cette charge marchait de pair avec le maréchal des logis de l'armée, mais cependant il en recevait le logement pour l'ensemble de son arme. Quoi qu'il en soit, les maréchaux des logis avaient alors rang de généraux, et Boisroger en 1773 en définit ainsi les fonctions : « Il est le bras droit du général; il possède tous ses secrets; il est secondé par les aides ou adjudants généraux; un aide-maréchal des logis fait auprès d'un général détaché de l'armée ce que le maréchal général fait auprès de celui qui commande l'armée. » La Révolution ne laissa plus subsister les maréchaux des logis que comme sous-officiers de cavalerie. L'ordonnance du 21 déc. 1762 avait créé les maréchaux des logis; il n'y avait eu jusqu'alors que des brigadiers; l'ordonnance du 25 mars 1776 fit les maréchaux des logis chefs.

Dans les armées européennes modernes, les armées françaises et belges ont seules adopté ce terme pour désigner les sous-officiers de cavalerie et de toutes les armes à cheval (artillerie, train et gendarmerie); il est même employé pour la gendarmerie à pied. En France et sur le pied de paix, un escadron de cavalerie compte : 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis fourrier et 6 maréchaux des logis; il y a en outre 1 maréchal des logis trompette et 7 maréchaux des logis comptant au peloton hors rang, ce qui donne par régiment de cavalerie : 5 maréchaux des logis chefs, 6 maréchaux des logis fourriers et 37 maréchaux des logis. Une batterie d'artillerie comporte : 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis fourrier et 7 maréchaux des logis. Le peloton hors rang a : 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis fourrier et 10 ou 11 maréchaux des logis. Une compagnie du train comporte : 1 maréchal des logis chef, 1 maréchal des logis fourrier et 6 maréchaux des logis. Dans la gendarmerie, le nombre des emplois de maréchal des logis est réglé dans la proportion du tiers du nombre des brigades, et l'un des commandants de brigade du chef-lieu d'arrondissement ou de section est maréchal des logis chef. La légion de la garde républicaine comprend en outre : 17 maréchaux des logis chefs, 16 maréchaux des logis fourriers et 131 maréchaux des logis.

Le signe du grade consiste en larges galons métalliques de la couleur du bouton placés au bas de la manche. Un seul pour les maréchaux des logis, deux pour les maréchaux des logis chefs; les maréchaux des logis artificiers portent un double galon sur une seule des manches. Dans la gendarmerie, les maréchaux des logis ont un double galon et les maréchaux des logis chefs un triple galon.

Bibl. : Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne;* Paris, 1726 et suiv., t. VI et VII. — R.-P. Daniel, *Histoire de la milice française;* Paris, 1721, 2 vol. in-4. — De Belle-Isle, *Chronologie historique militaire;* Paris, 1760, t. II. — Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions de la France;* Paris, 1865, in-12.

MARÉCHAL (Guillaume Le), comte de Pembroke et de Striguil, né vers 1146, mort à Caversham le 14 mai 1219. Il était fils de Jean Le Maréchal et de Sibylle, sœur du comte de Salisbury. Henri II le donna pour compagnon à son fils, le « jeune roi » Henri, qui, en 1183, se voyant mourir, chargea Guillaume de porter sa croix au Saint-Sépulcre. A son retour de Palestine en 1187, le fils de Jean Le Maréchal servit fidèlement le roi d'Angleterre contre ses fils révoltés, et l'assista à l'heure tragique de sa mort. Sous le règne de Richard Cœur de Lion, il devint, par la mort de son frère, maréchal d'Angleterre, et, par son mariage, comte de Pembroke et de Striguil et riche propriétaire. Peu porté sans doute à admettre les idées de la génération nouvelle, il resta fidèle au tyran Jean sans Terre, et, si son nom figure parmi ceux qui conseillèrent au roi d'accepter la Grande Charte, il n'en offrit pas moins son épée au roi lorsque celui-ci eut violé ses engagements et provoqué une guerre civile. Choisi pour être régent d'Angleterre pendant la minorité de Henri III, Guillaume contribua efficacement à ruiner les espérances du prétendant Louis de France (V. Louis VIII). Après le départ des Français, il rétablit l'ordre et gouverna sagement jusqu'à sa mort. La vie et le rôle de ce vaillant chevalier nous sont maintenant bien connus, grâce à une découverte de M. Paul Meyer, qui a trouvé dans les manuscrits de Cheltenham un remarquable poème en français composé vers 1224 à la gloire de Guillaume Le Maréchal. Cette œuvre, qui n'a pas moins de 20,000 vers, a été écrite par un

trouvère, peut-être par le héraut Henri Le Norrois. Elle est d'un haut intérêt pour l'histoire de la politique et des mœurs. Ch. Petit-Dutaillis.

Bibl. : Paul Meyer, *Histoire de Guillaume Le Maréchal*, dans *Soc. d'Hist. de France*, t. I et II déjà parus, 1891-94, 2 vol. in-8.

MARÉCHAL (Mylord) (V. Keith).

MARÉCHAL (Les), maîtres d'œuvre, architectes et ingénieurs français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Les plus anciennement connus, appartenant à une même famille, sont : *Jean*, maître d'œuvre de l'église Saint-Sauveur de Beauvais dès 1547 ; *François*, peut-être parent du précédent, qui fut maître d'œuvre de l'église Saint-Etienne de Beauvais et capitaine des maçons de cette ville en 1555, et *François II*, fils du précédent, qui, comme maître d'œuvre de maçonnerie et de charpenterie, conduisit, après la mort de Martin *Chambiges* (V. ce nom) et avec Jean Wast, les travaux du transept de la cathédrale de Beauvais et éleva, au-dessus de la croisée de cette église, une tour de pierre, en forme de pyramide, qui atteignait, avec la croix, une hauteur de 455 pieds, mais qui, achevée en 1568, s'écroula, en 1573, le jour de l'Ascension. — Parmi les autres constructeurs de ce nom de Maréchal, *Jacques*, architecte et entrepreneur, commença, en 1569, la construction du monastère des Dames de Saint-Pierre (aujourd'hui le Palais des Arts) à Lyon, dont François de La Valfenière avait dressé les plans, et un autre *Maréchal* ou *Mareschal*, ingénieur de la province du Languedoc, donna, vers 1745, les plans d'une fontaine à Nîmes ainsi que ceux du théâtre de Montpellier vers 1760. Ch. L.

MARÉCHAL (Dom Bernard), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne (Verdun), né à Rethel en 1705, mort à Saint-Vincent-de-Metz le 19 juil. 1770. Il prononça ses vœux à l'abbaye de Saint-Airy de Verdun le 26 juil. 1721 et devint en 1755 prieur de la célèbre abbaye de Beaulieu-en-Argonne (Meuse). Il est l'auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *Concordance des saints pères de l'Eglise grecque et latine où l'on se propose de montrer leurs sentiments sur le dogme, la morale et la discipline* (Paris, 1739, 2 vol. in-4). E. Chantriot.

Bibl. : Dom Calmet, *Bibl. lorraine*, art. *Maréchal*. — Abbé Bouilliot, *Bibliogr. ardennaise*; Paris, 1830, t. II, in-8.

MARÉCHAL (N.) (V. Bièvre [Marquis de]).

MARÉCHAL (Pierre-Sylvain), publiciste et littérateur français, né à Paris le 15 août 1750, mort à Montrouge le 18 janv. 1803. Avocat au parlement et sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, il donna tout d'abord quelques publications érotiques et sentimentales : *Bergeries* (1770, in-12), inspirées par la vogue des *Idylles* de Gessner ; *Bibliothèque des amants* (1777, in-12) ; *l'Age d'or*, recueil de contes pastoraux (1782, in-24) ; *Dictionnaire d'amour* (1788, in-12), puis des travaux plus sérieux, tels que : *le Panthéon ou les Figures de la Fable* (1789, in-4, fig. de Gois et de Le Barbier), et *les Voyages de Pythagore en Egypte, dans la Chaldée, dans l'Inde, en Crète*, etc. (1799, 6 vol. in-8), mais il dut sa célébrité à un *Almanach des honnêtes gens* (1788, in-4), où les noms des saints étaient remplacés par ceux d'hommes célèbres à divers titres, et qui lui valut quatre mois d'emprisonnement à Saint-Lazare ; à un *Dictionnaire des athées anciens et modernes* (1800, in-8), pour lequel Lalande fut son collaborateur et plus tard son continuateur ; à un recueil intitulé *Pour et contre la Bible* (1800, in-8) ; enfin à son piquant *Projet de loi portant défense aux femmes d'apprendre à lire* (1802, in-8), sérieusement réfuté par Mmes Gacon-Dufour et Clément. Pendant la Révolution, il publia divers écrits de circonstance, mais il est resté, quoi qu'on en ait dit, absolument étranger à l'*Almanach des honnêtes femmes pour l'année 1790* (in-8, 32 p.), pamphlet obscène et diffamatoire, ainsi qu'à l'*Almanach des honnêtes gens, contenant des prophéties, des anecdotes peu connues sur les journées des 10 août et 2 et 3 sept...* (1793, in-12), dont l'auteur véritable est un écrivain royaliste connu, Montjoye. M. Tx.

MARÉCHAL (Remacle), littérateur belge, né à Ans en 1796, mort à Liège en 1872. Il occupait les modestes fonctions d'appariteur à l'université de Liège et publia de nombreuses poésies d'une inspiration heureuse. Son œuvre la plus populaire est un recueil intitulé *Fables et apologues* (Liège, 1862, 2 vol. in-8, souv. rééd.), remarquable par la nouveauté et la saine moralité des sujets, par une rare finesse d'observation et par la bonhomie spirituelle du style. E. H.

MARÉCHAL (Charles-Laurent), peintre verrier français, né à Metz le 28 févr. 1801, mort à Bar-le-Duc le 17 janv. 1887. D'une famille pauvre et d'abord ouvrier sellier, il vint étudier à Paris et il y fut l'élève de Regnault; revenu à Metz en 1825, il y peignit avec succès. Plus tard, il peint au pastel et il envoie au Salon de 1840 deux morceaux très remarqués : *les Sœurs de misère* et *les Bûcherons hongrois*, et au Salon de 1841 un pastel, *le Petit Gitano*, et des peintures sur verre. A partir de ce moment il se mit à peindre le vitrail et c'est là qu'il a trouvé ses plus grands succès et sa notoriété, quelle que fût en soi l'imperfection du vitrail moderne. On citera parmi ses vitraux : à Paris, ceux de Sainte-Clotilde (1853), de Saint-Vincent-de-Paul, de la Trinité, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Saint-Ambroise, les vitraux de la sacristie neuve de Notre-Dame (*les Evêques de Paris*) et les deux verrières du Palais de l'Industrie. On voit encore des vitraux de lui dans les cathédrales de Metz, de Limoges, de Troyes et de Cambrai. Il fut nommé correspondant de l'Institut en 1861.

Son fils, *Charles-Raphaël*, né à Metz en 1825, a dessiné au fusain ; on voit de lui au musée de Metz : *la Prière dans le désert*. E Br.

MARÉCHAL (Charles-Henri), un des musiciens les plus distingués de l'école française moderne, né à Paris en 1842. Il entra au Conservatoire assez tard, en 1866; élève de Benoist pour l'orgue et de V. Massé pour la composition, il remporta le premier grand prix de Rome en 1870. M. Maréchal a écrit beaucoup de musique religieuse; parmi ses nombreuses compositions, il faut citer au premier rang *la Nativité*. En musique dramatique, il est resté de lui au répertoire de l'opéra-comique une charmante partition en un acte, *les Amoureux de Catherine* (1876), remplie d'un sentiment touchant et poétique; un opéra-comique en trois actes, *la Taverne des Trabans* (1881), n'a obtenu qu'un succès d'estime.

MARÉCHALERIE (Techn.). On désigne ainsi un établissement où les chevaux sont ferrés par des ouvriers spéciaux qu'on appelle ouvriers maréchaux (V. Ferrure). Le patron est le maréchal ferrant ; il est important qu'il soit quelque peu au courant de l'art vétérinaire ; la ferrure en effet est du domaine de la médecine du cheval et bien souvent une boiterie tient à un défaut dans la façon dont l'animal a été ferré. D'ailleurs une grande partie des maréchaleries établies maintenant, à Paris en particulier, sont dirigées par des vétérinaires, qui ont sous leurs ordres des ouvriers maréchaux, et qui ferrent les chevaux de leur clientèle.

MARÉCHAUSSÉE. Gendarmerie de l'ancien régime, placée sous la juridiction immédiate de la *connétablie* (V. ce mot). La maréchaussée était divisée en 33 compagnies de gens à cheval qui gardèrent le nom d'*archers* de leur armement primitif, auquel avaient été substitués le sabre et les armes à feu. Ils étaient chargés de veiller à la sûreté publique, et préposés à l'exécution des mandats ou sentences de diverses juridictions, connétablie, prévôté de Paris, prévôté de l'hôtel, prévôté des marchands, prévôté de l'Ile-de-France, guet, etc. H. Monin.

MARECHAUX (Tribunal des) (V. Connétablie).

MARÉCHAUX ferrants (Elèves) (V. Ecole, t. XV, p. 418).

MARÉE. I. Physique. — On donne ce nom au phénomène qui se produit sur les côtes de l'Océan, deux fois par jour, et qui consiste dans un abaissement et un élèvement des eaux, véritable oscillation régulière, analogue en

tout à une respiration de la mer. L'intervalle entre une marée et la suivante est de douze heures vingt-cinq minutes en moyenne. On voit pendant un temps d'environ six heures (6^h5 à 6^h20) l'eau s'abaisser graduellement, laissant à sec les rochers, les bancs de sable, etc. ; arrivée à un certain point, elle s'arrête un moment, puis pendant un temps à peu près égal au premier elle remonte, venant peu à peu recouvrir les roches, les sables, qu'elle avait abandonnés précédemment. La distance jusqu'à laquelle la mer abandonne ainsi les côtes dépend de la nature, de la configuration et de la pente de ces côtes; elle dépend aussi de l'époque de l'année. Ainsi les marées sont différentes, nous le verrons plus loin, dans la mer Méditerranée et la Manche; il y a même parfois des différences

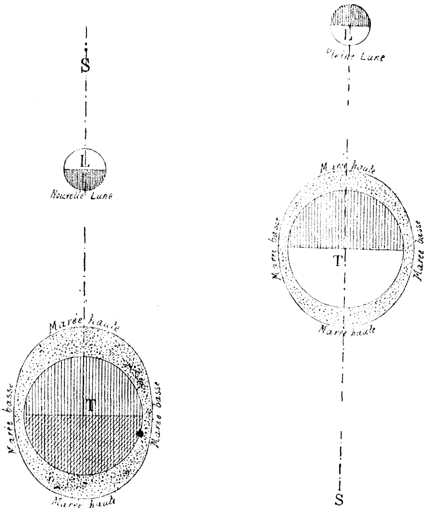


Fig. 1. — Marée de sizygie (nouvelle lune).

Fig. 2. — Marée de sizygie (pleine lune).

notables dans un même endroit; ainsi, sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, au fond de la baie de Fundy, il y a des marées de 21 m., alors qu'à l'origine de la baie, elles atteignent à peine 3 m. L'époque influe aussi, et les marées ne sont pas les mêmes aux *sizygies* et aux *quadratures* (V. ces mots) (fig. 1, 2, 3). — On appelle *marée montante*, *flux*, *montant*, *flot*, le moment où les eaux s'élèvent; le *reflux*, *jusant*, *èbe*, *perdant*, *marée descendante*, est celui où les eaux s'abaissent. — Quand le niveau est le plus bas, on dit que la *mer est basse ;* il y a *pleine mer* ou encore *la mer bat son plein* quand le niveau est le plus haut, que la mer cesse de monter. On dit enfin que *la mer est étale* quand l'oscillation est arrêtée, que la mer ne monte ni ne baisse, ce qui dure toujours un certain temps. — La *marée totale* est la différence de niveau entre une pleine mer, et la moyenne entre les basses mers qui précèdent et celles qui suivent ; la *mer moyenne* est la moyenne entre une haute et une basse mer, quantité à laquelle on rapporte les grands nivellements en géodésie. C'est à peu près la surface d'équilibre que prendrait la mer s'il n'y avait pas de marée.

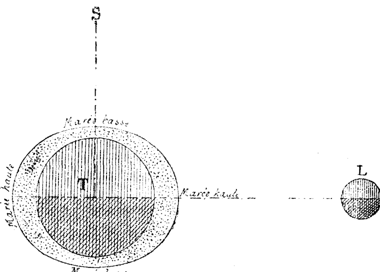


Fig. 3. — Marée de quadrature.

Historique et explication. — Les anciens connaissaient le phénomène de la marée, et malgré que les flottes d'Alexandre allant à la conquête de l'Inde, de Jules César tentant celle de la Gaule, aient été stupéfaites et même terrifiées, disent les auteurs, en voyant les navires rester à sec sur la plage à l'heure de la basse mer, la nature du phénomène fut connue de très bonne heure et sa cause indiquée par Pline notamment qui l'attribua très justement aux actions combinées de la lune et du soleil.

Action de la lune. L'intervalle de $12^h25'14''$ existant entre deux marées est d'ailleurs la moitié d'un *jour lunaire*, c.-à-d. la moitié du temps qui existe entre deux passages de la lune au méridien, $24^h50'28''$ de temps moyen ; ce chiffre montre donc déjà que le phénomène est lié aux mouvements de la lune. Aussi les savants se sont-ils appuyés sur ce premier fait d'observation pour trouver une explication rationnelle. Galilée, Descartes, Kepler, Newton, Bernoulli, etc., plus tard Laplace dans sa *Mécanique céleste*, Cassini, Lubbock, Wewhell, ont indiqué différentes causes; Descartes, s'appuyant sur la théorie des tourbillons, Kepler sur la comparaison du soleil et de la lune à deux aimants puissants. L'opinion qui prévaut aujourd'hui et qui semble la bonne est celle basée sur la gravitation universelle et indiquée par Newton. Supposons donc que la mer soit répartie également à la surface de la terre, hypothèse fausse dont nous aurons plus tard à rectifier les conséquences; les eaux de la mer formeront autour du globe de la terre un globe concentrique. Joignons le centre de la terre au centre de la lune (fig. 1), nous voyons que, suivant la ligne TL, les parties de la terre les plus proches de la lune seront attirées davantage ou tomberont davantage vers elle que le centre T, de même que les parties les plus éloignées seront moins attirées que ce centre. Et, comme les parties solides, par leur cohésion, résistent à cette action, ce sera sur les eaux de la mer que se produira un effet sensible, et cet effet donnera lieu aux marées. Suivant le diamètre perpendiculaire à TL, par compensation, les marées seront inverses des autres.

En somme, la simple action de la lune transforme la sphère liquide en un ellipsoïde dont le grand axe est constamment dirigé vers le centre de la lune. Si l'on suppose donc, comme on l'a fait, que l'Océan consiste dans un canal autour de l'équateur, et que l'attraction de la lune engendre une grande onde, cette onde voyagera le long du canal avec une rapidité qui, on le sait, dépend de la profondeur; c'est cette ondulation qui, se propageant dans tous les sens, produira les marées dans les différentes mers.

Action du soleil. Nous avons dit que les marées différaient suivant l'époque ; si nous nous reportons aux fig. 1, 2, 3, nous voyons que les marées de sizygie, dites *marées des eaux vives* ou *malines*, sont plus fortes que celles de quadrature appelées *marées de mortes eaux*. De plus, c'est aux équinoxes, quand la lune et le soleil sont en même temps le plus près possible de l'équateur, que les marées de vives eaux atteignent leur amplitude maxima; on désigne ces maxima sous le nom populaire de grandes marées. Le soleil a également, en effet, une action efficace, et les marées sont les combinaisons des deux actions. Mais, malgré l'énorme masse du soleil, ses effets sont deux fois et demie plus petits que ceux de la lune ; nous le démontrons de la façon suivante, l'attraction de la lune pour un point situé à une distance d étant :

$$\frac{fm}{d^2},$$

f, force attractive de l'unité de masse m placée à l'unité de distance sur élément égal à l'unité de masse, on voit que les actions lunaires auxquelles sont dues les marées sont res-

pectivement, en prenant pour d la distance du centre de la mer à la lune

$$fm\left(\frac{1}{(d-r)^2}-\frac{1}{d^2}\right) \quad \text{et} \quad fm\left(\frac{1}{d^2}-\frac{1}{(d+r)^2}\right),$$

$$\text{ou} \quad +\frac{2fmr}{d^3}\,\frac{1-\frac{r}{2d}}{\left(1-\frac{r}{2}\right)^2} \quad \text{et} \quad \frac{2fmr}{d^3}\,\frac{1+\frac{r}{2d}}{\left(1+\frac{r}{d}\right)^2}.$$

Or $\frac{r}{d} = env.\ \frac{1}{60}$, et par conséquent peut être négligé vis-à-vis de l'unité, de sorte que les actions considérées seront sensiblement égales à $\frac{2fmr}{d^3}$. Pour le soleil, l'ellipsoïde de révolution auquel son action donnera lieu aura le grand axe passant par son centre et l'action exercée sera $\frac{2fMr}{D^3}$. Le rapport entre ces actions de la lune et du soleil sont donc :

$$\frac{\frac{2fmr}{d^3}}{\frac{2fMr}{D^3}} = \frac{m}{M}\times\frac{D^3}{d^3} = \frac{1}{2655000}\times 400^3$$

$$= 2{,}41. \qquad \text{C. q. f. d.}$$

Quand le soleil est sur le méridien en même temps que la lune (sizygies), les actions des deux astres s'ajouteront et auront leur maximum aux équinoxes; si le soleil passe au méridien six heures avant ou six heures après la lune (quadratures), l'attraction du soleil soulève un peu le milieu de l'ellipsoïde engendré par la lune; les marées sont moins considérables, car alors la haute mer lunaire coïncide avec la basse mer solaire (fig. 1, 2, 3). On peut ajouter qu'aux pôles il ne doit pas y avoir de marées considérables, car la lune s'écarte peu de l'équateur et que les pôles seront toujours placés près de la ceinture équatoriale de l'ellipsoïde aqueux.

Désaccords entre la théorie précédente et la réalité. A priori il n'y a pas lieu de s'étonner d'un désaccord entre la théorie et la réalité, puisque nous sommes parti de cette hypothèse que l'Océan recouvre uniformément la terre; or il y a de vastes continents qui s'opposent par leur cohésion aux actions de la lune et du soleil et résistent aux mouvements des eaux. De plus, la théorie donne seulement la position d'équilibre que les mers tendent à prendre sous l'action combinée de la lune et du soleil; or le fluide étant en mouvement a une vitesse acquise qu'il faudrait composer avec les forces précédentes pour avoir le véritable effet. Ainsi les phénomènes sont modifiés. Examinons les principaux désaccords : 1° La haute mer, qui, à l'époque des sizygies, devrait avoir lieu au moment du passage de la lune au méridien, n'a lieu qu'après ce passage. Ce retard, appelé *établissement du port*, peut même être assez important; il est de trois heures onze minutes pour Bayonne et de douze heures treize minutes pour Dunkerque, par exemple. — 2° Les marées devraient être minima aux pôles et maxima à l'équateur; or c'est vers notre latitude que l'on observe les plus fortes marées. — 3° Le sommet de l'immense ondulation qui produit les marées devrait suivre la lune dans ses mouvements et la marée se propager de l'E. à l'O. Or sur nos côtes la marée se présente, par exemple, à l'entrée de la Manche et la parcourt de l'E. à l'O, etc.

Nous avons dit que la nature et la configuration des continents influaient sur les résultats. Pour la mer Caspienne, par exemple, dont les molécules se trouvent presque à la même distance de la lune, à cause de son peu de grandeur, lors du passage à son méridien, on voit que ces molécules doivent, comme le montre l'observation, rester sensiblement en repos. Quant à d'autres mers, comme la Méditerranée, la mer Baltique, la Manche, elles communiquent avec l'Océan; cependant, dans les deux premières, la marée est presque nulle, tandis qu'elle est assez importante dans la Manche. On peut donner de ceci une explication plausible : dans des mers qui ont avec l'Océan une communication, les marées sont produites indirectement par la propagation de l'ondulation due à l'attraction, et si la communication est petite, comme dans la Méditerranée ou la Baltique, la quantité d'eau qui arrive ainsi sera insignifiante par rapport à la grande étendue de la mer, et l'élévation sera presque insensible.

On peut conclure de tout ce qui précède que la théorie ne peut pas donner la hauteur ni le mode de propagation des marées en une région déterminée. Aussi faut-il, comme dans beaucoup d'autres cas en physique, recourir aux observations antérieures et aux tables dressées d'après ces observations ; Cassini pendant quatre ans, de 1711 à 1715, fit une série d'observations dans le port de Brest; Lubbock discuta les observations de marées faites à Londres pendant dix-neuf ans ; Wewhell chercha une formule empirique pour relier entre eux ces résultats. Au point de vue graphique, ce dernier obtint une solution de la question en joignant par un trait les ports où les phénomènes de la haute mer se manifestent au même ins-



Fig. 4. — Marche successive de la marée pour la France et les îles Britanniques.

tant; il obtint ainsi diverses courbes appelées courbe *cotidales* (de l'angl. *tide*, marée) que l'on voit représentées fig. 4 et 5 pour la France et les îles Britanniques et pour la planisphère. L'ensemble de ces courbes indique assez bien le mode de propagation de l'onde qui forme la marée. Ce sont des sortes de courbes de niveau. Ajoutons que Lubbock et Wewhell avaient cru que le foyer des marées se trouvait dans l'océan Pacifique méridional, mais les travaux de l'amiral Fitz Roy et plus tard de l'ingénieur de Chazalon montrèrent qu'il n'en était rien.

Au point de vue purement mathématique, c'est Laplace qui devait résoudre la question du calcul des marées abordée par Bernoulli. Nous n'indiquerons ici que les résultats auxquels il est arrivé; tenant compte seulement des oscillations des mers qui dépendent du soleil et de la terre, le savant arrive à une équation :

$$y = y_0\ (0{,}80029\mathrm{K}^3\cos 2\mathrm{D} + 0{,}31211\mathrm{K}'^3\cos 2\mathrm{D}'),$$

y^0, unité de hauteur pour le port considéré, soit la demi-

marée totale à l'époque d'une sizygie équinoxale ; D et D′ sont les déclinaisons du soleil et de la lune ; K, rapport entre la moyenne distance de la terre au soleil et la distance réelle ; K′, la quantité analogue pour la lune. La quantité entre parenthèses, appelée *coefficient*, varie entre 0,18 et 6,17. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* donne une table des valeurs de cette quantité pour les différents ports. Pour le port de Brest, en particulier, on peut prendre l'équation :

$$y = 0^{m},78112\,(K^3\cos^2 1D + 3K'^3\cos^2 D').$$

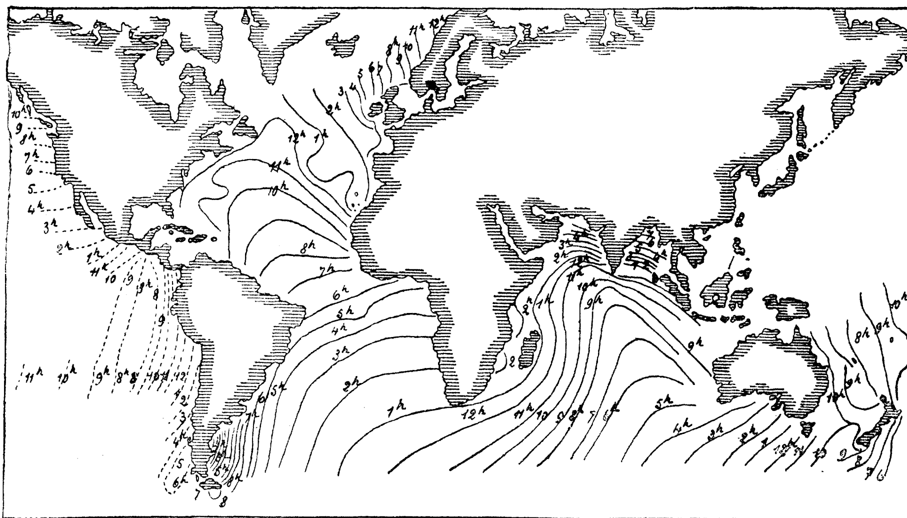


Fig. 5. — Marche successive de la marée dans les cinq parties du monde.

Etablissement du port. Nous avons dit que c'était le retard à l'époque des équinoxes entre le passage de la lune au méridien d'un port et l'instant de la pleine mer. Voici par quelle formule on peut le trouver. Appelons p l'heure du passage de la lune au méridien du lieu, E l'établissement du port, α la différence en ascension droite du soleil vrai sur celle de la lune, D et D′ les déclinaisons de ces deux astres, δ et δ' leurs diamètres apparents, et e une quantité constante dont nous allons trouver la valeur en fonction de E. Laplace trouve que :

$$H = p + C + e,$$

en posant :

$$C = \frac{1}{30}\ \text{artg.}\ \frac{\sin 2a}{A + \cos 2\alpha},$$

$$A = 3{,}06\ \frac{\delta'^3\cos^2 D'}{\delta^3\cos^2 D}.$$

Le jour d'une sizygie équinoxiale, l'excès de l'ascension droite du soleil sur la terre, est 18° ; de plus, en se servant des valeurs de δ et D ce jour-là, on trouve que $C = 19^{m}$.

Donc $H = p + 19^{m} + e$

ou $e = H - p - 19^{m}$,

c'est-à-d. $e = E - 19^{m}$.

On aura enfin pour l'heure d'une pleine mer :

$$H = p + C + E - 19^{m}.$$

Voici à ce propos l'établissement des principaux ports français : Dunkerque, $19^{h}13^{m}$; Calais, $11^{h}49$; Dieppe, $11^{h}08$; Honfleur, $9^{h}30$; Cherbourg, $7^{h}58$; Saint-Malo, $6^{h}10$; Brest, $5^{h}46$; Lorient, $3^{h}32$; embouchure Loire, $3^{h}45$; Rochefort, $3^{h}48$; embouchure Gironde (Bordeaux), $7^{h}45$; Bayonne, $4^{h}05$.

Influence de la pression atmosphérique et des vents sur les marées. Comme la pression au fond de la mer comprend deux termes, poids d'une colonne d'air et poids d'une colonne d'eau (V. Hydrostatique), la marée sera d'autant plus élevée que le baromètre sera plus bas, et cette augmentation sera mesurée par treize fois environ l'abaissement barométrique. De plus, l'ondulation qui produit la marée ayant une grande analogie avec celles plus petites qui constituent les vagues, le vent a aussi une influence, suivant qu'il souffle dans un sens ou dans l'autre. En Méditerranée, où la marée est presque insignifiante, le vent produit quelquefois des surélévations de 1 m.

Marées dans les fleuves. Les dénivellations des fleuves au moment des marées sont dues, non pas à l'eau salée qui s'introduit dans le lit, mais aux oscillations de l'eau douce et à la transmission du mouvement des marées. L'eau salée, d'ailleurs, peut pénétrer assez loin, 8 à 10 kil. environ. Des études ont été faites sur la marche d'une marée dans certains fleuves ; on peut consulter à ce sujet les *Annales des ponts et chaussées*. L. Béguin.

Bibl. : Laplace, *Mécanique céleste*. — *Annales des ponts et chaussées*. — *Annuaire des marais des côtes de France* (Dépôt de la marine). — *Annuaire du Bureau des longitudes*. — *Bulletin de la Société de physique d'Edimbourg* (*Travaux de sir William Thomson*).

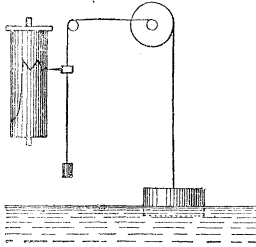
II. Mécanique. — Utilisation de la force des marées. — De même que l'on s'applique de plus en plus à employer les chutes d'eau comme force motrice (V. Chute d'eau), de même l'on cherche les moyens pratiques d'utiliser les marées dans le même but ; théoriquement la marche à suivre est bien simple : un bassin creusé à cet effet recevra les eaux quand la mer montera, et, si on les en fait tomber à la marée descendante, la chute produite mettra en mouvement les appareils hydrauliques convenables et convenablement disposés. C'est l'exécution de ces différentes opérations qui est difficile et coûteuse; déjà, on le sait, l'utilisation des chutes d'eau naturelles entraîne des dépenses considérables et dans la suite un minutieux entretien ; à fortiori, on éprouvera des mécomptes dans l'emploi de la marée comme force motrice. Il convient néanmoins de citer comme dispositif ingénieux essayé dans cette voie le flux moteur de M. Ferdinand Tommasi, où la marée est employée à comprimer de l'air dans de vastes réservoirs, cet air comprimé servant ensuite aux divers usages que l'on sait (V. Air comprimé). L. B-n.

III. Histoire. — Chambre de la marée (V. Chambre, t. X, p. 379).

MAREE. Lac d'Ecosse, à l'O. du comté de Ross ; 20 kil. de long sur 1 à 3 1/2 de large. Il se déverse par l'Ewe (V. Grande-Bretagne).

MARÉGRAPHE. Instrument destiné à l'observation des marées dans les ports. On a pratiqué d'abord un puisard qui communique avec le port par un orifice assez faible

pour que les ondulations se fassent sentir le moins possible, 1/200e env. de la section du puits; dans ce puisard est le marégraphe; c'est un flotteur qui transmet des mouvements à un crayon horizontal, dont la pointe trace une courbe sur un cylindre animé d'un mouvement de rotation uniforme par un système d'horlogerie; cette courbe exprimant la relation entre les hauteurs d'eau, prises comme ordonnées, et les temps, comme abscisses, sera la courbe des marées. L. B-N.


Marégraphe.

MAREIL-EN-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Brûlon; 357 hab.

MAREIL-EN-FRANCE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen; 310 hab.

MAREIL-LE-GUYON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury; 184 hab.

MAREIL-MARLY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Saint-Germain-en-Laye; 377 hab.

MAREIL-SUR-LOIR. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de La Flèche; 718 hab.

MAREIL-SUR-MAULDRE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan; 227 hab.

MAREILLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot; 238 hab.

MAREK (Antonin), écrivain tchèque, né à Turnov en 1785, mort à Prague en 1877. Il embrassa la carrière ecclésiastique et fut chanoine d'honneur de Litomerice. Lié intimement avec *Jungmann* (V. ce nom), il collabora à son dictionnaire et publia divers ouvrages de philosophie.

MAREK (Jean), écrivain tchèque, né à Liblin en 1801, mort à Kratovice en 1853. Il fut prêtre et publia, sous le pseudonyme de *Jean de Hvězda*, des poésies et des nouvelles dont beaucoup sont restées populaires. La librairie Kober a édité à Prague, de 1872 à 1876, un choix de ses œuvres.

MARELLE (Jeux). La marelle est une figure d'un dessin particulier tracé sur le sol avec un morceau de bois, du charbon ou de la craie. Il en existe plusieurs types. Le plus usité consiste en un rectangle terminé à l'une de ses extrémités par un demi-cercle et divisé en huit autres rectangles par des lignes parallèles au petit côté ou base. Tour à tour les joueurs lancent un palet dans le premier rectangle à partir de la base, puis à cloche-pied; sans s'arrêter sur l'une ou l'autre des raies qui limitent les petits rectangles, ils poussent le palet de compartiment en compartiment. Les combinaisons, selon l'imagination des joueurs, peuvent varier à l'infini. Dr COLLINEAU.

MAREMME (La) (V. LANDES [Dép. des]).

MAREMMES. Région marécageuse de l'Italie, située le long de la côte toscane, sur la mer Tyrrhénienne, depuis Livourne jusqu'à Civita Vecchia. C'est une immense plaine ondulée, couverte de marécages, d'ajoncs, de broussailles et de forêts, infestée pendant les mois d'été (juin-octobre) par la *malaria*. Les rares habitants la fuient pendant cette saison pernicieuse et vont se réfugier dans les montagnes des environs de Sienne. Les vents du S., qui forment des brouillards épais, y sont particulièrement redoutés. Le pays est riche cependant; on pourrait y faire paître un nombreux bétail, y pratiquer de belles cultures; on y récolte l'acide borique dans les petits lacs naturels, les *soffioni;* l'albâtre de Volterra et le marbre sont abondants; le proverbe dit que « dans la Maremme on s'enrichit en un an, mais qu'on y meurt en six mois ». Du temps des Etrusques, une population très dense, dont la présence est attestée par de nombreuses traces de canaux de drainage et les ruines de riches cités comme Vetulonia, Massa Veternensis, Populonia, Volterra, faisaient l'orgueil de cette contrée. Mais la conquête romaine amena la dispersion ou le massacre d'un grand nombre d'Etrusques. La contrée fut mal cultivée; les petits champs furent absorbés en d'immenses domaines où bientôt l'agriculteur céda la place au berger. Dès lors, plus de soins assidus à la terre; plus de lutte quotidienne contre les causes dangereuses, contre les progrès du marécage. Les eaux stagnantes ont étendu leur domaine et la *malaria* a fait ses ravages. Le déboisement des hautes pentes, l'abondance des dépôts d'alluvions, qui sont tombés dans la plaine, la formation d'un cordon continu de dunes empêchant l'écoulement des eaux, enfin, dans les lagunes peu profondes du littoral, le mélange des eaux salées avec les eaux douces qui fait périr et corrompre beaucoup d'espèces animales et végétales, sont autant de causes secondaires qui ont aggravé le fléau. On a souvent essayé de le combattre : les Médicis, Cosme Ier, Ferdinand Ier, Cosme II, ont fait ouvrir de nombreux canaux d'écoulement et commencé le dessèchement du lac de Castiglione, au N.-O. de Grosseto. Mais leurs successeurs ont abandonné les travaux commencés. Au XVIIIe siècle, les canaux étaient de nouveau comblés. Depuis 1829, des travaux plus sérieux et plus intelligents ont recommencé. Les eaux du lac de Castiglione ont été conduites dans le lit de l'Ombrone; on a essayé de reboiser les hautes pentes, de colmater les rives des petits fleuves côtiers, d'endiguer les étangs, de drainer les marais. L'établissement du chemin de fer de Livourne à Rome par Cecina, Grosseto, Orbetello, Corneto et Civita Vecchia a beaucoup amélioré la situation. Il a fallu construire une chaussée continue pour le passage des trains, assécher le sol, planter les talus de la voie. Ainsi beaucoup de stations sont devenues plus saines. Si l'on applique résolument et avec une patiente énergie à la maremme toscane les procédés imposés par la loi qui ont déjà donné de si bons résultats dans la maremme romaine, on peut espérer rendre au littoral toscan son antique prospérité et sa vigoureuse population (V. CAMPAGNE ROMAINE). H. VAST.

BIBL.: P. VALLE, *La Maremma toscana;* Florence, 1863. — Noël DES VERGERS, *l'Etrurie et les Etrusques;* Paris, 1862-64, 3 vol. avec pl. — L. SIMONIN, *la Toscane et la mer Tyrrhénienne;* Paris, 1868. — BOISSIER, *Promenades archéologiques;* Paris, 1881. — GROTTANELLI, *La Maremma Toscana;* Sienne, 1873-76, 2 vol.

MARENCO (Vincenzo), poète italien, né à Dogliani, près de Mondovi, en 1752, mort à Turin en 1813. Employé supérieur dans divers ministères, puis professeur d'éloquence latine au lycée (1796) et à l'université de Turin (1807), il est l'auteur de divers poèmes en latin et en italien: *Le Vacanze* (Turin, 1775); *La Patria* (Turin, 1783); *De Phthisi* (Turin, 1791); *Osiris, sive de legum origine* (Turin, 1797); *La Giornata di Marengo* (Mém. de l'Acad. de Turin, 1800); *Rodi salvata ossia Amedeide*, poème épique resté inachevé (publ. seulement en 1833).

BIBL.: TIPALDO, *Biogr. degli Italiani illustri.*

MARENCO (Carlo), auteur dramatique italien, né à Castelnuovo (prov. de Lomellina) le 1er mai 1800, mort le 20 sept. 1846. Il fit ses études de droit à Turin, mais ne voulut pas exercer le métier d'avocat; il s'était également proposé de ne jamais remplir de fonctions publiques; mais, vers la fin de sa vie, des charges de famille le forcèrent à solliciter un emploi, et il fut nommé conseiller d'intendance (c.-à-d. de préfecture) à Savone, où il mourut peu après. De bonne heure il avait cédé à l'instinct qui l'entraînait vers le théâtre. Il s'était d'abord essayé dans la tragédie philosophique et sentencieuse à la façon d'Alfieri (*le Lévite d'Ephraïm*, 1821); mais, converti par la lecture du *Carmagnola* et de l'*Adelchi* de Manzoni, il se consacra exclusivement à la tragédie historique et emprunta surtout ses sujets au moyen âge italien. On ne peut dire qu'il s'y soit élevé au-dessus du médiocre: s'il atteint assez souvent au pathétique, il est totalement dénué de sens historique; il manque de simplicité dans le style, de variété et de profondeur dans la peinture des caractères; il sacrifie souvent à un sentimentalisme religieux,

moral ou patriotique, qui fait de ses tragédies d'assez médiocres drames. Elles sont au nombre de quinze, dont huit seulement furent représentées de son vivant; les plus célèbres sont : *Bondelmonte et les Amédées*, *La Pia*, *Arnaud de Brescia;* parmi les autres nous citerons : *la Famille Foscari*, *Manfred*, *Jeanne Ire*, *Corso Donati*, *Ezzelin III*, *Ugolin*, *la Guerre des Barons*, *Conradin*, publiées à Turin (1837-44, 4 vol.). A. Jeanroy.

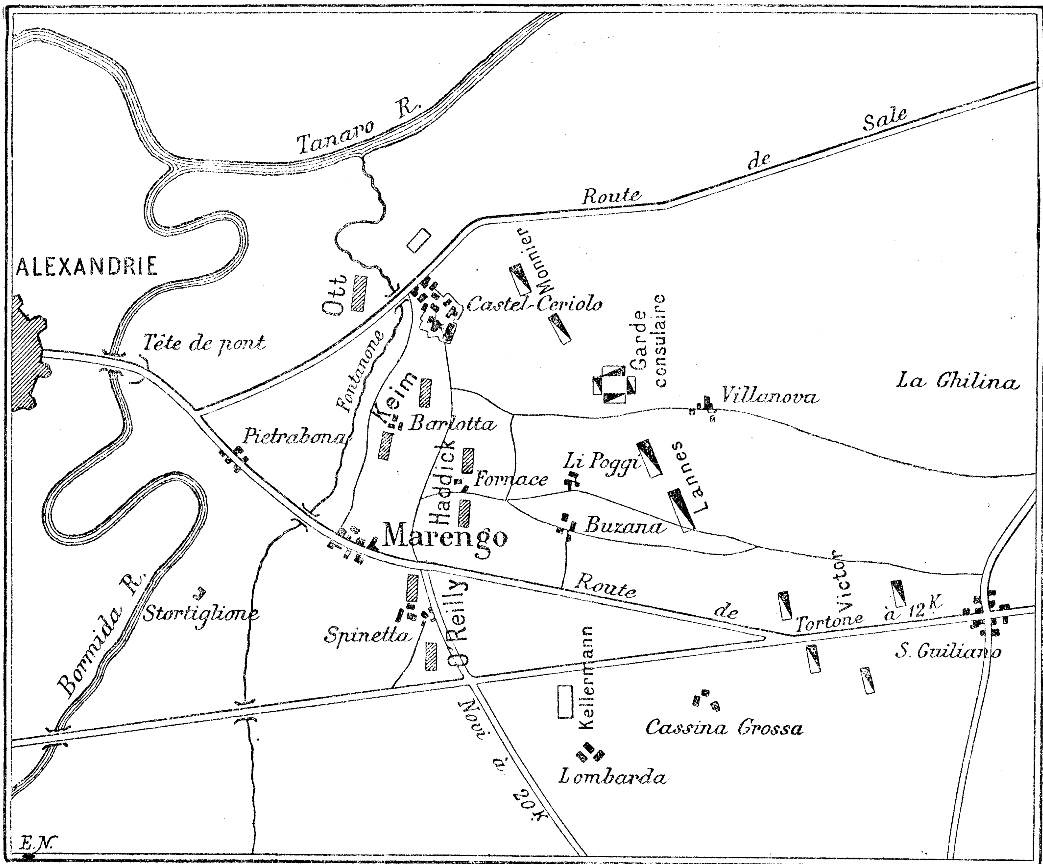
Bibl.: *Tragedie inedite di C. M. con alcune liriche;* Florence, 1855.— Mestica, *Letter. ital. nel secolo XIX*, t. II.

MARENCO (Leopoldo, comte), auteur dramatique italien, né à Ceva (Piémont) le 8 nov. 1831, fils du précédent. Il débuta à vingt ans par une tragédie, *Isabella Orsini*, fut quelque temps employé (1851), puis professeur de littérature à Bologne (1860-64) et Milan (1864-71). Il obtint de réels succès dramatiques avec ses pièces, *Piccarda Donati, Saffo*, *Speronella*, s'adonna à la comédie, dépeignant les gens de la campagne (*Celeste*), les montagnards (*Il Ghiacciaio del Monte Bianco*), les marins (*Giorgio Gandi*), le moyen âge (*Il Falconiere di Pietra Ardena*). On cite aussi des comédies plus légères, témoignant d'une féconde imagination : *Un Malo Esempio in famiglia*, *Letture ed esempi*, *Lo Spiritismo*, *Supplizio di Tantalo*, *Gli Amori del nonno*, *Quel che nostro non è* (1877). Il fit d'assez médiocres essais de comédie sociale. Ses œuvres ont été publiées depuis 1884 (Turin, 20 vol.). A.-M. B.

MARENGO. Ch.-l. de cant. d'Algérie, dép. et arr. d'Alger, à 64 kil. O.-S.-O. d'Alger; 1,267 hab.

MARENGO. Bourg d'Italie, prov. d'Alexandrie, à 5 kil. S.-E. de cette ville, sur le Fontanone, près du confl. du Tanaro et de la Bormida.

Bataille de Marengo. — Les victoires de Masséna et de l'armée d'Helvétie avaient sauvé la France d'une inva-



Plan de la bataille de Marengo (positions vers trois heures du soir).

sion en 1799 et détaché la Russie de la coalition, mais l'Autriche et l'Angleterre continuaient la guerre. La seconde de ces puissances avec ses flottes bloquait toutes les côtes, s'apprêtait à s'emparer de Malte et de l'Egypte; la première menaçait le Rhin et était maîtresse de l'Italie, à l'exception de la rivière de Gênes où Masséna, à la tête de 35,000 hommes, se trouvait dans une situation précaire. La guerre était pour la France une question d'honneur et de nécessité; le premier consul Bonaparte la prépara dès les premiers mois de 1800. Il donne 100,000 hommes à Moreau avec mission d'opérer sur le Rhin contre Kray, puis il rassemble dans le plus grand secret, aux environs de Dijon, une armée dite de réserve dont il va prendre le commandement pour voler au secours de Masséna, attaqué par Mélas qui dispose de 120,000 hommes. Le 6 avr., Masséna est bloqué dans Gênes pendant que toute son aile gauche avec Suchet est rejetée au delà du Var. Bonaparte met alors en mouvement l'armée de réserve qui, passant par Lausanne, Martigny, le Grand Saint-Bernard et la vallée d'Aoste, vient se joindre à Milan aux renforts tirés de l'armée d'Helvétie et repousse sur Mantoue une partie des forces de Mélas, le coupant ainsi en deux, sans que celui-ci, retenu par l'héroïque résistance de Gênes, puisse s'opposer à cette marche foudroyante.

Masséna capitule le 4 juin, et, malgré cette conquête, le général autrichien se sent enserré de toutes parts. Le 9, Lannes culbute le général Ott à Montebello, et Suchet, poursuivant Elsnitz, vient fermer le passage de la Bochetta à Montenotte. Mélas se concentre alors à Alexandrie et y réunit le 12 ses généraux en conseil de guerre, où l'on

décide de s'ouvrir le lendemain, 13 juin, la route de Plaisance et la retraite sur Mantoue. Pendant ce temps, Bonaparte était dans la plus grande incertitude sur les projets de son adversaire, trompé qu'il était par de faux espions. Il passe la journée du 13 à envoyer des reconnaissances offensives. Desaix marche vers Novi; Victor s'empare du village de Marengo, mais est arrêté entre ce point et Alexandrie, à la tête de pont gardant cette place, sur la Bormida, par des forces importantes. Ce n'est que dans la nuit du 13 au 14 que le premier consul acquit la certitude de la présence de Mélas à Alexandrie avec une armée de 30,000 hommes. Il avertit Victor de se tenir sur ses gardes; à Lannes, il donne l'ordre d'appuyer Victor; à Monnier et Murat de se porter sur San Giuliano et à la garde consulaire de venir à la ferme Li Poggi. Mais il ne croyait pas encore à une affaire décisive et pensait que Mélas n'avait qu'une idée, celle de lui échapper; cependant, une des batailles les plus importantes de sa carrière par les résultats obtenus allait se livrer.

Le champ de bataille de Marengo s'étend dans une plaine largement mouvementée, située à l'E. de la ville d'Alexandrie, où étaient alors rassemblées les forces autrichiennes. A 1 kil. environ de la place coule la Bormida, affluent du Tanaro, que la route franchissait sur deux ponts ne donnant qu'un seul débouché par la tête de pont construite entre la place et Pietrabona. Un peu avant d'arriver à ce hameau, le chemin se divisait, allant à gauche vers Salé et à droite vers Tortone par Marengo et San Giuliano. A l'O. de Marengo, on franchissait le Fontanone, ruisseau bourbeux et encaissé, qui coulait parallèlement à la Bormida pour aller se jeter aussi dans le Tanaro.

L'armée française, qui allait prendre part à la bataille du 14 juin 1800, se composait: de 3 corps d'armée placés sous les ordres des généraux Victor (division Gardanne, 3,638 hommes; division Chambarlhac, 5,287 hommes), Lannes (division Watrin, 5,083 hommes), Desaix (division Monnier, 3,614 hommes; division Boudet, 5,316 hommes); de la garde consulaire (1,232 hommes); de 3,220 hommes de cavalerie sous les ordres des généraux Murat, Kellermann et Champeaux, et enfin de 618 hommes d'artillerie et du génie: en tout 28,008 combattants. Les forces autrichiennes en ligne furent de 28,524 hommes dont 5,230 cavaliers.

Dès l'aube, l'avant-garde française, sous les ordres de Gardanne qui occupait Pietrabona, aperçut l'armée ennemie déployée entre Alexandrie et la Bormida, et à huit heures du matin cette armée débouchait en trois colonnes sur la rive droite de la rivière. O'Reilly marchait en tête avec 4 bataillons et 6 escadrons; il tourna à droite en remontant la Bormida. Puis vint Mélas avec 28 bataillons commandés par Haddick et Keim et 22 escadrons sous les ordres d'Elsnitz; enfin parut Ott avec 16 bataillons et 6 escadrons qui, dirigé vers Sale, marcha sur Castel Ceriolo. — Attaqué d'abord par O'Reilly, Gardanne résista victorieusement, mais vint ensuite Haddick qui se déploya malgré la mousqueterie des Français, et déjà les têtes de colonne de Keim paraissaient quand Victor ordonna la retraite par échelons et réunit la division Gardanne à celle de Chambarlhac sur une ligne oblique allant de Marengo vers la Bormida et détachant un bataillon de la 101e à la Stortiglione pour parer aux entreprises d'O'Reilly. Alors s'engage un combat des plus meurtriers pour le passage du ruisseau; on se bat à bout portant; Haddick est tué et remplacé par Bellegarde; ses troupes sont repoussées en désordre; Keim tente sans plus de succès un nouvel effort. Kellermann, avec le 8e dragons et la brigade légère, repousse les cavaliers de Pilati qui veulent prendre Victor en flanc et les bouscule dans le Fontanone. Mais voici plus de deux heures que les troupes de Victor luttent; les munitions commencent à manquer et la retraite va s'imposer. L'arrivée de Lannes au N. de Marengo avec la division Watrin et la brigade de cavalerie Champeaux rétablit le combat, pendant que Bellegarde fait face à ce nouvel adversaire et que Ott entendant un feu violent sur sa droite se rabat de ce côté.

Il était environ dix heures, Bonaparte arrivait à San Giuliano avec la division Monnier qu'il avait gardée avec lui pendant qu'il envoyait aides de camp sur aides de camp rappeler Desaix et presser sa marche de Rivalta vers le champ de bataille. Instruit du danger de Victor et de Lannes, il envoie la garde consulaire appuyer la droite de ce dernier, puis la brigade Carra-Saint-Cyr de la division Monnier pour s'emparer de Castel Ceriolo; Monnier suivait avec la seconde brigade en réserve. Environ 15,000 Français supportaient depuis cinq heures les attaques de près du double d'adversaires. Victor avait son centre enfoncé; sa gauche pliait en désordre malgré les efforts de Kellermann qui dans son rapport raconte que sa brigade resta alors « en panne » pendant deux heures sous la canonnade. Lannes à son tour était forcé de céder le terrain et se retirait lentement sous la protection de la garde consulaire et de Monnier qui étaient dans l'obligation de se conformer à ce mouvement. A une heure, rien ne pouvait plus arrêter les Autrichiens; la bataille était perdue pour les Français; Mélas, blessé et fatigué, ayant eu deux chevaux tués sous lui, impatient d'annoncer à la cour de Vienne son succès, remit le commandement à Keim, en lui ordonnant de poursuivre l'ennemi avec toute l'armée, et rentra à Alexandrie (1 heure 30).

La retraite des Français continuait, et l'armée autrichienne, croyant la bataille terminée, s'organisait pour la poursuite au son des musiques militaires. Vers quatre heures la division Boudet conduite par Desaix arriva enfin à San Giuliano. Les troupes de Victor et de Lannes avaient tellement souffert que Bonaparte fut sur le point de n'employer ce renfort qu'à couvrir la retraite; mais Desaix brûlait de combattre et tirant sa montre: « La bataille est perdue, dit-il au premier consul, mais il reste encore le temps d'en gagner une autre. »

L'avant-garde autrichienne, approchant de San Giuliano, se déploie sur deux lignes, dont Zach, le chef d'état-major de Mélas, commande la seconde en personne. Keim et Bellegarde suivent en une seule colonne. O'Reilly avait pris la route de Novi et Ott marchait de Castel Ceriolo sur Villanova et la Ghilina. En attendant, Desaix forme sa division en ligne, à l'abri d'un pli de terrain, et réunit toute son artillerie commandée par Marmont en avant de son front. A gauche, Victor rallie les débris de son corps. A droite, Lannes, la garde et Monnier occupent une ligne oblique de San Giuliano dans la direction de Castel Ceriolo. En arrière et à gauche de Lannes se trouve toute la cavalerie sous Kellermann. Dès que Zach apparaît, il est reçu par la mitraille de Marmont. La 9e légère, entraînée par Desaix, s'élance sur les têtes de colonne, mais son intrépide chef tombe mortellement frappé (6 heures). Les grenadiers de Lattermann repoussent victorieusement l'attaque, quand Kellermann avec 300 cavaliers se jette sur leur flanc et rompt leur colonne. Saisis de terreur, les dragons de Lichtenstein, les brigades Pilati et Nobili fuient à toute bride. Les bataillons de l'avant-garde tourbillonnent, attaqués de toutes parts; Zach et Saint-Julien sont faits prisonniers avec 37 officiers et 1,620 soldats. Keim essaye vainement de résister; les fuyards bousculent les bataillons qui se reforment. Tout disparaît derrière Marengo, pour s'engouffrer dans Alexandrie à la faveur de la nuit. Les généraux Ott et O'Reilly, qui n'avaient pas pris part à cette seconde partie de la bataille, furent poursuivis vigoureusement et ne durent leur salut qu'à l'obscurité. Desaix et Kellermann avaient changé une défaite en victoire. Le premier payait de sa vie la gloire qu'il venait de conquérir, et le second ajoutait les lauriers de Marengo à ceux de son père, le vainqueur de Valmy. Les Autrichiens laissaient sur le terrain 10,000 morts ou blessés; Mélas, désespéré, signait le lendemain la convention d'Alexandrie par laquelle le Piémont, l'Etat de Gênes, Parme, Milan et presque toute la Lombardie étaient abandonnés aux Français; son armée se retirait derrière le Mincio avec les honneurs de la guerre. Les généraux autrichiens avaient préféré conserver à leur

pays des forces qui, avec les corps épars, se montaient encore à 50,000 hommes, que de courir la chance précaire de poursuivre la lutte avec des troupes cernées et démoralisées.

Bibl. : Si tous les auteurs sont d'accord sur les faits généraux de la bataille, ainsi que sur leur succession, beaucoup diffèrent sur les heures. De 1800 à 1806, Napoléon fit rédiger plusieurs relations qu'il corrigeait et biffait sans cesse, sans jamais se montrer satisfait. Mathieu Dumas et Thiers ont adopté la rédaction de 1806, mais il est bon de consulter les ouvrages suivants : *Mémorial du dépôt de la guerre*, 1828. — Général Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires*. — Duc de Bellune, *Mémoires*, 1846. — Duc de Valmy, *Histoire de la campagne de 1800*, 1854. — Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. XIII. — Marquis de Colbert-Chabanais, *le Général Auguste Colbert*, 1888. — Baron Rothwiller, *Histoire du 2e régiment de cuirassiers*, 1877.— Colonel Bernard, *Traité de tactique*, 1879.

MARENGO (Dép. de). Ce département, formé de territoires réunis à la France en 1802, avait pour ch.-l. Alexandrie, et était compris entre le dép. de la Sesia au N., de la Stura, de Montenotte et de Gênes au S., de l'Agagna à l'E., et du Pô à l'O.

MARENLA. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin ; 427 hab.

MARENNES. Ch.-l. d'arr. de la Charente-Inférieure, à 2 kil. E. de l'Océan, embouchure de la Seudre, rive dr., mis en communication avec cette rivière par un chenal, dirigé S.-S.-O., de 3 kil., où se trouve le port ; 5,415 hab. Stat. du chem. de fer de Rochefort au Chapus, embranchement de Cabariot. Tribunal de commerce ; consistoire protestant ; société nautique ; école primaire supérieure ; hospice ; prison ; éclairage électrique ; marais salants ; ostréiculture, production des huîtres vertes renommées, parcs ou *claires* sur les bords vaseux de la Seudre ; fabrique de produits chimiques (acide sulfurique, engrais, sulfate de cuivre), de la Compagnie de Saint-Gobain ; construction de navires en bois ; commerce de sel ; d'huîtres plates (genre *Ostrea*), engraissées et verdies, et d'huîtres portugaises (genre *Gryphée*) : trafic, 25 millions d'huîtres pour plus de 2 millions de fr. annuellement. Autres commerces : fèves de marais en grand, pois verts, maïs, graine de moutarde, eaux-de-vie, vins, marne, plâtre, exportation de poteaux de mines. Le port de Marennes commence par un canal conduisant en amont à un bassin à flot. 1884 : navires, 467 ; tonnage total, 17,990.

Marennes est situé, géologiquement, dans une presqu'île crétacée, étage cénomanien, terminée par la pointe du Chapus, et comprise entre deux grands espaces d'alluvions modernes, marais aujourd'hui, golfes au temps des Romains et même au moyen âge, golfe de la Seudre au S.-O., golfe de Brone au N.-E. Marennes était alors une île et désignée comme telle en d'anciens titres, jusque dans le XVIIe siècle. Ses huîtres sont déjà mentionnées et appréciées par Ausone (IVe siècle). Au moyen âge, l'église de *Maremnia* existait, selon une charte de 1047, qui la concède à l'abbesse de Sainte-Marie de Saintes : cette église était sous le vocable de Saint-Pierre-de-Sales, nom sous lequel le bourg est souvent cité dans les chartes des XIe et XIIe siècles. Ce lieu passa ensuite sous la domination des seigneurs de Pons, auxquels il appartenait en 1380 ; il fut plus tard concédé à la maison des Martel. Les salines de Marennes avaient à cette époque beaucoup d'importance. Lorsque François Ier voulut étendre la gabelle sur ces terres qui en avaient été exemptées par les souverains anglais et par les rois de France, ses prédécesseurs, il en résulta une insurrection générale du pays, qui se renouvela sous Henri II, où elle fut comprimée par le maréchal Anne de Montmorency (1548). Les habitants de Marennes prirent part à ces mouvements, et bientôt après se convertirent au protestantisme. Lors des guerres de religion, la ville fut souvent prise et reprise par les deux partis ; la victoire resta définitivement aux catholiques (1570). Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), Fénelon eut à lutter, à Marennes, non seulement contre les protestants, mais aussi contre les jésuites. Au XVIIIe siècle, Marennes était le chef-lieu d'une élection et le siège de l'amirauté de Brouage. Il y eut un présidial qui fut supprimé en 1666. L'industrie s'y partageait avec Brouage l'approvisionnement de la grande pêche depuis le golfe de Gascogne jusqu'au Zuyderzée. Mais sa déchéance survint ; puis les marais salants abandonnés se transformèrent en marais gâts insalubres ; heureusement, Le Terme, sous-préfet de Marennes, en 1818, commença d'assainir la contrée : les canalisations, les desséchements, ont obtenu un résultat complet. — Patrie de Lucas, le héros de Trafalgar (1764-1819).


Clocher de Saint-Pierre-de-Sales, à Marennes.

Marennes est une petite ville bien bâtie, montrant l'ancien hôtel des fermes, une maison Renaissance, le couvent des Récollets devenu Palais de justice, le temple protestant, jadis chapelle du couvent des jésuites ; enfin, l'église et son clocher. L'église de Saint-Pierre-de-Sales, mutilée par les guerres civiles, fut abattue par l'abbesse de Saintes, Françoise de la Rochefoucauld, en 1602, et rebâtie. L'église actuelle (1638) offre tous les styles. On y remarque de belles peintures murales. C'est un monument historique ainsi que le clocher. Ce clocher est le plus élevé du département ; il a 82 m. et sert d'amer aux marins ; il est quadrangulaire et terminé par une plate-forme, d'où s'élance une pyramide octogone, support de la flèche dentelée. — Statues de Chasseloup-Laubat et de Le Terme. — Aux environs, château de la Gâtaudière.

Ch. Delavaud.

Bibl. : Le Terme, *Notice sur l'arrondissement de Marennes*, 1826. — Bourricaud, *Marennes et son arrondissement*, 1867. — Crahay de Franchimont, *Port de Marennes*, dans *Ports maritimes de France*, t. VI, 1re partie, 1885. — Lételié, *Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongeoise*, 1890. — *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

MARENSIN (Le) (V. Landes [Dép. des]).

MARENZIO (Luca), compositeur italien, né près de Brescia vers 1550, mort à Rome le 22 août 1599. Il fut maître de chapelle du cardinal d'Este, passa plusieurs années en Pologne au service de Sigismond III, et devint vers 1595 organiste de la chapelle pontificale. Il est regardé comme le représentant par excellence du madrigal italien, et comme l'un des précurseurs de la tonalité moderne. Dix-sept livres de madrigaux et six livres de villanelles à plusieurs voix forment la partie la plus considérable de son œuvre, où figurent aussi plusieurs livres de motets, antiennes et concerts sacrés.

MARÉOGRAPHE (Phys.) (V. Marégraphe).

MAREOTIS. Région de l'ancienne Egypte, à l'O. du delta du Nil. Elle prenait son nom de la vaste lagune (auj. *Birket-el-Mariout*) qui s'étend au S.-O. du bras de Canope, parallèlement à la Méditerranée dont la séparent les dunes sur lesquelles est bâtie la ville d'Alexandrie. L'extrémité occidentale, à 40 kil. de celle-ci, touchait le désert de Libye. A l'époque ptolémaïque, la lagune, soigneusement alimentée par des canaux qui la reliaient au port d'Alexandrie et au Nil de Canope, était bordée de cultures (oliviers, vignes, papyrus renommé) et des villas des riches Alexandrins. Le port intérieur d'Alexandrie sur le lac Mareotis était très fréquenté. Sous les Arabes, les canaux s'envasèrent et la lagune se réduisit ; au XVIe siècle, elle avait reculé à 3 kil. des murs d'Alexandrie. Au XVIIIe siècle, elle était presque desséchée. En 1801, les Français

y firent rentrer l'eau marine en coupant l'isthme qui séparait le Birket-el-Mariout du lac de Madieh ou d'Aboukir, et la lagune s'étendit sur près de 1,200 kil. q. Mehemet-Ali répara l'isthme. — La ville actuelle de Mariout est l'antique *Marea*, ch.-l. du nome maréotique, au S. du lac, à l'embouchure du canal qui le reliait au Nil (bras du Canope). C'était une des places fortes des pharaons du côté de la Lybie, Amasis y défit Apriès. Inarus, fils de Psamétik, y organisa la révolte contre les Perses. Ses vins étaient célèbres; elle était l'entrepôt des produits agricoles de la Mareotis. Elle fut supplantée par Alexandrie. A.-M. B.

MARÈS (Jean Des), dont le nom s'écrit encore *Desmarets*, *Des Marais*, *Des Maroys* (mais non Des Mares, car la transcription latine était *De Maresiis* ou *Marisiis*), avocat et homme politique, né à Provins vers 1310, mort à Paris en 1383. Il était fils de Thomas Des Marès, qui fut maire de Provins de 1325 à 1331. Il devint docteur en droit civil et en droit canon, et plaida au parlement de Paris, où on le trouve inscrit comme avocat en 1347. Renommé pour son savoir, son éloquence et son intégrité, choisi comme avocat pensionnaire par la ville de Reims, la ville de Paris et le roi de Navarre, bailli de l'évêque de Paris, prévôt des marchands en 1359, avocat du roi au parlement de Paris en 1366, il jouit d'une grande considération et s'enrichit rapidement. Charles V l'anoblit, ainsi que sa femme Guillemette et plusieurs membres de sa famille. En outre, Des Marès eut un rôle politique assez important. Il fut, en 1360, l'un des négociateurs du traité de Brétigny; peu après, admis au grand conseil, il prit une part notable au gouvernement sous le règne de Charles V. A la mort de ce prince, ce fut sur sa proposition que le conseil de régence, écartant les prétentions des ducs de Berry et de Bourgogne, avança la majorité du jeune roi, le fit immédiatement sacrer à Reims, et attribua au duc d'Anjou la présidence du conseil avec l'administration des finances. Quand la lutte éclata entre les oncles de Charles VI et que le peuple, accablé d'impôts, tenta de se soulever, Des Marès, qui possédait à la fois la confiance du roi et celle de la bourgeoisie parisienne dont il défendait les libertés, joua plusieurs fois le rôle de conciliateur. Il employa d'abord son influence en faveur du pouvoir royal pour arrêter les violences de la populace (révolte des Maillotins, 1382). Mais bientôt, désapprouvant les actes d'oppression et le gaspillage financier des gouvernants, inquiet pour le maintien des franchises municipales, il passa dans le parti de l'opposition modérée. Lorsque le roi, après son expédition contre les Gantois et la victoire de Rosebecque (1383), revint à Paris en vainqueur irrité, prêt à châtier les Parisiens de l'appui qu'ils avaient donné aux bourgeois de Gand, Des Marès conseilla la résistance, mais la terreur l'emporta, et le peuple se soumit, abandonnant ses défenseurs. Des Marès, sacrifié à la haine des ducs de Bourgogne et de Berry, fut arrêté sous prétexte d'avoir favorisé la rébellion : sans égard pour ses services passés, au mépris de la juridiction du parlement dont il était justiciable, malgré les efforts de l'évêque de Paris qui le réclamait comme clerc, il fut condamné à mort par une commission spéciale, sans avoir pu se défendre, et décapité en place de Grève le 28 févr. 1383.

On attribue généralement à Jean Des Marès un recueil de quatre cent vingt-deux *Décisions*, qui ont été publiées par J. Brodeau, à la suite de son *Commentaire de la coutume de Paris* (1669, t. II, pp. 523 et suiv.). C'est une compilation qui date de la seconde moitié du XIV[e] siècle, et où l'on trouve réunis sans ordre des fragments d'ordonnances, des règles de droit, des sentences judiciaires brièvement analysées. Elle se divise presque également en deux parties : la première (n[os] 1 à 252) reproduit principalement la coutume de Paris et de l'Ile-de-France, et contient plusieurs dispositions textuellement empruntées aux *Coutumes notoires du Châtelet de Paris* (V. ces mots); la seconde (n[os] 253 à 422) représente plutôt la coutume d'Orléans et contient un certain nombre de décisions rendues par le Châtelet de cette ville. L'attribution de ce recueil à Des Marès est fort douteuse. Brodeau se fonde sur ce que, dans le manuscrit transcrit par lui, les premières décisions sont suivies du nom de J. Des Marès : mais ce n'est point une preuve suffisante; on en pourrait plutôt conclure, *a contrario*, que le recueil n'est pas, dans son ensemble, l'œuvre de Des Marès. Pour la deuxième partie surtout, il y a une raison décisive de ne pas la lui attribuer : c'est que, dans une vingtaine d'articles, le compilateur indique clairement, par la façon dont il cite la jurisprudence des tribunaux d'Orléans, qu'il était avocat ou praticien dans cette ville; or J. Des Marès n'a jamais quitté le parlement de Paris. Ch. MORTET.

BIBL. : J. BRODEAU, *Commentaire de la coutume de Paris*, 1669, t. II, pp. 523 et suiv. — BOURQUELOT, *Jean Des Marès, avocat général au Parlement de Paris*, dans *Revue hist. de droit français*, 1858, t. IV, pp. 244 à 263. — R. DELACHENAL, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*; 1885, pp. 68, 362 à 364.

MARES (Marie des) (V. CHAMPMESLÉ).

MARÈS (Henri-Pierre-Louis), agronome français, né à Chalon (Saône-et-Loire) le 18 janv. 1820. Ingénieur des arts et manufactures (1843), il s'est occupé principalement de viticulture et d'économie rurale. En 1866, il a été nommé correspondant de l'Académie des sciences. Il a publié : *De la Valeur nutritive du marc de raisin et de la feuille de mûrier* (1851, in-8); *Mémoire sur la maladie de la vigne* (1856, in-8); *Question du vinage* (1864, in-4); *Phylloxera* (1875, in-18); *Description des cépages principaux de la région méditerranéenne de la France* (1889-91), etc. L. S.

MARESCALCHI (Ferdinando, comte), homme politique italien, né à Bologne en 1764, mort à Modène le 22 juin 1816. Membre du directoire de la République cispadane, puis de la République cisalpine, dont il devint le ministre à Paris, il servit activement Bonaparte dans ses vues sur l'Italie, contribua à le faire nommer président de la République italienne (1802), et prépara la conversion de cette république en royaume (1805). Fait comte, il représenta le royaume d'Italie en France jusqu'à la chute de l'Empire. Après l'abdication de Napoléon, Marie-Louise le chargea pendant quelque temps de gouverner en son nom le duché de Parme. L'empereur d'Autriche le nomma ensuite son ministre plénipotentiaire à Modène, où il mourut.

MARESCALCO (Il), peintre italien (V. BUONCONSIGLI).

MARESCHAL (Thomas) (V. MARSHALL).

MARESCHÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe; 1,020 hab.

MARESCHES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy; 1,022 hab.

MARESCOT (Armand-Samuel, comte, puis marquis de), général français, né à Tours le 1[er] mars 1758, mort à Saint-Quentin (Loir-et-Cher) le 4 nov. 1833. Ancien élève de l'Ecole militaire de Paris, il était capitaine du génie au moment où commencèrent les grandes guerres de la Révolution. La part importante qu'il prit à la double défense de Lille (1792-93), à la prise de Charleroi, du Quesnoy, de Valenciennes, de Condé, de Maastricht (1794), lui valut dès le 18 brumaire an II (8 nov. 1794) le grade de général de division. Il passa ensuite à l'armée des Pyrénées orientales, puis à celle du Rhin, défendit Landau et Kehl (1796), devint gouverneur de Mayence et, après le 18 brumaire, fut nommé premier inspecteur général du génie (5 juin 1800). Il prit part ensuite à la campagne de Marengo, fut chargé de l'inspection des côtes de l'Océan (1803-4), fit la campagne d'Allemagne (1805) et fut en 1808 envoyé en Espagne, où il eut le malheur de participer à la capitulation de Baylen. De retour en France, Napoléon le destitua, le fit incarcérer, puis l'exila à Tours où il demeura jusqu'en 1814. Louis XVIII lui rendit toutes ses dignités et l'appela en 1819 à la Chambre des pairs. On a de lui, entre autres ouvrages : *Relation des principaux sièges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises depuis 1792* (Paris, 1806, in-4). A. D.

MARESIUS ou **DES MARETS** (Samuel), théologien protestant, né à Oisemont (Picardie) en 1599, mort à Groningue en 1673. Il étudia pendant plusieurs années les lettres à Paris, sous la direction de Th. *Marcile* (V. ce nom), puis la théologie à Saumur sous Gomar, et enfin à Genève sous Tronchin. Il devint alors prédicateur à Laon d'abord, puis à Falaise, à Sedan et à Maastricht. Il fut ensuite appelé à professer la théologie à Franeker et à Groningue, où l'éclat de son enseignement attira de nombreux élèves. Il publia plus de soixante ouvrages qui se distinguent par l'élégance du style et la profondeur de l'érudition. En voici les plus importants : *la Chandelle mise sous le boisseau par le clergé romain* (Groningue, 1635, in-8) ; *Apologia novissima pro sancto Augustino, Jansenio et Jansenistis* (*id.*, 1654, in-4) ; *Refutatio fabulæ prœadamiticæ* (*id.*, 1655, rééd., Bois-le-Duc, 1658, in-4); *Johanna Papissa restituta* (*id.*, 1658, in-4) ; *Thesaurus Theologiæ Sedanensis* (Genève, 1661, 2 vol. in-8). E. H.

BIBL. : BOUMAN, *Histoire de l'université gueldroise* (en holl.) ; Utrecht, 1844, 2 vol. in-8.

MARESKA (Joseph-Daniel-Benoît), mathématicien et chimiste belge, né à Gand le 9 sept. 1803, mort à Gand le 31 mars 1858. Professeur de mathématiques à l'Athénée de Gand (1827-36), professeur de chimie à la faculté des sciences de la même ville (1830-58), correspondant de l'Académie de Bruxelles, il a publié, tant dans les recueils de cette société que dans ceux de la Société de médecine de Gand, d'importants travaux sur les propriétés de l'acide carbonique, la liquéfaction et la solidification des gaz, la théorie chimique de la goutte, l'analyse du pain, du sang laiteux, de l'urine albumineuse, etc. Il a donné à part : *Theoria limitum* (Liège, 1823, in-4); *De Causticis per reflexionem et refractionem* (Gand, 1826, in-4); *Rapport sur l'épidémie des pommes de terre*, avec Kickx (Gand, 1845, in-8); *Pharmacopœa belgica nova*, avec de Hemptinne, Martens, etc. (Bruxelles, 1854, in-8), etc.

MARESQUEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 495 hab.

MAREST. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin; 215 hab.

MAREST-DAMPCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 459 hab.

MAREST-SUR-MATZ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt; 411 hab.

MARESTAING ou **MARESTANG.** Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de L'Isle-Jourdain; 346 hab.

MARESTIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) en 1782, mort à Brest le 22 mars 1832. Sorti de l'Ecole polytechnique dans le corps du génie maritime (1802), il servit tour à tour à Gênes, à Livourne, à Toulon, à Bayonne, et fut chargé en 1821 par le gouvernement d'aller étudier aux Etats-Unis et en Angleterre les résultats de la navigation à vapeur (V. BATEAU, t. V, p. 708). A son retour, il construisit le premier bâtiment à vapeur de haute mer de notre marine militaire. Il était en dernier lieu membre du conseil des travaux de la marine. Il a publié : *Mémoire sur les bateaux à vapeur des Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1824, in-4, et atlas); *Sur les Explosions de machines à vapeur* (Paris, 1828, in-8). L. S.

MARESTMONTIERS. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 139 hab.

MARESVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Etaples; 78 hab.

MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano, homme d'Etat français, né à Dijon le 1er mai 1763, mort à Paris le 13 mai 1839. Venu à Paris en 1788 pour acheter une charge d'avocat aux conseils du roi, il adopta — modérément — les principes de la Révolution, se fit connaître comme rédacteur du *Bulletin de l'Assemblée nationale*, puis du *Moniteur universel*, fut nommé directeur au ministère des affaires étrangères après le 10 août 1792 et fut, en décembre de la même année, envoyé à Londres pour essayer de prévenir la rupture, alors imminente, de l'Angleterre avec la France. Il échoua dans cette mission. En juil. 1793, il se rendait à Naples, où il allait représenter la République française, quand il fut arrêté en Piémont, avec *Sémonville* (V. ce nom) par les Autrichiens. Longtemps détenu en Moravie, il ne put rentrer en France qu'en janv. 1796. Il redevint alors pour un temps journaliste, prit part en 1797 aux conférences de Lille pour la paix avec l'Angleterre et s'attacha en 1799 à la fortune de Bonaparte qu'il avait connu jadis à Paris et qui, à dater du 18 brumaire, lui témoigna une confiance à peu près sans limite. Chargé du secrétariat d'Etat au lendemain du coup d'Etat, Maret cumula cette charge, après la disgrâce de Bourrienne (1802), avec celle de chef de cabinet du premier consul, puis de l'empereur, suivit Napoléon dans toutes ses campagnes, dans tous ses voyages, prit une part active à toutes ses négociations, fut le dépositaire habituel de ses secrets, le rédacteur ordinaire de ses notes aux journaux. En retour de sa fidélité un peu passive, il fut comblé d'honneurs, fut nommé grand-aigle de la Légion d'honneur (2 févr. 1805), duc de Bassano (3 mai 1809), eut, comme ministre des affaires étrangères (à partir du 17 avr. 1811), à préparer diplomatiquement la guerre de Russie, accompagna Napoléon en Pologne et à Moscou (1812), et, s'il dut, à la fin de 1813, céder son portefeuille à *Caulaincourt* (V. ce nom), n'en resta pas moins le confident intime de l'empereur, auprès duquel, après l'exclusion dont il fut frappé pendant la première Restauration, il reprit sa place de secrétaire d'Etat pendant les Cent-Jours (1815), époque où il fut aussi nommé pair de France. Le second retour des Bourbons lui valut non seulement la perte de tout emploi, mais l'exil (1816), et il ne put rentrer en France qu'en 1820. Après la révolution de Juillet, il fut appelé à la pairie (19 nov. 1831) par Louis-Philippe, qui, lors de la crise ministérielle de nov. 1834, le chargea de former un cabinet, dont il le nomma président. Mais ce ministère ne dura que trois jours. Maret qui avait toute sa vie cultivé les lettres, écrit des pièces de théâtre, des poésies, des traductions, était entré à l'Institut (classe de littérature) en 1803 et en avait été exclu en 1816. Il y rentra en 1832 comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques. A. D.

MARET (Napoléon-Joseph-Hugues), duc de Bassano, né le 3 juil. 1803. Il obtint de Louis-Philippe la reconnaissance de son titre ducal (1835), fut secrétaire d'ambassade à Bruxelles; rappelé en 1848, il s'attacha au parti bonapartiste, déclina l'offre du portefeuille de la guerre (1849), fut ministre plénipotentiaire à Bade, en Belgique (1851), sénateur et grand chambellan de l'empereur (1853).

MARET (Henri-Louis-Charles), théologien français, né à Meyrueis (Lozère) le 20 avr. 1805, mort à Paris le 16 juin 1881. Elève de Saint-Sulpice, il se consacra à l'enseignement, fut nommé professeur de dogme à la faculté de théologie catholique de Paris (1840), en devint le doyen. Il défendit les idées libérales et gallicanes, notamment au concile du Vatican, mais en accepta les décisions (déc. 1871). Le pape avait rejeté sa nomination pour l'évêché de Vannes (sept. 1860) et le nomma évêque de Sura *in partibus*. Il a écrit : *Essai sur le panthéisme* (1839), contre la philosophie universitaire; *Théodicée chrétienne* (1844); *Du Concile général et de la paix religieuse* (1869, 2 vol. in-8), etc. A.-M. B.

MARET (Henry), journaliste français, né à Sancerre (Cher) le 4 mars 1838. Il fut employé à la préfecture de la Seine avec Rochefort, publia quelques romans, passa au journalisme politique. Ses articles du *Mot d'Ordre* lui valurent pendant le siège une condamnation à cinq ans de prison. Il reprit plus tard la direction du *Mot d'ordre*, puis de la *Vérité* et enfin du *Radical* (aout 1881). Il soutient des idées avancées, mais d'un libéralisme intransigeant. Il fut élu conseiller municipal de Paris pour le quartier des Epinettes (1879), puis député de Paris (XVIIe ar-

rondissement, 2e circonscription) en 1881; réélu dans la Seine et dans le Cher en 1885, il opta pour le Cher, et a été réélu à Sancerre en 1889 et 1893. A.-M. B.

MARETIA (*Maretia* Gray) (Zool.). Genre d'Echinodermes, de la classe des Echinides, famille des Spatangides. Les *Maretia* ont un test mince, aplati et garni de gros tubercules sur les interambulacres; ils se distinguent des *Spatangus* par un plus grand développement des plaques interambulacraires postérieures du côté actinal, et leur plastron actinal est extrêmement réduit. Parmi les espèces, on remarque : *M. planulata*, Maurice; *M. planuta*, Antilles.

MARETS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges; 194 hab.

MARETS (Des) (V. Desmarets).

MARETS (Des), maréchal de France (V. Maillebois).

MARETZ. Com. du dép du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary; 2,966 hab.

MARETZ (Josse des), philologue belge, né à Anvers en 1612, mort à Maubeuge en 1637. Il entra dans l'ordre des jésuites, professa longtemps les littératures anciennes au collège de Mons et mourut recteur du collège de Maubeuge. Il a publié un savant commentaire d'Horace sous le titre de: *Commentarius in Horatium repurgatum ab omni obscœnitate in gratiam juventutis.*

MAREUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac; 558 hab.

MAREUIL. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan, sur la rive gauche du Cher; 1,135 hab. Moulins, tonnelleries. Eglise du XIIe siècle.

MAREUIL-Caubert (*Marolium*). Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (S.) d'Abbeville; 869 hab. Eglise, nef romane non voûtée des XIe et XIIe siècles; porche en charpente du XVIe siècle. Camp romain à Caubert.

Bibl. : E. Prarond, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages* (1re partie); Paris, 1861, p. 134, in-12. — E. D., dans la revue *la Picardie*, 2e série, t. VI, p. 789, et t. XVIII, p. 342. — C. Enlart, *les Monuments religieux de l'architecture romane dans la région picarde*, p. 145, in-4.

MAREUIL-en-Brie. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort; 328 hab. Moulin. Fabrique de sabots. Eglise avec retable sculpté du XVe siècle, représentant la Passion. Château de la Renaissance.

MAREUIL-en-Dôle. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois; 337 hab.

MAREUIL-la-Motte. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny; 587 hab.

MAREUIL-le-Port. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Dormans, sur le Flagot; 1,190 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Port sur la Marne. Commerce de plâtre, de pierres, de briques, etc. Briqueterie, tuilerie, moulins. Eglise des XIIIe et XVIe siècles surmontée d'une élégante flèche en charpente.

MAREUIL-lès-Meaux. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux; 527 hab.

MAREUIL-sur-Arnon. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Chârost; 1,587 hab.

MAREUIL-sur-Ay. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay, sur la rive dr. de la Marne; 1,216 hab. Vins de Champagne. Carrières de craie. Taillanderie; vannerie. Eglise du XIIe siècle. Château moderne.

MAREUIL-sur-Belle. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron; 1,604 hab. Vins dits de Rossignol. Commerce de truffes. Tréfilerie et pointerie. Ateliers de constructions mécaniques. Château des XIVe et XVIe siècles (mon. hist.), siège de l'une des anciennes baronnies de Périgord. Eglise à coupole des XIIe, XIIIe et XVe siècles.

MAREUIL-sur-le-Lay. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon; 1,897 hab. Moulins. Clouterie. Fours à chaux; tuilerie, tannerie, teintureries. Eglise (mon. hist.) des XIIe, XIVe et XVe siècles. Ruines d'un château féodal du XIIIe siècle. Vestiges antiques.

MAREUIL-sur-Ourcq (*Mareuil-la-Ferté*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz, sur la rivière l'Ourcq; 740 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ce lieu, assez considérable dès le moyen âge, possédait un fort ou *ferté*, dont il restait encore en 1830 une tour haute de 20 m. On en voit encore les souterrains. Ce château avait été en partie détruit sous la Ligue. L'église est du XIIIe siècle, mais elle a été remaniée et le clocher est plus moderne. On a trouvé des antiquités romaines à Mareuil et à Fulaine, ancienne commune qui lui a été annexée en 1824. Cette seigneurie appartenait à l'abbaye de Collinaux. L'église, en ruine, était en grande partie romane. Les autres hameaux sont Rivière et Guillouvray. C'est à Mareuil que commence le canal de l'Ourcq. — Tourbières.

MAREUIL (Arnaut de), troubadour de la fin du XIIe siècle, né à Mareuil (Dordogne). Né de parents pauvres, destiné d'abord à la cléricature, il jeta, si l'on en croit la plus développée de ses deux anciennes biographies provençales, la robe aux orties pour « s'en aller par le monde » chercher fortune; il fut bien accueilli à Béziers, à la cour d'Azalaïs, fille de Raimond V, comte de Toulouse, et épouse (depuis 1171) de Roger II Taillefer, à laquelle il dédiait ses chansons; mais Alphonse II, roi d'Aragon (1162-96), qui courtisait aussi la comtesse, devint jaloux de lui, et Azalaïs, entre le roi et le poète, n'hésita pas. Arnaut congédié se rendit à Montpellier où il retrouva un protecteur en la personne de Guillaume VIII († 1202). Il est probable qu'il ne survécut point à son ancienne protectrice († vers 1200). — Son bagage poétique se compose d'environ 25 chansons, de 5 *Saluts* et d'un petit poème didactique ou *Ensenhamen*. — Les chansons présentent rarement des pensées originales et des images nouvelles, mais presque continuellement des sentiments délicats, exprimés en un style facile et harmonieux. Pétrarque l'appelle *il men famoso Arnaldo*, c.-à-d. qu'il le met au-dessous du subtil et alambiqué Arnaut Daniel; mais tel n'était point l'avis des troubadours eux-mêmes qui ont cité Arnaut de Mareuil plus souvent qu'aucun de ses contemporains. Ses *Saluts* ou lettres amoureuses (en vers de 8 syllabes à rimes plates) se distinguent par les mêmes qualités de tendre et harmonieuse distinction. Dans son *Ensenhamen* (en vers de 6 syllabes à rimes plates), il trace successivement leurs devoirs aux nobles, aux clercs et aux bourgeois; on y trouve malheureusement plus de lieux communs de morale que de renseignements précis sur la société d'alors. Il n'a point encore été donné des œuvres d'Arnaut de Mareuil une édition critique; la plupart des chansons et des saluts se trouvent dans les grands recueils de poésies provençales (Raynouard, Mahn, etc.); ce qui était resté inédit a été publié par M. C. Chabaneau dans les t. XX et XXI de la *Revue des langues romanes*. L'*Ensenhamen* a été publié par Raynouard (*Choix*, IV, 405). A. Jeanroy.

Bibl.: Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, pp. 103 et suiv. — Bartsch, *Grundriss der provenzalischen Literatur*, §§ 29, 32; *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. X, p. 219.

MAREY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant de Lamarche; 213 hab.

MAREY-lès-Fusset. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits; 145 hab.

MAREY-sur-Tille. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Selongey; 340 hab.

MAREY (Etienne-Jules), savant français, né à Beaune (Côte-d'Or) le 5 mars 1830. Docteur en médecine de Paris en 1859, il s'est livré de bonne heure à l'étude et aux perfectionnements de la méthode graphique en physiologie, et il est l'auteur de travaux originaux qu'il a pu mener à bien grâce à d'ingénieux appareils qui portent son nom et ont été adoptés partout. Ses travaux sur *la Physiologie médicale de la circulation du sang* (1860 à 1864) et ceux sur *la Physiologie du système circulaire* (1866) ont été couronnés par l'Institut; ses mémoires pour l'invention du *sphygmographe* et du *cardiographe* ont été récompensés par la faculté de médecine de Paris (1863, 1865). Après avoir fait plusieurs cours libres de physiologie et à la faculté et dans un laboratoire créé par lui, ses travaux

l'ont amené à une place de professeur suppléant au Collège de France, en remplacement de Flourens, chaire d'histoire naturelle des corps organisés, et il est aujourd'hui titulaire de cette chaire. Nous citerons encore, parmi les ouvrages publiés par ce savant : *la Méthode graphique dans les sciences expérimentales* (1878) ; *la Machine animale* (1878, 2e éd.); *la Circulation du sang à l'état physiologique et dans les maladies* (1881); *Développement de la méthode graphique par l'emploi de la photographie* (1885); *Physiologie du mouvement; le Vol des oiseaux* (1890); *le Mouvement* (1894). M. Marey fait partie de l'Académie de médecine depuis 1872 et il a été nommé membre de l'Institut en 1878. Dr A. DUREAU.

MAREY-MONGE (Guillaume-Stanislas), comte de Péluse, général français, fils du conventionnel Marey et petit-fils de Gaspard Monge, né à Nuits (Côte-d'Or) le 17 févr. 1796, mort à Pomard (Côte-d'Or) le 13 juin 1863. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1814), il servit dans l'artillerie jusqu'en 1830, époque où, après avoir pris part à l'expédition d'Alger, il passa dans la cavalerie. Il organisa nos premiers corps de spahis, devint, après de brillantes campagnes en Afrique, maréchal de camp (1843), général de division (12 juin 1848), fut gouverneur général de l'Algérie par intérim (juin-nov. 1848), exerça plusieurs commandements en France, prit part en 1857 à la guerre de Kabylie et, admis dans le cadre de réserve en 1861, fut nommé sénateur très peu de temps avant sa mort (7 juin 1863). On lui doit, outre une traduction des *Poésies* d'Abd-el-Kader, plusieurs *Mémoires* sur l'artillerie et d'intéressantes *Notes sur la régence d'Alger*. A. D.

MAREZOLL (Gustav-Ludwig-Theodor), jurisconsulte allemand, né à Gœttingue le 13 févr. 1794, mort à Leipzig le 28 févr. 1873. Fils d'un chancelier, il fit ses études à Iéna, puis à Gœttingue sous le jurisconsulte Hugo. Professeur de droit à Giessen en 1819, puis à Rostock, il devint, en 1836, conseiller de la haute cour d'appel. En 1837, il obtint une chaire à l'université de Leipzig. On cite parmi ses ouvrages : *Lehrbuch des Naturrecht* (Giessen, 1818) ; *Lehrbuch des Institutionen* (Leipzig, 1839 ; 5e éd., 1853) ; *Das gemeine deutsche Criminalrecht* (Leipzig, 1841 ; 3e éd., 1856); enfin sa dissertation *De Institutionum ordine*, qui avait obtenu un prix en 1815.

MARFA DE NOVGOROD (V. BORETSKAIA).

MARFAN (Antoine), homme politique français. Médecin à Castelnaudary, il en devint maire et en fut élu député le 20 mai 1894.

MARFAUX. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 204 hab.

MARFÉE (La). Petit bois de la rive gauche de la Meuse, au-dessus de Sedan, qui a donné son nom à un combat livré le 6 juil. 1641 par le comte de Soissons à l'armée royale commandée par Châtillon, qui y fut battu en même temps que le comte de Soissons y était tué.

MARFONTAINE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains-Richaumont; 185 hab.

MARFORIO (V. PASQUINO).

MARGADANT (Simon LEMCHEN, dit), poète latin suisse, connu aussi sous le nom de *Lemnius*, né à Margadant (cant. des Grisons), mort à Coire le 24 nov. 1550. Reçu maître en philosophie à l'université de Wittenberg, il publia en 1538 un volume d'épigrammes latines dans lesquelles Luther crut voir des attaques contre l'électeur de Saxe, et des louanges à l'adresse d'Albert, archevêque de Mayence. Décrété d'arrestation, abandonné par son ami Melanchthon et effrayé de la colère de Luther, Margadant s'enfuit à Worms, où il apprit sa condamnation au bannissement perpétuel. Il attaqua alors les chefs de la Réforme, ses persécuteurs, dans des écrits satyriques pleins de sarcasmes et d'injures, séjourna successivement à Francfort, à Halle, à Bâle où il devint correcteur d'imprimerie, se retira à Coire et y fut nommé professeur au gymnase. On a de lui : *Epigrammaton libri duo* (Wittenberg, 1538, in-8); *Apologia Simonis Lemnii contra decretum quod tyranni de Lutheri...* (Cologne, 1540, in-8); *Lucii Pisæi Monachopornomachia, datum ex achaja olympiade nona* (1538, in-4), etc.

MARGAINE (Henri-Camille), homme politique français, né à Sainte-Menehould le 4 déc. 1829, mort à Paris le 14 oct. 1893. Elève de Saint-Cyr, il prit sa retraite au grade de capitaine (1866), se battit vaillamment en 1870-71, fut élu député de la Marne à l'Assemblée nationale, siégea à la gauche républicaine, fut réélu député de Sainte-Menehould en 1876, 1877 et 1881, puis de la Marne (1885); l'un des 363, il fut questeur de la Chambre de 1876 à 1888 ; élu sénateur de la Marne (1888), il devint questeur du Sénat (1892).

MARGALIERS (Paul), pseudonyme d'Edouard *Cadol* (V. ce nom).

MARGAM. Ville d'Angleterre, comté de Glamorgan (Galles), au S.-E. d'Aberavon; 6,274 hab. (en 1891). Mines de cuivre et de zinc.

MARGARINE (Chim.). Chevreul a donné primitivement le nom de margarine à l'éther tripalmitique de la glycérine qui se trouve contenu dans la plupart des graisses ou des huiles. M. Berthelot a fait la synthèse de cette matière grasse, $C^6H^2(C^{32}H^{32}O^4)^3$, et a découvert en même temps la monopalmitine, $C^6H^2(H^2O^2)^2(C^{32}H^{32}O^4)$, et la dipalmitine, $C^6H^2(H^2O^2)(C^{32}H^{32}O^4)^2$. On attribue souvent aujourd'hui le nom de margarines aux éthers glycériques de l'acide heptadécylique, $C^{34}H^{34}O^4$, appelé par erreur acide margarique.

Dans l'industrie on donne le nom de margarine à une matière alimentaire analogue au beurre et constituée surtout par l'oléine. Le suif en branches provenant des vaches et des bœufs est fondu à la température la plus basse possible, environ 50°, la masse grenue obtenue après refroidissement (*premier jus*) est soumise à la presse hydraulique ; la partie la plus fluide, l'*oléomargarine* ou simplement l'*oléo*, se sépare de la partie solide. Si l'on soumet maintenant cette oléo à une agitation mécanique après l'avoir mélangée avec du lait écrémé, la matière grasse disparaît et se transforme en une émulsion blanche que l'on solidifie brusquement à 0°. Après un délaitage dans des appareils analogues à ceux qui sont employés dans l'industrie du beurre, on obtient la margarine commerciale. C. M.

MARGARIT (Juan de), cardinal et diplomate espagnol, né à Girone vers 1415, mort à Rome le 21 nov. 1484. Docteur en théologie et chanoine de Girone, évêque d'Elne en 1453, il fut chargé par Alphonse V, roi d'Aragon et de Naples, de négociations diplomatiques importantes, et de même par le roi Jean II. Il passa au siège épiscopal de Girone en 1461, devint chancelier du royaume et fit conclure la paix entre le pape Sixte VI et Ferdinand Ier. Il fut élevé à la pourpre en 1483. L'ouvrage qu'il consacra à l'histoire antique de son pays, jusqu'au règne de Theodose le Grand : *Paralipomenon Hispaniæ*, ne vit le jour que longtemps après sa mort (Grenade, 1545, in-4). André Schott le réédita dans *Hispania illustrata* (Francfort, 1603, t. I, in-fol.).

MARGARIT (José de), marquis d'Aguilar, général espagnol au service de la France, né en 1602, mort en 1685. Il prit une part active, en 1640, à l'insurrection catalane contre l'Espagne et en faveur de la France, ce qui le fit nommer par Louis XIII gouverneur de cette province. Maréchal de camp en 1642, il resta fidèle à sa patrie d'adoption et devint lieutenant général en 1651. Il soutint pendant quinze mois un siège mémorable à Barcelone, fit perdre plus de 40,000 hommes à l'armée espagnole et ne se rendit que vaincu par la famine, après avoir sacrifié tout son avoir à la cause qu'il défendait. Il resta au service de la France jusqu'à la paix des Pyrénées.— Son fils aîné, *Jean*, suivit ses traces et mourut à Perpignan en 1701.

MARGARITA PHILOSOPHICA. Ouvrage d'enseignement élémentaire célèbre au XVIe siècle. Il traite des sept arts libéraux par dialogue entre le maître et l'élève. La première édition parut à Strasbourg en 1503; l'auteur, Georg Reisch, né à Balingen (Wurttemberg), était prieur du couvent de chartreux de Fribourg, où il mourut en 1523.

MARGARITA ou **MARGUERITE** (Ile). L'une des îles Sous-le-Vent, sur la côte du Venezuela auquel elle se rattache politiquement, à 25 kil. au N. de la péninsule d'Araya. Découverte par Colomb en 1498, elle est séparée en deux parties par une langue basse et coupée elle-même par une lagune ; la partie occidentale, qui est la moins considérable, renferme le massif de Macanao (1,364 m.) ; elle se prête surtout à l'élevage des chèvres ; la partie orientale, beaucoup plus étendue, faiblement ondulée, est propre à la culture des céréales. La plus grande longueur de l'île est de 60 kil. Politiquement, l'île Margarita forme avec les îles Blanquilla et Los Hermanos, situées au N.-O., l'Etat vénézuélien de Nueva Esparta, auquel on rattache également divers écueils, et notamment au N.-E. Los Testigos. La population totale de l'Etat est de 30,983 hab. ; la capitale est Ascencion. Les ports principaux sont, par ordre d'importance, Pampatar, Pueblo de la Mar et Pueblo del Norte.

MARGARITA (Solaro, comte de La) (V. La Margherita).

MARGARITE (Minér.). Minéral monoclinique appartenant au groupe des clintonites. Il se présente rarement en cristaux distincts, mais en tables. Le clivage est parfait et très facile suivant la base. Macles comme dans les micas. Couleur grise, rougeâtre, rose, jaune. Translucide. Dureté, 3,5 à 4,5. Densité, 2,99 à 3,08. C'est un silicate hydraté d'alumine et de chaux, $2Al^2O^3,CaO, 2SiO^2,H^2O$. Au chalumeau il blanchit et fond sur les bords. Il donne de l'eau dans le tube fermé. La margarite est fréquemment associée à l'émeri (Naxos, Nicaria, Ekaterinbourg), etc.

MARGARITI. Bourg de l'Albanie (Turquie d'Europe), à 10 kil. N.-N.-E. de Parga, sur un affluent du Mavropotamo (Achéron). Environ 1,100 hab. Fondé au xv[e] siècle par les Vénitiens sur l'emplacement de l'antique *Gitanès*. Château fort vénitien.

MARGARITONE di Maguano, dit *Margaritone d'Arezzo*, peintre, sculpteur et architecte italien, né à Arezzo vers 1236 (?), mort à Arezzo en 1293. On peut citer parmi ses œuvres les plus importantes : une *Madone* et un *Crucifix*, à San Francesco d'Arezzo ; une *Madone* avec des scènes de la vie des divers saints, à la National Gallery de Londres. On lui a attribué, en sculpture, le tombeau de *Grégoire X* (mort en 1276) à la cathédrale d'Arezzo. On sait qu'il a travaillé, comme architecte, à la cathédrale de sa ville natale, après 1277 ; et on a pu croire qu'il avait donné le plan de Saint-Cyriaque d'Ancône.

MARGARODITE (Minér.). Variété de muscovite ressemblant à du talc et se trouvant au mont Greiner (Zillerthal).

MARGARY (Augustin-Raymond), né à Belgaum (Inde, présidence de Bombay) le 26 mai 1846, assassiné à Manwein (Yunnan) le 21 févr. 1875. Il embrassa la carrière consulaire en Chine, fut adjoint comme interprète à l'expédition du colonel Browne qui de Birmanie devait pénétrer dans le Yunnan. Margary partit de Changhaï à sa rencontre et fut le premier Européen à accomplir ce trajet. Il joignit Browne à Bhamo le 15 janv. 1875, repartit en avant et fut assassiné. On a publié son journal : *Notes of a journey from Hankow to Talifu* (Changhaï, 1875).

Bibl. : Alcock, *Journey of Margary from Shanghae to Bhamo* ; Londres, 1876.

MARGATE. Ville maritime d'Angleterre, au N. de l'île de Thanet ; 18,417 hab. (en 1891). Station balnéaire des Londoniens. Jetées de pierre (274 m.) et de bois (340 m.). Eglise (Saint-John) du xi[e] siècle. Hospice de scrofuleux.

MARGAUX. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau, en Médoc ; 1,915 hab. Stat. du chem. de fer du Médoc. Vignobles importants comprenant le premier cru classé de Château-Margaux ; les deuxièmes crus de Château-Rauzan-Ségla, de Rauzan-Gassies ; les troisièmes crus de Château-Lascombes et de Durfort-Vivens et un grand nombre de quatrièmes crus classés, de crus bourgeois supérieurs, de crus artisans et paysans et de palus.

MARGAY (Zool.) (V. Chat, t. X, p. 876).

MARGELAN (V. Marghilan).

MARGELLE ou **MARDELLE** (Constr.). Vaste pierre ou assise de pierres, de forme circulaire ou à pans, percée en son milieu d'un trou circulaire et posée sur l'orifice d'un puits pour en former le rebord ou le couronnement. On appelle *mur de margelle* la maçonnerie circulaire qui supporte la margelle au-dessus du sol. P. Chabat (*Dictionnaire de la construction*, t. III, 2[e] éd.) donne le détail d'une margelle d'un dessin spécial, existant au château de Chevreuse, et dont le dessus est creusé en canal avec pente et un orifice d'évacuation semblable à une petite gargouille. Les anciens, ayant fréquemment des puits dans leurs habitations et dans leurs temples, afin d'avoir facilement à portée l'eau nécessaire aux usages domestiques et aux libations, recouvrirent souvent les puits de margelles de marbre décorées d'emblèmes et d'attributs religieux qui feraient souvent confondre ces margelles, dont il existe un certain nombre dans les musées, avec des autels, si ces margelles n'avaient leur excavation intérieure et ne montraient souvent une sorte de cannelure créée par l'action de la corde servant à puiser l'eau. Charles Lucas.

MARGELLE (La). Rivière de France (V. Cher, t. X, p. 1088).

MARGELLE (La). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 73 hab.

MARGENCEL. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon ; 719 hab.

MARGENCY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency ; 190 hab.

MARGENS ou **MARZENS**. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 420 hab. Vaste tumulus. Château de Preignan du xv[e] siècle. Eglise en partie du xv[e] siècle.

MARGERET (Jacques), aventurier français du xvi[e] siècle. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il était originaire de Bourgogne et combattit en France pendant les guerres de la Ligue, puis passa à l'étranger, d'abord en Transylvanie, puis en Pologne. Il servit dans l'armée russe sous Boris Godounov et sous le faux Dmitri qui lui donna le commandement d'une compagnie de sa garde. Il quitta Moscou après l'avènement de Schouïsky (1606). Revenu en France, il fut reçu par Henri IV, et, sur ses conseils, il publia à Paris en 1607 un ouvrage fort curieux : *Etat présent de l'empire de Russie et grand-duché de Moscovie, avec ce qui s'y est passé de plus mémorable depuis l'an 1590 jusqu'à l'an 1666*. En 1609, on le retrouve en Russie ; il se mit au service du brigand de Touchino (1609), puis il passa à celui du roi de Pologne et combattit les Moscovites. Il se distingua au combat de Klouchino, à la prise et à la défense de Moscou. En 1612, on le retrouve à Hambourg ; il offre ses services au gouvernement russe, qui cette fois les refuse. Son livre sur l'empire de Russie est fort curieux ; il renseigne non seulement sur les événements, mais aussi sur les institutions moscovites au commencement du xvii[e] siècle. Il est généralement exact et ne renferme que peu d'erreurs. Il a été réimprimé à Paris en 1667, 1821 (à 100 exemplaires), 1855 et en 1860, avec une notice par M. H. Chevreul. Il a été traduit en russe par Oustrialov (Saint-Pétersbourg, 1830) et dans le recueil intitulé *Récits des contemporains sur Dmitri l'usurpateur*. L. Leger.

MARGERIDE (Monts de la) (V. Cantal, Loire [Haute-] et Lozère).

MARGERIDES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bort ; 738 hab.

MARGERIE-Chantagret. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux ; 680 hab.

MARGERIE-Hancourt. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont ; 381 hab. Eglise du xii[e] siècle (mon. hist.). Tumulus de Hancourt.

MARGÈS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Donat ; 581 hab.

MARGGRABONA. Ville de Prusse, district de Grunbinnen, sur le lac Oletzko et la Lega ; 4,900 hab.

MARGGRAF (Andreas-Sigismund), chimiste allemand, né à Berlin le 3 mars 1709, mort à Berlin le 7 août 1782. Il étudia d'abord la pharmacie dans l'officine paternelle à Berlin, puis la chimie dans cette même ville et à Strasbourg, avec Neumann et Spielmann, la médecine à Halle, la minéralogie et la métallurgie à Freiberg. En 1738, à vingt-neuf ans, il fut nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin. En 1754, il fut placé à la tête de son laboratoire de chimie et en 1760 il fut choisi comme directeur de sa classe de physique. L'Académie des sciences de Paris se l'attacha à son tour en 1777 comme associé étranger. La plus mémorable découverte de Marggraf est celle du sucre de betterave qu'*Achard* (V. ce nom) ne fit que populariser cinquante ans plus tard. C'est dans une dissertation publiée en 1747 (*Mémoires de l'Académie de Berlin*) et intitulée *Expériences chimiques faites dans le dessin de tirer un véritable sucre de diverses plantes qui naissent dans nos contrées*, que l'illustre chimiste allemand annonce la possibilité d'obtenir du sucre de certaines plantes par l'évaporation et signale la bette blanche comme contenant le plus de principes sucrés. On doit en outre à Marggraf une foule d'autres travaux non moins importants, tels que la découverte de l'acide phosphorique, qu'il appelait fleur de phosphore (1740), celle de la soude (1762), une méthode depuis longtemps abandonnée pour l'extraction du phosphore d'urine, une autre pour la dissolution de l'argent et du mercure dans les acides des métaux, des expériences sur l'extraction du zinc par la sublimation, sur la purification du camphre au moyen de la chaux, sur la terre d'alun et la régénération de cette substance, sur le lapis-lazuli, des recherches sur la composition du gypse, sur celle de l'eau, sur le spath fluor, le manganèse, les calculs urinaires, etc. Il a exposé les résultats de tous ces travaux dans de nombreux mémoires, la plupart en français. Insérés d'abord dans le recueil de l'académie de Berlin, ils ont été réunis, sauf les derniers en date, peu nombreux d'ailleurs, sous le titre : *Chymische Schriften* (Berlin, 1761-67, 2 vol. in-8). L. S.

Bibl. : *Mém. de l'Acad. des sciences de Paris*, part. hist., année 1782.— F. Hœfer, *Hist. de la Chimie*, t. II, p. 414.

MARGHERITA (La) (V. La Margherita).

MARGHILAN. Ville du Turkestan russe, ch.-l. du Ferghana (cercle de Marghilan, 16,011 kil. q., 160,162 hab. en 1891), par 40°24′ lat. N., à 600 m. d'alt., 65 kil. E. de Kokand; 40,000 hab., Sartes, Tadjiks et Juifs. Enceinte percée de douze portes, mosquées nombreuses, temple où l'on montre l'étendard de soie rouge appelé étendard d'Alexandre et le tombeau du conquérant. Commerce de soie. La ville russe, siège de l'administration, est à 16 kil. au S. de l'autre dont la sépare la forteresse de *Iarmaggar*.

MARGILLEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte; 338 hab.

MARGINELLA. I. Malacologie. — Coquille ovale oblongue, lisse, brillante, à sommet plus ou moins saillant, quelquefois nul; ouverture allongée étroite; bord externe avec un bourrelet marginal; le columellaire épaissi, garni de plis obliques. Ex. : *M. glabella* L. J. Mab.

II. Paléontologie (V. Volute).

MARGIANE (Géogr. anc.). Ancien pays d'Asie, dépendant de la Bactriane, qui occupait le bassin du Margus (notre Mourghab). On vantait sa fertilité, notamment en vin. Des déserts qui l'entouraient, les nomades ne cessaient d'attaquer la population sédentaire. Citons les Derbices à l'embouchure de l'Oxus, les Massagètes, les Parnes et les Dahes entre l'Oxus, le Margus et la mer Caspienne. Antiochus Ier construisit pour les arrêter un mur de 300 kil. de long. Les principales villes de la Margiane étaient : Antioche de Margiane, qui avait 14 kil. de tour et dont les ruines se voient à *Merv* (V. ce mot), Nisæa, Ariaca, Jasonium. A.-M. B.

MARGITÈS. Personnage comique des légendes grecques ; c'est un simple d'esprit qui se croit très intelligent ; il était le héros d'une épopée comique attribuée à Homère et remaniée par Pigrès d'Halicarnasse, frère de la reine Artémise, lequel intercala des vers iambiques entre les hexamètres. Il en reste quelques fragments insérés dans *Epicorum græcorum fragmenta* (Leipzig, 1877, t. I).

MARGIVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 292 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabrique de sucre. Eglise des xiie et xiiie siècles. Restes d'un château du xie siècle.

MARGNÈS-de-Brassac (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Brassac ; 418 hab.

MARGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan ; 487 hab.

MARGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort ; 233 hab.

MARGNY-aux-Cerises. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny ; 242 hab.

MARGNY-lès-Compiègne (*Matriniacus*, *Marigniacus*, *Marigny*). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne ; 1,570 hab. La stat. du chem. de fer dite de Compiègne est au faubourg du Petit-Margny, détaché du territoire de Margny. Le chef-lieu est au pied des talus du plateau de Coudun. Sucrerie ; fabrique de chaudières en cuivre, etc. Margny était le siège d'une prévôté royale et la seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais qui les aliéna en 1577. Le domaine entra ensuite dans le duché d'Humières. Ce village fut détruit lors du siège de Compiègne en 1430 et incendié par les Prussiens en 1814. L'église, reconstruite après le siège de 1430, fut brûlée de nouveau au xviiie siècle. Il ne reste de l'ancien édifice qu'une partie du chœur (xve s.). On y voit une curieuse sculpture, représentant le Christ ailé. C. St-A.

MARGNY-sur-Matz (*Marigny*, *Matriniacum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz ; 280 hab. Carrières, moulins à eau. Cette commune, située sur la rivière du Matz, était le siège d'une prévôté ressortissant à la châtellenie de Compiègne. Les ruines d'un château fort, dont les souterrains s'étendaient jusque sous l'église, ont été rasées en 1810. La seigneurie appartenait à une ancienne famille qui en portait le nom. Au xive siècle, Jean de Sains épousa Alix de Marigny, sœur de l'évêque de Beauvais, Jean de Marigny et d'Enguerrand, célèbre par sa mort tragique. L'église forme un rectangle ; sur l'une des faces le chœur constitue une saillie circulaire. Le principal pignon de la façade a un portail roman ; l'autre pignon est percé d'une fenêtre ogivale. Le clocher a été presque entièrement reconstruit en 1751. La nef et le chœur sont lambrissés. Le collatéral gauche a des vitraux du xvie siècle. Hameaux : *Plaissier*, *Bourmont*, etc. C. St-A.

MARGON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou ; 488 hab.

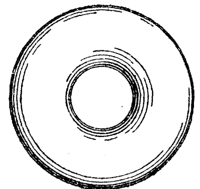
MARGON. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Roujan ; 236 hab.

MARGON (G. Plantavit de La Pause, abbé de), littérateur français du xviie siècle (V. Plantavit).

MARGOSA (Bot.) (V. Margousier).

MARGOUET-Meymes. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignan ; 545 hab.

MARGOUILLET (Mar.). Anneau en bois, cannelé sur son pourtour, pour recevoir une *estrope* (V. ce mot). Il sert de conduite à des cordages.





Margouillet.

MARGOUSIER (Bot.). Nom vulgaire du *Melia azedarach* L. (V. Melia).

MARGRAFF (V. Marggraf).

MARGRAVE (V. Marche).

MARGUERAY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy ; 273 hab.

MARGUERIE (Jean-Jacques de), mathématicien fran-

çais, né à Mondeville (Calvados) le 12 avr. 1742, mort en mer en juil. 1779. Entré dans la marine en 1768, après d'excellentes études scientifiques, il devint en 1770 membre adjoint, et en 1771 membre titulaire de l'académie de marine, fut promu lieutenant de vaisseau en 1779 et fut tué, la même année, au combat de la Grenade. On lui doit de nombreux et importants travaux sur les mathématiques, entre autres plusieurs mémoires sur la résolution de l'équation du 5e degré, sur l'élimination des inconnues, sur une nouvelle théorie de la résistance des fluides; sur le roulis, sur la manière de trouver les centres de gravité (*Mémoires de l'Académie de marine*, t. I). L. S.

MARGUERIN (Emile), pédagogue français, né à Paris le 14 oct. 1820, mort à Amer (Lorraine) le 4 oct. 1884. Il fit de brillantes études au collège Bourbon, et bientôt il y rentrait comme professeur d'histoire et de littérature. Sans renoncer à l'enseignement, il collabora au *Courrier français* et plus tard à la *Liberté de penser*. En 1848, il fut question de lui ouvrir la carrière diplomatique. Mais les événements le déterminèrent à ne point abandonner l'enseignement. Il y apportait de rares qualités d'organisateur qui le firent appeler, en 1853, à la direction de l'école Turgot. Depuis ce temps, il se consacra durant près de trente années aux écoles primaires supérieures de la ville de Paris, ou plutôt il en fut le véritable créateur. Car, après avoir presque triplé le nombre des élèves de l'école Turgot, il fut nommé administrateur des écoles supérieures municipales de Paris et obtint la création des écoles Colbert, Lavoisier, J.-B. Say, Arago. M. Duruy l'envoya en Angleterre étudier l'éducation des classes laborieuses, et il rendit compte de cette mission dans un remarquable rapport publié en 1864. En 1879, il ajouta à ses fonctions celle de directeur de l'école J.-B. Say qu'il éleva en quelques années au plus haut degré de prospérité. Marguerin avait publié quelques ouvrages scolaires.

MARGUERIN DE LA BIGNE (V. BIGNE [MARGUERIN DE LA]).

MARGUERIT (V. MARGARIT).

MARGUERITE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire de différentes plantes de la famille des Composées, entre autres de la *Pâquerette* (V. ce mot), du *Leucanthemum vulgare* Lamk ou *Grande Marguerite* (V. CHRYSANTHÈME), du *Chrysanthemum Segetum* L. ou *Marguerite dorée* (V. CHRYSANTHÈME), enfin de l'*Aster Chinensis* ou *Reine-Marguerite*. Dr L. HN.

II. MARINE. — Quand un cabestan est insuffisant à lever une ancre, on augmente la force en installant sur la chaîne un appareil. C'est cette opération qui s'appelle : Faire marguerite. Elle consiste à fouetter sur la chaîne à l'avant de la bitte un fort filin, qui ira passer dans une grosse poulie fixée à une boucle du pont, de là dans la deuxième poulie frappée sur la chaîne, et ira se garnir au cabestan. On vire alors sur le garant du gros palan ainsi constitué.

MARGUERITE (Ile) (V. MARGARITA).

MARGUERITE (Sainte) ou **MARGUERITE** D'ANTIOCHE, vierge et martyre de la fin du IIIe siècle, patronne des femmes enceintes. Le véritable nom est celui que les Grecs donnent : *Marina;* ils l'appellent aussi la *grande martyre*. Sa fête est célébrée chez eux le 20 juin ; chez les Latins, le 20 juil. Elle était née à Antioche de Pisidie, fille d'Edesius, prêtre des faux dieux. Elle perdit sa mère peu après sa naissance, et son père la confia à une paysanne, qui l'éleva à son insu dans la foi chrétienne. Un jour qu'elle gardait le troupeau de sa nourrice, Olibrius, préfet d'Orient, l'aperçut et s'éprit d'elle. Mais comme elle refusait de l'épouser, l'amour du préfet se changea en haine atroce. Profitant des édits qui ordonnaient alors (vers 300) de sévir contre les chrétiens, il soumit Marine à une série de tourments où furent rassemblés tous les supplices infligés aux martyrs ou imaginés dans leurs légendes. Elle les endura victorieusement. Le diable lui-même vint prêter assistance aux persécuteurs : prenant la forme d'un dragon épouvantable, il apparut dans la prison où la sainte était enfermée; avec des sifflements affreux et des puanteurs intolérables, il se précipita sur elle comme pour la dévorer. Mais elle fit le signe de la croix, et le dragon creva en s'écriant: *Je suis vaincu par toi.* C'est dans cette victoire que Raphaël a représenté sainte Marguerite. On la jeta ensuite dans une grande cuve remplie d'eau, on dit aussi dans un lac, pour la noyer ; il se fit aussitôt un grand tremblement de terre, une radieuse clarté enveloppa Marine, une colombe se posa sur son front, les liens qui la garrottaient furent brisés, et elle sortit saine et sauve. Il fallut enfin recourir au moyen qui produit le dénouement obligé de toutes les légendes, le seul efficace contre les martyrs sur lesquels tous les autres ont été vainement essayés. Marine fut décapitée; elle encouragea le bourreau qui tremblait. Le couvent de Montefiascone en Toscane prétend posséder son corps. — Un Allemand fort savant, Usener, a écrit un traité fort érudit (*Legende der heiligen Pelagia;* Bonn, 1879) pour démontrer que sainte Marine, sainte Pélagie d'Antioche, sainte Aréthuse de Séleucie sont des transformations de la divinité sémitique Aphrodite, dont les Phéniciens avaient répandu le culte sur les côtes de l'Asie Mineure. E.-H. VOLLET.

MARGUERITE D'ALSACE, comtesse de Flandre et de Hainaut, morte en 1194. Elle était la troisième fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et de Sybille d'Anjou. Elle épousa Baudouin, fils et héritier de Baudouin le Bâtisseur, comte de Hainaut, et ce mariage mit fin aux querelles qui divisaient les deux pays depuis près d'un siècle. Philippe d'Alsace, frère de la comtesse Marguerite, étant mort sans enfants en 1191, sa sœur prit possession du comté de Flandre, non sans difficultés, et elle dut céder au roi *Philippe-Auguste* (V. ce nom) une partie de la Flandre gallicane. Marguerite laissait sept enfants, dont l'aîné, *Baudouin IX*, devint empereur de Constantinople. E. H.

BIBL. : GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hanoniense* (éd. Arndt, dans les *Monumenta Germaniæ*, ss. XXI). — D'OUDEGHERST, *Annales de Flandres ;* Anvers, 1571, in-fol., rééd. ; Gand, 1789, 2 vol. in-8.

MARGUERITE D'ANGOULÊME, reine de Navarre, née à Angoulême le 11 avr. 1492, morte à Odos-en-Bigorre le 21 déc. 1549. Fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, elle perdit son père à quatre ans et reçut de sa mère une forte éducation classique, apprit l'espagnol, l'italien, le latin, un peu de grec et d'hébreu. Sa beauté, son intelligence, la noblesse de son caractère en firent une des personnes les plus remarquables de son temps. Plus âgée de deux ans que son frère, le futur François Ier, elle épousa Charles III, duc d'Alençon (1er déc. 1509) ; son frère la fit duchesse de Berry (1517). Elle l'aimait tendrement et avait sur lui une grande influence dont elle usait en faveur des lettrés. Elle fut sympathique aux premiers efforts des réformés que persécutait sa mère. Elle alla retrouver son frère dans sa prison de Madrid, mais ne put obtenir de Charles-Quint des conditions de paix favorables (1525). En janv. 1527, elle épousa Henri d'Albret, roi de Navarre ; vivement attaquée par les moines, elle ne put empêcher le supplice de Berquin ; elle fit paraître la traduction expurgée des *Heures* par Guillaume Pept et un volume de ses propres poésies : *le Miroir de l'âme pécheresse;* Beda, syndic de la faculté de théologie, le fit condamner et fit insulter Marguerite par les écoliers du collège de Navarre. Le roi emprisonna Beda au Mont-Saint-Michel où il mourut en 1537. Mais le connétable de Montmorency l'emporta sur la reine de Navarre qui dut se contenter d'offrir un refuge aux réformés dans son royaume de Navarre et à sa cour de Nérac, au grand mécontentement de son mari. Retirée dans ses Etats, elle s'occupa à composer des *Nouvelles* imitées de Boccace. Elle n'a laissé qu'une fille, *Jeanne* d'Albret, mère de Henri IV.

Les œuvres de Marguerite de Navarre sont : ses poésies publiées par son valet de chambre, Simon de La Haye (Silvius) sous le titre : *Marguerites de la Marguerite des princesses* (Lyon, 1547, 2 vol.); beaucoup avaient été publiées séparément. — *L'Heptaméron des nouvelles de très illustre princesse Marguerite de Valois*, remis en

ordre par Claude Gruget (Paris, 1559, in-4); une première édition de 67 nouvelles retouchées par Boaistuau avait paru sous le titre d'*Histoire des amans fortunez* (Paris, 1558) ; plus tard, un texte abrégé publié sous le titre de *Contes et nouvelles de Marguerite de Valois* (Amsterdam, 1698, 2 vol. pet. in-8). Ces versions ont eu de nombreuses éditions. Leroux de Lincy rétablit le vrai texte et y joignit un bon commentaire (Paris, 1853-55, 2 vol.). La meilleure édition est celle de F. Frank (Paris, 1873, 4 vol.). Génin a publié des *Lettres de Marguerite d'Angoulême* (Paris, 1841-42, 2 vol. in-8). La princesse Elisabeth, plus tard reine d'Angleterre, traduisit en anglais *le Miroir de l'âme pécheresse*. Les *Œuvres complètes* de Marguerite ont été publiées en 1852. A.-M. B.

BIBL. : DURAND, *Marguerite de Valois et la cour de François Ier*; Paris, 1848, 2 vol. — MISS FREER, *Life of Marguerite queen of Navarra*. — LOTHERSSEN, *Kœnigin Margareta von Navarra*, 2e éd., 1885. — DE LA FERRIÈRE, *Marguerite d'Angoulême* ; Paris, 1891.

MARGUERITE D'ANJOU, reine d'Angleterre, née à Pont-à-Mousson le 23 ou 24 mars 1429, morte au château de Dampierre en Anjou le 25 août 1482. Fille du roi René et d'Isabelle de Lorraine, elle épousa le jeune roi d'Angleterre Henri VI à qui elle était fiancée dès son enfance. Le 30 mai 1445 elle fut couronnée à Westminster et prit de suite sur son mari un énorme ascendant. Elle se débarrassa d'abord du duc de Gloucester, oncle du roi, qui avait combattu son mariage et qui, arrêté, fut peu après trouvé mort dans sa prison (1447). La guerre avec la France ayant repris en 1449 et l'Angleterre y ayant essuyé de sanglants revers, les ennemis de la reine, dont le duc d'York, déjà secrètement candidat au trône, était le chef, en firent retomber la responsabilité sur Marguerite, dont le favori, Suffolk, fut mis à mort par la populace (mai 1450). John Cade souleva le comté de Kent et réussit à entrer dans Londres d'où le roi et la reine durent s'enfuir; ils n'y rentrèrent que le 10 juil. après la mort de l'aventurier. Ce fut dès lors la lutte ouverte entre le parti de la reine, dirigé par le comte de Somerset, qui arbora la Rose rouge, et celui du duc d'York, qui prit la Rose blanche. Ce dernier obtint un moment l'arrestation de Somerset, mais Marguerite le fit relâcher et York dut s'exiler dans un de ses châteaux. En 1453, Talbot fut vaincu en Guyenne et Henri VI atteint d'aliénation mentale ; le duc d'York, nommé protecteur du roi, fit de nouveau emprisonner Somerset ; mais le roi ayant recouvré sa raison fit mettre son ministre en liberté ; une bataille eut lieu à Saint-Albans (23 mai 1454) où Somerset fut tué et Henri VI blessé et fait prisonnier. Après une réconciliation apparente, la guerre recommença et fut funeste à la reine ; le comte de Warwick, vainqueur à Southampton (9 juil. 1460), s'empara de la personne de Henri VI, et Marguerite s'enfuit avec son fils en Ecosse. Elle y réunit une armée à la tête de laquelle elle battit le duc d'York à Wakefield et le fit décapiter. Mais les habitants de Londres, se déclarant pour la Rose blanche, lui fermèrent leurs portes et proclamèrent sous le nom d'Edouard IV, Edouard, comte de March et duc d'York, descendant d'Edouard III. Marguerite livra de nouveau bataille à Towton (28 mars 1461); vaincue, elle s'enfuit en France où Louis XI lui fit bon accueil. Elle tenta de reconquérir son royaume avec l'appui de Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie; mais elle échoua. Vaincue deux fois, à Hedgely Moor et à Hexham (1463), séparée de son mari, elle échappa à grand'peine et trouva un refuge chez son père en Barrois où elle resta sept ans. En 1468, Warwick ayant résolu de restaurer Henri VI et marié sa fille au prince de Galles, Marguerite repartit pour l'Angleterre ; mais, le jour où elle débarquait (13 avr. 1470), Warwick était vaincu à Barnet et mis à mort; Marguerite fut à son tour vaincue le 4 mai 1471 à Tewkesbury, son fils mis à mort par ordre d'Edouard IV et elle-même enfermée à la Tour de Londres. Elle ne recouvra la liberté qu'en 1476, par l'entremise de Louis XI et dut abandonner tous ses droits, tant sur l'Angleterre que sur les biens de son père. Elle mourut au château de Dampierre en Anjou où l'avait recueillie un fidèle serviteur de sa maison. H. C.

BIBL. : CHARTIER, COUSINOT, CHATELAIN. — Abbé PRÉVOST, *Histoire de Marguerite d'Anjou*; Amsterdam, 1750, 2 vol. in-12. — Michel BAUDIER, *History of the calamities of Margaret of Anjou*; Londres, 1737, in-8. — Louis LALLEMEND, *Marguerite d'Anjou-Lorraine*, 1855, in-8. — BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*.

MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante générale des Pays-Bas, née à Bruxelles en 1480, morte à Malines en 1530. Elle était fille de Maximilien, archiduc d'Autriche, et de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire. Elle n'avait que trois ans quand elle perdit sa mère, et, peu de temps après, elle fut fiancée au dauphin Charles, depuis Charles VIII, en vertu du traité d'Arras de 1482, et conduite à la cour de France pour y être élevée. Mais le jeune roi ayant épousé l'héritière du duché de Bretagne en 1491, Marguerite fut renvoyée aux Pays-Bas. Six ans plus tard, elle devint la femme de don Juan d'Espagne, et, ce prince n'ayant guère survécu à son mariage, elle convola en secondes noces avec Philibert de Savoie (1501). Celui-ci étant mort prématurément en 1504, sa femme rentra en Flandre et refusa successivement la main des rois Henri VII d'Angleterre et Louis II de Hongrie. A la mort de Philippe le Beau, en 1506, l'empereur Maximilien confia la régence des Pays-Bas à sa fille. Marguerite déploya une grande habileté, conclut avec l'Angleterre un traité de commerce très avantageux, négocia une trêve avec la Gueldre et prépara l'alliance qui fut conclue à Cambrai entre le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon, en vue d'abattre la république de Venise. Lorsque Charles-Quint eut été déclaré majeur en 1515, les pouvoirs de Marguerite prirent fin; ils lui furent rendus en 1518 et encore augmentés en 1520. Devenue gouvernante générale des Pays-Bas, elle sut maintenir l'ordre dans les provinces, repousser les attaques de François Ier et étendre l'autorité de son neveu sur les seigneuries d'Utrecht et de Frise. Elle porta la puissance de Charles-Quint à son apogée en concluant à Cambrai la fameuse paix des Dames de 1529, qui soustrayait l'Italie à l'influence française, et obligeait François Ier à renoncer définitivement à la Flandre, à l'Artois et à Tournai. L'administration intérieure de Marguerite fut pleine d'énergie et visa à perfectionner encore davantage la centralisation introduite par les ducs de Bourgogne. La gouvernante éluda le plus possible les privilèges des communes et réprima cruellement l'hérésie. Elle aimait les lettres et faisait aux savants et aux artistes le plus brillant accueil dans sa cour de Malines. Elle fit construire la superbe église de Brou, destinée à recevoir son tombeau et celui de Philibert de Savoie ; elle protégea spécialement le peintre Van Orley, les architectes Van Bodeghem et Van Pede, les tapissiers de Pannemæcker et Vander Tommen ; les littérateurs Molinet, Jean Lemaire de Belges, les Evertz, Erasme, etc. Elle s'essaya elle-même dans la poésie et nous a laissé quelques pièces déparées par le bel esprit, mais ne manquant ni de finesse ni de grâce. Une tradition, qui ne semble guère justifiée, accuse Marguerite de n'être pas restée insensible aux charmes d'Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten. De leurs relations serait né un enfant naturel. Quoi qu'il en soit, Marguerite ne laissa d'enfant d'aucun de ses deux mariages. La ville de Malines a élevé à la princesse une statue de marbre en 1849. E. H.

BIBL. : BLONDEAU DE CHARNAYE, *Abrégé de l'histoire de Marguerite d'Autriche*; Paris, 1764, in-12. — CUSSINET, *Essai sur l'histoire de Marguerite d'Autriche et sur le monument de Brou*; Lyon, 1838, in-8. — ALTMEYER, *Marguerite d'Autriche, sa vie, sa politique et sa cour*, dans la *Revue de Liège*, 1840-1841. — DE QUINSONAS, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche* ; Paris, 1855, 3 vol. in-8. — Th. JUSTE, *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche* ; Bruxelles, 1858, in-8.

MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Parme, gouvernante générale des Pays-Bas, née à Audenarde en 1522, morte à Ortona en 1586. Elle était la fille naturelle de Charles-Quint et de Jeanne Van der Gheynst, qui était elle-même la fille d'un ouvrier tapissier d'Audenarde.

L'empereur fit élever Marguerite dans la famille de Douvrin et la donna en mariage à Alexandre de Médicis. Celui-ci étant mort peu de temps après, sa veuve épousa en secondes noces Octave Farnèse, petit-fils du pape Paul III. Ce mariage ne fut pas heureux ; aussi, quand Philippe II proposa à Marguerite le gouvernement général des Pays-Bas, la princesse s'empressa-t-elle de quitter son époux. Elle trouva les provinces belges épuisées par les guerres de Charles-Quint et profondément troublées par les querelles religieuses. Après avoir gouverné pendant quelques années en suivant les inspirations de Granvelle, la gouvernante sacrifia le puissant ministre au mécontentement de la noblesse, et conseilla au roi de modérer les placards sur l'hérésie. Les excès des iconoclastes exaspérèrent Philippe II ; il envoya le duc d'Albe à Bruxelles pour rétablir l'unité religieuse par la force des armes. Marguerite se démit de ses fonctions et se retira en Italie. Elle avait fait preuve de sérieuses capacités, mais elle était très autoritaire, et elle s'associa plus d'une fois au système de duplicité adopté par le roi. Sans contester le talent de la gouvernante, on doit rejeter les exagérations louangeuses de Strada et voir surtout en elle l'instrument des volontés de son frère, et il est permis de croire que, plus que toute autre cause, le choix que fit Philippe II du duc d'Albe pour succéder à Marguerite contribua à populariser l'administration de la princesse et à faire naître chez les Belges les regrets qui la suivirent dans sa retraite. Lorsque don Juan d'Autriche eut échoué dans sa tentative de restaurer l'autorité royale dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne donna à Alexandre Farnèse, fils de Marguerite, le commandement de l'armée, tandis qu'il rappelait Marguerite elle-même au gouvernement général du pays ; mais le fils jugea que lui seul était capable de mener la tâche à bonne fin et ne voulut à aucun prix partager le pouvoir avec sa mère ; après de laborieuses négociations, Marguerite se retira de nouveau en Italie, et mourut à Ortona, précédant de quelques mois son époux dans la tombe. E. H.

Bibl. : Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et de Philippe II* ; Bruxelles, 1867, 3 vol. in-4. — Poullet et Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle* ; Bruxelles, 1877-94, 11 vol. in-4. — Crutzen, *l'Origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme* ; Gand, 1882, in-8.

MARGUERITE d'Autriche, reine d'Espagne (V. Philippe III).

MARGUERITE de Bourgogne, reine de Navarre, née en 1290, morte en avr. 1315. Fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès, cinquième fille de saint Louis, elle épousa, en 1305, Louis, fils aîné de Philippe le Bel. La vie de plaisirs qu'elle menait avec ses belles-sœurs Jeanne et Blanche, filles du comte Otton IV de Bourgogne, les fit accuser de débauches et de magie. Elles furent arrêtées en 1314, enfermées Jeanne à Dourdan, Marguerite et Blanche aux Andelys. Philippe et Gautier d'Aunay, gentilshommes normands attachés à leur service, furent inculpés d'adultère avec Marguerite et Blanche ; torturés, ils avouèrent et furent écorchés vifs et décapités à Pontoise ; plusieurs serviteurs et gentilshommes furent torturés et mis à mort comme complices. Jeanne de Bourgogne fut acquittée. Marguerite, transférée au Château-Gaillard, y fut étouffée entre deux matelas sur l'ordre de son mari, devenu le roi Louis X, lequel voulait se remarier. On l'enterra dans l'église des Cordeliers de Vernon (avr. 1315). Ces tragiques événements donnèrent lieu à la légende de la tour de Nesle où l'on supposait que les trois princesses recevaient leurs amants. On sait le parti qu'Alexandre Dumas en a tiré. Marguerite de Bourgogne avait eu de Louis, alors roi de Navarre, une fille, *Jeanne*, née en 1312, qui fut exclue du trône, sous prétexte de loi salique, mais garda la Navarre qu'elle apporta en dot à Philippe d'Evreux ; elle fut la mère de Charles le Mauvais. A.-M. B.

MARGUERITE de Bourgogne (V. Marguerite d'York).

MARGUERITE de Carinthie (V. Marguerite Maultasche).

MARGUERITE de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, née à Valenciennes vers 1200, morte à Lille en 1280. Les biographies de cette princesse sont presque toujours remplies d'erreurs à cause de la confiance imméritée que la plupart des historiens ont accordée au chroniqueur Jacques de Guyse. Les travaux critiques récemment publiés permettent de rectifier beaucoup d'inexactitudes courantes. Marguerite était la seconde fille de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople. Elle épousa d'abord Bouchard d'Avesnes, bailli du Hainaut. Philippe-Auguste avait vu avec déplaisir ce mariage qui portait dans la famille des d'Avesnes les couronnes de Flandre et de Hainaut pour le cas où Jeanne, sœur aînée de Marguerite, mourrait sans enfants, ce qui arriva. Jeanne, qui, pendant plus de deux ans, n'avait fait aucune objection au mariage de sa sœur, en demanda l'annulation au moment, semble-t-il, où Bouchard réclamait une part de l'héritage de son beau-père, et elle révéla au pape que l'époux de Marguerite avait autrefois reçu le sous-diaconat. Les papes Innocent III et Honorius III accueillirent cette dénonciation et excommunièrent Bouchard sans l'avoir entendu. Celui-ci ne tint aucun compte des censures pontificales et demeura pendant six ans avec sa femme à Houffalize, sous la protection de Waleran de Luxembourg. Deux fils leur naquirent : Jean en 1218 et Baudouin en 1219. Mais, cette année-là, Bouchard, qui s'était aventuré dans les Etats de sa belle-sœur, fut saisi, et Marguerite, pour obtenir la liberté de son époux, dut consentir à se séparer de lui, tandis qu'il se rendait à Rome pour obtenir la validation de son mariage. Jeanne profita de cette absence pour déterminer sa sœur à prendre un autre mari. En 1223, Marguerite épousa Guillaume de Dampierre avec une précipitation telle qu'on ne s'aperçut pas que le mariage était nul, les conjoints étant parents à un degré prohibé. Le pape Honorius III ordonna aux époux de se séparer ; il ne semble cependant pas avoir déployé dans cette seconde cause la sévérité avec laquelle il avait agi dans la première. Son successeur, Grégoire IX, proclama les d'Avesnes bâtards et valida le mariage de Dampierre. Il perdait de vue ses propres décrétales formulées en 1234, qui contenaient des règles sur les effets du mariage putatif, et, pas plus que ses prédécesseurs, il n'avait entendu les intéressés. A la mort de Jeanne, Marguerite lui succéda et régna pendant trente-cinq ans sur les deux comtés de Flandre et de Hainaut. Elle manifesta une grande préférence pour les enfants du second lit et tenta de leur faire attribuer toute sa succession, ce qui amena entre les d'Avesnes et les Dampierre de longues et cruelles luttes. Enfin, en 1246, le roi de France et Eudes de Châteauroux, cardinal légat, pris pour arbitres, décidèrent qu'après la mort de Marguerite le Hainaut appartiendrait aux d'Avesnes et la Flandre aux Dampierre. L'aîné des d'Avesnes, Jean, ne voulut pas accepter cette décision qui ne lui laissait que la moins riche des deux provinces ; il reprit les armes et ne se soumit qu'en 1256. Depuis ce moment, Marguerite gouverna paisiblement jusqu'à sa mort, faisant preuve d'une grande activité et d'une remarquable valeur politique, et rien dans l'histoire de son règne ne justifie le surnom de Marguerite la Noire que lui donnèrent certains chroniqueurs. E. H.

Bibl. : Jacques de Guyse, *Annales Hannoniæ*. — Oudegherst, *Annales de Flandre*. — Warnkœnig, *Histoire de la Flandre* (trad. Gheldolf) ; Bruxelles, 1835-1864, 5 vol. in-8. — Duvivier, *la Querelle des d'Avesnes et des Dampierre* ; Bruxelles, 1894, 2 vol. in-8.

MARGUERITE d'Ecosse (Sainte), née en Hongrie en 1046, morte le 16 nov. 1093. Elle descendait par son père, Edouard Atheling, de la race royale saxonne, et par sa mère, la princesse Agathe, de la famille des rois de Hongrie. Elle vint en Angleterre en 1057. Lorsque le duc Guillaume de Normandie conquit ce pays, Marguerite chercha un refuge en Ecosse contre l'oppression du vainqueur. Accueillie favorablement par Malcolm III, elle épousa ce prince en 1070. Elle se servit de son influence sur lui pour revendiquer par les armes les droits de la cause saxonne, mais

sans résultats effectifs, et pour propager le christianisme dans son nouveau royaume. On lui doit la création de fondations pieuses et quelques réformes relatives à la célébration du culte. C'est elle qui fit adopter le dimanche comme fête de l'Eglise, conformément à l'usage général, mais contrairement aux anciennes coutumes qui s'étaient maintenues en Ecosse de célébrer la fête dominicale le samedi. On lui attribue de même l'adoption du mercredi des Cendres comme jour initial du carême, au lieu du lundi suivant que les traditions locales avaient jusque-là fait prévaloir. Marguerite d'Ecosse fut canonisée en 1251 par Innocent IV.

MARGUERITE d'Écosse, dauphine de France, fille de Jacques I[er], née en 1424, morte à Châlons en 1445. Fiancée à l'âge de trois ans au dauphin de France, depuis Louis XI, qui n'en avait que cinq, elle fut amenée de bonne heure à la cour de France pour y achever son éducation ; elle avait alors douze ans à peine, ce qui n'empêcha point la célébration de son mariage le 24 juin 1436. Son mari n'eut jamais pour elle qu'indifférence et froideur ; en revanche, son caractère aimable lui valut dès l'abord la plus tendre affection de Charles VII et de la reine Marie d'Anjou. Elle passait son temps au milieu d'une cour lettrée à composer des vers et manifesta une vraie passion pour la langue française. Cette vertueuse princesse fut bientôt en butte aux accusations calomnieuses d'un gentilhomme de la cour, Jamet du Tillet, qui, étant entré un soir dans sa chambre, la trouva assise sur son lit, devisant sans lumière avec ses dames et le sire d'Estouteville : sur quoi Jamet tint les propos les plus déshonorants et indisposa contre la dauphine son soupçonneux mari. Marguerite en ressentit un profond chagrin qui, joint à une pleurésie, entraîna rapidement sa mort. Le roi ordonna une enquête qui ne put rien établir de précis. H. C.

Bibl. : Beaucourt, *Histoire de Charles VII*. — Mathieu d'Escouchy, éd. Beaucourt, t. III (*Pièces justificatives*).

MARGUERITE de Flandre ou de Male, comtesse de Flandre, née à Male en 1350, morte à Arras en 1405. Elle était l'unique enfant du comte Louis de Male et de Marguerite de Flandre. Elle épousa d'abord Philippe de Bourgogne, qui mourut en 1360, puis le fils du roi Charles V de France, appelé aussi Philippe, plus tard surnommé le Hardi, et qui reçut de son père l'investiture du duché de Bourgogne. A l'occasion de ce mariage, Charles rendit à la Flandre Lille, Douai et Orchies. A la mort de son père, Marguerite lui succéda, et cette réunion des domaines flamands et bourguignons prépara la grandeur de la nouvelle dynastie. Quand Philippe mourut, ses affaires personnelles étaient dans un si grand désordre que sa veuve fut contrainte de renoncer publiquement à son héritage. Il fallut que, revêtant un habit d'emprunt, elle allât déposer sur le cercueil de son mari ses clefs et sa ceinture, en signe d'abandon de la communauté. Il laissait quatre filles et trois fils ; *Jean sans Peur*, qui hérita de la Bourgogne, de la Flandre, de l'Artois et de Malines ; *Antoine*, qui obtint en partage le Brabant et le Limbourg, dont Marguerite était l'héritière du chef de sa tante, la duchesse Jeanne, et *Philippe*, comte de Nevers et de Rethel. E. H.

Bibl. : Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*; Bruxelles, 1847-50, 6 vol. in-8.

MARGUERITE de France, reine d'Angleterre, puis de Hongrie, née en 1158, morte à Acre en 1196. Elle fut fiancée, encore au berceau, par son père Louis VII, à Henri, fils aîné de Henri II Plantagenet, et il fut convenu que le Vexin normand formerait sa dot. Pressé d'acquérir ce domaine, le roi d'Angleterre fit conclure dès 1160 le mariage de son fils et de Marguerite, qui avait été emmenée en Angleterre ; en 1172, elle fut couronnée à Winchester. Pendant la révolte du « jeune roi » Henri contre Henri II, ce dernier s'empara de Marguerite et la retint en captivité. Le jeune roi étant mort en 1183, la fille de Louis VII épousa deux ans après le roi de Hongrie, Bela III, qui la laissa veuve en 1196. Marguerite résolut alors de faire un pèlerinage en Palestine, mais elle mourut à Acre quelques jours après son arrivée.

MARGUERITE de Parme (V. Marguerite d'Autriche).

MARGUERITE de Provence, reine de France, née vers 1221, morte vraisemblablement près de Paris le 21 déc. 1295. Fille aînée du puissant comte de Provence, Raimond Bérenger IV, et cousine de saint Louis, elle épousa ce prince à la fin du mois de mai 1234, sans doute le 27, à Sens, où eut lieu également son couronnement. Son mariage eut ce grand résultat de gagner désormais aux intérêts français son père jusque-là presque indépendant. Epouse courageuse, qui suivit son mari en Terre sainte, mais ambitieuse et peu politique, elle eut à subir de la part de Blanche de Castille de mauvais traitements et fut tenue éloignée des affaires publiques tant que cette reine vécut. En 1261, comme elle avait fait jurer à son fils aîné de lui obéir en tout s'il survivait à son père, saint Louis fit annuler ce serment et voulut aussi la tenir à l'écart de sa politique. Représentant à la cour de France le parti anglais, elle prêta toujours son appui à son beau-frère Henri III d'Angleterre, puis au fils de celui-ci, Edouard I[er], et chercha à obtenir dans ce but l'appui d'Alphonse de Poitiers. En lutte avec Charles d'Anjou pour la revendication de ses droits en Provence et de sa dot, elle s'efforça, après la mort de saint Louis, d'acquérir contre ce prince l'alliance de Rodolphe de Habsbourg et organisa en 1281-82 la résistance contre la reconstitution du royaume d'Arles au profit de Charles. Elle fut mère de onze enfants. M. Barroux.

Bibl. : E. Boutaric, *Marguerite de Provence*; Paris, 1867, in-8 (extr. de la *Revue des questions historiques*, t. III, pp. 417-58 ; cf. t. XXII, pp. 475 et 484, et t. XXXIX, pp. 489-98). — Du même, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*; Paris, 1870, pp. 98-112, in-8. — E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille* ; Paris, 1895, pp. 223-28, 256-58, in-8.

MARGUERITE de Richmond (V. Beaufort [John]).

MARGUERITE de Savoie (Marie-Thérèse-Jeanne), reine d'Italie, née à Turin le 20 nov. 1851. Fille de Ferdinand de Savoie, duc de Gênes († 1855), et d'Elisabeth de Saxe, elle épousa, le 22 avr. 1868, son cousin germain, Humbert de Savoie, prince de Piémont, devenu roi d'Italie à la mort de son père Victor-Emmanuel II (9 janv. 1878). Sa beauté, son intelligence et ses qualités morales lui ont concilié les sympathies de la nation (V. Humbert I[er]).

MARGUERITE de Valois ou de France, surnommée la *reine Margot*, reine de Navarre et de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1553, morte à Paris le 27 mars 1615. Fille de Henri II et de Catherine de Médicis, elle fut élevée à Saint-Germain avec ses sœurs et Marie Stuart, se montra de bonne heure hostile à la Réforme, reçut une forte éducation, et exerça un réel ascendant sur la cour par sa ravissante beauté, l'élégance de ses toilettes, la vivacité de son esprit. Maîtresse du duc de Guise, elle fut mariée malgré elle à Henri de Navarre par son frère Charles IX. Les fêtes du mariage (18 août 1572) furent l'occasion du guet-apens de la Saint-Barthélemy et du massacre qui eut lieu cinq jours après; un gentilhomme fut poursuivi par les assassins jusque dans la ruelle de son lit, un autre égorgé à ses côtés dans l'antichambre. Marguerite et son mari vécurent chacun de leur côté sans gêner leurs liaisons respectives. Ils furent rapprochés par la politique ; la jeune reine de Navarre aimait fort son frère (dont le favori Bussy était son amant) ; le duc d'Alençon conspira avec Henri de Navarre; tous deux furent en grand péril au moment du complot de La Mole et Coconnas dont on les rendit responsables (1574). Marguerite fut ensuite insultée par Du Guast, favori de Henri III, et le fit assassiner. Quand Henri de Navarre s'enfuit en Guyenne (févr. 1576), on garda sa femme comme otage. Elle s'entendit alors avec la cour et réconcilia le duc d'Alençon avec Henri III, puis voyagea dans les Pays-Bas pour procurer des partisans à son frère préféré ; quand celui-ci se brouilla avec le roi et fut arrêté, elle le fit évader. Henri III se rapprocha alors du roi de Navarre et lui rendit sa femme (août 1578). Ils vécurent quatre années à Nérac. Mais étant revenue à Paris, ses intrigues irritèrent Henri III qui fit un scandale public, l'injuria à la cour, lui nommant tous ses amants; puis il la

fit arrêter et interrogea ses domestiques sur sa moralité (août 1583). Cet éclat rendait impossible la continuation de la vie commune entre la reine de Navarre et son mari. Elle mena alors une vie d'aventures et de galanterie, si bien que son mari finit par la faire arrêter à Carlat et interner au château d'Usson, sous la garde du marquis de Canillac. Elle le séduisit et vécut tranquillement dans ce château de 1587 à 1605. Elle y rédigea d'agréables mémoires. Devenu roi de France, Henri IV fit prononcer la dissolution du mariage pour vices canoniques (17 déc. 1599). Jalouse de Gabrielle d'Estrées, Marguerite ne consentit au divorce qu'après sa mort. Elle vint ensuite résider à Paris où elle reçut bon accueil de son ancien mari et de la population, se fit bâtir un hôtel rue de Seine, partageant son temps entre la galanterie, les lettres et la dévotion, ayant pour secrétaire Maynard, et pour aumônier Vincent de Paul. Elle a laissé des *Poésies* et des *Mémoires*, publiés en 1648 par Auger de Mauléon. La meilleure édition est celle de Guessard qui y a joint des lettres (Paris, 1842). A-M. B.

BIBL. : MONGEZ, *Hist. de Marguerite de Valois* ; Paris, 1777. — SAINT-PONCY, *Hist. de Marguerite de Valois* ; Paris, 1887, 2 vol.

MARGUERITE D'YORK, duchesse de Bourgogne, née en 1446, morte à Malines en 1503. Fille de Richard d'York, sœur d'Edouard IV et de Richard III, troisième femme de Charles le Téméraire (2 juil. 1468), elle fut l'ennemie acharnée de Louis XI, fit épouser à sa fille Marie Maximilien d'Autriche, poussa son frère à la guerre contre la France, excita contre Henri VII la conspiration de Perkins Warbeck. A.-M. B.

MARGUERITE FRIDKULLA, princesse suédoise, morte le 4 nov. 1130, fille du roi Inge l'aîné. Elle fut en 1101 donnée en mariage au roi de Norvège Magnus Barfot, comme gage de paix entre celui-ci et Inge; de là son surnom de *Fridkulla* (Vierge de la paix). Après la mort de Magnus, qui la laissa sans enfants, Marguerite épousa le roi de Danemark, Nils Svensson, dont elle eut un fils : *Magnus Nilsson*.

MARGUERITE LEIJONHUFVUD, née à Ekeberg en Nerike le 1er janv. 1514, morte le 26 août 1551. Fille du sénateur Erik Leijonhufvud, seconde femme du roi Gustave Vasa, elle en eut dix enfants dont deux, Johan et Karl, furent rois de Suède. Son mariage fut heureux, quoique contracté contre son gré (elle aimait en effet Svante Sture), et elle eut une excellente influence sur le caractère violent du roi.

MARGUERITE MAULTASCHE (à la grande bouche), comtesse de Tirol, née en 1318, morte le 3 oct. 1369. Fille et héritière de Henri, duc de Carinthie, comte de Tirol, elle épousa en 1312 Jean de Bohême, frère cadet de Charles (plus tard l'empereur Charles IV). En 1341, cette union fut dissoute par Louis de Bavière qui maria l'héritière du Tirol à son fils, Louis de Brandebourg (1342). Le pape Clément VI s'opposa à cette union entre parents au troisième degré et excommunia l'empereur ; cependant l'Eglise admit le mariage en 1359. Après la mort de son époux et de leur fils Meinhard (1363), Marguerite Maultasche légua le Tirol aux ducs d'Autriche. Le peuple carinthien a gardé le plus déplorable souvenir de la « mauvaise Gretl », la sauvage amazone. A.-M. B.

BIBL.: HUBER, *Gesch. der Vereinigung Tirols mit Œsterreich* ; Innsbruck, 1864.

MARGUERITE SAMBIRIA, reine danoise, née vers 1230, morte en déc. 1282. Fille du duc Sambor de Poméranie, elle épousa en 1246 le roi Christophe Ier de Danemark, et gouverna avec intelligence et autorité pendant la minorité de son fils Erik Glippings.

MARGUERITE TUDOR, reine d'Ecosse (1503-41), née le 29 nov. 1489, morte le 18 oct. 1541. Fille aînée de Henri VII et d'Elisabeth d'York, elle épousa en 1503 Jacques IV, roi d'Ecosse, se remaria après sa mort avec Archibald Douglas, comte d'Angus (1514), divorça en 1527 pour épouser Henri Stewart (Stuart), lord de Methven. Du premier mariage naquit Jacques V. C'est d'elle que les Stuarts d'Ecosse tinrent leurs droits à la couronne d'Angleterre. De son second mariage naquit une fille, *Marguerite*, mère de Darnley, le second époux de Marie Stuart.

MARGUERITE VALDEMARSDOTTER, née en 1353, morte le 28 oct. 1412. Fille du roi de Danemark, Waldemar IV, elle épousa en 1363 Håkan VI Magnusson, roi de Norvège et de Suède. Son fils Olof, né en 1370, succéda en 1376 à son grand-père Valdemar, et Marguerite, régente du royaume de Danemark pendant la minorité d'Olof, gouverna la Norvège dès 1380, après la mort d'Håkan. Lorsque son fils mourut en 1387, elle fut choisie comme régente des deux royaumes, jusqu'à ce qu' « elle et le peuple se fussent unis pour trouver un roi ». Pendant ce temps, les Suédois, dominés par Albert de Mecklembourg, offraient le pouvoir à Marguerite, si elle voulait les délivrer de leur oppresseur. En 1389, après avoir choisi comme roi de Norvège son petit-neveu Erik de Poméranie, Marguerite s'avança en Suède et gagna l'éclatante victoire de Falköping, dans laquelle Albert de Mecklembourg fut fait prisonnier. En 1396, Erik était proclamé roi de Suède et de Danemark, puis couronné à *Kalmar* en 1397. En même temps fut conclue le 20 juil. l'*Union* des trois couronnes sur une seule tête, chaque Etat conservant son sénat, ses lois, ses privilèges. Tout en laissant une grande partie du pouvoir à Erik, qui n'avait alors que seize ans, Marguerite continua à gouverner les trois royaumes jusqu'à sa mort ; pendant les dernières années de sa vie, elle s'occupa de la question du Slesvig et mourut, de la peste dit-on, dans le port de Flensbourg en 1412. Très estimée de ses sujets, on ne manqua pas cependant de lui imputer tous les maux que causa l'*Union* après sa mort. Marguerite fut très pieuse, se montra très généreuse pour les couvents et le clergé et fit beaucoup pour obtenir la canonisation de sainte Brigitte.

BIBL. : ERSLEV, *Danmarks historie under dronnung Margrete;* Copenhague, 1882.

MARGUERITTE. Village d'Algérie, dép. d'Alger, à 11 kil. N.-E. de Miliana, au pied du Zaccar oriental. Fondé sous le nom de Zaccar, il n'a pas tardé à recevoir celui du vaillant général tué à Sedan; il n'avait été fondé que pour vingt-trois familles, mais il a bien vite prospéré; aujourd'hui il y a 200 hab. qui s'adonnent à la culture de la vigne, des arbres fuitiers (pêches renommées) et des asperges ; belle pépinière. E. CAT.

MARGUERITTE (Jean-Auguste), général français, né à Manheulles (Meuse) le 15 janv. 1823, mort au château de Beauraing (Belgique) le 6 sept. 1870. Il fut emmené en 1831 par son père, brigadier de gendarmerie, en Algérie, et le suivit de poste en poste, à Alger, au Fondouk, à Kouba. En contact journalier avec les jeunes Arabes, il apprit rapidement leur langue et à onze ans servait d'interprète. Il s'engagea en 1838, comme gendarme-interprète dans le corps des gendarmes maures et fit campagne contre Abd-el-Kader. Les gendarmes maures ayant été licenciés en 1842, Margueritte contracta un engagement au 4e chasseurs d'Afrique à Toulon, et, un mois après, passa aux spahis. Nommé successivement sous-lieutenant le 23 juin 1844, capitaine en 1851, chef d'escadrons en 1855, lieutenant-colonel en 1859, presque toute sa carrière se passa en Algérie. Envoyé au Mexique, il est nommé colonel du 3e chasseurs d'Afrique en remplacement du colonel Du Barail, promu général. Rentré en France, il est placé à la tête du 1er chasseurs d'Afrique à Blida qu'il quitte en 1867 au moment de sa nomination de général de brigade. Pendant la guerre de 1870, il commanda la première brigade de la division Du Barail; blessé d'un coup de sabre à Pont-à-Mousson, il fait accomplir à sa cavalerie cette fameuse marche stratégique à travers l'Argonne et la frontière. A Sedan, il est admirable à la tête de ses chasseurs; le 1er sept., en faisant une reconnaissance en avant de ses troupes, il fut atteint d'une balle qui lui brisa la mâchoire en lui coupant une partie de la langue. Soigné d'abord à Sedan jusqu'au 4, il fnt ensuite transporté sur sa demande en Bel-

gique, au château du duc d'Ossuna, où il mourut le lendemain de son arrivée. Son corps ramené à Alger fut inhumé à Mustapha. Une statue, œuvre du sculpteur Lefeuvre, lui a été érigée à Fresnes-en-Woëvre (Meuse) le 2 juin 1884. Une autre, du même sculpteur, lui a été élevée à Kouba le 17 avr. 1887. Le général Margueritte a écrit: *Chasses de l'Algérie et notes sur les Arabes du Sud* (Paris, 1869).

BIBL. : Paul MARGUERITTE, *Mon Père;* Paris, 1885.

MARGUERITTE (Paul), littérateur français, né à Laghouat (Algérie) en 1860. Fils aîné du précédent, il passa son enfance en Algérie et fit son éducation au Prytanée militaire de La Flèche; entra ensuite au ministère de l'instruction publique qu'il quitta en 1888 pour se consacrer entièrement à la vie littéraire. Son livre de début fut une biographie consacrée à la mémoire paternelle, sous le titre : *Mon Père*. Des lettres du général Margueritte ajoutent un vif intérêt à ce livre filial. Paul Margueritte s'éprit ensuite de pantomime et fut un des rénovateurs de cet art charmant. Il fit du Pierrot classique un fantôme macabre de la peur et du remords, et réalisa cette conception au Théâtre-Libre dans *Pierrot assassin de sa femme*, au Cercle funambulesque dans *Colombine pardonnée*. Il collabora à la même époque à de nombreux journaux et revues : *Parti national*, *Gaulois*, *Echo de Paris*, *Nouvelle Revue*, *Revue des Deux Mondes*.

Nouvelliste et romancier, M. Paul Margueritte a publié, à partir de 1885: *Tous quatre*, *la Confession posthume*, *Maison ouverte* (1886), *Pascal Géfosse* (1887), *Jours d'épreuve* (1888), *Amants* (1889), *la Force des choses* (1890), *Sur le Retour* (1892), *Ma Grande* (1893), *la Tourmente* (1894), *l'Essor* (1896), romans; *le Cuirassier blanc* (1892), *la Mouche* (1893), *Ame d'enfant*, *l'Avril* (1894), *Fors l'honneur* (1895), *Simple Histoire*, *l'Eau qui dort* (1896), nouvelles; un volume de sensations et de souvenirs : *le Jardin du passé* (1896). M. Paul Margueritte fut, à la mort de son maître et ami, Edmond de Goncourt, désigné par lui comme un des huit membres de l'Académie de Goncourt. L'œuvre de M. Paul Margueritte, déjà considérable, permet de porter sur cet écrivain un jugement d'ensemble. Parti dans son premier roman, *Tous quatre*, du réalisme le plus exact, il donna peu à peu carrière à son tempérament de fantaisiste et d'observateur. Tout en gardant des choses une vision précise, il sut les interpréter avec âme, et traduire avec une délicatesse aiguë les plus ténues et les plus subtiles sensations du cœur. A cet égard : *Jours d'épreuve*, *la Force des choses*, *la Tourmente*, nous apparaissent comme de beaux livres d'âme et de vie. M. Paul Margueritte est un des jeunes littérateurs dont on attend le plus; continuateur de Daudet, avec plus de force réaliste et de psychologie, il voit sa réputation croître chaque jour.

MARGUERITTES. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, sur le Vistre; 1,684 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabriques d'eaux-de-vie, de tapis, d'étoffes pour meubles; moulins. Eglise moderne.

MARGUERITTES (Jean-Antoine de TEISSIER, baron de), littérateur et homme politique français, né à Nîmes le 30 juil. 1744, exécuté à Paris le 10 mai 1794. Fils d'un secrétaire du roi, il était maire de Nîmes en 1789. Député aux Etats du Languedoc, membre de la Chambre des notables en 1787, député de la sénéchaussée de Nîmes aux Etats généraux de 1789, il fut le premier, le 5 juin, à prononcer un discours en faveur de la vérification des pouvoirs en commun; le 14 juil. suivant, il fit une motion rappelée dans le *Point du jour* du 16 et proclamant la « souveraineté du peuple », prise en considération et convertie en adresse par un décret; il fut chargé de la remettre au roi. Enfin, peu de temps après, ses concitoyens, pour la seconde fois, l'élirent maire de Nîmes. Accusé de combattre les réformes, l'Assemblée nationale le cita à sa barre, mais admit ses explications (mai 1790). Rentré dans la vie privée en 1792, il fut arrêté en 1793 comme ci-devant et condamné l'année suivante, par le tribunal révolutionnaire, à la peine capitale. Retiré à Lagny, la municipalité de cette commune envoya une délégation de ses membres à la Convention demandant l'annulation de la sentence; la Convention vota un sursis qui fut rapporté par suite de nouvelles dénonciations. J.-A. de Marguerittes était membre de plusieurs académies et a écrit : *Révolution de Portugal*, tragédie (1775); *Discours sur l'avènement du roi Louis XVI* (1775); *Instruction sur l'éducation des vers à soie*, etc.

MARGUERON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Sainte-Foy; 354 hab.

MARGUERYE (Anne-Marie-Cornélie de) (V. HAUTEFEUILLE [Comtesse de]).

MARGUESTAU. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 141 hab.

MARGUESTAUD (Le). Rivière de France (V. GARONNE, t. XVIII, p. 554).

MARGUET (Amant) (V. AMANT).

MARGUILLIER (V. PAROISSE, § *Fabrique*).

Marguillier d'honneur (V. BANC D'ŒUVRE).

MARGUS. Ancien nom du *Mourghab* (V. ce mot et MARGIANE).

MARGUT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan, sur la Marche; 677 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Forge; haut fourneau; fonderie de fer.

MARGYRICARPE (*Margyricarpus* R. et Pav.) (Bot.). Genre de Dicotylédones, de la famille des Rosacées-Sanguisorbées, formé de trois arbustes rigides de l'Amérique du Sud, à feuilles dimorphes, épineuses, à fleurs 4-5 mères, apétales, avec 2-3 étamines, un seul carpelle uniovulé qui se transforme en un fruit sec autour duquel persiste le réceptacle charnu, coriace ou ailé. L'espèce type, *M. setosus* R. et Pav. (*Ancistrum barbatum* Lamk), a reçu au Pérou le nom de *Yerba de la perta* à cause de l'emploi que l'on fait de ses feuilles astringentes pour traiter les hémorroïdes et arrêter les hémorragies. Dr L. HN.

MARHEINEKE (Philippe-Conrad), théologien allemand, né à Hildesheim le 1er mai 1780, mort à Berlin le 31 mai 1846. Il professa successivement la théologie à Gœttingue (1804), à Erlangen (1805), à Heidelberg (1807) et à Berlin (1811), où il représenta la droite orthodoxe des disciples de Hegel. Il cultiva d'abord l'histoire avec un assez grand succès : *Universalhistorie des Christenthums* (1806 [inachevé]); *Geschichte der deutschen Reformation* (1831-34, 4 vol., 2e éd.; ouvrage remarquable), mais cultiva ensuite toutes les autres branches de la théologie: *Grundlehren der Dogmatik* (1819 à 1827); *Institutiones symbolicæ* (1830, 3e éd.); *Ueber die wahre Stellung des liturgischen Rechts im evangelischen Regiment* (1825); *Entwurf der praktischen Theologie* (1817); *System des Katholizismus in seiner symbolischen Entwickelung* (1810-13, 3 vol.). Malgré la peine que Marheineke se donna pour paraître orthodoxe, il n'y réussit guère, car, en réalité, il verse dans le panthéisme.

BIBL. : LICHTENBERGER, *Histoire des idées religieuses en Allemagne depuis le milieu du* XVIIIe *siècle jusqu'à nos jours*; Paris, 1873. — WEBER, *le Système dogmatique de P.-C. Marheineke*; Strasbourg, 1857.

MARIA (Ile). Ile de la côte E. de Tasmanie, formée de deux parties reliées par un isthme étroit et formant les belles baies Oyster à l'O. et Reidle à l'E. Elle a 149 kil. q., avec un mont de 900 m.

MARIA (V. MARIE).

MARIA (Giovanni), dit *le Falconetto* (V. ce nom).

MARIA (Francesco di), peintre italien, né à Naples en 1625, mort en 1690. Il fut élève du Dominiquin, et il apprit de lui à peindre avec soin et conscience des tableaux religieux et des portraits : les portraits sont ce qu'il y a de meilleur dans l'œuvre de F. di Maria, qui ne manquait ni de science ni de talent, mais qui péchait souvent, dans ses grandes toiles, par le défaut d'accent et d'originalité, Son *Martyre de saint Laurent*, peint pour les conventuels de Naples, mérite pourtant d'être cité. G. C.

MARIA (Domenico DELLA-) (V. DELLA-MARIA).

MARIA STELLA (V. NEWBOROUGH).

MARIAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard ; 1,249 hab.

MARIAGE. I. Sociologie (V. Famille).

Mariage dans l'Inde (V. Hindouisme).

II. Droit grec. — Les Grecs ont pratiqué la monogamie depuis l'époque la plus reculée, quoique les mœurs aient toujours plus ou moins admis l'entretien de concubines libres ou esclaves. Le mariage a un double but, politique et religieux; il doit produire des enfants destinés à continuer la famille et son culte domestique; c'est pour cette raison que toutes les législations grecques autorisent et même, pour les filles épiclères, ordonnent les mariages entre proches parents, même entre frères et sœurs consanguins, pour conserver autant que possible la pureté du sang. A l'époque homérique, le futur donne, au père de la fiancée, qui les lui rétrocède généralement en totalité ou en partie, des présents, ἕδνα, sorte de prix d'achat, souvenir d'une ancienne forme de mariage disparue; il fait en outre des cadeaux à la fiancée; la noce consiste en un repas avec sacrifice, offert par le père de la fille aux parents, et à la conduite solennelle de la fille dans la maison du mari avec accompagnement de chants et de danses de jeunes gens (V. Epithalame). A l'époque historique, les deux conditions principales du mariage légitime sont la communauté de la cité entre le mari et la femme (à moins qu'une loi particulière n'ait accordé à une ville étrangère ou à un étranger le droit de mariage, ἐπιγαμία), et l'ἐγγύησις, c.-à-d. le contrat, généralement oral, par lequel la personne qui a autorité sur la future épouse, le κύριος, la promet comme femme au futur époux ; à ce contrat est généralement jointe une constitution de dot, car c'est la dot qui pratiquement distingue l'épouse légitime de la concubine; la femme, fille ou veuve, ne peut se marier qu'avec le consentement de son κύριος; le consentement du père n'est pas nécessaire pour le fils majeur; il y a des règles spéciales pour l'*épiclère* (V. ce mot). La loi ne fixe pas l'âge de la puberté ; c'est une question de fait; les époux se choisissent rarement; le mariage est surtout un traité entre les parents; les seconds mariages sont fréquents chez les veuves dont le premier mari dispose souvent par testament. Les cérémonies principales du mariage sont d'abord des sacrifices aux dieux du mariage, Zeus, Héra, Artémis, Apollon, l'observation des présages, quelquefois un serment réciproque des futurs, puis un grand sacrifice offert le jour de la noce et suivi d'un festin dans la maison du père de la fiancée qui y assiste voilée et couronnée, enfin le transfert de la future dans la maison du mari, généralement sur une voiture, avec de la musique et des chants nuptiaux; le fiancé arrive aussi sur un char à sa maison à la porte de laquelle sa mère attend la fiancée; les parents et les amis offrent à cette dernière, généralement le lendemain de la noce, des cadeaux (ἀνακαλυπτήρια δῶρα); à Athènes, quelques jours après le mariage, la femme est introduite dans la phratrie du mari, qui vérifie la légitimité de l'union d'où dépend la légitimité des enfants, et aux membres de laquelle on offre un sacrifice et un banquet (γαμήλια). Pour la condition de la femme, la dot, le divorce, V. les art. Femme, Dot, Divorce. Ch. Lécrivain.

III. Droit romain. — Le mariage (*justæ nuptiæ*, *matrimonium legitimum*) a eu, en droit romain, deux types successifs, qui ont existé l'un à côté de l'autre pendant les derniers siècles de la République et une partie de l'Empire, mais dont le premier était seul connu à l'origine et dont le second subsiste seul depuis longtemps déjà à l'époque de Justinien : le mariage avec *manus*, où la femme passe en qualité de fille du mari dans la famille de celui-ci, et le mariage sans *manus* où elle reste dans sa famille d'origine avec sa qualité antérieure. — Tous deux sont, en principe, soumis aux mêmes règles de fond en ce qui concerne l'âge des conjoints qui doivent être, l'homme pubère et la femme nubile, et les conditions de capacité absolues (liberté, cité) ou relatives (absence d'empêchements tenant à la disproportion des rangs ou à la parenté et l'alliance) qu'on réunit sous le nom de *conubium* (V. ce mot) et enfin au consentement requis des époux eux-mêmes, quand ils sont *sui juris*, ou, s'ils sont en puissance, à la fois d'eux-mêmes et des ascendants qui les ont en puissance, à l'époque récente, seulement de ces ascendants à l'époque la plus ancienne. Mais, tandis que la *manus* s'acquérait par trois procédés rigoureusement délimités, qui étaient les seuls modes de formation du mariage à l'époque où les idées de *manus* et de mariage se confondaient (V. Manus), le mariage sans *manus* n'a pas de mode de formation : il résulte, sans aucun acte de célébration civil ni religieux, sinon du simple échange des volontés requises, au moins du simple établissement de la vie commune, ce qui le fait différer du concubinat seulement par l'intention (V. Concubinat). — Par une corrélation logique, tandis qu'en dehors des causes de dissolution forcée telles que la mort, la réduction en servitude ou la transformation en étranger d'un des conjoints, le mariage avec *manus* se rompt seulement par certains procédés qui dépendent de la volonté du mari, le mariage sans *manus* finit avec la cessation de la vie commune qui peut être provoquée non seulement par une convention des deux conjoints, mais par la volonté unilatérale de l'un d'eux ou de la personne qui l'a en puissance (V. Divorce). — Quant aux effets, il y en a un qui est absolument commun aux deux formes du mariage. Le mariage sans *manus* lie l'enfant au père de la même façon que le mariage avec *manus*, met exactement comme lui l'enfant qui en naît sous la puissance paternelle du mari de la mère. L'innovation, probablement législative, par laquelle ce mariage a été reconnu, a précisément consisté à détacher cette conséquence du faisceau d'effets de la *manus* pour l'attacher au simple fait de la vie commune établie dans l'intention de mariage, à admettre que l'enfant passerait sous la puissance du mari de sa mère sans que sa mère y fût déjà elle-même. C'est par là que le nouveau mariage se rattache à l'ancien. Pour le surplus, il en diffère dans les effets d'une manière plus absolue à mesure qu'on remonte dans le passé. Au point de vue des rapports des époux, la femme *in manu* placée sous la puissance du mari d'une manière analogue à la fille se trouvait par là avoir sa condition réglée, sous tous les rapports, par un principe unique; la femme mariée sans *manus* reste au contraire en principe dans son ancienne famille, avec la condition qu'elle y avait antérieurement : le mariage n'est arrivé à influer sur ses rapports pécuniaires et moraux avec le mari qu'en vertu d'une série de solutions concrètes isolées, établies sans vues d'ensemble, sous le coup des besoins pratiques. Au point de vue des rapports entre la mère et les enfants, la mère, qui, dans le mariage avec *manus*, était de la famille civile de ses enfants précisément parce qu'elle était de la famille civile de leur père, n'est pas leur parente civile dans le mariage sans *manus* précisément parce qu'elle y reste dans sa famille d'origine; elle ne leur est liée que par les mêmes liens de parenté naturelle qui existeraient hors mariage : il faut arriver à des sénatus-consultes du temps de l'Empire pour que ces liens produisent entre elle et ses enfants un droit successoral; il faut arriver au droit des Novelles de Justinien pour qu'ils lient l'enfant à la mère et aux parents de la mère de la même façon dont il est lié au père et aux parents du père. P.-F. Girard.

IV. Ancien droit. — La législation et la juridiction en matière de mariage appartenaient au pouvoir civil dans l'empire romain, bien que l'on connût déjà une forme religieuse du mariage (V. Confarreatio, t. XII, p. 369). Sous les empereurs chrétiens, la législation s'inspira profondément des principes de l'Eglise, sans toutefois s'y conformer absolument, comme le prouve le maintien du divorce, que les empereurs restreignirent sans l'abolir (V. Divorce, t. XIV, pp. 734-6). Il y eut ainsi une période assez longue où le pouvoir séculier continua à légiférer souverainement dans son domaine, pendant que la religion établissait de son côté des préceptes nouveaux. Les derniers

monuments de l'œuvre législative du pouvoir civil sur le mariage sont une *Decretio* du roi d'Austrasie Childebert II en 596 (Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 15), un des capitulaires d'Ansegise (liv. I, art. 104, dans Pertz, *Leges*, t. I, p. 286), les capitulaires de Verberie et de Compiègne (758-768, Boretius, *op. cit.*, t. I, pp. 37 et suiv.) et une disposition de l'édit de Pistes en 864, signalée pour la première fois par Launoy (*Regia in matrimonium potestas*; Paris, 1674, pp. 347-348). Ainsi, jusque vers l'an 900, le pouvoir civil exerça ses droits de législation et de juridiction sur le mariage ; mais le pouvoir disciplinaire de l'Eglise sur les fidèles, qui allait grandissant, finit par le supplanter, ce qui arriva dans le courant du xe siècle (V. sur ce point Esmein, *le Mariage en droit canonique*, t. I, ch. I). Dès lors et pendant plus de six siècles, l'Eglise posséda sur le mariage une juridiction exclusive et légiféra seule. Puis, à partir du xvie siècle, une réaction se fit et le pouvoir civil reconquit peu à peu le terrain qu'il avait perdu, en réduisant l'autorité ecclésiastique aux questions purement religieuses. Les tribunaux laïques avaient toujours conservé la connaissance des intérêts pécuniaires qui naissent du mariage. Ce fut par là qu'ils réussirent à atteindre le mariage lui-même. Ainsi ils s'attribuèrent de bonne heure la connaissance des séparations de corps, sous prétexte qu'elles entraînent la séparation de biens. Ils arrivèrent plus tard à connaître des causes de nullité du mariage lui-même, en considérant exclusivement le contrat nuptial qui forme la matière du sacrement de mariage (Houard, *Dictionnaire de la coutume de Normandie*, t. I, p. 337). Un autre moyen qui leur servit au même but fut l'emploi des *appels comme d'abus ;* les parlements déclaraient volontiers « mal et abusivement contractés » les mariages célébrés entre mineurs, sans publication de bans, sans consentement des parents, etc. (Fleury, *Institutions au droit ecclésiastique*, 1767, t. II, p. 46). On s'adressait de plus en plus souvent aux juridictions civiles, qui réussirent ainsi à constituer une jurisprudence nouvelle et à faire rentrer les causes matrimoniales dans leur domaine.

En même temps que la juridiction, la royauté reprit son action législative sur les mariages. Le concile de Trente avait proclamé la liberté pour les enfants de se marier sans le consentement de leurs parents (session XXIV, ch. I; éd. de Paris, 1666, p. 206). Les jurisconsultes français soutinrent la nullité de ces mariages (Ad. Pulvæus, *De Nuptiis sine parentum consensu non contrahendis ;* Paris, 1578). Une ordonnance de févr. 1556 (v. st.), confirmée par l'ordonnance de Blois, en 1579 (Isambert, t. XIII, p. 469 ; t. XIV, p. 392), permit aux parents d'exhéréder leurs enfants mariés sans leur consentement et de révoquer les donations à eux faites. En 1639, une nouvelle ordonnance prononça la déchéance de plein droit de tous droits successoraux (pour plus de détails, V. l'abbé A. Vantroys, *Etude sur le consentement des parents au mariage de leurs enfants*, thèse pour le doctorat en droit; Paris, 1889). Le mariage *clandestin*, c.-à-d. contracté sans le consentement des parents, fut considéré comme un *rapt de séduction* et puni comme tel. La jurisprudence se montra très rigoureuse (lettre d'Etienne Pasquier, dans *Recueil chronologique... concernant les mariages clandestins ;* Paris, 1660, pp. 14 et suiv.). Une ordonnance du 22 nov. 1730, rendue à la requête les Etats de Bretagne, qui voulaient mettre fin à certaines tendances du parlement de Rennes, vint remettre en vigueur les sévérités de l'ordonnance de 1579 et prononcer la peine de mort, sans rémission, contre le ravisseur. On voit que la loi civile prohibait ces mariages sans oser encore les annuler.

Les formes du mariage, réglées par le concile de Trente, fournirent également une matière aux ordonnances royales. L'ordonnance de Blois, en 1579, exigea la célébration devant le *propre curé*, conformément au décret rendu par le concile en 1563. Cependant, certains mariages, dits mariages à la Gaumine, se firent encore devant notaires ; leur nom leur vint de Gaumin, doyen des maîtres des requêtes, qui se maria de cette façon pendant la Fronde. La forme des mariages fut de nouveau précisée en 1697 (édit de mars et déclaration de juin). Les mariages purement consensuels se conservèrent en certains pays, en Ecosse par exemple, où les mariages contractés à Gretna-Green, sans aucune bénédiction religieuse, sont restés célèbres (V. Gretna-Green). L'usage écossais a subsisté jusqu'en 1848.

Dans la législation royale, le mariage conservait la forme que lui avait donnée l'Eglise catholique. Le *mariage civil* apparut cependant en France avant la Révolution. Lorsque Louis XVI rendit aux protestants le libre exercice de leur culte, il leur permit de faire constater leur mariage par les officiers de justice du ressort (ord. de nov. 1787). Ce fut le premier exemple du mariage moderne, valable indépendamment de toute célébration religieuse. La Révolution enfin sécularisa complètement le mariage. La constitution des 3-14 sept. 1791 portait : « La loi ne considère le mariage que comme contrat civil. » (Tit. 2, art. 7.) La loi des 20-25 sept. 1792 *sur l'état civil* institua des registres spéciaux tenus dans chaque commune par les officiers municipaux, et, laissant de côté entièrement le caractère religieux du mariage, le considéra uniquement comme une convention civile dont la loi règle souverainement les formes et les conditions. C'était le résultat final de la distinction du contrat et du sacrement qui avait été introduite peu à peu par les jurisconsultes et qui sert de base au droit moderne (V. Etat civil, Fiançailles). Déjà, avant cette loi, un assez grand nombre de catholiques, ne voulant pas se marier devant les prêtres assermentés, avaient repris l'antique forme du mariage et s'étaient mariés devant notaires (Viollet, *Histoire du droit civil français*, p. 429, 2e éd.) ; la loi du 20 sept. 1792 y fait allusion (tit. IV, sect. IV, art. 9). Marcel Planiol.

Mariage avenant (V. Avenant).

V. Droit canon. — Plusieurs questions importantes appartenant à cette matière ont été traitées aux mots Célibat (Discipline ecclésiastique), t. IX, pp. 1039 et suiv. ; Chasteté (Vœu de), t. X, pp. 868 et suiv. — Dans son écrit *Ad uxorem, lib. II, c. 9*, après avoir démontré le devoir pour une chrétienne de ne se marier qu'avec un chrétien, Tertullien exalte *le bonheur d'un mariage que l'Eglise concilie* (c.-à-d. où l'Eglise remplit l'office que les Romains attribuaient aux *conciliatores*), *que l'oblation confirme, que les anges proclament et que le Père céleste ratifie.* Plusieurs autres auteurs anciens parlent aussi de mariages célébrés devant l'Eglise et bénis par elle, avec plus ou moins de solennité. Cependant aucune loi ecclésiastique n'obligeait les chrétiens à faire bénir leur mariage. La bénédiction était affaire de coutume, de convenances ; elle finit par passer en règle, mais sans devenir jamais une condition de validité. Le mariage est indépendant du rite. Le rite a beaucoup varié suivant les temps et les pays (abbé Duchesne, *Origines du culte chrétien ;* Paris, 1889, in-8). La première description quelque peu précise des rites du mariage en l'Eglise romaine se trouve dans une des réponses faites par le pape Nicolas Ier (866) à une consultation demandée par les Bulgares (*Responsa ad consulta Bulgarorum, c. 3*). Ce document présente les actes qu'il mentionne comme formant une coutume que la sainte Eglise romaine a reçue de l'antiquité, et il les divise en deux séries : les uns précédant, les autres accompagnant les *nuptialia fœdera.* La première série comprend : 1° les engagements, *sponsalia, quæ futurarum sunt nuptiarum promissa fœdera*, promesse formelle de mariage faite par les futurs époux et par les personnes en puissance desquelles ils se trouvent ; 2° les arrhes, consistant dans le fait du fiancé mettant au doigt de la fiancée l'anneau de la fidélité ; cet anneau, auquel diverses significations symboliques sont attribuées, reçut plus tard une bénédiction spéciale (V. Anneau nuptial, t. III, p. 36) ; 3° constitution et tradi-

tion totale ou partielle de la dot, et remise en présence de témoins d'un acte relatant les conventions matrimoniales. Il semble résulter d'un texte de saint Ambroise (*De Lapsu virginis*, *c.* 9) que le nombre des témoins exigés était de dix. — Lorsqu'un baiser était ajouté à ces rites préliminaires, les fiançailles étaient considérées comme formant un lien plus solide : en cas de mort d'une des parties, la moitié des dons nuptiaux faits par le fiancé était acquise à la fiancée ou à ses héritiers; tandis que si le baiser n'avait point eu lieu, la donation était totalement infirmée (*Cod. Theod.*, *lib. III*, *t. V*, *l. 5; Cod. Just.*, *lib. V*, *tit. III*, *l. 16*). Tertullien (*De Virginibus velandis*) mentionne aussi la jonction des mains et la remise d'un voile à la fiancée ; mais ces deux faits ne paraissent point avoir été alors d'un usage général; plus tard ils furent, ainsi que la remise de l'anneau, transposés dans les rites du mariage proprement dit.

D'après la consultation du pape Nicolas, cette première série des rites matrimoniaux, correspondant aux fiançailles, se célébrait en famille et sans l'intervention du prêtre. Aussitôt après, ou plus tard, on procédait à la cérémonie nuptiale. Celle-ci, du moins en Occident, commençait ordinairement à l'Eglise : *Ambo ad nuptialia fœdera perducuntur. Et primum quidem in ecclesia Domini, cum oblationibus quas offerre debent Deo per sacerdotis manum, statuuntur, sicque demum benedictionem et velamen cœleste suscipiunt.* Ainsi, service religieux, pour lequel les époux ont apporté des offrandes spéciales, et dans lequel une bénédiction est prononcée sur eux, pendant qu'un voile est étendu sur leurs têtes. Primitivement le voile faisait partie des vêtements de la femme. Enfin les époux sortent de l'église, portant sur leurs têtes des couronnes, que l'on conservait ordinairement dans l'église, vraisemblablement afin qu'on ne les profanât point par des usages superstitieux. En Occident, la principale importance était attribuée au voile; en Orient, à la couronne. C'est pourquoi le mariage est parfois appelé en Occident *velatio conjugalis* et en Orient *couronnement*. — En analysant le rituel nuptial décrit par le pape Nicolas, l'abbé Duchesne note qu'il est intéressant de constater qu'il n'est pas autre chose que le rituel des anciens Romains, moins le sacrifice ou plutôt avec la substitution de la messe au sacrifice idolâtrique. D'autre part, Nicolas lui-même avertit les Bulgares qu'aucun des rites indiqués par lui n'est essentiel au mariage ; le consentement suffit, et il est la seule chose indispensable.

Sans doute, les chrétiens qui ne demandent point à l'Eglise la bénédiction de leur mariage font preuve d'une négligence coupable, et se privent d'un moyen de grâces puissant. Néanmoins, leur union fut pendant plus de huit siècles tenue comme légitime, parce que l'on considérait le consentement publiquement exprimé comme constituant l'essence du mariage entre personnes capables. Ce fut seulement sous le règne de Charlemagne (800) en Occident, et sous celui de Léon le Philosophe (900) en Orient, que le ministère du prêtre devint obligatoire. Il semble presque inutile d'ajouter que, dans de pareilles conditions, il était fort difficile de considérer le mariage comme un *sacrement*, dans le sens spécial du mot. Pendant les premiers siècles, on ne trouve point la moindre trace d'une pareille opinion. En parlant du mariage, saint Paul se sert bien du mot μυστήριον, que la Vulgate traduit par *sacramentum*, mais, dans la pensée de l'apôtre, il s'agit vraiment d'un mystère. Le mot *sacramentum* lui-même, employé par saint Augustin, en matière d'union conjugale, n'implique nullement dans les passages où il se rencontre l'idée de sacrement définie par les théologiens scolastiques (V. Sacrement).

La substance de la doctrine officielle du catholicisme moderne est amplement formulée dans les décisions du concile de Trente, dans le *Catechismus ad parochos* (Catéchisme du concile de Trente) et dans l'encyclique *Arcanum* de Léon XIII (10 févr. 1880). Le mariage y est présenté comme un état inférieur : « Si quelqu'un dit que l'état de mariage doit être préféré à l'état de la virginité ou du célibat ; que ce n'est pas quelque chose de meilleur et de plus heureux de demeurer dans la virginité ou dans le célibat que de se marier, qu'il soit anathème. » (*Sess. XXIV*, *can. X.*) Néanmoins, le mariage, dans la loi évangélique, étant bien supérieur aux anciens mariages, à cause de la grâce qu'il confère par Jésus-Christ, c'est avec raison que nos saints-pères, les conciles et la tradition universelle de l'Eglise ont de tout temps enseigné à le mettre au nombre des sacrements de la nouvelle loi... Si quelqu'un dit qu'il n'est point véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème (*can. I*). L'anathème est pareillement édicté contre quiconque dit : que l'Eglise ne peut pas dispenser de quelques-uns des degrés marqués dans le Lévitique, ou établir un plus grand nombre de degrés qui empêchent ou rompent le mariage (*can. III*); qu'elle n'a pu établir certains empêchements qui rompent le mariage, ou qu'elle a erré en les établissant (*can. IV*) ; qu'elle est dans l'erreur quand elle enseigne que le lien du mariage ne peut être dissous par le péché d'adultère de l'une des parties, que ni l'une ni l'autre, pas même la partie innocente, ne peut contracter d'autre mariage pendant que l'autre partie est vivante (*can. VII*) ; que les clercs qui sont dans les ordres sacrés ou les réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter mariage, et que, l'ayant contracté, il est bon et valide, nonobstant la loi ecclésiastique ou le vœu qu'ils ont fait (*can. IX*) ; que les causes concernant le mariage n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques (*can. XII*).

Un *décret de réformation* adopté dans la même session (*cap. I*) déclare qu'il ne faut point douter que les mariages clandestins, contractés du consentement libre et volontaire des parties, ne soient valides, tant que l'Eglise ne les a point rendus nuls; en conséquence, le concile condamne d'anathème ceux qui nient que de pareils mariages soient vrais et valides, et qui soutiennent faussement que les mariages contractés par les enfants de famille, sans le consentement des parents, sont nuls, et que les pères et mères peuvent les rendre bons ou les rendre nuls. Néanmoins la sainte Eglise a toujours eu ces mariages en horreur. C'est pourquoi, afin de supprimer les abus et les maux qui en résultent, le concile renouvelant et sanctionnant les dispositions arrêtées au concile de Latran, sous Innocent III, ordonne qu'à l'avenir, avant que l'on contracte mariage, le propre curé des parties contractantes, annoncera trois fois publiquement dans l'Eglise, pendant la messe solennelle, par trois jours de fête consécutifs, les noms de ceux qui doivent contracter ensemble. Après les publications ainsi faites, s'il n'y a point d'opposition légitime, on procédera à la célébration du mariage, en face de l'église. Après avoir interrogé l'époux et l'épouse et après avoir reconnu leur consentement réciproque, le curé prononcera ces paroles : « Je vous unis dans le mariage, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », *ou se servira d'autres termes, suivant l'usage reçu en chaque pays.* Dispense partielle, parfois même totale des publications, peut être accordée. Le curé aura un livre, qu'il gardera chez lui bien soigneusement, dans lequel il écrira le jour et le lieu auxquels chaque mariage aura été fait, avec les noms des parties et des témoins. Les mariages contractés autrement qu'en présence du curé, ou de quelque autre prêtre avec permission du curé ou de l'ordinaire, et avec deux ou trois témoins, sont nuls. — Ceux qui se marieront sont exhortés à se confesser avec soin et à s'approcher très dévotement du très Saint Sacrement de l'Eucharistie, avant de contracter, ou du moins trois jours avant la consommation... Si outre les choses prescrites dans le décret, il y a encore en d'autres pays quelques autres cérémonies et louables coutumes, le concile souhaite qu'on les garde et qu'on les observe entièrement.

Dans une *allocution consistoriale* du 27 sept. 1852, Pie IX a déclaré « qu'il ne peut y avoir parmi les fidèles de

mariage qui ne soit en même temps un sacrement : entre chrétiens, l'union de l'homme et de la femme hors du sacrement, quelles que soient d'ailleurs les formalités civiles et légales, ne peut être autre chose qu'un concubinage honteux et funeste. D'où il suit manifestement que le sacrement ne peut se séparer du lien conjugal, et que c'est à la puissance de l'Eglise qu'il appartient exclusivement de régler les choses qui touchent au mariage, en quelque façon que ce soit. » Dans une lettre adressée au roi de Sardaigne, sur le mariage civil, le même pape écrivait (1853) : « Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat dans le mariage des catholiques, prétend en régler la validité, contredit la doctrine de l'Eglise, usurpe ses droits inaliénables, et dans la pratique met sur le même rang le concubinage et le sacrement de mariage, en les sanctionnant l'un et l'autre comme également légitimes. » Dans dix articles du *Syllabus* (LXV-LXXIV), Pie IX condamne, sous leur forme nouvelle, les opinions contraires à la doctrine de l'Eglise romaine en matière de mariage. En outre, dans la lettre encyclique *De Pluribus* (9 nov. 1846) et dans la lettre apostolique *Multiplices inter* (10 juin 1851), il avait réprouvé spécialement les opinions relatives à l'abolition du célibat ecclésiastique et à la supériorité de l'état de mariage sur l'état de virginité. Les principales prétentions de cette Eglise se trouvent résumées, au point de vue pratique, dans les cinq propositions formulées dès 1808, par Pie VII, pour l'évêque de Varsovie : I. Il n'y a point de mariage, s'il n'est contracté dans les formes que l'Eglise a établies. II. Le mariage une fois contracté suivant ces formes, il n'y a point de puissance sur la terre qui puisse en rompre le lien. III. Dans le cas d'un mariage douteux, il appartient à l'Eglise *seule* d'en juger la validité ou l'invalidité, en sorte que tout autre jugement émané d'une puissance quelconque est un jugement incompétent. IV. Un mariage auquel ne s'oppose aucun empêchement canonique est bon, valide et par conséquent indissoluble, quel que soit l'empêchement que la puissance laïque y oppose sans le consentement de l'Eglise. V. Au contraire, on doit tenir pour nul, de toute nullité, tout mariage contracté malgré un empêchement canonique dirimant qu'un gouvernement quelconque prétendrait abroger : tout catholique doit en conscience regarder comme nul un tel mariage, jusqu'à ce qu'il ait été validé par une dispense légitime accordée par l'Eglise, si toutefois l'empêchement qui le rend nul est susceptible de dispense. Ces prétentions ont été maintenues, en des termes d'une habile souplesse, mais avec fermeté, par l'encyclique *Arcanum* de Léon XIII. Elle conclut que, « en élevant le mariage du rang de fonction naturelle à la dignité de sacrement, le Christ, auteur de la Nouvelle Alliance, a attribué à son Eglise le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire en ce qui concerne le lien matrimonial ». Dans la notice sur *Léon XIII* (V. ce nom, t. XXII, p. 27), nous avons mentionné les mesures d'opposition et de résistance qu'il a prises contre le rétablissement du divorce en France.

Avant le concile de Trente, les *empêchements dirimants* ou *irritants*, c.-à-d. ceux qui affectent la validité du mariage et le rendent nul, étaient au nombre de douze : 1° l'erreur quant à la personne; 2° l'erreur quant à l'état; 3° le vœu solennel; 4° la parenté en certains degrés; 5° le crime; 6° la différence de religion; 7° la violence; 8° l'engagement dans les ordres sacrés; 9° un premier mariage subsistant; 10° l'honnêteté publique; 11° l'affinité ou l'alliance en certains degrés; 12° l'impuissance. Le concile de Trente en a ajouté deux autres : la clandestinité et le rapt. Deux de ces empêchements nous semblent avoir besoin de quelque explication. Le *crime* suppose un cas d'adultère aggravé : l'une des personnes qui veulent se marier était engagée dans un précédent mariage, peut-être même toutes deux; elles ont eu des relations adultères, en promettant de s'épouser, quand elles le pourraient. Dans le dernier état du droit canon, cette promesse doit être ajoutée à l'adultère pour qu'il y ait empêchement. L'*honnêteté publique* concerne un homme qui désire se marier avec une fille dont il a fiancé ou épousé la parente, quoique le mariage n'ait pas été consommé. — Pour la levée des empêchements en général, V. DISPENSE. — Les règles de la procédure romaine relatives aux causes matrimoniales ont été codifiées dans des instructions de la Sacrée Congrégation de la Propagande adressées aux évêques du rit latin et du rit oriental; elles ont été complétées par des lettres circulaires du 7 juin 1867 et du 20 févr. 1888, notifiant des additions et des modifications arrêtées par la Sacrée Congrégation de l'Inquisition.

Les canons du concile d'Elvire, du concile de Rome sous le pape Zacharie, du second concile d'Orléans, du concile d'Arles, du concile de Chalcédoine, défendaient les mariages avec les infidèles, mais ils ne les déclaraient point nuls, parce qu'ils n'ordonnaient point la séparation des mariés. Il n'y avait autrefois que les lois civiles des empereurs Valentinien et Valens (*Cod. theod.*, *lib. III*, *tit. IV*) qui déclarassent ces mariages non valablement contractés. Dans son traité *De Fide et operibus*, *c. XIX*, saint Augustin dit que de son temps ces mariages étaient permis, ou du moins qu'il y avait lieu de douter qu'ils fussent défendus. On en trouve des exemples notoires dans le mariage des parents de saint Augustin lui-même et dans celui de Clovis. La prohibition ecclésiastique et la nullité apparaissent incontestablement établies dès le XIIe siècle. D'après la bulle *Singulare nobis* de Benoît XIV, le mariage avec un infidèle ou un juif est entièrement nul. La dispense ne peut être accordée que dans les pays de mission, lorsque le nombre des infidèles dépasse celui des chrétiens, et à condition que les enfants soient élevés dans le christianisme. D'anciens canons prohibent pareillement et déclarent nul le mariage avec les hérétiques. Ces canons sont encore observés, au moins théoriquement, dans l'Eglise grecque. En fait, lorsque les deux parties ont été baptisées, l'Eglise latine traite la *différence de religion*, non comme un empêchement dirimant, mais comme un empêchement prohibitif. Elle accorde généralement la dispense, mais avec des conditions rigoureuses, et elle reçoit le mariage *mixte* sous des formes humiliantes. La dispense émane du pape; les conditions requises pour l'obtenir sont : 1° que la partie non catholique promette par serment qu'elle n'empêchera pas la partie catholique de remplir ses devoirs religieux ; 2° qu'elle promette par écrit et avec serment que tous les enfants seront élevés selon les maximes de l'Eglise catholique ; 3° que la partie catholique promette de faire le possible pour convaincre son conjoint de la vérité de la religion catholique. Malgré l'acceptation de ces conditions, le droit commun ne permet pas que le mariage soit conclu avec les bénédictions de l'Eglise, ni dans le *lieu saint;* il doit l'être *extra ecclesiam*, avec l'assistance passive du curé catholique, au presbytère, à la sacristie, dans la demeure des époux, etc. Les statuts synodaux du Mans exigent que le curé soit en simple soutane, *in simplici veste talari;* mais ceux de La Rochelle lui permettent de se revêtir du surplis et de l'étole. Si, après le mariage contracté, la partie catholique demande qu'on offre pour elle la messe, on ne pourra point dire la messe *pro sponso et sponsa*, mais la messe du jour ou une autre messe votive. Bien plus, un concile de Rouen (1850) recommande aux curés d'éviter que la messe soit célébrée devant les époux, de telle sorte qu'on puisse croire qu'elle a été célébrée pour eux ou à l'occasion de leur mariage. Le mariage devant le ministre protestant, avant ou après la célébration du mariage catholique, est défendu aux catholiques. L'Eglise ne l'autorise que comme acte purement politique, dans les pays où il est nécessaire pour que la validité civile du mariage soit reconnue. Les catholiques ne peuvent assister à un mariage qui se ferait devant un ministre protestant qui prétendrait agir comme revêtu d'un caractère sacré ; car ce serait communiquer *in divinis* avec les hérétiques, ce qui est un péché. De leur côté, les Eglises protestantes procèdent à la célébration religieuse des mariages mixtes, sans conditions

aucunes et exactement dans les mêmes formes que pour le mariage de deux protestants ; mais la plupart des pasteurs refusent d'y participer, lorsque les époux recourent au ministère de l'Eglise catholique. Ce refus est motivé, non par le fait que les époux s'adressent à une autre Eglise, mais par les conditions que celle-ci impose. Elle exige qu'on lui promette par écrit et par serment que tous les enfants seront élevés selon ses maximes. De deux choses l'une : cette promesse est sincère ou bien elle est frauduleuse. Si les époux se tiennent comme engagés à donner tous leurs enfants à l'Eglise catholique, les Eglises protestantes n'ont rien à faire dans un mariage dont tout l'avenir leur est soustrait. Si les époux jurent et signent avec l'intention de ne point tenir leur promesse, il semble impossible à un pasteur consciencieux de procéder religieusement avec des personnes qui se présentent ainsi en flagrant délit de parjure.

Loin de considérer le mariage comme inférieur au célibat, les protestants estiment qu'il constitue l'état normal de l'humanité, ordonné par Dieu, lorsque, avant de créer la femme, il dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » (*Genèse*, II, 18.) Cette ordonnance primordiale les empêche de classer le mariage parmi les sacrements de la Nouvelle Alliance, parce que le caractère essentiel de ces sacrements est d'avoir été établis par Jésus-Christ et pour les chrétiens. Comme ils ne se sentent point tenus de s'incliner devant l'infaillibilité des papes, ils sourient devant l'interprétation de Léon XIII, affirmant que « le Christ a élevé le mariage du rang de fonction naturelle à la dignité de sacrement ». Il leur semble qu'il suffit de lire sans préjugé les paroles de Jésus-Christ (*Saint Matthieu*, XIX, 4-8; *Saint Marc*, X, 6-12) pour se convaincre que, en parlant du mariage, il n'a nullement prétendu établir une institution nouvelle ni même modifier une institution ancienne, mais qu'il a tout simplement rappelé le caractère et les conséquences nécessaires de l'institution primitive : ce que Dieu a ordonné *au commencement*. Suivant eux, le mariage existait, avec toute sa valeur, depuis la création de la femme, c.-à-d. bien avant l'Eglise chrétienne ; et l'intervention de l'Eglise ne peut rien ajouter à cette valeur native et intrinsèque. Le mariage, qui existait avant l'Eglise, subsiste sans elle et en dehors d'elle. Il est injuste de l'appeler concubinage lorsqu'elle n'y participe point. Ce sont les époux qui s'unissent et non l'Eglise qui les *conjoint*, quoi que dise le formulaire du concile de Trente. Tout ce qu'elle peut et doit faire, c'est de rappeler aux époux les devoirs que le mariage impose aux chrétiens, et de prier avec eux Dieu de les inspirer, de les protéger, et de bénir cet acte si important de leur vie. Il importe au respect de la conscience et de la religion que la valeur civile du mariage soit indépendante de toute cérémonie ecclésiastique, et que l'Etat ne prescrive rien à l'Eglise en pareille matière, ni l'Eglise à l'Etat. Chacun restant ainsi maître sur le terrain qui lui appartient, l'Eglise possède le droit absolu d'exiger toutes les conditions qu'elle juge nécessaires au rite qu'elle célèbre. Même dans les pays où les lois civiles subordonnent la validité légale du mariage à une cérémonie de leur culte, les protestants conséquents regardent cette disposition comme appartenant à l'ordre politique, non à l'ordre ecclésiastique.

En certains cas, l'Eglise romaine procède à des *mariages secrets* ou *de conscience*. On appelle ainsi un mariage qui est contracté devant l'Eglise, à la condition de rester occulte. C'est pourquoi on l'inscrit dans un livre particulier, que l'évêque conserve religieusement scellé (Ferrari, *Summa institutionum canonicarum*). Le ministre et les témoins doivent garder un profond secret sur ce mariage ; ils ne peuvent le publier sans crime, si ce n'est du consentement des époux, ou à la demande de leurs enfants après leur mort (Benoît XIV, bulle *Satis nobis*). E.-H. VOLLET.

VI. Droit actuel. — Le mariage est le fondement de la famille, unité sociale et élément essentiel de toute société; son intérêt exige que cet acte, d'une importance considérable pour elle, ne s'accomplisse pas avant l'âge nubile. Cet âge est fixé à dix-huit ans révolus, pour l'homme, et quinze ans pour la femme, sauf dispenses. Le mariage est un contrat; donc le consentement des parties en est l'élément essentiel. Il faut de plus le consentement de la famille représentée par les père et mère ; à leur défaut celui des aïeuls et aïeules, et, à leur défaut encore, du conseil de famille, dans les cas où il est requis (C. civ., art. 144 à 150). L'homme ayant atteint vingt-cinq ans révolus et la femme vingt et un ans ne peuvent contracter mariage contre le gré de leurs parents qu'après leur avoir demandé leur consentement par un acte respectueux, présenté et rédigé par deux notaires ou un notaire et deux témoins. L'ascendant ainsi mis en demeure peut former opposition au mariage. — En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels et les alliés dans la même ligne; en ligne collatérale entre les frères et sœurs légitimes ou naturels, beau-frère et belle-sœur, oncle et neveu, tante et nièce. Mais, sauf pour les frère et sœur, des dispenses peuvent être accordées aux autres parents sus-indiqués.

Les formalités relatives à la célébration du mariage ont été indiquées au mot ACTE DE L'ÉTAT CIVIL (C. civ., art. 69 à 76 et 165 à 171).

La loi défend de contracter un nouveau mariage avant la dissolution du premier; l'époux dont le conjoint voudrait tenter de le faire a droit d'y former opposition (V. BIGAMIE) ; les ascendants ont également le droit de former opposition au mariage de leur descendant. Si celui-ci veut passer outre il doit porter sa demande en mainlevée devant le tribunal qui statue dans les dix jours (C. civ., art. 172 à 179).

Le mariage étant un contrat dont la validité est subordonnée au consentement libre des parties, ou des personnes dont l'autorisation est requise, la nullité peut en être poursuivie dans les cas suivants : 1° Par celui des époux dont le consentement n'a pas été libre ou a été vicié par l'erreur sur la personne de son conjoint. Mais la demande en nullité ne peut plus être formée quand l'époux a continué à cohabiter avec son conjoint pendant six mois à partir du jour où il a repris sa pleine liberté ou qu'il a reconnu son erreur. — 2° Par les personnes dont l'autorisation était nécessaire ou par celui des époux qui avait besoin de cette autorisation. Mais le mariage ne peut plus être attaqué dans ce cas quand il a été approuvé expressément ou tacitement par les personnes dont le consentement était nécessaire, ou lorsqu'il s'est écoulé une année sans réclamation de leur part, depuis qu'ils ont eu connaissance du mariage, s'il s'agit des parents, ou, s'il s'agit de l'époux, depuis qu'il a atteint l'âge compétent pour consentir *par lui-même* au mariage. — Le mariage contracté entre personnes entre lesquelles il est prohibé par la loi peut être attaqué soit par les époux, soit par ceux qui y ont un intérêt personnel, soit par le procureur de la République, dans l'intérêt social. Toutefois lorsque le mariage est vicié parce que les époux (ou l'un d'eux) n'avaient pas l'âge requis, il ne peut plus cependant être attaqué et la nullité en être prononcée lorsqu'il s'est écoulé six mois depuis que l'époux ou les époux ont atteint l'âge compétent, ou bien encore lorsque la femme qui n'avait pas cet âge a conçu avant l'échéance des six mois. Le père, la mère, les ascendants et la famille qui ont consenti au mariage entre époux n'ayant pas l'âge légal ne sont pas admis à en demander la nullité. — Si le vice du mariage résulte de ce qu'il n'a pas été célébré publiquement (V. ACTE DE L'ÉTAT CIVIL), ou qu'il ne l'a pas été devant l'officier de l'état civil compétent, il peut être attaqué par les époux eux-mêmes, par les père et mère, par les ascendants et par tous ceux qui y ont un intérêt né et actuel, ainsi que par le procureur de la République. Le mariage confère des droits et produit des effets civils

dont le bénéfice n'appartient qu'à ceux qui ont la qualité d'époux et qui peuvent en administrer la preuve par la production de leur acte de mariage inscrit sur les registres de l'état civil. Il ne suffirait pas d'alléguer qu'ils ont toujours vécu comme époux légitimes et passé pour tels, qu'ils ont en un mot la *possession d'état* (V. ce mot) d'époux légitimes ; il n'y a qu'un moyen pour eux de le prouver, c'est la présentation d'un acte de mariage qu'il leur est toujours facile de produire puisqu'ils savent mieux que personne quand et où ils se sont mariés. Il n'en est pas de même des enfants de personnes ayant vécu publiquement comme mari et femme et qui sont décédés ; ils ont la possession d'état d'enfants légitimes et leur légitimité ne peut être contestée, sous le seul prétexte qu'ils ne représentent pas l'acte de célébration, mais à la condition toutefois que leur acte de naissance ne contredise pas la possession d'état. — Le mariage qui a été déclaré nul produit néanmoins les effets civils tant à l'égard des époux que des enfants s'il a été contracté de bonne foi.

Le législateur a cru devoir déterminer par des dispositions expresses les obligations qui naissent du mariage. Bien que quelques-unes semblent suffisamment indiquées par les lois mêmes de la nature, l'expérience a démontré que cette prévoyance n'était malheureusement pas superflue. C'est ainsi que les époux contractent, par le fait même du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants, sans que ceux-ci, arrivés à l'âge de se suffire à eux-mêmes, soient en droit de demander à leurs parents de leur procurer un établissement par mariage ou autrement. De leur côté les enfants doivent fournir des aliments à leurs ascendants devenus vieux et infirmes, s'ils sont dans le besoin. Cette dette alimentaire s'étend aux gendres et belles-filles (V. Aliment, t. II, p. 232).

Dans leurs rapports réciproques les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance; le mari doit protection à sa femme et celle-ci obéissance à son mari. Elle doit habiter avec lui et le suivre partout où il juge utile de résider; le mari doit pourvoir à tous ses besoins suivant son état. La femme ne peut en principe contracter et s'obliger envers les tiers sans l'autorisation de son mari, mais cette autorisation est présumée lui avoir été donnée, une fois pour toutes, pour ce qui concerne les besoins et la tenue journalière du ménage. Quant aux actes plus importants, l'autorisation doit être expresse. Ainsi la femme est légalement incapable, alors même qu'elle serait séparée de biens, de donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux sans le concours du mari dans l'acte ou son consentement par écrit. Il n'y a d'exception que pour les réparations ou dommages-intérêts qui seraient la conséquence de délit ou quasi-délit commis par la femme. Néanmoins, quand il y va de l'intérêt de la femme, elle peut, à défaut par le mari de donner son consentement, se faire autoriser par la justice à accomplir l'acte spécial qu'elle a en vue. Les dispositions testamentaires n'ayant d'effet qu'après le décès du testateur, c.-à-d. après la dissolution du mariage, la femme peut tester sans l'autorisation de son mari (V. Autorisation). E. Dramard.

Ban de mariage (V. Ban).

Contrat de mariage. — I. *Notions générales*. Ces expressions ne sont plus employées aujourd'hui que pour désigner l'ensemble des règles conventionnelles ou légales qui déterminent le régime des biens des époux. Dans l'ancien droit, elles désignaient aussi l'union matrimoniale elle-même ou plutôt l'accord des volontés des époux en vue de cette union. Parfois encore dans le langage de la pratique et même de la loi (C. civ., art. 1394, al. 2), elles se réfèrent à l'*instrumentum*, c.-à-d. à l'écrit destiné à constater les conventions matrimoniales. Notre législation part de l'idée que l'union conjugale s'étend nécessairement avec des effets plus ou moins considérables suivant les divers régimes des personnes aux biens ; et, en effet, même sous le régime dotal ou celui de séparation de biens, il subsiste entre les époux des obligations communes telles que l'entretien du ménage, la nourriture et l'éducation des enfants, etc. On ne conçoit donc pas un mariage sans contrat de mariage, ou, plus exactement, sous un régime pécuniaire organisé, soit par la convention des parties, soit par la loi à défaut de convention, sans compter qu'outre la nécessité de régler les rapports pécuniaires des époux entre eux, il fallait aussi déterminer les effets du mariage dans leurs rapports à l'égard des tiers. Pour toutes ces raisons, le législateur a dû se préoccuper du régime auquel seraient soumis les biens des époux, soit en vertu de leur propre volonté (c'est le cas de contrat de mariage proprement dit), soit, à défaut de volonté exprimée, en vertu de leur soumission tacite au régime de droit commun organisé par la loi. Le principe de la liberté des conventions s'applique en matière de contrat de mariage comme en toute autre (C. civ., art. 1389). A certains points de vue même, les parties ont ici une liberté exceptionnelle ; le contrat de mariage, en effet, peut recevoir des clauses qui partout ailleurs seraient inefficaces (p. ex. : donations de biens à venir, art. 1082 et suiv. C. civ.). Toutefois, cette liberté est soumise à certaines restrictions ; d'une part, la volonté des futurs époux doit être exprimée en forme solennelle; d'autre part, au fond, la loi édicte certaines prohibitions dont les unes sont simplement des conséquences directes ou indirectes des dispositions du droit commun, et dont les autres sont spéciales au contrat de mariage. Dans la première catégorie, il faut ranger d'abord la défense de faire des conventions matrimoniales contraires aux bonnes mœurs (C. civ., art. 1387, *in fine*, et art. 6), ajoutons : à l'ordre public, car bien que le texte soit muet à cet égard, l'exposé des motifs ne laisse aucun doute. C'est ainsi qu'on doit prohiber toute clause modificative de l'état et de la capacité des personnes, telle que la défense absolue de se remarier ; ou, en dehors du régime dotal, la convention que la femme sera incapable, même avec l'autorisation de son mari, de s'obliger envers les tiers. C'est d'ailleurs à cette idée générale (respect des bonnes mœurs et de l'ordre public) que se rattachent les art. 1388 et suiv. En vertu de l'art. 1388, les époux ne peuvent déroger : 1° ni au droit résultant de la puissance maritale et paternelle sur la personne de la femme et des enfants (droit d'autorisation maritale, obligation de cohabitation, droit de garde et de correction sur les enfants, droit de consentir à leur mariage) ; 2° ni aux droits qui appartiennent au mari comme chef, ce qui veut dire ici comme chef de l'association conjugale, quant aux biens (V. Pothier, *Introd. au Traité de la communauté*, n° 4) : cela vise principalement le régime de communauté ; ainsi, on ne pourrait convenir que la femme administrera la communauté, ou que le mari devra se munir de son consentement dans l'exercice de ses pouvoirs sur les biens communs ; 3° ni aux droits conférés au survivant des époux par les titres *de la Puissance paternelle*, *de la Minorité*, *de la Tutelle et de l'Emancipation* (défense de renoncer à l'administration légale, à la tutelle légale, etc.) ; 4° ni aux dispositions prohibitives du code civil, expresses ou virtuelles (V. art. 1097, 1399, 1422, 1595, 2140, etc., C. civ., comme exemples de prohibitions expresses ; 1096, 1437, comme exemples de prohibitions virtuelles). En résumé, les prohibitions visées par l'art. 1388 nous apparaissent comme motivées plus particulièrement par l'intérêt des époux et de la famille; elles ont pour but de faire respecter une organisation et des rapports que le législateur a certainement considérés comme se rattachant à l'ordre public. C'est évidemment aussi pour des raisons d'ordre public que l'art. 1389 défend toute convention ou renonciation dont l'objet serait de changer l'ordre légal des successions. Il suffit de cette formule générale, et il ne faut pas s'attacher à l'indication nullement limitative dont l'art. 1389 fait suivre l'énoncé du principe. Le législateur a principalement voulu protéger le nouveau système successoral contre les retours vers l'ancien régime auxquels

certaines personnes auraient pu se porter, notamment en essayant de rétablir par des clauses spéciales du contrat de mariage les privilèges attachés autrefois à la primogéniture et à la masculinité; il a voulu prohiber aussi les renonciations anticipées à succession qu'on exigeait souvent des filles en les dotant. Mais bien que l'art. 1389 ait été principalement inspiré par le désir de rompre avec ce passé, il est certain que la disposition de cet article a une portée absolument générale, et qu'il prohibe toute clause quelconque dont l'effet serait d'intervertir ou de modifier l'ordre légal des successions, sous la réserve des dispositions entre vifs ou testamentaires permises par la loi, et notamment des institutions contractuelles qui ne peuvent précisément être faites que dans un contrat de mariage (art. 1389, *in fine*, et 1082 C. civ.). Quant à l'art. 1390, il se rattache à l'ordre public comme une mesure destinée à sauvegarder l'unité de législation et la substitution du code civil aux monuments de l'ancien droit. Il défend en effet aux époux « de stipuler d'une manière générale que leur association sera réglée par l'une des coutumes, lois ou statuts locaux qui régissaient ci-devant les diverses parties du territoire français, et qui sont abrogés par le présent code ». Par ces mots « d'une manière générale », l'art. 1390 ne défend pas seulement la clause par laquelle les futurs époux déclareraient s'en référer au régime matrimonial organisé par telle coutume, celle d'Orléans, p. ex., sans autre détail ; il proscrit aussi sur un point particulier quelconque la simple relation à une disposition isolée d'une coutume, loi ou statut local qui ne serait visée que par l'indication de son numéro ou paragraphe; comme, p. ex., si, après avoir posé les bases de leur régime matrimonial, les contractants ajoutaient : « Les reprises de la femme seront réglées au surplus d'après les art. . . . . . de la coutume de . . . . . ». Si, en effet, pareille clause était permise, elle rendrait nécessaire de recourir aux anciens textes : or, le but du législateur a été d'empêcher qu'ils subsistassent à côté du code civil comme une législation vivante. Il a voulu que les conventions matrimoniales pussent se suffire à elles-mêmes ou tout au moins à l'aide d'un simple recours aux textes du code civil; il a eu pour but aussi de protéger les parties contre l'insertion de clauses dont elles n'eussent pas toujours connu la teneur ni compris la portée. Sans doute les contractants peuvent se soumettre à des dispositions de nos anciennes lois, mais à la double condition que ces dispositions ne seront pas contraires à l'ordre public, tel qu'on l'entend aujourd'hui, et que, de plus, elles seront sinon reproduites textuellement, au moins analysées d'une manière assez précise et assez détaillée pour que les effets puissent en être réglés par les termes mêmes du contrat sans qu'il soit besoin de recourir aux anciens textes. Au reste, le danger que voulaient prévenir les rédacteurs de l'art. 1390 ne semble plus guère, vu l'état de nos habitudes, à redouter aujourd'hui. Peut-être les futurs époux se référeront-ils à une législation étrangère. Il est certain que le texte de l'art. 1390 ne prohibe pas cette clause; nous devons dès lors la considérer comme valable. L'influence des législations étrangères est d'ailleurs, en fait, beaucoup moins à redouter que ne l'était, lors de la rédaction du code civil, celle des anciennes traditions et des anciens textes.

Toutes les prohibitions que nous venons de passer en revue reposent sur des principes et protègent des intérêts qui ne permettent d'y déroger en aucune circonstance. Elles ne sont donc pas spéciales au contrat de mariage ; elles sont applicables à tous les contrats, et, si le législateur les mentionne ici expressément, c'est pour bien marquer que la faveur exceptionnelle dont il entoure, à certains points de vue, le contrat de mariage, ne saurait dispenser de ces règles. A part les dispositions prohibitives sus-énoncées, tout est permis dans le contrat de mariage ; bien plus, il peut contenir des clauses qu'aucun autre contrat ne pourrait valider; ainsi : société universelle de biens (C. pr., art. 1526, et 1837 C. civ.); ainsi encore : dérogation à la règle donner et retenir ne vaut (C. civ., art. 1082 et suiv.). Et ce n'est pas seulement quant aux dispositions de fond que la loi laisse aux parties une entière liberté ; elle leur laisse aussi le choix des termes qu'elles veulent employer, autrement dit l'adoption du régime que les futurs époux préfèrent n'est subordonnée à aucune expression sacramentelle (art. 1391, 1er, 2e et 3e al., et 1392 C. civ.). Ce qu'on recherche par-dessus tout, c'est l'intention des parties; ce qu'il importe seulement de retenir, dès maintenant, c'est que la soumission au régime dotal ne se présume pas (V. spécialement art. 1392). Si les époux sont libres, en principe, d'adopter telles conventions matrimoniales qu'il leur plaît, c'est à la condition essentielle que ces conventions seront arrêtées avant le mariage (art. 1394, 1°, C. civ.). Cette règle se lie intimement à celle de l'art. 1395 qui défend aux époux d'apporter, après le mariage, aucune modification à leur régime matrimonial. En effet, à défaut de contrat, les époux sont placés sous le régime de communauté légale. Permettre de faire ensuite un contrat serait admettre la possibilité de modification au régime primitif ; il faut donc que le contrat précède le mariage. Cette règle, inconnue du droit romain et du droit écrit où la dot pouvait être augmentée et même constituée pendant le mariage, nous vient du droit coutumier où elle découlait de la prohibition des donations entre époux. Aujourd'hui que ces donations sont permises, sauf révocabilité, la règle se justifie par la nécessité de protéger réciproquement les époux contre l'abus de l'influence que l'un pourrait exercer sur l'autre. Le contrat de mariage rédigé après la célébration de l'union serait donc entaché d'une nullité absolue, c.-à-d. susceptible d'être invoquée par tous les intéressés. De plus, cette nullité ne peut être couverte par aucun acte de ratification, ni pendant le mariage, ni même après, en sorte qu'un tel contrat est à considérer plutôt même comme *inexistant* que comme simplement annulable.

II. *Formes du contrat de mariage.* C'est la forme notariée en minute ; nous avons affaire ici à l'un des rares contrats pour lesquels la solennité est encore exigée par notre législation, et dont on dit que *forma dat esse rei.* L'intervention de l'officier public a pour but non seulement d'assurer la certitude de la date du contrat, qui eût pu être réalisée par l'enregistrement, mais encore la conservation de l'écrit qui constate les conventions matrimoniales, et que les parties auraient pu détruire s'il eût été sous seing privé. Elles auraient ainsi contrevenu à l'art. 1395 qui rend les conventions de mariage immuables. Enfin, la loi a voulu par la présence du notaire sauvegarder la libre expression de la volonté des parties, et les éclairer sur la portée des clauses du contrat. Toutefois, un un contrat sous seing privé, déposé au rang des minutes d'un notaire, suffirait, pourvu que l'acte de dépôt contînt copie des conventions ou que le notaire déclarât en avoir donné lecture aux parties, le tout antérieurement à la célébration. Le contrat de mariage sous seing privé n'a aucune existence légale et ne peut être confirmé, ni par les époux, ni même, selon quelques auteurs, par leurs héritiers après leur mort (*contrà* sur ce dernier point : jurisprudence et majorité des auteurs, art. 1339 et 1340 C. civ.). Toutefois, il faut appliquer ici la double règle *locus regit actum* et *tempus regit actum.* Seront donc valables les contrats sous seing privé, rédigés dans les pays qui admettent cette forme, ou passés avant la promulgation du code civil dans les contrées où la coutume l'admettait également.

III. *Publicité des contrats de mariage.* Le code de commerce (art. 67 à 70) avait édicté certaines mesures de publicité pour le contrat de mariage des commerçants. La loi du 10 juil. 1850 dont les dispositions ont été incorporées au code civil (art. 1394, 2° et 3°, art. 75 et 76) a en outre ordonné des mesures générales dont voici les motifs et l'économie. Il importe aux tiers, contractant avec des personnes mariées, de connaître leur régime matrimo-

nial parce qu'il leur est opposable et fait loi dans leurs rapports avec les époux. Le notaire remet donc à ceux-ci lors de la rédaction du contrat un certificat qui indique la date avec mention de l'étude où il a été reçu. L'officier de l'état civil, lors de la célébration du mariage, interpelle les futurs époux sur le point de savoir s'il a été fait un contrat et fait mention de leur réponse dans l'acte de mariage. Or, comme les actes de l'état civil sont publics en ce sens que toute personne peut s'en faire délivrer des extraits, les tiers appelés à traiter avec un individu marié connaîtront ainsi par l'acte de mariage la déclaration faite à l'officier public. Si elle est négative quant à l'existence d'un contrat, ils sauront que le régime des époux est celui de communauté légale. Si elle est affirmative, ils n'auront sans doute pas le droit d'exiger du notaire une expédition ou un extrait de ce contrat, car les actes notariés, à la différence de ceux de l'état civil, ne sont pas publics; mais ils pourront subordonner leurs conventions avec les époux ou avec l'un d'eux, à la production du contrat de mariage dont l'acte de l'état civil leur aura révélé l'existence. Mais il peut arriver, soit que l'officier de l'état civil omette ou altère la déclaration des parties, soit que celles-ci déclarent faussement n'avoir pas fait de contrat. Dans le premier cas, à part la sanction pénale portée par l'art. 50 du C. civ., les intéressés n'ont aucun recours; le contrat de mariage, quel qu'il soit, leur est opposable. Dans le second cas, la femme, aux termes de l'art. 1391, dernier alinéa, « sera réputée capable de contracter dans les termes du droit commun, à moins que, dans l'acte qui contiendra son engagement, elle n'ait déclaré avoir fait un contrat de mariage ». On est souvent tenté de traduire cette phrase par celle-ci : « Les époux seront censés mariés sous le régime de communauté. » Il n'en est rien, et la législation, bien que pouvant le faire, n'a pas voulu donner cette portée à la sanction de la loi de 1850. Sa pensée, telle qu'elle résulte nettement des travaux préparatoires de cette loi, n'a été que de protéger les tiers contre les inconvénients particuliers résultant de l'adoption du régime dotal, parce que, sous tout autre régime, les tiers peuvent se mettre à l'abri de toute surprise en exigeant l'accession de la femme aux obligations contractées par son mari. Même séparée de biens, en effet, la femme, autorisée de son mari, peut contracter, s'obliger, subroger à son hypothèque légale ou y renoncer. Seul le régime dotal la frappe à cet égard, et quant à sa dot, d'une incapacité dont l'autorisation du mari ne peut la relever, et qui rend inefficaces à l'égard des tiers toutes ses obligations ou renonciations. C'est à ce danger spécial que la loi de 1850 a voulu pourvoir, et voilà pourquoi elle décide qu'en cas de fausse déclaration « la femme sera censée capable de contracter dans les termes du droit commun », ce qui veut dire qu'alors si elle a agi, dûment autorisée, elle ne pourra se prévaloir d'un contrat de mariage portant adoption du régime dotal pour s'abriter derrière l'incapacité exceptionnelle dont elle est frappée sous ce régime (V. Régime dotal). Sauf ce seul point de vue, le contrat de mariage dissimulé restera la loi des parties et des tiers, parce que ceux-ci, encore une fois, peuvent s'assurer toute garantie en exigeant l'intervention de la femme dans les actes qu'ils passent avec le mari. Faisons observer enfin que la loi de 1850 n'a nullement abrogé les dispositions des art. 67 à 70 du C. de com., et que, d'autre part, l'application de celles-ci ne dispense pas des formalités de notre loi.

IV. *Immutabilité des conventions matrimoniales.* D'ordinaire, les parties sont libres, sauf les droits acquis aux tiers, de modifier entre elles les conventions arrêtées (*mutuus dissensus*). Ici, il en est autrement. D'une part, la loi prohibe tous les changements postérieurs à la célébration du mariage; d'autre part, elle subordonne à des conditions rigoureuses ceux qui interviendraient dans l'intervalle du contrat à la célébration.

Changements postérieurs à la célébration du mariage (art. 1395 C. civ.). Cet article s'applique d'ailleurs aussi bien au cas où les époux, faute de contrat, se seraient tacitement soumis au régime de communauté légale qu'à celui où ils auraient fait un contrat. Mais il ne fait pas obstacle à cette modification particulière qui résulterait d'un jugement de séparation de biens; il ne vise que les modifications qui seraient l'œuvre des parties elles-mêmes, soit seule, soit avec le concours des personnes qui ont figuré au contrat. Encore faut-il restreindre la prohibition aux conventions matrimoniales proprement dites, et ne pas l'étendre à celles qui, figurant au contrat, seraient étrangères au régime des biens des époux, par exemple à un bail que la femme aurait consenti sur les biens dont elle se serait réservée l'administration. Sont donc interdits : toute substitution d'un régime à celui primitivement adopté; toute dérogation aux conséquences légales du régime primitif, toute renonciation aux avantages matrimoniaux concédés par l'un des époux à l'autre ou par des tiers aux époux, sans préjudice de la possibilité, pour les tiers, de faire aux époux ou à l'un d'eux pendant le mariage des libéralités sous la condition que les biens donnés seront soustraits aux conséquences du régime adopté, et des dispositions entre vifs ou testamentaires que les époux peuvent réaliser, soit entre eux, soit au profit d'enfants ou d'étrangers dans les limites de la quotité disponible.

Changements introduits dans l'intervalle du contrat de mariage à la célébration. La loi dans les art. 1396 et 1397 les qualifie de *contre-lettres* (V. ce mot). Mais ici cette expression ne désigne pas comme d'ordinaire un acte destiné à rester secret tout en modifiant les clauses d'un acte ostensible et simulé. En notre matière, la contre-lettre prise en ce sens ne saurait avoir aucun effet, même entre les parties. Ici, *contre-lettre* est employé comme synonyme de *changement*, et la preuve qu'on ne saurait l'entendre dans l'acception ordinaire, c'est que ce changement est soumis à des règles qui en excluent la clandestinité et ne permettent pas, par conséquent, de lui appliquer l'expression de contre-lettre dans son sens. Or voici en matière de changements (ou contre-lettres) la pensée de la loi : de même qu'on ne peut, après la célébration du mariage, modifier les conventions matrimoniales, de même on ne peut, dans l'intervalle du contrat à la célébration, les modifier que sous les conditions prescrites par les art. 1396 et 1397; de sorte que l'on pourra très bien dans cet intervalle, et sans se soumettre à ces articles, faire les modifications qui pourraient être réalisées après la célébration sans contrevenir à l'art. 1395. Ceci posé, étant donné qu'il s'agit d'un véritable changement aux conventions matrimoniales, la loi exige certaines conditions. Pour que le changement (ou contre-lettre) soit valable entre les parties, il faut d'abord, en la forme, qu'il soit constaté, comme le contrat lui-même, par-devant notaire, et au fond, qu'il soit arrêté en la présence et avec le consentement simultané de toutes les personnes qui ont été parties dans le contrat de mariage (art. 1396). Sont à considérer comme parties au contrat, d'abord les futurs époux, cela va de soi; puis les parents dont l'assistance est requise pour la validité du contrat de mariage du mineur (art. 1398), et les donateurs, parents ou autres, qui peut-être ne sont intervenus qu'en considération des clauses du contrat. Ne sont pas parties les parents dont le conseil seul est requis en vue du mariage, ni même, selon l'opinion dominante, ceux dont le consentement est nécessaire au mariage, mais dont l'intervention au contrat n'est pas requise, ce qui se présentera, dans le cas d'un fils, majeur quant à ses intérêts civils, mais encore mineur quant au mariage, c.-à-d. ayant de vingt et un à vingt-cinq ans. Sans doute ces personnes ont pu assister en fait au contrat primitif; mais, si elles n'y ont fait aucune donation, leur intervention n'a eu lieu que *honoris causâ*, et il est de règle que la qualité de « parties » ne saurait être attribuée à aucun de ceux dont la présence ne s'explique que par un sentiment de déférence ou de politesse. Peut-être dira-t-on que l'ascendant dont le consentement est nécessaire au mariage, mais non au

contrat, subordonne ce consentement au maintien des clauses dont il a été appelé à connaître. C'est possible, mais alors il peut, avant la célébration, exiger la représentation de la minute du contrat et vérifier si les changements survenus depuis sont de nature à lui faire refuser son consentement.

L'art. 1396 exige pour la validité des changements (ou contre-lettres) la présence et le consentement *simultané* de toutes les parties, ceci dans le but d'éviter que ce consentement ne soit surpris individuellement, et de maintenir entre les parties l'entente et le concert qui ont existé lors du contrat. Dans le cas où le changement aurait été réalisé sans le concours d'une des personnes dont l'assistance était indispensable au contrat, ce changement sera non avenu. S'agit-il au contraire d'une personne dont la qualité de partie tient uniquement à son intervention accessoire et occasionnelle comme donateur, on admet généralement que la sanction de l'inobservation de l'art. 1396, 2°, consiste simplement dans la caducité de la donation. Notons enfin qu'il ne suffit pas, pour passer outre impunément, d'*appeler* les parties à la contre-lettre; il faut qu'elles y soient présentes ou représentées. Voyons maintenant les conditions exigées pour que le changement ou contre-lettre soit opposable aux tiers. On désigne ainsi tous ceux qui, au cours du mariage, traitent avec les futurs époux ou l'un d'eux, et auxquels la contre-lettre porterait préjudice, ce qui comprend même les créanciers chirographaires si le gage que leur offrait le contrat primitif se trouve réduit par la modification introduite en vertu de la contre-lettre. Telle est du moins la solution généralement admise. En un mot, sont des tiers, au point de vue qui nous occupe, tous ceux qui n'ont point été parties au contrat. A leur égard, la contre-lettre n'est valable qu'autant qu'elle a été rédigée à la suite de la minute du contrat de mariage (art. 1397). La loi impose en outre au notaire, à peine de dommages et intérêts des parties, l'obligation de ne délivrer ni grosses ni expéditions du contrat sans transcrire à la suite la contre-lettre. A cette double condition les tiers seront à l'abri de toute surprise. Si la contre-lettre n'a pas été insérée à la suite de la minute, elle sera non avenue à leur encontre. Mais si, nonobstant cette insertion, le notaire a négligé de transcrire la contre-lettre dans les grosses ou expéditions délivrées par lui, le changement pourra être opposé par les époux aux tiers, et ceux-ci n'auront, d'après l'opinion générale, d'autre recours qu'une action en dommages et intérêts contre le notaire, à moins que les époux n'aient commis une faute personnelle en requérant eux-mêmes l'expédition sans s'assurer qu'elle contenait la transcription du changement. En ce cas, l'action des tiers s'exercerait contre les époux, sauf le recours de ceux-ci contre le notaire négligent.

V. *Consentement et capacité en matière de contrat de mariage.* Les règles ordinaires du consentement sont ici applicables, sauf la nécessité d'employer la forme solennelle. Si donc les parties veulent se faire représenter au contrat, elles ne le peuvent qu'en vertu d'une procuration spéciale et authentique. En outre, par exception aux règles ordinaires de la minorité, les futurs époux mineurs ne sont pas représentés à ce contrat par leur tuteur; ils y figurent eux-mêmes, stipulent et promettent eux-mêmes avec la simple assistance des personnes dont le consentement leur est nécessaire pour le mariage. Les parents ne sauraient même, en se portant fort de la ratification du ou des futurs époux, figurer, en leur nom et sans procuration, au contrat de mariage; un tel contrat, faute de consentement régulièrement exprimé, serait non avenu *ergà omnes* et insusceptible de ratification. Il faut donc, en résumé, un consentement exprimé en forme solennelle par les époux eux-mêmes ou leur fondé de pouvoir spécial et authentique. Mais dès que ces conditions sont réunies, on admet généralement que le contrat ne saurait être attaqué pour cause d'erreur, de dol ou de violence. En ce qui touche la *capacité* des parties, il est d'abord à remarquer qu'un contrat passé même par des majeurs est toujours subordonné dans son existence et ses effets à la célébration du mariage : *si nuptiæ secutæ fuerint*. Si l'un des futurs époux ou tous deux sont incapables, il semble que la question puisse se résoudre facilement à l'aide de la maxime *habilis ad nuptias, habilis ad pacta nuptialia;* mais la solution est loin d'être aussi simple, et il faut examiner successivement ce qui concerne :

1° *Le mineur.* Il s'agit du mineur quant aux actes de la vie civile ordinaire, c.-à-d. du mineur de vingt et un ans, et non celui qui serait mineur quant au mariage seulement (de vingt et un à vingt-cinq ans), et qui peut faire seul ses conventions matrimoniales. Pour le mineur, l'art. 1398 (C. pr., art. 1095 et 1305) applique la règle *habilis*, etc. Moyennant l'assistance des personnes dont le consentement est requis pour le mariage, il est, quant aux conventions matrimoniales, capable à l'égal d'un majeur. Cette assistance peut d'ailleurs être fournie par un fondé de pouvoirs muni de la procuration spéciale et authentique de ceux sous la puissance desquels le mineur est placé quant au mariage et contenant des instructions assez précises pour que le mandataire ne soit que le porte-parole de ces personnes. Faute de cette assistance, le contrat de mariage du mineur sera frappé d'une nullité que la jurisprudence et nombre d'auteurs considèrent comme absolue, c.-à-d. susceptible d'être invoquée par toutes les personnes intéressées, y compris même l'époux capable, conjoint du mineur. Cette nullité n'est en outre susceptible d'aucune ratification. Les époux seront donc à considérer comme mariés sans contrat, c.-à-d. sous le régime de communauté légale.

2° *L'aliéné non interdit.* S'il a figuré au contrat dans un intervalle lucide, ce contrat est valable. Sinon, il n'a aucune existence légale, faute de consentement.

3° *L'interdit judiciaire.* Dans la théorie qui lui permet le mariage dans un intervalle lucide, on se divise sur la question du contrat. Or, ni l'art. 1398 ni l'art. 511 C. civ. ne peuvent ici être appliqués. D'autre part, il est bien difficile d'admettre que le tuteur pourra représenter son pupille à un contrat de ce genre. Il faut donc en conclure que l'interdit ne pourra, par aucun moyen, faire un contrat de mariage, et se trouvera marié sous le régime de communauté légale (question controversée). Nous en dirons autant de l'interdit légal.

4° *Individu pourvu d'un conseil judiciaire.* Bien qu'il puisse seul contracter mariage, il nous paraît que l'assistance de son conseil lui est indispensable pour toutes les conventions pécuniaires rentrant dans l'énumération des art. 499 et 513 C. civ. En cas de mariage sans contrat, il sera placé sous le régime de communauté légale. Tous ces points sont d'ailleurs controversés. Les conventions matrimoniales légalement arrêtées produisent leur effet *du jour du mariage.* La jurisprudence actuelle de la cour de cassation reporte cet effet au jour du contrat en considérant la célébration du mariage comme agissant à l'égal d'une condition suspensive (C. civ., art. 1179). Ce point de vue est critiqué par certains auteurs, et il nous semble que l'art. 1399 le condamne en disposant que la communauté ne pourra jamais commencer que du jour de la célébration. Or, les raisons qui justifient cette disposition nous paraissent applicables à tout régime, quel qu'il soit. Les conventions matrimoniales sont destinées à régler, au point de vue pécuniaire, l'état d'époux; or, il n'y a d'époux que par la célébration de l'union; l'effet ne saurait précéder la cause. Nous avons vu qu'en matière de contrat de mariage, il faut appliquer la règle *locus regit actum.* A part la question de forme résolue par cette règle, reste à savoir quel sera le régime de Français mariés à l'étranger ou d'étrangers mariés en France. Voici sur ces questions délicates les solutions généralement admises. L'étranger marié en France peut d'abord adopter tout régime compatible avec l'ordre public; d'ailleurs le Français lui-même n'est nullement obligé de se renfermer dans un des cadres tracés

par le code civil ; il peut en combiner les règles ; en un mot, le principe de liberté est ici dominant. Si deux étrangers, domiciliés en France, s'y marient sans contrat, l'interprétation de leur volonté doit leur faire attribuer le régime de communauté légale. Si un étranger épouse une Française, le régime sera déterminé par la loi du pays où les époux établiront leur premier domicile commun. Quant au Français marié à l'étranger, aucune difficulté s'il a fait un contrat. Sinon, il pourra très bien, selon les distinctions ci-dessus établies pour l'étranger marié en France, être considéré comme ayant tacitement adopté le régime de droit commun établi par la loi étrangère. R. Blondel.

Mariage consanguin (V. Consanguinité).

Mariage putatif. — Le mariage putatif est celui qui, bien que déclaré nul pour un des vices prévus par la loi (V. ci-dessus, aux conditions de validité du mariage), produit cependant les effets d'un mariage valable, tant en faveur des époux, quand ils sont de *bonne foi* (V. ce mot), que des enfants issus de cette union. En considération de cette bonne foi, le mariage qu'ils ont *pensé* contracter valablement est *réputé* avoir eu une existence légale jusqu'au jour où il a été déclaré nul, comme s'il était dissous par la mort de l'un des époux ou par le divorce. La bonne foi existe lorsqu'elle est fondée sur une erreur raisonnable et par suite excusable et pardonnable de fait ou de droit. *Erreur de fait* lorsque, par exemple, les époux ou l'un d'eux ignoraient qu'ils fussent parents au degré prohibé ; *erreur de droit*, quand, par exemple, un beau-frère et une belle-sœur ont contracté mariage dans l'ignorance que ce rapport légal fût un obstacle à leur union. — Les effets civils reconnus par la loi au mariage putatif sont les suivants : 1° *A l'égard des époux*, leurs conventions matrimoniales reçoivent leur pleine et entière exécution et leurs droits se liquident, après la déclaration de nullité du mariage, comme ils le seraient après sa dissolution par une des causes ordinaires. Ils retiennent les avantages qu'ils se sont faits et que des tiers leur ont faits en considération du mariage. Si un seul des époux est de bonne foi, il conserve seul ces avantages sans que son conjoint de mauvaise foi puisse prétendre à ceux qu'il avait stipulés. 2° *A l'égard des enfants :* les enfants issus du mariage putatif sont légitimes ; ceux qui étaient conçus avant la nullité prononcée le sont également (V. Conception). Les enfants naturels reconnus au moment du mariage sont légitimés par sa célébration. En conséquence, ces enfants exercent tous les droits de succession et autres avantages découlant de la qualité d'enfants légitimes (V. Succession). Ils sont soumis à la puissance paternelle, et portent le nom et les titres de leur père. L'époux de mauvaise foi est privé de la puissance paternelle et de la jouissance légale sur la personne et les biens de ses enfants. 3° *A l'égard des tiers*, le mariage putatif produit les mêmes effets civils que le mariage valable, tant au profit de l'époux de bonne foi que des tiers. Les effets du mariage putatif s'arrêtent au moment où les époux ont acquis la connaissance légale de la nullité de leur union par une décision devenue définitive. A ce moment, ils doivent se séparer et s'ils continuent à vivre ensemble leur commerce est illicite et les enfants conçus depuis cette date sont illégitimes. E. Dramard.

VII. Législation comparée. — En *Allemagne*, pendant de longs siècles, le mariage ne fut qu'une convention faite par les futurs époux en présence de leur famille ou en justice, mais dépourvue de toute solennité sacramentelle : une fois les consentements échangés, l'union était considérée comme définitivement conclue à partir de la cohabitation effective, et il résultait de là que l'enfant conçu à la suite de cet échange de consentement, de ces fiançailles, même avant la célébration proprement dite du mariage et la transmission des droits de tutelle du père au mari, était réputé légitime, tout comme s'il avait été conçu plus tard. Ce n'est qu'à partir du concile de Trente que la célébration du mariage à l'église devint la condition essentielle d'une union régulière et valable. Aujourd'hui, les mariages sont régis, pour tout le territoire de l'empire allemand, par une loi du 6 févr. 1875 sur l'état civil et le mariage, et les seules conditions auxquelles ils doivent satisfaire sont celles qu'énumère cette loi, savoir : 1° le consentement des parties (art. 28) ; 2° l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize pour les filles, sauf dispense (même art.) ; 3° le consentement des parents, pour les fils jusqu'à vingt-cinq ans, pour les filles jusqu'à vingt-quatre (art. 29) ; en cas de décès des père et mère, le consentement du tuteur est nécessaire jusqu'à la majorité accomplie (art. 30) ; si le père ou la mère refuse son consentement, les enfants majeurs peuvent y faire suppléer par le juge (art. 32) ; 4° l'absence d'empêchement pour cause de parenté ou d'alliance ; le mariage est interdit entre ascendants et descendants, entre frères et sœurs, entre alliés en ligne directe ; entre l'adoptant et l'adopté, tant que ce lien subsiste entre eux ; entre le tuteur ou ses enfants et sa pupille, sans possibilité de dispense dans ces divers cas ; entre une personne divorcée pour adultère et son complice, sauf dispense (art. 33) ; 5° l'absence d'un mariage préexistant, non encore dissous par un jugement ou par la mort du conjoint (art. 34) ; 6° pour les militaires ou fonctionnaires, l'autorisation de leurs supérieurs, en tant qu'elle est requise par la loi locale (art. 38 ; loi militaire du 2 mai 1874, art. 40). Le mariage doit être précédé de publications dans les diverses communes où les futurs époux sont domiciliés ou ont résidé dans le dernier semestre (loi de 1875, art. 45, 46, 51) ; il ne peut être valablement célébré que devant l'officier de l'état civil du domicile de l'un des futurs conjoints (art. 41-43), en présence de deux témoins majeurs (art. 52-53).

En *Angleterre*, le consentement mutuel suffisait, dans les anciens temps, comme en Allemagne, pour constituer le mariage, à charge d'observer les règles posées par le droit canonique. Plus tard, il fallut, en outre, que le mariage eût été constaté devant un ministre du culte régulièrement ordonné. Mais la nécessité de l'intervention d'un prêtre, même en la supposant sanctionnée par la loi, ce qui a été contesté, n'en laissait pas moins aux parties une liberté d'allures excessive : nulle publicité n'était requise ; le consentement des parents n'était pas indispensable. Les abus devinrent tellement criants qu'en 1753 une loi (St. 26, Geo. II, c. 33) déclara nuls tous mariages contractés autrement que devant un ministre de l'Eglise anglicane et suivant le cérémonial réglé par cette Eglise ; les juifs et les quakers jouissaient seuls du privilège de se marier selon leurs rites particuliers. Les autres Anglais qui répugnaient à recourir au ministère d'un pasteur anglican n'avaient d'autre ressource que d'aller se marier à Jersey ou en Ecosse d'une manière plus ou moins clandestine. Après de longues années de discussions, lord J. Russell fit adopter l'*act* de 1836 (st. 7 et 8, Guill. IV, c. 85), qui forme encore le fond de la législation anglaise en matière de mariage. Tout mariage régulier et valable est subordonné à un ensemble de conditions relatives : 1° à l'âge des futurs époux, soit quatorze ans pour les garçons, douze ans pour les filles ; 2° à leur consentement réciproque à se prendre pour mari et femme ; 3° au consentement, s'ils ont moins de vingt et un ans, de leur père et, à défaut du père, de la mère survivante ou du tuteur ; mais la loi anglaise ne fait pas de ce consentement un élément essentiel du mariage, et un refus insuffisamment justifié pourrait être déféré aux tribunaux par l'enfant intéressé ; 4° à l'absence d'empêchements. Le mariage est prohibé aux parents et alliés en ligne directe et, jusqu'au 3e degré inclusivement, en ligne collatérale ; les tentatives réitérées faites pour obtenir la validité des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ont échoué jusqu'à présent devant l'opposition de la Chambre des lords. L'existence d'un premier mariage est un empêchement absolu à la validité d'un second. Lorsqu'un mariage a été dissous pour cause d'adultère, l'époux coupable a le droit d'épouser son complice, mais aucun ministre

anglican ne peut être contraint à célébrer ces secondes noces (st. 20 et 21, Vict., c. 85, s. 57). Une simple promesse de mariage ne produit aucun des effets civils du mariage, mais une rupture non justifiée donnerait ouverture à une action en dommages-intérêts. Tout mariage doit être précédé, sauf dispense, de trois publications. Il peut, au gré des parties, être célébré par un ministre de l'Eglise anglicane, suivant le rituel de cette Eglise, ou par le *registrar*, ou officier de l'état civil, institué par la loi de 1836. Dans ce second cas, la cérémonie a lieu soit dans le bureau même du *registrar* en présence de deux témoins, auquel cas elle reste purement civile, soit dans l'un des édifices *enregistrés* du district, c.-à-d. dans un lieu de culte de l'une ou l'autre des Eglises non anglicanes, suivant le rituel de ladite Eglise, mais sous la condition que l'échange des consentements ait lieu en présence d'un *registrar* assisté de deux témoins (st. 19 et 20, Vict., c. 119, s. 12). Dans tous les cas, le mariage doit être constaté par une inscription sur les registres *ad hoc* tenus soit par l'ecclésiastique compétent, soit par le *registrar*.

L'*Ecosse* en est restée, jusqu'à présent, à peu près au régime rudimentaire qui était en vigueur en Angleterre avant la loi de Georges II en 1753, mentionnée plus haut, c.-à-d. que le mariage y est essentiellement un contrat consensuel, n'exigeant ni solennité particulière, ni preuve écrite et valable, pourvu qu'il y ait eu consentement absolu, libre, exempt de fraude et d'erreur essentielle. On distingue bien les mariages réguliers des mariages irréguliers. Les premiers sont précédés de publications et célébrés par un ministre du culte devant deux témoins au moins, dans une église ou ailleurs. Les mariages irréguliers ou clandestins sont célébrés soit par un ecclésiastique n'appartenant pas à l'Eglise établie, soit par un laïque se donnant pour un ministre du culte, soit sans publications, soit devant un magistrat ou seulement devant des témoins, ou au moyen d'une reconnaissance écrite des parties ; ils entraînent des pénalités contre les parties, la personne qui a officié et les témoins ; mais, s'il y a eu consentement effectif des parties, ils sont absolument aussi valables en droit que les mariages réguliers.

En *Autriche*, ou pour mieux dire dans les Etats cisleithans de la monarchie, les conditions du mariage sont réglées par les art. 44-136 du C. civ. On sait que ce code fut momentanément abrogé, à cet égard, pour les catholiques, par la loi du 8 oct. 1856, mais remis en vigueur par une loi du 25 mai 1868, puis complété par une loi du 9 avr. 1870, relative au mariage des personnes ne professant aucune des religions reconnues dans le pays. Les règles en vigueur en Autriche sont analogues à celles que nous avons indiquées plus haut pour l'Allemagne ; elles en diffèrent pourtant en les points suivants : l'âge requis est quatorze ans pour les deux sexes (C. civ., art. 48) ; les enfants n'ont besoin du consentement de leur père qu'autant qu'il est leur représentant légal ; les mineurs orphelins de père et les individus judiciairement déclarés prodigues doivent obtenir le consentement de leur tuteur ; dans les diverses hypothèses, le refus de consentement peut être déféré aux tribunaux (art. 21, 172, 52). La parenté et l'alliance, légitimes ou naturelles, constituent un empêchement en ligne directe à l'infini ; en ligne collatérale jusqu'au 4e degré inclusivement ; mais les autorités ont, en matière de dispense, un pouvoir discrétionnaire (art. 64, 65, 83). Le divorce n'est considéré comme une cause de dissolution d'un mariage antérieur que pour les non-catholiques (art. 63, 111, 115, 183), et un conjoint non-catholique divorcé ne peut, durant la vie de son précédent époux catholique, se remarier avec une personne professant ce même culte (*Hofdekr.*, 26 août 1814, n. 1099, et 17 juil. 1835, n. 61). La loi autrichienne interdit le mariage aux personnes liées par des vœux perpétuels ou engagés dans les ordres sacrés (art. 63) ; entre un individu ci-devant marié et ceux qui, par leurs actes (commerce illicite, meurtre, etc.), ont amené la rupture du premier mariage (art. 67, 68, 119) ; entre un chrétien et un non-chrétien (art. 64) ; elle considère, enfin, l'impuissance permanente comme un empêchement (art. 60). Tout mariage doit être précédé de publications (art. 70). Celui des chrétiens est célébré par un ministre de leur culte, dans l'église à laquelle ils appartiennent ; celui des juifs, par le rabbin ; celui des personnes ne se rattachant à aucune Eglise reconnue par l'Etat, par la *Bezirkshauptmannschaft* (autorité du district) ou, dans les localités qui ont des statuts communaux propres, par le fonctionnaire communal préposé à la police (art. 127-131 ; loi du 9 avr. 1870, n° 51, art. I). Le mariage civil est également admis, à titre subsidiaire, pour les personnes appartenant à l'un des cultes reconnus par l'Etat, si le ministre compétent de leur culte refuse de procéder à la célébration bien qu'il n'existe aucun empêchement légal ; le mariage civil exige la présence de deux témoins, et le fonctionnaire qui y préside doit être assisté d'un greffier assermenté, qui en dresse acte (loi du 25 mai 1868, n° 47, art. II, §§ 2, 7 et 8).

En *Hongrie*, jusqu'à ces derniers temps, la législation matrimoniale était l'une des plus confuses et des plus défectueuses de l'Europe ; il y existait concurremment neuf régimes différents pour les adhérents d'autant de cultes divers, et, comme ces régimes s'appliquaient tout à la fois à la célébration du mariage et à sa dissolution, il en résultait qu'un conjoint pouvait, unilatéralement et rien qu'en se rattachant à une autre Eglise, modifier les conditions sous lesquelles il s'était marié, par exemple obtenir le divorce interdit par son culte primitif. C'est essentiellement pour obvier à ces abus, et introduire dans le pays de l'ordre et de l'unité en une matière aussi importante, que le gouvernement a fait adopter, à la suite de longues et mémorables discussions, la loi matrimoniale n° XXXI de 1894, qui a été sanctionnée par l'empereur-roi le 9 déc. et promulguée le 18 déc. de ladite année. D'après cette loi, l'âge requis pour le mariage est dix-huit ans pour les garçons, seize ans pour les filles, sauf dispense ministérielle (§ 7). Les mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leur représentant légal ou, s'il est refusé sans motifs, des autorités tutélaires (§ 8) ; on devient majeur à vingt-quatre ans et, en outre, les femmes par leur mariage (loi XX de 1877). Le mariage est prohibé entre parents ou alliés en ligne directe, entre frères et sœurs et, sauf dispense du roi, entre parents collatéraux au 3e ou 4e degré (§§ 11, 17) ; entre personnes dont l'une est encore engagée dans les liens d'une union antérieure non annulée ou dissoute (§ 12) ; entre personnes dont l'une, d'accord avec l'autre, a attenté aux jours de son propre conjoint ou du conjoint de l'autre (§ 13) ; entre parents adoptifs (§ 18) ; entre le tuteur ou ses descendants et la personne en tutelle, tant que la tutelle subsiste (§ 19) ; entre l'époux divorcé pour adultère et son complice, sauf dispense du roi (§ 20). Celui qui, d'après les règles de son Eglise, n'a pas le droit de se marier parce qu'il est entré dans les ordres ou a prononcé des vœux, ne peut contracter mariage qu'avec l'autorisation de ses supérieurs (§ 25). Tout mariage doit, sauf dispense, être précédé de publications (§§ 27, 36). Il doit être célébré devant l'un des fonctionnaires civils énumérés dans la loi (§ 29), et, sauf motifs graves invoqués par les parties, publiquement et dans le local officiel à ce destiné (§ 37). Les parties comparaissent en personnes accompagnées de deux témoins (§ 39) ayant au moins seize ans révolus et l'intelligence nécessaire pour comprendre la portée de l'acte (§ 40). Aussitôt après sa célébration, le mariage est inscrit sur le registre des mariages institué par la loi XXXIII de 1894 (§§ 1 et 63).

La *Belgique* est encore régie par les dispositions du code civil français de 1804.

En *Danemark*, les règles du mariage sont tout à la fois posées par le code général de 1684, par le *Rituel ecclésiastique* de 1685 et par une série d'ordonnances posté-

rieures moins importantes. Quant à la forme, le mariage est resté un acte religieux ; mais la loi civile en détermine les conditions et les effets. L'homme ne peut, sauf dispense, se marier avant l'âge de vingt ans. Le consentement de ses père et mère, tuteur ou curateur, est nécessaire à tout homme qui n'a pas vingt-cinq ans révolus ou n'a pas été émancipé, à toute femme qui a moins de vingt-cinq ans et n'a pas encore été mariée, et à toute personne judiciairement interdite ; le refus de consentement peut être déféré aux autorités. Sont des empêchements au mariage : 1° une promesse de mariage faite antérieurement à une tierce personne, surtout si elle a eu pour conséquence la grossesse de cette personne ; 2° la parenté ou l'alliance en ligne collatérale jusqu'au troisième degré inclusivement.

En *Espagne*, où, à raison des convictions religieuses dominantes dans le pays, la matière du mariage était particulièrement délicate à régler, le code civil de 1888-89 a pris un terme moyen entre le mariage canonique seul reconnu avant 1870 et le mariage civil que la loi du 18 juin 1870 avait vainement tenté de lui substituer. Il admet concurremment les deux formes : le mariage canonique, « que doivent contracter tous ceux qui professent la religion catholique », et le mariage civil pour les autres (C. civ., art. 42). Mais, et c'est là une heureuse innovation du code, le mariage canonique lui-même ne peut, en principe, être célébré qu'en présence d'un fonctionnaire civil chargé de l'inscrire immédiatement sur le registre civil (art. 77) ; il est donc, dans un sens, tout à la fois religieux et civil et satisfait aussi bien aux scrupules religieux des parties qu'aux exigences du droit civil moderne. Tout mariage doit être précédé de publications (art. 75, 89) ; il est interdit au mineur qui n'a pas obtenu l'autorisation de son père, ou, à défaut, de sa mère, ou des aïeuls paternel ou maternel, ou du conseil de famille, et au majeur qui n'a pas sollicité le conseil de son père et à défaut de sa mère. Dans le second cas, il peut être passé outre au mariage trois mois après la demande (art. 47) ; dans le premier, si le mariage a été célébré nonobstant l'absence d'autorisation, il est valable, mais entraîne pour les contrevenants diverses pénalités et déchéances (art. 50). En matière d'empêchements, le code confirme tous ceux que prévoit la loi canonique et, en outre, certains empêchements d'ordre purement civil. Il interdit le mariage entre le tuteur ou ses descendants et les personnes placées sous sa tutelle, tant que les comptes n'ont pas été approuvés (art. 45) ; entre le ravisseur et la femme enlevée, tant qu'elle se trouve en son pouvoir (art. 101) ; entre l'époux adultère et sa complice (art. 84) ; entre ceux qui ont été condamnés comme auteurs ou complices de la mort de l'époux de l'un d'eux (même art.). Il l'interdit en outre, sous certaines réserves, aux garçons âgés de moins de quinze ans, et aux filles âgées de moins de douze, ainsi qu'aux personnes ne jouissant pas de la plénitude de leurs facultés (art. 83). Le gouvernement peut accorder des dispenses entre parents collatéraux au 3e ou au 4e degré, et entre alliés collatéraux (art. 85 ; cf. C. proc. civ. de 1881, art. 1980 et suiv.). En ce qui concerne la célébration même du mariage, la forme et les solennités requises pour un mariage canonique sont celles qu'a fixées le concile de Trente (art. 75 et 76 C. civ.), sauf l'obligation ajoutée par le code de faire assister à la cérémonie le fonctionnaire civil chargé d'en dresser acte (art. 77) ; on continue à admettre la validité des mariages entre absents et par l'entremise pour l'un des époux d'un mandataire dûment autorisé (art. 87). Le mariage civil est célébré par le juge municipal, en présence de deux témoins majeurs et capables (art. 100).

En *Italie*, les règles du mariage sont aujourd'hui presque identiquement les mêmes qu'en France. Le mariage y est essentiellement un contrat civil ; seulement le code italien n'impose pas au prêtre appelé à bénir un mariage civil l'obligation d'exiger la preuve préalable du mariage civil, de sorte que les parties demeurent libres de commencer par l'une ou l'autre des deux cérémonies, l'acte civil étant d'ailleurs le seul reconnu par la loi. Une promesse de mariage n'emporte pas obligation de procéder au mariage même, mais peut donner ouverture à une action en dommages-intérêts pour les dépenses faites (C. civ., art. 53, 54). L'homme avant dix-huit ans, la femme avant quinze ne peuvent contracter mariage (art. 55) ; mais le roi peut leur accorder des dispenses à quatorze et à douze ans (art. 68). Le fils avant vingt-cinq ans, la fille avant vingt et un, ne peuvent se marier sans le consentement de leurs père et mère, ou tout au moins du père en cas de désaccord, ou de la mère, si le père est mort ou incapable de manifester sa volonté (art. 63). En cas de prédécès des père et mère, les mineurs de vingt et un ans ont besoin du consentement soit de leurs aïeuls, soit du conseil de famille (art. 64, 65). En dehors de ces hypothèses, les futurs époux n'ont ni conseil, ni autorisation à demander, et, d'autre part, l'enfant majeur peut recourir à la cour d'appel contre le refus de consentement dans les cas où ce consentement est requis ; le même recours peut être exercé dans l'intérêt de mineurs par des parents ou alliés ou par le ministère public (art. 67). Le mariage est prohibé en ligne directe à l'infini ; en ligne collatérale jusqu'au 3e degré de parenté ou d'alliance inclusivement, mais avec possibilité de dispense entre beaux-frères et belles-sœurs et au degré d'oncle (art. 58, 59, 68). Il l'est aussi : 1° aux interdits pour cause de démence (art. 61) ; 2° entre ceux qui ont été condamnés comme auteurs ou complices de la mort du conjoint de l'un d'eux (art. 62) ; 3° entre parents ou alliés adoptifs (art. 60). Tout mariage doit être précédé de deux publications (art. 70), sauf dispense de la seconde et même des deux, pour des causes très graves (art. 78). Le mariage est célébré dans la maison commune et publiquement, devant l'officier de l'état civil et en présence de deux témoins (art. 93, 94) ; si, par suite d'un empêchement dûment justifié, l'un des époux est dans l'impossibilité de se rendre à la maison commune, l'officier peut se transporter chez lui avec son greffier et procéder à la célébration en présence de quatre témoins (art. 97).

En *Norvège*, le mariage se contracte en la forme religieuse et à l'église, dans la commune du domicile de la femme, pour ceux qui appartiennent à l'Eglise d'Etat, c.-à-d. à l'Eglise luthérienne ; on est apte à contracter mariage aussitôt qu'on a été admis aux sacrements de l'Eglise, et cette admission a lieu à partir de quinze ans (*Rituel* du 25 juil. 1685). La fille a besoin du consentement de ses parents ou de son tuteur ; la veuve qui se remarie en est dispensée. Une loi du 16 juil. 1845 a introduit le mariage civil pour ceux qui ne professent pas la religion luthérienne ; ce mariage qui est contracté devant un notaire comporte d'ailleurs l'accomplissement de toutes les conditions et formalités exigées des luthériens, à l'exception des certificats de baptême ou d'admission aux sacrements.

Le code civil des *Pays-Bas* de 1838 consacre le principe du mariage civil, admis d'ailleurs dans ce pays depuis longtemps. Comme en France, la bénédiction nuptiale doit être précédée du mariage civil (art. 136). En général, les dispositions de ce code ne s'écartent pas sensiblement de la loi française. Ainsi, l'on a admis la nullité des promesses de mariage, sauf indemnité pour les dommages réellement subis (art. 113). L'âge requis est fixé à dix-huit ans pour les hommes, à seize pour les femmes, sauf dispense (art. 86). Tant que les enfants n'ont pas atteint leur majorité, ils ne peuvent contracter mariage que s'ils justifient du consentement de leurs père et mère ou tout au moins du père (art. 92) ; si les père et mère sont morts ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, l'aïeul paternel ou à défaut l'aïeul maternel les remplace (art. 93), et, en leur absence, les tuteur et subrogé tuteur (art. 95). A partir de leur majorité, et jusqu'à trente ans accomplis, les enfants doivent encore demander le consentement de leurs père et mère ; mais, s'ils ne l'obtiennent pas, ils peuvent s'adresser au juge du canton qui convoque les parents et

l'enfant et leur fait ses représentations; en cas de non-comparution ou de refus persistant des père et mère, l'enfant peut passer outre au mariage trois mois après l'audience (art. 100 à 104). Le mariage, prohibé dans la ligne directe à l'infini, l'est également entre frères et sœurs et aux degrés d'oncle et de grand-oncle, puis entre beaux-frères et belles-sœurs; mais, dans ce dernier cas et entre parents au 3e ou 4e degré, le roi peut accorder des dispenses (art. 87, 88). Ne peuvent se marier ensemble: 1° la personne condamnée pour adultère et son complice (art. 89); 2° deux personnes mariées ensemble une première fois, puis divorcées (art. 90). Tout mariage doit être précédé de deux publications (art. 107). La célébration a lieu publiquement dans la maison commune, devant l'officier de l'état civil, en présence de quatre témoins mâles, majeurs et domiciliés dans le royaume (art. 131); si, par suite d'un empêchement dûment constaté, l'une des parties est hors d'état de se transporter à la maison commune, le mariage peut être célébré dans une maison particulière, mais en présence de six témoins (art. 132). En principe, les futurs époux doivent comparaître en personne, mais le roi peut leur permettre de se marier par l'entremise d'un représentant muni d'une procuration spéciale et authentique (art. 133, 134).

En *Portugal*, d'après le code civil de 1867, les catholiques doivent contracter mariage en la forme etablie par l'Église catholique; les non-catholiques, devant l'officier de l'état civil, sous les conditions posées par le code (art. 1057). Le mariage, soit religieux, soit civil, est interdit : 1° aux mineurs et interdits, tant qu'ils n'ont pas obtenu le consentement de leurs père et mère ou de ceux qui les représentent; 2° au tuteur ou à ses descendants avec la personne en tutelle, tant que les comptes n'ont point été approuvés, sauf disposition contraire du père ou de la mère; 3° à l'époux adultère avec son complice condamné comme tel; 4° à l'époux condamné comme auteur ou complice du meurtre de son conjoint avec une personne qui y a coopéré; 5° aux personnes entrées dans les ordres ou liées par des vœux solennels reconnus par la loi (art. 1058); mais l'infraction à ces règles entraîne des pénalités et non la nullité du mariage (art. 1059). Aucune voie de recours n'est ouverte contre le refus de consentement des parents (art. 1062). Le mariage catholique ne produit d'effets civils que s'il est célébré conformément aux lois canoniques reçues dans le royaume (art. 1069). Pour les mariages civils, le code pose les règles spéciales suivantes: l'homme doit avoir au moins quatorze ans, la femme douze; le mariage, prohibé en ligne directe à l'infini, l'est en ligne collatérale, entre parents au 2e et au 3e degré, sauf dispense pour ce dernier cas; il n'y a pas de limitation pour les alliés en ligne collatérale (art. 1073). Tout projet de mariage doit demeurer affiché pendant quinze jours par les soins de l'officier de l'état civil (art. 1076). En principe, la célébration doit avoir lieu au bureau de l'état civil et les parties étant présentes en personne; mais, si l'une d'elles ne peut comparaître, le code admet qu'elle se fasse remplacer par un mandataire et que l'officier de l'état civil se rende au domicile du non-comparant malade; dans le premier cas, il suffit de deux témoins; il en faut six dans le second (art. 1081).

Le code civil de la *Roumanie* de 1864 est très directement inspiré par la législation française. Toutefois, par respect des traditions locales, il s'en écarte en plusieurs points. Ainsi, tout en reproduisant le principe du mariage civil, il impose en outre, conformément à l'art. 22 de la constitution, le mariage religieux, de telle sorte que la bénédiction nuptiale devient une condition de la validité du mariage civil.

Dans toute l'étendue de l'empire de *Russie*, le mariage est resté un acte essentiellement religieux; il en résulte que, pour en indiquer les conditions et les formes, il faut passer en revue les divers cultes. Pour les personnes se rattachant à l'Eglise « orthodoxe » ou gréco-russe, un mariage valable présuppose, tout d'abord, l'âge de la nubilité, soit dix-huit ans pour les hommes et seize ans pour les femmes, sauf exceptions ou dispenses, et, pour les deux sexes, moins de quatre-vingts ans révolus (*Svod zakonov*, t. X, 1re partie, art. 3, 4); le libre consentement des époux (art. 5, 12) et le consentement des père et mère du tuteur ou du curateur (art. 6). Le mariage est interdit: 1° aux personnes encore engagées dans les liens d'une union antérieure (art. 20) ou qui ont déjà été mariées trois fois (art. 22); 2° aux parents et alliés jusqu'au 4e degré inclusivement et aux personnes unies par des liens de parrainage (art. 23); 3° aux membres du clergé régulier ou clergé « noir » (art. 2); 4° aux militaires et fonctionnaires sans l'autorisation écrite de leurs supérieurs (art. 9-11); le tout sous des peines plus ou moins sévères tant pour les contrevenants que pour l'ecclésiastique qui a sciemment prêté son ministère (C. pén., art. 1549 et suiv.). Tout mariage doit être précédé d'une triple publication faite, le dimanche, à l'église (*id.*, art. 1277). La célébration même a lieu, en principe, à l'église, en la présence personnelle des futurs époux, devant deux ou trois témoins et suivant le rituel prescrit; mais, en cas de nécessité, l'évêque peut permettre que la cérémonie se fasse ailleurs; aussitôt après, le mariage est inscrit sur le registre paroissial (*Svod*, t. X, art. 25-31). — Les chrétiens de toute dénomination n'appartenant pas à l'Eglise russe se marient également sans l'intervention des autorités civiles, d'après les principes de leur propre confession, à charge de se conformer aux règles générales indiquées ci-dessus relativement à l'âge et aux consentements requis (art. 61-63); la matière des empêchements, notamment, est régie par le rituel spécial à chaque Église (art. 44). Il en est de même de la célébration; mais, à défaut de ministre de ladite église, le mariage peut être valablement célébré par un prêtre gréco-russe, selon la cérémonie de l'Église orthodoxe (art. 65). Pour les mariages mixtes, si aucun des deux époux n'appartient à l'Eglise russe, c'est en général le ministre du culte de la femme qui est compétent (art. 75). En Pologne, où la matière est régie par deux lois du 23 juin 1825 et du 25 juin 1836, il existe, indépendamment des questions d'âge et de consentement, une quatrième question de validité : la capacité physique des parties; lorsque antérieurement au mariage l'une des parties était atteinte d'une impuissance permanente, le mariage peut être annulé (loi de 1836, art. 22); d'autre part, le mariage est prohibé entre catholiques et non-chrétiens (art. 23). — Lorsque l'un des futurs époux appartient à l'Eglise russe, l'autre est tenu de s'engager par écrit à faire baptiser et élever dans ladite Eglise tous les enfants à naître; le mariage ne peut être valablement célébré que par un prêtre orthodoxe et après que cet engagement a été pris (*Svod*, t. X, art. 67). Il y a d'exception à ces règles que pour les mariages contractés en Finlande; ces mariages se célèbrent dans les deux Eglises, et les enfants suivent la religion du père (art. 68). Les mariages entre catholiques grecs et catholiques romains sont nuls tant qu'ils n'ont pas été bénis à l'Église grecque (art. 70). Il est interdit aux Russes orthodoxes d'épouser des non-chrétiens (art. 85); les Russes protestants peuvent se marier avec des juifs ou des musulmans, mais à condition de le faire suivant les rites de l'Eglise évangélique luthérienne de Russie (art. 86). — Les sujets russes non-chrétiens sont libres de se marier dans toute l'étendue de l'empire conformément à leurs lois ou coutumes, sans que ni l'autorité civile, ni l'autorité ecclésiastique gréco-russe aient à intervenir d'aucune façon; dans la région du Caucase, l'âge de la nubilité est abaissée à quinze et treize ans.

En *Suède*, en vertu d'une vieille tradition confirmée par le *Rikeslag* de 1734, aujourd'hui encore le droit de marier une fille est considéré comme une vraie propriété dont la loi règle minutieusement la jouissance et la transmission. Le *giftoman* qui en est investi est tout d'abord le père; après son décès, la mère assistée des plus proches parents;

puis la personne désignée par les père et mère; à son défaut, les frères germains, consanguins, utérins, les aïeuls, etc. Le consentement de la fille elle-même n'est pas exigé ; son silence équivaut à un assentiment. Comme dans tout le vieux droit germanique et scandinave, les fiançailles célébrées en présence de quatre témoins et du *giftoman* sont encore, en matière de mariage, la chose importante : les enfants des fiancés sont légitimes et une rupture non justifiée entraîne pour son auteur interdiction de tout mariage ultérieur jusqu'à ce qu'il ait composé avec la personne abandonnée. Toutefois, la célébration religieuse est exigée en tant que consécration officielle des fiançailles et se fait suivant les rites de l'Eglise luthérienne du pays si les deux fiancés s'y rattachent (*Rikeslag*, tit. *du Mariage*). S'ils professent une autre religion, ils se marient devant un ministre de leur culte, si le clergé de cette Eglise a reçu du roi les pouvoirs nécessaires. Lorsqu'ils n'appartiennent ni à l'Eglise nationale ni à un culte reconnu le mariage est célébré devant un fonctionnaire civil (loi du 31 oct. 1873). D'après une loi du 1er avr. 1892, l'âge requis pour le mariage a été fixé à vingt et un ans pour les hommes et dix-sept pour les femmes, et, quant aux Lapons, respectivement à dix-sept et à quinze ans. En matière de parenté, le mariage est prohibé jusqu'au degré d'oncle et de grand-oncle ; depuis l'ordonnance royale du 29 mai 1872, il ne l'est plus entre beaux-frères et belles-sœurs ; mais il l'est entre l'époux adultère et son complice, même après le décès du conjoint.

En *Suisse*, le mariage est régi pour tout le territoire de la Confédération par une loi du 24 déc. 1874, qui institue le mariage civil obligatoire et préalable à toute cérémonie religieuse (art. 40). L'âge requis est dix-huit ans révolus pour l'homme, seize ans pour la femme. Jusqu'à l'âge de vingt ans, on ne peut se marier sans l'autorisation de celui des père et mère qui exerce la puissance paternelle ou, à défaut, du tuteur ; au delà de cet âge, nul consentement ou conseil n'est requis (art. 27). Le mariage est interdit entre les parents collatéraux jusqu'au 3e degré inclusivement; il ne l'est entre alliés qu'en ligne directe (art. 28). Tout mariage doit être précédé d'une publication, sauf dispense s'il y a danger de mort (art. 37). En général, il a lieu publiquement, et dans un local à ce destiné ; mais il peut aussi être célébré dans une maison particulière, en cas de maladie grave dûment constatée ; dans les deux hypothèses, la loi exige la présence de deux témoins majeurs (art. 38).

Nous ne pouvons, sans dépasser de beaucoup les bornes assignées à cet article, ajouter à ce rapide aperçu des principales législations européennes l'analyse de celles, fort nombreuses, qui sont en vigueur au delà de l'Atlantique : chaque Etat, chaque province, pour ainsi dire, a la sienne. Nous nous bornerons à dire d'une façon très générale : qu'aux *Etats-Unis*, où il n'existe pas de loi fédérale sur la matière, règne encore presque partout l'absence de formes et de garanties que nous avons signalée à propos du vieux droit anglais et du droit écossais ; il y a mariage, en principe, du moment que les deux parties ont échangé leur consentement ; — que, dans les *Etats hispano-américains*, le mariage est resté régi par les règles canoniques, et que le mariage civil n'a guère été introduit, récemment, qu'au *Brésil* (1887 ; décret 24 janv. 1890) et dans la *République Argentine* (loi du 2 nov. 1888). Ernest LEHR.

VIII. Législation militaire. — Depuis la création des armées permanentes, les différents auteurs, philosophes ou militaires, ont émis les avis les plus différents sur l'opportunité du mariage des gens qui font métier de se battre pour les autres. En première ligne, Voltaire et le maréchal de Saxe ont préconisé le mariage militaire; sans s'inquiéter du reste du point de vue de la constitution de la famille morale, mais en préconisant uniquement dans des combinaisons plus ou moins paradoxales l'augmentation de la population. Par ailleurs, la plupart des soldats de métier étaient opposés au mariage des hommes appelés à combattre, invoquant à l'appui de leur thèse l'idée que la femme faisait dans une certaine mesure participer l'homme qui lui était uni à sa faiblesse et à sa pusillanimité. Quoi qu'il en soit, dès le XVIIe siècle, la réglementation s'introduisait dans l'armée française à ce sujet. L'influence prussienne se fit sentir, en cela comme dans tout le reste, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Dans l'armée de Frédéric II, il était permis de se marier du grade de général à celui de capitaine inclus, avec l'agrément du roi, bien qu'il eût préféré voir ses officiers célibataires. Les officiers subalternes ne devaient point prendre femme, et les soldats d'origine prussienne ne pouvaient le faire qu'avec le consentement du colonel. En Autriche, à la même époque, 8 soldats sur 100 pouvaient se marier. Après des libertés absolues, données en 1793 à l'armée française, puis restreintes deux ans plus tard, l'instruction du 25 nov. 1809 donna des règles qui sont encore à peu près suivies. Toutefois, en 1887, le droit qui était réservé jusqu'alors au ministre de la guerre d'accorder seul l'autorisation demandée par les officiers fut reporté aux généraux commandants de corps d'armée, sauf appel en cas de décision défavorable. En France, la législation militaire actuelle dans la matière est la suivante.

OFFICIERS. — Les officiers de tous grades, à l'exception des officiers en retraite ou réformés, ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'autorité militaire supérieure déléguée par le ministre aux gouverneurs militaires et aux généraux commandant les corps d'armée pour les officiers supérieurs et subalternes. A l'appui de sa demande l'officier fournit : 1° s'il n'a pas une solde réglementaire d'au moins 5,000 fr., un certificat notarié constatant que sa future lui apporte en dot un revenu personnel et non viager d'au moins 1,200 fr. par an ; 2° un certificat délivré par l'autorité municipale constatant l'état des parents de la future, leur fortune, la dot et l'honorabilité. Les objets mobiliers et le trousseau ne comptent pas dans la constitution de la dot. L'autorité militaire s'éclaire en outre, par les moyens qui lui semblent bons, sur la vie, les mœurs de la personne recherchée en mariage et sur tout ce qui peut intéresser au point de vue de sa famille. Un certificat de célébration de mariage et un extrait de contrat doivent être envoyés par le conseil d'administration au ministre dans le mois qui suit. Comme il est dit ci-dessus, si le général commandant de corps d'armée croit devoir refuser l'autorisation, il soumet le cas au ministre qui tranche.

SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS. — Ce sont les conseils d'administration qui accordent aux sous-officiers rengagés ou commissionnés l'autorisation de se marier. Pour que cette autorisation puisse être accordée, il faut que la future justifie d'une bonne conduite et d'une excellente réputation et qu'elle apporte en dot un capital minimum de 5,000 fr. ou un revenu annuel et personnel de 250 fr. constitué dans les mêmes conditions que la dot exigée des femmes d'officiers. En cas de refus d'autorisation du conseil d'administration, le général commandant le corps d'armée décide en dernier ressort.

HOMMES DE TROUPE EN DEHORS DES SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS. — Les conseils d'administration accordent les autorisations de mariage aux hommes de troupe sans condition de dot. Dans la garde républicaine et les sapeurs-pompiers, le conseil d'administration émet un simple avis, le préfet de police approuve. Dans la gendarmerie départementale, l'autorisation est soumise au visa du chef de légion. Les sous-officiers, caporaux et soldats de la disponibilité de la réserve de l'armée territoriale peuvent se marier sans autorisation. Il en est de même des hommes classés dans les services auxiliaires ou ajournés.

IX. Archéologie. — CORBEILLE DE MARIAGE (V. CORBEILLE).

X. Histoire. — MARIAGES ESPAGNOLS. — On a donné ce nom à deux séries d'alliances matrimoniales entre les familles royales de France et d'Espagne, alliances qui, dans la pensée de leurs négociateurs, étaient la manifestation d'une politique d'entente intime entre les deux pays.

1° Mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et de sa sœur Elisabeth avec le prince des Asturies, depuis Philippe IV. Presque aussitôt après la mort de Henri IV, la régente, Marie de Médicis, abandonnant sa politique pour chercher un rapprochement avec l'Espagne, renonça aux projets d'alliance de famille avec les maisons de Lorraine (Nicole, fille aînée et héritière du duc Henri II, aurait épousé Louis XIII) et de Savoie (Elisabeth de France aurait épousé le fils aîné de Charles-Emmanuel Ier). Elle déclara à ses ministres qu'elle se proposait de faire les « mariages espagnols », en même temps qu'elle abandonnait la Savoie à la vengeance de l'Espagne et promettait de ne pas intervenir dans l'élection du roi des Romains ni dans les autres affaires d'Allemagne. Le 30 avr. 1611, des articles préliminaires furent signés à Fontainebleau par le secrétaire d'Etat Villeroy et par l'ambassadeur d'Espagne Inigo de Cardenas (ils convenaient des deux mariages et d'une alliance défensive); cet accord ne fut rendu public que le 26 janv. 1612 dans un conseil extraordinaire tenu par la régente. Les promesses de mariage furent échangées le 25 mars; un magnifique carrousel fut célébré (5, 6, 7 avr.) sur la place Royale; le prince de Condé et le comte de Soissons, qui s'étaient retirés de la cour pour protester contre la nouvelle politique, y revinrent après quelques semaines, satisfaits des promesses que leur vint faire Concini. Le duc de Mayenne alla, comme ambassadeur extraordinaire, demander à Madrid la main de l'infante, tandis que le duc de Pastrana venait à Paris; les deux contrats furent signés à Madrid le 22 août, à Paris le 25; les stipulations en étaient : une dot de 500,000 écus; échange des fiancées quand elles auraient douze ans; Anne d'Autriche renonçait à l'héritage de ses parents. Ayant de nouveau quitté la cour en janv. 1614, Condé, dans le manifeste qu'il publia, fit un grief à la reine de la conclusion de ces mariages (févr.); le 15 mai il fit sa paix moyennant des avantages particuliers. Les Etats généraux, dont il avait obtenu la convocation, s'occupèrent à peine de la question des mariages : le clergé félicita la reine mère de les avoir négociés; la noblesse et le tiers, hostiles à ces mariages, se contentèrent de phrases ambiguës qui semblaient les approuver. Le 9 août 1615, Condé, de nouveau révolté, publiait encore un manifeste où il réclamait l'ajournement du mariage du roi jusqu'au jour où il serait nubile. En même temps les protestants prenaient les armes. Louis XIII n'en prit pas moins la route d'Espagne. Le 18 oct., le double mariage fut célébré par procuration à Bordeaux et à Burgos; l'échange des princesses se fit le 9 nov. à Hendaye; c'est le duc de Guise qui y procéda et qui ramena Anne d'Autriche à Bordeaux, où le mariage fut béni le 25 par l'évêque de Saintes.

Le mariage de Louis XIII, on le sait, fut loin d'être heureux, et la reine Anne, par son attitude politique, justifia, pendant la vie de son époux, les appréhensions qu'avaient conçues les adversaires des projets de Marie de Médicis; celle-ci ne tira aucun profit de sa politique, puisqu'elle ne tarda pas à être privée de toute influence et mourut exilée. Ce mariage et celui de Louis XIV devaient avoir pour conséquence l'avènement d'un prince français au trône d'Espagne, et, comme la recherche de ce résultat a déterminé toute la politique extérieure de la France depuis 1659 jusqu'en 1700, comme, d'autre part, les conséquences de la guerre de succession d'Espagne se sont prolongées jusqu'à nos jours, on peut dire que peu de faits historiques ont eu une aussi grande importance que l'acte accompli par Marie de Médicis, sous l'inspiration de l'orgueil, d'une part, et, d'autre part, de ses sentiments catholiques qui la rendaient hostile aux alliances protestantes.

2° On a appelé aussi mariages espagnols les mariages de la reine Isabelle II d'Espagne et de sa sœur et héritière présomptive, la première avec le duc de Cadix, la seconde avec le duc de Montpensier : question qui occupa longtemps la diplomatie et qui détermina un sérieux conflit, demeuré d'ailleurs sur le terrain diplomatique, entre la France et l'Angleterre. A partir du jour où Ferdinand VII avait aboli la loi salique en Espagne, le mariage de sa fille devenait une des grandes affaires européennes. Le gouvernement de Louis-Philippe, désireux de n'avoir pas pour voisin « je ne sais qui » et d'assurer la tranquillité de sa frontière, était décidé à ne pas laisser la couronne sortir de la maison de Bourbon, tout en admettant que la jeune reine n'épousât pas un prince français pour éviter toute éventualité (si peu probable qu'elle fût) d'une réunion des deux pays (ou, ce qui était un danger plus immédiat pour les intérêts des autres puissances, tout soupçon de l'établissement de l'influence française exclusive à Madrid). L'Angleterre ne cessa pas de soupçonner Louis-Philippe de poursuivre en Espagne les dessins tortueux d'une politique égoïste et menteuse, tandis que, dans la mesure du possible, le roi chercha toujours à agir d'accord avec le gouvernement britannique. En 1836, M. Thiers fit quelques ouvertures à l'Autriche en vue de favoriser le mariage d'Isabelle avec le fils aîné de don Carlos. Palmerston, à la même époque, accusait le roi tantôt de vouloir marier un de ses fils à la reine, tantôt de souhaiter unir une de ses filles au fils de don Carlos. L'antagonisme de la politique française et de la politique anglaise fut, d'ailleurs, éclatante en Espagne pendant presque toute la durée du règne de Louis-Philippe, malgré des tentatives de conciliation qui n'aboutirent jamais qu'en apparence. L'installation sur le trône d'un prince appartenant à une famille hostile à la France eût justement inquiété le gouvernement français, qui se croyait en droit d'exiger le choix d'un Bourbon, en compensation du désintéressement qu'il mettait à écarter toute idée d'un mariage avec le duc d'Aumale, mariage désiré par l'opinion publique espagnole. L'Angleterre mit en avant, au contraire, à partir de 1841, la candidature du prince Léopold de Cobourg, cousin germain du prince Albert, neveu du roi des Belges et frère du roi de Portugal; l'idée paraît être venue au prince Albert; le ministère anglais l'adopta avec quelque circonspection, et, tout en la soutenant sous main, réclamait pour la jeune reine la liberté absolue du choix. En mars 1842, le gouvernement français fit connaître ses vues aux divers gouvernements : exclusion des princes français et de tout prince n'appartenant pas à la maison de Bourbon. Nous ne pouvons entrer dans les détails de la longue discussion que M. Guizot considérait comme « l'événement le plus considérable de son ministère ». Il suffit d'en avoir indiqué la portée et l'origine et d'en noter quelques traits. La chute d'Espartero (1843), favorable au candidat de l'Angleterre, parut décider l'Angleterre à entrer dans nos vues; la lumière ne s'est pas faite complètement sur la tenue exacte des engagements pris durant la visite faite à Eu par la reine Victoria; il semble que si lord Aberdeen ne promit pas d'appuyer la politique française, et réserva en principe le droit de la reine Isabelle, il convint de ne rien faire pour la candidature Cobourg et exprima l'avis que le mariage avec un Bourbon serait le plus convenable : c'était « adopter en fait » le principe posé par Louis-Philippe. M. Guizot avait, de son côté, déclaré que « l'apparition du prince de Cobourg serait la résurrection du duc d'Aumale » (sept. 1843). Les candidats de la France étaient le comte de Trapani, frère du roi de Naples et de la reine mère (d'Espagne) Christine, le duc de Cadix et le duc de Séville, cousins germains de la reine Isabelle. La reine Christine, quant à elle, désirait arracher au roi son consentement au mariage du duc d'Aumale, et, à défaut de ce mariage, unir sa fille au prince de Cobourg. Notre ambassadeur le comte Bresson fut amené à croire que le choix pourrait se poser entre les candidatures d'un prince français et celle du prince de Cobourg, et à déclarer, dans sa correspondance, qu'en ce cas il pousserait celle des princes français, si celle des autres Bourbons échouait après qu'il aurait tout fait pour la faire réussir. Pour donner quelque satisfaction au désir de la reine Christine de s'unir à la France et obtenir une adhésion plus franche au ferme projet de mariage Trapani, le gouvernement français s'engagea à marier le duc de

Montpensier à l'infante Louise, aussitôt que la reine serait elle-même mariée et aurait un enfant, c.-à-d. quand l'infante ne serait plus héritière présomptive de la couronne (nov. 1844). En même temps, le duc d'Aumale, candidat favori de la reine Christine, se maria : autre preuve de la loyauté du gouvernement français. Le gouvernement anglais fut avisé du projet de mariage Montpensier, et lord Aberdeen promit à M. Guizot qu'il n'appuierait pas la candidature Cobourg : il semblait qu'il y eût là un engagement synallagmatique. Mais les partisans du prince Cobourg s'agitaient, sans que, de Londres, on les décourageât; le ministre d'Angleterre à Madrid était parmi les plus ardents de ces partisans, et, en avr. 1846, il se mit d'accord pour le faire aboutir, avec la reine Christine même. Quelques semaines auparavant, le 27 févr., M. Guizot avait fait dire à lord Aberdeen que si ce mariage devenait imminent le gouvernement français se jugerait libre d'agir pour le duc de Montpensier. Lord Aberdeen désavoua sir H. Bulwer. L'arrivée au pouvoir de Palmerston (juillet) réveilla les défiances suscitées en France par cet incident. Le gouvernement de Louis-Philippe concentra son action sur la candidature du duc de Cadix, qui pouvait avoir plus de chances que le comte de Trapani, mais qui n'était pas très favorablement accueilli par les deux reines (ou, à son défaut, sur celle de son frère le duc de Séville). Pressentant une nouvelle collusion de la reine Christine avec les partisans du prince de Cobourg, avec lord Palmerston même, le comte Bresson, homme de décision, prit sur lui de promettre la simultanéité des deux mariages; Louis-Philippe le blâma avec vivacité, et (comme cela ressort des correspondances prises en 1848 dans le pillage des Tuileries et publiées par le gouvernement provisoire dans la *Revue rétrospective*, correspondance qui, faite par les ennemis du roi, n'est pas suspecte de vouloir l'innocenter), M. Bresson allait être officiellement désavoué, quand lord Palmerston donna connaissance à notre chargé d'affaires à Londres d'une lettre qu'il adressait à sir H. Bulwer et dans laquelle il mettait au premier rang des candidatures convenables celle du prince de Cobourg. Tout était dès lors à craindre; M. Guizot fit dire à Londres qu'il se considérait comme dégagé si l'Angleterre n'intervenait pas à Madrid en faveur du duc de Cadix ou du duc de Séville. Les soupçons étaient fondés comme l'a prouvé la publication de la correspondance de lord Palmerston : il voulait marier la reine au prince de Cobourg et l'infante au duc de Séville ; il recommandait à Bulwer d'agir en ce sens, puis, changeant d'avis, de travailler en faveur du duc de Séville, en proposant le prince de Cobourg pour l'infante. Christine se décida pour forcer Louis-Philippe à revenir sur des scrupules qui, d'ailleurs, n'étaient plus de mise en raison de la politique de lord Palmerston ; elle se dit prête à accepter le duc de Cadix, mais à condition que le duc de Montpensier épousât en même temps l'infante. C'était à prendre ou à laisser : il n'était pas douteux que, si la France refusait, la reine n'épousât le prince de Cobourg. Le comte Bresson obtint carte blanche. La reine Isabelle, après avoir résisté, promit d'épouser son cousin, en même temps que sa sœur était promise au duc de Montpensier (27 août), mais le gouvernement français ne consentit qu'après plusieurs jours encore d'instances de la part du gouvernement espagnol, à la simultanéité (4 sept.). Lord Palmerston, oubliant qu'il avait le premier rompu l'accord (et bien plus complètement encore que ne le savait le gouvernement français) accusa Louis-Philippe et M. Guizot d'avoir manqué à leurs engagements, se livrant aux attaques les plus violentes et les plus inconvenantes, et allant jusqu'à dire à un ministre français que le roi avait « manqué à sa parole ». La reine Victoria, le prince Albert, le gouvernement et l'opinion, en Angleterre, partageaient ces sentiments avec plus de modération, parce qu'ils ignoraient quelles intrigues lord Palmerston avait tramées en Espagne, intrigues que le gouvernement français n'avait fait que parer, après avoir eu la précaution de prévenir le *Foreign Office* des conditions dans lesquelles il se croirait dégagé.

En France, l'opposition représenta la question des mariages espagnols comme une simple affaire d'intérêt dynastique. Si les circonstances n'ont pas, à la suite des *mariages espagnols*, inféodé l'Espagne à la politique française, peut-être, d'autre part, n'auraient-elles pas donné au mariage avec un Cobourg les conséquences fâcheuses que redouta le gouvernement de Louis-Philippe ; mais celui-ci était en droit de les craindre, et avait le devoir de les conjurer ; nous pourrions d'autant moins nous en étonner que nous avons vu, depuis, le gouvernement français montrer les mêmes appréhensions lors de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne en 1870. En aucun temps, il ne pouvait être indifférent à la France de savoir qui régnerait à Madrid. En ce qui concerne le mariage du duc de Montpensier et la simultanéité de cette union (tant reprochée au gouvernement français), les correspondances publiées paraissent prouver que Louis-Philippe fut beaucoup moins sensible à l'intérêt de sa famille qu'à la considération que c'était la condition nécessaire du consentement de la reine Christine au choix du duc de Cadix pour sa fille, qu'elle eût peut-être, sans cela, marié au prince de Cobourg. Si lord Palmerston avait, comme l'avait promis lord Aberdeen, renoncé à soutenir celui-ci, la simultanéité n'eût certainement pas eu lieu.

Lord Palmerston, pour empêcher le mariage de l'infante, alla jusqu'à essayer de fomenter des désordres en Espagne, en même temps qu'il protestait formellement à Madrid et à Paris, invoquant, à tort, les stipulations du traité d'Autriche. Le 10 oct., les deux mariages furent célébrés. Le ressentiment de lord Palmerston continua à agiter toute l'Europe ; ce fut la fin de l'*entente cordiale*. L. Del.

XI. Filature. — Nom donné à un défaut dans le dévidage de la soie, produit par la rupture d'un fil et son enroulement avec l'autre.

XII. Jeu. — Nom d'un jeu de cartes où un des avantages est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur, réunion qui s'appelle *mariage*. Il se joue comme la *brisque* (V. ce mot), mais d'une façon un peu plus compliquée. Avant de commencer une partie, on convient du nombre de points (600, par ex.) qu'il faudra atteindre pour la gagner. Il y a comme au piquet des quintes, des quatrièmes et des tierces. Les quintes en atout valent : la majeure 400 points ; celle au roi, 300 ; celle à la dame 200, celle au valet 100. Les quatrièmes en atout valent respectivement, suivant une progression décroissante, 200, 160, 120 et 80 points ; les tierces, 100, 80, 60 et 40 ; les mêmes séquences dans les autres couleurs valent la moitié de celles en atout. Quand on a déjà compté une première fois une séquence dans une couleur, les cartes qui ont servi à la former ne peuvent plus être comptées que pour des séquences d'une autre espèce, telles que 4 as, 4 rois, etc. Le mariage en atout vaut 40, dans les autres couleurs 20. Les quatre as valent 150 ; les quatre dix, 100 ; les quatre rois, 80 ; les quatre dames, 60 ; les quatre valets, 40.

Un as, un dix ou la figure retournée représente 10 points, ainsi que la dernière carte du talon pour celui qui la lève. L'as d'atout vaut 30 s'il n'a pas déjà été compté. Quand toutes les cartes ont été jouées, celui qui a le plus de levées compte 10 points, les cinq dernières en valent 20. De plus, pour les joueurs qui les possèdent, l'as vaut 11 points ; le dix, 10 ; le roi, 4 ; la dame, 3 ; le valet, 2. Quand il ne reste plus de cartes au talon, on est tenu de fournir, en forçant si l'on peut, ou de couper la carte jouée par l'adversaire ; avant l'épuisement du talon on a le doit de renoncer en jouant.

Bibl. : Droit grec. — Dareste, *Plaidoyers civils de Démosthène* ; Paris, 1875, p. xxv. — Hermann, *Lehrbuch der griechischen Antiquitæten* (*Privatalterthümer*, § 30, pp. 260-278) ; Fribourg, 1882, t. IV. — Gilbert, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer* ; Leipzig, 1893, 2e éd., in-8. — Cauvière, *le Lien conjugal et le Divorce* ; Paris, 1895.

Droit romain. — A. Rossbach, *Untersuchungen über die rœmische Ehe*, 1853. — O. Karlowa, *Die Formen der*

rœmischen Ehe und Manus, 1868. — Esmein, *Mélanges d'histoire du droit*, 1886, pp. 3-36. — Accarias, *Précis de droit romain*, 1886, 1, nos 79-99 ; 120-121, 4e éd. — Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, 1891, I, pp. 204-234. — Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 1896, pp. 141- 162.

Ancien droit. — Les ordonnances royales relatives au mariage ont été réunies dans diverses publications faites au xviiie siècle sous le nom de *Code matrimonial*, par Le Ridant, 1766; Camus, 1770, etc. — V. aussi Pothier, *Traité du contrat de mariage*, et le premier chapitre du livre de M. Esmein sur *le Mariage en droit canonique*.

Droit actuel. — V. tous les auteurs qui ont commenté l'ensemble du Code civil au titre du *Mariage*.— Dramard, *Bibliographie du droit civil*, nos 411 à 558.

Contrat de mariage. — Pothier, éd. Dupin, t. V, pp. 25 et 26; t. VI, pp. 41 à 48. — Rodière et Pont, *Traité du contrat de mariage*; Paris, 1869, t. I, pp. 1 à 237, 2e éd. — Troplong, *Du Contrat de mariage*; Paris, 1850, t. I, pp. 1 à 254. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*; Paris, 1872, t. V, pp. 213 à 276, 4e éd.— Colmet de Santerre, *Cours analytique de code civil*; Paris, 1872, t. VI, pp. 1 à 35. — Guillouard, *Traité du contrat de mariage*; Paris, 1885, t. I, pp. 1 à 316.— Laurent, *Principes de droit civil français*; Bruxelles et Paris, 1876, t. XXI, pp. 1 à 217.

Législation comparée.— A. Garnier, *Internationales Eheschliessungsrecht* (avec des indications très complètes du droit matrimonial européen et américain); Berne, 1884, in-4.— E. Glasson, *le Mariage civil et le divorce dans les principaux pays de l'Europe*; Paris, 1879, in-12. — Ernest Lehr, *Traité de droit civil germanique* ; Paris, 1892, t. II, 2 vol. in-8 ; *Eléments de droit civil anglais* ; Paris, 1885, nos 81 et suiv., in-8; *Eléments de droit civil espagnol* ; Paris, 1890, nos 43 et suiv., 2e partie, in-8 ; *Eléments du droit civil russe* ; Paris, 1877, t. I, nos 6 et suiv.— Loi allemande sur l'état civil et le mariage, du 6 févr. 1875, *Commentaires* (en allemand) par Fitting (Deux-Ponts, 1878, 2e éd.); par Sicherer (Erlangen, 1879) ; par Seyfried (Mannheim, 1876) ; par Vœlk (Erlangen, 1876, 3e éd.).— Scheurl, *Das gemeine deutsche Eherecht und seine Umbildung durch das Reichsgesetz v.* 1875; Erlangen, 1882. — Stœlzel, *Deutsches Eheschliessungsrecht* ; Berlin, 1879, 3e éd. — Edwards et Hamilton, *Law of husband and wife* ; Londres, 1883. — Ernst, *On Marriage and divorce* ; Londres, 1880. — Thickness, *Law of husband and wife*; Londres, 1885. — Colfavru, *Du Mariage en Angleterre et aux Etats-Unis* ; Paris, 1868. — Gonse, *Mémoire*, dans le *Bull. de la Soc. de législ. comparée*, t. V, p. 83.— Bell, *Principles of the law of Scotland* ; Edimbourg, 1876, nos 1,506 et suiv., 7e éd. — Rittner, *Systematische Darstellung des œsterreichischen Eherechts* ; Leipzig, 1876.— Dr Desider Markus, *Die ungarischen Kirchenpolitischen Gesetze*; Budapest, 1895.— Huc, *le Code civil italien et le Code Napoléon* ; Paris, 1868, 2e éd.— R. de La Grasserie, *les Codes suédois*, traduits, annotés et précédés d'une introduction; Paris, 1895. — Noble, *Laws of marriage and divorce in the United States* ; New York, 1882. — Story, *Commentaries on the conflict of laws in regard to marriage*; Boston, 1883, 8e éd. — Zhishman, *Eherecht der orientalischen Kirche*; Vienne, 1864.

Histoire. — Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. II. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, 2e partie, pp. 165, 215. — Perrens, *les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, 1872. — A. Baschet, *le Roi chez la reine*; Paris, 1866. — Tamizey de Larroque, *Louis XIII à Bordeaux*; Bordeaux, 1876. — B. Zeller, *De Dissolutione contracti apud Brusolum fœderis inter Henricum IV et Carolum Emmanuelem I, Sabaudiæ decen*; Paris, 1883. — Bassompierre, *Mémoires*. — J. Héroard, *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*, publié par E. Soulié et E. de Barthélemy; Paris, 1869. — Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. V et VI. — O. d'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, 1850. — H. Bulwer, *Life of Palmerston*, t. III. — Guizot, *Mémoires*, t. VIII.

MARIAKERKE. Com. de Belgique, dans la Flandre occidentale, arr. d'Ostende, sur la mer du Nord ; 2,200 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Nieuport. La superbe plage de Mariakerke forme le prolongement de celle d'Ostende, et attire chaque année des milliers de baigneurs. Le roi Léopold II y a fait construire un palais.

MARIAMETTES. Congrégation maronite de sœurs enseignantes, ainsi appelées parce qu'elles sont consacrées à la sainte Vierge. Maison mère à Beckfaia, dans les montagnes du Liban.

MARIAMNE, jeune femme d'une grande beauté, appartenant à la famille royale des Asmonéens. Elle épousa Hérode le Grand qui, après avoir éprouvé pour elle la plus ardente passion, la fit mettre à mort sur des soupçons plus ou moins fondés. Les destinées tragiques de cette princesse sont rapportées par l'historien Josèphe avec son emphase habituelle et un cortège d'exagérations qui ne permettent pas de distinguer nettement les faits, encore moins d'établir les responsabilités (V. Hérode le Grand).

MARIANA (Evêques de) (V. Bastia).

MARIANA (Jean), jésuite, né à Talavera (diocèse de Tolède), de père et mère inconnus, en 1537, mort en 1624. Il fut recueilli par les jésuites, qui prirent soin de son éducation, et il entra dans leur ordre à l'âge de dix-sept ans. En 1561, il alla à Rome et y enseigna la théologie; de là il fut envoyé en Sicile (1565) puis à Paris (1567) où il commenta pendant sept ans la *Somme* de Thomas d'Aquin, devant un nombreux auditoire. Sa santé le forçant à renoncer à l'enseignement, il s'en retourna en Espagne (1574) et se retira à Tolède. En 1610, l'Inquisition le condamna à l'amende honorable et à la retraite dans le couvent de Saint-François à Madrid, à cause d'un traité *De Morte et Immortalitate* (Cologne, 1609). Vers le même temps, le duc de Lerme faisait ordonner par Philippe III la destruction d'un autre écrit (*De Mutatione monetæ*) compris dans le même recueil et visant les dilapidations du ministre et l'incurie du roi. L'ambassadeur d'Espagne obtint même du pape Paul V la suspense de l'auteur. — Œuvres principales : *Histoire d'Espagne* depuis Tubal, fils de Japhet, jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, publiée d'abord en latin (Tolède, 1592-95, 4 vol. in-fol.), puis traduite en espagnol, par l'auteur lui-même et considérablement remaniée. Cette histoire a valu à Mariana le titre de *Tite-Live de l'Espagne*.— *De Rege et regis institutione* (Tolède, 1598, in-4, avec permission des censeurs royaux et approbation du visiteur provincial des jésuites). Ce traité, tardivement publié, avait été composé sous le règne de Philippe II, à la demande du précepteur du prince des Asturies, plus tard Philippe III (1598-1621). Il reproduit la doctrine de plusieurs jésuites, notamment de Laynez et de Bellarmin, sur la juridiction suprême du pape et sur les droits des peuples, doctrine dont les conséquences extrêmes avaient été prêchées dans les chaires de la Ligue, stimulées par la politique espagnole. Tout en constatant que des hommes éminents par la sagesse et l'érudition, *sapientiæ et eruditionis laude præstantes*, ont condamné le meurtre de Henri III par Jacques Clément, Mariana rappelle que d'autres ont estimé l'acte du moine dominicain digne de louanges et d'immortalité (l'université et le parlement de Paris l'avaient glorifié). Non seulement il fait ressortir le courage et la fermeté intrépide de ce moine, mais les principes qu'il professe aboutissent à la justification de la révolte des peuples et du meurtre des tyrans. Après avoir établi qu'il n'est point vraisemblable que les citoyens aient eu l'intention de se dépouiller à jamais de leurs pouvoirs, pour les transmettre à un seul... ; que l'autorité du peuple est supérieure à celle du prince, comme celle du père à celle du fils ; car le ruisseau sort de la source... ; que le prince peut encore moins s'insurger contre l'Eglise, tandis que les serviteurs de celle-ci peuvent lui refuser obéissance, en vertu d'une loi divine, il conclut ainsi : I. Selon le sentiment des théologiens et des philosophes, un prince, qui de vive force et sans le consentement public de la nation s'est saisi de la souveraineté, est un homme à qui chaque particulier est en droit d'ôter la vie. II. Si un prince créé légitimement, ou successeur légitime de ses ancêtres, renverse la religion et les lois publiques, sans déférer aux remontrances de la nation, il faut s'en défaire par les voies les plus sûres. III. Le moyen le plus court et le plus sûr de s'en défaire est d'assembler les Etats, de le déposer dans cette assemblée et d'y ordonner qu'on prendra les armes contre lui, si cela est nécessaire pour ôter la tyrannie. IV. On peut faire mourir un tel prince, et chaque particulier, ayant assez de courage pour entreprendre de le tuer, a le droit de le faire. V. Si l'on ne peut pas tenir les Etats, mais s'il apparaît néanmoins que la volonté du peuple est qu'on se défasse du tyran, il n'y a point de particulier qui ne puisse légitimement tuer ce prince, pour satisfaire au désir du peuple. VI. Le jugement d'un particulier ou de plusieurs

ne suffit pas ; il faut se régler sur la voix du peuple, et même consulter des hommes graves et doctes. VII. A la vérité, il y a plus de courage à s'élever ouvertement contre le tyran; mais il n'y a pas moins de prudence à l'attaquer clandestinement et à le faire périr dans des pièges. La guerre ouverte, les ruses, les fraudes, les trahisons sont également permises. Si les conspirateurs ne sont pas tués dans l'entreprise, ils doivent être admirés toute leur vie comme des héros; s'ils périssent, ce sont des victimes agréables à Dieu et aux hommes, et leurs efforts méritent des louanges immortelles. VIII. On ne devra point se défaire d'un tyran au moyen d'un poison mêlé à des aliments; si l'on se sert du poison, il faudra l'appliquer aux habits ou à la selle du cheval. Il est incontestable que Pierre d'Onna, provincial des religieux de la Rédemption des captifs, après avoir examiné par ordre du roi d'Espagne le traité de Mariana, le loua et le jugea digne d'être imprimé. L'auteur obtint un privilège du roi catholique pour dix ans. Etienne Hojeda, jésuite, visiteur de la province de Tolède, autorisé par Claude Aquaviva, général de la Compagnie, permit l'impression de l'ouvrage, après avoir reçu le bon témoignage qu'en rendirent plusieurs jésuites doctes et graves. D'autre part, les jésuites prétendent que « le général, averti dès 1599 par Richeome et par les pères de France, ordonna que le livre fût corrigé, et qu'on n'en trouverait aucun exemplaire sans correction, si les hérétiques, qui en pensaient faire leur profit, ne l'eussent aussitôt réimprimé » (Richeome, *Examen de l'Anticoton*). Il semble bien que cette mesure ne fut prise qu'en 1606, pour éluder toute responsabilité à l'égard de la Sorbonne et du parlement qui informaient contre ce livre. Le 6 juil. 1610, le général rendit un décret défendant sous les peines les plus sévères « à aucun religieux de la Compagnie de soutenir qu'il soit loisible à qui que ce soit, sous quelconque prétexte de tyrannie, de tuer les rois et les princes ou d'attenter à leur personne » (Coton, *Lettre déclaratoire*). Il convient encore de noter ici que ce décret ne fut rendu que deux mois après l'assassinat de Henri IV par Ravaillac (14 mai 1610) et que dès le 8 juin un arrêt du parlement de Paris avait condamné le traité *De Rege et regis institutione* à être brûlé par la main du bourreau, devant l'église de Notre-Dame.— *Scholia brevia in Vetus et Novum Testamentum* (Anvers et Paris, 1620), ouvrage loué par Richard Simon.— *Del Gioverno dela Compania de Jesu*, traduit en latin sous le titre de *Discursus de erroribus qui in forma gubernationis societatis Jesu occurrunt* (Bordeaux, 1625). Le manuscrit de ce mémoire avait été trouvé dans les perquisitions faites chez Mariana, lorsque le duc de Lerme sévissait contre lui, à cause du traité *De Mutatione monetæ*. Il ne fut imprimé qu'après la mort de l'auteur. Dans ce mémoire, Mariana, qui appartenait à un parti de jésuites espagnols fort opposés au général *Aquaviva* (V. ce nom), reprochait au gouvernement de sa compagnie d'avoir rompu avec les traditions monastiques, de rendre par la multiplicité des lois leur observation impossible, de concentrer tous les pouvoirs dans les mains du général, de ne tenir aucun compte des décisions des assemblées provinciales, et de suivre des méthodes dangereuses dans la direction des collèges et l'instruction des novices. Charles III fit réimprimer cet ouvrage, lorsqu'il chassa les jésuites. E.-H. Vollet.

MARIANI (Niccolò), dit *Alunno* (V. ce nom).

MARIANI (Camillo), sculpteur italien, né à Vicence en 1565, mort en 1611. Remarquablement doué pour les arts, il avait débuté par la peinture de genre ; puis il s'adonna à la sculpture. La décoration du Théâtre Olympique de Vicence, dont il s'acquitta au gré de ses compatriotes, lui valut son premier succès. Il voyagea quelque temps en Italie ; enfin, il se fixa à Rome. C'est là, c'est pour des églises de cette ville, qu'il produisit ses œuvres les plus considérables : les statues colossales de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*, pour la chapelle Aldobrandine et les grandes figures de *la Prudence* et de *l'Espérance*, qui sont à Saint-Pierre ; un *Prophète*, à Saint-Jean-de-Latran ; *la Religion*, à l'église de la Minerve ; des bas-reliefs, au tombeau de Clément VIII, etc. Il y a de la grandeur dans les conceptions de cet artiste, et son style a du caractère et de la noblesse. G. C.

MARIANI (Andrea-Francesco), savant italien, né à Viterbe en 1684, mort à Rome en 1738. Helléniste, hébraïsant, il s'occupa aussi d'antiquités nationales. On a de lui, outre des poésies latines, *Breve Notizia delle antichità di Viterbo* (Rome, 1730) ; *De Etruria civitate*... (1755), etc.

MARIANINI (Pietro), médecin italien, né à Zeme (prov. de Pavie) le 30 juin 1787, mort à Mortara le 20 mars 1855. Fils d'un médecin, il suivit la carrière paternelle, se fit recevoir docteur à Pavie en 1806 et devint en 1825 professeur d'histoire et de sciences naturelles. Il était membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France. L'un des premiers promoteurs de l'emploi thérapeutique du sulfate de quinine, il a publié sur cette substance et sur l'électricité médicale d'intéressants travaux dans les *Mémoires de la Société italienne* et dans quelques autres recueils scientifiques.

Son frère, *Stefano-Giovanni* (1790-1866), était un physicien et un mathématicien très distingué, président de la *Société italienne* à partir de 1844.

MARIANISTES (Sœurs) (V. Croix, t. XIII, p. 467).

MARIANITES. Congrégation des *Frères de la Société de Marie*, fondée à Bordeaux, en 1817, par Guillaume-Joseph Chaminade, chanoine et missionnaire. Elle comprend des prêtres et des laïques, et elle est dirigée par un supérieur général assisté d'un conseil, élus tous les dix ans, dans un chapitre général. Quoique les membres ecclésiastiques puissent se charger du ministère paroissial, la destination principale de cette congrégation est l'enseignement dans les écoles primaires, les écoles secondaires et les écoles professionnelles. En 1861, elle comptait pour la France 686 membres répartis dans 78 maisons. Elle possède, en outre, des établissements en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Hollande, en Afrique, aux Etats-Unis, au Canada, aux îles Hawaï et au Japon. La maison mère a été transférée de Bordeaux à Paris. E.-H. V.

MARIANNA ou **MARIANA.** Ville du Brésil, province de Minas Geraes, à 5 kil. E. d'Ouro-Preto ; 5,000 hab. Evêché. Mines d'or épuisées.

MARIANNE. Nom symbolique pris par une société secrète démocratique du temps de la Restauration. Il a continué à symboliser depuis la République, surtout chez ses adversaires. On a même mis sur la scène Marie-Anne, la femme du peuple, qui, dans les journées de Juin, excitait les combattants populaires, soignait les blessés.

MARIANNES ou **ÎLES DES LARRONS.** Situation, limites, étendue. — Archipel de l'océan Pacifique N.-O. (Océanie [Micronésie]), possession espagnole composée de dix-sept îles, de peu d'étendue, quelques-unes n'étant guère que des rochers. Elles sont disposées en arc de cercle. Ce groupe est compris entre 13°14′ et 20°40′ lat. N., et 142°20′ et 143°40′ long. E. ; A l'O., les Philippines en sont distantes de plus de 2,000 kil. ; au N.-O., au N., au N.-E., est l'archipel de Magellan ; dans la direction de l'E., la mer, qui, au voisinage, forme la fosse du Challenger, s'étend jusqu'à la côte du Mexique ; au S., le banc de Santa Rosa continue l'île la plus grande de la rangée ; la chaîne transversale E.-O. des Carolines se montre ensuite à 500 kil. La longueur développée de l'arc est de près de 900 kil. ; la superficie totale des îles a été évaluée à 1,140 kil. q. par Behm et Wagner.

Description des îles. — *Groupe du Sud.* — La plus méridionale des cinq îles du Sud, *Gajan* ou *Guam*, est de beaucoup la plus étendue, sa superficie étant de 514 kil. q. ; sa longueur est, dans la direction S.-S.-O., N.-N.-E., de 45 kil., sa largeur de 5 à 16 kil. ; elle a 120 kil. de tour. C'est la plus peuplée, 7,000 hab., et celle où se trouve le siège du gouvernement. Elle est formée de deux parties distinctes presque égales, S. et N., réunies par une sorte

d'isthme. La portion S. est montagneuse, avec des sommets de 500 m. (l'Ilikiou) et de 400 m. (le Tinkiou) et des vallées étroites et profondes, et elle constitue un plateau élevé portant de grandes savanes. La portion septentrionale de l'île est basse et madréporique, à plateaux superposés; on y voit le pic de Santa Rosa, de 330 m. Le pourtour de l'île offre une route carrossable; on ne peut aisément la traverser, si ce n'est en un point de sa moitié S., entre Apra et Inajaran. Les cours d'eau ne consistent qu'en de minces filets d'eau à peine potable dans la moitié N. de l'île; et, dans la moitié S., les quelques rivières, qui débouchent à l'E., jadis abondantes, sont réduites à de simples ruisseaux torrentiels par suite de défrichements inconsidérés des forêts. Les côtes sont presque partout accores et inabordables. La côte orientale, exposée aux vents de l'E., est stérile et à peine habitée; elle ne possède qu'un seul bon port, celui de Tarafofo. Les autres ports de cette côte sont : plus au N., celui de Pago ; plus au S., celui d'Inajaran. L'extrémité méridionale est terminée par la pointe de Jajayan. La côte occidentale, plus fertile, et défendue par une barrière presque continue de récifs, possède les ports de Mérizo, au S.; puis, en remontant, ceux d'Umata, de San Luiz Apra, au N. de la pointe Orote, le meilleur de l'archipel; d'Agana, le ch.-l. de la colonie, dans une baie qui correspond à l'isthme ; de Tanguison. Viennent ensuite la pointe de Nibigo et celle de Rétillan, à l'extrémité N. Une végétation puissante recouvre jusqu'aux plus hauts sommets, mais des arbrisseaux exotiques ont remplacé en divers points les arbres abattus par des fourrés impénétrables. Les savanes sont cultivées et offrent des plateaux herbacés. Agaña, le chef-lieu, est la seule ville des Mariannes; elle a environ 5,000 hab.; on y remarque le palais du gouverneur, des écoles, un collège, l'église, des casernes et des forts. C'est le lieu de résidence des déportés politiques. Il ne reste plus qu'une dizaine de villages des cent quatre-vingts qui existaient en 1668, époque de la conquête espagnole, et dont on voit encore les ruines. — Un canal de 50 kil. sépare Guam de *Rota* (ou *Sarpan*), mais un grand banc de sable indique la continuation de la chaîne, dont le socle se relève pour former le mont Tempignan, constituant le cap méridional de cette île. Celle-ci a une longueur de 22 kil. et une superficie de 114 kil. q. La végétation y est belle. La population, en décroissance, est de 328 hab., rassemblés dans un village, Sossanhaya, que gouverne un alcade. On rencontre dans l'île quelques belles ruines. — Au N.-N.-E. de Rota, à 70 kil., s'élèvent trois îles, constituant un groupe, dit de *Saypan*. C'est d'abord *Aguijan*, petite île de 12 kil. q., déserte et couronnée d'arbres. Vient, ensuite *Tinian*, de 130 kil. q.; la côte occidentale offre deux mouillages. Le sol est fertile; Anson, à l'époque où il les visita, vantait sa végétation luxuriante ; les marins de l'*Uranie* n'y trouvèrent que des arbres détruits ou rabougris et des halliers. Cette île est célèbre par les ruines de monuments qu'elle renferme, dites *maisons des anciens*, et dont il reste des piliers énormes, sans socle, dont le chapiteau consiste en une demi-sphère posée sur sa courbe : ces restes indiquent un peuple primitif nombreux et civilisé. Tinian n'a plus qu'un village, Sunjarom, presque réduit à un hôpital d'une vingtaine de lépreux. A 3 milles plus haut est l'île de *Saypan*, 22 kil. de long, 185 kil. q., également madréporique ; cependant, au N., apparaissent des roches volcaniques et deux volcans éteints. Les falaises sont escarpées, sauf au port de Tanapac. L'île est fertile. Sa population est de 420 Carolinois, établis depuis 1815 et groupés dans l'unique village d'Anaguan.

Groupe du Nord. Les îles du Nord sont plus exclusivement volcaniques. Les indigènes savaient les distinguer et les appelaient *Gani*. Leur activité volcanique s'y manifeste encore, surtout à l'extrémité septentrionale de la rangée. Un espace de mer de 80 kil. sépare les îles du Sud de la première île du groupe N., rocher stérile de 2 kil. q. nommé *Farallon de Medinilla*. Ensuite, c'est *Anatagan*, de 20 kil. q., dont un des trois sommets fume encore; *Sarigan*, de 5 kil. q., volcan éteint conique, île inhabitée ; le *Farallon de Torrès*, îlot de rochers dangereux ; *Guguan*, de 7 kil., q., stérile; deux pics s'y élèvent; *Alomagan*, de 8 kil. q., dont le pilon atteint 706 m., point culminant de l'enceinte d'un cratère fumant encore, îlot stérile; *Fagan*, ayant 100 kil. q., formée de deux îles montagneuses unies par la base, d'où résultent deux baies, O. et E., la première offrant un mouillage; elles renferment trois volcans et deux sources d'eau chaude ; *Agrigan*, dont les mornes sont éteints, de 32 kil. q., abrupte et n'ayant qu'un seul port, fertile et peuplée d'animaux domestiques devenus sauvages, la seule du groupe quelque peu habitée ; *Asuncion*, de 8 kil. q., cône volcanique fumant, alt. 639 m.; les *Uraccas*, restes d'une enceinte de cratères, constituant un groupe de trois îlots réunis par des récifs et au centre desquels est une grande lagune; *Farallon de Pajarros*, « îlot des Oiseaux », 2 kil. q., volcan de 400 m. jetant des fumées. Il termine au N. cette série.

Géologie. — Les Mariannes constituent comme une chaîne de montagnes soulevée du fond de la mer et dont les sommets émergés laissent entre eux d'immenses vallées que remplit l'Océan. De nombreux cratères terminent les cônes; ils sont éteints pour la plupart; ceux qui se montrent encore en activité sont situés au N. de la série. Fréquemment, on ressent dans ces îles des secousses de tremblements de terre, d'ailleurs sans gravité. Aux roches volcaniques s'est adjoint le calcaire des débris de coquilles et de coraux et celui des polypiers vivants qui travaillent aux barrières des récifs.

Anthropologie, Ethnographie. — Les cratères fumeux des Mariannes du groupe N. signalés au loin avaient fait donner à l'archipel par Magellan le nom d'îles des *Velas latinas* ou « Voiles latines ». Puis, lorsque, ayant abordé ces îles, il eut connu les naturels, il donna à ces terres le nom d'archipel des Larrons : qualification pouvant d'ailleurs s'appliquer généralement aux peuplades non civilisées. Le nom de *Chamorros*, donné aux indigènes, et qui est resté celui de la race, aurait pour origine un vieux mot espagnol qui signifie « tondu », de l'usage qu'ont les Mariannais de se tondre la tête de diverses façons. Cette race appartient par la linguistique à la division des langues maléo-polynésiennes, groupe malais, branche du tagala (Hovelacque). Mélange de diverses races, comme dans le reste de la Micronésie, et constituée primitivement, dit-on, par les éléments malais et papou, elle a des traits communs, par ses qualités physiques, avec le type polynésien. La taille y est de 1m71. Les cheveux sont lisses et noirs, le teint basané. Les naturels sont souples et agiles, nageurs et plongeurs, grands marcheurs. Ils allaient nus ou presque nus: ils ont le buste nu, encore aujourd'hui, à la campagne, hommes et femmes. Le tatouage n'y est pas habituellement pratiqué, sauf à Saypan. Leurs habitations sont le plus souvent exhaussées sur pilotis ou sur des piliers. Avant le mariage, les jeunes filles étaient libres et fréquentaient sans honte les *goma olitaos*, « maisons des célibataires », bien qu'elles devinssent plus tard des épouses fidèles. Le culte des ancêtres était pratiqué. Au nombre de leurs jeux, on remarque les combats de coqs. Les Mariannais sont toujours hospitaliers et sociables. Les Chamorros se partageaient en deux classes tranchées, la noblesse et le peuple. Après avoir lutté trente ans contre les envahisseurs, ils furent confondus sous le même joug; mais alors, réduits énormément en nombre et à peu près exterminés, leur caractère, leurs mœurs se modifièrent. Ils déchurent en civilisation, par désespoir et apathie, et perdirent leur gaieté native et les arts où ils excellaient : culture du sol, fabrication de la poterie, tissage des étoffes, construction des pirogues. C'est néanmoins encore une belle race, qui s'est surtout conservée à l'île de Rota. Malheureusement le fléau de la lèpre désole ces îles luxuriantes, où jadis on comptait de nombreux centenaires et une population débordante. Il est des usages qui existent encore, savoir la pré-

éminence de la femme dans la famille et dans la société. La population des Mariannes ne comporte plus même un quinzième de Chamorros de race pure (600 sur 9,000 hab., en 1875); ils ont été en grande partie métissés par des Philippinois et par les Espagnols.

Flore. — Au point de vue de la géographie botanique, les Mariannes appartiennent à un vaste domaine, dit des moussons tropicales, suivant Grisebach, et comprenant l'Inde et l'Indo-Chine, l'Insulinde, les Philippines, la Micronésie, la Papouasie, la Mélanésie et la Polynésie : il embrasse une série de centres de végétation asiatique dont les produits originaires se sont mélangés. Ces immigrations végétales ont changé aux Mariannes sur plusieurs points l'aspect de la végétation primitive. Mais là, comme dans les îles polynésiennes, dominent les Cocotiers et les Arbres à pain. Ce serait même aux îles des Larrons que ce dernier arbre, pour la première fois, aurait été observé, en 1688, par Dampier, et qu'il aurait reçu cette dénomination, en 1751, de Walter, historiographe du voyage d'Anson. Cette flore est, en outre, caractérisée par l'absence ou le petit nombre de représentants de certaines familles ou de genres, par exemple de Cupulifères, Conifères, Bruyères, Epacridées, Protéacées, *Eucalyptus*, etc.

Aspect de la végétation. Dans les eaux du rivage et jusqu'au fond des anses flottent, au milieu des Polypiers, de nombreuses Algues et Conferves (*Nostoc Quoyi*, *Vaucheria fastigiata*, etc.), et des Naïadées. Des arbres, également halophiles, ont leur pied baigné par la mer : *Barringtonia speciosa* et *racemosa*; Mangliers; *Laguncularia coccinea*; *Heritiera littoralis*; *Xylocarpus granatum* (Méliacée); *Calophyllum inophyllum*; *Hernandia sonora*; *Portlandia tetrandra*; *Urtica tenacissima*, etc. Des plantes aimant les sables voisins de la mer (Ammophiles) se montrent : *Convolvulus pes capræ*; *Pemphis acidula* (Cythrariée); puis *Hedysarum gangeticum*, *Excæccaria agallocha* et *camettia*; *Tournefortia argentea*, Borraginée arborescente ; des *Convolvulus* à tiges ligneuses traçantes et grimpantes; des Urticées en arbre (*Boehmeria candolleana*), *Capparis marianna*, *Œschinomene indica*; des Euphorbes; *Vitex incisa* et *paniculata*, *Desmodium umbellatum*, *Volkameria inermis*, *Triumfetta fabreana*, etc. Les plaines ou savanes, où sont les villes et les établissements, nourrissent des plantes indigènes et exotiques dont la plupart sont cultivées. Ce sont des pâturages, des forêts de Cocotiers et de Bananiers; de nombreuses variétés de l'Arbre à pain, le *Cycas circinalis* (*fidenico*), des Orangers, Citronniers, Pamplemousses, des Badamiers, Caramboliers et Bilimbis, Rocouyers; des Mimeuses; *Ximenia elliptica* (Olacinées); plusieurs espèces de *Pandanus* et de Bambous; des arbres élevés : *Cordia sebestana*, *Crescentia alata* ou Calebassier (Bignoniacées); *Cratæva religiosa*, etc. Une foule de plantes sous-frutescentes ou herbacées poussent à l'ombre des arbres précédents : *Tacca pinnatifida*, et principalement des Fougères, des Cypéracées et des Graminées. Les premiers plateaux madréporiques des montagnes sont recouverts d'une riche végétation semblable à celle qui couronne les sommets; les points de ces collines, déboisés pour l'agriculture, puis abandonnés, ont été envahis par des plantes exotiques, surtout par les Goyaviers (*Psidium*), des *Limonia*, *Triumfetta*, *Guilandina bonduc* et *bonducella*, qui forment des broussailles épineuses. Les parties humides des mêmes lieux sont couvertes de roseaux (*Phragmites*), de Graminées et Cypéracées. Les forêts vierges des hauteurs se composent des arbres suivants : quelques variétés sauvages de l'Arbre à pain; divers *Pavetta*; *Dodonæa viscosa*, *Casuarina indica*, *Areca oleracea*; des *Rauwolfia*, des Figuiers; *Alyxia obtusifolia*; des Frangipaniers (*Plumeria*); des espèces de l'*Unona*, fort abondantes; *Pisonia mitis*, curieux par ses formes renflées et coniques. Les Lianes de ces forêts sont principalement : *Mimosa scandens*, *Dioscorea alata*; des Pipéracées; *Melastoma medinilliana*; des Orchidées et des Fougères épidendres. Sur le bord des ruisseaux et dans les lieux humides croissent surtout les Aroïdes en arbre, *Arum cordifolium*, le *Cyathea marianna*, *Angiopteris evecta*, Fougères arborescentes; des Urticées, des Characées. Les courants d'eau sont dirigés dans les plaines ou serpentent à travers les plantations de Canne à sucre et les rizières. Là aussi sont cultivés les *Caladium* aux racines féculentes et les plantes potagères des deux mondes. Le Maïs, importé en 1771, est cultivé en grand; le Blé et l'Orge n'ont pas réussi; on cultive trop peu le Café et le Cacao; le Cotonnier est négligé; la Vigne produit peu. Le Tabac, introduit au commencement du siècle, est assez répandu; chacun le cultive dans son jardin.

Faune. — Il n'existe aux Mariannes, en ce qui a trait à sa faune naturelle, qu'un seul genre de Mammifères, la Roussette (*Pteropus*), comprenant deux espèces. La plus grande, *P. Kerandrenii*, est une Chauve-Souris de deux tiers de mètre d'envergure, qui plane en plein soleil, pareille à un oiseau de proie. Les Espagnols y ont apporté les animaux domestiques, dont une partie est devenue sauvage; il est remarquable que les Bœufs sur les îles Tinian et Saypan sont entièrement blancs. On évaluait le nombre des bêtes à cornes, à Guam, en 1863, à 1,294, et celui des Porcs à 2,561. Il y a peu de Moutons et de Chèvres. Les Cerfs sont fort nombreux. Les Chiens et les Chats devenus sauvages causent de grands dégâts : mais, dans ces îles, à Rota comme à Guam, d'énormes Rats, de provenance inconnue, en légions innombrables, constituent un vrai fléau. Il y a peu d'espèces d'Oiseaux et aucun Perroquet. Quelques-uns se font remarquer par leurs jolies couleurs, tels que les Colombes Kurukuru, Dussumier, Pampusan et Erythroptère, des Martins-Chasseurs; il y a des Merles, etc., il faut citer particulièrement le Mégapode Lapérouse, ou Poule de Tinian, où cette espèce s'est réfugiée. Les Gallinacées et les Canards, introduits, ont généralement réussi. Il y a quelques Lézards et un seul Serpent, non venimeux, *Typhlops braminus*. Il est d'ailleurs des animaux nuisibles ou dangereux, des Scolopendres, des Araignées énormes, et, parmi les Insectes, les Cancrelats et diverses sortes de Fourmis. La classe des Insectes est peu nombreuse; on peut citer quelques Papillons des genres Danaïde et Argyre. La faune marine est très riche. La Baleine est devenue rare, les Dauphins n'ont pas quitté ces parages; on compte au moins 15 espèces d'Oiseaux de mer : Chevalier, Corlieu, Héron, Tourne-Pierre, etc.; puis 2 espèces de Tortues marines. Les Poissons sont fort nombreux; c'est d'abord le Requin, malheureusement trop commun; on remarque le Magnahac (*Amphocanthus argenteus*), petit poisson donnant lieu à de productives pêches périodiques. Les Crustacés ne font pas défaut. Les Coquillages sont peu nombreux. Il y a des Huîtres perlières, mais les perles sont petites.

Climat. — Les Mariannes sont baignées par l'alizé N.-E., assez régulier pendant la saison sèche, d'octobre en mai; dans les quatre mois d'été ou d'hivernage tombent des pluies abondantes apportées avec les vents d'O., N.-O. et principalement S.-O. L'humidité se répartit assez régulièrement sur toute l'année. La température moyenne est assez élevée, 27° environ; elle varie peu d'une saison à l'autre. La pression a été trouvée de 759 millim. Des coups de vent, des ouragans exercent leurs ravages, généralement d'août à décembre, et surtout de septembre au milieu de novembre. D'ordinaire, le ciel est pur, le climat est agréable, salubre et favorable à la végétation.

Historique. — Ce fut le 6 mars 1521 que Magellan découvrit le premier archipel de l'Océanie connu des Européens, auquel il donna successivement les noms que nous avons dits plus haut : des « Voiles latines » et « des Larrons »; celui de *Mariannes* lui fut imposé plus tard (1668) en l'honneur de la reine mère régente d'Espagne, Marie-Anne d'Autriche, veuve de Philippe IV. D'après la relation du voyage de Magellan par son compagnon Pigafetta, le grand navigateur portugais ne vit probablement que les îles du groupe de Saypan. Cinq ans après,

une autre escadre espagnole, commandée par Loyasa, effectuait une seconde circumnavigation et arriva dans l'archipel des Larrons le 4 sept. 1526. En 1528, le 6 janv., Alvaro de Saavedra débarqua à l'île principale de Guam et prit possession de l'archipel pour le roi d'Espagne, alors Charles-Quint. Une autre prise de possession plus authentique fut celle faite le 25 janv. 1565, au nom de la cour de Castille, sous Philippe II, par Miguel Lopez de Legaspi, débarqué à Saypan. Plusieurs navigateurs les visitent ensuite, Galli en 1582, Thomas Cavendish en 1588, le célèbre Mendana en 1596, l'amiral hollandais Van Noort en 1600, qui passa deux jours à Guam ; la *Santa Margarita* mouilla cette même année à Rota, où il y eut des conflits sanglants ; en 1601, le *San Thomas* ayant à bord don Antonio di Ribera Maldonado ; en 1616, le Hollandais Spilberger ; en 1635, la flotte de Nassau, à Guam ; en 1638, la *Conception*, naufragée aux Mariannes et secourue par les indigènes ; en 1662, le *San Damian*, portant le P. Diego Luis de San Vittorès, missionnaire, ayant obtenu de la reine d'Espagne l'autorisation de s'en emparer effectivement et de convertir les naturels. Ce fut alors, le 15 juin 1668, qu'elles reçurent de lui le nom de *Mariannes*. Durant cette période, l'archipel avait été un point de relâche entre les deux autres possessions récentes de l'Espagne : le Mexique et les Philippines. Une nouvelle période commence où les armes espagnoles concourent avec la propagande des jésuites pour convertir les indigènes à la foi catholique et modifier leurs mœurs dissolues. Ceux-ci, qui avaient bien accueilli les nouveaux arrivants, se révoltèrent, leurs nobles se trouvant froissés dans leurs coutumes, et des meneurs intervenant dans le conflit. Les missionnaires, envoyés dans les divers points de l'archipel (dont ils découvrent le groupe N.), sont en butte partout à des attaques où ils perdent la vie. Le P. San Vittorès subit à son tour le martyre, provoqué par un des chefs de la rébellion, Matapang (1672). Du côté des Espagnols, un homme doué d'une énergie peu commune et mû par le fanatisme religieux joua le premier rôle dans les vingt dernières années de la lutte et parvint à la faire cesser, en écrasant ce qui lui faisait résistance. C'était José de Quiroga : il avait quitté l'habit d'ermite et arrivait, en 1679, comme missionnaire ou comme officier. On le fit gouverneur temporaire. Il soumet l'île de Rota révoltée, et successivement les autres îles du Sud. Nommé gouverneur titulaire en 1694, il remporte la victoire d'Aguigan, petite île peu abordable où les rebelles se croyaient en sûreté et conclut la paix. La soumission des îles Gani ou du Nord, par son successeur Madrazo, acheva la conquête (1699). La population, par suite des répressions sanglantes, avait considérablement diminué ; elle acheva de se réduire dans la période suivante, par l'oppression des vainqueurs. Les gouverneurs, pendant toute la durée du XVIIIe siècle, se montrèrent ici, à peu d'exceptions près, despotiques et avides, pressurant surtout les indigènes. Ceux-ci découragés, en butte aux vexations de toutes sortes, se livrèrent au suicide et à l'infanticide, et émigrèrent aux Carolines. Les maladies épidémiques survenant, les habitants furent réduits à un nombre si faible que force fut de faire venir des familles philippinoises. On avait rassemblé dans les îles du Sud les naturels insoumis des îles Gani ; on dut les concentrer presque tous à Guam, et Tinian devint déserte. Il n'y eut plus d'autres événements que ceux se rapportant à des faits généraux et aux courtes relâches des explorateurs. Les jésuites, expulsés de toutes les colonies, firent place dans les Mariannes, en 1769, aux augustins, qui eux-mêmes, plus tard, eurent les doctrinaires pour successeurs. Quant aux navigateurs, c'est surtout à ceux des nations autres que l'Espagne que l'on doit les connaissances relatives à cette colonie espagnole. L'Anglais Dampier y vint à deux reprises, en 1686 et vers 1701, débarquant à Rota où il fut bien accueilli. En 1716, Le Gentil de La Barbinais fut le premier Français qui visita ces îles ; il dépeint les souffrances des naturels. En 1742, Anson admire Tinian, mais sans y trouver autre chose que les traces récentes des habitants disparus et des troupeaux de bœufs blancs sauvages. C'est à Tinian aussi que le commodore Byron relâcha quelques jours en 1765. Là également Wallis débarqua en 1767. Pagès vint à Guam en 1768, e Crozet en 1772. Lapérouse les visita vers 1787 ; Malaspina en 1792 ; Lesueur et Péron entre 1800 et 1804 ; le brig russe le *Rurik*, commandé par Kotzebue, relâcha à Guam en 1817 ; deux ans après, la frégate russe le *Kamtchatka* y resta cinq jours ; la même année 1819, le *Kutusov* de la Compagnie américaine russe y demeura dix jours, et l'*Uranie*, commandée par de Freycinet, y fit une longue station fertile en observations, du 16 mars au 5 juin. Le gouverneur Medinilla, dont l'administration était paternelle, se montra plein de prévenances pour les officiers français En 1864, la corvette espagnole *Narvaez*, commandant D. Eugenio Sanchez y Zayas, visita surtout les îles du Nord, les moins explorées jusque-là de l'archipel, et rectifia plusieurs données hydrographiques. Récemment, en 1887 et 1888, M. Marche a visité les Mariannes au point de vue scientifique et économique.

Statistique. — Les évaluations de la population des Mariannes avant l'occupation espagnole sont fort variables, de 40,000 à 100,000 hab. ; plusieurs adoptent le chiffre intermédiaire. D'après le nombre des villages existant alors, on peut bien admettre que les habitants étaient nombreux, non seulement dans l'île principale, mais encore dans presque tout l'archipel, dont plusieurs îles sont actuellement inhabitées. Les recensements montrent une diminution constante pour le chiffre des indigènes : 1,654 hab. en 1760, 1,583 en 1784. Dès 1735, des Tagals avaient été appelés des Philippines ; arrivés en 1743, ils s'unirent aux aborigènes, qui déjà avaient donné naissance à des métis espagnols. La race des métis augmenta avec plus de rapidité que ne diminua celle des indigènes. On comptait 95 métis dès 1725 ; en 1797, il y en avait 1,097 sur 2,989 hab., colons et soldats espagnols compris ; en 1800, 1,752 sur 2,206 hab. Le recensement de 1825 montre une augmentation des indigènes, 2,683 ; les métis sont au nombre de 3,218 : total 5,901. En 1830, les métis atteignent 3,865 individus. En 1855, on comptait dans l'archipel 8,775 hab. Mais l'épidémie de variole de 1856 en enleva 3,534. De 1863 à 1887, la population a augmenté ; elle était à cette dernière date de 9,680 hab. Les îles Mariannes pourraient nourrir dix fois plus d'habitants.

Industrie. — On trouve là presque sans efforts tout ce qui suffit à une vie abondante. C'est pourquoi les produits étant consommés dans le pays, même le sucre (300 quintaux, 40,000 pieds de canne en 1863), l'agriculture est en décadence depuis qu'il n'y a plus à ravitailler les vaisseaux comme du temps des baleiniers. Aujourd'hui, les habitants ne se livrent plus à la pêche avec autant de hardiesse qu'autrefois : ce ne sont plus les navigateurs audacieux sur leurs « pros volants », rivaux des Carolins. La chasse a remplacé ces occupations et procure nombre de bœufs et de porcs sauvages et de cerfs. L'industrie manufacturière est presque nulle : cordes et tissus de coton et d'écorces ; teinture de ces tissus ; sucre de canne ; eau-de-vie (petites distilleries) et huile de coco ; tannage avec l'écorce du manglier ; savon, briques, ornements d'écailles, etc.

Commerce. — Durant trois siècles, les Mariannes furent l'escale unique des navires commerçant entre les côtes occidentales d'Amérique et l'E. de l'Asie, et au delà l'Europe et l'Espagne. Mais la coutume de cette escale se perdit par suite des bouleversements résultant de l'indépendance des colonies espagnoles au commencement du XIXe siècle. Une circonstance heureuse fut, en 1823, l'importance de la pêche de la baleine par des bâtiments anglais qui prenaient leurs vivres frais aux Mariannes dans le port d'Apra. A partir de 1850, la décadence devint rapide par suite de la concurrence des Etats-Unis, qui prirent l'habitude d'aller aux Sandwich en délaissant les Mariannes. Puis alentour survinrent d'autres éta-

blissements florissants. D'ailleurs, le nombre des cétacés a diminué dans ces parages ; ils ont émigré vers le N., et il passe à peine huit ou dix baleiniers par an au lieu de trente à quarante qu'on voyait autrefois. Cet archipel offre actuellement peu de ressources au commerce d'exportation ; le cocotier pourrait fournir à cet égard quelque profit, avec sa noix huileuse ou coprah. Comme objet d'importation, le riz et le maïs seraient avantageux. Les côtes ne sont pas éclairées. Le service postal ne se fait qu'une fois par an entre les Mariannes et Manille. On a employé jadis la monnaie d'écaille ; on se sert aujourd'hui de la monnaie espagnole.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION. — Les Mariannes sont dans la dépendance administrative des Philippines ; elles ne sont d'ailleurs jamais visitées par les autorités de ces dernières. Le gouvernement est militaire ; le gouverneur est en outre chef de la justice ; il y a 1 major et une garnison de 300 indigènes, recrutés par conscription. Tous sont payés par l'Etat. Charles DELAVAUD.

BIBL. : Ch. LE GOBIEN, *Histoire des îles Mariannes* ; Paris, 1700. — V. BURNEY, *History of the discoveries in the South Sea* ; Londres, 1813, vol. III. — *Voyage autour du monde sur les corvettes* l'Uranie, *puis* la Physicienne, *commandant L. de Freycinet, durant les années 1817 à 1820* : L. DE FREYCINET, *Historique*, t. II, 1re partie, ch. XXIV à XXVI (1829) et *atlas* ; QUOY et GAIMARD, *Zoologie*, 1 vol. et atlas ; GAUDICHAUD, *Botanique*, 1 vol. et atlas. — Jacques ARAGO, *Souvenirs d'un aveugle*, *Voyage autour du monde*, ch. XXVIII à XXXVI. — KRUSENSTERN, *Mémoire sur la carte des îles Mariannes* ; Saint-Pétersbourg, 1827. — O. VON KOTZEBUE, *Entdeckungsreise in der Südsee*. — BENNETT, *Wahling Voyage*, I, 159 (*Jahresb.*, 1844, p. 83). — Commandant D. Eugenio SANCHEZ Y ZAYAS, *Voyage de la corvette espagnole* Narvaez *de Manille aux Mariannes* ; trad. fr. par Mac-Dermott, *Annal. hydrograph.*, 1865-66. — MEINICKE, *Die Insela des Stillen Oceans* ; Leipzig, 1876, t. II. — Felipe DE LA CORTE Y RUANO CALDERON, *les Iles Mariannes*. Extrait dans *Revue marit. et coloniale*, t. XLVIII (1876), et LV (1877). — KNORR, *Islas Marianas*, dans *Boletin de la Soc. Geogr. de Madrid*, 1877, t. II. — GUERRA, *Un Viage por Oriente de Manila à Marianas* ; Madrid, 1883. — MARCHE, extrait de ses lettres, etc., par M. Delisle, dans *Bull. de la Soc. de Géogr. commerciale de Paris*, 1887.

MARIANO (Raffaele), philosophe italien contemporain, né à Capoue le 7 sept. 1840. Il fit de très complètes études de droit et de philosophie à l'université de Naples, où il subit fortement l'influence du philosophe hégélien Vera. En 1885, M. Mariano fut appelé à son tour à professer l'histoire ecclésiastique à l'université de Naples. Il est depuis 1886 membre de l'Académie royale des sciences morales et politiques. Parmi ses très nombreux ouvrages, où sont traitées les questions les plus diverses de droit, de philosophie et d'histoire, nous citerons : *La Pena di morte* (1864) ; *Lassale e il suo Eraclito* (1865) ; *Il Risorgimento Italiano secondo i principii della filosofia della storia* (1866) ; *la Philosophie contemporaine en Italie* (Paris, 1868) ; *Introduzione alla filosofia della Storia, lezioni di A. Vera* (Florence, 1869) ; *Il Problemo religioso in Italia* (Rome, 1872) ; *Roma nel Medio Evo* (*id.*, 1873) ; *Strauss e Vera* (*id.*, 1874) ; *La Libertà della coscienza* (Milan, 1875) ; *L'Individuo e lo Stato nel rapporto economico-sociale* (1876) ; *Cristianismo, Cattolicismo e Civiltà* (Bologne, 1879 ; trad. allem., Leipzig, 1890) ; *Giord. Bruno, la Vita e l'uomo* (Rome, 1881) ; *Lo Stato e l'insegnamento della religione* (1886) ; *Il Monachismo nel passato e nel presente* (1886) ; *A. Vera, saggio biografico* (Naples, 1887) ; *La Storia della Chiesa, sua natura, suoi rapporti, suo metodo* (1887) ; *Il Ritorno a Kant e i Neokantiani* (1887) ; *Le Apologie nei primi tre secoli della chiesa* (Naples, 1888) ; *La Persona del Cristo* (*id.*, 1889) ; *Cristianismo e Buddismo* (*id.*, 1890). M. Mariano est, en philosophie, le fidèle continuateur de Vera. Mais il a moins porté son attention sur la dialectique hégélienne que sur les conséquences pratiques et historiques que réclame cette dialectique. La principale de ses conséquences devrait être, selon lui, que le catholicisme sortît de son immobilité et interprétât dans le sens de la philosophie hégélienne de l'histoire sa doctrine, dont la forme actuelle est désormais ruinée par l'exégèse et la critique philosophique. Th. RUYSSEN.

BIBL. : K. WERNER, *Die ital. Philos. des neunzehnten Jahrh.* ; Vienne, 1885, t. III, pp. 254 et suiv., 296 et suiv.

MARIANO DA PESCIA (V. GRATIADEI).

MARIANO FILIPEPI (V. BOTTICELLI).

MARIANOS (V. MORIENUS).

MARIASTEIN. Ancien couvent de bénédictins, situé en Suisse, à proximité de la frontière alsacienne, dans une enclave du cant. de Soleure. C'était, après Einsiedeln, le lieu de pèlerinage le plus fréquenté de la Suisse. Le couvent, supprimé le 4 oct. 1874 par une décision du peuple, donne asile à une école. L'église est dans une situation pittoresque sur un rocher à pic. Sous l'église se trouve une vaste grotte avec la chapelle Maria im Stein qui a donné son nom au couvent.

MARIAUD. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de La Javie ; 115 hab.

MARIAZELL. Bourgade d'Autriche, prov. de Styrie, sur la Salza, à 862 m. d'alt. Célèbre pèlerinage vers une église bâtie en 1644 (trois tours dont une du XIVe siècle). L'objet de la vénération est une image en bois de la Vierge datant de 1157 ; le roi Louis Ier de Hongrie lui érigea une chapelle (1363) comprise dans l'église actuelle. Site pittoresque.

BIBL. : FRUHWIRTH, *Mariazell und Ungebung* ; Vienne, 1882.

MARICO. Rivière du Transvaal, dans le district de Marico, affluent gauche du Limpopo. La source du Grand-Marico est à 26° lat. S., 24°30′ long. E. environ, au N. du Widwaters Rand et au S.-S.-E. de Zeerust ; il reçoit le Petit-Marico et le Molinani ; après avoir franchi les Dwars Berge, et plus au N., il sert de limite occidentale au Transvaal, puis se jette dans le *Limpopo* (V. ce mot) à 24°15′ lat. S. et 24°40′ long. E. — Le district, ch.-l. Zeerust, est agricole et minier (plomb argentifère, cuivre, or).

MARICONDA (Antoine), littérateur napolitain du XVIe siècle. On a de lui, outre une comédie (*Filena*, 1548), un recueil de trente nouvelles (*Le Tre Giornate delle Favole dell' Aganippe*).

BIBL. : ALLACCI, *Drammaturgian*, 1755. — R. GAMBA, *Delle Novelle ital. in prosa bibliografia*, 1845.

MARICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles ; 467 hab.

MARIE. I. ALCHIMIE. — On sait que les premiers alchimistes ont souvent mis leurs ouvrages sous le nom de personnages historiques, soit pour en accroître la célébrité, soit pour éviter la persécution. On possède un *Discours de la très sage Marie sur la pierre philosophale*, un *Traité de Marie la Prophétesse, sœur d'Aaron*. Selon Du Cange, le mot *bain-marie* rappelle le souvenir de l'alchimiste Marie.

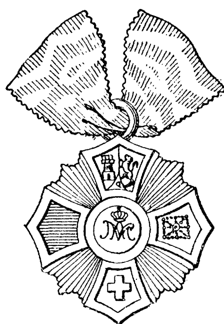
II. BEAUX-ARTS (V. VIERGE).

II. HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Petits frères de Marie*. Leur institut a été fondé par l'abbé Champagnat, vicaire de Lavalla (arr. de Montbrison), en vue de suppléer les frères des Ecoles chrétiennes, qui s'établissent difficilement à la campagne, parce qu'ils ne perçoivent pas de rétribution scolaire, et que leurs statuts exigent la présence de trois frères au moins dans une maison. Il a été reconnu comme établissement d'utilité publique en 1861. En cette année-là, il possédait déjà 301 maisons en France et comptait 1,681 frères. Il a établi en outre des écoles, généralement accompagnées de pensionnats, au cap de Bonne-Espérance, en Australie, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Italie, dans la Nouvelle-Calédonie, dans la Nouvelle-Zélande et aux îles Seychelles. Les petits frères de Marie sont communément appelés *frères maristes*, de même que les pères de la Société de Marie sont appelés *pères maristes*. E.-H. V.

IV. ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Infirmerie Marie-Thérèse*. Cet établissement est situé rue Denfert-Rochereau.

nº 92. Il est destiné aux prêtres du diocèse de Paris. Ceux qui sont dans l'impossibilité, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, de continuer l'exercice de leur ministère, trouvent à l'infirmerie Marie-Thérèse une retraite honorable. Les admissions, qui sont entièrement gratuites, se font avec l'agrément de l'archevêque de Paris. La maison est desservie par les sœurs de Saint-Vincent de Paul. Son entretien est assuré par des dons, legs, aumônes et souscriptions particulières.

V. Art héraldique. — *Ordre de Marie-Victoire.* Créé le 18 juil. 1871, en Espagne, par le ministre de l'instruction et des travaux publics. Il récompense les sciences, les lettres et les arts. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Le ruban varie selon la nature des branches récompensées : le ruban pour la médecine est jaune d'or, celui de la théologie, blanc; de la jurisprudence, rouge; de la pharmacie, violet; de la philosophie et littérature, bleu céleste; sciences exactes, bleu turquin; industrie et commerce, bleu turquin et noir; minéralogie, bleu turquin et violet; mines, bleu turquin et orange; art nautique, noir et vert de mer; instruction primaire, blanc et vert. G. de G.


Insigne de l'ordre de Marie-Victoire.

MARIE (Canal) (V. Mariinskii).

MARIE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Saint-Sauveur; 229 hab.

MARIE-Galante (Ile). Une des petites Antilles françaises, dépendance la plus grande de la *Guadeloupe* (V. ce mot), à 22 kil. S.-E. de la Guadeloupe; comprise entre 15°2′ et 16°1′ lat. N. et entre 63°2′ et 63°40′ long. O.; de forme circulaire, avec un diamètre de 15 kil., une superficie de 149 kil. q., une population (fin de 1884) de 17,074 hab., et un développement de côtes de 83 kil. Sol calcaire madréporique d'une épaisseur de 25 m. au-dessus de la base pyrogène. Deux plateaux s'étagent du N. au S.; le premier, de 100 m., s'étend jusqu'à la rivière du Vieux-Fort; le second forme ensuite un gradin que limite la rivière Saint-Louis ; il a 200 m. d'alt., 205 pour le mont Constant, à l'O. La côte est abrupte de la Pointe-du-Nord à la pointe Saragot, vers l'E. (en 1843, le tremblement de terre renversa en ce lieu tout un pan de falaises); puis ce sont des plages de sable bordées de récifs dits cayes, au S.-E. et au S.; elle devient marécageuse à l'O. Les brisants rendent difficile l'accès de la rade de Grand-Bourg, le chef-lieu, situé à l'extrémité méridionale de la côte O., et dont l'entrée du port est indiquée par un feu fixe. Grand-Bourg, petite ville d'un aspect agréable, a 7,294 hab.; à 3 kil. est l'usine à sucre de la Grande-Anse ou de Retz. Deux routes conduisent du chef-lieu aux deux autres communes, Capesterre à l'E., Saint-Louis vers le N. Les habitants de l'île, industrieux et actifs, ne se bornent pas à la culture de la canne, du café, du coton, du manioc, des légumes, ni à l'élève des chevaux et du bétail, mais encore ils se livrent à la pêche, abondante dans ces mers, et même ils émigrent dans tout l'archipel, comme ouvriers et commerçants. — C'est dans cette île que les Français envoyèrent leur première colonie, en 1648. Elle eut ses gouverneurs particuliers de 1665 à 1763. Son histoire est comprise dans celle de la Guadeloupe. C. Del.

Bibl. : Cartes nº 3056 et 3128 du dépôt de la marine. — Fiers, *Carte de l'île de Marie-Galante*, 1878.

MARIE. *Nous avons groupé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1º Saintes ; 2º Impératrices, reines et princeses; 3º Personnages divers.*

SAINTES

MARIE (La Sainte Vierge), mère de Jésus-Christ (*Documents bibliques, légendes, culte et dogmes*). Le Nouveau Testament est très sobre en détails sur elle. Tout ce qu'il contient se réduit à une centaine de lignes, dont la plupart se trouvent dans les deux premiers chapitres de l'*Evangile selon saint Luc*. Par le style, par les procédés de leur composition qui manifestement emprunte beaucoup d'éléments à la vieille littérature biblique, par le mode hymnique du langage prêté aux personnages, ces chapitres, qu'on appelle parfois l'*Evangile de l'enfance*, présentent un caractère qui les différencie profondément des autres évangiles, et tout particulièrement de l'évangile même auquel ils sont annexés. On ne remarque ordinairement ce caractère que dans les livres apocryphes. — Il y avait, dans la ville de Nazareth en Galilée, une vierge appelée Marie, fiancée à un homme nommé Joseph, de la maison de David. Six mois après avoir promis un fils à Zacharie, l'ange Gabriel annonça à cette vierge, comme il avait été fait autrefois à la mère de Samson (*Juges*, xiii, 3), qu'elle concevrait et qu'elle enfanterait un fils, auquel elle devait donner le nom de Jésus. Pour lui offrir un signe certifiant le message qu'il apportait, il l'avertit que sa cousine Elisabeth avait conçu en sa vieillesse. Marie s'empressa d'aller dans le pays des montagnes, en une ville de Juda, pour visiter Elisabeth. Celle-ci, lui appliquant une parole destinée autrefois à Jabel, femme de Héber (*Juges*, v, 24), la salua en lui disant qu'elle était bénie entre toutes les femmes, et que le fruit qu'elle portait était béni. Marie, répondant, prononça une sorte de cantique (*Magnificat*) dont la contexture et les expressions principales sont tirées du *1er livre de Samuel* (ii, 1-10) qui les met dans la bouche d'Anna, mère de ce prophète; et amplifiant l'exclamation de Léa, au temps de Jacob (*Genèse*, xxx, 11), elle dit : Désormais tous les âges m'appelleront bienheureuse (cf. *Proverbes*, xxxi, 28; *Malachie*, iii, 12, où il est écrit : Toutes les nations vous diront heureux). Après avoir demeuré trois mois avec sa cousine, Marie s'en retourna en sa maison (*Saint Luc*, i, 26-56). Mais ce fut à Bethléem, ville de David, qu'elle mit au monde « son fils premier-né », un dénombrement ordonné par César-Auguste ayant forcé Joseph et sa femme de s'y rendre, pour se faire enregistrer. Elle accoucha dans une étable, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie; et elle y reçut la visite des bergers à qui un ange avait annoncé la naissance de Jésus. Quarante jours après elle était à Jérusalem, dans le temple, pour la purification. Le vieillard Siméon reconnut dans l'enfant qu'elle apportait le Christ du Seigneur, le salut préparé pour être présenté à tous les peuples; mais il prédit qu'une épée transpercerait l'âme de sa mère (V. Chandeleur, t. X, p. 480). Quand Jésus eut atteint l'âge de douze ans, il monta à Jérusalem, pour la fête de Pâque, avec Joseph et Marie. Au lieu de les suivre, quand ils partirent, il resta dans le temple, auprès des docteurs. Marie, le retrouvant après trois jours de recherche éplorée, lui dit : Mon enfant, pourquoi as-tu ainsi agi avec nous ? Voilà ton père et moi qui te cherchions étant fort en peine. Il leur répondit : Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il me faut être occupé aux affaires de mon Père? Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disait. Sa mère conservait toutes ces choses en son cœur (*Saint Luc*, ii).

L'évangile selon saint Mathieu contient un récit beaucoup plus court, qui suppose que Joseph et Marie habitaient Bethléem, et qui sur un autre point important semble contredire celui que nous venons de résumer. Joseph voyant sa fiancée enceinte, voulut la quitter, mais secrètement pour ne point la diffamer. Un ange lui apparut en songe et lui dit de ne point craindre de prendre Marie pour femme, car ce qu'elle avait conçu était du Saint-Esprit. L'évangile ajoute ces mots, qui désolaient Bossuet (*Elévations sur les Mystères*, xvi, 2) : « Il ne la connut point jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son fils premier-

né. » (i, 18-25). Jésus, étant né à Bethléem, y reçut la visite et les dons des mages d'Orient conduits par une étoile (V. Epiphanie, t. XVI, p. 92). Après leur départ, Joseph emmena en Egypte Marie et le petit enfant, parce qu'Hérode voulait le faire mourir. Il n'en revint qu'après la mort de ce roi. Ayant appris qu'un fils d'Hérode régnait en Judée, en la place de son père, il craignit d'y aller ; ayant été averti en songe, il se retira dans les quartiers de la Galilée, et alla demeurer à Nazareth (ii). Il est fort difficile de concilier cette fuite en Egypte et les circonstances du retour avec la présentation au temple de Jérusalem, quarante jours après la naissance de Jésus. — Les *Evangiles selon saint Marc* et *selon saint Jean* commencent avec la prédication de Jean-Baptiste ; ils ne rapportent absolument rien sur la conception, la naissance et l'enfance de Jésus, ni par conséquent sur aucune des choses concernant Marie à cet égard. Seulement, en racontant le premier miracle opéré par Jésus, saint Jean dit qu'il avait été invité aux noces de Cana, avec ses disciples et sa mère. Vers la fin du repas, elle lui dit : « Ils n'ont plus de vin. » A cette remarque, qui contenait une prière, Jésus fit une réponse qui servirait difficilement d'argument à ceux qui prêtent à l'intercession de Marie une puissance souveraine : « Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi ? Mon heure n'est point encore venue. » (ii, 4.) On trouve dans les trois autres évangiles des paroles prononcées du même ton : « Ses frères et sa mère arrivèrent, et, se tenant dehors, ils l'envoyèrent appeler ; et la multitude était assise autour de lui. On lui dit : Voilà, ta mère et tes frères sont dehors qui te demandent. Mais il répondit : Qui est ma mère ou qui sont mes frères ? Et jetant les yeux sur ceux qui étaient autour de lui, il dit : Voici ma mère et mes frères. Car quiconque fera la volonté de Dieu, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère. » (*S. Marc*, iii, 31-35 ; *S. Mathieu*, xii, 46-50, *S. Luc*, viii, 19-21.) Comme Jésus disait ces choses, une femme de la troupe éleva sa voix et lui dit : Heureux les flancs qui t'ont porté et les mamelles qui t'ont allaité ! Mais plutôt, reprit Jésus, ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la mettent en pratique. (*S. Luc*, xi, 27-28.) — Il semble bien que Marie était devenue veuve quand Jésus commença à annoncer l'Evangile ; car on ne voit jamais Joseph paraître pendant ce temps, tandis qu'on mentionne les frères de Jésus : *Jacques*, *Joses*, *Jude*, *Simon* et ses sœurs (*S. Marc*, vi, 3 ; *S. Mathieu*, xiii, 55). Lorsque Jésus fut crucifié, Marie se tenait près de la croix, avec Marie, femme de Cléopas, et avec Marie-Madeleine. Jésus, voyant sa mère et près d'elle le disciple qu'il aimait (Jean) dit à sa mère : Femme, voilà ton fils, puis il dit au disciple : Voilà ta mère. Et dès cette heure-là, le disciple la prit chez lui (*S. Jean*, xix, 25-27). Durant les jours écoulés entre l'Ascension et la Pentecôte, les *Actes des Apôtres* (i, 14) la montrent à Jérusalem, unie, dans la prière et l'oraison, aux disciples persévérants, avec les femmes, et avec les frères de Jésus. Puis, un silence complet se fait sur elle ; il n'est nulle part question d'elle, ni dans le reste du livre des *Actes*, ni dans les *Epîtres*, ni dans l'*Apocalypse*. Ces écrits concentrent tous les objets de la religion chrétienne sur la doctrine de Jésus, sur ses exemples et ses miracles, sur les institutions établies par lui, sur le mystère rédempteur de sa mort et de sa résurrection, sur l'attente de son retour et sur les effusions du Saint-Esprit. Marie n'est pas même nommée parmi les personnes qui s'occupèrent de la sépulture de Jésus, ni parmi celles à qui il apparut après sa résurrection.

Telle est la substance de *tout* ce que les *documents bibliques* nous apprennent sur Marie. Nous nous sommes appliqués à ne rien omettre. La sobriété du vieil et austère évangile, commençant avec la prédication de Jean-Baptiste et finissant avec la résurrection de Jésus-Christ, ne pouvait satisfaire les besoins des âmes curieuses de récits merveilleux et de manifestations miraculeuses (V. Apocryphes du Nouveau Testament, t. III, p. 346). Elle devait produire un double effet : exciter le désir de savoir davantage, et permettre à l'imagination un essor d'autant plus libre qu'il n'avait point à craindre de se heurter aux démentis de l'histoire, puisque l'histoire ne disait rien. En ce qui concerne la première partie de la vie de Marie, les produits les plus anciens du travail des imaginations pieuses sont les écrits suivants : *Protevangelium Jacobi* (connu d'Origène au iiie siècle) ; *Evangelium pseudo-Matthæi, sive liber de ortu beatæ Mariæ et infantia Salvatoris ; — Evangelium de nativitate Sanctæ Mariæ ; — Historia Josephi, fabri lignarii ; — Evangelium infantiæ arabicum*, Au mot Anne (t. III, p. 31), nous avons résumé le récit que le *Protevangelium Jacobi* fait de la naissance de Marie. D'après cet évangile et une autre légende, ses parents la conduisirent au temple de Jérusalem, dès l'âge de trois ans, pour être consacrée au Seigneur, et elle conquit l'affectueuse admiration du peuple, en dansant fort gracieusement sur la troisième marche de l'autel, où le grand prêtre l'avait placée. Elle demeura dans le temple jusqu'à l'âge de douze ans (ou de quatorze), servie par les anges et croissant chaque jour en perfection. En ce temps-là, le grand prêtre commanda à toutes les vierges qui étaient dans le temple de s'en retourner dans leurs familles, pour être mariées. Marie refusa, disant qu'elle avait voué sa virginité au Seigneur. Le grand prêtre, fort perplexe, s'adressa à Dieu, qui envoya un ange pour lui donner conseil. En conséquence, il rassembla tous les veufs d'Israël et tous les hommes mariables de la maison de David. Il avait ordonné que chacun apportât son bâton. Joseph craignait de montrer le sien, parce qu'il était vieux et qu'il avait des enfants. C'est pourquoi tous les autres passèrent avant lui ; mais aucun signe ne se produisit pour eux. Quand il se présenta enfin, une colombe sortit de son bâton et plana sur sa tête. Marie lui fut fiancée. Il advint alors qu'on eut besoin d'un voile pour le temple. L'œuvre fut confiée à sept vierges désignées par le sort, et la tâche de chacune assignée de la même manière. Il échut à Marie d'avoir à filer la pourpre. Un jour qu'elle était sortie avec une cruche, pour puiser de l'eau, elle entendit une voix qui disait : « Le Seigneur est avec toi ; tu es bénie entre les femmes. » Effrayée, elle abandonna sa cruche, rentra dans sa maison et reprit sa pourpre. Mais voici, pendant qu'elle était assise, occupée à ce travail, une merveilleuse lumière resplendit dans la chambre, et l'ange Gabriel, apparaissant, lui adressa les paroles que l'on sait. — Quand ils allèrent à Bethléem pour se faire enregistrer, Marie était montée sur un âne ; près de la ville, elle pria Joseph de l'aider à descendre ; il la déposa dans une grotte et se mit à la recherche d'une sage-femme. Il se fit alors dans toute la nature un immense silence et un immense repos : les nuages étaient arrêtés dans leur course, les oiseaux dans leur vol, les troupeaux dans leur marche ; les mains levées des bergers restaient immobiles ; les ouvriers, assis pour leur repas, cessaient de manger ; la bouche des chevreaux touchait l'eau, mais ils ne buvaient pas. Une sage-femme descendit de la montagne ; Joseph la conduisit à la grotte. Ils la trouvèrent enveloppée et remplie d'un nuage brillant, qui devint bientôt une lumière resplendissante. Quand l'éclat de cette lumière fut affaibli, ils aperçurent un enfant sur la poitrine de Marie.

La plus ancienne légende sur la dernière partie de la vie de Marie remonte au iie siècle ou, au plus tard, au iiie. Elle a été attribuée à Méliton, évêque de Sardes : *Sancti Melitonis, episcopi Sardensis, de Transitu Virginis Mariæ liber*. Un livre portant le même titre fut réprouvé comme apocryphe par le pape Gélase, à la fin du ve siècle. La même légende est contenue, sous une autre forme, dans un écrit intitulé *Johannis apostoli de Transitu beatæ Mariæ virginis liber*. — Lorsque les Apôtres furent partis pour évangéliser le monde, Marie continua à demeurer avec les parents de saint Jean, dans leur maison, située près de la montagne des Oliviers ; elle allait chaque jour prier sur le Calvaire et près du Sépulcre. Les princes

des prêtres parvinrent à la faire consentir à se retirer à Bethléem. Elle prit avec elle trois pieuses vierges. En la vingt-deuxième année après l'Ascension, comme elle sentait son cœur pris d'un inexprimable besoin d'être avec son fils, un ange lui annonça qu'au troisième jour, son âme serait retirée de son corps, et il lui plaça dans les mains une branche de palmier, apportée du Paradis. Elle exprima le désir de voir les apôtres réunis auprès d'elle avant sa mort. Il n'en restait plus que six : Jean qui en ce moment-là prêchait à Ephèse, Pierre qui offrait le sacrifice à Rome, Paul qui discutait avec des juifs, près de cette ville, Thomas qui était aux extrémités de l'Inde, Mathieu et Jacques. Le Saint-Esprit réveilla ceux qui étaient morts, Philippe et André, Luc et Simon, Marc et Bartholomée. Ils furent tous recueillis dans un brillant nuage et transportés à Bethléem. Les anges et les puissances, en multitude innombrable, descendirent du ciel et entourèrent la maison. Gabriel près de la tête de Marie et Michel près de ses pieds l'éventaient de leurs ailes. Les gens de Bethléem amenèrent leurs malades, qui furent tous guéris. La nouvelle de ces choses étant parvenue à Jérusalem, le roi envoya des cavaliers pour prendre Marie et les disciples. Mais ils ne trouvèrent rien, Marie et les disciples ayant été transportés à Jérusalem dans un nuage, au-dessus de leurs têtes. Le grand prêtre et le gouverneur voulurent faire brûler la maison où Marie avait été déposée ; mais leurs serviteurs furent consumés par le feu qui se retourna contre eux. Le sixième jour de la semaine, le Saint-Esprit commanda aux apôtres de conduire Marie de Jérusalem à Gethsémané. Juphia, un des princes des prêtres, tenta de renverser la litière, mais un ange lui coupa les deux bras. Pierre les lui remit, sur la demande de Marie, que le misérable avait invoquée comme la mère du salut. Enfin l'angle Gabriel annonça que Marie serait retirée du monde le premier jour de la semaine. Dès le matin de ce jour-là, Eve, Anne, Elisabeth vinrent embrasser Marie. Adam, Seth, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, David et tous les anciens patriarches vinrent pareillement, ainsi qu'Enoch, Elie, Moïse et douze chariots contenant une multitude de l'armée céleste. Jésus lui-même, apparaissant dans son humanité, vint la bénir. Elle lui dit : Seigneur, prends-moi avec toi. Il lui répondit : Ton corps sera dans le paradis au jour de la résurrection, et les anges te serviront ; mais ton âme pure brillera dans la demeure même de mon Père. Alors les disciples invitèrent Marie à prier pour le monde qu'elle quittait. Quand elle eut fini de prier, sa tête resplendit de lumière et elle les bénit tous. Alors son Fils, étendant la main, porta son âme pure dans le trésor du ciel. Les Apôtres portèrent le corps dans la vallée de Josaphat, à la place que le Seigneur avait indiquée, et ils la déposèrent dans un sépulcre neuf. Mais Jésus, survenant soudainement avec une multitude d'anges, demanda aux apôtres : Que voulez-vous que je fasse de celle que mon Père a élue parmi les tribus d'Israel, afin que j'habitasse en elle ? Pierre et les Apôtres le prièrent de ressusciter Marie, et de la prendre avec lui. Le Sauveur ordonna à l'archange Michel de descendre son âme du ciel ; Gabriel roula la pierre du sépulcre, et le Seigneur dit : Bien-aimée, lève-toi. Ton corps ne subira point la corruption de la tombe. Aussitôt Marie se leva et, se prosternant aux pieds de son fils, elle l'adora. Il la baisa et la donna à ses anges, qui la portèrent dans le paradis. Or Thomas ne se trouvait point en ce moment avec les autres apôtres, parce qu'il avait été appelé pour baptiser Palodius, fils de la sœur du roi. Quand il revint, on lui raconta ce qui était arrivé. Mais il demanda à visiter le sépulcre : Car, dit-il, vous savez que je suis Thomas et que je ne crois que lorsque j'ai vu. Pierre et les disciples indignés le menèrent au sépulcre ; ils y entrèrent, et ils ne trouvèrent que les linges dans lesquels le corps avait été enseveli. Alors Thomas confessa que, étant dans le nuage qui l'avait apporté de l'Inde, il avait vu les anges porter en triomphe le saint corps de Marie dans le ciel. Il lui avait crié de le bénir, et elle lui avait jeté sa ceinture. Les disciples furent remplis de joie en voyant cette précieuse ceinture. — Le Calendrier grec et le Calendrier arménien affectent le 31 août à une fête de l'*Invention de la ceinture de la Vierge*.

Cette légende est généralement considérée comme issue d'une source gnostique ou collyridienne (V. Collyridiens, t. XI, p. 985). Nous avons déjà dit qu'elle avait été réprouvée par un décret attribué au pape Gélase. Néanmoins l'Eglise catholique finit par l'accepter, expurgée de quelques détails trop compromettants, et par en faire l'objet d'une de ses plus grande fêtes : celle de l'Assomption, primitivement appelée aussi *Dormition*. Le pape Benoît XIV (*De Fest. Assumpt.;* Migne, *Theol. curs. compl.;* Paris, 1842, t. XXVI, p. 144) déclare que les plus anciens Pères de l'Eglise primitive ont gardé le silence sur l'assomption corporelle de la bienheureuse Marie ; mais que les Pères du moyen âge et ceux des siècles suivants, grecs comme latins, la relatent en termes précis. La vérité est qu'aucun des écrivains orthodoxes des quatre premiers siècles n'en parle ; et il paraît bien démontré que la mention introduite dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, ainsi que les écrits et les sermons attribués à saint Athanase, à saint Jérôme et à saint Augustin sur ce sujet sont des falsifications. Pour trouver des documents certains, il faut remonter jusqu'à Grégoire de Tours (539-593), André de Crète, qu'on suppose avoir vécu vers 635 ? ou vers 713, Hildephonse de Tolède (657) et Jean Damascène (676-760). Tous reproduisent les traits principaux du récit de Méliton. La fête fut instituée en Orient par l'empereur Maurice (582-602) qui la fixa au 15 août ; cependant elle ne fut étendue à tout l'Empire que par Manuel Comnène (1143-80). En Occident, les pays du rit gallican ne le connurent pas avant l'introduction de la liturgie romaine, qui l'avait reçue, au VIIe siècle, de l'Eglise grecque. Elle n'existait pas dans l'Eglise anglo-saxonne au commencement du VIIIe siècle (abbé Duchesne, *Origine du culte chrétien;* Paris, 1889, in-8). Des capitulaires de Charlemagne et de son successeur (813, 819) adoptèrent la date du 15 août. En 847, le pape Léon IV institua l'octave de l'Assomption : ce qui l'élevait au rang des grandes fêtes de l'Eglise. En France, elle a reçu une solennité particulière de l'acte de Saint-Germain (10 févr. 1638) par lequel Louis XIII choisit ce jour pour consacrer sa personne et son royaume à la Sainte Vierge, et obtenir un dauphin, qui fut Louis XIV. Ce vœu fut renouvelé en 1738 par Louis XV. Conservée comme obligatoire, lors du Concordat, par l'indult de réduction, la fête de l'Assomption est restée jour légalement férié. Napoléon Ier le consacra au saint dont il portait le nom, et en fit une fête nationale. Cette disposition a été reprise sous le second empire.

On peut affirmer, sans craindre de contradiction sérieuse, qu'*aucun écrivain orthodoxe des quatre premiers siècles* n'assigne à Marie une place privilégiée dans le culte des chrétiens, ni ne présente comme un moyen de grâce la vénération ou la dévotion dont elle serait l'objet. Dans tous leurs écrits, il est impossible de trouver une seule ligne écrite en ce sens. Les doctrines qui attribuent à Marie une nature et une puissance spéciales n'étaient professées alors que dans des sectes gnostiques ou chez les collyridiens. Cependant il nous paraît vraisemblable que, parmi le peuple sorti du paganisme, beaucoup de catholiques étaient prédisposés à accepter des croyances de ce genre et à se servir de noms qui préparaient ces croyances. Il nous paraît vraisemblable aussi que les conducteurs des Eglises eurent plus d'une fois à réagir contre cette inclination, et qu'ils le firent énergiquement, tant qu'ils eurent à redouter les entreprises des hérétiques ou l'opinion des païens. Mais le moment vint où ils n'aperçurent plus guère de péril de ce côté ; et précisément alors l'ardeur des luttes théologiques les excita à émettre des opinions ou au moins à admettre des expressions qui devaient aboutir à l'exaltation de Marie. Ce fut précisément à l'époque du combat contre Nestorius (V. Nestorianisme). Dès son élévation au

siège de Constantinople (428), cet évêque crut devoir réprouver publiquement la dénomination de Θεοτόκος, *Mère de Dieu*, que le peuple donnait à Marie. Il semblait à Nestorius que ceux qui s'en servaient la comprenaient mal, et qu'elle leur faisait croire que le Verbe doit son origine à Marie : Abstenons-nous, disait-il, d'appeler Marie Mère de Dieu, de peur de tomber dans la tentation d'en faire une déesse et de devenir païen. Il proposait de s'en tenir au mot Χριστόκος, *Mère du Christ*, incontestablement conforme au langage de l'Evangile. Cette réprobation suscita des troubles à Constantinople. Suivant l'usage, l'évêque d'Alexandrie, Cyrille, prit parti contre l'évêque de Constantinople et approuva hautement la dénomination *Mère de Dieu*. Il s'ensuivit un débat dans lequel Nestorius émit des opinions, dont les adversaires prétendirent qu'elles impliquaient non seulement deux natures, mais deux personnes en Jésus-Christ. Les nestoriens s'en défendaient. Quoi qu'il en soit, leur doctrine fut condamnée au concile œcuménique d'Ephèse (431) et le nom de *Mère de Dieu* fut solennellement adjugé à Marie. L'usage de ce nom devint dès lors un témoignage d'orthodoxie.

Cette décision ne visait que la personne de Jésus-Christ et ne touchait Marie que fort indirectement. Néanmoins elle livra un libre essor au culte que le peuple aspirait à lui rendre. L'imagerie religieuse, qui commençait alors à se développer, multiplia les représentations de la Mère de Dieu et de son fils. Plus tard, la haine contre les iconoclastes complétant la haine contre les nestoriens, imprima un redoublement d'ardeur à ce mouvement, que tant d'autres causes favorisaient, parmi lesquelles plusieurs très poétiques, très touchantes et provenant de besoins profonds du cœur humain. Les livres authentiques du Nouveau Testament ne leur offrant point des éléments suffisants, la dévotion du peuple, l'art des peintres et des sculpteurs, la prédication et même la liturgie de l'Eglise allèrent chercher une grande partie de leurs aliments dans les fictions des livres apocryphes anciennement réprouvés. D'ailleurs depuis que son titre a été reconnu, la Mère de Dieu intervient elle-même, par des visions et par des apparitions, pour suppléer à la pénurie de la révélation biblique, pour apporter les instruments des grâces dont elle est le canal, pour instruire, encourager et récompenser ses serviteurs. Les miracles accomplis par son intercession sont innombrables. — En 610, le pape Boniface IV dédia le Panthéon à Sainte-Marie-aux-Martyrs. Parmi les FÊTES inscrites sur le Calendrier romain, les unes sont communes à toute l'Eglise latine ; les autres sont locales, mais sanctionnées par l'autorité du saint-siège. Les premières sont celles de la Purification, de l'Annonciation, des Sept-Douleurs, de la Visitation, de Sainte-Marie-du-Mont-Carmel, de la dédicace de Sainte-Marie-aux-Neiges, de l'Assomption, de la Nativité de la Sainte Vierge, une seconde fête des Sept-Douleurs, de la bienheureuse Marie-*de-Mercede*, du Très-Saint-Rosaire, de la Présentation, de la Conception, et récemment de l'Immaculée Conception. Les fêtes locales sont celles des Epousailles de la bienheureuse Vierge Marie, de la bienheureuse Vierge Marie, auxiliatrice des chrétiens, du Très pur Cœur de la bienheureuse Vierge Marie, de la Maternité de la bienheureuse Vierge Marie, de la Pureté de la bienheureuse Vierge Marie, de la Protection de la bienheureuse Vierge Marie, de la Translation de la sainte maison de Lorette (V. LORETTE), de l'Attente de l'enfantement de la bienheureuse Vierge Marie. — Un mois dans l'année (mai), un jour dans la semaine (samedi) ont été réservés au culte de la Sainte Vierge. Trois fois par jour, au matin, à midi et au soir, les cloches sonnant l'*Angelus* (V. ce mot et AVE MARIA) invitent les fidèles à redire la salutation de Gabriel et celle d'Elisabeth, et à invoquer l'intercession de Marie. Dès le XI[e] siècle, un office spécial lui fut dédié. Chacune des quinze divisions du *rosaire* (V. ce mot) comprend dix *Ave Maria* et seulement un *Pater* et un *Gloria Patri*, proportion qui représente assez bien les réalités du catholicisme moderne. Dans leur ensemble, ces quinze divisions correspondent à cinq mystères joyeux, cinq mystères douloureux et cinq mystères glorieux. Le *scapulaire* (V. CARMES, t. IX, p. 453), dont la sainte Vierge gratifia Simon Stock, général des carmes, préserve des flammes du purgatoire et d'un nombre infini de dangers ceux qui le portent dévotement. D'ailleurs, toutes les dévotions dont elle est l'objet sont comblées d'indulgences. Les *litanies de la sainte Vierge* l'appellent : Arche d'alliance, Porte du ciel, Etoile du matin, Salut des infirmes, Refuge des pécheurs, Consolatrice des affligés, Auxiliatrice des chrétiens, Reine des Anges, des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges et de tous les saints. En 1784, saint Alphonse de *Liguori* (V. ce nom) publia à Venise un livre qui a été traduit dans toutes les principales langues et qui a eu des éditions dont le nombre augmente tous les ans : *les Gloires de Marie*. Ce livre, qui fournit les thèmes de ce qui se prêche communément aujourd'hui, présente Marie comme la reine du ciel et de l'enfer (p. 110), la dispensatrice de toute grâce (124), la coopératrice de la justification (133), la voie du salut (200), la porte (583), le médiateur (295), le rédempteur (275), le sauveur (343) : « Toutes les grâces sont dispensées par la seule Marie... Les anges, les hommes et tout ce qui est sous l'empire de Dieu, doit être également sous la domination de la Vierge. »

La *virginité de Marie* avant l'enfantement de Jésus n'a jamais été contestée par les écrivains chrétiens, la précision des termes de l'Evangile interdisant toute contestation à cet égard. Il en est autrement de la virginité dans l'enfantement et de la virginité après. Sur le premier de ces points, les théologiens ont soulevé une de ces questions qu'ils se permettent sans scrupule, mais que les profanes n'exposent point sans embarras : la virginité dans la conception n'est point douteuse, puisque la conception a été opérée par le Saint-Esprit ; mais il a semblé que la virginité de Marie ne serait point restée complète, si l'enfantement avait détruit chez elle des choses qui sont considérées comme les conditions ou les signes de la virginité. C'est pourquoi saint Ambroise et saint Grégoire le Grand ont enseigné que Marie a enfanté Jésus, *clauso utero*, comme Jésus, après sa résurrection, est apparu à ses disciples, *januis clausis*, les portes étant fermées. Au contraire, Tertullien et Origène enseignent que Marie a enfanté comme toutes les femmes accouchent, et qu'elle fut dit Tertullien, *virgo quantum a viro, non virgo quantum a partu*. — Qu'advint-il après la naissance de Jésus? Les textes de l'Evangile que nous avons cités précédemment disent que Joseph ne connut point Marie jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son fils premier-né (*S. Math.*, I, 25), que l'enfant mis au monde dans l'étable de Bethléem était le fils premier-né de Marie (*S. Luc*, II, 7) ; ils parlent à diverses reprises de frères et de sœurs de Jésus ; ils nomment même les frères. Cependant, ceux qui, se fondant sur ces textes, dont l'interprétation serait indiscutée s'il s'agissait de toute autre femme que Marie, soutenaient qu'elle eut des enfants après la naissance de Jésus, furent condamnés comme hérétiques ; et la *virginité perpétuelle de Marie* est devenue un article de foi chez les catholiques. Pour justifier ce dogme, les uns ont supposé que les personnes désignées comme frères et sœurs étaient des cousins et des cousines. Mais la langue hébraïque, de même que la langue grecque, dans laquelle les Evangiles ont été écrits, possédant un mot pour désigner les cousins et les cousines, il est vraisemblable que si les Juifs et les auteurs des Evangiles avaient parlé de cousins et de cousines, ils auraient employé ce mot. On a supposé aussi que les personnes dont il s'agit étaient nées d'un mariage de Joseph antérieur à son union avec Marie. Mais il n'est question de ce mariage nulle part dans le Nouveau Testament.

IMMACULÉE CONCEPTION. — Tertullien (*De Carne Christi ; Adversus Marcionem*), Origène (*Hom. in Luc.*), saint Basile (*Epist.*, 260), saint Hilaire de Poitiers (*in Ps.*, CXIX), saint Jean Chrysostome (t. VII, p. 462, éd. Paris, 1718),

saint Cyrille d'Alexandrie (t. IV, p. 1,064; VI, 391, éd. Paris, 1638) considèrent Marie comme affectée de l'imperfection humaine; ils relèvent dans sa vie des faiblesses, des défaillances de foi, l'inintelligence des choses de l'Evangile. Saint Jean Chrysostome dit même une excessive ambition, une folle arrogance et une vaine gloire. Saint Hilaire déclare qu'elle sera comme les autres soumise aux sévérités du jugement dernier. Saint Augustin parle d'elle comme atteinte du péché *originel;* elle a été conçue *de carnis peccati propagine* (*De Genes.*, l. X, c. 18); elle est en Adam *mortua propter peccatum*, *Adam mortuus propter peccatum* (*In fid.*, XXXIV, conc. 11); mais en ce qui concerne le péché *actuel*, il concède aux pélagiens que la Mère du Sauveur a pu en rester pure, parce que Dieu pouvait lui donner une grâce suffisante pour l'en préserver (*De Nat. et grat.*, c. 42). — Par l'effet des causes que nous avons précédemment indiquées, la croyance en *la sainteté parfaite de la vie de Marie* finit par prévaloir. L'Eglise grecque la considère comme ayant été pure de tout péché actuel; mais elle n'a jamais enseigné la doctrine qui a abouti en notre siècle au dogme de l'*Immaculée Conception*, lequel exempte complètement Marie du péché originel et la proclame conçue sans péché. Pour trouver des indices de cette doctrine dans l'Eglise latine, il faut remonter jusqu'à Paschase Radbert, abbé de Corbie, de 844 à 851, mort après 860. Dans son traité *De Partu Virginis*, il écrivait que Marie avait enfanté *clauso utero*, et il ajoutait, mais sans bien préciser, qu'elle-même n'avait pas *contracté* le péché originel. Il ne semble pas que cette opinion ait eu alors de nombreux adhérents, car saint Anselme de Canterbury (1033-1109) enseignait, sans provoquer de contradiction, que la Sainte Vierge avait été conçue dans le péché, qu'elle était née dans le péché, et qu'elle avait péché en Adam (*Cur Deus homo*, II, 16). En 1140, les chanoines de Lyon instituèrent une fête de la Conception (sans qualificatif). Saint Bernard professait une ardente dévotion pour la Sainte Vierge, mais il savait à quelles inclinations correspondait cette institution, et il discernait les conséquences qu'elle pouvait amener dans une Eglise qui prétend ne célébrer dans ses fêtes que ce qui est vraiment saint. Il crut devoir dénoncer l'imagination désœuvrée des moines, « mère de la témérité, sœur de la superstition et fille de la frivolité ». Il s'empressa donc d'écrire (*Epist. 174*) pour protester contre « cette fête que la coutume de l'Eglise ignorait et qui n'était approuvée ni par la raison ni par l'ancienne tradition... Marie ne put être sainte avant d'exister. La sainteté serait-elle donc tellement unie à la conception, au milieu des embrassements conjugaux, que la Vierge fût à la fois et conçue et sanctifiée? En effet, la sainteté existerait-elle sans l'esprit sanctificateur? » Son opinion était que Marie, déjà existante dans le sein maternel (*in utero jam existens*), reçut la sanctification après sa conception. Les docteurs scolastiques, Alexandre de Halles, Albert le Grand, Bonaventure, Thomas d'Aquin, qui adoptèrent sa protestation contre l'immaculée conception, rapportèrent le commencement de l'existence de Marie au moment où elle avait reçu son âme dans le sein de la mère; de sorte que, conçue dans le péché originel, elle était néanmoins née sans péché, par suite d'une sanctification utérine, opérée *un peu après* la formation de l'âme dans le corps, car si elle avait été opérée *en même temps*, Marie aurait été exclue du bénéfice de la Rédemption. Innocent V disait : « La bienheureuse Vierge a été sanctifiée dans le sein de sa mère, non pas avant que son âme ait été unie à son corps, parce qu'alors elle n'était point encore capable de grâce; ni dans le moment même de cette union, parce que, si cela était, elle n'aurait point eu besoin de la rédemption de Jésus-Christ, nécessaire à tous les hommes : ce qui ne se doit point dire. » (*In III Sentent.*, *dist.* 3.) Avant lui, Innocent III avait dit : « Eve a été conçue sans péché, mais elle a conçu dans le péché. Marie a été conçue dans le péché, mais elle a conçu sans péché. » (*De Assumpt.*) Cependant la fête instituée par les chanoines de Lyon s'était propagée d'année en année. Les franciscains l'approuvèrent dans leur assemblée générale de Pise (1263), mais sans se prononcer sur le point de doctrine. Ce fut Duns Scot, leur docteur favori, qui le fit; il professa que l'immaculée conception était admissible, probable en soi, possible à la toute-puissance de Dieu (*Lib.* III, *dist.* 3, q. 1 § 9). Néanmoins, il reconnaissait que cette doctrine n'était point généralement admise. L'opinion de Duns Scot devint le dogme des franciscains, de même que l'opinion de Thomas d'Aquin était le dogme des dominicains. La mère de Dieu, apparaissant à sainte Brigitte, prit parti pour les franciscains, mais sans résultat décisif, car sainte Catherine de Sienne reçut de Dieu lui-même une révélation contraire. Naturellement, le peuple était favorable à une doctrine qui relevait la gloire de la Sainte Vierge. Gerson se prononça pour elle; le concile de Bâle en fit un dogme (1439); mais ce concile était condamné à Rome comme schismatique. Le cardinal de *Turrecremata*, chargé par les légats de combattre les tendances immaculistes de cette assemblée, répondit à ceux qui argumentaient du fait du culte : « Nous nions que l'Eglise romaine ou le Siège apostolique ait institué, canonisé ou décrété cette fête. » (*De Verit.*, *conc. B. V.*) En 1483, Sixte IV, qui était franciscain, défendit aux deux partis, sous peine d'excommunication, de s'accuser réciproquement d'hérésie, à raison de leur opinion sur l'immaculée conception (bulle *Grave nimis*); précédemment il avait approuvé la messe et la fête de la Conception. En 1496, l'université de Paris obligea ses membres, par serment, à défendre l'immaculée conception, et à ne rien avancer qui lui fût contraire. Le concile de Trente déclara « que, dans le décret qui concerne le péché originel, son intention n'était point de comprendre la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, mère de Dieu ». Mais il s'abstint de parler de sa conception, et il confirma les constitutions de Sixte IV interdisant les querelles sur ce sujet. Les papes Pie V (1567), Grégoire XIII (1579), Paul V (1616), Grégoire XV (1622), Urbain VIII (1641), Alexandre VII (1661) condamnèrent cette proposition : « Que personne, excepté Jésus-Christ, n'est exempt du péché originel. » En 1708, Clément XI fit de la fête de la Conception une fête générale obligatoire. Enfin, le 8 déc. 1854, Pie IX, après avoir constaté, d'après les déclarations de tous les évêques du monde catholique, la croyance commune de l'Eglise, a défini le dogme de l'immaculée conception, décrétant que tout fidèle est tenu de croire : « Que du premier moment de sa conception, en vertu d'une grâce particulière de Dieu tout-puissant, eu égard aux mérites de Jésus-Christ, Marie a été préservée de toute macule du péché originel. » (Bulle *Ineffabilis Deus.*) Au mot LOURDES, on verra quelle céleste approbation la Mère de Dieu a décernée à ce dogme, avec lequel elle s'identifie, lorsqu'elle est venue dire à Bernadette Soubirous : *Je suis l'Immaculée Conception.* — Pour les congrégations qui ont emprunté leur nom à ce dogme, V. CONCEPTION. E.-H. VOLLET.

MARIE L'EGYPTIENNE (Sainte). Fête le 2 avr. dans l'Eglise latine, le 1er mars dans l'Eglise grecque. L'histoire de cette sainte, composée d'après de vieilles traditions, par Sophronius, évêque de Jérusalem au VIIe siècle, présente une des légendes les plus caractéristiques du culte des saints en l'Eglise catholique. Un saint religieux nommé Zosime (fête le 4 avr., *Martyrologe romain*), après avoir vécu longtemps en un monastère de la Palestine, s'en alla dans le désert, mû par l'espoir de découvrir un ermite qui lui enseignerait le chemin de la perfection, mais en réalité emmené par une inspiration divine. Vingt jours après son départ, étant en oraison vers les six heures, il aperçut quelque chose comme l'ombre d'un corps humain. Il lui sembla que c'était une femme brûlée et noircie par les ardeurs du soleil. Pour tout vêtement, il ne lui restait plus que quelques cheveux devenus blancs comme de la laine et qui ne lui descendaient pas au-dessous des épaules. Ayant fait le signe de la croix pour déjouer les ruses du

diable, il voulut s'approcher d'elle; comme elle s'enfuyait, il la poursuivit. Lorsqu'il fut près de l'atteindre, elle s'arrêta, lui demanda son manteau pour se couvrir et lui dit : « Zosime, toi qui es prêtre, bénis-moi. » Le religieux, émerveillé de s'entendre ainsi appeler par son nom, l'invita à faire une oraison. Pendant qu'elle priait, le corps de cette femme était élevé de plus d'une coudée au-dessus de la terre. Elle lui raconta ensuite son histoire. Elle était depuis quarante-sept années dans ce désert; née en Egypte, elle avait quitté ses parents dès l'âge de douze ans et s'était enfuie à Alexandrie. Elle s'y livra pendant vingt-sept ans à toutes sortes de lascivetés, non par amour de l'argent, qu'elle refusait ordinairement, travaillant pour se nourrir, mais afin de satisfaire sa perverse sensualité. Des pèlerins s'en allant à Jérusalem assister à la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, elle s'embarqua avec eux et continua à se prostituer sur le vaisseau. Le jour de la fête elle voulut pénétrer avec les fidèles dans l'église; mais, malgré tous ses efforts, elle se sentit trois fois repoussée par une puissance mystérieuse. Ayant aperçu une image de la Sainte-Vierge, elle lui promit de renoncer au monde et de faire pénitence; elle obtint ainsi la grâce d'entrer dans l'église. Après la fête, elle chemina vers le Jourdain et but l'eau purifiante de ce fleuve. Le premier jour, elle avait mangé la moitié d'un des trois petits pains qu'elle avait emportés de Jérusalem; elle vécut avec le reste pendant plusieurs années. Ensuite elle se nourrit de l'herbe dure et rare du désert. Le dernier fil de ses vêtements étant tombé de pourriture, elle se trouva entièrement nue. Pendant dix-sept années, elle fut éprouvée par d'affreuses tentations, produites par le souvenir des joies d'autrefois, mais ensuite elle jouit d'une paix profonde, par l'intercession de la Sainte-Vierge, peut-être aussi par l'effet de l'âge, car elle devait avoir alors cinquante-six ans. Lorsque Zosime la quitta, elle obtint de lui la promesse qu'il viendrait l'année suivante lui apporter la communion. Quand il arriva, il vit la pénitente traverser à sec le Jourdain, au moyen du signe de la croix. Revenant un an après, il aperçut une vive clarté, éclatante comme les rayons d'un soleil luisant, et trouva le corps de la sainte étendu par terre, mais tourné vers l'orient. Une inscription, placée auprès, lui révéla son nom, qu'il ignorait encore, et demandait la sépulture pour elle. Comme il se trouvait fort embarrassé pour y procéder, un lion survint, qui creusa une fosse avec ses griffes, et la remplit de même, lorsque le corps y eut été déposé. Le lieu devint le but de nombreux pèlerinages et le théâtre de nombreux miracles. Beaucoup d'églises et de chapelles furent construites en l'honneur de sainte Marie l'Egyptienne. Le récit de Sophronius, dont la traduction a été reproduite dans la *Patrologia latina* de Migne, t. LXXIII, place sa mort en 521, sous le règne de l'empereur Justin Ier. Les Bollandistes la mettent en 321; Fleury en 421. E.-H. VOLLET.

MARIE-MADELEINE (Sainte) (V. LAZARE [Saint]).

MARIE-MADELEINE DE PAZZI (Sainte) (V. MADELEINE).

IMPÉRATRICES, REINES ET PRINCESSES

Allemagne

MARIE D'ORLÉANS, duchesse de Wurttemberg, née à Palerme le 12 avr. 1813, morte à Pise le 6 janv. 1839. Fille cadette de Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, elle fut l'élève d'Ary Scheffer et s'adonna à la sculpture. On cite sa *Jeanne d'Arc* (musée de Versailles), une *Péri*, un modèle d'*Ange*, *Ahasverus et Rachel*, deux groupes de cavaliers, etc. Elle épousa le 17 oct. 1837 le duc Frédéric-Guillaume-Alexandre de Wurttemberg.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohême, souveraine des Pays-Bas autrichiens, née à Vienne en 1717, morte à Vienne en 1780. Elle était la fille aînée de l'empereur Charles VI et de Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel. Elle reçut une éducation très complète, et, dès l'âge de quinze ans, elle assista aux conseils des ministres. Son père voulait la former ainsi à la vie politique, car, prévoyant la mort de son fils unique, l'archiduc Léopold, il avait réglé par la pragmatique sanction la succession au trône. A défaut d'enfants mâles de la branche régnante, les archiduchesses, filles de Charles VI, devaient régner après leur père, de préférence aux enfants de l'empereur Joseph Ier. En 1736, Marie-Thérèse épousa François-Etienne, duc de Lorraine (V. FRANÇOIS Ier, t. XVIII, p. 34). Charles VI étant mort en 1740, Marie-Thérèse recueillit ses couronnes, mais elle eut à combattre à la fois les électeurs de Bavière et de Saxe et le roi de Prusse qui refusaient de reconnaître la pragmatique sanction. La jeune princesse sut tenir tête au danger et fit preuve d'une énergie, d'une finesse et d'une dignité admirables au milieu des revers les plus graves. Le roi de Prusse battit l'armée autrichienne à Molwitz (4 avr. 1741) pendant que, aidé par les troupes françaises, l'électeur de Bavière envahissait la Bohême et se faisait couronner successivement roi à Prague et empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII. Marie-Thérèse se réfugia en Hongrie et y leva de nouvelles troupes. Ses généraux furent cependant encore battus à Czaslaw et à Lobkowitz. Mais elle acheta la neutralité de Frédéric en signant le traité de Breslau qui cédait la Silésie à la Prusse. Alors la situation se modifia; les Autrichiens s'emparèrent de Prague et remportèrent des succès signalés en Italie et en Allemagne. La France seule continua les hostilités, tandis qu'une armée anglaise débarquait dans les Pays-Bas pour soutenir Marie-Thérèse, de concert avec les Hollandais. Le maréchal de Saxe vainquit les Anglo-Hollandais à Fontenoy et conquit les Pays-Bas méridionaux.

Pendant ce temps, Louis XV s'alliait avec les rois de Prusse et de Suède et envoyait des armées en Bohême et dans le Brisgau. Mais les Bavarois furent défaits à Pfaffenhoven, peu de jours après la mort de Charles VII (20 janv. 1745). Bien que le corps du prince Charles de Lorraine eût été battu à Friedberg par Frédéric II, Marie-Thérèse parvint à faire élire son mari empereur à Francfort le 15 sept. 1745. Le roi de Prusse fut de nouveau vainqueur à Pruhonits (29 sept. 1745) et entra à Dresde. C'est là que la paix fut conclue le 25 déc. 1745. La France seule refusait de désarmer et complétait la conquête des Pays-Bas. Elle finit cependant par consentir à des négociations, et le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 oct. 1748, termina cette longue guerre de la succession d'Autriche. L'impératrice s'occupa sans retard de réparer les maux causés à ses peuples par huit années de combats. Elle sut veiller à tout: le commerce, l'industrie, l'administration, la justice, l'enseignement eurent une grande part de sa sollicitude et reçurent de notables améliorations. La souveraine fit preuve d'une entente des affaires et d'une activité merveilleuses; malheureusement, dès 1755, elle fut entraînée à de nouvelles guerres. La France et l'Angleterre se trouvaient aux prises; Marie-Thérèse crut l'occasion favorable pour reprendre les provinces qu'elle avait perdues. Elle offrit à la France de lui céder une notable partie des Pays-Bas si elle voulait l'aider à abattre la Prusse et à reprendre la Silésie. La France avait un intérêt évident à ne pas trop affaiblir la Prusse au bénéfice de l'Autriche, et il était de son avantage de maintenir l'Allemagne divisée. Elle conclut cependant une alliance avec l'Autriche, la Saxe et la Russie, tandis que la Prusse se mettait d'accord avec l'Angleterre. Frédéric força l'armée saxonne à capituler après la défaite de Lowositz, puis il battit le prince Charles de Lorraine en Bohême, mais les Autrichiens lui infligèrent une sanglante défaite à Kollin (18 juin 1757). Il fut sauvé par la mort de la tsarine; le nouveau tsar Pierre III abandonna la coalition et s'allia à la Prusse. Marie-Thérèse dut alors se résigner à signer la paix de Hubertsbourg le 15 févr. 1763, qui abandonnait définitivement la Silésie à Frédéric.

Deux ans plus tard, François de Lorraine mourut, et *Joseph II* (V. ce nom, t. XXI, p. 203) fut associé au gouvernement comme corégent, avec le titre d'empereur. Il

avait en matière de gouvernement de tout autres idées que sa mère, et le plus souvent la mésintelligence régna entre eux. Marie-Thérèse était disposée à faire des réformes dans toutes les branches de l'administration ; mais, bien que très imbue de sa dignité et très autoritaire, elle avait pour principe de ne s'avancer que prudemment et de ne pas opérer de modifications radicales malgré ses sujets. Joseph II, d'une nature plus impatiente, souffrait avec peine cette politique de prudence et de ménagements. De là des discussions parfois très vives qui amenèrent le prince à menacer sa mère d'une abdication. Bien que fervente chrétienne, l'impératrice surveilla de très près les affaires ecclésiastiques, exigea le placet en matière de publication de bulles et de mandements, défendit de prononcer des vœux monastiques avant l'âge de vingt-cinq ans, supprima les abus auxquels donnait naissance le droit d'asile, et fit exécuter le bref de Clément XIV qui supprimait l'ordre des jésuites. Les soucis de l'administration intérieure ne détournèrent pas l'attention de Marie-Thérèse de la politique européenne. Quand la Russie tenta de s'étendre aux dépens de la Turquie, l'Autriche lui signifia que le passage du Danube par les troupes russes serait considéré comme un *casus belli*. Elle eut ensuite la faiblesse coupable de participer au partage de la Pologne en 1772. Enfin, en 1777, après la mort sans postérité de Maximilien-Joseph de Bavière, elle conclut avec l'électeur palatin, héritier de Maximilien, un traité de partage, et occupa la Basse-Bavière. C'était la ruine du système édifié par les victoires de Frédéric II. Celui-ci prit les armes, mais la France et l'Angleterre intervinrent, et la paix de Teschen fut signée le 13 mai 1779. L'impératrice entretenait une active correspondance avec ses enfants et avec des hommes politiques tels que Mercy et le prince *Charles de Lorraine* (V. ce nom, t. X, p. 729). Ces lettres, aujourd'hui publiées, témoignent de la haute intelligence de la souveraine et de la bonté de la mère de famille. Marie-Thérèse était très populaire dans tous ses Etats, et sa mort fut le signal d'un deuil universel. Elle avait eu de son mariage avec François de Lorraine cinq fils et dix filles. E. H.

Insigne de l'ordre militaire de Marie-Thérèse.

Ordre militaire de Marie-Thérèse. — Créé le 12 déc. 1758, en Autriche, par l'impératrice Marie-Thérèse, en commémoration de la victoire remportée sur les Prussiens le 18 juin 1757 par les troupes autrichiennes ; elle le destina à récompenser la bravoure, les actes de courage et les actions d'éclat, sans avoir égard à la naissance ou à la religion. Les statuts furent modifiés le 12 déc. 1810 par l'empereur François Ier. Dans l'origine, les membres étaient partagés en grands-croix et commandeurs ; une classe de chevaliers fut ajoutée par l'empereur Joseph II. La grande maîtrise appartient à la couronne d'Autriche. Ruban blanc, une large raie rouge sur chaque bord. G. DE G.

BIBL. : A. VON ARNETH, *Geschichte Maria-Theresia's* ; Vienne, 1868-80, 10 vol. in-8. — Du même, *Maria-Theresa und Marie-Antoinette. Ihre Briefwechsel* ; Vienne, 1865, in-8. — Du même, *Maria-Theresia und Joseph II. Ihre Correspondenz* ; Vienne, 1867, 3 vol. in-8. — VON ARNETH et GEFFROY, *Correspondance secrète de Mercy avec Marie-Thérèse* ; Paris, 1874, 3 vol. in-8. — VON ARNETH, *Correspondenz von Maria-Theresia mit ihre kindere und Freunde* ; Vienne, 1882, 4 vol. in-8. — DE BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8. — Du même, *Marie-Thérèse, impératrice* ; Paris, 1888, 2 vol. in-8. — Du même, *la Paix d'Aix-la-Chapelle* ; Paris, 1895, 2 vol. in-8.

Angleterre

MARIE DE MODÈNE (Marie-Béatrice-Eléonore D'ESTE, dite) reine d'Angleterre, née le 5 oct. 1658, morte à Saint-Germain-en-Laye le 7 mai 1718. Fille d'Alphonse IV, duc de Modène, et de Marie Laure Mancini, elle fut élevée à la cour de son frère François II, épousa en secondes noces le duc d'York (1er déc. 1673), et prit une grande influence sur son mari. Dès qu'il monta sur le trône, elle obtint de Jacques II la restauration du culte catholique et fut l'instrument docile des jésuites. Après la perte de quatre enfants, elle accoucha d'un fils (10 juin 1688). La naissance de ce prince de Galles excluant du trône les princesses protestantes, Marie et Anne, fut regardée par le peuple comme une fraude et précipita la révolution. Quand celle-ci éclata, le roi confia sa femme et son fils à Lauzun qui les conduisit en France. L'accueil de Louis XIV fut magnifique ; Marie de Modène, installée au château de Saint-Germain, y reçut une pension annuelle de 600,000 livres. Elle fut enterrée dans l'église Sainte-Marie de Chaillot. A.-M. B.

MARIE II STUART, reine d'Angleterre, née au palais de Saint-James le 30 avr. 1662, morte au palais de Kensington le 7 janv. 1695. Fille de Jacques II et d'Anne Hyde, elle fut élevée dans la confession anglicane et mariée, en nov. 1677, à son cousin Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, dont elle surmonta la froideur par sa tendresse et sa déférence. Elle fut entièrement d'accord avec lui pour la révolution de 1688, et ce fut grâce à elle que Guillaume fut déclaré roi d'Angleterre en même temps que Marie était reine, et que l'administration fut attribuée à lui seul. La reine n'exerça le pouvoir qu'en son absence et ne fut pas moins acharnée contre son père ; elle n'hésita pas non plus à se brouiller avec sa sœur Anne, dont Guillaume était mécontent. Elle fit créer les Invalides de la marine. Elle mourut de la petite vérole et fut ensevelie à Westminster. A.-M. B.

BIBL. : Marie BENTINCK, *Lettres et mémoires de Marie, reine d'Angleterre* ; La Haye, 1880. — *Memoirs of Mary, queen of England*, édités par DŒBNER ; Leipzig, 1886. — KRÆMER, *Marie II* ; Utrecht, 1890. — NIPPOLD, *Die Regierung der Kœnigin Mary Stuart gemahlin Wilhelms III* ; Hambourg, 1895.

MARIE Ire TUDOR, dite *la Sanguinaire*, reine d'Angleterre (1553-58), née à Greenwich le 18 févr. 1516, morte à Londres le 17 nov. 1558. Fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, elle survécut à ses frères et sœurs utérins, reçut en 1518 le titre de princesse de Galles, fut élevée à Ludlow, proposée en mariage au fils aîné (1518), puis au second fils (1527) de François Ier, à Charles-Quint (1522), au roi d'Ecosse (1524). Après la répudiation de sa mère, elle fut déclarée illégitime (1534). Sa mère et la comtesse de Salisbury lui avaient donné une éducation très religieuse ; on lui enseigna aussi les lettres, même le latin. Séparée de sa mère, elle fut exclue de la cour, parce que, privée du titre de princesse, elle refusait de le donner à sa sœur Elisabeth. Le supplice d'Anne Boleyn la combla de joie et elle supplia Cromwell de lui procurer la faveur du roi (mai 1538), mais elle hésita à l'acheter de concessions sur les articles de foi ; elle y consentit pourtant, déclara l'évêque de Rome un usurpateur, reconnut que le roi était le chef de l'Eglise établie et que le mariage de sa mère avait été incestueux et illégal. Elle finit par être rétablie dans ses droits à la succession par l'acte de 1544 qui l'appelait au trône à défaut de postérité du prince Edouard. Dès l'avènement de celui-ci, elle afficha hautement ses convictions catholiques, tenta de s'enfuir (août 1550). Elle vécut dans la retraite, rejeta les demandes en mariage du duc de Brunswick, du margrave de Brandebourg et d'un infant de Portugal. Elle était en lutte constante avec le roi et le conseil. Edouard VI par son testament exclut de la succession comme bâtardes ses deux sœurs au profit de la descendance de Marie d'Angleterre, reine douairière de France, représentée par Jane Grey. Mais, quand il fut mort, celle-ci, que ne soutenaient que les *Dudley* (V. ce nom), fut abandonnée, et Marie, proclamée reine, entra dans Londres le 3 août 1553.

Elle fit aussitôt périr Northumberland, proclama une amnistie générale, mais inaugura une violente réaction. Elle

rétablit dans leurs évêchés six prélats catholiques déposés, dont Gardiner qui devint son premier ministre, se fit couronner selon le vieux rite, interdit de prêcher sans permission spéciale, fit emprisonner l'archevêque d'York, trois évêques, puis Cranmer et Latimer, demanda conseil à Charles-Quint qui l'avait toujours protégée. Il l'engagea à épouser son fils aîné Philippe et à régler la question religieuse d'accord avec le Parlement. Celui-ci montra sa platitude accoutumée. La session fut ouverte par une messe latine; les Chambres validèrent le mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, annulèrent les neuf statuts du règne d'Edouard VI, qui avaient organisé le culte protestant (oct. 1553); l'ancien fut remis en vigueur, les églises rendues aux catholiques, la messe latine célébrée partout, une quantité d'ecclésiastiques déposés. L'exaspération fut générale; le peuple se souleva. Sir Thomas Wyatt avec les insurgés de Kent marcha sur Londres, mais y fut battu et pris (8 févr. 1554). Marie s'empressa de faire exécuter, outre Wyatt, le duc de Suffolk, Jane Grey et son mari; mais elle n'osa faire partager leur sort à sa sœur *Elisabeth* (V. ce nom). Bientôt après, elle épousa à Winchester l'infant Philippe (25 juil. 1554) pour lequel elle témoigna la plus vive passion. Elle réconcilia l'Angleterre avec le pape, qui envoya comme légat le cardinal Pole, puis inaugura la plus atroce persécution pour ramener de force les protestants à la foi romaine. Elle en condamna à mort 280, brûlés dans une série d'autodafés du 4 févr. 1555 au 10 nov. 1558. Les plus illustres martyrs furent l'archevêque Cranmer, les évêques Latimer, Hooper, Ferrar, Ridley. Déçue dans son espoir de devenir mère (elle avait pris pour une grossesse une hydropisie), Marie la Sanguinaire ne put se distraire de sa mélancolie que par les préoccupations religieuses. Elle suivait aveuglément les avis du pape Paul IV et de son mari, qui la quitta en 1555 pour ne la revoir qu'en mars 1557. Ils lui firent rétablir la dîme, restituer les biens monastiques réunis à la couronne, rétablir plusieurs ordres monastiques. Elle intervint pour l'Espagne contre la France, à la demande de Philippe qui venait de monter sur le trône d'Espagne; elle envoya en Flandre 7,000 hommes sous lord Pembroke. Le résultat fut la perte de Calais qui lui porta un coup terrible. Elle dit à son lit de mort que si on ouvrait son cœur on y trouverait gravé le nom de Calais. Elle succomba après quatre mois d'une lente agonie, désespérée de l'abandon de son mari et du sentiment de son impuissance. Sa sœur Elisabeth lui succéda. A.-M. B.

Bibl.: Griffet, *Nouveaux Eclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre;* Amsterdam et Paris, 1766. — Turner, *History of the reign of Edward VI, Mary and Elizabeth;* Londres, 1854, 2e éd. — Tytler, *England under Edward VI and Mary;* Londres, 1839.— Madden, *Household Book of the queen Mary;* Londres, 1839. — Zimmermann, *Maria die Katholische;* Fribourg, 1890.

Danemark

MARIE-Sophie-Frédérique, reine danoise, née à Hanau le 28 oct. 1767, morte le 21 mars 1852. Fille de Charles de Hesse et de Louise, fille du roi Frédéric V de Danemark, elle épousa en 1790 son cousin qui fut plus tard roi de Danemark sous le nom de Frédéric VI. Elle fut régente de 1814 à 1815, pendant le séjour du roi au congrès de Vienne. Elle s'occupait activement de travaux généalogiques, et composa des *Supplementtafeln zu J. Hübners genealogische Tabellen* (1822-24).

Ecosse

MARIE de Lorraine, reine d'Ecosse, née le 22 nov. 1515, morte à Edimbourg le 10 juin 1560. Fille de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, elle fut mariée en 1534 à Louis II d'Orléans, duc de Longueville. Veuve après un an de mariage, elle épousa en 1538 Jacques V, roi d'Ecosse, et après la mort de ce prince, en 1542, fut déclarée régente et tutrice de sa fille Marie Stuart, âgée seulement de sept jours (V. Ecosse).

MARIE Stuart, reine de France et d'Ecosse, née à Linlithgow le 7 déc. 1542, décapitée à Fotheringhay le 8 févr. 1587. Fille du roi d'Ecosse Jacques V et de Marie de Lorraine, elle naquit sept jours avant la mort de son père, qui, dit-on, accueillit la nouvelle en murmurant: « Le diable l'emporte; une femme a apporté la couronne (aux Stuarts), une femme la perdra. » Reine à sept jours, Marie fut à l'âge d'un an promise en mariage par le régent Arran au prince de Galles, Edouard; mais le Parlement se hâta d'annuler la promesse, ce qui valut à l'Ecosse une guerre avec l'Angleterre et le désastre de Pinkie Clench. Henri VIII exigeait que la jeune reine lui fût remise. Sa mère, d'accord avec le sentiment national écossais, la mit à l'abri dans l'îlot d'Inchmahome, au milieu du loch de Monteith. Puis on décida de la fiancer au dauphin de France, fils aîné de Henri II, et de l'envoyer en France (févr. 1548). L'offre fut acceptée et en juil. 1548 une flotte française vint chercher Marie à Dumbarton sur la Clyde pour la conduire à Roscoff où elle débarqua le 13 août. Conduite à Saint-Germain-en-Laye, elle y fut accueillie avec joie par la cour et placée dans un couvent où elle reçut une brillante éducation, apprenant la musique, la danse, la prosodie, l'italien, le latin. A treize ans, elle déclama devant la cour du Louvre un petit discours latin. A. de Montaiglon a publié pour le Warton Club les *Latin Themes of Mary Stuart* (Londres, 1855, pet. in-8), lettres latines à divers personnages de la famille royale. Elle eut pour maître de latin le fameux Ecossais Buchanan; Ronsard lui enseigna à faire des vers. Arrivée à quinze ans, sa beauté et sa grâce lui gagnèrent tous les cœurs. Le 24 avr. 1558, son mariage avec le dauphin François, plus jeune qu'elle de deux ans, fut célébré à Notre-Dame avec une grande pompe. Henri II fit prendre aux époux les titres de roi et reine d'Angleterre et d'Irlande, niant ainsi les droits d'Elisabeth (regardée comme bâtarde) et engageant entre elle et Marie Stuart une lutte qui fut fatale à la seconde. Petite-fille de Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII, elle était après Elisabeth l'héritière du trône d'Angleterre et devint l'espoir du parti catholique. D'autre part, François avait pris, du consentement des Ecossais, le titre de roi d'Ecosse, et Marie avait signé (4 avr. 1558) un pacte secret aux termes duquel, si elle mourait sans enfants, elle transmettrait ses droits sur la couronne d'Écosse et sur celle d'Angleterre à la maison de France. Le 10 juil. 1559, la mort prématurée de Henri II appela François II et Marie Stuart au trône de France. La reine exerça un grand ascendant sur son débile époux, et le pouvoir passa à ses oncles le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Mais dès le 5 déc. 1560 la mort de François II changeait la face des choses. Ce fut le début des malheurs de Marie Stuart. Elle s'était brouillée avec la reine mère Catherine de Médicis, qui prenait la régence au nom de son fils Charles IX; elle l'avait traitée de « fille de marchands ». Elle résolut de quitter la France pour rentrer dans son royaume. Sa présence y était d'ailleurs nécessaire; sa mère venait de mourir, laissant le champ libre au parti anglais; l'année précédente, celui-ci avait fait conclure avec Elisabeth le traité d'Edimbourg, aux termes duquel Marie devait renoncer pour toujours aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande; elle avait naturellement refusé de ratifier ce traité. Ses oncles de Lorraine, organes du parti catholique, fondaient de grands projets sur les droits de Marie à la couronne d'Angleterre et combinaient pour elle de nouveaux plans de mariage. Tout concourait donc à la ramener en Ecosse.

Elle s'embarqua à Calais le 15 août 1561, les larmes aux yeux, répétant sans cesse: « Adieu, France! adieu, France! » Elle échappa à la croisière anglaise chargée par Elisabeth de l'intercepter et parvint à Leith le 19 août. Elle rentrait dans sa patrie, étrangère à ses sujets, enfant de dix-neuf ans sans expérience et sans conseillers dignes de confiance. La Réforme avait définitivement prévalu, et, bien qu'elle fût l'instrument du parti romain, Marie Stuart ne put la combattre. Bien accueillie par les Ecossais, elle se rendit au Parlement et publia une proclamation promet-

tant de maintenir l'état religieux tel qu'elle le trouvait. elle demandait seulement le droit de pratiquer personnellement sa propre religion. Knox et les puritains ne l'admirent pas; ils se déchaînèrent contre l'idolâtrie, empêchèrent les prêtres de célébrer la messe au palais. L'élégance et la légèreté de mœurs de la reine étaient violemment dénoncées. Grand était le contraste entre la cour voluptueuse et immorale que quittait la jeune reine et la sombre austérité des calvinistes écossais. Elle ne ménagea pas assez ce sentiment et commit des imprudences. Ses privautés avec les seigneurs français qui l'avaient suivie, surtout avec le beau Damville, fils aîné du connétable de Montmorency, indisposèrent les Ecossais, et les étrangers durent partir. Le seul qui fût resté pour servir d'intermédiaire entre Damville et Marie, le jeune Chastellard, eut une fin tragique. Marie dut le laisser condamner à mort parce qu'il fut deux fois surpris caché dans sa chambre à coucher. Néanmoins Marie Stuart écartait la faction catholique, remettant le pouvoir à des protestants et prenant pour ministre son frère illégitime, James Stuart (Stewart) qu'elle fit comte de Murray. Cet habile et énergique ambitieux la conduisit faire une campagne au N. de l'Ecosse contre le chef du parti catholique, le comte de Huntly, qui fut vaincu et tué (automne 1562). Cependant on pressait la reine de se remarier; elle-même sentait le besoin d'un protecteur. Il fut question du roi de Danemark, du roi de Suède, du roi de France, de l'archiduc Charles d'Autriche, de don Carlos, fils aîné de Philippe II; du duc de Ferrare, du duc de Nevers, du duc d'Anjou, du comte d'Arran, du comte de Leicester, favori d'Elisabeth et soutenu par elle. Marie eût préféré don Carlos, mais l'entente ne put se faire; à défaut de ce choix, elle en fit un autre qui ne valait pas mieux. Elle se prononça brusquement pour son cousin Henry Stewart, lord Darnley, fils du comte de Lennox et d'une fille de Marguerite d'Angleterre (veuve de Jacques IV, remariée avec Archibald Douglas, comte d'Angus); ce prince était, après elle, le plus proche héritier de la couronne d'Angleterre et le candidat préféré des catholiques anglais. Il était fort beau, mais vicieux, frivole, insolent, d'une famille détestée en Ecosse; il avait deux ou trois ans de moins que Marie. Tout le monde lui déconseilla ce mariage; Elisabeth protesta; Murray, les Hamilton et le parti protestant s'insurgèrent; la reine entra en campagne, vainquit les rebelles et les chassa au delà de la Tweed. Désormais Marie Stuart, après une courte période de prudence, est rentrée dans le parti catholique qu'elle ne cessera plus de servir au prix de sa couronne et de sa vie. Elisabeth s'obstinant à lui dénier ses droits de succession, elle s'entend avec les Guises, l'Espagne et le pape pour conspirer une révolution politique et religieuse en Ecosse et en Angleterre.

Le mariage de Marie Stuart et de Darnley avait été célébré à Holyrood le 29 juil. 1565. La jeune femme s'aperçut bientôt de l'erreur où l'avait entraînée son caprice. Darnley la dégoûta par ses débauches et l'alarma par son ambition et son arrogance. Non content du titre de roi, il réclama la couronne matrimoniale, c.-à-d. la royauté sa vie durant, et voulut même que, si la reine mourait sans héritiers, le trône fût assuré à ses propres descendants. Sa femme refusant, il résolut de le lui imposer par la force. Le principal conseiller de Marie Stuart, depuis la révolte de Murray, était l'Italien David Riccio, son secrétaire intime, généralement haï à cause de sa basse extraction, et comme catholique. Il était assez âgé et laid, mais bon musicien et précieux à la reine pour ses correspondances françaises, italiennes, espagnoles. Il avait été l'ami de Darnley, partageant sa table et son lit; mais le roi en devint jaloux et résolut de s'en défaire. Il s'entendit avec les chefs calvinistes Murray, Morton, Ruthven, s'engageant à leur procurer leur retour en grâce, en échange de leur appui pour ses prétentions. Le 9 mars 1566, ils assassinèrent Riccio; le roi amena les meurtriers Ruthven, G. Douglas, And. Karew, Lindley, etc., dans la chambre de la reine, fit arracher le secrétaire qui se cramponnait à sa robe et la retint dans ses bras, tandis qu'on entraînait dans l'antichambre et perçait son favori de cinquante-six coups de poignard. Marie Stuart était alors enceinte de six mois. Quand elle sut le crime accompli, elle déclara à Darnley qu'elle ne serait plus sa femme et n'aurait de satisfaction qu'au jour où elle lui aurait causé une douleur égale à celle qu'elle ressentait. Pour le moment, elle était détenue prisonnière à Holyrood, et le roi congédia de sa propre autorité le Parlement qui allait déclarer la forfaiture de Murray et des rebelles associés avec lui. Le complot avait réussi. Murray rentra à Edimbourg le lendemain de l'assassinat de Riccio. Marie ne tarda pas à prendre sa revanche. Elle dissimula sa fureur, parvint par ses caresses à regagner la confiance de son mari et à le détacher de ses complices. Elle s'enfuit avec lui à Dunbar et lui fit lancer une proclamation où il les désavouait; Ruthven et Morton s'enfuirent en Angleterre; Murray se réconcilia avec la reine; le roi qui avait trahi tout le monde fut universellement méprisé. Sur ces entrefaites, Marie Stuart accoucha d'un fils, le futur Jacques VI (19 juin 1566). Après un regain d'affection, la brouille entre les parents redevint aiguë. Leur fils n'était pas baptisé (déc. 1566) qu'ils parlaient de divorcer. Darnley n'assista même pas au baptême où la reine d'Angleterre fut marraine par procuration. Il se sentait tellement menacé qu'il songeait à quitter l'Ecosse. Il y fut retenu par la petite vérole qui l'atteignit à Glasgow (9 janv. 1567). Sa femme vint le voir et l'amena à Edimbourg (31 janv.). Elle le logea dans une petite maison isolée, hors des murs, près du Kirk-of-the-Field, appartenant au prévôt de la collégiale de Sainte-Marie-des-Champs, à l'angle S.-E. de l'université actuelle (V. le plan d'Edimbourg). Marie venait l'y voir chaque jour et passa même deux nuits dans une chambre voisine de la sienne. Elle lui tint compagnie dans la soirée du 9 févr., causant amicalement avec lui, non sans une menaçante allusion au sort de Riccio. Elle partit entre dix et onze heures pour se rendre à un bal masqué donné à Holyrood pour le mariage d'un valet favori. Cette fête durait encore, lorsqu'à deux heures du matin on fit sauter la maison où dormait le roi; il semble qu'il avait été préalablement étranglé; son cadavre et celui de son valet de chambre furent retrouvés dans le jardin voisin. L'auteur du crime était James Hepburn, comte de Bothwell, amiral héréditaire d'Ecosse, intrigant énergique, débauché, sans scrupule, très brave. Depuis la révolte de Murray et le meurtre de Riccio, il jouissait de la faveur de la reine, l'avait défendue presque seul, pacifiant la frontière; elle était allée le visiter blessé au château de l'Ermitage; guéri, il s'était attaché à ses pas. Murray et Lethington avaient favorisé cette liaison; dans une conférence à Craigmillar, on avait projeté l'exil de Darnley ou le divorce. Convint-on dès ce moment d'une solution sanglante? La conduite de Marie prête à l'accusation et a tout l'air d'une comédie jouée pour amener la victime à l'abattoir. Mais la preuve n'est pas faite, et c'est pour y suppléer qu'on aurait fabriqué huit lettres de Marie à Bothwell (lettres de la cassette), qui prouveraient sa complicité. Leur authenticité est fort douteuse (cf. Breslau, *Historische Taschenbuch* de 1882, et t. LII, de *Hist. Zeitschrift;* Philippson, *Revue historique*, 1887-89; Forst, *Maria Stuart und der Tod Darnleys*, Bonn, 1894). Mais à défaut de ces pièces qui auraient été fabriquées par Murray, l'attitude de Marie Stuart démontre que, même si elle n'a pas préparé le meurtre, elle l'a approuvé. Bothwell, formellement dénoncé par le comte de Lennox, père de Darnley, fut acquitté par les juges (12 avr. 1567): douze jours après, il enlevait la reine sur la route de Linlithgow; le 7 mai, il divorçait d'avec la jeune femme qu'il venait d'épouser; le 12, Marie le créait duc d'Orkney et le 15 mai elle épousait, d'après les rites protestants et catholiques, l'assassin de son mari, trois mois après le crime. C'était trop braver l'opinion; les nobles, même ceux qui avaient participé à l'égorgement de Darnley, s'unirent contre

Bothwell. Marie leva une armée, mais fut abandonnée par ses troupes à Carberry hill (15 juin 1567). Elle dut quitter son mari pour se remettre aux lords confédérés qui l'emmenèrent à Edimbourg où les insultes la jetèrent dans un accès de frénésie ; elle refusa toute nourriture, se rua à la fenêtre, et demi-nue, les cheveux épars, appela le peuple à son secours. Les confédérés l'enfermèrent au château de Loch Leven ; la menaçant d'une poursuite pour meurtre, ils l'obligèrent à abdiquer (24 juil.) au profit de son fils âgé seulement d'un an, et à reconnaître Murray pour régent. Jacques VI fut couronné roi à Stirling le 29 juil. 1567. Le 2 mai 1568, Marie s'évada du Loch Leven avec l'aide du jeune George Douglas (cf. *l'Abbé* de Walter Scott) ; elle rassembla une armée de 6,000 hommes, mais celle-ci fut battue à Langside par Murray (13 mai), et Marie, malgré l'avis de ses amis, prit la funeste résolution de se réfugier en Angleterre.

Le 17 mai elle passa le golfe de Solway dans une barque de pêcheur et, arrivée à Carlisle, elle invoqua la protection d'Elisabeth, à laquelle elle écrivit une lettre touchante. La reine d'Angleterre, conformément à l'avis de son ministre Cecil (lord Burghley), décida de garder en prison la prétendante catholique. Elle lui refusa l'entrevue personnelle que Marie demandait, jusqu'à ce qu'elle se fût lavée de l'accusation du meurtre de son mari, et la fit transférer au château de Bolton (juil. 1568). Une commission de lords anglais fut constituée pour le jugement comme si la reine d'Ecosse eût été dans la juridiction de sa cousine; Murray vint en personne l'y accuser; elle se fit défendre par l'évêque Lesley et quelques autres partisans. La commission qui siégeait à York, puis à Westminster, n'aboutit pas, attendu qu'Elisabeth, dont on sait le caractère hésitant et temporisateur, n'osait faire prononcer ni une condamnation, ni un acquittement. Marie Stuart resta en prison. Elle fut transférée de Bolton à Tutbury (fév. 1569); puis successivement à Wingfield, Coventry, Chatsworth, Sheffield, Buxton, Chartley et enfin à Fotheringhay (sept. 1586). Ces déplacements eurent pour objet de mettre obstacle aux efforts répétés que tentèrent ses partisans pour la libérer. Sa cause paraissait à tous celle du parti catholique. Dès 1569, celui-ci se soulevait dans le N. de l'Angleterre en sa faveur.

Après les comtes de Northumberland et de Westmoreland, Leonard Daires, le duc de Norfolk conspirèrent pour renverser Elisabeth et le protestantisme anglais. Marie revendiquait son droit à la succession de son ennemie. Elle était le centre de toutes les entreprises dirigées contre Elisabeth avec le concours du pape, de l'Espagne et de la France ; les jésuites coordonnaient les efforts. Marie prit une part active à tous ces projets, comme promotrice et directrice. Aucun échec ne la découragea et elle ne cessa de travailler non seulement à sa libération, mais à la chute de la reine d'Angleterre, et au triomphe de l'Eglise catholique. La captivité exaltait ses sentiments. Ses pathétiques appels à Elisabeth alternaient avec les lettres où elle conspirait sa ruine. Le plus important des complots fut celui du duc de Norfolk auquel elle avait promis sa main et avec lequel elle était en correspondance régulière; il recevait des subsides de Rome et de Madrid ; découvert, il fut exécuté (janv. 1572). D'autres entreprises analogues furent tramées, en particulier sous l'influence du duc d'Albe. La dernière fut en 1585-86 celle du fanatique catholique Anton Babington, excité par les Espagnols à assassiner Elisabeth et délivrer Marie Stuart. Celle-ci fut inculpée de complicité et mise en jugement. Les Communes et le peuple anglais réclamaient sa mort ; depuis la Saint-Barthélemy il semblait que ce fût le seul moyen d'assurer la sécurité de la vie d'Elisabeth en ôtant tout espoir au parti catholique ; le conseil de la reine, l'évêque de Londres, l'affirmaient hautement. Un bill du Parlement rendu en 1584 servit de base à la procédure. Une commission de 40 pairs et de 5 juges supérieurs vint juger la prisonnière au château de Fotheringhay (comté de Northampton). Elle commença par décliner leur compétence, souveraine indépendante qui ne pouvait se soumettre à la juridiction de sujets ; on lui objecta que ce déclinatoire nuirait à sa réputation, et elle consentit à répondre aux interrogatoires. Elle avoua ses intelligences avec l'étranger et sa connaissance de la conjuration de Babington ; mais elle nia absolument avoir autorisé le meurtre d'Elisabeth. Il semble pourtant que sur ce point aussi sa complicité soit démontrée (cf. Breslau, au t. XVI de *Historische Zeitschrift*, nouv. série). Les déclarations de ses secrétaires Nau et Curle servirent de base à l'arrêt rendu par les juges le 25 oct. 1586. Ils la condamnèrent à mort. Le Parlement ratifia l'arrêt et pria Elisabeth de le faire exécuter au nom des intérêts de la religion, de la sécurité du royaume et de la sienne propre. Elisabeth hésita longtemps. Plus que les prières ou les menaces de Henri III de France, de Philippe II d'Espagne et de Jacques VI d'Ecosse, elle redoutait l'opinion publique. Elle eût voulu se débarrasser de sa rivale sans éclat, soit en la livrant au régent d'Ecosse qui eut pris la responsabilité de sa mort, soit en la faisant empoisonner. Elle fit inviter son geôlier sir Amias Paulet à lui rendre ce service; Paulet refusa. Enfin, le 1er févr. 1587, Elisabeth signa l'arrêt de mort et le remit au secrétaire d'Etat Davison avec ordre de le revêtir du sceau royal. Burghley et les principaux membres du conseil privé, connaissant les désirs et l'irrésolution de la reine, décidèrent de faire exécuter l'arrêt sans le lui soumettre de nouveau. Ils le firent porter à Fotheringhay par les comtes de Shrewsbury et de Kent, lesquels l'annoncèrent à Marie Stuart le 7 févr. Elle fut d'abord atterrée de la nouvelle fatale, mais se ressaisit bientôt et fit preuve d'un grand courage. Elle demanda un prêtre catholique qui lui fut refusé ; de son côté, elle refusa le prêtre anglican qu'on voulait lui imposer. Le matin du 8, elle prit une hostie consacrée par le pape Pie V, se vêtit de velours noir, et se rendit, sans rien perdre de son allure majestueuse, dans la salle où avait siégé le tribunal ; elle posa sa tête sur le billot en s'écriant : « Seigneur, je remets mon âme entre tes mains. » Sa tête ne tomba qu'au troisième coup. Son corps fut enseveli dans la cathédrale de Peterborough, cinq mois après, en grande pompe. De là, en 1612, son fils Jacques VI qui n'avait rien tenté pour la sauver, étant devenu roi d'Angleterre, fit transporter le cercueil de sa mère à Westminster dans la chapelle de Henri VII, où un beau tombeau de marbre lui fut érigé. Jacques VI fit aussi démolir Fotheringhay. — Le peuple de Londres accueillit avec joie la nouvelle de l'exécution de Marie Stuart. Elisabeth affecta une profonde surprise, maudissant l'excès de zèle de ses serviteurs et infligea à Davison une amende de 10,000 livres sterling qui le réduisit à la misère.

La destinée de cette reine, gracieuse, belle et passionnée, qui vécut dix-neuf de ses quarante-quatre années en prison, a inspiré de nombreux poètes et auteurs dramatiques, Alfieri, Lebrun, Montchrestien, Schiller, etc. Marie Stuart a retrouvé à toute époque de véritables adorateurs, tels que le prince Alexandre Lobanov et la duchesse de Pomar. On a continué de débattre avec une extrême ardeur le problème de sa culpabilité et celui de sa moralité. On remplirait un volume avec la liste des plaidoyers pour ou contre la belle reine d'Ecosse. Ce fut une femme de la Renaissance, gracieuse, galante, qui exerça et subit bien des séductions, et n'eut pour le meurtre pas plus de répugnance que les autres souverains contemporains. Nous avons de Marie Stuart deux images exactes : l'excellent portrait de Clouet, et la statue, œuvre d'un inconnu, placée sur son tombeau. Les autres portraits n'offrent pas d'authenticité. La reine était gracieuse plutôt que belle, avec des traits fins, une expression vive et enjouée. Elle avait les yeux gris foncé, d'autres disent brun noisette, larges et étincelants ; ses cheveux, d'abord blond vif, passèrent successivement au châtain, puis au brun foncé; ils grisonnèrent rapidement; la captivité et la maladie altérèrent d'ailleurs de bonne heure la beauté de Marie Stuart. Son teint était frais,

mais sans l'éclat éblouissant qu'ont souvent les Anglaises. Son buste était plein, sa taille fine, sa démarche pleine de grâce et de majesté. Elle était très à son avantage à cheval ou à la danse. La séduction de sa voix douce et tendre était irrésistible; elle chantait fort bien, s'accompagnant de la harpe ou du luth qui lui donnait occasion de faire admirer sa main, longue, délicate, merveilleusement blanche. Elle excellait aussi dans la broderie et le tissage. Ses manières étaient affables, alertes, avec un excès de franchise ou de laisser-aller qui choqua les Ecossais. Elle parlait trois ou quatre langues, préférant le français, brillait dans la conversation, écrivait élégamment en prose et en vers. Le prince Lobanov a formé un recueil des *Lettres de Marie Stuart*. Si l'on excepte douze sonnets à Bothwell, dont on n'a qu'une traduction française refaite sur la traduction anglaise, on possède seulement six pièces contenant moins de 300 vers. La plus longue est une *Méditation* écrite en 1572 et publiée en 1574 par son partisan, l'évêque Lesley de Ross. On sait que la jolie pièce, *Adieu, plaisant pays de France !* qu'on a mise dans sa bouche, est l'œuvre de A.-G. Meusnier de Querlon, publiciste français, (1780). Marie Stuart avait écrit un livre pour son fils sur l'*Education d'un prince;* il a été perdu en 1627 en même temps que son discours latin revendiquant les droits des femmes de lettres, prononcé au Louvre. A.-M. B.

BIBL. : S. JEBB, *De Vita et rebus gestis Mariæ Scotorum reginæ ;* Londres, 1725, 2 vol. in-fol. — J. ANDERSON, *Collection relating to the history of Mary queen of Scotland;* Londres, 1727-28, 4 vol. in-4. — W. GOODALL, *Examination of the letters said to be written by Mary to James earl of Bothwell ;* Edimbourg, 1754, 2 vol. in-8.— TYTLER, *Inquiry into the evidence against Mary queen of Scots ;* Edimbourg, 1759, in-8 ; Londres, 1790, 2 vol. in-8. — Miss BENYER, *Memoirs of the life of Mary queen of Scots;* Londres, 1823, 2 vol. — Miss A. STRICKLAND, *Lives of the Queens of Scotland;* Edimbourg, 1850-56, 6 vol. in-8. — MIGNET, *Histoire de Marie Stuart* (avec de curieux documents sur l'attitude de l'Espagne, tirés des archives de Simancas), 1852, 2 vol.— TEULET, *Lettres de Marie Stuart*, 1859.— CHÉRUEL, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, 1858.— WIESENER, *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, 1863. — GAUTHIER, *Histoire de Marie Stuart*, 1875, 2 vol., 2e éd.— CHANTELAUZE, *Marie Stuart, son procès, son exécution* (d'après le journal inédit de Bourgoing), 1876. — OPITZ, *Maria Stuart;* Fribourg, 1879-83, 2 vol.— BECKER, *Maria Stuart, Darnley und Bothwell;* Giessen, 1881. — G. PAWLOWSKI, *les Poésies françaises de Marie Stuart;* Paris, 1883, in-8, portr. — Le prince LOBANOV a publié (Londres, 1844-45) 7 vol. de *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*. — STEVENSON a publié (Edimbourg, 1883) un récit de son secrétaire Claude Nau : *History of Mary Stewart from the murder of Riccio until her flight into England*.— Nous avons cité dans le texte les plus récentes publications relatives au débat sur la culpabilité de Marie.

Empire byzantin

MARIE D'ALANIE, impératrice byzantine (XIe siècle). Fille d'un roi d'Ibérie et célèbre par sa beauté, elle épousa l'empereur Michel VII vers 1073, et lui donna un fils, Constantin Ducas. Quand, en 1078, la révolte de Nicéphore Botaniate renversa Michel VII, elle fut, avec son mari et son fils, enfermée au monastère de Stondion. Mais bientôt Nicéphore s'éprit d'elle et, sans souci des lois ecclésiastiques, il fit entrer l'empereur déchu dans les ordres, et, l'ayant nommé archevêque d'Ephèse, il épousa sa femme. Marie, préoccupée avant tout d'assurer les droits de son fils au trône, céda, mais bientôt elle chercha appui du côté de la puissante famille des Comnènes, auxquels elle était apparentée et favorisa secrètement la révolte d'Alexis contre Nicéphore (1081). Toutefois, ses espérances furent trompées après la chute de Botaniate : le besoin d'un gouvernement fort fit passer outre aux droits de son fils. Vainement elle résista et peut-être essaya-t-elle, pour remonter sur le trône, de gagner le cœur d'Alexis; elle échoua et dut se retirer au monastère de Manganes, où elle prit le voile. Femme distinguée, ambitieuse, lettrée, elle protégea Théophylacte, archevêque de Bulgarie, qui composa à sa demande des commentaires sur les Evangiles. Ch. DIEHL.

MARIE D'ANTIOCHE, impératrice byzantine (XIIe siècle), fille de Raymond, comte d'Antioche, et célèbre par son éclatante beauté. Elle épousa en 1161 l'empereur Manuel Comnène et lui donna un fils qui fut Alexis II. A la mort de Manuel, elle prit la régence et gouverna au nom de son fils, mais ses mœurs dissolues, la faveur qu'elle marqua à un neveu de l'empereur défunt, le protovestiaire Alexis Comnène, contribuèrent à faciliter le soulèvement d'Andronic (1183). Marie fut étranglée par ordre de l'usurpateur (avr. 1183). Ch. DIEHL.

Espagne et Portugal

MARIE ou **MARIA Ire**, reine de Portugal, née à Lisbonne le 17 déc. 1734, morte à Rio-Janeiro le 20 mars 1816. Fille aînée du roi Joseph Ier et de Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne, elle succéda à son père le 24 févr. 1777. Depuis le 6 juin 1760, elle était mariée à son oncle don Pedro, infant de Portugal, qui prit alors le titre de roi, sous le nom de Pedro III. Le grand ministre Pombal, qui avait cherché, dans l'intérêt de l'Etat, à éloigner du trône cette princesse, douée de toutes les qualités du cœur, mais faible de caractère et d'une dévotion excessive, fut renvoyé, non sans récompense. D'autre part, la reine fit mettre en liberté tous les détenus politiques. La réaction leva alors la tête et le ministre déchu ne dut qu'à la bonté de sa souveraine d'échapper à une peine afflictive. Le règne de Marie Ire est marqué par d'importantes conventions internationales et des fondations utiles, entre autres celle de l'Académie de Lisbonne (1780), due à l'influence de Jean de Bragance, duc de Lafoens. Après la mort de son époux (1786), elle commença à se désintéresser des affaires de l'Etat; la mort de son fils aîné (1788) la plongea dans une mélancolie profonde qui dégénéra en aliénation mentale. Son second fils, le futur roi Jean VI, prit alors la régence. Au moment de l'invasion française (1808), toute la famille royale se réfugia au Brésil, où la vieille reine vécut jusqu'à sa mort. G. P-I.

BIBL. : J.-M. DE SOUZA MONTEIRO, *Historia de Portugal desde o reinado da senhora D. Maria I;* Lisbonne, 1838, 2 vol. in-8. — V. aussi PORTUGAL.

MARIE II ou **MARIA** DA GLORIA, reine de Portugal, née à Rio-Janeiro le 4 avr. 1819, morte à Lisbonne le 15 nov. 1853. Fille aînée de don Pedro Ier, empereur du Brésil, et de l'archiduchesse Léopoldine d'Autriche, sa première femme. A la mort de son grand-père, Jean VI (10 mars 1826), la succession au trône de Portugal était indécise, et c'est l'infante Isabelle-Marie, la quatrième fille de celui-ci (née le 4 juil. 1801), qui exerça la régence provisoire, ayant pour premier ministre le général Saldanha, petit-fils du grand Pombal. L'empereur don Pedro, fils aîné du roi défunt et héritier légitime de la couronne, s'empressa d'octroyer au Portugal une charte plus libérale et abdiqua le 2 mai en faveur de sa fille Marie, âgée alors de sept ans, marquant ainsi sa volonté de maintenir la séparation politique entre le Brésil et la mère patrie. Il conféra ensuite la régence à son frère, don Miguel (3 juil. 1827), qui fut fiancé, le 29 oct. suivant, avec la jeune reine, sa nièce. Celui-ci, soutenu par le parti absolutiste, se fit proclamer roi le 30 juin 1828. Les constitutionnels organisèrent alors aux îles Açores un centre de résistance, qui s'accrut successivement de tous ceux qui avaient été obligés d'émigrer. Le comte de Villaflor fut mis à la tête des troupes fidèles à la reine Marie, réunies à Terceira, et le marquis de Palmella nommé président du conseil de régence. L'empereur don Pedro, après avoir abdiqué la couronne du Brésil en faveur de son fils, don Pedro II (7 avr. 1831), parvint à reconquérir le trône de Portugal pour sa fille, dont il prit la tutelle (23 sept. 1833). La charte de 1826 fut rétablie et don Pedro confirmé comme régent, par les Cortès, le 17 août 1834. Il mourut le 24 sept. suivant, et six jours auparavant la reine Marie avait été déclarée majeure. On ne tarda pas à la marier avec Charles-Auguste-Eugène-Napoléon de Leuchtenberg, fils du prince Eugène de Beauharnais (27 janv. 1835), dont elle devint veuve deux mois plus tard (28 mars), et on lui fit épouser bientôt (9 avr. 1836) Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg-Kohary.

Son règne, qui se passa en luttes et révolutions, constitue pour le Portugal une période d'apprentissage dans la vie constitutionnelle. Les libéraux, les chartistes, avaient alors à leur tête le maréchal Saldanha et le duc de Terceira (ancien comte de Villaflor). A la suite d'une insurrection favorisée par l'armée, la constitution démocratique de 1822 fut remise en vigueur (4 avr. 1838); mais, devant les menaces de l'Angleterre, le parti avancé dut quitter le pouvoir, qui fut ressaisi par les réactionnaires. Une nouvelle insurrection renversa ceux-ci, et la charte libérale de 1826 fut rétablie (10 févr. 1842). Le ministère eut d'abord à sa tête le duc de *Terceira*, puis *Costa-Cabral* (V. ces noms). Une nouvelle révolte (1846) amena aux affaires le duc de Palmella, qui ne tarda pas à être remplacé par Saldanha. Les démocrates purs s'insurgèrent et s'établirent fortement à Porto, qui ne se rendit qu'à un corps d'occupation espagnol (1847). Ils se rallièrent plus tard à Saldanha pour renverser définitivement le rétrograde Costa-Cabral, et ils y gagnèrent quelques réformes libérales. Mais la lutte entre les partis continua avec plus ou moins d'âpreté. Dans tout cela, la reine ne joua qu'un rôle effacé et souvent funeste, ne possédant que des vertus domestiques. Elle mourut à la suite de couches. De son second mariage, elle eut sept enfants, dont quatre fils. L'aîné, don Pedro V, lui succéda, sous la tutelle de son père G. P-I.

MARIE-ANNE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine et régente d'Espagne, née en 1634, morte à Madrid le 16 mai 1696. Fille de l'empereur Ferdinand III et de Marie-Anne d'Autriche, infante d'Espagne. Fiancée en 1648, à l'infant Philippe-Balthasar, mort cette année même, elle épousa, le 8 nov. 1649, le père de celui-ci, le roi Philippe IV, de vingt-neuf ans plus âgé qu'elle. Devenue veuve en 1665, et tutrice de son fils Charles II, ainsi que régente du royaume, elle ne sut s'entourer que de ministres incapables, à la tête desquels elle mit son confesseur allemand et favori, le P. *Nithard* (V. ce nom). Elle fut obligée de se séparer de lui, en 1669, sous la pression de don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, et prit alors pour amant Fernando de Valenzuela, qui la domina complètement et exerça le pouvoir d'abord jusqu'à la majorité du roi (1675), puis une seconde fois jusqu'en févr. 1677, où il fut renversé par don Juan d'Autriche. La reine, exilée à Tolède, n'eut plus part aux affaires publiques que par l'influence néfaste qu'elle continua d'exercer sur son fils, qui ne valait pas mieux qu'elle. Elle ne cessa de persécuter sa première bru, la jeune reine Marie-Louise d'Orléans, et elle contribua au moins indirectement à la mort violente de celle-ci. Allemande de cœur, médiocre d'esprit, elle ne causa que des malheurs à l'Espagne durant sa régence, remplie d'intrigues de palais, d'échecs militaires et de gaspillages financiers. G. P-I.

BIBL. : V. celle de l'art. sur PHILIPPE IV, et Eug. BARET, *le Favori d'une reine, D. Fernand de Valenzuela*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er juil. 1880.

MARIE-ANNE DE BAVIÈRE-NEUBOURG, reine d'Espagne, née le 28 oct. 1667, morte à Bayonne le 16 juil. 1740. Fille de Philippe-Guillaume, duc de Bavière-Neubourg, puis électeur palatin, et d'Elisabeth Amélie de Hesse-Darmstadt, elle devint, le 4 mai 1690, la seconde femme du roi d'Espagne Charles II. Ce mariage fut conclu par la reine mère dans le but de favoriser les intérêts de son propre frère, l'empereur Léopold Ier, dont la jeune reine était (depuis 1676) belle-sœur de son côté. Malgré tout son ascendant sur l'esprit du faible monarque, elle ne réussit pas à lui faire léguer la couronne d'Espagne à la maison d'Autriche. Son entourage allemand, ses manières hautaines, ses intrigues continuelles contre son époux, la rendirent d'abord antipathique, puis odieuse aux Espagnols, et l'avènement de la maison de Bourbon la relégua dans l'obscurité. Victor Hugo fit d'elle une héroïne poétique de son *Ruy Blas*, œuvre de pure imagination. G. P-I.

MARIE-CHRISTINE D'AUTRICHE, reine et régente d'Espagne, née à Gross-Seelowitz le 21 juil. 1858. Fille de l'archiduc Charles-Ferdinand d'Autriche et d'Elisabeth d'Autriche-Este-Modène. Elle épousa, le 29 nov. 1879, le roi d'Espagne Alphonse XII, alors veuf de la princesse Mercédès de Montpensier. Après le décès de son époux (25 nov. 1885), elle devint régente du royaume, d'abord au nom de sa fille aînée, Maria de las Mercédès (née le 11 sept. 1880), puis en celui de son fils, né posthume (17 mai 1886), le roi actuel Alphonse XIII. Femme d'une intelligence supérieure et d'un caractère ferme, elle a su inspirer confiance et grande sympathie à ses sujets, et s'imposer même à l'attention du monde. Elle remplit sa lourde tâche avec une rare habileté, apportant dans tous ses actes politiques beaucoup de pénétration, d'indépendance et d'impartialité. Son cœur est toujours sensible à toutes les misères sociales, et, dépourvue du sentiment de haine contre les partis adverses, elle s'opposa avec la dernière énergie à l'exécution des chefs de l'émeute militaire de 1886 (V. ALPHONSE XII et ESPAGNE). G. P-I.

MARIE-CHRISTINE DE BOURBON, reine d'Espagne, née à Naples le 27 avr. 1806, morte à Sainte-Adresse, près du Havre, le 23 août 1878. Fille du roi des Deux-Siciles, François Ier, elle épousa en déc. 1829, grâce à l'influence de sa sœur Marie-Charlotte, mariée à l'infant de François de Paule, le roi d'Espagne Ferdinand VII, dont elle eut deux filles, *Isabelle* (née le 10 oct. 1830) et *Louise* (née le 30 janv. 1832), obtint de ce prince que l'aînée fût déclarée son héritière, au mépris de la loi salique et des droits de don Carlos et, après sa mort, fut reconnue régente par les Cortès (1833). Soutenue par le parti constitutionnel et secondée indirectement par la France et l'Angleterre, elle eut à lutter pendant six années contre l'infant déshérité qui avait pour lui la faction absolutiste ou *apostolique*. Ballottée, pendant cette guerre civile, entre les ministères conservateurs et les ministères libéraux qui se succédaient rapidement sans raison apparente et augmentaient le désordre du pays, elle parut surtout occupée de ses plaisirs et du soin d'amasser une grosse fortune. Sa liaison scandaleuse avec le garde du corps Muñoz, dont elle eut plusieurs enfants, n'augmenta pas son autorité morale. La loi réactionnaire des *ayuntamientos* lui valut d'être renversée du pouvoir (2 oct. 1840) et expulsée d'Espagne. Elle se retira en Italie, puis en France, mais reparut à Madrid après la chute d'Espartero (1843), épousa publiquement Muñoz, qui fut fait duc de Rianzarès, reprit son influence brouillonne dans le gouvernement et maria en oct. 1846 ses deux filles, l'aînée avec son cousin, don François d'Assise, l'autre avec le duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe. Toute-puissante sur l'esprit de la reine Isabelle, elle finit par provoquer une nouvelle révolution (1854). Le parti avancé, remonté au pouvoir, la força de reprendre le chemin de l'exil, où sa fille, renversée à son tour, devait venir la rejoindre en 1868. Elle acheta le château de La Malmaison, où elle résida quelque temps, et, dans ses dernières années, partagea ses loisirs forcés entre la France et l'Italie. A. D.

MARIE DE MOLINA, reine et régente de Castille et de Léon, morte en 1322. Fille d'Alphonse de Molina, elle épousa, en 1282, son cousin germain, le futur roi Sancho IV le Brave. Veuve en 1295, elle gouverna les deux royaumes pendant la minorité de son fils *Ferdinand IV* (V. ce nom), et à la mort de celui-ci (1312), elle fut encore régente au nom de son petit-fils, *Alphonse XI* (V. ce nom).

MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH DE SAVOIE-NEMOURS, reine de Portugal, née le 21 juin 1646, morte à Palhava le 27 déc. 1683. Fille puînée de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours et d'Aumale, et d'Elisabeth de Vendôme. Sous l'influence de Louis XIV elle épousa, le 25 juin 1666, Alphonse VI, roi de Portugal, prince faible d'esprit et de corps, pour lequel elle n'éprouva que de l'aversion. Elle le fit renverser par une émeute populaire (2 avr. 1667); son mariage fut cassé pour cause d'impuissance de son mari (24 mars 1668), et elle épousa son beau-frère et successeur au trône, Pierre II, le 2 avr. suivant. Fort belle,

intelligente et énergique, elle eut une influence prépondérante sur son époux et le gouvernement du pays. Elle n'eut qu'une fille, qui mourut à l'âge de vingt ans (1690). G. P-I.

MARIE-Louise d'Orléans, reine d'Espagne, née à Paris le 27 mars 1662, morte au palais de l'Escurial le 12 févr. 1689. Elle était fille de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et d'Henriette d'Angleterre, sa première femme. Elle fut mariée à Burgos, malgré elle et pour des motifs politiques, avec le roi d'Espagne Charles II, le 18 nov. 1679. Son arrivée à Madrid fut célébrée par un autodafé, où l'on brûla vingt-deux personnes. A la cour, elle fut en butte aux calomnies de la reine mère et antipathique au conseil, qui craignait de lui voir prendre trop d'ascendant sur le roi. Elle mourut subitement, probablement empoisonnée.

Bibl.: Saint-Simon, *Mémoires*. — Mme de La Fayette, *Mémoires*. — Mlle de Montpensier, *Mémoires*. — Mme de Sévigné, *Lettres*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — Comtesse d'Aulnoy, *la Cour et la ville de Madrid vers la fin du* XVII*e siècle*; 2e part., *Mémoires de la cour d'Espagne*, éd. nouvelle par Mme Carey; Paris, 1876, in-8.

MARIE-Louise-Gabrielle de Savoie, reine et régente d'Espagne, née à Turin le 17 sept. 1688, morte à Madrid le 14 févr. 1714. Fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et d'Anne-Marie d'Orléans, elle fut mariée, sous les auspices de Louis XIV, au jeune roi d'Espagne Philippe V (11 sept. 1701). Elle n'avait alors que treize ans, et tomba aisément sous la dépendance absolue de sa *camerera mayor*, la duchesse de Bracciano (née de La Trémoille), femme de tête, célèbre dans l'histoire sous le nom de princesse des *Ursins* (V. ce nom). Pendant la période désastreuse pour les armes françaises de la guerre de succession d'Espagne, la jeune reine fut investie de la régence en 1706. Elle se montra alors bien supérieure à son âge, déploya une énergie virile pour la défense du trône et fit preuve de tous les dévouements ; mais elle ne jouit pas longtemps du triomphe définitif de la cause de son époux, auquel elle avait donné trois enfants, dont deux futurs rois : *Louis* et *Ferdinand VI*. Elle était très aimée de ses sujets pour sa bonté, sa grâce et sa charité. G. P-I.

MARIE-Louise-Thérèse de Parme, reine d'Espagne, née à Parme le 9 déc. 1754, morte à Rome le 4 janv. 1819. Fille de Philippe, duc de Parme, et de Louise-Elisabeth de France, fille de Louis XV. Mariée le 4 sept. 1765, au prince des Asturies, qui devint roi d'Espagne, sous le nom de Charles IV, en déc. 1788, elle sut capter son esprit et gouverna à sa place. Sensuelle et dépensière, sans autre souci, elle ne songea point à employer cette influence pour réagir contre la faiblesse de caractère de son royal époux, et brisait tous les ministres qui ne se laissaient pas aller au gré de ses fantaisies. Elle fit remplacer, en 1792, le ministre réformateur comte d'Aranda, par Manuel *Godoy* (V. ce nom), son favori intime, qui la gouverna à son tour, et durement, sans qu'elle eût le courage et la dignité de rompre cette liaison, même à la suite des outrages des foules. Elle poussa l'indécence jusqu'à nier la légitimité de son fils, Ferdinand VII, qui se comporta d'ailleurs d'une façon indigne vis-à-vis de ses parents, et prouva par tous ses actes, privés ou publiques, la bassesse de son caractère. Obligée de s'exiler avec son mari dépouillé du trône, elle traîna partout à sa remorque son favori et son véritable maître, sans respect pour sa propre vieillesse et à la faveur d'une amitié aveugle de la part du souverain déchu pour son ancien ministre. G. P-I.


Insigne de l'ordre de Marie-Louise.

Ordre royal de la reine Marie-Louise. — Créé en Espagne le 19 mars 1792 par le roi Charles IV, qui le plaça sous la protection de saint Ferdinand et le destina à récompenser les dames appartenant à la noblesse qui se distinguent par leurs services, leurs preuves d'attachement et de dévouement à la famille royale et par leurs vertus. Il se compose d'une seule classe de décorées qui s'engagent à visiter, au moins une fois par mois, un hôpital de femmes ou tout autre établissement d'asile ou de charité et à faire célébrer annuellement une messe pour le repos de l'âme des dames de l'ordre décédées. C'est la reine régente qui le confère actuellement. Ruban violet avec une large raie blanche au milieu, porté en écharpe. G. de G.

France

MARIE-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, puis dauphine de France, née à Turin le 5 déc. 1685, morte à Versailles le 12 févr. 1712. Fille aînée de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et d'Anne-Marie d'Orléans, elle épousa le 7 déc. 1697 le jeune duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, alors âgé de treize ans. Ce mariage avait été conclu dans le but de détacher le duc de Savoie de la ligue contre la France. La jeune duchesse alla terminer à Saint-Cyr son éducation. Elle succomba à une épidémie de rougeole qui emporta six jours plus tard son mari.

Bibl. : Saint-Simon, *Mémoires*. — Dangeau, *Journal*. — Duclos, *Mémoires secrets*. — Mme de Maintenon, *Lettres*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

MARIE-Amélie de Bourbon (V. Bourbon).

MARIE-Anne-Christine-Victoire de Bavière, dauphine de France, née à Munich le 28 nov. 1660, morte à Versailles le 20 avr. 1690. Fille de Ferdinand, électeur de Bavière, et de Henriette-Adélaïde de Savoie, elle épousa, le 7 mars 1680, à Châlons-sur-Marne, Louis, dauphin de France. Elle savait mal le français et resta à l'écart de la cour. Mme de Maintenon fut, à une époque, l'une de ses dames d'atour.

Bibl. : Mme de Caylus, *Souvenirs*. — Mme de Maintenon, *Lettres*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

MARIE-Antoinette d'Autriche-Lorraine (Josèphe-Jeanne), reine de France, née à Vienne le 2 nov. 1755, exécutée à Paris le 16 oct. 1793. Elle était la plus jeune fille de l'empereur d'Allemagne, roi de Bohême et de Hongrie, François Ier, et de l'impératrice Marie-Thérèse. En 1769, le ministre Choiseul la fit demander en mariage pour le dauphin de France, petit-fils de Louis XV. La cérémonie eut lieu à Versailles le 16 mai 1770. Marie-Thérèse n'avait pas eu le temps de perfectionner l'éducation de sa fille jusque-là très négligée, ni son instruction toute de surface (V. Vermont [Abbé de]). Le dauphin n'avait qu'un an de plus qu'elle. La Du Barry dominait le vieux roi et craignait pour sa faveur. La cour n'avait jamais été plus corrompue, plus dépensière, plus avide, ni plus perfide. L'alliance autrichienne, dont la jeune princesse était le gage, avait toujours été impopulaire. Des fêtes du mariage pour lesquelles il fut dépensé 20 millions, Paris ne se rappela que les 130 cadavres et les 1,200 blessés de la rue Royale, victimes de l'imprévoyance de la police (30 mai). Toutefois c'est à Versailles que la dauphine se fit le plus d'ennemis par son esprit arrogant et moqueur, par son mépris non pour l'étiquette en elle-même, mais pour les gênes que l'étiquette lui imposait, pour les règles de préséance qui n'étaient pas favorables aux princes lorrains ses parents (V. Lambesc [Prince de]) ou à ses protégés personnels. Quant à la légèreté de son caractère, bien excusable à son âge, on lui en fit un crime. Elle ne l'ignora pas, et, forte de son honnêteté, orgueilleuse, d'ailleurs curieuse de distractions et d'amusements, elle ne céda sur ce point ni aux remontrances de sa mère, trop exactement informée par l'ambassadeur d'Autriche *Mercy-Argenteau* (V. ce nom), ni même aux odieuses calomnies qui ne tardèrent pas à compromettre sa réputation. Devenue reine le 10 mai 1774, elle fut accusée, le jour même des révérences de deuil, d'avoir ri presque aux éclats de la figure

de Mmes du Marsan et de Noailles, sévères gardiennes des bienséances de cour. L'on chansonna la « petite reine de vingt ans »; on lui prédit qu'elle « repasserait la barrière ». Louis XVI était peu capable de la comprendre, de la diriger, de la défendre même : il ne l'aimait pas encore, et quand la passion physique s'empara de lui — non sans le secours longtemps éludé de l'art chirurgical — il était trop tard pour effacer du cœur d'une jeune femme l'impression de honte et de ridicule qu'y laisse inévitablement un « pauvre homme ». Ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, avaient l'un et l'autre intérêt et prenaient plaisir à compromettre la reine, l'un par d'adroites insinuations, l'autre par d'inconvenantes familiarités. Elle se fit aussi un ennemi du duc d'Orléans, dont elle avait percé à jour les mauvais sentiments et dont elle blâmait justement la conduite; elle s'aliéna le prince de Condé, parce qu'elle refusa de recevoir la maîtresse de ce prince, séparée de son mari, la princesse de Monaco. Elle n'avait pas eu l'influence de faire rappeler à la cour le duc de *Choiseul* (V. ce nom), le chef du parti autrichien en France, disgracié par Louis XV. Elle subit Maurepas. Elle fit aisément abandon de son droit de « ceinture de la reine », comme le roi avait remis celui de « joyeux avènement »; mais son incapacité politique ne lui permit de voir dans Turgot et Malesherbes que des trouble-fête : si Necker trouva parfois grâce devant elle, c'est qu'en lui elle voyait avant tout le banquier, l'homme d'expédients auquel l'argent ne faisait jamais défaut. Or, elle en dépensait beaucoup, non seulement pour son habillement, ses bijoux, ses résidences (le Petit-Trianon et Saint-Cloud), mais surtout pour les personnes qu'elle distinguait et pour leur famille ; la princesse de Lamballe, pour qui fut rétablie la place de surintendante de la maison de la reine, partagea et accrut la première son impopularité. Les dames d'honneur ainsi subordonnées se soulevèrent pour ainsi dire; plusieurs refusèrent de prêter serment (princesse de Chimay, comtesse de Mailly); d'autres se retirèrent (comtesse de Noailles, de Cossé). Les conseils impérieux de Joseph II qui fit un voyage en France, en 1777, n'eurent pas sur sa sœur un effet bien prolongé, et le « Règlement » de conduite qu'il lui traça de sa propre main fut vite oublié. Lorsque Louis XVI fut devenu le modèle des maris amoureux, elle s'amusa de son triomphe et se moqua de sa conquête. Elle impose au roi des goûts qu'elle lui sait antipathiques, le bal, le jeu, la comédie de société. Tantôt elle le force à se coucher à deux ou trois heures du matin, tantôt, pour se débarrasser de lui avant six heures, avance l'aiguille de la pendule. Sur un simple mot de la reine, Louis XVI fixe à 50,000 écus les appointements de la surintendante, Mme de *Lamballe* (V. ce nom). La duchesse de *Polignac* (V. ce nom), beaucoup moins sincère dans son affection, est bien plus exigeante encore pour elle et pour sa famille : en 1779, Mercy fait le compte de ce que les Polignac ont conquis en quatre ans : 500,000 livres de rente. L'on peut évaluer à près d'un million par an ce que coûtent au Trésor les favoris de la reine, sans y comprendre les cadeaux de circonstance (dots, installation, règlement de dettes, échanges de propriétés aux dépens du domaine). Ces prodigalités provoquent la jalousie de ceux qui n'y ont point leur part, les remontrances du parlement, les pamphlets en vers et en prose des gens de cour et de leurs plumitifs, enfin l'indignation du public qui sait les finances obérées et le roi, par lui-même, économe. « Elle court à grands pas à sa ruine, avait prédit Marie-Thérèse, trop heureuse si en se perdant elle conserve les vertus de son sexe. » Maurepas avait pris soin dès le début de rassurer le roi alarmé des sottises de sa femme et de ses promenades nocturnes sur la terrasse de Versailles : « Tant mieux, insinuait le vieux mentor, si la reine prend un caractère de légèreté : car ses amis ont de l'ambition et désirent la voir se mêler des affaires. » De son côté, Mercy ne tarda pas à s'apercevoir que la complaisance universelle du roi « ôte tout moyen de détourner la reine des objets qui ne peuvent pas convenir à son vrai bien ». De fait, l'impopularité monte et grandit tous les jours : à peine est-elle interrompue par les couches de la reine, qui donna le jour le 19 déc. 1778 à *Marie-Thérèse-Charlotte*, dite Madame Royale (duchesse d'Angoulême en 1799); le 22 oct. 1781 à un premier dauphin mort le 3 juin 1789; le 27 mars 1785, au deuxième dauphin (V. Louis XVII). Lors de sa première grossesse, elle avait pris de sages résolutions : « Je veux vivre en mère, nourrir mon enfant, et me consacrer à son éducation. » Mais elle accoucha d'une fille, et cette déception permit aux folles habitudes de reprendre le dessus. Le premier dauphin, pauvre enfant rachitique, ne connut guère d'autres soins que ceux des médecins; le deuxième, malgré sa précocité d'esprit, ne donnait pas grande espérance de santé, même avant les terribles épreuves qui l'emportèrent. On ne peut refuser à la reine d'avoir eu des sentiments maternels aussi vifs que profonds ; ils se développèrent encore dans le malheur. Dirigés par la raison, par une saine appréciation politique, ils auraient pu lui donner ce qui lui manqua toujours : le cœur français. Elle n'en devait tirer que cette idée fixe : défendre, dans l'absolutisme, le patrimoine dont le roi lui avait abandonné l'usufruit, ne pas amoindrir l'héritage dont elle avait la garde. Mais, pour cela, elle fut de tout temps persuadée que, ne trouvant pas dans le roi l'appui et la direction nécessaires, elle ne pouvait compter que sur les siens, c.-à-d. sur sa mère, sur ses frères. Lorsqu'elle était entrée en France, par Strasbourg, elle avait interrompu une harangue officielle en langue allemande, par ces mots : « Parlez français, monsieur ; à partir d'aujourd'hui je n'entends pas d'autre langue que la française. » Il est même positif qu'elle finit par oublier sa langue maternelle (baronne d'Oberkirch). Il est malheureusement tout aussi vrai que, dans les rapports d'alliance et d'amitié qui depuis 1757 liaient la France et l'Autriche, celle-ci eut toujours ses préférences. Le surnom de « l'Autrichienne » lui vint tout d'abord de Madame Adélaïde et du parti du duc d'Aiguillon. Lorsque, en 1775, elle soutint les prétentions de son frère Maximilien, qui, venu incognito en France, se refusait à faire la première visite au duc d'Orléans, elle étala bien maladroitement ses sentiments sur une question d'étiquette dans laquelle elle aurait dû garder la neutralité. Il serait injuste d'ailleurs de la rendre seule responsable; les objurgations de sa famille, la direction que lui ont imprimée dès le début et Marie-Thérèse et l'ambassadeur Mercy — qui la fait surveiller, qui la dénonce à Vienne sans qu'elle s'en doute — enfin et surtout l'incapacité notoire de Louis XVI n'expliquent que trop l'ingérence de Marie-Antoinette dans les affaires de l'Etat. En 1778, l'Autriche prétend à la succession de Bavière; Marie-Thérèse s'indigne auprès de sa fille de tout projet d'entente franco-prussienne : « Nous ne pouvons exister qu'ensemble ; cela ferait un changement dans notre alliance, ce qui me donnerait la mort. » La reine entre dans les plans de Mercy pour nous brouiller avec la Prusse, « en mettant un bandeau sur les yeux du vieux ministre » Maurepas (lettre de Mercy, 17 août 1778); elle fait le compte des courriers expédiés à Berlin (lettre à sa mère, 13 févr.). Elle n'obtient, somme toute, que l'envoi d'une dépêche moins catégorique au baron de Breteuil, notre ambassadeur à Vienne. Mais c'est les yeux pleins de larmes que le roi s'excuse auprès d'elle d'avoir agi en Allemagne comme il le devait; il en rejette la faute sur son conseil. Bref, la reine a échoué ; elle n'a pu faire de son mari un Autrichien : mais comment de vrais serviteurs du roi et du pays ne lui en voudraient-ils pas d'avoir livré une telle bataille? Comment ne seraient-ils pas heureux qu'elle l'eût perdue? Cette expérience ne lui profita guère. S'il faut en croire l'abbé Georgel, qui dit tenir le fait du ministre de Vergennes, elle aurait fait passer, de l'aveu du roi, 12 millions à son frère Joseph II. En mars 1782, le comte de Pons, ministre de France à Berlin, ayant été rappelé, elle expédie à Mercy un courrier pour avoir l'opi-

nion de Vienne sur le remplaçant. Mercy raconte tout au long (31 déc. 1784) la scène qu'elle fit à Vergennes devant le roi, parce que ce ministre n'avait pas pris ouvertement parti pour l'Autriche contre les Pays-Bas de Hollande, dans l'affaire de la navigation de l'Escaut (Pays-Bas autrichiens). La reine de France est-elle donc convaincue, par des études consciencieuses, que, dans tous les cas et dans toutes les circonstances, la France a les mêmes intérêts que l'Autriche? Non certes. On ne voit nulle part qu'elle apporte des raisons démonstratives. Amis et ennemis sont d'accord sur ce point : « Elle comprend peu les affaires d'Etat. » Mais tout défaut de complaisance à l'égard de son pays d'origine, elle le considère comme une injure personnelle. Par leur complexité même, les questions extérieures, couvertes d'ailleurs en partie par le secret diplomatique, échappaient dans le détail à l'opinion publique : moins l'on sait, plus on imagine. Il n'en est pas de même pour la vie privée de la reine : elle a toujours jugé indigne d'elle de ménager les apparences, sur lesquelles on la juge en dépit du proverbe si français : « Il n'est pire eau que l'eau qui dort. » Ses furtives sorties de Versailles, ses escapades aux bals de l'Opéra, son amitié passionnée pour des femmes qui ne paraissaient pas la mériter, ont préparé les esprits à la croire capable de tout. C'est en vain que Mercy fait ses rapports. « Il ne se passe pas de jour où M. le comte d'Artois ne donne par une familiarité indécente le plus grand scandale, et la reine le souffre quoiqu'elle en soit choquée au plus juste titre. Je n'ai point caché à Sa Majesté que cette tolérance était une vraie faiblesse, et qu'il en résultait des impressions très fâcheuses dans le public, lequel est fort délicat sur le respect qui est dû à ses maîtres. » (Mercy.) La reine, sans attribuer à son beau-frère l'intention perfide de la compromettre, s'aperçoit, mais trop tard, qu'il est « poussé par une faction infernale... » ; et elle se met à pleurer (*Mém.* d'Augeard). Elle ne se trompait pas. Non seulement d'ignobles pamphlets, comme *la Confession générale de S. A. Sérénissime Mgr le comte d'Artois*, contestent à Louis XVI sa tardive paternité ; non seulement les noms d'Isabeau de Bavière, de Brunehaut (alors assez mal appréciée), de Médicis, sont accouplés à celui de Marie-Antoinette ; mais on rencontre dans le journal fort sérieux de *Gouverneur-Morris* (V. ce nom), dans les *Mémoires* du fidèle, mais bien fat *Besenval* (V. ce nom), l'écho à peine affaibli des plus graves présomptions d'infidélité conjugale. Malgré l'énergie du roi sur le seul objet qui l'intéressât, l'arrêt du parlement dans l'affaire du *Collier* (V. ce mot) condamne implicitement, sinon dans l'espèce, au moins d'une façon générale, la tenue et la moralité de la reine. Si elle a mis à la porte Lauzun (*Mém. de Mme Campan*), on lui attribue en revanche pour amants le duc de Coigny, le comte de Fersen, sans compter son beau-frère d'Artois. Son goût étrange pour les livres licencieux n'est que trop avéré, et par le catalogue du Petit-Trianon, et par un des articles du *Guide moral* de Joseph II contre les « saloperies dont elle s'est remplie l'imagination par ces lectures». Influence du temps, du milieu, du désœuvrement, et de l'absence de goût littéraire, peut-on dire aujourd'hui. Mais ses ennemis en prenaient texte pour incriminer jusqu'à la nature de ses relations féminines. La reine n'a eu, pendant la période heureuse de son règne, ni affection ni respect pour son mari : voilà tout ce qu'il est permis d'affirmer historiquement. Quant à la calomnie, elle ne choisit pas ses traits. Le désordre des finances, qui remontait si haut et auquel la guerre pour l'indépendance des Etats-Unis contribua pour une forte part, retombe sur la tête de « Madame Déficit ». On la siffle à l'Opéra. On est sur le point de « faire un mauvais parti » à une de ses dames d'honneur, prise pour elle sur la route de Paris à Versailles. A la Comédie-Française, on applaudit à tout rompre (1787) le passage d'Athalie : « Confonds dans ses desseins cette reine cruelle », etc. A la procession des Etats généraux, on ne l'insulte pas directement, mais on crie tant qu'on peut à ses oreilles : « Vive le duc d'Orléans ! », et ses dames d'honneur craignent un moment qu'elle ne soit prise d'une attaque de nerfs. Ces Etats généraux, elle les a d'abord déconseillés et retardés de toutes ses forces, « comme un foyer de troubles et l'espoir des factieux ». Puis elle a feint d'appuyer le deuxième ministère de Necker et même le doublement du tiers, dont les politiques espèrent avoir raison. Mais aussitôt que la Révolution se dessine, elle se met à la tête de la politique de résistance. Elle défend cette aristocratie de cour, dont le contact l'a perdue. Son histoire est dès lors inséparable des événements généraux (V. BASTILLE, EMIGRATION, MIRABEAU, FÊTE DE LA FÉDÉRATION, VARENNES [Fuite de] et les articles consacrés à l'*Assemblée constituante*, à la *Législative*, à la *Convention* et à *Louis XVI*). Pour les constitutionnels, si le roi reste inviolable, il n'en est pas de même de sa femme : c'est ce que Mirabeau a le premier l'audace d'exprimer publiquement après le scandale du banquet des gardes du corps à Versailles (oct. 1789). Les journées d'octobre sont particulièrement dirigées contre elle : elle ne sait aucun gré à La Fayette de son dévouement chevaleresque. Elle suit le roi aux Tuileries : « Mon devoir est de partager ses périls. » Elle se refuse à dénoncer au Châtelet les meneurs qu'elle sait tout-puissants : « J'ai tout vu, tout su, et tout oublié. » Elle retrouve un instant de popularité lors de la fête de la Fédération ; mais elle ne saurait comprendre ni soutenir les projets conciliants de Mirabeau, dont elle croit pouvoir se servir. Le comte d'Artois s'indigne de cette alliance : « Comment avez-vous pu croire, lui écrit Vaudreuil, que la reine se fiât réellement à Mirabeau? » Après avoir paru désapprouver l'émigration, elle l'encourage et entraîne le roi à Varennes, où elle montre, au moment critique, peu de décision : « C'est au roi d'ordonner et mon devoir est de le suivre. » Son énergie est brisée ; « en une nuit ses cheveux étaient devenus blancs comme ceux d'une femme de soixante-dix ans » (Mme Campan). Après le 20 juin 1792, elle reprend courage, mais ne voit plus de salut que dans l'étranger. Léopold II lui avait écrit : « Tout ce qui est à moi est à vous : argent, troupes, enfin tout... » Elle lui avait elle-même indiqué les armements exagérés de la France comme un *casus belli* tout naturel, les souverains intéressés ayant le droit « d'en demander raison ». Aussi rejette-t-elle deux plans d'invasion en 1792. Au 10 août, elle résiste longtemps aux ministres et au procureur syndic du département qui veulent l'emmener avec le roi à l'Assemblée. Elle finit par s'y résoudre. Le 13 août commence pour elle la captivité du *Temple* (V. ce mot) sur laquelle on trouvera aussi des détails aux articles LAMBALLE, LOUIS XVI et LOUIS XVII.

Bourbotte avait proposé à la Convention (2 déc. 1792) de joindre le procès de Marie-Antoinette à celui de Louis; mais cette idée ne fut pas suivie. Plusieurs pétitions, même de province (Mâcon, Laval) demandent la mise en jugement de l'ex-reine de France soit avant, soit après le 21 janv. 1793. Robespierre en proposa le renvoi au tribunal révolutionnaire (27 mars, 10 avr.), sans l'obtenir encore. Le comité de Sûreté générale arrêta (3 juil.) que « le fils de Capet serait séparé de sa mère » (V. LOUIS XVII), décision qui ne s'exécuta pas sans une lutte et des supplications de plus d'une heure : « Tuez-moi d'abord, » criait-elle aux municipaux. Elle ne céda qu'à la force. Cependant la prisonnière avait trouvé le moyen de correspondre au dehors par le municipal Michonis et par l'ancien officier de bouche de Turgy. Elle ne consentait à s'évader qu'avec les siens. Deux tentatives échouèrent coup sur coup : celle du maréchal de camp de Jarjayes et du libraire Toulan, par la dénonciation de la femme Tison ; celle du baron de Batz, par les soupçons du geôlier Simon. Le 1er août, sur la proposition de Billaud-Varennes et le rapport de Barère, la Convention décréta : « Marie-Antoinette est envoyée au tribunal révolutionnaire ; elle sera transportée sur-le-champ à la Conciergerie. » Elle fut renfermée dans une

chambre qui donnait sur la cour des femmes et étroitement surveillée. Michonis paya de sa tête une nouvelle tentative (V. ROUGEVILLE [Chevalier de]), et le baron de Batz ne réussit pas mieux à lui faire parvenir les déguisements sous lesquels il espérait la sauver. D'autre part, Mercy-Argenteau, alors à Bruxelles, aurait d'après un de ses biographes, René Alby, essayé d'acquérir à prix d'argent la protection de Danton pour Marie-Antoinette, et celui-ci — fort menacé lui-même — la lui aurait promise pour rien. Maret et Sémonville, alors chargés de négocier avec Naples, la Toscane et Venise, furent par ordre du gouverneur de Milan arrêtés en territoire neutre. Les instructions du second furent connues à Vienne; elles comprenaient un plan de négociations relatives à la délivrance éventuelle de la famille royale, moyennant la neutralité de Naples et de la Toscane. Le ministre Thugut et son maître, par une odieuse violation du droit des gens, éludèrent la difficulté de donner leur avis sur ce projet. « C'était, dit Deforgues le 12 août, un nouvel outrage à venger. » L'hésitation des politiques est pourtant manifeste. C'est seulement deux mois après que la reine comparut devant le tribunal révolutionnaire, présidé par Herman (14 oct.). Les juges étaient Foucault, Douzé-Verneuil et Lane ; parmi les jurés siégeaient un ex-marquis, Antonelle ; un chirurgien, Souberbielle, deux tailleurs, un perruquier. A la question sur « son état », Marie-Antoinette répondit avec une humilité singulière : « Je suis veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français. » Le réquisitoire de Fouquier-Tinville fit revivre sous une forme solennelle et déclamatoire « toutes les rumeurs impudiques que la méchanceté de la cour avait fait passer du fond des boudoirs dans les carrefours et les tavernes ». Il fut plus précis, sans l'être autant que l'histoire, sur l'influence prépondérante que la reine avait exercée dans le sens de la contre-révolution et de la trahison. Il eut le tort à jamais déshonorant de s'armer des paroles arrachées et peut-être suggérées au dauphin prisonnier, pour imputer à une mère d'avoir elle-même corrompu son fils. — Les témoins appelés furent peu nombreux ; les principaux étaient : Bailly, d'Estaing, Manuel, Valazé, La Tour du Pin, Hébert. Les trois premiers ne fournirent aucun fait ni pour ni contre l'accusée. Valazé affirma que les papiers de Septeuil contenaient une lettre par laquelle le ministre priait Louis XVI de communiquer à Marie-Antoinette un plan de campagne. La Tour du Pin corrobora ce témoignage en avouant qu'à l'époque de son ministère il avait dû remettre à la reine l'état exact de l'armée française. Hébert, ayant développé l'infâme accusation du réquisitoire, la reine garda un silence méprisant. Mais un juré insista : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle avec une émotion profonde, c'est que la nature se refuse à répondre à une telle inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. » L'auditoire frémit; Hébert fut atterré : cet excès de zèle devint une des causes de sa mort, lorsqu'il fut commenté par Robespierre. Mais sur les griefs politiques les réponses de l'accusée furent ou faibles ou mensongères, spécialement en ce qui touchait son rôle au 10 août. Elle se déclara non responsable des actes de Louis XVI, n'étant que sa femme, et par conséquent soumise à ses volontés, et, quant à la « faiblesse » du roi, elle répondit : « Je ne lui ai jamais connu le caractère dont vous parlez. » L'interrogatoire n'était d'ailleurs qu'une formalité, de même que les plaidoyers officieux de Chauveau-Lagarde et de Tronçon-Ducoudray. Les questions posées au jury furent : 1° Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres tendant à fournir, aux ennemis extérieurs de la République, des secours en argent, à leur ouvrir l'entrée du territoire et à y faciliter le progrès de leurs armes ? 2° Marie-Antoinette d'Autriche est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres ? 3° Est-il constant qu'il existe un complot tendant à allumer la guerre civile ? 4° Marie-Antoinette a-t-elle participé à ce complot ? Le verdict du jury fut affirmatif et la sentence de mort prononcée le 16 oct. à quatre heures et demie du matin. La reine l'entendit avec courage et sortit sans proférer une parole. Reconduite à la Conciergerie, elle écrivit à Madame Elisabeth une lettre aussi noble que touchante, connue sous le nom de *Testament*, retrouvée dans les papiers de *Courtois* (V. ce nom) et rendue publique par Louis XVIII par-devant les Chambres de 1816. Il reste douteux qu'elle ait pu se confesser à un prêtre non assermenté, qui aurait été l'abbé Magnin (sous le nom de Charles). Sa dernière crainte fut que « le peuple ne la mît en pièces ». Le bourreau ne parut qu'à onze heures. Ce ne fut pas dans une voiture comme Louis XVI, mais sur une ignoble charrette, que Marie-Antoinette fut conduite au supplice. Le cortège funèbre prit non la route la plus directe, mais celle du Pont-Neuf, du Palais-Royal, de la rue Saint-Honoré, de la rue Royale. A la hauteur de Saint-Roch, la populace applaudit. La tête de la reine tomba à midi et quart : elle fut montrée à la foule au cri de *Vive la République !* « En immolant Marie-Antoinette, vous la consacrez, » écrivit Mme de Staël. Epargnée, elle eût été considérée par tous les esprits impartiaux comme une reine orgueilleuse et légère, coupable de trahison envers son pays d'adoption. L'expiation qu'elle a subie est devenue pour sa mémoire l'origine d'un véritable culte, et le prétexte d'apologies qui ont souvent dépassé le but. La publication des pièces et des lettres authentiques surtout tirées des archives de Vienne a amplement confirmé, non les insanités monstrueuses débitées contre Marie-Antoinette, mais le verdict du jury de 1793 dans les termes qui ont été rapportés. H. MONIN.

BIBL. : Les *Mémoires* du temps, plus spécialement ceux de Jos. WEBER, frère de lait de la reine ; Paris, 1804-9, 3 vol. in-8 ; de Mme CAMPAN, sa femme de chambre ; Paris, 1822, 3 vol. in-8 ; de BESENVAL, de DUMOURIEZ, de BOUILLÉ, de FERRIÈRES, de Mme de TOURZEL, de la baronne d'OBERKIRCH (ceux de Mlle Bertin, de la comtesse d'Adhémar, du coiffeur Léonard sont apocryphes). — D'ARNETH, *Geschichte Marias-Theresias;* Vienne, 1863-79, 10 vol. in-8. — *Maria-Theresia und Marie-Antoinette, ihr Briefwechsel wæhrend der J. 1770-80;* Vienne, 1865, in-8. — *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel;* Vienne, 1866, in-8. — D'ARNETH et GEFFROY, *Correspondance secrète de Marie-Thérèse et du comte Mercy-Argenteau;* Paris, 1874, in-8. — D'ARNETH et FLAMMERMONT, *Correspondance secrète du comte Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II*, etc.; Paris, 1891, in-8.— E. Q.-B. (Quentin-Bauchard), *Bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au château des Tuileries*, catalogue authentique ; Paris, 1884, in-18.— Ad. JULLIEN, *la Comédie à la cour... ; le Théâtre de Marie-Antoinette à Trianon ;* Paris, 1885, in-4. — *La Ville et la Cour au* XVIIIe *siècle ; Mozart, Marie-Antoinette, les Philosophes;* Paris, 1881, in-12. — Comte DE REISET, *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette ;* Paris, 1885, 2 vol. in-4. — E. et J. DE GONCOURT, *Histoire de Marie-Antoinette;* Paris, 1859, in-8. — FEUILLET DE CONCHES, *Marie-Antoinette et Madame Elisabeth;* Paris, 1873, 6 vol. in-8. — IMBERT DE SAINT-AMAND, *les Femmes de Versailles;* Paris, 1882, 1887, 1889 ; 4 vol. in-18, in-8 et in-4. — Lord RONALD GOWER, *Iconographie de la reine Marie-Antoinette... ;* Paris, 1883, in-fol. — Maxime de LA ROCHETERIE, *Histoire de Marie-Antoinette ;* Paris, 1890, 2 vol. in-8. — Maxime de LA ROCHETERIE et marquis de BEAUCOURT, *Lettres de Marie-Antoinette;* Paris, 1895, t. I, in-8 (en cours). — *La Révolution française*, n° du 14 mai 1895, p. 476 (art de M. FLAMMERMONT). — M. TOURNEUX, *Marie-Antoinette devant l'histoire; essai bibliogr.;* Paris, 1896, in-8.

MARIE D'ANGLETERRE, reine de France, née en 1497, morte en 1534. Fille de Henri VII, roi d'Angleterre, elle épousa Louis XII en 1514 ; devenue veuve au bout de quelques mois, elle se remaria bientôt avec le duc de Suffolk et passa le reste de sa vie en Angleterre.

MARIE D'ANJOU, reine de France, née le 14 oct. 1404, morte le 29 nov. 1463. Fille de Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, et de Yolande d'Aragon, elle fut accordée le 18 déc. 1413 au comte de Ponthieu, depuis Charles VII. Femme médiocre, dépourvue des dons brillants de l'esprit et de l'intelligence, elle fut toujours épouse et mère dévouée. Charles VII n'eut jamais pour elle qu'une tendresse en quelque sorte obligée, mais ne cessa de lui témoigner les plus grands égards ; une nombreuse postérité fut le fruit de cette union. Marie d'Anjou vécut obscure et retirée dans ses résidences de prédilection, principalement à

Chinon et à Tours. On lui doit de nombreuses fondations pieuses, entre autres celle de l'Hôtel-Dieu de Bourges. En 1463, deux ans après la mort de son mari, elle manifestait l'intention de se rendre en Terre sainte pour remplir un vœu négligé par Charles VII lorsque la mort vint le surprendre à l'abbaye de Châtellier en Poitou. H. C.

BIBL. : Chroniques contemporaines. — BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII.*

MARIE DE BRABANT, reine de France, morte à Muret le 12 janv. 1321. Fille du duc de Brabant, Henri III, et d'Alix de Bourgogne, elle épousa à Vincennes au mois d'août 1274 le roi de France Philippe III. Compromise lors de la mort de l'aîné des fils que son mari avait eus de son premier mariage, elle fut quelque temps prisonnière. Devenue veuve en 1285, elle vécut depuis dans la retraite.

MARIE DE LUXEMBOURG, reine de France, née en 1505, morte à Issoudun en févr. 1324. Fille de l'empereur Henri VII, elle fut mariée le 21 sept. 1321 au roi de France, Charles IV, divorcé d'avec Blanche de Bourgogne, et mourut après deux ans et demi de mariage.

MARIE DE MÉDICIS, reine de France, née à Florence le 26 avr. 1573, morte à Cologne le 3 juil. 1642. Fille du grand-duc de Toscane François Ier et de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, elle fut élevée par sa tante Christine de Lorraine, femme du grand-duc Ferdinand Ier. C'était une personne de belle prestance, grande, grosse, les yeux ronds, froide, hautaine, fastueuse, paresseuse, vindicative, d'humeur acariâtre. Son mariage avec Henri IV fut négocié par Sillery et d'Alincourt, célébré par procuration à Florence (5 oct. 1600) avec une grande pompe. Marie de Médicis arriva par mer, accompagnée d'une foule d'Italiens et déployant un luxe extrême. Le roi la joignit à Lyon le 9 déc. Il s'en lassa vite et le mois suivant revint à sa maîtresse, la marquise de Verneuil, qu'il logea près de la reine. Celle-ci ne cessait de quereller son mari, et la prompte naissance d'un dauphin la rendit forte, lui créant un parti. Elle groupa autour d'elle les amis de l'Espagne et des jésuites, les vieux ligueurs, à côté d'indignes favoris parmi lesquels était Concini, époux de Léonora Galigaï (V. CONCINI). Lorsque Henri IV se prépara à sa campagne d'Allemagne, elle obtint d'être nommée régente avec une voix dans le conseil de régence composé de 15 membres (20 mars 1610). Elle arracha aussi au roi la célébration de la cérémonie du sacre, retardée jusqu'alors (13 mai 1610); Henri IV savait que le sacre de la reine serait son arrêt de mort et, en effet, il fut assassiné le lendemain. Bien que Marie n'en ait paru ni surprise ni affligée, sa complicité n'est pas prouvée. En deux heures, le duc d'Epernon assura tout et imposa au parlement de lui donner la régence du royaume, invoquant des lois qui n'existaient pas. Un lit de justice consacra la chose le lendemain. Le pouvoir passait aux ennemis du roi assassiné. La réaction commença. La reine garda d'abord Sully, mais ne prit conseil que du nonce, de l'ambassadeur d'Espagne, du père Cotton, de Concini et d'Epernon. Bientôt elle congédia Sully (16 janv. 1611), dissipa le trésor déposé à la Bastille, prodigua des cadeaux à Guise, à Condé, à ses favoris. Peu intelligente et sans esprit de suite, elle n'eut d'autre idée que l'alliance espagnole, fiança Louis XIII à l'infante Anne d'Autriche et Elisabeth de France à l'infant Philippe (1612). L'inquiétude des protestants fut le prétexte de nouveaux troubles; les grands n'obéissaient plus; ils finirent par s'insurger ouvertement. Condé, au nom de la noblesse, réclama la convocation des Etats généraux. La régente leur céda par le traité de Sainte-Menehould (15 mai 1614), donnant 150,000 écus à Condé, 300,000 livres à Mayenne, la Bretagne au duc de Vendôme, Mézières au duc de Nevers, etc. Les princes ne désarmant pas, Marie de Médicis eut une lueur d'énergie et les y obligea en marchant contre eux les armes à la main. Louis XIII fut déclaré majeur le 20 oct. 1614, mais il laissa sa mère gouverner; les Etats généraux furent réunis et renvoyés au bout de cinq mois, sans aucun résultat. Condé reprenant les armes, la reine mère, appuyée par Guise et d'Epernon, le déclara criminel de lèse-majesté et s'en alla avec une armée conduire à Bordeaux sa fille Elisabeth fiancée à l'infant Philippe et chercher Anne d'Autriche dont le mariage avec Louis XIII fut célébré (oct. 1615). Aussitôt après elle traita avec les grands, leur prodigua les dons, renvoya Sillery et d'Epernon, mit Condé à la tête du conseil (3 mai 1616). Quatre mois après, elle le fit arrêter; la guerre civile reprit, mais le roi, excité par son favori de Luynes, fit tuer Concini (24 avr. 1617). Marie de Médicis fut quelque temps prisonnière dans sa chambre; son fils refusa de la voir, l'interna à Blois (3 mai 1617). D'Epernon l'en fit évader le 22 févr. 1619 et la mena à Angoulême. Elle obtint alors sa liberté, le gouvernement de l'Anjou, de l'argent. Elle groupa autour d'elle les mécontents, mais, quand on en vint aux armes, Louis XIII les dissipa sans peine après l'escarmouche des Ponts-de-Cé; il se réconcilia avec sa mère. Celle-ci reprit son influence à la mort de Luynes et reparut au conseil. Elle était dirigée par son nouveau favori, son aumônier Richelieu, qu'elle fit nommer cardinal (1622) et entrer au conseil (1624). S'apercevant qu'elle s'était donné un maître, elle transmit sa faveur à son confesseur Bérulle et continua d'intriguer pour les Espagnols. Elle eut un regain de pouvoir au moment de la campagne d'Italie où elle fut chargée de la régence (1629). Coalisée avec Anne d'Autriche et Gaston d'Orléans, elle essaya par des scènes violentes d'obtenir le renvoi du cardinal. Louis XIII parut un instant près de céder; on crut la reine victorieuse : c'est la journée des Dupes (12 nov. 1630). Le châtiment ne devait pas se faire attendre : Marie de Médicis fut retenue captive à Compiègne (févr. 1631). Elle s'enfuit (18 juil. 1631), et, ne trouvant pas dans La Capelle l'asile qu'on lui avait promis, se réfugia aux Pays-Bas (1631). Elle comptait revenir après le triomphe de Gaston d'Orléans, qui venait de s'insurger; mais Gaston fut battu. Elle resta plusieurs années aux Pays-Bas, dirigée par les pères Chanteloube et Saint-Germain, intriguant toujours avec les mécontents français, adressant des manifestes aux parlements, à la noblesse, etc. Puis elle passe en Angleterre (1638) chez son gendre Charles Ier, sollicite en vain la permission de rentrer en France, et doit quitter Londres (1641) où le peuple ne veut plus souffrir cette reine catholique. Elle se rend en Allemagne et meurt à Cologne (1642). Sa pauvreté dans les derniers temps a été fort exagérée, comme le prouvent les legs faits par son testament. Son corps fut inhumé à Saint-Denis. Elle a fait commencer le palais du Luxembourg, tracer le Cours-la-Reine, établir l'aqueduc d'Arcueil, pensionna Malherbe. C'est pour Marie de Médicis que Rubens a peint la série de tableaux qui retracent la vie de la reine et qui sont aujourd'hui au Louvre. Sur sa vie, V. aussi les biographies de LOUIS XIII, CONCINI et RICHELIEU.

BIBL. : D'ESTRÉES, *Mémoires d'Etat sous la régence de Marie de Médicis*; Paris, 1666. — PONTCHARTRAIN, *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*; La Haye, 1720, 2 vol. — Miss PARDOE, *The Life of Mary de Medicis*; Londres, 1852, 3 vol. — MICHELET, *Henri IV et Richelieu*. — PERRENS, *les Mariages espagnols sous Henri IV et la régence de Marie de Médicis*; Paris, 1869. — Du même, *l'Eglise et l'Etat en France sous le règne de Henri IV...*; Paris, 1872. — B. ZELLER, *Henri IV et Marie de Médicis*, 1877. — HANOTAUX, *Histoire du cardinal de Richelieu*, 1893, t. I et II, 1re p. — HENRARD, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 1876.

MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, dauphine de France, née à Dresde le 4 nov. 1731, morte à Versailles le 13 mars 1767. Fille d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, et de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Josèphe, elle fut la deuxième femme de Louis, fils de Louis XV (9 févr. 1747) qu'elle perdit en 1765. Elle en eut huit enfants, dont trois morts en bas âge. Les autres sont *Louis XVI*, *Louis XVIII*, *Charles X*, *Marie-Clotilde*, reine de Sardaigne, et Madame *Elisabeth*. H. MONIN.

MARIE LESZCZYNSKA (Catherine-Sophie-Félicité), reine de France, née à Breslau le 23 juin 1703, morte à Versailles le 24 juin 1768. Elle était la seconde fille de Stanislas Leszczynski, alors palatin de Poznanie, grand échan-

son de la couronne, et de Catherine Opalinska. L'élection de son père (12 juil. 1704) à la couronne de Pologne, après la déposition d'Auguste II, ne fut guère que le commencement des malheurs dont sa jeunesse devait être abreuvée. Au mois de septembre de cette année, sa mère, obligée de fuir précipitamment de Varsovie à Poznan, devant un retour offensif d'Auguste II, faillit la perdre dans une auberge de village, où on la retrouva dans une auge d'écurie; et en 1706 elle échappa à grand'peine à un parti ennemi maître du château de Poznan. C'est en fugitive qu'elle se réfugia successivement à Stettin, où parvint la nouvelle de la défaite à Pultava (4 juil. 1709) de Charles XII, l'allié de son père, puis en Suède, où Stanislas rejoignit sa famille. Dans le duché de Deux-Ponts, dont Charles XII avait donné la jouissance à Stanislas, elle fut plus heureuse, et reçut de son père et de Mme Marenska, sa gouvernante, une excellente éducation, dans laquelle entrait la connaissance du latin, du dessin, de la musique. Mais à la mort du roi de Suède (11 déc. 1178), sa famille dut quitter ce duché dévolu à la maison palatine et se réfugier en France, à Wissembourg, où le régent l'autorisa à résider, en lui assurant une pension, qui du reste fut fort irrégulièrement payée. Elle y connut presque la pauvreté. Déjà cependant elle avait été recherchée en mariage par un prince de Bade, et par un descendant de Louvois, le comte d'Estrées, lorsque de plus hautes destinées semblèrent lui être réservées. Le duc de Bourbon, qui, en sept. 1723, avait succédé au régent, songeait à la fois à se remarier et à marier le roi, dont l'union avec l'infante d'Espagne avait été rompue (déc. 1724). Mme de Prie, sa maîtresse, qui avait beaucoup entendu parler de Marie Leszczynska par le chevalier de Vauchoux, un des commensaux des exilés, et par une amie de celui-ci, la dame Texier, veuve d'un ancien commis de Berthelot, paraît l'avoir désignée au choix de M. le duc, pour lui-même d'abord, puis pour le roi, lorsqu'il eut renoncé à unir le jeune Louis XV à une de ses ses sœurs, Mlle de Sens ou Mlle de Vermandois, et que les projets de mariage avec une fille du roi d'Angleterre, puis avec la princesse Elisabeth de Russie, eurent été abandonnés. Presque en même temps il était aussi question d'une demande de sa main par le jeune duc d'Orléans. Le comte d'Argenson, qui avait vu Marie à Wissembourg, en disait beaucoup de bien. Le mariage ayant été résolu dans le conseil du 31 mars 1725, et approuvé par le roi, ce fut le 2 avr. que Stanislas, averti par un courrier extraordinaire, apprit à sa fille sa nouvelle destinée. Le 15 août suivant, dans la cathédrale de Strasbourg, eut lieu le mariage par procuration, le duc d'Orléans représentant le roi. Le 4 sept. Louis XV vint au-devant d'elle à Moret, et le lendemain les royaux fiancés furent unis à Fontainebleau. Le roi se montra d'abord très empressé, même fort amoureux. Mais attachée au duc de Bourbon par reconnaissance, la reine tenta de détourner la disgrâce qui l'atteignit le 11 juin 1726. Cela suffit pour lui attirer les premières froideurs du roi et l'inimitié constante de Fleury, devenu premier ministre. Ce fut seulement après la naissance de trois filles qu'elle donna un dauphin à la monarchie (4 sept. 1729). La naissance d'un second fils, le duc d'Anjou (3 août 1730), qui mourut trois ans après, fut encore suivie, entre 1731 et 1737, de cinq grossesses, mais qui n'ajoutèrent que des filles à la famille royale, ce qui ne laissa pas d'accroître les froideurs du roi pour la reine. Le 15 juil. 1737, lors de la naissance de Mme Louise, à la demande si on l'appellerait Madame Septième : *Madame Dernière*, répondit-il, et il tint parole. Ce ne fut cependant qu'à partir de 1735 que Marie Leszczynska eut à subir la présence de maîtresses déclarées : la comtesse de Mailly d'abord, puis la marquise de Vintimille (1741), la duchesse de Châteauroux (1742-44), dont les hauteurs insolentes lui furent si cruelles, qu'elle sut presque gré à Mme de Pompadour (1745-64) des convenances qu'elle garda envers elle. La mort seule lui évita la présentation scandaleuse de la Du Barry. La douceur, l'amabilité, la grande charité de la reine, l'avaient rendue populaire; elle en eut des preuves lors de la guerre de la succession de Pologne, entreprise pour soutenir son père, élu roi de nouveau par les Polonais (12 sept. 1733), et qui excita un grand enthousiasme dans l'armée. Le traité de Vienne du 3 oct. 1735, par lequel la Lorraine était cédée à Stanislas avec réversibilité à la France, fut une grande satisfaction pour elle. C'était le dernier sourire de la fortune. Le roi à cette époque même commençait le cours de ses infidélités. Un moment, lors de la maladie de Louis XV à Metz (18 août-24 sept. 1744), la reine, qui était allée l'y rejoindre, crut avoir reconquis son cœur. L'illusion dura peu. Dès lors elle se renferme de plus en plus dans un petit cercle d'amis, le duc et la duchesse de Luynes, le président Hénault, etc.; elle se consacre plus encore aux bonnes œuvres, tient chez elle des assemblées de charité, où elle fait la quête. Les deuils se succèdent; après la mort de Madame Troisième (19 févr. 1733), elle perd encore en 1744 Madame Sixième; en 1752, Madame Henriette; en 1759, la duchesse de Parme; en 1765 (2 déc.), le dauphin, son orgueil et son espoir; l'année suivante, son père (23 févr.); la dauphine, enfin, qu'elle adorait (13 mars 1767). Elle survécut un peu plus d'un an seulement à cette dernière perte, consumée par une maladie de langueur. « Rendez-moi mes enfants et vous me guérirez, » disait-elle. Son corps fut transporté à Notre-Dame de Bon-Secours, à Nancy. Son portrait a été gravé par L. Crespy, N. Larmessin, J. Moyreau, d'après L.-M. Vanloo; par Petit, d'après J.-B. Vanloo; par Daulle, d'après Tocqué; par J.-N. Tardieu, d'après Nattier (1755). On trouve des lettres d'elle dans les *Mémoires* du duc de Luynes, et M. Victor des Diguières a publié : *Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska et de la duchesse de Luynes au président Hénault* (Paris, 1886, in-8). Elle avait eu de Louis XV : *Louise-Elisabeth* (1727-59); *Anne-Henriette*, jumelle de la précédente (1727-52); *Marie-Louise* (1728-33); *Louis*, dauphin (1729-65); le *duc d'Anjou* (1730-33); *Marie-Adélaïde* (1732-1800); *Victoire-Louise-Marie-Thérèse* (1733-99); *Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine* (1734-82); *Thérèse-Félicité* (1736-44); *Louise-Marie* (1737-87). E. ASSE.

BIBL. : L'abbé PROYART, *Vie de Marie Leckzinska*. — Du même, *Vie de Stanislas Ier*. — *Journal de ce qui s'est fait pour la réception de la reine*; Metz, 1725. — Comtesse D'ARMAILLÉ, *la Reine Marie Leckzinska*; Paris, 1870, in-12. — Ed. DE BARTHÉLEMY, *Mesdames de France*; Paris, 1870. in-12. — H. BONHOMME, *Louis XV et sa famille*; Paris, 1874, in-12. — Paul DE RAYNAL, *le Mariage d'un roi*; Paris, 1887, in-12. — *Mém.* de VILLARS, du marquis D'ARGENSON, du président HÉNAULT, du duc DE LUYNES, de Mme DE BRANCAS; Paris, 1890. — *Journal* de BARBIER, de Math. MARAIS. — SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, VIII, 266. — Marquise DES RÉAUX, *le Roi Stanislas et Marie Leckzinska*; Paris, 1895, in-8.

MARIE-LOUISE, femme de Napoléon Ier (V. BONAPARTE, t. VII, p. 248).

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de France, née à Madrid le 20 sept. 1638, morte à Versailles le 30 juil. 1683. Fille de Philippe IV et d'Elisabeth de France (fille de Henri IV), elle fut dès son enfance destinée à Louis XIV. Leur mariage fut une des conditions de la paix des Pyrénées; il eut lieu dans l'île des Faisans le 9 juin 1660. L'entrée de la jeune reine à Paris fut célébrée par des fêtes somptueuses. Sa belle-mère, la reine Anne, l'accueillit bien, mais Louis XIV ne tarda pas à lui donner les plus graves sujets de chagrin, dont elle prit comme confidentes sa belle-mère et la duchesse de Navailles. On sait comment celle-ci fut chassée pour avoir voulu entraver les intrigues du roi avec les demoiselles d'honneur; il fallut cependant arriver à supprimer en 1673 la chambre des filles d'honneur. La reine aimait à vivre confinée dans son appartement quand elle n'était pas forcée de prendre part aux cérémonies de cour qu'elle tenait d'ailleurs fort bien; elle affectionnait la société de ses femmes de chambre. C'est au nom de ses droits que fut reprise contre l'Espagne la guerre de 1668, et que son petit-fils Philippe V fut appelé à la couronne d'Espagne en 1701. On a raconté que le roi avait fait voyager ses maîtresses dans le même carrosse que sa femme;

il suffit qu'il ait fait avec la reine et Mmes de La Vallière et de Montespan ce triomphant voyage en Flandre, où le peuple voyait « trois reines »; Mme de Montespan fut dame d'honneur de la reine. Toujours jalouse, la reine avait fini par se résigner en apparence au scandale de l'adultère affiché et de la reconnaissance des bâtards. L. Del.

Bibl.: L'abbé Duclos, *Mme de La Vallière et Marie-Thérèse*. — J. Lair, *Louis XIV et Louise de La Vallière*.

Hongrie

MARIE, reine de Hongrie, née en 1370, morte à Nagyvárad en 1395. Fille du roi Louis le Grand, elle succéda à son père en 1382, sous la tutelle de sa mère Elisabeth; mais les deux reines tombèrent entre les mains de l'antiroi Charles de Naples. La mère fut tuée, la fille quelque temps captive. Elle épousa Sigismond, le futur empereur.

MARIE, dite *Marie-roi*, reine de Hongrie (1382-95), née en 1370, morte à Bude le 17 mai 1395. Fille de Louis d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, et d'Elisabeth de Bosnie, elle fut fiancée à l'âge d'un an à Sigismond de Luxembourg, qui en avait trois. A la mort de son père, elle fut reconnue roi de Hongrie, sa sœur Edwige régnant en Pologne. La régence fut donnée à sa mère Elisabeth, qui prit pour favori le palatin Gara et abaissa la famille de Howath élevée par Louis. Ceux-ci, coalisés avec le ban de Dalmatie, Laczkovicz, appelèrent le roi de Naples, Charles, à Zagreb (Agram). Il y vint, entra à Bude et fit déposer Marie par une diète. Elisabeth, qui s'était hâtée de couronner l'union de sa fille avec Sigismond, assista avec Marie au couronnement de Charles, mais le fit assassiner quelques jours après. Le ban de Croatie, Ladislav Howath, vengea Charles en surprenant à Diakovar Gara qui fut tué et faisant noyer Elisabeth. Marie fut retenue prisonnière à Novigrad. Sigismond accourut alors et avec l'aide des Vénitiens fit relâcher sa femme (juil. 1387). Celle-ci renonça en faveur de son époux à tous ses droits au gouvernement de la Hongrie (V. Sigismond). A.-M. B.

MARIE d'Autriche, reine de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, née à Bruxelles le 17 sept. 1505, morte à Cigalès le 18 déc. 1558. Elle était le quatrième enfant de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle. A peine âgée de dix ans, elle épousa Louis, roi de Hongrie et de Bohême, qui fut tué à Mohacz en 1526. Elle devint gouvernante générale des Pays-Bas en 1531, après la mort de sa tante *Marguerite d'Autriche* (V. ce nom). Elle fit preuve de beaucoup de clairvoyance et de fermeté et seconda très habilement son frère dans les préparatifs de l'expédition contre Tunis, dans sa querelle avec les Gantois et dans la campagne menée pour l'acquisition de la Gueldre. Elle résigna ses pouvoirs le jour même de l'abdication de l'empereur et se retira en Espagne. Trois ans plus tard, cédant aux instances répétées de Philippe II, elle se disposait à reprendre la direction du gouvernement belge, quand elle mourut presque subitement. C'était une femme d'un esprit très distingué, qui protégea généreusement les artistes et les hommes de lettres; elle réunit une très riche collection de manuscrits qui est aujourd'hui déposée à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. On répandit le bruit que Marie de Hongrie inclinait vers les doctrines de la Réforme, mais ce point n'a pas été établi, bien que Luther lui ait dédié un de ses ouvrages. E. H.

Bibl.: Th. Juste, *Histoire de Marie de Hongrie*; Bruxelles, 1855, in-8.

MARIE-Thérèse d'Autriche, impératrice d'Allemagne et reine de Hongrie (V. ci-dessus, p. 97).

Italie

MARIE-Béatrice d'Este, duchesse de Massa et princesse de Carrare, née à Modène en 1750, morte à Massa en 1829. Héritière de la maison d'Este, dont elle transmit les droits à son mari Ferdinand, archiduc d'Autriche, elle prit possession personnellement, en 1814, du duché de Massa et de la principauté de Carrare, qui revinrent, après sa mort, à son fils François IV, duc de Modène.

MARIE-Caroline, reine de Naples (V. Caroline-Marie).

MARIE-Clotilde-Adélaïde-Xavière de France, reine de Sardaigne, née à Versailles le 23 déc. 1759, morte à Naples le 7 mars 1802, fille du dauphin Louis, fils de Louis XV, et de Marie-Joséphine de Saxe. Malgré une vocation décidée pour la vie religieuse, elle fut, pour des raisons d'Etat, mariée au prince de Piémont le 27 août 1775. A la cour du roi Victor-Amédée III, son beau-père, elle vécut dans une demi-retraite, et cette austérité s'accentua encore après la mort de son frère Louis XVI et de sa sœur Madame Elisabeth. Elle ne devint reine de Sardaigne (16 oct. 1796) que pour assister aux malheurs de son époux, Charles-Emmanuel IV. Le 6 déc. 1798, les vexations du Directoire les forcèrent l'un et l'autre à gagner la Toscane, puis la Sardaigne, d'où les rappelèrent les nouvelles des victoires des Russes et des Autrichiens sur l'armée française. Mais, après Marengo, la vie errante recommença. La reine acquit dans ces épreuves une réputation de sainteté que Pie VII consacra par le décret du 10 avr. 1808, qui la déclara vénérable. H. Monin.

MARIE-Louise de Bourbon, reine d'Etrurie, puis duchesse de Lucques, née à Madrid le 6 juil. 1782, morte à Lucques le 13 mars 1824. Fille de Charles IV, roi d'Espagne, elle épousa, en 1798, Louis de Bourbon, fils du duc de Parme, qui devint roi d'Etrurie en 1801. Veuve en 1803, régente au nom de son fils Louis II, elle fut dépossédée par Napoléon en 1807, séjourna à Parme, puis à Nice, tenta de fuir en Angleterre (1812) et fut enfermée dans un couvent de Rome. Le Congrès de Vienne lui attribua en 1814 le duché de Lucques (V. Bourbons de Parme et Etrurie [Royaume d']). Le pape l'a béatifiée en 1876. — Lemierre d'Argy publia en 1814 à Paris les *Mémoires de la reine d'Etrurie*.

Pays-Bas

MARIE de Bourgogne, souveraine des Pays-Bas, née à Bruxelles le 13 févr. 1457, morte à Bruges le 27 mars 1482. Elle était l'enfant unique de Charles le Téméraire et de sa seconde femme, Isabelle de Bourbon. Après la mort du Téméraire, Louis XI envahit les Pays-Bas; la jeune duchesse réunit les Etats généraux à Gand, et obtint d'eux les subsides et les contingents nécessaires pour pouvoir résister à l'invasion, mais elle dut, en échange, leur accorder le grand privilège de 1477 qui détruisait l'œuvre de centralisation opérée par les ducs de Bourgogne et augmentait les droits du peuple à un degré jusque-là inconnu. Marie envoya peu après au roi de France une ambassade conduite par Hugonet et Humbercourt (V. Hugonet). Le roi refusa de reconnaître les droits de la duchesse à moins qu'on ne lui remit immédiatement l'Artois et le comté de Boulogne; si la duchesse épousait le dauphin, les prétentions du roi seraient retirées. Les Etats des Pays-Bas envoyèrent à leur tour une ambassade et firent entendre que le mariage de Marie ne pouvait se conclure sans le consentement du pays. Louis XI montra alors aux délégués flamands une lettre de la duchesse disant que cette affaire devait être traitée par Hugonet et Humbercourt. Les délégués, furieux, rentrèrent à Gand; le mécontentement populaire se traduisit en émeutes sanglantes; Hugonet et Humbercourt comparurent devant une commission extraordinaire, furent condamnés à mort et exécutés. Pendant ce temps, Louis XI s'emparait de la Picardie et de l'Artois. Marie se décida alors à épouser Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III; le mariage fut célébré à Gand le 19 août 1477. L'année suivante, la guerre recommença; Maximilien battit les troupes françaises à Enguinegatte le 7 août 1479, et depuis lors il n'y eut plus d'action militaire importante, Louis XI étant atteint de la maladie qui devait l'emporter. Les Pays-Bas demeurèrent donc à la fille de Charles le Téméraire et au prince autrichien. Les deux époux ne pouvaient s'entendre que par interprète, car Marie ne parlait que français et Maximilien qu'allemand. Néanmoins leur union fut heureuse. Marie était une des plus belles personnes de son temps, très bonne, énergique, intelligente, protectrice des

arts. Au mois de mars 1482, elle mourut des suites d'une chute de cheval et fut inhumée dans l'église Notre-Dame, à Bruges, où on lui érigea un splendide mausolée. La duchesse laissait deux enfants : *Philippe*, né à Bruges le 20 juil. 1478, qui fut le père de Charles-Quint, et *Marguerite*, née à Bruxelles le 10 janv. 1480. Son second fils, *François*, était mort en bas âge. E. H.

BIBL. : GAILLARD, *Histoire de Marie de Bourgogne;* Paris, 1757. — MUNCH, *Maria von Burgund;* Leipzig, 1832, 2 vol. — DELEPIERRE, *Vie de Marie de Bourgogne;* Bruxelles, 1841.

Pologne

MARIE-CASIMIRE, reine de Pologne (1674-96), née en 1641, morte à Blois le 30 janv. 1716. Fille de Henri de *Lagrange d'Arquien* (V. ce mot), elle alla en Pologne comme fille d'honneur de la reine Marie-Louise de Gonzague et épousa en premières noces Jacob de Radzivill, prince de Zamosc (Zamoyski), palatin de Sandomir. Devenue veuve, elle fut mariée par la reine à Jean Sobieski (5 juil. 1665). Elle eut sous le règne de celui-ci une grande influence. Avare, ambitieuse, elle ne cessa d'intriguer avec les membres de l'aristocratie. Elle combattit le parti français parce que Louis XIV refusait de nommer son père duc et pair et de la recevoir avec les mêmes honneurs que la reine d'Angleterre, répondant : « Je sais bien la différence qu'on doit faire entre une reine héréditaire et une reine élective. » Tandis que l'ambassadeur de France voulait allier la Pologne à la Turquie, Marie-Casimire fit pencher la balance en faveur de l'Autriche. On sait comment Sobieski sauva Vienne (1682). A la fin du règne, la reine redoubla d'intrigues avec ses dames françaises, l'envoyé vénitien Alberti, le jésuite Vota, les juifs Jonas et Rethsal, mettant le trésor au pillage. Elle ne put obtenir du roi qu'il fît un testament. Après sa mort, elle se retira à Rome, et en juin 1714 vint en France où le roi lui donna pour résidence le château de Blois. Elle fut ensevelie à Varsovie auprès de son mari. A.-M. B.

BIBL. : V. SOBIESKI.

MARIE-LOUISE DE GONZAGUE, reine de Pologne, morte en 1667. Elle fut successivement mariée en 1645 au roi Wladyslaw IV, puis à son frère et successeur Kazimir V. Elle intrigua pour assurer la couronne de Pologne à un Condé et brouilla son mari avec G. Lubomirski qui le battit.

Suède

MARIE-ELÉONORE, princesse suédoise, femme de Gustave II Adolphe, fille du prince-électeur Jean Sigismond de Brandebourg, et de la princesse Anne de Prusse, née à Kœnigsberg le 11 nov. 1599, morte à Stockholm le 18 mars 1655. Son mariage avec Gustave-Adolphe, mariage d'amour de part et d'autre, fut célébré à Stockholm le 25 nov. 1620, et elle fut couronnée reine de Suède le 28 du même mois. Elle avait une peine extrême à quitter son mari, et elle le suivit en 1631 en Allemagne, où elle passa à Mayence l'hiver de 1631 à 1632. La mort de Gustave-Adolphe la rendit profondément malheureuse, et la bizarrerie de son caractère — dont parfois son royal époux avait eu à souffrir — fut encore accrue par sa douleur : elle ne voulait point se séparer du corps du roi, aurait voulu qu'on attendît pour l'enterrer qu'elle fût morte, et faisait fréquemment ouvrir le cercueil qui le renfermait pour contempler les traits aimés; son appartement, tendu de noir, n'était éclairé que par des cierges, et c'est là qu'elle gardait près d'elle sa fille Christine, négligée du vivant du roi, mais sur qui s'était reportée une partie de son affection depuis qu'il n'était plus. Toutes ces singularités, ainsi que sa malveillance trop peu cachée pour la Suède et les Suédois, lui créèrent avec le gouvernement de nombreuses difficultés. Aidée par Christian IV de Danemark, elle quitta la Suède, déguisée en petite bourgeoise, et se réfugia dans l'île de Falster (1640). Du Danemark elle passa, quelques années plus tard (1643) dans le Brandebourg, chez son neveu Frédéric-Guillaume, le grand électeur, et ne revint en Suède qu'en 1648, à la majorité de sa fille Christine. Le gouvernement suédois lui avait d'ailleurs servi pendant son absence une rente de 30,000 thalers. Traitée avec froideur par la reine, mal vue à la cour, elle se retira à Nyköping. Elle ne put supporter le chagrin que lui causèrent l'abdication de Christine et sa conversion au catholicisme. Elle repose dans l'église de Riddarholm, près de Gustave-Adolphe. Th. C.

Ordre de Marie-Eléonore. — Créé en Suède par la reine de ce nom, après la mort de son époux Gustave-Adolphe. Elle le conféra spécialement aux princesses de sang royal; mais, après la mort de sa fondatrice, l'ordre disparut.

PERSONNAGES DIVERS

MARIE (Christophe), entrepreneur général des ponts de France. Il s'était engagé, en 1614, avec deux associés, à construire un pont de pierre sur la Seine, en face de l'île Saint-Louis, et à faire divers autres travaux de quais et de bâtiments d'habitation, qu'il ne put exécuter par suite de l'opposition de corporations religieuses ; cependant Marie construisit, en face de la rue des Nonnains-d'Yères, un pont de bois qui reçut son nom, et ce nom de Marie fut conservé jusqu'à nos jours à un pont de pierre qui remplaça l'ancien pont de bois après la destruction de celui-ci en 1710. Marie avait aussi construit un autre pont de bois, à Lyon, en face de l'archevêché. Ch. L.

MARIE (Pierre), théologien français, né à Rouen en 1589, mort à Bourges en 1645. Entré en 1616 dans la Compagnie de Jésus, il eut de grands succès de prédicateur. Il a publié deux livres souvent réédités : *la Sainte Solitude* (Douai, 1636, in-16); *la Science du Crucifix* (Paris, 1642, in-12).

MARIE (Joseph-François), savant français, né à Rodez le 25 nov. 1738, mort à Memel (Prusse) en févr. 1801. Après être entré dans les ordres, il se fit recevoir en Sorbonne, où il occupa la chaire de philosophie. En 1762, il succédait à l'astronome Lacaille dans ses doubles fonctions de censeur royal et de professeur de mathématiques au collège Mazarin. A la Révolution, il quitta la France et suivit le comte de Provence. Il vécut quelque temps dans l'intimité de la famille royale de Prusse, à Mittau, et devait aller la rejoindre à Varsovie, quand il fut trouvé mort dans son lit, à Memel, un couteau dans le cœur. On doit à l'abbé Marie la réimpression de trois ouvrages de Lacaille : *Tables de logarithmes* (Paris, 1768, souv. rééd.) ; *Leçons élémentaires de mathématiques* (Paris, 1770), et *Traité de mécanique* (Paris, 1774), avec additions nombreuses. On trouve plusieurs lettres de lui dans les mémoires de Chateaubriand. L. K.

MARIE (Charles-François-Maximilien), mathématicien français, né à Paris le 1er janv. 1819, mort à Paris le 27 avr. 1891. Entré en 1838 à l'Ecole polytechnique et en 1840 à l'Ecole d'artillerie de Metz, il quitta l'armée pour se livrer à l'enseignement, fut nommé en 1863 répétiteur de mécanique à l'Ecole polytechnique et plus tard examinateur d'admission à la même école. Il est l'auteur d'une théorie nouvelle des fonctions de variables imaginaires, qui fut assez mal accueillie. Outre des mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans le *Journal* de Liouville, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, dans le *Journal de l'Ecole normale*, il a publié : *De la Nature des grandeurs négatives et imaginaires* (Paris, 1843, in-8 ; 2e éd., 1845) ; *Leçons d'algèbre élémentaire* (Paris, 1863, in-8) ; *Théorie des fonctions de variables imaginaires* (Paris, 1874-75, 3 vol. in-8) ; *Histoire des sciences mathématiques et physiques* (Paris, 1883-88, 12 vol. in-8), etc. L. S.

MARIE (GALLI-) (V. GALLI-MARIÉ).

MARIE (Paola), comédienne et chanteuse française, née en 1851. Fille du chanteur Marié (né en 1814), et douée d'une superbe voix de mezzo-soprano, pleine et onctueuse, elle reçut de son père une excellente éducation musicale qu'elle ne sut pas mettre à profit, car elle mit cette voix superbe au service du genre de l'opérette, alors qu'elle en aurait pu

tirer parti d'une façon plus digne et plus profitable. Mlle Paola Marié appartint à plusieurs de nos théâtres d'opérettes, entre autres aux Folies-Dramatiques, où elle obtint un succès éclatant dans *la Fille de Mme Angot*, et aux Nouveautés.

MARIE (Pierre), médecin français, né à Paris le 9 sept. 1853. Docteur en médecine en 1888, il a été nommé agrégé de la faculté au concours de 1892. On lui doit de bons travaux *Sur la Nature et sur quelques-uns des symptômes de la maladie de Basedow* (1880, 1883) ; sur *la Sclérose en plaques* (1883 à 1885) ; *Contribution à l'étude de quelques-unes des formes cliniques de la myopathie primitive* (1885, en collaboration avec M. G. Guinon). Il a donné la première description des maladies suivantes et publié plusieurs mémoires sur *l'Acromégalie* (1886, 1888, 1889), *l'Ostéo-arthropathie hypertrophiante pneumique* et *l'Hérédo-ataxie cérébelleuse* (1893). Il a encore (avec Charcot) décrit une forme d'atrophie musculaire progressive débutant par les pieds et les jambes (1886) qui porte le nom d'amyotrophie de la forme Charcot-Marie. Nous citerons encore de lui ses *Leçons sur les maladies de la moelle épinière* (1892) et un intéressant mémoire : *De l'Origine exogène ou endogène des lésions du cordon postérieur étudiées comparativement dans le tabes et dans la pellagre* (1893).

MARIE Alacoque (V. Alacoque).

MARIE d'Agreda (V. Agreda).

MARIE de Clèves (V. Clèves).

MARIE de France, poétesse française du XIIe siècle. C'était une femme d'humble condition qui, née en France, c.-à-d. dans l'Ile-de-France (de là son surnom), vint en Angleterre et y vécut du produit de sa plume, en versifiant pour les grands des récits en français. Il ne nous reste d'elle que trois ouvrages, des fables, des lais et un poème *Sur le Purgatoire de Saint Patrice*. Ses *Fables* (en vers de 8 syllabes à rimes plates) sont dédiées à un comte Guillaume qu'il n'est pas facile d'identifier; c'est probablement le plus ancien des ouvrages conservés (vers 1170) ; elles sont écrites d'un style simple et clair, mais sec ; c'est la traduction d'un recueil latin, connu sous le nom de *Romulus*, qui se composait essentiellement de la mise en prose des fables de Phèdre et d'une collection de fables indiennes arrivées en Occident par Constantinople. Ses *Lais* (même forme), le plus intéressant de ses ouvrages, furent dédiés vers 1180 à un roi d'Angleterre qui ne peut être que Henri II; ils reposent sur des récits oraux entendus en anglais, d'anciennes légendes de provenances diverses, mais en grande partie celtiques d'origine. « Ce sont des contes d'aventure et d'amour, où figurent souvent des fées, des merveilles, des transformations; on y parle plus d'une fois du pays de l'immortalité, où les fées conduisent et retiennent les héros ; on y mentionne Arthur, dont la cour est parfois le théâtre du récit et aussi Tristan. On peut y reconnaître les débris d'une ancienne mythologie, d'ordinaire incomprise et presque méconnaissable ; il y règne en général un ton tendre et mélancolique en même temps qu'une passion inconnue aux chansons de geste; d'ailleurs les personnages des contes celtiques sont transformés en chevaliers et en dames. » (G. Paris.) Les plus beaux lais de Marie ont une couleur bien celtique, par exemple *Guigemar* (histoire de deux amants rapprochés par une merveilleuse fatalité, puis séparés et enfin réunis de nouveau); *Bisclavret* (histoire de loup-garou : un homme changé en loup par la faute de sa femme, qui aime un autre homme, finit par recouvrer la forme humaine et se venge des coupables) ; *Lanval* (un chevalier est aimé par une fée d'une merveilleuse beauté qui l'entraîne dans un monde enchanté) ; *Yonec* (une jeune épouse enfermée par un vieux mari est consolée par un chevalier qui vient la visiter changé en oiseau ; l'amant tué par le mari est vengé par son fils) ; le lai du *Chèvrefeuille* (épisode de la légende galloise de Tristan). D'autres sont originaires de la France continentale (*le Frêne*, *les Deux Amants*, dont la scène est localisée en Normandie) ; d'autres enfin sont des récits qu'on retrouve à peu près partout : *Equitan*, *Laustic*, *Milon* (combat entre un père et son fils), *Eliduc* (légende du mari aux deux femmes). Les lais qui lui sont positivement attribués par les manuscrits sont au nombre de 12, mais il est très probable que quelques-uns des anonymes, comme *Tidorel* et *Tiolet*, lui appartiennent aussi. *L'Espurgatoire Saint Patriz*, une traduction (exécutée vers 1190) du *Tractatus de Purgatorio S. Patricii* de Henri de Salterey, est une des nombreuses versions de la vision (irlandaise d'origine) des peines de l'autre monde, du chevalier Owen. Les œuvres complètes de Marie de France ont été publiées par Roquefort (Paris, 1820, 2 vol. in-8). Les lais ont été récemment réimprimés par M. K. Warnke (Halle, 1885, *Bibliotheca Normannica*) ; le *Purgatoire* par M. T. Jenkins (Philadelphie, 1894) ; une édition des fables préparée par M. E. Mall doit paraître par les soins de M. Elliott. A. Jeanroy.

Bibl. : Introductions des éditions citées. — *Hist. litt. de la France*, XIX, p. 791. — G. Paris, dans *Romania*, VII, 1; XXIV, 290. — J. Bédier, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 oct. 1891.

MARIE de l'Incarnation (Marie Guyard, dite), née à Tours en 1599, morte en 1672. Devenue veuve après deux années de mariage, elle pourvut à l'éducation de son fils et entra chez les ursulines de Tours. Puis elle partit pour le Canada, où elle fonda à Québec une maison de religieuses vouées à l'instruction des sauvages. Elle y mourut. On a publié d'elle : *Lettres* (Paris, 1677-81, in-4) ; *Retraite, avec une exposition succincte du Cantique des cantiques* (1682, in-12); *Ecole chrétienne ou explication des mystères de la foi* (1694, in-12).

MARIE de Saint-Georges (Alexandre-Pierre-Thomas-Amable), avocat et homme politique français, né à Auxerre le 15 févr. 1795, mort à Paris le 28 avr. 1870. Inscrit au barreau de Paris depuis 1819, il fut un des auxiliaires les plus éloquents du parti libéral sous la Restauration, prit part à tous les grands procès issus de l'agitation républicaine pendant la première moitié du règne de Louis-Philippe, fut bâtonnier de l'ordre (1841-42), et entra comme député de Paris (1842) au Palais-Bourbon où il siégea jusqu'en 1848 dans les rangs de la gauche dynastique et ne joua qu'un rôle assez effacé. Il n'en fit pas moins partie du Gouvernement provisoire institué le 24 févr. 1848 et qui le nomma ministre des travaux publics. A ce titre, il organisa les ateliers nationaux, dont il espérait se servir pour contrecarrer le programme socialiste de Louis Blanc. Envoyé à l'Assemblée constituante par les dép. de l'Yonne et de la Seine, il fut nommé par elle membre de la commission exécutive (4 mai 1848) et contribua malheureusement par d'imprudentes violences de langage à l'explosion des journées de Juin. Il dut se retirer avec la commission devant l'insurrection, fut quelque temps président de l'Assemblée et, appelé par Cavaignac au ministère de la justice (15 juil.), y demeura jusqu'au 20 déc. 1848. Il combattit la politique de l'Elysée et, n'ayant pas été réélu en 1849, reprit sa place au barreau où il eut encore sous l'Empire de grands succès. Député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif (1863), il y siégea dans les rangs de l'opposition républicaine ; mais sa santé était fort chancelante ; il n'était presque plus qu'un nom. Il n'obtint pas en 1869 le renouvellement de son mandat. A. D.

MARIE la Juive, alchimiste de la fin du IIIe siècle. Contemporaine de Zozime le Panapolitain, elle avait été initiée aux mystères de l'art sacré (science hermétique) dans le temple de Memphis, en même temps que Démocrite d'Abdère. On trouve des fragments de ses écrits dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale intitulé *Extraits d'un philosophe chrétien anonyme*, et dans différents recueils d'alchimistes. Elle parle dans l'un d'eux d'une « racine de mandragore ayant des tubercules ronds » qu'on croit être la pomme de terre. Ailleurs, elle donne une recette pour transmettre la chaleur aux cornues par l'inter-

médiaire d'un bain de sable ou de cendres : c'est l'origine du *bain-marie*. L. S.

MARIE-MADELEINE DE LA TRINITÉ, née à Aix en 1616, morte en 1678. Elle fonda la congrégation de la Miséricorde, dont elle fut la première supérieure.

MARIEBO. Ville de Danemark, dans l'île de Laaland, sur les bords du pittoresque lac de Mariebo; 2,542 hab. (1890). Le district (amt) de Mariebo, qui comprend Laaland, Falster et de petites îles environnantes, a 1,689 kil. q. et 100,552 hab. (1890).

MARIEL. Ville maritime de l'île de Cuba, prov. de Pinar del Rio; 8,000 hab. Exportation de café.

MARIEMONT. Localité de Belgique, dépendant de la com. de Morlanwelz, prov. de Hainaut. Ses houillères sont les plus importantes du pays. On voit à Mariemont les ruines du splendide château des archiducs Albert et Isabelle, détruit par les Français en 1794. Près de là, restes de l'abbaye de l'Olive, également détruite en 1794.

MARIEMONT. Village de Pologne, près de Varsovie. Ancien château ruiné et beau parc, résidence favorite de la reine *Marie-Casimire* (V. ce nom). C'est là que Stanislas Poniatowski fut enlevé par les confédérés de Bar (3 nov. 1771).

MARIEN (V. HAÏTI, t. XIX, p. 734).

MARIENBAD. Ville de Bohême, district de Tepl, à 628 m. d'alt., sur le ch. de fer de Pilsen à Eger; 2,119 hab. (Allemands). C'est une célèbre station balnéaire, dont les sources appartiennent aux prémontrés. Les baigneurs furent en 1893 au nombre de 16,375 et on exporta un million de bouteilles d'eau minérale, sans compter les sels et les pastilles. Connues depuis longtemps, les sources ne sont régulièrement exploitées que depuis 1808. A.-M. B.

EAUX MINÉRALES. — Les eaux athermales (+ 9° à + 12°), sulfatées sodiques moyennes (0,040 à 5,050 pour 1000), carboniques fortes, renferment en outre du chlorure de sodium et sont légèrement ferrugineuses; les sources sont nombreuses et de composition variable ; on fait également usage des boues minérales (sulfates de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, d'oxyde de fer, etc.). Les eaux s'administrent en boisson, bains parfois additionnés de boue, douches, bains de gaz acide carbonique et d'hydrogène carboné. Elles sont laxatives, diurétiques, etc. On envoie à Marienbad les malades souffrant d'obstruction intestinale, de calculs biliaires, de dyspepsie, de congestions vers la tête, de goutte, de gravelle, d'obésité, etc. Dr L. HN.

BIBL.: KISCH, *Marienbad seine Umgebung und Heilmittel*.

MARIENBERG. Ville de Saxe, cercle de Zwickau ; 6,300 hab. Mines d'argent, de zinc, de fer, de cuivre. Fabrique de mosaïques. Elle fut fondée en 1521.

MARIENBORN. Village de Saxe, cercle de Bautzen. Sources sulfureuses (+ 12° à + 14°).

MARIENBURG. Ville de Prusse, district de Dantzig, sur la Nogat (Vistule) ; 10,279 hab. (en 1890). Ancien marché entouré de vieilles maisons. Hôtel de ville du XVe siècle. A l'O. de la Nogat est le faubourg de Caldowe. — Le château de Marienburg fut fondé en 1274 par Conrad de Thierberg, maître de l'ordre Teutonique. A la fin du siècle, on commença les bâtisses encore subsistantes du haut château, lequel fut continué durant la première moitié du XIVe siècle sous les grands maîtres Werner d'Orseln (1324-30), Dietrich d'Altenburg (1335-41), Winrich de Kniprode (1351-81). C'était depuis 1309 la maison principale de l'ordre, résidence du grand maître. Le château se composait de quatre corps de bâtiment de trois étages disposés autour d'une cour, renfermant l'église, la salle capitulaire, les dortoirs, réfectoires, etc., le tout en briques. Autour était une enceinte garnie de tours, avec fossé. Au N. une annexe renfermait les écuries, étables, magasins; entre celle-ci et l'édifice principal s'élevait le palais du grand maître, d'une belle architecture. Ce château a été restauré de 1817 à 1842, en particulier l'église dont une niche renferme la statue de la Vierge, haut relief de 6m50, en mosaïque sur fond d'or (1340). — Le château et la ville de Marienburg furent pris par les Polonais en 1457 et annexés à la Pologne avec la Prusse occidentale en 1466. Par le traité de Marienburg, le roi de Suède Charles X Gustave cédait au grand électeur *Frédéric-Guillaume* (V. ce nom) quatre voïvodies en toute souveraineté. Stanislas Leszczynski y tint sa cour en 1708. La Prusse l'acquit au partage de 1772. A.-M. B.

BIBL. : WITT, *Marienburg*; Kœnigsberg, 1854. — STEINBRECHT, *Schloss Marienburg*; Berlin, 1894, 3e éd.

MARIENGROS. Monnaie de billon en usage en Allemagne, subdivision du bon gros et du thaler, et valant 8 pfenning ou 0 fr. 108.

MARIENLYST. Château et bains de mer en Danemark, près de Helsingör (Elseneur). Le château, construit en 1580 par Frédéric II, fut donné par Christian VII à la reine Juliana-Maria, qui lui donna son nom. Acheté par la ville de Helsingör en 1851, elle en fit en 1858 un établissement de bains. Sa situation superbe sur le Sund y attire de nombreux étrangers. C'est là que la tradition place le tombeau d'Hamlet.

MARIENRODE (Karl-August DE MALCHUS, comte de) (V. MALCHUS).

MARIENSTERN. Couvent cistercien de femmes de Saxe, près de Kamenz, fondé en 1264.

BIBL. : KNOTHE, *Gesch. des Jungfrauenklosters Marienstern*; Dresde, 1871.

MARIENTHAL. Lieu de pèlerinage de la Basse-Alsace, annexe de la ville de Haguenau, sur le ch. de fer de Strasbourg à Wissembourg. Antiquités gallo-romaines. Eglise moderne avec deux statues de la *Vierge* du XIIIe siècle. Marienthal doit son origine à un couvent de guillemites, fondé en 1257, occupé par les jésuites de 1604 à 1762 et transformé plus tard en maison de retraite pour prêtres.

BIBL. : SCHENK DE GRAFENBERG, *Histor. Relations-Bericht von S. Marienthal*; Mayence, 1616. — *Facies templi in Valle Mariana prope Hagenoam* ; Strasbourg, 1725. — *Beschreibung von Marienthal* ; Strasbourg, 1749. — M. DE RING, *le Pèlerinage de Marienthal*; Strasbourg, 1858. — Vicomte DE BUSSIÈRE, *Notice sur le pèl. de N.-D. de Marienthal*, dans *Rev. cath. de l'Als.*, 1859, 281-293.— C. KLEIN, *Der Wallfartsort Marienthal* ; Strasbourg, 1883.

MARIENTHAL. Couvent de Saxe, cercle de Bautzen, sur la Neisse, fondé en 1374 pour des religieuses cisterciennes.

MARIENWERDER. Ville de Prusse, ch.-l. de district de la Prusse occidentale, à 5 kil. de la Vistule; 8,552 hab. (en 1890). Eglise (1343-84), avec les tombeaux d'évêques et de trois grands maîtres. Fondée en 1233, au pied d'un château édifié l'année précédente, ce fut la résidence des premiers évêques de Poméranie. Le 14 mars 1440 y fut conclue l'union des villes et campagnes de la Prusse contre l'ordre Teutonique.

Le district a 17,563 kil. q. et 844,505 hab., dont 327,274 Polonais. Il se divise en quinze cercles : Briesen, Deutsch-Krone, Flatow, Graudenz, Konitz, Kulm, Lœbau, Marienwerder, Rosenberg, Schlochau, Schwetz, Strasburg, Stuhm, Thorn, Tuchel. A.-M. B.

MARIESTAD. Ville de Suède, dans le gouv. de Skaraborg, à l'embouchure de la Tida, dans le lacVäner; 3,179 hab. (1891). On y fabrique du papier, des allumettes, etc. Un incendie l'ayant détruite en 1693, elle fut reconstruite sur un plan très régulier, mais presque complètement en bois. A la fin de 1895, elle a de nouveau considérablement souffert d'un incendie. Elle doit son nom à Marie du Palatinat, première femme de Charles IX.

MARIÉTON (Jean-René-*Paul*), écrivain français, né à Lyon le 14 oct. 1862. Il y fit ses études classiques et son droit. Il s'adonna de bonne heure aux lettres et en particulier au mouvement félibréen, dont il est devenu l'un des chefs. Parmi de nombreuses études sur les écrivains provençaux, qu'il publia d'abord dans la *Revue lyonnaise*, la *Revue du Monde latin*, etc., il consacra un volume aux poètes de Lyon et révéla les *Pensées*, aujourd'hui célèbres, d'un félibre limousin, l'abbé Roux. En 1885, il fonda la *Revue félibréenne*, qu'il dirige, moniteur franco-provençal de la décentralisation littéraire. Depuis 1888, il

est chancelier du Félibrige. Il a publié : *Souvenance*, poème (préfaces de Mistral et de Soulary ; Paris, 1884, in-18) ; monographies de *Bonaparte Wyse*, *Fourès*, *Aubanel*, *Mistral*, *Joseph Roux*, etc. ; *l'Idée latine; les Flamands* (Lyon, 1882-84, in-8) ; *Joséphin Soulary et la Pléiade lyonnaise*, études critiques (Paris, 1884, in-18); *la Viole d'amour*, poésies (Paris, 1886, in-18); *Hellas* (*Corfou*, *Athènes*, *Rome*), poésies (Paris, 1888, in-18) ; *la Terre provençale*, histoire et littérature, journal de route (Paris, 1890, in-18) ; le récit des *Voyages des félibres et des cigaliers en 1891* et *en 1894* (in-8) ; *le Livre de Mélancolie*, journal intime, poésies (Paris, 1896, in-18).

MARIETTA. Ville des États-Unis (Ohio), au confluent du Muskingum et de l'Ohio ; 8,273 hab. (en 1890). Elle est au centre de la région du pétrole, qu'on y raffine, possède des fonderies de fer, des fabriques de chaises, etc.

MARIETTE. Famille de libraires et graveurs parisiens dont les principaux membres sont : *Pierre*, mort le 16 déc. 1657, libraire et collectionneur d'estampes. — Son petit-fils, *Jean*, graveur français, né à Paris en 1654, mort à Paris en 1742. Il reçut les leçons du peintre Jean-Baptiste Corneille, son beau-frère, et grava beaucoup de petites planches pour les livres. Il s'était fait marchand d'estampes et dirigeait les travaux d'un grand nombre d'artistes. On cite de lui un *Moïse sur le Nil* d'après Poussin et une *Descente de croix*, d'après Le Brun.

Pierre-Jean, né à Paris le 7 mai 1694, mort à Paris le 10 sept. 1774, fils du précédent, succéda au commerce de son père et hérita des collections de sa famille. Il voyagea aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, classa les collections du prince Eugène (son travail fut utilisé par Bartsch), entretint une correspondance très précieuse avec d'autres amateurs, devint à Montmorency l'hôte de P. Crozat le Jeune, fut reçu associé libre de l'Académie des beaux-arts (19 déc. 1750), puis membre amateur (31 déc. 1767), acheta une charge de contrôleur général de la chancellerie (vers 1753). Il avait en 1750 vendu la librairie paternelle et se consacrait exclusivement à sa collection de dessins et gravures, la plus belle qui ait été formée ; elle comprenait 1,400 dessins et 1,500 estampes, outre des tableaux, bronzes, terres cuites, etc. Elle fut dispersée aux enchères dans deux ventes (févr. 1775 et fin 1775) qui rapportèrent plus de 350,000 livres. Heureusement ses manuscrits (10 vol. in-fol.) furent acquis par la Bibliothèque nationale, ainsi que son exemplaire de l'*Abecedario pittorico* d'Orlandi, et sa traduction des *Anecdocts of painting* de Walpole qu'il avait enrichis d'une quantité de notes personnelles. Mariette a gravé quelques petites planches d'après les Carrache, Guerchin, Pierno del Vaga, etc. Il a publié : *Architecture française* (Paris, 1727, 2 vol. in-fol.) ; *Notice sur Léonard de Vinci* (1730) ; *le Cabinet Crozat* (Paris, 1729, av. 140 pl. in-fol. ; 2e éd. ; 1742, 2 vol. in-fol.) ; *Description sommaire des dessins... du cabinet de feu M. Crozat, avec des réflexions sur la manière de dessiner des principaux peintres* (Paris, 1741, in-8) ; *Traité historique des pierres gravées du Cabinet du roi* (1750, 2 vol. pet. in-fol.), etc. Beaucoup de ses lettres ont été insérées dans les *Lettere pittorice* de Bottari (Rome, 1754-59). Enfin ses manuscrits, qui fournissent une quantité de renseignements et d'observations d'un grand intérêt, ont été publiés dans les *Archives de l'art français*, par de Chennevières et A. de Montaiglon, sous le titre d'*Abécédaire de P.-J. Mariette et autres notes inédites de cet amateur sur l'art et les artistes* (Paris, 1851-60, 6 vol.).

MARIETTE (Jacques-Christophe-Luc), homme politique français, né aux environs de Caen en 1761, mort à Paris le 7 janv. 1821. Avocat au parlement de Normandie, il se fit remarquer, au début de la Révolution, dans la Société des amis de la Constitution de Rouen, devint juge de paix en 1791, et fut élu député de la Seine-Inférieure à la Convention. Il siégea au Marais et vota pour la détention de Louis XVI et le bannissement à la paix. Le 18 brumaire an III, il fut délégué aux ports de la Méditerranée et s'associa à toutes les représailles de la réaction thermidorienne à Marseille et à Toulon. Il rentra en prairial, fut membre du comité de Sûreté générale et passa au Conseil des Cinq-Cents. Des dénonciations graves furent portées contre lui et son collègue Cadray en déc. 1795, mais n'aboutirent à aucun résultat. Sorti du Conseil en 1797, il devint en 1800 juge au tribunal d'appel de Rouen, mais il en fut exclu lors de la transformation en 1811 de ces tribunaux en cours impériales et nommé président des douanes à Anvers. Il y resta peu de temps et devint commissaire de police à Paris à la fin de l'Empire et fut révoqué à la seconde Restauration. A. Kuscinski.

MARIETTE (François-Auguste-Ferdinand), égyptologue français, né à Boulogne-sur-Mer le 11 févr. 1821, mort à Boulaq le 18 janv. 1881. Issu d'une famille peu fortunée — son père était chef de bureau à la mairie de Boulogne — il dut, au sortir du collège de sa ville natale, où il avait fait ses classes, accepter une place de maître de dessin dans une petite pension de Strafford, en Angleterre (1839), où il séjourna durant une année. A son retour en France, il reprit ses études laissées inachevées par suite de son départ et, l'année suivante, ayant obtenu son baccalauréat, il rentrait dans l'enseignement comme maître d'études, puis comme professeur de septième. Ce fut pendant cette période que sa vocation se manifesta (1841-47). Peu de temps auparavant, le musée de Boulogne avait acquis, de la succession de Vivant Denon, un sarcophage égyptien recouvert de figures et d'inscriptions hiéroglyphiques. Intéressé tout d'abord par l'étrangeté de cet objet, Mariette voulut bientôt connaître le sens que présentaient les textes dont il était recouvert. Entreprendre l'étude de la langue égyptienne était alors, surtout en province, chose malaisée. Mais, poussé par la curiosité, il ne se rebuta pas en présence des difficultés que présentait la réalisation de son désir. Il se procura la grammaire et le dictionnaire hiéroglyphiques de Champollion et se mit courageusement à l'œuvre. Le succès ne tarda pas à répondre à ses efforts ; quelques mois plus tard, il publiait le *Catalogue analytique des objets composant la galerie égyptienne* du musée local (1847). Mais il fallait à son activité un aliment plus substantiel que ne pouvait lui fournir une petite collection de province. Comme ses ressources ne lui permettaient pas d'aller en Egypte, Mariette résolut de venir à Paris ; là, du moins, il lui serait possible de poursuivre ses travaux, en attendant qu'une occasion favorable se présentât d'entreprendre le voyage souhaité. Il étudia tout d'abord la *Salle des Ancêtres de Thoutmès III*, conservée à la Bibliothèque nationale (1849). Les qualités du mémoire — resté inédit — dont il en fit l'objet, lui valurent la protection de Charles Lenormant. Celui-ci lui obtint, grâce à la bienveillance de Jeanron, directeur des musées nationaux, l'emploi de restaurateur au musée du Louvre : il reçut 2,000 fr. par an pour coller et classer les papyrus. C'était à peine de quoi vivre avec les lourdes charges de famille que Mariette avait déjà (1849). Deux ans plus tard, sur la proposition de Charles Lenormant, l'Académie le chargeait de rechercher dans les couvents coptes les manuscrits qui auraient pu échapper aux investigations de Tattam et de ses compatriotes : ce fut le Sérapéum qu'il découvrit. De 1850 à 1852, avec une ténacité que rien n'ébranlait, il lutta contre le mauvais vouloir des autorités locales et contre le manque d'argent. Mais les richesses archéologiques qu'il exhumait lui payaient sa peine au centuple et lui donnaient la force nécessaire pour résister à tout. Une fouille autour du Grand Sphinx, pour le compte et aux frais du duc de Luynes, et des recherches dans les pyramides de Saqqarah couronnèrent dignement cette première campagne. Il a raconté lui-même, dans le premier volume de son grand ouvrage sur le Sérapéum (Paris, 1882, 2e éd.), les luttes de toute nature qu'il eut à soutenir, et ce récit nous le montre à ses débuts tel qu'il fut toujours pendant sa longue et laborieuse carrière.

A son retour à Paris, il fut reçu avec enthousiasme par ceux qui avaient suivi de loin ses travaux. Il venait de doter le Louvre de sept mille monuments dont plusieurs rendaient à l'histoire d'Egypte des rois jusqu'alors inconnus ou imparfaitement classés; il y fut nommé conservateur adjoint en récompense de ses services (16 févr. 1855). Son séjour en France fut de courte durée. En 1857, il repartait pour l'Egypte, appelé, cette fois, par Saïd Pacha. On songeait à créer une direction des monuments historiques chargée de veiller sur l'héritage des pharaons et de mettre un terme au pillage dont les ruines étaient l'objet depuis des siècles; mais la présence d'un homme énergique et désintéressé autant qu'expérimenté était nécessaire. Mariette, qui venait de faire ses preuves, fut choisi, grâce à l'intervention du prince Jérôme Napoléon (1858). Ce fut dès lors, pendant plus de vingt ans, une série ininterrompue de déblayements et de fouilles auxquels nous devons quantité de documents précieux. Saqqarah, Abydos, Karnak, Dendérah, Edfou, Déir el-Bahari, dans la Haute-Egypte, Tanis, Saïs, Mendès, Bubaste, et vingt autres localités du Delta furent successivement explorés avec succès. Les temples enfouis sous des montagnes de débris reparurent à la lumière, et les villages modernes qui pesaient sur toutes les ruines disparurent peu à peu. Sans cesse sur la brèche, Mariette devait s'occuper tour à tour des nombreux chantiers qu'il avait ouverts — il en eut jusqu'à trente-cinq — en même temps que de la publication des documents qu'il tirait du sol. L'argent manquait souvent: il lui fallait alors saisir le moment favorable pour obtenir du vice-roi les subsides nécessaires à ses travaux. Un autre eût été accablé sous le poids d'une telle besogne; lui semblait suffire à tout sans effort. Il songea bientôt à établir un musée destiné à recevoir les produits de ses fouilles dont le nombre augmentait rapidement: la mort de Saïd Pacha faillit un moment compromettre gravement la réalisation de ce projet. Par bonheur, le nouveau khédive, Ismaïl, loin de renoncer à ce qu'avait décidé son prédécesseur, promit de faire construire un musée monumental, au centre même du Caire, à l'Esbékieh. En attendant, il installa les collections à Boulaq, dans une vieille mosquée dont les salles avaient été occupées récemment par les bureaux d'une société de remorquage. Mariette meubla tout d'abord une demi-douzaine de petites pièces qui devaient ne former qu'une exposition provisoire : ce premier musée égyptien fut inauguré solennellement par le vice-roi, le 1er oct. 1863. Le provisoire, malheureusement, devait durer plus qu'il ne l'imaginait : aujourd'hui encore, après plus de trente ans, le palais promis n'existe pas, et la collection n'a quitté son berceau que pour passer dans une demeure incommode et dangereuse faite de plâtras et de lattis.

Les années suivantes furent pour Mariette les plus fécondes et les plus glorieuses de sa vie : presque chaque coup de pioche amenait une découverte pour l'histoire, la religion et la civilisation de l'Egypte : la *Revue archéologique* recevait d'ordinaire la primeur de ses trouvailles. Mais en 1865 le choléra lui enlevait sa femme et deux de ses enfants; puis, presque aussitôt, les embarras financiers de l'Egypte ralentirent forcément son activité. L'Exposition universelle de 1867 lui fournit pourtant l'occasion de produire en Europe le résultat de ses travaux. Il transporta à Paris l'admirable statue de bois connue sous le nom de Sheikh el-Beled, l'image de la reine Amnéritis taillée dans un bloc d'albâtre, les bijoux de la reine Aah-Hotpou et toutes les merveilles qui font encore le principal ornement du musée de Gizeh. Le succès qu'il remporta le paya de ses peines et du dévouement qu'une fois encore il avait témoigné à la science.

Cependant la santé de Mariette s'altérait, et les difficultés se multipliaient autour de lui. Le budget des antiquités ressentait souvent le contre-coup des grandes dépenses et des besoins d'Ismaïl : la position critique où la guerre de 1870-71 laissait la France augmentait le danger de sa situation : s'il avait quitté l'Egypte, son œuvre passait entre des mains étrangères. Un sentiment de patriotisme joint à l'attachement qu'il avait conçu pour le pays où il vivait le décida à refuser la succession que la mort de M. de Rougé (1872) laissait vacante. Sa place était en Egypte, disait-il, et il y resta. C'était cependant la tranquillité pour le reste de sa vie et le moyen de rétablir sa santé qu'il laissait ainsi échapper!

Il revint à Paris en 1877, afin de préparer l'exposition égyptienne; en 1878 l'Institut l'accueillit à l'unanimité parmi ses membres. Ce ne fut qu'une trêve au milieu de beaucoup d'ennuis. La situation de l'Egypte s'aggravait chaque jour et les fouilles n'allaient plus que par à-coups. Le musée faillit être emporté en 1878 par une crue extraordinaire du Nil, et Mariette craignit un instant de ne pas obtenir le peu qu'il demandait d'argent pour le remettre en état. L'avènement de Tewfik Pacha (1879) lui rendit la tranquillité; mais sa santé était trop ébranlée pour qu'il pût profiter de la bonne volonté du nouveau souverain. Les fouilles qu'il reprit au commencement de 1880 lui firent oublier un moment les mauvais jours, et sa bonne humeur reparut. Mais la maladie qui le rongeait depuis près de vingt ans avait à la fin ruiné sa robuste constitution. A son dernier passage à Paris, en 1880, ses amis comprirent qu'ils le voyaient pour la dernière fois. Après une saison d'eau qui ne lui apporta aucun soulagement, il se sentit perdu et voulut aller mourir en Egypte, à son poste de combat. Il s'éteignit après une longue et douloureuse agonie, en face de ce musée qu'il avait créé. Il fut enterré dans le jardin qui bordait l'édifice; son corps a été transporté à Gizeh en 1890 : il repose aux portes du musée nouveau, dans un cercueil de granit gris, sous la garde de quatre de ces sphinx qui furent, au Sérapéum, témoins de ses premiers travaux.

Voici la liste de ses œuvres : *Musée de Boulogne-sur-Mer, Catalogue des monuments composant la galerie égyptienne* (1847, in-12, 19 pp.); *Sur le Côté gauche de la salle des ancêtres de Thoutmès III* (inédit, 1849, in-4, 70 feuillets); *Bibliographie copte* (inédit, 1849); *Note sur un fragment du papyrus royal de Turin et la VIe dynastie de Manethon* (*Rev. arch.*, 1849, 1re série, t. VI); *Renseignements sur les soixante-quatre Apis trouvés dans les souterrains du Sérapéum de Memphis* (*Bull. de l'Ath.*, 1855); *Fragment du sarcophage phénicien conservé au musée de Berlin* (*Bull. de l'Ath.*, 1856); *Mémoire sur la mère d'Apis* (1856, in-4); *Choix de monuments et de dessins découverts ou exécutés pendant les déblaiements du Sérapéum de Memphis* (1856, in-4); *le Sérapéum de Memphis* (1857, in-fol.); *Communication sur le trésor de la reine Aah-hotep* (*Bull. de l'Inst. égyptien*, 1859 et 1861); *Lettre à M. le vicomte de Rougé sur les fouilles entreprises par ordre du vice-roi* (*Rev. arch.*, 1860, 2e série, t. II); *Lettre à M. le vicomte de Rougé sur les fouilles de Tanis* (*Rev. arch.*, 1861, 2e série, t. III); *Deuxième lettre à M. le vicomte de Rougé sur les fouilles de Tanis* (*Rev. arch.*, 1862, 2e série, t. V); *Lettre à M. le vicomte de Rougé sur une stèle trouvée à Gebel Barkal* (*Rev. arch.*, 1863, 2e série, t. VII); *Description des fouilles exécutées en Egypte* (1863, in-fol.); *la Table de Saqqarah* (*Rev. arch.*, 1864, 2e série, t. X); *Aperçu de l'histoire d'Egypte* (1864, in-4); *Notice des principaux monuments exposés dans les galeries provisoires du musée d'antiquités égyptiennes de S. A. le vice-roi, à Boulaq* (1864, in-8); *la Stèle de l'an 400* (*Rev. arch.*, 1865, 2e série, t. XI); *Quatre Pages des archives officielles de l'Ethiopie* (*Rev. arch.*, 1865, 2e série, t. XII); *la Nouvelle Table d'Abydos* (*Rev. arch.*, 1866, 2e série, t. XIII); *Exposition universelle de 1867, Description du Parc égyptien* (1867, in-18); *Sur les Tombes de l'ancien empire qu'on trouve à Saqqarah* (*Rev. arch.*, 1869, 2e série, t. XIX); *Itinéraire des invités aux fêtes d'inauguration du canal de Suez* (1869, in-8); *Abydos* (1869-80, 3 vol. in-fol.);

Dendérah (1870-75, 5 vol. in-fol.); *les Papyrus égyptiens du musée de Boulaq* (1871-78, 3 vol. in-fol.); *Album du musée de Boulaq* (1871, in-fol.); *Monuments divers recueillis en Egypte et en Nubie* (1881, in-fol.); *Itinéraire de la Haute-Egypte* (1872, in-12); *Listes géographiques des pylônes de Karnak* (1875, in-fol. et in-4); *Déir el-Bahari* (1877, in-fol.); *Voyage de la Haute-Egypte* (1878-80, 2 vol. in-fol.). Œuvres posthumes : *le Sérapéum de Memphis*, publié par G. Maspero (1882, in-4); *les Mastabas de l'Ancien-Empire*, publié par G. Maspero (1883, in-fol.). Emile Chassinat.

MARIEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 265 hab.

MARIGLIANO. Ville d'Italie, prov. de Caserte, près de Nola; 5,000 hab. Grand château. Distillerie.

MARIGNA-sur-Valouse. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod; 268 hab.

MARIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons; 511 hab.

MARIGNAC. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die; 219 hab.

MARIGNAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat; 635 hab.

MARIGNAC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont-de-Lomagne; 195 hab.

MARIGNAC-Lasclares. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. du Fousseret; 402 hab.

MARIGNAC-Laspeyres. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 331 hab.

MARIGNAC (Jean-Charles Galissard de), chimiste suisse, né à Genève le 28 avr. 1817, mort à Genève le 16 avr. 1894. Il vint faire ses études à Paris, fut admis en 1835 à l'Ecole polytechnique, passa ensuite par l'Ecole des mines et fut quelque temps ingénieur. En 1841, il retourna à Genève, où il professa la chimie jusqu'en 1878. Il était depuis 1866 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. C'est lui qui a découvert la véritable nature de l'ozone. On lui doit encore d'autres travaux importants : sur les poids atomiques du chlore, du potassium et de l'argent (1842), sur les relations existant entre les propriétés physiques et la composition chimique des corps simples (1846), sur la déviation du plan d'oscillation du pendule (1851), sur les hydrates de l'acide sulfurique (1853), etc. Les résultats s'en trouvent consignés dans des mémoires publiés par la *Bibliothèque universelle de Genève*. Il a donné à part : *Description d'une machine soufflante* (Paris, 1842, in-8). L. S.

MARIGNAN (en ital. *Melegnano*). Bourg d'Italie, prov. de Milan, à 16 kil. S.-E. de cette ville, célèbre par deux victoires des Français. Le 14 sept. 1515, François Ier, après avoir tourné les Suisses, les battit dans une lutte acharnée qui dura deux jours et que Trivulce appelait une bataille de géants. C'est à Marignan, sur le champ de bataille même, que le glorieux vainqueur se fit armer chevalier par Bayard. — Le 8 juin 1859, les Autrichiens y furent vaincus par le maréchal Baraguay d'Hilliers.

MARIGNAN (Medichino, marquis de) (V. Medichino).

MARIGNANA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. d'Evisa; 1,147 hab.

MARIGNANE. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Martigues; 1,761 hab. Stat. du chem. de fer de Martigues au Pas-des-Lanciers. Au N., étang de Bolmon, séparé de l'étang de Berre par la chaussée de Marius. Carrières de pierre à bâtir; moulins à huile. Eglise datant en partie du xiiie, en partie du xvie siècle avec un retable curieux. Château seigneurial des Colvet, alliés aux comtes de Mirabeau (xviiie siècle). J. M.

MARIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe; 989 hab.

MARIGNÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy, sur l'Aune; 1,974 hab. Carrosserie. Eglise romane du xiie siècle, avec portail sculpté; vitraux du xvie siècle. Dans la forêt, ruines du château de Haute-Perche. Ancien château du Ronceray.

MARIGNÉ-Peuton. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier; 700 hab.

MARIGNIÉ (Jean-Etienne-François de), littérateur français, né à Sère (Languedoc) vers 1755, mort vers 1832. Il fit jouer sans succès en 1782, au Théâtre-Français, sa tragédie de *Zoraï*, et fit paraître une *Défense de Louis XVI*. La veille de l'exécution, il apporta à la Convention une pétition en faveur du roi et eut une querelle avec Vergniaud qui présidait et leva la séance sans l'appeler. Il passa à l'étranger, revint en 1796, collabora au *Mercure* et au *Publiciste*. Fontanes en fit un secrétaire général de la questure du Corps législatif, puis un inspecteur général de l'université. Il protesta contre les déclarations des alliés en 1814, refusa le serment aux Cent-Jours, prit sa retraite, et devint fou vers 1830. A.-M. B.

MARIGNIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Bonneville; 1,867 hab.

MARIGNY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Souvigny; 365 hab.

MARIGNY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux; 298 hab.

MARIGNY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. (N.-E.) d'Orléans; 339 hab.

MARIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô; 1,335 hab. La butte du Castel est le dernier vestige d'un ancien château féodal.

MARIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Fère-Champenoise; 127 hab.

MARIGNY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Mont-Saint-Vincent; 381 hab.

MARIGNY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Beauvoir; 975 hab.

MARIGNY-Brizay. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Neuville; 1,002 hab. Château de la Tourette, du xve siècle.

MARIGNY-Chemereau. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vivonne; 604 hab.

MARIGNY-en-Orxois. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry; 516 hab.

MARIGNY-le-Cahouet. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny-sur-Ozerain, sur la Lochère; 654 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Port sur le canal de Bourgogne. Ciment, phosphates. Château féodal du xive siècle.

MARIGNY-le-Châtel. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, dans la vallée de l'Ardusson; 603 hab. Marécages et tourbières dans la vallée. Un prieuré y fut fondé par Garnier II, seigneur de Trainel. Cette fondation fut confirmée en 1188 et 1189 par les bulles du pape Clément III. Le prieuré relevait de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes. Marigny possédait aussi un château fort isolé; la châtellenie était du ressort du baillage de Sens; le village était du gouvernement et généralité de Champagne, élection de Troyes. E. Chantriot.

MARIGNY-l'Eglise. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Lormes; 1,393 hab. Eglise du xiie siècle avec des refaçons du xve siècle. Entassement, probablement naturel, de blocs de granit désigné sous le nom de Roche aux Fées.

MARIGNY-lès-Reullée. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune; 217 hab.

MARIGNY-Marmande (*Marigniacum*). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu; 806 hab. Commune formée de la réunion de plusieurs autres, comprenant l'ancienne baronnie de Marmande, dont il ne reste qu'une tour du xve siècle.

MARIGNY-Saint-Marcel. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly; 559 hab.

MARIGNY-sur-Yonne. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny; 427 hab.

MARIGNY ou **MARIGNI** (Enguerrand de), ministre d'Etat,

né à Lyons-la-Forêt en 1260, exécuté au gibet de Montfaucon le 30 avr. 1315. Issu de petite noblesse normande, Marigny vint de bonne heure à la cour; mais sa faveur ne devint prédominante qu'après la mort du chancelier P. Flote (tué à Courtrai le 11 juil. 1302), qui avait été jusque-là l'homme de confiance de Philippe le Bel. « Gracieux en ses manières, cauteleux et prudent », tel le dépeint le continuateur de Nangis. Philippe le Bel le combla de dons, et, par d'habiles spéculations, Enguerrand accrut sa fortune à un degré considérable. Il fut créé comte de Longueville, grand chambellan, garde du trésor et châtelain du Louvre. Les historiens estiment généralement qu'il n'eut pas les sceaux. Dans un acte donné à Paris le 10 oct. 1313, il s'intitule cependant « chancelier et chambellent de notre sire le Roy » (éd. *Archives de la Gironde*, VII, 160-61). Il maria son fils Louis à Roberte, fille de feu Gilles de Beaumez, et sa fille Isabelle à Guillaume de Tancarville. Marigny dirigea réellement l'administration et la politique extérieure de la couronne de France dans la dernière partie du règne de Philippe le Bel. Nous avons sur ce point mieux que le témoignage unanime des chroniqueurs contemporains, les lignes suivantes, insérées dans un document public, acte d'appel contre le roi, rédigé en date du 14 avr. 1313, par Louis de Nevers, fils aîné du comte de Flandre : « Ledit Enguerrand de Marigny est regardé par tous comme un magicien, car il appert avec évidence qu'il conduit et traîne le Roi, vers le mal comme vers le bien, comme il veut, sans qu'aucun homme au monde, quels que soient son état, son autorité ou sa dignité, ose ou puisse lui résister. » Il fut particulièrement chargé des finances et des bâtiments royaux.

Philippe le Bel, roy très noble et roial,
Par Enguerrand, seigneur de Longueville,
Ediffia, dedens Paris la ville,
Moult richement le sien Palaix royal.

Mais c'est par erreur qu'on lui a attribué la construction du gibet de Montfaucon qui datait d'avant lui. On a de lui des lettres autographes, signées *Maregni*, et les discours qu'il prononça, en 1311, à Tournai, à propos des affaires de Flandre ; ces derniers sont extrêmement remarquables. A Tournai, il se trouva avec Charles de Valois, frère du roi, qu'il éclipsa de son faste et blessa profondément. Après la mort de Philippe le Bel, Charles de Valois se mit à la tête de la réaction féodale qui obtint la condamnation de Marigny. Les comptes du ministre furent trouvés irréprochables, comme dut le reconnaître Louis X par ses lettres du 24 janv. 1315. Il fut accusé de trahison dans les affaires de Flandre, et de maléfices. Le 15 mars 1315, il fut traîné au donjon de Vincennes entre les rangs pressés de la foule qui criait :

Honte te doint saint Liénart !
Ton barat et ta tricherie
A nous tous ont tolu la vie.
L'avoir du réaume as emblé.

« Il mourut, dit très justement P. Clément, pour le bien même qu'il avait fait. »

Louis X ne tarda pas à regretter d'avoir cédé aux rancunes des barons féodaux, et dans son testament fit des legs aux enfants d'Enguerrand (origin., Arch. nat., J 404, n° 22). Parmi les contemporains, il se trouva des esprits clairvoyants qui, contrairement à la majorité des chroniqueurs, comprirent quel homme Marigny avait été. L'anonyme de Caen, les annales de P. Cochon, et d'autres écrivains du temps, présentent la chute d'Enguerrand de Marigny comme la cause des malheurs qui s'abattirent sur le royaume. Frantz FUNCK-BRENTANO.

BIBL. : Les chroniqueurs contemporains publ. dans les t. XX-XXIII des *Historiens de la France* de D. BOUQUET. — P. CLÉMENT, *Trois Drames historiques* ; Paris, 1857, in-8. — Ch. DUFAYARD, *la Réaction féodale sous les fils de Philippe le Bel*, dans la *Revue historique* de 1894, t. LIV, pp. 241-272, et t. XV, pp. 241-290.

MARIGNY (Philippe de), prélat français du commencement du XIVe siècle. Frère cadet d'Enguerrand de Marigny, successivement évêque de Cambrai (1306) et archevêque de Sens (1309), il fut un des principaux accusateurs des Templiers.

MARIGNY (Jean de), prélat et diplomate français du XIVe siècle, mort le 26 déc. 1350. Frère de père du célèbre Enguerrand, il entre de bonne heure dans la cléricature, où l'appui de son frère lui assurait une brillante carrière. Tout jeune encore, il est déjà chantre de Paris, quand, en 1313, Clément V le nomme évêque de Beauvais. A peine installé, venant de terminer un premier procès avec la commune de cette ville, il voit condamner son frère Enguerrand, et ne peut le sauver du gibet, malgré tous ses efforts. Mais la faveur personnelle de Jean est à peine atteinte par la catastrophe ; on le voit en 1315 siéger dans l'assemblée des pairs qui procède contre le comte de Flandre ; un peu plus tard, il est un des juges chargés d'instruire le procès de Pierre de Latilly, évêque de Châlons et chancelier de France ; en 1322, le pape Jean XXII le délègue pour examiner la demande en dissolution de mariage formée par Charles IV contre sa femme, Blanche de Bourgogne. On le retrouve encore siégeant au concile provincial de Senlis en 1326, et en 1328, prétend-on, il contribue par son éloquence à décider les grands du royaume en faveur de Philippe de Valois. Ce prince lui confie deux fois les sceaux de France l'année suivante, et l'appelle à prendre part aux discussions de la célèbre assemblée de Paris et Vincennes, où devait parler Pierre de Cugnières. Un peu plus tard, l'évêque de Beauvais quitte mystérieusement la France ; on croit qu'il va d'abord en Angleterre négocier avec Edouard III, puis en 1335, il reparaît après avoir accompagné Jean de Cepoy en Orient et avoir combattu avec lui contre les Turcs. Philippe VI l'avait sans doute chargé de préparer une croisade dont il avait pris l'initiative. Rentré à Beauvais, Jean achève la construction du chœur de la cathédrale, et l'enrichit de somptueuses verrières. Peu après l'ouverture des hostilités en Guyenne, il est nommé, le 12 févr. 1341, lieutenant du roi en Toulousain, Agenais, Bordelais, Saintonge, Gascogne et Languedoc ; il administre le pays et dirige les opérations militaires avec son collègue Louis, comte de Valentinois ; il est remplacé dans ces fonctions en nov. 1342 par Agout de Baux, sénéchal de Toulouse, puis les reprend un instant en 1344, avec le titre de lieutenant du roi et de son fils aîné, Jean, duc de Normandie. En 1346, il repousse les attaques d'Edouard III, qui brûle les faubourgs de Beauvais, mais ne peut s'emparer de la ville. En récompense de ce zèle, Jean de Marigny reçut en 1347 le titre d'archevêque de Rouen. Il fut enterré à côté de son frère Enguerrand, à la collégiale d'Ecoins. A. MOLINIER.

BIBL. : DELETTRE, *Histoire du diocèse de Beauvais*, 1842-43, 3 vol. in-8. — D. VAISSÈTE, *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., IX, *passim*.

MARIGNY (Jacques CARPENTIER DE), littérateur français, né à Marigny, près de Nevers, mort à Paris en 1670. Pourvu jeune d'un canonicat, il s'était attaché au cardinal de Retz et au prince de Condé, et avait pris une grande part à la Fronde. Quelque temps incarcéré à la Bastille pour ses écrits contre Mazarin, il suivit ensuite le prince de Condé en Flandre. Dans la deuxième Fronde, on le retrouve à Bordeaux avec Conti. Il a été en correspondance avec Pierre Lenet. On a de lui : *Recueil de lettres en prose et en vers* (La Haye, 1655, in-12) ; *le Pain bénit* (1673, in-12), poème satirique.

BIBL. : MÉNAGE, *Œuvres*, passim. — RETZ, *Mémoires*. — Ch.-L. LIVET, *Clef du dictionnaire des Précieuses de Somaize*, à la suite du *Dictionnaire* ; Paris, 1856, t. II, p. 286. — *Bibliographie des Mazarinades*, dans *Société de l'histoire de France*, 1850-51, 3 vol. in-8. — *L'Esprit de la Fronde* ; Paris, 1772, 3 vol. — TALLEMANT DES RÉAUX, *les Historiettes*, éd. Monmerqué et Paulin Paris ; Paris, 1856, t. V, pp. 434 et suiv.

MARIGNY (Abel-François POISSON, marquis de), directeur général des bâtiments du roi, né en 1727, mort à Paris le 10 mai 1781. Frère de la marquise de Pompadour, admis à la cour en 1747, sous le nom de marquis de Vandières, il obtint la survivance de la charge de directeur général des bâtiments à laquelle venait d'être nommé

Lenormand de Tournehem, oncle de Lenormand d'Etiole, et qui avait été l'amant de Mme Poisson la mère. Il voyagea dix mois en Italie, sous la direction artistique de Soufflot, de Cochin et de l'abbé Leblanc, et succéda en nov. 1751 à celui qui n'avait fait que lui garder la place. Il augmenta les prix et le nombre des tableaux d'histoire et des statues de grands hommes commandés au nom du roi, voulut continuer le *Louvre* (V. ce mot) jusqu'aux Tuileries, et acheva du moins le guichet de Marigny (1756); il fit confier à Soufflot la construction de Sainte-Geneviève (V. Panthéon). Il obtint en 1755, par le crédit de sa sœur, le cordon du Saint-Esprit : «Le roi, dit-il, me décrasse.» Il affectait dans ses manières une certaine rudesse bourgeoise, et savait déconcerter les plaisanteries qui pleuvaient sur sa naissance en changeant plusieurs fois de nom nobiliaire : on ne sait d'où il prit celui de Marigny. Seul héritier de sa sœur, il se nomma alors marquis de Ménars (1764). Il devint conseiller d'Etat d'épée en 1772. Mais l'abbé Terray parvint à lui faire donner sa démission de directeur général (1773) tout en lui conservant jusqu'à sa mort le titre et les honneurs de cette charge. C'est alors qu'il épousa une toute jeune fille de petite bourgeoisie, Mlle Filleul. L'année de sa mort, Cochin fit son éloge dans le *Journal de Paris*. C'était un galant homme qui dans une situation un peu équivoque sut montrer du mérite personnel et de la dignité. H. Monin.

MARIGNY (Gaspard-Augustin-René Bernard de), chef vendéen, né à Luçon en 1754, fusillé à La Girardière, près de Combrand (Vendée) le 10 juil. 1794. Lieutenant de vaisseau à Rochefort, il émigra avec son parent Lescure (févr. 1792); ils s'arrêtèrent à Paris et soutinrent Louis XVI au 10 août. Rentrés dans le Poitou, ils furent emprisonnés à Bressuire; délivrés par H. de La Rochejaquelein le 1er mai 1793, ils entrèrent dans l'armée royale. Marigny s'y distingua par sa bravoure et sa science de l'artillerie, concourut à la prise de Thouars (6 mai) et de Saumur (9 juin). Il se fit remarquer par sa cruauté et eut une part de responsabilité dans les défaites de Luçon (13 août) et du Mans. Après le désastre de Savenay, il réussit à reconstituer une armée du Poitou ayant son quartier général à La Cerisaye. Il prit Mortagne, battit à Clisson l'avant-garde républicaine. Il s'entendit à La Boulaye avec Charette et Stofflet pour se partager la direction et le terrain des opérations. Mais Stofflet, jaloux de lui, le fit destituer par un conseil tenu le 26 avr. Marigny partit avec ses hommes, fut condamné à mort sur le rapport de Charette, poursuivi et saisi par Stofflet qui le fit exécuter. A.-M. B.

MARIGNY (Jean-Fortuné Bouïn de), général français, né à Châtellerault (Vienne) le 6 mai 1766, tué à Durtal, près d'Angers, le 5 déc. 1793. Elève à l'Ecole militaire de Vendôme en 1781, sous-lieutenant en 1788, capitaine le 1er sept. 1792, il forma la légion des Francs, à la tête de laquelle il se fit remarquer par son audace et sa valeur pendant la défense de Mayence. Chef de brigade le 30 juin 1793, il alla, après la reddition de cette place, servir en Vendée, où il combattit en héros à Torfou (19 sept. 1793) et fut nommé général de brigade provisoire le 24 oct. 1793. Il lutta contre les Vendéens à Dol les 19 et 21 nov. et dut se replier par suite d'une panique de ses troupes. Le 5 déc. il fut enlevé par un boulet de canon en chargeant les ennemis à Durtal. Etienne Charavay.

Bibl. : Arch. adm. de la guerre. — A. Chuquet, *Mayence*. — Jacques Charavay, *les Généraux morts pour la patrie*.

MARIGNY (Dumesnil-) (V. Dumesnil-Marigny).

MARIGOT (Le) (V. Martinique).

MARIINSK. Ville de Sibérie, ch.-l. de district du gouv. de Tomsk, à gauche de la Kiia, sur la grande route de Sibérie; 7,100 hab. (en 1893). Sables aurifères. — Le district a 81,304 kil. q., et 94,846 hab. (en 1891), russes ou tatares slavisés.

MARIINSK (Fort). Fort de la Sibérie, prov. de l'Amour, fondé en 1855, par 51°42, dans des marécages. La population s'est transportée à Sofiisk.

MARIINSKI (Canal). Canal de Russie reliant les lacs Onéga et Biélo par l'intermédiaire de la Vytégra, tributaire du lac Onéga et de la Kovja, tributaire du lac Biélo. Il a 9,600 m. de long et est alimenté par le lac Kovja. Le canal Mariinski fait partie du réseau qui joint les bassins de la Néva et de la Volga. Il fut creusé sous Alexandre Ier.

MARIKINA (Zool.) (V. Ouistiti).

MARILHAT (Prosper), peintre français, né à Vertaizon (Puy-de-Dôme) le 20 mars 1811, mort à Paris le 12 sept. 1847. Marilhat fut avec Decamps l'initiateur de la peinture orientaliste et, dans cet art ensoleillé où ils sont restés les maîtres, si Decamps avait la vigueur Marilhat eut le charme. Il étudia d'abord le dessin à Thiers avec un professeur nommé Valentini, puis venu à Paris en 1829 il y reçut les leçons de Roqueplan. En 1831, il accompagna en Orient comme dessinateur un riche Allemand, le baron de Hügel. Après avoir quitté ce dernier qui s'en allait aux Indes, il resta encore un assez long temps en Egypte; et il revint à Paris en mai 1833, déjà malade. Il travailla cependant beaucoup, voyagea encore en Italie et en Algérie et, de fatigues en chagrins, il fut pris d'une maladie nerveuse, perdit la raison en 1846 et mourut l'année suivante. Ses principaux envois aux Salons avaient été en 1834 : *la Place d'Esbekieh*, *Café à Boulaq*, *Vue de tombeaux arabes;* en 1835 : *Site d'Auvergne*, *Intérieur d'un village*, *Souvenir de la campagne de Rosette;* en 1838 : *Vue des ruines de Bolbek*, au prince de Joinville, *Vue du pont du Gard*, *les Moissons;* en 1839 : *les Jardins d'Armide*, *les Baigneuses*, *le Delta;* en 1840 : *Ruines d'une mosquée*, *Caravane arrêtée dans les ruines de Bolbek;* en 1841 : *Ruines grecques;* en 1844 : *Souvenir des bords du Nil*, *Vue prise en Auvergne*, *Une Ville d'Egypte au crépuscule*, *Café sur une route de Syrie*. On voit de Marilhat au musée du Mans : *le Dieu Pan jouant de la flûte au milieu de bergers et de bergères*, un de ses premiers tableaux; au musée de Lyon : *Lisière d'une forêt au bord d'une rivière;* au musée de Montpellier : *Village d'Auvergne;* au musée de Dijon : *le Pont du Gard*, dessin; à Leipzig : *Vue de Tripoli; Vue de Jérusalem* et *Vue du Caire* (coll. du comte Duchâtel); *Nécropole du Caire* (coll. de M. A. Petit). Les tableaux de Marilhat ont été lithographiés par Français, Jules Boilly, Mouilleron, Nanteuil, Bellée, Laurens, Eug. Le Roux, etc. Etienne Bricon.

Bibl. : Ch. Blanc, *Peintres français*. — H. Gomot, *Marilhat et son œuvre;* Clermont-Ferrand, 1884.

MARILLAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld; 692 hab.

MARILLAC (Guillaume de), contrôleur général des finances, mort en 1573. D'une famille originaire d'Aigueperse, alliée aux meilleures maisons d'Auvergne, il fut contrôleur des finances du connétable de Bourbon, valet de chambre du roi en 1551, maître des comptes en 1555, général des monnaies en 1557, contrôleur général en 1569.

MARILLAC (Charles de), diplomate français, né vers 1510, mort le 2 déc. 1560, fils du précédent. Avocat au parlement de Paris en 1532, il accompagna en 1535, à Constantinople, l'ambassadeur Jean de La Forest, son cousin; ce fut lui qui rapporta en France les traités conclus par l'ambassadeur, décédé pendant le voyage de retour; il lui succéda. Il revint en juin 1538 de Constantinople, et fut envoyé comme ambassadeur près de Henri VIII. Il était chargé de maintenir dans l'alliance française le roi, inquiet du rapprochement qui venait de s'opérer entre François Ier et Charles-Quint. Au cours de cette difficile mission dont il s'acquitta de son mieux, il fut témoin de quelques-uns des événements les plus considérables du règne de Henri VIII. Il revint en 1543. Conseiller au parlement depuis 1541, maître des requêtes de l'hôtel la même année, il fut peut-être employé de nouveau à Constantinople en 1545; en 1547, il alla en Suisse comme ambassadeur extraordinaire; en 1548 et 1549, à Bruxelles près de Charles-Quint. Nommé évêque de Vannes

en 1550, il négocia à Metz en 1553 et en Suisse en 1554 avec les princes protestants. En 1555, il fut l'un des députés de la France aux conférences qui eurent lieu à Ardres pour la paix avec l'Angleterre. En 1556, il écrivit un mémoire justificatif de la rupture de la paix de Vaucelles. Envoyé à Rome en 1557 près du pape Paul IV, il fut fait membre du conseil privé et archevêque de Vienne, puis ambassadeur à la diète de la Ligue d'Augsbourg en 1558. D'abord protégé des Guises, il n'hésita pas, à la mort de Henri II, à se déclarer contre leur politique dangereuse. En 1560, membre de l'assemblée des notables, il osa demander dans un éloquent discours des réformes fondamentales; il fut exilé de la cour peu de temps après. Son caractère n'était pas moins estimable que son talent. Ses dépêches de 1538 à 1542 ont été publiées par MM. Kaulek, Farges et Lefèvre-Pontalis (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, Paris, 1885, un vol. de l'*Inventaire analytique des archives du ministère des affaires étrangères*), avec une substantielle introduction. En ce prélat, qui fut partisan des alliances protestantes et ambassadeur de la Porte, les auteurs voient un précurseur du parti des politiques « qui devait, à la fin du XVIe siècle, arracher la France aux fureurs des guerres religieuses ». Une analyse de ses discours de 1560 se trouve dans l'*Histoire des Etats généraux* de M. Georges Picot. L. Del.

MARILLAC (Michel de), garde des sceaux, né le 9 oct. 1563, mort le 7 nov. 1632. Conseiller au parlement en 1586, maître des requêtes en 1595, conseiller d'Etat, il reçut les sceaux le 1er juin 1626. Il porta la parole au nom du roi, à l'assemblée des notables le 2 déc. 1626. Il dirigea la rédaction de l'édit de janv. 1629, véritable code qui touchait à toutes les parties de la législation : le parlement, mécontent de certains articles qui corrigaient des abus profitables à ses membres, avait réussi pendant plusieurs mois à en retarder la présentation, et il réussit à en ajourner l'enregistrement, auquel Richelieu finit par renoncer. Cette œuvre remarquable à laquelle on donna le sobriquet de « code Michau » fut mise en vigueur en grande partie par des ordonnances successives. Dans le conseil, Marillac n'avait cessé d'opiner pour la paix et l'alliance avec l'Espagne ; il s'était séparé peu à peu de Richelieu dont il convoitait la succession. Ses intrigues avec la reine mère aboutirent à la journée des Dupes. Il fut exilé à Châteaudun le 12 nov. 1630. L. Del.

MARILLAC (Louis de), comte de Beaumont-le-Roger, maréchal de France, né en 1573, mort le 10 mai 1632. Fils de Guillaume, capitaine de chevau-légers, gentilhomme de la Chambre, il fut envoyé en 1612 en ambassade près des princes d'Allemagne; maréchal de camp en 1620, il prit part au combat des Ponts-de-Cé, puis aux guerres contre les protestants; il fut nommé, en 1622, capitaine-lieutenant des gendarmes de la reine, gouverneur de Verdun en 1622, prit part aux campagnes de l'île de Ré et de La Rochelle, et reçut en 1629 le bâton de maréchal, après la prise de Privas. L'année suivante, il fut mis à la tête de l'armée qui, sous le commandement nominal du duc d'Orléans, devait défendre la Champagne contre les Impériaux; puis il alla partager (septembre) avec les maréchaux de La Force et de Schomberg le commandement de l'armée d'Italie qui devait délivrer Casal. Le 26 oct., il apprit devant cette ville la conclusion de la paix. Après la journée des Dupes, il fut arrêté comme complice présumé de son frère. Mis en jugement pour malversation, devant une commission extraordinaire composée de gens dévoués à Richelieu, il fut condamné à mort à la majorité et exécuté. « Il ne s'agit que de foin et de paille, avait-il dit ; il n'y a pas de quoi fouetter un laquais. » Les mœurs du temps excusaient ces concussions trop réelles ; l'opinion fut scandalisée de voir condamner ainsi, et dans des conditions si peu impartiales, un homme en qui Richelieu voulait, en réalité, exclusivement frapper un adversaire et l'un des principaux artisans des troubles de la cour. L. Del.

Bibl. : Puységur, *Mémoires*, publiés par Tamizey de Larroque, 1881. — Le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, 1758, t. II.

MARILLAC (Louise de) (V. Charité [Filles de la]).

MARILLAIS (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil; 623 hab.

MARILLET. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie; 373 hab.

MARIMBAULT. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas; 214 hab.

MARIMON (Marie-Ernestine), cantatrice scénique française, née à Paris vers 1835. Elève de Duprez, elle commença sa carrière au Théâtre-Lyrique, puis, vers 1860, entra à l'Opéra-Comique, où elle resta environ deux années, jouant *Giralda, les Diamants de la couronne*, etc. Elle alla tenir ensuite l'emploi des chanteuses légères à Bruxelles, à Lyon et à Marseille. En 1869, elle créait aux Fantaisies-Parisiennes un joli opéra de Federico Ricci, *Une Folie à Rome*, se faisait remarquer dans plusieurs autres ouvrages, puis, après une tournée de concerts en Belgique et en Hollande, était engagée à Londres, où elle chanta pendant plusieurs années l'opéra italien aux théâtres de Sa Majesté, de Drury Lane et de Covent Garden. Elle alla faire ensuite une saison italienne à Moscou et à Saint-Pétersbourg, une grande tournée en Amérique, revenait en Angleterre, et enfin, de retour à Paris, était engagée en 1876 au Théâtre-Lyrique, de la Gaîté, où elle chantait *Giralda, Martha, la Clef d'or*, etc. Depuis lors, Mlle Marimon a quitté le théâtre et s'est consacrée à l'enseignement.

MARIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon; 769 hab.

MARIN (Saint), *ermite*, fête le 4 sept. Il était né en Dalmatie au IVe siècle et vint en Italie travailler comme ouvrier à la construction du pont de Rimini. Dans la dernière partie de sa vie, il se retira dans la solitude, sur le mont Titano, près de cette ville. Les miracles qui se firent sur son tombeau amenèrent des pèlerins si nombreux, qu'une petite ville se forma à l'entour et reçut le nom de Saint-Marin.

MARIN (Saint) (V. Camaldules).

MARIN Ier et II, papes (V. Martin).

MARIN (Jacques), philologue belge, né à Weert vers 1500, mort à Bois-le-Duc vers 1550. Il entra dans l'ordre des hiéronymites et devint recteur du collège de Bois-le-Duc. Il est l'auteur d'une grammaire latine extraordinairement remarquable pour son époque : *Jacobi Marini Syntaxis* (Anvers, 1526, in-8 ; rééd., 1542 à Bois-le-Duc ; *id.*, 1555, in-4).

MARIN (Le Cavalier), poète italien (V. Marino).

MARIN (François-Louis-Claude Marini, dit), littérateur français, né à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) le 6 juin 1721, mort à Paris le 7 juil. 1809. Avocat au parlement de Paris, censeur royal et secrétaire général de la librairie, il entretint en cette qualité avec Voltaire une correspondance fréquente. De 1771 à 1774, il fut, en outre, l'un des directeurs de la *Gazette de France*. Son intervention dans le procès intenté par Goëzmann à Beaumarchais lui valut le fâcheux honneur de figurer dans les *Mémoires* de celui-ci, et le fameux *Qu'ès aco ?* par lequel Beaumarchais terminait son portrait lui resta comme surnom. Les écrits de Marin n'auraient point suffi d'ailleurs à le défendre contre l'oubli ; les principaux sont les suivants : *Dissertation sur la Fable* (1745, in-4); *l'Homme aimable* (1751, in-12); *Histoire de Saladin* (1758, 2 vol. in-12); *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage* (1763, in-12), réponse au paradoxe célèbre de Rousseau ; *Lettre à Mme la princesse de* *** [de Talmont] *sur un projet intéressant pour l'humanité* (1763, in-12), où il exposait le plan d'un bureau de consultation gratuite et d'assistance judiciaire ; *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum* (1782, in-8) ; *Notice sur la vie et les ouvrages de Pontus de Thiard de Bissy* (1786, in-8). Il a pris part avec Mercier de Saint-Léger et Capperonnier

à la *Bibliothèque du Théâtre-Français* (1768, 3 vol. in-8), publiée par le duc de La Vallière sous son nom; publié les *Œuvres du philosophe bienfaisant* [Stanislas Leszczynski] (1763) et une nouvelle édition du *Testament politique*, attribué au cardinal de Richelieu. M. Tx.

BIBL.: Ant. RICARD, *Une Victime de Beaumarchais*, 1885, in-12.

MARIN (Joseph-Charles), sculpteur français, né en 1773, mort à Paris en 1834. Il fut prix de Rome en 1812 et professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. Le *Tourville* qui se trouve à Versailles, dans la cour d'honneur, est de lui.

MARIN (*Auguste*-Marius), écrivain français, né à Gémenos (Bouches-du-Rhône) le 30 sept. 1864. De la descendance de Claude Marin (V. ci-dessus), il débuta à Marseille avec succès par un acte en vers, *Un Amour de Musset* (1879), suivi de deux autres, *la Promise* (1885), et *Baiser mortel* (1888), et d'un drame, *le Capitaine Valabran*, cinq actes en prose (1890). Il a publié un intéressant recueil de vers méditerranéens, *les Chansons du large* (1889), et un roman, *l'Etoile des Baux* (1892). Ecrivain provençal, M. Marin dirige, depuis 1889, l'important *Armana Marsihés* qu'il a fondé, où il a publié ses populaires chansons marseillaises, où le dialecte de Marseille a été pour la première fois mis au point des réformes félibréennes. Orateur fédéraliste et journaliste libertaire, il a organisé notamment les premières fêtes populaires traditionnelles de Marseille et participé au quatrième centenaire de la réunion de la Provence (Aix, 1887). Il est établi à Paris où il a collaboré à *l'Evénement*, à la *Nation*, enfin au *Journal* dont il est un des rédacteurs assidus. P. M.

MARIN DE TYR, géographe grec du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il fut l'un des fondateurs de la géographie mathématique. Il publia un livre qui parut entre le temps de Pline et celui de Ptolémée. Tout ce que l'on en connaît, c'est par Ptolémée qui critique longuement l'œuvre de son prédécesseur. Marin était parvenu à rectifier sur ses cartes beaucoup de positions, en étudiant les écrits antérieurs et les relations des voyageurs. Son œuvre a été reprise par Ptolémée qui l'a refondue en partie en la corrigeant et en l'augmentant.

BIBL.: VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Histoire de la géographie*; Paris, 1873.

MARIN-LAVIGNE (Louis-Stanislas), peintre et lithographe français, né à Paris en 1797, mort en 1867. Il fut l'élève de Girodet, puis il suivit jusqu'en 1819 les cours de l'Ecole des beaux-arts; mais ses débuts comme peintre, avec une froide composition exposée sous ce titre : *l'Extrême-Onction*, au Salon de 1824, ne l'encouragèrent pas à persévérer dans cette voie ; il s'adonna dès lors exclusivement à la lithographie et s'appliqua à vulgariser avec le crayon et la pierre les chefs-d'œuvre de Raphaël, de Murillo et de plusieurs maîtres de l'école française contemporaine. Parmi ses lithographies les plus connues, citons : *la Belle Jardinière*, d'après Raphaël; *le Christ sur la croix*, *la Vengeance divine poursuivant le crime*, d'après Prud'hon ; les *Batailles de Marengo, d'Eylau, d'Austerlitz*, d'après Hipp. Bellangé, et une foule de sujets d'après les peintres Schnetz, Langlois, Henry Scheffer, Victor Adam, Beaume, Grenier, Wattier. G. C.

MARINA, primitivement **MALINTZIN**, célèbre Mexicaine, maîtresse de Fernand Cortés, née vers 1505, morte après 1530. Fille de Tetcotzinco, cacique de Pàmalla, elle fut vendue comme esclave par sa propre mère, alors remariée, et devint la propriété du cacique de Tabasco. Celui-ci, vaincu par Fernand Cortés (1519), lui fit cadeau de la jeune fille, qui était « belle comme une déesse », dit un écrivain espagnol du temps. Dans l'entourage du conquérant on l'appelait *Malinché*. Elle s'attacha avec passion à son maître, fut baptisée sous le nom de Marina, et devint une collaboratrice précieuse dans l'œuvre de la conquête du Mexique. L'historien Bernal Diaz, témoin oculaire, parle avec enthousiasme de son intelligence déliée, de son énergie et de son dévouement. Il l'appelle « la Providence de l'armée de Cortés et l'un des puissants instruments de la chute de Montezuma ». Elle eut de Cortés un fils, *Martin* Cortés, qui devint un officier renommé, mais périt dans les tortures de l'Inquisition (1568). Après la mort du conquérant, elle épousa un officier de valeur, don Juan de Xamarillo. G. P-I.

MARINA MNISZECH (V. MNISZECH).

MARINADE (Art culin.). Assaisonnement composé soit d'huile, soit de vinaigre, de sel, de poivre, d'oignons coupés en tranches, de feuilles de laurier, de thym, de clous de girofle et d'autres épices, destiné à conserver certaines viandes, certains poissons avant de les faire cuire. Il ne faut jamais préparer une marinade dans des vases en terre vernissée.

MARINALI (Horace), sculpteur italien, né à Bassano en 1643, mort en 1720. Il reçut de son père les premières leçons, puis il se rendit à Venise et à Rome pour se perfectionner dans son art. En 1675, il exécuta, pour l'église des Augustines, à Venise, un *Portement de Croix*, avec deux statues de saints. De retour dans sa ville natale, il la dota d'un monument en l'honneur de saint Bassano et fut chargé par ses concitoyens d'un grand nombre d'ouvrages pour des édifices publics. Mais la plus grande partie de sa carrière se passa à Vicence. D'une fécondité rare, Horace Marinali, que ses deux frères, François et Ange, ont d'ailleurs aidé dans plusieurs de ses travaux, donna, dans cette cité, à l'église Santa Croce : quatre *Vertus*; à la façade de Sainte-Barbe, deux *Atalante*; à la Madonna di Monte Berico, une *Annonciation*, d'une expression et d'un mouvement dignes d'éloges ; au palais Sale, *la Raison dominant les sens*; à l'église d'Ara Cœli, quatorze figures à la façade et au pourtour. Il faut y ajouter quantité d'autres statues qui se voient à Padoue, à Vérone, à Castelfranco. L'exécution en est parfois un peu hâtive. G. C.

MARINCCIA (V. MAROUSIA).

MARINE. La *marine militaire* est seule traitée dans cet article. Pour la *marine marchande*, V. les art. BATEAU et NAVIGATION.

I. HISTOIRE. — FLOTTES GRECQUES ET ROMAINES. — Aux temps homériques, les flottes de guerre n'étaient en-

core, à proprement parler, que de simples flottilles. Composées d'embarcations de petite taille, elles ne pouvaient sans danger s'écarter beaucoup des côtes et elles ne servaient qu'au transport des troupes ou au pillage des navires de commerce. Mais leur importance et leur rôle grandirent rapidement avec les progrès de l'architecture et de la tactique navales ; elles devinrent, en même temps que de puissants instruments de conquête, des auxiliaires souvent nécessaires de la domination et, dès les premiers siècles de l'époque historique, la plupart des grandes cités des rivages de la mer Egée possédèrent de véritables navires de combat, μακραὶ νῆες, que Thucydide et Apollonius de Rhodes distinguent expressément des vaisseaux marchands, plus ronds et plus lourds, στρογγύλα πλοῖα. Leurs types variaient peu. Ils affectaient, d'une manière générale, la forme de chaloupes, ou, plus exactement, de galères non pontées, et portaient seulement à l'avant et à l'arrière d'étroites plates-formes ou teugues, d'où les hoplites lançaient leurs javelots. Ils avaient un mât et une voilure, mais ils marchaient surtout à la rame : tantôt unirèmes, tantôt dières, c.-à-d. ayant à chaque bord un ou deux rangs de rameurs. Ils n'usaient même, pendant l'action, que de ce dernier mode de propulsion, et ils étaient désignés sous les noms d'éikosores, de triacontores, de pentécontores, d'hécatontores, suivant qu'ils étaient mus par 20, 30, 50 ou 100 rameurs. A la fin du vi^{e} siècle av. J.-C., c'était encore la pentécontore dière qui formait, à peine modifiée, l'élément principal de toutes les flottes de la Méditerranée orientale. D'après une restitution qu'en a donnée le contre-amiral Serre, elle mesurait 18 m. de long sur 3^{m}60 de large et déplaçait 22 tonneaux. La trière la relégua au rang de bâtiment de flottille. Inventée vers le viie siècle par un Corinthien, Améinoclès, longue de 25 à 30 m., large de 4, elle avait deux ponts, l'un peu élevé au-dessus de la ligne de flottaison et continu ; l'autre, le κατάστρωμα, formant toiture, mais n'abritant que l'avant et l'arrière. Sa tactique favorite était l'attaque brusque par le choc au moyen de l'éperon de fer ou de bronze (rostre) dont sa proue était armée et qui, à l'origine, était émergé. 120 hommes, dont 90 rameurs, composaient son équipage. Quant aux trois jeux de rames de grandeurs différentes d'où lui venait son nom, les manœuvrait-on simultanément ou successivement ? les bancs de ses trois rangs de rameurs étaient-ils sur un même plan, étagés en gradins ou superposés ? Cet énigmatique problème, qui est commun, du reste, aux divers ordres de polyères (dières, trières, tétrères, etc.), a été soulevé par Vossius, il y a plus de deux siècles, et a exercé depuis lors la sagacité de tous les archéologues, sans qu'aucune solution décisive en ait encore été proposée (V. Banc, t. V, p. 207 ; Galère, t. XVIII, p. 370, et Polyrémie). La trière était douée, en tout cas, de qualités nautiques et militaires de premier ordre. Thémistocle, qui s'en était vite convaincu, profita de l'intervalle entre les deux invasions médiques pour en faire construire à la hâte près de deux cents. Jointes aux cent quatre-vingts que purent réunir les marines alliées, elles mirent en déroute, le 20 sept. 480, en vue de *Salamine* (V. ce mot), l'innombrable flotte de Xerxès, et, l'année suivante, près du promontoire de Mycale, elles en écrasèrent les débris.

Athènes venait de sauver la Grèce (V. Athènes, t. IV, p. 433). Elle avait conquis du même coup l'hégémonie maritime; elle travailla sans relâche à la conserver. A la trière corinthienne, elle commença par en substituer une nouvelle, plus rapide encore et d'évolution plus facile, la trière athénienne, qui avait 40 m. de long, 200 hommes d'équipage (dont 144 rameurs), un κατάστρωμα continu, abritant toute la chambre de vogue, et un éperon immergé (mod. du musée du Louvre). Elle en entretint, d'une façon permanente, environ trois cents et presque autant de pentécontores dans son port militaire du Pirée, devenu en peu de temps, grâce à Thémistocle, l'un des plus grands chantiers de construction navale et l'arsenal le mieux organisé des temps anciens. Enfin, elle créa, sur les conseils de Périclès, une escadre d'évolution, où officiers et matelots recevaient l'instruction pratique. Les autres marines grecques, celle des Corinthiens notamment, avaient, elles aussi, considérablement progressé ; mais, mieux montée et mieux dirigée, la flotte athénienne garda toujours une incontestable supériorité de marche et de manœuvre. Elle put ainsi, sans autre aide que celle des Corcyréens, tenir tête, pendant près d'un demi-siècle, à la coalition péloponésienne, et elle demeura maîtresse de la mer Egée jusqu'au jour où une politique néfaste la conduisit à Syracuse d'abord (415-413), puis à l'irréparable désastre d'Ægos Potamos (405).

Les premières années du ive siècle virent apparaître les machines de jet, qui modifiaient profondément les conditions du combat et de la construction. Il ne suffisait plus de lutter de vitesse et d'agilité : il fallait protéger la chambre de vogue, aussi bien que les machines, contre les coups des nouveaux projectiles. On établit d'épais bordages, on éleva des parapets, on renforça le pont supérieur et, lorsqu'on eut trop alourdi le navire, on en augmenta le déplacement ainsi que l'équipage. La trière devint une tétrère, la tétrère une pentère. On construisit aussi au iiie siècle, sous l'impulsion des Démétrius et des Ptolémées, des hexères, des octères, des décères ; on alla plus loin encore : on entassa des équipages immenses sur des bateaux qui comptaient 20, 30 rangs de rameurs, et Philopator, voulant étonner le monde, lança cette fameuse *Tessaracontère*, qui mesurait 130 m. sur 17, et dont les 3,000 ou 4,000 rameurs, disposés sur 40 rangs, maniaient des avirons de 18 m. Mais ces galères monstres ne furent jamais que des navires de parade. Les décères, les octères, les hexères ne survécurent elles-mêmes que fort peu aux premiers Ptolémées; déjà à la bataille de Chios (201), entre Attale et Philippe de Macédoine, leur nombre était très réduit, et lorsqu'au i^{er} siècle les Alexandrins voulurent reconstituer leur flotte, ils n'en trouvèrent plus dans les arsenaux. Au contraire, la pentère grecque, appelée aussi pentère ionienne, demeura depuis le ive siècle jusqu'à la bataille d'Actium (30 av. J.-C.) le type du vaisseau de ligne. Ses dimensions étaient : longueur, 50 m.; largeur, 6^{m}20; profondeur de carène, 1^{m}50. Son équipage comprenait : rameurs, 300; soldats, 120; officiers, matelots, etc., 50. A chacun de ses bords était installée, sur une plate-forme en encorbellement, une machine de jet. Elle n'avait plus d'éperon immergé, mais elle portait à son avant, dès la fin du iiie siècle, un pont volant à crampons imité du corbeau de Duilius (V. ci-après). Des tétrères et même des trières continuèrent à figurer dans les flottes grecques, qui avaient en outre. comme auxiliaires et pour le service d'éclaireurs, des flottilles nombreuses de bateaux non pontés du vieux type pentécontore dière.

Chez les Romains, la marine militaire ne joua jamais, comme chez les Grecs, un rôle prépondérant. Peuple essentiellement terrestre, ils attendaient la victoire, non de leurs vaisseaux, mais de leurs légions, et, à moins de circonstances exceptionnelles, ils se bornaient à faire surveiller par des flottilles les côtes des territoires conquis. Aussi lorsque, deux siècles et demi avant notre ère, éclata la première guerre punique, ne possédaient-ils encore, en fait d'équipages, qu'un petit nombre de matelots inexpérimentés, en fait de navires, que des birèmes non pontées de faible tonnage, semblables probablement, comme dimensions et comme dispositions, aux triacontores dières des premières flottes grecques. Les Carthaginois, au contraire, disposaient d'un matériel et d'un personnel éprouvés. Ils avaient, au vi^{e} siècle, avec l'aide des Etrusques, débarrassé la mer Tyrrhénienne des pirates phocéens qui l'infestaient. A la fin du ve et au commencement du ive siècle, ils s'étaient mesurés victorieusement, dans plusieurs batailles navales, avec de redoutables adversaires, les Syracusains, et, depuis la mort d'Agathocle (288), l'empire de la mer leur appartenait sans conteste dans tout le bassin occidental de la Méditer-

ranée. Le sénat de Rome s'émut et ordonna de construire une flotte (261). Une tempête venait justement de jeter à la côte une quinquérème punique : elle fut prise pour modèle et elle devint la quinquérème romaine. On ne sait à peu près rien de sa construction, non plus d'ailleurs que de celle des autres types carthaginois. Polybe l'identifie avec la pentère grecque. Malgré son témoignage et l'analogie des termes, on incline à penser que la quinquérème des guerres puniques était un bateau ponté de 20 m. sur 4, tout au plus, déplaçant une cinquantaine de tonneaux et monté par 70 ou 80 hommes, dont 40 rameurs. Son nom lui venait, croit-on, de ce qu'elle bordait cinq avirons de chaque côté. Deux mois suffirent aux Romains pour en mettre une centaine à flot, ainsi qu'une vingtaine de trirèmes. Elles étaient lourdes et d'une manœuvre difficile ; le consul Duilius, qui les commandait, munit leur avant du corbeau, espèce de pont-levis à crampons, qui happait le bateau ennemi, livrait passage aux légionnaires et transformait le combat sur mer en une lutte corps à corps. Il battit ainsi à Myles (260) la flotte carthaginoise. Quatre ans plus tard, à *Ecnome* (V. ce mot), Régulus et Manlius, qui montaient des sexirèmes, lui infligèrent, en recourant à la même tactique, une nouvelle et sanglante défaite. Dans la seconde et la troisième guerres puniques, Scipion eut encore quelques flottes ; mais, après la chute de Carthage (201), les Romains négligèrent de nouveau d'entretenir leur marine, improvisant à la hâte un matériel chaque fois que les circonstances l'exigeaient, puis, la conquête terminée ou le péril passé, le laissant insouciamment dépérir. Il en fut ainsi, et des treize escadres qui furent nécessaires à Pompée pour purger la Méditerranée de ses audacieux pirates (67), et de celles que fit successivement construire César : en 57, pour combattre les Venètes, en 49, pour bloquer Marseille, en 47, pour s'emparer d'Alexandrie. Quant aux types qui prédominèrent durant toute cette période, il serait assez difficile de les déterminer. Procédant des lieux et des circonstances, offrant par suite un mélange confus d'éléments grecs et latins, ils se distinguaient seulement par une légèreté relative, par l'absence de catastromas et par des *turres ad libram* facilement démontables, qu'on dressait sur les teugues avant le combat. L'organisation manquait, elle aussi, de fixité. Tantôt les navires étaient construits aux frais du trésor, tantôt ils étaient fournis par les alliés. A bord de chacun se trouvaient un *magister navis* et un *gubernator*, dont les attributions sont mal connues. Le commandement suprême était dévolu au chef de l'armée et, dans des cas exceptionnels, à deux *duumviri navales*, que désignait le sénat. Les rameurs (*ramiges*) étaient ordinairement recrutés parmi les esclaves, les matelots (*nautæ*) parmi les alliés.

La mémorable bataille d'*Actium* (V. ce mot), qui livra à Octave l'empire du monde (30 av. J.-C.), eut comme contre-coups presque immédiats, d'une part la disparition de la marine grecque, d'autre part une transformation radicale de la marine romaine. A défaut de flottes à vaincre, celle-ci avait désormais à surveiller une étendue de côte immense. Et puis le nouvel empereur lui devait la pourpre ! Il ne l'oublia pas, et il fit d'elle une institution à la fois puissante et permanente, minutieusement hiérarchisée et réglementée. Chaque région maritime eut sa flotte spéciale, qui tirait son nom, soit de son port d'attache, comme les deux plus importantes, celles de Misène et de Ravenne, soit du pays où elle stationnait : *classis Britannica*, *classis Pontica*, *classis Africana ;* chaque lac et chaque grand fleuve eut sa flottille. A la tête de chaque flotte fut placé un *præfectus classis*, ayant sous ses ordres des *stolarchi*, des *archiguberni*, des *præpositi reliquationis classis*, des *trierarchi*, des *nauarchi*, des *centuriones*. La *liburne*, type essentiellement latin, devint le bâtiment de guerre national. Elle était pontée mais non couverte, unirème d'abord, puis trirème et quadrirème, assez bonne voilière, longue d'une trentaine de mètres, large de 4 à 5, déplaçait de 80 à 100 tonneaux et avait de 120 à 150 hommes d'équipage. Les flottes romaines comptaient aussi nombre de polyères du type grec, munies d'éperons et couvertes. Elles comprenaiens enfin, de même que les anciennes flottes grecques, de, flotilles de bâtiments légers non pontés, les *liburnicæ*- qui servaient d'auxiliaires et d'éclaireurs, et qui corress pondaient sensiblement aux éikosores et aux triacontoree grecques. La marine impériale n'eut pas, d'ailleurs, unt histoire bien glorieuse : faute de rivales, elle concourut modestement à la défense du territoire et ne livra, durant quatre siècles, aucune grande bataille navale.

Flottes du moyen âge. — La chute de l'empire d'Occident détermina une évolution nouvelle. Les flottes romaines disparurent ; la puissance maritime, entraînée par le mouvement de la civilisation, eut son centre reporté vers l'Est, et le δρόμων, inspiré évidemment de la trière grecque, devint le navire de combat des empereurs byzantins. La dénomination, sinon le type, persista pendant plus de huit siècles. Au ve siècle, Théodoric écrivait déjà à son préfet, Abundantius, d'en construire mille. Au xe siècle, Léon VI signale lui-même, dans sa *Tactique*, quelques-unes des particularités que le δρόμων présente de son temps. C'est un bateau ponté, mais non couvert, avec 100 rameurs occupant deux rangées de bancs superposés : les rameurs d'en haut sont armés ; ceux d'en bas, « les moins courageux », sont protégés par le bordé. A l'aide de ces données et de quelques autres indices, on peut en outre présumer que le déplacement n'excédait pas 100 tonneaux, la longueur 40 m., la largeur 4 m. et demi. La voile était à antenne et triangulaire. Il n'y avait à bord ni balistes ni autre artillerie de jet ; mais des gueules d'animaux féroces en métal doré lançaient le terrible *feu grégeois* (V. ce mot, t. XIII, p. 367), que les Byzantins, instruits de sa composition en 673 par un ingénieur d'Héliopolis, surent seuls fabriquer durant plusieurs siècles et dont ils firent un victorieux usage au cours de leur longue lutte contre les musulmans. Le dromon fit place, à son tour, à la galée (γαλαία) ; celle-ci, de petite taille d'abord, puis sans cesse agrandie, à sa dérivée immédiate, la galère, qui fut le dernier type de la marine à rames. Depuis le xiie siècle, où elle apparut, jusqu'au xviiie siècle, où elle fut définitivement abandonnée, la galère subit bien des modifications, tant dans sa structure que dans sa vogue et dans son armement. Sa longueur, notamment, varia de 20 à 60 m., sa largeur de 3 à 7 m., le nombre de ses rangs de rameurs de 1 à 5, pour revenir, en dernier lieu, à un seul, avec plusieurs rameurs sur chaque aviron. Au xiiie siècle, elle reçut le *telaro*, sorte d'extra-structure très saillante et rectangulaire, qui prenait son point d'appui sur les bords déjà fort évasés de la coque et qui donnait à l'ensemble de la galère, vue d'en haut, l'aspect d'un gril ou encore d'un métier de tisserand (en ital., *telaio*). Les *apostis*, les *arbalestières*, les *pavesades* (V. tous ces mots) étaient fixés sur le *telaro*, en dehors, par conséquent, du plan de projection de la coque ; il en résultait, au profit de la vogue et de la puissance militaire, un grand développement de la surface dont pouvaient disposer les rameurs et les soldats (arbalétriers ou arquebusiers). La galère à *telaro* constituait donc un progrès réel. Son emploi se généralisa rapidement et, durant les deux derniers siècles du moyen âge, elle composa à peu près exclusivement toutes les flottes de guerre méditerranéennes. Au surplus, parmi ces flottes, celle des Byzantins était tombée en décadence longtemps avant la prise de leur capitale par les Turcs (1453). Celles des Castillans et des Aragonais, tout en jouissant d'un grand renom, étaient trop peu nombreuses pour être redoutables. La France n'avait encore eu, même sur ses côtes méridionales, aucune marine militaire ; seuls quelques seigneurs provençaux possédaient des galères. Restaient les trois républiques italiennes, Gênes, Pise et Venise, qui se disputaient depuis le xiie siècle l'hégémonie maritime : Pise succomba la première, en 1284 ; Gênes ensuite, en 1381, et Venise demeura prépotente.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des marines militaires

de la Méditerranée. Sur les côtes de l'Océan et de la mer du Nord, où les civilisations ont été moins précoces et où la fréquence des tempêtes ne permet qu'exceptionnellement la navigation à rames, il n'avait jamais existé et il n'existait, au commencement du XIVe siècle, aucune flotte de guerre véritable. On ne saurait en effet donner ce nom, malgré l'effroi qu'elles inspirèrent souvent, ni aux flottes des Vénètes, ni à celles des Francs, ni même à celles des Danois ou des Normands, qui, quoique parfois nombreuses, n'étaient toutes composées, en somme, que de simples barques dépourvues de qualités militaires et qui, destinées surtout au transport d'envahisseurs, subissaient le combat sur mer plutôt qu'elles ne le recherchaient. Avec la guerre de Cent ans, la situation se modifia légèrement. A son début, les rois de France et d'Angleterre en étaient encore réduits à s'adresser, pour leurs armements, soit aux ports de commerce, soit aux étrangers, et, à la célèbre bataille de l'*Ecluse* (V. ce mot), en 1340, la flotte de Philippe de Valois n'était qu'un amas confus de cabotiers de toutes provenances, encadrés par quelques galères génoises et aragonaises. Ce fut Charles V qui dota la France de sa première marine nationale. Du clos des Galées, à Rouen, il fit un arsenal maritime et, en quatre ans, son amiral, Jean de Vienne, créa une flotte de 30 nefs de guerre, vaisseaux à voiles, aux formes larges et trapues, aux avants ronds et élevés, qui n'avaient ni la légèreté, ni la rapidité des galères, rases sur l'eau et élancées, mais qui convenaient seules aux gros temps de l'Océan et de la Manche. Plusieurs de ces nefs déplaçaient 300 tonneaux. Elles étaient armées de bombardes. Une centaine de navires de commerce, ainsi que quelques galères castillanes, leur furent adjoints, et Jean de Vienne, avec cette puissante escadre, renforcée encore par la suite, opéra sur les côtes d'Angleterre et d'Ecosse une série de débarquements (1373-85), pillant les ports, brûlant les villes et répandant partout la terreur ; à deux reprises, il défit la flotte anglaise, la dernière fois dans un duel d'artillerie (1387). Charles VI, monté sur le trône en 1380, n'était pas capable, malheureusement, de continuer l'œuvre si bien commencée, et après la mort de Jean de Vienne, tué à Nicopolis en 1396, la France resta, pendant un nouveau siècle, sans marine militaire.

ORGANISATION ET PROGRÈS DES MARINES À VOILES (XVe ET XVIe SIÈCLES). — Les deux premiers siècles de l'ère moderne marquent une période de transition. Quoique toujours prédominante dans la Méditerranée, la marine à rames n'y est plus exclusivement employée et, par surcroît, elle laisse pressentir à certains signes sa disparition prochaine : exagération des dimensions des galères, qui, cependant, ne satisfont plus aux exigences chaque jour grandissantes de la nouvelle artillerie ; difficulté de plus en plus manifeste du recrutement des rameurs, qui ne peut guère s'effectuer que parmi les esclaves ou les condamnés et dont la source se trouve tarie par le développement de la civilisation. La marine à voiles, au contraire, fait de sensibles progrès. Les nefs conservent un port généralement inférieur à 500 tonneaux ; mais elles subissent dans leur construction et dans leur armement des modifications qui augmentent considérablement leurs qualités nautiques et militaires. Ainsi le mât unique est remplacé par deux ou trois mâts, la voile triangulaire par des voiles trapézoïdales, des basses voiles, des huniers, des perroquets ; le sabord, inventé par le Français Descharges, permet de substituer aux bombardes, qui ne fournissaient que des feux courbes, des canons installés dans l'intérieur du navire et tirant de plein fouet ; enfin, la forme même de la carène est améliorée au profit de la vitesse et de l'élégance.

La France n'est pas seule, au XVe siècle, à être dépourvue de marine nationale. Presque partout, à cette époque, lorsqu'on découvre un embryon de flotte, elle appartient, non au roi, mais à quelqu'un de ses grands vassaux. Elle n'est même composée, fort souvent, que de navires marchands, dont on a fait temporairement des vaisseaux de guerre et qui ont à leur bord deux chefs : l'ancien patron ou maître, qui demeure chargé des manœuvres, et un capitaine, absolument étranger aux choses de la mer, qui a le commandement militaire et la direction du combat. A la fin du XVe siècle, la réunion à la couronne de France du comté de Provence (1486) et du duché de Bretagne (1491) donna à Charles VIII quelques galères et quelques nefs, qui battirent, sous les ordres de deux capitaines illustres, Prégent de Bridoux et Jean de Thénouenel, plusieurs flottes espagnoles, génoises et anglaises. Mais on ne fit rien pour grossir ce noyau, et, au début de la lutte contre Charles-Quint (1519), il fallut que François Ier eût recours, lui aussi, aux Génois, dont le chef, André Doria, le trahit. Il ne fut pas beaucoup plus heureux dans ses marchés avec les Turcs, qui possédaient une puissante flotte de galères et de *caravelles* (V. ce mot), mais dont les habitudes pillardes faisaient de compromettants alliés. Il résolut alors d'avoir sa marine et il trouva un nouveau Jean de Vienne dans le capitaine Polin de La Garde. Par les soins de celui-ci et en peu d'années, une excellente flotte de 50 galères fut organisée à Marseille et pourvue d'équipages bien exercés. En 1544, 25 de ces bâtiments passèrent dans l'Océan pour se joindre à une flotte à voiles de 120 navires de commerce, qui venaient d'être armés en guerre dans l'arsenal récemment créé au Havre de Grâce (auj. Le Havre), et, la même année, l'amiral d'Annebaut, placé à la tête de ces forces, qu'il divisa pour le combat en quatre escadres, ravagea — sans grands résultats, il est vrai — les côtes d'Angleterre. Les descendants de François Ier se désintéressèrent complètement de la marine. Henri IV projeta sa reconstitution, mais il fut assassiné avant d'avoir pu l'entreprendre. Ce devait être l'œuvre de Richelieu, qui fut obligé, en attendant, de se servir, pour le siège de La Rochelle (1622-28), de navires hollandais, car il ne trouva dans les arsenaux du roi qu'une dizaine de vieilles galères en fort mauvais état.

Les autres marines avaient eu, au XVIe siècle, un rôle moins effacé et, à l'époque où nous sommes arrivés, elles possédaient, quoique encore mal organisées, une supériorité très notable sur la marine française. L'Espagne, maîtresse du Portugal, des Flandres, de Naples et de la Sicile, tirait de tous ces pays, de l'arsenal de Dunkerque, notamment, de bons navires et de non moins bons marins. En 1571, les 200 galères de la Sainte-Ligue, commandées par don Juan d'Autriche, avaient remporté sur la flotte turque, composée de 240 bâtiments, la célèbre bataille de Lépante, qui fut le dernier grand combat naval que se livrèrent des flottes à rames. En 1588, l' « invincible *Armada* » (V. ce mot) réunissait 129 navires de guerre, un grand nombre de transports, 10,000 marins, 18,000 soldats et près de 3,000 canons. On sait qu'elle fut complètement détruite par la flotte anglaise. Celle-ci datait du règne de Henri VIII. En 1546, elle comprenait déjà 58 bâtiments de guerre, dont une trentaine de nefs de 140 à 1,200 tonneaux et à peu près autant de galéasses et autres navires à rames. A l'approche de l'Armada, en 1588, elle n'en avait plus que 17 ; le reste dut être improvisé en quelques semaines. Mais, en 1630, elle comprenait de nouveau une soixantaine de bons bâtiments, de 20 à 60 canons, parmi lesquels le *Prince-Royal*, qui déplaçait 1,400 tonneaux et qui avait deux batteries couvertes, avec des canons du calibre de 9 à 30 livres. La flotte batave ne le cédait en rien à la flotte anglaise. Elle se composait de trois escadres bien équipées et bien armées (Hollande, Zélande et Meuse), ayant chacune son amiral, ses équipages et ses arsenaux particuliers. Des règlements sévères présidaient à leur organisation, à la discipline de leurs équipages et à leur concentration. Le Danemark et la Suède avaient aussi des flottes importantes qui se livrèrent plusieurs batailles dans la Baltique, au commencement du XVIIe siècle. Enfin, Gênes et Venise, quoique fort déchues de leur ancienne splendeur, auraient pu mettre encore en ligne un nombre considérable de galères. Quant à la flotte ottomane, qui avait été si longtemps la terreur

de la chrétienté, elle avait reçu à Lépante son dernier coup.

Marines des xviie et xviiie siècles. — Richelieu avait acheté, en 1626, du duc Henri de Montmorency, la charge d'amiral de France, dont l'institution remontait à saint Louis, et, peu après, il s'était fait nommer grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce. La Rochelle une fois prise (1628), il s'occupa de reconstituer et d'organiser notre marine de guerre. D'après son ordre, d'habiles maîtres et ouvriers charpentiers furent appelés de Hollande. Aux arsenaux du Havre, de Brest, de Brouage et de Marseille, tous remis en état et agrandis, fut ajouté celui de Toulon; dans chacun de ces cinq ports fut placé en 1631 un commissaire général de la marine, et en 1634 fut rendue une remarquable ordonnance maritime qui, empruntant à la législation hollandaise une grande partie de ses dispositions, mettait notamment à la tête de chaque port militaire un chef d'escadre ayant la haute main sur tous les services. Elle créait en outre les fonctions de capitaine et de lieutenant de port, organisait dans les arsenaux des magasins généraux et particuliers, instituait le rôle d'équipage et le journal de bord, réglait le service et la discipline. Ces mesures furent complétées par l'établissement d'un corps spécial d'officiers de marine, d'une liste de tous les gens de mer, d'écoles de pilotes, et par la division de nos forces navales en deux marines, celle du Ponant (Manche et Océan) et celle du Levant (Méditerranée). Dès 1636, Richelieu put réunir dans l'Océan 41 vaisseaux de 90 à 1,000 tonneaux, qui passèrent dans la Méditerranée et qui reprirent aux Espagnols, en 1637, les îles de Lérins. Marseille et Toulon fournirent à leur tour une vingtaine de galères, et les deux flottes, sous le commandement de Sourdis, de Desgouttes, de Brizé et de Forbin, remportèrent, les années suivantes, toute une série de nouveaux succès : à Gênes et à Guetaria (1638), à Cadix (1640), à Barcelone (1642), au cap de Gata (1643).

Mazarin laissa, une fois de plus, décliner notre marine, qui se trouva, à sa mort (1662), sans cadres ni bâtiments. Colbert la releva. Au cours des deux guerres maritimes que les Pays-Bas, à peine affranchis de la tutelle espagnole, venaient de soutenir contre l'Angleterre et où chaque parti avait mis en ligne jusqu'à 110 bâtiments portant 4,500 canons et près de 22,000 hommes d'équipage (bataille de Lestoff, 1665), l'art naval avait réalisé, comme construction et comme tactique, de sérieux progrès. Les *vaisseaux de ligne*, qui avaient remplacé les nefs ou vaisseaux ronds, étaient à la fois de forme plus affinée et de membrure plus solide. Divisés d'après le nombre de leurs canons ou de leurs batteries couvertes en vaisseaux de premier, second et troisième rangs, ou en vaisseaux à trois et à deux ponts, ils avaient une capacité moyenne de 1,000 à 1,100 tonneaux. Quelques-uns, les trois-ponts de 100 canons, déplaçaient même de 1,400 à 1,800 tonneaux, et l'Angleterre en possédait qui portaient dans leur batterie basse 24 pièces du calibre de 42 livres, et dans leur seconde batterie 28 pièces du calibre de 24 livres, des pièces plus légères, au nombre d'une cinquantaine, formant la batterie supérieure. L'artillerie d'un navire se trouvait, du reste, presque tout entière sur ses flancs, et il fallait, pour l'utiliser, qu'il présentât constamment son travers à l'ennemi, tout en ne se laissant jamais masquer par un navire ami : de là la *ligne de file*, qui s'imposa désormais comme ordre de bataille unique et comme base de toute la tactique. Les bâtiments qui la composaient étaient les vaisseaux de ligne proprement dits. Les navires plus légers, réservés pour d'autres missions, portaient des noms divers : *frégates*, *corvettes*, etc. (V. ces mots). De nombreux *brûlots* (V. ce mot) accompagnaient les flottes. Colbert, qui avait pris en 1669 le titre de ministre de la marine, était au courant de tous ces perfectionnements et de toutes ces transformations. Il fit construire des navires d'un tonnage et d'une vitesse supérieurs à ceux des navires anglais. Il agrandit les ports de Toulon, du Havre, de Dunkerque (ce dernier, racheté à Charles II pour 5 millions en 1662), créa en 1674 celui de Rochefort, confia, à l'encontre de Richelieu, la direction générale des arsenaux à des intendants civils, ne laissant aux chefs d'escadre que le commandement militaire, organisa une école de gardes pour le recrutement des officiers, des écoles d'artillerie et d'hydrographie, une caisse des gens de mer, l'établissement des invalides de la marine, fit rétablir et compléter les rôles de l'inscription maritime et institua les classes, sans parvenir, toutefois, à supprimer complètement la *presse* ou enrôlement forcé. Son attention se porta aussi sur les galères, qui ne devaient disparaître définitivement qu'au milieu du siècle suivant; il en fit mettre à flot une trentaine et, comme les rameurs manquaient, il ordonna d'envoyer aux galères, non seulement les condamnés, mais encore les « bohêmes, vagabonds et gens sans aveu ». En 1672, lorsque la France et l'Angleterre déclarèrent la guerre à la Hollande, nous possédions 60 bons vaisseaux de ligne et une trentaine de grosses frégates. Mais le personnel était encore insuffisant et ce fut à grand'peine qu'on put, au début, armer 29 vaisseaux. La bataille de Southwood fut gagnée par les Hollandais (1672). L'année suivante, à Walcheren et au Texel, la flotte anglo-française ne fut guère plus heureuse. L'Angleterre se détacha alors de notre alliance ; en même temps, l'Espagne se déclara contre nous, et, le théâtre de la guerre ayant été transporté dans la Méditerranée (1674), Messine, qu'assiégeaient les Espagnols, fut ravitaillée par notre flotte (1675) et Agosta prise. Quelques mois plus tard, Duquesne remporta la victoire navale de Stromboli (1676), puis Vivonne celle de Palerme ; Jean d'Estrées, malgré son incapacité comme marin, conquit en 1677 l'île de Tabago, et, après la paix de Nimègue (1678), deux expéditions furent dirigées contre Alger, qui fut aux trois quarts ruinée par plusieurs mois de bombardement, mais qui refusa de se rendre à merci (1681-83). Lorsque, dans les derniers jours d'oct. 1683, Duquesne, le principal héros de ces glorieuses campagnes, rentra en France, à peu près disgracié, Colbert venait de mourir. Notre flotte comptait alors 276 navires, dont 110 à 120 vaisseaux de ligne construits en moins de vingt ans.

Le fils de Colbert, Seignelay, qui était son collaborateur depuis 1672, hérita de sa charge, non de ses qualités. Il s'acquit, il est vrai, un solide titre de gloire en réunissant dans la célèbre ordonnance du 15 mai 1689 les règlements édictés par son père. Il parvint même, en donnant libre cours à son ardeur belliqueuse et en dépensant sans compter, à conserver à notre marine une apparence de puissance et à ajouter à son histoire quelques pages brillantes. Mais il en prépara la prochaine décadence par son orgueilleuse imprévoyance et, après la funeste administration des deux premiers Pontchartrain (1690-1715), qui, manquant d'argent autant que de capacité, imaginèrent, par raison d'économie, de substituer la guerre de course à la guerre d'escadre, elle retomba au dernier rang, comme avant Richelieu, comme avant Colbert. Sans doute, la guerre navale industrielle, ainsi qu'on l'a appelée depuis, fut marquée par d'inoubliables exploits, qui effacent en partie l'impression fâcheuse des trois désastreuses défaites subies à la même époque par notre marine régulière : à La Hougue (1692), à Vigo (1702) et à Gibraltar (1705) ; les Dunkerquois avec Jean Bart, les Malouins avec Duguay-Trouin, firent notamment des prodiges et, si l'on en croit divers historiens, 4,000 navires marchands tombèrent pendant les six années de la seule guerre de la ligue d'Augsbourg (1691-97) entre les mains de ces audacieux corsaires. Malheureusement, notre puissance maritime ne devait tirer aucun parti de ces pertes infligées au commerce ennemi. Employée exclusivement, la guerre industrielle est forcément inefficace et elle a, de plus, le grave inconvénient d'exercer une action dissolvante sur l'organisation des flottes. On s'en aperçut à la mort de Louis XIV (1715). Il ne restait plus dans nos arsenaux, livrés à l'abandon et au pillage, que des magasins vides, des ateliers en ruine, des vaisseaux

pourris ou dépourvus d'agrès et de matelots, alors que la marine anglo-batave, malgré les coups dont l'avaient harcelée nos corsaires dunkerquois et malouins, détenait pour longtemps et sans conteste la suprématie maritime, et que les traités d'Utrecht (1713) venaient de nous imposer, pour ajouter encore à notre humiliation et à notre écrasement, la démolition de Dunkerque, notre meilleur port militaire. Les Anglais et les Hollandais, autrefois nos maîtres pour la construction et l'organisation, ne s'étaient pas fait faute, d'ailleurs, de profiter des enseignements de nos ingénieurs et de ceux de Colbert. Ils nous avaient copiés même pour la tactique, et, durant près d'un siècle, les principes de l'illustre Tourville devaient servir de base aux mouvements de leurs flottes. Les marines danoise et norvégienne, toujours en lutte dans la Baltique, avaient aussi considérablement progressé et mettaient maintenant en ligne des trois-ponts de 120 canons. A côté d'elles était apparue récemment une nouvelle puissance navale : Pierre le Grand, à la veille de se mesurer avec Charles XII, était allé étudier lui-même en Occident les règles de la construction des navires, et l'année 1714 avait vu sortir du port de Cronstadt 30 vaisseaux de ligne accompagnés d'une flottille nombreuse de petits bâtiments à rames.

De 1713 à 1744 notre flotte militaire n'a pas d'histoire. Le conseil de marine et le comte de Maurepas tentent bien de remettre un peu d'ordre dans l'administration, d'entretenir les bâtiments désarmés, de rétablir la discipline. Mais leurs efforts se trouvent paralysés par la honteuse incurie et par la politique criminelle des cardinaux Dubois et Fleury. Pendant ce temps, l'Angleterre, dont nos premiers ministres craignent d'éveiller les susceptibilités, accroît chaque jour son prestige maritime. Elle bat au cap Pessaro la flotte que les Espagnols ont reconstituée (1718) ; dans la mer Baltique, elle s'interpose en médiatrice entre la Suède et la Norvège (1718-21) ; elle pousse enfin l'audace, au début de la guerre de la succession d'Espagne, jusqu'à venir bloquer une flotte espagnole dans notre port de Toulon (1743). Il fallut bien, à cette nouvelle, que le cardinal Fleury secouât sa torpeur. Il ne pouvait être question de disputer aux escadres britanniques l'empire de la mer : on se borna à deux sortes d'opérations, à la guerre de course et à l'escorte des convois (1744-48). Rouillé de Jouy et Machault d'Arnouville, successivement ministres de la marine après la disgrâce de Maurepas (1749), firent preuve, comme leur prédécesseur, des plus excellentes dispositions. Avec les quelques crédits qu'ils parvinrent, plus heureux que lui, à se faire allouer, ils réparèrent, restaurèrent, construisirent. Le corps des galères, désormais inutile, fut supprimé, ainsi que l'arsenal de Marseille; une académie royale de marine fut créée à Brest; l'ordre fut rétabli dans les opérations de l'inscription. L'avènement de Berryer (1758), l'un des courtisans les plus éhontés de Mme de Pompadour, rendit inutiles ces sages réformes. Il arrêta les travaux dans les ports, laissa les magasins vides et, afin de complaire à la cour qui manquait d'argent pour ses plaisirs, vendit une partie de notre matériel naval. Justement, la guerre de Sept ans venait d'éclater. A Lagos et à Quiberon, les escadres de La Clue et de Conflans, inférieures à tous égards et dépourvues de tout, essuyèrent, à trois mois d'intervalle, deux sanglantes défaites (1759), et, après nos colonies d'Amérique, que nous ne défendîmes que pour la forme, ce furent celles de l'Hindoustan qui tombèrent sans retour au pouvoir des Anglais (1761). Depuis la signature de la paix de Paris (1763) jusqu'en 1778, il n'y eut plus sur mer d'autre événement notable que la bataille de Tchesmé, près de Chio, où une flotte russe, venue des bords de la Néva, anéantit en 1770 une flotte turque.

Ce furent les deux Choiseul (1761-70) qui régénérèrent, encore une fois, notre marine. En 1765 parut une ordonnance modifiant sur plusieurs points celle de 1689. Les dénominations d'officier d'administration et d'ingénieur-constructeur furent substituées à celles d'officier de plume et de charpentier-constructeur. L'école des gardes de la marine fut réorganisée. On y admit, à côté des gentilshommes, des volontaires « de bonne famille », et il y eut désormais les « officiers nobles » et les « officiers bleus ». Un uniforme fut imposé aux uns et aux autres, sans toutefois que la mesure fût encore étendue aux simples matelots. Gabriel de Sartines, ministre de 1774 à 1780, rendit à son tour une ordonnance (27 sept. 1776) qui partageait en deux grandes sections l'administration des arsenaux : celle des travaux, ressortissant à l'autorité militaire, et celle des deniers et matières, laissée seule sous les ordres de l'intendant. Elle créait en outre dans chacun des trois ports militaires de Brest, Toulon et Rochefort, un conseil de marine permanent. En même temps, on construisait sur tous les chantiers; des équipages étaient partout recrutés et instruits; la plus grande activité régnait dans les fonderies de canons, et un nouvel arsenal, celui de Lorient, devenait, après la suppression de la Compagnie des Indes (1769), la propriété de l'Etat (V. Lorient). Lorsque éclata, en 1776, la guerre de l'Indépendance américaine, voici quelle était la situation respective des flottes belligérantes. La France possédait 70 vaisseaux de ligne, autant de frégates et de grosses corvettes et une centaine de navires plus petits, les uns et les autres généralement solides, bien montés, bien armé, bien gréés, mais encore insuffisamment approvisionnés. L'Espagne et la Hollande, devenues nos alliées, pouvaient mettre en ligne, de leur côté, la première, 50 vaisseaux de ligne et un assez grand nombre de frégates, la seconde, à peine une vingtaine de vaisseaux de ligne. Les colonies d'Amérique ne disposaient guère que d'une quinzaine de frégates. Quant à l'Angleterre, elle n'avait à opposer à ces quatre flottes que 90 à 100 vaisseaux de ligne, avec un nombre à peu près égal de frégates et de grosses corvettes. Mais ses navires présentaient sur les nôtres un avantage appréciable. Presque tous étaient doublés en cuivre, ce qui accroissait beaucoup leur vitesse, tandis qu'un quart des nôtres, tout au plus, avaient reçu ce perfectionnement. Nous n'entreprendrons pas le récit de la mémorable lutte où tant d'amiraux, de part et d'autre, se distinguèrent : d'Orvilliers, La Motte-Picquet, d'Estaing, Suffren, de Grasse, de Guichen, Bougainville, de Vaudreuil, Rodney, Keppel, Hardy, Howe, Hood, Luis de Cordova, etc., et qui fut marquée par toute une suite de brillants combats : Ouessant (1778), Fort-Royal (1779), Doggeer-Bank (1781), Gibraltar, la Dominique (1782), etc. Elle se termina, en 1783 par le traité de Versailles (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 601). Notre marine y trouva l'occasion de glorieuses revanches et, sans le défaut d'entente de leurs gouvernements, les flottes alliées eussent partout et incontestablement triomphé de la flotte anglaise. — Les années qui précédèrent immédiatement la Révolution enregistrèrent de nouveaux succès de la marine russe : dans la Méditerranée contre les Turcs, dans la Baltique contre les Suédois.

Dernières marines à voiles. — En 1789, la France possédait 80 vaisseaux de ligne de 64 à 118 canons et 70 frégates de 28 à 44 canons; l'Angleterre, 130 vaisseaux de ligne et 100 frégates; l'Espagne, 70 vaisseaux de ligne; la Hollande, 20 ou 25; la Russie, une trentaine. Lorsque la Convention déclara simultanément la guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne, notre marine se trouvait donc en état d'infériorité numérique. Elle était en outre complètement désorganisée par suite de l'émigration de la plupart de ses officiers. Ni le patriotisme de chefs improvisés, ni le courage héroïque des équipages ne purent suppléer à leur inexpérience. Les flottes de la République subirent une série d'échecs : à l'affaire de Cagliari (1793), à celle du 13 prairial (1er juin 1794), immortalisée par l'épisode du *Vengeur*, à celles de Groix, du cap Noli, des îles d'Hyères (1795). Sous le Directoire et le Consulat, il y eut des tentatives de réorganisation. Elles ne donnèrent que de médiocres résultats. Deux expéditions contre l'Irlande échouèrent, et la terrible défaite d'Aboukir (1er août 1798) nous coûta 11 vaisseaux de ligne et 3,500 hommes.

Nelson, le vainqueur de cette célèbre journée, mit le sceau à sa gloire en détruisant, trois ans après, dans le port même de Copenhague, la flotte danoise, notre alliée (2 avr. 1801). La bataille d'Algésiras (6 juil.), gagnée par le contre-amiral français Linois, et l'échec de Nelson devant Boulogne (15 et 16 août) effacèrent en partie, sans toutefois les compenser, ces funestes revers; ils déterminèrent tout au moins l'Angleterre à signer la paix d'Amiens (1802).

L'Empire ne fut guère plus heureux sur mer que les précédents régimes. Livrée depuis quinze années à la routine et à l'ignorance, notre marine n'avait apporté aucune amélioration ni dans son matériel, ni dans ses institutions. L'Angleterre, au contraire, avait marché à pas de géant, non quant aux formes extérieures des navires à voiles, qui ne devaient plus subir de notables modifications, mais quant aux détails de l'armement, de l'installation et du service : arrimage, mâture, gréement, voilure, avaient été l'objet de perfectionnements incessants, demeurés inconnus ou dédaignés de nos constructeurs. A bord, tout ce qui concernait l'hygiène, la discipline, l'instruction se trouvait heureusement transformé et minutieusement réglementé. Enfin les amiraux anglais venaient d'inaugurer une tactique nouvelle, qui, à l'opposé de l'ordonnance française de 1765 défendant expressément aux capitaines de quitter la ligne « à moins d'un signal du général », leur laissait au contraire la plus large initiative.

Dès le mois de juin 1803, les hostilités reprirent entre la France et l'Angleterre. En 1804, l'Espagne se joignit à nous. La même année, Napoléon Ier organisa à Boulogne une immense flottille qui devait, par un hardi coup de main, jeter 140,000 soldats sur le sol britannique. Mais l'escadre chargée de la protection du passage ne put être ralliée, et l'entreprise se trouva déjouée. La bataille de Trafalgar (21 oct. 1805) acheva la ruine de notre marine. Nelson avait 27 vaisseaux, la flotte franco-espagnole 33. Un petit nombre de ces derniers parvinrent à s'échapper, et Villeneuve, notre amiral, fut fait prisonnier. Nelson fut tué. Napoléon Ier comprit qu'il lui était impossible de continuer avec succès la guerre d'escadre tant qu'il ne se serait pas refait une flotte puissante. Decrès, son ministre de la marine, y travailla, et en 1812 nous avions dans nos ports plus de 50 vaisseaux de ligne complètement armés, avec un corps d'officiers et des équipages laborieusement, mais suffisamment formés. La chute de l'Empire ne permit pas de les éprouver; de plus, elle les disloqua. La guerre de croisière n'avait guère mieux réussi que la guerre d'escadre. La mer était littéralement couverte de navires anglais, et nos corsaires, entourés de toutes parts dès qu'ils s'aventuraient loin des côtes, succombaient presque toujours sous le nombre. Les traités de 1815 sanctionnèrent la suprématie navale de la Grande-Bretagne et ce fut à elle, notamment, que le congrès de Vienne confia le soin de protéger le commerce de la Méditerranée contre les pirates barbaresques. Sous la Restauration, l'événement capital de l'histoire navale fut la bataille de Navarin (1827), suivie bientôt de la prise d'Alger (1830). Notre marine était à cette époque fortement reconstituée. La digue de Cherbourg se trouvait presque achevée; les chantiers de Lorient avaient reçu, ainsi que le port de Toulon, une extension considérable, et notre flotte ne comptait pas moins de 58 vaisseaux et de 63 frégates. Le gouvernement de Louis-Philippe donna tous ses soins à son entretien. Il n'en augmenta pas sensiblement l'effectif, mais il remplaça les vieux bâtiments, améliora les moindres détails de l'aménagement, multiplia les écoles spéciales et réorganisa le personnel, de sorte qu'en 1848 notre marine, quoique inférieure numériquement de moitié à la marine anglaise, ne le cédait, néanmoins, en rien à celle-ci comme solidité et comme perfection. La Russie occupait alors, comme aujourd'hui, la troisième place, avec une quarantaine de vaisseaux insuffisamment montés. Les Etats-Unis prenaient rang ensuite. Puis venaient la Suède, la Hollande, le Danemark. Les autres nations, y compris l'Espagne et le Portugal, n'avaient que des forces insignifiantes. Il n'y eut plus, du reste, jusqu'à la guerre de Crimée (1853), aucune opération navale vraiment digne de ce nom, comme si, à la veille de l'évolution capitale qui allait s'accomplir, toutes les puissances maritimes eussent eu besoin, pour la préparer, des loisirs de la paix.

Flottes a vapeur. Flottes cuirassées. — Dans la flotte française qui prit Alger en 1830 figuraient déjà trois petits avisos à vapeur, filant de 6 à 7 nœuds. L'hélice, employée dans notre marine à partir de 1843, permit d'obtenir des vitesses beaucoup plus grandes, même avec des bâtiments de fort tonnage, et en 1852, le *Napoléon*, de 100 canons, construit par Dupuy de Lôme, donna aux essais, avec une machine de 1,000 chevaux, plus de 12 nœuds. Le succès fut immense et ce premier vaisseau de ligne à vapeur put être considéré un instant comme le type de l'avenir. Mais la guerre de Crimée (V. Question d'Orient), qui fut, avec ses flottes mixtes, comme une sorte de trait d'union entre la marine à voiles et la marine à vapeur, fit pressentir, à peine achevée, une autre transformation qui devait, bien plus que l'adoption de la vapeur, révolutionner tout l'art naval. Les vaisseaux de ligne des flottes anglo-françaises envoyées dans la mer Noire et dans la Baltique s'étaient trouvés réduits, par suite de l'inaction calculée de la flotte russe, à des opérations de siège et ils s'étaient montrés manifestement impuissants en face des forts en pierre ou en terre, armés de canons à longue portée. Pour la deuxième campagne (1855), le cabinet de Paris y adjoignit trois *batteries flottantes cuirassées* (V. Batterie, t. V, p. 830), qui donnèrent à l'attaque de Kinburn les plus heureux résultats. Aussitôt la paix signée, Dupuy de Lôme, devançant pour la seconde fois les Anglais, mit en chantiers plusieurs frégates dont la flottaison et les œuvres mortes étaient couvertes de fer de bout en bout et, en 1860, la *Gloire*, le premier cuirassé de haute mer, fit des essais de tous points satisfaisants. La guerre de la Sécession américaine (1861-65) démontra de nouveau la nécessité du cuirassement et donna naissance à un type intermédiaire entre la batterie et la frégate cuirassées, au *Monitor*, sorte de garde-côte, dont le pont était recouvert d'un blindage débordant et qui portait dans une tourelle tournante et également blindée deux gros canons de 28 centim. La même guerre remit en faveur l'antique éperon des trières athéniennes et on y fit, pour la première fois aussi, un grand usage des torpilles fixes, déjà employées par les Russes dans la guerre de Crimée, mais à l'état rudimentaire et sans succès, sous le nom de machines de Jacoby. L'expédition anglo-française contre la Chine (1857-60), la guerre d'Italie (1859), celle du Mexique (1862-67), celle du Paraguay, entre le Brésil et une coalition du Paraguay, de l'Uruguay et de la République Argentine (1865-70), n'offrirent, au point de vue de l'art naval, malgré l'intervention de quelques belles flottes, qu'un intérêt très secondaire. Il n'en fut pas de même de la guerre austro-italo-allemande de 1866, où se fit, à la célèbre bataille de Lissa (20 juil.), la première expérience des cuirassés de haute mer. La cuirasse, l'éperon, l'artillerie rayée de gros calibre y jouèrent un rôle capital et y affirmèrent leur puissance. Alors commença, en même temps que le duel fameux entre le *canon* et la *cuirasse* (V. ces mots), une transformation profonde du matériel naval de tous les pays. Sous la double influence des progrès rapides de la science et de la fiévreuse rivalité des nations maritimes, elle s'est continuée jusqu'à ce jour, incessante et ruineuse, et elle a porté tour à tour sur les éléments essentiels et sur les moindres détails de la construction et de l'armement, faisant d'un navire à peine lancé un bâtiment déjà démodé et lui ôtant, dès qu'il date de quinze à vingt ans, à peu près toute espèce de valeur militaire. Elle s'est étendue à la composition des escadres, qui ont été dotées de types nouveaux, à celle des équipages, dont les fonctions ont dû être spécialisées, aux règles de la tactique, qui sont devenues dangereusement complexes (V., pour les détails,

Armée navale, Aviso, Bataille navale, Bateau sous-marin, Blindage, Canonnière, Cloison, Cofferdam, Compound, Construction navale, Coque, Croiseur, Cuirasse, Cuirassé, Eclaireur, Eperon, Equipage, Escadre, Garde-Côte, Tactique navale, Torpilleur, Torpille, et, ci-après, les §§ *Personnel* et *Bâtiments de la flotte*). Il serait téméraire, du reste, de la supposer, non pas terminée — elle semble ne devoir jamais l'être — mais même ralentie pour un temps. Outre que les inventions et les perfectionnements de toutes sortes se succèdent, depuis un quart de siècle, avec une vertigineuse précipitation qui rend vaines les plus laborieuses prévisions, des divergences de vue fort graves divisent dès à présent les marins, aussi bien que les ingénieurs, non seulement sur des points secondaires, mais aussi sur des questions primordiales, et cette désespérante incertitude se trouve encore accrue par l'absence, en ces derniers temps, de grandes guerres maritimes où il ait été possible d'expérimenter pratiquement les modifications réalisées. En effet, ni la guerre franco-allemande de 1870, où notre marine, désorganisée par l'imprévoyance du second Empire, eut un rôle des plus effacés, ni la guerre turco-russe de 1877, ni la guerre chilo-péruvienne de 1879, ni l'expédition française au Tonkin (1882-84), ni les guerres civiles du Chili (1891) et du Brésil (1893-94), ni même la guerre sino-japonaise (1894), n'ont mis en présence des forces navales assez importantes pour qu'on pût tirer des quelques engagements qui les ont signalées des enseignements suffisamment concluants. Toutefois, au combat du Yalou (17 sept. 1894), où les flottes japonaise et chinoise comprenaient quelques cuirassés et torpilleurs de modèles relativement nouveaux, les officiers japonais ont relevé diverses observations d'un certain intérêt : utilité de l'uniformité de vitesse des bâtiments d'une même escadre ; fréquence et gravité des incendies causés par les parties en bois et par les aménagements combustibles des navires ; désagréments de la fumée et des gaz de la cheminée, une fois celle-ci perforée par les projectiles ; nécessité de protéger les oreilles des officiers et des hommes contre le bruit terrible de l'artillerie ; efficacité des cloisons en cellulose ; supériorité des tourelles barbettes (à ciel ouvert) sur les tourelles fermées ; danger de laisser sur le pont les munitions de réserve des canons à tir rapide.

II. ORGANISATION ADMINISTRATIVE. — **Ministère de la marine.** — Notions historiques. — Jusqu'en 1627, la direction de l'administration de la marine appartint au grand amiral, dignité créée en 1270 par saint Louis, et aux amirautés (V. Amiral et Amirauté, t. II, pp. 760-761). Richelieu acheta pour 1 million, en 1626, la charge de grand amiral, la supprima dès l'année suivante et ne conserva que le titre de surintendant de la navigation. En même temps, il divisa la marine en deux départements, ayant chacun à sa tête un amiral et placés sous sa dépendance : la marine du Ponant et la marine du Levant. En 1669, un département unique de la marine fut constitué en faveur de J.-B. Colbert, déjà contrôleur général des finances. La loi du 12 germinal an II (1er avr. 1794) remplaça par une commission exécutive le ministère de la marine qu'avaient réorganisé les décrets des 27 avr.-27 mai 1791. Il fut rétabli en 1795. La direction des colonies en fit partie d'une façon ininterrompue jusqu'au 14 juin 1858. A cette date, elle en fut distraite une première fois pour former avec les services algériens le ministère de l'Algérie et des colonies. Réunie de nouveau au dép. de la marine par le décret du 24 nov. 1860, elle en fut distraite une seconde fois, du 14 nov. 1881 au 30 janv. 1882, pour être rattachée au ministère du commerce, une troisième fois, du 14 mars 1889 au 8 mars 1892, pour être rattachée au ministère du commerce et de l'industrie. Un décret du 11 janv. 1893 la rattacha de nouveau à ce dernier département. Depuis le 20 mars 1894, elle forme un ministère entièrement distinct : le ministère des colonies.

Liste chronologique des secrétaires d'Etat et ministres de la marine : J.-B. Colbert (7 mars 1669), marquis de Seignelay (6 sept. 1683), comte Louis de Pontchartrain (7 nov. 1690), comte Jérôme de Pontchartrain (6 sept. 1699), maréchal d'Estrées (1er sept. 1715), avec le titre de président du conseil de marine, Fleuriau (24 sept. 1718), comte de Morville (9 avr. 1722), comte de Maurepas (14 août 1723), comte de Jouy (30 avr. 1749), de Machault (31 juil. 1754), de Moras (1er févr. 1757), marquis de Massiac (1er juin 1758), Berryer (1er nov. 1758), E.-F. de Choiseul (14 oct. 1761), C.-G. de Choiseul, duc de Praslin (7 avr. 1766), Bourgeois de Boyne (8 avr. 1771), Turgot (20 juil. 1774), de Sartines (24 août 1774), maréchal de Castries (14 oct. 1780), comte de La Luzerne (26 déc. 1787), de Fleurieu (24 oct. 1790), Thévenard, chef d'escadre (6 mai 1791), de Bertrand de Moleville (18 sept. 1791), de La Coste (15 mars 1792), Gratet du Bouchage (21 juil. 1792), Monge (12 août 1792), Dalbarade, capitaine de vaisseau (10 avr. 1793), avec le titre de commissaire à partir du 1er avr. 1794, Redon de Beaupréau (2 juil. 1795), avec le titre de commissaire, vice-amiral Truguet (4 nov. 1795), vice-amiral Pléville Le Pelley (16 juil. 1797), vice-amiral de Bruix (28 avr. 1798), Bourdon de Vatry (3 juil. 1799), Forfait (24 nov. 1799), vice-amiral Decrès (1er oct. 1801), Malouet (13 mai 1814), Beugnot (2 déc. 1814), vice-amiral Decrès (20 mars 1815), de Jaucourt (9 juil. 1815), Gratet du Bouchage (24 sept. 1815), maréchal de Gouvion Saint-Cyr (23 juin 1817), comte Molé (12 sept. 1817), baron Portal (29 déc. 1818), marquis de Clermont-Tonnerre (14 déc. 1821), comte de Chabrol (4 août 1824), baron Hyde de Neuville (8 mars 1828), baron d'Haussez (23 août 1829), comte de Rigny (31 juil. 1830), avec le titre de commissaire provisoire, baron Tupinier (2 août 1830), comte Sebastiani (11 août 1830), comte d'Argout (17 nov. 1830), comte de Rigny (13 mars 1831), vice-amiral Jacob (9 mai 1834), baron Dupin (10 nov. 1834), amiral Duperré (22 nov. 1834), vice-amiral de Rosamel (9 sept. 1836), baron Tupinier (31 mars 1839), amiral Duperré (12 mai 1839), vice-amiral Roussin (1er mars 1840), amiral Duperré (29 oct. 1840), vice-amiral Roussin (7 févr. 1843), vice-amiral de Mackau (24 juil. 1843), duc de Montebello (9 mai 1847), Arago (24 févr. 1848), à titre provisoire, puis intérimaire, vice-amiral Casy (11 mai 1848), Bastide (29 juin 1848), contre-amiral de Verninac (17 juil. 1848), Destutt de Tracy (20 déc. 1848), contre-amiral Desfossés (31 oct. 1849), Ducos (9 janv. 1851), contre-amiral Vaillant (24 janv. 1851), comte de Chasseloup-Laubat (10 avr. 1851), Fortoul (26 oct. 1851), Ducos (3 déc. 1851), amiral Hamelin (19 avr. 1855), comte de Chasseloup-Laubat (24 nov. 1860), amiral Rigault de Genouilly (20 janv. 1867), vice-amiral Fourichon (4 sept. 1870), vice-amiral Pothuau (19 févr. 1871), vice-amiral de Dompierre d'Hornoy (25 mai 1873), contre-amiral de Montaignac de Chauvance (22 mai 1874), vice-amiral Fourichon (9 mars 1876), vice-amiral Gicquel des Touches (23 mai 1877), vice-amiral Roussin (23 nov. 1877), vice-amiral Pothuau (13 déc. 1877), vice-amiral Jauréguiberry (4 févr. 1879), vice-amiral Cloué (23 sept. 1880), Gougeard, ancien capitaine de vaisseau (14 nov. 1881), vice-amiral Jauréguiberry (30 janv. 1882), Brun (21 févr. 1883), vice-amiral Peyron (9 août 1883), contre-amiral Galiber (6 avr. 1885), vice-amiral Aube (7 janv. 1886), Barbey (30 mai 1887), de Mahy (12 déc. 1887), vice-amiral Krantz (5 janv. 1888), vice-amiral Jaurès (22 févr. 1889), vice-amiral Krantz (19 mars 1889), Barbey (10 nov. 1889), Cavaignac (27 févr. 1892), Burdeau (12 juil. 1892), vice-amiral Rieunier (12 janv. 1893), vice-amiral Lefèvre (3 déc. 1893), Félix Faure (30 mai 1894), vice-amiral Besnard (28 janv. 1895), Lockroy (1er nov. 1895), vice-amiral Besnard (29 avr. 1896).

Sous-secrétaires d'Etat : Jubelin (10 août 1844-25 févr. 1848), Schœlcher (4 mars-17 mai 1848), de Verninac, capitaine de vaisseau (6 juin-17 juil. 1848), contre-

amiral Roussin (18 janv.-23 nov. 1877), Berlet (30 janv.-8 août 1882), Félix Faure (22 sept. 1883-6 avr. 1885), Rousseau (28 avr. 1885-7 janv. 1886), de La Porte (15 janv. 1886-30 mai 1887), Etienne (7 juin-12 déc. 1887), Félix Faure (5 janv.-19 févr. 1888), de La Porte (19 févr. 1888-22 févr. 1889).

ORGANISATION ACTUELLE. — *Administration centrale.* Elle a été, depuis un siècle, fréquemment réorganisée, en dernier lieu par les décrets des 31 janv. 1885, 12 août 1886, 4 août 1887, 15 août 1890, 22 déc. 1892, 7 avr., 23 et 30 mai 1896. Le décret du 7 avr. 1896, dû à M. Lockroy, inaugurait une division nouvelle des services : service de la flotte construite, service de la flotte en construction, service de la comptabilité. Ceux des 23 et 30 mai 1896 rétablissent la précédente et traditionnelle division en services du personnel, du matériel et de la comptabilité, mais ils maintiennent la direction nouvelle de la marine marchande, des pêches et de la domanialité, et ils élèvent au rang de direction l'ancien service du contrôle.

L'administration centrale du ministère de la marine comprend, par suite, indépendamment du cabinet administratif du ministre, de son état-major et de son secrétariat particuliers, sept directions (état-major général, personnel, matériel, artillerie, comptabilité générale, marine marchande, contrôle) et un service annexe (défenses sous-marines).

L'état-major général a à sa tête le chef d'état-major général, qui est en même temps directeur du cabinet militaire ainsi que des mouvements de la flotte, et qui a, de plus, autorité, par délégation du ministre et dans la mesure que comportent ses attributions, sur les autres directions ou service du ministère, dont il peut notamment requérir directement les renseignements de toute nature qui lui sont nécessaires. C'est ordinairement un vice-amiral. Il est assisté par deux sous-chefs d'état-major général, du grade de contre-amiral ou de capitaine de vaisseau. L'état-major général a pour principales attributions d'assurer la disponibilité des forces existantes ou en préparation et d'en étudier la répartition, ainsi que l'utilisation, pour le temps de paix comme en vue du temps de guerre. Il comprend : 1° le cabinet militaire, divisé lui-même en trois sections (I, renseignements sur les marines étrangères; II, défense des côtes et troupes de la marine; III, préparation de la mobilisation de la flotte); 2° le bureau des mouvements de la flotte, auquel est rattachée l'administration du service hydrographique; 3° le bureau de l'enregistrement et du chiffre (arr. 31 mai 1896).

Le cabinet administratif est chargé de l'étude et de la centralisation des affaires ayant un caractère administratif ou financier et des rapports avec les Chambres. Il comprend, outre le secrétariat particulier du ministre et le service du contentieux, un bureau unique, ayant dans ses attributions le personnel de l'administration centrale, le service intérieur, les archives, les bibliothèques, les publications et les impressions. Le chef du cabinet administratif est sous l'autorité directe du ministre.

La direction du personnel a six bureaux : 1° état-major de la flotte; 2° équipages de la flotte; 3° troupes de la marine; 4° corps assimilés et justice maritime; 5° solde et habillement; 6° subsistances et hôpitaux. — La direction du matériel en a trois : 1° constructions navales; 2° travaux hydrauliques et bâtiments civils; 3° approvisionnements, transports et affrètements, magasin central. — La direction de l'artillerie en a deux : 1° bureau administratif; 2° bureau technique. — La direction de la comptabilité générale en a trois : 1° fonds et ordonnances et dépenses d'outre-mer; 2° comptabilité centrale des fonds et pensions; 3° comptabilité des matières. — La direction de la marine marchande, des pêches et de la domanialité en a deux : 1° navigation commerciale; 2° pêches, domanialité et encouragements à la marine marchande. — La direction du contrôle a une organisation spéciale (V. ci-après, p. 129). — Le service des défenses sous-marines ne forme qu'un bureau, à la fois technique et administratif.

Le personnel de l'administration centrale comprend : 7 directeurs (traitement, 20,000 fr.), 1 chef de service et 4 sous-directeurs (12,000 fr.), 21 chefs de bureau (4 classes : 7,000 à 10,000 fr.), 35 sous-chefs de bureau (3 classes : 5,000 à 6,000 fr.), 65 rédacteurs principaux (2 classes : 4,000 et 4,500 fr.), rédacteurs (4 classes : 2,000 à 3,500 fr.) et rédacteurs stagiaires (1,800 fr.), 32 commis principaux expéditionnaires (2 classes : 3,200 à 3,600 fr.), commis expéditionnaires (4 classes : 1,800 à 2,800 fr.) et commis expéditionnaires stagiaires (1,700 f.), enfin des adjudants-surveillants (2,400 à 3,000 fr.), des huissiers (1,800 à 2,000 fr.) et des gardiens de bureau (1,300 à 1,800 fr.), au nombre total de 60 pour les trois catégories. Ces effectifs sont ceux fixés par le dernier règlement. Le projet de budget de l'exercice 1897, établi avant sa publication, prévoyait : 5 directeurs, 5 sous-directeurs, 1 chef de service, 18 chefs de bureau, 37 sous-chefs, 87 rédacteurs, 35 expéditionnaires et 53 agents secondaires (surveillants, huissiers, gardiens de bureau). — Après vingt années de service les commis principaux peuvent recevoir un supplément de traitement de 400 fr.

Les rédacteurs sont recrutés par la voie du concours. Les candidats doivent avoir moins de vingt-huit ans au 1er janv. de l'année du concours. Cette limite d'âge est reportée à trente-deux ans pour ceux qui comptent trois années de service militaire. Ils doivent être pourvus d'un diplôme de licencié, ou sortir des Ecoles polytechnique, navale, de Saint-Cyr, des chartes, centrale, des mines, des ponts et chaussées, ou avoir été officiers dans les armées de terre ou de mer. Peuvent aussi prendre part au concours, sans être assujettis aux conditions qui précèdent, les commis expéditionnaires ayant au moins deux ans de service au ministère de la marine. Sont admis sans concours les officiers et fonctionnaires de la marine ayant au moins deux ans d'ancienneté ou un an de navigation dans le grade ou le rang d'enseigne de vaisseau et âgés de trente-deux ans au plus. Ils doivent être démissionnaires depuis trois mois au plus et, s'ils sont en activité, donner leur démission dans le mois de leur admission à l'administration centrale.

Les commis expéditionnaires sont recrutés, pour trois quarts parmi les militaires gradés remplissant les conditions fixées par l'art. 14 de la loi du 18 mars 1889 sur le rengagement des sous-officiers, pour l'autre quart parmi les employés et agents de la marine ayant satisfait, à un titre quelconque, au service militaire.

Rédacteurs et expéditionnaires ne sont titularisés qu'après un stage d'une année. L'avancement a lieu ensuite au choix, suivant un tableau arrêté à la fin de chaque année. Les sous-chefs de bureau sont pris parmi les rédacteurs, les chefs de bureau parmi les sous-chefs, les sous-directeurs parmi les chefs de bureau. Pour les emplois de directeur, aucune condition n'est exigée; ils peuvent donc être pris en dehors des cadres de l'administration centrale. De même, des emplois de sous-directeurs et de chefs de bureau peuvent être confiés, dans les services techniques, à des officiers supérieurs ou assimilés en activité. Les conseils, comités et commissions, dont il sera parlé plus loin, emploient également un grand nombre de ceux-ci et, pour le seul corps des officiers de marine, l'*Annuaire de la marine* de 1896 indique, comme étant, à différents titres, en service à Paris : 6 vice-amiraux, 7 contre-amiraux, 9 capitaines de vaisseau, 11 capitaines de frégate, 24 lieutenants de vaisseau. Les directeurs, chefs de service et sous-directeurs sont nommés par décret, les autres fonctionnaires et agents par arrêté du ministre.

Conseils, comités et commissions. Le ministre de la marine est entouré de conseils, de comités et de commissions chargés de l'éclairer sur les questions de tous ordres qu'il est appelé à examiner et à trancher. Leurs avis ne sont que consultatifs, mais leur influence est considérable et presque toujours prépondérante. Ils sont au nombre de vingt-trois : 1° Conseil supérieur de la marine. Créé par le décret du 5 déc. 1889, il a été réorganisé par ceux

des 21 oct. 1890 et 2 févr. 1892. Il est chargé de l'examen de toutes les questions qui se rattachent à la préparation de la guerre sur mer. Il est présidé par le ministre et ne comprend comme membres que des vice-amiraux : les commandants des escadres de la Méditerranée et du Nord, les 5 préfets maritimes, le chef d'état-major général, les vice-amiraux ayant été chefs d'escadre et préfets maritimes (l'un et l'autre) ou chefs d'état-major général. Le sous-chef d'état-major général le plus élevé en grade remplit les fonctions de rapporteur. Le conseil supérieur de la marine se réunit au moins deux fois par an. Le président de la République peut provoquer sa réunion et en prendre a présidence toutes les fois qu'il le juge utile. — 2° Comité des inspecteurs généraux. Il a été créé par le décret du 21 oct. 1890, modifié par ceux des 1er sept. 1892 et 20 avr. 1896. Il est chargé de l'examen des questions de détail et des affaires courantes. Ses membres, au nombre de 4 (3 vice-amiraux et 1 contre-amiral), prennent le titre d'inspecteurs généraux de la marine. 3 officiers supérieurs leur sont adjoints. Le comité des inspecteurs généraux de la marine est assisté, suivant le cas, pour l'étude des questions techniques, des inspecteurs généraux de l'artillerie de marine, de l'infanterie de marine, du génie maritime, etc., ainsi que du chef d'état-major général et des directeurs du ministère (V. ci-dessous, § *Inspections générales permanentes*). — 3° Commission de classement des officiers. Réorganisée par les décrets des 31 juil. et 14 nov. 1895, elle est chargée de former, chaque année, les tableaux d'avancement au choix des divers corps d'officiers de marine. Elle est à deux degrés pour les officiers de marine proprement dits, à un seul degré pour les autres corps de la marine. La composition de la commission à deux degrés sera indiquée en traitant de l'avancement des officiers de marine (V. ci-après, p. 131). Pour les autres corps, la commission unique comprend les membres de la commission du 2e degré auxquels sont adjoints des officiers généraux ou assimilés du corps dont le tableau est en préparation. Le conseil supérieur de la marine, le comité des inspecteurs généraux et la commission de classement se partagent les attributions de l'ancien conseil d'amirauté (V. Amirauté, t. II, p. 761), supprimé par le décret précité du 21 oct. 1890. — 4° Conseil des travaux de la marine. Le principe de son institution remonte à l'arrêté du 18 pluviôse an VIII (7 févr. 1800). Mais il n'a été définitivement organisé que par l'ordonnance du 18 févr. 1831. Une seconde ordonnance du 17 déc. 1845, des décrets et arrêtés des 25 mars 1868, 23 oct. 1871, 16 juin 1892, 20 sept. 1893, ont introduit de nombreuses modifications dans son organisation. Le conseil des travaux est consulté notamment sur le programme de tous les concours ayant rapport aux constructions navales, à l'artillerie de marine, aux défenses sous-marines, aux travaux des ports, sur les projets de construction, d'aménagement et d'armement des bâtiments de la flotte, sur les plans et rapports y relatifs, sur ceux qui concernent le matériel de l'artillerie de marine (bouches à feu, affûts, projectiles, etc.). Il est ainsi composé : 2 vice-amiraux, 2 contre-amiraux, 3 capitaines de vaisseau, 1 général de division, 1 général de brigade et 1 colonel de l'artillerie de marine, 1 général de division de l'artillerie de terre, l'inspecteur général, 1 directeur et 2 ingénieurs du génie maritime, 2 inspecteurs généraux des ponts et chaussées, le mécanicien inspecteur général. — 5° Comité d'examen des comptes des travaux de la marine (décr. 6 sept. 1888, 14 avr. et 9 déc. 1889 ; décis. min. 11 déc. 1889). — 6° Commission permanente de contrôle et de revision du règlement d'armement et d'habillement (décr. 22 oct. 1862 et 18 août 1868 ; décis. min. 7 oct. 1871, 25 juil. 1873, 30 avr. 1878, 24 sept. 1886 et 11 avr. 1890). — 7° Commission permanente des marchés (arr. min. 15 mai 1872, 9 juin et 10 août 1881). — 8° Commission permanente des machines et du grand outillage (arr. min. 15 mai 1872, 9 juin et 10 août 1881, 18 oct. 1884 et 20 sept. 1893). — 9° Comité hydrographique (décr. 6 mars 1886). — 10° Comité technique des inspecteurs généraux des troupes de la marine (arr. min. 30 mai 1881, 9 févr. 1889, 6 sept. 1892). — 11° Conseil supérieur de santé (décr. 14 juil. 1865, 24 juin 1886 et 3 févr. 1896). — 12° Conseil scientifique du laboratoire de l'artillerie de la marine. — 13° Commission supérieure de l'établissement des Invalides de la marine (ord. 2 oct. 1825 ; décr. 8 mars 1887). — 14° Conseil des prises (décr. 9 mai 1859 et 28 nov. 1861). — 15° Conseil supérieur de la marine marchande (décr. 21 avr. 1896). — 16° Commission supérieure des naufrages (décis. min. 28 sept. 1860 et 27 nov. 1890). — 17° Comité consultatif des pêches maritimes (décr. 17 mai et 20 juin 1887). — 18° Commission permanente des bibliothèques (arr. min. 24 déc. 1873 et 30 mai 1885). — 19° Commission supérieure des archives de la marine (décr. 25 avr. 1883). — 20° Comité consultatif du contentieux de la marine (arr. min. 29 mars 1865, 18 févr. et 9 mai 1874, 16 oct. 1879 et 14 sept. 1883). — 21° Commission mixte des travaux publics (ord. 18 sept. 1816 ; décr. 16 août 1853). — 22° Commission des phares (déc. min. d'avr. 1811). — 23° Comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer (décr. 18 juin 1860 et 9 janv. 1873). — Il convient de mentionner également la grande commission extraparlementaire de la marine, qui a été constituée par décision présidentielle du 19 janv. 1894 à la suite de vives critiques dont l'administration de la marine venait d'être l'objet au sein des deux Chambres. Elle est composée partie de membres du Parlement (2/3), partie d'officiers, ingénieurs, etc. (1/3). Elle fonctionne exclusivement comme commission d'enquête.

Contrôle central. Le contrôle central, qui a été élevé au rang de direction par un décret du 30 mai 1896, est l'un des organismes les plus importants de l'administration centrale de la marine. Composé de 1 inspecteur en chef directeur, de 2 inspecteurs et de 3 inspecteurs adjoints des services administratifs, il joue à Paris le même rôle que le contrôle local dans les ports (V. Contrôle, t. XII, p. 839) et il donne au ministre de la marine le moyen d'être informé à temps de tous les actes dans lesquels sa responsabilité pourrait se trouver engagée. Il a notamment dans ses attributions : 1° L'examen et le visa, avant décision, de tous les rapports ou dépêches portant augmentation de personnel, entraînant engagement ou liquidation de dépenses, de toutes les ordonnances, propositions de payement ou répartitions de fonds, de toutes les propositions de concessions de traitements, d'allocations pécuniaires ou autres, de tous les cahiers des charges, marchés, transactions, contrats ou engagements quelconques, de toutes les questions relatives à l'interprétation des règlements administratifs et de toutes les affaires litigieuses ou contentieuses instruites par les directions, de toutes les propositions relatives à la mainlevée des cautionnements, à la constitution des débets envers l'Etat et aux exonérations à titre gracieux, de tous les mémoires de propositions de pensions ou de secours, et, d'une façon générale, de toutes les affaires tendant à constituer l'Etat débiteur. — 2° La vérification sur place des documents officiels de toute nature ressortissant aux divers directions et services de l'administration centrale. — 3° Le contrôle des opérations de l'établissement des Invalides de la marine. — 4° L'examen des comptes courants tenus à la comptabilité centrale des fonds. — 5° La correspondance du ministre avec les inspecteurs en chef des ports et les inspecteurs des établissements maritimes. — 6° Le service de la comptabilité des dépenses engagées. Il est représenté aux travaux des commissions chargées, à Paris, de passer des marchés et de procéder à des recettes.

Inspections générales permanentes. Elles sont au nombre de six : 1° Inspection générale de la marine. Elle se confond avec le comité des inspecteurs généraux de la marine (V. ci-dessus). — 2° Inspection générale de l'ar-

tillerie de marine (décr. 23 oct. 1871 et 15 août 1890). Elle est confiée à un général de division; un général de brigade lui est adjoint. — 3° Inspection générale de l'infanterie de marine (décr. 26 nov. 1869). Elle est confiée à un général de division; deux autres généraux de division lui sont adjoints. — 4° Inspection générale du génie maritime (décr. 11 avr. 1854). L'inspecteur général du génie maritime est assisté par un directeur des constructions navales. — 5° Inspection générale des travaux maritimes (décr. 13 oct. 1851). Un inspecteur général des ponts et chaussées, assisté d'un autre inspecteur général ou d'un ingénieur en chef, en a la charge. — 6° Inspection des pêches maritimes.

D'une façon générale, les inspecteurs procèdent, sur l'ordre du ministre et dans les services respectifs auxquels ils appartiennent, à des inspections et à des tournées périodiques. Ils sont consultés sur tous les projets qui intéressent ces services, et ils peuvent eux-mêmes en proposer au ministre. Ils lui fournissent chaque année un rapport détaillé sur la situation générale du service dont ils ont l'inspection.

Deux services spéciaux rattachés au ministère de la marine participent du même caractère : 1° l'inspection des charbonnages, confiée à un mécanicien en chef inspecteur; 2° la surveillance des travaux confiés à l'industrie, des recettes en usine et du service forestier, centralisée entre les mains d'un directeur des constructions navales, ayant sous ses ordres immédiats des ingénieurs, sous-ingénieurs, maîtres, contremaîtres et ouvriers de la marine, détachés spécialement dans les établissements industriels, les ports flottables et les forêts domaniales (arr. 2 févr. 1874).

Service hydrographique. Il se trouve actuellement rattaché à l'état-major général de la marine (V. ci-dessus), dont il avait été distrait par le décret du 21 oct. 1890. Il est confié presque entièrement au corps des ingénieurs-hydrographes et ne comporte, en dehors des services techniques, qu'un bureau administratif (V. Dépôt des cartes et plans, t. XIV, p. 177, et Hydrographie, t. XX, p. 450).

Etablissement des Invalides de la marine. Bien que dépendant directement du ministère de la marine, cet établissement a une administration distincte, comportant deux bureaux (1° ordonnancement et comptabilité; 2° prises, bris et naufrages, gens de mer, secours et demi-soldes) et une trésorerie générale. Elle a à sa tête 1 administrateur, qui est placé sous l'autorité du directeur de la marine marchande et qui a lui-même sous ses ordres 2 chefs de bureau, 3 sous-chefs, 21 rédacteurs et commis expéditionnaires, soumis aux mêmes règles de traitement, d'avancement et de recrutement que le personnel de l'administration centrale (décr. 9 avr. 1896). Elle centralise l'administration et la comptabilité des trois caisses des prises, des gens de mer et des invalides (V. Caisse, t. VIII, p. 821).

Arrondissements et sous-arrondissements maritimes. — Le littoral de la France a été divisé par l'art. 2 de l'ordonnance du 14 juin 1844 en cinq régions militaires, qui portent le nom d'arrondissements maritimes et qui ont pour chefs-lieux nos cinq ports militaires : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Chacune de ces circonscriptions est commandée par un vice-amiral, qui a le titre de préfet maritime et qui est le représentant immédiat du ministre. Il est assisté par le chef d'état-major de l'arrondissement (contre-amiral à Cherbourg, Brest, Toulon, capitaine de vaisseau dans les deux autres ports) et il a sous ses ordres, pour chacun des services, le major général de la marine (contre-amiral), le général de brigade commandant les troupes de la marine (sauf à Lorient), le commissaire général, le directeur des constructions navales, le directeur des défenses sous-marines (capitaine de vaisseau), le directeur de l'artillerie (colonel), le directeur des travaux hydrauliques (ingénieur en chef des ponts et chaussées), le directeur du service de santé. Quant à l'inspecteur en chef des services administratifs, il ne dépend du préfet maritime que hiérarchiquement et correspond directement avec le ministre, dont il est, lui aussi, le représentant immédiat. Il lui adresse notamment, à la fin de chaque année : 1° un rapport sur les existants en magasin dans les ports au titre de chaque chapitre du budget; 2° un rapport sur les comptes des travaux; 3° un rapport, dit de fin d'année, sur la situation des divers services soumis à son contrôle. Ces trois séries de documents sont communiquées au Parlement en même temps que le projet de budget (circ. min. 17 déc. 1895).

Les arrondissements maritimes sont subdivisés en un certain nombre de sous-arrondissements, ceux-ci en quartiers d'inscription, les quartiers en syndicats (V. Arrondissement, t. III, p. 1120; Arsenal, t. III, pp. 1129 et suiv.; Chef [de service], t. X, p. 1004; Contrôle, t. XII, p. 839; Major, Majorité).

En Algérie, le service est organisé d'une façon spéciale. Il est dirigé, sous l'autorité du gouverneur général, par un contre-amiral, en résidence à Alger, qui porte le titre de commandant de la marine et qui a pour chef d'état-major un capitaine de frégate. Sous ses ordres sont placés : un commissaire adjoint, chef des services administratifs; un lieutenant de vaisseau, directeur des mouvements du port; un médecin de 1re classe, chargé du service de santé. Le littoral est divisé en quatre quartiers d'inscription maritime. Quartier d'Alger. Synd. : Alger, Dellys, Cherchel, Ténès. — Quartier d'Oran. Synd. : Oran, Arzeu, Mostaganem, Nemours. — Quartier de Philippeville. Synd. : Philippeville, Djidjeli, Bougie. — Quartier de Bône. Synd. : Bône, La Calle.

En Cochinchine, un capitaine de vaisseau, en résidence à Saïgon, est commandant de la marine; un lieutenant de vaisseau est directeur du mouvement des ports; un ingénieur des constructions navales est directeur de l'arsenal.

Il n'y a pas de service de la marine dans les autres colonies.

Etablissements hors des ports. — La marine possède, hors des ports militaires, trois établissements spéciaux : une fonderie de canons à Ruelle (Charente), qui dépend du service de l'artillerie; des ateliers de construction de machines et de chaudières, à Indret (Loire-Inférieure), et les forges de La Chaussade, pour la fabrication des câbles, chaînes, ancres, etc., à Guérigny (Nièvre), qui dépendent du service du génie maritime. Ces trois établissements sont soumis au même régime que les arsenaux (V. Arsenal). Toutefois chacun d'eux est administré par un directeur (colonel ou directeur des constructions navales) qui correspond directement avec le ministre et qui a sous ses ordres un sous-directeur, un agent chargé des détails administratifs, un agent chargé de la comptabilité, un garde-magasin et plusieurs médecins. Le service du contrôle y est représenté d'une manière permanente par un inspecteur des services administratifs.

III. PERSONNEL. — **Flotte.** — Officiers de marine. — L'organisation du corps des officiers de marine proprement dits ou officiers de vaisseau a été réglée à nouveau, dans ses dispositions fondamentales, par la loi récente du 10 juin 1896. Les dispositions des lois du 19 mai 1834 et du 17 août 1879 sur l'état des officiers continuent d'ailleurs de leur être applicables (V. Etat, t. XVI, pp. 498 et 509).

Recrutement. Il y a quatre modes de recrutement : 1° Ecole navale. C'est le plus important. Après deux années passées sur le *Borda*, les élèves de l'Ecole ayant satisfait à l'examen de sortie sont nommés aspirants de deuxième classe, font une campagne d'une année sur le bâtiment-école d'application l'*Iphigénie*, et, après un nouvel examen, sont promus aspirants de première classe (V. Ecole, t. XV, p. 426, et Frégate-Ecole, t. XVIII, p. 129). — 2° Ecole polytechnique. Quatre emplois d'aspirants de première classe sont réservés chaque année aux élèves de l'Ecole polytechnique ayant satisfait aux examens de sortie. Ils doivent, avant leur promotion au grade d'en-

seigne de vaisseau, subir un nouvel examen portant sur les connaissances théoriques et pratiques applicables à la marine (décr. 13 juil. 1896). — 3° Premiers maîtres. Les premiers maîtres de manœuvre, de canonnage, de mousqueterie, de timonerie, torpilleurs, et les premiers maîtres élèves-officiers (V. ci-après, p. 136) peuvent, après deux années de service à la mer en cette qualité et un examen (le même que pour les aspirants sortant de l'Ecole polytechnique), être promus enseignes de vaisseau, jusqu'à concurrence du tiers des vacances. — 4° Enseignes de vaisseau de réserve (V. ci-après, p. 134). A défaut de candidats de la catégorie précédente en nombre suffisant, ils peuvent, après avoir satisfait à l'examen prescrit pour ceux-ci, être nommés enseignes de vaisseau du cadre actif.

Grades. En voici la hiérarchie avec l'indication entre parenthèses des grades de l'armée de terre auxquels ils sont assimilés : aspirant de 2e classe (grade spécial aux élèves de l'*Iphigénie* et intermédiaire entre celui d'adjudant et celui de sergent-major), aspirant de 1re classe (sous-lieutenant), enseigne de vaisseau (lieutenant), lieutenant de vaisseau de 1re et 2e classe (capitaine), capitaine de frégate (lieutenant-colonel), capitaine de vaisseau (colonel), contre-amiral (général de brigade), vice-amiral (général de division), amiral (maréchal de France). Le grade de capitaine de corvette a été supprimé par un décret du 3 mai 1848; il correspondait à celui de chef de bataillon qui n'a plus d'équivalent dans le corps des officiers de marine proprement dits. L'amiralat est une dignité et non un grade. Il est conféré au vice-amiral qui a commandé en chef une armée navale en temps de guerre ou qui, dans une expédition maritime, s'est signalé par un éminent service de guerre. Il n'a pas été nommé d'amiral sous la troisième République. Le maintien de l'amiralat est même en question, et la loi nouvelle du 10 juin 1896 a omis à dessein d'en faire mention. Les amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux sont désignés sous la dénomination générique d'officiers généraux, les capitaines de vaisseau et de frégate sous celle d'officiers supérieurs. Les autres sont des officiers subalternes. Le cadre des officiers généraux se divise en deux sections. La première comprend l'activité, la deuxième la réserve. Les vice-amiraux passent de la 1re section dans la 2e à l'âge de soixante-cinq ans accomplis, les contre-amiraux à l'âge de soixante-deux ans accomplis. Sont placés par anticipation dans la 2e section les officiers généraux reconnus impropres au service actif par suite d'infirmités ou de blessures graves. Peuvent être maintenus, au contraire, sans limite d'âge, dans la 1re section, tout en étant remplacés numériquement dans les cadres, les vice-amiraux qui remplissent les conditions exigées pour l'amiralat. Y sont également maintenus, jusqu'à leur retour en France ou jusqu'à la fin des hostilités, les officiers généraux qui, dans l'exercice d'un commandement à la mer ou pendant la durée d'une guerre, atteignent l'âge fixé pour le passage dans la 2e section.

Avancement. Conditions. Nous avons déjà fait connaître le mode de recrutement des aspirants de 2e et de 1re classe (V. ci-dessus, p. 130). Les aspirants de 1re classe sont tous promus enseignes de vaisseau dès qu'ils ont accompli 2 années de service à la mer à bord des bâtiments de l'Etat. Les autres promotions ont lieu au fur et à mesure des vacances : celles au grade de lieutenant de vaisseau deux tiers à l'ancienneté, un tiers au choix, celles au grade de capitaine de frégate moitié à l'ancienneté, moitié au choix, celles aux grades supérieurs tout au choix. Il faut *au minimum* 2 années de service à la mer pour passer d'enseigne de vaisseau lieutenant de vaisseau (le passage de la 2e à la 1re classe a lieu sans délai, dès qu'il y a des vacances), 4 années pour passer de lieutenant de vaisseau capitaine de frégate, 3 années dont 1 en qualité de commandant pour passer de capitaine de frégate capitaine de vaisseau, 3 années de commandement à la mer ou 4 années de service, dont 2 au moins à la mer en qualité de commandant commissionné d'une division navale composée de trois bâtiments de guerre, pour passer de capitaine de vaisseau contre-amiral, 2 années de commandement à la mer pour passer de contre-amiral vice-amiral. En réalité, les lieutenants de vaisseau comptent actuellement (1895-96), au moment de leur promotion, de 6 à 7 années de grade inférieur, les capitaines de frégate de 13 à 16, les capitaines de vaisseau de 6 à 10, les contre-amiraux de 8 à 10, les vice-amiraux de 4 à 5. Comme âge, on passe enseigne de vaisseau vers vingt-trois ans, lieutenant de vaisseau vers vingt-neuf ans, capitaine de frégate vers quarante-cinq ans, capitaine de vaisseau vers quarante-huit ans, contre-amiral vers cinquante-quatre ans, vice-amiral vers cinquante-neuf ans.

Commission de classement. Aux termes des décrets des 31 juil. et 14 nov. 1895, les tableaux d'avancement au choix dans le corps des officiers de la flotte sont formés chaque année par une commission de classement à deux degrés. La commission du 1er degré est composée des officiers généraux et capitaines de vaisseau ayant commandé en chef les escadres et les divisions immédiatement avant les officiers généraux et supérieurs investis de ces commandements au moment de la formation des tableaux, du chef d'état-major général de la marine, du directeur du personnel. La commission du 2e degré comprend les trois vice-amiraux inspecteurs généraux de la marine, le chef d'état-major général de la marine, le directeur du personnel. La commission du 1er degré est mise en possession par le ministre des rapports d'inspection générale, des notes individuelles (*calepins*) et des propositions émanant des autorités compétentes. Elle les dépouille et dresse ensuite par rang d'ancienneté, sans indication de numéros de préférence, une liste de présentation valable pour une année seulement et comprenant un nombre de candidats capitaines de vaisseau et lieutenants de vaisseau double, un nombre de candidats capitaines de frégate triple de celui à inscrire au tableau, c.-à-d. des avancements au choix à prévoir pour les dix-huit mois suivants. La commission du 2e degré n'examine que les candidats présentés par la première. Elle établit le tableau définitif d'avancement en classant, également dans l'ordre d'ancienneté, les candidats qu'elle maintient. Nul n'est avancé au choix s'il ne figure sur ce tableau ou s'il n'y est inscrit d'office par le ministre pour faits de guerre, services extraordinaires, missions spéciales ou commandements isolés. Les officiers restent de droit au tableau d'avancement pendant deux années. Passé ce délai et à défaut de promotion, les commissions statuent sur leur maintien. Les officiers nouvellement inscrits sont portés à la suite de ceux déjà inscrits ou maintenus sur les précédents tableaux. — Pour les autres corps de la marine, il n'y a qu'une commission composée des membres de la commission du 2e degré auxquels sont adjoints des officiers généraux du corps dont le tableau est préparé.

Effectifs et soldes. Dans le tableau qui suit, les effectifs réglementaires sont ceux fixés par la loi du 10 juin 1896. Ils ne comprennent que des officiers en activité. — La solde à la mer s'augmente : 1° Pour tous les officiers, de l'indemnité de table, qui varie non seulement avec le grade, mais aussi avec la composition de l'état-major du bâtiment, et qui est destinée à pourvoir à tous les besoins de la table autres que les vivres fournis à titre gratuit (V. ci-après, p. 162). Elle s'élève, en France, à 58 fr. 20 par jour pour un vice-amiral commandant en chef, à 38 fr. 20 pour un capitaine de vaisseau, à 14 fr. 55 pour un lieutenant de vaisseau commandant un bâtiment armé. Pour les officiers supérieurs non commandants, elle varie de 15 fr. 50 à 7 fr. 75, suivant que la table comprend plus ou moins de membres ; pour les officiers subalternes, elle est dans les mêmes conditions, de 5 fr. 30 à 2 fr. 65 ; aux colonies, elle est supérieure d'un tiers environ. 2° Pour un grand nombre d'officiers, d'accessoires divers, tels que suppléments de brevets ou d'ancienneté, frais de représentation, etc. La solde à terre est inférieure en apparence à la solde à la mer, mais elle en diffère peu au fond, car elle s'augmente tou-

jours de l'indemnité de logement, de celle d'ameublement et de suppléments divers attachés aux fonctions ou à la résidence, souvent à toutes deux. Dans le projet de budget de l'exercice 1897, la dépense prévue pour ces indemnités, suppléments et accessoires, s'élève, pour l'ensemble du corps des officiers de marine, à plus du tiers de celle afférente à la solde proprement dite.

	EFFECTIF réglementaire	SOLDE à la mer	SOLDE à terre	SOLDE aux colonies
		fr.	fr.	fr.
Amiral	»	30.000	30.000	»
Vice-amiral	15	21.600	18.000	25.503
Contre-amiral	30	14.400	12.013	17.015
Capitaine de vaisseau	125	9.815	8.185	10.686
— de frégate	215	8.034	6.669	8.451
Lieut. de vaisseau. 1re cl.	377	4.168	3.486	5.343
Lieut. de vaisseau. 2e cl.	377	3.676	3.069	4.547
Enseigne de vaisseau	420	3.032	2.539	4.055
Aspirant. 1re cl.	170	1.819	1.819	2.842
Aspirant. 2e cl.	»	985	985	1.629

Au total, 1,729 officiers de vaisseau de tous grades.

Les effectifs réels ne diffèrent actuellement (1896) que très peu des effectifs réglementaires, sauf pour les enseignes de vaisseau : 15 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 116 capitaines de vaisseau, 219 capitaines de frégate, 361 lieutenants de vaisseau de 1re classe, 368 de 2e classe, 569 enseignes de vaisseau, 162 aspirants de 1re classe; total : 1,840. Le nombre des aspirants de 2e classe varie selon les besoins du service ; il est de 80 en moyenne (74 en 1896). Les élèves-officiers de l'Ecole navale (150 en moyenne pour les deux promotions) ne reçoivent pas de solde ; ils payent au contraire une pension annuelle de 700 fr., plus 1,000 fr. pour le trousseau (V. Ecole, t. XV, p. 426).

Positions diverses. Les officiers de marine occupent, de même que ceux de l'armée de terre, l'une des positions suivantes : activité, disponibilité, non-activité, réforme, retraite (V. Disponibilité, t. XIV, p. 673, et Etat, t. XVI, pp. 498 et 509). Les officiers supérieurs et subalternes en activité sont répartis numériquement entre les ports militaires. Chacun d'eux a, par conséquent, son *port d'attache.* Toutefois les officiers supérieurs pendant six mois, les officiers subalternes pendant trois ou six mois, peuvent, au retour de longues périodes d'embarquement, jouir de la *résidence libre*, c.-à-d. de la faculté de résider où ils le désirent.

Tous les officiers en activité sont ou embarqués, ou en service à terre. L'embarquement a lieu au choix pour les officiers des états-majors généraux, les officiers des bâtiments ayant une mission scientifique ou d'exploration, les officiers des bâtiments-écoles. Pour les autres, il a lieu au tour de liste. Cette liste, dite *liste d'embarquement*, est dressée par grade et dans chaque port. En sont distraits, aux termes d'un décret du 19 juin 1896, les capitaines de frégate occupant soit à Paris, soit dans les ports, divers emplois exigeant une certaine stabilité. Il y a en outre une liste d'embarquement spéciale pour les officiers qui sont passés par les écoles de canonnage (la *Couronne*, à Toulon), de torpilles (l'*Algésiras*, à Toulon), de fusiliers (bataillon de Lorient), de gymnastique (*id.*) ; désormais brevetés comme officiers-canonniers, torpilleurs, fusiliers, de gymnastique, ils sont particulièrement affectés au service de ces spécialités. Enfin les lieutenants de vaisseau ayant au moins quatorze ans de grade ont le droit de décliner l'embarquement lorsqu'il ne comporte pas pour eux un commandement ou qu'il ne permet pas de leur assurer certains avantages qu'énumère un arrêté ministériel du 15 janv. 1896. — Les officiers embarqués peuvent être, suivant leur grade et l'importance du *commandement* (V. ce mot, t. XII, p. 29), commandants en chef, chefs d'état-major, seconds, chefs de quart, adjudants, aides de camp, officiers d'ordonnance, secrétaires (V. Etat-major, t. XVI, p. 509). Les cuirassés d'escadre et de croisière, les croiseurs de 1re et de 2e classe, les écoles navale, des aspirants et des canonniers sont commandés par des capitaines de vaisseau ; les cuirassés gardes-côtes, les croiseurs de 3e classe, les transports de 1re et de 2e classe par des capitaines de vaisseau ou de frégate ; les canonnières cuirassées, les croiseurs-torpilleurs et les avisos de 1re classe par des capitaines de frégate ; les autres bâtiments par des lieutenants de vaisseau. Toutefois, quelques enseignes peuvent être appelés au commandement des torpilleurs de 2e et de 3e classe, des torpilleurs-vedettes, des chaloupes-canonnières et des bateaux sous-marins. Il y a actuellement (1896), sur le pied de paix, 3 commandements de vice-amiraux, 6 de contre-amiraux, 62 de capitaines de vaisseau, 49 de capitaines de frégate, 114 de lieutenants de vaisseau, 7 d'enseignes. Leur durée varie de deux ans à un an. Deux ans : escadres, divisions navales, bâtiments-écoles, stations du Tonkin, de la Guyane, des îles de la Société, de la Nouvelle-Calédonie, Constantinople, stations de la Manche et de la mer du Nord (commandants), stations des défenses mobiles des ports, directeurs des défenses sous-marines. Dix-huit mois : stations du Sénégal, d'Obock, du Congo, du Soudan, Algérie, Tunisie, Bidassoa, stations de la Manche et de la mer du Nord (commandants exceptés), stationnaires des ports, transports du littoral, 1re catégorie de réserve, torpilleurs de haute mer, torpilleurs de la défense mobile en Algérie et en Tunisie, 2e catégorie de réserve (officiers supérieurs). Un an : 2e catégorie de réserve (officiers subalternes), transports des colonies, torpilleurs de la défense mobile dans les ports et en Corse.

Le service à terre comporte les emplois sédentaires ci-après : administration centrale, conseils et commissions du ministère de la marine, états-majors du ministre et des préfets maritimes, majorités générales des ports, dépôts des équipages, directions des mouvements du port, majors de la flotte, conseils de guerre et tribunaux maritimes, commissions permanentes de recettes et de visites, inspections du service électro-sémaphorique et des charbonnages, directions des ports de commerce, écoles de la marine, établissement des pupilles.

A côté des services à la mer et à terre se rencontre une situation spéciale, celle des lieutenants de vaisseau *en résidence fixe*, qui constituent un cadre particulier (24 en 1896). Ils sont chargés d'une partie du service des défenses sous-marines, des observatoires, du service de l'habillement et de celui des instructions nautiques. Ils renoncent par la seule acceptation de cette position à concourir pour l'avancement.

Nous avons déjà dit que les vice-amiraux à soixante-cinq ans, que les contre-amiraux à soixante-deux ans passent de la 1re section dans la 2e (cadre de réserve). Ils ne peuvent être mis à la retraite que sur leur demande ou après l'accomplissement des formalités prescrites pour la mise en *réforme* (V. ce mot). Au contraire, les capitaines de vaisseau à soixante ans, les capitaines de frégate à cinquante-huit ans, les lieutenants de vaisseau à cinquante-trois ans (à cinquante-huit ans s'ils sont en résidence fixe), les enseignes de vaisseau à cinquante-deux ans sont mis d'office à la retraite et rayés du cadre d'activité. Ils le sont avant cet âge si, ayant acquis des droits à une pension, ils ne se trouvent plus en état de faire le service à la mer. La solde des officiers généraux placés dans la 2e section et la pension des officiers retraités sont déterminées par les lois des 5 août 1879 et 14 janv. 1890. Elles sont acquises, en principe, après vingt-cinq ans de service, sans conditions, en cas de blessures ou d'infirmités graves, et après trente ans, si l'officier ne réunit pas six ans de navigation ou de séjour aux colonies. Elles varient selon la durée de ces services entre un minimum et un maximum ainsi fixés pour chaque grade : vice-amiral, 7,000 à 10,500 fr. ; contre-amiral, 6,000 à 8,000 fr. ; capitaine de vaisseau,

4,500 à 6,000 fr.; capitaine de frégate, 3,700 à 5,000 fr.; capitaine de corvette (assimilés), 3,000 à 4,000 fr.; lieutenant de vaisseau, 2,300 à 3,300 fr.; enseigne de vaisseau, 1,700 à 2,500 fr.; aspirant, 1,500 à 2,300 fr. L'amputation d'un membre donne lieu à une pension immédiate égale au maximum, celle de deux membres à la même pension augmentée de 20 %. Une pension proportionnelle (1/25 du minimum par année de service, campagnes comprises) peut être allouée aux officiers qui, ayant entre quinze et vingt-cinq ans de service, sont impropres à l'embarquement par suite des fatigues de la navigation, sans toutefois avoir droit à une pension pour infirmités. Les veuves et les orphelins reçoivent le tiers du maximum auquel aurait pu avoir droit, d'après son grade, leur mari ou père. Tous les officiers sont assujettis sur leur solde d'activité, pour le service des soldes de réserve et pensions de retraite, à une retenue de 5 % égale à celle imposée aux fonctionnaires civils (V. Pension).

Uniforme et insignes. Grande tenue : Habit en drap bleu foncé boutonnant par 9 gros boutons, droit pour les officiers généraux, croisé pour les officiers supérieurs et subalternes; au collet et sur les parements, broderies en or représentant des branches de chêne. Pantalon de même nuance, orné sur les coutures latérales d'une bande en or de 45 millim. pour les officiers généraux, de 40 millim. pour les officiers supérieurs, de 35 millim. pour les officiers subalternes; en été, pantalon blanc uni sans galon. Chapeau noir avec ganse en or et cocarde tricolore ; plume noire frisée pour les officiers généraux (blanche s'ils sont commandants en chef), pas de plume pour les autres. Epaulettes en or mat à grosses torsades flottantes pour les officiers généraux, à torsades réunies pour les officiers supérieurs, à petites torsades flottantes pour les officiers subalternes. Ceinture en soie (couleur du grade) et or pour les officiers généraux ; ceinturon en soie bleue et or pour les officiers supérieurs et subalternes, avec gland d'or à grosses torsades pour les premiers, à petites torsades pour les seconds. Epée pour les officiers généraux ; sabre à fourreau de cuir pour les autres. Signes distinctifs du grade : la soie de la ceinture est blanche pour les amiraux, ponceau pour les vice-amiraux, bleue pour les contre-amiraux ; l'amiral porte sur les épaulettes, sur la coquille de l'épée et sur le gland de la ceinture 2 bâtons d'amiral croisés et 7 étoiles d'argent, le vice-amiral, 1 ancre et 3 étoiles, le contre-amiral 1 ancre et 2 étoiles; les broderies du collet et des parements comportent, outre 1 baguette, 3 rangs de branches de chêne pour les amiraux, 2 pour les vice-amiraux, 1 pour les contre-amiraux, les capitaines de vaisseau ou de frégate, 1 broderie aux angles et 1 baguette pour les lieutenants de vaisseau et les enseignes de vaisseau (toutefois, aux parements, ces derniers n'ont que la baguette); les épaulettes sont en argent pour les capitaines de frégate; les enseignes de vaisseau n'en ont qu'une, à gauche; les aspirants de 1re classe n'ont pas de broderies à l'habit, ni de bande au pantalon; ils n'ont pas d'épaulettes, mais ils portent sur l'épaule droite une aiguillette. — Petite tenue : Redingote croisée en drap bleu foncé à 5 gros boutons, collet rabattu, avec ou sans épaulettes (les mêmes que dans la grande tenue) suivant les circonstances; insignes du grade sur les parements de la manche. Pantalon de même nuance sans bande (blanc en été). Casquette de même nuance avec ancre en or sur la toque, insigne du grade sur la cuve. Ceinturon en soie noire par-dessus la redingote. Epée et sabre comme dans la grande tenue. Insignes du grade : amiral, vice-amiral et contre-amiral, les attributs signalés plus haut (bâtons, ancres, étoiles); capitaine de vaisseau, 5 galons en or; capitaine de frégate, 3 galons en or et 2 galons en argent alternant; lieutenant de vaisseau, 3 galons en or; enseigne de vaisseau, 2 galons en or; aspirant de 1re classe, 1 galon en or. Depuis la suppression des capitaines de corvette, il n'y a plus d'officiers de vaisseau à 4 galons.

Les aspirants de 1re classe n'ont qu'une tenue : paletot croisé en drap bleu foncé à 5 boutons; un galon en or coupé par 4 bandes en soie bleue sur les parements; un galon en or à la casquette. Le port de la redingote leur est interdit.

Le ceinturon est remplacé dans la grande tenue par une ceinture en soie cramoisie et or pour les capitaines de vaisseau qui sont majors de la flotte ou chefs de division et aussi pour les officiers attachés à l'état-major du ministre ou à une ambassade. Les attachés d'ambassade et de l'état-major du ministre, les aides de camp et officiers d'ordonnance, tous les officiers attachés aux majorités générales des ports et à l'Ecole navale portent en outre des aiguillettes en or. — La redingote peut être remplacée pour le service courant, soit à bord, soit dans l'intérieur des arsenaux, par un veston en drap ou en flanelle de couleur bleue, à col rabattu. Dans les pays chauds, le port d'un veston blanc en toile ou en coton, à col droit, peut être autorisé. Quand la tenue est en pantalon blanc, la casquette est recouverte d'une coiffe blanche amovible ou est remplacée par une casquette en toile blanche. Il est fait aussi usage, dans les pays chauds, d'un casque blanc en liège recouvert en drill anglais. — Les officiers et marins peuvent ou se raser complètement ou porter toute leur barbe (6 centim. au plus). Le port de la moustache seule leur est interdit.

Pavillons. Le commandant d'une force navale arbore à l'un des mâts du bâtiment qu'il monte un signe indicatif de sa fonction et de son grade. Pour l'officier général, c'est un pavillon carré national, portant en blanc dans la bande bleue les insignes de son grade : amiral, 2 bâtons croisés; vice-amiral, 3 étoiles; contre-amiral, 2 étoiles. Pour le chef de division (capitaine de vaisseau commandant une division), c'est un guidon ou cornette, également aux couleurs nationales. Le pavillon est hissé au grand mât pour l'amiral ou le vice-amiral pourvu d'un commandement d'amiral, au mât de misaine pour le vice-amiral, au mât d'artimon (ou d'arrière, s'il n'y en a que deux) pour le contre-amiral. Entre eux, les officiers généraux du même grade réunis se distinguent par un numéro d'ordre bleu dans la bande blanche. Le guidon du chef de division est arboré au grand mât dans les cas ordinaires, au mât de misaine en présence d'un capitaine de vaisseau plus ancien. Les bâtiments indépendants qui se rencontrent se rangent sous l'autorité du commandant le plus ancien, qui arbore un guidon au grand mât, s'il est capitaine de vaisseau, un triangle au même mât s'il est capitaine de frégate, un triangle au mât de misaine s'il est lieutenant de vaisseau. Ces pavillons et guidons sont distincts de la flamme nationale que tout bâtiment de guerre porte au grand mât en signe de son autorité et de la série de pavillons qui signalent son numéro. La nuit, au mouillage ou en escadre, le bâtiment amiral a deux ou trois fanaux (contre-amiral ou vice-amiral) de poupe et un feu sous la hune du mât où s'arbore le pavillon de commandement. Le pavillon du canot du préfet maritime a, dans la bande blanche, deux ancres en sautoir.

Officiers de réserve. Ils sont appelés à assurer, conjointement avec les officiers de marine du cadre d'activité, les besoins du service de la flotte en cas de mobilisation totale ou partielle. Ils comprennent : 1° tous les officiers généraux de la deuxième section ; 2° tous les officiers retraités postérieurement à la loi du 5 août 1879 et depuis moins de cinq ans ; 3° les officiers démissionnaires et les officiers retraités antérieurement à la loi du 5 août 1879 ou depuis plus de cinq ans, qui en font la demande ; 4° les anciens premiers maîtres de manœuvre, de canonnage, de mousqueterie, de timonerie, torpilleurs, qui satisfont à un examen de capacité technique ; 5° les capitaines au long cours ayant moins de trente-cinq ans d'âge et comptant deux années de navigation depuis l'obtention de leur brevet, qui satisfont au même examen. Les deux dernières catégories ne sont pas encore organisées, de sorte que le cadre de réserve ne comprend actuellement que d'anciens officiers du cadre

actif : 15 vice-amiraux, 15 contre-amiraux, 19 capitaines de vaisseau, 68 capitaines de frégate, 103 lieutenants de vaisseau (dont 34 hors cadre), 49 enseignes de vaisseau (dont 3 hors cadre). Les officiers de réserve qui reçoivent des blessures ou qui contractent des infirmités pendant qu'ils sont en service sont entièrement assimilés, eux et leurs familles, quant aux droits à une pension, aux officiers du même grade du cadre d'activité. La pension de demi-solde des officiers de réserve inscrits maritimes (V. Caisse, t. VIII, p. 822) est augmentée d'un supplément annuel de 45 fr. pour chaque année ou fraction d'année supérieure à six mois passée au service actif en ladite qualité, appels pour exercices compris (loi du 10 juin 1896, art. 43 et 44). Durant ces appels, l'officier de réserve est assimilé de tous points (solde, uniforme, etc.) à l'officier de son grade du cadre actif.

Officiers-mécaniciens. — C'est seulement depuis 1860 que les mécaniciens chargés de la conduite des appareils moteurs de notre marine de guerre peuvent parvenir au rang d'officier. Tout en faisant partie du personnel de la flotte, ils constituent un corps spécial, dont la loi du 3 août 1892 a réglé à nouveau l'organisation et qui se recrute exclusivement parmi les premiers maîtres mécaniciens de la flotte (V. ci-après, p. 136) ayant satisfait à un examen littéraire et technique. La hiérarchie des grades, les effectifs et la solde sont déterminés comme suit :

	Effectif réglementaire	Solde à la mer	Solde à terre
		fr.	fr
Mécanicien inspecteur général.	1	12.013	10.001
— inspecteur	6	9.815	8.185
— en chef	20	6.745	5.608
Mécanicien principal. 1re cl.	100	4.830	3.486
Mécanicien principal. 2e cl.	200	4.168	2.539

Au total, 327 officiers mécaniciens de tous grades.

A raison de la difficulté très grande du recrutement, les effectifs réels sont sensiblement inférieurs aux effectifs réglementaires. Il n'y avait en effet au 1er janv. 1896 que 1 mécanicien inspecteur général, 6 mécaniciens inspecteurs, 18 mécaniciens en chef, 94 mécaniciens principaux de 1re classe, 112 de 2e classe ; total : 231. — La solde peut s'augmenter, comme celle des officiers de marine proprement dits, de suppléments divers. Ainsi le mécanicien inspecteur général faisant partie d'un état-major général touche une solde spéciale de 14,021 fr.

Le mécanicien inspecteur général vient dans l'ordre des préséances après le contre-amiral et avant le capitaine de vaisseau. Pour les autres assimilations, V. le tableau p. 146. — L'avancement a lieu deux tiers au choix et un tiers à l'ancienneté pour la 1re classe de mécanicien principal, moitié au choix et moitié à l'ancienneté pour le grade de mécanicien en chef, tout au choix pour les grades supérieurs. Il faut *au minimum* trois années d'embarquement pour passer de la 2e à la 1re classe de mécanicien principal, quatre années de service dans le grade inférieur pour les autres promotions. En réalité, les mécaniciens principaux de 1re classe promus en 1895 comptaient de quatre à cinq années de grade inférieur, les mécaniciens en chef de huit à neuf années, les mécaniciens inspecteurs de cinq à six années. Ils étaient âgés en moyenne, au moment de leur promotion, de trente-sept, cinquante et un, cinquante-six ans.

A bord, les officiers-mécaniciens ont la direction immédiate des machines. Sur les grands navires, un mécanicien principal de 1re classe est ordinairement à la tête du service. Un mécanicien en chef ou un mécanicien principal de 1re classe fait partie de l'état-major d'une division navale, un mécanicien inspecteur ou un mécanicien en chef de celui d'une escadre. A terre, ils font partie des états-majors des préfectures maritimes ou sont chargés de l'instruction des ouvriers et des élèves-mécaniciens. Le mécanicien inspecteur général est en service au ministère de la marine, où il fait partie de plusieurs commissions. Il n'existe pour les officiers-mécaniciens qu'un brevet, celui de torpilleur, qui donne droit à un supplément de solde.

Les mécaniciens généraux sont mis à la retraite à soixante-deux ans, les mécaniciens inspecteurs à soixante ans, les mécaniciens en chef à cinquante-six ans, les mécaniciens principaux de 1re classe à cinquante-trois ans, ceux de 2e classe à cinquante-deux ans. Leurs pensions sont fixées aux mêmes taux que celles des officiers de marine du grade correspondant (V. p. 133 et le tableau d'assimilation, p. 146).

Uniforme semblable à celui des officiers de marine, mais avec parements, collet d'habit et pattes d'épaules (au lieu d'épaulettes) en velours lilas ; broderies (baguettes entremêlées d'S) et galons en or ; mêmes insignes à équivalence de grade.

Officiers-mécaniciens de réserve. Tous les officiers-mécaniciens retraités postérieurement à la loi du 5 août 1879 et depuis moins de cinq ans, les officiers-mécaniciens retraités antérieurement à cette loi ou depuis plus de cinq ans, ou démissionnaires, qui en font la demande, les anciens premiers maîtres mécaniciens de la marine et les chefs mécaniciens du commerce ayant conduit des machines de 1,200 chevaux au minimum, qui ont satisfait à un examen de capacité technique, forment le cadre des officiers-mécaniciens de réserve. Il comprenait au 1er janv. 1896 : 4 mécaniciens inspecteurs, 4 mécaniciens en chef, 22 mécaniciens principaux de 1re classe, 48 de 2e classe.

Adjudants principaux et pilotes-majors. — Complètement réorganisés par le décret du 17 nov. 1895, la loi du 10 juin 1896 et le décret du 19 du même mois, les adjudants principaux et les pilotes-majors ont rang d'officier et, à ce titre, les dispositions de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers leur sont applicables. Mais ils ont une hiérarchie qui leur est propre et qui ne comporte aucune assimilation aux divers grades de l'armée navale. Ils occupent en effet une situation intermédiaire et spéciale entre celle des officiers de marine proprement dits, sous les ordres desquels ils sont placés, et celle des officiers-mariniers (V. ci-après, p. 135), qui ne sont que sous-officiers. Il y a 5 classes d'adjudants principaux et 3 classes de pilotes-majors. Peuvent être nommés respectivement adjudants principaux de 5e classe ou pilotes-majors de 3e classe les premiers maîtres ou les pilotes de 1re classe de la flotte qui comptent dans ces grades trois années de service au moins à la mer à bord des bâtiments de l'Etat et qui remplissent en outre certaines conditions d'aptitude professionnelle. Il faut au minimum trois années de service dans la classe inférieure pour passer à la 4e et à la 3e, deux années pour passer à la 2e et à la 1re.

Les adjudants principaux et pilotes-majors sont pourvus, en principe, d'emplois à terre ; ce n'est que très exceptionnellement qu'ils sont embarqués. Le décret du 19 juin 1896 a réglé comme suit les effectifs et la solde des uns et des autres :

	Effectif	Solde à la mer	Solde à terre
		fr.	fr.
Adjudant principal et pilote-major... 1re cl.	6	5.684	4.737
Adjudant principal et pilote-major... 2e cl.	10	5.053	4.211
Adjudant principal et pilote-major... 3e cl.	15	4.547	3.789
Adjudant principal. 4e cl.	20	4.042	3.368
Adjudant principal. 5e cl.	22	3.537	2.947

Au total, 73 adjudants principaux et pilotes-majors.

Au point de vue des spécialités, ils sont ainsi répartis :

manœuvre, 23 ; torpilleurs, 5 ; mousqueterie, 6 ; pilotes-majors, 3 ; fourriers, 34 ; infirmiers, 2.

Ils sont mis à la retraite : les adjudants principaux et pilotes-majors des deux premières classes à cinquante-six ans, ceux des trois autres classes à cinquante-quatre ans. Le taux de leur pension est fixé : pour la 1re classe comme pour les commissaires adjoints de la marine, pour la 2e et la 3e classes comme pour les sous-commissaires, pour la 4e classe comme pour les aides-commissaires, pour la 5e classe comme pour les élèves-commissaires (V. ci-après, p. 142).

Equipages. — Le personnel affecté, sous le commandement des officiers de marine, à l'armement des bâtiments de l'Etat, a été appelé tour à tour : équipages de mer, de haut bord, de flottille, marins de la garde, équipages de ligne, équipages de la flotte. Cette dernière dénomination, créée en 1856, a subsisté. Le corps des équipages de la flotte a été réorganisé par les décrets du 5 juin 1894 et du 23 janv. 1896. Il prend rang, dans les prises d'armes, après la gendarmerie maritime et avant tous les autres corps de la marine. Il se compose de mousses, novices, apprentis-marins, matelots, quartiers-maîtres et officiers-mariniers.

Recrutement. Les équipages de la flotte se recrutent par l'inscription maritime, par les engagements et rengagements volontaires, et, en cas d'insuffisance de ces deux sources, par un contingent que fournissent les plus bas numéros du tirage au sort annuel (V. Equipage, t. XVI, p. 150, et Inscription, t. XX, p. 821).

Hiérarchie et avancement. Spécialités. Le premier degré de la hiérarchie comprend les mousses, les novices, les apprentis-marins et les matelots. Les *mousses*, qu'on appelle souvent, mais à tort, les enfants de troupe de la marine, vivent à bord du bâtiment-école des mousses, en rade de Brest (V. ci-après, p. 149). Ils doivent être âgés, au moment de leur admission, de quatorze ans et demi au moins, de quinze ans au plus. Ils peuvent, à seize ans, contracter un engagement au titre d'apprentis-marins. Les *novices* sont les engagés volontaires de l'inscription maritime. Ils doivent être âgés de seize ans au moins, de vingt ans au plus, avoir une taille minimum de 1m50 s'ils ont moins de dix-huit ans, de 1m56 au-dessus de cet âge, avoir servi pendant six mois commes mousses ou novices à bord des navires de commerce ou des bateaux de pêche. Sous la dénomination d'*apprentis-marins* sont compris, outre les mousses de l'Etat ayant contracté l'engagement dont il vient d'être parlé, les hommes provenant du recrutement et ceux qui, n'ayant jamais navigué, contractent un engagement dans la marine. Les novices et les apprentis-marins passent de droit *matelots* de 3e classe dès qu'ils ont dix-huit ans révolus et une année d'embarquement (y compris pour les anciens mousses et les novices leur temps de navigation antérieur). Sont au contraire matelots de 3e classe *dès leur arrivée au service* les marins inscrits en cette qualité sur les matricules de l'inscription maritime (V. Inscription). Ils sont levés à vingt ans et dirigés sur les dépôts, où, de même que les novices et les apprentis provenant du recrutement ou engagés volontaires, ils reçoivent les premiers éléments de l'instruction. Puis ils sont dirigés par les commissions de classement des spécialités et suivant leurs aptitudes, soit sur les bâtiments de la flotte, comme matelots sans spécialité, soit comme apprentis de spécialité, sur la *Saône*, en rade de Brest (apprentis-gabiers), ou sur les bâtiments de l'escadre de réserve de la Méditerranée (apprentis-canonniers, torpilleurs, timoniers), d'où ils passent enfin, après un ou deux trimestres de préparation, dans les écoles de ces spécialités (V. Ecole, t. XV, pp. 432 et 433, et ci-après, pp. 148 et suiv.).

Les spécialités sont au nombre de dix-neuf, ainsi classées, d'après la considération attachée à chacune d'elles, par le décret du 5 juin 1894 sur la réorganisation du corps des équipages de la flotte : 1° manœuvre (gabiers) ; 2° canonnage (service de l'artillerie du bord) ; 3° torpilleurs (service des torpilles, engins sous-marins et appareils électriques de la flotte, des défenses mobiles, des défenses fixes) ; 4° mousqueterie (fusiliers) ; 5° timonerie (services de la route, de la sonde, des signaux) ; 6° mécaniciens (conduite et réparation de l'appareil moteur) ; 7° pilotes ; 8° patrons-pilotes de torpilleurs ; 9° fourriers (tenue des écritures du bord en personnel et en matériel) ; 10° charpentage (bois et calfatage) ; 11° voilerie ; 12° service des vivres (distributeurs, boulangers-coqs, tonneliers) ; 13° infirmiers ; 14° tambours ; 15° clairons ; 16° chauffeurs (service de la chauffe et entretien des machines) ; 17° tailleurs d'habits ; 18° maîtres d'hôtel ; 19° cuisiniers. Il y a en outre les armuriers, les musiciens et les agents de service civils (maîtres d'hôtels et cuisiniers civils embarqués par les officiers), lesquels ne figurent pas dans l'énumération des spécialités. Il y a enfin un personnel sédentaire de la défense fixe, choisi parmi les seconds maîtres, quartiers-maîtres et marins qui en font la demande ou qui ont été reconnus impropres à la mer. A chaque spécialité correspondent des brevets ou certificats d'aptitude qui sont accordés, les uns à la sortie des écoles plus haut mentionnées, les autres à la suite d'examens subis dans les dépôts ou à bord, et qui comportent, outre des suppléments de solde, un avancement immédiat d'une classe. Les matelots non pourvus de ces brevets et certificats sont les matelots sans spécialité ou *matelots de pont ;* ils ne peuvent passer à la 2e et à la 1re classe qu'après six mois de grade au moins dans la classe inférieure, soit à terre, soit à la mer.

Les mécaniciens et les chauffeurs, qui avaient été organisés par l'ordonnance du 24 mai 1840 en un corps distinct, ont été incorporés par le décret du 5 juin 1856 dans le corps des équipages de la flotte, où ils occupent, ainsi qu'on vient de le voir, les 6e et 16e rangs des spécialités. Toutefois, les mécaniciens sont demeurés l'objet d'un recrutement particulier. Ils proviennent : 1° des mécaniciens de l'inscription maritime ; 2° des ouvriers ajusteurs, forgerons, chaudronniers et électriciens donnés par la conscription ; 3° des apprentis-mécaniciens ayant suivi les cours des écoles spéciales de Brest ou de Toulon, mais non admissibles à l'emploi d'élève ou de quartier-maître mécanicien (V. ci-après, p. 136). Ils débutent comme ouvriers mécaniciens de 3e classe, à moins qu'ils ne remplissent certaines conditions et ne satisfassent à certaines épreuves professionnelles ; ils peuvent alors être nommés d'emblée ouvriers mécaniciens de 2e ou de 1re classe. Les ouvriers mécaniciens sont hiérarchiquement assimilés aux matelots de même classe. Ceux-ci le sont, du reste, ainsi que les novices et les apprentis-marins et quelle que soit leur classe, aux simples soldats de l'armée de terre.

Le premier grade est celui de quartier-maître. Le quartier-maître est assimilé au caporal. Viennent ensuite le second maître (sergent), le maître (sergent-major), le premier maître élève-officier et le premier maître (adjudant), qui constituent le petit état-major de la flotte et portent le titre générique d'officiers-mariniers (sous-officiers de l'armée de terre). Ces assimilations entre les gradés des deux armées ne répondent pas, d'ailleurs, à la réalité des choses et n'établissent qu'un ordre de préséance pour les rapports officiels et les marques extérieures de respect. Au point de vue des connaissances exigées, des difficultés de l'avancement, de l'importance de la solde, il n'y a, en effet, aucune analogie entre la situation d'un quartier-maître et celle d'un caporal ou entre celles d'un premier maître mécanicien et d'un adjudant. Le grade de quartier-maître comporte deux classes et comprend les emplois de quartiers-maîtres de manœuvre, de canonnage, torpilleurs, de mousqueterie, de timonerie, mécanicien, patron-pilote, fourrier, charpentier, voilier, distributeur, boulanger-coq, tonnelier, infirmier, tambour, clairon et chauffeur. Les élèves-mécaniciens de 1re et de 2e classe (V. Ecole, t. XV, p. 432) prennent rang avec les quartiers-maîtres mécani-

ciens de même classe. Le grade de second maître comporte aussi deux classes et comprend les emplois précédents, à l'exception de ceux de boulanger-coq, de tonnelier et de chauffeur. Le grade de maître n'a qu'une classe et ne comprend que les emplois de maître mécanicien et de maître armurier. Le grade de premier maître est divisé en deux classes et comprend les mêmes emplois que celui de second maître, à l'exception de ceux de tambour et de clairon. Tous les gradés mécaniciens se divisent, en outre, en deux catégories : les théoriques et les pratiques. A égalité de grade, les quartiers-maîtres et officiers-mariniers sont classés dans l'ordre de leurs spécialités : manœuvre, canonnage, etc. (V. ci-dessus).

Il faut au minimum six mois de service à la mer comme matelot pour passer quartier-maître, une année dans le grade inférieur pour être promu second maître, maître ou premier maître, six mois dans la seconde classe de chaque grade pour être élevé à la première. Les quartiers-maîtres de manœuvre sont choisis parmi les gabiers brevetés et les matelots sans spécialité. Les quartiers-maîtres des autres spécialités le sont exclusivement parmi les matelots des mêmes spécialités titulaires d'un brevet ou d'un certificat d'aptitude. — Les ouvriers mécaniciens passent quartiers-maîtres au concours. Les élèves-mécaniciens qui satisfont aux examens de sortie de leur école sont nommés immédiatement seconds maîtres; les autres sont maintenus au service en qualité de quartiers-maîtres. Des examens sont également nécessaires pour passer maître et premier maître mécanicien; ces deux grades ne sont, du reste, accessibles qu'aux seconds maîtres théoriques. Les mécaniciens du commerce remplissant certaines conditions de capacité et d'expérience peuvent entrer tout de suite comme quartier-maître, second maître et même maître. — Les adjudants principaux (V. ci-dessus, p. 134) se recrutent parmi les premiers maîtres des équipages. Les premiers maîtres de manœuvre, de canonnage, de mousqueterie, de timonerie, torpilleurs, sont admis, en outre, à passer l'examen d'enseigne de vaisseau, qu'ils aient ou non suivi les cours préparatoires de Brest (V. ci-après, p. 148), pourvu qu'ils comptent deux années de service à la mer dans leur grade. D'autre part, la loi du 10 juin 1896 a créé un nouveau grade, celui de premier maître élève-officier. Y pourra être promu le second maître qui comptera une année de service à la mer dans ce grade, une année d'étude à l'école des élèves-officiers (ce sera vraisemblablement le cours préparatoire réorganisé), et qui aura subi avec succès l'examen de sortie de cette école. Après deux années d'embarquement complémentaires, le premier maître élève-officier, qui aura alors de vingt-sept à vingt-neuf ans en moyenne, sera autorisé à subir l'examen d'enseigne, dans les mêmes conditions que les premiers maîtres précités.

Effectifs et soldes. Les effectifs indiqués dans le tableau ci-après sont ceux prévus pour l'année 1897. Les soldes sont celles de présence telles que les a fixées le décret du 10 juil. 1895, modifié le 23 janv. 1896, sur la solde, l'administration et la comptabilité des équipages de la flotte. Elles sont payées généralement par mois, à terme échu, et ne subissent d'autres retenues — sauf dans les cas de condamnation et d'absence illégale — que celle de 3 °/₀ versée à la caisse des Invalides de la marine (V. Caisse, t. VIII, p. 822) et celles destinées au remboursement des effets d'habillement composant le *sac* de chaque marin, au payement de son tabac et de son savon, à la réparation des dégâts qui lui sont imputables. Les vivres sont en effet alloués à titre gratuit, soit en nature, soit sous la forme d'une indemnité représentative (V. ci-après, p. 163). Les brevets et certificats donnent lieu à des suppléments de solde quotidiens, ainsi tarifés : canonnier, torpilleur, fusilier, timonier, mécanicien-torpilleur, boulanger-coq, 0 fr. 40 (en position de réserve, 0 fr. 20 seulement); fourrier, charpentier de 1re classe, voilier de 1re classe, tambour, clairon, tailleur d'habits, distributeur, tonnelier, infirmier, 0 fr. 20 (en position de réserve, 0 fr. 10 seulement). Les mécaniciens n'ont pas de supplément de brevet, sauf les torpilleurs, mais ils jouissent, ainsi que les chauffeurs, d'une solde spéciale. Il y a aussi des hautes payes d'ancienneté (0 fr. 30 à 0 fr. 60 pour les matelots, 0 fr. 30 à 1 fr. pour les quartiers-maîtres, 0 fr. 30 à 1 fr. 40 pour les seconds maîtres, 0 fr. 40 à 1 fr. 60 pour les premiers maîtres), des suppléments de fonctions (0 fr. 30 à 2 fr. 50), des suppléments dits facultatifs, afférents à certains bâtiments (0 fr. 10 à 0 fr. 30), des suppléments de sortie des torpilleurs et bateaux sous-marins (0 fr. 50 pour les matelots et quartiers-maîtres, 1 fr. pour les officiers-mariniers), des suppléments coloniaux, des primes, des gratifications, etc. Il y a enfin pour les officiers-mariniers des suppléments de table (0 fr. 40 à 5 fr. à la mer, la moitié en position de réserve) et, pour ceux qui sont mariés, des indemnités de logement (0 fr. 50). Tous ces suppléments et accessoires de solde peuvent, pour la plupart, se cumuler. Ils occasionnent, pour l'ensemble du corps des équipages, une dépense supérieure au tiers du montant de la solde proprement dite.

		EFFECTIF	SOLDE à la mer	SOLDE en réserve 2e et 3e cat.	SOLDE à terre
1° Equipages proprement dits					
Premier maître	1re cl.	717	4f 30	4f »	3f 80
	2e cl.	229	3 80	3 50	3 30
Pilote breveté	1re cl.	22	8 »	6 »	5 »
	2e cl.	22	6 50	5 »	4 »
	3e cl.	25	5 »	4 »	3 »
Maître		64	3 80	3 50	3 30
Second maître	1re cl.	1.925	3 20	2 90	2 70
	2e cl.	612	2 90	2 70	2 50
Quartier-maître	1re cl.	3.425	1 90	1 70	1 60
	2e cl.	822	1 70	1 50	1 40
Matelot	1re cl.	4.304	1 20	1 »	1 »
	2e cl.	6.458	1 »	0 90	0 90
	3e cl.	10.765	0 80	0 70	0 70
Apprenti-marin, novice		480	0 60	0 50	0 50
Mousse		510	0 30	0 30	0 30
Agent de service civil		85	1 50	»	1 20
Employés retraités		40	»	»	»
2° Mécaniciens et chauffeurs					
Premier maître	1re cl.	180	8 70	7 »	5 50
	2e cl.	60	8 »	6 50	5 »
Maître		340	6 50	5 50	4 50
Second maître	1re cl.	984	5 20	4 50	3 50
	2e cl.	328	4 70	4 »	3 »
Quartier-maître et élève	1re cl.	2.435	3 20	2 50	2 »
	2e cl.	609	2 90	2 20	1 80
Ouvrier	1re cl.	880	1 90	1 50	1 20
	2e cl.	1.321	1 60	1 20	0 90
	3e cl.	2.204	1 40	1 »	0 70

Au total, 39,846 officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots. Dans ces effectifs sont compris les musiciens des équipages de la flotte. Les sous-chefs de musique sont assimilés pour la solde, les accessoires de solde, la retraite, la discipline, etc., aux premiers maîtres de 1re classe, les maîtres, seconds maîtres, quartiers-maîtres et matelots-musiciens aux officiers-mariniers et marins de mêmes grades, mais ils prennent rang après eux et ils n'ont l'exercice d'aucun grade militaire. Il y a pour toute la flotte deux chefs de musique, ayant rang d'officier et touchant la solde d'enseigne de vaisseau. Ils sont affectés aux dépôts de Brest et de Toulon, les seuls qui aient des musiques. Il y a aussi à bord des grands bâtiments des musiques ou des fanfares embarquées. Elles sont dirigées par des maîtres musiciens.

Au point de vue des spécialités, le personnel des équipages de la flotte se répartit comme suit :

DÉSIGNATION	Manœuvre	Canonnage	Torpilleurs	Fusiliers	Timoniers	Mécaniciens	Pilotes et patrons-pilotes	Fourriers	Charpentiers	Voiliers	Service des vivres	Infirmiers	Tambours et clairons	Chauffeurs	Tailleurs et cordonniers	Maîtres d'hôtel et cuisiniers	Musiciens	Armuriers	Sans spécialité et retraités[1]
Premiers maîtres, 1re cl.	87	76	76	98	101	180	5	127	39	15	62	22	»	»	»	»	3	4	2
Premiers maîtres, 2e cl.	29	25	25	32	34	60	2	43	14	5	19	»	»	»	»	»	»	»	1
Pilotes brevetés, 1re cl.	»	»	»	»	»	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pilotes brevetés, 2e cl.	»	»	»	»	»	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pilotes brevetés, 3e cl.	»	»	»	»	»	»	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maîtres	»	»	»	»	»	310	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	40	2
Seconds maîtres, 1re cl.	259	306	133	227	230	984	80	227	109	58	103	57	9	»	8	»	25	85	9
Seconds maîtres, 2e cl.	87	102	44	75	77	328	27	74	36	20	35	19	3	»	2	»	8	»	3
Quartiers-maîtres, 1re cl.	488	657	410	296	349	2.048	85	281	179	87	155	127	35	387	»	»	113	141	22
Quartiers-maîtres, 2e cl.	122	165	103	73	88	511	22	70	45	21	39	31	9	98	»	»	28	»	6
Matelots, 1re cl.	435	564	416	325	598	615	»	179	148	75	115	81	123	265	114	115	59	2	955
Matelots, 2e cl.	652	851	625	483	898	923	»	270	222	112	172	122	186	398	171	173	89	»	1.432
Matelots, 3e cl.	»	»	»	»	»	1.542	»	»	»	»	»	»	»	662	»	288	»	»	10.477
Apprentis-marins, novices	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	480
Mousses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	510
Agents de service civils	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	85	»	»	»
Employés retraités	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40
	2.159	2.746	1.832	1.609	2.375	7.531	290	1.271	792	393	700	459	365	1.810	295	661	347	272	13.939

[1] Ce sont des retraités de tous grades et de toutes spécialités pourvus d'emplois d'activité (V. ci-après, p. 138); leur nombre est très peu élevé.

Positions diverses. Les officiers-mariniers et marins sont, d'une façon générale, ou à la mer, ou en réserve, ou à terre, et reçoivent dans chaque cas la solde correspondante. Ils sont considérés comme étant à la mer lorsqu'ils sont embarqués à bord d'un bâtiment armé, en armement, en disponibilité, ou placé dans la 1re catégorie de réserve, lorsqu'ils font partie de l'équipage d'un navire placé dans la 2e catégorie de réserve, mais effectuant des sorties à la mer, lorsqu'ils sont embarqués comme passagers à bord d'un bâtiment de l'Etat ou du commerce, lorsqu'ils sont détachés hors du bord pour une mission spéciale, lorsqu'ils sont employés à la défense fixe ou mobile des ports, lorsqu'ils sont attachés en qualité d'instructeurs à une école de mécaniciens. Ils sont considérés comme étant en réserve lorsqu'ils font partie de l'équipage des navires en 2e et 3e catégories de réserve et du bâtiment central de la réserve, lorsqu'ils sont en subsistance à bord des mêmes navires, à la défense mobile ou à la défense fixe, lorsqu'ils sont maintenus aux dépôts en dehors de leur tour pour en assurer le service courant, lorsqu'ils sont employés à suivre les travaux des bâtiments neufs, lorsqu'ils font partie, à un autre titre que celui d'instructeur, du personnel permanent des écoles de mécaniciens. Ils sont considérés comme étant à terre lorsqu'ils font partie des dépôts des équipages de la flotte ou des directions des mouvements du port, lorsqu'ils sont en instruction dans une école de mécaniciens, et, d'une façon générale, lorsqu'ils se trouvent dans une position de présence autre que celles donnant droit aux soldes à la mer ou en réserve.

Les dépôts, autrefois appelés divisions, sont établis dans chacun des ports de guerre et numérotés comme suit : 1er dépôt, Cherbourg; 2e dépôt, Brest; 3e dépôt, Lorient; 4e dépôt, Rochefort; 5e dépôt, Toulon. Ce sont en quelque sorte les réservoirs d'où sortent et où rentrent les divers éléments constituant les équipages des bâtiments. Les marins y reçoivent, tout d'abord, lors de leur incorporation, l'instruction première; c'est là qu'ils sont dégrossis (V. ci-dessus, p. 135). Ils y reviennent entre deux embarquements et, divisés en compagnies de dépôt (V. Division, t. XIV, pp. 753-54), y exécutent tous les exercices théoriques et pratiques propres à entretenir et à perfectionner l'instruction déjà reçue. Ils sont logés dans les casernes du port ou sur de vieux navires aménagés à cet effet. Ils sont inscrits, par grades et par spécialités, sur des listes qui sont affichées dans les chambrées et qui déterminent leur tour d'embarquement. C'est à l'aide de ces listes, dont l'ordre doit être, sauf exceptions très limitées, rigoureusement suivi, que sont constitués, au fur et à mesure des besoins, les équipages des bâtiments armés ou en réserve. La durée de l'embarquement est, pour tous les grades et toutes les spécialités : de trois années à bord des bâtiments armés, en disponibilité, en essais ou en 1re catégorie de réserve, et à bord des bâtiments-écoles; d'une année sur le bâtiment central et les bâtiments en réserve dans le port. Les officiers-mariniers et marins qui sortent d'un bâtiment en réserve dans le port ou d'un stationnaire ne peuvent être placés de nouveau sur un bâtiment de même catégorie qu'après avoir servi effectivement à la mer pendant une année au moins. Ceux qui, à la fin de leur période d'embarquement, ont encore moins de six mois de service à faire, ne sont débarqués qu'à l'expiration de leur lien au service. Par contre, la période d'embarquement peut être réduite si, le bâtiment se trouvant dans un port de France, d'Algérie ou de Tunisie, l'officier-marinier ou le marin a droit à son congédiement.

A un second point de vue, les marins de tous grades en activité de service peuvent se trouver dans la position de présence ou dans la position d'absence. La position de présence est celle du marin présent à son poste ou faisant route pour s'y rendre, en permission (trente jours au plus), à l'hôpital lorsqu'il est embarqué ou en service à terre, en mission, momentanément détaché par ordre, embarqué soit pour suivre une destination active, soit pour rentrer en France. La position d'absence régulière est celle du marin en congé de plus de trente jours (congés de convalescence, de fin de campagne, pour affaires personnelles, par suite d'engagement à long terme, de maintien au service, de réadmission ou de rengagement), à l'hôpital en congé, en jugement, en détention, en captivité à l'ennemi. La position de présence donne droit à la solde de présence détaillée dans le tableau ci-dessus pour les trois principales situations. A l'hôpital, elle est plus faible (4 fr. 50 seulement pour les premiers maîtres mécaniciens de 1re classe, 0 fr. 30 pour les matelots de 3e classe, les apprentis-marins et les novices, etc.) La position d'absence donne droit à la solde d'absence : en congé ou en captivité, elle est égale à la solde de présence

à l'hôpital; à l'hôpital, elle descend de 3 fr. 50 pour les premiers maîtres mécaniciens de 1re classe à 0 fr. 10 pour les simples matelots de toutes classes. Les marins détenus, de même que ceux irrégulièrement absents, ne reçoivent aucune solde. Il existe une troisième position, la disponibilité. C'est une forme d'activité spéciale aux officiers-mariniers du cadre de maistrance (sous-officiers rengagés) qui, ayant concouru au service général pendant une période de temps fixée par le ministre, sont maintenus dans leurs foyers à la disposition de l'autorité militaire. La solde de disponibilité est inférieure de 0 fr. 90 à 0 fr. 20, selon les grades et les emplois, à la solde de présence à terre. Enfin quelques marins retraités sont pourvus d'emplois d'activité. Ils reçoivent de ce chef, en sus de leur pension, une indemnité variant selon l'emploi (4 classes) de 1 fr. 50 à 3 fr. dans les ports, de 3 à 4 fr. à Paris, avec deux augmentations éventuelles de 0 fr. 50 chacune.

Rengagements. A l'expiration de la première période obligatoire de service (V. INSCRIPTION, t. XX, p. 821) ou de leur engagement, les marins de tous grades peuvent être autorisés à rester au service en contractant une *réadmission* ou un *rengagement* (V. ces mots) d'une durée de trois ans renouvelable, pourvu d'ailleurs qu'ils soient susceptibles de réunir à l'âge de cinquante ans les vingt-cinq années de service donnant droit à une pension militaire de retraite. Les quartiers-maîtres et matelots reçoivent des primes de réadmission et de rengagement, mais les officiers-mariniers n'en touchent pas. Ces derniers forment le cadre de maistrance de la flotte. Ils doivent, s'ils proviennent de l'engagement volontaire ou du recrutement, se faire porter sur les matricules de l'inscription maritime.

Retraites. Après vingt-cinq années de service à l'Etat ou bien en cas de blessures ou d'infirmités graves, les officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots ont droit, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, à des pensions de retraite qui sont fixées d'après les mêmes règles que celles des officiers de marine (V. ci-dessus, p. 133). Elles varient, selon la durée des services, de 1,010 à 1,610 fr. pour les premiers maîtres mécaniciens, de 845 à 1,145 fr. pour les autres premiers maîtres, de 830 à 1,050 fr. pour les maîtres, de 600 à 800 fr. pour les seconds maîtres, de 520 à 660 fr. pour les quartiers-maîtres, de 500 à 600 fr. pour les matelots. Enfin les inscrits maritimes qui ne sont pas demeurés au service de l'Etat ont droit, à cinquante ans d'âge, pourvu qu'ils comptent trois cents mois de navigation tant à l'Etat qu'au commerce et à la pêche, à la pension dite de demi-solde (V. CAISSE DES INVALIDES, t. VIII, p. 821).

Uniforme. Premiers maîtres et maîtres : redingote ou paletot, comme les officiers, et casquette dans toutes les tenues. Seconds maîtres, quartiers-maîtres, matelots, etc. : vareuse en molleton bleu marine largement échancrée au col; pantalon de même nuance, sans liséré; tricot rayé bleu et blanc; large col rabattu en percale bleue; béret bleu à pompon rouge et à jugulaire blanche, avec le nom du bâtiment en lettres dorées, lorsque le marin est embarqué; en été, pantalon blanc et coiffe blanche recouvrant le béret; insignes du grade sur les manches. Pour les travaux du bord, les quartiers-maîtres et les matelots portent un bourgeron et un pantalon de toile écrue. Dans les chambres de chauffe, les mécaniciens et les chauffeurs ont des effets de toile bleue. En dehors des prises d'armes et du travail, les seconds maîtres portent un paletot-veston croisé, avec le galon du grade sur les manches, et une casquette sans galon. — *Insignes du grade ou de la fonction*. Premiers maîtres et pilotes brevetés de 1re classe : un galon en or et une ancre à la casquette; une épaulette d'adjudant à droite, une contre-épaulette à gauche. Maîtres et pilotes brevetés de 2e classe : même casquette; deux larges galons parallèles en or à lézarde sur chaque avant-bras. Seconds maîtres et pilotes brevetés de 3e classe : une ancre en or à la casquette (dans la seconde tenue); un large galon en or à lézarde sur chaque avant-bras. Quartiers-maîtres : deux galons parallèles en laine rouge sur chaque avant-bras. Matelots de spécialités brevetés : un galon en laine rouge sur chaque avant-bras. Les fourriers ont en outre, quel que soit leur grade, un large galon en or à lézarde sur le haut de chaque bras. Les agents des vivres ont un S aux angles du collet, les infirmiers un H; les galons de leurs officiers-mariniers sont en argent au lieu d'être en or; leurs premiers maîtres n'ont pas d'épaulettes. Les pilotes des trois classes ont aux angles du collet une ancre double croisée et une étoile en or. Les tambours et clairons de tous grades ont un galon en laine à losanges tricolores autour des parements. Les élèves-mécaniciens ont un galon mi-partie or et soie bleue sur chaque avant-bras. Les musiciens de tous grades ont la tenue de ville des seconds maîtres, avec une lyre en or au collet du veston. Les quartiers-maîtres et matelots *en activité de service* portent sur le haut de la manche droite deux ancres croisées en drap écarlate. Cet insigne leur est ôté lorsqu'ils sont envoyés en congé renouvelable ou congédiés.

Discipline. Pendant leur embarquement ou leur séjour à terre, les marins sont soumis, de même que les officiers de marine, aux dispositions du code de justice militaire pour l'armée de mer et justiciables des conseils nautiques (V. CODE, t. XI, p. 804, et CONSEIL, t. XII, p. 522). Ils peuvent encourir en outre : le retrait des brevets et certificats d'aptitude, l'inaptitude à l'avancement, la suspension du grade, la radiation du cadre de maistrance, la réduction de grade ou de classe, l'envoi à la compagnie de discipline. Ces trois dernières peines ne sont prononcées que par le ministre, sur l'avis des conseils de discipline. Enfin les marins peuvent être l'objet, pour les fautes moins graves, de punitions diverses : la consigne à bord, le peloton, les retranchements de vin et de tafia, les fers, la double boucle (V. FER, t. XVII, p. 331), la prison (deux mois au plus). Contrairement à ce qui se passe dans l'armée de terre, à bord, les gradés, même les officiers, ne punissent pas directement; ils inscrivent le matelot ou l'inférieur qu'ils jugent en faute sur un cahier spécial, avec l'indication du motif, et le commandant en second tarife la punition. Les officiers ne sont punis que par le commandant, qui peut leur infliger les arrêts simples, les arrêts de rigueur, ou les mettre, pour fautes graves, à la disposition du ministre. Les châtiments corporels : cale, bouline, coups de corde, attache au grand mât, sont tous abolis dans notre marine.

Réserve. Les marins renvoyés dans leurs foyers sont rattachés, d'après leur résidence, à six circonscriptions de réserve : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Alger. Jusqu'à l'expiration de la première période de service obligatoire, qui est de cinq années, les marins de l'*inscription maritime* (V. ce mot), qui ne sont pas en service actif, sont en congé renouvelable. Pendant la deuxième période, qui est de deux années, ils sont en congé temporaire. Dans la position de congé renouvelable ou temporaire, ils peuvent toujours être rappelés au service par simple décision ministérielle. Passé la deuxième période, ils ne pourraient être rappelés qu'en cas de mobilisation totale ou partielle et en vertu d'un décret (V. INSCRIPTION MARITIME). Les marins provenant du recrutement demeurent, après leur temps d'activité de service, sept années dans la réserve de l'armée de mer. Dans cette position, ils ne sont astreints qu'à deux périodes d'exercices de vingt-huit jours chacune. Ils cessent ensuite d'appartenir aux équipages de la flotte et passent, comme territoriaux, dans l'armée de terre. — Le nombre des inscrits maritimes susceptibles d'être mobilisés est estimé à 70,000 environ. La mobilisation complète de la flotte n'en exigerait que 20,000, services de l'artillerie compris.

MARINS VÉTÉRANS. — Chargés dans les arsenaux du service de l'armement, des mouvements, de la garde des bâtiments, de leur conservation, ils ont remplacé les anciens

gabiers de port, gardiens de vaisseau et canotiers de direction (décr. 21 nov. 1874). Ils forment normalement l'équipage des remorqueurs, citernes, chalands, bugalets, chaloupes, etc., servant au ravitaillement des navires, ont le soin des corps morts, ainsi que la garde des navires désarmés, et mettent en œuvre les pontons-mâtures, grues, etc. Les décrets des 21 févr. 1877, 8 juil. 1885 et 3 avr. 1886 ont, en outre, organisé les mécaniciens vétérans, les vétérans torpilleurs et les vétérans mécaniciens-torpilleurs. Les marins vétérans se recrutent parmi les quartiers-maîtres et les matelots des équipages de la flotte réunissant certaines conditions de conduite, d'âge et d'ancienneté. Ils contractent nécessairement en entrant dans le corps un rengagement de trois ans. Ils sont placés sous les ordres directs de la majorité et n'embarquent jamais. Ils sont assimilés, quant aux obligations militaires, aux marins des équipages de la flotte, mais non quant à la hiérarchie, dont la terminologie seule est identique, ni quant à la solde. Cette solde et les effectifs sont ainsi établis :

	EFFECTIF	SOLDE	
		Marins vétérans	Mécaniciens et torpilleurs vétérans
		fr.	fr.
Premier maître.....	70	1.460	1.800
Maître	88	1.260	1.440
Second maître.....	404	1.100	1.230
Quartier-maître	556	920	1.050
Matelot et ouvrier.	694	770	870

Au total, 1,814.

Au point de vue des spécialités, les effectifs sont : marins vétérans, 1,521 ; mécaniciens vétérans, 215; vétérans torpilleurs, 67 ; vétérans mécaniciens-torpilleurs, 11. Tous ont droit, en sus de leur solde, au logement, aux vivres et à diverses allocations. Les conditions et le taux des pensions sont les mêmes que pour les grades correspondants des équipages de la flotte.

La vie a bord. — Lorsque le bâtiment, armé et équipé, a été conduit hors de l'arsenal, le commandant fait hisser le pavillon national, la flamme ou la marque distinctive de son grade ou de sa position, le *numéro*. Il est désormais souverain maître à son bord « après Dieu », mais il assume en même temps de lourdes responsabilités : conduite et conservation du navire, instruction, administration, santé et discipline de l'équipage, honneur du pavillon, protection de nos nationaux à l'étranger. Il est aidé par le commandant en second, dont la désignation était à son choix avant le décret du 23 nov. 1895. Celui-ci est chargé du détail général (V. Détail, t. XIV, p. 301), de la police et de la discipline, transmet les ordres aux officiers du bâtiment, en surveille l'exécution et rend compte. Les officiers ont chacun leur détail spécial (artillerie, torpilles, compagnies de débarquement, manœuvres, montres, observations astronomiques, machines, etc.). Ils font le quart à tour de rôle, sauf les lieutenants de vaisseau ayant quatorze ans de grade, qui en sont exempts. Si le commandant ou le second n'ont pas pris eux-mêmes le commandement des manœuvres, c'est l'officier de quart qui donne l'ordre d'exécution ; le maître de manœuvre de quart répète le commandement au moyen des coups de sifflet réglementaires. Des premiers maîtres des diverses spécialités exercent, sous les ordres des officiers, une surveillance particulière sur les hommes de l'équipage dépendant de leur profession. Ils sont responsables du matériel qui leur est confié (maîtres chargés), surveillent et activent les mouvements et exercices du bord, s'assurent que la propreté règne partout. Le maître de mousqueterie a dans ses attributions, sous le nom de capitaine d'armes, la police du bord. Les gradés qui l'assistent dans ce service sont désignés sous les appellations de sergents et caporaux d'armes.

Les officiers constituent l'état-major du bâtiment, qui est complété par un ou plusieurs médecins et par un officier du commissariat, à la fois officier d'administration, trésorier et officier d'habillement. Le commandant, le commandant en second et l'officier d'administration forment le conseil d'administration du bâtiment (V. ci-après, p. 163). Les maîtres chargés constituent le petit état-major. L'équipage proprement dit se compose des seconds maîtres, quartiers-maîtres et matelots. Il est divisé, pour la commodité et la régularité du service, en un certain nombre de catégories, qui prennent le nom de bordées (tribordais et bâbordais), divisions, sections, séries, etc. Chaque homme a un numéro spécial, qui sert à son classement dans ces catégories et qui est reproduit sur les objets de couchage, sur le sac, sur les armes, sur les objets d'équipement, etc. Des tableaux appelés rôles fixent le poste de chacun en toutes circonstances : pour le combat, les repas, le quart, les manœuvres, l'embarcation, le couchage, etc.

Les officiers et les hommes vivent à part. Ceux-ci se tiennent à l'avant, sur le pont, dans le faux-pont, dans la batterie, et, à moins de nécessité de service, ne dépassent pas le grand mât. Ils couchent dans des hamacs qui, le jour, sont repliés. Les officiers se tiennent à l'arrière. Le bord d'honneur (tribord pour le navire à l'ancre, côté du vent pour le navire en marche) est réservé au commandant et à l'officier de quart, lorsque le commandant est sur le pont. Toute personne qui se présente à l'arrière, de même que toute personne reçue à la coupée, salue. On ne paraît sur le pont qu'en uniforme et dans la tenue du jour. Le commandant a, ainsi que le second, un appartement particulier, qu'il cède à l'amiral lorsqu'il y en a un à bord. Il prend alors celui du second, et ainsi de suite. Les autres officiers ont une *chambre* (V. ce mot, t. X, p. 320). Les aspirants logent ensemble dans un poste et couchent dans des hamacs. Les maîtres chargés ont une chambre ou, à défaut, logent comme les aspirants, dans un poste. Les seconds maîtres et les quartiers-maîtres logent avec les matelots. Le commandant, les officiers supérieurs et les lieutenants de vaisseau ayant au moins quatorze ans de grade, les autres lieutenants et les enseignes, les aspirants, les maîtres chargés forment, pour les repas, autant de tables ou gamelles, gérées chacune par un *chef de gamelle* (V. ce mot, t. X, p. 1004) qui est désigné à tour de rôle et qui commande les maîtres d'hôtel, cuisiniers, agents de service civils, etc. Il est responsable de la gestion. La table est alimentée par les rations réglementaires en nature (V. ci-après, p. 162) et par l'indemnité dite traitement de table (V. ci-dessus, p. 131). La salle à manger des officiers ou grand'chambre est aussi appelée carré des officiers. Les aspirants et les maîtres chargés mangent dans leurs postes, ainsi que les hommes de l'équipage qui sont groupés par plats de huit. Les groupes des seconds maîtres et des quartiers-maîtres ont des plats séparés.

Le lever (branle-bas du matin) a lieu à six heures, le déjeuner, par bordée (moitié de l'équipage), dans l'heure qui suit. A sept heures et demie, visite du médecin. Jusqu'à dix heures et demie, lavage du linge (deux fois par semaine), fourbissage, distribution d'eau douce, inspections, etc. De dix heures et demie à midi, dîner par bordée. Après-midi, exercices et théories. A quatre heures, deuxième distribution d'eau douce. De quatre heures et demie à six heures, souper, toujours par bordée. A six heures un quart, réunion de tout l'équipage aux postes de combat et d'incendie. Ensuite, branle-bas du soir et distribution des hamacs. Le pavillon est amené chaque soir, au coucher du soleil. De même que lorsqu'on l'arbore, chacun salue, la garde présente les armes, les tambours battent au drapeau, les factionnaires déchargent leurs armes.

L'après-midi du samedi est généralement laissée aux hommes qui ne sont pas de quart pour le nettoyage, la réparation et la mise en ordre de leurs vêtements, armes, etc. Une fois par semaine ont lieu des inspections du second, des commandants de compagnie, du médecin-

major, — le dimanche matin, celle du commandant, suivie d'un défilé. L'après-midi du dimanche, les hommes qui ne sont pas de quart sont entièrement libres. Des jeux de toutes sortes sont organisés sur le pont et dans les batteries. Quand le navire est à l'ancre, des permissions d'aller à terre sont accordées.

Tous les détails du service à bord et de l'instruction sont réglés par les décrets du 20 mai 1885 sur le service à bord et du 24 juin 1886 sur le service intérieur à bord, qu'ont modifiés en quelques points ceux des 6 juil. 1891, 10 janv. 1893, 12 nov. 1894, 8 nov. 1895, 1er févr. et 2 mai 1896, par le décret du 5 juin 1894 portant réorganisation du corps des équipages, par l'arrêté du 15 nov. 1894 sur le service courant des équipages, par le décret du 10 juil. 1895 sur la solde, l'administration et la comptabilité des équipages, enfin par les *manuels* du manœuvrier, du gabier, du matelot-timonier, de l'apprenti-canonnier, du marin-canonnier, du marin-torpilleur, de la défense fixe, du marin-fusilier, des petites armes et exercices divers, du mécanicien-torpilleur, du matelot-chauffeur, de l'armurier embarqué, du matelot-infirmier. Pour les honneurs rendus à bord, V. Honneurs, t. XX, p. 238.

Gendarmerie maritime. — Réglementée par l'ordonnance du 19 juin 1832 et par les décrets des 15 juil. 1858, 26 oct. 1866 et 21 août 1876, elle forme 5 compagnies à pied, une par arrondissement maritime. Elle est employée à la police des ports militaires, des arsenaux, de la navigation, des pêches, et au service de l'inscription maritime. Son effectif total est de 514 officiers, gradés et hommes de troupe, savoir : 3 chefs d'escadrons, 5 capitaines, 7 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 5 maréchaux des logis chefs, 32 maréchaux des logis, 65 brigadiers et 396 gendarmes. La condition générale et la solde ne diffèrent pas de celles de la gendarmerie départementale ; aux colonies, solde coloniale.

Génie maritime. — La préparation des plans et devis des navires de guerre et de leurs machines, la direction de leur construction et, si la commande est donnée à l'industrie privée, sa surveillance, sont confiées, ainsi que les services forestiers, à un corps spécial, le *génie maritime* (V. ce mot, t. XVIII, p. 743), qui comprend des ingénieurs ayant rang d'officier, des maîtres principaux et entretenus, des ouvriers.

Ingénieurs. — Anciens élèves de l'Ecole polytechnique, ils passent deux années comme élèves-ingénieurs à l'Ecole d'application du génie maritime, à Paris, et sont nommés, après avoir satisfait aux examens de sortie, sous-ingénieurs de troisième classe (V. Ecole, t. XV, p. 430).

La hiérarchie, la solde et les conditions d'avancement du corps du génie maritime sont réglées, d'une façon générale, par les décrets des 11 avr. 1854 et 8 sept. 1860.

		EFFECTIF	SOLDE à la mer	SOLDE à terre	SOLDE aux colonies
			fr	fr.	fr.
Inspecteur général		1	»	14.021	»
Directeur des constructions navales.	1re cl	6	»	12.012	»
	2e cl.	5	»	10.004	»
Ingénieur	1re cl.	22	9.815	8.185	10.686
	2e cl.	23	8.034	6.669	8.678
Sous-Ingénieur	1re cl.	28	4.168	3.486	5.343
	2e cl.	28	3.676	3.069	4.547
	3e cl.	14	3.032	2.539	4.055
Elève		26	»	1.819	»

Au total, 153 ingénieurs et élèves.

Il y a en outre, dans le cadre de réserve, 1 ingénieur de 1re classe, 5 sous-ingénieurs de 1re classe, 5 de 2e classe.

La solde à la mer n'est payée, chaque année, qu'à 4 sous-ingénieurs embarqués sur les escadres. Un ingénieur et un sous-ingénieur sont détachés à l'arsenal de Saïgon. Les autres officiers du génie maritime sont, pour la plupart, occupés dans les ports, où ils sont répartis entre les quatre sections de la direction des constructions navales : sous-direction, constructions neuves et premier armement, réparations et armements autres que le premier, machines à vapeur. Ils touchent la solde à terre, qui s'augmente de suppléments de fonctions et de résidence à Paris, d'indemnités de logement, d'ameublement, de rassemblement.

L'avancement a lieu : tout à l'ancienneté pour les trois classes de sous-ingénieurs, moitié au choix, moitié à l'ancienneté pour la 2e classe d'ingénieurs, tout au choix pour les grades supérieurs. Il faut *au minimum* deux ans d'ancienneté pour passer de la 3e à la 2e classe de sous-ingénieur, trois ans de grade ou de classe inférieurs pour être promu à chacun des autres grades et classes. La pension est réglée d'après les mêmes principes que celle des officiers de marine. Minimums et maximums : inspecteur général et directeur des constructions navales, 6,000 et 8,000 fr. ; ingénieur de 1re classe, 4,500 et 6,000 fr. ; ingénieur de 2e classe, 3,700 et 5,000 fr. ; sous-ingénieur de 1re et 2e classes, 2,300 et 3,300 fr. ; sous-ingénieur de 3e classe, 1,700 et 2,500 fr. ; élèves, 1,500 et 2,300 fr.

Uniforme semblable à celui des officiers de marine, mais avec parements, collet d'habit et pattes d'épaules (au lieu d'épaulettes) en velours noir ; broderies (feuilles de laurier et d'olivier) en or ; épée au lieu de sabre ; mêmes insignes à équivalence de grade (V. le tableau d'assimilation, p. 146).

Maitres principaux et entretenus. — Ils forment la maistrance des arsenaux, qu'il ne faut pas confondre avec la maistrance des équipages de la flotte. Les décrets des 17 mars 1856, 14 juin 1865, 9 mars 1867, 18 mai 1878, 12 mai 1880 réglementent leur organisation. Ils sont choisis parmi les anciens premiers maîtres de la flotte, les chefs contremaîtres et contremaîtres-ouvriers remplissant certaines conditions d'aptitude. Ils assistent les ingénieurs dans la direction et la surveillance des chantiers des arsenaux, des ateliers des établissements hors des ports, ainsi que dans la police des écoles de maistrance. Quelques-uns sont en outre détachés dans les usines de l'industrie privée chargées de travaux pour la marine. Ils n'ont pas l'état d'officier. Mais les maîtres principaux sont à certains égards traités comme eux, les maîtres entretenus comme les aspirants.

Ils sont divisés en cinq classes :

		EFFECTIF	SOLDE
			fr.
Maître principal	1re cl.	23	3.487
	2e cl.	40	3.069
Maître entretenu	1re cl.	66	2.462
	2e cl.	67	2.200
	3e cl.	67	2.000
	Cochinchine	2	5.500

Au total, 265 maîtres principaux et entretenus qui, au point de vue de l'affectation, sont ainsi répartis : ministère de la marine, 12 ; service des constructions navales, 204 ; service de l'artillerie, 39 ; service des vivres, 9 ; écoles, 1. Ceux qui sont dans les services de l'artillerie et des vivres s'y trouvent placés, bien entendu, sous les ordres, non des ingénieurs, mais des officiers de ces services.

Aux termes du décret du 14 juin 1865, un sixième des vacances de sous-ingénieurs de 3e classe devraient être attribuées, au concours, à des maîtres principaux et entretenus. Mais cette prescription n'est pas observée. Minimums et maximums des pensions : maîtres principaux de 1re classe, 1,900 et 2,700 fr. ; de 2e classe, 1,750 et

2,550 fr. ; maîtres entretenus des trois classes, 1,100 et 1,700 fr.

Uniforme des maîtres principaux : redingote croisée, casquette, épée, ceinturon en soie noire ; sur les parements et à la casquette, baguette en or à dents de scie, avec un ou deux câbles au-dessous de la scie, suivant la classe.

OUVRIERS. — Ils sont régis par les décrets du 12 janv. 1892 et du 4 mars 1896. Au nombre de 30,000 environ, leurs cadres ne sont pas limitativement déterminés. Leur salaire varie également, non seulement avec le grade, mais aussi avec le port et le service ; conformément à une circulaire ministérielle du 25 avr. 1895, il ne peut être inférieur, même pour les journaliers auxiliaires, à 2 fr. 20 par jour.

Le personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la marine comprend six catégories :

		Salaire
1re cat. Surveillants	Chefs contremaîtres	5f 40 à 6f 80
	Contremaîtres	4 70 à 6 30
2e cat. Ouvriers permanents	Chefs ouvriers	4 20 à 5 40
	Ouvriers	2 20 à 4 70
3e cat. Ouvriers temporaires		2 20 à 4 70
4e cat. Apprentis		0 60 à 1 50
5e cat. Journaliers permanents	Chefs journaliers	2 50 à 3 50
	Journaliers	2 20 à 2 90
6e cat. Journaliers temporaires		2 20 à 2 90

Il y a au maximum 1,144 surveillants (1,045 pour les constructions navales, 99 pour les services de l'artillerie). La proportion des chefs ouvriers ne peut dépasser 6,5 °/₀ de l'effectif des ouvriers permanents et temporaires (sauf à la direction d'artillerie de Toulon et à l'établissement de Ruelle, où elle peut atteindre 8 °/₀), celle des chefs journaliers 5 °/₀ de l'effectif correspondant. On ne peut passer ouvrier permanent qu'après avoir été trois ans au moins ouvrier temporaire. Les ouvriers sont admis de dix-sept à trente ans, les apprentis de quatorze à dix-sept ans. Les travaux sont aussi effectués à la tâche ; ils sont alors payés d'après des tarifs de main-d'œuvre dressés par les chefs d'atelier.

Bien que formant un personnel essentiellement civil — ils peuvent, en effet, quitter librement leur emploi — les ouvriers des arsenaux et ateliers de la marine sont assujettis, dans l'intérieur de ceux-ci, à des règles sévères de hiérarchie et de discipline ; les contremaîtres, de même que les maîtres, sous les ordres desquels ils sont immédiatement placés, portent une casquette d'uniforme permettant de reconnaître leur grade. Contremaîtres et ouvriers ont droit à pension dans les mêmes conditions que les marins des équipages. Minimums et maximums : chef contremaître, 830 et 1,050 fr. ; contremaître, 600 et 800 fr. ; chef ouvrier, 520 et 660 fr. ; ouvrier et chef journalier, 500 et 600 fr. ; journalier et apprenti, 480 et 580 fr.

Service hydrographique. — INGÉNIEURS. — Le service hydrographique (V. HYDROGRAPHIE, t. XX, p. 450) est confié aux ingénieurs-hydrographes, qui ont dans leurs attributions le levé et la construction des cartes marines, le dépouillement des documents nautiques et scientifiques recueillis par le service hydrographique, la rédaction des avis à l'usage des navigateurs, les publications d'ouvrages scientifiques entreprises par le ministère de la marine, les observations de marées, des phénomènes magnétiques et météorologiques, l'acquisition, la réparation et la conservation des instruments de précision. Ils sont recrutés parmi les élèves sortants de l'Ecole polytechnique. Il n'y a pas d'école d'hydrographie proprement dite. Les élèves-hydrographes (un à peine tous les trois ou quatre ans) font deux années d'exercice à la mer (en réalité, deux années de stage au service hydrographique à Paris) ; après quoi ils sont nommés sous-ingénieurs de 3e classe.

La hiérarchie, les effectifs et la solde des ingénieurs-hydrographes sont ainsi réglés (décr. 5 mars 1856) :

		EFFECTIF	SOLDE à la mer	SOLDE à terre	SOLDE aux colonies
Ingénieur en chef		1	»	10.004	»
Ingénieur	1re cl.	4	9.815	8.185	10.686
	2e cl.	4	8.034	6.669	8.678
Sous-ingénieur	1re cl.	3	4.168	3.486	5.343
	2e cl.	3	3.676	3.069	4.547
	3e cl.	1	3.032	2.539	4.055
Elève		1	»	1.819	»

Au total, 17 ingénieurs et élèves.

La solde à la mer n'est payée qu'à deux ou trois ingénieurs et sous-ingénieurs chargés de missions spéciales. Tout le corps, en effet, est en résidence à Paris et touche la solde à terre, augmentée, comme pour tous les autres officiers et assimilés de la marine, d'un supplément de résidence à Paris, ainsi que d'indemnités de logement et d'ameublement. Pour l'avancement et la retraite, il y a assimilation complète avec les ingénieurs de la marine du grade correspondant (V. le tableau d'assimilation, p. 146).

Uniforme identique à celui du génie maritime, sauf que les broderies figurent seulement des feuilles d'olivier.

EXAMINATEURS ET PROFESSEURS. — Les examinateurs et professeurs des écoles d'hydrographie (V. ÉCOLE, t. XV, p. 433) forment un corps spécial recruté au concours et régi par l'ordonnance du 7 août 1825, les décrets des 29 févr. 1856, 13 janv. 1877 et 31 oct. 1884. Il comprend 1 examinateur (8,185 fr.), choisi parmi les professeurs de 1re classe et ayant autorité sur eux, 10 professeurs de 1re classe (5,608 fr.), 5 de 2e classe (3,486 fr.). Ils jouissent de l'état d'officier (décr. 15 juin 1892). Leurs pensions sont réglées comme celles des officiers de marine. Minimums et maximums : examinateur, 5,500 et 6,500 fr. ; professeur de 1re classe, 3,700 et 4,500 fr., de 2e classe, 2,300 et 3,000 fr. — Uniforme semblable à celui des officier de marine, mais avec parements, collet d'habit et pattes d'épaules (au lieu d'épaulettes) en velours pensée ; broderies (feuilles de laurier et d'olivier) et galons en or ; épée au lieu de sabre ; mêmes insignes à équivalence de grade (V. le tableau d'assimilation, p. 146).

Travaux hydrauliques et bâtiments civils. — INGÉNIEURS. — La direction et la surveillance des travaux hydrauliques, ainsi que la construction et l'entretien des édifices à terre appartenant à la marine, sont confiées, dans les ports militaires, à des ingénieurs du corps des ponts et chaussées détachés par le ministère des travaux publics : 2 inspecteurs généraux, 5 ingénieurs en chef et 8 ingénieurs ordinaires. Tout en continuant à faire partie de leur corps, ils sont soumis à l'autorité du ministre de la marine et ils reçoivent, en sus de leur traitement ordinaire (V. PONTS ET CHAUSSÉES), un supplément de solde.

CONDUCTEURS. — Assimilés au personnel de la maistrance des arsenaux (V. ci-dessus, p. 140) et placés sous les ordres des ingénieurs des ponts et chaussées, les conducteurs des travaux hydrauliques, dont l'organisation a été réglée par les décrets des 10 août 1868, 17 mars 1875 et 12 mai 1880, se recrutent parmi les contremaîtres des arsenaux, les élèves des écoles normales de maistrance, les sous-officiers libérés, etc. Ils se divisent en conducteurs principaux : 4 de 1re classe à 3,486 fr., 5 de 2e classe à 3,069 fr., et en conducteurs ordinaires : 14 de 1re classe à 2,462 fr., 12 de 2e classe à 2,200 fr., 13 de 3e classe à 2,000 fr. Au total : 48 agents. Leur pension de retraite est fixée, à équivalence de classe, comme celle des maîtres principaux et entretenus des arsenaux. Les conducteurs principaux ont le même uniforme que les maîtres principaux.

Inspection des services administratifs et financiers. — Les fonctionnaires chargés, tant à Paris que dans les ports militaires, de l'important service du contrôle (V. ci-dessus, p. 129, et CONTRÔLE, t. XII, p. 839), portent le titre d'inspecteurs des services administratifs et finan-

ciers. Ils sont régis par les décrets des 12 janv. 1853, 18 et 19 mai 1858, 23 juil. 1879, 25 nov. 1887. Ils se recrutent parmi les lieutenants de vaisseau, les capitaines d'infanterie et d'artillerie de marine, les sous-ingénieurs du génie maritime de 1re et de 2e classe, les sous-commissaires de la marine. Ils possèdent l'état d'officier. Leurs cadres et leur solde sont ainsi fixés :

	EFFECTIF	SOLDE
		fr.
Inspecteur en chef...... 1re cl....	3	12.013
Inspecteur en chef...... 2e cl....	3	10.004
Inspecteur........................	13	8.185
Inspecteur adjoint................	13	5.608

Au total, 32 inspecteurs.

Il faut trois ans au minimum pour passer d'un grade à l'autre, deux ans pour être élevé de la 2e à la 1re classe d'inspecteur en chef. Les officiers de l'inspection et du commissariat peuvent être l'objet, d'office, de mutations réciproques. Les pensions des inspecteurs sont, d'ailleurs, réglées comme celles des commissaires du grade correspondant (V. le tableau d'assimilation, p. 146). — Uniforme semblable à celui des officiers de marine, avec parements, collet d'habit et pattes d'épaules (au lieu d'épaulettes) du drap du fond ; broderies (feuilles de chêne et d'acanthe) et galons en or ; épée au lieu de sabre ; mêmes insignes à équivalence de grade.

Commissariat. — Le commissariat est l'intendance de la marine. A bord, aussi bien que dans les ports, il est chargé de toute la partie administrative du service, et ses attributions, quoique notablement réduites par le décret du 11 avr. 1896 qui a créé les administrateurs de l'inscription maritime, sont encore fort nombreuses et très complexes. En voici une énumération succincte : service administratif du bord, liquidation et répartition des prises, service des vivres, marchés, recettes et vérifications relatifs aux approvisionnements de toutes sortes, revue du personnel, comptabilité des bâtiments, contrôle administratif des hôpitaux et de la comptabilité du matériel en magasin ou en service, ainsi que de la comptabilité de l'emploi des matières et de la main-d'œuvre, administration des prisons, comptabilité et ordonnancement des dépenses liquidées dans les ports.

L'organisation du commissariat, qui a subi depuis l'ordonnance du 15 avr. 1689 de nombreuses modifications, a actuellement pour base le décret du 7 oct. 1863, modifié dans ses détails par les décrets ou décisions des 1er juin et 18 déc. 1867, 8 sept. 1873, 29 juin 1878 et par la loi du 26 févr. 1887 (art. 37). Les commissaires proviennent pour les deux tiers de l'École d'administration de la marine (V. ECOLE, t. XV, p. 432), dont les élèves, après deux années d'études et un examen de sortie, sont nommés aides-commissaires ; pour l'autre tiers, d'un concours auquel peuvent prendre part les sous-agents, commis principaux et commis du personnel administratif secondaire n'ayant pas dépassé l'âge de trente-cinq ans et comptant au minimum cinq années de service dans l'une quelconque des quatre catégories que comprend ce personnel (V. ci-après, p. 143).

Les commissaires de la marine possèdent l'état d'officier. Leurs cadres et leur solde sont ainsi fixés :

	EFFECTIF	SOLDE à la mer	SOLDE à terre	SOLDE aux colonies
Commissaire général. 1re cl.	3	14.400	12.013	17.015
Commissaire général. 2e cl.	3	12.013	10.004	14.021
Commissaire..............	25	9.815	8.185	10.686
Commissaire adjoint.......	44	6.745	5.608	7.389
Sous-commissaire... 1re cl.	89	4.168	3.486	5.343
Sous-commissaire... 2e cl.	89	3.676	3.069	4.547
Aide-commissaire..........	54	3.032	2.539	4.054
Elève-commissaire.........	32	»	1.818	»

Au total, 339 commissaires. Il y a en outre dans le cadre de réserve 14 commissaires, 28 commissaires adjoints, 14 sous-commissaires et 37 aides-commissaires. Les effectifs ci-dessus seront du reste l'objet d'une réduction assez importante lorsque le corps nouveau des administrateurs de l'inscription maritime aura été organisé.

La solde des commissaires s'augmente, comme celle des officiers de marine, de suppléments de fonctions et de résidence à Paris, d'indemnités de logement, d'ameublement, de rassemblement. A bord, ils prennent leurs repas avec les officiers de même rang et touchent la même indemnité de table. Suivant qu'ils dirigent le service administratif d'une armée navale, d'une escadre, d'une division ou d'un bâtiment, ils sont temporairement dénommés commissaires d'armée, d'escadre, de division, officiers d'administration.

L'avancement a lieu deux tiers à l'ancienneté, un tiers au choix pour le grade de sous-commissaire, moitié à l'ancienneté, moitié au choix pour celui de commissaire adjoint, tout au choix pour les grades supérieurs. Il faut au minimum, pour être promu à un grade, trois ans de service dans le grade inférieur, le temps de service à la mer étant compté moitié en sus de sa durée. Le droit à pension est acquis aux commissaires de la marine dans les mêmes conditions qu'aux officiers de la flotte. Minimums et maximums : commissaire général, 6,000 et 8,000 fr. ; commissaire, 4,500 et 6,000 fr. ; commissaire adjoint, 3,000 et 4,000 fr. ; sous-commissaire, 2,300 et 3,300 fr. ; aide-commissaire, 1,700 et 2,500 fr. ; élève-commissaire, 1,500 et 2,300 fr. — Uniforme semblable à celui des officiers de marine, avec parements, collet et pattes d'épaules (au lieu d'épaulettes) du drap du fond ; broderies (feuilles de chêne et de vigne), galons et bande du pantalon en argent ; épée au lieu de sabre ; mêmes insignes à équivalence de grade (V. le tableau d'assimilation, p. 146).

Inscription maritime. — L'administration des quartiers de l'inscription maritime a été ôtée par le décret du 11 avr. 1896 aux commissaires de la marine, pour être confiée à un corps nouveau, celui des administrateurs de l'inscription maritime. Leurs attributions comprennent : l'inscription maritime, la levée et la mobilisation des inscrits, la police de la navigation, le service des pêches, l'administration de la domanialité maritime, des bris et naufrages, des pensions, demi-soldes et secours, la comptabilité des caisses de l'établissement des invalides, la liquidation des primes à la navigation, et, en général, tout ce qui constitue le service dans les quartiers. Ils sont recrutés : un tiers, après examen, parmi les enseignes de vaisseau ayant au moins dix-huit mois de navigation, un tiers, après concours, parmi les candidats licenciés en droit âgés de moins de vingt-huit ans, un tiers, après concours également, parmi les commis principaux et commis de 1re et de 2e classe de l'inscription maritime. Les uns et les autres débutent comme administrateurs adjoints. Un quart des vacances d'administrateurs sont données directement à des lieutenants de vaisseau, un cinquième des vacances d'administrateurs principaux de 2e classe à des capitaines de frégate. Par mesure transitoire et pour une première formation, le commissaires de la marine peuvent, sur leur demande, être nommés administrateurs avec le grade correspondant à leur traitement ou au traitement immédiatement supérieur.

Les effectifs et la solde sont ainsi fixés :

	EFFECTIF	SOLDE
		fr.
Administrateur général............	5	10.000
Administrateur principal. 1re cl...	6	8.000
Administrateur principal. 2e cl...	14	6.000
Administrateur........... 1re cl...	24	4.500
Administrateur........... 2e cl...	24	3.600
Administrateur adjoint............	13	2.700

Au total, 86 administrateurs.

L'avancement a lieu un tiers à l'ancienneté, un tiers au choix pour le grade d'administrateur, moitié à l'ancienneté, moitié au choix pour celui d'administrateur principal, tout au choix pour celui d'administrateur général. Quatre années d'ancienneté dans un grade sont nécessaires pour passer au grade supérieur (une année seulement pour le grade d'administrateur de 2e classe). Les règles relatives à la limite d'âge, aux allocations supplémentaires, à la pension, sont les mêmes que pour les officiers du génie maritime, du commissariat, etc., de situation correspondante. Comme eux, les administrateurs de l'inscription maritime ont l'état d'officier, mais *sans assimilation de grade.* Leur uniforme n'a pas encore été déterminé.

Service de santé. — Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'organisation du service de santé, qui fera l'objet d'un article spécial (V. SANTÉ). Nous ne nous occuperons que de la situation du personnel.

CORPS DE SANTÉ. — Il comprend des médecins et des pharmaciens. Ils sont recrutés les uns et les autres parmi les élèves de l'Ecole du service de santé de la marine (Ecole de Bordeaux), pourvus du diplôme de docteur en médecine ou du titre de pharmacien universitaire de 1re classe (V. ECOLE, t. XV, p. 439). Après une année de stage comme médecins ou pharmaciens auxiliaires de 2e classe, ils sont nommés médecins ou pharmaciens de 2e classe. La hiérarchie et la solde sont ainsi fixés (décret du 24 juin 1886) :

		EFFECTIF	SOLDE à la mer	SOLDE à terre	SOLDE aux colonies
Inspecteur général		1[1]	»	14.021	»
Directeur	1re cl.	2[1]	»	12.013	»
	2e cl.	4[1]	»	10.004	»
Médecin ou pharmacien	en chef	28[2]	9.815	8.185	10.686
	principal	72[3]	6.745	5.608	7.167
	1re cl.	211[4]	4.168	3.486	5.722
	2e cl.	226[5]	3.032	2.539	4.547

[1] Tous médecins. — [2] 22 médecins et 6 pharmaciens. — [3] 64 médecins et 8 pharmaciens. — [4] 196 médecins et 15 pharmaciens. — [5] 198 médecins et 28 pharmaciens.

Au total, 544 officiers du corps de santé (487 médecins et 57 pharmaciens).

Les médecins et pharmaciens de la marine assurent le service de santé de la flotte, des arsenaux et aussi des troupes de la marine, par conséquent des colonies. Les embarquements ont lieu au tour de liste (arr. min. 13 mai 1896). Ceux qui sont embarqués (un tiers environ) ont les mêmes accessoires de solde que les officiers de vaisseau. Aux colonies, dont le service est également fait au tour de liste (même arrêté), ils reçoivent la solde coloniale et sont alors payés sur le budget du ministère des colonies. L'avancement a lieu un tiers au choix, deux tiers à l'ancienneté pour le grade de médecin ou pharmacien de 1re classe, moitié au choix, moitié à l'ancienneté pour le grade de médecin ou pharmacien principal, tout au choix pour les grades supérieurs. Il faut au minimum deux années de grade inférieur pour pouvoir être promu médecin ou pharmacien de 1re classe, trois années pour pouvoir être promu à chacun des autres grades. Les pharmaciens ne dépassent pas le grade de pharmacien en chef.

Les médecins et pharmaciens de la marine ont l'état d'officier. Leurs pensions sont réglées d'après les mêmes principes que celles des officiers de marine proprement dits. Minimums et maximums : inspecteur général et directeur, 6,000 et 8,000 fr.; médecin et pharmacien en chef, 4,500 et 6,000 fr.; principaux, 3,000 et 4,000 fr.; de 1re classe, 2,300 et 3,300 fr.; de 2e classe, 1,700 et 2,500 fr. — Uniforme semblable à celui des officiers de marine, mais avec parements, collet d'habit et pattes d'épaules (au lieu d'épaulettes) en velours cramoisi pour les médecins, en velours vert pour les pharmaciens; broderies (branches de laurier avec serpent enroulé) et galons en or; épée au lieu de sabre; mêmes insignes à équivalence de grade (V. le tableau d'assimilation, p. 146). Les élèves de l'Ecole principale de santé de Bordeaux ont un galon mi-partie or et soie (rouge pour les médecins, vert pour les pharmaciens).

PERSONNEL HOSPITALIER ET RELIGIEUX. — Il comprend, indépendamment des infirmiers qui font partie du corps des équipages de la flotte : 3 conservateurs des collections scientifiques, 3 jardiniers botanistes entretenus, 132 sœurs hospitalières (solde annuelle : 375 fr. en moyenne), 24 aumôniers catholiques (8 à terre et 16 à la mer; solde annuelle : 2,500 fr. à terre, 3,032 à la mer), 5 ministres protestants (1 dans chaque port; indemnité annuelle : 600 fr. environ). — Les aumôniers de la marine portent, par-dessus leur soutane ou soutanelle et suspendue au cou par une torsade en soie bleue, une croix latine en argent bordée d'un filet d'émail bleu, avec deux ancres et une étoile en argent. Il en est embarqué généralement un à bord du vaisseau amiral; il prend ses repas à la table de l'amiral.

Personnel administratif secondaire. — Il a été réorganisé par le décret du 29 avr. 1893 qui a abrogé celui du 9 janv. 1889. Il se divise en quatre catégories, savoir : 1° le personnel des manutentions (agents des manutentions), chargé de diriger les transformations et les manipulations des denrées et d'en établir les comptes; 2° le personnel des directions de travaux (agents administratifs et commis), qui tient dans les arsenaux et dans les établissements hors des ports la comptabilité de l'emploi des matières, ainsi que les écritures des directions; 3° le personnel des comptables des matières (agents comptables, commis de comptabilité, magasiniers), affecté à la gestion des magasins et au service de la comptabilité des matières; 4° le personnel des agents du commissariat (agents et commis), employé aux écritures des différents bureaux du commissariat.

Les effectifs et la solde sont ainsi fixés :

		EFFECTIF Manutentions	EFFECTIF Directions de travaux	EFFECTIF Comptables des matières	EFFECTIF Agents du commissariat	SOLDE
Agents principaux		1	5	6	5	5.608
Agents	1re cl.	2	17	19	20	3.486
	2e cl.	2	17	20	20	3.069
Sous-agents		3	50	50	65	2.539
Commis principaux	1re cl.	»	30	8	30	2.539
	2e cl.	»	30	8	30	2.300
Commis	1re cl.	»	81	24	83	2.000
	2e cl.	»	81	24	83	1.700
	3e cl.	»	81	24	83	1.400
	4e cl.	»	40	12	40	1.200
Magasiniers principaux	1re cl.	»	»	26	»	2.539
	2e cl.	»	»	26	»	2.300
Magasiniers	1re cl.	»	»	77	»	2.000
	2e cl.	»	»	77	»	1.700
	3e cl.	»	»	77	»	1.400
	4e cl.	»	»	47	»	1.200
Auxiliaires	Commis	»	66	27	76	600
	Magasiniers	»	»	77	»	600
TOTAUX		8	498	629	535	»

Ensemble, 1,670 agents et employés.

A la solde s'ajoutent des indemnités de logement, d'ameublement, de résidence à Paris. Les agents comptables et les magasiniers reçoivent, d'autre part, des indemnités de responsabilité, qui vont jusqu'à 3,880 fr. par an pour les gardes-magasins généraux de Brest et de Toulon; mais ils sont contraints de fournir des cautionnements qui varient de 8,000 à 50,000 fr., suivant l'importance de l'emploi, et ils sont pécuniairement responsables de leur gestion.

Les emplois de commis et de magasiniers auxiliaires sont

donnés à des marins, militaires, fonctionnaires et agents civils déjà pourvus d'une pension de retraite. Les commis et magasiniers de 4e classe se recrutent parmi les anciens militaires comptant cinq années de service, dont deux au moins comme officier, sous-officier ou caporal. Ils subissent un examen qui a lieu les 5 et 6 mai de chaque année à Brest, les 5 et 6 nov. à Toulon, et qui comporte: pour les commis, une rédaction sur un sujet non administratif, une dictée, un problème d'arithmétique, des questions sur le mesurage des surfaces et le cubage des solides, sur la géographie élémentaire ; pour les magasiniers, le même programme, sans la rédaction ni la question de géographie. Les avancements des uns et des autres ont lieu, jusqu'au grade de commis principal inclusivement, moitié à l'ancienneté, moitié au choix ; deux années dans la classe inférieure sont toutefois exigées. Les sous-agents des trois premières catégories sont recrutés au concours parmi les commis principaux et commis des 1re, 2e et 3e classes de toutes les catégories. Les magasiniers, au contraire, ne peuvent concourir que pour l'emploi de sous-agent comptable. Les sous-agents du commissariat sont nommés moitié au choix parmi les commis principaux de 1re classe du commissariat, moitié au concours parmi les commis principaux et commis des 1re, 2e et 3e classes du commissariat. Les sous-agents deviennent agents et agents principaux dans leurs catégories respectives.

Les agents et sous-agents des deux premiers services (manutentions et directions de travaux) ont seuls l'état d'officier ; les autres agents, les commis et les magasiniers, sont des employés civils. Tous, néanmoins, sont justiciables des conseils de guerre. Ils acquièrent des droits à pension dans les mêmes conditions que les autres fonctionnaires de la marine. Minimums et maximums : agent principal, 3,000 et 3,600 fr. ; agent, 2,300 et 2,900 fr.; sous-agent, commis et magasinier principal, 1,700 et 2,300 fr. ; commis et magasinier de 1re classe, 1,100 et 1,700 fr. ; de 2e, 3e et 4e classe, 1,010 et 1,610 fr. La retenue pour la Caisse des invalides est de 5 % à partir du grade de commis ou magasinier principal, de 3 % pour les grades inférieurs.

Une cinquième catégorie d'agents secondaires a été créée par le décret du 11 avr. 1896. Elle doit remplacer dans le service de l'inscription maritime les agents du commissariat, dont elle diminuera d'autant le nombre. Le nouveau personnel, entièrement civil, sera placé sous les ordres des administrateurs de l'inscription maritime (V. ci-dessus, p. 142). Il est ainsi composé: commis principaux de 1re et 2e classe, 2,700 et 2,400 fr.; commis de 1re, 2e et 3e classe, 2,100, 1,800 et 1,500 fr.; commis auxiliaires, 600 à 900 fr. L'effectif total ne pourra dépasser 185. Les conditions de recrutement et d'avancement sont les mêmes que celles indiquées pour les autres catégories d'agents secondaires. Toutefois, le début a lieu par la 3e et non par la 4e classe. Les droits à pension sont également identiques, à classe correspondante. Les préposés à l'inscription maritime seront choisis à l'avenir parmi les commis principaux de l'inscription.

Uniforme. Agents et sous-agents des manutentions et des directions de travaux: uniforme semblable à celui des officiers de marine, mais avec parements, collet d'habit et pattes d'épaules (au lieu d'épaulettes) en drap vert foncé pour les premiers, en drap bleu azur pour les seconds ; broderies (feuilles de vigne et épis de blé pour les premiers, feuilles d'acanthe et d'olivier pour les seconds), galons et bande de pantalon en argent ; épée au lieu de sabre ; mêmes insignes à équivalence de grade (V. le tableau d'assimilation, p. 146). Les agents et sous-agents comptables des matières et ceux du commissariat n'ont que la grande tenue ; les parements, le collet, etc., sont en drap bleu pour les premiers, écarlate pour les seconds ; leurs broderies figurent respectivement des feuilles d'olivier en argent et des épis de blé en or, des feuilles de vigne et d'olivier en or.

Emplois divers. — PERSONNEL CIVIL DES ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUES. — Ce personnel comprend: à l'Ecole navale, 10 professeurs (3,676 à 6,745 fr.), assimilés aux professeurs d'hydrographie, et 1 économe (3,500 fr.) ; à l'école des mousses, 5 professeurs et sous-professeurs (1,800 à 4,168 fr.) ; dans les écoles élémentaires d'apprentis, 9 professeurs et professeurs adjoints (1,200 à 2,200 fr.) ; dans diverses écoles, 8 professeurs (1,200 à 8,000 fr.) ; dans les bibliothèques des ports, 9 conservateurs (972 et 1,170 fr.); au laboratoire de la marine, à Paris, 1 ingénieur-chimiste (6,000 fr.).

PERSONNEL DES PARQUETS ET DES GREFFES PERMANENTS. — 11 commissaires du gouvernement (1,944 à 2,340 fr.) ; 12 greffiers et commis greffiers (594 à 1,458 fr.).

SURVEILLANCE DES ARSENAUX ET DES PRISONS MARITIMES. — 5 surveillants généraux (3,013 à 5,003 fr.), 50 surveillants principaux (1,900 à 2,000 fr.), chefs de travaux (1,600 à 1,700 fr.), ordinaires (1,300 à 1,400 fr.).

GUETTEURS DES ÉLECTRO-SÉMAPHORES. — Ils sont chargés, à raison de deux guetteurs par sémaphore, de la manœuvre des signaux dans les nombreux postes établis le long du littoral. Ils se recrutent, après examen, parmi les capitaines au long cours, officiers-mariniers, maîtres au cabotage, quartiers-maîtres et marins comptant cinq années au moins d'embarquement (décr. 13 mai 1889).

L'effectif et les appointements sont ainsi fixés :

		EFFECTIF	SOLDE
			fr.
Chefs guetteurs	1re cl.	74	1.400
	2e cl.	74	1.300
Guetteurs	1re cl.	74	1.100
	2e cl.	74	1.000
Guetteurs de réserve ou suppléants.		30	1.000

Au total, 326 guetteurs de tous grades.

GARDIENNAGE. — Les agents du gardiennage sont préposés à la surveillance et à la sûreté générale de l'arsenal, ainsi qu'à la conservation du matériel. Ils se recrutent parmi les anciens marins, ouvriers des arsenaux et soldats comptant de longs services ou blessés sur les chantiers (décr. 7 mai 1872, 27 mars 1882, 11 août 1884, arr. min. 16 juin 1890). Il y a 14 gardes-consigne-majors (1,495 et 1,610 fr.), 113 gardes-consigne (1,150 et 1,265 fr.), 24 gardes-consigne ambulants (600 et 920 fr.), 18 gardiens-concierges (1,150 et 1,265 fr.), 14 gardiens-portiers (920 et 1,035 fr.), 10 gardiens auxiliaires (600 fr.), 197 gardiens de bureau (805 et 920 fr.), 182 gardiens de bureau auxiliaires (600 à 800 fr.), 18 patrons de canot titulaires (1,035 fr.) et 7 patrons de canot auxiliaires (600 fr.). L'arsenal de Saïgon emploie en outre 13 gardes et gardiens. Au total, 610 gardes, gardiens, etc.

POMPIERS. — Chacun des cinq ports militaires a pour le service d'incendie une compagnie de pompiers, qui est placée sous l'autorité du directeur des mouvements du port et dont l'organisation est réglementée par l'ordonnance du 17 mars 1838, et par les décrets du 14 mars 1868 et du 16 avr. 1878. Ne sont admis dans ces compagnies que les anciens marins et militaires ayant de vingt-cinq à trente-cinq ans, sachant lire et écrire et contractant l'engagement de servir pendant quatre ans.

L'effectif et les appointements sont ainsi fixés :

		EFFECTIF	SOLDE
			fr.
Chef pompier		5	1.911
Maître pompier		5	1.558
Sergent		30	1.336
Caporal		34	1.169
Pompier	1re cl.	145	1.002
	2e cl.	141	909

Au total : 360 pompiers de tous grades.

SURVEILLANCE DES PÊCHES. — Un inspecteur général des pêches (6,000 fr.), 16 inspecteurs des pêches (1,300 fr.)

et 1 chauffeur-mécanicien (1,440 fr.) sont spécialement affectés à ce service.

Police de la navigation. — Ce service emploie : 38 syndics préposés à l'inscription maritime (1,100, 1,367 et 1,467 fr.), 235 syndics des gens de mer (900, 1,100, 1,467 et 1,500 fr.), 336 gardes maritimes (800 à 900 fr.). Tous ces agents, qui cumulent leur traitement avec la pension de retraite ou de demi-solde dont ils sont généralement déjà titulaires, sont placés sous les ordres des administrateurs de l'inscription maritime et chargés de les assister dans les détails de leurs fonctions. Les syndics résident soit au chef-lieu du quartier d'inscription, soit au chef-lieu de leur syndicat. Ils tiennent un extrait matricule des gens de mer, suivent leurs mouvements, préparent et assurent les levées, rendent compte de tous les événements de mer, se transportent sur le lieu des naufrages, organisent les sauvetages, transmettent les demandes de pension et de secours, enfin s'entremettent pour le payement aux marins et à leurs familles des sommes qui leur sont dues à titre de salaires ou de délégations.

Troupes de la marine. — Si l'on en excepte une partie de l'artillerie de marine, qui est employée à la construction et à l'entretien du matériel de l'artillerie navale (V. ci-après, p. 146), et la gendarmerie maritime, qui sert exclusivement dans les arsenaux et que nous avons, pour cette raison, traitée à part (V. ci-dessus, p. 140), les troupes de la marine ne sont, en réalité, que des troupes coloniales; elles n'embarquent sur les bâtiments de la flotte, — où le service des pièces est fait par les officiers de marine et marins-canonniers, le service de la mousqueterie par les officiers de marine et marins-fusiliers, — qu'à titre de passagers, et, dans le projet de création d'une armée coloniale depuis longtemps à l'étude, elles doivent former le noyau de la nouvelle organisation. Il a aussi été question d'en constituer un 20e corps d'armée. Enfin, leur rattachement au ministère de la guerre a été, à diverses reprises, réclamé, et, sous le cabinet Bourgeois (1er nov. 1895-29 avr. 1896), l'accord a paru un instant établi entre les deux ministres compétents, MM. Lockroy et Cavaignac : la guerre recevait de la marine toutes les troupes de la marine, mais cette dernière devenait, en échange, exclusivement chargée du service de la défense des côtes (V. ci-après, p. 161). Au surplus, les troupes de la marine ne diffèrent guère des troupes de l'armée de terre que par l'uniforme, et encore celui de l'artillerie, du moins dans la métropole, est-il presque identique. Quant au mode de recrutement, à la hiérarchie, à la discipline, au service, à l'instruction, aux formations de manœuvre, à l'administration, à la solde d'Europe et aux droits à pension, ils sont régis pour les unes et les autres par les mêmes lois, décrets et règlements. Le ministre de la marine se borne à donner, pour la forme, sa sanction approbative aux actes de son collègue de la guerre. Il suffira donc de se reporter, pour toutes les matières qui viennent d'être énumérées, aux articles qui en traitent à propos de l'armée de terre, et nous nous bornerons à donner ici quelques indications sommaires sur l'organisation générale, ainsi que sur les effectifs des corps de troupe de la marine : artillerie, infanterie, gendarmerie coloniale. Lorsqu'elles sont en service aux colonies, elles touchent, non plus la solde d'Europe, mais celle spéciale aux colonies, qui est plus élevée, et elles sont payées sur le budget des colonies et non sur celui de la marine, D'autre part, les engagements dans ces troupes sont facilités par l'exemption d'un certain nombre de formalités; ainsi ils sont reçus par le commandant d'une portion détachée et à toute époque de l'année (V. Recrutement).

Artillerie. — L'artillerie de marine a un double rôle. Elle fournit des batteries et des régiments de campagne qui concourent, le cas échéant, au service de guerre et aux expéditions coloniales. Elle est chargée, en second lieu, de l'étude de la construction et de la conservation du matériel d'artillerie navale, et, à ce titre, elle a dans ses attributions le service des travaux des directions d'artillerie dans les arsenaux maritimes, la fabrication des bouches à feu, des projectiles et des artifices, la construction des affûts, la confection des objets d'armement et de gréement nécessaires à l'artillerie de la flotte, ainsi qu'aux forts et batteries de côte ressortissant à la marine, la surveillance des travaux confiés à l'industrie en ce qui concerne le matériel d'artillerie. Enfin, elle remplit dans les colonies le même office que le corps du génie en France : service des constructions militaires et des fortifications. Quant à son propre matériel, semblable en tout à celui de l'artillerie de terre, il est construit par celle-ci.

Réorganisée en dernier lieu par le décret du 8 juil. 1893, l'artillerie de la marine comprend comme troupes : 2 régiments, qui ont leur portion centrale, le 1er régiment à Lorient, le 2e régiment à Cherbourg (avec détachements, le 1er régiment à Rochefort et à Toulon, le 2e régiment à Brest, l'un et l'autre aux colonies) et qui forment une brigade ayant son siège à Lorient; 5 compagnies d'ouvriers (une dans chaque port); 1 compagnie d'artificiers qui est placée, ainsi que les ateliers de pyrotechnie (gargousses, projectiles, cartouches et artifices), sous les ordres du directeur de l'Ecole de pyrotechnie maritime de Toulon; 1 compagnie de conducteurs sénégalais; 1 compagnie de conducteurs soudanais; 1 compagnie auxiliaire d'ouvriers au Soudan. Les deux régiments ont chacun : 1 colonel, 2 lieutenants-colonels, 7 chefs d'escadron (y compris le major), 1 peloton hors rang, 1 dépôt d'isolés. Ils se composent au total de 23 batteries (14 au 1er régiment, 9 au 2e régiment), savoir : 6 batteries montées, 4 batteries de montagne, 13 batteries à pied. Les batteries des colonies sont au nombre de 17 : I. *Groupe de l'Indo-Chine et de l'Océanie.* Tonkin, 5 (n°s 1 à 5); Annam, 1 (n° 6); Cochinchine, 2 (n°s 7 et 8); Nouvelle-Calédonie, 1 (n° 9). II. *Groupe d'Afrique et des Antilles.* Sénégal, 2 (n°s 1 et 2); Soudan, 1 (n° 3); Diégo-Suarez, 1 (n° 4); Madagascar, 3 (n°s 5 à 7); Martinique, 1 (n° 8). A Tahiti et à la Réunion, il n'y a qu'un détachement. — Pour le service colonial, les officiers alternent suivant un tour de départ avec faculté limitée de permutation, les troupes au moyen de la *relève* (V. ce mot), la durée de chaque séjour n'excédant jamais deux années.

Le service de l'artillerie navale proprement dite comporte, outre le service central du ministère de la marine : 5 directions d'artillerie (une par arrondissement); des directions dans les principales colonies; la fonderie de canons de Ruelle (Charente); le laboratoire central d'artillerie ayant son siège à Paris, boulevard Morland, son champ d'expériences à la poudrerie de Sevran-Livry (Seine-et-Oise); le service des expériences de Gavres (Morbihan); le service de surveillance des usines de l'industrie privée chargées de commandes pour l'artillerie; l'Ecole de pyrotechnie de Toulon.

Le personnel de l'artillerie de la marine se compose d'officiers et hommes de troupe, de gardes d'artillerie, de chefs armuriers, d'ouvriers d'état, de gardiens de batterie. Les officiers ont la même origine que ceux de l'armée de terre. Ils proviennent soit de l'Ecole d'application de Fontainebleau, où ils sont sous-lieutenants-élèves au titre de l'artillerie de marine (25 par promotion en 1894 et 1895) et d'où ils sortent lieutenants, soit de l'Ecole des sous-officiers élèves-officiers de l'artillerie et du génie de Versailles, d'où ils sortent sous-lieutenants. Ceux qui vont ensuite à l'Ecole supérieure de guerre, où ils sont admis au même titre et dans les mêmes conditions que leurs camarades de l'armée de terre, sont brevetés (V. École, t. XV, pp. 413, 418 et 421). La hiérarchie et les conditions d'avancement sont les mêmes que dans l'armée de terre. Mais l'avancement est plus rapide à raison des décès produits par le service colonial. Ainsi on passe au choix capitaine vers vingt-sept ans, chef d'escadron vers trente-huit ans, lieutenant-colonel vers quarante-deux ans, colonel vers quarante-cinq ans, général vers cinquante-deux ans. — Les hommes de troupe proviennent du recrutement (numéros

les plus bas du tirage au sort) ou de l'engagement volontaire. — Les gardes d'artillerie sont recrutés parmi les sous-officiers d'artillerie et les chefs armuriers en activité de service. Ce sont des employés militaires, ayant l'état d'officier et assimilés, du reste, à tous égards, aux gardes de l'artillerie de terre (V. GARDE, t. XVIII, p. 519). Ils sont divisés en cinq classes : gardes principaux de 1re et de 2e classes, gardes de 1re, de 2e et de 3e classes, auxquelles il faut ajouter trois classes de gardes auxiliaires, et ils sont répartis entre cinq sections : 1° comptables ; 2° artificiers ; 3° ouvriers d'état ; 4° conducteurs de travaux ; 5° contrôleurs d'armes. — Les chefs armuriers, les ouvriers d'état et les gardiens de batterie ont rang d'adjudant. Les chefs armuriers (2 classes) sont préposés à l'entretien des armes (V. ARMURIERS, t. III, p. 1051). Il ont sous leurs ordres des maîtres, seconds maîtres, quartiers-maîtres et ouvriers armuriers. Les ouvriers d'état sont plus spécialement chargés de la surveillance des commandes confiées à l'industrie. Organisés par le décret du 30 avr. 1895, ils sont choisis parmi les sous-officiers rengagés de l'artillerie de marine et divisés en deux classes. Les gardiens de batterie, recrutés partie parmi les sous-officiers d'artillerie, partie parmi les officiers-mariniers, sont également divisés en deux classes.

Au 1er janv. 1896, l'effectif total de l'artillerie de marine était, sur le pied de paix, de 6,356 officiers, assimilés et hommes de troupe, se décomposant ainsi : 1 général de division, 4 généraux de brigade, 14 colonels, 19 lieutenants-colonels, 52 chefs d'escadron, 159 capitaines en premier, 93 capitaines en second, 58 lieutenants en premier, 49 lieutenants en second, 25 sous-lieutenants, 50 sous-lieutenants-élèves, 4 vétérinaires de 1re classe, 15 de 2e classe, 1 chef de musique, 4 gardes principaux de 1re classe, 22 de 2e classe, 42 gardes de 1re classe, 64 de 2e classe, 110 de 3e classe, 40 chefs artificiers et gardes auxiliaires, 27 chefs armuriers de 1re classe, 27 de 2e classe, 21 gardiens de batterie de 1re classe, 35 de 2e classe, 20 ouvriers d'état de 1re classe, 20 de 2e classe, 5,380 sous-officiers, brigadiers, ouvriers artificiers et canonniers. Il y avait en outre 5 colonels, 4 lieutenants-colonels, 11 chefs d'escadron, 8 capitaines, 4 lieutenants et 50 sous-lieutenants de réserve. — Le service de l'artillerie navale (directions et établissements hors des ports) absorbe à lui seul 1,325 officiers et hommes de troupe, savoir : 8 colonels, 6 lieutenants-colonels, 8 chefs d'escadron, 69 officiers subalternes, 116 gardes, 312 chefs et ouvriers armuriers, 24 ouvriers d'état, 68 sous-officiers, 59 brigadiers, 655 canonniers et ouvriers divers. Il emploie en outre 6 officiers de marine, 1 inspecteur des services administratifs, 39 maîtres principaux et entretenus de la maistrance des arsenaux (V. ci-dessus, p. 140), 72 agents et commis du personnel administratif secondaire (V. ci-dessus, p. 143), 1 ingénieur-chimiste, 2 gardes-consigne, 6 gardiens de bureau. Au total, 1,452 personnes.

Uniforme. L'uniforme de l'artillerie de marine (officiers et troupe) est semblable, dans la métropole, à celui de l'artillerie de terre, sauf que le numéro du régiment est remplacé par une grenade. La tenue coloniale se compose d'un paletot qui est, suivant la saison, en molleton ou en toile de cretonne (blanche dans le service de garnison, bleue pour les colonnes expéditionnaires), d'un pantalon pareil, d'un casque, qui peut être recouvert d'une coiffe en toile de coton bleu ; grenade sur le casque.

INFANTERIE. — L'infanterie de marine a été réorganisée par le décret du 1er mars 1895. Elle se recrute comme l'artillerie de marine. Les officiers proviennent soit de l'École de Saint-Cyr, soit de l'École de Saint-Maixent (V. ÉCOLE, t. XV, pp. 410 et 419) ; ceux qui passent

TABLEAU D'ASSIMILATION DES GRADES DANS LES DIFFÉRENTS CORPS DE LA MARINE

DÉSIGNATION	FLOTTE — Officiers de marine et équipages	FLOTTE — Mécaniciens	GÉNIE maritime	INGÉNIEURS-hydrographes	PROFESSEURS d'hydrographie	INSPECTEURS des services administ^{ifs}	COMMISSARIAT	AGENTS des manutentions et directions des travaux [4]	CORPS DE SANTÉ	INFANTERIE de marine [5]
Officiers généraux.	Amiral [1].	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Vice-amiral.	»	»	»	»	»	»	»	»	G^{al} de divis^{on}
	Contre-amir.	»	Insp. génér.	»	»	»	»	»	Inspecteur gén^{al}	G^{al} de brig^{de}
	» [2]	Mécan. insp. gén.	Direct^{r} des const. nav.	Ingénieur en chef.	Examinateur.	Inspecteur en chef.	Commissaire général.	»	Directeur.	»
Officiers supérieurs.	Capitaine de vaisseau.	Mécan. inspecteur.	Ingénieur de 1re cl.	Ingénieur de 1re cl.	»	Inspecteur.	Commissaire	»	Méd. ou pharm. en chef.	Colonel.
	Capitaine de frégate.	»	Ingénieur de 2e cl.	Ingénieur de 2e cl.	»	»	»	»	»	L^{t}-colonel.
	»	Méc. en chef.	»	»	Prof^{r} de 1re cl.	Inspect^{r}-adj^{t}	Commis^{re}-adj^{t}.	Agent pp^{al}.	Méd. ou ph. pp^{al}	Chef de bat^{on}
Officiers subalternes.	Lieut^{t} de vaisseau. 1e cl. 2e cl.	Mécan. pp^{al} de 1re cl.	S^{s}-Ing^{r} de 1re cl. S^{s}-Ing^{r} de 2e cl.	S^{s}-Ing^{r} de 1^{e}cl. S^{s}-Ing^{r} de 2^{e}cl.	Prof^{r} de 2e cl.	»	S^{s}-C^{re} de 1re cl. S^{s}-C^{re} de 2e cl.	Ag^{t} de 1re cl. Ag^{t} de 2e cl.	Méd. ou pharm. de 1re cl.	Capitaine.
	Enseigne de vaisseau.	Mécan. pp^{al} de 2e cl.	Sous-Ingén^{r} de 3e cl.	Sous-Ingén^{r} de 3e cl.	»	»	Aide-commissaire.	Sous-agent.	Méd. ou pharm. de 2e cl.	Lieutenant.
	Aspirant de 1re cl.	»	Élève.	Élève.	»	»	» [3]	»	Méd. ou ph. auxil.	S^{s}-lieutenant
	Adj. pp^{al} et pilote-maj^{r}	»	»	»	»	»	»	»	»	»
[Officiers-ma]riniers et sous-officiers.	Premier maître.	Premier maître.	»	»	»	»	»	»	»	Adjudant.
	Aspirant de 2e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maître.	Maître.	»	»	»	»	»	»	»	Serg^{t}-major.
	Second maître.	Second maître.	»	»	»	»	»	»	»	Sergent.
	Quartier-maître.	Quartier-maître.	»	»	»	»	»	»	»	Caporal.
	Matelot (3e cl).	Ouvrier (3e cl.).	»	»	»	»	»	»	»	
	Apprenti-marin et novice.	Apprenti-mécanicien.	»	»	»	»	»	»	»	Soldat.
	Mousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	

[1] Dignité correspondant à celle de maréchal de France dans l'armée de terre. — [2] Rang occupé autrefois par le capitaine de corvette. [L]es officiers assimilés des autres corps ont quatre galons. — [3] Les élèves-commissaires ont une situation équivalente à celle des [a]spirants de 1re classe, mais ils n'ont pas, comme eux, l'état d'officier. — [4] Les autres agents n'ont pas l'état d'officier. — [5] Pour les [tr]oupes d'artillerie de marine, de gendarmerie maritime et coloniale, V. GRADE, t. XIX, p. 104.

ensuite par l'École supérieure de guerre sont brevetés. La hiérarchie et les conditions d'avancement sont les mêmes que dans l'armée de terre. Mais l'avancement est plus rapide encore que dans l'artillerie de marine. On voit en effet passer capitaine d'infanterie de marine à vingt-sept ans, commandant à trente-trois ans, lieutenant-colonel à trente-huit ans, colonel à quarante-deux ans, général de brigade à quarante-six ans, général de division à cinquante-deux ans.

L'infanterie de marine forme, en France, 4 brigades indépendantes ayant chacune 2 régiments : 1er et 5e régiments, Cherbourg; 2e et 6e régiments, Brest; 3e et 7e régiments, Rochefort ; 4e et 8e régiments, Toulon. Les 1er, 2e, 3e et 6e régiments ont chacun un bataillon détaché à Paris, où ils sont réunis sous les ordres d'un lieutenant-colonel; le 7e régiment a un bataillon détaché à Saintes. Cinq bataillons sont détachés des huit mêmes régiments aux colonies : 1 à la Guyane, 1 au Sénégal, 1 à la Martinique, 1 à la Réunion et 1 à Diégo-Suarez. A Tahiti et à la Guadeloupe, il n'y a que des détachements d'une compagnie. Quatre autres régiments d'infanterie de marine ont leur portion centrale aux colonies : 9e régiment, Tonkin; 10e régiment, Annam; 11e régiment, Cochinchine; 12e régiment, Nouvelle-Calédonie. Ce sont les anciens régiments de marche. Quant aux corps indigènes, dont les cadres sont fournis par les régiments d'infanterie de marine, ils comprennent : 1 régiment de tirailleurs annamites, 3 régiments de tirailleurs tonkinois, 1 régiment de tirailleurs sénégalais, 1 régiment de tirailleurs soudanais, 1 bataillon de tirailleurs haoussas (Dahomey), 1 bataillon de tirailleurs sakalaves (Diégo-Suarez). Le service colonial est assuré comme dans l'artillerie de marine. Les régiments des colonies sont tous commandés par des lieutenants-colonels, chaque régiment de la métropole comptant plusieurs officiers de ce grade.

L'effectif total était au 1er janv. 1896 de 43,745 officiers, sous-officiers, caporaux et soldats : 4 généraux de division, 8 généraux de brigade, 20 colonels, 40 lieutenants-colonels, 128 chefs de bataillon et majors, 506 capitaines, 581 lieutenants de 1re et 2e classe, 253 sous-lieutenants, 3 lieutenants et 22 sous-lieutenants indigènes, 23,502 sous-officiers et soldats européens, 18,203 sous-officiers et soldats indigènes. Il y avait en outre 4 colonels, 8 lieutenants-colonels, 46 chefs de bataillon, 37 capitaines, 12 lieutenants et 160 sous-lieutenants de réserve résidant en France, 81 officiers de réserve et de l'armée territoriale de tous grades résidant aux colonies.

Uniforme. Les officiers portent un pantalon bleu gris à liséré rouge, une tunique bleu foncé avec numéro en or au collet, un képi de même couleur à galons en or, des épaulettes en or mat. Le général de division président du comité des troupes de la marine porte au chapeau la plume blanche frisée des commandants de corps d'armée. La troupe a le même pantalon que les officiers, une vareuse bleu marine avec numéro rouge au collet, un képi de même couleur à liséré et numéro rouges; ceinturon pardessus la vareuse; épaulettes jaunes; l'hiver, capote gris bleu. La tenue coloniale est la même que celle de l'artillerie de marine, sauf que la grenade du casque est remplacée par une ancre. Les régiments indigènes ont des tenues spéciales; mais leurs cadres, qui appartiennent à l'infanterie de marine, en gardent la tenue.

Gendarmerie coloniale. — Le service de la gendarmerie est assuré aux colonies : 1° par le corps de la gendarmerie coloniale, qui a un cadre de 4 chefs d'escadrons, 6 capitaines et 14 lieutenants; 2° par 1 escadron de spahis sénégalais (2 capitaines, 4 lieutenants, 1 sous-lieutenant indigène) et par 2 escadrons de spahis soudanais (4 capitaines, 8 lieutenants, 1 sous-lieutenant); 3° par le corps des cipahis de l'Inde (1 capitaine, 2 lieutenants).

Service disciplinaire. — Une compagnie de discipline (1 capitaine, 4 lieutenants), qui a son dépôt à l'île d'Oléron et sa portion centrale à la Martinique, reçoit les marins et militaires de l'armée de mer qui, sans être passibles des conseils de guerre, ne peuvent être conservés au corps à raison de leur mauvaise conduite. Le corps des disciplinaires des colonies (1 chef de bataillon, 4 capitaines, 6 lieutenants), qui a son dépôt à l'île d'Oléron, une compagnie au Sénégal, une compagnie à Diégo-Suarez, reçoit les militaires des armées de terre et de mer ayant subi une condamnation correctionnelle de six mois de prison au moins et ayant encore dix-huit mois de service à faire.

Résumé récapitulatif. — Au total, le service de la marine entretient sur le pied de paix (prévisions de 1897) — en comptant les 1,325 officiers et soldats de l'artillerie de marine exclusivement employés au service de l'artillerie navale, mais en laissant de côté et les autres troupes de la marine et les ouvriers des arsenaux — 51,723 officiers, marins, fonctionnaires et agents de tous grades, savoir :

Admon centrale et services annexes	Personnel des bureaux	208	270
	Huissiers, gardiens, etc.	62	
Flotte	Officiers	2.108	43.841
	Adjudants principaux et pilotes-majors	73	
	Equipages	39.846	
	Vétérans	1.814	
Artillerie de marine	Officiers	207	1.325
	Sous-officiers et soldats	1.118	
Gendarmie maritime	Officiers	16	535
	Sous-officiers et soldats	519	
Inspection des services administratifs			26
Personnel technique	Corps du génie maritime	152	515
	Travaux hydrauliques	62	
	Ingénieurs-hydrographes	18	
	Examinateurs et professeurs d'hydrographie	16	
	Maîtres principaux et entretenus	265	
Personnel administratif	Corps du commissariat	350	2.020
	Service des manutentions	8	
	Directions de travaux	498	
	Comptables des matières	629	
	Agents du commissariat	535	
Personnel divers	Guetteurs des électro-sémaphores	326	1.419
	Gardes-consigne	164	
	Gardiennage	446	
	Pompiers	362	
	Écoles et bibliothèque (pers. civil)	43	
	Justice maritime	23	
	Surveillance des arsenaux	55	
Service de santé	Corps de santé	448	586
	Personnel des hôpitaux	138	
Personnel religieux			29
Surveillance des pêches			18
Police de la navigation	Syndics	273	609
	Gardes maritimes	336	
Pupilles de la marine	Direction	38	488
	Pupilles	450	
Divers			42
		Total	51.723

Au point de vue de leur affectation réelle aux différents services, ils se répartissent ainsi :

Service central				499
Armements de la flotte	Service de défense..	Escadres	16.011	23.520
		Divisions navales	4.092	
		Stations coloniales	529	
		Défenses mobiles	2.888	
	Services divers	Bâtiments-écoles	4.864	5.596
		Surveillance des pêches	469	
		Service des transports	213	
		Service hydrographique	50	
Bâtiments neufs en essais				1.231
Charges principales de la marine		Bâtiments de servitude	396	9.158
		Bâtiments en essais et en réserve	4.339	
		Dépôts des équipages	3.819	
		Ravitaillement	83	
		Forts et batteries	521	
Services de travaux		Constructions navales	740	2.331
		Artillerie	1.449	
		Travaux hydrauliques	101	
		Torpilles	24	
		Vivres	17	
Services communs		Service général des ports	4.034	7.886
		Service des magasins	615	
		Service des hôpitaux	693	
		Service de la justice	83	
		Service des écoles à terre	2.461	
Service des ports secondaires (inscript. marit.)				1.101
Service électro-sémaphorique				342
Divers				59
		Total		51.723

Le personnel des ouvriers civils (arsenaux et ateliers) n'est pas compris dans les nombres qui précèdent. Il dépasse le chiffre de 30,000.

IV. ECOLES. — Le service de la marine entretient pour la formation de ses cadres et l'instruction de ses équipages un nombre considérable d'écoles. En voici la liste complète, avec renvoi pur et simple à l'art. ECOLE pour celles qui ont fait l'objet, sous ce mot, d'une notice détaillée et dont l'organisation n'a pas été sensiblement modifiée depuis sa publication.

ECOLES A TERRE. — Elles sont généralement établies dans les casernes ou autres constructions dépendant des dépôts ou des arsenaux.

Cours préparatoire des premiers maîtres candidats au grade d'enseigne de vaisseau. Créé par un décret du 21 avr. 1888, il est destiné aux premiers maîtres des équipages qui désirent subir l'examen d'enseigne de vaisseau et a lieu à Brest, au 2e dépôt. Y sont admis, après examen, les premiers maîtres de manœuvre, de canonnage, torpilleurs, de mousqueterie et de timonerie réunissant deux années d'embarquement dans leur grade et proposés par les commandants. L'examen est écrit, oral et pratique.

		Coefficients
Compositions écrites.	Narration française	12
	Arithmétique	8
	Géométrie élémentaire	6
	Géographie	4
Examen oral	Géométrie élémentaire	5
	Eléments d'algèbre	3
	Notions de physique	3
	Histoire de France	3
	Manœuvre	6
	Canonnage	5
	Règles de route	4
	Mousqueterie	4
Epreuves pratiques..	Exercices de manœuvre et d'évolution à la voile	8
	Exercice du canon	5
	Ecole du soldat	4
Valeur du candidat		20

Total, 100.

Une première liste d'admissibilité est dressée après les épreuves écrites. La durée de l'enseignement, qui porte sur les mathématiques, l'astronomie, la navigation, la physique, la statique, les machines, l'histoire, la géographie, les manœuvres, et qui est surtout pratique, est de onze mois, du 1er oct. au 31 août (arr. min. 1er févr. 1895). Les premiers maîtres qui satisfont à l'examen de sortie (examen pour le grade d'enseigne de vaisseau) sont placés en disponibilité en attendant leur nomination. Cet examen peut, du reste, être subi par les premiers maîtres des mêmes spécialités qui, comptant deux années de service à la mer dans leur grade, n'ont pas suivi le cours préparatoire, en ayant été empêchés, ou n'en ayant pas senti le besoin. Mais ils doivent passer les épreuves écrites de l'examen d'admission au cours. La création des premiers maîtres élèves-officiers (V. ci-dessus, p. 136) va apporter vraisemblablement quelques modifications dans l'organisation du cours, appelé à devenir une école de sous-officiers élèves-officiers analogue à à celles de Saint-Maixent et de Versailles.

Ecole des fusiliers de Lorient. Le bataillon d'apprentis-fusiliers de Lorient (V. ECOLE, t. XV, p. 433) reçoit comme élèves, outre les matelots destinés à cette spécialité, des enseignes de vaisseau qui aspirent au brevet de fusilier. Il sert aussi d'école pour les apprentis-tambours et clairons. Son organisation a été quelque peu modifiée par l'arrêté ministériel du 15 mars 1895.

Ecole de tir. Annexée à la précédente, elle remplit le même office que les écoles analogues de l'armée de terre (t. XV, p. 422). Son enseignement est suivi par des enseignes de vaisseau et par des premiers maîtres, seconds maîtres et quartiers-maîtres de mousqueterie. Les enseignes de vaisseau doivent avoir passé par l'école de tir avant de recevoir le brevet de fusilier. La durée de la période d'instruction est de quatre mois. — Arr. min. 5 août 1894.

Ecole normale de gymnastique et d'escrime. Annexée à la même, elle est fréquentée, elle aussi, non seulement par des officiers-mariniers et marins, mais encore par quelques enseignes. La durée de la période d'instruction est d'une année. — Arr. min. 30 nov. 1886.

Ecole de voilerie. Etablie dans l'atelier de la voilerie, à Brest, et destinée à former des matelots-voiliers, elle recrute ses élèves parmi les apprentis-marins débarquant de l'Ecole des mousses et parmi les marins de toute provenance aptes à la profession. Durée de l'instruction : un an en deux séries (1er janv.-31 déc. et 1er juil.-30 juin). — Régl. 7 mars 1888.

Ecoles élémentaires des équipages de la flotte (V. t. XV, p. 432).

Ecoles des musiciens. Elles sont établies dans les dépôts de Brest et de Toulon.

Ecoles des mécaniciens (V. t. XV, p. 432).

Ecole d'application du génie maritime (V. t. XV, p. 430).

Ecole supérieure de maistrance. Etablie à Brest, elle est destinée à compléter l'instruction des meilleurs ouvriers et chefs ouvriers des arsenaux. Ils y sont admis après concours. L'enseignement, qui est donné principalement par des ingénieurs des constructions navales et par des contremaîtres, comprend des cours de technologie, de machines à vapeur, de mécanique, de charpentage, de mathématiques, de comptabilité et de dessin industriel. Il dure quatorze mois. A leur sortie, les élèves reçoivent un brevet de capacité dont il est tenu grand compte pour les promotions dans la maistrance des arsenaux. — Décr. 8 févr. 1868 et 2 juil. 1881.

Ecoles secondaires de maistrance. Une école de ce

genre existe dans chacun des ports militaires. Les ouvriers de 3e classe y sont admis au concours. Ils y reçoivent une instruction analogue, mais naturellement inférieure, à celle donnée dans la précédente. L'enseignement dure treize mois. Il est divisé en deux branches distinctes : charpentage et machines.

Ecoles élémentaires des apprentis des arsenaux. Etablies également dans chacun des cinq ports militaires, elles donnent l'instruction élémentaire (lecture, écriture, grammaire, calcul et dessin linéaire) aux apprentis de toutes professions occupés dans les chantiers et ateliers de la marine. Les élèves, divisés en quatre groupes, en doivent suivre les cours jusqu'à ce qu'ils passent ouvriers.

Ecoles d'hydrographie (V. t. XV, p. 443).

Cours d'administration des élèves-commissaires (V. t. XV, p. 432).

Cours d'administration et de comptabilité des fourriers. C'est un cours préparatoire à l'examen de secrétaire de commandant comptable. Etabli dans chaque dépôt (sauf à Rochefort qui envoie ses candidats à Toulon), il est suivi par les quartiers-maîtres et matelots-fourriers désignés chaque trimestre par le préfet maritime. Il embrasse les matières suivantes : administration et comptabilité du personnel à bord et dans les dépôts, service des traites, tenue de la comptabilité des matières du bord, mouvements et conservation des denrées, tenue des écritures relatives à la comptabilité des vivres. Sa durée est de six mois. — Arr. min. 15 nov. 1894 et 23 janv. 1896.

Ecoles de comptabilité. Il y en a deux : une à Brest, une à Toulon. Y sont envoyés : 1° les inscrits maritimes et les engagés volontaires qui, en arrivant au service, font preuve d'une certaine instruction et possèdent une bonne écriture ; 2° les seconds maîtres, quartiers-maîtres et marins de toutes spécialités qui, remplissant les conditions précédentes, demandent à passer dans la spécialité des fourriers. Maximum des élèves : 20 à Brest, 14 à Toulon. S'il y a excès de candidats, un concours est ouvert. La durée de l'enseignement, qui porte sur la tenue des pièces et registres de comptabilité et sur l'établissement des comptes, est de six mois pour les élèves de la première catégorie, de trois mois pour ceux de la deuxième. — Arr. min. 15 nov. 1894 et 23 janv. 1896.

Cours des distributeurs des vivres. Etabli à Toulon pour les candidats au certificat de distributeur, il peut recevoir 14 élèves. La durée de l'enseignement, qui porte sur la réglementation de la comptabilité et de la conservation des denrées, est de trois mois. Le cours recommence le 1er de chaque trimestre. — Arr. min. 15 nov. 1894.

Ecole principale du service de santé de la marine, à Bordeaux (V. t. XV, p. 439).

Ecoles annexes de médecine navale, à Brest, Rochefort et Toulon (V. t. XV, p. 441).

Ecole d'application des médecins stagiaires. Etablie à Toulon, elle reçoit, à leur sortie de l'Ecole de Bordeaux et avant leur promotion au grade de médecin ou de pharmacien titulaires, les médecins et pharmaciens auxiliaires de 2e classe, qui y accomplissent le stage réglementaire d'une année.

Ecoles d'infirmiers. Les candidats à la spécialité d'infirmiers font un stage de six mois dans les hôpitaux des ports militaires. Les quartiers-maîtres infirmiers qui n'ont pas encore le certificat d'admissibilité au grade de second maître suivent un cours spécial de six mois. — Arr. min. 19 mars 1888.

Ecole centrale de pyrotechnie maritime de Toulon (V. t. XV, p. 433). Elle a été réorganisée par les décret et règlement du 18 juil. 1895, qui ne contiennent, d'ailleurs, que des modifications de détails.

Ecole d'artillerie. Instituée par l'ordonnance du 30 avr. 1844 et établie à Lorient, elle a pour objet l'instruction théorique et pratique des lieutenants, sous-lieutenants et sous-officiers des deux régiments d'artillerie de marine. Elle comprend en outre un cours spécial pour la formation des artificiers de ces deux régiments, qu'il ne faut pas confondre avec les artificiers de la compagnie de Toulon. La durée de ce dernier cours, organisé par les décis. min. des 31 oct. 1895 et 18 mars 1896, est de trois mois (1er avr.-30 juin).

Ecoles régimentaires d'infanterie de marine (V. t. XV, p. 426). Elles ne préparent plus les sous-officiers-élèves des régiments d'infanterie de marine au grade de sous-lieutenant. Ceux-ci sont admis, en effet, à l'*Ecole de Saint-Maixent* (V. t. XV, p. 419) dans les mêmes conditions que les sous-officiers des régiments de l'armée de terre (arr. min. 11 mai 1894). En 1896, il y en a eu 58.

Etablissement des pupilles de la marine. C'est l'orphelinat de la marine. Etabli à La Villeneuve, près de Brest, il reçoit, au nombre maximun de 500, les orphelins des officiers-mariniers et marins de l'Etat et du commerce. Ils doivent être âgés de neuf ans au moins, s'ils ne sont qu'orphelins de père ou de mère, de sept ans s'ils sont orphelins de père et de mère. L'établissement, qui leur donne l'instruction élémentaire et professionnelle, les garde jusqu'à quatorze ans. Ils sont alors rendus à leur famille ou à leur tuteur. Toutefois ils peuvent demeurer sous le patronage de l'établissement jusqu'à seize ans s'ils sont orphelins de père et de mère et que, d'ailleurs, ils ne remplissent pas les conditions de taille et de développement requises pour l'admission à l'Ecole des mousses. — Décr. 2 août 1884.

Il convient de mentionner encore, pour que cette énumération des écoles à terre soit complète : l'*Ecole supérieure de guerre* (V. t. XV, p. 418), l'*Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau* (V. t. XV, p. 413), l'*Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr* (V. t. XV, p. 410), l'*Ecole des sous-officiers élèves-officiers de l'artillerie et du génie de Versailles* (V. t. XV, p. 421), l'*Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent* (V. t. XV, p. 419), lesquelles, bien que placées dans les attributions du ministre de la guerre, sont fréquentées indistinctement par les officiers-élèves ou élèves-officiers de l'armée de terre et par ceux des troupes de la marine.

Ecoles flottantes. — Elles sont établies à bord de pontons en rade dans le port de Brest.

Ecole navale (V. t. XV, p. 426). Le *Borda* a actuellement (1896) pour annexes la corvette le *Bougainville* et le brick le *Janus*. Le règlement de l'école a été revisé sur quelques points par une décision ministérielle du 6 mars 1896.

Ecole des mousses (V. t. XV, p. 434). Elle a été réorganisée par les arrêtés ministériels des 20 juil. et 31 oct. 1895. Elle est actuellement établie à bord de la *Bretagne*, en rade de Brest, avec deux bricks annexes, le *Nisus* et le *Bayonnais*. Les enfants n'y sont admis que de quatorze ans et demi à quinze ans. Ils forment deux compagnies du service général et une section spéciale de mousses-mécaniciens. Dès qu'ils atteignent l'âge de seize ans, ils peuvent contracter un engagement pour les équipages de la flotte et sont maintenus comme apprentis-marins dans leurs compagnies respectives jusqu'à la fin du semestre en cours. A ce moment ils passent, tout en restant à l'Ecole, dans la compagnie d'apprentis-marins, où ils demeurent un an : six mois dans la 2e division, six mois dans la 1re. Ils sont ensuite dirigés sur les écoles de spécialités. L'effectif des mousses et des apprentis-marins anciens mousses est de 810 au maximum : 700 du service général et 110 de la section des mécaniciens. A l'école, leur tenue est en vareuse et pantalon gris. En ville, elle est la même que celle des équipages de la flotte. Les gradés — chefs de hune et gabiers d'élite — portent sur la manche gauche, les premiers deux galons en laine rouge, les seconds un seul. La situation des mousses n'a, on le voit, rien de commun avec celle des enfants de troupe.

Cours normal d'enseignement pour les instituteurs élémentaires de la flotte. Ce cours, qui est établi à bord

du ponton-école des mousses, a une durée d'une année. Peuvent être désignés pour le suivre les officiers-mariniers et les quartiers-maîtres du corps des équipages de la flotte possédant l'instruction du 2e degré, n'appartenant pas à la spécialité des mécaniciens et disponibles dans les dépôts, en disponibilité ou en congé. Ils reçoivent, à la suite des examens de sortie, un brevet d'instituteur élémentaire. — Arr. min. 12 juin 1891.

Ecole des apprentis-gabiers. Le ponton-dépôt des apprentis-gabiers (V. ci-dessus, p. 135) est actuellement la *Saône*, avec le brick le *Sylphe* pour annexe.

Navires-écoles. — Ce sont généralement des écoles d'application établies à bord, non plus de pontons, mais de bâtiments susceptibles de naviguer.

Ecole d'application des aspirants ou frégate-école l'*Iphigénie* (V. Frégate, t. XVIII, p. 129).

Ecole de canonnage (V. Ecole, t. XV, p. 433). Elle a été réorganisée par l'arrêté ministériel du 20 févr. 1893. Elle est toujours à bord de la *Couronne* (port de Toulon), qui a pour annexe le *Calédonien*.

Ecole de timonage (V. t. XV, p. 433). Elle est établie sur le même navire que la précédente. Elle prépare au brevet de timonier. — Arr. min. 20 janv. 1893.

Ecole des torpilles. Réorganisée par l'arrêté ministériel du 15 avr. 1891, elle est établie à bord de l'*Algésiras* (port de Toulon). Elle reçoit : 1° des officiers-élèves (officiers de marine et officiers-mécaniciens), qui aspirent au brevet de torpilleur; 2° des officiers-torpilleurs ayant quitté l'école depuis plus de quatre ans et voulant renouveler leur instruction; 3° des apprentis-torpilleurs; 4° des marins de tous grades qui, déjà brevetés d'une autre spécialité, demandent à entrer dans celle des torpilleurs; 5° des mécaniciens apprentis-torpilleurs; 6° des mécaniciens-torpilleurs de tous grades, qui veulent renouveler leur instruction. La durée de l'enseignement est de cinq mois pour les nouveaux élèves, de trois mois pour ceux qui renouvellent.

Ecole supérieure de guerre de la marine. Créée par un décret du 27 déc. 1895, elle comble une lacune pour les officiers de marine, qui n'avaient pas d'école de tactique correspondant à celle des officiers de l'armée de terre. « Elle a pour but, dit l'art. 2 du décret : 1° de permettre l'étude des problèmes qui se rattachent à la guerre navale; 2° d'initier le plus grand nombre d'officiers possible aux devoirs et aux responsabilités du commandement. » Elle est installée à bord de croiseurs formant une division navale indépendante et placés sous les ordres d'un officier général. C'est le contre-amiral Fournier, l'un des plus ardents promoteurs de sa création, qui a été appelé, le premier, à sa direction. La division comprend actuellement (1896) les croiseurs de 1re classe *Amiral-Charner* et *Latouche-Tréville* et le croiseur de 2e classe *Suchet*. Ces bâtiments ne sont pas immobilisés. Ils doivent rallier leurs escadres au premier signal et prennent part avec elles aux grandes manœuvres d'été. — L'admission à l'Ecole supérieure de guerre de la marine a lieu sans concours ni examen. Aux termes d'un arrêté ministériel du 2 janv. 1896, les officiers-élèves sont pris chaque année sur la liste générale des lieutenants de vaisseau (ce pourraient être également, d'après le décret, des capitaines de frégate et même des capitaines de vaisseau) proposés au choix pour l'avancement par la commission du 1er degré. L'ordre de classement est rigoureusement suivi. Toutefois, on ne prend ni les officiers désignés par la commission du 2e degré (V. ci-dessus, p. 131), parce qu'il leur reste trop peu de temps à servir dans le grade de lieutenant de vaisseau, ni ceux qui sont en cours de commandement ou de campagne dans des eaux lointaines. La première désignation a porté sur dix-huit officiers, qui ont été répartis en nombre égal à bord de chacun des trois croiseurs. — Les cours sont faits par les officiers de l'état-major général, qui sont choisis dans les divers corps de la marine (flotte, génie maritime, commissariat, corps de santé, artillerie de marine), ainsi que par ceux des états-majors particuliers de chaque bâtiment. Ils comportent les matières ci-après : tactique navale, organisation du branle-bas de combat, signaux de guerre, attaque et défense des côtes, navigation sous-marine, théorie du navire (stabilité et compartimentage), état du matériel des flottes françaises et étrangères, principes généraux de balistique expérimentale, perforation des cuirasses, torpilles, machines, histoire, droit maritime international, principes d'administration maritime, règles d'hygiène navale. — La durée du passage à l'Ecole est d'une année. L'examen de sortie a lieu devant une commission composée d'un des vice-amiraux commandant les escadres, du directeur et du chef d'état-major de l'école, des commandants des navires qui y sont affectés. Des brevets sont délivrés aux officiers-élèves qui le subissent avec succès. Ils sont choisis les premiers dans l'ordre de sortie pour former les états-majors généraux, soit à bord, soit à terre, et il leur est réservé un tiers des commandements attribués au grade dont ils sont titulaires.

Ecole des gabiers (V. t. XV, p. 433). Elle est actuellement à bord de la frégate à voiles la *Melpomène*.

Ecole des pilotes (V. t. XV, p. 433).

Ecoles des patrons-pilotes. Elles forment les patrons-pilotes affectés au service des bateaux-torpilleurs de la défense mobile. Il y en a une dans chaque port militaire. Les élèves (apprentis-patrons) se recrutent parmi les seconds maîtres, quartiers-maîtres et matelots des spécialités de la manœuvre, des torpilles et de la timonerie ayant trois ans de navigation. La durée de l'instruction est de deux années.

Ecoles de chauffe. Des écoles de chauffe à grande vitesse sont installées dans les différents ports à bord de bateaux-torpilleurs pour l'instruction spéciale des apprentis-chauffeurs destinés au service de la défense mobile. La durée de l'instruction n'est que de deux mois (arr. min. 26 nov. 1891 et 15 nov. 1894).

V. Batiments de la flotte. — **Détails de la construction et de l'armement.** — Généralités. — La construction d'un bâtiment comporte deux phases : 1° l'élaboration du plan; 2° son exécution. Lorsque le ministre de la marine, guidé par des considérations diverses, notamment par le programme général de composition de la flotte, par les avis des conseils compétents et par la situation budgétaire, a décidé en principe la construction d'un bâtiment d'une catégorie déterminée, d'un cuirassé d'escadre ou d'un croiseur de 1re classe, par exemple, il saisit de sa résolution la direction du matériel et le conseil des travaux (V. ci-dessus, p. 129) qui tracent les grandes lignes du nouveau navire : tonnage, principales dimensions, disposition de l'artillerie, puissance des machines, etc. Ce canevas est envoyé dans les cinq ports militaires et communiqué aux ingénieurs du génie maritime qui désirent présenter des projets. Ils les adressent directement au ministère de la marine, où ils sont examinés par le même conseil des travaux et par l'inspection générale du génie maritime, qui formulent leurs avis et observations, puis par le ministre, qui statue. L'auteur du projet adopté procède, en tenant compte des observations précitées, à la confection des plans et croquis de détail, habituellement au nombre de 400 à 500 pour un grand navire. Tous sont revisés et quelquefois profondément remaniés : au port par les chefs de section et par le directeur des constructions navales ; à Paris par la direction du matériel, qui consulte à nouveau, s'il y a lieu, le conseil des travaux et l'inspection générale. Quand le plan définitif est enfin arrêté, l'ordre d'exécution est donné. La construction est confiée soit aux arsenaux et usines de l'Etat, soit à l'industrie privée. Nos cinq arsenaux (V. Arsenal, t. III, p. 1130) sont tous suffisamment outillés pour l'édification des coques de dimensions moyennes ; par contre, les coques des grands cuirassés et des grands croiseurs exigent certaines conditions d'installation qui ne se rencontrent qu'à Lorient

et à Toulon. L'usine d'Indret fabrique les appareils moteurs, celle de Guérigny (La Chaussade) les ancres, chaînes, plaques, celle de Ruelle les canons. Dans l'industrie privée, les commandes de coques sont presque exclusivement confiées : à la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, qui a deux chantiers de construction, l'un à La Seyne, près de Toulon (cuirassés et croiseurs), l'autre au Havre (croiseurs et torpilleurs) ; à la Société des ateliers et chantiers de la Loire, qui a également deux chantiers, l'un à Saint-Nazaire (cuirassés et croiseurs), l'autre à Nantes (torpilleurs) ; à la Société de la Gironde, dont les chantiers sont à Bordeaux (croiseurs et torpilleurs) ; à la maison Normand et Cie du Havre, aux usines du Creusot et aux anciens établissements Cail (torpilleurs). Pour les machines et les chaudières, on s'adresse aux mêmes sociétés et aux maisons Belleville, d'Allest, Du Temple ; pour les plaques et le métal des canons, aux usines du Creusot, à la Société des forges de Saint-Chamond et à celle des forges de Châtillon et Commentry.

Les constructions neuves (artillerie non comprise) à exécuter en 1896 par l'un et l'autre modes représentent une dépense totale de 76,951,590 fr. ainsi répartie : arsenaux, 45,521,590 fr. ; industrie privée, 31,430,000 fr. Le projet du budget de 1897 ne prévoit que 72,668,967 fr. de constructions neuves, et l'industrie privée y est proportionnellement encore moins favorisée : arsenaux, 48,668,967 fr. ; industrie privée, 24,000,000 de fr. De vives campagnes, trop souvent dictées par des considérations locales, ont été menées en faveur de celle-ci et de ceux-là. En réalité, les prix de revient diffèrent peu, et un cuirassé d'escadre, complètement armé, nous coûte, de toute façon, de 27 à 28 millions, un cuirassé garde-côte de 15 à 16 millions, un croiseur de 1re classe de 17 à 18 millions, un croiseur de 2e classe de 8 à 9 millions, un croiseur de 3e classe de 4 à 5 millions, un aviso de 1re classe 2 millions et demi, un torpilleur de haute mer 800,000 fr., un torpilleur de 1re ou de 2e classe 400,000 fr., soit, par tonneau de déplacement, environ 2,000 fr. pour les cuirassés, 1,600 à 1,800 fr. pour les croiseurs, 7,000 à 8,000 fr. pour les torpilleurs. La durée d'exécution est aussi à peu près égale dans les deux systèmes. Elle n'est pas encore descendue, armement compris, au-dessous de cinq ans pour les cuirassés, de quatre ans pour les croiseurs de 1re et de 2e classe, de trois ans pour ceux de 3e classe, et elle a souvent atteint le double. D'après les défenseurs des arsenaux, l'Etat fabriquerait même plus vite, mieux et surtout à meilleur compte. Il est avéré, en tout cas, que ses chantiers et usines jouent sous ce dernier rapport, à l'égard de l'industrie privée, le rôle de salutaires modérateurs. A diverses reprises, en effet, il n'a pas fallu moins que la menace de créer de nouveaux ateliers nationaux et de leur confier tous les travaux pour réduire les scandaleuses exigences des industriels coalisés, et l'on a pu voir, par exemple, le prix du kilogramme des plaques de blindage en acier, un instant coté 2 fr. et 2 fr. 50, redescendre à 1 fr. après que nos forges de Guérigny en eurent fabriqué d'excellentes à 0 fr. 80 et 0 fr. 90 le kilogr. Au surplus, la cause des retards et des mécomptes de toutes sortes si souvent reprochés au service de la construction paraît résider bien plutôt dans l'introduction, en cours d'exécution, d'incessantes et profondes modifications aux plans primitifs que dans une mauvaise organisation du travail. Le nombre des actes ou marchés additionnels nécessités par ces modifications s'est élevé à 21 pour le *Magenta*, à 25 pour le *Marceau*, à 28 pour le *Fleurus*. Il n'est pas de navire pour lequel ils aient été inférieurs à 5 ou 6.

Catégories et types. — Deux écoles se trouvent en présence. L'une, qui se réclame principalement des doctrines de l'amiral Aube et qui compte au premier rang de ses adeptes le contre-amiral Fournier, préconise la construction à peu près exclusive de croiseurs autonomes et aussi uniformes que possible, de tonnage modéré, mais extra-rapides, à grand rayon d'action et à cuirasse complète de 15 centim. environ (genre *Dupuy-de-Lôme* amélioré et renforcé). La modicité relative de leur prix de revient permettrait de les posséder en nombre considérable et, constitués en escadres homogènes de 6 à 8 bâtiments, ils pourraient, grâce à leurs qualités nautiques et stratégiques de premier ordre, harceler sans relâche les flottes ennemies, tout en évitant au besoin le contact avec les lourds cuirassés. Des flottilles de torpilleurs, également à grande vitesse, les accompagneraient dans toutes leurs opérations ; d'autres couvriraient la côte d'un rideau infranchissable.

L'école adverse qui invoque surtout l'exemple des marines étrangères, considère, au contraire, le grand cuirassé d'escadre comme la base nécessaire de toute flotte, comme l'unité de combat indispensable. Son opinion a prévalu, jusqu'à présent, dans nos conseils maritimes. La tendance est, toutefois, à l'augmentation du nombre des croiseurs et à la limitation des dimensions des cuirassés.

Les bâtiments dont se compose actuellement notre flotte sont rangés sous les dénominations suivantes : cuirassés d'escadre, cuirassés de croisière, cuirassés gardes-côtes, croiseurs de 1re, de 2e et de 3e classe, croiseurs-torpilleurs, croiseurs porte-torpilleurs, contre-torpilleurs d'escadre, avisos de 1re, de 2e et de 3e classe, avisos-torpilleurs, canonnières, torpilleurs de haute mer, torpilleurs de 1re, de 2e et de 3e classe, torpilleurs-vedettes, torpilleurs à embarquer, bateaux sous-marins, transports de 1re, de 2e et de 3e classe, avisos-transports. Nous allons indiquer brièvement les particularités relatives aux types les plus récents de chacune de ces catégories, renvoyant pour les considérations générales et l'historique aux articles spéciaux : Cuirassé, Croiseur, Aviso, Canonnière, Torpilleur, etc.

Cuirassés d'escadre. Ce sont les grandes unités de combat de notre flotte d'Europe. Ils sont ou à réduit central ou à tourelles. Les types à réduit central sont tous anciens ; quatre seulement, sur huit que nous possédons encore, pourraient figurer utilement dans une escadre : le *Friedland*, le *Redoutable*, le *Courbet*, la *Dévastation*, qui sont en fer et acier. Les autres, en bois et fer, sont propres tout au plus à un service de côte. — Les cuirassés à tourelles appartiennent à sept types : *Amiral-Duperré*, *Amiral-Baudin* (*Amiral-Baudin* et *Formidable*), *Marceau* (*Hoche*, *Magenta*, *Marceau* et *Neptune*), *Brennus*, *Charles-Martel* (*Bouvet*, *Carnot*, *Charles-Martel*, *Jauréguiberry*, *Masséna*), *Saint-Louis* (*Charlemagne*, *Gaulois*, *Saint-Louis*). Les trois premiers types, en fer et acier, datent déjà comme formes et comme dispositions. Le *Brennus* a été décrit à l'art. Cuirassé. Le *Charles-Martel*, qui a été mis en chantiers en 1890 et lancé en 1893, a 122 m. de long, 22 m. de large, 8m40 de tirant d'eau. Son déplacement est de 11,881 t. et sa machine, qui met en action deux hélices, doit lui imprimer, avec une puissance maxima de 13,500 chevaux-vapeur, une vitesse maxima prévue de 17 nœuds et demi (18 nœuds aux essais). Ses soutes sont aménagées pour recevoir 667 t. de charbon et son rayon d'action prévu est de 4,000 milles à la vitesse de 10 nœuds, de 800 milles à la vitesse maxima. Son artillerie comprend : 2 canons-culasse de 305 millim. et 2 de 274 millim., 8 canons à tir rapide de 138 millim., 4 de 65 millim., 12 de 47 millim., 2 de 37 millim., 8 canons-revolvers de 37 millim., 6 tubes lance-torpilles, dont 2 sous-marins. L'axe des gros canons est à 8m50 environ au-dessus de la flottaison ; ils sont placés en losange dans des tourelles fermées, ainsi que les huit canons de 138 millim., qui les flanquent deux à deux en contre-bas (fig. 1). La petite artillerie est disposée dans les hunes. La cuirasse protectrice a une épaisseur de 45 centim. à la ceinture, qui est complète, de 37 centim. aux tourelles, de 7 centim. sur le pont. Elle est surmontée d'une ceinture légère de 1 m. de hauteur et de 0m10 d'épaisseur, qui suffit pour atténuer les ravages des obus à explosifs (fig. 2). La défense totale de construction et d'arme-

ment s'élèvera à 27,500,000 fr. environ. L'équipage se composera de 632 hommes, dont 32 officiers. Les quatre autres navires du même type n'en diffèrent que très peu. Le *Carnot* a une longueur de 116 m. seulement, un déplacement de 12,000 t., une machine de 15,000 chevaux et un approvisionnement en charbon de 705 t. Le *Bouvet* a, au contraire, 122 m. de long; il déplace 12,200 t.; sa machine a une puissance de 14,000 chevaux et son approvisionnement en charbon est de 621 t.; il est à trois hélices. L'un et l'autre n'ont que quatre tubes lance-torpilles, dont deux sous-marins. — Le *Saint-Louis*, qui n'a été mis en chantiers qu'en 1893, offre les caractéristiques ci-après : long., 118 m.; larg., 20 m.; tirant d'eau, 8m40; déplacement, 11,275 t.; machine, 14,500 chevaux; hélices, 3; vitesse maxima prévue, 18 nœuds; approvisionnement des soutes, 677 t.; rayon d'action, 4,500 milles à 10 nœuds, 800 milles à la vitesse maxima. Son artillerie doit comprendre 4 canons-culasse de 305 millim., 10 canons à tir rapide de 136 millim., 8 de 100 millim., 16 de 47 millim., 10 de 37 millim., 8 canons-revolvers, 4 tubes lance-torpilles. La cuirasse doit avoir 40 centim. d'épaisseur à la ceinture et aux tourelles, 9 centim. sur le pont. La dépense totale s'élèvera à 27,500,000 fr. 31 officiers et 600 hommes composeront l'équipage. Le *Charlemagne* et le *Gaulois* sont de tous points identiques.

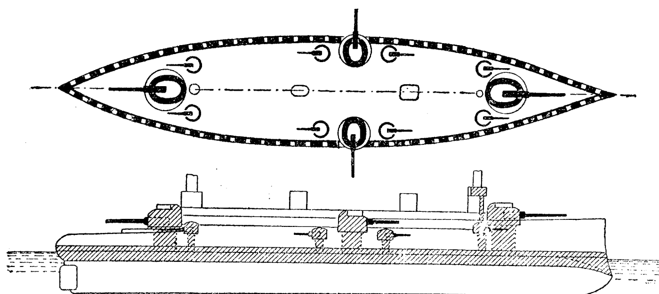


Fig. 1 et 2. — Charles-Martel.

Cuirassés de croisière. Les cuirassés de croisière ou cuirassés de station sont affectés au service des mers lointaines. Ce sont d'anciens cuirassés d'escadre de 5 à 6,000 t. Notre marine en possède cinq : la *Triomphante*, en bois, qui va aller remplacer sous peu le ponton stationnaire de Saïgon; le *Bayard*, en bois et fer, qui fait encore partie de la division navale de l'Extrême-Orient; le *Turenne*, en bois et fer; le *Duguesclin* et le *Vauban*, en fer, qui sont relégués dans la 3e catégorie de réserve. Les uns et les autres n'ont plus qu'une valeur militaire très médiocre, sinon nulle. Le lancement des deux derniers ne remonte pourtant qu'à une douzaine d'années. On n'en construit plus et on les remplace numériquement, au fur et à mesure de leur radiation de la liste de la flotte, par de grands croiseurs de 1re classe, dits aussi croiseurs amiraux.

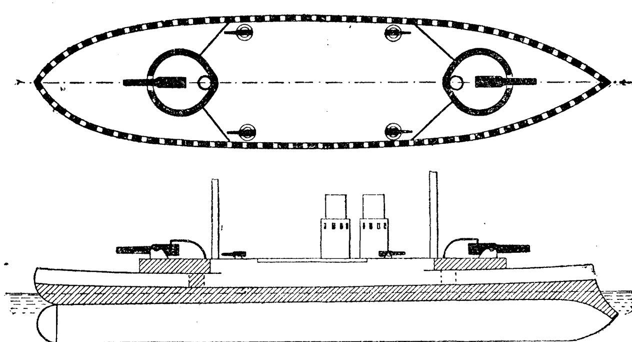


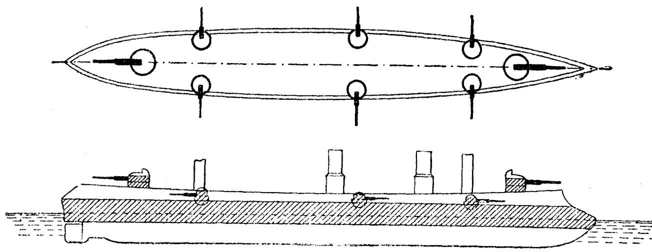
Fig. 3 et 4. — Indomptable.

Cuirassés gardes-côtes. Les navires qui portent ce nom ne sont pas exclusivement destinés à la défense du littoral. Bien qu'inférieure sous plusieurs rapports à celle des cuirassés d'escadre proprement dits, leur puissance nautique et militaire est souvent assez grande pour qu'ils puissent livrer bataille en haute mer, et ceux mis récemment en chantiers ne se distinguent guère desdits cuirassés que par leurs dimensions, qui sont moindres, et par leurs francs-bords, qui sont plus bas. Dans les flottes de plusieurs puissances étrangères, les bâtiments de même genre sont comptés, du reste, comme navires d'escadre, et quatre des nôtres doivent former, avec le *Hoche*, l'élément principal de notre escadre du Nord. Les types en service ou en construction sont au nombre de sept : *Tempête* (*Tempête, Vengeur*), *Tonnerre* (*Fulminant, Tonnerre*), *Tonnant*, *Furieux*, *Indomptable* (*Caïman, Indomptable, Requin, Terrible*), *Amiral-Tréhouart* (*Amiral-Tréhouart, Bouvines, Jemmapes, Valmy*), *Henri IV*. Les cinq premiers types, tous lancés depuis plus de dix ans, sont en fer et acier, les deux derniers en acier. La *Tempête*, le *Vengeur* et le *Tonnant* ont une vitesse et un approvisionnement en charbon trop faibles pour pouvoir constituer des unités de combat sérieuses. Le *Fulminant* et le *Tonnerre* ont encore une réelle valeur, quoique déjà anciens. Les types *Furieux, Indomptable, Amiral-Tréhouart* sont, le dernier surtout, de véritables cuirassés de haute mer. Le *Furieux*, lancé en 1883, mesure 75 m. sur 18 m. (6,000 t.). Il est armé de 2 canons-culasse de 340 millim. en tourelles barbettes, à l'avant et à l'arrière, de 5 canons à tir rapide, de 10 canons-revolvers et de 2 tubes lance-torpilles; sa cuirasse a 35 centim. d'épaisseur à la flottaison, sa vitesse atteint 13n9; son approvisionnement en charbon est de 300 tonnes. Il a coûté 11,500,000 fr. Effectif de l'équipage : 248 hommes. — L'*Indomptable*, qui remonte à la même époque, a 85 m. sur 18 m. (7,168 t.). Avec une machine de 6,605 chevaux et 2 hélices, il a donné aux essais 14n8. Son artillerie se compose de 2 canons-culasse de 420 millim. placés dans des tourelles barbettes séparées du flotteur cuirassé par un entrepont, de 4 canons à tir rapide de 100 millim., qui flanquent les premiers deux à deux, de 2 de 47 millim., de 16 canons-revolvers, de 4 tubes lance-torpilles (fig. 3). Entre les tourelles s'élève une superstructure légère contenant les principaux logements (fig. 4). L'épaisseur de la cuirasse est de 50 centim. à la ceinture, de 45 centim. aux tourelles, de 8 centim. sur le pont. L'*Indomptable*, qui a coûté près de 14 millions, est monté par 332 hommes d'équipage. Les trois autres gardes-côtes du même type sont semblables. Toutefois, le *Terrible* a un déplacement de 7,713 t., et les deux gros canons du *Requin* sont du calibre de 340 millim. L'*Amiral-Tréhouart*, qui a été lancé en 1893 et qui vient seulement de terminer son armement, a un déplacement de 6,610 t. (long., 89 m.; larg., 18 m.; tirant d'eau, 7m08). Sa machine, de 8,400 chevaux, actionne 2 hélices et imprime au navire une vitesse maxima de 17 nœuds. La contenance des soutes est de 300 t., le rayon d'action de 1,700 milles à la vitesse de 10 nœuds, de 600 milles à la vitesse maxima. L'artillerie comprend 2 canons-culasse de 305 millim., 8 canons à tir rapide (Canet) de 100 millim., 4 de 47 millim., 4 de 37 millim., 8 canons-revolvers de 37 millim., 2 tubes lance-torpilles. L'épaisseur

de la cuirasse est de 46 centim. à la flottaison, de 37 centim. aux tourelles, de 10 centim. sur le pont. La dépense totale aura atteint 15 millions. Effectif : 23 officiers et 314 hommes. Le *Bouvines* est presque identique. Le *Jemmapes* et le *Valmy* ne déplacent que 6,590 t. (87 m. sur 17 m.), avec 7m08 de tirant d'eau. Leurs gros canons sont du calibre de 340 millim. — Le *Henri IV* ne doit être mis en chantiers qu'en juil. 1896. Les plans, dus à l'ingénieur Bertin, ne sont pas encore bien connus. Le déplacement serait de 7,000 t. (long., 85 m.; larg., 20 m.; tirant d'eau, 7 m.), la puissance maxima de la machine de 7,000 chevaux, la vitesse maxima de 15 nœuds, la contenance des soutes de 700 t., le rayon d'action de 6,000 milles à 10 nœuds. Il aurait 3 hélices. L'artillerie comprendrait 1 canon-culasse de 305 millim., 10 canons à tir rapide de 138 millim., 8 de 47 millim., 2 obusiers, 2 mitrailleuses Maxim. La dépense totale s'élèverait à 15,500,000 fr.

Croiseurs de 1re classe. Les croiseurs n'ont joué longtemps que le rôle d'éclaireurs. Ils participent aujourd'hui aux opérations des escadres comme combattants, et les grandes puissances maritimes en possèdent de toutes dimensions. La France ne s'est décidée que l'une des dernières à entrer dans cette voie, et ce n'est que tout récemment qu'elle a entrepris la construction de ses premiers croiseurs de fort tonnage. Les croiseurs de 1re classe (au-dessus de 4,000 t.) sont ou cuirassés, ou simplement protégés, ou dépourvus de toute protection.

a. Croiseurs cuirassés. Tous sont en acier et appartiennent à trois types : *Dupuy-de-Lôme*, *Amiral-Charner* (*Amiral-Charner*, *Bruix*, *Chanzy*, *Latouche-Tréville*), *Amiral-Pothuau*. Le *Dupuy-de-Lôme*, qui est le plus ancien, a été lancé en 1890. Il est décrit à l'art. CROISEUR.


Fig. 5 et 6. — Amiral-Charner.

L'*Amiral-Pothuau*, lancé en 1893, a un déplacement de 4,750 t. (long., 110 m. ; larg., 14 m.; tirant d'eau, 6 m.), une machine de 8,300 chevaux et 2 hélices; sa vitesse maxima est de 19 nœuds, la contenance de ses soutes de 406 t., son rayon d'action de 4,000 milles à 10 nœuds, de 900 milles à la vitesse maxima. L'armement comprend : 2 canons-culasse de 194 millim., 6 canons à tir rapide de 138 millim., 4 de 65 millim., 4 de 47 millim., 6 canons-revolvers, 4 tubes lance-torpilles. Les deux plus grosses pièces sont en chasse et en retraite dans des tourelles cuirassées de 95 millim. d'épaisseur, les six pièces de moyen calibre sont à bâbord et à tribord, en encorbellement (fig. 5). Les œuvres mortes sont recouvertes d'une cuirasse de 10 cent., sur une hauteur d'entrepont seulement (fig. 6). La cuirasse du pont a 5 centim. La dépense totale a atteint 10 millions. Les trois autres croiseurs du même type sont semblables; pourtant le *Latouche-Tréville* n'a qu'une vitesse maxima de 18n2 et son approvisionnement en charbon est également un peu moindre. — Le type *Pothuau* est le plus récent. Lancé en 1895, il déplace 5,360 t. (long., 113 m.; larg. 15 m.; tirant d'eau, 6m42), a une machine de 10,000 chevaux, 2 hélices, une vitesse maxima de 19 nœuds, des soutes pour 538 t. de charbon. La cuirasse n'a que 6 centim. à la ceinture, mais elle a 10 centim. aux tourelles et 8cm5 sur le pont. L'armement comprend : 2 canons-culasse de 194 millim., 10 canons à tir rapide de 138 millim., 10 de 47 millim., 8 de 37 millim., 4 tubes lance-torpilles. La dépense a atteint 11,500,000 fr.

b. Croiseurs protégés. Tous sont en acier, sans types bien déterminés. Le *Tage* (7,345 t.), le *Cécille* (5,766 t.) et le *Sfax* (4,502 t.), les trois plus anciens, ont été lancés de 1884 à 1888. Ils sont encore à batterie. Leur pont est recouvert d'une cuirasse, qui varie de 4 à 10 centim. La vitesse maxima des deux premiers dépasse 19 nœuds, celle du dernier n'atteint que 16n7 (V. CROISEUR). L'*Alger*, l'*Isly* et le *Jean-Bart*, plus récents (lancement : 1889 et 1891), ont un déplacement plus faible (moins de 4,500 t.), mais ils ont des tourelles barbettes. Leur vitesse maxima varie entre 18n3 et 19n6, l'épaisseur de la cuirasse de leur pont entre 9 et 10 centim. Les uns et les autres ont comme grosse artillerie des pièces de 164 millim. — Quatre autres croiseurs protégés sont actuellement en achèvement à flot ou en chantiers : le *D'Entrecasteaux*, le *Châteaurenault*, le *Guichen*, la *Jeanne-d'Arc*. Le *D'Entrecasteaux*, de 8,114 t. (120 m. sur 18 m.), a 2 hélices. Il doit fournir, avec une machine de 13,500 chevaux, une vitesse de 19 nœuds. Il portera 2 canons-culasse de 240 millim., 12 canons à tir rapide de 138 millim., 12 de 47 millim., 6 tubes lance-torpilles, dont 2 sous-marins. Son rayon d'action sera de 5,500 milles à 10 nœuds, de 900 milles à la vitesse maxima. Il coûtera 17 millions. — Le *Châteaurenault* et le *Guichen*, commencés en oct. 1895, sont d'un même type, dit *croiseur rapide*. Les plans en ont été établis par les sociétés de la Méditerranée et de la Loire. Ils déplaceront de 8,500 à 8,800 t. (long., 130 m.) ; leurs machines de 26,000 chevaux, actionnant 3 hélices, devront fournir une vitesse maxima de 23 nœuds. Leur rayon d'action sera de 7,500 milles à 12 nœuds. Leur armement comprendra 2 canons de 164 millim., 6 de 138 millim., 10 de 47 millim., tous à tir rapide. Leur pont seul sera protégé par une cuirasse de 75 millim. Ils devront être achevés en quatre années et coûteront de 15 à 16 millions chacun. — La *Jeanne-d'Arc* est le dernier type créé (1896). Ses plans, dus à M. Bertin, réalisent les perfectionnements les plus récents. Sa longueur — la plus grande qui ait encore été atteinte — est de 143 m., sa largeur de 19m4, son tirant d'eau de 8m12, son déplacement de 11,000 t. Les autres éléments sont : puissance maxima de la machine, 28,000 chevaux ; nombre d'hélices, 3 ; vitesse maxima prévue, 23 nœuds ; contenance des soutes : normale, 1,400 t. ; maxima, 2,600 t. ; rayon d'action : 10,000 et 15,000 milles, suivant le mode de chargement des soutes, à 10 nœuds, 1,200 et 1,800 milles à la vitesse maxima ; armement : 2 canons-culasse de 194 millim., 8 canons à tir rapide de 138 millim., 12 de 100 millim., 16 de 47 millim., 8 de 37 millim., 2 mitrailleuses Maxim, 2 tubes lance-torpilles sous-marins. La construction et l'armement doivent être terminés à la fin de 1899, c.-à-d. en quatre années. La dépense totale est évaluée à 22 millions.

c. Croiseurs non protégés. Il n'y en a que deux dans la 1re classe : le *Duquesne* et le *Tourville*, lancés en 1876 et tout en fer. Ils n'ont plus, quoique restaurés en 1894, qu'une valeur militaire assez faible et ils sont placés dans la 3e catégorie de réserve.

Croiseurs de 2e classe. Leur tonnage est compris entre 3,000 et 4,000 tonnes. Aucun n'est cuirassé, mais tous ceux qui ont été construits depuis moins de dix ans ont leur pont protégé ; en outre, ils sont tout en acier. Les autres, au nombre de quatre seulement : le *Duguay-Trouin* (lancé en 1877) en fer, la *Naïade* (1881) en bois et fer, l'*Aréthuse* (1882) et le *Dubourdieu* (1884) en bois n'ont plus aucune valeur militaire. Le premier, du reste, va être désarmé ; le deuxième et le troisième sont placés dans la 3e catégorie de réserve ; le dernier fait encore partie de la division navale de l'Atlantique. Les croi-

seurs de 2e classe protégés, en service, en achèvement à flot ou en chantiers, sont au nombre de douze, se rattachant à quatre types : *Davout*, *Chasseloup-Laubat* (*Bugeaud*, *Chasseloup-Laubat*, *Friant*, *Suchet*), *Descartes* (*Descartes*, *Pascal*), *Descartes* modifié (*Cassard*, *Catinat*, *d'Assas*, *Du Chayla*, *Protet*). Sauf le *Davout*, lancé en 1889, tous ont été commencés depuis six ans au plus. Le type *Chasseloup-Laubat* a un déplacement de 3,740 t. (94 m. sur 13 m.), une vitesse maxima de 19 à 20 nœuds ; l'épaisseur de la cuirasse du pont est de 8 centim. Le type *Descartes* et le type *Descartes* modifié ne diffèrent guère l'un de l'autre que par l'épaisseur de la cuirasse du pont, qui a 4 centim. dans le premier, 6 centim. dans le second. Celui-ci, qui réalise les derniers perfectionnements, déplace 4,000 t. (long., 100 m.; larg., 14 m.; tirant d'eau, 6m25). Ses autres caractéristiques sont : puissance de la machine, 9,000 à 9,500 chevaux ; vitesse maxima prévue, 19 nœuds ; rayon d'action, 6,000 milles à 10 nœuds, 1,000 milles à toute vitesse; armement, 4 canons de 164 millim., 10 de 100 millim., 10 de 47 millim., 4 de 37 millim., tous à tir rapide, et 2 tubes lance-torpilles. La dépense totale est évaluée à 8,500,000 fr.

Croiseurs de 3e classe. D'un déplacement inférieur à 2,500 t., ils n'ont généralement qu'un armement très faible et ne peuvent être appelés à jouer dans une bataille navale qu'un rôle effacé. Tous ceux qui ont été lancés avant 1884 sont en bois et n'ont pas leur pont protégé. Il en subsiste 15 sur la liste de la flotte (1896). Trois sont à la veille d'en être rayés. Les autres sont ou désarmés, ou en 3e catégorie de réserve, ou en station aux colonies. Le *Milan*, lancé en 1884, est en acier, mais son pont n'est pas protégé. Les autres, dont le pont, revêtu d'un blindage de 4 centim., protège les parties vitales, appartiennent au type *Forbin* (*Coëtlogon*, *Cosmao*, *Forbin*, *Lalande*, *Surcouf*, *Troude*) ou au type *Forbin* modifié (*Linois*, *Galilée*, *Lavoisier*). Le type *Forbin* est caractérisé par un déplacement de 1,848 à 1,877 t., une longueur de 95 m., une largeur de 9 m., une vitesse de 19 nœuds à 20n5. L'armement se compose de 12 canons à tir rapide dont 4 de 140 millim. placés en encorbellement, de 4 canons-revolvers et de 4 ou 5 tubes lance-torpilles. Le type *Forbin* modifié, qui est le dernier modèle, jauge 2,300 t. (long., 100 m.; larg., 11 m.) et a une vitesse maxima prévue de 20 nœuds. Son armement, plus important que celui du *Forbin*, comprend 4 pièces de 140 millim., placées en encorbellement, 2 de 100 millim., 8 de 47 millim. et 6 de 37 millim., toutes à tir rapide, 4 canons-revolvers, 4 tubes lance-torpilles.

Contre-torpilleurs d'escadre. Les trois types existants : *Condor* (*Condor*, *Epervier*, *Faucon*, *Vautour*), *Wattignies* (*Fleurus*, *Wattignies*), *D'Iberville* (*Casabianca*, *Cassini*, *D'Iberville*), ne diffèrent des croiseurs de 3e classe et des avisos de 1re classe que par leur dénomination qui, du reste, est nouvelle. Ils s'appelaient, il y a un an encore, les uns croiseurs-torpilleurs, les autres avisos-torpilleurs. Ils n'ont, au surplus, de commun que le nom avec les célèbres *torpedo-boat-destroyers* anglais, petits bâtiments de 200 à 300 t., destinés à donner la chasse aux torpilleurs et filant, dans ce but, de 28 à 30 nœuds. Les trois types de contre-torpilleurs français déplacent respectivement 1,240, 1,310 et 925 t., ont des vitesses de 17, 18 et 22 nœuds et sont armés de canons à tir rapide de 100, 65, 47 et 37 millim., de canons-revolvers et de 4 à 6 tubes lance-torpilles. Le type *Condor* a son pont recouvert d'une cuirasse protectrice de 4 centim. qui forme bouclier au-dessus de ses parties vitales; celle du type *D'Iberville* a 15 millim. seulement. Le type *Wattignies* n'en a pas.

Croiseurs porte-torpilleurs. C'est une catégorie nouvelle de grands croiseurs. Il n'en existe qu'un spécimen, la *Foudre*, encore en chantiers. Déplacement : 6,090 t. (116 m. sur 16 m.); machine, 11,500 chevaux; vitesse max. prévue, 18n5; rayon d'action, 6,000 milles à 18 nœuds, 1,300 milles à toute vitesse ; armement : 8 canons de 100 millim., 4 de 65 millim., 4 de 37 millim., tous à tir rapide, 4 tubes lance-torpilles. Il est aménagé pour porter, outre cet armement, 10 petits torpilleurs du modèle dit *à embarquer* (V. ci-après, p. 155).

Avisos. Ils forment le trait d'union entre les croiseurs et les canonnières. Ceux de 1re classe concourent avec les croiseurs pour le service des croisières lointaines ; ceux de 2e et de 3e classes ne peuvent guère être employés que dans les stations locales des colonies et à la surveillance de la pêche (V. AVISO). Le plus grand nombre sont désarmés dans les ports. On n'en construit plus, du reste, que fort peu; il n'y en a actuellement que trois en chantiers, tous de 1re classe et en acier : le *Kersaint*, de 1,243 t., qui doit filer 15 nœuds et porter 1 canon de 138 millim., 5 de 100 millim., 7 de 37 millim., tous à tir rapide ; le *Dunois* et le *La Hire*, de 896 t., qui doivent filer 23 nœuds et porter 6 canons de 65 millim. et 6 de 47 millim., à tir rapide. Tous les autres ont été lancés après 1870 et avant 1888. Ils comprennent : 6 avisos de 1re classe, à hélice, de 811 à 860 t.; 4 avisos de 2e et de 3e classe, également à hélice, de 107 à 254 t.; 15 avisos des deux mêmes classes, à roues, de 130 à 620 t. Ceux de 1re classe sont tous en bois, ceux de 2e et de 3e classe sont en bois, en fer ou en cuivre.

Avisos-torpilleurs. Ce sont de grands torpilleurs de haute mer déplaçant depuis 395 t. (type *Bombe*) jusqu'à 450 t. (type *Léger*). Les Anglais les appellent *torpedo-gun-boats*. Ils sont tous en acier. Le type *Bombe* (8 bâtiments), le plus ancien, a été lancé il y a une dizaine d'années. Il file de 18 à 19 nœuds et est armé de 4 canons à tir rapide de 47 millim., de 3 canons-revolvers et de 2 tubes lance-torpilles. Le type *Léger* (2 bâtiments) a été lancé en 1891. Sa vitesse est la même que celle du précédent, mais son artillerie est plus puissante : 1 canon à tir rapide de 100 millim., 3 de 65 millim., 5 de 47 millim., 4 de 37 millim., 3 tubes lance-torpilles. Un nouvel aviso-torpilleur du type *Bombe*, mais filant 26 nœuds, doit être mis prochainement en chantiers. Tous ces bâtiments naviguent généralement assez bien pour pouvoir suivre les escadres; mais leur approvisionnement de charbon est très limité, surtout dans les anciens types.

Avisos-transports (V. ci-après, p. 155).

Canonnières. a. Canonnières cuirassées. Ce sont des bâtiments d'assez fort tonnage, tout en acier. Le type *Achéron* (*Achéron*, *Cocyte*, *Phlégéton*, *Styx*) a un déplacement de 1,640 t. (long., 55 m.; larg., 12 m.; tirant d'eau, 3m60). Sa vitesse est de 13 nœuds. Il est armé d'un canon-culasse de 270 millim., de 5 canons à tir rapide et de 4 canons-revolvers. Le type *Fusée* (*Flamme*, *Fusée*, *Grenade*, *Mitraille*) a un déplacement de 1,150 t. (long., 50 m.; larg., 10 m.; tirant d'eau, 3m15). Sa vitesse est la même, mais il ne porte que 1 canon-culasse de 240 millim., 1 de 90 millim., 4 canons-revolvers et 1 tube lance-torpilles. L'un et l'autre types sont protégés par un blindage d'une épaisseur de 24 centim. à la ceinture, de 20 centim. aux tourelles, de 5 centim. sur le pont.

b. Canonnières non protégées. On distingue dans cette catégorie : 1° 12 canonnières à hélice, de 450 à 625 t. (45 à 55 m. sur 7 m.; tirant d'eau, 3m50), avec des vitesses variant entre 10 et 13 nœuds. Le dernier type, la *Surprise*, tout en acier (les autres sont en bois ou en cuivre), est armé de 2 canons à tir rapide de 100 millim., de 4 de 65 millim., de 4 de 37 millim. ; 2° 13 chaloupes-canonnières à hélice et en acier, de 100 à 200 t. (30 m. sur 6 m.; tirant d'eau, 1m10 à 2 m.), filant en moyenne 9 nœuds; 3° 9 chaloupes-canonnières à roue et en acier, de 120 à 200 t. (30 à 37 m. sur 7 à 11 m.; tirant d'eau, 0m50 à 0m90), ayant même vitesse ; 4° 21 chaloupes-canonnières de rivière, en acier ou en aluminium, de types et de dimensions divers. Quinze ont été construites spécialement pour l'expédition de Madagascar (1894-95).

— Sans valeur pour les campagnes des mers d'Europe, toutes ces canonnières ont rendu de grands services pendant les guerres de Chine, de Siam et de Madagascar.

Torpilleurs. Tout ce qui concerne l'origine et le rôle des torpilleurs fera l'objet d'un article spécial (V. Torpilleur). Nous nous bornerons à signaler ici les principaux types actuellement en service ou en chantiers. Ils se répartissent, d'après leur affectation ou leur tonnage, en six classes : torpilleurs de haute mer, torpilleurs de 1re, de 2e et de 3e classe, torpilleurs-vedettes, torpilleurs à embarquer.

Les torpilleurs de haute mer (103 à 170 t.) présentent les mêmes caractères et sont appelés à remplir le même office que les avisos-torpilleurs. Notre marine en possède, tant à flot qu'en chantiers, 35, dont on trouvera la liste p. 157. Le *Cyclone* s'est appelé d'abord le *Ténare*. Tous sont en acier et armés de 2 canons à tir rapide de 47 ou 37 millim. et de 2 ou 4 tubes lance-torpilles. Le dernier type (*Forban* et *Cyclone*), de 136 t., a les caractéristiques suivantes : long., 44 m.; larg., 4m62; tirant d'eau, 2m22; machine, 3,260 chevaux; hélices, 2; vitesse maxima, 30 nœuds; contenance normale des soutes, 14 t.; rayon d'action, 1,000 milles à 10 nœuds, 100 milles à la vitesse maxima.

Les torpilleurs de 1re classe, d'un déplacement de 65 à 85 t. seulement, ne peuvent, de même que les suivants, affronter la haute mer et sont exclusivement affectés au service de la défense mobile des côtes. 9 appartiennent au type *Balny*, lancé en 1886. Ils se distinguent en ce qu'ils portent tous des noms (*Balny*, *Bouët-Willaumez*, *Capitaine-Cuny*, *Capitaine-Mehl*, *Challier*, *Dehorter*, *Déroulède*, *Doudart de Lagrée*, *Edmond-Fontaine*). Leur déplacement est de 66 t. (long., 41 m.; larg., 3 m.; tirant d'eau, 2m23). Leur armement se compose de 2 canons-revolvers de 37 millim. et de 2 tubes lance-torpilles. Les autres torpilleurs de 1re classe sont simplement désignés par des numéros. Ils sont au nombre de 66 : nos 126 à 129, 145 à 149, 151 à 205, P25 et P26. Le no 151 n'est autre que l'ancienne canonnière *Gabriel-Charmes* (V. Canonnière), transformée en torpilleur. Ils ont comme caractéristiques : long., 37 m. (36 m. jusqu'au no 179 inclusivement); larg., 4 m.; tirant d'eau, 2m60; déplacement, 79 à 85 t.; machine, 1,000 à 1,350 chevaux; vitesse maxima, 21 à 26 nœuds; approvisionnement en charbon, 10 t. 5; rayon d'action, 1,800 milles à 10 nœuds, 200 milles à toute vitesse; armement, 2 canons à tir rapide de 37 millim. et 2 tubes lance-torpilles; équipage, 2 officiers et 21 hommes. Les numéros 201 à 205, P25 et P26 sont encore en chantiers.

Les torpilleurs de 2e classe sont au nombre de 83, numérotés 26 à 28, 60 à 66, 68 à 109, 111 à 125, 130 à 144, 150. Leur déplacement varie entre 44 et 54 t. Leur longueur est de 34 à 35 m., leur largeur de 3 m., leur tirant d'eau de 1m93 à 2m15. Ils filent 20 nœuds, sont armés de 2 canons à tir rapide de 37 millim. et de 2 tubes lance-torpilles. Il n'y en a pas actuellement en chantiers.

Les torpilleurs de 3e classe sont au nombre de 35, numérotés 8 à 10, 12, 13, 17, 18, 20, 22 à 25, 31 à 44, 47, 49 à 55. Leur déplacement est de 34 t. (long., 27 m.; larg., 3 m.; tirant d'eau, 1m83), leur vitesse de 19 nœuds. Ils n'ont pas d'artillerie. 19 ont 2 tubes lance-torpilles, 16 une hampe porte-torpilles. On n'en construit plus depuis 1882.

Les torpilleurs-vedettes sont au nombre de 6, numérotés 29, 30, 56 à 59. Ils sont plus petits encore que les précédents. Déplacement, 12 t.; long., 18 m.; larg., 2 m.; tirant d'eau, 1 m. Leur vitesse est de 16 nœuds. Ils n'ont pas d'artillerie, mais seulement 2 tubes lance-torpilles. On n'en construit plus.

Les torpilleurs à embarquer sont destinés au croiseur porte-torpilleur (V. ci-dessus, p. 154). Trois sont terminés : *A*, *B*, *C*. Les deux premiers, qui proviennent de l'usine du Creusot, filent 16n5, le troisième, en aluminium, acheté à la maison Yarrow, 20n5. Ils déplacent 14 t. (long., 19 m.; larg., 2m80; tirant d'eau, 1m50). Six autres, *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, sont en chantiers. Leurs dimensions sont les mêmes; ils doivent fournir une vitesse maxima de 18 nœuds et avoir un rayon d'action de 160 milles à 10 nœuds, de 72 milles à toute vitesse. L'armement des uns et des autres ne comporte qu'un tube lance-torpilles.

Bateaux sous-marins. Ils sont mus par l'électricité (V. Bateau, t. V, p. 751). Notre flotte en possède trois : la *Gymnote*, en acier, lancée en 1888, qui déplace 30 t., le *Gustave-Zédé*, lancé en 1893, qui déplace 226 t., et le *Morse*, encore en chantiers, qui déplace 146 t., ces deux derniers en bronze. Leurs vitesses respectives sont : 10 nœuds, 8n3 et 13 nœuds. Leur armement ne comporte qu'un tube lance-torpilles. Lors de ses essais, en déc. 1889, la *Gymnote* a franchi sous l'eau un parcours estimé à 1,200 m., évitant avec facilité les coques de navire, les chaînes d'ancre, etc.

Transports. Ils sont employés soit pour le transport des troupes et du matériel, soit comme stationnaires. Ce dernier rôle est principalement dévolu aux avisos-transports dotés d'une artillerie plus puissante, quoique ayant un déplacement moindre (V. Aviso et Transport). Notre marine possède actuellement : 8 transports de 1re classe en fer, de 5,400 à 5,775 t. (*Annamite*, *Bien-Hoa*, *Gironde*, *Mytho*, *Nive*, *Shamrock*, *Tonquin*, *Vinh-Long*); 3 transports de 2e classe, de 3,500 à 4,000 t., dont 2 en fer (*Japon*, *Magellan*) et 1 en bois (*Sarthe*); 5 transports de 3e classe en fer, de 1,600 à 2,200 t. (*Caravane*, *Charente*, *Drôme*, *Isère*, *Vienne*); 12 avisos-transports de 1,000 à 1,600 t. (*Aube*, *Bougainville*, *Durance*, *Eure*, *Manche*, *Meurthe*, *Nièvre*, *Pourvoyeur*, *Rance*, *Romanche*, *Scorff*, *Vaucluse*). L'artillerie des transports comprend ordinairement : 1re classe, 2 canons de 138 millim., 3 de 90 millim. et 5 canons-revolvers; 2e classe, 2 canons de 138 millim. et 4 canons-revolvers; 3e classe, 2 canons de calibres divers; avisos-transports, 4 canons de 138 millim., 2 de 90 millim. et 4 canons-revolvers. En principe, on ne construit plus de transports militaires. Un aviso-transport, le *Vaucluse*, est seul en chantiers; il y a été mis en 1885 et son achèvement paraît indéfiniment ajourné. Les bâtiments de la marine marchande, les grands paquebots des compagnies transatlantiques notamment, rempliront, en temps de guerre, l'office de transports, tout en n'occasionnant en temps de paix aucunes dépenses d'entretien. Ils constituent la *flotte auxiliaire*, qui se prête également au service d'éclaireurs et qui a pour noyau une quinzaine de croiseurs auxiliaires jaugeant plus de 3,000 t. et filant plus de 16 nœuds. Dans plusieurs autres pays, son organisation est mieux définie et plus avancée (V. ci-après, pp. 169, 173, 175, 184).

Navires-écoles. Sauf ceux de l'Ecole supérieure de guerre, empruntés aux escadres, ce sont des bâtiments hors d'usage, qui s'écartent peu des côtes (V. ci-dessus, p. 150).

Navires à voiles. Il n'existe plus, en service, dans cette catégorie, que la frégate la *Melpomène* (école des gabiers), les corvettes *Bayonnais* et *Sylphe* (annexes d'écoles), la goélette *Papeete* (service colonial), le cutter l'*Eperlan* (service des pêches). Les autres sont rasés et font office de bâtiments de servitude.

Gardes-pêche. Au nombre d'une vingtaine, ils assurent, concurremment avec quelques avisos et chaloupes, la surveillance de la pêche maritime (V. Garde, t. XVIII, p. 519).

Canots (V. ce mot, t. IX, p. 86). Deux circulaires des 25 oct. 1895 et 13 févr. 1896 déterminent comme suit le nombre des canots à vapeur à attribuer aux divers bâtiments de la flotte : cuirassés d'escadre et grands croiseurs, 3; cuirassés de croisière, cuirassés gardes-côtes de plus de 7,000 tonnes, croiseurs de 4 à 6,000 tonnes, 2; tous les autres bâtiments, 1. Ces canots sont des types *canot-vedette* (11 m. de longueur), *canot de fatigue* (10 m. et 8m90), *canot léger White* (7m65 et 6m65).

Appareils moteurs. — Les machines verticales à triple expansion sont à peu près exclusivement employées dans les constructions neuves. Les chaudières sont des systèmes d'Allest, Belleville, Normand. Les manœuvres sont faites, soit à la main, soit par transmission électrique (V. ci-après), à l'aide du servo-moteur Farcot. Les hélices sont toujours au nombre de 2, quelquefois au nombre de 3 (V. Bateau, t. V, pp. 719 et suiv., Compound, Servo-moteur, Vapeur, etc.).

Machines électriques. — L'électricité joue un grand rôle à bord des nouveaux bâtiments. Sur le *Bouvines*, qui a fait ses essais en 1894 et que nous prendrons comme exemple, les installations comprennent : l'éclairage électrique complet, éclairage intérieur (logements, soutes, etc.) et éclairage extérieur (feux, signaux); un appareil électrique de commande du servo-moteur du gouvernail, complété par un transmetteur électrique d'angle de barre; 11 treuils électriques pour monte-charges de munitions; 8 ventilateurs électriques pour aération des soutes et des compartiments extrêmes de l'avant et de l'arrière; 5 projecteurs de $0^{m}60$, munis d'appareils de commande à distance. L'électricité est produite par 4 dynamos de 400 ampères chacune (type H_8, de la maison Sautter, Harlé et Cie). La transmission se fait au moyen de quatre tableaux de distribution (répartition, incandescence, moteurs, projecteurs).

Positions diverses des navires. — Le navire armé est celui qui est pourvu de tout ce qui lui est nécessaire en personnel et en matériel pour prendre la mer (V. Armement, t. III, p. 1007). Pour des raisons diverses, par économie surtout, les navires en service ne demeurent pas tous continuellement armés. Ils peuvent être placés en 1re, en 2e ou en 3e catégorie de réserve, ou même être complètement désarmés.

Les navires armés ont, en principe, leurs effectifs de combat au complet. Au 1er janv. 1896, ils étaient numériquement répartis comme suit entre les différentes escadres, divisions et stations navales :

TYPES	Escadre de la Méditerranée	Escadre de réserve de la Méditerranée	Escadre du Nord	Division de l'océan Atlantique	Division de l'océan Pacifique	Division de l'Extrême-Orient	Division de l'océan Indien	Division de la Cochinchine	Stations locales des colonies	Service des ports et surv. des pêches	Algérie	Tunisie	Total
Cuirassés d'escadre	8	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11
— de croisière	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
— gardes-côtes	»	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
Croiseurs de 1re cl.	3	2	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	8
— de 2e cl.	1	»	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	5
— de 3e cl.	3	2	1	1	1	1	3	»	»	»	»	»	12
Contre-torpilleurs	4	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6
Avisos de 1re cl.	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»	»	»	3
— de 2e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	»	»	5
— de 3e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2
Avisos-transports	»	»	»	»	1	»	2	»	1	»	»	»	4
Avisos-torpilleurs	2	2	2	»	»	»	»	»	»	1	1	»	8
Torpilleurs de haute mer	5	2	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10
Canonnières	»	»	»	»	»	2	2	5	5	1	»	»	15
Navires à voiles	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	2
Total	26	12	14	3	3	7	8	5	13	4	1	1	97

Des trois escadres, celle de la Méditerranée conserve seule ses effectifs complets pendant toute l'année. L'escadre du Nord a une situation mixte. Ses effectifs sont au complet pendant quatre mois ; pendant les huit autres mois elle n'a que les effectifs restreints dits d'essai, et elle occupe la position de 1re catégorie de réserve qui est ainsi caractérisée : le navire est en rade, son matériel est au complet et constamment prêt à fonctionner, son état-major est également au complet ; les équipages seuls sont réduits (60 °/o environ) ; quarante-huit heures suffisent pour mettre le bâtiment en état d'aller au combat. L'escadre de réserve de la Méditerranée a une situation analogue. Pendant un mois, celui des grandes manœuvres navales, elle a ses effectifs complets ; pendant les onze autres mois, elle n'a que des effectifs d'essai.

Dans la 2e catégorie de réserve, le navire est dans l'arsenal, dont il sort une fois tous les six mois. Il est en partie désarmé. Il conserve de 1 à 6 officiers, suivant son importance, et 20 °/o environ de son effectif normal. Il lui faut de huit à dix jours au minimum pour se mettre en état de prendre la mer. Des torpilleurs de haute mer et des navires de valeur secondaire destinés à la défense des côtes constituent l'élément principal de cette catégorie. Elle comprenait au 1er janv. 1896 7 cuirassés gardes-côtes, 2 croiseurs de 1re classe, 1 de 2e classe et 2 de 3e classe, 1 contre-torpilleur, 2 canonnières cuirassées, 20 torpilleurs de haute mer et 2 bateaux sous-marins.

Dans la 3e catégorie de réserve, le navire est également dans l'arsenal ; la plus grande partie du matériel est débarquée ; l'équipage est réduit à quelques hommes sous les ordres d'un premier maître mécanicien ; un lieutenant de vaisseau administre un groupe de bâtiments. Il faut de trois semaines à un mois pour la mise en état complet d'armement. Les bâtiments placés dans cette catégorie sont ou des navires anciens ou des transports.

Quant aux bâtiments désarmés, ce sont ou des navires prêts à être rayés des listes de la flotte, ou des petits avisos (2e et 3e classe) sans valeur militaire.

Les bâtiments en réserve et les bâtiments désarmés sont placés sous les ordres du major général de l'arrondissement maritime.

Les bâtiments en essais sont ceux qui, déjà pourvus de leurs machines, n'ont pas encore satisfait à toutes les épreuves réglementaires. Ils pourraient, en cas de nécessité, entrer presque immédiatement en service actif. Ils ont leur état-major complet et un équipage inférieur de 40 °/o environ à l'effectif normal. Il y en avait 11 dans cette situation au 1er janv. 1896 (V. le tableau, p. 159). Les bâtiments en montage sont à flot, mais leurs machines ne sont pas encore complètement installées ; leur commandant et leur mécanicien en chef en ont déjà pris possession.

Enfin, on appelle bâtiments de servitude ceux qui, affectés au service intérieur de la rade, n'ont ou n'ont plus aucun caractère militaire. Ils ne figurent pas sur la liste de la flotte. Ils comprennent : des bâtiments à flot construits en vue de cette destination spéciale et des bâtiments condamnés qu'au lieu de démolir on a rasés et transformés en pontons, casernes, ateliers, etc. I. Bâtiments de servitude spéciaux, 57 à vapeur : 38 remorqueurs, 1 bugalet,

TABLEAU DES BATIMENTS DE LA FLOTTE AU 1er JANVIER 1896

NOMBRE	CATÉGORIES	NOMS	DATE DE LA MISE en service actif	POSITION ACTUELLE	MATIÈRE de la coque	DÉPLACEMENT	PUISSANCE de la machine au tirage forcé	VITESSE au tirage forcé	CONTENANCE normale des soutes à charbon	ÉPAISSEUR de la cuirasse: CEINTURE	ÉPAISSEUR de la cuirasse: PONT	ARTILLERIE: CANONS-CULASSE	ARTILLERIE: CANONS A TIR rapide et canons-revolvers	ARTILLERIE: TUBES lance-torpilles	EFFECTIF de l'équipage
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
			années	(1)	(2)	tonneaux	chev.-vap.	nœuds	tonnes	centim.	centim.	nombre	nombre	nombre	hommes
		1° NAVIRES EN SERVICE													
8	CUIRASSÉS d'escadre à réduit	*Suffren	1873	3e R.	BF	7.782	4.181	14,3	700	20	1	14	12	4	675
		*Richelieu	1876	3e R.	BF	8.767	4.240	13,2	900	22	1	19	18	4	720
		Friedland	1876	3e R.	F	8.824	4.428	14	800	20	»	16	20	4	676
		*Colbert	1877	3e R.	BF	8.457	4.652	14,4	700	22	1	16	16	4	706
		*Trident	1878	E. R.	BF	8.456	5.083	14,2	650	22	1	16	16	6	730
		Redoutable	1879	E.M.	FA	8.857	6.071	15,4	1.000	35	6	8	20	4	700
		Dévastation	1882	E M.	FA	9.639	8.154	15,1	950	38	6	14	20	5	685
		Courbet	1886	E.M.	FA	9.652	8.112	15,4	900	38	6	14	20	4	669
7	CUIRASSÉS d'escadre à tourelles	Amiral-Duperré	1883	E.R.	FA	10.487	8.120	14,3	850	55	6	19	20	4	664
		Formidable	1888	E.M.	FA	11.441	9.700	16,2	1.200	55	10	3	22	6	630
		Amiral-Baudin	1889	E.M.	FA	11.380	8.320	15,2	800	55	10	3	35	6	630
		Hoche	1890	E.N.	FA	10.650	11.300	16,2	800	45	8	4	32	5	660
		Marceau	1891	E.M.	FA	10.581	12.000	16,5	800	45	8	4	46	6	660
		Neptune	1892	E.M.	FA	10.630	12.000	16,5	800	45	8	4	40	5	660
		Magenta	1893	E.M.	FA	10.850	12.000	17,5	800	45	8	4	46	3	660
4	CUIRASSÉS de croisière	*Bayard	1882	D.N.	BF	5.986	4.538	14,5	500	25	5	14	12	2	450
		*Turenne	1882	3e R.	BF	6.400	4.160	14,1	500	25	5	12	12	2	450
		*Duguesclin	1886	3e R.	F	5.894	3.300	14	400	25	5	12	10	2	430
		*Vauban	1886	3e R.	F	6.150	4.561	14,3	550	25	5	11	12	2	440
13	CUIRASSÉS gardes-côtes	Tonnerre	1877	2e R.	FA	5.589	4.165	14	400	33	5	6	6	2	249
		*Tempête	1879	2e R.	FA	4.869	2.193	11,7	200	33	5	6	6	2	197
		Fulminant	1880	2e R.	FA	5.651	4.515	14	400	33	5	6	6	2	248
		*Vengeur	1882	2e R.	FA	4.700	2.030	10,7	200	33	5	6	6	2	197
		*Tonnant	1885	2e R.	FA	5.100	1.935	11,5	200	45	8	2	4	»	197
		Indomptable	1885	3e R.	FA	7.168	6.605	14,8	400	50	8	2	22	4	332
		Furieux	1886	2e R.	FA	6.000	5.033	13,8	300	50	9	2	15	2	248
		Terrible	1887	E.R.	FA	7.713	6.230	14,5	400	50	8	2	22	4	332
		Caïman	1888	E. R.	FA	7.200	6.000	15	400	50	8	2	22	4	332
		Requin	1889	2e R.	FA	7.200	6.000	15	400	50	8	2	22	4	332
		Bouvines	1895	E. N.	A	6.610	9.400	17	300	46	10	2	22	2	334
		Jemmapes	1895	E. N.	A	6.590	8.250	17,5	300	46	10	2	18	2	334
		Valmy	1895	E.N.	A	6.590	8.400	17	300	46	10	2	18	2	295
4	CROISEURS cuirassés	Dupuy-de-Lôme	1895	E.N.	A	6.300	14.000	20,5	900	11	5	2	26	4	515
		Amiral-Charner	1895	E.M.	A	4.750	8.300	19	413	9	5	2	20	4	375
		Chanzy	1895	E.M.	A	4.750	8.300	19	413	9	5	2	20	4	375
		Latouche-Tréville	1895	E.M.	A	4.750	8.450	18,2	406	9	5	2	20	4	375
8	CROISEURS de 1re cl.	*Duquesne	1878	3e R.	F	5.824	8.375	16,8	900	»	»	»	29	»	550
		*Tourville	1878	3e R.	F	5.743	7.467	16,9	800	»	»	»	29	»	550
		Sfax	1887	E. R.	A	4.502	6.522	16,7	1.000	»	4	»	26	5	473
		Tage	1889	2e R.	A	7.345	12.410	19,1	1.000	»	5	20	20	7	400
		Cécille	1890	E. R.	A	5.766	10.200	19,5	940	5	10	»	38	4	486
		Jean-Bart	1891	2e R.	A	4.160	8.000	19	940	»	10	»	32	5	332
		Alger	1893	D.N.	A	4.122	8.127	19,6	860	»	9	»	30	5	325
		Isly	1893	D.N.	A	4.460	8.250	18,3	880	»	9	»	32	5	332
8	CROISEURS de 2e cl.	*Duguay-Trouin	1878	D.N.	F	3.661	4.399	15,9	700	»	»	10	9	2	311
		*Naïade	1882	3e R.	BF	3.525	2.700	13,6	500	»	»	20	10	»	490
		*Aréthuse	1885	3e R.	B	3.649	4.174	15,5	500	»	»	26	8	»	474
		*Dubourdieu	1886	D.N	B	3.566	3.179	13,9	600	»	»	16	10	2	496
		Davout	1892	2e R.	A	3.027	9.000	20,7	600	»	7	»	26	6	336
		Chasseloup-Laubat	1895	E.N.	A	3.740	9.700	19,3	587	»	8	»	30	6	358
		Friant	1895	E.N.	A	3.722	9.100	19,7	587	»	8	»	30	2	358
		Suchet	1895	E.M.	A	3.427	9.500	20,4	480	»	8	»	33	7	246
20	CROISEURS de 3e cl.	*La Clocheterie	1874	3e R.	B	1.943	1.985	13,7	350	»	»	11	6	»	210
		*Beautemps-Beaupré	1875	D.N.	B	1.246	985	12,6	250	»	»	6	8	»	154
		*Dupetit-Thouars	1875	D.N.	B	1.931	2.018	15	300	»	»	10	8	»	206
		*Fabert	1875	3e R.	B	1.927	1.827	14,9	300	»	»	8	4	»	218
		*Amiral-Rigault	1878	3e R.	B	1.713	2.043	14,4	200	»	»	8	8	»	198
		*Eclaireur	1879	3e R.	B	1.658	2.408	15	200	»	»	8	6	»	195
		*La Pérouse	1879	D.N.	B	2.319	2.661	15,1	300	»	»	15	8	»	264
		*D'Estaing	1880	3e R.	B	2.236	3.034	15,3	300	»	»	15	8	»	264
		*Forfait	1880	D.N.	B	2.321	2.960	14,7	400	»	»	15	8	»	264
		*Nielly	1881	3e R.	B	2.257	2.921	15,2	300	»	»	15	8	»	264
		*Primauguet	1883	D.N.	B	2.270	2.268	14,2	300	»	»	15	8	»	264
		*Roland	1885	D.N.	B	2.819	2.294	14,3	350	»	»	15	8	»	264
		Milan	1885	E.R.	A	1.150	3.986	18	400	»	»	»	13	2	186
		Forbin	1889	2e R.	A	1.848	5.700	20,6	200	»	4	»	16	5	190
		Surcouf	1890	2e R.	A	1.848	6.000	19,5	200	»	4	»	16	4	190
		Cosmao	1891	E.M.	A	1.877	6.000	19,5	200	»	4	»	16	5	190

* Bâtiments devenus sans valeur militaire à raison de leur âge et de leur mode de construction.

(1) E. M. = Escadre de la Méditerranée. E. N. = Escadre du Nord. E. R. = Escadre de réserve de la Méditerranée. D. N. = navales des mers lointaines. S. L. = Stations locales des colonies. S. A. = Station d'Algérie. S. T. = Station de Tunisie. P. veillance de la pêche maritime. D. M. = Défense mobile. 1re R., 2e R., 3e R., = 1re, 2e et 3e catégories de réserve.

(2) A = Acier. Al = Aluminium. B = Bois. Br = Bronze. F = Fer. BF = Bois et fer. FA = Fer et acier.

ÉGORIES	NOMS	DATE DE LA MISE en service actif	POSITION ACTUELLE	MATIÈRE de la coque	DÉPLACEMENT	PUISSANCE de la machine au tirage forcé	VITESSE au tirage forcé	CONTENANCE normale des soutes à charbon	ÉPAISSEUR de la cuirasse: CEINTURE	ÉPAISSEUR de la cuirasse: PONT	ARTILLERIE: CANONS-CULASSE	ARTILLERIE: CANONS A TIR rapide et canons-revolvers	ARTILLERIE: TUBES lance-torpilles	EFFECTIF de l'équipage	PRIX DE REVIENT en fin de premier armement
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
		années			tonneaux	chev.-vap.	nœuds	tonnes	centim.	centim.	nombre	nombre	nombre	hommes	francs
ISEURS cl. (suite)	*Lalande*............	1891	E.R.	A	1.877	6.000	19,5	200	»	4	»	16	5	190	4.059.000
	Troude..............	1891	E.M.	A	1.877	6.000	20,9	300	»	4	»	16	4	190	3.811.000
	Coëtlogon..........	1894	E.N.	A	1.848	6.000	20,6	200	»	4	»	16	4	190	4.200.000
	Linois..............	1895	E.M.	A	2.275	6.600	20	200	»	4	»	22	4	248	5.051.000
NTRE- ILLEURS scadre	*Condor*............	1887	T.	A	1.240	3.582	17,7	160	»	4	»	12	5	134	2.652.000
	Epervier...........	1888	E.N.	A	1.240	3.325	17,3	160	»	4	»	12	5	134	2.521.000
	Faucon.............	1888	E.M.	A	1.240	3.233	17	150	»	4	»	12	5	134	2.529.000
	Vautour............	1890	E.M.	A	1.280	3.391	17	150	»	4	»	12	5	134	2.631.000
	Wattignies.........	1892	E.M.	A	1.310	4.225	18,6	160	»	»	»	18	4	180	3.101.000
	D'Iberville.........	1894	E.M.	A	925	5.060	21,6	117	»	1	»	8	6	118	2.600.000
	Fleurus............	1895	2e R.	A	1.310	4.000	18	116	»	»	»	15	4	180	3.213.247
VISOS 1re cl.	**Amiral-Parseval*....	1879	3e R.	B	860	918	12,3	150	»	»	4	4	»	116	1.044.000
	**Dumont-d'Urville*...	1879	D.N.	B	825	1.081	13	200	»	»	6	2	»	116	1.069.000
	**Voltigeur*.........	1880	3e R.	B	851	999	12,4	150	»	»	4	4	»	116	1.097.000
	**Inconstant*.........	1886	D.N.	B	811	874	12,1	160	»	»	3	5	»	116	1.360.000
	**Fulton*............	1887	D.N.	B	811	855	13,4	160	»	»	3	5	»	116	1.352.000
	**Papin*.............	1887	3e R.	B	811	855	12,1	160	»	»	3	5	»	116	1.330.000
ISOS- ILLEURS	*Couleuvrine*........	1886	A.	A	395	2.047	18,9	100	»	»	»	7	2	63	953.000
	Bombe.............	1888	E.M.	A	395	2.000	18,5	100	»	»	»	7	2	63	1.131.000
	Dague.............	1888	3e R.	A	395	2.000	18	100	»	»	»	7	2	63	1.055.000
	Dragonne..........	1888	3e R.	A	395	2.000	18	100	»	»	»	7	2	63	1.086.000
	Flèche............	1888	E.R.	A	395	2.000	18	100	»	»	»	7	2	63	1.090.000
	Lance.............	1889	E.N.	A	395	2.000	18	100	»	»	»	7	2	63	1.231.000
	Sainte-Barbe.......	1891	P.M.	A	395	2.000	18	100	»	»	»	7	2	63	1.283.000
	Salve.............	1891	E.N.	A	395	2.000	18	100	»	»	»	7	2	63	1.173.000
	Léger.............	1892	E.M.	A	450	2.360	18,6	130	»	»	»	13	3	69	1.391.000
	Lévrier...........	1892	E.M.	A	450	2.240	18,4	130	»	»	»	13	3	69	1.402.000
NNIÈRES assées	*Fusée*.............	1885	3e R.	A	1.150	1.480	13	120	24	5	2	4	1	84	2.275.000
	Mitraille..........	1888	3e R.	A	1.130	1.500	13	120	24	5	2	4	»	84	2.051.000
	Flamme............	1889	3e R.	A	1 046	1.500	13	120	24	5	2	4	»	84	2.529.000
	Grenade...........	1889	3e R.	A	1.046	1.500	13	120	24	5	2	4	1	84	2.256.000
	Achéron...........	1889	1er R.	A	1.640	1 700	13	100	24	5	1	9	»	101	3.687.000
	Cocyte............	1890	2e R.	A	1.640	1.700	13	100	24	5	1	8	»	101	3.477.000
	Phlégéton.........	1892	2e R.	A	1.790	1.700	13	72	24	5	1	9	»	101	3.810.000
	Styx..............	1893	S.L.	A	1.790	1.700	13	72	24	5	1	9	»	101	3.717.000
LLEURS ute mer	*Coureur*...........	1888	2e R.	A	120	1.550	23,8	22	»	»	»	2	2	34	521.000
	Agile.............	1890	2e R.	A	103	1.000	20,4	14	»	»	»	3	3	27	477.000
	Audacieux.........	1890	E.R.	A	103	1.000	20,3	14	»	»	»	3	3	27	485.000
	Ouragan...........	1890	2e R.	A	148	1.400	20	40	»	»	»	2	4	30	635.000
	Aventurier........	1891	2e R.	A	148	1.400	20,5	40	»	»	»	2	4	30	591.000
	Téméraire.........	1891	2e R.	A	148	1.400	20,5	40	»	»	»	2	4	30	590.000
	Alarme............	1892	2e R.	A	148	1.400	20,5	40	»	»	»	2	4	30	592.000
	Défi..............	1892	2e R.	A	148	1.400	20,5	40	»	»	»	2	4	30	591.000
	Grondeur..........	1892	2e R.	A	114	1.550	24	20	»	»	»	2	2	34	609.000
	Véloce............	1892	2e R.	A	114	1.550	25	20	»	»	»	2	2	34	597.000
	Eclair............	1892	E.M.	A	106	1.100	21,5	17	»	»	»	3	2	27	515.000
	Kabyle............	1892	E.M.	A	106	1.100	21,5	17	»	»	»	3	2	27	515.000
	Orage.............	1892	E.R.	A	106	1.100	21,5	17	»	»	»	3	2	27	511.000
	Turco.............	1892	1er R.	A	119	1.400	20,5	16	»	»	»	2	2	26	564.000
	Zouave............	1892	2e R.	A	119	1.400	21,5	16	»	»	»	2	2	26	566.000
	Dragon............	1892	2e R.	A	119	1 400	25,5	16	»	»	»	2	2	26	600.000
	Grenadier.........	1893	2e R.	A	119	1.400	25,5	16	»	»	»	2	2	26	586.000
	Lancier...........	1893	2e R.	A	119	1.400	25,8	16	»	»	»	2	2	26	582.000
	Chevalier.........	1893	2e R.	A	125	2.400	27,2	16	»	»	»	2	2	32	»
	Corsaire..........	1893	2e R.	A	170	2.500	25,5	15	»	»	»	2	2	32	857.000
	Mousquetaire......	1893	2e R.	A	150	2.100	25,4	18	»	»	»	2	2	32	771.000
	Archer............	1893	2e R.	A	120	1.250	20,5	17	»	»	»	2	2	26	»
	Averne............	1894	2e R.	A	115	1.880	25,2	16	»	»	»	2	2	34	»
	Dauphin...........	1894	E.N.	A	115	1.880	25,2	16	»	»	»	2	2	34	»
	Argonaute.........	1894	E.M.	A	120	1.500	25,1	16	»	»	»	2	2	34	»
	Tourmente.........	1894	2e R.	A	120	1.500	24,6	16	»	»	»	2	2	34	»
	Ariel.............	1895	E.N.	A	120	1.800	25,8	16	»	»	»	2	2	34	602.000
	Flibustier........	1895	E.M.	A	120	1.800	25,5	16	»	»	»	2	2	34	602.000
	Lansquenet........	1895	2e R.	A	150	2.600	26	18	»	»	»	2	2	32	627.000
	Sarrazin..........	1895	E.M.	A	104	1.100	20,5	14	»	»	»	3	2	27	»
	Tourbillon........	1895	E.N.	A	104	1.100	20,5	14	»	»	»	3	2	26	»
LLEURS re cl.	Type *Balny* = 9.....	1886 à 1889	D.M.	A	66	700	20	12	»	»	»	2	2	21	360.000
	Numéros divers de 126 à 200 = 59.....	1889 à 1895	D.M.	A	74 à 85	1.000 à 1.350	21 à 25,7	10 à 14	»	»	»	2	2	22	350.000 à 420.000
LLEURS 2e cl.	*Numéros divers*=83	1878 à 1892	D.M.	A	44 à 54	500 à 700	20	10	»	»	»	2	2	16	165.000 à 325.000
LLEURS 3e cl.	*Numéros divers*=35	1877 à 1890	D.M.	A	34	460	19	»	»	»	»	2	2	10	136.000 à 167.000

NOMBRE	CATÉGORIES	NOMS	DATE DE LA MISE en service actif	POSITION ACTUELLE	MATIÈRE de la coque	DÉPLACEMENT	PUISSANCE de la machine au tirage forcé	VITESSE au tirage forcé	CONTENANCE normale des soutes à charbon	ÉPAISSEUR de la cuirasse — CEINTURE	ÉPAISSEUR de la cuirasse — PONT	ARTILLERIE — CANONS-CULASSE	ARTILLERIE — CANONS A TIR rapide et canons-revolvers	ARTILLERIE — TUBES lance-torpilles	EFFECTIF de l'équipage
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
			années			tonneaux	chev.-vap.	nœuds	tonnes	centim.	centim.	nombre	nombre	nombre	hommes
6	TORPILLEURS-vedettes	*Numéros divers* = 6.	1880 à 1883	D.M.	A	12	50	16	»	»	»	»	»	2	8
3	TORPILLEURS à embarquer	A et B	1895	»	A	14	210	16,5	0,7	»	»	»	»	1	9
		C (Yarrow)	1895	»	Al	14	300	20,5	?	»	»	»	»	1	9
2	BATEAUX sous-marins	*Gymnote*	1890	2e R.	A	30	55	10	»	»	»	»	»	»	4
		Gustave-Zédé	1896	2e R.	Br	266	»	15	»	»	»	»	»	1	9
		2° NAVIRES EN ESSAIS													
3	CUIRASSÉS d'escadre	*Brennus* (L) (1)	1896	»	A	11.000	13.600	17'5	800	40	10	3	43	4	696
		Charles-Martel (B)	1896	»	A	11.881	13.500	18	667	40	10	4	34	6	632
		Jauréguiberry (I.P.)	1897	»	A	11.824	14.200	18	700	45	7	4	32	6	625
1	CUIRASSÉ garde-côte	*Amir.-Tréhouart* (L)	1896	»	A	6.610	8.400	17	300	46	10	2	24	2	337
2	CROISEURS de 2e cl.	*Bugeaud* (C)	1896	»	A	3.740	9.000	19,2	587	»	8	»	29	2	348
		Descartes (I.P.)	1896	»	A	3.938	8.500	19	552	»	4	»	26	2	386
1	CROISEUR porte-torpilleurs	*Foudre* (I.P.)	1896	»	A	6.090	11.500	18,5	840	»	9	»	16	4(2)	410
2	CONTRE-TORPILLEURS d'escadre	*Cassini* (I.P.)	1896	»	A	945	5.000	21,5	117	»	1	»	13	6	118
		Casabianca (I.P.)	1896	»	A	960	5.000	21,5	116	»	1	»	13	6	143
2	TORPILLEURS de haute mer	*Forban* (I.P.)	1896	»	A	136	3.260	31	14	»	»	»	2	2	34
		Aquilon (I.P.)	1896	»	A	120	2.000	25	15	»	»	»	2	2	34
		3° NAVIRES EN MONTAGE													
2	CUIRASSÉS d'escadre	*Carnot* (T)	1897	»	A	12.008	15.000	17,5	705	45	7	4	38	4	625
		Masséna (I.P.)	1898	»	A	11.924	13.500	17,5	630	45	9	4	40	6	642
2	CROISEURS cuirassés	*Bruix* (R)	1896	»	A	4.754	8.700	19	406	9	5	2	20	4	391
		Pothuau (I.P.)	1897	»	A	5.360	10.000	19	538	6	8	2	28	4	461
1	CROISEUR de 2e cl.	*Pascal* (T)	1897	»	A	3.988	8.500	19	650	»	4	»	26	2	378
		4° NAVIRES EN CHANTIERS													
4	CUIRASSÉS d'escadre	*Bouvet* (L)	1897	»	A	12.205	14.000	17,5	621	40	7	4	48	4	631
		Charlemagne (B)	1899	»	A	11.275	14.500	18	677	40	9	4	52	4	631
		Saint-Louis (L)	1900	»	A	11.275	14.500	18	677	40	9	4	52	4	631
		Gaulois (B)	1900	»	A	11.275	14.500	18	677	40	9	4	52	4	631
1	CUIRASSÉ garde-côte	*Henri IV* (C)	1901	»	A	7.000	7.000	15	700	?	?	3	20	?	?
4	CROISEURS de 1re cl.	*D'Entrecasteaux* (I.P.)	1898	»	A	8.114	13.500	19	650	»	10	2	24	6	521
		Jeanne-d'Arc (T)	1899	»	A	11.000	28.000	23	1.400	»	10	2	46	2	626
		Guichen (I.P.)	1899	»	A	8.800	26.000	23	?	»	7	»	18	?	625
		Châteaurenault (I.P.)	1899	»	A	8.800	26.000	23	?	»	7	»	18	?	625
5	CROISEURS de 2e cl.	*Du Chayla* (C)	1897	»	A	3.952	9.500	19,2	624	»	6	»	31	2	385
		Cassard (C)	1897	»	A	3.952	9.500	19,2	624	»	6	»	31	2	385
		D'Assas (I.P.)	1897	»	A	3.952	9.500	19,2	614	»	6	»	31	2	393
		Catinat (I.P.)	1898	»	A	4.065	9.000	19	568	»	6	»	28	2	384
		Protet (I.P.)	1899	»	A	4.065	9.000	19	568	»	6	»	28	2	384
2	CROISEURS de 3e cl.	*Galilée* (R)	1897	»	A	2.317	6.400	20	226	»	4	»	28	2	248
		Lavoisier (R)	1898	»	A	2.317	6.400	20	226	»	4	»	20	2	248
3	AVISOS de 1re cl.	*Kersaint* (R)	1898	»	A	1.243	2.200	15	199	»	»	»	13	»	101
		Dunois (C)	1899	»	A	896	6.400	23	137	»	»	»	12	»	128
		La Hire (C)	1899	»	A	896	6.400	23	137	»	»	»	12	»	128
1	AVISO-TORPILLEUR	M1 (I.P.)	1898	»	A	375	?	26	?	»	»	»	8	1	60
2	TORPILLEURS de haute mer	*Mangini* (I.P.)	1896	»	A	129	2.100	25	18	»	»	»	2	2	32
		Cyclone (I.P.)	1897	»	A	?	?	30	?	»	»	»	2	?	?
7	TORPILLEURS de 1re cl.	201 à 205 (I.P.) = 5	1897	»	A	85	1.500	23,5	10	»	»	»	2	2	23
		P5 et P26 (I.P.) = 5	1898	»	A	85	1.500	23,5	10	»	»	»	2	2	23
6	TORPILLEURS à embarquer	D,E,F,G,H,I (I.P.) = 6	1896	»	A	14	225	18	0,7	»	»	»	»	1	7
1	BATEAU sous-marin	*Morse* (C)	1897	»	Br	146	»	13	»	»	»	»	»	1	9

(1) B, C, L, R, T = construit dans les arsenaux (Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort, Toulon). I. P. = construit par l'industri
(2) Plus 10 torpilleurs à embarquer.

2 gabares, 1 allège, 2 chaloupes et 13 citernes; 88 à voiles : 49 bugalets, 6 gabares, 9 allèges, 2 chaloupes, 3 gardes-pêche, 18 citernes et 1 usine d'électricité. II. Bâtiments condamnés. 63, qui se répartissent ainsi comme affectation : 16 casernes, 13 postes d'amarrage, 12 charbonnières, 4 corps de garde, 3 écoles et dépôts de mousses, 1 atelier flottant, 1 bâtiment amiral, 1 prison, 1 magasin, 1 allège, 1 usine d'électricité, 1 chaloupe, 1 mâture flottante, 1 dépôt, 1 ponton, 5 sans destination. Des bâtiments condamnés servent, en outre, de pontons-navires centraux pour le service de la défense mobile et de pontons-écoles.

Liste complète de la flotte. — Le tableau ci-dessus (pp. 157 à 159) donne la liste des navires de la flotte française en service, en réserve, en essais, en montage et en chantiers au début de l'année 1896. Il complète les indications fournies plus haut à propos de chaque type. Il ne comprend, d'ailleurs, que les bâtiments appartenant à des catégories appelées à jouer un rôle efficace dans une guerre maritime; les petits avisos de 2e et 3e classe, les canonnières non cuirassées, les transports, les canots, les bâtiments de servitude en sont exclus. Les bâtiments qui, tout en continuant à être maintenus sur la liste officielle de la flotte, constituent à raison de leur âge ou de leur mode de construction, des non-valeurs militaires et qui se trouvent par suite condamnés à un prochain remplacement, ont leur nom précédé d'un astérisque. Pour les navires en essais, en montage et en chantiers, la date de mise en service a été empruntée aux annexes du budget de 1896 ; lorsqu'il s'agit de grands navires, elle est postérieure de dix-huit mois à trois ans à celle du lancement. La force de la machine et la vitesse sont indiquées au *tirage forcé :* d'après les essais si le bâtiment est en service, d'après les prévisions du projet s'il n'est pas achevé. Le *tirage naturel* est approximativement les 8/10 du tirage forcé. La *vitesse de route* est inférieure de 1/10 environ à celle que donne le tirage naturel. Lorsque le navire n'est pas doublé, cinq à six mois de mer sans nettoyage lui font perdre 2/10 environ de sa vitesse; dix à douze mois, 4/10. L'approvisionnement en charbon correspond à la contenance normale des soutes ; il peut être considérablement augmenté en les bondant. L'effectif de l'équipage est l'effectif complet de combat, officiers et hommes compris.

Programme de la flotte. — Les transformations profondes et incessantes de la science navale font obstacle à l'établissement de plans de reconstitution à échéance quelque peu éloignée. Néanmoins l'état-major général de la marine a élaboré à diverses reprises des programmes dits décennaux. Le dernier, qui date du 1er nov. 1894 et qui diffère déjà notablement, au moins dans ses détails, de celui arrêté en 1891, prévoit : 1° des escadres d'Europe; 2° une défense spéciale des côtes; 3° une flotte d'outre-mer; 4° des bâtiments de flottille destinés également aux mers lointaines. Il comporte les bâtiments suivants. *Flotte d'Europe :* 24 cuirassés d'escadre (4 escadres de 6 cuirassés chacune), 12 croiseurs de 1re classe, 2 croiseurs de 1re classe extra-rapides, 12 croiseurs de 2e classe, 12 croiseurs de 3e classe, 1 croiseur porte-torpilleurs, 12 croiseurs contre-torpilleurs, 16 torpilleurs de haute mer, 8 torpilleurs embarqués. *Défense des côtes :* 14 cuirassés gardes-côtes, 30 avisos-torpilleurs, 200 torpilleurs de 1re classe. *Flotte des mers lointaines :* 10 croiseurs de 1re classe (croiseurs amiraux), 12 croiseurs de 2e classe, 12 croiseurs de 3e classe, 12 avisos de 1re classe, 12 canonnières cuirassées. *Bâtiments de flottille :* 12 avisos de 2e classe, 4 avisos de 3e classe, 22 chaloupes canonnières. En tenant compte des bâtiments encore susceptibles d'un bon service et de ceux en achèvement à flot ou en chantiers, il nous manquerait: 5 cuirassés d'escadre, 13 croiseurs de 1re classe, 7 de 2e classe, 12 de 3e classe, 3 croiseurs contre-torpilleurs, 8 avisos de 1re classe, 7 canonnières cuirassées, 20 avisos-torpilleurs, 6 torpilleurs de haute mer, 42 torpilleurs de 1re classe et une trentaine de bâtiments de flottille, soit en tout plus de 150 bâtiments, qui devraient être terminés en 1904. La dépense est évaluée pour les constructions à entreprendre à 521 millions, auxquels il convient d'ajouter 186 millions pour l'achèvement des constructions en cours d'entreprise et 150 millions pour la mise en chantiers, à partir de 1900, de navires nouveaux en remplacement de ceux qui, comptés comme encore bons, seront devenus hors d'usage en 1904. Au total et en chiffre rond, 850 millions (armement non compris), soit 85 millions par an pendant dix années. Or, le budget des constructions neuves ne s'élève, pour 1896, qu'à 77 millions et, dans le projet de 1897, qu'à 73 millions. Le programme de 1894 a rencontré, en effet, dans le Parlement, une vive opposition. On lui reproche notamment, outre ses proportions dispendieuses, de faire une part trop grande aux flottes lointaines, au détriment de notre sécurité territoriale. Il est douteux, dans ces conditions, qu'il soit intégralement réalisé. Il semble, néanmoins, devoir être pour quelque temps et dans ses grandes lignes le but des efforts de notre amirauté et, à ce titre, il était intéressant de le faire connaître.

VI. ARTILLERIE. — **Canons.** — La marine française se borne généralement à acheter à l'industrie privée (usines du Creusot, de Rive-de-Gier, de Saint-Chamond, etc.) le métal de ses canons, qu'elle usine ensuite dans sa fonderie de Ruelle. Elle a aussi recours à la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, qui a installé dans ses ateliers du Havre, pour l'exploitation du système Canet, dont elle est concessionnaire, un colossal outillage d'artillerie la mettant à même de confectionner, à elle seule, tout le matériel de bord et de côte, et qui lui a fourni un grand nombre de canons, affûts, tourelles, projectiles, surtout de canons à tir rapide. De même, les canons-revolvers et les mitrailleuses, qui sont des types Hotchkiss et Maxim, ne sont pas construits par elle, mais proviennent de ces deux maisons.

On trouvera aux art. BOUCHE À FEU, CANON et FERMETURE des détails sur la fabrication et des renseignements généraux sur les différents modèles des pièces de marine. Nous les complétons par un tableau, dont les chiffres sont empruntés à l'*Aide-Mémoire* de Durassier et Valentino (éd. 1896) et qui donne, pour tous les calibres, les éléments principaux des deux derniers modèles mis en service ou en cours de fabrication. Il convient, d'ailleurs, de faire observer qu'à l'ancienne désignation en centimètres, qui n'était qu'approximative, a été substituée une désignation plus précise en millimètres. La pièce de 42 (42 centim. de diamètre intérieur) est ainsi devenue la pièce de 420, la pièce de 27 celle de 274,4.

DÉSIGNATION Calibre	DÉSIGNATION Modèle	Métal	Longueur	Poids du canon	Poids de la charge	Poids du projectile	Vitesse initiale	Pénétration (2)
mm.	année	(1)	mèt.	tonnes	kil.	kil.	mèt.	cm. (2)
				CANONS-CULASSE				
420	1875	A	9,2	75	274	780	580	85
370	1875-79	A	10,5	76	104	560	600	90
340	*1887	A	14,3	58	110	420	780	90
340	nouv.	A	»	77	110	400	800	80
320	1870-81	FA	8	43	113	345	550	55
320	*1870-84	FA	9,6	48	139	345	605	70

* Pièces servant à la défense des côtes.

(1) A = acier. FA = fonte et acier. B = bronze mandriné.

(2) Dans une cuirasse de fer forgé, à bout portant. Dans l'acier, $\frac{1}{5}$ en moins environ.

Désignation		Métal	Longueur	Poids du canon	Poids de la charge	Poids du projectile	Vitesse initiale	Pénétration
Calibre	Modèle							
mm.	année	(1)	mèt.	tonnes	kil.	kil.	mèt.	cm.
CANONS-CULASSE								
305	»	FA	12,2	49	»	292	800	85
300	1887	A	13,5	45	»	284	800	70
274	1884	A	8,2	28	91	216	600	»
	1887	A	12,3	35	91	216	600	64
240	1887	A	10	21	47	144	700	»
	1893	A	»	»	»	»	800	55
194	**1870	FA	3,8	8	16	75	448	20
	1887	A	8,7	11	20	75	800	45
164	1891	A	14,8	»	»	»	800	45
	1893	»	»	»	»	»	1.200	»
138	1891	A	»	»	»	»	»	»
	nouv.	A	»	»	»	»	»	»
100	1881	A	2,6	1,2	4,5	14	510	20
	nouv.	»	»	1,5	»	14	760	30
90	**1870	B	2,0	0,6	1,6	8	455	»
	**1881	A	2,0	0,5	1,6	8	455	12
65	1870	B	1,0	0,1	0,4	3	346	»
	1881	A	1,0	0,1	0,4	3	346	»
CANONS A TIR RAPIDE								
164	1887	A	7,4	6	12	45	800	33
	1891	A	7,4	7	14	45	800	»
139	1888	A	6,2	4	7	30	800	»
	1891	A	6,2	4	7	30	800	»
100	1891	A	4,5	1,5	»	14	740	30
	Canet	A	5,5	»	»	14	800	30
65	1891	A	3,2	0,5	0,9	4	715	18
47	Hotchkiss	A	1,9	0,2	0,2	1,5	610	10
37	Hotchkiss	A	0,7	»	»	0,4	402	3
CANONS-REVOLVERS								
47	Hotchkiss	A	1,2	0,6	0,2	1,1	444	5
37	Hotchkiss	A	0,7	2,1	0,1	0,4	402	3

** Pièces servant à bord et à la défense des côtes.
(1) A = acier. FA = fonte et acier. B = bronze mandriné.

Les autres modèles encore en service sont : 1° Canons-culasse. 240 millim., mod. 1884; 164 millim., mod. 1870, 1881 léger, 1881 lourd, 1884 ; 138 millim., mod. 1870, 1870 modifié, 1881, 1884, 1887 ; 100 millim., mod. 1875, 1875 modifié. — 2° Canons à tir rapide. 164 millim., mod. 1881, 1884 ; 139 millim., mod. 1881, 1881 modifié, 1884, 1887 ; 100 millim., mod. 1881, 1889. Beaucoup de ces modèles sont relégués dans la réserve des arsenaux. Sur les bâtiments nouveaux, l'artillerie est à peu près exclusivement composée de canons-culasse de 305 millim., 274 millim., 194 millim., et de canons-revolvers des divers calibres, les uns et les autres des derniers modèles, naturellement. A l'encontre de la plupart des autres marines (anglaise, italienne, américaine, etc.), la marine française, de même que la marine allemande, n'a plus en service aucune pièce se chargeant par la bouche.

Projectiles. — Ils comprennent des *boulets* ogivaux massifs et des *obus* en fonte dure ordinaire, des obus de rupture en acier, des *shrapnells* ou obus à balles et des *boîtes à mitraille* (V. tous ces mots). Les obus sont remplis, les uns de poudre noire, les autres d'explosifs puissants, et sont munis de fusées à temps ou à percussion. Le montage se compose d'un bourrelet avant en fonte et d'une ceinture arrière en cuivre.

Poudres. — Les poudres employées sont : les poudres françaises de Sevran-Livry, d'Angoulême et du Bouchet (A 8/11 paraffinée, A 13/20, A 26/34, A 30/40), les poudres belges de Wetteren (W 13/16, W 25/30, W 30/38), les poudres prismatiques brunes, la poudre à canon C^2, la poudre R. S. (canons-revolvers), enfin les poudres sans fumée des types B, B. N. et cordite.

Affûts (V. Affût).

Tourelles (V. Tourelle).

Torpilles (V. Torpille).

Armes portatives. — L'infanterie de marine est armée, de même que l'infanterie de ligne, du fusil Lebel, mod. 1886. Les fusiliers de la flotte ont aussi le fusil Lebel; les autres matelots, un pistolet-revolver mod. 1870 ; le fusil Kropatschek n'est plus en service (V. Fusil, t. XVIII, pp. 298 et 299). Le rôle de la mousqueterie dans le combat sur mer devient, du reste, de plus en plus effacé.

VII. Défense des côtes. — La défense du littoral de la France (2,750 kil. environ) a été réorganisée par le décret-règlement du 17 févr. 1894. Le littoral est partagé en 19 secteurs côtiers. 1. Dunkerque (de la frontière au cap Gris-Nez). 2. Abbeville (du cap Gris-Nez à l'embouchure de la Scie). 3. Le Havre (de la Scie à la Dives). 4. Cherbourg (de la Dives à l'Ay). 5. Saint-Malo (de l'Ay au cap Fréhel). 6. Saint-Brieuc (du cap Fréhel au Douron). 7. Brest (du Douron à l'Aven). 8. Lorient (de l'Aven à la pointe du Grand-Mont). 9. Saint-Nazaire (de la pointe du Grand-Mont au détroit de Fromentine). 10. Les Sables-d'Olonne (du détroit de Fromentine à la pointe du Grouin-du-Cou). 11. Rochefort (du Grouin-du-Cou à la Seudre). 12. Royan (de la Seudre au bassin d'Arcachon inclusivement). 13. Bayonne (du bassin d'Arcachon à la frontière). 14. Perpignan (de la frontière à l'Aude). 15. Cette (de l'Aude au Grau-du-Roi). 16. Marseille (du Grau-du-Roi à la Sèche-d'Alon). 17. Toulon (de la Sèche-d'Alon au cap Nègre). 18. Antibes (du cap Nègre au Var). 19. Nice (du Var à la frontière). Le littoral de la Corse et celui d'Algérie-Tunisie forment deux autres secteurs. Un officier général ou supérieur de la marine a le commandement des secteurs autres que ceux de Dunkerque, Bayonne, Perpignan, Antibes et Nice, qui ont à leur tête un officier général ou supérieur de l'armée de terre. Les commandants appartenant à l'armée de mer ont pour adjoint un officier supérieur de l'armée de terre et sont sous les ordres des préfets maritimes. Les commandants appartenant à l'armée de terre ont pour adjoint un officier supérieur de la marine et relèvent : de l'administration de la guerre en ce qui concerne la défense des places où ils siègent, des préfets maritimes pour le reste du littoral. Ces deux règles souffrent toutefois quelques exceptions. Le commandant du secteur d'Antibes, qui appartient à l'armée de terre, est sous l'autorité exclusive du commandant en chef du XV[e] corps. Le commandant du secteur de Marseille, qui est un officier de marine, est sous les ordres du même commandant en chef en ce qui concerne cette place, du préfet maritime de Toulon pour le reste du littoral. Les commandants des secteurs de la Corse et d'Algérie-Tunisie, qui sont des marins, relèvent, l'un du gouverneur de l'île, l'autre du commandant du XIX[e] corps. Les commandants de secteur ont sous leur autorité les divers éléments dont dispose la défense du littoral : 1° brigades côtières et unités actives des douanes ; 2° troupes de la guerre spécialement mobilisées en vue de la défense des côtes (200,000 hommes environ) ; 3° troupes de la marine affectées au secteur ; 4° éléments de la défense fixe (forts et batteries des côtes, sémaphores, torpilles fixes et automobiles, etc.); 5° éléments de la défense mobile (gardes-côtes, torpilleurs, croiseurs, etc.). Tout ce qui concerne le matériel de torpilleurs (1[re], 2[e] et 3[e] classes) et de torpilles affecté à la défense fixe et à la défense mobile est placé, en temps de paix, dans les attributions du service des défenses sous-marines (V. Défense, t. XIII, p. 1113). Ce service a été réorganisé par le décret du 2 juil. 1893 et l'arrêté ministériel du 15 juil. 1893. Il a à sa tête, dans chaque arrondissement maritime, un capitaine de vaisseau directeur. Un navire condamné et transformé en ponton sert dans chaque port de guerre de bâtiment central de la

défense mobile. Les torpilleurs de l'arrondissement sont en réserve dans le port. Toutefois, le port de commerce de Dunkerque est doté d'une façon permanente de 4 torpilleurs et d'une canonnière cuirassée, la Corse de 7 torpilleurs, l'Algérie d'un aviso-torpilleur et de 9 torpilleurs, la Tunisie d'un contre-torpilleur et d'un torpilleur. L'extension de cette mesure aux principaux ports de commerce a été fréquemment réclamée.

Le partage de la défense du littoral entre les départements de la marine et de la guerre a été l'objet de vives critiques au sein du Parlement et dans le monde maritime. Des confusions de pouvoir et des froissements sont à redouter. Le cabinet Bourgeois avait préparé un projet qui confiait le soin exclusif de la défense des côtes à la marine, en même temps qu'il rattachait à la guerre les troupes coloniales dites de marine. Il a été renversé (avr. 1896) avant d'avoir pu en poursuivre la réalisation.

VIII. SERVICES DIVERS. — **Approvisionnements.** — Le service des approvisionnements a pour mission précise d'assurer tous les besoins des constructions navales, de l'artillerie, des travaux hydrauliques, de l'habillement, du couchage, du campement, les besoins des ports et des bâtiments en imprimés et reliures, les besoins des bâtiments en tabac et savon ; mais il n'est pas chargé de l'approvisionnement en vivres, qui incombe à un service spécial, celui des subsistances (V. ci-après). L'un et l'autre doivent d'ailleurs pouvoir satisfaire non seulement aux besoins du service courant (stock de consommation), mais aussi à ceux d'une mobilisation subite et prolongée (stock de guerre). Le stock de consommation est réglé, au moins en principe, d'après la consommation d'une année pour le matériel proprement dit, de trois mois pour les vivres. Le stock de guerre a des bases d'établissement beaucoup plus complexes et en partie tenues secrètes. Il est renouvelé par la mise en consommation de ses approvisionnements, d'où un mouvement incessant entre les deux stocks, qui ne sont distincts que sur le papier.

Nous avons déjà signalé, en traitant du personnel, les différentes catégories de fonctionnaires et d'agents préposées au service des approvisionnements. Le cadre de cet article ne nous permet ni d'entrer dans le détail des règles nombreuses qui président aux achats (adjudications, marchés de gré à gré, réception, payement), aux cessions de service à service ou de ministère à ministère, aux envois de port à port, ni surtout de donner l'énumération de toutes les matières qui sont employées, brutes ou ouvrées, dans les différents services de la marine et qui se trouvent, les unes en service à bord des bâtiments, dans les forts et batteries, dans les arsenaux, dans les établissements hors des ports, dans les dépôts, les autres en réserve dans les magasins généraux et particuliers ; leur nomenclature comprend en effet plus de 30,000 articles. Nous nous bornerons à quelques renseignements généraux. La loi de finances fixe chaque année le minimum et le maximum, *en valeurs*, des approvisionnements que le ministre de la marine est autorisé à entretenir dans les magasins pour les besoins du service courant. Dans les derniers budgets, ces limites extrêmes étaient, vivres compris : 62 millions de fr. et 113,600,000 fr. (4 millions de fr. et 8 millions de fr. pour les vivres). En réalité, les approvisionnements du service courant, qui devraient correspondre approximativement à la consommation d'une année, présentent toujours, pour certains articles, des excédents considérables, tandis que, pour d'autres, les stocks sont en déficit. Quant à la réserve de guerre, elle avait au 1er janv. 1895 une valeur de 140 millions de fr.

Au 1er janv. 1892, la valeur du matériel des deux catégories, stocks de consommation et de guerre, qui existait dans les magasins généraux et particuliers de la métropole, s'élevait, d'après le *compte général du matériel* publié en 1896 par le ministère de la marine, à 225 millions de fr. (vivres compris), auxquels il convient d'ajouter 12,500,000 fr. de matériel en réserve dans les dépôts établis hors du territoire continental et 8,750,000 fr. de matériel en cours de confection ou de transformation. D'autre part, le matériel en service à la même date était évalué 342,250,000 fr. La valeur totale du matériel tant en réserve qu'en service était donc de 588,500,000 fr.

Subsistances. — Le service des subsistances n'est que le complément du précédent. Il assure la constitution et la garde de l'approvisionnement en vivres, en même temps que la délivrance régulière de ceux-ci au personnel y ayant droit. Il se procure les denrées soit par des achats directs, soit au moyen de manutentions. De même que le service des approvisionnements, il a à pourvoir aux besoins de la consommation courante et à ceux d'une mobilisation éventuelle. La base de ses prévisions est le régime alimentaire, c.-à-d. la composition des rations. Elle a été réglée en dernier lieu par le décret du 11 déc. 1893. Les rations sont de trois sortes : la *ration de journalier*, qui est délivrée sur les bâtiments en rade dans les ports de France et d'Algérie, la ration à la mer ou *ration de campagne*, la *ration à terre*. Les deux premières rations sont dues, en sus de la solde, au personnel embarqué de tout grade ; la ration à terre n'est due qu'aux officiers-mariniers, quartiers-maîtres et matelots : les officiers en service à terre ne touchent pas de vivres.

Voici quelle est la composition normale de la ration à la mer ou *ration de campagne :*

Pour les trois repas		Pain blanc	550 gr.
		Biscuit	180 —
		Vin	50 centil.
		Poivre	0 gr. 10
		Sel	16 gr.
		Moutarde	1 —
		Vinaigre	8 millil.
Déjeuner		Spiritueux	3 centil.
		Café	20 gr.
		Sucre	20 —
Dîners	N° 1	Viande fraîche	300 —
		Légumes verts	0 fr. 03
	N° 2	Viande conservée	200 gr.
		Pommes de terre	250 —
		Graisse	6 —
		Légumes verts	0 fr. 01
	N° 3	Porc salé	200 gr.
		Pommes de terre	250 —
		Légumes verts	0 fr. 01
	N° 4	Conserves de poisson	80 gr.
		Pommes de terre	250 —
		Graisse	6 gr.
		Légumes verts	0 fr. 01
Soupers	N° 1	Viande conservée	100 gr.
		Pommes de terre	250 —
		Graisse	6 —
		Légumes verts	0 fr. 01
	N° 2	Porc salé	100 gr.
		Pommes de terre	250 —
		Légumes verts	0 fr. 01
	N° 3	Viande fraîche	100 gr.
		Pommes de terre	250 —
		Légumes verts	0 fr. 01

Il y a, comme on voit, quatre menus différents par semaine pour le dîner (n° 4 le vendredi), trois pour le souper. Chaque centime de légumes verts peut être remplacé par 5 gr. de légumes desséchés, les 250 gr. de pommes de terre par 60 gr. de légumes secs ou de riz, les 6 gr. de graisse par 4 gr. d'huile. La *ration de journalier* et la *ration à terre* ne diffèrent que très peu de la *ration de campagne*. Le personnel de la machine et les équipages

des torpilleurs reçoivent en supplément : par quart de quatre heures, 25 centil. de vin et 200 gr. de pain ; par jour, 10 gr. de café, 10 gr. de sucre et 1 centil. de spiritueux pour la confection d'une boisson hygiénique. Toutes les denrées peuvent être remplacées par une indemnité représentative en espèces, dont le montant est fixé annuellement par le ministre. A terre, dans les dépôts, et quelquefois à bord, les marins vivent sous le régime de l'*ordinaire* (V. ce mot).

Service de santé (V. ci-dessus, p. 143, et l'art. SANTÉ).

Justice maritime (V. CONSEIL NAUTIQUE, t. XII, p. 522).

Caisse des Invalides de la marine (V. ci-dessus, p. 130, et l'art. CAISSE, t. VIII, p. 821).

IX. COMPTABILITÉ ET BUDGET. — **Comptabilité.** — Dans la marine, comme dans tous les départements ministériels, l'administration des deniers de l'Etat est soumise à des règles fixes. Elles sont formulées dans l'ordonnance du 14 juin 1884 sur l'organisation des arsenaux, ports et établissements maritimes, dans l'instruction générale du 8 nov. 1889 sur la comptabilité des matières et dans le règlement du 14 janv. 1869 rendu en exécution du décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique (V. COMPTABILITÉ). Au ministère, les bureaux se divisent, au point de vue financier, en bureaux administrateurs, qui engagent les dépenses, et en bureaux comptables, qui font les ordonnancements et préparent le budget. Le contrôle central tient, en outre, le compte des dépenses engagées — prescrit par l'art. 59 de la loi du 26 déc. 1890. — Dans les cinq ports maritimes, le service de la comptabilité est plus complexe. A sa tête se trouve placé le commissaire général, qui est directeur de tous les services administratifs du port et qui a sous son autorité immédiate des officiers supérieurs du commissariat. Ceux-ci sont chefs des six *détails* administratifs : 1° approvisionnements (acquisition, administration et conservation du matériel proprement dit) ; 2° revues (administration des troupes et de tout le personnel entretenu non embarqué) ; 3° armements (administration du personnel des équipages à terre et de tout le personnel embarqué) ; 4° travaux (marchés, contrôle du personnel ouvrier et des matières mises en service ou en œuvre) ; 5° fonds et prisons (émission des mandats et ordres de dépenses des deniers mis à la disposition du port, comptes financiers, administration des prisons) ; 6° subsistances (acquisition, manutention et administration des denrées). Comptable à la fois des travaux, du personnel, des deniers et du matériel, le commissaire général intervient dans tous les actes où les intérêts du Trésor sont en jeu. C'est à lui que le ministre fait toutes les délégations de crédits, et aucun emploi n'en peut être effectué, aucune dépense ne peut être engagée sans sa participation. Par l'organe ou avec le concours des chefs des six détails, qui sont ses délégués, mais qui ont une responsabilité directe et personnelle chaque fois qu'ils sont légalement ou réglementairement qualifiés pour intervenir, il établit les prévisions de besoins, prépare les projets de marchés, les passe, les fait exécuter, en tient le compte ouvert, s'assure de la présence du personnel, constate ses droits aux diverses allocations, y fait donner satisfaction et en tient également le compte ouvert. Aucune créance contre le Trésor n'est admissible que constatée ou liquidée par le chef du détail compétent ; aucune somme ne sort des caisses des trésoriers-payeurs généraux, chargés de tous les payements, que sur ordonnancement du commissaire général lui-même, qui est seul ordonnateur secondaire des fonds du budget dans le port et qui en rend les comptes financiers. Les gardes-magasins, personnellement responsables des matières confiées à leur surveillance, relèvent également du commissaire général et sont comptables, au premier degré, envers les commissaires aux approvisionnements et aux subsistances, et envers lui. C'est encore lui qui, par l'organe du commissaire aux travaux, contrôle l'emploi des valeurs en service, la légalité des travaux et transformations, et surveille les issues ; c'est lui enfin qui vérifie les écritures de tous les détenteurs responsables, reçoit tous les comptes, les centralise et en établit la corrélation. Ces divers services fonctionnent sous la haute autorité du préfet maritime, assisté d'un conseil d'administration (V. ARSENAL, t. III, p. 1130), qui émet notamment des avis sur les comptes d'emploi de matières et de main-d'œuvre et sur la responsabilité des divers comptables. Quant au corps de l'inspection du contrôle, il n'est que juxtaposé à celui du commissariat et il se borne à signaler aux autorités compétentes, préfet maritime ou ministre, les irrégularités relevées. — Dans les ports secondaires et sous-arrondissements, l'organisation est plus simple. Le chef du service est en même temps ordonnateur : il a à la fois la délégation et l'emploi des crédits. Un ou plusieurs officiers du commissariat préparent, au-dessous de lui, les prévisions, les pièces comptables et les comptes. — Dans les établissements hors des ports, c'est le directeur de l'établissement qui est ordonnateur ; l'agent chargé des détails administratifs est entièrement sous sa dépendance, et lorsqu'il intervient dans la passation des marchés ou dans les opérations de recette et de liquidation, c'est comme son auxiliaire. — Dans les dépôts des équipages, un conseil d'administration, présidé par le commandant et composé de cinq ou sept membres, suivant l'importance du dépôt, est comptable des valeurs et chargé de l'arrêté définitif des comptes personnels. Le trésorier, qui est un officier du commissariat, est secrétaire du conseil. Il suit les comptes de créances de l'Etat et des hommes, et il est comptable des fonds destinés à être prochainement employés. Un autre officier du commissariat, également membre du conseil, l'officier d'habillement, est gardien des valeurs-matières. Enfin un commissaire aux armements, qui ne fait pas partie du conseil, paye les délégations, les isolés, etc., mais sous forme d'acomptes, ses opérations étant régularisées, au fur et à mesure, par le conseil. — A bord, le conseil d'administration n'est composé que de trois membres : le commandant, président ; le second, rapporteur, et l'officier d'administration embarqué, secrétaire, ce dernier cumulant d'ailleurs les fonctions de trésorier et d'officier d'habillement. Le conseil du bord n'est agent de comptabilité que pour les faits se passant à bord ; sauf pour le payement d'indigènes, il n'agit qu'à titre provisoire et ne paye que des acomptes. Quant aux faits qui se passent hors du bord : délégations, parfaits payements, etc., il n'a pas à s'en occuper ; le soin en incombe au commissaire aux armements du port d'attache, qui procède comme il a été dit plus haut. Sur les bâtiments qui ne comportent pas d'officier d'administration, le commandant est capitaine-comptable et réunit toutes les attributions du conseil d'administration.

Le commissaire général fait suivre sa comptabilité par le commissaire aux fonds (5e détail) qui tient à cet effet un certain nombre de registres : livre-journal des crédits délégués, livre d'enregistrement des droits des créanciers, livre-journal des mandats délivrés, livre de comptes ouverts par chapitre de dépenses, etc. Tous les mois, il envoie au ministre le bordereau financier ou bordereau des opérations exécutées depuis le commencement de l'exercice, le bordereau des payements effectués, les demandes de crédits, les états des droits constatés ; tous les trois mois, un état des reversements et un état des annulations, par chapitre et par exercice, un bordereau des produits de vente, un état spécial des dépenses liquidées à la charge du service des approvisionnements généraux ; tous les ans, les états des virements résultant de cessions entre services, le bordereau des crédits restés sans emploi, le bordereau des mandats émis et non payés, enfin l'état de développement des dépenses du port ou compte de l'ordonnateur, auquel sont jointes de nombreuses annexes et qui va se fondre dans le compte général et définitif du ministère. La concordance des termes de la comptabilité-matières avec le compte finan-

cier est établie à l'aide d'une des annexes précitées (état de corrélation du compte matériel avec le compte financier). — Les ordonnateurs des ports secondaires et des établissements hors des ports opèrent d'une façon analogue.

Budget. — Le budget de la marine est préparé et voté dans les mêmes conditions que ceux des autres ministères. On trouvera à cet égard des renseignements détaillés à l'art. BUDGET. Les seules particularités à signaler sont les suivantes. Les projets de budget sont obligatoirement accompagnés d'une liste de la flotte au 1er janvier, d'états détaillés faisant connaître l'emploi de la matière et de la main-d'œuvre, l'effectif du personnel dans les divers services, la valeur des approvisionnements en magasin, celle du matériel en service, les excédents et les déficits dans les stocks de consommation et de mobilisation, les dépenses par service, etc., enfin du rapport spécial détaillé de l'inspection des services administratifs. La loi de finances arrête, non seulement le montant des crédits alloués, mais encore la liste des constructions neuves que le ministre est autorisé à continuer ou à entreprendre dans l'année, ainsi que les maximums et minimums des approvisionnements à entretenir dans les magasins. C'est, d'ailleurs, dans les rapports de la sous-commission spéciale du budget et au cours de la discussion des crédits devant les Chambres, que les critiques contre l'administration de la marine sont le plus généralement formulées.

Dans les dernières années du second Empire, la France dépensait déjà pour sa marine des sommes considérables : 175 millions de fr. en 1868, 155 millions en 1869, 185 millions en 1870 (année de la guerre). Durant les premières années qui suivirent nos désastres, il y eut diminution : 121 millions en 1872, 130 millions en 1873, 128 millions en 1874, 130 millions en 1875. En 1876, il y eut une brusque augmentation : 142 millions. Depuis lors, la progression n'a guère cessé d'être croissante et en vingt ans, de 1876 à 1896, les dépenses ont à peu près doublé :

1877....	163.760.112	1887....	219.282.814
1878....	167.521.791	1888....	196.901.701
1879....	166.386.877	1889....	204.959.104
1880....	180.484.029	1890....	203.148.225
1881....	192.138.459	1891....	209.563.781
1882....	210.002.586	1892....	218.396.332
1883....	222.222.566	1893....	255.457.533
1884....	194.827.927	1894....	266.861.528
1885....	196.886.235	1895....	270.541.011
1886....	200.392.937	1896....	265.927.390

Dans ces chiffres ne sont compris ni le budget annexe de l'établissement des Invalides de la marine, ni le budget des colonies, qui, du reste, est distinct depuis 1879. Il faudrait en déduire aussi, pour avoir le montant exact des dépenses purement maritimes, les sommes afférentes aux troupes de la marine, qui font un service presque exclusivement colonial. Leur entretien, qui coûtait 10 millions en 1868, 13 millions en 1876, 15 millions en 1886, absorbe aujourd'hui 20 millions environ.

Pour l'exercice 1897, le projet de budget prévoit une dépense de 258,347,390 fr. dont 21,200,000 fr. pour les troupes de la marine. Nous n'entrerons pas dans le détail de la division par chapitres, qui est purement administrative. La répartition générale par services, d'après l'affectation du personnel et du matériel, offre plus d'intérêt.

Service central		3.118.234 fr.
Armements	Escadres	33.890.773 —
	Divisions navales	8.582.419 —
	Stations coloniales	1.214.088 —
	Défense mobile	8.350.648 —
	Navires-écoles	8.543.488 —
	Pêche, transpts, etc.	1.662.644 —
Navires en essais et en réserve		11.021.277 —
Dépôts des équipages		5.419.920 —
Bâtiments de servitude		3.254.288 —
Navires désarmés		1.226.433 —
Défense fixe, forts, batteries		3.812.817 —
Flotte en construction		83.452.690 —
Travaux hydrauliques		9.472.188 —
Services auxiliaires et services communs	Constructions navales	8.937.294 —
	Artillerie	7.761.860 —
	Torpilles	593.289 —
	Travaux hydrauliques	374.411 —
	Ports militaires	7.847.568 —
	Magasins	3.352.317 —
	Vivres	724.905 —
	Hôpitaux	2.870.964 —
	Justice militaire	475.138 —
	Ecoles à terre	3.277.511 —
	Ports secondaires et inscription maritime	1.992.970 —
	Electro-sémaphores	500.188 —
Troupes de la marine (non compris le personnel de l'artillerie affecté à la construction et à la garde du matériel naval [V. ci-dessus, p. 146])		19.707.111 —
Charges générales et dépenses non susceptibles de ventilation		17.084.782 —

X. TACTIQUE NAVALE (V. TACTIQUE).

XI. DROIT INTERNATIONAL (V. COURSE, MER, NATIONALITÉ, NAVIGATION, NEUTRALITÉ, PAVILLON, PRISE, VISITE).

XII. MARINES ÉTRANGÈRES. — Les marines du monde entier se sont développées depuis un quart de siècle avec une extrême rapidité. Après l'Italie et l'Allemagne, la Russie et l'Espagne en Europe, les Etats-Unis, le Chili et le Brésil en Amérique, le Japon et la Chine en Asie, ont triplé, quadruplé même le déplacement total de leur flotte, malgré la cherté chaque jour croissante de la tonne

BUDGETS DES SIX GRANDES PUISSANCES MARITIMES (en francs) (1)

ANNÉES (2)	ANGLETERRE	FRANCE	RUSSIE	ITALIE	ALLEMAGNE	ÉTATS-UNIS
1871	247.512.000	185.506.000	48.479.000	25.773.000	30.664.000	»
1876	276.586.000	142.121.000	68.855.000	36.677.000	32.297.000	»
1886	316.512.000	200.392.000	108.365.000	79.856.000	52.924.000	»
1896	467.525.000	265.927.000	151.039.000	92.863.000	100.776.000	154.003.000
1897 (3)	545 575.000	258.347.000	160.464.000	91.058.000	108.359.000	153.883.000

(1) La livre sterling est comptée 25 fr., le rouble 2,75 (valeur réelle), le marc 1,25, le dollar 5,25.
(2) Pour l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne, où l'exercice financier commence le 1er juillet, 1871 = 1870-71, 1876 = 1875-76, etc.
(3) Chiffres des projets de budget.

de navire. Les puissances de second ordre ont suivi le mouvement, toutes proportions gardées, et la Belgique est aujourd'hui la seule nation qui ayant une côte maritime (68 kil.) et un grand port de commerce, ne possède aucun bâtiment de guerre.

Dans cette étude des marines étrangères, qui sera suivie d'un résumé récapitulatif et comparatif de toutes les flottes, nous insisterons d'une façon toute spéciale sur la marine anglaise, qui exerce, comme organisation et comme matériel, une influence prépondérante; sur la marine russe, qui peut se trouver appelée à opérer avec la nôtre; sur les marines des trois puissances de la Triple-Alliance, que nous grouperons; sur la marine des Etats-Unis. Les marines de second et de troisième ordre seront traitées plus brièvement et dans l'ordre suivant : Espagne, Hollande, Grèce, Turquie, Danemark, Suède et Norvège, Portugal, Japon, Chine, République Argentine, Brésil, Chili, Australie, qui ne comptent qu'un très petit nombre de bâtiments. Les autres seront simplement mentionnées sous la rubrique : *diverses*.

Le tableau ci-après, qui donne la correspondance des grades dans les états-majors des principales marines, évitera de nombreuses redites.

CORRESPONDANCE DES GRADES DANS LES PRINCIPALES MARINES (officiers de vaisseau)

FRANCE	ALLEMAGNE	ANGLETERRE	AUTRICHE	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	ITALIE	RUSSIE
»	»	Adm. of the fleet	»	»	»	»	General-admiral
Amiral	Admiral	Admiral	Admiral	Almirante	Admiral	Ammiraglio	Admiral
Vice-amiral	Vice-admiral	Vice-admiral	Vice-admiral	Vice-almirante	Vice-admiral	Vice-ammir.	Vice-admiral
Contre-amiral	Contre-admiral	Rear-admiral	Contre-amiral	Contre-almirante	Rear-admiral	Contr'ammir.	Kontre-admiral
»	»	(1) »	»	»	Commodore	»	»
Capit. de vaisseau	Kapitän zur see	Captain	Linienschiffskapitän	Capitan de navio	Captain	Capitano di vascello	Kapitan 1° ranga
Capit. de frégate	»	Commander	Fregattenkapitän	Capitan de fragata	Commander	Capitano di fregata	Kapitan 2° ranga
»	Korvettenkapitän	»	Korvettenkapitän	»	Lieuten.-commander	Capitano di corvetta	»
Lieut. de vaisseau	Kapitänlieutenant	Lieutenant	Linienschiffslieutent	Teniente de navio	Lieutenant	Tenente di vascello	Leitenant
Enseigne	Lieutenant zur see	Sub-lieutenant	Linienschiffsfähnrich.	Alférez de navio	Ensign	Sotto-tenente	Michman
Aspirant de 1re cl.	Unterlieut. zur see	Midshipman	Seekadett 1. cl.	Guardia-marina	Nav.cad. at sea	Guardia-marina	Guarde-marin
— 2e cl.	Seekadett	»	Seekadett 2. cl.	»	»	»	»
Elève	Kadett	Naval cadet	Seeaspirant	Aspirante	Naval cadet	Allievo	Morskoï-vospitamrik

(1) En Angleterre, le titre de *commodore* n'est pas un grade spécial. Il est donné au *captain* pourvu d'un commandement.

Angleterre. — Maîtresse incontestée de la mer depuis un siècle, l'Angleterre a redoublé d'efforts dans ces dernières années pour fortifier encore cette situation. Il semble qu'elle veuille être en mesure de tenir tête, le cas échéant, à une coalition de toutes les marines du monde, et, sous la pression de ses hommes politiques qui jettent un continuel cri d'alarme, elle fait pour l'accroissement, le renouvellement et l'entretien de sa flotte, des sacrifices de plus en plus considérables, qui ruineraient vite tout autre pays, mais qui ne se traduisent dans son budget à excédents constants que par un ralentissement de l'amortissement de la dette. Elle n'a pas, d'ailleurs, à protéger, comme les autres grandes puissances, des frontières continentales, et elle se trouve placée, au double point de vue économique et industriel, dans les meilleures conditions pour faire produire aux sommes consacrées à sa marine le maximum d'effet utile.

ORGANISATION. — La haute direction est exercée par le conseil d'amirauté (*board of Admiralty*), qui établit tous les règlements, ordonne tous les mouvements de personnel et de matériel, décide de tous les plans de construction. Il comprend huit membres : les six lords et les deux secrétaires de l'amirauté. Les six lords sont : le *first Lord* (premier lord), qui fait partie du Conseil privé et est responsable devant les Chambres ; le *senior naval Lord*, qui a dans ses attributions les navires armés, la distribution de la flotte, la discipline générale ; le *third Lord* (troisième lord), qui est chargé de la construction des navires et de la direction des chantiers ; le *junior naval Lord*, qui est préposé aux approvisionnements et transports ; le *Lord controller*, qui approuve les plans des navires et dirige le matériel ; le *civil Lord*, qui est chargé des finances. Le premier et le sixième lord sont choisis dans le Parlement, en dehors de la marine ; les quatre autres sont des officiers généraux de la flotte. Le premier secrétaire (*parliamentary secretary*) s'occupe des questions financières et des rapports avec le Parlement ; il suit la fortune des cabinets. Le deuxième secrétaire (*permanent secretary*) signe la correspondance et dirige l'administration intérieure, ainsi que le secrétariat du ministère. Les services de l'administration centrale, qui occupent plus de 500 employés, sont groupés en 9 départements : services généraux de la flotte (secrétariat, informations navales, bureau des réserves), hydrographie, contrôle du matériel (constructions navales, artillerie, torpilles), travaux hydrauliques et bâtiments civils, comptabilité générale, achats et contrats, vivres, service de santé, transports.

Le littoral de la métropole est divisé en trois grands commandements correspondant à nos arrondissements maritimes : Portsmouth, Devonport et Sheerness-Chatham. Chacun a à sa tête un amiral ou un vice-amiral commandant en chef, dont les attributions sont analogues à celles de nos préfets maritimes et qui a sous ses ordres un *superintendant* ou major de la flotte (contre-amiral ou capitaine), un directeur des constructions navales, un directeur du port, un chef du magasin central, un commissaire général et un directeur médical. La création d'un quatrième grand port de guerre, à Douvres, est décidée. Les établissements de la marine (arsenaux) sont au nombre de huit, dont quatre de 1re classe : Portsmouth, Devonport, Sheerness, Chatham, et quatre de 2e classe : Deptford, Woolwich, Pembroke, Haulbowline. Il y a en outre aux colonies quinze dépôts, dont quelques-uns, celui d'Esquimalt notamment, constituent de véritables arsenaux : Gibraltar, Malte, Halifax, Bermudes, Antigoa, Jamaïque, Ascension, Sierra-Leone, cap de Bonne-Espérance, Trinkmali, Singapour, Esquimalt, Hong-Kong, Queenstown, Sydney. La flotte armée forme les escadres et divisions ci-après :

Manche, Méditerranée et mer Rouge, Amérique et Antilles, Pacifique, Amérique du Sud (côte S.-E.), Chine, Indes orientales, Australie, cap de Bonne-Espérance.

Personnel. — *Officiers de vaisseau*. Les officiers de la marine anglaise se divisent en deux catégories, les officiers militaires : officiers de vaisseau et *warrant-officers*, et les officiers civils : mécaniciens, ingénieurs, médecins, commissaires, professeurs, aumôniers, maîtres principaux des arsenaux. Dans les commissions qui comprennent des officiers militaires et des officiers civils, c'est toujours un officier militaire qui préside, alors même qu'il s'y trouverait des officiers civils plus élevés en grade.

Sauf 100 officiers de la marine marchande admis exceptionnellement en 1895 dans la marine militaire comme *lieutenants* et *sub-lieutenants*, tous les officiers de vaisseau proviennent de l'école des *naval cadets* de Dartmouth, qui est installée à bord de la *Britannia*, mais qu'il est question de remplacer par une école à terre. Les élèves y entrent de douze ans et demi à quatorze ans, à la suite d'un concours fermé. Ils y passent trois années, dont une à la mer, et sont nommés *midshipmen* (aspirants). Après quatre nouvelles années d'embarquement et leur promotion au grade de *sub-lieutenant*, ils vont suivre pendant six mois les cours de navigation du collège de Greenwich, qui sert aussi d'école supérieure de guerre, pendant trois mois ceux du vaisseau-école de canonnage l'*Excellent*, subissent à la suite de chacune de ces trois périodes un examen et reçoivent des certificats qui les élèvent indistinctement au grade de lieutenant, mais qui sont revêtus d'une note (1re, 2e ou 3e classe) exerçant une grande influence sur leur carrière ultérieure. Ils ont alors généralement de vingt-deux à vingt-quatre ans. Quatre années de mer comme *lieutenant* (deux années en cas d'action d'éclat) suffisent pour pouvoir être promu *commander*, deux années comme *commander* pour pouvoir être promu *captain*. L'avancement à ces deux grades a lieu, du reste, exclusivement au choix et il n'est pas rare de voir des *captains* de trente-six à quarante ans. Les grades d'amiraux ne sont donnés, au contraire, qu'à l'ancienneté.

Le tableau ci-après fait connaître pour chaque grade l'effectif du cadre actif des officiers de vaisseau tel que l'a fixé l'ordonnance du 29 juil. 1895, leur solde d'embarquement et l'âge de leur retraite obligatoire.

	EFFECTIF	SOLDE d'embarquement	AGE de la retraite obligatoire
		fr.	ans
Admiral of the fleet....	3	54.750	65
Admiral................	10	45.265	65
Vice-admiral...........	20	34.500	65
Rear-admiral...........	35	27.375	60
Captain. 1re cl.......	50	15.055	55
Captain. 2e cl.......	50	12.545	55
Captain. 3e cl......	108	10.250	55
Commander...........	304	9.125	50
Lieutenant............	874	4.560	45
Sub-lieutenant.........	276	2.280	40
Midshipman...........	»	800	»
Naval cadet...........	»	456	»

Le nombre des *midshipmen*, qui varie avec l'importance des promotions, était de 387 en 1895, celui des *naval cadets* de 270, au total 1,730 officiers et 657 aspirants et élèves. Les *midshipmen* qui arrivent à l'âge de vingt-cinq ans sans avoir pu passer les examens de *sub-lieutenant* sont rayés des cadres de la flotte. Les *sub-lieutenants* peuvent entrer, à la suite d'un examen, dans la spécialité des *navigating officers* ou officiers de manœuvre. Ceux-ci, qui prennent, dans les grades supérieurs, les titres de *staff commander* et de *staff captain*, reçoivent des suppléments de solde de 3 fr. à 5 fr. par jour. En touchent également les officiers qui, après une série de cours et d'exercices d'une durée de vingt mois, ont été brevetés comme canonniers ou comme torpilleurs. Ils n'ont, au surplus, rien de commun avec les *warrant-officers*, ou maîtres chargés, qui correspondent comme recrutement à nos adjudants principaux et qui sont assimilés aux sous-lieutenants, mais sans droits à l'avancement. Ils sont employés soit dans les arsenaux, soit à bord, aux titres de charpentiers, canonniers et gabiers. Il y en avait, en 1895, 1,100. Les officiers généraux embarqués touchent comme supplément de frais de table 75 fr. par jour en Angleterre, 112 fr. 50 à l'étranger, les *captains commodores* (pourvus d'un commandement), 12 fr. 50 et 25 fr. Il n'en est pas alloué aux officiers de grade inférieur, mais, lorsqu'ils exercent un commandement, ils reçoivent un autre supplément qui peut s'élever à la moitié de leur solde. Les officiers qui débarquent sont mis en demi-solde. En 1895, 48 amiraux de tous grades, 57 captains de 1re classe, 65 de 2e classe, 18 lieutenants se trouvaient placés dans cette position.

Les *officiers-mécaniciens* proviennent des écoles spéciales établies dans les ports de Portsmouth, Sheerness et Devonport. Ils vont du grade d'*assistant engineer*, assimilé à celui de sub-lieutenant, au grade de *chief inspector*, assimilé à celui de captain. Effectif : 5 *chief inspectors* (15,893 fr.), 8 *inspectors* (13,680 fr.), 91 *fleet engineers* et 69 *chief engineers* (de 5,925 à 10,030 fr.), 294 *engineers* (de 4,100 à 5,475 fr.), 193 *assistant engineers* (de 2,757 à 3,466 fr.); total : 660. — *Officiers du génie maritime : 1 director of naval construction* (37,500 fr.), 13 *chief constructors* (15,000 fr.), 12 *constructors* (7,500 fr.), 47 *assistant constructors* (de 4,000 à 7,500 fr.); total : 73. — *Commissaires : 82 fleet paymasters*, 61 *staff paymasters* et 61 *paymasters* (de 6,375 à 15,050 fr.), 179 *assistant paymasters* (de 2,275 à 5,250 fr.), 63 *clerks* (1,825 fr.), 21 *assistant clerks* (1,140 fr.); total : 467. — *Médecins : 1 director general* (32,500 fr.), 4 *inspectors general* (25,075 fr.), 12 *deputy inspectors general* (19,150 fr.), 51 *fleet surgeons* (de 12,300 à 15,050 fr.), 84 *staff surgeons* (de 9,575 à 10,850 fr.), 239 *surgeons* (de 5,225 à 7,050 fr.) ; total : 391. — *Aumôniers : 1 chaplain of the fleet* (18,975 fr.), 98 *chaplains* et 2 *roman catholic chaplains* (de 5,475 à 10,025 fr.) ; total : 101.

Equipages. Les matelots se recrutent exclusivement par voie d'enrôlement volontaire. Les engagements sont de deux sortes : douze ans avec rengagement facultatif de dix ans, puis pension (*continuous service*) ; cinq ans avec rengagements facultatifs de même durée (*non continuous service*). Le plus grand nombre ont passé par les écoles de mousses, qui sont au nombre de cinq et où l'on est admis de quinze ans à seize ans et demi. A dix-huit ans, le mousse (*boy*) devient matelot (*seaman*). Il peut être promu successivement, sans conditions d'ancienneté, mais après examens : *able seaman* (matelot de 1re classe), *leading seaman* (matelot principal), *petty officer* (officier-marinier). Il y a des *petty officers* de 1re et de 2e classes et des *chief petty officers* (8 fr. 75 de solde quotidienne). Les *petty officers* de certaines spécialités (manœuvre, pilotage, canonnage, charpentiers) peuvent devenir *warrant-officers* (V. ci-dessus).

Le personnel du service actif comprend encore, outre les nombreux agents, contremaîtres et employés des divers services annexes, des troupes de marine : infanterie et artillerie (*royal marines*). Elles ne constituent pas, comme les nôtres, des troupes coloniales, mais servent soit à bord des navires, soit dans les arsenaux et établissements maritimes de la métropole. Leurs cadres comprennent : *infanterie*, 10 généraux, 7 colonels, 14 lieutenants-colonels, 37 majors, 64 capitaines, 127 lieutenants et seconds lieutenants ; *artillerie*, 2 généraux, 2 colonels, 4 lieutenants-colonels, 15 majors, 33 capitaines, 29 lieutenants et seconds-lieutenants. Les officiers d'infanterie sortent de l'école militaire de Sandhurst, les officiers d'artillerie de

l'école militaire et du collège naval de Greenwich. Leur avancement a lieu à l'ancienneté jusqu'au grade de major inclusivement, ensuite au choix. Le recrutement des hommes de troupe s'opère par l'enrôlement volontaire. La durée de l'engagement est de onze ans.

La réserve navale, qui doit fournir en temps de guerre le complément de personnel nécessaire, est constituée par : 1° Les *coast-guards*, qui ont un cadre de 89 officiers commissionnés et 231 officiers de station. Les *coast-guards* proviennent des meilleurs sujets des équipages de la flotte. Ils assistent pendant un mois tous les deux ans, pendant quinze jours les autres années, à des exercices d'instruction. Ils sont principalement destinés au rôle de douaniers. A cinquante ans, ils ont droit à pension. — 2° La réserve navale proprement dite, qui est exclusivement composée de volontaires ayant au moins trois ans de mer. Ils doivent chaque année vingt-huit jours de service qu'ils font sur des bâtiments spéciaux, au nombre de 10, les *drill-ships*. Ceux qui ont cinq ans de mer reçoivent 150 fr. par an, les autres 62 fr. 50. Cadres : 1,494 officiers. — 3° Les retraités, anciens matelots jouissant d'une pension et âgés de moins de quarante-cinq ans. Ils ne doivent chaque année que quatorze séances d'exercices, choisies à leur gré. A signaler enfin le corps des volontaires de l'artillerie de marine (3 brigades), qui concourrait, en temps de guerre, à la défense des côtes.

L'effectif total de la marine anglaise a été fixé par le budget de 1895-96 à 119,556 hommes, dont 88,850 appartiennent au service actif, 30,706 à la réserve. Ils se décomposent ainsi :

Flotte			
Officiers militaires et civils		3.087	61.945
Aspirants, élèves et assimilés		568	
Warrant-officers		1.101	
Sous-officiers et marins		51.995	
Mousses		5.194	
Troupes de marine			
Infanterie	Officiers	259	15.363
	Sous-officiers et soldats	12.414	
Artillerie	Officiers	85	
	Sous-officiers et soldats	2.590	
Personnel divers		15	
Services divers			
Génie maritime, personnel administratif, écoles, etc.			7.342
Coast-guards			
Officiers		320	4.200
Sous-officiers et marins		3.880	
Réserve navale			
Officiers		1.494	25.194
Marins		21.700	
Chauffeurs		2.000	
Réserve des retraités			
Marins			5.512
Total			119.556

En 1890, il n'y avait, pour le service actif, que 68,000 hommes, officiers compris, au lieu de 88,850 en 1895-96. Le projet de budget de 1896-97 prévoit une nouvelle augmentation de 4,900 officiers et marins, ce qui portera l'effectif du service actif à 93,750 hommes. — Le nombre des ouvriers des arsenaux et ateliers s'élève, de son côté, à plus de 20,000.

NAVIRES. — En 1889, le Parlement avait voté, à la suite d'une vive campagne de lord Hamilton, et sous le nom de *Naval Defence Bill*, un crédit de 537 millions de fr., qui devait être affecté à l'exécution d'un programme comportant la mise en chantiers immédiate de 70 navires nouveaux : 10 cuirassés, 9 croiseurs protégés de 1re classe, 29 de 2e classe, 4 de 3e classe, 18 canonnières-torpilleurs. Ils étaient destinés, jusqu'à concurrence de 30, à remplacer des bâtiments démodés, et, pour le surplus, à accroître la flotte. En cinq ans, ils ont été achevés, et, en 1894, l'amirauté a élaboré un nouveau programme quinquennal, sur lequel elle a essayé de garder le secret, mais que l'on sait devoir comprendre un total de 110 navires nouveaux, dont 10 cuirassés de 1er rang, 6 cuirassés de 6,000 t., 6 croiseurs protégés de 1re classe, 27 de 2e classe, 12 de 3e classe, 24 contre-torpilleurs, 20 avisos-torpilleurs. Pendant la seule année 1895, il a été mis en chantiers 4 cuirassés de 14,900 t., 4 croiseurs de 11,000 t., 4 de 5,750 t., 2 de 2,135 t., 12 contre-torpilleurs ; il a été lancé 5 cuirassés de 14,900 t., 1 de 12,350 t., 2 de 14,200 t., 5 de 5,600 t., 2 avisos de 1,050 t., 24 contre-torpilleurs. Il a été procédé en outre à diverses refontes, qui ont eu pour résultat de rendre une valeur militaire appréciable à des navires très anciens, mais en fer, pourvus désormais d'excellentes machines et armés d'une artillerie toute nouvelle.

Au 1er janv. 1896, la *Navy List* de la flotte britannique comprenait les bâtiments suivants :

En service. 18 cuirassés d'escadre (*ironclads*) à tourelles barbettes, des types *Camperdown* (6), *Royal Sovereign* (7), *Majestic* (2), *Barfleur* (2), *Renown* (1); 14 cuirassés d'escadre à tourelles fermées, dont 3 démodés, les autres de types divers, les plus récents des types *Trafalgar* (2) et *Hood* (1) ; 14 cuirassés d'escadre à réduit central, dont 10 démodés, les autres de types relativement anciens, mais complètement refondus ; 6 cuirassés d'escadre à batterie, tous démodés ; au total 52 cuirassés, dont 19 démodés ; — 12 croiseurs (*cruisers*) cuirassés, dont 3 démodés, les autres des types *Impérieuse* (2) et *Orlando* (7) ; — 13 gardes-côtes (*guardships*) cuirassés, dont 10 démodés, les autres des types *Ruper* (1) et *Conqueror* (2) ; — 11 croiseurs protégés de 1re classe des types *Blake* (2), *Edgar* (5), *Royal Arthur* (4) ; — 46 croiseurs protégés (sauf 7) de 2e classe, dont 5 démodés, les autres des types *Iris* (2), *Leander* (4), *Mersey* (4), *Latona* (21), *Bonaventure* (8), *Eclipse* (1), *Venus* (1) ; — 37 croiseurs protégés (sauf 4) de 3e classe, dont 16 démodés ou sans grande valeur militaire, les autres des types *Calliope* (2), *Canada* (3), *Caroline* (1), *Barracouta* (4), *Barham* (2), *Magicienne* (5), *Pandora* (4) ; — 9 croiseurs-torpilleurs non protégés des types *Archer* (7) et *Fearless* (2) ; — 2 avisos protégés (*advice-boats*) du type *Surprise* ; — 20 corvettes (*corvettes*), dont 13 de très faible valeur ; — 7 canonnières (*gun-boats*) de 1re classe (800 à 1,000 t.), 2 de 2e classe (750 t.), 18 chaloupes-canonnières de 1re classe, 54 de 2e et 3e classes ; — 31 canonnières-torpilleurs (*torpedo-gun-boats*) des types *Grasshopper* (4), *Salamander* (11), *Speedy* (11), *Dryad* (5) ; — 1 bélier-torpilleur de 2,640 t. et 17n8 ; — 43 contre-torpilleurs (*torpedo-boat-destroyers*) des types *Havock* (39) et *Quail* (4) ; — 94 torpilleurs (*torpedo-boats*) de 1re classe des types Yarrow, Thornycroft et White, 72 de 2e classe, dont neuf démodés ; — 2 transports de torpilleurs, l'un démodé, l'autre du type *Vulcan*.

En essais (ou en montage à flot). 3 cuirassés d'escadre à tourelles barbettes du type *Majestic*, 2 croiseurs protégés de 1re classe du type *Powerful*, 4 de 2e classe des types *Eclipse* (2) et *Venus* (2).

En chantiers. 4 cuirassés d'escadre à tourelles barbettes du type *Majestic*, 4 croiseurs protégés de 1re classe du type *Andromeda*, 7 de 2e classe des types *Venus* (3) et *Arrogant* (4), 2 de 3e classe du type *Pelorus*, 2 canonnières de 1re classe du type *Phœnix*, 20 contre-torpilleurs des types *Havock* (2), *Quail* (4), *Desperate* (4) et de types inconnus (10), 20 torpilleurs de 1re classe.

Eléments des principaux types

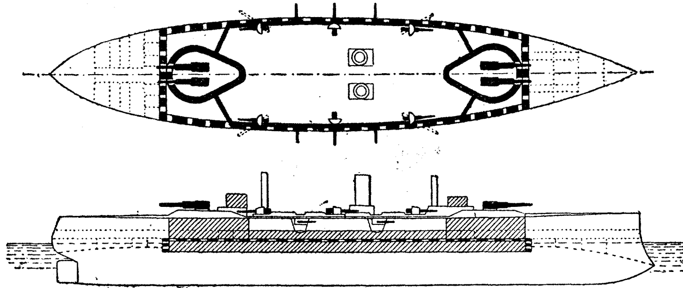
	Types :	Date du lancement (année)	Déplacement (tonneaux)	Force motrice (ch.-vap.)	Vitesse (nœuds)	Canons culasse (nombre)	Canons à tir rapide (nombre)	Tubes lance-torpilles (nombre)
Cuirassés d'escadre	*Camperdown*	85	10.630	12.374	17,4	10	26	5
	R. Sovereign	91	14.250	13.300	18	4	43	7
	Majestic	95	15.140	12.497	17,8	4	38	5
	Barfleur	92	10.500	13.180	18,5	4	37	7
	Renown	95	12.500	13.000	18,5	4	37	5
	Trafalgar	88	12.440	12.818	17,2	4	27	8
	Hood	91	14.150	13.000	17,5	4	40	7
Cr. et g.-c. cuir.	*Impérieuse*	84	8.400	9.979	16	4	20	6
	Orlando	86	5.600	8.620	18,5	2	33	6
	Rupert	72	5.440	6.000	14,5	4	18	4
	Conqueror	81	6.200	6.000	15,5	6	17	6
Croiseurs 1e cl.	*Blake*	89	9.000	19.579	21	2	33	6
	Edgar	90	7.350	13.260	21	12	26	4
	R. Arthur	91	7.750	12.000	20	13	19	4
	Powerful	95	14.475	25.000	25	2	51	4
	Andromeda	» (1)	11.000	20.000	22	»	48	3
Croiseurs 2e cl.	*Iris*	77	3.730	7.140	18	13	12	4
	Leander	82	4.300	5.577	16	10	16	4
	Mersey	85	4.050	6.650	18	12	14	6
	Latona	90	3.400	9.000	20	»	21	4
	Bonaventure	93	4.360	9.280	20,3	»	23	4
	Eclipse	94	5.600	9.600	19,5	»	25	3
	Venus	95	5.600	9.600	20	»	31	3
	Arrogant	» (1)	5.750	10.000	»	»	27	2
Croiseurs 3e cl.	*Calliope*	84	2.770	4.020	15	16	15	2
	Canada	81	2.380	2.430	14,1	17	7	2
	Caroline	82	1.420	1.900	14	14	8	2
	Barracouta	89	1.580	3.000	16,5	»	12	2
	Barham	89	1.830	6.000	19,5	»	12	2
	Magicienne	88	2.950	9.607	19,1	6	16	6
	Pandora	90	2.575	7.500	19,5	»	20	4
	Pelorus	» (1)	2.135	10.000	22	»	20	2
Cr.-torp.	*Archer*	85	1.770	3.829	17,3	6	10	5
	Fearless	86	1.580	3.302	17,2	4	10	7
Aviso	*Surprise*	85	1.400	3.017	17,8	4	6	4
Canonn.	*Phœnix*	95	1.050	1.200	14	»	13	»
Canonn.-torp.	*Grasshopper*	87	525	3.000	17	1	6	4
	Salamander	88	735	4.500	21	»	6	5
	Speedy	92	810	4.700	21,3	»	6	3
	Dryad	93	1.070	3.500	19	»	6	5
Contre-torp.	*Havock*	93	220	3.500	27	»	4	3
	Quail	95	300	6.000	30	»	6	2
	Desperate	» (1)	272	5.400	30	»	6	2
Torpilleurs 1e cl.	White	85 à 94	85 à 135	1.216 à 2.000	18,7 à 23,2	»	3 à 5	3 à 5
	Yarrow	85 à 95	75 à 130	750 à 1.600	19 à 23	»	3 à 5	3 à 5
	Thornycroft	77 à 95	75 à 130	750 à 2.400	19 à 23,5	»	3 à 5	3 à 4
Porte-torp.	*Vulcan*	89	6.620	12.000	20,2	»	20	6

(1) En chantiers.

Sauf le *Rupert* et le *Conqueror* qui sont en fer, et la *Caroline*, qui est en métal composite, les coques de tous ces types sont en acier. Le type *Camperdown*, qui a un réduit central et des tourelles fortement cuirassées, roule beaucoup et manque de stabilité. Le type *Royal Sovereign*, qui est aussi fortement cuirassé, a donné, au contraire, après quelques remaniements, des résultats remarquables sous tous les rapports. La hauteur totale de sa ceinture cuirassée est de $4^{m}77$, dont $1^{m}65$ en 46 centim. d'épaisseur. Elle règne sur les 2/3 de la longueur (fig. 8). L'axe des gros canons (67 tonnes) est à 7 m. au-dessus de la flottaison. Ils sont placés deux à deux dans des tourelles barbettes. Les dix canons de la moyenne artillerie (15 centim., à tir rapide) sont répartis sur les deux bords, 4 dans la batterie haute, 6 sur le gaillard (fig. 7). Ils ont des masques blindés. — Le dernier type de cuirassé d'escadre est le *Majestic*, de 15,140 tonneaux (long. 119 m., larg. 23 m., tirant d'eau $8^{m}40$). C'est le plus fort tonnage qu'on ait encore atteint. Le *Majestic* a, sur les 2/3 de sa longueur, une cuirasse en acier harveyé de $4^{m}50$ de hauteur et de 47 centim. d'épaisseur, qui repose elle-même sur un lit de teak de 117 millim. Toutes les autres parties du bâtiment sont protégées par des cuirasses d'épaisseurs diverses, qui mettent notamment à l'abri du tir des hunes ennemies les équipages du pont supérieur. La grosse artillerie se compose de 4 canons de 305 millim. (50 tonnes) placés par paire, comme dans le type précédent, dans deux tourelles barbettes. La moyenne artillerie comporte 12 canons à tir rapide de 152 millim. en casemates (4 sur le pont des gaillards et 8 sur le pont de la batterie, à $8^{m}22$ au-dessus de la flottaison). Ce type de cuirassé est principalement destiné à résister aux projectiles à grande capacité d'explosifs et est caractérisé par la grande hauteur de son blindage. Il exige des équipages de 700 à 750 hommes. — Les gardes-côtes et les croiseurs cuirassés ne présentent aucune particularité saillante. — Les derniers types de grands croiseurs protégés à marche rapide mis en chantiers sont le *Powerful* et l'*Andromeda*. Le *Powerful*, de 14,475 t., a 162 m. de long, 22 m. de large, $8^{m}30$ de tirant d'eau. Il porte à l'avant un puissant éperon. Il n'a pas de quille centrale, mais deux quilles latérales. Sa machinerie, qui occupe 75 m. de longueur, et ses soutes sont protégées par un pont en acier très arqué ($3^{m}20$ de flèche), qui a 10 centim. d'épaisseur au centre, $7^{cm}5$ aux extrémités. Son appareil moteur comprend 2 machines verticales à triple expansion fournissant au tirage naturel 25,000 chevaux et 22 nœuds. Son rayon d'action est de 25,000 milles à 10 nœuds avec toutes les soutes pleines. Ses deux canons-culasse, du calibre de 234 millim., sont placés à l'avant et à l'arrière dans des tourelles barbettes. Ses canons à tir rapide et ses mitrailleuses, au nombre total de 51, sont disposés partie dans des casemates pentagonales en acier harveyé, partie sur le pont, partie dans deux mâts militaires. Son équipage est de 900 hommes. Il n'a coûté que 13,381,000 fr. L'*Andromeda* est de dimensions moindres : long., 139 m.; larg., 21 m.; tirant d'eau, 8 m. Son aménagement est à peu près le même que celui du précédent. Son artillerie est tout entière à tir rapide.

Préparée surtout en vue d'une guerre d'attaque, l'Angleterre qui considère ses côtes comme suffisamment protégées par ses escadres, a relativement négligé la construction des torpilleurs. Mais elle possède une flottille nombreuse de bâtiments d'un nouveau genre, les *torpedo-boat-destroyers* ou destructeurs de torpilleurs, qui sont destinés, comme leur nom l'indique, à donner la chasse aux torpilleurs, mais dont la valeur militaire n'a pu encore être bien appréciée. Leurs dimensions ordinaires sont : long., 55 m.; larg., $5^{m}70$; tirant d'eau, $1^{m}55$. L'avant est très haut sur l'eau. Un blockhaus protégé par une tôle d'acier dur de 13 millim. est à l'épreuve des projectiles de la petite artillerie des torpilleurs. Sa propre artillerie ne comprend que des canons à tir rapide de 75 et 57 millim. placés sur le pont et abrités par des tôles. Un soin tout particulier a été apporté à la disposition des cloisons et des compartiments étanches. Les vitesses ont atteint aux essais jusqu'à 30 nœuds ; à 10 nœuds, le rayon d'action est d'environ 3,500 milles. Le prix de revient varie entre 900,000 fr. et 1 million.

La marine britannique n'a que 5 transports (*troop-ships*), dont 1 seulement de date récente. Mais elle sait pouvoir compter, à l'occasion, sur la flotte innombrable de ses bâtiments de commerce, principalement sur les grands steamers des compagnies Cunard, Peninsular and Oriental, White Star, Canadian Pacific Steamship. 36 sont aménagés dès le temps de paix et portent des installations pour l'artillerie (canons de 12 centim. et mitrailleuses). Ceux qui filent 17 nœuds et plus ont été construits d'après des plans donnés ou approuvés par l'amirauté. Ils font l'objet d'une subvention totale et annuelle de 1,215,000 fr. à raison de 60,000 à 185,000 fr. par bâtiment. En cas de réquisition, il serait payé en sus, pour chacun, 25 à 30 fr. par tonne et par mois. Tous ces steamers sont plutôt destinés au rôle de croiseurs auxiliaires qu'à celui de transport, qui serait surtout rempli par 200 autres navires marchands, de tonnages et de vitesses moindres.


Fig. 7 et 8. — Royal Sovereign.

Nous avons omis à dessein dans cette énumération de la flotte britannique les navires-écoles (29), les stationnaires et dépôts des réserves (13), les gardes-côtes de la réserve (25), et quelques autres bâtiments affectés à divers services : service hydrographique (7), missions (10). La plupart sont vieux et en bois. Tous sont sans valeur militaire.

Artillerie. — Les Anglais n'ont commencé qu'en 1882 à fabriquer des canons se chargeant par la culasse. Ils proviennent de l'arsenal de Woolwich et des ateliers Armstrong (V. Canon, t. IX, p. 75). Les derniers modèles des calibres les plus employés offrent les caractéristiques suivantes :

	Désignation :	Calibre	Longueur	POIDS Canon	POIDS Projectile	Vitesse initiale	Pénétration (fer forgé)
		mm.	mètres	tonnes	kilogr.	m.	cm.
Canons-culasse	16″25	413	12,3	111	815	641	63
	13″5	343	10,3	68	566	617	61
	12″	305	»	48	»	»	»
	10″	254	8,1	29	226	640	61
	9″2	234	7,4	21	172	560	62
	8″	203	5,9	15	95	646	65
	6″	152	4	4	45	585	30
Canons à tir rapide	8″	203	9,1	»	95	850	70
	6″	150	6,1	7	45	809	»
	4″7	120	4,8	2	20	645	17
	12 livres	75	3	0,6	6	660	»
	6 livres	57	2,3	0,4	3	545	9
	3 livres	47	1,9	0,2	1,5	565	8

Sauf celles de 10″ et de 9″2, qui sont en fer et acier, toutes ces pièces sont en acier. Les projectiles sont des mêmes types qu'en France. Un nouvel obus va être employé pour toutes les pièces des calibres 16″25 à 6″ : acier fondu, tête ogivale, fusée à l'arrière. Pour les canons à tir rapide, la poudre la plus employée est la cordite (nitro-glycérine, 58 ; pyroxiline, 37 ; vaseline, 5).

En 1889, le fusil Martiny-Henry (mod. 1874) a été remplacé par un fusil à répétition du système Lee Medford (V. Fusil, t. XVIII, p. 304).

Pour les *torpilles*, V. ce mot.

Défense des côtes. — La défense du littoral comporte, comme chez nous, une défense mobile (torpilleurs), qui est sous les ordres directs de l'amirauté, et une défense fixe (torpilles sous-marines), qui est confiée à des compagnies spéciales du génie, les *submarine-miners* (1,150 h.), dépendant du War Office (ministère de la guerre). Falmouth, Plymouth, Dartmouth, Portland, Portsmouth, les îles de Wight et de Portsea, Dungeness, Folkestone, Deal, Douvres possèdent des forts et des batteries qui forment sur les côtes de la Manche une ligne presque continue. L'estuaire de la Tamise est défendu par les ouvrages de Sheerness, Chatham, Rochester, Harwich, Gravesand, Tilburg et Woolwich. Londres n'a ni enceinte, ni forts. Sur la côte de la mer du Nord, les seuls points fortifiés sont : Lowestoft, Yarmouth, Hulf, Hartlepool, Tynemouth, Berwick, Edimbourg et Fort-Georges ; sur la côte occidentale de la Grande-Bretagne, Pembroke, Liverpool et la baie de Milford ; sur les côtes d'Irlande, Kinsale, Cork, Waterford, Dungannon, Wexford, Dublin, Bantry, Galway et Ennies Killers.

Budget. — Le budget de la marine anglaise n'était que de 250 millions de fr. en 1871-72 et de 316 millions en 1885-86. Il s'est élevé à 407 millions en 1889-90, à la suite de la mise à exécution du *Naval Defence Bill*, et il a encore augmenté depuis : 434 millions en 1894-95, 467 millions en 1895-96, 545 millions dans le projet de budget de 1896-97. Ces 545 millions se répartissent ainsi :

Services effectifs		
Soldes		110.495.000 fr.
Vivres et habillements		32.240.000 —
Service médical		3.905.000 —
Justice		265.000 —
Services d'instruction		2.032.500 —
Services scientifiques		1.582.500 —
Royal naval reserves		5.745.000 —
Constructions et réparations	Arsenaux	108.875.000 —
	Industrie privée	134.650.000 —
Armement		63.580.000 —
Travaux hydr. et bâtiments civils		15.460.000 —
Services divers		4.730.000 —
Bureaux de l'amirauté		5.920.000 —
Services non effectifs		
Demi-soldes et soldes de retraite		18.275.000 —
Pensions, gratifications, secours		33.862.500 —
Services coloniaux		
Flotte d'Australie (subvention)		1.507.500 —

Russie. — Le traité de Paris, qui termina en 1856 la guerre de Crimée et dont la Russie ne parvint à se dégager qu'en 1870, interdisait à cette puissance d'avoir une flotte sur la mer Noire. Même dans la Baltique, elle ne possédait que quelques monitors et batteries flottantes destinés à protéger les côtes du golfe de Finlande. En 1877, cette situation ne s'était pas encore beaucoup améliorée, car pendant la guerre russo-turque elle ne put mettre en ligne que trois ou quatre transports de commerce aménagés, de qualité très inférieure. Ce fut seulement en 1882 qu'un premier programme de flotte fut arrêté. L'exécution, aussitôt commencée, en a été poursuivie avec beaucoup d'ordre et de méthode, de sorte que la marine russe, à peu près négligeable il y a moins de vingt ans, occupe aujourd'hui le troisième rang, après celle de la France. Elle vient en

effet de dépasser celle de l'Italie comme importance numérique et elle ne le cède, comme qualité, à celle d'aucune nation.

(Dans les indications de soldes et de dépenses qui suivent, le *rouble* est compté à sa valeur réelle : 2 fr. 75 environ.)

ORGANISATION. — Le tsar est le chef suprême des forces de terre et de mer. Mais il délègue ses pouvoirs, en ce qui concerne la marine, au grand amiral (*general-admiral*) qui est à la fois directeur général du ministère, commandant en chef de la flotte, président du conseil d'amirauté et président du conseil de guerre de la marine. C'est toujours un membre de la famille impériale (le grand-duc Alexis-Alexandrovitch en 1896). Il est assisté par un amiral qui a rang de vice-ministre et qui dirige l'administration centrale. L'administration locale est confiée à des commandants supérieurs (vice-amiraux et contre-amiraux) dans les cinq ports de 1re classe: Cronstadt, Saint-Pétersbourg, Nicolaïev-Odessa, Sébastopol, Vladivostock (mer du Japon); à des commandants de port (contre-amiraux et capitaines) dans les sept ports de 2e classe : Arkhangelsk, Svéaborg, Revel, Batoum, Bakou (mer Caspienne), Kazali (lac Aral), Nicolaïevsk (embouchure de l'Amour). Le commandant du port de Cronstadt est commandant en chef de la flotte de la mer Baltique, celui du port de Nicolaïev est commandant en chef des flottes de la mer Noire et de la mer Caspienne. Il y a des arsenaux à Cronstadt, Saint-Pétersbourg, Nicolaïev, Astrakhan, Nicolaïevsk ; des fonderies à Oboukhov, une fabrique de torpilles à Képlin, près de Saint-Pétersbourg. Un grand port, qui doit porter le nom d'Alexandre III et qui est destiné à remplacer celui de Cronstadt, bloqué pendant cinq mois de l'année par les glaces, est en voie de construction à Libau, tout près de la frontière allemande. Il sera achevé vers 1905. La dépense est évaluée à plus de 100 millions de fr. D'importants travaux sont effectués en même temps au port sibérien de Vladivostock (en russe *maître de l'Orient*). La flotte russe est naturellement divisée en flotte de la Baltique et flotte de la mer Noire. Il y a en outre une flottille dans la mer Caspienne, à Bakou, une autre en Sibérie, à Vladivostock, et deux escadres volantes, l'une dans la Méditerranée, l'autre dans l'océan Pacifique, cette dernière considérablement renforcée à la suite des événements sino-japonais. Chaque flotte ou flottille a son matériel et son personnel distincts. Ce dernier est divisé, pour l'ensemble de la marine russe, en trente-cinq équipages ayant un numérotage unique, plus les équipages de la garde.

PERSONNEL. — *Officiers de vaisseau*. Ils proviennent presque tous de l'académie navale de Saint-Pétersbourg. L'entrée a lieu au concours, de quatorze à dix-huit ans. Après quatre années d'études, coupées par des périodes d'embarquement et un examen, les élèves sont nommés *guarde-marin*. Quelques gardes-marines sortent aussi de l'école de navigation et d'artillerie de Cronstadt, où la durée des études est la même. Après quatre croisières, les gardes marines, qui n'ont pas rang d'officier, sont promus *michman* (enseignes). Un cours supérieur tenant lieu d'école de guerre et conférant un brevet très recherché est annexé à l'académie navale.

Effectifs et soldes au 1er janvier 1896

	EFFECTIF	SOLDE FIXE d'Europe
		fr.
General-admiral	1	»
Admiral	11	9.702
Vice-admiral	24	7.227
Kontre-admiral	24	5.445
Kapitan 1° ranga	63	2.970
Kapitan 2° ranga	195	2.475
Leitenant	541	1.584
Michman	390	1.386

Au total, 1,249 officiers.

La solde fixe ne représente qu'une assez faible partie des sommes réellement touchées par les officiers russes, car elle s'augmente de suppléments à la mer et de frais de table particulièrement élevés, qui en doublent presque toujours le montant. Durant les sept à huit mois d'hivernage, tout le personnel est replacé à terre.

Officiers d'artillerie : 1 général, 4 colonels, 4 lieutenants-colonels, 2 capitaines, 33 capitaines-lieutenants, 36 lieutenants, 14 sous-lieutenants; total, 232. — *Officiers-mécaniciens :* 1 inspecteur, 15 ingénieurs en chef, 56 ingénieurs supérieurs, 167 ingénieurs supérieurs adjoints, 86 ingénieurs ; total, 325. — *Génie maritime :* 1 inspecteur en chef, 12 constructeurs en chef, 97 constructeurs, aides et sous-aides-constructeurs ; total, 110. — *Travaux hydrauliques :* 1 général-lieutenant, 9 généraux-majors, 13 colonels, 6 lieutenants-colonels, 14 capitaines, 5 capitaines-lieutenants; total, 48. — *Médecins:* 305. — Les fonctions de commissaire sont remplies à bord par des officiers de vaisseau.

Equipages. Ils sont fournis par l'inscription maritime et par des engagements volontaires. La levée des inscrits maritimes a lieu à vingt ans et par voie de tirage au sort. La durée du service est de quinze années: sept dans la flotte, huit dans la réserve. Les engagements sont de sept années, dont deux dans la flotte et cinq dans la réserve. Les engagés volontaires capables de subir un examen spécial entrent comme sous-officiers et passent dans la réserve comme cadets. L'effectif des équipages en sous-officiers et matelots s'élève à 38,000 hommes environ.

NAVIRES. — Le programme de reconstitution de la flotte date de 1882. Modifié et élargi en 1890, il est à la veille d'une extension nouvelle (V. ci-après, *Budget*). On a même prêté au tsar l'intention de répondre désormais à la construction de tout navire de guerre anglais par la mise en chantiers immédiate d'un bâtiment de puissance équivalente ; mais il est douteux que les finances russes puissent se prêter à de pareils sacrifices. En 1895, les nouvelles constructions entreprises ont été : 1 cuirassé d'escadre de 8,800 t., 2 croiseurs cuirassés de 12,560 et 14,000 t., 2 croiseurs protégés de 6,500 t., 1 croiseur de 3,750 t., 1 croiseur-torpilleur, 1 canonnière de 960 t., une vingtaine de torpilleurs de haute mer.

Flotte russe au 1er janv. 1896. a. Flotte de la Baltique. En service. 3 cuirassés d'escadre à tourelles barbettes de 6,590, 8,440 et 8,860 t., filant de 16 à 16n7 ; 3 cuirassés d'escadre à tourelles fermées, dont 1 démodé, les deux autres de 8,440 et 8,470 t., filant 16 nœuds : 3 cuirassés gardes-côtes à batterie, complètement démodés ; 6 cuirassés gardes-côtes à tourelles, dont 4 démodés et 2 à éperon du type *Admiral-Uschakov;* 12 monitors cuirassés de 1,400 à 2,000 t., tous démodés; 9 croiseurs cuirassés, dont 4 de divers types, déplaçant de 5,800 à 7,780 t. et filant de 15n5 à 17n5, 1 du type *Rurik* et 4 démodés; 3 canonnières cuirassées de 1,500 t., filant de 15 à 15n5 ; 2 croiseurs protégés de 1re classe de 2,950 et 5,030 t., filant 15 et 18n5 ; 11 croiseurs de 2e classe, de 1,200 à 1,500 t., tous démodés; 5 avisos-torpilleurs de 500 à 610 t., filant de 20 à 22 nœuds ; 11 canonnières non protégées et démodées; 1 contre-torpilleur de 240 t. et de 29n7 ; 4 torpilleurs de haute mer de 80 à 170 t. et de 16n5 à 27n5, dont 1 démodé; 90 torpilleurs gardes-côtes de 28 t. et de 11n5, tous démodés ; 4 torpilleurs de 2e classe, dont 2 démodés, les autres filant 18 nœuds; une trentaine de transports, bâtiments-écoles, bâtiments de servitude et yachts, sans valeur militaire.

En essais. 3 cuirassés d'escadre à tourelles fermées du type *Sevastopol*, 1 canonnière cuirassée de 1,500 t. et de 15 nœuds.

En chantiers. 1 cuirassé garde-côte à tourelles fermées du type *Admiral-Uschakov*, 3 croiseurs cuirassés du type *Rurik* agrandi (12 à 14,000 t.), 1 croiseur protégé de 1re classe du type *Svietlana*, une trentaine de torpilleurs de haute mer de 130 à 150 t. et de 26 à 27 nœuds.

b. Flotte de la mer Noire. En service. 6 cuirassés d'escadre à tourelles, dont 3 à réduit du type *Sinope*, 1 de 8,500 t. et de 17 nœuds, 1 de 10,280 t. et de $17^{n}5$, 1 du type *Tri-Sviatitelia;* 2 cuirassés gardes-côtes de 2,490 et 3,590 t., entièrement démodés; 1 croiseur de 1re classe de 3,050 t. et de 16 nœuds; 15 croiseurs de la flotte volontaire, dont 6 démodés, les autres de 2,350 à 10,500 t., filant de 18 à 20 nœuds; 3 avisos-torpilleurs de 500 à 600 t., filant de $18^{n}5$ à 21 nœuds; 6 canonnières de 1,224 t. et de 14 nœuds; 2 avisos, l'un démodé, l'autre de 3,920 t. et de 15 nœuds; 17 torpilleurs de haute mer de 65 à 160 t. et de 18 à $27^{n}4$, dont 1 démodé; 10 torpilleurs de 2e classe de 24 t. et de 15 à 17 nœuds; 7 torpilleurs gardes-côtes de 24 nœuds, démodés; 2 transports de torpilles de 1,360 t. et de 14 nœuds; une dizaine de transports et bâtiments de servitude sans valeur militaire.

En essais. 1 croiseur de la flotte volontaire, de 6,000 t. et de 20 nœuds.

En chantiers. 1 cuirassé d'escadre à tourelles d'un nouveau type, le *Rostilav*, 14 croiseurs de la flotte volontaire, quelques-uns de 10,500 t., 1 canonnière, 12 torpilleurs de haute mer.

La flottille de la mer Caspienne ne comprend qu'une demi-douzaine de petits bâtiments et 2 canonnières, les uns et les autres très anciens. La flottille de Sibérie a 4 canonnières de 950 à 1,224 t. et 6 torpilleurs de haute mer, en bon état. Elle a aussi 6 torpilleurs gardes-côtes de 23 t. et 2 transports sans valeur militaire.

Les chantiers de Copenhague viennent d'achever de construire (1896) pour la famille impériale un yacht de 5,200 t., le *Standard*, qui mesure 112 m. sur 15 m. et doit filer 20 nœuds.

Eléments des principaux types

	Types :	Date du lancement	Déplacement	Force motrice	Vitesse	CANONS Culasse	CANONS à tir rapide	Tubes lance-torp.
		année	tonneaux	chev-vap.	nœuds	nombre		
Cuirassés d'escadre	*Sinope*	87	10.180	13.000	19,3	13	24	7
	Tri-Sviatitelia	93	12.000	10.600	17,5	12	20	6
	Sevastopol	95	10.950	10.300	17	12	16	6
	Rostilav	» (1)	8.800	8.500	16	10	16	6
G.-côtes	*Adm.-Uschakov*	93	4.125	5.750	16	4	20	4
Croiseurs	*Rurik*	92	10.900	13.250	19,5	20	32	5
	Svietlana	» (1)	3.828	8.500	20	»	16	4

(1) En chantiers.

Le *Sevastopol* a 112 m. de long, 22 m. de large, 8 m. de tirant d'eau. Sa ceinture cuirassée occupe les 4/5 de sa longueur et mesure 40 centim. d'épaisseur au milieu. Sa grosse et sa moyenne artillerie, composées de 4 pièces de 30 centim. et de 8 pièces de $22^{cm}8$, sont disposées dans 6 tourelles cuirassées à 25 centim. Le rayon d'action est de 3,000 milles à 10 nœuds. Le *Rurik* a 133 m. de long, 20 m. de large, $8^{m}20$ de tirant d'eau. Sa ceinture cuirassée, de $2^{m}13$ de largeur, occupe les 4/5 de sa longueur et mesure 25 centim. d'épaisseur aux extrémités. Cloisons transversales également cuirassées. Eperon fort et court. La grosse artillerie, composée de 16 canons de $15^{cm}2$, est dans la batterie. Le rayon d'action est de 19,000 milles à la vitesse réduite. — La flotte volontaire, créée en 1878, diffère de la flotte auxiliaire des autres puissances en ce que ses navires, tout en faisant le transport des marchandises entre la Russie d'Europe et de la Sibérie, ce qui paye leurs frais, demeurent armés en temps de paix (14 canons à tir rapide, dont 6 de 15 centim.) et au service du gouvernement. Ils ont une grande valeur pour la course. La flotte de la mer Noire n'a pas, jusqu'à présent, d'autres croiseurs.

Plusieurs des nouveaux navires de la flotte russe sont aménagés pour brûler le pétrole comme combustible.

ARTILLERIE. — La Russie, qui s'était longtemps fournie de canons à l'usine Krupp, les fabrique aujourd'hui elle-même dans son établissement d'Oboukhov, près de Saint-Pétersbourg. Ils sont en acier fretté avec fermeture à vis du système français. Les canons à tir rapide sont du système Canet (57 millim., 75 millim., 12 centim., $15^{cm}2$), les mitrailleuses du système Nordenfelt. Les derniers modèles des calibres de canons-culasse les plus employés offrent les caractéristiques suivantes :

Désignation :	Calibre	Longueur	POIDS Canon	POIDS Projectile	Vitesse initiale	Pénétration (fer forgé)
	mm.	m.	t.	kil.	m.	cm.
12″	305	9,1	51	332	592	60
9″	229	8	19	155	724	»
8″	203	7,1	13	87	586	»
6″	152	5,3	6	33	633	»
9 livres	106	2	0,6	12	370	»

Les obus sont montés avec ceinture de cuivre. La poudre employée est la poudre prismatique Okhta. Les tourelles des cuirassés sont en général aménagées pour canons jumeaux. Celle des derniers cuirassés sont du système Canet (V. TOURELLE).

Le fusil employé dans la marine russe est le Mosin, mod. 1891, de $7^{mm}6$. Un nouveau modèle de $6^{mm}5$ est en fabrication.

Pour les *torpilles*, V. ce mot.

DÉFENSE DES CÔTES. — La Russie a un développement de côtes de 32,400 kil., dont 14,000 kil. pour la Russie d'Europe (Caucase compris). Ce littoral est divisé, en temps de guerre, en zones de défense placées sous les ordres du plus ancien commandant de forteresse de la zone. Le service des défenses sous-marines est confié à des compagnies de sapeurs spéciales appartenant au corps du génie; leurs principaux centres sont : Saint-Pétersbourg et Odessa; l'école technico-galvanique de Cronstadt donne l'instruction aux officiers. Ports et points de la côte fortifiés : Arkhangelsk, îles d'Aland, Abo, Hangœnds, Svéaborg, Rochtensalm, Frederickshamm, Viborg, Cronstadt, Narva, Revel, Dünamünde, Libau, Akermann, Odessa, Nikolaïev, Kinburn, Otchakov, Kherson, lignes de Pérécop, Sébastopol, Kertch, Taganrog, Azov, Iénikalé, Poti, Batoum, Bakou, Derbent, Petrovsk, Astrakhan, en Europe et dans le Caucase; Nikolaïevsk et Vladivostock, en Asie.

BUDGET. — Au début de la mise à exécution du programme de construction de 1882, le budget de la marine russe n'était que de 75 millions de fr. En 1886, il montait déjà à 108 millions. Il est passé à 151,039,000 fr. en 1895 et à 160,464,000 fr. en 1896. Sur ce dernier chiffre, plus de 50 millions de fr. sont affectés aux constructions neuves. Le gouvernement paraît, du reste, tout disposé à accroître largement ces crédits. D'ores et déjà une augmentation annuelle de 1,375,000 fr. est décidée jusqu'en 1902.

Italie. — Dès que l'Italie eut conquis son unité, elle entreprit de se constituer une flotte de guerre et en six ans, de 1861 à 1866, elle eut 7 frégates, 3 corvettes et une demi-douzaine de batteries flottantes. Les revers de 1866 marquèrent un long temps d'arrêt. Mais les travaux, repris en 1873, reçurent en 1886 une vive impulsion et, un instant, l'Italie occupa, comme puissance maritime, le troisième rang, après la France. La pénurie de ses finances vient de le lui faire perdre au profit de la Russie.

ORGANISATION. — A la tête de la marine est placé un ministre, qui est généralement un amiral et qu'assistent : 1° le conseil supérieur de la marine, composé en majorité d'officiers de vaisseau; 2° le comité spécial des travaux, composé en majorité d'ingénieurs. L'administration cen-

trale comprend 14 divisions : 2 pour le service général, 3 pour le personnel, 3 pour les constructions, 3 pour l'armement, 3 pour les ports. Dans chaque service, une division est spécialement chargée de la comptabilité. Les chefs et employés sont au nombre de 200, tant civils que militaires, les hommes de service au nombre de 35. Le littoral est partagé en trois départements maritimes ayant chacun à sa tête un vice-amiral ; leurs chefs-lieux sont les ports de guerre de Spezzia, Tarente et Venise, tous dotés d'un grand arsenal. Il y a également des arsenaux à Naples (supprimé en principe), Castellamare, Maddalena, une fabrique d'armes à Terni, une fonderie de canons à Pouzzoles ; cette dernière appartient à la maison Armstrong, Mitchell et Cie. Les escadres sont au nombre de deux, commandées chacune par un vice-amiral : l'escadre permanente, armée toute l'année, et l'escadre de réserve, en service pendant deux mois seulement, qui alternent entre elles. La division des bâtiments-écoles, commandée par un contre-amiral, est toujours rattachée à l'escadre de réserve. Des escadrilles de torpilleurs sont adjointes à chaque escadre. Il y a en outre, dans les mers lointaines, une dizaine de stationnaires.

Personnel. — Les officiers de vaisseau, les ingénieurs et les commissaires proviennent, pour les quatre cinquièmes, de l'académie de marine de Livourne, qui comprend à cet effet trois sections. L'entrée a lieu dans toutes à dix-neuf ans au plus et au concours. Mais la durée des cours n'est pas la même : trente-six, trente-deux et vingt mois. A la suite de l'examen de sortie, les élèves sont nommés aspirants (*guardia-marina*), élèves-ingénieurs ou élèves-commissaires. Le grade effectif n'est acquis qu'après un certain temps d'embarquement : douze, huit et quatre mois. Les cadres de tous les corps ont été réorganisés par un décret du 4 août 1895.

Officiers de vaisseau

	EFFECTIF	SOLDE FIXE
		fr.
Ammiraglio	1	15.000
Vice-ammiraglio	6	12.000
Contr'ammiraglio	13	9.000
Capitano di vascello	53	7.000
Capitano di fregata	70	5.200
Capitano di corvetta	70	4.400
Tenente di vascello	311	3.200
Sotto-tenente di vascello	167	2.200
Guardia-marina	115	1.800

Au total, 806 officiers.

Tous les officiers touchent en outre des traitements de table assez importants. Le service du roi, les commandements et le brevet de torpilleur donnent lieu aussi à des suppléments. Mais ils sont très minimes, même pour les officiers supérieurs. Les officiers devenus inaptes au service actif avant l'âge de la retraite sont placés dans la position de service auxiliaire, analogue à celle de demi-solde.

Génie naval I. Ingénieurs (*ingegneri*) : 96 (de 1,800 à 12,000 fr.). II. Mécaniciens (*macchinisti*) : 204 (de 1,800 à 7,000 fr.). — *Commissaires :* 285 (de 1,800 à 9,000 fr.). — *Corps de santé.* I. Médecins : 174 (de 2,200 à 9,000 fr.). II. Pharmaciens : 13 (de 2,000 à 4,000 fr.). — *Corps royal des équipages :* 135 (25 capitaines, 55 lieutenants, 55 sous-lieutenants), répartis entre les diverses spécialités (*categorie*).

Equipages. Les matelots se recrutent par l'inscription maritime et par l'école des mousses. Les inscrits sont classés par le tirage au sort en 3 catégories. La première doit douze années de service : quatre en service actif et huit en congé illimité ; la deuxième appartient pendant douze ans à la réserve ; la troisième est exempte. Les rengagements sont de deux et de quatre ans, avec hautes payes et primes. Les matelots sont partagés en huit spécialités : manœuvriers (*marinari*), timoniers, canonniers, torpilleurs, mécaniciens, ouvriers, musiciens et fourriers. Les mécaniciens reçoivent leur instruction spéciale à l'école de Venise, les torpilleurs et les canonniers aux écoles de Spezzia. Le premier grade est celui de sous-maître. Puis viennent ceux de second maître, maître de 3e, de 2e et de 1re classe. Jusqu'à vingt-cinq ans, les sous-officiers peuvent concourir pour le grade d'officier. Au 1er janv. 1896, l'effectif des équipages s'élevait à 22,625 hommes se répartissant ainsi : pont et timonerie, 7,876 ; artillerie, torpilles et mousqueterie, 5,344 ; mécaniciens et chauffeurs, 5,432 ; autres spécialités, 3,713 ; mousses, 260. A un autre point de vue, ces 22,625 hommes étaient affectés : 11,125 aux navires armés et en réserve, 4,825 aux bâtiments en disponibilité, 6,300 à des services à terre. Dans ces nombres ne sont pas compris, bien entendu, les ouvriers des arsenaux. Celui de Spezzia en occupe, à lui seul, plus de 8,000.

La réserve navale est fortement organisée. Son cadre comprend, outre les officiers de marine démissionnaires, les officiers et mécaniciens des navires de commerce réunissant certaines conditions de navigation. Les commandants des grands steamers peuvent être nommés capitaines de corvette de réserve.

Il n'y a plus depuis 1878 de troupes de marine. La police des ports est faite par 290 *carabinieri* (gendarmes).

Navires. — Depuis le grand effort qui a suivi la loi du 1er juil. 1877, affectant une somme de 146 millions de fr. à la construction de 46 navires de combat et de 14 transports, il s'est produit dans l'accroissement de la flotte italienne un ralentissement sensible. Toutefois, il a encore été mis en chantiers en 1895 : 2 cuirassés d'escadre de 9,800 t., 3 croiseurs béliers-torpilleurs de 2,500 t., 2 petits croiseurs-torpilleurs de 1,300 t., 1 contre-torpilleur de 28 nœuds, 1 torpilleur de 150 t., et 1 torpilleur sous-marin.

Éléments des principaux types

	Types :	Date de lancement	Déplacement	Force motrice	Vitesse	CANONS Culasse	CANONS A tir rapide	Tubes lance-torp.
		année	tonneaux	ch.-vap.	nœuds	nombre		
Cuirassés	*Andrea Doria*	85	11.000	10.600	17	6	26	5
	Am. di St-Bon.	»(1)	9.800	14.000	18	4	42	5
	Italia	80	14.398	18.000	17,8	12	36	4
	Re Umberto	88	13.825	19.590	18,5	12	47	5
Croiseurs cuirassés	*Vettor Pisani*	95	6.500	13.000	20	»	40	5
	Varese	95	7.000	13.000	20	2	40	5
Croiseurs protégés	*Dogali*	87	2.200	8.045	19,7	6	15	4
	Calabria	94	2.500	6.500	19	»	27	3
	Puglia	»(1)	2.550	7.000	20	»	18	2

(1) En chantiers.

Flotte italienne au 1er janvier 1896. En service. 10 cuirassés d'escadre, dont 2 entièrement cuirassés et à tourelles fermées, de 11,500 t. et de 15 nœuds, 3 entièrement cuirassés et à réduit central du type *Andrea Doria*, 5 partiellement cuirassés et à réduit central des types *Italia* (2) et *Re Umberto* (3) ; 4 frégates cuirassées à réduit de 4,250 t., 1 bélier cuirassé à tourelles de 4,000 t. et 2 corvettes cuirassées à batterie de 2,800 t., tous ces bâtiments très anciens (1861 à 1865), quoique en fer, et de valeur militaire nulle ; 14 croiseurs-béliers-torpilleurs protégés, dont 1 de 4,600 t. et de 19 nœuds, 5 de 3,350 à 3,750 t. et de 17 à 17n5, les autres du type *Dogali ;* 4 corvettes à barbette, dont 2 protégées, de 2,700 à 3,000 t. et de 14 à 15 nœuds ; 13 croiseurs-torpilleurs protégés de 850 t. et de 18 à 20n5 ; 7 avisos, dont 4 démodés, les autres de 700 à 800 t. et de 15 nœuds ; 2 avisos-torpilleurs de 377 t. et de 17n5 et 20n5 ; 10 canonnières non cuirassées, dont une seule, de 1,250 t., file 15 nœuds, les autres démodées et sans

grande valeur ; 157 torpilleurs de types divers, dont 5 de 160 t. et de 26 à 27 nœuds, 94 de 80 à 110 t. et de 22 à 25 nœuds, 38 de 33 à 40 t. et de 21 à 22 nœuds, 20 de 13 à 30 t. et de 17 à 19 nœuds ; 16 torpilleurs-vedettes de 8 à 14 t. et de 12 à 16 nœuds; 3 bateaux sous-marins; 1 transport de torpilleurs et de torpilles de 9,207 t. et de 16 nœuds; une trentaine de goélettes, bâtiments-écoles, bâtiments de servitude, etc., sans valeur militaire.

En essais. 3 croiseurs cuirassés, dont 2 du type *Vettor Pisani*, l'autre du type *Varese ;* 1 croiseur-bélier-torpilleur protégé du type *Calabria* (*Dogali* modifié).

Fig. 9 et 10. — Italia.

En chantiers. 4 cuirassés d'escadre du type *Amiral di Saint-Bon ;* 3 croiseurs-béliers-torpilleurs protégés, dont 2 du type *Calabria,* l'autre d'un nouveau type, le *Puglia ;* 2 croiseurs protégés de 1,313 t. et de 23 nœuds; 3 canonnières à hélice non cuirassées ; 1 contre-torpilleur du type anglais, de 28 nœuds; 6 torpilleurs de 130 t. et de $27^{n}5$, 16 de 90 à 100 t. et de 27 nœuds, 4 d'une quarantaine de tonneaux ; 2 bateaux sous-marins.

Le *Garibaldi*, du type *Varese,* vient d'être vendu, à peine achevé, à la République Argentine.

Les types *Italia* et *Re Umberto*, que les Italiens rangent parmi les cuirassés d'escadre, sont plutôt de grands croiseurs à puissante artillerie et à tourelles cuirassées. Ils ont formé longtemps dans l'ensemble des marines, comme tonnage et comme vitesse, un groupe isolé, dont on a commencé, il y a cinq ou six ans, à se rapprocher un peu partout. Ils sont caractérisés par l'absence de cuirasse véritable à la flottaison, la protection étant demandée à un pont blindé de 75 millim., situé au-dessous de la flottaison et surmonté d'une tranche cellulaire s'élevant à $1^{m}50$ au-dessus d'elle (fig. 10 et 12). Toutefois le type *Re Umberto* a cette tranche recouverte sur les 2/3 de sa longueur par un blindage de 10 centim. montant jusqu'au gaillard (fig. 12). L'*Italia* a 124 m. de long, 23 m. de large, $9^{m}90$ de tirant d'eau. Sa grosse artillerie comprend 4 canons-culasse de 43 centim. (105 t.), en barbette sur deux plates-formes dans un réduit établi diagonalement sur le gaillard et blindé à 43 centim. ; son artillerie moyenne, 8 canons-culasse de 15 centim. disposés dans la batterie de part et d'autre du réduit (fig. 9). Le rayon d'action est de 8,000 milles à 10 nœuds. Le congénère de l'*Italia*, le *Lepanto*, a un déplacement plus considérable encore : 15,320 t. C'est le plus grand navire de guerre qui ait encore été construit. Il file $18^{n}3$. Le *Re Umberto* a 122 m. de long sur 23 m. de large, avec un tirant d'eau de $9^{m}50$. Sa grosse et sa moyenne artillerie sont plus modernes et plus efficaces que celles de l'*Italia*, quoique d'apparence moins formidable. Elles se composent de : 1° 4 canons-culasse de 34 centim. (67 t.) placés dans deux barbettes cuirassées à 36 centim. ; 2° 8 canons à tir rapide de 15 centim. et 16 de 12 centim., logés dans une vaste superstructure (les premiers au-dessus du gaillard) et protégés par de simples masques (fig. 11). Rayon d'action : 6,000 milles à 10 nœuds. Le *Vettor Pisani* a 99 m. de long, 18 m. de large, $7^{m}20$ de tirant d'eau. Son cuirassement comprend : une ceinture en nickel-acier de 15 centim. d'épaisseur sur toute la ligne d'eau, un pont cuirassé de 22 à 37 millim. d'épaisseur et une batterie protégée de 15 centim. d'épaisseur sur 45 m. de long. Celle-ci renferme 8 canons à tir rapide de 152 millim. ; 4 autres sont en angle sur le pont supérieur. La petite artillerie est composée de canons de 120, 75, 57 et 37 millim., tous à tir rapide. Le rayon d'action est de 6,000 milles à faible vitesse, de 800 milles à 20 nœuds. Le *Varese*, qui a 100 m. sur 18 m., avec un tirant d'eau de $7^{m}30$, possède un armement beaucoup plus fort, entre autres 2 canons-culasse de 25 centim., 4 dans des tourelles barbettes de 150 millim. d'épaisseur en nickel-acier. Le type *Dogali* (81 m. sur 11 m.) a eu une série de modifications successives qui ont abouti au type *Puglia* (83 m. sur $12^{m}5$).

Fig. 11 et 12. — Re Umberto.

La flotte auxiliaire comprend 12 paquebots de 1,000 à 7,000 t. et de $14^{n}5$ à 18 m., subventionnés et aménagés pour recevoir 6 canons à tir rapide : 2 de 57 millim. et 4 de 37 millim. Ils sont, en général, déjà anciens et de valeur plutôt médiocre.

ARTILLERIE. — Les canons de bord proviennent à peu près tous de la maison Armstrong, ceux de côte de la maison Krupp (V. CANON, t. IX, p. 75). Voici les caractéristiques des derniers modèles des calibres les plus employés (A = Armstrong; K = Krupp) :

		Calibre	Longueur	POIDS Canon	POIDS Projectile	Vitesse initiale	Pénétration (fer forgé)
		cm.	m.	t.	kil.	m.	cm.
Canons-culasse	A	43,1	12,7	106	908	606	72
	K	40	14	121	920	550	104
	A	34,3	»	69	567	614	87
	A	25,4	»	25	204	670	»
	»	15,2	6	6	45	571	»
	»	12	4,3	1,7	16	»	»
	»	8,5	2,8	0,5	»	600	»
Canons à tir rapide	A	15,2	6	5,8	44	»	»
	A	12	»	2,5	20	536	»
	A	7,5	»	»	6	500	»

Les mitrailleuses sont des systèmes Montigny et Nordenfelt.

La flotte est armée du fusil à répétition Bertoldo et du fusil Mannlicher, mod. 1892 (V. Fusil, t. XVIII, p. 307).

Pour les *torpilles*, V. ce mot.

Défense des côtes. — La défense fixe et la défense mobile des côtes italiennes (5,792 kil.) sont dirigées dans chacun des départements maritimes par un commandant de la défense locale, qui est toujours un officier supérieur de la marine et qui a sous ses ordres deux officiers supérieurs commandant directement l'une et l'autre; 14 stations principales et 19 stations secondaires de torpilleurs disséminées le long des côtes offrent des mouillages, les premières pour 9 torpilleurs, les secondes pour 3, ainsi que des magasins de munitions, des dépôts de vivres, etc. Le service d'observation est assuré par une quarantaine de postes sémaphoriques employant 260 hommes : 30 civils et 230 militaires. Les ports et autres points fortifiés sont : sur le continent, Vintimiglia, Gênes, Spezzia, Civita Vecchia, Castellamare, Ancône; dans les îles, Maddalena, Caprera, Cagliari, Messine.

Budget. — Le budget de la marine italienne s'élevait en 1876 à 36,500,000 fr. En 1885-86, il était de 80 millions de fr. Il est monté jusqu'à 125 millions en 1889. Pour l'exercice 1895-96, les dépenses n'ont atteint que 93 millions (marine marchande non comprise), sur lesquels 24 millions ont été affectés aux constructions neuves; mais il est avéré que les dépenses réelles faites par l'Italie pour son armée et pour sa flotte ne sont pas toujours inscrites intégralement au budget. Le projet de l'exercice 1896-97 prévoit une dépense totale de 91,058,124 fr. (marine marchande non comprise).

Allemagne. — En 1848, la Prusse ne possédait, pour toute marine, que deux canonnières, une corvette à voiles et un paquebot-transport. Jusqu'en 1867, elle n'eut que des flottilles de gardes-côtes. Cette année-là, un premier programme de flotte fut élaboré et son exécution aussitôt commencée. Mais ce ne fut qu'à partir de 1873 que des efforts considérables furent réalisés. Le budget de la marine allemande s'élevait alors à 35 millions de fr. Il atteint aujourd'hui 100 millions, malgré les réductions considérables que le Reichstag fait subir chaque année aux demandes de crédits de l'empereur Guillaume II.

Organisation. — Un décret du 30 mars 1889 a réorganisé l'amirauté allemande. Le commandement supérieur de la flotte et l'administration de la marine, jusque-là réunis, ont été séparés; le commandement a été confié à un vice-amiral, l'administration à un secrétaire d'Etat. Le ministère de la marine (amirauté impériale) est divisé en cinq sections (militaire, navale, administrative, spéciale, hydrographique) et en 22 bureaux. Le littoral orme deux stations : mer Baltique et mer du Nord, avec les deux ports de guerre de Kiel et de Wilhelmshaven pour chefs-lieux. Elles sont commandées par deux vice-amiraux préfets maritimes, qui ont chacun sous leurs ordres un contre-amiral inspecteur de la marine (major de la flotte). Le canal de la mer du Nord à la Baltique, inauguré le 20 juin 1895, a réuni ces deux stations. La flotte allemande comporte en outre une escadre d'évolution, une escadre d'instruction, 3 divisions navales de réserve (2 dans la mer Baltique, 1 dans la mer du Nord), des stations coloniales. Les arsenaux sont au nombre de 4 : Kœnigsberg, Dantzig, Kiel et Wilhelmshaven. Les deux premiers ne sont, à proprement parler, que des chantiers de construction.

Personnel. — *Officiers de vaisseau*. Ils proviennent de l'Ecole des cadets de Kiel. L'âge maximum d'entrée est dix-huit ans. Après un voyage de navigation de six mois sur la frégate la *Niobé*, les *Kadetten* inaptes au service de la mer sont licenciés. Ceux qui sont maintenus suivent un cours de six mois à l'académie navale de Kiel, deviennent *Seekadetten* (aspirants), suivent un autre cours de deux mois à l'école de canonnage, embarquent pendant cinq mois sur l'escadre d'évolution, font un voyage autour du monde de deux années sur une corvette-école, passent sous-lieutenants sans brevets, suivent un dernier cours de onze mois à l'académie navale et reçoivent le brevet de sous-lieutenant. Les officiers de vaisseau forment trois cadres ayant leur avancement distinct : l'état-major de l'amirauté, qui se recrute parmi les officiers d'élite, l'état-major de la marine, qui comprend les officiers de spécialités, le corps des officiers de vaisseau proprement dits employé au service ordinaire. L'avancement a lieu d'après les services à la mer pour les premier et troisième cadres, d'après les travaux et les aptitudes pour le deuxième. Au 1er janv. 1896, l'effectif des officiers de vaisseau, qui était, cadets compris, de 315 en 1868 et de 628 en 1888, s'élevait à 947, touchant les soldes ci-après :

	EFFECTIF	SOLDE FIXE
		fr.
Admiral	1	»
Vice-admiral	3	16.500
Contre-admiral	9	12.375
Kapitän zur see	41	10.500
Korvettenkapitän	77	7.875
Kapitänlieutenant 1re cl.	78	5.225
Kapitänlieutenant 2e cl.	78	3.890
Lieutenant zur see	234	1.875
Unterlieutenant zur see	179	1.500
Seekadett	167	980
Kadett	80	567

Il y a en outre 22 officiers en retraite pourvus d'emplois d'activité et touchant de ce chef, en sus de leur pension, des suppléments de fonctions. Par contre, 8 *Kapitäne zur see*, 9 *Korvettenkapitäne* et 1 *Kapitänlieutenant* employés à terre sont en demi-solde.

Officiers-mécaniciens. Ils sont recrutés parmi les premiers maîtres mécaniciens les mieux notés, et vont suivre, aussitôt nommés, les cours de l'école supérieure des mécaniciens de Berlin. Effectif : 3 *Stabsingenieure* (9,000 fr.), 14 *Maschinenoberingenieure* (7,500 fr.), 34 *Maschineningenieure* (5,225 fr.), 36 *Maschinenunteringenieure* (4,500 fr); total, 87. — *Ingénieurs des constructions navales* (*Marinebauingenieure*) : 111 (de 3,000 à 9,000 fr.).— *Ingénieurs-torpilleurs* (*Torpederingenieure*) : 10 (de 4,500 à 7,500 fr.). — *Médecins* (*Ärzte*) : 116 (de 1,500 à 10,500 fr.). — *Officiers d'administration* (*Zahlmeister*) : 77 (de 2,625 à 5,225 fr.), non compris les élèves-officiers. — *Aumôniers* 11 (de 3,000 à 6,750 fr.).

Il existe dans les arsenaux et dans les dépôts d'artillerie un personnel spécial d'officiers, qui provient du rang et qui ne dépasse pas le grade de capitaine. Ils ont la préparation, la charge et l'administration du matériel. Ils se divisent en trois catégories : les *Feuerwerker* (artificiers), les *Zeugwerker* (gardes d'artillerie), les *Torpederwerker* (torpilleurs). Effectifs : 33, 11 et 32 (de 2,625 à 5,250 fr.).

Les *Deckoffiziere* (officiers de pont) proviennent également du rang. Bien qu'occupant une situation intermédiaire entre les officiers et les sous-officiers assez analogue à celle de nos adjudants principaux, ils correspondent, comme emplois, à nos premiers maîtres et servent dans toutes les spécialités, à bord et à terre. Ils sont au nombre de 865. Ce sont eux qui forment, par la suite, le cadre des officiers de réserve.

Equipages. Leur recrutement a lieu par la levée des inscrits et par les mousses. Toutes les populations maritimes doivent le service dans la marine de guerre de vingt à trente-deux ans : sept années dans la flotte, dont trois en service actif et quatre en disponibilité, cinq années dans la *Seewehr* ou flotte de réserve. Les équipages sont

répartis en quatre divisions, soit deux dans chaque port : une de *Matrosen* (matelots) et une d'ouvriers. Les matelots-canonniers, qui reçoivent leur instruction spéciale sur le croiseur *Mars*, à Wilhelmshaven, forment, de leur côté, 4 sections (*Abtheilungen*) ; les torpilleurs, dont le bâtiment-école est le *Blücher*, à Kiel, 2 sections ; les mousses, dont l'institut est à Friedrichsort, une dernière section. Les effectifs sont les suivants, *Maaten* (quartiers-maîtres) et *Obermaaten* (sous-officiers) compris : divisions des matelots, 8,314 ; divisions des chantiers, 4,533 ; sections des canonniers, 1,989 ; sections des torpilleurs, 2,067 ; section des mousses, 600 ; divers, 534. Au total : 18,037 sous-officiers et marins, non compris les *Deckoffiziere* (V. plus haut).

L'infanterie de marine n'a que deux bataillons, l'un à Kiel, l'autre à Wilhelmshaven. Effectif : 41 officiers, 1,206 sous-officiers et soldats.

Navires. — En 1889, le Reichstag avait voté un crédit de 146 millions de fr. pour l'exécution d'un programme devant donner à l'Allemagne une trentaine de navires entièrement neufs, dont 4 cuirassés de 1er rang et 10 gardes-côtes cuirassés. Il a été exactement réalisé. Les crédits affectés aux constructions neuves n'en sont pas moins augmentés chaque année, malgré une certaine résistance du Parlement, et, en 1895, il a été mis en chantiers 1 grand cuirassé, 1 grand croiseur cuirassé, 2 croiseurs de 2e classe et 4 torpilleurs.

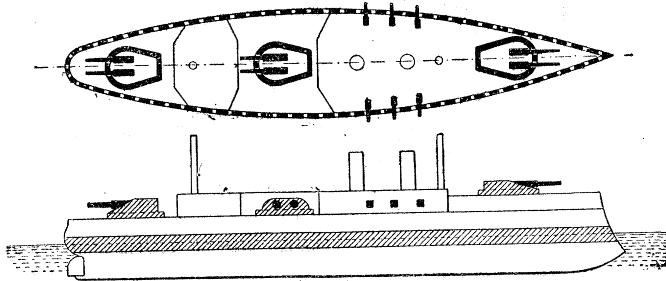


Fig. 13 et 14. — Brandenburg.

Flotte allemande au 1er janv. 1896. En service. 14 cuirassés d'escadre (*Panzerschiffe*), dont 2 entièrement démodés, 4 du type *Brandenburg*, 3 de 2e classe (7,676 et 9,757 t.), 4 de 3e classe (7,400 t.), 1 de 4e classe (3,900 t.), 3 de ces derniers de vitesse fort médiocre ; 6 gardes-côtes cuirassés (*Panzerfahrzeuge*) du type *Siegfried ;* 4 croiseurs de 2e classe protégés (*Kreuzerfregatten*) des types *Irène* (2) et *Kaiserin-Augusta* (3) ; 5 croiseurs de 3e classe non protégés (*Kreuzerkorvetten*) de 2,169 à 2,373 t. ; 8 petits croiseurs de 4e classe protégés, de 1,100 à 1,500 t. ; 9 avisos (*Avischiffe*), dont 1 en bois sans valeur militaire ; 11 canonnières cuirassées (*Kanonenboote*), armées d'une forte pièce de 30 centim., mais toutes démodées ; 2 canonnières protégées d'un nouveau type ; 5 canonnières non protégées et sans valeur militaire ; 10 torpilleurs (*Torpedoboote*) divisionnaires (de 250 à 380 t. et de 21 à 27 nœuds) ; 119 torpilleurs de 1re classe (de 80 à 150 t. et de 19 à 26 nœuds) ; 11 torpilleurs de 2e classe (de 50 à 90 t. et de 18 à 22 nœuds) ; 4 torpilleurs sous-marins ; 1 transport de torpilleurs de 2,356 t. et de 16 nœuds ; une quarantaine de bâtiments-écoles, bâtiments de servitude et bateaux-pilotes sans valeur militaire.

En essais. 2 gardes-côtes cuirassés du type *Siegfried.*

En chantiers. 2 cuirassés d'escadre du type *Brandenburg* modifié ; 1 croiseur cuirassé d'un type nouveau (10,300 t., 22 nœuds) ; 4 croiseurs de 1re classe d'un type nouveau (9,000 t.) ; 3 croiseurs de 2e classe du type *Kaiserin-Augusta ;* 1 aviso protégé de 2,000 t. ; 8 contre-torpilleurs de 300 t. et de 30 nœuds, du genre *torpedo-boat-destroyer* anglais (il en a été commandé 30) ; 1 torpilleur de 430 t. ; 6 torpilleurs de 1re classe (140 t.) ; 16 torpilleurs-vedettes (13 t.).

Eléments des principaux types

	Types :	Date du lancement	Déplacement	Force motrice	Vitesse	CANONS culasse	CANONS à tir rapide	Tubes lance-torp.
		année	tonneaux	ch.-vap.	nœud	nombre		
Cuirassés	*Brandenburg*	91	10.200	10.000	17	6	24	7
	Brandenburg (nouveau)..	» (1)	11.000	13.000	18	4	50	6
	Siegfried	89	3.500	4.800	16	3	14	4
Crois.	*Irène*	87	4.400	8.500	18	»	22	6
	Kaiserin-Augusta	92	6.050	12.000	22	»	22	5

(1) En chantiers.

Le *Brandenburg* mesure 116 m. de long, 21 m. de large, 8 m. de tirant d'eau. Il a à la flottaison, de bout en bout, une ceinture de cuirasse compound de 40 centim. d'épaisseur ; 6 gros canons de 28 centim. sont installés par couples dans trois tourelles barbettes établies dans l'axe du bâtiment (fig. 13 et 14). La petite artillerie ne comporte que 14 canons à tir rapide, placés dans la batterie cuirassée et sur les passerelles, quelques canons-revolvers et des mitrailleuses. La stabilité du navire est très grande, ses vibrations à peine sensibles. — La *Kaiserin-Augusta* est doublée de bois et de cuivre. Elle a 118 m. de long, 15 m. de large, 7 m. de tirant d'eau. Elle est protégée par un pont cuirassé courant sous la ligne de flottaison. Son artillerie comprend 12 canons à tir rapide de 15 centim. placés dans des demi-tourelles, 8 de 87 millim., 8 de 37 millim., et des mitrailleuses. La vitesse a atteint jusqu'à 22n5. Tous les navires de guerre et torpilleurs allemands sont peints extérieurement en gris bleuâtre.

De même que l'Angleterre et l'Italie, l'Allemagne a aménagé pour le service éventuel de croiseurs auxiliaires et subventionne les grands steamers des compagnies de navigation. Leur armement doit comprendre 10 canons à tir rapide et 14 mitrailleuses. Dix de ces bâtiments, d'un déplacement de 7,700 à 12,000 t. et d'une vitesse de 20 nœuds, figuraient en 1895 sur la liste de la flotte. L'un d'eux, la *Normannia*, a été mobilisé et a pris part aux manœuvres navales.

Quant au fameux yacht de Guillaume II, le *Hohenzollern*, c'est un bâtiment à trois ponts, déplaçant 4,180 t. (long. 122 m., larg. 14 m.) et mû par deux machines d'une puissance totale de 10,000 chevaux. Il a donné aux essais près de 22 nœuds. Il n'est pas protégé, mais il est armé de 6 canons-culasse de 10cm5, de 10 canons à tir rapide de 5 centim., de 4 canons-revolvers et, en temps de guerre, il pourrait être employé au rôle d'aviso. Ses plans, comme ceux de tous les bâtiments récents de la flotte allemande, sont dus à l'ingénieur H. Dietrich.

La flotte allemande a été organisée avec beaucoup de méthode. Elle est surtout apte à un rôle défensif, grâce à l'excellence de ses gardes-côtes et de sa flottille de torpilleurs. Elle n'offre au contraire, dans son état actuel, qu'une valeur relativement faible pour l'offensive et la guerre de course.

Artillerie. — Les canons de la marine allemande sont tous fabriqués par l'usine *Krupp* (V. ce mot) et Canon,

t. IX, p. 75). Les principaux types employés à bord sont le canon-culasse de 30cm5 (canonnières), de 28 centim., de 24 centim., de 21 centim., de 15 centim., de 10cm5, le canon à tir rapide de 15 centim., de 12 centim., de 10cm5, de 8cm8 et de 6 centim. Les canons-culasse sont tous en acier, les canons à tir rapide en métal Krupp (nickel-acier?). Voici les caractéristiques des derniers modèles :

	Calibre	Longueur	POIDS Canon	POIDS Projectile	Vitesse initiale	Pénétration (fer forgé)
	cm.	m.	t.	kil.	m.	cm.
Canons-culasse	30,5	9,1	62	455	681	»
	28	5,4	27	234	473	40
	24	6,4	19	215	640	»
	21	6,3	12	140	505	42
	15	5,9	4,5	45	725	»
	10,5	3,7	1,2	18	465	»
Canons à tir rapide	15	5,2	3,8	45	742	37
	12	4,8	2,1	23	788	23
	10,5	3,7	1,2	16	747	19
	8,8	3,5	1,1	10	735	14
	6	1,8	0,2	3	480	7

Les mitrailleuses sont des types Maxim et Nordenfelt.

Les projectiles comprennent des obus en fonte dure et ordinaire, des boîtes à mitraille et, pour le canon de 15 centim., des shrapnells. La longueur des obus est de 2 fois 1/2 à 5 fois leur calibre.

Toute la marine allemande est armée du fusil Mauser transformé à répétition.

Pour les *torpilles*, V. ce mot.

Défense des côtes. — Le département de la marine est seul chargé de la défense des côtes (1,270 kil.). Le service des défenses sous-marines se divise en défense mobile et en mines sous-marines. Il est confié en grande partie au corps des officiers et matelots-torpilleurs (V. plus haut). Le service des forts et batteries est fait par les matelots-canonniers (*id.*). Il y a, le long de la côte, 4 stations principales et 18 stations secondaires de torpilleurs et de mines. Les ports et autres points fortifiés sont : Memel, Kœnigsberg, Pillau, Weichselmünde, Swinemünde, Stralsund, Kiel, Friedrichsort, Düppel, Sonderburg, les bouches de l'Elbe et du Weser, l'île de Helgoland, Wilhelmshaven.

Budget. — De 32 millions de fr. en 1876 et de 53 millions de fr. en 1885-86, les dépenses de la marine allemande sont montées à 92 millions et demi en 1894-95 et à 101 millions en 1895-96. Le projet de budget de l'exercice 1896-97 se chiffre à 108,359,405 fr., dont 69,744,655 fr. pour les dépenses courantes et 38,614,750 fr. pour les constructions neuves et le premier armement.

Autriche-Hongrie. — Parmi les grandes puissances et malgré un progrès notable depuis son entrée dans la Triple-Alliance, l'Autriche a la flotte la plus faible, comme qualité aussi bien que comme quantité. Son budget de la marine est inférieur, du reste, à celui de beaucoup d'Etats de second ordre.

(Dans les indications de soldes et dépenses qui suivent, le *florin* est compté au pair : 2 fr. 50.)

Organisation. — L'administration centrale de la marine n'est qu'une section du ministère de la guerre. Elle a à sa tête l'amiral commandant en chef de la flotte ; mais elle est dirigée effectivement par un vice-amiral. Elle forme 2 divisions et 8 bureaux. A Pola siège un comité technique de la marine, qui a pour président un contre-amiral et dont l'action s'étend à toutes les branches de la marine. Les arsenaux, au nombre de deux, sont à Pola, le grand port militaire de l'empire, et à Trieste, complètement déchue comme port de guerre. Pour l'inscription maritime, le littoral est divisé en trois circonscriptions ayant pour chefs-lieux Trieste (Istrie), Fiume (Croatie-Slavonie) et Zara (Dalmatie).

Personnel. — *Officiers de vaisseau.* Ils proviennent pour partie de l'académie navale de Fiume, où les élèves, admis de quatorze à seize ans, passent quatre années, pour partie d'un stage d'une année que sont admis à faire à bord, en qualité d'aspirants provisoires, les jeunes gens de dix-sept à dix-neuf ans produisant un certificat de huit années de gymnase. Les uns et les autres sont nommés après examen aspirants (*Seekadetten*) de 2e classe. Après deux ans d'embarquement et un nouvel examen, ils passent aspirants de 1re classe et ont désormais rang d'officier.

Effectifs et solde au 1er janvier 1896.

	EFFECTIF	SOLDE FIXE
		fr.
Admiral	1	»
Vice-admiral	3	15.561
Kontre-admiral	7	10.374
Linienschiffskapitän	20	7.410
Fregattenkapitän	28	5.187
Korvettenkapitän	40	4.149
Linienschiffslieutenant 1re cl.	151	2.964
Linienschiffslieutenant 2e cl.	75	2.223
Linienschiffsfähriche	187	1.778
Seekadett 1re cl.	128	1.482
Seekadett 2e cl.	»	1.185

Au total, 640 officiers et aspirants. Les avancements ont lieu, en principe, à l'ancienneté, mais, en fait, l'empereur accorde fréquemment des avancements extraordinaires. Le cadre de réserve comprend 4 vice-amiraux, 14 contre-amiraux, 25 Linienschiffskapitäne, 19 Linienschiffslieutenanten, 18 Linienschiffsfährichen, 45 Seekadetten.

Officiers-mécaniciens (*Machinisten*) : 94 (de 2,470 à 7,500 fr.). — *Ingénieurs des constructions navales :* 33 (de 2,470 à 12,350 fr.). — *Ingénieurs-mécaniciens* : 48 (de 2,470 à 8,892 fr.). — *Ingénieurs d'artillerie :* 19 (de 2,470 à 8,892 fr.). — *Ingénieurs des travaux hydrauliques :* 11 (de 2,470 à 8,892 fr.). — *Commissaires :* 158 (de 988 à 10,374 fr.). — *Médecins :* 60 (de 2,223 à 8,892 fr.). — *Auditeurs :* 9 (de 1,778 à 7,410 fr.). — *Aumôniers :* 9 (de 2,223 à 4,140 fr.).

Equipages. Les matelots se recrutent par la levée des inscrits, par les mousses et par l'engagement conditionnel d'un an pour les jeunes gens se destinant aux carrières d'ingénieurs de la marine. La plupart des matelots sont de langue italienne ou croate; néanmoins tous les commandements sont faits en allemand. L'effectif des équipages est de 12,000 hommes environ, dont 225 sous-officiers (*Unteroffiziere*) et 400 mousses. La réserve compte 23,000 hommes, dont 17 à 18,000 ont servi au moins un an.

Navires. — Quelques efforts ont été faits dans ces douze dernières années pour l'accroissement de la flotte, mais ils ne semblent pas devoir être soutenus. En 1895-96, un croiseur protégé de 6,100 t., un croiseur-torpilleur de 2,000 t. et un torpilleur ont seuls été mis en chantiers.

Flotte austro-hongroise au 1er janv. 1896. En service. 2 cuirassés à tourelles barbettes lancés en 1887, l'un de 7,100 t., filant 16 nœuds et armé de 3 canons de 30 centim., 6 canons à tir rapide de 12 centim., 13 pièces de petit calibre et 6 tubes lance-torpilles ; l'autre de 5,152 t., filant 17 nœuds et ayant la même artillerie, sauf 1 canon de 30 centim. ; 6 cuirassés à réduit, lancés de 1872 à 1878, dont 4 sont entièrement démodés et les 2 autres, jaugeant 7,000 t. et filant de 14 à 16 nœuds, ont été récemment transformés ; 3 croiseurs protégés à éperon, lancés de 1889 à 1893, dont 2, de 4,000 t., filant 19 et 20 nœuds, l'autre, de 5,370 t., filant 19n7, tous les 3 armés de 2 canons-culasse de 24 centim., 20 canons à tir rapide (le troisième, 30) et 4 tubes lance-tor-

pilles; 2 frégates démodées (1872) de 3,400 t. et 13 à 14 nœuds; 7 corvettes de 1,340 à 2,440 t., dépourvues également de valeur militaire; 3 croiseurs-torpilleurs de 1,530 et 1,640 t., lancés en 1885-87 et filant de 18 à 19 nœuds; 4 avisos-torpilleurs de 850 à 900 t., ne filant que 14 nœuds; 6 contre-torpilleurs protégés de 350 à 540 t., filant de 21 à $22^{n}5$; 4 monitors cuirassés de rivière, dont 2 sans valeur militaire, les 2 autres de 448 t. et de 15 nœuds; 5 canonnières non cuirassées, sans valeur militaire; 24 torpilleurs de 1re classe (83 t., 17 à $22^{n}5$), 31 de 2e classe (37 à 64 t., 20 nœuds), 8 de 3e classe (10 à 27 t., 14 nœuds); 1 croiseur porte-torpilleur de 2,440 t. et de 18 nœuds; une vingtaine de bâtiments-écoles, bâtiments de servitude et transports, sans valeur militaire.

En essais. 3 gardes-côtes cuirassés de 5,500 t., filant $17^{n}5$ et armés de 4 canons-culasse de 24 centim., 6 canons à tir rapide de 15 centim., 18 de petits calibres et 4 tubes lance-torpilles.

En chantiers. 1 croiseur protégé de 6,100 t., semblable à celui de 5,370 t. déjà en service; 1 croiseur-torpilleur de 2,000 t.; 6 torpilleurs de haute mer (120 t.); 6 torpilleurs de 1re classe; 2 transports.

La marine autrichienne n'a pas de flotte auxiliaire spécialement aménagée. Elle ne possède, du reste, ni les qualités stratégiques, ni la valeur tactique nécessaires pour l'offensive, et sa mission semble devoir se borner, dans un conflit européen, à la défense du bassin de l'Adriatique, encore que son matériel ne soit pas en parfaite harmonie avec les conditions de ce bassin.

Artillerie. — La nouvelle artillerie ne se compose guère que de canons-culasse Krupp en acier ($30^{cm}5$, 26 centim., 24 centim., 21 centim., 15 centim. et 12 centim.). Mais il y a encore en service d'anciens canons-culasse en bronze (15 centim., 12 centim., 9 centim. et 7 centim.), dits Uchatius, du nom de leur transformateur, et des canons-bouche Armstrong en acier et fer (23 centim. et 18 centim.).

Le fusil Werndl de 11 millim., mod. 73-86 et 67-86, en usage dans la flotte, va être remplacé par un fusil de 8 millim., mod. 1886-90.

Pour les *torpilles*, V. ce mot.

Défense des côtes. — Le littoral de l'Autriche (1,800 kil.) est divisé, au point de vue de sa défense, en 7 districts correspondant aux 7 ports ou points fortifiés de la côte: Trieste, Pola, Fiume, Zara, Trau, embouchure de la Narenta, Castelnuovo. Chacun de ces chefs-lieux de district est une station principale ayant des dépôts de bateaux-torpilleurs, de torpilles, d'artillerie, de munitions et de charbon. Il y a en outre 18 stations secondaires.

Budget. — De 25 millions de fr. en 1876 et de 28 millions de fr. en 1886, les dépenses de la marine se sont élevées à 32 millions et demi de fr. en 1895. Pour l'exercice 1896, le budget a été arrêté à 33,703,000 fr. Dans ce dernier chiffre, les constructions neuves figurent, armements compris, pour une dizaine de millions environ.

Etats-Unis.— Après la guerre de la Sécession (1865) et pendant près de dix-huit ans, les Etats-Unis ont négligé presque complètement leur marine de guerre. Ce n'est qu'en 1883 qu'ils ont commencé à se constituer une flotte moderne. Les travaux, poursuivis tout de suite avec activité, ont reçu, en 1891, à la suite des craintes de guerre que fit naître la querelle avec le Chili, un surcroît subit d'impulsion (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 565).

(Dans les indications de soldes et de dépenses qui suivent, le *dollar* est compté 5 fr. 25.)

Organisation. — Le ministère de la marine a à sa tête un secrétaire d'Etat. L'administration centrale forme dix bureaux: chantiers et docks, navigation, artillerie et arsenaux, approvisionnement et habillement, médecine, constructions, équipement, machines, hydrographie, renseignements maritimes. La même division des services se retrouve, à peu près identique, dans chacun des onze établissements navals de Brooklyn, Norfolk, Mare Island (Californie), Portsmouth, Boston, Newport, New London (Connecticut), League Island, Washington, Key West et Pensacola. Commandés par un contre-amiral ou un commodore, ils comprennent tous un arsenal et des bassins plus ou moins étendus; mais les trois premiers sont seuls demeurés des chantiers de construction actifs. L'armement des bâtiments se fait surtout à Boston, et le matériel d'artillerie est presque tout entier construit à Washington. Les stations navales sont au nombre de cinq, formant autant d'escadres commandées par des contre-amiraux: Pacifique, Atlantique du Nord, Atlantique du Sud, Europe, Asie. Il y a en outre une escadre volante d'instruction. L'académie navale est à Annapolis (Maryland); elle relève directement du secrétaire d'Etat.

Personnel.— *Officiers de vaisseau.* Ils proviennent de l'académie navale d'Annapolis, qui sert également d'école pour le recrutement des officiers mécaniciens. Mais les premiers (*naval cadets*) y entrent de quatorze à dix-huit ans, les seconds (*cadet engineers*) de seize à vingt ans. Les officiers de vaisseau débutent par le grade de *naval cadet at sea* (aspirant). L'avancement d'un grade à l'autre, qui est fort lent, n'a lieu qu'à la suite d'un examen spécial. Deux échecs successifs sont suivis du licenciement. La retraite n'est accordée qu'à soixante-deux ans.

Effectifs et soldes au 1er janv. 1896

	EFFECTIF	SOLDE A LA MER
		fr.
Admiral	1	68.250
Vice-admiral	1	47.250
Rear-admiral	6	31.500
Commodore	10	26.250
Captain	45	23.625
Commander	85	18.375
Lieutenant-commander	74	14.700 et 15.750
Lieutenant 1re cl.	250	12.600 et 13.650
Lieutenant 2e cl.	75	9.450 et 10.500
Ensign	174	6.300 et 7.350
Naval cadet at sea	68	2.625 et 4.985

Au total, 789 officiers. Il y avait en outre à la même date 143 *warrant-officers* (V. plus loin), touchant de 6,300 à 9,450 fr. et 242 *naval cadets*.

Officiers-mécaniciens (*engineers*) : 176 (de 8,925 à 23,100 fr.). — *Officiers du génie maritime* (*naval constructors*) : 29 ingénieurs militaires (de 10,500 à 22,050 fr.) et 10 ingénieurs civils (de 12,600 à 18,375 fr.). — *Commissaires* (*paymasters*) : 92 (de 8,925 à 23,100 fr.). — *Médecins* (*surgeons*) : 147 (de 8,925 à 23,100 fr.). — *Aumôniers* : 23 (de 13,125 à 14,700 fr.).

Equipages. Ils se recrutent exclusivement par voie d'enrôlement volontaire. L'engagement est fait pour une période de trois années, indéfiniment renouvelable. Il y a aussi des mousses (*boys*), admis de quatorze à dix-huit ans et nommés matelots après deux ou trois années d'embarquement sur des bâtiments-écoles. Les sous-officiers peuvent devenir *warrant-officers*, grade qui est assimilé à celui d'enseigne, mais ils n'avancent pas davantage. Au 1er janv. 1896, la flotte américaine comptait 9,000 sous-officiers et matelots (*seamen*), tous embarqués, plus 750 mousses (*boys*); la réserve navale, 2,600 hommes environ. Le nombre des ouvriers employés dans les arsenaux s'élevait à 3,875.

Troupes de marine. Elles ne comprennent qu'un régiment d'infanterie, à 70 officiers et 2,000 hommes, chargé de la garde et du service des ports militaires. La durée de l'engagement y est de cinq ans.

Navires. — L'accroissement de la flotte est rapide, quoique les prix de revient des navires soient relativement très élevés. Dans la seule année 1895, il a été mis en chantiers 2 cuirassés de 11,500 t., 6 canonnières de 1,000 t., 2 contre-torpilleurs, 6 torpilleurs de haute mer

et 1 torpilleur sous-marin. Il a été procédé en outre à d'importantes refontes de vieux bâtiments, de monitors principalement.

Flotte américaine au 1er janv. 1896. En service. 3 grands cuirassés du type *Indiana;* 2 cuirassés de 2e classe, de 6,300 et 6,682 t., filant de 17 à 18 nœuds et embarquant chacun 2 torpilleurs de 13 à 15 t.; 1 croiseur cuirassé, le *New York;* 2 gardes-côtes cuirassés de 2,250 et 4,080 t., filant 16n5 et 17 nœuds; 18 monitors cuirassés à tourelles (V. MONITOR) ; 13 à une tourelle, filant à peine 6 nœuds et de valeur nulle, 5 à 2 tourelles (4 de 3,987 t. et 1 de 6,000 t.), entièrement refondus, fortement armés et capables, malgré leur faible vitesse, de rendre encore quelques services; 8 croiseurs protégés de 1re classe, dont 5 de 4,083 à 4,563 t. et de 18 à 20n6, 1 de 5,870 t. et de 20n5, 2 du type *Columbia;* 8 croiseurs protégés de 2e classe, dont 2 de 3,189 t. et de 14n9 et 16n5, 1 de 3,730 t. et de 18n1, 2 du type *Raleigh*, 3 du type *Detroit;* 14 corvettes en bois de 900 à 3,250 t., sans valeur militaire; 1 croiseur-torpilleur de 930 t. et de 21n6; 1 aviso de 1,485 t. et de 15n5; 6 canonnières protégées, dont 3 de 1,700 t. et de 17 nœuds, 2 de 1,220 t. et de 15n4 et 16 nœuds, 1 de 890 t. et de 14 nœuds; 5 vieilles canonnières non protégées de 300 à 500 t., sans valeur militaire; 1 ancien bélier-torpilleur de 1,150 t., sans valeur militaire ; 2 torpilleurs de 1re classe (120 t., 22 et 27 nœuds), 1 de 2e classe (31 t., 22 nœuds); 2 torpilleurs-vedettes (12 et 15 t., 17 et 18 nœuds); 32 navires-écoles, bâtiments du service hydrographique et navires à voiles sans valeur militaire, sauf peut-être le *Bancroft*, de 838 t. et 15 nœuds, affecté à l'école navale.

En essais. 1 croiseur cuirassé, le *Brooklyn;* 3 canonnières protégées de 1,370 t. et de 17 nœuds; 2 bateaux sous-marins de 138 et 75 t.

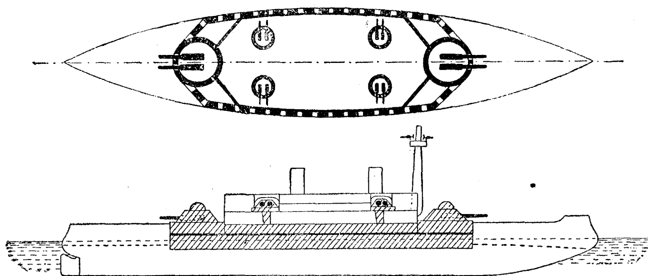
En chantiers. 3 grands cuirassés du type *Iowa;* 1 croiseur-torpilleur de 750 t. et de 23 nœuds ; 6 canonnières protégées de 1,000 t. et de 12 nœuds; 4 canonnières non protégées de 838 t. et de 13 nœuds ; 2 contre-torpilleurs de 250 t. et de 28 nœuds ; 7 torpilleurs de 1re classe (quatre de 140 t. et de 25 nœuds, trois de 185 t. et de 27n5).

Éléments des principaux types

Types :		Date de lancement	Déplacement	Force motrice	Vitesse	CANONS culasse	CANONS à tir rapide	Tubes lance-torp.
		année	tonneaux	ch.-vap.	nœuds	nombre		
Cuirassés	*Indiana*	93	10.300	9.000	16	16	30	6
	Iowa	» (1)	11.395	11.000	17	18	28	6
Croiseurs cuirassés	*Brooklyn*	91	8.150	16.500	21,5	6	28	6
	New York	95	9.280	16.000	24	8	32	5
Croiseurs protégés	*Columbia*	92	7.350	22.000	22,8	3	28	4
	Raleigh	92	3.183	10.000	20	»	27	4
	Detroit	91	2.070	5.400	18,7	»	20	3

(1) En chantiers.

L'*Indiana* a 106 m. de long, 21 m. de large, 7m30 de tirant d'eau. Sa cuirasse se compose d'une ceinture de 45 centim. d'épaisseur et de 1m68 de hauteur, régnant sur la moitié de la longueur et recouvrant un caisson cloisonné à l'intérieur (fig. 15). Deux grandes tourelles cuirassées à 46 centim. portent, par paire, 4 canons-culasse de 33 centim.; quatre tourelles plus petites, cuirassées à 20 centim., portent 8 canons-culasse de 20 centim. (fig. 16). La moyenne artillerie ne comprend que 4 pièces de 15 centim. protégées par des masques. Le rayon d'action est de 15,000 milles à 10 nœuds. — L'*Iowa* n'est qu'une modification de l'*Indiana*. Sa protection est plus forte, malgré une épaisseur de cuirasse moindre (38 centim. à la ceinture). Son artillerie comprend 4 canons-culasse de 30 centim., 8 de 20 centim., 6 de 10 centim., 24 canons à tir rapide et 8 mitrailleuses. — Le *New York* est le premier des célèbres « destructeurs du commerce » tant prônés par la presse américaine. Ses dimensions sont : long., 116 m.; larg., 20 m.; tirant d'eau, 7m10. Outre un pont cuirassé, qui a sur les côtés 15 centim. d'épaisseur, il possède une ceinture cuirassée complète de 10 centim. d'épaisseur; elle s'étend depuis le pont cuirassé jusqu'au pont principal et recouvre un cofferdam rempli de matière obturante. L'armement consiste en 6 canons-culasse de 20 centim. placés dans des casemates cuirassées à 25 centim. (4 en chasse et en retraite, par paire, 1 à tribord, 1 à bâbord), 12 canons à tir rapide de 10 centim., 8 de 57 millim., 4 de 37 millim., 4 mitrailleuses. Le rayon d'action est de 13,500 milles à 10 nœuds. Les essais n'ont pas donné les résultats attendus. Le *Brooklyn* n'est que le *New York* renforcé. — La *Columbia*, lancée un an après le *New York*, a attiré plus encore l'attention. Rien ne distingue extérieurement des navires de commerce ce corsaire moderne, qui n'a ni les saillies, ni les rentrées caractéristiques des navires de guerre. Le pont est seul cuirassé (10 centim. d'épaisseur), mais toutes les autres parties sont protégées par des compartiments étanches. L'artillerie se compose de : 1 canon-culasse de 20 centim. en chasse, 2 de 15 centim., en retraite, 8 canons à tir rapide de 10 centim., 12 de 57 millim., 4 de 37 millim., 4 mitrailleuses. Le rayon d'action est de 12,000 milles à 10 nœuds. Comme le *New York*, la *Columbia* a donné des déceptions à ses constructeurs ; elle roule beaucoup, et ses machines se fatiguent rapidement.


Fig. 15 et 16. — Indiana.

La marine des Etats-Unis n'a pas de flotte auxiliaire aménagée dès le temps de paix. Elle a seulement à sa disposition immédiate une quarantaine de vapeurs filant de 15 à 19 nœuds.

ARTILLERIE. — La grosse et la moyenne artillerie sont, sous tous les rapports, très composites (V. CANON, t. IX, p. 75). Elles proviennent partie du *Navy Yard* de Washington, partie des fonderies de West Point (Coldspring), de South-Boston et de la Bethlehem Iron Co. Les canons-culasse de 150 millim., 127 millim. et 120 millim. sont du type Canet. L'artillerie à tir rapide comprend des canons de tous calibres Driggs-schrœder et Hotchkiss, des canons-revolvers Hotchkiss et des mitrailleuses Gatling. Des canons pneumatiques (V. CANON, t. IX, p. 76) sont aussi employés pour la défense des côtes.

Voici les caractéristiques des derniers modèles de canons-culasse :

Désignation :	Calibre	Longueur	Poids		Vitesse initiale	Pénétration (fer forgé)
			Canon	Projectile		
	mm.	m.	t.	kil.	m.	cm.
16″...........	406	»	111	907	642	»
13″...........	330	11,8	60	499	640	81
12″...........	305	8,5	45	385	642	68
10″...........	254	8,9	28	227	640	51
8″...........	203	8,1	15	113	656	41
6″...........	152	6	»	45	»	»
5″...........	127	5	3	33	775	27
4″...........	102	4,2	2	15	610	23

Toutes ces pièces sont en acier. Il y a, en outre, un modèle nouveau du canon de 8″, en nickel-acier; ses éléments sont encore inconnus.

La flotte va être armée d'un nouveau fusil à répétition de 6 millim., mod. Lee 1893.

Pour les *torpilles*, V. ce mot.

Défense des côtes. — Le littoral a un développement de 6,500 kil. environ, dont 2,500 kil. pour les côtes de l'Atlantique. Sa défense est assez faiblement organisée. Seuls les ports de New York, Boston et San Francisco ont reçu récemment de puissantes batteries constituées par des mortiers de 305 et de 254 millim. D'autres, de moindre importance, doivent être établies à Portland, Key West, Philadelphie, Baltimore, New Bedford, Hampton Roads, Charterton, Mobile, Savannah et Galveston.

Budget. — De 105 millions de fr. en 1879, il était déjà en 1889 de 155 millions. C'est encore le chiffre de l'exercice 1896 et celui des prévisions de 1897. Pour 1896, 70 millions de fr. sont affectés aux constructions neuves, savoir : coques, 44 millions; artillerie, 26 millions. La cherté de la main-d'œuvre aux Etats-Unis diminue, d'ailleurs, considérablement la valeur relative de ces crédits.

Espagne. — C'est en 1887, à la suite de l'incident des îles Carolines, que l'Espagne a décidé le renouvellement de son matériel flottant, généralement vieux ou démodé. En 1895, un croiseur de 1re classe et 2 contre-torpilleurs ont été mis en chantiers. Par contre, 3 croiseurs, dont 1 de 4,800 t., ont été perdus.

Organisation. — Le département de la marine constitue un ministère distinct. L'administration centrale forme six directions. Le ministre est toujours un amiral. Il préside le conseil supérieur de la marine composé des directeurs et de deux membres du Parlement. Le littoral est divisé en trois départements maritimes ayant chacun à sa tête un vice-amiral commandant en chef (*capitan general*) : Nord, ch.-l. Le Ferrol; Sud, ch.-l. Cadix; Est, ch.-l. Carthagène. Ces trois départements se divisent à leur tour en 28 provinces maritimes. Les colonies constituent de leur côté deux départements maritimes, avec des contre-amiraux comme commandants en chef : Cuba et Porto-Rico, ch.-l. La Havane; Philippines, ch.-l. Manille. Les trois chefs-lieux de la métropole possèdent chacun un arsenal; il en existe en outre à Cavite, à La Havane et à Porto-Rico. La flotte comprend 3 catégories : dans la première sont tous les navires mis en chantiers après 1887; les autres sont placés dans les 2e et 3e catégories.

Personnel. — *Officiers de vaisseau.* Tous sortent de l'école navale, où ils passent trois années, et débutent comme *guardias-marinas*. Effectifs et soldes à la mer : 1 almirante (30,000 fr.); 6 vice-almirantes (22,500 fr.); 15 contra-almirantes (15,000 fr.); 20 capitanes de navio de 1a clase (9,900 fr.); 42 capitanes de navio (6,900 fr.); 89 capitanes de fragata (5,400 fr.); 137 tenientes de navio de 1a clase (4,800 fr.); 262 tenientes de navio (3,000 fr.); 237 alferez de navio (2,250 fr.); 93 guardias-marinas (540 et 720 fr.). Ensemble, 902 officiers, plus 100 élèves de l'école navale (aspirantes). Les enseignes ne passent lieutenants qu'après avoir suivi les cours de l'école des torpilles.

Officiers-mécaniciens (*masquinistas*) : 84 (de 3,750 à 7,800 fr.). — *Génie maritime* : 47 (de 3,000 à 15,000 fr.). — *Commissaires* (*ordenadores, comisarios, contadores*) : 329 (de 720 à 15,000 fr.). — *Médecins* : 155 (de 2,250 à 15,000 fr.). — *Justice maritime* (*auditores*) : 61 (de 2,500 à 15,000 fr.). — *Aumôniers* : 59 (de 2,250 à 6,900 fr.).

Équipages. Le recrutement a lieu par l'inscription maritime. Le nombre des sous-officiers et matelots en service actif est de 14,000 environ. Les contingents de réserve s'élèvent, de leur côté, à 16,000 hommes environ.

Troupes de marine. Artillerie. C'est un corps purement technique, chargé de la construction et de l'entretien général des pièces de marine. Il comprend 62 officiers (3 officiers généraux, 26 officiers supérieurs, 33 officiers subalternes) et 1,500 sous-officiers et soldats. — *Infanterie.* Elle fait peu de service à bord et est surtout chargée de la garde des ports et des établissements maritimes, tant en Espagne qu'aux colonies. Elle comprend 367 officiers (5 officiers généraux, 64 officiers supérieurs, 308 officiers subalternes) et 7,000 sous-officiers et soldats.

Navires. — *Flotte espagnole au 1er janv. 1896. En service.* 1 cuirassé d'escadre, le *Pelayo ;* 3 croiseurs cuirassés du type *Infanta Maria Teresa;* 3 anciennes frégates cuirassées de 5,600 et 7,300 t., devenues des non-valeurs; 2 croiseurs protégés de 1re classe de 4,800 t. et de 20 nœuds; 3 croiseurs protégés de 2e classe de 1,046 t. et de 15 nœuds; 6 croiseurs de 1re classe de 3,090 t. et 3,342 t., dont 4, lancés de 1879 à 1886, doivent être rangés parmi les non-valeurs à raison de leur faible vitesse (12 et 13 nœuds) ou de leur coque en bois, les 2 autres, lancés en 1887, en fer et filant 15 nœuds; 5 croiseurs de 2e classe de 1,152 t., dont 1 filant à peine 13 nœuds, les autres filant 14 nœuds; 2 croiseurs de 3e classe de 1,152 et 735 t., à ranger aussi parmi les non-valeurs; 8 canonnières-torpilleurs de 600 à 750 t. et de 18 à 20n5, bien armées; 6 canonnières de 1re classe de 500 t., démodées, 17 de 2e classe, dont 7 démodées; les autres de 300 t. et de 14n5, 23 de 3e classe, démodées, ou de valeur négligeable; 18 chaloupes-canonnières de 40 à 70 t., dont plus de la moitié anciennes et sans vitesse; 1 contre-torpilleur de 386 t. et de 22n5; 12 torpilleurs de 1re classe (60 à 125 t., 18 à 21 nœuds) et 6 de 2e classe (25 t., 18 à 19 nœuds); 1 bateau sous-marin de 87 t.; 25 bâtiments divers sans valeur militaire (écoles, transports, service hydrographique, etc.).

En essais. 1 croiseur cuirassé, l'*Emperador Carlos V.*

En chantiers. 4 croiseurs cuirassés, dont 3 du type *Infanta Maria Teresa*, le quatrième du même type approfondi (7m80 de tirant d'eau au lieu de 6m75, 9.000 t., au lieu de 7,000); 1 croiseur de 1re classe en remplacement de la *Reina Regente* (4,800 t.), perdue; 1 croiseur de 2e classe de 1,500 t.; 3 canonnières-torpilleurs de 830 t. et de 20 nœuds; 8 petites canonnières de 220 t.; 2 avisos-torpilleurs de 750 t. et de 20 nœuds ; 2 contre-torpilleurs de 28 nœuds; 24 torpilleurs de 1re classe, dont 4 de 100 t. et de 24 nœuds, les autres de 70 t.; 1 bateau sous-marin.

Éléments des principaux types

	Types	Date du lancement	Déplacement	Force motrice	Vitesse	Canons culasse	Canons à tir rapide	Tubes lance-torp.
		année	tonneaux	ch.-vap.	nœuds	nombre		
Cuirassé	*Pelayo*.........	87	9.902	9.473	16,7	17	18	7
Crois. cuir.	*I. Maria Teresa*.	90	7.000	13.700	20,2	2	23	8
	E. Carlos V.....	95	9.200	18.500	20	2	26	6

La grosse artillerie du *Pelayo* se compose de 2 canons de 32 centim. et de 2 de 28 centim. en barbettes, celles de l'*I. Maria Teresa* et de l'*E. Carlos V* de 2 canons de 28 centim. en barbettes.

Le gouvernement espagnol subventionne plusieurs lignes de paquebots, qui doivent lui fournir, en cas de mobilisation, des croiseurs auxiliaires armés de canons de 12 centim.

Artillerie. — L'Espagne est tributaire de l'étranger pour la fabrication de son artillerie de marine, sauf pour les pièces du système Hontoria, qui se font à Trubia (V. Canon, t. IX, p. 75), et pour les nouveaux canons Ordonez, de 30, 24, 20 et 15 centim., qui doivent remplacer les canons Krupp.

Les fusils sont des systèmes Remington (mod. 1871-89 et 1891) et Mauser (mod. 1893).

Défense des côtes. — La défense du littoral (2,125 kil.) est assurée par un service de défense fixe confié à 4 compagnies de marins-torpilleurs (2 autres compagnies sont employées aux colonies) et par les forts et batteries de quelques ports et autres points de la côte : Girone, Barcelone, Tarragone, Tortose, Peñiscola, Alicante, Carthagène, Algésiras, Tarifa, Cadix, La Corogne, Le Ferrol, Bilbao, Portugalete, Saint-Sébastien.

Budget. — Il varie beaucoup, à raison des guerres coloniales de l'Espagne. De 28,500,000 fr. en 1876, il s'est élevé à 42,500,000 fr. en 1886, pour retomber à 26 millions en 1887, se relever à 30 millions en 1889 et retomber de nouveau à 22,500,000 fr. (d'après l'*Almanach* de Gotha) en 1895.

Hollande. — La majeure partie de la flotte est composée de bâtiments fort anciens. Sa reconstitution, commencée en 1890, avance assez lentement. Pourtant 3 gardes-côtes cuirassés de 4,000 t. ont été mis simultanément en chantiers pendant l'année 1895.

Organisation. — La marine, dont le roi est commandant en chef, est administrée par un ministre civil. Le littoral est divisé en 3 arrondissements : ch.-l. Amsterdam, Hellevoetsluis, Willemsoord. Ces trois ports possèdent des arsenaux. En outre, Fijenoord a des chantiers particuliers. Le service des colonies comprend 6 stations navales : Curaçao, Surinam, Bornéo, Sumatra, Java, les Célèbes.

Personnel.— *Officiers de vaisseau*. Ils sortent de l'école navale de Willemsoord. Effectifs au 1er janv. 1896 : 2 vice-amiraux, 2 contre-amiraux, 25 capitaines de vaisseau, 35 capitaines-lieutenants, 355 lieutenants de vaisseau, 110 aspirants (*adelborsten*), ensemble 529 officiers.

Officiers des corps auxiliaires : 20 mécaniciens, 16 ingénieurs, 88 commissaires, 82 médecins.

Equipages. Ils se recrutent par l'inscription maritime et les engagements volontaires. Effectif en 1896 : 6,224 sous-officiers et matelots, non compris 1,204 matelots indigènes aux Indes orientales et environ 3,000 miliciens de marine embarqués.

Troupes de marine. Un régiment d'infanterie de marine de 44 officiers et 2,200 hommes, affecté à divers services de la métropole.

Navires.— *Flotte hollandaise au 1er janv. 1896. En service. a. Flotte d'Europe*. 3 cuirassés à tourelles, dont 2 absolument démodés, le troisième (1892) de 4,600 t. et de 17 nœuds, armé de 4 canons-culasse de 28, 21 et 17 centim., de 17 canons à tir rapide et de 3 tubes lance-torpilles; 3 cuirassés gardes-côtes, dont 2 démodés, l'autre, (1891) de 2,500 t. et de 13 nœuds ; 7 anciens monitors cuirassés à éperon de 1,525 à 2,206 t., démodés; 5 canonnières cuirassées de 367 t., démodées; 7 croiseurs de 1re classe non protégés, dont 1 en bois, de valeur nulle, les 6 autres en bois et fer, de 3,400 à 3,600 t. et de 14 à 15 nœuds, pouvant rendre encore quelques services; 2 croiseurs de 3e classe (1,000 t.) et 3 de 4e classe (800 t.), démodés; 1 canonnière de 723 t., 17 de 250 t., 15 de 195 t., toutes de valeur négligeable; 15 torpilleurs de 1re classe (47 à 90 t., 20 à 24 nœuds), 19 de 2e classe (20 à 37 t., 17 à 18 nœuds) ; une vingtaine de bâtiments-écoles, navires à voiles, etc., sans valeur militaire. — *b. Flotte de l'Inde*. 1 croiseur non protégé de 1,700 t. et de 15n6; 17 avisos anciens (550 à 850 t.), de valeur négligeable; 11 autres bâtiments divers, de 300 à 1,300 t., également sans valeur; 5 torpilleurs de 1re classe de 20 à 21 nœuds.

En essais. a. Flotte d'Europe. 3 cuirassés gardes-côtes de 3,400 t. et de 16 nœuds, armés de 5 canons-culasse, de 12 canons à tir rapide et de 3 tubes lance-torpilles. — *b. Flotte de l'Inde*. Néant.

En chantiers. a. Flotte d'Europe. 3 cuirassés gardes-côtes de 3,900 t. et de 20 nœuds, armés de 22 canons à tir rapide et de 4 tubes lance-torpilles ; 3 croiseurs de 1re classe non protégés de 3,000 à 4,000 t. et de 22 nœuds; 13 torpilleurs de 1re classe de 90 t. et de 22 nœuds. — *b. Flotte de l'Inde*. 1 aviso de 1,100 t. et de 14 nœuds.

Artillerie. — Le nouveau matériel d'artillerie est fourni presque tout entier par l'usine Krupp. Il y a aussi en service d'anciens canons-bouche Armstrong.

Défense des côtes. — Le service des défenses sous-marines est confié à l'armée de terre. Il n'y a de fortifications sur les côtes que des bouches de la Meuse au fond du Zuyderzée : ouvrages des bouches de la Meuse, place de Jmuiden, position du Helder. Un ingénieux système d'inondations pourvoit au surplus. La défense des colonies, qui ont leurs troupes distinctes (près de 40,000 hommes, dont les trois cinquièmes sont indigènes), relève d'un ministère spécial.

Budget. — Il était en 1876 de 28 millions de fr. (le *florin* compté 2 fr. 10), en 1886 de 26 millions. Il a été fixé pour 1896 à 33 millions, dont 13,500,000 fr. pour les constructions et le matériel naval.

Grèce. — Il y a douze ans, la Grèce ne possédait comme cuirassés qu'une corvette et une canonnière très anciennes. Elle a fait à cette époque un effort relativement considérable, et elle compte aujourd'hui dans sa flotte quelques bons bâtiments. Aucun navire n'est actuellement en chantiers.

Organisation. — L'administration de la marine forme un ministère spécial. Le ministre peut être civil. A la tête des services de la flotte est placé un contre-amiral, inspecteur de la marine. Le littoral est divisé en 21 directions de ports, dont 5 de 1re classe : Syra, Le Pirée, Corfou, Patras et Volos. L'ancien arsenal de Poros a été transformé en dépôt d'instruction et remplacé par celui d'Arapis, dans l'île de Salamine. L'école navale est à bord de l'*Hellas*, dans le port du Pirée.

Personnel. — 169 officiers de vaisseau (dont 2 contre-amiraux), 17 élèves-officiers (aspirants), 32 officiers-mécaniciens, 5 ingénieurs, 77 officiers du commissariat, 20 médecins, 5 pharmaciens, 2,904 sous-officiers, matelots, chauffeurs et mousses.

Navires. — Flotte en service au 1er janv. 1896 : 3 cuirassés d'escadre de 4,885 t. et de 17 à 17n5, armés de 3 canons-culasse de 27 centim., de 5 de 15 centim., de 7 canons à tir rapide, de 16 canons-revolvers et de 3 tubes lance-torpilles ; 1 corvette cuirassée de 2,060 t. et 1 canonnière cuirassée de 1,774 t., entièrement démodées; 1 croiseur de 1,000 t. et de 14 nœuds ; 1 corvette de 1,800 t. et de 15n5; 11 canonnières de 380, 420 et 440 t., quelques-unes très anciennes, les autres de faible valeur; 1 transport de torpilleurs de 1,100 t. et de 14 nœuds; 1 yacht de 1,000 t. et de 15 nœuds; 2 torpilleurs de 1re classe (40 et 85 t., 19 et 20 nœuds); 19 torpilleurs de 2e classe et 20 chaloupes porte-torpilles, de très petite taille et de médiocre valeur; 1 bateau sous-marin; une vingtaine de bâtiments divers d'anciens types ou sans valeur militaire.

Artillerie. — Les canons sont des systèmes Krupp et Canet.

Défense des côtes. — Les services de la défense du littoral relèvent de l'autorité maritime. Le service des défenses sous-marines est confié à des officiers, ouvriers et ma-

rins-torpilleurs, formés dans des écoles spéciales. Les points fortifiés de la côte sont : dans la mer Ionienne, le fort Punta, Missolonghi, Patras, Corinthe, Zante, Cerigo, Kapsali ; dans la mer Egée, Nauplie, Le Pirée, Salamine. Certaines de ces fortifications n'ont plus qu'une valeur fort médiocre.

Budget. — Il a été fixé pour 1895 à 5,500,714 fr.

Turquie. — La situation critique des finances turques devait avoir son contre-coup sur l'état de la flotte ; celle-ci ne comptait, en effet, en 1885, que de vieux bâtiments, nombreux, mais de valeur nulle. La Porte travaille actuellement à regagner le temps perdu et, dans ces dernières années, d'importantes mises en chantiers ont été effectuées.

Organisation. — Le ministre de la marine est assisté d'un conseil d'amirauté et d'une section d'état-major, à laquelle se rattache une commission des torpilles. Le *tersané* ou grand arsenal occupe à Constantinople 2 vastes enceintes ; il a 5 bassins, une grande cale, 16 usines, avec un outillage très complet et d'importants dépôts d'approvisionnements.

Personnel. — 977 officiers de vaisseau, dont 6 vice-amiraux et 11 contre-amiraux, 480 mécaniciens, 50 médecins, 40 commissaires, 172 officiers-payeurs, 15,000 sous-officiers et hommes d'équipage (30,000 d'après l'*Almanach* de Gotha). Ce sont là, du reste, des effectifs réglementaires, notablement supérieurs à la réalité. Ainsi l'effectif des équipages embarqués ne doit guère dépasser actuellement 3,500 ou 4,000 hommes.

Navires. — *Flotte ottomane* (vassalités à part) *au 1er janv. 1896. En service.* 3 cuirassés à réduit central de 5,687, 9,140 et 7,920 t., 2 anciens, le troisième lancé en 1885, tous de faible vitesse (13n3 à 13n5) ; 4 cuirassés à batteries et tourelles de 6,400 t., complètement transformés en 1892-94, mais demeurés de vitesse insuffisante (12 nœuds) ; 7 anciennes corvettes cuirassées de 2,000 à 2,750 t., entièrement démodées ; 1 monitor cuirassé de 2,500 t., 2 de 330 t., 1 canonnière cuirassée de 625 t., tous également démodés ; 3 anciennes frégates de 1,300 à 4,717 t., aussi démodées ; 2 croiseurs de 2e classe, de 1,160 et 1,960 t. et de 15 nœuds ; 3 contre-torpilleurs de 120 à 450 t. et de 18 à 22 nœuds ; 5 corvettes de 800 t., démodées ; 6 canonnières de 600 t. et 5 de 200 t., 2 de ces dernières filant 15 nœuds, les autres anciennes ou de vitesse insuffisante ; 44 torpilleurs de 42 à 140 t. et de 18 à 23 nœuds ; 2 bateaux sous-marins ; 22 anciens avisos et 11 transports, la plupart en bois et tous sans valeur militaire ; une soixantaine de yachts à roues, bâtiments de servitude, bâtiments de flottille, etc., également sans valeur militaire.

En essais. 2 canonnières de 600 t. et 2 de 200 t. ; 1 contre-torpilleur de 270 t.

En chantiers. 2 cuirassés à tourelles de 10,650 t. et de 17 nœuds (type *Hoche* français) ; 2 corvettes cuirassées de 7,870 t. et de 17 nœuds ; 4 croiseurs protégés de 1re classe, de 4,050 t. et de 18 nœuds, 2 de 2e classe, de 1,600 t. et de 17 nœuds ; 2 avisos-torpilleurs de 900 t. et de 19 nœuds ; 1 contre-torpilleur de 520 t. et de 23 nœuds ; 5 canonnières de 2e classe.

La flotte ottomane dispose pour ses transports des vapeurs de la *Idaréi mahsoussé* (compagnie de bateaux), qui est une administration de l'Etat possédant 35 paquebots de 500 à 900 t.

Artillerie. — La marine turque emploie principalement des canons-culasse Krupp et d'anciens canons-bouche Armstrong.

Défense des côtes. — Le Bosphore et le détroit des Dardanelles ont leurs rivages protégés, en Asie aussi bien qu'en Europe, par des fortifications de construction récente. Les autres parties du littoral ne possèdent que des ouvrages anciens sans aucune valeur.

Budget. — Il est impossible d'indiquer aucun chiffre, même approximatif.

Danemark. — Réorganisée en 1880, la flotte danoise est surtout défensive. Elle ne progresse pas et, en 1895, aucun navire n'a été mis en chantiers.

Organisation. — Le ministre de la marine, qui est vice-amiral, a sous ses ordres un chef d'état-major (capitaine de vaisseau), en même temps directeur du bureau de l'état-major, le plus important de l'administration centrale. Copenhague est le port de guerre unique. C'est là qu'est l'arsenal.

Personnel. — *Officiers de vaisseau.* 1 vice-amiral, 2 contre-amiraux, 15 commandorer (capit. de vaisseau), 30 kapitainer (capit. de frégate), 60 premier-lieutenanter (lieut. de vaisseau), 33 second-lieutenanter (enseignes). Ensemble 147 officiers, plus 23 cadetter (élèves de l'école navale).

Officiers des corps auxiliaires. 30 mécaniciens, 9 ingénieurs, 14 intendants, 16 médecins, 3 chapelains, 4 officiers d'arsenal (maîtres principaux).

Equipages. Le service militaire est obligatoire. L'appel a lieu à vingt-deux ans. Les marins de profession sont affectés à la flotte, où le service est, sauf pour quelques catégories spéciales, de six mois. La levée annuelle compte 1,000 hommes ; 700 font leur service pendant les six mois d'été, les 300 autres pendant les six mois d'hiver. Il y a en outre 175 artilleurs de marine.

Les arsenaux emploient 2,000 ouvriers.

Navires. — *Flotte danoise au 1er janv. 1896. En service.* 5 cuirassés, dont 3 en fer complètement démodés et 2 en acier de 3,090 et 2,430 t. et de 15n6 et 14 nœuds ; 3 gardes-côtes cuirassés en fer de 1,344 à 2,344 t., démodés ; 1 frégate de 2,585 t., aussi démodée ; 2 croiseurs-corvettes, l'un en bois, de valeur nulle, l'autre, protégé et en acier, de 2,900 t. et de 27n5 ; 6 croiseurs de 3e classe, dont 4 en bois ou en fer, démodés, et 2 en acier, légèrement protégés, de 1,280 t. et de 18 nœuds ; 7 canonnières de 250 à 350 t., de valeur négligeable ; 11 torpilleurs de 1re classe (50 à 145 t., 18n5 à 23 nœuds), 12 de 2e classe (15 à 38 t., 15n3 à 20n2) ; 8 torpilleurs-vedettes de 14 à 47 t., de valeur négligeable ; une vingtaine de bâtiments-écoles, transports, bâtiments de servitude, etc., sans valeur militaire.

En essais. 1 croiseur de 3e classe de 1,280 t. et de 17n5.

En chantiers. 2 cuirassés, dont un de 2,160 t. et de 15n6 ; 2 torpilleurs de 1re classe.

Artillerie. — Anciens canons-bouche provenant de la maison Armstrong et canons-culasse provenant de l'usine Krupp.

Défense des côtes. — La protection du littoral est assurée par le service des défenses sous-marines confié à un personnel spécial de torpilleurs. Copenhague et ses environs sont seuls fortifiés.

Budget. — Il s'élevait pour l'exercice 1895-96 à 9,106,000 fr. (la *couronne* comptée 1 fr. 39), sans différence notable avec ceux des exercices précédents. La construction et l'armement des bâtiments neufs y figuraient pour un million et demi.

Suède et Norvège. — Bien que placées sous le commandement d'un même souverain et destinées à être réunies en cas de guerre, les marines suédoise et norvégienne ont leur organisation, leur personnel, leur matériel et leur budget distincts. Nous les examinerons néanmoins simultanément, d'autant que la flotte norvégienne se trouve actuellement réduite à une canonnière et à une dizaine de torpilleurs de types modernes, tous ses autres bâtiments étant anciens ou démodés. L'une et l'autre n'ont eu, d'ailleurs, en vue, jusqu'en ces derniers temps, que la défense exclusive du littoral. Mais elles viennent d'entrer dans une voie nouvelle, où la Norvège semble résolue à avancer à grands pas, tandis que la Suède demeure encore hésitante, et elles commencent à construire des navires de haute mer. En 1895, la Norvège a mis en chantiers 2 cuirassés de 3,400 t. et 3 torpilleurs.

Organisation. — En Suède, il y a un ministère de la marine, qui est indifféremment civil ou militaire. En Norvège, il n'y a qu'un commandant en chef, qui est contre-amiral. Le littoral de la Suède est divisé en deux départements maritimes, ayant pour chefs-lieux les ports militaires de Stockholm et de Carlskrona, qui possèdent des arsenaux. En Norvège, il n'y a qu'un port militaire, Horten, et qu'un chantier de construction, Carljohansvorn.

Personnel. — *a. Suède.* Officiers : 181 officiers de vaisseau, dont 1 vice-amiral et 3 contre-amiraux, 12 ingénieurs, 24 médecins, 49 commissaires, 7 aumôniers. Equipages : 2,883 sous-officiers et matelots *värfvade*, c.-à-d. enrôlés, plus 1,957 matelots *indelta*, c.-à-d. cantonnés (V. Suède) et 416 mousses. La réserve (*bewäring*) dispose de 110 officiers, de 4 mécaniciens et d'environ 20,000 marins.

b. Norvège. Officiers : 127 officiers de vaisseau, dont 2 contre-amiraux et 30 aspirants, 34 officiers des corps auxiliaires. Equipages : 4,200 sous-officiers et matelots. La réserve dispose de 53 officiers et d'environ 26,000 marins.

Navires. — *a. Flotte suédoise au 1er janv. 1896. En service.* 3 cuirassés à tourelles (1885-92) de 2,262, 3,100 et 3,150 t. et de 15n4 à 16 nœuds; 4 monitors cuirassés de 1,500 t. et 9 de 250 à 450 t., entièrement démodés; 1 canonnière cuirassée de 266 t., démodée; 4 frégates et corvettes en bois de 1,600 à 2,100 t., 9 canonnières de 5 à 600 t. et 5 de 200 t., également démodées ou de valeur négligeable; 1 canonnière de 280 t. lancée en 1891; 1 bélier-torpilleur de 627 t., démodé; 6 torpilleurs de 65 t. et de 18 à 20 nœuds; 11 de 35 à 40 t. et de 18 nœuds; 7 torpilleurs de 15 à 20 t., de valeur très inférieure; 29 bâtiments divers sans valeur militaire.

En chantiers. 1 cuirassé à tourelles de 4,000 t. et de 16 nœuds; 1 petit croiseur de 670 t. et de 19 nœuds; 2 torpilleurs de 85 t. et de 23 nœuds.

b. Flotte norvégienne au 1er janv. 1896. En service. 4 monitors cuirassés à tourelles de 1,500 à 2,000 t., entièrement démodés; 4 anciennes frégates et corvettes de 1,000 à 3,500 t., devenues des non-valeurs; 3 canonnières de 1re classe, dont 1 seule de type récent, de 1,200 t. et de 16 nœuds; 13 canonnières de 200 à 400 t., les unes anciennes, les autres de vitesse insuffisante; 17 vieilles canonnières en bois de 60 t.; 10 torpilleurs de 1re classe de 40 t. et de 18 à 20 nœuds; 4 torpilleurs-vedettes, dont 2 très anciens; une dizaine de transports et anciens bâtiments sans valeur militaire.

En chantiers. 2 cuirassés à tourelles de 3,400 t. et de 16 nœuds; 1 corvette; 1 canonnière de 1,200 t. et de 16 nœuds, 1 de 395 t.; 3 torpilleurs de 53 t.

Artillerie. — La marine suédoise emploie en majorité des canons de système français construits à Finspong et à Bofors; elle a aussi d'anciens canons Armstrong. La Norvège, au contraire, arme exclusivement ses nouveaux navires de canons Krupp.

Défense des côtes. — Les ports de Carlskrona et de Stockholm ont seuls des fortifications. Celles de Stockholm sont très importantes.

Budget. — Le budget de 1896 a été fixé à 12 millions de fr., dont 9,725,000 fr. de dépenses ordinaires pour la Suède, à 9,500,000 fr., dont 4,150,000 fr. de dépenses ordinaires, pour la Norvège. Le Storthing norvégien a voté en plus le principe d'un crédit de 11 millions de fr. pour les deux navires cuirassés récemment mis en chantiers.

Portugal. — Le gouvernement portugais a paru, un instant, céder au courant général en établissant, en 1890, un plan de réorganisation complète de la flotte. Mais ce plan n'a reçu jusqu'à présent qu'un bien faible commencement d'exécution et, hormis une petite corvette, des canonnières et des torpilleurs, la marine portugaise ne possède actuellement aucun bâtiment de construction moderne. En 1895, un croiseur de 1,900 t. a été mis en chantiers.

Organisation. — Le roi est amiral général et commandant en chef de la marine. Le ministre de la marine est en même temps ministre des colonies. Il a sous ses ordres immédiats le commandant général de la flotte, qui est un vice-amiral. Le littoral est divisé en trois départements maritimes; chefs-lieux : Porto, Lisbonne et Faro. L'arsenal est à Lisbonne. Les stations navales sont au nombre de quatre : Lisbonne, Macao, Afrique orientale, Afrique occidentale.

Personnel. — 317 officiers de vaisseau, dont 2 vice-amiraux et 9 contre-amiraux; 96 élèves de l'école navale; 127 officiers-mécaniciens et 60 élèves-mécaniciens; 18 ingénieurs des constructions navales; 10 ingénieurs-hydrographes; 79 commissaires; 51 médecins; 8 aumôniers; 4,500 sous-officiers, matelots et mousses; 366 marins vétérans.

Navires. — *Flotte portugaise au 1er janv. 1896. En service.* 1 ancienne corvette cuirassée de 2,422 t., démodée; 6 corvettes non protégées, dont 1 seule de construction récente (1884), de 1,111 t. et de 13n5; 20 canonnières non protégées de 250 à 750 t. et 6 de 21 à 32 t.; 4 chaloupes-canonnières de 50 à 100 t.; 11 torpilleurs, dont 2 démodés, les autres de 55 à 90 t. et de 19n5 à 20 nœuds; 1 bateau sous-marin; une quinzaine de transports, bâtiments-écoles et bâtiments de servitude, sans valeur militaire.

En chantiers. 3 croiseurs protégés de 1,980 à 2,200 t. et de 17n5 à 19 nœuds; 1 canonnière de 600 t.; 2 chaloupes-canonnières.

Artillerie. — La plupart des pièces de marine sont des systèmes Krupp et Armstrong.

Défense des côtes. — Le service des défenses sous-marines, centralisé à Paço d'Arcos, près de Lisbonne, appartient à l'armée de terre. Sur la côte (880 kil.), Lisbonne seule a d'importantes fortifications; Vianna, Porto et Peniche ont chacune un fort.

Budget. — En 1894, le budget ordinaire de la marine s'est élevé, d'après l'*Almanach* de Gotha, à 14,145,000 fr. (le *milreïs* compte 5 fr. 68). Le montant des dépenses extraordinaires n'est pas connu; il est vraisemblablement très faible, car les travaux sont menés lentement.

Japon. — La formation de la marine japonaise date de la révolution de 1868. Elle a eu tout d'abord exclusivement recours aux officiers et aux constructeurs européens. Mais elle a aujourd'hui ses écoles, ses chantiers, ses arsenaux et, encouragée par ses récents succès, elle ambitionne de prendre rang parmi les plus puissantes. En 1895, 1 grand cuirassé ainsi que 3 croiseurs ont été mis en chantiers, et un programme de constructions nouvelles, qui doivent constituer à elles seules une flotte formidable, va être soumis au Parlement par le ministre de la marine, l'amiral Ito Toshyoshi, qu'il ne faut pas confondre avec l'amiral Ito Yuko, le commandant en chef de l'escadre et le vainqueur du Yalou.

Organisation. — Le siège du ministère est à Tokio. Le ministre est un vice-amiral. Il est assisté par un chef d'état-major, qui est également un vice-amiral. Du ministère dépendent trois amirautés, qui ont chacune à leur tête un officier général; chefs-lieux : Yokoska, Kuré, Sasého. L'escadre a à sa tête un vice-amiral. Les principaux arsenaux sont à Yokoska et à Kuré; il existe, en outre, sur divers points des côtes, des magasins et des dépôts de charbons, au nombre d'une vingtaine. Une usine à canons va être installée à Kuré. La marine japonaise a copié surtout la marine anglaise pour les manœuvres, le service, l'uniforme.

Personnel. — Les officiers sortent presque tous de l'académie navale de Kuré, les officiers-mécaniciens de l'école des maîtres mécaniciens de Yokoska, les ingénieurs de l'université de Tokio, les médecins de l'école de médecine navale de Tokio. Les écoles navales étrangères sont de

moins en moins fréquentées. L'état des officiers est réglé conformément à la loi française de 1834. Tous les corps touchent la même solde à équivalence de grade.

Officiers de vaisseau. 5 vice-amiraux (tieu-chô), 4 contre-amiraux (chô-chô), 42 capitaines de vaisseau (tai-sa), 59 capitaines de corvette (chô-sa), 295 lieutenants de vaisseau (tai-ï), 203 enseignes (chô-ï), 90 aspirants (chô-ï-hohoseï). Ensemble 698. Il y a en outre 128 officiers de pont provenant des premiers maîtres et correspondant aux *warrant-officers* de la marine anglaise.

Officiers des corps auxiliaires. 122 mécaniciens, 104 ingénieurs, 127 médecins, 5 pharmaciens, 132 commissaires.

Equipages. Ils se recrutent par l'inscription maritime et par des engagements volontaires de sept et neuf ans. La hiérarchie des grades et la division des spécialités sont à peu près les mêmes que dans les grandes marines européennes. Effectif en 1895 : 1,790 sous-officiers et 9,421 matelots.

NAVIRES. — *Flotte japonaise au 1er janv. 1896. En service.* 1 cuirassé d'escadre à tourelles barbettes, de 7,430 t. et de 11n,8 seulement, pris aux Chinois au combat du Yalou (17 sept. 1894) et devant être considéré comme démodé, bien que lancé en 1882 ; 1 frégate cuirassée de 3,160 t., démodée ; 3 croiseurs cuirassés, dont 2 de 2,248 t., démodés, l'autre de 2,450 t., filant 19 nœuds ; 1 corvette de 2,350 t. et 1 bélier de 1,358 t., l'un et l'autre cuirassés, mais de valeur négligeable ; 3 gardes-côtes protégés de 4,300 t. et de 17 nœuds, armés chacun d'un canon-culasse de 32 centim., de 16 pièces à tir rapide, de 12 mitrailleuses et de 4 tubes lance-torpilles ; 1 canonnière cuirassée de 2,200 t., mais de vitesse très faible, prise aux Chinois ; 8 croiseurs protégés de 2,700 à 4,250 t. et de 17 à 24 nœuds ; 1 croiseur protégé de 2,355 t. et de 15 nœuds, pris aux Chinois ; 9 corvettes de 1,300 à 1,775 t., dont 4 anciennes ou en bois, les 5 autres assez bien armées et filant de 13n5 à 19 nœuds ; 3 croiseurs-torpilleurs, dont 2, pris aux Chinois, de 1,000 t. et de 17n5, l'autre de 875 t. et de 21 nœuds ; 2 anciens avisos en bois de 897 et 1,030 t. ; 17 canonnières, dont 6 prises aux Chinois, les unes et les autres ou anciennes, ou de très faible vitesse ; 41 torpilleurs (dont 3 pris aux Chinois) de 29 à 75 t. et de 19 à 23 nœuds ; 1 transport de torpilles de 250 t. ; 17 bâtiments-écoles, transports, yachts, etc., sans valeur militaire.

En essais. 1 cuirassé d'escadre à tourelles barbettes de 12,250 t. et de 18 nœuds, armé de 4 canons de 50 t., de 34 canons à tir rapide et de 5 tubes lance-torpilles ; 3 croiseurs protégés de 2,700 t. et de 20 nœuds, avec une artillerie également puissante.

En chantiers. 2 cuirassés d'escadre identiques à celui en essais ; 2 frégates cuirassées à batterie de 9,500 t. ; 3 croiseurs cuirassés de 6,000 t. et de 20 nœuds ; 5 croiseurs protégés, dont 1 de 2,500 t. et de 20 nœuds, 3 de 3,600 t. et de 20 nœuds, le cinquième de 4,200 t. et de 24 nœuds ; 1 canonnière protégée.

Le programme de 1895 comprend 4 cuirassés d'escadre de 15,140 t. et de 17n,5 (type anglais *Majestic*), 4 croiseurs de 1re classe de 7,500 t. et de 21 nœuds (type anglais *Edgar*), 3 croiseurs de 2e classe de 4,850 t. et de 22n5, 2 croiseurs de 3e classe de 3,200 t., 3 croiseurs-torpilleurs de 1,200 t. et de 21 nœuds (type anglais), 1 transport de torpilleurs de 6,750 t. et de 20 nœuds (type anglais *Vulcan*), 11 contre-torpilleurs de 254 t. et de 30 nœuds (type des *torpedo-boat-destroyers*), 23 torpilleurs de 120 t. et de 24 nœuds, 31 de 80 t. et de 22 nœuds, 35 de 54 t., 6 torpilleurs à embarquer de 12 t. Soit un total de 123 bâtiments nouveaux, dont 17 cuirassés et croiseurs, 11 contre-torpilleurs et 95 torpilleurs. Sauf 3 cuirassés d'escadre, 4 croiseurs et une vingtaine de torpilleurs commandés en Europe, ils seraient construits dans les arsenaux japonais avec des matières premières, des blindages et des machines importés.

ARTILLERIE. — Elle comprend à la fois des canons Canet, Krupp, Armstrong et Hotchkiss. Une usine à canons doit être installée prochainement à Kuré ; l'acier serait importé.

BUDGET. — En 1895, le budget ordinaire a été fixé à 28 millions de fr. (le *yen* compté 5 fr.) et le budget extraordinaire à 40,500,000 fr., soit au total 68,500,000 fr.

Chine. — Réorganisée après la guerre franco-chinoise de 1884, sous l'impulsion du vice-roi Li-Hung-Chang et d'après les conseils du capitaine de vaisseau anglais Lang, la marine chinoise a perdu dans les combats navals du Yalou et de Wei-hai-wei (1894) sa plus belle flotte, celle de Peï-yang, détruite ou capturée par les Japonais. Elle ne l'a pas encore remplacée.

ORGANISATION. — La marine dépend, de même que l'armée de terre, du Ping-pou (ministère de la guerre). Elle forme quatre flottes à peu près indépendantes les unes des autres et administrées par les vice-rois des provinces du littoral : flotte de Peï-yang (escadre du Nord), flotte de Fou-tcheou, flotte de Chang-haï et flotte de Canton. L'arsenal de Fou-tcheou construit quelques navires ; mais les grands bâtiments et les torpilleurs sont commandés en Europe, aux chantiers Armstrong principalement. Ils sont de types anglais. Les canons proviennent de l'usine Krupp.

PERSONNEL. — On évalue à 30,000 le nombre des officiers, sous-officiers et matelots composant les équipages de la flotte chinoise. Ce chiffre est d'ailleurs très incertain et probablement exagéré.

NAVIRES. — *Flotte chinoise au 1er janv. 1896. En service.* 1 cuirassé d'escadre à tourelles barbettes de 7,430 t. et de 14 nœuds, lancé en 1881 ; 1 croiseur cuirassé à tourelles barbettes de 2,900 t. et de 15n7, lancé en 1887 ; 1 frégate cuirassée de 2,630 t., démodée ; 1 canonnière cuirassée de 2,850 t., de type récent, 1 de 195 t., ancienne et en bois ; 5 croiseurs protégés, dont 4 de 2,200 à 2,500 t. et de 15n5 à 18n5, l'autre de 1,040 t. et de 16 nœuds ; 6 croiseurs, dont 1 de 1,300 t., de faible vitesse, les 5 autres de 1,300 à 2,500 t. et de 15 à 15n5 ; 1 croiseur-torpilleur de 1,000 t. et de 17n5 ; 1 contre-torpilleur de 850 t. et de 22 nœuds ; 2 avisos-canonnières de 578 t., anciens et en bois ; 18 canonnières de 300 à 600 t., dont 13 anciennes et 5 lancées en 1887, toutes de valeur nulle ou très faible ; 11 torpilleurs de 1re classe (70 à 165 t., 22 à 24n5), 20 de 2e classe (26 à 65 t., 18 à 19 nœuds), 4 de 3e classe (14 t., 15 nœuds) ; une vingtaine de transports, avisos de flottille et batteries flottantes, sans valeur militaire.

En chantiers. 3 croiseurs protégés de 1,100 t. ; 1 croiseur de 2,200 t. et de 16 nœuds ; 6 canonnières de 560 t. et de 11 nœuds ; 1 torpilleur de haute mer (120 t. et 20 nœuds).

ARTILLERIE. — La grande majorité des pièces en service ont été fournies par l'usine Krupp, quelques-unes par la maison Armstrong.

DÉFENSE DES CÔTES. — Le service des torpilles et mines sous-marines a son personnel spécial. Son centre principal est à Canton. Il a été organisé par un lieutenant de vaisseau allemand.

BUDGET. — Le montant des dépenses est inconnu, même approximativement.

République Argentine. — D'organisation relativement récente, la marine argentine est devenue la plus importante de l'Amérique du Sud. Dans le gouvernement de la confédération, elle ne forme qu'une branche du ministère de la guerre, avec un sous-secrétaire d'Etat spécial. Buenos Aires est le principal port de guerre. C'est là que se trouve l'école navale. Un second port est en voie de création à Bahia Blanca.

PERSONNEL. — Il comprend trois services : la flotte, le service des torpilles et les troupes de la marine. Flotte : 300 officiers de vaisseau, dont 1 vice-amiral et 2 contre-amiraux, 175 officiers-mécaniciens, 58 commissaires, 20 médecins, 10 pharmaciens, 7 pilotes, 3,000 sous-officiers et

matelots. Service des torpilles : 50 officiers et 200 hommes. Troupes de la marine (infanterie et artillerie) : 1,500 hommes. Quelques-uns de ces nombres sont approximatifs.

Navires. — *Flotte argentine au 1er janv. 1896. En service.* 1 croiseur cuirassé de 7,000 t. et de 20 nœuds, le *Garibaldi*, acheté à l'Italie en 1895; 1 corvette cuirassée de 4.200 t. et de 13n7; 2 gardes-côtes cuirassés de 2,500 t. et de 14n5; 2 monitors cuirassés de 1,535 t., démodés; 4 croiseurs protégés de 1,430 à 4,700 t. et de 14 à 24 nœuds; 3 canonnières de 550 à 820 t. et 4 de 416 t., de vitesse et de valeur fort médiocres; 1 aviso-torpilleur de 520 t. et de 20 nœuds; 1 croiseur-torpilleur de 1,083 t. et de 19n5; 1 canonnière-torpilleur de 500 t. et de 18n5; 13 torpilleurs de 1re classe (de 52 à 110 t. et de 19 à 25 nœuds), 10 de 2e classe (de 15 à 16 t. et de 18 nœuds); une quinzaine de transports, avisos et vapeurs, sans valeur militaire.

En chantiers. 1 frégate cuirassée de 4,400 t. et de 14 nœuds; 1 croiseur protégé; 1 aviso-torpilleur; 7 torpilleurs de 250 t. et de 27 nœuds; 1 transport de 1,000 t.

Brésil. — Désorganisée par les guerres civiles, la marine brésilienne est en voie de reconstitution. En 1895, 2 cuirassés de faible déplacement ont seuls été mis en chantiers; mais ils font partie d'un programme plus important, qui comprend une vingtaine de bâtiments de tous types, la plupart déjà en voie de construction.

Organisation. — L'administration de la marine a à sa tête un ministre. C'est actuellement un amiral. Il est assisté par un directeur général des services administratifs, qui est ordinairement un civil. Les arsenaux sont au nombre de cinq : Rio de Janeiro, Bahia, Pernambuco, Para, Matto Grosso. Le plus important, celui de Rio de Janeiro, a de vastes chantiers de construction et plusieurs cales de radoub. Les stations navales sont au nombre de huit : trois sur la côte et cinq sur les fleuves.

Personnel. — Les officiers de vaisseau se recrutent par l'école navale de Rio de Janeiro, les équipages par la conscription et les engagements volontaires. La récente guerre civile a complètement désorganisé les cadres et les équipages. Les effectifs prévus pour 1896 sont : sous-officiers et matelots, 5,000; apprentis-marins, 3,000; soldats d'infanterie de marine, 400. Le nombre des officiers n'est pas encore fixé.

Navires. — *Flotte brésilienne au 1er janv. 1896. En service.* 2 cuirassés à tourelles de 5,000 et 5,791 t., entièrement démodés; 3 monitors cuirassés en bois de 342 t., également démodés; 4 croiseurs de 1re classe, dont 3 protégés de 4,023, 2,750 et 1,500 t., filant 14, 17 et 18n4, 1 de 1,911 t. et de 15 nœuds; 6 croiseurs de 2e classe, dont 5 de 250 à 1,414 t., en bois ou démodés, et 1 de 750 t. et de 14n7; 6 avisos de valeur négligeable; 17 canonnières également sans valeur; 1 contre-torpilleur de 500 t. et de 21 nœuds; 3 torpilleurs de haute mer, de 106 t. et de 25n4; 13 torpilleurs de 1re classe, de 40 à 130 t. et de 20 à 26 nœuds, 6 de 2e classe, de 18 nœuds, 5 de 3e classe, de 12 nœuds, ces derniers démodés; 2 bateaux sous-marins; une quinzaine de transports et de bâtiments-écoles sans valeur militaire.

En chantiers. 2 cuirassés de 3,160 t. et de 16 nœuds; 2 monitors cuirassés de 470 t. et de 10 nœuds; 3 croiseurs-torpilleurs de 1,000 t. et de 22 nœuds; 8 contre-torpilleurs de 25 nœuds; 6 torpilleurs de 1re classe de 26 nœuds.

3 croiseurs protégés de 4,000 t. et de 19 nœuds sont à l'étude.

Par contrat et moyennant une subvention, le gouvernement brésilien s'est assuré la disposition en cas de guerre d'une dizaine de paquebots, dont quelques-uns sont dès à présent aménagés pour recevoir douze pièces à tir rapide.

Budget. — En 1894, il s'est élevé, d'après l'*Almanach* de Gotha, à 50 millions de fr. pour les dépenses ordinaires (le *milreïs* compté 2 fr. 80).

Chili. — La flotte chilienne a facilement triomphé en 1881 de la flotte péruvienne et elle a encore fait preuve, lors de la récente guerre civile, de réelles qualités. Néanmoins, elle ne vient, comme valeur de combat, qu'après celles de la République Argentine et du Brésil.

Organisation. — La marine est une section du ministère de la guerre; le plus ancien officier en est directeur général. Le littoral (4,360 kil.) est divisé en 15 préfectures maritimes. Le grand port de guerre est à Valparaiso. Un autre port, avec chantiers de construction, est en voie de création à Llica.

Personnel. — Les officiers de vaisseau sortent de l'école navale de Valparaiso. Ils sont 120 en service actif, dont 1 vice-amiral et 3 contre-amiraux. Il y en a en outre 35 en disponibilité. Officiers des corps auxiliaires : 174 ingénieurs et aspirants-ingénieurs, 18 médecins, 51 commissaires, 33 pilotes. Equipages : 1,654 sous-officiers et matelots.

Navires. — *Flotte chilienne au 1er janv. 1896. En service.* 1 cuirassé à tourelles barbettes de 6,990 t. et de 19 nœuds, armé de 4 canons-culasse de 24 centim., de 22 canons à tir rapide, de 15 mitrailleuses et canons-revolvers et de 4 tubes lance-torpilles; 1 cuirassé à réduit central de 3,370 t., démodé; 3 croiseurs protégés, dont l'un, de 4,400 t. et de 22n7, le *Blanco Encalada*, remplace le navire de même nom coulé par les torpilleurs des insurgés pendant la guerre civile de 1891, les 2 autres de 2,080 t. et de 19 nœuds; 1 croiseur de 2,000 t. et de 14 nœuds, démodé et mal armé; 3 corvettes de 1,400 t. et 2 canonnières de 950 t., anciennes et de valeur négligeable; 2 avisos-torpilleurs de 720 t. et de 21 nœuds; 20 torpilleurs de 1re classe de 70 à 90 t. et de 19 à 22 nœuds, 3 de 2e classe de 40 t. et de 16 à 18 nœuds; une dizaine de transports et vapeurs sans valeur militaire.

En chantiers. 2 croiseurs protégés, l'un de 5,000 t. et de 22 nœuds, l'autre de 5,500 t. et de 23 nœuds; 1 aviso-torpilleur de 1,200 t. et de 22 nœuds; 1 torpilleur de 65 t. et de 23 nœuds; 3 de 40 t. (?) et de 19 nœuds.

La *Compania Sud Americana*, subventionnée par le gouvernement, doit mettre en cas de guerre ses navires à sa disposition. Elle possède quelques vapeurs de premier ordre.

Artillerie. — Les pièces en service sont, pour la plupart, des systèmes Canet et Hotchkiss.

Budget. — Il s'est élevé en 1895, d'après l'*Almanach* de Gotha, à 9,600,000 fr. (le *peso* de papier compté à sa valeur effective de 1 fr. 25.)

Australie. — La grande colonie anglaise a sa flotte indépendante, qu'elle entretient à ses frais. Elle reçoit seulement de la métropole une subvention annuelle de premier établissement, qui ne peut dépasser 2 millions et demi de fr. et qui a été fixée pour 1896 à un million et demi seulement.

Personnel. — 361 marins en service régulier, 1,285 marins de réserve et 1,493 volontaires.

Flotte. — 5 croiseurs protégés de 2,575 t. et de 19 nœuds lancés en 1889; 1 croiseur non protégé de 920 t. et de 14 nœuds, lancé en 1884; 2 canonnières-torpilleurs de 735 t. et de 19 nœuds, lancées en 1890; 4 canonnières de 350 t., de construction récente, mais de faible vitesse; 1 monitor cuirassé de 3,550 t. et de 10 nœuds; 1 frégate de 2,730 t. et de 10 nœuds; 1 corvette de 2,540 t. et de 12 nœuds, tous anciens et démodés; 9 torpilleurs de 1re classe de 64 à 120 t. et de 20 à 22n7; 6 torpilleurs de 2e classe, de 12 à 16 t. et de 16 à 17 nœuds; 3 bâtiments de servitude de 400 t., sans valeur militaire.

Diverses. — Roumanie. — Personnel : 116 officiers et ingénieurs, 1,586 matelots. — Flotte en service : 1 croiseur protégé de 1,320 t. et de 18 nœuds, 3 canonnières gardes-côtes de 300 t. et de 13n2, 8 torpilleurs de 15 à 56 t. et de 16n5 à 21 nœuds, tous de construction récente; 1 aviso de 130 t., 2 canonnières de 85 et de 180 t., 3 chaloupes-canonnières de 45 t., 2 vapeurs de

104 et 350 t., anciens ou de valeur négligeable. — Navires en chantiers : 5 croiseurs protégés.

Bulgarie. — Personnel : 47 officiers et ingénieurs, 466 matelots. — Flotte en service : 1 yacht de 800 t., 7 vapeurs de 400 à 600 t. et 2 transports de 400 t., tous sans valeur militaire. — Navires en chantiers : 2 croiseurs cuirassés.

Siam. — Personnel : 2,000 hommes environ. — Flotte : 2 croiseurs de 2,400 t. et de 15 nœuds, de construction récente ; 2 corvettes de 800 et 820 t., 3 canonnières de 1re classe de 1,250 t., 5 de 2e classe de 100 à 480 t., 9 yachts de 675 t., tous anciens ou de valeur négligeable.

Perse. — Flotte : 1 vapeur de 600 t. et de 10 nœuds.

Egypte. — Flotte : 2 frégates de 1762 et 4,687 t., 1 corvette de 969 t., 7 avisos de 290 à 700 t., 1 yacht à roues de 3,142 t., 2 transports de 3,700 et 3,924 t., 1 remorqueur de 1,200 t., tous très anciens et sans valeur.

Maroc. — Flotte : 1 croiseur-torpilleur de 1,200 t. et de 18 nœuds, de construction récente ; 1 vapeur de 1,164 t. et de 10 nœuds, ancien et sans valeur.

Libéria. — Flotte en service : 2 anciens yachts de croisière. En chantiers : 1 canonnière de 150 t.

Mexique. — Personnel : 84 officiers, 425 matelots. — Flotte en service : 1 croiseur de 1,200 t. et de 15n3, de construction récente ; 2 avisos de 450 t. et de 11 nœuds, 2 canonnières, démodés et sans valeur. — Navires en chantiers : 4 canonnières, 5 torpilleurs, 2 transports.

Haïti. — Flotte : 1 croiseur de 1,000 t., lancé en 1895 ; 1 aviso de 2,600 t. et de 14 nœuds, lancé en 1893 ; 1 canonnière de 500 t., lancée en 1886 ; 3 navires à hélice de 600 t. environ, 1 lancé en 1883, et filant 16 nœuds, les 2 autres anciens ; 1 transport.

Equateur. — Personnel : 114 marins. — Flotte : 1 croiseur de 3e classe (9 canons), 1 canonnière de 3e classe et 1 transport.

Uruguay. — Personnel : 22 officiers, 162 matelots. — Flotte : 1 vapeur de 400 t. et 3 canonnières de 240 à 365 t.

Saint-Domingue. — Flotte en service : 2 canonnières de 322 t., armées de 7 canons Hotchkiss. — En chantiers : 1 canonnière.

Venezuela. — Flotte : 1 vapeur et 4 canonnières.

L'Etat libre du Congo, l'Etat de Nicaragua et le Paraguay n'ont que de petits vapeurs de rivière, la république de San-Salvador n'a qu'un croiseur douanier.

XIII. PUISSANCE COMPARÉE DES MARINES MODERNES. — Le grand nombre et la complexité des éléments qui entrent dans la composition des flottes modernes rendent difficile l'évaluation de la puissance maritime d'un pays. Le meilleur mode de comparaison paraît être encore le rapprochement des déplacements. Il est loin, à la vérité, d'être irréprochable. Il ne tient compte, notamment, même en ce qui ne concerne que le matériel de la flotte, ni de la catégorie du navire, ni de son âge, ni de sa vitesse, ni de sa puissance offensive, ni de sa puissance défensive. Mais on peut remédier partiellement au premier de ces inconvénients en éliminant du calcul les bâtiments qui, tout en figurant sur les listes officielles des flottes, sont notoirement impropres, à raison de leur vétusté, de leurs dispositions défectueuses ou de leur affectation spéciale, à jouer dans un combat naval un rôle efficace : navires usés, démodés, de puissance militaire ou de vitesse insuffisantes, flottilles de rade ou de rivière, transports, avisos-transports, bâtiments-écoles, bâtiments de servitude, etc. Ce sont les *non-valeurs*. Nous les avons déjà indiqués par un astérisque dans la liste nominative des navires français que nous avons donnée pp. 157 et 158, et nous les avons signalés au fur et à mesure dans les chapitres consacrés à la description des navires étrangers. Dans le tableau de la p. 186, ils sont portés pour mémoire et en bloc à la suite du premier total, qui ne comprend par conséquent que des bâtiments modernes et propres à l'action. Le second inconvénient, la différence de vitesse, peut être atténué, lui aussi, en faisant intervenir, à côté du déplacement et en combinaison avec lui, un autre facteur, la force motrice, dont la vitesse est une fonction. Soit d le déplacement d'un navire exprimé en tonneaux, m la force motrice de sa machine exprimée en chevaux-vapeur, P l'évaluation de la puissance du navire. Dans cette nouvelle méthode de comparaison, $P = \frac{d+m}{2}$. Nous verrons tout à l'heure que les résultats obtenus de l'une et l'autre façon diffèrent peu. Quant à l'importance de l'artillerie et du cuirassement (puissance offensive et défensive), il faut nécessairement supposer que des règles à peu près analogues, procédant d'idées communément reçues, président dans les divers pays à l'élaboration des programmes et des plans de construction, et que la proportion des canons et des blindages est partout sensiblement la même.

La division par catégories a été effectuée en suivant dans ses grandes lignes la terminologie française et en y faisant rentrer les bâtiments étrangers d'après leur type et non d'après leur appellation propre : d'où quelques divergences avec les énumérations des pages précédentes. Enfin, nous avons cru devoir englober dans le calcul les bâtiments qui, au 1er janv. 1896, étaient déjà en essais ou en armement ; leur mise en service n'est qu'une question de jours. Nous en avons exclu, par contre, tous les bâtiments encore en chantiers. La date de leur achèvement est en effet incertaine et variable. Elle correspondra, en outre, très souvent à la disparition d'autres bâtiments, devenus à leur tour impropres à un service réellement actif.

En ne tenant compte que des déplacements, les flottes se classent comme suit (l'Angleterre et sa colonie l'Australie étant réunies) :

	%		%
1° Angleterre....	35,2	11° Chine	1,4
2° France	14,7	12° Rép. Argentine	1,2
3° Russie.......	10,7	13° Brésil	0,9
4° Italie........	8,5	14° Chili........	0,7
5° Allemagne....	8	15° Grèce	0,7
6° Etats-Unis....	6,4	16° Turquie......	0,6
7° Japon	2,9	17° Danemark....	0,5
8° Autriche.....	2,7	18° Suède-Norvège.	0,4
9° Espagne	2,6	19° Portugal.....	0,07
10° Hollande.....	1,6	Diverses........	0,5

L'Angleterre dispose donc, en bâtiments modernes, de plus du tiers du déplacement total (941,000 tonneaux sur 2,675,000) et de deux fois et demie le déplacement de la flotte française ; la Triple-Alliance, de 19,2 %, soit un tiers environ en plus que la France et un quart en moins que la France et la Russie réunies (25,4 %). Une coalition de l'Angleterre et de la Triple-Alliance rassemblerait 54,8 % du tonnage total et plus du double de celui dont disposerait une coalition franco-russe.

Si, maintenant, on fait intervenir le nombre de chevaux-vapeurs $\left(P = \frac{d+m}{2}\right)$, l'ordre du classement et la proportion se trouvent légèrement modifiés au profit des flottes qui comptent beaucoup de croiseurs et de torpilleurs :

	%		%
1° Angleterre ...	33,9	11° Chine	1,5
2° France	14,3	12° Hollande.....	1,4
3° Russie.......	9,4	13° Turquie......	1,1
4° Italie........	9,3	14° Brésil.......	1
5° Allemagne....	7,8	15° Chili.........	0,9
6° Etats-Unis....	6,2	16° Danemark....	0,6
7° Japon.......	3,3	17° Grèce	0,6
8° Autriche.....	3,1	18° Suède-Norvège	0,5
9° Espagne	2,9	19° Portugal.....	0,14
10° Rép. Argentine	1,6	Diverses.........	0,5

Il est à peine besoin de faire observer qu'il n'est ques-

TABLEAU RÉCAPITULATIF ET COMPARATIF DES MARINES MODERNES (1896)

DÉSIGNATION	ALLEMAGNE			ANGLETERRE			AUSTRALIE			AUTRICHE			BRÉSIL		
	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.
BATIMENTS DE COMBAT MODERNES en service et en essais — Cuirassés	14	116	105	36	422	388	»	»	»	4	27	29	2	11	14
Gardes-côtes cuirassés	8	28	39	3	18	18	»	»	»	3	16	25	»	»	»
Croiseurs cuirassés	»	»	»	9	56	82	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canonnières cuirassées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	2	»	»	»
Croiseurs 1re cl. (1)	4	19	39	36	223	393	»	»	»	3	13	30	1	4	7
Croiseurs 2e cl. (2)	5	11	12	37	118	302	5	13	37	»	»	»	1	3	3
Croiseurs 3e cl. (3)	8	13	19	7	11	26	1	1	2	»	»	»	3	4	8
Avisos	10	12	34	16	17	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs-torpilleurs	»	»	»	10	18	38	»	»	»	3	5	17	»	»	»
Avisos et canonnières-torp.	10	3	28	31	24	115	2	1,5	9	4	3	5	1	0,5	2
Torpedo-boat-destroyers	»	»	»	43	11	171	»	»	»	6	3	21	»	»	»
Torpilleurs haute mer (4)	41	4	57	12	1,5	22	1	0,1	1	»	»	»	8	1	16
Torpilleurs côtiers (5)	88	7	68	144	6	75	19	0,8	11	63	4	44	13	0,5	5
Total	188	213	401	384	925	1.661	28	16	60	88	72	173	29	24	55
Bâtiments démodés, transports, etc.	76	84	80	280	706	622	12	11	10	39	69	54	67	54	38
TOTAL GÉNÉRAL	264	297	481	664	1.631	2.283	40	27	70	127	141	227	96	78	93

DÉSIGNATION	CHILI			CHINE			DANEMARK			ESPAGNE			ÉTATS-UNIS		
	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.
BATIMENTS DE COMBAT MODERNES en service et en essais — Cuirassés	1	7	12	1	7	7	2	6	8	1	10	9	5	44	45
Gardes-côtes cuirassés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	28	22
Croiseurs cuirassés	»	»	»	1	3	4	»	»	»	4	30	60	2	17	32
Canonnières cuirassées	»	»	»	1	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs 1re cl. (1)	1	4	14	»	»	»	»	»	»	2	10	24	8	42	110
Croiseurs 2e cl. (2)	2	4	11	7	17	22	1	3	5	6	11	15	8	23	52
Croiseurs 3e cl. (3)	»	»	»	3	4	6	3	4	9	3	3	5	»	»	»
Avisos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	14	24
Croiseurs-torpilleurs	»	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	1	1	4
Avisos et canonnières-torp.	2	1,5	9	1	1	4	»	»	»	8	5	23	»	»	»
Torpedo-boat-destroyers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	0,4	4	»	»	»
Torpilleurs haute mer (4)	»	»	»	10	1	18	6	0,7	8	4	0,5	6	10	1,5	23
Torpilleurs côtiers (5)	23	1,7	12	21	1	13	17	0.6	6	15	0,8	8	5	0,1	0,8
Total	29	18	58	46	38	78	29	14	36	44	71	154	56	171	313
Bâtiments démodés, transports, etc.	15	18	15	44	23	15	40	38	29	100	83	66	69	93	24
TOTAL GÉNÉRAL	44	36	73	90	61	93	69	52	65	144	154	220	125	264	337

DÉSIGNATION	FRANCE			GRÈCE			HOLLANDE			ITALIE			JAPON		
	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.
BATIMENTS DE COMBAT MODERNES en service et en essais — Cuirassés	16	172	170	3	15	20	1	5	6	10	127	144	1	12	14
Gardes-côtes cuirassés	11	73	73	»	»	»	4	13	17	»	»	»	3	13	16
Croiseurs cuirassés	6	31	58	»	»	»	»	»	»	3	20	39	1	2	6
Canonnières cuirassées	8	11	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs 1re cl. (1)	7	36	65	»	»	»	»	»	»	1	5	10	1	4	16
Croiseurs 2e cl. (2)	8	28	70	»	»	»	6	21	17	17	49	116	10	30	72
Croiseurs 3e cl. (3)	7	13	40	2	3	5	1	2	2	»	»	»	6	9	15
Avisos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs-torpilleurs	9	10	37	»	»	»	»	»	»	13	11	52	3	3	10
Avisos et canonnières-torp.	10	4	21	»	»	»	»	»	»	7	6	13	»	»	»
Torpedo-boat-destroyers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Torpilleurs haute mer (4)	34	4	53	»	»	»	»	»	»	9	1	17	1	0,1	1
Torpilleurs côtiers (5)	199	11	132	2	0,1	1,6	39	2	21	149	9	113	37	2	30
Total	315	393	732	7	18	26	51	43	63	209	228	504	63	75	180
Bâtiments démodés, transports, etc.	156	258	171	60	18	22	103	88	43	64	113	90	46	53	39
TOTAL GÉNÉRAL	471	651	903	67	36	48	154	131	106	273	341	594	109	128	219

DÉSIGNATION	PORTUGAL			RÉP. ARGENTINE			RUSSIE			SUÈDE-NORVÈGE			TURQUIE		
	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.	NOMBRE	Milliers de tonneaux	Milliers de chev.-vap.
BATIMENTS DE COMBAT MODERNES en service et en essais — Cuirassés	»	»	»	»	»	»	14	134	143	3	9	14	1	8	7
Gardes-côtes cuirassés	»	»	»	2	5	6	2	8	10	»	»	»	»	»	»
Croiseurs cuirassés	»	»	»	2	11	18	5	36	47	»	»	»	»	»	»
Canonnières cuirassées	»	»	»	»	»	»	4	6	8	»	»	»	»	»	»
Croiseurs 1re cl. (1)	»	»	»	1	5	17	9	61	94	»	»	»	»	»	»
Croiseurs 2e cl. (2)	»	»	»	2	7	28	4	12	20	»	»	»	»	»	»
Croiseurs 3e cl. (3)	1	1	1,5	1	1	2	»	»	»	»	»	»	2	3	5
Avisos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croiseurs-torpilleurs	»	»	»	1	1	4	8	4	29	»	»	»	»	»	»
Avisos et canonnières-torp.	»	»	»	2	1	4	10	12	14	1	1	2	»	»	»
Torpedo-boat-destroyers	»	»	»	»	»	»	1	0,2	4	»	»	»	4	1	12
Torpilleurs haute mer (4)	»	»	»	2	0,2	2	30	4	54	»	»	»	13	[illegible]	16
Torpilleurs côtiers (5)	8	0,7	7,5	21	1	15	44	3	31	27	1	13	33	3	32
Total	9	2	9	34	32	96	131	280	454	31	11	29	53	17	72
Bâtiments démodés, transports, etc.	53	31	25	25	12	14	239	185	151	116	56	33	158	146	88
TOTAL GÉNÉRAL	62	33	34	59	44	110	370	465	605	147	67	62	211	163	160

(1) 4,000 tonneaux et plus. — (2) 2,000 à 4,000 tonneaux. — (3) 2,000 tonneaux et moins. — (4) 100 tonneaux et plus. — (5) Moins de 100 tonneaux.

tion dans ces évaluations que de puissance absolue, abstraction faite de la situation géographique et politique. La puissance réelle peut être fort différente. A flotte égale, un pays qui, comme l'Italie, ou comme l'Allemagne depuis l'ouverture du canal de Kiel, a des côtes continues et ne possède pas de colonies, dispose, en cas de guerre, d'une force maritime incomparablement supérieure à celle du pays obligé, comme l'Angleterre, par exemple, et surtout comme la France et la Russie, de séparer et de disperser ses escadres. Léon SAGNET.

BIBL. : 1° HISTOIRE. — BOISMÊLÉ et RICHEBOURG, *Histoire générale de la marine*; Paris, 1744-58, 3 vol. in-4. — BOUVET DE CRESSÉ, *Histoire de la marine de tous les peuples*; Paris, 1824, 2 vol. in-8. — Eug. SUE, *la Marine française sous Louis XIV*; Paris, 1836, 8 vol. in-8. — JAL, *Archéologie navale*; Paris, 1839, 2 vol. in-8. — CHASSÉRIAU, *Précis historique de la marine française*; Paris, 1845, 2 vol. in-8. — J.-F. COOPER, *Histoire de la marine des Etats-Unis*, trad. franç.; Paris, 1845-46, 2 vol. in-8. — E. BOUËT-WILLAUMEZ, *Batailles de terre et de mer*; Paris, 1855, in-8. — RIVIÈRE, *la Marine française sous Louis XV*; Paris, 1859, in-8. — JAL, *la Flotte de César*; Paris, 1861, in-18. — L. GUÉRIN, *Histoire maritime de la France*; Paris, 1863, 6 vol. in-8. — JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*; Paris, 1865, in-12. — LULLIER, *Essai sur l'histoire de la tactique navale et des évolutions de mer*; Paris, 1867, in-8. — O. TROUDE, *Batailles navales de la France*; Paris, 1867-78, 4 vol. in-8. — J. DE CRISENOY, *l'Inscription maritime. Histoire de cette institution*; Paris, 1870, in-8. — LA RONCIÈRE LE NOURY, *la Marine au siège de Paris*; Paris, 1872, in-8. — Th. DELORT, *la Première Escadre de la France dans les Indes*; Paris, 1876, in-8. — DE LAFAYE, *les Premiers Arsenaux de la marine*; Paris, 1877, in-8. — D. NEUVILLE, *les Etablissements scientifiques de l'ancienne marine*; Paris, s. d., in-8. — Ch. DUFOURMANTELLE, *la Marine militaire au commencement de la guerre de Cent ans*; Paris, 1878, in-8. — CHABAUD-ARNAULT, *Essai historique sur la stratégie et la tactique des flottes modernes*; Paris, 1879, in-8. — DE ROSTAING, *la Marine militaire sous Philippe le Bel*; Paris, 1879, in-8. — A. DONEAUD DU PLAN, *Histoire de l'Académie royale de marine*; Paris, 1879-82, 6 part. in-8. — JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *la Marine des anciens*; Paris, 1880-88, 6 vol. in-8. — CHABAUD-ARNAULT, *Tableau général de l'histoire maritime contemporaine*; Paris, 1881, in-8. — F. CORAZZINI, *Storia della marina militare italiana antica*; Livourne, 1882. — *Inventaires des archives de la marine*; Paris, 1882 et 1885-89, 3 vol. in-8. — E. FABRE, *la Guerre maritime dans l'Inde sous le Consulat et l'Empire*; Paris, 1883, in-8. — H. FERRERO, *la Marine militaire de l'Afrique romaine*; Paris, 1884, in-8. — CHABAUD-ARNAULT, *Etude sur la guerre navale de 1812*; Paris, 1884, in-8. — Et. FARRET, *Etude sur les opérations de guerre maritimes de 1860 à 1883*; Paris, 1884, in-8. — X..., *Opérations de l'escadre française dans la rivière Min*; Paris, 1885, in-8. — E. FABRE, *Biographies et récits maritimes*; Paris, 1885-86, 2 vol. in-8. — SERRE, *les Marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge*; Paris, 1885-91, 2 vol. in-8. — E. CHEVALLIER, *Histoire de la marine française (1773-1815)*; Paris, 1886, 2 vol. in-8. — A. BREUSING, *l'Art nautique dans l'antiquité* (trad. franç.); Paris, 1887, in-12. — L. PALLU DE LA BARRIÈRE, *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861*; Paris, 1888, in-8. — Et. TRÉFEU, *Nos Marins*; Paris, 1888, in-8. — SERRE, *Etudes sur l'histoire militaire et maritime des Grecs et des Romains*; Paris, 1889, in-12. — CHABAUD-ARNAULT, *Histoire des flottes militaires*; Paris, 1889, in-8. — DELAUNEY et GUITTARD, *Historique de l'artillerie de marine*; Paris, 1889, in-8. — J. DELARBRE, *Tourville et la marine de son temps*; Paris, 1889, in-8. — A. TESDORPF, *Geschichte der deutschen Kriegsmarine*; Kiel, 1889, in-8. — A.-T. MAHAN, *The Influence of sea power upon history (1660-1783)*; Londres, 1889, in-8. — BESCHERELLE, *Histoire des marins illustres*; Limoges, 1890, in-8. — G. LA LANDELLE, *Histoires maritimes*; 3e éd., Paris, 1890, in-8. — M. KÉRAVAL, *Histoire d'une flotte du temps passé*; Paris, 1890, in-8. — H. MOULIN, *les Marins de la République*; Paris, 1890, in-8. — L. LE SAINT, *Illustrations de la marine française*; 5e éd., Tours, 1891, in-8. — LAMBERT DE SAINTE-CROIX, *Essai sur l'histoire de l'administration de la marine de France (1689-1792)*; Paris, 1892, in-8. — M. LOIR, *l'Escadre de l'amiral Courbet*; Paris, 1892, in-12 (6e éd.), et 1894, in-8. — Du même, *la Marine royale en 1789*; Paris, 1893, in-18. — CHABAUD-ARNAULT, *la Marine pendant les guerres d'indépendance de l'Amérique du Sud*; Paris, 1894, in-8. — W. DE FONVIELLE, *les Navires célèbres*; 2e éd., Paris, 1894, in-8. — A. SPONT, *la Marine française sous le règne de Charles VII*; Paris, 1894, in-8. — H. DE POYEN, *les Guerres des Antilles, de 1793 à 1815*; Paris, 1895, in-8. — M.-R. DU VERDIER, *l'Amirauté française. Son histoire*, etc.; Paris, 1895, in-8. — J. LEPHAY, *la Bataille navale du Yalu*; Paris, 1895, in-8. — J. LEMAIRE, *les Marins de la garde*; Paris, 1896, in-8.

2° GÉNÉRALITÉS. — DE LESPINASSE-FONMARTIN, *Etude sur la marine militaire*; Paris, 1839, in-8. — MONTFERRIER, *Dictionnaire de marine*; Paris, 1842-46, in-4. — DUBOURG, *les Principes de l'organisation de la marine de guerre*; Paris, 1848, in-8. — JAL, *Glossaire antique*; Paris, 1848, in-4. — BONNEFOUS et PÂRIS, *Dictionnaire de marine*; Paris, 1850, 2 vol. in-8. — X. RAYMOND, *Lettres sur la marine militaire*; Paris, 1856, in-8. — M.-A. GUÉRARD, *Etudes sur la marine*; Paris, 1862, in-18. — M. LACOUR, *Monographie de la marine française en Algérie*; Paris, 1877, in-8. — P. DISLÈRE, *les Budgets maritimes de la France et de l'Angleterre*; Paris, 1879, in-8. — Th. AUBE, *Entre deux campagnes*; Paris, 1881, in-12. — Du même, *la Guerre maritime et les Ports militaires de la France*; Paris, 1882, in-8. — Du même, *Italie et Levant*; Paris, 1883, in-12. — Du même, *A terre et à bord*; Paris, 1884, in-12. — A. DE CHESNEL, *Dictionnaire encyclopédique des armées de terre et de mer*; 6e éd., Paris, 1882, 2 vol. in-8. — GOUGEARD, *la Marine de guerre, son passé et son avenir*; Paris, 1884, in-8. — PÂRIS, *Souvenirs de marine*; Paris, 1884-86, in-fol. — E. WEYL, *la Cuirasse et le canon*; Paris, 1885, in-8. — X..., *les Expériences maritimes de 1886*; Paris, 1886, in-12. — G. CHARMES, *la Réforme de la marine*; Paris, 1886, in-8. — Th. AUBE, *Marine et colonies*; Paris, 1886, in-12. — E. LISBONNE, *la Navigation maritime*; Paris, 1890, in-8. — DE GUEYDON, *Idées maritimes d'hier et réformes de demain*; Paris, 1890, in-12. — J.-L. DE LANESSAN, *la Marine française au printemps de 1890*; Paris, 1890, in-12. — JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *les Ouvriers de la 11e heure*; Paris, 1890, 2 vol. in-18. — SAHIB, *la Marine. Croquis humoristiques*; Paris, 1890, in-4. — H. PHELPS, *Practical Marine-Surveying*; New York, 1890, in-8. — A. LEDIEU et CARDIAT, *le Nouveau Matériel naval*; Paris, 1891, 2 vol. in-8. — B. LEPORTIER, *Carnet-Annuaire de l'officier-marinier*; Paris, 1891, in-8. — M. DE MEULEN, *la Marine moderne*; Paris, 1892, in-8. — ARDOUIN-DUMAZET et P. GERS, *Au régiment. En escadre*; Paris, 1893, in-8. — X..., *Marine contemporaine*; Paris, 1893, in-16. — E. WEYL, *la Flotte de guerre et les arsenaux*; Paris, 1894, in-18. — Lord BRASSEY, *Papers and adresses naval and maritime from 1872 to 1893*; Londres, 1894, 2 vol. in-8. — M. LOIR, *la Marine française*; Paris, 1894, in-8. — RÉVEILLÈRE, *la Conquête de l'Océan*; Paris, 1894, in-12. — T. DE WOGAN, *Manuel de l'homme de mer*; 4e éd., Paris, 1894, in-18. — P.-H. COLOMB, *Essays on naval defence*; 2e éd., Londres, 1895, in-8. — H.-W. WILSON, *Ironclads in action*; Londres, 1895, 2 vol. in-8. — X..., *la Marine française au siècle prochain*; Paris, 1896, in-8. — F.-E. FOURNIER, *la Flotte nécessaire*; Paris, 1896, in-12. — ARDOUIN-DUMAZET, *l'Armée et la Flotte en 1895* (3e année); Paris, 1896, in-16. — E. DURASSIER et Ch. VALENTINO, *Aide-Mémoire de l'officier de marine* (9e année); Paris, 1896, in-12. — L. RENARD, *Carnet de l'officier de marine pour 1896* (18e année); Paris, 1896, in-18. — *Catalogue des cartes, plans, vues, etc., composant l'hydrographie française au 1er janv. 1896*; Paris, 1896, in-8.

3° LÉGISLATION. ADMINISTRATION. COMPTABILITÉ. — *Code des armées navales (1647-1689)*; Amsterdam, 1758, in-4. — VALIN, *Commentaire sur l'ordonnance de 1681*; Paris, 1829, in-4. — BLANCHARD, *Répertoire général des lois, décrets*, etc., *sur la marine*; Paris, 1849-59, 3 vol. in-8. — E. PRUGNAUD, *Législation et administration de la marine*; 3e éd., Paris, 1858, 3 vol. in-8. — LEPLAT-DUPLESSIS, *Indicateur alphabétique des décisions, lois, etc., régissant le service à bord des bâtiments de l'Etat*; Paris, 1859-67, 2 vol. in-8. — BLANCHARD, *Manuel financier à l'usage du département de la marine*; Paris, 1860, in-8. — L. CLAVEL, *Table des matières et objets alloués aux bâtiments de la flotte*; Paris, 1864, in-4. — Th. ORTOLAN, *Diplomatie de la mer*; 4e éd., Paris, 1864, 2 vol. in-8. — *Lois, décrets, règlements et décisions concernant la marine (1861-1867)*; Paris, 1867, in-18. — HAUTEFEUILLE, *Droits et devoirs des neutres*; 3e éd., Paris, 1868, 3 vol. in-8. — X..., *Notices sur les établissements de la marine*; Paris, 1869, in-8. — GAY-LUSSAC, *Aide-Mémoire à l'usage des membres des tribunaux maritimes*; Paris, 1875, in-8. — Ph. AUDE, *Code des officiers du corps de santé de la marine*; Paris, 1877, in-8. — J. DELARBRE, *la Loi du 5 août 1879 sur les pensions de la marine*; Paris, 1880, in-8. — E. FABRE, *Etude comparative sur les comptabilités-matières de la guerre et de la marine*; Paris, 1882, in-8. — L. GADAUD, *Etude sur le matériel de la marine*; Paris, 1882, in-8. — GOUGEARD, *la Caisse des Invalides de la marine*; Paris, 1882, in-8. — Du même, *les Arsenaux de la marine*; Paris, 1882, 2 vol. in-8. — P. LE PRÉDOUR, *Quelques Mots sur nos arsenaux maritimes*; Paris, 1882, in-8. — PERELS et ARENDT, *Manuel du droit maritime international*; Paris, 1884, in-8. — GARREAU, *la Caisse des Invalides de la marine*; Paris, 1884, in-8. — P. FOURNIER et NEVEU, *Traité d'administration de la marine*; Paris, 1885-87, 3 vol. in-8. — H. DE FONTAINE DE RESBECQ, *l'Administration centrale de la marine*; Paris, 1886, in-8. — LE PRÉDOUR, *la Comptabilité de la marine*; Paris, 1886, in-8. — E. GRASSET et E. PICANON, *le Contrôle de la marine*; Paris, 1887, in-8. — J. IMBART-LATOUR, *la Mer territoriale au point de vue théorique et pratique*; Paris, 1890, in-8. — A. JOUAN, *Guide-Formulaire de l'inscription maritime*; Paris, 1890, in-12. — L. BURLE, *Manuel du secrétaire du commandant-*

comptable; Paris, 1891, in-8. — F. Desplantes, *les Cinq Ports militaires de la France*; Limoges, 1891, in-8. — E. Rosse, *Guide international du commandant de bâtiment de guerre*; Paris, 1891, in-8. — C. Neveu et A. Jouan, *Service administratif à bord des navires de l'Etat*; 2e éd., Paris, 1895, in-8. — Ch. Couraye du Parc, *Répertoire du service à la mer*; Paris, 1896, in-8. — *Annales maritimes et coloniales* (années 1809 et suiv.), devenues en 1847 le *Bulletin officiel de la marine* (recueil périodique des lois, décrets, règlements et actes administratifs).

4° Personnel. — Deschard, *Organisation du corps des officiers de vaisseau*; Paris, 1876, in-8. — Du même, *Notice sur l'organisation du corps du commissariat de la marine*; Paris, 1878, in-8.— E. Maurel, *De la Répartition des recrues dans les différents corps de la marine*; Paris, 1882, in-8. — B. Bouniold, *les Marins français*; 4e éd., Paris, 1890, in-8. — P. Emmangard, *Nos Inscrits maritimes*; Paris, 1893, in-8. — *Notice sur les mécaniciens des équipages de la flotte*; 7e éd., Paris, 1896, in-18. — *Annuaire de la marine* (années 1763 et suiv.). — *Annuaire des corps secondaires de la marine.*

5° Batiments. Machines. — Renard, *la Marine cuirassée en 1865*; Bruxelles, 1866, in-8. — M. Marchal, *les Navires de guerre les plus récents*; Paris, 1876, in-8. — L.-E. Bertin, *les Vagues et le roulis, les Qualités nautiques du navire*; Paris, 1877, in-8. — G. Charmes, *les Torpilleurs autonomes et l'avenir de la marine*; Paris, 1885, in-12. — W.-H. Jaques, *le Destructeur et le canon sous-marin Ericsson* (trad. franç.); Paris, 1887, in-8. — Reed, Simpson et Kelly, *Modern Ships of war*; Londres, 1888, in-8. — E. Guyou et G. Simart, *Développements de géométrie du navire*; Paris, 1889, in-4. — J. Lephay, *le Compas à bord des navires de guerre*; Paris, 1889, in-8. — P. Guillaume, *Machines auxiliaires des bâtiments de la flotte*; Paris, 1890, 2 vol. in-8. — A.-M. Villon, *la Navigation sous-marine*; Paris, 1891, in-16. — J. Hunier, *Du Navire de combat*; Paris, 1892, in-12. — R. de Balincourt, *Etude sur les navires d'aujourd'hui*; Paris, 1892, in-8. — Bertin, *Etat actuel de la marine de guerre*; Paris, 1893, in-16. — A. Dessaint, *Navigation sous-marine*; Toulon, 1893, in-8. — E. Guyou, *Théorie du navire*; 2e éd., Paris, 1894, in-8. — J.-B. Guilhaumon, *Résumé de théorie du navire*; Paris, 1894, in-8. — A. Croneau, *Construction du navire*; Paris, 1894, in-8. — H. Leblond, *Electricité expérimentale et pratique*; 2e éd., Paris, 1894-95, 4 vol. in-8. — M. Clergeau, *Guide pratique du chauffeur et du mécanicien sur les bateaux-torpilleurs*; 2e éd., Paris, 1895, in-8. — E. Prat, *les Appareils électriques du Bouvines*; Paris, 1896, in-8. — *Liste des bâtiments de la marine française et de leurs signaux distinctifs au 1er janv. 1896* (public. ann. de l'Impr. nat.).

6° Artillerie. — Lempereur, *Traité de l'artillerie de marine*; Toulon, 1671; nouv. éd., Paris, 1890, in-8. — H. Douglas, *Traité d'artillerie navale* (trad. franç.); Paris, 1853, in-8. — Ed. Simpson, *Traité d'artillerie et canonnage à bord* (trad. franç.); Paris, 1868, in-8. — X..., *Histoire des torpilleurs*; Paris, 1877, in-12. — J.-M.-S. Audic, *Etude sur les effets des explosions sous-marines*; Paris, 1877, in-8. — A. Bienaimé, *Etude sur l'artillerie navale*; Paris, 1878, in-8. — Le Barzic, *Manuel d'artillerie à l'usage des officiers*; Paris, 1880, in-12. — H. de Poyen, *l'Artillerie de la marine à Formose*; Paris, 1880, in-8. — H. Sebert, *Notice sur de nouveaux appareils balistiques*; Paris, 1888, in-8 et atlas. — Cavelier de Cuverville, *Progrès réalisés par l'artillerie navale de 1855 à 1880*; Paris, 1881, in-8. — H. de Sarrepont, *les Torpilles*; 3e éd., Paris, 1883, in-8 et suppl. — L. Gadaud, *Carnet de notes et renseignements sur l'artillerie de la marine*; 2e éd., Paris, 1885, in-8. — A. Moisson, *Pyrodynamique*; Paris, 1887, in-8. — *Mémorial de canonnage*; Paris, 1889, in-12. — *Manuel de l'armurier embarqué*; Paris, 1891, in-18. — J.-B.-V. Lefèvre, *Etude de balistique sur les bouches à feu de l'artillerie navale*; Paris, 1891, in-8. — J. Fraenkel, *les Canons à tir rapide de gros calibre*; Paris, 1892, in-8. — F. de Gasquet, *les Progrès de l'artillerie en 1890*; Paris, 1892, in-8. — A. Croneau, *Canon, torpille et cuirasse. Leur installation à bord*; Paris, 1893, in-16. — P. Merveilleux du Vignaux, *l'Artillerie à tir rapide en France*; Paris, 1894, in-8. — E. Nicol, *Traité d'artillerie navale*; Paris, 1894, in-8. — Le Breton, *Appareils hydrauliques des canons de 340 millim., mod. 1887*; Paris, 1895, in-8. — F. Salvati, *Vocabulaire des poudres et explosifs* (trad. franç.); Paris, 1895, in-8. — H. Pugibert, *les Affûts des grosses pièces de marine*; Paris, 1895, in-8.

7° Défense des côtes. — Cavelier de Cuverville, *la Défense des côtes*; Paris, 1865, in-8. — Du Pin de Saint-André, *la Rade de Toulon et sa défense*; Paris, 1882, in-8. — Dumas-Vence, *Notice sur les ports de la Manche et de la mer du Nord*; Paris, 1886, in-8. — Brun et Bourgois, *De la Navigation sous-marine appliquée à la défense des ports*; Paris, 1887, in-8. — Fr. d'E., *De l'Armement des côtes en France*; Paris, 1887, in-8. — Bourgeois, *les Torpilleurs, la guerre navale et la défense des côtes*; Paris, 1888, in-12. — A. Delaissey, *Cours spécial sur le matériel de côte*; Paris, 1890, in-12. — Delauney, *Napoléon et la défense des côtes*; Paris, 1890, in-8. — G. Davy, *l'Electricité et la défense des côtes*; Paris, 1894, in-18. — M.-D.-B.-G., *Des Opérations maritimes contre les côtes et des débarquements*; Paris, 1894, in-8. — G. Moch (Patiens), *la Défense nationale et la défense des côtes*: Paris, 1894, in-8. — Du même, *la Défense des côtes et la marine*; Paris, 1895, in-8. — H. Dupont, *Mines sous-marines. Torpilles et torpedos*; Paris, 1895, in 8. — Jasta, *Défense des frontières de la France*; Paris, 1896, in 12. — P.-N. Reingard, *la Défense des côtes*; Arcis-sur-Aube, 1896, in-8.

8° Tactique et Stratégie. — J. Corréard, *Guide maritime et stratégique dans la mer Noire et la mer d'Azov*; Paris, 1854, in-8 et atlas. — H. Douglas, *Stratégie maritime à vapeur* (trad. franç.); Paris, 1862, in-8. — Bourgois, *Etudes sur les manœuvres des combats sur mer*; Paris, 1876, in-8. — Penhoat, *Eléments de tactique navale*; Paris, 1879, in-8. — J. de Larminat, *Etude sur la tactique d'abordage*; Paris, 1881, in-8. — Et. Farret, *Etudes comparatives de tactique navale*; Paris, 1883, in-8. — R. Degouy, *Etude sur les opérations combinées des armées de terre et de mer*; Paris, 1884, in-8. — F.-E. Fontaine, *l'Instruction de la mousqueterie à bord des bâtiments*; Paris, 1884, in-8. — E. Guiffart, *Etude sur la théorie de la grande guerre. Les Croiseurs*; Paris, 1893, in-8. — Commt Z. et H. Montéchant, *les Guerres navales de demain*; Paris, 1892, in-12. — Des mêmes, *Essai de stratégie navale*; Paris, 1893, in-8. — Des mêmes, *les Lois du nombre et de la vitesse dans l'art de la guerre*; Paris, 1894, in-12. — Ropert, *Cours de tactique navale*; Paris, 1894-95, in-4. — Merveilleux du Vignaux, *les Armes offensives et défensives à la bataille du Yalu*; Paris, 1895, in-8.

9° Troupes de la marine. — P.-L Monteil, *Vade-mecum de l'officier d'infanterie de marine*; Paris, 1884, in-12. — V. Nicolas, *Cours de législation, d'administration et de comptabilité militaires à l'usage des troupes de la marine*; Paris, 1885-89, 4 vol. in-12. — Du même, *Nouveau Manuel d'administration et de comptabilité militaires à l'usage des troupes de la marine*; Paris, 1892, in-12. — Du même, *le Livre d'or de l'infanterie de marine*; Paris, 1892, 2 vol. in-8. — G. de Singly, *l'Infanterie de marine*; Paris, 1891, in-8 — G. Coste, *les Anciennes Troupes de la marine (1622-1792)*; Paris, 1893, in-8.— L. Edve, *Histoire de l'infanterie de marine*; Paris, 1893, 8 vol. — H. de Poyen, *Notice sur l'artillerie de marine en Cochinchine*; Paris, 1893, in-8.— X..., *Vade-Mecum administratif des capitaines-commandants et des sous-officiers comptables des troupes de la marine*; 2e éd., 1896, in-8.

10° Marines étrangères. — H. de Poyen, *Artillerie des marines américaine, allemande, russe, suédoise, norvégienne et anglaise*; Paris, 1875-80, 6 vol. in-8. — X..., *la Flotte cuirassée turque*; Paris, 1877, in-8. — A. Houette, *Chine et Japon*; Paris, 1880, in-8. — D.-J.-G. Hontoria, *Système d'artillerie de la marine espagnole* (trad. franç.); Paris, 1881, in-8. — P. Dupré, *Dictionnaire des marines étrangères*; Paris, 1882, in-8. — P. de Cornulier, *le Personnel et le service à bord de la marine anglaise*; Paris, 1883, in-8. — X.... *Matériel d'artillerie de la marine espagnole*; Paris, 1886, in-8. — P.-C., *la Puissance maritime de l'Angleterre*; Paris, 1887, in-8. — E. Weyl, *la Marine anglaise*; Paris, 1887, in-12. — A. Garçon, *la Marine anglaise*; Paris, s. d., in-32. — E. Picard et R. Freemantle, *Langage marin anglo-français*; Paris, 1889, in-12. — M. Leroi, *les Armements maritimes en Europe*; Paris, 1889, in-12. — H. Buchard, *Torpilles et torpilleurs des nations étrangères*; Paris, 1889, in-8. — A. Heumann, *la Marine et les colonies de l'Allemagne*; Paris, 1890, 2 vol. in-32.— L. Delbos, *Termes de marine anglo-français*; 2e éd., Paris, 1890, in-12. — J. Pène-Sieffert, *Flottes rivales. Programme de demain*; Paris, 1890, in-18. — E. Pornain, *Termes nautiques anglais-français*; 3e éd., Paris, 1890, in-16. — W. Shaw, *Eléments de la tactique moderne en usage en Angleterre*; 7e éd., Londres, 1890. — H. Buchard, *Marines étrangères*; Paris, 1891, in-8. — Oncieu de La Batie, *les Ministères de la marine étrangers*, trad. de l'anglais; Paris, 1891, in-8. — P. Lehautcourt, *l'Armée et la marine japonaises*; Paris, 1892, in-8. — J. Molard, *Puissance militaire des Etats de l'Europe. Armées et marines*; Paris, 1893, in-18. — N. Notovitch, *le Tsar, son armée et sa flotte*; Paris, 1893, in-8. — E. Guiffart, *la Marine allemande*; Paris, 1893, in-8. — Pestitch, *la Marine contemporaine des Etats européens* (trad. franç.); Paris, 1893, in-8. — R. Chayron, *Notes sur l'artillerie de côte italienne*; Paris, 1894, in-8. — C. Didelot, *la Défense des côtes d'Europe*; Paris, 1894, in-8 et atlas. — Ch.-N. Robinson, *The British Fleet*; Londres, 1894, in-8. — X..., *Etude sur l'armée et la marine russes*; Paris, 1894, in-8.— M. Vachon, *les Marins russes en France*; Paris, 1894, in-4. — Eiszenbardt, *les Escadres étrangères à Kiel*; Berlin, 1895, in-8. — X..., *Notices sur les médecins de la marine des différents pays*; Paris, 1895, in-8. — Von Werner, *la Marine de guerre, son personnel et son organisation*; s. d., in-8. — L. Bertin, *la Marine des Etats-Unis*; Paris, 1895, in-8 et atlas.— Lord Brassey, *Naval Annual*; Portsmouth, 1896.

Revues et Journaux. — France : *Revue maritime et coloniale*, *Mémorial de l'artillerie de la marine*, *la Marine française*, *le Moniteur de la flotte*, *le Yacht*, *Archives*

de médecine navale. — ALLEMAGNE : *Hansa, Internationale Revue über die gesammten Armeen und Flotten, Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine, Marine Rundschau.* — ANGLETERRE : *Army and Navy Gazette, Engineering, Engineer, Broad Arrow, Journal of the Royal United Service Institution, United Service Gazette, Marine Engineer, Royal Engineer Institute.* — AUTRICHE : *Armeeblatt, Mittheilungen aus dem Gebiete des Seewesens.* — BRÉSIL : *Revista maritima.* — CHILI : *Revista de marina.* — ESPAGNE : *Revista general de marina.* — ETATS-UNIS : *Army and Navy Journal, Proceedings of the United States Naval Institute, Army and Navy register.* — ITALIE : *Italia marinara, Rivista marittima, Rivista nautica, Osservatore navale.* — PORTUGAL : *Annaes do club militar naval.* — RÉP. ARGENTINE : *Boletin del centro naval.* — RUSSIE : *Morskoï Sbornik.*

MARINE (Beaux-Arts). Parmi les grands aspects de la nature, dignes de séduire le peintre et de parler à son imagination, la mer était nécessairement au premier rang : elle inspira, dans l'art moderne, plusieurs des plus grands maîtres de l'école hollandaise, puis de l'école française. D'abord associée au paysage terrestre, comme chez Van Goyen, dont les sujets sont d'ailleurs simples, comme sa manière, et qui peint des vues de rivières, des hameaux sur pilotis, d'une teinte monotone et attristée, la *marine* prit avec Albert Cuyp un caractère plus magistral de vérité et de style. L'une des plus célèbres qu'il exécuta, et des plus justement admirées, représente le canal de Dort, rempli de vaisseaux. Nul n'a su donner une idée plus vive et plus juste de la vie maritime des Hollandais ; nul, si ce n'est Guillaume Van de Velde, dont la passion pour la mer et les vaisseaux était héréditaire. Van de Velde fut par excellence le peintre du calme; c'est exceptionnellement qu'il lui arriva de mettre en scène la tempête, ou plutôt les approches de la tempête, et la plupart de ses toiles sont couronnées par des ciels légers, argentins, resplendissants de lumière. Par contre, Backhuysen se plaît aux drames de l'orage et de la tourmente : avec lui, le spectateur est transporté en pleine mer, sous des nuages épais, dans une atmosphère lourde. D'autres Hollandais, Jean Van der Heyden, Aart Van der Neer ont excellé dans l'exacte représentation des ports et des canaux, dans l'évocation des clairs de lune, des couchers de soleil et des effets d'hiver. Enfin, le plus grand paysagiste des Pays-Bas, Jacques Ruysdaël, imprima à ses *marines*, commme à tout le reste de son œuvre, la marque de son admirable génie. « Ce n'est plus, a écrit Charles Blanc, la mer unie et transparente de Van Goyen, la grande vague savonneuse, la dramatique tempête de Backhuysen, encore moins l'exacte finesse, la vérité charmante de Guillaume Van de Velde. Les flots, dans Ruysdaël, sont profonds et sombres; menaçantes encore plus que terribles, les tempêtes ont, chez lui, je ne sais quoi de muet et de contenu dont l'aspect vous remplit d'une inexprimable angoisse... »

Tandis que l'école italienne n'apporta guère à la peinture de marine que le contingent des innombrables vues de Venise par Antoine Canale, dit *Canaletto*, et quelques tempêtes de Salvator Rosa, les Anglais revendiquent en ce genre plus d'un peintre original : Wilson (1714-82) et surtout Turner (1755-1851) et Bonington (1801-28). Mais il était réservé à l'école française de devenir, dans cet ordre de représentations, la rivale souvent heureuse des Van de Velde et des Ruysdaël. Il suffirait de rappeler le grand nom de Claude Lorrain et ces deux ouvrages de premier ordre qui s'appellent : *le Débarquement de Cléopâtre à Tarse* et *Ulysse remettant Chryséis à son père*. Le XVIIIe siècle devait nous donner Joseph Vernet, qui, de son temps, arracha à Diderot des cris d'admiration, et qui, de tous les peintres de marine, est resté le plus émouvant, le plus dramatique, le plus habile à faire intervenir les sentiments humains dans le spectacle des naufrages, des incendies, des tempêtes et de toutes les catastrophes qui attendent le navigateur. Après lui, et de nos jours même, la *marine* a trouvé des interprètes qui ne se sont pas montrés indignes de leurs devanciers : Théodore Gudin, Garneray, Isabey, Roqueplan, Morel-Fatio, Lepoittevin, Aug. Delacroix, Ziem et bien d'autres, ont vu la mer à travers le prisme d'une poésie nouvelle et l'ont rendue avec sentiment et avec charme. Gaston COUGNY.

MARINE (Sainte) (V. MARGUERITE D'ANTIOCHE).

MARINE (Blas.). Attribut d'un animal, lion ou autre, représenté avec une queue de poisson.

MARINELLI (Lucrèzia), femme poète italienne, née à Venise en 1571, morte à Venise en 1653. Fille du médecin Jean Marinelli, elle se consola d'un veuvage prématuré par la culture des lettres. Elle prit part au débat ouvert au XIVe siècle, et qu'on eût pu croire épuisé au XVIIe, sur les mérites respectifs des deux sexes (*Della Nobiltá ed eccellenza delle donne e delli difetti e maneamenti degli uomini ;* Venise, 1608) et écrivit quelques biographies pieuses (*Vies* de sainte Catherine de Sienne, 1624, de saint François, 1642).

BIBL. : TIRABOSCHI, *Biblioteca modenese*, III, 159. — QUADRIO, *Della stor. e rag. d'ogni poesia*, II, 286.

MARINEO (Luca ou Lucio), historien italien, né à Bidino (Sicile) vers 1460, mort en Espagne après 1553. Après avoir étudié à Rome et enseigné pendant cinq ans à Palerme, il suivit en Espagne (1486) Frédéric Henriquez, grand amiral de Castille, et s'établit à Salamanque où il aida Antonio de Nebrija, qui avait lui-même voyagé en Italie, à restaurer les études classiques dans la Péninsule. Après un séjour de douze ans à Salamanque, il fut appelé à Madrid par Ferdinand et Isabelle qui le nommèrent leur chapelain et le comblèrent de faveurs. Outre de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire d'Espagne (*De Laudibus Hispaniæ libri VII*, *De Aragoniæ regibus libri V*, *De Rebus Hispaniæ memorabilibus libri XXII*), on a de lui 17 livres d'*Epîtres familières*, des *Discours* et des *Poésies* en latin.

BIBL. : Niccolo ANTONIO, *Bibl. hispanica nova*, II, 359. — MONGITORE, *Bibl. sic.*, II, 16. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VII, 1008.

MARINES. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise; 1,527 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (ligne de Paris à Dieppe par Gisors). Ce bourg a été autrefois l'un des plus importants du Vexin, par sa position aux confins de l'Ile-de-France et de la Normandie. Le marquis de Sillery, chancelier de France, s'y fit construire un château et y fonda en 1618 un couvent d'oratoriens ; ces édifices sont restés debout.

MARINES (Marquis de) (V. CRÉQUY).

MARINETTE. Ville des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Michigan, à l'embouchure du Menominee, dans la Green bay ; 11,500 hab. (en 1890). Scieries; grand commerce de bois.

MARINGES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier; 754 hab.

MARINGOUIN (Entom.). Nom donné dans les régions tropicales aux Culicides ou Moustiques et principalement aux espèces du genre *Magarhina* Rob. Dev. (V. COUSIN et MOUSTIQUE).

MARINGUES. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, sur la r. g. de la Morge ; 3,326 hab. Stat. du chem. de fer de Gerzat à Maringues. Commerce de chevaux ; important marché de céréales ; carderies et filatures de laines ; fabriques de drap et de couvertures; chamoiseries, mégisseries. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Château de Beissat de la fin du XVIIIe siècle. La butte de Montgascon est une motte féodale, seul vestige d'un important château de la maison d'Auvergne.

MARINHA GRANDE. Ville du Portugal, prov. d'Estrémadure, à 10 kil. de l'Océan, près de la forêt de Leiria; 2,400 hab. Lainages.

MARINI (Pietro), prédicateur italien, sur lequel on ne sait presque rien, né vers la fin du XIVe siècle. Il mourut évêque d'Aix. Ses sermons qui étaient, dit-on, extrêmement courus, sont restés inédits : quelques extraits en ont été donnés par Fauris de Saint-Vincent dans le *Magasin encyclopédique* de 1813.

MARINI (Marco), hébraïsant italien, né à Brescia vers

1540, mort à Brescia en 1594. Il fut appelé à Rome par le pape Grégoire XIII, qui le chargea d'étudier les livres rabbiniques au point de vue de l'exégèse biblique et lui offrit plusieurs évêchés qu'il refusa toujours. Il est l'auteur d'une *Grammaire* hébraïque (en latin) publiée à Bâle en 1580, d'un *Lexique* de la même langue (*Arca Noe*, *id.*, 1593) et d'un *Commentaire sur les Psaumes* (Bologne, 1748-50).

BIBL.: TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VII, 1073. — Dom CALMET, *Biblioth. biblique*.

MARINI ou **MARINO** (Giovanbattista), poète italien, né à Naples le 18 oct. 1569, mort à Naples le 25 mars 1625. La vie de cet homme de lettres, le plus délicat et le plus efféminé des poètes italiens, fut aussi agitée que celle d'un aventurier. Sa jeunesse se passa au milieu d'intrigues amoureuses; chassé de la maison paternelle à cause de ses désordres, il réussit à entrer comme secrétaire dans la maison du prince de Conca, grand amiral de Naples, où il connut le Tasse, mais il n'y resta guère: il rendit mère une jeune fille qui mourut peu après, fut emprisonné à cette occasion, puis pour avoir aidé un ami dans un enlèvement (1598). Après avoir mené une vie errante où il réussit à acquérir d'illustres protections et à se faire beaucoup d'amis (entre autres les poètes Stigliani, Tassoni, Preti), il entra au service du cardinal Aldobrandini qui l'emmena avec lui à Turin, où il fut bien accueilli par Charles-Emmanuel Ier de Savoie; celui-ci le mit au nombre de ses secrétaires et le nomma chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare; il eut à sa cour une bruyante querelle avec le poète genevois Murtola, dont il avait ridiculisé les vers; son rival ayant été jusqu'à tirer sur lui un coup de pistolet (1er févr. 1609), Marini se ménagea un facile triomphe en demandant la grâce de l'assassin. Une erreur sur un détail mythologique (il avait confondu, dans un sonnet, le lion de Némée et l'hydre de Lerne) lui attira une querelle d'une autre sorte, non moins retentissante, qui divisa en deux camps les poètes italiens et ne fit pas moins pour sa réputation que ses ouvrages. Cependant ses ennemis ayant fait croire au duc de Savoie que Marini l'avait désigné dans un poème satirique (*La Cuccagna*), il avait été jeté en prison (1612). Dégoûté de Turin, il se rendit en France où il était appelé par Marguerite de Valois, femme répudiée de Henri IV, qui mourut aussitôt après son arrivée; mais son compatriote Concini, alors au comble de la faveur, le recueillit et aida à sa fortune qui fut rapide. Aussi bon administrateur de sa gloire que de ses deniers, il se montrait peu, sauf à l'hôtel de Rambouillet et à la cour, et savait battre monnaie avec ses succès littéraires: bientôt il était devenu l'idole de la mode et avait amassé une fortune assez considérable pour former une galerie de tableaux et acheter une villa aux environs de Naples. C'est à Paris qu'il écrivit *le Temple*, *la Galerie* et l'*Adonis*. De là il ne cessait de se mêler aux querelles littéraires qui agitaient l'Italie et il y entretenait ainsi sa réputation. En 1623, il y retourna; il revit Turin, Rome, où l'Académie des *Umoristi* le choisit comme président, Naples enfin, d'où il était parti en fugitif et où il rentrait en triomphateur; l'Académie des *Oziosi*, elle aussi, voulut être présidée par lui. Quand il mourut, on lui fit des funérailles solennelles; il fut enterré dans l'église des Théatins.

Marini a énormément écrit; il n'avait pas encore vingt ans quand il composa la *Canzone de' Baci*, qui commença sa réputation; son principal recueil de poésies lyriques, *La Lira*, fut publié en trois parties (Venise, 1602-14); la première contient des sonnets amoureux, maritimes, bocagers, etc.; la seconde, des madrigaux et chansons; la troisième, des poésies variées; il a écrit en outre *La Murtoleide*, poème comique, *Le Fischiate*, sonnets burlesques contre Murtola, *La Galleria*, recueils de morceaux en l'honneur de divers personnages et de descriptions de tableaux ou statues, des *Panégyriques* (en *sesta rima*) de Charles-Emmanuel de Savoie et de Marie de Médicis, la *Strage degli Innocenti* (en octaves); *Sampogna* (1620), idylles et églogues en mètres variés. Il a laissé enfin deux recueils de prose, l'un de *Dicerie sacre* (Turin, 1614) et un autre d'amusantes et pittoresques lettres (*Lettere gravi, argute, facete, piacevoli;* Venise, 1647). Mais son œuvre capitale est le poème d'*Adonis*, en vingt chants (environ 45,000 vers). Il ne fut publié qu'en 1623 à Paris (avec une dédicace à Louis XIII), mais l'auteur y travaillait depuis longtemps: la fable mythologique qui y est traitée, l'amour de Vénus pour Adonis, les péripéties de cet amour et la mort du héros, ne sont guère qu'un prétexte à des digressions aussi nombreuses que variées (par exemple, l'aventure de Psyché, l'histoire du poète lui-même à peine déguisé sous le nom de Philène, les découvertes de Galilée, l'énumération des poètes illustres, la partie d'échecs entre Vénus et Adonis, qui est, à elle seule, un petit poème descriptif, etc.). L'*Adonis* offre en raccourci les qualités et les défauts de l'auteur. Ses qualités sont une extrême fécondité d'imagination, une facilité, une flexibilité d'esprit sans égale, une élégance, une limpidité, une harmonie de style incomparables (*lævis prœter fidem sermo*, dit Pallavicini); ses défauts, l'abus des antithèses forcées, des sonorités dénuées de sens, des images bizarres, des métaphores outrées, des *concetti* alambiqués. On ferait un volume des fautes de goût qui étaient chez lui systématiques: dans la pièce des *Baci*, où il est déjà tout entier, le baiser devient tour à tour une médecine, une trompette, une offense; la bouche est successivement une douce guerrière, une prison agréable, un corail mordant, une mort vivante; vingt-cinq ans plus tard, il n'écrivait pas d'un autre style quand, décrivant « les beautés corporelles de la reine » (Marie de Médicis), il s'extasiait sur son nez, « édifice blanc qui élève son petit mur entre deux prairies de neige pourpre et de pourpre blanche », sur ses yeux « où on lit écrit en brun ces mots : Ici est le soleil ». Le sanglier qui déchire Adonis n'a point voulu le blesser, mais lui appliquer un baiser; à cette mort on voit naturellement les chênes s'attendrir et les Alpes verser des ruisseaux de larmes. Il avait du reste pour principe que le but du poète est l'étonnement du lecteur (*è del poeta il fin la maraviglia... Chi non sa far stupir vada alla striglia*). Ce qui acheva son succès ce fut la peinture raffinée et toujours nouvelle de toutes les nuances de l'amour; savamment voluptueux, discrètement lubrique, ses réticences naïves sont plus licencieuses que ne le serait le cynisme. Sismondi, qui a parfaitement caractérisé Marini en disant qu'il avait réussi par le sentiment de la volupté et celui de l'harmonie, a pu dire de lui avec justice qu'il avait été le plus grand corrupteur du goût en Italie. Il ne faut pas oublier pourtant qu'il n'a fait qu'affermir, en y sacrifiant, celui de son époque et qu'on trouverait déjà avant lui, notamment chez le Tasse, les premières traces de cette prédilection pour les descriptions voluptueuses et le frivole cliquetis des mots.

Son influence ne fut pas moindre en France qu'en Italie. La vogue, quand il vint à Paris, était déjà acquise à la pompe sonore et à la scintillante subtilité des Quevedo, des Gongora et des Ledesma; le Napolitain Marini devait plaire par un talent presque aussi espagnol qu'italien, puisqu'il est fait d'emphase et de recherche. Accueilli par la cour, choyé par l'hôtel de Rambouillet, prôné par Chapelain qui écrivit une préface dithyrambique pour l'*Adonis*, il fut l'inoculateur de cette fièvre de *concetti* qui sévit durant un demi-siècle; ce sont ses défauts qui s'épanouissent dans les conversations de la Chambre bleue; ce sont eux qui coulent à pleins bords dans la prose de Voiture aussi bien que dans les vers de Saint-Amant et de Théophile et même de Scarron. C'est en somme contre le marinisme vieillissant que luttaient Molière, Racine et Boileau quand ils proclamaient la nécessité d'un retour au vrai, au simple, au naturel. A. JEANROY.

BIBL. : MARINI, *Lettere;* Turin, 1628, et Venise, 1663. — BAIACCA, *Vita del cav. M.;* Venise, 1625. — VALLAURI, *Il Cavaliere M. in Piemonte;* Turin, 1847. — Philarète CHASLES, dans *la France, l'Espagne et l'Italie au* XVIIe *siècle*,

pp. 237-77. — C. Corradino, *L'Adone di G.-B. M.*; Turin, 1879. — Nunziante, *Marini alla corte di Francia*, dans la *Nuova Antol.*, avr. 1887.— M. Menghini, *La Vita e le Opere di G. M.*; Rome, 1888. — F. Mango, *Il M., poeta lirico*; Cagliari, 1888. — Du même, *Le Fonti dell' Adone*; Turin, 1891.— Menghini, *La Villa Aldobrandini, canzone inedita di M.*, dans *Propugnatore*, 1888. — Rua, *Sonetti politici di M.*, dans *Giornale storico*, 1893.

MARINI (Giovanni-Ambrogio), romancier italien, né à Gênes vers 1594, mort à Venise vers 1650. Sa vie est fort peu connue; on sait seulement qu'il appartenait à une famille noble et qu'il était prêtre. Il a composé deux romans, où les personnages, jetés au milieu des aventures les plus invraisemblables, rivalisent, comme dans ceux de d'Urfé et de Scudéry, de courtoisie et d'héroïsme. L'un (*Le Gare de' Desperati*) a été publié à Milan en 1644; l'autre (*Il Caloandro fedele*) parut en deux parties, la première sous le pseudonyme de *Giovanni Maria Indres, bohémien* (Bracciano, 1640); la seconde sous celui de *Dario Grisimani*. L'auteur y raconte comment Caloandre, fils de Polyarte, empereur de Constantinople, épouse, après mille aventures, Léonilde, fille de Tigrinde, reine de Trébizonde, et Stella, fille de Polyarte, Endimire, fils de Tigrinde; enfin Polyarte et Tigrinde, qui s'étaient aimés dans leur enfance, se marient aussi. Thomas Corneille a tiré de ce roman le sujet de son *Timocrate*, et La Calprenède l'a imité dans un des épisodes de sa *Cléopâtre*. Le *Caloandre* a été traduit en français par Scudéry (1668) et le comte de Caylus (1740); *Le Gare de' Desperati* l'a été également en 1682; ces diverses traductions ont été réimprimées par Delandine à Lyon en 1786. Marini a en outre publié sous son nom deux œuvres ascétiques : *Il Cras nunquam moriemur* (1646); *Il Caso non a caso* (1650).

Bibl.: *Bibliothèque des romans*, mars et oct. 1779. — Delandine, *Notice* en tête de l'édition citée. — Papanti, *Catalogo de Novellieri italiani*.

MARINI (Benedetto), peintre italien, né à Urbin. Il florissait vers 1625. Elève de Claude Ridolfi et de Ferrari de Faenza, il s'établit à Plaisance où il exécuta plusieurs travaux remarquables, dans la manière des écoles lombarde et vénitienne. Son œuvre la plus considérable est un vaste tableau qui se voit à Plaisance, *la Multiplication des pains*, composition pleine d'art et de variété. G. C.

MARINI (Gaetano-Luigi), archéologue italien, né à Santo-Arcangelo le 10 déc. 1742, mort à Paris le 17 mai 1815. D'une famille d'Urbin, il fut l'élève de G. Bianchi, à Rimini, devint, en 1782, préfet des archives du saint-siège, qu'il suivit à Paris (1810). Il a publié : *Degli Archiatri pontifici* (Rome, 1784, 2 vol. in-4), remaniement du livre de Mandozio; *Iscrizione antiche delle ville e palazzi Albani* (1785, in-4); *Gli Atti e monumenti de fratello arvali* (1795, 2 vol. in-4) ; *Papiri diplomatici* (1805, in-fol.), et préparé un précieux recueil d'*Inscriptiones christianæ latinæ et græcæ medii ævi* (4 vol. in-fol.) conservé à la Vaticane; il renferme près de neuf mille inscriptions. A.-M. B.

MARINIANA, impératrice romaine, contemporaine de Valérien († 254 ap. J.-C.), qui n'est connue que par les médailles.

MARINIERS (Hôpital des) (V. Broussais [Hôpital]).

MARINILLA. Ville de Colombie, dép. d'Antioquia, à l'E. du rio Negro, à 2,060 m. d'alt.; 5,500 hab. Mines d'or et de sel.

MARINIS (Leonardo de), prélat italien, né dans l'île de Chio en 1509, mort à Albe le 11 juin 1573. D'une noble famille génoise, il appartenait à l'ordre des dominicains, fut évêque de Laodicée (1550), nonce à la cour d'Espagne (1552), où il eut grande influence sur Philippe II, archevêque de Lanciano (1562), prit une part active au concile de Trente, dont il rédigea les articles relatifs à la messe ; il fut encore légat près de Maximilien II, archevêque d'Albe, et contribua à rédiger le bréviaire et le missel romains, le catéchisme aux paroissiens (1566), les constitutions des barnabites.

Son neveu, *Domenico* de Marinis (1593-1669), fut dominicain, prieur de la Minerve à Rome, devint archevêque d'Avignon (1648). — Le frère de celui-ci, *Gianbattista* (1597-1669), fut secrétaire de la congrégation de l'Index et général de l'ordre des dominicains (1649).

MARINO (*Castrimœnium*). Ville d'Italie, prov. de Rome, au N. des monts Albains et du lac d'Albano; 6,000 hab. Vignobles; savonnerie; plusieurs églises; palais des Colonna.

MARINO (V. Marini).

MARINO (Jean-Baptiste), révolutionnaire français, né à Sceaux en 1767, mort à Paris en 1794. Peintre sur porcelaine, il abandonna son métier aux premiers temps de la Révolution, emporté par les idées politiques, et il fréquenta assidûment les clubs. Membre de la Commune au 10 août 1893, il fut nommé administrateur de la police. Chargé de la surveillance de la morale publique, il profita étrangement de sa situation pour se livrer à ses passions libertines. Dénoncé et condamné à la détention perpétuelle, il fut accusé peu après d'avoir conspiré contre Collot d'Herbois, condamné à mort et exécuté. E. Br.

MARINO Faliero, doge de Venise (V. Faliero).

MARINONI (Johann-Jacob von), mathématicien et astronome autrichien d'origine italienne, né à Udine (Vénétie) en 1676, mort à Vienne le 10 janv. 1755. Il alla compléter ses études à Vienne, s'y établit et devint mathématicien de la cour, puis directeur d'une académie militaire fondée à son instigation. En 1726, il fut anobli. En 1730, il prit sa retraite pour se consacrer exclusivement à l'astronomie et fit élever à ses frais, dans la capitale autrichienne, l'un des plus beaux observatoires de l'Europe. En 1746, il fut nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il est l'inventeur d'une *balance planimétrique* pour la mesure des surfaces. Il a écrit : *De Astronomica domestica specula* (Vienne, 1745, in-fol.); *De Re ichnographica* (Vienne, 1751, in-fol.). Il a en outre laissé une trentaine de volumes d'observations demeurés manuscrits. En 1706, il avait levé le plan de Vienne et de ses environs (1706, 4 feuilles), et de 1719 à 1729 il avait dressé le plan cadastral du Milanais. L. S.

MARINONI (Hippolyte), constructeur de machines et publiciste français, né à Sivry-Courty (Seine-et-Marne) le 8 sept. 1823. Fils d'un maréchal des logis de gendarmerie, il entra tout jeune comme apprenti mécanicien chez un petit constructeur de machines de la rue d'Assas, Gaveau. Devenu ouvrier, puis contremaître, il inventa en 1845, à vingt-deux ans, une machine à décortiquer le coton et une machine à plier les journaux. Trois ans après, en 1848, il conçut et construisit, en collaboration avec son patron, la première presse plate à réaction et à quatre cylindres (V. Imprimerie, t. XX, p. 637). En 1853, il s'établit à son compte rue de Vaugirard et, soutenu par Emile de Girardin, qui dirigeait alors le *Petit Journal*, réalisa dans l'exécution des machines à imprimer les journaux une série de perfectionnements qui aboutirent, en 1872, à la merveilleuse presse rotative avec margeur automatique et à papier continu, tirant régulièrement 40,000 exemplaires à l'heure. Plus récemment, il a construit une machine à impression polychrome pour les journaux illustrés, qui débite à l'heure 20,000 exemplaires tirés d'un seul coup en six couleurs. Ses machines pour impressions en taille-douce, employées notamment pour le tirage des billets de la banque de France, méritent également une mention spéciale. Les ateliers Marinoni s'élèvent actuellement rue d'Assas, à Paris, sur l'emplacement de la maison où a débuté leur propriétaire. Il en est sorti depuis quarante années plus de 12,000 machines, dont 500 presses rotatives. Après la mort de Jenty, en 1883, M. Marinoni, qui possède une fortune considérable, est devenu le directeur politique, littéraire et financier du *Petit Journal*, dont il était déjà le principal actionnaire et qu'il administre avec le concours de son gendre, M. Cassigneul. L. S.

MARINUS, centurion romain, proclamé empereur par les soldats de Moésie et bientôt après tué par eux (249 ap. J.-C.).

MARINUS, philosophe grec, de l'école néo-platonicienne, qui vécut à la fin du ve siècle de notre ère. Il fut le successeur de Proclus, dont il écrivit la biographie. Nous avons peu de renseignements sur sa philosophie : nous savons seulement par Damascius qu'il était né à Néapolis en Palestine, et qu'il se convertit à la religion grecque ; qu'il était d'une santé délicate et médiocrement doué : c'est à son zèle sans doute, et aussi au manque d'hommes éminents, qu'il dut d'occuper la place de Proclus dans l'école d'Athènes. Les temps étaient mauvais pour la philosophie : le christianisme triomphant la persécutait volontiers ; c'est ainsi que Marinus dut un jour prendre la fuite et se réfugia à Epidaure. Quant à sa doctrine, Damascius nous apprend qu'incapable de suivre les élans de Proclus, Marinus, dans son explication du *Parménide*, avait abandonné la théorie des unités supérieures à l'être, pour revenir aux idées. Il avait peu écrit : peut-être des commentaires sur quelques ouvrages d'Aristote ; il avait brûlé un commentaire assez étendu du *Philèbe*, parce que Isidore, qui lui succéda, n'en était pas satisfait. L'école d'Athènes fut, sous Marinus, en pleine décadence. V. Br.

MARIO (V. Balletti [Antoine-Joseph]).

MARIO (Giovanni-Mario, marquis de Candia, dit), chanteur italien, né à Cagliari le 17 oct. 1810, mort à Rome le 11 déc. 1883. Issu d'une grande famille, le jeune marquis de Candia entra en 1830 avec le grade d'officier dans un régiment de chasseurs sardes. Quelques fautes de jeunesse l'ayant amené à donner sa démission, et celle-ci n'étant point acceptée, il se réfugia en France et vint à Paris. Il jugea alors à propos de tirer parti de sa délicieuse voix de ténor, qui lui valut de très grands succès de salon, et il fit de sérieuses études de chant sous la direction de Ponchard et de Bordogni. Un engagement lui ayant été offert à l'Opéra, il accepta et débuta à ce théâtre, sous le nom de Mario, le 30 nov. 1838, dans *Robert le Diable*. Bien que très favorablement accueilli par le public, il quitta l'Opéra pour entrer en 1840 au Théâtre-Italien, où l'attendaient de véritables triomphes. Chanteur plein de goût, cavalier plein d'élégance et portant à merveille le costume, comédien intelligent, il fit pendant quinze ans partie de cette admirable pléiade d'artistes qui avaient nom Rubini, Tamburini, Lablache, Mmes Giulia Grisi, Persiani, et qui faisaient les délices des publics de Londres et de Paris. Mario reprit tous les ouvrages du répertoire en faveur à cette époque, c.-à-d. les opéras de Rossini, de Donizetti, de Bellini et de la jeunesse de Verdi, et toujours avec un succès complet. Il était incomparable surtout dans le rôle d'Almaviva du *Barbier de Séville*. Il alla se faire applaudir ensuite en Espagne et en Amérique, en compagnie de la célèbre Giulia Grisi, qu'il avait épousée en 1856 et qui lui donna cinq filles. Vers 1862, alors que sa voix avait déjà subi les atteintes du temps, Mario eut la singulière idée de reparaître à l'Opéra, où il trouva des auditeurs presque hostiles. Il ne tardait pas beaucoup à quitter la carrière et allait se retirer à Rome, où, ayant gaspillé la fortune que lui avait valu son talent, il fut obligé, pour vivre, d'accepter un emploi dans un musée. A. Pougin.

MARIO (Marc) (V. Jogand [Maurice]).

MARIO Equicola (V. Equicola).

MARIOL. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Cusset ; 698 hab.

MARION (Vitic.). Le Marion est un hybride de *Vitis Riparia* et de *Vitis Labrusca*. C'est un cépage de collection qui n'a aucune importance au point de vue cultural. Sa résistance au phylloxera est insuffisante, et de plus ses fruits ont une saveur foxée très désagréable.

MARION (Ile). Ile de l'océan Indien qui forme un petit archipel avec l'île du *Prince-Edouard*. Elle est située par 46°45′ lat. S. et 35°16′ long. E. Elle est d'origine volcanique ; le cône central mesure 1,280 m. d'alt. Elle a été découverte par le capitaine *Marion-Dufresne* (V. ce nom).

MARION (Simon), avocat français, né à Nevers, en 1540, mort à Paris le 15 févr. 1605. Il acquit une grande renommée par ses plaidoyers au parlement de Paris, où il dévint président de chambre et avocat général. On a de lui : *Actiones forenses* (1594, in-8), et *Plaidoyers* (1625, in-8).

Sa fille unique, *Catherine* (1573-1641), épousa Antoine *Arnault* (V. ce nom).

MARION (Elie), chef et prophète camisard, né à Barre-des-Cévennes en mai 1678, mort à Livourne le 29 nov. 1713. Au moment de se faire recevoir avocat à Toulouse en 1701, ce pourquoi il lui fallait un certificat de catholicité, Marion recula devant cette abjuration et rentra dans les Cévennes. Il y fut pris par la contagion extatique, devint l'un des capitaines camisards, traita cependant deux fois en 1704 et en 1705, avec Lalande, et eut la vie sauve. Il passa par la Suisse, arriva à Londres en sept. 1706, devint le centre d'une secte prophétique qui finit par être désavouée par toutes les autorités ecclésiastiques de Londres et expulsée. On possède de lui les *Avertissements prophétiques* (Londres, 1707, in-8) ; *le Cri d'alarme* (Londres, 1712, in-8), et quelques autres écrits du même genre apocalyptique.

MARION (Louis-Charles), architecte français, né à Mézières en 1802, mort à Paris le 1er mai 1892. Elève de Duban et de l'Ecole des beaux-arts, Charles Marion fut longtemps inspecteur des travaux de la ville de Paris, où il collabora à des œuvres intéressantes, entre autres la charpente et le plafond de l'église Notre-Dame-de-Lorette, l'éléphant de la Bastille et l'ancien ministère des finances. Il fut en outre l'architecte des bâtiments de la première ligne de chemin de fer construite en France, celle de Roanne à Saint-Etienne, et fit élever à Paris d'importantes maisons d'habitation, notamment celle portant le n° 168, boulevard Saint-Germain, et joignant les anciens bâtiments de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Ch. L.

MARION (Antoine-Fortuné), naturaliste français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1846. Professeur de zoologie à la faculté des sciences de Marseille (1876), directeur du Muséum d'histoire naturelle de cette ville (1880), correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1887), il est l'auteur d'importants travaux de paléontologie végétale, consignés principalement dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle de Marseille* (1883-95, 4 vol. in-4), dont il est le fondateur et le directeur. Il a publié à part : *Premières Observations sur l'ancienneté de l'homme dans les Bouches-du-Rhône* (Aix, 1867, in-8) ; *Description des plantes fossiles des calcaires de Ronzon* (Paris, 1873, in-8) ; *Recherches zoologiques et anatomiques sur des nématoïdes non parasites marines* (Paris, 1873, in-8) ; *Essai sur l'état de la végétation à l'époque des marnes heersiennes de Gelinden*, avec G. de Saporta (Paris, 1874, in-4) ; *l'Evolution du règne végétal*, avec le même (Paris, 1881-85, 3 vol. in-8), etc. L. S.

MARION (Henri-François), né à Saint-Parize-en-Viry (Nièvre) le 9 sept. 1846, mort à Paris le 5 avr. 1896. Après de brillantes études commencées au collège de Nevers et terminées, sur le conseil d'un maître clairvoyant, à Paris, au lycée Louis-le-Grand, il entra à l'Ecole normale (1865) et en sortit agrégé de philosophie (1868). Il fut nommé professeur de philosophie successivement aux lycées de Pau (1868), de Bordeaux (1872), et au lycée Henri IV à Paris (1875). Quelques années après (1880), il prenait le grade de docteur ès lettres. Par la largeur et la générosité de ses idées, la profondeur et la finesse de ses vues, la sûreté de son jugement, le charme exquis de sa parole, en même temps que par son dévouement scrupuleux au devoir professionnel, il exerça la plus durable et la plus salutaire influence. Elu, dès les premières élections au conseil supérieur de l'instruction publique (1880), représentant des agrégés de philosophie, il joua dans cette assemblée un rôle considérable. Il fut notamment rapporteur du projet d'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Dans le même temps, il contribuait activement à la création des écoles normales supérieures de

Fontenay et de Saint-Cloud, et y professait, principalement dans celle de Fontenay, les premiers cours de psychologie et de morale appliquées à l'éducation. Comme membre de la commission de discipline du conseil supérieur, il prépara cette substitution de l'ordre voulu à l'ordre subi, que recommandèrent définitivement les instructions de 1890. Il était naturel que l'on s'adressât à lui lorsque l'on créa, près la faculté des lettres de Paris, un cours complémentaire sur « la science de l'éducation » (1883), cours qui fut bientôt transformé en chaire magistrale (1887). Dans ce nouvel enseignement, où il traita des fins et des moyens de l'éducation de l'enfant, de la jeune fille, de l'éducation en Angleterre et aux Etats-Unis, il sut allier merveilleusement l'utilité pratique à l'élévation de la pensée et à l'élégance de la forme. Ici encore, il fut un initiateur et un modèle.

Son influence fut profonde sur ses auditeurs ; ses livres achevèrent de la répandre, en sorte que ses enseignements se propagèrent jusque dans le moindre village. Il publia d'abord une édition classique très soignée de la *Théodicée* de Leibniz (1874, in-12), une monographie très vivante et très attachante de Locke : *J. Locke, sa vie et son œuvre, d'après des documents nouveaux* (1878, in-12), puis un volume d'éducation morale d'une forme simple, d'une inspiration élevée et libérale : *Devoirs et droits de l'homme* (1880, in-18). Sa thèse latine : *Fr. Glissonius utrum Leibnitio de natura substantiæ cogitanti quid quam tribuerit* (1880, in-8) est un travail d'érudition démontrant, contre Victor Cousin, par une minutieuse analyse du *Traité de la substance* de Glisson, que la monadologie et l'harmonie préétablie ne doivent rien au médecin anglais. Sa thèse française, *De la Solidarité morale* (1880, in-8, revue et augmentée par la suite et accompagnée dans la 4e éd., 1893, d'une nouvelle préface), est une étude de psychologie appliquée. A l'aide de fines analyses psychologiques, l'auteur y met en lumière l'espèce particulière de déterminisme qui enchaîne l'individu à son propre passé par l'habitude, à ses contemporains par l'éducation, l'imitation, la coutume, déterminisme dont il faut que la liberté humaine s'accommode si elle veut agir véritablement et efficacement. Aussi clair et élégant de style que vigoureux et ingénieux de pensée, cet ouvrage devint classique dès son apparition. Les cours de M. Marion à Fontenay ont été publiés sous les titres de : *Leçons de psychologie appliquée à l'éducation* (1881, in-12) et *Leçons de morale* (1882, in-12), ouvrages bien des fois réimprimés, guide cher et précieux de tous nos maîtres. De son enseignement pratique de la Sorbonne naquit un livre très riche en analyses minutieuses en même temps que très élevé d'inspiration : *l'Education dans l'Université* (1892, in-12). L'idée en est qu'on aurait vainement confiance dans les lois si les hommes n'étaient élevés à aimer et vouloir la loi, et que toute éducation doit tendre à développer dans les âmes la bienfaisance morale, le dévouement à nos compagnons d'humanité, la religion du mieux.

Entre autres travaux officiels sur les questions scolaires, il faut citer le rapport capital sur l'enseignement secondaire des jeunes filles (1881), la monographie sur *le Mouvement des idées pédagogiques en France depuis 1870*, pour l'Exposition universelle de 1889, et les admirables instructions sur la discipline insérées dans les *Instructions, programmes et règlements* de 1890. Doué d'une facilité et d'une activité merveilleuses, ne comptant pas avec ses forces quand il s'agissait d'être utile, M. Marion a largement collaboré à un grand nombre de publications. Il a donné l'art. *Leibniz* à l'*Encyclopédie des sciences religieuses;* l'art. *Pédagogie* au *Dictionnaire de Pédagogie;* des études sur *les Origines de la famille*, sur *la Graphologie*, etc., à la *Revue philosophique;* divers articles aux revues internationales de l'enseignement, à la *Revue pédagogique*, à la *Revue bleue*, à la *Revue scientifique*. Il a notamment adressé à la *Revue bleue* une importante lettre sur l'enseignement philosophique (*Pour et contre l'enseignement philosophique;* Paris, 1894). Enfin, comme directeur de la partie *Philosophie et Education* de la *Grande Encyclopédie*, il a donné à cette publication de nombreux articles, dont plusieurs sont d'importantes études, notamment les art. *Activité*, *Allemande* (Philosophie), *Anglaise* (Philosophie), *Amour*, *Beau*, *Bonheur*, *Enseignement*, *Enseignement secondaire*, *Enseignement des jeunes filles*.

Comme philosophe, M. Marion unit, en une harmonieuse synthèse, les doctrines de devoir et de liberté morale aux parties les mieux établies et pratiquement les plus importantes du naturalisme contemporain. Comme éducateur, il fait converger tous les moyens d'action vers la culture de l'esprit, de l'âme, de la liberté, de la volonté, vers le développement de la personne morale. Lui-même fut un exemple vivant des plus brillantes facultés mises au service du devoir. Il laissera plus qu'un nom : son œuvre continuera à s'accomplir.

MARION Delorme (V. Delorme).

MARION-Dufresne (Nicolas-Thomas), navigateur français, né à Saint-Malo le 22 déc. 1729, tué à Tacouri (Nouvelle-Zélande) le 8 juin 1772. Chargé de ramener à Tahiti un sauvage amené par Bougainville, et qui mourut en route, il obtint de Poivre deux navires avec lesquels il explora le S. de l'océan Indien, découvrit quelques îles dont l'une a gardé son nom. Il se laissa attirer à l'intérieur par les sauvages de la Nouvelle-Zélande, fut tué et mangé. Ses seconds, Du Clesmeur et Crozet, vengèrent sa mort et ramenèrent l'expédition. Rochon en publia la *Relation* (Paris, 1783).

MARION-Dumersan (V. Dumersan).

MARIONITE (Minér.). Minéral massif, fibreux, terreux ou compact, se présentant en incrustations, ou sous la forme de grains réniformes ou pisolithiques ou stalactiformes. Sa dureté varie de 2 à 2,5 et sa densité de 3,6 à 3,8. La couleur est blanche, grise ou jaune. Sa composition correspond à peu près à la formule $3ZnO, CO^2, 2HO$. Mines de zinc.

MARIONNEAU (Claude-Charles), peintre et écrivain français, né à Bordeaux en 1823. Il vint à Paris, reçut, à l'Ecole des beaux-arts, les leçons de Drolling et de Léon Fleury et débuta au Salon de peinture en 1849. Jusqu'en 1865, il y exposa assidûment des paysages et tableaux de genre qui n'étaient pas sans mérite : *les Faucheurs de La Salmonière* et *l'Etang de La Canau* (1859); *les Lavandières du Château-Méband ; l'Abreuvoir de La Turmelière* (1861); *le Pâtis de La Roberdière* (1865), etc. Depuis 1861 environ, M. Marionneau s'est plus spécialement adonné à des travaux d'érudition et de critique d'art. On lui doit : une *Description de l'église Saint-André-de-Bordeaux ;* une étude sur *Brascassat, sa vie et son œuvre* (1872) ; *les Salons bordelais au* XVIIIe *siècle* (1884) ; une monographie de *Victor Louis, architecte du théâtre de Bordeaux* (1887) ; une *Visite aux ruines du château de Montaigne* (1888) et divers travaux insérés dans les *Actes* de l'Académie de Bordeaux. Le 29 avr. 1882, M. Marionneau a été élu membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts). G. C.

MARIONNETTE. I. Théâtre. — Petite figure en bois que l'on fait mouvoir sur un petit théâtre à l'aide de fils, de ressorts ou avec la main (V. Burattino, Fantoccini, Gianduja, Gigogne [Dame], Gnafron, Guignol, Karagœz, Polichinelle, etc.). Les marionnettes ont une origine très ancienne ; elles étaient connues des Grecs et des Romains, et on en a trouvé dans les tombeaux des Egyptiens. Elles ont été introduites en France sous le règne de Charles IX. En Angleterre, elles sont appelées *puppet*, *mammet*, *motion*, *drollery ;* en Allemagne : *tokkenspil*, *hampelmann*.

II. Marine. — Installation particulière des poulies de pied de mât servant au retour des manœuvres et consistant à les maintenir droites, au moyen de pivots en fer s'appuyant sur deux traverses horizontales entre lesquelles la poulie peut prendre toutes les directions.

Bibl. : Théâtre. — Ch. Magnin, *Histoire des Marionnettes en Europe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, 1852.

MARIONS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Grignols; 446 hab.

MARIOTON (Claudius), sculpteur français, né à Paris le 2 févr. 1844. Elève de Dumont et de MM. Thomas et Levasseur, il a débuté au Salon de 1873. On citera parmi ses envois : *Supplice d'un serf au* IXe *siècle* (1874); *Jeune Faune* (1878); *l'Amour fait à son caprice tourner le monde* (1879); *la Jeunesse entraînée par la débauche*, bas-relief (1881); *Ondine* (1886); *Refrain du Printemps* (1888); *le Satyre* (poème de V. Hugo), bas-relief en fer repoussé incrusté d'or et d'argent (1892).

Son frère, *Eugène*, sculpteur comme lui, né en 1857, élève de Dumont, de Bonnassieux et de M. Thomas, a fait aussi aux Salons des envois intéressants. On citera : *Chactas* et *Portrait de ma mère* (1884); *Gloria Patriæ* (1886); *Frères d'armes* (1890); *Zéphire* (1893); *Elégie* (1896).

Son autre frère, *Jean-Alfred*, peintre, né en 1863, élève de MM. Gérôme, Bouguereau et Tony Robert-Fleury, a débuté au Salon de 1886. Il a exposé des portraits, *Lycénion et Daphnis* en 1892; en 1895 un plafond très remarqué, *la Danse*, et en 1896 un nouveau plafond sous le titre de *Gammes d'amour*. E. Br.

MARIOTTE (L'abbé Edme), physicien français, né à Dijon (?) vers 1620, mort à Paris le 12 mai 1684. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint prieur de Saint-Martin-sous-Beaune. Il fit partie de l'Académie des sciences de Paris dès sa fondation (1666). Il est le fondateur de la physique expérimentale. Il a confirmé notamment la théorie du mouvement des corps, trouvée par Galilée, et celle de l'hydrostatique. Il a énoncé la loi bien connue qui porte son nom : *le volume d'une même masse de gaz de température constante est en raison inverse de la pression qu'elle supporte* (V. Gaz, t. XVIII, p. 634). Il s'est aussi occupé de la théorie de la vision. Il a publié : *Nouvelles Découvertes touchant la vue* (Paris, 1668, in-4); *Expériences sur la congélation de l'eau* (Paris, 1682); *Traité du nivellement* (Paris, 1672-74, in-4); *Traité de la percussion des corps* (Paris, 1676, in-fol. et in-12); *Essais de physique* (Paris, 1676, 1679 et 1681, 4 vol. in-12); *la Végétation des plantes* (Paris, 1679 et 1686, in-12); *Traité des couleurs* (Paris, 1681, in-8); *Essai de logique* (Paris, 1678); *Traité du mouvement des eaux et des autres corps fluides* (Paris, 1686, in-12; 2e éd., 1700); *Règles des jets d'eau; Traité sur le mouvement des pendules*, etc. Tous ces ouvrages ont été réunis en un recueil unique (Leyde, 1717, 2 vol. in-4; 2e éd., La Haye, 1740). L. S.

Loi de Mariotte (V. Compressibilité des gaz, t. XII, p. 225).

Bibl.: Condorcet, *Eloges des académiciens*. — Muteau et Garnier, *Galerie bourguignonne;* Dijon, 1858-60, t. II, p. 219.

MARIOUPOL. Ville maritime de Russie, gouv. d'Ekaterinoslav, sur la mer d'Azov, près de l'embouchure du Kalmius; 18,600 hab. (en 1889), avec ses deux faubourgs (*Marinska* et *Karassou*). La population est grecque et fait un grand commerce de poisson salé, exportant aussi des céréales, des graines de lin, des peaux, etc, On identifie Marioupol à la ville antique d'*Adamacha*. La ville moderne fut fondée, à la fin du XVIIIe siècle, par 18,000 Grecs émigrés de Crimée (1779).

MARIOUT. Village de la Basse-Egypte, à 26 kil. S.-O. d'Alexandrie, résidence favorite de Méhémet-Ali, fondé sur l'emplacement de l'ancienne Maréa. — On désigne aussi sous ce nom le lac *Maréotis* (V. ce mot), dont le village de Mariout n'est distant que de 26 kil.

MARIPOSA. Village des Etats-Unis (Californie), sur les pentes de la sierra Nevada, près de la vallée de Yosemite; il possède un parc contenant près de 500 arbres géants (*Sequoia*), dont l'un a 99 m. de haut et 29 m. de tour.

MARIQUITA. Ville de Colombie, Etat de Tolima, sur le Guali, près de la Magdalena, à 547 m. d'alt. Mines d'or et d'argent (abandonnées).

MARIS (Métrol.). Mesure de capacité, valant 1lit43, usitée à Athènes pour les liquides.

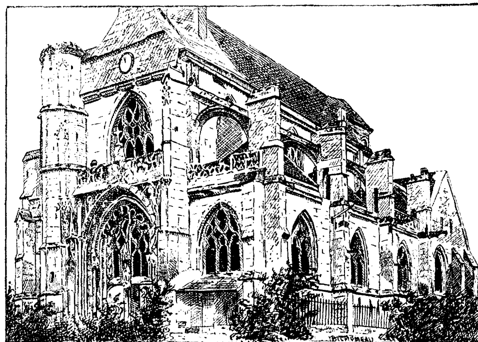
MARIS ou **MARÈS**, évêque de Chalcédoine. Les dates de sa naissance et de sa mort ne sont pas exactement connues. On dit qu'il avait été disciple de Lucien d'Antioche (V. Lucien [Saint]). Au concile de Nicée (325), il prit énergiquement parti pour la doctrine d'Arius, et s'unit avec Eusèbe de Nicomédie, Théognis, Ursace et Valens contre Athanase. Au mot Arianisme (t. III, p. 891), nous avons mentionné la résistance qu'il opposa aux décisions de ce concile. En 334, il assistait au concile de Tyr, où Athanase fut déposé; l'année suivante, il était un des députés envoyés à Constantinople pour presser l'exécution de cette sentence. En 341, il siégeait au concile d'Antioche, qui renouvela la condamnation d'Athanase. En 342, l'empereur Constance le députa avec trois autres évêques auprès de son frère Constant. En 359, Maris défendait la doctrine des *Anoméens* (V. ce mot) contre Basile. En 362, vieux et aveugle, il reprochait courageusement à l'empereur Julien son apostasie. E.-H. V.

MARIS. Il y a trois frères, peintres hollandais, de ce nom. — *Matthys*, né à La Haye en 1835, élève des Académies de La Haye et d'Anvers, vint à Paris en 1869. Il a un grand succès en Angleterre et en Amérique, où il s'est établi. Son dessin, parfois trop peu précis, ne manque pas d'une certaine largeur et sa couleur est d'une grande harmonie. — *Jacques*, né à La Haye en 1837, élève d'Hébert, traite le genre et le paysage; il habite Bruxelles. — *Villem*, né à La Haye, paysagiste et animalier très estimé en Hollande et en Belgique pour ses aquarelles, est un des présidents de la *Teeken Maatschapy* de La Haye.

MARISCHAL (Comtes) (V. Keith).

MARISMAS (Alexandre-Marie Aguado, marquis de Las) (V. Aguado).

MARISSEL (*Mariscellum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Beauvais, sur trois voies romaines; 1,406 hab. On a découvert en ce lieu des sculptures et des médailles romaines. La seigneurie était partagée entre plusieurs établissements ecclésiastiques de Beauvais. L'église,



Eglise de Marissel.

incendiée par les Bourguignons en 1472, a conservé sa tour romane et son chœur gothique du XIIe siècle; la nef est de la fin du XVe, et plusieurs autres parties de l'édifice sont du XVIe. Passion en bois et restes de vitraux de la Renaissance. Chapiteau antique encastré dans un mur. — Le hameau de *Bracheux* (*Brachel*, *Braicellum*) donna son nom à une famille chevaleresque qui joua un grand rôle au moyen âge et dont il est souvent question dans l'histoire des croisades. Le château fut ruiné par la Jacquerie, mais il fut rétabli et augmenté et devint un des forts avancés de Beauvais pendant les guerres de religion. L'église était fort ancienne, mais elle s'écroula en 1805 et il n'en reste plus que le chœur. Croix romane dans le cimetière.

MARISTES ou Pères de la Compagnie de Marie (*Societas Mariæ*). Cette congrégation est ainsi nommée parce

que tous ses membres sont consacrés à la Sainte Vierge; elle est vouée à l'œuvre des collèges et des séminaires et à celle des missions. Fondée à Lyon, en 1816, par Jean-Claude-Marie Colin, elle fut approuvée par Grégoire XVI en 1836; mais ses constitutions ne reçurent qu'en 1860 la confirmation canonique. Cependant, dès 1850, Pie IX avait autorisé l'institution d'un tiers-ordre. La maison mère est à Lyon, où réside le directeur général; le procureur général est à Rome. Depuis 1852, les maristes ont été répartis pour la France en deux provinces, dont les chefs-lieux sont Lyon et Paris. En 1861, le recensement spécialement ordonné par le gouvernement impérial indiquait 19 maisons et 215 pères. En 1877, époque des décrets contre les congrégations non autorisées, le nombre des pères résidant en France se trouvait élevé à 637. Outre un bon nombre d'établissements d'éducation florissants et plusieurs grands séminaires dirigés par eux, les maristes possèdent dans plus de vingt diocèses des maisons de pères-profès destinés aux stations, aux retraites et aux missions. En 1856, deux missions ont été fondées en Angleterre (Londres et Rumfort [comté d'Essex]); en Irlande (Dundalk), noviciat, scolasticat, collège. Autres missions : Nouvelle-Zélande et une partie de l'Océanie; Louisiane. E.-H. V.

BIBL. : *Manuel du Tiers-Ordre*, 1851. — BOURDIN, *Vie du vénérable Pierre-Marie-Louis Chanel, de la Société de Marie.*

MARISTES (Frères) (V. MARIE [Petits-frères de]).

MARITI (Giovanni), voyageur et écrivain italien, né à Florence le 4 nov. 1736, mort à Florence le 13 sept. 1806. Il s'occupa d'abord de commerce à Livourne, puis, devenu vice-chancelier du consulat d'Angleterre à Chypre, il visita en cette qualité la Syrie, la Palestine et l'Egypte. La relation de ses voyages publiée à Lucques en 9 vol., de 1760 à 1768, eut le plus grand succès. Les deux premiers ont été traduits en français (1791). On a en outre de lui un grand nombre d'ouvrages historiques ou géographiques presque tous relatifs à la Palestine, l'Egypte ou l'Asie Mineure : *Cronologia dei re latini in Gerusalemme* (1770); *Istoria della guerra di Soria nel 1771* (1772); *Storia della Chiesa del Santo Sepolcro* (1784); *Memorie storiche del popolo degli Assassini* (1787); *Storia dello stato presente di Gerusalemme* (1790).

BIBL. : *Atti dell' Accademia dei Georgofili*, V. — TIPALDO, *Biogr. degli Ital. illustri*, VI.

MARITIME (Guerre) (V. TACTIQUE).

MARITORNE. Nom d'une servante figurant dans le *Don Quichotte* (I, 16) de Cervantes, et qui est resté courant pour désigner une femme malpropre et grossière.

MARITSA (l'*Hebrus* des anciens). Fleuve de la Bulgarie et de la Turquie d'Europe, tributaire de la mer Egée. Il prend sa source près de Bania, dans la partie N. du massif du Rhodope, coule à l'E.-S.-E. jusqu'à Andrinople, où il devient navigable pour la petite batellerie, puis au S.-S.-O. jusqu'à la mer Egée dans laquelle il tombe près de la ville d'Enos, après un cours de 437 kil. Il arrose les villes d'Andrinople, Moustapha-Pacha, Philippopoli et Tatar-Bazardjik. Ses affluents sont : à gauche, la Topolnitsa, le Sheup-sou, la Toundja, le Sazli et l'Erkeneh; à droite, le Tchepelou-Déré et l'Arda. A. GIRON.

MARITZ. Famille célèbre de fondeurs d'origine suisse. Dès le milieu du XVIIe siècle, *Conrad* Maritz était établi fondeur de canons à Burgdorf, dans le canton de Berne. Son petit-fils, *Jean* Maritz (1680-1743), qui devint commissaire-fondeur de l'artillerie de la république de Genève (1723), puis directeur de la fonderie de Lyon, avec le titre de commissaire des fontes de l'artillerie (1734), imagina le coulage plein et le forage horizontal des canons. Il laissa deux fils : *Samuel* (1705-1807), d'abord commissaire-fondeur des républiques de Berne et de Genève, puis administrateur de la fonderie de Barcelone, enfin directeur de la grande fonderie de La Haye, organisée par lui et administrée après sa mort par ses deux fils, *Louis* et *Jean; Jean* (1711-90), qui se fit naturaliser Français, succéda à son père comme directeur de la fonderie de Lyon et fut nommé en 1755 inspecteur général des fontes et forges de la marine. En 1768, Louis XV lui accorda une pension de 12,000 livres. Il continua à surveiller et à inspecter pendant quelques années toutes les fonderies de France, et, à l'avènement de Louis XVI, se retira dans ses propriétés, près de Lyon, comblé d'honneurs et de richesses.

MARIUS (Caius), célèbre général et homme politique romain, né à Cereatæ, près d'Arpinum, en 156 av. J.-C., mort à Rome en 86. Son père était un paysan du nom de Caius Marius, sa mère s'appelait Falcinia. C'étaient, dit-on, des clients de la gens plébéienne Herennia; ils semblent pourtant avoir été dans une condition aisée. Lui-même reçut l'éducation des Romains de l'ancien temps, intègre, actif, économe, sévère, dominant ses passions. Il entra de bonne heure au service militaire, et se distingua au siège de Numance (134), où Scipion le mit en lumière; dans la même armée servait Jugurtha. Il devint plus tard tribun militaire et fut élu tribun de la plèbe avant l'âge usuel (119). Il proposa une réglementation tendant à assurer la liberté électorale et à restreindre l'influence de la noblesse; celle-ci y fit une vive opposition; cité par le consul L. Cotta devant le Sénat, Marius arrêta Cotta et son collègue Metellus, forçant le Sénat à laisser mettre en vigueur la loi Maria. Mais le tribun perdit sa popularité en s'opposant à une distribution de blé qu'il jugeait nuisible au véritable intérêt du peuple. Il échoua dans sa candidature à l'édilité. Il épousa vers cette époque Julia, d'une des principales familles patriciennes, et fut élu préteur, péniblement il est vrai (115). Il fut propréteur dans l'Espagne ultérieure qu'il purgea des maraudeurs.

En 109, il fut adjoint comme légat au consul Q. Cæcilius Metellus envoyé contre Jugurtha, roi de Numidie. Il y prouva les plus grands talents militaires, en même temps que son austérité lui gagnait la faveur des soldats dont il partageait toutes les fatigues. Comme Metellus s'efforçait de l'empêcher d'aller à Rome briguer le consulat, Marius devint son ennemi, l'accusant de prolonger la guerre par ambition. Lassé de cette opposition qui le discréditait à Rome, Metellus lui accorda son congé. La candidature de Marius fut acclamée; non seulement le peuple l'élut consul, mais il lui confia la province de Numidie, quoique le Sénat y eût prorogé les pouvoirs de Metellus (107). Cette élection de Marius, qui était un « homme nouveau », fut un rude coup pour la noblesse, d'autant que le nouveau consul demeura fidèle au parti populaire, se glorifiant de son humble extraction, et flétrissant les mœurs efféminées et corrompues des aristocrates. Quand il leva ses troupes, il fit une innovation dont la portée fut énorme; il enrôla non seulement les citoyens censitaires des cinq premières classes, mais aussi les prolétaires, les *capite censi*, qui n'étaient pas propriétaires, ne payaient pas d'impôt et n'avaient pas dans l'État le même intérêt. L'armée fut ainsi livrée aux éléments démagogiques qui n'avaient aucun intérêt au maintien de l'ordre social; de plus en plus formée de soldats professionnels, elle devint par la suite la chose de son général. Cette transformation explique l'histoire des guerres civiles du dernier siècle de la République. Marius conduisit vigoureusement la guerre contre Jugurtha, et, au début de l'année suivante, celui-ci dut fuir auprès de Bocchus, roi de Mauritanie, lequel le livra (106). Marius envoya, pour recevoir le prisonnier, son questeur Sulla, lequel se fit attribuer par ses amis de la noblesse le mérite de cette capture. Ce fut l'origine d'une rivalité de vingt années entre Marius et *Sulla* (V. ce nom). Le premier resta deux ans en Afrique pour achever la soumission et l'organisation de la Numidie. Il en fut rappelé pour sauver Rome d'un des plus grands dangers qu'elle ait courus.

Les Cimbres et les Teutons, grossis des Ambrons et des Tigurins, avaient successivement détruit l'armée de Carbo en Illyrie, puis en Gaule celle des consuls Junius Silanus (109), L. Cassius Longinus (107), d'Aurelius Scaurus, et exterminé à Orange 80,000 Romains commandés

par le consul Cn. Mallius Maximus et Cn. Servilius Cæpio (105). Après ce désastre, l'évidence du péril réconcilia tous les partis. Marius parut le seul homme capable de reconstituer l'armée romaine et de repousser les 300,000 barbares qui menaçaient l'existence même de la cité. Quoique absent, un vote unanime le porta au consulat ; il fut accueilli comme un sauveur, entra à Rome le 1er janv. 104, célébrant son triomphe sur Jugurtha le jour même où il prenait possession de son consulat; il se rendit au Sénat revêtu de la robe triomphale, arrogance inouïe. Il eut ensuite la chance que les Cimbres, au lieu de passer les Alpes, s'en allèrent piller l'Espagne, laissant aux Romains deux ans de répit. Marius les employa à réorganiser l'armée, y établit une discipline très stricte, se montrant aussi sévère envers les officiers qu'envers les soldats. Marius fut réélu sans débat consul pour 103 ; mais l'année suivante la longue absence des Cimbres rendant confiance aux Romains, la candidature de Marius fut contestée ; il n'obtint son quatrième consulat que par l'appui du tribun L. Saturninus. A ce moment, les Cimbres revinrent d'Espagne, se réunirent aux Teutons dans le bassin du Rhône. Marius se fortifia dans un camp retranché près d'Arles et employa les loisirs de ses soldats à creuser un canal du fleuve à la mer, afin de faciliter ses approvisionnements. Il remonta ensuite au N. jusqu'au confluent de l'Isère. Les barbares ne l'attaquèrent pas dans ces positions ; ils divisèrent leurs forces ; les Cimbres tournèrent par le N. des Alpes pour envahir l'Italie par la vallée de l'Adige, tandis que les Teutons et les Ambrons passeraient le long de la Méditerranée. Marius fit face à ceux-ci ; il commença par accoutumer ses soldats à l'aspect étrange et sauvage des ennemis ; il suivit ceux-ci dans leur marche jusqu'auprès d'Aix ; ce fut là que se livra la bataille ; une diversion opérée sur les derrières des Teutons par 3,000 Romains décida leur déroute ; tout fut tué ou pris, le peuple entier exterminé ; on parle de 200,000 hommes, femmes et enfants (102). Au moment où Marius faisait mettre le feu à l'énorme monceau des armes brisées des ennemis, des courriers lui apprirent sa cinquième élection au consulat. Les Cimbres avaient pénétré en Italie. Le collègue de Marius, Q. Lutatius Catulus, n'avait pu défendre les défilés de l'Adige ; ses soldats épouvantés l'avaient forcé à reculer derrière le Pô. On rappela Marius en Italie ; il refusa le triomphe sur les Teutons, tant que les Cimbres étaient encore en Italie, et joignit ses forces à celles de Catulus, maintenu comme proconsul. La bataille eut lieu le 30 juil. 101, près de Verceil, dans la plaine des Raudii Campi. Les Tigurins demeurés dans les défilés alpestres se dispersèrent. Marius fut accueilli à Rome comme un sauveur; on associa son nom à celui des dieux dans les libations; on l'appela troisième fondateur de Rome. Son triomphe fut des plus brillants; toutefois on y associa Catulus, auquel les nobles affectèrent plus tard d'attribuer la principale part de la victoire. Néanmoins, Marius fut élu pour la sixième fois consul. C'est le point culminant de sa carrière. Le déclin allait commencer.

Chef populaire, il devait sa gloire à ses qualités militaires. La paix rétablie, il s'efforça de rester au premier rang; mais ce général sévère, conservateur de la discipline, n'avait pas les qualités d'un démagogue. Il ne savait pas flatter les électeurs. Pour se faire réélire au consulat, il lia partie avec les chefs du parti démocratique, Glaucia et Appuleius Saturninus, candidats à la préture et au tribunat. Tous trois furent élus. Marius soutint d'abord la loi agraire de Saturninus. Il en profita même pour faire bannir son vieil ennemi Metellus. Le tribun avait annexé à sa loi agraire un article obligeant les sénateurs à jurer d'y obéir, à peine d'expulsion; Marius déclara que jamais il ne prêterait ce serment; Metellus en fit autant; puis, quand le tribun somma les sénateurs, Marius fut le premier à jurer; Metellus seul refusa et fut banni. Mais ce qui est invraisemblable, c'est que, bientôt après, Marius, trouvant que ses alliés démagogues allaient trop loin, les délaissa; ce fut lui qui les assiégea dans le Capitole, et coupant les conduites d'eau força Saturninus et sa bande à se rendre à discrétion; ils furent égorgés sur-le-champ par les nobles (100). Marius ayant successivement trahi le Sénat et le peuple se trouva déshonoré et sans influence. Il se rendit en Galatie et en Cappadoce, sous prétexte d'offrir des sacrifices à la Grande Mère (99). Il allait voir si la guerre contre Mithridate qu'on pressentait ne lui fournirait pas une occasion de relever son prestige. Rentré à Rome, il se bâtit une maison près du Forum et fit de vaines tentatives pour regagner sa popularité. Il était déjà tenu en échec par Sulla qui remportait des succès en Asie (92), qui fit dédier par Bocchus au Capitole un groupe représentant le roi de Mauritanie lui remettant Jugurtha. Exaspéré, Marius annonça son intention d'enlever ces statues ; Sulla arma pour l'en empêcher. A ce moment survint la guerre sociale, soulèvement des Italiens contre Rome à laquelle ils réclamaient le droit de cité (90). Sulla et Marius y prirent part ; mais le premier avec plus d'éclat. Marius avait alors soixante-sept ans; alourdi et fatigué, il supportait plus difficilement la campagne; de plus, il avait des sympathies pour les Italiens. Il joua donc un rôle peu actif; cependant, légat du consul P. Rutilius Lupus, il lui succéda à la tête de l'armée du Nord, quand il eut été tué, et défit à deux reprises les Marses, les plus redoutables des confédérés. Après la soumission de ceux-ci, Marius demanda le commandement de la guerre contre Mithridate, et, pour prouver qu'il était encore valide, il alla chaque jour prendre part avec les jeunes gens aux exercices du Champ de Mars. Peine perdue ; Sulla fut élu consul et chargé par le Sénat de l'expédition contre le roi de Pont (88). Le conflit éclata ; Marius s'associa au tribun P. Sulpicius Rufus pour soutenir une loi, d'ailleurs salutaire, qui répartissait les nouveaux citoyens italiens entre toutes les tribus, ce qui leur assurait la majorité dans les comices. Les consuls Pompée et Sulla voulurent empêcher le vote par un artifice de procédure, en proclamant le *justitium*. Marius et Sulpicius envahirent le Forum à la tête d'une troupe armée ; le fils de Pompée fut tué et Sulla ne sauva sa vie qu'en se réfugiant dans la maison de Marius ; les consuls retirèrent leur opposition; la loi fut votée. Peu après les comices donnèrent à Marius la direction de la guerre contre Mithridate. Sulla se rendit alors auprès de l'armée campée à Nola; il gagna les soldats, fit assassiner les deux tribuns militaires délégués par Marius pour assumer le commandement et marcha sur Rome à la tête de six légions.

Cette intervention de l'armée dans les discordes politiques marque la fin de la liberté romaine. Marius tenta de résister en armant les esclaves auxquels il offrait la liberté. Il dut fuir avec ses partisans. Sulla les fit déclarer ennemis publics et condamner à mort, confisqua leurs biens, mit leurs têtes à prix. Le fils de Marius gagna l'Afrique; le vieux consulaire s'embarqua à Ostie avec son beau-fils Granius. Obligé de débarquer à Circeii, il fut forcé de passer la nuit dans les bois, traqué par les cavaliers; auprès de Minturnes, il ne leur échappa qu'en gagnant à la nage une barque qui refusa de le livrer, mais ne voulut pas l'emmener et le déposa à l'embouchure du Liris; le vieillard erra dans les marais, finit par y être découvert et fut conduit à Minturnes. Les magistrats résolurent d'obéir à l'ordre envoyé de Rome et de le mettre à mort; mais personne ne voulut se charger de l'exécution; à la fin un cavalier cimbre ou gaulois accepta; mais quand il entra, l'épée à la main dans l'obscurité de la chambre, les yeux étincelants de Marius l'épouvantèrent; le général lui cria : « Oseras-tu égorger Marius! »; il s'enfuit criant : « Je ne puis tuer Marius! » Cet incident dramatique changea les sentiments des gens de Minturnes; ils donnèrent au sauveur de l'Italie un navire sur lequel il gagna l'île d'Ischia où il retrouva ses amis. Il débarqua à Carthage; le gouverneur romain Sextilius lui envoya un officier pour l'inviter à repartir, sinon il serait traité en ennemi; il répondit : « Dis au préteur que tu as vu C. Marius fugitif

assis sur les ruines de Carthage. » Rejoint par son fils et poursuivi par des cavaliers numides, il s'abrita dans l'île de Cercina. De là, il revint en Italie sur les nouvelles qu'il en reçut. On avait élu consuls pour l'an 87 Cn. Octavius, du parti des nobles, et L. Cornelius Cinna, du parti populaire. Sulla fit jurer à ce dernier de ne rien changer à la constitution; mais, dès qu'il fut parti pour la Grèce, Cinna proposa de rétablir la loi Sulpicia pour incorporer les Italiens dans les trente-cinq tribus. Octavius s'y opposa par la force; chassé de Rome, Cinna fut déposé par le Sénat qui nomma consul à sa place L. Cornelius Merula. Cinna rassembla une armée. Sur ces entrefaites, Marius débarqua à Telamon (Etrurie), appelant à la liberté les esclaves; il se joignit à Cinna qui lui offrit le titre de proconsul qu'il refusa; le terrible vieillard gardait ses haillons, sa barbe et ses cheveux hirsutes qu'il avait cessé de couper depuis son exil. Il agit avec son énergie accoutumée, affama Rome en saisissant les navires de blé qui la ravitaillaient; après avoir occupé Ostie et les villes maritimes, il vint camper sur le Janicule. La famine obligea les Romains à capituler; le Sénat invita Cinna et Marius à rentrer; Cinna accueillit courtoisement les délégués; mais auprès de sa chaise curule se tenait Marius silencieux. Il ne voulut rentrer qu'après qu'on eût assemblé les comices pour faire rapporter la loi qui le bannissait; mais il n'eut pas la patience d'attendre la fin de la comédie du vote et pénétra dans la ville avec ses gardes du corps d'esclaves fugitifs. Ceux-ci tuaient tous ceux à qui il ne rendait pas leur salut. L'orateur Marc-Antoine tomba sous leurs coups; Q. Catulus dut se suicider. Lassé de cette boucherie, Cinna finit par faire massacrer cette troupe d'égorgeurs. Marius et Cinna se nommèrent consuls pour l'an 80. Le vainqueur des Cimbres, usé par les souffrances qu'il venait d'endurer, succomba à une pleurésie le dix-huitième jour de son consulat, après sept jours de maladie. A.-M. B.

MARIUS (Caius), né en 109 av. J.-C., mort en 82, fils adoptif du précédent. Il partagea l'exil de son père et succéda à son influence. Elu consul pour 82 avec Cn. Papirius Carbo, il perdit contre Sulla la bataille de Sacriport, se jeta dans la forte place de Præneste où il avait déposé les trésors enlevés au Capitole. Après la défaite de la porte Colline, il se suicida.

MARIUS (Caius-Marcus-Aurelius), usurpateur de l'empire romain, l'un des trente tyrans énumérés par Trebellius Pollio, le quatrième de ceux qui régnèrent en Gaule. C'était un forgeron d'une force herculéenne; on prétend qu'il ne régna que trois jours; mais cette assertion est certainement inexacte, car nous possédons beaucoup de monnaies de lui en or, argent ou bronze.

MARIUS, évêque et chroniqueur français, né probablement à Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or) en 530 ou 531, mort probablement à Lausanne le 31 déc. 593 ou 594. Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il fut élu en 573 ou 574 évêque de la ville d'Avenche (en Bourgogne transjurane, aujourd'hui cant. de Vaud [Suisse]) qui avait été ruinée par les incursions des Alamans au ve siècle et ne s'en était pas relevée, qu'il assista en 585 au concile de Mâcon, qu'il construisit et dota une église à Payerne et qu'enfin il transporta à Lausanne le siège épiscopal d'Avenche. Il composa dans les dernieres années de sa vie une courte chronique qui continue la Chronique universelle de *Saint Jérôme* et de *Prosper d'Aquitaine* (V. ces noms) de 455 à 581. Les renseignements fournis par Marius sont presque tous empruntés à des sources écrites, à des Annales consulaires d'Italie, à la Chronique du comte Marcellin et de son continuateur, à des Annales gallo-romaines que Grégoire de Tours a aussi connues. Ce n'est que pour l'histoire de Burgondie que les notes de Marius offrent un réel intérêt, mais on voit qu'il se considère avant tout comme un sujet de l'empire romain et a toujours les yeux fixés sur l'Italie et l'Orient. Il date les années par les noms des consuls et aussi, à partir de 523, par les indictions constantinopolitaines. — L'*Appendice* à Marius se trouve joint par un pur hasard à sa Chronique. C'est un fragment historique relatif aux années 614-24, écrit en Espagne en 624, et qui fait suite à la chronique d'Isidore de Séville.— La Chronique de Marius nous a été conservée dans un seul manuscrit (*British Museum*, 16974). La première édition a été donnée par Chifflet dans les *Historiae Francorum SS.* (t. I). Labbe en a fait une nouvelle collation pour sa *Nova Bibl. Mss.* (t. I). Dom Bouquet (t. II), Migne (t. LXXII), les *SS. rerum Bernensium* ont reproduit l'édition Labbe. W. Arndt en 1875 et 1878, Mommsen au t. IX, 1, des *Auctores Antiquissimi* de la Collect. des *Monumenta Germaniae*, ont donné des éditions critiques du texte de Marius. G. Monod.

Bibl. : G. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*; Paris, 1872, 1re partie, pp. 147-163. — W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum, sein Leben u. seine Chronik, nebst einem Anhang über die Consulreihe der Chronik*; Leipzig, 1875.

MARIUS (Simon), de son vrai nom *Mayer*, astronome allemand, né à Gunzenhausen (Franconie) en 1570, mort à Ansbach le 26 déc. 1624. Disciple de Tycho Brahe et de Kepler, il se rendit à Padoue pour y étudier la médecine (1601) et, de retour dans sa patrie (1604), devint astronome de l'électeur de Brandebourg. Durant son séjour en Italie, il avait écrit une traduction latine du *Traité du compas de projection* de Galilée, qu'il essaya de faire passer pour un livre original, sous le couvert d'un disciple de l'illustre astronome, Balthasar Capra. Plus tard, il prétendit avoir observé le premier les satellites de Jupiter, qu'il appela *sidera brandenburgica*. En réalité, la priorité de la découverte ne lui appartient que pour le second satellite; Galilée, qui devait en revendiquer vivement le mérite, avait vu les trois autres vingt-quatre heures avant lui, le 7 janv. 1610. Simon Marius a publié : *Hypotheses de systemate mundi* (1596); *Tabulæ directionum novæ* (Nuremberg, 1599); *Frankischer Kalender oder der Practica* (Nuremberg, années 1610 et suiv.); *Mundus jovialis anno 1609 detectus ope perspicilli belgici* (Nuremberg, 1614, in-4) (cet ouvrage renferme une théorie des satellites de Jupiter, que Galilée proclama un plagiat de celle exposée dans son propre *Nuntius Sidereus*); *Beschreibung des kometen von 1618* (Nuremberg, 1619, in-4). Simon Marius a aussi donné une traduction allemande des six premiers livres d'Euclide (Ansbach, 1610, in-fol.). L. S.

MARIUS Victorinus, écrivain et grammairien latin de la seconde moitié du ve siècle de l'ère chrétienne. D'origine africaine, il enseigna la rhétorique à Rome sous l'empereur Constance. Très savant, il s'occupa de philosophie et traduisit entre autres en latin l'introduction des *Catégories* d'Aristote; on cite de lui des commentaires sur les dialogues de Cicéron; un livre, *De Syllogismis hypotheticis*; son *Ars grammatica* en six livres est entièrement consacré à la métrique, et n'est guère qu'une compilation. Converti sur le tard au christianisme, il écrivit aussi un commentaire sur les lettres de saint Paul, et une réfutation des hérésies ariennes et manichéennes, renommée pour son obscurité. On lui a attribué également des vers sur des matières empruntées à la Bible, et différents ouvrages de grammaire, de métrique et de rhétorique. A. W.

Bibl.: Migne, *Patrologie*, t. VIII. — H. Keil, *Gram. a t.*, VI. — W. Teuffel, *Littérature latine.*

MARIVAUX (Pierre Carlet de Chamblain de), né à Paris le 4 févr. 1688, auteur dramatique, romancier, journaliste; et l'un des rares écrivains de son temps dont l'histoire se réduise à celle de leurs œuvres. Il fit des romans, des comédies; il fréquenta chez Mme de Lambert, chez Mme de Tencin, chez les Helvétius; il fut de l'Académie française; et il mourut en 1763. Rien de plus simple, on le voit, ou de plus uni, comme on disait jadis; point d'aventures dans sa vie, ni surtout de scandales; et, contemporain de Voltaire et de Rousseau, ce n'est pas là sa moindre originalité, mais ce n'est pas la seule.

On a de lui cinq ou six romans, dont les deux plus

connus, qui offrent cette particularité d'être inachevés l'un et l'autre, sont: *la Vie de Marianne*, en onze parties, qui parurent de 1731 à 1741 ; et *le Paysan parvenu*, en cinq parties, de 1735 à 1736. Ce sont aussi tous les deux des récits en formes de *Mémoires*, comme la plupart des romans de Lesage et de Prévost. Mais, tandis que les romans de Prévost sont des « romans d'aventures » et ceux de Lesage des « romans de mœurs » ou de « caractères », les romans de Marivaux sont déjà ce que nous avons depuis lors appelé des romans d'analyse. Il n'est pas non plus sans intérêt d'en noter le caractère « naturaliste » ou « réaliste » par lequel ils ont mérité, sans que d'ailleurs on puisse rien affirmer à ce sujet, de passer pour les modèles du roman de Richardson : *Paméla*, *Clarisse Harlowe*, *Grandison*. Mais ils sont moins moraux ; et s'il y a, dans *Marianne*, des scènes un peu vives, c'est la donnée même du *Paysan parvenu* qui est l'une des plus fâcheuses que jamais romancier se soit avisé de développer.

Il y a bien quelque chose aussi de cette immoralité naïve dans le théâtre de Marivaux, et les laquais en général ou les intendants, comme s'il avait voulu les relever de l'humilité de leur condition, jouent dans ses pièces un rôle assez déplaisant. Rappelons-nous plutôt ses chefs-d'œuvre, *le Jeu de l'amour et du hasard*, où Silvia, pendant trois actes, essuie les entreprises de Dorante déguisé sous la livrée de Bourguignon, et *les Fausses Confidences*, où un autre Dorante, qui n'est bien réellement, lui, qu'un intendant, s'empare si habilement du cœur de sa maîtresse Araminte. Mais, quand on a passé condamnation sur ce point, ou qu'on en a pris son parti, comme on le prend des grossièretés de Molière et de ses bouffonneries, qui ne l'empêchent point d'être Molière, il faut bien convenir que le théâtre de Marivaux est une chose unique dans l'histoire de notre littérature; et que, si nous ne l'avions pas, ce n'est pas seulement au répertoire, c'est vraiment à l'esprit français qu'il manquerait quelque chose. Et qui sait, en donnant un si beau rôle aux laquais, en en faisant vraiment des « hommes » en leur donnant les passions, les sentiments, la délicatesse que se réservaient jusqu'alors les maîtres, qui sait si Marivaux n'a pas justement voulu protester contre la manière méprisante dont les Mascarille et les Scapin sont traités dans le théâtre de Molière ? Car il avait des intentions de réformateur, et de réformateur non seulement des mœurs, mais de la société; et de plus, d'une manière générale, on caractériserait assez bien son œuvre dramatique en disant qu'il y a semblé vouloir prendre en tout le contre-pied de celle de Molière.

C'est ainsi que les femmes y jouent toujours le rôle essentiel, comme dans le théâtre de Racine, avec lequel celui de Marivaux offre d'ailleurs tant de ressemblances, jusque-là qu'après Racine, on peut dire que, de tous nos écrivains dramatiques du XVIIe et du XVIIIe siècle, il est le seul qui ait su peindre de vraies femmes. Et il n'y a rien de moins *moliéresque*. C'est encore ainsi que l'amour est le vrai sujet de toutes ses « comédies » qui ne se proposent toutes, selon sa propre expression, que de le faire « sortir des niches où il se cache », ou encore de lui enlever les prétextes sous lesquels il se déguise et se méconnaît lui-même. L'amour ici ne sert pas de « moyen » pour obliger l'avare ou le misanthrope à se montrer tels qu'ils sont, mais il est à lui-même sa « fin ». Et il n'y a rien de moins *moliéresque*. Enfin, c'est ainsi que Marivaux trouve son plaisir à raffiner, à subtiliser sur le sentiment, à remettre en honneur tout ce qu'un goût plus viril avait raillé, condamné, proscrit, sous le nom de « préciosité »; il est le dernier homme du monde qui « commencerait par le mariage »! et, puisque c'est justement l'avis de Cathos et de Madelon, il n'y a rien de moins *moliéresque*.

Le théâtre de Marivaux offre encore d'autres mérites. Il n'est pas toujours de bon goût, mais il est toujours « élégant », il donne la sensation de l' « élégance »; et à cet égard on ne trouverait pas de peinture ou de miroir plus fidèle de tout un côté des mœurs du XVIIIe siècle. Marivaux est bien le contemporain de ceux qu'on a nommés les peintres des « fêtes galantes »; et, s'il y a sans doute un style Louis XV en littérature, c'est *la Surprise de l'Amour*, c'est *le Prince travesti*, c'est *Arlequin posé par l'Amour*, c'est *le Legs*, c'est *l'Epreuve* qui en sont les modèles. De plus, comme presque toutes ses pièces ont été composées pour le théâtre italien, — les premières du moins et les plus considérables, — les noms eux-mêmes des personnages, le décor, l'éloignement leur donnent on ne sait quel air indéfinissable d'originalité. Ce ne sont point des satires des mœurs, ni des copies de la vie réelle, mais des « caprices », les fantaisies d'une imagination qui se joue librement, sous un ciel plus bleu, dans un air plus léger. Une pointe de sentiment s'y mêle, quelque chose d'analogue à ce que l'on retrouve dans la *Zaïre* de Voltaire, ou dans les romans de Prévost. « L'âme française, a dit Michelet, un peu légère, mobile et refroidie par le convenu, l'artificiel, semble à ce moment gagner un peu de chaleur. » Et tout cela joint ensemble donne au théâtre de Marivaux, dans le siècle assurément le moins poétique qu'il y ait eu, une vraie valeur de poésie. Car pourquoi, et de même qu'il y a une poésie de la réalité, n'y en aurait-il pas une aussi de l'élégance ?

Les autres œuvres de Marivaux ne comptent que pour « mémoire ». Il s'est essayé dans le journalisme, tel qu'on le comprenait de son temps, comme instrument d'observation morale, et non point du tout comme moyen d'information. Il y a d'ailleurs de jolies pages dans son *Spectateur français*, dans son *Indigent philosophe*, dans son *Cabinet du philosophe;* et aussi des idées, des idées dont ses successeurs n'ont pas laissé de profiter, Rousseau, Diderot, Beaumarchais par exemple ; il n'y a rien de suivi ni qui se rattache à une conception ou à une théorie maîtresse, et le moraliste n'existe qu'à cette condition. Le parodiste est encore moins connu; et dans l'intérêt même de la mémoire de Marivaux, on ne mentionnerait ici ni son *Homère*, ni son *Télémaque travesti*, s'il ne se rattachait par ces deux ouvrages au grand parti de ceux qu'on appelait alors les « modernes », et qui depuis Perrault livraient à l'antiquité l'assaut sous lequel elle a un moment failli succomber. C'est en effet un trait qui complète le personnage; et on ne comprendrait tout à fait, si l'on omettait de le signaler, ni quelques-uns des défauts, ni les principales qualités de son œuvre.

La meilleure édition de Marivaux est celle de 1781, en douze volumes in-8, chez la veuve Duchesne; et pour les nombreuses études dont il a été l'objet, on les trouvera toutes, ou presque toutes résumées, et jugées elles-mêmes dans le livre de M. G. Larroumet : *Marivaux, sa vie et ses Œuvres* (Paris, 1882). F. Brunetière.

MARIVETZ (Etienne-Claude, baron de), physicien français, né à Langres vers 1728, mort à Paris, sur l'échafaud, le 26 févr. 1794. Fils d'un receveur des gabelles de Bourges, il s'adonna de bonne heure à l'astronomie et à la physique, commença avec Goussier une géographie physique de la France, dont ils ne donnèrent que l'introduction (Paris, 1779, in-4), puis composa avec le même une *Physique du monde*, plus volumineuse que remarquable (Paris, 1780-87, 5 vol. in-4). Il a également écrit : *Observations sur quelques objets d'utilité publique* (Paris, 1786, in-8) ; *Système général, physique et économique des navigations naturelles et artificielles* (Paris, 1788-89, 2 vol. in-8). Entre temps, il avait voulu exploiter une manufacture de glaces, où il avait perdu la plus grande partie de sa fortune. Arrêté à Langres sous la Terreur, il fut envoyé à Paris et exécuté. L. S.

MARIZ (Pedro de), historien portugais de la fin du XVIe siècle, né à Coimbre. Son ouvrage principal est intitulé *Dialogo de varia historia, em que sumariamente se referem muytas cousas antiguas de Hespanha: e todas as notaveis que em Portugal acontecerão* (Coïmbre, 1594, pet. in-8, avec 19 portraits des rois de Portugal; *id.*, 1598, 1599, pet. in-4). Il a été complété d'abord

par J. de Mezenes (Lisbonne, 1674, in-4), puis par F.-X. dos Serafins Pitarra (*id.*, 1749, 2 vol. pet. in-4). On lui doit encore une biographie de Camoëns (en tête de l'édition des *Lusiades* de Lisbonne, 1613); plusieurs vies des saints, etc. G. P-I.

MARIZY (*Marisiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Guiche, sur l'Arconce; 977 hab. Moulins, scierie, huilerie, fours à chaux. Carrières de pierre. Traces de voie antique près de laquelle on trouve des débris de constructions. La seigneurie appartenait au moyen âge aux Montaigu. Ruines du château du Brouillat. Eglise romane (tombe de Hugues du Brouillat, 1333). L-X.

MARIZY-SAINTE-GENEVIÈVE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 202 hab.

MARIZY-SAINT-MARD. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 69 hab.

MARJATTA (Mythol. finnoise). Transformation du nom de la vierge Marie sous l'influence du mot finnois *marja* (baie, petit fruit); la légende raconte en effet que la vierge Marjatta devint enceinte après avoir mangé une petite baie rouge de la forêt. Un certain nombre de traits de l'histoire de Marjatta — telle qu'elle est contée dans la dernière rune du *Kalevala* (V. ce mot) — rappellent les récits de la naissance du Christ : ceux-ci ont été transformés, lors de l'introduction du christianisme en Finlande, par l'imagination encore païenne des indigènes, et souvent d'une façon très poétique et dramatique. Th. C.

MARJOLAINE (Bot.). Nom vulgaire de l'*Origanum majorana* Mœnch (V. ORIGAN).

MARJOLIN (Jean-Nicolas), chirurgien français, né à Ray-sur-Saône le 6 déc. 1780, mort à Paris le 4 mars 1850. Il passa d'abord par une étude de notaire et un régiment de dragons, où il ne resta guère, puis commença ses études médicales à l'hôpital de Commercy. Reçu docteur à Paris en 1808, nommé chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu en 1818, il passa en 1828 à l'hôpital Beaujon; il devint membre de l'Académie de médecine lors de son organisation, en 1821; il était professeur à la faculté depuis 1819 et occupa jusqu'à sa mort la chaire de pathologie externe. Ouvrages principaux : *Manuel d'anatomie* (Paris, 1810, 2 vol. in-8); *De l'Opération de la hernie inguinale étranglée* (th. d'agrég.; Paris, 1812, in-4); *Cours de pathologie chirurgicale* (Paris, 1837, in-8).

MARJOLIN (René), chirurgien français, né à Paris le 2 juin 1812, mort à Paris le 7 mars 1895, fils du précédent. Reçu docteur en médecine en 1839, nommé chirurgien des hôpitaux au concours de 1840, il s'est occupé de tout ce qui concerne l'hygiène et la chirurgie des enfants. Très compatissant, il consacrait une grande partie de son existence au soulagement et à l'amélioration des enfants, des apprentis, des enfants déshérités et détenus, etc. — Nous citerons de lui : *Des Cas qui réclament la bronchotomie* (1839); *Notice sur l'hôpital de Rotterdam* (1862); *Rapport sur l'insuffisance des ressources de la thérapeutique dans les affections chirurgicales des enfants pauvres de Paris* (1876); un intéressant mémoire sur *la Nécessité du rétablissement des tours* (1878); *Etude sur les causes et les effets des logements insalubres* (1881); *Etude sur l'état actuel de la protection de l'enfance* (1891). René Marjolin avait été élu associé libre de l'Académie de médecine en 1881. Dr A. DUREAU.

MARK. Poids et monnaie (V. MARC).

MARK (Robert de LA) (V. BOUILLON [Ducs de]).

MARK TWAIN, pseudonyme de *Clemens* (V. ce nom).

MARKAB ou **MARGAT.** Village de Syrie, à 82 kil. N.-N.-E. de Tripoli, non loin de la Méditerranée. Chef-lieu d'un caja. Dominé par un promontoire montagneux de 283 m. d'alt., sur lequel se dresse un château franc très bien conservé construit en 1140, Markab (jadis Margat) fut l'un des fiefs les plus importants de la principauté d'Antioche, concédé par Bohémond III, en 1186, à l'ordre des hospitaliers. Kalaoûn s'en empara en 1285.

BIBL. : REY, *Monuments de l'architecture des croisés.*

MARKEN. Ile du Zuiderzée, prov. de Hollande septentrionale, en face de Monnikendam; 296 hect., 1,000 hab. Un étroit chenal de moins de 2 m. de profondeur la sépare du continent; la traversée est périlleuse. Au-dessus du sol que la mer recouvre par les gros temps, toutes les maisons sont groupées sur sept buttes; une huitième porte le cimetière. La population vit de la pêche du hareng, de l'anchois et de la plie. Elle a conservé son originalité de vie et de costumes; les insulaires ne se marient qu'entre eux. Détachée du continent après l'époque de Charlemagne, Marken fut colonisée par des prémontrés en 1232.

MARKET DRAYTON. Ville d'Angleterre, comté de Shropshire, sur le Terne, à 29 kil. N.-E. de Shrewsbury; 5,100 hab. Eglise normande; papeteries, fonderies. C'est l'ancienne *Caer Draithon.*

MARKET HARBOROUGH. Ville d'Angleterre, au S. du comté de Leicester, sur le Welland; 5,900 hab. Eglise du XIVe siècle. Centre de chasses importantes. A 8 kil. au S.-O. est le champ de bataille de *Naseby* (V. ce mot).

MARKGRŒNINGEN. Ville du Wurttemberg, cercle du Neckar, sur la Glems; 2,800 hab. Fête de bergers le 24 août.

MARKHAM (Gervase), littérateur anglais, né à Gotham (Nottinghamshire) vers 1570, mort vers 1655. Il a beaucoup écrit en vers et en prose, sur l'agriculture, la pêche, l'équitation, l'art militaire, etc. Son ouvrage le plus connu est *The Poem of poems* (1596, in-16); le dernier, *The Whole Art of angling* (1656, in-4). Citons encore ses tragédies: *Sir Richard de Grinvile* (1591, in-4); *Herod and Antipater* (1622), etc. Il fut capitaine dans l'armée royaliste durant la guerre civile.

MARKHAM (Clements-Robert), géographe et voyageur anglais, né à Stillingfleet (près d'York) le 28 juil. 1830. Il entra dans la marine en 1844, prit part à l'expédition de 1850-51 qui rechercha Franklin, démissionna et fit des voyages au Pérou (1852-54 et 1860-61), d'où il porta aux Indes des graines de cinchona, explora ensuite Ceylan et l'Inde (1865 et suiv.) où il devint géographe officiel, accompagna en cette qualité l'expédition d'Abyssinie (1867-68). Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Franklin's Footsteps : sketches of Greenland* (1852); *Travels in Peru and India* (1862); *A History of the Abyssinian Expedition* (1869); *Memoir on the Indian surveys* (1871); *The Threshold of the unknown region* (1876, 4e éd.); *Peruvian Bark : Cinchona cultur in British India, 1860-80* (1880); *A History of Peru* (Chicago, 1892). Il a traduit en anglais le drame péruvien *Ollanta* (1871). A.-M. B.

MARKHAM (Albert-Hastings), marin anglais qui prit part à l'expédition polaire du capitaine Adams vers le golfe de Boothia Felix (1873) et à celle de Nares (1875-76) où il commandait l'*Alert;* il atteignit en traîneau le 83° lat. N. En 1879, il conduisit le yacht *Isbjœrn* vers la Terre de François-Joseph, mais les glaces l'arrêtèrent. Il a publié : *Cruise of the Rosario among the New Hebrides* (1873); *A Whaling Cruise to Baffin's bay and the gulf of Boothia* (1874); *The Great Frozen Sea; Voyage of the Alert* (1878; 4e éd., 1880); *The Voyages and works of John Davis* (1880, coll. de Hakluyt Soc., n° 59); *Polar Reconnaissance; voyage of the Isbjœrn in 1879* (1881); *Life of sir J. Franklin and the North-West passage* (1891), etc. A.-M. B.

MARKIRCH (V. SAINTE-MARIE-AUX-MINES).

MARKLAND (Jeremiah), philologue anglais, né à Childwall le 29 oct. 1693, mort à Milton (Surrey) le 7 juil. 1776. Il fit ses études à Cambridge, fut précepteur, puis professeur privé. Il a publié d'excellentes éditions critiques des *Silvæ* de Stace (Londres, 1728), des deux *Iphigénie* d'Euripide (1771); des *Conjecturæ in Lysiam* (dans

l'éd. Taylor, 1739) ; des *Adnotationes in Maximum Tyrium* (dans l'éd. Davies, 1740) ; *Emendationes in Euripidis Hippolytum* (dans l'éd. Musgrave, 1757) ; *Epistola critica* (1723) ; *Remarks on the Epistles of Cicero to Brutus* (1745), etc. A.-M. B.

MARKO Kraliévitch (*Marko*, fils de roi), personnage historique serbe, qui vécut au XIVe siècle et dont le nom a passé dans la poésie populaire yougoslave. Son père, Voukachine Mrniavtchévitch, despote de Prichtina, tua traîtreusement le dernier des Némanides (1367), et régna comme roi de Serbie jusqu'en 1371. En 1377, les feudataires serbes se réunirent à Petch et élurent un nouveau souverain, Lazare Grblianovitch. Marko, qui avait espéré obtenir lui-même la couronne, refusa de reconnaître ce choix. Ses domaines, situés en Macédoine, ayant été confisqués, il passa au service du sultan. Il fut tué en 1494 dans une bataille perdue par les Turcs contre les Valaques.

La poésie épique populaire a fait de Marko Kraliévitch une personnification de la race serbe : il passe trois cents ans sur la terre et, en compagnie de son cheval *Charats* (le bigarré), qui compte lui-même cent cinquante ans, il emploie sa force surhumaine à défendre l'opprimé, à faire une guerre implacable aux méchants, surtout aux Turcs. Il s'endort enfin dans une caverne, avec son fidèle coursier. Suivant certains, il s'est retiré du monde à l'apparition des armes à feu, car « maintenant la valeur ne compte plus, le moindre morceau de fer rouillé peut tuer le plus vaillant héros » ; suivant d'autres, il se réveillera un jour pour refouler les Turcs en Asie. Marko Kraliévitch joue également un rôle important dans les poésies populaires des Bulgares et des Roumains. Les poèmes serbes relatifs à Marko Kraliévitch ont été réunis (*Kraljevic Marko*, Neusatv, 1878 ; trad. all., Vienne, 1883). A. Giron.

MARKOLSHEIM (*Markelsheim*, 803). Chef-lieu de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Schlestadt, sur le canal du Rhône au Rhin, et sur la ligne de tramway de Strasbourg à Colmar ; 2,193. Fabrique d'orgues. La ville, autrefois entourée de murs, fut acquise en 1294 par l'évêque de Strasbourg qui y fit construire un hospice et un château. Patrie du général Freytag Jean-David (1765-1832). Markolsheim porte : *d'argent à un loup courant de sable, posé en fasce.*

MARKOS (V. Marc, t. XXIII, p. 17).

MARKOVITCH (Sima), homme d'Etat serbe, né à Veliki Borak (Serbie), mort à Belgrade le 21 mars 1817. Ami intime de Karageorges, il fut mêlé à tous les événements de 1804 à 1813, et chargé, durant cette période, de plusieurs missions diplomatiques. En 1813, bien que disposant d'une armée de 10,000 hommes, il ne fit rien pour défendre la ligne de la Drina contre les Turcs de Bosnie, et passa en Autriche à la nouvelle de la fuite de Karageorges. Il rentra en Serbie en 1815, et, en 1817, chercha à y organiser un nouveau soulèvement contre les Turcs. Le prince Miloch, dont les plans se seraient alors trouvés compromis par une nouvelle insurrection, le livra au pacha de Belgrade. Ce dernier lui fit trancher la tête. A. Giron.

MARKOVITCH (Boleslav-Michaïlovitch), littérateur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1822, mort à Saint-Pétersbourg le 30 (18) nov. 1884. Il fit ses études à Odessa et fit une carrière administrative (1842-75). Ses œuvres complètes publiées à Saint-Pétersbourg (1885, 11 vol.) renferment d'intéressants romans, notamment : *Il y a un quart de siècle*, *l'Abîme*, etc.

MARKOVITCH (Maria-Alexandrovna), femme de lettres russe qui a publié à partir de 1859 des romans et nouvelles sentimentales en dialecte petit-russien ; elle les traduisit en grand-russien avec l'aide de Tourgueniev ; ce sont des scènes de la vie des propriétaires ruraux et des serfs. *Œuvres complètes* (1867-74, 4 vol.).

MARLBOROUGH. Ville d'Angleterre, au N. du comté de Wilts, sur le Kennet ; 3,000 hab. Ecole supérieure. Commerce de grains, fromages, etc. A 5 kil. au S. la colline de *Martensell* est couverte de ruines celtiques.

MARLBOROUGH. Ville des Etats-Unis (Massachusetts) ; 13,800 hab. (en 1890). Cordonnerie.

MARLBOROUGH (Ducs de). Célèbre famille anglaise dont les principaux membres sont, à partir de John Churchill, premier duc de Marlborough :

John Churchill, duc de Marlborough, illustre général anglais, né à Ashe (Devon) en juin 1650, mort à Windsor Lodge le 16 juin 1722. Il était fils de sir Winston Churchill, royaliste ruiné dans la guerre civile, qui fit admettre son fils John comme page du duc d'York et sa fille Arabella comme fille d'honneur de la duchesse. Celle-ci devint la maîtresse officielle du duc, fit nommer son frère enseigne dans les gardes (1667). John était fort beau, l'air noble et gracieux, de manières extrêmement séduisantes. Il manquait d'instruction, ignorant l'orthographe, mais y suppléa par son adresse. Eloquent et persuasif, il avait un grand jugement, une bravoure calme ; c'était un fourbe consommé, capable de tout pour servir sa soif de pouvoir et de fortune. Il brilla à la cour de Charles II, figura comme capitaine de grenadiers dans le corps auxiliaire de 6,000 hommes envoyé à Louis XIV par l'Angleterre (1672) ; il y fit son apprentissage militaire sous Turenne, qui fut frappé de la sagacité et de l'intrépidité du bel Anglais. En 1677, Churchill rentra en Angleterre où il reçut un régiment et le grade de colonel (1678), outre un emploi lucratif dans la maison du duc d'York.

Il épousa cette année la belle Sarah Jennings qui eut sur sa vie la plus grande influence. Lui-même devint le confident du duc d'York, héritier présomptif du trône, l'accompagnant dans ses voyages, lui servant d'intermédiaire pour sa correspondance secrète avec son frère et avec Louis XIV. Il était l'agent le plus actif du parti catholique. On paya ces services par une pairie en Ecosse ; lord Churchill d'Aymouth reçut le commandement de l'unique régiment de dragons d'Angleterre. Sa femme, amie d'enfance de la princesse Anne, fille du duc d'York, devint sa dame d'honneur lorsqu'elle épousa le prince Georges de Danemark. Quand le duc d'York devint roi sous le nom de Jacques II, lord Churchil fut envoyé à la cour de France comme ambassadeur extraordinaire, et, à son retour, promu brigadier général et pair d'Angleterre au titre de baron de Sandridge. Il concourut activement à la répression de la révolte du duc de Monmouth, bientôt écrasée à la bataille de Sedgemoor (1685) ; il y gagna le rang de major général.

Jugea-t-il ces faveurs insuffisantes ? Toujours est-il que le favori de Jacques II le trahit indignement. Dès 1687 il entra en relations avec Guillaume d'Orange et, sous prétexte de son attachement au protestantisme, il lui promit son concours. Quand Guillaume eut débarqué en Angleterre, Jacques II s'empressa de nommer Churchill lieutenant général et de lui donner le commandement d'une brigade de son armée. Quand le roi réunit ses officiers pour leur dire que si l'un d'eux éprouvait quelque scrupule de conscience à le servir, il le priait de démissionner et de s'éviter la honte d'une trahison, le baron Churchill fut le plus ardent à protester de son dévouement. Au camp de Salisbury, il soutint qu'il fallait combattre, et le matin il passa au duc d'Orange avec tous ceux qu'il put entraîner (25 nov. 1688). Sa défection décida de la ruine de Jacques II. Churchill vola à Londres pour tourner contre son protecteur le régiment de cavalerie et les troupes qui hésitaient, puis revint auprès de Guillaume, aux côtés duquel il figura lors de son entrée dans la capitale. Il se bornait à sauver la face avec une dignité apparente, s'abstenant de voter la déchéance. Mais il agit avec sa femme sur la princesse Anne pour lui faire abandonner provisoirement ses droits d'héritière présomptive de la couronne et ne les faire valoir que si elle survivait à sa sœur Marie et au prince d'Orange. Ces services signalés furent rétribués par les titres de comte de Marlborough, chambellan royal et membre du conseil privé. Il fut ensuite envoyé aux Pays-Bas avec une brigade anglaise et infligea aux

Français un sanglant échec à Walcourt (1689). En même temps, Marlborough accroissait sa fortune par des concussions, des fraudes et falsifications d'écritures. En 1690, il fut envoyé en Irlande pour achever la conquête de l'île. Il sut, en coopérant avec le duc de Wurttemberg, ménager la vanité de celui-ci et en un mois soumit Cork et Kinsale. Guillaume II l'emmena à l'armée des Pays-Bas en 1691.

A son retour, Marlborough fut disgracié, dépouillé de ses places et de ses richesses (10 janv. 1692). Ce revirement s'expliquait par une nouvelle trahison du redoutable intrigant. Jaloux de se voir préférer des généraux étrangers comme Schomberg et Ginkel, il avait noué des intelligences avec les jacobites. Au début de 1691, il avait chargé le colonel Edward Sackville d'exprimer à Jacques II son repentir et son désir de le rétablir sur le trône. Il livra à la cour de Saint-Germain le plan de campagne, tous les renseignements sur l'armée anglaise, des secrets diplomatiques. Toutefois, il éluda les invitations à une défection ouverte; ces tergiversations inquiétèrent les jacobites qui, perdant toute confiance dans ce double traître, racontèrent tout à Portland, confident de Guillaume II. Celui-ci disgracia Marlborough, sans donner les raisons. Ce ne fut que quatre mois après, en mai 1692, qu'il fit enfermer le comte à la Tour et instruire son procès pour haute trahison. Il fut d'ailleurs bientôt relaxé, mais resta cinq années dans la vie privée. Il consacra ses efforts à assurer son influence sur la princesse Anne, qui demeurait héritière présomptive tout en sollicitant simultanément Jacques II et Guillaume II. Il prévint le premier de l'expédition conduite par Talmash contre Brest (mai 1694) ; ce général, rival de Marlborough, y fut blessé à mort. Appuyé par Shrewsbury, le comte fit une nouvelle démarche pour rentrer au service. Guillaume refusa. Toutefois, après la mort de la reine Marie (déc. 1694), il autorisa les Churchill à venir à la cour. Ils ont été accusés avec grande apparence de vérité, par Fenwick, d'avoir trempé dans son complot contre la vie du roi ; mais les pairs déclarèrent ces imputations calomnieuses, et Marlborough, rentré en grâce, se vit restituer sa place au conseil privé, son rang dans l'armée et fut nommé gouverneur du duc de Gloucester, l'héritier présomptif (1698). Prévoyant une nouvelle guerre, le roi voulait utiliser ses talents militaires. En 1701, il l'emmena aux Pays-Bas ; puis il le nomma général en chef de l'armée néerlandaise et lui donna de pleins pouvoirs pour négocier la coalition contre Louis XIV. Marlborough y réussit pleinement. La mort de Guillaume II le fit passer au premier plan.

L'avènement de la reine Anne (19 mars 1702), qui subissait docilement la direction de lady Marlborough (V. ci-après), donna le pouvoir au comte et à ses amis. Il reçut l'ordre de la Jarretière, le titre de généralissime et de grand maître de l'artillerie. Son gendre Godolphin devint grand trésorier. Ses amis du parti whig étaient investis du pouvoir. D'éclatants succès justifièrent ces faveurs. Marlborough chassa les Français de la Gueldre, prit Venloo, Roermonde, Liège (1702) ; il fut nommé par la reine duc de Marlborough, marquis de Blandford, complimenté par les deux Chambres. La campagne de 1704 fut encore plus brillante : les Français par la Bavière menaçaient Vienne contre laquelle les Hongrois de Ragotzki marchaient à l'E. Marlborough eut avec le prince Eugène une entrevue à Heilbronn pour concerter le plan des opérations. Il passa en Allemagne avec son armée, battit les Bavarois à Donauwerth et ravagea l'électorat ; uni au prince Eugène, il livra bataille près de Hochstædt et de Blenheim, sur le Danube, aux forces de l'électeur de Bavière et de Tallard ; on comptait 60,000 combattants de part et d'autre. Les Franco-Bavarois perdirent 12,000 morts, 14,000 prisonniers, toute leur artillerie et leur équipage ; Tallard fut pris avec 1,200 officiers, l'Allemagne entière conquise par la coalition (13 août 1704). Par son courage personnel, non moins que par ses habiles dispositions, Marlborough avait la principale part de la victoire. L'empereur le fit prince d'Empire, lui donna la principauté de Mindelheim (Souabe), — qui lui fut enlevée à la paix ; — le Parlement anglais lui donna, à titre héréditaire, le domaine de Woodstock, où la reine commença de lui construire le magnifique château de Blenheim. En 1705, Marlborough débusqua Villeroi de ses lignes (18 juil.). Le 23 mai 1706, il lui infligea le désastre de Ramillies qui lui valut la prise d'Anvers, de Bruxelles, tout le Brabant. Vendôme ne put sauver Ostende, Dendermonde, Ath. Marlborough fit rejeter les propositions de paix du roi de France. Il exerce alors un rôle dirigeant. Lorsque les coalisés se croient menacés d'être pris à revers par Charles XII, le général anglais va trouver le roi de Suède à Altranstædt (avr. 1707) et lui persuade de rester neutre. Le 11 juil. 1708, il gagne avec le prince Eugène la bataille d'Audenarde, suivie de la prise de Lille, de Gand, de Bruges. En 1709, il s'empare de Tournai. Pour sauver Mons, Villars leur livre la sanglante bataille de Malplaquet (11 sept.), où, malgré d'énormes pertes, les alliés l'emportent; Mons est pris. Poussant à bout leur triomphe, les généraux victorieux font encore rejeter les offres de Louis XIV. La position de Marlborough était pourtant très ébranlée à la suite de la brouille de sa femme et de la reine. Il ne fit aucune concession ; la reine voulant donner un régiment au colonel Hill, frère de sa nouvelle favorite, mistress Masham, le duc refuse et se retire à Windsor. L'opinion impose son retour à la tête de l'armée ; le Parlement alloue de forts subsides ; les Pays-Bas sont confirmés dans l'alliance par le traité de Bavière. Eugène et Marlborough enlèvent Douai, Béthune, Aire, Saint-Venant (1710).

Sur ces entrefaites, en Angleterre le ministère whig était renversé; les torys et leur chef Harley arrivaient aux affaires. Ils laissèrent le commandement à Marlborough, mais en limitant son autorité. Marlborough, se sentant menacé, sollicita vainement de l'empereur le gouvernement des Pays-Bas. Ses habiles manœuvres de la campagne de 1711 n'aboutirent qu'à la prise de Bouchain. Vivement attaqué par les pamphlets de Swift, Prior, Saint-John, le général vit démasquer sa cupidité et ses concussions. Sa popularité n'y résista pas. Quand les élections eurent envoyé au Parlement une majorité tory, des préliminaires de paix furent signés avec Louis XIV (8 oct. 1711).

Marlborough rappelé fut destitué de ses emplois le 1er janv. 1712 et accusé par le Parlement de malversations. Elles étaient évidentes, puisque les 3 millions de livres sterling qu'il avait amassées n'ont guère d'autre origine. Ses adversaires ne poussèrent pas le procès à fond, d'autant que ses amis, notamment le prince Eugène, intervinrent. Il se retira avec sa femme auprès de l'électeur de Hanovre, futur roi d'Angleterre. Il voyagea en Allemagne, visita sa principauté de Mindelheim, que la paix d'Utrecht lui enleva sans compensation (3 juil. 1713). Quand la reine Anne fut mourante, il revint et fit à Londres une entrée triomphale (août 1714). Le roi Georges, candidat des whigs, lui restitua, naturellement, tous ses honneurs. Mais il n'eut pas de part directe au pouvoir, restant en dehors du ministère. Il jouissait de sa fortune. Le 8 juin 1716, une attaque de paralysie détruisit sa santé. Malgré une cure à Bath, il eut, en nov. 1716, une seconde attaque et dut se retirer à la campagne. Il y vécut six ans; une troisième attaque l'acheva. Il fut enseveli à l'abbaye de Westminster. Plus tard ses restes furent transportés dans la chapelle de son château de Blenheim.

Sarah Jennings, duchesse de Marlborough, née à Sandbridge (Hertfordshire) le 29 mai 1660, morte le 18 oct. 1744, femme du précédent. Elle était la seconde des trois filles de Richard Jennings, entra à l'âge de douze ans dans la maison des ducs d'York, où elle devint l'amie de cœur de la princesse Anne. Très intelligente et spirituelle, des yeux ardents, de beaux cheveux, une physionomie expressive, une conversation vive et animée la firent remarquer ; parmi ses prétendants, elle choisit le brillant colonel Churchill et l'épousa en 1678. Elle devint alors dame d'honneur de la

princesse Anne qui, ne pouvant s'en séparer, exigea qu'elle fût sa première dame d'honneur lors de son mariage avec le prince de Danemark. Dans leurs rapports, elles supprimèrent le titre d'altesse, Anne prenant le nom de M[rs] Morlay et Sarah celui de M[rs] Freeman. Elles s'écrivaient sans cesse. Le zèle de lady Churchill pour le protestantisme et les whigs détacha Anne de son père; en 1688, les deux amies s'enfuirent ensemble, abandonnant Jacques II. Malgré cette démonstration et l'abandon par Anne de son rang dans l'ordre de succession, la princesse se brouilla avec sa sœur et son beau-frère, le soupçonneux Guillaume; les Marlborough firent voter à Anne une pension de 50,000 livres sterling par le Parlement. Quand survint la disgrâce du duc, Anne préféra rompre avec sa sœur et le roi plutôt que d'abandonner son amie; quittant Whitehall, elle s'installa avec Sarah dans un autre palais. Après la mort de Marie, lady Marlborough contribua au rapprochement d'Anne et de Guillaume.

A l'avènement de son amie au trône, l'influence de la favorite éclata. Elle fut nommée surintendante de la maison royale, maîtresse de la garde-robe, etc.; son mari fut comblé d'honneurs; leur parti forma le ministère. Après ses premiers succès, le comte fut créé duc, gratifié d'une pension de 5,000 livres, outre une pension de 2,000 livres attribuée à sa femme; celle-ci refusa d'abord de la toucher, mais se fit verser d'un coup les arrérages lors de sa disgrâce. Le despotisme de lady Marlborough, qui affichait son empire sur la reine et bravait les préférences de celle-ci, refroidit leurs rapports. Anne était très attachée aux tories et voulait les ramener au pouvoir. Elle s'attacha à une cousine de la duchesse, fille d'un marchand ruiné, dont la douceur contrastait avec la dureté de la favorite. Elle la maria à Masham, un jeune officier; par leur intermédiaire, elle s'entendit avec Harley, chef du parti tory. Les humiliations que voulut infliger lady Marlborough à sa rivale précipitèrent la rupture (bien que la scène du verre d'eau jeté sur la robe de lady Masham ne soit pas authentique). Le 6 avr. 1710, Anne demanda à la surintendante de rendre la clef d'or, insigne de ses fonctions. Vainement la duchesse et le duc supplièrent; il était trop tard. L'orgueilleuse duchesse, à laquelle son mari ne cessa de témoigner la plus complète déférence, ne revit plus Anne. Elle reparut à la cour avec le roi Georges; mais, quand son mari fut mort, elle lassa leurs amis politiques; brouillée avec son gendre Sunderland, accusée d'intrigues jacobites, elle devint l'ennemie du nouveau roi et acheva sa vie dans une opulente retraite, dédaignant les prétendants (duc de Somerset, lord Coningby) qui briguèrent sa main. Elle a publié des mémoires justicatifs, rédigés par Hooke et fort sujets à caution. On peut lire en sens contraire : *Histoire secrète de la reine Zarah et des Zaraziens* (La Haye, 1708-12, 2 vol.). Ses lettres ont été éditées (Londres, 1875).

Le premier duc de Marlborough eut cinq enfants : un fils, *John*, marquis de Blandford, mort jeune; et quatre filles : *Henriette* († 1732), qui épousa Francis, le second comte Godolphin, et n'en eut pas d'enfants. Après sa mort, l'héritage du titre et des biens fut dévolu à la seconde fille *Anne*, épouse de Charles Spencer, comte de Sunderland, duquel descendent les ducs de Marlborough. Les deux filles cadettes sont : *Elisabeth*, mariée à Scrope Egerton, duc de Bridgewater, et *Marie*, épouse de John, duc de Montagu.

Charles Spencer, comte de Sunderland, duc de Marlborough, mort à Munster le 28 oct. 1758, petit-fils du premier du nom, commandait une brigade à Dettingen (1743) et l'armée britannique d'Allemagne en 1758.

John-Winston Spencer-Churchill, 7e duc de Marlborough, né le 7 juin 1822, mort le 5 juil. 1883, entra à la Chambre des communes pour la bourgade de Woodstock en 1844, se brouilla avec son père parce qu'il suivit Peel et dut se démettre, fut réélu en 1847, hérita de la pairie en 1857, fut lord steward du cabinet tory en 1866, puis président du conseil secret (1867) et vice-roi d'Irlande 1876-80).

George-Charle, 8e duc de Marlborough, né le 13 mai 1844, mort le 9 nov. 1892, fit scandale, sous le nom de marquis de Blandford, par sa vie dissipée, son affectation de politique radicale, son divorce (1883) d'avec sa femme, Alberta Hamilton, qu'il avait épousée en 1869. A la mort de son père, il paya ses dettes en vendant les bijoux de famille et la précieuse galerie de peinture de Blenheim. — Son fils, *Charles-Richard-John*, né à Simla le 13 nov. 1871, rétablit la fortune de la famille par son mariage avec la fille du riche américain Vanderbilt (6 nov. 1895).

Bibl. : Coxe, *Memoirs of John duke of Marlborough*; Londres, 1819; nouv. éd., 1847, 3 vol. — Murray, *Despatches of the duke of Marlborough*; Londres, 1845-46, 5 vol. — Alison, *Military Life of J. duke of Marlborough*, 1852; 3e éd., 1855, 2 vol. — Macaulay, *Hist. d'Angleterre*. — *Hist. de J. C., duc de Marlborough* (composée sur l'ordre de Napoléon Ier); Paris, 1808, 3 vol. — Wolseley, *Life of J. C. duke of Marlborough, to the accession of queen Anne*; Londres, 1894, 2 vol.

MARLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, sur la Serre et son affluent le Vilpion; 2,509 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Important marché de blé. Filatures de laines et de coton ; sucrerie ; briqueterie. Eglise (mon. hist.) de la fin du XIIe siècle. Château du XVe siècle. La seigneurie de Marle, fort importante au moyen âge, fut longtemps possédée par la famille de Coucy ; elle fut érigée en comté en 1413.

MARLEMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroy, cant. de Rumigny; 386 hab. Eglise fortifiée du XVe siècle.

MARLENHEIM (*Marelaigia*, 742). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Molsheim, cant. de Wasselonne, sur la Mossig et le ch. de fer de Saverne à Schlestadt; 1,507 hab. Vins blancs et rouges estimés; antiquités romaines. A l'époque mérovingienne, il y avait à Marlenheim un palais royal, résidence de Childebert II et de Clotaire II, transformé pendant le moyen âge en château féodal qui existait encore au XVe siècle. En 1508, la ville de Strasbourg acquit Marlenheim et en forma une seigneurie.

Bibl. : Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IX, 38; X, 18. — Frédégaire, *Chron.*, 38. — Schoepflin, *Als. ill.*, I, 703.

MARLENS. Com. dn dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Faverges ; 706 hab.

MARLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 175 hab.

MARLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain; 1,921 hab.

Mines de Marles. — Ce sont des mines de houille faisant partie du groupe du Nord et situées près de Béthune (Pas-de-Calais). Elles comprennent 2,990 hect. qui furent concédés le 29 déc. 1855. C'est la Compagnie des Mines de Marles, dont le siège social est 7, rue Paul-Baudry, à Paris, qui les exploite actuellement, et la production annuelle est d'environ 750,000 tonnes d'une houille spéciale comme qualité, désignée sous le nom de charbon flénu.

MARLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin; 352 hab.

MARLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie; 510 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est (ligne de Paris à Coulommiers), Eglise du XVe siècle.

MARLHÈS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Genêt-Malifaux ; 1,891 hab. Scieries, rubans, etc.

MARLI (Céram.). Bord intérieur d'une assiette, d'un plat de porcelaine ou de faïence. Sous le nom de filets au marli on désigne aussi les filets d'or ou de couleur qui bordent intérieurement un plat ou une assiette. Les plats en faïence de Rouen présentent fréquemment des marlis décorés de riches motifs de ferronnerie, de délicates arabesques, de dentelles, etc.

MARLIAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cintegabelle; 263 hab.

MARLIANI (Giovanni), savant italien, né à Milan vers 1420, mort à Milan en 1483. Il fut professeur de médecine et d'astrologie dans sa ville natale, puis à Pavie, et médecin du duc Jean-Galéas Sforza. Il est l'auteur de divers traités de mathématiques, de physique et de médecine, dont la liste a été dressée par Argelati.

BIBL. : ARGELATI, *Biblioth. scriptorum mediolan.*, 1745, II, I, 866. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VI, 469.

MARLIANI (Luigi), né à Milan d'une noble famille dans le XVe siècle, mort à Worms en 1521. Médecin et conseiller de Ludovic et Maximilien Sforza, ducs de Milan, puis de Maximilien Ier et Charles-Quint, il fut nommé par celui-ci évêque de Tuy (Galice). Il était ami d'Erasme, dont trois lettres lui sont adressées. On a de lui des discours, des poésies latines (*Silvæ fortunæ;* Brescia, 1503 ; *De Bataviæ laudibus;* Leyde, 1511), etc.

BIBL. : ARGELATI, *Biblioteca scriptor. mediol.*, II, 861. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VII, 684. — CORTE, *Notizia d'Amedici milanesi.*

MARLIANO (Raymond de), géographe italien, né vers 1420, mort le 20 août 1475. Il alla très jeune en France et fut admis par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, parmi ses conseillers ; nommé professeur à l'université de Louvain en 1541, il se fit prêtre après la mort de sa femme et devint chanoine à Liège, puis à Besançon. Il a laissé une description de l'ancienne Gaule : *Veterum Galliæ locorum, populorum, urbium, montium ac fluviorum alphabetrio descriptio* (Milan, 1477), qui est imprimée avec la plupart des anciennes éditions de César.

MARLIENS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis ; 169 hab.

MARLIEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Villars-les-Dombes ; 704 hab.

MARLINSKY (V. BESTOUJEF).

MARLIOZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Frangy ; 628 hab.

MARLIOZ. Hameau de la com. d'*Aix-les-Bains* (V. ce mot), connu par ses eaux minérales froides (+ 14°), sulfurées sodiques, qu'on exploite depuis 1850. Les trois sources (Esculape, Adélaïde, Bonjean) émergent du terrain néocomien et débitent 51,800 litres par vingt-quatre heures. Ces eaux s'emploient surtout en boissons et inhalations et comme adjuvant au traitement d'Aix-les-Bains. On les utilise contre les affections des voies respiratoires et urinaires, spécialement contre les laryngites granuleuses et les cas d'origine herpétique.

MARLITT, romancière allemande (V. JOHN [Eugénie]).

MARLORAT (Augustin), dit *Du Pasquier*, exégète et martyr protestant, né à Bar-le-Duc en 1506, exécuté à Rouen le 30 oct. 1562. Placé dans un couvent d'augustins, à l'âge de huit ans, il prononça les vœux en 1524, s'adonna avec ardeur à toutes sortes d'études, et fut nommé prieur d'un couvent de son ordre à Bourges, en 1533. Il penchait déjà vers la doctrine de la Réforme et dut fuir en 1535. Après avoir été pasteur à Crisier et à Vevey (Vaud), il fut appelé à Paris en juil. 1559, assista au *Colloque de Poissy* (V. ce mot) et devint pasteur à Rouen en juil. 1560. Il y propagea si bien la Réforme, qu'au début des guerres de religion, les protestants de Rouen furent assez forts pour s'emparer du gouvernement de la ville (1562) et pour le défendre contre l'armée catholique. Marlorat s'était opposé, avec le conseil, à l'ouverture des portes, à moins que l'on n'obtînt l'assurance de la liberté religieuse. Après l'assaut de la ville, il fut condamné, insulté, traîné sur une claie et pendu. Parmi ses ouvrages, longtemps utiles et fort estimés, il faut citer : *Novi Testamenti catholica expositio ecclesiastica* (Genève, 1561, in-fol.), souvent réimprimé et traduit en anglais. F.-H. K.

BIBL. : HAAG, *la France protestante ;* Paris, 1857, t. III, pp. 257 et suiv. (bibliographie détaillée).

MARLOT (Dom Guillaume), bénédictin, né à Reims en juil. 1596, mort le 7 oct. 1667. A l'âge de treize ans, il était déjà novice dans l'abbaye bénédictine de Saint-Nicaise de Reims ; il passa par les différentes charges de l'abbaye, en devint grand prieur et y favorisa la réforme de la congrégation de Saint-Maur, introduite en 1634. Devenu vieux, dom Marlot se retira au prieuré de Fives, près de Lille, avec le titre d'administrateur, s'occupant à continuer jusqu'à l'époque de sa vie l'histoire de Reims, sa ville natale. L'ouvrage capital de dom Marlot est : *Metropolis Remensis historia a Flodoardo primum arctius digesta, nunc demum aliunde accersitis plurimum aucta et illustrata, et ad nostrum seculum fideliter aucta...* Ce travail, immense par ses proportions, avait été composé primitivement en français, mais les confrères de Marlot le déterminèrent à publier l'ouvrage en latin. Il parut en 2 vol. in-fol., le premier imprimé à Lille en 1666 du vivant de l'auteur, le second à Reims en 1679, douze ans après sa mort. Mais la version française avait été conservée, et l'académie de Reims l'a publiée sous ce titre : *Histoire de la ville, cité et université de Reims... publiée par l'académie de cette ville* (Reims, 1842-43 4 vol. in-4). La traduction latine s'arrête à l'année 1606 ; l'original français va jusqu'en 1663. L'ouvrage qui laisse parfois à désirer sous le rapport de la critique, doit être considéré comme un recueil de documents, plutôt que comme une histoire proprement dite. Marlot a publié encore divers opuscules : *Oraison funèbre de Gabriel de Sainte-Marie* (*Guillaume Giffart*), *archevêque de Reims* (Reims, 1629, in-4) ; *le Théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois ; de la vérité de la sainte Ampoule...* (Reims, 1643, in-4) ; *Monasterii sancti Nicasii Remensis initia et ortus, auctore Guillelmo Marlot benedictino, majore hujus cœnobii priore ;* cette histoire est imprimée p. 636 de l'appendice des œuvres de Guibert de Nogent (Paris, 1651, in-fol.) ; *Réponse à la Censure de Jacques le Tenneur, touchant la dignité de l'onction et l'origine de quelques prérogatives des rois de France* (Reims, 1654, in-4) ; *le Tombeau du grand saint Remi, apôtre tutélaire des Français ; ses translations miraculeuses et les respects que nos rois lui ont rendus en divers temps, avec la cinquième translation désignée pour la présente année 1657...* (Reims, M.DC.LVII, pet. in-8) ; *Apologie de l'archevêque Hincmar contre les calomnies d'un janséniste* (impr. en Flandre). E. CHANTRIOT.

MARLOTTE (V. COSTUME, t. XII, p. 1164).

MARLOTTE. Village du dép. de Seine-et-Marne, dépendant de la com. de Bourron, situé à la lisière de la forêt de Fontainebleau à laquelle il doit d'être très fréquenté par les peintres paysagistes qui y ont formé une véritable colonie.

MARLOW (Great). Ville d'Angleterre, comté de Buckingham, sur la Tamise ; 5,300 hab. Foires de chevaux ; commerce actif.

MARLOW (William), paysagiste anglais, né à Londres en 1740, mort en 1813. Elève du mariniste Scott et de l'Académie de Saint-Martin's Lane, patronné par la duchesse de Northumberland, il débuta par des vues de châteaux, puis visita la France et l'Italie et se fixa près de Londres, à Twickenham, sur la Tamise, fleuve qui lui a fourni la plupart de ses sujets. Il a le sentiment de la nature, de la vérité, de la simplicité, un coloris aimable, un rendu heureux de l'eau, mais est faible dans les arbres et ignore la composition. De ses œuvres, nombreuses dans les collections particulières, quelques-unes ont été gravées. Il a peint aussi des paysages italiens, mous et dépourvus de caractère.

MARLOWE (Christopher), célèbre poète anglais, né à Canterbury en 1564, mort à Deptford à la fin de mai 1593. C'est le plus remarquable des prédécesseurs de Shakespeare. Fils d'un cordonnier, il étudia à Cambridge (1580) où il fut gradué *master of arts* (1587). Il y traduisit les *Amours* d'Ovide, et probablement *l'Enlèvement d'Hélène* d'après Coluthus. Il dut sa réputation à un drame, *Tamburlaine the Great* (1587), où il employa les vers

blancs iambiques de cinq pieds ; son personnage principal est un barbare de génie, berger scythe, qui accumule les couronnes. Le succès du drame fut grand ; Marlowe le continua jusqu'à la mort du conquérant. Il fut souvent imité, notamment par Shakespeare dans une de ses premières œuvres (*Titus Andronicus*). Il a été imprimé vers 1590 (éd. critique de Wagner, Heilbronn, 1885). Marlowe produisit ensuite *Life and death of Dr Faustus* (1588; éd. critique de Ward, Oxford, 1878), le premier drame où soit mise en scène la légende de Faust, d'après une traduction anglaise de l'ouvrage populaire de Spiess. La troisième œuvre de Marlowe dut être *The Jew of Malta*, auquel Shakespeare a emprunté son type de Shylock, lequel n'atteint pas à la puissance de celui de Marlowe. Celui-ci écrivit ensuite *The Massacre of Paris* (après 1589) dont le sujet est la Saint-Barthélemy, et le principal personnage le duc de Guise ; *Edward II*, dépeignant les complots de la reine adultère et de son favori contre le faible roi (V. les éd. Fleay, 1877, et Tancock, 1880); Shakespeare y puisa beaucoup pour son *Richard II*. On connaît encore de Marlowe une tragédie inachevée sur *Didon*, un remaniement du poème d'Héro et Léandre de Musée. On lui a attribué, probablement à tort, *The Lusts Dominion* (l'Empire du vice). Rien ne prouve qu'il ait produit d'autres œuvres qui auraient disparu. Ce poète génial est un vrai homme de la Renaissance; ses héros s'abandonnent à leurs passions, jusqu'aux extrêmes conséquences. Malgré une évidente inexpérience et de grandes inégalités, Marlowe est un des plus puissants auteurs tragiques ; il a poussé l'horreur, le fantastique, les spectacles de souffrance, décrit les sentiments d'angoisse mortelle ou de mélancolie aussi profondément que Shakespeare. Dans un ordre tout différent, il a donne une délicieuse pastorale : *The Passionate Shepherd to his love*. — Lui-même eut une vie très déréglée; il professa ouvertement l'épicurisme et l'athéisme, au grand scandale de ses contemporains ; peut-être fut-il acteur. Il périt dans une querelle avec un valet auquel il disputait sa maîtresse ; mortellement blessé d'un coup de poignard, il mourut peu après et fut enterré à Deptford le 1er juin 1593. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles de Dyce (Londres, 1850, 3 vol.), Cunningham (1872) et Bullen (1885, 3 vol.). A.-M. B.

MARLY. Tissu de gaze dont les fils retors de lin, de laine ou de soie (parfois mélangée de coton), sont croisés en forme de grille. On l'emploie pour les rideaux de fenêtres, les bonnets, etc.

MARLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise; 867 hab.

MARLY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Valenciennes; 2,424 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Mines de houille (concession de Marly). Brasseries; chaudronnerie; fabriques de chicorée; distilleries; fonderie ; huileries; imprimerie sur tissus; fabriques de machines-outils; construction de wagons; fabrique de noir animal.

MARLY-la-Ville. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches; 845 hab. Eglise du XIIIe siècle.

MARLY-le-Roi. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, dans une situation pittoresque sur la colline qui borde la rive gauche de la Seine; 1,491 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (ligne de Paris à Saint-Germain par Marly). Si Marly doit sa réputation et son surnom à la résidence royale, éphémère pourtant, qui s'y créa à la fin du XVIIe siècle, il ne lui doit pas son origine, qui est beaucoup plus ancienne. Dès le temps de Philippe-Auguste, le bourg était assez important pour former deux paroisses, l'une dédiée à Notre-Dame, l'autre à saint Vigor, évêque de Bayeux, sans doute à cause des reliques de ce prélat qui y avaient été apportées à une date que l'on ignore. Les deux paroisses furent réunies en 1681 sous le vocable de Saint-Vigor, dont l'église fut entièrement reconstruite en 1689, dans le style de Notre-Dame de Versailles. Marly eut, de même, deux châteaux, l'un féodal qu'occupèrent ses seigneurs au moyen âge, les Thibaud, les Mathieu, les Bouchard de Marly; puis, la famille de Lévis au XIVe et XVe siècles, avant que la seigneurie ait passé à divers autres personnages jusqu'en 1676, époque à laquelle Louis XIV en fit l'acquisition. Ce château, dont il ne reste plus aucun vestige, était situé dans le haut du bourg, tout proche de l'église Saint-Vigor. C'est vers 1693 que Louis XIV décida de se créer à Marly une sorte d'ermitage où il pourrait se reposer des solennités de Versailles. « Il trouva, dit Saint-Simon, derrière Lucienne, un vallon étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages, sans aucune vue, enfermé de collines de toutes parts, extrêmement à l'étroit, avec un méchant village sur le penchant d'une de ces collines, qui s'appelait Marly. Cette clôture sans vue ni moyen d'en avoir fit tout son mérite. L'étroit du vallon où on ne se pouvait étendre, en ajouta beaucoup... L'ermitage fut fait. Ce n'était que pour y coucher trois nuits, du mercredi au samedi, deux ou trois fois l'année, avec une douzaine au plus de courtisans en charge, les plus indispensables. »

On sait que l'ermitage devint un palais, œuvre de Mansard, qui fit l'admiration de tous les contemporains; on sait aussi quel honneur ce fut d'y être reçu, d'être, comme on disait, sur la liste « des Marly ». Toute cette gloire ne survécut pas à Louis XIV. Déjà le château était fort dégradé sous son successeur, et on se borna alors à des réparations sommaires. Il fut vendu comme bien national par la Révolution à un individu appelé Saniel, qui en acheva maladroitement la destruction totale en y installant une fabrique de drap où il se ruina d'ailleurs (V. à ce sujet les belles pages de M. V. Sardou dans le *Paris-Guide*, pp. 1460 et suiv.). Il n'en reste aujourd'hui que l'abreuvoir, construction qui a conservé un réel caractère de noblesse. C'est autour de cet abreuvoir qu'avaient été disposés les fameux *Chevaux de Marly*, œuvres de Coysevox et de Coustou, qui ornent aujourd'hui les entrées du jardin des Tuileries et des Champs-Elysées, à Paris.

Le site où s'élève Marly est, en dépit du jugement de Saint-Simon, des plus agréables qui soient; aussi y voit-on de nombreuses et fort belles propriétés, parmi lesquelles il faut citer celle de M. V. Sardou, — la maison qu'habitait Alexandre Dumas fils et où il mourut, — le château appelé *Mes Délices*, où le président Carnot fit un séjour officiel de quelques semaines, en 1893, etc.

Machine de Marly. — Bien qu'elle soit située sur le territoire de la commune de Bougival, il convient de parler à cette place de la célèbre machine élévatoire des eaux de la Seine connue sous le nom de machine de Marly. C'est durant les années 1676-82 qu'elle fut construite par un artisan liégeois appelé Rennequin Sualem, sur les plans du chevalier de Ville. Elle consistait alors en un jeu de quatorze grandes roues installées dans le fleuve et qu'une chute d'eau faisait mouvoir; leur action se transmettait à un ensemble de 221 corps de pompes qui élevaient l'eau jusqu'au sommet de la colline d'où elle était dirigée sur Versailles, Marly, Louveciennes et Saint-Cloud. Le modèle du système construit par Rennequin Sualem existe encore aujourd'hui au Conservatoire des Arts-et-Métiers. En 1807, on substitua l'action de la vapeur à celle de la force hydraulique, mais on revint à cette dernière en 1854, en construisant la machine actuelle, composée de six roues de 12 m. de diamètre qui en vingt-quatre heures élèvent 16,000 m. c. d'eau à 156 m. de hauteur sur un parcours de 2,280 m.

Aqueduc de Marly. — L'eau étant amenée au sommet de la colline, un aqueduc était nécessaire pour lui faire traverser la vallée de Louveciennes. C'est alors que fut construit l'aqueduc dit de Marly dont l'aspect, vu de tous les points de la région, est fort imposant. Haut de 23 m. il se compose de 36 arcades et a 600 m. de longueur.

Forêt de Marly. — A l'extrémité même du bourg commence la forêt de Marly, l'une des plus belles et des moins fréquentées des environs de Paris. Sa superficie

est d'environ 2,300 hect., et sa plus grande largeur de 12 kil. Le chemin de fer de grande ceinture la traverse entre Noisy-le-Roi et Saint-Nom-la-Bretèche ; on y remarque des sites plus particulièrement pittoresques : le Désert, la Montjoye, Joyenval, les cant. de Sainte-Jamme et de La Bretèche, le Trou-d'Enfer, etc. La forêt de Marly n'est séparée de celle de Saint-Germain que par l'étroit vallon de Saint-Léger. Fernand Bournon.

Bibl. : Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 116-26 de l'éd. de 1883. — A. Guillaumot, *Château de Marly-le-Roi;* Paris, 1865, in-fol. — C. Piton, *Marly-le-Roi;* Paris, 1894, in-16.

MARLY-sous-Issy (*Meruliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Issy-l'Evêque, près de la Somme ; 509 hab. Moulin, huilerie. Carrières de pierre. Traces de voie romaine. Anciens châteaux de Marly et de Pont-de-Vaux.

MARLY-sur-Arroux (*Meruliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux, près de l'Arroux ; 591 hab. Carrières de pierre à bâtir et de pierre à chaux. Fours à chaux. Restes des anciens châteaux de Montchâtel, de Mazoncle et de La Faye.

MARLY (Marquis de) (V. Gravel).

MARMADUKE (Lord Langdale) (V. Langdale).

MARMAGNE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Mehun-sur-Yèvre ; 1,027 hab.

MARMAGNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard ; 552 hab.

MARMAGNE (*Marmania*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Montcenis, sur le Mesvrin ; 1,571 hab. Stat. du ch. de fer de Chagny à Nevers. Carrières de pierre. Moulins, huileries, tuilerie, fours à chaux. Traces de voie antique. Trouvailles de sépultures et de statuettes gallo-romaines. L'église actuelle est l'ancienne chapelle d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. L-x.

MARMANDE. Rivière du dép. du *Cher* (V. ce mot, t. X, p. 1088).

MARMANDE. Ch.-l. d'arr. du dép. de Lot-et-Garonne ; 10,341 hab. Cette ville n'est point d'origine ancienne, tandis que Sainte-Bazeille-en-Bazadais, toute proche, fut un centre important de population dès l'époque gallo-romaine. Des coutumes libérales, octroyées à la ville neuve de Marmande par Richard Cœur-de-Lion, assurèrent son avenir. Il faut ajouter que l'emplacement de cette bastide royale était admirablement choisi sur un terroir riche et facile à fortifier. La Garonne coulait autrefois au pied des remparts de Marmande, ce qui permit d'établir sur ce point un des péages les plus importants de l'Agenais. Durant la guerre des Albigeois, la place fut trois fois assiégée et prise par Robert de Mauvezin, Simon et Amaury de Montfort. Pendant la guerre de Cent ans, les Anglais mirent d'autant plus d'acharnement à s'en assurer la possession que cette ville était sur la limite de leur plus ancien domaine en Guyenne. A noter comme épisode des guerres du xvie siècle la résistance de Marmande au roi de Navarre, le futur Henri IV, qui l'assiégea sans succès en 1577. Pendant les deux derniers siècles, Marmande a passé pour une ville riche, très jalouse de ses privilèges défendus par une puissante bourgeoisie contre les intendants de la province et les ducs d'Aiguillon, engagistes de l'Agenais. — L'église paroissiale est l'édifice gothique (xiiie et xive siècle) le plus important de la région. — Marmande est le point de jonction de lignes de chem. de fer de l'O. à l'E. (Bordeaux à Cette) et du S. au N., vers Mont-de-Marsan d'une part et vers Bergerac de l'autre. G. Tholin.

Bibl. : Ph. Tamizey de Larroque, *Notice sur la ville de Marmande ;* Villeneuve-sur-Lot, 1872, in-8.

MARMANHAC. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) d'Aurillac ; 1,348 hab. Moulins. Châteaux de Sédaiges (xviiie siècle) et de la Voûte (xve siècle). Ruines des châteaux féodaux de Roquenaton et de Niossel.

MARMARA (Mer de) (*Propontide* des anciens). Petite mer intérieure comprise entre l'Europe et l'Asie, reliant la mer Noire et la Méditerranée par l'intermédiaire des détroits du Bosphore et des Dardanelles. Elle mesure, de Gallipoli à Ismid, 280 kil. de long sur 80 de large ; sa superficie est de 11,650 kil. q. dont 182 pour les îles ; la profondeur y atteint 1,300 m. La température de l'eau varie de + 7° en hiver à + 22° en été. A l'E., elle forme le golfe d'Ismid ; au S.-E., celui de Moudania. Son nom actuel lui vient de l'île de *Marmara*, l'ancienne *Proconèse* (130 kil. q.), qui renferme de beaux marbres ; cette île, fertile en vin, olives, blé, compte 10,000 hab., de race grecque, répartis en six villages. Les autres îles de la mer de Marmara sont : à l'E., les admirables îles des *Princes* (V. ce mot) ; puis *Aloni*, *Affia*, *Koutali*, *Kalolimni ;* l'ancienne île d'*Arktonnesos*, voisine de Cyzique, est aujourd'hui reliée au continent et forme la presqu'île d'Erdek, dominée par le Kapou dagh (ancien *Dindyme*), haut de 800 m. A.-M. B.

MARMARD (Robert-Samuel), graveur et dessinateur anglais, né en 1751, mort en 1792. Elève de Bartolozzi, il a gravé au burin et au pointillé, d'après Angelica Kauffman entre autres, et aussi d'après ses propres dessins.

MARMARIQUE. Nom antique de la région côtière qui s'étend de l'O. du delta du Nil jusqu'au golfe de Mellah. Cette région, qui fait partie de la Tripolitaine, n'a plus de lieu habité.

MARMAROS (magyar *Máramaros*). Comitat hongrois limitrophe de la Galicie et de la Bukovine, sur la r. g. de la Tisza ; 10,355 kil. q. ; 268,281 hab. (en 1890). Il occupe les pentes boisées des Karpates, parcourues par les vallées de la Tisza blanche, de la Tisza noire, et de leurs affluents, Visso, Iza, Taracz, Talabor, Nagy-Ag, Borsova. La population est très bigarrée : Ruthènes, Slovaques, Magyars, Allemands, Roumains ; les catholiques grecs dominent. On compte ensuite 45,000 israélites, 21,000 catholiques romains. Le climat est très sain ; tous les fruits et graines de l'Europe croissent dans le comitat ; mais les deux tiers du sol agricole sont encore revêtus de forêts, dont plusieurs forêts vierges ; le gibier y abonde, de même que les poissons dans les cours d'eau. Les pâturages des vallées l'hiver, des montagnes l'été, nourrissent beaucoup de bétail. On ne laboure guère que dans le val de la Tisza et au voisinage des principales agglomérations. On extrait beaucoup de sel gemme à Ronaszek, Sofalva, Akna-Songatag, Szlatina ; du cristal de roche (diamant de Marmaros), du pétrole (à Dragomir), un peu d'or, etc. Les sources alcalines muriatiques de Souligouli (près de Haut-Visso) sont réputées. L'industrie est représentée par les moulins hydrauliques, la fabrication des lainages grossiers, gants de laine, etc.

Le ch.-l. est *Marmaros-Sziget*, sur la Tisza ; 14,758 hab., Magyars, Allemands, Roumains (4,960 israélites). Grandes scieries, distilleries, vinaigreries, brasseries ; commerce de bois, de sel gemme.

Les monts de Marmaros sont une chaîne des Karpates qui forment une muraille escarpée au N. du comitat, depuis Vereczke jusqu'aux monts de Rodna ; ils forment la ligne de partage des eaux entre la Hongrie et la Galicie ; une seule route les franchit de Kœrœsmezœ à Iablonicza. Les principaux sommets sont : à l'O., le Popadje (1,782 m.), le Bisztra (1,811 m.), le Negrovecz (1,712 m.) ; à l'E., le Blisznicza (1,883 m.), le Czerna Gora avec le pic de Hoverla (2,058 m.), le Pietrosz (2,022 m.), le Porajaga (1,939 m.) (V. Karpates). A.-M. B.

Bibl. : R. Bergner, *In der Marmaros;* Munich, 1885.

MARMATITE (Minér.) (V. Blende).

MARMEAUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon ; 213 hab. Enceintes de pierres dans la forêt de Saint-Ambroise. Grotte aux fées.

MARMELADE. Les marmelades sont des pulpes de fruits charnus, tels que coings, abricots, pommes, prunes, cerises, etc., auxquelles on a ajouté du sucre et que l'on a fait suffisamment cuire pour assurer leur conservation. Par analogie on a aussi donné ce nom à des médicaments

magistraux de consistance pultacée qui offrent une grande similitude avec les *électuaires* (V. ce mot) et composées de substances visqueuses sucrées; telles sont notamment la marmelade de Tronchin ou de Fernel, électuaire de casse et de manne employé comme laxatif; la marmelade de Zanetti, électuaire de manne et de casse kermétisé, employée dans les catarrhes pulmonaires.

MAR-MENOR. Lagune de la côte d'Espagne, prov. de Murcie; 164 kil. q.; une dune la sépare de la Méditerranée. On en tire du sel et du poisson.

MARMESSE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain; 110 hab.

MARMIER (Xavier), voyageur et littérateur français, né à Pontarlier (Doubs) le 24 juin 1809, mort à Paris le 11 oct. 1892. Après avoir parcouru très jeune la Suisse, la Hollande et l'Allemagne, il visita la Suède, la Norvège, la Russie et plus tard l'Orient, l'Algérie et l'Amérique. Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique de 1840 à 1846, il passa, en qualité de conservateur, à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Membre de l'Académie francaise en 1870, il y remplaça M. de Pongerville et eut lui-même pour successeur M. de Bornier. Par son testament, il légua sa bibliothèque particulière à sa ville natale et chargea ses exécuteurs testamentaires d'offrir en son nom aux bouquinistes parisiens un banquet destiné à leur rappeler ses longues et fréquentes stations devant leurs étalages. Directeur de la première *Revue germanique* (1829-16) et collaborateur d'une foule d'autres recueils, Xavier Marmier a contribué par ses études et par ses traductions à initier ses compatriotes aux littératures du Nord jusqu'alors négligées ou tout à fait ignorées. L'ensemble de ses travaux forme un nombre considérable de volumes, parmi lesquels il faut distinguer: *Histoire de l'Islande* (1838, in-8); *Histoire de la littérature en Danemark et en Suède* (1839, in-8); *Lettres sur le Nord* (1845, 2 vol. in-18); *Lettres sur l'Algérie* (1847, in-18); *Lettres sur la Russie, la Finlande et la Pologne* (1848, 2 vol. in-18); *Lettres sur l'Amérique* (1852, 2 vol. in-18); *Lettres sur l'Adriatique et le Montenegro* (1854, 2 vol. in-18); *Un Eté sur le bord de la Baltique* (1856, in-18), etc., puis des romans et des nouvelles, dont le sujet était souvent emprunté aux réminiscences personnelles de l'auteur: *les Fiancés du Spitzberg* (1858, in-12) et *Gazida* (1860, in-18), tous deux couronnés par l'Académie française; *l'Avare et son trésor* (1863, in-18); *Histoire d'un pauvre musicien* (1866, in-18); *les Hasards de la vie* (1868, in-18); *les Drames du cœur* (1868, in-18), etc., enfin des traductions des *Paraboles* de Krumacher (1833 et 1837, in-18), du *Théâtre* de Gœthe (1839) et de Schiller (1841), des *Contes fantastiques* de Hoffmann (1843), du *Théâtre choisi* d'Holberg et d'Œhlenschlæger, avec M. David Soldi (1881, in-8). M. Tx.

MARMINIAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Cazals; 1,008 hab. Carrières de pierres de taille. Ruines d'un château féodal.

MARMION (Shakerly), poète anglais, né à Aynhoe (Northampton) en janv. 1602, mort à Londres en 1639. Il étudia à Oxford, se ruina en dissipations, embrassa la vie militaire, servit aux Pays-Bas, puis en Angleterre. Ses comédies, appréciées des lettrés, sont: *Hollands Leaguer; A Fine Companion; The Antiquary;* il a écrit aussi un poème sur Cupidon et diverses pièces perdues.

Bibl.: Wood, *Athenæ Oxonienses*.

MARMITE. I. Technologie. — Dans l'antiquité, les Grecs ont désigné sous le nom de chytra (χύτρα) l'ustensile que nous nommons actuellement marmite; c'était un vase dans lequel on faisait chauffer l'eau et où l'on faisait cuire les aliments: ceux-là étaient en argile grossière; mais on a retrouvé également des chytras paraissant avoir servi comme ornements, et construits, soit en fer, soit même en argent.

Pour les usages domestiques, on fait usage de deux sortes de marmites, celles en terre et celles en fonte. Les marmites en terre sont généralement employées pour le pot-au-feu; elles doivent être faites d'une pâte bien cuite et recouverte d'un vernis très dur. On reconnaît leur bonne qualité en y faisant bouillir pendant une heure ou deux de l'eau et des cendres: le vernis ne doit point s'altérer. Les marmites en fonte ont la préférence sur les premières en raison de leur solidité; il faut éviter d'y préparer des mets dans lesquels entre du vinaigre.

II. Botanique. — *Marmite de singe* (V. Lecythis).

III. Jeu (V. Chytrinda).

MARMITTA (Giacomo), poète italien, né à Parme, mort en 1561. Il fut le collègue du Tasse à l'Académie des *Innominati* et écrivit diverses poésies lyriques qui ont été publiées à Parme en 1534. Quadrio lui attribue à tort la *Guerre de Parme*, qui est l'œuvre de Joseph Leggiadro. Ami, puis disciple de saint Philippe de Neri, il mourut dans ses bras. Ses poésies complètes furent imprimées en 1564 par les soins de son fils adoptif Luigi Marmitta.

Bibl.: Quadrio, *Storia e ragione d'ogni poesia*, I, 89; II, 253; III, 174; VII, 259. — Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, VII, 3e partie, p. 89.

MARMOL (José), poète et romancier argentin, né à Buenos Aires le 4 déc. 1818, mort à Buenos Aires le 12 août 1871. Il fit son droit et entra de bonne heure dans le journalisme. Ses articles et ses brochures, où il a vigoureusement flagellé le dictateur Rósas et son lieutenant Oribe, lui valurent d'être jeté en prison dès 1838. Il put s'en échapper, se réfugia au Brésil, puis résida à Montevideo. Ce n'est qu'en 1852, après la chute du tyran, qu'il put regagner sa ville natale. Il prit encore une part active à la vie politique, fut député et devint enfin directeur de la Bibliothèque nationale de Buenos Aires. Son ode, *le 25 Mai*, qu'il composa en 1843, ode qui est à la fois la commémoration enthousiaste de l'acte d'indépendance des provinces argentines en 1810 et un ardent anathème contre Rósas, le rendit célèbre dans toute l'Amérique espagnole. Elle est comprise dans le premier recueil de ses *Poesias* (Buenos Aires, 1854). Son poème lyrique *El Peregrino* (Montevideo, 1847), où il dépeint avec une riche variété d'images les beautés imposantes de l'Océan et les scènes des tropiques, lui a été inspiré par un voyage mouvementé qu'il avait fait en 1844 de Rio de Janeiro au cap Horn. Il fut moins heureux dans ses drames: *El Poeta* et *El Cruzado*, publiés plusieurs fois, entre autres dans le *Teatro américano* (Barcelone, 1876). Son roman historique *Amalia* eut beaucoup de succès, surtout en raison de son sujet, emprunté à la période de la dictature de Rósas (nombreuses éditions, entre autres: Leipzig, 1862, 2 vol. in-8; Paris, 1896, 15e éd.). Ce roman a été traduit presque textuellement par G. Aymard, sous le titre de *Mas Horca*. G. Pawlowski.

MARMOL Carvajal (Luis del), voyageur et historien espagnol, natif de Grenade et vivant au xvie siècle. Officier de l'armée de Charles-Quint dans l'expédition de Tunisie (1536), il fut fait prisonnier et resta en captivité pendant près de huit ans. A la suite de ses nouveaux maîtres, il visita presque toute l'Afrique septentrionale. Il étudia aussi les historiens arabes de cette contrée. Grâce à l'ensemble de ces informations, il entreprit, dès qu'il eut recouvré la liberté, un grand ouvrage qui conserve encore son intérêt pour l'histoire de la géographie: *Descripcion general de Africa* (Grenade, 1573, et Malaga, 1599, 3 vol. in-fol.; trad. en français, en abrégé, par Perrot d'Ablancourt; Paris, 1667, 3 vol. in-4). Il embrasse toute l'Afrique du Nord jusqu'au Niger, y compris le Sahara, l'Ethiopie et l'Egypte. On y trouve également l'histoire sommaire des luttes entre les chrétiens et l'islamisme jusqu'en 1571. Témoin oculaire de l'expédition contre les Maures révoltés de Grenade sous Philippe II, il en raconta les horreurs dans son *Historia del rebelion y castigo de los Moriscos del reyno de Granada* (Malaga, 1600,

in-fol.; Madrid, 1797, 2 vol. in-4, rééditée dans la *Biblioteca* de Rivadeneyra, en 1852, t. XXI). G. P-i.

MARMOLATA (Mont) (V. Italie, t. XX, p. 1036).

MARMOLEJO. Ville d'Espagne, prov. de Jaen, r. g. du Guadalquivir, sur le chem. de fer de Madrid à Séville; 4,600 hab. Eaux minérales.

MARMONT-Pachas. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de La Plume; 200 hab.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis Viesse de), duc de Raguse, maréchal de France, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) le 20 juil. 1774, mort à Venise le 22 juil. 1852. Issu d'une vieille famille des Pays-Bas établie en Bourgogne depuis le XVIe siècle, il se destina de bonne heure au métier des armes et, après avoir passé par l'école d'artillerie de Châlons, se fit remarquer au siège de Toulon (1793) par Bonaparte, qu'il suivit à Paris pendant sa courte disgrâce (1795) et qu'il alla retrouver comme aide de camp en Italie dès 1796. Plein de bravoure, de présence d'esprit, mais aussi de présomption, il fut, à partir de cette époque, traité en favori par un chef qui croyait avoir en lui le meilleur de ses élèves, ne semblait pas s'apercevoir de ses défauts et lui pardonnait toutes ses fautes. Après nombre d'actions d'éclat (à Lodi, à Castiglione, à Saint-Georges), il fut nommé général de brigade, fit la campagne d'Egypte, au cours de laquelle il contribua à la victoire des Pyramides et défendit avec succès Alexandrie (1798-99), revint en Europe avec Bonaparte, prit une part importante au coup d'Etat du 18 brumaire, après lequel il devint conseiller d'Etat, commanda l'artillerie à Marengo (14 juin 1800), fut ensuite nommé inspecteur général de cette arme (1801) et, comblé d'honneurs nouveaux après l'établissement de l'Empire, alla en 1805, à la tête du corps français qui occupait la Hollande, se réunir en Allemagne à la grande armée. Il prit part aux opérations d'Ulm (octobre) et, tandis que l'empereur poursuivait sa marche vers l'Autriche et la Moravie, fut chargé de l'occupation de la Styrie.

Après le traité de Presbourg, il alla commander en Dalmatie (1806), s'empara des bouches de Cattaro et tint en respect les Russes jusqu'à la paix de Tilsit. Son administration, à la fois ferme et douce, fut profitable à la province qui lui était confiée et qu'il pourvut de routes nouvelles depuis longtemps désirées. La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Autriche en 1809, Marmont (doté depuis 1808 du titre de duc de Raguse) reçut l'ordre de marcher avec ses troupes vers la Croatie et de lier ses mouvements avec ceux de l'armée d'Italie. Il remporta un succès assez brillant à Gospitch (23 mai), mais compromit, par sa lenteur à opérer la jonction qui lui était prescrite, les opérations de Napoléon, qui lui en témoigna quelque mauvaise humeur. Mis à la tête de l'avant-garde après Wagram, il poursuivit jusqu'à Znaim l'ennemi qui était fort en désordre, mais ne tira pas de sa situation tous les avantages qu'elle comportait. L'empereur le fit pourtant maréchal (juillet), l'envoya peu après comme gouverneur général dans les provinces illyriennes avec des pouvoirs illimités et, après l'échec de Masséna en Portugal, crut devoir lui confier la succession difficile de ce grand homme de guerre (mai 1811).

Le duc de Raguse eut en Espagne d'assez heureux débuts, en ce sens qu'il réorganisa promptement l'armée de Portugal et que, de concert avec le maréchal Soult, chef de l'armée d'Andalousie, il força Wellington à lever le siège de Badajoz (juin 1811). Mais ce fut là un avantage stérile parce que les deux maréchaux, qui se jalousaient, ne s'entendirent pas pour la suite des opérations. Un peu plus tard, ce fut aussi par défaut d'entente avec les généraux de l'armée du Nord que Marmont manqua l'occasion d'écraser l'armée anglaise sur la Coa, non loin de Ciudad Rodrigo (septembre). Ayant ensuite, par une interprétation abusive des instructions de l'empereur, démesurément étendu la ligne occupée par ses troupes, il ne put les concentrer assez tôt pour empêcher Wellington de prendre Ciudad Rodrigo, sa principale place d'armes (janv. 1812). Sa diversion trop tardive en Portugal ne l'empêcha pas non plus de s'emparer de Badajoz (avril). Bientôt le général anglais, l'ayant coupé par Almaraz de ses communications avec Soult, marcha contre lui et le força de reculer jusqu'au Duero (juin). Marmont reprit, il est vrai, peu après l'offensive, mais, trop pressé de livrer bataille et voulant la gagner seul, engagea, sans attendre le roi Joseph, qui marchait à son secours, une action générale aux Arapiles, près de Salamanque (22 juil.). La journée fut désastreuse pour les Français. Marmont, grièvement blessé dès le commencement du combat, dut abandonner le commandement. Napoléon, très mécontent de lui, ne lui garda pourtant pas longtemps rancune. A peine guéri, Marmont fut pourvu d'un nouveau commandement. Mis à la tête du 6e corps de la grande armée, il prit une part importante aux victoires de Lutzen (2 mai 1813), de Bautzen (21 mai), de Dresde (27 août), supporta l'effort de l'armée de Silésie à la bataille de Leipzig (16-18 oct.), repassa le Rhin avec quelques milliers de soldats et joua un rôle considérable pendant la campagne de France. Après avoir contribué aux succès de Napoléon à Brienne, à Champaubert, à Vauxchamps, etc., il fut chargé, de concert avec Mortier, d'arrêter Blücher sur la Marne. Mais, après quelques avantages, il subit à Laon un grand échec, que l'empereur ne put réparer. Peu après, Napoléon ayant pris le parti désespéré de marcher sur Saint-Dizier en s'éloignant de Paris, les deux maréchaux, battus à Fère-Champenoise (25 mars), durent rétrograder, avec les quelques milliers d'hommes qui leur restaient, jusqu'à la capitale, dont ils défendirent de leur mieux les abords dans la journée du 30 mars. On sait que, débordés par l'ennemi et autorisés par le roi Joseph, qui avait pris la fuite, ils traitèrent ce jour même de la reddition de Paris, qui fut occupé le lendemain par les alliés.

Napoléon, qui arrivait à ce moment, mais trop tard, à leur secours, dut s'établir avec ce qui lui restait de troupes à Fontainebleau. Malgré sa déchéance, prononcée par le Sénat le 2 avr., il ne désespérait pas de reprendre l'avantage, ou tout au moins d'obtenir, en menaçant de continuer la guerre, la transmission de la couronne à son fils. Mais il eût fallu pour cela que l'armée le secondât jusqu'au bout. Or plusieurs de ses maréchaux lui refusaient l'obéissance. Marmont fit pis encore. Placé au poste de confiance d'Essonnes, avec les troupes chargées de couvrir Fontainebleau, il se laissa circonvenir par les agents de la Restauration qui lui représentaient que son premier devoir était de rendre la paix à la France. Peut-être aussi espéra-t-il jouer un grand rôle politique et militaire sous les Bourbons, grâce au service éminent qu'il allait leur rendre. Quoi qu'il en soit, par suite d'une convention secrète qu'il avait conclue avec le général autrichien Schwarzenberg dans la nuit du 3 au 4 avr., ses troupes, qui ne savaient pas où on les menait, furent, la nuit suivante, conduites dans la direction de Versailles, au milieu des cantonnements ennemis. De quelques sophismes que Marmont ait essayé de déguiser un pareil acte, c'était là une inexcusable trahison. Napoléon en fut atterré. « Marmont, dit-il tristement, me porte le dernier coup. » On sait en effet que son abdication conditionnelle fut repoussée par les alliés et qu'il lui fallut peu de jours après, par le traité de Fontainebleau, renoncer à l'empire non seulement pour lui-même, mais pour tous les siens.

Le duc de Raguse ne fut pas aussi bien traité par Louis XVIII qu'il l'avait espéré. Il fut seulement nommé pair de France, chevalier de Saint-Louis et capitaine des gardes du corps. C'était presque s'être déshonoré en pure perte. Cependant, au retour de l'île d'Elbe, il suivit le roi à Gand et lança contre l'empereur, qui venait de lui reprocher publiquement sa trahison, une brochure intitulée *Réponse à la proclamation datée du golfe Juan, 1er mars 1815*. Rentré en France après Waterloo, il obtint une des quatre places de major général de la garde

royale, mais fut tenu à l'écart des affaires jusqu'en 1817, époque où il fut envoyé à Lyon avec des pouvoirs extraordinaires pour rétablir l'ordre troublé par les fureurs ultra-royalistes du général *Canuel* (V. ce nom). Il y fit son devoir, ce qui lui valut en 1818 une courte disgrâce. Mais il n'osa pas soutenir jusqu'au bout son chef d'état-major *Fabvier* (V. ce nom) qui avait hautement dénoncé Canuel à l'opinion publique et qui, persécuté, se jeta dans les mécontents. Le duc de Raguse retrouva la bienveillance du roi, qui en 1820 le nomma chevalier du Saint-Esprit, et alla représenter la France au couronnement de l'empereur de Russie, Nicolas Ier (1826). Mais le grand rôle qu'il avait rêvé continuait à lui échapper. Il essayait de se distraire par des entreprises industrielles ou agricoles et des spéculations qui, en peu d'années, le ruinèrent à peu près complètement.

Les événements de 1830 ne contribuèrent pas à le relever de sa profonde impopularité. Chargé comme major général de service du commandement de Paris, c'est à lui qu'incomba le soin de combattre l'insurrection provoquée par les ordonnances de Juillet, tâche d'autant plus pénible pour lui qu'il désapprouvait ces ordonnances. On sait qu'après trois jours de combat, il crut devoir évacuer la capitale et se replier avec ses troupes sur Saint-Cloud, où une querelle violente s'éleva entre lui et le dauphin, qui alla jusqu'à mettre en doute sa fidélité à la cause royale. Charles X lui fit des excuses et le maréchal accompagna le vieux roi jusqu'en Angleterre. Mais là il se sépara de lui. Songeait-il à rentrer en France? C'est possible, puisqu'il envoya son serment à Louis-Philippe. Mais son nom fut rayé de la liste des maréchaux. Il se résigna à vivre en exil. Bien accueilli à la cour d'Autriche, qui lui faisait depuis longtemps une pension, il fut quelque temps chargé de compléter l'instruction du duc de Reichstadt. Puis il visita l'Orient et publia une importante relation de ses voyages (Paris, 1837, 4 vol. in-8). Plus tard, il écrivit, entre autres ouvrages, une importante étude intitulée *Esprit des institutions militaires* (1845, in-8). Ses dernières années qu'il passa à Vienne furent consacrées à l'achèvement de ses *Mémoires* qui parurent en 1856 (Paris, 8 vol. in-8) et qui provoquèrent de nombreuses et vives réclamations, parce que, non content de s'y glorifier sans mesure, l'auteur y dénigrait à l'excès la plupart de ses compagnons d'armes, sans compter, bien entendu, l'empereur qu'il avait trahi. A. Debidour.

MARMONT de Hautchamp, littérateur français, né à Orléans vers 1682, auteur de mauvais romans et d'une utile *Histoire du système des finances pendant les années 1719 et 1720* (La Haye, 1739, 6 vol. in-12), complétée par une *Histoire du visa fait en France pour la réduction et l'extinction des papiers royaux et des actions de la Compagnie des Indes* (La Haye, 1743, 2 vol. in-12).

MARMONTEL (Jean-François), littérateur français, né à Bort (Cantal) le 11 juil. 1723, mort au hameau d'Abloville, près de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), le 31 déc. 1799. Fils d'un pauvre tailleur de village, il put néanmoins entrer au collège des jésuites de Mauriac et y fit d'assez brillantes études pour être choisi à diverses reprises comme suppléant de ses propres maîtres qui cherchaient d'ailleurs à l'attirer dans leur ordre. Lauréat des Jeux floraux de Toulouse, il échoua cependant avec une ode sur *l'Invention de la poudre à canon* dont il adressa copie à Voltaire pour le rendre juge de ce déni de justice et qui fut l'origine de relations ininterrompues jusqu'à la mort de celui-ci. Appelé à Paris par Voltaire qui se flattait de lui trouver un emploi et qui n'y réussit pas, Marmontel traversa tout d'abord une période d'épreuves et de misère dont l'illustre Vauvenargues fut le témoin et même le compagnon. En 1746, un prix de poésie remporté à l'Académie française le tira de l'obscurité et lui valut même, grâce à Voltaire, quelques ressources pécuniaires. De nouveau vainqueur au même concours (1747), il vit l'année suivante les deux premiers sujets de la Comédie-Française, Mlle Gaussin et Mlle Clairon, se disputer le principal rôle de femme de sa tragédie *Denys le Tyran* et en assurer le succès que retrouva pour le même motif une nouvelle pièce : *Aristomène* (1749). Mais *Cléopâtre* (1750), *les Héraclides* (1752), *Egyptus* (1753) échouèrent pour divers motifs; la dernière même, qui n'eut qu'une représentation, ne fut pas imprimée. Mme de Pompadour obtint, à titre de compensation, du marquis de Marigny, son frère, une place de secrétaire des bâtiments pour Marmontel (1758) et lui fit également donner en 1758 le brevet du *Mercure de France*. Sous sa direction, cette feuille reprit une importance et une extension qu'elle avait perdues, mais une satire contre le duc d'Aumont dont Marmontel avait récité en public quelques fragments et qui, interrogé par Choiseul, refusa de nommer l'auteur (Cury, intendant des menus plaisirs), lui valut un emprisonnement de quelques jours à la Bastille et le retrait de son brevet.

Le succès de ses *Contes moraux*, publiés d'abord dans le *Mercure*, puis ornés d'estampes par Gravelot (1765, 3 vol. in-8), lui ouvrit les portes de l'Académie française où il remplaça Bougainville. En 1767, il mit au jour un roman philosophique dont *Bélisaire* fournit le titre et qui obtint une célébrité qu'on aurait peine à s'expliquer aujourd'hui si l'on ne savait que l'archevêque de Paris (Christophe de Beaumont) avait pris texte de quelques passages du chapitre xv pour le dénoncer par un mandement spécial et en déférer l'examen à la Sorbonne. Tandis que Voltaire criblait d'épigrammes les censeurs désignés par l'autorité ecclésiastique, *Bélisaire* était traduit en plusieurs langues, notamment en russe par les soins de Catherine elle-même et de quelques-uns de ses courtisans. Nommé historiographe de France (1771) à la mort de Duclos, et secrétaire perpétuel après celle de d'Alembert (1783), Marmontel avait également accru sa renommée par la publication des *Incas* (1778) et par ses *Eléments de littérature* (1787) où il avait refondu et complété les articles qu'il avait fournis à la première *Encyclopédie*. En même temps, il tirait de ses *Contes moraux* plusieurs opéras-comiques. Sauf le premier, *la Bergère des Alpes* dont Kohaut écrivit la partition, tous les autres furent mis en musique par Grétry auquel il avait déjà fourni le livret du *Huron* (1768), d'après le roman de Voltaire : *Lucile* (1769); *Sylvain* (1770); *l'Ami de la maison* et *Zémire et Azor* (1771); *la Fausse Magie* (1775). Lors de la rivalité de Gluck et de Piccini, il prit une part active à la querelle et fut le collaborateur du second pour les opéras de *Didon* (1783) et de *Pénélope* (1785). Pour justifier son titre d'historiographe, il avait rédigé, en partie d'après les manuscrits de Saint-Simon, des *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans* publiés au moment de la réunion des Etats généraux. Electeur du tiers à Paris et d'ailleurs hostile aux idées nouvelles, Marmontel quitta Paris au mois d'août 1792 avec sa femme (nièce de l'abbé Morellet) et ses enfants et se réfugia près d'Evreux. Gratifié par la Convention nationale d'une somme de 3,000 livres et choisi en l'an V comme représentant du dép. de l'Eure au Conseil des Anciens, avec le mandat spécial de réclamer le rétablissement des cérémonies catholiques, il ne put y prononcer l' « Opinion » qu'il avait rédigée à ce sujet, mais il plaida sans succès la cause des émigrés et des familles des condamnés dans un rapport sur la restitution des livres saisis ou confisqués. Dépossédé de son mandat par le coup d'Etat du 18 fructidor, il revint passer les deux dernières années de sa vie à Abloville. Il laissait en mourant divers ouvrages posthumes : *les Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants* (1804, 4 vol. in-8), où, en dépit du sous-titre, il conte, entre autres particularités et avec une complaisance singulière, ses nombreuses bonnes fortunes jusqu'à son tardif mariage ; des *Leçons d'un père à ses enfants sur la langue française* (1806, 2 vol. in-8) ; *Polymnie*, poème satirique en onze chants : *la Neuvaine de Cythère*, poème licencieux (1820, in-8).

Ses *Œuvres complètes* ont été réunies par divers éditeurs, et ses *Mémoires*, traduits ou publiés isolément, ont été annotés récemment pour la première fois par l'auteur de cet article (1891, 3 vol. in-12). Maurice Tourneux.

Bibl. : Marmontel, *Mémoires d'un père*. — Villemain, *Tableau de la littérature française au* xviiie *siècle*. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV. — *Correspondance littéraire* de Grimm. — *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont.

MARMONTEL (Antoine-François), pianiste et surtout professeur de piano des plus distingués, né à Clermont-Ferrand le 18 janv. 1816. Entré au Conservatoire en 1827, il y remporta tous les premiers prix. Elève d'Halévy et de Lesueur pour l'harmonie et la composition, il ne suivit pas la carrière de la composition, et, nommé professeur de piano à la place de Zimmermann en 1848, il tint sa classe jusqu'à ces dernières années où il fut mis à la retraite. M. Marmontel est resté le type de l'excellent professeur, au goût fin et distingué, le père et l'ami plus que le maître de ses élèves. Il a écrit de remarquables ouvrages spéciaux, qui révèlent une profonde science technique, de bons livres de critique : *l'Art moderne du piano* (in-8) ; *les Pianistes célèbres* (1878, in-8). Ses compositions laissent à désirer sous le rapport de l'originalité, mais c'est dans son enseignement qu'il faut chercher ses véritables œuvres et son réel mérite, et l'on doit un souvenir au maître qui a formé des élèves comme Guiraud, Paladilhe, Bizet, Ketten, Fissot, Lavignac, Thomé, etc.

Son fils, *Emile-Antonin-Louis*, né en 1850, professeur au Conservatoire, est un de nos compositeurs contemporains les plus distingués.

MARMORA (André), historien d'origine italienne, né à Corfou (xviie siècle). Il a publié une histoire de cette île : *Historia di Corfù, libri VIII* (Venise, 1672, in-4).

Bibl. : Quirini, *Primordia Corcyræ*, passim.

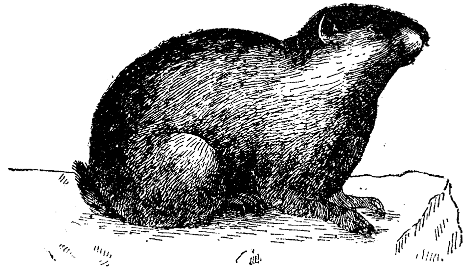
MARMORA (Ferrero de La) (V. La Marmora).

MARMORATUM (Décoration). Stuc de marbre pilé dont les anciens Romains formaient des enduits d'une dureté excessive et susceptibles de recevoir le poli du marbre, à ce point même que des plaques de *marmoratum*, détachées des ruines de constructions antiques où elles avaient été employées comme revêtements, ont pu être utilisées de nos jours comme dessus de table. Il ne faut pas confondre le *marmoratum* ou stuc de marbre, cité par Varron, avec l'*albarium* ou stuc d'albâtre, bien moins résistant et dont Pline l'Ancien et Vitruve indiquent l'usage. Ch. L.

MARMOSE (Zool.). (V. Sarigue et Didelphes).

MARMOTTAN (Pierre-Joseph-Henri), homme politique français, né à Valenciennes le 30 août 1832. Docteur en médecine (1857), il fut élu conseiller municipal de Paris pour le quartier des Bassins (1871-76), présida le conseil général de la Seine en 1875, fut élu, le 20 fév. 1876, député pour le XVIe arrondissement ; l'un des 363, il fut réélu en 1877 et 1881, démissionna en 1883. se représenta en 1889 et fut réélu, de même qu'en 1893. Il appartient à la majorité opportuniste de la Chambre.

MARMOTTE. I. Zoologie. — Genre de Mammifères Rongeurs, type de la sous-famille des *Arctomynæ* qui fait partie de la famille des *Sciuridæ* (V. Ecureuil) et présente les caractères suivants : taille généralement plus forte que celle des Ecureuils ; incisives non comprimées ; formes lourdes avec la queue relativement courte. Les Marmottes diffèrent surtout des Ecureuils par leurs mœurs fouisseuses ; elles habitent les régions septentrionales des deux continents (région paléarctique et néarctique) et se subdivisent en plusieurs genres : *Arctomys*, *Cynomys*, *Spermophilus*. — Les Marmottes proprement dites (*Arctomys*) sont les plus grands représentants de la famille ; leurs formes sont lourdes et ramassées avec les oreilles et la queue courtes, les abajoues rudimentaires ou nulles ; les pattes antérieures ont quatre doigts bien développés avec un pouce rudimentaire à ongle plat. Les incisives sont larges et fortes ; la première prémolaire supérieure est presque aussi grosse que la seconde. La Marmotte des Alpes (*Arctomys marmotta*) est un animal de la grosseur d'un chat, à pelage épais et grossier d'un gris roux, plus foncé sur la tête et au bout de la queue, lavé de roux sous le cou et les parties inférieures, les joues teintées de jaune. Les incisives sont d'un jaune orange chez l'adulte. La queue n'a que le tiers de la longueur du corps. La Marmotte habite la chaîne des Alpes et les Karpates : il est possible qu'elle habitât autrefois les Pyrénées, mais il est certain qu'elle ne s'y trouve plus aujourd'hui. Dans les Alpes, elle se plaît sur les sommets les plus inaccessibles, jusqu'à 3,000 m., à la limite des neiges perpétuelles, au milieu des rochers que la neige laisse à nu pendant six semaines au plus du court été de ces régions élevées, se tenant de préférence sur les versants méridionaux. C'est un animal diurne et qui recherche le soleil. C'est là qu'elle creuse ses terriers plus simples en été, plus compliqués et plus profonds en hiver et différemment placés. Sa vie active ne dure que trois mois chaque année. Elle se nourrit des feuilles et des racines des plantes des Alpes. Le reste du temps elle joue au soleil avec ses compagnes par petites bandes sous la surveillance d'une sentinelle. Au moindre danger, un sifflement aigu et retentissant les fait disparaître dans leurs terriers. A la fin de l'été, elles sont très grasses, et le besoin de sommeil se fait sentir d'une façon irrésistible. C'est alors qu'elles descendent dans les pâturages que les troupeaux viennent d'abandonner et y creusent le vaste terrier qui



Arctomys marmotta.

donne asile à toute une famille ; ce sont des galeries en forme d'Y soigneusement tapissées de foin. Vers le milieu d'oct. elles s'y enferment définitivement en bouchant l'ouverture avec des pierres et du foin à 1 ou 2 pieds de profondeur. Elles tombent immédiatement dans un sommeil léthargique qui n'est interrompu que par le besoin d'uriner, une fois à peu près tous les quinze jours : il n'y a pas d'autres déjections. La circulation et la respiration se ralentissent et la température se met en équilibre avec celle du milieu ambiant. La sensation d'une Marmotte plongée dans le sommeil hivernal est caractéristique. Ce sommeil dure neuf mois, et l'animal ne perd pas plus de 200 à 300 gr., de sorte qu'au réveil il est loin d'être épuisé. L'accouplement a lieu peu après, et au bout de cinq semaines la femelle met bas de cinq à six petits qui ne sortent du terrier que lorsqu'ils sont déjà gros. La Marmotte est très agile : elle grimpe parfaitement dans les fentes des rochers en s'aidant des épaules et des reins, ce qui a fait supposer que les ramoneurs avaient appris de cet animal la manière de monter dans les cheminées en s'aidant des coudes et des genoux. — La Marmotte vulgaire est remplacée dans l'E. de l'Europe et en Asie par d'autres espèces dont chacune habite une chaîne de montagnes plus au moins isolée : l'*Arctomys bobac* se trouve en Russie et en Sibérie ; l'*A. caudatus* dans la chaîne de l'Himalaya ; d'autres espèces habitent le Cachemire, le Tibet et le Turkestan (*A. Himalayanus*, *A. robustus*, *A. dichrous*). Dans l'Amérique du Nord, ces espèces sont remplacées par l'*A. monax* et quelques autres.

Le genre Cynomys comprend de petites espèces américaines à oreilles et queue courtes, avec des abajoues bien développées. Les pattes antérieures sont à cinq doigts avec

le pouce aussi développé que les autres doigts. Les dents sont très fortes, les molaires ayant trois replis au lieu des deux existant dans les autres genres de la sous-famille. Le Chien des prairies (*Cynomys ludovicianus*) habite les plaines de l'Amérique du Nord, formant de véritables villes souterraines avec ses terriers à proximité les uns des autres, occupant ainsi une grande étendue et rendant le sol impraticable aux chevaux qui buttent à chaque pas. La Chouette des terriers (*Athene cunicularia*) et le Serpent à sonnette sont les commensaux habituels de ces terriers, et ce dernier ne se fait pas faute de dévorer les petits de son hôte. Le *C. Colombianus* remplace le précédent à l'O. des montagnes Rocheuses.

Les Spermophiles (*Spermophilus*) ou Sousliks sont des Marmottes de petite taille et à formes plus élancées que les précédentes et rappelant les Ecureuils du genre *Tamia;* la queue est de longueur variable, et il y a des abajoues ; les pattes antérieures ont quatre doigts avec un pouce rudimentaire dont l'ongle est quelquefois atrophié. La première prémolaire est petite, arrondie, n'ayant que le tiers du volume de la seconde. Les espèces sont nombreuses surtout dans les régions désertiques du N. des deux continents. Le Souslik d'Europe (*Sp. citillus*) s'étend du S. de l'Allemagne à la Sibérie. C'est un animal à peine plus grand que l'Ecureuil avec une queue n'ayant pas plus d'un pouce de long et un pelage d'un gris fauve. Il vit dans les plaines sablonneuses et découvertes, creusant un terrier de 2 à 3 m. de profondeur dans lequel il amasse des provisions et s'endort pendant l'hiver. Chaque terrier n'a qu'une ouverture que l'animal bouche avant de s'endormir, mais en ayant soin de creuser une seconde galerie pour mettre la chambre où il sommeille en communication avec la surface du sol. Cette seconde ouverture n'est percée à l'air libre qu'au printemps suivant et sert désormais d'entrée au terrier, de telle sorte que le nombre de trous bouchés autour d'un terrier indique depuis combien d'années ce terrier sert à une même famille. Les Spermophiles se nourrissent non seulement de racines, de baies, mais aussi d'œufs, de petits oiseaux, de souris et de larves d'insectes dont on trouve les débris dans les terriers de ces animaux. D'autres espèces asiatiques sont les *Sp. fulvus*, *rubescens*, *erythrogenys*, *musicus*, *mugosaricus*, *Mongolicus*, etc. Les espèces de l'Amérique du Nord se distinguent par quelques particularités de forme et de pelage (sous-genres *Ictidomys*, *Otospermophilus*, *Colobotis*) et sont désignées sous les noms de *Sp. tereticaudus*, *Mexicanus*, *Franklini*, *tridecemlineatus*, *grammurus*, *empetra*, *Richardsonii*, etc.

Le type des Marmottes est connu à l'état fossile depuis l'éocène, dans le N. des deux continents (*Plesiarctomys*, *Paramys*, *Sciuravus*, *Heliscomys*, *Mysiops*). De véritables Marmottes existaient en Auvergne aux époques pliocène (*Arctomys Arvernensis*) et quaternaire (*A. primigenia* ne diffère pas de la Marmotte des Alpes), enfin des Spermophiles (*Sp. superciliosus*) ont vécu également en France au moment du remplissage des cavernes. — Les genres *Ischyromys*, *Gymnoptychus*, *Pseudotomus* ont été créés pour des débris fossiles de l'éocène et du miocène de l'Amérique du Nord, qui forment une petite famille (*Ischyromydæ*) intermédiaire aux Marmottes et au genre *Haplodon* (V. ce nom et Rongeurs). E. Trouessart.

II. Costume. — On désigne sous le nom de *marmotte* une coiffure de femme consistant en un morceau d'étoffe placé sur la tête, la pointe en arrière et les bords noués sous le menton. Cette dénomination vient de ce que les petites Savoyardes, montreuses de marmottes au xviiie siècle, étaient ainsi coiffées.

MARMOUILLÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée ; 277 hab.

MARMOUSET. I. Beaux-Arts. — Figurine grotesque, genre d'ornement très fréquent dans l'art du moyen âge, depuis le xie jusqu'au xvie siècle inclusivement. Ces figures, plus ou moins grimaçantes et très variées, ont une signification comique, souvent même satirique, mais non symbolique, comme on le croit parfois. On les trouve sur les chapiteaux et sur les frises de l'époque romane et de la dernière période gothique et sur les consoles et culots de toutes les époques. Nous figurons, ci-contre, un marmouset en ivoire de la fin du xvie siècle qui se voit au musée de Cluny. C. E.



II. Histoire (V. Charles VI, roi de France). Sous Louis XV, on nomma *conjuration des Marmousets* une intrigue our die en 1730 contre le cardinal Fleury par quelques courtisane dont les principaux étaient les ducs de Gesvres et d'Epernon.

MARMOUTIER (*Leobardi villa*, viie siècle, *Aquileia Maurimonasterium*, 1120, en allem. *Maursmünster*). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Saverne, sur le chem. de fer de Saverne à Schlestadt ; 1,915 hab. Fabriques de chapeaux de paille et de limes, tuileries, carrières. Eglise gothique du xiiie siècle à trois nefs avec une belle façade et une tour en style roman du xiie siècle. L'abbaye de Marmoutier (*Leobardi cella*), qu'on considère comme la plus ancienne de l'Alsace, doit avoir été fondée au viie siècle par saint Léobard. Restaurée au viiie par l'abbé Maur, elle prit le nom de *Maurimonasterium*. En 1517, elle fut cédée aux bénédictins et exista jusqu'à la Révolution. Les abbés de Marmoutier possédaient une terre assez considérable qui leur avait été cédée par une charte de Childebert II, confirmée par une autre de Thierry IV. Le domaine portait au moyen âge le nom de Marche d'Aquilée ou *Moresmarcha* (1120). Pour protéger le monastère, ses seigneurs-avoués construisirent vers le xiie siècle, les châteaux de *Geroldseck* (V. ce mot, t. XVIII, p. 860). A 2 kil. au N.-O. de Marmoutier, le Sindelsberg (*Sindenus mons*), annexe de la ville, qui avait autrefois un couvent de religieuses, fondé en 1115 par l'abbé Richwin de Marmoutier. Armoiries : *d'azur à un portail d'église d'argent sur une terrasse de sinople.* L. Will.

Bibl. : Ristelhuber, *la Marche d'Aquilée*, dans *Bull. de la Soc. mon. hist. d'Als.*, 1864. — Dacheux, *Notes pour servir à l'hist. de l'abbaye de Marmoutier*, dans *Bull. ecclés. de Strasbourg*, IV, 153. — *L'Abbaye de Marmoutier*, dans *Rev. cath. d'Als.*, 1885 et 1886. — A. Hertzog, *Rechts-und Wirthschaftsverfassung des Ableigebietes Maursmünster wæhrend des Mittelalters ;* Strasbourg, 1888. — Arth. Benoit, *la Marche de Marmoutier d'après les archives dép. de Nancy*, dans *Rev. d'Als.*, 1890.

MARMOUTIER (*Majus Monasterium*). Ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de la com. de Sainte-Radegonde, arr. et cant. (N.) de Tours, dép. d'Indre-et-Loire, sur la rive droite de la Loire. Cette abbaye, l'une des plus célèbres et des plus riches de France, fut fondée par saint Martin lorsqu'il devint évêque de Tours : il y établit 80 religieux, astreints à ne faire par jour qu'un seul repas de fruits et légumes, sans jamais prendre de vin ni de viande et en ne mangeant de poisson que les plus grands jours de fête ; ils habitaient des cellules creusées dans le rocher ou des cabanes de branches sur le bord de la Loire. En 853, les Normands dévastèrent cette abbaye et massacrèrent 116 religieux ; en 860, les chanoines de Saint-Martin de Tours établirent 24 chanoines dans ce monastère abandonné, mais, à la suite de désordres, les chanoines furent remplacés en 982 par des moines de Cluny sous l'autorité de l'abbé Mayeul. — Le 1er mars 1096, le pape Urbain II vint à Marmoutier consacrer la nouvelle église abbatiale, remplacée en 1214 par une autre basilique terminée seulement à la fin du xiiie siècle : de cette dernière époque date également la porte de la Crosse qui a subsisté jusqu'à nos jours avec un long mur d'enceinte

flanqué d'une tourelle d'angle. En 1739, la mense abbatiale fut réunie à l'archevêché de Tours et, à la Révolution, le monastère devint un hôpital militaire, en attendant d'être vendu à l'adjudication et en grande partie démoli. — Depuis son origine, l'abbaye de Marmoutier fut un centre de culture intellectuelle où l'on copiait des manuscrits et où l'on conservait toutes les connaissances de l'antiquité : l'histoire, en particulier, y était spécialement cultivée, et il nous est resté plusieurs *Chroniques* du moyen âge, récemment publiées, et plusieurs *Histoires de Marmoutier*. La plus importante est celle de dom Martène, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dont le manuscrit a été publié en 1874 par la Société archéologique de Touraine (2 vol. in-8). L. LHUILLIER.

BIBL. : D. MARTÈNE, *Histoire de Marmoutier*. — DUPRÉ, *Essai sur l'hist. littéraire de Marmoutier au moyen âge*; Tours, 1871, in-8. — A. SALMON, *le Livre des serfs de Marmoutier*; Tours, in-8. — Du même, *Chroniques de Touraine*; Tours, in-8.

MARNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien; 350 hab.

MARNAGE (Agric.). Le marnage est une pratique culturale qui a pour but d'incorporer aux terres, sous forme de marne, le carbonate de chaux qui leur manque (V. MARNE).

MARNAND. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Thizy; 1,285 hab.

MARNANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon; 249 hab. Très intéressante église romane du XIe siècle, reste d'un ancien prieuré.

MARNAVES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour; 305 hab. Carrière de plâtre. Ruines imposantes d'anciennes fortifications. Château gothique avec des restaurations et des additions de la Renaissance.

MARNAY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine; 392 hab.

MARNAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent; 441 hab.

MARNAY (*Matriniacus*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, sur l'Ognon; 879 hab. Stat. du chem. de fer de Gray à Besançon. Carrières de pierre et de sable. Tanneries, huileries. Débris de l'époque gallo-romaine. Restes de l'ancien château, des murs et d'une porte de ville (XIVe siècle). Marnay fut assiégé plusieurs fois: en 1336 par les Bourguignons, en 1477 par les Français, en 1595 par les Lorrains et les Espagnols, en 1636 par les Français, en 1637 par les Suédois, en 1668 et en 1674 par les Français. La baronnie de Marnay appartenait au XIVe siècle à la maison de Chalon-Arlay, dont un membre, Jean II, affranchit les habitants en 1354. A la fin du XVe siècle, elle passa aux Gorrevod pour lesquels elle fut érigée en marquisat (1600), puis aux Bauffremont (XVIIIe siècle). Eglise ancienne, dont différentes parties datent des XIIe, XIIIe et XIVe siècles (tombes, statues, tableau sur bois donné par Laurent de Gorrevod vers 1620). Couvent de carmes déchaussés, supprimé à la Révolution et dont les bâtiments servent de petit séminaire. Armes : *de sable au soleil d'or*. LEX.

MARNAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Chalon-sur-Saône; 560 hab.

MARNAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vivonne; 970 hab.

MARNE. I. Géologie. — Le mélange intime de l'argile avec du carbonate de chaux donne naissance, dès que la proportion de ce dernier élément atteint 20 °/₀, aux *marnes*, c.-à-d. à des roches qui, perdant la plasticité habituelle des dépôts franchement argileux, peuvent se présenter compactes, avec un toucher gras onctueux, et sans trace de stratification apparente ou d'autres fois fissiles, débitées en minces plaquettes, voire même feuilletées quand leurs éléments s'alignent. Leur compacité est d'autant mieux accentuée qu'elles sont plus calcarifères; inversement une proportion plus forte d'argile les rend grasses et propres à la fabrication des tuiles. Telles sont dans les environs immédiats de Paris les marnes ou *glaises vertes* qui avec celles jaunes, très feuilletées, à cyrènes sous-jacentes, déterminent à flanc de coteau, sous la masse puissante des sables de Fontainebleau, un niveau d'eau important, en se présentant partout exploitées pour tuileries, tandis que de gros rognons de strontiane sulfatée inclus dans la masse sont recherchés pour les feux d'artifice.

Le plus souvent marquées de colorations claires, grisâtres, il en est de très calcarifères qui, dans les assises tertiaires, comme celles oligocènes supragypseuses de Pantin ou éocènes comme les marnes blanches thanétiennes de Meudon, peuvent atteindre, avec l'aspect, la blancheur de la craie; par contre, les teintes brunes sont le signe caractéristique de la prédominance de l'élément argileux. La présence du fer, suivant son degré d'oxydation et d'hydratation, y engendre ensuite des colorations vives, jaunes, rouges ou bariolées de vert (*marnes irisées* du trias); en même temps essentiellement argileuses, ces *marnes ferrugineuses* fournissent partout des terres grasses, collantes, impropres à la culture. Par contre, leur mélange avec des particules quartzeuses extrêmement fines donne naissance à des *marnes sableuses*, sans consistance, capables de fournir dans leurs affleurements un sol plus profitable. Fréquemment aussi ces dernières, dans les assises crétacées (cénomanien et turonien), deviennent *glauconieuses* en se présentant piquetées de grains verts de glauconie; ou mieux encore *micacées* quand elles se présentent chargées de paillettes de mica orientées (*Glimmer mergel*).

Le carbonate de magnésie, en s'associant au calcaire en proportion notable dans de pareils dépôts argileux, engendre à son tour des *marnes magnésiennes*, le plus souvent feuilletées, à texture fine, fragiles, et dont de bons types s'observent dans notre région parisienne au milieu des assises saumâtres éocènes de la série de Saint-Ouen. A ce niveau s'observe également une variété fort intéressante où la magnésie s'isole sous une forme silicatée à l'état de grandes lamelles micacées offrant tous les caractères d'une *magnésite* cristallisée.

Sans nous étendre davantage sur les autres variétés qui peuvent dériver de la présence de matières *bitumeuses*, *ligniteuses* ou de substances accidentelles telles que le gypse et la pyrite, voire même de fossiles dans les marnes dites *coquillières*, nous nous contenterons d'indiquer que le type normal est toujours représenté par une roche tendre, terne, friable, happant à la langue, dégageant sous l'insufflation une odeur argileuse, fusible au chalumeau, délayable dans l'eau et faisant effervescence avec les acides. Chacun sait ensuite que les marnes fusant à l'air s'effleurissent, se délitent, puis se réduisent finalement en une poudre grisâtre que les plantes s'assimilent facilement; d'où l'emploi bien connu des plus calcarifères pour le *marnage* des sols argileux ou siliceux (V. ci-après); tandis que celles argileuses peuvent, en raison de leur fusibilité, servir à la fabrication des tuiles, briques et poteries grossières. Très répandues dans les terrains stratifiés de divers âges, secondaires ou tertiaires, les marnes, qu'elles soient d'origine sédimentaire, lacustre ou marine, correspondent toujours, comme du reste le sont toutes les formations argileuses, à des dépôts résultant de la chute sur le fond, au sein d'eaux tranquilles, d'éléments préalablement tenus en suspension à l'état de vase fine; ainsi s'explique l'extrême régularité aussi bien que l'homogénéité de leurs couches sur de grandes étendues, régularité qui s'accentue quand, circonstance fréquemment réalisée, elles se présentent disposées par couches minces alternant avec de petits bancs de calcaires marneux, d'autant plus que dans ce cas elles apparaissent schisteuses et cela sans qu'aucune action mécanique soit intervenue pour déterminer leur fissilité, cette structure feuilletée étant tout entière due aux circonstances mêmes du dépôt.

A cet égard, il y a lieu de remarquer que la concentration par place du calcaire peut rendre les *marnes noduleuses*, quand le ruissellement ou toute cause d'altération extérieure détermine dans leurs affleurements la mise en

saillie de ces parties durcies. Cette dernière condition est surtout bien réalisée dans les *facies à spongiaires* de l'oxfordien et du rauracien où cette concentration du calcaire se fait volontiers autour des fossiles nombreux dans ces horizons. Ch. VÉLAIN.

II. Agriculture. — Tous les calcaires ne se prêtent pas à l'amélioration des terres ; ceux-là seulement, font remarquer MM. Müntz et Girard, dont les éléments sont très divisés peuvent jouer un rôle utile ; il faut donc éliminer de l'emploi agricole direct tous les calcaires qui, étant à l'état de pierres ou de fragments plus ou moins grossiers, ne seraient utilisables que s'ils étaient transformés en chaux vive par la cuisson. — Les marnes sont constituées par un mélange intime de carbonate de chaux et d'argile; elles possèdent la propriété très caractéristique de se déliter à l'air. De plus, on trouve dans les marnes une certaine proportion de silice, d'oxyde de fer, de matières terreuses, etc. ; toutefois la partie vraiment utile de la marne est le carbonate de chaux. Suivant leur composition, on distingue plusieurs espèces de marnes dont les principales sont : les marnes calcaires, les marnes argileuses et les marnes siliceuses. Il va sans dire que lorsque la chose sera possible, on appliquera les marnes argileuses sur les terres légères et les marnes siliceuses sur les terres fortes ; l'action amendante sera ainsi doublée. — Voici d'après M. Pouriau, les caractères et la composition des principales variétés de marnes : 1° *marnes calcaires*, renfermant au moins 50 °/₀ de carbonate de chaux : blanches, vive effervescence avec les acides, adhérant très légèrement à la langue ; avec l'eau elles forment une pâte courte qui tombe en poussière en se desséchant ; 2° *marnes argileuses*, renfermant un minimum de 50 °/₀ d'argile : effervescence moins vive ; avec l'eau, elles donnent une pâte liante qui se maintient après dessication ; 3° *marnes siliceuses*, contenant de 30 à 70 °/₀ de sable ; elles sont friables, donnent avec l'eau une pâte dépourvue de liant et s'écrasant sous la pression lorsqu'elle est sèche ; 4° *marnes magnésiennes*, renfermant une quantité notable de magnésie ; elles jouissent sensiblement des mêmes propriétés que les marnes calcaires, mais sont beaucoup plus rares ; 5° *marnes gypseuses*, renfermant du plâtre ou sulfate de chaux ; 6° *marnes phosphatées* qui contiennent de 1 à 2 °/₀ de phosphate de chaux ; elles sont rares ; 7° *marnes humifères*, qui contiennent une proportion notable d'*humus* (V. ce mot); on les rencontre parfois, mais assez rarement, aux environs des tourbières.

COMPOSITION DES MARNES AGRICOLES. — Comme on le voit, les marnes agricoles ne doivent pas être confondues, comme on le fait souvent, avec les craies et les calcaires. Voici d'ailleurs des analyses donnant la composition détaillée de quelques marnes :

DÉSIGNATION	MARNES calcaires I	MARNES calcaires II	MARNE argileuse	MARNE sableuse	MARNE magnésienne
Eau	2,50	»	3,40	5,41	»
Oxyde de fer	0,36	0,78	15,49	»	»
Argile	»	6,09	54,89	»	4,60
Sable	»	»	»	74,86	»
Silice soluble	8,29	16,71	17,94	»	»
Carbonate de chaux	69,20	72,00	2,56	10,55	58,00
— de magnésie	0,45	1,72	1,93	1,44	33,60
Potasse et soude	0,45	traces	2,48	0,80	»

GISEMENTS DE LA MARNE. — On peut espérer rencontrer des marnes dans les couches postérieures au système houiller et jusque dans les terrains tertiaires. Elles existent en grand nombre dans les terrains secondaires, dans le trias notamment. — Aucun signe particulier n'indique le gîte des marnes. Cependant, suivant la remarque de MM. Magne et Baillet, comme il y en a presque toujours entre les couches des roches postérieures aux terrains de transition, et qu'elles sont facilement entraînées par les eaux, on peut en supposer la présence quand l'intervalle de ces roches exposées à l'air se dégarnit. — Les marnes, principalement celles de nature argileuse, s'annoncent encore par d'autres signes. Le sol est plus humide, et les plantes plus vigoureuses dans les environs des marnières, sur le sol même qui les recouvre, et en aval : la marne retient l'eau et la laisse ensuite suinter, ce qui entretient la végétation pendant les sécheresses. On a même signalé quelques plantes comme s'accroissant plus particulièrement en grand nombre au voisinage des marnières. Les espèces végétales que l'on cite surtout comme caractéristiques sont le *Tussilago farfara*, les *Ononis*, les *Sauges*, le *Rubus cœsius*, les *Chardons*, le *Trèfle à fleurs jaunes*, le *Grand Plantain*, etc. L'emploi de la sonde est trop souvent le seul moyen qui permette de constater l'existence de cet amendement. Lorsque les gisements sont peu profonds, l'exploitation se fait à ciel ouvert ; si la marne est située profondément, on établit des puits et des galeries ; il arrive même assez souvent que ces puits, plus ou moins profonds, se trouvent dans le champ ou à proximité du champ qu'on veut marner, car le gisement sous-jacent n'indique nullement que la couche arable elle-même soit suffisamment pourvue de marne. Enfin, souvent, on est obligé d'acheter la marne, et dans certaines régions elle est l'objet d'un commerce important ; son prix varie entre 50 cent. à 2 fr. 50 le mètre cube pris à la carrière. En tout cas, il ne faut l'acheter que sur garantie d'analyse.

EMPLOI DE LA MARNE. — La marne étant transportée dans le champ qui doit la recevoir, on la dispose en petits tas ou *marnons*, espacés de 5 à 6 m. en tous sens. Ce transport étant fait à l'automne, la marne reste ainsi exposée en tas pendant une partie de l'hiver ; là, sous l'action des gelées, elle se délite et tombe en poussière. Puis, en février ou mars, on la répand à la pelle, aussi uniformément que possible et on l'incorpore au sol par un labour. L'orge et l'avoine réussissent généralement très bien après les marnages ; il en est de même du trèfle, de la luzerne et du sainfoin. La quantité de marne à employer est très variable, non seulement avec la richesse initiale de la terre en carbonate de chaux, la teneur à laquelle on veut l'amener, mais encore la composition de la marne elle-même et la profondeur de la couche arable. La formule suivante permet de calculer facilement la dose des marnages :

$$x = \frac{1{,}000.\ P\ (C' - C)}{Q},$$

dans laquelle P représente la profondeur de la terre en centimètres, C la teneur du sol en carbonate de chaux, C' la teneur à laquelle on veut l'amener et Q la teneur de la marne en calcaire délitable. On trouvera d'ailleurs les calculs faits dans le tableau suivant :

LORSQUE 100 PARTIES de marne renferment en carbonate de chaux	NOMBRE DE MÈTRES CUBES DE MARNE par hectare, nécessaire à la couche de terre labourable d'une épaisseur de : 10 cm.	12 cm.	14 cm.	16 cm.	18 cm.	20 cm.
10	200,0	240,0	280,0	320,0	360,0	400,0
20	100,0	120,0	140,0	160,0	180,0	200,0
30	66,7	80,0	93,3	106,7	120,0	133,3
40	50,0	60,0	70,0	80,0	90,0	100,0
50	40,0	48,0	56,0	64,0	72,0	80,0
60	33,3	40,0	46,7	53,3	60,0	66,7
70	28,6	34,3	40,0	47,7	51,4	57,2
80	25,0	30,0	35,0	40,0	45,0	50,0
90	22,2	26,4	30,9	35,4	39,9	44,4

C'est en résumant la composition des sols les mieux définis et les résultats des marnages les plus judicieux, que M. Puvis a été conduit à admettre la dose de 3 °/₀ de

calcaire comme la plus avantageuse pour les terres. Toutefois, aujourd'hui, on admet communément 5 %. On ne répète guère les marnages que tous les dix, douze ou quinze ans.

Effets des marnes. — La marne incorporée dans le sol joue un rôle multiple, qui est à la fois physique et chimique. Son action physique ou mécanique semble due surtout à la propriété qu'elle possède de se déliter. Le calcaire et l'argile se comportent en effet différemment sous l'action de la chaleur, de l'eau ou de l'air. La chaleur dilate inégalement ces deux corps, et l'on comprend d'après cela que, par suite des changements de température, leurs molécules soient désunies et tombent en poussière. Le même effet est produit par l'humidité atmosphérique que le calcaire et l'argile n'absorbent pas avec la même activité, et par l'eau de pluie que l'argile retient avec énergie, tandis que le calcaire qui se dessèche facilement revient promptement à la forme pulvérulente. Mais c'est surtout sous l'influence des gelées que les marnes se désagrègent et pulvérisent le sol. La marne agit chimiquement : d'abord en fournissant du calcaire; mais, outre cette action, on a remarqué que, peu de temps après son incorporation, la végétation s'accroît dans des proportions remarquables; après, elle se ralentit et donne toutes les marques d'un appauvrissement successif : c'est ce qui a fait dire à quelques praticiens que « la marne enrichit les pères et ruine les enfants ». Ceci s'explique en ce sens que la marne désagrège les matières organiques du sol qu'elle rend assimilables; elle favorise la nitrification de l'azote et abrège par cela même l'action des engrais qui deviennent très actifs. C'est pourquoi le marnage ne peut tenir lieu de fumure; bien au contraire, après un marnage, la dose des fumures doit être augmentée. Ceci est surtout vrai dans les terres légères où les engrais, rendus assimilables par l'action de la marne, sont exposés, plus que dans d'autres, à des pertes par infiltration. Enfin, à ces effets de la marne, il faut en ajouter un autre qui a été mis en lumière par M. de Gasparin : la marne, exposée depuis quelque temps au contact de l'air, cède à l'eau un sel soluble de chaux, du bicarbonate, et assez souvent de l'azotate de chaux. Lessivée et abandonnée à l'air, pendant plusieurs mois, dans un état moyen d'humidité, elle fournit une nouvelle dose de bicarbonate de chaux. M. de Gasparin en conclut qu'il se forme constamment, dans les terres marnées, des sels solubles de chaux servant directement aux plantes.

Terres et cultures qui ont besoin d'être marnées. — Toutes les terres qui manquent de carbonate de chaux profitent avantageusement du marnage. Mais, dans aucun cas, il ne faut marner là où le sol est suffisamment pourvu de calcaire, car la marne n'est pas une matière fertilisante proprement dite. Les sols siliceux et argileux pauvres en calcaire sont ceux qui se trouvent le mieux de l'apport de la marne. Sous l'influence de cet amendement, les ajoncs, les genêts et les bruyères disparaissent. D'ailleurs le marnage profite à toutes les plantes et tout spécialement aux légumineuses. Alb. Larbalétrier.

III. Industrie. — Les marnes sont employées à divers usages industriels. Lorsqu'elles ne renferment que 10 à 12 % de calcaire, elles sont dites *argileuses* et possèdent certaine qualité plastique qui permet de les mouler en briques pour la construction ou de les tourner en poteries communes pour les usages journaliers. Si, en revanche, le calcaire entre en proportion plus grande dans leur composition, les marnes sont dites *calcaires;* elles offrent moins de cohésion et se désagrègent plus facilement sous les influences atmosphériques : on les emploie alors comme matières dégraissantes dans l'industrie céramique. Ch. L.

MARNE (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Machecoul; 1,127 hab.

MARNE (*Matrona*, *Maderna*). Rivière de France, affl. dr. de la Seine, qui naît à 5 kil. S. de Langres, à 381 m. d'alt., traverse les dép. de *Haute-Marne*, *Meuse*, *Marne*, *Aisne*, *Seine-et-Marne*, *Seine-et-Oise* et *Seine* (pour les détails sur son cours et son bassin, V. ces articles), finit à Charenton par 25 m. d'alt. Elle a un cours de 525 kil., un débit de 11 à 700 m. c. par seconde, en moyenne de 36. Son bassin est de 1,268,000 hect. Son débit est relativement faible, parce qu'elle draine des régions peu pluvieuses et dont le sol est très perméable. Elle est navigable sur 364 kil. à partir de Saint-Dizier; des sections d'isthmes ont réduit ce parcours à 327 kil.; la navigation réelle ne se fait que sur 183 kil., en aval d'Epernay. Le mouvement des transports était en 1892 de 662,500 tonnes pour 3,468 bateaux, dont 2,254 à la descente.

Canal de la Haute-Marne. — Canal de navigation qui suit la Marne supérieure, reliant le canal de la Marne à la Saône, au canal latéral à la Marne. Il commence à Rouvroy (alt., 205 m.) et finit à Vitry-le-François (alt., 95 m.); il a 73 kil. de long, part de la rive gauche de la rivière mais la traverse bientôt pour longer la rive droite. Un embranchement de 23 kil. se détache en aval de Saint-Dizier pour remonter à Wassy, formant le *canal de Saint-Dizier à Wassy*. Le canal de la Haute-Marne a 33 écluses, une profondeur de 2m20; il est alimenté par une prise d'eau en Marne, le Rongeant, affluent de la rivière, et le réservoir de Wassy qui dessert l'embranchement. Il a été établi de 1865 à 1879; l'embranchement date de 1880-83. Ce canal dessert l'industrie métallurgique locale. Sans parler de l'embranchement, il a porté en 1892 plus de 514,000 tonnes par 3,000 bateaux; le centre du mouvement est Saint-Dizier.

Canal latéral à la Marne. — Canal de navigation qui supplée à l'insuffisance de la Marne depuis Vitry-le-François (alt., 95 m.) jusqu'à Epernay (alt., 65 m.) sur un parcours de 63 kil., reliant le canal de la Haute-Marne et de la Marne au Rhin qui partent de Vitry, à la partie canalisée de la Marne. Il suit la rive droite de la rivière. Il communique à Condé-sur-Marne avec le terminus du *canal de l'Aisne à la Marne*. Il a 15 écluses, 2 m. de profondeur. Il est alimenté par des prises d'eau en Marne. Il a un mouvement de 1,345,000 tonnes (en 1892) dont 152,000 représentent son trafic propre, le reste le transit de la grande voie de navigation vers l'E. de la France, dont il constitue un tronçon. Ce mouvement augmente rapidement. Il a plus que doublé de 1883 à 1892. Le canal latéral à la Marne fut établi de 1837 à 1851.

Canal de la Marne à l'Aisne (V. Aisne à la Marne [Canal de l']).

Canal de la Marne à la Saône. — Canal de navigation reliant la Marne à la Saône. Il part de Rouvray, terminus du canal de la Haute-Marne, à 205 m. d'alt., passe sur la rive droite de la Marne, franchit la ligne de faîte près de sa source dans le tunnel de Balesmes, long de 4,820 m., à l'alt. de 365 m., redescend par la vallée de la Vingeanne et aboutit à la Saône, à 155 m. d'alt., près de Pontailler. Il a 153 kil. de long, 39 écluses sur le versant N., 43 sur le versant S., une profondeur de 2m20. Il est alimenté par le réservoir de Channes ou du Val de Gris (11,620,000 m. c.), de la Mouche (8,648,000 m. c.), de la Liez (16,100,000 m. c.), voisins de Langres, dans le bassin de la Seine, par le réservoir de la Vingeanne ou de Villegusien (8,338,000 m. c.) dans le bassin du Rhône. Ces quatre étangs sont établis sur les terrains imperméables du lias. Ce canal projeté dès 1788 fut commencé en 1879 et n'était pas achevé en 1895.

Canal de la Marne au Rhin. — Canal de navigation reliant les bassins de la Seine, de la Meuse et du Rhin. Il part de Vitry-le-François et aboutit à Strasbourg. Il commence à l'alt. de 95 m., traverse la plaine alluviale du Perthois, remontant les vallées de la Saulx, puis de l'Ornain, par Bar-le-Duc, franchit par le tunnel de Mauvages (long de 4,877 m.) la ligne de partage des eaux entre Seine et Meuse (alt., 282 m.), descend le vallon de la Méholle, franchit la Meuse à Troussey et se rencontre avec la branche N. du *canal de l'Est* pendant 20 kil. de

Troussey à Toul, passant après le tunnel de la Foug du bassin de la Meuse dans celui de la Moselle, affluent du Rhin; il joint la Moselle à Toul, en suit la rive gauche, puis la rive droite jusqu'à Frouard, remonte la rive gauche de la Meurthe, se relie par l'embranchement de Nancy (10 kil.) au canal de l'Est; à Xures, il passe en Alsace-Lorraine, s'engage dans le bassin de la Sarre, franchit les Vosges au col de Saverne par deux tunnels de 475 m. et de 2,300 m., descend la vallée de la Zorn, arrive à Strasbourg où le petit canal de l'Ill au Rhin (3 kil.) le fait communiquer avec le fleuve. Le canal de la Marne au Rhin a 315 kil., dont 207 sur le territoire demeuré français. Il comporte 70 écluses dans le bassin de la Seine, 10 dans celui de la Marne, 33 dans celui de la Meurthe. Il a 2 m. de profondeur, est obstrué par les glaces pendant près de deux mois par an. Il est alimenté par des prises d'eau dans l'Ornain (à Houdelaincourt), la Moselle (rigole de Vacon), le réservoir d'Aouze, la source du Fluent. Il a un mouvement total de 2,442,000 tonnes (en 1892) pour la partie française. — Il a été étudié par Brisson (1826), exécuté de 1839 à 1853 et a coûté 75,600,000 fr. environ.

MARNE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Marne doit son nom à la grande rivière qui le traverse de l'E. à l'O. dans la partie centrale de son cours. Il est situé dans la région du N.-E. de la France, séparé de la frontière nord-orientale (Allemagne) par deux départements (Meuse, Meurthe-et-Moselle), de la frontière septentrionale (Belgique) par un département (Ardennes), de la mer (Manche) par deux départements (Aisne, Somme). Son chef-lieu, Châlons-sur-Marne, est situé à 148 kil. de Paris à vol d'oiseau, à 175 kil. par ch. de fer. — Le dép. de la Marne est compris entre ceux de la Meuse à l'E., des Ardennes au N., de l'Aisne au N.-O., de Seine-et-Marne au S.-O., de l'Aube au S., de la Haute-Marne au S.-E. Il est compris entre 48°30′ et 49°25′ lat. N., entre 1°3′ et 2°43′ long. E. Il n'a de limites naturelles que sur de courts tronçons où celles-ci suivent des cours d'eau : Saulx, Ornain, Aisne, Biesme, Dormoise, Marne, Petit-Morin, Grand-Morin, Aubetin, Nauxe, Seine, Aube, Superbe.

La superficie du dép. de la Marne est de 820,531 hect. (820,400 d'après le service géographique de l'armée, 818,000 d'après le cadastre), ce qui le classe au 9e rang des départements français; elle est supérieure d'un tiers à la superficie moyenne des départements français. La plus grande longueur, de l'E. à l'O., entre la forêt de Trois-Fontaines et Villeneuve-en-Lionne, est de 112 kil.; elle n'est plus que de 100 kil. sous le parallèle de Châlons, de 95 sous celui de Reims. Du N. au S., la plus grande longueur est de 93 kil. entre le point où sort l'Aisne et celui où entre la Seine, la moindre de 63 kil. au centre. La plus grande diagonale du N.-O. au S.-E. mesure 130 kil., l'autre du N.-E. au S.-O. a 120 kil. La forme du département est celle d'un quadrilatère irrégulier dont les quatre côtés sont concaves, détachant à chaque angle une sorte de lobe correspondant chacun à un arrondissement; le cinquième, celui de Châlons, occupe le centre. Son pourtour est d'environ 550 kil.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. de la Marne est un pays de plaine. Le point le plus haut est la montagne de Verzy, à 280 m. d'alt.; le plus bas est la sortie de l'Aisne, à 50 m. d'alt.; la différence est de 230 m. et ne saurait suffire à créer une différence de climat. L'aspect général est le suivant : au centre s'étend la plaine champenoise dominée à l'E. par les hauteurs de l'Argonne, à l'O. par la Montagne de Reims et la Falaise de Champagne. La zone orientale est formée de terrains infracrétacés; c'est l'*Argonne* et la *Champagne humide*. Les terrains du crétacé supérieur forment la zone centrale dite *Champagne pouilleuse*. La zone occidentale comprend les plateaux tertiaires de la *Brie* et du *Tardenois*.

L'Argonne, qui se prolonge sur les dép. de la Meuse et des Ardennes, est une hauteur boisée, d'un relief accentué, à l'E. de l'Aisne; elle atteint 263 m. à la Côte des Cerfs, au S.-E. de Sainte-Menehould. Au N.-O. de cette ville s'étend le *Dormois*, petit pays qui correspond à la vallée de la Dormoise. Au S. de la forêt d'Argonne est la forêt de Belval. Toute cette région est très humide, alimente l'Aisne par de nombreux ruisseaux et possède un bon nombre d'étangs, dont le plus vaste est celui de Belval (250 hect.). Ils sont à une alt. d'environ 160 m. Les argiles imperméables donnent à ces pays un caractère marécageux. Au S. de l'Argonne s'étend la Champagne humide comprenant une partie du *Perthois* (le reste appartient à la Haute-Marne), le *Bocage* et le N. du *Vallage* (le reste appartient à la Haute-Marne et à l'Aube). On y remarque dans la forêt de Trois-Fontaines le coteau de Lembroie (219 m.); près du confluent de la Saulx et de la Chée, le mont de la Fourche (194 m.).

La *Champagne pouilleuse*, vaste plaine de craie blanche, occupe plus de 400,000 hect., soit la moitié du département. Elle mesure 60 kil. de large entre les escarpements de l'E. et de l'O., à peine ravinée par les principales vallées. Son sol perméable, sec, aride, a été flétri de l'épithète de pouilleux à cause de ses maigres plaques de gazon, de ses misérables cultures; complètement dénuée d'arbres, poussiéreuse en été, boueuse après la pluie, ne nourrissant guère que des moutons, elle était presque déserte. L'usage des engrais a enrichi sa mince couche de terre végétale; des plantations de pins sylvestres, pins noirs d'Autriche, pins laricios, aunes, bouleaux, en ont varié l'aspect, créant des remises au gibier qui y pullule. Les vallées, encaissées à mesure qu'on avance vers l'O., présentent des sites frais et agréables. Au-dessous du niveau général de la plaine, dont l'alt. est de près de 200 m. et le relief insignifiant, affleurent (vers 150 à 160 m.) des sources, lesquelles sont rares, mais abondantes; les principales font une ceinture au plateau d'Auve (entre la Vesle et l'Aisne) sur lequel a été établi le camp de Châlons.

La plaine champenoise s'abaissant doucement vers l'O. vient s'arrêter brusquement au pied de la falaise tertiaire qui la domine d'une centaine de mètres et lui ferme l'horizon. Les rivières l'ont entamée et non seulement ont frayé au travers les vallées de la Seine, de la Marne, de la Vesle, de l'Aisne, mais par leurs érosions ont détaché des buttes qui demeurent isolées au-dessus de la plaine de craie. Le principal saillant est, au N., la *Montagne de Reims* dont l'éperon oriental, montagne de Verzy (280 m.), est le point culminant du département. Un peu à l'O., le mont Joly a 274 m. A l'O. et au N.-O. de la Montagne de Reims se développent les collines du *Tardenois*. Au N. de la Vesle, la montagne de Saint-Thierry (218 m.), entre cette rivière et l'Aisne. Plus à l'E. s'élèvent encore au N. de la Vesle deux buttes isolées, le mont de Berru (267 m.) et cinq lieues plus loin le mont Haut ou Ham ou collines de Moronvilliers (257 m.). — Au S. de la Marne, qui longe le pied de la Montagne de Reims, commence la *Brie*. La Falaise de Champagne y prend dans sa partie septentrionale le nom de Montagne de Vertus, dans sa partie méridionale celui de Montagne de Sézanne (forêts d'Epernay, d'Enghien, de Vassy, de la Charmoye, de Montmort, de Vertus). La première, très boisée, atteint 240 m. au bois de la Houppe, au moulin de la Madeleine et au mont Aimé, isolé du massif principal : le château de la reine Blanche y remplaça le château fabuleux du traître Ganelon. Quelques coteaux arrivent à 250 m. Au S. des marais de Saint-Gond et du val du Petit-Morin, s'étend la Montagne de Sézanne (forêts de la Loge et de Traconne), qui atteint 233 m. au moulin d'Allemant; le mont Août (221 m.) forme un plateau isolé à l'O. de Fère-Champenoise. Le long des pentes de ces collines s'étagent les fameux vignobles de la Champagne. La lisière du plateau de Brie, couverte de bois, a été flétrie du nom de *Gallevesse* (galeuse); au delà commencent les vastes champs de céréales qui caractérisent le plateau.

CHÂLONS-SUR-MARNE
Echelle du 30.000e.

ARDENNES

AISNE

SEINE-ET-MARNE

AUBE

MEUSE

HAUTE-MARNE

Reims (S.P.)

Épernay (S.P.)

Châlons-sur-Marne (P.)

Vitry-le-François (S.P.)

Ste Menehould (S.P.)

Camp de Châlons

Fère-Champenoise

Sézanne

Montmirail

VILLES de plus de 10.000h.
Villes de 5 à 10.000h.
Localités de 2 à 5.000h.
Communes de moins de 2000h.
Hameaux
Chefs-lieux, Départ. Arrt. Canton
Origine de la navigation

Chemins de fer: voie normale (2 voies, 1 voie), voie étroite, en construction
Route Nationale
Rte Dépl.e, Ch.in de Gde Comon
Ch.in Vl.d'Intérêt Comun
Canal de Navigation

(P.) Préfecture
(S.P.) Sous-Préfecture } dans la Marne

Echelle du 425.000e.
Kil 10 5 0 10 20 30 40 50 Kilomètres

A. Bohlmann del.

Gravé et Imp. par Erhard Frères, Paris, 1897.
H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

Géologie. — Le sol du dép. de la Marne est constitué de terrains sédimentaires. Il fait partie du bassin de Paris et s'étend sur trois zones successives qui déterminent le relief et correspondent exactement aux trois zones orographiques que nous venons de décrire : A l'E., les collines du crétacé inférieur; au centre, la plaine du crétacé supérieur ; à l'O., le plateau tertiaire.

La vallée de l'Aisne marque à peu près la limite occidentale du crétacé inférieur où domine la gaize : il la dépasse un peu. Les vallées de l'Ornain, de la Saulx, de la Marne, constituent autour de Vitry-le-François un vaste bassin alluvial où émerge seulement le promontoire crétacé de la forêt de Trois-Fontaines. Au S. de la Marne reparaît le sol crétacé; une ligne tirée à une lieue à l'O. de Saint-Remy-en-Bouzemont indique la séparation du crétacé inférieur et supérieur; à l'E., le Bocage; à l'O., la Champagne pouilleuse. — Celle-ci s'étend jusqu'au pied des falaises tertiaires ; ses craies ne sont interrompues que par les vallées alluviales de la Suippe, de la Vesle, de la Marne, de la Coole, de la Sommesoude, par les dépressions alluviales des marais de Saint-Gond, du ruisseau des Anges et du vallon de la Superbe. Autour du confluent de l'Aube et de la Seine se développe un bassin alluvial analogue à celui de Vitry-le-François. La Falaise de Champagne, dont nous avons décrit l'aspect, marque le commencement des terrains tertiaires. Les plateaux et les collines sont oligocènes, les vallées éocènes. Au N. de la Montagne de Reims, dans le bassin de l'Aisne, les terrains sont éocènes. La ligne de séparation entre le crétacé et le tertiaire passe à peu près par Cormicy, Saint-Thierry, Muizon, Rilly, Verzy, Trépail, Louvois, Ay, Epernay, Avize, Vertus, Etoges, Saint-Prix, Sézanne, Barbonne-Fayet, Mongenost.

Description des terrains. — Les assises infracrétacées de l'Argonne et du Bocage seront décrites dans les art. consacrés aux dép. de la Meuse et de la Haute-Marne. La Marne, possédant la partie occidentale et inférieure de cette zone infracrétacée, ne voit guère affleurer que les étages supérieurs de la série, lesquels forment la transition avec ceux de la série supracrétacée : sables verts, gault et gaize. Nous renvoyons donc aux art. Marne (Haute-) et Meuse pour la description du calcaire à spatangues (qui atteint la limite de la Marne et de la Meuse), des argiles ostréennes, bigarrées, à plicatules (aptien). — Les sables verts (puissance 15 m.) sont des sables quartzeux, glauconieux, à grains assez fins. Les couches supérieures sont caractéristiques de l'étage; elles en enferment la faune (*Ammonites mamillaris*, *Ostrea Ricordeana*, dents de squales, etc.) et un double banc (de 0^m15 à 0^m40 d'épaisseur) de nodules de phosphate activement exploités auprès de Sermaize. Au-dessous de cette courbe sont des sables grossiers de moins en moins glauconieux. Les sables verts n'affleurent guère dans la Marne; ils occupent la lisière orientale de l'affleurement du gault. — Le gault est une formation essentiellement argileuse d'une puissance moyenne de 25 à 30 m., qui constitue le sol du Bocage, faiblement ondulé et parsemé de marais. Sa masse principale est constituée par une argile foncée, très propre à la fabrication des tuiles, briques, poteries grossières. La partie supérieure se relie à la gaize par des transitions minéralogiques insensibles et par l'alternance de couches argileuses et gréseuses. La base du gault renferme les fossiles suivants : *Ammonites mamillaris* et *nulletianus*, *Ostrea Ricordeana*, *Plicatula radiola*, *Nucula bivirgata;* à la partie supérieure on trouve *Plicatula radiola*, *Belemnites minimus*, etc. De puissantes alluvions limoneuses fournies par le remaniement de cet étage le masquent dans une grande partie de l'arr. de Vitry-le-François. L'épaisseur du gault diminue vers le N. — La gaize (puissance 70 à 105 m.) est une formation argilo-siliceuse caractérisée par une proportion variable de silice gélatineuse et par la faune de l'*Ammonites inflatus*. Elle se présente sous la forme d'une roche poreuse, appelée parfois *pierre morte*. Vers le N., où la silice domine, les affleurements ont un relief accentué, formant les collines que revêt la forêt d'Argonne et où sont creusés de profonds défilés. A mesure qu'on va vers le S., la proportion d'argile croît et la puissance de l'étage diminue; il passe par transitions insensibles au gault d'une part, à la craie glauconieuse d'autre part. Dans la région du Der (Haute-Marne), la gaize recouverte par des alluvions n'a plus que 25 m. d'épaisseur. Les assises supérieures de la gaize renferment des fossiles cénomaniens et se rattachent à la série supracrétacée.

Celle-ci débute par la craie glauconieuse (puissance 30 à 60 m.), formant le versant oriental des collines crayeuses. La base est extrêmement glauconieuse, au point de former près de Sainte-Menehould un véritable sable vert utilisé pour fabriquer des verres à bouteille. Il renferme deux minces couches de nodules de phosphate de chaux. Au-dessus est un sous-étage de craie légèrement argileuse, mouchetée de grains de glauconie, irrégulièrement fossilifère, renfermant une zone à *Pecten asper* et *Ostrea carinata* et une zone à *Turrilites costatus* et *Ammonites rothomagensis;* cette dernière manque au N. de l'Argonne, de même que le second sous-étage formé de craie jaunâtre friable à *Holaster subglobosus;* celui-ci fournit des moellons. — La craie à *Belemmites plenus* forme une couche régulière dont la puissance moyenne est de 20 m., affleurant parallèlement à la précédente du N. au S., notamment à Châtelraould (vallon de la Chéronne) et Saint-Remy-en-Bouzemont. Ses fossiles sont : *Belemmites plenus*, *Janira quadricostata*, *Terebralula semiglobosa*. — La craie marneuse (puissance 70 m.) forme la crête de la falaise crayeuse discontinue qui sépare le bassin de la Marne de celui de l'Aube ; elle occupe une bande de 6 à 15 kil., dirigée du N. au S. parallèlement à l'Argonne. La partie inférieure est formée de craie très argileuse et compacte à *Inoceramus labiatus;* on l'exploite pour chaux hydraulique à Valmy, Ablancourt, etc. La partie supérieure de craie légèrement argileuse ou tufacée à *Rhynchonella Cuvieri* et *Terebratulina gracilis* (au sommet) se laisse raviner profondément.

La craie blanche à *Micraster* forme le sol de la plaine champenoise à partir d'une ligne menée par Valmy et Vitry-le-François. Elle est constituée par une craie généralement tendre, d'une extrême blancheur, renfermant des silex rares, irrégulièrement distribués, et des boules de pyrite de fer cristalline à structure radiée. Elle présente deux zones plus résistantes: la première, voisine de la base, renferme le *Micraster breviporus* et *contestudinarium;* la seconde, à la partie supérieure, renferme le *Micraster coranguinum* et l'*Echinochorys vulgaris ;* elle forme le sol du camp de Châlons, fournit des matériaux de construction, se transforme en chaux grasse. Entre ces deux zones, la craie est d'une blancheur et d'une friabilité remarquables, surtout près de Moncets, où on l'exploite pour fabriquer du blanc d'Espagne. Le sous-étage à *Micraster breviporus* existe seul à l'E. de la Champagne, où sa puissance est de 120 m. Le sous-étage à *Micraster coranguinum* affleure seul dans l'O. de la plaine où ses nodules magnésiens très durs (*buquands*) servent à l'empierrement des routes. Sa puissance dépasse 100 m.

La craie blanche à bélemnites forme le talus de la falaise terminale du plateau de la Brie et les derniers contreforts isolés qui raccordent cette falaise avec la plaine champenoise. Elle a une puissance de plus de 90 m. aux environs de Reims. Elle est constituée par une craie blanche, tendre, friable, avec lits de silex noirs. On y rencontre à la base le *Belemnites mucronata* et *quadrata*, *Ostrea vesicularis;* vers le sommet, le *Magus pumilus*. Elle présente quelquefois, par exemple auprès d'Allemant, une couche supérieure de craie très dure, ne tachant plus les doigts, sillonnée de veines jaunâtres et perforée de tubulures. Sa limite inférieure est incertaine à cause de la rareté des fossiles. On exploite cette craie comme marne, pierre de route ou de construction, pour la fabrication de la chaux

et de l'acide carbonique. La solidité de ces couches a permis d'y creuser les immenses caves dont la température régulière contribue à la qualité des vins de Champagne. — Le calcaire pisolithique occupe le plateau à l'O. de Vertus et le sommet du mont Aimé; il est constitué de calcaires avec concentrations siliceuses, fossilifères (cérithes, dents de squales, ossements de tortues et de crocodiles), alternant avec des couches sableuses friables, et se subdivisant en bancs assez réguliers pour être employés à la confection des dalles et des pierres de taille. A la base est une couche mince et régulière de glaise feuilletée d'un vert brun noirâtre.

Le système tertiaire (série éocène) débute par l'étage thanétien représenté dans le dép. de la Marne par les grès et les sables de la vallée de la Vesle et des flancs de la Montagne de Reims. Cet étage, correspondant à celui des sables de Bracheux, atteint sa plus grande puissance (40 m.) au point où la vallée de la Vesle s'engage dans le plateau tertiaire ; il s'amincit au N. et au S. pour disparaître au delà de Berrieux et de Rilly. Quand la formation est complète, elle comprend de bas en haut : une couche de marne sableuse à *Cyprina scutellaria;* des bancs de grès (10 m., Châlons-sur-Vesle, Jonchery, Brimont) gris jaunâtre à empreintes végétales, bancs séparés par des sables grisâtres; des sables silico-calcaires (12 m.) renfermant la faune très riche de Châlons-sur-Vesle (*Lyonsia plicata*, *Corbula regulbiensis*, *Cyprina lunulata*, *Cardium Edwardsi*, *Ostrea eversa* et *bellovacina*, *Voluta depressa*, *Beloptera Levesqui*, etc.; des sables quartzeux, mêlés de galets, dits sables de Rilly, blancs, ou violacés, ou rosés, séparés de la zone précédente par des sables ferrugineux agglutinés; dans ces sables, quelques fossiles d'eau douce annoncent la proximité du rivage; ils sont surmontés des marnes et calcaires de Rilly (de 0m50 à 4 m.) qui se sont formés dans les eaux saumâtres et forment la transition avec l'étage sparnacien ; leurs fossiles principaux sont : *Physa gigantea*, *Paludina aspersa*, *Cyclas Rillyensis*, *Helix hemisphæria*, etc. Les sables marins thanétiens ne sont représentés dans la vallée de la Marne que par les sables blancs de Rilly ; plus au S., on ne trouve plus que des sédiments d'eau douce. Le plus important est le *tuf de Sézanne*, très riche en empreintes végétales, qui paraît s'être déposé sous une ancienne cascade entourée d'arbres magnifiques. M. de Saporta l'a étudié (*Soc. géol. fr.* [2], VIII). — L'étage sparnacien ou de l'argile plastique s'étend tout le long de la falaise tertiaire et sur les flancs des vallées de la Vesle et de la Marne et de ses affluents, au fond de celle de l'Ardres, etc. Il est assez complexe et d'une grande variété d'allures due à l'inégal développement des diverses couches qui le composent; leur dépôt indique une sorte de lutte entre l'élément marin et l'élément lacustre. Auprès de Reims, à Cernay, superposé au sable de Rilly, on rencontre le conglomérat de Cernay, à gros grains de quartz et petits fragments de craie. Au-dessus, la marne de Cernay, à rognons calcaires, peuplée de limnées, de planorbes, de cyclades; on la trouve aussi au mont de Berru, à Brimont, à Merfy. Ces couches renferment une intéressante faune de mammifères étudiée par M. Lemoine (*Soc. géol. fr.* [3], IX, X et XIX). Puis des argiles à lignites, mêlées de sables à cailloux roulés et de grès; elles renferment des *Cyrena cuneiformis*, *Melania inquinata*, *Cerithium variabile* et *turris*, etc. Près d'Epernay, ces lignites sont superposés à la marne blanche, dite de Dormans, offrant une succession de bancs de calcaires lacustre marneux ou compact à *Physa columnaris*, de marnes feuilletées, de sables lignitifères à cyrénées et cérithes, parfois gypseux. La couche supérieure est formée de sables quartzeux, fins, blancs ou lilacés, avec des veines minces irrégulières d'argile grise, renfermant des écailles de tortues et des coquilles d'eau douce, *Unio truncatosa*, *Teredina personata;* à leur partie inférieure, ces sables argileux, plus grossiers, renferment des troncs d'arbre silicifiés. Du côté de Sézanne, spécialement autour du ruisseau des Auges, l'ensemble de ces couches argilo-sableuses se présente de la manière suivante : sables gros utilisés pour mortiers; alternance de sables argileux et d'argiles claires à poteries; conglomérat ferrugineux à *Unio truncatosa*, argile ligniteuse brune; argile plastique téguline, exploitée à Allemant, Broye, Fontaine-Denis ; sables gris ou argile sableuse; grès lustré blanchâtre, en lambeaux discontinus, exploité sur la route de Sézanne à Broye.

Les sables nummulitiques (étage yprésien) sont des sables fins, siliceux, micacés, glauconieux, souvent agglutinés en grès, parsemés de lentilles calcaires et de rognons de calcaire magnésien dites *têtes de chat*. Leur puissance diminue vers le S. et ils disparaissent près d'Epernay. Ils ne renferment pas de fossiles dans la Montagne de Reims; mais, à partir de Prouilly et surtout à Fismes, ceux-ci pullulent (*Nummulites planulata*, *Nerita conoidea*, etc.). Ces sables servent à la fabrication du mortier et du verre commun. — Le calcaire grossier inférieur (étage lutétien) a une allure très régulière. A la base se présentent d'abord des sables calcaires ou des marnes sableuses avec galets de quartz, grains de glauconie et nombreux fossiles (*Cardita planicosta*); vient ensuite une petite couche de calcaire à lunulites, puis des calcaires durs pétris de fossiles bivalves et des calcaires à *Nummulites lævigata*. Tout cet ensemble forme un premier sous-étage auquel en succède un second constitué par un calcaire tendre un peu sableux très fossilifère (*Cerithium giganteum*); quelquefois ce sous-étage est entièrement sableux (à Courtagnon). Un troisième sous-étage est formé de bancs de calcaire à *Miliolites* qu'on exploite pour les constructions. Dans la région de Dormans, les bancs de calcaires marins sont fort puissants et on en tire des pierres qui durcissent à l'air. A mesure qu'on avance vers l'E., le calcaire devient plus friable ; vers Epernay, il est remplacé par du sable grossier à mortier. L'étage du calcaire grossier disparaît au S. de la Marne. Les sablières du cant. d'Epernay, surtout celles de Damery et de Boursault, marquent la place de l'ancien rivage, ce qui explique l'abondance des fossiles qu'on y trouve : *Melania lactea*, *Turritella fasciata*, *Natica parisiensis*, *Cerithium giganteum*, *Fusus Noe*, *Voluta cithara*, *Cardium obliquum*, *Ostrea flabellula*, etc. — Le calcaire grossier supérieur constitue sous le limon le sommet des plateaux au N. de la Vesle; dans le Tardenois et la Montagne de Reims, il s'amincit graduellement pour disparaître vers Montaneuf, où il affleure au flanc des coteaux. Plus au S., il tend à se confondre avec l'étage de Saint-Ouen. Il débute par une couche de glaise ou de marne et correspond au banc vert des environs de Paris; au-dessus se placent des calcaires à cérithes (banc de roche), très durs, excellents matériaux de soubassements, puis des couches plus ou moins dures alternant avec des marnes blanchâtres ou verdâtres dans lesquelles se mélangent des fossiles marins et lacustres. Un de ces bancs calcaires, assez dur mais fragile, sert, sous le nom de *cliquard*, à l'empierrement des routes.

Les sables et grès de Beauchamp (étage bartonien) n'affleurent qu'au N.-O. du département, dans le Tardenois. Ils sont peu développés, constitués de sables quartzeux blanc lilas, localement agglutinés en grès qu'on exploite pour pavés. — Le calcaire de Saint-Ouen se présente sous des aspects variés. Il commence à paraître en lambeaux isolés sur les plateaux de calcaire grossier du S. de la Vesle, affleure en couche continue sur les flancs des vallons du Tardenois; son importance augmente vers le S. Cet étage se compose de calcaires plus ou moins siliceux, de calcaires marneux, de marnes en couches souvent très puissantes et d'argiles presque pures. Les argiles se montrent surtout à la base; on les exploite pour poteries à Ludes, à l'O. de Germaine. Puis viennent des alternances de calcaires et de marnes; celles-ci sont généralement verdâtres au N.; les calcaires sont tantôt tufacés, tantôt compacts; plus épais vers le S., ils couronnent le plateau

d'Avize ; on les exploite pour moellons. Au-dessus du Ménil sur-Oger, leur partie supérieure est siliceuse et passe à la meulière. Au S. d'Epernay, la couche supérieure de l'étage est formée de calcite fibreuse qui passe localement à un calcaire cristallin très résistant qu'on dénomme *marbre de Givry*. Les fossiles du calcaire de Saint-Ouen sont des coquilles d'eau douce : *Lymnea longiscata* et *acuminata*, *Planorbis rotundatus*, *Cyclostoma mumia*, *Bitynia pusilla*, etc.

L'étage du gypse (ou ludien, du nom de Ludes, au S. de Reims) ne renferme pas de gypse dans le dép. de la Marne, situé à la limite orientale de cette formation. Dans la Montagne de Reims, de Ludes à Montchenot, il est représenté par des bancs minces de calcaires à *Pholadomya Ludensis ;* de même au mont Berrus. M. de Lapparent remarque qu'il est intéressant de voir ce facies marin de la base de l'étage se poursuivre ainsi jusque sur des points que la mer lutétienne n'avait pas atteints. C'est une préparation à l'invasion oligocène, et, en même temps, il est admissible que ces empiétements successifs de la mer éocène soient le contre-coup des mouvements qui ont dû s'accomplir à la même époque dans la région pyrénéenne. Dans le Tardenois, l'étage du gypse est très développé ; il se compose de couches minces de calcaire siliceux et d'un calcaire à cérithes surmontées de puissantes couches de marnes exploitées pour l'agriculture et de glaises blanches, grises, bleues, vertes, avec silex. En avançant vers le S., la composition et l'allure de l'étage se diversifient : à la base, le calcaire est tufacé, bréchiforme avec géodules et veinules de calcite ; cette assise constitue la presque totalité de l'étage du côté d'Étoges et de Fromentières. Au-dessus viennent des marnes généralement blanches, alternant avec des lits d'un calcaire siliceux compact, à cassure esquilleuse, passant parfois à la meulière. La partie supérieure est constituée surtout aux approches du val de la Marne par des lits d'une meulière calcédonieuse exploitée pour moellons et empierrement.

Les terrains oligocènes débutent par les glaises vertes (étage tongrien). Elles existent régulièrement le long des meulières de Brie, à la lisière occidentale du département; elles s'amincissent rapidement et disparaissent à une dizaine de kilomètres du bord de la falaise. Ce sont des glaises vert foncé exploitées pour briques et tuiles à Janvillers, Fromentières, etc. — L'argile à meulières de Brie occupe une grande partie de la surface supérieure du plateau tertiaire, dans le Tardenois et sur la Montagne de Reims aussi bien que dans la Brie. Elle est constituée par une argile généralement rouge ou jaunâtre, empâtant des fragments irréguliers de meulière ; leur distribution prouve que cet étage a subi postérieurement à son dépôt un remaniement sur place (peut-être contemporain de celui qui affecta de même l'argile à meulières de Beauce). Dans la partie inférieure, lorsque la proportion d'argile diminue, les meulières passent à un calcaire siliceux, bréchiforme, difficile à distinguer des étages sous-jacents, cette transformation coïncidant, en général, avec la suppression des glaises vertes. — Les grès et sables de Fontainebleau ne sont plus représentés que par des témoins isolés de faible importance ; ce sont des sables quartzeux cristallins blancs, lilas ou jaunâtres, localement agglutinés en grès.

Le limon des plateaux couvre d'un manteau irrégulier les plateaux tertiaires, en particulier ceux du calcaire grossier où son épaisseur dépasse parfois 6 m. ; sur la craie, il forme de nombreux îlots à toutes les altitudes. Il renferme quelquefois des fragments de silex. Sa composition est déterminée par celle des roches voisines; il est sableux près des grès et sables de Fontainebleau ; argileux au-dessus de l'argile à meulières. Ailleurs il renferme des fragments de silex (Moronvilliers, Champfleury) ou des grains d'hématite (Mesnil-sur-Oger). La fertilité des plateaux lui est due. On l'utilise aussi pour la fabrication des briques. — Les limons et graviers des terrasses sont représentés par des lambeaux isolés d'argile caillouteuse avec fragments anguleux de silex et de meulières, mélangés à un limon argilo-siliceux et ferrugineux (près d'Avenay). Dans l'E. du département, ils occupent les sommets des collines crayeuses entre Somme, Bionne et Dampierre-le-Château ; de ce côté c'est un limon siliceux jaune clair, presque impalpable, mélangé d'un peu d'argile ocreuse. — Les alluvions anciennes se présentent sous plusieurs états bien distincts. Sur les rives de la Marne et dans les larges vallées de l'Ornain, de la Saulx, de la Chée, des amas de graviers empruntés au terrain jurassique sont activement exploités pour ballast et empierrement. Il faut surtout signaler le grand triangle compris entre Saint-Dizier, Vitry-le-François et Maurupt et dont la surface a été colmatée par la Marne, la Saulx et leurs affluents. Les graviers jurassiques y sont fréquemment recouverts par un limon très fertile. Sur les mamelons peu élevés de la zone orientale (cotes 180 à 190 de Sainte-Menehould à Vroïl) s'étend à 80 m. au-dessus des vallées une longue bande alluviale où les graviers jurassiques sont recouverts de limons argileux qu'on utilise pour la fabrication des tuiles, poteries, tuyaux de drainage. Dans les vallées secondaires et principalement sur la rive gauche de celles de la Champagne, les éléments des alluvions anciennes proviennent des assises résistantes de la craie ; elles portent le nom de *groize* et se présentent sous la forme de petits fragments imparfaitement roulés, agglutinés par un ciment crayeux. — Les alluvions modernes occupent le fond des vallées ; elles ont naturellement une importance proportionnée à la largeur de celle-ci, et sont plus développées dans la craie que dans le terrain tertiaire, beaucoup plus encore dans la région où affleurent le gault, la gaize et les sables verts, ces formations ayant été presque nivelées et leurs ondulations comblées par les alluvions d'une multitude de petits ruisseaux. Cette formation est encore très développée dans la vaste plaine du marais de Saint-Gond, asséchée par la canalisation du Petit-Morin et dans la dépression où coule le ruisseau des Auges. Sur ces points, elles sont tourbeuses ; de même en quelques endroits des vallées de la Vesle ; généralement elles sont sableuses et argilo-calcaires ; dans les vallées de la Marne, de la Seine, au confluent de l'Aube, les graviers sont assez abondants et servent à l'empierrement. — Les dépôts meubles sur les pentes sont distribués irrégulièrement; ils sont formés d'un limon grossier mélangé soit à la craie (et servent alors à la confection du pisé), soit à l'argile, avec des fragments de meulières, de galets empruntés à l'étage des lignites, etc. Ces dépôts ont leur plus grande importance sur le talus qui relie la plaine champenoise du plateau de Brie ; sa présence favorise la culture de la vigne, et son épaisseur est parfois telle qu'il faut pratiquer le mernage.

Le sol du dép. de la Marne présente la trace de puissantes érosions dont la plus importante est celle qui a produit l'isolement du massif tertiaire de l'Ile-de-France et la dénudation de la craie. Cette dénudation a dû dépasser une centaine de mètres, puisque, à la place de la falaise actuelle, la craie formait le rivage dominant en sens inverse et encadrant les eaux dans lesquelles se sont déposés les sédiments tertiaires.

L'horizontalité presque absolue et la régularité de succession des assises qui composent la plaine crétacée et le plateau tertiaire donnent une grande simplicité au régime des eaux. L'uniformité de direction n'est troublée que par la grande lentille de gaize de l'Argonne et par quelques failles, terminaison septentrionale du réseau de fractures de la Haute-Marne. — La nappe d'eau la plus basse est celle des sables verts inférieurs alimentant les nombreuses fontaines qui grossissent l'Aisne et la Chée. Une seconde repose sur la partie supérieure argileuse de la gaize et est contenue dans les sables verts de la craie glauconieuse ; elle alimente les étangs de l'Argonne. Une troisième est à la base de la craie blanche, sur la craie marneuse ; elle alimente les sources de la Bionne. La craie n'a pas de nappe aquifère proprement dite, mais alimente par suintement les puits de la plaine champenoise. L'argile plastique

donne une nappe d'eau continue manifestée par des sources nombreuses. Les marnes plus ou moins argileuses intercalées dans les étages du calcaire grossier, du calcaire de Saint-Ouen, du gypse, sont trop irrégulières pour donner lieu à autre chose que des niveaux adventifs, signalés par des suintements sur le bord des falaises où ils affleurent. Le niveau d'eau le plus élevé repose sur les meulières de Brie et détermine des sols humides et marécageux.

Géologie agricole. Les cultures sont aussi variées que les couches géologiques qui les supportent. Les forêts dominent sur la gaize, le gault et les sables verts où croissent les chênes, hêtres, charmes, des belles futaies de l'Argonne et de Belval. On cultive aussi sur le gault la luzerne et les céréales. La culture des céréales secondaires (seigle, avoine) et celle du colza occupent presque tous les affleurements de la craie marneuse et de la craie glauconieuse. La craie blanche, lorsqu'elle n'est recouverte d'aucun terrain de transport, donne à peine quelques céréales secondaires et du trèfle, à la faveur d'un assolement triennal, comprenant, en général, une année de jachère. On améliore ce sol ingrat en y plantant des pins qui y prospèrent une quinzaine d'années et le préparent à la culture proprement dite. La craie à *Micraster coranguinum* est particulièrement aride. — Sur la Falaise de Champagne et les pentes de la Montagne de Reims, les affleurements de l'argile plastique et de la craie sous-jacente, recouverts par des éboulis argilo-sableux ou limoneux, sont réservés pour la culture de la vigne; l'addition d'engrais animaux et minéraux, d'amendements tantôt calcaires, tantôt limoneux, et toujours mêlés à une forte proportion de cendres brûlées, fournies sur place par les lignites pyriteux de l'argile plastique, permettent à la vigne de se développer et, grâce à des soins exceptionnels, de donner les produits spéciaux consacrés à la fabrication des vins de Champagne. — Sur le plateau, les sables nummulitiques et le groupe argilo-sableux de l'argile plastique supportent presque toujours des bois et des taillis. Les sables, un peu argileux, nourrissent de bons légumes. Les terres humides des argiles à meulières de la Brie portent des forêts partout où elles ne sont pas revêtues de limon. Les terres marneuses du Tardenois conviennent au blé et aux fourrages artificiels. Les limons des plateaux et des alluvions sont très riches; leurs terres, un peu fortes, sont cultivées en blé et betteraves; de même la vaste plaine alluviale de Vitry-le-François. Les alluvions anciennes sont transformées en prairies sur le bord des grandes vallées. Les parties basses des alluvions modernes, encore soumises au régime périodique des in[illegible]ations, sont couvertes de petits taillis; les régions un peu plus élevées peuvent être livrées à la culture ou transformées en prairies, surtout quand elles ont été assainies par un drainage effectué à l'aide de canaux à ciel ouvert.

Régime des eaux. — Le dép. de la Marne envoie toutes ses eaux à la Seine par l'intermédiaire de ses trois principaux affluents de droite, l'Aube, la Marne, l'Oise. La Seine n'appartient au département que sur une longueur de 16 kil., au S.-O.; elle y entre à 80 m. d'alt., au sortir du dép. de l'Aube, roulant 4 m. c. par seconde à l'étiage, 20 aux eaux moyennes, 300 en crue, divisée en plusieurs bras dans une large vallée. Après un coude dans le dép. de l'Aube, elle rentre dans celui de la Marne, se grossit de l'Aube qui la double; elle repasse alors dans le dép. de l'Aube; sur ses rives sont Conflans et Marcilly. — L'Aube, limpide rivière de la craie dont on oppose la blancheur aux flots verts de la Seine, ne parcourt que 14 kil. dans la Marne sur un cours total de 248. Elle y draine 75,000 hect. (sur un bassin total de 461,000), baigne Grange, Anglures, Baudement, Saron et finit à Marcilly; elle débite 3 à 4 m.c. en étiage extrême, 20 à 25 en eaux moyennes, 350 en crue, mesure 45 à 50 m. de large. Du département elle reçoit à droite : la Droye, issue de la forêt du Der (Haute-Marne), qui arrose Champaubert-aux-Bois, Giffaumont et passe dans le dép. de l'Aube pour se jeter dans l'Héronne, affl. de la Laine, tributaire de la Voire, qui conduit leurs eaux à l'Aube. Alimentée par les étangs du grès vert, la Droye a 14 de ses 28 kil. dans le dép. de la Marne où son bassin prend 9,000 hect. — Le Meldanson, rivière de la Champagne pouilleuse (8 kil., bassin de 8,500 hect. dans le département), est formé par une grosse source à Brandonvillers, reçoit le Sois, formé par la source de Somsois, passe à Saint-Utin et entre dans le dép. de l'Aube. — Le Puis, né à Sompuis, parcourt 15 kil. dans le département et y draine 15,700 hect. — La Superbe ou rivière des Auges (35 kil., bassin de 37,000 hect.) a pour origine une dérivation du Grand-Morin; on a dédoublé celui-ci près de sa source dans les près de Mœurs, à l'O. de Sézanne; la Superbe conduit l'eau vers l'E. dans la plaine marécageuse, à Pleurs, où elle s'unit à un gros ruisseau, la Pleurre, formé par l'union de la Vaure, venue de Fère-Champenoise, et de la Maurienne ou Semoine, venue de Semoine (Aube) par Gourgançon. La Superbe, à laquelle aboutissent plusieurs canaux d'assèchement, débite aux eaux moyennes 600 litres, en crue 4 m. c.; les deux tiers viennent de la Pleurre. — Le Choisel, né au S. de Sézanne, absorbe le canal de dessèchement des marais d'Anglure; il a 14 kil. de long, un bassin de 11,300 hect., débite ordinairement 550 litres par seconde. — Après l'Aube, la Seine reçoit du dép. de la Marne la Nauxe ou Villenauxe, née de la fontaine Vaunoise, dans le ravin de Nesle-la-Reposte; elle finit dans le dép. de l'Aube. Le reste du dép. de la Marne apporte ses eaux à la Seine par l'entremise de la Marne ou de l'Aisne.

La Marne (525 kil. dont 170 dans le département; bassin de 1,270,000 hect. dont 450,000 dans le département) donne son nom au département dont plus de la moitié revient à son bassin. Elle y entre, au sortir de celui de la Haute-Marne, à 125 m. d'alt., débitant 3 m. c. par seconde à l'étiage, 12 aux eaux moyennes, 190 en crue; elle en sort à 65 m. d'alt. presque triplée, moins par les apports de la Champagne pouilleuse que par celui de la Saulx. Elle décrit une vaste courbe, arrose Ambrières, Isle-sur-Marne où elle reçoit la Blaise, passe près Saint-Remy-en-Bouzemont, à Vitry-le-François; quitte la plaine du Perthois pour les talus crayeux de la Champagne, baigne Couvrot, au confluent de la Saulx, Vitry-la-Ville, Châlons-sur-Marne, Condé-sur-Marne où se joignent le canal latéral et le canal de l'Aisne à la Marne, Mareuil-sur-Ay, Ay, Epernay, coule entre les versants boisés des forêts de Reims et d'Epernay, dans une très riche vallée où sont Cumières, Damery, Port-à-Binson, Mareuil-le-Port, Dormans et s'engage dans le dép. de l'Aisne. Les principaux affluents de la Marne dans le département sont : la Blaise (dr., 15 kil. sur 80 kil. et 3,800 hect., d'un bassin de 4,900) qui côtoie la forêt du Der et finit près d'Avrigny. — L'Isson (g.) qui passe à Saint-Remy-en-Bouzemont. — L'Orconte (dr., 34 kil., bassin de 9,000 hect.), né dans la forêt de Trois-Fontaines, arrose Thiéblemont. — La Saulx (dr., 42 kil., sur une longueur totale de 127, 88,000 hect. sur un bassin de 240,000) vient du dép. de la Meuse, arrose en Marne Sermaize, Pargny, absorbe l'Ornain, serpente dans les alluvions du Perthois, passe à Vitry-le-Brûlé, finit en aval de Vitry-le-François; elle porte à la Marne 4 m. c. d'eau par seconde à l'étiage, 8 en eaux moyennes; elle est théoriquement flottable. Ses affluents dans le dép. de la Marne sont l'Ornain, la Chée, la Bruxenelle. L'Ornain (dr.) a 14 kil. dans le département sur un total de 120. La Chée (dr.), venue aussi de la Meuse, se promène dans la plaine parallèlement à la Saulx et à l'Ornain pendant plus de 20 kil.; sur 68 kil. de cours total elle en a 32 en Marne; sur un bassin de 67,000 hect., 45,000. Elle arrose Heiltz-le-Maurupt et Heiltz-l'Evêque. La Bruxenelle (g.), longue de 43 kil., dans un bassin de 19,000 hect., roule des eaux très pures. Elle vient de la forêt de Trois-Fontaines, passe à Blesmes, finit à Vitry-le-Brûlé, — La Guenelle ou Isson (g., 40 kil., bassin de 26,000 hect.) naît sous le nom

de Chéronne à Saint-Chéron, s'engage à Glannes dans la vallée de Marne qu'elle escorte pendant une vingtaine de kilomètres. — Le Fion (dr., 22 kil., bassin de 12,000 hect.) naît à Bassu, passe à Saint-Amand où il reçoit la Lisse. — La Moivre (dr., 34 kil., bassin de 15,000 hect.) vient de Moivre, passe près de Marson et longe le canal latéral qu'elle alimente, pour finir près de Châlons-sur-Marne. — La Coole (g., 32 kil., bassin de 17,000 hect.) baigne Ecury-sur-Coole; très régulière, puisque son débit ne varie que de 300 à 1,800 litres, elle dessert beaucoup de moulins et d'usines. — La Gironde ou Pisseleu (g., 18 kil.) finit à Saint-Gibrien. — La Sommesoude (g., 80 kil., bassin de 71,000 hect., débit moyen de 2 m. c. par seconde) confond les eaux de la Somme et de la Soude. La Somme, née de la fontaine de Sommesous, parcourt 36 kil.; la Soude, née de la fontaine de Soude, en parcourt 23; on songea à capter ces sources pour alimenter Paris, mais à l'etiage leur debit est trop minime. La Sommesoude, grossie de la Berle (g.) qui passe à Vertus, se dédouble près de son embouchure; un premier bras s'unit à la Marne près de Condé; un autre, dénommé rivière des Tarnauds, emporte le septième des eaux vers l'O., longeant la Marne durant 18 kil. avant de s'y jeter près d'Epernay. — Le Livre (dr., 16 kil., 9,000 hect.) vient de la Montagne de Reims, passe à Louvois, Mutry, Avenay. — Le Cubry (g., 13 kil., 13,000 hect.), ruisseau d'Epernay, naît sous le nom de Sourdon (g.) qui jaillit à Saint-Martin-d'Ablois. — Le Flagot (g., 12 kil., 6,600 hect.) déverse les étangs de la forêt d'Enghien. — La Semoigne (dr., 17 kil.), maigre ruisseau, passe à Verneuil. — Le Surmelin (g., 23 kil. sur un cours de 38, 30,000 hect. sur un bassin de 45,000) sort d'étangs de la forêt de Charmoye, arrose Montmort, Orbais et passe dans le dép. de l'Aisne (où il reçoit la Dhuis). — Le Petit-Morin (g., 46 kil. sur un cours de 90, 40,000 hect. sur un bassin de 62,000) naît dans la craie, au S. du mont Aimé, parcourt le marais de Saint-Gond (plus de 3,000 hect.) dont des canaux lui portent les eaux, se creuse un vallon pittoresque dans le plateau tertiaire où il longe la colline de Montmirail. Il reçoit le Caberseau et la Vogue. — Le Grand-Morin (g., 48 kil. sur un cours total de 112; 33,000 hect. sur un bassin de 91,000) est, comme le précédent, assez pauvre à l'étiage, mais sujet à des crues rapides. Il appartient entièrement au plateau tertiaire, sortant de la source de Lachy, coule vers le S., puis bifurque, envoyant à l'E. la rivière des Auges, tandis qu'il descend vers l'O. entre la forêt de Traconne (au S.) et celle de la Loge-à-Gault, dans un vallon très encaissé, arrose Esternay, Joiselle, où il absorbe la grosse fontaine du Comte, passe en Seine-et-Marne après avoir reçu le ru de Bonneval qui passe à Tréfols. C'est une sorte de petit torrent. Son principal affluent, l'Aubetin, naît dans le dép. de la Marne, près de Bouchy-le-Repos, et y parcourt 7 kil.

L'Aisne recueille les eaux du N.-E. et du N. du département. Elle y parcourt 68 kil. sur un cours total de 280 et draine plus de 300,000 hect. sur un bassin total de 900.000. Elle naît dans la Meuse, mais n'est qu'un gros ruisseau à son entrée dans le dép. de la Marne; elle y recueille les eaux de l'étang de Belval et de plusieurs autres parsemés dans les bois de l'Argonne méridionale, coule vers le N., très sinueuse, au pied de la forêt d'Argonne, baigne Sainte-Menehould, La Neuville-au-Pont, Servon, avant de passer dans le dép. des Ardennes. L'Aisne reçoit l'Hardillon (dr.) venu de Triaucourt (Meuse), l'Ante (g., 27 kil., bassin de 10,500 hect.) qui passe à Givry-en-Argonne et Vieil-Dampierre; l'Auve (g., 21 kil., 21.000 hect.), grossie de l'Yèvre (15 kil., 9,700 hect.) qui passe à Somme-Yèvre et Dommartin; la Bionne (g., 16 kil., 6,800 hect.), encore une rivière de la Champagne pouilleuse; la Biesme (dr., 25 kil., 12,600 hect.) qui sépare les anciennes provinces de Champagne (dép. de la Marne) et de Lorraine (dép. de la Meuse) et passe à Vienne-le-Château; la Tourbe (g., 27 kil., 12.500 hect.) qui naît à Somme-Tourbe et passe à Ville-sur-Tourbe; la Dormoise (g., 17 kil., 9,200 hect.) qui passe à Cernay. Toutes ces rivières champenoises, alimentées par une source ou *somme*, issue de la craie, ont un régime assez constant, pas mal d'eau à l'étiage, des crues très faibles. Il en est de même des suivantes, beaucoup plus considérables. La Suippe (g., 75 kil. dans le dép. de la Marne sur 83, 77,000 hect. sur un bassin de 95,000, débit normal 3 m. c. par seconde, étiage 700 litres, crues 7 m. c.) naît à Somme-Suippe, passe à Suippe, Jonchery, Saint-Hilaire-le-Grand, se grossit de l'Ain (dr.), du Py (dr.), de l'Arne (dr.) venu des Ardennes, passe à Bétheniville, Pont-Faverger, Bazancourt et franchit la limite du dép. de l'Aisne; sa vallée est tourbeuse. La Vesle (g., 143 kil. dont 113 dans la Marne, 155,000 hect. dont 132,000 dans la Marne) naît à Somme-Vesle, y forme un étang, baigne le bourg de Lépine, absorbe la Noblette (dr., 23 kil., 14,000 hect.) qui longe le S. du camp de Châlons (au N. duquel coule la Suippe); la Vesle côtoie ensuite ce camp, par Bouy, Louvercy, Mourmelon-le-Petit, en reçoit le ruisseau de Mourmelon ou Cheneu, passe à Sillery, Cormontreuil, Reims, Châlons-sur-Vesle, Jonchery, Fismes et s'engage dans le dép. de l'Aisne. Sa vallée marécageuse, élargie près de Reims, se rétrécit à la traversée du plateau tertiaire. Son grand affluent est l'Ardre (g.), rivière du Tardenois, descendue de la Montagne de Reims, longue de 40 kil. et drainant un bassin de 30,000 hect.

Climat. — Le dép. de la Marne, manquant de relief, a un climat uniforme, sauf les nuances qui résultent des différences de terrains. Il fait partie de la région soumise au climat séquanien ou parisien : hivers doux, printemps incertains, étés chauds, beaux automnes. La température moyenne annuelle est à Châlons de + 10°5. La température oscille entre + 35° et — 17°. Il pleut plus sur les hauteurs boisées de l'Argonne que sur la plaine crétacée de la Champagne et le plateau de la Brie. La chute d'eau est en moyenne de 800 millim. vers Sainte-Menehould et Vitry, de 600 vers Châlons, moindre sur le plateau tertiaire; mais, sur celui-ci, les jours de pluie fine sont très fréquents.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § *Flore;* FRANCE et EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Marne a été formé en 1790 aux dépens de l'ancienne province de *Champagne* (V. ce mot), et plus spécialement des pays suivants : Champagne propre qui fournit 540,000 hect.; Rémois, 150,000 hect.; Châlonnais, 130,000 hect. Les anciens pays (*pagi* mérovingiens) compris en tout ou en partie dans la Marne sont le Rémois, le Tardenois, le Dormois (ancienne cité ou diocèse de Reims); le Binsonnais (cité de Soissons); le Châlonnais ou Chalonge, le Perthois, le pays de Changy, l'Atenois, le pays de Vertus (cité de Troyes); le pays de Gueudes, le Morvois, l'Arcisais, le Brenois (cité de Troyes). Avant 1790, le territoire départemental appartenait à la généralité de Châlons, sauf trois paroisses du Clermontois (généralité de Nancy), quatre de la généralité de Soissons, une de la généralité de Paris. Les Champenois appartiennent au type général des Français du Nord; ils n'ont pas de patois local. Signalons toutefois les habitants de *Courtisols* (V. ce mot), qui sont d'origine exotique. Les principaux faits accomplis depuis la Révolution sur le sol de la Marne sont la bataille de Valmy (20 sept. 1792) et la campagne de 1814 : batailles de Saint-Dizier (27 janv.), Montmirail (11 févr.), Vauchamps (14 févr.), prise et reprise de Reims (15 mars), batailles de Sézanne et Fère-Champenoise. Dans la guerre de 1870-71, l'évacuation du camp de Châlons précéda la marche sur Sedan. Reims fut le siège d'un gouvernement général allemand s'étendant sur l'Aisne, les Ardennes, l'Aube, la Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. Le pays eut beaucoup à souffrir de l'occupation ennemie.

Les principaux personnages du XIXe siècle nés dans le département (pour la période antérieure, V. CHAMPAGNE) sont: Noël (Nicolas), chirurgien (1746-1832), né à Reims;

Royer-Collard, orateur (1763-1845), né à Sompuis; Drouet d'Erlon, maréchal (1765-1844), né à Reims; Beautemps-Beaupré, ingénieur hydrographe (1766-1854), né à La Neuville-au-Pont; Polonceau, ingénieur (1778-1847), né à Reims; Géruzez (Eugène), littérateur (1799-1865), né à Reims; d'Archiac, géologue (1802-69), né à Reims; Aubryet (Xavier), littérateur (1827-80), né à Pierry; de Saint-Marceaux (Paul), sculpteur, né à Reims, en 1845.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Marne comprend cinq arrondissements : Châlons-sur-Marne, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François. Voici leurs superficies respectives (d'après les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891* et l'*Annuaire statistique de la France (1892-94)* : Châlons-sur-Marne, 165,779 hect. ; Epernay, 218,379 hect. ; Reims, 170,945 hect. ; Sainte-Menehould, 113,028 hect. ; Vitry-le-François, 152,400 hect.

Cantons. — Les cinq arr. du dép. de la Marne sont subdivisés en 32 cantons et 661 communes. On compte 5 cant. et 104 com. pour l'arr. de Châlons ; 9 cant. et 174 com. pour l'arr. d'Epernay ; 10 cant. et 180 com. pour l'arr. de Reims ; 3 cant. et 80 com. pour l'arr. de Sainte-Menehould ; 5 cant. et 123 com. pour l'arr. de Vitry-le-François. En voici la liste : Châlons-sur-Marne, Ecury-sur-Coole, Marson, Suippes, Vertus, — Anglure, Avize, Dormans, Epernay, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail, Montmort, Sézanne, — Ay, Beine, Bourgogne, Châtillon-sur-Marne, Fismes, Reims (1er), Reims (2e), Reims (3e), Reims (4e), Verzy, Ville-en-Tardenois, — Dommartin-sur-Yèvre, Sainte-Menehould, Ville-sur-Tourbe, — Heiltz-le-Maurupt, Saint-Remy-en-Bouzemont, Sompuis, Thiéblemont-Farémont, Vitry-le-François.

Justice, police. — Le dép. de la Marne ressortit à la cour d'appel de Paris. Reims est le siège de la cour d'assises. Il y a 5 tribunaux de 1re instance, un par ch.-l. d'arr. (2 chambres à Reims), tribunaux de commerce à Châlons, Epernay, Reims, conseils de prud'hommes à Châlons, Reims. Le nombre des justices de paix est de 31 sur 32 cantons (Reims n'en possède que 3 sur 4 cantons). A Châlons se trouve la prison départementale pour la Marne, la Meuse, Meurthe-et-Moselle, les Ardennes.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1891 de 237 gendarmes, 14 commissaires de police, 100 agents de police, 733 gardes champêtres, 937 gardes particuliers assermentés, 77 gardes forestiers, 106 agents des ponts et chaussées (police de la pêche), 18 douaniers. Il y eut 6,488 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Il y a un directeur et un inspecteur des contributions directes à Châlons ; pour les contributions indirectes, un directeur et trois inspecteurs à Châlons, un sous-directeur à Epernay, Reims, un receveur principal à Reims, 4 receveurs-entreposeurs à Epernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry-le-François. Il y a un trésorier-payeur général à Châlons, 80 percepteurs. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont un directeur à Châlons, un contrôleur à Reims. Il y a un conservateur des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement.

Instruction publique. — Le département relève de l'académie de Paris. Il y a un inspecteur d'académie à Châlons, 7 inspecteurs de l'enseignement primaire à Châlons, Epernay (2), Reims (2), Sainte-Menehould, Vitry-le-François. L'enseignement secondaire se donne aux lycées de garçons et de jeunes filles de Reims, aux collèges communaux de garçons de Châlons, Epernay, Sézanne, Sainte-Menehould, Vitry-le-François, au collège communal de jeunes filles de Vitry-le-François. Il existe des écoles municipales de dessin à Epernay, Reims, Sézanne, Vitry-le-François ; une maîtrise de musique à Reims ; Châlons possède une école nationale d'arts et métiers (V. Ecole) ; Reims une école pratique de commerce et d'industrie, une école régionale d'art industriel et une école préparatoire de médecine et de pharmacie ; Châlons, les deux écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices.

Cultes. — Le département relève de l'archevêché de Reims qui comprend l'arr. de Reims (plus le dép. des Ardennes) ; les quatre autres arrondissements forment le diocèse épiscopal de Châlons. Il compte (au 1er nov. 1890), d'après les documents fournis par les autorités ecclésiastiques, 5 vicaires généraux, 16 chanoines, 67 curés, 683 desservants, 48 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles, 31 prêtres habitués, 41 aumôniers ; il avait été ordonné dans l'année 1890 28 prêtres, 24 diacres, 25 sous-diacres. Les titres ecclésiastiques rétribués par l'Etat étaient moins nombreux ; on ne comptait, au 1er nov. 1894, que 37 cures, 449 succursales et 7 vicariats. — Le culte protestant comptait 3 pasteurs de l'Eglise réformée.

Armée. — La Marne appartient au VIe corps d'armée dont elle possède le chef-lieu, Châlons-sur-Marne, et en forme les 6e et 8e subdivisions (Reims et Châlons) ; la 12e division d'infanterie a son siège à Reims ; la 24e brigade à Châlons ; la 3e division de cavalerie à Châlons ; la 1re brigade de chasseurs à Châlons ; la 7e brigade de dragons au camp de Châlons ; la 5e division de cavalerie à Reims ; la 3e brigade de dragons à Reims ; la 1re brigade de cuirassiers à Sainte-Menehould. L'artillerie du VIe corps (secteur Nord) est à Châlons. Reims, place forte, est le centre d'un groupe de défense. La compagnie de gendarmerie appartient à la 6e légion.

Divers. — La Marne fait partie de la 4e inspection des ponts et chaussées, du sous-arrondissement minéralogique de Reims (arr. de Nancy, division du Nord-Est) ; de la 6e conservation des forêts (Charleville), sous-inspection de Melun ; de la 5e région agricole (Nord-Est). Il y a une station agronomique à Châlons, des chambres de commerce à Châlons et à Reims.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté, dans le dép. de la Marne, une population totale de 434,692 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801........	304.651	1856........	372.050
1806........	311.017	1861........	385.498
1821........	307.644	1866........	390.809
1826........	325.045	1872........	386.157
1831........	337.076	1876........	407.780
1836........	345.245	1881........	421.800
1841........	356.632	1886........	429.494
1846........	367.309	1891........	434.692
1851........	373.302		

Il résulte de ce tableau que l'augmentation de la population a été tout à fait régulière, sauf pendant la période de la guerre de Crimée et surtout de la guerre de 1870-71 qui a très lourdement pesé sur le dép. de la Marne. L'augmentation relative a été des deux cinquièmes de la population de 1801, soit équivalente à l'augmentation moyenne en France durant cette période. La régularité du mouvement est due aux progrès de la ville de Reims.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation ou diminution
Châlons-sur-Marne.....	36.861	62.614	+ 25.753	22,3	37,9	+15,6
Epernay....	83.806	99.067	+ 15.261	39	46	+ 7
Reims......	104.622	198.111	+ 93.489	61,5	116,5	+55
Sainte-Menehould...	31.010	29.521	— 1.489	27,3	26	— 1,3
Vitry-le-François..	48.352	45.379	— 2.973	31,5	29,5	— 2
Total....	304.651	434.692	+130.041	37,2	53,1	+15,9

Ces chiffres sont significatifs; le contraste entre l'arr. urbain de Reims et les arr. ruraux de Sainte-Menehould et de Vitry-le-François n'a fait que s'accentuer; le premier est proportionnellement quatre fois plus peuplé; il a doublé le nombre de ses habitants, alors qu'eux en perdaient un peu. L'arr. de Châlons a dû à la création du camp de Châlons, agglomération artificielle, un très sensible accroissement, bien que sa densité y soit encore seulement la moitié de la moyenne française.

Voici quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Châlons-sur-Marne	Epernay	Reims	Sainte-Menehould	Vitry-le-François	Département entier
1801	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806	998	1.022	1.026	1.030	1.012	1.017
1821	1.007	997	1.014	1.044	987	1.017
1826	1.266	959	1.100	1.086	1.020	1.061
1831	1.302	995	1.149	1.121	1.032	1.096
1836	1.315	1.030	1.184	1.146	1.036	1.110
1841	1.385	1.065	1.231	1.165	1.067	1.156
1846	1.421	1.090	1.285	1.170	1.072	1.194
1851	1.424	1.111	1.317	1.166	1.092	1.212
1856	1.418	1.103	1.357	1.091	1.038	1.211
1861	1.581	1.144	1.405	1.089	1.037	1.252
1866	1.600	1.150	1.447	1.084	1.035	1.281
1872	1.390	1.118	1.539	1.030	986	1.262
1876	1.553	1.160	1.663	1.005	988	1.333
1881	1.645	1.158	1.770	1.000	993	1.384
1886	1.679	1.190	1.835	969	961	1.410
1891	1.699	1.182	1.893	952	939	1.427

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Châlons-sur-Marne	51.153	57.408	60.735	61.968	62.614
Epernay	93.701	97.136	96.915	99.688	99.067
Reims	161.248	173.891	185.112	191.795	198.111
Ste-Menehould	32.009	31.193	31.022	29.568	29.521
Vitry-le-François	48.046	48.152	48.016	46.475	45.379
Total	386.157	407.780	421.800	429.494	434.692

L'arr. de Reims augmente rapidement depuis 1821, sans aucune interruption. Celui de Châlons a brusquement augmenté de 1821 à 1826 et depuis lors a continué sa progression, sauf pendant la guerre de Crimée et après la guerre de 1870 qui avaient dégarni le camp; la dernière a profondément éprouvé la Champagne. L'arr. d'Epernay qui avait perdu jusqu'en 1826 a depuis lors augmenté assez régulièrement, réserve faite pour les crises des guerres de Crimée et de 1870-71. Celui de Vitry-le-François a un peu gagné jusqu'en 1851, puis diminué, et, depuis la guerre franco-allemande, il est moins peuplé qu'au début du siècle. Celui de Sainte-Menehould, après avoir sensiblement augmenté jusqu'en 1851, a reperdu lors des crises de 1854-55 et de 1870-71; depuis, la population a continué à décroître; le fait général de la dépopulation des campagnes n'est pas compensé dans les deux petits arrondissements de l'E. par le développement des centres urbains. On remarquera d'ailleurs qu'à lui seul l'arr. de Reims a près de la moitié de la population départementale et près de sept fois plus que celui de Sainte-Menehould. La densité est très faible dans les plaines crétacées de la Champagne qui forment le centre et l'E. du département; elle est bien plus élevée dans la région occidentale, celle des terrains tertiaires.

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Marne était en 1891 le 28e (sur 86); au point de vue de la densité, le 57e avec 19,4 hab. de moins par kil. q. que l'ensemble de la France.

La population des chefs-lieux d'arrondissement en 1891 se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	Châlons-sur-Marne	Epernay	Reims	Sainte-Menehould	Vitry-le-François
Agglomérée	19.630	17.843	95.620	3.585	7.272
Eparse	9	109	2.487	853	38
Comptée à part.	6.224	409	6.079	860	712
Totale	25.863	18.361	104.186	5.298	8.022

La population éparse forme seulement 9,2 °/₀ de la population totale, proportion très inférieure à la moyenne de la France (36,6 °/₀), mais analogue à celle des départements voisins (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Ardennes, Aube). C'est la région de France où la population est le plus concentrée. Toute cette région de l'Est est remarquable par la constitution historique de ses communes, presque toutes groupées pour la défense en une seule agglomération.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Marne entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1886 et 1891 :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine	180.246	Urbaine	195.959
Rurale	249.248	Rurale	238.733
Totale	429.494	Totale	434.692

Le nombre des communes rurales de la Marne était de 648 en 1886, leur superficie totale de 784,796 hect., leur population totale de 249,248 hab., la superficie moyenne de 1,209 hect., la population moyenne de 384 hab. par commune, et la densité moyenne de 31,8 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 14 communes urbaines d'une superficie totale de 33,248 hect., peuplées de 180,246 hab., soit 2,361 hect. et 12,871 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 543 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 56,5 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 1,239 hect. et 647 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1891 :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine	28,62	35,06	42,01	45
— rurale	71,38	64,94	57,99	55

Le dép. de la Marne est un des départements français où la proportion de la population rurale décroît le plus vite. Elle est sensiblement moindre que dans l'ensemble de la France, puisqu'elle forme ici les 11/20 du total au lieu de 64 °/₀ qui est la moyenne générale des départements français.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1886 à 1891, en quatre ans et onze mois, il y eut 24,435 naissances contre 23,587 décès. L'excédent des naissances était de 848, proportion assez favorable; comme la population urbaine a augmenté de 15,713, il a fallu une immigration de 14,865 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 24,751 naissances et 24,402 décès, soit un excédent de 349 naissances : l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 10,864 personnes, ce qui produisit un déchet de 10,515 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y eut 49,186 naissances, 47,989 décès, soit un excédent de 1,197 naissances. Comme la population s'est accrue de 5,198 têtes, il s'ensuit que l'excédent de l'immigration a été de 4,001.

La répartition des communes, d'après l'importance de

la population, a donné en 1891 pour les 661 communes du département : 2 com. de moins de 50 hab. ; 39 com. de 51 à 100 hab. ; 190 com. de 101 à 200 hab. ; 141 com. de 201 à 300 hab. ; 80 com. de 301 à 400 hab. ; 58 com. de 401 à 500 hab. ; 178 com. de 501 à 1,000 hab. ; 27 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 7 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 8 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 2 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 1 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 1 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 4 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 1 com. de 10,000 à 20,000 hab. ; 2 com. de plus de 20,000 hab. (Reims, Châlons).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

Arrondissement de Châlons-sur-Marne (5 cant., 104 com., 165,343 hect., 62,614 hab.). — *Cant. de Châlons-sur-Marne* (16 com., 22,218 hect., 30,309 hab.) : Châlons-sur-Marne, 25,863 hab. — *Cant. d'Ecury-sur-Coole* (28 com., 29,261 hect., 6,023 hab.). — *Cant. de Marson* (18 com., 35,267 hect., 6,192 hab.) : Courtisols, 1,523 hab. — *Cant. de Suippes* (16 com., 33,128 hect., 12,355 hab.) : Mourmelon-le-Grand, 5,329 hab. ; Mourmelon-le-Petit, 1,128 hab. ; Suippes, 2,734 hab. — *Cant. de Vertus* (26 com., 33,019 hect., 7,735 hab.) : Vertus, 2,781 hab.

Arrondissement d'Epernay (9 cant., 174 com., 215,094 hect., 99,067 hab.). — *Cant. d'Anglure* (18 com., 18,317 hect., 7,489 hab.) : Saint-Just-Sauvage, 1,387 hab. — *Cant. d'Avize* (18 com., 15,260 hect., 10,113 hab.) : Avize, 2,445 hab. ; Le Mesnil-sur-Oger, 1,523 hab. — *Cant. de Dormans* (16 com., 20,118 hect., 11,073 hab.) : Dormans, 2,267 hab. ; Mareuil-le-Port, 1,190 hab. ; Troissy, 1,053 hab. ; Verneuil, 1,116 hab. — *Cant. d'Epernay* (11 com., 11,292 hect., 27,002 hab.) : Ablois, 1,286 hab. ; Chouilly, 1,021 hab. ; Damery, 1,837 hab. ; Epernay, 18,361 hab. ; Pierry, 1,158 hab. ; Venteuil, 1,057 hab. — *Cant. d'Esternay* (22 com., 28,786 hect., 8,001 hab.) : Esternay, 1,748 hab. — *Cant. de Fère-Champenoise* (19 com., 38,302 hect., 6,804 hab.) : Fère-Champenoise, 2,124 hab. — *Cant. de Montmirail* (23 com., 26,038 hect., 8,636 hab.) : Montmirail, 2,373 hab. — *Cant. de Montmort* (23 com., 24,321 hect., 6,999 hab.). — *Cant. de Sézanne* (24 com., 28,714 hect., 12,050 hab.) ; Barbonne-Fayel, 1,129 hab. ; Sézanne, 4,772 hab.

Arrondissement de Reims (10 cant., 180 com., 170.417 hect., 198,111 hab.). — *Cant. d'Ay* (18 com., 16,890 hect., 19,543 hab.) : Avenay, 1,097 hab. ; Ay, 6,701 hab. ; Cumières, 1,382 hab. ; Dizy-Magenta, 2,462 hab. ; Hautvillers, 1,065 hab. ; Mareuil-sur-Ay, 1,216 hab. — *Cant. de Beine* (19 com., 31,790 hect., 10,860 hab.) : Bétheniville, 1,471 hab. ; Pont-Faverger, 2,233 hab. — *Cant. de Bourgogne* (25 com., 27,194 hect., 16,961 hab.) : Bazancourt, 1,341 hab. ; Boult-sur-Suippes, 1,435 hab. ; Cormicy, 1,227 hab. ; Loivre, 1,384 hab. ; Warmeriville, 2,381 hab. ; Witry-lès-Reims, 1,250 hab. — *Cant. de Châtillon-sur-Marne* (19 com., 12,861 hect., 6,381 hab.) : Châtillon-sur-Marne, 1,019 hab. — *Cant. de Fismes* (24 com., 21,855 hect., 12,113 hab.) : Fismes, 3,303 hab. ; Hermonville, 1,081 hab. — *1er cant. de Reims* (5 com., 6,391 hect., 24,657 hab.) : Reims, 23,526 hab. — *2e cant. de Reims* (11 com., 2,540 hect., 31,599 hab.) : Reims, 31,599 hab. — *3e cant. de Reims* (4 com., 2,106 hect., 24,543 hab.) : Reims, 25,714 hab. — *4e cant. de Reims* (4 com., 2,158 hect., 26,090 hab.) : Bétheny, 1,108 hab. ; Reims, 23,347 hab. — *Cant. de Verzy* (24 com., 24,024 hect., 13.830 hab.) : Rilly, 1,521 hab. ; Verzenay, 1,929 hab. ; Verzy, 1,360 hab. — *Cant. de Ville-en-Tardenois* (39 com., 22,248 hect., 8,909 hab.).

Arrondissement de Sainte-Menehould (3 cant., 80 com., 113,357 hect., 29,521 hab.). — *Cant. de Dommartin-sur-Yèvre* (26 com., 34,492 hect., 7,016 hab.). — *Cant. de Sainte-Menehould* (30 com., 43,291 hect., 13,970 hab.) : La Neuville-au-Pont, 1,116 hab. ; Sainte-Menehould, 5,298 hab. — *Cant. de Ville-sur-Tourbe* (24 com., 34,138 hect., 8,535 hab.) : Vienne-le-Château, 1,545 hab.

Arrondissement de Vitry-le-François (5 cant., 123 com., 153,833 hect., 45,379 hab.). — *Cant. de Heiltz-le-Maurupt* (23 com., 26,898 hect., 7,359 hab.). — *Cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont* (27 com., 28,228 hect., 7,232 hab.). — *Cant. de Sompuis* (15 com., 83,792 hect., 3,510 hab.). — *Cant. de Tiéblemont-Farémont* (33 com., 34,031 hect., 11,167 hab.) : Cheminon, 1,070 hab. ; Sermaize, 2,382 hab. — *Cant. de Vitry-le-François* (25 com., 30,183 hect., 16,111 hab.) : Saint-Amand, 1,004 hab. ; Vitry-le-François, 8,022 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements, d'après le dénombrement : la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. France.

Habitations. — Il existait en 1891 dans la Marne 1,576 hameaux, villages ou sections de communes. Le nombre des maisons d'habitation était de 92,408, dont 89,343 occupées en tout ou en partie et 3,065 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 51,923 n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; 32,132 un seul étage ; 7,005 deux étages ; 1,159 trois étages ; 188 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 138,577 appartements ou logements distincts, dont 131,993 occupés et 6,584 vacants ; en outre, 12,189 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1891, 24,244 individus isolés et 107,589 familles, plus 160 établissements comptés à part, soit un total de 131,993 ménages. Il y a 24,244 ménages composés d'une seule personne ; 34,210 de deux personnes ; 27,610 de trois personnes ; 19,593 de quatre personnes ; 12,158 de cinq personnes ; 7,007 de six personnes et 7,011 de sept personnes ou davantage.

La population résidente comportait 434,692 personnes, dont 408,391 résidents présents ; 6,777 résidents absents ; 19,524 personnes comptées à part. La population présente comportait 427,915 résidents et 9,299 personnes de passage ou de population accidentelle. Soit un total de 437,214. La population présente est donc un peu supérieure à la population résidente, ce qui est le cas le moins fréquent.

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Marne se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 208,674 ; nés dans une autre commune du département, 103,555 ; nés dans un autre département, 105,187 ; nés en Algérie ou dans une colonie, 190 ; nés à l'étranger, 3,074. Soit un total de 420,680. Il y faut ajouter : 3,680 étrangers nés dans la commune où ils habitent ; 1,268 nés dans une autre commune du département ; 1,273 nés dans un autre département ; 11 en Algérie ou dans une colonie ; 10,302 nés à l'étranger. Loit un total de 16,534 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (437,214), comprend donc 212,354 hab. nés dans leur commune ; 104,823 nés dans une autre commune du département ; 106,460 dans un autre département ; 201 en Algérie ou dans une colonie ; 13,376 hors du territoire français. Des départements voisins, ceux qui ont le plus d'immigrants dans la Marne sont ceux de l'Aisne et des Ardennes. D'autre part le nombre des natifs de la Marne recensés en France est de 377,552, ce qui prouve l'importance de l'immigration, puisque le département compte 60,000 hab. de plus qu'il n'en a donnés à la France. L'influence des centres industriels, surtout de Reims, est manifeste.

Classée par nationalité, la population de la Marne comptait, en 1891, 420,680 Français dont 417,688 nés de parents français et 3,092 naturalisés ; et 16,534 étrangers se décomposant en : 225 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 28 Américains du Nord ; 12 Américains du Sud ; 2,042 Al-

lemands; 144 Austro-Hongrois; 6,925 Belges; 174 Hollandais; 4,489 Luxembourgeois; 872 Italiens; 370 Espagnols; 836 Suisses; 145 Russes; 16 Scandinaves; 61 d'autres nationalités et 195 de nationalité inconnue.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population se répartit en 220,019 hommes et 217,195 femmes. C'est une proportion de 986 femmes pour 1,000 hommes, très inférieure à la moyenne française (1,014 femmes). On observe le même fait dans les départements voisins où sont cantonnées de grandes masses de troupes.

La population classée par âge et état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 75,549 célibataires mineurs; 37,549 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 1 de plus de quatre-vingt-dix ans; 41 hommes mariés mineurs; 95,208 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 16 de plus de quatre-vingt-dix ans; 11,342 veufs, dont 16 de plus quatre-vingt dix ans; 309 divorcés. — Pour le sexe féminin, 73,663 filles mineures; 22,617 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 16 de plus de quatre-vingt-dix ans; 1,602 femmes mariées mineures; 93,041 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 13 de plus de quatre-vingt-dix ans; 25,871 veuves, dont 182 de plus de quatre-vingt-dix ans (3 centenaires); 372 divorcées.

Il y a 23,784 familles sans enfant vivant; 36,528 avec un enfant; 30,100 avec deux enfants; 17,881 avec trois; 9,914 avec quatre; 5,295 avec cinq; 3,209 avec six; 2,545 avec sept enfants vivants ou davantage. L'âge moyen est de trente-trois ans huit mois vingt jours.

D'après la profession. — La population de la Marne se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 166,369; industries manufacturières, 135,883; transports, 13,704; commerce, 40,888; force publique, 16,684; administration publique, 6,801; professions libérales, 12,238; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 26,691; enfin 1,715 gens sans profession et 12,754 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.) ou de profession inconnue.

Au point de vue social, la population comprend 97,224 patrons (dont 22,959 femmes); 11,160 employés (dont 1,876 femmes); 93,566 ouvriers (dont 34,158 femmes); les personnes inactives de leur famille sont au nombre de 207,943 (dont 141,777 femmes, 113,312 mineurs des deux sexes) et 12,852 domestiques (dont 8,565 femmes).

Etat économique. — Propriété. — Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 280,154 dont 209,309 non bâties et 70,845 bâties; le nombre des cotes non bâties s'est accru de 39,527, soit 23 °/o depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Marne, 213,999 propriétés imposables, savoir : 188,178 appartenant à la petite propriété, 23,712 à la moyenne propriété, et 2,109 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 175,619 hect.; la moyenne 357,532; la grande 241,675. Les propriétés de plus de 10 hect. représentent près des deux tiers de l'ensemble. D'après le cadastre, la contenance moyenne d'une cote foncière est de 4h34; en 1891, elle était de 3h66. Ces chiffres sont voisins de la moyenne française; toutefois, le morcellement a été un peu moindre dans le département.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) en 1894 de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1894).....	96.546	1.136
	Francs	Francs
Valeur locative réelle...	36.806.568	3.282.927
Revenu net correspondant........	27.604.925 75	2.188.616 40
Valeur vénale (en 1887).........	714.640.350	47.380.816

Il faut y ajouter 1,516 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures), d'une valeur locative réelle de 415,700 fr. Ces chiffres indiquent que la Marne est un département assez riche, particulièrement dans les villes; dans la campagne, la grande propriété domine, mais la moyenne et la petite ont une fraction considérable de la fortune totale. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/65e de la valeur totale.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de 0 à 10 ares...............	44.199	1.922
— de 10 à 20 —	23.970	3.542
— de 20 à 50 —	39.116	12.877
— de 50 ares à 1 hect..........	27.777	19.877
— de 1 à 2 hect..............	23.908	34.235
— de 2 à 3 —	12.031	29.570
— de 3 à 4 —	7.650	26.835
— de 4 à 5 —	5.351	23.919
— de 5 à 6 —	4.176	22.842
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect..............	3.170	20.614
— de 7 à 8 —	2.586	19.383
— de 8 à 9 —	2.070	17.621
— de 9 à 10 —	1.813	17.141
— de 10 à 20 —	8.591	120.784
— de 20 à 30 —	3.091	74.946
— de 30 à 40 —	1.548	49.785
— de 40 à 50 —	843	37.258
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect.............	967	58.390
— de 75 à 100 —	413	35.288
— de 100 à 200 —	514	69.425
Au-dessus de 200 —	217	78.572
Total.................	214.001	774.826

Agriculture. — Le dép. de la Marne n'est pas un département principalement agricole, puisque la proportion des habitants vivant de l'agriculture n'est que de 38 °/o. Elle est sensiblement la même que dans les départements voisins et toute la région septentrionale de la France, mais nettement inférieure à la moyenne de notre pays (46 °/o). — Au point de vue agricole, elle ne doit sa richesse qu'à un produit spécial, ses fameux vins de Champagne; autrement elle serait fort déshéritée, moins fertile que tous les départements limitrophes. La moitié du sol est formé par la craie stérile de la Champagne pouilleuse. Les hauteurs qui la ceignent et les vallées qui la sillonnent sont riantes et relativement riches. On trouvera au § *Géologie agricole* des détails précis sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Au point de vue agricole, nous retrouvons la division entre la plaine crayeuse du centre, les coteaux boisés et humides de l'E., le plateau tertiaire avec ses bois et ses blés, les plaines alluviales des grandes vallées et de la base des collines (Vitry-le-François, Saint-Gond, Anglure). Il faut seulement noter l'importance extraordinaire du talus de la Montagne de Reims et de la Falaise de Champagne, lequel constitue la zone des vignobbles.

D'après le cadastre, on divise le sol de la Marne de la manière suivante :

Terres labourables..............	563.938	hect.
Prés..........................	36.800	—
Herbages......................	1.112	—
Vignes........................	15.084	—

Bois........................... 153.545 hect.
Landes......................... 5.694 —
Terrains incultes.................. 5.243 —
Superficies diverses (routes, maisons, cimetières, cours d'eau, etc.)...... 36.628 —

Le tableau ci-après indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	95.000	1.464.000 Quintaux 1.112.000
		Hectolitres
Seigle	66.000	1.059.000
Orge	26.000	273.000
Sarrasin	2.800	20.000
Avoine	128.000	1.500.000
Maïs	8	48
		Quintaux
Pommes de terre	10.400	617.000
Betteraves fourragères	7.300	1.460.000
Trèfle	8.700	91.000
Luzerne	16.000	320.000
Sainfoin	14.750	200.000
Prés naturels	53.300	500.000
Colza	20	160
Betteraves à sucre	2.932	506.600
Chanvre	37	Filasse 185 Graine 148
Lin	15	Filasse 112 Graine 94
Noix	»	39.000
Pommes à cidre	2.235	132.000
Prunes	»	11.160
		Hectolitres
Vin	16.100	740.000

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 1,600,000 hectol., celle du méteil de 37,000, celle du seigle de 1,160,000, celle de l'orge de 700,000, celle de l'avoine de 2,370,000 environ, celle du cidre de 16,000. En 1893, on évaluait à 23,000,000 de fr. la valeur de la récolte de froment, à 9,700,000 fr. celle du seigle, à 1,050,000 fr. celle de l'orge, à 200,000 fr. celle du sarrasin, à 13,300,000 fr. celle de l'avoine, à 3,900,000 fr. celle des pommes de terre, à 3,000,000 de fr. celle des betteraves fourragères, à plus de 14,600,000 fr. celle des fourrages, à 1,320,000 fr. celle des betteraves à sucre, à 88,000,000 de fr. celle du vin, à 39,000 fr. celle des noix, à 140,000 fr. celle des prunes, et à 420,000 fr. celle des pommes à cidre.

Les principales cultures sont, on le voit, celle des céréales, des fourrages et de la vigne. Même en tenant compte de ce que l'année 1893 fut bonne pour le vin et au-dessous de la moyenne pour le blé, on voit que la valeur de la production viticole dépasse à elle seule la valeur de toutes les autres réunies. L'hectolitre de vin vaut 119 fr., moyenne dont n'approche aucun autre département et qui est quintuple de la valeur moyenne du vin en France (23 fr. 25 en 1893). Parmi les céréales, le froment et l'avoine dominent, puis vient le seigle. Les rendements sont bons, souvent supérieurs à la moyenne générale de la France : 15,4 hectol. à l'hectare pour le froment au lieu de 13,8 ; seulement 62 quintaux pour les pommes de terre au lieu de 77, mais 46 hectol. pour le vin au lieu de 28.

Les friches ou *savarts* de la Champagne pouilleuse tendent à disparaître ; les terres labourées s'étendent ; les céréales occupent 39 % de la superficie totale du département, le blé gagne sur le seigle et ses rendements s'améliorent ; l'avoine est d'autant plus cultivée qu'elle a un débouché certain dans la cavalerie du camp de Châlons. La production de la betterave est en grand progrès, ainsi que celle des pommes de terre ; celle des légumes secs diminue, par contre ; on estime que 73 hect. sont cultivés en fèves et féveroles, 257 en haricots, 109 en pois, 529 en lentilles, etc. Les prairies naturelles couvrent 53,000 hect. dont 22,500 irriguées par les crues des rivières, 2,400 par canaux. Ajoutez 3,000 hect. de prés temporaires, 3,300 de fourrages verts (vesce, trèfle incarnat, seigle en vert, maïs, fourrages et choux). Les cultures fourragères sont très développées dans l'arr. de Châlons, pour les besoins de l'armée. Les cultures industrielles (betterave, colza, lin, etc.) dans celui de Vitry. On vante les choux d'Ecury-sur-Coole et de Nuisement, les haricots d'Alliancelles et Tramery, les petits pois de Serzy, les asperges de Sainte-Menehould, les navets de Courtisols et Saint-Quentin-les-Marais, les oignons d'Angluzelles, Courville, Marigny ; les melons de Châlons, etc. Les cultures arborescentes ont une réelle importance : pommiers dans les arr. de Sainte-Menehould et d'Epernay ; cerisiers et pruniers reine-claude à Courthiézy ; on fait du kirsch à Florent. Les belles pépinières de Vitry-le-François alimentent les plantations qu'on multiplie dans la plaine crétacée. Les pins et les sapins des arr. de Châlons et de Reims fournissent de bois les mines du Nord et de Belgique. Parmi les forêts, la plus grande est celle de la Montagne de Reims (10,000 hect.) ; viennent ensuite celles de Trois-Fontaines (5,200 hect.), de Traconne (2,550 hect.), d'Argonne, d'Epernay, d'Enghien, de Montmort, de la Charmoye, de Vassy, de Vertus, des Rouges-Fossés, de Beaumont, de La Loge-du-Gault, de Beaumont, de Belval, etc. Les principales essences sont, après le pin, le chêne, le hêtre, le bouleau, le tremble, le charme ; 13,309 hect. appartiennent à l'Etat ; 16,659 aux communes ; 123,577 aux particuliers.

La vigne est la fortune du pays. L'étendue qu'elle occupe a diminué d'un millier d'hectares depuis 1852 ; mais on n'a arraché que des plants de médiocre qualité, les vins du Midi alimentant la consommation journalière. Les vignobles destinés à la production des vins mousseux se sont accrus. Ils sont récoltés sur les talus qui séparent la plaine crétacée du plateau tertiaire, le long de la Montagne de Reims, du val de Marne, et au S. jusqu'à Vertus. Sur la pente septentrionale de la Montagne, qui s'abaisse vers la Vesle, on récolte les vins de Sillery, Ludes, Mailly, Verzenay, Verzy ; sur les pentes de la vallée de la Marne, les « vins de rivière » d'Ay, Mareuil, Bouzy, Pierry, Epernay, etc. Les crus les plus réputés sont ceux du bourg d'Ay (300 hect.). On sait que ces vins mousseux uniques au monde doivent leur mérite à une préparation industrielle (V. l'art. VIN). Le grand centre est Epernay ; les immenses caves creusées dans la craie servent d'atelier et de magasin. La fabrication des vins de Champagne occupe environ 130 maisons groupées à Ay, Epernay, Reims, occupant à peu près 4,000 ouvriers. Le commerce se chiffre par 60 à 80 millions de francs ; les quatre cinquièmes des bouteilles sont exportées. En 1844-45, on produisait 6,635,652 bouteilles dont 4,380,204 expédiées à l'étranger ; en 1864-65, 11,903,067 bouteilles dont 9,101,441 expédiées à l'étranger ; en 1874-75, 18,835,527 bouteilles, dont 15,318,345 pour l'étranger ; en 1884-85, 21,011,857 bouteilles, dont 18,189,246 pour l'étranger ; en 1893-94, 22,235,867 bouteilles, dont 18,555,539 expédiées à l'étranger ; le maximum fut atteint en 1890-91 avec 25,776,194 bouteilles, dont 21,699,111 exportées hors de France. — Outre les vins blancs mousseux, le département produit des vins secs très estimés et de bons vins rouges ; on cite les crus de Bouzy, Cumières, Dizy, Hautvillers, Vertus. Le phylloxera a fait son apparition en 1892 ; vigoureusement combattu, malgré des résistances locales, il ne s'est pas développé.

L'élevage est assez développé, bien que les troupeaux de moutons champenois n'aient plus leur ancienne importance économique. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce chevaline.................. 51.769
— mulassière.................. 286

Espèce asine	2.255
— bovine	93.947
— ovine	297.108
— porcine	63.712
— caprine	3.270

Les chevaux, presque seuls employés dans la culture, sont de race ardennaise, croisée d'anglo-normande. Les ânes sont utiles dans les étroits sentiers des vignes. Les bœufs sont de race normande, parfois hollandaise. On élève, particulièrement à l'E., surtout des vaches de race suisse pour le lait ; leur nombre est de 62,250. Les moutons diminuent ; un quart sont de race mérinos. Les porcs diminuent par suite de la décadence de la charcuterie, jadis très prospère vers Sainte-Menehould ; ils sont de race lorraine. La volaille et les lapins sont abondants, surtout au S.-E., d'où l'on en exporte beaucoup, ainsi que des œufs. La Marne a produit (en 1893) plus d'un million de quintaux de lait, valant plus de 19,800,000 fr. ; une partie est manipulée dans les grandes fromageries de Courtisols, Heiltz-le-Maurupt, etc.

La tonte de 263,000 moutons a fourni plus de 10,000 quintaux de laine, valant plus de 2 millions de fr. — Il existait 27,500 ruches d'abeilles en activité, desquelles on a retiré 139,000 kilogr. de miel et 34,000 kilogr. de cire, d'une valeur totale de près de 380,000 fr. Le gibier est abondant ; on tue une quinzaine de loups par an.

Il ressort de cet exposé que le dép. de la Marne doit toute sa prospérité agricole à un travail méthodique : mise en valeur de la Champagne pouilleuse par le boisement, amélioration du sol par les engrais, par la rotation des cultures. La jachère s'étend encore à près du quart des terres, mais elle tend à se restreindre. Le drainage, les irrigations ont également concouru à enrichir les campagnes. Les machines agricoles y sont de plus en plus employées. La majorité des exploitants cultivent eux-mêmes ; un dixième afferment leurs propriétés. Il existe de nombreuses et actives sociétés agricoles.

Industrie. — L'industrie fait vivre 310 hab. sur 1,000 (moyenne française, 250). Elle est donc développée dans la Marne, de même que dans tout le N. de la France.

Mines et carrières. Les richesses minéralogiques sont minimes. On exploite du minerai de fer à Cheminon, de la tourbe dans la vallée de la Vesle et le marais de Saint-Gond (4,700 tonnes valant 58,000 fr.), mais le département ne renferme ni mine ni minière. Il fut consommé, en 1892, 501,800 tonnes de combustibles minéraux d'une valeur de 11,345,000 fr., soit un prix moyen de 22 fr. 61 la tonne, sur le lieu de consommation ; 265,500 tonnes venaient du bassin de Valenciennes, 231,100 de Belgique, 4,800 d'Allemagne, 400 d'Angleterre. — En 1892, on comptait 18 carrières souterraines continues et 25 carrières temporaires de craie, calcaire, argile réfractaire, sable vitrifiable, occupant 259 ouvriers ; en outre, 41 carrières continues à ciel ouvert et 557 temporaires de calcaire, meulière, grès, sable, gravier, argile, chaux hydraulique, occupant 1,405 ouvriers. On trouve du phosphate de chaux à Sermaize et Argers, de la craie, de l'argile, des pierres meulières, des pierres de taille en beaucoup de points, du kaolin à Bouilly. Une source minérale froide, bicarbonatée calcique ferrugineuse et sulfatée magnésienne, est exploitée au S. de Sermaise (source des Sarrasins) pour les bains et la boisson. Il existe d'autres sources généralement ferrugineuses à Ambonnay, Baye, Boursault, Chenay, Hermonville, Rosnay.

Industries manufacturières. Il existait en 1892, dans le dép. de la Marne, 670 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 894 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force égale à 12,594 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

443	machines fixes d'une force de	10.271	chevaux-vapeur
244	— mi-fixes —	1.122	—
191	machines locomobiles d'une force de	897	chevaux-vapeur
16	— locomotives —	204	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	357	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques	315	—
Agriculture	871	—
Industries alimentaires	1.718	—
— chimiques	265	—
Tissus et vêtements	6.523	—
Papeteries, objets mobiliers, instruments	634	—
Bâtiments et travaux	1.860	—
Services publics de l'Etat	51	—

Ce tableau montre que l'agriculture fait un certain usage de la vapeur et que seules les industries alimentaires et textiles ont une grande extension. De plus, les cours d'eau fournissent à 575 établissements une force motrice de 5,717 chevaux-vapeur.

L'industrie métallurgique est représentée par les hauts fourneaux de Sermaize, alimentés par les minerais de Cheminon, par 14 usines à fer ayant occupé 324 ouvriers et produit 4,693 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion valant 1,096,000 fr. ; en outre, il existe une fonderie de cloches à Vitry, des fonderies de cuivre à Châlons et Reims, des fabriques de quincaillerie et de ferronnerie à Sainte-Menehould et Mourmelon-le-Grand, de limes à Reims, d'instruments agricoles à Bassuet, Cauroy-lès-Hermonville, Cernon, Châlons, Chaintrix, Cheniers, Fismes, Givry-en-Argonne, Isse, Maire-sur-Marne, Reims, Saint-Amand, Vernancourt, La Veuve, Vitry-le-François.

Des industries alimentaires, la plus importante est celle des vins mousseux autour de laquelle il faut indiquer les industries annexes des fabriques de sucre candi, d'esprits fins, de bouteilles, bouchons, feuilles d'étain, agrafes de bouteille, caisses d'emballage. On fabrique à Reims des biscuits renommés, des massepains, du pain d'épice ; à Châlons des sirops et liqueurs ; de la bière (65,000 hectol. par an) à Reims, Epernay, Châlons, Fère-Champenoise ; du malt à Vitry-le-François ; du sucre à Epernay, Fismes, Frignicourt, Sainte-Menehould, Sermaize (1,300 tonnes valant 1,400,000 fr.). On vante les eaux-de-vie du S.-E. du département, les poires tapées de Reims, les pieds de porc de Sainte-Menehould. — Les industries chimiques sont représentées par des fabriques de bougies (production, en 1890, 29,500 quintaux valant 4,150,000 fr.) à Reims, Châlons, Epernay, de savons et suifs à Reims, une fabrique d'eau de javel à Châlons. On compte une soixantaine de corroiries, tanneries et mégisseries, de grandes cordonneries à Avize, Châlons, Conflans, une grande chapellerie à Epernay (400 ouvriers), des papeteries et cartonneries (production, en 1890, 9,600 quintaux valant 800.000 fr.) à Ablois, Breuvery, Chaintrix, Courlandon, Lépine, Reims. On fabrique à Châlons des papiers peints. Le département compte 17 imprimeries. — Des verreries (production, en 1890, 3,450,000 fr.) existent à Courcy, Four-de-Paris, Châlons, Loivre, La Neuvillette, Reims. Sézanne fabrique 200 douzaines de verres de lunettes par jour. Sézanne et Esternay font de la porcelaine. Les poteries, tuileries, briqueteries, tuyauteries sont au nombre de 200, à Avize, Dizy, Brugny, Châlons, Germaine, Giffaumont, Ludes, Maurupt, Mutigny, Passavant, Sermaize, Sézanne ; les plus considérables sont celles de Pargny-sur-Saulx. On fait de bonnes verrières à Reims, des pianos à Châlons, de la lutherie, des billards à Reims, de la vannerie à Ay, Condé-sur-Marne, Esternay, Sézanne, de la tonnellerie à Florent, etc.

La grande industrie locale est celle des textiles qui fait l'importance de Reims. Les trois quarts de la population de la métropole de la Champagne en vivent. Seul le dép. du Nord dépasse celui de la Marne pour la fabrication des étoffes, la teinturerie et l'apprêt. La laine des moutons du pays fournit même de nos jours une grande partie des

matières premières. L'administration des contributions directes compte 298,500 broches filant la laine et plus de 11,000 métiers à tisser. On travaille la laine peignée, lavée, cardée ; on fabrique des mérinos, cachemires, flanelles unies, lisses, croisées, de fantaisie, molletons, nouveautés en cardée et pour robes, peignoirs, tissus de fantaisie de laine peignée, tissus légers pour pantalons, couvertures, etc. Il existe une centaine d'établissements, dont 80 à Reims, les autres à Suippes, Montigny, Boult, Isles, Saint-Masmes, Saint-Hilaire, Pont-Faverger, Bétheniville, Auménancourt-le-Grand, Saint-Brice-Courcelles, Vienne-le-Château, Varmériville, etc. A Beine se font des barèges, étamines, burats. L'industrie de la laine occupe près de 30,000 ouvriers, produisant plus de 800,000 pièces par an, d'une valeur de 450 millions de francs. La bonneterie de laine occupe 420 métiers à Suippes et Vienne-le-Château, celle de coton 400 dans l'arr. d'Epernay ; on file la soie à Fismes (5,000 broches ou bâtonnets).

L'enseignement technique, industriel et commercial est très développé ; à Reims, outre les écoles de commerce et d'art industriel, on a créé une école municipale professionnelle et plusieurs cours. Il existait, en 1894, 23 syndicats patronaux (1,067 membres), 17 syndicats ouvriers (1,755 membres), 2 mixtes (105 membres) et 29 syndicats agricoles (9,954 membres). Le département comptait, en 1893, 75 bouilleurs de profession et 15,761 bouilleurs de cru ; ils produisaient 11,962 hectol. d'alcool, les autres 6,267. Sur ce total, 7,949 hectol. furent tirés de farineux divers, 1,054 de pommes de terre, 2,392 de betteraves, 409 de vins, 83 de cidres, 5,355 de marcs, 987 de fruits. Observons toutefois que la production moyenne décennale était seulement de 3,280 hectol. au lieu de 18,239, chiffre atteint en 1893. La quantité soumise à l'impôt atteignait 29,228 hectol., soit 6l,72 par hab., proportion inquiétante, fort supérieure à la moyenne française (4l,56). En outre on fit 740,407 hectol. de vin, 75,000 de cidre et 130,000 de bière. — La vente du tabac dans la Marne en 1893 fut de 352,541 kilogr. de tabac à fumer et 70,804 de tabac à priser.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est assez actif ; il fait vivre 93 hab. sur 1,000 (moyenne française, 103 ‰) ; il y faut ajouter 39 ‰ qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30 ‰). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Reims en 1894 fut de 115,227,200 fr. (sur un total de 13,071,183,400 fr.), ce qui la classe au 12e rang. Le nombre des commerçants patentés était, en 1893, de 16,503, plus 236 banquiers et hauts commerçants, 2,109 industriels et 578 personnes de profession libérale. — Le commerce se fait par voie ferrée et batellerie. On exporte environ 20 millions de bouteilles de vin de Champagne en Amérique, Angleterre, Russie, Allemagne, Inde, France et colonies ; des grains, des bestiaux, des fruits (pommes, poires, cerises), des légumes frais et secs, des bois de pin, du charbon de bois, des escargots, des meules, pierres meulières, du blanc d'Espagne, des lainages, de la soie filée, de la bonneterie, des chapeaux et casquettes, des papiers peints, des verres de lunettes, de la porcelaine, du sucre, du pain d'épice, des biscuits de Reims, des pieds de cochon de Sainte-Menehould, des machines agricoles (vers les Ardennes et l'Aisne). — On importe des laines brutes (pour 100 millions de fr.), de la houille, des vins blancs de Saumur, du kaolin de la Haute-Vienne, du vin ordinaire, des denrées coloniales, épices, de la bijouterie, des meubles, des articles de luxe pour l'habillement et la toilette, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Marne avait, en 1894, 590 kil. de routes nationales dont 40 kil. pavés ; 586 kil. de routes départementales (déclassées), 2,498 de chemins vicinaux de grande communication, 3,267 (plus 627 en construction ou en lacune) de chemins vicinaux ordinaires. La circulation, en 1888, fut sur les routes nationales de 174 colliers par jour, représentant un tonnage brut kilométrique annuel de 39,879,360 tonnes, en tonnage utile 20,619,342 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 56,337 tonnes kilométriques.

Le département est traversé par 17 lignes de chem. de fer d'une longueur totale de 654 kil. appartenant à la Compagnie de l'Est, sauf celle de Montmirail à La Ferté-sous-Jouarre, laquelle n'a que 4 kil. dans le département. Les autres sont : 1° La ligne de Paris à Strasbourg qui remonte la vallée de la Marne puis celle de la Saulx et parcourt 115 kil. dans le département, où elle dessert Dormans, Port-à-Binson, Damery-Boursault, *Epernay*, Oiry, Athis, Jâlons, Matougues, *Châlons-sur-Marne*, Coolus, Mairy-Saint-Germain, Vitry-la-Ville, *Vitry-le-François*, Blesme, Pargny, Sermaize, et passe sur le territoire de la Meuse. — 2° La ligne d'Epernay à Reims (30 kil.) par Ay, Avenay, Germaine, Rilly-la-Montagne. — 3° La ligne de Paris à Reims qui parcourt 27 kil. dans le département, desservant Fismes, Breuil-Romain, Jonchery-sur-Vesle, Muizon et Saint-Brice. — 4° La ligne de Reims à Laon (16 kil. dans le département) par Courcy-Brimont et Loivre. — 5° La ligne de Reims à Mézières (16 kil. dans le département) par Witry-lès-Reims, Lavannes-Caurel, Bazancourt. — 6° La ligne de Bazancourt à Challerange (Ardennes) qui parcourt 40 kil. dans le dép. de la Marne, remontant le val de la Suippe par Isle-sur-Suippe, Warmériville, Heutrégiville, Saint-Masmes, Pont-Faverger, Bétheniville, Saint-Hilaire-le-Petit, Dontrien, Saint-Souplet, Sainte-Marie-à-Py, Somme-Py. — 7° La ligne d'Oiry à Fère-Champenoise (27 kil.) par Avize, Le Mesnil-sur-Oger, Vertus, Colligny, Morains-Aulnay. — 8° La ligne de Châlons à Reims (57 kil.) par La Veuve, Saint-Hilaire-au-Temple, Bouy, Mourmelon-le-Petit, Sept-Saulz, Wez-Thuisy, Prunay, Sillery. — 9° La ligne de Saint-Hilaire-au-Temple à Verdun et Metz qui parcourt 52 kil. dans le département, desservant Cuperly, Suippe, Somme-Tourbe, Somme-Bionne, Valmy, Sainte-Menehould, et passant dans le dép. de la Meuse par le défilé des Islettes. — 10° La ligne de Châlons à Troyes (25 kil. dans la Marne) par Coolus, Ecury-sur-Coole, Nuisement, Bussy-Lettrée, Sommesous. — 11° La ligne de Paris à Vitry-le-François par Sézanne qui parcourt 100 kil. dans le département, desservant Joiselle, Esternay, Meix-Saint-Epoing, Sézanne, Linthes-Pleurs, Connantre, Fère-Champenoise, Lenharrée, Sommesous, Poivre, Sompuis, Huiron. — 12° La ligne de Sézanne à Romilly (27 kil. dans le département) par Barbonne-Fayel, Saint-Quentin-le-Verger, Anglure, Saint-Just. — 13° La ligne de Mézy à Romilly qui parcourt 43 kil. dans la Marne, desservant Montmirail, Le Gault, Esternay, Les Essarts, Nesle-la-Reposte, Villenauxe (Aube), Levray-Conflans. — 14° La ligne de Blesmes à Saint-Dizier et Chaumont qui a 8 kil. dans le département et y dessert Saint-Eulien. — 15° La ligne de Vitry-le-François à Bar-sur-Aube qui a 19 kil. dans la Marne et y dessert Blaise-sous-Arzillières, Arzillières et Grigny-Bradonvilliers. — 16° La ligne de Revigny à Vouziers et Amagne (48 kil. dans la Marne) par Sommeille-Mettancourt, Givry, Vieil-Dampierre, Villers-Daucourt, Sainte-Menehould, La Neuville-au-Pont, Vienne-la-Ville, Ville-sur-Tourbe, Cernay-en-Dormois.

Les voies fluviales comprennent 57 kil. de rivières navigables et 194 kil. de canaux : Seine (après Marcilly) ; Marne (après Epernay) ; Aube ; canal de la Haute-Marne ; canal latéral à la Marne ; canal de la Marne au Rhin ; canal de l'Aisne à la Marne ; canal de la Haute-Seine. Les canaux (V. les art. spéciaux à chacun) forment la grande artère de navigation entre Paris et le N.-E. (Meuse, Moselle, Rhin, Saône). Le tonnage kilométrique moyen sur le canal latéral à la Marne est de 720,000 tonnes environ (en 1887) ; il est sensiblement le même sur le canal de la Marne au Rhin.

Les 11 bureaux de poste, 37 bureaux télégraphiques et 82 bureaux mixtes de la Marne ont en 1892 produit pour les lettres et journaux une recette de 2,070,394 fr. 55 ; ils ont eu un mouvement télégraphique de 292,579 dépêches

intérieures et 15,051 dépêches internationales, produisant ensemble une recette de 276,912 fr. 95.

FINANCES. — Le dép. de la Marne a fourni, en 1892, 35,095,807 fr. 56 au budget ordinaire et 6,964,246 fr. 13 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 42,060,053 fr. 69.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	6.366.325fr78
Enregistrement	7.501.707fr96
Timbre	1.447.615
Impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières	467.797 83
Contributions indirectes	8.795.811 80
Sucres	410.733 51
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	5.342.654 28
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).	833.286 65
Postes	2.175.296 87
Télégraphes	291.799
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	1.330.934 72
Recettes d'ordre	461.854 16

Les revenus départementaux ont été, en 1891, de 2,915,922 fr. 46, se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux.	2.151.519fr69
Revenu du patrimoine départemental..	4.620 55
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	687.969 72
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations de propriétés.	71.812 50

Il y a eu 53 cent., dont 20 portant sur les quatre contributions. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 31,009 fr. 44 ; celle du centime portant sur les quatre contributions directes, de 48,773 fr. 36.

Les dépenses départementales furent, en 1891, de 2,864,858 fr. 09, se décomposant comme suit : personnel préfectoral, 46,542 fr. 44; propriétés départementales, 134,839 fr. 10; loyers, 27,257 fr. 19; mobilier, 20,262 fr. 12; chemins vicinaux, 1,569,593 fr. 46; tramways, 9,626 fr. 14; instruction publique, 59,915 fr. 09; assistance publique, 536,259 fr. 49; dépenses diverses, 200,359 fr. 32; service des emprunts, 260,204 fr. 34.

Les 661 communes du département avaient, en 1893, un revenu de 8,674,803 fr.; le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 61,054, dont 9,969 extraordinaires; le nombre moyen de centimes par commune atteignait 92. Il y avait 17 communes imposées de moins de 15 cent., 34 de 15 à 30 cent., 57 de 31 à 50 cent., 283 de 51 à 100 cent., et 270 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 5, le produit des octrois montait à 2,637,400 fr. Les dépenses ordinaires communales s'élevaient à 8,539,666 fr., la dette à 15,553,659 fr. au 31 mars 1892.

La valeur moyenne du sol était de 1,364 fr. par hectare, atteignant 8,270 fr. pour les vignes. Les valeurs successorales étaient en moyenne (1885-89) de 86,900,000 par an approximativement.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Marne est au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 3,062 conscrits, 105 ne savaient pas lire. Cette proportion de 34 illettrés sur 1,000 place le dép. de la Marne au 24e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, en 1888, il est au 10e rang (sur 87 dép.) avec 974 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 985. En 1892-93, il n'y eut que 39 hommes (sur 3,327) et 103 femmes qui ne purent signer que d'une croix, et 96 conscrits (sur 3,342) ne sachant pas lire.

Le dép. de la Marne comptait, durant l'année scolaire 1892-93, 65 écoles maternelles, dont 37 publiques (27 laïques) et 28 privées (25 congréganistes), lesquelles recevaient un total de 13,971 élèves, dont 7,153 garçons et 6,818 filles, 4,274 garçons et 4,006 filles inscrits dans les écoles laïques et 2,879 garçons et 2,812 filles dans les écoles congréganistes; 5,227 garçons et 4,995 filles dans les écoles publiques. — En 1890-91, il y avait dans le département 942 écoles primaires publiques, dont 872 laïques et 70 congréganistes, à savoir : 246 écoles laïques de garçons, 180 de filles et 446 mixtes, contre 3 écoles congréganistes de garçons, 66 de filles et 1 mixte. D'autre part, 105 écoles privées, dont 24 laïques et 81 congréganistes, à savoir : 8 écoles laïques de garçons et 16 de filles, contre 19 écoles congréganistes de garçons, 60 de filles et 2 mixtes. Au total : 1,047 écoles, 276 de garçons, 322 de filles et 449 mixtes. — Le personnel enseignant comprenait 817 instituteurs publics laïques, 346 institutrices publiques laïques, 9 instituteurs publics congréganistes et 115 institutrices publiques congréganistes; soit un total de 1,287 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 26 instituteurs laïques et 82 congréganistes, 60 institutrices laïques et 236 congréganistes; soit un total de 404 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,691 personnes. — Le nombre des classes était de 1,519. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 26,477 garçons et 24,425 filles; en tout, 50,902; écoles privées, 4,698 garçons et 7,905 filles; en tout, 12,603. Total général, 63,505 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques, 25,478 garçons, 19,708 filles; écoles privées laïques, 677 garçons, 979 filles; écoles publiques congréganistes, 999 garçons, 4,717 filles; écoles privées congréganistes, 4,021 garçons, 6,926 filles; soit un total de 26,155 garçons et 20,687 filles recevant l'enseignement laïque, contre 5,020 garçons et 11,643 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 52,511, alors que le recensement précédent n'en accusait que 47,314. Cette situation est très favorable, et l'excédent s'explique par l'immigration vers Reims.

L'enseignement primaire supérieur public comptait, en 1892-93, 175 élèves (43 filles) dans les sept cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Châlons-sur-Marne (fondée en 1833) comptait 50 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices de Châlons (fondée en 1880) comptait 52 élèves-maîtresses en 1892-93. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 106,287 fr. — Il y eut, en 1891, 1,560 garçons et 1,342 filles candidats au certificat d'études primaires. Sur ces 2,902, 2,453 l'obtinrent : 1,333 garçons et 1,120 filles. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 24 aspirants, dont 21 furent admis, et par 119 aspirantes, dont 88 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 18 candidats et 18 admissions; 44 candidates et 32 admissions.

L'instruction élémentaire était facilitée par les bibliothèques populaires des écoles. Il existait 852 caisses d'épargne scolaires avec 40,272 livrets représentant une somme totale de 1,721,472 fr. Les 415 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 95,757 fr. de recettes, 78,782 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 16,975 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 2,272,053 fr. 89.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1893-94, aux garçons dans 1 lycée et 5 collèges communaux, comptant 1,301 élèves dont 526 internes; aux filles dans 1 lycée et 1 collège communal, comptant 273 élèves dont 47 internes. Il existait, en outre, 6 institutions libres comptant 450 élèves. L'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims comptait 66 élèves.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1891 accuse 33 condamnations en cour d'assises dont 12 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 5 tribunaux correctionnels examinèrent 2 865

affaires et 3,665 prévenus, dont 216 furent acquittés, 103 mineurs rendus à leurs parents, 41 envoyés en correction, 107 prévenus condamnés à l'emprisonnement de plus d'un an, 2,029 de moins d'un an, et 1,169 à l'amende seulement. On a compté 1,884 récidivistes dont 19 devant la cour d'assises, et 1,805 en police correctionnelle; 15 furent condamnés à la relégation. Il y eut 8,183 contraventions de simple police. Le chiffre des morts accidentelles fut de 155; celui des suicides de 194.

La justice civile a prononcé, en 1891, sur 3,611 affaires civiles et sur 2,154 affaires commerciales; les tribunaux de paix sur 20,670. Il a été ouvert 85 faillites; 135 divorces et 20 séparations de corps ont été prononcés.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 192 en 1892, secoururent 23,853 personnes sur une population de 308,564 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 828,418 fr.; les dépenses se sont élevées à la somme de 599,673 fr. Il existait à Reims un mont-de-piété qui prêta (en 1892), sur 90,666 objets, un total de 947,397 fr. Il y eut 85,508 dégagements portant sur 894,792 fr. On comptait 15 hospices et hôpitaux avec 3,149 lits, dont 714 affectés aux malades civils, 696 aux militaires, 1,299 aux vieillards, infirmes, etc., 93 aux enfants assistés, 376 au personnel des établissements, 1,348,605 fr. 58 de recettes et 1,731,069 fr. 68 de dépenses; et un personnel composé de 34 médecins et chirurgiens, 215 religieuses, 44 employés et 102 servants. Il y a eu un nombre total de 139,572 journées de présence pour 5,148 hommes, 98,871 pour 3,176 femmes et 51,200 pour 1,688 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 626 enfants à l'hospice et 251 enfants à domicile et dépensé 175,422 fr. Il existe un asile départemental d'aliénés (Ostende, à Châlons); 407 aliénés sont à la charge du département, qui supporte 112,347 fr. sur une dépense totale de 181,245 fr. (en 1892).

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1893, 4,697 versements se montant à 960,424 fr. Elle avait reçu 5,839 rentes en cours, pour une somme de 1,331,131 fr.

Les 6 caisses d'épargne de la Marne avaient délivré, au 1er janv. 1893, 136,219 livrets et au 31 déc. 138,091 livrets. Le solde dû aux déposants le 31 déc. 1893 était de 77,348,329 fr. 78, en accroissement de 66,000 fr. sur l'année précédente. La valeur moyenne du livret était de 560 fr. 12. La caisse nationale d'épargne avait reçu 22,547 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 367,211 fr. 47. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 80 approuvées avec 9,969 membres participants, et 22 autorisées avec 4,622 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1892) de 393,551 fr. pour les unes et 83,650 fr. pour les autres. — En 1888, les libéralités aux établissements publics et d'utilité publique ont atteint 514,150 fr. A.-M. B.

BIBL. : V. la bibl. des art. CHAMPAGNE et REIMS. — *Annuaire de la Marne*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886, 1891 et 1892-94. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie de la Marne*, in-16. — BOURGEOIS-JESSAINS, *Description topographique du dép. de la Marne*, 1803, in-12. — MENNESSON, *l'Observatoire rural de la Marne*, 1806, in-12. — PENCHET et CHANLAIRE, *Statistique du dép. de la Marne*, 1810, in-4. — LESAGE, *Géogr. hist. et statist. du dép. de la Marne*; Vouziers, 1839-40, 2 vol. in-12. — CORNET-PAULUS, *Dict. géogr. et stat. de toutes les villes et communes du dép. de la Marne*, 1860, in-12. — POINSIGNON, *Géogr. du dép. de la Marne*, 1869, in-16.— KESSLER, *Notice descriptive sur le dép. de la Marne*; Paris, 1879, in-16. — V. aussi *Mém. de la Soc. d'agric. de Châlons* (depuis 1807); *Bulletin de la Soc. des sc. et arts de Vitry*; publications de l'Académie nationale de Reims (depuis 1852).

MARNE (HAUTE-) (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Haute-Marne doit son nom à la rivière qui y prend sa source et le parcourt du S. au N. pendant 125 kil. Il est situé dans la région E. de la France. Le dép. des Vosges le sépare seul de la frontière allemande. Son ch.-l., Chaumont, est à 215 kil. de Paris à vol d'oiseau, à 262 kil. par voie ferrée. Le département est situé entre 49°36′48″ et 48°40′10″ lat. N.; entre 2°21′8″ et 3°31′42″ long. E. Les limites sont artificielles. La Haute-Marne confine au N.-E. au dép. de la Meuse; à l'E. à celui des Vosges; au S.-E. à la Haute-Saône; au S.-O. à la Côte-d'Or; à l'O. à l'Aube; au N.-O. à la Marne.

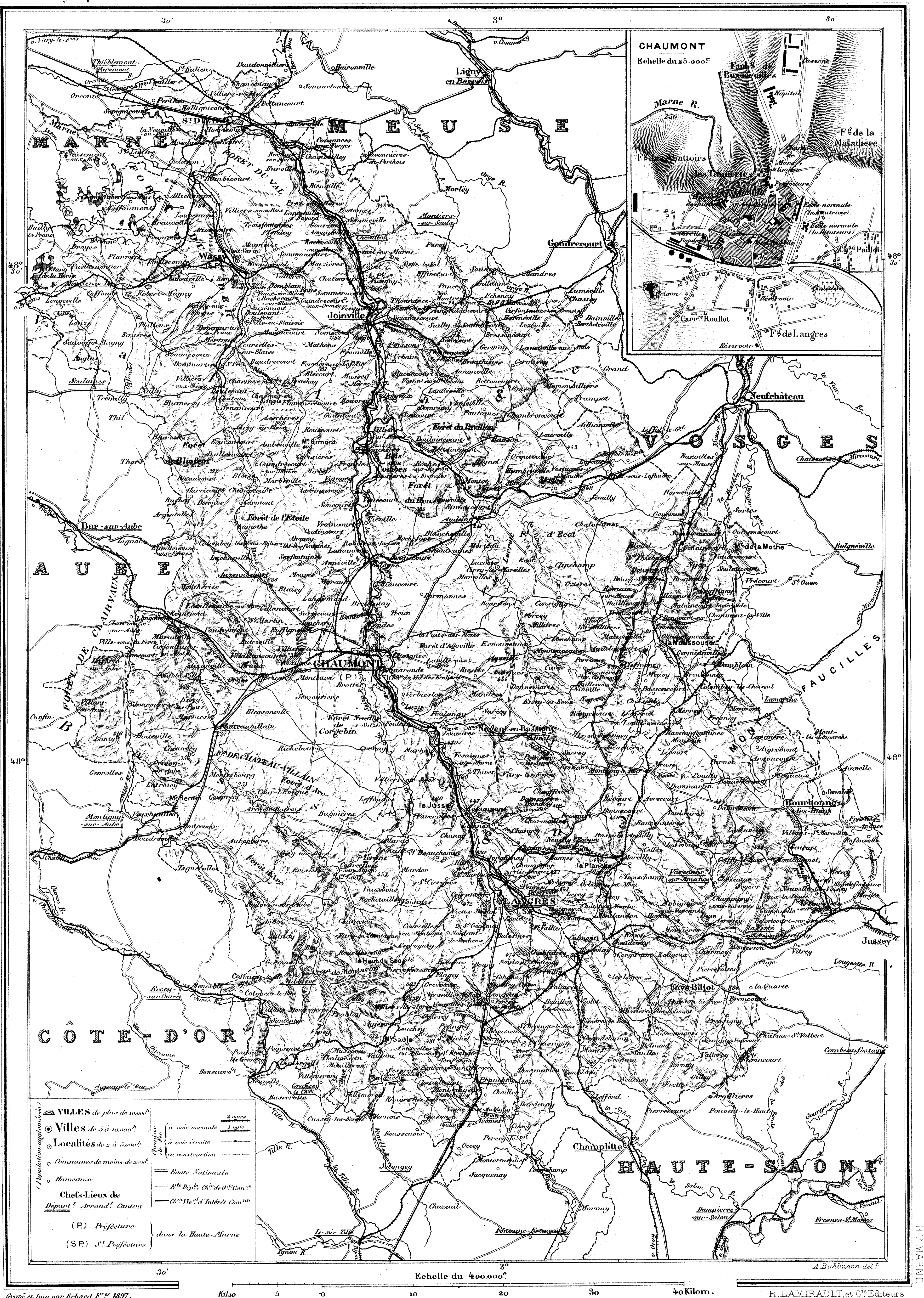
Sa superficie est de 625,695 hect., ce qui le classe au 38e rang parmi les départements français. Sa plus grande longueur, du N.-N.-O. au S.-S.-E., est de 130 kil., sa plus grande largeur de 65 kil. sous le parallèle de Langres; elle diminue vers le N., n'étant que de 60 vers Chaumont, de 40 vers Doulaincourt, de 12 vers Saint-Dizier. La forme générale est donc celle d'un ovale irrégulier. Le pourtour très sinueux est de 470 kil. en négligeant les petits détours.

Relief du sol. — Le sol du dép. de la Haute-Marne est fort accidenté, bien que les dénivellations n'y aient qu'une importance secondaire. Il est situé à la limite des bassins de la Seine, de la Meuse et du Rhône, sur le rebord géologique du bassin de Paris. L'allure de ses terrains est mouvementée et irrégulière comme la forme même du département. Son point le plus élevé est le Haut-du-Sec (516 m.), entre Langres et Auterive; le plus bas est celui où la Voire quitte le dép. de la Haute-Marne pour le dép. de l'Aube (110 m.). La différence de niveau est donc de 406 m., suffisante pour donner lieu à des pentes accentuées et à une certaine variété de climats. D'une manière générale, le sol s'abaisse du S.-S.-E. au N.-N.-O. Au S. est le plateau de Langres, au centre le Bassigny, au N. le Vallage, régions naturelles et historiques correspondant approximativement aux trois arr. de Langres, Chaumont et Wassy.

Le plateau de Langres, faîte du dép. de la Haute-Marne, est le nœud orographique et hydrographique de la France septentrionale. C'est là que le rebord jurassique du bassin de Paris vient buter, d'une part, contre les assises triasiques des Vosges; d'autre part, contre le soulèvement granitique du Morvan, avant-mont du grand massif primaire du Plateau central. Du plateau de Langres découlent la Seine, l'Aube, la Marne, la Meuse, les principaux affluents de la Saône supérieure. Le plateau de Langres forme une sorte d'épaulement calcaire courant du S.-O. au N.-E., triste, froid, balayé par les vents d'hiver, dénudé, creusé des deux côtés par des ravins et des combes admirablement boisées. L'alt. de la ligne de faîte est d'environ 500 m.; elle atteint 498 m. vers les sources de la Tille, 512 m. au mont Saule (sources de l'Aube), un peu à l'E.; 516 m. au Haut-du-Sec; 473 m. à Langres, citadelle bâtie sur un promontoire abrupt entre la Marne et la Bornelle, dont il domine les vallées de près de 150 m. A l'E. du sillon creusé par la Marne, l'altitude diminue. Elle est de 447 m. au partage des eaux, entre Marne et Meuse; 429 m. à Damrémont (à l'O. de Bourbonne-les-Bains). Là commencent les monts Faucilles (452 m. à Aigremont). Au N. de cette région, des deux côtés du val de Meuse, persistent des hauteurs qui encaissent le fleuve dans un étroit sillon, rejetant les eaux vers la Marne à l'O., vers la Moselle à l'E. A l'E. de la Meuse, l'alt. atteint 486 m. près de Hâcourt et 506 m. dans la montagne de la Motte dont l'isolement augmente le relief apparent. A l'O. de la Meuse, le faîte atteint 478 m. à Clefmont et 477 m. à la source de la Sueure; c'est le talus auquel s'adosse le plateau du Bassigny.

Au S. du plateau de Langres, la pente descend assez rapidement vers la vallée de la Saône; les vallons de l'Apance, de l'Amance, du Salon, de la Vingeanne et de leurs affluents sont dominés d'une centaine de mètres par des mamelons pauvrement boisés; toute cette région intermédiaire, dont Fayl-Billot occupe à peu près le milieu, est très mouvementée.

Le Bassigny ou bas pays, dont le nom s'oppose à la Montagne du plateau de Langres et de l'Auxois (V. CÔTE-D'OR), s'abaisse lentement vers le N.-O. Les rivières y ont découpé des plateaux monotones, secs et arides, en grande


CHAUMONT
Echelle du 25.000e
MEUSE
MARNE
VOSGES
AUBE
CÔTE-D'OR
HAUTE-SAÔNE
MONTS FAUCILLES
FORÊT DU VAL
FORÊT DE CLAIRVAUX
Fôt DE CHATEAU-VILLAIN
CHAUMONT (P.)
Wassy (S.P.)
Langres (S.P.)
St Dizier
Joinville
Bourbonne-les-Bains
Nogent-en-Bassigny
Neufchâteau
Gondrecourt
Bar-sur-Aube
Champlitte
Jussey
VILLES de plus de 10.000h
Villes de 5 à 10.000h
Localités de 2 à 5.000h
Communes de moins de 2000h
Hameaux
(Population agglomérée)
Chefs-Lieux de Départt Arrondt Canton
(P.) Préfecture
(S.P.) Sous Préfecture
dans la Haute-Marne
Chemins de Fer
à voie normale
2 voies
1 voie
à voie étroite
en construction
Route Nationale
Rte Dple Chin de Gde Comn
Chin Vict d'Intérêt Comn
Echelle du 400.000e
Kil.10 5 0 10 20 30 40 Kilom.
A. Buhlmann del.
Gravé et Imp. par Erhard Fres 1897.
H. LAMIRAULT, et Cie Editeurs
Hte MARNE

partie boisés, qui se terminent sur les vallées par des éperons les dominant de 50 à 100 m. ; les rivières les contournent, décrivant d'innombrables sinuosités ; la vallée maîtresse est celle de la Marne ; à droite, celle du Rognon; à gauche, celles de la Suize, de l'Aujon, de l'Aube ; plus au N. celle de la Blaise ; toutes suivent la pente générale du sol et se dirigent vers le N. Entre la Marne et le Rognon, l'alt. est de 411 m. à Nogent-en-Bassigny, 387 m. à Biesles, 400 m. dans la forêt du Heu ; le confluent de la Marne et du Rognon est à 201 m. Les vallons de l'Aube et de l'Aujon sont encaissés de parois rocheuses au-dessus desquelles s'étend le plateau rocailleux et aride quand il n'est pas revêtu de bois. Entre ces vallons, le Signal de Juvancourt s'élève à 350 m. Le chem. de fer de Châtillon à Chaumont et Neufchâteau suit une dépression transversale (alt. 300 m. à peine) au N. de laquelle le terrain se redresse en une véritable falaise de calcaires coralliens dont le point le plus remarquable est la Côte-d'Alun (385 m., vallée 286 m.). Cette falaise, qui se continue dans la forêt du Heu, a été percée par la Marne entre Bologne et Donjeux ; il y a là un véritable défilé entre des parois de 125 à 150 m. La Blaise a creusé au N. de ces côtes une véritable gorge ; la forêt de l'Etoile la sépare de celle de la Marne ; au mont Gimont, le plateau atteint 405 m.

La région septentrionale du département comprend la terminaison du plateau calcaire et les vallées élargies en plaines alluviales qui le découpent. Entre l'Aube et la Blaise est le pays du Der qui s'abaisse vers le N.-O. jusqu'à 130 m. d'alt. (étang de la Horre), se relève à 200 m. vers Wassy. La vallée de la Blaise le sépare du plateau du Vallage dont la forêt du Val occupe le N. Compris entre la Blaise et la Marne, ce plateau a 210 m. dans la forêt du Val, 313 m. à l'O. de Joinville ; c'est la zone ferrugineuse du département. Au N. il s'abaisse sur la plaine alluviale du Perthois (V. MARNE [Dép.]). Le nom de Vallage est expressif. « Les collines de la rive droite de la Marne, vers Joinville, sont coupées, en effet, par des vallons dont les flancs sont formés de marnes kimméridgiennes et d'où se déversent le Rongeant, la Thonnance, l'Osne. Ce vallonnement ou vallage disparaît grâce au prolongement des couches vers le N.-O., à la bordure de la grande faille longitudinale où les plateaux calcaires couvrent la contrée. » (Joanne.) Cette faille, qui creuse un véritable fossé entre le Perthois et le Barrois, suit le cours de la Marne jusqu'à Fontaines, se prolonge par Cousances jusqu'à Baudonvilliers. Dans le Vallage, les escarpements calcaires dominent les vallées de 150 à 200 m. Citons le Signal de Gillaumont (398 m.) et le Bois de Bousselinval (392 m.).

Géologie. — Le dép. de la Haute-Marne est découpé dans le bord jurassique de la cuvette du bassin parisien. Il mord sur l'assise triasique du massif vosgien. Les terrains s'y succèdent donc du S.-E. au N.-O. en bandes à peu près régulières. A l'angle S.-E., la région de Bourbonne-les-Bains est complètement triasique ; c'est un palier de muschelkalk au-dessous duquel paraît au fond de la vallée de l'Apance le grès vosgien. Dans les vallons tributaires de l'Amance et du Salon affleurent les marnes irrisées, mais elles sont entourées de mamelons de grès liasique. Le lias, qui domine de plus en plus à mesure qu'on avance vers l'O. ou le N., paraît seul sur les pentes supérieures du plateau de Langres. Il constitue la partie orientale du plateau, le val supérieur de la Marne et de la Mouche. Il s'étend vers l'O. jusqu'à la Tille, formant dans le jurassique une sorte d'avancée. Au S. d'une ligne passant à peu près par Villemoron et Prauthoy reparaît le jurassique inférieur (bajocien et bathonien). Vers le N.-O. la ligne de séparation du lias et du jurassique inférieur est très sinueuse, le lias affleurant dans les vallées. Il suit à peu près la ligne de partage des eaux jusqu'à Chalindrey, comprend la vallée de la Marne jusqu'au confluent de la Traire, s'arrête au versant N. du ruisseau de Charmoise, comprend la vallée de la Traire, celle du Rognon supérieur et longe à peu près la route de Langres à Neufchâteau, mais sans revêtir les hauteurs de la rive droite de la Meuse. Le jurassique inférieur (bajocien et bathonien) comprend le Bassigny proprement dit, depuis les crêtes occidentales du plateau de Langres et le talus de la Meuse jusqu'à la dépression que suit le chem. de fer de Châtillon à Neufchâteau. Ce plateau s'élargit de plus en plus vers le S. où le lias disparaît ; large de moins de 10 kil. au N. de Bourmont, il l'est de plus de 30 au S. de Châteauvillain. — Le jurassique moyen (callovien, oxfordien, séquanien) forme au N. du Bassigny une bande de 15 à 18 kil. Une ligne tirée de Colombey-les-Deux-Eglises à Doulaincourt et Cirfontaines-en-Ornois marque à peu près la limite de ces assises avec celles du jurassique supérieur (kimméridgien, portlandien). Celles-ci s'étendent au N.-O. jusqu'à une ligne menée par Doulevant-le-Château, Wassy, Ancerville (Meuse). Elles sont surmontées de plateaux crétacés, de plus en plus étendus à mesure qu'on avance vers l'O. Les marnes kimméridgiennes emplissent le fond des combes du Vallage. Le crétacé supérieur forme le pays du Der, le plateau de la forêt du Val ; au pied de ceux-ci, à l'angle N. du département, s'étend la plaine alluviale du Perthois, occupant le fond de la vallée de la Blaise (en aval d'Allichamps) et celle de la Marne (depuis Roches-sur-Marne) et surtout de Saint-Dizier.

Description des terrains. Les plus anciens terrains qui affleurent sur quelque étendue sont ceux du trias. Toutefois, il faut mentionner le pointement granitique de Bussières-lès-Belmont (à l'E. du val du Salon) ; il se montre sous les marnes irrisées et semble démontrer que les terrains sédimentaires paléozoïques font défaut dans cette région. — Le grès bigarré, d'une épaisseur d'une quarantaine de mètres, comprend à sa partie supérieure, aux environs de Bourbonne, une puissante couche d'argiles (40 m.) qui disparaît à l'E. Le muschelkalk, très développé, se divise en deux sous-étages de 40 à 50 m. chacun, également pauvres en fossiles : l'inférieur, formé de calcaires compacts, cassants, ordinairement gris foncé, reposant sur des dolomies peu consistantes mêlées de zones sableuses ; le supérieur débute par des bancs minces de dolomies que surmontent des argiles jaunes. — Les marnes irisées inférieures (60 m.), composées d'argiles versicolores dénuées de fossiles, renferment près de Bourbonne de puissants bancs de gypse (30 m.) ; à la base, des plaques de dolomie siliceuse. Les marnes irisées (6 à 15 m.) moyennes sont réduites à de minces assises de grès et de dolomite. Les marnes irisées supérieures (30 m.) sont formées d'argiles bleues surmontées de bancs minces de dolomies compactes blanchâtres.

Le grès infraliasique (étage rhétien, 20 m.) est très régulièrement développé ; il se compose exclusivement de grès à grains fins de teintes claires (jaune, brun, rouge vif) peu consistants et tournant à l'argile. — Le lias inférieur (étage sinémurien, 25 m.) est tout à fait imperméable, composé d'argiles noires où s'intercalent des bancs de calcaire à gryphées arquées. — Le lias moyen (étage charmouthien), très développé près de Langres et de Montigny-le-Roi (puissance, 90 m.), débute par des niveaux à *Gryphea cymbium*, au-dessus des argiles qui deviennent de moins en moins compactes et foncées ; puis une épaisse couche de calcaire sableux qui forme le plateau ondulé de Langres et les escarpements de Montigny-le-Roi. — Le lias supérieur (étage toarcien) est formé de deux sous-étages de 50 m. chacun : le premier, de marnes noires schisteuses et bitumineuses à posidonies ; le second, d'une masse d'argile où s'intercalent des zones sableuses, des bancs calcaires, du minerai de fer.

L'étage bajocien (oolithe inférieur, 20 à 30 m.) comprend un calcaire roux marneux, souvent ferrugineux, à *Pecten pumilus*, un calcaire à polypiers et enfin la grande assise du calcaire à entroques. Le plateau de Langres oriental est essentiellement formé de bajocien, entièrement calcaire, d'une puissance de 100 m. ; les bancs à polypiers et à encrines s'y retrouvent de temps en temps. — L'étage

bathonien comprend trois sous-étages; celui du fullers-earth (40 m.) est constitué par des marnes entremêlées de plaquettes calcaires, de sables et de calcaires sableux renfermant l'*Ostrea acuminata* et la *Pholadomya Vezelayi ;* au-dessus sont des calcaires pisolithiques jaunâtres. Cet ensemble supporte le sous-étage du grand oolithe (60 à 80 m.) dont les dalles forment le plateau calcaire du Bassigny; oolithiques dans le bas, ces calcaires deviennent à la partie supérieure durs et compacts; fissurés en tous sens, criblés d'entonnoirs, on y trouve à la séparation des bancs les stylolithes, petites cannelures verticales; le principal fossile est *Rhynchonella decorata*. Les bancs oolithiques fournissent une pierre de taille qui se coupe à la scie à dents; les bancs de calcaire compact de la partie supérieure ont à Chaumont une puissance double de ceux des bancs oolithiques, soit 40 m., et servent à l'empierrement. Le bathonien supérieur (cornbrash) est principalement constitué par un calcaire dur, d'un jaune roux, avec grandes taches bleues ou rouges, formées de fins oolithes empâtés et parsemés de grains spathiques, donnant des dalles et de bons moellons ; il se transforme en un calcaire à entroques ou en un véritable oolithe fournissant parfois des laves (lames minces utilisées pour couvrir les maisons).

L'étage callovien existe dans toute la Haute-Marne, représenté par une zone de 5 m. à peine de marnes ocreuses ou rougeâtres mélangées d'oolithes, de peroxyde de fer hydraté. Ces gisements, superposés aux dalles et rocailles à *Macrocephalites macrocephalus* soudées au bathonien supérieur, ont été exploitées, mais ne le sont plus. Les fossiles principaux sont *Rhynchonella spathica*, *Ammonites anceps* et *coronatus*. — L'étage oxfordien, lorsqu'il a son facies normal d'une épaisseur de 100 m. et davantage, est entièrement constitué de marnes grises et de calcaires marneux, fournissant une excellente chaux hydraulique (Côte-d'Alun, Châteauvillain, Longchamp, Clairvaux). Les calcaires marneux supérieurs à *Ammonites Schilli*, *Pholadomya paucicosta* et *canaliculata*, se lient intimement aux couches de Rennepont et Maranville à *Ammonites marantianus* et *plicatilis*, *Ostrea dilatata*, etc. A l'E. de la vallée de la Marne, l'épaisseur des couches marneuses et compactes diminue subitement, tandis que se développe un puissant massif coralligène; celui-ci comprend l'oolithe de Doulaincourt, farci de nérinées, *Dicerates*, *Cardium corallinum Montlivaultia ;* les calcaires sub-oolithiques de la rive droite de la Marne ; les calcaires durs et tubuleux à grands polypiers branchus et à faune glypticienne de la falaise de Rochefort ; les calcaires crayeux à *Cidaris florigemma* de Reynel. Ce massif coralligène, finissant en pointe près de Vouécourt, prolonge celui du dép. de la Meuse; l'oolithe de Doulaincourt, correspondant à celui de Saint-Mihiel, représente l'étage rauracien. Au delà, le facies marneux prédomine sur les formations coralliennes. Dans la vallée de la Marne, les couches à *Ochet oceras canaliculatum* surmontées par des marnes sans fossiles viennent s'appuyer en biseau contre les calcaires à polypiers. — L'étage séquanien (65 m.) se divise en deux sous-étages: calcaire compact et calcaire à astartes. Le premier est presque entièrement constitué par des calcaires compacts caractérisés par de très petites astartes et la *Terebratula humeralis ;* on trouve aussi beaucoup de *Terebratula subsella*, *Rhynchonella pinguis*, *Pinna obliquata*. Le calcaire compact renferme à sa partie inférieure tantôt de gros bancs compacts comme à Clairvaux, tantôt 0^{m},50 à 3 m. d'oolithe (Saucourt), des pierres de taille veinées d'oolithe (Verpillières); il s'y intercalle aussi un massif coralligène crayeux (oolithe de La Mothe) rempli de polypiers avec nérinées, qui atteint sa plus grande épaisseur (8 à 9 m.) dans la forêt de l'Etoile. Le calcaire compact est caractérisé par l'*Ammonites Achilli*. Au-dessus se trouvent successivement un banc d'oolithe marmoréen, un calcaire glanduleux à noyaux calcaires et ciment marneux, un calcaire jaunâtre, tendre, fendillé, à natices, *Terebratula humeralis* et ptérocères, ce qui le fait rapprocher du ptérocérien du Jura. Le sous-étage supérieur fournit des pierres de taille tendres et légères.

L'étage kimméridgien (100 m.) est composé d'alternances de calcaires compacts et de marnes; à tous les niveaux abonde l'*Ostrea virgula;* la base renferme beaucoup de pholadomyes, d'astartes et d'*Ammonites orthocera;* la zone moyenne est caractérisée par *Ammonites orthocera* et *Lallieri*, la zone supérieure par *Ammonites longispinus* et *Erinus*. — L'étage portlandien inferieur ou du calcaire du Barrois (zone de l'*Ammonites gigas*) a une puissance de 80 à 100 m. A la base, des lits minces marneux à *Ostrea virgula* séparent les couches de calcaires lithographiques compacts à *Ammonites rotundus* et font la transition avec les marnes kimméridgiennes; puis viennent des bancs de calcaire noduleux avec lumachelles rougeâtres alternant avec des marnes grises à texture grumeleuse; à la partie supérieure, des calcaires lithographiques tubuleux puis tachetés et cariés avec *Cyprina Brongniarti*. Cet étage affleure dans tout le S. et l'E. de l'arr. de Wassy. — L'étage portlandien supérieur (15 à 20 m.) s'étend au N. de la forêt de Mathons; il est constitué dans la partie inférieure par un calcaire sableux tendre et verdâtre, quelquefois dolomitique et légèrement quartzeux; au-dessus un oolithe vacuolaire d'un blanc jaunâtre à *Cyrena rugosa* dont les grains uniformes ont la grosseur d'un grain de millet et sont réunis par un ciment calcaire; cet oolithe, d'une épaisseur de 6 à 7 m., donne de belles pierres de taille non gélives (Sombreuil, Chevillon). Près de Wassy, cette assise est représentée par un calcaire rougeâtre en gros bancs à structure grossière, mamelonnée et sableuse. Vers le S., les grains deviennent de plus en plus fins et le calcaire finit par perdre sa texture oolithique pour devenir franchement sableux (Joinville). Les sables fins sont pénétrés de concrétions gréseuses aux formes bizarres et passent latéralement ou verticalement à des grès verdâtres ou à un calcaire dolomitique jaune.

Le crétacé débute par un étage de sables et minerai de fer géodique de composition assez complexe (puissance, 10 à 15 m.). La base est formée par une argile foncée, limoneuse, noirâtre, que l'on trouve surtout dans les dépressions du calcaire jurassique et qui peut être considérée comme un dépôt atmosphérique correspondant à la période d'émersion de ce calcaire sur lequel le terrain néocomien repose en stratification discordante. Au-dessus est une puissante couche d'un minerai de fer géodique, constitué par de l'hématite brune généralement compacte et terreuse, rarement oolithique, disséminée au milieu d'une argile ferrugineuse, en masses irrégulières ou en plaquettes tantôt creuses et cloisonnées, tantôt pleines et à couches concentriques. Puis viennent des grès ferrugineux passant graduellement à des sables qui alternent avec des argiles schisteuses; un lit de sables blancs quatzeux micacés très fins surmonte l'étage. Les minerais de fer sont d'origine hydrothermale et alignés sur des fissures du calcaire sous-jacent, où ils s'enfoncent; on les exploite activement sur le plateau entre la Marne et la Blaise; les marnes noires servent à faire des tuiles; les sables à la verrerie et à la construction. — Le calcaire à spatangues (néocomien supérieur, 3 à 15 m.) débute par des lambeaux discontinus d'argile bleuâtre, supportant un calcaire compact ou grenu, parfois sableux, rarement oolithique, surmonté de marne argileuse jaune. Cet étage s'amincit vers Saint-Dizier. — Les argiles ostréennes (étage barrêmien) se composent d'alternances d'argiles pures jaunes ou grises avec de minces couches de calcaires marneux pétries de fossiles; l'*Ostrea Leymerii* abonde dans les argiles. Cet étage a une puissance de 12 m., très réduite au N. — Les argiles bigarrées (barrêmien supérieur, 8 m. d'épaisseur à Narcy, 1 m. à Saint-Dizier) comprennent une série d'argiles sableuses et de sables de teinte généralement rose; les couches inférieures sont parfois agglutinées en grès grossier; au-dessus vient un dépôt ferrugineux très regulier

composé de petits oolithes de fer hydroxydé réunis par un ciment argilo-siliceux ou argilo-calcaire; ils sont accidentellement recouvertes d'argile rougeâtre à *Ammonites Cornueli et Ancyloceras varians*.— L'argile à plicatules (étage aptien, 10 m.) est une argile grise à concrétions argilo-siliceuses très dures, avec à sa partie supérieure des cristaux de gypse et des fossiles (*Exogyra aquila*, *Plicatula placunea*, *Ammonites Dufrenoyi*). — Les sables verts (puissance moyenne, 12 m.) débutent par des sables quartzeux jaunes légèrement micacés, lesquels deviennent de plus en plus glauconieux à mesure qu'on s'élève, jusqu'à se trouver nettement siliceux et glauconieux d'une belle couleur verte; les couches supérieures renferment les fossiles caractéristiques de l'étage (*Ammonites mamillaris*, *Ostrea Ricordeana*, dents de squales) et des nodules de phosphate de chaux, exploités de Narcy à Baudonvilliers, dans une zone étroite entre deux failles. — Le gault est une formation essentiellement argileuse d'une épaisseur de 25 à 30 m., composée surtout d'une argile foncée très propre à la fabrication des tuiles et poteries grossières. Elle passe à la gaize par des transitions minéralogiques insensibles. Ses affleurements occupent toute la région faiblement ondulée, recouverte de bois, de marais et d'étangs qui va depuis Maizières et Juzanvigny au S. jusqu'à Blesmes et Saint-Remy-en-Bouzemont (dép. de la Marne). De puissantes alluvions limoneuses, fournies par un remaniement sur place de ses argiles sableuses, marquent les effleurements du gault. — La gaize, qui n'a guère que 25 m. d'épaisseur dans la région du Der, est à base argileuse, mais le centre de l'étage est formé d'argile sableuse légèrement micacée. La gaize est généralement marquée par les alluvions.

Les alluvions anciennes et surtout modernes n'ont un développement considérable que dans la plaine du Perthois (V. l'art. MARNE [Dép.]). Les premières consistent en gravier calcaire plus ou moins roulé, souvent mélangé de concrétions ; les secondes en limons argilo-calcaires plus ou moins sableux, déposés au fond de toutes les vallées. Les dépôts des plateaux d'âge incertain sont dans la région jurassique argilo-ferrugineux ou sableux ; dans la région crétacée, des mélanges de sable siliceux et de limon argilo-calcaire. Les dépôts meubles sur les pentes varient avec la nature des terrains. Sur le jurassique, ils sont composés d'une terre argilo-calcaire, parfois ferrugineuse, mêlée de cailloux anguleux ; on l'utilise pour l'amendement des vignes. Certains amas limités de grouine, connus sous le nom local de *trasse*, sont composés de petits cailloux de la grosseur d'un pois ou d'une noisette, qu'on exploite comme gros sable, ou, quand ils sont empâtés dans l'argile rouge, comme mortier.

Stratigraphie. Dans la région de Langres, les terrains ont une stratification très régulière, presque horizontale. Au S., une zone de failles orientées O.-E. commence près de Chassigny où un mouvement considérable a mis le glypticien au niveau du lias moyen et se continue jusqu'à Port-d'Atelier; le rejet est en moyenne de 200 m. Les couches plongent au S.-E., depuis la zone des failles jusqu'à une ligne menée par Cohons, Chalindrey, Bourbonne. Au N. de cette ligne, elles plongent au N.-O. Dans le Bassigny, les couches jurassiques se succèdent régulièrement; quelques fossiles passant toujours d'un étage au suivant, les limites sont difficiles à définir. Les couches présentent des alternances d'assises résistantes en calcaires ou grès, séparées par des assises tendres en marnes et argiles : d'une part, muschelkalk supérieur, grès infraliasique, lias inférieur, calcaires gréseux du sommet du lias moyen, oolithe inférieur, bathonien, corallien, calcaire à astartes ; de l'autre, marnes irisées, marnes du lias moyen, lias supérieur, callovien, oxfordien. Ces alternances ont donné lieu par dénudation a des reliefs correspondant à l'affleurement des couches résistantes ; d'où une succession de falaises abruptes qui terminent une série de plateaux étagés en pente douce vers l'O.-N.-O., formant autant de remparts naturels à franchir pour pénétrer dans le bassin parisien. Le sol est coupé en tous sens de failles dont beaucoup n'ont guère altéré les contours géologiques et dont la trace continue disparaît, mais qui sont jalonnées en ligne droite par des dislocations de roches, des effondrements profonds, des sources, etc. Au N. du département, de nombreuses failles ont tracé le cours de presque toutes les vallées d'érosion du calcaire kimméridgien et portlandien. La plus remarquable est celle que suit le cours de la Marne depuis Ferrière-et-Lafolie jusqu'à Fontaines, d'où elle se dirige par Cousancelles et Baudonvilliers vers le N. pour se terminer à Sermaize où elle donne passage à une source ferrugineuse (V. MARNE [Dép.]). C'est une double faille dont les lèvres, presque parallèles, limitent un fuseau continu où se trouvent tous les terrains antérieurs à l'accident ; ces terrains ont subi une dénivellation qui les a abaissés de plus de 100 m. jusqu'à mettre en contact le gault et le portlandien inférieur. Cette dénivellation s'atténue vers le N. et disparait sous la forêt de Trois-Fontaines où le passage de la double faille, subdivisée en fissures moindres, se révèle par les puits naturels (endousoirs) qui la jalonnent; elle change de sens à Sermaize où les terrains du fuseau sont relevés par rapport à ceux qui les encaissent. Outre ce grand accident, de nombreuses failles s'observent dans le néocomien au voisinage des minerais de fer qu'elles ont contribué à former en donnant passage aux eaux minérales.

Hydrologie. Dans le plateau de Langres, la zone perméable est le calcaire à entroques, au pied duquel sourdent la Marne et de nombreux ruisseaux tributaires coulant sur les argiles du lias supérieur ; sur la pente méridionale, les sources proviennent des grès infraliasiques et courent sur les marnes irisées. Dans le Bassigny, les vallées ont profondément entamé le plateau calcaire ; à la surface de celui-ci les eaux s'absorbent dans les fissures du calcaire à entroques de l'oolithe et du corallien ; elles rejaillissent dans les vallées en sources parfois très belles; les ruisseaux et rivières même s'absorbent en grande partie quand ils passent sur l'oolithe pour récupérer rapidement leurs pertes un peu plus bas. Une série de niveaux d'eau existent à la jonction des couches perméables de calcaires et de grès et des couches imperméables de marnes et d'argiles, c.-à-d. sur le muschelkalk inférieur, à la base du grès infraliasique, du grès médioliasique, de l'oolithe inférieur, du corallien, du calcaire à astartes. Dans le N. du département, le calcaire portlandien est percé de nombreux puits naturels dus aux failles ; cependant des nappes irrégulières se constatent dans ces calcaires fissurés et caverneux du kimméridgien et du portlandien, retenues par des lits de marne argileuse qui y sont intercalés. Deux nappes d'importance secondaire sont contenues dans les sables de la base du néocomien et dans les sables et argiles bariolées. La grande nappe aquifère est celle des sables verts reposant sur l'argile à plicatules qui donne à la région à l'O. de la Blaise ses sources, ses marais, ses étangs (V. MARNE [Dép.]).

Géologie agricole. Les assises marneuses du muschelkalk, des marnes irisées et du lias portent de belles prairies, ainsi que les alluvions modernes. Les marnes irisées supérieures sont propices à la culture de la vigne, très prospère dans les vallées de l'Apance et de l'Amance. Les pentes méridionales du plateau de Langres sont donc fertiles; le plateau l'est moins à cause du dessèchement des grès infraliasiques, du calcaire à entroques et du grand oolithe. Quelques points trop argileux des marnes irisées et du lias inférieur sont également stériles. Sur le lias supérieur, on cultive les céréales qui d'ailleurs sont répandues un peu partout. Les forêts recouvrent les terrains appauvris par un sol trop gréseux, trop calcaire ou trop humide. Le plateau jurassique du Bassigny est en grande partie boisé; il se prête à la culture quand il est revêtu de dépôts quaternaires un peu épais ; on y rencontre ainsi des fermes isolées, mais la plupart des centres habités

sont dans les vallées parmi les terres morcelées en cultures diverses et les prairies. Les côtes, bien exposées sont plantées en vignes à l'O. de la Marne. Au N., le sol s'améliore: le néocomien inférieur, plus ou moins remanié et mélangé, recouvrant le calcaire portlandien, fournit d'excellentes terres où le sable domine, dites herbues. Le calcaire à spatangues donne d'assez bonnes terres à blé. Les marnes ostréennes sont d'une culture difficile à cause de leur ténacité et de leur imperméabilité. Le néocomien supérieur et les étages aptien et albien (sables verts, gault, gaize) déterminent une zone forestière avec étangs et prairies dans les bas-fonds. Les calcaires sont couverts de céréales enveloppant les îlots boisés de sables verts et néocomiens. La vigne occupe quelques pentes raides formées d'éboulis kimméridgiens et portlandiens. Sur les plaines argileuses du Der, constituées par la gault et la gaize, sont de vastes prairies où l'élevage est florissant. La plaine alluviale de Saint-Dizier est riche en céréales et en betteraves.

Régime des eaux. — Les eaux du dép. de la Haute-Marne se partagent entre trois grands bassins : elles vont à la Méditerranée par le Rhône ; à la mer du Nord par la Meuse ; à la Manche par la Seine.

Le bassin du Rhône, ou plus précisément de la Saône, prélève sur le dép. de la Haute-Marne 117,400 hect., environ un cinquième. La Saône ne touche pas au département, mais en approche à 1,500 m., entre Châtillon-sur-Saône (Vosges) et Enfonvelle, à l'angle oriental de la Haute-Marne. Elle en reçoit l'Apance, l'Amance, le Salon, la Vingeanne, la Tille. — L'Apance (35 kil. dont 33 1/2 en Haute-Marne, bassin de 17,000 hect.) descend des bois des monts Faucilles, passe au pied d'Aigremont, près de Serqueux, à Bourbonne-les-Bains, Fresnes ; elle débite 1,500 litres par seconde en eaux moyennes, 140 à l'étiage. — L'Amance (50 kil. dont une vingtaine en Haute-Marne, bassin de 31,700 hect. dont 21,800 en Haute-Marne) débite à l'étiage 400 litres par seconde, en moyenne 1,200. Elle naît près de Chaudenoy, coule vers l'E., se grossit de ruisseaux plus longs qu'elle, venus du N. (près de Varennes-sur-Amance), passe au S. de Laferté-sur Amance ; la ligne de Paris à Belfort suit sa vallée. — La Rigotte est un ruisseau venu de la Haute-Saône qui s'enfonce sous terre près de Farincourt, aux Endousoirs ; à 6 kil à l'O, le ruisseau de Tornay a le même sort; ces eaux rejaillissent en Haute-Saône pour former le Vannon. — Le Salon, Saolon ou Saulon (65 kil. dont 30 en Haute-Marne où il draine 23,400 hect.) naît à 10 kil. au S. de Langres, près de Culmont, passe entre Chalindrey et Torcenay, reçoit à gauche le ruisseau de Fays (16 kil.), venu de Fayl-Billot, puis à Coublanc la Ressaigne (dr. 21 kil.). A sa sortie du département, il ne débite que 175 litres par seconde. — La Vingeanne (85 kil. dont 40 en Haute-Marne, où elle draine 35,000 hect.) roule en moyenne 1,500 litres par seconde; elle serpente dans une étroite vallée, entre de belles prairies, reçoit beaucoup de ruisseaux dont les principaux sont ceux de Longeau, de Prauthoy, le ru de Chassigny (g.) englouti dans la Fosse des Endousoirs pour reparaître au Creux-Jannin, près de Cusey, le Badin (dr., 16 kil.) grossi de la Coulange. Le canal de la Marne à la Saône descend le val de la Vingeanne qui, pour l'alimenter, remplit le réservoir de Villegusien (8,340,000 m. c.). — La Venelle, née au pied du mont Saule, passe dans la Côte-d'Or où elle s'engloutit pour rejaillir par la source de la Bèze. — La Tille se forme des ruisseaux de Chalmessin et Villemoron qui s'unissent dans le dép. de la Côte-d'Or.

La Meuse draine un peu moins de 50,000 hect. de la Haute-Marne (sur un bassin total de 3,300,000 hect.) et y parcourt les 54 premiers kil. de son cours (de 950 dont 450 en France). Elle sort du talus liasique qui relie les Faucilles au plateau de Langres, à 10 kil. à l'O. de Bourbonne-les-Bains, à 409 m. d'alt., passe au village de Meuse sous le chem. de fer de Langres à Mirecourt, et coule au N. dans une vallée étroite et encaissée dont le nom de Bassigny a fini par s'étendre à toute la région occidentale du bassin de la Marne; les bourgs (Montigny-le-Roi, Clefmont, Bourmont) sont sur la colline ; au fond du val, il n'y a que de petits villages, Meuvy, Levécourt, Hâcourt. La Meuse quitte le dép. de la Haute-Marne à son passage du lias à l'oolithe, à 300 m. d'alt. ; elle ne débite encore en moyenne que 500 litres par seconde, 100 à l'étiage, avec des crues de 35 m. c. Ses seuls affluents notables sont le Flambard (dr., 20 kil.) venu de l'étang au bord duquel fut la célèbre abbaye cistercienne de Morimond ; le Mouzon ou Petite-Meuse (dr., 55 kil. dont 8 en Haute-Marne) passe au pied de la montagne de la Mothe où s'éleva une formidable forteresse (détruite en 1645).

Le bassin de la Seine comprend 455,000 hect. de la Haute-Marne, presque les trois quarts du département. La Seine n'y passe pas ; à Mussy-sur-Seine, point le plus voisin, elle en est encore à 16 kil. Les eaux lui en arrivent par l'intermédiaire de l'Ource, de l'Aube et de la Marne. — L'Ource (97 kil. dont 18 en Haute-Marne, 6,200 hect. sur un bassin de 80,000) débite 55 litres par seconde en été, 15,000 en crue quand elle sort du département. L'Aube (71 kil. sur un cours total de 248 et 140,000 hect. sur un bassin de 461,000) naît au pied du mont Saule, reçoit les eaux des combes revêtues des magnifiques forêts de hêtres de Montaubert, Montavoir, Montgerand, arrose Auberive, Bay, Arbot, Rouvres, Aubepierre, Dancevoir, dans un couloir de prairies entre des coteaux boisés; elle passe dans le dép. de la Côte-d'Or, où elle baigne Montigny-sur-Aube, rentre en Haute-Marne, où elle passe à Dinteville, Silvarouvres, La Ferté-sur-Aube, avant de quitter le département, à 200 m. d'alt. en amont de Clairvaux ; elle roule 730 litres par seconde à l'étiage, 4 m. c. en eaux moyennes, 40 en crue. Son principal tributaire est l'Aujon (dr., 76 kil. sur 79, bassin de 48,000 hect. ; débit moyen, 3,000 litres, étiage 600, crues 25 m. c.) ; il naît dans la jolie combe du Creux-d'Aujon, au pied du Haut-du-Sec, descend vers le N.-N.-O., parallèlement à l'Aube, arrose Giey, Chameroy, Rochetaillée, Saint-Loup, Arc-en-Barrois, Cour-l'Evêque, Châteauvillain, Maranville, Rennepont, et sort du département à Longchamp peu avant de s'unir à l'Aube. Ses eaux, d'abord assez abondantes, sont peu à peu bues par l'oolithe, si bien qu'on a vu le lit de l'Aujon à sec à Châteauvillain ; ici la rivière se reconstitue par la fontaine de l'Abîme qui lui fournit 600 litres par seconde (340 à l'étiage, jamais moins d'une centaine); un peu plus bas la fontaine de Boulaumont en donne 90. L'Aujon reçoit ensuite deux petits ruisseaux, le Brauze (dr.), né près de Bricon, dont le chem. de fer de Paris à Belfort emprunte le vallon ; la Renne (dr., 20 kil.), qui vient d'Autreville. — Notre département envoie encore à l'Aube la Voire (32 kil. sur un cours de 60, bassin de 36,500 hect. dans le département), la rivière du pays du Der, qui recueille les eaux de cette plaine marécageuse jadis couverte par l'immense forêt du Der qui s'étendait, dit-on, jusqu'aux portes de Troyes. Elle descend de la forêt du Der vers le S.-O., se grossit de la belle fontaine de Sommevoire, tourne au N.-O. absorbant de nombreux ruisseaux, passe à Montier-en-Der, à Puellemontier ; à son passage dans le dép. de l'Aube elle débite 600 litres par seconde en moyenne, 360 à l'étiage, 20,000 en crue. Ses principaux affluents sont: le Ceffondez (g., 30 kil.), d'abord nommé Biernes ou Stond, qui tarit presque en été ; la Droye (dr., 30 kil.) sortie de la forêt du Der comme l'Héronne (24 kil.) qu'elle absorbe; elle sert aussi d'émissaire à plusieurs étangs; mais le plus vaste de ceux-ci, celui de la Horre (250 hect.) envoie directement ses eaux à la Voire. A gauche, celle-ci reçoit encore la Laine (30 kil.), formée, dans le dép. de l'Aube, par les sources des Fosses-Cosmont et de la Dhuis de Soulaines donnant jusqu'à 3,000 litres par seconde; la Laine passe à Longeville.

La Marne (176 kil., sur un cours total de 525) draine 290,000 hect. (bassin total 1,268,000), près de la moitié du département. Faiblement alimentée par le lias, presque bue par l'oolithe, elle ne prend l'aspect d'une véritable rivière qu'au delà de Chaumont, dans le N. du département, après le confluent du Rognon. A sa sortie de la Haute-Marne elle a 30 m. de large, débite 12 m. c. par seconde en moyenne, 3 m. c. à l'étiage, 190 en crue. La Marne naît à 5 kil. S. de Langres, dans l'intérieur du camp retranché, à 381 m. d'alt. Sa source nommée Marnotte est au pied d'une grotte; 1,500 m. plus bas, à Balesmes, elle croise le canal de la Marne à la Saône qui désormais la suivra ; elle contourne le promontoire de Langres, reçoit à droite la Liez (10 kil.) qui forme le grand réservoir de Liez ou Lecey (16,100,000 m. c., 278 hect.); malgré cet apport elle ne roule à l'étiage que 16 litres par seconde ; la Mouche (g., 18 kil.,) grossie du Morgon et de la Bonnelle, lui en apporte 113, grâce aux sources rejaillies à la base de l'oolithe et emmagasinées dans le réservoir de Saint-Ciergues (8,648,000 m. c., 98 hect.). Le troisième affluent primitif de la Marne, le Val de Gris (dr., 24 kil.), venu de Neuilly-l'Evêque, est également confisqué pour le canal et emplit le réservoir de Charmes (11,620,000 m. c.); il rejoint la Marne à Rolampont, après avoir bu le ruisseau de Charmoilles. La Marne passe ensuite à Thivet, Foulain, Luzy, serpente au pied de Chaumont, baigne Condes, Riaucourt ; l'oolithe lui verse de jolies sources, mais lui reprend à mesure son eau ; on a vu son débit descendre à 170 litres par seconde devant Chaumont. Après Bologne, le lit plus compact retient mieux les eaux, et la Marne prend l'allure d'une rivière ; le lavage des minerais de fer la rougit. Elle passe à Vouécourt, devant Vignory, à Rouvroy, Donjeux où son étiage, de 992 litres par seconde, est doublé par le Rognon qui en apporte 908 ; elle passe à Saint-Urbain, entre Joinville et Thonnance, à Vecqueville, Curel, près de Chevillon, à Fontaines, s'infléchit vers le N.-O. puis l'O. par Roches-sur-Marne, Saint-Dizier, où elle devient théoriquement navigable, à son entrée dans la plaine du Perthois ; elle laisse à droite Perthes qui en fut la capitale et pénètre dans le dép. de la Marne à 125 m. d'alt. Ses principaux tributaires dans le département sont : la Traire (dr., 28 kil., 11,700 hect., 300 litres par seconde, 150 à l'étiage) qui naît près de Montigny-le-Roi, passe devant Nogent-en-Bassigny et les pittoresques rochers de Poulangy. — La Suize (g., 25 kil., 29,000 hect.), rivière de l'oolithe, parfois réduite à 11 litres par seconde; en moyenne elle en roule 400; née à l'O. de Langres, au N. du Haut-du-Sec, elle passe au pied de Chaumont sous le beau viaduc du ch. de fer de Paris à Belfort (600 m. de long, 50 m. de haut) et finit à Condes. — Le Rognon (dr., 77 kil. ; 65,000 hect. ; étiage, 908 litres ; eaux moyennes, 3,320 ; crues, 37 m. c.) naît près de la source de la Meuse, au N. de Montigny-le-Roi, passe à Is-en-Bassigny, déroule ses sinuosités au pied d'escarpements d'un plateau boisé presque désert, recouvre auprès d'Andelot les eaux que l'oolithe lui a soutirées et qu'il lui restitue en sources abondantes, se grossit de la Sueure, passe à Doulaincourt et s'unit à la Marne en aval de Donjeux. La Sueure (dr., 20 kil., 18,200 hect., 1,250 litres par seconde en moyenne) sort de la forêt de Clefmont ; son lit supérieur est souvent asséché ; elle n'a d'eau permanente qu'à partir d'Ecot ; elle serpente dans des terres sèches et boisées, contourne Rimaucourt (belles sources), reçoit la Manoise (13 kil., 6,500 hect., 700 litres par seconde) venue du profond entonnoir du Cul-du-Cerf. — Le Rongeant (dr., 18 kil., 1 m. c. d'eau en moyenne, 12 m. c. en crue, 430 litres à l'étiage), comme le Rognon et ses affluents, actionne beaucoup d'usines, de forges, de moulins ; c'est encore une rivière de l'oolithe, alimentée par de belles sources, qui naît près de la source de la Saulx, passe à Poissons, finit en face de Joinville ; il reçoit le Tarnier (dr.), la Pissancelle (g.). — L'Osne (dr., 6 kil., 210 litres par seconde) va d'Osne-le-Val à Curel par les grandes forges du Val d'Osne. — La Cousance (dr., 10 kil.) vient du dép. de la Meuse, de même que l'Ornel (dr., 12 kil.) qui aboutit à Saint-Dizier et roule de 100 à 5,000 litres par seconde (moyenne 300).

En dehors du département, la Marne reçoit deux autres affluents qui en proviennent, la Blaise et la Saulx. La Blaise (60 kil. dont 52 en Haute-Marne, où elle draine 45,000 hect.) naît à Gillancourt, à 280 m. d'alt., au N. de la Côte-d'Alun ; coule vers le N., passe devant Juzennecourt, à l'O. de la forêt de l'Etoile, à Blaise, où elle perd une partie de ses eaux qu'elle retrouve plus bas, baigne Cirey-sur-Blaise (ou le-Château), passe au pied de Doulevant-le-Château, à Dommartin-le-Saint-Père, Dommartin-le-Franc, Wassy, Eclaron, entre les forêts du Der et du Val ; dans son étroite et verdoyante vallée se pressent les moulins et les forges ; elle roule 1,300 litres par seconde en moyenne, 60 m. c. en crue, 650 à l'étiage. Elle reçoit le Blaiseron (dr., 20 kil.) et la Maronne (dr.). — La Saulx a dans la Haute-Marne ses 18 premiers kilomètres, depuis Germay (377 m. d'alt.), y forme l'étang d'Harméville et perd la moitié de ses eaux près de Paroy. Son grand affluent, l'Ornain, naît aussi dans la Haute-Marne, sous le nom d'Ognon, mais la quitte après 4 kil.

Climat. — La Haute-Marne est située à la limite des régions du climat rhodanien (au S.-E.), du climat vosgien (au centre) et du climat séquanien (au N.). Les variations d'altitude sont suffisantes pour créer de sensibles différences entre les diverses localités. La partie la plus chaude est le bassin de la Saône ; la plus froide, le plateau de Langres ; la température moyenne annuelle est à Chaumont de + 9°, inférieure à celle de Paris (+ 10°6), mais supérieure de plus d'un degré à celle de Langres. La neige et le brouillard sont plus rares vers l'O. du côté de la Champagne. Les pluies tombent surtout en automne et en hiver. La chute d'eau est par année moyenne (France, 770mm), de 700 à 800mm dans l'arr. de Wassy, de 900 sur la falaise astartienne (Colombey-les-Deux-Eglises), moindre sur les calcaires du Bassigny ; de 850 à Langres, de 1,000 sur les collines de la Meuse et les Faucilles, de 600 derrière ces hauteurs, à Laferté-sur-Amance, à Bassoncourt. Il pleut de 120 à 180 jours par an.

Flore et Faune naturelles (V. FRANCE, § *Flore;* FRANCE et EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Haute-Marne a été formé en 1790 aux dépens de quatre anciennes provinces : la Champagne a fourni 486 communes et 549,118 hect. répartis entre les pays du Perthois, du Vallage et du Bassigny ; la Bourgogne, 30 communes et 40,355 hect.; la Franche-Comté, 3 communes et 5,148 hect.; la Lorraine, 31 communes et 27,379 hect. Chaumont fut désigné pour chef-lieu, malgré les protestations de Langres, parce qu'il était plus central. Les populations acceptèrent avec joie la Révolution ; le clergé prêta serment, malgré son évêque La Luzerne. En 1814, Langres fut pris par Schwarzenberg (17 janv.) et la Haute-Marne occupée par les Austro-Russes. Napoléon accouru à Saint-Dizier (26 janv.) ne put empêcher leur jonction avec les Prussiens. L'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Franco durent cependant revenir à Chaumont (25 févr.) et ce fut là qu'ils signèrent le traité resserrant leur coalition jusqu'au triomphe final. Napoléon reparut dans le département quand il tenta de menacer les derrières de l'ennemi ; il vint à Saint-Dizier, fit réoccuper Chaumont. Mais la capitulation de Paris termina la campagne. Dans la guerre franco-allemande de 1870-71, Langres fut défendue par les mobiles du département ; les Prussiens ne l'assiégèrent pas ; l'inaction de la garnison permit à l'armée de Manteuffel de franchir le plateau de Langres par des chemins glacés pour venir cerner l'armée française de l'Est (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). Le département fut cruellement rançonné par les Allemands. Depuis, les fortifications de Langres ont été très accrues.

La population du dép. de la Haute-Marne est au point

de vue physique intermédiaire entre celle de la Bourgogne et de la Champagne : par exemple pour la taille des conscrits (1m66); c'est (pour 1888) après la Côte d'Or le département de France où il y a le plus d'hommes bons pour le service (81 %). Le vent qui balaye les plateaux, la vie au milieu de forêts expliquent cette vigueur. Le caractère des habitants est calme, modeste, un peu plus vif dans la région de Langres. Le patois qui dominait jadis était le bourguignon ; le lorrain n'était employé qu'à l'E., le champenois au N.-O. Ils ont disparu, mais aujourd'hui encore la prononciation des mots est très accentuée à Langres, traînante à Joinville et Saint-Dizier.

Les personnages célèbres du XIXe siècle nés sur le territoire de la Haute-Marne (pour la période antérieure, V. CHAMPAGNE) sont : Petitot (Pierre), sculpteur (1751-1849), né à Langres; Denis du Decrès, amiral (1761-1820), né à Chaumont ; Bosc d'Antic (Joseph-Antoine), économiste (1764-1837), né à Aprey; Lombard (Vincent), littérateur (1765-1830), né à Langres; Peignot (Etienne-Gabriel), bibliographe (1767-1849), né à Arc-en-Barrois; Defrance (Jean-Marie-Antoine), général (1771-1835), né à Wassy; Viton (Nicolas), dit de Saint-Allais, généalogiste (1773-1842), né à Langres; Roger (Jean-François), auteur comique (1776-1842), né à Langres; Etienne (Charles-Guillaume), auteur comique (1777-1845), né à Chamouillers ; Denys (Charles-Marie), comte de Damrémont, général (1783-37), né à Chaumont; Ziégler (Claude-Louis), peintre (1804-56), né à Langres; Darboy (Georges), archevêque de Paris (1813-71), né à Fayl-Billot; Flammarion (Camille), astronome, né à Montigny-le-Roi en 1842.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dep. de la Haute-Marne comprend trois arrondissements, Chaumont, Langres, Wassy. Voici leurs superficies respectives (d'après l'*Annuaire statistique de la France*, 1892-94) : Chaumont, 246.015 hect. ; Langres, 221,802 hect. ; Wassy, 157,878 hect.

CANTONS. — Les trois arr. de la Haute Marne sont subdivisés en 28 cantons et 550 communes. On compte 10 cant. et 195 com. pour l'arr. de Chaumont; 10 cant. et 210 com. pour l'arr. de Langres; 8 cant. et 145 com. pour l'arr. de Wassy. En voici la liste : Andelot, Arc-en-Barrois, Bourmont, Châteauvillain, Chaumont, Clefmont, Juzennecourt, Nogent-en-Bassigny, Saint-Blin, Vignory; — Auberive, Bourbonne-les-Bains, Fayl-Billot, Laferté-sur-Amance, Langres, Longeau, Montigny-le-Roi, Neuilly-l'Evêque, Prauthoy, Varennes-sur-Amance; — Chevillon, Doulaincourt, Doulevant-le-Château, Joinville, Montier-en-Der, Poissons, Saint-Dizier, Wassy.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Haute-Marne ressortit à la cour d'appel de Dijon. La ville de Chaumont est le siège de la cour d'assises; il y a trois tribunaux de première instance, un par ch.-l. d'arr., 3 tribunaux de commerce, à Chaumont, Langres, Saint-Dizier. Le nombre des justices de paix est de 28, une par ch.-l. de cant.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1891 de 172 gendarmes, 7 commissaires de police, 27 agents de police, 595 gardes champêtres, 633 gardes particuliers assermentés, 232 gardes forestiers, 135 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 2,517 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Les contributions directes ont un directeur et un inspecteur à Chaumont; les contributions indirectes un sous-directeur, un inspecteur et un receveur principal entreposeur à Chaumont, 2 receveurs-entreposeurs à Langres et Wassy; l'enregistrement, les domaines et le timbre ont un directeur et un inspecteur à Chaumont, 4 sous-inspecteurs; il y a un conservateur des hypothèques par ch.-l. d'arr.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Dijon. L'inspecteur d'académie réside à Chaumont. Il y a 4 inspecteurs de l'enseignement primaire, à Chaumont (2), Langres, Wassy. L'enseignement secondaire se donne au lycée de Chaumont, aux collèges communaux de Langres et Wassy. Il existe à Joinville une école primaire supérieure professionnelle, à Chaumont une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — La Haute-Marne forme le diocèse de Langres, évêché suffragant de l'archevêché de Lyon. Il compte au 1er janv. 1894 (titres ecclésiastiques rétribués par l'Etat) 2 vicariats généraux, 3 canonicats (plus 4 non rétribués), 28 cures, 416 succursales, 28 vicariats. Les documents fournis par les autorités diocésaines indiquent (au 1er janv. 1890) 414 desservants, 39 vicaires de paroisse ou desservants de chapelles, 41 prêtres habitués, 18 aumôniers. Dans l'année, il avait été ordonné 19 prêtres, 5 diacres et 3 sous-diacres.

ARMÉE. — La Haute-Marne appartient au territoire du VIIe corps d'armée (Besançon), c.-à-d. à la 7e région militaire dont il forme les subdivisions militaires de Langres et Chaumont; la 13e division d'infanterie a son siège à Chaumont, la 26e brigade d'infanterie à Chaumont. La place forte de Langres est le centre d'un groupe de défense. La compagnie de gendarmerie fait partie de la 7e légion.

DIVERS. — La Haute-Marne relève de la 4e inspection des ponts et chaussées, de l'arrondissement minéralogique de Dijon (division du N.-E.), forme la 31e conservation des forêts (Chaumont), fait partie de la région agricole du N.-E. Il y a une école pratique d'agriculture à Saint-Bon. Il y a une chambre de commerce à Saint-Dizier, une chambre consultative des arts et manufactures à Saint-Dizier.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de la Haute-Marne une population totale de 243,533 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801	226.655	1856	256.512
1806	237.785	1861	258.501
1821	233.258	1866	259.096
1826	244.823	1872	251.196
1831	249.827	1876	252.448
1836	255.969	1881	254.876
1841	257.567	1886	247.781
1846	262.079	1891	243.533
1851	268.398		

Il résulte de ce tableau que l'augmentation a été lente, mais régulière (sauf à la fin du premier Empire), jusqu'en 1851 ; elle fut enrayée par la crise de 1854-55 (guerre de Crimée), et la population demeura à peu près stationnaire jusqu'à la guerre franco-allemande, laquelle produisit une nouvelle diminution. Après un léger relèvement de 1872 à 1881, la décroissance s'est accentuée, et, en 1891, on était retombé au-dessous du chiffre de 1826. L'augmentation relative depuis le début du siècle n'est que de 7 %, bien inférieure à la moyenne générale de la France (42 %).

Le mouvement n'a pas été tout à fait le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant arrondissement par arrondissement les recensements de 1881 et de 1891 :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891
Chaumont	75.984	79.782	+ 3.798	31,1	32,6
Langres	89.878	88.605	— 1.273	40,8	40,2
Wassy	60.793	75.146	+ 14.353	38,8	48
Total	226.655	243.533	+ 16.878	36,5	39,1

Voici quelles ont été, de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, les variations proportionnelles de la population :

ANNÉES	Chaumont	Langres	Wassy	Département entier
1801.............	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.............	1.030	1.091	1.021	1.049
1821.............	1.017	1.050	1.012	1 029
1826.............	1 083	1.080	1.072	1.080
1831.............	1.118	1.095	1.093	1.102
1836.............	1.162	1.118	1.121	1.121
1841.............	1.148	1.127	1.101	1.136
1846.............	1.148	1.148	1.175	1.156
1851.............	1.166	1.173	1.207	1.184
1856.............	1.132	1.112	1.163	1.132
1861.............	1.107	1.113	1.238	1.135
1866.............	1.114	1 082	1.285	1.137
1872.............	1.060	1.056	1.247	1.100
1876.............	1.058	1.057	1.286	1.111
1881.............	1.078	1.082	1.248	1.123
1886.............	1.063	1.027	1.233	1.093
1891.............	1.050	986	1.236	1.075

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Chaumont.....	80.571	79.838	81.859	80.639	79.782
Langres.......	95.026	95.126	97.258	92.183	88.605
Wassy........	75.599	77.484	75.759	74.959	75.146
Total......	251.196	252.448	254.876	247.781	243.533

L'arr. de Wassy, où l'industrie occupe une grande place, a progressé d'abord moins vite, puis, à partir de 1841, plus rapidement que les autres; il avait continué d'accroître sa population jusqu'en 1876 et marque une légère reprise en 1891, tandis que les deux arrondissements agricoles sont en baisse depuis 1851. Celui de Langres est aujourd'hui moins peuplé qu'au début du siècle. Ces constatations sont d'autant plus regrettables que la densité de la population est très faible.

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Haute-Marne était en 1891 le 77e (sur 86); au point de vue de la population spécifique, le 81e, avec une densité de 39,1 hab. par kil. q., très inférieure à la moyenne de la France (72,5). Seuls quelques départements montagneux (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Lozère, Corse) et les Landes sont moins peuplés relativement à leur étendue. Les vastes espaces occupés par les forêts, la faible importance des villes expliquent que la population soit si clairsemée. Il en est d'ailleurs de même dans les départements voisins de la Côte-d'Or et de l'Aube. La région la moins habitée est celle des grandes forêts du bassin supérieur de l'Aube; le cant. d'Auberive n'a que 14 hab. par kil. q.; d'Arc-en-Barrois, 18; citons encore celui de Juzennecourt (21 hab. par kil. q.) et ceux de Châteauvillain et d'Andelot (24 hab. par kil. q.). La densité la plus forte se rencontre dans l'arr. de Wassy où le cant. de Saint-Dizier compte 103 hab. par kil. q.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1891, de la manière suivante :

POPULATION	Chaumont	Langres	Wassy
Agglomérée......	10.626	7.014	3.049
Eparse...........	484	879	645
Comptée à part...	2.170	2.826	292
Totale...........	13.280	10.719	3.986

La population éparse formait 8,8 °/₀ de la population totale, proportion très inférieure à la moyenne française (36,6 °/₀).

D'une manière générale, la population s'agglomère en villages le long des cours d'eau; la division du sol, poussée à l'extrême, a créé une population agricole dont les besoins nécessitent la concentration des marchands et artisans de toute catégorie. Il faut aussi tenir compte de cette condition historique, commune à tous les départements du N.-E. de la France, de populations exposées à des guerres perpétuelles que le souci de leur défense a groupées.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Haute-Marne entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population urbaine et rurale, les chiffres suivants en 1886 et 1891 :

POPULATION au 31 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine......	55.337	Urbaine......	55.631
Rurale.......	192.444	Rurale.......	187.902
Total.....	247.781	Total.....	243.533

Le nombre des communes rurales était de 542 ; le nombre des communes urbaines (population agglomérée de plus de 2,000 hab.) de 8. En 1886, les communes rurales avaient 597,489 hect. et 192,444 hab.; les communes urbaines 24,479 hect. et 55,337 hab.; soit une densité moyenne de 32,2 hab. par kil. q. pour les communes rurales et de 226 hab. par kil. q. pour les communes urbaines. La densité générale ressortait à 39,8 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 1,160 hect. et 457 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements suivants :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine...	16.91	18.62	22.37	22.6
— rurale.....	83.9	81.38	77.63	77.4

La proportion de la population urbaine augmente régulièrement, mais demeure très inférieure à la moyenne générale de la France (37,4 °/₀). Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine, en quatre ans et dix mois environ, il y eut 5,796 naissances et 6,118 décès, soit un excédent de 322 décès ; comme la population urbaine a cependant augmenté de 294 têtes, il a dû se produire un excédent d'immigration de 616 têtes. Dans la population rurale, il y eut 17,251 naissances et 19,458 décès, soit un excédent de 2,207 décès, aggravé par un excédent d'émigration de 2,335 têtes, portant le déficit à 4,542. Pour l'ensemble du département, on trouve 23,047 naissances et 25,576 décès, soit un excédent de 2,529 décès, et l'excédent de l'émigration sur l'immigration enlève, en outre, 1,719 hab.

Voici le mouvement de la population en 1893. Naissances légitimes, 4,125 dont 2,135 du sexe masculin et 1,990 du sexe féminin; naissances naturelles, 243 dont 113 masculines et 130 féminines ; soit un total de 4,368 naissances. Mort-nés, 191. Décès, 5,332 dont 2,755 du sexe masculin et 2,577 du sexe féminin; l'excédent des décès sur les naissances est de 964. Le nombre des mariages est de 1,556, celui des divorces de 30. La durée de la vie moyenne est de quarante-cinq ans, ce qui indique un bon état sanitaire.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1891, pour les 550 communes du département : 11 com. de moins de 50 hab. ; 23 com. de 50 à 100 hab.; 136 com. de 101 à 200 hab., 145 com. de 201 à 300 hab.; 71 com. de 301 à 400 hab.; 58 com. de 401 à 500 hab.; 77 com. de 501 à 1,000 hab.; 20 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 1 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 1 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 1 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 1 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 2 com. de 4,001 à 5,000 hab.; et 3 com. de plus de 10,000 hab. (Saint-Dizier, Chaumont, Langres). La Haute-Marne est après le Doubs le département de France qui compte le plus de communes très peu peuplées (moins de 50 hab.). Il renferme une des deux communes de France ayant le moins d'habitants. La Genevroye (cant. de Vignory), 19 hab.; l'autre est Le Tartre-Gaudran (cant. d'Houdan) en Seine-et-Oise. Au recensement de 1886, celle de Morteau (cant. d'Andelot) n'en avait que 14 et était la

moins peuplée de France. — Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab.

Arrondissement de Chaumont (10 cant., 195 com., 244,857 hect., 79,782 hab.).—*Cant. d'Andelot* (19 com., 24,772 hect., 6,061 hab.): Andelot, 1,009 hab.; Rimaucourt, 1,154 hab. — *Cant. d'Arc-en-Barrois* (9 com., 24,449 hect., 4,394 hab.): Arc-en-Barrois, 1,082 hab. — *Cant. de Bourmont* (26 com., 23,298 hect., 8,115 hab.). — *Cant. de Châteauvillain* (19 com., 33,561 hect., 7,981 hab.) : Châteauvillain, 1,384 hab.— *Cant. de Chaumont* (22 com., 27,810 hect., 18,892 hab.): Chaumont, 13,280 hab. — *Cant. de Clefmont* (20 com., 18,654 hab., 5,872 hab.). — *Cant. de Juzennecourt* (24 com., 24,711 hect., 5,292 hab.). — *Cant. de Nogent-en-Bassigny* (20 com., 25,784 hect., 11,810 hab.): Biesles, 1,361 hab.; Nogent-en-Bassigny, 3,400 hab. — *Cant. de Saint-Blin* (15 com., 22,404 hect., 5,144 hab.). — *Cant. de Vignory* (21 com., 19,497 hect., 6,221 hab.): Bologne, 1,007 hab.

Arrondissement de Langres (10 cant., 210 com., 220,287 hect., 88,605 hab.). — *Cant. d'Auberive* (29 com., 36,357 hect., 5,100 hab.). — *Cant. de Bourbonne-les-Bains* (16 com., 21,787 hect., 12,883 hab.): Bourbonne-les-Bains, 4,148 hab. — *Cant. de Fayl-Billot* (24 com., 26,026 hect., 10,706 hab.): Bussières-lès-Belmont, 1,373 hab.; Fayl-Billot, 2,248 hab. — *Cant. de Laferté-sur-Amance* (13 com., 10,146 hect., 5,173 hab.) : Voisey, 1,373 hab. — *Cant. de Langres* (27 com., 28,720 hect., 17,804 hab.): Langres, 10,719 hab. — *Cant. de Longeau* (29 com., 22,533 hect., 8,826 hab.): Chalindrey, 1,736 hab. — *Cant. de Montigny-le-Roi* (15 com., 15,019 hect., 5,670 hab.): Montigny-le-Roi, 1,091 hab. — *Cant. de Neuilly-l'Evêque* (18 com., 18,182 hect., 7,877 hab.): Neuilly-l'Evêque, 1,098 hab.; Rolampont, 1,280 hab. — *Cant. de Prauthoy* (25 com., 26,301 hect., 7,263 hab.). — *Cant. de Varennes-sur-Amance* (14 com., 15,784 hect., 7,303 hab.): Hortes, 1,048 hab.

Arrondissement de Wassy (8 cant., 145 com., 156,824 hect., 75,146 hab.). — *Cant. de Chevillon* (15 com., 15,111 hect., 8,980 hab.): Chevillon, 1,175 hab.; Eurville, 1,482 hab.; Rachecourt-sur-Marne, 1,010 hab. — *Cant. de Doulaincourt* (19 com., 22,047 hect., 6,384 hab.). — *Cant. de Doulevant-le-Château* (19 com., 23,346 hect., 6,412 hab.). — *Cant. de Joinville* (15 com., 12,785 hect., 9,749 hab.): Joinville, 4,478 hab.; Thonnance-lès-Joinville, 1,235 hab. — *Cant. de Montier-en-Der* (15 com., 22,882 hect., 7,691 hab.): Montier-en-Der, 1,446 hab.; Sommevoire, 1,175 hab. — *Cant. de Poissons* (24 com., 21,157 hect., 5,603 hab.): Poissons, 1,304 hab. — *Cant. de Saint-Dizier* (14 com., 18,493 hect., 19,101 hab.): Saint-Dizier, 13,372 hab. — *Cant. de Wassy* (24 com., 20,933 hect., 11,226 hab.): Wassy, 3,986 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements, d'après le dénombrement; la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. France.

Habitations. — Le nombre des centres d'habitation, hameaux, villages ou sections de commune était en 1891, dans la Haute-Marne, de 921, celui des maisons d'habitation de 68,200 dont 64,916 occupées en tout ou en partie et 3,584 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 45,658 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 18,957 un seul étage 3,309 deux étages; 263 trois étages; 13 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 79,756 appartements ou logements distincts, dont 75,204 occupés et 4,552 vacants; en outre, 7,508 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes.— D'après la résidence.— On recensé, en 1891, 13,196 individus isolés et 61,787 familles, plus 221 établissements comptés à part, soit un total de 75,204 ménages. Il y a 13,196 ménages composés d'une seule personne; 19,074 de deux personnes; 16,342 de trois personnes; 12,070 de quatre personnes; 7,216 de cinq personnes; 3,680 de six personnes; 3,405 de sept personnes et davantage.

La population résidente comptait 243,533 personnes, dont 228,009 résidents présents, 4,893 résidents absents, 10,631 personnes comptées à part. La population présente comportait 238,640 résidents et 4,953 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 243,593. La population présente est donc légèrement supérieure à la population résidente, ce qui n'est pas le cas ordinaire.

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Haute-Marne se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 137,036; nés dans une autre commune du département, 62,078; nés dans un autre département, 38,539; nés en Algérie ou dans une colonie, 100; nés à l'étranger, 2,326. Soit un total de 231,079. Il y faut ajouter : 466 étrangers nés dans la commune où ils habitent; 368 nés dans une autre commune du département; 459 nés dans un autre département ou dans une colonie; 3 nés en Algérie; 2,218 nés à l'étranger; soit un total de 3,514 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (243,593), comprend donc 137,502 hab. nés dans leur commune; 62,448 nés dans une autre commune du département; 38,998 dans un autre département ou dans une colonie; 103 en Algérie; 4,544 hors du territoire français. Le nombre des Français originaires de la Haute-Marne était en 1891 de 254,504, ce qui confirme nos remarques sur l'excédent d'émigration, puisque le département ne compte que 243,593 hab. De ses natifs, 198,965 habitent leur département d'origine; 18,232 celui de la Seine; 6,198 celui de l'Aube; 4,003 celui de la Côte-d'Or, etc.

Classée par nationalité, la population de la Haute-Marne comptait, en 1891, 240,079 Français, dont 239,212 nés de parents français et 867 naturalisés, et 3,514 étrangers se décomposant en : 15 Anglais, Ecossais ou Irlandais; 4 Américains du Nord ou du Sud; 941 Allemands; 98 Austro-Hongrois; 505 Belges; 9 Hollandais; 134 Luxembourgeois; 1,368 Italiens; 26 Espagnols, 373 Suisses; 28 Russes; 9 d'autres nationalités et 4 de nationalité inconnue.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population se répartit en 123,007 hommes et 120,186 femmes. C'est une proportion de 986 femmes pour 1,000 hommes, alors que la moyenne française est de 1,014 femmes pour 1,000 hommes. Ce sont les garnisons militaires qui rompent l'équilibre en faveur des hommes.

La population classée par âge et par état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 40,244 célibataires mineurs; 21,811 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 4 de plus de quatre-vingt-dix ans; 8 hommes mariés mineurs; 54,092 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 4 de plus de quatre-vingt-dix ans; 8 hommes mariés mineurs; 54,092 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 28 de plus de quatre-vingt-dix ans; 6,759 veufs dont 8 de plus de quatre-vingt-dix ans; 61 divorcés. — Pour le sexe féminin : 38,519 filles mineures; 14,070 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 8 de plus de quatre-vingt-dix ans; 562 femmes mariées mineures; 52,806 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 12 de plus de quatre-vingt-dix ans; 14,534 veuves dont 123 de plus de quatre-vingt-dix ans; 75 divorcées.

Il y a 13,172 familles de gens mariés, veufs ou divorcés sans enfant vivant; 19,942 avec un enfant; 18,608 avec deux enfants; 11,004 avec trois; 5,919 avec quatre; 3,302 avec cinq; 1,715 avec six; 1,575 avec sept enfants vivants ou davantage.

Ces chiffres attestent la faible natalité du dép. de la Haute-Marne, car il a une moyenne de 201 enfants vivants par 100 familles (toutes comprises), alors que la moyenne française, déjà très basse, est de 210.

D'après la profession. — La population de la Haute-Marne se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 99,607 ; industries manufacturières, 79,929 ; transports, 9,385 ; commerce, 14,974 ; force publique, 6,839 ; administration publique, 5,078 ; professions libérales, 7,167 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 15,554 ; sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.), 1,240 ; profession inconnue, 3,820.

Etat économique. — Propriété. — Le nombre des cotes foncières était en 1893 de 213,770 dont 157,086 non bâties et 56,884 bâties ; le nombre des cotes non bâties s'est accru de 39,719, soit 39 % depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Haute-Marne, 165,377 propriétés imposables, savoir : 146,950 appartenant à la petite propriété ; 17,184 à la moyenne propriété et 1,243 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884).

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de 0 à 10 ares	29.700	1.418
— de 10 à 20 —	21.777	3.220
— de 20 à 50 —	32.958	10.748
— de 50 à 1 hect	21.089	15.051
— de 1 à 2 —	17.810	25.461
— de 2 à 3 —	9.421	23.195
— de 3 à 4 —	6.210	21.568
— de 4 à 5 —	4.624	20.670
— de 5 à 6 —	3.361	18.443
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect	2.613	16.920
— de 7 à 8 —	2.050	15.338
— de 8 à 9 —	1.649	13.982
— de 9 à 10 —	1.429	13.582
— de 10 à 20 —	6.382	88.624
— de 20 à 30 —	1.960	47.344
— de 30 à 40 —	713	24.481
— de 40 à 50 —	388	17.251
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect	410	24.986
— de 75 à 100 —	310	18.411
— de 100 à 200 —	323	45.169
— au-dessus de 200 hect	300	126.219
Total	165.377	592.084

On voit que la petite propriété occupe 139,774 hect., la moyenne, 237,525 hect., et la grande 214,785 hect.

L'enquête sur la propriété bâtie (1887-89) et les évaluations qui servent de base à l'assiette des contributions foncières (1894) ont fourni les résultats suivants :

	Maisons	Usines
Nombre (1894)	70.812	880
Valeur locative réelle (1894)	Francs 10.236.086	Francs 1.482.227
Revenu net total (en 1894)	7.677.064 50	988.151 80
Valeur vénale (en 1887-89)	196.180.264	21.748.898

Il y faut ajouter 1,364 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures), d'une valeur locative réelle de 211,685 fr. Ces chiffres indiquent que la Haute-Marne est un département où la moyenne propriété domine, mais où la petite a une fraction considérable de la fortune totale. La grande est constituée essentiellement par les forêts. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente seulement 1/226e de la valeur totale.

Agriculture. — Le dép. de la Haute-Marne est un département où l'agriculture tient encore la première place dans la vie économique, bien qu'elle fasse vivre seulement 411 hab. sur 1,000 (moyenne française, 460). Sur les 621,968 hect. de la Haute-Marne, d'après le cadastre, les terres labourables en occupent 341,037 ; les prés et herbages, 42,984 ; les vignes, 15.557 ; les bois, 186,107 ; les landes, 7,944 ; les terrains incultes, 6,717 ; les superficies diverses (territoire non agricole, tel que routes, maisons, cimetières, cours d'eau, etc.), 21,622 hect. Nous avons indiqué dans le § *Géologie agricole* les qualités des sols des diverses régions du département. On y distingue deux parties : la Montagne, au S., comprenant le plateau de Langres et ses pentes ; le Bassigny ou bas pays, au N. Les plaines n'occupent guère que le cinquième de la surface totale ; le reste est en pentes revêtues d'une mince couche de terre végétale et souvent formées d'un sol imperméable. Le trait caractéristique de la Haute-Marne agricole est la grande étendue des forêts. Elles couvrent près du tiers du pays. Sur ces 186,107 hect., l'Etat en possède 16,427 ; les communes, 89,475 ; les particuliers, 80,205 (dont une partie à la famille d'Orléans qui se fit restituer par l'Assemblée nationale de 1871 les biens de l'ancien patrimoine de Louis-Philippe réunis au domaine public en 1852). Une grande partie des bois sont de simples taillis ; mais quelques forêts sont très belles. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le frêne, le pin sylvestre, l'épicéa, le charme, l'érable, le merisier, le tremble, le tilleul, etc. Les principales forêts sont celles d'Auberive (5,416 hect.) à laquelle se rattachent celles de Montavoir, Montaubert, etc., aux sources de l'Aube et de l'Aujon ; celle d'Arc et de Châteauvillain ; celles des Roches (2,256 hect.), de l'Etoile (entre Blaise et Marne), du Heu et du Pavillon, des deux côtés de Doulaincourt ; du Der et du Val dans le N. du département, de Bourbonne au S.-E., etc.

En dehors des bois, il y a très peu de terres en friche, parce que la propriété étant très morcelée tout a été mis en culture. Cependant comme ce sont des terres pauvres, les jachères occupent encore un cinquième des champs cultivés. Les parties fertiles sont les vallées de la Marne et de la Blaise, la plaine de Saint-Dizier ou Perthois.

Le tableau ci-après indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 (année de sécheresse, favorable à la vigne, défavorable aux céréales et fourrages).

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	90.600	1.022.000 ; Quintaux 767.000
		Hectolitres
Méteil	107	1.320
Seigle	3.800	46.000
Orge	3.700	47.000
Sarrasin	1.900	16.900
Avoine	92.500	1.109.000
		Quintaux
Pommes de terre	13.700	1.145.000
Betteraves fourragères	2.700	287.000
Trèfle	7.300	60.000
Luzerne	8.000	64.000
Sainfoin	7.400	48.000
Prés naturels	40.300	313.000
Betterave à sucre	200	27.000
Colza	115	700
Navette	600	3.400
Chanvre	60	Filasse 240 ; Graine 400
Lin	50	Filasse 500 ; Graine 220
Houblon	80	800
Noix	»	560
Pommes à cidre	«	1.020
Prunes	»	16.000
		Hectolitres
Vin	12.100	182.500

La production moyenne dans la période décennale 1884-93 avait atteint 1,217,000 hect. de froment, 43,000 de seigle, 133,000 d'orge, 1,754,000 d'avoine. La valeur de la récolte de 1893 se chiffrait ainsi : froment, 16,130,000 fr.; seigle, 450,000 fr.; orge, 480,000 fr.; avoine, 9,260,000 fr.; pommes de terre, 5,725,000 fr.; fourrages, 7,920,000 fr.; vin, 6,360,000 fr. Même en tenant compte de ce que l'année 1893 fut défavorable aux céréales et aux fourrages, les rendements sont très médiocres : froment, $11^{hl},29$ par hect. (moyenne française de la même année, $13^{hl},82$); avoine, $11^{hl},99$ (moyenne française, $16^{hl},28$); luzerne, 8 quintaux par hect. (moyenne française, $27^{q},68$); trèfle, $8^{q},28$ (moyenne française, $18^{q},49$); vigne, $15^{hl},05$ (moyenne française, $27^{hl},84$). Cette infériorité est due à la pauvreté des terres dont la couche d'humus est trop mince, sauf dans les vallées de l'extrémité N. et de l'extrémité S. du département.

La culture des céréales se fait suivant des systèmes de rotation où la jachère tient encore souvent une large place. Sa production s'est sensiblement accrue depuis un quart de siècle. La pomme de terre progresse aussi et est d'excellente qualité. Les cultures fourragères augmentent; plus de 21,000 hect. de prairies sont irriguées naturellement par les crues des rivières, 5,000 par des travaux spéciaux. Aux chiffres indiqués, il faut ajouter 1,059 hect. cultivés en vesces, 307 en trèfle incarnat, 16 en choux, 24 en maïs fourrager, 15 en seigle vert; aux prairies artificielles près de 2,000 hect. en diverses légumineuses. Les cultures fourragères ont, en trente années, gagné 14,400 hect. Les plus belles prairies sont celles des rives de l'Amance, de la Meuse, de la Marne et de la Blaise. Des jardins maraîchers se trouvent aux alentours de Saint-Dizier et de Langres, fournissant des asperges, des choux-fleurs, des artichauts, des navets, etc. Les vergers sont nombreux; on y cultive surtout le prunier et le cerisier qui donnent de bons produits, puis le poirier et le pommier, notamment près de Langres. La production du cidre est généralement minime. La vigne a diminué; en 1852, elle occupait 16,386 hect.; en 1886, seulement 14,311; en 1893, on n'en indique que 12,100 dont 189 seulement de plants nouveaux. Elle prospère surtout sur les pentes exposées au midi des vallées du bassin du Rhône dans les cantons limitrophes de la Côte-d'Or et la vallée de l'Amance, puis aux environs de Vignory. Les cépages les plus répandus sont le pineau, le gamay, le meslier, le morillon, etc. Les vignobles les plus réputés sont situés au S. de Prauthoy, celui d'Aubigny qui donne un vin rouge clair d'un bouquet agréable et celui de Montsaugeon. On fait aussi beaucoup de vin gris ou rosé très goûté sur place et ne supportant pas le transport. Citons les vins ordinaires rouges ou gris de Joinville, de Châteauvillain, La Côte-Saint-Urbain, Créancey, Prauthoy, Rivières-les-Fosses, Vaux et les vins blancs de Coiffy-le-Haut et Soyers.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce chevaline	38.344
— mulassière	26
— asine	125
— bovine	79.589
— ovine	95.293
— porcine	50.128
— caprine	4.202

L'élevage du bétail progresse beaucoup. Les chevaux étaient de race comtoise et lorraine. Mais le centre de leur élevage était le pays du Der où l'influence du dépôt d'étalons de Montier-en-Der s'est fait heureusement sentir par l'introduction du sang anglo-normand; en même temps, les associations agricoles ont importé des chevaux de gros trait (percherons et boulonnais) dont la production se développe. Presque tous les travaux agricoles se font à l'aide de chevaux. — Les bœufs sont métissés de race comtoise et suisse. La production totale du lait fut en 1893 de 484,000 hectol., d'une valeur de 6,564,000 fr. On fait de bon fromage sur le plateau de Langres. Les moutons diminuent, par suite du morcellement des propriétés. Le mouton de Langres, petit, a une chair estimée, qui doit sa délicatesse aux plantes aromatiques des pâturages. Il y a aussi des troupeaux de mérinos purs ou croisés de dishley. La tonte de 63,400 animaux a donné, en 1893, 1,900 quintaux de laine valant 375,000 fr. et vendue aux manufactures du dép. de la Marne. Les chèvres assez nombreuses dans les arr. de Chaumont et de Wassy fournissent la peau aux ganteries de Chaumont. Il existait 16,600 ruches en activité qui fournirent (en 1893) 68,000 kilogr. de miel et 11,000 kilogr. de cire, d'une valeur globale de 134,000 fr.

L'outillage agricole s'améliore, bien que les machines à vapeur soient très rares; les moulins à vent sont inconnus. La propriété se divise de plus en plus; 88 % des propriétaires cultivent eux-mêmes; cependant l'attachement au sol est moindre que dans la Marne. Les autres propriétaires emploient des fermiers; le métayage est presque inconnu; on compte à peine une centaine de métayers.

Industrie. — L'industrie fait vivre 310 hab. sur 1,000 (moyenne française, 250); elle est donc fort développée dans la Haute-Marne, d'autant que celle-ci n'a pas de grande ville. Sa richesse industrielle est due aux produits du sol manipulés sur place.

Mines et carrières. Les richesses minéralogiques de la Haute-Marne sont considérables. Il est vrai qu'elle ne produit pas de combustibles minéraux; en 1892, elle a consommé 360,900 tonnes de houille, provenant du bassin de Valenciennes (256,000), du Creusot et Blanzy (5,100), de Bonchamp (100), de Belgique (74,500) et d'Allemagne (25,200). Leur valeur était de 6,472,900 fr., c.-à-d. que la tonne se vendait sur le lieu de consommation 17 fr. 93. Le département a d'importantes minières de fer; le minerai hydroxydé oolithique ou géodique s'exploite à fleur de sol dans l'arr. de Wassy. Les six principales exploitations (324 ouvriers) ont fourni (en 1893) 126,631 tonnes de minerai valant 381,000 fr. Ces chiffres accusent une forte diminution sur la période antérieure où l'on extrayait 330,000 tonnes. Les principaux gisements sont à Breuil-sur-Marne, Fays, Grundrecourt, Créancey, Liffol-le-Petit, Louvemont, Montsaon, Morancourt, Ormoy-sur-Aube, Pont-Varin, Ville-en-Blaisoy, Villiers-le-Sec, Voillecomte, Wassy, etc. Le minerai est lavé à Pont-Varin, Joinville, Nomécourt, Fays, etc. — Les carrières sont nombreuses; outre celles de fer, on en compte six souterraines temporaires (pierre de taille, sable, gypse) occupant 22 ouvriers, et 934 à ciel ouvert (406 permanents) occupant 1,478 ouvriers à l'extraction de pierres de taille, moellons, grès, sables, graviers, matériaux d'empierrement, tufs, terre à brique et à poterie, castine. Mentionnons le gypse des vallées de l'Apance, de l'Amance et du Salon; les grès réfractaires (pour feux de forges) de Bussières-lès-Belmont, meules à aiguiser de Celles, Chalindrey, Marcilly, Provenchères, Torcenay; les carrières de pierre à bâtir de Sommeville, Arc-en-Barrois, Biesles, Bologne, Bricon, Chevillon, Marault, Prauthoy, etc. — Les sources minérales chlorurées sodiques de *Bourbonne-les-Bains* (V. ce mot) jouissent d'une grande réputation. On trouve encore des eaux bicarbonatées calciques à Etuf (Aubepierre); ferrugineuses à Aptancourt, Essey-les-Eaux, Larivière, Saint-Dizier, etc.

Industries manufacturières. Il existait, en 1892, dans le dép. de la Haute-Marne, 260 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 379 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force de 7,960 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

170	machines	fixes	d'une force de	6,320	chevaux-vapeur
150	—	mi-fixes	—	1.151	—
56	—	locomobiles	—	418	—
3	—	locomotives	—	71	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières..........	293	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques.......	6.014	—
Agriculture................	53	—
Industries alimentaires.......	372	—
— chimiques.........	81	—
Tissus et vêtements.........	32	—
Papeteries, objets mobiliers, instruments...............	161	—
Bâtiments et travaux........	643	—
Services de l'Etat..........	311	—

Ce tableau montre que l'agriculture ne fait presque aucun usage de la vapeur et que seules les industries métallurgiques ont une grande extension. — Les industries métallurgiques sont représentées par 20 usines à fer, en activité en 1892, possédant 11 hauts fourneaux, 50 fours à puddler, 37 à réchauffer, employant une force hydraulique de 1,348 chevaux outre les 5,005 chevaux fournis par la vapeur. On emploie les minerais du département et ceux de Meurthe-et-Moselle. On fait surtout de la fonte au coke; la production totale de la fonte est de 60,760 tonnes valant 5,100,000 fr., savoir 31,248 tonnes de fonte d'affinage, 24,732 de fonte pour moulage en deuxième fusion et 4,780 de fonte moulée en première fusion. Le nombre moyen d'ouvriers employés est de 421. La production de la fonte moulée en deuxième fusion est de 41,511 tonnes valant 7,559,000 fr.; elle emploie 1,986 ouvriers. La production du fer ouvré est de 64,303 tonnes valant 11,201,000 fr., dont 50,972 de fers marchands par puddlage, 8,768 par réchauffage de vieux fers et 4,563 tonnes de tôle; le nombre moyen des ouvriers employés est de 2,957. La production de l'acier ouvré est de 26,389 tonnes valant 5,051,000 fr., dont 20,759 tonnes d'aciers marchands et 773 de tôles produites par réchauffage de lingots Thomas (de Meurthe-et-Moselle); 339 ouvriers y sont employés. Pour la fonte brute ou moulée en première fusion, la Haute-Marne est au 5e rang des départements français après Meurthe-et-Moselle, le Nord, Saône-et-Loire et le Pas-de-Calais; pour la fonte moulée en deuxième fusion, au 3e rang après les Ardennes et le Nord; pour le fer au 4e rang après le Nord, Saône-et-Loire et les Ardennes; pour l'acier au 12e rang. Les usines à fer sont situées dans la vallée de la Marne (en aval de Chaumont) et dans celle de la Blaise et du Rognon. Le long de la Marne, on trouve : Bologne (forges, pointes à la mécanique), Vraincourt (forges, tôles), Froncles (forges, tôles), Donjeux (hauts fourneaux), Rouvroy (chaînes), Saint-Urbain (tréfilerie et pointes); Joinville (hauts fourneaux, fonte, fers marchands, chaînes, fonderie de cuivre), Thonnance (hauts fourneaux), Vecqueville, Bussy, puis les grands établissements du Val d'Osne (moulages de fontaines, statues, etc.), Rachecourt (forges), Chevillon, Bayard (hauts fourneaux), Bienville (forges), Eurville (hauts fourneaux, laminoirs, fils de fer), Marnaval (hauts fourneaux, laminoirs), Closmortier, Saint-Dizier (hauts fourneaux, forges, fonderies de fer et de cuivre, ferronnerie, boulons, étrilles, clous, pointes, couteaux, épingles à cheveux, lits en fer, meubles de jardins, poids, pompes, quincaillerie, serrurerie, fils de fer); c'est un des grands marchés de la métallurgie française, métropole industrielle de notre département. La ferronnerie grosse ou fine y occupe 570 ouvriers dans 12 usines. — Le long de la Blaise on trouve les hauts fourneaux de Cirey, de Doulevant-le-Château (instruments aratoires), Dommartin-le-Franc (fonderies), Vaux-sur-Blaise, Montreuil, Brousseval (fonderies), du Châtellier, du Buisson (forges, essieux), d'Allichamps, Eclaron. — Dans la vallée du Rognon, les forges de Montot, Doulaincourt; les usines de Roches-sur-Rognon (chaînes de fer et d'acier, tréfilerie), Bettaincourt (*id.*); sur la Sueure, les forges de Rimaucourt; sur le Rongeant, les établissements de Thonnance-les-Moulins, Noncourt et Poissons. Pour compléter cette nomenclature, il faut citer les hauts fourneaux ou fonderies de Charmes-la-Grande et Charmes-la-Petite, Sommevoire, Farincourt, Laferté-sur-Aube, Manois, la fonderie de cloches et les limes de Breuvannes, les machines agricoles de Colombey-les-Deux-Eglises et de Magneux, la chaudronnerie d'Harréville, la quincaillerie et taillanderie de Louvemont, etc. La coutellerie forme une grande industrie annexe centralisée autour de Nogent-en-Bassigny et dans les cantons voisins de Clefmont, Montigny-le-Roi, Neuilly-l'Evêque, Langres et Varennes-sur-Amance. Elle y fait vivre 10,000 personnes et produit plus de 3 millions par an en grosse coutellerie, coutellerie fermante, de table, chirurgicale, cisellerie, quincaillerie fine; les couteaux de table (12 fr. la douzaine) sont exportés en Amérique du Sud; les couteaux de luxe à Paris, où on les emmanche. En 1891, la production des métaux occupait 42 patrons et 3,427 ouvriers; celle des objets en métal (machines, outils, coutellerie, etc.) 2,046 patrons et 4,789 ouvriers.

Les autres industries sont tout à fait secondaires. La filature et le tissage de la laine ont beaucoup rétrogradé; il y a encore 1,800 broches et quelques métiers à Bourbonne, Langres, Leffonds, Montigny-le-Roi, Ormoy-sur-Aube, Rolampont, Rosoy, Sommevoire. Ces deux dernières localités font des droguets et des laines à tricoter. Chaumont exporte sa ganterie dans l'Amérique du Sud. Fayl-Billot et Bussières-lès-Belmont font beaucoup de vannerie. — Il existe des tuileries à Aprey, Bourbonne, Hortes, Langres, Pressigny, Prez, Reynel, Saint-Broingt, Saint-Dizier, de nombreuses scieries auprès des forêts; quelques tanneries, corroiries et mégisseries (2,800 ouvriers et patrons pour les industries du cuir), une faïencerie à Aprey, 10 brasseries, à Bourbonne, Chaumont, Fayl-Billot, Fresnoy, Humes, Joinville, Saint-Dizier, Vignes; une fabrique de sucre et glucose à Eclaron, une vinaigrerie, 8 fabriques de stéarine et bougies, des papeteries à Saint-Martin-lès-Langres et Villiers-sur-Marne; 8 usines à gaz, etc.

Le département comptait en 1893 un total de 28,799 bouilleurs de cru et 114 distillateurs de profession; ces derniers n'ont fabriqué que 20 hectol. d'alcool; les premiers en ont fabriqué 5,046 provenant de la distillation, dont 3,942 de marcs et lies et 1,104 de celle de fruits (merises, prunes, etc.). La production du vin fut de 182,500 hectol.; celle du cidre de 750; celle de la bière de 4,800. Il y avait 2,060 débits de boisson (en 1892); 8,206 hectol. d'alcool étaient soumis à l'impôt; la consommation par tête serait donc de 3lit31, inférieure à la moyenne française (4lit56). — Il avait été vendu 141,588 kilogr. de tabac à fumer et 37,539 kilogr. de tabac à priser. — Il existait en 1894 dans la Haute-Marne 3 syndicats professionnels patronaux comptant 80 membres, 6 syndicats ouvriers (462 membres) et 30 syndicats agricoles (3,980 membres).

Commerce et circulation. — Le commerce est peu actif; il ne fait vivre que 61 hab. pour 1,000 (moyenne française, 103); les transports en font vivre 39 °/oo (moyenne française, 30). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Chaumont en 1894 n'est que de 14,532,400 fr. sur un total de 13,071,183,400). Le nombre des patentés en 1893 était de 9,102 commerçants ordinaires, 43 banquiers et hauts commerçants, 1,414 industriels, 369 personnes exerçant des professions libérales. — La Haute-Marne exporte des fers et fontes, la coutellerie (dite de Langres, mais dont Nogent est le centre de production), de la taillanderie, des limes, des pierres de taille, des meules à aiguiser, des bois de construction et de chauffage, des céréales, des fruits, du vin, des gants de Chaumont, de la vannerie de Fayl-Billot, etc. — Elle importe de la houille, des minerais de fer et de la fonte de Meurthe-et-Moselle pour alimenter ses usines, des vins et liqueurs, des étoffes, des articles de modes, des nouveautés, des meubles, de la bijouterie, de l'horlogerie, de l'épicerie, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Haute-Marne avait (en 1894) 411 kil. de routes nationales, 359 kil. de routes départementales, 658 kil. de chemins de grande communication (dont 4 en lacune ou en construction); 1,236 kil. de chemins d'intérêt commun (dont 39 en lacune ou en construction) et 2,645 kil. de chemins vicinaux ordinaires (dont 41 en lacune ou en construction). Sur les routes nationales, la circulation (105,6 colliers par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 19,438,626 tonnes; en tonnage utile 10,141,860 tonnes kilométriques, soit un tonnage utile quotidien de 27,710 tonnes kilométriques.

Le département est traversé par 17 lignes de chem. de fer, appartenant à la Compagnie de l'Est, sauf la dernière: 1° La ligne de Paris à Belfort parcourt 92 kil., venant de l'Aube, desservant Maranville, Bricon, Villiers-le-Sec, *Chaumont*, Luzy, Foulain, Veraignes, Rolampont, *Langres*, Culmont-Chalindrey, Hortes, Charmoy, Fayl-Billot, Laferté-sur-Amance, puis il passe en Haute-Saône. — 2° La ligne de Chaumont à Châtillon-sur-Seine parcourt 19 kil. en Haute-Marne; elle part de Bricon, dessert Châteauvillain, Latrecey et passe en Côte-d'Or. — 3° La ligne de Blesmes à Chaumont parcourt 74 kil. en Haute-Marne, où elle remonte la vallée de la Marne, desservant *Saint-Dizier*, Ancerville-Gué, Eurville, Chevillon, Curel, Joinville, Donjeux, Gudmont, Froncles, Vignory, Vraincourt, Bologne. — 4° La ligne de Chaumont à Neufchâteau parcourt 37 kil. dans dans la Haute-Marne; se détachant de la précédente à Bologne, elle dessert Chantraines, Andelot, Rimaucourt, Manois, Saint-Blin, Prez-sous-Lafauche. — 5° La ligne de Culmont-Chalindrey à Gray (17 kil. en Haute-Marne) dessert Maâtz. — 6° La ligne de Culmont-Chalindrey à Dijon parcourt 32 kil. dans notre département, passant à Heuilley-Coton, Villegusien, Prauthoy, Vaux-sous-Aubigny, Occey. — 7° L'embranchement de Saint-Dizier à Doulevant (43 kil.) remonte la vallée de la Blaise où il dessert Humbécourt, Eclaron, Louvemont, Pont-Varin, Wassy, Brousseval, Vaux-Montreuil, Dommartin-le-Franc, Courcelles-sur-Blaise, Dommartin-le-Saint-Père. — 8° L'embranchement de Vitrey à Bourbonne-les-Bains (15 kil.) dessert Voisey. — 9° La ligne de Chalindrey à Mirecourt a 43 kil. dans la Haute-Marne, où il dessert Chaudenoy, Celsoy-Plesnoy, Andilly, Avrecourt, Meuse-Montigny-le-Roi, Mevrey. — 10° L'embranchement de Merrey à Neufchâteau (29 kil. en Haute-Marne) passe à Breuvannes, Levecourt, Hâcourt, Bourmont, Goncourt, Harréville. — 11° La ligne de Gué-Ancerville à Naix-Menaucourt dessert Chamouilley avant de passer dans le dép. de la Meuse. — 12° La ligne d'Eclaron à Bar-sur-Aube parcourt 29 kil. dans le département (région du Der) où elle dessert Allichamps, Voillecomte, Montier-en-Der, Longeville. — 13° La ligne de Langres à Poinson-Beneuvre (57 kil.) dessert Langres-Ville, Brennes, Aprey-Flajey, Anjeurres, Vaillant, Vivey-Chalmessin avant de se raccorder à Poinson-Beneuvre au ch. de fer de Châtillon à Dijon. — 14° La ligne de Châtillon-sur-Seine à Dijon traverse la Haute-Marne sur 14 kil. par Villars-Santenoge et Poinson-Beneuvre. — 15° L'embranchement de Langres à Andilly (18 kil.) dessert Baunes et Neuilly-l'Evêque. — 16° La ligne de Montier-en-Der à Pagny-sur-Meuse parcourt 64 kil. en Haute-Marne, où elle dessert Voillecomte, Wassy, Sommancourt, Châtonrupt, Joinville, Poissons, Thonnance, Soulaincourt. — 17° L'embranchement de Gudmont à Rimaucourt (21 kil.) dessert Saucourt, Doulaincourt, Bettaincourt-Roches, Montot.

Les voies navigables sont représentées par le canal de la Haute-Marne avec son embranchement de Saint-Dizier à Wassy, et le canal de la Marne à la Saône (V. l'art. MARNE) embrassant un total de 185 kil. La Marne est théoriquement navigable sur 12 kil. 1/2 en aval de Saint-Dizier.

Les 20 bureaux de poste, les 25 bureaux télégraphiques et les 40 bureaux mixtes du dép. de la Haute-Marne ont donné lieu en 1892 à un mouvement postal traduit par un produit net de 783,496 fr.; à un mouvement télégraphique de 83,840 dépêches intérieures et 1,600 dépêches internationales représentant un produit net de 67,893 fr.

FINANCES.— Le dép. de la Haute-Marne a fourni, en 1892, 11,999,845 fr. 88 au budget ordinaire et 2,410,874 fr. 41 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 14,410,720 fr. 29.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	2.295.340fr81
Enregistrement	2.255.926 80
Timbre	545.404 55
Impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières	48.638 70
Contributions indirectes	2.436.129 36
Sucres	41.081 46
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	2.153.107 59
Domaine de l'Etat (y compris les forêts)	576.176 99
Postes	831.746 04
Télégraphes	69.606 67
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	253.326 61
Recettes d'ordre	196.360 30

Les revenus départementaux ont été, en 1891, de 1,552,939 fr. 58, se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux	1.051.975fr75
Revenu du patrimoine départemental	10.574 70
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	482.872 79
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés	7.516 34

Les dépenses départementales se sont élevées à 2,974,386 fr., dont 37,977 fr. 64 pour le personnel préfectoral; 90,885 fr. 13 pour les propriétés, loyers et mobilier départementaux; 836,866 fr. 35 pour la voirie; 12,457 fr. 80 pour l'instruction publique; 237,344 fr. 98 pour l'assistance publique.

Il y a eu 49c77 dont 13c60 portant sur les quatre contributions. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat, était de 18,560 fr. 48. Le produit du centime portant sur les quatre contributions était de 23,736 fr. 93.

Les 550 communes du département avaient, en 1893, un revenu de 3,283,355 fr., correspondant à 2,974,386 fr. de dépenses. Le nombre de centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 12,442 dont 5,133 extraordinaires. Le nombre moyen de centimes par commune atteignait 23. Il y avait 220 communes imposées de moins de 15 cent., 211 de 15 à 30 cent., 86 de 31 à 50 cent., 31 de 51 à 100 cent., et 2 au-dessus de 100 cent.

Le nombre des communes à octroi était de 6, comptant 35,533 hab. dans le périmètre de l'octroi; le produit net des octrois montait à 408,411 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Haute-Marne est au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 1,636 conscrits examinés, 25 ne savaient pas lire. Cette proportion de 15 illettrés sur 1,000 (moyenne française, 77 ‰) place le dép. de la Haute-Marne au 7e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 8e rang (sur 87 dép.), avec 984 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 992.

Le dép. de la Haute-Marne comptait, dans l'année scolaire 1890-91, 46 écoles maternelles, dont 28 publiques (9 laïques) et 18 privées (toutes congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 58 maîtresses, dont 45 publiques (19 laïques) et 23 privées (congréganistes) et recevaient un total de 4,242 élèves, dont 2,154 garçons et 2,088 filles, 1,208 inscrits dans les écoles laïques et 3,034 dans les écoles congréganistes; 1,710 garçon

et 1,610 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 768 écoles primaires élémentaires publiques, dont 626 laïques et 142 congréganistes, à savoir: 230 écoles laïques de garçons, 84 de filles et 312 mixtes, contre 5 écoles congréganistes de garçons et 137 de filles. D'autre part, 88 écoles privées, dont 12 laïques (4 de garçons, 7 de filles, 1 mixte) et 76 congréganistes, à savoir : 7 écoles de garçons, 68 de filles et 1 mixte. Au total : 856 écoles, 246 de garçons, 296 de filles et 314 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 607 instituteurs publics laïques, 16 instituteurs publics congréganistes, 114 institutrices publiques laïques, 192 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 929 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 7 instituteurs laïques, 21 congréganistes, 22 institutrices laïques et 182 congréganistes, soit un total de 232 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,161 personnes. — Le nombre des classes était de 1,117. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 16,944 garçons et 14,082 filles; en tout 31,026 ; écoles privées, 1,083 garçons et 3,462 filles; en tout 4,545. Total général, 35,571 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 16,069 garçons, 7,686 filles ; écoles publiques congréganistes : 875 garçons, 6,396 filles; écoles privées laïques : 111 garçons, 274 filles; écoles privées congréganistes : 972 garçons, 3,188 filles ; soit un total de 16,180 garçons et 7,960 filles recevant l'enseignement laïque, contre 1,847 garçons et 9,584 filles recevant l'enseignement congréganiste. La prépondérance de l'enseignement congréganiste des filles est un fait exceptionnel dans cette région et attribuable à l'influence des grands propriétaires. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 28,082 sur 31,476 constatés au dernier recensement.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 130 élèves (dont 33 filles); 27 garçons le recevaient dans les cours complémentaires. L'école normale d'instituteurs de Chaumont (fondée en 1834) comptait 38 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices de Chaumont (fondée en 1883) comptait 27 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 84,421 fr. — Il y eut, en 1891, 736 garçons et 542 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 1,278 candidats, 1,083 l'obtinrent : 641 garçons et 442 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 3 garçons dont aucun ne l'obtint. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 40 aspirants, dont 32 furent admis, et par 57 aspirantes, dont 50 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 18 candidats et 13 admissions; 14 candidates et 13 admissions.

Il existait 209 caisses d'épargne scolaires avec 2,937 livrets représentant une somme totale de 89,924 fr. Les 258 caisses des écoles avaient, dans l'exercice, fait 23,400 fr. de recettes, 15,723 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 7,677 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,042,204 fr. 28.

L'enseignement secondaire se donne dans un lycée et 2 collèges communaux de garçons. Ils comptaient, en 1893-94, un total de 487 élèves dont 209 internes.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1891 accuse 8 condamnations en cour d'assises dont 5 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 751 affaires et 919 prévenus, dont 39 furent acquittés, 9 mineurs remis à leurs parents, et 5 envoyés en correction, 529 prévenus condamnés seulement à des amendes, 322 à un emprisonnement de moins d'un an, 15 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 6 récidivistes devant la cour d'assises et 332 en police correctionnelle; 4 furent condamnés à la relégation; il y eut 1,760 contraventions de simple police. Le nombre des morts accidentelles fut de 105, celui des suicides s'éleva à 68. La justice civile a rendu 2,804 jugements et terminé 663 affaires commerciales. La justice de paix en a examiné 16,567.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 113 en 1892, secoururent 6,896 personnes sur une population de 112,873 comprise dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 243,184 fr.; leurs dépenses à la somme de 109,148 fr. On comptait 14 hospices et hôpitaux avec 607 lits, dont 270 affectés aux malades civils, 67 aux militaires, 120 aux vieillards, infirmes, etc., 35 aux enfants assistés, 115 au personnel des établissements, 398,258 fr. 81 de recettes et 436,021 fr. 83 de dépenses, et un personnel composé de 17 médecins et chirurgiens, 61 religieuses, 17 employés et 48 servants. Il y a eu un nombre total de 44,827 journées de présence pour 949 hommes, de 30,890 pour 352 femmes et 7,527 pour 150 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 604 enfants à l'hospice et 239 enfants à domicile, et dépensé 108,896 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1893, 3,184 versements se montant à 144,991 fr. Il y avait 1,509 rentes en cours, pour une somme de 213,358 fr.

Les 7 caisses d'épargne de la Haute-Marne avaient délivré, au 1er janv. 1893, 52,097 livrets et au 31 déc. 52,198 livrets valant 35,025,497 fr. 60 (au 31 déc.). La valeur moyenne du livret était de 671 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 9,528 dépôts. L'excédent des remboursements sur les versements était de 14,886 fr. 88. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 16 approuvées avec 2,928 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1893) de 87,158 fr. — En 1893, les libéralités aux établissements publics ou assimilés ont atteint 111,235 fr. A.-M. B.

BIBL. : V. CHAMPAGNE, CHAUMONT. — *Annuaire de la Haute-Marne*, in-12. — *Annuaires statistiques de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886, 1891 et 1892-94. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — Ad. JOANNE, *Géographie de la Haute-Marne*, in-12. — PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique de la Haute-Marne*, 1810, in-4. — CARNANDET, *Géogr. hist., ind. et stat. de la Haute-Marne*, 1858, in-18. — ALLAIRE, *Notice descriptive et stat. sur le dép. de la Haute-Marne*; Paris, 1879, in-16. — FAYET, *Rech. hist. et stat. sur les communes et les écoles de la Haute-Marne*, 1879, in-8. — DAGUIN, *Bibliographie haute-marnaise* ; Paris, 1883, in-8. — V. aussi les *Mémoires de la Société archéologique de Langres*. — DAGUIN, *Nogent et la coutellerie dans la Haute-Marne*. — *Statistique des cours d'eau, usines et irrigations du dép. de la Haute-Marne.*

MARNE (Jean-Louis de) (V. DEMARNE).

MARNEFER. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Fresnel ; 117 hab.

MARNES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. d'Airvault ; 725 hab.

MARNES-LA-COQUETTE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Sèvres; 338 hab. Châteaux de Villeneuve-l'Etang et de la Marche. Hippodrome de la Marche. Nombreuses villas.

MARNETTE (Jean-Louis de) (V. DEMARNE).

MARNÉZIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet ; 182 hab. La terre de Marnézia fut érigée au mois de déc. 1721 en marquisat en faveur de Claude-Humbert de Lezay.

MARNEZIA (LEZAY-). Ancienne famille de Savoie (V. LEZAY-MARNEZIA).

MARNHAGUES-ET-LATOUR. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornus; 404 hab.

MARNIER (Ange-Ignace), jurisconsulte français, né à Paris le 29 juil. 1786, mort à Paris le 17 janv. 1861. Avocat à la cour, il fut nommé en 1823 bibliothécaire de l'ordre, et, l'un des premiers de nos jours, il s'est occupé de la publication des monuments de l'ancien droit français. De ce nombre, il a publié: *Etablissements et coutumes, assises et arrêts de l'échiquier de Normandie au XIIIe siècle, 1207 à 1245* (1839, in-8); *Ancien Coutumier inedit de Picardie, de 1300 à 1323* (1840,

in-8); *Conseil de Pierre de Fontaines* (1845, in-8); *Anciens Usages inédits d'Anjou* (1853, in-8).

MARNIX (Philippe de), seigneur de Sainte-Aldegonde, né à Bruxelles en 1538, mort à Leyde en 1598. Il était le second fils de Jacques de Marnix, baron de Pottes, seigneur de Thoulouze, et de Marie de Hamericourt. Sa famille, originaire de la Savoie, était venue s'établir dans les Pays-Bas au commencement du XVI[e] siècle. Philippe de Marnix fit de brillantes études à Genève sous la direction de Calvin, puis, rentré dans les Pays-Bas, il se jeta avec ardeur dans l'opposition, et fut un des organisateurs du Compromis des nobles et de l'Assemblée de Saint-Trond. Lorsque les iconoclastes eurent dévasté la Flandre, il prit leur défense dans un pamphlet célèbre : *Vraye Narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas touchant le fait de la religion en l'an 1566*. La réaction, qui fut la conséquence de ces excès, força Marnix à s'enfuir, et le Conseil des troubles le condamna au bannissement perpétuel. C'est pendant cet exil qu'il rédigea en 1569 en néerlandais, à Lützbourg en Frise, sa fameuse satire contre Rome : *la Ruche de la sainte Eglise*, où, se faisant passer pour un prêtre, il feint de défendre les dogmes catholiques et en réalité accable de ses sarcasmes tout ce qui tient au culte romain : les sacrements, la discipline, les traditions, le clergé, le pape, etc. Cet ouvrage, qui révèle chez son auteur une érudition prodigieuse, et qui est écrit avec une verve extraordinaire, obtint un immense succès et exerça une influence considérable; on en connaît plus de vingt éditions, et il fut immédiatement traduit en français, en anglais et en allemand. Peu de temps après, Marnix composa le *Wilhelmus Lied* qui devint l'hymne national de la Néerlande affranchie.

Marnix fut bientôt le conseiller intime du prince d'Orange. Investi en 1573 d'un commandement militaire important, il se laissa surprendre à Maeslandsluis, et fut fait prisonnier. Echangé en 1574, il tenta sans succès d'obtenir de la reine Elisabeth d'Angleterre une intervention qui aurait été payée par la souveraineté de la Hollande et de la Zélande; mais il réussit en 1576 à mener à bonne fin l'union de toutes les provinces par la *Pacification de Gand*. Il aida puissamment le prince d'Orange à combattre don Juan, et se rendit en 1578 à la diète de Worms pour réclamer le secours des princes allemands. La même année il s'efforça vainement de ramener à la modération les magistrats calvinistes de Gand qui opprimaient cruellement les catholiques, et dont la conduite impolitique fut la cause déterminante de la défection de l'Artois et du Hainaut. Il fut plus heureux dans une autre négociation : il conclut le traité de Plessis-lez-Tours, du 17 sept. 1580, qui conférait au duc d'Anjou la souveraineté des Pays-Bas, tout en sauvegardant l'indépendance des provinces et la liberté des citoyens. Le coup de main tenté par le duc contre Anvers le 16 janv. 1583 fut pour Marnix une cruelle désillusion; il se retira en Zélande, malade et découragé. Il occupa sa retraite à traduire en néerlandais les psaumes et les cantiques de la Bible, et à écrire un traité d'éducation, *Ratio instituendæ juventutis*, peu connu et cependant fort intéressant.

En 1583 le Taciturne rappela son ami pour lui confier le poste de bourgmestre de la ville d'Anvers menacée par Farnèse. Pendant un siège qui dura treize mois, Marnix fit preuve d'un remarquable esprit d'organisation et d'un courage calme qui ne se démentit jamais. Quand l'Escaut fut barré, et que la disette régna dans la ville, la résistance devint impossible. Le bourgmestre obtint du duc de Parme des conditions honorables pour la cité qui s'était si vaillamment défendue. Une amnistie générale fut accordée et les protestants eurent la faculté de quitter le pays en conservant la jouissance de leurs biens, ou de demeurer encore à Anvers pendant quatre ans sans être inquiétés. Cependant le sentiment public se prononça contre Marnix; on lui reprocha d'avoir capitulé hâtivement et de s'être laissé corrompre par le duc de Parme. Les Etats de Hollande et de Zélande l'accusèrent formellement d'avoir voulu amener une entente criminelle entre les révoltés et leurs oppresseurs. Marnix présenta sa défense dans le *Brief Récit de l'estat de la ville d'Anvers du temps de l'assiègement et rendition d'icelle*. Cet éloquent plaidoyer ne réussit pas à l'innocenter complètement aux yeux de ses compatriotes. Il voulut alors se défendre publiquement devant les Etats-Généraux; il n'obtint pas cette satisfaction, mais l'assemblée refusa de lui infliger un blâme public.

Marnix vécut encore quatre années à West-Soeburg, dans l'île de Walcheren; il ne se détourna plus de ses études qu'une seule fois, en 1603, pour aller plaider auprès de Henri IV la cause des Provinces-Unies. Il écrivit contre les doctrines sociales des anabaptistes un libelle très agressif qui fit naître des polémiques passionnées : *Recherches et réfutation de la doctrine des libertins* (en holland.; Leyde, 1595). On riposta par l'*Antidote ou Contrepoison contre les conseils sanguinaires et envenimés de Philippe de Marnix*. Marnix répliqua par sa *Response apologétique à un libelle fameux*; mais, en dépit de son talent, il ne parvint pas à se justifier du reproche d'intolérance. Il était du reste partisan de pénalités sévères contre les hérétiques, c.-à-d. ceux qui ne professent pas les doctrines religieuses de l'Etat. Nous devons citer encore un ouvrage de Marnix : *le Tableau des differens de la Religion* qu'il ne put achever et qui fut publié après sa mort. C'est une satire violente de l'Eglise romaine; elle rappelle *la Ruche* par l'érudition et par la fougue; c'est une des plus belles œuvres qui aient été écrites en prose française au XVI[e] siècle. Les œuvres complètes de Marnix ont été republiées de 1854 à 1860 en 8 vol. in-8. Philippe de Marnix fut un homme d'Etat inférieur à Guillaume d'Orange, mais il sut comprendre la politique de son ami et la servir avec intelligence et avec une activité merveilleuse qui a justifié sa devise : *Repos ailleurs*. La noblesse de son caractère et son désintéressement sont aujourd'hui reconnus et, si l'on peut lui reprocher son intolérance et la passion qu'il apporte à la défense de ses idées, on ne peut méconnaître sa sincérité absolue et son rare désintéressement. E. HUBERT.

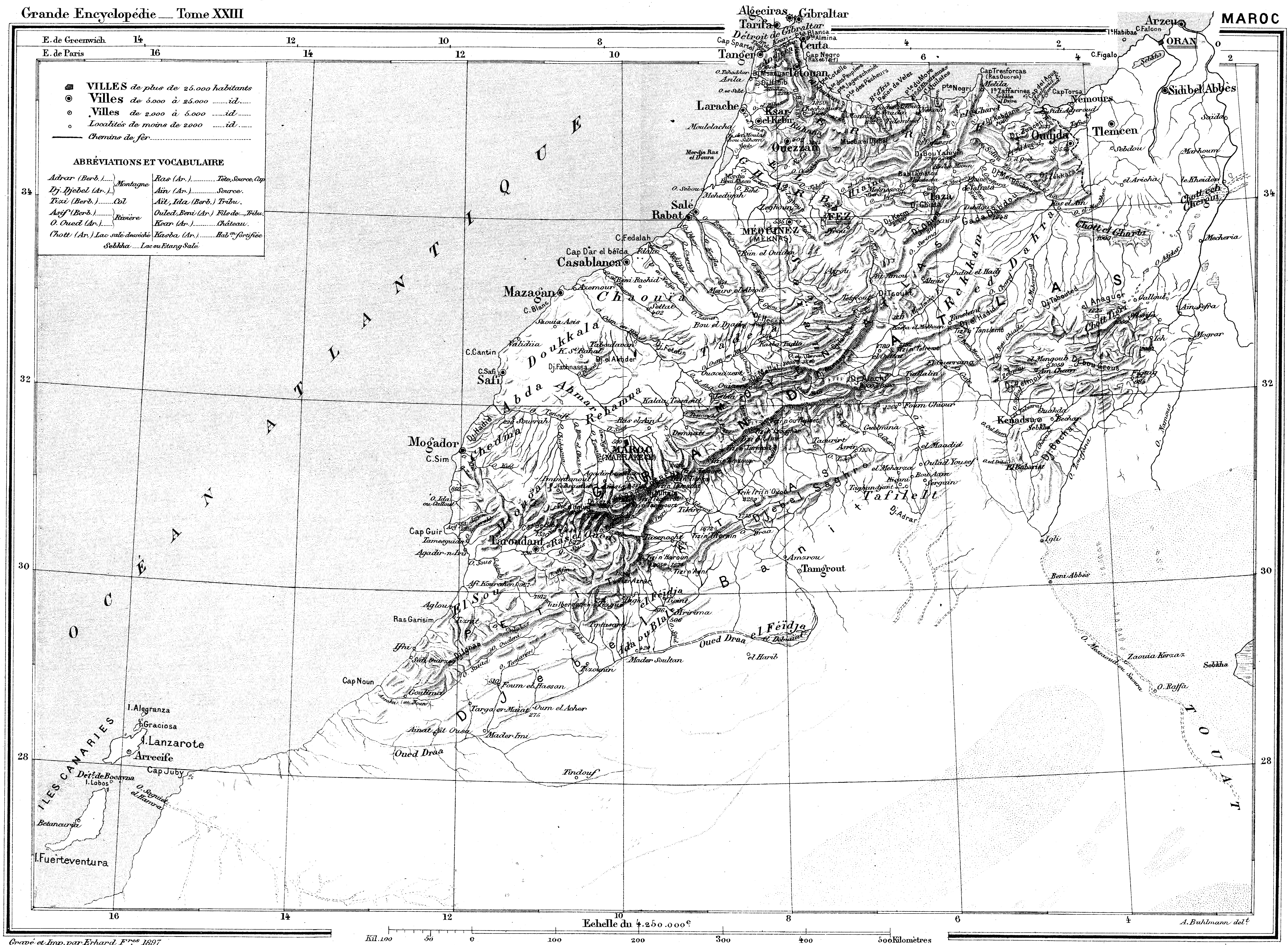
BIBL. : BROES, *Philippe de Marnix* (en holland.); Amsterdam, 1838-40, 3 vol. in-8. — VAN VLOTEN, *Marnix de Sainte-Aldegonde et la fondation des Provinces-Unies* (*id.*); Leyde, 1858, in-8. — ALBERDINGK-THIJM, *l'Histoire de Philippe de Marnix et de ses amis* (*id.*); Amsterdam, 1876, in-8. — P.-FREDERICQ, *Marnix et ses écrits néerlandais* (*id.*); Gand, 1881, in-8.

MARNOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins; 362 hab.

MAROBOD, roi des Marcomans, né vers 12 av. J.-C., mort à Ravenne en 41 ap. J.-C. D'une noble famille suève, il fut élevé à Rome, où sa beauté et son courage lui valurent la faveur d'Auguste. Rentré en Germanie, il emmena son peuple de ses cantonnements entre Main et Neckar dans la Bohême, constitua une forte armée permanente et noua avec ses voisins des alliances. Il subjugua les Boiens. Son royaume s'étendait dans le bassin supérieur du Danube sur les deux rives du fleuve, depuis la région de Ratisbonne jusqu'à celle de Presbourg; la capitale était Boviasmum (Budweis). Les Romains s'alarmèrent de ses progrès, et, l'an 6 ap. J.-C., Tibère vint l'attaquer. Une insurrection des Pannoniens et des Dalmates força les Romains à traiter. Après la destruction des légions de Varus (9), Marobod se brouilla avec Arminius et lui fit la guerre. Il fut abandonné par les Langobards et les Semnons, et finit par succomber après une sanglante bataille (17). Il demanda du secours aux Romains. Tibère envoya son fils Drusus qui par ses négociations acheva la ruine de Marobod. Il s'entendit avec le chef gothon Catwalda, lequel gagna les grands et s'empara de la capitale des Marcomans (19). Marobod se réfugia en Italie où Ravenne lui fut assignée pour résidence.

BIBL. : ROTH, *Hermann und Marbod*; Stuttgart, 1817

MAROC. Situation géographique. — LIMITES. — Le Maroc ou pays de l'extrême Occident, comme l'indique son appellation arabe, *El-Maghreb el-Acsa*, est aussi nommé empire chérifien en raison de la qualité de chérif ou des-


E. de Greenwich
E. de Paris
VILLES de plus de 25.000 habitants
Villes de 5.000 à 25.000 ...id...
Villes de 2.000 à 5.000 ...id...
Localités de moins de 2000 ...id...
Chemins de fer
ABRÉVIATIONS ET VOCABULAIRE
Adrar (Berb.) / Dj. Djebel (Ar.) ... Montagne
Tizi (Berb.) ... Col
Arif (Berb.) / O. Oued (Ar.) ... Rivière
Chott (Ar.) ... Lac salé desséché
Ras (Ar.) ... Tête, Source, Cap
Aïn (Ar.) ... Source
Aït, Ida (Berb.) ... Tribu
Ouled, Beni (Ar.) ... Fils de ... Tribu
Ksar (Ar.) ... Château
Kasba (Ar.) ... Habon fortifiée
Sebkha ... Lac ou Etang Salé
OCÉAN ATLANTIQUE
Algeciras
Gibraltar
Tarifa
Détroit de Gibraltar
Ceuta
Cap Spartel
Tanger
Tetouan
Larache
Ksar el Kebir
Ouezzan
Salé
Rabat
MEQUINEZ (MEKNAS)
FEZ
Taza
Oudjda
Tlemcen
Nemours
Oran
Arzeu
Sidibel Abbès
Chott el Gharbi
Chott ech Chergui
C. Fedalah
Cap D'ar el beida
Casablanca
Mazagan
Chaouia
Doukkala
C. Cantin
C. Safi
Safi
Abda
Ahmar
Rehamna
Mogador
C. Sim
MAROC (MARRAKECH)
Chedma
Cap Guir
Tarondant
Agadir-n-Irir
O. Sous
Tafilelt
Dj. Jebel Saghro
Tamgrout
Ouad Draa
Kenadsa
Igli
Beni Abbès
Zaouia Kerzaz
TOUAT
Sebkha
O. Raffa
Ras Garisim
Ifni
Cap Noun
Oued Draa
Tindouf
Cap Juby
ILES CANARIES
I. Alegranza
I. Graciosa
I. Lanzarote
Arrecife
Dett de Bocayna
I. Lobos
Betancuria
I. Fuerteventura
Echelle du 4.250.000e
Kil. 100 50 0 100 200 300 400 500 Kilomètres
A. Buhlmann delt
Gravé et Imp. par Erhard Fres 1897
H. LAMIRAULT et Cie, Editeurs.

cendant du prophète Mohammed, dont se parent les souverains de la dynastie actuelle. Il est situé dans l'angle que forme le continent africain, en face de la péninsule Ibérique, et que déterminent la Méditerranée, le détroit de Gibraltar, puis l'océan Atlantique. Ce que lui attribuent les géographes et les cartographes correspond assez mal à la réalité ; en effet, cette partie de la Berbérie occidentale, peu homogène comme populations, a de même une constitution géographique assez complexe. Le Maroc actuel est formé de la réunion des royaumes de Fez, de Maroc, de Sous et de Tafilalet ; on peut approximativement le comprendre comme hauteur entre le 35°54′04″ lat. N. extrême (lat. de la citadelle de Ceuta) et environ 27°40′ lat. approchée extrême S. (lat. de la Saguïat el-Hamra), et comme largeur entre l'embouchure de l'ouâd Adjeroud, qui est par 35°05′ lat. N. et 4°35′ long. O. de Paris, et cette même embouchure de la Saguïat el-Hamra ; mais il s'en faut de beaucoup que tous les territoires compris dans ce vaste espace obéissent au gouvernement marocain ou même puissent être géographiquement considérés comme de la région marocaine. Toute la contrée désertique, notamment celle qui fait suite à la petite portion de la frontière entre la province d'Oran et le Maroc, doit être considérée comme indépendante, sauf de rares points mentionnés dans le traité de délimitation. Ainsi qu'on le voit, les limites naturelles du Maroc sont : au N., la Méditerranée, le détroit de Gibraltar ; à l'O., l'océan Atlantique ; au S., les régions sahariennes ; enfin, à l'E., elles étaient jadis et dès l'antiquité, aux temps de la Maurétanie Tingitane, constituées par le fleuve Molouïa, la *Mulucha* des anciens. Par l'art. III du traité de Lalla-Marnia, en date du 18 mars 1845, ces limites ont été reportées plus à l'E. La frontière a été constituée par le petit ruisseau dit ouâd Adjeroud, à l'endroit où il se jette dans la mer ; elle remonte ce cours d'eau jusqu'au point où il prend le nom de Kiss, passe par un tracé tout à fait conventionnel entre Lalla-Marnia et Oudjda et s'arrête au col dit Teniet es-Sâsi, situé à peine à 120 kil. au S. de la côte. Au S., dans les régions que le traité a qualifiées de désertiques, il n'y a pas de limite territoriale, et l'on s'est borné à énumérer un certain nombre de tribus comme marocaines et d'autres comme algériennes. On a procédé de même pour les villages de cette contrée. Il est donc extrêmement délicat de fixer les limites de l'action ou de l'influence de l'un ou de l'autre Etat. Il est certain toutefois que l'influence algérienne pénètre de plus en plus profondément dans le Sahara, en raison du développement politique et économique de cette colonie, et on peut rappeler à ce sujet la convention anglo-française du 5 août 1890. Elle reconnait à la France une zone d'influence partant du S. de ses possessions méditerranéennes jusqu'à une ligne tracée de Say sur le Niger jusqu'à Barrua sur le Tchad. Quant à l'autorité du sultan marocain, elle ne dépasse guère dans le S. le parallèle des oasis du Tafilalet, berceau de la dynastie régnante ; enfin, plus au S., dans les vastes régions où errent les Berâbers, les Aït-Atta, les Tadjakant au N. des dunes d'Iguidi, dans toute cette partie du Sahara inexplorée, on ne saurait assigner de frontières ; on admet toutefois que dans le S.-O., la petite rivière desséchée dite Saguïat el-Hamra forme la limite marocaine. Dans les lignes conventionnelles que la diplomatie fixe au Maghreb el-Acsa, la surface de cet empire atteindrait 440,000 kil. q. en n'y comprenant ni les oasis du Touat, qui sont algériennes, ni le désert qui échappe de même à l'autorité chérifienne.

CÔTES. — *La côte méditerranéenne depuis la frontière oranaise jusqu'au détroit de Gibraltar, de l'embouchure de l'ouâd Adjeroud jusqu'à la pointe de Ceuta.* Entre la rivière Adjeroud ou Kiss et le cap d'El-Agua se développe une grande plage sablonneuse, dite de Tagrâret, que termine une vaste plaine très peuplée et qui s'élève en pente douce jusqu'au pied des montagnes des Beni-Snassen, situées à quelques lieues de la côte. A environ 13 kil. à l'O. de l'embouchure du Kiss débouche la Molouïa, un des plus grands fleuves du N. de l'Afrique. Le cap d'El-Agua est une pointe plate et accore ; à l'E., la côte est une plage basse et régulière, tandis qu'à l'O. c'est une falaise rocheuse. A 2 milles au N. du cap se voient les trois îles *Zaffarines* (V. ce mot), occupées par l'Espagne depuis 1847. Du cap d'El-Agua à Melila, la côte forme un arc de cercle ; une chaîne de montagnes, se rattachant au système des Guelaâya et appelée Quiviane sur les cartes marines, se voit à 5 ou 6 milles dans l'intérieur. Elles descendent en pentes douces jusqu'au littoral et se perdent dans les plaines fertiles qu'arrosent de nombreux cours d'eau. Au fond de cette baie se remarque une pointe rocheuse, appelée pointe Quiviane sur les cartes marines, et entre cette pointe et le préside espagnol de *Melîla* (V. ce mot) se trouvent deux lagunes appelées sebkha El-Dzîra. A une petite distance de la ville et dans le S. se jette un petit ruisseau, l'ouâd Farkhâna des indigènes, appelé rio de Oro par les Espagnols. Entre Melila et le cap des Trois-Fourches des cartes marines, le ras Ouôrzek des Marocains, la côte est formée alternativement de petites plages et de pointes rocheuses. Le cap des Trois-Fourches était connu, dès une haute antiquité, sous le nom de *Promontorium Russadir*, du nom du comptoir voisin auquel a succédé la ville moderne de Melila. Il forme l'extrémité septentrionale de la péninsule des Guelaâya. Il tire son nom des trois pointes principales, plus saillantes que les autres ; le massif des montagnes auxquelles il appartient a un aspect des plus tourmentés. Au cap des Trois-Fourches commence la côte du *Rif* (V. ce mot) proprement dite ; elle s'étend avec le même caractère géographique jusqu'à la pointe Almina de Ceuta ; sans contredit, c'est une des contrées les moins connues du globe et des plus inhospitalières ; encore, de nos jours, les instructions nautiques, que publie le service hydrographique de la marine, recommande aux voiliers de se tenir éloignés de cette côte, en raison de l'hostilité des indigènes. A environ 37 milles à l'O. du cap des Trois-Fourches se voit le cap Quilates des cartes marines ; il est formé par l'extrémité septentrionale des montagnes des Beni-Oulitchek ; au delà de ce cap, l'aspect du littoral change complètement ; l'intérieur du pays, qui était élevé, tend à s'abaisser, et les plages deviennent plus fréquentes jusqu'aux environs de la pointe Abdun des cartes marines, où se remarquent les pics les plus élevés des Beni-Oulitchek. Leurs contreforts, assez bien cultivés, s'étendent jusqu'au littoral et aux alentours de la baie d'Alhucemas. Cette baie, circulaire et entourée sur ses deux côtés de hautes terres, part du cap Quilates à l'E., pour atteindre la pointe du Maure. Dans le fond existe une large plaine boisée et habitée qu'arrose la rivière de Nokour. On remarque dans cette baie les trois petites îles dites d'Alhucemas, à une faible distance de terre. Sur la plus élevée et la plus large est bâti le préside espagnol dit d'Alhucemas, Hadjerat en-Nokour des indigènes ; le nom d'Alhucemas, comme le vieux nom français Albouzème, est une corruption du nom arabe d'El-Mezemma, sous lequel on désigne le petit bourg marocain qui fait face à l'îlot sur le continent. Au promontoire, qui est indiqué sur les cartes marines sous le nom de cap du Maure, commence la côte très découpée qui ne prend fin qu'à peu de distance et à l'E. de la plage voisine de la ville de Tétouan. Les terres présentent un assemblage de falaises verticales, sans aucune trace de plage, tandis que le haut pays, dans l'intérieur, garde le caractère des montagnes du Rif. Il est formé de sommets presque inaccessibles, accolés les uns aux autres d'une façon irrégulière. La côte est bordée de quelques récifs, et à peine, au pied de cette muraille, voit-on çà et là une petite plage étroite, le plus souvent encore garnie de roches noires. Sur ce littoral découpé se rencontre la baie d'Alcala, au fond de laquelle est une plage de sable qui fait bientôt place à une plaine de vaste étendue ; c'est le point de débarquement choisi par les Espagnols en 1564, lorsqu'ils s'emparèrent de Velez de la Gomera. Un ruisseau se jette au fond de cette baie.

On y remarque aussi la petite ville marocaine de Badis, l'ancienne station romaine de *Parietina*, de l'Itinéraire d'Antonin. Non loin de la côte se voit l'îlot de San Antonio (des cartes marines espagnoles) sur lequel est établi le préside du Peñon de Velez de la Gomera. Un peu plus à l'O., on rencontre la baie d'Iris, avec de belles plages de sable et une île, assez grande, qui porte le même nom sur les cartes marines; ensuite la côte se poursuit, offrant la baie de Mostaza, l'anse des Traîtres, jusqu'à la pointe des Pêcheurs. Cette dernière limite à l'E. la baie du même nom; dans l'intérieur des terres se dresse le massif montagneux des Mettioua, dont le sommet atteint 1,520 m. A peu de distance de la pointe des Pêcheurs débouche la rivière Ouarinega, considérée par certaines cartes comme la limite du Rif et de la province de Tétouan. Entre la pointe des Pêcheurs et une autre pointe, située à environ 13 milles à l'O. et désignée sur les cartes marines du nom de Jægerschmidt (en souvenir du chargé d'affaires de France au Maroc qui, en 1[illegible]4, facilita les travaux de la mission hydrographique française à laquelle on doit le lever de cette côte), les terres sont très abruptes; on y remarque le massif des Ghomara, ainsi qu'une petite anse dite des Peupliers. La côte est peuplée et les terres bien cultivées. Le rivage court ensuite vers le N.-O., présentant plusieurs petites plages de sable coupées par des pointes garnies de roches, dites la pointe et l'anse d'Oustrak, sur le territoire des Beni-Saïd. On rencontre ensuite la rivière Omara, qui est considérable, et la pointe du même nom appelée par les indigènes ras Kaa-As'ras. Dans l'intérieur, les terres sont très hautes et couvertes de verdure. A 4 milles, elles atteignent déjà un millier de mètres pour rejoindre bientôt les sommets élevés de la chaîne des Beni-Hasan (V. § *Relief du sol*), dont le point culminant est le mont Anna des cartes marines (2,201 m.). De la pointe Omara au cap Mazari ou Tétouan des cartes marines, on compte environ 9 milles. On rencontre des falaises à pic et deux petites anses. Ce cap termine à l'E. la plage de sable qui s'étend au S. de la rivière de Tétouan et qui limite la plaine du même nom jusqu'au cap Negro, où se dressent les sommets de la chaîne de l'Andjéra. Ce cap est appelé par les indigènes ras El-Tarf; c'est l'*Aquilam Majorem* des anciens; il est à 13 milles au S. de Ceuta, dont il est séparé par une alternance de plages de sable et de pointes de rochers. L'extrémité de la petite presqu'île de Ceuta est appelée Almina par les Espagnols; toute la côte de l'Almina, sauf devant la ville, est formée de falaises souvent à pic. Quant à la baie de *Ceuta* (V. ce mot), elle se trouve sur la face septentrionale, et au fond se trouve la ville.

La côte méridionale du détroit de Gibraltar. La baie de Ceuta commence la rive S. du détroit de Gibraltar, qui est en général très découpée et rocheuse. Elle débute à la petite pointe Bermeja et se continue sans modifications jusqu'à la pointe Blanca (le *Promontorium Album* des anciens). La côte est formée par des collines peu élevées; elle présente des plages de sable interrompues par des falaises ou par des pointes de rocher; on y voit la petite baie de Benzus des cartes marines, la mersa Belyounech des géographes arabes du moyen âge, l'*Exilissa* des anciens. On y rencontre un bon mouillage. Au fond de la baie, les terres s'élèvent rapidement, formant une série de terrasses superposées. Le mont aux Singes des cartes marines couronne cet ensemble et s'élève à 859 m. C'est peu après la pointe Leona, au pied même de cette montagne, que se trouve l'île de Peregil, la Djezira-Taoura des indigènes; elle est située à mi-distance entre les pointes Almanza et Leona et semble du large se confondre avec les terres. Elle est toute de roche, couverte de broussailles et bordée au N. de hautes falaises; elle n'est séparée du continent que par un étroit passage; sur ses rives existent quatre petites anses. L'île renferme une grotte dans laquelle deux cents personnes pourraient s'abriter. On y trouve aussi une petite source. En continuant la rive du détroit, on rencontre la baie d'Almanza où s'étend une petite plage de sable, puis c'est l'anse d'Erremel avec un ruisseau du même nom. Une série de petites plages de même nature se succèdent ensuite, telle celle qui se voit un peu au S. de la pointe d'Alkasar et où se dressent les ruines d'Alkasar es-Serir; une petite rivière du même nom y débouche. La côte se continue, déchiquetée jusqu'à la plage dite Cala Grande des cartes marines. Elle est située à 1 mille trois quarts au S.-E. d'une pointe dite Al-Boassa des cartes marines et de 2 à 3 milles environ de la pointe Malabata qui forme l'extrémité orientale de la baie de Tanger. Jusque-là la rive est formée de hautes falaises entrecoupées de petites plages parmi lesquelles on doit citer celle de Kankouch. La baie de *Tanger* (V. ce mot) a peu de profondeur; elle offre néanmoins une belle plage de sable; la côte orientale est formée par des terres élevées. Dans le milieu à peu près de son axe débouche une rivière, l'ouâd El-Hack, et dans l'O., adossée à un plateau rocheux, est construite la ville de Tanger. Dans l'O. et au delà, la côte est constituée par une haute falaise à pente très rapide. On y rencontre l'embouchure d'une petite rivière, l'ouâd El-Iehoud, à la pointe dite Judios des cartes marines. Ensuite et jusqu'au cap Spartel, ce ne sont que de hautes falaises à pic au pied desquelles et à l'extrémité O. du continent africain s'élève le phare en arrière d'un récif nommé les Aiguilles sur les cartes marines. Le cap Spartel, le *Promontorium Ampelusium* des anciens, le djebel Ichebertal des géographes arabes du moyen âge, se termine par un massif rocheux de forme conique. Le phare est bâti sur une pointe située à un demi-mille dans le N.-E.; c'est le seul établissement de ce genre existant en terre marocaine; il a été construit en 1864 par un ingénieur français et est entretenu par une commission internationale. Non loin de cet emplacement se dresse le sémaphore du Lloyd anglais.

La côte atlantique. Au S. du cap, les terres s'abaissent rapidement et donnent naissance à une série de plages de sable qui bordent l'anse de Jérémie des cartes marines. On rencontre dans une pointe rocheuse des cavernes et carrières célèbres que l'on a cru pouvoir assimiler à la grotte d'Hercule. En général, du cap Spartel à la ville de *Larache* (V. ce mot), la côte est d'une médiocre élévation; parfois elle est même tout à fait plate. Dans l'intérieur on perçoit les montagnes des Beni-Messaouar et des Beni-Der avec le mont Raven des cartes marines, et le djebel Habib. A 19 milles au S. du cap Spartel se trouve la petite ville d'Asilah (Arzila), au S. de laquelle la côte se relève, se prolongeant ainsi jusqu'à Larache. Entre ces deux villes, on remarque une falaise blanche dite Hafat el-Beïda. Au S. de Larache, la côte est d'abord formée de falaises dont la hauteur est d'environ 100 m., puis elle présente une série de petites collines de sable; elle devient enfin de plus en plus basse et ne commence à se relever qu'aux environs du lac de Maulay-bou-Selham qui communique avec la mer non loin de l'emplacement de l'antique *Mulelacha*. La côte continue ensuite de présenter un aspect uniforme. A 60 milles au S. de Larache se trouve l'embouchure du fleuve Sebou et, sur sa rive gauche, la petite ville à demi ruinée de *Mehediyah* (V. ce mot). La côte est ensuite surmontée de petits mamelons coniques qui cessent à environ 8 milles au N. de la ville de *Salé* (V. ce mot); puis ce sont des falaises. A Salé même s'étend une plage en face de la ville; de l'autre côté du fleuve Bou-Regrag s'élève *Rabat* (V. ce mot). En quittant la ville de Rabat, la côte ne présente plus jusqu'à la petite ville d'Azemmour le même aspect que celle qui précède; elle est formée tantôt par du sable, tantôt par des roches. A 8 milles au S. de l'embouchure du Bou-Regrag, on voit deux plans de collines arides et superposées qui courent parallèlement à la plage sans interruption; les collines se terminent à l'ouâd Oum-Errebia, sur la rive gauche duquel s'élève Azemmour. Au delà, la côte ne présente plus que des monticules très faibles d'environ 50 m. qui continuent de s'abaisser lentement jusqu'au cap Cantin. A un éperon

rocheux qui est à 34 milles environ au S. de Rabat, et que les cartes marines nomment cap Fedalah, se voit une petite anse ouverte, et qui peut servir de mouillage par beau temps. Près de là existent les ruines d'un ancien établissement espagnol, et à 12 milles au S. s'ouvre la baie sablonneuse et rocheuse de Casablanca, le Dar el-Beïda des indigènes, l'ancienne Anfa. Le mouillage de Casablanca est mauvais et dangereux, surtout en hiver, car il est entièrement exposé aux vents du large qui rendent la mer excessivement grosse, mais telle est la rareté des points d'atterrissage sur cette côte qu'il est néanmoins un des plus fréquentés du Maroc. En quittant Casablanca, la côte court 35 milles en ligne droite jusqu'à la pointe Azemmour. Sur un espace de 2 milles, elle présente à son pied des brisants qui en sont peu éloignés; le reste est une belle plage de sable. A la pointe d'Azemmour, la côte tourne brusquement vers l'embouchure de l'ouâd Oum-Errebia ; un banc de sable presque à sec lors des basses mers rend l'entrée de cette rivière à peu près impraticable; à l'intérieur elle est profonde et rapide. Au S. de cette embouchure, la côte se creuse assez profondément pour former une vaste baie se terminant au cap Mazagan qui est une pointe basse de roche, et qui abrite un peu le mouillage de Mazagan des vents de l'O. Du cap Mazagan au cap Blanc des cartes marines, le Djarf el-Sefar des indigènes, la côte conserve une médiocre élévation qui lui donne une suite de collines arides descendant en pente jusqu'au rivage ; le rivage entre Mazagan et le cap Blanc est bordé jusqu'à 2 milles au large de roches qui le prolongent, tandis que la côte est dominée par des falaises escarpées, bien que dans quelques endroits on remarque une plage de sable. Le cap Blanc a environ 52 m. de hauteur; au S., la côte se creuse et forme une petite baie assez profonde. A environ 6 milles dans le S., la côte à partir de la plage se relève graduellement et atteint dans l'intérieur la hauteur de 137 m. qui semble être la plus élevée de cette côte. A 4 milles au N. du cap Cantin, le ras Kantin des indigènes et le fameux *Promotorium Solis* des anciens, les collines élevées commencent à s'abaisser doucement. Le cap est situé par 32°33′ lat. N. ; il a une alt. de 60 m. presque à pic. Du cap Cantin au cap Safi, la distance est de 12 milles; la côte est formée par des falaises blanches bordées à leur pied par une étroite plage de sable. Au cap Safi, la côte tourne assez brusquement vers l'E. ; elle présente un enfoncement peu profond, entièrement ouvert aux vents du large et qui porte le nom de baie de Safi où s'élève la ville de *Safi* (V. ce mot), ou Asfi des indigènes, qui est le port le plus rapproché de la ville de Maroc ou *Merrakech* (V. ce mot). Au S. de la ville de Safi, les falaises reparaissent moins hautes que dans le N. ; cependant les terres s'élèvent de ce côté. A environ 20 milles au S. du cap Safi, on trouve l'embouchure de l'ouâd Tensift, la rivière qui passe à Merrakech, et dont la barre est entièrement à sec à basse mer durant l'été. Le caractère général de la côte demeure le même dans cet intervalle; elle est formée par de hautes dunes de sable qui se terminent par des falaises basses ou par des pointes en pente ; elles sont surmontées par d'autres collines ayant environ 200 m. d'élévation et couvertes de broussailles. La côte, qui est inculte et aride, laisse voir des traces de cultures aux approches du massif du djebel Hadid ou montagne de Fer qui a environ 20 milles d'étendue et une hauteur de 703 m. et n'est séparé du rivage que par de petites collines couvertes d'arganiers, de lentisques et de genêts. De cette partie de côte jusqu'à *Mogador* (V. ce mot), la plage de sable se continue, et c'est seulement à 2 milles au N. de cette ville qu'elle est garnie de rochers d'une médiocre élévation. La rade de Mogador est en partie fermée par l'île du même nom, qui est de nature madréporique, couverte de sable et de terre végétale à partir d'une certaine hauteur ; elle a 836 m. de longueur du N. au S. ; elle est bordée à l'O. d'une série de petits îlots rocheux, ou, pour parler plus exactement, de simples récifs. La rade et le port de Mogador, qui sont des meilleurs du Maroc, offrent néanmoins très peu de sûreté, et, de décembre à mars, avec les vents de S.-O., le mouillage est fort dangereux ; on y est fréquemment en perdition avec ces vents qui soulèvent une houle énorme. La côte, entre la ville et le cap Sim qui est situé à 8 milles au S., présente une longue file de dunes de sable d'un aspect uniforme, et le rivage atlantique du Maroc, déjà si peu accessible et si dangereux durant l'hiver, le devient encore davantage. Abrupte la plupart du temps, elle s'élève à pic ou forme des talus rapides. Au-dessus des falaises s'étend une plaine peu profonde, limitée par un premier rang de collines séparées par des ravins. Au-dessus de ces premières collines s'élèvent d'autres hauteurs, puis au delà, dans l'intérieur, le tout est dominé par des montagnes, dernier échelon de l'Atlas méridional. Cependant au S. du cap Noun les hautes terres ne paraissent plus ; la côte s'abaisse et ne présente alors que des dunes de sable blanc jusqu'au cap Bojador, où l'on perçoit distinctement l'influence désertique. Le cap Sim est une pointe basse de sable qui descend en talus d'une hauteur de 152 m. et se termine par une chaîne de roches qui l'environnent et s'étendent à 1 mille au large. Dès que l'on a dépassé le cap Sim, la côte se creuse légèrement et demeure sablonneuse jusqu'à l'embouchure de l'ouâd Tidsi qui est à 7 milles du cap ; les falaises reparaissent près de cette rivière. De l'ouâd Tidsi au cap Tefelneh, des falaises bordent en effet la côte ; elles s'élèvent dans l'intérieur, et à 7 ou 8 milles du rivage forment une chaîne haute de 700 à 800 m. Au-dessous on remarque une suite de collines s'élevant sur la rive gauche de la rivière Tidsi et qui vient se terminer au cap. Au S. du cap, on rencontre une baie peu profonde avec une petite plage de sable, puis la côte redevient abrupte jusqu'à la rivière dite Asif-Aït-Amer, et elle offre le même caractère jusqu'au cap Guir; les terres de l'intérieur entre les deux caps s'élèvent à 900 m. Le cap Guir ou ras Aferni est situé par 30°38′ lat. N. ; à 29 milles au S. du cap Tafileh, il a 366 m. d'élévation ; il est l'extrémité de la grande chaîne de l'Atlas. Au S. du cap Guir, le rivage est formé par des falaises rocheuses; à 5 milles du cap coule l'ouâd Tamrakht, et ensuite commence une série de plages à peine interrompues par quelques ramifications des montagnes voisines, et cela jusqu'à la petite ville d'Agadir, dont la baie offre un bon abri contre les vents du N.-E. et de l'E. ; au bas de la ville se trouve le village de Fonti. A partir d'Agadir, la plage, entremêlée de quelques dunes, s'étend jusqu'aux environs d'Aglou; c'est à 5 milles 1/2 au S. d'Agadir que l'ouâd Sous se jette dans la mer. Entre l'ouâd Sous et l'ouâd Masa, la plage n'offre aucun point remarquable ; elle semble même déserte, les villages étant dans l'intérieur. Le cap d'Aglou fait, par 29°49′ N. et 12°08′89″ long. O. (Paris), une très légère saillie sur la direction de la côte ; il y existe un petit mouillage abrité par quelques rochers. Au S. de ce cap on observe un changement bien tranché dans l'aspect de la côte, car bien que, comme au N., la mer déferle sur la plage, cependant au S. du cap les rochers gris de la côte sont surmontés par des collines vertes qui, en approchant de la mer, forment des falaises de grès de 30 m. d'élévation environ. A une grande distance dans l'intérieur, une chaîne haute de 610 m. commence à se diriger vers la côte en se divisant, et le pays environnant, cultivé, est très peuplé. A 12 milles au S.-O. d'Aglou, le caractère du pays change de nouveau ; les collines reprennent un aspect abrupt et aride, formant différentes chaînes qui augmentent graduellement de hauteur jusqu'à ce qu'elles rejoignent celles des montagnes de l'intérieur élevées de 1,200 m. Plus au S.-O. encore, ces montagnes arides et la plage de sable sont remplacées par des falaises d'un rouge sombre, formant de petites baies et des criques dans lesquelles les indigènes abritent leurs bateaux. Les plus importants de ces endroits sont, en allant du N. au S., la plage de Sidi-bou-Nouar, à 5 milles 1/2 au S. du cap d'Aglou ; l'anse rocheuse de Sidi-bou-S'aïd, à 9 milles plus loin ; Garizim, à l'entrée d'une petite rivière,

à 20 milles au S. d'Aglou ; enfin deux petites plages situées un peu au N. de l'embouchure de l'ouâd Gueder des cartes marines qui se jette au fond d'une petite baie comprise entre deux pointes de roches escarpées. Cette petite anse a une eau profonde, mais elle n'offre aucun abri aux navires, bien que par beau temps on puisse y débarquer. Au S. de cette rivière les falaises continuent; elles sont coupées par plusieurs ravins. La côte présente à son sommet une ligne très unie; aussi l'a-t-on nommée Table du cap Noun. On y rencontre quelques petites plages de sable parmi lesquelles celle d'Ifni, qui se trouve au pied des falaises. Le cap Noun, appelé par les indigènes ras Ouôrzek, est situé par 28° 45′ lat. N.; c'est une falaise de 52 m. d'élévation, de couleur grise et peu perceptible du large. A 2 milles au S. du cap, il y a une plage parsemée de rochers qui formaient autrefois un môle et que les naturels nomment Souk-En-neçara ou Marché des chrétiens. A 5 milles au S. du cap Noun se voit l'embouchure de l'ouâd Assaka qui arrose tout le pays. C'est au S. de ce cours d'eau que commence le pays de Tekna qui se continue jusqu'à la Saguïat el-Hamra. A partir de l'ouâd Assaka, la côte durant 10 milles est en général élevée et escarpée; on y rencontre quelques minces cours d'eau, dont quelques-uns sont saumâtres, puis une plage basse qui a 5 ou 6 milles de longueur et qui est désignée dans le pays sous le nom d'El-Bouïdha. La côte est escarpée et bordée de collines et de dunes jusqu'à l'embouchure de l'ouâd Draa. En approchant de ce fleuve, la côte est dominée par un long plateau de sable en forme de table et élevé de 250 m. environ. A l'ouâd Draa commence une grande plaine sablonneuse qui s'élève d'une quinzaine de mètres au-dessus du niveau de la mer; on rencontre une série de petites coupures et de plages sans importance, puis, au S. d'un petit cap, une longue plage semée de débris de naufrages; enfin par 28° 4′ de lat. N. est un bras de mer qui pénètre perpendiculairement à la côte jusqu'à une distance de 1,200 m. Là il décrit un coude brusque à l'O. et court parallèlement à la plage pendant 5,000 m.; sa largeur atteint 1,000 m.; à son extrémité occidentale, il s'élargit considérablement et prend une forme circulaire dont la circonférence est de plus de 600 m. Au fond de cette baie que les cartes marines désignent du nom d'Argila ou Porto Cansado et aux environs, la plage ne présente que du sable avec quelques rochers et de maigres arbustes. A l'O. de Porto Cansado, on traverse de grands espaces sablonneux, dunes nombreuses qui se terminent à la mer par des falaises de 27 à 30 m. de hauteur, puis viennent de hauts plateaux jusqu'à la plage de Tarfaya qui est à 29 milles au S. Il n'y a pas de plage, et la mer bat directement le pied des falaises; entre ces deux points il y a quelques salines qui produisent un excellent sel, et, dans l'intérieur, un désert plat et sablonneux présentant de légères ondulations et qui s'étend à perte de vue. A très peu de distance de la plage de Tarfaya se voient quelques îlots ou rochers dont le plus grand a environ 220 m. de longueur. Le cap Juby ou Bouïbicha est par 27° 58′ lat. N. C'est une pointe très basse se terminant par un mamelon couvert de broussailles; à son extrémité il existe des récifs. A partir du cap Juby, la côte tourne brusquement au S.-S.-O., formant plusieurs petites baies, aux pointes desquelles il y a quelques roches détachées ou des brisants. Cependant la plage est généralement formée par du sable à l'exception du cap Juby et de trois pointes où existent des falaises. A 16 milles au S., on trouve Tafaraut avec quelques rochers au milieu d'une plage, et plus loin débouche la petite rivière dite Saguïat el-Hamra ou la Rigole rouge qui limite au S. le territoire de Tekna et que l'on peut considérer comme formant dans cette direction la frontière de l'empire chérifien.

Résumé et navigation. — La côte septentrionale du Maroc est orientée sensiblement E.-O. Le développement en est de 215 milles; considérée dans son ensemble, elle est formée par de hautes montagnes dont les pentes s'étendent souvent jusqu'au bord de la mer. Dans toute cette étendue, un bâtiment ne rencontre aucune baie profonde, si ce n'est celle d'Alhucemas qui, ainsi que tout le littoral, est exposée directement aux vents du N., redoutables pendant l'hiver; mais la côte est saine et l'on pourrait sans crainte s'en approcher à petite distance, si ce n'était l'hostilité des habitants. La côte méridionale du détroit de Gibraltar, formée par l'extrémité septentrionale du Maroc, a un développement d'environ 40 milles; elle conserve quelques-uns des caractères de celle du Rif, mais la navigation dans le détroit est pour les bâtiments à voiles particulièrement incertaine et difficile en raison des vents très variables qu'ils y rencontrent et des courants violents. Quant à la côte occidentale, en général basse et sablonneuse, elle est presque droite et si saine qu'on peut en approcher partout à 1 mille et demi ou 2 milles; sur toute son étendue elle est généralement aride; on voit çà et là quelques falaises, mais plus souvent des dunes de sable basses avec quelques rochers. Toute la côte atlantique du Maroc offre peu d'abri, car elle est partout très exposée et battue par les vents et la mer du large; aussi les vents d'O. la rendent-ils on ne peut plus dangereuse, non seulement en hiver, mais encore dans la belle saison à cause du brisant qui la garnit et commence sur les parties sablonneuses à un quart de mille au large par les fonds de 6 ou 10 m.; la mer y devient aisément très grosse. Du cap Spartel à l'embouchure de la Saguïat el-Hamra, le développement des côtes est d'environ 1,140 milles.

Relief du sol. — Le système montagneux du Maroc est double. C'est d'abord la grande et haute chaîne de l'Atlas qui, partant du cap Guir, traverse le Maroc obliquement dans sa plus grande largeur et atteint l'Algérie, où, s'abaissant de plus en plus, elle donne naissance à la région des Hauts-Plateaux. Cette ligne de faîte elle-même possède une série d'autres chaînes parallèles tant au N. qu'au S. de son axe. Nous les examinerons plus loin avec tout le détail qu'elles comportent. Le second système est constitué par le massif du Rif, près des environs de Tanger, de l'Andjéra, et se continue aussi vers l'extrême O. de l'Algérie où il forme les montagnes des environs de Nemours. Ces deux systèmes montagneux sont séparés très nettement par ce que l'on peut appeler la trouée de Fez qui, unissant les royaumes de Fez et Tlemcen, s'étend de la Qasba de Messoun jusqu'au rivage de l'océan en formant la vallée de l'ouâd Innaouen, la plaine de Fez et de Mequinez et la région des Zemmour jusqu'à la vallée de Rabat.

Ptolémée ne nomme que trois montagnes principales dans la Tingitane : le Διουρ, par 8°30′ de long., 3° de lat.; le Φοκρα, par 10° et 20°30′, et l'extrémité occidentale du Δουρδα ou Δουρδος, par 15° et 29°30′. Tissot ne met pas en doute que le Diur ou Diour ne soit le double massif du Tselfat et du Zerhoun, au N. et entre Mequinez et Fez; le Phocra, qui s'étendait jusqu'au promontoire Russadir, et sous lequel étaient situés Herpis et Molochath, se retrouve dans la chaîne qui domine la rive gauche de la Molouïa, l'antique Μολοχάθ, et s'étend effectivement de l'Atlas jusqu'au cap des Trois-Fourches. Le Diour paraît correspondre à la portion de l'Atlas où la Molouïa prend sa source, à laquelle se rattache la chaîne du littoral de la Maurétanie Césarienne.

Les connaissances du géographe ancien s'appliquent assez bien au système orographique que nous attribuons de nos jours au Maroc septentrional. D'une part, et à l'O., l'ouâd Sebou, le *Subur amnis* de Pline, qui se déverse dans l'Atlantique, d'autre part et à l'E., la Molouïa, tributaire de la Méditerranée, circonscrivent, par leurs vallées respectives et par celles de leurs affluents, une contrée de forme quadrangulaire, dont les lignes de crêtes ne sont pas orientées dans le même sens que le Grand Atlas. Un passage, dont l'alt. est d'environ 960 m., Bab-Tamalou, dans la région de Mequinez, sépare les deux régions sur la route de Tlemcen à Fez où la cime majestueuse du djebel R'iata semble marquer le dernier chaînon de l'Atlas, dans le N. Dans la contrée du N., le relief principal de terre se

rapproche de littoral méditerranéen : c'est là que se dressent les pics les plus élevés, dirigeant, par les saillies de leurs crêtes, la navigation côtière. L'ensemble de ce système, où domineraient, suivant Lenz, les formations anciennes, s'abaisse vers le rivage, de manière à présenter un versant montagneux qui se développe en un vaste hémicycle du ras Ouôrzek ou cap des Trois-Fourches à la pointe de Ceuta. D'après ce que l'on aperçoit de la mer, et ce que confirme Ibn-Khaldoun, la constitution orographique du Rif offrirait un certain nombre de chaînes, courant parallèlement entre elles et au rivage. On peut y voir le pendant en Afrique des chaînes espagnoles de la Contraviesa, des Alpujarras, et de la sierra Nevada. La direction et la longueur des cours d'eau, qui débouchent là dans la Méditerranée, indiquent que ces chaînes doivent être interrompues sur plusieurs points et comme divisées chacune en différents massifs allongés.

Le nœud central paraît se trouver entre les Sanhadja et les Metalsa, de l'O. à l'E., et à mi-chemin de Taza à Nokour, à environ 80 ou 90 kil. de la mer. L'existence d'un massif considérable nous est en effet confirmée par El-Bekri, qui nous le décrit sous le nom de djebel Gouïn des Beni-Gouïn, montagne située sur le territoire des Guezennaïa, et où prennent naissance les trois cours d'eau les plus importants du Rif, l'Ouaghra, le Ghis et le Nokour, mais nous en ignorons l'altitude. Cette indication, venant toutefois d'El-Bekri, a d'autant plus de valeur que l'écrivain arabe, dans la Cordoue musulmane où il rédigea son ouvrage, avait accès à des documents de première source (les rapports des agents du khalife en Afrique), et il pouvait interroger les fonctionnaires de toutes les parties du Maroc qui affluaient à la cour.

La chaîne côtière, qui commence sur le détroit au djebel des Beni-Saïd, à côté de Tétouan et dont quelques points seulement ont été relevés de mer, jusqu'à un maximum de distance de 23 kil. de la côte, est la seule pour laquelle on possède des mesures d'altitude. De ce qui est acquis, il résulterait que, culminant par 2,201 m. dans le djebel Beni-Hasan (le mont Anna des cartes), à 25 ou 26 kil. de Tétouan, elle atteint chez les Ghomara 1,800 et 1,850 m., chez les Mettioua el-Bahr 1,410 et 1,787 m., chez les Beni-Oulichek de 1,437 à 1,620 m. M. Vincendon-Dumoulin, dans son tracé hydrographique de la côte, n'a pas signalé de neige sur ces sommets en août, septembre et octobre, mais on en a vu, en juin, sur les pics des Mettioua el-Bahr et chez les Ghomara.

. Les parties montagneuses du Rif sont d'ailleurs réputées pour leur climat très froid, comme aussi pour les forêts qu'elles renferment. Quant à l'angle projeté par le Maroc, en face de l'Espagne, entre l'Atlantique et la Méditerranée, ce n'est qu'un prolongement du système du Rif, et il en présente les mêmes caractères au point de vue orographique. Comme le massif du Rif, le massif de l'Andjera et celui d'El-Haouz qui le relie se composent d'un certain nombre de chaînes parallèles aux deux mers et perpendiculaires au détroit. C'est ainsi que la sierra d'El-Haouz, la plus orientale et aussi la plus élevée, continue les montagnes des Ghomara et des Beni-Aouzmer où se rencontrent les points culminants. La chaîne la plus occidentale et la plus basse qui se termine à la pointe Malabata se rattache directement par le djebel Sidi-Mghaït et l'Imma-Mghaït au massif des Beni-Messaouar, de même que la chaîne intermédiaire dont le djebel Beni-Maadan forme le principal sommet correspond à celui des Beni-Der. Ces diverses séries de hauteurs se réunissent à Aïn ech-Chems, au centre du triangle circonscrit par le détroit, la Méditerranée et la route de Tanger à Tétouan, pour se séparer de nouveau et former les nombreux chaînons perpendiculaires au détroit qui déterminent les principales saillies du littoral. M. de Foucauld divise l'Atlas marocain proprement dit en trois chaînes parallèles dont l'orientation approximative serait de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. qu'il appelle Grand Atlas, Moyen Atlas et Petit Atlas.

Grand Atlas. Des trois chaînes, c'est de beaucoup la plus connue; sur une partie de son parcours elle est désignée par les indigènes sous le nom d'Adrar n'Deren, visible de Merrakech; visitée par quelques voyageurs, explorée dans sa partie occidentale par MM. Hooker et Ball, franchie au N. de Taroudant par le Dr O. Lenz, abordée puis traversée par le plateau inexploré de Mtouga et par le djebel Amsri par M. de La Martinière, auprès des sources du Ziz par Caillé et par Rohlfs, elle a été passée à trois points différents par M. de Foucauld. C'est une longue chaîne ininterrompue, mais percée d'un grand nombre de cols (col de Bibaouan, Tizi n'Ouichdan, Tizi n'Tamejjout, etc.), débouchant dans la vallée du Sous; Tizi n'Tamanat, Tizi n'Tichka, Tizi n'Telouet, Tizi n'Amzoug, Tizi n'Tarkedit, Tizi Aït-Imi, Tizi ou-Réjimet, etc., débouchant dans la vallée du Draa; Tizi n'Telremt débouchant dans la vallée du Ziz; Tizi n'Tanslemt débouchant dans la vallée du Guir. Les principales alt. observées sont : 1,530 m. (col de Bibaouan, près du Dchar d'Iferd, M. de La Martinière), 3,350 m. (mont Taza, M. Hooker), 3,475 m. (mont Miltsin, Washington), 3,500 m. (col de Tagherot, M. Hooker), 3,800 m. (pic d'Ifguig, chez les Aït-Mourzouk, M. de La Martinière), 2,634 m. (col de Telouet, chez les Glaoua, M. de Foucauld), 2,182 m. (col de Telremt, près de Ksabi ech-Cheurfa, M. de Foucauld). A juger d'après la persistance des neiges, la partie la plus élevée de la chaîne serait celle qui est située au N. du Dadès, du Todr'a, du R'eris, du pays de Ziz, et dans ce groupe le massif du djebel El-Aïachi domine de beaucoup les autres sommets. La neige commence sur la chaîne vers l'O., à l'E. du col de Bibaouan; elle y finit vers l'E. aux derniers pics du djebel El-Aïachi. Après ce massif, il n'y a plus de traces. De Bibaouan à l'océan, le Grand Atlas s'abaisse rapidement par la région des Ida ou Tanane. Après le djebel El-Aïachi dans l'E., il décroît d'une façon continue et finit par expirer dans la région des hauts plateaux marocains voisins de l'Oranie et désignée par les indigènes sous le nom de Dahra. La crête du Grand Atlas paraît être une arête et non un plateau (M. de Foucauld), mais elle ne présente l'aspect d'une ligne uniforme que vers ses extrémités orientale et occidentale; partout ailleurs elle se découpe en nombreuses dentelures. Le versant N. est en général boisé; le versant S. est nu, pure roche dans les bassins du Draa, du Ziz et du Guir, en partie boisé dans celui de l'ouâd Sous.

Moyen Atlas. Cette chaîne est de beaucoup la moins connue. Du col de Telremt, M. de Foucauld en a entrevu une portion. C'était une longue crête uniforme, couverte de neige, se relevant en un point pour former un pic, le djebel Tsouqt, et finissant brusquement par une haute falaise, le djebel Oulâd-Ali; suivant M. de Foucauld, elle commencerait au N. de Demnat à la trouée de la Taççaout où ses dernières pentes viennent se confondre avec celles du Grand Atlas. C'est elle que traverse l'ouâd El-Abid dans le long kheneg qu'il se creuse; c'est elle qui borne au S. la plaine du Tadela et qui sépare sur toute leur longueur les bassins de l'Oum-Errebia et de l'ouâd El-Abid. M. de Foucauld l'a franchie au col d'Ouaouizert, sur la route de la Qasba des Beni-Mellal par 1,529 m. d'alt., et ce voyageur en estimait les sommets à 1,900 m. Depuis Demnat, elle ne cesse de s'élever jusqu'au djebel Tsouqt qui paraît en être le point culminant, et M. de Foucauld pense qu'elle se continue jusqu'aux monts de Debdou qui ont 1,648 m., et la large trouée que s'est percée la Molouïa à l'O. de ces monts ne serait qu'un kheneg : la chaîne irait alors expirer sur les hauts plateaux du Dahra. Le Moyen Atlas commencerait donc au N. de Demnat, atteindrait son point culminant au djebel Tsouqt et se continuerait jusqu'au Dahra où il viendrait expirer comme le Grand Atlas. Les deux versants sont boisés; cette chaîne a été franchie par René Caillé entre Ksabi ech-Cheurfa et Gigo, par Rohlfs entre Tesfrout (ouâd Sebou) et Outat Aït-Izdeg (2,085 m. au col), et au col de Ouaouizert (1,529 m.) par M. de Foucauld.

Petit Atlas, appelé aussi *Anti-Atlas*. C'est le plus connu

après le Grand; Rohlfs en a suivi longtemps le pied N.; le Dr O. Lenz l'a franchi au S. d'Iligh (1,100 m.), et il a été un des principaux objets des recherches de M. de Foucauld qui en a longé le pied méridional de Tisint à Agga, le pied septentrional d'Agadir-Seghir aux Menaba et du Dadès au Gheghis, et l'a traversé en six points différents : aux cols d'Iberqaqen, d'Azrar, de Haroun, d'Agnie, de Tifernin, d'Iril n'Oïttob, en observant les alt. de 1,912, 1,934, 2,059, 1,674, 1,872, 2,280 m. Le Petit Atlas est couronné presque partout d'un large plateau à ondulations légères, et, peu pierreux dans la partie orientale de la chaîne (celle qui est à l'E. du Draa et qui porte le nom de Sarro), l'est moins dans la partie centrale où le tapissent de longues étendues d'alfa; vers l'O., il se garnit d'une couche de bonne terre, se couvre de champs d'amandiers, de villages, et forme une des plus riches contrées du Maroc. Le versant S. du Petit Atlas est nu et rocheux; le versant N. l'est aussi dans les bassins du Draa et du Ziz, mais il est boisé dans celui du Sous au pied seulement vers l'E., en entier vers l'O. La crête a partout l'aspect d'une ligne horizontale; en quelques endroits, non loin du méridien de Taroudant, M. de Foucauld y a distingué quelques traces de neige, et M. de La Martinière l'a vue blanche de neige durant l'hiver 1890-91. Le Petit Atlas commence auprès de l'océan; M. de Foucauld pense qu'il se termine dans les hauts plateaux qui se trouvent à l'O. de l'ouâd Ziz et que les plateaux se continuent au delà de ce fleuve et se prolongent jusqu'en Algérie.

Telles sont les trois chaînes qui forment la portion fondamentale de l'Atlas marocain; après elles on peut en citer deux autres secondaires; les directions en sont parallèles à celles des premières; elles sont situées : l'une, le djebel Bani, au S. du Petit Atlas; l'autre, dont semblent faire partie le grand plateau d'Oulmess, de la région des Zaïane au S. du Mequinez, et les monts des Ghiyâtsa au S. et bordant la route de Fez à Oudjda, au N. du Moyen Atlas. Le djebel Bani est, suivant M. de Foucauld, une étroite digue de roche nue, peu élevée, ayant dans sa partie centrale 924 m. d'alt.; il commence à l'océan au S. du cap Noun et se prolonge au delà de l'ouâd Draa qui le traverse au kheneg de Foum-Taqqat, au-dessous de Tamegrout. M. de Foucauld pense qu'il expire, comme le Petit Atlas, entre le Draa et le Ziz. Quant à la chaîne dont on peut voir des portions dans le plateau d'Oulmess et le djebel Ghiyâtsa, elle semble avoir son origine dans les petites montagnes des Zaïre, à l'E. de la ville de Rabat; elle passerait à quelque distance au S. de Sefrou, serait traversée par le fleuve Sebou à un kheneg et atteindrait la Molouïa par les monts des Ghiyâtsa; ce fleuve s'y frayerait un large passage au N. de la plaine de Tafrata et elle se prolongerait ensuite sans interruption jusqu'à l'Oranie par les monts Mergeshoum, Beni-bou-Zeggou, Zekhara, Beni-Snouss. Cette chaîne a été franchie par Caillé sur le territoire des Aït-Ioussi, par Rohlfs sur celui des Beni-Meguiled, par M. de Foucauld sur celui des Zaïan. Les alt. observées ont été 1,290 m. à Oulmess (de Foucauld) et 1,517 m. au douar des Oulâd-Sidi-Abdallah (Rohlfs). En résumé, ce large massif atlantique du Maroc est formé de cinq chaînes parallèles dont trois essentielles et deux secondaires. On a vu qu'il y a une arête principale, le Grand Atlas, dominant de beaucoup tout le reste; la plupart des fleuves du Maroc : Molouïa, ouâd El-Abid, Tensift, Sous, Draa, Ziz, Guir, y prennent leur source. Après lui vient le Moyen Atlas, le second en hauteur; deux fleuves sortent de son flanc : l'Oum-Errebia et le Sebou. La moins élevée des trois chaînes principales est le Petit Atlas; il ne donne naissance qu'à des rivières. Quant aux deux chaînes secondaires, seuls de petits cours d'eau en sortent.

Aperçu géologique et minéralogique. — On connaît très peu la géologie du Maroc pour ce qui est de l'Atlas; seules les observations de Ball durant le voyage de Hooker, ainsi que les recherches de von Fritsch et de Reise sont à remarquer. Lenz a établi que, vers le N., les couches les plus récentes sont les plus développées, tandis qu'au S. les formations les plus anciennes dominent; l'Atlas n'aurait donc pas une construction symétrique comme, en quelque sorte, les Alpes, par exemple, où les terrains récents se groupent autour d'un noyau central plus ancien. Une formation de grès rouge joue dans l'Atlas occidental un rôle très important, mais jusqu'ici on n'a pu déterminer exactement son âge; cette formation y forme d'énormes assises; puis on y a trouvé quantité de schistes anciens, des calcaires, des marbres, et le faîte de la grande chaîne a paru constitué par des masses de porphyre : tel le djebel Tiza, gravi par Hooker et Ball, qui s'est fait jour à travers des micaschistes, et telle la partie supérieure du pic d'Ifguig observé par M. de La Martinière; mais on rencontre quantité de roches basaltiques et aussi des diorites dans le restant de la chaîne. Les terrains houillers paraissent avoir été révélés par la présence des schistes à fougères que l'on rencontre aux alentours et qu'a recueillis M. Balansa. Le géologue anglais Maw y a étudié, dans les vallées qui s'ouvrent sur l'Atlantique, des moraines latérales, médianes et terminales en tout semblables à celles des Alpes, tandis que l'on observe des collines entièrement composées de débris glaciaires qui se succèdent à la base des montagnes en une large zone qu'interrompent de distance en distance les bouches des vallées. M. Maw estime que ces amas de débris auraient été déposés par d'immenses champs de glace qui recouvraient les arêtes montagneuses et qui, en se retirant, ont laissé entre la grande chaîne et les collines de déblais morainiques une dépression large, sorte de rimaye qui indique les modifications du climat de la contrée (Reclus). Dans le massif du Rif, à l'extrême N. du Maroc, on ne connaît guère mieux la géologie. Duveyrier a discerné la formation volcanique basaltique dans les montagnes des Guelaâya, et il a aussi remarqué des roches sédimentaires des terrains secondaires (oolithique, crétacé et néocomien) et tertiaire éocène aux environs de Tanger et de Tétouan. On sait, d'autre part, qu'il existe quelques traces des gisements de houille au N.-E. de cette dernière ville. M. Maw a constaté que la côte S. du détroit de Gibraltar présentait les preuves évidentes d'un soulèvement moderne; les observations de Duveyrier sur les sebkha au S. de Melila tendent vers la même conclusion pour le bassin dont il s'agit. Léon l'Africain nous a laissé la mention d'un volcan alors en activité dans la région du Rif, mais dont rien n'a pu à notre époque faire retrouver l'emplacement.

En ce qui a trait aux minéraux utiles, le Maroc est certes un des pays les moins connus du monde. On y parle de la présence de l'or dans le Sous, mais le gouvernement chérifien, jaloux des richesses et redoutant les entreprises étrangères, en interdit la recherche et à plus forte raison l'exploitation; des galeries argentifères existent en maints endroits; dans le massif de l'Atlas, entre Merrakech et Taroudant, on a rencontré du cinabre; le cuivre est assez commun dans le Sous, dans l'Anti-Atlas où il paraît exister à l'état natif et donne naissance à une industrie locale; le fer est répandu au Maroc. On rencontre une pyrite arsenicale assez riche dans la région d'Ouazzan, au djebel Sarsar; le sel gemme est commun au N. de Fez, de même la terre à foulon, et enfin on a trouvé des sources de pétrole aux environs d'El-Ksar el-Kebir et au djebel Zerhoun.

Hydrographie. — Nulle partie de la Berbérie n'est aussi abondamment arrosée que le Maroc. La hauteur du système montagneux que nous venons d'étudier assure aux différents fleuves du Maghreb el-Acsa un débit d'eau considérable, tandis que, ainsi que nous le verrons plus loin, le régime des pluies y entretient une humidité relativement considérable, ce qui achève de donner un caractère très spécial à cette partie de l'Afrique du Nord que l'on a parfois appelée, et non sans raison, la *Normandie africaine*. L'hydrographie du Maroc peut se diviser en : 1° bassin de la mer Méditerranée comprenant tous les cours d'eau depuis la frontière oranaise jusqu'à la

ville de Ceuta ; 2° bassin du détroit de Gibraltar avec les cours d'eau qui débouchent sur la rive méridionale du détroit ; 3° bassin de l'océan Atlantique, tous les fleuves et rivières aboutissant à la côte marocaine depuis le cap Spartel au N. jusques et y compris la Saguïat el-Hamra au S. ; 4° bassin du Sahara comprenant les fleuves ou cours d'eau tels que l'ouâd Ziz et l'ouâd Guir qui vont se perdre dans les sables du désert.

Bassin de la Méditerranée. Nous citerons les principaux cours d'eau avec leurs affluents, en commençant par la région frontière à l'O. de l'ouâd Kiss ou Adjeroud. Le pays marocain, limitrophe du dép. d'Oran et situé à l'E. de la Molouïa et au S. du massif des Beni-Snassen, ne contient qu'un cours d'eau un peu important et qui porte ses eaux à la rivière algérienne la Tafna ; c'est l'ouâd Bou-Naïm qui coule à peu de distance de la ville d'Oudjda et qui, après s'être grossi de l'ouâd Isly, va rejoindre près de la frontière l'ouâd Mouilah, affluent de la Tafna. A environ 8 milles et demi à l'O. de la frontière actuelle, sur une plage sablonneuse, débouche la Molouïa (différentes orthographes : Mlouia, Molouya, Moulouïa), le plus long fleuve du bassin méditerranéen de la Berbérie tout entière (environ 420 kil.) ; il prend sa source dans le désert appelé Khela-Molouïa, sur le territoire des Beni-Meguiled, au pied du massif du djebel El-Aïachi, dont les neiges éternelles alimentent ses eaux. La Molouïa reçoit un grand nombre d'affluents, dont on peut citer les suivants dans l'ordre où on les rencontre en descendant le fleuve : ouâd Outat Aït-Izdeg, sur la rive droite, aux confins des Beni-Meguiled et des Aït ou-Afella ; ouâd Ouizert, sur la rive droite, entre Megdoul et El-Bridja ; ouâd Souf ech-Cherg (r. g.), ouâd Tiddarin (r. dr.), ouâd Tiouant (r. g.), ouâd Medfa-Keddou (r. droite), ouâd Chegg el-Ard, sur la rive gauche, au point dit Outad Oulâd el-Hadj ; ouâd Beni-Rais, sur sa rive droite ; ouâd Melillo, sur la rive gauche, à Gersif ; ouâd Messoun, sur la rive gauche ; ouâd Za, sur sa rive droite, et ouâd Qceb, sur sa rive droite. La vallée de la Molouïa est, en général, très large ; elle a été en grande partie explorée par M. de Foucauld, mais nous ne savons point ce qu'elle est dans sa partie haute. Chez les Beni-Meguiled, à partir du territoire des Aït-Izdeg, elle a une largeur uniforme d'environ 16 kil. ; c'est alors une vaste plaine unie au milieu, en pente légère sur les deux bords, bornée à gauche par le pied du Moyen Atlas, à droite par le Grand Atlas. C'est à Misour qu'elle atteint sa plus grande largeur, environ 32 kil. ; c'est alors une plaine, unie et nue, appelée du nom du fleuve. Elle est bornée à gauche par le Moyen Atlas, haute muraille sombre, aux crêtes neigeuses, à droite par le Rekkam, suite de pentes douces qui, par une succession de plateaux très bas, aboutissent au Dahra. De Misour à Outat Oulâd-Hamid, la vallée va en se rétrécissant jusqu'à un défilé ou kheneg, sorte de trouée à travers le Moyen Atlas, où la montagne commence à prendre le nom de la ville voisine de Debdou. A cet étranglement succède une plaine, sur la rive droite ; c'est le vaste désert de Tafrata, se prolongeant jusqu'au pays de Za ; sur la rive gauche, c'est la vallée de l'ouâd Melillo, qui coule entre le Moyen Atlas et la chaîne des Ghiyâtsa, et se jette dans la Molouïa à Gersif. Cette plaine est suivie d'une autre qui est séparée de la première par une ligne de coteaux très bas que ce fleuve perce vers les confins des Hoouara et des Ahlâf, entrant alors dans la nouvelle plaine qui porte à droite le nom d'Angad, à gauche ceux de Jell d'abord, de Gâret ensuite ; rien, pendant que le fleuve parcourt ces plaines, ne détermine les limites de sa vallée. Au delà du territoire des Beni-Oukil, le fleuve rentre en montagne, et sa vallée, jusqu'à la mer, demeure resserrée entre les flancs d'une haute chaîne au milieu de laquelle il s'est percé un passage ; à droite, ce sont les monts des Beni-Snassen, à gauche le massif des Kebdana. Aucun pont n'existe sur la Molouïa ; aussi le passage même aux gués est souvent impraticable aux époques des grandes pluies ou de la fonte des neiges dans l'Atlas, bien que ce fleuve soit, en général, peu large en comparaison de son débit d'eau. De la montagne des Kebdana coulent, en outre, un grand nombre de petits cours d'eau, torrents ou ruisseaux plus ou moins intermittents qui, au S., viennent grossir de leurs eaux la masse de la Molouïa et, au N., se déversent directement dans la Méditerranée. Aucun d'eux n'est important.

A l'O. du massif des Kebdana, le vaste bassin dont la sebkha d'Abou-Areg occupe le point le plus bas est sillonné par un assez long cours d'eau, l'ouâd Selouane, qui collige toutes les eaux du Gâret septentrional. Quelques cours d'eau de moindre importance et venant du pays des Guelaâya se dirigent également vers la sebkha, mais tous viennent se perdre dans une petite plaine qui, de ce fait, a reçu le nom d'El-Feïda et qui est située entre les montagnes de Tazouda au N. et celles d'Ouksan au S.-E. ; les principaux cours d'eau qui y aboutissent sont l'ouâd Beni-Nsar et l'ouâd Zer'enran. En allant de l'E. à l'O., on rencontre ensuite sur cette partie du littoral et, se jetant directement dans la mer, la rivière de Melila, appelée par les indigènes ouâd Beni-Chiker et par les Espagnols rio de Oro ; l'ouâd Ikhezacin, qui sert de limite entre deux fractions des Guelaâya, les Beni-Chiker et les Beni-bou-Gafer, l'ouâd Bou-Hamza, l'ouâd Kert, qui sert de limite entre le Rif et le Gâret ; son volume d'eau est un peu inférieur à celui de la rivière algérienne la Tafna. Le système hydrographique du Rif ou du moins de la région méditerranéenne de cette partie du Maroc est peu étendu, en raison du rapprochement des chaînes de montagnes de la côte et de leur direction parallèle au rivage ; aucun des cours d'eau de ces territoires n'atteint une longueur un peu considérable. C'est ainsi que l'ouâd Kert n'a guère un cours de plus de 90 kil. ; puis, il convient de citer l'ouâd Bou-Azzoun ou ouâd Frezar, l'ouâd El-Djeman, l'ouâd Nokour, l'ouâd Ghis, célèbre par l'ancienne ville de Nokour, située à leur confluent ; l'ouâd Bou-Ferah qui se jette à Badis, en face du préside espagnol de Peñon de Velez ; l'ouâd Ourinega, l'ouâd Tersa, l'ouâd Tarera, l'ouâd Tiguisas, et enfin l'ouâd Sifellaou, qui prend sa source près de la ville de Chechaouen. Plus loin, en se rapprochant de la rivière de Tétouan, on rencontre l'ouâd Merabet, et enfin l'ouâd Tanisa, avant d'arriver à l'ouâd Martil qui passe au bas de Tétouan. Entre cette dernière rivière et la péninsule de Ceuta qui termine le rivage méditerranéen, on remarque l'ouâd Es-Smir, l'ouâd Mtamès, qui est l'ouâd Negro des cartes marines, l'ouâd Fnidack, et enfin l'ouâd Aïouat qui, à certaines époques, a formé comme la limite méridionale du territoire qui entoure le préside espagnol.

Bassin du détroit de Gibraltar. La disposition des montagnes qui bordent la rive méridionale du détroit de Gibraltar fait comprendre qu'aucun cours d'eau de quelque importance ne peut y exister ; aussi de Ceuta à la pointe du cap Spartel ne citerons-nous que les rivières suivantes, dont plusieurs ne sont même que de simples torrents : l'ouâd Erremel, l'ouâd El-Yemm, à l'embouchure duquel se voient encore les ruines de l'ancienne petite place forte de Ksar es-Serir des Portugais ; l'ouâd Iliân, dénommée rivière aux Huîtres sur les cartes marines ; l'ouâd El-Hack, qui débouche presque à l'extrémité orientale de la plage de Tanger, non loin des ruines byzantines dites Tandja el-Balia ; l'ouâd El-Iehoud, qui termine à l'O. le plateau dit du Marchân, sur le versant oriental duquel est bâtie la ville de Tanger.

Bassin de l'océan Atlantique. 1° Région au N. de l'Atlas. Le premier cours d'eau important que l'on rencontre au S. du cap Spartel est le Tahaddart, à environ 24 kil. Il se forme par la réunion de deux rivières, l'ouâd Mhrahar et l'ouâd El-Kharroub. Le Tahaddart, dont l'embouchure est, de nos jours, ensablée, servait jadis de port de refuge aux pirates du Maroc, qui de là allaient écumer le détroit de Gibraltar. Il n'a guère que 5 kil. de longueur ; l'ouâd Mhrahar qui, dans son cours supérieur, porte le nom d'ouâd El-Kebir, descend des montagnes de l'Ouâd-Ras, tandis que l'ouâd El-Kharroub vient des

montagnes plus méridionales des Beni-Der. Leurs vallées sont fertiles dans leur partie supérieure ; mais, non loin de leur confluent, ce ne sont que marais inondés durant l'hiver, pendant les pluies et les hautes marées. Pendant l'été, cette région est très fiévreuse. A peu de distance, au S. du Tahaddart, débouche l'ouâd El-Aïacha qui, près de la mer, porte le nom d'ouâd El-Akouas, en raison des ruines désignées ainsi par les indigènes et qui rappellent l'emplacement de la ville de Nobrocii du moyen âge arabe ; enfin l'ouâd d'Asilah, qui arrive tout près de la ville d'Asilah et qui est connu dans le pays sous le nom d'ouâd El-Halou. A égale distance de cette dernière ville et du petit port de Larache débouche, au pied et au N. des falaises blanches dites Hafat el-Beïda des cartes marines, l'ouâd El-Sebt qui porte différents noms sur son parcours. A Larache se jette dans l'océan un des fleuves les plus importants du Maroc ou, pour parler plus exactement, du royaume de Fez, l'ouâd El-Kouss, le *Loukkos* des anciens (V. ce mot), sur les bords duquel était l'antique comptoir phénicien de Lixus, plus tard colonie romaine sous l'empereur Claude, et qui, sous le nom arabe de Tchemmich, fut détruite. L'ouâd El-Kouss vient des montagnes des Beni-Hasan ; c'est une rivière dont le volume est toujours assez considérable ; ses affluents principaux sont à droite : l'ouâd Ouarour, l'ouâd El-Mekhazen (célèbre par la bataille dite des Trois-Rois) et l'ouâd Raïsana.

Au S. de la ville de Larache, à environ 35 kil., s'ouvre, le long de la plage, le petit bassin de la merdja Ez-Zerga, sorte d'étang qui communique avec la mer et où se déversent les eaux de la rivière dite ouâd Drader, et c'est directement au S. des collines qui limitent ce bassin que commence la grande et fertile plaine du Sebou où serpente majestueusement le Sebou, l'antique *Subus* des Romains, peut-être le plus grand cours d'eau de l'Afrique septentrionale après le Nil. Large de 300 m. (Tissot), le fleuve coule entre deux berges à pic, semblables à des falaises, ses eaux bourbeuses comme celles du Tibre et justifie par son aspect imposant cette épithète de *Magnificus* que Pline lui donne. La ligne des petites collines qui forment le littoral donne passage, par une véritable coupure, à l'estuaire du fleuve au bas de la petite ville à demi ruinée de Mehediyah, l'ancienne *Thymiateria*. Le Sebou subit jusqu'à une très grande distance l'influence de la marée et pouvait, avant que son embouchure fût ensablée, abriter des navires antiques dans ses vastes replis ; sa profondeur moyenne est encore d'environ 3 m. Comme la Molouïa, le Sebou naît dans les cirques neigeux du Grand Atlas et probablement dans ce massif du djebel Aïachi, sur les territoires inexplorés des Beni-Meguiled, d'où sortent également la Molouïa et l'Oum-Errebia. La longueur du cours du Sebou peut être très approximativement estimée à 450 kil. Toute la partie supérieure de son tracé est entièrement inconnue, celle qui traverse le territoire des Aït-Ioussi et d'une partie des Beni-Ouaraïn ; à vrai dire, ce n'est même qu'aux environs directs de la ville de Fez (il passe à 4 kil. de la ville [V. le plan de Fez, t. XVII, p. 392]) qu'on en connaît bien les affluents. Il reçoit à droite l'ouâd Innaouen, rivière importante qui arrose une partie du pays des Ghiyâtsa, sur la route de Fez à la frontière algérienne, et qui reçoit lui-même l'ouâd Elleben, célèbre par la bataille qui eut lieu sur ses bords en 1558 et où les troupes turques furent défaites par les Marocains. Presque en entrant dans l'immense plaine où serpente son cours inférieur, plaine d'une merveilleuse fertilité, le Sebou reçoit à droite le plus grand de ses affluents, la rivière Ouergha véritable fleuve qui prend sa source dans le massif du djebel Gouïn, dans le Rif méridional, avec un parcours d'environ 200 kil. ; le Sebou reçoit encore à droite le Redat, et enfin, presque à son embouchure, un grand lac désigné par les indigènes du nom de Ras-Eddoura, déversoir des eaux du petit bassin de l'ouâd Meda, communique avec le fleuve. A gauche, le Sebou reçoit l'ouâd Guigou, dans le territoire des Aït-Ioussi, l'ouâd Sefrou, l'ouâd Fas, petite rivière qui doit sa célébrité à la ville de *Fez* (V. ce mot) qu'elle traverse et alimente ; l'ouâd Redem, dont un des affluents, l'ouâd Bou-Fekran, passe à Mequinez, et un aussi, l'ouâd Faraoun, sort du djebel Zerhoun, de la célèbre zaouïa de Maulay-Edris, non loin des ruines romaines de l'antique *Volubilis*. Il existe sur la rive gauche du Sebou un lac ou plutôt un grand marais assez analogue à la merdja de Ras-Eddoura, formé par les eaux de l'ouâd Beht comme le lac de la rive droite l'est par celles de l'ouâd Meda. Ce marais a reçu le nom de merdja des Beni-Hasan, du nom de la tribu qui en habite les bords ; comme la merdja de Ras-Eddoura, la merdja des Beni-Hasan communique avec le Sebou. Quant à l'ouâd Beht, son cours est presque entièrement inconnu, car il coule sur des territoires insoumis et inexplorés ; il passe au pied du plateau d'Oulmess, traverse la contrée des Zaïan et semble devoir prendre sa source dans les contreforts occidentaux du massif du djebel Aïachi.

A peu de distance au S. de l'embouchure du fleuve Sebou, à 36 kil. environ, se jette un autre grand fleuve, un des plus importants du Maroc, l'ouâd Bou-Regrag (le *Sala fluvius* de Pline), mais dont le tracé est, sans contredit, un des moins connus. Sur chacune des rives de son embouchure, en face l'une de l'autre, sont situées les deux villes de Rabat et de Salé, mais coulant, dès 15 kil. en amont, entièrement en pays insoumis et inexploré, on ne sait que peu du cours du Bou-Regrag. Il semble venir également du même massif d'où sort l'ouâd Beht, et dans sa partie supérieure il s'appellerait ouâd Ksiksou, puis ouâd Ifran. Son affluent le plus considérable est l'ouâd Grou qui se jette à gauche et sort de la région des Zaïan, en arrosant ensuite la plaine où nomadisent les Beni-Zemmour. Entre l'ouâd Bou-Regrag et l'ouâd Oum-Errebia qui se jette à très peu de distance au N. de la petite ville de Mazagan, on ne rencontre que des cours d'eau très peu importants méritant plutôt l'appellation de ruisseaux ; ce sont : l'ouâd Cherrat, l'ouâd Ennefifeh, l'ouad Mellah, tous situés entre Rabat et Casablanca et gagnant chacun et directement la plage atlantique. L'Oum-Errebia (l'*Asana flumen* de Pline) est une grande rivière dont le volume d'eau est considérable ; Renou et Hooker la désignent même comme le cours d'eau le plus important du Maroc. Elle prend sa source sur le territoire des Beni-Meguiled, toujours dans ce massif montagneux qui alimente tous les fleuves du Maghreb el-Acsa. De là elle traverse les tribus des Zaïan, des Ichqern, des Qetaïa, des Aït-Rouba, des Beni-Amier, des Beni-Mouça, ces derniers habitant la région dite des Tadela, puis elle coule dans les plaines fertiles et fécondes des Chaouïa et des Doukkala. L'ouâd Oum-Errebia reçoit un grand nombre d'affluents parmi lesquels on remarque, en descendant son cours, l'ouâd Derna, l'ouâd Daï, l'ouâd El-Abid, l'ouâd Teçaout qui se jettent sur sa rive gauche ; l'ouâd El-Abid égale en importance l'Oum-Errebia, et traverse une des régions les plus fermées et les plus complètement inexplorées du Maroc. De l'embouchure du Bou-Regrag à celle de l'ouâd Tensift, sur une étendue de côtes d'environ 190 kil., on ne rencontre aucun cours d'eau ; le Tensift se jette à environ 37 kil. au S. de la petite ville de Safi ; c'est une rivière assez importante qui prend sa source à peu de distance et au S. de la ville de Merrakech, dans les contreforts du Grand Atlas, vraisemblablement au djebel Tideli. Son cours n'est pas très étendu ; le Tensift coule immédiatement et constamment en plaine, mais il reçoit un grand nombre de ruisseaux provenant tous de l'Atlas et tous affluents de gauche, parmi lesquels on peut citer, en descendant le cours, l'ouâd El-Baaja, l'ouâd Ennefif, l'ouâd Touallol et l'ouâd Chichaoua. Entre le Tensift et la grande chaîne de l'Atlas, il n'existe guère de rivières importantes, car ce pays est peu arrosé, surtout la région du Haha, au S. de la ville de Mogador ; aux environs de cette dernière ville, on cite cependant l'ouâd Tidsi, puis, en s'éloignant vers le S., l'ouâd ou assif Ida ou Guelloul, et enfin l'assif Aït-Amer,

qui longe presque directement le flanc septentrional de la grande chaîne. C'est le dernier cours d'eau au N. de l'Atlas.

2° *Région au S. de l'Atlas.* A 12 kil. 1/2 au S. d'Agadir-Seghir, sur une plage sablonneuse et déserte, on rencontre l'embouchure de l'ouâd Sous, qui porte en son cours supérieur le nom de ouâd Tifnout, car il ne prend celui de Sous, le *Soubous* de Ptolémée, qu'à partir de son confluent avec l'ouâd Zagmouzen, rivière presque aussi considérable que lui et qui se jette, sur sa rive gauche, au village de Tinmekkoul; il y a donc lieu de diviser l'étude du cours de cette rivière en trois parties: 1° l'ouâd Tifnout, avant sa jonction avec l'ouâd Zagmouzen, reçoit sur sa rive gauche un affluent très important, l'ouâd Aït-Tameldou; l'ouâd Tifnout s'appelle souvent, dans son cours inférieur, ouâd Iouzoun; il sort du flanc du Grand Atlas et reçoit un grand nombre d'affluents, parmi lesquels sur la rive droite on citera: l'ouâd Amoumen, l'ouâd Idikel, l'ouâd Izgrouzen, l'ouâd Ikis; sur la rive gauche, l'ouâd Inmarakht, l'ouâd Saksad, l'ouâd Msount, l'ouâd Tizgin-Mousi; quant à l'ouâd Aït-Tameldou, on lui donne parfois le nom d'ouâd Tittal et il prend sa source dans la région désertique d'Iguisel; il a toujours beaucoup d'eau dans son cours; ses principaux affluents de droite sont l'ouâd Amzarou, l'ouâd Igemran et l'ouâd Mançour; sur la rive gauche, ce sont l'ouâd Achaksi et l'ouâd Aoullous; 2° l'ouâd Zagmouzen: on l'appelle aussi ouâd Aït-Oubial et ouâd Aït-Otman; il prend sa source au djebel Siroua, coule quelque temps dans une contrée désertique, puis, en entrant dans le territoire des Aït-Oubial, arrose de nombreux villages et de prospères cultures; l'ouâd Zagmouzen reçoit deux principaux affluents, l'un et l'autre sur sa rive gauche; ce sont l'ouâd Amaliz et l'ouâd Aït-Semmeg; 3° l'ouâd Sous proprement dit: la portion de la vallée de l'ouâd Sous, depuis sa réunion avec l'ouâd Zagmouzen, se nomme Ras el-Ouâd jusqu'à la ville de Taroudant; l'assif N'Sous, comme on l'appelle dans le pays, est très habité sur tout son cours; ses rives sont couvertes de cultures et de villages, et il coule au milieu d'une plaine très unie, qui prend bientôt une grande largeur augmentant sans cesse en se rapprochant de l'océan. L'ouâd Sous a un grand nombre d'affluents dont les principaux sont l'ouâd Tazioukt, l'ouâd El-Amdad, l'ouâd Bou-Srioul, l'ouâd Talkjoumt et l'ouâd Ouar, qui coule auprès de Taroudant. Tous ces cours d'eau sont sur sa rive droite. A environ 38 kil. au S. de l'ouâd Sous débouche l'ouâd Masa, le *Masati Masatat flumen* de Polybe, l'assif Oulghass des indigènes, qui arrose le pays de Massa et reçoit sur sa gauche comme affluent une rivière importante, l'ouâd Tazeroualt, qui arrose le district du même nom. Enfin, plus au S. encore et avant d'arriver à l'ouâd Assaka ou ouâd Noun, on ne rencontre qu'une série de cours d'eau infimes, tels que l'assif Adoudou, l'ouâd Sidi-bou-el-Fedall, l'ouâd Aïn-Mirelleft, l'ouâd Bou-Sedrat, l'ouâd Sidi-Ouirzeg, l'ouâd Areksis. Quant à l'ouâd Assaka, plus connu sous le nom d'ouâd Noun, qu'il donne du reste à toute la région qu'il arrose, il prend également sa source dans le plateau rocheux du Tazeroualt; il porte dans son cours supérieur l'appellation d'ouâd Oudeni, puis enfin d'ouâd Saïad. Ses affluents les plus nombreux et importants se trouvent tous sur la rive droite. C'est à 80 kil. au S. de l'ouâd Assaka que débouche l'ouâd Draa, le *Darat flumen* de Polybe, à très peu de distance du cap Noun des cartes marines (V. Draa). Sur la plage qui sépare l'embouchure ensablée du Draa de celle de la Saguïat el-Hamra, considérée par une partie de la diplomatie comme l'extrême limite méridionale de l'empire chérifien dans cette direction, il n'existe guère de cours d'eau qui méritent d'être mentionnés; tout au plus peut-on citer l'ouâd Chebikat dont l'embouchure est appelée Boca Grande par certaines cartes marines et traverse dans son cours moyen les terrains d'habitat de la tribu des Aroussiyn. Quant à la Saguïat el-Hamra ou la Rigole rouge, son bassin est étendu, mais d'un caractère nettement désertique; sur ses bords nomadisent aussi les Aroussiyn dont le chef habite à peu de distance de l'embouchure; dans la partie supérieure du bassin se trouvent les Reguibat.

Bassin du Sahara. Deux grands cours d'eau, l'ouâd Ziz et, plus à l'E., l'ouâd Guir, peuvent seuls être rangés dans cette division de l'hydrographie du Maroc. L'ouâd Ziz est cette rivière qui, sortant du flanc méridional du Grand Atlas dans la partie habitée par les Aït-Hadidou et après avoir arrosé et fertilisé les oasis du Ghers, du Tialalin, de Ksar es-Souk, du Medaghara, d'Erreteb et enfin du plus fameux, celui du Tafilalet, va se perdre dans le sable du désert, sans que la science possède encore aucune donnée sur la direction que suivrait son cours souterrain. Neanmoins, il est à croire que la nappe souterraine du Ziz va peut-être rejoindre celle de l'ouâd Messaoura. Par suite de la configuration orographique de la région, l'ouâd Ziz ne reçoit d'affluents que sur sa droite; ils sont alimentés par les eaux des cirques neigeux de l'Atlas. Les plus considérables, dont quelques-uns donnent leur nom à des oasis, sont l'ouâd Amdghous, l'ouâd Ghers (qu'il ne faut pas confondre avec la rivière tout indépendante du Guir) et enfin l'ouâd Todgha. Quant à l'ouâd Guir, l'ensemble de son bassin est plus considérable, et la partie inférieure de son cours nous est plus connue depuis l'expédition en 1870 du général de Wimpfen. Il semble prendre sa source dans l'Atlas, dans l'E. du Tizi n'Telremt, dans le massif habité par les Aït-Aïach; sauf les régions du N. qui appartiennent aux Berâbers, tout le restant de son cours et surtout la rive gauche est aux Doui-Menia. A l'O., sa vallée est bornée par le plateau désert et pierreux qui la sépare du Ziz; dans l'E., la petite crête allongée du djebel Bechar forme la séparation avec l'ouâd Zousfana jusqu'aux environs et au N. du petit ksar d'Igli, point où le Guir et le Zousfana se réunissent pour former l'ouâd Messaoura qui, appartenant déjà au régime des eaux du Gourara et du Touat, ne saurait être rangé parmi les cours d'eau du Maroc. L'ouâd Guir reçoit à droite l'ouâd El-Meridja, l'ouâd Oul-Issen, l'ouâd El-Djilani, l'ouâd Zeguilma, l'ouâd Sekhouna, l'ouâd Bou-Attala et l'ouâd El-Debân; sur sa gauche, c.-à-d. provenant de l'E., il reçoit des cours d'eau infiniment plus importants; ce sont d'abord, en commençant par le N., l'ouâd Ben-Ghiada, qui vient du territoire des Beni-Guil, puis l'ouâd Safsaf, alimenté par la source d'Aïn-Chaïr et que rejoint l'ouâd Talgara; puis l'ouâd Gherasa, qui forme, en atteignant l'ouâd Guir, de véritables marais appelés dans la région El-Behariat (ce fut là à ce point précis, Oum-Dribina, qu'en avr. 1870 la colonne Wimpfen livra un sanglant combat); ensuite l'ouâd Zousfana, qui prend ses sources à Figuig et aux environs de Djenien-bou-Rezg et qui, par ses points d'origine autant que par sa direction vers l'ouâd Messaoura, appartient au système du Touat, par conséquent à l'Algérie.

Climat. — Par sa situation dans l'angle N.-O. du continent africain, le Maroc est en grande partie situé dans la zone d'influence des vents alizés; on peut toutefois y distinguer plusieurs variétés de climats que nous examinerons successivement et qui correspondent aussi bien au relief du sol qu'à la disposition et à l'orientation des chaînes de montagnes.

1° *Régions soumises plus ou moins directement à l'action des vents de l'Atlantique et au N. de la grande chaîne de l'Atlas.* Ces régions s'étendent depuis Mogador jusques et un peu au N. du fleuve Sebou; dans l'intérieur elles atteignent le méridien de Merrakech, mais suivent une courbe qui indique la ligne des montagnes. Sur la côte, c'est le type du climat constant; à *Mogador* (V. ce mot) notamment, il est peu d'endroits sur la terre où la température moyenne soit plus égale. Dans l'intérieur, l'élévation des terres tend à modifier cette variété de climat Aussi à *Merrakech* (V. ce mot) ou Maroc, l'état hygrométrique de l'air est plus faible que sur la côte; l'atmosphère y est très sèche, mais, par contre, l'écart entre les diverses températures est beaucoup plus grand : c'est presque la température des plateaux. Voisines de la côte, on ren-

contre les régions du pays de Haha, les Doukkala, Chaouïa et Abda, tous territoires renommés pour leur fertilité, et aussi la grande plaine du Sebou. Dans l'intérieur, le climat, en ces parages et en approchant des Beni-Meskin, commence à revêtir le caractère de celui des hauts plateaux; quant aux contreforts de l'Atlas et aux plateaux de la province de Metouga, c'est la température rude des hauts plateaux algériens. En général, le long de la côte, au N. de l'Atlas, les vents soufflent du N.-E. pendant neuf mois, de mars à décembre. Ils sont variables pendant les trois autres et le plus souvent tempétueux. Les brises du N.-E. sont fraîches; leur force est régulière, le ciel clair et on ne voit pas un seul nuage. A Mogador, en une année, la température la plus basse a été de + 10° et la plus haute de + 31°. A Merrakech, la température descend parfois en hiver à 3 ou 4° au-dessous de zéro, et le thermomètre monte en été jusqu'à 42° à l'ombre.

2° *Régions de l'extrême Nord de la Tingitane soumises à l'influence des vents d'Ouest, mais recevant aussi les vents du Nord et sous l'action des courants aériens qui s'établissent dans le détroit de Gibraltar.* On peut y ranger le territoire s'étendant depuis les environs méridionaux de la ville de Larache jusqu'à Tanger, sur la côte et dans l'intérieur, les régions qui se trouvent à l'O. de la chaîne et des prolongements des Beni-Hasan. C'est un climat fort humide; la caractéristique est une grande abondance de pluie, surtout au printemps; durant certaines années, les pluies commencent fin décembre ou même avant et sauf une interruption en janvier se continuent jusqu'à fin mai. En général, il tombe de premières pluies fin octobre, et elles ne reprennent plus abondantes que vers le printemps. L'air est à toute époque chargé d'humidité. Les vents d'E. eux-mêmes sont humides, car la péninsule qui forme le N. de la Tingitane est en somme baignée de tous côtés sauf au S. par les mers. Sur la bande de terrains qui s'étend de Tétouan à Ceuta et où les montagnes de l'Ouâd-Ras aussi bien que la chaîne de l'Andjéra forment comme un écran qui arrête les nuées poussées par les vents de l'O., il pleut surtout par les vents d'E. Dans le détroit de Gibraltar on peut généralement classer les vents en deux séries, ceux de l'O. et ceux de l'E. Les vents soufflant des autres directions s'infléchissent aux extrémités du passage pour suivre le gisement des côtes qui le forment ainsi que cela arrive presque toujours dans les canaux étroits et limités par de hautes terres. A Tanger la proportion des vents d'O. semble plus grande qu'à Gibraltar; toutefois, les vents d'E. y sont prédominants en juillet, août, septembre, janvier et mars. C'est durant février, mars et fin octobre et en novembre, que s'établissent les plus mauvais temps. En janvier, février, mars, on a souvent des coups de vent du S.-O. ou du S.-E. Ces coups de vent parfois très violents et accompagnés de grandes pluies ne sont pas ordinairement de longue durée; cependant en février et en mars ils se succèdent à de courts intervales. En somme, le N. du Maroc a un climat humide, venteux et assez changeant; à Tanger, la température n'est jamais élevée en été; l'atmosphère est sans cesse rafraîchie par les courants aériens; le thermomètre ne dépasse guère 30° au plus fort de l'été; l'hiver il descend rarement à 1°. Quant au climat de l'intérieur de la Tingitane, vers Fez et Mequinez, il participe des deux climats de la côte et du N. du Maroc. Moins humide que celui de Tanger, il est par contre moins égal que celui de la côte. Il va sans dire que les températures deviennent de plus en plus rudes à mesure que l'on s'avance dans les hautes régions montagneuses qui font partie de l'Atlas. Aussi le plateau d'Oulmess, le territoire des Beni-Ouaraïn, des Aït-Ioussi, des Beni-Meguiled ont un climat très froid en hiver, et même plus au S. dans les contreforts de l'Atlas. Dans la région des Ida ou-Mahmoud, M. de La Martinière a noté en hiver des températures de — 11°. Le Rif, exposé presque uniquement aux vents du N., est réputé pour son climat froid et humide. A la région du Dahra qui prolonge au Maroc les hauts plateaux de la province d'Oran, on y retrouve les mêmes températures. Au S. de la grande chaîne de l'Atlas le climat se ressent du voisinage saharien; le Sous est déjà plus chaud, plus sec, quoique encore relativement tempéré; mais, sur le versant S. du Petit Atlas, le climat revêt le caractère de celui de la région désertique qui commence. Sur toute la côte marocaine du Sahara, il règne le plus souvent avec un beau temps des vents du N.-N.-E., et accidentellement les vents de S.-O. et de N.-O. donnent alors des grains violents et parfois de véritables tempêtes. La mauvaise saison dure sur cette partie de la côte, comme aussi sur celle qui s'étend au N. de l'Atlas, d'octobre en avril, et on rencontre sur la côte du Sahara notamment une brume très épaisse. Grâce à la température relativement basse de la mer (20° en moyenne au rio de Oro, 17° au cap Juby), le climat est très tempéré sur cette partie de la côte. La moyenne de l'été au rio de Oro ne semble pas dépasser 20° et au cap Juby donne également 18 à 19° pour l'année entière. Dans l'intérieur de cette partie du Sahara il tombe quelques pluies vers octobre.

Résumé. En somme, le Maroc est beaucoup mieux partagé que le restant de la Berbérie pour les pluies. Le N. de la Tingitane, toute la partie du royaume du Maroc qui avoisine l'Atlantique, reçoivent chaque année d'abondantes ondées. Il en est de même de tout le massif montagneux qui est au N. de l'Atlas. Seul le Dahra et les contrées de l'extrême S. participent au régime climatérique des hauts plateaux algériens et du Sahara. Sauf quelques points restreints le long des contrées marécageuses de certains fleuves, le climat du Maroc est très sain; les maladies épidémiques y sont rares. Dans les villes, ce sont les affections rhumatismales, les maladies de la peau qui s'y rencontrent le plus fréquemment et la fièvre typhoïde. La petite vérole y fait parfois, surtout parmi les enfants, de grands ravages, aucune mesure prophylactique n'étant prise, comme étant contraire à l'esprit du Coran maghrébin. La syphilis par les mêmes causes y est répandue, et les accidents qu'elle y revêt sont fort graves. Il existe des léproseries à Merrakech et dans certaines villes de l'intérieur.

Flore. — La flore du Maroc est peu connue; l'exploration botanique de ce pays a cependant été commencée par Hooker et Ball et aussi par Balansa et Colson. Ce qu'elle a révélé montre qu'un peu plus du dixième des espèces végétales du Maroc ne se voient que dans cette contrée, et le massif de l'Atlas, à peine effleuré ou entrevu par les voyageurs botanistes qui y sont venus, témoigne d'une extrême richesse dans ces espèces indigènes. Non seulement sur le versant méridional de l'Anti-Atlas, mais aussi dans la vallée du Sous et dans la région du littoral jusqu'à l'ouâd Tensift se rencontrent maintes formes végétales provenant d'un centre de dispersion situé beaucoup plus au S. dans la zone torride. Tels sont les Acacias gommifères et diverses grandes Euphorbes. Le Dattier peut être aussi rangé parmi les espèces tropicales dépaysées en dehors du versant méridional de l'Atlas. Il croît à Tanger, sur les côtes septentrionales du Maroc, comme en Algérie, mais il ne porte pas de fruits; même à Merrakech il ne donne que des dattes médiocres et bonnes pour les bestiaux. Par contre, dans les contrées au S. de la chaîne, au Tafilalet et dans l'ouâd Draa, les dattes sont réputées et à juste titre. Une des espèces indigènes les plus remarquables du Maroc est l'Arganier (*Argania sideroxylon*), qui ne se rencontre que dans la partie méridionale de la contrée au S. de l'ouâd Tensift. Il croît dans les régions rocheuses et particulièrement sèches. Son bois est fort dur et noueux; il produit des baies dont la pulpe est mangée par les chèvres et dont le noyau fournit une huile estimée. Sa croissance est fort lente. Les céréales du Maroc sont fort belles; les Blés durs de la plaine du Sebou, des pays de Doukkala, de Chaouïa sont très beaux, ainsi que les Orges. Les Oliviers du Zerhoun, ceux de l'Atlas, du Sous, sont réputés; il en est de même des Orangers de Tétouan et surtout ceux de Larache, pays du légendaire jardin des Hespérides. Dans certaines

parties du Rif, aussi bien et surtout que sur les hauts plateaux et le long des contreforts de la chaîne du Grand Atlas, on rencontre l'*Arar*, dont la structure générale rappelle celle du pin d'Italie, mais dont le tronc, le feuillage et le fruit ressemblent à ceux du Cyprès. Les arbres, d'*une essence inconnue*, qu'avait vus Suetonius Paulinus dans son expédition et que Pline a décrits d'après lui, étaient sans nul doute des Arar. L'odeur très pénétrante de l'Arar est plus agréable que celle du Cyprès; son bois est incorruptible; on voit dans les ruines de Chela des traverses d'Arar qui datent de six siècles et n'ont nullement souffert. La surface du bois a pris seulement la teinte gris clair brillant qu'offre également le tronc de l'arbre et que peint le mot *nitor* employé par Pline. Nos dictionnaires identifient à tort l'Arar au Genévrier ou au Thuya; l'Arar n'est certainement ni l'une ni l'autre de ces deux essences (Tissot). Le Sebt, le Drin et le Geddim sont beaucoup moins répandus au Maroc que n'est le dernier en Algérie. Il y a du Sebt en quelques places sablonneuses de la région comprise entre le Bani et le Draa, et une certaine quantité d'Alfa sur les plateaux qui couronnent au N. le Grand Atlas, dans la région d'Imtouga et dans la portion centrale du Petit Atlas. Le Geddim se rencontre sur les pentes inférieures du Grand Atlas et sur la rive droite de la Molouïa, au-dessous du Ksabi ech-Cheurfa et dans les vastes solitudes du Rekkam. Le Dahra, région désertique qui n'est que le commencement des hauts plateaux oranais, présente de longs steppes d'Alfa. On rencontre dans les oasis du Sahara marocain un arbre, le Taqqaoiout, dont les fruits servent à préparer le tannage des peaux de chèvre, renommées sous le nom de maroquin.

Faune. — A peu de choses près, la faune du Maroc est la même que celle de l'Algérie et de la Tunisie ; c'est du moins ce que les études un peu superficielles que l'on en a entreprises ont permis jusqu'à présent d'établir, les voyageurs naturalistes qui y sont venus étant peu nombreux ou n'ayant guère pu s'écarter des régions battues et connues. A ce point de vue comme aux autres, du reste, tout le massif de l'Atlas est inexploré. Le Lion y existe toutefois encore et en assez grand nombre, notamment chez les Beni-Ouaraïn, les Aït-Ioussi, les Beni-Meguiled et dans la haute vallée de l'ouâd El-Abid où la Panthère abonde, ainsi que chez les Zaïane et les Zaere des environs de Rabat. On croit de même que l'Ours n'a pas encore totalement disparu des hautes montagnes et qu'il y existe encore, comme il existait en Algérie avant la conquête. L'Hyène et le Chacal sont communs, le Sanglier également. La Gazelle dans le Dahra, dans le Tadela, s'y rencontre, mais en moins grande quantité que dans le S. algérien, l'Antilope aussi. L'Autruche n'existe plus que dans les régions désertiques qui font suite à l'ouâd Draa. Quant au gibier d'eau, il est fort abondant dans tous les étangs qui bordent le littoral atlantique vers la plaine du Sebou ainsi que dans tous les cours d'eau du Maroc; la Perdrix rouge et la Caille, la Bécasse et tout le gibier également. Quant au Lapin, il ne paraît pas dépasser l'ouâd Bou-Regrag, au S. duquel il ne se rencontrerait plus. Le N. du Maroc nourrit une très grande quantité de Sangsues dans tous les marais de la Tingitane. L'exploration scientifique de l'océan sur les côtes du Maroc a révélé, lors de la campagne du *Talisman*, une infinité de variétés nouvelles dans la faune des abords de cette partie de la mer.

Voyages au Maroc — PRINCIPALES EXPLORATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE DU PAYS. — Les voyages sont très difficiles au Maroc, au point que nul pays, même le plus fermé et le plus fanatique, ne peut, sous ce rapport, lui être comparé; il n'a jamais été parcouru entièrement. Les cinq sixièmes du Maroc sont entièrement fermés aux chrétiens; ils ne peuvent y entrer que par la ruse et au péril de leur vie. Cette intolérance extrême n'est pas uniquement provoquée par le fanatisme religieux ; elle a sa source dans la crainte de voir le pays parcouru par des émissaires préparant ainsi la conquête future. On craint le conquérant autant que l'on hait le chrétien; aussi les deux tiers de la région marocaine demeurent-ils inexplorés. Pendant longtemps on ne connut en Europe le Maroc que par la description faite par un géographe arabe, né à Grenade, élevé à Fez, et qui, pris par des corsaires chrétiens, fut emmené à Rome où il se convertit sous le nom de Jean Léon, dit l'Africain. Il écrivit, vers 1518, une description de l'Afrique, ouvrage qui souvent fut recopié, par Marmol notamment. Ensuite les voyages des différents membres d'associations religieuses pour le rachat des esclaves chrétiens détenus par les sultans aidèrent à mieux connaître la région du N. marocain et certaines parties du royaume de Merrakech. Il convient de citer à ce sujet les récits des Pères de la Merci, puis les relations d'esclaves échappés ou rachetés parmi lesquels les plus remarquables sont celles du sieur Mouette vers 1670 et du sieur de La Martinière, chirurgien à bord d'un vaisseau vers 1674. En 1666, un Français, Roland Fréjus, mandataire d'une compagnie commerciale de Marseille, s'était rendu d'Alhucemas à Taza, traversant ainsi le Rif dans sa hauteur, voyage qui n'a plus été effectué depuis cette époque lointaine; enfin les récits d'ambassades, tels ceux des missions du baron de Saint-Amand en 1683, et de Pidou de Saint-Olon, en 1694, envoyés du roi de France, et de Windus, ambassadeur d'Angleterre, en 1725, résumèrent à la fin du XVIIIe siècle, avec le bel ouvrage de Louis Sauveur de Chénier (1785), consul général de France au Maroc, puis avec le récit du chirurgien anglais Lemprière, la plus grande somme des connaissances que l'on possédait alors sur l'empire chérifien. Dans les premières années de ce siècle, vers 1803, l'Espagnol Domingo Badia y Leblich voyagea dans les royaumes de Fez et de Maroc. Il séjourna à la cour, à Fez, à Mequinez, à Merrakech, se rendit à Oudjda, puis revint à Larache d'où il s'embarqua pour terminer son voyage vers les autres Etats barbaresques. Ce personnage, d'origine quelque peu mystérieuse, professait la foi musulmane ; il fut traité avec une grande munificence par la cour chérifienne, et laissa un ouvrage intéressant qui, à certains égards, donne une excellente description du pays, des mœurs et coutumes des habitants et en particulier sur la ville de Fez. En 1825, A. de Caraman, lieutenant au corps d'état-major, qui accompagnait le consul de France, Sourdeau, dans un voyage de Tanger à Fez, leva un excellent itinéraire de la région parcourue ; en 1828, l'illustre René Caillé rentrant de Tombouctou traversait le Maroc du Tafilalet à Tanger, et, en 1829, une ambassade anglaise s'étant rendue à Merrakech, l'officier de la marine britannique qui l'accompagnait fit de même une excellente description de la route suivie et de la portion de la chaîne de l'Atlas visible de la ville de Merrakech. En 1846, Emilien Renou donna une description géographique de l'empire du Maroc, consciencieux ouvrage de compilation qui est une merveille de ce genre ; on y utilisa notamment les renseignements nombreux recueillis par le capitaine Baudouin, auteur d'une carte du Maroc. Le long séjour que fit dans ce pays un diplomate éminent, sir John Drummont Hay, lui permit de publier en Angleterre d'intéressants récits; mais ce fut après la guerre de Tétouan, après l'expédition espagnole de 1859-60, que les voyages au Maroc devinrent plus fréquents en embrassant une aire plus étendue. Nous en citerons les principaux par ordre chronologique. Gerard Rohlfs parcourut d'abord la plus grande partie du Maroc septentrional, grâce à la protection du chérif d'Ouazzan; il se rendit ensuite au S. de l'Atlas, puis dans un autre voyage traversa le massif inexploré des Beni-Meguiled, atteignit le Tafilalet, gagna les oasis de l'extrême S. algérien, c.-à-d. le Touat et le Tidikelt. Ce fut peu de temps après que le lieutenant-colonel Dastugue publiait une savante monographie des oasis de l'ouâd Ziz établie par une série de renseignements obtenus du S. oranais. En 1868, le botaniste français Balansa se rendait de Mogador à Merrakech, mais échouait à Imnitanout dans sa tentative d'exploration de la chaîne de l'Atlas; l'année

suivante, Joachim Gatell parcourait le Sous et en laissait une description succincte, mais fort précieuse. Durant cette même période, M. Beaumier, consul de France à Mogador, recueillait d'amples informations et établissait un itinéraire de Mogador à Merrakech, et de Mogador à Tanger, le long de la côte atlantique. C'est lui qui mit en lumière le rabbin Mardochée dont le voyage à Tombouctou fut remarqué et qui plus tard devait servir de guide à M. de Foucauld. En 1870, l'expédition du général de Wimpfen à l'ouâd Guir permit de tracer un excellent itinéraire de la province

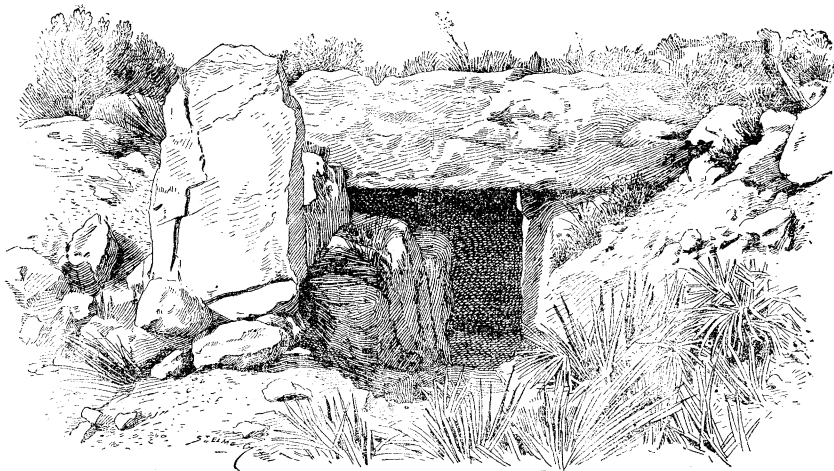


Fig. 1. — Monument mégalithique de Lixus (d'après une photographie de M. de La Martinière).

d'Oran jusqu'à ces régions peu connues. De 1870 à 1876, M. Tissot, ministre de France à Tanger, devait, par une série de recherches désormais mémorables sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane, dresser une carte de la partie septentrionale du royaume de Fez qui est encore de nos jours le meilleur document qui existe de cette région du Maroc. En 1871, les savants anglais Hooker et Ball accomplissaient un beau voyage; après avoir visité l'extrême N. du Maroc, ils se rendaient à Merrakech et, grâce à l'action diplomatique toute-puissante alors de l'Angleterre à la cour chérifienne, réussissaient à pénétrer dans certaines parties des contreforts septentrionaux de l'Atlas. Il convient de citer, en 1878, les observations astronomiques effectuées entre Tanger et Fez par MM. Desportes et François, officiers de la marine française, puis le récit pittoresque de l'écrivain italien de Amicis. Le voyageur autrichien Oscar Lenz, dans sa route vers Tombouctou, traversa entièrement le Maroc de l'extrême N. à l'extrême S. En 1880, le capitaine Colville, de l'armée britannique, accomplit le voyage de Fez à Oudjda, route périlleuse que n'avait parcourue aucun Européen depuis Ali Bey. L'année suivante, le capitaine Trotter, de la même armée, accompagnait le ministre d'Angleterre dans une mission à Fez et publiait une intéressante narration. En 1881, un Français M. de Chavagnac, renouvelait l'exploration du capitaine Colville et, en 1883, M. de Foucauld, le plus important sans conteste des voyageurs européens au Maroc, commença son grand voyage qui devait durer près d'un an. Avant lui, les cartographes avaient à leur disposition 12,208 kil. d'itinéraires jalonnés de bien rares déterminations astronomiques. Ajoutons que la France ne s'était laissé distancer par personne et que des vingt et un auteurs d'itinéraires au Maroc, susceptibles d'être à cette époque utilisés pour la confection des cartes, seize étaient des Français, et que, sur le nombre des kilomètres levés, 9,232 l'avaient été tant par nos compatriotes que par deux étrangers patronnés et subventionnés par le gouvernement français (Ali Bey) ou par la Société de géographie (le rabbin Mardochée). Durant son voyage, M. de Foucauld a doublé pour le moins la longueur des itinéraires déjà levés au Maroc; il a repris en les perfectionnant 689 kil. des travaux de ses devanciers en y ajoutant 2,250 kil. nouveaux. Après le courage et l'héroïsme de ce voyageur, sa science géographique et ses descriptions géographiques si remarquables, il convient surtout et presque avant tout d'admirer la série si riche et inépuisable des renseignements statistiques qu'il nous donne et qu'il n'a pu se procurer qu'au prix d'une patience inouïe. Comme contribution précieuse à l'étude du Maroc, il convient aussi d'ajouter l'ouvrage du

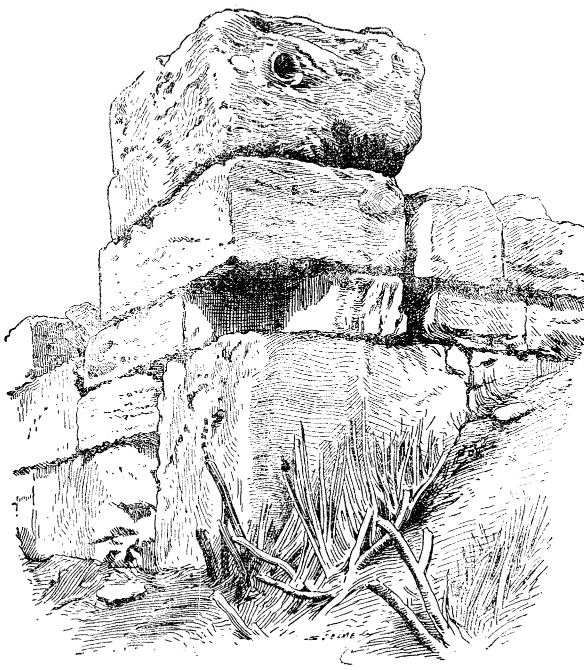


Fig. 2. — Fragments des remparts de Lixus (appareil cyclopéen) (d'après une photographie de M. de La Martinière).

capitaine Erkmann, ancien chef de la mission militaire française détachée auprès du sultan et qui, à ce titre, parcourut certaines parties inexplorées du pays. Enfin, les voyages du lieutenant Quedenfelt, de l'armée allemande; en 1886, celui de Douls dans le Noun, le Draa et le Sous en 1888; celui de Thomson dans une partie de l'Atlas en 1889; puis les recherches archéologiques et de géographie comparée entreprises de 1884 à 1891 par de La Martinière pour s'efforcer de compléter les travaux de Tissot, et en dernier lieu le courageux voyage au Tafilalet de l'Anglais Harris en 1894 permettent de clore la liste des principales explorations au Maroc. Quant à l'hydrographie marine et à la description nautique des côtes du Maroc, elles sont dues pour le rivage méditerranéen aux travaux de l'amirauté française, principalement en 1855, sous la direction de Vincendon-Dumoulin, et sur la côte atlantique, ce sont les levers du lieutenant Arlett de la marine britannique qui ont permis d'établir les cartes.

L'Etat marocain. — Le gouvernement du Maroc repose sur une autocratie absolue. Par sa qualité de chérif ou descendant du prophète, le sultan gouverne comme chef religieux, et, en temps que chef actuel de la dynastie Hasani ou Filali, il est le souverain temporel. La volonté de ce monarque n'est guère limitée que par le Coran ou encore par l'interprétation de certains commentateurs de ce livre sacré, tel que Sidi-el-Boukhari, fort en honneur au Maroc. L'autorité gouvernementale est purement nominale sur les deux tiers des tribus qui composent l'empire marocain. La plupart des populations s'inclinent, il est vrai, devant le prestige religieux du sultan, mais politiquement beaucoup d'entre elles, et ce sont les plus vaillantes et que favorisent les territoires montagneux qu'elles habitent, n'acceptent point les agents nommés par la cour chérifienne, ou, si elles les tolèrent, c'est comme fonctionnaires fainéants sans l'ombre même d'autorité; elles ne payent point d'impôts; tout au plus envoient-elles au sultan non comme une redevance, mais comme un don pieux fait au successeur de Mohammed, une somme dont elles fixent à leur gré le montant et qu'on ne saurait mieux comparer qu'à une sorte de denier de Saint-Pierre. Quant aux populations soumises, celles dont les territoires sont aisément accessibles aux troupes et aux collecteurs d'impôts du sultan, elles doivent au suzerain des secours pécuniaires et militaires qu'elles lui fournissent à l'occasion; mais d'ailleurs elles s'administrent un peu à leur gré, sous la direction de leurs caïds qui ne reçoivent du sultan qu'une investiture honorifique. Bref, ce dernier n'est maître absolu que dans son domaine propre, c.-à-d. dans les grandes villes et autour d'elles, un peu à la manière du roi de France au moyen âge qui n'était que le premier et le plus fort des seigneurs de la contrée (Gabriel Charmes). Mais cette aire d'influence est singulièrement mobile; ses dimensions en sont variables; sous tel règne, telle tribu est soumise qui ne l'est plus à une autre époque ou sous un autre souverain. Rien n'est donc plus difficile à fixer que l'étendue de l'autorité chérifienne au Maroc. Les Marocains n'ont pas l'air de se douter qu'ils appartiennent à un empire du Maroc; l'idée de patrie leur semble faire défaut; le seul lien qui les unisse est le Coran (Erkmann). D'autre part, il existe dans tout ce pays une série de personnages puissants, véritables seigneurs de notre moyen âge. Les uns tiennent l'influence considérable qu'ils possèdent de leur origine religieuse : tels sont le chérif, chef de la famille d'Ouazzan, dans le N. du Maroc; le chérif, chef de la famille des Ben-Nasser, dans le Sous; le chérif, chef des Derkaoua du Medaghara, près du Tafilalet; le chérif, chef de la famille des Amrâni, dans le centre du pays, chez les Beni-Meguiled; d'autres ne doivent leur pouvoir qu'à leur situation personnelle ou à leur réputation de vaillance : tels les marabouts de la famille Ben-Daoud dans le Tadela, ou le caïd Mohammed ou-Hamou de la tribu des Zaïan, et les enfants d'Ali-ben-Yahia chez les Aït-Iafelman. Le sultan a grand soin de rechercher l'amitié de ces redoutables maisons qui, de leurs territoires où elles règnent sans conteste, pourraient précipiter des torrents d'envahisseurs sur les pays qui reconnaissent l'autorité impériale. Plusieurs de ces familles sont si puissantes que leur haine renverserait le trône, tandis que leur bon vouloir le soutient (de Foucauld). Aussi n'est-il pas d'avances que le gouvernement ne leur fasse, et les sultans leur offrent même des alliances dans leurs familles. Quelquefois, ne pouvant les attirer ou les dominer, la cour marocaine les oppose les unes aux autres afin de les énerver, les neutraliser ou les diminuer. C'est en cela que se réduit presque toute la politique intérieure, maniée du reste avec un art infini et une connaissance profonde de ces milieux très complexes. Par suite de la désunion qui règne parmi toutes les tribus marocaines, populations berbères dont l'extrême division a toujours été comme le caractère propre, grâce aux discordes, aux rivalités savamment entretenues, encouragées, exploitées, les rancunes sont telles que rien, même l'intérêt commun, n'unit ces différents groupes. Seule la voix d'un chérif ou d'un saint marabout respecté de tous pourrait produire momentanément cette cohésion presque miraculeuse; elle faillit se réaliser vers 1888, alors que le chérif Si Mohammed-ben-el-Arbi-el-Derkaoui vivait encore au Medaghara. La campagne de Maulay-el-Hasan chez les Beni-Meguiled et plus encore la mort du Derkaoui ont calmé les appréhensions. On voit donc à quoi se réduit l'organisation politique de la cour marocaine, dont l'action consiste à exécuter les ordres du sultan ou de ceux qui l'inspirent, tels les ulémas de Fez ou certains autres milieux influents. Quant à l'expédition matérielle des affaires, c'est au palais même ou au camp qu'elle a lieu. On sait en effet que la cour marocaine

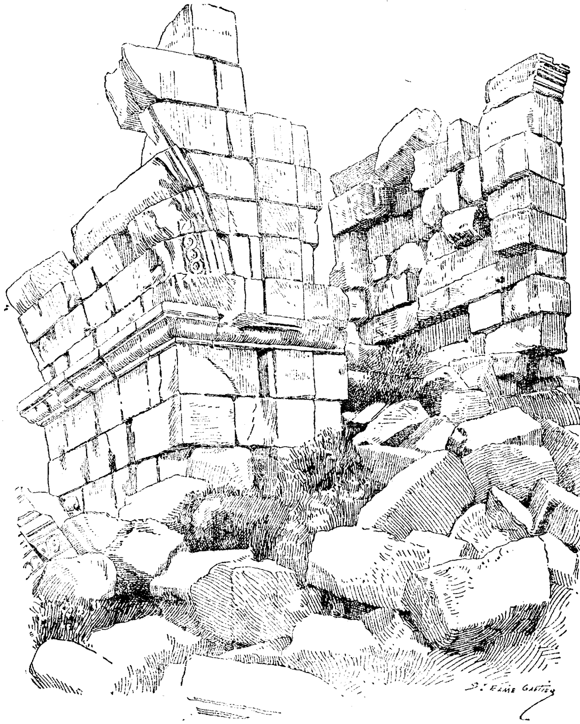


Fig. 3. — Ruines de l'arc de triomphe de Volubilis (d'après une photographie de M. de La Martinière).

essentiellement mobile se transportait presque chaque année, du vivant de Maulay-el-Hasan, d'une ville à l'autre, de Merrakech à Rabat, de Rabat à Fez en passant par Mequinez. Les moindres ordres ou lettres du gouvernement sont toujours au nom du sultan. Cette forme gouvernementale, essentiellement personnelle, a les pires désavantages pour la bonne administration du pays, mais elle est excellente pour résister aux tentatives de pénétration qu'y fait l'influence européenne. A maintenir le *statu quo* étroit se résume la politique extérieure du sultan qui sur ce terrain exploite avec une science parfaite les jalousies rivales des puissances ou l'inexpérience de leurs représentants.

Les membres de la famille impériale employés aux affaires de l'empire, les fekih ou secrétaires qui sont délégués en tant que secrétaires d'Etat chacun à l'expédition des questions d'un même genre (sortes de ministères), les thalebs ou secrétaires de ces derniers, l'immense personnel des palais et aussi du campement, forment un ensemble de fonctionnaires et d'officieux qui constitue le Makhzen. Il y a le commandant du conseil, caïd el-mechouar, qui est en réalité le ministre de la maison de l'empereur, puis le ministre par excellence ou grand jurisconsulte ou secrétaire, fekih el-kebir, que l'on assimile un peu à un grand vizir, bien que cette appellation parfois usitée en parole ne soit jamais employée officiellement; le fekih chargé des étrangers et des rapports avec les légations, véritable ministre des affaires étrangères, qui se partage la besogne avec un fonctionnaire que le sultan entretient à Tanger à poste fixe auprès des représentants étrangers; viennent ensuite le fekih seghir ou le petit jurisconsulte, chargé du ministère de la guerre et des choses de l'armée en général, puis l'intendant des intendants, l'amin el-oumâna, qui, avec le chef des payeurs, forme le ministère des finances et l'administration des domaines; le ministre des plaintes, c.-à-d. de la justice, et enfin le chambellan de Sa Majesté; tout ce personnel, accompagné de ses employés, ne quitte jamais le sultan et l'accompagne dans ses expéditions, sauf l'amin el-oumâna qui demeure à Fez. Aussi à cette cour, qui est par essence si nomade, existe-t-il un véritable ministère du campement ou caïd el-faraidji, dont les attributions sont considérables. On remarquera que nombre de ces fonctionnaires portent un titre qui n'est autre chose qu'un grade juridique et religieux, car chez les Marocains, comme jadis dans le royaume d'Israël, le droit est une émanation de la religion.

Population. Races. — On évalue aux trois quarts au moins la proportion des Berbères dans la population du Maroc, et loin des villes et du littoral, dans le massif montagneux, ils peuplent presque exclusivement le pays (au point de vue des origines ethniques, V. TINGITANE et aussi l'art. BERBÈRE). Les expressions de Kebaïl dont nous avons fait Kabyles, Chelleuhs, Haratin; Berâbers dont nous avons fait Berbères, sont autant de mots employés par les Arabes pour désigner une race unique, dont le nom national, le seul que se donnent ses membres, est celui d'Amazigh (féminin Tamazigh, pluriel Imaziren). Au Maroc, les Arabes appellent Kebaïl les Imaziren du N. du royaume de Fez; ils donnent le nom de Chelleuhs à tous les Imaziren blancs qui résident au S. de Fez; ceux du bassin de la Méditerranée sont rangés dans la première de ces catégories; ceux du bassin de l'Atlantique dans la seconde. Presque tous les Berbères du Maroc habitent des maisons en pierre, dont la réunion en village est appelée dechar. Dans quelques parties comme dans les régions situées sur le flanc septentrional du Grand Atlas, dans la province de Haha ou dans celle de Metouga, les maisons sont remarquablement bâties, solides et soignées, mais ailleurs et en général ce sont plus souvent des masures. Certaines tribus berbères vivent sous la tente; telles sont, au N. de l'Atlas, les Guerouan, les Zemmour, etc., et au S., celles qui nomadisent dans le Bani. Quant à la population arabe, infiniment moins nombreuse (la plupart des auteurs l'estiment à environ 1 million), elle est cantonnée dans la tête du bassin de l'Atlantique et aussi dans la vallée de la Molouïa; dans le système de l'ouâd Ziz, dans les oasis du Tafilalet, elle tend à diminuer d'année en année, absorbée par le mouvement si prononcé d'envahissement de la race berbère. Les Arabes du Maroc, en général assez mélangés, vivent ainsi que ceux d'Algérie dans des tentes groupées, dont l'ensemble porte le même nom de douar. Dans les villes vivent les Maures. L'origine de ces derniers est complexe; descendant en grande partie de ceux qui furent expulsés d'Espagne, ils sont également le produit de mariages d'Arabes et de Berbères et aussi de juifs ou de juives convertis. Les renégats chrétiens, jadis assez nombreux au Maroc, entrent pour une certaine proportion. C'est une population en général élégante, fine, intelligente, mais indolente et dépravée. Parmi eux se recrutent nombre de hauts fonctionnaires du Makhzen, les grands négociants de Fez et des autres villes dont ils forment comme à Rabat, à Tétouan, presque toute la population. Après eux viennent les juifs, assez nombreux au Maroc, bien qu'ils y vivent, surtout dans certaines villes de l'intérieur, dans un état d'abjection difficile à décrire. Cantonnés en des quartiers spéciaux, maudits, ils sont sujets à de très mauvais traitements, mais réussissent en servant d'intermédiaires méprisés à faire leurs affaires. Dans les villes de la côte, protégés par la présence des négociants européens, ils sont mieux traités. Les juifs des ports parlent presque tous l'espagnol et prétendent descendre des israélites expulsés d'Espagne au moyen âge. Ceux de l'intérieur ne parlent que l'arabe; ils sont fanatiques et au fond de leur cœur détestent les chrétiens. D'après la plupart des auteurs, le nombre des juifs au Maroc atteindrait 100,000 âmes. Les nègres sont plus nombreux au Maroc qu'en Algérie; les dernières expéditions de Maulay-Ismaïl en ont amené beaucoup; le sang noir est très commun, et par les unions s'est infiltré presque partout. Les caravanes d'esclaves tendent à devenir de plus en plus rares depuis l'occupation française du Soudan. L'esclavage est cependant très commun dans le pays. Dans les villes, on achète les esclaves à la criée dans un marché spécial; leur prix est très variable; chez leurs maîtres ils ne paraissent point plus malheureux que les autres domestiques, car s'ils sont maltraités ils peuvent demander à être revendus. L'enfant d'une négresse avec son maître est libre, mais l'enfant provenant d'un étranger est esclave. Certaines sociétés antiesclavagistes anglaises ont essayé d'entreprendre une manière de réforme de cet état de choses; mais, outre qu'elles n'ont produit que très peu de résultats, on n'a pas tardé à voir dans leurs manœuvres des dessous politiques. Quelques milliers d'Europeens fixés depuis plus ou moins longtemps dans les ports de la côte représentent tout l'élément chrétien du Maroc; ce sont à Tanger en majorité des Espagnols, sans grand avoir et quelquefois sans grande moralité, mais il y a aussi une colonie anglaise et française ou du moins quelques maisons de commerce. Les Européens y vivent sous le régime des *capitulations* (V. ce mot).

Organisation administrative. — LES TRIBUS. — Le pays se divise en deux parties, l'une soumise au sultan d'une manière plus ou moins effective, Blad el-Makhzen (littéralement le pays des bureaux, de l'administration), l'autre quatre ou cinq fois plus vaste, peuplée de tribus indépendantes ou ne reconnaissant l'autorité chérifienne qu'au moment du passage des troupes, Blad es-Siba (littéralement pays du vol), où les Européens ne sauraient tenter de pénétrer que travestis. Les habitants des plaines ne peuvent pas se soustraire à l'autorité du sultan et sont obligés d'accepter ses agents. A la tête de chaque tribu importante se trouve un caïd nommé par le gouvernement avec lequel il correspond; il possède comme signe d'investiture un cachet officiel (taaba) avec lequel il signe ses lettres. Ces caïds sont en général choisis parmi les cheikhs les plus importants de la tribu; quelquefois ne trouvant personne à nommer, le Makhzen impose un personnage quelconque. Habituellement, les caïds n'ont aucune force armée à leur disposition; leurs domestiques, clients (sahab), leur en tiennent lieu; quant

aux caïds investis ils ont une situation difficile; le gouvernement leur donne parfois des petits détachements de troupes. Chaque caïd est aidé dans ses fonctions par un khalifa (lieutenant) et par des djerraï (sorte de percepteurs d'impôts). Le caïd nomme des cheikhs sur la demande de la djemaa ou assemblée de notables; quelquefois il les impose. Le cheikh a sous sa juridiction un certain nombre de douars ou de dechour. Tous les efforts du sultan tendent à substituer dans les tribus berbères l'autorité du caïd à celle de la djemaa (V. Berbère) et dans les tribus arabes à remplacer les groupements naturels par des groupements artificiels de manière à augmenter le rendement des impôts et à triompher des résistances locales. Ainsi le sultan Maulay-el-Hasan substitua aux treize grands commandements qui existaient jadis un nombre considérable de petits groupes (330 environ [Erkmann]), à la tête de chacun desquels se trouve un caïd. Le titre d'amel ou gouverneur de province tendrait donc de plus en plus à se restreindre. Un certain nombre de pachas ou gouverneurs de villes sont en même temps amels de province : tels sont les pachas de Tanger, de Tétouan. On réserve en général le titre de pacha pour l'administration des villes.

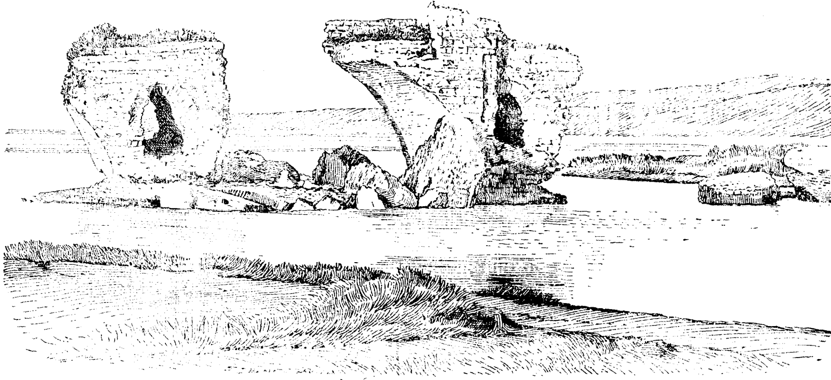


Fig. 4. — Ruines d'un pont romain, aux environs de Tanger (d'après une photographie de M. de La Martinière).

Dans un pays tel que le Maroc, où tant de circonstances de politique intérieure peuvent modifier la répartition et la délimitation des pouvoirs et des territoires, il est difficile de fixer les grandes divisions administratives. Sous le précédent règne, on citait assez généralement la province d'Oudjda avec 21 caïds, sous l'autorité nominale de l'amel d'Oudjda, le Rif sous l'autorité tout à fait nominale du pacha de Fez el-Bâli avec 30 caïds *in partibus;* la province de Tanger, celle de Tétouan, celle d'Asilah, la région dite du Gharb el-Isar avec 15 caïds dépendant plus ou moins du pacha d'El-Araich; la région dite Foum el-Gharb avec 21 tribus et 29 caïds dépendant du pacha de Fez-Djedid; le Hauz de Rabat avec 12 caïds, sous la juridiction du pacha de Rabat; le Hauz de Merrakech avec 56 caïds, le Diara de Merrakech, occupant le versant septentrional du Grand Atlas, 33 caïds, dont la plupart ne sont même pas acceptés par les populations; le Tadela avec 40 caïds, à peine acceptés également; la région berbère, le Sous avec 41 caïds, enfin la région de l'ouâd Draa sans caïds et le Sahara comprenant sous cette appellation vague les tribus

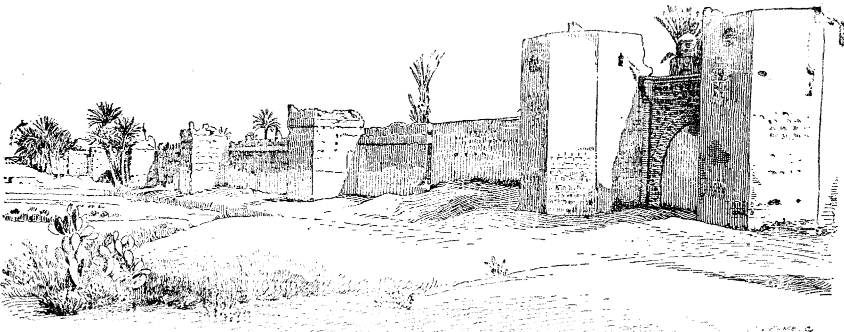


Fig. 5. — Remparts de Merrakech (époque des Almoravides) (d'après une photographie de M. de La Martinière).

telles que Beni-Guil, Doui-Menia, Oulâd-Djerir où l'autorité marocaine est à peine nominale.

Les villes. — Les villes du Maroc peuvent être divisées en deux catégories : celles de l'intérieur, où de très rares Européens ont à peine réussi à se fixer, où ne se trouve en général aucune autorité consulaire autre que des agents indigènes sans autorité ni prestige, sorte de correspondants de légations, et celles de la côte qui renferment une petite colonie européenne et des consulats. Toutes les villes (medina) sont entourées de hautes murailles en pisé garnies de tours; on ne donne pas le nom de medina à une ville ouverte. A chaque medina sont généralement réunis une citadelle ou kasbah et un quartier des juifs ou mellah; dans les villes de l'intérieur, ces trois quartiers sont séparés par des murailles ; dans celles de la côte, ils tendent à se confondre. Toutes les villes, sauf *Fez* et *Merrakech* (V. ces mots), sont commandées par un seul pacha assisté d'un caïd qui est chargé des opérations aux environs. A Fez, à Merrakech et au Tafilalet, chez les Oulâd-Aleima, réside dans chacun de ces endroits un khalifa du sultan, véritable vice-roi, dont les pouvoirs sont assez étendus. Dans les kasbah des villes se trouvent généralement le palais du gouvernement

(Dar Makhzen), un magasin à poudre, une sorte d'arsenal, une prison d'État, les habitations des familiers du palais, quelques soldats. La citadelle est commandée par un pacha ou un caïd qui a sous ses ordres toutes les troupes du Makhzen, à l'aide desquelles il peut observer les environs. Quant aux villes proprement dites, elles sont commandées par un pacha civil. Les principaux fonctionnaires dans chaque ville chargés de la sécurité sont les moqaddem el-houma ou chefs de quartier, qui sont chargés de tout ce qui a trait à la police de chaque quartier, mais sans aucun pouvoir exécutif en dehors du pacha ; le caïd des moualinn-dôr ou chef de la police centrale ; les moualinn-dôr, agents de police, chaque ville étant partagée en un certain nombre de quartiers ayant chacun ses fontaines, ses mosquées, ses bains publics, ses fondouks (auberges, écuries), ses cafés maures, etc. Les principales villes du Maroc (chaque ville étant traitée à part, V. l'article spécial) sont Fez (environ 70,000 hab.) ; Merrakech (environ 30,000 hab.) ; Mequinez (15,000 hab.) ; Taroudant (environ 8,000 hab.) ; Taza (5,000 hab.) ; Ouazzan (6,000 hab.) ; Alkasar el-Kebir (7,000 hab.) ; Tétouan (15,000 hab.) ; Tanger (20,000 hab.) ; Larache (5,000 hab.) ; Rabat (15,000 hab.) ; Casablanca (15,000 hab.); Mazagan (9,000 hab.) ; Safi (4,000 hab.) ; Mogador (10,000 hab.) ; Agadir (1,500 hab.).



Fig. 6. — Porte arabe (époque des Beni-Merin). Ruines de Chela (d'après une photogr. de M. de La Martinière).

Finances. — BUDGET. — Le Maroc n'a pas de budget dans le sens propre du mot ; il n'a pas de dette ; sa fortune est celle du sultan et est constituée par le produit des douanes, des impôts, des contributions de guerre que le Makhzen lève durant ses expéditions. Récemment (au commencement de 1894), le sultan s'est engagé à verser au gouvernement espagnol une somme de 5 millions de douros, environ 20 millions de fr., comme indemnité de guerre à la suite des événements de *Melîla* (V. ce mot). Dans l'état actuel des connaissances que l'on possède sur le Maroc, il est des plus difficiles de donner un chiffre quelconque des revenus produits par les impôts aussi bien que des dépenses du sultan.

D'après certaines estimations que nous donnons sous toutes réserves, les recettes de l'empire chérifien se monteraient à 12,500,000 fr. par an, tandis que les dépenses ne dépasseraient point 6 millions. En réalité, durant ces dernières années, le sultan Maulay-el-Hasan avait fait de nombreuses commandes de matériel de guerre, puis ordonné de construire et d'armer à l'européenne un fort à Rabat ; le trésor impérial a dû en diminuer d'autant.

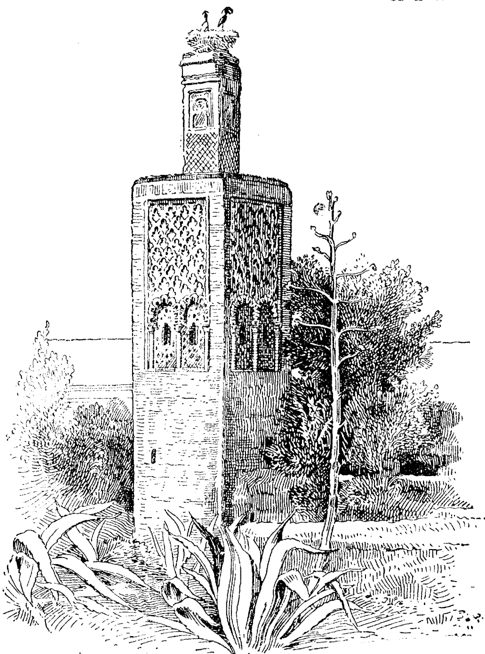


Fig. 7. — Minaret, à Chela (époque des Beni-Merin (d'après une photographie de M. de La Martinière).

IMPÔTS. — Comme dans tout pays soumis à la loi musulmane, les impôts réguliers sont l'achour et la zekat, le premier consistant dans le dixième de la récolte en grains, le second calculé sur environ 2 % de la valeur des bestiaux. A certaines époques, des intendants de la couronne ou oumana, assistés par des chefs de l'armée et par des ingénieurs tholba, se rendent dans les tribus et inscrivent la valeur de l'impôt. Le manque de moralité de ces fonctionnaires entraîne les plus grands abus. La plupart des zaouïa ou couvents des grands ordres religieux sont exemptés d'impôts. Comme contributions accidentelles, il faut joindre la mouna ou contribution d'hospitalité réservée aux personnages porteurs d'une lettre du sultan ou aux fonctionnaires du gouvernement (c'est souvent une cause de ruine pour les populations riveraines des grandes routes), puis les amendes ou daêra, puis enfin trois fois par an les hedia ou cadeaux qu'on envoie au sultan à l'occasion des grandes fêtes religieuses. En l'absence de tout document officiel, il est impossible de fixer exactement le chiffre du budget marocain ; on donnera ici d'une manière tout à fait approximative un essai de statistique à ce sujet :

Revenus des propriétés du sultan....	75.000 fr.
Hedia..........................	400.000 —
Impôts (achour et zekat)...........	3.000.000 —
Daêra ou amendes...............	1.000.000 —
Produits des douanes et octroi.....	1.000.000 —
Impôt des juifs.................	10 000 —
Droits de péage pour les bêtes de somme	200.000 —
Total........	14.685.000 fr.

Quant aux dépenses dans lesquelles on comprend l'entretien de l'armée qui coûte fort peu, celui des harems, des fonctionnaires très peu payés, les réparations aux palais impériaux, etc., on peut les évaluer à environ 5 millions de fr. Le trésor chérifien s'enrichirait donc chaque année de près de 10 millions de fr., dont il faut déduire les commandes d'armes imprévues, de matériel de guerre, etc

Armée. — ORGANISATION MILITAIRE DU MAROC. — On

ne saurait donner aux troupes du sultan le titre d'armée, car le recrutement s'en fait un peu au hasard, suivant le bon plaisir des gouverneurs des provinces qui en profitent pour commettre maintes exactions. En principe, chacune des tribus qui forment la partie militaire du pays, le Makhzen, doit fournir un combattant par foyer; mais ce mode de recrutement, des plus défectueux en ce qu'il amène sous les armes les éléments les plus disparates et ceux qui ne peuvent échapper à cette manière de conscription, est une des causes de l'infériorité de l'armée chérifienne. La concussion règne dans tous les grades. Aucun vestige de service administratif n'existe, et en un mot cette comédie d'armée ne saurait être prise au sérieux. Jadis des renégats européens, aventuriers parfois de mérite, servaient dans les armées marocaines, et sans même remonter aux temps du moyen âge, alors que des milices kourdes ou chrétiennes donnèrent maintes fois la victoire aux troupes des Almoravides ou des Almohades, on vit, principalement au XVIIIe siècle et au commencement de celui-ci, les sultans faire de réels efforts pour se constituer une organisation militaire. C'est ainsi qu'après la bataille de l'Isly, Maulay-Abderraman voulut équiper à l'européenne quelques bataillons d'infanterie. L'artillerie fut aussi l'objet des soins attentifs des derniers sultans et surtout de Maulay-el-Hasan; mais, bien qu'une mission militaire française soit depuis dix-sept ans déjà installée auprès du Makhzen, que d'autres officiers étrangers s'en soient également occupés, l'instruction, l'organisation de la troupe marocaine est absolument rudimentaire, et l'on peut avancer hardiment qu'à aucun point de vue elle n'offre la moindre valeur. C'est un instrument de domination qui permet au sultan de recueillir les impôts sur une partie de son territoire, mais qui serait absolument hors d'état de résister à une action européenne. La difficulté de la conquête du Maroc proviendra de la valeur guerrière des tribus berbères, presque toutes armées de nos jours de fusils à tir rapide. La haine de l'étranger, le fanatisme les grouperont contre l'envahisseur.

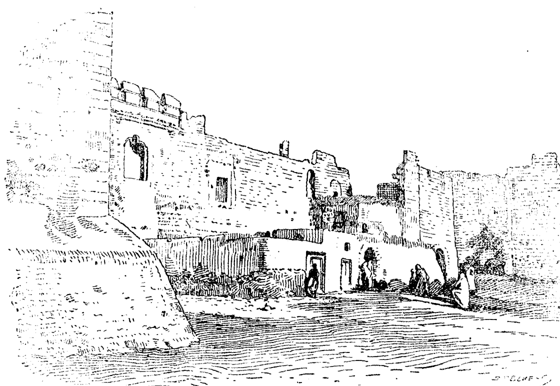


Fig. 8. — Vestiges de constructions portugaises, à Azilah (d'après une photographie de M. de La Martinière).

Actuellement (1896), la base de l'armée est la réunion des combattants appartenant aux tribus du Makhzen et formant ce que l'on appelle le *guich*. Le guich, dont l'effectif dépasse rarement 9,000 hommes, se compose d'une partie sédentaire, qui ne quitte que rarement la ville ou la tribu où il a été formé, et d'une partie active qui alimente les escadrons de mesekherin, mechaouri, etc., et presque tout le personnel administratif. Les cavaliers du guich sont à la fois soldats et agents du gouvernement. Les principaux guich sont les Abid-Boukhari, les Oudaïa, les Cheraga, les Cherarda et les Soussi. L'équipement de la cavalerie marocaine est misérable. Les chevaux sont insuffisamment nourris et le harnachement marocain est fort mauvais, en tous points inférieur à celui des Algériens. Il en est de même de la race des chevaux. La

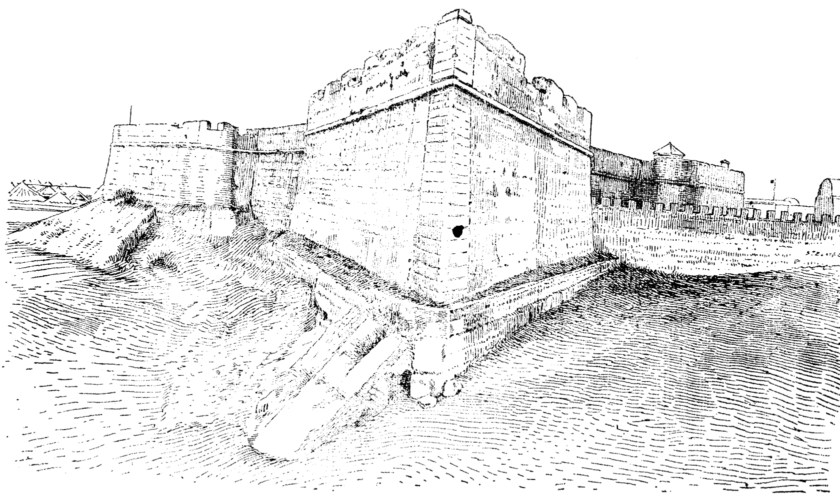


Fig. 9. — Ancienne forteresse espagnole, à Larache (d'après une photographie de M. de La Martinière).

taille et l'aspect du cheval marocain sont en général supérieurs à ceux des animaux d'Algérie, mais les qualités de fond, de vigueur et d'endurance aussi bien et surtout que celles du cavalier ne sauraient entrer en comparaison avec celles des tribus du Sud oranais. Le guich fournit aussi l'artillerie de campagne qui se compose de deux bataillons commandés chacun par un caïd agha et formant 15 mia ou compagnies de 100 hommes, rarement au complet. Le matériel, essentiellement disparate, se compose, en général, d'une dizaine de batteries. On a essayé d'organiser des batteries montées qui ne servent guère qu'à des manœuvres de parade au moment des fêtes religieuses. Ce qui reste n'est que de l'artillerie de montagne, mal servie par des canonniers sans discipline et par des officiers marocains qui ignorent même l'emploi de la hausse. Quant à la défense des ports, elle est confiée à un petit nombre d'artilleurs sédentaires, une centaine environ par port, qui servent de père en fils, exercent un métier quelconque et touchent

une faible paye mensuelle. Leur service se borne à monter de rares gardes et à tirer des salves de réjouissance. A Tanger, on voit six canons Armstrong de 20 tonnes installés dans trois batteries avec réduit et construites par des ingénieurs de Gibraltar; à Rabat, le sultan Maulay-el-Hasan, dans les dernières années qui précédèrent sa mort, fit construire par un ingénieur allemand un ouvrage d'une grande puissance, armé de deux énormes pièces Krupp. L'artillerie des places de l'intérieur est tout à fait insignifiante. La marine marocaine, si fameuse au temps des pirates barbaresques, n'existe plus. Seul, un bâtiment à vapeur, mauvais cargo-boat, acheté par le sultan Maulay-el-Hasan, bat encore le pavillon marocain. Outre les troupes dont nous venons de parler, les tribus fournissent des cavaliers appelés nouaïb et qui ne rejoignent l'armée qu'en cas de besoin. Ils ne causent au sultan aucune dépense; ils reçoivent de leurs tribus une cinquantaine de francs par mois pour subvenir à leurs besoins et s'approvisionnent par des convois organisés à leur guise, apportant ainsi les plus grands éléments de désordre à la cohue que forme en déplacement l'armée chérifienne. Les tribus berbères fournissent des nouaïb à pied qui sont d'excellents fantassins, énergiques, sobres, habiles tireurs et qui, durant la guerre de Tétouan, résistèrent parfois victorieusement aux Espagnols. Quant à l'infanterie régulière (asker), bien qu'habillée d'une façon à peu près uniforme, instruite en partie par un sous-officier anglais et armée de fusils modernes (Martini Henry, Comblain, Gras), elle offre peu de solidité. L'effectif total dépasse rarement 8,000 hommes. L'armement de la troupe marocaine est très mauvais, car le gouvernement marocain, malgré sa méfiance instinctive pour tout ce qui vient d'Europe, ne cesse d'être victime d'industriels et d'agents véreux qui lui vendent au poids de l'or du matériel parfois de rebut. Dans les dernières années, l'effectif des troupes employées pour soumettre les tribus n'a pas dépassé 25,000 hommes, nouaïb compris. S'il s'agissait d'une guerre plus sérieuse, le sultan pourrait mettre sur pied environ 40,000 hommes d'infanterie et presque autant de cavalerie (Erkmann).

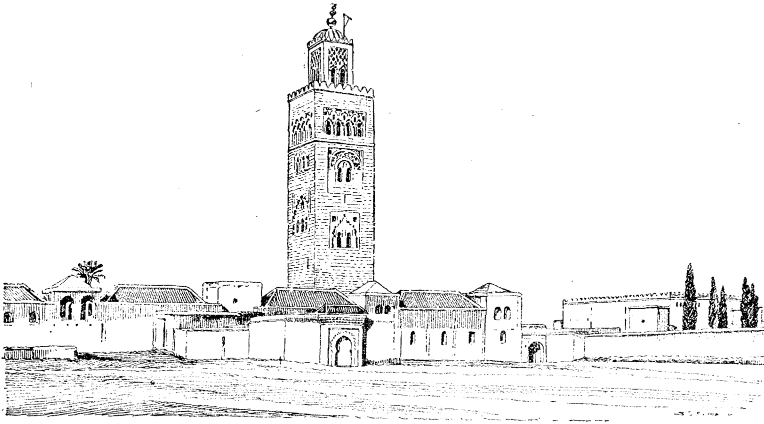


Fig. 10. — La grande mosquée de la Koutoubia, à Merrakech (d'après une photographie de M. de La Martinière).

Géographie économique. — INDUSTRIE, NAVIGATION, MOUVEMENT COMMERCIAL. — Le système d'isolement, qui a prévalu depuis longtemps déjà dans la politique des sultans du Maroc, a empêché le développement de l'industrie et de l'agriculture, et a conservé avec une singulière efficacité le caractère d'une industrie encore réduite de nos jours aux procédés antiques de fabrication. Les tapis, tissus, cuirs ouvragés, armes, faïences vernissées de Merrakech, de Fez, du Tafilalet sont encore les mêmes qu'aux siècles passés. On observe cependant et depuis peu d'années de grands efforts en Allemagne, notamment pour imiter l'industrie marocaine et apporter dans ce pays des objets manufacturés économiquement et mécaniquement. Les laines du Maroc sont renommées; elles sont en grande partie exportées en France, où, dans le Nord, elles sont employées dans les filatures. Les droits de douane à l'exportation tendent à maintenir fermée la barrière qui empêche le développement économique de ce pays. C'est ainsi que les grains sont de même frappés, soit d'un droit relativement élevé, soit même d'une prohibition absolue. Si à ces conditions défavorables on ajoute l'absence de moyens de communications, le peu de sécurité de la contrée, l'impossibilité des étrangers de se rendre dans certains districts, souvent les plus riches, on comprend pourquoi l'exportation est très insignifiante par rapport à la masse des produits du sol. Il est également interdit d'exporter du Maroc, à moins de permission spéciale, les animaux domestiques vivants. Le gouvernement anglais a toutefois conclu avec le Makhzen chérifien une sorte de convention pour l'approvisionnement, à Tanger, en viande sur pied, de la garnison de Gibraltar. La marine marocaine ayant été anéantie, la navigation côtière est entièrement aux mains de compagnies européennes ou faite par de petits voiliers espagnols et portugais. En 1896, il existait trois compagnies allemandes desservant les ports marocains, une anglaise, une espagnole et deux françaises. Ces deux dernières sont la Compagnie Touache dont un bateau dessert Tanger tous les dix-huit jours par Oran, et la Compagnie Paquet de Marseille, dont les bâtiments font escale sur toute la côte jusqu'aux îles Canaries. Il n'existe pas de ports au Maroc; ce ne sont que rades foraines ou mouillages, et les conditions où se font les opérations d'embarquement et de débarquement sont fort précaires. A cela si on ajoute l'absence de phares (sauf celui du cap Spartel) et les difficultés de la navigation sur cette côte, il ne faut pas médiocrement s'étonner de l'état misérable où demeure le commerce marocain. En ce qui concerne le commerce français au Maroc, on constate qu'il y devient de plus en plus difficile. La concurrence allemande et belge à nos produits y est très vive. La France importe au Maroc les sucres, quelques draps, des tissus de soie de Lyon, des guinées ou toiles de coton bleues, destinées aux régions méridionales et provenant de Pondichéry; elle exporte des laines, des grains; l'Angleterre importe les thés, les bougies, les cotonnades, de la quincaillerie; il en est de même de l'Allemagne et de la Belgique. Le commerce d'importation par contrebande des armes et munitions de guerre, qui prend une extension de plus en plus grande, provient de Belgique et d'Angleterre et aussi d'Espagne. Le thé, dont on fait un si grand usage depuis quelques années, est du thé vert; dans les ports et dans les grandes villes du Maroc, il se vend environ 5 fr. le kilogr.; la valeur en augmente à mesure qu'on s'éloigne des centres. L'absence de facilités et de moyens de communication est au Maroc un des obstacles les plus considérables que rencontre le développement des relations commerciales. On a vu plus haut que ce pays se divise, de par sa constitution orographique, en deux régions distinctes; la première a Fez pour centre : on peut l'appeler Maroc du Nord ou royaume de Fez; la seconde a pour centre Merrakech ou la ville de Maroc : elle peut se désigner sous le nom de Maroc méridional ou royaume de Merrakech. Ces deux régions,

séparées par des montagnes difficiles et des plateaux qu'habitent une longue ligne de tribus indépendantes, ne communiquent que difficilement entre elles et seulement par deux points. Ils se trouvent aux extrémités opposées de la ligne qui les sépare : ce sont au N.-O. le bord de la mer dans les environs immédiats de la ville de Rabat, au S.-E. la plaine qui, par le Todra, le Ferkla et Gheghis, s'étend entre l'ouâd Dâdès et l'ouâd Ziz. Ces deux contrées ont donc leur mouvement commercial propre, leur importation, comme leur exportation et leurs ports spéciaux. Le mouvement commercial du Maroc avec l'Algérie n'est pas très considérable; il est bien inférieur à ce qu'il devrait être. La plus grande partie des échanges paraît se faire par la région du Tafilalet et les ksour, intermédiaires entre la vallée de l'ouâd Ziz et Aïn-Sefra ; quant à la voie de Fez à Tlemcen, à Oudjda, très suivie avant l'occupation française, elle est réduite actuellement par le soin que met la cour marocaine à s'isoler de l'Etat voisin. Les Espagnols en créant à Melila un port franc ont un commerce assez actif avec la partie orientale du Maroc.

Monnaies. — Tout récemment le sultan Maulay-el-Hasan, à la suite d'un contrat passé avec un syndicat de banquiers belges et français, a fait frapper une certaine quantité de monnaies d'argent à Paris. Ces pièces sont de 5 fr., 2 fr. 50, 0 fr. 50 et 0 fr. 25 ; l'ancien système si compliqué tend donc à disparaître; il ne subsiste plus que pour les monnaies de cuivre, bien qu'il soit question d'établir une frappe à cette seule fin à Fez, d'après les usages européens. Actuellement, comme monnaie de billon, on se sert d'une monnaie nationale dont l'unité est la *mouzouna*. On compte 4 mouzounas dans l'*ouquïa* et 40 dans le *mitsqual*. Cette monnaie est en usage dans tout le Maroc; sa valeur est uniforme. Il n'y a pas de pièces d'une mouzouna, il y en a de 2/3 de muozouna, de 1/16 de mouzouna, etc. La pièce de 5 fr., le douro espagnol, seule unité pratique, a une valeur qui diffère en chaque lieu ; de plus, en un même point, cette valeur n'est pas fixe : elle oscille sans cesse dans certaines limites. Dans toutes ces monnaies de valeur si variable, il circule beaucoup de pièces fausses; il en existe parmi les réaux ou pièces de 5 fr.; il en existe surtout parmi les pesetas espagnoles dont cinq valent un douro. Ces anciennes pièces à empreintes effacées sont d'une imitation aisée; aussi, dans celles qui servent actuellement s'en trouve-t-il plus de fausses que d'authentiques. Dans ces conditions, on se méfie également et grandement des rares monnaies d'or qui se peuvent rencontrer et que du reste on ne frappe plus depuis longtemps au Maroc.

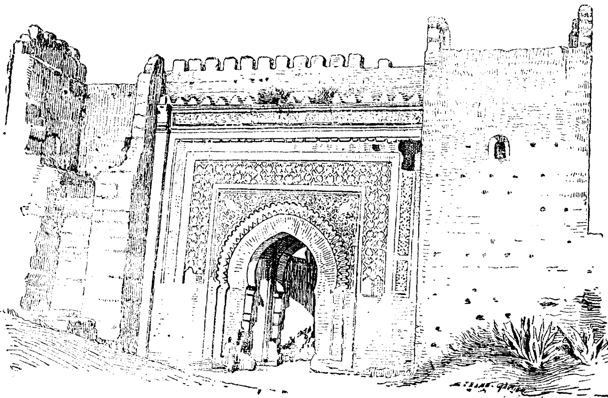


Fig. 11. — Porte de la ville, à Mequinez (époque de Maulay-Ismaïl) (d'après une photographie de M. de La Martinière).

Mesures. — Le *cantar* ou quintal est de 100 livres du pays, qui égalent $54^{kg}346$. On distingue de plus le *kintar el-aroub*, qui est des trois quarts de l'autre et n'a que 75 livres. La *livre* est dans le N., à Tétouan, Tanger, etc., de 500 gr., et dans le S., à Mazagan, Mogador, etc., de 540 gr. — Les mesures de longueur et d'aunage sont : le coudée ou *dra* = 8 tomins = $0^{m}57$; le *cana*, pour la mesure des tissus, est égal à $0^{m}54$. — La mesure de capacité varie suivant les localités; mais la plus usitée pour les grains est la *fanègue;* la fanègue rase est évaluée à $56^{lit}39$ et la fanègue comble à $72^{lit}68$. D'autres estiment la fanègue rase à $54^{lit}800$. La fanègue est divisée en mesures de 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32 de fanègue. — Dans les provinces du Sud, on vend le blé par *moudd* ou *almoudd* = $14^{lit}387$; dans le Nord, il se vend par *sa* et par *kila;* le sa = $57^{lit}348$, le kila = 89 litres. Le froment, l'orge, les fèves et les autres grains sont vendus par *arobe;* l'arobe est égal à environ 3 fanègues et demie. La fanègue comble de fèves pèse 51 kilogr. ; la fanègue comble de lentilles ou de maïs pèse 54 kilogr. ; la fanègue comble de pois chiches pèse 55 kilogr. — Les liquides se vendent au poids, sauf l'huile d'olive, qui se vend par *kolla* ou *koulla* de 22 *artale* = 15 litres, pesant 13,5 à 14 kilogr.

Statistique. — Nombre d'habitants. — Tout essai de statistique en un semblable pays serait infructueux. On est obligé de s'en remettre aux appréciations des différents voyageurs qui ont parcouru le Maroc. Quoi qu'il en soit, en tenant compte de l'extrême densité de la population berbère qui peuple la vallée de l'Atlas, et aussi de la fertilité de quelques districts de plaines, comme celles qui bordent l'océan Atlantique, ce n'est guère exagérer la population marocanique de l'estimer de 10 à 12 millions d'hab. Il faudrait en effet se garder d'apprécier ce pays par l'aspect misérable le long des contrées, soit de la Tingitane, soit du royaume de Merrakech, et que suivent les ambassades européennes qui se rendent à la cour, ou que parcourent les négociants appelés par leurs affaires dans les villes de l'intérieur.

Ethnographie (V. Afrique, Berbers, Maures).

Période préhistorique. — *Monuments mégalithiques au Maroc.* On a rencontré au Maroc à peu près toutes les variétés des monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, tumuli, cromlechs. Ils y sont toutefois beaucoup plus rares qu'en Algérie et y apparaissent en groupes moins considérables. Tissot explique ce fait par les mœurs différentes des populations des deux contrées, l'élément nomade étant, pour ainsi dire, une exception au Maroc, et les populations berbères essentiellement sédentaires n'ayant, depuis des siècles, cessé d'utiliser, pour la construction de leurs villages ou *dechour*, les dalles des dolmens et les matériaux des différentes ruines qu'elles rencontrent dans le pays. Toutefois, non loin et au S. de Tanger, sur la route d'Alkasar, il existe à Mzôra tout un ensemble de monuments mégalithiques très remarquables et dont on n'a pas encore retrouvé d'autres spécimens au Maroc. Ces monuments se composent d'un tumulus surbaissé de 6 à 7 m. de hauteur sur une centaine de pas de circonférence, flanqué à l'O. d'un groupe de menhirs dont le principal ne mesure pas moins de 6 m. et est entouré à sa base sur les trois quarts de la circonférence d'une ceinture de pierres debout de 1 m. de hauteur en moyenne. Le voyageur Arthur Coppell de Brooke a comparé ces groupes monolithiques avec les monuments analogues de la Grande-Bretagne et a exprimé la conviction qu'ils appartiennent à la même époque s'ils ne sont point l'œuvre d'une même race. Quant aux cavernes et aux *abris*, ils sont très vraisemblablement au Maroc aussi riches que partout ailleurs. Dans les falaises du cap Spartel et dans les parois rocheuses du djebel Mouça, sur toute la côte méridionale du détroit de Gibraltar, les grottes et cavernes sont assez nombreuses ; dans plusieurs on a trouvé des instruments divers de la pierre polie et en maints autres

endroits les pointes de flèche abondent. Mais les populations de l'Afrique septentrionale et du Maroc en particulier ne semblent avoir gardé aucun souvenir de leurs origines. Les traditions nationales leur ont toujours fait défaut, et les légendes puniques recueillies par Salluste n'ont guère plus de valeur historique que les généalogies par lesquelles les Berbères ont cherché à se rattacher à la race arabe (V. Berbère). Le Maroc, dont les massifs montagneux sont si difficilement accessibles, est un des centres d'où l'élément berbère s'est le mieux défendu contre les invasions et les croisements qui en sont la conséquence. Or, c'es aussi la région de l'Afrique septentrionale où le type blond est le plus fréquent. Tissot pense que l'on demeure certainement au-dessous de la vérité en affirmant que ce type y forme le tiers de la population totale. Cette proportion doit, en effet, être bien plus considérable si l'on tient compte de ce double fait que les observations n'ont porté jusqu'ici que sur une population mélangée de sang arabe et de sang noir, et que la masse berbère pure du Grand Atlas et du Rif n'a pas pu être encore qu'imparfaitement étudiée sur place. Les deux tiers de la colonie rifaine établie à Tanger se composent d'individus appartenant aux types blond et châtain. La population berbère arabisante de la province de Tanger qui descend des grandes tribus des Senhadja et des Ketama présente les mêmes proportions : beaucoup de femmes sont blondes ; le plus grand nombre sont du type châtain ; celles qui appartiennent au type brun offrent les mêmes caractères, les mêmes traits que nos paysannes du Berry, de l'Auvergne, du Limousin. L'impression générale que laisse cette population berbère, c'est qu'elle appartient à une race identique à la nôtre. Tissot qui l'a longtemps observée écrit que le Berbère du N. et du centre du Maroc a une physionomie essentiellement européenne ; il dit mêm que ses mœurs, ses habitudes, le rapprocheraient de nous et confirment cette supposition d'une origine commune. Pendant longtemps on n'avait vu dans ces populations que des descendants des Vandales, mais cette conjecture a été démontrée inadmissible jusqu'à l'évidence. En réalité, le Maroc, par son voisinage de la péninsule ibérique et de l'Europe, dut servir de lieu de passage à une très ancienne époque, à cette invasion aryenne dont on retrouve les traces dans une grande partie du Nord africain et qui eut lieu vraisemblablement vers le xve siècle avant notre ère.



Fig. 12. — Porte de la Kasba, à Merrakech (d'après une photographie de M. de La Martinière).

Le Dr Broca pense que ces peuples ont franchi le détroit de Gibraltar comme le firent bien plus tard les Vandales.

Histoire. — Période phénicienne. —C'est environ en 1520 av. J.-C. que l'on fait remonter le commencement de la navigation des Phéniciens par le détroit et la fondation de leurs premiers établissements de commerce sur la côte occidentale du N. du Maroc. Puis les Carthaginois, de bonne heure, cherchèrent à exploiter le pays, se maintenant autour des ports et ne dominant le reste du pays que par l'intermédiaire de chefs indigènes investis du manteau rouge. La grande expédition maritime confiée à l'amiral Hannon avait exploré la côte atlantique et fondé des colonies.

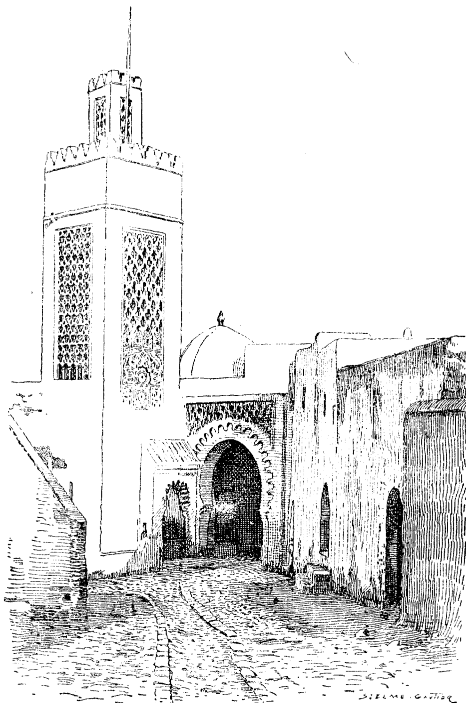


Fig. 13. — Minaret, à Tétouan (d'après une photographie de M. de La Martinière).

Mannert estime que c'était à peu près l'époque où Carthage était parvenue à sa plus grande splendeur, c.-à-d. durant la période comprise entre le règne de Darius Ier et le commencement de la première guerre punique. *Tingis* (Tanger) et *Lixus* (Tchemmich, près de Larache) existaient déjà, mais c'est alors que furent fondés les principaux comptoirs de la côte, comme *Thymiateria* (Mehediyah), *Sla* (Rabat), etc.

A peine Scipion Emilien, après la prise de Carthage, avait-il quitté l'Afrique que l'on vit affluer la troupe avide des négociants ou fermiers d'Etat qui envahissent bientôt tout le trafic de la nouvelle province aussi bien que des pays numides et gétules fermés jusqu'alors à leurs entreprises. A mesure que la puissance phénicienne penche vers son déclin, on voit dans le N. de l'Afrique et principalement dans la partie de la Maurétanie qui était le Maroc de nos jours, celle des princes indigènes affirmant la suprématie des Berbères. C'est ainsi que, déjà vers l'an 200 av. J.-C., le pays qui nous occupe s'était soumis au moins en grande partie à la famille princière de Bokkar. La région était encore peu connue des Romains et, en tout cas, ses habitants ne paraissent avoir commencé à jouer un rôle bien dessiné dans l'histoire qu'au moment où Jugurtha, gendre de leur roi Bocchus et roi de Numidie, demanda son appui contre les Romains (107). On connaît la conduite de Bocchus et on sait que, pour prix de sa trahison, les Romains le récompensèrent de leur avoir livré Jugurtha en reculant de la Molouïa jusqu'à l'Ampsaga (l'ouâd El-Kebir) les frontières de la Maurétanie occidentale. Ce que les auteurs anciens nous ont transmis sur cette époque est très incomplet et en partie contradictoire. Ils nous apprennent que le grand royaume formé par Bocchus a été divisé en deux Etats soumis à des rois qui ont porté les noms de Bocchus et de Bogud ; mais ils ne disent ni quand le partage a eu lieu ni quel a été le nombre de ces rois, et il

arrive parfois qu'on ne voit pas clairement sur laquelle des deux Maurétanies a régné le roi dont il est fait mention. Les premiers événements qu'on nous a rapportés de cette époque appartiennent à l'an 81. Un roi maurétanien attaqua alors le roi numide Hiarbas lorsque, vaincu par Pompée, il s'était réfugié dans l'O. de ses domaines. Au même temps, une lutte s'engage sur la côte atlantique entre un certain Ascalis, sans doute un prétendant au trône de Maurétanie, et Sertorius, célèbre chef espagnol ; Ascalis fut soutenu par des pirates siciliens arrivés dans ces parages avec Sertorius et par des troupes envoyées d'Espagne par Sylla, mais Sertorius le vainquit et prit la ville de Tingis où il s'était retiré. Les rois maurétaniens prirent aussi part à la guerre qui se faisait en Espagne entre César et les Pompéiens ; en 48, un Bogud passa en Espagne pour aider Longinus, lieutenant de César, à combattre le gouverneur pompéien de ce pays et, à la bataille, nous trouvons en 45 l'un des deux rois dans l'armée de César et les fils de l'autre combattant dans les rangs de Pompée. En 38, Bogud, roi de la Maurétanie occidentale, embrassa le parti de Marc-Antoine et fit une expédition en Espagne pour déposséder les légats d'Octave ; pendant son absence, les habitants de Tingis se révoltèrent et Bocchus, roi de l'autre Maurétanie, occupa son pays ; Bogud, échouant dans sa tentative en Espagne et ne pouvant rentrer dans ses Etats, se réfugia en Orient auprès d'Antoine, tandis que Bocchus reçut d'Octave l'investiture du royaume occidental. Ce Bocchus, dernier roi de la dynastie, mourut en 33. La civilisation phénicienne se maintint sans doute pendant toute cette époque, mais celle des Romains ne put faire autrement que de pénétrer peu à peu dans la Maurétanie, soit par le commerce actif qui se faisait entre les villes maritimes et la côte voisine de l'Espagne où prédominaient alors la langue et les mœurs romaines, soit par suite des relations qu'entretenaient les rois avec les Romains. Cette influence a dû se faire sentir surtout vers la fin de cette époque, après que la Numidie orientale fut devenue province romaine.

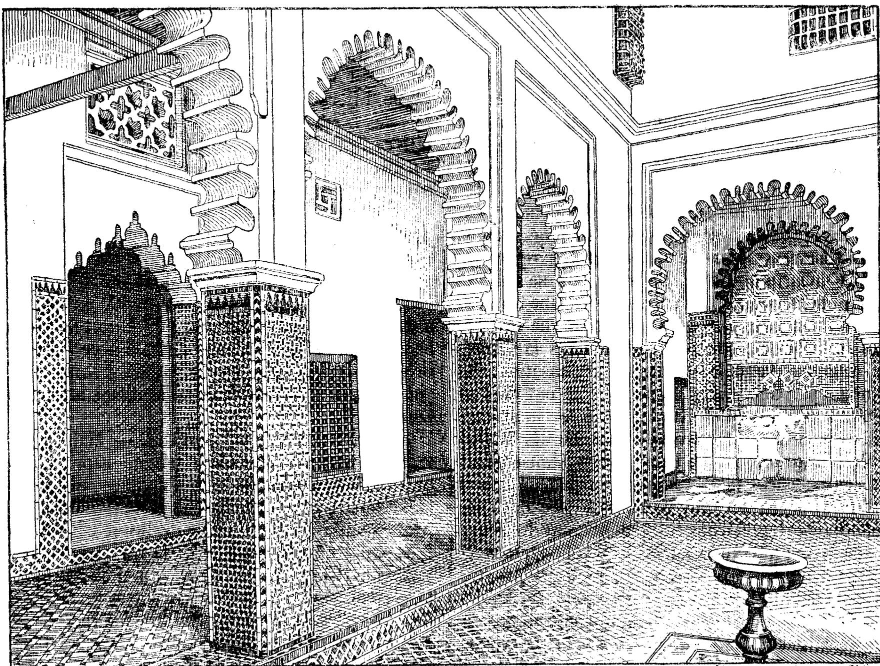


Fig. 14. — Intérieur de maison, à Tétouan (d'après une photographie de M. de La Martinière).

Période romaine et byzantine. — C'est par le territoire de Carthage que Rome avait d'abord saisi l'Afrique. De l'Afrique propre ou province romaine d'Afrique, la Tunisie actuelle, les nouvelles mœurs gagnèrent les contrées voisines, et, pour activer la transformation de ces pays, Auguste et ses successeurs fondèrent de nombreuses villes dans la Maurétanie occidentale, jusque sur les côtes de l'océan Atlantique où ils développèrent les anciens comptoirs phéniciens en face de la Bétique, d'où leur arrivaient des encouragements et des secours. Tel Lixus qui était en relation si fréquente avec le port voisin de Gadès (Cadix). Otton rendit plus tard, en 69, durant son éphémère pouvoir, cette action plus directe en plaçant la Tingitane sous la juridiction des gouverneurs de Bétique. Auguste avait déjà établi que Zilis (Asilah) en relèverait. *Zilis jura Bæticam petere jussa* (Pline, *Histoire nat.*, V, 1). Pourtant on adopta d'autres errements et on crut aller plus vite dans cette œuvre en remettant le pouvoir à un chef indigène ; c'est ainsi que la Maurétanie fut donnée à Juba. Toutefois, en 40, Caligula prit au fils de Juba son royaume, et Claude en 41 divisa la Maurétanie en deux provinces, la Tingitane et la Césarienne, séparées par la Malva (la Molouïa de nos jours). En 42, la Tingitane était élevée au titre de province romaine, et Lixus devenait colonie impériale (*Lixus colonia Claudii Cæs.*). Ce ne fut pas sans résistance que la nationalité berbère adopta cette domination si différente de celle de Carthage. L'histoire ne nous a point conservé le récit de ces luttes. La rébellion fut toutefois et à maintes reprises très étendue, notamment sous le règne de Claude, quand Suetonius Paulinus entreprit une expédition qui mena les légions romaines jusque sur les bords de l'ouâd Ghers. Parties de Volubilis, les troupes franchirent le massif occupé de nos jours par les Beni-Meguiled, traversèrent l'Atlas au col de Tizi n'Telremt et débouchèrent sur le versant méridional de la chaîne, dans la région du Tafilalet, par un itinéraire des plus hardis. Pour donner plus d'indépendance à l'action militaire, Caligula avait du reste ôté le commandement de l'armée au proconsul d'Afrique en le donnant au légat impérial. On a trouvé au Maroc des inscriptions nombreuses (recherches de Tissot

poursuivies par M. de La Martinière) datant de presque toutes les époques de l'Empire. Certaines inscriptions de Tanger confirment le titre que Pline nous avait transmis de la cité (*Tinge colonia Julia traducta*) ; une autre nous apprend que la Tingitane si voisine de l'Espagne, avec laquelle elle avait tant de relations, s'appela *Provincia nova hispania ulterior Tingitana;* il est possible que ce fût sous le règne de Caracalla. L'arc de Volubilis date de cette même époque, peut-être à l'occasion d'un voyage que cet empereur fit avec sa mère dans ces régions. Des inscriptions recueillies à Banassa, dans la plaine du Sebou, portent le nom de Gordien. En résumé, la Tingitane, rattachée au diocèse d'Espagne et commandée par un *comes tingitanæ*, relevait directement du *magister peditum* (sorte de ministre de la guerre) de Rome. Quant à son administration civile, elle était confiée à un *præses* obéissant, ainsi que nous avons vu, au vicaire d'Espagne. Sous Constantin, en 323, la Tingitane, rattachée à la préfecture des Gaules, était sous l'autorité du préfet du prétoire des Gaules qui était représenté dans la province par un *præses*. L'ancienne organisation militaire relevant de Rome directement subsistait. Le *comes tingitanæ* avait sous son autorité un prefet de cavalerie et cinq tribus de cohortes, et aussi des corps mobiles. Les chefs militaires dans la province avaient le nom de *limitanei* et commandaient les postes de frontières. Sous le Bas-Empire, cette organisation dut subir de profondes modifications, alors que l'empereur dirigeait tout du fond de son palais, poussant la centralisation à outrance, instituant les *curiosi* ou inspecteurs régionaux. — A la suite du traité passé avec le comte d'Afrique, Boniface, les Vandales traversèrent le détroit et débarquèrent en Tingitane au mois de mai 429. De suite, ils se mirent en route vers l'Est, s'avançant en masse comme une trombe qui détruit tout sur son passage, mais nous ne savons presque rien du rôle que joua la Tingitane dans la constitution du royaume vandale et dans l'organisation de l'Afrique vandale par Genséric. Ce que nous en ont dit les auteurs porterait à croire qu'en Tingitane le territoire romain à cette époque finissait souvent à huit ou dix lieues de la côte. Mais cette opinion ne saurait être admise sans réserve. Les conséquences de la conquête vandale se firent vraisemblablement sentir en Tingitane plus que dans le reste de l'Afrique septentrionale, car, en ruinant les établissements que Rome y avait si admirablement développés ou fondés, l'invasion par les ruines qu'elle sema profita surtout à la population indigène pour regagner son indépendance. Après la mort de Genséric, une insurrection générale eut lieu, et, parmi les révoltés, il ne manqua certes point de colons ruinés ou d'officiers persécutés pour leur religion pour servir de chefs habiles et capables d'organiser la lutte. Au moment de l'expédition de Bélisaire on s'en apercevra, lorsque, après avoir détruit ce qui subsistait de la domination vandale, Byzance voudra redonner aux Maurétains leurs limites anciennes, et l'élément berbère aura alors reconquis peu à peu une partie des territoires abandonnés. Il n'apparaît pas que nulle part cette résistance ait été plus vive qu'en Tingitane. Quoi qu'il en soit, la domination byzantine y fut plus étendue et peut-être même plus profonde qu'on ne le croyait généralement, s'il faut en juger par la grande masse des vestiges retrouvés au Maroc et datant de cette époque, bien que certains auteurs ne nous donnent que Tanger et Ceuta comme seules places occupées par les dignitaires de Byzance.

Justinien avait rétabli la Tingitane comme une des sept provinces d'Afrique relevant du prétoire de Carthage. Reconnaissant, par l'expérience de l'invasion des Vandales et par les mouvements menaçants des invasions de l'Europe latine, l'importance du détroit de Gadès, il écrivait à Bélisaire : « Établissez complètement sur le passage qui est vers l'Hispanie, et qu'on appelle Septa, des soldats avec leur tribun, homme prudent et dévoué à notre Empire, de manière qu'il puisse toujours garder ces rivages et faire savoir tout ce qui s'y passe. Vous ferez en outre établir dans ce détroit des vaisseaux légers. » (Trad. d'Avezac.) C'est de cette époque que semblent dater toutes les reconstructions byzantines trouvées en Tingitane. Salomon, préfet du prétoire, après le départ de Bélisaire, releva les fortifications de Septa et y bâtit une église (542). Malgré ces précautions, les Visigoths d'Espagne traversèrent le détroit probablement sous le règne de Swinthilla (621-631) et s'établirent à Tanger. On sait en effet que, lorsque les Vandales avaient laissé l'occident de l'Afrique s'échapper de leurs mains, ce furent les Goths de la Péninsule qui en profitèrent pour prendre Septa. Par la négligence des Vandales, les murailles se ruinèrent (Procope, *De Ædificiis*), puis les Berbères en chassèrent les Goths. En 532, le roi Thendus fit pour reprendre cette place une tentative malheureuse, et ce fut en réalité aux Berbères que les chrétiens enlevèrent la ville quand ils en prirent possession pour la seconde fois. Si nous en croyons l'auteur de la guerre des Vandales, l'occupation byzantine à l'époque qui suivit la déportation de Gélimer à Constantinople se borna dans la Tingitane à Ceuta. On voit donc quel immense espace restait en proie aux indigènes et à quels désordres devait être exposé ce pays. Les chroniqueurs ignorent ce qu'était l'Afrique et en particulier la Tingitane sous le règne d'Héraclius (618), semé de tant de désastres. Toutefois des événements qui suivirent immédiatement la mort d'Héraclius, en 641, ou plutôt celle de son fils Constantin III, on peut tirer la preuve que Ceuta était encore sous la dépendance de l'Empire, quoique ce fût dans cette ville qu'Héraclonas exila Philagrius. Quant à l'Afrique proprement dite, elle était gouvernée par un certain patrice du nom de Grégoire (Djoredjir) qui avait fait avec les indigènes une manière de pacte dont on ne connaît pas les conditions, et qui répudia l'autorité de la métropole. Il s'était érigé en souverain puisqu'il faisait frapper des dinars à son effigie, et son autorité s'étendait de Tanger à Tripoli ; le siège de son gouvernement était Sbeïtla. Telle était à peu près la situation dans la septième année du règne de Constant II.

Le christianisme en Tingitane. — Malgré les persécutions, le christianisme avait fait de rapides progrès dans tout le N. de l'Afrique, et la Tingitane, par sa proximité de la Bétique, n'avait pas été tenue à l'écart de ce mouvement. Ainsi que l'a fait remarquer Berbrugger, ce fut d'abord le sang indigène qui coula pour la foi chrétienne, et c'est à Tanger aussi qu'un centurion du nom de Marcellus est martyrisé pour avoir refusé de porter les emblèmes païens. Cependant, sous Dioclétien, en 303, le fameux édit de Nicomédie ne fut pas exécuté dans l'Espagne et la Tingitane (Mercier). Après la scission qui se produisit dans l'Église et la formation du parti des donatistes, le mouvement s'étendit jusqu'en Tingitane, et là encore nous devons trouver une des manifestations de l'esprit d'indépendance des Berbères. Si la plupart des Africains ont embrassé le christianisme, ils ne l'ont jamais fait avec autant de zèle que quand il était une religion persécutée par les empereurs. Dès qu'il est devenu la religion officielle, de suite ils cherchent à se distinguer du peuple conquérant en pratiquant des formes de christianisme à eux, en versant dans l'hérésie. Le schisme donatiste est une des formes de la résistance berbère contre l'orthodoxie impériale, et il en sera de même quand se sera répandue la doctrine du Libyen Arius, vers 320. Au commencement du ve siècle, les schismes, les hérésies s'étant multipliés, la rage des Circoncellions détruira toute la belle colonisation des campagnes en Tingitane, préparant comme la venue d'autres occupants. Quoi qu'il en soit, la persistance du christianisme fut au Maroc assez grande. Contre les conquérants musulmans, les Berbères agiront encore avec la même indépendance. Longtemps ils résisteront à la propagande de l'islam. El-Bekri a eu soin de nous apprendre les difficultés que l'apôtre Salah-ibn-Mansour rencontra en convertissant les Sanhadja et les Ghomara. Avec eux étaient les Beni-Hamed, les Metioua, les Beni-Nal, les Ar'saoua, les Beni-

Zeroual, les Medjkassa et une partie des Tamsaman. Au surplus, l'auteur du *Roudh el-Kartas* nous apprend qu'au moment de son apostolat Edris eut surtout à combattre les Berbères chrétiens, tant était répandue la religion. Nous en pouvons du reste juger par la longue liste des évêques de la Tingitane qui relevaient du siège de Carthage. Au moment de la conquête arabe, il faut citer certaines tribus, comme les Ghyiàtsa et les Medionna, qui professaient le judaïsme. Mais quand, de guerre lasse, les Berbères auront enfin accepté l'islam, nous les voyons encore chercher à se distinguer de leurs nouveaux maîtres par l'adoption de sectes hérétiques : le kharédjisme, le chyisme, l'ibadisme, le çofrisme, qui eurent longtemps parmi les adeptes de la nouvelle religion la même fortune qu'autrefois le donatisme ou l'arianisme. Ce ne sera qu'à la fin et après la longue et patiente propagande des missionnaires isolés ou des tribus dites Cheurfa, que l'orthodoxie musulmane pénétrera insensiblement dans la masse de la population autochtone.

La conquête musulmane. — L'islamisme avait commencé à étendre ses conquêtes au dehors de l'Arabie, vers l'époque où la domination byzantine s'éteignait dans l'Afrique septentrionale. Affaiblie par le schisme des donatistes et par les fréquentes révoltes des indigènes, brisée ensuite par les Vandales, l'autorité des césars y avait reçu un coup fatal, et bien qu'elle fût relevée par l'habileté de Bélisaire et soutenue pendant quelques années par les armes de Salomon et de Jean Troglita, elle penchait vers sa ruine définitive à l'époque où nous commencerons notre résumé historique. Les populations de race latine s'étaient concentrées autour de leurs places fortes, après avoir abandonné leurs riches campagnes aux Berbères ; plusieurs villes de premier rang venaient d'être évacuées, et, depuis l'an 618, l'importante province de la Tingitane était tombée aux mains des Goths d'Espagne. Dans leur deuxième expédition en Afrique, les Arabes n'avaient pas atteint le Maghreb el-Acsa. El-Mohadjer s'était en effet arrêté aux environs de Tlemcen, lorsque Koséila, le chef des Aureba, avait revêtu les apparences de la conversion. Ce fut en 682 qu'Ocba-ibn-Nafé franchit la Molouïa et arriva devant Ceuta où résidait le comte Julien (*comes Julianus*) qui en était gouverneur au nom de Constantin IV. Il avait le titre de seigneur d'El-Djazirat el-Khadra (Algésiras), Ceuta et autres lieux, et son autorité s'étendait sur le pays voisin qu'occupaient les Ghomara. On sait l'accueil réservé par Julien au conquérant. Sorti au-devant des musulmans avec des présents magnifiques, il fit sa soumission et en obtint la confirmation dans son gouvernement. Ocba marcha ensuite sur Tanger qui fut emportée après une résistance acharnée des Berbères, et, se dirigeant vers le Sud, le conquérant s'empara d'Oualili, cité prospère et renommée au loin, l'antique Volubilis de la domination romaine, occupée alors par les Berbères chrétiens de cette région ; puis, continuant son œuvre, Ocba franchit l'Atlas et on le vit dans le Sous el-Acsa entrer à Idjli ou Taroudant. Les captives qu'il fit étaient si belles que les chroniqueurs arabes (El-Bekri, En-Nouaïri, Ibn-Khaldoun, El-Kairouâni) nous en ont dépeint les charmes. Il remonta vers le Nord, repassa la Molouïa et fut tué à Tahouda. Telle fut retracée à grands traits la première apparition des Arabes au Maroc. Leur domination était plutôt annoncée qu'établie, car la mort d'Ocba rendait à son vainqueur Koséila toute sa puissance. Il semble que ce soit vers 705 que Moussa-ibn-Noséir ait reçu d'Abd-el-Aziz le commandement de l'Afrique et qu'il ait alors commencé la conquête du Maghreb jusqu'à Tanger, l'étendant plus tard jusqu'à l'Espagne. De Tanger, il envoya deux généraux vers la contrée où devait dans la suite s'élever Fez, et où ils firent un grand massacre des gens de la tribu des Aureba. Le bruit de ce carnage s'étant répandu au loin, le nom seul de Noséir ne tarda pas à inspirer la terreur, et les historiens arabes nous représentent les Berbères, quoique découragés, combattant avec la même vaillance, presque toujours vaincus, tandis que Moussa parvient jusqu'au Sous el-Adna. La ville de Tanger fut alors repeuplée avec des otages provenant de la tribu des Masmouda ; une garnison de Berbères bien armés et bien approvisionnés y fut laissée en toute confiance, car ils avaient embrassé l'islamisme. A cette même époque, il convient de placer la défense de Ceuta par le comte Julien. Attaqué, il se défendit avec vaillance, prouvant la bravoure de ses troupes aux musulmans surpris de tant de résistance. Sur ces entrefaites, le roi d'Espagne Witiza mourut et Roderic monta sur le trône. On prétend que Julien, outragé par ce dernier dans l'honneur de sa fille qui, suivant la coutume de la cour des Goths, était élevée au palais de Tolède, aurait conclu un traité avec Moussa aux termes duquel il ouvrait aux Arabes les portes de ses villes et leur assurait aussi le passage du détroit pour débarquer dans la péninsule. Quoi qu'il en soit, il servait ainsi la cause des parents et des créatures laissés par Witiza contre Roderic. En 709-710 eut lieu la première expédition des musulmans en Espagne. Ils débarquèrent, sous la conduite de Tarik, sur la plage de Tarifa. La mesure était habile, car elle détournait vers l'autre rive du détroit l'ardeur guerrière des Berbères, ce qui permit aux Arabes de venir à bout de cette race vaillante. Plusieurs émirs succédèrent à Moussa-ibn-Noséir dans le difficile gouvernement du Maghreb ; le siège de leur pouvoir était à Kairouan. L'un d'eux, voulant compléter la soumission des Berbères dans le Sous aussi bien que dans la province de Tanger, confia, en 739, la conduite d'une grande expédition au fils d'Ocba-ibn-Nafé, tandis qu'il dirigeait Omar-ibn-Obeïd-Allah vers le détroit. Les populations se soulevèrent en masse et battirent les Arabes. L'insurrection se propagea ; l'armée des émirs fut battue par Khaled sur les bords du Sebou, et les populations du Maghreb se trouvèrent livrées à elles-mêmes. Les adversaires les plus redoutables des gouverneurs arabes allaient être les docteurs schismatiques qui se propagèrent vers cette même époque. Telle cette doctrine du kharédjisme que les Berbères embrassèrent d'autant plus ardemment qu'en l'adoptant ils avaient le droit de repousser la domination arabe tout en gardant l'islam. C'est ainsi qu'ils proclamèrent khalifes et encore imâms ou chefs de la religion, émirs el-moumenin ou commandeurs des croyants des chefs élus par eux, choisis dans leur race et dont le mérite était de combattre les étrangers. Le kharédjisme, simple protestantisme en Orient, devenait donc dans l'extrême Occident un drapeau politique, véritable symbole d'affranchissement et de nationalité, et c'est là une des clefs de l'histoire un peu obscure et confuse de la lutte entre les deux races : ainsi autrefois le donatisme ou l'arianisme contre le christianisme de Byzance. L'anarchie qui s'ensuivit permit aux Berbères de l'Ouest d'établir deux dynasties indépendantes ; l'une fut fondée par Abderraman-ibn-Roustem à Tiaret en 771 ; l'autre, la seule qui intéresse l'histoire du Maroc, est celle des Beni-Midrar ou dynastie miknasienne des Beni-Ouassoul ; elle eut pour siège la ville et l'oasis de Sidjilmassa vers l'an 757 et elle prit fin en 963.

Depuis un siècle et demi, la puissance des khalifes d'Orient était représentée dans l'Afrique septentrionale par les émirs siégeant à Kairouan ; mais, diminuée insensiblement quoique sûrement par l'établissement des dynasties berbères, la puissance arabe abandonne le Maghreb el-Acsa, tandis que cette autre forme de la religion musulmane et plutôt berbère achève le mouvement ; c'est alors qu'Obeïd-Allah, descendant d'Ali et de Fâtima, fonde la dynastie fâtimite. Il chasse les émirs dits Aghlabites (909) et conquiert tout le pays depuis les Syrtes jusqu'au milieu du Maroc ; mais, tandis que la nouvelle dynastie devient orientale par la conquête de l'Egypte (973), le Maroc est en partie et à nouveau conquis, converti, administré par les Edrisides, de 788 à 985. Leur nouvelle dynastie s'y établit consacrant la perte définitive de cette contrée pour le khalifat. Nous en retracerons les phases principales.

Après les luttes qui marquèrent en Arabie le lendemain de la mort du khalife Ali, gendre du prophète, ses partisans avaient vainement essayé d'obtenir le trône à ses enfants. La dynastie omeyyade s'était fondée; mais les Alides, ayant formé une manière d'association secrète, n'avaient cessé d'attendre le moment de reconquérir le pouvoir; plus tard, quand ils furent vaincus et anéantis à la bataille de Fekh (787), un oncle d'Hosein, du nom d'Edris-ben-Abdallah, s'étant échappé grâce au zèle de son affranchi Rached, réussit à gagner les contrées lointaines du Maghreb. Après avoir séjourné à Tanger, il gagna les montagnes du Zerhoun habitées alors par les Aureba et y fut si bien accueilli par leur chef, Abou-Leïla-Ishak, qu'il s'établit dans la ville d'Oulili. Vers la fin de 788, Edris ayant obtenu l'appui des Ghyiâtsa, des Maghila, des Miknasa et d'une partie des Ghomara, se déclara indépendant et étendit son autorité sur une grande partie des populations d'alentour, dont plusieurs avaient conservé leurs croyances chrétiennes ou juives. Les ayant forcés à embrasser l'islamisme, il franchit la Molouïa, atteignit Tlemcen où l'on raconte qu'il jeta les fondations de la grande mosquée, puis revint aux rivages de l'Atlantique où il s'empara de la ville de Chela ou Sla. Le nouveau pouvoir était dès lors fondé. Edris mourut empoisonné par les soins du khalife d'Orient qui, redoutant le développement de cette puissance, lui avait envoyé le traître Ech-Chemmakh. Il fut enterré dans une des gorges du djebel Zerhoun, en face d'Oulili, en 793, et, de nos jours, son tombeau est encore l'objet d'une sainte vénération. Il laissa un fils posthume, Edris-Seghir ou Edris II, qui fut élevé par les soins du fidèle Rached, tandis que son oncle Soleïman exerçait le pouvoir en son nom à Tlemcen. Rached ayant été assassiné par un émissaire du khalife, les Berbères témoignèrent leur dévouement au jeune Edris en lui prêtant serment dans la mosquée d'Oulili, en 803. Ce prince, voyant chaque jour son autorité s'étendre et sa résidence devenir insuffisante, résolut de fonder une grande cité, et, en 803, il choisit à cet effet le territoire que traversait un petit affluent du fleuve Sebou. C'est là que s'élevèrent les premières constructions de Fez, destinée à devenir une des villes les plus fameuses du N. de l'Afrique. La plus grande partie du règne d'Edris-Seghir se passa à soumettre les tribus masmoudiennes et certaines des populations de l'Atlas; ce prince parcourut ensuite le Sous et combattit le kharédjisme, dont il avait décrété l'abolition. Il confia de grands commandements aux chefs des Aureba, désireux de leur faire oublier les rigueurs du début de son règne et qui avaient été contraires à la politique de son père. Ayant repris Tlemcen, qui s'était affranchi de son autorité, il s'avança jusqu'au Chélif et passa trois années ainsi dans l'E. de ses Etats. Peu avant la fin de son règne, il recueillit 8,000 musulmans expulsés d'Andalousie par El-Hakem à la suite d'une révolte, et il les établit dans sa capitale, où cette population, d'origine celto-romaine, policée et intelligente, contribua à la prospérité de la nouvelle ville. Edris II mourut en 828, à l'âge de trente-trois ans, étouffé par un grain de raisin. Il laissait un empire qui comprenait à peu près le Maroc actuel et s'étendait dans l'E. jusqu'à la Mina; mais, dans la vallée de l'ouâd Ziz, les Miknasa régnaient en maîtres, et la dynastie des Beni-Ouassoul à Sidjilmassa protégeait ouvertement le kharédjisme. Edris laissait douze fils, et l'aîné d'entre eux, Mohammed, lui succédait à Fez, mais il ne tarda pas à fractionner l'empire en neuf commandements, dont le démembrement amena de longues luttes qui furent fatales à la dynastie, la guerre ayant éclaté et s'étant généralisée. Parmi tous ces princes, Omar, qui paraissait avoir hérité des qualités guerrières du père, mourut prématurément en 835; l'année suivante, un autre fils, Mohammed, cessa également de vivre, mais il laissait à Fez un fils nommé Ali auquel les Berbères Aureba prêtèrent serment de fidélité. Quant aux autres, ils régnèrent assez obscurément dans leurs provinces et nous n'entrerons pas dans le long et fastidieux détail des luttes qu'ils engagèrent entre eux.

Vers 910, la grande tribu des Miknasa avait profité de cet affaiblissement de la dynastie édrisite et avait soumis toute la contrée comprise entre Taza, Tesoul et la frontière orientale du Maghreb el-Acsa. Dix ans plus tard, le chef des Miknasa assiégeait Fez et forçait le descendant d'Edris, Yahia-ben-Edris, à reconnaître la suzeraineté du sultan fâtimite. L'année suivante, Yahia est interné à Asilah, et Messala, le chef miknasien, s'empare de ses trésors. Après la mort de Messala, un prince édrisite, El-Hasan, releva toutefois le prestige de sa famille; il s'empare de Fez, en chasse le gouverneur, Rihan le Kétamien, et complète son succès par la victoire de Taza sur les Miknasa. Mais ce triomphe est de courte durée, car, victime peu après d'une sédition, il est jeté en prison et meurt misérablement, le pouvoir restant cette fois-ci aux Miknasa. En 931, le khalife d'Espagne enlève Ceuta, grâce à un coup de main; cette ville tenait encore pour la famille d'Edris, et sa perte est vivement ressentie par les derniers représentants de cette dynastie. Sur ces entrefaites, Moussa-ben-Abou l'Afia, chef des Miknasa, devenu maître de Fez, s'efforce de conquérir les places du Rif demeurées fidèles aux descendants d'Edris; leur capitale y était une place réputée inexpugnable, Hodj en-Neser; il pille Nokour et, étendant son action vers l'E., il entre en vainqueur à Tlemcen. Il entame des pourparlers avec les Omeyyades devenus maîtres de Ceuta; il répudie la suzeraineté fâtimite pour laquelle il avait jusqu'alors combattu. Cette défection devait lui être fatale. En 933, une armée fâtimite s'étant mise en route vers le Maghreb el-Acsa, Moussa est vaincu à la bataille de Messoun, non loin de Taza, et doit se réfugier dans la ville de Tesoul, où les Edrisites, profitant de sa défaite, viennent l'attaquer. Fez abandonné se livre aux Fâtimites, dont l'autorité est représentée par Hamed-ben-Hamdoun. Grâce aux luttes qui suivirent ces événements, les Edrisites consolidèrent le pouvoir qu'ils avaient recouvré à la suite de leur alliance avec les Fâtimites; en 936, El-Hasen-Kennoun, chef de la dynastie, s'empare d'Asilah, tandis que son cousin Hasen rentre vainqueur à Tlemcen. Ce prince étant mort en 949 fut remplacé par son fils, Abou l'Aich-Ahmed, surnommé El-Fadel ou l'Homme de mérite, qui entretenait des relations avec la cour omeyyade et rompit par la suite avec les Fâtimites; puis, les autres Edrisites imitant son exemple, tout le N. du Maroc se trouva placé sous la domination du souverain de l'Espagne musulmane, qui réclama aussi Tanger et Ceuta. Fez reçut alors un gouverneur envoyé au nom du khalife. Seule, l'oasis de Sidjilmassa, où régnait un Miknasien des Beni-Ouassoul, refusa de suivre l'exemple. En 951, leur armée omeyyade, envoyée dans le Rif, s'empare de Tanger et force El-Fadel à la soumission que le khalife d'Espagne ne jugeait ni assez prompte ni assez complète. Au cours des interminables luttes qui s'établirent alors entre les Fâtimites et les Omeyyades, le chef des premiers réussit, à force de persévérance et à la seconde tentative, à s'emparer de Fez. La ville, livrée au pillage, est dotée d'un gouverneur. Djouher, le chef de l'armée, se rend au Rif, soumet les Edrisites qui font amende honorable et se trouvent, au nom des Fâtimites et répudiant leur alliance omeyyade, confirmés dans leur possession de cette contrée et du Ghomara avec la ville de Basra (aujourd'hui détruite [entre Ouazzan et Alkasar el-Kebir]) comme résidence. En 959, à son retour à Kairouan, le général fâtimite traînait à sa suite, enfermés dans une cage de fer, le souverain qu'il avait détrôné à Sidjilmassa et l'infortuné gouverneur de Fez. Ces résultats devaient être bien fragiles; tandis que le khalife fâtimite est absorbé par la guerre de Sicile, le Maghreb, à peine reconquis et livré à lui-même, retourne peu à peu aux Omeyyades, dont l'action gouvernementale est plus voisine. Sidjilmassa répudie les Fâtimites, et les Edrisites dans le Rif, comblés de cadeaux par les souverains d'Espagne, se font les champions des Omeyyades jusqu'au moment où ils abjurent à nouveau leur parti devant la

rapide et brillante campagne de Bologguine qui avait reçu à Kairouan l'investiture. Après le départ des Fâtimites, quand El-Moezz se fixa au Caire, les Omeyyades en profitèrent pour regagner le terrain perdu. La destruction de l'empire édrisite fut décidée par le khalife écœuré de tant de lâcheté; la résistance fut cependant plus dure qu'on ne l'avait prévu à la cour de Cordoue. Une armée, débarquée à Ceuta, fut d'abord défaite, mais le dernier prince édrisite, El-Hasen, se voit forcé d'abandonner sa capitale de Basra; il fuit au Ksar-Masmouda et se réfugie enfin à Hodj en-Neser avec son trésor. Il ne tarde pas à devoir se rendre, accablé sous le nombre croissant des assiégeants; il a la vie sauve (oct. 973). Ainsi disparut ce qui restait de l'empire édrisite. Tous les descendants d'Edris furent recherchés et emmenés à Cordoue où ils vécurent d'une pension; plus tard, on les dirigea vers Alexandrie où le souverain fâtimite les recueillit. Il est superflu d'entrer ici dans le long détail des luttes qui se continuèrent au Maghreb, notamment quand l'Edrisite El-Hasen-ben-Kannoun, s'enfuyant d'Egypte, rentrait (984), s'alliait aussitôt avec les chefs des Beni-Ifren et concluait un traité contre les Omeyyades. C'est dès lors une guerre de partis dont l'écheveau est singulièrement compliqué. El-Hasen vaincu est mis à mort. En 994, Ziri, chef des Maghraoua dévoués à cette époque aux Omeyyades d'Espagne, ayant jugé des inconvénients stratégiques qu'offrait la position de la ville de Fez comme capitale, fonda, près de l'ouâd Isly, la ville d'Oudjda. Ce même Ziri ne tarda pas à entrer en lutte avec les Omeyyades et ne fut vaincu définitivement qu'après deux expéditions en l'an 1000, époque où il fit sa soumission. Son fils, El-Moezz, fut nommé en 1006 gouverneur du Maghreb par les Omeyyades et s'établit à Fez.

A la chute des Omeyyades qui régnaient depuis trois siècles et à qui l'empire musulman doit une si grande gloire, la lutte s'établit au Maroc entre les Maghraoua et les Beni-Ifren. El-Moezz, fils de Ziri, ayant voulu arracher Sidjilmassa des mains des Beni-Khazroum qui s'y étaient déclarés indépendants, avait été défait et contraint de rentrer à Fez après avoir perdu son armée en 1016. Dès lors la puissance des Maghraoua fut contre-balancée par celle de leurs contrées du Sud; la vallée de la Molouïa ne tarda pas à relever de Sidjilmassa ainsi que la petite ville de Sefrou, toute voisine de Fez. En 1026, sous le successeur d'El-Moezz, Hammama, les Maghraoua reprennent d'abord le dessus, mais en 1033 leur chef doit se réfugier à Oudjda avant de pouvoir rentrer à Fez. Après sa mort, Fez redevint le théâtre des luttes sans fin où s'exerça la puissance des Maghraoua. Comme en Sicile, comme en Espagne, la division des musulmans au Maghreb el-Acsa allait avoir les conséquences les plus graves en favorisant l'arrivée d'un nouvel élément ethnographique.

Les Almoravides (de 1055 à 1120 ou 1128). — Des Lemta et des Lemtouna voilés, ancêtres de nos Touareg, qui campaient d'ordinaire le long du Sénégal et dans les vastes espaces sablonneux du Sahara, ayant connu l'islamisme, entreprirent de faire partager leurs croyances les armes à la main, d'une part aux populations païennes du N. du Soudan et du S. du Sénégal, de l'autre à toutes les tribus marocaines plus ou moins suspectes d'ignorance ou d'hérésie. De leur surnom d'El-Morâbetin (les religieux), les Espagnols, ces grands défigureurs d'appellations historiques, ont fait Almoravides qui leur est resté. Ils ne connaissaient d'autres montures, même pour la guerre, que les chameaux de course, vivant sobrement du lait et de la chair de leurs animaux; ils atteignaient un âge très avancé. Ils sortaient de la vieille race berbère et sanhadjienne. Les nouveaux sectaires étaient animés d'un esprit de vengeance et de cupidité très accusé contre tout ce qui s'était élevé dans le N. de l'Afrique. Leur première expédition est de l'an 1053. Elle n'avait d'autre but que d'enlever aux Maghraoua un parc de 50,000 chameaux à Sidjilmassa; ils y laissèrent des gouverneurs almoravides. Mais le succès de l'entreprise enflamma et encouragea l'ardeur de ces ravisseurs, et dès 1056 le cheikh des Almoravides, un certain Abou-Bekr-ibn-Omar, les ramena vers le Nord, en les conviant à la conquête du pays tout entier, que devait favoriser l'anarchie complète qui y régnait alors. Les Maghraoua, Ifren et Miknasa s'y disputaient le pouvoir; l'influence de Cordoue avait disparu depuis la chute des Omeyyades. A Tanger commandaient les Edrisites Hammoudites, et à Sidjilmassa régnaient les Beni-Ouanoudin-ben-Khazroum. Dans l'Atlas la tribu des Masmouda était prépondérante, tandis que les Berghouata où dominait le schisme de Younos vivaient dans l'indépendance. S'étant donc emparés, en 1056, des villes de Massa et de Taroudant, les Almoravides franchirent l'Atlas et occupèrent en 1059 la grande et prospère cité d'Aghmat, capitale de la contrée, qui obéissait à un prince zénatien du nom de Lerhout. Les ruines très frustes d'Aghmat se voient encore de nos jours à une très petite distance de Merrakech. Abou-Bekr, le chef des Almoravides, épouse ensuite la veuve de ce Lerhout, la belle Zeïneb, originaire du Nefzaoua, femme d'une grande intelligence et que les chroniqueurs arabes appellent la Magicienne. Puis la conquête s'étendit au N. de l'Atlas parmi les Masmouda, et au Tadela, région qui obéissait à une fraction des Beni-Ifren. Cependant la résistance devenait de plus en plus vive; aussi bien les conquérants n'avaient eu à faire jusque-là qu'à des nègres idolâtres ou à des musulmans chyites; ils allaient rencontrer en montant vers le Nord des schismatiques semblables à ceux du faux prophète, Salah-ben-Tarif, qui leur avait composé un Coran en langue berbère, modifiant à son gré les prescriptions islamiques. Dans un combat, le chef des Almoravides, Ibn-Yacin, périt en 1059. Abou-Bekr, son successeur, réussit cependant à entraîner à nouveau les Almoravides contre les hérétiques, et cette fois les Berghouata furent définitivement vaincus; il y eut dans tout le pays un grand carnage de Beni-Ifren; mais, une révolte ayant éclaté au Soudan, le conquérant est obligé d'abandonner le commandement à son cousin Yousef-ben-Tachfin. A cette même époque le Hammadite Bologguine reparaît dans le N. du Maroc qu'il envahit et s'empare de Fez où les descendants de Ziri-ben-Atiya achevaient d'user leurs forces en des luttes intestines. Après le départ d'Abou-Bekr, les Almoravides poursuivirent leur marche sous la conduite d'Yousef qui avait épousé la belle Zeïneb. Ce dernier fonde dans la plaine qui s'étend au pied septentrional de l'Atlas, en une admirable situation, la ville de *Merrakech* (V. ce mot), puis il organise une redoutable armée où marchent, à côté des Almoravides, des Guezoula, des Masmouda et même des Zenetes. En 1063, il s'empare de Fez et de toutes les places de la vallée de la Molouïa, puis il dompte les Ghomara du Rif, et il se dispose à assiéger Tanger quand une révolte le rappelle soudain à Fez. La répression fut terrible, car tous les hommes valides furent passés au fil de l'épée. Sauf Tanger et Ceuta, tout le pays marocain appartenait aux Almoravides. Leur puissance va grandir sans cesse et, vers 1085, El-Motamed, le souverain des musulmans d'Espagne, poussé par son fils, Rechid, se décidera à les appeler pour résister aux progrès des armes d'Alphonse VI après la prise de Tolède. Comme prix de son concours, Yousef-ben-Tachfin exige Algésiras et l'aide d'El-Motamed afin de s'emparer de Tanger et de Ceuta, places auxquelles il ne tardera pas à joindre la possession du Rif et de Tlemcen. Tout le Maghreb lui obéissant, il franchit le détroit avec ses troupes. Le 30 juin 1086, il débarqua à Algésiras; son armée offrait, nous dit-on, le plus bizarre assemblage; à côté des Africains, Arabes, Berbères, nègres et nomades du Sahara à la figure voilée, marchait un corps de mercenaires et d'esclaves chrétiens bardés de fer. On y voyait même une troupe espagnole que commandait un certain Garcia Ordoñez, et pour la première fois on vit des chameaux dans le pays. Le récit de cette expédition faisant partie de l'histoire de l'*Espagne* (V. ce mot), nous reviendrons aux affaires du Maroc qui étaient alors abandonnées à la direction des fekih et où un puritanisme rigoureux pesait sur la

religion. La puissance almoravide touchait à son apogée; elle embrassait un des plus vastes empires qui aient existé, des rives de l'Ebre et des Baléares jusqu'au delà du Niger. Avant de mourir à Merrakech à l'âge de cent ans, dans la ville qu'il avait bâtie et où se voit encore son tombeau, Yousef avait pris le titre glorieux de commandeur des croyants, *émir el-moumenin;* il avait été le véritable fondateur de la dynastie almoravide.

Son fils, Ali-ben-Yousef, lui succéda et régna trente-six ans (1106-43). Ses commencements furent heureux; il passa plusieurs fois en Espagne y faire la guerre aux chrétiens. Sous son règne, son fils Temim se distingua à la victoire d'Uclès (29 mai 1108), où périt don Sanche, le fils unique d'Alphonse VI de Castille. Mais à partir de ce moment la fortune des Almoravides décline, tandis que dans la chaîne de l'Atlas se lève la puissance d'Ibn-Toumert, l'apôtre almohade. On assistera à un mouvement populaire analogue à celui qui avait porté les Almoravides au trône du Maroc. Ibn-Toumert avait réuni en confédération religieuse plusieurs tribus des Masmouda; il se donnait pour le mahdi ou le guide de Dieu. Pauvre et misérable, il soulevait ces populations par ses prédications enflammées; blâmant le relâchement des mœurs, il s'élevait contre les docteurs et les grands. Au fond il professait les théories sunnites en voulant ramener l'islamisme aux doctrines des premiers siècles. Croyant à l'unité absolue de Dieu dans son essence et dans sa nature, il donna à ses adeptes le nom d'Almohades (Almohadoun), ou unitaires, par opposition aux tendances anthropomorphiques des Almoravides. Ce fut encore une secte qui fonda un empire; la réforme religieuse suscitait un nouveau conquérant qui allait profiter des embarras des Almoravides. Ibn-Toumert meurt après la défaite de ses troupes sous les murs de Merrakech, mais son œuvre est continuée par son disciple Abd-el-Moumen qui ne tarde pas à détruire la puissance de la dynastie almoravide où Ali eut pour successeur son fils, Tachfin, qui périt à Oran durant sa lutte contre les Almohades (1146-47). Ibrahim remplace Tachfin son frère, mais il est déposé pour son incapacité. On appela alors au pouvoir Ishak, fils d'Ali-ben-Yousef, qui ouvre les portes de la ville de Merrakech à Abd-el-Moumen et que le conquérant almohade fait massacrer (1147). L'Espagne envahie ne tarda pas elle-même à reconnaître l'autorité des Almohades. Telle est la fin de la puissance des Almoravides, fondée moins d'un siècle auparavant par des sauvages du désert sous la conduite d'un homme de génie.

Chronologie des souverains almoravides. Abou-Bekr-ben-Omar, vers 1055; Yousef-ben-Tachfin, 1061; Ali-ben-Yousef, 1106; Tachfin-ben-Ali, 1142; Ibrahim-ben-Tachfin, 1146; Ishak-ben-Ali, 1147.

Les Almohades (de 1128 à 1266-69). — L'organisation militaire des Almoravides avait été trop solidement développée pour que la conquête almohade ne rencontrât dans le Maroc des difficultés sérieuses. Les luttes seront souvent longues et meurtrières. Tlemcen ne succombe qu'après un siège de sept mois; de même Fez. Quant aux habitants de Ceuta et de Tanger, ils s'empressèrent d'adresser leur soumission à Abd-el-Moumen qui commençait devant Mequinez un siège qui devait durer sept ans. Maître du Maghreb, le souverain almohade eut, peu de temps après, une révolte étendue à dompter. Après avoir rétabli l'ordre à Sidjilmassa, il marcha contre Salé et Ceuta dont les habitants avaient massacré leurs gouverneurs. Après une grande expédition poussée jusqu'à Bougie, Abd-el-Moumen divisa son empire en plusieurs grands commandements. Le sid Abou-el-Hasen fut nommé à Fez, le sid Abou-Hafs à Tlemcen, le sid Abou-Saïd à Ceuta, et le sid Abou-Mohammed à Bougie, chacun d'eux ayant un conseiller sûr pris parmi les fidèles Masmouda. Abou-Abdallah-Mohammed, son autre fils, fut désigné comme héritier présomptif, mais ces dispositions de dynastie héréditaire blessaient la famille du mahdi qui prétendait avoir des droits directs au trône; une révolte éclata alors au Maroc, mais les Almohades eurent le dessus. Leur puissance était à leur apogée; Abd-el-Moumen avait commencé la conquête de l'Ifrikia et venait de s'emparer de Tunis en pourvoyant de gouverneurs almohades les principales villes de cette contrée. Sur la fin de son règne, il passa encore en Espagne et battit Alphonse en Portugal sous les murs de Badajoz. Il mourut à Salé en 1163 après avoir pris le titre de commandeur des croyants. Il demeure une des plus grandes figures de l'histoire de l'Afrique du Nord. Parmi les créations qu'on lui attribue il convient de citer l'impôt foncier en remplacement de la kebala ou gabelle qui frappait les objets de consommation. El-Kairouâni a écrit qu'il fit arpenter tout le sol de l'Afrique, de Barka au Sous. Il adopta pour ses monnaies la forme carrée; celles des Almoravides étaient rondes. Les pièces almohades portent la légende : « Allah est notre Dieu, Mohammed notre Prophète, et le mahdi notre Imâm. » De même que la vie du mahdi offre de multiples analogies avec celle d'Ibn-Yacin, l'inspirateur des Almoravides, il existe aussi une grande similitude entre le rôle historique d'Abd-el-Moumen et celui d'Ibn-Tachfin. Toutefois ce dernier ne fut qu'un barbare dont l'audace remplaçait le génie, tandis que le fondateur de la dynastie almohade révéla une profonde politique et une grande culture intellectuelle.

Son fils, Abou-Yakoub-Yousef, lui succéda et fut bien accueilli par le cheikh Abou-Hafs auquel Abd-el-Moumen avait donné le royaume de Tlemcen. Une grave rébellion éclata peu après chez les Ghomara; le khalife lui-même dut se mettre à la tête des troupes pour en venir à bout. Afin de mieux surveiller le Rif, Abou-Yakoub créa un commandement à Ceuta qu'il confia à son frère, Abou-Ali-el-Hasen. Sa lutte contre le roi de Léon, Ferdinand, et aussi contre le roi de Portugal, retint durant cinq années le khalife en Espagne. A son retour il trouva le Maghreb ravagé par une peste affreuse. Après une expédition dans l'Ifrikia où des troubles avaient éclaté, Abou-Yousef repassa en Espagne où il mourut des suites de blessures qu'il reçut au siège de Santarem le 13 juil. 1184. La défaite de Santarem marque le commencement de la décadence almohade, bien que le règne d'El-Mansour ait encore de la gloire. Un des dix-huit fils d'Abou-Yakoub lui succéda; il s'appelait Abou-Yousef-Yakoub et on le surnomma plus tard El-Mansour ou le Victorieux. Avant de rentrer au Maroc, il vengea la mort de son père, et la grande révolte que suscita Ali-ben-Ghania, prince des Baléares, qui était d'une famille alliée aux Almoravides, le força d'aller guerroyer dans l'Ifrikia. Il reprit aux insurgés Bougie, Miliana et Alger, fit lever le siège de Constantine, tandis que le rebelle vaincu s'enfuyait à Tripoli. Plus tard, dans une seconde révolte, El-Mansour porta la lutte jusqu'à Tunis, et en 1187 les troupes almohades enlevèrent Gafsa. El-Mansour s'attacha ensuite à combattre les Arabes qui avaient participé à ce mouvement insurrectionnel et les fit transporter au Maghreb. Ainsi l'élément arabe était fixé au cœur de la race berbère, et son établissement allait y devenir un prétexte à troubles incessants et une cause d'affaiblissement pour l'empire almohade. Au moment où El-Mansour se mettait en marche contre une nouvelle révolte dans l'Ifrikia, il fut forcé de passer en Espagne afin d'y combattre le roi de Castille. Il y remporta la victoire à Alarcos, mais sans avoir pu s'emparer d'Alphonse VIII, roi de Castille, et, après avoir vainement assiégé Tolède, il dut se borner à ravager Salamanque. El-Mansour mourut à Rabat le 23 janv. 1199. Son fils, Abou-Abdallah-Mohammed, lui succéda. On dit qu'avant de s'éteindre il se reprocha les trois fautes : d'avoir introduit les Arabes d'Ifrikia dans le Maghreb, d'avoir bâti la ville de Rabat pour laquelle il avait épuisé le trésor, et enfin d'avoir rendu la liberté aux prisonniers d'Alarcos qui devaient plus tard reprendre les armes. On doit à Mansour des édifices magnifiques et grandioses, qui sont parvenus jusqu'à nous, parmi lesquels il convient de citer : la mosquée de la Koutoubia, à Merrakech, la tour dite de Hasan, à Rabat, et enfin le

minaret de la grande mosquée de Séville devenue la giralda de la cathédrale. Le règne du nouveau khalife, qui prit le nom d'En-Naser-li-din-Allah, devait être moins heureux que celui de son père. Il tourna d'abord ses soins vers l'Ifrikia où la révolte continuait de ravager le Sud, et il envoya simultanément une flotte arracher les Baléares des mains de la famille d'Ibn-Ghania qui y puisait les éléments pour alimenter la rébellion. Quand En-Naser fut de retour au Maroc, la lutte reparut dans ces contrées lointaines. En 1211, il est appelé en Espagne par la rupture de la trêve qu'avait conclue Alphonse VIII; c'est alors que se livra la fameuse bataille de Las Navas de Tolosa, le samedi 14 juil. 1212, qui fut plus qu'une victoire pour les chrétiens, car elle marque en réalité la fin de la domination musulmane dans la Péninsule. Le flot des invasions africaines s'arrête et recule, et l'empire des Almohades est ruiné. Le khalife rentre à Merrakech où, brisé par ce désastre, il meurt l'année suivante, le 22 déc. 1213. On proclama son fils sous le nom de El-Mostanser b'Illah (qui attend le secours de Dieu). C'était un caractère faible et effacé, et son autorité débile fut impuissante à empêcher le mouvement qui se préparait. En effet, deux fractions des tribus Zenetes Ouaciniennes, venues des déserts de la province de Constantine à l'époque de l'arrivée des Arabes, s'étaient fixées dans les régions sahariennes de la province d'Oran. Les Abd-el-Ouad, alliés aux Arabes Zoghba qui s'avançaient dans la plaine du Chélif, s'étaient étendus jusque vers Tlemcen et dominaient les plateaux de cette région, tandis que les Beni-Merin quittant le désert avaient traversé la vallée de la Molouïa et s'étaient fixés du côté de Taza où ils avaient contracté alliance avec les débris des Miknasa et des Beni-Iman. On ne s'occupera ici que des Beni-Merin, l'histoire des Abd-el-Ouad n'intéressant guère que le Maghreb central, c.-à-d. l'Algérie, malgré les luttes de cette famille avec la dynastie de Fez. Les Beni-Merin qui avaient rendu de grands services aux Almohades, principalement durant les guerres d'Espagne, avaient été maintenus par cette dynastie dans la vallée de la Molouïa où on leur avait donné comme récompense les terres qu'ils avaient usurpées. Mais dans la suite l'affaiblissement des Almohades ne devait pas tarder à laisser aux Beni-Merin toute latitude pour exercer leurs instincts de conquête. En 1216, ils s'avancèrent ainsi jusque dans les environs de Fez, puis dans le Rif, dans le pays des Botouïa, où ils battirent complètement près de Nokour une expédition almohade envoyée de Merrakech contre eux. Ils enlevèrent ensuite Taza et, après une suite de combats où la fortune ne leur fut pas toujours favorable, ils établirent leur autorité dans toute cette contrée. C'était l'époque où les khalifes almohades, dont le prestige était perdu depuis la bataille de Las Navas, exerçaient une ombre de pouvoir au milieu de la débauche.

A El-Mostanser, mort à Merrakech en 1224 d'un coup de corne de taureau, succède un bon, mais faible vieillard, Abou-Mohammed-Abd-el-Ouahed, frère d'El-Mansour. L'histoire le désigne sous le nom d'El-Makhloua (le Déposé), car son règne fut des plus courts. En même temps, un fils d'El-Mansour, nommé Abou-Mohammed-Abdallah, était proclamé en Andalousie, à Murcie, sous le titre d'El-Adel (le Juste), et une sédition éclate à Merrakech; le vieux Makhloua est déposé, puis étranglé. Quant à El-Adel, venu au Maghreb, il est tué en 1227, après avoir assisté à la défaite de toutes ses troupes. Un fils d'En-Naser, Yahia, prend alors le titre de El-Moatasem l'Illah (celui qui s'appuie sur Dieu) et monte sur le trône. Il avait seize ans, tandis qu'un frère d'Adel, surnommé El-Mamoun (qui inspire la confiance), s'était en même temps fait proclamer khalife en Espagne. Sa puissance franchit le détroit, car certaines tribus telles que les Khlot et les Sofian le reconnaissent. Leur première armée envoyée contre eux par Yahia est battue, et les partisans d'El-Mamoun ne tardent pas à augmenter. Après une suite de combats, Yahia doit abandonner la ville de Merrakech. L'anarchie est alors à son comble, certaines tribus comme les Sofian ne cessant de changer de bannière, jusqu'au moment où El-Mamoun, grâce à la valeur de la milice chrétienne, s'empare de Merrakech le 11 févr. 1230. Ce Mamoum était un sultan bien curieux, car, à peine entré dans cette ville, il monte en chaire et affiche des sentiments qui tendent à faire croire qu'il fut sur le point d'embrasser le christianisme. Marié à une chrétienne, il avait, pendant son long séjour en Andalousie, appris à estimer les infidèles. Mais ces déclarations et surtout des mesures de rigueur exagérées prises contre les principaux cheikhs almohades ne tardèrent pas à précipiter la chute de l'empire. Après une grande révolte en Ifrikia et la prise de Tlemcen qu'il confie ensuite aux Abd-el-Ouad, El-Mamoun meurt durant sa marche de Ceuta à Maroc. La rébellion s'était généralisée au moment de sa fin (17 oct. 1232), car à Ceuta un de ses frères, Abou-Moussa, s'y était fait proclamer khalife. Le fils d'El-Mamoun, Abd-el-Ouahed, lui succéda sous le nom d'Er-Rechid. Enfant de quatorze ans, il réussit à Merrakech, grâce à l'habileté de sa mère Lella-Habbab, captive chrétienne, femme d'une haute intelligence, qui s'assure du concours de trois principaux chefs de l'armée, Kanoun-ben-Djermoun des Arabes Sofian, Omar-ben-Aoukarit des Heskoura, et Francil, chef de la milice chrétienne, et le nouveau sultan se hâte d'accorder une amnistie générale en rétablissant certains usages religieux dont la suppression décrétée par son père avait causé en partie la révolte. Mais, malgré ces adroites mesures, nous entrons dans la dernière période de l'empire des Almohades, et la rébellion ne tarde pas à reprendre. Er-Rechid va jusque Sidjilmassa y combattre les troupes d'Yahia qui tenait toujours la campagne, jusqu'au moment où il est mis à mort aux environs de Taza; sa tête envoyée à Er-Rechid est exposée sur les murs de Merrakech. La grande tribu des Khlot qui en avait profité pour se ranger derrière un agitateur andalou, Ibn-Houd, est chassée vers le N. du Maroc où l'on voit encore de ses fractions de nos jours. Er-Rechid marcha ensuite sur Fez qu'il arracha à l'anarchie, tandis qu'une flotte envoyée par la république de Gênes au secours des troupes d'Er-Rechid sauva la ville de Salé au moment où elle allait tomber entre les mains de cet Ibn-Houd. Au milieu de cette extraordinaire confusion, Ceuta se révolte, tandis que Séville envoie une députation venant offrir sa soumission au khalife. La discorde se met alors dans le camp des Andalous, et Omar, un des leurs, qui avait levé l'étendard de la révolte au Maghreb, est amené à Merrakech où il est exécuté en même temps que les principaux chefs des Khlot. Mais ces succès sont trop tardifs; rien ne peut plus arrêter le développement de la puissance mérinide. Le gouverneur de Mequinez, envoyé contre eux, est défait dans une série de combats, et le chef des Beni-Merin, Othman, dit le Borgne, fils d'Abd-el-Hakk, soumet à son autorité les Hoouara, les Chaouïa, les Fichtala, les Mediouna, progressant ainsi jusque dans le centre du Maghreb, tandis que Fez, Taza, Mequinez, Ksar-Ketama (de nos jours Alkasar-el-Kebir), lui payent tribu, mais il est assassiné en plein triomphe par un esclave d'origine chrétienne. Son frère Mohammed s'applique à continuer son œuvre. Quant à Er-Rechid, il meurt à Merrakech en 1243, après un règne de dix ans.

Son frère, Abou-el-Hasen-Ali-es-Saïd, est proclamé khalife sous le nom de El-Motaded l'Illah (favorisé de Dieu), mais l'histoire ne le connaît que sous celui d'Es-Saïd. Prince énergique, il entreprit de combattre l'invasion mérinide, et, s'étant d'abord attaché les Arabes Sofian, il se rendit maître de l'oasis de Sidjilmassa, en châtiait la population et envoyait à la mort l'auteur de la rébellion qui y avait éclaté. Il réunit ensuite à Merrakech une armée de 20,000 combattants et atteignit les Beni-Merin entre Fez et Taza où il leur infligea une sanglante défaite à l'ouâd Yabach, en 1244, grâce à la valeur de la milice chrétienne; mais les révoltes se multiplient; la défection du chef des Sofian, qui s'allie aux Beni-Merin, provoque la chute de la ville d'Azemmour

qu'Es-Saïd ne reprend qu'à grand'peine ; il continue son œuvre de résistance contre les Beni-Merin et remporte d'abord quelques succès, jusqu'au moment où il est tué dans les environs d'Oudjda, au siège de la citadelle de Tamezezdekt (mai-juin 1248). C'est alors la défaite; le camp des Almohades tombe au pouvoir des Abd-el-Ouad qui étaient accourus au secours des Beni-Merin. Ils s'emparent de la suite du khalife, ainsi que de ce fameux Coran d'Othman que les Almohades avaient conservé et qu'ils emportaient, ainsi qu'un palladium, dans toutes leurs guerres. Yaghmorasen, le premier Abd-el-Ouad, fit enterrer Es-Saïd dans le cimetière d'El-Abbad (actuellement Sidi-bou-Medine, près de Tlemcen). L'armée des Almohades s'étant débandée s'enfuit vers la ville de Merrakech, et chemin faisant élut comme khalife le jeune Abdallah, fils d'Es-Saïd, mais au passage de la Molouïa, à Guercif, la milice chrétienne et le corps des archers Ghozz passent au service des Beni-Merin : ce fut là le coup de grâce porté à la dynastie. Après la mort d'Es-Saïd et de son fils, les Mérinides s'établirent à Fez définitivement en août 1248. Les chefs almohades, ruinés à Merrakech, élisent comme sultan un neveu d'El-Mansour, Abou-Ibrahim-Ishak, qui était alors à Salé; on le proclame sous le nom d'El-Morteda (l'Agréé); il renouvelle l'alliance avec les tribus arabes demeurées le seul soutien de cet empire qui s'effondre. La puissance des Beni-Merin, au contraire, s'établit de plus en plus solidement; le pays jusqu'à l'Oum-Errebia reconnaît leur suzeraineté et le nom d'Abou-Yahia, leur chef. Cependant, à la mort du hafside Abou-Zakaria, Tanger et Ceuta se soumettent aux Almohades et payent tribut à El-Morteda; sur ces entrefaites, la lutte se déclare entre les Mérinides et les Abd-el-Ouad qui régnent à Tlemcen, et cette rivalité va continuer pendant toute la durée de la nouvelle dynastie. Les habitants de Fez s'étant révoltés appellent à leur aide les Almohades, et El-Morteda, dans son impuissance d'entrer en campagne, invite les Abd-el-Ouad de Tlemcen à marcher avec lui sur la ville, pour triompher de l'ennemi commun; mais Abou-Yahia se porte à la rencontre des Abd-el-Ouad, qui sont entièrement défaits sur l'ouâd Isly en 1250. Au retour la répression fut terrible à Fez; la malheureuse ville fut écrasée par une lourde imposition de guerre; ses remparts furent couronnés de têtes de rebelles, tandis que l'émir des Mérinides y faisait son entrée. Toutefois, ce n'était pas encore le triomphe définitif, car, vers 1252, les Almohades parviennent à arracher Salé des mains des Beni-Merin, et El-Morteda, qu'enflamme ce succès passager, vient se faire battre aux environs de Fez, à Behloula (1255). El-Morteda s'échappe et s'enfuit à Merrakech. Les Beni-Merin s'avancent vers le Sud, conquièrent Sidjilmassa, ainsi que le Draa, tandis que les dernières troupes dont El-Morteda disposait encore sont successivement anéanties dans une révolte qui éclate dans le Sous.

Après la mort de l'émir Abou-Yahia, son frère, Abou-Yousef-Yakoub, à la suite de quelques difficultés avec son neveu, s'empara du pouvoir en 1259. L'autorité mérinide s'étendait alors de la Molouïa à l'ouâd Oum-Errebia et de l'oasis de Sidjilmassa au ksar des Ketama (Alkasar el-Kebir de nos jours). Les princes de cette famille tenaient à Fez une cour brillante dont l'éclat valait celui des palais de Tlemcen et de Merrakech; les réfugiés andalous y avaient apporté le luxe et la culture de leur civilisation. La puissance d'Abou-Yousef-Yakoub s'accroissait sans cesse, malgré une seconde tentative des Abd-el-Ouad de Tlemcen qui sont à nouveau battus près de Taza, en dépit d'une révolte qui éclate à Salé et au cours de laquelle les Génois et les Pisans restant dans les villes y firent un grand carnage. En 1260, suivant Ibn-Khaldoun, 1263, selon Marmol, le roi de Castille, Alphonse X, s'empare par surprise de la même ville, mais il est bientôt contraint de s'embarquer. Ce sont là les premières incursions des chrétiens; nous les verrons se renouveler fréquemment dans la suite. En 1216-62, les Beni-Merin ayant rassemblé une forte armée résolurent d'en finir avec la ville de Merrakech, mais l'opération mal combinée échoua à la bataille du Gueliz sous les murs de la ville. El-Morteda s'engagea néanmoins à payer tribut. Dans leur marche de retour, les Beni-Merin ayant rencontré une armée almohade qui venait au secours de la ville la défirent complètement à la bataille des Oum-er-Radjleïn. Sur ces entrefaites, un transfuge des Almohades nommé Abou-Debbous propose une alliance aux Mérinides; il entre en vainqueur à Merrakech en 1266. El-Morteda put s'enfuir à Azemmour; il est ramené et mis à mort après un règne de dix-neuf ans. Abou-Debbous, fort grisé de sa victoire, se fait proclamer khalife et veut pour son compte relever l'empire almohade, et, après avoir anéanti la révolte qui durait toujours dans le Sous et s'être emparé de Taroudant (1267), pousse l'audace jusqu'à répudier tout lien avec les Beni-Merin. Il y est aidé par une campagne que les Abd-el-Ouad de Tlemcen recommencent contre les Mérinides, mais Abou-Yousef-Yakoub se lance contre la dynastie de Tlemcen; il atteint Yaghmorasen dans la plaine de Tafrata et lui inflige une sanglante défaite, où le fils du chef des Abd-el-Ouad est tué et son camp enlevé. Revenant ensuite à marches forcées vers l'O., il tire une éclatante vengeance du misérable Abou-Debbous qui est tué au combat de l'ouâd Aghfou, entraînant dans sa chute le dernier lambeau qu'il détenait de la puissance almohade. Le 8 sept. 1269, l'émir des Mérinides fait son entrée dans Merrakech. Tous les adhérents de la dynastie d'Abd-el-Moumen évacuèrent la ville, se réfugiant dans la montagne à Tinmelel et y proclamant comme leur khalife Ishak, frère d'El-Morteda. Ainsi le lieu qui avait été le berceau de la dynastie allait être son tombeau. Après un siècle, finirent les Almohades qui n'avaient brillé d'un vif éclat que sous leur fondateur Abd-el-Moumen.

Chronologie des souverains almohades ou khalifes. Abd-el-Moumen, 1130 ; Abou-Yakoub-Yousef, 1163 ; Abou-Yousef-Yakoub-el-Mansour, 1184; En-Naser, 1199; Yousef-el-Mostanser, 1214 ; Abd-el-Ouahed-el-Makhloua, 1224; El-Adel, 1227; El-Mamoun, 1228; Er-Rechid, 1232; Es-Saïd, 1242; El-Morteda, 1248; Abou-Debbous, 1266; Ishak, 1269.

Les émirs des Beni-Merin ou Mérinides (de 1269 à 1554). — Après la prise de Merrakech, Abou-Yousef-Yakoub substitua l'administration de son gouvernement à celle des Almohades, et envoya son fils Abou-Malek soumettre le Sous, et, à la fin de 1270, il se porta lui-même dans le Draa. Peu de temps après, une révolte étendue éclata dans le Rif parmi les Ghomara; elle avait été fomentée par le neveu d'Abou-Yousef, mécontent du choix fait d'Abou-Malek comme héritier présomptif. Les principaux coupables furent exilés; certains passèrent en Andalousie; d'autres trouvèrent asile à la cour de Tlemcen. La puissance mérinide se trouvait alors concentrée dans le Maghreb; l'émir en profita pour aller tirer vengeance des Abd-el-Ouad, de l'appui qu'ils avaient donné aux Almohades. Yaghmorasen fut battu, Oudjda détruit, mais l'armée mérinide dut abandonner le siège de Tlemcen; Abou-Yousef voulait en effet passer en Espagne et avait hâte d'y entreprendre la guerre. Il lui fallut auparavant s'emparer de Ceuta et de Tanger, au pouvoir d'un certain El-Asefi qui y régnait d'une manière à peu près indépendante. Tanger fut occupé, mais Ceuta laissé à Asefi, qui s'engagea à verser un tribut annuel. Avant de s'embarquer, Abou-Yousef dut se rendre à Sidjilmassa dont il entreprit le siège. Il y emmena un matériel considérable et des machines de guerre de toute sorte, parmi lesquelles un engin nouveau qui lançait de son âme, au moyen d'une poudre inflammable, du gravier, du fer et de l'acier, d'après ce que nous en disent les chroniqueurs arabes. La ville ayant été prise en sept. 1274, cette conquête achevait de placer la partie du Maghreb qui correspond au Maroc actuel sous la domination mérinide. Abou-Yousef allait donc pouvoir se rendre en Espagne et entreprendre ses guerres contre la chrétienté, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas. Elles se terminèrent

d'une manière assez vaine, par le traité qui intervint après le siége infructueux de Xérès par les musulmans, et aux termes duquel don Sanche, fils d'Alphonse X, remettait par exemple une grande quantité de manuscrits arabes (13 charges de mules), tombés entre les mains des chrétiens après la chute de Séville et de Cordoue. L'émir des Mérinides les fit envoyer à Fez où on les déposa dans la grande école qu'il avait fait bâtir pour l'usage des étudiants. Abou-Yousef-Yakoub rendit l'âme à la fin de mars 1286 à Algésiras, après un règne de vingt-neuf ans. L'islam entier en prit le deuil, nous dit l'auteur du *Roudh el-Kartas;* son corps, transporté au Maghreb, fut inhumé à Chela, près de Rabat. Quant à son ennemi Yaghmorasen, le chef des Abd-el-Ouad de Tlemcen, il était mort en 1283, sur les bords du Chélif. Le fils d'Abou-Yousef-Yakoub, Abou-Malek, étant mort avant son père, ce fut Abou-Yakoub-Yousef qui lui succéda sous le nom d'En-Naser-li-din-Allah. Ayant d'abord renouvelé les traités que son père avait passés avec le roi de Castille, il consacra la première année de son règne à combattre les révoltes qui s'étaient produites dans le Draa et la province de Merrakech. En 1288, il reçut à Fez une ambassade du roi de Grenade, auquel il rendit la ville de Cadix qui était demeurée entre les mains des Mérinides. Sur ces entrefaites, son fils Abou-Amer qui avait tenté de se faire proclamer s'était réfugié avec son entourage à la cour de Tlemcen. Il n'en fallait pas tant pour provoquer une nouvelle rupture avec les Abd-el-Ouad, et, dès le commencement de mai 1290, la lutte recommence. Abou-Yakoub sort de Fez, à la tête d'une armée importante où se remarquaient les milices chrétiennes et kourdes; mais, après un siége de quarante jours, il quitte Tlemcen, pour revenir les années suivantes opérer contre Oudjda, et finalement, en 1299, commence l'investissement de la ville. Ce fut là l'opération la plus mémorable dont les annales de l'Afrique septentrionale aient gardé le souvenir. Le camp des assiégeants s'était insensiblement transformé en une véritable ville qui reçut le non d'El-Mansoura (V. TLEMCEN), mais au moment où Tlemcen allait se rendre, quand la population affamée et réduite à la dernière extrémité ouvrait presque les portes, Abou-Yakoub est assassiné par un de ses esclaves, et le siége est levé en 1307.

L'émir des Mérinides laissait deux petits-fils, fils d'Abou-Amer; l'aîné, Amer-Abou-Tsabet, fut choisi par la plus grande partie des Beni-Merin, bien que sur ces entrefaites le frère cadet d'Abou-Yakoub, Mansour-Abou-Salem, se fasse reconnaître dans le camp de Mansoura; mais Abou-Tsabet, grâce à l'appui des Abd-el-Ouad auxquels il avait fait certaines promesses, parmi lesquelles celle de lever le siége, l'emporte sur son rival et entre dans Mansoura. Quant à Abou-Salem, il s'enfuit et est massacré à Nedroma, tandis qu'une partie de la famille impériale, effrayée des exécutions auxquelles on procède, se réfugie dans le Rif chez les Ghomara où la rébellion ne tarde pas à éclater. Au reste, ce très court règne du nouveau souverain n'est consacré qu'à combattre la révolte générale qui règne à Tanger, à Ceuta et à Merrakech, jusqu'au moment où il meurt le 23 juil. 1308 à Tétouan, ville qu'il venait de fonder. Son frère, Abou-Rebia-Sliman lui succède et entre à Ceuta, grâce à l'appui du roi Jayme d'Aragon (juil. 1309). Il meurt l'année suivante après avoir vaincu la révolte des grands chefs de l'armée, parmi lesquels Gonzalve, chef de la milice chrétienne. Abou-Rebia fut enterré à Taza; un de ses parents, Abou-Saïd-Othman, qui avait gagné la faveur des soldats par ses largesses, est proclamé, et de suite, cédant à la haine de sa famille contre la maison de Tlemcen, il se met en marche contre les Abd-el-Ouad, mais la campagne est infructueuse; il est en effet rappelé par la rébellion que son fils Abou-Ali avait organisée à Fez durant son absence. La lutte s'engage sous les murs de Taza, et le nouveau sultan aux termes d'un traité humiliant abdique en faveur de son fils, en ne conservant pour lui que l'administration de la ville et de la province de Taza. Peu après, grâce à l'appui de son fils aîné Abou l'Hasen, auquel il donne le titre d'héritier présomptif, il réussit à rentrer à Fez tandis qu'Abou-Ali s'enfuit à Sidjilmassa où il s'installe en roi (1315). En 1320, ce dernier lève à nouveau l'étendard de la révolte. Ayant établi sa domination sur toutes les provinces au S. de l'Atlas, il s'empare ensuite de la ville de Merrakech. Son père marche sur Sidjilmassa, emporte la ville, mais pardonne à son fils avant de mourir en 1331. Abou l'Hasen lui succède, et, à peine monté sur le trône, il vient mettre le siége devant Tlemcen où les Abd-el-Ouad, après avoir mal reçu une ambassade qu'il leur avait envoyée, refusent d'abandonner les opérations qu'ils avaient fait commencer devant Bougie. Cette fois encore Tlemcen résiste victorieusement, et ce ne sera qu'en 1337, après s'être débarrassé, en le faisant étrangler, de son frère Abou-Ali, que le chef des Mérinides aura la gloire d'emporter d'assaut la ville. Le siége avait duré deux ans. Cependant Abou l'Hasen, usant d'une grande modération, conserva aux différentes tribus leurs franchises, enrôlant leurs soldats dans son armée. La prise de Tlemcen le rendait maître du Maghreb central. Rentré à Fez en 1338, il apprend que la Castille était toujours divisée par les factions. Une expédition est alors résolue; il fait réunir son armée et après avoir pardonné à son fils Abou-Malek qui venait de susciter une nouvelle révolte, s'embarque à la suite d'une flotte de 250 navires. Il est battu le 30 août 1340, au rio Salado, près de Tarifa, et dans ce combat il perd ses femmes, un de ses fils, l'élite de ses guerriers, et rentre au Maghreb. Ce souverain était infatigable. En 1347, il entreprend en partant de Mansoura une grande expédition qui le mène jusque dans l'Ifrikia. Mais il est battu à Kairouan et le bruit de sa défaite s'étant répandu au loin encourage le démembrement et les révoltes. Le fils d'Abou l'Hasen, Abou-Inan, qui gouvernait à Tlemcen, croyant à la mort de son père, se fait proclamer sultan. Il organise son pouvoir et part pour Fez où il fait mettre à mort El-Mansour qui en était gouverneur, tandis qu'il se fait reconnaître dans tout le pays. La lutte se continue alors dans le royaume de Tlemcen, tandis que, d'autre part, Abou l'Hasen est demeuré à Tunis et d'où, harcelé par les Arabes, il ne peut intervenir dans les affaires des deux Maghreb. Plus tard, il s'embarquera pour Alger, et, après des infortunes multiples, il gagnera le djebel Amour et Sidjilmassa d'où Abou-Inan le chassera. Il est finalement battu sur les bords de l'Oum-Errebia et meurt en 1351, au moment où il abdique en faveur de son fils, pour faire cesser toute cause de discorde. On raconte qu'Abou-Inan en manifesta une profonde douleur. Maître du pouvoir, le nouveau souverain recommence la lutte contre Tlemcen, s'avance jusqu'à Médéa, fait prendre possession de Bougie, conquête que la révolte ne tarde pas à lui faire perdre. Une autre expédition avait mené ses troupes jusqu'au Zab et dans l'ouâd Guir. Abou-Inan, devenu vieux et infirme, est étouffé à Fez, le 3 déc. 1358, par ses ministres désireux de hâter sa fin pour reconnaître son jeune fils Es-Saïd, âgé de cinq ans. Quant à l'héritier présomptif, Abou-Zeyan, il est mis à mort. Le vizir Ibn-Hasen est nommé régent de l'empire et rentre en possession de Tlemcen, mais une défaite des troupes mérinides, non loin d'Oudjda, encourage le prétendant El-Mansour, arrière-petit-fils de Yakoub-ben-Abd-el-Hakk, qui vient assiéger Fez. Sur ces entrefaites, un frère d'Abou-Inan, nommé Abou-Salem, débarque d'Espagne sur la côte du Rif; accueilli avec enthousiasme par les populations, il s'empare facilement de Ceuta, puis de Tanger. Cette nouvelle jette le trouble dans l'armée d'El-Mansour; la lutte s'engage néanmoins et Abou-Salem venait d'être battu à Ksar-Ketama, quand le régent El-Hasen lui fait parvenir de Fez sa soumission, et contre toute attente c'est Abou-Salem qui monte sur le trône. En juil. 1359, il entre à Fez, éloigne puis fait périr l'ancien régent dont il redoute la puissance, fait conduire au supplice El-Mansour et son fils, et exiler à Ronda les malheureux princes de la famille impériale, qui devaient plus tard être

noyés en mer. Après un court règne, Abou-Salem ne tarde pas à être massacré, et l'on proclame un de ses frères, un dément, Abou-Omar-Tachfin, en 1361. L'anarchie est alors à son comble; le trésor impérial est pillé; la situation se complique encore par l'arrivée d'un nouveau prétendant, Abd-el-Halim, neveu d'Abou l'Hasen ; il échoue devant Fez où il vient mettre le siège, puis, soutenu par les gens de Tlemcen, il se fait reconnaître à Sidjilmassa. Un autre compétiteur surgit ensuite dans Abou-Zeyane-Mohammed qui débarque d'Andalousie à Ceuta; il est acclamé par toutes les tribus du Nord et entre triomphalement à Fez. Il ne tarde pas non plus à être assassiné en 1366 par son grand vizir Omar qui, après ce crime audacieux, retire d'une prison où il le détenait le jeune prince Abd-el-Aziz, fils d'Abou l'Hasen, et le fait élever au pouvoir. Omar est ensuite massacré à son tour dans une conspiration de palais par ceux qu'il avait maltraités, et Abd-el-Aziz engage la lutte aux environs de Merrakech où il dompte la grande révolte dite d'Abou l'Fadel (1368); il réussit également dans la répression des troubles qui éclatent l'année suivante dans la région berbère et que commandait le chef des Hentata. Le 7 août 1370, le sultan entre dans la ville de Tlemcen, contre laquelle il avait recommencé la lutte de ses ancêtres, mais il meurt deux ans après, le 23 oct. 1372, au moment où la puissance mérinide allait s'étendre de nouveau sur le Maghreb central. Le règne d'Abd-el-Aziz avait brillé de quelque éclat; le prince avait eu parmi ses conseillers le célèbre Ibn-Khaldoun, l'auteur de l'*Histoire des Berbères*.

A sa mort, le sultan ne laissait qu'un fils en bas âge qui fut proclamé à Fez sous le nom d'Es-Saïd, tandis que Ibn-Ghazi, lieutenant d'Abd-el-Aziz, prenait la direction des affaires; mais les Mérinides allaient bientôt perdre les résultats obtenus durant ce dernier règne. On assiste en effet à la restauration des Abd-el-Ouad à Tlemcen, et Abou l'Abbas-Ahmed, fils d'Abou-Salem, qui était détenu à Tanger, profite d'une rupture entre la cour de Grenade et celle de Fez pour se faire reconnaître par Ibn-Ghazi, grâce à des secours arrivés d'Andalousie, tandis que l'émir Abderraman obtient le gouvernement de Merrakech. Le jeune Es-Saïd est envoyé à Grenade, tandis qu'Ibn-Ghazi, après avoir tenté de se révolter, est ensuite traîné à la mort. La lutte s'engage entre les royaumes de Fez et de Merrakech, mais elle se termine à l'avantage d'Abou l'Abbas et par la mort d'Abderraman et de ses fils (1382). Le sultan de Fez se dirige de suite vers Tlemcen qu'il prend et pille afin d'en châtier la population qui avait secouru Abderraman; mais le roi de Grenade, allié à l'émir Abou-Hammou qui commandait Tlemcen, suscite un rival à Abou l'Abbas. Un certain Moussa, fils du sultan Abou-Inan, après avoir proclamé à Ceuta la suzeraineté de Grenade, s'empare de Fez et s'y fait reconnaître (14 mai 1384). Les troupes de Moussa, expédiées de Tlemcen, arrivent trop tard et lui-même est pris à Taza et expédié à Grenade. Peu de mois après, Moussa meurt; il est remplacé par El-Ouatsek, fils d'Abou l'Fadel, que le roi de Grenade conservait auprès de lui et qu'il expédie. Il est proclamé à Fez en 1386, et règne sous la tutelle du vizir de Moussa, Ibn-Massaï, mais ce dernier ayant commis la faute de provoquer une rupture avec la cour de Grenade, en voulant reprendre la ville de Ceuta, nous ne tardons pas à voir passer au Maghreb Abou l'Abbas qui recommence la lutte. Après s'être rendu maître de Tanger et d'Asilah, il rentre à Fez, fait périr Ibn-Massaï et expédie El-Ouatsek à Tanger où il meurt. Abou l'Abbas rétablit l'ordre grâce à sa fermeté, mais en 1393 il meurt à son tour à Taza au moment où il surveillait une expédition menée contre Tlemcen. Son fils, Abou-Farès, monte sur le trône. En 1399, une flotte armée par le roi de Castille, Enrique III, pour combattre les corsaires africains, s'empare de Tétouan et transporte en Espagne tous les habitants de cette ville qui devait ensuite demeurer vide jusqu'au moment où, un siècle plus tard, elle fut réoccupée par des Grenadins expulsés d'Andalousie. Peu de temps après et dans le même but de réprimer la piraterie, le roi Jean Ier de Portugal s'empare de Ceuta le 14 août 1415. Abou-Saïd, prince obscur, avait alors succédé à Abou-Farès vers 1409, mais on ne sait dans quelles conditions. Sur ces entrefaites, la lutte avait recommencé entre les royaumes de Fez et de Tlemcen. Dans cette dernière ville était alors Abou-Malek, prince énergique et hardi qui brûlait, en se débarrassant de la tutelle des Mérinides, de venger sa famille des humiliations qu'elle avait endurées des gens de l'Ouest. Il s'empara de Fez, subjugua tout le Maghreb extrême en y imposant un sultan de son choix nommé Mohammed, petit-fils d'Abou-Inan. Les documents historiques sur toute cette période étant très frustes, on ne sait même point si ce prince régna avant ou après Abdallah, fils d'Abou-Saïd, qui, à la faveur d'une révolte et de la lutte qui s'était engagée entre les deux frères d'Abou-Saïd, était monté sur le trône. Au reste, dans toute la partie du Maghreb qui correspond au Maroc actuel, la plus complète des anarchies régnait et paralysait les forces musulmanes.

L'empire mérinide sur son déclin s'était fractionné en trois royaumes indépendants, Fez, Merrakech, Sidjilmassa. Encouragés par leurs succès à Ceuta, les Portugais cherchaient l'occasion de s'emparer de Tanger, mais leur première tentative en sept. 1437 n'aboutit qu'à un désastre. Un traité intervint où les Portugais obtinrent de pouvoir se rembarquer à la condition de rendre Ceuta; ils laissaient comme otage l'infant Ferdinand, pour garantir l'exécution de ce pacte. Mais les Cortès n'ayant point dans la suite ratifié cet engagement, l'infortuné don Ferdinand mourut en captivité en 1443. En 1458, disposant d'une flotte nombreuse et d'une armée de 17,000 hommes qui avait été préparée pour une croisade contre les Turcs, mais que l'on avait abandonnée à Lisbonne, les Portugais revinrent à la charge et s'emparèrent successivement de Ksar es-Seghir, sur le détroit de Gibraltar, et en 1464 d'Anafé (Casablanca), sur l'océan Atlantique, deux places qui étaient des repaires redoutés des corsaires barbaresques. Une deuxième tentative contre Tanger échoua néanmoins. En 1471, le sultan mérinide ayant été assassiné, et l'anarchie ayant été portée à son comble dans tout le pays, les Portugais s'emparèrent habilement d'Asilah et passèrent un traité avec le prétendant Maulay-Saïd, aux termes duquel ce dernier reconnaissait leur suzeraineté sur Ceuta, Ksar es-Seghir, Tanger, Asilah et Anafé. Toute la pointe septentrionale de la Tingitane tombait donc ainsi aux mains du roi Alphonse V qui reçut alors le surnom de l'Africain. Profitant de cette même époque troublée, les Espagnols occupèrent en 1496 et sans coup férir, sous la conduite du duc de Medina-Sidonia, la petite place de *Melîla* (V. ce mot). En 1503, une attaque des Portugais dans l'intérieur des terres contre Alkasar el-Kebir échoue; en 1506, le roi Emmanuel envoie de Lisbonne une flotte qui fonde *Mazagan* (V. ce mot), entre Azemmour et Safi. Les Portugais étendaient leur action et se ménageaient des appuis dans les tribus, car un certain Yahia-ben-Tafour avait reconnu sur ces entrefaites leur suzeraineté et entra en lutte en leur nom contre le sultan de Fez. A cette époque, les chefs des Haha et quelques-uns du Sous, une partie des Doukkala et des environs de Merrakech étaient leurs tributaires, tandis que le souverain mérinide, de la branche des Beni-Ouattas, qui régnait à Fez, assistait impuissant à cet envahissement de l'influence chrétienne; seule la campagne environnante de Fez lui demeurait soumise; les intrigues de palais et les compétitions de pouvoir achevaient de rendre encore plus débile cette ombre de royaume, dernier vestige de l'empire fondé par Abd-el-Hakk. Tout le Sud était déjà aux mains des chérifs et, dans l'anarchie générale, on discerne les degrés de cette période de transition que va traverser le Maghreb el-Acsa. Nous venons de voir en effet combien la condition misérable où était réduite la dynastie mérinide avait ouvert le pays aux puissances étrangères. Après la prise de Grenade en 1492, qui avait eu un énorme

retentissement dans tout le monde musulman, les Espagnols se mirent aussi en mouvement. Imitant l'exemple des Portugais, ils combattirent la piraterie sur toute la côte barbaresque. Le testament d'Isabelle la Catholique, qui datait de 1504, ne portait-il point qu'il ne faudrait jamais interrompre la conquête de l'Afrique, ni cesser de combattre pour la foi contre ses habitants? Ces coups nombreux frappés sur l'Afrique musulmane, depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'aux Syrtes, amenèrent bientôt la réaction de l'islam. Provoquée par les agressions portugaises ou espagnoles, elle affecta au Maroc la forme du chérifat et, dans la région de Tunis et d'Alger, ce fut la conquête ottomane.

L'histoire des chérifs saadiens qui vont occuper le trône au Maghreb el-Acsa est en réalité celle de la fondation du Maroc tel qu'il existe encore de nos jours. Au milieu de l'anarchie si considérable qui y régnait au début du XVIe siècle, et de la confusion où se débattait la dynastie mourante des Mérinides, il était à peu près impossible de songer à discipliner les populations berbères, mais on pouvait essayer de donner au pouvoir politique l'autorité morale qui lui manquait. C'est à cette dernière tâche que se dévouèrent les chérifs saadiens et l'on peut dire que, pour le Maroc, ils ont réussi à l'accomplir. Aux yeux des tribus ils avaient tous les titres ; leur noble origine était à peu près incontestée; la bravoure dont ils avaient fait preuve, lors des luttes contre les chrétiens dans le Sous, avait enflammé leurs partisans, et, quoique d'origine arabe, un long séjour au Maghreb les avait en quelque sorte nationalisés berbères. On manque singulièrement de données sur les luttes intestines qui marquèrent les dernières années des Mérinides. Nous savons que les Portugais tentèrent d'affermir leur autorité durant les années 1515 et 1517 et qu'un certain Lope Barriga s'y distingua particulièrement. Mais bientôt la face des choses changea; l'action des Saadiens commence de se manifester. Les Portugais subirent de cruels revers, perdirent leurs meilleures troupes, et leurs garnisons demeurèrent livrées à elles-mêmes, l'affaiblissement de la métropole empêchant le gouvernement de leur envoyer des secours. Le royaume des chérifs saadiens dans le Sous en 1516 était aux mains d'Abdallah-el-Kaïm. Ses fils s'emparent de Lope Barriga ; Yahia-ben-Tafout, l'allié des Portugais, est assassiné ; dès lors leur puissance est ruinée : c'est le commencement de la décadence irrémédiable. Les chérifs augmentent leur empire ; en 1520, ils franchissent l'Atlas et s'emparent de la ville de Merrakech. Ils ont à leur tête Abou l'Abbas-el-Aaradj, l'aîné des fils du fondateur de la nouvelle dynastie. Les Mérinides font alors plusieurs tentatives infructueuses contre le Maroc ; ils sont battus à l'ouâd El-Abid. Une première trêve s'ensuit, qui accorde aux Saadiens tout le pays jusqu'au Tadela, tandis que le Nord demeure aux Mérinides. Dans cette même année, en 1536, Mohammed-el-Mehdi, chérif saadien qui régnait à Taroudant, s'empare d'Agadir, en massacre la garnison portugaise et se marie avec la fille du gouverneur don Guttierez de Monroy. L'année suivante, les Portugais évacuent Safi, et Mohammed-el-Mehdi, après avoir pris le pouvoir à son frère qui était à Merrakech, marche vers le Nord, défait les Mérinides et s'empare de Mequinez, de Fez et enfin atteint Tlemcen, dont il veut protéger les habitants contre les Espagnols et contre les Turcs; mais son fils perd la vie dans une rencontre avec les Turcs, qui entrent à sa suite au Maghreb, et, après une bataille de deux jours, s'emparent de Fez, tandis que ce chérif se réfugie à Merrakech. Le Mérinide Abou-Hassoun, qui avait combattu aux côtés des Turcs, reprend le pouvoir (1554) et verse une large indemnité à leur chef Salah-ben-Raïs pour hâter leur départ. D'abord quelques succès signalèrent le règne d'Abou-Hassoun, mais il est assassiné traîtreusement durant la bataille qu'il livre au chérif Mohammed-el-Mehdi. Ses fils s'embarquèrent pour l'Espagne et trouvèrent la mort durant la traversée. Ainsi s'éteignit au Maroc la famille des Mérinides.

Chronologie des émirs mérinides au Maroc. Othman, fils d'Abd-el-Hakk, 1217 ; Mohammed, son frère, 1239 ; Abou-Yahia-Abou-Bekr, leur frère, 1244 ; Omar, son fils, 1258 ; Abou-Yousef-Yakoub, 1259 ; Abou-Yakoub-Yousef, fils d'Abd-el-Hakk, 1286 ; Abou-Tsabet-Amer, son petit-fils, 1307 ; Abou-Rebïa-Sliman, son frère, 1308 ; Abou-Saïd-Othman, fils d'Yakoub, 1316 ; Abou-Ali, son fils, à Sidjilmassa, 1315 ; Abou l'Hasen, fils d'Abou-Saïd, son fils, 1331 ; Abou-Inan, son fils, 1348 ; Es-Saïd, son fils, 1358 ; Abou-Salem-Ibrahim, son frère, 1359 ; Abou-Omar-Tachfin, son frère, 1361 ; Abd-el-Halim, petit-fils d'Abou-Saïd, 1361 ; Abou-Zeyan-Mohammed, petit-fils d'Abou l'Hasen, 1361 ; Abd-el-Kalim, à Sidjilmassa, 1361 ; Abd-el-Moumen, son frère, à Sidjilmassa, 1362 ; Abd-el-Aziz, fils d'Abou l'Hasen, 1366 ; Es-Saïd II, son fils, 1372 ; Abou l'Abbas-Ahmed, fils d'Abou-Salem, 1374 ; Abderraman, à Merrakech, 1374 ; Abou l'Abbas, 1382 ; Moussa, fils d'Abou-Inan ,1384 ; El-Mostasar, fils d'Abou l'Abbas, 1384 ; El-Ouatsek, fils d'Abou l'Fadel, 1386 ; Abou l'Abbas, pour la seconde fois, 1387 ; Abou-Farès, son fils, 1393 ; Abou-Saïd, vers 1411 ; Saïd et Yakoub, ses deux frères, vers 1421 ; Abdallah, fils d'Abou-Saïd, 1423 ; Mohammed, fils d'Abou-Inan ? ; Ahmed ? ; période inconnue ; Maulay-bou-Hassoun, vers 1458 ; Abdallah, vers 1470 ; Maulay-Saïd, vers 1471 ; Maulay-Ahmed? ; Maulay-Nacer, à Merrakech, 1502 ; Maulay-Mohammed, 1508 ; Maulay-Ahmed, son fils, à Fez, 1520 à 1550 ; interruption par le chérif saadien Mohammed-el-Mehdi, 1550 ; Maulay-Abou-Hassoun, le dernier Mérinide, 1554.

Les chérifs saadiens (de 1550 à 1659). — Après son entrée à Fez, le chérif Mohammed-el-Mehdi châtia avec une extrême rigueur la population, y laissa son fils comme gouverneur et regagna la ville de Merrakech ; son règne dura jusqu'en 1557, époque où, à la suite d'une conspiration ourdie de longue main, il fut assassiné par ordre du pacha algérien Hasan. L'action de ce souverain, considérable par elle-même, puisqu'il a été le véritable fondateur de la puissance saadienne, a été surtout caractérisée par la politique de résistance et plus tard de combat à l'égard des marabouts dont les associations redoutables contrecarraient le pouvoir central, tandis qu'au contraire sous les Mérinides ces derniers étaient tout-puissants. Un des fils de Mohammed-el-Mehdi, Abd-el-Moumen, venge son père, tandis qu'un autre fils, Abou-Mohammed-Abdallah, arrive de Fez et à Merrakech prend le pouvoir. Il règne en despote et ne se signale guère que par les embellissements qu'il fit dans sa capitale ; en 1573, son fils Mohammed, qui était son khalife à Fez, lui succède. C'était un demi-nègre, instruit, mais dur et sanguinaire, qui prit le surnom d'El-Metouekkel, mais à peine était-il monté sur le trône qu'un de ses oncles, Maulay-Abd-el-Malek, s'empare de Fez, grâce à l'appui des Turcs et s'y fait proclamer sous le nom d'El-Moatasem près de Merrakech même, tandis que Mohammed demande l'appui des Portugais qui préparaient justement à cette époque une expédition pour reconquérir leurs possessions du Maroc. Grâce à lui, ils peuvent débarquer à Asilah un grand matériel de guerre et une armée estimée, suivant les historiens du moment, à 30,000 hommes et que les Arabes évaluent à 100,000. Ces troupes s'étant mises en marche à la légère, et sans s'assurer d'aucune base d'opérations, étaient conduites par le jeune roi dom Sébastien qui, impatient d'en venir aux mains avec les mécréants, engagea le combat près d'Alkasar dans une situation défavorable, dans la plaine située entre le confluent de l'ouâd El-Mekhazen et de l'ouâd Kous. Le sultan Abd-el-Malek, malade, y était à la suite de son armée, tandis que son frère, Abou l'Abbas-Ahmed, était arrivé de Fez avec les contingents de cette partie de l'empire. Les troupes de dom Sébastien furent entièrement défaites; le malheureux roi se noya dans l'ouâd El-Mekhazen ; le chérif Mohammed son allié périt dans l'ouâd Kous et le sultan Abd-el-Malek victorieux mourut dans sa litière au cours de l'action. On appela cette journée la bataille des Trois-Rois ; elle eut lieu

le 4 août 1578. A peine une soixantaine de chrétiens s'échappèrent-ils; tout le reste fut tué ou fait prisonnier. Cette victoire consolida le pouvoir d'Abou l'Abbas-Ahmed qui fut proclamé dès que la mort d'Abd-el-Malek fut connue. Le nouveau sultan reçut le titre d'El-Mansour et plus tard, après son expédition au Soudan, celui d'El-Dehebi ou le Doré sous lequel il est connu dans l'histoire. Accueilli avec enthousiasme pas les tribus, il ne tarda pas, s'il faut en croire le *Nozhet el-Hâdi*, à recevoir des félicitations du souverain de Stamboul, du pacha d'Alger, du roi de France et de celui d'Espagne. Une ambassade du régent de Portugal vint signer la paix et consacra des sommes considérables au rachat des prisonniers. Durant l'année 1581, El-Mansour entreprit une expédition dans le Sahara, au cours de laquelle il leva des contributions de guerre jusque dans les oasis de l'extrême Sud algérien. Sous son règne, les Espagnols remplacèrent les Portugais dans l'occupation des places qui étaient demeurées au Maroc entre les mains des chrétiens, sauf Tanger. En 1588, ils faillirent perdre Ceuta et l'année suivante ils évacuèrent Asilah après en avoir fait sauter la citadelle. Avant de mourir, le sultan vit revenir de Tombouctou ses troupes chargées d'un butin immense en 1593. Son règne s'acheva, dans une tranquillité relative, à orner sa capitale de Merrakech d'édifices somptueux. Peu de temps avant sa fin, il eut pourtant de graves difficultés avec son fils, El-Mamoun, qu'il avait désigné comme son héritier présomptif, mais qu'il dut combattre et faire enfermer à Mequinez. Il mourut le 3 oct. 1603 à Fez après un règne glorieux de vingt-cinq années, durant lequel il porta la puissance des Saadiens à son apogée. Il laissait cependant après sa mort la situation assez confuse, et parmi ses enfants trois fils se disputaient le trône : c'était là le commencement de la décadence de la dynastie.

Les ulémas de Fez proclamèrent Zidan, mais Abou-Farès, qui était à Merrakech, réclama le pouvoir. Sur ces entrefaites, Mamoun, qui était enfermé à Mequinez, fut envoyé à Merrakech où Abou-Farès lui confia le commandement de ses troupes afin de lutter plus avantageusement contre Zidan. Victorieux, Mamoun garde le trône tandis que Zidan se réfugie à Sidjilmassa et qu'Abou-Farès est battu à son tour. Le règne de Mamoun fut peu brillant, scandalisant son peuple par le spectacle de ses débauches. Zidan en profite pour aller à Merrakech d'où il chasse le frère de Mamoun. Mais bientôt un nouveau compétiteur, Maulay-Mohammed, frère d'Abd-el-Moumen, profite de l'anarchie pour entrer en vainqueur à Fez (1608). La lutte se continue entre Zidan, rappelé par la population, et Abdallah. Ce dernier est défait. Sur ces entrefaites, Mamoun, Abdallah, Abou-Farès et Abd-el-Malek se réfugient tous à Alkasar. Mamoun passe en Espagne où il offre son concours à Philippe II et par ses intrigues fait entrer les Espagnols dans la place de Larache (1610). Abou-Farès et Abdallah périssent tous deux dans une tentative qu'ils font pour s'emparer de Fez (1609). C'est alors l'anarchie la plus complète qui règne dans le pays; Mamoun est tué aux environs de Tétouan en 1612. La nouvelle de l'occupation de Larache par les chrétiens souleva le fanatisme des populations; l'influence occulte des confréries telles que celle des Rahmanïa s'en augmenta. Le foyer de cette agitation religieuse était à Sidjilmassa et dans la région de l'ouâd Saoura où un certain Abou-Mahalli, d'une famille berbère arabisée, prêchait le retour à la religion dans sa pureté et l'abandon des pratiques hérétiques. Ayant enflammé les tribus de ces régions, il s'empare en 1611 de l'oasis de Sidjilmassa, et jusque dans le Draa il inflige une sanglante défaite aux troupes de Zidan. Autour du chérif saadien, les défections se multiplient; il est forcé d'abandonner la ville de Merrakech et se réfugie à Safi. Mais Mahalli est tué au cours de la lutte qui s'engage entre lui et un autre marabout très influent dans tout l'Atlas, un certain Yahia-ben-Abd-el-Namoun-Daouedi. Pendant toute cette période, le désordre règne aussi dans le N. du pays et en particulier à Fez où la tyrannie de la tribu des Cheraga provoque une révolution. A tous ces maux il fallait y joindre la famine. Les Espagnols en profitèrent pour s'emparer en 1614 de la Mamoura, petite localité située à l'embouchoure du fleuve Sebou et d'où ils chassèrent une colonie de marchands anglais qui y étaient établis et vivaient en paix avec les tribus environnantes. Après une série de luttes sans fin, Abdallah succomba à ses vices en mai 1624. Son frère Abd-el-Malek monta sur le trône, offrant, nous disent les chroniqueurs arabes, le spectacle des mêmes infamies; il ne régna que durant trois ans, tandis que Zidan à Merrakech exerça obscurément le pouvoir jusqu'en 1631. Plusieurs marabouts influents engagent alors la lutte contre les chrétiens sur la côte. Le plus en vue fut un nommé Sidi-Mohammed-el-Aïach de Salé qui, nommé gouverneur d'Azemmour par Zidan, ne cessa de harceler les Espagnols à la Mamoura et à Mersa-el-Halk, près de Larache. Parmi tous les Berbères, était alors un marabout, Mohammed-el-Hadj, de la zaouïa de Dela, dont la voix était écoutée; à leur tête, il s'empare même de Fez, de Mequinez, de la vallée de la Molouïa. Le sultan Mohammed-Cheikh II, qui régnait alors à Merrakech où il avait succédé à El-Oualid, frère d'Abd-el-Malek, est battu et lui concède le territoire jusqu'à l'ouâd El-Abid. Sur ces entrefaites, un autre marabout, Maulay-Chérif, avait de Sidjilmassa étendu sa prépondérance dans toutes les régions sahariennes environnantes. La lutte s'engage entre ses partisans et ceux de Mohammed-el-Hadj. Vers 1646, un accord intervient aux termes desquel les territoires au S. de l'Atlas demeuraient la propriété des frères de Maulay-Ali-Chérif, tandis que la région septentrionale, avec Fez comme capitale, revenait aux partisans de Mohammed-el-Hadj. Cependant Maulay-Mohammed, frère de Maulay-Chérif, soutenu par les Arabes, se met en campagne vers 1647 et ne tarde pas à s'emparer d'Oudjda; il étend son action jusqu'aux environs de Saïda. Cependant ces succès avaient eu un grand retentissement au Maroc et particulièrement à Fez dont la population supportait malaisément le joug des marabouts berbères. Maulay-Mohammed y est appelé et y est reçu comme un libérateur, mais il ne tarde pas à en être chassé par Mohammed-el-Hadj. Il rentra à Sidjilmassa. En 1654, Mohammed-el-Cheikh, sultan de Merrakech, termina obscurément sa vie. Son fils, Maulay-Ahmed-el-Abbas, lui succéda; il semble avoir borné son ambition à assurer la conservation de son petit royaume, mais ses parents par alliance, les Chebanat, ne tardèrent pas à le lui disputer. Durant l'année 1661, la ville de Tanger est cédée par les Portugais aux Anglais, car elle faisait partie de la dot apportée par Catherine de Bragance lors de son mariage avec Charles II.

Chronologie des chérifs saadiens ayant régné. Abou l'Abbas-el-Aaradj, à Merrakech, 1520 à 1543; Abou-Abdallah-Mohammed-Cheikh-el-Mehdi, à Merrakech, août 1543; le même, à Merrakech et à Fez, 1550 à 1554; le même, à Merrakech et à Fez, 1554-57; Maulay-Mohammed-Abdallah, dit El-Ghalel b'Illab, 1557-73; Abou-Abdallah-Mohammed, fils du précédent, dit El-Moatasem, 1573; Abou-Merouan-Abd-el-Malek, oncle du précédent, 1573-78; Abou l'Abbas-Ahmed, dit El-Mansour ou El-Dehebi, frère du précédent, 1578-1603; ses fils se disputent le trône, 1603; Abdallah-Abou-Farès, dit El-Ouatsek, à Merrakech, 1603-7; El-Mamoun-Cheikh, à Fez, 1604-8; le même, à Merrakech, 1607-8; Zidan, à Merrakech, 1608-27; Abdallah, fils d'El-Mamoun, à Fez, 1609-24; Abd-el-Malek, frère d'El-Mamoun, à Fez, 1624-27; Abd-el-Malek, fils de Zidan, à Merrakech, 1627-31; Abou l'Abbas-Ahmed II, fils de Zidan, à Fez, 1627-28; El-Oualid, fils de Zidan, à Merrakech, 1631-36; Mohammed-Cheikh II, fils de Zidan, à Merrakech, 1636-54; Maulay-Ahmed-el-Abbas, fils du précédent, à Merrakech, 1654.

Les chérifs filali ou hasani (des environs de 1664 jusqu'à nos jours [1896]). — Après la mort de Maulay-Ahmed-el-Abbas, dernier prince saadien, Er-Rechid, un des fils de Maulay-Ali-Chérif, le chef de la zaouïa de Sidjilmassa, dans l'oasis du Tafilalet, se fait proclamer sultan à Oudjda; il

combat et tue son frère Maulay-Mohammed et s'empare ensuite du Tafilalet en 1665. C'est là le commencement de la dynastie des chérifs filali qui règne encore de nos jours au Maroc. En 1667, Er-Rechid s'empare de Taza et ensuite de Fez qui obéissait à un certain Ed-Dreïdi, puis il s'occupe de combattre un agitateur du nom de Ghilan, maure d'origine andalouse, qui avait réussi à établir sa domination dans toute la province d'Alkasar, dans celle de Tanger et aux environs de Tétouan et qui venait de conclure une sorte de pacte d'alliance avec lord Bellasis, le gouverneur anglais de Tanger. Ghilan, battu, s'embarque à Asilah et se réfugie à Alger. Au retour de cette campagne, le sultan soumet les Beni-Zeroual et toute la majeure partie des Djebala, puis il s'empare dans le centre de l'empire de la fameuse zaouïa de Dela qu'il détruit en en dispersant les marabouts, et, l'année suivante, il franchit l'Atlas pour ranger sous son autorité les Aït-Aïach. Rentré à Fez, il embellit cette ville; on lui doit notamment le grand pont qui se voit encore sur l'ouâd Sebou et la kasba dite d'El-Khemis actuellement en ruine, mais qui avait été construite pour assurer la sécurité de la route de Fez à Mequinez. En 1670, Maulay-er-Rechid conquit le Sous et s'empara de Taroudant. Il mourut à Merrakech, en 1672, d'un accident de cheval. L'œuvre de ce souverain est considérable, et avec lui commence réellement la période moderne de l'histoire du Maroc; on voit déjà y figurer les tribus de nos jours. Er-Rechid, en détruisant l'autorité des marabouts et des petits chefs qui rendaient toute action gouvernementale impossible, avait étendu sa puissance d'Oudjda à l'ouâd Sous, préparant ainsi le grand règne de son frère Maulay-Ismaïl. A peine monté sur le trône, ce dernier eut à combattre plusieurs compétiteurs : son frère Maulay-el-Harran, qui se fit proclamer sultan au Tafilalet en étendant son autorité sur les régions sahariennes, puis son neveu Ahmed-ben-Mahrez qui était reconnu à Merrakech et dans les environs, enfin le fameux Ghilan, revenu d'Algérie, avait reparu dans le Rif, aidé par un corps de Turcs. Grâce à la vaillante énergie qui est le trait saillant de son caractère, Maulay-Ismaïl ne tarda pas à venir à bout de toutes ces difficultés. Ghilan est tué à Fez en 1673; la ville est frappée d'une lourde imposition; les troupes de Ben-Mahrez sont défaites dans le Tadela et, après trois années de luttes acharnées, le nouveau sultan entre à Merrakech, tandis que Maulay-el-Harran était pris au Tafilalet et interné. Maulay-Ismaïl s'occupa alors avec une grande activité, devenue légendaire au Maroc, des affaires de son empire. Il embellit et transforma complètement *Mequinez* (V. ce mot) dont il fit sa résidence favorite. Il s'appliqua à resserrer ses relations avec la France; l'ambassade qu'il envoya à Versailles sous la conduite de Ben-Aïssa pour demander à Louis XIV la main de la princesse de Conti est restée célèbre; il reçut en 1682 la mission du baron de Saint-Amand. Tout en maintenant un étroit blocus autour de la place de Tanger, il entretint de bonnes relations avec les marchands de Londres. Il organisa son armée d'une manière solide et nouvelle; ayant fait venir de grandes quantités de nègres du Soudan, il créa de véritables colonies agricoles qui constituaient en même temps le personnel de sa garde. Ces cavaliers placés sous le patronage d'un saint commentateur du Coran, Sidi-el-Boukhari, conservèrent dans la suite le titre d'Abid-Boukhari ou esclaves de Boukhari. A la fin de son règne, leur nombre atteignait 150,000 ; jamais le Maroc ne devait retrouver semblable force militaire. Pour compléter l'organisation de sa domination, Maulay-Ismaïl fit élever sur tous les points stratégiques de son empire et le long de toutes les routes une série de kasba ou forts qui assuraient la tranquillité et dont on voit encore les ruines dans des régions où de nos jours l'autorité des sultans n'est souvent pas même nominale. Une expédition hasardeuse, qu'il conduisit lui-même jusqu'en Algérie, échoua sur les bords du Chélif de par la désertion des Arabes, mais un de ses neveux, Ahmed, réussit à mener ses troupes jusqu'au Soudan. Maulay-Ismaïl poursuivit avec la plus grande énergie la guerre contre les places que les chrétiens détenaient encore à cette époque, mais il ne put rien contre Ceuta après s'être emparé de la *Mamoura* (V. Mehedhyia). Enfin, en 1683, le Parlement anglais ayant résolu l'évacuation de Tanger, les troupes chérifiennes occupèrent la ville en 1684 dont les Anglais avaient détruit les principales fortifications ainsi que le môle, ouvrages qui leur avaient coûté, quelques années auparavant, tant de peines et tant d'argent (V. Tanger). La joie des musulmans fut très grande, d'autant que, peu après, Larache et Asilah retombèrent aussi au pouvoir de Maulay-Ismaïl, dont la gloire se trouva portée comme à son apogée. Il ne demeurait plus entre les mains des chrétiens que Ceuta, Melila et Mazagan. Dégagée du fatras des racontars qui, longtemps, firent autorité sur ce prince et que nous ont légués les récits nombreux des esclaves ou des religieux qui se rendaient au Maroc, au XVIIIe siècle, y racheter des captifs, la vie de Maulay-Ismaïl est la plus grande page de l'histoire du Maroc. Dans la dynastie des Filali, il tient une place qui ne le cède en rien comme importance à l'œuvre accomplie à celle d'El-Mansour, des chérifs saadiens. Il mourut à Mequinez le 22 mars 1727 à l'âge de quatre-vingts ans, après un règne de cinquante-sept ans. Si l'on en croit les récits populaires, Maulay-Ismaïl aurait eu 528 garçons et un nombre égal de filles; les prisons contenaient 25,000 captifs chrétiens et environ 30,000 criminels; le jour, tous ces prisonniers étaient employés aux immenses travaux que ce souverain ne cessa de faire entreprendre durant sa vie (V. Mequinez). A sa mort, il laissait le pays dans la plus grande prospérité et dans la tranquillité la plus parfaite; d'Oudjda jusqu'à l'ouâd Noun il en était ainsi. Maulay-Ismaïl, pour reprendre et développer l'œuvre politique des Saadiens, n'avait cessé de combattre et de détruire les influences locales acquises par certains chefs et marabouts; pour augmenter son autorité religieuse, il favorisa la confrérie de Maulay-Taïeb et fut le premier à lui donner l'importance qu'elle a conservée de nos jours (V. Ouazzan).

Son fils, Ahmed, surnommé El-Dehebi, à la suite de son expédition au Soudan, lui succéda, mais le mécontentement que provoqua la rapacité des nouveaux gouverneurs de province ne tarda pas à amener la rébellion dans l'empire. La garde noire elle-même se révolte; le pacha de Fez est massacré; Maulay-Abd-el-Malek en profite pour se faire proclamer à Merrakech, puis entrer à Mequinez, tandis qu'Ahmed est déchu. L'agitation est alors générale; Ahmed qui s'était réfugié au Tafilalet est rappelé; le pays se trouve partagé entre deux souverains. A sa mort, le Nord est disputé entre son fils Abou-Farès et Maulay-Abdallah, frère d'Ahmed, né d'une esclave anglaise. Abdallah l'emporte et, après six mois d'un siège assez rigoureux, s'empare de Fez. Sur ces entrefaites, une grande révolte des Berbères se déclare et ajoute encore à la confusion. Abdallah, se défiant de la fidélité de la garde noire, veut l'amoindrir, mais les chefs des Abid-Boukhari préviennent ses desseins en le déposant en sept. 1734 au profit de son frère Maulay-Ali. Ce dernier arrivait du Tafilalet, mais à son tour il est chassé par la garde qui reprend Maulay-Abdallah pour peu de temps, car des intrigues remettent bientôt en disgrâce ce dernier. Cette situation se prolonge; on voit successivement arriver Maulay-Mohammed qui, jusqu'alors, était assiégé dans Fez, puis à nouveau Maulay-Abdallah jusqu'au moment où Maulay-Mostadi, dont la mère passait pour avoir des relations avec le chef des Abid-Boukhari, se fait proclamer. L'empire se trouve à nouveau divisé; Mostadi, soutenu par les provinces des Beni-Hasan et par le Gharb, est battu par Maulay-Abdallah, qui regagne des partisans dans la garde et surtout dans la grande tribu des *Oudaïa* (V. ce mot). Maulay-Abdallah, maître du pouvoir pour la sixième fois vers 1742, peut régner dans une paix relative, grâce à l'affaiblissement des Boukhari décimés dans cette suite de révolutions. Il mourut en 1757 à Fez. Son fils Sidi-Mohammed parut

surtout s'attacher à développer et à définir les relations commerciales avec les pays d'Europe ; le Danemark, la Suède, les Etats-Unis, la France passèrent des traités. Sous son règne eut lieu la malheureuse affaire dite de Larache, au cours de laquelle une escadre française, commandée par Du Chaffaut et qui venait de bombarder Salé et Rabat, dont les corsaires avaient insulté notre pavillon, perdit 450 hommes dans la rivière du Kous. Le comte de Breugnon vint en 1767 racheter à la cour les captifs et signer un traité de commerce qui servit de base, jusqu'à nos jours, aux relations de la France avec le Maroc. M. de Breugnon laissa comme consul Chenier qui s'installa à Salé et qui, plus tard, devait être envoyé à Constantinople. Le sultan Sidi-Mohammed, le premier, autorisa l'exportation des grains, condamnée auparavant et maintes fois dans la suite par le fanatisme intransigeant de la cour chérifienne qui refuse, comme illicite et impure, la vente de céréales aux infidèles. C'est à ce souverain que l'on doit la fondation de *Mogador* (V. ce mot), construite sur les plans de l'ingénieur français Cornut. Il entreprit le siège de Melila, opération stérile à laquelle on raconte qu'il consacra plus de 30 millions ; sous son règne, les Portugais évacuèrent la petite ville de Mazagan en 1769, dernier vestige de leurs anciennes possessions. En 1777, fut signé un traité avec la Hollande, qui mettait fin à des difficultés survenues entre les deux pays et au cours desquelles la flotte hollandaise avait brûlé des bâtiments marocains à l'embouchure du Kous et du Sebou. Le sultan Sidi-Mohammed licencia durant son règne la plus grande partie de la garde noire, et lorsqu'il mourut, le 11 avr. 1790, il laissa une grande réputation de sagesse et de modération. On a prétendu, et non sans raison, que l'intelligence de son gouvernement provenait en partie du nombre considérable de chrétiens et de renégats dont il s'était entouré ; le Triestin Petrobelli, le Toscan Petro Muti, le Génois Chiappe furent, en effet, parmi ses principaux ministres. 800 renégats espagnols et portugais étaient distribués dans les places de l'empire, et Boisselin, fils d'un chapelier de Paris, commandait à Mogador une troupe de 250 renégats français. D'une de ses femmes, fille d'un renégat irlandais, il eut Maulay-Yezid ; il employa aussi un juif de Marseille, et le caïd Driss, qui était son premier chambellan, était un renégat mahonais. Au moment de sa fin, il se disposait à aller châtier son fils qui était entré en rébellion. Maulay-Yezid régna peu de temps. D'abord proclamé à Tétouan, puis à Rabat et à Salé, il se signala par son extrême cupidité ; obéissant à ce sentiment, il fit piller les juiveries. Il était fanatique et signa en 1791, néanmoins, avec les Anglais, un traité qui leur accordait de très grands avantages. L'art. III leur reconnaissait le droit d'aller, venir, vendre, résider, voyager, louer ou bâtir des maisons et magasins dans ses Etats. A la mort de Maulay-Yezid, la lutte s'engage entre ses frères ; ce fut Moulay-Seliman qui l'emporta. Proclamé à Rabat et à Tanger, il se hâte d'affermir son pouvoir en ouvrant des relations avec les puissances étrangères et par un gouvernement empreint de justice et de douceur. En 1795, la République française décida de transférer le consulat de Salé à Tanger afin de mieux surveiller la politique des Anglais et des Espagnols. Plus tard, la bataille de Trafalgar porta un coup sensible à notre situation au Maroc et fit passer la suprématie relative, que nous y exercions depuis Louis XIV, aux mains de l'Angleterre. Maulay-Seliman envoya cependant une ambassade à Saint-Cloud, dont le chef, Hadj-Driss-Errâni, dans une audience solennelle, le 6 sept. 1807, décerna à Napoléon le titre de sultan des sultans ; mais une mission confiée peu après au capitaine Burel, pour faire sortir le chérif de sa neutralité bienveillante vis-à-vis des Anglais, échoua. Ce fut durant ce règne que se fonda, au S. du *Sous* (V. ce mot), le petit État indépendant de Sidi-Hécham. Le grand honneur de Maulay-Seliman fut de mettre fin à la piraterie qu'exerçaient ses populations maritimes ; il prit même l'engagement, qu'il tint religieusement, de racheter les captifs qui seraient faits dans l'extrême S. à la suite des naufrages. Les dernières années de son règne furent attristées par une grande révolte des Berbères du centre de l'empire. Les Aït-Iousi, les Beni-Meguiled, les Zaïan surprirent le camp impérial, le pillèrent, et le sultan lui-même ne dut le salut qu'au dévouement d'un berger qui, en le couvrant de son burnous, l'aida à fuir. Assiégé ensuite dans Mequinez, il voit Fez tomber aux mains de son neveu, Maulay-Brahim, que les intrigues et l'influence des chérifs d'Ouazzan y avaient fait reconnaître pour quelque temps. L'insurrection passe ensuite aux mains de Maulay-Saïd, prince énergique que Maulay-Seliman parvient néanmoins à exiler au Tafilalet. Avant de mourir, le 28 nov. 1822, le sultan avait désigné comme son héritier son neveu Maulay-Abderraman. Les commencements du nouveau règne furent, comme d'habitude, au Maroc, assez troublés. En 1825, arriva à Fez une ambassade française, et, peu après, le sultan eut des difficultés avec l'Angleterre qui bloqua les côtes, puis avec les Autrichiens qui bombardèrent quelques ports, mais subirent un échec assez grave près de Larache. La prise d'Alger et l'occupation d'Oran devaient avoir un profond retentissement au Maroc et à la cour chérifienne en particulier. On sait que Maulay-Abderraman essaya alors de s'emparer de Tlemcen ; il y était également poussé par l'orgueil fanatique de son entourage et par les intrigues étrangères. La mission du comte d'Auvray envoyée à cet effet à la cour de Fez pour faire renoncer le chérif à ses visées ne paraît pas avoir eu grand effet, car Abderraman n'en persista pas moins à charger son neveu Maulay-Ali de garder le royaume de Tlemcen, et il envoya lui-même des agents jusqu'à Médéa et à Miliana se faire reconnaître par les populations comme gouverneurs au nom du Makhzen marocain. Il fallut la mission spéciale de M. de Mornay qui, en 1832, se rendit à Mequinez lui porter un ultimatum très net pour le faire renoncer à ses prétentions. Dans la suite, la cour chérifienne n'en devait pas moins aider de toute son influence Abd-el-Kader qui reçut même, dit-on, à Taza, un burnous d'investiture d'Abderraman. Ce fut, du reste, par la voie du Maroc qu'Abd-el-Kader tira tous ses approvisionnements et munitions durant sa lutte contre les Français en Algérie. On en eut les preuves les plus décisives, et le colonel de Larue fut envoyé à Mequinez afin de rappeler le sultan à l'observation de sa neutralité. La révolte des Oudaïa qui arriva sur ces entrefaites devait l'y forcer tout naturellement ; mais, peu après, les difficultés augmentèrent le long de la frontière oranaise que les Marocains voulaient reculer à la Tafna. Le sultan ayant concentré des troupes considérables à Oudjda, l'audace guerrière des populations ne cessa d'augmenter ; la situation devint intolérable jusqu'au moment où les agressions se multiplièrent. Le maréchal Bugeaud dut engager l'action, prendre Oudjda et enfin, le 14 août 1844, l'armée marocaine commandée par Sidi-Mohammed, fils d'Abderraman, fut complètement défaite à la bataille de l'Isly. Pendant ce temps, le prince de Joinville bombardait Tanger et Mogador. La paix fut ensuite conclue ; la France obtenait du gouvernement marocain la mise hors la loi du rebelle Abd-el-Kader et comme frontière celle qui était reconnue à l'époque de la domination turque. Vers 1850, des difficultés s'élevèrent à nouveau avec la cour de Fez, à la suite du refus du sultan d'admettre la correspondance directe entre lui et notre chargé d'affaires de France. Le bombardement de Salé en 1851 par une escadre française inspira au chérif une plus saine appréciation des choses. Maulay-Abderraman mourut le 6 sept. 1859. Son fils, Sidi-Mohammed, lui succéda au moment de graves difficultés survenues avec l'Espagne. Les délimitations défectueuses des présides et, en particulier, du territoire de Ceuta, avaient amené une série d'incidents graves. Le gouvernement de Madrid résolut alors l'expédition dite de 1859 ou de Tétouan qui dura six mois, nécessita une armée d'environ 40,000 hommes, se termina par la prise de Tétouan et par le traité de l'Ouâd-Ras. On connaît l'action diplomatique toute-puis-

sante à cette occasion de l'Angleterre, les engagements exigés du cabinet de Madrid avant le commencement de la campagne et enfin l'arrêt brusque de l'armée d'O'Donnel et de Prim sur le chemin de Tétouan à Tanger. Pendant cette expédition, la France avait prêté à l'Espagne un matériel de guerre assez considérable, et une escadre française avait bombardé les forts marocains de l'embouchure de la rivière de Tétouan. Par le traité qui mettait fin à cette guerre, l'Espagne obtenait de grandes satisfactions et entre autres le payement d'une indemnité de 100 millions. Après cette rude défaite, le sultan Sidi-Mohammed régna en paix jusqu'en 1873 et, éclairé par l'expérience, résista aux intrigues des rivaux de la France qui le poussèrent en 1870 à profiter de la guerre franco-allemande pour semer la révolte dans la province d'Oran.

A sa mort, qui survint à Merrakech, un de ses fils, Maulay-el-Hasan, fut nommé en 1873 à l'exclusion de son frère aîné, Maulay-Othman. Très aimé par l'armée, il ne rencontra pas d'opposition violente dans sa famille ; il n'en fut pas de même dans le pays, et il lui fallut d'abord se transporter à l'extrémité orientale de son empire, à Oudjda, où un de ses caïds, El-Hadj-Mohammed-ould-el-Bachir, lui causait de graves embarras avec les autorités algériennes. Durant la route, le sultan essuya une véritable défaite aux environs de Taza, de la part de la tribu des Ghyiâtsa. Rentré à Merrakech, Maulay-el-Hasan résolut d'asseoir son gouvernement dans la province du Sous ; cette opération considérable et des plus difficiles nécessita deux expéditions. En somme, les premières années de ce règne furent consacrées de 1873 à 1888 à faire reconnaître, puis à consolider son autorité dans les régions accessibles de l'empire qu'il parcourait sans cesse et presque chaque année, de Maroc à Fez, de Fez à Oudjda, pour ensuite revenir au cœur de ses Etats. Par deux fois, il se rendit au Sous, tandis que, par une habile politique de rapprochement, puis d'alliance avec les marabouts du Tadela, il s'assurait le concours précieux et indépendant d'un chef tout-puissant, le caïd Mohammed-ou-Hammou, de la grande tribu des Zaïan. Vers la fin de 1887, Maulay-el-Hasan consacra les ressources que lui avaient données sa diplomatie intérieure et la domination des territoires qui lui étaient soumis pour entreprendre la lutte contre l'influence de la secte religieuse des Derkaoui, et il ne cessa aussi de combattre l'hégémonie berbère. L'expédition chez les Beni-Meguiled, au S. de Mequinez, n'avait d'autre but; enfin et après la mort du chérif El-Arbi-el-Derkaoui dont la zaouïa était dans le Medaghara, sur la limite des oasis de Tafilalet, le sultan se rendit lui-même, à la tête d'une armée nombreuse, dans ces régions méridionales. Il tenta de développer son influence dans toutes les contrées sahariennes environnantes, mais des difficultés très graves survenues aux environs de Melila avec le gouvernement espagnol le forcèrent à rentrer à Merrakech où il reçut l'ambassade du maréchal Martinez Campos. Il signa un traité qui mettait fin à ces difficultés et qui accordait à l'Espagne une indemnité de 20 millions de pesetas. Au printemps de 1894, Maulay-el-Hasan se mit en route pour gagner le N. de son empire, mais il mourut en route entre Merrakech et Rabat, au campement de Dar-ould-Ziddou le 6 juin. Durant tout son règne, ce souverain, d'une activité infatigable, et qui, presque chaque année, prenait la tête de ses troupes pour quelque expédition, s'attacha d'autre part, grace à sa diplomatie que secondèrent les jalousies des puissances, à maintenir la barrière qui ferme encore le Maghreb el-Acsa à l'activité européenne. Les traités de commerce qu'il signa témoignent de cette volonté par le peu de concession qu'il fit. En 1881, avait eu lieu à Madrid une conférence internationale pour les affaires du Maroc ; aidé, conseillé, soutenu par la diplomatie anglaise, le gouvernement marocain rendit comme nul cet essai de modification à l'état de choses assez barbare qui caractérise le Maroc. Le jeune Abd-el-Aziz, fils d'une Circassienne, a succédé à son père à l'âge de quatorze ans.

Chronologie de la dynastie des chérifs filali ou hasani. Maulay-Chérif, fils d'Ali-el-Hasani, maître du Tafilalet, 1633 ; Mohammed, son fils, 1637 ; le même, à Fez, 1649 ; Maulay-er-Rechid, frère du précédent, 1664 ; Abou-Naser-Ismaïl, plus connu sous le nom de Maulay-Ismaïl, son frère, 1672 ; Ahmed-ed-Dehebi, son fils, 1727 ; Abd-el-Malek, son frère, 1728 ; Abdallah, frère des précédents, 1729 ; Ali, son frère, 1735 ; Abdallah revient, 1736 ; Mohammed-ben-Ariba, leur frère, 1736 ; El-Mostadi, leur frère, 1738 ; Abdallah, pour la troisième fois, 1740 ; Mohammed, son fils, 1748 ; Maulay-Yezid, son fils, 1789 ; Maulay-Seliman, son frère, 1792 ; Maulay-Abderraman, son neveu, 1822 ; Sidi-Mohammed, son fils, 1859 ; Maulay-el-Hasan, son fils, 1873 ; Maulay-Abd-el-Aziz, son fils, 1894.

Langage — On parle au Maroc un arabe qui est, à peu de chose près, l'arabe vulgaire d'Algérie. On y rencontre cependant une plus grande quantité de mots espagnols et principalement dans les régions voisines de la mer par le fait de l'influence andalouse à la fin du moyen âge et aussi du nombre considérable de juifs émigrés de la péninsule. Quant au tamazigh ou *berbère* (V. ce mot), c'est la langue des autochtones, par conséquent de la majeure partie de la population. Dans tout le massif montagneux de l'Atlas, on ne parle que le tamazigh qui, cependant, ne s'écrit plus. Dans le Rif, on parle les deux langues, l'arabe et le berbère, et, dans nombre de régions du Maroc, on emploie pour dénommer les tribus les deux appellations arabe et tamazigh; ainsi on dit indifféremment en arabe Metouga ou Imtouga en tamazigh, et Seketana ou Isektân, Zenâga ou Iznagen, etc. Quant à l'espagnol, il n'est guère utilisé qu'à Tanger où, du reste, la population européenne a de même et quelque peu répandu l'anglais et le français.

Littérature et sciences.— Le Maroc a longtemps joui d'une réputation littéraire et scientifique méritée ; durant une longue période, ses écoles ont été les premières du monde musulman ; c'est là que s'élaborait ce que l'on a appelé la civilisation arabe, qui partait du Maroc pour briller en Espagne (G. Charmes). Mais de toute cette lointaine gloire, il ne reste plus rien. La fanatique théocratie du gouvernement des chérifs a étouffé toute manifestation intellectuelle; tout ce qui n'a pas trait uniquement à l'étude irraisonnée et comme mécanique des livres saints est condamné, et dans les fameuses bibliothèques des mosquées de Fez, qui passèrent durant longtemps pour si riches, on ne trouve plus rien que de la théologie, car là plus qu'ailleurs le fanatisme musulman s'est exercé avec une impitoyable rigueur. De nos jours, dans ce pays qui a vu naître Averrhoès, Ibn-Batouta, etc., on n'enseigne plus et encore seulement à la grande école d'El-Qarouïn de Fez que les matières suivantes : les traditions, les dogmes, le droit, la grammaire, la rhétorique, la métaphysique, la théologie et un peu de prosodie et d'arithmétique. Les cours de droit et de théologie sont les seuls qui soient très fréquentés, et c'est à peine si on trouve dans le Maroc quelques vieux fekih ayant encore quelques notions d'astronomie. Au reste, la théologie se confond au Maroc avec la jurisprudence; elle embrasse l'étude du Coran et de ses commentateurs les plus autorisés, Sidi-el-Boukhari, Sidi-Khaled, Ibn-Ghazi, etc. Quant à l'alchimie, elle y est encore très en faveur. On ne peut pas dire que la musique au Maroc mérite d'être décorée du titre d'art; cependant elle y revêt certains caractères très curieux et le Danois Höst en a donné à la fin du siècle dernier une description et une étude très intéressantes.

Architecture.— L'architecture a atteint au Maroc un haut degré de perfection, et encore aujourd'hui certains monuments que l'on y voit sont construits avec l'ampleur de style que l'on admire dans les anciens palais mauresques de l'Andalousie. Néanmoins, on ne bâtit plus guère d'édifices publics au Maroc; ce pays vit en effet en cela, comme en tout, bien plutôt sur son passé. On retrouve la trace de la splendeur de jadis au Maghreb dans les minarets et dans

les mosquées du Maroc. Ces dernières n'ont pas, on le sait, les minarets ronds et élancés de l'Orient, mais des tours quadrangulaires ou octogones consistant en plusieurs étages et souvent décorées d'arabesques ou d'ogives pleines de grâce. Le minaret marocain est tout différent de forme de celui de l'Orient proprement dit; sa monotonie architecturale le place peut-être au-dessous des minarets du Caire, car il ressemble un peu trop à une tour; mais combien sont gracieuses, fines, légères et multiples les ornementations dont ses faces extérieures sont recouvertes (V. ARCHITECTURE MUSULMANE, t. III, p. 715, fig. 2). On connaît la Giralda de Séville, mutilée et abîmée par les Espagnols, mais les minarets de la Koutoubia, à Merrakech, de Hasan, à Rabat, sont les modèles les plus parfaits de l'art arabe d'Occident. Ils vont se rétrécissant de la base au sommet, diminués insensiblement et toutefois assez réellement pour que leurs lignes générales en acquièrent une plus grande légèreté. Leur décoration extérieure est fort élégante; elles sont couvertes d'une sorte de treillis qui les rend encore plus sveltes et qu'augmentent encore les décorations en bas-relief et les découpures qui s'y voient. Dans les minarets plus modernes, l'emploi de faïences vertes, jaunes, noires, par l'éclat de la coloration, est d'un effet très artistique et très spécial. Les mosquées du Maroc n'ont pas de coupoles, mais de simples toits en pente généralement formés de tuiles vertes ; aucune décoration, sauf le minaret, et parfois les portes n'existent pas à l'extérieur : telle la porte de la mosquée El-Andalouss, à Fez, monument du plus grand style, composé d'un arc gigantesque qui, semblable à la plupart des arcs du Maghreb, n'est pas formé d'une seule ligne courbe, mais d'une série de petits arcs reliés les uns aux autres et laissant pendre leurs extrémités comme une légère dentelure sur le vide de l'arcade. Cette recherche d'élégance, qui n'est pas sans mièvrerie, surtout dans une œuvre pleine de grandeur, n'est pas non plus sans grâce. L'intérieur des mosquées du Maroc, où un chrétien ne saurait tenter de pénétrer, se compose en général d'une série de nefs qui s'étendent de tous côtés autour d'une cour centrale où se trouve la fontaine des ablutions. Ces nefs sont formées par des arcs reposant sur de gros piliers massifs et carrés ou sur des colonnes. Le tout est d'une grande simplicité, sans ornements; des lampes ou des lustres offerts par la piété des fidèles et des nattes par terre constituent la seule décoration. La cour centrale des mosquées est, au contraire, et généralement remplie d'arabesques et d'ornements. Dans quelques-unes, notamment à Fez, on y voit des manières de kiosque du genre de ceux de la cour des Lions, à l'Alhambra, mais plus grands et plus beaux. De légères colonnes supportent des arcades au-dessus desquelles et entre lesquelles courent les arabesques les plus fleuries. Des auvents sculptés, des corniches en bois recouvrent le tout. Les Marocains, quoique bien dégénérés, ont cependant conservé une grande habileté dans la fabrication des mosaïques, de petits carreaux de faïence (appelés zelidjs) et dont ils combinent les dessins et les couleurs avec une adresse merveilleuse. Il en est de même pour certains travaux d'ornementation peinte sur bois et pour les sculptures que l'on remarque autant sur les plafonds d'intérieur, où se voient des poutres sculptées avec infiniment de délicatesse, que dans les dispositifs des pendentifs en stalactites coloriées. Certaines portes de villes, celles de Mequinez, de Mehedia, de la Kasba de Merrakech, sont des monuments remarquables où la grâce et la délicatesse de l'ornementation s'allient au caractère grandiose et imposant. Malheureusement, sauf d'assez rares exceptions, les monuments du Maroc sont en pisé, et la durée de ces matériaux est assez limitée. Comme vestiges de l'occupation étrangère au Maroc et de l'époque moderne, on peut citer la citadelle espagnole de Larache et les murailles portugaises de la petite ville de Mazagan, aussi bien que d'intéressantes ruines de la même époque qui se voient encore à Asilah.

Religion. — THÉOCRATIE. — Le sultan marocain est avant tout et par-dessus tout un chef religieux; sa véritable fonction est d'être pontife et par obligation, car s'il voulait cesser de l'être on le verrait immédiatement chassé du trône par un chérif qui serait plus saint et professerait une orthodoxie plus rigoureuse. On conçoit alors la théocratie étroite qui régit le gouvernement de ce pays, où tout s'explique par le Coran, dont les versets sont des axiomes dont il est interdit de s'écarter. Au Maroc, les textes de certains commentateurs du Coran, tels qu'El-Beïdaouï ou El-Boukhari, sont révérés à l'égal du livre sacré lui-même. Tous les ans le sultan en fait la lecture avec un cérémonial spécial et entouré des plus savants docteurs de la cour. Dans les expéditions, la garde noire se fait précéder par un cheval portant le livre d'El-Boukhari ; à l'étape, ce livre est respectueusement enlevé par des jeunes gens de grande famille et transporté dans la tente impériale (Erkmann). Parmi les influences religieuses prépondérantes, il convient de citer le corps des chérifs de Maulay-Edris qui à *Fez* (V. ce mot) sont fanatiques et ont toujours une grande action à la cour.

CHÉRIFS AU MAROC. — Au Maroc, les chérifs font précéder leur nom du titre *maulay* (mon maître) ; ils sont fort nombreux, constituent en somme la noblesse religieuse ; ils se partagent en de nombreuses branches que l'on peut à la rigueur réduire à trois, prétendant descendre de Fatima. Ce sont les chérifs édrisites, rejetons du grand Edris Ier (V. le § *Histoire*); les chérifs filali ou hasani, descendants du fondateur de la dynastie actuelle; et enfin les chérifs d'*Ouazzan* (V. ce mot). Ils sont légion ; on ne saurait les compter ; ils forment comme une population un peu spéciale jouissant de réelles immunités sous le rapport des impôts, et relevant d'une juridiction spéciale. Dans ce pays si orthodoxe, où le fanatisme s'allie si bien à la haine du Berbère pour l'étranger, les chrétiens, les juifs en particulier, sont fort mal vus; l'entrée des mosquées, l'approche même de certains lieux saints leur est interdite. Le rite malékite est seul usité au Maroc.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES. — Les congrégations religieuses sont très nombreuses au Maroc. La moitié au moins de la population des villes appartient à un ordre quelconque (Erkmann). Chaque congrégation (taïfa) se rattache à des zaouïa (ou couvent) qui existent soit dans le pays, soit à l'étranger. L'endroit de ces zaouïa qui est plus spécialement affecté aux exercices de ces congrégations prend le nom de rebat (lien); les affiliés se disent merbout (attaché à tel ordre). Ils ont pour chef un personnage qui appartient généralement à la famille du saint, porte le nom de khalifa (lieutenant) et a sous ses ordres des cheikhs (vénérables) et des moqaddem (chefs subalternes). Les ordres sont souvent subdivisés en plusieurs branches (Ct Rinn, *Marabouts et Khouans*). Les ordres les plus répandus au Maroc sont les suivants : Maulay-Abd-el-Kader-et-Djilali (de Bagdad); Sidi-Mokta-el-Kounti (de Tombouctou) ; Maulay-Ahmed-Tedjini (de Fez) ; Maulay-Taïeb (d'Ouâzzan); Maulay-el-Arbi-el-Derkaoui (de Bou-Berich, chez les Beni-Zeroual), l'autre chef fut El-Beïdaouï ; Sidi-Mohammed-ben-Abdallah-Sedguin, du Tafilalet; Sidi-Mohammed-ben-Naser, de l'ouâd Draa ; Maulay-Mohammed-ben-Aïssa, de Mequinez (ses disciples se nomment Aïssaoua) ; Maulay-Ali-ben-Hamdouch, du djebel Zerhoun ; Sidi-el-Ghazi, de l'ouâd Draa, etc., qui comptent le plus de fidèles. H.-P. DE LA MARTINIÈRE.

BIBL. : Le lieutenant-colonel sir R. Lambert PLAYFAIR a publié en 1892 une bibliographie du Maroc qui peut passer pour un modèle du genre. Nous en extrayons quelques titres des ouvrages les plus importants; elle ne contient pas en effet moins de 2,243 indications d'ouvrages. — Parmi les auteurs anciens, on peut citer : le *Périple* de HANNON, SCYLAX, POLYBE, STRABON, MELA, PLINE, PTOLÉMÉE; l'*Itinéraire* d'ANTONIN. — Comme auteurs arabes : MESSAOUDI, ABOU-OBEÏD-EL-BEKRI, traduction de DE SLANE. — EDRISSI, *Géographie*, traduction d'Amédée JAUBERT. — Ibn BATOUTA, traduction de DE SLANE. — Ibn KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, traduction du même. — LE ROUDH EL-KARTAS, *Annales de la ville de Fez*, traduction de BEAUMIER. — ABOULQÂSSEM, Ben AHMED-EZZIÂNI, *le Maroc de 1631 à 1812*, traduction de O. HOUDAS. — LE NOZHET EL-HADI, *Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670)*, traduction du

même. — El-Otsmani, El-Ketami, *Monographie de Mequinez*, traduction du même. — Léon l'Africain, *Description de l'Afrique (1556)*, traduction de Temporal. — Diégo de Torres, *Origine des chérifs*, traduction de l'espagnol; Paris, 1636. — Roland Fréjus, *Relations des Etats des rois de Fez et de Maroc*; Paris, 1682. — Pidou de Saint-Olon, *Etat présent de l'empire du Maroc*. — A cette période il convient de placer la multitude des écrits de valeur diverse et contestable des religieux ou missionnaires envoyés au Maroc pour le rachat des captifs chrétiens et de ces derniers, puis l'ouvrage de George Höst, consul danois à Mogador, où il résida de 1760 à 1768, publié d'abord en danois sous le titre de : *Efferitningen om Marokos och Fes*; Copenhague, 1779, et qui a été traduit en allemand : *Nachrichten von Maroko und Fes*; Copenhague, 1781. — De Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et Histoire du Maroc*; Paris, 1787, 3 vol., excellent ouvrage. — Venture de Paradis, *Itinéraires de l'Afrique septentrionale*, etc., recueillis en 1788 (publié par la Soc. de géogr., en 1844). — Badia y Leblich, *Voyages d'Ali-Bey-el-Abbassi en Afrique et en Asie (1803-7)*; Paris, 1814, t. I. — René Caillié, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Djenné*; Paris, 1830, 3 vol. et atlas. — Washington, *Geographical Notice of the Empire of Marokko*, dans *Journ. of royal Geogr. Soc.*, 1831 et 1832, pp. 123-155; trad. en franç. dans le *Bullet. de la Soc. de géogr.*, mars 1832. — Tofino, *Derrotero de las costas de Espana*, etc.; Madrid, 1832, 2e éd. — Graeberg di Hemsœ, *Specchio geografico dell' impero di Marocco*; Gênes, 1834. — J. Davidson, *African Journal (1835-36)*; Londres, 1839. — W. Hodgson, *Notes of Northern Africa, the Sahara and Soudan*; New York, 1844. — J.-H. Drummond Hay, *Western Barbary, its wild tribes and savage animals*; Londres, 1844; trad. franç. : *le Maroc et ses tribus nomades*; Paris, 1844. — R. Thomassy, *le Maroc et ses caravanes*; Paris, 1845. — E. Renou, *Description géographique de l'empire du Maroc*; Paris, 1846, qui est un modèle de consciencieuse et savante compilation pour l'époque. — Jourdan, *l'Empire du Maroc*; Paris, 1852. — Ach. Fillias, *le Maroc*; Paris, 1854. — Coello y Arteche, *Descripcion y mapas de Marruecos*; Madrid, 1859. — L. Godard, *Description et histoire du Maroc*; Paris, 1860, 2 vol. — Cotte, *le Maroc contemporain*; Paris, 1860. — Richardson, *Travels in Morocco*; Londres, 1860, 2 vol. — Gerhard Rohlfs, *Tagebuch einer Reise durch die südlichen Provinzen von Marokko (1862)*, dans *Mittheil.* de Petermann, 1863. — Du même, *Tagebuch seiner Reise durch Marokko nach Tuat (1864)*; *id.*, 1865. — Du même, *Neueste Briefe und Rückblick auf seine bisherigen Reisen in Afrika (1861, bis 1865)*; *id.*, 1866. — *Resultate der Rohlfs'schen Hœgenmessungen in Marokko und Tuat*; *id.*, 1866, pp. 119-121. — Du même, *Afrikanische Reise durch Marokko nach Tripoli*; Brême, 1868. — Du même, *Mein erster Aufenthalt in Marokko und Reise südlich vom Atlas durch die Oasen Dra'a und Tafilet*; Brême, 1872. — Du même, *Reise nach Marokko*; Brême, 1873. — A. Beaumier, *le Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*, juil. 1867. — Du même, *Excursion de Mogador à Saffy*; *id.*, avr. 1868. — Du même, *Itinéraire de Mogador à Maroc et de Maroc à Saffy*; *id.*, oct. 1868. — Du même, *Description sommaire du Maroc*; Paris, 1868. — Du même, *Itinéraire de Tanger à Mogador*; *id.*, 1876. — B. Balansa, *Voyage de Mogador à Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*, avr. 1868. — J. Craig, *Un Aperçu du Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*, mars 1870. — Hooker et Ball, *Journal of a Tour in Marocco and the Great Atlas*; Londres, 1878, in-8. — Maw, *A Journey to Marocco and Ascent of the Great Atlas*; Irondbridge, 1872. — E. de La Primaudaie, *les Villes maritimes du Maroc*, dans *Revue africaine*, 1872, nos 92-97; 1873, nos 98-100. — E. Cosson, *Note sur la géographie botanique du Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. botanique de France*, 1873, in-18. — Mardochée Abi Serour, *De Mogador au djebel Tabayoudt*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*, déc. 1875. — Ed. de Amicis, *Marocco*; Milan, 1876 (trad. franç. *le Maroc*, dans le *Tour du Monde*, XXXVII, 1879, pp. 145-224; XXXVIII, pp. 97-160; et Paris, 1879, in-4). — C. Tissot, *Itinéraire de Tanger à Rbat*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*, 1876, 2e sem. — Du même, *les Monuments mégalithiques et les populations blondes du Maroc*, dans *Revue d'anthropol.*, 1876, p. 385. — Du même, *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*; Paris, 1877, in-4. — K. von Fritsch, *Reisebilder aus Marokko*, dans *Mittheilungen* de la Soc. de géogr. de Halle, 1877 et 1879. — Decugis, *Relation d'un voyage dans l'intérieur du Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*, juil. 1878, pp. 41-73; août, pp. 121-150, et sept., pp. 241-273. — Capit. Fernandez Ducro, *Exploracion de una parte de la costa noroeste de Africa, en busca de Santa Cruz de Mar Pequeña*, dans *Boletin* de la Soc. de géogr. de Madrid, mars 1878, pp. 157-241, et juil., pp. 17-58. — Desportes et François, *Itinéraire de Tanger à Fez et Meknès*, dans *Bull. de la Soc. de géogr.*, mars 1878, pp. 213-228. — E. von Weber, *Vier Jahre in Africa (1871-75)*; Leipzig, 1878. — J. Leclercq, *Voyage à Tanger et Mogador*, dans *Revue britannique*, déc. 1878 et déc. 1881. — J. Gatell, *Viaje por Marruecos*; Madrid, 1879. — Llana y Rodriganez, *El Imperio de Marruecos*; Madrid, 1879. — Watson, *A Visit to Wazan, the sacred City of Marocco*; Londres, 1880. — Cap. Colville, *A Ride in Petticoats and Slippers (in Marocco)*; Londres, 1880. — A von Conring, *Marocco das Land und die Leute*; Berlin, 1880; nouv. éd., 1884. — A. du Mazet, *la Frontière marocaine*, dans *Revue de géogr.*, déc. 1881. — E. Bonelli, *Observaciones de un viaje por Marruecos*, dans *Boletin* de la Soc. géogr. de Madrid, 1883. — R. Basset, *Mission scientifique en Algérie et au Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr. de l'Est*; Nancy, 1883. — Du même, *Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale*; *id.*, 1883 et 1884. — Dr Oscar Lenz, *Timbuktu. Reise durch Marokko, die Sahara und den Sudan*; Leipzig, 1884, 2 vol.; il existe une traduction française. — Crema, *Missionne Italiana da Tangeri a Marocco e Mogador*, dans le *Cosmos*; Turin, 1884. — H. Duveyrier, *les Récents Soulèvements au Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*, mars 1885. — Paléologue, *le Maroc, notes et souvenirs*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 avr. 1885. — J. Erkmann, *le Maroc moderne*; Paris, 1885. — Marat, *le Maroc, voyage d'une mission française à la cour du sultan*; Paris, 1885. — Merle, *l'Angleterre, la France et l'Espagne à propos de l'île d'Arguin*, dans *Revue de géogr.*; Paris, 1885. — H.-P. de La Martinière, *Itinéraire d'Al-Kazar à Ouazzan*, dans *Revue de géogr.*; Paris, 1885. — Du même, *le Sultan du Maroc et son gouvernement*, dans *Revue française de l'etranger et des colonies*; Paris, 1885. — Cervera Baviera, *Expedicion geografico militar al interior y costas de Marruecos (1884)*; Barcelone, 1885. — Stutfeld, *Hugh El Maghreb : 1,200 miles Ride through Morocco*; Londres, 1886. — G. Charmes, *Une Ambassade au Maroc*; Paris, 1886. — De Chavagnac, *Itinéraire de Fez à la frontière algérienne*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*; Paris, 1886. — Merle, *la Question du cap Blanc*, dans *Revue de géogr.*; Paris, 1886. — H.-P. de La Martinière, *Essai de bibliographie marocaine*, dans *Revue de géogr.*, 1886. — Du même, *Itinéraire d'Ouazzan à Mequinez*, dans *Revue de géogr.*; Paris, 1886. — Du même, *Altitudes hypsométriques déterminées au Maroc*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*; Paris, 1886. — Du même, *le Maroc et les puissances européennes*, dans *Revue française de l'étranger et des colonies*; Paris, 1886. — Du même, *la Question du Maroc dans l'Union latine*, dans *Revue française de l'étranger et des colonies*; Paris, 1886. — De Campou, *Un Empire qui croule*; Paris, 1886. — Duveyrier, *le Chemin des ambassades de Tanger à Fas et Meknas en 1885*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*; Paris, 1886. - Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. XI consacré à l'Algérie et au Maroc; Paris, 1886. — De Mas-Latrie, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au moyen âge*; Paris, 1886. — Davis, *The History of the second Queen's Royal Regiment*, vol. I consacré à l'occupation de Tanger de 1662 à 1684; Londres, 1887. — Harris, Une série d'articles avec illustrations par Caton Woodville au moment de la mission de sir W. K. Green, ministre d'Angleterre à la cour marocaine, dans les *Illustrated London News*; Londres, 1834. — H.-P. de La Martinière, *Cartographie générale du Maroc*, dans *Revue de géogr.*; Paris, 1887. — Duveyrier, *la Dernière Partie inconnue du littoral de la Méditerranée : le Rif*; Paris, 1887. — Bonelli, *El Sahara, Edicion oficial*; Madrid, 1887. — Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, 3 vol., comprenant l'histoire marocaine jusqu'en 1830; Paris, 1888-93. — Perdicaris, *The Protection Systeme Fortnightly Review*, 1888. — H.-P. de La Martinière, *Aperçus de la question marocaine à propos d'une prochaine conférence internationale*, dans *Revue de géogr.*; Paris, 1888. — De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc (1883-84)*, avec atlas; Paris, 1888. — Delphin, *Fas, son Université et l'enseignement supérieur musulman*; Paris, 1888. — Douls, *Cinq Mois chez les Maures nomades du Sahara occidental*, dans *Tour du monde*; Paris, 1888. — Quedenfeld, *Eintheilung und Verbreitung der Berber bevœlkerung in Marokk*, dans *Zeitsch. für Ethnologie*; Berlin, 1888. — Thomson, *A Journey to Southern Morocco and the Atlas mountains*; Londres, 1889. — H.-P. de La Martinière, *Morocco, Journeys in the kingdom of Fez and to the court of Moulai Hassan*; Londres, 1889. — Harris, *The Local Distribution of Tribes inhabiting the mountains of Nord West Morocco*. — Du même, *The Land of an African sultan, travies in Morocco*; Londres, 1889. — Lavisse, *la Mission française au Maroc*, dans *Revue bleue*; Paris, 1889. — Montbard, *A Travers le Maroc*; Paris, 1890. — H.-P. de La Martinière, *le Règne de Maulay el Hassan*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1894. — Frisch, *le Maroc*; Paris, 1895. — Delbrelle, *Note sur le Tafilalet*, dans *Bullet. de la Soc. de géogr.*; Paris, 1895. — H.-P. de La Martinière, *Itinéraire de la route suivie de Fez à Ouchda*, dans *Archives des missions du ministère de l'instruction publique*; Paris, 1895. — Du même, *Itinéraire à travers l'Atlas au S. de Merrakech et à Taroudant*, dans *Archives des missions du ministère de l'instruction publique*; Paris, 1895. — Du même, *Précis d'histoire du Maroc*; Paris. — Harris, *A Journey to the oasis of Tafilalet with illustrations by Maurice Romberg*; Londres, 1895.

MAROC (Ville) (V. Merrakech).

MAROCAIN (Vitic.). Le Marocain est un cépage assez répandu dans les Pyrénées-Orientales. Son aire d'extension est restreinte. Le Marocain est de bonne fertilité; son grain est très gros, noir, légèrement ovoïde. Sa maturité est relativement tardive. P. V. et M. M.

MAROCHETTI (Charles), sculpteur italien, né à Turin en 1801, mort à Londres en 1868. De parents naturalisés Français, Marochetti fit ses études classiques à Paris, puis il apprit la sculpture dans l'atelier du statuaire Bosio. Après avoir concouru sans succès pour le prix de Rome, il fit à ses frais le voyage d'Italie, où il séjourna jusqu'en 1827 ; de retour à Paris, il remporta (1829) son premier succès au Salon. Sa *Jeune Fille jouant avec un chien*, son *Ange déchu* (1831), et surtout la statue équestre d'*Emmanuel-Philibert*, duc de Savoie, qui décore aujourd'hui la place San Carlo à Turin, firent la réputation de cet artiste et lui valurent le titre de baron, que lui conféra le roi de Sardaigne. Fort bien en cour en France comme en Italie, le baron Marochetti reçut du gouvernement de Louis-Philippe mainte commande importante : on lui donna à exécuter un des bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Etoile, représentant la *Bataille de Jemmapes;* la statue de *La Tour d'Auvergne*, pour la ville de Carhaix (Finistère) ; le maître-autel de l'église de la Madeleine, à Paris. Il est l'auteur du monument de *Bellini*, au Père-Lachaise, et de diverses statues officielles, parmi lesquelles trois statues du *Duc d'Orléans;* l'une d'elles fut placée en 1844 dans la cour du Louvre. La révolution de 1848 détermina Marochetti à passer en Angleterre. Là, il exécuta encore un grand nombre d'ouvrages, tels que le colossal *Richard Cœur de Lion* (1851) qui se dressait à l'entrée du Palais de Cristal ; *l'Amour jouant avec un lévrier* (1854) ; un *Obélisque* à la mémoire des soldats anglais tués en Crimée (1856), et une statue équestre de la *Reine Victoria*, qu'il représenta encore en une curieuse statuette polychrome, avec les attributs de la Paix et de l'Abondance. Artiste inégal et souvent contesté, Marochetti, à vrai dire, fit preuve parfois, et notamment dans ses œuvres de statuaire polychrome, d'une inspiration ingénieuse et d'un ciseau délicat.

MARŒUIL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) d'Arras, sur la rive dr. de la Scarpe ; 1,558 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Sucreries, brasseries, moulins. Fabrique de velours. L'église a conservé une belle châsse du XIIIe siècle, en bronze doré, renfermant les reliques de sainte Bertille, patronne de Marœuil, qui vécut au VIIe siècle. Elle est l'objet d'un pèlerinage fréquenté, ainsi que la fontaine de la sainte qui jouit de la réputation de guérir les maux d'yeux. Ancienne abbaye bénédictine, fondée au IXe siècle, devenue plus tard couvent d'augustins, dont il ne reste que quelques vestiges. Ruines d'un ancien château des évêques d'Arras.

MAROILLES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Landrecies, sur l'Helpe Mineure; 1,945 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Commerce de bestiaux et de beurre. Importante production de fromages qui, selon leurs qualités ou leurs poids, sont appelés dauphins, larrons ou tomes de Flandre. Pépinières ; moulins à tan; fabriques de vernis, de galoches, de brides à sabot; corroiries et tanneries ; chaudronnerie. Ancienne abbaye bénédictine, fondée en 652, dont les quelques bâtiments qui subsistent ont été transformés en habitation. Sur la place s'élève, en manière d'arc de triomphe, le portail de l'abbaye, datant du XVIIe siècle, qu'on a transporté et relevé en cet endroit.

MAROIS (Jean-Polydore, comte Le), homme politique français, né à Paris le 1er août 1839, mort à Paris le 26 déc. 1889. Fils d'un sénateur de l'Empire (1802-70), qui lui laissa une grande fortune, il fut officier aux guides de la garde et démissionna; il fut élu député de Valognes en 1876 et 1877 et siégea au groupe de l'Appel au peuple.

MAROLETTE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 227 hab.

MAROLI (Dominique), peintre italien, né à Messine en 1612, mort à Naples en 1676. Elève de Ricci, il s'éprit de la manière des maîtres vénitiens qu'il apprit à connaître à Venise, puis il revint en Sicile, où il produisit un assez grand nombre d'ouvrages intéressants, parmi lesquels on cite un *Martyre de saint Placide* et une *Nativité de Jésus-Christ*, à Messine. Maroli, au dire des contemporains, excellait dans les scènes champêtres et les reproductions d'animaux. Il avait pris une part active à la révolution de Naples, avec Salvator Rosa et les artistes napolitains composant la *Compagnie de la Mort*. G. C.

MAROLLE (La). Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Neung-sur-Beuvron ; 484 hab.

MAROLLES. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Lisieux, dans le Lieuvin; 629 hab. Eglise du XVIe siècle Château de la Renaissance. Maisons anciennes.

MAROLLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron-Gardais ; 526 hab.

MAROLLES. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant. de Blois ; 540 hab.

MAROLLES. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 142 hab.

MAROLLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz, sur la riv. de l'Ourcq; 607 hab. Ce lieu, où l'on a trouvé de nombreuses antiquités romaines, était autrefois divisé en plusieurs seigneuries. Il possédait une forteresse qui fut plusieurs fois assiégée sous la Ligue, ce qui causa la ruine du pays. Mais ce fut pis encore sous la Fronde où il fut mis à feu et à sang par les troupes du duc de Lorraine. L'église est en grande partie du XVIe siècle (chœur, transepts et latéraux); le clocher est une tour romane carrée, surmontée d'une pyramide octogone. Outre Préciamont, La Queue-d'Ham, le Pont-de-Vaux et Vaux-Parfond, Marolles a pour hameau l'ancienne seigneurie de Bourneville qui appartenait au XVIe siècle à la maison de Nicolaï avec le titre de marquisat. Le château moderne est aujourd'hui (1896) la propriété de M. H. Waddington. Un autre ancien château des chartreux de Bourg-Fontaine montre des restes à la ferme de Reveil. C. St-A.

MAROLLES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais; 309 hab.

MAROLLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher ; 378 hab.

MAROLLES-en-Beauce. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville ; 191 hab.

MAROLLES-en-Brie. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger; 214 hab.

MAROLLES-en-Hurepoix. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon ; 668 hab.

MAROLLES-lès-Bailly. Com. du dép. de l'Aube, arr et cant. de Bar-sur-Seine ; 247 hab.

MAROLLES-les-Braults. Ch.-l. de cant. du dé[illegible] la Sarthe, arr. de Mamers ; 2,084 hab. Stat. d[illegible] de fer de l'Ouest.

MAROLLES-sur-Seine. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau; 586 hab.

MAROLLES (Michel de), abbé de Villeloin, littérateur français, né à Genillé (Indre-et-Loire) le 22 juil. 1600, mort à Paris le 6 mars 1681. Fils de Claude de Marolles, capitaine des Suisses de la garde royale, il reçut en 1609 l'abbaye de Baugerais, se lia avec Coeffeteau, Sirmond, Saint-Amand, reçut en 1626 l'abbaye de Villeloin et se livra à des travaux généalogiques. Il forma, à partir de 1644, son cabinet d'estampes qui fut acheté en 1667 par Colbert pour la Bibliothèque royale. Il a publié une quantité de mauvaises traductions et d'intéressants mémoires avec les généalogies de quelques familles alliées à la sienne (Paris, 1656, in-4, avec blasons intercalés et portraits); une seconde édition a été publiée, en 1755, par les soins de l'abbé Goujet, *Généalogie des comtes de Montrésor*, imprimée avec l'*Histoire des anciens comtes d'Anjou* (Paris, 1681, in-4). A.-M. B.

Bibl. : V. Niceron, *Mém.*, t. XXXII.

MAROLS (*Marolias*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux, au milieu de bois ; 839 hab. Jadis siège d'une châtellenie, elle possède un clocher fortifié, très intéressant, datant du XIIIe siècle.

MAROMICHALIS (Petros) (V. MAVROMICHALIS).

MAROMME. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen; 3,433 hab. Filature et tissage de coton; atelier de constructions mécaniques, fonderies ; impression sur étoffes ; fabrique d'indiennes; fabriques de pressoirs; usine d'effilochage; moulins ; huileries ; fonderie de suif; teintureries. Forêt communale connue sous le nom de forêt de la Muette.

MARON (Saint) (V. MARONITES).

MARON. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ardentes ; 869 hab.

MARON. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Nancy ; 628 hab.

MARONAGE (Eaux et forêts). Le maronage est l'un des droits d'usage dont les forêts sont grevées et en vertu duquel l'usager exige le bois de construction nécessaire à ses besoins, eu égard à la possibilité de la forêt et sans pouvoir se servir lui-même. G. B.

MARONCELLI (Piero), patriote italien, né à Forli le 23 sept. 1795, mort à New York en 1846. Musicien et poète, il étudia d'abord au conservatoire de Naples, puis à Bologne. Revenu à Forli, il fut jeté en prison pour avoir composé un hymne à saint Jacques, où ses ennemis découvrirent des hérésies. On l'enferma ensuite au château Saint-Ange, à Rome. Relâché, il se rendit à Milan et travailla dans une imprimerie. Là, il se lia d'amitié avec des patriotes, particulièrement avec Silvio Pellico. Arrêté par la police autrichienne (7 oct. 1820), transféré à Venise, condamné à mort, il eut sa peine commuée en vingt ans de *carcere duro*. Au Spielberg, compagnon de Silvio Pellico, il supporta héroïquement les tortures de la prison et subit l'amputation d'une jambe gangrenée. Rendu à la liberté le 1er août 1830, mais banni de son pays, il alla en France, puis passa aux Etats-Unis (1833), où il donna des leçons de musique. Devenu aveugle, il finit par perdre la raison. Il a publié, outre des poésies et de la musique, d'intéressantes *Addizioni alle « Mie Prigion » di Silvio Pellico* (Paris, 1834). F. H.

MARONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 35 hab.

MARONÉE. Ville maritime de l'ancienne Thrace, près du lac Ismaris ; elle appartenait au Cicones et attribuait sa fondation à Maron, petit-fils de Dionysos et d'Ariane, prêtre d'Apollon, patron du vin doux. Les gens de Maronée vénéraient particulièrement Dionysos. Leur vin, extrêmement sucré, puisqu'il supportait vingt fois son volume d'eau, jouissait d'une immense réputation. Maronée fut saccagée par Philippe V de Macédoine, affranchie par les Romains. Elle posséda un archevêché. C'est aujourd'hui *Marogna*. A.-M. B.

MARONI. Le Maroni sert de limite entre la Guyane française et la Guyane hollandaise. Dans ces dernières années, une contestation s'était élevée entre la France et la Hollande au sujet de la rivière qui, à la bifurcation du fleuve, à 200 kil. environ au-dessus de l'embouchure, devait être considérée comme le continuateur principal de la grande artère fluviale. Nous réclamions le Tapanahony, branche orientale, et les Hollandais l'Aoua, branche occidentale. Une région de 25,000 kil. q., très riche en alluvions aurifères, demeurait ainsi litigieuse. Par une décision du 25 mai 1891, le tsar, choisi comme arbitre, donna raison à la Hollande; de sorte qu'aujourd'hui, au-dessus du confluent du Tapanahony, c'est l'Aoua, appelée Itany dans son cours supérieur, qui fait notre frontière avec la colonie hollandaise.

De l'embouchure au confluent du Tapanahony, le Maroni, dont la direction générale est S.-S.-O., présente une légère convexité vers l'O. L'Aoua-Itany présente en sens contraire une convexité beaucoup plus accentuée. Des sources de l'Itany, par environ 2°9 de lat. N., à l'embouchure du Maroni, le fleuve mesure environ 625 kil. de parcours. La superficie totale du bassin dépasse 50,000 kil. q. Le Maroni est, après l'Essequibo, le plus grand fleuve de la Guyane coloniale. A son embouchure, bien qu'il présente une largeur variant de 3,700 m. à 5,500 m., le Maroni est obstrué en partie par des bancs de sable vaseux. Cependant des navires de 4 m. de tirant d'eau peuvent, avec de grandes difficultés, il est vrai, arriver jusqu'au pied de la première chute, le saut Hermina, à environ 75 kil. de l'embouchure. Au-dessus du saut Hermina, le Maroni, jusqu'à son dédoublement en Tapanahony et Aoua, conserve une très grande largeur qui dépasse souvent 2 kil. dans les sauts. Les affluents sont peu importants; ce sont d'abord, rive française, la crique Sparouine, la crique Hermine et la rivière Mouchinga. Au-dessus, rive hollandaise, un peu en amont du saut Boni-Doro, par le travers des extrémités S. de la de la montagne des Paramacas, on trouve la crique Paramaca et la Gran Crique. En amont sont deux grands sauts, Petersongou et Coumarangnangnan, au-dessus desquels se trouve, rive française, la crique Béiman sur la rive gauche de laquelle commence, sur les bords du Maroni, la chaîne dite des montagnes Françaises. Au S. de ces montagnes et un peu en aval du confluent des deux formateurs, se trouvent trois autres grandes chutes successives : Man Bari, Singatéley et Poligoudoux. Derrière les îlets du saut de Poligoudoux se trouve le confluent de l'Aoua et du Tapanahony, et aussi, sur la rive française, l'embouchure de la grande rivière Abounami dont les sources sont voisines de celles de la Mana, dans les parages de la chaîne granitique de Leblond. Le Tapanahony, qui continue d'une façon presque rectiligne le cours général du bas Maroni, prend ses sources à peu près sous la même latitude que celle des sources de l'Itany, dans une région de petites savanes peu explorées qui semblent être isolées en pleine Guyane centrale. Cette rivière, d'un parcours aussi étendu que celui de l'Aoua-Itany, mais généralement plus étroite et plus profonde, présente un très grand nombre de chutes fort mal famées qui font l'effroi des nègres et des Indiens qui sont seuls à affronter leurs périlleux passages.

L'Aoua-Itany — qui jusqu'au confluent de la rivière Marouini s'appelle Aoua et au-dessus s'appelle Itany — reçoit un très grand nombre d'affluents : à gauche, ce sont d'abord deux rivières dont les sources sont voisines du cours du Tapanahony : Gouini Crique et Drie Tabiki, cette dernière traversant le territoire des fameux placers de l'Aoua. Un peu en amont, un peu au S. de la montagne de Cottica et du territoire des nègres Bonis, se trouvent trois grands affluents de droite drainant les deux tiers environ du territoire de la Haute-Guyane française. C'est d'abord l'Inini, dont un des formateurs vient de la chaîne granitique de Leblond, non loin des sources de la Mana et du Sinnamary, et l'autre des montagnes qui donnent naissance à l'Inipi et à l'Approuague. L'Inini présente une quinzaine de chutes pour la plupart peu élevées et peu dangereuses. C'est ensuite l'Araoua, aux sources inconnues, qui reçoit deux grands affluents : à droite l'Ouaqui et à gauche le Keirekourou. Ces rivières n'ont pas été parcourues depuis Mentelle et Patris (1707-69). Les explorations de Coudreau qui ont fait connaître l'Inini ont donné aussi un tracé complet du Marouini. Le Marouini vient des parages de Timotakena, et longe d'abord, à droite, le chaînon des monts de Pililipou, puis, s'infléchissant légèrement à l'E., elle descend former l'Aoua en franchissant une demi-douzaine de chutes de quelque importance. Le Marouini reçoit à droite deux affluents supérieurs assez considérables : Pitendé et Amana, et deux affluents moyens, plus importants : Ouanapi et Yacoua; à gauche, elle reçoit trois petites rivières : Chlnalé, Koutou et Ikoutou.

L'Aoua, de l'embouchure du Marouini à l'embouchure du Tapanahony, présente un très grand nombre de chutes,

d'îlots, de bancs de sable. Les grandes chutes se trouvent surtout dans le cours inférieur; de Drie Tabiki à Gouini Crique, c'est un saut presque ininterrompu dont les chutes les plus importantes sont, d'amont en aval, Kolabouba, Langatetey, Bomasoula, Lancédédé, Papaye et Abounasonga. L'Itany ne présente de grandes chutes que dans son cours inférieur; une série ininterrompue de sauts s'étend sur quelques kilomètres en aval et en amont de la rencontre du Marouini; en aval, c'est Domofou, Krassiaba, Couitiki et Policoumarou; en amont, c'est Kou, Lolo, Moupé, Yacotoc, etc. Jusqu'à la moitié de son parcours, l'Itany présente encore des chutes, mais moins importantes. Les deux seuls affluents importants que reçoivent l'Itany sont deux affluents de gauche : Oulémary (ou Grand Pati) et Aroué (ou Petit Pati). Au-dessus des dernières chutes, l'Itany, réduite à 35 m. de largeur, tout en conservant, nettement dessiné, son cours principal, reçoit les importants affluents de la région des sources, tous affluents de droite : l'Alama qui vient de l'E., l'Halinao (Saranaou), le Coulécoulé, l'Ouarémapou, qui viennent du S. Le bassin du Maroni est relativement peuplé; il compte environ 8,000 à 10,000 hab. En dehors de la population pénale du territoire pénitentiaire du Bas-Maroni (Saint-Laurent, Saint-Jean, etc.) existent les populations indiennes : Galibis et Arouagues du Bas-Maroni, Oyaricoulets et Couyamanas de l'Oulémary et de l'Aroué, Roucouyennes et Yapocoyes de la haute Itany et Emerillons de la haute Inini, et les populations nègres Bonis de l'Aoua et du Maroni, Youcas et Poligoudoux du Tapanahony et Paramacas du Maroni. Il semble que ce fleuve, sur toutes les parties de son bassin, présente un développement de civilisation relativement rapide. H. Coudreau.

MARONITES (arabe *Mourâni*, *Mawârine*). Peuplade chrétienne du Liban qui se considère à tort comme une race à part. Les Maronites sont sémites. Ils vivent du produit de leur agriculture et de leur bétail, mais élèvent aussi des vers à soie. On les trouve surtout dans le district de Kesrawân, au N.-E. de Beyrout et aux environs de Bcherré, au S.-E. de Tripoli. Ils parlent arabe, et leur nombre est évalué à environ 350,000 âmes, dont 200,000 groupés dans le Liban en une masse homogène. Ce qui les distingue de la population environnante, c'est leur organisation ecclésiastique. Ils forment neuf diocèses : Ehsen, Tripoli, Djebeil, Beyrout, Tyr, Baalbek, Damas, Aleppo et Chypre. Leur patriarche, qui se dit patriarche « d'Antioche et de tout l'Orient », réside depuis le milieu du xve siècle au couvent de Kannôbîn, en aval de Bcherré. Le pape confirme son élection en lui envoyant le pallium. Il a un coadjuteur, nommé *bardoût* (corruption de δεριοδευτής, visiteur), qui visite et inspecte les divers diocèses. Un procurateur administre les biens ecclésiastiques. La liturgie est syriaque, sauf l'évangile qui est lu en arabe; le clergé inférieur est marié. Malgré les imprimeries maronites installées à Mâr Karmâ en 1735 et à Kachîya en 1802, le peuple témoigne peu de goût pour l'instruction. L'hospitalité est largement exercée par les Maronites, mais la vendetta est implacable parmi eux. Leurs conflits avec les *Druses* (V. ce mot) sont connus; le massacre des Maronites en 1860 provoqua l'expédition française de Syrie. — Leur constitution ecclésiastique distincte remonte à la deuxième moitié du viie siècle. Ils furent les seuls *monothélites* (V. ce mot) qui se séparèrent de l'Eglise orthodoxe, quand le concile de Constantinople eût condamné cette doctrine en 680. Le mot de maronite paraît pour la première fois dans des documents du viiie siècle, comme nom des monothélites. Il dérive du syriaque *marôn*, « notre seigneur »; mais son origine historique n'est pas aussi transparente que son étymologie. Le Jean Maron, mort en 707, après avoir converti tout le Liban à l'orthodoxie et après avoir créé ainsi le peuple des Maronites, est une figure légendaire, derrière laquelle on peut à peine deviner le personnage historique qui a porté ce nom. Les Maronites considèrent le couvent Dêr Mâr Marôn, sur l'Oronte, au S. de Ribla, comme leur lieu d'origine. Ce couvent, réédifié par Justin déjà, était au vi^e siècle un des centres chrétiens les plus importants de la Syrie. On sait que plus tard des moines de Daïrâ de Mâr Marôn, comme on disait alors, furent persécutés pour s'être soumis à la doctrine des deux natures. Il y avait donc là un foyer de *monophysisme* (V. ce mot). Le monothélisme a dû y trouver de fervents sectateurs au viie siècle, et l'organisation ecclésiastique de ces monothélithes est sans doute l'origine des Maronites. — Lors des croisades, en 1182, à l'instigation du patriarche Aimeri d'Antioche, la majorité des Maronites se rallièrent nominalement au catholicisme romain, en abjurant le monothélisme. Cette union devint effective au xvie siècle. Le pape Grégoire XIII envoya le pallium au patriarche maronite Michel. En 1596, le pape Clément VIII convoqua un synode maronite au couvent de Kannôbîn, auquel assista, comme légat du pape, le jésuite Girolamo Dandini, pour régulariser la situation ecclésiastique de ces chrétiens; mais, en 1736, le patriarche maronite, ami de Rome, dut encore appeler le pape Clément XII à son secours contre son clergé. Un nouveau concile national, tenu au couvent de Mar-Hanna, auquel J.-S. Assemani fut délégué comme nonce, accommoda à l'usage des Maronites les décisions du concile de Trente. Dès 1584, Grégoire XII avait fondé à Rome le *Collegium Maronitarum*, pour fournir à des Maronites une instruction savante et orthodoxe; il en est sorti des hommes comme George Amira (patriarche en 1663), *Gabriel* Sionite, A. *Ecchellensis* et les trois *Assemani* (V. ces noms). F.-H. K.

Bibl. : Richard Simon, *Voyage au mont Liban traduit de l'italien du R.-P. J. Dandini;* Paris, 1685, in-12 (dans les excellentes remarques ajoutées à cette traduction et comprenant les pp. 199-356, l'auteur démontre l'inanité des prétentions maronites orthodoxes d'Ecchellensis, de Fauste Nairon et de J.-S. Assemani). — M. Le Quien, *Oriens Christianus;* Paris, 1740, t. III, pp. 1-100. — Fr. Kunstmann, *Ueber die Maroniten und ihr Verhæltniss zur latein. Kirche*, dans la *Tübing. Quartalschrift*, 1845, pp. 45-54. — G. Guy, *Relation d'un séjour de plusieurs années à Beirout et dans le Liban;* Paris, 1847, 2 vol. in-8.

MARONNE. Riv. de France (V. Corrèze, t. XII, p. 1071).

MAROQUIN (Ind.). Le maroquin ou marocain est un cuir spécial qui s'obtient par le tannage (V. Cuir) au *sumac* de peaux de chèvre; pour cela on coud les peaux chair contre chair, en ménageant un orifice par lequel on introduit le sumac; après quoi l'on gonfle d'air ces sortes de sacs; on les ferme complètement et on les immerge dans un bain de sumac où on les agite de temps en temps. Si l'on emploie du mouton au lieu de chèvre, on obtient le faux maroquin. — Le *chagrin* diffère du maroquin en ce que sa surface est recouverte d'aspérités ou grains cornés, qu'on fait naître de la façon suivante : après avoir fait subir à un cuir de cheval, d'âne ou de chameau, choisi à la partie inférieure du dos, le *travail de rivière*, le pelanage, l'écharnage, etc., on le tend sur un châssis et on couvre le côté du poil de grains du *chevrepodium album*, que l'on fait pénétrer en piétinant. Quand la peau est sèche, on enlève ces grains en secouant et battant, puis, avec un instrument tranchant, on détache la surface de la peau, jusque près du niveau du fond de ces cavités, enfin on fait digérer le cuir dans l'eau, puis dans une lessive de carbonate de soude. Les parties comprimées se gonflent et donnent lieu aux aspérités dont nous avons parlé.

C'est au Maroc que le maroquin, ainsi que son nom l'indique, fut fabriqué tout d'abord, vers le xvie siècle. Mais on ne tarda pas à en préparer en France; au xviie siècle, les produits de Rouen étaient même préférés à ceux d'Orient. On a employé et l'on emploie de nos jours le maroquin à un grand nombre d'usages, tels que : garniture de sièges, parure de coffres, écrins, étuis, etc. On l'utilise pour couvrir les bureaux, et enfin on l'applique à la reliure des livres. On le teint pour ces usages en différentes nuances, en noir, en rouge, en vert, etc. Lorsqu'il doit être teint en nuances claires, il importe que le sumac employé soit du sumac de Sicile qui donne de la blancheur à la peau. L. B-n.

Bibl. : A. Bruggemann, *Saffiau Fabrikation;* Quedlinburg. — *Leather Trades Circular and Review;* Londres.

— Figuier, *Merveilles de l'Industrie*, 15e série. — Ferd. Jean, *Etude sur la tannerie*. — W. Mc. Murtrie, *Culture of Sumac, and preparation for market*; Washington, 1880.

MAROS (*Marisa*). Rivière de Hongrie, affl. de la Tisza. Elle prend sa source à 800 m. d'alt., dans le comitat de Csik, coule d'abord vers le N. dans la vallée de Gyergœ, puis vers l'O., traverse les monts de Transylvanie, reçoit l'Aranyos (dr.), les deux Kukullœ (g.), passe dans la Hongrie proprement dite, entre en plaine à Arad, forme de grands marais dont l'eau est drainée par l'Aranka qui va joindre la Tisza; elle-même s'y jette près de Szegedin, après un cours de 873 kil. Navigable depuis Károlyfejervár, elle présente une grande importance commerciale, notamment pour le transport du sel et des bois.

MAROS-Torda. Comitat de la Hongrie transylvaine, situé entre ceux de Csik, d'Udvarhely, de Kis-Kukullœ, de Torda-Aranyos, de Kolozsvár et de Naszód; 4,324 kil. q.; 177,860 hab. (en 1890), dont les trois cinquièmes appartiennent à la race magyare, un tiers à la race roumaine; les Allemands sont peu nombreux. Le climat est tempéré, le sol en partie montagneux, mais au total fertile en céréales et en fruits, et propre à l'élève du bétail. Ce comitat possède d'importantes salines. Le chef-lieu est Maros-Vásárhely. E. S.

MAROS-Ujvár (*Villeneuve-sur-Maros*). Ville de la Hongrie transylvaine, située dans le comitat d'Alsó-Fejervár. Ses 3,500 hab., Magyars et Roumains, travaillent aux mines de sel, très riches (700,000 quintaux par an), qui, déjà connues des Romains, ne furent exploitées à nouveau qu'en 1791.

MAROS-Vásárhely (en allemand *Neumarkt*). Ville de la Hongrie transylvaine et centre principal des Szeklers. Ses 14,212 hab. appartiennent pour la plupart à cette branche de la race magyare et à la communion réformée. Les principaux monuments sont: le château avec l'église protestante (style gothique, 1446), le collège réformé, la bibliothèque Teleki, la statue du général Bem (1880). L'île Elba renferme un beau parc. Les richesses du pays sont l'agriculture et la musique des orchestres tsiganes, dont cette ville est généralement le berceau.

MAROSIE (V. Jean X, pape, t. XXI, p. 81).

MAROT (Jean), poète français des xve et xvie siècles, né à Mathieu, près de Caen, vers 1463, mort vers 1523. Il vécut quelque temps à Cahors et épousa la fille d'un bourgeois de cette ville. En 1507, il entra au service d'Anne de Bretagne en qualité de secrétaire, puis il devint, après la mort de celle-ci, valet de chambre de François Ier. Il était le poète attitré de la petite société féminine dont Anne de Bretagne, au témoignage de Brantôme, s'était entourée. C'est pour cette société qu'il écrivit le *Doctrinal des princesses et des nobles dames* (en 24 rondeaux assez élégamment tournés) et la *Vray-disante Advocate des dames* (en strophes de diverses formes entremêlées de rondeaux et de ballades). Dans *le Voyage de Gênes* (en vers de 10 syllabes mêlés de rondeaux et de quelques morceaux de prose), il raconte avec la fidélité d'un historiographe et dans un style souvent ferme et précis l'expédition dirigée par Louis XII contre les Génois; cet ouvrage plut tellement à la reine que, Louis XII se mettant en marche contre Venise (1509), elle fit attacher Marot à l'expédition : c'est cette expédition qu'il chanta dans sa principale œuvre, *le Voyage de Venise* (même rythme que *le Voyage de Gênes*) où il y a de beaux vers descriptifs et parfois un véritable souffle héroïque (particulièrement dans les morceaux en alexandrins). Il avait commencé une épître sur la défaite des Suisses à Marignan (1515) que la mort, au témoignage de son fils, l'aurait empêché d'achever. Pourtant il est certain qu'il ne mourut que quelques années plus tard, car on trouve son nom dans les états de la maison du roi aux années 1522 et 1523. Par ces diverses œuvres, qui furent largement répandues dans le public, Marot, comme Gringore, servait la politique de Louis XII et jouait en quelque sorte de rôle d'un véritable publiciste. Comme poète, J. Marot appartient encore presque complètement au moyen âge. Son plaidoyer en faveur des dames est une des dernières pièces de l'interminable procès ouvert plus d'un siècle auparavant; l'allégorie fleurit, même dans ses poèmes historiques, où l'on voit figurer Paix, Peuple, Noblesse, Marchandise, etc. Les formes qu'il emploie sont celles de la poésie du xve siècle, le rondeau, le chant royal, la ballade, les strophes compliquées mises à la mode par les auteurs de *mystères*. Cependant il a moins de mauvais goût, se livre moins souvent aux laborieuses excentricités de versification que son contemporain Crétin. Sa prose en revanche est farcie de latinismes pédantesques, et il y parle presque toujours le langage de « l'Escholier limousin ». Moins imprégné d'humanisme que J. Lemaire, il laisse cependant, à certains signes, deviner que la Renaissance est proche; il emploie par exemple le rythme du *sirventese* italien et cultive, à l'exemple de J. Lemaire, l'épître imitée des *Héroïdes* d'Ovide (*Epistre des dames de Paris au roy François Ier estant delà les monts; Epistre des Dames de Paris aux courtisans de France, estans pour lors en Italie*). Ses œuvres publiées pour la première fois par son fils en 1532 et qui eurent plusieurs éditions au xvie siècle ont été réimprimées à part en 1723 (Paris) et jointes par Lenglet-Dufresnoy à son édition des œuvres de Clément Marot (Paris, 1731, 4 vol. in-4 et 6 vol. in-12). L'abbé Sallier découvrit de lui, au xviiie siècle, un poème (*Prière sur la restauration de la santé de Madame Anne de Bretagne*) qui n'a été publié que de nos jours. A. Jeanroy.

Bibl. : Sallier, dans *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, XIII. — Goujet, *Bibliothèque françoise*, XI. — La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*. — G. Guiffrey, *Un Poème inédit de Jean Marot*; Paris, 1860. — A. Joly, dans *Mémoires de l'Acad. de Caen*, 1867 — L. Thureau, *Essai sur la vie de Jean Marot*; Paris, 1873.

MAROT (Clément), poète français, né à Cahors vers 1497, mort à Turin en 1544, fils du précédent. Après avoir fait de très médiocres études, probablement à l'université de sa ville natale, il suivit à Paris son père en 1507. Après avoir passé quelque temps dans la basoche, il entra comme page chez Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroi; c'est là qu'il écrivit sa première églogue, quelques ballades et *le Temple de Cupido*. En 1519, il devint valet de chambre de Marguerite, sœur de François Ier, duchesse d'Alençon. En 1524, il fit partie de l'expédition d'Italie; blessé et fait prisonnier à Pavie, mais relâché quelques jours après le combat, il rentra presque aussitôt à Paris. Dès cette époque commencent à se manifester chez lui ces tendances anticatholiques qui devaient faire le malheur de sa vie : en quelques années il ne fut pas en butte à moins de trois accusations sur lesquelles nous sommes loin d'être pleinement renseignés : en févr. 1526, sur la dénonciation d'une femme qu'il appelle Diane (et qui ne peut être ni Diane de Poitiers, ni Marguerite de Navarre, comme on l'a soutenu), il était arrêté et enfermé au Châtelet, qu'il a peint sous des couleurs extrêmement sombres dans son *Enfer;* heureusement pour lui il fut réclamé, on ne sait à quel titre, par Gaillard, évêque de Chartres, qui, sous prétexte de le retenir prisonnier, lui offrit la plus douce hospitalité. L'année suivante il était arrêté de nouveau pour avoir voulu arracher un prisonnier aux sergents du guet : c'est alors qu'il écrivit au roi la fameuse *Epître* qui, après une détention de quinze jours à peine, lui valut sa liberté (1er nov. 1527). Enfin, en 1532, il fut encore arrêté, probablement à la suite d'une accusation d'hérésie : cette fois, c'est à Marguerite de Navarre qu'il dut sa délivrance. Mais l'alerte avait été chaude, et c'est peu de temps après qu'il crut devoir quitter Paris. Dans l'intervalle il avait succédé à son père dans la charge de valet de chambre du roi (vers 1527) ; ces quelques années furent les plus heureuses de sa vie. En 1529, il avait assisté, avec la cour, à la signature du traité de Cambrai ; en 1530, il s'était trouvé avec elle à Lyon, puis à Bordeaux, où il avait présenté sa épître de bienvenue à Eléonore d'Autriche, la nouvelle

reine de France. En 1532, après une grave maladie, il publie ses premières poésies (*l'Adolescence clémentine*) et donne une édition rajeunie des œuvres de Villon. Alors éclata (oct. 1534) la fameuse affaire des « placards » ; Marot, quoique absent de Paris, y fut impliqué ; à la suite d'une perquisition opérée à son domicile et qui y fit découvrir des papiers compromettants, il fut mis sur la liste des 73 suspects cités à comparaître; poursuivi, il fuit de la Touraine à Bordeaux, de Bordeaux à Lyon, puis gagna l'Italie. Accueilli à Ferrare par Renée de France, auprès de qui se trouvait son ancienne protectrice Mme de Soubise, il adressa de là au roi et au dauphin (1535) deux épîtres où il essayait de se justifier et demandait un sauf-conduit de quelques mois,

Non pour aller visiter ses chasteaulx,
Mais pour reveoir ses petits Maroteaulx.

Après un court séjour à Venise, il obtint la permission désirée et rentra en France par Lyon, où il dut faire amende honorable, mais où, en revanche, il fut fort bien reçu par la petite société poétique groupée autour de Maurice Scève. A peine arrivé à Paris, il se fit de nouvelles affaires (querelle avec Sagon, 1537-38). Il semble qu'il eût alors pleinement reconquis la faveur de François Ier, qui lui donna (juil. 1539) une maison au faubourg Saint-Germain (sur l'emplacement actuel de la rue de Tournon). C'est à ce moment qu'il traduisit les trente premiers psaumes, qu'il présenta à François Ier et à Charles-Quint (alors de passage à Paris), et qui, mis en musique par Goudimel et Claude le Jeune, furent accueillis avec enthousiasme aussi bien par la cour que par les huguenots. La Sorbonne s'émut ; le roi se découragea de protéger Marot qui s'enfuit ; il eut la maladresse de se compromettre davantage encore en se réfugiant à Genève, où il publia vingt nouveaux psaumes et d'où il fut du reste chassé peu de temps après. Il se retira dans le Piémont, qui était alors entre nos mains, escomptant la protection de M. d'Annebaud, auquel le roi l'avait recommandé ; il chanta encore la victoire de Cérisoles, puis il mourut à Turin, dans des circonstances inconnues, à la fin de 1544. Il y fut inhumé dans l'église Saint-Jean, par les soins de son ami Lyon Jamet.

Les œuvres de Marot appartiennent presque toutes aux genres déjà cultivés par ses prédécesseurs. Elles comprennent : *le Temple de Cupido*, poème allégorique, précieux et vieillot, dont le principal intérêt est d'être la première œuvre de l'auteur ; le *Dialogue de deux amoureux*, court morceau d'un style vif et naturel, d'une grande fraîcheur de sentiments, que le théâtre s'appropria en l'intitulant *la Farce de deux amoureux; l'Eglogue au roi sous les noms de Pan et Robin* (1539), travestissement pastoral dans le goût des XIVe et XVe siècles, où il y a des vers gracieux, intéressant surtout pour la biographie de Marot; *l'Enfer*, dont quelques parties sont d'une vigueur de coloris très rare chez lui ; un *Sermon du bon pasteur et du mauvais; le Riche en povreté*, etc. ; la *Complainte d'un pastoureau chrétien*, pièces religieuses et morales d'une médiocre venue ; *le Balladin*, *Douleur et Volupté*, œuvres allégoriques (posthumes), également médiocres, la première intéressante par les tendances protestantes qui s'y accusent nettement ; des *Epîtres* (au nombre de 65), la meilleure partie de son œuvre et dont plusieurs (*au Roi pour avoir été dérobé*, *à Lyon Jamet*, etc.) sont des modèles de fine ironie et de délicate urbanité ; le titre en est emprunté à l'antiquité, qui y est pourtant rarement imitée ; le tour est plutôt du moyen âge (comparez par exemple l'*Epître pour avoir été dérobé* et la *Ballade de Villon à Monseigneur de Bourbon*); les Epîtres *du coq à l'âne* rappellent de très près le vieux genre de la *fatrasie* ou *resverie;* des *Elégies* (27) où il y a quelques vers gracieux, mais fort peu de passion ; le genre, nouveau en France, était pris, non directement aux Latins, mais à l'Italie ; des *Ballades* (15), les unes d'un caractère officiel, froides, pédantesques, souvent pénibles ; les autres inspirées par des circonstances de la vie de l'auteur, inférieures à celles de Villon, qui a moins d'esprit, mais plus de fantaisie et d'imprévu ; des *Chants divers* (22), dont la plus grande partie sont des *Chants royaux*, qui ne diffèrent que par la forme de la première catégorie des *Ballades;* des *Rondeaux* (80) facilement et vivement versifiés, dont quelques-uns valent les meilleurs passages des *Epîtres;* c'est un des genres anciens que Marot a le plus agréablement traités ; des *Chansons* (42), morceaux faits pour la musique, qui ne rappellent en rien les œuvres du moyen âge portant le même nom ; quelques-unes ont la liberté de l'épigramme, d'autres sont des exercices de versification où il semble que Marot ait voulu rivaliser avec ses prédécesseurs immédiats (voir par exemple la troisième, en rimes « fratrisées ») ; des *Etrennes* (54), très courtes pièces de circonstance, presque toutes adressées à des dames et destinées à accompagner ou à remplacer un cadeau ; quelques-unes sont fort libres, un grand nombre spirituelles, plusieurs assez grossièrement satiriques ; des *Epitaphes* (17) épigrammatiques ; sous le titre général de *Cimetière*, Marot a réuni les épitaphes sérieuses (au nombre de 35) ; les *Complaintes* (5) sont encore des déplorations funèbres d'un style plus ambitieux et souvent fort pédantesque (la quatrième en forme de pastorale) ; des *Epigrammes* (294), pour la plupart très libres, où il y a beaucoup de vivacité et de trait ; c'était une des parties les plus nouvelles de l'œuvre de Marot et celle qui eut de son temps le plus de succès ; diverses *Traductions* (notamment des deux premiers livres des *Métamorphoses* d'Ovide, de Lucien, de Pétrarque et d'Erasme), où Marot reste impuissant à varier son style suivant les auteurs, qu'il paraphrase du reste librement plutôt qu'il ne les traduit ; des *Oraisons* (11) où on est choqué par la même absence d'inspiration, la même maladresse de style que dans les *Psaumes;* enfin, Marot a laissé cinq *Préfaces* d'un style aisé et simple qui nous montrent en lui un prosateur au moins égal aux meilleurs du temps. — Marot n'est rien moins, bien que Boileau ait paru le considérer comme tel, que le premier des poètes modernes ; il serait plutôt le dernier héritier du moyen âge, mais il a dû à son vif génie fait d'élégance et de clarté, et surtout à d'heureuses circonstances (car celui-là, quand il n'était point soutenu par celles-ci, ne l'a pas préservé des pires défauts), de faire mieux que personne ce que beaucoup d'autres avaient fait avant lui. Né au temps de la plus grande vogue des Molinet et des Crétin, élève de son père qui les imite au point de s'en distinguer à peine, ayant même reçu directement des conseils de Lemaire des Belges, il paraissait destiné à prolonger l'école emphatique des « rhétoriqueurs ». Mais il eut l'heureuse inspiration de se laisser façonner par la cour, qu'il appelle heureusement « sa maîtresse d'école ». A l'austérité un peu morose qui régnait autour de Louis XII et d'Anne de Bretagne avait succédé, en effet, grâce au nouveau roi, qui attirait autour de lui les jeunes gens et les femmes, une atmosphère d'aimable élégance et de spirituelle liberté : Marot fut le poète de cette société nouvelle dont il ne s'écarta jamais sans dommage (il semble avoir été repris, vers le déclin de sa carrière, par le pédantesque qui avait marqué ses débuts) ; c'est à sa fréquentation qu'il dut son principal mérite : cette langue claire, nette, alerte, bien que moins exempte de latinismes qu'on ne le dit parfois), avec « ce je ne sais quoi de court, de hardi et de vif » que Fénelon y admirait. Il n'introduisit que peu de genres nouveaux, mais il traita les anciens avec une grâce et une aisance inconnues ; incomparable dans le « badinage », il est incapable de s'élever ; il l'a essayé parfois (car les efforts qu'il fit à diverses reprises pour s'assimiler les œuvres antiques témoignent qu'il n'était pas dupe de l'insuffisance de son art), mais il est toujours tombé d'autant plus lourdement qu'il avait aspiré à monter plus haut ; ses traductions de Virgile et d'Ovide sont incolores et plates, et sa tentative pour faire passer dans notre langue les sublimes beautés de la Bible est, quoi qu'en aient pensé les contemporains, un des plus lamentables avortements qu'ait eu à

enregistrer l'histoire littéraire. Il n'y avait dans Marot qu'un joli gazouillement : ce sera l'éternel honneur de la Pléiade de l'avoir compris et d'avoir voulu, par une discipline qui fut peut-être excessive ou maladroite, enrichir, « illustrer » la langue et tremper la pensée elle-même.

Marot avait lui-même publié ses œuvres en 1529, 1532, 1538 (chez Etienne Dolet), en 1544 (à Lyon); cette même année, au lendemain de la mort de Marot, Dolet publia ses œuvres en adoptant l'ordre par genres que tous les éditeurs suivant ont conservé; le succès de la Pléiade ne paraît pas avoir nui à la réputation de Marot, qui ne commence à s'éclipser que dans les premières années du XVIIe siècle; de sa mort à 1600, on compte plus de 70 éditions de ses œuvres (la plus importante est celle de Niort, 1596); de 1600 à 1615, 3 seulement; les seules éditions parues depuis qui aient une valeur sont celles de Lenglet Du Fresnoy (La Haye, 1731, 4 vol. in-4 ou 6 vol. in-12); d'Auguis (Paris, 1823, 5 vol in-8); de P. Lacroix (Paris, 1824, 3 vol. in-8); de P. Janet (Paris, 1868-72, 4 vol. in-18. — M. G. Guiffrey avait commencé une édition qui promettait d'être fort supérieure aux précédentes; les tomes II et III ont seuls paru (Paris, 1875 et 1881). Quelques-unes des pièces inédites publiées dans cette édition ont été reproduites par M. E. Voizard (*Œuvres choisies de C. Marot;* Paris, 1890). A. JEANROY.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, pp. 21 et suiv. — O. DOUEN, *C. Marot et le psautier huguenot*, 1878. — COLLETET, *Notice biographique sur les trois Marot;* Paris, 1871. — G. LANSON, *Clément Marot*, dans la *Revue suisse*, 1882. — E. VOIZARD, *De Disputatione inter Marotum et Sagontum;* Paris, 1885. — P. BONNEFON, *le Différend de Marot et de Sagon*, dans la *Revue d'histoire littér. de la France*, 1894. — E. FAGUET, *XVIe siècle*.

MAROT (Les), architectes et graveurs français des XVIIe et XVIIIe siècles. Le plus anciennement connu, *Jean*, fils de Girard Marot, naquit à Paris vers 1620 et mourut à Paris le 15 déc. 1679. Il fut l'architecte de nombreux hôtels dans cette ville, entre autres : les hôtels Tussort, de Mortemart et Jabach, et donna les dessins du portail de l'ancienne église des Feuillantines ainsi que d'un projet d'achèvement du Louvre avec *Lemercier* (V. ce nom). En province, on devait à Jean Marot les châteaux de Turny, en Bourgogne; de Lavardin, dans le Maine, quatre grottes au château de Saint-Germain-en-Laye et les bains du château de Maisons. L'œuvre de cet artiste comme graveur est des plus considérables et comprend, outre des suites nombreuses de reproductions d'édifices et de compositions d'ornements : *le Magnifique Château de Richelieu* (in-fol. obl.); *le Petit Œuvre d'architecture*, dit *le Petit Marot*, recueil de divers morceaux d'architecture, formé à Paris en 1764 (220 pl. in-4), et *l'Architecture française* ou *Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, palais, hôtels et maisons particulières de Paris, et des châteaux et maisons de campagnes ou de plaisance des environs et de plusieurs autres endroits de France, par Marot père et fils* (Paris, 1721, in-fol.). — *Daniel*, fils de Jean, né à Paris vers 1661 et mort vers 1720. En 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, Daniel, qui avait collaboré déjà à de nombreuses œuvres de son père, se réfugia en Hollande auprès du prince d'Orange, lequel, devenu en 1688 roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, l'emmena avec lui à Londres. On ne connaît, comme œuvre d'architecture de cet artiste en Angleterre, que les dessins des jardins d'Hampton Court; mais, revenu en Hollande après la mort de Guillaume III, Daniel y fit élever le nouveau palais de Loo et la grande salle d'audience de La Haye, et donna les plans de l'escalier et des parterres du château de Voorst. Son œuvre de graveur est en revanche beaucoup plus important et comprend, outre les pièces qu'il donna en collaboration avec son père et diverses suites de compositions, un recueil paru en 1712, sous ce titre : *Œuvres du sieur D. Marot, architecte de Guillaume III, roy de la Grande-Bretagne, contenant plusieurs pensées utiles aux architectes, peintres, sculpteurs, orfèvres, jardiniers et autres; le tout en faveur de ceux qui s'appliquent aux beaux-arts* (Amsterdam, in-fol.). — *Jean II*, sans doute parent des précédents, était architecte et entrepreneur des bâtiments du roi, vers 1788. Charles LUCAS.

BIBL. : M. BÉRARD, *l'Œuvre de Marot*, dans *l'Annuaire de l'Architecte;* Paris, 1864, in-8.

MAROT (Jean-Baptiste-François), peintre français, né vers 1667, mort à Paris le 3 déc. 1719. Fils de Jean-Baptiste Marot, peintre du roi, et, lui aussi, peintre du roi, François Marot, que l'on ne saurait rattacher à la famille du poète ni à celle des architectes, fut reçu membre de l'Académie royale de peinture en 1702. Il avait peint, vers cette époque, une *Présentation au Temple* dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice et, dans la chapelle Saint-Barthélemy de l'église Notre-Dame, une *Apparition de Jésus aux saintes femmes*. Charles LUCAS.

MAROTEAU (Gustave), journaliste français, né à Chartres en 1849, mort à la Nouvelle-Calédonie le 18 mars 1875. Il publia un volume de vers, *les Flocons*, devint rédacteur à *la Rue*, où il imita Vallès; créa *le Faubourien, le Misérable*, s'exila en Belgique pour éviter les suites d'une condamnation à huit mois de prison, collabora à *la Patrie en danger*, fit paraître à partir du 4 avr. 1871 *la Montagne*, puis du 16 au 22 mai *le Salut public*, conseillant la résistance à outrance ; on lui reprocha un article contre l'archevêque de Paris. Condamné à mort le 2 oct. 1871 par le conseil de guerre, sa peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Sa santé délabrée ne put résister aux épreuves de la Nouvelle-Calédonie.

MAROTO (Rafael), général espagnol, né à Conca (Murcie) en 1785, mort au Chili en 1847. Entré au service militaire en 1808, colonel en 1815, capitaine général de la Guipuzcoa en 1833, il suivit en 1834 en Portugal don Carlos exilé. La même année, il prit part à la direction du siège de Bilbao, et succéda en 1835 au général carliste Zumalcarreguy, tué à l'attaque de cette ville, en qualité de commandant en Biscaye. Malgré ses succès militaires, il fut disgracié momentanément par le prétendant. En 1838, il rentra définitivement en faveur, et reçut le commandement en chef des troupes carlistes. A la suite de nombreuses insubordinations, il fit fusiller une quinzaine de chefs. Déclaré traître par le prétendant, il entra en négociations avec le gouvernement régulier, et conclut le 29 août 1839, avec le général Espartero, la convention de Bergara, qui mit virtuellement fin à la guerre civile. La reine Marie-Christine lui accorda une forte pension, et le nomma, l'année suivante, membre du conseil supérieur de la guerre et de la marine. Mais mal vu de tout le monde, il prit son pays en dégoût et s'expatria au Chili. G. P-I.

MAROTTE (Archéol.). Espèce de bâton surmonté d'une tête en bois ou en métal, coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs et garnie de grelots. C'est l'attribut de la Folie et de Momus ; c'était aussi celui des fous des rois.

MAROUÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe; 2,138 hab.

MAROUETTE (Ornith.). Nom vulgaire d'une espèce de *Râle* (V. ce mot), le *Rallus porzana* de Linné.

MAROUF-EL-KARKHI, mystique arabe, né à Karkh (entre Ispahan et Hamadan) vers 750, mort à Bagdad en 816. Fils d'un chrétien, il se convertit à l'islamisme, devint portier de l'imân Ali-Riza, puis disciple du mystique Daoud-el-Thayi et développa son système à Bagdad. Ses pensées sont reproduites dans le Monutekhab-fi'l-Nowele (vers 1200).

MAROUFLAGE (Décoration). Application sur une toile, sur un panneau de menuiserie ou sur un plafond, d'une œuvre de peinture à l'huile exécutée sur toile dans l'atelier de l'artiste ou dégradée par le temps. On se sert pour cette opération de *maroufle*, sorte de colle très concentrée par la cuisson, formée en partie du résidu que déposent dans les pinceliers les couleurs broyées à l'huile et dont la ténacité est extrême. Ch. L.

MAROUNGOU. Pays de l'Afrique équatoriale, au S.-O. du Tanganyika. Les habitants du pays s'appellent aussi Maroungous ; ils obéissent à une foule de petits chefs indépendants les uns des autres. Le territoire des Maroungous est compris en très grande partie dans les limites actuelles de l'Etat du Congo.

MAROUSIA (V. JEAN X, pape, t. XXI, p. 81).

MAROUTHAS, écrivain syrien, mort en 415. Comme évêque de Takrit (Mésopotamie), il alla à Constantinople pour solliciter l'intervention d'Arcadius auprès d'Isdegerd au profit des chrétiens persécutés en Perse ; et l'année suivante, il refit le même voyage pour intercéder en faveur de son ami Chrysostome. Plus tard, Théodore Ier l'envoya auprès d'Isdegerd, pour lui proposer une alliance ; à ce propos, il obtint des faveurs pour les chrétiens perses. On lui doit une *Histoire des martyrs persés*, publiée pour la première fois par Etienne E. Assemani, dans ses *Acta S. martyrum orientalum* (Rome, 1748, in-fol.), réimprimée et complétée par le P. Bedjan, dans le deuxième tome de ses *Acta martyrum et sanctorum* (Paris, 1891, in-8). F.-H. K.

MAROUTS (Myth. ind.). Les *Marouts* sont dans la mythologie védique les génies de l'orage et de la pluie, fils et compagnons du dieu Roudra ; on en compte trois fois 9 ou trois fois 60. Ils forment une bruyante escorte d'Indra, attaquant avec lui les citadelles des mauvais génies. On les figure vêtus de peaux de biche ; leur voix est comparée à celle du lion.

MAROUTSÉ-MAMBOUNDA. Royaume de l'Afrique centrale, formé par les Bantous dans le territoire anglais du Zambèze, entre 13°30′ et 18° lat. S., 22° et 26°30′ long. E. ; on lui attribue 270,000 kil. q. et 900,000 hab. A l'E. sont de vastes marais ; à droite, le Tchobé ; des autres affluents du Zambèze qui arrosent ce pays, le principal est le Kafoué. Sauf le S.-E. qui est montueux, c'est une vaste plaine, sans arbres, très chaude ; la végétation et la faune sont très riches dans la vallée fluviale. Le pays est partagé en deux races : les *Maroutsé* ou *Barotsé* au S., les *Mambounda* au N. et N.-E. Les autres tribus sont sujettes, à l'exception des Batoka et des Makalaka à l'E., qui payent un tribut d'ivoire et de peaux de lémuriens. L'ivoire et le miel sont monopolisés au profit du roi, lequel est d'ailleurs le seul commerçant. Le gouvernement est despotique, cruel, entouré d'un cérémonial où la sorcellerie tient une large place. L'agriculture, l'élevage des grands troupeaux de bœufs sont les principales ressources. Les capitales sont Laroe ou Lialoui sur la rive gauche du fleuve ; Sitanda sur le Loukanga, affluent du Kafoué. Une mission protestante parisienne s'est établie en 1884 sur le Zambèze à Chécheké et Séfoula. A.-M. B.

BIBL. : HOLUB, *Kulturskizze des Marotse-Reichs* ; Vienne, 1879. — DEPELCHIN, *Trois Ans dans l'Afrique centrale* ; Bruxelles, 1882.

MAROVOAY. Ville de Madagascar, prov. de Bouéni, au S. de Majunga (Mojanga), près de la baie de Bombetok ; 5,000 hab., en majorité Sakalaves. Le général Metzinger s'en empara au début de la campagne de 1895.

MAROZIA, MAROZZIA ou **MARUCCIA** (V. JEAN X, pape, t. XXI, p. 81).

MARPAIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château ; 186 hab.

MARPAPS. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou ; 231 hab.

MARPENT. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 1,257 hab.

MARPERGER (Paul-Jacob), économiste allemand, né à Nuremberg le 25 juin 1656, mort à Dresde le 27 oct. 1730. Il vint apprendre le commerce à Lyon, se rendit ensuite à Vienne, puis à Berlin, recueillit partout d'intéressantes observations sur le fonctionnement et le développement des principales industries, entra en 1708 à l'académie de Berlin, et fut nommé en 1724 conseiller de commerce à Dresde. L'un des premiers écrivains allemands qui aient abordé l'économie politique, il a publié un nombre considérable d'ouvrages sur les bourses de commerce, les foires, les marchés, les banques, les greniers d'abondance, les assurances contre l'incendie, les monts-de-piété, les hospices, etc. Les plus importantes ont pour titres : *Allezeit fertiger Handelscorrespondent* (Hambourg, 1699-1714, 4 vol. in-8 ; 2e éd., 1741-64) ; *Neuerœffnete Kaufmannbœrse und Neuerœffnetes Manufacturenhaus* (Hambourg, 1704-06, 2 vol) ; *Gazophylacium artis et naturæ curiosum* (Hambourg, 1704, in-12 ; 3e éd., 1765) ; *Geographisch-historische und merkatorische Beschreibung der Lænder Preussens* (Berlin, 1710, in-8) ; *Vermischte Polizei und Commercien Sachen* (Dresde, 1722, in-4). Il a en outre traduit en allemand et continué jusqu'en 1710 l'*Histoire des architectes* de J.-F. Félibien (Hambourg, 1711, in-12). L. S.

MARPESSA (Myth.) (V. IDAS).

MARPINGEN. Village de Prusse, à 9 kil. O. de Saint-Wendel (district de Trèves) ; 1,500 hab. En 1876-77, des enfants prétendirent avoir assisté à des apparitions de la Vierge ; l'affaire fit grand bruit ; un pèlerinage s'organisa avec l'appui des ultramontains ; en 1879, une enquête judiciaire démasqua la supercherie.

MARPIRÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (O.) de Vitré ; 520 hab.

MARPLE. Ville d'Angleterre, comté de Chester, sur le Goyl ; 4,800 hab. Cotonnades.

MARPURG (Friedrich-Wilhelm), compositeur et théoricien allemand, né à Seehof (Brandebourg) le 21 nov. 1718, mort à Berlin le 22 mai 1795. Venu à Paris en 1746, il y étudia le système de Rameau, qu'il fit connaître en Allemagne. Fixé à Hambourg, puis à Berlin, il publia quelques sonates et pièces pour l'orgue et le clavecin, une messe, et de nombreux ouvrages théoriques, entre lesquels les plus importants sont : *Die Kunst das Klavier zu spielen* (1750) ; *Anleitung zum Klavierspielen* (1755) ; *Abhandlung von der Fuge* (1753) ; *Handbuch beim generalbass* (1755), tous plusieurs fois réimprimés, et les trois derniers traduits en français. Marpurg s'occupa de la question du *tempérament*, qu'il traita dans plusieurs écrits. On doit encore citer : *Der Kritische Musikus an der Spree*, recueil périodique fondé en 1749 ; *Historich-Kritische Beitræge zur Aufnahme der Musik* (1754-1762, 5 vol. in-8) et *Kritische Briefe uber die Tonkunst* (1759-1764, 2 vol. in-8). M. BR.

MARQUAIX. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel ; 389 hab.

MARQUARD FREHER, historien allemand (V. FREHER).

MARQUARDT (Joachim), historien allemand, né à Dantzig le 19 avr. 1812, mort à Gotha le 30 nov. 1882. Professeur, puis directeur de divers gymnases, il a terminé du t. II au t. V (Leipzig, 1849-67), puis refait avec Mommsen le *Manuel d'antiquités romaines* de Becker. Dans cette œuvre colossale, il a donné les t. IV à VII (administration, vie privée), de 1873 à 1882.

MARQUAY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat ; 876 hab.

MARQUAY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise ; 183 hab.

MARQUE. I. Ancien droit et Droit pénal. — La marque était, sous l'ancien régime, une peine accessoire frappant les individus condamnés aux galères soit à temps, soit à perpétuité, et, dans certains cas, les voleurs condamnés au fouet. Elle consistait dans l'application au fer rouge, sur les épaules du condamné, des lettres G A L pour les galériens, et pour les voleurs de la lettre V, ou W en cas de récidive. Le code pénal de 1791 supprima la marque en raison de son caractère de peine perpétuelle. Elle fut rétablie dans deux cas spéciaux par la loi du 23 floréal an X : tout individu qui condamné pour un premier crime en commettait un second emportant peine afflictive devait être marqué à l'épaule gauche de la lettre R ; tout individu condamné pour faux ou fausse monnaie devait être marqué à l'épaule droite de

la lettre F. Le code pénal, revenant au système de l'ancien régime, étendit et généralisa cette peine qui fut désormais, tantôt une conséquence du crime commis, tantôt un accessoire de la peine prononcée. Les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, pour quelque cause que ce fût, étaient toujours marqués des lettres T P, les condamnés aux travaux forcés à temps de la lettre T, mais seulement quand la loi prononçait spécialement cette peine accessoire contre le crime qui entraînait sa condamnation ; la lettre F était toujours ajoutée quand il s'agissait d'un faussaire. La marque était appliquée en place publique, et les législateurs comptaient que, grâce à cette circonstance, elle produirait sur les coupables et sur les spectateurs « une impression vive et profonde ». Quels qu'aient pu être ses effets à cet égard, la peine de la marque fut très attaquée ; on lui reprochait notamment de flétrir à perpétuité celui qui en avait été frappé, de rendre ainsi inefficace la grâce qu'aurait pu mériter le condamné et surtout, en le mettant dans l'impossibilité d'y reconquérir un rang honorable, d'en faire un ennemi irréconciliable de la société. En dehors de ces considérations, elle avait le grand tort de peser plus lourdement sur les condamnés les moins endurcis et d'atteindre à peine ceux chez qui le vice et le crime sont devenus une habitude. Elle n'était plus en rapport avec l'esprit et les tendances de notre siècle et était ainsi destinée à disparaître tôt ou tard. La loi de 1832, qui revisa le code pénal, l'a purement et simplement abrogée, et elle ne figure plus aujourd'hui dans l'énumération des peines. L. Levasseur.

II. Archéologie. — Marque de maçon. — Signe que les tâcherons traçaient sur chaque pierre taillée par eux afin de faire reconnaître et payer leur ouvrage. Chacun de ceux qui taillaient des pierres sur un chantier adoptait un signe différent pour marquer ses pièces, et ces marques sont souvent restées en évidence après la pose. Elles sont gravées en traits peu profonds et généralement leur forme est simple : les lettres de l'alphabet et les figures géométriques telles que triangles ou croix y dominent ; on trouve aussi des têtes, des animaux ou des végétaux indiqués d'une façon très rudimentaire. L'usage de ces signes paraît avoir pris naissance en France dès la période carolingienne pour disparaître au XIIIe siècle. On a toutefois attribué à tort à l'époque carolingienne toute une série de monuments provençaux qui datent de l'époque romane et ont des marques de maçons consistant en lettres d'un certain archaïsme. — L'usage des marques de tâcherons est répandu aux mêmes époques en Italie et dans l'Egypte et la Syrie du moyen âge ; il existe chez les croisés comme chez les Sarrasins ; les remparts musulmans du Caire portent partout des marques de maçons. Une autre variété de marques se rencontre à la fin du XIIe siècle en Bourgogne : ce sont de petits motifs de sculpture semés assez arbitrairement et très irrégulièrement sur certains fûts de colonnes, soit que l'on ait voulu supprimer l'effet désagréable d'un trou naturel ou d'une épaufrure de la pierre, soit qu'un apprenti sculpteur se soit exercé comme certains écoliers dans les marges de certains manuscrits, soit enfin qu'un artiste ait voulu faire une sorte de signature. On observe de ces signes bizarres dans le chœur de l'église de Vézelay, dans celle de Montréal près d'Avallon et dans une église bâtie en style bourguignon au XIIIe siècle en Italie par des moines de Cîteaux, San Galgano, près de Sienne. C. Enlart.

III. Législation. — Marque de fabrique (V. Propriété industrielle).

IV. Droit international. — Lettre de marque (V. Lettre de marque, Course et Prise maritime).

V. Orfèvrerie (V. Contrôle, § VI).

VI. Librairie (V. Bibliographie, t. VI, p. 127).

VII. Economie rurale. — Signe distinctif dont on munit les animaux qui vivent en troupeaux afin de pouvoir distinguer ceux qui appartiennent au même propriétaire. Généralement les bœufs et les chevaux sont marqués à la face externe de la cuisse ou à l'encolure au moyen d'un fer rouge ; ou bien encore, les animaux de l'espèce bovine sont marqués à la corne. Les moutons sont marqués sur la toison, soit avec de la sanguine, soit par un numéro en fer ; mais ce signe disparaissant au moment de la tonte on préfère pratiquer une entaille au bord inférieur de l'oreille. Les porcs sont marqués de la même manière. Alb. L.

MARQUÉ (Blas.). Attribut du dé à jouer dont les points sont d'un émail particulier : *de gueules, au dé à jouer d'or, marqué de quatre points de sable.*

MARQUEFAVE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Carbonne ; 784 hab.

MARQUÉGLISE (*Marcata ecclesia*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz ; 285 hab. Une tradition locale prétend que Jeanne d'Arc passa quelque temps au château avant de tomber entre les mains des Anglais. Le château actuel est moderne. Une chapelle instituée vers 1679 était sous le vocable de Saint-Druon. La nef de l'église, plus basse que le chœur, a une porte latérale à moulures du XVIe siècle. Elle est lambrissée ; le reste de l'édifice a été réparé ou reconstruit en 1774. Une chapelle dite de Sainte-Barbe située dans le pays a été détruite. Une fontaine de Marquéglise, qui porte le nom de Saint-Pierre, située dans le bois, aurait été, d'après une légende, visitée par ce saint. C. St-A.

MARQUEIN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers ; 243 hab.

MARQUENTERRE (*Maresquina terra*). Ancien pays de France, tout entier aujourd'hui dans le dép. de la Somme, formé d'alluvions modernes, et qui était compris entre l'Authie, la mer, l'ancien lit de la Somme et une ligne assez bien déterminée par le chemin de fer de Paris à Boulogne. Bien que composé de plusieurs localités qui forment actuellement autant de localités distinctes, dont la ville de Rue a toujours été considérée comme la capitale, le Marquenterre reçut en 1197 une charte collective de Guillaume, comte de Ponthieu. Actuellement encore les communes qui composent le Marquenterre ont des intérêts communs. G. Durand.

Bibl. : Prarond, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*; Paris, 1861, 1re partie, p. XLIX, et 2e partie, 1862, p. 3, in-12.

MARQUERIE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc ; 128 hab.

MARQUES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. d'Aumale ; 337 hab.

MARQUESTE (Laurent-Honoré), sculpteur français, né à Toulouse en 1850. Il est élève de Jouffroy et remporta le prix de Rome en 1871. On a de lui *l'Art* (à l'Hôtel de Ville de Paris) ; un buste de *De Thou* (à la Bibliothèque) ; *la Géographie* (façade de la Sorbonne). M. Marqueste a terminé pour l'Hôtel de Ville de Paris la statue d'*Étienne Marcel* commencée par Idrac. Il a été nommé, en 1894, membre de l'Académie des beaux-arts.

MARQUET (François-Nicolas), médecin et botaniste français, né à Nancy en 1687, mort à Nancy le 29 mai 1759. Reçu docteur à Pont-à-Mousson, il sut intéresser à ses travaux le duc de Lorraine qui lui fournit les moyens de créer un jardin botanique et lui accorda une pension. Les nombreuses plantes qu'il recueillit et décrivit ont fourni la base du *Traité des plantes* de Lorraine, publié par Buc'hoz. En 1752, lors de la création du collège de Nancy, Marquet en devint le doyen. Ouvrages principaux : *Observations sur la guérison de plusieurs maladies notables...* (Paris, 1750-70, 2 vol. in-12) ; *Traité de l'apoplexie...* (Paris, 1770, in-12) ; *Médecine pratique et moderne...* (Paris, 1782-85), 3 vol. in-8). Dr L. Hn.

MARQUETÉ (Blas.). Attribut du corps des animaux, représenté avec des taches : *d'azur, à la truite d'argent, marquetée de gueules.*

MARQUETERIE (Beaux-Arts). Ouvrage de menuiserie composé de feuilles de différents bois plaquées sur un assemblage et représentant diverses figures ou d'autres ornements. Outre le bois, le marqueteur emploie l'écaille, l'ivoire, l'or, le cuivre, etc. La marqueterie diffère de l'*incrusta*-

tion (V. ce mot) en ce que le bois servant de fond n'est pas entamé, mais sert simplement de support aux matières formant le dessin. Pour exécuter ce genre de travail, on choisit tout d'abord les plaquettes dont on aura besoin en ayant soin de les prendre toutes parfaitement planes et de la même épaisseur. On les colle deux par deux l'une sur l'autre, puis, à l'aide d'une scie très fine ou d'un burin bien trempé, on coupe les deux feuilles ensemble et simultanément. Après les avoir décollées, on possède quatre feuilles s'emboîtant deux par deux. L'une forme le dessin, l'autre le fond; elles sont ensuite collées sur l'objet à marqueter à l'aide de colle forte ou de colle de poisson, et d'un mastic spécial s'il s'agit de métaux. Pour la marqueterie faite à l'aide de petits polygones de bois différents, V. MOSAÏQUE. — L'art de la marqueterie déjà connu des anciens fit ses principaux progrès en Italie au XVe siècle et fut introduit en France au XVIe. Les meubles de Boulle sont décorés de dessins de marqueterie d'une grande richesse de composition et d'une admirable perfection de travail.

BIBL. : Alfred DE CHAMPEAUX, *le Meuble;* Paris, 1885, 2 vol. in-8.

MARQUETS (Anne des), femme poète française, née à Eu, morte le 11 mai 1588. Religieuse dominicaine à Poissy, elle savait le latin et le grec. Elle a publié *Sonnets et devises* (Paris, 1562) et des traductions en vers de poèmes théologiques latins.

MARQUETTE. Ville des Etats-Unis (Michigan), au S. du lac Supérieur; 9,100 hab. en 1890. Grands docks; c'est le port d'exportation des minerais de fer du Michigan.

MARQUETTE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Lille; 4,722 hab. Asile d'aliénés du Lommelet. Port sur le canal de la Haute-Deûle. Distilleries de betteraves et de graines; tissages de toiles de lin et de toiles à voiles; impressions sur tissus; sucrerie; amidonneries, féculeries; fabriques de produits chimiques, de colle forte, de carton; moulins. Eglise des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Ancienne abbaye cistercienne de femmes, fondée par la comtesse Jeanne de Flandre en 1226, reconstruite au XVIIe siècle; il en subsiste un portail et des pavillons.

MARQUETTE. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain; 2,434 hab.

MARQUETTE (Jacques), jésuite et missionnaire français au Canada, né à Laon, mort le 18 mai 1675. On lui attribue généralement la découverte du Mississippi et de la Louisiane; mais cet honneur, qu'en tout cas il partagerait avec Joliet, revient à *Cavelier de La Salle* (V. ce nom) qui descendit le grand fleuve jusqu'au 36° parallèle, et qui était de retour depuis un an lorsque le gouverneur de Frontenac renvoya aux mêmes lieux Jolliet, bourgeois de Québec, et le P. Marquette. Ceux-ci partirent, le 17 mai 1673, de la mission de Saint-Ignace à Michillimackinac, dans le détroit de Mackinaw. A l'O. du lac Michigan ou des Illinois, est la baie des Puans ou Green Bay qui communique au S., par la Fox river, avec le lac Wiesnebago. De là, ils se rendent jusqu'au Wisconsin, rivière explorée, il y avait trente-huit ans, par Jean Nicollet. Elle les porte au Mississippi, qu'ils atteignent le 17 juin. A partir de là, par 42°30′ lat. N., ils descendent ce fleuve; ils arrivent au confluent du Missouri (38°33′), rive droite, puis au confluent de l'Ohio (37°10′), rive gauche, et ensuite à l'Arkansas, qui se jette dans le Mississippi par 34° 30′, rive droite. Considérant qu'avec cinq autres Français qui montaient leurs deux canots, la prudence ne leur permettait pas de trop s'engager dans un pays dont les naturels semblaient hostiles, ils remontèrent le fleuve le 17 juil., ayant dépassé d'un degré et demi le point atteint en 1672 par Cavelier de La Salle. Ils s'engagèrent dans l'Illinois, rivière sur laquelle Marquette met dans sa carte le nom du village Kachkaska. Arrivés à Chicago, sur le lac Michigan, ils se séparèrent; Jolliet alla rendre compte de son voyage à Québec (V. JOLLIET), et Marquette resta parmi les sauvages, puis il revint à la fin de l'année à la baie Verte par le lac Michigan. Mais il retourna bientôt parmi les Illinois pour les catéchiser. Ce fut chez la tribu des Miamis que mourut le P. Marquette en allant de Chicago à Michillimakinac. Il a écrit une relation de son voyage qui a paru dans le *Recueil de voyages* de Thévenot, de 1681, avec une carte du cours du Mississippi. Son nom a été donné à trois localités et à trois comtés de l'Amérique septentrionale. C. DELAVAUD.

BIBL. : P. MARGRY, *Mém. et Docum... Découvertes... des Français dans... l'Amérique septentrionale;* Paris, 1879, t. I, p. 253. — GRAVIER, *Etude sur une carte inconnue, la première dressée par L. Joliet en 1674, après son exploration du Mississipi avec le P. Jacques Marquette en 1673;* Paris, 1880. On y trouve de nombreuses notes bibliographiques.

MARQUEZ (Esteban), peintre espagnol, originaire d'Estrémadure, mort à Séville en 1720. Il vint apprendre son art à Séville dans l'atelier de son oncle Marquez Joya. Celui-ci étant mort, l'élève dut, faute de ressources, s'employer à peindre des sujets de sainteté, que les pacotilleurs de Séville expédiaient dans les Amériques espagnoles et dont la *Feria*, qui se tenait autour de la cathédrale, était le principal marché. Marquez, las de ne rien gagner à dépêcher ces écœurantes besognes, se retira en Estrémadure où il s'appliqua à de plus sérieux ouvrages. Ses nouvelles études, poursuivies avec courage, lui permirent de débrouiller et de former son talent. Il revint alors vivre à Séville où sa réputation ne tarda pas à s'établir. Il reçut d'abondantes commandes des couvents du tiers-ordre, des trinitaires, des augustins. Quelques-uns des tableaux ayant appartenu à ces maisons religieuses ont été recueillis, après leur séquestre, au musée provincial de Séville, notamment: un *Saint Grégoire*, *Joseph avec l'Enfant Jésus*, *Saint Augustin et l'Enfant Jésus* et *Saint Augustin avec la Vierge et l'Enfant*. L'hôpital de la Sangre conserve également de lui un *Apostolat*, dont les personnages sont traités de grandeur naturelle. Marquez était parvenu à s'assimiler en partie le coloris de Murillo qu'il a pris le plus souvent pour modèle. P. L.

MARQUEZI, homme politique français, né à Toulon, mort à Toulon le 3 avr. 1836. Il combattit l'invasion anglaise en 1793, fut élu aux Cinq-Cents (1798) et publia avec Antonelle et Vatar le *Journal des hommes libres*, demanda la mise en accusation des généraux concussionnaires et des fournisseurs, résista au coup d'Etat de Brumaire; on l'impliqua dans le procès de la machine infernale (déc. 1800). Il se réfugia à l'étranger et rentra après la chute de l'Empire.

MARQUIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron; 243 hab.

MARQUILLIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de La Bassée; 1,188 hab.

MARQUION. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras; 815 hab. Stat. du chem. de fer de Boisleux à Marquion. Carrières de grès. Distillerie de betteraves; sucreries; brasseries; moutons; fabrique de poteries.

MARQUIS. Titre nobiliaire qui prend place dans la hiérarchie conventionnelle entre duc et comte. Il est dérivé de l'ancienne dignité de margrave; celle-ci perdit son sens précis et sa valeur en Italie, puis en France et dans les autres pays, pour devenir simplement honorifique. Les feudistes ont disserté pour savoir si le marquis devait précéder le comte; on l'a généralement admis. Au XVIIe siècle, ce titre un peu hors cadre emportait quelque ridicule; c'est le fat de la comédie classique. Molière les a souvent mis en scène; les marquises ont été parfois traitées avec plus d'indulgence. Napoléon, dans sa nouvelle noblesse, omit la catégorie des marquis. Louis XVIII la rétablit et transforma en marquis un certain nombre de comtes de l'Empire (on trouvera à l'art. COURONNE, t. XIII, p. 126, la reproduction d'une couronne de marquis). En Angleterre, l'usage s'établit de donner le titre de marquis au fils aîné d'un duc. Cette mode s'est propagée en France où les titres de ce genre se multiplient d'autant plus qu'ils sont totalement dénués de contrôle et de sanction.

MARQUIS (Jean-Joseph), homme politique français, né à Saint-Mihiel le 14 août 1747, mort à Saint-Mihiel en 1823. Député à l'Assemblée nationale, il devint grand juge à la haute cour d'Orléans, fut réélu par le dép. de la Meuse à la Convention, vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, puis l'appel au peuple et le sursis; membre des Cinq-Cents, il se démit en févr. 1797, organisa quatre départements rhénans, fut préfet (1800-11), puis député (1811-15) de la Meurthe.

MARQUIS (Alexandre-Louis), médecin, botaniste et littérateur français, né à Dreux en 1777, mort à Rouen le 17 sept. 1828. Il devint professeur au jardin des plantes de Rouen en 1811. Il a publié entre autres: *Esquisse du règne végétal ou tableau caractéristique des familles...* (Rouen, 1820, in-8) ; *Fragments de philosophie botanique...* (Paris, 1821. in-8) ; *Considérations sur l'art d'écrire* (1827, in-8) ; *De la Délicatesse dans les arts* (1827, in-8). Dr L. Hn.

MARQUIS (Pierre-Charles), peintre français, né à Tonnerre en 1812, mort en 1874. Il vint à Paris étudier la peinture sous Lethière, commença par exposer un *Portrait* au Salon de 1831, et, depuis cette époque, s'adonna sans relâche tant à la peinture d'histoire qu'à la peinture religieuse. Plusieurs commandes officielles et acquisitions de ses œuvres par l'Etat récompensèrent les consciencieux efforts de cet artiste peu original, exempt de défauts accusés comme de qualités saillantes. Pour l'église Saint-Eustache à Paris, il exécuta: *Dieu donnant à Moïse les Tables de la loi; Jésus donnant les clefs à saint Pierre; le Baptême du Christ; la Piscine miraculeuse*. Citons encore : un *Charles VII* (1833) ; *la Destruction de l'ordre des Templiers* (1836); *Jésus guérissant l'aveugle-né* (1855) ; *Saint Louis et sa mère se rendant à Notre-Dame* (1857) ; *le Denier de la veuve* (1859); *le Supplice de Jeanne d'Arc* (1861) ; *le Martyre de saint Denis* (1863); *le Sacrifice d'Abraham* (1865); *Jésus au milieu des docteurs* (1869); *les Aveugles de Jéricho* (1872); *Lazare et le mauvais Riche* (1873), etc. G. C.

MARQUIS, homme politique français, né à Thiaucourt le 22 sept. 1834. Conseiller général de Meurthe-et-Moselle, il fut élu sénateur de ce département le 18 nov. 1883, réélu en 1888. Il siège à la gauche républicaine.

MARQUISAT (V. Marquis).

MARQUISE (Archit.). Abri fixé à demeure au-dessus d'une porte d'entrée précédée ou non d'un perron, d'un trottoir longeant la façade d'un édifice, d'un quai dans une gare de chemin de fer, etc. Afin de ne pas enlever de lumière aux pièces placées dans les corps de bâtiments au-devant desquels sont disposées les marquises, ces dernières sont le plus souvent vitrées, et, de nos jours, le grand développement pris par la construction en métal a permis de donner aux marquises une étendue et une saillie souvent considérables sans en faire reposer les extrémités sur aucun point d'appui. Quels que soient, au reste, le mode de construction et le mode de couverture d'une marquise, celle-ci se compose ordinairement d'un comble avec chéneau et quelquefois avec lambrequins ou autres ornements, le tout porté par des traverses scellées dans le mur et souvent soutenues par des consoles également scellées dans le mur; mais parfois l'extrémité antérieure des traverses repose sur un point d'appui, pilier ou colonnette, scellé dans le sol, surtout quand les traverses ne sont pas reliées au mur par de forts tirants. Sur les quais des gares de chemin de fer, on dispose maintenant beaucoup de marquises à deux versants formant un angle obtus et écoulant les eaux dans un chéneau placé au sommet de l'angle et porté, ainsi que les abouts des traverses formant l'armature du comble de la marquise, sur une série de points d'appui. Paris a vu, dans ces dernières années, élever de larges marquises au-devant de magasins de vente, de cafés, de théâtres et de gares de chemins de fer; mais ces abris, parfois très importants et le plus souvent rapportés après coup, rompent d'une façon fâcheuse les lignes verticales de l'édifice et détruisent l'effet primitif de son ordonnance architecturale; on peut cependant citer la grande marquise protégeant les entrées principales des magasins de nouveautés du Printemps comme bien étudiée pour ne pas nuire à l'harmonie des lignes de la façade de cet édifice. — On peut assimiler à des marquises les abris provisoires en étoffe, portées sur des traverses de bois reliées au mur, que l'on dispose, à l'occasion de certaines solennités, au-devant de l'entrée d'un édifice pour permettre la descente à couvert des invités, et aussi les bannes s'enroulant mécaniquement et se déroulant de même, portées sur une armature de fer et qui servent à abriter les tables placées devant les cafés. Charles Lucas.

MARQUISE. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, sur la Slacq; 3,511 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Mines de houille (concession de Ferques). Carrières de marbre. Hauts fourneaux, forges et fonderie; ateliers de constructions mécaniques ; brasseries ; briqueterie; fabrique de chaux ; imprimerie ; moulins ; tanneries. L'église a un clocher en partie romane achevé au xve siècle.

MARQUISES (Iles) ou Iles de Mendana. Archipel de l'Océanie, région E. de la Polynésie. Le premier nom, qui est celui adopté en France, dont ces îles sont une possession coloniale, leur fut donné par Mendana qui les découvrit, en l'honneur de la femme du vice-roi du Pérou, le marquis de Mendoza, et son nom à lui-même leur fut attribué par d'autres voyageurs après lui; on les a désignées encore sous ceux d'archipels de la *Révolution*, de *Washington*, de *Nouka-Hiva* (par extension du nom de l'île principale). Distantes en moyenne de 1,500 kil. au N.-E. des îles de la Société et de 1,000 kil. au N. des Touamotou, les Marquises s'étendent du S.-E. au N.-O., entre 7°50′ et 10°33′ de lat. S. et 140°45′ et 143°6′ de long. O. Elles sont au nombre de douze, formant deux groupes distincts éloignés de 25 lieues environ : celui du N.-O., renfermant 7 îles, dont la principale est Nouka-Hiva, ch.-l. Taio-Hae, siège de la résidence; celui du S.-E. contenant 5 îles. L'ensemble a une superficie de 1,274 kil. q., avec une population totale de 5,775 hab. (1876). Six îles seulement sont habitées, ayant une superficie totale de 1,177 kil. q. et une population spécifique de 4,9.

Configuration physique. — Les îles de la Polynésie équatoriale sont disposées suivant des alignements parallèles N.-O. à S.-E. et forment six principales rangées : la dernière, au N.-E., comprend, entre autres, les Marquises, essaim isolé au S.; les foyers volcaniques actifs n'existent que dans l'O.; ils sont éteints dans les îles orientales. La dernière rangée contraste par ses montagnes avec les terres basses des Touamotou. Les Marquises sont des îles montueuses, anciens volcans, n'offrant nulle part la forme des cônes avec cratères et laves. Elles se distinguent des îles de la Société (de la 3e rangée parallèle) par l'absence de barrières de récifs. Ses montagnes sont accores sur les vallées et sur la mer; il n'y a point de rebord littoral fertile, et les passages sont assez difficiles pour que les communications par mer soient préférées par les habitants d'une même île. Des vallées étroites s'avancent à une petite distance du littoral; elles sont arrosées et fertiles, et seules habitables; comme elles se terminent à la mer par de petites baies, on a donné le nom de *baies* aux districts habités.

Enumération des îles et leur orographie. — Les îles du groupe S.-E. sont, à partir du S. : 1° *Fatou-Hiva* ou *Magdalena*, de 77 kil. q., parcourue dans sa longueur N.-E. par une chaîne dont le plus haut sommet a 1,120 m.; au N.-E. est le récif de Thomasset; 2° *Motane* ou *San Pedro*, de 18 kil. q., avec un pic de 520 m.; au S., banc de Marchand; 3° *Taouata*, *Vaïtahou* ou *Santa Cristina*, 70 kil. q., monts dirigés N.-S., 1,000 m. d'alt., falaises à pic; le profond détroit du Bordelais la sépare de l'île suivante; 4° *Hiva-Oa* ou *Dominica*, 400 k. q., dirigée O.-E. dans sa plus grande dimension (39 kil.), avec sa chaîne de montagnes atteignant 1,260 m.; vallées fertiles; 5° *Fetou-Houkou* (*Hood*), îlot de 1 kil. q., d'une alt.

de 360 m. — Le groupe N.-O. comprend : 1° *Ouapou* (*Adam*), allongée du N. au S., 83 kil. q., montagnes aux formes bizarres, atteignant 1,190 m.; au S., îlots de l'Obélisque et de l'Eglise ; 2° *Ouaouka* (*Houa-Houna*, *Washington*), de forme arrondie, 65 kil. q.; plaines à l'O., monts à l'E., 740 m. d'alt., port au S.; 3° *Nouka-Hiva* (*Nou-Hiva*, *Baux*), quadrangulaire, la plus grande de l'archipel, 100 kil. de circuit, 482 kil. q.; à l'O., pays désert; au centre, plateau de Tovii, limité par un cercle de montagnes (1,178 m.) et arrosé par le Taipivai, qui débouche au S., ainsi que les autres principaux cours d'eau, côtes dentelées; au S.-E., baie du Contrôleur (B. Humi) ; plus à l'O., baie de Taio-Hae ou Anna-Maria, le meilleur port de l'archipel, puis celle de Taioha ou Akani, ou de Tchitchagoff; au N., baie de Hatiheou ; 4° *Motouiti* (*Franklin, Kikimaï, Hergest*), îlot de 2 kil. q.; 5° *Hiaou* (*Masse*, *Knox*), 65 kil. q., alt. 610 m.; 6° *Hatoutoa* ou *Fetou-Houhou* ou *Chanal*, 10 kil. q., alt. 420 m.; 7° *île du Corail* ou *Clark*, sablonneuse, sorte d'atoll.

Climat. — Le climat est chaud et assez humide, mais il arrive qu'on passe six et exceptionnellement huit et dix mois sans pluie. Les saisons ne sont pas bien indiquées. Les vents régnants sont ceux qui soufflent du N.-E. au S.-E. par l'E.; l'hivernage commence vers la fin de novembre et amène de fortes pluies de N.-O. Ces derniers vents sont irréguliers. Pendant la saison des pluies, qui est la plus chaude, la température varie de 25° à 33° ; pendant la saison sèche, de 25° à 30°. Les nuits sont assez fraîches sur la côte. Les orages sont rares. Les îles Marquises sont salubres, eu égard à leur situation intertropicale, pour l'Européen.

Productions naturelles minérales, végétales et animales. — La nature du sol se traduit par des roches, telles que scories et trachytes péridotiques, basaltes souvent dressés en prismes d'une hauteur prodigieuse, etc., avec des espèces minérales (aragonite, zéolite, feldspath...). On n'a pas trouvé aux Marquises de minerais susceptibles d'être exploités. Il y existe des eaux minérales gazeuses et sulfureuses. — Si les montagnes sont généralement nues à leurs sommités, leurs flancs sont revêtus de verdure et les vallées sont remarquables par leur végétation luxuriante. Nouka-Hiva, Taouata, Ouapou, Hiva-Oa, Fatou-Hiva surtout, offrent à cet égard des sites admirables. Les plantes les plus intéressantes ou les plus utiles sont celles que l'on rencontre dans toute l'Océanie, en premier lieu : l'Arbre à pain (*Artocarpus incisa*, *Mei* des indigènes), le Cocotier, ce dernier cultivé, le *Pandanus*, le Bananier, le *Hau* (*Paritium tiliaceum*), le *Mio* ou Bois de rose (*Thespesia populnea*), l'*Aleurites triloba* (Bancoul, dit *Ama*), les *Pouahi* ou Santal (*Santalum Freycinetianum*), un bois de fer (*Casuarina equisetifolia*), Filao de la Réunion, dit ici *Toa*, etc.; viennent ensuite : des plantes féculentes (Patate douce, Igname, Taro [*Arum*], *Tacca pinnatifida*); des plantes à fruits (Goyaviers, Ananas, *Spondias Cytherea*, Papayer, Manguier, etc.), presque toutes importées ; on cultive la Canne à sucre, le Tabac, le Ricin et le Coton. On exporte en Chine un Champignon appelé *Puaika veninehae* ou *Fungus* dont les Chinois sont friands et qui croît sur les arbres morts. Le Kava (*Piper methisticum*) sert ici comme à Tahiti à la fabrication d'une liqueur enivrante. Mentionnons encore l'arbre des Banians, *Barringtonia*, *Metrosideros villosa*, *Gardenia florida*, *Cyperus consocius*, *Fimbristylis*..., *Ctenium nukahivense*. Il est des Graminées susceptibles de former de bons pâturages. Les Fougères et les Lycopodiacées y sont largement représentées. M. Jardin mentionnait, en 1860, 156 Dicotylédones réparties en 42 familles ; 42 Monocotylédones en 12 familles ; 187 Cryptogames en 7 familles ou classes, parmi lesquelles 18 Fougères, 20 Mousses, 54 Lichens, 29 Champignons. — La faune terrestre est pauvre. Il n'y avait aux Marquises avant l'arrivée des Européens d'autres Mammifères que des Rats et des Cochons domestiques et sauvages, ainsi que des Chiens, sortes de Bassets, provenant de Tahiti. Depuis, ont été introduits des Chats (par Cook), des Bœufs que l'on a exportés même à Tahiti pour l'alimentation, des Moutons, des Chèvres, des Lapins. Il n'y a qu'un petit nombre de Chevaux, Anes et Mulets, d'ailleurs peu utiles, vu l'imperfection des chemins. On ne trouve à terre que quelques espèces d'Oiseaux : la Colombe *Kurukuru*, la Perruche Goupil, une sorte de Rossignol appelé *Kamoko*, de petites Salanganes et une espèce particulière, l'*Upé* (*Serrazius galeatus*) ; les Oiseaux de mer sont plus communs : des Courlis, des Bécassines de mer, des Mouettes blanches, des Hérons, des Sternes, des Chevaliers, la Frégate, le Paille-en-queue, dont les plumes servent aux naturels, qui s'en font des aigrettes. Les Oiseaux domestiques importés, Poules, Canards de Barbarie et de France, Oies, Pigeons, Dindons, réussissent plus ou moins bien. Parmi les Reptiles, on trouve un Scinque à queue azurée, un petit Gecko (*G. oceanicus*). Il y a peu d'espèces d'Insectes : quelques Papillons, des Fourmis, des Sauterelles, et, dans le groupe N.-O., un petit Moustique, dit *Nono*, dont la piqûre est dangereuse. La faune marine est riche. Les Poissons servent en grande partie à l'alimentation des indigènes; il en est un spécial à ces îles, appelé *Kuavena*, que l'on pêche aux flambeaux. Les Requins sont fréquents dans les baies. Les Cachalots y viennent échouer rarement. On trouve des Crustacés, des Tortues, des Poulpes, des Mollusques à coquille.

Ethnographie. — Les Marquisiens sont les plus beaux parmi les Polynésiens. Les hommes par leurs saillies musculaires, les femmes par la grâce de leurs formes, les uns et les autres par leur taille élevée et leurs proportions harmonieuses, sont dignes de servir de modèle à la statuaire. La nuance de leur peau n'est pas très foncée; ils sont, au point de vue plastique, pareils à des statues de bronze. Ils vont nus ou à peu près, surtout les hommes, avec une ceinture passant entre les jambes, dite *hami;* les femmes ont une pièce d'étoffe ceignant les reins et tombant jusqu'aux genoux, le *ueu*. La civilisation qui s'est introduite a fait que les indigènes s'habillent aujourd'hui généralement à l'européenne; quel que soit leur costume, voire élémentaire, ils aiment les ornements : ceux-ci sont fort nombreux; une mode bizarre consiste dans l'emploi de barbes blanches, qui atteignent un prix élevé. A ce goût des parures, on peut rapporter le tatouage, qui semble les habiller à l'état de nudité. De nos jours, cet art a périclité aux Marquises, et les tatouages sont moins nombreux. Les Marquisiens ont un caractère affable; ils sont hospitaliers. Ils se distinguent toutefois de la plupart des autres Polynésiens et des peuples enfants par leur défaut de loquacité et de jovialité. Malgré leurs qualités, les Canaques des îles Marquises étaient anthropophages. Peut-être, abandonnés à eux-mêmes, reviendraient-ils facilement au cannibalisme. Ce n'est pas qu'on dût compter l'homme au nombre de leurs aliments, mais ils l'aimaient comme tel, alors que les prisonniers servaient de nourriture aux guerriers. Ils sont, au fond, végétariens et ichtyophages. Leur boisson enivrante est le kava; il faut y joindre l'eau-de-vie de coco; leur aliment habituel est la *popoi*, dont la base est le fruit à pain. Les femmes ont un goût prononcé pour le tabac. Les habitations se distinguent des autres constructions polynésiennes par la plate-forme (*paépaï*) sur laquelle elles sont édifiées au-dessus du sol. Chez les Marquisiens, les tribus, ayant chacune son chef, sont multipliées, et il y a distinction de castes ; l'usage singulier de l'adoption des enfants leur crée une famille artificielle; l'infanticide et la débauche sont passés à l'état d'institutions. Les sorciers ou médecins ou prêtres, dits *taoua*, y remplissent un rôle prépondérant, grâce à la coutume tyrannique du *tabou;* aujourd'hui, après l'action des missionnaires protestants jusqu'en 1838, la religion catholique domine. Malgré leur indolence, ils sont industrieux et adroits; ils sont navigateurs et migrateurs et ils font le commerce entre leurs différentes îles. Ils sont habiles à la nage, comme tous les Polynésiens. Malgré leur taciturnité,

leurs funérailles et leurs fêtes sont bruyantes; celles-ci sont accompagnées de danses et de chants sauvages, au son d'un tambour en peau de requin. Leur langage est rude; ils ont une voix de basse-taille formidable. Ils comptent par quarantaines au lieu de dizaines.

STATISTIQUE. — Le fait qui domine la statistique des Marquises, ainsi que celle de presque toute la Polynésie, c'est la décroissance rapide de la population. Si l'on admet l'appréciation du commandant de la *Vénus* en 1838, soit 20,000 indigènes pour l'archipel, celle de M. Jouan en 1856, 12,500 Marquisiens, on ne trouve plus au recensement de 1876 que 5,775 hab. En 1882, M. Clavel a recensé lui-même la population indigène; il a trouvé le total de 4,865. Le nombre des femmes va, chaque jour, diminuant par rapport à celui des hommes. — Les colons consistaient naguère en quelques déserteurs de baleinières, puis, après la fondation d'une plantation de coton en 1869 dans la baie du Contrôleur, en une quarantaine d'engagés chinois. Les Français et les Européens y sont en infime minorité.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Des ateliers de construction pour baleinières et pirogues existent dans diverses baies de l'archipel. En dehors de l'usine à égrener le coton et de la fabrication avec l'écorce de certains arbres de l'étoffe dite *tapa*, il n'y a pas d'autres industries à signaler. Le commerce d'exportation consiste en coton, coprah, fungus, graines de coton, animaux vivants et laines de mouton. L'importation comporte les articles les plus variés. Les îles de l'archipel sont mises en communication entre elles par deux petites goélettes et trois ou quatre petits cutters. Au dehors, elles n'ont de communications qu'avec San Francisco et Tahiti. Un bâtiment à voiles va de Tahiti aux Marquises huit fois par an. Un service de courrier mensuel a été établi depuis 1870 entre ces deux pointes avec relâche à Taio-Hae. Les ports des Marquises sont nombreux et sûrs; les baies offrent de bons mouillages.

ADMINISTRATION. — L'archipel est administré par un résident sous les ordres du gouverneur des établissements français de l'Océanie. Parmi ses agents, quelques indigènes sont chargés de la police; ils sont appelés *mutois*. Un vice-résident est chargé du groupe S.-E. Les districts ou baies sont placés sous la surveillance directe des chefs indigènes. Le culte catholique a pour ministres des missionnaires de la congrégation de Picpus et un évêque-résidant à Papéiti. Il y a des écoles publiques de garçons et de filles, celles-ci tenues par les dames de Saint-Joseph de Cluny.

HISTORIQUE. — L'Espagnol Alvaro Mendana découvrit, le 21 juil. 1595, le groupe S.-E. ou des Marquises proprement dites; il reçut à l'île Taouata un bon accueil des indigènes. Ces îles restèrent inoccupées et ne furent de nouveau visitées qu'en 1774 (7 avr.) par Cook, dans son second voyage; il avait mouillé dans la même baie que son prédécesseur, celle de Vaitahou. Les îles du groupe N.-O. ne furent découvertes qu'en 1791, presque en même temps par le capitaine américain Ingraham et par le Français Marchand commandant le brick le *Solide* armé par la maison Baux, de Marseille. De là les noms d'îles de Washington du premier découvreur et de la Révolution du second, qu'on appliqua aussi plus particulièrement au groupe. Marchand prit possession, au nom de la France, de ce groupe, sur l'île d'Ouapou, où il avait abordé. En mars 1792, le lieutenant Hergest, commandant le *Dædalus,* mouilla à Vaitahou, puis, en févr. 1793, dans la baie de Taio-Hae. En juin 1797, le *Duff*, de la Société des missions de Londres, transportant 30 missionnaires protestants en Océanie, y laissa le R. Crook. Les tentatives de civilisation de ce missionnaire ne purent aboutir. En 1804, le navigateur russe Krusenstern fit un assez long séjour à Nouka-Hiva. En 1813, le commodore américain David Porter essaya vainement d'y établir une colonie au nom de son pays. Les Marquises furent visitées en 1829 par Stewart, en 1835 par Bennett; cette même année, par un Français, le baron Thierry, qui se proclama roi de l'île de Nouka-Hiva; en 1838, par Dumont d'Urville. Les missionnaires catholiques français qui vinrent ensuite s'établir dans l'archipel préparèrent par leur propagande son annexion à leur patrie. Ce fut en 1842, les 5, 17 et 31 mai, que le contre-amiral Dupetit-Thouars prit possession des Marquises pour la France, successivement à Tahouata et à Nouka-Hiva. Dans le principe, tout alla bien, mais quelques mois après, en septembre, une querelle amena un combat, celui de Vaitahou, où périrent plusieurs Français et où les Canaques n'en furent pas moins vaincus. En 1844, l'amiral Bruat dut châtier les habitants de Haapa. En 1851, Nouka-Hiva fut désignée comme point de déportation pour les insurgés de Lyon; elle n'en reçut que trois, qui furent graciés en 1854. La colonie fut abandonnée ensuite progressivement jusqu'en 1869, où elle commença à se relever un peu. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : FORSTER, *Relation du dernier voyage de Cook.* — Et. MARCHAND, *Voyage autour du monde;* Paris, 1798. — BURNEY, *Chronological History of the discoveries in the South Sea;* Londres, 1806, vol. II. — VINCENDON-DUMOULIN et DEGRAS, *Iles Marquises;* Paris, 1843. — JOUAN, *Archipel des Marquises;* Paris, 1858. — E. JARDIN, *Essai sur l'hist. nat. de l'archipel de Mendana;* Paris, 1860. — A. PAILHÈS, *Souvenirs du Pacifique*, I. *Archipel des Marquises*, dans *Tour du Monde*, 1875, t. XXIX, p. 241. — Dr STREHZ, *Ein Besuch auf den Marquesas*, dans *Mittheil.* de la Soc. géogr. de Vienne, 1877. — EYRIAUD DES VERGNES, *l'Arch. des îles Marquises*, dans *Rev. mar. et coloniale*, 1877, 1er et 2e trim. — CLAVEL, *Les Marquisiens;* Paris, 1885. — *Les Colonies françaises à l'exposition de 1889*, t. IV.

MARQUIVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 270 hab.

MARQUIXANES. Com. du dép. des Pyrénés-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça; 491 hab.

MARR (Heinrich), acteur allemand, né à Hambourg le 30 août 1797, mort à Hambourg le 16 sept. 1871. Il fut acteur aux théâtres de la Burg de Vienne (1837-47), Thalia de Hambourg (1848-52), directeur du théâtre de la cour de Weimar (1852-57), d'où il retourna à Hambourg. Il eut de grands succès dans le drame bourgeois et fut un représentant de l'ancienne école.

MARR (Karl), peintre allemand, né à Milwaukee (Wisconsin) le 14 févr. 1858. D'origine allemande, il revint dans son pays; élève de Lindenschmit, il s'établit à Munich. Il se fit remarquer par un tableau dramatique de dimensions colossales, *les Flagellants*, traita ensuite des épisodes historiques, des tableaux de genre comportant de jolis effets de lumière, des scènes d'intérieur, un plafond (*Chute d'Icare*, 1895), etc.

MARRACCI ou **MARACCI** (Ippolito), bibliographe italien, né à Lucques le 17 janv. 1604, mort à Rome le 18 mai 1875. Membre de la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, presque tous ses écrits sont en l'honneur de la mère du Christ; nous citerons : *Pontifices maximi Mariani* (Rome, 1642, in-8); *Bibliotheca Mariana* (Rome, 1648, 2 vol. in-8), etc.

Son frère, *Ludovico*, né à Lucques en 1612, mort à Rome le 5 févr. 1700, fit partie de la même congrégation, occupa à Rome une chaire d'arabe et devint le confesseur du pape Innocent XI. Le plus important de ses ouvrages est une traduction du Coran, sous ce titre : *Alcorani textus universus*, etc. (Padoue, 1698, 2 vol. in-fol.), dont la première partie, *Prodromus ad refutationem Alcorani*, parut à Rome en 1691.

MARRADI (Giovanni), poète italien, né à Livourne en sept. 1852. Il étudia à l'université de Pise et à l'Institut des Etudes supérieures de Florence, où il fonda avec S. Ferrari et quelques autres jeunes gens une revue littéraire (*I Nuovi Goliardi*), dont la brève existence ne fut pas sans éclat. Il a enseigné dans les collèges et lycées de Ceccano, Terni, Chieti, Spolète et Sienne; il est aujourd'hui « provveditore agli studii » (ces fonctions correspondent à celles d'inspecteur d'académie) dans la province de Massa-Carrara. En prose il n'a écrit que quelques articles, parmi lesquels il faut signaler ceux qu'il a consacrés à la poésie italienne contemporaine (dans la revue bolonaise *Lettere ed Arti*,

1889). Ses premiers vers datent de 1870; depuis il a publié successivement : *Fantasie marine* (Pistoie, 1881); *Canzoni e Fantasie* (Rome, 1883); *Ricordi Lirici* (Rome, 1884); *Poesie* (Turin, 1887, 3e éd.); *Nuovi Canti* (Milan, 1891); *Ballate moderne* (Rome, 1895). Marradi est un des meilleures poètes de l'Italie contemporaine; versificateur élégant et facile, il vaut surtout par la richesse et la force du style, le nombre et l'éclat des images. Il a un vif sentiment de la nature et se plaît à la peindre : les paysages qu'il a semés dans ses poésies n'en sont pas un des moindres charmes. Il est, comme tant d'autres, disciple de Carducci, auquel il a dédié un volume, mais il s'est fait une manière bien à lui. G. MAZZONI.

BIBL.: G. CARDUCCI, *Arte et poesia*, dans la *Nuova Antologia*, 1887. — G. MAZZONI, *Poeti giovani*; Livourne, 1888.— GREENE, *Italian Lyrist of to day*; Londres, 1894.

MARRAGON (Benoît), homme politique français, né près de Carcassonne en 1736, mort à Bruxelles. Ingénieur, il fut élu député à la Convention par le dép. de l'Aude, vota la mort de Louis XVI, fit des études sur la navigation intérieure, améliora le port du Havre, entra au Conseil des Anciens, dont il devint président le 21 déc. 1797. Il fut ensuite plénipotentiaire près les villes hanséatiques (1798), puis receveur général de l'Hérault (1800); à la Restauration, il dut s'exiler.

MARRAINE (V. COMMÈRE).

MARRANOS (V. MARANES).

MARRAST (Marie-François-Pascal-Armand), publiciste et homme politique français, né à Saint-Gaudens le 5 juin 1801, mort à Paris le 10 mars 1852. Après avoir débuté comme maître d'études et professeur dans l'Université, il en fut brutalement exclu en 1827 pour avoir pris part à la manifestation libérale provoquée par les funérailles de Manuel. Il fit ensuite avec succès un cours libre de philosophie à l'Athénée des Arts, mais ne tarda pas à se jeter dans le journalisme, où son style incisif et brillant lui valut bientôt une grande notoriété. Principal rédacteur de la *Tribune*, il eut à subir sous Louis-Philippe un grand nombre de procès, dut en 1835 s'enfuir en Angleterre, épousa pendant son exil miss Fitz-Clarence, petite-fille naturelle de Georges IV, et, rentré à Paris, fut attaché, après la mort d'Armand Carrel (1836), à la rédaction du *National*, dont il devint directeur en 1841. On sait que cette feuille contribua puissamment, et surtout grâce à lui, à la chute de la royauté de Juillet. Après la révolution de Février, Armand Marrast fit partie du gouvernement provisoire, fut appelé (9 mars 1848) à la mairie de Paris, où il déploya beaucoup d'énergie pour la défense de l'ordre et, envoyé à l'Assemblée constituante par quatre départements, en dirigea les travaux comme président, à partir du 19 juil. 1848, avec autant d'esprit que de modération. Non réélu à l'Assemblée législative, il rentra dignement dans la vie privée et mourut pauvre, comme il avait vécu. A. D.

MARRAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi; 655 hab.

MARRE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur; 446 hab.

MARRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Charny; 484 hab.

MARRE (Eugène-Aristide), orientaliste et mathématicien français, né à Mamers (Sarthe) le 7 mars 1823. Elève du Prytanée militaire de La Flèche, il vint à Paris en 1840, s'adonna à l'étude des langues orientales, ainsi que des mathématiques, et fut quelque temps répétiteur libre au collège Henri IV. Depuis 1886, il est chargé du cours de malais et de javanais à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes. Il appartient, comme associé étranger, à un grand nombre de sociétés savantes de l'Europe. Doué d'une aptitude remarquable pour l'étude des langues et possédant une vaste érudition, il a publié, principalement sur la littérature orientale et sur l'histoire des mathématiques arabes, une longue série de remarquables travaux épars dans le *Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche* de Boncompagni, dans le *Journal asiatique*, la *Revue orientale*, les *Annali di matematica*, les *Nouvelles Annales de Terquem*, etc. Il a donné à part: *Biographie d'Ibn Albannâ* (Rome, 1865, in-4, texte et traduction); *Petit Vocabulaire des mots malays* (Rome, 1866, in-8); *Code des successions et du mariage, en usage à Java* (Paris, 1874, in-8); *Histoire des rois malais de Malâka et cérémonial de leur cour* (Paris, 1874, in-8); *Sumatra, histoire des rois de Pasey* (Paris, 1875, in-8); *Kata-Kata malayou* ou *Recueil explicatif des mots malays francisés* (Paris, 1875, in-8); *Grammaire malgache* (Paris, 1876, in-8); *Bouraha, histoire malgache* (Paris, 1877, in-8); *Problèmes numériques faisant suite et servant d'application au « Triparty en la science des nombres » de N. Chuquet* (Paris, 1882, in-4); *Notes de philologie malaise* (Paris, 1883, in-8); *Vocabulaire systématique comparatif des principales racines des langues malgache et malayo-polynésiennes* (Paris, 1884, in-8); *R.-F. de Sluse et sa correspondance avec Pascal* (Lisbonne, 1884, in-8); *Code malais des successions et du mariage* (Paris, 1889, in-8); *le Livre des proverbes malais* (Paris, 1889, in-8); etc. Il est collaborateur de la *Grande Encyclopédie*. L. S.

BIBL.: *Notice sur les travaux scientif. et littér. de M. A. Marre*; Paris, 1889, in-4.

MARREAU (V. MÉREAU).

MARRIGNIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand; 255 hab.

MARRHOS, roi d'Egypte (V. MENDÈS).

MARRINA (Lorenzo FUCCI, dit), artiste florentin qui sculpta en 1504 l'extérieur de la chapelle Saint-Jean, à la cathédrale de Sienne, et grava les figures du pavé d'une chapelle de l'église Saint-François.

MARRON. I. BOTANIQUE. — Fruit du *Châtaignier* (V. ce mot). — *Marron d'Inde* (V. MARRONNIER).

II. ECONOMIE DOMESTIQUE. — Les marrons sont un aliment excellent; qu'ils soient recouverts d'une couche de sucre cristallisé ou simplement vêtus de leur écorce, ils constituent toujours un comestible des plus nutritifs, grâce à leur composition toute faite de matériaux assimilables. On les mange cuits dans l'eau, réduits en purée avec du lait, associés avec de la viande, etc. Les marrons rôtis se préparent ordinairement dans une poêle percée de trous et placée sur un feu vif, en ayant soin, avant l'opération, d'ouvrir avec un couteau l'écorce du fruit. Pour obtenir les marrons glacés on les fait d'abord cuire, débarrassés de leur première enveloppe, dans l'eau, sur un feu doux. Dès qu'ils sont tendres, on les épluche en évitant de les briser et on les plonge, en donnant chaque fois un simple bouillon, dans un sirop à 15° élevé successivement à 24, 32 et 33° et en les laissant vingt-quatre heures dans le sirop.

III. PYROTECHNIE (V. ARTIFICES, t. IV, p. 16).

IV. HISTOIRE. — Nom donné en Amérique aux anciens esclaves nègres (*negros cimarrones*) qui s'étaient enfuis de chez leurs maîtres dans les forêts où ils vivaient de brigandage. Jadis très nombreux aux Antilles et à la Guyane, ils ont presque disparu. Ceux de la Jamaïque soutinrent de véritables guerres avec les blancs et furent en majorité transportés à Sierra-Leone.

MARRON (Marie-Anne CARRELET, épouse), baronne de Meillonaz, née à Dijon en 1725, morte à Bourg le 14 déc. 1778. Femme d'un propriétaire de fabrique de porcelaines, elle lui fournit de jolis modèles, peignit plusieurs toiles, notamment une *Conception* (église Notre-Dame de Dijon), écrivit huit tragédies et deux comédies, dont une seule a été imprimée, *la Comtesse de Fayel* (Lyon, 1770). Lalande fut de ses intimes; Voltaire l'admirait fort.

BIBL. : LALANDE, *Eloge de la baronne Marron de Meillonaz*, dans *Nécrologe* de 1779.

MARRON (Paul-Henri), pasteur protestant, né à Leyde en 1754, mort à Paris en 1832. Il devint pasteur à Dordrecht, puis fut appelé à Paris comme chapelain de l'ambassade hollandaise, et placé à la tête de la communauté

protestante de Paris lorsque Louis XVI eut publié l'édit de tolérance. Partisan enthousiaste de la révolution, Marron n'en fut pas moins traité en suspect, incarcéré, et il n'évita l'échafaud que grâce au 9 thermidor. Il reprit alors ses fonctions, joua un rôle important lors de la réorganisation de l'Eglise protestante française par le premier consul et devint président du consistoire. On est d'accord pour louer ses vertus pastorales, mais on lui reproche d'avoir montré trop de souplesse à l'égard de tous les gouvernements. Marron a publié des opuscules théologiques sans grande importance, des poésies assez médiocres, et il a fourni d'autre part une collaboration sérieuse et intelligente au *Journal encyclopédique* et à la *Biographie universelle*.

BIBL. : HAAG, *la France protestante*. — *Biographie de P.-H. Marron*, dans *le Protestant* du 20 août 1832; Paris.

MARRONA. Pays du Soudan, au S. du lac Tchad, à l'E. du Mandara, tributaire du Bornou, classé depuis 1894 dans la sphère d'action allemande. C'est une plaine fertile peuplée de 300,000 Foulbé et Haoussa qui cultivent l'arachide, le coton, l'indigo, récoltent le caoutchouc, élèvent de bons chevaux. Leur capitale Marrona est un grand centre commercial. Uchtritz et Passarge le visitèrent en déc. 1893.

MARRONNAGE (V. MARONAGE).

MARRONNIER (*Æsculus* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Dicotylédones, de la famille des Sapindacées, tribu des Æsculées, dont les représentants, une quinzaine de beaux arbres, sont originaires, les uns de l'Amérique du Nord, du Mexique et des montagnes de la Nouvelle-Grenade, les autres de la Perse, de l'Himalaya et de la presqu'île de Malacca Pour les caractères généraux, V. ÆSCULACÉES.



Feuilles et fleurs du marronnier.

L'espèce type, *Æ. hippocastanum* L., connue en Europe sous le nom de *Marronnier d'Inde*, et qu'on croyait originaire de l'Orient, croît spontanément en Grèce où M. de Hildreich, professeur de botanique à l'université d'Athènes, l'a trouvé en 1879 sur le mont Chelidoni, à 1,200 m. environ d'alt. C'est un grand arbre, à tête pyramidale, dont les gros bourgeons écailleux et résineux (V. BOURGEON, t. VIII, p. 763, fig. 4) s'ouvrent au printemps en belles feuilles opposées et composées-digitées, doublement dentées sur les bords, acuminées au sommet, longuement pétiolées (V. FEUILLE, t. XVII, p. 378 et fig.), et en nombreux panicules thyrsoïdes, d'une odeur agréable, de fleurs blanches teintes de rose et de jaune. Les fleurs sont polygames ; le calice est campanulé, quinquéfide, à lobes inégaux, imbriqués, ciliés ; la corolle est composée de 5 pétales inégaux, onguiculés à la base ; à l'intérieur d'un disque hypogyne s'insèrent 7 étamines inégales, déclinées, velues à la base ; l'ovaire renferme 3 loges biovulées et est surmonté d'un style allongé, pubescent, à stigmate simple ; le fruit est une grosse capsule coriace, hérissée d'aiguillons, triloculaire, à déhiscence loculicide, devenant souvent bi ou uniloculaire par avortement. Habituellement, un seul ovule se développe dans chaque loge et donne une grosse graine, rappelant la figure d'un marron ; cette graine est formée d'un testa brun, lisse, coriace, marqué à la base d'un large hile de couleur grisâtre ; l'amande se compose d'un volumineux embryon albuminé, courbé sur lui-même, dont les gros cotylédons sont plus ou moins soudés ensemble. L'embryon renferme beaucoup de fécule qu'on peut extraire. Les graines des *Æ. rubicunda* Lodd., *Æ. glabra* Willd., *Æ. macrostachys* Michx et *Æ. Californica* Nutt. fournissent dans leur pays d'origine une farine alimentaire.

II. THÉRAPEUTIQUE. — L'écorce du Marronnier d'Inde renferme, outre du quercitrin, de la fraxine et du tanin, de l'*esculine* (V. ce mot). La solution aqueuse de ce principe ou la teinture d'écorce de Marronnier présente une fluorescence qui dépasse de beaucoup celle du sulfate de quinine. Inodore, de saveur amère, l'esculine a été prescrite comme succédané du quinquina dans les fièvres intermittentes, mais sans résultat sérieux ; on la donnait en décoction ou en teinture. Elle se prescrit à la dose de 50 centigr. à 2 gr. dans le traitement des névralgies périodiques. L'écorce elle-même a été employée comme fébrifuge, antiseptique et détersive ; elle a servi à panser les ulcères de mauvais aspect. La racine (*Poison-root*) passe, en Amérique, pour vénéneuse.

La fécule, qui se trouve dans la semence, s'extrait en traitant la pulpe de l'embryon par l'eau simple ou alcalisée ; on peut, du reste, la transformer en sucre, puis en alcool. Cette fécule est accompagnée d'un principe âcre dont on se débarrasse par des lavages répétés et du même principe amer fébrifuge que renferme l'écorce. On l'a préconisée torréfiée contre les hémorragies utérines atoniques ; on la fait entrer dans des pâtes pour les mains en raison de la saponine qu'elle contient. La farine, privée de son principe âcre, pourrait servir dans l'alimentation ; mais il vaudrait mieux substituer la fécule de marron à la fécule de pomme de terre et à l'amidon dans l'industrie ; elle donne même plus d'empois que ces derniers. Enfin, la graine renferme une huile qu'on a employée à l'extérieur contre les affections rhumatismales et goutteuses. Dr L. HN.

III. ARBORICULTURE. — Très beaux arbres à fleurs blanches, rosées ou rouges, les Marronniers d'Inde sont cultivés en avenue, par pieds isolés ou groupés. Ils se développent avec vigueur dans les sols frais et profonds et sont très rustiques, mais ils perdent souvent leurs feuilles de bonne heure dans le Midi. Multiplication de graines et de greffes. G. B.

MARRUBE (*Marrubium* T.) (Bot.). Genre de Labiées, composé d'herbes généralement vivaces, répandues surtout en Europe et dans toute la région méditerranéenne. Les caractères principaux sont : fleurs groupées à l'aisselle des feuilles en cymes figurant des verticilles par leur ensemble ; calice tubuleux à 10 stries et à 10 dents, dont 5 plus grandes ou à 5 dents égales non épineuses ; corolle bilabiée, à lèvre supérieure droite, linéaire et bifide, à lèvre inférieure large et réfléchie, trilobée ; 4 étamines didynames incluses, placées sous la lèvre supérieure ; anthères didymes ; fruit à 4 loges tronquées au sommet et renfermant chacune une seule graine. L'espèce type, *M. vulgare* L. ou *Marrube blanc* (*M. album* des officines), croît géné-

ralement le long des routes, dans les décombres, les lieux incultes, au pied des murs, dans les villages, etc. En médecine, on a quelquefois utilisé ses propriétés stimulantes et antihystériques; on y trouve un principe amer neutre, cristallisable, la *marrubiine*, qui passe pour fébrifuge. Dr L. Hn.

MARRUBIINE. La marrubiine est le principe amer du marrube (*Marrubium vulgare*). Elle cristallise en tables rhombiques insolubles dans l'eau froide; les solutions alcooliques et éthérées sont neutres et très amères. La marrubiine ne précipite ni les sels métalliques, ni le tanin.

MARRUCCINS (*Marruccini*). Petit peuple de l'antique Italie, de race sabellienne, cantonné au S. de l'Alterno, entre l'Apennin et l'Adriatique, entre les Vestins au N., les Frentans au S., les Pélignes à l'O. Intimement unis aux Marses, ils apparaissent toujours en communauté d'action avec eux, les Vestins et les Pélignes. Leur capitale était Teate. Ils prirent part à la guerre du Samnium, la soutinrent seuls avec les Samnites en 311, se soumirent en 304 à l'alliance romaine, y demeurèrent inébranlablement fidèles dans la seconde guerre punique. Ils prirent part à la guerre sociale où leur préteur Herius Asinius périt en combattant Marius; Pompée les soumit. Devenus citoyens romains, ils disparurent. A.-M. B.

MARRUVIUM. Ville de l'ancienne Italie, capitale des Marses, à l'E. du lac Fucin. Les ruines se voient à San Benedetto. Ce fut le siège d'un évêché transféré en 1580 à Pescina.

MARRYAT (Joseph), économiste anglais, né à Bristol en 1757, mort à Londres le 12 janv. 1824. D'origine française, il fit une grande fortune commerciale, présida le Lloyd, fut député tory à la Chambre des communes.

MARRYAT (Frederick), romancier anglais, né à Londres le 10 juil. 1792, mort à Langham (Norfolk) le 2 août 1848. Il servit dans la marine, faisant ses débuts en 1806 sous lord Cochrane, commanda la flottille contre les Birmans, s'adonna à la littérature, surtout à partir de sa retraite (1830). Parmi ses romans, de peinture exacte et humoristique, on peut citer *The Naval Officer* (Londres, 1829, 3 vol.); *Newton Forster* (1832); *Peter Simple* (1834); *The Pirate* (1836); *The Kings Own* (1840); *The Privateersman* (1846). Il a en outre publié des récits de voyage, *Diary in America* (1839, 3 vol.); *Travels in California, Sonora and western Texas* (1843) et rédigé un *Code of signals* (1837) adopté par la marine marchande anglaise. A.-M. B.

MARRYAT (Florence, femme Rosschurch), romancière anglaise, née à Brighton le 9 juil. 1837, fille du précédent. Elle eut de réels succès à partir de son premier roman : *Loves Conflict* (1865, 3 vol.); *Too good for him* (1865); *Confessions of Gerald Estcourt* (1867); *Girls of Feversham* (1865); *Her word against alie* (1876); *The Crown of Shame* (1886), etc. Elle a aussi publié une biographie de son père : *Life and letters of captain Marryat* (1872, 2 vol.). Elle fit représenter quelques pièces de théâtre dont elle joua elle-même certains rôles. A.-M. B.

MARS. I. Mythologie. — Le dieu Mars était fort ancien dans le Latium, mais à l'origine il n'apparaît pas comme un dieu de la guerre ou tout au moins comme le principal dieu de la guerre. C'est *Bellum* qui est chargé de ces fonctions. Mars est avant tout un dieu agricole, protecteur des champs et des troupeaux. C'est à ce titre que le premier mois du printemps, le mois de mars, reçoit son nom. Puis, par une transition naturelle chez un peuple dont les principales occupations sont la guerre et l'agriculture, on l'invoque aussi comme dieu de la guerre. Son épithète est dans le premier cas *Silvanus*, dans le second *Gradivus*. On lui consacre le loup, le chêne et le pivert. Chez les Sabins et les Osques, il est connu sous les noms de *Mavors* et de *Mamers*. Assimilé à *Arès* (V. ce nom), il prend de plus en plus le caractère de dieu de la guerre, et c'est ce caractère qui domine dans la religion romaine. Cher en outre aux Romains comme père de Romulus, son culte prend à Rome la plus large extension. Sous le nom de *Mars Silvanus*, on l'honore comme protecteur de l'agriculture; de *Mars Gradivus* comme guerrier; de *Quirinus* comme protecteur de la cité. Il tire ce nom de Quirinus d'un très ancien temple qui lui était dédié sur le Quirinal. On l'appelle aussi *Mars Pater*, d'où *Marspiter*. Les femmes étaient exclues du culte de Mars, dont tous les caractères sont militaires. Ses prêtres, les Saliens, le célèbrent par une danse guerrière et gardent le bouclier tombé du ciel (*ancile*) d'où dépend le salut de Rome; c'est à lui qu'est consacré le lieu où la jeunesse s'exerce aux armes, *Champ de Mars* (V. cet art., t. X, p. 411). On l'invoque au moment du combat, après la victoire. Il avait à Reate un antique oracle où il prédisait l'avenir par l'intermédiaire d'un pivert (*picus*). Numa avait consacré à Mars un *flamen*. Parmi les nombeux temples dédiés à Mars par les Romains, le plus beau était sans doute celui qu'Auguste fit élever sous son forum et dont les trois colonnes avec l'architrave subsistantes sont un des meilleurs morceaux de l'architecture romaine.

Aux côtés de Mars se groupent diverses divinités : on lui donnait pour épouse *Nerio* (en sabin *audace*) et pour épouse ou pour sœur *Bellone*. Son cortège se composait de *Pallor* (la Pâleur), *Pavor* (l'Epouvante), *Honos* (l'Honneur), *Virtus* (le Courage militaire), *Pax* (la Paix), *Securitas* (la Sécurité); on peut y joindre *Victoria* (la Victoire). Toutes ces divinités abstraites recevaient d'ailleurs un culte à part.

Originairement, Mars était symbolisé par une lance ou deux lances, comme *Mars* et *Quirinus*. C'est sous cette forme qu'on l'adorait à Rome, à Préneste et ailleurs. Puis l'assimilation avec Arès lui donna la forme humaine. Mais



Mars et Vénus (musée Capitolin).

tandis qu en Grèce les représentations d'Arès sont peu répandues, à Rome au contraire elles se multiplient. On voit au musée étrusque du Vatican un *Mars*, dit de Todi, debout et calme, d'une facture excellente, et qui appartient à l'art italo-grec le plus ancien. La légende disait que, dans un combat livré en 282 avant J.-C., Mars était apparu aux Romains comme un beau jeune homme au casque orné d'une double aigrette. C'est sous cette forme qu'il est

souvent représenté, soit dans les monnaies, soit en statues. Au temple de *Mars Ultor*, il y avait une statue du dieu tenant d'une main l'aigle des légions, de l'autre un étendard. Il est souvent groupé avec Vénus. Le seul mythe romain de la légende de Mars est celui de son aventure avec Rhea Silvia. Il a été plusieurs fois figuré dans les peintures romaines. On le rencontre en particulier dans une peinture des Thermes de Titus. Mars casqué, la lance dans la main droite, porte un manteau, un bouclier et une épée; Rhea Silvia est endormie au pied d'un rocher; près d'elle est assis le dieu du Sommeil, tandis qu'Ariadne s'éloigne. Des personnages romains se font représenter sous les traits de Mars, comme Antonin et Faustine dans le groupe du Louvre, en Mars et Vénus (V. Arès). André Baudrillart.

II. Astronomie. — C'est une des quatre petites planètes, et c'est la première de celles qui sont plus éloignées du Soleil que la Terre. C'est la planète qui s'approche le plus de notre globe, qui est la mieux connue et que l'on appelle quelquefois la *planète sœur* de la Terre. Elle nous apparaît au ciel comme une étoile rougeâtre de première grandeur. Les anciens, qui la connaissaient, lui avaient donné son nom belliqueux à cause de sa couleur rouge qui rappelle celle du sang. Ils lui avaient consacré le fer. Cet astre paraît tout semblable à la Terre et possède comme notre globe une atmosphère, de l'eau et des neiges. Voici les principales données qui lui sont relatives :

Diamètre apparent équatorial à la distance 1.	9",35
Diamètre réel par rapport à la Terre........	0,528
Volume par rapport à la Terre..........	0,147
Masse —	0,105
Densité —	0,711
— par rapport à l'eau............	3,91
Pesanteur à l'équateur par rapport à la Terre.	0,376
Durée de la rotation.................	24h37m23s
Durée de la révolution autour du Soleil...	688 jours
Excentricité de l'orbite................	0,093
Inclinaison —	1°51'2"
Nombre des satellites................	2

La distance de cette planète à la Terre est comprise entre 56 millions et 400 millions de kil. Aussi son diamètre apparent varie beaucoup, de 3",6 à 25",5. Le globe de Mars, 8 millions de fois moindre que celui du Soleil, vaut presque huit fois celui de la Lune ; il est, comme la Terre, aplati aux pôles et renflé à l'équateur ; mais l'aplatissement est assez difficile à déterminer, et les astronomes ont obtenu un grand nombre de valeurs discordantes: 1/10 Herschel, 1/80 Schrœter, 1/33 Arago, 1/118 Kaiser. C'est au moment où la planète est le plus rapprochée de la Terre ou à sa moindre distance qu'on l'observe plus facilement, puisqu'à ce moment elle nous apparaît comme un globe dont le diamètre apparent est de 25",5, sept fois plus considérable qu'au moment où il est le plus éloigné de la Terre. Les observations de Mars donnent une idée fidèle de la marche de l'astronomie à travers les âges.

C'est en l'an 272 av. J.-C. que furent faites les premières observations de Mars, citées dans l'*Almageste* de Ptolémée. Il nous faut arriver jusqu'en 1610 pour voir Galilée diriger les premières lunettes sur cette planète qui a des phases comparables à celles de la Lune, mais de bien moindre intensité. En 1659, Huyghens publie les premiers dessins qui montrent des détails de la surface; il évalue la durée de la rotation de la planète sur elle-même à vingt-quatre heures environ. En 1666, le grand Cassini trouve que cette même durée est de vingt-quatre heures quarante minutes. Il observe aussi des éminences situées près des pôles et distingue sur le disque de la planète, près du terminateur, une tache blanche saillante sur la partie obscure ; cette tache représente probablement, comme sur la Lune, une saillie ou une irrégularité de la surface. Cette observation est certainement curieuse, mais elle semble due à un phénomène d'irradiation, car l'instrument de Cassini était trop primitif pour permettre l'observation d'une tache blanche analogue à celles que l'on voit aujourd'hui. A l'exception des astronomes Huyghens, Cassini, Hooke et peut-être Maraldi, personne ne distingua le moindre détail sur la surface de Mars pendant un siècle environ, et il fallut arriver jusqu'en 1777 pour voir un des princes de l'astronomie d'observation, le grand William Herschel, diriger son puissant instrument sur Mars. En 1783, familiarisé avec les détails de la surface de cette planète, il découvrait les variations de grandeur des taches blanches polaires avec les saisons ; il mesurait même l'aplatissement de la planète et pouvait calculer l'inclinaison de son axe sur le plan de son orbite. Il abandonnait bientôt cette planète pour diriger ses études sur les détails de l'astronomie stellaire, où il faisait les plus brillantes découvertes. De 1785 à 1802, Schrœter poursuivait attentivement les investigations de cette planète, et il en publiait des dessins beaucoup plus complets que ceux d'Herschel. Il apercevait aussi des taches sombres, signalées beaucoup plus tard par Pickering dans les mers équatoriales et boréales, taches qu'il supposait produites par des nuages. Vers 1840, les Allemands Beer et Mœdler publiaient la première carte complète de la planète Mars, donnant des latitudes et des longitudes aux principales régions et aux points remarquables. On y voit l'indication des principaux canaux : Nectar, Agathodémon, Hadès et Tartare, puis de quelques petits lacs bien reconnus durant les dernières années. Le P. Secchi, l'éminent astronome du Collège romain, reconnaissait les différentes colorations de la planète en 1858. En 1862, Lockyer publiait les premiers dessins qui donnent l'image exacte de la planète comme nous la connaissons aujourd'hui. En 1864, Dawes découvrit huit ou dix canaux. En 1867, le spectroscopiste Huggins reconnaissait dans le spectre de la planète plusieurs lignes caractéristiques de la vapeur d'eau. Proctor dressait de très bonnes cartes de Mars et déterminait la durée de sa rotation fort exactement. En 1873, Knobel apercevait des projections brillantes sur le disque de Mars. En 1877, Asaph Hall, qui avait étudié longuement cette planète, apercevait ses deux satellites *Deimos* et *Phobos* (11 et 17 août).

Il était réservé à l'Italien Schiaparelli de reconnaître, à la suite de longues et persévérantes observations, un grand nombre de canaux ou lignes droites plus ou moins sombres enchevêtrées les unes dans les autres et sillonnant le globe de Mars. En 1879, il apercevait un fait extraordinaire : le Nil, canal bien connu, souvent observé, était remplacé par deux canaux qu'on peut comparer à deux rails de chemin de fer courant sur une grande étendue. En 1882, ce n'était plus le Nil seul, mais bien un grand nombre de canaux qui lui apparaissaient doubles, et cette *gémination* lui paraît une caractéristique de la planète. En 1894, cette gémination ne s'observait pas seulement sur les canaux, mais bien sur les lacs, et même le lac Mœris lui paraissait triple. Ces phénomènes extraordinaires, tout à fait nouveaux dans le monde solaire, ont été reconnus par les astronomes qui disposaient d'instruments très puissants et qui avaient fait une étude approfondie de la curieuse planète : Barnard, Perrotin, Brenner, Stanley Williams, Moreux, Antoniadi, Jarson, Quénisset, Commel, Mac-Ewen, etc.

Constitution physique de Mars. — *Les calottes polaires et la fusion des glaces.* Dès l'année 1867, l'éminent spectroscopiste anglais Huggins reconnaissait que le spectre de cette planète montrait nettement la présence de la vapeur d'eau. Plus tard, MM. Janssen et Vogel constataient pareillement l'existence de l'eau. D'autres astronomes ont cru au contraire que les raies de la vapeur d'eau proviennent de l'atmosphère terrestre dont on ne peut guère se débarrasser, même dans les observations les plus minutieuses : nous croyons cependant que l'eau existe sûrement et est même l'agent principal des différences d'aspect de la planète Mars. C'est ce que montrent nettement les études de Schiaparelli, l'astronome le plus autorisé à nous renseigner sur cet astre mystérieux, auquel nous empruntons les détails qui suivent : La plupart des

premiers astronomes qui ont étudié la planète Mars avec le télescope ont remarqué sur le disque de cet astre deux taches d'un blanc éclatant, d'une forme arrondie et de dimensions variables. Dans la suite, tandis que les taches ordinaires se déplacent régulièrement en raison du mouvement diurne de la planète, les deux taches blanches sont presque immobiles. On a donc été autorisé à conclure que ces taches occupent les pôles de rotation de la planète ou au moins des positions très voisines; c'est pourquoi on les a nommées *calottes* ou *taches polaires*. Cette opinion a été confirmée par l'observation de la grande quantité de neiges ou de glaces qui recouvrent Mars en ces endroits, de la même manière que les pôles de notre globe terrestre. Nous sommes amenés à cette conclusion non seulement par l'analogie qui existe entre l'aspect et la place de ces calottes polaires sur Mars et sur la Terre, mais encore par une autre observation très importante : si les neiges et les glaces couvrent les pôles martiens, elles doivent augmenter en hiver et diminuer en été, ce qui a été observé exactement et bien rigoureusement reconnu. Dans la deuxième partie de l'année 1892, la tache polaire australe était bien en évidence : pendant cette période et surtout dans les mois de juillet et d'août (le solstice d'été de cette région de Mars arrivait le 13 oct.) sa diminution rapide était très visible d'une semaine à l'autre, même dans les télescopes ordinaires. La neige, qui atteignait au commencement la latitude de 70° et formait une calotte polaire d'environ 2,000 kil. de diamètre, diminua progressivement, si bien qu'à la fin de l'année 1892 elle ne mesurait plus que 300 kil. de diamètre environ. Pendant ce temps la masse de neige qui couvrait le pôle nord avait augmenté, mais le phénomène n'était pas observable, puisque le pôle nord était alors situé dans la région opposée à la terre. La fusion des neiges boréales a été observée pendant les années 1882, 1884 et 1886 (tous les deux ans, puisque la durée de la révolution de la planète autour du soleil est d'environ deux ans). Les observations de l'accroissement et de la diminution des neiges polaires sont faciles, même avec des télescopes assez faibles; elles sont beaucoup plus intéressantes quand on peut suivre assidûment tous les changements qui s'opèrent sur la planète en employant de grands et puissants instruments; les régions couvertes de neige nous paraissent successivement échancrées sur leurs bords; des trous noirs et d'énormes fissures se forment dans l'intérieur; de grands espaces couvrant plusieurs myriamètres carrés d'étendue se détachent de la masse principale, puis fondent et disparaissent peu à peu. Nous constatons sur la planète Mars les mêmes phénomènes que ceux qui ont été décrits par nos explorateurs dans les régions polaires. Examinons ce qui se passe au N. de cette planète : à la fonte des neiges accumulées pendant la saison froide, au moins double de notre hiver, la masse liquide se répand tout autour de la région glacée et convertit une grande étendue de terre en une mer temporaire qui recouvre toutes les régions basses. Cela produit une inondation gigantesque qui a fait supposer à certains observateurs l'existence d'un autre océan dans les régions; mais il n'en est rien, car il n'y a pas en cet endroit de mer permanente. Nous voyons alors, comme nous l'avons observé la dernière fois en 1884, la tache blanche formée de neiges et de glaces entourée d'une zone sombre qui suit son contour en diminuant progressivement de largeur et en formant ainsi une couronne de plus en plus étroite. La partie extérieure de cette zone se divise en lignes sombres qui occupent toute la région environnante, et qui ressemblent à des canaux distributeurs par lesquels la masse liquide peut retourner à sa première position. On voit alors dans les régions très étendues différents lacs de la mer intérieure environnante, *Mare Acidalium* (V. la carte), tantôt sombre et tantôt brillante, en raison peut-être de la profondeur plus ou moins considérable des eaux. Il est très probable que l'écoulement des eaux de fusion des neiges est la principale cause déterminante de l'état hydrographique de la planète et des variations périodiques que nous y observons. On constaterait quelque chose d'analogue sur la Terre si l'un de ses pôles était placé tout à coup dans l'Asie ou dans l'Afrique, et nous en avons une image en miniature dans la fonte des neiges qui couronnent les Alpes. C'est en septembre que ces montagnes sont le plus facilement accessibles, et la raison en est bien simple : la fonte des neiges n'exige pas seulement une température élevée, mais bien d'une certaine durée, et la fusion est d'autant plus considérable que la chaleur est plus persistante. Si nous pouvions prolonger nos saisons de telle sorte que chaque mois ait soixante jours au lieu de trente, et que l'été soit deux fois plus long, la fonte des neiges serait bien plus abondante. A la fin de la saison chaude, la calotte polaire serait peut-être complètement dégelée, et l'on peut dire sûrement que la portion restante serait bien moindre que celle qu'on observe ordinairement. Ce sont justement ces phénomènes qui arrivent sur la planète Mars : sa longue année, presque double de la nôtre, permet aux neiges de s'amasser aux pôles pendant les dix ou douze mois d'hiver, formant une immense nappe qui descend jusqu'au parallèle de 70° de lat. et même plus loin. Quand l'été arrive, le Soleil darde ses rayons sur cette neige, la fond presque toute ou la réduit à une étendue si faible qu'elle ne nous semble qu'un point blanc. Elle est peut-être entièrement fondue, mais les observations n'ont pas encore permis de l'affirmer avec certitude. En dehors de la grande tache blanche qui forme la calotte polaire, on observe aussi d'autres taches blanches d'un caractère passager et d'une moindre régularité dans l'hémisphère austral sur la région voisine du pôle; on voit encore dans l'hémisphère boréal des taches blanchâtres distribuées çà et là autour du pôle nord et s'avançant jusqu'aux parallèles de 50 et 55° de lat. Il est probable que ce sont des neiges momentanées accumulées au sommet de régions élevées, comme nous en observons au mont Blanc et au pic du Midi. Ces neiges polaires de Mars prouvent que cette planète, semblable à notre Terre, est entourée d'une atmosphère capable de transformer les vapeurs d'une région dans une autre. Ces neiges sont le résultat de la condensation des vapeurs par le froid, et elles ont été accumulées progressivement sous l'influence des mouvements atmosphériques. On peut donc dire avec le spectroscopiste Vogel : *L'atmosphère de Mars, peu différente de la nôtre, est très riche en vapeur d'eau.* Ce fait important nous permet d'affirmer avec la plus grande probabilité que c'est à l'eau et non à un autre liquide qu'il faut attribuer les mers et les neiges polaires de Mars.

Cette conclusion nous en amène une autre qui n'est guère moins importante : malgré sa distance au Soleil (une fois et demie celle de la Terre à l'astre radieux), Mars a une température moyenne analogue à celle de notre globe. S'il n'en était pas ainsi, et si la température moyenne de ce globe était d'environ 50 ou 60° au-dessous de 0°, comme certains savants l'ont supposé, la vapeur d'eau ne pourrait pas jouer un rôle prépondérant dans l'atmosphère de Mars; l'eau n'opérerait pas d'aussi grandes modifications dans l'état physique de la planète. Il faudrait alors supposer qu'elle est remplacée par de l'acide carbonique ou par un liquide dont le point de congélation serait très bas. Les éléments de la météorologie de Mars semblent avoir une grande analogie avec ceux de la Terre, mais il y a cependant bien des différences. La masse de la planète étant beaucoup plus petite que celle de notre globe, la distribution toute différente des mers et des continents sur Mars et sur la Terre amène des différences considérables qu'un simple coup d'œil sur la carte fait vite remarquer. Nous avons vu que les inondations périodiques couvrent le sol de la planète à chaque été martien. De plus, l'inondation s'étend à de très grandes distances par un réseau de canaux qui portent avec l'eau toute la vie organique sur la surface aride de la planète. Il ne pleut guère en effet sur Mars, ou même il ne pleut pas du tout, car on ne constate jamais

de voiles vaporeux comparables à nos nuages et qui soient capables d'amener une précipitation aqueuse. Le climat de Mars ressemble beaucoup à celui qu'on observe par un temps clair sur une haute montagne. Pendant le jour la radiation est légèrement atténuée par des brumes ou des vapeurs, mais pendant la nuit un rayonnement abondant du sol vers l'espace céleste amène un refroidissement considérable : c'est pourquoi on observe de grands changements de température du jour à la nuit et d'une saison à l'autre. Aux altitudes de 5,000 ou 6,000 m., la vapeur de l'atmosphère terrestre se condense sous la forme solide présentant des masses blanchâtres de cristaux que l'on appelle des cirrus. Il en est de même dans l'atmosphère de Mars, où n'existent jamais, ou du moins très rarement, des masses de nuages capables de donner une pluie de quelque importance. Ses changements de température d'une saison à l'autre sont notablement augmentés par leur longue durée, et nous pouvons ainsi comprendre les grandes congélations et les énormes fusions de la glace qui se renouvellent autour des pôles à chaque révolution complète de la planète autour du Soleil. La topographie générale de Mars est bien différente de celle de la Terre : un tiers de sa surface est occupé par la grande mer australe qui est couverte d'îles, et les continents sont découpés par des golfes et des ramifications de toutes sortes. On remarque aussi un grand nombre de petites mers intérieures et de lacs communiquant par de larges estuaires ou par des canaux étroits. La couleur générale des mers est brune, mêlée de gris, mais elle n'est pas toujours d'égale intensité en tous lieux, ni même constante en un seul endroit donné; elle peut descendre du noir absolu au gris et même au cendré. Nos mers terrestres présentent également des couleurs variées; dans la zone torride elles sont généralement très sombres; la mer Méditerranée est presque bleue; la mer Baltique est d'une couleur grisâtre. Les continents martiens sont d'une couleur généralement orangée, passant quelquefois au rouge sombre ou même descendant au jaune et au blanc, ce qui provient probablement de la nature du sol et du climat.

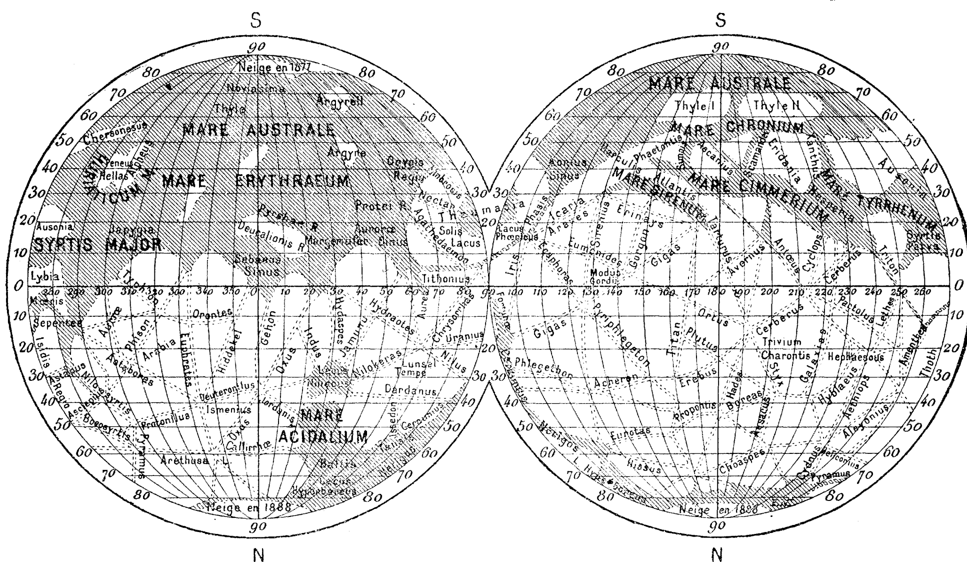
Les canaux; leur gémination. — Le phénomène le plus remarquable sur Mars consiste en un grand nombre de lignes ou de fines raies de couleur plus ou moins foncée, d'un aspect variable. Elles traversent la planète presque toujours en ligne droite, reliant les lacs et les mers, mesurant parfois 500 kil., parfois plusieurs mille kil., occupant parfois le quart ou même le tiers de la circonférence (7,000 kil.). Quelques-unes sont très faciles à voir, tandis que d'autres s'observent péniblement, semblables aux fils les plus fins d'une toile d'araignée tendue sur le globe de Mars. Leur largeur varie aussi beaucoup de 30 à 300 kil. Ces lignes ou ces raies sont les fameux *canaux* de Mars, dont on a tant parlé dans le monde astronomique. Leur position est fixe sur la planète, ainsi que leur longueur et leurs points terminaux. Ce qui change beaucoup, non seulement d'une opposition à l'autre, mais encore d'une semaine à l'autre, c'est leur aspect et leur degré de visibilité. Souvent un ou plusieurs deviennent confus ou même entièrement invisibles, tandis que d'autres, dans leur voisinage, augmentent beaucoup d'éclat et paraissent brillants, même quand on les observe avec des instruments de faible puissance. L'aspect normal d'un canal est celui d'une raie presque uniforme, noire ou sombre comme les mers, d'une apparence générale très régulière, mais avec de petites variations dans la largeur et de faibles sinuosités sur les côtés. On voit souvent, à l'entrée d'une mer ou d'un canal, un élargissement considérable du lac qui forme une vaste embouchure semblable aux estuaires de nos fleuves terrestres. La couleur du canal varie probablement comme celle des mers, avec la quantité d'eau qu'il renferme. Le phénomène le plus extraordinaire qui concerne les canaux de Mars est leur *gémination* ou leur *dédoublement*. C'est principalement dans les mois qui précèdent ou dans ceux qui suivent la grande inondation boréale, vers le temps des équinoxes, que l'on observe ces changements. Par suite d'une modification rapide qui se produit en quelques jours ou même en quelques heures et dont il n'a pas encore été possible de déterminer les circonstances avec certitude, un canal donné change d'apparence et se transforme sur toute sa longueur en deux lignes ou raies uniformes plus ou moins parallèles et qui vont dans une direction rectiligne avec la précision géométrique de deux rails de chemins de fer. Cette disposition est le seul point de ressemblance avec les rails, car il n'y a aucune comparaison possible pour la longueur. Les deux lignes suivent rigoureusement la direction du canal primitif et ont les mêmes extrémités. Souvent l'un d'eux est en quelque sorte confondu avec le premier, mais il n'a pas les irrégularités et les courbures primitives. Parfois aussi les deux lignes sont situées sur les rives opposées au premier, et leur distance peut aller de 50 à 600 kil. Leur couleur varie du noir au rouge et se distingue facilement de la teinte jaunâtre des terres environnantes. L'espace compris entre ces deux canaux est généralement jaune, mais il est aussi parfois blanchâtre. Cette gémination ne s'observe pas seulement dans les canaux, mais bien encore dans les lacs et dans les mers, et quelquefois on a vu trois images d'un objet primitif (le lac Mœris a été vu triple en 1894). Dans les oppositions successives, le dédoublement d'un canal présente des différences marquées en largeur, en profondeur et en disposition des deux lignes. L'observation des géminations est très difficile et ne peut être faite que par un astronome bien familiarisé avec les détails de la planète, disposant d'un télescope excellent. C'est pour ces différentes raisons que le phénomène n'a pas été observé avant 1882; mais, depuis, il a été bien reconnu et parfaitement décrit dans plusieurs observatoires de l'Ancien et du Nouveau-Monde. L'aspect singulier et la disposition géométrique des canaux, qui semblent dressés à la règle et au compas, ont conduit quelques personnes à considérer ces canaux comme l'œuvre d'êtres intelligents, habitants de la planète. Cette supposition n'a rien d'impossible. Il faut toutefois remarquer le caractère passager de la gémination, puisque les apparences et les dimensions des canaux changent d'une saison et même d'une semaine à l'autre. Nous pouvons admettre un travail intermittent, provoqué par les besoins de l'agriculture et produisant des irrigations sur une grande échelle. L'intervention d'êtres intelligents qui expliquerait très bien les dispositions géométriques n'est pas nécessaire. Cette nature géométrique est manifestée dans plusieurs autres occasions où l'on ne peut avoir aucune idée d'un travail artificiel : les sphéroïdes parfaits que nous offrent les corps célestes, les anneaux circulaires de Saturne n'ont pas été construits au tour et ce n'est pas avec des compas qu'Iris décrit les arcs-en-ciel si réguliers et si bien colorés.

On a supposé que la gémination provient d'effets lumineux dans l'atmosphère de Mars ou d'illusions optiques produites par des vapeurs, ou par la fatigue rétinienne, ou de doubles crevasses formées sur le globe de Mars, ou de crevasses simples dont les images sont reproduites sur des nuages ou sur des vapeurs ou dont les deux bords nous montrent deux lignes parallèles; jusqu'à présent on n'a pu trouver aucune hypothèse que les astronomes familiers avec le dédoublement des canaux puissent admettre. L'avenir seul nous renseignera sur ces mystérieux phénomènes que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement, et que nous ne pouvons nullement nous expliquer.

D'après M. Percival-Lowell, qui a longuement étudié la planète Mars pendant l'année 1894 dans son observatoire d'Arizona, les différences d'aspects que nous constatons sur la planète Mars sont bien dues à l'eau, mais indirectement, et proviennent plutôt de la végétation qu'elle produit. Les mers martiennes sont probablement un moyen terme entre nos mers terrestres et les mers de la Lune. L'eau seule peut nous donner par son absence des espaces arides comme ceux que nous apercevons sur la Lune, des

régions fertiles dans les parties humides que nous trouvons sur la Terre et probablement aussi sur Mars dans les provinces inondées. Nous avons même ainsi une sorte d'explication de la gémination, en admettant que les deux rives du canal soient couvertes d'une végétation luxuriante ; mais alors comment en expliquer le caractère passager sans admettre que cette végétation soit éphémère?

M. de Villenoisy n'admet aucunement les explications précédentes. « Si les canaux avaient été creusés par des êtres intelligents, comme ils mesurent jusqu'à 5,000 kil. de long et 300 kil. de large, on verrait aisément au télescope d'autres travaux d'une importance analogue. Le caractère dominant des canaux est la distribution géométrique des lignes, leur groupement autour de certains centres analogues aux étoiles d'éclatement d'une glace brisée. Leur réseau est très semblable à ceux qu'ont obtenus MM. Daubrée et Stanislas Meunier dans leurs essais de géologie expérimentale où ils recherchaient le mécanisme des fractures de l'écorce terrestre. Si une couche homogène enveloppait l'astre et s'était ensuite contractée, ou si le noyau central s'était dilaté, il se serait produit un semblable réseau de fissures. Les failles résultantes, qui ne sont autre chose que les canaux de Mars, se seraient ouvertes suivant des grands cercles qui sont les lignes de moindre résistance. La vérification est assez difficile à faire sur la carte de M. Schiaparelli; cependant les canaux dirigés suivant les méridiens en paraissent une preuve, tandis que d'autres ne montrent que des probabilités ou sont inexplicables. On peut cependant voir que tous les canaux semblent appartenir à deux systèmes de brisures d'époques différentes; les plus récents paraissent dévier vers les anciens centres d'éclatement; les côtes elles-mêmes doivent tirer leur origine des canaux disparus, car leur tracé obéit précisément aux mêmes lois. La grande rigueur avec laquelle ces lois ont pu s'appliquer sur le sol de Mars montre bien l'homogénéité des couches extérieures. Les continents doivent être d'un niveau sensiblement égal et presque sans montagnes. M. Schiaparelli en a cependant découvert quelques-unes, grâce à leur calotte neigeuse. Celle qui est située par 268° de long. et par 16° de lat. boréale vient à l'appui de l'hypothèse précédente; le canal Amenthes cesse justement en ce point de suivre les contours d'un grand cercle, cette courbe n'étant plus celle de moindre résistance. Les régions nuageuses que l'on a



Carte de la planète Mars

cru reconnaître fournissent aussi des indices sur la distribution des montagnes. Elles se trouvent au-dessus des îles de la mer Australe, dont les côtes n'ont pas un contour rectiligne, mais bien arrondi, comme si des massifs montagneux en avaient dirigé la rupture et y servaient de condensateur à l'humidité atmosphérique. C'est aussi dans ces régions que se déposent les amas de neige. Le grand phénomène de l'inondation annuelle ne suppose pas un sol aride, mais bien le contraire. Si l'atmosphère martienne est assez humide pour qu'on puisse le constater au spectroscope, assez voisine, dans toute sa masse, de son point de saturation pour déposer des neiges abondantes aux pôles et sur les hauteurs, presque sans formation préalable de nuages, l'eau doit se condenser à peu près partout, en abondance et en toute saison, dès que la température le permet. Si l'on tient compte aussi de la fonte rapide d'une masse de neige capable de créer des mers temporaires, on voit que la surface des terres doit être soumise à un lavage presque perpétuel. Vers la fin de l'époque quaternaire, des circonstances analogues ont existé sur notre globe, mais en raccourci. Elles ont provoqué des dépôts d'argile limoneuse, qui, sous les divers noms de loess, lehm, terre à brique, forment une immense nappe jaune rougeâtre sur la plupart des régions septentrionales et centrales de l'Europe et de l'Asie. L'eau pluviale, s'emparant de l'acide carbonique libre de l'atmosphère, dissolvait le carbonate de chaux des couches superficielles de formation récente et ne laissait qu'un résidu rougeâtre d'argile ferrugineuse. Or les continents de Mars, qui, d'après la théorie, doivent subir le même phénomène, présentent justement la même coloration. Si l'atmosphère martienne renferme de l'acide carbonique libre, le phénomène de la formation du loess doit être plus intense qu'il ne l'a été chez nous, car l'eau s'y trouve en quantité bien supérieure. C'est une masse suffisante pour créer des mers temporaires, qui est transportée dans le courant de l'année, sous forme de vapeur, d'un pôle à l'autre, avant de s'écouler par les canaux au moment de la fonte des neiges. Ces canaux doivent être le siège de courants torrentueux, changeant de sens avec les saisons, lorsque la pente du sol le permet, ou, dans le cas contraire, se desséchant à la fin du printemps. Là est peut-être la cause de la gémination de certains canaux. La baisse des eaux doit à la longue les combler lorsque l'alternance des courants ne les entretient pas libres. Les bancs de sable et de vase émergent alors et rejettent les eaux le long de chaque berge. Si cette explication est la

bonne, les canaux susceptibles de gémination doivent être parmi ceux qui semblent appelés à disparaître les premiers ; il en sera de même pour ceux qui sont peu distincts, à certaines époques, correspondant probablement à la saison chaude et sèche. Une partie au moins des divers aspects des lignes nommées canaux s'explique si on les considère comme des canaux naturels, assez peu profonds pour se trouver parfois à sec ou accidentellement obstrués. Une autre hypothèse peut être également présentée : les cours d'eau terrestres, d'une importance suffisante, modifient la couche atmosphérique qui les recouvre et y créent une véritable rivière aérienne, épousant toutes les sinuosités du lit fluvial. L'humidité, qui se condense dans cette zone, la rend parfois visible, et l'observateur, placé dans des conditions favorables, aurait l'illusion de deux rivières parallèles et d'égale largeur.

« Une troisième explication repose sur la différence d'éclairement de hautes parois verticales. Peut-être aussi la présence momentanée de l'eau ou la diminution d'une humidité excessive provoque-t-elle sur deux étroits périmètres des phénomènes d'un caractère encore indéterminé, je n'ose pas dire une végétation temporaire, car on touche alors le problème délicat et hypothétique de la vie dans les astres. Sans doute, la vie se rencontre à peu près partout sur la Terre, dès que la température ne dissocie pas les éléments chimiques indispensables à la composition de la cellule, et les milieux réellement morts sont extrêmement rares. Nous avons le droit de nous demander s'il en est de même dans les astres. La matière vivante, qui s'adapte à tous les milieux de notre planète, avec une si merveilleuse souplesse, a-t-elle eu le temps d'évoluer sur les autres mondes, parallèlement avec les phénomènes d'ordre purement minéralogique et d'y rendre possible l'existence d'un animal raisonnable (car c'est toujours à un être humain que l'on songe), ou en a-t-elle déjà disparu ? C'est là une question fort délicate sur laquelle nous ne pouvons nous prononcer. Le sol de Mars ne nous semble pas apte à faire vivre des organismes terrestres supérieurs : plus un être s'élève dans le règne animal ou dans le règne végétal, plus il s'adapte au milieu dans lequel il se trouve et se montre sensible à ses modifications ; son existence est donc subordonnée à celle d'un régime d'une stabilité suffisante. Sur la planète Mars, la condensation rapide de la vapeur d'eau, qui surcharge une atmosphère mince et peu dense, doit provoquer des appels d'air bien supérieurs à nos vents de tempête les plus violents, des alternatives de sécheresse et d'humidité, de chaleur et de froid extrêmes : des organismes appropriés à un milieu fixe ne pourraient y vivre. Les êtres seuls des derniers degrés de l'échelle animale pourraient supporter de semblables vicissitudes ; mais leur existence même serait compromise par les remaniements perpétuels que doit subir le sol à cause des inondations et des vents violents. Les roches dures elles-mêmes doivent être désagrégées depuis des siècles par les changements climatériques, puis dispersés par les rafales et par les inondations. La vie ne paraît donc possible que dans les parties profondes des mers permanentes. » On peut se demander si Mars est un astre où la vie commence ou si c'est au contraire une planète déjà morte : la seconde hypothèse nous paraît la plus vraisemblable. La distance du Soleil à cette planète lui assure une quantité de chaleur fécondante bien moindre que celle de la Terre, et son faible volume a dû la faire vieillir plus vite. Les espaces célestes auront sans doute enlevé la plus grande partie de son atmosphère faiblement attirée par la petite masse de Mars. Le noyau central est peut-être déjà éteint, et le système de craquelure des canaux peut résulter de l'hydratation de ce noyau ou de la transformation de l'ancienne écorce solide, formée seule de roches hydratées, mais dont l'eau constitutive tend à se séparer. L'étude de Mars nous ferait alors prévoir ce que deviendra la Terre à sa période géologique sexénaire ou septénaire avant son dessèchement total.

Géographie de Mars ou Aréographie. — L'aspect de Mars montrant des parties sombres et des parties claires permanentes ou légèrement variables, il faut déterminer la position précise des points principaux de ces taches en les rapportant aux méridiens et aux parallèles de la planète et donner leurs longitudes et leurs latitudes aréographiques (du grec Ἄρης, Mars). Cette détermination est extrêmement délicate, en raison des faibles dimensions de l'image de Mars dans les instruments astronomiques les plus puissants. Les premières cartes ont été dressées par Beer et Mædler en 1830, 1832 et 1837 ; d'autres sont dues à Proctor. La meilleure, que l'on trouve ci-contre, est la plus parfaite, et c'est à M. Schiaparelli, qui a si bien étudié la planète sous le beau ciel de Milan, qu'elle est due. Nous donnons aussi les longitudes et les latitudes des points remarquables de la planète Mars, comme elles ont été déterminées par M. Percival-Lowell, en prenant pour méridien initial celui de *Fastigium Aryn.*

Longitudes et latitudes des points remarquables de la planète Mars (d'après M. Percival-Lowell).

POINTS REMARQUABLES (V. la carte)	LONGITUDE — degrés	LATITUDE — degrés
Fastigium Aryn	0,0	+ 1,0
Sabæus Sinus (O. de l'embouchure)	5,3	»
Margaritifer Sinus (E. du cap)	10,4	— 3,0
— — (embouchure de l'Indus)	16,3	»
Margaritifer Sinus (embouchure de l'Hydaspes)	20,4	»
Aromi (promontoire)	30,0	— 6,0
Auroræ Sinus (centre)	49,0	— 11,0
Ganges (embouchure)	54,6	»
Lacus Lunæ	»	+ 21,4
Solis Lacus (centre)	86,2	— 28,2
Lacus Phœnicis	107,7	— 16,7
Mare Sirenum (pointe)	121,5	— 29,9
Gigas et Piriphlegethon (jonction de)	»	+ 5,0
Gigas et Eumenides (jonction de)	144,4	— 7,2
Titan (embouchure)	169,4	— 20,0
Scamander (embouchure)	198,4	— 35,7
Trivium Charontis	193,4	»
Mare Cimmerium (centre)	200,0	— 30,0
Eridania (centre)	212,9	— 42,6
Ausonia —	243,3	— 41,2
Libya —	275,0	— 4,1
Circe (promontoire)	275,9	— 6,7
Syrtis major (embouch. d'Astapus)	287,3	»
Hellas (centre)	298,7	— 30,3
Hammonis cornu	314,5	— 11,6
Euphrates et Phiton (embouch. de).	334,3	— 9,0
Edom (promontoire)	352,5	— 8,2

Pour terminer cette étude de l'intéressante planète, nous rappellerons que le mouvement de Mars est célèbre dans les fastes de l'astronomie : c'est en l'étudiant d'après ses propres observations et en se basant sur celles de son maître, l'illustre Tycho Brahe, que Kepler a découvert successivement les trois lois du mouvement elliptique des planètes autour du soleil, lois si importantes, qu'on les désigne toujours sous le nom de lois de *Kepler* (V. ce nom). Dans ses oppositions, la planète Mars acquiert une parallaxe assez forte pour qu'on puisse la mesurer et en déduire celle du Soleil, comme l'ont fait plusieurs astronomes pendant ces dernières années. Si l'on imaginait un spectateur placé à la surface de Mars, il verrait à peine Mercure excepté aux rares instants où cette planète est en conjonction avec le Soleil ou qu'il passe même sur le disque de l'astre radieux. La planète Vénus serait pour lui à une distance du Soleil qui lui semblerait la même que l'est pour nous celle de Vénus. Quand la Terre serait en conjonction avec le Soleil ou fort près de cet astre, notre globe paraîtrait sous la forme d'un croissant, comme nous voyons Vénus le matin et le soir, lorsqu'elle est assez distante du Soleil. — La nature mystérieuse de Mars et les

nombreuses apparences que nous constatons sans pouvoir nous en rendre compte appellent encore de nombreuses études et des observations suivies pour nous permettre de comprendre et d'expliquer tous les phénomènes martiens. L. Barré.

III. **Histoire.**— Ecole de Mars (V. Ecole, t. XV, p. 410).

Insurrection du 18 mars 1871 (V. Commune).

Bibl. : Mythologie. — Preller-Jordan, *Rœmische Mythologie*; Berlin, 1881-83, t. I. — Roscher, *Apollon und Mars*, 1873.

Représentations : Clarac, *Musée de sculpture*. — Frœhner, *Notice de la sculpture antique au musée du Louvre*. V. la bibliographie pour chaque œuvre.

Reliefs : Gerhard, *Ant. Bildwerke*, 40, 2; 118.— Raoul Rochette, *Monuments inédits*, 8, 2. — Millin, *Galerie mythologique*, 653, 654. — Overbeck, *Kunstmythologie*, 3, 130.

Peintures : Wieseler, *Denkmæler*, II, 253.

MARS. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers; 109 hab.

MARS. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan; 152 hab.

MARS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu; 1,429 hab.

MARS-la-Tour (*Turris*, 1192; *Martis*, 1330). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley, sur le chem. de fer de Pagny à Longuyon; 681 hab. Mars-la-Tour, autrefois petite ville de guerre avec un château fort (aujourd'hui transformé en ferme), doit son nom à une vieille tour qu'on dit avoir été élevée au dieu Mars. Elle était primitivement un fief mouvant de l'évêché de Metz, fut plus tard occupée par les ducs de Lorraine et réunie en 1661 à la province des Trois-Evêchés. La seigneurie de Mars-la-Tour donna son nom à une maison d'ancienne chevalerie déjà connue au xiie siècle et éteinte au xvie. De la belle église collégiale construite en 1500 par Gérard, seigneur de Mars-la-Tour, il subsiste encore une nef latérale qui sert de grange. — Champ de bataille du 16 août 1870. Monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la France à Gravelotte, Saint-Privat, Sainte-Marie-aux-Chênes et Mars-la-Tour les 16 et 18 août 1870.

Bibl. : P. de Mardigny, *Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour*, dans *Austrasie*, 1851, I, 154-166.— L. Wolff, *Die Schlacht von Vionville und Mars-la-Tour*; Guben, 1884. — Leroy-Oswald, *Mars-la-Tour, 16-18 août 1870*; Paris, 1887.

MARS-sous-Bourg. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers; 109 hab.

MARS-sur-Allier. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Pierre-le-Moûtier; 505 hab.

MARS (Anne-Françoise-Hippolyte Salvetat, connue sous le nom de Mlle), actrice française, née à Paris le 9 févr. 1779, morte à Paris le 20 mars 1847. Tous les dons naturels : la beauté, la grâce, l'élégance, une jeunesse persistante, joints à un talent exquis, firent de cette femme si bien douée l'une des actrices les plus étonnantes de la France, si fertile en grandes actrices. Sa mère était une actrice de province qu'un accent méridional trop prononcé rendit impossible à la Comédie-Française, et elle était la fille naturelle de Monvel, l'une des gloires de ce théâtre. On conçoit, dans ces conditions, que l'enfant ait été, dès ses plus jeunes années, appelée à paraître en public, dans des rôles appropriés à son âge, tels que ceux de Louison du *Malade imaginaire* et de Clystorel du *Légataire universel*. Faisant partie alors de la troupe que la Montansier dirigeait à Versailles, elle la suivit lorsque celle-ci vint fonder à Paris, en 1790, le théâtre auquel elle donna son nom; elle s'y trouvait avec sa sœur, plus âgée qu'elle de quelques années (on les distinguait sous les noms de Mars *aînée* et Mars *cadette*), qui n'était point sans talent, mais qu'elle ne devait pas tarder à éclipser. Quelques années après, en 1795, toutes deux faisaient partie de la colonie de la Comédie-Française qui alternait ses représentations au théâtre Feydeau avec la troupe d'opéra-comique, et c'est là que Mlle Mars reçut les premiers conseils de Mlle Contat, qui la prit en affection. Puis on les retrouve toutes deux au Théâtre-Français de la République, en 1798, et enfin, l'année suivante, à la Comédie-Française lors de la reconstitution définitive de celle-ci à la suite des troubles qui l'avaient disloquée pendant la période révolutionnaire. C'est alors que va commencer la carrière vraiment active puis glorieuse de Mlle Mars.

Les difficultés toutefois ne lui manquèrent pas. Elle eut d'abord à lutter contre la situation de ses deux chefs d'emploi, Mlles Lange et Mézeray, qui, toutes deux fort belles, étaient loin d'être sans valeur. Un peu plus tard, elle eut affaire à Mlle Leverd, dont les débuts brillants semblaient lui susciter une rivale. Mais enfin son jeu avait pris tant d'assurance et tant d'ampleur, elle déployait une telle supériorité, non seulement dans l'emploi des ingénuités qu'elle conserva jusqu'à soixante ans, mais dans celui des grandes coquettes, qu'elle ne craignit plus aucune comparaison. Car Mlle Mars était en même temps Agnès et Célimène, Victorine et Silvia, et dans tous les genres elle apportait la même perfection.

Admirable dans le grand répertoire classique, jouant tour à tour *Tartufe* et *le Misanthrope*, *l'Ecole des femmes* et *le Philosophe sans le savoir*, *le Jeu de l'amour et du hasard* et *les Fausses Confidences*, *la Gageure imprévue* et *le Mariage de Figaro*, elle ne se montrait pas moins accomplie dans les ouvrages nouveaux au succès desquels elle contribuait. Sa beauté resplendissante, les grâces de sa personne, l'aisance de ses manières, son maintien pudique, sa voix enchanteresse n'étaient peut-être que les moindres de ses avantages: il semblait que son talent merveilleux surpassât toutes ses autres qualités. Et, comme si ce n'était pas assez, Mlle Mars apportait un tact et un goût exquis dans sa façon de s'habiller, qu'elle avait élevé à la hauteur d'un art véritable. Pendant sa longue carrière, qui se prolongea tout un demi-siècle, Mlle Mars créa une foule de rôles, dont le nombre s'élève à beaucoup plus d'une centaine. On conçoit facilement que les auteurs dussent rechercher avec ardeur la collaboration d'une telle artiste, l'appui d'une telle interprète pour assurer la réussite de leurs œuvres. Parmi tous ceux auxquels elle prêta le concours de son inimitable talent, on peut citer surtout *la Jeunesse d'Henri V*, *la Manie des grandeurs*, *le Tasse*, *la Fille d'honneur*, d'Alexandre Duval; *la Suite du Menteur*, *le Vieux Fat*, *la Comédienne*, *le Manteau*, d'Andrieux; *Brueis et Palaprat*, *les Deux Gendres*, *l'Intrigante*, *la Jeune Femme colère*, d'Etienne; *la Méprise*, *les Suites d'un bal masqué*, de Mme de Bawr; *l'Ecole des vieillards*, *la Princesse Aurélie*, *les Enfants d'Edouard*, de Casimir Delavigne; *le Mariage d'argent*, *Valérie*, de Scribe; *Henri III et sa cour*, *le Mari de la veuve*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, d'Alexandre Dumas; *Clotilde*, *Une Aventure sous Charles IX*, de Frédéric Soulié; *Hernani*, *Angelo*, de Victor Hugo; *Marie*, *le Château de ma nièce*, de Mme Ancelot; *le More de Venise*, d'Alfred de Vigny; *Un Procès criminel*, de Rosier; *Chacun de son côté*, de Mazères; *Louise de Lignerolles*, de M. Ernest Legouvé, etc., etc.

Enfin, à soixante-deux ans, après une carrière noblement remplie, Mlle Mars prit le parti de la retraite. Le 31 mars 1841, elle donna sa dernière représentation et fit ses adieux au public en jouant Elmire de *Tartufe* et Silvia du *Jeu de l'amour et du hasard*. On ne la vit plus qu'une seule fois, le 15 avr. suivant, dans sa représentation à bénéfice, où elle se montra dans Célimène du *Misanthrope* et Araminthe des *Femmes savantes*. Ses admirateurs ne pouvaient se faire à l'idée qu'ils ne l'applaudiraient plus; aussi la couvrirent-ils à cette occasion de bravos enthousiastes. Quant à elle, elle a laissé le souvenir d'une actrice incomparable, aussi grande, aussi achevée qu'aucune de celles qui l'avaient précédée sur cette scène glorieuse de la Comédie-Française, qu'elle a illustrée à son tour. Arthur Pougin.

MARSA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan ; 403 hab.

MARSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amant-de-Boixe, sur la rive gauche de la Charente ; 617 hab. Moulins. Eglise des XIIe et XVe siècles. Ancienne grange aux dîmes des évêques d'Angoulême (XVe siècle). Belle source bouillonnante de la Doux.

MARSAC. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Bénévent-l'Abbaye ; 1,129 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MARSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Périgueux ; 568 hab.

MARSAC. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Guéméné ; 6,812 hab.

MARSAC. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Ambert ; 2,871 hab.

MARSAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre ; 252 hab.

MARSAC. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Lavit ; 422 hab.

MARSAILLE (La) (*Marsaglia*). Bourg d'Italie, prov. de Coni (Piémont), sur l'Arsola et la Lusina, torrents tributaires du Tanaro. Victoire de Catinat sur Victor-Amédée, remportée à la suite d'une brillante charge à la baïonnette (4 oct. 1693).

MARSAINVILLIERS. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers ; 347 hab.

MARSAIQUE (Pêche). On donne ce nom sur divers points du littoral de la Manche aux manets employés à la pêche du hareng.

MARSAIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères ; 1,233 hab.

MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de L'Hermenault ; 842 hab.

MARSAIS (César CHESNEAU DU) (V. DUMARSAIS).

MARSAL. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Villefranche ; 295 hab.

MARSAL (*Vicani Marosallenses*, inscr. de l'an 44 ap. J.-C. ; *Marsallum*, 709). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Château-Salins, cant. de Vic, sur la Seille ; 624 hab. Salines abandonnées ; forteresse déclassée. L'église paroissiale, autrefois collégiale dépendant de l'abbaye de Neumünster, est une intéressante basilique de la dernière période romane, transformée par l'art gothique. Elle date du commencement du XIIIe siècle ; le chœur, en style gothique de la première période, est de la fin du même siècle ou du commencement du XIVe. On y conserve un précieux reliquaire en grès blanc du XIVe siècle, en forme d'église gothique à cinq nefs avec des bas-reliefs bien caractéristiques. Ce petit monument rappelle le *reliquaire des antiques* dans la cathédrale de Reims. Marsal possédait autrefois un couvent de capucins, fondé en 1650.

Les origines de la ville remontent à la plus haute antiquité. Elle est construite sur ce qu'on est convenu d'appeler le briquetage de la Seille. Ce curieux ouvrage, que La Sauvagère attribue aux Romains, et qui s'étend de Marsal jusqu'à Château-Salins, sur une superficie d'environ 550,000 m. q., consiste, d'après Beaulieu, en une « couche de morceaux d'argile cuits au four, et auxquels on a donné, en les pétrissant avec la main, les formes les plus diverses... Cette couche, dont l'épaisseur moyenne est de $1^{m}75$, et dont aucun ciment n'agglomère les matériaux, se maintient depuis des siècles à la surface d'un marais avec une si grande solidité, qu'on n'a pas hésité à construire une place forte au-dessus. » En 1865, on a découvert à Marsal et à Moyenvic, au-dessus de cette couche et dans le sol, une foule d'ossements de rennes et de cerfs, et on a émis l'hypothèse que le briquetage de la Seille a été déjà construit à une époque préhistorique où il servait de stations lacustres. Quoi qu'il en soit, pendant la période gallo-romaine, Marsal a été sinon un camp fortifié, du moins une station importante sur la voie de Metz à Strasbourg. On y a découvert des substructions d'origine romaine et un monument aujourd'hui au musée de Metz (catal. n° 108), que les *vicani Marosallenses* élevèrent à l'empereur Claude l'an 44 ap. J.-C. De plus, Dom Calmet mentionne les restes d'un temple en briques avec l'inscription : CASSIVS·F. Sous les rois francs, Marsal eut un atelier monétaire. L'existence de sa saline est déjà attestée par un document du VIIIe siècle ; très importante pendant le moyen âge, elle fut abandonnée vers le milieu du XVIIe siècle. Domaine des ducs de Lorraine, Marsal passa en 1259 à Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui fortifia la petite ville et en fit donation à l'église de Metz ; elle fut rachetée en 1593 par le duc Charles III et enfin cédée à la France en 1632. Quoique appelée par Mazarin « la perle de la Lorraine », ses fortifications, par ordre de Louis XIV, furent démolies en 1681. Peu de temps après, elles furent de nouveau relevées. En 1594, Marsal était le siège d'une châtellenie ; plus tard, on en fit le chef-lieu d'une prévôté. Le 15 août 1870, la ville fut bombardée et prise par les Bavarois et cessa d'être place de guerre. Ses armoiries sont : *écartelé de gueules et d'or.* L. WILL.

BIBL. : LA SAUVAGÈRE, *Recherches sur... le briquetage de Marsal* ; Paris, 1740. — DOM CALMET, *Not. de la Lorraine*, I, 743. — DUPRÉ, *Mém. sur les antiquités de Marsal et de Moyenvic* ; Paris, 1829. — BEAULIEU, *Archéologie de la Lorraine* ; Paris, 1843, II, 34. — ANCELON, *Note sur le briquetage des marais de la Seille*, dans *Bull. de la Soc. d'archéol. lorr.*, XX, 277. — Ch. COURNAULT, *Note sur le briquetage de la Seille à Marsal*, dans *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, XXXVI, 36. — *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1879, 624. — X. KRAUS, *Kunst. und Alt. in Els. Lothr.*, III, 300. — ISR. SILVESTRE, *Profil de la ville et forteresse de Marsal*, 1670, reproduit dans la *Chalcographie du musée national du Louvre*.

MARSALA. Port de Sicile, situé à 30 kil. S.-O. de Trapani, près du cap Boco, pointe la plus occidentale de l'île ; population agglomérée (en 1881), 19,732 hab. On y récolte des vins renommés ; les principaux crus appartiennent au duc d'Aumale. Marsala (*Marz el-Allah* « le port de Dieu ») fut fondée au moyen âge par les Sarrasins, sur les ruines de l'antique cité pélasgique de *Lilybée*. Scipion l'Africain s'y embarqua pour aller combattre Hannibal à Zama, et César pour vaincre Juba. Charles-Quint, en 1547, chassa les Sarrasins de Marsala et en fit combler le port. Le nouveau port a été creusé en 1816 et donne accès à des navires d'un tirant d'eau de 4 m. Ce fut le lieu de débarquement de Garibaldi, le 11 mai 1860, lorsqu'il entreprit la conquête de la Sicile, à la tête de l'expédition des *Mille*.

MARSALÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Monpazier ; 213 hab.

MARSAN. Ancien pays de la France, compris aujourd'hui dans le dép. des Landes et qui eut au moyen âge le titre de vicomté. Il avait pour chef-lieu Mont-de-Marsan et était borné au N. et à l'O. par les Grandes-Landes, le Condomois et le Bazadais, au S. par les Landes propres et le Tursan, à l'E. par le Gabardan et le Bas-Armagnac.

MARSAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Gimont ; 426 hab.

MARSAN (Arnaut-Guilhem de), poète provençal du XIIe siècle. C'était un seigneur dont Raymon Vidal, un de ses contemporains, vante la générosité à l'égard des troubadours. Il composa dans la forme ordinaire des poèmes didactiques les plus anciens (vers de six syllabes à rimes plates), un *Ensenhamen de l'escudier* où il donne des conseils de savoir-vivre non seulement aux écuyers, mais aux nobles en général. Ce poème est surtout curieux en ce qu'il nous montre à quel point étaient poussés, chez les seigneurs méridionaux d'alors, le raffinement des manières, l'élégance de la toilette et les habitudes de prodigalité. Il a été publié partiellement par Raynouard (*Choix*, II, 301 ; V, 41) ; Mahn (*Werke der Troubadours*, III, 366) et complètement par Bartsch (*Lesebuch der provenzalischen Literatur*, pp. 132 et suiv.). A. JEANROY.

BIBL. : BARTSCH, *Grundriss*, § 33 ; *Hist. litt. de la France*, XX, 525.

MARSAN (Henri de Lorraine, vicomte de) (V. Harcourt).

MARSAN (Comtes de). Branche de la maison de Lorraine, issue de *Charles* de Lorraine-Armagnac, cinquième fils du comte d'Harcourt, né en 1648, mort en 1708. On vantait sa valeur, son esprit vif, sa politesse ; mais il était porté à l'intrigue, et c'était l'homme « le plus lâchement avide à tirer de l'argent de toutes mains », d'après Saint-Simon. Il prit part à la campagne de Gigelli en 1664 et fut chevalier des ordres en 1688. Il épousa : 1° Marie d'Albret, fille du maréchal d'Albret et veuve de son cousin Charles d'Albret ; elle légua au comte de Marsan la principauté de Mortagne-sur-Gironde et la seigneurie de Pons ; 2° Marie-Thérèse de Matignon, veuve de Seigneley. De ce second mariage, il eut : 1° *Charles-Louis*, prince de Pons (1696-1755), lieutenant général en 1744, chevalier des ordres, père de *Gaston-Jean-Baptiste-Charles*, comte de Marsan (1721-43), brigadier, et de *Camille-Louis* (1725-1787), dit le prince Camille de Lorraine ; puis, en 1762, le prince de Marsan, lieutenant général en 1758, chevalier des ordres ; 2° *Jacques-Henri*, dit le chevalier de Marsan, puis le prince de Lixin, brigadier et chevalier des ordres, tué en duel en 1734. L. Del.

MARSAND (Abbé Antonio), lettré italien, né à Venise en 1765, mort à Milan le 3 août 1842. Entré dans les ordres, il s'adonna d'abord à la prédication, puis devint professeur d'économie politique et de statistique à l'université de Padoue. Il prit sa retraite en 1814 et s'adonna à l'érudition. Il avait assemblé presque toutes les éditions connues de Pétrarque (environ 280) et des auteurs qui se sont occupés de ce poète. Venu à Paris en 1820, il vendit cette précieuse collection à Charles X, moyennant une rente viagère de 1,200 fr. Il a publié une luxueuse édition de Pétrarque longtemps fort estimée (Padoue, 1820, 2 vol. in-4), un précieux catalogue de sa collection (*Biblioteca petrarchesca*, 1826), une histoire abrégée de la gravure (*Il Fiore dell' arte dell' intaglio nelle stampe*, 1823, avec planches), une compilation biographique (*Delle Donne più illustri del regno lombardo-veneto*) et un *Catalogue* des manuscrits italiens des diverses bibliothèques publiques de Paris (Royale, Arsenal, Sainte-Geneviève et Mazarine (Paris, 1835-38). H. T.

MARSANEIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac ; 818 hab.

MARSANGIS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure ; 87 hab.

MARSANGIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. S. de Sens ; 778 hab. Fabrique d'eau-de-vie. Moulins. Port sur l'Yonne. L'église en partie romane a conservé de beaux vitraux du XIIIe siècle. Restes d'un château féodal des XIIIe et XVIe siècles converti en ferme.

MARSANNAY-la-Côte. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (O.) de Dijon ; 875 hab.

MARSANNAY-le-Bois. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille ; 460 hab.

MARSANNE (Vitic.). La Marsanne est un cépage que l'on cultive de temps immémorial aux environs de Tain (Drôme) pour obtenir en combinaison avec la Roussanne les vins blancs de l'Ermitage. La Marsanne est également cultivée dans l'Isère et à Saint-Peray (Ardèche). Le bourgeonnement est duveteux ; les feuilles sont grandes, épaisses, tourmentées, à sinus pétiolaire fermé. La grappe est grosse, rameuse. Le grain est petit, globuleux, blanc verdâtre ou jaune doré, suivant l'exposition. La Marsanne est un cépage fertile, donnant des produits moins fins que la Roussanne, mais qui tend à se substituer de plus en plus à ce dernier par suite de sa plus grande production. P. V. et M. M.

MARSANNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar ; 1,521 hab. Ancienne terre domaniale des comtes de Valentinois. Une famille noble de ce nom a existé dans le Valentinois ; elle portait : *de gueules au lion d'or, au chef de même chargé de trois roses...*

MARSAS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Donat ; 588 hab.

MARSAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin ; 648 hab.

MARSAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre ; 141 hab.

MARSAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (O.) de Riom ; 675 hab.

MARSAY (Charles-Hector de Saint-George, marquis de), mystique, né à Paris en 1688, mort à Amleben, près de Wolfenbuttel, en 1733. Appartenant à une famille protestante que la révocation de l'édit de Nantes avait forcée de quitter la France, il servait comme enseigne dans un régiment anglo-hanovrien, pendant la guerre de la succession d'Espagne, quand il fut amené, par un de ses camarades, le lieutenant Cordier, à étudier les écrits d'Antoinette *Bourignon* (V. ce nom). Ils se retirèrent dans le comté de Wittgenstein (1711) parmi les disciples de cette mystique. De Marsay y contracta un mariage spirituel avec une pieuse et noble fille, qui avait treize ans de plus que lui. Ils menèrent ensemble une vie de privations et entreprirent plusieurs voyages pour convertir les membres de leur famille. A Genève (1716), de Marsay trouva les écrits de Mme Guyon ; il en adopta la doctrine avec grande ferveur et se voua à la propagation du quiétisme catholique dans les contrées protestantes de l'Allemagne. A partir de 1720, il avait joint le métier d'horloger à sa profession d'apôtre. Il écrivit une série de *Discours sincères et chrétiens* sur la vie intérieure. Le baron de Fleischbein les traduisit en allemand et les publia à Berlebourg (1735, anonyme). De Marsay composa en outre divers ouvrages sur la *Magie*, contre les frères moraves, sur les *Trois Premiers Chapitres de la Genèse*, sur l'*Epître aux Romains* et sur l'*Apocalypse*. — Une *Autobiographie du marquis de Marsay* et un grand nombre de *Lettres* et d'*Etudes littéraires* provenant de lui se trouvent dans les archives ecclésiastiques provinciales de Coblentz. E.-H. V.

MARSAY (Ferrières de) (V. Ferrières de Marsay).

MARSBERG. Ville de Prusse, district d'Arnsberg, sur la Diemel ; mines de cuivre ; grand établissement d'argenture ; commerce de blé et de bois. Auprès était *Eresburg*, l'ancienne forteresse des Saxons.

MARSCHALL (Adolf, baron de), homme d'Etat allemand, né à Neuerhausen, près de Fribourg-en-Brisgau, le 12 oct. 1842. Il affirma à la Chambre des seigneurs de Bade ses tendances ultra-conservatrices, fut élu au Reichstag en 1878, devint en 1883 envoyé badois à Berlin, membre du Conseil fédéral. A la chute de Bismarck, il fut nommé ministre des affaires étrangères ; il s'occupa plus spécialement des traités de commerce.

MARSCHALL de Biberstein (Louis) (V. Biberstein).

MARSCHNER (Heinrich), compositeur allemand, né à Zittau le 16 août 1795, mort à Hanovre le 14 déc. 1861. Le succès de son opéra *Heinrich IV und d'Aubigné* (1819) le fit attacher au théâtre royal de Dresde (1822-27), d'où il passa à Leipzig, puis à Hanovre (1831-59), en qualité de maître de chapelle de la cour. C'est un romantique, disciple de Weber. Ses principales œuvres sont : *Der Vampir* (1828) ; *Der Templer und die Jüdin* (1829) ; *Hans Heiling* (1833) ; *Der Kyffhæuserberg ; Adolf von Nassau ; Austin ; Das Schloss am Ætna ; Der Holzdieb ; Der Bæbu ; Des Falkners Braut*, etc. ; en dernier lieu *Hjarne* qui échoua à Paris (1860). Marschner a composé des lieds remarquables.

Sa seconde femme, Marianne Wolbrück (1806-54), et la troisième, Therese Janda († 1884), qui se remaria avec Otto Bach, étaient des cantatrices. A.-M. B.

MARSDEN (William), orientaliste anglais, né à Dublin le 16 nov. 1754, mort le 6 oct. 1836. Dixième fils d'un marchand de Dublin, il fut appelé à Sumatra par un frère aîné (1771), en revint en 1779 et écrivit une remarquable *History of Sumatra* (Londres, 1783-84, in-4 ; 3e éd. augm. 1811, gr. in-4 avec atlas), devint secrétaire du conseil de l'amirauté de 1795 à 1807, durant la période

la plus brillante de l'histoire maritime britannique. Il publia plus tard *A Grammar of the Malayan language* (1812, gr. in-4), et *A Dictionary of the malayan language* (1812, in-4), qui firent autorité, une traduction commentée de Marco Polo; un remarquable essai sur les langages polynésiens, les catalogues de sa précieuse collection de médailles (léguée au British Museum), *Numismata orientalia illustrata* (Londres, 1823-25, in-4), et de sa bibliothèque, *Bibliotheca Marsdeniana philologia et orientalis* (1827, in-4). A.-M. B.

MARSDEN (Alexander), médecin anglais, né le 22 sept. 1832. Il s'est fait une spécialité du traitement du cancer; il a publié : *A New and successful Mode of treating certain forms of cancer; Cancer quacks and cancer curers; The Treatment of cancer by turpentine*, etc.

MARSEILLAISE (La) (V. Rouget de l'Isle).

MARSEILLAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 204 hab.

MARSEILLAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. d'Agde, port de pêche sur l'étang de Thau; 4,634 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Important commerce de vins. Fabrique d'eau-de-vie et de liqueurs. Tonnellerie.

MARSEILLAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 330 hab.

MARSEILLE (*Massilia* ou *Massalia*). **Géographie.** — Ch.-l. du dép. des Bouches-du-Rhône, troisième ville de France par le chiffre de sa population, la première par l'importance de son commerce et le mouvement de son port; 403,749 hab. Marseille (V. le plan sur la carte du dép. des Bouches-du-Rhône) est située sur le rivage oriental d'une anse formée par le golfe du Lion, à 42 kil. à l'E. de l'embouchure du grand Rhône, auquel elle n'est encore reliée par aucune voie de communication. Le terrain sur lequel la ville est bâtie s'élève assez rapidement des ports jusqu'aux faubourgs de l'E. et atteint environ 75 m. à son point culminant. Entre le quartier du Vieux-Port et la rivière de l'Huveaune, qui limite la ville au S., s'élève la colline de Notre-Dame-de-la-Garde, qui atteint 150 m. d'alt. Autour de la ville, le relief du sol est assez accentué; au S. et au S.-E. s'élèvent les massifs de la Caspiagne (646 m.), de la Gardiole (548 m.), du mont Puget (571 m.) et de Marsilleveyre (397 m.), ce dernier descendant par escarpements successifs jusqu'au cap Croisette qui marque la limite du golfe de Marseille, après lequel la côte prend la direction de l'E. Au N.-E., le territoire de Marseille est limité par la chaîne de l'Etoile (652 m.); au N.-O. par les collines de la Nerthe (273 m.). La côte marseillaise est très découpée et offre de fort belles anses dont les plus remarquables sont celle du Pharo, celle des Catalans, que domine le fort Saint-Nicolas; l'anse de l'Oriol, celle de la Réserve, dominée par le Roucas-Blanc, et celle du Prado. De l'anse des Catalans au Prado a été tracée une route très pittoresque à laquelle on a donné le nom de chemin de la Corniche (7 kil.). En face du fort Saint-Nicolas et fermant avec lui le Vieux-Port, s'élève le fort Saint-Jean; ces deux forts constituaient autrefois une défense sérieuse. Aujourd'hui, la ville n'est plus défendue que par les batteries de Notre-Dame-de-la-Garde et de la Réserve. Au large, plusieurs îles font face à la côte S. de Marseille; les plus importantes sont Pomègue et Ratonneau et celle qui a donné son nom au château d'If (ancienne prison d'Etat). A 12 kil à l'O., l'îlot du Planier porte un des phares les plus importants de la côte, qui éclaire l'entrée des ports de Marseille.

La ville elle-même s'est transformée depuis un demi-siècle. Il y a cent ans, elle n'avait encore qu'une étendue fort restreinte, se concentrait autour du Vieux-Port et n'était, sauf une ou deux belles artères, notamment la Canebière, qu'un composé de ruelles étroites, tortueuses, malpropres, gardant l'aspect du moyen âge. La conquête de l'Algérie, et, plus tard, l'ouverture du canal de Suez, en assurant au commerce de Marseille un immense développement, ont amené la transformation de la ville. Non seulement de larges rues (rue de la République, rue Colbert) ont été percées dans les vieux quartiers, mais une ville nouvelle s'est élevée autour de la ville ancienne et en a quadruplé l'étendue; des faubourgs et des villages industriels se sont créés; enfin, grâce à la construction du canal de la Durance, qui a permis d'arroser des campagnes jusqu'ici très arides, Marseille s'est entourée d'une ceinture d'élégantes villas.

La population s'est accrue dans des proportions identiques. En 1789, elle dépassait à peine 100,000 hab. et elle diminua encore pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, pour revenir, en 1816, à un chiffre à peu près égal à celui de 1789 (106,872 hab.). En 1831, elle atteignait 132,000 hab. et vingt ans après, en 1851, 195,185 hab. Mais c'est de 1851 à 1866 qu'elle a cru dans la proportion la plus forte; en quinze ans, elle a gagné plus de 100,000 hab. (300,000 hab. en 1866). Dans les vingt-cinq dernières années, elle s'est encore accrue de près d'un tiers. Le recensement de 1891 accuse, en effet, 403,749 hab. Du reste, c'est seulement grâce à une immigration très considérable que Marseille voit sa population augmenter ainsi d'une façon rapide et constante. En effet, le chiffre des décès dépasse de beaucoup celui des naissances (28,8 naissances contre 31 décès pour 1,000 hab. et par an). Sur ces 403,749 hab., répartis dans 35,025 maisons, on ne compte pas moins de 79,816 étrangers dont 70,328 Italiens. Une pareille affluence d'Italiens, pour la plupart ouvriers manuels et de mœurs assez grossières, n'est pas sans causer parfois à l'administration locale de graves embarras; cependant les conflits entre ouvriers italiens et ouvriers français sont assez rares. Les autres nationalités ne sont représentées à Marseille que dans des proportions infiniment moindres. Au recensement de 1891, on dénombra 2,809 Suisses, 667 Anglais, Ecossais ou Irlandais, 835 Allemands, 352 Autrichiens et 38 Hongrois, 457 Belges, 141 Hollandais et Luxembourgeois, 1,760 Espagnols et 46 Portugais. Les Hellènes, quoique occupant dans le commerce marseillais une situation importante, ne sont qu'au nombre de 635. Notons encore 448 Turcs, 241 Russes, 250 Américains du Nord ou du Sud, 42 Chinois ou Japonais, etc. Les trois quarts environ de la population de Marseille sont agglomérés; le reste est répandu dans la vaste banlieue de la commune, laquelle est une des plus étendues de France (22,336 hect.).

Industrie. — Bien que l'on considère Marseille comme une ville presque exclusivement commerçante, les nombreuses industries qui s'y sont établies n'en ont pas moins une extrême importance. Les plus considérables sont : les savonneries, les minoteries, les raffineries et les huileries. On compte à Marseille 80 fabriques de savon occupant 5,000 ouvriers et produisant 100 millions de kilogr. de savon (dont 10 millions destinés à l'exportation), d'une valeur de 50 millions de fr. (la production de Marseille représente pour cette industrie la moitié de la production totale de la France); 40 huileries, occupant plus de 2,000 ouvriers, consomment annuellement 1 million de quintaux de graines de lin, de sésame ou d'arachide et produisent environ 10,000 kilogr. d'huile par jour. Les raffineries, au nombre de deux, occupent 2,500 ouvriers et produisent annuellement 100,000 tonnes de sucre raffiné. Enfin, les minoteries, au nombre de 100 (600 paires de meules, 800 ouvriers), produisent environ 4 millions de quintaux métriques de farine. Viennent ensuite 25 tanneries (1,700 ouvriers), dont les produits dépassent une valeur de 3 millions de fr.; 86 fabriques de pâtes alimentaires (400 ouvriers), produisant annuellement 8 millions de kilogr. de pâtes de toutes sortes; 3 fabriques de bougies (500 ouvriers, 110,000 quintaux métriques de bougies); 6 raffineries de soufre (10,000 tonnes par an), 3 forges et hauts fourneaux, 8 ateliers de moulage et de fonte, 8 forges de marine, 6 fonderies de cuivre, 4 affineries de plomb, 2 fonderies d'étain, 15 corderies et poulieries,

10 ateliers de constructions mécaniques, plusieurs raffineries de pétrole (5 millions et demi de kilogr.), 102 tuileries et briqueteries (2,000 ouvriers et 255,000 tonnes de produits), 3 verreries, 24 fabriques de sparterie, 2 de produits chimiques, 16 imprimeries typographiques, 2 fabriques de papier et carton, 2 fabriques de cartes à jouer, 1 de pianos, etc. L'atelier de construction des messageries maritimes occupe 250 ouvriers. La manufacture de tabacs donne, par an, 1 million et demi de kilogr. de produits divers ; celle d'allumettes est une des plus importantes de France.

Commerce. — *Les ports.* Le mouvement commercial de Marseille a pris depuis cinquante ou soixante ans une énorme extension. En 1787, 600 navires, grands ou petits, jaugeant environ 400,000 tonnes, fréquentaient le Vieux-Port, et ce bassin, d'une superficie d'environ 25 hect., avec ses 1,800 m. de rive, suffisait aux besoins de la navigation. Les nouveaux bassins n'ont été créés qu'à partir de 1844, et à ce moment le mouvement général de la navigation ne dépassait pas 2 millions de tonnes. Actuellement, la marine de commerce a à sa disposition une superficie de 173 hect. d'eau avec 18 kil. de quais, offrant une superficie de 71 hect. et desservis par 43 kil. de voies ferrées. La part du Vieux-Port dans le mouvement général n'est plus que de 4,7 %. Au reste, voici, d'après une publication officielle, quelles sont les dimensions de chacun des bassins de Marseille. L'ancien bassin du Vieux-Port forme un rectangle de 890 m. de long sur 320 m. de large, s'ouvrant par une passe large de 70 m. Son tirant d'eau est de 6 m. ; sa surface d'eau est de 28 hect. 54 ; le développement des quais de 3,494 m., dont 2,642 m. propres au débarquement. Il a pour annexes le canal des Douanes, qui date de la fin du siècle dernier (3 m. seulement de tirant d'eau), et le bassin de Carénage, qui date de 1829 et n'a que 150 m. dans sa plus grande dimension. Les nouveaux ports comprennent une série de bassins qui s'étendent de l'avant-port Sud et de la Joliette à l'avant-port Nord. Le bassin de la Joliette forme un rectangle de 500 m. sur 400 ; sa surface d'eau est de 22 hect. 82 ; ses quais ont un développement de 3,323 m., dont 2,178 disponibles. Son tirant d'eau varie de 6 à 12 m. Il communique avec le nord par une passe de 21 m. que traversent deux ponts tournants, dont un en fer, d'une seule volée, manœuvré au moyen d'appareils hydrauliques. Les bassins du Lazaret et d'Arenc ne sont séparés entre eux que par le môle du Lazaret ; ils desservent les magasins-entrepôts de la compagnie des Docks. Leur surface d'eau est de 18 hect.; ils ont 2,890 m. de quais. Leur tirant d'eau varie de 7 à 15 m. La surface totale des terrains concédés à la compagnie des Docks est de 21 hect. La Compagnie y a élevé des magasins et des hangars qui peuvent contenir environ 183,000 tonnes de marchandises. Le bassin de la Gare maritime a une superficie de 18 hect. avec 2,156 m. de quais. Tous ces bassins communiquent entre eux par de larges passes que traversent des ponts tournants. Les bassins de radoub, créés en 1863, comprennent un bassin de réparation à flot de 5 hect. et un bassin de réparations sur pontons de 3 hect. L'avant-port Nord enfin a une surface de 34 hect., tandis que l'avant-port Sud (à l'entrée et au S. de la Joliette) n'a que 2 hect. 28. Quant au bassin du Pharo, créé en 1845, à l'O. du Vieux-Port, pour l'exploitation du chantier de construction situé en arrière, sa surface n'est que de 1 hect. et sa profondeur de 4 m. Malgré leur étendue, ces ports ont cessé de suffire aux besoins du commerce maritime et il est question de remédier à leur insuffisance par la construction de nouveaux ports vers le S. ; mais ces projets, depuis longtemps agités, ne paraissent pas près de se réaliser. Aux ports de Marseille, il convient d'ajouter leur annexe, le bassin du Frioul (18 hect.), formé par la réunion des îles Pomègue et Ratonneau et où se trouvent le Lazaret et le port de la Quarantaine.

Leco mmerce général d'importation, d'exportation et de transit de Marseille a quadruplé depuis un demi-siècle ; mais, dans ces dernières années, divers événements, notamment le percement du Saint-Gothard, grâce auquel Gênes se trouve plus rapprochée d'Anvers que Marseille d'environ 70 kil., et les nouveaux tarifs douaniers sont venus arrêter son développement. En 1832, le port de Marseille était le troisième port du monde (après Londres et Liverpool) ; en 1889, il n'avait plus que le sixième rang, et encore Hambourg, Anvers et Gênes étaient-ils près de l'atteindre. Aujourd'hui, Hambourg et Anvers le dépassent. Le commerce de Marseille n'en représente pas moins encore le tiers du commerce maritime total de la France. Le tableau suivant indique le mouvement de ce commerce pendant les cinq dernières années (entrées et sorties réunies) :

ANNÉES	NAVIRES	TONNAGE de jauge	TONNAGE des marchandises
1889	16.915	9.396.677	4.926.221
1890	17.249	9.702.846	5.005.236
1891	18.079	10.530.020	5.273.291
1892	16.204	9.580.762	4.572.754
1893	15.681	9.452.592	4.888.454

Pour l'année 1893, la dernière au sujet de laquelle nous possédions une statistique officielle, le mouvement du port de Marseille se décompose comme suit :

MOUVEMENT du PORT	NAVIRES	TONNAGE de jauge	TONNAGE des marchandises
Entrées......	7.833	4.750.346	3.304.126
Sorties.......	7.848	4.702.246	1.584.328
Total...	15.681	9.452.592	4.888.454

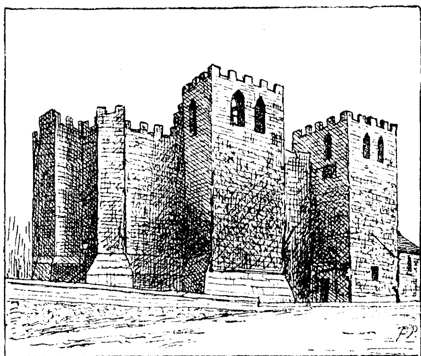
La flotte attachée au port de Marseille comprenait, au 1er janvier 1891, 729 navires jaugeant 274,841 tonnes, dont 435 navires à voiles jaugeant 30,276 tonneaux et 294 navires en fer jaugeant 244,565 tonneaux. Par rapport à la navigation à vapeur, la navigation à voiles ne représente, pour le port de Marseille, que 11 %.

Le commerce général d'exportation porte principalement sur les tissus et passementeries de coton, les rubans, soies et bourres de soie, les tissus de laine, les peaux préparées, les sucres raffinés, les céréales ; la valeur de ces marchandises dépasse 1,300 millions. — Le commerce général d'importation porte sur les céréales (plus de 200 millions), les graines oléagineuses et les arachides (près de 100 millions), les bestiaux (35 millions), le café (30 millions), les fruits et légumes (35 millions), les tissus de soie, etc., représentent au total une valeur de plus de 2 milliards. Les pays avec lesquels le port de Marseille a le plus de relations sont par ordre d'importance : à l'importation, l'Algérie, les Etats barbaresques, l'Italie, les rives de la mer Noire, l'Egypte, la Turquie, l'Espagne, la Chine, la République Argentine, l'Angleterre, les Etats-Unis, etc. ; à l'exportation : l'Algérie, l'Italie, l'Egypte, la Turquie, les rives de la mer Noire, l'Angleterre, l'Espagne, les Etats barbaresques, la République Argentine, etc.

Administration. Etablissements publics. Monuments. — Marseille dépend encore d'Aix au point de vue judiciaire et académique ; mais elle est devenue le quartier général du 15e corps d'armée et de la 15e légion de gendarmerie. Elle possède un tribunal et une chambre de commerce, une faculté des sciences, une école de plein exercice de médecine et de pharmacie, un lycée de garçons et un lycée de jeunes filles, un grand et un petit séminaires, une école supérieure de commerce, une école des beaux-arts, un conservatoire de musique et de déclamation, des écoles de

mousses, d'aveugles, de sourds-muets, un observatoire astronomique, un jardin des plantes et d'acclimatation, un muséum d'histoire naturelle (galerie conchyliologique, collection d'oiseaux de Provence et d'ammonites), un laboratoire de zoologie marine, un musée des beaux-arts, un musée d'archéologie (remarquables objets d'art phéniciens, égyptiens, romains et provençaux), une bibliothèque de plus de 100,000 volumes à laquelle est annexé un riche cabinet de médailles (médailles marseillaises, monnaies des comtes de Provence depuis Boson, médailles grecques et romaines) et un très important dépôt d'archives. Les principales sociétés savantes sont : l'Académie des sciences, lettres et arts, fondée en 1726 (publication périodique de Mémoires), et les sociétés de médecine (1800), de statistique (1827), d'agriculture (1848) et de géographie (1876, important bulletin trimestriel).

Marseille n'a pas de monuments anciens. Le clocher des Accoules (flèche du xve siècle), les restes du monastère de Saint-Victor ont peu d'intérêt. L'hôtel de ville (xviie siècle)



Restes du monastère de Saint-Victor, à Marseille.

n'a de remarquable que son escalier monumental et quelques sculptures de Puget. La Consigne (xviiie siècle), à l'extrémité du Vieux-Port, renferme quelques tableaux remarquables : *la Peste de Marseille en 1720*, par Gérard ; *le Dévouement du chevalier Rose*, par Guérin, etc. L'Arc de Triomphe (1825-32), construction lourde et massive, a été orné de bas-reliefs de David d'Angers et de Ramey. Le théâtre (1787), le palais de justice (1858-62), la préfecture (1860-67), la bibliothèque, le château du Pharo sont de vastes constructions sans caractère. Le palais de la Bourse (1852-60) possède une élégante façade et une vaste salle de 1,120 m. q. de superficie, bordée d'un double rang de galeries superposées. L'église Notre-Dame-de-la-Garde, élégant édifice byzantin (1853-64), construit sur les plans d'Espérandieu et décoré de peintures murales par Müller, domine la ville d'une hauteur de 150 m. La nouvelle cathédrale (1852-93), élevée sur une hauteur qui domine la Joliette, est une superbe basilique de style byzantin, mitigé de réminiscences romanes et classiques, bâtie en pierre verte de Florence et en pierre blanche de Calissane et surmontée de cinq dômes. Mais le joyau de Marseille est le palais de Longchamp, merveille architecturale qui s'harmonise admirablement avec le ciel provençal. Les premiers plans ont été fournis par Bartholdi ; le monument a été exécuté, avec des modifications nombreuses, par Espérandieu (1862-70). Il offre un développement total de 135 m. A gauche est le musée de peinture, à droite le muséum. Au centre, le château d'eau a 39 m. de hauteur, du pied du perron au sommet de la corbeille qui couronne l'arc de triomphe (sculptures de Barye, de Cavelier, de Lequerre) (V. Château, t. X, p. 885). C'est là que vient aboutir le canal de Marseille (V. ci-après § *Canal de Marseille*), construit de 1837 à 1848 sur les plans de M. de Montricher. Les principales promenades de Marseille sont, outre le Jardin des plantes, la colline Puget, les allées de Meilhan, et surtout la double avenue du Prado (3,400 m.) et le parc Borély avec un vaste hippodrome sur le bord de la mer.

Histoire. — Une tradition encore fort répandue fait remonter à une colonie de Grecs de Phocée, venus en Gaule vers l'an 600 av. J.-C., la fondation de Marseille. En réalité, l'origine de cette ville est beaucoup plus ancienne et elle n'est point grecque. Longtemps avant l'arrivée des Phocéens, les Phéniciens étaient venus explorer la côte voisine du Rhône et s'étaient établis autour du fameux Lacydon (Vieux-Port). C'est ce que prouvent surabondamment les récentes découvertes archéologiques, notamment celle de plusieurs inscriptions phéniciennes mises au jour en 1844, lorsqu'on creusait les fondations de la nouvelle cathédrale, et celle de quarante-sept stèles phéniciennes trouvées en 1864 lors du percement de la rue Impériale (aujourd'hui rue de la République), à l'entrée de la rue Négrel. Ces stèles sont des représentations, d'ailleurs très grossières, de divinités phéniciennes, notamment du dieu Baal ; elles sont de dimension moyenne et taillées dans des blocs de pierre tendre. Quant à la colonie grecque de Massalia, elle naquit de la rivalité des Phocéens et des Phéniciens. Ces derniers avaient longtemps dominé sur le littoral méridional de la Gaule ; mais, lorsque les Phocéens eurent établi des colonies dans la Sicile, l'Italie et la Corse, ils voulurent encore enlever à leurs rivaux la prépondérance qu'ils avaient gardée sur la côte ligurienne. Le Sénat de Phocée envoya en Gaule une expédition commandée par Euxène suivant Aristote, par Peramus suivant Athénée, par Protos suivant Plutarque, par Protis et Simos suivant Justin. Euxène aurait exploré l'embouchure du Cœnus (Canevieille, près de Port-de-Bouc) et, trouvant ces parages peu favorables à l'établissement d'une colonie, il allait s'en retourner quand il fut rejoint par une nouvelle expédition commandée par Protis et Simos. Ils pénétrèrent ensemble à Lacydon et s'avancèrent jusque chez les Ségobriges, peuples voisins des Saliens, qui avaient pour roi Nann ou Senan. Celui-ci, dit la gracieuse légende que l'on a coutume de placer à l'origine de Marseille, faisait les apprêts d'une fête, pendant laquelle Gyptis, sa fille, devait choisir un époux, quand un vaisseau phocéen amena des étrangers dont les chefs étaient Euxène, Simos et Protis. Nann les fit asseoir à son festin, et l'un de ces étrangers, Euxène, reçut de Gyptis la coupe qu'elle devait offrir à celui qu'elle choisirait pour époux. Nann donna à son gendre le golfe où il avait pris terre. Une cité importante, Massalia ou Magsalia, s'éleva bientôt sur la côte occidentale de ce golfe et, à diverses reprises, reçut des colons et des émigrés de l'Ionie. La prospérité qu'atteignit rapidement la colonie phocéenne a rejeté dans l'ombre les origines phéniciennes de Marseille.

Quoi qu'il en soit, la ville de Marseille profita de la lutte très vive que les Phocéens soutenaient alors contre les Phéniciens. A une époque demeurée incertaine, les Phéniciens abandonnèrent peu à peu le rivage ligurien pour se concentrer à Carthage, et Marseille devint souveraine de l'Occident comme Tyr l'était de l'Orient. Quand Tyr fut prise par Alexandre (332 av. J.-C.), elle songea à disputer à Carthage le bénéfice de cette défaite ; enfin, quand les Romains attaquèrent les Carthaginois, elle se déclara pour Rome et partagea avec elle les profits de la victoire. Aussi, pendant quatre ou cinq siècles, sa prospérité ne cessa de croître et sa puissance maritime devint formidable. Elle créa des comptoirs à Nice, Antibes, Léoube (Olbia, près d'Hyères), Athénopolis, entre Agay et Napoule, à Fréjus, Tauroentum, Agatha (Agde), Saint-Gilles (Heraclea Cacataria), Maritima, Avaticorum, près de Fos, Narbonne, Trézène, enfin à Ampurias et à Rosas, en Espagne. A l'intérieur, ses principales places de commerce furent Trets, Saint-Remy, Nîmes, Arles, Tarascon, Avignon, Cavaillon, Vaison. Les voyageurs explorèrent, non seulement les côtes de la Méditerranée, mais encore celles de l'Océan. Euthymènes visita le littoral africain jusqu'au Sénégal ; Pythéas poussa jusqu'à

Thulé (les îles Shetland ou la presqu'île du Jutland, 320 av. J.-C.).

Marseille avait alors un gouvernement absolument autonome et semblable à celui des cités grecques. Le pouvoir, confié d'abord à des *protiades* héréditaires, fut donné ensuite à des *timouques*, au nombre de 2,400, nommés tous les ans par les quatre quartiers de la ville. Sur ce nombre, 600 désignés par le sort formaient le conseil chargé de choisir les 15 magistrats en qui résidait le pouvoir exécutif et qui, à leur tour, nommaient les 3 archontes chargés l'un des affaires intérieures et du commerce, le second des affaires extérieures et le dernier de la justice ; les 12 autres magistrats s'occupaient du détail de l'administration. Les candidats aux fonctions publiques devaient payer un certain cens, être mariés, avoir des enfants; le titre de citoyen devait appartenir à leur famille depuis trois générations au moins. Deux membres de la même famille ne pouvaient pas siéger en même temps au conseil. Le travail était obligatoire pour tous. Les mimes, musiciens et prêtres mendiants étaient bannis. Les divinités plus particulièrement adorées des Massaliotes étaient Artémis ou Diane d'Ephèse, Minerve et Apollon Delphinien.

On sait que c'est à la demande des Massaliotes, alors en guerre avec leurs voisins, les Oxybiens et les Décéates, que Rome intervint en Gaule pour la première fois (155 av. J.-C.). Victorieuse, Rome concéda à son alliée le territoire des tribus vaincues ; mais appelée une seconde fois, en 124, elle conquit pour son compte la province romaine. Marseille ne fit d'ailleurs que gagner à ce voisinage, et les premiers temps de la domination des Romains dans la Gaule méridionale marquent précisément l'apogée de sa puissance politique et commerciale. Maîtresse d'un très vaste domaine entre le Rhône, la Durance et les Alpes, elle entretient alors des relations suivies avec l'Orient et fournit aux Gaulois les objets de luxe, les étoffes, les armes, les bracelets, les bijoux d'ambre et de corail qu'ils commencent à rechercher. Ses chantiers sont couverts de navires en construction; elle construit des temples nombreux et des maisons splendides. Restée grecque, quand tout devenait romain autour d'elle, elle semble recueillir l'héritage de la civilisation hellénique. Ses écoles sont célèbres dans tout le monde méditerranéen ; les Romains la préfèrent à Athènes et à Alexandrie pour l'éducation de leurs enfants, et ses rhéteurs sont fort recherchés comme professeurs, même à Rome. Mais cette prospérité ne dura pas. Dévouée à Marius, qui l'avait toujours bien traitée, puis à Pompée qui, chargé d'enlever la Narbonnaise à Sertorius, avait favorisé son accroissement territorial et qui plus tard, nommé gouverneur de l'Ibérie, avait procuré la sécurité à ses colons, Marseille essaya d'arrêter César quand il allait faire la conquête de la Gaule. Du moins, elle prétendit rester neutre, bien qu'ayant reçu dans ses murs Domitius que le Sénat avait chargé du commandement de la Cisalpine. César se hâta d'enfermer Domitius dans la place qu'il fit attaquer par trois légions sous la conduite de Trébonius. Mais il fallait des navires pour arrêter les sorties de la flotte marseillaise. Decimus Brutus alla en construire aux embouchures du Rhône et battit deux fois les Marseillais pendant que César soumettait l'Espagne. Celui-ci ne tarda pas à revenir et, à son arrivée, Marseille, déjà épuisée par sa longue résistance, se décida à capituler; elle livra ses armes, ses navires, l'argent de son trésor public (49 av. J.-C.). Elle dut renoncer à ses colonies, et son territoire fut réduit à peu près à celui qu'occupe aujourd'hui l'arr. de Marseille. Il y eut alors dans la cité deux villes distinctes : la ville haute occupée par les troupes de César et la ville basse qui resta grecque et garda ses antiques institutions. Celle-ci était d'ailleurs ruinée et son commerce était tombé en décadence. Du moins, si elle perdit son importance commerciale, Marseille conserva-t-elle sa renommée de ville intelligente et policée. Elle devint une cité d'études. Les étudiants fréquentèrent en très grand nombre ses écoles de médecine, de rhétorique, de droit, de philosophie. On y rendait à Homère un véritable culte; quelques savants marseillais donnèrent une édition célèbre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Marseille fut ainsi pendant quelque temps l'université grecque de l'Occident.

Le christianisme y pénétra de bonne heure. Peut-être dès le temps de Domitien y avait-il une église chrétienne à Marseille. En tout cas, les commencements du christianisme dans cette ville sont fort obscurs. Le martyre de saint Victor, devenu le patron de l'Eglise marseillaise, ne date que de 303. Et ce n'est qu'après la conversion de Constantin que cette Eglise triomphe et qu'on peut suivre avec quelque certitude la succession de ses évêques. Du reste, l'établissement du christianisme eut des conséquences assez fâcheuses pour l'indépendance de Marseille. L'évêque devint seigneur de la ville haute, pendant que le monastère de Saint-Victor, fondé vers 419, obtenait la seigneurie de quelques quartiers au S. du port. Entre les deux, la ville municipale gardait avec peine son ancienne organisation.

Elle eut fort à souffrir des invasions barbares. Si elle se défendit victorieusement contre les Visigoths d'Ataulf (413) elle fut saccagée par Euric en 480. Elle passa ensuite sous la domination des rois francs et fut comprise dans le royaume de Clotaire, puis de Sigebert. Elle fut horriblement dévastée par les Lombards, les Saxons, les Sarrasins (846), enfin par les Normands qui s'en emparèrent en 860. Englobée dans le premier, puis dans le second royaume de Provence, après la chute des Carolingiens, auxquels elle s'était toujours montrée fidèle, elle fit partie du comté de Provence et fut érigée en vicomté à peu près indépendante. Cette vicomté se limitait d'ailleurs à la ville basse, l'évêque et le monastère de Saint-Victor gardant chacun leurs anciennes possessions. La ville abbatiale ne comprenait que quelques bourgs et châteaux disséminés depuis le Vieux-Port jusqu'à la plaine Saint-Michel. Mais la ville épiscopale ou ville supérieure était, au contraire, fort importante. Elle s'étendait de la porte Française ou porte de la Joliette jusqu'à l'hôpital Saint-Jean et renfermait trois lieux fortifiés : le château Babon, Roquebarbe et le palais de l'évêque. Le port de la Joliette était le port épiscopal. Les pêcheurs formaient la presque totalité de la ville supérieure. Quatre d'entre eux (*probi homines piscatorum*) choisis par les chefs de famille, le jour de Saint-Etienne, formaient le tribunal de pêche. Les autres délits étaient soumis à deux juridictions : celle de l'évêque qui s'étendait sur la partie de la ville appelée *villa episcopalis Turrium*, et celle du prévôt du chapitre comprenant le quartier appelé *villa prepositurœ*. Quarante-cinq membres composaient le conseil de l'évêque, vingt-cinq celui du prévôt. L'évêque établissait un juge dans la *villa Turrium;* le prévôt en établissait un autre dans la *villa prepositurœ*. Un autre juge de l'évêque, supérieur aux deux premiers, prononçait sur appel et en dernier ressort. L'évêque ne se reconnaissait vassal que de l'empereur.

Quant à la ville vicomtale, de beaucoup la plus considérable, elle ne tarda pas à conquérir une indépendance à peu près complète. Les vicomtes trop occupés de soins pieux se ruinèrent à enrichir les églises et les monastères et en vinrent, pour payer leurs dettes, à engager leurs droits utiles. D'autre part, leur héritage fut, suivant la coutume, partagé entre tous leurs descendants. De là un morcellement de la souveraineté qui, une fois commencé, ne s'arrêta plus. Les vicomtes ne virent bientôt dans leur autorité réduite en poussière que quelques impôts à percevoir et, toujours besogneux, vendirent ces impôts au plus offrant. Les marchands et bourgeois qui formaient l'*université marseillaise* surent profiter de l'occasion. Successivement ils achetèrent au fameux Roncelin (1211) et à ses héritiers, à Hugues de Baux, enfin à Gérard Adhémar, leur part de souveraineté. Il leur en coûta environ 146,000 livres royales et quelques pensions (près de 3 millions de francs de notre monnaie, en valeur relative 17 millions). Alors commence pour l'histoire de Mar-

seille une période particulièrement glorieuse et prospère. La république peut se vanter de « n'avoir d'autre souverain que Dieu ». Le pouvoir suprême appartient tout entier au conseil de ville et aux recteurs. Ceux-ci, dont le nombre a souvent varié, étaient élus par le conseil de ville et investis du pouvoir exécutif. Pendant quelque temps (1223-29), Marseille, à l'exemple des républiques italiennes, fut administré par un magistrat suprême, le *podestat*, qui devait être étranger. Son lieutenant ou viguier exerçait le pouvoir concurremment avec les deux syndics ou consuls choisis parmi les habitants; il n'était élu que pour un an et n'était rééligible qu'après un intervalle d'une année; mais ce régime dura peu et on en revint bientôt à celui des recteurs. Ceux-ci, élus aussi pour un an, comme tous les officiers municipaux, étaient assistés de trois clavaires ou trésoriers et de trois archivaires, nommés par le conseil général, et qui avaient à la fois le soin des archives et celui des procès de la communauté. Six prud'hommes étaient chargés de l'administration et de la surveillance de l'état maritime et militaire. Le conseil de ville, appelé conseil général ou conseil commun, se composait de 89 membres, savoir : 80 bourgeois, négociants ou marchands, et 3 docteurs en droit choisis annuellement dans les six quartiers de la ville; ensuite 6 d'entre les 100 chefs de métiers, désignés à cet effet, entraient hebdomadairement et à tour de rôle dans le conseil de ville. Dans les cas très graves on tenait, au cimetière des Accoules, des assemblées générales des citoyens. Trois tribunaux rendaient la justice : ceux de Saint-Louis et de Saint-Lazare pour les affaires criminelles, et celui des prud'hommes pêcheurs pour les délits concernant les faits de pêche. Le principal souci de ce gouvernement fut de veiller aux intérêts du commerce. De là la rédaction des *Statuts commerciaux* (1228) et des *Statuts municipaux* (1255) dont les prescriptions étaient d'ailleurs, pour la plupart, appliquées depuis longtemps. De là aussi les nombreux traités signés avec Gaète, Pise, Nice, Ampurias ou même avec des villes plus voisines telles qu'Arles, Avignon, etc., pour favoriser et développer le commerce de Marseille en assurant aux négociants et marins marseillais le secours et la protection dont ils avaient besoin au dehors. Enfin les croisades vinrent donner aux relations de Marseille avec l'Orient une vive impulsion et apporter à la ville un nouvel élément de prospérité. Le XIIIe siècle est une époque particulièrement brillante pour la communauté marseillaise.

Mais la décadence ne tarda pas à se produire. Elle commence dès l'avènement de Charles d'Anjou (1246). Les précédents comtes de Provence avaient laissé à Marseille une large autonomie. Raymond Bérenger IV lui-même, après une lutte de six ans contre les Marseillais (1236-43), pendant laquelle il avait essayé de reconquérir ses anciens droits, avait fini par se contenter d'être reconnu comme suzerain avec un simple droit de chevauchée et le privilège exclusif de battre monnaie. Mais Charles d'Anjou, marié en 1245 à Béatrix, fille de Raymond Bérenger, fut plus exigeant. Les cités provençales ayant pris les armes contre lui, Marseille se mit à leur tête et résista six mois. Mais Charles parvint à lui imposer sous le nom de *Chapitres de paix* un traité qui consacrait sa victoire sans d'ailleurs ruiner les antiques privilèges des Marseillais. L'administration de la ville et les affaires criminelles restaient aux magistrats municipaux; les juges du prince avaient seulement la connaissance des procès civils. Le comte ne devait imposer ni droits, ni subsides, ni tailles aux habitants; il ne pouvait élever aucune citadelle, ni abattre les remparts. Mais, en 1256, les Marseillais s'étant alliés avec Alphonse X de Castille, alors en lutte avec Charles et qui leur avait accordé des avantages commerciaux, Charles marcha sur Marseille, la prit par la famine, fit périr les chefs de la révolte et, revenant sur les concessions qu'il avait précédemment faites, il institua un viguier qui dut présider le conseil communal et gouverner la ville au nom du prince. Les chefs de métiers furent exclus du conseil de ville. L'évêque céda sa juridiction au comte, et l'unité de gouvernement fut rétablie dans la cité. Les fortifications furent détruites.

Pendant le XIVe et le XVe siècle, Marseille subit le contrecoup des luttes que les comtes de Provence eurent à soutenir pour la conquête ou la possession du royaume de Naples; elle fut notamment prise et pillée par Alphonse V d'Aragon (21 nov. 1423) qui, suivant la tradition, fit accrocher au gibet, dans l'*île des Pendus*, douze des plus notables habitants. Pour comble, les paysans (*mascarats*), vinrent encore saccager la ville. Sous la régence de la reine Yolande, Marseille reprit quelque prospérité. Cette prospérité augmenta encore sous le règne du bon roi René (1434-80). Celui-ci, bien accueilli par les Marseillais, jura de maintenir leurs privilèges. On lui doit la juridiction des juges marchands, annuellement nommés par le conseil de ville. C'est également sous son règne (1475) que les magistrats municipaux reprirent le nom de consuls. Il fixa à 48 le nombre de conseillers de ville. Plein de sollicitude pour le commerce de Marseille, il ouvrit le port à tous les étrangers et nomma viguier Jean de Villages, neveu de Jacques Cœur. Il résida souvent à Marseille dans son hôtel du quai de Rive-Neuve.

Quand le comté de Provence fut réuni à la couronne (1481), Marseille devint ville royale et resta, au point de vue administratif, en dehors de la Provence. Elle n'envoyait pas de députés aux Etats provinciaux. Louis XII jura de maintenir ses privilèges. Le 22 janv. 1516, François Ier y fit une entrée triomphale. Quelques années plus tard, la ville était assiégée par le connétable de Bourbon (19 août 1524), à la tête d'une armée de 40,000 hommes. Elle résista héroïquement sous l'impulsion du viguier Antoine de Glandèves et des consuls Pierre de Vento, Pierre Comte et Mathieu Lause. Après un siège de quarante jours, le connétable, à la nouvelle de l'arrivée du maréchal de Chabannes, se retira. François Ier revint à Marseille en 1533, pour y recevoir sa future belle-fille, Catherine de Médicis. L'édit de févr. 1535 pour la réformation de la justice supprima toutes les juridictions de Marseille, lesquelles étaient toujours en conflit, et établit dans cette ville une sénéchaussée royale ressortissant au parlement d'Aix. Il ne resta plus dans son territoire que cinq juridictions seigneuriales. Par édit de 1543, Marseille devint entrepôt exclusif des drogueries, ce qui fut pour son commerce un nouvel élément de prospérité; mais elle eut fort à souffrir de la peste en 1547.

A l'époque des guerres religieuses, Marseille prit violemment parti contre les protestants. Néanmoins il n'y eut pas de Saint-Barthélemy, grâce à l'énergie du comte de Carces, gouverneur de Provence, qui déclina « l'office de bourreau ». Mais la lutte n'éclata pas moins entre les *razats* (pillés), ainsi que se nommèrent les protestants, et les catholiques qu'ils voulurent flétrir du nom de *marabouts* (voleurs). Le traité du 5 janv. 1579 et les pestes de 1580 et 1582, pendant lesquelles une grande partie de la population émigra, suspendirent les hostilités. Plus tard le sieur de Vins, neveu de Carces, se proclama chef de la Ligue en Provence, et les Marseillais se déclarèrent en sa faveur, sous l'influence du deuxième consul, Louis de La Motte-Dariès. Le duc d'Epernon, puis son successeur au gouvernement de la Provence, Nogaret de La Valette, ne surent pas pacifier les esprits. Un parti modéré se forma pourtant, celui des *bigarrats*, qui essaya de lutter contre les consuls Antoine de Lenche et Jean Bousquet. Après la mort du duc de Guise, les ligueurs prirent définitivement le dessus et l'un de leurs chefs, Charles de Casaulx, fut porté au consulat (1591). Il fit alliance avec la célèbre comtesse de Sault, qui appela le duc de Savoie; mais les Marseillais se levèrent contre ce dernier, qui dut s'en retourner et fut battu par La Valette (15 déc. 1591). Casaulx n'en garda pas moins pendant quelques années une véritable dictature, fit nommer viguier perpétuel son ami Louis d'Aix, organisa militairement la ville, résista victorieusement à d'Épernon et à Charles de Guise. Mais il

fut trahi et assassiné par Libertat qui ouvrit les portes de Marseille aux troupes royales (17 févr. 1596). Pendant un demi-siècle la paix ne fut plus troublée. Mais la Fronde eut son contre-coup à Marseille : les *sabreurs* (gens d'épée, partisans des princes) luttèrent alors contre les *canivets* (gens de plume et bourgeois, partisans de Mazarin). Une nouvelle insurrection éclata le 14 mars 1650, à cause de la nomination d'office des consuls faite par le gouverneur, contrairement aux usages. Les consuls nommés furent chassés et remplacés par des consuls élus. Antoine de Félix rédigea alors le célèbre *Règlement du sort*, qui fixait à trois cents le nombre des conseillers de ville. Ce règlement fut approuvé par le roi en oct. 1652. Mais le nouveau gouverneur, le duc de Mercœur, était peu favorable à ces franchises. A la suite d'une nouvelle insurrection, Gaspard de Nioseilles et quatorze de ses partisans furent condamnés à mort (27 janv. 1660). Quelques semaines plus tard (2 mars 1660), Louis XIV entrait à Marseille en vainqueur, par une brèche faite au rempart près de la porte Réale. Il supprima le Règlement du sort, réduisit à 66 le nombre des conseillers de ville, remplaça le titre de consul par celui d'échevin et fit construire le fort Saint-Nicolas. Le nombre des échevins, réduit à 2, fut porté à 4 en 1662 ; l'assessorat fut conservé. Des édits de 1712, 1717, 1752 et 1766 vinrent encore modifier l'administration municipale. Le règlement de 1766 créa l'office de maire, qui devait être confié à un noble ; le premier échevin devait être négociant en gros, le second, bourgeois ou marchand ayant cessé de tenir boutique. Il n'y eut plus que 36 conseillers, renouvelés par tiers chaque année. Le viguier était maintenu. En dépit des atteintes portées à sa constitution municipale, Marseille vit son commerce s'étendre considérablement aux XVIIe et XVIIIe siècles. En 1599, la Chambre de commerce avait été créée ; le 12 août 1669, le port fut déclaré franc. En 1774, le commerce général s'élevait à 358 millions par an, dont 92 pour le commerce du Levant. Cette prospérité fut à plusieurs reprises arrêtée par les pestes qui sévirent à Marseille en 1649 et surtout en 1720 ; cette dernière, qui dura deux ans, fit 40,000 victimes, presque la moitié de la population. Lorsque la Révolution éclata, Marseille se déclara avec ardeur pour elle. Elle chargea ses députés de faire abandon de ses anciens privilèges et fut divisée en huit cantons. Par le décret du 15 janv. 1790, Aix fut choisi comme chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône ; mais Marseille ne cessa de protester ; un moment même l'administration du Directoire et le tribunal criminel furent transférés dans cette ville. Mais ses prétentions furent condamnées par la Convention (26 janv. 1795) et elle n'obtint gain de cause qu'après la création des préfectures, en l'an VIII.

Evêques de Marseille. — Orésius, 314 ; Proculus, 380–400 ; Vénérius, 428-vers 455 ; Eustase ou Eustache, 470 ; Græcus, 472-75 ; saint Honorat Ier, 475-vers 500 ; Emétérius, 554 ; Théodore, vers 575-594 ; Sérénus, vers 600 ; Adelong, vers 739 ; saint Mauronte, 767-804 ; Honorat II, 804-811 ; Vadold, 818 ; Théodebert, vers 830 ; Alboin, 844 ; Lesdoin, 879 ; Bérenger, vers 890 ; Dragon, 923 ; Honorat III, 948-934 ; Pons Ier, vers 1000-14 ; Pons II, 1014-73 ; Raimond Ier, 1074-vers 1100 ; Aicard, 1103 ; Raimond II, 1117 ; Bertrand, 1120-38 ; Raimond III, 1138-51 ; Pierre Ier, 1152-70 ; Raimond IV, 1172-74 ; Foulques, 1174-1205 ; Renier, 1205-14 ; Pierre II Raimond, 1214-18 ; Pierre III de Montlaur, 1219-29 ; Benoît d'Alignan, 1230-67 ; Robert Ier, 1268 ; Raimond V de Nîmes, 1270-81 ; Durand de Trois-Emines, 1290-1312 ; Raimond VI Robaud, 1312-19 ; Gaubert du Val, 1320-22 ; Adhémar Amelin, 1323-33 ; Jean Ier Guasquy, 1334-45 ; Robert II de Mandagot, 1346-60 ; Hugues, 1360-61 ; Pierre IV Fabri, juil.-août 1361 ; Guillaume Ier Sudre, 1361-66 ; Philippe de Cabassole, 1366-68 ; Guillaume II de La Voulte, 1368-79 ; Adhémar II de La Voulte, 1379 ; vers 1395 ; Guillaume III le Tort ou le Fort, 1396-1403 ; Pierre de Sade, 1403-33 ; Barthélemy de Racoli, 1433-45 ; Louis de Glandèves, 1433-45 ; Jean II, 1446 ; Nicolas Ier de Brancas, 1447-66 ; Jean III Allardel, 1466-96 ; Ogier d'Anglure, 1496-1506 ; Antoine Dufour, 1507-9 ; Claude de Seyssel, 1509-17 ; Innocent Cibo, 1517-30 ; Jean-Baptiste Ier Cibo, 1530-50 ; Christophe du Mont, 1550-55 ; Pierre V Ragueneau, 1555-72 ; Frédéric Ragueneau, 1572-1603 ; Jacques Turricella, 1604-18 ; Artus d'Espinay, 1618-19 ; Nicolas II Coeffeteau, 1621-23 ; François de Loménie, 1624-39 ; Eustache Gault, 1639-40 ; Jean-Baptiste II Gault, 1642-43 ; Etienne du Puget, 1643-68 ; Toussaint de Forbin-Janson, 1668-79 ; Jean-Baptiste III d'Etampes, 1680-84 ; Ch.-G. de Vintimille du Luc, 1684-1708 ; B.-F. de Poudeux de Castillon, 1708-09 ; H.-F. Xavier de Belzunce, 1709-55 ; J.-B. de Belloy, 1755-90 (l'évêché de Marseille, suffragant d'Arles, fut supprimé en 1790 ; rétabli en 1823, il fut placé dans la province d'Aix) ; Ch. Fortuné de Mazenod, 1823-37 ; Ch.-Joseph-Eugène de Mazenod, 1837-61 ; Fr.-Marie Cruice, 1861-66 ; Ch. Place, 1866-78 ; Louis Robert, 13 juin 1878. J. Marchand.

Canal de Marseille. — Canal amenant à Marseille des eaux potables ; il puise dans la Durance, près de Pertuis, 9,000 litres par seconde qui sont distribués entre les besoins de la ville et l'irrigation. Il a 83 kil. de long dont 16 en souterrain, franchit l'Arc sur le bel aqueduc de Roquefavour (382 m. de long, 82^m65 de haut), à trois rangs d'arcades superposées. Les eaux s'épurent dans de vastes étangs artificiels de décantation.

Bibl. : De Soliers, *les Antiquités de Marseille*, 1615. — N. Sanson, *Antiquités et origines de la ville de Marseille*, 1637. — Ant. de Ruffy, *Hist. de Marseille*, 1642. — François d'Aix, *les Statuts municipaux et les coutumes anciennes de Marseille*, 1656. — De Belzunce, *l'Antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses évêques*, 1747-51, 3 vol. — Guys, *Marseille ancienne et moderne*, 1786. — Méry et Guindon, *Hist. analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et conseil de la municipalité de Marseille*, 1842-70, 8 vol. — J. Julliany, *Essai sur le commerce de Marseille*, 1842, 3 vol. — Aug. Fabre, *les Rues de Marseille*, 1867-69. — Alfred Saurel, *Dictionnaire des villes des Bouches-du-Rhône*, 1877-79, t. I et II, consacrés à Marseille. — L. Bernard, *Essai sur le commerce de Marseille*, 1886. — Oct. Teissier, *la Chambre de commerce de Marseille*, 1892. — J. Marchand, *le Commerce de Marseille avec l'Orient pendant les croisades*, 1890. — *Bulletin* de la Société de géographie de Marseille (1876-95), *passim*. — On ne saurait donner ici une bibliographie détaillée de toutes les publications concernant Marseille. On la trouvera dans le *Catalogue de la Bibliothèque de Marseille*, publié en 1890, t. I, pp. 152 à 246.

MARSEILLE (*Marseille-le-Petit*, *Marseille-en-Beauvaisis*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, sur le Thérinet ; 704 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Marseille fut au XIIe siècle la propriété de gentilshommes du pays. Au XIIIe siècle le domaine principal échut d'abord à la maison de Pisseleu, puis à la maison de Rochechouart. L'église actuelle construite en grès est d'un style gothique flamboyant (XVIe siècle) ; elle possède quelques vitraux de 1509 ; le portail tombé en 1730 entraîna dans sa chute les voûtes de l'église qui furent reconstruites en bois telles qu'on les voit aujourd'hui. A 70 m. de l'église, dans l'ancien cimetière, se trouve une petite chapelle gothique, construite au XVIe siècle sur un emplacement que l'on disait consacré par des miracles. Le château ancien, situé dans la vallée du ruisseau d'Herboval, fut saccagé par des soldats autrichiens qui y furent emprisonnés pendant la Révolution. Il a été complètement réparé. — Tanneries, mégisseries, fabrique de bonneterie. C. St-A.

MARSEILLES-lès-Aubigny. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues ; 580 hab.

MARSEILLETTE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois ; 630 hab.

MARSELAER (Frédéric de), magistrat et jurisconsulte belge, né à Anvers en 1584, mort à Bruxelles en 1670. Il occupa pendant près d'un demi-siècle les fonctions d'échevin de la ville de Bruxelles, et il se distingua dans la campagne de 1622 contre les Hollandais. Il écrivit un ouvrage important sur les droits et les devoirs des ambassadeurs : *Legationum insigne* (Anvers, 1618, in-8 ; rééd. 1626,

id.; Amsterdam, 1644; Anvers, 1660, in-fol., 1660; Weimar, 1663). Il est aussi l'auteur d'un traité de philosophie : *Legatio mentis ad Deum* (Bruxelles, 1664, in-8).

MARSELLA (Abbé Dominique-Antoine), érudit italien, né à Arpino le 6 avr. 1751, mort à Rome le 18 nov. 1833. D'abord précepteur, il n'embrassa l'état ecclésiastique qu'à l'âge de trente-six ans, et professa l'éloquence et l'histoire au collège de la Sapienza. Il a écrit, soit en italien, soit en latin, de nombreux ouvrages ascétiques ou historiques : *Trattato della pace interna* (1778) ; *Dissertazione sul pontificato massimo non mai assunto dagli imperatori cristiani* (1789) ; *La Vita e dottrina di Gesu Cristo* (1815) ; *Opuscula multiformia* (1830), etc. H. T.

MARSENS. Village de Suisse, cant. de Fribourg, près de Bulle ; 635 hab. Aux environs se trouve une maison de campagne bâtie en 1730 par les jésuites de Fribourg, avec grande chapelle à coupole en forme de pyramide. Asile cantonal des aliénés avec 160 malades.

MARSES (*Marsi*). Ancien peuple de l'Italie centrale, occupant au cœur de l'Apennin, autour du lac Fucin, la région aujourd'hui dénommée Abruzze Ultérieure entre les Sabins et les Vestins au N., les Pélignes à l'E., les Eques, Herniques et Volsques à l'O. et au S. De race sabellienne, ils formaient une union avec les Pélignes, les Vestins et les Marruccins. Ils sont pour la première fois nommés en 340 où ils vivaient en paix avec Rome. Ils y demeurèrent, semble-t-il, jusqu'en 308, et dès 304 revinrent à l'alliance romaine. Ils voulurent en 301 s'opposer à la fondation de la colonie de Carseoli et y perdirent une partie de leur territoire. Leur fidélité demeura inébranlée durant la seconde guerre punique; ils acquirent une réputation de bravoure qui devint proverbiale. Ils furent à la tête des Italiens dans la guerre sociale, souvent appelée guerre marsique. Pompædius Silo qui y joua un grand rôle était Marse. Ils formaient le noyau des forces confédérées au N., comme les Samnites au S. Ils assiégèrent Alba Fucentia (91), défirent Perpenna et le consul P. Rutilius, mais furent vaincus par Marius. Ils vainquirent encore Q. Cæpio (90), puis le consul L. Porcius Cato près du lac Fucin (89). Ils résistèrent les derniers, même après l'octroi du droit de cité romaine. Ils conservèrent quelque temps leur individualité, prirent parti pour Pompée contre César, pour Vespasien contre Vitellius; leur pays fit partie de la province de Valeria (V. ITALIE), forma le diocèse épiscopal de Marruvium (auj. Pescina) ; les Colonna s'intitulaient comtes des Marses. Leur capitale était Marruvium ; on peut encore citer quelques bourgs : Anxantra, Antinum (sur le haut Liris), Lucus, Cerfennia; quant à Alba Fucentia, sur le lac Fucin, elle semble avoir plutôt appartenu aux Eques. On ne vantait pas seulement la bravoure et la simplicité de mœurs de ce peuple, mais aussi son aptitude à la magie et spécialement à charmer les reptiles, don qu'ont encore les gens de ce pays ; on en faisait honneur à la déesse locale Angitia que les mythographes déclarèrent sœur de Circé. A.-M. B.

MARSES. Peuple de la Germanie, entre la Lippe et la Ruhr. Il prit part au massacre des légions de Varus; mais, devant les attaques de Germanicus (14 et 16 ap. J.-C.), il émigra plus loin vers l'intérieur et disparut de l'histoire.

MARSH (Narcissus), prélat anglais, né à Hannington (Wilts) le 20 déc. 1638, mort à Armagh le 2 nov. 1713. Elève d'Oxford, il fut chapelain du chancelier Hyde, évêque de Leighlin (1683), archevêque de Cashel (1690), puis de Dublin, puis d'Armagh. Swift l'a violemment attaqué. C'était un bon érudit.

MARSH (James), chimiste anglais, né vers 1790, mort à Woolwich le 21 juin 1846. Il était chimiste de l'arsenal de Woolwich. Il a inventé l'appareil bien connu qui porte son nom et qui sert à la recherche des parcelles minimes d'arsenic (V. ARSENIC, t. III, p. 1137, fig.). Ses écrits se bornent à quelques mémoires et notes relatifs à sa découverte et insérés dans l'*Edinburg philosophical Journal* ainsi que dans le *Philosophical Magazine*. L. S.

APPAREIL DE MARSH (V. ARSENIC, § *Médecine légale*).

MARSH (Henri), médecin irlandais, né à Longbrea (Galway) en 1790, mort à Dublin le 1er déc. 1860. En 1822, il s'associa avec Graves, Cusack, Wilmot, etc., pour fonder à Dublin une école de médecine dans laquelle il fit un cours de pathologie jusqu'en 1827, alors qu'il fut appelé à la chaire correspondante au collège royal des chirurgiens d'Irlande; il se démit de ces fonctions en 1832, devint médecin de la reine en Irlande, fut créé baronnet vers 1839 et en 1840 présida le *King and Queen's College* des médecins. Il a publié de nombreux et excellents mémoires disséminés dans les périodiques de Dublin. Dr L. HN.

MARSH (Anne CALDWELL, épouse), romancière anglaise, née dans le comté de Stafford vers 1799, morte à Lindley Wood en oct. 1874. Elle a publié à partir de 1834 une série de romans, parmi lesquels : *Two Old Mans tales* (1834) ; *Mount Sorrel* (1843) ; *Emilia Wyndham* (1846); *Ravensclifi* (1851) ; *Aubrey* (1854); *The Heiress of Haughton* (1855) ; *The Rose of Ashurst* (1857) ; *Eveline Marston* (1861), etc.

MARSH (Othniel-Charles), paléontologiste américain, né à New York le 29 oct. 1831. Il étudia à Andwer (Massachusetts) et au collège d'Yale, puis vint se perfectionner à Berlin, Breslau et Heidelberg ; après quatre ans de séjour en Europe, il revint dans sa patrie et fut nommé, en 1866, professeur de paléontologie au collège d'Yale. Dans de nombreuses excursions aux montagnes Rocheuses, il découvrit des sauriens et d'autres vertébrés fossiles du terrain crétacé et augmenta nos connaissances sur la filiation des différents groupes de vertébrés. Citons de lui, entre autres : *Descript. of a new Enaliosaurian Acadianus* (1882); *Descript. of an ancient sepulchral mound* (1867); *Contrib. to the mineralogy of Nova Scotia* (1867); *Notice of new Mosasauroid Reptiles from New Jersey* (1869); *Notice of new fossil Birds from the Cretaceous and Tertiary...* (1870); *American jurassic Dinosaurs* (1880), etc. Il a décrit plus de mille espèces fossiles nouvelles. Dr L. HN.

MARSHALL (Iles). Archipel d'Océanie, à l'E. des îles Carolines, au N.-O. des îles Gilbert, au groupe desquelles on l'a longtemps réuni. De 4° 20′ à 14° 45′ lat. N.; de 158° 45′ à 171° 40′ long. E. On le divise en deux groupes : Ratak à l'E., Ralik à l'O., le premier comprenant 18 îles (278 kil. q.), le second 15 îles (153 kil. q.). La population de l'archipel était évaluée, en 1860, par le missionnaire Gulick, à 10,460 hab.; on l'estime actuellement (1896) à 15,000 hab. (dont une centaine de blancs). Les principales îles sont Jaluit, Kawen, Majouro, Aour, Mulgrave, Ebon, Wotje, etc. Toutes ces îles sont basses, petites, couvertes de végétation et entourées de récifs les unissant les unes aux autres. Le climat est sain; il y a des ouragans redoutables en septembre et octobre. Le cocotier forme de grandes forêts. La faune est pauvre; le seul mammifère est le rat; les moustiques sont innombrables. Les habitants appartiennent à la même race que ceux des Carolines. Ils sont bien bâtis; ils ont les yeux vifs, les pommettes saillantes, le front bien développé, les cheveux longs. Ils aiment beaucoup à orner leur chevelure de fleurs, de coquillages, de dents d'animaux; ils pratiquent le tatouage. Ils ont une nourriture presque exclusivement végétale et sont pêcheurs habiles. Leurs canots sont bien construits; ils s'aventurent souvent fort loin de leurs îles. On les dit très superstitieux; leur principal culte est celui des ancêtres; ils ont de nombreuses légendes. Les missionnaires ont fait quelques prosélytes parmi eux. Ils sont doux pour les étrangers, pratiquent la polygamie, aiment beaucoup la danse, le chant, la musique; les figures compliquées de leurs danses nationales ont trouvé des admirateurs.

L'histoire de la découverte des îles Marshall est assez obscure. Des navigateurs espagnols les aperçurent à la fin du XVIe siècle. Wallis, en 1767, toucha aux îles Rongelab et Rongerik; en 1778, Marshall, qui avait Gilbert pour second, revenant de Port-Jackson en Chine, reconnut les îles qui reçurent plus tard le nom de Gilbert, puis le

groupe de Ratak. En 1792, Bond; en 1797, Denne découvrirent le groupe de Ralik. D'autres navigateurs reconnurent encore plusieurs îles de cet archipel. Mais l'honneur d'en avoir fait la description exacte et complète revient au marin russe Kotzebue (mai 1816, janv. et oct. 1817, oct. 1825); c'est lui qui sépara les Marshall des Gilbert et divisa l'archipel entre les deux groupes de Ralik et de Ratak. En 1824, Duperrey a découvert un nouvel atoll dans la chaîne des Ralik. En 1885, le capitaine Rœtger, commandant le *Nautilus*, de la marine allemande, a visité la plus grande partie de l'archipel. Depuis l'établissement du protectorat allemand, les îles Marshall ont été parfaitement connues. Les négociants allemands étaient établis avant 1870 dans l'archipel Marshall, où ils faisaient le commerce du kopra. En 1878, le commandant Werner recommandait d'y établir un dépôt de charbon. En oct. 1885, le commandant Rœtger, du *Nautilus*, proclama l'annexion de cet archipel aux possessions allemandes. Un commissaire impérial fut installé à Jaluit. En 1887 fut fondé la Compagnie de Jaluit, au capital de 1,200,000 marcs, divisé en actions de 5,000 marcs; elle a acquis les factoreries de la *Deutsche handels und plantagen Gesellschaft der Südsee-Inseln* (Compagnie allemande de commerce et de plantation des îles des mers du Sud) et celles de la maison Robertson-Hernsheim; elle avait ainsi douze stations aux Marshall: elle en avait quatorze aux Carolines et sept sur les îles Kingsmill. Son agent fixa sa résidence à Jaluit. En 1889, la Compagnie a passé avec l'Etat un arrangement en vertu duquel elle lui rembourse les frais d'administration. Elle a étendu le nombre de ses factoreries, et, depuis 1890, elle paye un dividende. Sous l'administration allemande, l'archipel a, paraît-il, prospéré. Le port de Jaluit a reçu (en 1894) 75 bâtiments (8,793 tonnes). Quelques difficultés sont provenues de la situation pécuniaire pénible faite aux chefs par les marchands qui leur avaient fait des avances ou des prêts; l'administration a pris des mesures pour empêcher les abus : elle a interdit la vente à crédit. Un impôt a été établi, payable en nature : les chefs en conservent une partie à titre d'appointement. L'archipel a produit, en 1894, 2,000 tonnes de copra. En 1888, Pleœsant-Island ou Nauru, qui est isolée de l'archipel des Marshall, a été placée sous le protectorat allemand (0°27′ lat. S.). L. Del.

Bibl.: Krusenstern, *Mémoires sur les îles Marshall*, dans *Mémoires hydrographiques* ; Saint-Pétersbourg, 1827. — Gulick, *Renseignements sur quelques îles de l'océan Pacifique*, dans *Annales hydrographiques*, t. XXVI, 1864. — Rév. Doane, *Remarks on the atoll of Ebon*, 1858. — Le Gras, *Renseignements sur les archipels Marshall et Gilbert*, 1874. — Meinicke, *Die Inseln des Stillenoceane;* Leipzig, 1876. — Jakob Witt, *Der Marshall Archipel*, dans *Annalen der Hydrographie*, 1881. — Karl Hager, *Die Marshall Inseln;* Leipzig, 1886. — Dr H. Roskochny, *Europas kolonien*, dans *Die deutschen in der Sudsee;* Leipzig, 1886, t. V. — O. Finsch, *Kanoes und Kanoebau in den Marshallinseln*, dans *Zeitschrift etnologissche*, 1887. — A. Kirchhoff, *Die Südsee Inseln und der deutsche Sudseehandel;* Heidelberg, 1887.— C. Demay, *Histoire de la colonisation allemande*, 1890.— *Voyage du Nautilus*, dans *Annalen der Hydrographie*, 1886; *de l'Albatros et du Bismarck, id.*, 1887. — Franz Hernsheim, *Sudsee Erinnerungen;* Berlin, 1883. — Parkinson, *Beitrage zur Kenntniss des deutschen Schutzgebiets in der Sudsee*, dans *Mittheilungen der geographischen Gesellschaft Hamburg*, 1887-88, nº 3, pp. 201-282. — Du même, *Beitrage zur Ethnologie der Gilbertinseln*, dans *International Archiv fur Ethnographie*, 1888, t. II. — Kubary, *Ethnographischen Beitrage zur Kenntniss des Karolinen-Archipels;* Leyde, 1889. — Seidel, *Zur Geschichte und Ethnographie der Marschall-Inseln*, dans *Deutsche Kolonialzeitung*, 1890. — *Rapports annuels du commissaire impérial* (publié au *Kolonialblatt*).— Mémoires divers publiés dans les *Mittheilungen... aus den deutschen Schutzgebieten*, 1888-89. — Meinicke, *Koloniales Jahrbuch* (annuel, depuis 1888).

MARSHALL. Nom de plusieurs villes des Etats-Unis, notamment : Etat d'Iowa, sur l'Iowa ; 8,900 hab.; commerce de blé; — Etat de Michigan, sur le Kalamazzo ; 4,000 hab. ; — Etat du Missouri ; 4,300 hab.; — Etat du Texas ; 7,200 hab.; nœud de voies ferrées, fabrication de machines, etc.

MARSHALL ou MARESCHAL (Thomas), philologue anglais, né à Barkley (comté de Leicester) en 1621, mort à Oxford en 1685. Il interrompit ses études à l'époque de la révolution qui renversa Charles Ier, pour porter les les armes contre le parti parlementaire, se réfugia à Rotterdam et à Bort, revint ensuite en Angleterre, fut reçu docteur à Oxford et devint successivement principal du collège de Lincoln, chapelain ordinaire du roi, curé et doyen de Gloucester. Très versé dans les langues gothique et anglo-saxonne, on lui doit : *Observationes in Evangeliorum versiones per antiquas duas, gothica scilicet et anglo-saxonica* (Dordrecht, 1665, in-4).

MARSHALL (John), homme politique américain, né dans le comté de Fauquier (Virginie) le 24 sept. 1755, mort à Philadelphie le 6 juil. 1835. Il prit part à la guerre de l'Indépendance, se consacra à l'étude du droit, fit preuve de grands mérites dans la convention de Virginie et dans celle qui adopta la constitution des Etats-Unis, fut envoyé en mission en France auprès du Directoire (juin 1797), devint secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères (mai 1801), et fut nommé, le 31 janv. 1802, président de la cour suprême ; il occupa ce poste jusqu'à sa mort. On a de lui une bonne *Vie de Washington* (1804-7, 5 vol. ; 2e éd., 1832, 2 vol.), et un choix de ses rapports judiciaires : *The Writings of John Marshall upon the federal constitution* (1839). A.-M. B.

MARSHALL (William-Calder), sculpteur écossais, né à Edimbourg en 1813. Elève de Chantrey et de Bailly, il travailla deux ans à Rome avec une bourse de l'Académie royale, dont il est membre depuis 1852. Il avait envoyé, à l'Exposition universelle de 1878, *Nausicaa*, en marbre. On voit de lui, au palais de Westminster les statues des lords *Clarendon* et *Somers*, marbre ; à Manchester, les statues de *Robert Peel*, de *Wellington*, de *Jenner;* au monument du prince-consort, la figure de *l'Agriculture*.

MARSHALL (Arthur-Milnes), zoologiste anglais, né à Birmingham le 8 juin 1852. Il fit ses études à Cambridge, séjourna pendant cinq mois à la station zoologique de Naples, puis assista Balfour dans l'organisation du cours de morphologie comparée. En 1877, il entra à l'hôpital Saint-Bartholomée et fut nommé, en 1879, professeur de zoologie au collège d'Owen. Il a publié une série d'importantes monographies sur l'embryologie du système nerveux et des organes, puis *The Frog* (Londres, 1882, in-8; 3e édit., 1888); avec Hurst : *Practical Zoology* (Londres, 1886, in-8; 2e éd., 1888). Dr L. Hn.

MARSIGLI (Luigi-Fernando, comte de), général et savant italien, né à Bologne le 10 juil. 1658, mort à Bologne le 1er nov. 1730. Il fit de brillantes études scientifiques, s'engagea en 1680 comme simple soldat dans l'armée autrichienne, fut chargé au cours des luttes contre les Turcs, puis durant la guerre de la succession d'Espagne, d'importants travaux de fortifications, parvint au grade de général, mais fut condamné en 1703 à une humiliante dégradation à la suite de la capitulation de Brisach, où il commandait en second. Il se justifia dans une brochure, sans obtenir, toutefois, la révision de son procès. Il se consacra alors tout entier à la science et parcourut en géographe et en naturaliste la plus grande partie de l'Europe. Il fut le fondateur de l'Institut des sciences et des arts de Bologne (1714). Il était membre de la Société royale de Londres et associé étranger de l'Académie des sciences de Paris. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Osservazioni intorno al Bosforo Tracio* (Rome, 1681, in-4) ; *Histoire physique de la mer* (Amsterdam, 1725, in-fol.) ; *Danubius Pannonico-mysicus* (Amsterdam, 1725, 7 vol. in-fol.) ; *l'Etat militaire de l'empire ottoman, ses progrès et sa décadence* (Amsterdam, 1732, in-fol.). A mentionner également ses articles sur le corail parus dans le *Journal des savants* (1707). L. S.

Bibl.: Quincy, *Mémoires sur la vie du comte de Marsigli;* Zurich, 1741, 2 vol. in-12. — Fontenelle, *Eloges des académiciens*, dans l'*Hist. de l'Acad. des sciences*, t. II.

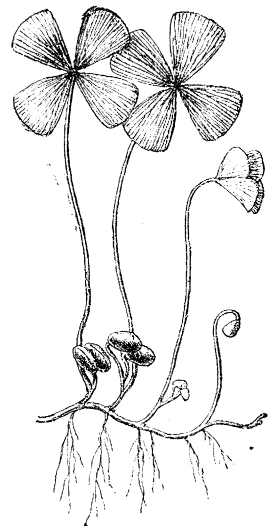
MARSILE de Padoue, médecin, réformateur politique

et religieux. Son surnom semble indiquer qu'il était né à Padoue, mais la date de sa naissance est fort diversement rapportée : 1270, 1275, 1290. L'année et le lieu de sa mort sont encore moins connus. Tout ce qu'on sait d'un peu précis sur la première partie de sa vie, c'est qu'en 1312 il était recteur de l'université de Paris, office qui ne pouvait être confié qu'à un étudiant. En 1325 ou 1326, il se rendit avec son ami, Jean de Jandun, à Munich, auprès de Louis IV de Bavière, que le pape *Jean XXII* (V. ce nom) venait d'excommunier comme usurpateur du titre royal et contempteur des droits du saint-siège; ils lui proposèrent de travailler avec lui pour mettre fin au trouble que les prétentions de la papauté jetaient dans l'Eglise. Il paraît que Louis hésita d'abord à accepter l'aide que ces deux défenseurs venaient lui offrir; car, si leur doctrine concernant les relations de l'Eglise et de l'Etat pouvait lui fournir un secours puissant contre le pape, elle devait l'inquiéter sérieusement, au moins comme prince héréditaire de Bavière, pour ce qui se rapportait à l'origine et à la constitution de la puissance temporelle. Néanmoins, avisant à ce qui était le plus urgent, il admit Marsile parmi ses conseillers, le prit pour médecin et le combla de faveurs. Quand Louis s'empara de Rome (1328), on y voit Marsile investi du titre de vicaire ecclésiastique de la ville, et attirant à son prince un grand nombre de partisans. — On possède trois ouvrages, d'importance fort inégale, portant le nom de Marsile de Padoue : *De Translatione imperii* (écrit en Allemagne vers 1326? se trouve dans la *Monarchia Sancti Romani imperii* de Goldast, t. II, pp. 147-153); *De Juridictione Imperatoris in causis matrimonialibus* (portant la date de 1348? aussi dans Goldast, t. II, pp. 1383-1391); ce traité tend à démontrer que les causes matrimoniales, quand il s'agit soit de contracter soit de rompre un mariage, appartiennent à la juridiction de l'Etat, non à celle de l'Eglise; *De Potestate imperiali et papali seu Defensor pacis* (Bâle, 1522; Francfort, 1492, 1592, 1612, 1622, 1623; traduit en anglais par W. Marshall, Londres, 1536, in-fol.). Une traduction française fut l'objet d'une enquête à Paris (1376) et condamnée comme plus dangereuse encore que l'original. Le titre de ce livre indique qu'il fut composé vers 1324. Plusieurs historiens, parmi lesquels Ch. Schmidt (*Histoire de l'Eglise d'Occident;* Paris, 1885, in-8) supposent que Jean de Jandun y collabora, quoique l'œuvre présente des caractères manifestes d'unité, et que l'auteur parle toujours à la première personne du singulier. La doctrine exposée dans le *Defensor pacis*, inspirée sur beaucoup de points par les théories d'Aristote et beaucoup plus radicale que celle des légistes, qui n'argumentaient guère que d'après les textes du droit romain, a fait classer Marsile de Padoue parmi les plus hardis réformateurs politiques et religieux du moyen âge. — ÉTAT. Marsile ne se sert jamais de ce mot, que nous employons ici pour nous conformer aux habitudes modernes, ni du mot *nation ;* il dit : *regnum*, *civitas*. L'Etat est une réunion d'individus volontairement unis et travaillant ensemble à un même objet, qui est le bonheur et la paix de la communauté. Les citoyens donnent à l'Etat une forme adaptée aux diverses régions et aux diverses époques. L'ensemble des citoyens, c'est le peuple (*populus*); son activité doit être répartie entre six professions ou fonctions nécessaires (*partes seu officia*) : l'agriculture, l'industrie et le commerce, la magistrature, l'armée et le sacerdoce. Le pouvoir législatif appartient au peuple et au peuple seul, car lui seul peut statuer sur ce qui l'intéresse. Quoiqu'il soit convenable de confier la préparation et la rédaction des lois à des hommes spécialement choisis à raison de leur vertu et de leur capacité, les lois ainsi préparées ne reçoivent leur autorité que de l'acceptation faite par le peuple. Pour éviter l'anarchie, le pouvoir exécutif doit être délégué à un seul (*principans*). Ce prince, plus puissant que chaque citoyen, mais moins puissant que tous, doit être élu par le peuple; il peut être déposé par lui. — ÉGLISE. C'est l'universalité des fidèles qui croient et qui invoquent le nom du Christ. Comme l'Etat est la communauté des citoyens, l'Eglise est la communauté des fidèles : tous en font partie au même titre, parce que tous ont été rachetés par le sang du Christ. De même que chacun est *citoyen et législateur* dans l'Etat, chacun est *ecclésiastique et législateur* dans l'Eglise. La législation de l'Etat doit régler tout ce qui est temporel, c.-à-d. tout ce qui, commençant et finissant avec le temps, concerne la vie présente. La législation de l'Eglise ne peut s'appliquer qu'à ce qui est en dehors du temps et de l'espace, et intéresse la vie éternelle. Le domaine de la conscience est libre; les lois religieuses ne peuvent être imposées par la force. L'Eglise ne peut exercer aucun pouvoir coercitif sur la terre, car l'exercice de ce pouvoir affaiblirait la souveraineté de l'Etat. Elle est compétente pour définir l'hérésie, mais elle n'a point le droit de sévir contre les hérétiques; elle ne peut les atteindre que par l'excommunication. La hiérarchie ecclésiastique n'est point d'institution divine. Cependant, comme toute société, l'Eglise a besoin d'un gouvernement. Ce gouvernement est attribué au concile général. Les membres de ce concile doivent être nommés pour tous les fidèles. Le concile définit les dogmes, et nomme les fonctionnaires de l'Eglise, à commencer par le pape. Celui-ci n'est pas le vicaire de Dieu, il n'est que le vicaire du concile, dont il est chargé d'exécuter les résolutions, et duquel il est justiciable. Tous les prêtres sont égaux; aucun d'eux n'est de droit divin le supérieur des autres. Comme ils peuvent errer, et que Dieu seul connaît les cœurs, ils n'ont pas le pouvoir d'exclure qui que ce soit du royaume des cieux. Le clergé n'a droit qu'au nécessaire, c.-à-d. à la nourriture et au vêtement. Mais comme il doit secourir les pauvres, il est bon qu'il reçoive des dons. On laissera donc à l'Eglise les biens nécessaires à la subsistance de ses ministres et des pauvres. L'Etat disposera du reste. E.-H. V.

BIBL. : Ad. FRANCK, *Réformateurs et publicistes de l'Europe. Moyen âge. Renaissance;* Paris, 1864, in-8. — P. MEYER, *Marsile de Padoue, jurisconsulte et théologien du XIVe siècle;* Strasbourg, 1870, in-8. — RIEZLER, *Die literarischen Widersacher der Pæpste;* Leipzig, 1874. — PREGER, *Der kirchenpolitische Kampf unter Ludwig dem Baier;* Munich, 1877, in-8. — MULLER, *Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der rœmischen Curie;* Tubingue, 1879, in-8. — LABANCA, *Marsilio da Padova, riformatore politico e religioso;* Padoue, 1882, in-8. — A. HURAUT, *Etude sur Marsile de Padoue;* Paris, 1892, in-8.

MARSILE FICIN (V. FICIN, t. XVIII, p. 410).

MARSILEA (*Marsilea* L.) (Bot.). Genre de Cryptogames Rhizocarpées formant le type de la famille des Marsiléacées. Les *Marsilea* sont pourvues d'une tige grêle, rampante. Les feuilles longuement pétiolées sont formées de 4 folioles cunéiformes étalées et rappelant un trèfle quaternaire; elles sont soumises au sommeil nocturne pendant lequel les folioles restent appliquées l'une contre l'autre. Les sporocarpes, de forme ovoïde, un peu aplatis et comme feutrés à l'extérieur, sont divisés à l'intérieur en compartiments étagés très régulièrement et dont chacun renferme dans la partie centrale les macrosporanges entourés par les microsporanges qui remplissent la loge. Ces sporocarpes s'ouvrent par une fente dorsale à déhiscence incomplète, laissant échapper



Marsilea quadrifolia.

les sporanges entourés d'un épais mucilage. L'espèce la plus répandue en Europe est le *Marsilea quadrifolia* L., qui croît dans les marais peu profonds. Elle recherche les fonds argileux, et son rhizome trace longuement tant sous l'eau que sur les parties émergées. Les Marsilea manquent dans les régions froides ainsi que sur les montagnes; la plupart sont propres aux pays chauds et à l'hémisphère austral. Ils contiennent (avant la maturité?) une matière amylacée alimentaire, paraît-il : le nom de *M. salvatrix* a été donné à une espèce australienne qui, assure-t-on, a pu rendre des services dans des cas de disette. — La seule espèce fossile connue est le *M. Marioni* Bn. de l'oligocène; Heer décrit, il est vrai, deux espèces du crétacé de Grœnland, *M. grandis* et *M. cretacea;* ce sont peut-être des Taxinées. A. J.

MARSILÉACÉES (*Marsileaceæ* R. Br.) (Bot.). Famille de Cryptogames Rhizocarpées qui se distinguent par une tige rhizomateuse rampante, émettant de distance en distance de nombreuses racines adventives et pourvue de feuilles (*frondes*) longuement pétiolées qui tantôt restent simples et junciformes (*Pilularia*), tantôt se terminent par 4 folioles articulés sur le pétiole (*Marsilea*). La préfoliation est circinale comme celle des Fougères, et les nervures des folioles sont à ramification dichotome. La fructification consiste en capsules ou *sporocarpes* assez volumineux, arrondis ou ovales, d'origine foliaire comme les carpelles des Phanérogames. Ces sporocarpes sont divisés à l'intérieur en 2 ou 4 loges séparées régulièrement, dans chacune desquelles se trouvent en même temps des macrosporanges et des microsporanges. A prendre l'ensemble de ces caractères, nous serions tenté de considérer les Marsiléacées comme des Fougères devenues *hétérosporées* par évolution. Cette famille est formée des genres *Pilularia* L. et *Marsilea* L. répandus dans les régions tempérées et chaudes du globe. A. Jobin.

MARSILLARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel, sur la Vidourle; 3,413 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Fabrique d'eau-de-vie.

MARSILLY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (O.) de La Rochelle; 902 hab. Parcs à huîtres. Commerce d'huîtres et de moules. Ruines de l'ancienne abbaye cistercienne de Fondouce, fondée en 1170 par Aliénor d'Aquitaine, dont le clocher resté debout sert d'amer aux navigateurs.

MARSIN (Ferdinand, comte de) (V. Marchin).

MARSIS (François), jurisconsulte français du XVII[e] siècle, né et mort à Gourdon où il fut lieutenant général du présidial. Il a laissé un ouvrage intitulé *Prætermissorium juris civilis* (Paris, 1629, in-4).

MARSO (Paolo), latiniste italien du XV[e] siècle, né vers 1426, mort après 1506. Il a commenté divers auteurs latins, entre autres Ovide (*Fastes*, Venise, 1485).

Son frère *Pietro*, également latiniste, est l'auteur d'un commentaire sur Silius Italicus (Venise, 1492), sur plusieurs traités philosophiques de Cicéron (Venise, 1481 et 1508) et sur les comédies de Térence (Strasbourg, 1506).

Bibl. Fabricius, *Bibliotheca latina med. et inf. æt.*, VI, 226. — Audifredi, *Catal. roman. edit. sæc. XV*, *passim.* — Toppi, *Biblioteca Napoletana.*

MARSOLAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure; 853 hab.

MARSOLLIER (Jacques), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, historien, né à Paris en 1647, mort à Uzès en 1724. Œuvres principales : *Histoire de l'origine des dixmes, des bénéfices et des autres biens temporels de l'Eglise* (Lyon, 1689, in-18); *Histoire de l'Inquisition et de son origine* (Cologne [Hollande], 1693, in-12); c'est un abrégé de l'*Historia Inquisitionis* de Ph. Van Limborch, publiée à Amsterdam (1692, in-fol.); *Histoire du ministère du cardinal de Ximénez* (Toulouse, 1693, in-12; Paris, 1739, 2 vol. in-12); *Histoire de Henri VII, roi d'Angleterre* (Paris, 1697, 1725 ou 1727, 2 vol. in-12); *Vie de saint François de Sales* (Paris, 1700, in-4; 1701, 2 vol. in-12); *Vie de dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe* (Paris, 1702, in-4; 1703, 1758, 2 vol. in-12); *Vie de la bienheureuse mère de Chantal* (Paris, 1715, 1717, 1752, 1779, 2 vol. in-12); *Histoire de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon* (Paris, 1718, 1726, 3 vol. in-12). E.-H. V.

MARSOLLIER des Vivetières (Benoît-Joseph), auteur dramatique français, né à Paris en 1750, mort à Versailles le 22 avr. 1817. D'abord payeur de rentes à l'Hôtel de Ville, il s'adonna bientôt exclusivement au théâtre où il remporta de nombreux et durables succès, particulièrement à l'Opéra-Comique, et pour lesquels les compositeurs Gaveaux, Méhul et surtout Dalayrac furent ses collaborateurs ordinaires. Parmi ses pièces, dont quelques-unes se sont maintenues jusqu'à nos jours au répertoire, il suffira de citer : *Nina ou la Folle par amour* (1786), musique de Dalayrac; *les Deux Savoyards* (1789), musique du même; *Camille ou le Souterrain* (1791); *les Détenus ou Cange, commissionnaire de Saint-Lazare* (1795); *la Pauvre Femme* (1795); *l'Irato ou l'Emporté* (1798), musique de Méhul; *Alexis ou l'Erreur d'un bon père* (1798); *Adolphe et Clara ou les Deux Prisonniers* (1799); *le Concert interrompu* (1802); *Jean de Paris*, opéra en deux actes, musique de Boieldieu (1812). Les *Œuvres choisies* de Marsollier ont été publiées avec une notice biographique par sa nièce, M[me] de Beaufort d'Hautpoul (1825, 3 vol. in-8). M. Tx.

MARSON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne; 300 hab.

MARSON. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 142 hab.

MARSONNAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Montrevel; 1,121 hab.

MARSOUIN (Zool.) (V. Dauphin).

MARSOULAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-du-Salat; 250 hab.

MARSOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. d'Aucun; 501 hab.

MARSSAC. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi; 602 hab.

MARSTAL. Ville de Danemark, sur la côte S.-E. de l'île d'Ærö; bon port; 3,000 hab. environ. C'est le troisième des ports danois par son mouvement commercial. Constructions navales.

MARSTON Moor. Village d'Angleterre, à 11 kil. au N. d'York, célèbre par la défaite que le 2 juil. 1644 les parlementaires anglais, sous le comte de Manchester et Cromwell, infligèrent à l'armée royale sous le prince Rupert et le comte de Newcastle (V. Charles I[er] et Cromwell).

MARSTON (John), auteur dramatique anglais, né d'une famille du Shropshire vers 1575, mort à Londres le 25 juin 1634. Il étudia à Oxford, débuta par des satires dont deux (*The Scourge of villainy*, *Pygmalion*) furent brûlées sur l'ordre de l'archevêque de Canterbury. Il s'attira aussi une violente réplique de Ben Jonson (*Poetaster*, 1601) dont ensuite il loua le *Séjan*. Ses drames sont d'une langue incorrecte, mal composés, imitant Sénèque. Les principaux sont : *Antonio and Mellida* (1602); *Antonio's Revenge* (1602); *The Malcontent* (1604); *The Dutch Courtezan; Parasitaster* (1606); *Sophonisba* (1606); *What you will* (1607); *The Insatiate Countess* (1613). Il passa à la théologie et obtint un poste dans le Hampshire (1610). La première édition de ses œuvres date de 1633 et émane de lui-même; la meilleure est celle de Bullen (Londres, 1887, 3 vol.), précédée d'une introduction. A.-M. B.

MARSTON (John-Westland), poète anglais, né à Boston (Lincoln) le 30 janv. 1819, mort à Londres le 5 janv. 1890. Ses principales pièces, réunies dans *Dramatical and poetical Works* (1876, 2 vol.) sont, dans les drames : *The Patrician's Daughter* (1841); *Gerald* (1842); *The Heard and the World* (1847); *A Hard Struggle* (1858);

Donna Diana (1863) ; *Life for Life* (1868) ; dans les comédies : *Borough Politics*, *The Favourite of Fortune* (1866) ; *Pure Gold*, *Lamed for Life* (1871). De ses poésies lyriques, la plus connue est *Death ride at Balaklava*. Citons encore des romans : *A Lady in her own right* (1860) ; *Family Credit* (1861) ; *The Wifes Portrait* (1870) ; un volume de biographies : *Our Recent Actors* (1888, 2 vol.) ; etc.

Son fils, *Philip-Bourke* Marston, né à Londres le 13 mars 1850, mort à Londres le 13 févr. 1887, devint aveugle et écrivit des poésies très musicales réunies en 1892, parmi lesquelles on cite : *Song Tide* (1871) ; *All in All* (1875) ; *Wind Voices* (1883). A.-M. B.

MARSTRAND. Station balnéaire de Suède, gouv. de Göteborg. La ville même, qui date du XIVe siècle, n'a plus que peu d'importance par son commerce et ses pêcheries, autrefois florissantes, mais est très fréquentée par les baigneurs suédois pendant la belle saison.

MARSTRAND (Vilhelm-Nikolaj), peintre danois, né à Copenhague le 24 déc. 1810, mort le 25 mars 1873. Professeur depuis 1848, puis quelques années plus tard directeur de l'Académie des beaux-arts de Copenhague, il a réussi surtout dans la peinture humoristique et dans l'illustration de comédies de Holberg et de quelques scènes de Don Quichotte : *la Fête de saint Antoine* (1839) ; *Erasmus Montanus ; la Chambre de l'accouchée ; le Potier d'étain*, etc. Ses grands tableaux sont d'une composition habile, mais parfois d'un dessin défectueux. Les principaux se trouvent à la cathédrale de Roskilde : *Christian IV jugeant Rosenkrans ; Christian IV à la bataille de Femern ; la Résurrection du Christ*, etc. On lui doit aussi le tableau central du grand amphithéâtre de l'université de Copenhague : *Consécration de l'Université dans l'église de Notre-Dame le 1er juin 1479*. Il a peint avec succès un grand nombre de portraits. Th. C.

MARSUPIAUX (Zool.) (V. DIDELPHES).

MARSUPIOCRINUS (Paléont.) (V. PLATYCRINUS).

MARSUPITES (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles, type de la famille des *Marsupitidæ*, qui présente un calice régulier, sessile, dont la tige est remplacée par une simple plaque. La base est à deux rangées de plaquettes. Les plaques infrabasales et parabasales, au nombre de cinq, sont grandes, tandis que les interradiales manquent. Les bras sont ramifiés. Le *Marsupites ornatus*, type du genre et de la famille, se trouve dans le crétacé supérieur du Hanovre. Le calice, qui était directement fixé, sans tige, est fortement renflé, et les bras, plusieurs fois bifurqués, sont à une seule rangée de pinnules (V. CRINOÏDES). E. TRT.

MARSUPPINI (Carlo), humaniste italien, appelé souvent aussi *Carlo Aretino*, du nom de sa patrie, né à Arezzo vers 1399, mort le 24 avr. 1453. Petit-fils de Gregorio Marsuppini, secrétaire du roi de France Charles VI et gouverneur de Gênes, il fut appelé de bonne heure à Florence, pour y occuper une chaire d'éloquence latine ; il y eut pour maître, puis pour rival, le célèbre Philelphe ; cette inimitié ne se traduisit pas seulement par les plus violentes injures, mais ils allèrent, dit-on, jusqu'à soudoyer l'un contre l'autre des assassins (V. PHILELPHE). En 1441, le pape Eugène IV le choisit pour secrétaire, mais il résigna ses fonctions trois ans après pour devenir, à la mort de Leonardo Bruni, secrétaire de la république de Florence. Marsuppini se rendit célèbre par l'élégance de ses harangues latines, mais il écrivit peu. Il a traduit en vers latins la *Batrachomyomachie* (Parme, 1492) et le premier chant de l'*Iliade*.

Son fils, nommé aussi *Carlo*, obtint comme latiniste une réputation presque égale à la sienne.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Scrittori italiani*, I, 2e partie, 1001. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VI, 1062. — NISARD, *les Gladiateurs de la république des lettres*, t. I.

MARSUS (Domitius), poète latin, de 54 vers 4 av. J.-C. Il composa des épigrammes, et Martial le nomme parmi ses précurseurs ; un recueil d'élégies érotiques, auquel il donna pour titre un nom de femme, *Melænis*, et un poème épique, l'*Amazonis*. Il fit aussi un traité de rhétorique sur l'urbanité. Il ne reste de lui que des fragments.

BIBL. : WEICHERT, *Poet. lat. vitæ*, pp. 241-269. — W. TEUFFEL, *Littér. romaine*, § 243.

MARSY (Gaspar et Balthazar), sculpteurs français, nés à Cambrai, le premier en 1625, mort en 1681, le second en 1628, mort en 1674. Ils furent élèves de leur père et débutèrent comme sculpteurs sur bois. Ils travaillaient de concert et l'on ne distingue pas l'un de l'autre dans les ouvrages qui leur sont attribués. Dans ceux qu'ils ont faits à Versailles, en particulier dans les figures du Bassin de Latone, on remarque de la pesanteur, mais il semble que ç'a été faute d'une assez grande pratique du marbre, plutôt qu'incapacité véritable, car les figures qu'ils ont sculptées à la voûte de la galerie d'Apollon sont exemptes de ce défaut et de tout point admirables. On a toujours fait beaucoup d'éloges de leur groupe des *Tritons abreuvant les chevaux du Soleil*, dans le bosquet des Bains d'Apollon. Les fontaines de *Bacchus*, d'*Encelade*, du *Dragon*, les figures du *Point du Jour*, de l'*Afrique*, du *Midi* (près de la fontaine de Diane), toutes dessinées par Le Brun, portent également le nom de Marsy. Balthazar mourut peu de temps après avoir achevé, avec son frère, le mausolée du *Roi Casimir*, à Saint-Germain-des-Prés ; il était alors professeur à l'Académie. Citons encore à Sceaux, dans la chapelle, deux bas-reliefs aux côtés de l'autel, qui représentaient *les Ames des justes tirées des Limbes ;* à Saint-Denis les figures de *la Sagesse* et de *la Valeur*, à droite et à gauche du tombeau de Turenne (maintenant aux Invalides) ; à Paris, sur la porte Saint-Martin, le bas-relief de *Mars poursuivant un aigle*. Le groupe de *Borée enlevant Orithye*, qui orne l'entrée des Tuileries du côté du Carrousel, n'était pas terminé quand Gaspar, le dernier survivant des deux frères, mourut. On le fit achever par Flamen. De Gaspar Marsy sont, en outre, les sculptures de la clôture du chœur dans l'église Notre-Dame de Calais. L. DIMIER.

MARSY (Claude-Sixte SAUTREAU DE), littérateur français, né à Paris en 1740, mort à Paris le 5 août 1815. Il fut éditeur anonyme de l'*Almanach des muses* (1765-84, 24 vol. in-16), et publia aussi de médiocres *Annales poétiques* (1778-88, 40 vol. in-16), etc.

MARSY (Anne-Marie-Louise-Joséphine BROCHARD, dite), actrice française, née à Paris le 20 mars 1866. Elève de M. Delaunay au Conservatoire, elle obtint un premier prix de comédie en 1883 et fut aussitôt engagée à la Comédie-Française, où elle débuta, le 22 déc. de la même année, dans le rôle si difficile de Célimène du *Misanthrope* avec un succès presque éclatant. Elle se montrait ensuite dans divers ouvrages du répertoire : *le Mariage de Figaro*, *l'Eté de la Saint-Martin*, *les Folies amoureuses*, *l'Héritière*, puis tout à coup, en 1886, quittait le théâtre et semblait renoncer à la scène. Pourtant, au bout de deux années, le 3 avr. 1888, on la voyait reparaître devant le public pour créer, à la Porte-Saint-Martin, le drame de *la Grande Marnière*, et en 1890 elle rentrait à la Comédie-Française, où cette fois, tout en reprenant plusieurs rôles du répertoire, elle faisait avec succès plusieurs créations intéressantes dans *Une Famille*, *Mariage blanc*, *la Mégère apprivoisée*, *Cabotins*, etc. Fort jolie et douée de très réelles qualités qui semblent lui assurer un avenir particulièrement brillant, Mlle Marsy a été nommée sociétaire en 1891. Elle quitta momentanément la Comédie-Française pour suivre le jeune Max Lebaudy. Après la mort de ce dernier, elle contribua, par ses révélations, aux procès dirigés contre ceux qui l'avaient exploité. A. P.

MARSYAS (Géogr. anc.). Nom ancien de deux affluents du Méandre en Phrygie et Carie ; le premier naissait à Célènes, le second près de Stratonicée. — Une rivière de Cœlésyrie (auj. Yarmouk) portait le même nom et le donna à un district de Syrie comprenant la haute vallée de l'Oronte jusqu'à Apamée.

MARSYAS (Myth. gr.). Personnage mythique dont la

légende se rapporte aux origines de la musique grecque. On en fait un fils de Hyagnis, d'Œagnes ou de Méandre d'Olympe, tantôt un silène, tantôt un paysan; on en fait le génie local de la rivière de Célènes représentant la musique phrygienne qui usait de la flûte, en face de la musique grecque qui usait de la lyre. Il jouait de la flûte, ayant ramassé cet instrument abandonné par Athèna. Fier de ses succès, il défia Apollon à une lutte musicale, le vaincu devant être remis à la merci du vainqueur. Les Muses ou, selon d'autres, les Nyséens jugèrent. La cithare d'Apollon l'emporta et le dieu attacha Marsyas à un pin puis l'écorcha vif; de son sang naquit le cours d'eau qui reçut son nom. Quant à la double flûte qu'il employait, on la montrait à Sicyone. Ce mythe, qui se rapporte à une rivalité des cultes d'Apollon et de Cybèle, a donné lieu à de nombreuses œuvres d'art. Sur les marchés de beaucoup de cités, la statue de Marsyas s'érigeait comme symbole de la liberté, notamment sur le Forum romain, où les courtisanes lui témoignaient une vénération spéciale. La lutte musicale est figurée sur beaucoup de vases, de même que le supplice de Marsyas. On possède plusieurs exemplaires d'une statue de Marsyas au moment où il va être écorché : le musée du Latran renferme une belle copie d'un chef-d'œuvre de Myron figurant Marsyas saisissant la flûte. A.-M. B.

Bibl. : Hirschfeld, *Athena und Marsyas ;* Berlin, 1872. — L. de Sybel, *Athene und Marsyas ;* Marbourg, 1879. — Jordan, *Marsyas auf dem Forum in Rom ;* Berlin, 1883.

MARSYAS de Sella, historien grec du ive siècle av. J.-C., qui écrivit entre autres ouvrages des Μακεδονικά. Il faut le distinguer de Marsyas de Philippes, qui traita le même sujet.

Bibl. : Ritschl, *Opusc.*, I, pp. 449-470.

MARTA (Giacomo-Antonio), jurisconsulte et philosophe italien, né à Naples le 20 févr. 1559, mort à Padoue en 1623. Il était docteur *utriusque juris* et enseigna le droit à Pise, à Parme, à Sienne, à Pavie, enfin à Padoue (1611-23). Jurisconsulte, il s'était surtout consacré au droit canon et soutenait hardiment que tout droit et toute propriété venant de Dieu, la puissance pontificale était au-dessus de toute puissance temporelle; il développa la théorie des droits de l'Eglise sur les laïques en matière d'impôt. Ses principaux ouvrages juridiques sont : *Tractatus de tribunalibus Urbis et eorum prœventionibus* (Rome, 1589, in-4) et *Tractatus de jurisdictione per et inter judicem ecclesiasticum et sæcularem exercenda* (Moglia, 1609, in-fol.; Avenone, 1616, 1620 et 1679, in-fol.). En philosophie, il soutient l'immortalité de l'âme dans un opuscule, *De Immortalitate animœ* (Naples, 1578, in-fol.). A la suite de cet opuscule se trouve une dissertation curieuse, *Digressio utrum intellectus sit unus, vel multiplicatus, contra Averrhoem*. On a encore de lui : *Pugnaculum Aristotelis adversus principia Bernardini Telesii* (Rome, 1587, in-4) où il attaque vivement la philosophie de l'Ecole cosentine en faveur de la physique aristotélicienne. La philosophie de Marta est peu originale et ne s'écarte guère du pur thomisme. Th. Ruyssen.

MARTABAN. Ancienne ville de la Birmanie, sur la Salouen; elle a donné son nom au vaste golfe de l'océan Indien qui s'ouvre entre 17° et 15°15′ lat. N., le long de la côte de Pégou et de Tenassérim, et dans lequel se jettent l'Iraouadi et la Salouen.

MARTAGNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors; 253 hab.

MARTAGON (Bot.). Nom vulgaire d'une espèce de Lis, le *Lilium Martagon* L. (V. Lis).

MARTAINNEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches; 309 hab.

MARTAINVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt; 203 hab.

MARTAINVILLE ou **MARTAINVILLE**-en-Lieuvin. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville; 508 hab.

MARTAINVILLE (Alphonse-Louis-Dieudonné), publiciste et littérateur français, né à Cadix de parents français en 1776, mort à Paris le 27 août 1830. Elève du collège Louis-le-Grand et cité dès l'âge de dix-sept ans devant le tribunal révolutionnaire, il fut acquitté, grâce à une facétie qui dérida les jurés, mais n'en fit pas moins, lors de la réaction thermidorienne, une guerre acharnée aux hommes et aux institutions de la Révolution qu'il reprit avec plus de violence encore après la chute de Napoléon. Rédacteur du *Drapeau blanc* (1818) et du *Conservateur*, il a écrit plusieurs pamphlets inspirés par le même esprit et donné un certain nombre de pièces remplies d'allusions politiques : *les Suspects et les Fédéralistes* (1795); *le Concert de la rue Feydeau* (1795); *les Assemblées primaires ou les Elections* (1797); *la Banqueroute du Savetier, à propos de bottes* (1801); *Bonaparte ou l'Abus de l'abdication* (1815), pamphlet dialogué non représenté. Citons à part *le Pied de Mouton* (1807), mélodrame-féerie comique, dont Ribié fut le collaborateur, et qui, remanié et augmenté de tableaux nouveaux, a plusieurs fois de nos jours retrouvé une vogue prolongée. On doit encore à Martainville un *Grivoisiana ou Recueil facétieux* (1801, in-18), rempli de quolibets obscènes; une *Vie de Malesherbes* (1802, in-8) ; une *Histoire du Théâtre-Français depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la réunion générale* (1813, 4 vol. in-12), avec Etienne.

MARTAIZÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour; 760 hab.

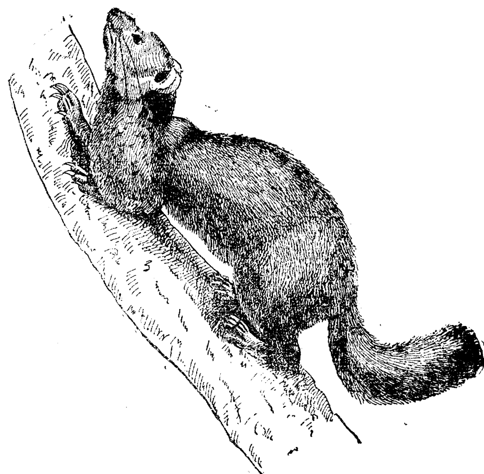
MARTANGES (Bonnet de), aventurier français, né en Beauce en 1722, mort à Londres en 1806. Prieur de Cossay, il quitta la robe pour l'armée, se distingua au siège de Berg-op-Zoom, fut envoyé par Maurice de Saxe au roi de Pologne Auguste III qui le fit major de ses gardes, puis par le comte de Broglie à la tsarine Elisabeth ; pris à Pirna, il fut relâché comme Français, entra dans l'armée autrichienne, eut le bras cassé à Kollin, devint major général d'un corps auxiliaire saxon de l'armée française, intrigua contre Choiseul, fut promu lieutenant général en 1780. A la Révolution il émigra, commanda la cavalerie des émigrés de Coblentz, puis un corps d'infanterie prussienne à Etain (1792), enfin le corps d'émigrés que le comte d'Artois mena à l'île d'Yeu. Il a écrit un poème sur Achille en huit chants (1792) et un *Ballet de l'Ennui.*

MARTE (*Mustela* ou *Martes*) (Zool.). Genre de Mammifères carnivores, type de la famille des *Mustelidœ* qui se subdivise en trois sous-familles : *Melinœ*, *Musielinœ* et *Lutrinœ*. On a déjà traité des *Blaireaux* (*Meles*) et des *Loutres* (*Lutra*) (V. ces mots); nous nous occuperons ici des autres genres de la famille et plus particulièrement des *Mustelinœ* ou Martes proprement dites. Ce sont de petits Carnivores arboricoles ou terrestres, digitigrades ou subplantigrades, à doigts courts palmés à la base, avec les ongles courts, comprimés et recourbés, aigus et souvent à demi rétractiles. Le pelage est doux, long et fourni, la queue de longueur variable, souvent touffue, au moins chez les types arboricoles. Les véritables Martes sont dans ce cas. Leur dentition présente la formule suivante :

$$\text{i. } \frac{3}{3}, \text{ c. } \frac{1}{1}, \text{ pm. } \frac{3 \text{ à } 4}{3 \text{ à } 4}, \text{ m. } \frac{1}{2} \times 2 = 34 \text{ ou } 38 \text{ dents.}$$

La carnassière supérieure porte un tubercule interne près de son bord antérieur; la tuberculeuse (arrière-molaire) est presque aussi grosse que la carnassière; à la mâchoire inférieure, celle-ci n'a qu'un tubercule interne petit ou nul. Le corps est allongé, vermiforme, les membres courts, digitigrades, les ongles sub-rétractiles. Ce genre, pris dans son sens le plus large, comprend des Carnivores dont la taille varie de celle d'un Chat à celle d'une Belette et que l'on a désignés sous les noms de *Fouine*, *Putois*, *Hermine*, *Belette*, etc. On l'a subdivisé en plusieurs sous-genres qui sont considérés comme des genres par beaucoup de naturalistes. Les Martes proprement dites (*Mustela* ou plutôt *Martes*, le nom de *Mustela* étant généralement restreint au sous-genre *Belette*) comprennent les espèces de grande taille dont le type est la Marte d'Europe (*Martes*

abietum ou *Mustela martes* L.), de la taille d'un jeune Chat, à pelage brun marron foncé avec la poitrine jaune. Cette espèce habite les forêts de presque toute l'Europe, surtout les forêts de pins; elle est plus rare dans le Midi. D'un naturel sauvage, la Marte ne s'approche jamais des lieux habités. Elle loge dans le creux des arbres, souvent dans le nid abandonné d'un Ecureuil ou d'un Pic-Vert. Elle fait la chasse aux Ecureuils, aux Loirs, aux petits Oiseaux qu'elle surprend la nuit pendant leur sommeil et dont elle dévore les œufs : elle aime aussi le miel et les fruits. Son agilité est très grande, surtout au milieu des branches. La reproduction a lieu en janvier et février : neuf semaines après, en avril-mai, la femelle met bas de trois à cinq petits dans un tronc d'arbre garni de mousse et de feuilles. Les petits n'ouvrent les yeux qu'au bout de quatorze jours et il leur faut de six à huit semaines pour être en état de quitter le nid. Pris jeunes, on peut les élever et leur faire remplacer les Chats dans une habitation. La fourrure de la Marte, beaucoup plus fine que celle de la Fouine, vaut 20 fr., tandis que celle de cette dernière ne vaut guère plus de 12 fr. — La Fouine (*Martes foina* ou *fagorum*) est une seconde espèce européenne ayant la taille et les formes de la précédente, mais un pelage moins fin, d'un gris brun avec la poitrine d'un blanc pur. Elle est très commune en France et plus rare dans le N. de l'Europe. Elle se rapproche volontiers des habitations, se tenant sur la lisière des bois et s'y enfonçant davantage pendant l'hiver. Elle se loge dans les greniers à foin, les fagots, les trous de mur; en été, dans les arbres creux. La nuit, elle se met en quête des Oiseaux, des petits Mammifères, des œufs, du miel et des fruits dont elle se nourrit : on la prend avec des pièges amorcés d'une pomme. Quand elle peut pénétrer dans une basse-cour ou un colombier, elle en tue tous les habitants pour sucer le sang et n'en emporte qu'un petit nombre pour sa nourriture ou celle de ses petits. On peut la dresser, comme la Marte, à faire la chasse aux Souris. Elle se reproduit en février, trois semaines après la Marte. Les mâles se battent en poussant des miaulements et des grognements que l'on entend souvent sur le toit des fermes. En avril-mai, la femelle met bas de trois à cinq petits, dans un trou d'arbre garni de mousse, dans un tas de fagots, ou dans un grenier sur un lit de foin. — La Zibeline (*M. zibellina*) est une espèce



Marte zibeline (Mustela zibellina Lin.).

septentrionale habitant le N. de la Russie, la Sibérie et le Japon, et qui se rapproche de la Marte : son pelage est encore plus beau et plus recherché. Les *M. flavigula* et *leucolachna* habitent la Chine, le Tibet, l'Inde, la Malaisie et le Turkestan. Dans l'Amérique du Nord ces espèces sont représentées par le Pekan (*M. Pennanti*) et la *M. americana*. — Le genre Gymnopus (Gray) renferme quelques espèces de plus petite taille et à plante des pieds nue qui habitent le S. de l'Asie et l'Afrique : *M. nudipes* de Malaisie, *M. katiah* de l'Inde et du S. de la Chine, *M. strigidorsa* de l'Inde et *M. africana* de la Haute-Egypte. Une autre espèce africaine (*M. albinucha*), à dos rayé, habite Angola et Natal. — Le genre Putois (*Fœtorius*) comprend des espèces de taille moyenne n'ayant que trois prémolaires en haut et en bas et dépourvues du tubercule interne que porte la carnassière des Martes. Le Putois commun (*M. putorius*) a le pelage long, brun dessus, noirâtre dessous, avec la queue noire, les flancs jaunâtres, la face tachetée de blanc ou de jaune autour des yeux et au bord des oreilles. Il est commun dans toute l'Europe, s'installant dans le voisinage des endroits habités, se logeant dans les arbres creux, les tas de pierres, et s'abritant en hiver dans les granges, les greniers ou même les caves. Il chasse la nuit, cherchant à surprendre sa proie par ruse et pendant son sommeil. Comme la Fouine, il égorge tout dans le poulailler où il a réussi à s'introduire. Il détruit beaucoup de nids de Perdrix, de Cailles et d'Alouettes, mais s'attaque aussi aux Souris, aux Mulots, aux Campagnols, et même aux Lapins et aux Lièvres qu'il atteint à la course quand il n'a pu les surprendre à l'affût. Il s'accouple en hiver, et deux mois après, en avril-mai, la femelle met bas de trois à huit petits aveugles qu'elle habitue de bonne heure à aimer le sang et à sucer les œufs. La fourrure vaut de 5 à 6 fr. La *M. Eversmanni* d'Asie centrale peut être considérée comme une variété de grande taille du Putois. La *M. sarmatica* de Pologne, du S. de la Russie, de la Perse et de l'Afghanistan, est plus distincte. Enfin la *M. nigripes* représente le Putois dans l'Amérique du Nord. — Le Furet (*Mustela furo*) est un animal domestique, très voisin du Putois, mais dont on ignore la véritable origine : il est probable qu'il descend d'une race méridionale ou orientale du Putois. Son pelage est d'un blanc jaunâtre, avec les yeux rouges, ce qui indique une variété albine. Il s'accouple du reste facilement avec le Putois. On s'en sert pour chasser le Lapin de garenne que le Furet va attaquer dans son terrier et qu'il force à sortir. — Le genre Vison (*Lutreola* ou *Vison*) comprend des Putois à mœurs aquatiques dont les pieds sont largement palmés, surtout aux membres postérieurs. Le Vison du Poitou (*Vison lutreola*) est une espèce européenne et française longtemps méconnue et considérée comme une simple variété du Putois commun. Mais le pelage est plus serré, plus égal que celui du Putois, d'un brun foncé uniforme plus clair sur le ventre avec le bord de la lèvre supérieure et le menton blanchâtres. Cette fourrure est beaucoup plus belle et plus recherchée que celle du Putois. Le Vison n'occupe, en France, qu'une zone assez étroite comprenant le bassin de la Loire avec ses affluents et s'étendant jusqu'en Normandie et en Bretagne. L'espèce se retrouve dans le N. et l'E. de l'Europe (Allemagne, Suède, Pologne, Russie), mais fait défaut en Lorraine, en Alsace, en Belgique, en Suisse, de telle sorte que le Vison de France constitue une petite colonie isolée dans le Centre et l'O. de ce pays. Il vit au bord des rivières, des ruisseaux et des marais, se tenant pendant le jour sur quelque vieille souche de saule qui lui sert de retraite, et d'où il guette les Poissons, les Grenouilles, les Ecrevisses et les Rats d'eau dont il se nourrit. Il se creuse un trou entre les racines des arbres qui baignent dans la rivière, et quand il est poursuivi il se jette à l'eau, nageant par secousses successives et avec une grande rapidité; il plonge et ne reparaît qu'à une grande distance. En hiver quand l'eau est gelée, on le rencontre sur la glace ou près des chutes d'eau à la recherche de sa nourriture. Quand il s'est établi près d'un moulin, il visite le poulailler pendant la nuit et y commet les mêmes dégâts que le Putois. Son cri quand il est pris ressemble à celui des Chouettes : c'est un sifflement qui se change bientôt en une sorte de jappement vivement répété. La femelle met bas au printemps, et la portée est de quatre à cinq petits qui n'ont

pas encore quitté le nid à la fin de juillet. Les *V. sibirica*, *canigula*, *moupinensis*, *Davidianus* qui habitent l'Asie, le *V. itatsi* du Japon et le *V. lutreocephala* de l'Amérique du Nord, ne diffèrent du Vison d'Europe que par des particularités de coloration et les dimensions qui sont assez variables dans une même localité; les Visons de l'Asie centrale sont d'une teinte tirant sur le roux marron ou sur l'isabelle (livrée des déserts). Il est probable qu'il n'existe qu'une seule espèce circumarctique. — Les BELETTES (V. ce mot), auxquelles on restreint le nom de *Mustela*, sont les plus petites espèces de Martes. On a récemment décrit comme espèce distincte la BELETTE D'IRLANDE (*Mustela hibernica* Thomas), intermédiaire par ses caractères entre la Belette et l'Hermine. On peut considérer cette espèce comme représentant la souche primitive commune de ces deux espèces qui se serait conservée intacte dans cette île montagneuse à climat très doux, tandis que sur le continent européen elle se serait divisée en deux espèces: l'Hermine propre aux chaînes de montagnes et aux régions froides, la Belette propre aux plaines et aux régions tempérées du pourtour de la Méditerranée. — Le genre GRISON (*Galictis*) renferme des Carnivores voisins des Martes et propres à l'Amérique du Sud où ils remplacent celles-ci: ils ont trente-quatre dents; les formes sont plus lourdes que celle des Martes et se rapprochent de celles des Gloutons et des Ratels. Le Grison (*G. vittata*), le *Galictis barbara* et le *G. Allemandi* habitent l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et le Mexique. — Le genre LYNCODON comprend une petite espèce de Patagonie, de la taille de nos Belettes, remarquable en ce qu'elle n'a que deux prémolaires et une molaire, soit en tout vingt-huit dents. Pour le genre GLOUTON, V. ce mot; V. aussi MOUFETTE et RATEL.

Le type des Martes se montre pour la première fois dans l'éocène d'Europe et de l'Amérique du Nord: les genres *Stenoplesictis*, *Palæoprion*, *Haplogale*, *Stenogale*, *Plesictis*, *Palæogale*, etc., ont de nombreuses espèces dans les couches tertiaires des deux continents. Le genre *Mustela* (Martes) se montre dans le miocène, le pliocène et le quaternaire, époque où les espèces actuelles font leur apparition dans la faune des cavernes. Le genre *Galictis* remontait à cette époque jusqu'aux Etats-Unis. E. TROUESSART.

MARTEAU. I. Archéologie. — MARTEAU D'ARMES. — Arme de guerre en acier, à manche plus ou moins long suivant qu'il est employé par un fantassin ou un cavalier. Le marteau d'armes apparaît sous le XIVe siècle, et c'est une arme de fantassin, à manche long de cinq pieds. Toutefois il faut ranger dans la catégorie des *plommées* et *plançons* (V. ces mots) les grands marteaux d'armes à mails armés de crochets et de pointes. Le marteau d'armes fut d'abord un simple marteau d'enclume avec long manche de bois dur et élastique. Puis on travailla la masse d'acier, lui donnant un bec pointu, taillant sa panne en pointe de diamant, et, suivant que la pointe était plus ou moins recourbée, on appela l'arme: *bec de faucon*, *bec de corbin*, *bec de perroquet*, *marteau picois*. Parfois la tête du manche se prolongeait en une forte pointe à pans coupés pouvant fournir un coup d'estoc. Le *bec de faucon* avait une pointe recourbée comme la mandibule supérieure d'un oiseau de proie; ce fut surtout une arme de fantassin. Le *bec de corbin* affectait des dimensions plus grandes encore; son fer pouvait avoir un pied de long; comme arme de cérémonie, il persista jusqu'au XVIIIe siècle, un corps de cent, puis de deux cents gentilshommes de la maison du roi en était armé.

Les marteaux d'armes que portèrent les cavaliers pendant tout le XVe siècle et jusqu'au XVIIe étaient de la dimension des masses d'armes, leur longueur totale dépassait rarement 50 centim. et le fer atteignait rarement la grandeur de la main. La pointe, droite ou courbe, est forte, à pans coupés; la panne est travaillée en pyramides sans nombre ou en pointes de diamant. Un crochet dépendant du marteau et des éclisses d'acier qui le fixent au manche servait à attacher ce marteau à l'arçon de la selle où à la ceinture. Au XVIe siècle, les marteaux d'armes étaient très en usage dans la gendarmerie et c'était l'arme des grands seigneurs qui ne portaient point la lance; ils le tenaient dans les parades, le fer en main, la poignée appuyée sur la bâte d'arçon. Souvent la poignée de ces marteaux présente deux rondelles faisant office de garde et de pommeau. L'usage du marteau d'armes cesse, en Europe occidentale, vers le commencement du XVIIe siècle, mais en Hongrie, en Pologne, en Turquie, il se maintient encore pendant plus d'un siècle pour se perpétuer, presque jusqu'à nos jours, chez les guerriers hindous et mongols. Maurice MAINDRON.

II. Architecture. — MARTEAU DE PORTE. — De nos jours, les anciens marteaux de porte ou *heurtoirs* du moyen âge (V. ce mot, t. XX, p. 153) tendent à disparaître de plus en plus en tant que marteaux servant à attirer du dehors l'attention de la personne chargée du service de la porte, et ils sont le plus souvent remplacés par un bouton de sonnerie placé le long du tableau de droite de la porte; cependant, depuis la fin du moyen âge, les architectes n'ont pas renoncé à l'emploi de ce motif décoratif et, pendant les deux derniers siècles, ils ont placé des marteaux, ayant la forme d'anneaux ou de boucles et ornés plus ou moins capricieusement, sur les portes d'entrée où ces marteaux servent à la fois de heurtoirs et de poignées. Nous donnons ci-dessus un de ces marteaux étudié par l'architecte Duban, d'après un bronze antique, qui décore la porte de l'hôtel Pourtalès, à Paris.

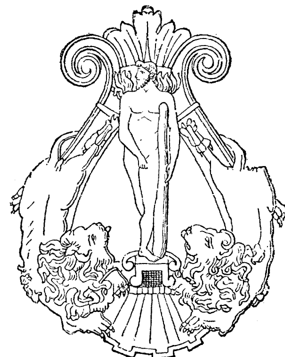


Fig. 1. — Marteau de porte (Hercule entre deux lions couchés).

III. Technologie. — On désigne sous le nom de marteau la masse, généralement en acier, qui, ajustée au bout d'un manche, sert à produire un choc, à exercer une pression en un point. On distingue la *tête* ou *plat* du mar

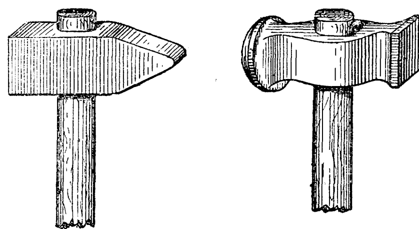


Fig. 2.

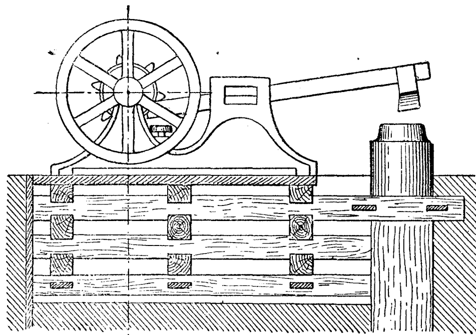


Fig. 3.

teau (fig. 2); c'est une surface plate, légèrement arrondie vers les bords; la *panne*, sorte de coin relevé et émoussé qui suit la direction de la tête, enfin l'œil qui reçoit le manche. L'artisan qui manie le marteau tient le manche avec la main, fait décrire à la masse, avant de la laisser retomber, un arc de cercle plus ou moins grand, suivant que le choc doit être plus ou moins violent. La longueur du manche et le poids du marteau sont d'ailleurs des quantités variables avec la destination de l'instrument; c'est ainsi que l'orfèvre qui façonne une pièce de métal, l'emballeur qui assemble les bois d'une caisse ont, cela va sans dire, un outil moins puissant que le forgeron qui travaille une barre de fer chaud. En général, la pratique du marteau est difficile à acquérir; plus particulièrement le *forgeage* (V. ce mot) demande des qualités spéciales, du coup d'œil et de bons muscles.

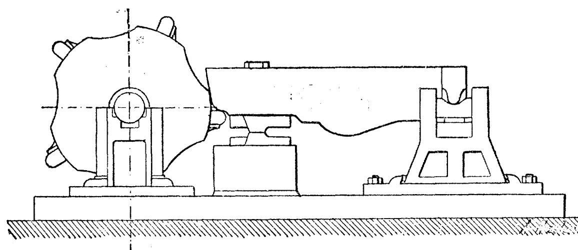


Fig. 4.

Les plus petits marteaux de forge sont : le marteau d'établi, le rivoir, qui relèvent plutôt du domaine de l'*ajusteur-mécanicien* (V. ce mot), qui martèle à froid, fait les rivures, etc. Le marteau à main dont la panne est plane ou arrondie suivant qu'il s'agit de forger un fer plat ou un fer rond, et le marteau à *bigorne* (V. ce mot) sont employés pour forger les petits objets et travailler sur la bigorne de l'enclume; les gros marteaux à long manche dont se servent les frappeurs sont des marteaux à devant, qui servent à dégrossir les pièces de fer et sont manœuvrés à tour de bras. Remarquons en terminant que, lorsque l'ouvrier frappe avec la tête d'un marteau, le métal s'étend dans tous les sens; s'il frappe avec la panne, le métal s'allonge davantage dans le sens perpendiculaire à la panne.

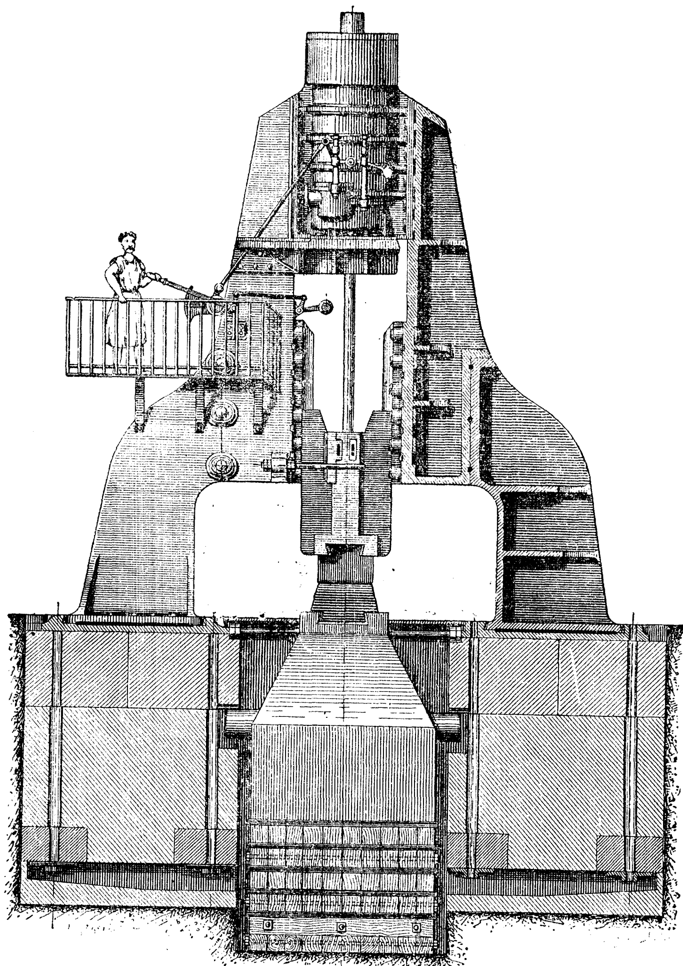


Fig. 5.

Il est évident que le travail produit par le marteau mû à bras d'homme dépendant de la quantité MV^2 où M est la masse de l'outil et V la vitesse imprimée, ne peut dépasser une certaine limite et ne peut suffire pour les besoins de la grosse forge. C'est une erreur de croire d'ailleurs que l'on peut employer indifféremment un marteau lourd animé d'une faible vitesse ou un marteau léger animé d'une grande vitesse. Si la vitesse dépassait une certaine limite, la pièce en mouvement serait exposée à se briser; c'est donc la masse qui doit augmenter quand les objets à forger deviennent plus volumineux. Aussi a-t-on pensé de bonne heure à se servir de marteaux mus mécaniquement; il en existe diverses sortes : tous sont des marteaux à levier, qui comprennent les marteaux à bascule ou à queue, appelés encore *martinets*, et les marteaux *à soulèvement*, dont le type est le *marteau frontal*. Ces instruments sont composés d'une masse fixée à l'extrémité d'un manche horizontal, mue verticalement suivant un petit arc de cercle par un arbre à came mû par la vapeur ou par une roue hydraulique. Dans les martinets (fig. 3), le centre d'oscillation est placé entre la masse et la came. La masse occupe l'extrémité du bras le plus court d'un levier de la première espèce et la came l'extrémité du bras le plus long. On a employé longtemps le martinet pour l'étirage des barres; il est surtout précieux à cause du grand nombre de coups qu'il peut donner; mais sa puissance est limitée par le bois avec lequel est fait le manche; avec un petit martinet on peut donner 300 coups par minute, avec un gros 120 environ.

De même le marteau frontal (fig. 4), dans lequel la bague à cames et la masse sont du même côté que le point d'appui, servait au *cinglage* (V. ce mot) des loupes, mais c'est encore le marteau-pilon qui l'a supplanté. On l'emploie encore quand la forge dispose d'une grande puissance hydraulique. Le même sort attendait le marteau-presse dit *squeezer* (V. ce mot), double mâchoire dont la partie supérieure venait se rabattre sur la balle de fer par l'aide d'un mécanisme à levier.

Marteau-pilon. — On désigne ainsi le marteau mû par la vapeur, qui a remplacé dans la plupart des cas les anciens marteaux mécaniques. Ici la panne du marteau et celle de l'enclume restent parallèles, tandis que dans les précédents instruments la masse frappante décrit un arc de cercle. Le principe en est simple : une masse de fonte est suspendue à une tige verticale reliée au piston d'un cylindre ; en manœuvrant convenablement le tiroir du cylindre au moyen d'un levier à main, on fait communiquer le dessous du piston, soit avec la chaudière, soit avec l'atmosphère, de sorte que l'on peut faire tomber la masse de la hauteur voulue et l'arrêter où l'on veut dans sa chute. La pièce à forger est placée sous le marteau, sur une enclume ou chabotte et est ainsi soumise à l'effort de percussion convenablement réglé. On voit tout de suite que ce travail $P \times H$ peut varier avec le poids P de la masse et la hauteur H de la chute et par conséquent être rendu considérable. — Deux hommes peuvent se disputer l'honneur d'avoir trouvé le marteau-pilon ; sans aborder l'historique de cette invention (que l'on trouvera exposée dans les ouvrages cités en bibliographie à la fin de cet article) et mentionnant tout d'abord que James Watt prit en 1784 un brevet pour la construction d'un marteau à vapeur, nous nous contenterons de dire que ce furent deux ingénieurs de mérite, l'un Anglais, James Nasmyth, l'autre Français, François Bourdon, ingénieur en chef du Creusot, qui, vers l'année 1839, eurent l'idée du marteau à vapeur ; mais tandis que Nasmyth se contentait d'exécuter un simple croquis de son invention, Bourdon, après un voyage en Angleterre, où il avait vu ce croquis, analogue au sien, s'empressait de faire construire l'instrument (1840) avec l'assentiment de M. Schneider, directeur du Creusot. Ce premier marteau à vapeur avait une masse de 2,500 kilogr., et une hauteur de chute de 2 m. L'appareil (fig. 5) comprenait : quatre montants en fonte destinés à guider le marteau, réunis par des entretoises qui elles-mêmes étaient surmontées d'un entablement qui supportait le cylindre. Enfin ces montants étaient encore étayés par quatre jambes de force en fonte. Le marteau était attaché à la tige du piston qui se mouvait dans le cylindre vertical, ouvert à la partie supérieure. La vapeur était enfin introduite sous le piston au moyen d'un tiroir manœuvré par la tringle qu'actionnait le levier tenu en main par le machiniste. Parmi les modifications que l'on a fait subir depuis à l'appareil, citons le remplacement des quatre montants par deux forts jambages se bifurquant vers le bas. — Le marteau-pilon Condé où la tige est fixe et creusée pour jouer le rôle de cylindre à vapeur et le marteau fait corps avec le cylindre à vapeur, n'a pas donné de résultats pratiques.

Les marteaux-pilons sont à *simple effet* ou à *double effet*, c.-à-d. que la vapeur sert seulement à relever le marteau qui retombe ensuite sous l'action de la pesanteur, ou au contraire rend le choc plus puissant en intervenant par sa détente au-dessus du piston. La fig. 6 et la fig. 7 représentent deux marteaux-pilons de dimensions bien différentes et qui sont loin d'être les termes extrêmes des instruments employés. Celui de 5 tonnes est à double effet et à support unique ; on l'emploie dans un grand nombre d'ateliers pour forger des carcasses de bateau ou des pièces de la charpente des navires. Celui de 30 tonnes sert à la fabrication des canons ; il est à double effet et a une chute de 4 m. On n'emploie guère de marteaux-pilons de moins de 3 tonnes, tandis que l'on augmente tous les jours le poids des masses, en vue de la fabrication des pièces d'artillerie, du cuirassement des navires, etc., tels les marteaux-pilons de 50 tonnes des aciéries Krupp à Essen, d'Obouhkof, près de Saint-Pétersbourg, etc., puis le marteau-pilon géant du Creusot atteignant 100 tonnes. Voici quelques chiffres relatifs au marteau-pilon de 125 tonnes que la Bethlehem Iron Company de South Bethlehem en Pennsylvanie exposa à la dernière exposition de Chicago. Les fondations du marteau furent établies dans l'ancien lit de la rivière Lehigh détourné à cet effet. Le poids du piston, de la tige et du battant est effectivement de 155 tonnes. Il est à action simple, et la course de $4^{m}580$ peut être portée à 6 m. La hauteur totale de l'appareil est $27^{m}45$, sa largeur $11^{m}60$. Enfin la matrice de la chabotte pèse 30 tonnes ; pour loger cet outil monstrueux, on a dû faire un hangar de 35 m. de long sur 258 m. de large. Il faut, pour les marteaux mus mécaniquement, certaines données théoriques qui guident leur établissement. Ainsi, d'après Angstrom, le poids de la masse doit être dix fois celui de la pièce à forger. L'enclume avec la chabotte doit peser huit fois autant que le marteau pour forger le fer doux, et pour l'acier douze fois autant (la chabotte est la fondation de l'enclume du marteau-pilon qui empêche les trépidations ; elle doit évidemment être lourde pour avoir une efficacité). On a calculé, d'ailleurs, que, en appelant Q le poids de la chabotte en kilogr., v la vitesse de la masse en mètres au moment du choc, G le poids du marteau en kilogr., et enfin g l'accélération de la pesanteur, 9,810, on doit avoir :

pour le fer doux, $2G\frac{v^2}{g} < Q < 2,5\,G\frac{v^2}{g}$ (calcul de Hauer) ;

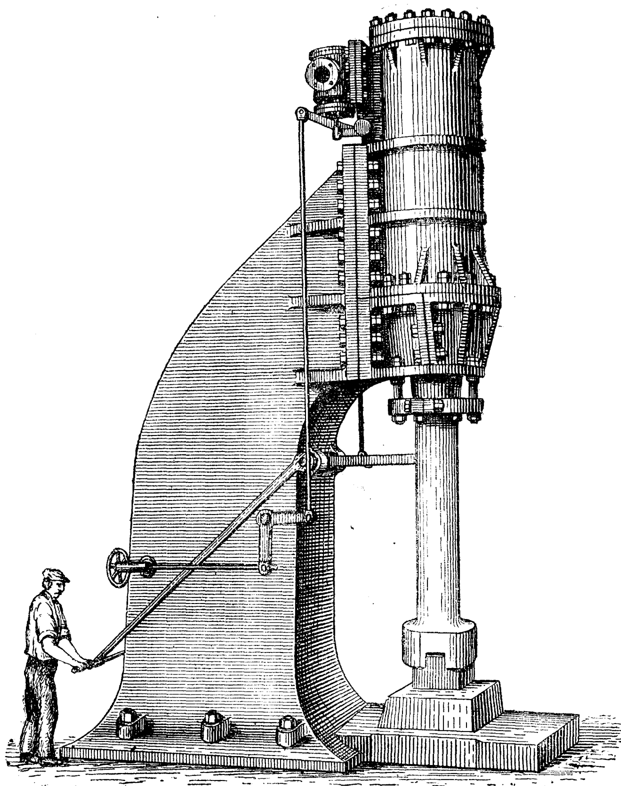


Fig. 6.

pour l'acier, $3G\frac{v^2}{g} < Q < 4G\frac{v^2}{g}$ (calcul de Hauer).

Donnons pour terminer un tableau contenant quelques chiffres importants sur les marteaux-pilons employés :

USAGE des DIFFÉRENTS MARTEAUX	POIDS de la masse	LEVÉE de la masse	NOMBRE de coups à la minute
—	—	—	—
	kilogr.	mètres	
Marteau grande vitesse pour forger les petites pièces...	50 à 500	0,15 à 0,60	200 à 500
Marteau pour moyennes pièces	500 à 1.000	0,60 à 1	100 à 200
Marteau pr cinglage des loupes puddlées	1.500 à 2.500	1 à 1,50	80 à 100
Marteau pour soudage des paquets de gros fer, des paquets de tôle.......	5.000 à 10.000	1,50 à 2,50	60 à 80
Marteau pour étirage des moyens lingots d'acier.............	10.000 à 20.000	2 à 3	60 à 80
Marteau pr étirage des gros lingots d'acier.	150.000	6	60

L. Béguin.

IV. Physique. — Marteau d'eau. — On désigne sous ce nom un petit appareil en verre, dans lequel on a mis de l'eau que l'on a fait bouillir de façon à chasser entièrement l'air dissous dans l'eau et l'air du vase; on l'a ensuite fermé à la lampe en pleine ébullition. L'appareil étant refroidi ne contient plus d'air, s'il a été bien construit. Quand on agite ce tube ou qu'on le retourne, l'eau frappe violemment le verre avec un bruit sec comme le ferait un corps solide, comme si l'on avait pris, au lieu d'eau, de la grenaille de plomb, par exemple. Ce phénomène ne se produit plus dès qu'il y a un peu d'air parce que l'eau est divisée en gouttes par la présence de très petites quantités d'air; ici, au contraire, l'eau tombe en masse.

A. Joannis.

V. Jeu. — Exercice de jet usité en Ecosse. Le projectile consiste en une boule de fer ou de fonte emmanchée au bout d'un bâton qui ne mesure pas moins d'un mètre. Le lutteur saisit cette masse, prend son élan, lui imprime plusieurs tours de moulinet et la lance au loin. Un mât couché limite l'endroit où le lutteur doit s'arrêter dans son élan. Dr Collineau.

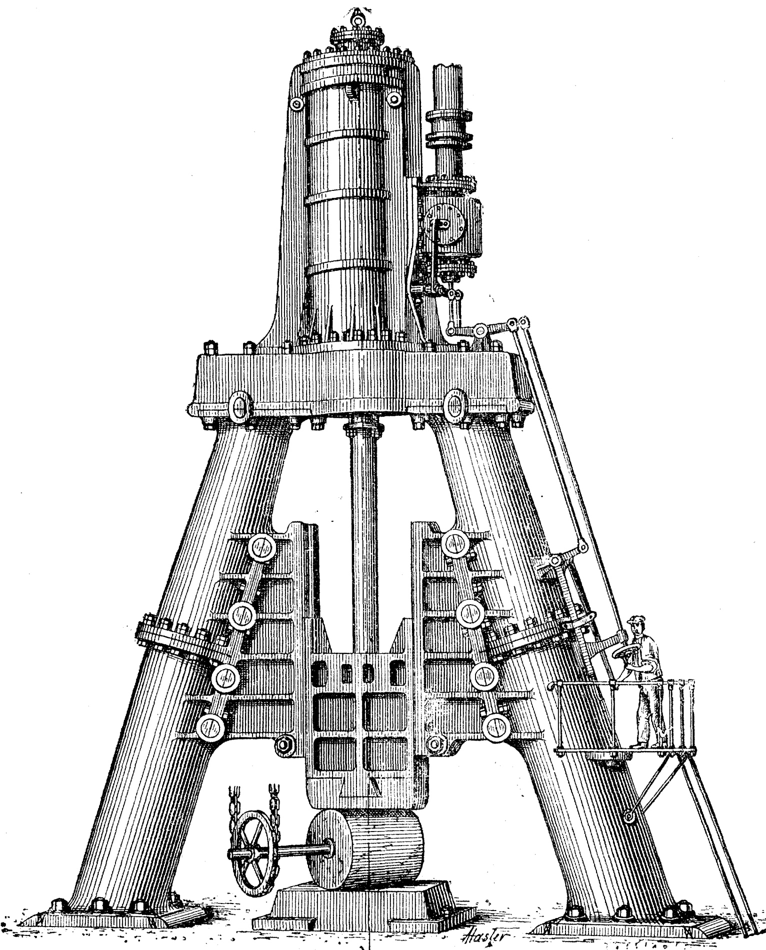


Fig. 7.

VI. Anatomie. — On appelle marteau le plus externe des osselets de l'oreille moyenne (V. Oreille).

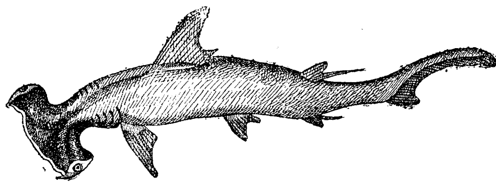
VII. Pathologie. — Marteau de Mayor. — Procédé de cautérisation très énergique qui consiste à tremper un marteau dans l'eau bouillante, puis à l'appliquer sur la région où l'on veut produire la révulsion. Appliqué sur le cœur, il en réveille les battements, et, dans quelques cas, a pu produire ainsi de véritables résurrections.

Bibl. : Archéologie. — Robert. *Catalogue du musée d'artillerie*; Paris, 1892, t. II. — Maurice Maindron, *les Armes*; Paris, 1891. — Von Vinkeroy, *Catalogue des armes et armures*; Bruxelles, 1885. — Giraud, *Catalogue de la collection Spitzer*, (notice); Paris, 1893, in-fol.

Technologie. — *Marteau-pilon*. — Delafond, *Fabrication de l'acier*, dans *Annales des ponts et chaussées*, 1882. — Gruner, *Traité de métallurgie*; Paris, 1875. — Habets, *le Matériel et les procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie à l'Exposition de 1878*. — Jordan, *Album du cours de métallurgie* (Ecole centrale); *les Récents Progrès de la métallurgie*; Paris. — Kasten, *Manuel de la métallurgie du fer*; Metz, 1830. — Lozothian Bell, *Fabrication du fer et de l'acier*; Paris. — Percy, *Traité complet de métallurgie*; Paris, 1864. — Regnard, *Métallurgie aux Etats-Unis*. — Tasenster, *Industrie du fer en Allemagne*, dans *Revue universelle de Liège*. — Le Verrier, *Cours de métallurgie* (Ecole de Saint-Etienne). — A. Ledebur, *Die Verarbeitung der Metalle auf mecanischen Wege*; 1877.

MARTEAU (Ichtyol.). Nom vulgaire d'un genre de Poissons (*Zygæna*) de l'ordre des Chondroptérygiens Sélachoïdes et de la famille des *Carchariidæ*, ayant pour caractère principal un élargissement considérable de la tête, dans le sens transversal, par suite du prolongement des apophyses de l'orbite réunies en une lame cartilagineuse portant à l'extrémité de chacun de ces prolongements l'œil, tandis que la narine est placée sur son bord antérieur. Le corps est allongé; il porte deux nageoires dorsales dont la première est insérée entre les pectorales et les ventrales; les dents sont semblables aux deux mâchoires; elles sont à pointe droite avec un talon à base du côté externe, finement dentelées vers le talon. Le type du genre, le *Zygæna malleus* Shaw, est un poisson atteignant souvent une grande taille ($2^{m}5$ à 4 m.) et plus particulièrement propre aux régions tropicales; il est commun en Sénégambie et assez répandu dans

la Méditerranée et dans la mer Rouge où il est très redouté par les pêcheurs de perles. Toutes ses parties supérieures



Zygœna malleus Shaw.

sont d'un bleuâtre plus ou moins brun ; le ventre est blanc, rosé par places. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç., *Poissons*. — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie. Poissons.*

MARTEAU (Charles-Alexandre), architecte français, né à Lille le 2 oct. 1814, mort à Lille le 4 nov. 1892. Elève de l'atelier Lebas et de l'Ecole nationale des beaux-arts, Charles Marteau fut nommé en 1850 architecte du dép. du Nord, et occupa cette place jusqu'à sa mort. On lui doit, entre autres édifices : l'hôtel de la Préfecture du dép. du Nord, un des plus remarquables de ce genre, l'Institut industriel du N. de la France, la manufacture des Salpêtres et la fontaine Wallon à Lille; l'hospice des aliénés à Bailleul (en collaboration avec M. Contamine) ; les quartiers de la maison centrale à Loos ; l'église paroissiale à Salomé ; la manufacture des tabacs à Dieppe, etc.

MARTEL. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, sur la bordure S.-E. du causse de Martel ; 2,397 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Distilleries ; fabriques de sabots. Cultures de tabac. Commerce de truffes. Martel, ancienne bastide, a conservé ses remparts et ses tours carrées du XIVe siècle, une église fortifiée du XVe, avec beaux vitraux du XVIe, où subsiste d'un édifice plus ancien une porte romane sur le tympan de laquelle est sculpté un curieux Jugement dernier, un hôtel de ville du XIVe siècle avec beffroi crénelé, et de nombreux logis du moyen âge et de la Renaissance, parmi lesquels il faut signaler celui, refait au XIVe siècle, où mourut, en 1183, le fils du roi d'Angleterre Henri II, Henri au Court-Mantel.

MARTEL ou **MARTEL-ANGE** (Etienne-Ange), architecte français, né à Lyon en 1569, mort en 1661. Ayant étudié l'architecture dans sa ville natale, Martel-Ange se rendit à Rome où, en 1590, il entra dans la Compagnie de Jésus auquel il consacra toute sa carrière d'architecte. C'est lui qui donna les dessins des collèges des villes du Puy, de Vienne, de Moulins, de Carpentras, de Vesoul, de Dijon, de Roanne, ceux de l'Aumônerie (aujourd'hui hospice de la Charité) à Lyon et ceux du noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer, à Paris. Il construisit de 1617 à 1622 le collège et l'église de la Trinité à Lyon; puis, en 1723, le portail de l'église Saint-Maclou d'Orléans (aujourd'hui démolie), et il donna les dessins d'après lesquels l'architecte Th. Lefebre exécuta les travaux du transept de la cathédrale de cette ville. Martel-Ange avait aussi fait un projet pour la construction de l'église de la maison professe des jésuites, rue Saint-Antoine, à Paris, église appelée aujourd'hui Saint-Paul-Saint-Louis; mais le projet du Père *Derand* (V. ce nom) fut préféré au sien. On a de cet architecte : *la Perspective positive de Viator*, traduite du latin en français, par messire Etienne Martel-Ange, de la Compagnie de Jésus, avec les figures gravées à La Flèche par Mathurin Jousse en 1635. Charles LUCAS.

MARTEL (Pierre), ingénieur genevois, né à Genève en 1718, mort à la Jamaïque à une date inconnue. Cet ingénieur accompagna à Chamonix, puis à Londres, le chevalier Windham, et publia en Angleterre son *Account of the Glaciers in Savoy*, qui montra le chemin du mont Blanc. Martel, qui est le prédécesseur de Bourrit et de H.-B. de Saussure, partit plus tard pour la Jamaïque en qualité d'ingénieur. Dès lors on perd ses traces.

MARTEL (Pourçain), conventionnel français, né à Saint-Pourçain (Bourbonnais) en 1748, mort à Saint-Pourçain le 25 avr. 1836. Député par l'Allier à la Convention, il vota la mort de Louis XVI ; il siégea aux Anciens, fut ensuite employé à la comptabilité, dut s'exiler de 1816 à 1830.

MARTEL (Louis-Joseph), homme politique français, né à Saint-Omer le 15 sept. 1813, mort à Evreux le 4 mars 1892. Reçu avocat, il entra dans la magistrature et fut envoyé, en 1849, par les électeurs du Pas-de-Calais, à l'Assemblée législative où il siégea à droite. Après avoir protesté contre l'attentat du 2 décembre, il reprit son ancienne profession d'avocat à Saint-Omer. Elu en 1863 député au Corps législatif par la 5e circonscription du Pas-de-Calais, il fit partie du groupe de l'opposition qui avait pour chef M. Thiers, et prit une part assez active aux discussions. Réélu en 1869, il fut un des signataires du groupe des 116 du tiers parti libéral, fut nommé trois fois secrétaire de la Chambre et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse. M. Martel rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre. Lors des élections générales du 8 févr. 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le dép. du Pas-de-Calais et prit place au centre droit ; dès la première constitution du bureau il fut nommé vice-président de la Chambre, fut maintenu chaque année dans ces fonctions, et, après la démission de M. Grévy, porté comme candidat à la présidence, mais sans succès. Il donna une pleine adhésion à la politique de M. Thiers et vota contre la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur. Entré au Sénat le 9 déc. 1875, il fut appelé au ministère des cultes dans le cabinet Jules Simon (13 déc. 1876-16 mai 1877). Successeur du duc d'Audiffret-Pasquier au fauteuil présidentiel, il présida en cette qualité le congrès lors de l'élection de M. Grévy (30 janv. 1879). L'état de sa santé le força d'abandonner la vie politique (25 mai 1880).

MARTEL DE JANVILLE (Sibylle-Gabrielle-Marie-Antoinette RIQUETTI DE MIRABEAU, comtesse), connue sous le pseudonyme de *Gyp*, femme de lettres française, née au château de Koetral (Morbihan) vers 1850. Arrière-petite-fille de Mirabeau-Tonneau, frère du tribun, son père, zouave pontifical, mourut avant l'affaire de Mentana ; elle épousa, en déc. 1869, le comte de Martel de Janville, débuta à la *Vie parisienne* par des esquisses satiriques de mœurs mondaines publiées sous le pseudonyme de Gyp qu'elle conserva depuis. Elle mit en scène des types de corruption parisienne, la jeune femme Paulette, la fillette Loulou et le petit Bob. Ces satires légères, très piquantes et humoristiques, sauvant par l'esprit le fond scabreux des récits ou des dialogues, mettent en relief la subordination de la société nobiliaire à l'argent. Elles ont été réunies en volumes : *Petit Bob* (1882, in-18); *la Vertu de la baronne* (1882); *Autour du mariage* (1883); *Ce que femme veut* (1883) ; *Plume et poil* (1884); *Un Homme délicat* (1884) ; *le Monde à côté* (1884) ; *Elle et Lui* (1885); *le Plus Heureux de tous* (1885); *Sans voiles* (1885) ; *Dans l'train* (1886) ; *Autour du divorce* (1886); *Sac à papier* (1886) ; *Joies conjugales* (1887); *Pour ne pas l'être ...?* (1887); *les Séducteurs* (1888); *Pauvres petit' femmes* (1888); *Mademoiselle Loulou* (1888); *Bob au Salon* (dessins, 1888 et suiv.); *Ohé ! les psychologues* (1889) ; *Mademoiselle Eve* (1889) ; *l'Education d'un prince* (1890); *C'est nous qui sont l'histoire* (1890); *O province !* (1890); *Une Election à Tigre-sur-Mer* (dessins, 1890) ; *Un Raté* (1891) ; *Passionnette* (1891) ; *Tante Joujou* (1892) ; *Monsieur le Duc* (1893) ; *Madame la Duchesse* (1893) ; *Pas Jaloux* (1893) ; *Journal d'un philosophe* (1894) ; *Leurs Ames* (1895) ; etc. — Elle tira une pièce d'*Autour du mariage*, avec la collaboration de Crémieux, mais ne réussit pas. Une nouvelle tentative avec *Mademoiselle Eve* fut plus heureuse (1895). A.-M. B.

MARTELAGE. I. INDUSTRIE. — Opération à l'aide de laquelle on rend le lingot de fer plus résistant en éliminant les scories et soudant entre elles les différentes parcelles de métal.

II. JURISPRUDENCE (V. SERVITUDE).

III. ADMINISTRATION FORESTIÈRE. — Opération succédant au balivage dans les forêts et consistant à appliquer, à l'aide du marteau forestier, des empreintes sur les arbres à abattre ou à réserver. Les empreintes sont appliquées sur des *blanchis* faits avec la hachette du marteau et entamant l'écorce jusqu'à l'aubier. On procède par virées parallèles, larges de 20 à 25 m. On choisit, pour les abattre, des arbres anciens, des modernes, les arbres qui dépérissent, une partie de ceux qui sont trop serrés et se gênent, et ils sont marqués *en délivrance* par deux empreintes appliquées l'une à 1^m30 environ sur le tronc de l'arbre, l'autre à son pied. Lorsqu'on marque *en réserve*, on fait une seule empreinte sur les baliveaux et les anciens, et deux empreintes, au voisinage l'une de l'autre, sur les modernes. Ces empreintes sont appliquées aussi près que possible du sol (V. aussi FORÊT, t. XVII, p. 793).

MARTELANGE. Com. de Belgique, arr. d'Arlon, prov. de Luxembourg, sur la Sure, affl. de la Moselle; 2,000 hab. Tête de ligne d'un chem. de fer vers Noërdange. Martelange possède les principales exploitations d'ardoises du centre du Luxembourg, et en exporte annuellement plusieurs millions. Il y a aussi des tanneries et d'importantes scieries de bois.

MARTELIÈRE (LA) (V. LA MARTELIÈRE).

MARTELINE (Techn.). Marteau de sculpteur, dont l'un des côtés est armé de dents pour gruger le marbre.

MARTELL (Edouard), industriel et homme politique français, né à Cognac en 1819. Propriétaire de l'importante distillerie d'eaux-de-vie des Charentes qui porte son nom, il a été membre de l'Assemblée nationale, où il siégeait à droite. En 1890, il a été élu sénateur de la Charente par 472 voix contre 379 au candidat républicain, M. Marrot.

MARTELLI (Lodovico), poète italien, né à Florence en 1499, mort en 1527. Il s'était fait connaître de bonne heure en prenant part avec éclat à la querelle soulevée par la réforme orthographique qu'avait proposée le Trissin (*Risposta all' epistola del Trissino*, Rome, 1524) et fut protégé par Ferrante Sanseverino, prince de Salerne. Il est surtout connu par sa tragédie de *Tullia*, où il eut la malheureuse idée d'habiller à la romaine le sujet de l'*Electre* de Sophocle en le mêlant bizarrement à l'histoire de Tarquin le Superbe. Cette tragédie, qu'il avait laissée inachevée, fut terminée par son ami Claudio Tolomei et imprimée en 1533. Ses poésies ont été publiées à Florence en 1548 (la *Tullia* est réimprimée dans la *Teatro italiano antico;* Milan, 1809, t. III, p. 29).

BIBL.: CRESCIMBENI, *Storia della volgar poesia*, VII, 1137. — A. GASPARY, *Storia della lett. ital.*, II, 187 et 207.

MARTELLI (Vincenzo), poète italien, né à Florence au commencement du XVIe siècle, mort vers 1556, frère du précédent. Comme son frère, il fut accueilli par le prince de Salerne, à la cour duquel il trouva Bernardo Tasso, avec qui il eut de graves démêlés; après avoir été emprisonné sur l'ordre de son ancien protecteur, il ne retrouva la tranquillité qu'après la mort de celui-ci (1546). On a de lui des *Lettere e Rime* (Florence, 1563).

BIBL.: BERNARDO TASSO, *Lettere*, t. I. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VII, 1137.

MARTELLO ou **MARTELLI** (Pietro-Giacomo), poète dramatique italien, né à Bologne le 28 avr. 1665, mort le 10 mai 1727. D'abord professeur d'éloquence dans sa ville natale (1707), il devint secrétaire du cardinal Philippe Aldobrandini, qu'il accompagna en Espagne et en France (1713). A Paris il fit connaissance avec notre littérature et s'avisa de transporter dans celle de son pays nos vers alexandrins; ces vers, qui en italien ont quatorze syllabes, les deux hémistiches étant féminins, furent appelés de son nom *Martelliani;* mais cette innovation eut assez peu de succès. Bien que ses tragédies ne fussent pas destinées au théâtre, quelques-unes furent jouées avec succès; elles sont au nombre de 25, dont 12 dans le rythme mentionné plus haut (entre autres *Iphigénie en Tauride*, *Rachel*, *Alceste*, *Jésus perdu*, *Cicéron*, *Œdipe à Colone*, *Sisara*, etc). Il a écrit en outre une tragi-comédie (*la Mort de Néron*), des comédies, des farces, six satires littéraires, des dialogues, des discours, sa propre biographie et un poème sacré (*Degli occhi di Gesù*). Ses œuvres complètes ont été publiées à Bologne (1733-35, 7 vol. in-8). Plusieurs de ses tragédies ont été en outre imprimées dans le *Teatro italiano* (Rome, 1715), le *Teatro scelto* (Milan, 1822) et la *Raccolta di Tragedie scritte nel secolo XVIII* (Milan, 1825). A. JEANROY.

BIBL.: FANTUZZI, *Notizia degli scrittori Bolognesi;* Bologne, 1781-90, I, p. 332. — KLEIN, *Geschichte des Dramas;* Leipzig, 1868, VI, 2e part., p. 157. — A. SAVIOTTI, *l'Imitazione francese nel teatro di P.-J. Martello;* Bologne, 1887.

MARTELLY (Honoré-François RICHAUD DE), acteur et auteur dramatique français, né à Aix en Provence le 27 oct. 1751, mort aux environs de Marseille le 8 juil. 1817. Avocat au parlement d'Aix, il abandonna sa profession pour celle d'acteur, sans cesser toutefois de figurer au tableau, et obtint à Marseille, à Versailles et à Bordeaux de grands succès qui lui valurent le surnom de « Molé de la province ». Comme écrivain, il est surtout connu par *les Deux Figaro*, comédie en cinq actes (Palais-Royal, 1790), bien accueillie et longtemps restée au répertoire de l'Odéon; il a donné en outre *l'Intrigant dupé par lui-même*, comédie en cinq actes (Théâtre-Français, 1801); *Une Heure de Jocrisse*, comédie en deux actes (théâtre Montansier, 1801), ainsi que des *Fables nouvelles* (Bordeaux, 1788, in-12). M. TX.

MARTENA (Duco), homme politique hollandais, né à Emden vers 1530, mort à Balk en 1605. Il se plaça de bonne heure au premier rang des ennemis de l'Espagne et fut un des signataires du Compromis des nobles. Commandant un corps de troupe des insurgés, il infligea des pertes sérieuses aux armées royales et reçut du prince d'Orange le titre d'amiral du Zuyderzée. Quelque temps après, il fut élu membre des Etats-Généraux et prit une part importante à la conclusion de l'Union d'Utrecht. Il se distingua dans les discussions des Etats par ses vastes connaissances et, par son esprit essentiellement pratique, fut un des collaborateurs les plus distingués du Taciturne. E. H.

BIBL.: GILLIUS SVECANUS, *Frisia nobilis;* Leeuwarden, 1715, in-fol.

MARTÈNE (Dom Edmond), érudit français et bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) le 22 déc. 1654, mort à Saint-Germain-des-Prés (Paris) le 20 juin 1739. Il fut successivement moine à Reims, à Saint-Germain-des-Prés où il fut appelé à cause de ses mérites, à Rouen, à Marmoutier, et eut pour maître dom Luc d'Achery. Il composa un grand nombre d'ouvrages, seul d'abord, puis en collaboration. Ses premiers furent: *Commentarius in regulam S. P. Benedicti* (Paris, 1690 ou 1695, in-4); *De Antiquis Monachorum ritibus* (Lyon, 1690, 2 vol. in-4); *la Vie du vénérable P. Dom Cl. Martin* (Tours, 1697, in-8), ouvrage qui fut supprimé et pour lequel il fut quelque temps relégué à Evron dans le Bas-Maine; *Maximes spirituelles du vénérable P. D. Cl. Martin* (Rouen, 1698, in-12); *De Antiquis Ecclesiæ ritibus* (Milan, 1736-38, 4 vol. in-4); *Tractatus de antiqua ecclesiæ disciplina* (Lyon, 1706, in-4). Chargé en 1708 de visiter les archives ecclésiastiques de France pour faire des recherches relatives au *Gallia christiana*, il se fit aider par dom Ursin Durand qui resta son collaborateur jusqu'en 1734. Ensemble, ayant amassé au cours de leurs voyages qui durèrent cinq ans bien d'autres documents que ceux qui furent utilisés dans le *Gallia*, ils publièrent leur fameux *Thesaurus novus anecdotorum* (Paris, 1717, 5 vol. in-fol.), dans lequel Martène refondit sa *Veterum scriptorum et monumentorum collectio nova* parue en 1700, puis, après de nouvelles recherches dans les Pays-Bas et en Allemagne, la relation de tous leurs voyages, sous le titre de *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de*

Saint-Maur (Paris, 1717-24, 2 vol. in-4), et *Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio* (Paris, 1724, 9 vol. in-fol.), où l'on trouve quantité de chartes et d'autres documents. En 1739, Martène fit paraître encore le tome VI des *Annales ordinis sancti Benedicti* de Mabillon. Il a laissé, entre autres manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, une *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, publiée en 1874-75, par l'abbé C. Chevalier, en 2 vol. in-8, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, et une *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*. M. Barroux.

Bibl. : [Dom Tassin], *Hist. littér. de la congrégation de Saint-Maur;* Bruxelles, 1770, pp. 542-71, in-4 (art. reproduit dans Dom François, *Biblioth. gén. des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît;* Bouillon, 1777, t. II, pp. 169-191, in-4.

MARTENOT (Auguste), ingénieur et homme politique français, né à Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or) le 26 sept. 1817, mort à Ancy-le-Franc (Yonne) le 31 août 1891. Il était ingénieur civil et administrateur des forges de Châtillon et de Commentry. Envoyé en 1876 par l'arr. de Tonnerre à la Chambre des députés, où il siégea à droite, il échoua, aux élections de 1877, comme candidat officiel, puis à celles de 1889. L. S.

MARTENOT (Charles-Auguste), ingénieur et homme politique français, né à Ancy-le-Franc (Yonne) le 11 déc. 1827, frère du précédent. Ingénieur civil des mines, il devint de bonne heure directeur des usines du Châtillonnais et, après la mort de son père en 1870, des forges de Commentry, réunies aux précédentes. Il a fait partie de l'Assemblée nationale, où il siégea d'abord au centre droit, puis au groupe de l'Appel au peuple. Elu sénateur de l'Allier en 1876, il a échoué au renouvellement triennal de 1884 et aux élections législatives de la même année. L. S.

MARTENS (Thierry), imprimeur belge, né à Alost vers 1450, mort à Alost le 28 mai 1534. Il est considéré comme ayant introduit l'imprimerie dans les Pays-Bas, à Alost, d'abord, en 1473, et à Anvers en 1476 (V. Imprimerie, t. XX, p. 632). Plus tard, il se transporta à Louvain, où, dès 1501, six ans avant tout autre imprimeur français ou allemand, il employa les caractères grecs, ce qui l'a fait surnommer l'Alde des Pays-Bas. Il se retira, vers la fin de sa vie, dans le couvent des guillelmites d'Alost, où il fut enterré. Les ouvrages sortis des presses de Th. Martens dépassent le nombre de deux cents. La plupart sont remarquables comme netteté et comme correction. Sa marque a varié. Ce fut d'abord une gravure représentant la porte du château d'Anvers, puis un écusson renfermant les initiales T. M. et suspendu à un arbre soutenu par deux lions. En dernier lieu, c'était une double ancre. Quelques ouvrages sont signés *Mertens* et aussi *Martinus*. Th. Martens est l'auteur anonyme d'un *Dictionarium hebraicum* (1520 (?), 48 feuillets, in-4). Une statue, œuvre de Jean Geefs, lui a été élevée à Alost en 1856. L. S.

Bibl. : F.-A. Van Iseghem, *Biographie de Thierry Martens;* Malines, 1852, in-8.

MARTENS (Georg-Friedrich de), jurisconsulte allemand, né à Hambourg le 22 févr. 1756, mort à Francfort le 21 févr. 1821. Il fit ses études aux universités de Gœttingue, Wetzlar, Ratisbonne; il alla étudier à Vienne les pratiques du *Kammergericht* et du *Reichshofrath*. Privat-docent à l'université de Gœttingue dès 1782, il était nommé professeur extraordinaire en 1783 et professeur ordinaire en 1784. L'électeur de Hanovre le nomma en 1787 *hofrath* et l'anoblit en 1789. Le roi de Westphalie, en 1808, l'appela au conseil d'Etat, dont il présida, de 1810 à 1813, la section des finances. Nommé conseiller intime actuel par le roi de Hanovre en 1814, il représenta ce prince à la Diète de Francfort à partir de 1816. Professeur éminent et laborieux écrivain, Martens a marqué dans plusieurs branches de la science du droit; mais ce sont ses ouvrages sur le droit international qui ont perpétué sa réputation; ils sont encore en usage, et son recueil de traités est une des œuvres les plus utiles qui aient été données aux diplomates et aux publicistes; ce recueil a été continué jusqu'à nos jours. Martens a publié : *De Foro sancti Romani Imperii principum cum subditis suis litigantibus* (1780); *Essai sur la législation des envoyés à la Diète de Ratisbonne* (1782); *Primæ lineæ juris gentium Europæarum practici* (1785), ouvrage qui est devenu le *Précis du droit des gens moderne de l'Europe* (1789; 2e éd., 1801; 3e éd., 1821, etc.); *Sammlung der wichtigsten Reichsgrundgesetzen der vornehmsten europæischen Staaten* (1791); *Versuch einer historischen Entwickelung der wahren Ursprungs des Wechselsrechts* (1797); *Die Erneuerung der Vertræge in den Friedenschlüssen der europæischen Mæchten* (Gœttingue, 1797); *Abriss der Staatsrechtes der vornehmsten europæischen Staaten* (1794); *Erzæhlung merkwürdiger Fælle des europæischen Vœlkerrechts* (1801, 2 vol.); *Cours diplomatique ou Tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe* (Berlin, 1801, 3 vol.); *Gesetze der europæischen Mæichten über Handel, Schiffahrt und Assekuranzen* (1802); *Diplomatische Geschichte der europæischen Staatshandel seit der Ende des XV Jahrunderts* (1807, 2 vol.); et enfin le grand *Recueil des traités d'alliance, de paix*, etc., de 1761 à 1808 (35 vol.), qui a été suivi du *Nouveau Recueil* (1817). G. R.

MARTENS (Karl, baron de), diplomate et écrivain allemand, né à Francfort vers 1790, mort à Dresde le 28 mai 1863. Fils du précédent, il entra dans le service diplomatique de Prusse et fut chargé d'affaires dans plusieurs cours allemandes. Il a laissé de nombreux travaux, notamment les suivants en français : *Manuel diplomatique* (Paris, 1822, in-8), réimprimé sous le titre de *Guide diplomatique* (1832, 2 vol. in-8, et 1837, 5 vol. in-8); *Annuaire diplomatique* (Paris, 1823-25, 3 vol. in-18); *Causes célèbres du droit des gens* (Leipzig, 1827 et suiv., 3 vol. in-8); *Nouvelles Causes célèbres* (Leipzig, 1843, 3 vol. in-8); *Nouveau Recueil de traités de 1808 à 1839*, avec MM. Sæalfield et Murhard (Gœttingue, 1817-42, 16 vol. in-8 en 19 part.); *Recueil manuel de traités, conventions et autres actes diplomatiques depuis 1760*, avec M. de Cussy (Leipzig, 1846-57, 7 vol. in-8).

MARTENS (Theodor), peintre allemand, né à Wismar (Mecklembourg) en 1822, mort à Portici en 1884. Elève de l'école de Dusseldorf, il vint étudier à Paris chez Lambinet. Ses paysages se ressentent de l'influence de Corot, de Daubigny, de Diaz.

MARTENSEN (Hans-Lassen), théologien et évêque protestant danois, né à Flensborg le 19 août 1803, mort à Copenhague le 3 févr. 1884. Il enseigna la théologie systématique à Copenhague depuis 1838, fut nommé prédicateur de la cour en 1845 et évêque de Seeland en 1854. Son enseignement et ses livres ont exercé une grande influence. Il s'efforçait de renouveler l'esprit dogmatique de son Eglise ; à cet effet, il mélangeait un ferment mystique et théosophique avec l'ancienne doctrine luthérienne, non sans l'altérer sur plusieurs points. Ses livres sont, d'ailleurs, d'une lecture agréable et très suggestifs. On doit citer sa *Dogmatique* (Copenhague, 1840 ; 3e éd., 1886; trad. allemande en 1861, à Berlin; trad. française en 1880 à Paris) et son *Système de la morale chrétienne* (Copenhague, 1850 ; 3e éd., 1879 ; trad. allemande à Gotha, 1871-78 ; trad. française de la 1re partie à Paris, 1892).

MARTEVILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand; 664 hab.

MARTHA (Benjamin-Constant), professeur et moraliste français, né à Strasbourg le 4 juin 1820, mort à Paris le 30 mai 1895. Elève de l'Ecole normale (1840), il en sortit agrégé des lettres et débuta aussitôt au collège de Strasbourg (1843); puis il fut successivement : professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Douai (1854),

chargé du cours de poésie latine au Collège de France (1857), suppléant de Patin (1865) et titulaire (1869) de la chaire d'éloquence latine à la Sorbonne. En 1872, il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1892, membre du comité des travaux historiques. Il a écrit: *la Morale pratique dans les lettres de Sénèque* (Strasbourg, 1854, in-8) et *Dionis philosophantis effigies* (*id.*, in-8), ses thèses de doctorat; *les Moralistes sous l'empire romain, philosophes et poètes* (Paris, 1865, in-8, couronné par l'Académie française; 6e éd., 1894); *le Poème de Lucrèce : morale, religion, science* (Paris, 1869, in-8, couronné par l'Académie française; 5e éd., 1894); *Etudes morales sur l'antiquité* (Paris, 1883, in-16; 2e éd., 1889); *la Délicatesse dans l'art* (Paris, 1884, in-16; 2e éd., 1889); plus des notices sur Patin (1876), sur Caro (1888), sur de Sacy (dans le livre du *Centenaire du Journal des Débats*, 1889), et un grand nombre de travaux académiques, rapports, discours, lectures, publiés dans les *Comptes rendus* et les *Mémoires* de l'Académie des sciences morales, de 1868 à 1891. Martha a aussi collaboré au *Journal général de l'instruction publique*, à la *Revue contemporaine*, à la *Revue européenne*, à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue de philologie*, à la *Revue bleue*. C'était un écrivain de race, un moraliste pénétrant, un professeur plein d'atticisme, joignant le goût des purs humanistes à l'érudition la plus sûre. Mais surtout c'était un homme d'une simplicité absolue, rehaussant encore et faisant aimer doublement par son caractère la rare distinction de son esprit. H. M.

MARTHA (Joseph-Jules), professeur et archéologue français, né à Strasbourg le 8 janv. 1853, fils du précédent. Il entra à l'Ecole normale supérieure en 1872 et fut reçu agrégé des lettres en 1875. Après avoir été membre des écoles françaises d'Athènes et de Rome, il prit le grade de docteur ès lettres en 1882. Nommé maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (1879-80), il passa ensuite à celles de Dijon (1881), de Lyon (1882-84), de Paris (1884-91), fut appelé en 1891 comme maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, chargé de cours à la Faculté des lettres (1892-95), puis fut nommé en 1895 professeur d'éloquence latine à cette même faculté. — Outre ses thèses de doctorat : *les Sacerdoces athéniens; Quid significaverint sepulcrales Nereidum figuræ* (Paris, 1882, in-8), M. Martha a publié : *Catalogue des figurines en terre cuite du musée archéologique d'Athènes* (Paris, 1880, in-8) ; *Manuel d'archéologie étrusque et romaine* (Bibl. de l'Enseign. des beaux-arts) (Paris, 1884, in-12) ; *l'Art étrusque* (Paris, 1889, grand in-8) ; édition savante du *Brutus* de Cicéron (Paris, 1892, in-8) ; édition classique du *Pro Milone* de Cicéron (Paris, 1895, in-12).

MARTHALEN. Village de Suisse, district d'Andelfingen (cant. de Zurich) ; 1,300 hab. Vins estimés. Quelques auteurs placent près de là le camp où se trouvait l'empereur Julien dans sa guerre contre les Alemans, et le lieu du champ de bataille.

MARTHE, sœur de Lazare (V. Lazare [Saint]).

Sœurs de Sainte-Marthe. — Congrégation vouée à l'enseignement. Recensement spécial de 1861 : 108 maisons (8 maisons mères), 972 sœurs.

MARTHE (Scevole de Sainte-) (V. Sainte-Marthe).

MARTHEMONT Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise; 59 hab.

MARTHOD. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville; 848 hab.

MARTHON. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron, sur le Bandiat; 646 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Mines de fer; carrières de pierres à bâtir; moulins. Ruines d'un vaste château féodal du XIe siècle dominant le bourg, avec donjon carré, vaste enceinte et chapelle romane, dite temple Saint-Jean. Une tour de défense du pont du Bandiat est le dernier vestige des fortifications de la ville. Château du XVIIe siècle inachevé.

MARTI (Benedict) (V. Aretius).

MARTI (Emmanuel), érudit espagnol, né à Oropesa (Valence) le 19 juil. 1663, mort à Alicante le 21 avr. 1737. Elève de l'université de Valence, il se perfectionna à Rome dans la langue grecque, qu'il parvint à écrire avec autant d'aisance que le latin. Il composa un supplément aux *Fastes* d'Ovide, qu'il publia, avec des élégies descriptives, sous le titre d'*Amalthea geographica* (Rome, 1686, in-4) ; puis des *Amores* (1687), aussi à l'imitation d'Ovide, etc. Devenu secrétaire du cardinal d'Aguirre, il l'aida à préparer l'édition de la *Collectio maxima conciliorum Hispaniæ*. Nommé doyen d'Alicante en 1696, il se fixa à Valence en 1699, et devint en 1704 bibliothécaire du duc de Medina-Celi. Sa correspondance avec des philologues et des antiquaires, importante pour l'histoire littéraire, a été publiée aux frais de lord Keene, ambassadeur d'Angleterre en Espagne (*Epistolarum libri XII;* Madrid, 1738, 2 vol. in-8), et rééditée par les soins de Wesseling (Amsterdam, 1738, 2 vol. in-4), avec une biographie de l'auteur par Greg. Mayans. G. P-i.

MARTIA ou **MARCIA** Majonia, concubine de l'empereur *Commode* (V. ce nom). Elle était chrétienne et usa de son influence pour favoriser ses coreligionnaires et empêcher les persécutions. Ayant appris que son amant avait décidé sa mort, elle le fit empoisonner, puis étrangler par un jeune athlète (31 déc. 192). Didius Julianus (V. Didia) la fit mettre à mort pour venger le meurtre de Commode.

Bibl. : V. Duruy, *Histoire des Romains;* Paris, 1885, t. VI.

MARTIAL (M. Valerius Martialis), célèbre poète latin, né à Bilbilis (aujourd'hui *El Calatayud*), dans le N. de l'Espagne, vers l'année 40, mort vers 103 (Pline, *Epist.*, III, 21). La vie de Martial ne nous est guère connue que par ses œuvres. Nous ne savons rien de sa première jeunesse. Il vint tenter fortune à Rome vers la fin du règne de Néron, sans doute en 64. D'après son propre témoignage (*Epigram.*, X, 103; XII, 31 et 34), il y resta trente-quatre ans, ne s'éloignant guère de la capitale, sauf pour quelques mois de séjour en Cisalpine vers 87. Il paraît avoir débuté dans les lettres, sous les auspices de ses compatriotes, les Sénèque, dont il se fit le client. Il arriva à la célébrité sous la dynastie des Flaviens. De Titus et de Domitien, il reçut divers privilèges : le rang de tribun, les droits des chevaliers et le *jus trium liberorum* (*Epigram.*, II, 92; III, 95; IX, 98, etc.). Il était en relations d'amitié avec la plupart des gens de lettres du temps, Quintilien, Pline le Jeune, l'avocat Regulus, Juvénal, Silius Italicus, Valerius Flaccus, et il leur a dédié plusieurs de ses pièces (*id.*, II, 90 et 93; VII, 63 et 91; X, 19; XII, 18, etc.). Sa réputation s'étendait jusqu'aux bords du Danube, en Gaule et en Bretagne (XI, 3). Mais son succès enrichissait surtout ses libraires, et lui-même n'en tirait que de maigres profits : il vivait presque uniquement des libéralités de ses nombreux patrons. A la fin du règne de Domitien, il avait acquis cependant une certaine fortune; il possédait une maison à Rome et une petite villa dans la Sabine, à Nomentum (II, 38; IX, 98). Cela ne l'empêcha pas de retomber dans la misère ; et, quand il voulut quitter l'Italie, il ne put payer ses frais de route que grâce à la générosité de Pline (*Epist.*, III, 21). En effet, l'âge venant, Martial s'était lassé de cette existence précaire qu'il avait toujours menée à Rome. D'ailleurs, il se sentait dépaysé dans la société nouvelle qui se formait autour de Nerva. Vers 98, il se décida donc à regagner l'Espagne. A Bilbilis, sa ville natale, on l'accueillit en enfant prodigue. Des admirateurs de son talent s'entendirent pour le mettre à l'abri du besoin. Une dame du nom de Marcella lui fit don d'une maison de campagne (*Epigram.*, XII, 31). Il y passa les dernières années de sa vie, très heureux d'abord de cette paisible existence, si nouvelle pour lui, mais bientôt hanté par le souvenir et le regret de Rome (XII, 21).

Nous possédons l'œuvre complète de Martial, plus de

1,500 petites pièces en 15 livres: 1 livre *Sur les Spectacles ;* 12 livres d'*Epigrammes ;* et 2 livres de distiques intitulés *Xenia* (cadeaux) et *Apophoreta* (étrennes). L'histoire de ces poésies est assez bien connue, grâce aux renseignements de toutes sortes qu'elles renferment. Martial les a toutes publiées lui-même, et il aime à parler de ses libraires, Atrectus, Secundus ou Tryphon. Tout au commencement du règne de Domitien, il donna le livre des *Spectacles ;* dans les années qui suivirent, les *Xenia* et les *Apophoreta;* et de 85 à 98 environ, les onze premiers livres des *Epigrammes*, publiés séparément, presque un par an. Le livre XII des *Epigrammes*, où le poète parle beaucoup de l'Espagne, ne parut qu'après le retour à Bilbilis, en 101 ou 102. L'œuvre entière est pleine de vie et d'intérêt. Dans le genre littéraire où il s'est volontairement confiné, Martial occupe le premier rang. On pourrait presque dire qu'il a inventé l'épigramme, au sens où nous l'entendons; du moins l'a-t-il rendue plus vive et plus nerveuse; et il a fait entrer presque tous les sujets dans le cadre de ces petites pièces mordantes, toujours aiguisées en pointe. Il s'y montre tout entier, avec ses qualités et ses défauts. Il était bon, mais d'un caractère faible, et résigné à tout pour vivre, comme le montrent toutes les flatteries dont il a accablé Domitien (IV, 1 ; V, 1; VII, 1-2; 5-8; VIII, 1 ; IX, 4, etc.). De plus, le ton licencieux de ses poésies prouve assez qu'il fréquenta souvent de bien mauvaises sociétés. Mais, si l'on passe condamnation sur ce défaut de sens moral, on n'a plus guère qu'à louer dans l'œuvre de Martial. Il a beaucoup d'esprit, de la verve, de l'imagination, le coup d'œil juste, un vrai sentiment de la nature, une bonhomie malicieuse qui s'attaque aux vices en ménageant les personnes (*Epigram.*, I, *praefat.;* VII, 12). Avec cela, un style très naturel, jamais alourdi ou gâté par la rhétorique du temps; des trouvailles d'expression, le sens artiste et une grande variété de rythmes. Il aime à regarder autour de lui dans tous les mondes, saisit aussitôt le trait caractéristique et rend à merveille ce qu'il a vu. Aussi trouve-t-on chez lui, sinon de vrais tableaux de mœurs, du moins une foule de croquis pittoresques et amusants, la chronique scandaleuse de la société romaine sous Domitien. Très apprécié déjà du public et des lettrés de son temps, Martial a toujours conservé beaucoup d'admirateurs. Il a été très lu et souvent cité par les grammairiens des derniers siècles de Rome. On a continué de transcrire ses œuvres dans les couvents du moyen âge. Aussi possédons-nous de nombreux manuscrits des *Epigrammes :* on en trouvera l'indication et le classement dans les Prolégomènes des éditions critiques mentionnées ci-dessous. Depuis la Renaissance, Martial a toujours été l'un des plus souvent imprimés, des plus lus et des plus goûtés parmi les auteurs latins. Paul MONCEAUX.

BIBL. : Edition *Princeps* (Rome, vers 1470); éditions critiques de SCHNEIDEWIN (Leipzig, 1853), de STEPHENSON (Londres, 1880), et de FRIEDLÆNDER (1886). — BRANDT, *De Martialis poetæ vita;* Berlin, 1853. — NISARD, *Poètes latins de la décadence*, I.— FRIEDLÆNDER, *De Temporibus librorum Martialis;* Kœnigsberg, 1862 et 1865. — Du même, *De Personis a Martiali commemoratis ;* Kœnigsberg, 1870. — Du même, *Sittengeschichte Roms*, III. — GIESE, *De Personis a Martiali commemoratis;* Greifswald, 1872.

MARTIAL (Saint). L'un des sept évêques qui, au rapport de Grégoire de Tours, furent envoyés de Rome en Gaule vers le milieu du IIIe siècle pour y prêcher l'Evangile. L'itinéraire de cet apôtre n'est pas certain. On sait seulement qu'il visita une partie de l'Aquitaine et s'arrêta finalement à Limoges où il mourut et fut inhumé. De là les titres d'apôtre de l'Aquitaine et de premier évêque de Limoges qui lui sont donnés. Sa vie, écrite par son successeur Aurélien, a été perdue de bonne heure. Au IXe siècle on en composa une autre, dans laquelle les traditions locales étaient déjà soigneusement recueillies. Puis, vers la fin du Xe siècle ou peut-être au commencement du XIe, on broda audacieusement sur cette légende et l'on fit de saint Martial un disciple immédiat du Christ envoyé en Gaule par saint Pierre. Cette nouvelle légende, aussi invraisemblable qu'elle fût, fut vigoureusement défendue par le célèbre moine historien Adhémar de Chabannes. Accueillie et promulguée par le concile tenu à Limoges en 1031, elle a eu cours pendant tout le moyen âge. Combattue au XVIe siècle, plus encore au XVIIe par Descordes, Launoy, Baluze, etc., elle a trouvé au XIXe siècle un regain de faveur grâce au décret de la congrégation des rites (1854) et aux travaux de M. le chanoine Arbellot. Elle a été définitivement écartée par un récent mémoire de M. l'abbé Duchesne. A. LEROUX.

BIBL.: Bonaventure DE SAINT-AMABLE, *Hist. de saint Martial*, 1676 et 1683, 2 vol. in-fol. — F. ARBELLOT, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, 1855, in-8. — L. DUCHESNE, *Saint Martial de Limoges*, dans les *Annales du Midi*, 1892.

MARTIAL D'AUVERGNE, connu aussi sous le nom de MARTIAL DE PARIS, poète et littérateur français, né vers 1440, mort en 1508. D'une famille probablement originaire de l'Auvergne, il fut notaire apostolique au Châtelet et pendant cinquante ans procureur au Parlement. Parmi ses ouvrages qui eurent le plus de succès il faut citer : *Arrêts d'amour* (Paris, 1528, plusieurs fois réimprimés), où sont raillés avec beaucoup d'esprit les ridicules de la vie galante; *Vigiles du roi Charles VII, à neuf psaumes et neuf leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie dudit roi* (Paris, 1490, 1493, in-fol. ; 1505, 1528, in-8). Cet ouvrage renferme six à sept mille vers de mesures différentes. Les *Poésies de Martial d'Auvergne* ont été recueillies et publiées à Paris (1724, 2 vol. in-8). Cette édition est regardée comme fautive.

MARTIAL DE BRIVE (Le Père) (V. DUMAS [Martial]).

MARTIALE (Loi) (V. ATTROUPEMENT).

MARTIANAY (Dom Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Sever-Cap (diocèse d'Aire) en 1647, mort en 1717. Œuvres principales : *Vie de saint Jérôme* (Paris, 1706, in-4); édition des *Œuvres de saint Jérôme* (Paris, 1693-1706, 5 vol. in-fol.).

MARTIANUS CAPELLA (V. CAPELLA [MARTIANUS]).

MARTIEL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Villefranche-de-Rouergue; 1,858 hab.

MARTIGNA. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans; 256 hab.

MARTIGNAC (Etienne ALGAY DE), littérateur français, né à Brive en 1620, mort en 1698. D'une ancienne famille du Limousin, il vint assez jeune à la cour et fut lié avec Gaston d'Orléans. Vers l'âge de quarante ans, il se consacra aux lettres et fit des traductions d'auteurs latins, notamment de Térence (Paris, 1670, 1700, in-8), d'Horace (Paris, 1678, 2 vol. in-12; 1684, 1687), de Virgile (Paris, 1681, 1686, 3 vol. in-8), de Perse et de Juvénal (Paris, 1682, in-12). Il a écrit aussi : *Mémoires concernant ce qui s'est passé en France depuis 1608 jusqu'en 1636* (Amsterdam, 1683; Paris, 1684, in-12); *Entretiens sur les anciens auteurs* (Paris, 1694, in-12); *Eloges historiques des évêques et archevêques de Paris qui ont gouverné cette église depuis environ un siècle* (Paris, 1698, in-4).

BIBL. : VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*. — DESESSARTS, *les Siècles littéraires de la France*, 1801, t. IV, p. 306.

MARTIGNAC (Jean-Baptiste-Sylvère GAY, vicomte de), homme politique français, né à Bordeaux le 20 juin 1778, mort à Paris le 3 avr. 1832. Après avoir été secrétaire de Sieyès (1798), il servit quelque temps dans l'armée, écrivit plusieurs pièces de théâtre (parmi lesquelles nous citerons *Esope et Xanthus*, comédie-vaudeville, 1801), puis se tourna vers le barreau, et, sous l'Empire, obtint comme avocat de grands succès dans sa ville natale. Très dévoué à la *légitimité*, il protégea pendant les Cent-Jours le départ de la duchesse d'Angoulême, fut nommé avocat général à la cour royale de Bordeaux en 1818, procureur général à la cour de Limoges l'année suivante et entra en 1821 comme député de Marmande à la Chambre des députés, où sa belle voix, son éloquence insinuante et persuasive et la générosité de son caractère lui valurent au bout de peu de temps une grande notoriété. Il y soutint

d'abord la politique de Villèle, fut rapporteur du projet de loi sur la presse de 1822, contribua puissamment en 1823 à l'expédition d'Espagne, durant laquelle il accompagna le duc d'Angoulême comme commissaire civil, et, déjà pourvu du titre de conseiller d'Etat (1822), fut nommé vicomte et appelé à la direction générale de l'enregistrement (1824), sans cesser d'appartenir à la Chambre, où peu à peu il se sépara des ultra-royalistes et se rapprocha des doctrinaires. Villèle étant tombé à la suite des élections libérales de nov. 1827, Martignac devint ministre de l'intérieur (4 janv. 1828), et, sans porter le titre de président, fut le véritable chef du nouveau cabinet, qui renouvela le personnel administratif, rétablit la liberté de la presse et fit signer au roi les fameuses ordonnances du 16 juin 1828 sur les jésuites et les petits séminaires. Mais Charles X, inféodé à la Congrégation et aux ultras, ne subissait qu'en frémissant ce ministère. Aussi Martignac ayant éprouvé, à propos de son projet de loi sur les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, un échec causé par la coalition parlementaire de la droite et de la gauche au Palais-Bourbon (avr. 1829), le roi ne tarda-t-il pas à le renvoyer avec tous ses collègues et à former avec Polignac un gouvernement de combat qui rendit la révolution inévitable. L'ancien ministre de l'intérieur vota l'adresse des 221 (mars 1830), mais resta fidèle à la légitimité après les journées de Juillet et s'honora en portant la parole devant la Chambre des pairs comme défenseur du prince de Polignac (déc. 1830). — On a de lui, entre autres ouvrages : *Bordeaux au mois de mars 1815* (Paris, 1830, in-8); *Essai historique sur les révolutions d'Espagne et l'intervention française de 1823* (Paris, 1832, in-8). A. D.

MARTIGNARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 155 hab.

MARTIGNAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Pessac; 317 hab.

MARTIGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Oyonnax; 597 hab.

MARTIGNÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (E.) de Mayenne; 1,550 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eau minérale froide bicarbonatée-ferrugineuse.

MARTIGNÉ-Briand. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué, sur le Layon ; 1,727 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Mine de houille de la concession de Saint-Georges-Châtelaison. Vins blancs. Fours à chaux. Etablissement thermal de Jouannet. Vastes ruines d'un château du commencement du XVIe siècle. Eglise de style gothique. Le 15 janv. 1793, les Vendéens, commandés par La Rochejaquelein, Bonchamps et Lescure, furent défaits à Martigné par les troupes républicaines.

MARTIGNÉ-Ferchaud. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Retiers ; 3,973 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Minerai de fer. Carrosserie, corderie, tannerie, tuileries, clouterie, moulins. Etang de la Foye. Ruines d'un château.

MARTIGNY. Ville de Suisse, cant. du Valais; 4,300 hab. répartis en trois paroisses. Point de départ des routes du Grand Saint-Bernard et de Chamonix par la Tête-Noire. Martigny est l'*Octodurum* des Romains qui y avaient établi un camp pour douze légions. Ruines pittoresques du château de la Bâtiaz. Vignobles renommés dans les environs.

MARTIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 235 hab.

MARTIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton; 875 hab.

MARTIGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Falaise; 270 hab.

MARTIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët; 662 hab.

MARTIGNY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville; 220 hab.

MARTIGNY-le-Comte (*Martiniacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Palinges; 1,477 hab. Carrières de pierre. Moulins; tuilerie; fours à chaux; forges du Verdrat. Au lieu dit *la Verchère*, ruines gallo-romaines d'une certaine importance (découverte de dalles de marbre et de mosaïques). Les habitants ont été affranchis par Etienne de Mont-Saint-Jean, leur seigneur, en 1283. Eglise ancienne avec tour romane. Châteaux de Martigny, de Souterrain et de Commune. Ce dernier, qui était très fort, et dont les tours paraissent remonter au XIIe siècle, a appartenu aux Chazeron, aux Rolin, aux Champlecy, aux Laguiche-Sivignon et aux Cossé-Brissac. Le fief du Verdrat a été possédé par les Chaumont et les Montfaucon. Martigny-le-Comte a été chef-lieu de canton sous la Révolution. L-x.

MARTIGNY-les-Bains (avant 1881 Martigny-lès-Lamarche [*Martiniacus*]). Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche, sur le Mouzon et le chem. de fer de Nancy à Langres ; 1,143 hab. Sources minérales exploitées par un établissement ; carrières de pierres calcaires. Antiquités préhistoriques ; voie et camp romains ; église datant en partie de l'époque romane avec chœur du XVe siècle. Martigny autrefois faisait partie du Barrois.

Bibl. : J. Dubois, *Martigny-les-Bains ;* Epinal, 1888.

MARTIGNY-les-Gerbonvaux. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey; 320 hab.

MARTIGUES. Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix ; 5,918 hab. Port sur la rive méridionale de l'étang de Berre et à l'extrémité de l'étang de Caronte qui fait communiquer l'étang de Berre avec le golfe de Fos. Point terminus d'une ligne de chemin de fer qui va s'embrancher au Pas-des-Lanciers, sur la ligne de Lyon à Marseille. Pittoresquement bâtie sur divers petits îlots réunis par des ponts en pierre ou en fer, Martigues a reçu le nom un peu ambitieux de Venise provençale. Les canaux qui la relient aux étangs de Berre et de Caronte la divisent en trois quartiers comprenant jadis un nombre égal de communes distinctes et formant un ensemble gracieux et original. Ces trois quartiers sont : Jonquières, où l'on remarque l'église Saint-Geniès avec un élégant clocher, la chapelle des Pénitents, richement décorée, et la promenade du Cours ; — l'Ile, qui possède un joli tribunal de pêche et l'église Sainte-Madeleine (belle façade, jolies peintures) ; — et Ferrières qui a conservé une partie de ses anciens remparts, et dont l'église renferme une belle chaire de 1403. Entre l'Ile et Ferrières s'étend un beau bassin ou port, d'une superficie de 40,000 m. q., où aboutit le canal de Martigues à Port-de-Bouc. Dans les environs se trouvent des mines de lignite ; la ville elle-même possède des huileries nombreuses et importantes ; mais sa principale industrie est celle des salaisons qu'alimente la pêche, très développée dans cette région, des sardines, des thons et des anchois. On confectionne également à Martigues, avec les œufs desséchés des muges pris dans les bourdigues, une espèce de caviar appelé poutargue. Martigues possède encore des ateliers de construction de navires, des fabriques d'enduits, de cordages, d'agrès pour les vaisseaux, etc. Le mouvement du port est d'environ 1,200 navires par an (entrées et sorties) jaugeant près de 100,000 tonnes.

L'origine de Martigues est très ancienne. Elle serait, selon les uns, l'antique *Maritima Avaticorum* des Latins, selon les autres la *Blaséon* des Grecs. Ce qui est certain c'est que la rive S.-O. de l'étang qui porte encore le nom d'étang de Mastromela fut peuplé à une époque très reculée et colonisée par les Romains. Sous l'Empire, la ville d'Astromela avait une certaine importance. Vers le commencement du XIIe siècle, Gérard Teuque, fondateur de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, établit dans l'île de Saint-Geniès un hospice et une église. La ville moderne fut fondée en 1232 par Raymond Bérenger IV, comte de Provence, dont les prédécesseurs avaient toujours revendiqué sur le pays une certaine souveraineté que leur disputait d'ailleurs l'archevêque d'Arles. La ville se gouvernait par ses propres lois, sauf les droits du souverain, et contracta alliance avec les Marseillais. Pendant plusieurs siècles, il y eut trois villes distinctes (Jonquières, Ferrières

et l'Ile), envoyant chacune des députés aux Etats de Provence. Elles se réunirent en 1581 ; mais, malgré cette union, elles furent bien souvent divisées pendant la Ligue par exemple, Ferrières tenant pour Henri IV, et l'Ile pour le Parlement ligueur, pendant que Jonquières restait neutre. Depuis 1581, les trois villes avaient perdu leur rang de commune et le droit de députer aux Etats ; celui-ci fut restitué à Martigues en 1639. Vers la fin du XVIIe siècle, la ville comptait 20,000 hab. ; un demi-siècle plus tard, elle n'en avait plus que 6,000 et elle n'a jamais reconquis son ancienne prospérité. J. MARCHAND.

BIBL. : Alfred SAUREL, *Histoire de Martigues et de Port-de-Bouc*, 1862.

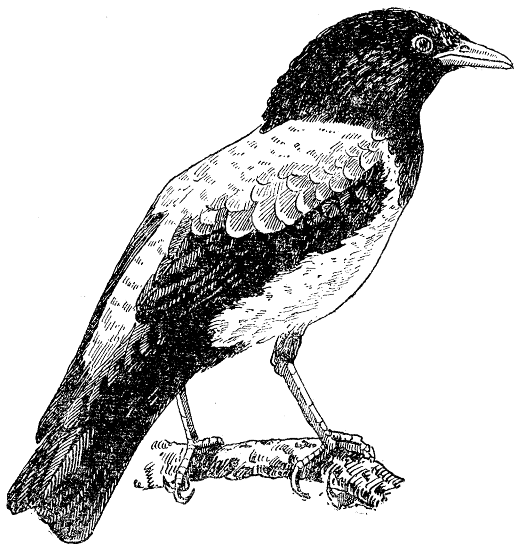
MARTILLAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Labrède; 994 hab.

MARTIMPREY (Edmond-Charles, comte de), militaire français, né à Meaux le 16 juin 1808, mort à Paris le 24 févr. 1883. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il servit en Algérie, devint général de division le 11 juin 1855, chef d'état-major de l'armée de Crimée, puis de l'armée d'Italie, commandant supérieur des forces de terre et de mer en Algérie, puis sous-gouverneur et gouverneur par intérim de la colonie, où il réprima la révolte de 1864 ; gouverneur des Invalides (1870), membre du conseil d'enquête sur les capitulations de Metz et Strasbourg.

Son parent, *Ange-Auguste* de Martimprey, né à Meaux le 16 juin 1809, mort à Paris le 14 févr. 1875, présida comme colonel le conseil de guerre qui jugea les insurgés de Clamecy, après le coup d'État du 2 décembre. Il devint général de division (23 juil. 1859).

MARTIMPREY (Edmond-Louis-Marie, comte de), homme politique français, né en 1849, mort le 11 nov. 1892. Fils du général Edmond, il embrassa la carrière des armes. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr, il fit la campagne de 1870, démissionna au grade de capitaine, fut élu député du Nord en 1885, fut le trésorier de la coalition orléano-boulangiste, mais échoua dans la 1re circonscription de Cambrai.

MARTIN (Ornith.). Les Martins (*Pastor* Temminck, *Man. d'Ornith.*, 1815, t. I, p. 85) appartiennent à la grande famille des Sturnidés. Ils ont le bec plus court, moins effilé et plus recourbé en dessus que chez les *Etourneaux* (V. ce mot), les ailes plus aiguës, la queue coupée



Martin rose (Pastor roseus Scop.).

plus carrement en arrière, et le plumage teint de couleurs plus tranchées. Chez le Martin rose ou Martin roselin (*Pastor roseus* Scop.), qui constitue l'unique espèce de ce genre, le corps est, en effet, chez l'adulte, au printemps, d'un rose délicat, contrastant vigoureusement avec le noir pourpré des ailes et de la queue, avec le noir brillant à reflets bleus de la partie supérieure de la poitrine, du cou et de la tête, ornée d'une petite huppe. Cette espèce a pour patrie le centre et l'O. de l'Asie et se montre de temps en temps dans diverses contrées de l'Europe, et régulièrement dans l'Inde, chaque hiver. Par leurs mœurs et leur allures, les Martins roselins se rapprochent beaucoup des Etourneaux vulgaires auxquels on les trouve parfois mélangés. Ce sont des oiseaux très sociables qui se retirent le soir sur les arbres élevés et touffus et qui s'en vont le matin en grandes bandes chercher leur nourriture dans les steppes et dans les champs. Au Bengale on leur reproche les déprédations qu'ils commettent dans les rizières, mais ils rachètent largement les dommages qu'ils peuvent causer ainsi par l'énorme destruction qu'ils font des Sauterelles et d'autres Insectes nuisibles. Dans divers pays, l'invasion des Sauterelles, ou plutôt des Criquets, est précédée ou suivie de l'apparition de milliers de Martins roses. Ces Oiseaux contribuent aussi, comme les Pique-Bœufs africains, à débarrasser le bétail de ses parasites.

On désigne vulgairement sous le nom de Martin triste et de Martin de Gingi d'autres espèces de Sturnidés appartenant à un genre différent, le genre *Acridotheres* (V. ce mot) et qui, comme leur nom l'indique, sont aussi de grands destructeurs d'Acridiens. Le Martin triste (*Acridotheres tristis* L.) est même l'espèce que Guéneau de Montbéliard, dans l'*Histoire naturelle des Oiseaux* de Buffon, appelait plus particulièrement *le Martin*. E. OUSTALET.

BIBL. : GUÉNEAU DE MONTBÉLIARD, *Hist. nat. des Oiseaux de Buffon*, t. III, p. 348, pl. 12. — DAUBENTON, *Planches enl. de Buffon*, t. IV, pl. 251. — DRESSER, *A History of the Birds of Europe*, 1873, t. IV, p. 423, pl. 250. — R.-A. SHARPE, *Cat. B Brit. Mus.*, 1890, t. XIII, p. 63.

MARTIN-CHASSEUR (Ornith.). Les Martins-Chasseurs, qui formaient le genre *Dacelo* de Leach (*Zool. Misc.*, 1815, t. II, p. 125), constituent maintenant avec les *Ceyx*, les *Ispidina*, les *Syma*, les *Melidora*, les *Clytoceyx*, les *Sauromarptis*, les *Halcyon*, les *Todirhamphus*, les *Cittura*, les *Tanysiptera* et quelques genres voisins, la tribu des *Daceloninæ* qui fait pendant pour ainsi dire à celle des *Alcedininæ* ou Martins-Pêcheurs proprement dits dans la grande famille des Alcédinidés. Les Martins-Chasseurs et leurs alliés se distinguent des vrais *Martins-Pêcheurs* (V. ce mot) par leur bec large, plus ou moins déprimé, parfois même légèrement excavé au-dessus et dépourvu d'arête distincte. Leurs pattes sont généralement un peu plus fortes et plus robustes que celles des vrais Martins-Pêcheurs ; leurs ailes sont relativement plus développées, et leur plumage, moins serré, est assez souvent teint de couleurs mates et uniformes. En outre, les Martins-Chasseurs se nourrissent plutôt de Reptiles, de Batraciens et d'Insectes coléoptères et orthoptères que de petits Poissons. Par suite, ils ne sont pas strictement attachés au voisinage des eaux. Quelques-uns vivent même dans les forêts et nichent dans des troncs d'arbres, mais beaucoup d'autres déposent leurs œufs dans des excavations du sol ou dans des fissures de rochers. Ces œufs sont d'ailleurs d'un blanc pur et brillants comme ceux de tous les Alcédinidés.

La queue chez les Martins-Chasseurs est tantôt beaucoup plus courte que le bec, tantôt bien développée et parfois même plus longue que les ailes, ce qui permet d'établir parmi les Dacéloninés une première division. En outre, parmi les Martins-Chasseurs à queue très réduite, il y a des espèces qui n'ont que trois doigts aux pattes, et d'autres qui ont le pouce plus ou moins développé. Ces derniers constituent les genres *Ceycopsis*, *Ispidina* et *Myioceyx*, tandis que les Martins-Chasseurs à trois doigts forment le genre *Ceyx* de Lacépède. Les *Ceyx* sont répandus sur l'Asie méridionale, les îles Malaises, les Moluques, la Nouvelle-Guinée et ses dépendances, les îles Salomon et la Nouvelle-Bretagne. Ils sont tous de petite taille et portent un costume dont les couleurs les plus fréquentes sont le rouge, le roux vif, le lilas, l'orangé, le bleu d'outremer, le bleu

de cobalt, le bleu argenté et le noir. Des teintes analogues se rencontrent chez les *Ceycopsis* Salv., dont on ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce propre aux îles de Célèbes et de Sanghir, ainsi que chez les *Myioceyx* et les *Ispidina* de l'Afrique tropicale et de Madagascar.

Parmi les Martins-Chasseurs à longue queue, on doit mettre à part les *Tanysiptera* Vig., qui se distinguent par l'allongement de leurs pennes caudales médianes, terminées en raquettes, aussi bien que par la richesse de leur costume. Tandis que les parties inférieures de leur corps sont d'un blanc pur, d'un fauve pâle, d'un roux vif ou d'un rouge vermillon, les parties supérieures sont variées de noir velouté, de bleu d'outremer et d'aigue-marine. Ces jolis oiseaux ne se trouvent qu'aux Moluques, en Papouasie et dans le N. du continent australien.

Chez d'autres Martins-Chasseurs, les pennes caudales atteignent toutes la même longueur. C'est ce qu'on observe chez les *Syma* Less. qui portent une livrée verdâtre et rousse et qui occupent une aire géographique un peu plus restreinte que les Tanysiptères, chez les *Carcineutes* Reich., qui se trouvent depuis l'Indo-Chine jusqu'à Bornéo, et dont les mâles adultes ont les parties supérieures du corps rayées transversalement de noir et de bleu ; chez les *Melidora* Less. de la Nouvelle-Guinée qui portent également une livrée rayée et mouchetée ; chez les *Halcyon* (V. ce mot), beaucoup plus largement répandus que les autres Martins-Chasseurs ; chez les *Dacelo*, oiseaux de grande taille, propres



Martin-Chasseur (Dacelo gigas).

à l'Australie et à la Papouasie méridionale, et jouant dans ces contrées un rôle correspondant à celui des *Ceyx* africains et américains ; chez les *Clytoceyx* Sharpe, remarquables entre tous par leur bec court, large et fortement renflé, et destinés sans doute à se nourrir particulièrement de Reptiles et de Batraciens. E. Oustalet.

Bibl. : R.-B. Sharpe, *Cat. B Brit. Mus.*, 1892, t. XVII, pp. 94 et 173, et *Monogr. Alced.*, 1868, in-4, av. pl.

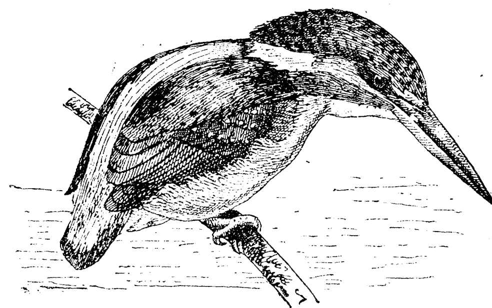
MARTIN-Pêcheur (Ornith.). Les Martins-Pêcheurs, qui constituaient le genre *Alcedo* de Linné, les Martins-Chasseurs qui forment le genre *Dacelo* de Leach et beaucoup d'autres oiseaux qui se rattachent à l'un ou à l'autre de ces groupes composent aujourd'hui la grande famille des Alcédinidés, dans l'ordre des Syndactyles. Tous les représentants de cette famille ont la tête très forte et mal détachée du tronc qui est épais et ovoïde, les ailes médiocrement développées, la queue très réduite, les pattes courtes et terminées par trois ou quatre doigts dont les antérieurs sont soudés plus ou moins intimement, le bec long et robuste ; mais chez les Martins-Pêcheurs proprement dits et chez leurs alliés que l'on range aujourd'hui dans la tribu des Alcédininés, les mandibules sont comprimées latéralement et graduellement effilées de la base à l'extrémité, la mandibule supérieure offrant généralement une carène assez nette.

Les vrais Martins-Pêcheurs se nourrissent principalement de Poissons et accessoirement d'Insectes ; aussi se tiennent-ils presque constamment au bord des fleuves, des rivières, des étangs et des lacs. Ils se tiennent des heures entières à l'affût, perchés sur une branche, et quand ils aperçoivent une proie à leur convenance ils se précipitent avec la rapidité d'une flèche, effleurent la surface de l'eau ou y plongent résolument et se relèvent d'un ou deux coups d'aile avec un Poisson dans le bec. Il leur arrive cependant, et même assez souvent, de manquer leur coup, d'autant plus qu'ils se servent exclusivement de leurs mandibules pour capturer leur proie. En outre, comme ils ne peuvent se livrer à la pêche que dans des eaux transparentes et de profondeur moyenne, le succès de leurs entreprises est forcément contrarié par les pluies torrentielles qui font grossir les rivières et en troublent le cours. De même pendant l'hiver ils ne peuvent trouver leur subsistance que sur les points où les eaux restent libres ; aussi beaucoup de ces oiseaux émigrent-ils d'un pays ou d'un canton à l'autre à l'approche de la mauvaise saison pour chercher des conditions plus favorables à leur existence.

Le vol des Martins-Pêcheurs est rapide, mais peu soutenu. Ils filent en ligne droite, au-dessus de l'eau, en battant l'air de coups d'ailes précipités, et vont se percher à une faible distance, et ce n'est qu'exceptionnellement, lorsqu'ils ont des petits ou pendant la saison des amours, qu'on les voit s'élever ou même planer à une certaine hauteur pour se laisser brusquement tomber sur leur proie. La brièveté de leurs pattes et la lourdeur de leur corps les mettent dans l'impossibilité presque absolue de marcher. Tout au plus peuvent-ils faire quelques pas sur une pierre, le long d'un tronc d'arbre incliné.

Quoique très bien doués sous le rapport de la vue et de l'ouïe, les Martins-Pêcheurs sont des oiseaux peu intelligents. En raison même de leur régime et de la difficulté qu'ils ont à se procurer les aliments qui leur sont nécessaires, ils vivent étroitement cantonnés et défendent, avec un soin jaloux, l'accès de leurs domaines à leurs semblables et même à la plupart des autres Passereaux. Ils ne font pas de nids et déposent simplement leurs œufs au fond d'excavations pratiquées dans des berges escarpées et sablonneuses. Les œufs, toujours de couleur blanche, de forme arrondie et à coquille luisante, sont au nombre de six à onze par couvée. La mère se charge seule des soins de l'incubation qui dure une quinzaine de jours. Au moment de leur naissance les petits sont véritablement hideux, avec leur tête énorme, leur bec large, court et difforme, leurs yeux fermés, leur corps complètement dénudé. Les parents les nourrissent d'abord avec des Insectes et surtout avec des Libellules, plus tard avec des petits Poissons dont les arêtes s'accumulent au fond du nid et qui communiquent au terrier du Martin-Pêcheur une odeur caractéristique. Ce terrier, que les oiseaux creusent à l'aide de leur bec, sert, dit-on, au même couple durant plusieurs années consécutives. Les parents sont très dévoués à leur progéniture et s'efforcent de la protéger contre tout danger. L'homme est d'ailleurs le seul ennemi sérieux des Martins-Pêcheurs qui, par les conditions mêmes dans lesquelles ils vivent et élèvent ses petits, n'ont pas grand'-chose à craindre des Rapaces et des Carnassiers. Dans ces dernières années, ces jolis oiseaux qui, en raison de leur régime, doivent probablement être considérés comme nuisibles, ont été l'objet d'une chasse active, à cause de la beauté de leur plumage qui a fait utiliser leurs dépouilles dans l'industrie de la parure. A l'exception des espèces qui constituent se genre *Ceryle* (V. ce mot) et qui portent une livrée pie, tous les Alcédininés sont en effet revêtus d'un costume aux couleurs claires et brillantes, et quelques-uns font resplendir sur leur plumage cette belle teinte d'aigue-marine que l'on observe chez notre Martin-Pêcheur vulgaire. Ce dernier, qui constitue le type du genre *Alcedo* de Linné, est bien connu de la plupart de nos lecteurs. Avec son manteau d'un bleu verdâtre, rehaussé par des touches d'un bleu de cobalt vif, sa tête bleue, rayée de noir transversalement, sa gorge et ses oreilles d'un blanc jaunâtre, sa poitrine et son ventre couverts d'un large plastron d'un roux orangé, le Martin-Pêcheur vulgaire, l'*Alcedo ispida* de Linné, est certainement un des plus jolis oiseaux de la

faune européenne, en dépit de ses formes massives et de sa tête disproportionnée. Il faut surtout le voir par un beau jour de printemps quand il rase l'eau comme un brillant météore en faisant retentir son sifflement aigu. Les anciens Grecs avaient édité sur son compte les fables les



Martin-Pêcheur (Alcedo ispida).

plus absurdes. Ils le considéraient comme un oiseau marin, faisant son nid avec des arêtes de poisson ou déposant ses œufs dans le sable, au bord de la mer, et possédant des vertus merveilleuses. Ces fables ont eu cours jusqu'à une date relativement récente, et naguère encore la dépouille d'un Martin-Pêcheur passait pour un talisman infaillible que les avares employaient pour augmenter leurs trésors, les gens des campagnes pour détourner la foudre de leurs demeures, les marchands drapiers pour éloigner les mites de leurs étoffes.

L'*Alcedo ispida* occupe dans l'ancien monde une aire géographique extrêmement vaste comprenant l'Europe, le N. de l'Afrique et la plus grande partie de l'Asie continentale et insulaire. Des espèces plus ou moins voisines se trouvent à Célèbes, aux Philippines, à la Nouvelle-Guinée et dans l'Afrique tropicale. Dans les régions chaudes de l'Afrique, à Madagascar et aux Comores, on rencontre d'autres Martins-Pêcheurs, de taille plus réduite et à la tête ornée d'une huppe retombante, qu'on appelle des *Corythornis*. Dans un troisième genre se placent des Martins-Pêcheurs de la Papouasie, des Moluques et de l'Australie qui rappellent un peu les nôtres par la disposition des teintes de leur livrée, mais qui ont le manteau d'un bleu foncé et les pattes terminées par trois doigts seulement. Ce sont les *Alcyone*. Les *Ceryle* (V. ce mot) qui habitent les contrées baignées par la Méditerranée, l'Afrique, l'Asie méridionale et orientale et tout le Nouveau-Monde se reconnaissent facilement à leur livrée pie ou fortement marbrée de blanc. Enfin les *Pelagorpsis* qui, comme les *Ceryle*, ont la queue plus allongée que les Martins-Pêcheurs ordinaires et qui offrent sur leur plumage des teintes rousses ou vineuses plus ou moins étendues, et parfois associées à du bleu de cobalt, les *Pelagorpsis*, disons-nous, ont pour patrie la péninsule indienne, Ceylan, l'Indo-Chine, les îles de la Sonde, les Philippines et Célèbes. Ils constituent le dernier genre de la tribu des Alcédininés. E. Oustalet.

Bibl. : R.-B. Sharpe, *Monogr. of the Alcedinidæ*, 1868, et *Cat. B Brit. Mus.*, 1892, t. XVII, pp. 96 et suiv.

MARTIN-Roselin (Ornith.) (V. Martin).

MARTIN-Eglise. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Dieppe ; 513 hab.

MARTIN-Garcia. Ile rocheuse de l'embouchure de l'Uruguay, appartenant à la République Argentine qui y a élevé une forteresse commandant l'accès du fleuve.

MARTIN. *Nous avons classé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1° les saints et les papes ; 2° les princes ; 3° les personnages divers.*

SAINTS ET PAPES

MARTIN (Saint), évêque de Tours, né à Sabaria en Pannonie (aujourd'hui Sarvar, Stein-am-Anger en Hongrie) vers 316, mort vers 397. Fête le 11 nov. On dit qu'elle coïncide avec les anciens sacrifices de la mi-automne. Des auteurs modernes, s'appuyant sur des documents du XIIIe siècle, prétendent que le lieu de sa naissance est Martinsberg, près de Raab. Ses parents étaient païens. Il était encore enfant lorsque son père, qui était tribun militaire, dut prendre garnison à Pavie. Ce fut là que Martin se convertit au christianisme et se fit inscrire parmi les catéchumènes. Il n'était alors âgé que de dix ans. Deux années après, il résolut de se retirer en un désert ; mais, empêché par la faiblesse de son âge, il dut se contenter de passer dans l'isolement tout le temps qu'il n'employait à fréquenter les églises. Quand il eut atteint sa seizième année, son père le força d'entrer dans l'armée, conformément à un édit impérial qui ordonnait l'enrôlement de tous les fils de vétérans. A cette première partie de la vie de Martin se rapportent trois traits fort caractéristiques. On lui avait donné un serviteur, mais il le traitait comme un compagnon ou plutôt comme un frère, le servait lui-même à table, le déchaussait et nettoyait ses habits. Se trouvant à Amiens, pendant un rude hiver, il rencontra un mendiant, nu et tremblant de froid. Comme il avait donné à d'autres pauvres tout l'argent qu'il possédait, il coupa son manteau et en remit la moitié au mendiant. La nuit suivante, le seigneur Jésus lui apparut en songe, entouré d'une légion d'anges, mais revêtu de la moitié de manteau donnée au pauvre ; et il lui dit : *Martin, qui n'est encore que catéchumène, m'a couvert de ce vêtement.* Martin reçut le baptême à l'âge de dix-huit ans, mais il resta encore deux années dans l'armée, par considération pour son tribun, qui promettait de renoncer lui-même au siècle, après ce temps. Comme il réclamait son congé, la veille d'une bataille contre les Alamans, on attribua cette retraite à la lâcheté. Il répondit en offrant de prendre place au premier rang, sans autre arme que le signe de la croix. Le lendemain, les ennemis demandèrent la paix.

Ainsi libéré du service militaire, Martin se rendit et séjourna pendant longtemps auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui voulut le sacrer diacre ; il refusa par humilité, n'acceptant que la fonction fort inférieure d'exorciste. Bientôt après cette ordination, il fut pressé par un songe d'aller en Pannonie, auprès de ses parents ; il y parvint, en traversant miraculeusement les plus grands dangers, et il convertit sa mère ainsi que plusieurs autres personnes. Mais son père resta aveuglé en son endurcissement. Martin eut aussi beaucoup à souffrir de la part des ariens, qui dominaient alors le pays et qui le chassèrent après l'avoir battu de verges. Il se dirigea vers Hilaire qui, banni de Poitiers, se trouvait dans la Haute-Italie. Mais les persécutions d'Auxence, évêque arien de Milan, le forcèrent de se retirer dans la petite île de Gallinaria (aujourd'hui Galinara), où il vécut dans la solitude, se nourrissant d'herbes et de racines, jusqu'à ce qu'il apprit que Hilaire était rentré à Poitiers. Il le rejoignit vers 360, et fonda à Lieugé (Lugugé, *Locociacum*) le premier monastère qui fut établi dans la Gaule. Il y resta jusqu'à ce qu'il fût attiré par surprise à Tours et élu évêque (371). Malgré cette élévation, il persévéra dans la vie monastique. Choisissant une solitude sur un rocher, près de la ville, il s'y construisit une cellule, autour de laquelle beaucoup d'autres se groupèrent. Ce fut l'origine du célèbre monastère de *Marmoutier* (V. ce mot). Bientôt, quatre-vingts disciples, la plupart de noble naissance, y furent réunis et soumis à une discipline formée d'étude et d'austérité. Beaucoup de villes prirent leurs évêques parmi eux. A la différence de l'œuvre de saint Hilaire, qui avait été principalement dirigée contre les ariens, celle de saint Martin opéra puissamment pour la conversion des païens, la destruction des temples et des idoles. Grégoire de Tours lui attribue deux cent six miracles, parmi lesquels une résurrection. C'est avec grande justice qu'on a loué la dignité de ses rapports avec les empereurs, et le courage avec lequel il protesta contre la procédure suivie à l'égard des *priscillianistes* (V. ce nom), et contre la première

condamnation capitale prononcée et exécutée en cette occasion, pour cause d'hérésie. Néanmoins, à côté des mérites très réels de Martin et du caractère sympathique, chevaleresque, de sa sainteté, il semble qu'une large part de l'immense vénération dont il a été l'objet au moyen âge peut être attribuée à l'œuvre littéraire composée sur lui, en prose, par Sulpice Sévère, son disciple, et par Grégoire de Tours; en vers, par Paulin et par Fortunat. E.-H. VOLLET.

MARTIN (Saint), évêque métropolitain de Braga, né en Pannonie, mort vers 580. Fête le 30 mars. Tout ce qu'on sait de la première partie de sa vie, c'est qu'il fit un pèlerinage en Terre sainte, et dans les contrées d'Orient un séjour où il acquit des connaissances littéraires dépassant celles de la plupart de ses contemporains. De là, il se rendit en Galice, où il se trouva parmi les Suèves, dont les princes s'étaient récemment convertis de l'arianisme au catholicisme; il s'y voua à la propagation de l'orthodoxie et au développement du régime monastique, et fonda à Dumium, près de Braga, un monastère qui fut élevé au rang de siège épiscopal, et dont il devint l'évêque. En 561, il assistait au premier concile de Braga, présidé par le métropolitain Lucrétius. Quand ce dernier mourut, Martin lui succéda. En 572, il convoqua à Braga un deuxième concile qui rassembla onze évêques et qui réglementa la discipline ecclésiastique. — Œuvres : *Formula vitæ honestæ*, intitulée aussi *De quatuor Virtutibus cardinalibus*, traité dédié au roi Miron. Il était très renommé au moyen âge et il fut souvent imprimé au XVe et au XVIe siècle (Leipzig, Paris, Deventer, Londres, Venise, etc.). Dans les premières éditions, il est parfois attribué à Sénèque. Un manuscrit du Vatican l'attribue à Cicéron. *De Moribus*, compilation de maximes empruntées à des sources diverses. Elle eut le même succès que le traité précédent. Quoiqu'elle ne contienne aucun extrait apparent des ouvrages connus de Sénèque, elle en reproduit si manifestement l'esprit et le style, qu'on a supposé que Martin de Braga a puisé souvent à des écrits de ce philosophe, aujourd'hui perdus. On a d'ailleurs attribué parfois l'ouvrage entier à Sénèque lui-même. *De Correctione rusticorum*, sermon fort intéressant, exposant l'origine du paganisme et dénonçant les pratiques païennes qui subsistaient parmi les paysans. *De Trina mersione,* sur une question controversée avec les ariens, au sujet du baptême. *De Superbia*, *Pro repellanda jactancia*, *Exhortatio humilitatis*, *De Ira*, *De Pascha*, cinq petits traités dont l'authenticité a été contestée. *Capitula* ou *Excerpta Martini* (V. CANON, t. IX, p. 62, col. 2). E.-H. VOLLET.

MARTIN Ier (Saint), 76e pape, élu le 5 juil. 649, mort le 16 sept. 655. Sa fête est célébrée chez les Grecs, à titre de *confesseur*, le 14 avr., et chez les Latins, à titre de *martyr*, le 12 nov. Il était né à Tudertum, en Toscane. En 648, voulant poursuivre l'œuvre de pacification que Héraclius, son grand-père, avait entreprise sans succès, au moyen de l'*Ecthésis*, l'empereur Constant II rendit, sous le nom de *Type*, c.-à-d. de formule de foi, Τύπος τῆς πίστεως, un édit défendant de parler soit d'une volonté et d'une opération, soit de deux volontés et de deux opérations en Jésus-Christ (V. MONOTHÉLISME). Dans les semaines qui suivirent son avènement, Martin s'empressa de convoquer un concile qui se réunit à Rome le 5 oct. 649, et que plusieurs historiens désignent sous le nom de *premier concile de Latran*. On dit que 110 évêques y assistèrent, venus de l'Italie, de la Sicile et de la Sardaigne, et quelques-uns de l'Afrique occidentale, mais les décrets ne reçurent que 105 souscriptions. Cinq sessions furent tenues (5, 8, 17, 19, 31 oct.); vingt canons furent adoptés, affirmant deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ, et condamnant les adversaires de cette doctrine. La souscription de Martin, reproduite par les autres évêques, est ainsi conçue : « Martin, par la grâce de Dieu, évêque de la sainte Eglise catholique et apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit comme juge à cette définition, qui confirme la foi orthodoxe; et à la condamnation de Théodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrhus et de Paul, ses successeurs, avec leurs écrits hérétiques, et de l'*Ecthèse* impie, et du *Type* impie qu'ils ont publiés. » Des copies et des traductions des actes de ce concile furent envoyées aux Eglises d'Occident et d'Orient, accompagnées d'une lettre encyclique de Martin et du synode à tous les fidèles. Une lettre adressée personnellement à l'empereur l'exhortait à mettre sa puissance au service de l'orthodoxie, attribuant l'*Ecthésis* et le *Type* à la perfidie des hérétiques. — En même temps, prétendant agir comme héritier du pouvoir conféré par Jésus-Christ au prince des apôtres, Martin assumait l'exercice de divers actes de discipline et de juridiction, même dans les parties d'Orient, pour faire prévaloir la bonne cause.

Pendant que le concile siégeait encore, Constant avait nommé un nouvel exarque pour l'Italie, Olympius, le chambellan, chargé de contraindre le clergé et le peuple à accepter le *Type*, et de s'emparer du pape, s'il pouvait s'assurer du concours de l'armée. Mais Olympius estima qu'il serait imprudent de tenter cette entreprise au moment où la Sicile était attaquée par les Sarrasins. Bientôt après, il fut défait et tué par eux; mais son inaction à Rome fournit un prétexte pour accuser Martin d'avoir conspiré avec lui contre l'empereur. L'exarque qui lui succéda, Théodore, surnommé Calliopas, reçut l'ordre d'agir contre le pape et de procéder sur trois chefs d'accusation : 1° avoir correspondu traîtreusement avec les Sarrasins; 2° leur avoir fourni de l'argent; 3° avoir manqué de respect à la bienheureuse vierge Marie. Le 15 juin 653, Théodore entra à Rome avec une armée; trois jours après, il s'empara de Martin qui s'était réfugié dans l'église de Constantin, près du palais de Latran; le lendemain, il le fit embarquer pour Constantinople. Le pape y fut traité en criminel d'Etat; après avoir subi une longue et cruelle procédure, il fut exilé en Chersonèse et il y mourut. — En procédant à l'arrestation de Martin, l'exarque avait notifié aux Romains un acte impérial, prescrivant de le déposer, parce qu'il s'était indûment emparé du siège de Rome et qu'il était indigne de l'occuper, et ordonnant d'élire un autre évêque. Martin avait protesté, déclarant que cela ne s'était jamais fait, et qu'il espérait que cela ne se ferait jamais, car le pontife pendant son absence était représenté par l'archidiacre, l'archiprêtre et le primicier. Néanmoins, l'élection eut lieu le 8 sept. 654, et Eugène Ier fut nommé. Pour compléments nécessaires à la présente notice, V. EUGÈNE Ier, t. XVI, p. 752. Les *Lettres de Martin* et les *Actes du concile de Latran* se trouvent dans la *Collection des conciles* de Mansi, t. X, et dans celle de Labbe, t. VI; en outre, chez Mansi, la *Commemoratio eorum quæ sæviter et sine Dei respectu acta sunt... in sanctum et apostolicum confessorem martyrem Martinum papam.* E.-H. VOLLET.

BIBL. : HEFELE, *Conciliengeschichte*, 1877, t. III.

MARTIN II ou **MARIN Ier**, 111e pape, élu le 23 déc. 882, mort fin mai 884. Il renouvela les excommunications prononcées contre Photius, et rétablit Formose, évêque de Porto, déposé par son prédécesseur (V. FORMOSE, t. XVII, p. 818). E.-H. V.

MARTIN III ou **MARIN II**, 132e pape. Les dates de son élection et de sa mort sont diversement rapportées. Celles de la liste officielle (943-946) reproduites par la *Gerarchia Catholica* paraissent inexactes. On trouve ailleurs : élection, nov. 942; mort, 25 janv. 946; élection, sept. 942; mort, 8 mars 946; élection, 23 févr. 943; mort, 4 août 946. Ce pape ne s'occupa que d'affaires ecclésiastiques, travaillant au relèvement de l'Eglise, à la réforme des monastères et au rétablissement de la paix entre les princes chrétiens. E.-H. V.

MARTIN IV, *Simon de Brion ou de Brie*, 194e pape, élu le 22 févr. 1281, mort le 28 mars 1285. Il est incontestable qu'il était né en France. Mais en quelle province? Suivant plusieurs historiens, en Touraine, au château de Montpensier; suivant une chronique de Sens, à Montpilloi

(*Mons Pilgoti*), près de Bavon, en Champagne. D'après des recherches récentes, il paraît que le lieu de sa naissance serait Mainpincien, paroisse d'Andrezel, dans la Brie champenoise, où sa famille possédait la seigneurie de Donnemarie-en-Montois. Il avait été chanoine et trésorier de l'église de Saint-Martin de Tours, ce qui l'engagea, dit-on, à prendre le nom de Martin quand il fut élu pape. Créé cardinal-prêtre au titre de Sainte-Cécile (1261) par Urbain IV, Champenois comme lui, il avait été envoyé comme légat en France, et il s'y était occupé des affaires de l'Université. A la mort de Nicolas III, de la maison des Orsini (22 sept. 1280), le conclave se trouva divisé en deux partis, l'un inféodé à Charles d'Anjou, l'autre, dirigé par deux cardinaux de la maison des Orsini et fidèle à la politique contraire, qui avait éte celle de Nicolas. L'élection n'eut lieu qu'après six mois de vacance du siège, et lorsque les cardinaux Orsini eurent été expulsés par une série de violences provoquées et soutenues par Riccardo degli Annibaldeschi, podestat de Viterbe. En même temps se produisirent à Rome des troubles à la suite desquels l'office sénatorial fut partagé entre les familles rivales des Orsini et des Annibaldeschi. Après des tentatives de pacification qui échouèrent contre la haine des partis, il fut résolu que le pape reprendrait le complet gouvernement de la ville. Il abolit l'ordonnance de Nicolas III qui prescrivait que l'office de sénateur ne serait confié à aucun étranger, empereur, roi, marquis, comte ou baron, mais seulement à des Romains dont les principales possessions seraient situées sur le territoire de la ville. Les deux sénateurs Pietro dei Conti et Gentili dei Orsoni durent résigner leurs fonctions; elle furent remises à Martin, non à raison de sa dignité papale, mais en considération de sa personne, pour être exercées durant toute sa vie, soit qu'il administrât lui-même, soit qu'il déléguât ses pouvoirs à un ou à plusieurs représentants (10 mars 1281). Le pape nomma sénateur Philippe de Lavena, mais en même temps il attribua à Charles d'Anjou toute l'autorité dont le peuple l'avait investi, et aux gens de roi l'administration de toutes les possessions territoriales de l'Eglise. Lorque la puissance de Charles d'Anjou subit le terrible coup que lui infligèrent les Vêpres siciliennes (30 mars 1282), l'autorité du pape qui suivait sa fortune fut gravement compromise. Ce fut en vain qu'il excommunia (18 nov.) Pierre d'Aragon, comme instigateur du massacre, et qu'ensuite il le déposa et fit prêcher une croisade contre lui, Charles d'Anjou ne put reconquérir la Sicile. Dès l'annonce de la révolte des Siciliens, les Orsini soulevèrent les Romains contre les Annibaldeschi qui s'étaient alliés au vicaire du roi Charles (avr. 1282). Ces troubles contraignirent le pape à se retirer en Toscane, où il passa le reste de son pontificat, ne conservant les apparences du pouvoir sur Rome que moyennant de larges concessions. E.-H. VOLLET.

BIBL. : GRÉGOROVIUS, DE REUMONT. — CHOULLIER, *Revue de Champagne*, 1878, IV.

MARTIN V, *Otto Colonna*, 213ᵉ pape, élu au concile de Constance le 11 nov. 1417, mort le 20 févr. 1431. Il était né à Rome en 1368. Sa science en droit canonique le fit nommer référendaire par Urbain VI. Innocent VII le créa cardinal-diacre, au titre de Saint-Georges-*in-Velabro*. Au mot EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, t. XV, pp. 622-23, nous avons relaté les circonstances de son élection et les principaux faits de son pontificat qui appartiennent à l'histoire religieuse. Il suffit d'ajouter ici la mention de diverses bulles fulminées contre les hussites, des vicissitudes et de l'avortement final des négociations menées avec les empereurs de Constantinople qui, pressés par les Turcs, offraient de réunir l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, afin d'obtenir des secours. — Dans l'ordre temporel, le règne de Martin correspond à une période de restauration, de sécurité et de prospérité pour Rome et les Etats pontificaux. Il réussit à rétablir complètement son autorité sur tout le domaine de l'Eglise. Jeanne de Naples rendit le château Saint-Ange, Ostie et Civita Vecchia qu'avait pris Ladislas, son prédécesseur. Fano, Pergola, Sinigaglia et d'autres villes se soumirent sans résistance. Bologne, qui s'était révoltée (1428), fut réduite à l'obéissance. Le condottiere Braccio di Montone dut abandonner Pérouse où il s'était établi. E.-H. VOLLET.

PRINCES

MARTIN, roi d'Aragon et de Sicile, mort à Barcelone le 31 mai 1410. Fils de Pedro IV le Cérémonieux et de doña Leonor, il succéda à son frère Juan Iᵉʳ en 1395, suivant la décision des Cortès de Saragosse. Le comte de Foix, qui réclamait la couronne en vertu de son mariage avec doña Juana, fille aînée de Juan Iᵉʳ, envahit l'Aragon, se fit proclamer roi devant Barbastro, mais dut abandonner le pays qu'il avait inutilement ravagé (1396). La même année, Martin, venant de Sicile, débarquait à Barcelone. Il avait réprimé en passant une insurrection des Sardes, visité le pape Benoît XIII dans Avignon, et reçu du pontife l'investiture de la Corse et de la Sardaigne, comme feudataire du saint-siège. Martin mourut sans laisser de postérité. Son fils Martin, dit le Jeune, auquel il avait succédé comme roi de Sicile, était mort en 1409. Avec lui s'éteignit la maison de Barcelone. Les Aragonais donnèrent la couronne à l'infant de Castille Ferdinand Iᵉʳ, surnommé le Juste.

MARTIN, dit *le Jeune*, roi de Sicile (1391-1409), né en 1374, mort à Cagliari le 25 juil. 1409. Fils du précédent, il épousa le 29 nov. 1391 sa cousine Marie, reine de Sicile, fille de Frédéric le Simple, se fit couronner à Palerme (mai 1392) et se passa de l'investiture du pape. Il fit périr le comte André de Clermont, ce qui excita une révolte générale. A la mort de sa femme (25 mai 1402), il hérita de ses droits; il se remaria avec Blanche de Navarre, fille de Charles III (1403).

PERSONNAGES DIVERS

MARTIN (Nabor), peintre flamand, né à Gand en 1404, mort à Gand en 1453. On ne sait rien de ce contemporain des Van Eyck, sinon qu'il fut de la gilde de Saint-Luc dans sa ville natale en 1457. Il a laissé plusieurs *Nativités* qu'on peut voir à Gand.

MARTIN (Corneille), héraldiste hollandais, né à Dombourg en 1500. Il est l'auteur d'ouvrages importants publiés après sa mort, et que l'on consulte encore utilement aujourd'hui : *les Vies et alliances des comtes de Hollande et Zélande* (Anvers, 1578, in-fol.); *les Généalogies et anciennes descentes des forestiers et comtes de Flandre, avec briéves descriptions de leurs vies et gestes* (*id.;* 1598, in-fol., rééd. 1608, 1612); *Histoire armoriale des très illustres chevaliers de la Toyson d'or* (*id.*, 1580, in-fol.).

MARTIN (Marie GUYARD, femme) (V. MARIE DE L'INCARNATION).

MARTIN (André), théologien catholique français, né à Bressuire en 1621, mort à Poitiers le 26 sept. 1695. Père de l'Oratoire, il enseigna la théologie à Anvers, puis à Saumur; cartésien convaincu, il fut accusé de jansénisme et dut cesser ses leçons. Il a publié : *Philosopha moralis christiana* (Angers, 1653 sous le pseud. de J.-C. Vavins), remanié sous le titre de *Sanctus Augustinus*... (Angers, 1656, 3 vol. in-12).

MARTIN (David), théologien protestant, né à Revel en 1639, mort à Utrecht en 1721. Il étudia la théologie à Montauban et devint pasteur dans le Languedoc. Forcé de quitter la France après la révocation de l'édit de Nantes, il fut attaché à l'Eglise d'Utrecht et y demeura jusqu'à la fin de sa vie, bien qu'on lui offrît une chaire à l'université de Deventer. C'était un orateur très éloquent et un écrivain de grand mérite. Il publia de nombreux ouvrages qui témoignent d'une profonde érudition. En voici les principaux : *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* (Amsterdam, 1700, 2 vol. in-fol.); *Traité de la religion naturelle* (*id.*, 1713, in-8, traduit en holland., en angl. et en allem.). E. H.

BIBL. : GLASIUS, *Histoire de l'Eglise néerlandaise* (en holland.); Amsterdam, 1841-44, 3 vol. in-8.

MARTIN (Jean-Baptiste), peintre français, né en 1659, mort en 1735. Il fut tout d'abord l'élève de La Hire, puis, ayant étudié la fortification, il fut envoyé comme dessinateur auprès de Vauban qui le recommanda à Louis XIV et obtint que son protégé fût adjoint à Van der Meulen, peintre des batailles royales. « Jean-Baptiste Martin, dit Mariette, devint si habile que le maître se reposait volontiers sur lui de bien des soins et le prenait souvent pour collaborateur. » Il est exact, en effet, que Martin suppléa Van der Meulen dans les campagnes de 1688 et 1689, commandées par le dauphin, et qu'à la mort du peintre bruxellois (1696) il parut digne de remplir sa charge : on le nomma alors directeur des Gobelins avec le titre de *peintre des conquêtes du roi*. En cette qualité, il accompagna Louis XIV au siège de Mons (1691) et au siège de Namur (1692). En 1710, il peignit pour le duc de Lorraine une suite de vingt tableaux consacrés à l'histoire de Charles V, son père. Jean-Baptiste Martin, qu'on appelle communément *Martin des Batailles*, mourut aux Gobelins à un âge très avancé. La manière de cet artiste est très exacte : il reproduit minutieusement la topographie des villes assiégées, les uniformes des soldats; mais il manque d'animation, d'élégance et de légèreté. — Notre musée du Louvre possède de lui un *Siège de Fribourg* (1677). Pour l'hôtel des Invalides, il peignit les vues des places fortes de Flandre, de Hollande et d'Alsace. Enfin, au château de Chantilly, se trouvent un grand nombre de ses meilleurs ouvrages, entre autres la *Bataille de Rocroy*, dont les copies sont au musée de Versailles : ce musée renferme également des peintures originales de Martin. G. C.

MARTIN (Pierre-Denis), peintre français, né en 1673, mort en 1742. Neveu ou, suivant d'Argenville, cousin du précédent, il fut son élève et celui de Van der Meulen. Peintre ordinaire et pensionnaire du roi — c'est le titre qu'il se donne dans la signature d'un de ses tableaux — Pierre-Denis Martin, sans originalité et sans accent, a représenté des résidences royales et des chasses, des paysages et quelques batailles à l'imitation de son oncle. Il fut employé aux Gobelins. — On voit au Louvre un tableau de P.-D. Martin, signé et daté de 1730 : c'est *Louis XV à la chasse du cerf dans les rochers d'Avon, à Fontainebleau*. Ses vues des résidences royales sont conservées au musée de Versailles. G. C.

MARTIN (Gabriel), bibliographe français, né à Paris le 2 août 1679, mort à Paris le 2 févr. 1761. Issu d'une famille de libraires, il fut reçu dans cette profession en 1700 et devint le syndic de la corporation en 1732. Grand connaisseur des livres, il rédigea cent quarante-huit excellents catalogues de bibliothèques, en y appliquant son système de classement bibliographique, qui était celui du P. Jean Garnier, jésuite, mais perfectionné, système dont les grandes divisions sont encore en usage dans la librairie française. G. P-i.

MARTIN (Dom Jacques), bénédictin de Saint-Maur, érudit, né à Fanjaux le 11 mai 1684, mort à Paris le 5 sept. 1751. Ses principaux ouvrages sont : *la Religion des Gaulois* (Paris, 1727, 2 vol.); *Eclaircissements sur les origines celtiques et gauloises* (Paris, 1744) ; *Histoire des Gaulois* (Paris, 1752-54, 2 vol.).

MARTIN (Benjamin), opticien et écrivain anglais, né à Worplesdon (Surrey) en 1704, mort à Londres le 9 févr. 1782. Successivement valet de ferme, instituteur, professeur de mathématiques, constructeur de globes et d'instruments d'optique, il s'acquit, dans cette dernière profession, une grande réputation, accrue encore par la publication de nombreux ouvrages : *Description and use of the armillary sphere and orrery* (Londres, 1736, 2 vol. in-8); *The Theory of comets* (Londres, 1757, in-4); *New Elements of optics* (Londres, 1759, in-8) ; *Philosophia britannica* (Londres, 1759, 3 vol. in-8); *Institutions of astronomical calculation* (Londres, 1766, in-8); *Lives of philosophers* (Londres, 1764, 8 vol.), etc. On lui doit aussi une *Grammaire des sciences philosophiques*, trad. en français par de Puisieux (1749-77, in-8), et une revue scientifique, le *Philosophical Magazine*, dont il donna quatorze volumes. L. S.

MARTIN (Claude), aventurier français, né à Lyon en janv. 1732, mort près de Lucknow le 13 sept. 1800. Fils d'un tonnelier, il s'engagea dans les troupes que Lally menait dans l'Inde, s'y distingua, puis, ayant été pris, s'engagea dans l'armée anglaise, où il commanda une compagnie de déserteurs français. Il entra ensuite au service de Sidi-Eddaoulah, roi d'Aoudh, dont il commanda l'artillerie et devint le favori. Dans les marchés de fournitures et le prêt usuraire il amassa une énorme fortune. La splendeur de son palais de Constantia, à 10 lieues de Lucknow, sur la Goumti, devint légendaire. En 1796, il devint major général de la Compagnie anglaise des Indes. Il partagea son héritage entre ses deux femmes et des établissements de bienfaisance à créer à Lyon, Calcutta, Chanderagor, Lucknow. L'école de *la Martinière* existe encore dans la première de ces villes. On a imprimé le *Testament de Cl. Martin* (Lyon, 1803, in-4).

MARTIN (Elias), peintre suédois, né à Stockholm en 1739, mort le 25 janv. 1818. Il fit, de 1766 à 1782 et de 1788 à 1791, de nombreux séjours à l'étranger, principalement à Londres et à Paris, et subit l'influence de Boucher, de Greuze, de Claude Lorrain et des paysagistes anglais. Parmi ses plus importantes toiles, on cite les peintures de la bibliothèque Bodléienne à Oxford : *Britomartis délivrant l'Amour* (d'après Spenser : *The Fairy Queen*); *l'Archevêque Langton*, etc., et de nombreux tableaux conservés en Suède où, oublié à la fin de sa vie, on lui a rendu ces années dernières meilleure justice; tels sont : *la Fête de la mi-été, le Baptême du duc de Småland* (1782); *la Visite de Gustave III et du duc Frédéric-Adolphe à la galerie de peinture, Upsal* (1784); *Gripsholm, le Parc anglais de Drottningholm* (1785); *Stockholm vu de Mosebacke* (1786), etc. On lui doit un très grand nombre d'aquarelles et de gravures; *Œuvres poétiques de Dalin, Temple de Bacchus de Bellman*, etc. Il a eu de nombreux disciples, parmi lesquels il faut nommer entre autres : Linnerhjelm, Nordquist et Eckstein.

MARTIN (Joseph-Magdelaine), général et homme politique français, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) le 6 janv. 1753, mort à Toulouse en 1815. Négociant, élu capitaine au 3e bataillon de la Haute-Garonne le 21 janv. 1792, il servit à l'armée des Pyrénées-Orientales, et fut nommé général de brigade provisoire le 30 frimaire an II (20 déc. 1793). Confirmé le 25 prairial an III (13 juin 1795), il devint député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents le 14 avr. 1797 et, après le 18 brumaire, préfet des Pyrénées-Orientales le 3 janv. 1801. Et. Charavay.

MARTIN (Johan-Frederik), graveur suédois, né à Stockholm le 8 juin 1755, mort le 22 sept. 1816, frère de Martin Elias (V. ci-dessus). Il passa plusieurs années à Londres, occupé principalement à graver les peintures de genre et d'histoire de son frère. En 1781, il quitta l'Angleterre et vint s'établir à Stockholm. Son œuvre principale est connue sous le nom de *Vues suédoises* et comprend 46 planches d'une admirable exécution. Il a illustré en outre : *le Voyage pittoresque au cap Nord* (1801-2) de Skjöldebrand, et publié une collection de *Costumes suédois*. On lui doit divers portraits : *Napoléon Bonaparte, le Prince royal Charles-Jean*, etc.

MARTIN (Jean-Blaise), chanteur scénique français, né à Paris le 14 oct. 1769, mort à La Ronzière (Rhône) le 18 oct. 1837. Cet artiste, qui devait être une des gloires de notre Opéra-Comique, commença de bonne heure l'étude de la musique, et devint chanteur remarquable en même temps qu'il acquérait une certaine habileté sur le violon. Engagé en 1789 au théâtre de Monsieur (Feydeau) lors de sa fondation, pour y tenir l'emploi des barytons, il débuta avec succès dans *le Marquis de Tulipano*. Il était doué d'une voix d'une étendue extraordinaire, qui enveloppait en quelque sorte dans son ensemble le double registre du

baryton et du ténor. Après avoir créé au théâtre Feydeau, entre autres ouvrages, *Don Quichotte* et *les Visitandines*, qui lui valurent de brillants succès, Martin passa de ce théâtre au théâtre Favart. C'est alors surtout que sa renommée s'établit d'une façon solide, les compositeurs travaillant spécialement pour lui et faisant ressortir les qualités exceptionnelles de sa voix dans une foule d'ouvrages charmants : *Gulnare*, *le Trente et Quarante*, *Maison à vendre*, *Zoraïme et Zulnar*, etc. Lors de la réunion, en 1801, des deux troupes de Favart et de Feydeau sous le nom d'Opéra-Comique, Martin devint, avec Elleviou, l'une des colonnes de la nouvelle entreprise, et son influence sur le public était immense. C'est alors qu'il créa successivement *Ma Tante Aurore*, *l'Irato*, *Une Folie*, *les Confidences*, *Picaros et Diego*, *les Maris garçons*, *le Charme de la voix*, *Lully et Quinault*, puis *Jean de Paris*, *le Nouveau Seigneur de village*, *Joconde*, *le Petit Chaperon rouge*, *Jeannot et Colin*, *les Voitures versées*, qui mirent le comble à sa gloire. Sa carrière se prolongea pendant près de trente-cinq ans, c.-à-d. jusqu'en 1823, époque où il prit sa retraite. Cependant on le vit reparaître une première fois en 1826, et une seconde fois en 1834, alors qu'il était âgé de soixante-cinq ans. Enfin il alla définitivement se retirer chez son ami Elleviou, où il mourut. Martin avait été nommé professeur au Conservatoire en 1825. Arthur Pougin.

MARTIN (Thomas) (V. Gallardon [Martin de]).

MARTIN (Louis-Aimé), littérateur français, né à Lyon en 1786, mort à Paris le 22 juin 1847. Destiné au commerce par ses parents, il vint à Paris contre leur gré, et malgré le succès de ses *Etrennes à la jeunesse* (1809, 1812, 4 vol. in-18) et de ses *Lettres à Sophie sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle* (1810, 2 vol. in-8), plusieurs fois réimprimées toutes deux, il connut des moments difficiles jusqu'au jour où il fut chargé d'un cours d'histoire littéraire à l'Athénée (1813). Secrétaire de la Chambre des députés en 1815, professeur de belles-lettres, de morale et de littérature à l'Ecole polytechnique, en remplacement d'Andrieux que ses opinions libérales rendaient suspect (1816), il fut destitué à son tour en 1831 et nommé conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Disciple et ami de Bernardin de Saint-Pierre dont il épousa la veuve et dont il défendit en toutes circonstances la mémoire, soit en tête de ses *Œuvres complètes* (1820), soit en tête de sa *Correspondance* (1826, 3 vol. in-8), Aimé Martin a donné dans la collection des classiques français de Lefèvre des éditions longtemps estimées de Racine, de Molière, de La Fontaine, de Boileau, de La Rochefoucauld, acccompagnées de commentaires abondants ; un travail sur *l'Education des familles* (1834, in-8), couronné par l'Académie française ; le *Livre du cœur, entretiens des sages de tous les temps sur l'amitié* (1835, in-32) ; le *Plan d'une bibliothèque universelle* (1838, in-8), etc. Il avait formé lui-même une très riche collection de livres annotés par leurs auteurs ou enrichis d'autographes précieux et qui fut dispersée après sa mort.

MARTIN (John), peintre anglais, né en 1789, mort en 1854. D'abord décorateur héraldiste en voitures, puis sur porcelaine et sur verre, tout en vivant de sa peinture industrielle et de leçons de dessin, il étudia la perspective, l'anatomie, l'architecture, et, avec l'Italien Musso, la miniature. En 1812, il passa de la condition d'ouvrier à celle d'artiste en exposant son premier tableau. Mécontent de la façon dont peu après une de ses toiles fut placée, il se brouilla avec l'Académie et ne voulut jamais en être, quoique continuant à y envoyer ses œuvres. *Josué arrêtant le soleil* attira l'attention du public en 1816, puis *la Chute de Babylone* et *le Festin de Balthazar*, qui lui valut le prix de 200 guinées. Sa célébrité établie par une production considérable, il négligea ses pinceaux pour gaspiller son intelligence très active en inventions de rails, de phares, d'ancres, de ventilateurs, projets de docks, d'égouts, de drainage, de conduites d'eaux. Quand il se remit à la peinture, son nom s'était obscurci et sa main s'était gâtée. Cependant il exécuta encore quantité d'œuvres immenses : *la Cité céleste*, *le Pandémonium*, *la Fuite en Egypte*, *la Chute d'Adam*, *Jésus apaisant la tempête*, *le Déluge*. Il avait commencé une série d'épisodes du *Jugement dernier*, quand la paralysie le frappa à son chevalet. Imagination puissante, mais inquiète, avec un sentiment outré du grandiose et du fantastique, des visions d'un art élevé trahi par un manque total d'observation et de goût, par une facture insuffisante, aussi violente de couleur que faible de dessin et alourdie d'empâtements, enfin par une optique de décor et l'emploi d'artifices de panorama, il s'est gaspillé en efforts supérieurs à sa faculté d'exécution. Il a illustré dans un style très poétique une Bible, et *le Paradis perdu*, qui lui a été payé 2,000 guinées. On a de lui des aquarelles d'un caractère très personnel, et il a gravé à l'aqua-tinta plusieurs de ses compositions.

MARTIN (Nicolas-Ferdinand-Marie-Louis-Joseph), dit *Martin du Nord*, homme politique français, né à Douai le 29 juil. 1790, mort à Lormois (Nord) le 12 mars 1847. Avocat dans sa ville natale depuis 1810, il y obtint d'assez grands succès oratoires et se fit remarquer sous la Restauration par ses protestations de dévouement à la *légitimité*, ce qui ne l'empêcha pas de se rallier bruyamment à la royauté de Juillet dès le lendemain de la révolution de 1830. Envoyé à la Chambre des députés (28 oct. 1830) par les électeurs de Douai, qui lui renouvelèrent son mandat sans interruption jusqu'à sa mort, il se signala par un zèle conservateur qui lui valut d'être nommé avocat général à la cour de cassation (6 août 1833), puis procureur général près la cour d'appel de Paris (5 avr. 1834). A ce dernier titre, il eut à requérir devant la Chambre des pairs contre les accusés d'avril, ainsi que contre Fieschi et ses complices (1835). Appelé au ministère des travaux publics (20 sept. 1836), où il se maintint jusqu'au 1er avr. 1839, il eut à s'occuper de l'établissement des premières grandes lignes de chemin de fer. Vice-président de la Chambre, il rentra au pouvoir comme ministre de la justice dans le cabinet du 29 oct. 1840, prépara d'importants projets de loi et notamment celui de la réforme du régime hypothécaire, louvoya entre les partis lors de la grande querelle des jésuites et de l'Université (1845) et résigna brusquement son portefeuille le 15 janv. 1847. Le bruit courut qu'il y avait été contraint par suite d'un fait entachant sa moralité privée. A. D.

MARTIN (Marie-Désiré), dit *Beaulieu* (V. ce nom).

MARTIN (François-Marie-Emile), ingénieur et homme politique français, né en 1794, mort à Legarade, près de Marseille, le 23 juill. 1871. Il entra en 1814 à l'Ecole polytechnique, fut officier d'artillerie, donna sa démission en 1820, et prit peu après la direction du grand établissement métallurgique de Fourchambault, auquel il donna une rapide extension et qu'il continua d'administrer jusqu'à sa mort. En 1848, il avait été élu membre de l'Assemblée constituante par le dép. de la Nièvre. Il siégea avec les républicains modérés et ne fut pas réélu. Il a publié : *Du Fer dans les ponts suspendus* (Paris, 1831, in-4) ; *Nouveau Procédé de fondage des canons* (Paris, 1834, in-4), etc. L. S.

MARTIN (Jacques), prédicateur et écrivain genevois, né à Genève en 1794, mort à Genève en 1874. Après avoir fait comme officier, hâtivement formé à l'Ecole de Saint-Cyr, la campagne de 1813 et celle de 1815, il essaya du commerce, puis se tourna vers la théologie. En 1822, déjà consacré, il se fit nommer régent d'une grande école et fut ensuite pasteur à Genève de 1825 à 1856, année où il prit sa retraite. Vers 1846, il devint le porte-voix du parti évangélique, qui remplaçait alors l'ancien rationalisme. Il publia les *Souvenirs d'un ex-officier* (Genève, 1867) qui furent remarqués par les lecteurs compétents en France. Il existe de lui plusieurs volumes de *Sermons* (Genève, 1838, 1844 et 1872).

MARTIN (Pierre-Michel), dit *Lubize*, auteur drama-

tique français, né à Bayonne en 1800, mort à Paris en 1863. Employé chez Laffitte, il a écrit seul ou en collaboration avec Paul de Kock, Grangé, Brisebarre, Varin, Cogniard, Labiche, etc., un grand nombre de pièces : *Tout pour ma fille* (1832, trois actes); *la Cinquantaine* (1834, un acte); *Si ma femme savait* (1854, deux actes); *le Conseil de discipline* (1833, avec les frères Cogniard); *les Trois Péchés du diable* (1844, avec Varin); *le Misanthrope et l'Auvergnat* (1852, avec Labiche et Siraudin), etc.

MARTIN (Edouard), dit *Martin de Strasbourg*, homme politique français, né à Mulhouse le 7 juin 1801, mort à Paris le 21 déc. 1858. Avocat à Strasbourg, il fut deux fois de suite (1837-39) envoyé par le deuxième collège électoral du Bas-Rhin à la Chambre des députés, où il se fit remarquer dans les rangs du parti avancé. Non réélu en 1842, il n'en continua pas moins à faire campagne pour la démocratie. Aussi le gouvernement provisoire de 1848 le nomma-t-il membre de la commission de réorganisation judiciaire. Représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, il vota d'ordinaire avec le parti républicain modéré et se montra hostile à la politique de l'Elysée. Il ne fit pas partie de l'Assemblée législative. A. D.

MARTIN (Eduard), gynécologiste allemand, né à Heidelberg le 22 avr. 1809, mort à Berlin le 5 déc. 1875. Fils du juriste Christoph-Reinhard-Dietrich Martin (1772-1857), auteur d'un célèbre manuel de procédure civile, il fut nommé en 1837 professeur extraordinaire, en 1846 professeur ordinaire d'accouchements et directeur de la Maternité, à Iéna. Il passa en 1858 à Berlin où il devint en outre directeur de l'hôpital de la Charité. Martin a fait beaucoup progresser l'obstétrique et la gynécologie et a publié d'importants ouvrages sur ces sujets. Citons seulement : *Lehrbuch der Geburtshülfe für Hebammen* (Erlangen, 1854, in-8; 4e éd., Stuttgart, 1880); *Handatlas der Gynækologie und Geburtshülfe* (Berlin, 1862, gr. in-8, avec 71 pl.; 2e éd., 1878); *Ueber die Transfusion bei Blutungen Neuentbundener* (Berlin, 1859, in-8); *Die Neigungen und Beugungen der Gebærmutter...* (Berlin, 1866, in-8; 2e éd., 1870). C'est Martin qui a fondé l'excellent *Zeitschrift fur Geburtshülfe und Frauenkrankheiten* en 1875. Dr L. Hn.

MARTIN (Bon-Louis-Henri), historien français, né à Saint-Quentin (Aisne) le 20 févr. 1810, mort à Paris le 13 déc. 1883. Passionné dès sa première jeunesse pour l'étude du passé, il publia de 1830 à 1832 plusieurs romans historiques (dont le plus connu, *Tancrède de Rohan*, est un épisode de la Fronde), puis entreprit avec Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) et plusieurs autres collaborateurs (1833) une grande *Histoire de France*, qui tout d'abord ne devait être guère qu'une série d'extraits de chroniques et de mémoires, et qu'il composa seul, à partir du premier volume, en lui donnant un caractère plus personnel. Cet énorme ouvrage était achevé dès 1836 (15 vol. in-8). Encouragé par le succès qu'il obtint, l'auteur le reprit presque aussitôt en sous-œuvre et consacra une grande partie de sa vie à le refondre, grâce à de patientes recherches. Il en fit ainsi une œuvre vraiment scientifique et un monument durable élevé à la gloire de la France. Le souffle libéral et généreux qui animait ce beau livre le rendit très populaire dès son achèvement (1854). Il le refit encore une seconde fois, d'après de nouveaux matériaux et en donna une édition définitive (1855-60, 16 vol. in-8) à laquelle l'Institut, qui l'avait déjà plusieurs fois honoré de ses récompenses, décerna en 1869 son grand prix biennal de 20,000 fr.

Henri Martin, dévoué depuis sa jeunesse aux idées républicaines, chargé en 1848 par Hippolyte Carnot, ministre de l'instruction publique, d'un cours d'histoire moderne qu'il fit pendant quelques mois à la Sorbonne, se signala pendant le second Empire par la fermeté de ses opinions démocratiques et par son attachement à la cause des nationalités. Il collabora très activement au *Siècle*, à la *Revue de Paris*, à l'*Encyclopédie nouvelle*, etc., et publia différents ouvrages de propagande : *Daniel Manin* (1859, in-8); *l'Unité italienne et la France* (1861, in-8); *Jean Reynaud* (1863, in-8); *Pologne et Moscovie* (1863, in-8); *la Russie et l'Europe* (1866, in-8). Il n'entra dans la vie politique active qu'en 1870. Nommé maire du XVIe arrondissement de Paris après le 4 sept., il fut envoyé par les deux dép. de l'Aisne et de la Seine à l'Assemblée nationale (8 févr. 1871), se prononça énergiquement contre la Commune, fit partie du groupe de la gauche républicaine, dont il devint président, soutint de tout son pouvoir le gouvernement de Thiers, et combattit, après le 24 mai 1873, celui de l'*ordre moral*. Sénateur de l'Aisne (30 janv. 1876), il fut un des plus fermes adversaires du cabinet de Broglie pendant la crise du 16 mai.

Malgré les progrès de l'âge, son activité intellectuelle ne s'était pas ralentie. Après ses *Etudes d'archéologie celtique* (1871, in-8), il avait publié en 1874 *les Napoléons et les frontières de la France* (in-8). Il termina aussi une *Histoire de France populaire* en 6 vol. commencée en 1867 et la fit suivre d'une *Histoire contemporaine de la France* (de 1789 à 1875) qui, pour n'être qu'un livre de vulgarisation, n'en n'est pas moins une œuvre d'une certaine importance. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1871, il fut élu à l'Académie française (13 juin 1878) en remplacement de Thiers et y fut reçu solennellement l'année suivante par X. Marmier, substitué à Emile Ollivier qui avait refusé de modifier son discours, malencontreux panégyrique de Napoléon III. — Outre les ouvrages indiqués plus haut, on peut encore citer de lui : *De la France, de son génie et de ses destinées* (Paris, 1847, in-8); *Jeanne d'Arc* (Paris, 1856, in-12); *Dieu dans l'histoire*, trad. de l'allemand de Bunsen (Paris, 1867, in-8). — Une statue lui a été élevée dans sa ville natale en 1887. A. D.

Bibl. : Biographies de Hanotaux (1885), Mainard et Duguet (1884).

MARTIN (Konrad), évêque allemand, né à Geismar le 18 mai 1812, mort en Belgique le 16 juil. 1879. Il reçut les ordres en 1836, devint professeur de théologie à Bonn (1844), évêque de Paderborn (1856), combattit ardemment le protestantisme et favorisa les jésuites. Il fut au concile du Vatican et ensuite un défenseur actif de l'infaillibilité, prit une part active au Kulturkampf, ce qui le fit condamner à la prison (1874) et déposer (janv. 1875). Il s'enfuit en Belgique.

Bibl. : Stamm, *Dr K. Martin* ; Paderborn, 1892.

MARTIN (Thomas-Henri), philosophe français, né à Bellême (Orne) le 4 févr. 1813, mort à Rennes le 9 févr. 1884. Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres (1834), docteur ès lettres (1838), il fut aussitôt nommé professeur de littératures anciennes à la faculté des lettres de Rennes. C'est dans ce poste que s'écoula toute sa carrière de professeur. En 1845, il fut élu doyen de la faculté et exerça cette fonction jusqu'en 1880, date à laquelle il prit sa retraite. Cette vie paisible fut remplie par une œuvre scientifique considérable et d'une rare unité. Déjà, en 1841, Th.-H. Martin avait publié ses remarquables *Etudes sur le Timée de Platon*, avec texte corrigé (Paris, 2 vol., in-8). Mais cette monographie n'était dans son intention qu'un chapitre du grand ouvrage qu'il méditait et auquel il consacra toute sa vie sans pouvoir l'achever. Ce devait être une vaste histoire des sciences astronomiques et physiques de l'antiquité. Il écrivit d'abord, en guise d'introduction générale, la *Philosophie spiritualiste de la nature* (Paris, 1849, 2 vol. in-8), où il essaye de concilier la philosophie de la nature avec la religion révélée. Cet ouvrage fut couronné par l'Académie française. Quant au reste de l'œuvre projetée, si la synthèse nous manque, nous en retrouvons les matériaux dispersés dans les innombrables monographies que Th.-H. Martin écrivit sous forme de mémoires adressés à l'Institut ou d'articles destinés à la *Revue archéologique*, au *Recueil des savants étrangers*, au *Diction-*

naire des sciences philosophiques et à celui des *Antiquités grecques et romaines*. Ces travaux, dont on trouvera la liste complète dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (t. XXXIII, 1re partie, pp. 440-44), constituent la plus riche contribution de l'érudition française à l'histoire des sciences dans l'antiquité. Nous y trouvons même des monographies sur la science moderne, entre autres un mémoire de premier ordre sur Galilée. En 1855 avait paru le livre de *la Vie future* (Paris, 1855, in-12; 3e éd., 1870; éd. abrégée, Paris, 1864, in-12). Th.-H. Martin avait été amené à l'écrire par le chagrin que lui avait causé la mort de sa femme. C'était encore un ouvrage historique; l'auteur y retrace l'histoire de la doctrine de l'immortalité et s'efforce de démontrer que ce dogme est affirmé dans l'Ancien Testament. Th.-H. Martin avait été élu successivement membre libre de l'Académie des sciences morales en 1850, et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1871. Th. RUYSSEN.

BIBL. : *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXXIII, 1re partie, pp. 401-440.

MARTIN (Alexandre), dit *Martin de Provins*, constructeur d'orgues, né à Sourdun (Seine-et-Marne) en 1813. D'abord clerc de notaire, puis organiste dans les environs de Provins, il s'occupa dès la même époque de serrurerie, prit en 1841 et 1845 deux brevets pour un nouveau système de percussion des orgues, et s'associa, pour leur exploitation, avec la maison Alexandre. En 1855, à la suite d'un procès, il reprit son indépendance et s'établit, à son compte, fabricant d'orgues. L. S.

MARTIN (Théodore), écrivain anglais, né à Edimbourg en 1816. Il se fit connaître par des articles de revue parus sous le pseudonyme de *Bon Gaultier*, publia avec Aytoun le *Book of ballads* (1884, 14e éd.), diverses traductions de Gœthe, Œhlenschlæger, etc., *Poems original and translated* (1862), et fut chargé par la reine Victoria d'écrire la biographie de son mari : *Life of his royal highness the Prince Consort* (1874-80, 5 vol.). Il a depuis donné : *Memoir of W.-E. Aytoun* (1867); *Life of lord Lyndhurst* (1883); *Sketch of the life of princess Alice* (1885), etc.

MARTIN (Ferdinand), dit *Bidouré* (V. ce nom).

MARTIN (Edouard), auteur dramatique français, né à Paris vers 1828, mort à Paris en juil. 1866. Collaborateur de *Labiche* et d'Albert *Monnier* (V. ces noms), il mourut fou.

MARTIN (Charles-Gilbert), caricaturiste et journaliste français, né à Pleine-Selve (Gironde) en 1839. Ses études terminées, il vint à Paris et collabora activement, sous l'Empire, aux organes de l'opposition libérale et républicaine : *le Soleil*, *le Nain jaune;* la vivacité de ses attaques lui valut en 1867 une condamnation à deux mois de prison. Vers la même époque, il publiait sous le titre de *Grimaces politiques* une série de charges des plus mordantes. Après 1870, M. Gilbert Martin fut employé dans les bureaux de l'administration de la guerre à Tours; puis il fut attaché, comme capitaine, à l'état-major du général Faidherbe. En 1871, il s'établit à Bordeaux, où ses premiers succès dans la caricature lui donnèrent bientôt l'idée de fonder un journal satirique illustré, à l'imitation de l'*Eclipse* de Gill : ce fut le *Don Quichotte*, et la guerre d'épigrammes menée contre le ministère du 16 mai et contre son préfet de la Gironde, M. de Tracy, par le rédacteur en chef de cette alerte petite feuille, est encore présente à toutes les mémoires. Aux élections législatives de 1881, dans la deuxième circonscription de Bordeaux, puis à celles de 1885, dans le dép. de la Gironde, M. Gilbert Martin fut porté comme candidat radical; il échoua, mais avec un chiffre considérable de suffrages. Le 1er nov. 1887, le *Don Quichotte* quitta Bordeaux pour se publier à Paris sur un plus grand format; la collection de ce journal, qui parut jusqu'en 1893, sera précieuse pour l'iconographie des célébrités de la troisième République : Gambetta, Jules Ferry, Jules Simon, Jules Grévy, etc. On a reproché à l'artiste sa façon un peu uniforme de traiter les figures que l'actualité présente à son crayon, et de se borner trop souvent au portrait-charge, à la simple caricature de l'individu. Mais les mérites du dessinateur sont incontestables et ne le cèdent nullement à ceux du spirituel écrivain qui a collaboré au *Petit Bordelais*, à la *Victoire*, de Bordeaux, à la *Nation* et à la *France*, de Paris. On lui doit aussi quelques poèmes : *Son Vieux Père; le 57e; le Fils de la veuve; le Grand Ministère* (1882), et un recueil de nouvelles en prose : *les Originaux* (1887). Gaston COUGNY.

MARTIN (Rosalie) (V. BORDAS [Mme]).

MARTIN (Ernst), philologue allemand, né à Iéna le 5 mai 1841, fils du médecin Eduard Martin. Professeur aux universités de Fribourg (1868), Prague (1874), Strasbourg (1877); il a publié : *Mittelhochdeutsche Grammatik* (Berlin, 1865; 11e éd., 1889); *Kudrun* (Halle, 1872); *le Roman de Renart* (Strasbourg, 1882-87); *Bibliothek der mittelhochdeutschen Litteratur in Bœhmen* (Prague, 1876-80, 3 vol.); *Elsæssische Litteraturdenkmæler des 14ten bis 17ten Jahrh.* (Strasbourg, 1878-87, 5 vol.), etc.

MARTIN (Charles-Marie-Félix), sculpteur français, né à Neuilly (Seine) en 1844. Sourd-muet de naissance, il n'en devint pas moins un artiste d'un réel mérite, après avoir suivi les ateliers de Duret, de Cavelier et de M. Guillaume à l'Ecole des beaux-arts. Il débuta au Salon de 1864 avec un *Saint François de Sales instruisant un sourd-muet*. Un bas-relief représentant *Alexandre et Philippe, son médecin* (1869), fut sa première œuvre remarquée. Depuis, il exposa assidûment aux Salons annuels plusieurs bustes et un certain nombre de statues, parmi lesquelles il faut citer : en 1872, *Louis XI à Péronne;* en 1873, *Chasse au nègre*, groupe en marbre; en 1874, *l'Abbé de l'Epée;* en 1876, *Jésus devant les docteurs;* en 1881, *la Mort de Joseph Bara;* en 1886, *le Grand Ferré;* en 1889, *la Mort du centaure Nessus*, etc.

MARTIN (Georges), homme politique français, né à Paris le 19 mai 1844. Docteur, il fut élu au conseil municipal de Paris par le quartier de la Gare (1872), sénateur de la Seine en 1885, mais non réélu en 1891; il appartenait au parti radical-socialiste.

MARTIN (Luis), 24e général des jésuites, né à Melgar, près de Burgos, en 1846. Il entra au noviciat à l'âge de vingt-deux ans. Dix années après, il était recteur de l'université de Salamanque où il acquit une réputation de théologien qui se répandit dans toute l'Espagne. Il y resta huit ans, puis fut nommé provincial de la Castille. Pendant sa dernière maladie, le P. Antoine Anderledy (né en Suisse [Valais], élu le 16 mai 1884, mort à Fiesole [janv. 1892]) le désigna pour diriger l'ordre pendant la vacance du généralat. Au mois d'oct. 1892, Martin fut élu pour le remplacer. Il est le cinquième des généraux que l'Espagne a donnés à la Compagnie de Jésus. Jusqu'à ce jour, la France n'en a fourni aucun. E.-H. V.

MARTIN (Alfred-Henri), juriste suisse, né à Genève le 16 mars 1847. Fils d'un professeur de droit commercial, M. Martin a choisi la carrière juridique et, après des études solides à Genève, Paris, Heidelberg et Berlin, il est revenu s'établir dans sa ville natale. Depuis 1884, il enseigne le droit civil et le code des obligations à l'université de Genève dont il a été le recteur en 1894-96. Parmi ses nombreuses publications juridiques, nous citerons: *Etude de projet de loi fédérale sur les rapports de droit civil*, mémoire couronné par la Société des juristes suisses (1878); *Etude de la loi fédérale sur la capacité civile du 22 juin 1881; De la Solution donnée par la constitution fédérale aux questions confessionnelles; Rapport fait à la Société des juristes suisses sur l'organisation judiciaire fédérale; Ancienne Législation genevoise sur le mariage*, etc.

MARTIN (Marius), homme politique français, né à Charensat (Puy-de-Dôme) le 16 janv. 1848. Il s'occupait d'affaires à Paris quand il fut élu conseiller municipal par le quartier des Champs-Elysées; bonapartiste, il se rallia

au boulangisme et fut élu en 1889, au scrutin de ballottage, député du VIIIe arrondissement de Paris, contre Fréd. Passy, républicain; Hervé, orléaniste, et Binder, bonapartiste; ce dernier le battit à son tour en 1893.

MARTIN (Laure) (V. COUTAN [Mme]).

MARTIN-BERNARD (V. BERNARD (Aristide-Martin]).

MARTIN-DAUCH (Joseph), homme politique français, né à Castelnaudary (Aude) le 26 mai 1741, mort à Castelnaudary le 5 juil. 1801. Licencié ès lois, député du tiers état de la sénéchaussée de sa ville natale aux Etats généraux (26 mars 1789), il assista au serment du Jeu de paume le 20 juin, et protesta contre l'enthousiasme général. Seul entre tous les membres présents il signa avec la qualification d'*opposant*. Il vota continuellement avec la minorité et se retira dans son pays après la session.

BIBL. : A. BRETTE, *le Serment du Jeu de paume*.

MARTIN DE BARCOS (V. BARCOS).

MARTIN-DESCHANEL (V. DESCHANEL)

MARTIN DES PALLIÈRES (Charles-Gabriel-Félicité), général français, né à Courbevoie en 1823, mort à Palaiseau en 1876. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr (1841), il débuta dans l'infanterie de marine, se distingua à Mogador, au Sénégal, en Crimée, en Cochinchine. Général de brigade (1868), il commandait à Bazeilles (1er sept. 1870), fut grièvement blessé et évacué sur Mézières. Guéri, il entra dans l'armée de la Loire, fut placé à la tête d'une division et reçut après Coulmiers le commandement du 15e corps, lequel lui fut enlevé après la perte d'Orléans. Député de la Gironde à l'Assemblée nationale, il en fut élu questeur. Il vota avec l'extrême droite, combattit violemment la République et Thiers. Il a publié sur son rôle dans la guerre franco-allemande : *Orléans* (1872, in-8), plaidoyer personnel passionné. A.-M. B.

MARTIN DE TROPPAU (*Martinus* Polonus), chroniqueur allemand, né à Troppau, mort à Bologne en 1278. Il entra à Prague dans l'ordre des dominicains, vint à Rome où il fut chapelain pontifical et pénitencier; promu archevêque de Gnesen, il mourut en s'y rendant. Outre des sermons et un commentaire des Décrétales et de Gratien, il a écrit un manuel d'histoire universelle sur l'ordre du pape Clément IV et selon les vues du saint-siège. Sa chronique va jusqu'en 1277. Elle eut un grand succès et a propagé plusieurs légendes comme celles de la papesse Jeanne ou de l'institution des sept électeurs par le pape. Elle a été imprimée au t. XXII des *Monumenta germaniæ* de Pertz. A.-M. B.

MARTIN-FEUILLÉE (Félix), homme politique français, né à Rennes le 25 oct. 1830. Avocat dans sa ville natale, il prit part aux luttes du parti républicain contre l'Empire, commanda une compagnie de mobiles d'Ille-et-Vilaine pendant le siège de Paris (1870-71) et, après deux candidatures infructueuses, entra comme député de Rennes (20 févr. 1876) à la Chambre des députés, où il ne tarda pas à se faire comme jurisconsulte une place importante. Il fit campagne avec les 363 pendant la crise du 16 mai, fut réélu le 14 oct. 1877 et, plus tard, le 21 août 1881, entra comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (4 mars 1879), passa au même titre au ministère de la justice (29 déc. 1879), où il demeura jusqu'à la chute du cabinet Gambetta et présenta en 1882 un important projet de réforme judiciaire portant sur l'extension de la compétence des juges de paix, la création d'assises correctionnelles et la réduction du nombre des cours et tribunaux. Devenu ministre de la justice (21 févr. 1883), il le soumit, après l'avoir modifié, aux Chambres qui, après de mémorables débats, n'accordèrent guère que la suspension temporaire de l'inamovibilité et le remplacement d'un certain nombre de magistrats, ce qui permit d'épurer la magistrature des éléments réactionnaires. Il contribua l'année suivante (1884) au rétablissement du divorce. Démissionnaire avec Jules Ferry (30 mars 1885), il obtint, au scrutin de liste dans le dép. d'Ille-et-Vilaine, le renouvellement de son mandat législatif (4 oct. 1885), resta fidèle à la politique opportuniste et combattit énergiquement le boulangisme (1887-89). Le scrutin uninominal ayant été rétabli, il échoua aux élections du 22 sept. 1889. A. D.

MARTIN-PASCHOUD (Joseph), pasteur protestant, né à Nîmes le 14 oct. 1802, mort aux Loges, près de Versailles, le 24 mai 1873. Pasteur à Lyon depuis 1828, il fut appelé à Paris en 1837. En 1839, il fonda le *Disciple de Jésus-Christ*, revue mensuelle, organe du parti libéral, et qui dura autant que lui. Puis, en 1853, il créa l'Alliance chrétienne universelle, qui ne subsista que neuf ans. En 1867, il participa à la fondation de la Ligue internationale de la paix. Son nom eut du retentissement lors du conflit qu'il provoqua entre le consistoire de Paris et le gouvernement, et qui eut pour résultat la démonstration du manque d'équilibre existant entre l'autorité religieuse et le pouvoir administratif. Le consistoire retira, en févr. 1864, à Martin-Paschoud le suffragant qu'il lui avait accordé en 1851 en la personne d'A. *Coquerel* fils (V. ce nom); le pasteur, ayant protesté, fut mis à la retraite par le consistoire (janv. 1866), et, comme le ministre des cultes cassa la délibération du consistoire, celui-ci destitua le pasteur (mars 1866), ce qui ne fut jamais ratifié par le ministère. Jusqu'à sa mort, Martin-Paschoud assista donc aux séances du consistoire, qu'il finit même par présider comme doyen, à partir de 1868, au milieu de ses collègues qui le considéraient comme destitué.

MARTIN Y SOLER (Vincente), dit *lo Spagnuolo*, compositeur espagnol, né à Valence le 5 mars 1754, mort à Saint-Pétersbourg le 11 févr. 1810. Enfant de chœur à la cathédrale de Valence, puis organiste à Alicante, il se révéla à Madrid compositeur et passa en Italie où ses opéras eurent de grands succès; de même à Vienne où la vogue de sa *Cosa rara* (1785) dépassa celle des opéras de Mozart. Il passa de là à Saint-Pétersbourg. Ce fut un des derniers champions de l'école napolitaine.

MARTINA-FRANCA. Ville d'Italie, prov. de Lecce, près de Tarente; 15,000 hab. Palais des Caraccioli. Carrières; commerce d'huile.

MARTINCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr de Toul, cant. de Domèvre; 203 hab.

MARTINCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay; 164 hab.

MARTINCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons; 114 hab.

MARTINE, impératrice d'Orient (590-652), fille de Marie, sœur de l'empereur Héraclius. Vers 613, après la mort de sa première femme, Héraclius se décida à épouser sa nièce, et, malgré le scandale que causa aux orthodoxes cette union tenue pour incestueuse, malgré les remontrances du patriarche Sergius, malgré les désastres où on lui montra une punition céleste de ce mariage coupable, jamais il ne consentit à s'en séparer. Energique, ambitieuse, connaissant l'influence prodigieuse qu'elle exerçait sur l'empereur, Martine prit durant tout le règne une grande part aux affaires, et usa de son ascendant pour assurer la fortune des nombreux enfants qu'elle avait donnés à Héraclius. Aussi le basileus mourant ordonna-t-il par son testament que Martine gouvernerait l'Empire conjointement avec Constantin III déjà associé au trône, et avec Héracléonas, l'aîné des fils du second lit (févr. 641). L'opposition populaire obligea l'impératrice à se contenter du second rang, mais elle sut se ménager des partisans influents, parmi lesquels le patriarche Pyrrhus; elle sut, peut-être par le poison, se débarrasser de Constantin III (mai 641), et sous le nom d'Héracléonas elle gouverna effectivement pendant quelques mois. Mais l'Egypte, l'Afrique s'agitaient; un des généraux jadis attachés à Constantin se soulevait pour soutenir les droits des fils du défunt prince. Martine dut céder et laisser associer à l'Empire le jeune Héraclius Constantin. Toutefois, un autre de ses fils, David, fut par compensation élevé au trône sous le nom de Tibère. Byzance avait trois souverains (oct. 641). Ce ne fut pas pour longtemps : peu après (642), Martine fut déposée avec

son fils, et l'impératrice déchue fut envoyée en exil, après avoir eu la langue coupée. Ch. Diehl.

MARTINEAU (Louis-Simon), homme politique français, né à Villeneuve-le-Roi (Yonne) le 28 oct. 1733, mort à Paris en 1810. Avocat au parlement de Paris depuis 1760, député du tiers état de Paris aux États généraux le 14 mai 1789, il fit, comme rapporteur du comité ecclésiastique, adopter la constitution civile du clergé (juin 1790). Il devint président de la cour criminelle de Paris après le 18 brumaire.

MARTINEAU (Louis), homme politique français, né à Châtellerault (Vienne) le 26 sept. 1754, mort à Châtellerault le 23 mai 1835. Juge au tribunal de Châtellerault en 1790, député de la Vienne à l'Assemblée législative et à la Convention, il siégea parmi les montagnards et vota la mort de Louis XVI. Juge en 1795, puis procureur impérial à Châtellerault, il fut proscrit en 1816, se réfugia à Aarau (Suisse) et rentra en France en 1819.

MARTINEAU (Harriet), femme de lettres anglaise, née à Norwich le 12 juin 1802, morte à Ambleside (Westmoreland) le 27 juin 1876. Elle voyagea en Amérique, en Orient, publia un grand nombre d'ouvrages sur ses voyages, sur l'école, le paupérisme, la vie sociale, etc. Les principaux sont : *Illustrations of political economy* (Londres, 1832-34, 9 vol.), où elle met en œuvre dans des paraboles les théories de Bentham et de Malthus ; *Eastern Life past and present* (1846) ; *History of England during the thirty years peace* (2 vol.) ; *Household Education* (1849) ; *England and her soldiers* (1859) ; *Health, husbandry and handicraft* (1861) ; *Biographical Sketches* (1869). Elle a propagé les idées d'Aug. Comte par une adaptation de sa *Philosophie positive* (1853), et en les développant dans *Letters on the laws of man's nature and development* (1851), et *Letters from Ireland* (1853), auquel Atkinson a collaboré. Elle publia son antobiographie (1876, 3 vol.). A.-M. B.

Bibl. : Miller, *H. Martineau* ; Londres, 1884.

MARTINEAU (James), théologien anglais, né à Norwich le 21 avr. 1805, frère de la précédente. Il entra dans l'Église unitaire (1828), professa au Manchester-New-College de Londres (1868). Ses écrits très vibrants et fins sont fort estimés : *Rationale of religious inquiry* (1836) ; *Endeavours after the christian life* (1843) ; *A Study of Spinoza* (1882) ; *Types of ethical theory* (1885, 2 vol.) ; *A Study of religion* (1888) ; *The Seat of authority in religion* (1890) ; *Essays, reviews, and addresses* (1891, 4 vol.), etc.

MARTINEAU (Robert-Braithwaite), peintre anglais, né à Londres en 1826, mort en 1869. Après avoir étudié le droit, il se mit à l'étude du dessin et fut admis dans les ateliers de l'Académie royale, où il exposa en 1852. Une grande composition très remarquée à l'Exposition internationale de 1862, *le Dernier Jour dans la vieille maison*, d'un sentiment dramatique et d'une exécution forte, est une œuvre de valeur sérieuse, qui n'a pas eu de lendemain.

MARTINEAU (Alfred-Albert), homme politique français, né à Artins (Loir-et-Cher) le 18 janv. 1859. Élève de l'École des chartes, employé à la préfecture de la Seine, il présidait l'Union de la jeunesse républicaine en 1888 et adhéra au mouvement boulangiste. Il fut élu au deuxième tour de scrutin député de la 1re circonscription du XIXe arrondissement de Paris, et bientôt se sépara avec éclat de ses amis politiques pour se rallier au gouvernement. Il rendit à la duchesse d'Uzès l'argent qu'il avait reçu pour son élection. Ses électeurs l'accusèrent de l'avoir obtenu cette fois des fonds secrets et voulurent lui imposer sa démission. Il ne se représenta pas en 1893, et fut délégué au conseil supérieur des colonies.

MARTINEL de Visan (Joseph-Marie-Philippe), homme politique français, né à Rousset en 1763, mort à Avignon le 21 févr. 1833. Il fut député de la Drôme à la Convention, vota la détention de Louis XVI, l'appel au peuple et le sursis ; membre du Conseil des Cinq-Cents, il prit une part active au coup d'État du 18 fructidor ; il siégea au Corps législatif de déc. 1799 à 1803.

MARTINELLI (Domenico), architecte italien, né à Lucques en 1650, mort en 1718. Il entra dans les ordres, ce qui ne l'empêcha point de cultiver les arts et de s'y consacrer à peu près exclusivement. Professeur de perspective et d'architecture à l'Académie de Saint-Luc à Rome, puis conservateur de cette institution, il fut ensuite appelé à Vienne où il se signala par d'importants travaux d'architecture, notamment par la construction du palais du prince de Lichtenstein. Martinelli fut encore chargé de l'érection de plusieurs forteresses, et de divers monuments dont l'aspect grandiose et la solidité majestueuse n'excluent pas l'élégance et la richesse décorative. Cet artiste rencontra aussi dans la peinture des succès assez vifs : il a laissé de remarquables aquarelles, et quelques tableaux d'histoire, qui ne sont pas sans mérite. G. C.

MARTINENGO (Tito-Prospero), bénédictin italien, né à Brescia (xvie siècle). Le Sacré-Collège le chargea de publier des éditions de divers Pères de l'Église (saint Jérôme, saint Chrysostome) et de la Bible grecque. Il a en outre publié en italien une œuvre philosophique (*Le Bellezze dell' uomo conoscitore di sè stesso*) et, en latin et en grec, quelques poésies (Rome, 1582).

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, 1405, VII. — Ghilini, *Teatro d'uomini letterati.*

MARTINENGO (Hieronimo Silvio, comte), poète italien, né à Venise en 1753, mort à Venise en 1834. Il avait rempli dans sa ville natale d'importantes fonctions administratives ; mais, après la chute de la république vénète (1797), il se consacra tout entier aux lettres. Son œuvre la plus importante est une bonne traduction du *Paradis perdu* de Milton (Venise, 1801).

Bibl. : Meneghelli, *G.-S. Martinengo ed i suoi scritti* ; Padoue, 1835.

MARTINES (Jacques-Imbert de), général suisse, né au pays de Vaud le 10 mars 1710, mort à Breda le 10 juin 1776. Entré à dix-sept ans au service de la France, il le quitta en 1745 pour passer à celui des États-Généraux de Hollande, où il arriva au grade de général-major.

MARTINES (Jean-Louis de), général suisse, né à Perroy (Vaud) le 12 sept. 1712, mort à Perroy en mars 1784. A seize ans, il était déjà cadet au service de Hollande. Il était capitaine lorsqu'il fut gravement blessé à Fontenoy (1745), puis fait prisonnier au siège de Bruxelles. Il arriva au grade de général-major.

MARTINESTI. Village de Roumanie, cercle de Rimnicu-Sarat, sur le Rimnick ; le 22 sept. 1789 les Turcs y furent battus par les Austro-Russes de Cobourg et Souvorov.

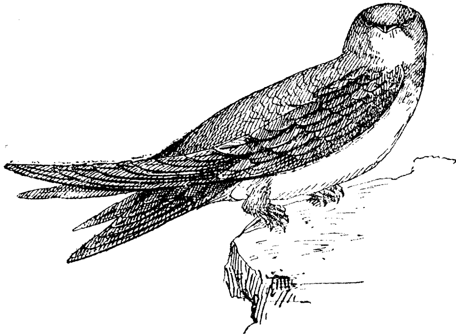
MARTINET. I. Technologie (V. Marteau).

II. Marine. — Manœuvre dormante fixée sur les cornes des voiles goélettes par ses deux extrémités et servant à leur donner l'inclinaison voulue. Le martinet forme patte d'oie et est relié par un filin de même grosseur au capelage du bas mât au-dessous des étais du mât de hune, ce qui permet à la corne de s'orienter dans toutes les directions.

III. Ornithologie. — Par leurs formes extérieures, les Martinets ressemblent beaucoup aux Hirondelles, mais ils en diffèrent par leur charpente osseuse et se rapprochent au contraire, sous ce rapport, des Oiseaux-Mouches et des Engoulevents. Leurs ailes sont d'ailleurs plus étroites et plus aiguës que celles des Hirondelles, et se recourbent en lames de sabre comme les ailes des Oiseaux-Mouches ; leur queue est généralement très fourchue, et leurs pattes sont tellement courtes, que l'oiseau a grand'peine à prendre son vol quand il s'est posé sur le sol. Enfin, si le bec des Martinets, qui est très petit, de forme triangulaire et largement fendu, ne rappelle en aucune façon le bec effilé des Colibris, il offre, en revanche, les plus grandes analogies avec le bec des Engoulevents. Toutefois, par leur plumage aux couleurs sombres et largement distribuées, les Martinets diffèrent complètement des Engoulevents, sur la livrée

desquels le brun, le roux, le noir et le gris, tracent un dessin compliqué, et des Oiseaux-Mouches dont le costume offre le reflet de l'or ou le chatoiement des pierres précieuses. Quoi qu'il en soit, les Martinets, qui constituent la famille naturelle des Cypsélidés, sont généralement classés par les ornithologistes modernes assez loin des Hirondelles, dans un groupe comprenant les *Oiseaux-Mouches* ou *Trochilidés* et les *Engoulevents* ou *Caprimulgidés* (V. ces mots).

Les Cypsélidés sont répandus sur la plus grande partie de la surface du globe; ils ne manquent guère que dans les régions polaires, et se trouvent aussi bien dans les îles de l'Océanie que sur les grands continents, sur les bords de la mer aussi bien que sur les hautes montagnes, et jusque dans le voisinage des neiges éternelles. Les Cypsélidés qui vivent sous les tropiques n'effectuent que des déplacements d'une étendue très restreinte, tandis que ceux qui habitent pendant l'été la zone tempérée exécutent tous des migrations lointaines. Chez nous, les Martinets ne séjournent même que quelques mois, le temps de bâtir leur



Martinet.

nid, de pondre leurs œufs et d'élever leur couvée. Le nid est toujours grossièrement construit; parfois il ressemble un peu à un nid d'Hirondelle; d'autres fois, il consiste seulement en quelques brins d'herbe jetés au fond d'une cavité naturelle, d'autres fois encore il est formé presque exclusivement par une matière animale, sécrétée par les glandes salivaires de l'oiseau. Les œufs sont généralement de couleur blanche. Ils sont couvés par la femelle seule, mais les petits sont élevés par les deux parents. Depuis le lever du soleil jusqu'aux derniers rayons du jour, les Martinets sont sans cesse sur leurs ailes, exécutant à travers les airs les évolutions les plus rapides et les plus imprévues, tantôt rasant les maisons, tantôt planant à de grandes hauteurs dans le voisinage d'un nuage orageux. Par les belles soirées de juin, on les voit souvent réunis en petites troupes qui tourbillonnent autour des clochers en poussant des cris aigus, comme s'ils voulaient s'exciter mutuellement à augmenter encore la furie de leur vol. Cette activité incessante, cette dépense continuelle de forces exige un régime substantiel : aussi les Cypsélidés font-ils une énorme consommation d'Insectes, que leur vue perçante leur permet de découvrir aisément et qu'ils happent au vol avec une incroyable dextérité. Par là même ils rendent à l'agriculture des services inappréciables et méritent d'être constamment protégés. En raison même de la perfection de leurs organes de vol, ils peuvent, d'ailleurs, bien plus facilement que les Hirondelles, échapper aux dangers qui les menacent. Leur intelligence paraît être assez médiocre, et leur humeur batailleuse leur fait chercher querelle non seulement à d'autres oiseaux, mais encore aux individus de leur espèce.

La famille des Cypsélidés renferme un assez grand nombre de genres et d'espèces, qu'il nous serait impossible de citer ici. Il nous suffira de dire que l'on distingue dans cette famille quatre types principaux : les Martinets proprement dits (*Cypselus*, *Panyptila*, *Tachornis*, etc.), les Martinets à queue épineuse ou *Chætura*, les Salanganes ou *Collocalia*, et les *Dendrochelidon* ou *Macropteryx*. Ces derniers, qu'on désigne quelquefois sous le nom de *Martinets des arbres*, semblent avoir emprunté quelques-uns de leurs caractères à la famille des Hirundinidés. Leurs ailes sont moins arquées, moins fortes que celles des Martinets proprement dits; elles paraissent aussi moins longues; mais cela tient en partie au développement de la queue qui est profondément fourchue. Leurs pattes sont courtes, avec les doigts antérieurs bien séparés et le pouce dirigé franchement en arrière; leur plumage est moins serré que celui des Martinets ordinaires et de couleurs moins sombres et moins uniformes. Les plumes de l'occiput et des côtés de la tête ont une tendance à s'allonger pour constituer une huppe et des moustaches; le manteau offre généralement des teintes bleues et bronzées; les joues sont marquées de plaques brunes, rousses ou noires, et les parties inférieures du corps sont grises et blanches.

Les *Dendrochelidon* se trouvent à la Nouvelle-Guinée, aux Moluques, à Célèbes, dans l'archipel des Philippines, les îles de la Sonde, l'Inde continentale et insulaire. On en distingue plusieurs espèces: *Dendrochelidon longipennis* Bp. ou *klecho* Horsf., *D. coronata* Tick., *D. mystacea* Less., etc. Les *Chætura* qui se trouvent les uns dans l'Amérique tropicale et subtropicale, d'autres dans l'Afrique équatoriale, d'autres à Madagascar, dans l'Inde, dans les îles de la Sonde, à Bornéo ou à Célèbes, ont les tarses un peu plus longs que les Martinets ordinaires, le pouce très développé et dirigé en arrière, la queue terminée par une série d'épines résultant, comme chez les Pics, du prolongement des tiges des pennes caudales, et le plumage en majeure partie de couleur sombre, mais souvent glacé de vert et de bleu, ou relevé çà et là par des taches blanches.

Nous ne parlerons pas ici des *Salanganes* (V. ce mot) qui se distinguent des autres Cypsélidés par d'intéressantes particularités de mœurs, et nous rappellerons en terminant que, de tous les genres qui constituent la famille de Cypsélidés, un seul, le genre *Cypselus*, se trouve représenté en Europe, et encore par deux espèces seulement, savoir le Martinet ordinaire (*Cypselus apus* L.) ou Martinet de murailles, que nous voyons en France, et à Paris même, du commencement de mai au commencement d'août, et le Martinet alpin (*Cypselus melba* L.) qui est de taille plus forte que le Martinet de murailles et qui a le ventre blanc. E. OUSTALET.

BIBL. : HARTERT, *Cat. B Brit. Mus.*, 1892, t. XVI, p. 237.

MARTINET. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Mothe-Achard; 706 hab.

MARTINET (Achille-Louis), graveur français, né à Paris le 23 janv. 1806, mort à Paris le 9 déc. 1877. Elève de Forster, Pauquet et Heim, il fut nommé membre de l'Institut en 1857. Ses œuvres principales sont : portrait de *Rembrandt* (1835); *la Vierge à l'oiseau* (1838); portrait du *Pérugin* (1842); *Charles Ier insulté par les soldats de Cromwell*, d'après P. Delaroche (1843); *Derniers Honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn*, d'après L. Gallait (1857); *la Nativité de la Vierge*, d'après Murillo (1865), et les portraits de *Mme P. Viardot*, du *Duc Pasquier*, de *Napoléon III à cheval*, de *Charles Robin*, *Devinck*.

BIBL. : BERALDI, *les Graveurs du XIXe siècle*.

MARTINETTI (Giovanni-Battista), architecte et ingénieur italien, né à Bironico (Tésin) en 1764, mort à Bologne le 18 oct. 1829. Ayant étudié les mathématiques et l'architecture à Bologne, aux frais du marquis Zambeccari, Martinetti fut nommé architecte de Bologne et aussi inspecteur du génie militaire dans la légation de Bologne par le gouvernement pontifical. On lui doit, entre autres édifices : le collège Montalto, la villa Ravona pour son protecteur, et la villa Aldini, à Bologne ou aux environs de cette ville, et le grand abattoir, près des ruines du cirque Flaminius, à Rome. Martinetti a laissé de nombreux écrits dont les seuls publiés traitent de science et d'agriculture. Charles LUCAS.

MARTINEZ (Alfonso), moraliste espagnol du xve siècle, natif de Tolède et archiprêtre de Talavera. On a de lui un traité sur les vices des méchantes femmes et les dangers de l'amour, ouvrage qui a joui d'un succès extraordinaire et durable : *De los Vicios de las malas mugeres* (Séville, 1498, in-fol.; Tolède, 1499, 1500, 1518; Logroño, 1529; Séville, 1546). G. P-I.

MARTINEZ (Eugenio), poète espagnol du xviie siècle, né à Tolède, mort au couvent de Horta. Il appartenait à l'ordre de Cîteaux. Sa *Genealogia de la Toledana discreta* (Tolède, 1599, in-4; Alcalá, 1604), fiction chevaleresque, en stances de huit vers, est un des derniers romans de chevalerie qu'on ait écrits en Espagne, avant le coup de grâce qui leur a été porté par Cervantès. On a du même auteur deux autres poèmes, consacrés à sainte Catherine et à sainte Ynès (Alcalá, 1592, in-8). G. P-I.

MARTINEZ (Sebastian), peintre espagnol, né à Jaen en 1602, mort à Madrid en 1667. Il avait appris son art à Cordoue auprès de l'un des élèves de Pablo de Cespedès. Venu à Madrid en 1660, Philippe IV le nomma son peintre. Le roi prenait, dit-on, plaisir à le visiter dans son atelier. Martinez peignit d'assez nombreux tableaux de chevalet et diverses grandes compositions dont la cathédrale de Jaen conserve quelques spécimens, notamment : un *Saint Sébastien* et une *Immaculée Conception*. P. L.

MARTINEZ (Jusepe), peintre espagnol, né à Saragosse en 1612, mort à Saragosse en 1682. Son père, peintre lui-même et Flamand d'origine, remarqua de bonne heure les grandes dispositions de son fils et l'envoya se perfectionner à Rome. De retour dans sa ville natale, il eut la bonne fortune que Velazquez, qui accompagnait alors Philippe IV en Aragon, le distinguât et proposât au roi de le comprendre dans la liste de ses peintres. Les églises et le musée provincial de Saragosse ont conservé quelques tableaux de cet artiste qui colorait mieux qu'il ne dessinait. Son nom serait probablement oublié aujourd'hui, s'il n'avait laissé dans un manuscrit intitulé *Discursos practicables del nobilisimo arte de la pintura, sus rudimentos, medios y fines que enseña la experencia con los exemplares de obras insignes de artifices ilustres*, des notes précieuses sur divers artistes contemporains, notes que Cean Bermudez a mises à profit pour son *Diccionario* et que l'académie de San Fernando a fait imprimer à ses frais en 1866, avec des commentaires dus au savant Valentin Carderera. P. L.

MARTINEZ (Mazo-) (V. Mazo-Martinez).

MARTINEZ (Crisostomo), peintre et graveur espagnol, né à Valence vers 1650, mort dans les Flandres en 1694. Sa réputation comme peintre s'affirma vers 1680, à Valence, lorsqu'il eut terminé, pour le retable de l'église Saint-Philippe de Néri, divers tableaux représentant *Saint Pascual Baylon* et d'autres saints, puis un *Saint Michel Archange*, pour l'autel du couvent del Remedio, et encore, pour l'église du Carmel, *Saint André Corsino*, avec quelques autres sujets religieux. Il fit paraître vers le même temps diverses estampes gravées par lui au burin, notamment les portraits du bienheureux *Juan de Ribera*, du vénérable *P. Domingo Sarrio*, du chanoine *Melchor Trister* et du pape *Innocent XI*. Désirant agrandir son propre talent et étudier à l'étranger l'organisation des cours d'anatomie, il vint en France et, de là, passa en Flandre, où il grava quelques pièces. Une mort prématurée l'enleva alors à l'art.

MARTINEZ (Ambrosio), peintre espagnol, né à Grenade en 1674. Il fut un des peintres qu'Alonso Cano forma à Grenade lorsqu'il vint s'y établir et ouvrir un atelier. Cean Bermudez rapporte que Martinez n'arriva qu'à conquérir un talent médiocre. Il cite quelques peintures de lui, jadis dans les couvents de Grenade et aujourd'hui disparues. P. L.

MARTINEZ (Martin), médecin espagnol, né à Madrid le 11 nov. 1684, mort le 9 oct. 1734. Il fut successivement professeur d'anatomie à l'université d'Alcala de Hénarès, membre et président de la Société royale de Séville, examinateur du protomédicat, enfin médecin particulier du roi. Il rénova l'enseignement de la médecine en Espagne et proclama la prédominance de l'observation pratique et de l'expérience sur toute autre méthode. Ouvrages principaux : *Noches anatomicas* (Madrid, 1716, 1750, in-4); *Medicina sceptica y cirugia moderna* (Madrid, 1722-25, 3 vol., in-4; *id.*, 1727, 3 vol. in-4); *Anatomia completa del hombre*... (Madrid, 1728, in-4, et autres éd.); *Filosofia sceptica*... (Madrid, 1730, in-4).

MARTINEZ (Luzan-) (V. Luzan-Martinez).

MARTINEZ (Domingo), peintre espagnol, né à Séville dans les dernières années du xviie siècle, mort à Séville en 1750. Il n'avait eu d'autre maître qu'un très médiocre artiste du nom de Juan-Antonio, et cette insuffisance d'enseignement se fait sentir dans les ouvrages de Martinez. Né riche, il fut d'ailleurs plutôt un amateur peignant pour son plaisir qu'un professionnel. Il avait par ses relations attiré dans son atelier une société choisie qui s'y livrait à l'étude de la peinture, du dessin, de la musique : c'était là comme une petite académie. Ranc, à l'occasion de la visite de Philippe V à Séville, fut l'hôte de Martinez et prétendit même l'attirer à Madrid et lui obtenir le titre de peintre du roi. Mais Martinez préféra ses aises et demeura ce qu'il était. Il a beaucoup produit; mais très peu de ses ouvrages subsistent aujourd'hui, et cette absence n'a rien de trop regrettable à en juger par ceux de ses tableaux qui décorent encore la chapelle de la Vierge à la cathédrale de Séville. P. L.

MARTINEZ (Tomas), peintre espagnol, né à Séville vers la fin du xviie siècle, mort à Séville en 1734. Il avait eu pour initiateur dans l'art Juan-Simon Gutierrez, élève lui-même de Murillo, et qui l'appliqua à l'étude des ouvrages de ce maître. Il copia plutôt qu'il n'inventa, et Cean Bermudez cite de lui quelques-unes de ces copies d'après Murillo, qui se voyaient encore à Séville au commencement de ce siècle.

MARTINEZ ou **MARTINS** (Domingo-José), chef d'insurgés brésiliens, né en Portugal vers 1780, exécuté à Bahia le 18 mai 1817. D'abord commerçant malheureux, il alla se fixer à Pernambuco et exerça la profession d'avocat. Parvenu à la fortune, il fomenta une insurrection séparatiste; mais, battu définitivement par les troupes royales à Ipojuco, il fut pendu le surlendemain avec tous les principaux chefs du mouvement. G. P-I.

MARTINEZ Campos (Don Arsenio) (V. Campos).

MARTINEZ-Cubells (Salvador), peintre espagnol contemporain, né à Valence et élève de son père Francisco Martinez. Il débuta vers 1865, par des tableaux de genre: *Une Danse de laboureurs* et *la Visite du fiancé*. Il exposa en 1866, à Madrid, *le Supplice des Carvajals*, puis une autre composition historique : *le Roi D. Jaime le Conquérant blessé au siège de Valence*, et un portrait de son père. Il présenta à Paris à l'Exposition universelle de 1878 un excellent tableau d'histoire : *l'Education du prince D. Juan*. P. L.

MARTINEZ de Gradilla (Juan), peintre espagnol du xviie siècle. Il fut à Séville l'élève de Zurbaran, et plus tard son collaborateur ou son aide dans quelques ouvrages. Il ne subsistait, d'après Cean Bermudez, d'autre peinture de Gradilla, au commencement de ce siècle, que les fresques qui décoraient le plafond du réfectoire au couvent de la Merci, de Séville. Son nom figure parmi ceux des artistes qui, sous la présidence de Murillo, fondèrent à Séville une académie de peinture et de dessin. Martinez de Gradilla y occupa diverses charges honorifiques de 1660 à 1669. A cette occasion, il fit don à cette académie d'un portrait de *Philippe IV*, dont il était sans doute l'auteur. P. L.

MARTINEZ de La Plaza (Antonio), poète espagnol, né à Antequera en 1585, mort à Antequera (où il était chanoine) le 16 juin 1635. On lui doit d'élégantes pièces de vers : madrigaux, chansons, sonnets, recueillies par Espinosa (*Flores de poetas ilustres*) et par Sedano (*Parnaso español*). G. P-I.

MARTINEZ DE LA ROSA (Francisco), homme d'Etat et littérateur espagnol, né à Grenade le 10 mars 1789, mort à Madrid le 7 févr. 1862. Professeur de philosophie morale à l'âge de dix-neuf ans, il prit, à cette époque même, une part active à l'organisation du mouvement de résistance nationale contre l'invasion napoléonienne. Chargé d'une mission patriotique en Angleterre, il y publia, comme sujet de concours ouvert par la junte centrale d'Espagne, un poème épique sur la défense de Saragosse (*Zaragoza ;* Londres, 1811, in-8). Il rentra ensuite dans Cadix assiégé et y fit représenter (1812) une tragédie de circonstance, *La Viuda de Padilla*, dont l'héroïne est la veuve du célèbre promoteur de la revendication des libertés municipales au XVIe siècle, œuvre qui n'est cependant qu'une déclamation politique. De beaucoup supérieure est sa première comédie en prose : *Lo que puede un empleo*, jouée peu après. Elu député de Grenade et admis aux Cortès constituantes avec dispense d'âge, il se fit de suite remarquer par son éloquence. Ferdinand VII, remis sur le trône, s'empressa de détruire la constitution libérale de 1812 et envoya aux présides d'Afrique tous ses défenseurs (4 mai 1814). Martinez de La Rosa fut du nombre, et il ne rentra en Espagne qu'à la suite de l'insurrection militaire de 1820. Réélu député par sa ville natale, il manifesta dès lors des opinions très modérées, et eut à subir de ce fait bien des avanies de la part de ses électeurs. Nommé chef du cabinet et ministre des affaires étrangères le 1er mars 1822, il eut à soutenir une violente lutte parlementaire qui aboutit à une insurrection, puis à l'avènement du parti exalté, enfin à l'intervention française (1823). Après le rétablissement de l'absolutisme royal, il émigra et vécut principalement à Paris. Il avait fait représenter à Madrid, en 1821, avec un grand succès, une comédie de mœurs, dans le goût de l'école de Moratin : *La Niña en casa y la madre en la máscara*. Très classique par son éducation, il publia à Paris, en 1829, à l'imitation de Sophocle, une tragédie, *Edipo*, tentative d'un mérite considérable, unique en son genre en Espagne; comme telle, elle a été jugée digne de figurer dans le recueil des chefs-d'œuvre du théâtre espagnol contemporain (*Autores dramáticos contemporáneos*, 1881-82, 2 vol.). Il subit, malgré lui, l'ascendant du romantisme, et fit, sous cette influence, deux drames historiques en prose : *Aben-Humeya*, épisode de la révolte des Maures sous Philippe II, et la *Conjuracion de Venecia*, dont le sujet est une conspiration contre le doge de Venise en 1310. La première de ces pièces fut d'abord écrite en français et jouée avec succès au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1830. C'est assurément un des meilleurs drames historiques de la littérature espagnole. Antérieurement, il avait fait une remarquable traduction de l'*Art poétique* d'Horace, et composé une *Poética* à lui, accompagnée d'un ample commentaire, mais bien au-dessous des idées du moment. Rentré dans son pays en 1831, il se confina d'abord dans la littérature, publia ses poésies lyriques (*Poesías ;* Madrid, 1833), une comédie : *Los Zelos infundados* (1833) et un essai historique sur le grand guerrier du XVe siècle, *Hernan Perez del Pulgar* (1834). Mis par la reine-régente Marie-Christine à la tête d'un nouveau cabinet (janv. 1834), il eut la mission de doter l'Espagne d'une nouvelle constitution. Son *estatuto real*, laissant trop de pouvoir à la royauté, causa une vive déception dans le pays. Les succès militaires des carlistes et des soulèvements populaires l'obligèrent à quitter le gouvernement (juin 1835). Exilé volontaire à l'avènement d'Espartero au pouvoir (1840), il fit, après sa chute, partie du cabinet Narvaez (1843-46), fut ensuite ambassadeur à Paris, puis à Rome, devint président des Cortès en 1852, eut le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet éphémère d'Armino (1857) ; enfin, sous le ministère du maréchal O'Donnell, il fut nommé président du conseil d'Etat, puis président des Cortès (1858). Orateur politique de premier ordre, très estimé personnellement, il manqua de qualités nécessaires à un homme d'Etat, et ne se montra jamais à la hauteur de son rôle. De même, bien qu'il fût à la tête des littérateurs espagnols de son temps, il laisse peu d'œuvres dignes de lui survivre. Il avait abordé tous les genres, sans exceller dans aucun. Poète de transition, plus formé par l'étude que primesautier, il ne brille que par l'extrême élégance, la correction et la clarté de son style, ainsi que par le bon goût, et, sous ce rapport, il sert encore de modèle classique. Comme auteur dramatique ou comme romancier (*Doña Isabel de Solis, reina de Granada*, 1837-46, 3 vol.), il ne fut qu'un imitateur plus ou moins heureux. Il se montra plus littérateur qu'historien dans ses ouvrages de philosophie d'histoire contemporaine : *El Espíritú del siglo* (1835-51, 10 vol. in-8) et *Bosquejo histórico de la politica de España desde los tiempos de los reyes católicos hasta nuestros dias* (1857, 2 vol. in-12). Après la première édition collective de ses *Obras literárias* (Paris, 1827-30, 5 vol. in-12), la plus complète est celle de Paris, collection Baudry (1844-46, 5 vol. in-8). Rivadeneyra donna l'ensemble de ses *Obras dramáticas* (Madrid, 1861, 3 vol. in-8). Martinez de La Rosa fut secrétaire perpétuel de l'Académie espagnole, et Gonzalez Bravo y prononça son éloge funèbre. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : DE LOMÉNIE, *Galerie des contemporains illustres*, t. IV. — MENENDEZ Y PELAYO, *Estudios de critica literaria ;* Madrid, 1884. — *España del siglo XIX ;* Madrid, 1885-89, 3 vol.

MARTINEZ DEL BARBANCO (Bernardo), peintre espagnol, né au hameau de La Cuesta, dans la province de la Rioja, en 1738, mort à Madrid en 1791. Après avoir étudié les principes de son art à Madrid, il alla se perfectionner en Italie où il copia avec application les ouvrages des grands maîtres et particulièrement ceux du Corrège. Revenu dans sa patrie, il fut agréé comme académicien en 1774, et travailla quelque temps aux décorations du palais, sous la direction de Mengs. L'académie de San Fernando conserve de lui un portrait du *Marquis de Sarria* et une composition représentant *la Décollation de saint Jean-Baptiste.* Quelques-uns de ses dessins ont été gravés pour l'édition du *Don Quichotte*, faite sous les auspices de l'Académie en 1788. Il était également l'auteur d'un beau portrait du *Comte de Florida Blanca*, avec, au fond, la vue du port de Santander. P. L.

MARTINEZ-MONTAÑES (V. MONTAÑES).

MARTINEZ PASQUALIS, fondateur d'une secte théurgiste sur laquelle on ne sait rien de précis. Quelques écrivains affirment qu'il était né en Provence vers 1715, d'une famille de juifs portugais; d'autres disent que ses disciples les plus intimes n'ont point connu sa patrie, et que c'est d'après son langage qu'on a pensé qu'il était Portugais et même juif. Il mourut en 1779 à Port-au-Prince (île de Saint-Domingue) où il était allé pour recueillir un héritage. Vers 1754, il avait introduit dans quelques loges maçonniques de France (Marseille, Toulouse, Bordeaux) un rite d'*élus* dits *cohens* (en hébreu : *prêtres*). En 1768, il se rendit à Paris, où il fit un assez grand nombre de prosélytes, qui prirent le mom de *Martinistes* et qui organisèrent des loges. Martinez Pasqualis avait composé un ouvrage intitulé *la Réintégration;* mais cet écrit est resté inédit. On ne connaît aucun livre imprimé exposant sa doctrine, qu'on prétend empruntée à la Cabbale. On dit qu'elle admettait la chute des anges, le péché originel, le Verbe réparateur, la divinité des Saintes Ecritures ; et qu'elle enseignait que l'homme existait avant ce qu'on appelle communément sa création; mais il n'avait alors qu'un corps élémentaire, le monde n'étant encore qu'à l'état d'élément. Quand Dieu créa l'homme, il lui donna un corps matériel, et il fit correspondre l'état de toutes les créatures à celui de l'homme. Il semble résulter d'un témoignage du théosophe Louis-Claude de Saint-Martin, le plus connu de ces disciples, que Martinez se livrait à des pratiques déterminant des apparitions. E.-H. VOLLET.

MARTINGALE. I. MATHÉMATIQUES. — On appelle martingales des combinaisons plus ou moins ingénieuses au moyen desquelles les joueurs espèrent réaliser des bénéfices

certains. Le calcul des probabilités démontre d'une façon péremptoire (V. Jeu) qu'aucune combinaison ne peut assurer un bénéfice certain aux joueurs de profession, et que ces joueurs courent à leur ruine. Une martingale célèbre consiste à mettre des enjeux allant toujours en doublant quand on perd; le bon sens indique qu'en procédant ainsi on finira toujours par gagner, mais, à une condition, c'est que l'on rencontrera un adversaire. D'ailleurs, dans les jeux publics, les pontes sont obligés de verser *effectivement* leurs mises; ils ne peuvent jouer sur parole, et, après avoir perdu un certain nombre de parties consécutives qui n'est pas très grand, ils peuvent se trouver ruinés. — Un joueur qui aurait ponté 10 fr. une première fois et qui perdrait dix fois de suite en doublant chaque fois sa mise, aurait perdu au dixième coup 10,240 fr. H. L.

II. Technologie. — Courroie qui passe du menton du cheval et quelquefois des rênes à l'aide d'anneaux coulants, sur le poitrail, entre les jambes de devant, et s'attache aux sangles, pour empêcher que l'animal ne porte au vent. La martingale, loin d'assurer la bonne position de la tête et de l'encolure, est souvent nuisible; les mauvaises positions de tête que l'on attribue à tort à la sensibilité de la bouche deviennent dangereuses au lieu d'être corrigées par la martingale, tandis qu'elles se ramènent et disparaissent par l'assouplissement de l'encolure. L. K.

III. Marine. — Sous-*barbe* (V. ce mot) du bout dehors de grand foc. La martingale est double et formée généralement d'un seul bout de filin capelé par son milieu à l'extrémité du bout dehors. Elle va de là au capelage de l'arc-boutant de beaupré, qu'elle embrasse au moyen de deux amarrages, et chaque bout va se rider près du bossoir de chaque bord.

MARTINI (Olaus), archevêque suédois, né à Upsal en 1557, mort le 25 mars 1609. Il fit ses études à Upsal, à Wittenberg et à Rostock, où il conquit le grade de *magister* (1583); de retour dans sa patrie, il fut nommé recteur à Nyköping, et, en 1601, archevêque à Upsal. Il se fit remarquer par l'énergie avec laquelle il combattit, contre le roi Charles IX qui les favorisait, les doctrines calvinistes. Il a laissé, outre ses traités de polémique, des *prédications* et des *psaumes*.

MARTINI (Jacob), philosophe scolastique allemand, né à Langenstein, près d'Halberstadt, en 1570, mort à Wittenberg le 30 mai 1649. Il avait fait ses études à l'université de Wittenberg où il fut l'élève de Melanchthon et où il devint, en 1593, maître ès arts et professeur adjoint de philosophie. Il fut quelque temps recteur du gymnase frison de Morden, en fut chassé par les jésuites et revint en 1602 à l'université de Wittenberg, où il professa la philosophie jusqu'en 1623 et la théologie jusqu'à sa mort. Adversaire de Ramus et de la philosophie nouvelle, il défendit avec la plus vive ardeur, mais sans originalité, la pure tradition thomiste. Nous avons de lui un volume de mélanges, *Miscellanearum disputationum libri quatuor* (Wittenberg, 1608, in-8; 1613, in-8), où l'on remarque principalement un chapitre très développé sur les idées représentatives; *Exercitationum metaphysicarum libri duo* (1re éd. perdue, 1608 [?]; 3e éd., Wittenberg, 1613); *Partitiones et quæstiones metaphysicæ* (Wittenberg, 1615, in-12). Th. Ruyssen.

MARTINI (Martino), missionnaire jésuite et sinologue, né à Trente en 1614, mort à Hang-Tchéou le 6 juin 1661. Plusieurs de ses ouvrages ont élargi considérablement la connaissance de l'extrême Orient que l'on avait au xive siècle, entre autres son *Atlas sinensis* (Amsterdam, 1655, in-fol.), reproduction d'un atlas chinois; son *De Bello tartarico* (Rome, 1654, in-12), son *Sinicæ historiæ Decas a gentis origine ad Christum natum* (Munich, 1658, in-4).

MARTINI (Le père Giovanni-Battista), écrivain musical italien, né à Bologne le 25 avr. 1706, mort à Bologne le 4 oct. 1784. Il entra en 1721 dans l'ordre des franciscains et passa toute sa vie au couvent de Bologne. Devenu rapidement célèbre par sa science dans l'histoire et la théorie de la musique, il eut de nombreux élèves, entretint d'actives relations épistolaires avec les artistes et les savants de son temps, forma une magnifique bibliothèque spéciale, dont la majeure partie appartient aujourd'hui au *Liceo musicale* de Bologne, et publia plusieurs œuvres de musique religieuse, de musique d'orgue, ainsi qu'une série d'ouvrages didactiques entre lesquels sa *Storia della musica* (1757-81, 3 vol. in-4) et son *Esemplare ossia saggio fondamentale di contrappunto* (1774, 2 vol. in-4) occupent le premier rang.

Bibl. : *Catalogo della Biblioteca del Liceo musicale in Bologna*, 3 vol. in-8. — *Carteggio inedito del P. Martini col piu celebri musicisti del suo tempo;* Bologne, 1888, t. I, in-8. — Valle, *Memorie storiche del P.-G. Martini;* Naples, 1785. — L. Busi, *Il Padre G.-B. Martini;* Bologne, 1891, t. I, in-8.

MARTINI (Antonio), lettré et traducteur italien, né à Prato, de parents très pauvres, le 25 sept. 1721 (et non 1720), mort le 30 sept. 1809. Il commença ses études dans sa ville natale au lycée Cicognini et les termina à l'université de Pise; il s'appliqua surtout à l'étude des langues, et prit le grade de docteur en 1748. Trois ans après il fut invité par le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, à enseigner le droit canonique à l'université de Turin; peu après il entreprit, à la prière de Benoît XIV, une traduction italienne de la Bible, qu'il écrivit dans l'agréable solitude de Superga, où il demeura quatorze ans. Cette traduction est la plus répandue en Italie. Le 5 juil. 1765, il fut nommé conseiller d'Etat par le roi de Sardaigne; en 1781, sur les instances du grand-duc de Toscane, le pape le nomma archevêque de Florence, et il donna dans cette haute charge des preuves du caractère le plus ferme et le plus éclairé. Ses principaux ouvrages sont : *Trattato del sacrificio della messa* (Turin, 1776); *Nuovo Testamento* (*id.*, 1769-71); *Vecchio Testamento* (*id.*, 1776); *Istoria e concordia evangelica spiegata al popolo* (Florence, 1798); *Istruzioni morali sopra i sacramenti* (*id.*, 1786); *Raccolta d'omelie e lettere pastorali* (*id.*, 1788); *Opere dommatiche storiche e morali* (Venise, 1836). M. Menghini.

Bibl. : Longo, *Orazione funerale di mons. A. M.*; Florence, 1810.

MARTINI (Jean-Paul-Egide Schwartzendorf, dit), compositeur allemand, né à Freistadt (Palatinat) le 1er sept. 1741, mort à Paris le 10 févr. 1816. Fixé à Nancy comme maître de musique en 1760, il vint à Paris en 1764, et, après le succès de son opéra-comique *l'Amoureux de quinze ans* (1771), fut attaché au service du prince de Condé, puis du comte d'Artois, pour devenir enfin surintendant de la musique du roi. La Révolution le nomma inspecteur du Conservatoire lors de la fondation de cet établissement. Martini a fait représenter à Paris neuf opéras, dont les plus célèbres furent *Henri IV ou la bataille d'Ivry* (1774) et *le Droit du Seigneur* (1783). Il a publié de nombreux ouvrages de musique religieuse, de musique de chambre et de musique militaire, des romances, dont l'une : *Plaisir d'amour*, est devenue populaire, et deux ouvrages théoriques : *Mélopée moderne ou l'Art du chant réduit en principes* (1792) et *Ecole d'orgue* (s. d.), qui étaient des adaptations d'ouvrages allemands de Hiller et de Knecht.

MARTINI (Ferdinando), né à Monsummano (Toscane) le 30 juil. 1841. C'est un des écrivains et hommes politiques les plus connus de l'Italie. Son père, Vincenzo Martini, avait rempli des charges importantes dans le grand-duché de Toscane et écrit d'élégantes comédies, dont son fils a récemment donné une réédition précédée d'une étude biographique. Après avoir enseigné quelques années dans les écoles normales de Verceil et de Pise, M. Martini se consacra au théâtre et au journalisme; ses *Proverbes dramatiques*, imités du théâtre français et en particulier de celui de Musset, obtinrent un grand succès, et plusieurs d'entre eux (*Chi sà il gioco non l'insegni; Il Peggior passo e quello dell' uscio; La Strada più corta*) sont

restés au répertoire ; il les a réunis en un volume (Milan, Trèves, 1895), dans lequel il a aussi imprimé *La Vipera*, comédie en un acte qui avait été très applaudie. Il est l'auteur d'un certain nombre d'autres pièces que d'excessifs scrupules d'art l'ont empêché de publier, malgré le succès qu'elles avaient obtenu; l'accueil fait à *La Vipera* permet d'espérer qu'il reviendra bientôt au théâtre. Les articles de critique et les variétés qu'il avait publiées dans plusieurs journaux (notamment dans le *Fanfulla* sous le nom de *Fantasio*) ont été recueillies en volumes (*Fra un sigaro e l'altro*, Turin, 1877; *Di Palo in frasca*, Modène, 1891; *Al Teatro*, Florence, 1895); d'autres articles plus importants ont été insérés dans la *Nuova Antologia*. Mais l'œuvre qui lui a valu l'estime du public le plus exigeant est le récit qu'il a fait de son voyage dans les colonies italiennes en Afrique (*Nell' Africa italiana;* Milan, 1890), livre aussi riche de faits et solide de pensée qu'agréable et élégant de forme et qui a classé l'auteur, plus encore que ses romans (*Peccato e penitenza*, *La Marchesa*), parmi les meilleurs prosateurs contemporains. En 1876, il a été nommé député au Parlement, où l'ont renvoyé toutes les élections qui ont eu lieu depuis; en 1884-86 il a été secrétaire général du ministère de l'instruction publique (ministère Depretis); en 1892-93, il a occupé ce même ministère (sous la présidence du conseil de M. Giolitti). M. Martini appartient à la gauche modérée. Son attitude politique est diversement jugée en Italie; mais tous reconnaissent ses brillantes qualités d'orateur. Nul ne lui conteste non plus le mérite d'avoir puissamment contribué à la culture générale en fondant et en dirigeant deux périodiques littéraires à bas prix (*Il Fanfulla della Domenica* et *La Domenica letteraria*) qui ont eu pour collaborateurs les principaux écrivains d'Italie. G. Mazzoni.

MARTINIANUS, empereur romain (323). Il était *magister officiorum* de Licinien; celui-ci l'éleva au rang de césar, puis probablement d'auguste, quand s'engagea sa dernière lutte contre Constantin. Ce dernier le fit périr. Quelques monnaies conservent son nom.

MARTINIEN (Saint) (V. Processe et Martinien).

MARTINIÈRE (Bruzen de La) (V. Bruzen).

MARTINIÈRE (Albine Pusin de La) (V. Benoît [Mme]).

MARTINIQUE (La) (Antilles françaises). Cette île appartient à la courbe antilienne et à l'alignement circulaire intérieur ou occidental. Cependant, formée de deux parties séparées par un isthme, de même que la Guadeloupe, la portion méridionale et un peu orientale offre les caractères de la presqu'île E. un peu N. de cette dernière, comme si on devait la comprendre dans l'alignement extérieur ou tangente atlantique (V. la carte à l'art. Guadeloupe). Dans sa totalité, la Martinique est pour la grandeur la deuxième de la chaîne et vient après la Guadeloupe. Dans la chaîne des Petites Antilles ou îles du Vent, la Dominique, située au milieu, sépare la Guadeloupe dans la portion N. de la Martinique dans la portion S. La distance entre les pointes en regard de la Martinique et de Sainte-Lucie au S. est de 32 kil., de la première et de la Dominique au N., de 40 kil. La Guadeloupe est à 130 kil. au N.-N.-O.; le port de Brest est à 7,000 kil. au N.-E. La Martinique est comprise entre 14°22′30″ (îlet Cabrit) et 14°52′44″ lat. N. (pointe du Macouba), et 63°9′30″ (cap Ferré) et 63°34′50″ long O. (anse de Belleville). Sa plus grande longueur est de 63 kil., du N.-N.-O. au S.-S.-E. (du cap Saint-Martin à l'îlet Cabrit), et sa plus grande largeur est de 34 kil., O. un peu S. à E. un peu N. (du cap Enragé à la presqu'île de la Caravelle). Elle a 260 kil. environ de circuit et 988 kil. de superficie (98,782 hect.), moins du tiers en plaine et le reste en montagnes.

Géographie physique. — La forme générale de la Martinique est une ellipse à direction N.-O. à S.-E; la portion septentrionale, qui est la plus grande, est arrondie; la portion méridionale a la forme d'une botte représentée par l'isthme et une péninsule E.-O., et dont le talon serait une presqu'île plus petite N.-S. L'isthme qui partage en deux la Martinique est compris entre la baie de Fort-de-France à l'O. et l'échancrure double que forment le cul-de-sac François et le havre du Robert à l'E. Sa moindre largeur, entre le François et la côte près du Trou au Chat, est de 12kil300.

Littoral. — La partie N. a ses côtes unies à l'O. et au N.; à l'E. et au voisinage de l'isthme se montrent de longues dentelures; de semblables indentations hérissent toutes les côtes E., S. et O. de la portion méridionale. Quant au sol, les côtes sont élevées à l'O. et au N., de Fort-de-France, le chef-lieu de la colonie, au rocher Pain-de-Sucre; elles deviennent basses au N.-E., à l'E. et au S., de ce rocher à la pointe Borgnesse, puis s'élèvent de nouveau, au S. et au S.-O., jusqu'aux Trois-Ilets, pour s'abaisser encore sur le pourtour de la grande baie occidentale jusqu'à Fort-de-France. Les accidents de terrain que l'on rencontre en faisant le tour de l'île sont les suivants. Si l'on part de la pointe du Macouba, point le plus septentrional, on rencontre successivement, en allant au S.-E., la Grande-Anse, la pointe du Marigot, le rocher Pain-de-Sucre, l'îlet et l'anse de Sainte-Marie, l'îlet Saint-Aubin, à l'entrée du havre de la Trinité, ouvert au N.-N.-E. Là se détache un long appendice de 10 kil., la presqu'île de la Caravelle, s'avançant vers l'E. en mer. Elle est bornée au S. par la baie du Galion, qu'une pointe sépare du havre du Robert, dans lequel et vis-à-vis duquel se voient des îlots, Petite-Martinique, îlet aux Rats, etc. La pointe la Rose limite au N. l'anse du François ; on voit ensuite les pointes de la Prairie, puis du Vauclin, le cul-de-sac de ce nom. Toute cette partie de la côte, qui est la plus découpée, s'abrite avec ses îlets fort nombreux derrière un banc de cayes et de roches madréporiques. Viennent ensuite dans la direction du S.-O., après l'anse de Macabou et la pointe Macré, le cap Ferré, la pointe Baham; la pointe des Salines, la plus méridionale, où se trouve un étang du même nom, et au large de laquelle est l'îlet Cabrit : elle termine une presqu'île, limitée à l'O. par la baie du Marin. La longue presqu'île E.-O., qui se présente là, a la forme d'un parallélogramme ; son côté S. offre la pointe Borgnesse, les anses des Trois-Rivières et du Céron, la Grosse-Pointe et celle du Marigot, la grande anse du Diamant, le rocher du Diamant au large, la petite anse du même nom. Le côté O. de cette presqu'île montre la petite et la grande anse d'Arlet, le cap Salomon et la pointe de la Baleine. Son côté N. limite au S. la grande baie de Fort-de-France; on y trouve l'îlet à Ramiers, les Trois-Ilets. A l'embouchure de la rivière Salée, on remonte au N. la côte occidentale au fond de la baie, où débouchent les rivières de la Manche, du Lézard et du Lamentin. On suit alors le côté N. de la baie jusqu'à Fort-de-France, situé entre les rivières Monsieur et Madame; à l'extrémité est la pointe des Nègres. A partir de là, et en suivant la côte occidentale dirigée N.-O., on rencontre le cap Enragé, l'embouchure de la rivière du Carbet, et une anse étendue, mais peu profonde, rade foraine où se trouve la ville de Saint-Pierre; plus haut, la rivière Prêcheur; la côte s'arrondit vers le N., et offre la rivière du Céron, le cap Saint-Martin, la pointe et l'embouchure de la Grande-Rivière, quelques autres embouchures jusqu'à celle de la rivière du Macouba, près de la pointe qui nous a servi de point de départ.

Relief du sol. — Géologie. — La Martinique est, avec la Guadeloupe et la Dominique, parmi les trois îles centrales les plus élevées de la courbe intérieure des Petites Antilles. La péninsule septentrionale est la plus accidentée; les montagnes y ont une plus grande altitude; des pitons coniques se dressent brusquement; des crevasses profondes et abruptes descendent de leurs sommets et servent de lits à des torrents. La chaîne qui la parcourt se prolonge suivant l'axe de l'île et offre deux massifs principaux : au N.-O., la montagne dite Pelée, quoique aujourd'hui la verdure la recouvre jusqu'à son sommet, de 1,350 m. C'est la plus haute. Un petit lac, de 150 m. de tour, remplit le

cratère des Palmistes, voisin du point culminant. Des laves se sont épanchées de ce dôme volcanique et ont agrandi régulièrement cette partie de l'île, dont les talus se continuent sous les flots. Un petit volcan, le Pain-de-Sucre, se dresse sur le penchant N.-O. La montagne Pelée est rarement en activité. Elle a eu une éruption en août 1851. D'autres cônes d'éruption s'échelonnent au S.-E. Un massif presque aussi élevé se montre, formé par les trois pitons du Carbet; il atteint 1,207 m. à sa pointe méridionale. Il a formé le corps principal de l'île par ses éruptions. Des chaînes ramifiées, hérissées de mornes, s'en détachent. La partie méridionale, semblablement volcanique, est moins haute. En outre de la chaîne se poursuivant au S.-E., où se trouve la montagne du Vauclin, qui n'a que 505 m., il est une autre chaîne latérale, qui en part et se dirige vers l'O. dans l'axe de la presqu'île bornant au S. la baie de Fort-de-France; on y remarque le mont Caraïbe, les mornes Constant et de la Plaine. Dans cette partie méridionale, les plaines sont plus nombreuses, les pentes plus douces; le calcaire y abonde, et la couche sédimentaire y est plus épaisse, de sorte que les eaux y ont un degré hydrotimétrique élevé, alors que ce degré est faible pour la partie septentrionale. Les récifs de coraux y sont plus nombreux, surtout à l'E. A l'O., la grande baie de Fort-de-France est obstruée par ces écueils, et elle se comble peu à peu par les alluvions qu'y apportent incessamment les rivières.

Les roches sont des laves et des porphyres : trachytes miocènes du Sud, pliocènes du Centre, ponceux pléistocènes ou quaternaires du Nord; des argiles, des ocres rouges, des tufs ponceux, des pierres ponces; des calcaires miocènes ou *roches à ravets* (le Marin, le Vauclin), avec fossiles; un calcaire côtier coquillier à coquilles nombreuses, formation post-pliocène; des tufs calcaires pléistocènes marins avec débris de coquilles actuelles, roche dite *maçonne bon Dieu* (cap Ferré, etc.); des alluvions anciennes (vallées du Lorrain, du François et autres grandes vallées), des sables ferrugineux titanifères (anse du Prêcheur, etc.); des alluvions modernes. Les terrains volcaniques occupent la plus grande partie de l'île, les quatre cinquièmes, l'autre cinquième est en sédiments calcaires et en alluvions. L'action volcanique se manifeste par de rares éruptions et par des tremblements de terre fréquents. Les plus funestes ont été depuis un siècle ceux de 1776, 1779, 1780, 1788, 1813, 1817, 1823, 1839. Ce dernier, le 11 janv., détruisit à peu près la ville de Fort-de-France. Les secousses sont toujours dirigées suivant l'axe des Petites Antilles. Cette action se manifeste aussi par la thermalité des sources. La plupart appartiennent à la région N., où le mouvement éruptif est plus récent que dans le Sud; deux seulement jaillissent sur le territoire de l'isthme; aucune n'a été signalée dans la péninsule méridionale. Les principales sont : à la montagne Pelée, la source du Prêcheur, alt. 175 m., température 37°, eau bicarbonatée ferrugineuse faible, avec un établissement, à 8 kil. N.-N.-O. de Saint-Pierre; aux pitons du Carbet, l'eau d'Absalon, à 355 m., température 37°, à 12 kil. N.-N.-O. de Fort-de-France, minéralisée comme la précédente, mais davantage, établissement fréquenté; la source Didier ou Roty, 200 m., 33°5, à 8 kil. de Fort-de-France, inférieure à la précédente, de même nature et possédant un établissement. Plus loin des centres d'éruption se trouvent : la source ferrugineuse de Moutte ou Raynal, à 4 kil. N.-N.-E. du chef-lieu de l'île, 50 m. d'alt., 30°3; les sources de la Reinty, près du Lamentin, les plus éloignées de la mer, ont une température plus haute, variant de 31° à 47°6, altitude nulle, chlorurées sodiques plus ou moins fortes; source de la Frégate, également sur l'isthme, alt. nulle, 32°1, de même nature que les précédentes, mais faible. On n'a pas signalé d'eaux sulfureuses, et il n'y a que des traces de soufre sur les pentes du mont Pelée.

Régime des eaux. — De nombreux cours d'eau descendent des montagnes et coulent dans les profondes vallées; on compte environ 75 rivières principales, traversant successivement, dans leur parcours accidenté, la région des forêts et les cultures avant de se rendre à la mer. En été, principalement au commencement de la belle saison, en mars et avril, ce sont de paisibles ruisseaux, n'ayant pas 1 m. d'eau; mais, à l'époque de l'hivernage, les pluies les transforment en torrents gonflés jusqu'au bord de leurs rives escarpées et qui dévastent tout sur leur passage. On les voit rayonner des massifs : la montagne Pelée donne naissance, entre autres, à la rivière Roxelane qui traverse Saint-Pierre, à celles du Prêcheur, du Céron, à la Grande-Rivière, à celle du Macouba; des pitons du Carbet descendent, vers l'O., les rivières du Carbet, de Case-Navire, de Monsieur, de Madame, du Lamentin, de la Lézarde; au pied du Carbet, l'étang Larcher donne naissance à la rivière l'Or, qui alimente le fort Desaix; vers l'E., celles de Capot, du Lorrain, du Galion. Du morne du Vauclin descendent la rivière Salée à l'O., et la rivière Pilote au S. La chaîne latérale produit des cours d'eau de peu de longueur se déversant au S., et au N. dans la baie de Fort-de-France. Quelques-unes de ces rivières sont navigables à leur embouchure pour des embarcations.

Climat. — Le climat de la Martinique est celui de la Guadeloupe, c.-à-d. chaud et humide, et l'on y distingue, comme dans les autres Petites Antilles, le côté E. exposé aux vents dominants ou alizés, et la partie sous le vent, à l'O. La température moyenne de l'année, à Fort-de-France, sur cette dernière côte, est de 26°6. La différence des moyennes mensuelles extrêmes n'est que de 3°. Les températures maxima et minima accidentelles sont comprises entre 31°7 et 21°8 (observations à Fort-de-France d'avr. 1883 à avr. 1884); l'écart n'est que de 9°,9 pour ladite année. Les différences entre six heures du matin et une heure du soir ont été de 2° à 7°, et en moyenne de 4°4. Cette constance de chaleur produit l'anémie chez les Européens. Mais, sur les hauteurs, la température est moindre, d'un degré environ par 100 m. d'élévation. C'est là que sont les sanatoires, au-dessous de la région des forêts, à 400 ou 500 m. Tel est le camp de Balata, à l'alt. de 438 m., à 9 kil. de Fort-de-France, et à proximité des sources d'Absalon (2 kil.) et de Didier (1 kil.). La température moyenne y est de 22°7. L'humidité (à Fort-de-France) est en moyenne de 0,79; elle varie de 0,72, fin de la saison sèche, à 0,98, fin de la saison des pluies. Les pluies ont leur minimum en février, mars et avril, et leur maximum en juillet et août. La quantité annuelle sur le littoral d'eau tombée est considérable, 2m25; sur les montagnes, elle est encore plus grande. Elle se répartit sur 230 jours. La pluie tombe sous forme de grains et d'averses, non d'une manière tranquille et continue. Le phénomène de la grêle est rare; on en cite quelques cas, à la suite d'orages électriques. Le vent du N. souffle de novembre à février; il est frais et relativement sec. Le vent du S. est chaud et humide; il souffle de juillet à octobre. Dans l'intervalle, c.-à-d. de mars à juin, soufflent les vents d'E. ou alizés. Le vent d'O., accidentel, est brumeux et tourne au S. Les jours purs sont rares dans ce climat pluvieux, mais ils sont admirables par le bleu du ciel et les couchers et levers du soleil. Les nuits sont belles. Les orages, inconnus de novembre en mai, sont fréquents durant les mois d'hivernage (juillet à octobre). C'est aussi le moment des raz de marée. C'est également en ces mois que les ouragans se montrent et exercent leurs ravages sur toutes les Antilles sans atteindre les rives du continent. Ils sont heureusement peu fréquents, en moyenne un pour six ans. On distingue deux saisons principales, comme dans toute la zone torride, l'une fraîche, de décembre à mai, l'autre chaude et humide, de juillet à octobre, qui est l'*hivernage*. Les mois de juin et de novembre sont de transition. La période de décembre à mars correspond à notre printemps. L'été, chaud et relativement sec, va d'avril à la mi-juillet. Novembre participe de la saison pluvieuse qui le précède et de la saison fraîche qui vient après. On appelle *carême* la période sèche de mars et avril, et *renouveau* la période de mai à la mi-juillet.

Maladies. Comme dans tous les pays chauds, les Européens sont anémiés à la Martinique, dans les régions basses. Dans les marécages de la baie de Fort-de-France et à l'embouchure des rivières, près des marigots, la fièvre sévit, mais non dans le centre et sur les lieux élevés. La dysentérie et la fièvre jaune, la première endémique et la seconde épidémique, font le plus de victimes. Sur les hauteurs de 400 m. environ, on est à l'abri de cette dernière affection.

Flore et faune naturelles (V. art. Guadeloupe, t. XIX, p. 487). La Mangouste de l'Inde (*Herpestes fasciatus*) et le Serpentaire huppé du Cap y détruisent les Serpents. Si l'on est mordu par un Trigonocéphale, il faut immédiatement recourir à l'hypochlorite de chaux, puis se soumettre au traitement du sérum antivenimeux du docteur Calmette.

Anthropologie et ethnographie (V. Guadeloupe). — Les femmes des Ignéris ont continué, après la dépossession de leurs époux par les conquérants Galibis ou Caraïbes, la confection de leurs poteries indiennes; et le caractère de leur céramique s'est perpétué jusqu'à notre époque, en passant aux industriels du Chaxel, près du Lamentin. Ces poteries sont blanches, mais le plus ordinairement d'un rouge vineux. Il est reconnu aussi que les femmes continuèrent de parler leur idiome (soit le cibuney des Antilles), tandis que les hommes parlaient le caraïbe; même le langage féminin prit la prépondérance. Il reste à peine aujourd'hui à la Martinique quelques Caraïbes métissés, vivant en des vallons écartés (V. Caraïbes, t. IX, p. 278).

Histoire. — La Martinique fut découverte le 15 juin 1502 par Christophe Colomb, lors de son quatrième voyage. Elle portait, d'après les naturels, le nom de *Matinina* ou *Madiana*, ou *Mantinino*, qui se serait modifié en celui de Martinique. En tout cas, ce dernier n'est pas dû à la fête de Saint-Martin. Colomb, débarqué au Carbet, ne fit aucun établissement dans l'île, et les indigènes en demeurèrent les seuls maîtres durant plus d'un siècle. Ce ne fut, en effet, qu'en 1635, le 25 juin, que de L'Olive et Duplessis débarquèrent au même endroit que Colomb, et prirent possession de l'île au nom de la Compagnie des îles d'Amérique. Mais ils n'y restèrent pas; le 28 ils étaient à la Guadeloupe. Ils avaient devancé de peu et même supplanté le capitaine général de Saint-Christophe, Pierre Bélain, sieur d'Esnambuc. Celui-ci, dès 1625, parti de Dieppe, s'était emparé de cette dernière, et, dans un voyage en France, avait provoqué la création, par Richelieu, de la compagnie précédente (1626). Il était de retour, et il voulait aussi coloniser les îles voisines. Il recruta à Saint-Christophe 150 habitants, hommes déterminés, et il vint aborder à la Martinique le 1er sept. 1635, à quelques kilomètres plus au N. que Colomb et de L'Olive. Il éleva un fortin en ce lieu, où fut bâtie plus tard la ville de Saint-Pierre. Le 17 sept., il prit officiellement possession de la Martinique au nom du roi de France et de la Compagnie des îles d'Amérique. Ce même jour, il investit du commandement de la nouvelle colonie, et sous son autorité, son lieutenant Dupont, puis il retourna à Saint-Christophe. Cependant, les Caraïbes, qui ne s'étaient pas opposés d'abord à l'établissement des Français, vinrent attaquer le fort, et Dupont eut à repousser cette agression. S'étant embarqué à son tour pour Saint-Christophe, il fut remplacé par un neveu de d'Esnambuc, Dyel Duparquet (2 sept. 1637), d'abord gouverneur particulier, et, en 1643, sénéchal, et sous l'autorité, successivement, de d'Esnambuc, du commandeur de Poincy (1638), du chevalier de Toisy (16 nov. 1645), et, de nouveau, de Poincy, en 1647. A la suite de spéculations malheureuses, la Compagnie vendit les îles à des seigneurs. Duparquet acheta par contrat du 27 sept. 1650 la Martinique, avec Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadines, pour une somme de 60,000 livres, et il en devint (13 mars 1651) propriétaire et seigneur sous l'autorité souveraine du roi. Duparquet se montra bon administrateur. En 1638, on comptait 700 hommes combattants, pour tenir en respect les sauvages, hostiles; en 1641, la colonie naissante fut ouverte à toutes les nations; dès 1654, elle donnait asile à 300 juifs hollandais chassés du Brésil par les Portugais : ils y importèrent la culture de la canne, s'ajoutant aux cultures du pétun (tabac) et du coton, pratiquées dès le commencement, du rocou et de l'indigo, qui avaient suivi de près. Duparquet mourut en 1658, le 2 janvier; sa veuve lui succéda, le 6, en qualité de gouvernante pour ses enfants mineurs, sous l'autorité directe du roi; deux ans après, elle était remplacée (12 janv. 1660) par Dyel de Vaudrosque; puis à ce dernier succéda de Clermont, le 5 juin 1663. Déjà les Caraïbes, dès 1658, tués ou expulsés, laissaient les habitants jouir de quelque tranquillité; ils s'étaient d'abord retirés dans le N.-E. de l'île, puis ils l'abandonnèrent pour se réfugier dans celles de Saint-Vincent et de la Dominique; il en restait à peine quelques-uns en 1663. A cette époque, vers 1660, fut entreprise la culture du cacaoyer, qui ne prit quelque développement qu'à partir de 1684. La cour ayant résolu d'enlever les îles à la domination des particuliers, Colbert, par un édit du mois de mai 1664, forma une nouvelle compagnie, dite des Indes occidentales, puis la couronne racheta les îles aux héritiers Duparquet, au prix de 240,000 livres, dont la moitié pour la Martinique, et céda ses droits à cette compagnie, privilégiée pour quarante ans. A cet effet, un membre du conseil privé, de Tracy, fut envoyé à la Martinique, où il arriva le 1er juin, en qualité de lieutenant général du roi dans les deux Amériques. Il eut sous son autorité de Clermont d'abord, alors en exercice, puis de Clodoré (19 févr. 1665), colonel d'infanterie, gouverneur pour la Compagnie des Indes occidentales. Dans cette année 1665, la guerre survenue entre la France et l'Angleterre fut l'occasion de plusieurs attaques contre la Martinique. Le courage des habitants sut faire face au danger. Une première fois, en 1666, lord Willoughby essaya de débarquer à la Grande-Anse du Carbet : il fut repoussé. L'année suivante, une flotte anglaise, sous le commandement de l'amiral Jones Harmant, échoua dans une tentative contre la ville de Saint-Pierre. Le traité de Breda (1667) fit cesser pour quelque temps les hostilités. Pendant la guerre de Hollande, ce fut le fameux Ruyter qui reçut l'ordre de s'emparer de la Martinique; il amenait avec sa flotte le comte de Stirum, déjà nommé gouverneur de la future conquête par les Etats généraux des Pays-Bas. Il arriva devant la rade de Fort-de-France, le 20 juil. 1674. Après avoir débarqué 6,000 hommes à la pointe Simon, et tenté de s'emparer du fort Saint-Louis, il fut contraint de s'éloigner précipitamment, laissant parmi les morts le comte de Stirum lui-même. C'est à cette époque que la Compagnie des Indes occidentales, qui avait encore devant elle trente années d'exploitation, se trouvant impuissante, au milieu de ces guerres, pour faire valoir des contrées lointaines, dut être révoquée, par un édit de déc. 1674. La propriété, la seigneurie et le domaine utile des colonies furent réunis à la couronne. Le lieutenant général de La Barre avait succédé à de Tracy (23 juin 1667), et il avait eu pour successeur le marquis de Baas, qui fut le premier gouverneur général (4 févr. 1669). Les colons de la Martinique formaient deux classes : la première se composait d'émigrants venus d'Europe à leurs frais : on les appelait *habitants*. L'autre classe se composait d'*engagés*, travailleurs recrutés principalement à Dieppe, au Havre et à Saint-Malo, qui louaient pour trois ans leurs services. L'introduction de noirs d'Afrique par le moyen de la traite avait suivi de près l'occupation de l'île. Longtemps l'engagé français et le noir travaillèrent côte à côte. La population noire augmenta tellement que Colbert fit régler par un code les droits et les devoirs des maîtres; « le code noir » fut appliqué ici en 1685. En 1692, le comte de Blénac, gouverneur général, transporta le siège du gouvernement à la ville de Fort-de-France, qui s'appelait alors Fort-Royal, et qui avait été fondée en 1638. Quoique imparfaitement défendue, elle avait résisté à Ruyter. D'ailleurs, ce ne fut

pas en ce point que se dirigèrent cette fois les attaques de l'étranger. En 1693, les Anglais, au mépris du traité signé à Londres le 14 nov. 1686, firent une nouvelle expédition contre la Martinique. Ils opérèrent une descente entre Saint-Pierre et le Prêcheur, au Fonds-Canonville, avec 3,000 hommes de troupe. Les milices et une troupe de noirs les repoussèrent en leur faisant subir de grandes pertes. Pendant les préliminaires du traité de Ryswick, un corsaire anglais fit, en oct. 1697, deux descentes successives de nuit au Marigot et à Sainte-Marie; il fut repoussé dans ces attaques; les défenseurs, pour la seconde, étaient commandés par le père Labat.

Durant ce XVII[e] siècle, la colonie avait maintenu son territoire inviolé par l'étranger, après en avoir chassé l'ennemi intérieur indigène. Par contre, elle avait fait peu de progrès dans l'accroissement de sa population et dans sa richesse. Le contraire va se présenter pour le XVIII[e] siècle. Après le traité d'Utrecht (11 avr. 1713), la sollicitude du gouvernement se porta particulièrement sur les Antilles. La Martinique, après l'affranchissement (1717) de droits excessifs, vit se développer son agriculture et son commerce. Puis, la sûreté de ses ports et sa situation la plus avancée vers l'Atlantique en firent la première escale et le marché général des Antilles. Cette prééminence devait durer plus d'un siècle. En 1723, le premier plant de caféier fut introduit par Desclieux, et la culture qui s'ensuivit remplaça alors celle du cacaoyer, dont le tremblement de terre de 1727 venait de détruire les plantations. Le nombre des travailleurs augmentait, mais on cessa de faire venir des engagés d'Europe, en 1738. C'est à l'Afrique, par la traite, qu'on avait recours. A cette date, il y avait 60,000 noirs. Ce fut une période de prospérité. Le dénombrement fait voir que dans les trente-huit premières années de ce siècle la population a triplé ; de 24,000 elle a passé à 74,000. La guerre de 1744 arrêta cet élan. Les colons armèrent des corsaires au détriment de leur agriculture et de leur commerce. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) vint apporter la paix pour huit années qui furent insuffisantes à réparer les pertes. Une nouvelle guerre éclata en 1756; les corsaires firent un tort considérable au commerce anglais. En 1759, une flotte commandée par Hopson se présenta devant la Martinique, le 15 janv., avec 6,000 hommes de débarquement, qui firent une descente entre Case-Navire et la pointe des Nègres; mais ils furent repoussés et s'embarquèrent le 18. En 1762, les Anglais revinrent avec une flotte commandée par Roney et des forces plus considérables. Malgré une défense opiniâtre, le gouverneur Levassor de Latouche dut signer la capitulation (13 févr.). La colonie resta sous la domination anglaise jusqu'au traité de Paris (10 févr. 1763). Si, par ce traité, elle fut restituée à la France, son commerce eut à souffrir de la cession qui fut faite en même temps de la Dominique. Cette même année, on augmenta les défenses du chef-lieu par la construction du fort Bourbon, aujourd'hui fort Desaix. La colonie jouit alors d'une assez longue période de calme, qui permit aux cultures et au commerce de refleurir. La guerre de l'Indépendance américaine ne fit que lui donner plus d'importance, la baie de Fort-de-France étant devenue, en 1778, le centre des opérations des flottes françaises. Puis le traité de Versailles (1783) accrut encore sa prospérité. La Révolution de 1789, en apportant de grandes modifications dans la constitution coloniale, causa de graves événements à la Martinique. Dès 1790, la guerre civile y éclata. En 1792, le 28 mars, l'Assemblée législative décréta que les hommes de couleur et nègres libres jouiraient de tous les droits politiques. En septembre, le gouverneur général de Béhague, qui avait été rappelé le 3 juil., donna le signal de la contre-révolution, et le nouveau gouverneur, Rochambeau, fils du héros de l'Indépendance américaine, était repoussé. Puis une réaction s'opère, l'Assemblée coloniale le rappelle. Mais, en avr. 1793, le parti royaliste prend les armes et fait intervenir les Anglais qui, malgré la résistance héroïque de Rochambeau, s'emparent de la Martinique. Ils devaient la garder huit années, jusqu'à la paix d'Amiens. La colonie ne put donc, dans cet intervalle, profiter des institutions nouvelles, comme la Guadeloupe, savoir : suppression de la traite, en 1793; abolition de l'esclavage (4 févr. 1794); assimilation des colonies aux départements du continent, en 1795. Il est vrai qu'elle échappa aux déchirements dont le rétablissement de l'esclavage fut le signal à la Guadeloupe en 1802.

Après la paix d'Amiens, les premières années du siècle actuel furent encore marquées ici par les envahissements des Anglais. Ils se rendirent maîtres de la Martinique en 1809 et la gardèrent jusqu'au traité du 30 mai 1814; ils l'évacuèrent le 2 déc. Ils revinrent pendant les Cent-Jours et occupèrent les forts à titre d'alliés. En 1822, un soulèvement des noirs esclaves, qui sentaient leur force numérique, fut réprimé dès le début; en 1824, une conspiration pour l'expulsion des blancs fut découverte et punie semblablement. On employa comme palliatif la mesure de nombreux affranchissements, en attendant que l'abolition de l'esclavage fût définitivement proclamée, à la révolution de 1848. L'immigration de travailleurs remplaça la traite, mais celle des Africains fut supprimée en 1860, et le recrutement indien lui-même a cessé, conformément aux décisions dernières du conseil général de la colonie. Il est vrai que la population y est assez dense pour pouvoir se passer de l'élément étranger. Un autre événement économique important fut l'abolition du *pacte colonial* par une loi du 3 avr. 1861, qui accorda aux colonies la liberté du commerce et de la navigation. La guerre du Mexique (1862-67), comme celle de l'indépendance américaine, a mis en évidence l'importance stratégique de l'île et la valeur du port de Fort-de-France, qui fut encore pour la flotte française un lieu de relâche et de ravitaillement. De plus, la colonie prit une part active à cette guerre; elle y envoya des marins recrutés par l'inscription maritime, dont les lois lui sont appliquées depuis 1849, et surtout des volontaires qui se firent remarquer par leur bravoure. La révolution de 1870 a rétabli dans la colonie le suffrage universel, supprimé depuis 1852, et la représentation dans la législature métropolitaine. La Martinique a été longtemps le siège du gouvernement général des Antilles françaises (de 1669 à 1851), qui s'en détachèrent successivement. La Martinique a vu naître, aux Trois-Ilets, Joséphine Tascher de La Pagerie, première femme de Napoléon (1763-1814).

Géographie politique. — ADMINISTRATION (comme pour la *Guadeloupe* [V. ce mot]).— Un gouverneur, représentant direct du chef de l'Etat, centralise tous les services. Il exerce l'autorité militaire. Le commandant militaire a été supprimé en 1855 et l'ordonnateur en 1882. Le directeur de l'intérieur remplace le gouverneur empêché. Conseil privé. Représentation au Parlement : un sénateur, deux députés. Conseil général. Les divisions administratives sont : 1° *Arrondissement de Fort-de-France ou du Sud* (93,943 hab.). Ch.-l. Fort-de-France, résidence du gouvernement : 5 cant., 16 com. — Cant. de Fort-de-France : com. de Fort-de-France ; Schœlcher (précédemment Case-Navire). — Cant. du Lamentin : com. du Lamentin ; Saint-Joseph. — Cant. de Saint-Esprit : com. de Saint-Esprit ; Ducos ; Le François ; Rivière-Salée. — Cant. du Diamant : com. du Diamant ; Anses-d'Arlets ; Trois-Ilets ; Sainte-Luce.— Cant. du Marin : com. du Marin ; Vauclin ; Sainte-Anne ; Rivière-Pilote. — 2° *Arrondissement de Saint-Pierre ou du Nord* (93,749 hab.). Ch.-l. Saint-Pierre; 4 cant., 16 com. — Cant. de Saint-Pierre (Mouillage) : com. de Mouillage ; Carbet ; Case-Pilote ; Fonds-Saint-Denis. — Cant. de Saint-Pierre (Fort) : com. de Fort ; Prêcheur ; Morne-Rouge. — Cant. de Basse-Pointe : com. de Basse-Pointe ; Ajoupa-Bouillon ; Macouba ; Grand' Rivière ; Lorrain ; Marigot. — Cant. de Trinité : com. de Trinité ; Sainte-Marie ; Le Robert ; Gros-Morne.

SERVICES. — Cour d'appel, à Fort-de-France ; cour d'assises, à Saint-Pierre ; 2 tribunaux de première instance (dans ces deux villes), 9 justices de paix, un procureur

général. A la tête de l'instruction publique est placé un vice-recteur. Pour l'enseignement supérieur, école préparatoire de droit de Fort-de-France, créée en 1882 ; étudiants inscrits jusqu'à 1894, 621. Pour l'enseignement secondaire, un lycée à Saint-Pierre (298 élèves) et une succursale ou externat colonial à Fort-de-France (30 élèves); pensionnat colonial de jeunes filles à Saint-Pierre (192 élèves). L'instruction primaire est obligatoire et gratuite. 2 écoles normales primaires, pour les deux sexes ; 38 écoles communales ; élèves : 5,829 garçons et 2,913 filles (1894). Ecoles libres, salles d'asile. Ecole d'arts et métiers. Evêché suffragant de Bordeaux, siège transféré de Fort-de-France à Saint-Pierre en 1853. 1 inspecteur de l'enregistrement, 1 inspecteur des douanes, 1 inspecteur, chef de service des contributions diverses : indirectes, directes, poste, poids et mesures, téléphone ; 1 trésorier-payeur ; 2 capitaines de port. Les phares sont au nombre de dix ; le principal est à l'extrémité de la Caravelle. 1 ingénieur-chef. Service des prisons et de l'immigration : 1 inspecteur. Police : 12 commissaires. Service sanitaire : directeur, le médecin en chef des colonies. Un lazaret à la Pointe-du-Bout. Conseil d'hygiène. Assistance publique : 6 hospices civils, 33 bureaux de bienfaisance, ouvroir pour les jeunes filles, maison coloniale de santé. Service de santé des colonies : 1 médecin en chef ; 2 hôpitaux militaires, à Fort-de-France et à Saint-Pierre. Service administratif des colonies : 1 commissaire, chef. A ce service se rattachent ceux de l'inscription maritime et des postes sémaphoriques (du Morne-Folie et de la Place-Bertin). Services militaires : 1 lieutenant-colonel d'infanterie de marine, commandant supérieur des troupes ; 1 chef d'escadron, directeur d'artillerie ; 1 chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie coloniale ; 1 chef d'escadron, commandant l'artillerie de marine (groupe d'Afrique et des Antilles) ; 1 chef de bataillon, commandant le bataillon de la Martinique, infanterie de marine. Les principaux ouvrages de défense sont : à Fort-de-France, les forts Saint-Louis, Tartenson, Desaix, et des batteries ; à Saint-Pierre, la batterie Sainte-Marthe. — Institutions diverses : un jardin des plantes avec un laboratoire agricole, à Saint-Pierre ; imprimerie du gouvernement, bibliothèque Schœlcher, 2 chambres de commerce, banque de la Martinique, consulats d'Angleterre, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Italie, Mexique, Pays-Bas, Suède et Norvège, Venezuela, Haïti.

Statistique. — *Population, démographie.* Au 31 déc. 1893, la population de la Martinique s'élevait à 189,599 âmes, dont 91,923 hommes et 97,676 femmes. Il s'ensuit une population kilométrique de 192, chiffre considérable. L'augmentation sur 1886 a été de 12,521. Si l'on se reporte à un certain nombre d'années en arrière, on voit que l'accroissement a été constant ; ainsi, en 1869, on comptait 152,925 hab. ; en 1873, 117,805 ; en 1878, 162,861 ; en 1883, 167,119 ; en 1888, 175,863. Les cinq années (1884-88) donnent comme résultats moyens par 1,000 hab. : natalité, 31,3 ; mortalité, 26,7 ; nuptialité, 2,6. Population urbaine, 56,695 ; rurale, 130,997 ; flottante, 1,907. Septuagénaires, 2,185 ; octogénaires, 820 ; nonagénaires, 172 ; centenaires, 8. Sur trois naissances, il y en a à peine une de légitime. Il est difficile aujourd'hui d'établir à part la statistique de la race blanche et de la race noire, cette distinction n'ayant plus lieu officiellement depuis l'abolition de l'esclavage ; mais la race blanche diminue sans cesse. En 1740, la Martinique renfermait 15,000 blancs et près de 59,000 hommes de couleur ; en 1848, il n'y a plus que 9,500 des premiers ; les seconds sont devenus 110,900. La cause de la diminution de la race blanche est la mortalité plus grande que pour la race africaine pendant les épidémies de fièvre jaune (de 1802 à 1869, 232 °/₀₀), mais surtout l'éloignement volontaire du blanc devant le noir, qui est devenu son égal. Mais les races se fondent, se mélangent, avec les nuances les plus diverses, et il en résulte une race nouvelle, les créoles de couleur, dont les qualités physiques et intellectuelles sont remarquables, et auxquels l'avenir appartient. Les Martinicais sont parmi les plus beaux des Antiliens.

Langue. On emploie souvent et parfois familièrement l'idiome créole.

Le *budget* du service local pour l'exercice 1895 a été de 5,323,182 fr. 50.

Villes principales. — Les deux centres de population les plus importants sont *Fort-de-France*, chef-lieu de l'île, et *Saint-Pierre* (V. ces mots), la ville commerçante. — Au N.-E., vers la source de la Roxelane, à quelques kilomètres de Saint-Pierre, est le bourg du Morne-Rouge, à 425 m. d'alt., lieu de villégiature, avec un camp pour l'infanterie de marine. — Les autres centres de population qu'on puisse citer sont : sur la côte occidentale, le Lamentin (2,306 de population urbaine et 8,548 rurale), l'endroit le plus commercial après les deux villes précédentes. — Saint-Esprit, dans l'isthme, 5,489 de population communale, dont le mouvement commercial a diminué depuis la création dans les communes voisines d'usines centrales. — Le Carbet (2,254, population urbaine ; 3,523, rurale), surtout industriel, distilleries, pêche, etc. A proximité, le site du Morne-Vert, à 522 m. d'alt., avec un hameau très peuplé. — A l'E., au vent de l'île : Sainte-Marie (1,206, population urbaine ; 9,398, rurale), commune riche, possédant deux usines à sucre et beaucoup de distilleries. — La Trinité (1,881, population urbaine ; 5,153, rurale), jadis très florissante. — Le Robert, commune populeuse ; le bourg a été fondé par le père Labat. — Le François (1,986, population urbaine ; 8,326, rurale), bon mouillage. — A la côte méridionale, au fond des anses : Le Marin (1,260, population urbaine ; 3,298, rurale) ; l'agriculture y fleurit, et c'est un sanatorium. Cette localité s'illustra en 1762 en y empêchant le débarquement des troupes anglaises. — Le Diamant, en face d'un îlot presque inaccessible, dont les Anglais s'étaient emparés avant la dernière prise (1809) de l'île.

Géographie économique. — Produits naturels utiles. — *Règne minéral.* On a déjà mentionné au § *Géologie* les eaux minérales thermales. — Le fer titané est commun dans les sables de la montagne Pelée, des Pitons, des rivages du Prêcheur, de Saint-Pierre, du Carbet, de Sainte-Marie.

Règne végétal. La Martinique compte environ 10,000 hect. de bois propres à la construction, à l'ébénisterie, au charronnage et à la teinture ; mais l'exploitation en est difficile ; les meilleures essences sont transformées en charbon. Ce sont à peu près les mêmes végétaux qu'à la Guadeloupe et dans les autres Antilles ; et il faut en dire autant des arbres fruitiers et des plantes médicinales. Les cueillettes fournissent des graines, des écorces textiles, telles que ramie et d'autres urticées, bambou, yucca, agave, *Musa textilis*, gombo-chanvre, etc. ; des matières tannantes et colorantes, curcuma, noix d'arec, filao, morinda, *Catalpa longissima*, rocou, bancoul, manglier, campêche ; des matières odorantes, cascarille, fèves de tonka, patchouly, vétiver ; des matières oléagineuses, palmier à huile, huile de ben, de bancoul... ; des gommes, baumes et résines, gommes d'acajou, de monbin, résines de gayac, de courbaril.

Règne animal. Les animaux terrestres sont peu nombreux ; ceux de mer et des rivières sont abondants. Dans les crustacés, divers crabes, la langouste, à dimensions considérables, la crevette ; parmi les poissons, la raie blanche, le mulet, le thon, l'anguille. Dans les mollusques, des huîtres excellentes. La pêche est pratiquée surtout dans les communes de Schœlcher, Rivière-Pilote, Carbet, Case-Pilote, Prêcheur. Les oiseaux sauvages sont nombreux et constituent de fins gibiers, ex. : ramiers, tourterelles, pluviers. Les oiseaux-mouches concourent à l'ornement des jardins et des forêts. Les chéloniens sont représentés par une tortue de mer, *Chelonia imbricata*, comestible et dont l'écaille est fort belle ; les sauriens, par l'anolis et

l'iguane ; les ophidiens par le terrible trigonocéphale : il détruit les rats dévastateurs, mais il est trop dangereux, il a pour ennemis le serpentaire et la mangouste, qui ont été introduits et qui détruisent également les rongeurs. Il faut citer parmi les mammifères dont on utilise la chair comme mets apprécié, un rongeur, l'agouti, et le manicou, du genre sarigue.

Agriculture. — L'emploi du territoire au 31 déc. 1894 a été de 40,551 hect. en cultures, comprenant : en cannes à sucre, 19,694 ; en café, 500, en coton, 21 ; en cacao, 2,053 ; en tabac et cultures diverses, 35 ; en vivres, 18,218 ; et de 58,231 hect. non cultivés, savoir : en savanes, 27,216 ; en bois et forêts, 10,000 ; en friche, 21,015. L'augmentation depuis le 31 déc. 1889 a été de 397 hect. en terrain cultivé. La grande proportion de terrain disponible permet des concessions aux particuliers. Elles consistent en lots individuels de 6 hect. au plus, devant être affectés au moins pour les 5/6 à la culture des produits secondaires, et elles sont faites gratuitement pour dix ans. La zone des cultures s'étend depuis le rivage jusqu'à une alt. de plus de 500 m. Les meilleures circonstances sont réunies pour favoriser la végétation et la prospérité des cultures, savoir humidité et chaleur. Les obstacles gisent dans les animaux nuisibles, les rats, qui pullulent, et les maladies parasites. La fertilité du sol agricole varie. Dans le S. et le centre, les terrains argileux, d'origine volcanique, dominent. Des argiles riches en calcaire constituent les mornes du Marin. Le Vauclin est riche en argiles ferrugineuses. Les tufs ponceux des rivages du N. constituent des terrains meubles d'une culture productive. Au Lamentin, les alluvions marécageuses sont très fertiles. On distingue trois catégories de cultures : la culture principale, celle de la canne à sucre ; les cultures vivrières : manioc, patate, igname, banane, légumes et fruits divers ; les cultures secondaires : café, cacao, tabac. 1° La canne à sucre s'étendait tous les ans ; elle occupait 18,567 hect. en 1867, 19,263 en 1877 et 28,450 en 1886. Depuis, il y a eu un mouvement de recul par suite du bas prix des sucres : 21,300 hect. en 1887, 19,694 en 1894, bien que la canne n'ait pas été envahie par la maladie, comme à la Réunion. Sa culture, d'ailleurs, est susceptible de perfectionnements. On a conseillé la canne du Mexique, plus riche en sucre. 2° Au contraire, les cultures vivrières s'étendent chaque année ; de 12,733 hect. en 1867, elles ont passé à 17,146 en 1887 ; elles étaient, en 1894, 18,218. Elles peuvent s'étendre encore sur les hauteurs. Ce sont les racines alimentaires, ignames, patates, chou caraïbe, surtout le manioc ; ce sont nos légumes d'Europe et quelques-uns de nos fruits sur les hauteurs, 300 et 600 m. : melon, carotte, navet, oignon, radis, pomme de terre, laitue, asperge, artichaut, chou, chou-fleur, fraise et framboise. A une moindre altitude, des treilles. Les fruits des tropiques sont nombreux : mangue, ananas, avocat, banane, oranges, coco. L'exportation serait rémunératrice pour ceux qui peuvent se conserver dans la traversée. 3° Les cultures secondaires, source de richesse pour la colonie au siècle dernier, ont fait place à la canne ; aujourd'hui on les favorise. Le café, si célèbre, disparut presque, les pieds ayant été attaqués vers 1830 par un insecte (*Elacchysta coffeola*) ; mais une autre variété plus rustique, dite *Liberia*, introduite récemment, promet de donner des produits et de s'étendre. Le caféier du Mexique a été conseillé également. Il existe à la Martinique plusieurs espèces cultivées : 1° *Coffea arabica*, deux variétés, dont *café Martinique ;* 2° *C. microcarpa ;* 3° *C. Laurifolia ;* 4° *C. liberica ;* et une espèce à l'état sauvage, *C. occidentalis*. Le tabac, le coton, qui étaient jadis si prospères, le premier même réputé comme tabac à priser de *Macouba*, sont réduits à des quantités insignifiantes. Le cacao est en progrès rapide : 200 hect. seulement en 1859, 943 en 1888, 2,053 en 1894. On pourrait cultiver aisément le poivre noir. On a essayé la culture du quinquina. Les autres cultures à essayer pourraient être celles de la vanille, du ricin, du thé, du riz, de l'indigo, etc. Ce dernier produit cultivé, il y a deux cents ans, serait le plus avantageux. Les primes aux cultures secondaires ont donné de bons résultats, mais la transformation en ce sens de la monoculture de la canne exige des capitaux et du temps.

Industrie. — *Domestication, élevage.* Le serpentaire du Cap qu'on a introduit n'est pas seulement utile pour la destruction des serpents et des rats ; il a été facilement domestiqué et il fait la police des basses-cours. L'élevage est une industrie qui a été négligée, bien que le climat se prête à l'établissement de prairies artificielles. Le cheval créole est excellent, mais seulement comme bête de selle. Les chevaux de trait et les mulets sont importés d'Amérique ; les bœufs, pour la boucherie et l'agriculture, sont importés de Porto-Rico et du Venezuela, un millier environ. Elevages à Rivière-Pilote, au Morne-Rouge, à Ducos, etc. ; élevage de moutons à Sainte-Anne. L'élevage du bétail est en progrès. Le nombre des animaux de trait et de bétail a été :

Chevaux	9.390
Anes	351
Mulets	4.354
Taureaux, bœufs	31.705
Béliers, moutons	21.724
Boucs, chèvres	9.726
Porcs	18.050

Industries minérales. On a tenté l'industrie du fer, mais seulement la première phase, consistant à séparer, au moyen d'électro-aimants, du sable de la mer le minerai titanifère qui s'y trouve mélangé. Il existe des chaufourneries aux Trois-Ilets, où se trouve aussi une belle poterie, à Sainte-Marie, au Robert, au François, au Lamentin. Rappelons les poteries du Chaxel. Fabrique d'allumettes chimiques au Carbet.

Industries végétales. Charbon de bois au Morne-Rouge, à Ajoupa-Bouillon, à Sainte-Marie, au Gros-Morne. Indigoterie au Vauclin. L'industrie sucrière l'emporte énormément ; elle est presque exclusive. On compte 19 usines centrales, parmi lesquelles 2 à Fort-de-France, au capital de 1,400,000 fr. et de 406,800 fr. ; 2 au Lamentin, dont une à 2 millions de fr. ; 2 au François ; 3 à La Trinité. Elles ont réalisé un grand progrès sur les anciennes petites sucreries. Les distilleries ou rhummeries sont beaucoup plus nombreuses que les usines à sucre ; les rhums, qui sont d'excellente qualité, et le tafia ont pris une grande extension. Il est d'autres boissons fermentées : vins d'oranges, d'ananas, etc., et alcools très divers. Au sucre se rattachent les confitures et les liqueurs des îles ; les liqueurs de M[me] Amphoux ont une renommée. On fabrique aussi des conserves de fruits, principalement d'ananas. — Le nombre des habitations rurales en 1894, en progrès sur 1888, a été le suivant :

Sucreries	450
Caféières	216
Cotonnières	4
Vivrières	8.989
Cacaoyères	539
Poteries	8
Chaufourneries	51
Moulins à vapeur	41
Total	10.050

Immigration (V. Guadeloupe). — Il n'y a de place pour les Européens que s'ils venaient avec des capitaux pour se livrer à la culture du café, du cacao, de la vanille, etc., sur les sites élevés, où ils pourraient s'acclimater. — Le mouvement de la population indienne montre que de 1854, où a commencé l'introduction, à 1883 où elle a cessé (30 années sur lesquelles 3 sans immigration), il est entré 25,509 coolies ; jusqu'à 1894 : naissances, 5,226 ; décès, 14,809 ; rapatriement, 10,849 ; reste en 1894 : 5,077. — La répartition des travailleurs était, en 1894, la

suivante : cannes, 30,378 ; café, 637 ; vivres, 25,464 ; poteries, 400 ; chaufourneries, 500 ; cultures diverses, 1,857 ; non employés aux cultures, 12,095 ; total, 71,331. Diminution sur 1889 : 1,488.

Commerce. — Le code de commerce a été étendu à la colonie par la loi du 7 déc. 1850. La loi du 11 janv. 1892 portant application du tarif douanier métropolitain est appliquée à la Martinique, sauf exceptions introduites par le décret du 30 mars 1893. Outre les droits de douane, les marchandises sont, à leur entrée dans la colonie, passibles de droits d'octroi. Le régime douanier en vigueur a diminué le chiffre des importations totales de 7 millions de francs et celui de l'achat en France de plus d'un million. Il y aurait lieu, selon M. Pardon, gouverneur de la Martinique, de reviser le récent système commercial de la colonie (discours du 25 nov. 1895). — Les monnaies françaises seules ont cours légal. Toutefois, il y existe encore des pièces de bronze toutes spéciales de 10 et de 5 centimes. On trouve aussi dans la circulation les billets de la banque locale de 500, 100, 25 et 5 fr., ainsi que des bons de caisse de 5, 2 et 1 fr. L'exportation de la monnaie de billon a été interdite par décret du 30 mai 1895. — Les mouvements du commerce et de la navigation du 1er janv. 1895 ont été les suivants. Pour l'importation, navires français, 339, jaugeant 192,444 tonneaux ; navires étrangers, 313, jaugeant 77,363 tonneaux ; totaux, 792 navires, jauge 369,839 ; augmentation sur l'année précédente, 13 navires, 12,544 tonneaux ; marchandises françaises, 13,756,092 ; étrangères, 15,360,666, qui dépassent l'importation française de 1,604,574 fr. ; total, 29,116,758. Augmentation sur 1893 de 3,459,658. A l'exportation, on a : navires français, 339, jaugeant 192,553 tonneaux ; navires étrangers, 448 ; jauge, 176,076 ; totaux, 787 navires, jaugeant 368,629 tonneaux. Augmentation sur 1893 : 15 navires, 11,321 tonneaux. Exporté en France et dans les possessions françaises, en denrées du cru : 19,103,817 fr. ; à l'étranger, 16,838 fr. seulement ; soit en tout, 19,120,655 fr. L'exportation en France et à l'étranger de marchandises d'origine française a été de 1,729,357 fr. et pour celles d'origine étrangère de 1,661,065 fr. L'exportation totale, 22,511,077 fr., est inférieure à l'importation de 6,605,681 fr. ; et elle a été en diminution sur l'exportation de 1893 de 1,545,268 fr. Le tableau suivant donne la statistique commerciale des principales denrées du cru exportées en 1894, en poids ou mesures :

ARTICLES	Pour la France	Pour les colonies françaises	Pour l'étranger	TOTAUX
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
Sucre d'usine	36.460.172	153.471	5.552	36.619.145
— brut...	218.210	68.619	595	317.424
	Litres	Litres	Litres	Litres
Mélasse	626	8.224	»	8.850
Rhum et tafia.	16.535.253	177.910	12.881	16.726.044
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
Café.........	2.827	208	6	3.041
Coton........	»	»	»	»
Cacao	397.695	»	»	397.695
Casse........	136.624	»	»	136.624
Campêche ...	1.820.360	»	»	1.820.360

On compare, dans cet autre tableau, les principales denrées du cru exportées, à diverses époques, sous le rapport de leur valeur en francs.

ANNÉES	CACAO	CAFÉ	CAMPÊCHE	CASSE	COTON	MÉLASSE	LIQUEURS	SUCRE BRUT et D'USINE	RHUM et TAFIA
1818...........	212.521	1.390.887	»	723	464.954	2.263.322	»	11.612.824	1.359.636
1823...........	92.120	1.645.121	140.388	4.896	32.783	1.459.954	»	8.890.510	65.942
1842...........	115.721	640.845	24.895	80.649	3.268	198.447	»	9.759.395	281.747
1886..	957.274	5.716	48.027	63.624	»	794	29.889	10.561.108	5.979.226
1893	697.704	5.142	85.851	22.361	»	2.788	11.635	13.887.070	6.108.310
1891...........	573.664	10.432	139.145	30.324	»	1.617	14.555	13.135.708	5.125.012

La Martinique étant exclusivement agricole doit importer les produits de l'industrie des pays manufacturiers, plus ce qu'elle ne produit pas sur son territoire. Elle reçoit de France les marchandises suivantes : mulets, vin, huile, tissus, engrais, fer, sel, sucre raffiné, vêtements, porcelaine, armes, parfumerie, cristaux, meubles, savons, bougies, papier, pelleteries, machines, modes, bimbeloterie, etc. ; des colonies françaises : morue (Saint-Pierre et Miquelon), riz (Pondichéry) ; de la Grande-Bretagne : aciers, engrais, quincaillerie, mercerie, tissus, houille, fers, etc. ; des Etats-Unis : beurre, houille, machines, meubles, farines, viandes salées ; de la Nouvelle-Ecosse : bois à construire, morue, poissons salés, etc. Elle demande des articles qu'elle produit : café (Haïti) ; tabac (Cuba, le Venezuela) ; bœufs et chevaux (Porto-Rico). Le commerce est dans les mains de maisons françaises : il n'existe qu'une ou deux maisons étrangères.

Voies de communication. Dans l'île, il y a 31 routes nationales, dont la longueur totale est de 487,527 m. Il n'y a pas de voies ferrées, mais on compte 258 kil. de chemins de fer agricoles. Les principaux canaux sont : le canal d'enceinte de Fort-de-France ; ceux du Lamentin, de la Rivière-Salée, de la Rivière-Pilote, du François. Ils sont assimilés aux routes nationales. Télégraphe entre Fort-de-France et Saint-Pierre ; un réseau téléphonique dessert toutes les localités de l'île. Services de bateaux à vapeur de la colonie et de canots-poste. — La Martinique possède six ports : ceux de Fort-de-France, de Saint-Pierre, de La Trinité, du Marin, du François et de Sainte-Marie. Elle est reliée à l'Europe et au continent américain par des lignes régulières de paquebots français, anglais et américains. Paquebots de la Compagnie transatlantique : Saint-Nazaire, Le Havre, Pauillac, Marseille, à Colon ; Bordeaux, Haïti, Cayenne, Port-au-Prince. Packets anglais par la Barbade. Un câble sous-marin qui est exploité par la Société française des télégraphes sous-marins met la colonie en communication avec les Etats-Unis et l'Europe. Les dépêches privées peuvent être aussi expédiées par la compagnie anglaise du West-India and Panama Telegraph dont un poste existe à Saint-Pierre. La taxe des télégrammes est de 11 fr. 25 par mot de dix lettres. Ch. Delavaud.

Bibl. : V. Guadeloupe, t. XIX, p. 489, pour : Notices coloniales à l'occasion de l'exposition d'Anvers en 1885, De Lanessan, Henrique, Reclus, Moreau de Jonnès, Ch. Sainte-Claire Deville, Descourtilz, Delarbre. — Collections de l'exposition permanente des colonies, Levasseur. — Bouton, *Relation de l'établissement des Français, depuis 1635, à la Martinique*. — Le P. Labat, *Nouveau Voyage aux îles*. — Thibault de Chanvallon, *Voyage à la Martinique*; Paris, 1763. — S. Daney, *Histoire de la Martinique depuis sa colonisation jusqu'en 1815*; Paris, 1846. — Le Prieur, *Rapport sur les bouches volcaniques de la montagne Pelée*, dans *Revue mar. et coloniale*, 1852. — Ballot, *Epidémie de fièvre jaune à Saint-Pierre*; Paris, 1858. — Beaujean, *Immigration indienne*, dans *Revue algérienne et coloniale*, 1860. — Margry, *Bélain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*; Paris, 1863. — Du même, *les Seigneurs de la Martinique*,

dans *Revue mar. et colon.*, 1878.— Père DUTERTRE, *Histoire générale des îles Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique*, etc., *jusqu'à 1865*. — SAMBUC, *Eaux de la Martinique;* Fort-de-France, 1868, et *ses Eaux minérales*, dans *Arch. de méd. nav.*, 1869, t. XI. — RUFZ, *Chronologie des maladies de Saint-Pierre de 1839 à 1856*, dans *Arch. de méd. nav.*, 1869. — Du même, *Enquête sur le serpent de la Martinique;* Paris, 1860. — BAVAY, *Sur l'Hylodes Martinicensis*, 1872.— D'AVRAINVILLE, *Exposé de la situation de la Martinique en 1875*, dans *Rev. mar. et colon.*, 1876. — HUC, *la Martinique*, 1877.— PARDON, *la Martinique depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 1877. — Lucien ADAM, *Du Parler des hommes et des femmes de la langue caraïbe;* Paris, 1879. — Owen BULKELEY, *The Lesser Antilles*. — Von MARTIUS, *Beitrage zur Ethnographie und Sprachenkunde Amerika's;* Leipzig, 1867. — LAFKADIO-HEARN, *Two Years in the French West-Indies;* New York, 1890. — Catalogue des produits des colonies françaises à l'exposit. univ. de 1878. — BÉRENGER-FEYRAUD, *Traité clinique des maladies des Européens aux Antilles (Martinique)*; Paris, 1881. — REY, *Etude sur la Martinique*, dans *Rev. mar. et colon.*, 1881.— AUBE, *la Martinique, son présent, son avenir*, 1882. — DEPROGE, *Lettre à M. le contre-amiral Aube; réponse à son libelle*, 1882. — LOMBARD, *la Martinique et les erreurs des géographes*, dans *Rev. scientif.*, 1884-85. — A. ISAAC, *Martinique*, dans *Atlas colonial* de H. MAGER; Paris, 1885. — CALMETTE, *Venins, toxines et sérums antitoxiques*, dans *Annal. de l'Institut Pasteur*, 1894, et dans *Arch. de méd. nav.*, 1894-95. — *Annuaire de la Martinique pour 1895*. — *Bullet. de l'exposit. permanente des colonies*, 1893-94, et *Revue coloniale, bulletin économique*, 1895-96. — *Carte générale de la Martinique;* dépôt de la Marine, nº 383. — *Collections photographiques de la Soc. de Géogr.*: collection Fabre.— A. COUTANCE, *Atlas iconographique des plantes de la Martinique*, 700 pl. (inédit).

MARTINISTES (V. MARTINEZ PASQUALIS et SAINT-MARTIN).

MARTINITZ. Famille noble de Bohême qui porta d'abord le nom de Borita et prit au XVIIe siècle celui du château de Martinitz (près de Wotitz). Le premier de ses membres qui soit connu est *Jean* Borita († 1479) qui fut majordome de la reine. — *Jaroslav* Borita de Martinitz (1582-1649) fut un des chefs du parti catholique; d'accord avec Slawata, membre du conseil royal, il fut avec lui victime de la Défenestration de Prague le 23 mai 1618, ce qui lui valut le titre de comte d'Empire (1621) et les plus hauts postes du royaume de Bohême. Ses fils, *Georges-Adam* (1602-1651), *Bernard-Ignace* († 1685) les obtinrent après lui. La famille s'éteignit, avec *François-Charles*, le 29 nov. 1789. Sa fille, *Marie-Anne*, épousa en 1791 le comte Joseph de Clam qui obtint l'année suivante de prendre le nom de Clam-Martinitz. A.-M. B.

MARTINO DI BARTOLOMMEO ou *Bulgherini* (V. ce nom).

MARTINO GOSIA (V. GOSIA).

MARTINON (Honoré-Auguste), homme politique français, né à Blessac (Creuse) le 15 août 1854. Candidat républicain, il fut élu pour la première fois aux élections générale du 22 sept. 1889, dans la première circonscription d'Aubusson, par 6,677 voix, et réélu en 1893 par 5,689 voix, contre M. Gautier, agent de change à Paris, qui obtint 4,763 voix.

MARTINOT (Henri), horloger français, né à Paris le 11 nov. 1646, mort à Fontainebleau le 4 sept. 1725. Fils d'un horloger du roi, il succéda à son père dans sa charge en 1669. Habile mécanicien, il a construit pour les maisons royales, notamment pour le château de Versailles, de nombreuses pendules, dont quelques-unes, véritables chefs-d'œuvre d'horlogerie, indiquent, outre le jour de la semaine et le quantième du mois, le mouvement du soleil, celui de la lune et l'heure à toutes les longitudes. On lui doit aussi un calendrier perpétuel automatique. L. S.

MARTINOV (Jean), savant russe, né à Kazan le 7 août 1821, mort à Cannes le 27 avr. 1894. Il acheva ses études à l'université de Pétersbourg. Converti au catholicisme, il entra dans l'ordre des jésuites et vint résider en France. Il fut en 1870 théologien pontifical au concile du Vatican, et, quelques années plus tard, il fut nommé consulteur de la Propagande pour les affaires d'Orient. Il a collaboré activement au *Polybiblion* et à la *Revue des questions historiques*, et fourni à la collection des Bollandistes un supplément fort important : *Annus ecclesiasticus Græco-slavicus*. On lui doit encore un *Catalogue des manuscrits slaves de la bibliothèque impériale* (Paris, 1858) et des réimpressions de divers ouvrages relatifs à l'histoire religieuse des Slaves : Rostovsky, *Lithuanicarum Societatis Jesu pars I;* Susza, *Cursus Vitæ, B. Josaphat Kuncevicii;* du même, *Meletius Smotriscius*, etc. L. L.

MARTINOZZI (Anne-Marie), princesse de Conti (V. CONTI [Maison de], t. XII, p. 784).

MARTINPUICH. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 643 hab.

MARTINS (Charles-Frédéric), naturaliste français, né à Paris le 6 févr. 1806, mort à Paris le 8 mars 1889. Reçu docteur en médecine à Paris en 1834, il fut d'abord aide-naturaliste à la Sorbonne et en 1846 obtint au concours la chaire de botanique de la faculté de Montpellier ; il fut élu correspondant de l'Académie des sciences en 1863. Ouvrages principaux : *Météorologie et botanique de la France*, dans *Patria* (1845); *De la Tératologie végétale* (Paris, 1851, in-4) ; *Terrains superficiels de la vallée du Pô* (Paris, 1851, in-4) ; *le Jardin des Plantes de Montpellier* (Paris, 1854, in-4); *Promenade botanique le long des côtes de l'Asie Mineure...* (Paris, 1858, in-4); *Du Spitzberg au Sahara* (Paris, 1865, in-8) ; avec Collemb : *Aigues-Mortes, son passé...* (Paris, 1875, in-8). En 1848, il fonda avec Haeghens et Bérigny un *Annuaire météorologique*. Dr L. HN.

MARTINSBERG. Célèbre abbaye bénédictine, fondée par le roi de Hongrie saint Etienne, sur une colline dominant la ville du même nom (magyar *Gyor-Szent-Marton*). Elle renferme de précieuses collections. L'abbé a le rang et les droits d'évêque.

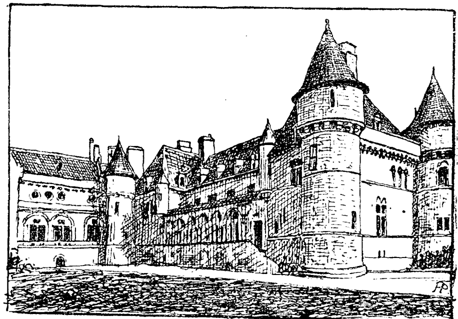
MARTINSBURG. Ville des Etats-Unis (Virginie occidentale), sur le Tuscarora ; 8,000 hab. Verreries ; machines ; fers, etc.

MARTINUS DE FANO, jurisconsulte italien du XIIIe siècle (V. FANO).

MARTINUS GALLUS, historien polonais du début du XIIe siècle. D'origine italienne, il fut chapelain de Boleslaw III dont il célébra les actes dans *Chronica Poloniæ* (art. IX des *Monum. Germaniæ*).

MARTINUS POLONUS (V. MARTIN DE TROPPAU).

MARTINVAST. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville ; 776 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Elevage de chevaux de pur sang (haras du baron de Schickler) ; commerce de beurre. Château du XVe siècle restauré de nos jours. Donjon d'un ancien château du XIVe siècle. Eglise du XIe siècle. Rochers dits la Roche à trois pieds, considérés par certains archéologues comme monument mégalithique.


Château de Martinvast.

MARTIN-VAZ. Archipel rocheux de l'océan Atlantique, entre 20°27′ et 20°19′ lat. N., par 31°13′ long. O. Il comprend cinq îlots, placés du N. au S., à 50 kil. E. de *Trinidad* (V. ce mot). Le pilote portugais Martin Vaz les découvrit au début du XVIe siècle. Le capitaine Bérard en

a levé la carte en oct. 1822. L'îlot central a 25 hect.; celui du N. et celui du S. 3 hect. chacun; les deux autres sont de simples rochers.

BIBL. : D'AVEZAC, *Iles de l'Afrique*; Paris, 1848.

MARTINVELLE (*Martinivilla*). Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux-sur-Saône; 466 hab. Fabrique de machines agricoles; fonderie de cloches. Eglise et chapelle seigneuriale dont on fait remonter l'origine jusqu'au VIIIe siècle. Ruines d'un prieuré fondé en 1260. — Martinvelle, autrefois, dépendait de la baronnie de Passavant.

MARTIRANO (Coriolano), humaniste italien, né à Cosenza (Calabre), mort en 1557. Il fut évêque de San Marco, dans la Calabre, puis secrétaire du concile de Trente. Il est l'auteur de huit tragédies en vers latins (*Médée*, *Electre*, *Hippolyte*, *les Bacchantes*, *les Phéniciennes*, *le Cyclope*, *Prométhée*, *Jésus-Christ*) et de deux comédies (*Plutus* et *les Nuées*), qui ne sont guère, sauf la dernière, que des traductions ou imitations d'œuvres anciennes, mais qui se recommandent par l'élégante pureté du style. Il a en outre traduit en vers latins les douze premiers chants de l'*Odyssée*, la *Batrachomyomachie* et les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes. Il avait commencé une traduction de l'*Iliade*, qui est restée inédite. Ses œuvres ont été publiées à Naples en 1556 par son neveu Marzio; ses tragédies et comédies ont été réimprimées à Venise en 1737 par un plagiaire qui ne craignit pas de se les attribuer (*Poesie varie, latine ed italiane del P. Maestro D. Gio*, in-4); on a aussi imprimé de Martirano un recueil de lettres (*Epistolæ familiares;* Naples, 1557).

BIBL. : *Novelle letterarie*; Padoue, 1756. — TIRABOSCHI, *Storia*, VII, 1458.

MARTISSERRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de L'Isle-en-Dodon; 193 hab.

MARTITE (Minér.). Minéral formé par du sesquioxyde de fer (Fe^2O^3) se présentant en octaèdres et en dodécaèdres du système régulier. Sa couleur est le noir de fer, et sa poussière est rouge. La couleur de la poussière et sa faible action sur l'aiguille aimantée permettent de la distinguer de la magnétite dont elle présente les formes. Sa densité varie de 4,8 à 4,832 et sa dureté de 6 à 7. On n'est pas très bien fixé sur la nature de la martite. Il est probable que c'est une pseudomorphose de la magnétite. M. Ch. Friedel est arrivé à effectuer la transformation du fer oxydulé en martite. Les principaux gisements de martite se trouvent à Minas Geraes (Brésil), à Marquette (lac Supérieur), à Schonberg (Moravie), etc. P. G.

MARTIUS (Karl-Friedrich-Philipp von), naturaliste et voyageur allemand, né à Erlangen le 17 avr. 1794, mort à Munich le 13 déc. 1868. Reçu docteur en médecine, il fut adjoint comme botaniste à l'expédition qu'envoyèrent au Brésil les gouvernements d'Autriche et de Bavière et qui dura de 1817 à 1820. A son retour, il publia avec Spix : *Reise nach Brasilien* (Munich, 1824-31, 3 vol. in-8), ouvrage qui comprend toute l'histoire naturelle, la géographie, la statistique, etc., du Brésil. Martius reçut en 1820 des lettres de noblesse; en 1826, il fut nommé professeur de botanique à Munich, obtint en 1832 la direction du jardin botanique de cette ville et devint en 1842 secrétaire de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Académie des sciences de Bavière; il prit sa retraite en 1864. Parmi ses nombreux ouvrages, mentionnons : *Nova genera et species plantarum* (Munich, 1824-32, 3 vol., av. 300 pl.); *Icones plantarum cryptogamicarum* (Munich, 1828-34, av. 76 pl.); *Hist. naturalis Palmarum* (Munich, 1823-53, 10 livr. in-fol., av. 245 pl. coloriées), ouvrage classique et exécuté avec magnificence; *Die Pflanzen und Thiere des tropischen Amerika* (Munich, 1831); *Das Naturell, die Krankheiten, das Arztthum... Brasiliens* (Munich, 1843); *Beitr. zur Ethnographie...* (Munich, 1863-66, 2 vol.); *Systema materiæ medicæ veget. Brasiliensis* (Leipzig, 1843); *Amœnitates botanicæ Monacenses* (Francfort, 1829-31), et une série de monographies. Son chef-d'œuvre est *Flora Brasiliensis*, dont la publication, commencée à Leipzig en 1840, n'est pas encore achevée aujourd'hui. Dr L. HN.

MARTIZAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Tournon; 1,706 hab. L'église conserve un curieux diptyque du moyen âge, probablement d'origine byzantine.

MARTONNE (Guillaume-François de), jurisconsulte et archéologue français, né au Havre en 1791, mort au Havre en 1875. Après avoir fait son droit et appartenu à la magistrature, Martonne, devenu chef de bureau des grâces au ministère de la justice, prit sa retraite en 1849, et se livra exclusivement pendant ses vingt-cinq dernières années aux études d'archéologie du moyen âge. On lui doit, outre de nombreux écrits parus dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* et dans les bulletins de plusieurs sociétés normandes dont il était membre, une édition d'un roman du moyen âge, *Parise la duchesse* (1836, in-12), et une étude historique, *Jehan de Béthencourt, roi des îles Canaries* (1851, in-12).

MARTORELL. Ville d'Espagne, province de Barcelone, au confluent du Noya et du Llobregat; 4,000 hab. Pont romain. Lainages; cotonnades; papeteries.

MARTORELL (Johannot), écrivain catalan du XVe siècle, né à Valence. Il traduisit en dialecte valencien un roman de chevalerie célèbre en son temps, *Tirant le Blanc*, composé d'abord en portugais, et qui eut l'honneur d'être mentionné par Cervantès qui l'appelle *tesoro de contentos y mina de pasatiempos*. Cette traduction fut adressée par Martorell, « chevalier », preuve d'une extraction noble, au prince Ferrand de Portugal, duc de Viseu, frère d'Alphonse V, à la date du 2 févr. 1460. La première édition en fut donnée à Valence le 20 nov. 1490 (*Tirant lo Blanch*); elle est d'une insigne rareté. Elle fut rééditée à Barcelone en 1497 et traduite en plusieurs langues. Cette œuvre constitue un monument littéraire des plus précieux pour la langue catalane. G. P-I.

MARTOS. Ville d'Espagne, prov. de Jaen, sur les pentes du Jabalary; 18,000 hab. Vieux château. Ferdinand III l'enleva aux Maures en 1225. O'Donnell y battit les loyalistes commandés par Blaser (juil. 1854).

MARTOS (Ivan-Petrovitch), sculpteur russe, né dans le gouvernement de Poltava en 1752, mort en 1835. Il fit ses études à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, et les acheva à l'étranger, notamment à Rome. Il fut professeur et directeur de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Ses œuvres principales sont une statue de marbre de *Potemkine*, une statue de bronze de *Saint Jean-Baptiste* (à l'église Notre-Dame de Kazan à Pétersbourg), un buste en marbre de l'*Empereur Alexandre Ier*, une statue en bronze de *Catherine II* (à l'Assemblée de la noblesse à Moscou), le monument de *Minine et Pojarsky* sur la place Rouge à Moscou (monument pseudo-classique d'un effet assez médiocre), une statue de *Lomonosov*, etc.

MARTOT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche; 301 hab.

MARTRAGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully; 286 hab.

MARTRE. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps; 222 hab.

MARTRES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon; 152 hab.

MARTRES-D'ARTIÈRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Pont-du-Château; 853 hab.

MARTRES-DE-RIVIÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan; 268 hab.

MARTRES-DE-VEYRE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Veyre; 1,780 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Sources d'eau minérale à Saint-Martial. Carderie de laine; fabrique de sabots; scierie mécanique; teinturerie; moulins.

MARTRES-SUR-MORGE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Ennezat; 727 hab.

MARTRES-Tolosanes. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères ; 1,734 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Fabriques de faïence. Les nombreuses trouvailles d'antiquités faites depuis le XVIIe siècle sur le territoire de Martres ont donné à cette localité une véritable célébrité archéologique ; statues, bas-reliefs, bustes d'empereurs, tous de style de basse époque, mais d'une originalité caractéristique, y ont été découverts en telle quantité qu'il y a lieu de supposer qu'il y avait là un centre industriel et artistique où l'on travaillait les marbres des Pyrénées. Les archéologues sont aujourd'hui à peu près d'accord pour y placer l'ancienne *Calagorris*, ville d'origine ibérienne ou celtibérienne, devenue à l'époque romaine le centre d'un commerce considérable et détruite par les barbares au Ve siècle, ou peut-être seulement au VIIIe par les Sarrasins. La légende raconte que saint Vidian et ses compagnons périrent en voulant la défendre contre les païens. Les miracles opérés au tombeau de ces martyrs en firent bientôt un lieu de pèlerinage où se forma la ville nouvelle qui en tira son nom de Martres. Il subsiste encore des vestiges de fortifications antiques qui marquent l'emplacement soit de la ville antique, soit de la citadelle nommée *Angonia*. L'église de Martres est un édifice gothique à une seule nef, de style toulousain, flanqué d'un clocher octogonal surmonté d'une flèche de pierre ; une chapelle du XIIIe siècle communique avec l'église. Elle a conservé des colonnes antiques et un beau sarcophage du Ve siècle, servant de fonts baptismaux. La fontaine de Saint-Vidian est restée le but d'un pèlerinage fréquenté. Chaque année, le 27 août, la fête du saint est célébrée par un simulacre de combat entre chrétiens et Sarrasins.

MARTRIN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin ; 969 hab.

MARTROIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois ; 200 hab.

MARTY (Jean-Baptiste), acteur français, né en 1779, mort en 1863. Dès 1805, il appartenait au personnel très nombreux du théâtre de la Gaîté, qu'il ne quitta guère que vers 1835 et où il se fit une véritable réputation, justifiée par de réelles qualités. Marty fut l'un des meilleurs interprètes de tous ces drames alors célèbres : *Fitz-Henry*, *la Citerne*, *Vincent de Paul*, *la Chapelle des Bois*, *la Famille Sirven* (où, dit-on, il personnifiait Voltaire de la façon la plus remarquable), *l'Homme brun*, *Polder ou le Bourreau d'Amsterdam*, etc.

MARTY (Jean-Antoine), homme politique français, né à Carcassonne le 31 janv. 1838. Docteur en droit, avocat à Carcassonne, il en devint maire, fut élu député sur la liste opportuniste le 18 oct. 1885, réélu en 1889 et 1893 à Carcassonne. Il fut ministre du commerce dans le cabinet Casimir-Périer (3 déc. 1893-30 mai 1894).

MARTY (Anton), philosophe suisse, né à Schwytz le 18 oct. 1847. Il a fait ses études à l'université de Wurzbourg et est devenu professeur de philosophie à l'université de Prague : il enseigne spécialement la psychologie. Le séminaire de philosophie est placé sous sa direction. Plusieurs de ses travaux concernent l'origine du langage, la question du sens des couleurs, etc. Ils ont paru à Wurzbourg et à Vienne. E. K.

MARTY-Laveaux (Charles-Joseph), érudit français, né à Paris le 15 avr. 1823. Fils de l'acteur Jean-Baptiste Marty et petit-fils du publiciste et grammairien Ch. Laveaux, il suivit les cours de l'Ecole des chartes dont il a été plus tard secrétaire, et fut longtemps chef du bureau du catalogue de la Bibliothèque nationale. Il a été depuis nommé archiviste de l'Académie française. M. Marty-Laveaux a publié dans la Bibliothèque elzévirienne de P. Jannet une édition des *Œuvres complètes* de La Fontaine (1857-77, 5 vol. in-12) et dans la collection des Grands Ecrivains une édition des *Œuvres complètes* de P. Corneille (1862-68, 12 vol. in-8), à laquelle il avait préludé par un *Lexique* de la langue et du style du grand tragique (1858), couronné par l'Académie française. Il a entrepris en même temps une édition des *Œuvres* de Rabelais (1870-73, 3 vol. in-8) et une réimpression des écrivains de la Pléiade : Du Bellay (1866-67, 2 vol. in-8) ; Jodelle (1868-70, 2 vol. in-8) ; Jean Dorat et Ponthus de Thyard (1876, in-8) ; Remy Belleau (1879, 2 vol. in-8) ; Baïf (1885-87, 4 vol.) ; Ronsard, 1887-90, 3 vol. in-8). M. Marty-Laveaux a publié aussi les *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise pour estre examinez par chacun de messieurs de l'Académie* (1863, in-16), une nouvelle édition du *Dictionnaire des difficultés grammaticales* de son grand-père (1872, in-8) et un *Cours historique* d'enseignement de notre langue en plusieurs fascicules (1872-74, in-18). M. Tx.

MARTYN (John), botaniste anglais, né à Londres le 12 sept. 1699, mort à Chelsea le 29 janv. 1768. Il fonda en 1721, avec Dillenius et autres, une société de botanique, entra en 1724 dans la Société royale de Londres, fut nommé en 1733 professeur de botanique à Cambridge, contribua à la fondation d'un jardin botanique et exerça la médecine. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Tabulæ synopt. plantarum officinalium* (Londres, 1726, in-fol.) ; *Hist. plantarum rariorum...* (Londres, 1728-36, in-fol.) ; il a en outre publié des traductions de Tournefort, des *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, des *Géorgiques* et des *Bucoliques* de Virgile ; c'est cette traduction commentée de Virgile qui a fait la réputation de Martyn. Dr L. Hn.

MARTYN (Thomas), naturaliste anglais, né à Chelsea en 1735, mort à Patenhall (Bedford) le 3 juin 1825, fils du précédent. En 1761 il succéda à son père comme professeur de botanique à Cambridge et garda cette chaire jusqu'à la fin de sa vie. Il fut membre de la Société royale de Londres et publia entre autres : *Plantæ Cantabrigenses* (1763, in-8) ; *Catalogus horti Cantabrigensis* (1771-72, in-8) ; *le Conchyliologiste universel* (Londres, 1782, 1784 ou 1789, 2 vol. in-fol. max., en angl. et en fr.) ; *Flora rustica* (Londres, 1792-94, 4 vol. in-4, av. pl.) ; *The English Entomologist* (Londres, 1792, gr. in-4) ; *Aranei, or nat. hist. of spiders* (Londres, 1793, in-4, fig.) ; *Psyche, figures of non descr. Lepidept. Insects* (Londres, 1794, in-4). Dr L. Hn.

MARTYNIE (*Martynia* L.) (Bot.). Genre rapporté généralement aux Pédaliacées, mais dont Baillon a fait la tête d'une série de Gessnériacées, les Martyniées, dans lesquelles il range en outre les *Proboscidea* Schm., *Carpoceras*, A. Rich., *Craniolaria* L. Les *Martynia* sont des herbes annuelles ou vivaces des régions chaudes de l'Amérique, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs en grappes terminales. La corolle est irrégulière, l'androcée didyname ou diandre et l'ovaire à deux placentas pariétaux et multiovulés ; le fruit est sec avec deux larges becs ; les graines sont albuminées. Plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales ; telles sont : *M. lutea* Lindl., *M. proboscidea*, *M. fragrans*, etc. Dr L. Hn.

MARTYNOV (Alexandre-Evstafievitch), acteur russe, né en 1816, mort en 1860. Il débuta en 1832 au théâtre de Saint-Pétersbourg ; il se fit surtout remarquer dans les comédies de Molière et d'Ostrovsky.

MARTYNOV (Dmitri-Nikiforovitch), peintre russe, né en 1826, mort en 1889. Il appartient à l'école classique. On cite parmi ses meilleurs tableaux : *la Mort de Britannicus*, *la Bacchante*, *Joseph demandant à Pilate le corps du Christ*, *le Triomphe de l'Art*, *Vue des environs de Bagtchiseraï* (à l'Ermitage).

MARTYR. I. Histoire religieuse. — Depuis le IVe siècle, ce mot, qui étymologiquement signifie *témoin*, est employé dans le langage ecclésiastique pour désigner les fidèles qui ont rendu témoignage de leur foi en subissant la mort ou des supplices ayant déterminé la mort. Après eux viennent les *confesseurs* (V. ce mot, t. XII, p. 381). Le titre de martyr ne peut être attribué à des hérétiques ni à des schismatiques, même quand ils ont enduré la mort pour des articles de foi conformes à ceux des catholiques, parce

qu'il leur a manqué la vraie foi, leur croyance n'étant point fondée sur l'infaillible autorité de l'Eglise; et parce qu'il ne peut y avoir de vrais martyrs que dans la véritable Église. — Pour diverses questions se rattachant à cette matière, V. CANONISATION, MARTYROLOGE, PERSÉCUTION, RELIQUE, SAINT. E.-H. V.

II. ORDRES (V. COSME ET DAMIEN [Saints]).

MARTYR (Pierre VERMIGLI) (V. VERMIGLI).

MARTYRE (La). Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudiry; 937 hab. Commerce de bestiaux, foires de bœufs gras en avril, et de chevaux, la plus importante du dép., en juillet; celle-ci, qui dure huit jours, était précédée de courses, qui ont été supprimées il y a une trentaine d'années. Eglise des xve et xvie siècles; châsse en argent du roi de Bretagne Salomon III, assassiné en 874 et honoré comme martyr, d'où le nom du village. Calvaire en pierre de kersanton. C'est à La Martyre, en 1718, que les gentilshommes bretons s'abouchèrent avec un envoyé du prince de Cellamare pour enlever la régence à Philippe d'Orléans et la transférer à Philippe V d'Espagne. C. DEL.

MARTYRIUM (Antiquités). Ce mot, désignant dans les anciennes catacombes de Rome le caveau servant de tombeau à un martyr, fut par la suite appliqué à la crypte ou construction souterraine (V. CRYPTE, t. XIII, p. 527) entourant ce tombeau, que cette crypte fût naturelle ou qu'elle fût construite à cet effet; et, plus récemment, on a donné ce nom de martyrium à la châsse souvent encastrée dans le devant d'un autel et renfermant le corps ou les reliques du martyr, patron de la chapelle ou de l'église.

MARTYROLOGE. Aux mots CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE, t. VIII, p. 907, et CANONISATION, t. IX, nous avons parlé des mesures adoptées dans les premiers siècles de l'Eglise pour assurer la commémoration des martyrs. A ces mesures se rattache l'origine des *martyrologes*, qui n'étaient originairement que de simples catalogues comprenant les noms de quelques martyrs, classés d'après les jours de l'année. Dans les articles qui viennent d'être rappelés, nous avons mentionné les plus anciens documents de ce genre aujourd'hui connus; et nous avons indiqué les causes qui devaient contribuer à en augmenter l'étendue. On ajouta non seulement aux martyrs dont la commémoration avait commencé dans l'Eglise à laquelle appartenait le catalogue d'autres martyrs, mais même aux martyrs des confesseurs et des saints de toutes les espèces. Souvent aussi la simple mention de la mort fut complétée par des additions successives qui finirent par former des récits plus ou moins développés et ornés. Chez les Grecs, les martyrologes sont appelés *ménologes;* les *ménées* sont des offices affectés au récit de la vie et de la mort des saints. — Martyrologes les plus anciens et les plus souvent cités : *Calendrier syriaque*, dont le titre est ainsi conçu : *Noms de nos seigneurs les martyrs et vainqueurs, avec les jours dans lesquels ils ont gagné leurs couronnes*, composé en 412, publié dans le *Journal of Sacred Litterature*, t. VIII (Londres, 1866). — *Martyrologium sancti Hieronymi*, édité dans le *Spicilegium* de d'Achery, réimprimé par Migne. Il en reste d'assez nombreux manuscrits, d'étendue fort inégale et présentant de grandes divergences. Dans plusieurs, les faits rapportés sont manifestement postérieurs à l'auteur à qui ce livre est attribué. — *Martyrologium Romanum vetustius seu parvum*, trouvé à Ravenne, vers 850, par Adon, archevêque de Vienne (Paris, 1639; Anvers, 1613, in-fol.). Roswey, un des éditeurs de cet ouvrage, prétend qu'il est le martyrologe mentionné par Grégoire le Grand (V. CANONISATION, t. IX, p. 81, col. 2); mais il paraît aujourd'hui démontré qu'il n'a pu être composé avant la fin du viie siècle. Adon le prit comme cadre d'un martyrologe qu'il écrivit lui-même (Anvers, 1613, in-fol.; Paris, 1645, in-fol.). — *Martyrologium Gellonense* (du monastère de Gellone), rédigé vers 804, publié dans le *Spicilegium* de d'Achery, t. XIII, et dans les *Acta sanctorum*, juin. — *Martyrologium Bedæ.* Cet ouvrage marque le point de départ d'une nouvelle série de martyrologes complétant les mentions sommaires des anciens, par des récits plus ou moins légendaires. Il ne nous est point parvenu dans son texte primitif, mais seulement avec les additions de Florus, sous-diacre à Lyon (ixe siècle). L'édition réimprimée par Migne (*Patrologia latina*, XCIV) avait été publiée par les bollandistes Heuschen et Papebroch dans les *Acta sanctorum* pour le mois de mars, sous ce titre : *Martyrologium Bedæ in VIII antiquis manuscriptis acceptum, cum Auctario ex III codd. collatione distincto.* Raban Maur (776-856), abbé de Fulde, puis archevêque de Mayence, amplifia l'œuvre de Florus et se servit du martyrologe attribué à saint Jérôme (Migne, CX). Usuard ou Husward, moine de Saint-Germain-des-Prés (vers 875), résuma Adon et entreprit de suppléer aux omissions des autres martyrologes. Son œuvre devint la source de la plupart des calendriers occidentaux (*Acta sanctorum*, juin ; Migne, CXXIII). Notker le Bègue, moine de Saint-Gall, mort en 912, combina le martyrologe d'Adon avec celui de Raban Maur (Migne, CXXXI). Le moderne *Martyrologe romain* a été composé par Baronius sur l'ordre de Grégoire XIII, et publié par Sixte-Quint (Rome, 1586, in-fol.). On y a relevé de nombreuses et fort graves erreurs. — Pour ce qui concerne spécialement les *Actes des martyrs*, V. SAINT. E.-H. VOLLET.

MARTYRS (Les). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès; 598 hab.

MARTYRS (BARTHÉLEMY DES) (V. BARTHÉLEMY).

MARUCCELLI (Francesco), érudit italien, né à Florence en 1625, mort à Rome en 1703. Il consacra sa fortune, accrue par de riches bénéfices, à encourager les arts et les lettres. Il réunit une belle galerie de tableaux et une magnifique collection de livres; il fit présent de celle-ci à sa ville natale et ordonna par testament que l'on construisît pour elle un édifice spécial, avec cette inscription : *Marucellorum Bibliotheca, publicæ, maxime pauperum, utilitati.* Dans cette bibliothèque (qui ne s'ouvrit qu'en 1752), on conserve, entre autres manuscrits, un énorme Index bibliographique, rédigé par lui sous le titre de *Mare magnum*, en 112 vol. in-fol., des matières traitées dans les ouvrages qu'il avait lus. A. JEANROY.

BIBL. : A.-M. BIANDINI, *Elogio storico dell' abbate F. M.*; Livourne, 1754.

MARUCELLI ou **MARUSCELLI** (Giovanni-Stefano), peintre italien, né en Ombrie en 1586, mort à Pise en 1656. Etabli dans cette ville, il y fut l'élève d'Andrea Boscoli, qui lui enseigna une manière agréable et facile. Marucelli produisit beaucoup : ses paysages, ses allégories, ses tableaux religieux ont de l'intérêt et du charme. Ses ouvrages les plus connus sont : *Abraham donnant l'hospitalité aux trois anges*, dans l'église du Dôme, à Pise; *le Mystère du saint Rosaire*, à l'église Sainte-Catherine; *la Vierge entourée d'anges et d'apôtres*, à l'église des Minimes; le *Martyre de saint Barthélemy*, *la Cène*, etc. Vers la fin de sa carrière, il entreprit, pour le grand-duc de Toscane, des travaux de ponts et chaussées, et, quand il mourut, il dirigeait à Pise une école d'architecture. G. C.

MARUÉJOLS-LÈS-GARDON. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Lédignan; 119 hab.

MARUÉJOULS (Pierre-Adolphe-Emile), homme politique français, né à Villefranche (Aveyron) le 4 août 1837. Il rédigea des articles d'art et de littérature, devint conseiller de préfecture de la Seine (1881), fut élu député de la deuxième circonscription de Villefranche le 22 sept. 1889 et réélu en 1893. Il est l'auteur d'un livre sur Agrigente.

MARULAZ (Jacob-François MAROLA ou), général français, né à Leiskamm, près de Spire, le 6 nov. 1769, mort au château de Filain le 10 juin 1842. Enfant de troupe d'un régiment de hussards, il avança rapidement dans les guerres révolutionnaires, se distingua sous Masséna, au combat du Golymin (1806), à Eylau, prit 5,000 hommes à Labiau, onze canons à Wagram. Blessé à la jambe, il

renonça à l'activité, fut nommé baron de l'Empire, promu général de division (1809) et commandant de la place de Besançon qu'il défendit jusqu'à la paix en 1814.

MARULIC (Marko), poète croate, né à Spalato en 1450, mort à Spalato en 1527. Sa famille s'appelait en latin *de Marulis*, en italien *Marulo*. Il acheva ses études à Padoue et revint dans sa ville natale. Il fut moine pendant quelque temps et écrivit un certain nombre d'ouvrages de théologie, d'histoire et de politique, en latin : *Evangelistarium* (Venise, 1501) ; *De Institutione bene vivendi* (Salingiak, 1511), ouvrage qui n'a pas eu moins de 16 éditions et qui a été traduit en plusieurs langues ; *De Humilitate* et *Gloria Christi* (Venise, 1519) ; *Quinquaginta parabolæ* (*id.*, 1510) ; *Regum Dalmatiæ et Croatiæ gesta* (Francfort, 1666, réimprimé dans Schwandtner, *Scriptores rerum Hungaricarum*), et des poésies. Il est surtout célèbre par ses poésies en langue croate. Elles ont essentiellement un caractère moral et religieux. Elles forment le premier volume de la *Collection des anciens écrivains croates*, publié par l'académie d'Agram (Agram, 1869). Ce volume est précédé d'une notice détaillée de Kukuljevic Sakcinski.

MARULLE (Michele), humaniste, Grec d'origine, du XVe siècle. Marulle, appelé aussi Tarcaniota, du nom de sa mère, paraît être né à Constantinople ; il vint très jeune en Italie, après la prise de cette ville par les Turcs (1453). Il étudia à Venise et à Padoue, guerroya sous le capitaine Nicolas Ballis de Sparte et vint s'établir à Florence, où il épousa Alexandra, fille de Bartolomeo Scala, poétesse renommée pour son savoir et sa beauté, que Politien avait chantée en épigrammes grecques et qui lui avait répondu dans la même langue. Peut-être la jalousie, peut-être aussi les épigrammes réitérées de Politien contre les Grecs furent-elles pour quelque chose dans la longue inimitié qui le sépara de celui-ci et qui trouva un écho dans les épigrammes des deux auteurs, souvent fort grossières, et qui rappellent, par leur ton, les plus acerbes polémiques des humanistes de l'âge précédent. Marulle mourut en 1500, noyé dans le fleuve Cecina (Toscane). Ses œuvres, toutes en latin, comprennent quatre livres d'*Epigrammes* et des *Hymni naturales*, où il a imité Lucrèce souvent avec beaucoup de bonheur ; parmi ses autres œuvres, il faut signaler, outre un traité en prose resté inachevé (*De Principum institutione*), une éloquente élégie adressée à sa future épouse (sous le nom de Néere), où, sollicitant sa main, il lui dit qu'il peut au moins lui faire hommage de sa pauvreté, de la gloire de sa patrie et de sa race, d'un courage éprouvé, d'une fidélité inébranlable. Ses *Epigrammes* ont été publiées à Rome en 1493, et dans le recueil intitulé *Poetæ tres elegantissimi* (Paris, 1582), les œuvres complètes à Brescia en 1531. M. C.-M. Sathas a récemment réimprimé (*Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge;* Paris, 1888, t. VII) ses *Hymnes*, une partie de ses *Epigrammes* et le fragment *De Principum institutione ;* mais cette édition n'est, selon Gaspary, qu'une reproduction moins correcte de celle de 1582. A. JEANROY.

BIBL. : A. GASPARY, *Storia della lett. ital.*, II, 1re partie, pp. 210 et 354.

MARULLE, géomètre italien (V. MAUROLICO).

MARUSCELLI, peintre italien (V. MARUCELLI).

MARUTHAS, écrivain syrien (V. MAROUTHAS).

MARVAISE (ROGER-) (V. ROGER-MARVAISE).

MARVAL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Mathieu ; 1,745 hab.

MARVAL (De). Famille neuchâteloise qui tire son nom et son origine du hameau genevois de Malval ou Marval, où le nom de la famille est mentionné déjà au XIe siècle. Une branche s'est établie à Neuchâtel à la fin du XVe siècle et s'y est constamment maintenue au premier rang. Elle a fourni à la France un grand nombre d'officiers, entre autres *Louis* de Marval, tué en duel le 10 juin 1654; *Samuel* (1643-1733), qui devint ensuite conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel ; *François* (28 oct. 1642-15 août 1773), qui passa quarante-six années au service et devint brigadier des armées du roi; *Louis* (1745-1803), qui remplit jusqu'en 1795 les fonctions de ministre de Prusse auprès de la Confédération suisse. E. KUHNE.

MARVÂO. Ville du Portugal (prov. d'Alemtejo), à 12 kil. N.-E. de Portalègre, à 5 kil. de la frontière ; 1,425 hab. C'est une station du chem. de fer de Lisbonne à Madrid, et une ancienne place forte juchée en haut d'un rocher.

MARVAR ou **DJODPOUR**. Principauté de l'Inde anglaise, dans le Radjpoutana à l'O. de celle de Djéipour et du district d'Adjmir : 95,826 kil. q, ; 2,522,000 hab. (en 1891). Sa capitale est Djodpour. Elle s'étend à l'O. des monts Aravallis, sur le bassin de la Louni et le désert de Thar. Au N. sont des lacs salés, notamment le lac Sambhar. La région peuplée et fertile est celle du Godvar au S. et à l'E. ; le N. et l'O. sont un désert salin et broussailleux dont le nom (pays de la mort) s'est étendu à tout le pays. Le désert nourrit des chameaux et des moutons ; des bœufs aussi, qui durant la sécheresse vont pâturer dans la vallée. Le Marvar est au pouvoir de Radjpouts de la tribu des Rahtors qui forment un quart de la population ; les Djaïnas forment un huitième ; les autres, c.-à-dire la majorité des habitants (5/8), sont des Djâts, laborieux agriculteurs ; les commerçants, dits Marvaris, émigrent dans tout le N. de l'Inde, vivant de colportage, de banque, etc. ; la plupart sont vichnouites. La dynastie remonterait à la fin du XIIe siècle. Le maharadja est vassal de l'Angleterre et assisté d'un résident britannique; il paye un tribut de 21,300 livres sterling. Il est suzerain des principautés de Bikaner et Djaïselmir. Sa capitale est Djodpour (62.000 hab.), à 8 kil. au S. des ruines de l'ancienne capitale Mandore; les autres villes sont Marta, Sodjat, Palli, Djallor, etc. Ses revenus sont de 12,500,000 fr. par an ; son armée comprend 6,000 fantassins, 3,500 cavaliers, 180 canons. A.-M. B.

MARVAUX-VIEUX. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois; 207 hab.

MARVEIL (Arnaud de), troubadour français, né à Marveil (Périgord), mort vers 1200. Il vécut à la cour de Roger II Taillefer, vicomte de Béziers, chanta la vicomtesse Adélaïde, fille de Raymond V de Toulouse, et lui demeura fidèle dans l'exil. Raynouard a publié plusieurs de ses poésies (*Choix des poésies des troubadours*, t. II, III, IV et V).

MARVÉJOLS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Lozère; 4,672 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Elevages de vaches de la race d'Aubrac ; fabrique de fromages. Fabriques d'étoffes, serges, cadis, escots, flanelles ; chapelleries, tanneries, filatures de laine, teintureries, taillanderies, imprimeries. La ville a conservé ses anciennes portes fortifiées (mon. hist.) sur chacune desquelles une inscription rappelle le sac de la ville par Joyeuse à la tête des troupes de la Ligue en 1586 et sa reconstruction par Henri IV.

MARVELISE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de L'Isle-sur-le-Doubs; 195 hab.

MARVILLE (*Martisvilla*, IXe siècle). Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy, sur l'Othain ; 943 hab. Fabriques de quincaillerie et de gants pour l'armée ; taillanderie. Ruines d'une ancienne villa ; très ancienne église près du cimetière. Marville, autrefois ville fortifiée, en 1039 siège d'un comté, plus tard mi-partie lorraine et Luxembourg, fut cédée à la France en 1661, et devint chef-lieu de bailliage et prévôté. Marville possédait autrefois un prieuré fondé vers 1198 et dépendant de l'abbaye de Rebais, un monastère de bénédictins, établi en 1630, et un hôpital dit du Saint-Esprit.

BIBL. : L. BIZOT, *Hist. de Marville ;* Montmédy, 1848. — BONNABELLE, *Notice sur Marville;* Montmédy, 1880. — L. GERMAIN, *Inscription d'autel du XVe siècle à Marville;* Nancy, 1884.

MARVILLE-LES-BOIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf-en-Thymerais ; 335 hab.

MARVILLE-MOUTIER-BRÛLÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 612 hab.

MARX (Adolf-Bernhard), musicographe allemand, né à Halle le 15 mai 1799, mort à Berlin le 17 mai 1866. Il fut professeur de musique (1830) et directeur musical de l'université de Berlin. Son enseignement et ses ouvrages ont eu une grande influence. Les principaux sont : *Die Lehre der musikalischen Komposition* (Berlin, 1837-47, 4 vol. souvent réédités) ; *Allgemeine Musiklehre* (1839 ; 10e éd., 1884) ; *L. Van Beethoven, Leben und Schaffen* (Berlin, 1858 ; 1re éd. par Behncke, 1884, 2 vol.) ; *Gluck und die Oper* (1862, 2 vol.); *Das Ideal und die Gegenwart* (Iéna, 1867). Il a composé de médiocres oratorios et publié deux volumes de souvenirs (*Erinnerungen*, 1865).

MARX (Karl), célèbre socialiste allemand, né à Trèves le 5 mai 1818, mort à Londres le 14 mars 1883. Fils d'un avocat d'une famille d'origine juive (Mordechai), il étudia à Bonn et Berlin le droit, la philosophie, l'histoire, collabora en 1842 à la *Rheinische Zeitung*, journal libéral fondé par Camphausen, Hansemann, etc. Ses tendances radicales le firent supprimer. Marx se rendit à Paris où il publia avec Arnold Ruge des « Annales franco-allemandes », *Deutsch-franzœsische Jahrbücher* (1843), et, à dater du 1er janv. 1844, le journal socialiste *Vorwærts*. Il rédigea dans ses Annales des articles sur la philosophie hégélienne et en faveur du communisme. Expulsé de Paris (janv. 1845), il se transporta à Bruxelles, avec Fr. Engels, s'affilia à une société secrète communiste et à l'Association démocratique internationale. En 1847, il fit paraître : *Discours sur le libre-échange* et *Misère de la philosophie, réponse à la Philosophie de la misère de M. Proudhon*. En 1848, il lança avec Engels le fameux manifeste communiste où il formulait sa théorie matérialiste de l'histoire et son programme socialiste. Il avait acquis une autorité dictatoriale sur sa société secrète; après la révolution de Février, pour l'empêcher de se rendre à Paris, on l'emprisonna et on l'expulsa sur l'Allemagne. Il y fomenta le mouvement révolutionnaire dont il devint le chef dans la région rhénane; il rédigeait à Cologne la *Neue Rheinische Zeitung* (juin 1848). Expulsé le 16 mai 1849, il se réfugia dans le duché de Bade, le Palatinat, à Paris ; chassé encore, il se fixa à Londres où il demeura jusqu'à sa fin, entretenant des relations avec tous les réfugiés politiques de diverses nationalités, écrivant beaucoup, spécialement dans des revues américaines. On cite : *Der 18 Brumaire des Louis Bonaparte* (1852); *Enthüllungen über den Kommunistenprozess zu Kœln* (1853); *Zur Kritik der politischen Œkonomie* (1859), où il exposa sa théorie de la valeur et de la monnaie. Marx passa au premier plan par la fondation de l'Association internationale des travailleurs dont il conserva la direction effective de 1866 à 1872 (V. Internationale). Il s'occupa particulièrement d'organiser en Allemagne un parti socialiste révolutionnaire opposé à celui de *Lassalle* (V. ce nom). Son disciple, W. Liebknecht, y parvint en 1869 ; on sait que six ans plus tard ce parti fusionna avec les radicaux nationalistes de Lassalle pour fonder le parti ouvrier ou démocrate-socialiste d'Allemagne.

Le chef-d'œuvre de Marx est son mémorable livre sur le capital : *Das Kapital, Kritik der politischen Œkonomie* (1867, t. I; 4e éd., Hambourg, 1892 ; t. II, *Der Zirkulationsprozess des Kapitals*, 1885 ; t. III, *Der Gesammtprozess der kapitalistischen Produktion*, 1894). C'est une des productions les plus considérables de la sociologie ; l'accumulation des faits, principalement empruntés à la société anglaise, la puissance de la systématisation, en ont fait l'ouvrage le plus important de la littérature socialiste. La doctrine marxiste est peut-être celle qui a le plus d'adhérents parmi les socialistes, et tous en ont plus ou moins subi l'influence. Elle est exposée et examinée à l'art. Collectivisme ; V. aussi les art. Internationale, Socialisme et la biographie d'Engels. A.-M. B.

Bibl. : Gross, *Karl Marx*, 1885. — G. Adler, *Die Grundlagen der Marxschen Kritik der bestehenden Volkswirtschaft* ; Tubingue, 1887. — V. aussi la bibliographie des articles cités plus haut.

MARX (Napoléon-Adrien), journaliste français, né à Nancy le 5 mars 1837. D'abord étudiant en médecine, il fut l'un des principaux collaborateurs du *Figaro* et des journaux de Villemessant, fut attaché comme reporter officieux au *Moniteur*, réunit en divers volumes une partie de ses articles : *Indiscrétions parisiennes* (1866, in-18) : *En Plein Air* (1887), etc. Il collabora à quelques pièces de théâtre avec Rochefort, Abraham et Ph. Gille.

MARY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Mont-Saint-Vincent; 417 hab.

MARY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq; 344 hab.

MARY (Louis-Charles), ingénieur français, né à Metz le 11 janv. 1791, mort à Cannes en janv. 1870. Il appartenait au corps des ponts et chaussées, où il était en dernier lieu inspecteur général. Après avoir milité dans les départements, il fut attaché en 1826 au service municipal de Paris dont il devint le directeur en 1839. C'est dans ce poste que sa puissante personnalité s'est affirmée au cours de grands travaux de distribution des eaux et d'établissement des égouts. Professeur à l'Ecole des ponts et chaussées et à l'École centrale, il a partout laissé la réputation d'un homme doué d'une intelligence supérieure et très ardent au travail. — Son intervention dans la rédaction des *Annales des ponts et chaussées* a été très active, comme auteur et comme secrétaire. On signale notamment ses mémoires (1831 et 1832) *Sur la Fondation par caissons de l'écluse de Froissy*, divers articles *Sur les Chemins de fer anglais* (1837), *Sur les Digues de l'île de Ré* (1832). La spécialité qu'il s'était acquise, en matière de distribution d'eau, au service municipal de Paris, lui attira de nombreuses demandes de concours de la part des grandes villes de France et de l'étranger, comme cela a eu lieu également pour ses successeurs. Les leçons de Mary à l'Ecole centrale (travaux publics) et à l'Ecole des ponts et chaussées (navigation) ont été publiées. M.-C. L.

MARY (Jules), littérateur français, né à Launoy (Ardennes) le 20 mars 1851. Il a publié : *la Fiancée de Jean-Claude* (1880, in-12) ; *les Nuits rouges ou l'Irlande en feu* (1881, in-12) ; *l'Aventure d'une fille* (1882, in-12); *Un Coup de revolver* (1882, in-12) ; *le Roman d'une figurante* (1883, in-12) ; *la Nuit maudite* (1884, in-12); *les Deux Amours de Thérèse* (1884, in-12) ; *les Damnées de Paris* (1884, 3 vol. in-12) ; *la Bien-Aimée* (1885, in-12) ; *le Docteur Rouge* (1885, 2 vol. in-4 illustrés) ; *les Faux Mariages* (1885, in-12) ; *le Wagon 303* (1886, in-12) ; *l'Ami du mari* (1886, in-12) ; *les Pigeonnes* (1887, in-12) ; *Roger la Honte* (1887, in-12) ; *Je t'aime* (1888, in-12); *la Sœur aînée* (1888, in-12), etc.

MARY-Lafon (Jean-Bernard Lafon, dit), littérateur français, né à La Française (Tarn-et-Garonne) le 26 mai 1812, mort au Ramier (Haute-Garonne) le 24 juin 1884. Il a publié : *Sylvia*, poésies (1835, in-8) ; *la Jolie Royaliste* (1836, 2 vol. in-8) ; *Bertrand de Born* (1838, 2 vol. in-8) ; *Histoire politique, religieuse et littéraire du Midi de la France* (1841-44, 4 vol.) ; *Mœurs et coutumes de la vieille France* (1859, in-18), etc. ; il fit jouer à l'Odéon : *Montluc* (drame en trois actes, vers, 1842) ; *le Chevalier de Pomponne* (comédie en trois actes, vers, 1845) ; *l'Oncle de Normandie* (comédie, trois actes, vers, 1846) ; au troisième Théâtre-Français : *le Roman d'un méridional* (trois actes, prose, 1879).

MARYAMPOL. Ville de la Pologne russe, gouv. de Suwalki, ch.-l. de district, sur la Szeszupa, affl. du Niémen ; 6,000 hab., en majorité juifs. Brasseries, distilleries, objets en cuivre.

MARYBOROUGH. Ville et port maritime d'Australie (prov. de la Nouvelle-Zélande et comté de March), sur la rivière Mary, à 288 kil. au N. de Brisbane; 18,700 hab.

Les navires entrant dans la rade abritée par l'île Fraser trouvent 5m25 de tirant d'eau à ses quais, d'où partent les produits des mines de cuivre, d'or et de houille du voisinage. Le district, très agricole, produit du maïs et de la canne à sucre, les 900 hect. de cette culture donnant 2,636 tonnes de sucre et 406,000 lit. de mélasse. Une voie ferrée la relie à Brisbane et continue vers le N. Ne pas confondre avec Mariborough de la province de Victoria (V. AUSTRALIE).

MARYBOROUGH. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de la Reine (Queen's county, créé par la reine Marie), sur un affl. du Barrow ; 2,809 hab.

MARYLAND. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sur l'océan Atlantique, entre 37°53′ et 39°43′ lat. N., 77°24′ et 81°53′ long. O. Il est compris entre l'Océan au S.-E., le Potomac au S.-O. qui le sépare des deux Virginies, la Pennsylvanie au N., le Delaware au N.-E. Il s'étend sur 31,624 kil. q. et comptait en 1890 une population de 1,042,390 hab. C'est donc un des plus petits Etats de l'Union nord-américaine, le 38e pour l'étendue, le 27e pour la population, le 8e pour la densité (32 à 33 hab. par kil. q.). Son nom remonte au XVIIe siècle et lui fut donné en l'honneur de la reine d'Angleterre Henriette-Marie, femme de Charles Ier. La forme du territoire est très irrégulière; le Maryland s'étend sur les deux rives de la baie de Chesapeake et sur la rive droite du Potomac jusqu'auprès de la source du bras N. Il a 325 kil. de long de l'E. à l'O. sur une largeur N.-S. variant de 193 à 6 kil. On peut distinguer trois parties. La partie occidentale est une bande étroite de terre entre le Potomac au S. et la frontière pennsylvanienne au N. Là sont des mines de houille et de fer, et les terres les plus fertiles. La partie centrale, entre le Potomac et la baie de Chesapeake, fut le théâtre des débuts de la colonisation; c'est la région des grandes plantations de tabac. Le Maryland comprend encore un tiers environ de la presqu'île qui s'étend du N. au S., entre la baie de Chesapeake et l'estuaire du fleuve *Delaware* (V. ce mot). Cette frontière du Maryland est appelée le bord oriental (Eastern Shore). La division du territoire de la péninsule entre les trois colonies du Delaware, du Maryland et de la Virginie, a persisté après la guerre de l'Indépendance, et subsiste comme une des innombrables étrangetés de la géographie historique et politique des Etats-Unis. — La population du Maryland ne s'accroît que lentement, au profit surtout de la plus grande ville, *Baltimore* (V. ce mot). Des lignes droites séparent à l'E. le Maryland du Delaware qui partage avec lui le N. de la presqu'île dont le S. appartient à la Virgirnie.

Autour de la baie de Chesapeake le sol est crétacé tertiaire et alluvial, formant une plaine fertile, en particulier dans Easten shrore, plaine alluviale peu élevée au-dessus des flots; au N. du cours du Choptank, paraissent les argiles et sables tertiaires qu'on amende à l'aide de marnes sous-jacentes. Au N.-O. de la baie sont des terrains archéens et paléozoïques enveloppant un petit lit de grès rouge. Là dominent les gneiss, talcschistes, grès, granites, serpentines, silicates de magnésie; on y extrait de bons marbres et du chrome. A l'O., on approche de la région des Blue Ridge et des Alleghanies, précédée d'un pays de collines coupé de fraîches vallées et de beaux bois d'érables. Au delà des argiles jurassiques, dont on retire de l'hématite, paraissent les assises siluriennes, dévoniennes, carbonifères. La bande occidentale du Maryland s'enfonce très avant dans cette région des Appalaches, dont les chaînes parallèles divisent des vallées très fertiles. A partir de Cumberland, vers l'O., on est dans le terrain carbonifère, renfermant un beau gisement de houilles bitumineuses excellentes pour traiter le fer; le principal bassin est celui de George Creek. — Le climat est doux, bien que le port de Baltimore gèle quelquefois. La température moyenne annuelle est de + 13°; estivale + 23°, hivernale 0°. La chute d'eau est de 1,100 millim. La baie de Chesapeake, très profonde, accessible aux plus grands navires, renferme de nombreux ports et reçoit, entre le Potomac au S. et la Susquehanna au N., de petits fleuves côtiers qui arrosent le Maryland : Patapsco, Patuxent, à l'O., Choptank à l'E. Dans la baie on pêche des huîtres, des crabes, des tortues ; on chasse les oiseaux de mer, surtout les canards de Canvasback, très appréciés des gourmets.

Sur les 1,042,390 hab., on compte 515,691 hommes et 526,699 femmes, 215,897 gens de couleur, 94,296 natifs de l'étranger (dont 52,436 Allemands). A partir des 200 premiers immigrants de l'an 1634, les progrès ont été rapides : en 1671, le Maryland avait 20,000 hab.; en 1715, seulement 30,000 ; mais, en 1748, 130,000 dont 36,000 noirs ; en 1782, 254,000 dont 83,000 noirs; en 1800, 342,000 dont 125,000 noirs; en 1840, 470,000 dont 152,000 noirs; en 1880, 935,000 dont 210,000 noirs. Dans la dernière période décennale (1880-90), la grande ville de Baltimore a absorbé presque toute la plus-value (102,000 sur 107,000). Elle contient d'ailleurs plus des deux cinquièmes de la population totale de l'Etat. — Les écoles publiques avaient environ 4,000 instituteurs et 190,000 enfants sur 308,500 d'âge scolaire. La majorité des gens de couleur ne savent pas lire. L'enseignement supérieur est représenté par l'école navale fédérale d'Annapolis et l'université John Hopkins de Baltimore. Cette ville est le principal centre catholique des Etats-Unis. Elle possède un archevêché catholique, trois évêques de trois sectes méthodistes, un évêque anglican ; un autre réside à Easton. — La constitution a été souvent remaniée, en dernier lieu en 1867. Le gouverneur est élu par le peuple pour quatre ans ; le Sénat, de 26 membres, pour quatre ans, la Chambre des députés, de 90 membres, pour deux ans. Le gouverneur nomme les juges de paix; les autres magistrats et la plupart des fonctionnaires sont élus ; ceux de la cour d'appel pour quinze ans. Le budget était en 1890 de 10,008,371 dollars de recettes et 10,091,521 de dépenses, la dette de 8,434,368 (celle des comtés de 893,776, et celle des villes de 32,847,624 dollars. L'Etat se divise en 24 comtés. La capitale est Annapolis. La grande ville est Baltimore ; citons encore Hagerstown et Cumberland.

La moitié environ du sol est labouré, le quart boisé. Les principaux produits sont les fourrages (1,100,000 tonnes), le maïs (15 millions de boisseaux), le froment (8,350,000), les pommes de terre (3 millions d'hectol.), l'avoine, le seigle, l'orge, etc. La culture fruitière est florissante ; celle du tabac (14 millions de livres en 1889) est universellement renommée. Le bétail comprenait (en 1890) 130,000 chevaux, 14,000 ânes et mulets, 267,000 bœufs, 132,000 moutons. La pêche occupait 25,000 personnes et ses produits valaient 3,813,200 dollars dont 2,889,000 (15 millions de fr.) pour les huîtres. On les exporte dans les Etats du Nord. — Les mines fournissent 3 millions de tonnes de houille bitumineuse, 100,000 tonnes de fer, de cuivre, de zinc. — L'industrie était représentée par 7,500 établissements occupant 107,000 ouvriers et produisant pour 172 millions de dollars de marchandises : conserves de légumes et de fruits, cotonnades, lainages, vêtements, fer, acier, machines, etc. Le commerce, concentré surtout à Baltimore, est desservi par plus de 2,000 kil. de voies ferrées, 310 kil. de canaux, une flotte marchande de 155,000 tonneaux.

Histoire. — L'origine du Maryland remonte à la charte concédée le 20 juin 1632 par le roi Charles Ier à sir George Calvert, fils aîné de lord Baltimore, ministre influent de Jacques Ier. Bientôt le concessionnaire devint, par la mort de son père, deuxième lord Baltimore. Il expédia vers sa colonie, dénommée *Terra Mariæ* ou Maryland, en l'honneur de la reine, 200 émigrants conduits par son frère Léonard Calvert. Ils s'établirent à Saint-Mary, au N. du Potomac, le 27 mars 1634. La première assemblée législative tenue par tous les colons libres date de févr. 1635. Un conflit survint avec le Virginien Wil-

liam Clayborne, installé auparavant dans l'île de Kent (baie de Chesapeake). Après une longue lutte, il fut expulsé. Les Baltimore étaient catholiques et attirèrent leurs coreligionnaires, mais ils proclamèrent la tolérance. Le régime politique fut d'abord féodal. Lord Baltimore, seul propriétaire du sol, déléguait son autorité à un comte palatin. La révolution d'Angleterre changea les choses; les parlementaires déposèrent le seigneur et instituèrent deux Chambres. La lutte entre lord Baltimore et l'assemblée puritaine se termina sous Charles II par la restauration du pouvoir féodal. Mais il fut de nouveau renversé en 1689 et le Maryland passa sous l'autorité de la Couronne et de l'Eglise anglicane. En 1714, le quatrième lord Baltimore, à titre de protestant, recouvra ses droits de propriétaire qu'il conserva jusqu'à la guerre de l'Indépendance. La concession primitive embrassait outre l'Etat actuel le territoire de celui de Delaware et d'une partie de la Pennsylvanie; elle perdit celle-ci à la suite d'un long conflit avec W. Penn et ses héritiers, lesquels l'emportèrent en 1760. La frontière fut tracée par une ligne dite de *Mason et Dixon* (1763-67), suivant le 39° 43′ 26″. Le 28 avr. 1788, le Maryland accepta la constitution des Etats-Unis. En 1790, il céda à l'Union le territoire de 60 milles carrés qui forma le district fédéral où fut bâtie la capitale fédérale de *Washington* (V. ce nom). Etat esclavagiste, mais occupé par les fédéraux dès le début de la guerre de la Sécession, le Maryland demeura entre leurs mains.

BIBL. : BROWN et SCHARF, *History of Maryland*; Baltimore, 1878.

MARYLEBONE. Quartier de *Londres* (V. cet article, t. XXII, p. 510).

MARYPORT. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cumberland, à l'embouchure de l'Ellen; 8,800 hab. Vaste port de 7^m7 de fond. Commerce d'acier, de fer, de houille (10 mill. de fr.). Un rocher, au N. de la ville, porte les ruines d'*Axelodunum*.

MARYSVILLE. Ville des États-Unis (Californie), au confluent du Feather river et de la Yuba; 4,000 hab.

MARZA-SOUZA (V. APOLLONIA).

MARZABOTTO. Village d'Italie, prov. de Bologne, sur le Reno ; ruines d'une cité étrusque fouillées depuis 1886.

BIBL. : E. BRIZIO, *Una Pompei Etrusca a Marzabotto nel Bolognese*; Bologne, 1887.

MARZAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de La Roche-Bernard; 1,909 hab. Eglise en partie romane. Château de la Ren. Ruines du château de l'Isle, où moururent les ducs de Bretagne Jean I[er] (1280) et Arthur II (1312).

MARZARI-PENCATI (Comte Giuseppe), minéralogiste italien, né à Vicence en 1779, mort à Vicence le 30 juin 1836. Il écrivit d'abord des tragédies, puis se passionna subitement pour la botanique et la minéralogie, qu'il vint étudier à Paris (1802-4). De retour dans son pays, il se livra à d'intéressantes explorations géologiques en Lombardie et dans les provinces vénètes, découvrit en 1810 une importante minière de charbon fossile, imagina en 1811 un nouvel instrument pour la mesure des angles, le tachygonimètre, et fut nommé, en 1812, inspecteur du conseil des mines. Il a publié : *Corni geologici e litologici sulle provincie Venete* (Vicence, 1819, in-8) ; *Schizzo antisterroniano* (Vicence, 1823-24, in-8), etc. Il a laissé en outre plusieurs manuscrits inédits. L. S.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degli Italiani*, t. IV, p. 144.

MARZENS. Com. du dép. du Tarn (V. MARGENS).

MARZO (Andres), peintre espagnol, établi à Valence au milieu du XVII[e] siècle. On le croit élève des Ribalta. Peu de ses ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. Cean Bermudez, après Orellano, l'historien des peintres valenciens, cite cependant deux peintures représentant *Saint Antoine de Padoue*, l'une dans l'église de Santa Cruz, l'autre dans celle de Sainte-Catherine. On sait encore que Marzo dessina le titre d'un livre, publié en 1663 par J.-B. de Valda, et relatif aux fêtes qui eurent lieu à Valence en 1662, pour solenniser la proclamation du mystère de l'Immaculée Conception, à la suite du bref du pape Alexandre VII. P. L.

MARZOCHI (Tito), peintre italien, né à Florence en 1805, mort en 1867. Elève de Benvenuti, peintre florentin, il se rendit de bonne heure en France et c'est à Paris qu'il séjourna dès lors presque constamment. Parmi les ouvrages, un peu froids, mais consciencieux et corrects, dus au pinceau de cet artiste, on peut citer plusieurs tableaux de genre, tels que : *Raphaël chez Fra Bartolommeo* (1823) ; *la Jeune Fille malade* (1839); *la Vierge du Sacré-Cœur* (1844); *Jeune Fille* (1845); *la Fleur* (1845), et de nombreux portraits. G. C.

MARZY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers; 1,228 hab. Gisements de kaolin. Eglise intéressante du XII[e] siècle.

MAS ou MASS (Métrol.). Mesure qui était employée en Allemagne et en Suisse pour les liquides, et variait suivant les villes et les marchandises auxquelles elle servait. En litres, le mas égalait : à Aix-la-Chapelle, 1,33 ; à Bade, 1,5 ; Berne, 4,67 ; en Bohême, 1,07 ; Cassel, 1,98 ; le grand mas 2,23 ; Coblentz, 1,41 pour le vin, 1,72 pour la bière, 1,27 pour l'huile ; Darmstadt, 2,00 ; Erfurt, 0,84 pour le vin, 1,02 pour la bière ; à Francfort-sur-le-Main, 1,79 pour le vin vieux, 1,59 pour le vin nouveau ; à Fribourg, 1,56 ; Glaris, 1,78 ; Heidelberg, 1,97 ; Lausanne, 1,35 ; Lucerne, 1,73 ; Mayence, 1,69 ; grande mesure, 1,88 ; Munich, 1,07 ; Neuchâtel, 1,90 ; Prague, 1,07 ; Soleure, 1,59 ; Tirol, 0,81 ; Vienne, 1,41 (mas impérial) ; 1,45 (mas usuel), etc. Pour les grains, on avait également de nombreuses mesures du nom de mas : Altona, 1,65 ; Hambourg, 1,65 (grand mas), 0,82 (petit mas) ; à Leipzig, pour la farine, 2,55 ; Nuremberg, 1,24 (froment, seigle, etc.) ; 1,15 (avoine, orge, épeautre) ; Weimar, 1,04 ; Wurttemberg, 1,83. G. FRANÇOIS.

MAS (Le). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban; 331 hab.

MAS-BLANC (Le) (V. MASBLANC).

MAS-CABARDÈS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne; 656 hab. Clouterie; scierie hydraulique; corroirie. Moulins. Ruines d'un ancien château.

MAS-D'AGENAIS (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande; 1,958 hab. Dans la banlieue de cette ville, dont l'ancien nom était *Castrum Pompeiacum*, se trouvait la station d'*Ussubium* (probablement Saint-Martin-de-Lesque), sur la voie d'Agen à Bordeaux, et un temple gaulois dédié au Soleil, appelé *Vernemetis*. Les ruines romaines abondent aux environs du Mas. Une basilique, dédiée à saint Vincent, y fut élevée. Un chapitre, de très ancienne fondation, partagea au moyen âge le gouvernement de la juridiction. — L'église romane du Mas (mon. hist.) est remarquable par son plan et par les détails de son ornementation. — Une belle forêt de chênes appartient à la commune. G. THOLIN.

MAS-D'ARTIGE (Le). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de La Courtine; 347 hab.

MAS-D'AUVIGNON. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure; 414 hab.

MAS-D'AZIL (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, sur l'Arize; 2,323 hab. Gisements de lignite, de sel gemme et d'alun. Distillerie, filatures et carderie de laines. Arbres fruitiers. Nombreux monuments mégalithiques. L'origine du Mas-d'Azil est due à une abbaye bénédictine fondée sous Charlemagne et qui entra en 1280 en pariage avec le roi de France pour la construction de la ville. L'abbaye fut saccagée par les protestants qui firent du bourg un de leurs principaux centres dans la région. Le Mas-d'Azil soutint, en 1625, un siège héroïque contre l'armée du maréchal de Thémines et ne fit sa soumission au roi qu'en 1629. L'abbaye fut alors rétablie. La célèbre grotte du Mas-d'Azil est une galerie souterraine longue de 410 m., que l'Arize s'est ouverte dans l'un des chaînons des Petites-Pyrénées; dans des grottes latérales, on a découvert des restes humains, des ossements d'animaux dis

parus et des objets d'industrie préhistorique. Le guano accumulé dans ces grottes fait l'objet d'une exploitation.

MAS-de-Londres. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres; 230 hab.

MAS-des-Cours. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu; 74 hab.

MAS-de-Tence (Le). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Tence; 712 hab.

MAS-d'Orsières (Le). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. du Bleymard; 525 hab.

MAS-Grenier (Le). Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Verdun; 1,303 hab.

MAS-Saintes-Puelles. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary; 1,126 hab. Gypse; plâtreries, four à chaux; fabriques de poteries et d'engrais chimiques. La ville doit son nom aux reliques de jeunes filles martyrisées à Ricaud au ve siècle, et qui demeurèrent longtemps un but de pèlerinage. Ruines d'une vaste église de l'ancienne abbaye. Vestiges de fortifications.

MAS-Latrie (Louis de), historien français, né à Castelnaudary le 9 août 1815, mort à Paris le 3 janv. 1897. Sorti de l'Ecole des chartes en 1839 avec le titre d'élève-pensionnaire, il fut chargé par le ministère de la guerre de rechercher les documents relatifs aux relations de la France avec les Etats barbaresques, fut plus tard chargé de nombreuses missions en Espagne, en Italie, en Algérie et en Orient et notamment à Chypre. Nommé secrétaire de l'Ecole des chartes en 1847, il suppléa, l'année suivante, Champollion-Figeac dans la chaire de diplomatique, fut nommé en 1849 répétiteur général, en 1854 sous-directeur des études et en 1868 professeur de diplomatique. Il resta titulaire de sa chaire jusqu'en 1885, et fut élu la même année membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan* (1852-61, 3 vol. in-8); *Traités de paix, de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge* (1868, in-4); édition de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (1871, in-8); édition du poème de Guillaume de Machaut, *la Prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre I*er *de Lusignan* (1877, in-8); *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie* (1889, in-fol.); et de nombreux articles dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, la *Revue des Questions historiques*, la *Revue de l'Orient latin*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* et divers périodiques italiens. Il faut signaler aussi sa collaboration aux recueils des *Historiens occidentaux* et des *Historiens arméniens des Croisades*, publiés par l'Académie des inscriptions dont deux volumes ont paru par ses soins.

MASACCIO (Tommaso di Giovanni Guidi, dit), peintre italien, né à Castel Giovanni, dans le val d'Arno, en 1402, mort en 1429. Les débuts de ce maître, dont la carrière devait être si courte, mais si brillante, et dont l'œuvre inaugura une ère nouvelle dans l'histoire de la peinture italienne, furent singulièrement précoces. On croit qu'il se forma à l'école de Masolino da Panicale, et, ce qui n'est pas douteux, c'est que leurs deux existences furent étroitement unies : le nom de Masolino a été bien souvent prononcé à côté du sien, et maintes fois les critiques ont confondu leurs ouvrages. Masaccio avait tout au plus dix-neuf ans lorsqu'il se fit inscrire à la corporation des *Speziali*, dont faisaient partie ensemble des ouvriers, des marchands, des apothicaires et des artistes, et qui avait compté Orcagna parmi ses membres. Puis, l'on perd sa trace, durant une période de trois ans : du 7 janv. 1421, date de son affiliation aux *Speziali*, jusqu'à son entrée (1424) dans l'association des peintres de Florence, que devint le jeune artiste? Il est assez probable qu'il se rendit à Rome : certaines fresques d'une chapelle de la basilique Saint-Clément, œuvres de sa jeunesse sans doute, paraissent l'attester : elles représentent d'une part *le Christ crucifié entre les deux larrons*, et, sur le mur opposé, l'*Histoire de sainte Catherine;* et déjà la recherche du dessin vrai, de l'anatomie exacte, de la composition savamment ordonnée, y éclatent, en même temps qu'une aspiration bien marquée vers la nature et la réalité, regardées sans parti pris. Depuis plus d'un siècle, à force de jurer sur la parole du maître, les « Giottesques » ne faisaient plus que répéter fastidieusement les mêmes types et les mêmes gestes : il appartenait à Masaccio de doter de ressources nouvelles, inconnues à ses devanciers, la peinture de son temps. De retour à Florence, il trouva bien vite un digne emploi de ses brillantes facultés. Les recherches de Gaetano Milanesi ont établi qu'à partir de 1425 Masaccio fut appelé à continuer, dans l'église des Carmes, la décoration de la chapelle des Brancacci, commencée deux ans auparavant par Masolino da Panicale. Ici se pose une question souvent débattue, et sur laquelle les historiens ne se sont point mis d'accord : quelle est exactement la part de Masaccio dans les fresques de cette chapelle, et quelle est celle qui revient à son maître? Que notre artiste ait exécuté les peintures qui ont pour sujet : *Adam et Eve chassés du paradis*, *Jésus commandant à saint Pierre de payer le tribut*, un des groupes de la *Résurrection du fils du roi*, *Saint Pierre assis dans la chaire* et les trois autres fresques où l'on voit le même saint guérissant les malades avec son ombre, baptisant les nouveaux chrétiens, distribuant des aumônes aux pauvres, — c'est ce que nul n'a jamais contesté. Mais ne convient-il pas de faire à notre artiste une part encore meilleure dans cette vaste décoration, d'une importance si capitale pour l'histoire de l'art italien? Nous n'oserions l'affirmer, et c'est, semble-t-il, à Masolino que reviendrait l'honneur d'avoir peint *Adam et Eve sous l'arbre du fruit défendu*, *la Prédication de saint Pierre*, plus un grand compartiment qui comprend deux parties : *Saint Pierre guérissant le boiteux* et *la Résurrection de Tabitha*. D'autres fresques sont dues à un troisième collaborateur, Filippino Lippi.

Masaccio travailla aux fresques de l'église des Carmes jusqu'en 1427. Il a laissé encore une peinture placée à Santa Maria Novella : *le Christ crucifié avec la Vierge et saint Jean l'Evangéliste;* mais cet ouvrage a beaucoup souffert des injures du temps. Néanmoins, il est impossible de ne pas être frappé, en l'examinant, de la beauté de l'encadrement architectural : preuve évidente que ce réaliste acharné, ce naturaliste convaincu était capable de rendre hommage à la supériorité de l'architecture antique dont Brunellesco lui avait révélé les mérites, comme Donatello lui avait ouvert la voie de l'observation exacte et des investigations sincères. Quant aux peintures du *Carmine*, elles ont été comme une école où tous les peintres du xve siècle sont venus chercher une leçon, où trouver des figures nues qui offrent une correction plus parfaite, un relief plus saisissant, un sentiment plus net de la réalité vivante, que le groupe d'*Adam et Eve chassés du paradis ?* et quel maître avant Raphaël sut témoigner d'une science plus accomplie, d'une méthode de composition plus habile et plus naïve à la fois que l'auteur de la fresque qui met en action, au milieu d'un vaste paysage, le Christ ordonnant à saint Pierre de payer le tribut? — L'ardent rénovateur ne termina point les peintures de la chapelle Brancacci ; parti pour Rome, il y mourut, peu de temps après, en proie à de cruels embarras d'argent. On sait pourtant que d'autres travaux importants lui furent commandés; par malheur ils ont disparu. Gaston Cougny.

Bibl.: Crowe et Cavalcaselle, *A New History of painting in Italy*. — Gaetano Milanesi, *Giornale storico degli archivi Toscani*, 1860. — Paul Mantz, *les Chefs-d'œuvre de la peinture italienne;* Paris, 1870. — Eug. Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance;* Paris, 1882. — Du même, *Histoire de l'art pendant la Renaissance;* Paris, 1892, t. II. — Knudtzon, *Masaccio; la peinture florentine* (danois); Copenhague, 1875. — Schmarsow, *Masaccio Studien ;* Cassel, 1895.

MASADA. Forteresse de Palestine, établie par les Macchabées, sur un rocher dominant de 519 m. le rivage O. de la mer Morte. Hérode le Grand l'accrut; les Romains la détruisirent. Ses ruines se voient au lieu dit *Sebbé*.

MASAÏ (V. MASSAÏ).

MASANIELLO (Tommaso ANIELLO, dit), agitateur napolitain, né à Amalfi en 1623, assassiné à Naples le 16 juil. 1647. C'était un pêcheur et marchand de fruits qui prit la direction de la grande insurrection des lazzaroni de Naples contre les Espagnols. Le vice-roi, duc d'Arcos, avait promulgué, le 3 janv. 1647, un édit imposant de lourds droits sur les grains et les fruits. En mai, le peuple de Palerme se souleva. Le 7 juil., celui de Naples en fit autant, à la suite d'une querelle entre les collecteurs de l'impôt et les marchands de fruits. Masaniello, dont on avait puni la femme à l'occasion de cet impôt, devint le chef du mouvement. Les bureaux des contributions furent saccagés et démolis, les prisons forcées, le vice-roi fait prisonnier et contraint d'abolir les impôts vexatoires. La nuit, le duc d'Arcos se réfugia dans le château. Masaniello se trouva maître de la ville et fut élu capitaine du peuple; il proclama la suppression des impôts sur les denrées alimentaires, défit les troupes espagnoles. Il rendit la justice sur la place de Tolède, faisant exécuter sur place les arrêts de mort. Par l'entremise de l'archevêque Filomarino, le vice-roi conclut une capitulation, stipulant une amnistie et l'abolition des impôts; Masaniello vint traiter avec lui et le 13 juil. on la jura dans l'église del Carmine. Masaniello, qui était d'une nature simple et bonne, mais orgueilleux et personnel, donnait des signes de folie que le vice-roi exploita contre lui. Délaissé par le peuple, il vint implorer son secours dans l'église del Carmine; on l'entraîna dans le couvent où quatre bandits, soudoyés par le duc d'Arcos, l'assassinèrent à coups de fusil. Les Napolitains lui firent de magnifiques funérailles. Auber a pris cet épisode pour sujet de son opéra *la Muette de Portici*.

BIBL. : RIVAS DE SAAVEDRA, *Insurreccion de Napoli en 1647*; Madrid, 1649, 2 vol.; trad. franç., Paris, 1849.

MASAR-I-CHERIF. Ville d'Afghanistan, à 30 kil. S.-E. de Balkh, 366 m. d'alt.; 25,000 hab. Tombeau du prophète Ali, qui attire de nombreux pèlerins. Fort; fonderie de canons; fabrication de sabres, de couteaux, de casques en cuir. L'émir d'Afghanistan y vient parfois. Auprès sont des sources minérales réputées.

MASAYA. Ville de l'Amérique centrale (Nicaragua), située à 238 m. d'alt., au N.-O. de Granada, entre les lacs de Nicaragua et de Massagua, dans un territoire très fertile où l'on cultive principalement le tabac. Masaya domine un petit lac sur l'altitude duquel on n'est pas d'accord et qui est peut-être au-dessous du niveau de l'Océan: c'est à ce lac que la population (18,000 hab.), composée d'Indiens et très industrieuse, doit se procurer l'eau nécessaire à sa subsistance. Le volcan de Masaya ou Popogatepec, qui était endormi depuis 1782, est rentré en activité depuis 1857.

MASBATE. L'une des îles Philippines, au S.-O. de Luçon; 3,140 kil. q.; 140 kil. de long, 15 à 72 kil. de large; 17,000 hab., y compris l'île voisine de Ticao (315 kil. q.).

MASBLANC. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Tarascon; 122 hab.

MASCAAN (Calendr.). Nom du mois par lequel commence l'année éthiopienne, à la date du 29 août (calendrier Julien) (V. CALENDRIER).

MASCAGNI (Donato), peintre italien, né à Florence en 1579, mort à Florence en 1636. Elève de Jacopo Ligozzi, il montra un talent précoce et s'adonna avec une grande activité, durant toute sa carrière, à la peinture et à l'architecture, — bien qu'il fût entré, dès l'année 1606, dans les ordres sous le nom de « frère Arsène ». Il débuta par exécuter à Florence d'importants travaux de décoration; puis il se rendit à Rome (1622), et plus tard à Salzbourg, où la faveur de l'archevêque lui valut de nombreuses et lucratives commandes. De retour à Florence, il se contenta d'exécuter la porte d'entrée du monastère. Mais c'est principalement comme peintre qu'il a laissé un nom des plus estimables, et les ouvrages suivants, qui se distinguent par une facture finie et correcte, le recommandent assez à l'attention : à Volterra, dans l'abbaye de Saint-Juste, la *Nativité de la Vierge*, *les Noces de Cana*, *Job sur son fumier*; à Florence, *la Vie de saint Romuald* (cloître de Sainte-Marie-des-Anges); une grande fresque, *la Chute de la manne* (couvent de l'Annunziata), et *la Mort d'Ugolin* (couvent des Morts), enfin et surtout *la Donation de la comtesse Mathilde* (bibliothèque du couvent de Vallombreuse). Ce dernier tableau passe à bon droit pour le chef-d'œuvre de Mascagni. G. C.

MASCAGNI (Paolo), anatomiste italien, né au Castelet (Sienne) le 5 févr. 1752, mort à Florence le 19 oct. 1815. Nommé professeur d'anatomie à Sienne en 1794, à l'âge de vingt-deux ans, il se montra à la hauteur de sa position; en 1800 il passa à Pise et l'année suivante à Florence où il professa, dans l'hôpital Santa Maria Nuova, l'anatomie, la physiologie et la chimie. Ce sont ses magnifiques travaux sur les vaisseaux lymphatiques qui ont fait la gloire de Mascagni. Ajoutons qu'il faillit périr pour ses idées républicaines. Ouvrages principaux : *Prodrome d'un ouvrage sur le système des vaisseaux lymphatiques* (Sienne, 1784, in-4, av. 24 pl. in-fol); *Vasorum lymphaticorum corporis humani historia et iconographia* (Sienne, 1787, in-fol., av. 41 pl.; *id.*, 1795, in-8); *Anatomia per uso degli studiosi de scultura e pittura*... (Florence, 1816, in-fol., av. 15 pl.); *Prodromo della Grande Anatomia* (Florence, 1819, 2 part. in-fol., av. pl.; 2[e] éd., Milan, 1821-24, 4 vol. in-8, av. pl.); *Pauli Mascagni Anatomia universa, XLIV tabulis œneis, juxta archetypum hominis adulti, accuratissime repræsentata*... (Pise, 1823, in-fol.); les planches, avec figures de grandeur naturelle, sont admirables. D[r] L. HN.

MASCAGNI (Pietro), compositeur italien, né à Livourne le 7 déc. 1863. Fils d'un boulanger, élève de Soffredini à Livourne, de Saladino à Milan, il dirigea une troupe ambulante d'opéra, puis la musique municipale de Cerignola. Son premier opéra, *In Filanda* (Livourne, 1881), n'eut pas de succès; mais le second, *Cavalleria rusticana*, en un acte, eut une prodigieuse fortune dans le monde entier; couronné dans un concours ouvert par Sonzogno à Milan, il fut représenté à Rome le 17 mai 1890; le livret contribua au succès. Mascagni semblait introniser un genre nouveau confinant à l'opérette, avec conclusion tragique. Ses œuvres ultérieures ont moins plu : *L'Amico Fritz* (1891); *les Rantzau* (1892), etc. Il dirige depuis 1895 le conservatoire de Pesaro.

MASCALUCCIA. Ville d'Italie, prov. de Catane, au S. de l'Etna; 3,000 hab.

MASCARA. Ville d'Algérie, ch.-l. d'arr. du dép. d'Oran; 16,482 hab. Elle est située à 96 kil. S.-E. d'Oran, par 35°26′ lat. N. et 2°12′ long. O., sur deux collines (alt., 585 m.) dominant la plaine d'Eghris. Entre les deux est le ravin de l'oued Toudman, sous-affluent de l'Habra. La ville, qu'entoure une enceinte de 3 kil., percée de cinq portes, comprend cinq quartiers : Mascara, Argoub-Ismaïl, Baba-Ali, Aïn-Beïda, Sidi-Ali-Mohammed. Beau jardin public; église; deux mosquées. — La population comprend 4,873 Français, 445 Israélites naturalisés, 6,801 sujets français, 3,414 étrangers, 834 Marocains, etc. La population agglomérée est de 14,661 hab. La com. mixte de Mascara compte 43,279 hab. dont 1,381 Français (plus 87 Israélites). L'arr. de Mascara a 134,372 hab. répartis entre 9 communes (dont 4 mixtes).

Mascara, citée comme bourgade insignifiante au X[e] siècle, fut au XV[e] siècle le centre des Beni-Rached; au XVIII[e] siècle, le ch.-l. d'un beylik turc, transféré à Oran en 1792. *Abd-el-Kader* (V. ce nom) en fit sa capitale (1832). Les Français l'occupèrent le 30 mai 1841. Au poste militaire s'adjoignit une ville européenne, à rues droites, qu'enrichit le commerce des produits agricoles de la fertile plaine d'Eghris (vin blanc, raisins secs, tabac, olives, laine, etc.).

MASCARAAS-Haron. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin; 410 hab.

MASCARAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 172 hab.

MASCARDI (Giuseppe), jurisconsulte italien, né à Sarzana, près de Gênes, au commencement du XVIe siècle, mort en 1588. Il a été vicaire général à Milan, à Naples, à Padoue et à Plaisance, puis protonotaire apostolique et coadjuteur à Ajaccio. On a de lui: *Conclusiones omnium probationum quæ in utroque jure quotidie versantur* (Venise, 1588, 3 vol. in-fol.; nombr. éd. postérieures).

Bibl.: Allard, *Histoire de la justice criminelle au XVIIe siècle*, 1868, pp. 481-482.

MASCARDI (Augustino), lettré et historien italien, né à Sarzana (prov. de Gênes) en 1591, mort à Sarzana le 12 juin 1640. Entré dans l'ordre des jésuites, il en sortit peu après; Urbain VIII, qui appréciait son talent, fit de lui un de ses camériers d'honneur et le nomma ensuite professeur d'éloquence au collège de la Sapienza à Rome. C'était un esprit bien doué, mais ses mœurs déréglées le réduisirent presque à la misère et abrégèrent sa vie. Son ouvrage principal est un traité (en cinq livres), *Dell' Arte istorica* (Rome, 1636, réimprimé de nos jours par A. Bartoli; Florence, 1859). Il est aussi l'auteur de *Discorsi morali sulla tavola di Cebete* (Venise, 1627) et d'une *Histoire de la conjuration de Fieschi* (Venise, 1629), à laquelle il doit surtout sa réputation, bien qu'il en ait volontairement chargé les couleurs pour se rapprocher davantage du style des *Catilinaires*. On a imprimé de lui, après sa mort, des mélanges en prose (*Prose volgari;* Venise, 1654).

Bibl.: Grillio, *Elogi di Liguri illustri;* Gênes, 1846, I, 136. — Bartoli, *Préface* à l'édition citée.

MASCAREIGNES ou **MASCARENHAS.** Groupe d'îles de l'océan Indien, à l'E. de Madagascar, comprenant la Réunion ou île Bourbon (V. Réunion), Maurice, autrefois nommée île de France (V. Maurice), et *Rodrigues* (V. ce mot). Ces îles ont, toutes les trois, appartenu à la France, mais les deux dernières ont été abandonnées à l'Angleterre par le traité de 1814. La superficie totale de ces îles est évaluée à 3,893 kil. et leur population à 534,000 hab.

MASCARENHAS (Garcia de) (V. Garcia de Mascarenhas).

MASCARENHAS y Lancastre (V. Aveiro [Duc de]).

MASCARET (Hydraul.). On désigne ainsi un phénomène qui coïncide avec l'arrivée du flot de marée dans certains fleuves; on voit alors une lame écumante, une masse d'eau en forme de barre déferler sur les hauts-fonds et rouler avec fracas. Le mascaret est encore nommé *barre* (sur la Seine), *bore* (sur le Gange), *pororoca* (sur le fleuve des Amazones), etc. L'explication de ce phénomène a fait l'objet de maintes controverses; contentons-nous de donner ici la plus rationnelle, celle de Brémontier : « Le mascaret est produit par l'arrivée du flot, dont il forme en quelque sorte la tête. Partout où la profondeur de l'eau est faible, il apparaît sous la forme d'une lame qui déferle d'une manière continue; dès qu'il rencontre une eau profonde, il disparaît ou du moins se transforme subitement en une onde prolongée qui cesse de déferler et ne présente plus de dangers pour la navigation. Sa vitesse de propagation augmente avec la profondeur de l'eau sur laquelle il chemine. » D'après cette théorie, la première onde s'avançant avec une certaine vitesse, la seconde trouvera sous elle une plus grande profondeur et s'avancera avec une vitesse supérieure; elle finira donc par la rejoindre. La troisième, de même, rejoindra les deux autres, etc., si bien que toutes les petites ondes successives en se réunissant formeront la lame gigantesque que l'on peut voir à certaines marées de septembre, à l'embouchure de la Garonne, de la Seine, etc. Ajoutons que l'effet est d'autant plus accusé que l'entrée du fleuve présente plus de hauts-fonds. Comme exemple de catastrophe due au mascaret ou encore raz de marée, citons celle du mois de mai 1896 au Japon, qui fit plusieurs milliers de victimes. L. Béguin.

MASCARIN (Ornith.). Le genre Mascarin (*Mascarinus*) ne renferme qu'une seule espèce de Perroquet qui habitait, jusqu'à la fin du siècle dernier, l'île de la Réunion (autrefois île Bourbon), mais qui est complètement éteinte et dont il ne subsiste plus actuellement que deux exemplaires empaillés, l'un au Muséum d'histoire naturelle de Paris, l'autre au Musée impérial de Vienne. Cette espèce a été mentionnée pour la première fois par Brisson sous le nom de *Psittacus mascarinus* qui fut adopté par Gmelin, Latham, Vieillot et par plusieurs auteurs modernes. Elle a été, d'autre part, décrite ou figurée sous le nom de *Perroquet mascarin* par Buffon, Daubenton, Latham et d'une manière particulièrement exacte par Levaillant qui eut cependant le tort de lui assigner pour patrie l'île de Madagascar, plutôt encore que l'île Bourbon. Trompé par cette indication, Lesson, dans son *Traité d'ornithologie*, imposa le nom de *Madagascariensis* au Perroquet mascarin qu'il prit pour type d'un genre particulier, le genre *Mascarinus*. Ce genre est adopté par la plupart des ornithologistes modernes et il mérite de l'être, car d'après la conformation de son bec et de ses pattes, d'après la disposition de ses pennes caudales et le mode de coloration de son plumage, il ne peut être considéré ni comme un Perroquet ordinaire du type du Perroquet Jaco (*Psittacus erithacus*), ni comme un Vaza (*Coracopsis*) voisin de ceux de Madagascar. Il ne peut être rattaché aux Perruches à longue queue (*Palæornis*) de l'Inde et de l'Afrique, ni aux Tanygnathes des Philippines et de la Papouasie, et il offre plutôt des affinités avec les Microglosses de la Nouvelle-Guinée, sans pouvoir cependant être placé dans le même genre.

Comme on peut en juger d'après l'exemplaire conservé dans les galeries du Jardin des Plantes, d'après la description de Brisson qui avait pu voir un Mascarin vivant à Paris et d'après la notice et la figure publiées par Levaillant, le Mascarin était un oiseau de taille moyenne et un peu plus svelte qu'un Perroquet gris. Sa tête était revêtue d'un chaperon gris cendré sous lequel se détachait un masque noir couvrant la face. C'est ce masque qui a valu à l'espèce le nom de Mascarin. Le manteau était d'un brun terreux plus foncé que la teinte fuligineuse des parties inférieures du corps; la queue, d'un brun sombre, était marquée à sa base d'une tache blanche, mais seulement sur les pennes latérales; les pattes étaient d'un rose chair pâle, le bec et les yeux d'un rouge vif.

Pendant longtemps la grande île de Madagascar fut indiquée comme étant la patrie du Mascarin, mais cette assertion ne repose que sur le témoignage de Levaillant dont les indications de localités sont souvent inexactes; elle n'est corroborée par aucune autre autorité, tandis qu'on a la preuve par les récits des anciens voyageurs, aussi bien que par les renseignements fournis soit par Manduyt, soit par M. de Querhoent, correspondant de Buffon, que le Mascarin vivait à l'île Bourbon aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il a donc paru bon de remplacer le nom spécifique de *Mascarinus madagascariensis* par celui de *Mascarinus Duboisi* qui a été proposé par Forbes et qui rappelle le nom du voyageur Du Bois qui visita Madagascar et Bourbon de 1669 à 1672 et qui dans la relation de son voyage fit clairement allusion au Mascarin. E. Oustalet.

Bibl. : A. Milne-Edwards et E. Oustalet, *Notice sur quelques espèces d'Oiseaux actuellement éteintes qui se trouvent représentées dans les collections du Muséum d'histoire naturelle*, publiée dans le volume commémoratif du *Centenaire de la fondation du Muséum;* Paris, 1893, in-4, pl. I.

MASCARON (Archit.). Ornement d'architecture consistant en une tête humaine fantaisiste en demi-relief. Sa place est le plus souvent à la clef des arcs. Les mascarons étaient employés dans l'antiquité; on en trouve encore sur quelques clefs d'arcades romanes, au cloître du Puy et au porche de Brioude, mais c'est surtout depuis le milieu du XVIe siècle que cet ornement devient fréquent et important. Les constructions des règnes de Louis XIII à Louis XVI en présentent des exemples très nombreux, quelquefois fort beaux.

A l'époque gothique, surtout au XIVe siècle, on a sculpté fréquemment dans des médaillons, principalement aux clefs des croisées d'ogives, des faces humaines agrémentées de feuillages ou de bouquets de feuillages imitant une tête humaine qui sont de véritables mascarons. C'est cet ornement que Vilard de Honnecourt désigne sous le nom de *tête de feuilles*. C. ENLART.

MASCARON (Jules), prédicateur, évêque d'Agen, né à Marseille en 1634, mort en 1703. Il était fils d'un avocat au Parlement d'Aix, renommé pour son éloquence. Entré fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, il enseignait, dès l'âge de vingt-deux ans, la rhétorique au collège du Mans. Bientôt après, il passa à l'exercice de la chaire, prêcha avec grand succès en l'église de Saint-Pierre à Saumur, et fut nommé théologal par l'évêque du Mans, qui voulait l'attacher à son diocèse. Mais sa réputation s'étant rapidement répandue, il fut appelé à prêcher à la cour l'avent de 1666 et le carême de 1669. L'année suivante, il fut chargé de l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre. En 1671, il fut nommé évêque de Tulle. Il avait, dit-on, puissamment concouru à la conversion de Turenne; il prononça son oraison funèbre. Ce discours est réputé comme la meilleure des œuvres de Mascaron, étant moins entachée que les autres de l'enflure, des métaphores, des pointes et des traits habituels à l'auteur; il excita une telle admiration, que Fléchier fut accusé d'extrême témérité lorsque l'année suivante, il osa aborder le même sujet. En 1679, Mascaron fut promu à l'évêché d'Agen; il prêcha encore à la cour l'avent et le carême en 1683, 1684 et 1694. L'année suivante, il fit l'ouverture de l'assemblée du clergé. Ses biographes attribuent à son éloquence et à son aménité la conversion de nombreux calvinistes dans son diocèse; mais l'histoire doit rappeler qu'il fut énergiquement aidé en cette œuvre par l'inexorable persécution qui précéda et suivit la révocation de l'édit de Nantes. — Six *Oraisons funèbres* de Mascaron, précédées de sa *Vie*, ont été publiées par le P. Borde, de l'oratoire (Paris, 1704, in-12). E.-H. VOLLET.

BIBL. : LABENAGIE, *Oraison funèbre de Mascaron*; Agen, 1704. — THOMAS, *Essai sur les éloges*; Paris, 1778. — VILLEMAIN, *Essai sur l'oraison funèbre*, dans l'édition des *Oraisons funèbres de Bossuet*; Paris, 1851. — DUSSAUD, *Mascaron*; Paris.

MASCART (Eleuthère-Elie-Nicolas), physicien et météorologiste français, né à Quarouble (Nord) le 20 févr. 1837. Entré en 1858 à l'Ecole normale supérieure, reçu docteur ès sciences en 1864, il a débuté dans l'enseignement comme professeur de physique au collège Chaptal et a été ensuite suppléant de Regnault dans la chaire de physique générale et expérimentale du Collège de France. Il est devenu en 1872 titulaire de cette chaire et il est en outre, depuis 1878, directeur du Bureau central météorologique. Il a été élu en 1884 membre de l'Académie des sciences de Paris. Il est l'auteur d'importants travaux d'électricité, d'optique et de météorologie, dont il a consigné les résultats dans de nombreux mémoires et notes publiés par les *Annales scientifiques de l'Ecole normale*, les *Annales de chimie et de physique*, le *Journal de physique*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Nous citerons notamment ses théories des électromètres et des courants d'induction, ses recherches sur l'état électrique de l'air, sur l'action réciproque de deux sphères électrisées, sur la détermination de l'ohm, sur la composante horizontale du magnétisme terrestre à Paris, sur la dispersion de la lumière et la détermination des longueurs d'onde, sur la visibilité des rayons ultra-violets, sur les vibrations de la lumière polarisée, sur les phénomènes d'interférence, sur la réfraction des gaz et de l'eau comprimée, sur les modifications qu'éprouve la lumière par suite du mouvement de la source lumineuse et du mouvement de l'observateur. Il est l'inventeur de plusieurs instruments nouveaux : appareil d'interférence, boussole magnétique à induction, enregistreurs de l'électricité atmosphérique et des variations du magnétisme terrestre, etc. Il a fait paraître à part : *Eléments de mécanique* (Paris, 1866, in-8); *Traité d'électricité statique* (Paris, 1876, 2 vol. in-8); *Instruction météorologique* (Paris, 1881, in-8); *Leçons sur l'électricité et le magnétisme*, en collab. avec J. Joubert (Paris, 1882-86, 2 vol. in-8; trad. allem. par L. Lévy, Berlin, 1888); *Traité d'optique* (Paris, 1889-91, 2 vol. in-8). Il dirige la publication des *Annales du Bureau central météorologique*. L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. Mascart*; Paris, 1878 et 1884, 2 broch. in-4.

MASCARVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Caraman; 231 hab.

MASCATE. Ville de l'Arabie, capitale du sultanat d'Osman, par 23°37'26" lat. N., 56°15'26" long. E.; 60,000 hab. dont plusieurs milliers d'Indous. Climat excessivement chaud. La ville est bâtie au fond d'une baie, au pied de rochers granitiques imposants. Fortifications datant de l'époque de la domination portugaise. Grand commerce avec la Perse, l'Inde, la côte orientale d'Afrique, Maurice; la situation avantageuse de la ville en fait un lieu d'entrepôt naturel. Communications régulières avec Bombay. Peu connue au moyen âge, Mascate, qui appartenait au roi d'Ormuz, fut occupée par Albuquerque en 1507; les Portugais la perdirent en 1658. Les Persans en furent chassés à leur tour par des princes arabes de Sohar, de la dynastie des Saïd, en 1741. Ces *Imâm* acquirent au XVIIIe siècle une grande influence par le nombre de leurs navires, l'étendue de leurs opérations commerciales et leur prestige religieux. Ils avaient imposé leur suzeraineté à tous les chefs de l'Oman. L'*Imâm* Saïd s'établit à Zanzibar et étendit son autorité sur une grande partie de la côte orientale d'Afrique (V. OMAN et ZANZIBAR). En 1862, la France et l'Angleterre garantirent l'indépendance des Etats de Zanzibar et de Mascate qui, à la mort de Saïd, furent partagés entre ses fils. Saïd Twain régna à Mascate; il eut pour successeurs Saïd Salim (1866), Saïd Turki (1874), auquel a succédé, en 1888, son fils, Saïd Feyzal. Ces princes n'ont qu'une autorité précaire en dehors de Mascate. Un prétendant, Abd-ul-Aziz, a longtemps inquiété Saïd Turki; en 1886, Saïd Turki, assiégé dans Mascate, dut recourir à l'aide des navires anglais. En 1889, Saïd Feyzal a dû réprimer la révolte d'Abd-ul-Aziz. Les Ouahabites menacent aussi Mascate. En 1890, M. Ribot, ministre des affaires étrangères de France, a fait connaître à la Chambre qu'en consentant à renoncer à défendre l'indépendance de Zanzibar, le gouvernement français maintenait la déclaration de 1862 en ce qui concerne Mascate. Un vice-consulat de France fut créé à Mascate en 1891. L'Angleterre y entretient un résident politique, dépendant du gouverneur général de l'Inde. Mouvement commercial de Mascate en 1894-1895 : 381 navires de 173,010 tonneaux, dont 123 jaugeant 150,000 tonneaux étaient européens. Chiffre des exportations en 1894-1895 : 1,628,580 dollars (dattes, 585,000; cotonnades, 150,000; fruits, 45,000; perles, 40,000; riz, 28,000; sel, 45,000; poissons, 13,000). Chiffre des importations : 2,079,600 dollars (riz, 77,150; café, 50,000; sucre, 70,000; sel, 50,000; cotonnades, 155,000; perles, 75,000, etc.). De l'Inde, on exporte pour 1,535,600 dollars, du golfe Persique pour 335,000, etc. — On évalue à 200,000 dollars les revenus du sultan. — La France a conclu des traités d'amitié et de commerce avec Mascate en 1807 et en 1844. L'Angleterre en a conclu en 1839 et en 1891. (La Compagnie des Indes en avait conclu en 1798 et en 1800.) Le gouvernement britannique fait au sultan une pension de 6,000 livres au nom du sultan de Zanzibar. L. DEL.

MASCHA ou **MASHA**. Poids indien usité pour les pierres et les métaux précieux; il vaut 8 rottih (*ruttee*), 1/12 de tola, soit généralement 972 milligr.; à Surate, 1,011; à Patna, 1,199 milligr.

MASCHERINO (Octaviano), peintre et architecte italien, né à Bologne en 1533, mort à Rome en 1605. Cet artiste, établi à Rome depuis 1572, y acquit une certaine célé-

brité avec divers tableaux où il s'attacha à représenter des scènes de l'Ecriture sainte, par exemple *les Noces de Cana*. Mais il se distingua surtout par ses ouvrages d'architecture et c'est à lui qu'on doit les plans du palais de la Commanderie de l'Ordre et de la façade de l'église du Saint-Esprit, l'achèvement du palais de Monte Cavallo, la construction du palais dit du Mont-de-Piété, celle du couvent de la Madonna della Scala in Trastevere, etc. Mascherino fut membre et plusieurs fois président de l'Académie de Saint-Luc. G. C.

MASCHERONI (Lorenzo), mathématicien et poète italien, né près de Bergame le 14 mai 1750, mort à Paris le 14 juil. 1801. Après avoir enseigné très jeune encore les belles-lettres au séminaire, puis dans les écoles communales de Bergame, il prit l'habit ecclésiastique et se livra au goût qui l'entraînait vers les mathématiques. Il y fit de si rapides progrès qu'en 1786, à la suite de la publication de ses *Nuove Ricerche sull' equilibrio delle volte*, il obtint à Pavie une chaire d'algèbre et de géométrie. Lors de la constitution de la République cisalpine, il fut un des plus ardents défenseurs des idées libérales et fut élu représentant du peuple ; envoyé à Paris en 1798 pour prendre part aux travaux de la commission internationale des poids et mesures, l'invasion des Austro-Russes en Lombardie lui ferma les portes de sa patrie; la victoire de Marengo venait de les lui rouvrir quand il mourut. Le poète Monti, qui était aussi à Paris en ce moment, déplora sa mort dans une ode qui compte parmi ses plus belles. Mascheroni réalisait à un degré éminent l'alliance si rare des aptitudes scientifiques et d'un remarquable talent poétique, et même au temps où il semblait que ses travaux scientifiques dussent l'absorber, il ne renonça jamais complètement à la culture des lettres. En 1799, il avait publié un sermon en vers (*Sulla Falsa Eloquenza del pulpito*), où il raillait avec beaucoup d'esprit les défauts qui déparaient alors l'éloquence sacrée ; mais sa meilleure œuvre littéraire est *L'Invito di Dafni Orobiano a Lesbia Cidonia*, petit poème descriptif et philosophique très élégamment versifié, où sous des noms d'emprunt comme il était alors de mode de s'en donner, l'auteur s'adresse à la comtesse Pauline Grismondi Secco-Suardo et l'invite à venir visiter le musée d'histoire naturelle et le cabinet de physique de l'université de Pavie. Les autres œuvres scientifiques de Mascheroni sont ses *Adnotationes ad calculum integrale Euleri* (1790-92) et ses *Problemi per gli agrimensori* (1793, avec une dédicace en vers à Napoléon, que Mascheroni admirait profondément et qui l'honora de son amitié) et la *Geometria del compasso* (Pavie, 1797). Ses œuvres poétiques ont été publiées par A. Sacchi (Pavie, 1823), et plus complètement par A. Fantoni (Florence, 1863). A. JEANROY.

BIBL. : F. LANDI, *Elogio di L. M.*, dans l'édition de Milan des *Nuove Ricerche*, 1829. — G. RAVELLI, *Bibliografia Mascheroniana ;* Bergame, 1881. — G.-B. MARCHESI, *L. M. ed i suoi scritti poetici ;* Bergame, 1893.

MASCHONAS et **MASCHONALAND** (V. BETCHOUANAS et MACHONALAND).

MASCLAT. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Payrac; 640 hab.

MASCLEF (François), hébraïsant français, né à Amiens vers 1663, mort à Amiens le 14 nov. 1728. Il fut directeur du séminaire d'Amiens; puis, après la mort (1705) de l'évêque Feydeau de Brou, son protecteur, quand la direction du séminaire lui eut été enlevée, parce qu'il était suspect de jansénisme, il resta cependant chanoine de la cathédrale. Sa *Grammatica Hebraica a punctis aliisque inventis Masorethicis libera* (Paris, 1716, in-12; 3e éd. en 1781, in-8) fit beaucoup de bruit et souleva, en particulier, les protestations de dom *Guarin* (V. ce nom). Comme le titre l'indique, Masclef prétendait s'émanciper de la prononciation marquée sur les consonnes par la tradition, tentative aussi malheureuse pour la grammaire qu'elle est indispensable à l'exégète.

MASCOV (Johann-Jakob), juriste et historien allemand, né à Dantzig le 26 nov. 1689, mort le 21 mai 1761. Professeur à l'université de Leipzig (1719), auteur d'un traité longtemps classique : *Principia jurispublici Romano-Germanici* (1729); de bons ouvrages historiques : *Gesch. der Deutschen bis auf Ahgang der Merowingischen Kœnige* (1726-37, 2 vol.); *Commentarii de rebus imperii Romano-Germanici* (1751-53), etc.

Son frère, *Gottfried* (1698-1720), professa le droit à Gœttingue et Leipzig.

MASCRIER (Jean-Baptiste Le), littérateur français, né à Caen en 1697, mort à Paris le 16 juin 1760. Entré dans les ordres, il compila de nombreux ouvrages et retoucha pour les éditeurs l'*Histoire* de De Thou, celle de Pellisson, etc.

MASCULIN (Gramm.). Le masculin est l'un des genres que l'usage attribue au substantif. Sa fonction propre est de marquer que ce qui est signifié par le substantif est considéré comme un être animé du sexe masculin. Il comprend donc tous les substantifs qui désignent des êtres animés de ce sexe : *homme*, *frère*, *bœuf*, etc. Il comprend en outre une quantité de mots qui ne rentrent pas dans cette catégorie et qui sont du masculin, non plus en raison de leur signification, mais en raison de leur forme et parce que la notion de tel ou tel genre a fini par s'attacher à telle ou telle terminaison (V. GENRE et FÉMININ). En français, notamment, le masculin est devenu régulièrement le genre de tous les substantifs issus de neutres latins du singulier (V. NEUTRE).

Le masculin, considéré dans d'autres mots que les substantifs, est une forme spéciale de ces mots, celle que l'on emploie pour marquer leur rapport à un substantif masculin. Il n'existe donc pas si cette forme spéciale n'existe pas, comme dans l'adjectif français *aimable*, dans le génitif latin *fortis*, dans les adjectifs anglais de nature non pronominale, etc. — Le masculin est le genre commun des noms de personne ; lorsque dans une phrase il y a plusieurs substantifs de genre différent désignant des personnes et qu'on veut exprimer l'accord d'un qualificatif avec l'ensemble de ces noms, la forme qu'on lui donne est celle du masculin. Paul GIQUEAUX.

MASCULINITÉ (Privilège de). Privilège en vertu duquel, dans la succession aux fiefs, les mâles étaient préférés aux filles. Cette préférence était fondée sur les nécessités du service féodal. Le vassal devait à son seigneur des services d'ost et de court qu'une femme pouvait difficilement acquitter. Comme le disait la *Très Ancienne Coutume de Bretagne*, il n'appartient pas à la femme d'aller « où il y a fait d'armes », et son seigneur serait déçu de la recevoir « à plet », c.-à-d. en sa cour de justice, car il en aurait « peu de conseil et d'aide ». Cependant les coutumes françaises n'ont jamais exclu entièrement les femmes de la succession aux fiefs; la prétendue loi salique, qu'on appliquait à la couronne royale, n'a jamais été qu'une singularité. Dans la grande généralité des cas, le privilège de masculinité ne s'appliquait au détriment des femmes qu'à égalité de degré entre elles et les héritiers mâles. Un des effets du droit de masculinité était que, entre les enfants, l'aînesse ne pouvait appartenir qu'à un mâle, même quand il y avait une ou plusieurs filles plus âgées. Le privilège de masculinité avait lieu en ligne collatérale aussi bien qu'en ligne directe. — Un passage du *Livre des constitucions demenées el Chastelet de Paris* (XIIIe siècle) montre qu'anciennement, quand un vassal décédait sans hoir de son corps, laissant deux sœurs mariées et ayant des enfants mâles, ceux-ci succédaient au fief de préférence à leurs mères (éd. Mortet, § 68). Mais dès le siècle suivant le droit de masculinité s'était affaibli et les femmes n'étaient plus exclues que par les collatéraux mâles du même degré qu'elles (*Coutumes notoires du Châtelet de Paris*, n° 71). Le privilège de masculinité fut aboli en même temps que le droit d'aînesse, par les décrets du 15 mars 1790 et du 8 avr. 1791 qui ordonnèrent l'égalité du partage entre héritiers d'égal degré dans les successions *ab intestat*.

MASDEU (Le P. Juan-Francisco), historien espagnol, né à Barcelone en 1740, mort à Valence le 11 avr. 1817.

Après la suppression de l'ordre des jésuites dont il faisait partie, il alla se fixer à Foligno, en Italie, puis rentra dans sa patrie. De bonne heure, il se mit à écrire une histoire générale de l'Espagne, conçue sur un plan très vaste. Il en publia d'abord un premier essai en italien : *Storia critica di Spagna* (Foligno et Florence, 1782-87, 2 vol. in-4). Il le développa ensuite dans son *Historia critica de España* (Madrid, 1783-1805, 20 vol. in-4), qui ne dépasse pas le XVe siècle. C'est une œuvre d'une grande érudition, très consciencieuse, mais qui manque de vues d'ensemble et de charme, G. P-I.

MASDORP (Evert), poète hollandais, né à Alkmaar en 1818, mort à Alkmaar en 1871. Il est l'auteur de poèmes dramatiques et de romans que distinguent une inspiration heureuse, une forme délicate et un sentiment patriotique très accentué. Ses œuvres ont obtenu un très grand succès dans son pays; en voici les principales : *l'Amour fraternel*, drame en vers (Alkmaar, 1856) ; *le Siège d'Alkmaar* (*id.*, 1862), roman historique; *Histoire romantique des Pays-Bas* (Amsterdam, 1858, 3 vol. in-8). Tous ces ouvrages sont en hollandais. E. H.

MASÈRES (Francis), mathématicien et écrivain anglais, né à Londres le 15 déc. 1731, mort à Londres le 19 mai 1824. D'une famille de protestants français réfugiés, il fit à Cambridge d'excellentes études scientifiques, entra toutefois dans la magistrature et fut de 1766 à 1769 attorney général à Québec, de 1773 à 1824 clerc-baron de l'échiquier, à Londres, de 1780 à 1822 premier juge à la cour du sheriff. Ces fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer l'étude des mathématiques et il produisit dans cette branche une série de travaux très estimés, qui le firent élire en 1771 membre de la Société royale de Londres : *Dissertation on the use of the negative sign* (Londres, 1758, in-4); *The Principles of the doctrine of life annuities* (Londres, 1783, in-4) ; *Tracts on the resolution of cubic and biquadratic algebraic equations* (Londres, 1800, in-8), etc. On lui doit aussi quelques essais politiques et historiques; *The Canadian freeholder* (Londres, 1777-79, 3 vol. in-8) ; *The Moderate reformer* (Londres, 1791, in-8); *Occasional Essays on various subjects* (Londres, 1809, in-8), etc. Quant aux ouvrages intitulés *Scriptores logarithmici* (Londres, 1791-1807, 6 vol. in-4) et *Scriptores optici* (1823), ce sont deux recueils d'opuscules devenus rares ou négligés, qu'il fit imprimer à ses frais. L. S.

MASERS DE LATUDE (V. LATUDE).

MASEVAUX (V. MASSEVAUX).

MASHAM (Lady) (V. CUDWORTH [Damaris]).

MASHAM (Abigaïl HILL, lady), née à Londres, morte le 6 déc. 1734. Fille de la tante paternelle de lady Marlborough, la ruine de son père l'obligea à entrer au service de lady Rivers, puis de sa cousine qui la plaça auprès de la reine Anne. Elle gagna la faveur de celle-ci par sa douceur, son attachement à l'Eglise épiscopale et au parti tory. Son mariage secret avec le jeune Masham (1707) la brouilla avec lady Marlborough qu'elle supplanta auprès de la reine. Son mari devint baron et entra à la Chambre des lords. Tous deux furent jacobites.

MASINA. Etat nègre d'Afrique (V. MACINA).

MASINDÉ. Station militaire de la colonie allemande de l'Afrique orientale, dans un défilé du pays d'Ousambara.

MASINISSA, roi des Numides (V. NUMIDIE).

MASINO VALPERGA DI CALUSO (V. CALUSO).

MASIRA, MASSIRAH ou **MASSERA.** Ile de l'océan Indien, le long de la côte S.-E. de l'Arabie; 70 kil. de long.

MASIUS (V. MAES).

MASK LOUGH (Lac) (V. IRLANDE, t. XX, p. 949).

MASKANNE. Mesure de capacité employée en Bavière, et qui égalait 1lit07.

MASKELYNE (Nevil), astronome anglais, né à Londres le 6 oct. 1732, mort à Greenwich le 9 févr. 1811. Il étudia de front la théologie et l'astronomie, à Westminster d'abord, puis à Cambridge, obtint en 1755 la cure de Barnet (Hertfordshire), se lia avec Bradley, dont il devint le collaborateur, succéda en 1765 à Bliss comme astronome royal et administrateur de l'observatoire de Greenwich et conserva ces importantes fonctions jusqu'à sa mort. Il avait été élu en 1758 membre de la Société royale de Londres et il était depuis 1802 associé étranger de l'Académie des sciences de Paris. Au cours d'un voyage à Sainte-Hélène, où il était allé observer le passage de Vénus sur le soleil (1761), il constata dans l'emploi de ses instruments des irrégularités qui l'amenèrent à imaginer un nouveau mode de suspension, bientôt universellement adopté. Deux ans plus tard, en 1763, il fut envoyé à la Barbade pour y suivre la marche du nouveau chronomètre d'Harrison. En 1774, il répéta au mont Schiehallion, dans le comté de Perth, les opérations effectuées antérieurement par Bouguer, au Pérou, pour la mesure de l'attraction des montagnes et trouva 4,5 comme densité moyenne de la terre. Outre de nombreux mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions* (1760-1808), il a publié : *British mariner's Guide* (Londres, 1763, in-4); *Astronomical Observations* (1765 et s.); *An Account of the going of Mr Harrison's watch* (Londres, 1768, in-4) ; *Tables for computing the apparent places of the fixed stars* (Londres, 1774, in-fol.), etc. Il avait fondé en 1766 le *Nautical Almanack*, excellentes éphémérides, dont il avait emprunté le plan à celles de La Caille et qu'il rédigea pendant quarante-cinq ans. L. S.

MASLACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 729 hab.

MASLÉON. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf; 556 hab.

MASLIVES. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux ; 425 hab.

MASNAU (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vabre ; 1,219 hab.

MASNIÈRES. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing, sur la rive droite de l'Escaut canalisé ; 2,392 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Draperies, corderies; fabriques de tissus de laine ; produits chimiques ; moulins ; sucreries ; verrerie à bouteilles. Port sur le canal de Saint-Quentin. Souterrains-refuges. Eglise moderne de style gothique.

MASNY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Douai ; 1,077 hab.

MASO FINIGUERRA, graveur italien (V. FINIGUERRA).

MASOCH SACHER (V. SACHER-MASOCH).

MASOLINO DA PANICALE, peintre florentin (V. PANICALE).

MASON ET DIXON (Ligne de). Ligne tracée de 1762 à 1767 par Charles Mason et Jeremiah Dixon pour séparer les domaines des héritiers de Penn et de lord Baltimore ; longue de 526 kil., elle suit le parallèle 39°43′26″ et sépare aujourd'hui le Maryland de la Pennsylvanie. Cette ligne fut jadis la démarcation entre les Etats esclavagistes du Sud et les Etats du Nord.

MASON (James), graveur anglais, né en 1710, mort vers 1760. Habile surtout à reproduire les effets de couleur, il a travaillé principalement d'après Claude Lorrain, Le Poussin et les paysagistes flamands.

MASON (William), poète anglais, né à Saint-Trinity Hall (Yorshire) en 1725, mort à Londres le 7 avr. 1797. Ami de Gray, à côté de qui on l'ensevelit à Westminster, il fit de jolis vers et vécut de ses bénéfices ecclésiastiques. Ses principales œuvres sont : *Elfrida* (1752); *Caractacus* (1759), tragédies classiques; *The English Garden* (1772-82), poème didactique très apprécié; *Ode to the naval officers* (1779). Il fut chargé par Gray d'éditer ses œuvres et écrivit sa biographie.

MASON (Charles), astronome anglais, né en 1730, mort à Philadelphie en févr. 1787. Assistant de Bradley à l'observatoire de Greenwich de 1756 à 1760, il fut envoyé au cap de Bonne-Espérance en 1761 avec J. Dixon, pour y observer le passage de Vénus sur le Soleil, et, deux ans plus tard, aux Etats-Unis, avec le même, pour y

déterminer la délimitation du Maryland et de la Pennsylvanie. La fameuse *ligne de Mason et Dixon* (39°44′ N.), tracée par eux à cet effet de 1763 à 1767, a été, en outre, longtemps considérée comme formant la démarcation des Etats du Nord et des Etats du Sud (slave and free States). Mason est également bien connu par sa revision des tables lunaires de Mayer (Londres, 1787, in-4). Il mourut pendant un second séjour aux Etats-Unis. L. S.

MASON (George-Hemming), peintre anglais de genre et de paysage, né en 1818, mort en 1872. D'abord médecin à Birmingham, il abandonna le scalpel pour le pinceau, voyagea en Suisse, en Allemagne, en France, en Italie, où plusieurs années il habita Rome, puis se fixa à Londres, où il exposa pour la première fois en 1857 : *Laboureurs dans la Campagne romaine*. Ses sujets italiens et anglais sont bien observés, d'un rendu fin, d'une couleur riche et généreuse.

MASORE (V. Massore).

MASOUD Ier (Schehâb-ed-daulah-Djelâl-el-Molouk-Abou-Saïd), souverain musulman de la Perse et de l'Indoustan, de la dynastie des Ghaznévides, mort en 1042. Il était le fils du fameux Mahmoud le Ghaznévide, qui désigna pour lui succéder son second fils Mohammed (1038) et donna seulement à Masoud le gouvernement de l'Irak-Adjemi, du Kharizm et d'une partie du Khorasan. Masoud prévint son père qu'il ne tiendrait pas compte de sa volonté, et, en effet, dès que Mahmoud fut mort, il se mit en marche contre Ghazna et s'empara de son frère à qui, suivant la mode orientale, il fit crever les yeux. Quelques historiens prétendent que ce ne fut qu'après avoir fait à son frère des offres d'accommodement très sages qu'il se résolut à agir de cette façon. En 1031, Masoud conquit le Mekrân, fit soumettre par ses officiers l'Irak, entreprit plusieurs expéditions aux Indes pour maintenir ces pays dans l'obéissance que son père leur avait imposée, mais il eut bientôt besoin de toutes ses ressources pour se défendre contre une tribu turque, la tribu des Seldjoucides; il eut à Balkh une entrevue avec leur chef nommé Daoud, et il convint de leur donner quelques terres dans ses Etats pour leurs bestiaux. Il fut bientôt obligé de recourir aux armes pour essayer de réduire ces dangereux voisins. Durant quelque temps, il fit quelques campagnes heureuses contre diverses fractions de cette tribu, mais à la fin il se laissa attirer par ses ennemis dans le Khorasan. Son armée était épuisée par la fatigue et la soif ; Masoud y fit des prodiges de valeur, mais la désertion de la plus grande partie de son armée le força à prendre la fuite (1040). Les Seldjoucides étaient maîtres du Khorasan ; Masoud se dirigea vers sa capitale, y fit mettre à mort tous les officiers dont il croyait avoir à se plaindre, et, voyant qu'il lui serait impossible de résister aux Seldjoucides, il se décida à se retirer dans l'Indoustan, à Lahore. Il emmena avec lui son frère aveugle, sa famille et tous ses trésors. Masoud avait perdu toute autorité sur son armée ; il y eut une révolte ; les richesses accumulées par Mahmoud le Ghaznévide furent livrées au pillage; Masoud fut déposé, et son frère Mohammed fut rétabli sur le trône. Ce prince se contenta d'enfermer son frère dans le fort de Kuroi et remit le pouvoir, que sa cécité ne lui permettait pas d'exercer, à son fils Ahmed. Ce dernier ne tarda pas à faire mettre Masoud à mort, malgré les regrets de son frère Mohammed. Maudoud, fils de Masoud, s'empara de son oncle et de toute sa famille, et les fit périr dans les plus terribles supplices. E. Blochet.

MASOUDI (Aboul-Hasan-Ali), célèbre écrivain arabe, né à Bagdad au début du xe siècle, mort au Vieux-Caire en 956. Il fit de nombreux voyages dans tout le monde islamique, depuis la Malaisie et la Chine, jusqu'à Madagascar et en Espagne. Il a consigné une multitude de renseignements et d'observations dans ses ouvrages, qui sont des sortes d'encyclopédies historico-géographiques. Le principal était *Akhbar-al-Zeman*, dont nous n'avons que des fragments, et l'abrégé fait par Masoudi lui-même sous le titre *Moroudj-al-Dsahab* (Prairies d'Or ; éd. et trad. fr. de Barbier de Meynard et Pavet de Courteille ; Paris, 1861-77, 9 vol.); la première partie est cosmographique et géographique; la seconde, plus développée, est une histoire du monde depuis Mohammed jusqu'à la fin du IXe siècle. Nous possédons aussi *le Kitab-al-Tanbih* (éd. par de Goeje; Leyde, 1894). On attribue encore à Masoudi le *Kitab-al-Adjaïb*, autre recueil d'anecdotes géographiques d'un caractère beaucoup plus fabuleux.

MASOVIE (V. Mazovie).

MASPARRANTE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 469 hab.

MASPERO (Gaston-Camille-Charles), égyptologue français, né à Paris le 23 juin 1846, de parents d'origine lombarde. Il fit de fortes études comme interne au lycée Louis-le-Grand (1853-65), montrant surtout du goût pour l'histoire, mais, chose plus rare, attiré dès l'âge de quatorze ans par l'Egypte, passionnément curieux de l'écriture hiéroglyphique entrevue dans le spécimen qu'en donnait l'*Histoire ancienne* de Duruy. En rhétorique, en philosophie, il achetait sur ses économies quelques mémoires de Rougé et de Chabas, et, sans autre secours, poursuivait ses études égyptologiques parallèlement à ses études classiques. Il était déjà en état de traduire quand il entra à l'Ecole normale (1865). En mars 1867, M. Desjardins, maître de conférences à l'Ecole, faisant dîner quelques élèves de troisième année avec Mariette, alors commissaire de l'exposition égyptienne, déplorait qu'aucun d'eux ne s'occupât spécialement de l'Egypte : ils parlèrent d'un camarade de deuxième année qui avait appris seul à lire les hiéroglyphes. Mariette, intéressé, mais sceptique, leur remit pour l'éprouver une stèle du Djebel-Barkal. Du dimanche au jeudi, Maspero la traduit et l'envoie à Mariette qui, étonné, lui adresse un second texte de plus de cent lignes mutilées. La traduction en est faite dans la huitaine. Mariette fait venir notre normalien et l'autorise à publier ces deux textes qui parurent cette même année, le premier dans la *Revue archéologique*, *Stèle du Songe*, le second autographié (Paris, 1867). *Mémoire sur la grande Inscription d'Abydos et la jeunesse de Sésostris*.

M. Maspero ne fit pas de troisième année à l'Ecole normale. Au lieu d'y rentrer après le licenciement de 1867, il partit pour l'Amérique du Sud. Comme, outre l'égyptien, il avait commencé à étudier sérieusement l'arabe et le sanscrit, M. Egger l'avait recommandé pour auxiliaire à M. Vicente Fidel Lopez, de Montevideo, qui voulait montrer que le quichua, langue péruvienne, était un dialecte sanscrit. C'est lui qui rédigea en français et publia l'ouvrage de ce savant sur *les Races aryennes du Pérou*. De retour en France, dès la fin de 1868, il publie *l'Hymne au Nil des Papyrus du British Museum;* puis il lit à l'Académie des inscriptions (1869) un mémoire sur les pièces d'un procès en violation de sépultures royales, publié dans les *Savants étrangers* sous ce titre : *Une Enquête judiciaire à Thèbes au temps de la XXe dynastie*. Répétiteur de langue et d'archéologie égyptiennes à l'Ecole des hautes études (1869), il inaugura de minutieuses études de grammaire qu'il publia dans la *Bibliothèque* de cette école : *Des Formes de la conjugaison en égyptien ancien*, *en démotique et en copte* (1871). En même temps, il prépare ses thèses de doctorat, qu'il soutient en janv. 1873 : *De Carchemis oppidi situ et historia antiquissima* et *Du Genre épistolaire chez les anciens Egyptiens*. La même année les professeurs du Collège de France le présentent pour succéder à M. de Rougé, mais, jugé trop jeune, il ne fut nommé que le 4 févr. 1874.

L'Histoire ancienne des peuples de l'Orient qu'il donna en 1875 (Paris, in-18; 5e éd., 1892), et qui fut aussitôt traduite en allemand, en espagnol, en russe, en hongrois, était à la fois le résumé de ses précédentes études et comme le programme de tous ses travaux ultérieurs. C'était la première tentative faite pour présenter, d'après les sources mêmes et les monuments originaux, l'histoire de l'Orient classique ; non plus l'histoire des divers peuples

pris à part, mais celle de leurs rapports entre eux, le tableau synchronique de leurs mœurs, de leurs œuvres, de leurs institutions, de leurs croyances. A cette œuvre qui, reprise dans de tout autres proportions, sera l'affaire de sa vie entière, se rattachent toutes les études philologiques, historiques et archéologiques de M. Maspero, savoir : *Notes sur différents points de grammaire et d'histoire*, publiées dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne* (1871-78), dans la *Zeitschrift für Ægyptische Sprache* (1875-85), et dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie égyptienne et assyrienne* fondé par lui en 1869, repris en 1878 et qui compte aujourd'hui 18 vol.; *De Quelques Navigations des Egyptiens sur la mer Erythrée* (dans la *Revue historique*, 1878); *la Grande Inscription des Beni-Hassan* (dans le *Recueil...*, 1878), où fut exposé pour la première fois le système féodal de l'Egypte; *Récit de la campagne de Mageddo sous Thoutmès III* (*Recueil...*, 1879-80); *Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes* (1893, 2 vol.), réunion de monographies parues surtout dans la *Revue de l'histoire des religions* depuis 1878, et qui ont modifié profondément les idées reçues touchant la religion des Egyptiens, comme la méthode employée pour l'étudier.

En nov. 1880, le gouvernement français mit M. Maspero à la tête de la mission archéologique qu'il envoyait en Egypte et qui allait devenir l'Ecole française du Caire. S'improvisant administrateur, il fut en un mois en mesure de partir, emmenant comme élèves deux égyptologues, MM. Loret et Bouriant, un arabisant, M. Dulac, et un dessinateur, M. Bourgoin. A peine la mission était-elle installéeque s'ouvrait la succession de Mariette, comme directeur général des fouilles et antiquités de l'Egypte. M. Maspero recueillit tout naturellement cet héritage, qu'il importait de ne pas laisser échapper à la science française (8 févr. 1881). Dès lors sa tâche était double. Dans l'organisation de l'Ecole du Caire, il fit prévaloir un type très différent des écoles d'Athènes et de Rome, plus souple, pouvant se prêter autant que possible aux besoins divers de l'orientalisme. C'est, en fait, un hôtel scientifique, avec bibliothèque, recevant, selon les cas, sous la direction d'un savant autorisé, soit des élèves, soit des attachés, soit des travailleurs plus libres encore, sans durée fixe, sans limites d'âge ni conditions de grades universitaires, sans autre obligation que de travailler réellement et avec une compétence notoire à des études orientales. On y a vu des élèves de dix-neuf ans et de cinquante-cinq. Ils peuvent s'occuper d'arabe, d'assyrien, de sanscrit, aussi bien que d'égyptien. Leurs publications de textes et de monuments, leurs mémoires forment aujourd'hui 18 vol. in-4. Comme il n'y eut de budget régulier que depuis 1884 (il est à présent de 62,000 fr.), et qu'il n'y eut de crédit pour les publications qu'à partir de 1888, les premiers fascicules ne purent être publiés qu'à force d'économies; l'Ecole eut ses temps héroïques. Dans la direction du musée de Boulaq et des fouilles, Maspero s'appliqua premièrement à assurer la *conservation* des monuments, laissée un peu en souffrance par Mariette, tout entier à ses belles découvertes. Ce fut un service à organiser avec des ressources très insuffisantes. L'Egypte fut divisée en circonscriptions archéologiques, avec quelques chefs et une trentaine de gardiens pour faire la police dans tout le pays contre la rapacité des Arabes et la curiosité trop peu scrupuleuse des touristes. Les monuments de Karnak, Louqsor, Abydos, Edfou et Philæ furent consolidés et gardés. L'argent manquant pour les fouilles régulières, on contint au moins les fouilleurs indigènes; on força les Arabes de Thèbes à livrer les momies royales découvertes par eux à Deir-el-Bahari; on déblaya les pyramides écrites de Saqqarah, et plus tard, grâce à deux souscriptions ouvertes en France par le *Journal des Débats*, le temple de Louqsor, à Thèbes, et le Sphinx de Gizeh. M. Maspero passait quatre ou cinq mois par an dans la Haute-Egypte, interrompu à chaque instant dans ses explorations et dans ses déblayements, tantôt par les difficultés financières, tantôt par les troubles politiques. Durant les événements de 1882, rappelé par le gouvernement français, il passa quelques jours pour perdu. L'ordre rétabli, les touristes revenant, appuyé qu'il était par le sous-secrétaire d'Etat anglais, sir Colin Scott-Moncriff, il entrevoyait des temps meilleurs pour ses recherches; mais les conditions dans lesquelles il avait dû vivre pendant des années (à bord de son bateau, le plus souvent, l'appartement qu'il avait au musée de Boulaq étant inhabitable) avaient altéré sa santé et compromis celle des siens. Il rentra en France (juin 1886), après avoir fait accepter pour son successeur au musée, M. Grébaut, qui l'avait déjà remplacé à la tête de la mission.

M. Maspero, qui était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1883, reprit son enseignement au Collège de France, sa direction d'études à l'Ecole des hautes études et ses travaux. Il avait publié en 1883 : *Contes populaires de l'Egypte ancienne* et un *Guide du visiteur au musée de Boulaq*. Il donna successivement dans les *Mémoires de la mission : Trois Années de fouilles* (t. I, fasc. 2); *les Momies royales de Deir-el-Bahari* (t. I, fasc. 4); *Fragments thébains de l'Ancien Testament* (t. VI, fasc. 1-2); puis *les Pyramides de Saqqarah*, qui forment un volume de 500 pages, où sont publiés et traduits les textes religieux les plus anciens qu'on ait : *Archéologie égyptienne* (1887); *Catalogue du musée égyptien de Marseille* (1889); *Lectures historiques* (1890), ouvrage de vulgarisation. Enfin sa grande *Histoire des peuples de l'Orient* reprend le dessus et en 1894-95 paraît le 1er vol. gr. in-8, supérieurement illustré, de ce magnifique ouvrage, où l'auteur, mettant au point les découvertes des autres et les siennes, résume ce qu'on sait de l'Orient à la fin du siècle qui a vu déchiffrer les écritures orientales. Il a donné de nombreux articles dans la *Revue critique*, la *Revue archéologique*, le *Journal asiatique*, les *Mémoires de la Société de linguistique* et de l'*Association des Etudes grecques*, *la Nature*, *les Débats*, *The Academy*, *The Records of the Past*, etc. H. M.

MASPHA. Localité de la Palestine ancienne, située à quelques heures au N. de Jérusalem, et signalée comme ayant servi à diverses reprises, de centre religieux et politique aux Israélites. Une localité de même nom se rencontre sur la rive orientale du Jourdain, pays du Galaad.

MASPIE-LALONQUÈRE-JUILLACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 431 hab.

MASQUE. I. Sociologie. — Le masque est un visage artificiel qu'on s'applique afin de se rendre méconnaissable ou d'effrayer les autres ou simplement de se protéger la figure. Cet usage est à peu près universel. Les *masques funéraires* sont destinés, disent les insulaires Aléoutes, à protéger la face des morts contre les larves et les démons qui voudraient la dévorer. On retrouve des masques funéraires de bois et de cuivre au Mexique, d'argent au Pérou, d'or à Mycènes, Kertch, Koyoundjik, d'argile polychrome à Carthage, sans oublier les masques dits d'Anubis des anciens Egyptiens. — Fréquemment le masque est un déguisement employé afin d'épouvanter un ennemi, spécialement les démons et fantômes. De là son usage général dans les danses religieuses (V. Danse). Les Peaux-Rouges, les Australiens se masquent de têtes d'animaux féroces, souvent avec la peau entière, imitant le cri, l'allure, etc. Le combat contre les démons étant supposé livré avec la coopération des dieux ou bons génies, on en vint à se figurer ceux-ci revêtus du même costume, aux Indes, en Egypte, etc. Souvent aussi, au lieu de s'affubler de têtes d'animaux, on se contente de donner au masque la figure humaine avec uue expression terrible. Ainsi font les indigènes de la Nouvelle-Bretagne et de la Nouvelle-Islande, les Chinois, une foule de peuplades africaines, américaines, australiennes. Dans tous ces pays, comme chez les anciens Européens, se perpétue l'usage des processions de masques destinées à épouvanter et chasser les mauvais génies, par exemple en cas d'épidémie, ou bien au moment du solstice d'hiver contre les démons qu'on suppose rôdant afin

de dévorer les germes de l'année nouvelle (Chine, Germanie, Celtique). La pratique des masques épouvantails fut étendue aux dieux eux-mêmes; les Mexicains apposaient à leurs dieux en cas d'épidémie et de fléau public des masques de pierre ; la légende grecque de la Gorgone nous montre les dieux faisant usage de ces masques et pétrifiant de terreur leurs adversaires à l'aide de ce masque à chevelure de serpents. — Pour compléter cet exposé, il nous reste à signaler les maisons ou huttes en forme de masques de quelques peuplades brésiliennes.

Les nations civilisées n'ont conservé des masques que la physionomie grotesque. Usités encore dans quelques cérémonies et danses religieuses du moyen âge, ils ne sont plus maintenant qu'un divertissement de société, dans les *bals masqués* et *mascarades*. Ce déguisement autorise une exceptionnelle liberté de langage et de manières. On l'emploie principalement au moment des fêtes du *carnaval*, soit individuellement, soit collectivement, dans de grandes figurations allégoriques.

II. Archéologie. — Le masque a été connu dès la plus haute antiquité, mais il n'a eu longtemps qu'une signification religieuse; dans les nécropoles d'Egypte et dans les tombeaux de Mycènes, c'est une simple feuille d'or, dont on a moulé le visage du mort pour conserver ses traits (V. l'illustration art. Grèce, t. XIX, p. 335). Le masque proprement dit, ou masque de théâtre, paraît bien être d'origine purement grecque. Selon Suidas, il aurait été inventé par les premiers poètes comiques, contemporains de Thespis; suivant Horace, il aurait été imaginé par Eschyle. Il est très vraisemblable en effet que le masque, comme tout l'appareil scénique, est sorti des divertissements sérieux ou bouffons des Dionysiaques. On avait commencé par déguiser ses traits en se barbouillant de lie de vin. Ensuite, on fabriqua des masques en écorce, puis en cuir, finalement en toile avec un enduit de cire. Cet



Fig. 1. — Masques antiques.

usage avait une double raison d'être. D'abord, les représentations dramatiques ayant un caractère religieux, il fallait figurer exactement aux yeux du public le type traditionnel des héros ou des dieux. Puis, le spectacle ayant lieu en plein air devant une foule nombreuse, il était indispensable de renforcer la voix des acteurs. Aussi avait-on soin de disposer des bandes de métal autour de la bouche; et parfois le masque en était partout garni intérieurement. C'était comme une sorte de porte-voix ; d'où le nom qu'il prit à Rome (*persona :* qui retentit). Garni de cheveux, toujours peint, soigneusement modelé et parfois sculpté, le masque enfermait toute la tête de l'acteur, ne laissant d'ouvertures que pour les yeux et la bouche. Exécuté par d'habiles ouvriers à demi artistes, il produisait véritablement l'illusion scénique, d'autant mieux que l'acteur en changeait plusieurs fois au cours d'une représentation, suivant la situation et les sentiments des personnages. Il existait chez les Grecs une infinie variété de masques ; les uns pour la tragédie, d'autres pour la comédie, d'autres encore pour le drame satyrique (V. fig. 1). Dans chacun de ces genres on distinguait une foule de types différents : dieux ou héros, vieillards, jeunes gens, femmes esclaves. Et chacun de ces types comprenait plusieurs catégories, où s'accusaient le caractère, la race, la condition sociale ou le sentiment. Il y avait des masques orchestriques pour les chœurs de danse, des masques de profession (marchands, soldats, cuisiniers, pédagogues, etc.), même des physionomies historiques consacrées par la tradition (Socrate, etc.). La plupart de ces types sont bien connus aujourd'hui, grâce aux nombreux masques qui sont reproduits sur les monuments figurés, bas-reliefs ou terres cuites, peintures de vases, fresques de Pompéi, miniatures des manuscrits. A Rome, pendant longtemps, les acteurs ne se grimèrent qu'à l'aide d'une énorme coiffure ; pourtant le masque y était connu très anciennement, puisqu'on l'employait dans certaines fêtes religieuses, dans les triomphes et les cortèges des funérailles. Au théâtre, le masque grec ne s'introduisit qu'au temps de Térence, mais il y resta jusqu'à la fin de l'Empire. Même il résista aux invasions des barbares. Il se conserva dans les pantomimes italiennes, dans certaines fêtes religieuses comme la fête des Fous, dans les tribunaux de l'Inquisition ou au conseil des Dix. A la Renaissance, il fut à la mode dans toute l'Europe, surtout grâce à la comédie italienne. On le trouve en France à la cour de Charles VI, puis à celle des derniers Valois, comme au théâtre de la Foire ou dans les sociétés secrètes. Enfin, Venise inventa le masque de velours ou de satin noir, qu'à plusieurs reprises ont adopté nos élégants. Aujourd'hui, nos masques de carnaval sont le lointain souvenir des mascarades sacrées du culte de Dionysos. P. Monceaux.

III. Histoire. — Le Masque de fer. — On lit, à la date du 18 sept. 1698, sur le journal tenu par Du Junca, lieutenant de roi à la Bastille : « Du jeudi, 18e de septembre, à trois heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite-Honorat, ayant mené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait avec lui à Pignerol, lequel il fait tenir toujours masqué, dont le nom ne se dit pas, et l'ayant fait mettre en descendant de la litière dans la première chambre de la tour de la Basinnière, en attendant la nuit, pour le mettre et mener moi-même, à neuf heures du soir, avec M. de Rosarges, un des sergents que M. le gouverneur a menés, dans la troisième chambre, seul de la tour de la Bretaudière, que j'avais fait meubler de toutes choses, quelques jours avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars, lequel prisonnier sera servi et soigné par M. de Rosarges que M. le gouverneur nourrira. »

Sur un second journal, où Du Junca consignait les détails concernant la mise en liberté ou les décès des prisonniers, on lit, à la date du 19 nov. 1703 : « Du même jour, lundi, 19e de novembre 1703, le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars, gouverneur, a mené avec lui, en venant des îles Sainte-Marguerite, qu'il gardait depuis longtemps, lequel s'étant trouvé hier un peu mal en sortant de la messe, il est mort ce jourd'huy, sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins ; M. Giraut, notre aumônier, le confessa, bien surpris de sa mort; il n'a point reçu les sacrements, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir, et ce prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps, a été enterré le mardi, à quatre heures de l'après-midi, 20e novembre, dans le cimetière Saint-Paul, notre paroisse ; sur le registre mortuel, on a donné un nom aussi inconnu, que M. de Rosarges, major, et Arreil, chirurgien, qui ont signé sur le registre. »

Et en marge : « J'appris du depuis qu'on l'avait nommé sur le registre M. de Marchiel, qu'on a paié 40 lb. d'enterrement ».

Telles sont les lignes qui devaient fournir matière à tant de légendes. Elles suffisaient cependant à la découverte

de la vérité. On voit tout d'abord que le mystérieux prisonnier avait le visage couvert, non d'un masque de fer, mais d'un masque de velours noir. Ce n'était autre que le comte Antoine-Hercule Mattioli, secrétaire d'Etat de Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue. Mattioli avait trahi et son maître le duc de Mantoue, et le roi de France, auprès des cours de Vienne, de Turin et de Madrid, au cours de négociations secrètes relatives à l'acquisition par le roi de France de la place forte de Casal. Catinat, sur l'ordre de Louis XIV, s'empara de Mattioli en pleine paix, dans un véritable guet-apens dressé par les soins de l'abbé d'Estrades, ambassadeur de France auprès de la république vénitienne; le 2 mai 1679, Mattioli était écroué à Pignerol; au commencement de l'année 1694, il fut transféré aux îles Sainte-Marguerite; le 18 sept. 1698, il entrait à la Bastille. Le baron Heiss est le premier qui, dans une lettre datée de Phalsbourg, du 28 juin 1770, et insérée dans le *Journal encyclopédique*, ait identifié le prisonnier masqué avec Mattioli; après lui Dutens, le baron de Chambrier, Roux-Fazillac, Reth, Delort, Marius Topin ont développé la même thèse avec des arguments qui ont été réunis et complétés dans la *Revue historique* de sept.-déc. 1894. Les conclusions de cet article ont été unanimement admises par la critique. La controverse séculaire paraît close. C'est Voltaire qui, dans son *Siècle de Louis XIV* et ses *Questions sur l'Encyclopédie*, semble avoir imaginé, de propos délibéré, cette histoire du frère de Louis XIV qui eut un si prodigieux retentissement. Frantz Funck-Brentano.

IV. Industrie. — On a reconnu que les maladies qui sévissent sur les ouvriers de certaines industries sont souvent causées par l'absorption des poussières minérales ou organiques dont est chargée l'atmosphère des ateliers. Pour obvier à ces inconvénients, la *ventilation* (V. ce mot) est un excellent moyen, mais quelquefois insuffisant et rendant même, dans certains cas, les poussières plus facilement absorbables; la ventilation locale aspirante est quelquefois impossible à pratiquer; on a donc songé à donner aux ouvriers des masques respirateurs. En 1893, l'Association industrielle de France, ayant organisé un concours pour la création d'un bon type de masque, lui imposait comme conditions : 1° De protéger efficacement la bouche et le nez contre l'absorption des poussières. — 2° Ne pas être fragile, quoique léger, être d'un port aisé et commode. — 3° Etre d'un prix peu élevé, d'un nettoyage et d'un

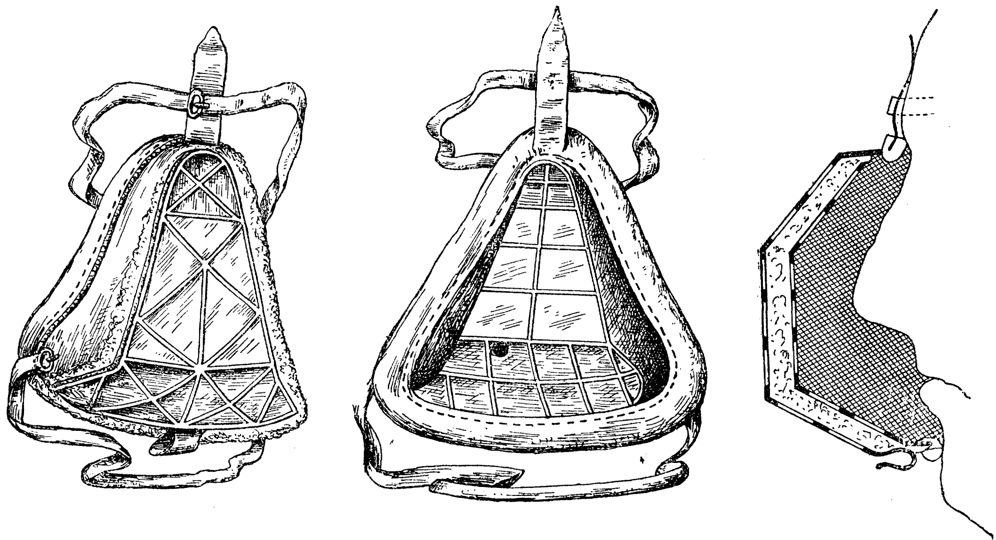


Fig. 2. — Masque Détourbe (vu de face, d'arrière et de profil).

entretien faciles. — 4° Ne pas gêner la respiration, ne pas échauffer le visage. — Le Dr Détourbe proposa un masque qui fut reconnu comme le plus scientifiquement étudié au point de vue de l'adaptation parfaite sur le visage. Son prix était de 9 fr. environ; il était en aluminium, et pesait de 100 à 125 gr. Cependant la pratique ayant montré qu'il échauffait le visage et produisait la congestion, M. Détourbe modifia l'appareil, et la fig. 2, représentant un masque vu de face, d'arrière et de profil, permet de se rendre compte des détails du masque qui fut adopté ultérieurement par la Compagnie des chemins de fer du Nord. L'orifice d'aspiration était formé par trois plans réunis à angle obtus, l'orifice étant fermé par un treillis en fils d'aluminium à larges mailles garni de laine ou coton, limitant la chambre filtrante. Ce masque, d'un prix moyen de 10 fr., pèse 82 gr. en cuivre et 40 gr. seulement en aluminium. Il ferme hermétiquement aux poussières l'accès de sa cavité en arrière, tandis que la chambre filtrante garnie d'ouate empêche l'entrée des poussières en avant. Il n'échauffe pas la figure en raison de la capacité de la chambre à air. Expérimenté sur quatre ouvriers pendant quelque temps, on a constaté l'absence de poussières dans le nez et la gorge; ces hommes respirant mieux avaient meilleur appétit; le sommeil était plus paisible. — Il existe différents systèmes de masques pour industries spéciales, le masque Louis Salomon pour les peigneurs de chanvre, le masque Détroye pour les poussières des fabriques de porcelaine, etc.

V. Escrime (V. Escrime, t. XVI, p. 289)

VI. Architecture. — Les masques comiques et tragiques employés par les acteurs grecs ont été reproduits dans les sculptures d'ornement de l'antiquité. Parfois, utilisant la bouche ouverte en porte-voix, on en a fait des gargouilles; plus souvent on n'a employé ces masques que pour faire une pure décoration, soit qu'ils servent de point d'attache à des guirlandes, formant frise, soit qu'ils meublent des acrotères, etc. On en trouve notamment aux angles de certains sarcophages, et ceux-ci ont été parfois imités par des sculpteurs de l'époque romane : c'est ainsi que les fonts baptismaux de Bouillancourt (Somme, fin du XIIe siècle) et de Francheville (Cher) ont une cuve garnie d'arcatures sur ses faces, et de masques sur ses angles, ornements certainement imités l'un et l'autre de quelque sarcophage romain. C. Enlart.

VII. Physiologie (V. Grossesse).

VIII. Marine. — Pièce de toile à voile, servant à cacher, à masquer, à protéger n'importe quel objet. Dans le service

de l'artillerie, on appelle masques de grandes plaques en tôle d'acier, fixées de chaque côté de la volée des canons du pont sur le châssis généralement, et servant à abriter les servants des feux ennemis.

BIBL. : BASTIAN, *Ueber Masken und Maskereien*, au t. XIV de *Zeitschrift für Wœlkerpsychologie*. — STEINEN, *Unter den Naturvœlkem Zentralbrasiliens*; Berlin, 1894. — FICORONI, *De Larvis scenicis et figuris comicis*; Rome. 1754. — SAND, *Masques et bouffons* fig. de Manceau); Paris, 1860, 2 vol. — DALL, *Masks labrets and certain aboriginal customs*; Washington, 1885.— ALTMANN, *Die Masken der Schauspielers*; Berlin, 1875. — FLŒGEL, *Gesch. des Grotesk-Komischen*, éd. Ebeling ; Leipzig, 1888.

L'Homme au masque de velours noir, dit le Masque de fer, dans la *Revue historique*, 1894, t. LVI, pp. 252-303. L'auteur cite la série des travaux parus sur la question.

MASQUELIER (Louis-Joseph), dit *l'Aîné*, graveur français, né à Cysoing (Nord) le 21 févr. 1741, mort à Paris le 26 févr. 1811. Élève de Philippe Le Bas, il excella surtout dans le paysage. Il grava avec Née les *Tableaux de la Suisse* de La Borde (216 pl. in-fol.), et, avec Le Bas, des *Paysages* d'après Ruysdaël. Il exécuta en outre un nombre considérable de vignettes d'après Moreau le Jeune, pour les *Historiettes* et *le Jugement de Pâris*, de M. Imbert (1774), ainsi que *l'Arrivée de Voltaire aux Champs-Elysées*. On a de lui également trois planches pour *les Campagnes d'Italie*, de Carle Vernet, *le Déjeuner de Ferney*, d'après Denon ; la *Vue d'Ostende*, d'après Lemay. Mais son principal ouvrage est la *Galerie de Florence*, où il grava *le Sommeil de l'Enfant Jésus* d'après l'Albane ; *la Femme adultère* d'après Bronzino ; *le Denier de César* d'après le Caravage ; *l'Enlèvement de Déjanire* d'après L. Giordano, etc.

Son fils, *Claude-Louis* Masquelier (1781-1852), collabora à la *Galerie de Florence*, pour laquelle il exécuta *Vénus et Adonis* d'après Zucchero, le portrait du *Cardinal Bentivoglio* d'après Van Dyck, et un portrait de *Vieillard* d'après Rembrandt.

Son parent, *Nicolas-François-Joseph* Masquelier, dit *le Jeune* (1760-1809), fut également graveur.

BIBL. : LE BLANC, *Man. de l'Amateur d'estampes*.— HUBER et ROST, *Manuel*.

MASQUERIER (John-James), peintre anglais, né à Londres en 1778, mort en 1855. Il appartenait à une famille de huguenots français qui revint en 1789 à Paris, où il travailla avec Carle Vernet. La Terreur le fit retourner à Londres, et il suivit l'enseignement de l'Académie royale où il exposa en 1796 *l'Incrédulité de saint Thomas*, qui est le tableau d'autel de la chapelle de Duke Street, à Westminster. Ayant réussi à prendre, en 1800, un croquis du premier consul, il l'exposa en Angleterre, et la curiosité excitée fut telle que les entrées rapportèrent 1,000 livres. S'adonnant au portrait, il en peignit, en vingt-cinq ans, plus de quatre cents. Retiré riche à Brighton, il se délassa par des sujets de genre et d'histoire.

MASQUIÈRES. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais ; 381 hab.

MASRELIEZ (Louis-Adrien), peintre suédois, né à Paris en 1747, mort à Stockholm en 1810. Fils d'un sculpteur français, qui s'était établi en Suède dès 1748, il fit ses premières études à Stockholm ; pendant un long séjour à l'étranger, de 1769 à 1783, il ne s'arrêta guère à Paris et vécut principalement à Bologne, où il remporta de grands succès, et à Rome. Professeur, dès 1784, à l'Académie de peinture de Stockholm, il en devint directeur en 1805. Ses premières œuvres avaient été des *Tableaux d'autels;* de retour en Suède, il partagea son temps entre ses occupations de professeur, défendant avec une grande ardeur l'école classique et antique, et la décoration de plusieurs salles des châteaux de Haga, de Drottningholm et de Stockholm. — Son frère *Jean-Baptiste* (1754-1801), était un sculpteur de talent.

MASRIERA (Les frères Francisco et José), peintres espagnols contemporains, nés à Barcelone. Tous deux ont figuré aux expositions universelles à Paris, en 1878 et en 1889; l'aîné, Francisco avec des tableaux de genre d'une facture habile, et le second, José, avec des paysages. P. L.

MASS (Métrol.) (V. MAS).

MASSA. Ville d'Italie (Toscane), ch.-l. de la prov. de Massa-Carrara, sur le Frigido, à 2 kil. de la mer, au milieu d'un cirque de montagnes, dans un climat très doux où l'oranger vient bien en pleine terre. Sa population agglomérée est seulement de 8,998 hab. (1881). Elle a une enceinte de murailles, un vieux château où résida souvent Elisa Bacciocchi, sœur de Napoléon. Ses carrières de marbre sont très abondantes et d'une variété plus grande que celles de *Carrare* (V. ce mot). Massa est un évêché.

MASSA-CARRARA (Duché et prov.). Massa-Carrara est devenue en 1861 une prov. du royaume d'Italie. Sa superficie est de 1,678 kil. q. et sa population de 169,469 hab. (1881). Elle comprend trois circondari qui ont pour chefs-lieux *Castel nuovo di Garfagnana*, *Massa*, *Carrara* et *Pontremoli*. Ce petit Etat italien était situé entre le Piémont, la Toscane et la république de Lucques. Il mesurait 44 kil. de long sur 17 de large. Il appartint successivement aux évêques de Lussi, aux familles Malaspina et Cibo ; les comtes de Cibo le firent ériger en principauté de Massa (1568), puis en duché de Massa-Carrara (1664) ; par mariage, il fut réuni au duché de Modène en 1743, et, en 1806, à la principauté de Lucques, créée par Napoléon en faveur d'Elisa. Le grand juge Régnier reçut le titre de duc de Massa quand Elisa Bacciocchi devint grande-duchesse de Toscane. En 1814, ce duché passa à l'archiduchesse autrichienne Marie-Béatrix ; et à sa mort, en 1829, à son fils, déjà duc de Modène.

MASSA (Duc de) (V. REGNIER [Claude-Ambroise]).

MASSABRAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Montesquieu-Volvestre ; 172 hab.

MASSAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Monthoumet; 117 hab.

MASSAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 342 hab.

MASSAC. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Saint-Paul; 340 hab.

MASSACHUSETTS. Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sur l'océan Atlantique, le principal des Etats du groupe de la Nouvelle-Angleterre, entre 41°15′ et 42°53′ lat. N., 72°15′ et 75°52′ long. O. ; 21,540 kil. q. ; 2,238,943 hab. (en 1890). C'est le 41e Etat de l'Union pour l'étendue, le 6e pour la population, le 2e pour la densité.

Borné au N. par le New Hampshire et le Vermont, à l'O. par le New York, au S. par le Connecticut et le Rhode Island, il présente la forme d'un parallélogramme allongé de l'O. à l'E., et s'évasant à l'E., sur l'océan Atlantique, jusqu'un peu au delà du Merrimac au Nord, et jusqu'à la baie de Buzzard au S. Il comprend en effet le territoire de la colonie primitive de Plymouth et les deux îles de Martha's Vineyard et de Nantucket.

La côte plate et sablonneuse, mais très sinueuse, offre un développement de plus de 450 kil. La principale échancrure est au N., la vaste baie de Massachusetts renfermant le port de Boston, limité au N. par la romantique presqu'île de Nahant. Elle est fermée au S. par la presqu'île de Barnstable, que termine le cap Cad ; au delà sont les îles Nantucket, Martha Vineyard, Elisabeth, entre lesquelles s'ouvrent le Nantucket-sound et la baie Buzzard.

Au point de vue orographique, le Massachusetts se divise en trois régions : au S.-E., plaine côtière alluviale et sablonneuse adossée à des coteaux d'une centaine de mètres ; au N. et au centre, zone moyenne traversée par la vallée du Connecticut ; région montagneuse du Berkshire, à l'O. de l'Etat. Dans celle-ci, deux massifs, celui des monts Hoosickou Hoosac, prolongeant les montagnes Vertes entre le Connecticut et le Housatonic ; par delà cette vallée, les monts Taghkanic ou Taconic, frontière occidentale de l'Etat ;

à l'angle N.-O., le mont Graylock culmine à 1,092 m. d'alt.; à l'angle S.-O., le mont Washington atteint 955 m. La zone moyenne des hauteurs qui enceignent la vallée du Connecticut est très pittoresque, en particulier vers les collines de Tom (303 m.) et Holyoke (273 m.), et plus près de Boston, dans les Blue hills dont le plus haut sommet, le Wachusett, s'élève à 914 m. La zone côtière est formée d'alluvions, notamment au cap Cad, ancienne île récemment rattachée au continent. Au N., vers Boston et Fallriver, dominent les schistes paléozoïques, dans l'intérieur les gneiss et granites. Les érosions glaciaires ont une grande importance. Les principaux fleuves côtiers sont : le Merrimac, venu du New Hampshire et dont l'embouchure forme le havre de Newbury; le Connecticut, qui traverse l'Etat sur 80 kil. du N. au S.

Le climat est rude, subissant moins l'influence du gulf-stream que celle des courants arctiques; il varie de + 37° en été à — 22° en hiver (à Boston); la moyenne annuelle est inférieure à + 10°. Les cours d'eau sont gelés deux à trois mois par an; mais la végétation se développe très vite au printemps; les pêchers et abricotiers fleurissent à la mi-avril, les cerisiers et pommiers aux premiers jours de mai.

La population était en 1890 de 2,238,943 têtes dont 1,087,709 hommes et 1,151,234 femmes; 23,570 gens de couleur, 145 Indiens et 657,137 nés à l'étranger. L'accroissement se ralentit. On en jugera par les chiffres suivants :

1750........	200.000	1820......	523.159
1763........	241.000	1840......	737.699
1775........	352.000	1860......	1.231.066
1790........	378.787	1880......	1.783.085
1800........	422.845	1890......	2.238.943

La densité kilométrique de sa population (104 hab.) est supérieure à celle de la France, légèrement inférieure à celle de la Grande-Bretagne. Dans les derniers temps, la population s'est moins accrue par la natalité que par l'immigration d'étrangers, notamment de Franco-Canadiens. Elle a donc perdu beaucoup de son ancienne pureté, et les éléments qui la composent sont très mélangés.

L'Etat se divise en 14 comtés; sa capitale est Boston. La constitution date de 1780 et a été revisée en 1821 et 1840. Le gouverneur et le vice-gouverneur sont élus pour un an au suffrage universel direct, de même que le Sénat (40 membres) et la Chambre des députés (240 membres). Chaque comté a des juges de paix et son tribunal; l'Etat possède sa cour suprême et un tribunal supérieur. Les juges sont nommés tous par le gouverneur.

Le budget était, en 1890, de 10,008,124 dollars aux recettes et 10,091,521 aux dépenses; la dette de l'Etat de 7,267,349, celle des comtés de 4,051,830, celle des communes de 70,230,848. La situation financière est donc florissante. L'instruction publique est très prospère, plus que nulle part en Amérique. En 1890, les écoles primaires avaient 10,646 maîtres et 376,986 enfants; les 9 écoles supérieures, 548 maîtres et 4,857 élèves. On sait la célébrité de l'université *Harvard* (V. ce nom) à Cambridge; celle de Boston comptait 119 maîtres et 1,069 étudiants. Il se publie près de 700 journaux. Il y a un archevêque catholique à Boston, deux évêques à Boston et Springfield, un évêque protestant à Boston.

Le sol est médiocrement fertile, mais admirablement cultivé. Les forêts en occupent 20 %; les essences les plus répandues étant le bouleau, le cèdre, le châtaignier, l'orme, le hickory, le frêne, le peuplier, le chêne, l'érable, le mélèze, le pin, le sapin, etc. On comptait, en 1890, 34,374 exploitations réparties sur 1,200,000 hect., produisant du maïs, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, du tabac (2,800,000 livres), nourrissant 64,000 chevaux, 256,000 bœufs, 51,000 moutons, 91,000 porcs. La pêche est plus considérable qu'en aucun autre Etat de l'Union. New Bedford est le centre des baleiniers (70 navires, 1,900 matelots, produits 1 million de dollars), puis viennent Provincetown, Edgartown, Boston. Pour le hareng et le maquereau, le premier rang revient à Gloucester; la pêche côtière occupe 20,000 pêcheurs, montant 1,050 navires et 6,750 barques; elle produit 5,240,000 dollars, outre 260,000 pour les huîtres et 173,000 pour les crustacés. — Les mines ont peu d'importance; on extrait seulement du fer et du cuivre; il faut mentionner les immenses tourbières (évaluées à 120 millions de tonnes), les carrières de granite, d'ardoise, de marbre, de talc (produit annuel 1 million de dollars), le sel marin, etc. — L'industrie est extrêmement développée; en 1890, on comptait 26,923 établissements occupant 485,000 ouvriers et produisant 888,160,000 dollars de marchandises. Au premier rang les cotonnades, les lainages, la cordonnerie, la papeterie, pour lesquels le Massachusetts dépasse tous les autres Etats nord-américains : 187 fabriques et 76,000 ouvriers travaillant le coton (5,824,500 broches, 133,000 métiers, valeur des produits 100,203,000 dollars); 336 fabriques, 43,000 ouvriers manufacturent la laine (781,000 broches, 16,350 métiers, 3,360 machines à tricoter, valeur des produits, 72,681,000 dollars). L'Etat possédait, en 1891, plus de 2,000 navires, déplaçant un total de 436,000 tonneaux; un réseau de 6,190 kil. de chemins de fer.

Le Massachusetts est un pays de grandes agglomérations industrielles. La plupart se succèdent sur les rives du Merrimac, à chacun de ses rapides. Les principales sont Lowell (filatures, tissages, teintureries), Lawrence (fonderies), Lynn (cordonnerie), etc. La valeur de la production industrielle du Massachusetts est évaluée, dans le 11e *Census*, à 549 millions de dollars. Plymouth et Salem sont les plus anciennes villes de l'Etat, fondées en 1620 et 1626, dix et quatre années avant Boston. Les villes principales du Massachusetts sont : Boston 448,477 hab., ou mieux 675,000 en y comprenant les huit localités très importantes elles-mêmes, qui l'entourent et forment sa banlieue (V. BOSTON), puis Worcester, 84,000 hab.; Lowell, 78,000; Fall River, sur la baie de Narragansett, 74,000; Lynn, 56,000; Springfield, 44,000; Lawrence, 45,000; New Bedford, 41,000; Holyoke, 36,000; Gloucester, 25,000; Taunton, 25,000; Salem, 31,000. Sont originaires du Massachusetts : Franklin, Jonathan Edwards, les Adams, les Quincy, Emerson, Bancroft, Prescott, Hawthorne, Wendell Philipps, Sumner, Parkman, Edgar Poe, Lloyd Garrison, etc. Le port de Boston s'étend sur 195 kil. q. Le mouvement annuel de la navigation y dépasse 3 millions de tonnes, la valeur du commerce avec l'étranger y atteint près de 700 millions de fr. La flotte commerciale de Boston en 1870 se composait de 634 navires, jaugeant 251,000 tonnes.

HISTOIRE. — Le Massachusetts a été fondé en 1630 par des puritains. La colonie prit le nom d'une tribu d'Indiens qui habitait aux environs de la péninsule de Wachusett, sur laquelle fut bâtie la ville de Boston. Schoolcraft (*The Red Race of America*) traduit Massachusetts par « pays des Collines ». Le Massachusetts, ancienne colonie de la Baie, conserva aussi le surnom de « vieil Etat de la Baie » (*Old Bay State*). Il se nomme encore la « République » par excellence (*Commonwealth*) et l'Etat Mère (*The Mother State*), parce que du Massachusetts est partie l'initiative de la résistance armée à la domination anglaise, et plus tard celle de la propagande contre les esclavagistes du Sud, aussi parce que la population du Massachusetts a contribué, plus que celle d'aucun autre Etat, au peuplement des territoires de l'Ouest, au développement de l'instruction primaire, au magnifique essor industriel, à la construction de l'immense réseau des chemins de fer des Etats-Unis. M. Cabot Lodge, dans le *Century* de sept. 1891, fait remarquer que, sur 14,243 Américains classés au nombre des « célébrités » dans le *Dictionnaire* d'Appleton, 2,686 étaient originaires du Massachusetts.

L'histoire coloniale du Massachusetts de 1630 à 1776

se confond avec celle de la Nouvelle-Angleterre, c.-à-d. de la partie du territoire des Etats-Unis situé à l'extrême N.-E., à l'E. du fleuve Hudson, entre le Canada et l'Atlantique, et qui comprend aujourd'hui six Etats (V. Etats-Unis, t. XVI, pp. 591 et suiv.). De la colonie puritaine de la Baie se détachèrent successisivement le Rhode Island, le Connecticut, le New Hampshire, le Vermont, et en 1820 le Maine. Longtemps l'esprit puritain domina à Boston et dans toute la Nouvelle-Angleterre, puis il subit une série de modifications d'où sortit l'esprit yankee, où l'on trouve à la fois l'esprit religieux, l'esprit d'entreprise et le génie des affaires. Lors de la révolte des colonies contre l'Angleterre, le Massachusetts prit la tête du mouvement ; c'est sur son territoire que se livrèrent les premiers combats de la guerre, Lexington et Bunker's Hill. Les Anglais évacuèrent Boston en 1776, et les gens du Massachusetts, se donnant une constitution, érigèrent leur pays en république indépendante. Le nouvel État fit partie de la première confédération (1781-89), puis accepta la constitution fédérale rédigée par la convention de Philadelphie en 1787 et devint un des membres principaux de l'Union. De 1789 à 1812, il fut la citadelle du parti fédéraliste qui gouverna l'Union jusqu'en 1801 et fut réduit au rôle d'opposition contre Jefferson et Madison, chefs des républicains de 1801 à 1812. Pendant la deuxième guerre contre les Anglais (1812-15), les fédéralistes, à la convention de Hartford, firent un dernier et vain effort pour exercer une action décisive sur les destinées du pays. Après la paix de Gand, le parti cessa d'exister, et ses derniers chefs s'éteignirent obscurément dans un Massachusetts nouveau, devenu un foyer d'activité commerciale et industrielle, en même temps qu'il restait la véritable patrie des ministres du culte, des instituteurs, des penseurs et des poètes. Boston était alors l'Athènes de l'Amérique, et presque tous les littérateurs de l'Union étaient des enfants de la Nouvelle-Angleterre. De 1830 à 1860, le Massachusetts fut encore le foyer de l'abolitionnisme. Depuis la guerre civile, tant d'autres Etats ont grandi et prospéré, que l'importance relative du Massachusetts dans l'Union a été notablement diminuée.

Bibl. : Austin, *History of Massachusetts* ; Boston, 1876. — Hale, *Story of Massachusetts* ; Boston, 1892. — C.-F. Adams, *Three Episods in Massachusetts history* ; Boston, 1892, 2 vol.

MASSACRE (Blas.). Figure des corps naturels représentant le crâne d'un cerf, vu de face et garni de son bois (V. Cerf, t. X, p. 49).

MASSADA. Forteresse élevée par les Asmonéens sur la rive occidentale de la mer Morte, au S.-E. d'Hébron, complétée au temps d'Hérode par des ouvrages d'art qui la rendaient à peu près inexpugnable. Après la destruction de Jérusalem par Titus, Massada fut l'objet, de la part des Romains, d'un siège, rendu mémorable à la fois par la ténacité des attaquants et la sauvage énergie des défenseurs qui se tuèrent tous jusqu'au dernier. Il subsiste de Massada des ruines importantes sous le nom, quelque peu altéré, de Sebbe.

MASSÆUS (Chrétien) (V. Masseeuw).

MASSAFRA. Ville d'Italie, prov. de Lecce, près de Tarente ; 8,000 hab. Vins, huile, fruits. Auprès est l'église de Santa Maria della Scala.

MASSAGE (Thérap.). On désigne sous ce nom un ensemble de manœuvres exécutées soit à la main, soit à l'aide d'instruments spéciaux, et qui, appliquées en un point donné au corps humain, cherchent à provoquer des mouvements dans l'intimité des tissus vivants sous-jacents, superficiels ou profonds, immédiats ou éloignés, selon le degré et la nature de ces manœuvres : c'est en somme de la gymnastique passive et locale. Le but à réaliser est la mise en activité régulière d'un tissu ou d'un organe sans demander au sujet aucun effort personnel. Le travail que l'exercice volontaire imprime aux fibres d'un muscle, par exemple, le massage le réalise directement par le pétrissage de ce muscle sans fatigue pour l'individu. Le massage, avec ses procédés d'exécution, ses diverses méthodes, la forme de son emploi selon les maladies, constitue aujourd'hui tout un art, qui a ses professionnels exclusifs, ses établissements spéciaux, toute une instrumentation compliquée, actionnée même par la vapeur (établissement Zander, à Stockholm) ou l'électricité, et dont l'étude comporte de véritables traités, parfois volumineux, que nous ne saurions résumer ici en quelques lignes.

Le massage a des effets locaux et généraux : localement il assouplit le tissu conjonctif, les ligaments, les muscles ; il favorise la résorption des épanchements, la rupture des adhérences et des exsudats, ranime la circulation, en réveillant la contractilité vasculaire, dégorge les appareils sécrétoires, endort la sensibilité à la douleur ; en outre de cette action toute mécanique, l'excitation cutanée qu'il provoque est l'origine de réflexes importants dans la profondeur des tissus, modifiant leur équilibre circulatoire et par suite leur degré de vitalité : cet effet trophique se transforme en une puissante impulsion donnée à la nutrition générale lorsque le massage s'étend à tout un membre ou à tout le corps. Parmi ces effets généraux bienfaisants du massage figurent tous ceux que l'on demande, au prix d'une fatigue ici évitée, à l'exercice et à la gymnastique ; les combustions tissulaires sont activées ; l'urée est éliminée en plus forte proportion ; la graisse diminue ; les forces sont augmentées, etc. Il y a une foule d'applications particulières du massage à divers organes, toutes très intéressantes et dont nous ne pouvons donner qu'une énumération rapide : massage de l'estomac dans la dilatation de cet organe, de l'intestin contre la constipation, des voies biliaires contre les coliques hépatiques, du cœur contre l'asystolie, du col de la vessie contre l'incontinence d'urine, de la prostate contre la prostatite chronique, de l'utérus contre les périmétrites chroniques et les déviations, de la trompe d'Eustache contre certaines surdités, massage de l'œil, massage des fractures pour amener leur consolidation sans appareil (Lucas-Championnière), massage des articulations pour la guérison *immédiate* de l'entorse, massage général contre la chlorose, l'obésité, les affections nerveuses, etc. Dr R. Blondel.

Longtemps abandonné aux mains des empiriques, le massage a pris rang à côté de la gymnastique, de l'hydrothérapie et diverses autres méthodes thérapeutiques reposant sur l'exercice et le mou- vement. Essentiellement, le massage consiste en mouvements passifs imprimés à une région du corps déterminée, et en rapport avec certaines indications cliniques ou simplement hygiéniques. Le principe de la méthode remonte à l'antiquité. Hippocrate conseille le massage. Les Asclépiades, munis d'instruments spéciaux du nom de *xystra*, pratiquaient sur le corps des frictions énergiques. Oribaze en a décrit les règles avec détail et précision. Le *Cong-Fou* des Chinois ainsi que le *Yadour-Veda* des Indous en font mention. Après Ambroise Paré, en 1575, Tissot, en 1780, en met en relief les avantages ; mais c'est surtout à l'initiative de Bonnet, de Piorry et de Nélaton qu'on doit d'en connaître aujourd'hui toute la valeur.

L'action physiologique du massage se traduit par des effets mécaniques, thermiques et électriques. Les phénomènes qu'il provoque dans la sphère du système nerveux, notamment sur les nerfs des vaisseaux, ne peuvent s'expliquer que par une action réflexe et par l'influence considérable qu'il exerce sur les fonctions de l'organisme. L'action mécanique est la plus fondamentale. Elle consiste en une accélération, dans la région massée, du cours de la lymphe et de celui du sang. Méthodiquement pratiqué, le massage hâte la résorption des produits normaux et morbides. Le système lymphatique est la voie principale par laquelle ces produits sont évacués.

Les procédés usuels du massage sont : 1° *L'effleurage.* Léger et superficiel, il provoque, par action réflexe, une excitation constante des fonctions de la peau. 2° *Le massage proprement dit et les frictions.* Pratiqués sur les régions voisines de celle qui peut être le siège d'un état phlegmasique et dans le sens du cours des vaisseaux de dé-

gagement, ils favorisent l'absorption, devenue insuffisante, des produits morbides qui les engorgent sur le lieu même de la lésion. 3° *Le pétrissage*. Ici l'action mécanique est, plus qu'en aucune autre circonstance, prépondérante. Déchirés, écrasés sous la pression des doigts de l'opérateur, les granulations, les végétations, les fongosités, les exsudats de toute sorte qui peuvent exister, entrent en voie de dégénérescence graisseuse et disparaissent. Pour le système musculaire, le pétrissage est, à proprement parler, une gymnastique passive. Sous son influence, le muscle augmente de volume, chacune de ses fibres s'affermit, et, par surcroît de vitalité, les contractions deviennent plus rapides et plus puissantes. 4° *Le tapotement*. Son action sur le système nerveux est énergique. Elle s'explique par des modifications dans la constitution moléculaire du nerf. Lorsqu'on *tapote* un nerf endolori, on constate au début un surcroît de sensibilité, puis la douleur décroît et ne tarde pas à disparaître. 5° *Les mouvements actifs et passifs*. Action purement mécanique, accélération du cours du sang veineux et de la lymphe, telle en est la caractéristique.

Les manœuvres qui précèdent et suivent celles du massage proprement dit sont de la plus haute importance. *Préparatoires*, les premières consistent en un effleurage de la région située dans le voisinage, et en un point plus central que celle où siège la lésion. Il se pratique sur le trajet des vaisseaux veineux et lymphatiques et dans le sens du courant vasculaire, la main à plat ou les deux mains réunies. *Terminales*, les deuxièmes consistent en des mouvements passifs à faire exécuter au sujet. Dr Collineau

MASSAGÈTES. Peuple ancien de l'Asie dont les tribus nomadisaient au N.-E. de la Caspienne et au N. de l'Iaxartes (Sir-Daria) au S. des Issedones. Leur pays était riche en or et en cuivre, ce qui nous reporte aux monts Altaï. D'après la description d'Hérodote, c'était un peuple très rude, immolant les vieillards, les mangeant même; il pratiquait la gynécocratie, probablement avec le matriarcat. Ils adoraient le soleil, lui immolant des chevaux. On admet en général qu'ils étaient de race turque ou mongolique. Cyrus, fondateur de l'empire perse, périt avec toute son armée dans une expédition contre Tomyris, reine des Massagètes (529). Deux siècles plus tard, Alexandre les combattit en Sogdiane (328). Ils sont encore cités par Pomp. Mela, Pline et Ptolémée. Plus tard, on les identifie avec les Alains.

MASSAGUEL. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne; 552 hab.

MASSAÏ ou **MASAÏ.** Peuple de l'Afrique orientale, entre le lac Victoria Nyanza et la côte de l'Afrique orientale britannique, de 2° lat. N. à 5° lat. S., et de 31 à 36° long. E. Ils paraissent appartenir à la même race que les Foulah et les Niam-Niam, et diffèrent essentiellement des noirs; ils ont le nez droit et bien formé, les pommettes très saillantes, la tête étroite; leur chevelure est laineuse, mais n'est pas en touffes comme celle des noirs. Ils ont l'habitude de distendre le lobe inférieur de l'oreille, d'arracher les deux incisives médianes de la mâchoire inférieure, et de se faire sur la cuisse cinq ou six marques au fer rouge. Ils sont nus, mais les femmes sont vêtues de peaux. Ils sont divisés en plusieurs tribus dont quelques-unes mélangées de sang nègre. On rattache aux Massaï les Ouakouafi qui ont soutenu de longues guerres contre les autres tribus et qui, depuis 1830, ont été rejetés dans le Kavirondo et dans le Lykipia (entre le mont Kenia et le Baringo). Dans chaque tribu, on distingue les guerriers (elmoran) et les pasteurs; les premiers comprennent des jeunes gens au-dessous de vingt-cinq ans; après la circoncision, ils sont envoyés au camp des guerriers, où ils vivent exclusivement de viande et de laitage. Les guerriers sont armés d'une lance, d'une épée et d'un grand bouclier ovale orné de dessins héraldiques; ils portent sur la tête un collier de plumes d'autruche, et ont d'autres ornements de plumes ou de poils aux épaules, aux genoux, aux chevilles; ils s'enduisent le corps d'une couche d'argile et portent de nombreux ornements. C'est la terreur de toute l'Afrique orientale; ils n'ont d'autre occupation que le pillage. Les Massaï ont des sorciers et n'enterrent pas leurs morts. Ils aiment beaucoup les discours. On évalue leur nombre à 500,000.

Les missionnaires Rebmann (1847) et Krapf (1849) ont étudié, les premiers, le pays des Massaï; le premier découvrit le mont Kilimandjaro, le second le Kenia, et vers 1851 le fleuve Tana; depuis lors, il faut citer les voyages du baron von der Decken et du docteur Kersten (1862-65); des missionnaires Wakefield (1865) et New (1870), du naturaliste Hildebrandt (1877), du docteur Fischer, qui, en 1882-83, pénétra jusqu'au lac Naïvacha; de M. Joseph Thomson qui, en 1883-84, explora les lacs Naïvacha et Baringo, reconnut le Kenia et s'avança jusqu'au lac Victoria Nyanza; de M. Johnston, qui s'est attaché à l'étude du Kilimandjaro (1884); du comte Teleki et de M. de Höhnel, se rendant au lac Rodolphe (1887-99); du docteur Peters, qui a été de Vitou au lac Baringo, puis au Kavirondo (1889); des agents de la Compagnie britannique de l'Afrique orientale, Jackson (1888-90), Pigoti (1889), Lugard (1890), Eric Smith (1891), Dundas (1891); de MM. de Höhnel et Astor Chanler (1892-93), de M. Grégory (1893), des docteurs Stuhlmann (1892) et Baumann (1892-93), qui traversèrent la partie occidentale du pays des Massaï.

Les traités conclus entre l'Angleterre et l'Allemagne ont partagé le pays des Massaï entre les sphères d'influence de ces deux puissances. Des stations anglaises ont été fondées le long de la Tana, dans l'Oukamboni, etc. Une ligne télégraphique a été installée de Mombaze à l'Onganda. La construction d'un chemin de fer entre Mombaze et le lac Victoria a été décidée; le trajet en a été fixé par les travaux des capitaines Macdonald, Pringle, etc. (1892). Les Massaï ont peu à peu pris l'habitude de laisser passer les caravanes sans les molester. Quelques chefs ont conclu des traités avec le gouvernement britannique. G. R.

Bibl. : Krapf, *Reisen in Ost Afrika*; Kornthal, 1858. — Du même, *Travels... in Eastern-Africa*; Londres, 1860. — Von der Decken, *Reisen in Ost Afrika*; Leipzig, 1869. — Ch. New, *Life wanderings and labours in East Africa*; Londres, 1875. — Hildebrandt, *Meine zweite Reise in Ost Afrika*, dans *Globus*, t. XXXIII, 1878. — Du même, *Travels in East Africa*, dans *Proceed. of Royal Geogr. Soc.*, 1878. — Last, *The Masaï People and country*; *id.*, 1882, p. 226. — Farler, *Native Routes in East Africa from Pangani to the Masaï country*, *id.*, p. 730. — Wakefield, *Native Routes through the Masaï country*, *id.*, p. 742. — Last, *A Visit to the Masaï people*, *id.*, 1883. — Dr Fischer, *Das Massaïland*; Hambourg, 1885. — J. Thomson, *Through Masaïland*; Londres, 1885. — H.-H. Johnston, *The Kilimanjaro expedition*, 1886. — Dr Hans Meyer, *Ostafrikanische Gletscherfahrten*; Leipzig, 1890. — L. von Höhnel, *Zum Rudolf See*; Vienne, 1892. — Jackson, *Journey to Uganda*, dans *Proceed. of the Royal Geographical Society*, 1891. — Peters, *Die deutsche Emin-Pacha Expedition*; Munich, 1891. — Livres bleus sur l'Afrique orientale britannique et particulièrement sur le chemin de fer de l'Ouganda. — Ravenstein, *Map of part of East Africa* (à 1/500,000e). — Lugard, *The Rise of our East African Empire*; Londres, 1893. — Mac Dermott, *British East Africa or Ibea*; Londres, 1893. — C.-W. Hobley, *People, places and prospects in British East Africa*, dans *Geog. Journal*, 1894. — Stuhlmann, *Mit Emin-Pacha ins Herz von Afrika*; Berlin, 1894. — Baumann, *Durch Massaïland zur Nilquelle*; Berlin, 1894. — *Die kartographischen Ergebnisse der Massaï-Expedition des deutschen antisklaverei Comitees*, avec une carte à 1/600,000e (cahier supplémentaire III des *Mittheilungen* de Petermann, 1894).

MASSAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château; 749 hab.

MASSAJA (Guglielmo), missionnaire italien, né à Piona (Montferrat) le 8 juin 1809, mort à Naples le 6 août 1889. Vicaire d'une mission de capucins, il vécut en Abyssinie de 1846 à 1879, visita le premier, en 1855, Bonga (dans le Kaffa), fut expulsé par Ménélik. Léon XIII le nomma directeur de la Propagande et cardinal. Il fit paraître une grammaire galla et *I miei trentacinque anni di missione nell alta Etiopia* (Milan, 1885-95, 12 vol. abrégés en un sous le titre *In Abissinia e fra i Galla*, 1895).

MASSALIENS ou **MESSALIENS, EUCHÈTES** ou **EUCHITES.** Les premiers de ces noms sont empruntés à

la langue syriaque, les seconds à la langue grecque; ils signifient pareillement *ceux qui prient* et désignent des hérétiques dont Epiphane, dans la dernière section de son *Panarion* (écrit vers 373) mentionne l'apparition en Syrie. Ils s'adonnaient complètement à la prière, s'abstenant de tout travail et vivant de mendicité. Comme ils avaient renoncé absolument au monde, et qu'ils ne possédaient en propre aucune habitation, ils couchaient dans les rues, lorsque la saison le permettait, hommes et femmes ensemble, promiscuité que leurs adversaires arguaient d'immoralité, sans néanmoins articuler aucun fait précis. Epiphane place le commencement de leur secte sous le règne de Constance; Théodore, un peu plus tard, sous le règne de Valentinien. On la trouve encore mentionnée dans des documents de la fin du VIIe siècle; il semble même qu'au temps où Photius (mort en 890) écrivait, elle n'était point complètement éteinte. Elle resta confinée en Orient, et ne paraît s'être répandue que très peu, sinon nullement en Occident. — La doctrine qu'on attribue aux massaliens enseignait que par suite du péché d'Adam, tout homme naît avec un démon uni à son âme et qui l'excite au péché. Le baptême est impuissant pour expulser ce démon, parce qu'il ne produit effet que pour les péchés passés, et qu'il n'extirpe point la racine du mal. Le vrai remède est une prière intense, constante, continuée jusqu'à ce que toutes les affections et toutes les volontés soit anéanties. Dans cet état (ἀπάθεια), l'âme éprouve la sensation de son union avec son céleste époux, comme la femme sous les embrassements de son mari. Alors le démon est expulsé avec les crachats ou les mucosités du nez, ou bien en fumée, ou bien encore sous la forme d'un serpent. L'introduction du Saint-Esprit se manifeste d'une manière pareillement sensible. Ceux qui sont parvenus à ce degré peuvent apercevoir de leurs yeux la sainte Trinité, les trois personnes unies ensemble. Ils atteignent en outre une perfection qui les délivre de tout péché et de toute ignorance. Ils n'ont plus besoin d'instruction pour éclairer leur âme, ni d'abstinence pour discipliner leur corps. L'âme de ces *spirituels* recevant une nature divine, ils peuvent voir ce qui reste invisible aux autres hommes. — Tout en considérant la communion comme inutile, sans bienfait pour les dignes, sans dommage pour les indignes, les massaliens non seulement ne cherchaient point à sortir de l'Eglise, mais ils dissimulaient et, au besoin, reniaient leurs croyances pour y rester, ou plus vraisemblablement pour éviter les persécutions qui menaçaient les dissidents (V. FLAVIEN, t. XVII, p. 581).

Le nom de *massalien* fut aussi donné à des dualistes du XIe siècle, qui n'étaient vraisemblablement qu'une branche des *pauliciens* (V. ce mot). Ils paraissent avoir formé deux sectes. L'une enseignait que le fils aîné de Dieu, s'étant révolté contre lui, avait créé le monde visible, pour se faire et gouverner un royaume indépendant. Mais Christ, son frère, travaille à détruire et finalement détruira cet empire. L'autre, pratiquant un dualisme plus absolu, rendait un culte au dieu malfaisant, comme au dieu bon. E.-H. VOLLET.

BIBL.: G. SALMON, art. *Euchites*, dans le *Dictionary of christian biography* de W. SMITH et H. WACE; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

MASSALS. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. d'Alban; 598 hab.

MASSANES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Lédignan; 137 hab.

MASSANGIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-Serein, sur la rive gauche du Serein; 483 hab. Stat. du ch. de fer de Laroche à l'Isle-d'Angely. Carrières de pierre. Eglise de la Renaissance.

MASSAOUA (V. MASSOUAH).

MASSARANI (Tullo), écrivain italien, né à Mantoue en 1826, de parents juifs, cultiva simultanément la peinture et la littérature. De ses tableaux, le plus connu représente les Thermes d'Alexandrie chauffés avec les livres de la bibliothèque. Après la révolution de 1848, il passa à Paris où il écrivit *l'Idea italiana al traverso i tempi* (1851), puis se fixa à Milan et par ses articles et ses essais s'efforça de favoriser les relations intellectuelles de l'Italie avec l'Allemagne et la France. Il présida le jury artistique à l'Exposition universelle de 1878 et publia *l'Arte a Parigi* (Rome, 1879). Il est sénateur. Parmi ses œuvres, on peut citer : *Monaco e Nonnibega; Deutschland und die italienische Frage* (Nordlingen, 1859, anon.); *Studii di letteratura e d'arte* (Florence, 1873); *Saggi critici* (2e éd., 1883); *Sermoni e rime* (2e éd., 1884); *Come la pensava il Dr Lorengi* (1894), etc.

MASSARD (Jean), graveur français, né à Bellême en 1740, mort en 1822. S'étant placé chez un libraire, la vue des livres à vignettes lui donna le goût de la gravure. Il collabora d'abord à la grande édition des *Œuvres complètes de Voltaire* : il se mit en vue comme illustrateur par ses pièces pour les *Métamorphoses* d'Ovide. Massard est un des principaux interprètes des œuvres de Greuze ; il a gravé, d'après celui-ci, *la Cruche cassée*, *la Mère bien aimée*, *la Dame bienfaisante*, *la Vertu chancelante*, etc. Il a reproduit *la Mort de Socrate*, de David, la *Famille de Charles Ier*, de Van Dyck, une *Vierge* de Raphael, un portrait de *Rembrandt*. Plusieurs estampes de lui font partie de la collection du *Musée du Louvre*, publiée par Laurent et Filhol. Il a gravé plusieurs planches pour la *Galerie de Florence* et a travaillé à de nombreuses éditions pour la maison Didot; il est l'auteur de l'ornementation de *Daphnis et Chloé*, du *Racine* et de quelques autres livres de choix. Ant. V.

BIBL. : Ph. DE CHENNEVIÈRES, *Artistes normands*, dans la *Revue de l'art français*, 1886. — Baron PORTALIS, *les Graveurs français du XVIIIe siècle*.

MASSARD (Jean-Baptiste-Raphaël-Urbain), graveur français, né à Paris le 10 sept. 1775, mort en 1849, fils du précédent. Elève de son père et de David pour le dessin, cet artiste a participé à l'illustration du *Virgile* et du *Racine* de Didot; il a fourni des planches à l'édition de *Camoëns*. Il a gravé d'après Chaudet, d'après Gérard et Girodet; il a exécuté sous l'Empire des costumes pour le sacre de Napoléon, exposés en 1808. La *Sainte Cécile* et l'*Hippocrate* furent exposés en 1810 et en 1817. On connaît son portrait de *Napoléon Ier*, du *Duc de Feltre* en pied, d'après Fabre, de *Louis XVIII* et de quelques autres personnalités de la Restauration. Ant. V.

MASSARD (Jean-Marie-Raphaël-Léopold), graveur et dessinateur français, né à Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne) le 29 janv. 1812, fils du précédent. Il a produit un grand nombre de compositions originales et d'ouvrages d'après les artistes contemporains, Bida, Bonnat, etc. Ant. V.

MASSAREDO, amiral espagnol (V. MAZAREDDO).

MASSARI (Lucio), peintre italien, né à Bologne en 1569, mort à Bologne en 1633. Il appartint à l'école des Carrache, et, fixé à Rome, se lia étroitement avec l'Albane, dont il se rendit familiers les procédés et la manière. Massari a produit un petit nombre d'ouvrages, mais ils ne manquent ni de distinction, ni de charme. Ses fresques donneraient une idée insuffisante de son mérite ; ses tableaux à l'huile sont bien supérieurs. C'est à Florence, à Modène et particulièrement à Bologne qu'on peut les admirer. Cette dernière ville possède notamment : un *Mariage de sainte Catherine*, un *Saint Gaétan*, une *Descente de croix*, une *Vocation de saint Jacques et saint Jean*, une *Adoration des mages*, une *Venue du Christ* et un *Massacre des Innocents* (au Palais Buonfigliuoli), d'une composition habile et d'un style très pur. G. C.

MASSARI (Giuseppe), publiciste et homme politique italien, né à Bari en 1821, mort le 12 mai 1884. Exilé de Naples après les événements de 1848, il passa en Toscane, où il écrivit dans la *Patria*, puis en Piémont, où il dirigea successivement le *Mondo illustrato*, la *Rivista contemporanea* et la *Gazzetta uffiziale Piemontese*. Député en 1860, il fut un des membres les plus actifs du

parti modéré, *ferocissimo ministeriale*, disait plaisamment Cavour (lettre à Farini du 10 oct. 1860). Il a collaboré au *Fanfulla* de Rome. Ami de Gioberti, il a publié ses œuvres posthumes (Turin, 1856-57) et sa correspondance, accompagnée d'une vie du célèbre abbé (Turin, 1860-63, 3 vol.). On lui doit aussi *La Vita ed il regno di Vittorio Emanuele II di Savoia, primo re d'Italia* (Milan, 1878, 2 vol.), et une vie d'*Alfonso La Marmora* (Florence, 1880). F. H.

MASSARIA (Bot.). Genre de Champignons Pyrénomycètes, de la tribu des Sphériées, à périthèce simple, coriace, globuleux, noir, soulevant l'épiderme sous lequel il se développe. Grandes asques à huit spores, oblongues et à plusieurs loges, brunes, entourées d'un épispore gélifié. Très petites conidies ne germant pas dans l'eau pure, mais bien dans l'eau contenant 1/100 de sucre et 1/250 de tanin. Une trentaine d'espèces habitent l'Europe. Ecorces de platane, tilleul, érable, etc. H. F.

MASSARONI ou **MAZAROUNI**. Affluent dr. de l'Essequibo (Guyane britannique) qui s'unit au Couyouni septentrional ; sur ses rives est le pénitencier de la colonie.

MASSAROTTI (Angelo), peintre italien, né à Crémone en 1645, mort en 1723. Il exécuta pour cette ville, et à Rome pour l'église de Saint Sauveur in Lauro, diverses œuvres qui le firent admettre dans l'académie de Saint-Luc. Crémone possède de lui une *Conception* assez intéressante et un *Saint Augustin donnant sa règle aux ordres religieux*. Massarotti avait coutume d'introduire des portraits dans ses tableaux : c'est ainsi que la physionomie du gouverneur de Crémone et de sa famille se retrouvent parmi les personnages de la *Conception*. G. C.

MASSART (Lambert-Joseph), un des violonistes les plus distingués du Conservatoire, né à Liège en 1811. Il fut élève de Rod. Kreutzer, et, dès l'âge de dix-huit ans, remporta de grands succès de virtuose. Il fut nommé professeur de violon en 1833. Son plus brillant élève a été Henri Wienawski.

MASSART (Louise-Aglaé MASSON), pianiste de premier ordre, née en 1827, femme du précédent. Comme son mari, elle fut professeur au Conservatoire où elle avait succédé à Mme Farrenc en 1875. Elève de Mme Coche et de Louis Adam, elle a laissé le souvenir d'un enseignement plein de goût et de délicatesse. Comme virtuose, elle se consacrait surtout à la musique classique ; elle avait la couleur, le style, la chaleur, une grande élégance de jeu et de doigté, une manière à elle bien originale ; on peut dire que peu d'artistes l'ont surpassée dans l'exécution d'une sonate de Mozart ou d'un trio d'Haydn.

MASSAT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons ; 3,704 hab. Gisements de minerais de fer, de plomb argentifère, de cuivre et de zinc. Sources ferrugineuses. Cardage de laines, filatures ; minoteries, scieries. Les vicomtes de Couserans y possédaient un château dont il ne reste aucun vestige et qui fut longtemps le siège de leur seigneurie. Grottes préhistoriques.

MASSAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon, sur l'Herbon ; 2,297 hab. Doit son origine à une abbaye bénédictine fondée au Xe siècle et donnée à Bernon, premier abbé de Cluny. L'église (mon. hist.) abbatiale, devenue paroissiale, date des XIVe et XVe siècles. Restes de fortifications.

MASSE. I. Mécanique. — L'idée de masse, en mécanique, est équivalente à celle de *quantité de matière*. Deux points matériels, c.-à-d. deux corps de dimensions négligeables, ont même masse s'ils se comportent de la même manière sous l'action de forces égales ; dans le cas contraire, leurs masses sont différentes. Les masses des points matériels sont en raison inverse des accélérations éprouvées par ces points sous l'action d'une même force ; réciproquement, diverses forces agissant successivement sur une même masse lui impriment des accélérations proportionnelles à leur propre grandeur. En choisissant convenablement les unités, on peut donc dire que la masse d'un point matériel est égale au quotient d'une force arbitraire par l'accélération que cette force est susceptible de lui imprimer. On trouvera au mot FORCE le développement des idées par lesquelles on a été conduit à cette conception de la masse. La masse d'un corps quelconque est la somme des masses élémentaires qui le composent. Suivant que les diverses parties du corps renferment ou non la même masse par unité de volume, le corps est *homogène* ou *hétérogène*. La masse proprement dite est une grandeur essentiellement positive ; mais, dans la théorie de l'électricité, on est conduit à faire intervenir des masses négatives. Tandis que deux masses matérielles s'attirent en obéissant à la loi newtonienne (V. ATTRACTION), deux masses électriques s'attirent ou se repoussent suivant qu'elles sont de signe contraire ou de même signe.

Sous le titre *Géométrie des masses*, le *Répertoire bibliographique des sciences mathématiques* désigne, d'après M. Haton de La Goupillière, l'ensemble des questions dans lesquelles vient s'adjoindre aux concepts de la géométrie l'unique notion de masse (la notion du temps étant par conséquent exclue). C'est une introduction naturelle à l'étude des systèmes matériels. Parmi les questions de ce genre, on peut citer la théorie du centre de gravité, celles des moments d'inertie, du potentiel, etc. L. LECORNU.

LOI DES MASSES (V. ATWOOD [Machine d']).

II. Astronomie. — La masse d'un corps est la réunion des molécules matérielles qui le forment ; selon les lois de l'attraction newtonnienne, les corps s'attirent proportionnellement à leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. On peut encore définir la masse d'un corps : le nombre de points matériels identiques qui le composent. Si des corps ont des masses représentées par les nombres 1, 2, 3, et si l'on veut leur imprimer la même accélération, il faudra leur appliquer des forces proportionnelles aux nombres 1, 2, 3. Si l'on pouvait placer un corps successivement à la même distance du soleil et de la terre, il serait attiré vers ces deux astres par des forces proportionnelles à leurs masses. Le corps tomberait pendant la première seconde de sa chute, de 330 m. vers le soleil, et de 1 m. vers la terre ; on en peut conclure que la masse du soleil est 330,000 fois plus grande que celle de la terre. Comme il n'est pas nécessaire de placer le mobile à la même distance du soleil et de la terre, on peut, d'après les lois de l'attraction, remarquer que la chute est en raison inverse du carré de la distance. Pour déterminer les masses des différentes planètes, il faudrait mesurer les distances dont elles tombent en une seconde vers le soleil, puis exprimer que ces distances sont proportionnelles aux masses des planètes, et en raison diverse des carrés de leurs distances au soleil, ou mieux s'appuyer sur les mouvements de leurs satellites quand elles en ont. Le tableau suivant, que nous empruntons à l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, donne les masses des principaux éléments du système solaire :

NOMS DES ASTRES	MASSES par rapport AU SOLEIL	MASSES par rapport A LA TERRE
Mercure	1/5310000	0,061
Vénus	1/412100	0,787
La Terre	1/324439	1 »
Mars	1/3093700	0,105
Jupiter	1/1047,2	309,816
Saturne	1/3529,6	91,919
Uranus	1/24000	13,518
Neptune	1/19700	16,469
Soleil	1	324,439
Lune	1/25858000	0,013

L. BARRÉ.

III. Archéologie. — MASSE D'ARMES. — Arme contondante formée d'une tête de métal emmanchée sur un fût assez court en bois ou en fer. C'est une modification de la massue primitive dont les diverses formes de *casse-tête* encore en

usage chez tant de peuples sauvages suffisent à nous raconter l'histoire. L'antiquité orientale a connu les masses d'armes. Egyptiens et Assyriens en ont fait un fréquent emploi tant comme armes de guerre que comme armes de cérémonie. Dans notre moyen âge elles n'apparaissent nettement que vers le XIIIe siècle et elles s'éloignent dès lors peu des formes qu'elles ont encore conservées chez les Indiens et les Mogols. Il semblerait que les masses de fer et d'acier aient une origine orientale et qu'elles nous soient venues des croisades, car Joinville et d'autres chroniqueurs nous en montrent les Turcs et autres islamistes constamment armés.

Les plus anciennes masses du moyen âge ne nous sont connues que par leur tête, fondue en bronze, de forme ordinairement cylindrique avec pointes mousses rayonnant tout autour. Quand on les construisit en acier, on chercha à leur donner un plus grand poids, une plus grande résistance, sans augmenter les saillies qui servaient de moins en moins contre les armures de fer qui allaient toujours en se perfectionnant. Aussi, au XIVe siècle, époque à laquelle l'armure de plates enclôt presque complètement l'homme d'armes, d'une carapace d'acier, construisit-on des masses entièrement en acier trempé et d'une fabrication excellente. Elles devaient fournir des coups terribles, fausser les pièces d'armes, rompre les membres, et, dans les chocs de cavalerie où un parti en reconduisait un autre, elles brisaient les reins malgré la dossière de l'armure. Ces masses ont une tête de la grosseur du poing, ovoïde ou piriforme avec ailettes rayonnantes rapportées par soudure ou par ajustage dans des rainures. Un petit pommeau vissé au sommet de la tête tenait la construction en place. Ainsi ces masses ressemblaient-elles à des graines d'ombellifères. Le manche long de 40 centim. environ était assez fin, ordinairement d'acier, souvent aussi d'un bois élastique et fort comme le frêne, le néflier, le cornouiller. Une poignée habillée de cuir tressé, ou garnie de fer, complétait l'arme et en assurait la solidité dans la main. Au XVe siècle, on ajusta deux rondelles à la poignée de manière à protéger la main et à donner plus de sûreté au coup; puis, au XVIe siècle, cette poignée à rondelles disparaît, et elle est simplement travaillée en torsade. Un lien de cuir passant par un œil de la tige aidait à fixer la masse au poing, et un crochet de fer y était parfois adjoint pour suspendre l'arme au pommeau de la selle ou à la ceinture. Car la masse d'armes fut beaucoup plus une arme d'homme de pied que de cavalier; les arbalétriers la portaient toujours et s'en servaient pour achever les blessés et pour les exécutions, comme le prouve la mise à mort de la femme de Pierre le Cruel et le massacre des prisonniers français sur le champ de bataille d'Azincourt.

L'usage de la masse d'armes cessa en Europe dans la seconde moitié du XVIe siècle; toutefois, les Polonais la portèrent longtemps encore, comme les Turcs et les Asiatiques qui en ont fait emploi jusque pendant ce siècle. On a fait en Italie et en France des masses d'armes très ornées, damasquinées, gravées, ciselées, mais beaucoup étaient des armes de cérémonie.

Quant aux grandes masses que portaient certains officiers dans les montres de l'université, des chapitres, des ordres de chevalerie, ce sont de grandes pièces d'orfèvrerie plutôt que des armes. Aujourd'hui encore il existe des massiers en Sorbonne et ailleurs. Maurice MAINDRON.

IV. Tactique (V. TACTIQUE).

V. Administration militaire. — Les masses sont des allocations en deniers attribuées aux corps de troupe sous forme d'abonnement. Elles ont pour objet de subvenir à des dépenses de différentes natures déterminées par les règlements. Nous allons étudier sommairement les principales d'entre elles.

MASSE INDIVIDUELLE. — D'un usage autrefois universel dans l'armée, elle n'est plus employée maintenant que chez les sapeurs-pompiers, les spahis et la gendarmerie. Elle est destinée à l'achat et à l'entretien des effets de linge, de chaussure, de pansage et autres quelconques, compris sous la dénomination générale d'effets de petit équipement ou de la 2e portion, ainsi que des effets d'habillement et de grand équipement ou de la 1re portion. Elle est d'abord formée d'une première mise, puis entretenue au moyen d'une prime ou allocation journalière et de divers prélèvements. En principe, elle est la propriété de l'homme et lui est payée lors de sa radiation des contrôles, sauf certaines exceptions.

MASSE D'HABILLEMENT ET D'ENTRETIEN (V. HABILLEMENT). — Elle assure en outre certaines dépenses concernant la musique, les dégradations et l'éclairage des locaux communs.

MASSE D'ENTRETIEN (en temps de guerre). — La masse d'habillement et d'entretien ci-dessus cesse de fonctionner dans tous les corps à partir du premier jour de la mobilisation et est remplacée par la masse d'entretien qui subvient aux dépenses générales et mêmes frais incombant à l'ancienne masse, tandis que les effets de toute nature du service de l'habillement sont fournis, remplacés et entretenus directement au compte de l'Etat.

MASSE GÉNÉRALE D'ENTRETIEN. — Elle n'existe que dans les corps où la masse d'habillement et d'entretien n'est pas en usage, et y fonctionne en temps de paix comme en temps de guerre pour subvenir à des dépenses de régiment, entre autres celles de la musique.

MASSE DE SECOURS (dans les spahis et la gendarmerie). — Elle fonctionne, comme son nom l'indique, pour venir en aide aux plus nécessiteux et à leurs familles.

MASSE DES ÉCOLES. — Elle subvient aux dépenses des écoles régimentaires.

MASSE DE CHAUFFAGE. — Cette masse est destinée à pourvoir à toutes les dépenses résultant de l'achat du combustible nécessaire, tant pour la cuisson des aliments que pour le chauffage en hiver des locaux affectés au casernement, et à faire face, le cas échéant, aux besoins divers ou imprévus de chauffage des corps et établissements. Ses allocations sont acquises à l'ensemble du corps pour être employées au mieux des intérêts des troupes, et représentent sous le titre d'indemnité de chauffage la valeur des rations de combustible dues aux corps, rations allouées en quantité d'après les effectifs présents et tarifées dans chaque place d'après le prix du combustible (V. CHAUFFAGE).

MASSE DE FOURRAGES. — Elle n'existe qu'à titre d'essai, dans certains corps, pour assurer, comme son nom l'indique, la nourriture de leurs chevaux et mulets.

MASSE DE CASERNEMENT. — Elle a pour but de subvenir à l'entretien courant, par les corps des casernements qu'ils occupent (V. CASERNE).

MASSE DE HARNACHEMENT ET FERRAGE. — Cette masse a pour but de subvenir aux dépenses occasionnées par l'entretien de l'harnachement, la ferrure des chevaux, les voitures et les bâts en service dans le corps, l'entretien du mobilier et l'éclairage des écuries, le service vétérinaire, etc. Elle est alimentée par une prime d'entretien allouée par journée de cheval, par le produit de la vente des fumiers et des dépouilles de chevaux morts, enfin par des secours accordés éventuellement par le ministre.

VI. Histoire religieuse. — MASSE BLANCHE. — *Massa candida*. Fête le 18 ou le 24 août. On donne ce nom à des chrétiens qui furent martyrisés à Utique (Afrique) en 258, sous le règne de Valérien. Selon Prudence (*Hymne XIII*), ils étaient trois cents, qui aimèrent mieux sauter dans une fosse remplie de chaux vive que de renier leur foi. Saint Augustin dit qu'ils n'étaient que cent cinquante-trois, qu'ils furent décapités, et qu'on les nomma *Massa*, à cause de leur nombre, *candida*, à cause de leur mort glorieuse.

MASSE SAINTE. — *Massa sancta*. Nom donné à la multitude des martyrs qui souffrirent à Saragosse (Espagne) vers 304. Fête, 3 novembre.

VII. Fortification. — MASSE COUVRANTE (V. PARAPET).

BIBL. : MÉCANIQUE.— HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *la Géométrie des masses*, dans la *Revue générale des sciences*, 1893.
ARCHÉOLOGIE. — EVANS, *l'Age de bronze*, p. 293.

MASSE (La). Rivières de France (V. INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOT et LOT-ET-GARONNE).

MASSÉ (Jean-Baptiste), graveur et miniaturiste français, né à Paris en 1687, mort en 1767. Il était fils d'un joaillier qui le vit avec peine se destiner à la peinture. Jouvenet fut quelque temps son maître, puis Chatillon, peintre en émail, lequel lui enseigna à finir de très près ses ouvrages, en même temps qu'à graver. Devenu habile dans la miniature, il peignit un grand nombre de ses contemporains, s'efforçant, comme il l'avouait lui-même, d'imiter la manière de la Rosalba. Mais il n'a su donner à ses ouvrages ni la facilité, ni la fraîcheur de son illustre modèle; son travail sent la peine; tout ce qu'il a fait est froid et manque de verve. Ces défauts n'ont pas empêché qu'il n'eût, de son temps, un grand succès. Voltaire le cite comme le premier miniaturiste de l'époque, dans une pièce adressée au duc de Richelieu, dont les traits, dit-il,

Se trouveront en miniature
Dans mille boîtes à portrait,
Où Massé mit votre figure.

Auprès de la postérité, Massé possède un plus sérieux titre de gloire, c'est à savoir l'immense travail de reproduction en gravure des plafonds de la galerie de Versailles et des deux salons attenants, qu'il entreprit en 1723 et dirigea pendant plus de vingt-cinq ans. Il y employa, outre les graveurs, une foule de dessinateurs et de peintres pour les travaux préparatoires, en particulier Le Moyne, qui fit son affaire de rendre, par l'introduction des reflets dont il avait l'habitude, les ombres de Lebrun plus agréables et plus légères. Mais le caractère fantasque de ce peintre indisposait fort les graveurs, et mille autres accidents venant à la traverse, on crut que cet ouvrage ne serait jamais fini. Epuisé d'argent et de travail, et ayant tout laissé pour cette occupation, Massé en vint enfin à bout, et le roi l'en récompensa en lui achetant, outre un grand nombre d'exemplaires de son recueil, tous ses dessins. La Chalcographie nationale possède ce recueil, l'un des plus beaux titres de gloire de notre Ecole française de gravure. Massé fut nommé en 1760 garde des tableaux du roi; il était de l'Académie, dont, en 1740, il avait passé conseiller. L. Dimier.

MASSÉ (Gabriel), jurisconsulte français, né à Reims le 12 mai 1807, mort à Paris le 12 oct. 1881. Avocat à Paris en 1833, Massé est entré dans la magistrature en 1847, y a fait toute sa carrière et est arrivé conseiller à la cour de cassation en 1868 et président de chambre en 1880. Il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques le 7 mars 1874, en remplacement d'Odilon Barrot. On lui doit comme travaux : *Dictionnaire du contentieux commercial* (1839-45 ; 2e éd., 1851, 2 vol.), avec L.-M. Devilleneuve ; *le Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil* (1844 et suiv., 6 vol. ; 3e éd., 1874, 4 vol.) ; la traduction et l'annotation du *Droit civil français* de Zachariæ (1854-59, 5 vol.), avec M. Ch. Vergé. Il a été l'un des principaux rédacteurs du *Recueil des arrêts*, fondé par Sirey.

MASSÉ (Félix-Marie-Victor), compositeur français, né à Lorient le 7 mars 1822, mort à Paris le 5 juil. 1884. Elève du Conservatoire (1834-44), de Zimmermann et Halévy, prix de Rome (1844), il envoya d'Italie un opéra *la Favorita e la schiarra* (joué à Vienne, 1855). A son retour, il se fit remarquer par des romances et devint un des bons auteurs de musique légère d'opéra comique ; chef du chant à l'Opéra (1860), professeur de composition au Conservatoire (1866), membre de l'Académie des beaux-arts (1872). Ses principales œuvres sont : *les Noces de Jeannette* (un acte, 1853) ; *Galathée* (trois actes, 1854) ; *la Fiancée du diable* (trois actes, 1854) ; *Miss Fauvette* (un acte, 1855) ; *les Saisons* (trois actes, 1856) ; *la Reine Topaze* (trois actes, 1856) ; *le Cousin de Marivaux* (1857) ; *Adieu paniers* (1857) ; *la Fée Carabosse* (trois actes, 1859) ; *le Dernier couplet* (un acte, 1861) ; *le Fils du brigadier* (trois actes, 1867) ; *Fior d'Aliza* ; *Paul et Virginie* (trois actes, 1870), son plus grand succès; *Pétrarque* (1880) ; *la Nuit de Cléopâtre* (1885).

MASSEAU ou **MASSIOT** (Métall.). On désigne ainsi le paquet de barres de fer destiné à composer la tôle au bois (V. Tôle), qui a été porté au blanc pour la soudure, a été corroyé sous le marteau, et enfin a été réchauffé et martelé de nouveau.

MASSEEUW ou **MASSÆUS** (Chrétien), philologue et chroniqueur belge, né à Warneton en 1469, mort à Cambrai en 1546. Il devint prêtre et professa les humanités à Gand, puis à Cambrai, où il passa la majeure partie de son existence, ce qui lui valut le surnom de *Cameracensis*. Il publia un grand nombre d'éditions critiques d'auteurs latins, une grammaire latine estimée (Anvers, 1534, in-4), qui lui valut d'aigres polémiques avec Despautère (celui-ci accusa même Masseeuw de plagiat), et une chronique bien conçue et puisée aux sources : *Chronicorum multiplicis historiæ utriusque Testamenti libri XX* (*id.*, 1540, in-fol.). Elle contient en supplément des dissertations intéressantes sur les calendriers égyptien, hébreu, macédonien et romain. E. H.

MASSEGROS (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Florac; 371 hab.

MASSEIA (Bartolomeo), cardinal italien, né à Montepulcano le 2 janv. 1663, mort à Ancône le 20 nov. 1748. Fils du héraut de Florence, il fut protégé du cardinal Albani (ensuite pape Clément XI) qui le nomma nonce à la cour de France (1721), évêque d'Athènes (1726), cardinal (1730).

MASSEILLES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Grignols; 229 hab.

MASSELIN (Jean), historien français, mort à Rouen le 27 mai 1500. Chanoine de Rouen (1468), il siégea aux Etats généraux de Tours (1484) et en a laissé un curieux journal : *Diarium Statuum generalium Franciæ*, publié par Bernier dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France* (1835).

MASSELOTTE (Fond.). Portion de cylindre ou de tronc de cône renversé, que l'on fait venir à la partie supérieure d'une pièce moulée. La masselotte a pour but d'exercer une pression sur le moulage, par le poids de la colonne liquide dont elle augmente ainsi la hauteur ; la densité de la fonte croît avec la hauteur de la masselotte. Le but de la masselotte est encore d'abreuver le moule pendant le retrait de la pièce. Le moule étant composé de sable plus ou moins compact, matière peu conductrice de la chaleur, la fonte liquide en pénétrant dans toutes les parties de celui-ci se solidifie d'abord par l'extérieur, puis il tend à se faire un vide à la partie supérieure du moulage, par suite du retrait que prend le liquide en se refroidissant et se solidifiant. En l'absence d'une masse de métal à l'état liquide et pouvant combler ce vide, cette partie supérieure serait à la surface convexe et de structure spongieuse. La masselotte donne, en résumé, des moulages plus sains et plus résistants, et elle est très utile pour les pièces dont on veut assurer la qualité. L. K.

MASSELS. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Penne-d'Agenais; 181 hab.

MASSÉNA (André), général français, né à Nice le 6 mai 1756, mort à Paris le 4 avr. 1817. Fils d'un propriétaire, orphelin de bonne heure, il s'embarqua clandestinement comme mousse à l'âge de treize ans sur un navire marchand et fit plusieurs voyages, entre autres une traversée de Cayenne. A dix-neuf ans il s'engagea au régiment Royal-Italien (18 août 1775). Caporal le 1er sept. 1776, sergent le 18 avr. 1777, fourrier le 14 févr. 1783, adjudant le 4 sept. 1784, il fut congédié par ancienneté le 30 sept. 1789. La déclaration de guerre le fit rentrer dans l'armée. Elu le 21 sept. 1791 adjudant-major au 2e bataillon des volontaires du Var, Masséna en devint lieutenant-colonel en second le 1er févr. 1792, et en premier le 1er août suivant. Sous les ordres du général Du Merbion, il contribua à chasser les Sardes du comté de Nice et, le 28 févr. 1793, il s'empara de Tourette, Reveste et Tendon. Nommé

général de brigade le 22 août 1793, il attaqua, le 24 nov. suivant, les Piémontais dans le poste de Castel-Gineste, emporta leurs retranchements et les poursuivit sur la montagne du Broc, d'où il les débusqua. Masséna prit ensuite part au siége de Toulon et fut promu général de division provisoire le 20 déc. 1793 par les représentants Barras, Ricard, Fréron et Saliceti. L'année suivante il fut chargé par Du Merbion d'une expédition contre Oneglia. Elle réussit à merveille, et Masséna, après avoir culbuté l'ennemi, entra dans cette ville le 7 mars 1794. De là, il prit Loano, enleva, le 17 avr., les retranchements de Ponte di Nave et occupa Ormea. Le 29, il força le camp des Fourches et contribua à la prise de Saorgio; le 8 mai, il attaqua les retranchements de la Briga, mais il dut renoncer à les enlever de front et il tourna la position et força ainsi les Piémontais à la retraite. Dès lors les Français se trouvaient en possession du col de Tende. Ces heureux succès firent confirmer à Masséna son grade de divisionnaire le 29 août 1794. Le 21 sept. suivant il contribua à la défaite des Autrichiens à Cairo. L'année suivante il commandait la division de droite de l'armée d'Italie sous le commandement de Kellermann. Le 25 juin 1795 il s'empara de Melogno par une manœuvre habile et mit en fuite un corps autrichien bien supérieur en nombre, mais, le 27, il échoua dans l'attaque de la redoute principale qu'avait conservée l'ennemi. Le 17 sept., Masséna repoussa les tentatives des Autrichiens contre le rocher nommé le Petit-Gibraltar et poursuivit les vaincus jusqu'à Campo di Pietri. Dans la nuit du 2 au 3 oct. il débusqua l'ennemi d'un mamelon en face de Borghetto. Le général en chef Scherer, voulant reprendre l'offensive, laissa la direction des opérations à Masséna. Celui-ci dressa un plan dont l'exécution aboutit à la victoire décisive de Loano (23 et 24 nov. 1795) et termina la campagne.

En 1796, Masséna fut le principal lieutenant de Bonaparte et il contribua à cette série d'immortelles victoires. On le trouve à Montenotte, à Millesimo et à Dego (11, 14 et 15 avr.), et sa belle conduite lui vaut les félicitations du Directoire (23 avr.). A Lodi, il franchit le pont à la tête de ses troupes et décide du succès de la journée (10 mai). Il montra sa valeur et ses talents à Lonato (31 juil.), à Castiglione (3 août), à Roveredo (4 sept.), à Arcole (16-18 nov.), et il mit le comble à sa gloire, les 14 et 15 janv. 1797, par son héroïque conduite à Rivoli. Surnommé par Bonaparte *l'Enfant chéri de la victoire*, il reçut, après la capitulation de Mantoue, les félicitations du gouvernement (17 févr.). « Le Directoire, disait la lettre, se fait un devoir de vous placer dans son estime parmi les généraux de la République les plus habiles et les plus utiles. » Le 10 mai, Masséna eut l'honneur bien mérité de présenter au Directoire les drapeaux conquis par l'armée d'Italie, et le président, devançant le jugement de la postérité, lui dit : « Citoyen général, le burin de l'histoire, en transmettant à la postérité les prodiges de valeur qui ont illustré les armées françaises pendant les glorieuses campagnes de la Révolution, n'oubliera pas sans doute le général républicain si justement surnommé *l'Enfant chéri de la victoire*, le brave Masséna... » Après le 18 fructidor, Masséna fut porté sur la liste des candidats aux fonctions de directeur en remplacement de Carnot et de Barthélemy (7 sept. 1797). Le 3 févr. 1798, il fut nommé commandant général de l'armée de Rome. Arrivé à son poste, les intrigues de Berthier, son prédécesseur, soulevèrent contre lui ses troupes, et il dut, le 25 févr., remettre le commandement au général Dallemagne. Il rentra à Paris, où il resta en disponibilité.

Appelé, en nov. 1798, au commandement de l'armée d'Helvétie, sous les ordres de Jourdan, Masséna fut chargé de s'emparer du pays des Grisons occupé par les Autrichiens. Après avoir vainement sommé le général Auffenberg d'évacuer le territoire, il l'attaqua, le 6 mars 1799, et le força de se rendre le lendemain. Il organisait le nouveau gouvernement des Grisons, quand le Directoire lui confia, le 12 avr., le commandement en chef des armées du Danube et d'Helvétie, en remplacement de Jourdan. Alors commença cette admirable campagne qui plaça Masséna au premier rang des capitaines de la Révolution. Il eut tour à tour pour adversaires l'archiduc Charles et les fameux généraux russes Korsakov et Souvorov, et il triompha d'eux, avec le concours de Lecourbe, qui s'empara des hauteurs du Saint-Gothard (14 et 16 août 1799). La victoire décisive de Zurich et la prise de cette ville (25 et 26 sept.) et de Constance (7 oct.) terminèrent la glorieuse campagne d'Helvétie. Après le 18 brumaire, Masséna fut nommé général en chef de l'armée d'Italie (23 nov. 1799). Il n'avait que 35,000 hommes, mal équipés, et devait couvrir Gênes, Nice et le Var. Attaqué, le 5 avr. 1800, par le général autrichien Mélas, qui avait une armée de 120,000 hommes, il fut, le 21 avr., après plusieurs combats soutenus dans les Apennins, bloqué dans Gênes par son adversaire, tandis qu'il l'était du côté de la mer par la flotte anglaise de l'amiral Keith. En vain, il essaya de rompre la ligne d'investissement; sa tentative contre le Monte Creto (13 mai) échoua malgré la valeur de nos soldats. Dès lors, Masséna, dont les troupes étaient décimées par la peste et en proie à la famine, ne put que prolonger son héroïque défense et dut, le 4 juin, entrer en négociation avec l'ennemi. Grâce à sa fière attitude et à l'admiration qu'il avait inspirée à ses adversaires, il imposa à ses vainqueurs un traité d'évacuation, en vertu duquel le reste de son armée put se retirer sur le Var avec armes et bagages et les honneurs de la guerre. Il ne signa le traité que le 4 juin à sept heures du soir, et le lendemain, 5, il s'embarqua avec son état-major sur des corsaires français et fit voile pour Antibes.

Après Marengo, Masséna fut remplacé par Brune et revint à Paris. Il devint député de la Seine au Corps législatif le 18 juil. 1803, maréchal de l'Empire le 19 mai 1804 et grand cordon de la Légion d'honneur le 2 févr. 1805. Le 30 août suivant il fut appelé au commandement de l'armée d'Italie. Le 18 oct. il passa l'Adige au pont du vieux château de Vérone et culbuta les Autrichiens; le 30 il gagna la bataille de Caldiero. Le 3 nov. il établit son quartier général à Montebello, et, le 13, passa le Tagliamento. L'année suivante il s'empara du royaume de Naples (18 janv. au 13 fév. 1806). En 1807, il commanda le 5e corps en Pologne et empêcha les Russes de tourner notre ligne d'opérations. Le 19 mars 1808, Napoléon le créa duc de Rivoli. En septembre, dans une chasse, Masséna reçut un plomb dans l'œil gauche par la maladresse de Berthier et fut éborgné. Malgré cet accident, il prit part à la campagne du Danube en 1809. Il se distingua aux batailles d'Abensberg, de Landshut et d'Eckmülh (20 au 23 avr.) et enleva Ebersberg (3 mai). A la terrible bataille d'Essling, Masséna montra une héroïque fermeté et il soutint la lutte après la rupture des ponts (21 et 22 mai). A Wagram, il commandait la gauche et contribua puissamment à la victoire (6 juil.). A Znaïm, il dégagea le corps du maréchal Marmont (11 juil.). Le traité de Vienne termina la campagne. Masséna reçut, en récompense de ses glorieux services, le titre de prince d'Essling (31 juil. 1810). Il fut appelé, le 17 avr. 1810, au commandement de l'armée de Portugal. Le 29 il quitta Paris et arriva le 6 mai à Vittoria et le 10 à Valladolid. Il avait devant lui l'armée anglo-portugaise, forte de 85,000 hommes et commandée par Wellington. Il se vit constamment gêné dans ses opérations par l'insubordination du maréchal Ney. Il s'empara de Ciudad Rodrigo le 10 juil. et d'Almeida le 27 août et pénétra le 16 sept. en Portugal. Il attaqua, le 27 sept., Wellington à Busaco, mais ne put le déloger de ses positions, et il abandonna Coïmbre le 4 oct. La faiblesse de son armée et le mauvais vouloir de ses lieutenants le força de s'arrêter, le 12 oct., devant les lignes de Torres Vedras et à rester dans l'inaction pendant cinq mois. Enfin, après une conférence tenue à Golgao le 18 févr. 1811 avec Ney, Junot et les autres généraux de son armée, il se décida à

battre en retraite le 1er mars. Il retira, le 22, son commandement à Ney qui refusait d'exécuter ses ordres, et, après un combat heureux livré, le 3 avr., à Sabugal, il rentra, le lendemain, sur le territoire espagnol. Le 5 mai 1811, Masséna livra à Wellington la bataille de Fuentès de Onoro, qui resta indécise et termina cette campagne de Portugal, si fatale à nos armes et à la réputation du maréchal. Remplacé par Marmont, il rentra en France et resta en disponibilité jusqu'au 14 avr. 1813, où il fut nommé commandant de la 8e division militaire et gouverneur de Toulon. On voulut l'envoyer, en novembre, prendre à Gênes le commandement de la 28e division, mais le mauvais état de sa santé le fit maintenir à Toulon le 9 déc. 1813. C'est là que le trouva la première Restauration. Louis XVIII le nomma commandeur de l'ordre de Saint-Louis (nov. 1814). Masséna se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, mais n'en fut pas moins nommé pair de France le 2 juin 1815. Il ne siégea pas, et le gouvernement provisoire lui confia, le 23 juin le commandement de la garde nationale de Paris, puis le 3 juil., le nomma gouverneur de cette ville pour entrer en fonction le jour où le maréchal Davout quitterait les lignes qui couvraient la capitale. Il demanda, le 23 sept. 1815, l'autorisation d'aller passer l'hiver en Toscane pour rétablir sa santé, mais Louis XVIII le retint à Paris pour juger le maréchal Ney. Masséna se récusa en raison de ses anciens démêlés avec celui-ci. Il fut violemment attaqué pour sa nomination de pair de France pendant les Cent-Jours et dut se défendre par un mémoire justificatif. Il succomba, le 4 avr. 1817, à la maladie de poitrine qui le minait depuis longtemps, et ses obsèques donnèrent lieu à une manifestation patriotique. Il fut enterré au cimetière du Père-Lachaise et le général Thiébault prononça son oraison funèbre. Masséna a laissé, malgré ses échecs de la campagne du Portugal, la réputation du plus grand capitaine que la Révolution ait produit après Bonaparte. Ses *Mémoires* ont été publiées par le général Koch (Paris, 1849-50, 2 vol.). Etienne CHARAVAY.

BIBL.: Archives adm. de la guerre. — *Moniteur*. — *Victoires et conquêtes des Français*. — Général THIÉBAULT, *Mémoires*.— TOSELLI, *Notice biogr. sur Masséna*; Nice, 1869.

MASSENBACH (Christian), écrivain militaire allemand, né à Schmalkalden le 16 avr. 1758, mort à Bialokosz le 21 nov. 1827. Elève de l'académie militaire de Stuttgart, il entra dans l'armée wurttembergeoise (1778), puis dans la prussienne, fut attaché à l'état-major général, fit les campagnes de Hollande et de France et devint colonel. Il était en 1806 chef d'état-major du prince de Hohenlohe, eut une part de responsabilité dans la défaite de Iéna et la capitulation de Prenzlau. Il fut poursuivi mais relaxé et écrivit d'intéressants ouvrages apologétiques : *Betrachtungen und Aufschlüsse über die Ereignisse der Jahre 1805 und 1806* (Amsterdam); *Memoiren zur Gesch. der preussischen Staats unter Friedrich-Wilhelm II und III* (1809-10, 3 vol.); *Historische Denkwürdigkeiten zur Gesch. des Verfalls des preussischen Staats seit 1792* (1809, 2 vol.). Retiré à Francfort-sur-le-Main, il fut enlevé par le gouvernement prussien (1817), condamné pour trahison à quatorze ans de forteresse, gracié en 1826.

MASSENET (Jules-Emile-Frédéric), compositeur français, né à Montaud (Loire) le 12 mai 1842. Le dernier des vingt et un enfants d'un ancien officier de génie, devenu maître de forges. Elève du Conservatoire, d'Ambroise Thomas, prix de Rome (1863, avec sa cantate *David Rizzio*), il fut un des maîtres de l'école française, composant des opéras et opéras comiques. Professeur de composition au Conservatoire (1878), il devint la même année membre de l'Académie des beaux-arts. Ses principales œuvres sont : *la Grand'Tante* (op. com., un acte, 1868) ; *Poème d'avril* (1868) ; *Suite d'orchestre* (1868) ; *Poème de souvenir* (1869); *Scènes hongroises* (1871) ; *Scènes pittoresques* (1872) ; *Don César de Bazan* (op. com., trois actes, 1873) ; la musique des *Erinnyes* (1873); *Marie-Madeleine* (drame sacré, trois actes, 1873); *Eve* (mystère en trois parties, 1875) ; *le Roi de Lahore* (op., cinq actes, 1877), son premier grand succès; *la Vierge* (oratorio, 1880) ; *Hérodiade* (op., trois actes, 1881); *Manon* (op. com., quatre actes, 1884) ; *le Cid* (op., quatre actes, 1885) ; *Esclarmonde* (op. com., quatre actes, 1889); *le Mage* (cinq actes, 1891); *Werther* (1886, joué en 1892) ; *le Carillon* (ballet, 1892) ; la musique de *Theodora* (1884); divers morceaux pour orchestre, piano, etc. C'est un compositeur très moderne; son orchestration très soignée, parfois peut-être un peu trop autonome, la richesse de sa rythmique, compensent l'indigence de la mélodie, systématiquement délaissée.

MASSENIA. Ville du Soudan central, ancienne capitale du Baghirmi, à 170 kil. S.-E. du lac Tchad. Fondée, dit-on, en 1522, par Birni Bessé, l'un des fondateurs du royaume de Baghirmi, Massenia fut prise d'assaut au commencement de ce siècle par le sultan du Ouadaï. D'après Barth qui la visita en 1852, elle aurait 11 à 12 kil. de circuit; la moitié à peine de cette étendue était couverte d'habitations ; le palais du sultan, construction en briques formant un rectangle de 2,300 pas de tour, et datant du milieu du XVIIIe siècle à peu près, avait des murs d'une hauteur de 5 à 6 m. et d'une épaisseur de 3 m. Le mur d'enceinte de la ville était dans un état complet de délabrement. En 1871, le sultan du Ouadaï s'empara de nouveau de Massenia et la saccagea. Le docteur Nachtigal y vint en 1872. La ville qui comptait, deux ans auparavant, 20,000 hab., était presque dépeuplée. Elle resta néanmoins la résidence de Mohammed Abou Sekkin, puis, après sa défaite par son rival Abderrahman, du nouveau sultan ; Mohammed Abou Sekkin, continuant la guerre civile, réussit (1882) à s'emparer de Massenia; dans l'enceinte même de la ville, il livra bataille à son compétiteur qui fut tué. Mohammed transféra la capitale du Baghirmi à Bongouman, où il est mort en 1885, et que son successeur Gaouranga garda comme résidence : ces renseignements ont été recueillis par M. Maistre en 1892 lors de son passage dans le Baghirmi méridional. En 1894, Massenia, comme tout le Baghirmi, est tombé aux mains de Rabah-Zibehr, fondateur d'un nouvel empire soudanais qui comprend aussi le Bornou ; Rabah a établi sa résidence à Dikoua. L. DEL.

MASSEPAIN. Pâtisserie préparée avec des amandes débarrassées de leurs pellicules et pilées au mortier avec du sucre, du blanc d'œuf, quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger ou de jus de citron. La pâte ainsi obtenue est partagée en petites boulettes légèrement aplaties et posées sur des feuilles de papier, puis mise à cuire pendant dix ou quinze minutes dans un four très doux. Les massepains refroidis sont ensuite détachés en passant par-dessous la lame d'un couteau mince et flexible.

MASSÉRAC. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Guéméné-Penfao; 1,017 hab.

MASSEREENE (Vicomte) (V. CLOTWORTHY [Sir John]).

MASSERET. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Uzerche; 1,240 hab.

MASSETTE. I. ARCHÉOLOGIE. — C'est la masse de bois dont, au moyen âge et pendant la première moitié du XVIe siècle, on se servait dans les tournois. A l'origine, ces massettes étaient de forts bâtons de bois dur, néflier ou cornouiller, puis on les façonna à longues cannelures parallèles, en les faisant progressivement s'effiler sous la poignée travaillée en torsade et munie d'une forte martingale de cuir que l'on passait autour du poignet. Certaines massettes du XVe siècle avaient même des rondelles de garde. On ne devait frapper avec cette masse que de haut en bas; mais malgré les ordonnances et la solidité des armures de tournoi feutrées, rembourrées de substances élastiques, on se portait des coups terribles à rompre les membres; aussi fit-on les massettes en bois léger. Dans les *Tournois du roy René*, on trouve des figurations de ces armes de jeux dont il ne reste que peu ou pas d'exemplaires. M. M.

II. BOTANIQUE. — Nom vulgaire des *Typha* (V. ce mot).

MASSEUBE. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers. arr. de Mirande, sur la rive gauche du Gers; 1,614 hab. Commerce de bois. Ancienne bastide fondée en 1274 par l'abbaye de l'Escaledieu en pariage avec le roi de France.

MASSEVAUX ou **MASEVAUX** (*Masonis monasterium*, 870 ; *vallis Masonis*, 1161; en allem. *Masmünster*). Centre industriel de la Haute-Alsace, ch.-l. de cant. de l'arr. de Thann, sur la Doller ; tête de ligne de l'embranchement qui, à Cernay, se détache du ch. de fer de Mulhouse à Wesserling ; 3,460 hab. Filatures de coton ; tissages de coton et de laine; tanneries, fonderie, tuilerie, hôpital, église moderne, temple protestant. La petite ville, autrefois fortifiée, doit son nom et son origine à l'abbaye fondée au VIIIe siècle par Mason, qu'on dit avoir été le petit-fils d'Etichon, duc d'Alsace. Cette abbaye, transformée en couvent de chanoinesses augustines, dans laquelle Catherine II, impératrice de Russie, a été élevée, fut supprimée à l'époque de la Révolution. De l'église abbatiale qui date de la dernière période de l'art gothique, il n'existe plus que le chœur aujourd'hui converti en justice de paix. L'avouerie du monastère appartenait aux comtes de Ferrette, puis aux archiducs d'Autriche. Patrie des diplomates Conrad-Alexandre Gérard (1729-1790), et Gérard de Rayneval (1736-1812). Masevaux porte *de gueules à une ville d'argent maçonnée de sable.* L. W.

BIBL. : GASSER, *l'Abbaye de Masevaux,* dans *Rev. d'Als.*, 1872, 486.

MASSEY (William-Nathaniel), historien anglais, né en 1809, mort le 25 oct. 1881. Avocat à Londres (1844), député (1852), il appartint au parti libéral, fut sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1855-58), ministre des finances pour l'Inde. Il a donné une bonne *History of England during the reign of George III* (Londres, 1855-60, 4 vol.; 2e éd., 1865-66).

MASSEY (Gerald), poète anglais, né à Tring (Hertford) le 29 mai 1828. Il a publié *Poems and Songs* (1846); *Voices of freedom and lyric of love* (1849); *The Ballad of babe Christabel* (1854); *A tale of eternity* dont le succès fut grand (1869); il a réuni ses poésies sous le titre *My lyrical life* (1889, 2 vol.). En prose, il écrivit *The Secret drama of Shakespeare's Sonnets* (1886; 3e éd. augm. 1888).

MASSIAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, sur la rive droite de l'Alagnon ; 2,069 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Gisement d'antimoine. Fontaine d'eau minérale à Ouche. Ebénisterie, moulins, tuileries, teinturerie, carderie, filature. Ruines d'un ancien château et restes de fortifications.

MASSIAS (Nicolas, baron de), littérateur et philosophe français, né à Villeneuve-d'Agen le 2 avr. 1764, mort à Bade le 23 janv. 1848. Il entra en 1777 dans la congrégation de l'Oratoire, mais ne prit jamais les ordres. Il enseigna la rhétorique au collège de Soissons, les belles-lettres à l'Ecole militaire de Tournon, puis au collège de Condom. Il prit part aux guerres de la Révolution et arriva, en 1796, au grade de colonel d'artillerie. En 1808, il entra dans la carrière diplomatique et fut, de 1807 à 1815, consul général de France à Dantzig. Le reste de sa longue vie fut consacré à l'étude et à des travaux philosophiques où il cherche à combattre le sensualisme français, notamment celui de Destutt de Tracy et chercha, en morale, à concilier Condillac et Kant. Ces ouvrages, composés sans méthode de formules sèches et de développements poétiques, dénotent une certaine intelligence des problèmes, mais une dialectique médiocre. Les principaux sont : *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature* (Paris, 1821-22, 4 vol. in-8) ; *Théorie du beau et du sublime* (*id.*, 1824, in-8) ; *Problème de l'esprit humain* (*id.*, 1825, in-8); *Principes de littérature, de philosophie, de politique et de morale* (*id.*, 1826-27, 4 vol. in-8) ; *Influence de l'écriture sur la pensée et sur le langage* (*id.*, 1828, in-8); *Traité de philosophie psycho-physiologique* (*id.*, 1830, in-8); *Philosophie fondée sur la nature de l'homme* (Strasbourg, 1835, in-8). Th. RUYSSEN.

MASSICAULT, administrateur français, né à Ouzouer-les-Bourdelins (Cher) en 1838, mort à Tunis le 5 nov. 1892. Journaliste, rédacteur de la *Gironde* (1862), il devint préfet de la Haute-Vienne (1870-71), rédigea divers journaux, dirigea le bureau de la presse (1876), fut révoqué au 16 Mai, nommé préfet de la Haute-Vienne par les républicains victorieux (déc. 1877), appelé aux préfectures de la Somme (1882), du Rhône (1883), à la résidence générale de Tunis (1886) où son œuvre fut considérable.

MASSICO (Collines) (V. FALERNE).

MASSICOT (Chim.) (V. LITHARGE).

MASSIER. Appariteur ou huissier portant une masse, c.-à-d. un bâton à lourde tête d'or ou d'argent. Les massiers précédaient dans les cérémonies le roi, le chancelier de France, les cardinaux, le chapitre de Notre-Dame de Paris, les quatre facultés de l'université de Paris, etc. Cet usage a subsisté dans l'université de France en ce qui concerne le conseil supérieur de l'instruction publique, les recteurs d'académie et les doyens de facultés. H. MONIN.

MASSIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin; 786 hab.

MASSIEU (Guillaume), littérateur français, né à Caen le 13 avr. 1665, mort à Paris le 26 sept. 1722. Elève des jésuites, il entra dans leur ordre, le quitta bientôt, fut protégé par l'abbé Tourreil et M. de Bercy, nommé professeur de grec au Collège de France (1710), membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française (1714). Outre diverses dissertations, il a écrit une *Histoire de la poésie française* (1734, in-12); *Caffæum carmen* (poème latin), etc.

MASSIEU (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Pontoise (Seine-et-Oise) le 17 sept. 1743, mort à Bruxelles le 6 juin 1818. Il embrassa l'état ecclésiastique, se livra d'abord à l'enseignement et fut professeur à l'université de Nancy, mais au début de la Révolution il était curé de Sergy, où il jouissait d'une considération générale, et c'est ainsi qu'il fut nommé député du clergé du bailliage de Senlis aux Etats généraux (21 mars 1789). Membre du comité ecclésiastique, il adopta la constitution civile du clergé, prêta le serment, fut élu évêque du dép. de l'Oise le 22 févr. 1791 et sacré à Paris. Réélu à la Convention, il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission à l'armée des Ardennes, il abandonna la prêtrise et se maria. Au cours de sa mission qui dura plusieurs mois, il s'occupa moins de l'armée que de l'administration civile et épura les autorités constituées non seulement dans le dép. des Ardennes, mais dans celui de la Moselle, qui relevait du député Mallarmé. Il fit fermer les églises de Mézières, de Charleville, de Reims et de Vitry. Rentré à la Convention, il fut un des membres les plus actifs du comité de l'instruction publique, prit part à la discussion du programme des livres élémentaires et fréquenta assidûment le club des Jacobins. Lors de la réaction thermidorienne, il fut dénoncé par les habitants de Reims et de Vitry et décrété d'arrestation. Mais dès le 1er prairial Massieu avait pris la précaution de cacher ses papiers au faubourg Saint-Antoine, ainsi que son argenterie, dit un rapport de police. Néanmoins, il fut arrêté en août 1795. Rendu à la liberté après la session, il fut d'abord professeur adjoint à l'Ecole normale supérieure, puis professeur à l'Ecole centrale de Versailles. En 1797, il accepta la situation de bibliothécaire au ministère de la guerre et la garda jusqu'en 1815. Banni en 1816, il se réfugia à Bruxelles. A. KUSCINSKI.

MASSIEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux; 249 hab.

MASSIF. I. CONSTRUCTION. — Masse de construction en maçonnerie de béton, de meulière, de moellon, de brique ou de pierre, disposée dans le sol et souvent en partie au-dessus du sol pour servir de base à une construction en élévation telle que perron, piédestal, réservoir, moulin, etc. Les

massifs, pour leur partie en élévation, doivent être traités avec le même soin, comme appareil de matériaux, que les autres parties des façades avec lesquelles ils se raccordent ou au-devant desquelles ils sont placés. On appelle aussi massif la partie de maçonnerie ou de blocage de petits matériaux comprise entre les deux parties de pierre de taille ou d'autres matériaux appareillés formant les parements extérieurs d'un mur de grande épaisseur, mode de construction qui fut fort en usage au moyen âge et pendant la Renaissance.

II. Mines. — Terme employé dans les deux expressions : *exploitation par massifs longs* et *exploitation par massifs courts* (V. Mine).

III. Horticulture et sylviculture. — Groupe d'arbres ou d'arbustes, plus ou moins étendu, à contour rectiligne ou sinueux, soumis à la taille ou croissant librement. Selon le but et l'effet qu'on se propose d'atteindre, les massifs sont plantés d'une seule espèce ou d'espèces mélangées. On les dispose en avant des murs qu'ils servent à masquer, sur les reliefs des pelouses. Les grands arbres à feuilles caduques ou persistantes, les résineux élevés, conviennent pour former des massifs étendus dans les parcs et les jardins paysagers. Les arbres de taille médiocre, les buissons touffus, sont mieux appropriés à la confection des massifs dans les petits jardins ou près des habitations pour ne pas masquer la vue. On borde souvent les massifs d'arbustes résistant bien au couvert ou à rameaux traînants, ou même de plantes herbacées à feuillage ou à fleurs. En sylviculture, on dit qu'un bois est en massif lorsque les cimes des arbres se touchent et s'entrecroisent. G. Boyer.

MASSIF central (V. France, t. XVII, p. 775).

MASSIGES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 148 hab.

MASSIGNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf ; 1,300 hab.

MASSIGNIEU-de-Rives. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley ; 593 hab.

MASSIKESSÉ (V. Manica).

MASSILIAN (Henri-Joseph-Léon de), érudit français, né à Avignon en 1721, mort en Italie vers 1800. Il fut lieutenant de vaisseau, se retira en 1758, entra dans les ordres en 1777 ; prieur commendataire de Lers, il émigra. Le musée Calvet, d'Avignon, comprend soixante et un volumes manuscrits de documents réunis par lui sur l'histoire d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

MASSILIEN. On a donné ce nom aux semipélagiens, parce que Cassien, qui professait une doctrine intermédiaire entre celle de Pélage et celle de saint Augustin, établit ses principaux couvents dans les environs de Marseille (V. Pélagianisme).

MASSILLARGUES-Attuech. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. d'Anduze ; 371 hab.

MASSILLON. Ville des Etats-Unis, Ohio, sur le Tuscarawas ; 10,000 hab. Mines de houille, carrières de grès ; industrie métallurgique.

MASSILLON (Jean-Baptiste), célèbre prédicateur français, né à Hyères le 24 juin 1663, mort à Clermont le 18 sept. 1742. Fils d'un notaire royal, il entra en 1681 dans l'ordre de l'Oratoire, professa à Pézenas, Montbrison, fut mis en lumière par ses oraisons funèbres de l'archevêque de Vienne, de Villars et de l'archevêque de Lyon, de Villeroy (1693) et sa prédication du Carême à Montpellier (1698). Appelé à Paris où il dirigea le séminaire de Saint-Magloire, il prêcha avec éclat le Carême dans l'église de l'Oratoire-Saint-Honoré (1699), l'Avent à Versailles (1699) où Louis XIV l'appela encore pour les Carêmes de 1701 et 1704. On cite encore ses oraisons funèbres du prince de Conti (1709), du Dauphin (1711) et celle de Louis XIV avec son célèbre début « Dieu seul est grand, mes frères ». Le régent le nomma évêque de Clermont (1717), puis le chargea de prêcher le Carême devant le jeune Louis XV ; à cette occasion, Massillon écrivit son Petit-Carême, série de dix sermons qui est regardée comme son chef-d'œuvre. Il fut reçu à l'Académie française en 1719, prit part au sacre de Dubois (1720), puis se retira à Clermont d'où il ne sortit qu'une fois, en 1723, pour l'oraison funèbre de Madame.

Massillon a joui d'une immense réputation, égale à celle de Bossuet et de Bourdaloue, qu'il remplaça. Le xviiie siècle lui continua cette admiration ; Voltaire, d'Alembert, Laharpe en portent témoignage. Plus récemment, il a été vivement combattu. Sa caractéristique est de laisser de côté le dogme pour une morale sévère au service de laquelle il mettait des dons pathétiques et une grande séduction oratoire. Son style facile manque de relief, d'énergie, mais coule à pleins bords, développant une ampleur, une richesse d'expressions incomparables. Sa tendresse l'a fait appeler le Racine de la chaire. Le plan est assez faible, parfois subtil, servant de prétexte à de brillantes digressions morales, où il peint et flétrit la flatterie des courtisans, les vices de la cour, les crimes de la guerre. Parmi ses plus beaux sermons on cite ceux *sur le petit nombre des élus, sur l'aumône, sur la sainteté du chrétien, sur l'humanité des grands*. Les défauts, assez sensibles à la lecture, devaient être singulièrement atténués à l'audition par un art auquel tous les contemporains rendent hommage.

Massillon n'a publié lui-même que son oraison funèbre du prince de Conti. Ses sermons, recueillis par d'autres, furent publiés à Trévoux (1705, 1706, 1714) et désavoués par lui.

Son neveu les a réunis et édités après sa mort au nombre d'une centaine ; puis viennent les *Conférences ecclésiastiques* (de Saint-Magloire et de Clermont) ; les *Sentiments d'une âme*, trente et une prières, paraphrasant des *psaumes*, et des *Pensées* sur différents sujets *de morale et de piété*, etc. La meilleure édition des Œuvres complètes est celle de Blampignon (Bar-le-Duc, 1886, 4 vol.).

Bibl. . Theremin, *Demosthenes und Massillon* ; Berlin, 1845. — Du même, *l'Episcopat de Massillon*, 1884. — Blampignon. *Massillon d'après des documents inédits* ; 1879, suppl. 1891.

MASSILLY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 354 hab.

MASSIN (Léontine), actrice française, née vers 1845. Elle débuta au Palais-Royal vers 1865, puis, peu de temps après, passa au Gymnase, où sa beauté fraîche et candide fit merveille dans l'emploi des ingénues. On la vit à ce théâtre dans *Fernande*, *Séraphine*, *Suzanne*. En 1872, elle quitta le Gymnase pour entrer au Vaudeville, où elle débuta dans *Aux Crochets d'un gendre*, et où elle créa ensuite plusieurs rôles dans *Ma Cousine*, *Panazol*, *Un Monsieur qui attend ses témoins*, etc. Après huit années passées au Vaudeville, Mlle Massin accepta un engagement à l'étranger. Depuis lors on ne l'a plus revue à Paris.

MASSINA (V. Macina).

MASSINGY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 260 hab.

MASSINGY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 1,026 hab.

MASSINGY-lès-Semur. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur ; 252 hab.

MASSINGY-lès-Vitteaux. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; 218 hab.

MASSINI (Carlo-Ignazio), hagiographe italien, né à Cesena le 16 mai 1702, mort à Rome le 23 mars 1791. Il entra en 1734 dans la congrégation de l'Oratoire et fit paraître une *Vie des saints* souvent réimprimée (*Raccolta delle vite de' Santi ;* Rome, 1763-67, 26 vol. in-12), qu'il compléta dans la suite par les *Vies des saints de l'Ancien Testament* (Rome, 1786, 6 vol. in-8).

MASSINISSA, roi de Numidie (V. Numidie).

MASSIQUE (Mont) (V. Falerne).

MASSIVA (V. Numidie).

MASSLING. Mesure de capacité employée en Suisse, et qui valait un peu moins de 13 litres.

MASSO (Hector de) (V. La Ferrière-Percy).

MASSOGNES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau ; 586 hab.

MASSOINS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 184 hab.

MASSOL (Eugène), chanteur dramatique français, né à Lodève le 23 août 1802, mort à Paris le 31 oct. 1887. Cet artiste était âgé de vingt et un ans lorsque, doué d'une fort belle voix de ténor qui plus tard se transforma en baryton, il fut admis au Conservatoire, où il reçut des leçons de Plantade et de Bordogni pour le chant, de Baptiste aîné pour la déclamation lyrique, et où, deux ans après, en 1825, il remportait d'emblée un premier prix de chant. Le 18 nov. de la même année il débutait brillamment à l'Opéra par le rôle de Licinius de *la Vestale*, après quoi il se montrait dans *Fernand Cortez*, dans *Œdipe à Colone* et dans *Armide*. Pendant sa longue carrière de plus de trente années à ce théâtre, Massol fut le partenaire de Mlle Falcon, de Mme Stoltz, de Duprez, de Levasseur, de Dérivis, de Barroilhet et de tant d'autres artistes célèbres. Parmi les ouvrages à la création desquels il prit une part active, il faut citer *la Muette de Portici*, *Guido et Ginevra*, *Benvenuto Cellini*, *le Drapier*, *la Tentation*, *la Reine de Chypre*, *les Martyrs*, *Gustave III*, *le Juif errant*, *Dom Sébastien*, *l'Enfant prodigue*, *le Freischütz*, *Charles VI*, *Stradella*, etc. Massol prit sa retraite le 14 janv. 1858 et quitta l'Opéra le soir même de l'attentat d'Orsini contre Napoléon III. Pourtant il ne voulut pas se reposer encore et prit bientôt la direction du théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, qu'il conserva pendant quelques années. Puis, après ce temps, il dit adieu pour toujours à la scène, et ne fit plus parler de lui. A. P.

MASSON (Robert Le) (V. Le Maçon).

MASSON (Barthélemy Le) (V. Latomus).

MASSON (Jean-Papire), historien, critique et jurisconsulte français, né à Saint-Germain-Laval (Forez) le 6 mai 1544, d'une famille de commerçants, mort le 5 janv. 1611. Sa mère, Antoinette Girinete, veuve de bonne heure, se remaria ; à neuf ans, Masson quitta la maison paternelle, et commença ses études au collège de Villefranche ; il les poursuivit chez les jésuites du collège de Billom en Auvergne ; il songea à faire son droit à Toulouse, mais revint à Billom, et, de concert avec ses amis, Masson conçut l'idée d'entrer dans la Société de Jésus. Il prit l'habit à Rome, enseignant pendant deux ans à Naples, puis revint en France, professa au collège de Tournon, fut chargé à Paris, au collège de Clermont, d'abord de l'enseignement des humanités, ensuite de celui de la philosophie. Quelques années après il émigra vers le collège du Plessis, quitta l'ordre et presque en même temps renonça à l'enseignement. Il suivit alors François Baudouin à Angers et y étudia le droit pendant deux ans ; le chancelier de Chiverny en fit pendant six ans son bibliothécaire. En 1576, il se fit recevoir avocat au Parlement, ne plaida qu'une fois, mais avec beaucoup de succès, fut nommé référendaire à la chancellerie et substitut du procureur général ; en 1572, il eut une célèbre dispute à propos du *Franco-gallia* qu'Hotman venait de publier. Il fut enterré dans la chapelle Saint-Jean de l'hospice des Billettes. Il avait épousé Denise Godard, de qui il n'eut point d'enfants.

Son œuvre est immense et touche à tous les sujets. Ses principaux ouvrages, outre ses *Annales* (*Annalium libri IV, quibus res gestæ Francorum explicantur a Clodione ad Francisci I obitum;* Paris, 1577, in-4), sont une *Histoire de Charles IX* (1577, in-8) ; *la Vie de Claude et de François de Guise* (Paris, 1577, in-8) ; *Notitia episcopatuum Galliæ* (Paris, 1606, in-8) ; les *Gesta collationis Carthaginensis, inter catholicos et Donatistas* (Paris, 1589, in-8), et l'ouvrage intitulé *Libri VI de episcopis Urbis seu Romanis pontificibus* (Paris, 1586, in-4). Il fut l'éditeur des lettres de Gerbert (Paris, 1611), de Loup (Paris, 1588), d'Agobard (Paris, 1605), et a composé un très grand nombre d'éloges, principalement ceux des jurisconsultes et des historiens célèbres de son époque, dont il fut l'ami, éloges, pour la plupart, réunis dans l'édition de Balesdens (Paris, 1638, 2 vol. in-8). Il a laissé en outre une description de la France : *Descriptio fluminum Galliæ, quæ Francia est* (Paris, 1618, in-8), une biographie de *Dante*, de *Pétrarque* et de *Boccace* (Paris, 1587), ainsi que beaucoup d'ouvrages encore inédits. Maurice Dumoulin.

Bibl. : *Vita Papirii Massonis auct. Jon. Aug. Thuano* (de Thou), en tête de l'édition des *Eloges* de Balesdens ; cette vie est le seul document qui ait servi à écrire toutes les autres biographies de Papire Masson. — Niceron, *Mém.*, t. V, reproduit dans Lelong, *Bibl. hist. de la France*, p. lxxviii, t. III, avec une bibliographie. — Perrault, *Recueil des hommes illustres.*

MASSON (Jean), écrivain français, mort vers 1630, frère du précédent. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut archidiacre de Caen en 1610 et de Bayeux, prieur de Villers-Bocage, succéda à son frère dans la place de référendaire à la chancellerie, et devint aumônier du roi. Editeur des ouvrages de son frère, il a publié une *Histoire de la vie, faicts héroïques et voyages de... Louis II de Bourbon* (Paris, 1612, in-8) ; une *Histoire mémorable de la vie de Jeanne d'Arc* (Paris, 1612), des vies de *Saint Exupère* et de *Saint Spire*.

MASSON (Antoine), graveur français, né à Loury, près d'Orléans, en 1636, mort en 1702. Il vint de bonne heure à Paris, et travailla chez un armurier. C'est dans cette profession qu'il prit les premières notions de la gravure ; il apprit à dessiner et par ses seuls efforts se prépara à la pratique de l'art qui l'a rendu célèbre. Masson représente, dans l'histoire de la gravure française, comme un milieu entre l'école de Mellan, où le mauvais goût entretenait la culture de la belle taille, et la manière simple et unie qui s'établit avec Audran. Le portrait de *Frédéric-Guillaume*, électeur de Brandebourg, tient plus de l'ancien style ; au contraire, celui du *Cadet à la Perle* (surnom du comte d'Harcourt), de *Gaspard Charrier*, de *Dupuis*, peintre de fleurs contemporain et son ami, sont des chefs-d'œuvre universellement admirés. Plusieurs des beaux portraits qui nous restent sous son nom sont gravés d'après lui-même, car Masson peignait au pastel, et avait la réputation de faire très ressemblant. Il a gravé fort peu de planches d'histoire, mais de ce petit nombre une est restée célèbre sous le nom de *Nappe* de Masson : elle est gravée d'après *les Pèlerins d'Emmaüs* du Titien et tire ce nom de la perfection avec laquelle le linge y est représenté. On a aussi de lui une *Assomption* d'après Rubens, et un *Serpent d'airain* d'après Lebrun. Mais il mourut avant d'avoir pu finir ce dernier morceau, qui fut terminé par Langlois. Masson était de l'Académie et fut le maître du célèbre Pierre Drevet. L. Dimier.

MASSON (François), sculpteur français (V. Lemasson).

MASSON (André-Pierre), écrivain français (1759-1820) et son frère *Charles-François-Philibert* (1762-1807), protestants français, vécurent en Russie auprès de la cour, furent exilés par Paul Ier (1796) ; ils ont écrit de mauvais poèmes. Le second publia des *Mémoires secrets sur la Russie* (1800-2, 3 vol. in-8 ; 2e éd., 1804, 4 vol.), très sujets à caution.

MASSON (Auguste-Michel-Benoît Gaudichot, dit *Michel*), romancier, et auteur dramatique français, né à Paris le 31 juil. 1800, mort à Paris le 23 avr. 1883. Il fut danseur, garçon de café, commis de librairie, ouvrier lapidaire, journaliste, écrivit une quantité de romans populaires et de nouvelles ; citons : *les Contes de l'atelier* (1832-33, 4 vol.) ; *la Lampe de fer* (1835, 2 vol.) ; *Souvenirs d'un enfant du peuple* (1838-41, 8 vol). Il a collaboré à beaucoup de vaudevilles, drames, etc., notamment avec Bayard, Anicet Bourgeois, Scribe, Dennery, etc.

MASSON (Vivent-Barthélemy-Victor), éditeur français, né à Beaune (Côte-d'Or) le 2 févr. 1807, mort à Pont-de-Pany (Côte-d'Or) le 3 mai 1879. Il s'occupa d'abord du

commerce des vins, entra en 1835 comme employé à la maison Hachette, s'associa en 1838 avec Fortin dans la librairie médicale et scientifique fondée à Paris en 1804 par Crochard père et demeura à partir de 1846 le seul propriétaire de cette maison, qui jouissait déjà d'une certaine notoriété et à laquelle il sut donner en peu de temps un développement considérable, principalement par l'amélioration de la forme extérieure des livres de science. Sous son habile direction, continuée par son fils (V. ci-après), la maison Masson a entrepris et mené à bonne fin plusieurs grandes publications : le *Règne animal* de Cuvier, l'*Atlas d'anatomie descriptive* de Bonamy, Broca et Duplay, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre, etc. Elle est devenue en même temps une librairie d'enseignement classique et de vulgarisation pour les sciences physiques et naturelles et elle s'est faite l'éditeur d'une trentaine de revues et recueils périodiques : *la Nature*, *l'Electricien*, *la Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, *Journal de l'agriculture*, *Bulletin de l'Académie de médecine*, *Journal de pharmacie et de chimie*, *Annales de chimie et de physique*, etc.

Son fils, *Georges*, né à Paris le 2 sept. 1839, a été associé dès 1860 dans sa maison, dont il est devenu en 1871 le seul propriétaire et qu'il a maintenue, au double point de vue de la perfection de l'exécution et du chiffre d'affaires, au premier rang des librairies scientifiques. Il a été président du Cercle de la librairie et du premier congrès international des éditeurs. — Depuis 1896, la maison Masson s'est constituée en société sous la raison Masson et Cie, avec M. Georges Masson et son fils, M. P.-V. Masson, comme gérants. L. S.

Bibl. : *La librairie de G. Masson ;* Paris, 1889, in-8.

MASSON (Elisa), cantatrice dramatique française, née en 1820, morte en 1867. Elève de Duprez, elle fit d'abord une courte apparition à l'Opéra-Comique, où elle se montra dans *le Diable à l'école*, puis alla se former en province où elle aborda le grand répertoire lyrique. La réputation qu'elle acquit ainsi lui valut un engagement à l'Opéra, où elle débuta avec succès, en sept. 1847, dans *la Favorite*, qu'elle jouait avec son maître Duprez. Elle se montra à l'Opéra dans plusieurs grands rôles du répertoire, puis créa *Jeanne la Folle*, de Clapisson, et *Louise Miller*, de Verdi. Vers 1854 elle quitta ce théâtre et alla poursuivre sa carrière en province et à l'étranger. A. P.

MASSON (David), écrivain anglais, né à Aberdeen le 2 déc. 1822, professeur de littérature anglaise à l'université de Londres (1852), puis d'Edimbourg (1865). Il a écrit une remarquable *Life of John Milton* (1859-79, 6 vol.; 2e éd., 1881 et suiv.), donné une édition des poésies de Milton (éd. de Cambridge, 1874, 3 vol.), et de bons ouvrages de critique littéraire : *Essais* sur Wordsworth, Shelley, Keats, Luther, Chatterton : *British novelists* (1865) ; *Recent british philosophy* (1865) ; *Drummond of Hawthornden* (1873) ; *Th. Carlyle* (1885) ; *Edinburg sketches* (1892) ; etc.

MASSON de Pezay (Marquis) (V. Pezay).

MASSON Le Golft (Marie Le), femme de lettres française, née au Havre en 1749, morte à Rouen en 1826. Elève et collaboratrice de l'abbé *Dicquemare* (V. ce nom), on lui doit : *Entretiens sur le Havre* (Paris, 1781, in-18); *la Balance de la Nature* (Paris, 1784, in-8); *Esquisse d'un tableau du genre humain* (1787, in-12) ; *Lettres sur l'éducation* (1788, in-12) ; *Rêve d'une académicienne* (1810), etc. Elle s'occupa aussi d'histoire naturelle et de peinture. La bibliothèque de Rouen hérita après sa mort des livres et des manuscrits de l'abbé Dicquemare.

MASSONE (Giovanni), peintre génois du xve siècle, dont le Louvre a acheté en 1894 un retable figurant la *Nativité*.

MASSONGY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine; 731 hab.

MASSONIO ou **MAUSONIO** (Salvatore), antiquaire et poète italien, né à Aquila (Abruzzes) en 1554, mort à Naples en 1624. Il a laissé un ouvrage historique (*Dell' Origine della città dell' Aquila ;* Aquila, 1594) et deux recueils de sonnets, l'un en l'honneur de la Vierge (Aquila, 1597) et l'autre de Philippe II, roi d'Espagne (Chieti, 1601).

MASSORE. Le mot Massore (en hébreu *Mâsôra* ou plus exactement *Mâsôret*, d'après Ezech., xx, 37) désigne, dans le Talmud, la tradition relative au texte écrit de la Bible, et s'est employé ensuite pour l'ensemble des règles concernant les particularités des Ecritures. La Massore peut se diviser en deux parties : l'une, tirée en grande partie du Talmud, et remontant jusqu'au iie siècle de notre ère, se rapporte au texte consonantique, tel qu'il existait avant l'introduction des voyelles; l'autre se rapporte aux voyelles et aux accents dont on se servit postérieurement au Talmud pour les livres destinés à l'usage privé. La Massore consonantique s'occupe : 1° des points *extraordinaires* que l'on trouve sur certains mots, notamment du Pentateuque et qui indiquaient probablement à l'origine, des doutes sur l'exactitude de la leçon adoptée; 2° de signes spéciaux que l'on trouve au commencement et à la fin de certains versets, et qui avaient le même but que les points extraordinaires; 3° des mots qui sont lus sans être écrits et réciproquement, ou qui sont lus autrement qu'ils ne sont écrits, des expressions qui auraient été échangées par les *soferim*, etc.; 4° des lettres majuscules ou minuscules, qui furent employées pour certaines raisons, en particulier pour marquer le commencement et le milieu des livres. En effet, les Massorètes s'occupèrent de bonne heure de compter les paragraphes, les versets, les mots et les lettres, et il nous ont transmis leurs computs quelquefois contradictoires. La seconde partie de la Massore note les divergences de vocalisation et d'accentuation entre les écoles de la Babylonie et celles de la Palestine, ainsi qu'entre les deux grandes autorités massorétiques, Ben Ascher et Ben Naftali, qui vivaient au xe siècle de notre ère, le premier en Palestine et le second en Babylonie. De plus, pour protéger l'intégrité du texte, elle marque le nombre de fois que chaque mot revient, on réunit des séries parallèles de noms ne différant que par une voyelle, par leur ton ou leur accent.

Ces diverses notices se trouvent dans des manuscrits et dans les bibles rabbiniques, d'une part, sous forme d'indications très brèves, en marge du texte (*massora parva*), de l'autre, sous une forme plus étendue et avec des mnémoniques, en haut et en bas des pages (*massora magna*). On en trouve aussi une partie déjà dans la *Massékhet Soferim* ou traité des scribes, qui paraît avoir été composé au viie siècle, et presque toutes sont réunies dans un ouvrage que les grammairiens du moyen âge citent fréquemment sous le nom de *Okhla veokhla*, d'après les mots par lesquels il commence. Cet ouvrage a été retrouvé à la Bibliothèque nationale par M. J. Derenbourg et publié par Frensdorff en 1864. Dans la bible rabbinique de 1525, Jacob ben Hayyim fit une compilation des règles massorétiques qui a été reproduite par Buxtorf dans sa Bible de 1619. Ce théologien a écrit aussi une introduction à la Massore sous le nom de Tiberias. M. Frensdorff a publié un dictionnaire massorétique sous le nom de *Massora magna* (1876). MM. Baer et Strack ont édité un certain nombre de notices attribuées à Ben Ascher, sous le titre de *Diqdouqé hatteamim* (1879). Enfin, M. Ginsburg a publié tous les matériaux relatifs à la Massore en trois volumes (Londres, 1880-85).

On connaît fort peu l'histoire de ceux qui se consacrèrent à ce travail immense de revision et de computation, dont la Massore nous présente les résultats. Quelques noms ont survécu. Les plus anciens sont ceux de deux docteurs de la Mischna, Nakkai et Hamnouna. Mais sur la biographie des Massorètes de l'époque talmudique et post-talmudique on ne sait presque rien. Il semble y avoir eu à Tibériade des familles de Massorètes, dont le dernier et le plus

illustre représentant fut Ben Ascher, contemporain de Saadya. Mais, si nous n'avons pas de renseignements sur la vie des Massorètes, leur œuvre n'a pas été perdue ; elle a été continuée par les grammairiens juifs du moyen âge et les savants de la Renaissance, et elle a retrouvé un nouvel éclat dans ces derniers temps par les travaux des Frensdorff, des Baer, des Strack et des Ginsburg. M. L.

Bibl. : Sur l'histoire du mot Massore, V. Bacher, *Jewish Quarterly Review*, III, pp. 785-790. — Sur l'origine et le développement de la Massore, Geiger, *Jüdische Zeitschrift*, III, pp. 78-119. — Harris, *Jewish Quarterly Review*, I, pp. 128-142; 243-257. — Bacher, *Die Massora*; Trèves, 1892; extrait de la *Jüdische Literatur*, de Winter et Wünsche.— Sur la Massore dans le Talmud, V. Strack, *Prolegomena critica in vetus testamentum hebraicum*; Leipzig, 1873. — L. Blau, *Massoretische Untersuchungen*, 1891. — *Beitræge zur Einleitung in die heil. Schriften*, 1894, pp. 100-129. — Kœnigsberger, *Aus Massora und Talmudkrit*, 1892.

MASSOUA ou **MASSOUAH** (*Massewa*, lieu d'arrivée). Ville d'Afrique, sur la mer Rouge, ch.-l. de la colonie italienne d'Erythrée, à l'entrée de la baie de Massoua ou d'Arkiko, par 15°36′ lat. N., 37°18′ long. E. La ville est bâtie sur un îlot coralliaire de 1,000 m. de long sur 300 m. de large ; une jetée de 440 m. la joint au S.-O. à l'île Taolud, elle-même réunie au continent par une jetée de 1,030 m. Au N. s'étendent les deux presqu'îles de Gherar et d'Abd-el-Kader, enveloppant la rade de Gherar, port naturel bien abrité qui complète celui compris entre la presqu'île Gherar et l'île de Massoua. La population est de 16,000 âmes dont 600 Européens. Ce sont des Nubiens, Arabes, Danakils, Abyssins, Gallas, Hindous, etc. La ville est bâtie en pierre, bien éclairée, approvisionnée d'eau par les conduites qui viennent de Monkullo (sur le continent à 4 kil. de la mer) par les jetées. C'est une place forte bien défendue par les forts Moudour (île de Massoua), Taolud, Gherar, Abd-el-Kader ; ce dernier couvre l'arsenal ; plus avant, vers l'intérieur du continent, sont les forts Otumlo, Victor-Emmanuel, Monkullo, etc. L'état sanitaire est médiocre, en raison de la chaleur et de l'humidité. L'importation se chiffre par une dizaine de millions de fr. ; son objet principal est de pourvoir aux besoins de la garnison ; on exporte de la nacre, du café, de l'ivoire, de la cire, du miel, du tabac, etc. Un chemin de fer va à Saati par Monkullo, un autre à Arkiko. Le mouvement du port est aux entrées de 120,000 tonnes (en 1893). Il est desservi par les Lloyd autrichien, égyptien et par la *Navigazione generale italiana*. — La ville de Massoua s'appelait Saba à l'époque ptolémaïque. Elle a remplacé le port, maintenant ensablé, d'Adulis. Conquise en 1557 par les Turcs, elle fut cédée à l'Egypte en 1866, occupée par les Italiens en 1885 (V. Colonisation italienne, t. XI, p. 1114).

MASSOULÈS. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Penne-d'Agenais ; 277 hab.

MASSOURE (La) (Egypte) (V. Mansoura).

MASSUET (René), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né au hameau de Saint-Ouen-de-Maucelle, près de Bernay (diocèse d'Evreux) en 1666, mort en 1716. Œuvres principales : édition des *Œuvres de saint Irénée*, avec préface, dissertations et notes (Paris, 1710, in-fol.) ; deuxième édition des *Œuvres de saint Bernard* publiées par Mabillon en 1690 (2 vol. in-fol) ; cinquième volume des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, dans lequel il fit entrer la vie de Mabillon et celle de Ruinart.

MASSUET (Pierre), naturaliste et historien, né à Mouzon en 1698, mort à Lankeren, près d'Amersfoort, en 1776. A l'âge de dix-huit ans, il entra à l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Metz. Bientôt dégoûté de la vie monastique, il s'enfuit en Hollande, étudia la médecine à Leyde et s'établit à Amsterdam. La pratique de son art ne l'empêcha pas de se livrer à de savantes recherches dans les sciences naturelles et historiques. Comme naturaliste, il tire des conclusions très ingénieuses d'observations poursuivies avec une admirable patience. Son meilleur travail dans ce domaine est intitulé *Recherches sur les diverses espèces de vers qui infestent les vaisseaux et les digues* (Amsterdam, 1733, in-8, traduit en holland.). Comme historien, Massuet est très érudit et fait preuve d'un sens critique très exercé. Ses ouvrages sont nombreux ; en voici les plus importants : *Histoire de la dernière guerre* (Amsterdam, 1736, 3 vol. in-8 ; rééd., 1737, 5 vol. in-12) ; *la Vie du prince Eugène de Savoie* (*id.*, 1736, in-8) ; *Histoire de l'empereur Charles VI et des révolutions arrivées dans la maison d'Autriche* (*id.*, 1742, 2 vol. in-12). E. H.

Bibl. : Haag, *la France protestante* ; Paris, 1877, 10 vol.

MASSUGAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Pellegrue ; 513 hab.

MASSY (*Maciacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 181 hab. Découverte d'un trésor de monnaies romaines au bois de la Tour. Petite église romane (clocher intéressant, tombes anciennes). Vieux château de la Tour du Blé.

MASSY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau ; 1,266 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, stat. de Massy-Palaiseau, embranchement du chem. de fer de Grande-Ceinture. Entrepôts de graines de la maison Vilmorin. Fabrique importante de produits céramiques. Fabrique de colle-forte et d'huile de pieds de bœuf. Clocher du XIIIe siècle. Le château de Villegenis, construit au XVIIIe siècle, fut la propriété du roi Jérôme Bonaparte qui y mourut en 1860.

MASSY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel ; 434 hab. Fromages. L'église a conservé d'intéressantes pierres tombales et quelques belles sculptures.

MASSY (Quentin) (V. Metzy).

MASTABA (Archéol.). Ce mot arabe désigne une des deux formes principales des sépultures égyptiennes de l'ancien Empire (V. Architecture égyptienne funéraire, t. III, p. 694). Le mastaba est une chapelle quadrangulaire, en forme de pyramide, de dimensions variables et construite de pierre ou de brique, mais dont la porte réelle, celle s'ouvrant pour les personnes venant visiter le *double* ou second exemplaire du corps en matière moins dense que la matière corporelle, est ouverte vers l'E. Dans l'intérieur du mastaba sont peintes des scènes variées de la vie du défunt, auxquelles plusieurs exemplaires de sa représentation, les unes sculptées, les autres peintes, le font assister, et des tables d'offrandes sont destinées à recevoir les présents qui lui sont apportés, pendant que, sur des stèles, sont représentées les principales actions de sa vie. Du mastaba proprement dit, on descend par un puits dans un couloir précédant un caveau ou chambre sépulcrale, où la momie repose dans un sarcophage ; mais, aussitôt la descente de la momie dans ce sarcophage, l'entrée de ce caveau était murée et le puits y accédant comblé d'éclats de pierre mêlés de sable et de terre, de façon à former un béton bientôt durci, rendant difficile tout essai de profanation. Les mastabas se trouvent surtout dans les nécropoles de Memphis et d'Abou-Roâsh, à Dahshour, et ont été décrits par Mariette (*Catalogue du musée de Boulaq*) et par M. G. Maspero (*Archéologie égyptienne* ; Paris, in-12). Charles Lucas.

MASTACOMYS (Zool.) (V. Rat).

MASTAI-Ferretti (V. Pie IX).

MASTAING. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain ; 830 hab.

MASTANABAL (V. Numidie).

MASTELLETTA (Donducci, dit *Il*) (V. Donducci).

MASTELLO (Métrol.). Mesure de capacité, anciennement employée en Italie, et dont la valeur en litres était : à Rome, 82,12 ; à Venise, 75,12.

MASTELYN (Marc), historien belge, né à Bruxelles en 1599, mort à Sept-Fontaines en 1652. Il entra dans l'ordre des augustins et devint abbé de Sept-Fontaines. Il écrivit plusieurs ouvrages sur l'histoire monastique des Pays-Bas. Le plus important est le *Necrologium monasterii Viridis valli in nemore Zoniæ propè Bruxellam* (Bruxelles,

1635, in-4). Il est aussi l'auteur d'un commentaire sur les Psaumes de David : *Elucidatorium in psalmos Davidicos* (Anvers, 1634, in-4). E. H.

MASTÈRE (Antiq. gr.). Magistrats chargé de faire rentrer certains revenus publics, en particulier les biens confisqués des citoyens condamnés à l'exil perpétuel.

MASTERS (Maxwell-Tylden), botaniste anglais, né à Canterbury en 1833. Quelque temps médecin, puis professeur de botanique au Saint-George's Hospital (1865-68) et examinateur à l'université de Londres, il est l'auteur d'importants travaux de botanique, de physiologie végétale et d'horticulture, qui lui ont ouvert les portes des sociétés savantes des deux continents, notamment de la Société royale de Londres, dont il est membre, et de l'Académie des sciences de Paris, dont il est correspondant. Outre un nombre considérable de monographies, mémoires et notes parus dans les recueils spéciaux, il a écrit : *Vegetable Teratology* (Londres, 1869, in-8 ; trad. allem.) ; *Botany for beginners* (Londres, 1872, in-8; trad. franç., holl. et russe) ; *Plant-Life* (Londres, 1883, in-8 ; trad. franç., holl. et russe). Il dirige depuis 1865 la publication du *Gardener's Chronicle*. L. S.

MARSTERTON. Ville de Nouvelle-Zélande, île du Nord, en face de Wellington; 3,100 hab. Minoterie.

MASTIC. I. Chimie. — On donne ce nom à une espèce de résine qui s'extrait du *Pistacia lentiscus*, qui croît dans l'île de Chio, et s'obtient sous forme de graines ou larmes jaunâtres, demi-translucides. Celle qu'on obtient sur le tronc forme le mastic en larmes ; celle qu'on ramasse par terre constitue le mastic commun. Le mastic se ramollit sous la dent, possède une faible saveur aromatique un peu amère et une odeur agréable. Aussi s'en servait-on autrefois comme masticatoire pour parfumer l'haleine, ce qui lui valut le nom qu'il porte. Projeté sur des charbons ardents, il répand une odeur assez forte. Sa densité est de 1,074. Le mastic entre dans la composition de plusieurs emplâtres, onguents, vernis et poudres fumigatoires.

II. Chimie industrielle. — On peut diviser les mastics ou luts employés pour réunir étroitement des surfaces entre elles en deux sortes : ceux qui sont préalablement dissous ou réduits à l'état pâteux par l'addition d'eau, d'alcool ou d'huile, et ceux qui s'appliquent fondus par l'action de la chaleur.

Le *mastic diamant* qui sert à recoller la porcelaine, les verres, etc., et qui se vend encore à un prix notable, se prépare en faisant ramollir de la colle de poisson dans l'eau, puis la dissolvant dans de l'esprit-de-vin et la mêlant avec un peu de gomme-résine ammoniaque ou de galbanum et de résine-mastic, dissous préalablement dans la moindre quantité possible d'esprit-de-vin ; on obtient ainsi une masse pâteuse que l'on chauffe légèrement afin de la liquéfier avant de l'appliquer et que l'on conserve dans une bouteille bien bouchée avec un bouchon de liège et non avec un bouchon à l'émeri qu'on ne pourrait peut-être plus enlever. Les joailliers arméniens emploient ce mastic en Turquie pour fixer des pierres gemmes sur les coupes et autres vases de même nature.

La gomme laque dissoute dans l'alcool ou dans une solution de borax forme un très bon mastic. Le blanc d'œuf seul ou mieux mélangé avec de la chaux vive finement pulvérisée forme un mastic qui se solidifie très vite, mais qui résiste mal à l'action de l'humidité ; le dernier est très résistant et est surtout employé pour recoller le marbre, l'albâtre, etc. ; les chaudronniers s'en servent pour mastiquer les jointures de leurs appareils ; seulement, au lieu de blancs d'œufs, ils emploient le sang de bœuf qui agit de la même manière par l'albumine qu'il renferme. Un mastic analogue est celui qu'on obtient en écrasant du fromage fait avec du lait écrémé, le faisant bouillir avec de l'eau jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance d'une bouillie, puis l'incorporant sur une table en marbre à l'aide d'une molette avec de la chaux vive finement pulvérisée ; il sert au raccommodage de la faïence et doit être appliqué à chaud.

Pour recoller les objets en grès on se sert du mastic suivant qui résiste parfaitement à l'action des agents atmosphériques : on mêle 20 parties de sable de rivière bien blanc et sec, 2 p. de litharge finement pulvérisée et 1 p. de chaux vive en poudre avec assez d'huile de lin ordinaire, ou mieux d'huile de lin siccative, pour que le tout ne soit qu'humecté sans former une masse pâteuse ; on enduit d'abord les parties à recoller d'huile de lin au moyen d'un pinceau ; ce ciment finit au bout de quelques semaines par acquérir une dureté et une adhérence supérieures à celle du grès ; il en vient même au point de donner des étincelles sur le briquet. Lorsqu'on remplace la chaux vive par 10 p. de calcaire en poudre, on obtient le ciment-mastic qui remplace actuellement dans beaucoup d'endroits le ciment.

Le *mastic de fer*, employé pour relier entre elles les pièces en fer et en fonte, se forme en mélangeant ensemble de 50 à 100 p. de limaille de fer avec 1 p. de sel ammoniac en poudre. Pour s'en servir, on humecte le mélange, et pour calfeutrer les joints on le chasse avec un ciseau émoussé sur la tête duquel on frappe à coups de marteau. On y ajoutait autrefois un peu de fleur de soufre, mais on y a presque partout renoncé depuis que l'on a reconnu qu'avec cette addition il corrodait fortement le fer.

Mastic à base de zinc. On l'obtient en délayant de l'oxyde de zinc dans du chlorure liquide de la même base, ou dans un autre chlorure isomorphe du chlorure de zinc ; par exemple : du protochlorure de fer, de manganèse, de nickel, de cobalt, etc. Il est d'autant plus dur que le chlorure est plus concentré et l'oxyde de zinc plus lourd, lavé ou calciné. On retarde la prise en y ajoutant 2 ou 3 °/₀ de sel ammoniac ou de borax. Il peut être coulé dans des moules en plâtre et prend la dureté du marbre. On l'emploie dans la peinture en bâtiment en délayant avec de l'eau et un peu de colle de l'oxyde de zinc pur ou coloré, et lorsqu'on en a passé plusieurs couches on recouvre de chlorure de zinc à 25 ou 30° Baumé au moyen d'une brosse. Cette peinture est dure, sans odeur, et sèche à l'instant ; malheureusement elle n'a pas l'élasticité et l'adhérence de la peinture à l'huile.

Mastic à chaud. Parmi les mastics qui s'appliquent par fusion à chaud, nous citerons les suivants : 16 p. de craie calcinée et tamisée, triturée avec un mélange fondu de 16 p. de brai sec et de 1 p. de cire jaune. On fixe le verre sur les pièces métalliques dans les appareils de physique avec de la cire à cacheter. On fixe les verres d'optique à polir ou à tailler avec de la poix ordinaire. Pour cacheter les bouteilles on se sert d'un mélange fondu de poix noire, de brai sec et de brique pilée, ou de résine ordinaire colorée par un peu de litharge rouge ou de cinabre.

Pour les *luts*, V. ce mot.

III. Construction. — Pâte formée de diverses matières broyées et mélangées avec une huile, une résine ou un acide, afin d'acquérir la consistance nécessaire pour être employée dans la construction à remplir les joints et les défectuosités des matériaux ou à enduire les surfaces exposées aux effets de la température. Les anciens, et surtout les Romains, firent grand usage de mastics de différentes compositions, soit dans la construction des thermes et des citernes, soit dans d'importants travaux de marbrerie. De nos jours, en France, les principaux mastics employés sont les suivants : 1° le *mastic ordinaire* avec lequel les peintres font les rebouchages à l'huile ou les rebouchages plus soignés à la céruse, mastic composé de blanc de Meudon ou de blanc de céruse et d'huile de lin et que l'on teinte, pour le raccorder avec d'anciennes peintures, par l'addition d'ocres broyées ; 2° le *mastic ordinaire* employé en maçonnerie pour rejointoyer et ragréer la pierre à l'extérieur et qui est composé d'une partie de chaux vive éteinte dans du sang de bœuf, de deux parties de ciment et d'un peu de fine limaille de fer ; 3° le *mastic Vauban*, employé surtout par couches fines pour enduire la pierre et composé de cinq parties de ciment en poudre ; 4° le *mastic de Fiennes*, pour rejointement de la pierre, com-

posé de deux parties de chaux hydraulique éteinte spontanément, puis abandonnée à l'air dans une cave et de deux parties de ciment en poudre, le tout additionné peu à peu d'une partie d'huile de lin ; 5° le *mastic à chaud*, pour certains usages industriels, obtenu par la fusion, sur un feu lent, de dix parties de goudron, cinq parties de colophonium et deux parties de tuileaux en poudre; 6° le *mastic Dihl*, un des plus employés et avec le plus de succès pour la restauration des constructions en pierre dégradées par l'action du temps; ce mastic qui, appliqué par couches fines, forme un excellent enduit préservatif dont se servent les marbriers dans les monuments funéraires, est composé de 92 parties de poudre de cazettes provenant des fabriques de porcelaine et de 8 parties d'oxyde de plomb que l'on triture dans l'huile; la colonnade du Louvre sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois a été restaurée, il y a une vingtaine d'années, avec du mastic Dihl; 7° le *mastic Thénard*, analogue au précédent et composé de 93 parties d'argile calciné et de 7 parties de litharge pulvérisée triturées dans l'huile; 8° le *mastic de La Rochelle*, composé de 14 parties en volume de sable siliceux, de 14 parties en volume de pierre calcaire pulvérisée, d'un poids de litharge égal au poids total des parties de sable et de pierre réunies et d'une quantité d'huile de lin égale en poids au 1/17 du poids total des matières précédentes; il faut, avant l'emploi de ce mastic, dégrader et enduire d'huile les surfaces sur lesquelles on veut l'appliquer. Il est encore d'autres mastics de compositions variées en raison des usages spéciaux auxquels ils sont réservés, le *mastic de limaille de fer*, le *mastic des fontainiers*, le *mastic albumineux*, dans la composition duquel entre le jaune d'œuf, le *mastic de menuisier* ou *futée*, analogue au mastic ordinaire des peintres, et enfin on donne le nom de mastic à des enduits à base de bitume, employés dans les travaux de terrasse, de dallage et de couverture. — Le *masticage* désigne, outre l'emploi des différentes sortes de mastics, un travail spécial aux marbres et qui consiste, avant de polir certains marbres, à remplir les cavités que peut présenter leur surface, avec un mastic déjà usité dans l'antiquité romaine et composé de cire, de résine, de poix et de plâtre fin additionné d'un peu de soufre. Charles LUCAS.

BIBL. : CONSTRUCTION.— Th. CHÂTEAU, *Technologie du bâtiment ;* Paris, 2 vol. in-8.

MASTICAGE (Constr.) (V. MASTIC).

MASTICATION (V. DIGESTION).

MASTICINE. La masticine serait un des principes constitutifs de la résine de mastic, extraite par incision du *Pistacia lentiscus*, espèce de térébinthacée de l'île de Chio. La masticine est insoluble dans l'alcool. C. M.

MASTITE (Pathol.). Maladie de la *mamelle* (V. ce mot).

MASTODONSAURUS (Paléont.). Jœger a décrit, en 1833, sous le nom de *M. giganteus*, un Labyrinthodontien de grande taille trouvé dans le keuper inférieur du Wurttemberg; depuis, en 1889, Fraas a fait connaître deux espèces du trias et, en 1890, Lydekker a indiqué une espèce provenant de l'Inde. Les caractères du genre sont : crâne large, plat, rétréci en avant; orbites grands, rétrécis en avant, très rapprochés; narines ovales; os nasaux grands, larges; frontal long; en avant des narines deux petites perforations pour le passage des défenses de la mâchoire inférieure; intermaxillaire armé de chaque côté de trois à cinq grandes dents acuminées, suivies de dents de plus en plus petites se continuant sur le maxillaire supérieur; en avant des choanes internes une ou deux fortes dents; une ou deux grandes défenses sur l'os palatin suivies d'une rangée de petites dents; sur le maxillaire inférieur une rangée de dents en cônes pointues et à la symphyse une paire de grandes défenses, corps vertébraux, courts, discoïdes, faiblement excavés en avant et en arrière; arcs supérieurs des vertèbres unis au corps par suture; côtes longues, à deux têtes; plaque gulosternale médiane rhombique; os de l'avant-bras courts et faibles.

BIBL. : JŒGER, *Foss. rept. Wurttemberg.* — LYDEKKER, *Cat. foss. rept. British Mus.*, 1890, t. IV, p. 142. — ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 395.

MASTODONTE (Paléont.) (V. ELÉPHANT).

MASTOUDY. Ville du Kafiristan, à 375 kil. N.-E. de Caboul, sur la rive gauche du Tchitral, au confluent du Chandar, à 2,200 m. d'alt., près du col de Gagan qui mène au Badakchan, et du col de Chandar qui mène au Ghilgit.

MASTOUNG. Ville du Béloutchistan, prov. de Saravân, à 100 kil. N. de Kélat, dans une vallée tributaire de la Lora; 4,000 hab. La vallée de Mastoung (725 kil. q.) est bien arrosée et fertile au N.; au S., c'est un désert salin.

MASTRILLI DEL GALLO, homme d'Etat italien (V. GALLO).

MASTROFINI (Marco), érudit italien, né à Montecompatri, près de Rome, le 25 avr. 1763, mort à Rome le 4 mars 1845. Professeur de philosophie et de mathématiques au collège Frascati, il a publié des *Ritratti poetici, storici, critici dei personnagi più famosi nell' Antico e Nuovo Testamento* (Rome, 1807, 3 vol. in-8) ; un *Dizionario dei verbi italiani* (Rome, 1814), etc.

MASTROPETRO, doge de Venise (V. MALIPIERI).

MASUCCI (Agostino), peintre italien, né en 1691, mort en 1758. Il fut un élève docile et banal de Carlo Maratta, et peignit, à l'exemple et à l'imitation de son maître, des figures de saints et de madones, empreintes de cette grâce maniérée qui était alors dans le goût de l'école romaine décadente. Les églises de Rome possèdent de lui : une *Sainte Anne*, un *Saint Augustin*, un *Saint Nicolas ;* la ville de Macerata, un *Saint François ;* celle de Gubbio, une *Conception ;* celle d'Urbin, une composition plus vaste, consacrée à *Saint Bonaventure*. Adonné surtout à la peinture religieuse, Masucci décora la voûte d'un pavillon, au Quirinal. D'autre part, il s'essaya avec succès dans le genre du portrait. G. C.

MASUCCIO, architecte et sculpteur italien, né à Naples en 1230, mort en 1305. C'est dans sa ville natale que cet artiste exerça ses talents : plusieurs monuments de Naples furent par lui édifiés ou tout au moins terminés, entre autres les églises de *Saint-Janvier*, de *San Domenico Maggiore*, de *San Giovanni Maggiore*, le *Château Neuf*, etc. Parmi ses ouvrages de sculpture, on remarque : à Saint-Janvier, *le Christ sur la croix*, *Saint Jean* et *la Vierge ;* dans le couvent des dominicains, une *Madone*, et au palais Maddaloni, un bas-relief représentant *l'Enlèvement des Sabines*. G. C.

MASUCCIO (Tommaso DE' STEFANI), architecte et sculpteur italien, né à Naples en 1291, mort en 1388. Elève, mais non parent du précédent, il s'en distingue comme architecte, par plus d'habileté et plus de savoir. Masuccio *il secundo*, comme on l'a parfois appelé, s'était perfectionné à Rome dans la contemplation et l'étude des monuments antiques, avant de revenir exécuter à Naples le clocher de *Sainte-Claire*, qu'il ne poussa que jusqu'au tiers de la hauteur qu'il avait projeté de lui donner ; il travailla ensuite à l'achèvement de l'église *San Lorenzo*, dressa les plans de l'église de la *Madeleine* et de celle de *San Angelo-a-Nilo*, et construisit encore la *Chartreuse de Saint-Martin*, le château de *San Ermo*, etc. Ses travaux de sculpture sont inférieurs. Le plus remarquable est le tombeau du roi Robert de Naples, à Sainte-Claire. On lui doit aussi les tombeaux de la mère de ce prince, la reine Marie ; ceux de Catherine d'Autriche, de Philippe d'Anjou et de Bertrand del Balzo. G. C.

MASUCCIO DEI GUARDATI DE SALERNE, conteur napolitain du XVe siècle. Secrétaire du prince de Salerne, Robert Sanseverino († 1474), il est l'auteur d'un recueil de cinquante nouvelles en dialecte napolitain, dont quelques-unes furent composées de 1460 à 1470, mais qui ne furent réunies et publiées qu'en 1476 (*Il Novellino di M. Salernitano con gli argumenti morali e conclusioni d'alcuni esempi ;* Naples), avec une dédicace à la duchesse de Calabre, Ippolita, fille de Fr. Sforza et femme du prince héréditaire, Alphonse de Naples. Ce recueil de

nouvelles, le plus important du xve siècle, est un des témoignages les plus curieux de l'activité littéraire qui régna dans le royaume de Naples sous les princes aragonais qui avaient accepté pleinement la langue et les mœurs de leurs nouveaux sujets et donné une énergique impulsion à la vie nationale. Masuccio imite Boccace dans le plan et les sujets traités ; comme dans le *Décameron*, on trouve dans son *Novellino*, non seulement le récit d'aventures plaisantes ou burlesques, mais d'événements tragiques (4e partie) ou d'actes de magnanimité (5e partie) ; comme Boccace, il moralise volontiers et fait précéder ou suivre chaque récit d'une sorte de petite instruction, souvent assez pénible et pédantesque, où il développe la leçon qui se dégage du récit. Sans atteindre à la parfaite élégance de Boccace, il a plus de simplicité et de naturel que la plupart des imitateurs de celui-ci. Le *Novellino* de Masuccio a été réimprimé de nos jours par L. Settembieni (Naples, 1874). A. Jeanroy.

Bibl. : *Préface* à l'édition citée. — Landau, *Beitræge zur Geschichte der ital. Novelle* ; Vienne, 1875, pp. 50 et suiv. — Gaspary, *Storia della lett. ital.*, ch. ii, 273 et suiv.

MASUER (Jean) ou plutôt **LE MASUYER** (*Masuerius*), jurisconsulte français, né à Riom, mort en 1450. Neveu de Pierre, professeur de droit à Orléans, puis évêque d'Arras (mort en 1391), il était avocat dans la sénéchaussée de Bourbonnais. Il est l'auteur d'un ouvrage qui a fait longtemps autorité parmi les jurisconsultes, et dans lequel il a réuni non seulement les usages d'Auvergne et du Bourbonnais, comme il en annonçait l'intention, mais la coutume générale de France : *Practica forensis*, *practica senescalliæ Alverniæ* ou *Viator juris civilis*. Cet ouvrage est très fortement imprégné de droit romain ; « l'esprit généralisateur de Masuer, a dit un historien du droit, reproduit avec lucidité le travail de fusion qui s'accomplissait entre le droit romain et les coutumes germaniques en France ». Une partie de l'ouvrage est consacrée aux matières criminelles. Il a été imprimé sous le titre de *Practica forensis cum Nepotis a monte albano libellis de exceptionibus* (Paris, 1523, 1534, 1548) ; *Cum notis Castritii* (Francfort, 1573, et Lyon, 1536, 1577), etc. Il a été traduit en français par Fontanon (Paris, 1577, 1587, etc.) et par Guenoys (Lyon, 1620) ; les traducteurs ont indiqué par des annotations les changements survenus dans la jurisprudence. G. R.

Bibl. : Klimrath, *Travaux sur l'histoire du droit français*, t. II, p. 18. — Rivière, *Histoire des institutions de l'Auvergne*. — A. Tardif, *Practica forensis de Jean Masuer*, dans *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, mai-juin 1883, pp. 283 et suiv. — Bayle-Mouillard, *Etudes sur l'histoire du droit en Auvergne*, *discours de rentrée* ; Riom, 5 nov. 1842.

MASULIPATAM. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, sur le bras N. de la Kistna ; 38,809 hab. (en 1891), dont 33,544 hindous, 4,618 musulmans, 644 chrétiens. Elle comprend deux villes : le port, Bandar ou Matchlibandar et Matchlipatnam à 5 kil. dans l'intérieur. Le port est envasé et les navires mouillent à 8 kil. ; à l'époque des moussons, ils ne peuvent approcher de Masulipatam que tend à remplacer Kokonada. Exportation d'indigo et de cotonnades d'une couleur renommée. — Les Anglais y bâtirent en 1611 leur première factorerie ; puis vinrent les Hollandais (1660), les Français (1669) ; en 1765, les Anglais s'emparèrent de la ville.

MASURIUS (Louis) (V. Desmazures).

MASURKA (V. Danse).

MASUYER (Claude-Louis), homme politique français, né à Bellevesvre (Saône-et-Loire) le 18 oct. 1752, décapité à Paris le 19 mars 1794. Avocat au barreau de Dijon en 1781, juge au tribunal de Louhans en 1790, il fut envoyé par le dép. de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative et à la Convention. Dans ces deux assemblées il poursuivit la municipalité de Paris et ses agents, fit mander à la barre la commission de la Commune qui enlevait l'argenterie dans les maisons d'émigrés et dénonça en févr. 1793 la Société des défenseurs de la République comme une seconde Convention sans mandat. Il vota pour la détention et le bannissement de Louis XVI et pour le sursis. Dénoncé par Legendre comme ayant favorisé la fuite de Petion, il fut décrété d'arrestation le 3 oct., mais réussit à se cacher. Découvert et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté. A. Kuscinski.

MÂT. I. Marine. — Longues et fortes pièces de bois faites d'assemblage, destinées à supporter la voilure des navires. Les mâts sont à peu près verticaux, sauf celui de l'extrême avant incliné sur l'horizon et qui se nomme le beaupré, puis vient le mât de misaine, le grand mât, enfin le mât d'artimon. Leur nombre varie suivant les dimensions des navires. A bord des grands bâtiments, il y en a quatre dont trois verticaux. Pour les navires plus petits, tels que bricks, goélettes, lougres, il n'y a plus que deux mâts verticaux ; enfin les côtres, schooners, sloops, tartanes, etc., n'en ont plus qu'un. Chaque mât se subdivise en trois parties : bas mât, mât de hune, mât de perroquet. Les appellations particulières à chaque mât sont les suivantes : beaupré, bout dehors de grand foc, bout dehors de clinfoc, misaine, petit mât de hune, mât de petit perroquet, grand mât, grand mât de hune, mât de grand perroquet, artimon, perroquet de fougue, mât de perruche. Les mâts sont tenus par de très forts cordages goudronnés nommés étais, haubans, galhaubans. Ils portent deux plates-formes destinées à donner de l'épatement à leur gréement : ce sont la hune et les barres de perroquet. La mâture tend de plus en plus à disparaître du pont des navires. Seuls les bâtiments de commerce à voiles ont une mâture complète, les navires à vapeur n'ont plus qu'un rudiment et les navires de guerre, sauf ceux de station, c.-à-d. destinés à aller au loin, n'ont plus que des mâts militaires (V. Hune).

Mât d'artimon (V. Artimon).

Mât de barque (V. Barque).

Mât de beaupré (V. Beaupré).

Mât de charge (V. Charge).

Mât tripote (V. Bas-mât).

II. Architecture. — Haute tige de bois ou de métal, garnie à son sommet de banderoles et employée de toute antiquité comme motif décoratif. Les anciens Egyptiens disposaient des mâts en avant des pylônes de leurs temples, et ces mâts étaient reliés à la construction par des appareils spéciaux servant à leur maintien et à leur décoration, appareils que faisaient fonctionner des serviteurs placés dans les chambres ménagées à la partie supérieure des pylônes. Les amphithéâtres romains étaient munis d'un système de mâts passant dans des anneaux de pierre ou, comme au Colisée, dans des trous percés dans la corniche, et à ces mâts étaient surtout attachés les cordages retenant le *velarium* (V. ce mot) destiné à garantir les spectateurs des ardeurs du soleil. Le moyen âge ne paraît pas avoir installé en permanence des mâts décoratifs ; tout au plus les *arbres de mai*, plantés à l'occasion de certaines réjouissances publiques, présentent-ils quelque analogie comme destination avec les mâts des anciens Egyptiens ; mais, dès les premières années du xvie siècle, la république de Venise faisait dresser, devant le portail de l'église Saint-Marc, trois mâts en bois de sapin coloré en rouge, terminés à l'origine par une girouette et depuis par une petite figure de lion ailé et portés sur des piédouches de bronze reposant sur trois marches de marbre. En France, il fut d'usage, de 1830 à 1848, de dresser des mâts sur le Pont-Neuf, à l'occasion des fêtes de Juillet, et cet usage s'est répandu et multiplié pour la décoration de toutes les fêtes publiques pendant lesquelles des mâts, placés de distance en distance sur les places ou le long des principales voies, reçoivent des bannières, des écussons, des drapeaux et aussi des appareils d'illumination. En 1880, la ville de Paris comprit, dans le programme d'un concours ouvert pour la décoration de la place de la République, l'érection de quatre mâts permanents aux angles de cette place, et ces mâts, répondant parfaitement aux intentions du programme et réunissant toutes les conditions d'élégance et

de solidité, ont été exécutés sur les dessins de M. H. Mayeux, architecte, lauréat du concours. Ils se composent d'un socle de trois degrés de granit portant un piédouche de bronze orné d'une figure d'adolescent représentant la *Vigilance* et duquel s'élève un fût en tôle de fer peint, décoré de clous et d'un écusson et terminé par une flèche de couronnement en bronze doré. Dans l'intérieur du fût se meut le cordage destiné à faire flotter une bannière au haut de ces mâts. Charles LUCAS.

MÂT (Rivière du). Une des principales rivières de l'île de la Réunion; elle débite les eaux du cirque N.-E. ou de Salazie. Sa vallée, quoique fort accidentée, est pourvue d'une route carrossable jusqu'à l'établissement des eaux thermales. Plusieurs ponts y sont jetés, notamment le pont métallique de la voie ferrée, de 100 m. de portée, et le pont de l'Escalier. Un de ses canaux, celui du Champ-Borne, y dérive l'eau nécessaire à l'alimentation de la com. de Saint-André. Les eaux pluviales qui forment les mille torrents de cette rivière produisent des érosions et des éboulements gigantesques. C'est à la naissance de la ravine des Trois-Bras, ou à la véritable source de la rivière du Mât, qu'eut lieu, le 26 nov. 1875, la catastrophe dans laquelle une partie du Gros-Morne et du Piton-des-Neiges s'écroula dans le cirque; la montagne avait été minée par les eaux pluviales. Ch. DEL.

BIBL. : VÉLAIN, *Catastrophe de la Réunion*, dans *l'Explorateur*, de 1876, t. III, p. 93.

MATADI. Port fluvial du Congo, jusqu'où remontent les grands vapeurs et d'où part la voie ferrée vers Stanley-Pool (435 kil.).

MATADOR (V. TAUREAUX [courses de]).

MATAFELON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore; 566 hab.

MATAGALPA. Ville du Nicaragua (4,000 hab.), ch.-l. du dép. de ce nom, situé à l'E. du lac Marragna; 35,000 hab.; mines d'or et d'argent, élevage, maïs, sucre, tabac, café.

MATAGE (Techn.). Action de matir, de travailler avec le matoir, ou marteau servant à river les clous et les boulons qu'on a fait préalablement chauffer à une température élevée. En particulier, le matage des chaudières de tôle a pour but de boucher les fuites après la pose des rivets (V. RIVET, TÔLE).

MATAGORDA. Village des Etats-Unis, Texas, sur la baie de ce nom, près de l'embouchure du Colorado. Villégiature d'été.

MATAJA (Emilie), romancière allemande connue sous le nom d'*Emil Marriot*, née à Vienne le 20 nov. 1855. Elle a écrit des romans satiriques sur les mœurs viennoises; ses tendances sont cléricales. Citons parmi ses œuvres : *Egon Talmors* (1880); *Die Familie Hartenberg* (1883); *Dei geistliche Tod* (1884); *Mit der Tonsur; Die Unzufriedenen* (1888); *Moderne Menschen* (1893); *Die Starken und Schwachen* (1894); *Caritas* (1895).

Son frère, *Viktor*, né à Vienne le 20 juil. 1857, a publié des ouvrages d'économie politique.

MATAKONG. Ile de la côte O. d'Afrique, à 15 kil. N.-O. de l'estuaire de la Mellacorée et 1 kil. du rivage. Disputée à la France par l'Angleterre, elle nous fut attribuée par la convention de 1884. Elle n'a pas de port; exporte de petits bœufs vers Sierra-Leone, entrepose des gommes, arachides, etc.

MATAM. Fort du Sénégal, à 353 kil. E. de Saint-Louis, sur la rive gauche du fleuve. Il fut construit en 1857. Commerce de gommes, d'arachides, de millet.

MATAMATA (Erpét.). Nom vulgaire du *Chelys fimbriata* (V. CHELYS).

MATAMBOUE. Peuple africain que Livingstone trouva, en 1866, au S. de la Rovouma; il se rattachait aux Makondé; il a été subjugué ou dispersé per les marchands d'esclaves.

MATAMOROS (Tueur de Maures). Surnom de saint Jacques de Compostelle, le patron de l'Espagne chrétienne. La comédie espagnole popularisa sous le nom de *matamore* le type du fanfaron, le *capitan* de la comédie italienne.

MATAMOROS. Ville du Mexique, chef-lieu du district de l'Etat de Tamanlépas, sur la rive droite et à une cinquantaine de kil. de l'embouchure du Rio Grande del Norte. Fondée en 1823, elle a près de 14,000 hab. : sa situation au milieu d'une contrée propre à l'élevage du bétail, sur un grand fleuve qui forme frontière avec les Etats-Unis, lui assure un avenir prospère. C'est de Matamoros que part le chemin de fer qui remonte le Rio Grande vers Mier, et qui se reliera à Laredo et à Monterey. Elle forme avec les autres ports du Rio Grande, depuis Bagdad jusqu'à Nuevo Laredo, une zone franche (depuis 1861).

MATAMOROS DE IZUCAR. Ville du Mexique, Etat de Puebla, à 1,268 m. d'alt; 12,000 hab. Mines de houille; une voie ferrée l'unit à Puebla.

MATAN. Principauté malaise de l'O. de Bornéo, dépendant de la résidence de Pontianak, au S. du Soukkadana; 100,000 hab. de race dayak. Pays très fertile, boisé; fer, zinc.

MÂTANGA. Mot sanscrit synonyme de Tchandâla (hors caste), condition et nom du Bodhisattva, dans une de ses existences passées qui fait le sujet du Djâtaka 497. Mâtanga, cruellement battu par les gens de la fille d'un riche marchand de Bénarès, l'avait forcée de l'épouser et en avait eu un fils; puis il avait adopté la vie de religieux errant, après avoir, par un prodige, fait croire à la foule que sa femme était l'épouse du dieu Brahmâ, de sorte que cette femme recevait les plus grands honneurs. Plus tard, son fils, qui ne le connaissait pas, l'ayant rencontré et traité avec dédain, en fut puni par une déformation hideuse, puis remis peu après dans son état naturel. Mâtanga, qui faisait la leçon à tous les orgueilleux, convertit aussi un brahmane ascète dont le mépris pour les gens de caste inférieure était poussé à l'extrême. Mais les brahmanes, coalisés contre ce docteur hors caste, le firent tuer comme magicien dangereux par le roi Medja, dont le pays fut ruiné par toutes sortes de fléaux en punition de ce crime. L'histoire de Mâtanga est une vive critique des distinctions de naissance et de l'organisation brahmanique des castes. L. FEER.

BIBL. : *Journal asiatique*, Commentaire de *l'Upali sutta*, février-mars 1888.

MATANI (Antonio-Maria), médecin italien, né à Pistoie le 27 juil. 1730, mort à Pistoie le 21 juin 1779. Il a laissé quelques ouvrages de philosophie (*De Rationali philosophia ejusque præstantia;* Pise, 1757) et de nombreux travaux d'histoire naturelle.

BIBL.: *Giornale de letterati*, t. XXXVI. — TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*.

MATANZAS. Ville de l'ile de Cuba, chef-lieu du district du même nom, sur la côte N., au fond d'une baie bien abritée, sauf au N.-E., entre le rio San Juan et le rio Yamurri, à 75 kil. E. de La Havane; 60,000 hab. Fondée en 1693, elle fut détruite par un incendie en 1843 et agréablement rebâtie. Son commerce, qui consiste principalement en sucres, mélasses, rhum et cigares, la place au second rang parmi les villes cubaines. En 1893, elle expédia 1,160,000 sacs de sucre, 2,800 barils de rhum, etc. Station de la ligne de La Havane à Cienfuegos et à Las Tunas. Auprès sont les fameuses cavernes à stalactites de Bellamar.

MATAPAN (Cap). La pointe la plus avancée du Péloponèse vers le S., par 36°22′58″ lat. N. et 20°8′53″ long. E. C'est l'ancien Ténare, extrémité du Taygète. Falaise à pic, très redoutée des marins (V. GRÈCE et MAÏNA). « Pas une habitation, pas un être, pas un arbre ni même un brin de verdure n'animent ce paysage farouche et désolé. » (H. Belle.)

MATAQUITO. Fleuve du Chili moyen, long de 92 kil. dont 18 seulement navigables, et formé du Teno, qui sort du lac du même nom et traverse la province de Curico, et du Lontué, sorti du cerro Descabezado. Le Mataquito sépare les provinces de Curico et de Talca et se jette dans la mer très au N. de Constitucion. Son bassin a 5,520 kil. q.

MATARIEH. Nom de deux localités d'Egypte : un ch.-l. de district du gouv. de Damiette, au S. du lac Mensaleh (9,500 hab.), peuplé de pêcheurs d'une race particulière; — un village de la prov. de Kalioubieh, à 9 kil. N.-E. du Caire, près des ruines d'Héliopolis. On y montre un sycomore (planté en 1672) qui est censé représenter l'arbre sous lequel la Vierge aurait reposé lors de la fuite en Egypte.

MATARO (Vitic.) (V. Mourvèdre).

MATARO. Ville maritime d'Espagne, prov. de Barcelone ; 20,000 hab. Elle comprend une vieille ville avec enceinte et une nouvelle ville ; au S.-E., château ruiné et station balnéaire d'Argentona (eaux minérales). Vins; cotonnades ; dentelles; constructions navales.

MATCH. Terme de jeu qui s'applique particulièrement aux luttes, avec défi, entre deux concurrents; par exemple, à une course entre deux chevaux, deux cyclistes. Aux échecs, le match de Macdonnell et La Bourdonnais est demeuré célèbre (1834). Au billard, on qualifie de match une partie où la valeur du prix est doublée, triplée, quadruplée d'après l'avance obtenue par le gagnant.

MATCHIN (*Macin*, *Metchinulu*). Ville de Roumanie, prov. de Dobroudja, sur le bras E. du Danube, à 15 kil. E. de Braïla; 3,500 hab. Ancienne forteresse démantelée en 1829 par les Russes. Le 6 avr. 1761, l'avant-garde turque de Yousouf Pacha y fut battue par les Russes. Non loin sont les ruines du *Troesmis*.

MATCHIN. Tribu du Turkestan chinois, au S. du Tarim. Elle se regarde comme autochtone et paraît issue d'un mélange d'aryens et de mongoloïdes : nez aplati, yeux droits, poils rares, lèvres grosses, teint foncé, taille au-dessous de la moyenne; cheveux généralement noirs, mais parfois châtains ou roux ; yeux noirs, gris ou bleus ; les hommes portent la barbe et les favoris. Ils se vêtent d'une robe, de bottes, d'une toque en peau de mouton, se nourrissent de pain, de lait, de thé, de pâté de viande de mouton, de volaille. Ils élèvent des moutons et des chèvres pour la fourrure, des ânes, ont peu de chevaux. Ils sont paresseux, médiocrement braves; les liens du mariage y sont très flottants; ils pratiquent le culte des ancêtres; leur religion est l'islamisme, leur langue turque.

MATCHVA. Vaste et fertile plaine du N.-E. de la Serbie, entre la Save et la Drina. Théâtre principal de la lutte engagée entre les Turcs et les Serbes de 1804 à 1813.

MATÉ. I. Botanique. — Les feuilles de l'*Ilex paraguayensis* DC. (*Ilex mate* A. S. H.) et de l'*I. vomitoria* Ait. (V. Houx), séchées, pulvérisées et soigneusement conservées, sont utilisées dans l'Amérique du Sud pour préparer des infusions aromatiques et stimulantes, connues sous le nom de *maté* ainsi que sous celui de *thé de Paraguay* ou de *thé des Jésuites*.

II. Thérapeutique. — Le *Maté* ou *thé du Paraguay*, ou *thé des Jésuites*, est une boisson très répandue dans toute la partie centrale de l'Amérique du Sud, où les habitants en prennent plusieurs fois par jour et l'offrent au visiteur comme les Arabes offrent le café. On l'obtient en faisant infuser les feuilles finement concassées de divers *Ilex* dont les mieux connus sont l'*Ilex theezans* Bonpl. (Paraguay, Entre Rios et Brésil), l'*I. ovalifolia* (environs de Rio), l'*I. amara* Bonpl. (montagnes de Santa Cruz et forêts du Paraña), l'*I. crepitans* Bonpl. (*id.*), l'*I. gigantea* Bonpl. (bords du Paraña), *Caa-una* des Guaranis, l'*I. Humboldtiana* Bonpl. ou *Caa-unina* des Brésiliens (Rio Grande del Sul). Cette infusion se fait dans une sorte de calebasse appelée également *mate :* on y ajoute quelquefois du caramel, du jus de citron, etc. Le liquide est aspiré au moyen d'un tube (*bombilla*) terminé en pomme d'arrosoir pour empêcher les feuilles de passer; cette *bombilla*, à la fois filtre et chalumeau, reste dans le vase et sert à tous quand la coupe, comme c'est l'usage, est passée à la ronde. La consommation annuelle est, paraît-il, d'environ 23 livres par tête. On peut sécher les rameaux, une fois détachés de la plante, soit directement au-dessus du feu, soit dans des bassines ou des torréfacteurs spéciaux. On distingue trois qualités de maté selon l'âge des feuilles et le soin de la récolte : le *Caa-cuy*, le *Caa-mirim*, et le *Caa-guaza* ou *Caa-una*, sorte très inférieure mélangée de brindilles. — Le maté employé en boisson ou mâché comme le font les Guaranis en marche, passe pour empêcher la fatigue et stimuler l'activité intellectuelle et physique. En réalité, il doit à la caféine, dont il possède une certaine quantité, les propriétés excitantes des plantes qui renferment cet alcaloïde, café, thé, kola. Il ralentit les combustions organiques, élève la pression sanguine, augmente la diurèse et excite l'appétit. A haute dose, il détermine des nausées et de la diarrhée; l'intoxication chronique, qui n'est pas rare au Paraguay, se traduit par des dyspepsies rebelles et un complet abattement physique et moral. On a essayé à diverses reprises, mais sans grand succès, d'introduire son usage en Europe où la plante s'acclimate assez bien (Espagne et Portugal), mais où elle a été jugée comme un thé inférieur et sans parfum, d'ailleurs sans effets échauffants. Dr R. Blondel.

La consommation annuelle de ce produit peut être évaluée à environ 6 millions de kilogr. L'infusion doit ses propriétés à la présence d'une certaine quantité de théine ou de caféine. D'après M. Byasson, la composition du maté serait la suivante :

Caféine	1,85
Matières grasses et colorantes	3,87
Glucosides	2,38
Résine	0,63
Ligneux et matières insolubles	91

Il y a en outre une certaine quantité d'acide malique qui n'a pas été dosé. Le maté est parfois falsifié avec des feuilles de *Guabirota* (*Nyrtacas*), de *Myrcinea*, d'*Ilex sorbilis*. Ces différentes falsifications se retrouvent d'ailleurs assez facilement à l'aide du microscope. Ch. Girard.

MATEBA. Ile du Congo inférieur entre Boma et Ponta da Linha, longue de 15 kil. sur 4 kil. de large ; factorerie de l'Etat belge.

MATEBELÉS. Peuple de l'Afrique australe habitant entre 15°35′ et 22°15′ lat. S. et 25° et 30° long. E., entre le Zambèze, le Bechuanaland, le Limpopo et le Sabi ; leur pays, qui a 350,000 kil. q. environ, est traversé par les montagnes de Matopo, qui séparent le versant du Zambèze de ceux de Limpopo et de Sabi. C'est un des groupes de la race cafre, dans lequel on comprend également les Zoulous. Leur langue diffère peu du zoulou par la grammaire ; mais ils ont adopté beaucoup de mots des idiomes des peuples vaincus. Les Matebelés descendent des guerriers zoulous qui, en 1822, quittèrent leur pays sous la conduite de Mosilikatsé et cherchèrent aventure au N.-O. ; quinze ans après, ils s'établirent entre le Limpopo et le Zambèze, repoussant ou subjuguant les Makalakas et les Machonas. Dans leur territoire, les Matebelés formaient l'aristocratie, composée du quart environ de la population ; les Abentlas, d'origine bechuana, emmenés par eux en captivité, formant un autre quart, et les aborigènes soumis une moitié. Les Matebelés n'avaient d'autre occupation que la guerre ; allant ravager les pays voisins, ils massacraient femmes et enfants et ne conservaient que les enfants qu'ils réduisaient en esclavage. « Les habitants mâles, écrivait M. Lionel Dècle en 1892, sont tous soldats ou *mahalis* (esclaves); chaque ville possède un régiment. Ces villes sont de deux sortes : villes des jeunes régiments composés de *mayaka* (jeunes gens) ; villes de ceux dont le régiment a reçu du roi le droit de porter l'anneau sur la tête (*sadhlodhlo*) ; ces guerriers prennent le nom d'*amadota*. Tant qu'ils restent *mayaka*, ils ne peuvent prendre femme officiellement ; mais beaucoup de régiments, même composés d'hommes d'âge mûr, restent toute la vie *mayaka*. Les armes usuelles sont la hache d'armes, un certain nombre d'assagaies (lances courtes) et un bouclier en peau de bœuf. A la tête de chaque régiment est un *induna* (chef)

qui a juridiction sur la ville en temps de paix. » Les voyageurs ont décrit les curieuses danses de guerre des Matebelés. Les Matebelés, tout en restant très belliqueux, s'étaient faits peu à peu à la vie pastorale ; ils possédaient du bétail, des moutons, des chèvres. Les femmes seules cultivaient le sol et étaient chargées des travaux les plus rudes. On évaluait le chiffre des Matebelés, les uns à 50,000, les autres à 200,000 hab. Ils pouvaient mettre sur pied 15,000 à 20,000 hommes. Le roi avait un pouvoir absolu. Lobengoula avait succédé à Mosilikatsé, son père, en 1870 ; il était né vers 1840 ; c'était un barbare très intelligent. Sa principale résidence était une maison construite à l'européenne, dans le kraal de Boulouwayo (fondé par lui en 1870 et déplacé de 15 kil. vers le N.-E. en 1881). Les frontières du pays des Matebelés étaient soigneusement gardées ; les voyageurs devaient attendre sur la frontière l'autorisation de pénétrer dans le pays. Des voyageurs écossais explorèrent les premiers cette région ; le docteur Moffat visita Mosilikatsé en 1854 ; Thomas et Sykes s'installèrent près de son *kraal*, à Inyati, de 1859 à 1869 ; puis vinrent Mauch (1865-72), découvreur des mines d'or ; Baines (1867-76), Mohr (1869-70), le capitaine Patterson (1878), M. Montagu Kerr (1884). En 1878, une compagnie se mit à l'exploitation des placers de Tati. De 1880 à 1889, M. Selous parcourut en tous sens le Matebeléland, à la recherche de l'éléphant. Tous ces voyageurs avaient signalé la richesse et la beauté du climat du pays. En 1882, le Transvaal fit des ouvertures à Lobengoula en vue de la conclusion d'un traité d'alliance ; le Portugal et l'Angleterre convoitaient également le pays ; le premier invoquait « ses droits historiques » sur tout le territoire compris entre l'Angola et le Mozambique. En 1885, le major Edwards fut envoyé en mission près de Lobengoula par sir Ch. Warren, commissaire britannique au Bechuanaland. En 1887, lord Salisbury protesta contre les publications portugaises qui plaçaient le Matebeléland dans la sphère d'influence portugaise. Le 11 févr. 1888, M. Moffat, commissaire-résident du Bechuanaland, obtint de Lobengoula qu'il signât un traité d'amitié par lequel il s'engageait à n'entretenir de relations avec aucune puissance étrangère et à ne céder aucune partie de son territoire sans l'autorisation du gouvernement britannique. Ce fut l'origine d'un conflit diplomatique entre le Transvaal et le Portugal ; celui-ci réclamait au moins le Machonaland, et le Transvaal la partie méridionale du Matebeléland ; des traités avaient été passés en 1887 et 1888 par le lieutenant portugais Cordon avec les chefs machonas ; en août 1890, deux traités consacrèrent les prétentions britanniques ; le Portugal abandonnait le Machonaland et le Matebeléland ; le Transvaal se limitait au Limpopo.

Divers syndicats anglais s'étaient formés en vue de l'exploitation des mines d'or ; ils obtinrent des concessions considérables, puis se mirent d'accord pour constituer la *British South Africa Company* qui, le 15 oct. 1889, obtint une charte royale lui réservant le pouvoir de coloniser et d'administrer les territoires situés au N. du Transvaal et du Bechuanaland et à l'O. du Mozambique ; c'est la fameuse Compagnie à charte, dont l'âme était M. Cecil Rhodes. Elle fit occuper le Machonaland en 1890, sans soulever d'objections de la part de Lobengoula. Elle servit à ce chef une rente annuelle. Au mois de juil. 1893, les Matebelés, après trois ans de bonnes relations, envahirent le Machonaland. Les troupes de la Compagnie, commandées par le major Goold Adams, repoussèrent les attaques et prirent rapidement l'offensive ; elles reçurent l'appui des Bechuanas du roi Khama ; au mois de novembre, Boulouwayo fut occupé ; Lobengoula fut tué dans sa fuite. Le Matebeléland fut annexé aux possessions de la Compagnie, qui l'a organisé par une proclamation du 3 mai 1895. La Rhodesia (c'est le nom officiel des territoires de la Compagnie) est divisée en trois provinces ; le Matebeléland en forme une, divisée en dix districts. Un certain nombre de fonctionnaires ont été nommés ; une force de police a été organisée, un service postal installé. Le Matebeléland a fait en quelques mois d'immenses progrès matériels ; des commerçants s'y sont installés ; Boulouwayo est devenu une ville notable, avec banques, magasins, journaux, hôtels ; elle a deux cents maisons de briques ; un commissaire civil y réside, sous les ordres de l'administration de la Rhodesia. Les mauvais traitements dont les indigènes ont été victimes ont déterminé en 1896 un soulèvement général, qui fut péniblement réprimé.

Boulouwayo a été mis en relations, par le télégraphe, avec Salisbury, d'une part, et Mafeking, de l'autre, ce qui l'unit au réseau général. Une ligne de chemin de fer, prolongeant celle de Capetown à Mafeking, est en construction de Mafeking, par Gaberones et Palapye, à Boulouwayo, d'où elle gagnera Salisbury (Machonaland). Un service bi-hebdomadaire de diligences unit Boulouwayo à Mafeking ; un service hebdomadaire à Prétoria et un autre à Salisbury, et, par là, au chemin de fer de Beira. G. R.

Bibl. : Livingstone, *Explorations du Zambèze ; Exploration dans l'intérieur de l'Afrique australe*. — Moffat, *Missionary Labours and scenes in Southern Africa ; a life's labour in South Africa*, 1860. — *Visit to Moselikatse, King of the Matebele*, dans *Journal of the Royal Geogr. Soc.*, 1856. — J. Mackenzie, *Ten Years in North of the Orange river* ; Edimbourg, 1871. — Thomas, *Eleven Years in Central south Africa* ; Londres, 1873. — Mauch, *Reisen im Innern von Süd-afrika* (supplément 37 aux *Mittheilungen* de Petermann, 1874). — Mohr, *Nach den Victoriafællen des Zambezi* ; Leipzig, 1875, 2 vol. — Lanen, *Note sur les Matebelés*, dans *Bull. S. Geogr.* ; Paris, déc. 1875. — R. Patterson, *Notes on Matabeleland*, dans *Proceed. Royal Geog. Society*, 1879. — Frank Votes, *Matabeleland and the Victoria Falls*, 1881. — J.-C. Selous, *A Hunter's wandering in Africa* ; Londres, 1881 ; *Travels and adventures in South East Africa* ; Londres, 1893. — Les PP. Depelchin et Croonenberghs, *Trois Ans dans l'Afrique australe*, t. I ; *le Pays des Matebelés* ; Bruxelles, 1882. — Anderson, *Notes on the Geography of South Central Africa*, dans *Proceed. of the Royal Geog. Soc.*, 1884. — Montagu Kerr, *The Far interior* ; Londres, 1886, 2 vol. — Maund, *Zambezia*, dans *Proceedings of the Royal Geographical Society*, 1890. — Rugg, *New Map of the Matebele Goldfields*, 1890. — E.-A. Maund, *On Matebele and Mashonalands*, dans *Proceed. of R. Geog. Soc.*, janv. 1891. — Rapports de la British South Africa Company. — A.-R. Colquhoun, *Matebeleland* ; Londres, 1893. — Wood, *Through Matabeleland*, 1893. — L. Desforges, *Une Nouvelle Guerre des Zoulous*, dans le *Correspondant*, 25 oct. 1893. — Wills et Collingridge, *The Downfall of Lobengula* ; Londres, 1894 — Livres bleus sur le Machonaland, le Matebeléland et le Bechuanaland, 1885-1896.

MATEJKO (V. Mateyko).

MATELAS. I. Technologie. — On désigne sous ce nom une sorte de grand coussin confectionné généralement avec de la laine ou du crin qu'on enferme dans une toile formant sac, qui est ensuite piquée de distance en distance. La laine doit être au préalable débarrassée des poussières et cardée (V. Cardage). Quant au crin, il se démêle avec les doigts, et entre souvent dans le matelas mélangé avec de la laine. La toile employée est plutôt de la futaine de coton, ou encore du damassé de fil blanc ; pour les articles bon marché, on prend des toiles de couleur à raies ou carreaux bleus. — Les matelas se montent sur des métiers spéciaux. Une fois la toile placée, on dispose des bouffettes en rangées symétriques, et on n'a plus qu'à coudre le matelas. — L'usage du matelas est fort ancien ; autrefois on les rembourrait de coton et on les couvrait parfois de tissus de soie, ce qui donne à penser combien le prix devait en être élevé. On a fait aussi dès 1478, et les malades aujourd'hui en emploient fréquemment, des matelas à air, munis d'un robinet par lequel on introduit l'air avec un soufflet. L. B-n.

II. Art militaire. — En arrière des plaques de cuirassement, on dispose un matelas de bois de teak, destiné à amortir les vibrations causées par le choc des projectiles, vibrations qui pourraient détruire les assemblages de la charpente métallique, et à arrêter les fragments de plaques d'obus. En outre, le matelas facilite la mise en place des plaques en se prêtant à des retouches pour assurer l'adhérence. Par contre, la présence du matelas expose le bâtiment à des incendies : aussi pense-t-on actuellement qu'il

faut en réduire l'épaisseur à une dizaine de centimètres (au lieu de 84 cent. jadis employés), pour assurer l'ajustage des plaques comme il vient d'être dit, quitte à augmenter ces dernières.

MATELASSÉ (Tiss.). Le terme de matelassé est employé dans l'industrie du tissage pour indiquer les effets de relief que l'on obtient en introduisant, entre le tissu et une chaîne spéciale, des duites d'une grosse trame formant rembourrage. La liaison des fils de cette chaîne avec le tissu détermine la forme des reliefs, dont la hauteur résulte du nombre et de la grosseur des duites qui restent toujours cachées sous le tissu proprement dit. C'est par ce procédé que sont formés en particulier les *piqués* d'un emploi fréquent en lingerie, et différents autres articles de lainage ou de soierie, pour confections et autres usages. P. GOGUEL.

MATELASSURE (Art milit.). Matière servant à rembourrer diverses parties de la selle (siège et panneaux). On emploie de la bourre de bœuf et du crin. Jadis les cuirasses recevaient aussi une matelassure : elle est aujourd'hui supprimée : on y supplée par le port d'un gilet.

MATELICA. Ville d'Italie, prov. de Macerata, sur l'Esino ; 3,000 hab. Eglise San Francesco.

MATELIEF (Corneille), navigateur hollandais, né vers 1570, mort vers 1628. Il fut mis en 1605 à la tête d'une escadre chargée de dévaster les colonies espagnoles et d'établir des relations commerciales avec la Chine et le Japon. Au mois de mai 1606, il entreprit le siège de Malacca, occupé par une garnison portugaise ; mais, bien qu'il eût défait une flotte de secours amenée par l'amiral Carvalho, il ne parvint pas à s'emparer de la place. Il visita alors Bentam, Jacatra (aujourd'hui Batavia), Amboine, l'archipel de la Sonde et celui de Célèbes. Il attaqua sans succès les Espagnols à Tidor et à Ternate. Il ne fut pas plus heureux dans ses négociations avec la Chine ; il n'obtint pas même l'autorisation de remonter la rivière de Canton. Par contre, il réussit à établir de nombreuses factoreries sur la côte de Malacca et en divers points de l'archipel malais et contribua ainsi à préparer la grandeur coloniale de la Hollande. E. H.

BIBL. : *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement et aux progrez de la Compagnie des Indes orientales formée dans les Provinces-Unies des Pays-Bas* ; Rouen, 1725, 10 vol. in-8.

MATELLES (Les). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, sur le Liron ; 456 hab. Colonie agricole de Notre-Dame-des-Champs pour des garçons orphelins. Mines de charbon de la concession de Saint-Gély. Distillerie, huilerie. Ruines de l'ancien château de Montferrand. Restes de la tour de Viar. Le causse ou garrigue des Matelles, plateau calcaire des Cévennes méridionales, s'étend des Matelles jusqu'à la vallée de l'Hérault.

MATELOT (V. MARINE).

MATELOTE (Art culin.). Elle se compose ordinairement d'un brochet, d'une carpe et d'une anguille. Après que le poisson a été écaillé, vidé et lavé avec soin, on le coupe par tronçons de 5 ou 6 centim. de long et on le met dans une casserole avec carottes, oignons émincés, laurier, thym, branches de persil, sel, grains de poivre, un oignon entier piqué de clous de girofle, le tout mouillé de bon vin rouge en quantité suffisante pour qu'il soit bien baigné, et l'on fait cuire à grand feu pendant quinze ou vingt minutes. On épluche ensuite de petits oignons que l'on passe au beurre à la poêle ; lorsqu'ils sont d'une belle couleur on les retire et on fait un roux avec beurre et farine que l'on mouillera avec la cuisson. On remet les oignons dans la casserole avec la même quantité de champignons et on achève la cuisson. Lorsque la sauce a été suffisamment réduite on la dégraisse. Le poisson est alors dressé en pyramide sur un plat, arrosé de la sauce et garni de quelques écrevisses et de croûtons de pain frits taillés en lames. — Toute espèce de poisson d'eau douce peut servir à la confection d'une matelote.

MATEMALE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Mont-Louis ; 429 hab.

MATER (Tunisie) (V. MATEUR).

MATERA. Ville d'Italie, prov. de Potenza ou Basilicate, sur un petit tributaire du Bradano qui se jette dans le golfe de Tarente ; population agglomérée, 15,700 hab. C'est un archevêché. Matera fut capitale de la Basilicate de 1664 à 1811. A cette date, Murat transféra à Potenza le siège de l'administration de la province.

MATÉRIALISME (Philos.). On prête souvent à ce mot, dans l'usage courant, une signification assez vague par laquelle on désigne toute inclination à considérer comme importants les besoins ou les plaisirs du corps et à se complaire dans leur satisfaction, en un mot toute domination de la chair sur l'esprit. C'est en ce sens que Molière parle d'une « âme enfoncée dans la matière ». C'est en un sens plus ou moins dérivé de celui-ci qu'on accuse parfois d'un grossier matérialisme les doctrines qui reconnaissent à la nature une légitime puissance et une réalité égale à celle de l'esprit, ou bien qui accordent quelque considération à l'utilité matérielle ou morale, ou au rôle des données des sens dans la connaissance. Il en résulte souvent une véritable confusion du matérialisme proprement dit avec des systèmes tels que le naturalisme, l'utilitarisme, le sensualisme, le mécanisme ou le panthéisme. Le meilleur moyen de la dissiper est d'indiquer rapidement les principaux traits qui caractérisent essentiellement le matérialisme en tant que système philosophique.

A ce point de vue, le matérialisme se présente comme la conception métaphysique qui tend à ramener la véritable réalité de toutes choses à cette substance étendue à trois dimensions, que nous percevons comme constituant notre corps et les corps extérieurs, et que nous appelons matière. Le point de départ de cette doctrine semble donc être le raisonnement fondamental que les stoïciens plaçaient à la base de leur physique : tout ce qui est agit ; or ce qui agit est corps (toute action s'exerçant par contact) donc tout ce qui existe est corps. Cette réduction de l'être à un seul principe matériel s'oppose donc, comme l'idéalisme, bien qu'en un sens inverse, à la conception dualiste qui explique l'univers par l'opposition de deux principes inégaux sans doute en dignité, mais également réels, la matière et l'esprit. Le matérialisme, à le prendre en ce sens, a donc son origine dans une des tendances les plus naturelles de la raison humaine, le besoin de réduire à leur minimum, c.-à-d. à l'unité, les principes d'explication. Cette conception, dont on peut voir les premiers germes dans l'hylozoïsme des anciens Ioniens, se retrouve à des degrés divers et avec des sens notablement différents dans un assez grand nombre de systèmes. Le premier qui lui ait donné une expression vraiment scientifique est Démocrite d'Abdère, le fondateur de l'atomisme. Les épicuriens adoptèrent la plus grande partie de ses idées, tandis que les stoïciens revenaient à un matérialisme plus voisin de l'hylozoïsme ionien. Un système analogue fut développé dans l'Inde par le Vaïseschika du Kânâdâ.

Oublié pendant le moyen âge, à part de très rares exceptions, le matérialisme n'est pas complètement absent du panthéisme de Giordano Bruno ; il s'accuse davantage à l'avènement de la science moderne dans l'atomisme de Gassendi, le mécanisme de Hobbes, la physique mathématique de Newton. Mais, dans la plupart de ces systèmes, si l'esprit est conçu en relation très étroite avec la matière, on ne peut pas dire qu'il lui soit subordonné. Ce sont les philosophes français du XVIIIe siècle, La Mettrie, Helvétius, d'Holbach, qui les premiers ont affirmé cette dépendance en faisant de la conscience et de la pensée un résultat de l'exercice mécanique des organes et en particulier du cerveau. Fortifiée par les progrès de la physiologie avec Cabanis, Gall, Broussais, la théorie de la production du moral par le physique devint l'article essentiel du matérialisme moderne. Au XIXe siècle, l'Allemagne vit se dresser, en opposition aux excès de la métaphysique ou, comme l'on disait, de la « jonglerie » hégélienne, une célèbre et puissante école matérialiste K. Vogt, Moleschott, Büchner, etc.,

reprenant les vues des philosophes français, les présentèrent avec une rigueur plus systématique, prétendant les confirmer par les découvertes et les conclusions les plus récentes des sciences de la nature.

Sous la forme que lui ont donnée ses représentants modernes, la doctrine matérialiste peut se ramener aux thèses principales suivantes. Elle pose d'abord l'union intime à tous les degrés de la matière et de la force. « Point de force sans matière, point de matière sans force », répètent à l'envi Moleschott et Büchner. La matière n'est donc plus pour eux cette étendue inerte et dépourvue de qualités qu'admettait le mécanisme cartésien, et c'est là un point qu'il est important de noter. Cette matière-force est éternelle, car il est impossible que quelque chose dérive du néant, et la chimie d'ailleurs a démontré que rien ne se crée. Le mouvement lui aussi est éternel et ses lois sont immuables en tant que dérivant d'une force éternelle et exprimant la nature d'une matière toujours identique à elle-même. Selon ces lois, les éléments derniers de la matière se combinent en des groupements de plus en plus complexes, et des variations de la nature de la force accompagnent les différents modes de groupement des éléments matériels. Les forces se transforment donc les unes dans les autres ; l'électricité devient lumière, celle-ci chaleur et ainsi de suite selon la différence des mouvements matériels. La vie et la pensée enfin, qui appartiennent aux composés matériels les plus complexes, c.-à-d. aux animaux supérieurs, ne sont comme les propriétés précédemment énumérées qu'un cas de la transformation universelle des forces, un produit du mouvement. Toute liberté et toute finalité se trouvent naturellement exclues d'un univers matériel dont la pensée est l'effet et non la cause. Il serait donc absurde de poser en face de l'Absolu-matière un autre Absolu conçu comme esprit pur. Ajoutons que, sous cette forme, le matérialisme se donne comme la seule méthode légitime et la conclusion nécessaire des sciences expérimentales.

Les plus remarquables exposés du matérialisme sont le *De Natura rerum* de Lucrèce, le *Système de la Nature* de d'Holbach, et *Kraft und Stoff* (Force et Matière) de Büchner (Leipzig, 1894, 18e éd.). Nous renvoyons aussi aux articles HELVÉTIUS, HOLBACH [D'], CABANIS, BROUSSAIS, MOLESCHOTT, BÜCHNER, etc.

BIBL. : LANGE, *Gesch. der Materialismus*; 1895, 5e éd. — D.-F. STRAUSS, *Der alte und neue Glaube* ; Bonn, 1895, 14e éd. — P. JANET, *le Matérialisme contemporain*; *le Cerveau et la Pensée*. — G. LEWES, *Matérialisme et Spiritualisme*. — Ouvrages et articles divers de MM. A. LEFÈVRE, LETOURNEAU, DE LANESSAN, etc.

MATÉRIAUX. I. Construction. — On emploie pour les constructions des matériaux de diverses natures.

1° Des pierres de taille, moellons, briques, pierres et cailloux. — 2° Des mortiers qui servent à relier entre eux les éléments qui précèdent, et qui diffèrent suivant qu'il s'agit de constructions en plein air ou de constructions dans des endroits humides, et notamment dans l'eau ; pour le premier cas, on emploie de la chaux grasse seule ou mélangée de sable ; pour le second, on se sert de chaux hydrauliques mélangées de *sables*, de *ciments*, etc. (V. ces mots). — 3° Des métaux et notamment la *fonte* (V. ce mot). On demande à la fonte qu'on emploie ainsi des qualités de ténacité et de bas prix de revient. La marine, l'artillerie, les chemins de fer, etc., font subir à cet effet aux matériaux, à l'arrivée de l'usine, des essais de résistance à la flexion, au choc, à la traction, etc. (V. ESSAI). Dans les bâtiments privés ou publics, on emploie fréquemment la fonte pour les planchers, les colonnes, les poutres. Les usines surtout sont presque toutes établies de cette façon, pour diminuer les chances d'incendie, et pour que les étages puissent supporter de grosses charges. Des charpentes métalliques existent dans les gares, les halles, etc. Enfin la fonte sert encore pour les croisées, les tuyaux de descente d'eau, certains escaliers, etc. (V. TUYAU). Enfin, dans les *ponts* (V. ce mot), on emploie la tôle, le fer forgé et la fonte. Les premiers ponts construits en fonte remontent au commencement du siècle. — 4° Le bois est aussi un élément important parmi les matériaux de construction. La fonte l'a remplacé, il est vrai, dans beaucoup de cas, mais les arsenaux en consomment une grande quantité pour les navires. Les chantiers de l'Etat, recevant et contenant des approvisionnements considérables de bois, des précautions doivent être prises soit à leur réception, soit ensuite pour leur conservation (V. BOIS). Ces précautions sont aussi importantes que les essais subis par les métaux sortant de la fonderie. Dans les mâtures, on emploie des bois de diverses classes ; les meilleurs servent pour les mâts de hune et les vergues, puis ceux de qualité moins bonne pour les mèches et les jumelles supérieures, et enfin pour les jumelles inférieures. L. B.-N.

II. Physique. — DENSITÉ DES MATÉRIAUX (V. DENSITÉ, t. XIV, p. 131).

III. Mécanique. — RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX. — Le but de la théorie de la résistance des matériaux est de déterminer la forme et les dimensions des organes qui entrent dans les constructions des machines, des édifices, ponts, bâtiments de toute espèce, de telle sorte qu'ils puissent résister sans se rompre aux efforts auxquels ils peuvent être soumis, tout en réalisant un minimum de dépense.

Quelques exemples simples vont nous permettre de faire comprendre comment on peut résoudre les différents problèmes qui se présentent dans la pratique. Supposons que l'on demande d'abord de déterminer la section droite d'une colonne cylindrique de hauteur h qui doit supporter un poids P sans se rompre. Soit ω la section inconnue ; considérons une tranche d'épaisseur dz située à la base de la colonne, si l'on appelle D la densité de la matière qui forme la colonne, le poids supporté par la tranche considérée sera $P + h\omega D$ et le poids supporté par l'unité de surface sera $\frac{P}{\omega} + hD$; or il existe des tables résultant d'expériences, indiquant le poids maximum que peut supporter l'unité de surface de la matière dont est faite la colonne sans se rompre, soit Π ce poids, on aura :

$$\frac{P}{\omega} + hD = \Pi$$

d'où l'on conclura la valeur de h. Mais on conçoit que si la matière qui constitue la colonne est coûteuse, il soit économique de réduire ses dimensions à la partie supérieure ; on adoptera alors pour sa forme un solide de révolution autour d'un axe vertical et on déterminera le rayon r de la section à la hauteur z de manière à ce que cette section ne soit pas écrasée. Le poids que supporte cette section d'aire πr^2 est le produit de la densité D par le volume $\int_{h-z}^{h} \pi r^2 dz$ de la partie supérieure de la colonne augmenté du poids P, c.-à-d. :

$$D \int_{h-z}^{h} \pi r^2 dz + P.$$

Le poids sur l'unité de surface s'obtiendra en divisant par πr^2 et l'on devra avoir :

$$\frac{1}{\pi r^2}\left[D \int_{h-z}^{h} \pi r^2 dz + P\right] = \Pi.$$

Si l'on chasse le dénominateur, on a :

$$\pi D \int_{h-z}^{h} r^2 dz + P = \Pi \pi r^2,$$

et en différenciant par rapport à z :

$$-\pi D r^2 = 2\Pi \pi r \frac{dr}{dz},$$

ou

$$Dr + 2\Pi \frac{dr}{dz} = 0,$$

d'où l'on tire

(1) $$r = ce^{-\frac{D}{2\Pi}z}$$

c désignant une constante que l'on détermine en écrivant

que la partie supérieure de la colonne supporte le poids P sans se rompre ; or pour $z = h$ on a :

$$r = ce^{-\frac{D}{2\Pi}h}$$

$$\pi r^2 = \pi c^2 e^{-\frac{D}{\Pi}h}.$$

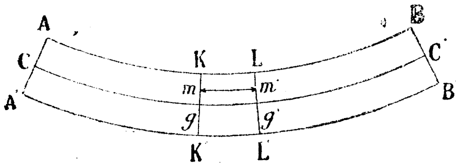
La section supérieure est $\pi c^2 e^{-\frac{D}{\Pi}h}$; on devra donc avoir :

$$\Pi \pi c^2 e^{-\frac{D}{\Pi}h} = P,$$

ce qui détermine c; l'équation (1) dans laquelle r et z sont des coordonnées rectangulaires est alors l'équation du méridien de la surface de la colonne, qui affecte alors la forme de ce que l'on appelle un solide d'égale résistance.

Le problème que nous venons de résoudre est un des plus simples que l'on ait à résoudre dans la pratique. Nous allons maintenant considérer une poutre reposant sur deux appuis de niveau, destinée à supporter un poids P uniformément réparti sur toute sa longueur l ; nous supposerons la section de cette poutre carrée, en sorte que sa forme sera celle d'un parallélépipède à base carrée de longueur l et de base a^2. La théorie de l'élasticité permet de donner une solution rigoureuse ; nous nous contenterons ici d'une solution approchée.

Soient A′ et B′ les points d'appui, CC′ le lieu des centres des sections droites ; si nous considérons la poutre comme



formée de fibres parallèles à CC′, la portion de fibre mm' terminée à deux sections infiniment voisines KK′, LL′ s'est allongée sous l'influence du poids P ou raccourcie d'une quantité que nous allons évaluer en admettant que gg', distance des centres des sections KK′ et LL′, n'a pas varié et est restée égale à ds, en appelant ω la section de la fibre, E le coefficient d'élasticité, $d\psi$ l'angle de KK′ avec LL′ ; cet allongement est $d\psi \times mg$ et l'effort qui en résulte est :

$$\frac{E\omega d\psi}{ds} \times gm.$$

Cet effort est une traction ou une compression suivant que m est au-dessous ou au-dessus de g ; toutes ces forces forment un couple dont le moment relatif à un axe passant en g perpendiculairement au plan de la figure est :

$$\sum \frac{E\omega d\psi}{ds} \times mg^{-2}$$

Or $\Sigma\ \omega \times mg^{-2}$ est le moment d'inertie i de la section de la poutre pris par rapport à l'axe considéré ; le moment de notre couple est donc :

$$Ei\frac{d\psi}{ds},$$

ou en appelant ρ le rayon de courbure de CC′ en g :

$$\frac{Ei}{\rho}.$$

Maintenant prenons CC′ pour axe des x et la verticale menée par son milieu pour axe des y, la somme des moments par rapport à l'axe passant en g des forces qui agissent depuis C′ jusqu'en g. Sur la poutre, à savoir la réaction $\frac{pl}{2}$ de l'appui$\left(p = \frac{P}{l}\right)$et les poids pdx' répartis sur les éléments dx' sera

$$p\int_x^l (x' - x)dx' - p\frac{l^2}{4} \times plx = \frac{p}{2}\left(x^2 - \frac{l^2}{4}\right),$$

et l'on aura $$\frac{Ei}{\rho} = \frac{p}{2}\left(x^2 - \frac{l^2}{4}\right);$$

c'est l'équation différentielle de la poutre déformée. Elle fait connaître $\frac{1}{\rho}$; son maximum absolu aura lieu quand on aura $x = 0$, alors $\frac{Ei}{\rho} = \frac{pl^2}{8}$; la fibre la plus allongée sera la fibre située à la distance $\frac{a}{2}$ de l'origine ; elle subit l'allongement $\frac{a}{2}\cdot\frac{1}{\rho}$ par unité de longueur, $\frac{1}{\rho}$ étant donné par la formule $\frac{pl^2}{8Ei}$. En écrivant que cet allongement $\frac{apl^2}{16Ei}$ est égal à celui qui produit la rupture et qui est donné par l'expérience, on a une équation d'où l'on peut tirer l'épaisseur minima a qu'il faut donner à la poutre.

Nous ne traiterons pas d'autres exemples ; ceux qui précèdent suffisent pour donner une idée de ce que peut être la théorie de la résistance des matériaux, qui fait la base du savoir de l'ingénieur, de l'architecte, de l'artilleur qui doit savoir déterminer l'épaisseur à donner aux bouches à feu pour qu'elles puissent résister aux pressions dues aux gaz de la poudre, au constructeur de machines pour que leurs organes puissent résister aux efforts auxquels elles sont soumises, etc. H. LAURENT.

BIBL. : CONSTRUCTION. — L.-E. RIVOT, *Considérations générales sur les matériaux employés dans les constructions*. — BERTHAULT, *Théorie et pratique des mortiers*. — AUBERT, *Emploi de la fonte dans les constructions*. — A. GUETTIER, *De l'Emploi pratique et raisonné de la fonte de fer dans les constructions*. — ALHEILIG, *Travail des bois*. — GARRAUD, *Etude sur les bois de construction*.
MÉCANIQUE. — *Résistance des matériaux*. — Les traités de NAVIER, de M. BRESSE, résumés de leurs cours à l'Ecole des ponts et chaussées.

MATÉRIEL. I. Mathématiques. — POINT MATÉRIEL. — Le point matériel est un point mathématique pris à l'intérieur de la matière. Ce n'est ni un atome, ni une molécule qui sont des corpuscules de dimensions finies : le point matériel n'a pas de dimensions ; il y en a une infinité dans un atome ou dans une molécule.

II. Chemin de fer. — MATÉRIEL ROULANT (V. CHEMIN DE FER, t. X, p. 1039).

MATERNA (Amalie), cantatrice autrichienne, née à Saint-Georgeu (Styrie) le 10 juil. 1845. Fille d'un instituteur, elle fut femme de chambre à Graz, y épousa l'acteur Friedrich qui l'emmena à Vienne où elle étudia la tragédie, se révéla à l'opéra dans le rôle de Sélika de *l'Africaine* (1869). Ses succès les plus éclatants furent remportés dans le rôle de Brunhilde du *Ring des Nibelungen* (Baireuth, 1876) et dans celui de Kundry de *Parsifal* (1882).

MATERNE (Saint), évêque belge. La tradition rapporte qu'il aurait été envoyé par saint Pierre pour évangéliser les peuplades de la Germanie ; il aurait fondé les églises de Trèves, Cologne et Tongres. On célèbre sa fête le 14 sept.

BIBL. : *Martyrologium Romanum*, éd. Baronius. — *Acta Sanctorum*, t. III, de septembre.

MATERNELLE (Ecole) (V. ECOLE, t. XV, p. 369).

MATERNITÉ (Jurispr.) (V. FILIATION).

MATERNITÉ (La). A l'origine, la Maison d'accouchements et l'hospice des Enfants-Trouvés étaient réunis sous le nom d'*hospice de la Maternité*. Par décret de la Convention du 7 ventôse an II, les bâtiments du Val-de-Grâce devaient servir à la création d'un hospice pour les Enfants de la Patrie, et d'un asile de filles ou de femmes indigentes, qui voudraient y faire leurs couches. Quelques mois plus tard, nouveau décret de la Convention (10 vendémiaire an IV) transformant le Val-de-Grâce en hôpital militaire pour la légion de police, et ordonnant que l'hospice de la Maternité serait transporté à l'abbaye de Port-Royal, rue de la Bourbe, et à l'institution de l'Oratoire, rue d'Enfer. A dater de l'an VI, les accouchements qui s'étaient faits jusqu'alors partie à l'Hôtel-Dieu, partie à la maison de Port-Royal, s'opèrent en totalité à la maison de l'Oratoire.

La maison de Port-Royal, située rue de la Bourbe, ven-

fermait les enfants abandonnés, les nourrices sédentaires et les femmes enceintes attendant le moment de leurs couches. Elle fut désignée sous le nom de *Section de l'allaitement*. La maison de l'Oratoire, ou *Section de l'accouchement*, située rue d'Enfer, abrita d'abord les femmes en couches, et, quelques années plus tard, en l'an X (30 juin 1802), les élèves sages-femmes, à l'époque où le ministre de l'intérieur, Chaptal, venait de créer l'Ecole d'accouchement. En 1814, nouvelle transformation. Le 1er oct. de cette année, la Maison d'accouchements et l'Ecole des sages-femmes furent transférées dans l'abbaye de Port-Royal où elles sont restées. Depuis 1796, de nombreux changements avaient été faits dans les bâtiments de l'abbaye, pour les approprier à leur destination nouvelle. L'abbaye de Port-Royal avait été supprimée, en même temps que les autres communautés religieuses, en août 1792. En 1793, on en fit une prison (Port-Libre) pour les suspects. L'abbaye ne fut désaffectée qu'en vendémiaire an IV; il ne resta de la prison que l'entrée de la rue de la Bourbe. Le cloître, qui existait du temps des religieuses, a été conservé et sert de promenoir d'hiver pour les élèves sages-femmes et les femmes enceintes.

La Maison d'accouchements est située au nº 119 du boulevard du Port-Royal. Les femmes qui se présentent pour être reçues avant terme ne sont admises qu'autant qu'il est reconnu par la sage-femme en chef qu'elles sont arrivées au huitième mois de leur grossesse, ou qu'elles sont menacées d'accoucher avant terme. Les femmes reçues dans la maison avant leurs couches doivent rendre des services compatibles avec leur état. Elles travaillent dans un atelier commun, et mangent toutes dans le même réfectoire. Elles confectionnent, soit des layettes pour les enfants assistés, soit des objets d'habillement et de lingerie pour la maison. Si, à leur entrée à l'hôpital, les femmes enceintes, mais non à terme, sont atteintes, soit d'une affection médicale, soit d'une affection chirurgicale, ou offrent un rétrécissement du bassin, elles peuvent être admises dans deux salles spéciales, l'une (médecine) de 12 lits, l'autre (chirurgie) de 6 lits. Outre les services dont nous venons de parler, il existe une salle de gynécologie contenant 10 lits. Des nourrices sédentaires sont attachées à l'établissement. Les consultations pour les femmes enceintes et en couches ont lieu tous les jours à deux heures. Les femmes en travail sont reçues indistinctement, le jour et la nuit. Quand elles se présentent chez le concierge, celui-ci prévient le service d'accouchement par une sonnerie électrique, et quelques instants après une élève vient chercher la malade à la porte. Si elle est trop avancée ou trop souffrante pour marcher, une sonnerie particulière annonce à la salle d'accouchement qu'on doit venir chercher la malade avec un brancard.

Ecole d'accouchement. Une école d'accouchement, établie à la Maternité, est destinée à former des sages-femmes de première classe, pouvant exercer dans tous les départements de la République. Pour obtenir leur assimilation, les élèves doivent être âgées de dix-huit ans au moins et trente-cinq ans au plus, savoir lire, écrire, orthographier exactement et enfin produire : leur acte de naissance, leur acte de mariage, s'il y a lieu, ou l'acte de décès de leur époux, si elles sont veuves; un certificat de bonne vie et mœurs, dûment légalisé ; un certificat de vaccination, ou un certificat constatant qu'elles ont déjà eu la variole. Les élèves ne peuvent résider moins d'un an à l'école. L'année scolaire commence le 1er juil. et finit le 30 juin de l'année suivante. Dr Aug. Cabanès.

MATERNUS Curiatius (V. Curiatia [*Gens*]).

MATERNUS de Cilano (V. Cilano).

MATERNUS Firmicus (V. Firmicus).

MATESE. Rameau de l'Apennin napolitain, qui s'étend vers le S.-E., entre les provinces de Caserte et Campobasso, au-dessus du lac de Matese (1,007 m. d'alt.); le plus haut de ces sommets, bien boisés, est le Miletto (2,050 m.).

MATET (Charles-Paulin-François), peintre français, né à Montpellier en 1798, mort en 1870. Il étudia sous Hersent et peignit, au cours de sa longue carrière, presque uniquement des portraits. Parmi ceux qu'il envoya de 1824 à 1869, à Paris, aux Salons annuels, citons ceux de M. *Hortensius de Saint-Albin* (1861), et celui du *Comte de Reilhac* (1869). Le musée de Montpellier, dont Matet était conservateur, possède son portrait peint par lui-même.

MATEUR ou **MATER.** Ville de Tunisie, à 50 kil. N.-O. de Tunis, à 32 kil. S.-O. de Tunis, principal centre de population de la région du Mogod, riche en céréales et en bestiaux. Occupée par les Français en 1881, elle a une enceinte fortifiée assez régulière, environ 3,000 hab., presque tous indigènes, et un marché hebdomadaire très fréquenté; c'est une des stations de la voie ferrée de Bizerte à Tunis. Mateur est peut-être l'*Oppidum matarense* de l'époque romaine. E. Cat.

MATEYKO ou **MATEJKO** (Johann-Alosius), peintre polonais, né à Cracovie le 30 juil. 1838, mort à Cracovie le 1er nov. 1893. Après avoir terminé ses études classiques au lycée de Cracovie, Mateyko étudia le dessin et la peinture sous la direction d'Albert Stattler, puis sous celle de Luszczkiewicz. Dès l'âge de vingt ans, il se fait connaître par deux compositions importantes : *Charles-Gustave au tombeau de Ladislas Lokietek en 1655 à la cathédrale du Wawel* et *Sigismond III octroyant les privilèges de noblesse aux professeurs et docteurs de l'Académie de Cracovie*. En 1858, le jeune peintre se rend à Munich où il s'inspire des traditions académiques, puis à Vienne (1860). Ces deux années d'un travail acharné préludent à toute une longue série de peintures dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre. C'est à partir de ce moment que se suivent sans interruption : *l'Empoisonnement de la reine Bona*, *Jean Casimir aux Bielany*, *Ursule Kochanowska*, *Stanczyk* (*le fou du Roi*), *le Sermon de Pierre Skarga*, *la Mort de Wapowski*, *Reytan* (*Un Episode de la Conspiration de la Targowica*), *l'Union de Lublin*, *Etienne Batory à Plotsk*, *Ivan le Terrible*, *Veit Stoss*, *l'Alchimiste Sedziwoy*, *Ladislas le Blanc*, *le Magistrat de Cracovie rendant un arrêt de mort*, *Kopernik*, *la Bataille de Grünwald*, *le Tribut de la Prusse*, *Sobieski sous les murs de Vienne*, *Jeanne d'Arc*, *Kosciuszko à Raclawice*, et une grande toile inachevée : *les Vœux de Jean Casimir à la cathédrale de Léopol*. Nous ne mentionnons dans cette nomenclature ni les portraits ni les tableaux de moindre importance. Mais il est impossible de ne pas citer ses magnifiques dessins exécutés pour l'*Hebdomadaire illustré* (*Tygodnik*) et les *Klosy* (*les Epis*) de Varsovie. La plupart ont paru ensuite dans l'*Album de Mateyko* publié en 1873. Ses *Costumes polonais*, recueil extrêmement précieux de documents archéologiques, ont eu deux éditions (1860 et 1875), fort rares aujourd'hui. Enfin les croquis et dessins plus ou moins poussés qu'il a laissés dans ses cartons constituent une mine inépuisable de renseignements pour quiconque veut avoir la vision nette de la Pologne d'autrefois. Mateyko fut à ce point de vue plus qu'un peintre : ce fut un historien de grande envergure, mettant son génie d'artiste, sa puissante imagination de poète et sa science de bénédictin au service des annales de son pays. Nul n'a su faire revivre avec plus d'intensité et plus de majesté les épisodes les plus importants de l'histoire de Pologne. Il est difficile de se faire une idée du labeur auquel a dû se livrer Mateyko pour reconstituer d'une manière aussi vigoureuse et saisissante un passé lointain. Notant avec un soin jaloux les moindres détails des peintures, des sculptures, des monuments d'architecture, des manuscrits, des pierres gravées du temps (xve, xvie et xviie siècles), il a réuni des matériaux historiques et archéologiques de tout premier ordre dont il a su tirer un parti merveilleux pour ses compositions, où l'on sent palpiter le cœur d'un ardent patriote. Il restera à ce titre le premier peintre (et de beaucoup supérieur aux autres) de la Pologne. Les critiques d'art qui se préoccupent plutôt du

côté technique que de la valeur intrinsèque et morale des œuvres trouveront peut-être beaucoup à redire à l'œuvre colossale de Mateyko : ils reprocheront à cet artiste un dessin parfois trop rigide, une composition trop diffuse, un coloris trop chatoyant et peu harmonieux, une perspective souvent défectueuse. Ces défauts, qui seraient choquants chez un artiste médiocre, disparaissent presque chez Mateyko au milieu de qualités maîtresses qui imposent le respect et l'admiration. Il excelle comme personne à *individualiser* ses créations, à former des types de personnages qui se gravent pour toujours dans la mémoire, tant on y lit bien non seulement leurs pensées, mais encore l'état d'âme de leur époque. Et puis tous les accessoires dont ils sont entourés, reproduits avec une scrupuleuse exactitude, concourent à constituer un ensemble d'où se dégage une grandeur sans pareille, une sensation véritablement épique et le culte d'un passé à jamais disparu, mêlé de profonds regrets. Cornelius, Robert Fleury, Tony Johannot, Paul Delaroche influencèrent certainement les premières années de Mateyko. Tout ce que le romantisme a de théâtral se retrouve même dans ses *Costumes*. Mais il ne tarde pas à se débarrasser de cette influence. Son génie se transforme vite au contact des œuvres de Veit Stoss à l'église Sainte-Marie de Cracovie et de tous les autres monuments nationaux. Il devient plus robuste, plus mâle, plus personnel, pour s'affirmer dans les vingt dernières années avec une puissante originalité, qui rappelle quelquefois Rubens par la richesse de la couleur, la somptuosité des étoffes, et Michel-Ange par la force de l'expression. Docteur *honoris causa* de l'université de Cracovie, membre correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie des beaux-arts de Vienne, de Berlin, d'Urbino et de plusieurs autres sociétés savantes, Mateyko, malgré des offres brillantes qui lui avaient été faites à Prague, conserva depuis 1873 jusqu'à sa mort la direction de l'École des beaux-arts de Cracovie. Ses compatriotes se proposent de créer un musée spécial, dans le petit hôtel qu'il a habité en cette ville. Il a formé de nombreux élèves, dont quelques-uns se sont déjà acquis une belle réputation, tels Pochwalski, Piotrowski, Tondos, Stachiewicz, Lisiewicz, Rossowski, Tettmayer, Luskina, Stasiak, Mankowski, Krzesz, pour ne citer que les principaux. F. TRAWINSKI.

BIBL. : Maryan SOKOLOWSKI, *Jean Mateyko, Souvenirs* (en polonais), avec quatre illustrations, dont le portrait de l'artiste; Cracovie, 1895. — Cte MYCIELSKI, *la Peinture en Pologne de 1764 à 1887* (en polonais); Cracovie, 1896.

MATHA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély; 2,087 hab. Distilleries d'eau-de-vie, minoteries, fabrique de tissus de laines. Ruines d'un château du XIIIe siècle.

MATHA (Saint Jean de) (V. JEAN DE MATHA).

MATHAM (Jacques), graveur, dessinateur et peintre hollandais, né à Haarlem en 1571, mort en 1651. Il fut élevé par H. Goltzius, qui avait épousé sa mère en secondes noces. Auteur de quelques portraits, il est plus connu par les 239 gravures cataloguées par Bartsch, faites par de nombreux graveurs d'après ses dessins de sujets antiques et religieux. Une partie sont des œuvres d'imitateurs.

Il eut un fils, *Théodore*, né à Haarlem en 1589, mort en 1677, qui fut son élève, puis celui de Bloemart, vécut à Rome et traita les mêmes sujets que lui.

MATHAN, prêtre du temple de Baal à Jérusalem au temps d'Athalie. Un personnage du même nom figure au Nouveau Testament dans la liste généalogique de Jésus.

MATHATHIAS, prêtre juif, résidant à Modéïn, près de Lydda, qui prit l'initiative de la rébellion contre les ordres d'Antiochus Epiphane. Il refusa de participer aux sacrifices païens auxquels un officier royal était venu présider, les troubla par son intervention et se mit à la tête d'une résistance armée à la persécution religieuse organisée contre ses compatriotes (167 av. J.-C.). Activement secondé par ses fils, notamment par Juda, dit *Macchabée*, qui lui succéda en 166 à la tête des Juifs fidèles, il eut le mérite de donner l'impulsion, en même temps que sa première organisation, au mouvement qui devait restaurer l'indépendance nationale (V. MACCHABÉES).

MATHAUX. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne; 392 hab.

MATHAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide; 672 hab.

MATHÉ (Félix), homme politique français, né à Cosne (Allier) le 18 mai 1808, mort à Moulins le 5 mars 1882. Combattant de juil. 1830, condamné avec les chefs du parti républicain dans le procès d'avr. 1835, il se réfugia en Belgique, revint à Moulins, s'enrichit dans le commerce des bois, fut député de l'Allier à l'Assemblée constituante de 1848 et à l'Assemblée législative, combattit le président Louis-Napoléon, dont il demanda la mise en accusation, fut proscrit au 2 décembre et s'exila en Belgique.

Son fils aîné, *Félix*, né à Moulins le 20 nov. 1834, fut élu député de l'Allier en 1885, réélu à Moulins (Ier arr.) en 1889 et 1893; le cadet, *Henri*, né à Moulins le 27 mai 1837, fut conseiller municipal de Paris pour le quartier de la Roquette (1874-85), présida cette assemblée, fut élu député de Paris en 1885, réélu par le XIe arrondissement (3e circ.) en 1889, mais battu en 1893 par le candidat ouvrier. Il appartient au parti radical, comme son frère.

MATHÉMATIQUES. HISTOIRE. — Le mot *mathématique* vient du grec μάθημα, lequel a le sens général de *science qui s'enseigne;* la signification technique remonte à l'école pythagoricienne, où l'on distingua quatre *mathèmes*. « Il y a quatre degrés de la sagesse, l'arithmétique, la musique, la géométrie, la sphérique, rangées 1, 2, 3, 4. » (Ps.-Pyth., *De Diis.*) Dès cette époque (ve siècle av. J.-C.), le caractère spécial de ces sciences est donc déterminé, et elles sont classées d'après le développement qu'avaient alors reçu leurs diverses branches. Elles sont d'ailleurs, en tant que sciences abstraites, une création qui appartient incontestablement au génie grec; toutefois, leur origine doit être cherchée plus haut. Au mot GÉOMÉTRIE, nous avons fait remarquer que, chez tous les peuples ayant atteint un certain degré de civilisation, on rencontre un ensemble de connaissances pratiques concernant l'arpentage, l'art du dessin et celui des constructions, qui se trouve en rapport avec ce degré de civilisation. Il en est naturellement de même de l'*arithmétique* (V. ce mot); il n'y a pas de peuplade tellement sauvage que la notion du nombre lui soit complètement étrangère (on a même soutenu que la cane comptait ses petits); mais depuis le Dammara, qui n'a pas d'adjectif numéral dépassant 3 et qui a grand'peine à compter dix rouleaux de tabac en plaçant sur chacun d'eux un de ses dix doigts, jusqu'au Chinois (avant le contact des Européens) qui possède des systèmes complets de numération parlée et écrite, et qui sait exécuter sur le *swan-pan* des calculs très compliqués, tous les degrés sont possibles avant que le concept de science abstraite se soit dégagé.

Si les Grecs, dans leurs légendes, ont attribué aux Egyptiens l'origine de la géométrie, c'est aux Phéniciens qu'ils ont fait l'honneur de l'invention du calcul; mais le peuple qui, avant les Grecs, toucha le plus près à la science, est sans contredit celui des Babyloniens, et cela parce qu'il s'adonna à l'étude des phénomènes célestes pour prédire les événements sur la terre (V. ASTRONOMIE [Histoire]). C'est qu'en effet, comme le dit Platon, le ciel a été le grand maître de calcul des hommes; c'est lui qui leur a fourni des nombres croissant sans cesse et des problèmes de plus en plus complexes. Après avoir donné aux Chaldéens l'occasion d'inventer la numération sexagésimale, il devient chez les Grecs l'objet d'une science spéciale, d'abord dénommée *sphérique* par les pythagoriciens, ainsi qu'on l'a vu; c'est pour développer cette science que les Alexandrins constitueront la trigonométrie, qu'à la Renaissance les logarithmes seront inventés. Il ne nous reste que de bien faibles monuments des connaissances mathématiques des Babyloniens (entre autres des tables de carrés et de cubes) et de rares indices sur le niveau qu'ils ont pu atteindre;

pour les Égyptiens, nous sommes mieux renseignés depuis la découverte du papyrus de Rhind (manuel d'Ahmès) et nous pouvons constater que leurs procédés de calcul étaient restés singulièrement imparfaits, que leurs formules métriques n'étaient souvent que grossièrement approchées; ils n'en ont pas moins légué aux Grecs des méthodes dont la tradition s'est conservée jusqu'à la chute de l'empire byzantin, notamment l'emploi, exclusif chez eux, de fractions ayant pour numérateur l'unité, sauf celle de 2/3. Chez les Grecs, les sciences mathématiques se développèrent rapidement du v[e] au II[e] siècle avant notre ère; elles prirent une forme classique bien connue, celle d'un ensemble de propositions isolées, mais rigoureusement démontrées les unes par les autres à partir de définitions ou d'axiomes en petit nombre; la géométrie prédomina de fait, mais elle n'absorba pas autant l'arithmétique qu'on pourrait le penser à première vue sur les ouvrages qui nous restent des anciens. D'une part, la théorie des rapports et des progressions était principalement traitée dans la musique, qui fut, en réalité, pour les pythagoriciens, une application de l'arithmétique à l'acoustique, déduite des lois fondamentales attribuées au maître; d'autre part, à côté des sciences théoriques, se constituèrent des branches considérées comme concrètes et dont l'enseignement fut conçu sous forme d'exercices sans démonstrations; à la géométrie se subordonna la géodésie, c.-à-d. l'arpentage; à l'arithmétique, conçue comme théorie des propriétés des nombres, la logistique, s'occupant des opérations du calcul et de la solution des problèmes numériques; c'est pour cette branche que se constituèrent notamment, et probablement de très bonne heure, les méthodes algébriques que nous ne retrouvons que chez Diophante. Si d'ailleurs l'arithmétique était appliquée à l'acoustique, la géométrie le fut à l'optique (perspective et catoptrique) dès le temps d'Euclide; l'astronomie donne, de son côté, naissance à la gnomonique et aussi à la géographie mathématique; enfin la mécanique apparaît; Archimède constitue la théorie des centres de gravité et de l'équilibre des corps flottants; la construction des engins de guerre, la combinaison de *trucs* pour le théâtre ou pour les cérémonies religieuses sont surtout étudiées scientifiquement. Mais le principe fondamental de la composition des forces, même en statique, n'est pas dégagé, et les idées erronées d'Aristote sur le mouvement entravent pour longtemps la création de la dynamique. Si le jeu des cinq puissances simples est d'ailleurs convenablement expliqué d'après celui du levier, l'attention ne se porte pas sur l'utilisation de forces autres que celles de l'homme et des animaux autrement que pour des effets de *trucs*, comme il a été dit; l'organisation sociale ne réclame pas d'autres moteurs que les esclaves ou les bêtes de somme.

Une fois soumis aux Romains, pour qui la science pure n'a aucun attrait, le monde hellène garde d'abord sans l'accroître le trésor de connaissances qui a été amassé; un seul savant de cette époque, Ptolémée, a la gloire d'élever un monument qui fait oublier les travaux de ses précurseurs en astronomie; puis la décadence survient; l'Occident, envahi par les barbares, perd jusqu'à l'idée même de la science; en Orient, les Byzantins ne sauvent de l'antiquité que les ouvrages devenus classiques et ne les étudient plus que comme des curiosités sans grande application en dehors de l'astrologie. Ce sont également les promesses décevantes des antiques calculs de la Chaldée qui forment le mobile réel des khalifes et des princes arabes (comme plus tard des Mongols), lorsqu'ils favorisent l'étude des mathématiques, font traduire les ouvrages grecs et parviennent à créer de florissantes écoles. Mais, avant de s'attacher à la science grecque, les Arabes avaient été séduits par celle de l'Inde. Leurs conquêtes de ce côté les avaient conduits dans un pays dont la culture, après des emprunts incontestables aux Alexandrins, s'était développée avec indépendance.

Les Arabes connurent donc le Sindhind avant l'Almageste; ils appelèrent la géométrie *handasa* (art indien); ils empruntèrent aux Hindous leur numération écrite, qu'il n'y avait plus à perfectionner, et en trigonométrie l'usage du sinus (au lieu de la corde) et peut-être de la tangente. Leurs propres travaux n'ont pas eu de véritable originalité; mais leur rôle dans l'histoire des mathématiques n'en est pas moins important parce qu'ils ont transmis à l'Occident latin, avec les éléments de la science grecque, les procédés de calcul par les chiffres modernes, y compris ceux de l'*algèbre* (V. ce mot). Ce terme, dont la fortune a été singulière, n'avait d'ailleurs chez eux qu'une signification restreinte; l'appellation complète dont il dérive (*al-djebr wa'l moukâbala*, restitution et opposition) désignait originairement deux opérations nettement décrites dans Diophante comme les premières à faire subir aux équations. L'une (restitution) consiste à faire passer les quantités négatives d'un membre à l'autre, de façon qu'il ne reste plus de part et d'autre que des termes positifs; l'autre (opposition), à réduire les termes semblables de part et d'autre. L'algèbre arabe ne dépasse pas d'ailleurs le second degré, et son symbolisme n'est pas plus développé que celui des Grecs. Dans l'Occident latin, après une longue période de barbarie, pendant laquelle le comput pascal fut le summum des connaissances désirables, l'enseignement des mathématiques reparut dans le *quadrivium* des arts libéraux des universités, suivant la vieille classification pythagoricienne, tandis que les besoins pratiques du commerce développaient, surtout en Italie (V. FIBONACCI), la connaissance des procédés de calcul perfectionnés. Mais le défaut des originaux grecs et de bonnes traductions jusqu'à la fin du XVI[e] siècle fit prendre le pas à l'astronomie et à l'algèbre.

La trigonométrie moderne est fondée au XV[e] siècle par Regiomontanus; après Copernic, les hypothèses compliquées de Ptolémée sont écartées; avec Kepler, les coniques vont trouver leur application dans les orbites planétaires; l'invention de Napier va permettre pratiquement de donner aux calculs une exactitude en rapport avec la précision plus grande des observations. La solution de l'équation du troisième degré marque la fin de l'ancienne algèbre. Viète crée l'algèbre spécieuse, c.-à-d. l'algèbre moderne, dont le symbolisme sera toutefois renouvelé par Descartes. Le XVII[e] siècle s'ouvre ainsi comme une ère nouvelle; avant qu'il soit fini, l'application de l'algèbre à la géométrie et l'invention du calcul infinitésimal auront effacé comme éclat toutes les anciennes découvertes. Mais, dans les autres branches de la science, les progrès ne sont pas moins décisifs; Galilée découvre les véritables principes de la statique et de la dynamique; son œuvre sera complétée par Huygens (lois du choc des corps et de l'oscillation des pendules) et par Newton qui, des lois de Kepler, déduira la gravitation universelle et jettera ainsi les fondements de la mécanique céleste. L'empire de la science s'élargit de même en physique par la création de l'optique mathématique, tandis que l'hydrostatique s'établit sur le principe de Pascal.

La renaissance des mathématiques au XVII[e] siècle offre ceci de particulièrement remarquable que la plus grande partie des progrès est due à des hommes étrangers aux universités et à l'enseignement, travaillant isolément et mal renseignés, malgré leur vaste correspondance, sur ce que font les autres. Cet éparpillement des forces intellectuelles cesse, dans la seconde moitié du siècle, grâce à la constitution des académies scientifiques dont le rôle deviendra prédominant au XVIII[e] siècle. Les défis mathématiques des âges antérieurs font désormais place à des concours pour des prix sur des questions proposées par les académies; ces questions exercent la plus grande influence sur le développement de la science pure, quoique le plus souvent elles en concernent les applications. Ce mouvement aboutit à de grandioses tentatives de systématisation (Lagrange et Laplace) de l'ensemble des résultats obtenus, et il devient possible dès lors de les faire entrer régulièrement dans l'enseignement, dont les membres se

font une place de plus en plus grande dans les académies; le caractère de ces institutions se modifie et on y vise davantage directement au progrès de la science pure. On semble d'ailleurs être arrivé au tuf en creusant le calcul infinitésimal; notre siècle ouvre donc de nouveaux débouchés à l'ardeur intellectuelle; c'est la théorie des nombres, négligée entre Fermat et Euler; c'est celle des fonctions en général, en particulier l'étude des fonctions elliptiques; c'est la géométrie moderne, constituée par Chasles, pour ne parler que des domaines sur lesquels les conquêtes ont été le plus décisives. La mécanique rationnelle n'a plus à perfectionner que ses méthodes d'exposition, mais ses applications pratiques présentent une importance extraordinaire, en raison du développement de l'industrie et des emplois de la vapeur et de l'électricité; toutes les branches de la physique sont soumises successivement au calcul et se subordonnent aux mathématiques, tandis que l'astronomie acquiert une précision de plus en plus merveilleuse et aborde des problèmes jusqu'alors considérés comme insolubles.

Quoique notre siècle soit près de finir, il n'est pas encore possible de porter un jugement d'ensemble sur son œuvre mathématique; mais il semble que, comme valeur, elle doive être appréciée à l'égal de celle des deux siècles précédents. Désormais, au reste, le savant doit se spécialiser, et on ne peut plus espérer de voir des découvertes capitales dues à des génies ne s'occupant qu'accidentellement de mathématiques, comme Descartes, ou n'y consacrant qu'une faible partie de leur temps, comme Fermat. La spécialisation se fait d'ailleurs sous deux types distincts: le mathématicien ne s'occupant que de la science pure, l'ingénieur qui en poursuit les applications. Cette distinction, à peine marquée en réalité au commencement du siècle, s'accuse de plus en plus, malgré des exemples notables qui semblent la contredire; elle formera sans doute un trait caractéristique des mathématiques du XXe siècle.

Paul Tannery.

Définition de divers auteurs.— D'Alembert dans l'*Encyclopédie* dit à propos des mathématiques : « C'est la science qui a pour objet les propriétés de la grandeur en tant qu'elle est calculable et mesurable. » Auguste Comte (*Philosophie positive*) dit que « l'on se propose, en mathématiques, de déterminer les grandeurs les unes par les autres d'après les relations précises qui existent entre elles». Descartes (*Règles pour la direction de l'esprit*) s'exprime ainsi : « Toutes les sciences qui ont pour but la recherche de l'ordre et de la mesure se rapportent aux mathématiques. » Ces définitions nous paraissent incomplètes; en outre, elles contiennent des mots, tels que grandeur, ordre, mesure, qui ont besoin d'être définis. Nous allons essayer de donner une définition des mathématiques que nous nous efforcerons de rendre aussi claire que possible, même pour les personnes qui n'ont pas cultivé les sciences.

Essai d'une nouvelle définition. — Il y a deux mots dont on tenterait en vain de donner des définitions générales, non pas qu'ils expriment des idées trop simples pour pouvoir être expliquées, mais à cause des acceptions trop nombreuses qu'ils ont dans le langage; ce sont les mots *égaler*, *ajouter*. Mais s'il est impossible d'en donner des définitions générales, il est indispensable de les définir nettement pour chaque catégorie d'objets auxquels on les applique. Nous supposerons dans la suite que les définitions de ces mots aient été données de telle sorte qu'elles ne s'appuient que sur des propriétés communes à tous les objets auxquels elles s'appliquent; dans ces définitions, l'ordre des objets ne doit jouer aucun rôle, l'ordre étant une propriété individuelle; enfin, ne rien ajouter à un objet, ce devra être la même chose que de ne lui faire subir aucune modification.

Nous appellerons *quantités* ou *grandeurs mesurables* les choses à propos desquelles on aura donné une définition des mots *égaler* et *ajouter*, en se conformant aux rescriptions précédentes. Il résulte de là que l'on peut énoncer les propositions suivantes, qui sont, non pas des axiomes, mais bien, comme le dit Duhamel, des « vérités de définition ». Des quantités égales à une autre sont égales entre elles. Le résultat que l'on obtient en ajoutant plusieurs quantités est indépendant de l'ordre dans lequel on ajoute ces quantités. On dit qu'une quantité est *nulle* quand, ajoutée à une autre, elle ne la modifie pas. On dit que la quantité A est plus grande qu'une autre B, si l'on peut obtenir A en ajoutant à B une nouvelle quantité C. On dit alors que B est plus petit que A. On dit que des quantités sont de même espèce, quand on peut les concevoir égales entre elles, plus grandes ou plus petites les unes que les autres, enfin quand on peut les ajouter les unes aux autres. Maintenant que nous avons défini la grandeur, nous pouvons dire que : *les mathématiques ont pour but l'étude des relations exactes et nécessaires, concernant la grandeur, la forme, les positions relatives des divers objets matériels ou immatériels qui tombent sous nos sens.*

Mais on peut modifier cette définition en introduisant la notion de nombre : « Le nombre est au fond l'expression exacte de la quantité, c'est l'expression phonétique ou écrite d'une quantité donnée. » (Marion.) Il sert à désigner avec précision une quantité et toutes celles qui lui sont égales de manière à les différencier nettement de celles qui sont plus grandes ou plus petites. On démontre que cette désignation est possible; c'est à l'aide du nombre que se fait l'étude des grandeurs, et l'on peut dire, d'une façon concise, que les mathématiques ont pour objet l'*étude du nombre et de la forme*.

Classification. — Il paraît assez naturel de classer les sciences mathématiques d'après le nombre et la nature des notions qu'elles empruntent au témoignage des sens, en disant qu'une science est d'autant plus pure qu'elle emprunte moins de notions au témoignage des sens. En nous plaçant à ce point de vue, nous rangerons tout naturellement dans une première classe la science des nombres, qui n'emprunte au témoignage des sens que la seule idée de quantité. Elle est fondée sur ce postulatum : « il existe des quantités », ou même : « on peut concevoir l'existence d'une quantité ». On peut édifier toute la science des nombres avec ce postulatum et cet autre : « Quand une quantité variable croît sans cesse, sans devenir plus grande qu'une quantité donnée, il y a nécessairement une quantité fixe qu'elle atteindra effectivement, ou qu'elle n'atteindra pas, mais dont elle pourra différer d'une quantité aussi petite que l'on voudra. » Ce principe est encore vrai quand on remplace ces mots : « croît sans cesse sans devenir plus grande » par « décroît sans cesse sans devenir plus petite ». — En résumé, la science des nombres étudie exclusivement les propositions qui découlent de la double notion d'« égalité » et d'« addition »; c'est de toutes les sciences mathématiques la plus pure.

Après la science des nombres, il convient de placer dans une deuxième classe la science appelée improprement *géométrie;* elle emprunte au témoignage des sens la notion de l'espace, de la forme des objets et de leurs situations relatives. Elle repose sur un certain nombre de postulata, d'axiomes, ou, si l'on veut, de vérités expérimentales. Les géomètres, bien que d'accord au fond sur les axiomes qu'il convient d'admettre en général, ont essayé de faire abstraction de quelques-uns de ces axiomes et ont créé, à côté de la géométrie classique, d'autres géométries appelées noneuclidienne, riemannienne, etc., qui ne diffèrent de la géométrie classique que parce qu'elles rejettent un plus ou moins grand nombre de postulata admis dans celle-ci; mais, comme ces géométries sont de purs jeux de logique, il ne convient pas de les ranger dans des classes à part précédant la géométrie ordinaire. Nous définirons la géométrie en disant qu' « elle a pour but l'étude de la grandeur, de la forme des objets matériels et de leurs positions relatives, abstraction faite de leur essence et de leurs propriétés physiques ».

La notion de la forme et de l'espace implique celle de la variation de forme et celle du mouvement; mais, si la géométrie fait usage de la notion de mouvement, de déplacement, elle fait abstraction de la notion de temps; à l'idée de mouvement est adjointe l'idée d'une cause produisant ce mouvement, et l'on est naturellement conduit à étudier les propriétés physiques de la matière qui constitue les objets que nous voyons, que nous touchons. On comprend que, pour faire une pareille étude, il faille emprunter des données nouvelles à l'expérience, données qui joueront un rôle analogue à celui des postulats de la géométrie ; nous voilà conduits à créer une troisième classe de sciences auxquelles on a donné le nom collectif de mécanique. La mécanique est la *science du mouvement et de ses causes*.

Nous rangerons dans une quatrième et dernière classe les sciences physico-mathématiques ou la physique mathématique. Dans ces sciences le rôle des sens devient considérable. Leur but est double : l'expérience nous ayant fait connaître certains phénomènes, la physique mathématique applique à ces phénomènes la méthode que la géométrie applique à ses postulats pour en tirer des conséquences. Ces conséquences consistent dans la découverte de nouveaux phénomènes, que l'expérience devra réaliser, ou immédiatement, ou dans un avenir plus ou moins éloigné, et qu'elle aurait difficilement découverts sans les secours du raisonnement. Mais elle a encore un autre but non moins important. Lorsque l'on veut trouver l'explication, la cause des phénomènes observés, on est souvent conduit à faire certaines hypothèses; l'analyse mathématique s'empare de ces hypothèses, les considère comme des vérités absolues et en cherche les conséquences rationnelles. Si ces conséquences ne sont pas vérifiées par l'expérience, on en conclut que les hypothèses en question doivent être définitivement rejetées comme fausses. Si, au contraire, l'expérience confirme un grand nombre de fois les prévisions de la théorie, les hypothèses en question acquièrent peu à peu la valeur de théorèmes fondamentaux. C'est ainsi qu'a procédé la mécanique, et, si nous l'avons séparée de la physique mathématique, c'est que les hypothèses que l'on a été obligé de faire pour édifier cette science sont tellement bien justifiées qu'il ne vient plus aujourd'hui à l'esprit de personne d'en contester la validité.

La science des nombres, la géométrie, la mécanique et la physique mathématique se subdivisent elles-mêmes comme il suit. La science des nombres comprend : 1° L'*arithmétique élémentaire*. C'est l'art de former et de représenter les nombres, et de faire sur ces nombres une foule d'opérations qui ont pour but de déterminer les quantités les unes par les autres d'après les relations qui existent entre elles. L'arithmétique n'a pas ordinairement pour but d'indiquer les opérations qu'il faut faire pour arriver au résultat, mais bien seulement de faire connaître la manière d'effectuer ces opérations elles-mêmes. Son but est donc essentiellement pratique et élémentaire (l'arithmétique apprend, par exemple, à faire une division; elle n'apprend pas toujours dans quels cas il faut faire une division pour arriver au but que l'on se propose). — 2° L'*arithmétique supérieure*, ou l'*arithmologie*, encore appelée *théorie des nombres*. Elle a pour but l'étude abstraite des propriétés des nombres. Si l'on multiplie tous les nombres entiers 0, 1, 2, 3, 4... successivement par eux-mêmes, on obtient les résultats 0, 1, 4, 9, 16..., et, si l'on forme les différences successives de ces nombres, on trouve 1, 3, 5, 7, c.-à-d. tous les nombres impairs ; ce fait est un de ceux que fait connaître l'arithmologie ; c'est une propriété des nombres. — 3° L'*analyse des quantités algébriques* (les ouvrages qui traitent de cette science portent le nom de traités d'algèbre). Elle a pour but la condensation des raisonnements sur les nombres au moyen d'artifices qui lui sont propres et parmi lesquels il faut citer : l'emploi de symboles ou signes abréviatifs ; une extension du sens des mots usités dans le langage ordinaire. — 4° L'*analyse combinatoire*. Elle a pour but d'énumérer les déplacements dont divers objets sont susceptibles et d'étudier l'effet de ces déplacements; elle comprend l'analyse combinatoire proprement dite et la théorie des substitutions. — 5° L'*analyse infinitésimale*. Elle a pour but de pénétrer dans l'essence même de la grandeur, de manière à étudier à fond les variations simultanées des quantités qui dépendent les unes des autres. Le calcul différentiel, le calcul intégral, le calcul des variations, etc., dont il nous serait impossible de donner des définitions précises pour les personnes qui n'ont pas des notions étendues en mathématiques, sont les instruments que l'analyse infinitésimale met en œuvre pour atteindre les divers buts qu'elle a en vue. — Les applications immédiates de la science des nombres sont la pratique des calculs numériques, les opérations financières, la *chrématistique* ou théorie mathématique des richesses (les progrès de cette science créée par Cournot, peu cultivée depuis, dépendent de ceux de la statistique qui en est la partie expérimentale), enfin le calcul des probabilités et la théorie des assurances sur les choses et sur la vie. Le *calcul des probabilités* a pour but de déterminer avec précision les raisons que l'on doit avoir de croire à l'arrivée ou à la non-arrivée d'un événement dû au hasard.

La géométrie comprend deux parties : la *géométrie pure* ou synthétique et la *géométrie analytique*. La géométrie pure a surtout pour but l'étude des relations de forme et de position, bien qu'elle s'occupe aussi, mais moins spécialement, des relations de grandeur ou *relations métriques*. La géométrie analytique étudie surtout les relations métriques; si elle s'occupe des relations de forme, c'est en faisant usage de procédés empruntés à la science des nombres. On divise souvent, mais seulement pour la commodité de l'enseignement, la géométrie en géométrie plane, ou des figures que l'on peut tracer sur une feuille de papier (sur un plan), et en géométrie dans l'espace, ou, comme on le dit quelquefois, en géométrie à deux et à trois dimensions. Mais ce mot dimension n'a réellement aucun sens, et n'en acquiert un qu'en géométrie analytique. On dit quelquefois que l'espace a trois dimensions; mais ceux qui font, au début de la géométrie, usage d'une pareille locution, devraient d'abord dire ce qu'ils appellent les trois dimensions d'une figure, ce qui serait assez difficile.

La géométrie analytique comprend l'*application immédiate de la science des nombres à la géométrie*, la *trigonométrie*, qui est l'art de calculer les éléments de certaines figures appelées triangles les unes au moyen des autres, et la *géométrie analytique* proprement dite ou méthode des coordonnées imaginée par Descartes. Cette science se fait surtout remarquer par un procédé ingénieux au moyen duquel on représente par l'écriture les positions exactes des objets dans l'espace. — Les applications de la géométrie pure sont : 1° la *géométrie descriptive*, qui a pour but de représenter les objets, non pas tels qu'on les voit, mais tels qu'ils sont réellement, au moyen de dessins à l'aide desquels on peut facilement retrouver toutes leurs dimensions, et effectuer sur le papier certaines constructions remplaçant avantageusement celles que l'on serait parfois obligé d'effectuer dans l'espace ; la géométrie descriptive porte les noms de méthode des plans cotés, *perspective axonométrique*, *perspective cavalière*, etc., suivant les méthodes qu'elle emploie et qui varient avec la nature des objets qu'elle veut représenter ; 2° la *perspective*, qui a pour but de représenter sur un tableau, ordinairement plan, les objets, non pas tels qu'ils sont, mais tels qu'on les voit, de manière à produire, autant que possible, l'illusion ; tout peintre qui vise à la perfection doit posséder à fond les principes de la perspective ; 3° la *perspective-relief* ou l'art de construire les bas-reliefs; 4° les arts qui ont pour but la mesure et la représentation de la configuration plus ou moins exacte du sol, *arpentage* et *nivellement*, *lever des plans*, *géodésie* et *topographie*, *construction des cartes de géographie* ; 5° l'*uranographie* ou description exacte du ciel ; 6° la *gnomonique* ou construction des cadrans solaires; 7° la *stéréotomie* ou l'art de

couper les pierres et les bois destinés aux constructions ; 8° la *fortification ;* 9° le *dessin linéaire.* — La géométrie analytique trouve surtout ses applications en mécanique, en physique mathématique, en géodésie et en astronomie sphérique, qui a pour objet d'apporter aux méthodes d'observation des astres toute la perfection possible et de transformer ces observations en résultats utiles.

La mécanique comprend trois parties : 1° la *cinématique* ou l'étude du mouvement considéré indépendamment des causes qui le produisent ; cette science emprunte au témoignage des sens une notion de plus que la géométrie, celle du temps ; 2° la *statique,* qui étudie les causes de mouvement indépendamment des mouvements qu'elles peuvent produire ; 3° la *dynamique* qui étudie à la fois le mouvement et ses causes. Les applications de la mécanique sont : 1° la *mécanique céleste,* qui a pour but l'étude du mouvement des corps célestes pour en expliquer les causes et en prédire les effets ; 2° la *théorie des machines* ou mécanique industrielle ; 3° la *résistance des matériaux* et la *stabilité des constructions,* qui ont pour but d'indiquer aux ingénieurs et aux constructeurs les meilleures dimensions à adopter dans leurs constructions au point de vue de l'économie et de la solidité ; 4° la *balistique* ou l'art de lancer les projectiles, de manière à en obtenir le meilleur effet. Disons enfin que la mécanique sert de base à presque toutes les branches de la physique mathématique. — La classification que nous venons de faire est incomplète, en ce sens que nous avons omis bien des subdivisions, mais il serait difficile d'entrer dans plus de détails sans emprunter des notions qui supposeraient au lecteur des connaissances étendues en mathématiques. — Les applications de la physique mathématique s'étendent, comme celles de la physique, à toutes les branches de l'industrie. L'astronomie comprend l'uranographie, l'astronomie physique et la mécanique céleste.

TABLEAU RÉSUMANT LA CLASSIFICATION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Sciences des nombres	Arithmétique.	
	Arithmologie ou analyse numérique.	
	Analyse algébrique.	
	Analyse combinatoire.	
	Analyse infinitésimale.	
Science des formes ou géométrie	Géométrie pure.	
	Géométrie analytique	Analyse appliquée à la géométrie.
		Trigonométrie.
		Méthode des coordonnées.
Science du mouvement et de ses causes ou mécanique	Cinématique.	
	Statique.	
	Dynamique.	
Sciences physico-mathématiques	Autant de subdivisions que la physique proprement dite.	

PÉDAGOGIE. — En France, la loi ne permet pas l'accès des carrières libérales aux citoyens qui n'ont pas fait preuve de certaines connaissances générales parmi lesquelles se trouvent les éléments des mathématiques, en un mot qui ne sont pas bacheliers. Tant que cette loi existera, l'étude des mathématiques s'imposera à une foule de gens qui sont destinés à les oublier et qui en général manifestent une répugnance très marquée pour elles. Il importe peu de s'occuper du mode d'enseignement à donner à cette classe d'individus qui recherchent avant tout les méthodes qui doivent leur causer un minimum de travail et nous ne pouvons les en blâmer. Nous allons supposer que l'enseignement des mathématiques soit surtout donné pour développer la faculté du raisonnement et de l'invention, pour former des ingénieurs, des savants. Deux méthodes se présentent alors pour parvenir au but proposé. L'une d'elles consiste à enseigner les résultats acquis à la science, sans les justifier tout d'abord, ou en les justifiant par des à peu près, sauf à revenir plus tard sur les points restés dans l'ombre pour les éclairer ; c'est ce que l'on appelle enseigner la pratique d'abord et la théorie ensuite. L'autre méthode consiste à ne pas laisser faire un pas à l'étudiant sans lui expliquer la raison des choses. Je me déclare nettement pour la seconde méthode. La première s'adresse à la mémoire, la seconde au jugement. Si la mémoire est une faculté précieuse à développer, ce n'est pas aux mathématiques, mais à d'autres branches des connaissances humaines qu'il faut s'adresser pour cela. La première méthode est celle qui est adoptée en France, et l'on oublie souvent dans sa pratique de justifier les choses que l'on avait promis de justifier plus tard, si bien qu'il n'est pas rare d'entendre des personnes distinguées d'ailleurs, mais n'ayant reçu que des notions incomplètes sur les sciences, railler la prétendue rigueur des mathématiques. Moi-même, je l'avouerai, après avoir pris mes grades universitaires, après avoir subi les épreuves du doctorat, je me demandais souvent comment, en raisonnant sur des bases absolument fausses, les mathématiciens pouvaient arriver ordinairement à des résultats exacts ; l'enseignement élémentaire que j'avais reçu au lycée était tout à fait défectueux. C'est triste à avouer, mais dans nos lycées ce sont les principes fondamentaux que l'on ne justifie pas. Les professeurs de mathématiques élémentaires ne les justifient pas, parce que, disent-ils, leur justification exigerait des considérations d'un ordre trop élevé pour être comprises de leurs élèves, et les professeurs de mathématiques supérieures négligent de les justifier parce que : 1° ce n'est pas leur affaire, n'ayant plus les premiers principes à développer ; 2° parce que cela ne se demande pas aux examens ! Je ne suis pas absolu, et je concède que l'on puisse au début enseigner les choses sans justifier les faits que l'on énonce, mais à la condition expresse que l'on n'oubliera pas, comme on a l'habitude de le faire, de les justifier un jour, sous peine d'atrophier chez les élèves la faculté du raisonnement. Je connais pour ma part un grand nombre de personnes ayant fait de fortes études en mathématiques et incapables de démontrer les règles élémentaires du calcul algébrique.

La meilleure manière de former le jugement d'un élève et de lui graver les faits dans la mémoire, c'est de lui donner dès le début des notions exactes et l'explication logique des faits qu'on lui expose. Autant que possible, il faut lui enseigner les méthodes des inventeurs, qui sont les plus naturelles, et souvent aussi les plus ingénieuses et les plus simples, n'abandonner qu'avec prudence les vieilles méthodes que nous ont transmises nos pères ; évidemment, l'enseignement doit progresser, mais quand une méthode a été enseignée pendant des siècles et par des hommes s'appelant Archimède ou Euclide, il faut y regarder à deux fois avant de lui en substituer une autre qui se présente au premier abord sous un aspect plus séduisant. Que l'on me permette, pour justifier cette remarque, de citer quelques exemples.

Legendre a cru simplifier Euclide, mais il s'est montré bien moins philosophe que lui et il a exercé sur l'enseignement de la géométrie en France une influence, fâcheuse à mon avis, en émettant des aphorismes tels que celui-ci : « La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre », qui n'a aucun sens. Le baron Reynaud a exercé, avec moins d'autorité, une influence plus fâcheuse encore en modifiant l'ancienne définition de la multiplication et en imaginant la méthode dite de réduction à l'unité pour la substituer à l'algorithme des proportions (V. MULTIPLICATION, UNITÉ [Méthode de réduction à l']). Il faut, dis-je, enseigner, autant que possible, les vieilles méthodes des inventeurs, parce qu'elles se retiennent mieux,

étant plus naturelles, et surtout parce qu'elles développent la faculté de l'invention en indiquant le chemin réellement suivi à la recherche de la vérité. Toutefois, en cherchant à se conformer à ce principe, il faudra se garder de confondre les méthodes d'invention avec certaines méthodes données par les inventeurs, et dans lesquelles leur but évident a été de cacher la voie qui les a conduits à la vérité. Gauss a toujours caché les méthodes qu'il suivait pour découvrir les propriétés des nombres, et c'est ce qui rend si pénible la lecture de ses œuvres; Cauchy et Jacobi se livrent au contraire au lecteur avec une naïveté charmante, qui rend l'étude de leurs œuvres si attrayante et si profitable; jamais ils ne négligent d'instruire le lecteur sur la marche qu'ils ont suivie.

Dans la pratique de l'enseignement des mathématiques élémentaires, il convient que l'enseignement oral donné par le professeur, que le cours proprement dit soit aussi simple que possible, qu'il contienne les matières strictement indispensables à avoir toujours présentes à l'esprit, qu'il soit clair et rigoureux; on devra éviter les remarques trop nombreuses et on devra les faire faire aux élèves eux-mêmes en les interrogeant; il faut savoir ne pas dire ce qui est inutile. En accumulant outre mesure les vérités, on risque de noyer celles qui sont importantes, et il n'est vraiment pas nécessaire de dire aux élèves ce qu'ils trouveront tout seuls. Si l'enseignement du professeur doit être sobre, il n'en est pas de même du travail, qui doit être développé par l'élève; c'est en faisant des exercices nombreux qu'il apprendra les vérités de la science et les méthodes qui les font découvrir. Il est bon de donner aux élèves des exercices difficiles et même quelquefois au-dessus de leurs forces, car c'est en définitive en leur montrant à résoudre une question dont ils n'auront pas pu se tirer qu'on les instruira en leur enseignant de nouvelles méthodes. Pour former le goût, le jugement et le style des jeunes gens, les professeurs de littérature leur font lire et étudier ce que l'on est convenu d'appeler les bons auteurs classiques. Les professeurs de mathématiques devraient de même faire lire à leurs élèves les bons auteurs de mathématiques; rien n'empêcherait de faire lire aux commençants la *Géométrie* d'Euclide, quelques œuvres d'Archimède, l'*Arénaire* par exemple, l'*Analyse algébrique* de Cauchy, les premières pages de la *Théorie des nombres* de Legendre, la *Statique* de Poinsot et une foule de livres écrits par des auteurs moins illustres. Un bon professeur de mathématiques doit posséder l'histoire de la science qu'il enseigne, sinon à fond, du moins assez pour faire connaître à ses élèves les grands hommes qui ont attaché leur nom aux découvertes qu'il expose, et pour montrer comment le progrès s'est accompli; il y a des choses fort intéressantes à dire à ce sujet, même sur les questions les plus élémentaires, par exemple sur l'origine des chiffres et la numération, sur la manière dont on calculait autrefois, etc.; bien que ces choses ne « soient pas demandées aux examens », les élèves les écoutent avec attention et elles leur inspirent le désir de s'instruire; ces détails, en apparence insignifiants, ont pour effet de rompre la monotonie d'un enseignement très abstrait et fatigant pour de jeunes intelligences. Un bon professeur doit également savoir appliquer ses connaissances mathématiques à l'art de l'ingénieur; il doit savoir à quoi servent les théories qu'il a entassées dans sa mémoire, afin de pouvoir stimuler le zèle de ses élèves en leur montrant l'utilité des choses qu'il leur enseigne; les jeunes gens apprennent avec plus d'ardeur quand ils sont persuadés que le travail développé par eux a un but utile. Les nombreux exercices que l'on doit faire faire aux élèves doivent souvent présenter un caractère pratique et quelquefois aussi un côté amusant. Il existe des livres de « problèmes plaisants et délectables qui se font par les nombres », dans lesquels les professeurs peuvent puiser une foule d'exercices qui pour être amusants n'en sont pas moins instructifs et peuvent inspirer aux enfants et même aux grands enfants le goût de l'étude. Si l'on veut faire aimer la science, il faut savoir la rendre aimable. En résumé, « un professeur ne doit pas se contenter des connaissances qu'il a été obligé d'acquérir pour obtenir ses diplômes universitaires, il doit lire et étudier sans cesse les sciences qui avoisinent celles qu'il est chargé d'enseigner ».

Encore un mot pour finir. On entend dire quelquefois que « l'étude des mathématiques rend l'esprit faux »; cela peut être vrai si elles sont mal enseignées et si, sous prétexte de simplifier, on donne aux élèves des démonstrations dépourvues de rigueur; mais il serait bien singulier que l'on faussât l'esprit d'un enfant en lui donnant l'habitude de raisonner juste et en lui montrant sans cesse que l'on a raisonné juste au moyen de nombreuses vérifications.

Sur le mode de raisonnement employé en mathématiques. — Nous ne dirons rien ici du mode de raisonnement employé par les savants pour parvenir aux vérités mathématiques : s'il existait des règles à cet égard, tout le monde pourrait les suivre, et le titre de savant n'aurait plus aucun prestige. Disons cependant que c'est en étudiant les œuvres des maîtres de la science et en s'efforçant d'imiter leurs méthodes que l'on peut espérer d'arriver à leur niveau; faisons aussi cette remarque, en passant, que ce n'est pas toujours en raisonnant d'une façon rigoureuse que l'on arrive à la connaissance de la vérité. L'histoire de la science est là pour le démontrer, et si Leibniz et ses contemporains avaient voulu étayer sur des raisonnements irréprochables leurs grandes découvertes, nous n'aurions peut-être pas aujourd'hui et le calcul différentiel, et le calcul intégral, et bien d'autres choses. Mais s'il est permis à un inventeur de négliger quelques points obscurs d'une démonstration, de faire quelques hypothèses hasardées, d'admettre des propositions dont il ne peut pas donner immédiatement la démonstration, on ne doit regarder comme définitivement acquis à la science que les faits rigoureusement assis sur des raisonnements irréprochables; trop souvent, en effet, on a reconnu les inconvénients des raisonnements incomplets ou mal conduits en mathématiques.

S'il ne nous est pas possible de dire exactement comment il faut procéder dans la recherche de la vérité, nous pouvons indiquer le moyen de faire partager aux autres sa conviction quand on est en possession de la vérité, c.-à-d. de raisonner juste; pour cela il faut suivre le conseil donné par Pascal dans son *Esprit géométrique :* « Prouver toutes les propositions un peu obscures et n'employer à leur preuve que des axiomes très évidents ou des propositions déjà accordées ou démontrées. » Une vérité mathématique ne doit être considérée comme acquise que si elle a été établie dans ces conditions. Malheureusement le conseil de Pascal est difficile à suivre, et au fond de tout raisonnement, quelque bien conduit qu'il soit, gît une hypothèse : c'est que l'on raisonne juste. Avons-nous un critérium infaillible pour reconnaître que nous raisonnons juste ? Je ne le crois pas, et ce que nous convenons d'appeler certitude n'est qu'une grande probabilité. Or, à défaut de ce critérium infaillible, tout chercheur doit soumettre ses découvertes au contrôle de l'expérience. Tout individu qui expose une vérité doit également pour convaincre les autres soumettre la vérité qu'il démontre par le raisonnement au contrôle de l'expérience. Cette expérience, en mathématiques, consiste à faire des applications numériques des résultats établis, quand c'est possible, ou à examiner des cas particuliers qui permettent de retrouver des propositions déjà acquises et démontrées ou faciles à démontrer par des considérations différentes de celles sur lesquelles on s'est appuyé pour arriver au résultat que l'on veut vérifier. En définitive, il faut accumuler les preuves et se rappeler que celles qui sont expérimentales frappent l'esprit souvent plus que d'autres logiquement irréfutables. Et d'ailleurs l'histoire n'est-elle pas là pour nous montrer que des raisonnements longtemps admis comme justes ont

été critiqués, puis rejetés, après un examen sévère, ainsi que leurs conclusions elles-mêmes ?

Quoi qu'il en soit de ce doute qui plane sur toute proposition émanant de l'intelligence humaine, les vérités mathématiques doivent être regardées comme celles qui sont le plus solidement établies, et il y a à cela plusieurs raisons. D'abord nous n'avons aucun intérêt à ce que les vérités mathématiques se présentent sous une forme ou sous une autre; il nous est parfaitement indifférent, par exemple, que le carré de l'hypothénuse d'un triangle rectangle soit ou ne soit pas égal à la somme des carrés des deux autres côtés; ce qui nous intéresse, c'est de savoir à cet égard l'exacte vérité. En philosophie, en politique, en religion, nous désirons voir revêtir une forme préconçue à la vérité, et nos arguments se ressentent souvent de ce désir, même alors que nous sommes de bonne foi. En mathématiques, les axiomes ou propositions fondamentales sont, en petit nombre, admis depuis des siècles par tous les géomètres; il est peu probable que l'on en énonce jamais de nouveaux pour les remplacer; on a donc là une base de raisonnement plus solidement assise que dans toutes les autres branches des connaissances humaines. Enfin en mathématiques, plus peut-être que dans les autres sciences, les vérifications expérimentales sont nombreuses et faciles, en sorte que la moindre erreur se traduit par des conséquences dont l'absurdité saute aux yeux.

Un mot encore avant de terminer. Il ne faut pas confondre les mathématiques avec les doctrines professées par des gens qui se croient et se disent mathématiciens, et il ne faut pas surtout prendre à la lettre certaines propositions émises en mathématiques; le langage de cette science emploie souvent, en effet, les mots de la langue vulgaire en les généralisant ou en les détournant de leur signification habituelle. Ainsi on entend souvent dire, et les pseudo-mathématiciens dont nous venons de parler croient effectivement que les mathématiciens spéculent sur des choses qui ne peuvent pas exister et que l'on appelle imaginaires; cela a pu être vrai, autrefois, pendant la période d'invention, mais cela n'est plus vrai aujourd'hui, et les quantités qualifiées d'*imaginaires* (V. ce mot) ont une existence très réelle; leur théorie ne présente d'ailleurs rien de conventionnel, rien de mystérieux. On entend dire également que pour les géomètres de profession il y a des espaces à plus de trois dimensions, phrase doublement absurde si on prend les mots qu'elle contient avec le sens que leur attribue le dictionnaire de l'Académie. Absurde, parce que le mot dimension appliqué à l'espace en général n'a pas de sens, absurde aussi parce que le mot espace ne comporte pas en lui l'idée de pluralité; enfin pour dire que l'espace a trois dimensions, il faudrait dire ce que l'on appelle *dimensions* de l'espace (V. DIMENSION). Cette définition des dimensions d'un espace se fait effectivement, mais repose sur des considérations qui exigent déjà une connaissance assez approfondie des sciences mathématiques. H. LAURENT.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS. — En mathématiques, toutes les grandeurs sont représentées par des signes : les chiffres de la numération sont des signes, les lettres de l'algèbre et les figures de la géométrie également (V. CHIFFRES, ALGÈBRE, GÉOMÉTRIE). Les opérations à effectuer sur les grandeurs, les relations qui existent entre elles et, d'une façon générale, les diverses particularités qui les affectent sont aussi indiquées, dans la majeure partie des cas, par des signes spéciaux ou symboles, dont l'emploi, aujourd'hui si commun, nous semble contemporain des premiers travaux mathématiques et qui ne sont pourtant en usage, de même que les lettres de l'algèbre, que depuis une époque relativement peu éloignée (V. ABRÉVIATIONS, t. I, p. 134). Voici les principaux, avec la mention entre parenthèses des auteurs ou des ouvrages où on les rencontre pour la première fois. Le signe de l'addition est $+$ (mss. de Léonard de Vinci), qui s'énonce *plus*, celui de la soustraction $-$ (*id.*), qui s'énonce *moins*. La combinaison de ces deux signes, qui indiquent aussi qu'une grandeur est positive ou négative, donne les signes $\pm$ et $\mp$, qui s'énoncent respectivement *plus ou moins* et *moins ou plus*. Le signe de la multiplication est $\times$ (Oughtred, *Clavis mathematica*, 1631) ou . (Harriot, 1600), qui s'énoncent *multiplié par*; si toutefois les grandeurs sont représentées par des lettres, leur simple juxtaposition suffit pour indiquer qu'elles doivent être multipliées l'une par l'autre ; ainsi ab équivaut à $a \times b$. Le signe de la division est : (Leibniz) ou, plus couramment, le trait de fraction — (Fibonacci, *Liber abaci*), qui s'énoncent *divisé par* (l'un et l'autre) ou *sur* (le dernier seulement). Le signe de l'élévation aux puissances est un petit chiffre ou une petite lettre, qui se nomme exposant et qui se place à droite de la grandeur et en haut (Et. de La Roche, 1520) ; exemple : a^2, a^3, a^4, a^n, qui s'énoncent *a au carré*, *a au cube*, *a puissance 4*, *a puissance n*. Le signe de l'extraction des racines est un r prolongé par une barre horizontale, $\sqrt{}$ (Rudolff de Jauer, *Die Coss*, 1525), qui se nomme radical et qui se place au-dessus de la grandeur ; exemple : $\sqrt[n]{a}$, qui s'énonce *racine n^ième^ de a* (n est l'*indice* de la racine). Les signes d'égalité et d'inégalité sont : $=$ (Records, 1552), qui s'énonce *égale*, $>$ (Harriot, 1600), qui s'énonce *plus grand que*, $<$ (*id.*), qui s'énonce *plus petit que*, $\lesseqgtr$ ou $\neq$, $\geqq$, $\leqq$, $\gtreqless$, (Christoffel), qui s'énoncent respectivement *différent de*, *supérieur ou égal à*, *inférieur ou égal à*, *supérieur, égal ou inférieur à*. Les proportions s'indiquent quelquefois sous la forme $a : b :: c : d$, qui s'énonce *a est à b comme c est à d* et qui équivaut à $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$; les progressions arithmétiques par le signe $\div$ et par un point entre les nombres de la progression : $\div$ 2. 5. 8. 11 ; les progressions géométriques par le signe $\div\!\div$ et par deux points entre les nombres de la progression : $\div\!\div$ 3 : 6 : 12 : 24. L'algèbre supérieure fait usage, de son côté, des signes $\equiv$, qui indique la *congruence*, Σ une *sommation*, Π un *produit*, f, F, φ, etc. (J. Bernoulli, 1718) une *fonction* d'une variable [la variable se met à la suite entre parenthèses, $f(x)$], $\int$ (Leibniz, 1675) une *intégrale*, ∂ la *dérivée*, Δ la *différence* et d la *différentielle* d'une fonction (J. Bernoulli, 1718). La force typographique des signes Σ, Π, $\int$ varie d'ailleurs avec les dimensions des quantités qu'ils embrassent ; ils sont eux-mêmes souvent affectés de lettres ou d'expressions ainsi disposées

$$\sum_{x=0}^{x=p-1} \quad \prod_{x=\infty}^{x=\infty} \quad \int_{x_0}^{x_1},$$

qui en indiquent les limites, la limite supérieure au-dessus ou en haut, la limite inférieure en dessous ou en bas. Les *accents* et les *indices* sont aussi très usités dans les diverses branches des mathématiques. Ils servent principalement à différencier des grandeurs représentées, pour des raisons d'analogie ou de dépendance, par la même lettre, mais néanmoins inégales. Au-dessus de trois, les accents se remplacent ordinairement par des chiffres romains : a' (*a prime*), a'' (*a seconde*), a''' (*a tierce*), a^{IV} (*a quarte*)... Les indices se placent au bas : a_1 (*a indice un*), a_2 (*a indice deux*), a_3 (*a indice trois*). Les *parenthèses* ( ), *crochets* [ ] et *accolades* { } (Girard, 1629) s'emploient dans cet ordre, en les superposant pour indiquer que le résultat d'une opération, non effectuée, est lui-même soumis à une autre opération ; exemple : $(a+b)\{cd[a+(a+b)(c-d)]\}$. On se sert aussi dans le même but, surtout pour les racines, d'un trait horizontal tiré au-dessus de toutes les grandeurs à réunir. Dans les nombres écrits en chiffres, la partie entière est séparée de la partie décimale par une virgule : 3.615,27 ; mais c'est à tort qu'on emploie quelquefois celle-ci, au lieu du point, pour séparer

les ordres d'unité dans les nombres de plus de trois chiffres; on doit écrire 3.415.624. Les divisions de la circonférence ou du cercle (arcs ou angles) en degrés, minutes et secondes s'indiquent ainsi : 19° 20′ 30″, la division centigrade du quadrant d'une façon un peu différente : $23^{G},715$, la division du temps en heures, minutes et secondes par les initiales de ces mots : $3^{h} 24^{m} 35'$. La géométrie n'emploie qu'un très petit nombre de signes spéciaux : $\hat{A}$ ou $\widehat{BAC}$, pour désigner un angle, $\overline{AB}$ une droite, $\widehat{MN}$ (peu usité) un arc de cercle. On trouve aussi dans les ouvrages allemands les signes || pour exprimer le parallélisme et ∽ pour exprimer la similitude.

Les abréviations proprement dites sont également peu nombreuses et se comprennent toutes à la lecture. *Sinus*, *cosinus*, *tangente*, *cotangente*, *sécante*, *cosécante* s'écrivent sin, cos, tang ou tg, cotang ou cotg, sec, cosec, et s'énoncent *sinus de*, *cosinus de*, etc. *Logarithme* s'écrit log pour les logarithmes vulgaires et L ou l pour les logarithmes naturels; num. a désigne le *nombre* dont a est le logarithme. De même lim s'écrit pour *limite*, const. pour *constante*, mod. pour module. L'abréviation *etc.* est remplacée elle-même dans les formules par des points de suspension ou de remplacement : $a_1 + a_2 + a_3 ...$ Enfin π (Euler, 1737), qui exprime le rapport de la circonférence au diamètre et qui figure le nombre incommensurable 3,141592..., e, qui est la base des logarithmes naturels et qui figure le nombre incommensurable 2,71828.., i que l'on substitue très souvent à l'expression $\sqrt{-1}$ (Gauss, *Disquisitiones*), le symbole de l'infini ∞ (Wallis, *Arithmetica infinitorum*, 1655), ne sont aussi, en réalité, que des abréviations.

Nous ne pouvons terminer cette rapide énumération des signes et abréviations mathématiques les plus usités sans mentionner une science toute nouvelle, la *logique mathématique*, qui a pour but l'étude des propriétés formelles des opérations et des relations de logique et qui se sert exclusivement, pour la rédaction écrite de ses propositions et de ses démonstrations, de signes conventionnels, de symboles, constituant par leur réunion une sorte de langue universelle des sciences. Suivant un formulaire arrêté par une société de mathématiciens italiens et publié dans la *Rivista di matematica*, ε signifierait est, ⊂ contient, ⊃ est contenu, = est égal, ∩ et, ∪ ou, - non, ∀ tout, ∧ rien, ∣ inverse de, ↑ chaque, ↓ quelque, etc. Léon SAGNET.

BIBL. : Nous devons nous borner à citer ici les ouvrages ayant un caractère général ou historique, renvoyant pour le surplus aux articles spéciaux (V. ABÉLIENNES, ASTRONOMIE, CONGRUENCES, CONTINGENTES, CONTINU, DIFFÉRENTIELLE, ELLIPTIQUES, FONCTIONS, GÉOMÉTRIE, etc.) et aux publications bibliographiques ci-après : J.-E. SCHEIBEL, *Einleitung zur mathematischen Bücherkentniss*; Breslau, 1769-98, 19 livr. in-8. — L.-A. SOHNCKE, *Bibliotheca mathematica*; Leipzig, 1851, in-8. — J.-C. POGGENDORFF, *Biographisch-Literarisches Handwœrterbuch zur Geschichte der exacten Wissenschaften*; Leipzig, 1863, 2 vol. in-8. — E LAMPE, *Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik*; Berlin, années 1871 et suiv. — A. ERLECKE, *Bibliotheca Mathematica*; Londres, 1872, in-8. — *Repertorium der literarischen Arbeiten aus dem Gebiete der reinen und angewandten Mathematik*; Leipzig, 1877-79, 2 vol. in-8. — P. RICCARDI, *Biblioteca matematica italiana*; Modène, 1880, in-4. — ENESTRÖM, *Bibliotheca mathematica*; Stockholm, 1884-86, 3 vol. in-4, et dans les *Acta mathematica*, t. IV, VII et IX; nouv. série périod., années 1887 et suiv. — J.-C. HOUZEAU et A. LANCASTER, *Bibliographie générale de l'astronomie*; Bruxelles, 1885-91, 3 vol. in-8. — BÜTTNER, *Erscheinungen auf dem Gebiete der Mathematik aus den Jahren 1884-89*; Leipzig, 1889, in-8. — M. CANTOR, *Mathematische Literatur* (dans la *Zeitschrift für Mathematik und Physik*). — Un *Répertoire bibliographique des sciences mathématiques*, rédigé sous la surveillance d'une commission permanente internationale constituée à la suite du congrès tenu à Paris en 1889, est en voie de publication depuis 1894, par séries de fiches, chez Gauthier-Villars (V. l'*Index du Répertoire*, etc., mentionné ci-après, et le rapport de M. Laisant, *Journ. offic.*, n° du 31 mars 1894).

GÉNÉRALITÉS. — B. LAMY, *Traité de la grandeur en général*; Paris, 1680, in-12; 8e édit., 1741. — J. OZANAM, *Dictionnaire mathématique*; Paris, 1691, in-4. — Du même, *Récréations mathématiques et physiques*; Paris, 1694, 2 vol. in-8; 3e éd., 1778-90, 4 vol. in-8. — M. REYNEAU, *Science du calcul et des grandeurs en général*; Paris, 1714, in-4; 2e éd., 1739, 2 vol. in-4. — Chr. WOLFF, *Vollstændiges mathematisches Lexicon*; Leipzig, 1716-47, in-8. — A. SAVÉRIEN, *Dictionnaire universel de mathématiques et de physique*; Paris, 1752, 2 vol. in-4. — D'ALEMBERT, BOSSUT et CONDORCET, *Dictionnaire des mathématiques* (dans l'*Encyclopédie méthodique*); Paris, 1784-89, 3 vol. in-4. — S.-F. LACROIX, *Cours de mathématiques*; Paris, 1797-99, 10 vol. in-8; nombr. édit. — L'abbé de CONDILLAC, *Langue des calculs*; Paris, 1798, in-8. — OHM, *Versuch eines volkommen consequenten Systems der Mathematik*; Nuremberg, 1822-52, 9 vol. in-8. — A.-S. DE MONTFERRIER, *Dictionnaire des sciences mathématiques*; Paris, 1834-40, 3 vol. in-4; 2e éd., 1844. — A. COMTE, *Cours de philosophie positive*, t. I; Paris, 1839, in-8. — G.-S. KLÜGEL et J.-A. GRÜNERT, *Mathematisches Wœrterbuch*; Leipzig, 1803-36, 7 vol. in-8. — G. JAHN, *Wörterbuch der angewandten Mathematik* (continuation du précédent); Leipzig, 1845-46, 2 vol. — C. DAVIES, *Logic and Utility of Mathematics*; New York, 1851. — C. DAVIES et W.-G. PECK, *Mathematical Dictionary*; New York, 1855, in-8. — A.-S. DE MONTFERRIER, *Encyclopédie mathématique d'après les principes de Hoëné Wronski*; Paris, 1856-59, 4 vol. in-8. — J. BARTHOLOMÄI, *Philosophie der Mathematik*; Iéna, 1860, in-8. — L. HOFFMANN et L. NATANI, *Mathematisches Wœrterbuch*; Berlin, 1861-67, 7 vol. in-8. — Blaise PASCAL, *De l'Esprit géométrique*; Paris, 1864, in-12. — J.-M.-C. DUHAMEL, *Des Méthodes dans les sciences de raisonnement*; Paris, 1866-72, 5 vol. in-8; 3e édit. du t. I, 188.. — H. SONNET, *Dictionnaire des mathématiques appliquées*; Paris, 1867, in-8; 4e éd., 1884. — E. JACQUIER, *De l'Esprit des mathématiques supérieures*; Paris, 1874, in-8. — A. MOUCHOT, *la Réforme cartésienne étendue aux diverses branches des mathématiques pures*; Paris, 1877, in-8. — A. COMTE, *Essais de philosophie mathématique*; Paris, 1878, in-8. — L. BUYS, *la Science de la quantité*; Paris, 1880, in-8. — G.-S. CARR, *A Synopsis of elementary results in pure mathematics*; Londres, 1880, in-8. — L. D'HENRY, *Nouveaux Symboles à l'usage des mathématiques*; Paris, 1881, in-8. — G PINET, *l'Ensemble de la science mathématique*; Versailles, 1881, in-8. — F. DAUGE, *Leçons de méthodologie mathématique*; Gand, 1883, in-4. — K.-A.-F. KNABE, *Die Formen des indirecten Beweises*; Cassel, 1885, in-8. — Em. WEST, *Exposé des méthodes générales en mathématiques*; Paris, 1886, in-4. — H. PORTA, *Essai de critique philosophique des sciences mathématiques et géométriques*; Le Vigan, 1886, in-8. — K. BECKMAN, *l'Idée de dimension en mathématiques* (en suédois); Upsal, 1888, in-8. — Ch. POLGUÈRE, *Typographie des mathématiques*; Paris, 1889, in-4. — A. REBIÈRE, *Mathématiques et mathématiciens*; Paris, 1889, in-8. — J. BERGBOHM, *Neue Rechnungsmethoden der hœheren Mathematik*; Stuttgart, 1891, in-8. — G. MILHAUD, *De la Certitude logique en mathématiques*; Montpellier, 1891, in-8. — J.-G. HAGEN, *Synopsis der hœheren Mathematik*; Berlin, 1891-94, 2 vol. in-4. — *Index du Répertoire bibliographique des sciences mathématiques* (publié par la Commission permanente du Répertoire); Paris, 1893, in-8. — E. LAMPE, *Die Entwickelung der Mathematik in Zusammenhange mit der Ausbreitung der Kultur*; Berlin, 1893, in-8. — G. PEANO, *Notations de logique mathématique*; Turin, 1894, in-8.

HISTOIRE. — J.-C. HEILBRONNER, *Historia Matheseos universalis*; Leipzig, 1742, in-4. — J.-E. MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*; Paris, 1758, 2 vol. in-4; 2e éd., 1797-1802, 4 vol. — J.-F. BUCK, *Lebesbenschreibungen preussischer Mathematiker*; Leipzig, 1764, in-8. — BOSSUT, *Essai sur l'histoire générale des mathématiques*; Paris, 1802, 2 vol. in-8. — J.-B.-J. DELAMBRE, *Rapport historique sur les progrès des sciences mathématiques depuis 1789*; Paris, 1810, in-8. — F. GARÇAO-STOCKLER, *Ensajo historico sobre a origem e progressos das mathematicas em Portugal*; Paris, 1819, in-8. — J.-H.-M. POPPE, *Geschichte der Mathematik*; Tubingue, 1828, in-8. — F. COLANGELO, *Storia dei filosofi e dei matematici Napolitani*; Naples, 1833-34, 3 vol. in-8. — Michel CHASLES, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*; Paris, 1837, in-4; 3e éd., 1889. — LIBRI-CARUCCI, *Histoire des sciences mathématiques en Italie jusqu'à la fin du XVIIe siècle*; Paris, 1838-41, 4 vol. in-8. — L.-A. SÉDILLOT, *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux*; Paris, 1845-49, 2 vol. in-8. — Fr. WOEPCKE, *Recherches sur l'histoire dss sciences mathématiques chez les Romains*; Paris, 1860, in-8. — A. QUETELET, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*; Bruxelles, 1865, in-8. — SUTER, *Geschichte der mathematischen Wissenschaften*, Zurich, 1873-75, 2 vol. — F. HOEFER, *Histoire des mathématiques*; Paris, 1874, in-12; 3e éd., 1886. — H. HANKEL, *Zur Geschichte der Mathematik im Alterthum und Mittelalter*; Leipzig, 1874, in-8. — P. MANSION, *les Mathématiques en Belgique, 1871-75*; Rome, 1874-78, 2 vol. in-8. — Du même, *Histoire des mathématiques dans l'antiquité et au moyen âge*; Gand, 1875, in-8. — E.-M. DAHLIN, *Etude sur l'histoire des mathématiques en Suède avant 1679* (en suédois); s. l., 1875, in-8. — S. GÜNTHER, *Ziele und Resultate der neuern mathematischen-historischen Forschung*; Er-

langen, 1876, in-8. — Du même, *Vermischte Untersuchungen zur Geschichte der mathematischen Wissenschaften*; Leipzig, 1876, in-8. — C.-J. GERHARDT, *Geschichte der Mathematik in Deutschland*; Munich, 1877, in-8. — M. CANTOR, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*; Leipzig, 1880-92, 3 vol in-8; 2e éd. du t. I, 1894. — M. MARIE, *Histoire des sciences mathématiques et physiques*; Paris, 1883-87, 12 vol. in-8. — J. GOW, *A Short History of greek mathematiks*; Cambridge, 1884, in-8. — H.-G ZEUTHEN, *Die Lehre von den Kegelschnitten im Alterthum*; Copenhague, 1886. — P. TANNERY, *la Géométrie grecque*; Paris, 1887, in-8. — B. BALDI, *Vite inedite di matematici italiani*; Rome, 1887, in-4. — E. DÜHRING, *Kritische Geschichte der allgemeinen Principien des Mechanik*; Leipzig, 1887, in-8. — S. GÜNTHER, *Geschichte der mathematischen Unterrichts im deutschen Mittelalter bis zum Jahre 1525*; Berlin, 1887, in-8. — D. BIERENS DE HAAN, *Matériaux pour l'histoire des sciences mathématiques et physiques dans les Pays-Bas* (en hollandais); Amsterdam, 1887, in-8. — H. WEISSENBORN, *Beitræge zur Kenntniss der Mathematik des Mittelalters*; Berlin, 1888, in-8. — J.-H. GRAF, *Geschichte der Mathematik in bernischen Landen*; Berne, 1888, in-8. — W.-W.-R. BALL, *A Short Account of the history of mathematics*; Londres, 1888, in-8. — Du même, *A History of the study of mathematics at Cambridge*; Cambridge, 1889, in-8. — F. CAJORI, *The Teaching and History of mathematics in the United States*; Washington, 1890, in-8. — F. MÜLLER, *Zeittafeln zur Geschichte der Mathematik bis zum Jahre 1500*; Leipzig, 1892. — P. TANNERY, *la Correspondance de Descartes*; Paris, 1893, in-8. — G. VIVANTI, *Il Concetto d'infinitesimo e la sua applicazione alla matematica*; Mantoue, 1894, in-8. — W. WINDELBAND, *Geschichte der alten Philosophie*; 2e éd., Munich, 1894, in-8. — F. CAJORI, *A History of mathematics*; New York, 1894, in-8. — H.-G. ZEUTHEN, *Vorlesungen über die Geschichte der Mathematik* (trad. du danois par Fischer-Benzon); Copenhague, 1895.

ENSEIGNEMENT. — G LAMBERT, *Lettres sur les mathématiques et l'enseignement*; Paris, 1855, in-8. — G. DILLNER, *De l'Etude des mathématiques dans quelques universités allemandes* (en suédois); Upsal, 1876, in-8. — Du même, *De l'Etude des mathématiques en Italie et en France* (en suédois); Upsal, 1883, in-8. — J. HOUËL, *Etudes sur les méthodes d'enseignement dans les mathématiques*; Paris, 1883, in-8. — S. LIE, *De l'Enseignement des mathématiques dans nos écoles* (en norvégien); Christiania, 1884-85, in-8. — A. GILLE, *Herbarts Ansichten über den mathematischen Unterricht*; Halle, 1888, in-8. — C.-A. LAISANT et E. LEMOINE, *Sur l'Orientation actuelle de la science et de l'enseignement mathématiques*; Paris, 1893, in-8.

PÉRIODIQUES. — Les noms entre parenthèses sont ceux des fondateurs ou des rédacteurs principaux. FRANCE : *Journal de l'Ecole polytechnique*, Paris, 1795 et suiv.; *Annales de mathématiques pures et appliquées* (J.-D. Gergonne), *id.*, 1811-31 ; *Bulletin des sciences mathématiques, physiques et chimiques* (de Férussac), *id.*, 1824-32; *Journal des mathématiques pures et appliquées* (J. Liouville, puis H. Résal, actuellement C. Jordan), *id.*, 1836 et suiv.; *Nouvelles Annales de mathématiques* (Gerono et O. Terquem, actuellement Ch. Brisse et E. Rouché), *id.*, 1842 et suiv.; *Bulletin de bibliographie, d'histoire et de biographie mathématiques* (O. Terquem), *id.*, 1855-62 ; *Annales scientifiques de l'Ecole normale supérieure*, *id.*, 1864 et suiv.; *Bulletin des sciences mathématiques* (G. Darboux, J. Houël et J. Tannery), *id.*, 1870 et suiv. ; *Bulletin de la Société mathématique de France*, *id.*, 1872 et suiv.; *l'Intermédiaire des mathématiciens* (C.-A. Laisant et E. Lemoine), *id.*, 1894 et suiv. — ALLEMAGNE : *Journal für die reine und angewandte Mathematik* (A.-L. Crelle, puis C.-W. Borchardt et L. Kronecker, actuell. L.-S. Fuchs), Berlin, 1826 et suiv.; *Archiv der Mathematik und Physik* (J.-A. Grunert, actuellement R. Hoppe), Greifswald, 1841-62, et Leipzig, 1863 et suiv.; *Zeitschrift für Mathematik und Physik* (O. Schlœmilch), Leipzig, 1856 et suiv.; *Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik* (C. Ohrtmann et F Müller), Berlin, 1868 et suiv. ; *Mathematische Annalen* (R.-F.-A. Clebsch et C. Neumann, actuellement F. Klein, A. Mayer et W. Dyck), Leipzig, 1869 et suiv.; *Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik* (E. Lampe), Berlin, 1871 et suiv.; *Jahresbericht der deutschen Mathematiker-Vereinigung*, Berlin, 1892 et suiv. — ANGLETERRE : *The Cambridge Mathematical Journal*, Londres, 1839-45 ; *The Mathematician* (S. Davies et W. Rutherford), Londres, 1845-50; *The Cambridge and Dublin Mathematical Journal* (W. Thomson et N.-M. Ferrers), Cambridge, 1846-54 ; *The Quarterly Journal of pure and applied Mathematics* (J.-J. Sylvester), Londres, 1857 et suiv. ; *The Messenger of Mathematics*, Londres et Cambridge, 1862 et suiv. ; *Proceedings of the London Mathematical Society*; Londres, 866 et suiv. — BELGIQUE : *Correspondance mathématique et physique* (J.-G. Garnier et L.-A.-J. Quételet), Gand, 1825-35 ; *Nouvelle Correspondance mathématique* (E. Caalan), Liège, 1875-80 ; *Mathesis* (P. Mansion et Neuberg), 1881 et suiv. — BOHÊME : *Journal Caropis*, Prague. — DANEMARK : *Mathematisk Tidsskrift* (H.-G. Zeuthen), Copenhague, 1859 et suiv. — ETATS-UNIS : *The Mathematical Monthly* (J.-D. Runkle), Cambridge, 1859-61; *The Analyst* Des Moines (Iowa), 1874 et suiv.; *American Journal of Mathematics pure and applied* (J.-J. Sylvester), Baltimore, 1878 et suiv. — ITALIE : *Annali di scienze matematiche e fisiche* (B. Tortolini), Rome, 1850-60; *Annali di Matematica pura ed applicata* (B. Tortolini, actuellement F. Brioschi et L. Cremona), Rome, 1858-66, et Milan, 1867 et suiv. ; *Giornale di Matematiche* (G. Battaglini), Naples, 1863 et suiv. ; *Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche* (B. Boncompagni), Rome, 1868 et suiv. ; *Rendiconti del Circolo matematico di Palermo*, Palerme, 1887; *Rivista di matematica* (G. Peano), Turin, 1891 et suiv. — PORTUGAL : *Jornal de sciencias mathematicas*, Lisbonne, 1868 et suiv.; *Jornal de sciencias mathematicas e astronomicas* (F.-G. Teixeira), Coimbre, 1878 et suiv. — RUSSIE : *Matematizeske Sbornik*, Moscou, 1876 et suiv.; *Bulletin de la Société mathématique de Kasan*. — SUÈDE : *Acta Mathematica* (Mittag-Leffler), Stockholm, 1882 et suiv. — Une large part est faite en outre aux mathématiques dans les *comptes rendus*, *mémoires*, *actes*, etc., des académies et sociétés scientifiques de France et de l'étranger (V. ACADÉMIE, t. I, pp. 230-244, et SOCIÉTÉS SAVANTES).

MATHENAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois; 197 hab.

MATHES (Les). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de La Tremblade; 860 hab.

MATHESIUS (Jean), théologien luthérien, né à Rochlitz (Saxe) le 24 juin 1504, mort à Joachimsthal le 8 oct. 1565. Il a été un des disciples et des amis les plus fidèles de Luther. En 1532, il devint maître d'école et pasteur à Joachimsthal où l'on exploitait les mines d'argent. Il est surtout connu par sa biographie de Luther, qu'il a prêchée en dix-sept sermons, et qui est en son genre un petit chef-d'œuvre : *Historien von des Ehrwirdigen in Gott seligen theueren Mannes Gottes, Doctoris Mart. Luthers.* On le réédite encore aujourd'hui.

MATHEW (Theobald), prêtre irlandais, né à Thomastown le 10 oct. 1790, mort à Queenstown le 6 déc. 1856. Consacré prêtre en 1814, il s'illustra par la fondation des sociétés de tempérance (1833). Prêtre d'un misérable village du Connaught, il entreprit une véritable croisade contre l'ivrognerie; en cinq mois il groupa 131,000 *teetotalers;* ses unions finirent par grouper jusqu'à cinq millions d'adhésions, plus nominales que réelles malheureusement. L'apôtre endetté fut mis en prison pour dettes, racheté par ses amis; il passa aux Etats-Unis (1845), puis dans l'Inde (1852) où il échoua.

BIBL. : MAGUIRE, *Father Mathew*, nouv. éd., Londres, 1882.

MATHEWS (Charles), comédien anglais, né à Londres le 28 janv. 1776, mort à Plymouth le 28 juin 1835. Il débuta à Richmond (1792), joua à Londres à Haymarket (1803) et Drury lane (1804-9) où ses succès furent éclatants, spécialement dans des scènes à un personnage, dites *At home*, qu'il composait lui-même (*Old Scotch Lady*, *Mail-coach*, *Trip to America*, *Jonathan in England*, etc.). Sa veuve édita ses mémoires (Londres, 1838, 4 vol.).

Son fils, *Charles-James*, né le 26 déc. 1803, mort à Manchester le 24 juin 1878, d'abord architecte, puis acteur (1835), épousa en 1838 Mlle Vestris, directrice du théâtre Olympia, dont il fit la fortune. Ils eurent aussi de brillants succès aux Etats-Unis, où Mathews, devenu veuf (1857), se remaria en 1858 avec la tragédienne Davenport. Il réussit également à Paris aux Variétés (1863-64). Il écrivit des scènes *At home* comme son père, des comédies et farces, et même un drame (*My Wife's Mother*, 1833). A.-M. B.

BIBL. : DICKENS, *Life of Ch.-J. Mathews*, 1879, 2 vol.

MATHEWS (Thomas), amiral anglais (V. MATTHEWS).

MATHIAS. Nom de plusieurs personnages (V. MATTHIAS).

MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie (V. CORVIN).

MATHIAS DE SAINT-JEAN (Jean EON, père), littérateur français, né à Saint-Malo vers 1600, mort à Paris le 4 mars 1681. Il entra en 1618 dans l'ordre des carmes, devint prieur du couvent des Billettes (Paris), provincial de Touraine (1655), de Gascogne, procureur général de l'ordre en France. Il a écrit un remarquable ouvrage sur le *Commerce honnête...*, *par un habitant de Nantes* (Nantes, 1646).

MATHIEU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres; 684 hab.

MATHIEU (Saint), apôtre et évangéliste. Ce nom figure dans la liste des apôtres que l'Evangile fait voir groupés autour de Jésus. Le premier évangile substitue son nom à celui de Lévi, péager ou publicain, auquel Jésus aurait adressé un appel (cf. *S. Mathieu*, IX, 9, et X, 3; *S. Marc*, II, 14, et *S. Luc*, V, 27); c'est ce même premier évangile qui porte le nom de Mathieu. On a pu voir à l'art. ÉVANGILE que l'écrit attribué à l'apôtre Mathieu, loin de reproduire les impressions d'un témoin oculaire, répond d'un bout à l'autre aux préoccupations dogmatiques des communautés chrétiennes de la fin du Ier siècle. La tradition fait de saint Mathieu l'apôtre de la Perse et de l'Ethiopie. On montre son tombeau à Salerne où ses reliques auraient été apportées en 954. L'Eglise romaine célèbre sa fête le 21 sept.; l'Eglise grecque le 16 nov.

MATHIEU (Jean-Baptiste-Charles), homme politique français, né à Compiègne (Oise) le 3 oct. 1763, mort à Condat (Dordogne) le 31 oct. 1833. Avocat au parlement de Paris, il fonda et rédigea le *Journal de l'Oise* au commencement de la Révolution. Le 17 août 1792, il fut nommé juge au tribunal criminel de Paris, et le mois suivant élu député de l'Oise à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI et fut envoyé avec Treilhard, en juin 1793, à Bordeaux, où tous deux furent arrêtés par les partisans des Girondins. Rappelé le 20 juil., Mathieu se renferma dans les travaux du comité de législation. Il fit aussi partie du comité de l'instruction publique, puis après le 9 thermidor entra au comité de Sûreté générale et, le 2 déc. 1794, rendit compte à la Convention de la manière dont étaient traités les enfants de Louis XVI au Temple. En juin 1795, il remplit une mission aux ports de Brest et de Cherbourg et ne rentra à Paris que pour siéger au Conseil des Cinq-Cents. A sa sortie du Conseil. en mai 1797, il devint commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine, mais l'année suivante il rentra aux Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il fit partie de la commission chargée d'élaborer la constitution consulaire et siégea au Tribunat jusqu'en 1804. Il devint alors directeur des droits réunis dans la Gironde, passa en 1806 dans la Marne et prit sa retraite en 1812. Ayant signé l'acte additionnel, il fut exilé et ne rentra en France qu'après la révolution de 1830.

MATHIEU (L'abbé Jean-Baptiste), né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne) le 10 févr. 1764, mort à Autreville (Haute-Marne) en 1829. Il a laissé un *Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres avec un appendice concernant les contrées du diocèse de Langres qui ne faisaient pas partie de l'ancien Langres* (Langres, 1808 et 1844, in-8); il a collaboré avec M. Rieusset, secrétaire du préfet de la Haute-Marne, à une *Biographie du dép. de la Haute-Marne* (Chaumont, 1811, in-8). Il aurait laissé, dit-on, un grand nombre de manuscrits.

MATHIEU (Claude-Louis), astronome et homme politique français, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 5 nov. 1783, mort à Paris le 5 mars 1875. Fils d'un modeste menuisier, il ne connut d'autre enseignement, jusqu'à l'âge de dix-sept ans, que celui de l'école primaire, étudia sans maîtres les éléments des mathématiques, vint en 1801 à Paris pour y suivre les cours de l'Ecole centrale des Quatre-Nations, fut admis deux ans après, dans un bon rang, à l'Ecole polytechnique, en sortit élève-ingénieur des ponts et chaussées, mais délaissa cette carrière pour s'adonner à l'astronomie et fut nommé en 1807 secrétaire de l'Observatoire de Paris. En 1808, il fut chargé, avec Biot, d'observations sur le pendule, reçut en 1809 et en 1812 le prix Lalande comme récompense des résultats de cette mission, puis devint successivement membre de l'Académie des sciences (1817), membre adjoint du Bureau des longitudes (1817), professeur suppléant d'astronomie au Collège de France (1818), répétiteur du cours de géodésie et de machines à l'Ecole polytechnique, professeur d'analyse (1829) et examinateur de sortie à la même école, membre titulaire du Bureau des longitudes (1862). Continuateur de Delambre, dont il édita, en 1827, l'*Histoire de l'astronomie du* XVIIIe *siècle*, avec une préface historique, des notes et une table, collaborateur de François Arago, dont il épousa la sœur, il mérita la réputation d'un astronome de premier ordre, tant par ses nombreuses observations que par ses intéressantes recherches sur la figure de la terre, sur la réfraction, sur l'obliquité de l'écliptique, sur la parallaxe des fixes, etc. Il fut aussi assez longtemps mêlé aux événements politiques : député de Mâcon de 1834 à 1848, il siégea avec son beau-frère à l'extrême-gauche, combattit vivement le ministère Guizot, se signala entre temps par de remarquables rapports sur les questions de chemins de fer, sur l'établissement définitif du système décimal des poids et mesures, fut envoyé en 1848 à l'Assemblée constituante par le dép. de Saône-et-Loire à la presque unanimité des votants, mais échoua aux élections législatives de 1849 et ne se représenta plus. En 1867, il présida le comité international d'unification des poids, mesures et monnaies. Il a dirigé pendant plus de trente années les calculs et la publication de la *Connaissance des Temps*, qu'il a beaucoup contribué à améliorer, ainsi que la publication de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, où il était plus spécialement chargé de la partie statistique. Il a fourni en outre de nombreux mémoires, notes et rapports aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et à quelques autres recueils scientifiques. — Sa fille avait épousé un autre astronome, membre de l'Institut, Ernest *Laugier* (V. ce nom). L. S.

BIBL. : *Discours prononcé aux funérailles de C.-L. Mathieu, par MM. Lœwy, Faye, Résal et Guillemaut;* Paris, 1875, in-4.

MATHIEU (Jacques-Marie-Adrien-Césaire), cardinal français, né à Paris le 20 juin 1796, mort à Besançon le 9 juil. 1875. Il fut d'abord clerc de procureur chez un avoué à la cour de Paris, Me Peytrel; mais, préoccupé d'autre chose que des dossiers de l'étude, sa vocation ecclésiastique naissante le poussait à ébaucher des sermons. Reçu avocat en 1817, il fut, quelques mois après, chargé par son patron d'aller, en qualité de mandataire du marquis de Montmorency, négocier des arrangements d'affaires dans le dép. des Landes. C'est là qu'il connut Mgr Henri de Chambre d'Urgons, évêque d'Orope *in partibus*, qui vivait retiré au milieu des domaines de la famille des Montmorency. De fréquents entretiens avec ce prélat contribuèrent à affermir la vocation ecclésiastique du jeune avocat. Entré au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, ordonné prêtre en 1823, l'abbé Mathieu fut pendant six ans le secrétaire de l'évêque d'Evreux. Rappelé à Paris par l'archevêque, Mgr de Quélen, il devint successivement curé de l'église de l'Assomption, chanoine et vicaire général du diocèse. Evêque de Langres en 1833, il fut, l'année suivante, élevé au siège archiépiscopal de Besançon; le 30 sept. 1850, il reçut le chapeau de cardinal, dignité qui lui ouvrit les portes du Sénat de l'Empire. En 1870, il prit part aux travaux du concile œcuménique. Outre ses *mandements*, le cardinal a publié différents ouvrages : *Heures des congrégations et conférences du diocèse de Besançon* (1849); *Un M[illegible] sur la brochure « Pape et Empereur » de M. Cayla* (1860, in-8); *la Cause italienne et le P. Pasaglia* (1861, in-8); *le Pouvoir temporel des papes justifié par l'histoire* (1863, in-8).

Ce prélat fut un ardent défenseur des droits de l'Eglise et se fit remarquer par son attachement aux idées dites gallicanes et son opposition aux réformes liturgiques; bien que sénateur, il manifesta toujours un grand esprit d'indépendance vis-à-vis de l'Etat laïque; il approuva en toute occasion l'attitude de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, et de Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, qui censuraient l'attitude du gouvernement impérial dans la question romaine. Lorsque Pie IX adressa aux évêques l'encyclique du 8 déc. 1864 qui renfermait sous une forme rigoureuse les revendications traditionnelles de

la papauté, l'affirmation des prérogatives de l'Eglise, la condamnation en bloc de toutes les erreurs « du siècle » (*Syllabus*), le cardinal Mathieu s'empressa de joindre son approbation aux adhésions passionnées qu'avait soulevées dans l'épiscopat l'Encyclique pontificale. En janv. 1865, un recours comme d'abus fut formé devant le conseil d'Etat contre le cardinal Mathieu, pour avoir lu publiquement, malgré l'interdiction du gouvernement, l'Encyclique du 8 déc. L'abus fut prononcé par décret du 8 févr. 1865.

Le cardinal Mathieu fut un adversaire de l'université. Lorsque eurent lieu au Sénat, en 1867, de vifs débats sur la question de l'enseignement supérieur, le cardinal Mathieu adressa au ministre de l'instruction publique un mémoire dans lequel il reprochait entre autres crimes, à l'université, d'enseigner l'arianisme au Collège de France. Le fougueux prélat avait pris l'étude des idiomes de la famille arienne pour celle de l'hérésie d'Arius! E. Chantriot.

Bibl. : Mgr Besson, *Biographie de Mgr Mathieu*, 1882, 2 vol. in-18.

MATHIEU (Lambert-Joseph), peintre belge, né à Bure, près de Namur, en 1804, mort à Louvain en 1861. Elève de Van Brée, il est mort directeur de l'Académie de peinture de Louvain. Il a traité avec habileté la peinture religieuse et le genre historique.

MATHIEU (Adolphe), littérateur et historien belge, né à Mons en 1804, mort à Ixelles en 1876. Il devint chef de la section des manuscrits à la bibliothèque royale de Bruxelles. Dès les premières années de sa jeunesse, il se consacra au culte des lettres et publia une foule de pièces excellentes, dans les genres les plus variés, mais il brilla surtout dans les poésies de second ordre : idylles, élégies, épîtres, satires, par une grande sensibilité jointe à un style très pur et très noble. Nous citerons parmi ses meilleures œuvres poétiques : *Roland de Lattre* (1838); *Poésies de clocher* (1847); *le Guersillon*, recueil de satires (1848); une excellente traduction en vers français des *Epîtres d'Horace* (1855). Mathieu est aussi l'auteur de quelques ouvrages historiques estimables ; le plus remarquable est *le Livre de la trésorerie des Chartes du Hainaut* (Mons, 1842, in-8). E. H.

Bibl. : A. Wauters, *Biographie de A. Mathieu*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1890*.

MATHIEU (Auguste), peintre français, né à Dijon en 1807, mort en 1864. Elève de Cicéri, il voyagea beaucoup en France et à l'étranger, et rapporta de ses excursions un grand nombre de toiles intéressantes, d'un effet pittoresque parfois très saisissant, mais d'une facture un peu lâchée. Ses débuts au Salon datent de 1833 : il exposa cette année-là : *les Montagnes de la Forêt Noire* et une *Laveuse, vue prise à Strasbourg*. Un *Paysage* (1835) et surtout une jolie aquarelle représentant *l'Intérieur de l'église de Saint-Laurent à Nuremberg* lui valurent d'honorables succès. Puis il donna successivement : *l'Eglise d'Ulm* (Wurttemberg, 1841); *l'Eglise Saint-Nicolas de Brou* (1842); *Ratisbonne*, souvenir d'Allemagne; *Nuremberg, Anderdach* (1844); *l'Intérieur de la cathédrale d'Angoulême* (1850). Aucun de ces ouvrages ne passa inaperçu; on y loua fort la légèreté de la touche, l'habileté du rendu; mais on critiqua, non sans raison, les négligences d'une exécution trop hâtive. Les derniers tableaux d'Auguste Mathieu offrent plus de soin dans la composition et plus de correction dans le dessin. Il faut principalement citer: *la Maison mystique d'Adam Krafft à Nuremberg* (1853); *Vue générale de la place de Prague* (1855); *la Marchande de marée* (1889); *Saint Géréon à Cologne* (1859); *la Chapelle de l'hospice du mont Saint-Bernard* (1863), etc. G. C.

MATHIEU (Claude-Ferdinand), ingénieur et homme politique français, né à Coblentz le 18 mars 1819. Ingénieur des arts et manufactures, il devint l'un des directeurs des ateliers du Creusot, où il avait débuté peu après sa sortie de l'Ecole centrale, en 1838. Après la guerre de 1870, le dép. de Saône-et-Loire l'envoya à l'Assemblée nationale. Il y siégea au centre droit, s'associa au renversement de M. Thiers, vota toutefois la constitution républicaine, fut réélu aux élections législatives de 1876, soutint la politique du maréchal de Mac-Mahon et échoua en 1877 aux élections qui suivirent la dissolution. L. S.

MATHIEU Bassaraba, prince de Valachie (1632-58). L'appui d'Abbas Pacha lui valut la principauté. Il s'allia aux Georges Rakoczy de Transylvanie et à l'Empire, guerroya contre les Turcs et le prince de Moldavie, Lupul.

Bibl. : V. Roumanie.

MATHIEU-Bodet (Pierre), homme politique français, né à Saint-Saturnin (Charente) le 16 déc. 1816. Avocat à la cour de cassation depuis 1845, il fut envoyé par les électeurs de la Charente en 1848 à l'Assemblée constituante, où, malgré sa profession de foi républicaine, il s'associa à la politique de la Droite, puis à l'Assemblée législative (1849) où il se montra favorable à celle de l'Elysée. Il fit partie de la commission consultative formée par Louis-Napoléon après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, mais se retira parce qu'il désapprouvait les décrets du 22 janv. 1852 relatifs aux biens de la famille d'Orléans. Il reprit sa place au barreau de la cour de cassation, mais tenta plusieurs fois sans succès (1852, 1863, 1868) d'entrer au Corps législatif. Plus heureux en 1871, il fut envoyé par le dép. de la Charente à l'Assemblée nationale, où il siégea au centre droit, prit une part importante aux discussions économiques, fut ministre des finances du 20 juil. 1874 au 10 mai 1875 et vota l'ensemble des lois constitutionnelles. Elu député de Barbezieux le 20 févr. 1876, il resta neutre pendant la crise du 16 mai et ne se présenta pas aux élections du 14 oct. 1877. Candidat malheureux au Sénat dans son département en 1879, il est depuis entré comme administrateur au Crédit foncier. On a de lui les ouvrages suivants : *les Finances françaises de 1876 à 1881* (1881, 2 vol. in-8); *Observations sur le projet de loi relatif à la législation sur les sociétés* (1888, in-8).

MATHIEU Cantacuzène, empereur byzantin (1354-1357), fils de Jean VI Cantacuzène. Malgré la promesse qu'avait faite son père de ne point établir sa famille sur le trône, Mathieu prépara dès 1347 les voies à son ambition; avec l'appui des partisans de Cantacuzène, avec la secrète tolérance de son père, il conquit Andrinople, Didymotique et s'y constitua une principauté. Il la défendit énergiquememt contre les attaques de Jean V Paléologue (1353), et lorsque, à la suite de cette guerre civile, celui-ci eut été dépouillé de son autorité, Mathieu fut officiellement associé à son père et couronné à Sainte-Sophie (1354). La chute de Jean VI Cantacuzène et son abdication (1355) n'entraînèrent pas la soumission de son fils; avec l'appui des Turcs, Mathieu se maintint à Andrinople; en 1357 seulement, fait prisonnier par les Serbes et livré par eux à Paléologue, il se résigna à déposer la pourpre. Il entra au couvent et s'occupa d'études théologiques. Ch. Diehl.

MATHIEU de Dombasle (V. Dombasle).

MATHIEU de la Drôme (Philippe-Antoine), homme politique français, né à Saint-Christophe le 7 juin 1808, mort à Romans le 16 mars 1865. Il fonda à Romans une société économique, qui fut fermée, rédigea la *Voix d'un solitaire*, fut élu à l'Assemblée constituante de 1848 et à la Législative, où il vota avec la Montagne; proscrit au 2 décembre, il vécut en Belgique, rentra en France en 1859 et s'adonna à la météorologie, publiant chaque année un almanach dont la vogue fut extrême.

MATHIEU de La Redorte (David-Maurice-Joseph, comte), général français, né à Saint-Affrique le 20 févr. 1768, mort à Paris le 1er mars 1833. Entré au service dès l'âge de quinze ans, lieutenant de dragons en 1789, il fit avec distinction sur le Rhin les premières campagnes de la Révolution (1792-1796), gagna sous Macdonald, pendant celles de Rome et de Naples (1799), les grades de général de brigade et de général de division, se fit encore remarquer plus tard en Allemagne (1805), en Prusse et en Pologne (1806-7) et, à partir de 1808, servit en Espagne, et notamment en Catalogne, avec beaucoup d'éclat. Rentré en

France en 1814, il se rallia aux Bourbons, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, alla commander à Lyon la 19e division militaire en 1817, fut appelé deux ans plus tard à la Chambre des pairs et fut mis en disponibilité comme général en 1823. A. D.

MATHIEU DE LA REDORTE (Joseph-Charles-Maurice, comte), homme politique français, né à Paris le 20 mars 1803, mort à Paris le 21 janv. 1886, fils du précédent. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fit la campagne de Morée en 1828, devint en 1833 officier d'ordonnance du duc d'Orléans, puis fut trois fois de suite (1834, 1837, 1839) envoyé par le collège électoral de Carcassonne à la Chambre des députés, où il vota d'ordinaire avec le groupe Thiers. Ambassadeur à Madrid sous le ministère du 1er mars 1840, il fut l'année suivante nommé pair de France. Après les événements de 1848, il fit partie, comme représentant de l'Aude, de l'Assemblée législative (1849), où il fit partie de la droite, fut rejeté dans la vie privée par le coup d'Etat du 2 décembre, mais reparut en 1871 comme député de l'Aude à l'Assemblée nationale, où il s'associa presque constamment par ses votes à la politique du centre droit. A. D.

MATHIEU DE PARIS, chroniqueur anglais, mort vers 1259. Sa vie est mal connue. Il revêtit l'habit monacal le 21 janv. 1217, et dès lors quitta peu le monastère de Saint-Alban, où il vit Roger de Wendover composer sa chronique et, après la mort de cet historien en 1236, se chargea de reprendre et de continuer son œuvre. Sans se déplacer beaucoup, il connut une foule de grands personnages, vit à plusieurs reprises le roi Henri III, eut connaissance de nombreux documents officiels, et recueillit quantité d'anecdotes. Il fut souvent bien informé, mais ce n'était pas un esprit critique. Ses assertions doivent être contrôlées d'autant plus sévèrement que Mathieu de Paris fut un homme de parti. Sans être républicain ni schismatique, il était de ceux que l'arbitraire du roi, l'ingérence des papes, les faveurs accordées aux étrangers et surtout aux clercs italiens, exaspéraient et poussaient aux polémiques passionnées. Ces polémiques, si elles doivent exciter notre défiance, sont d'ailleurs par elles-mêmes un témoignage historique précieux, et, tout compte fait, les chroniques de Mathieu de Paris sont parmi les plus intéressantes que le moyen âge nous ait léguées. — Les œuvres principales de cet auteur sont : les *Chronica majora*, depuis la création jusqu'en 1259; la première partie est une reproduction des *Flores historiarum* de Roger de Wendover, avec de nombreuses additions ; Huillard-Bréholles les a traduites en français (1840-41, 9 vol.) ; l'*Historia minor* ou *Historia Anglorum*, abrégé où l'auteur ne s'occupe que de l'histoire d'Angleterre; la première partie des *Gesta abbatum Sancti Albani;* la *Vita S. Stephani archiepiscopi Cantuariensis*. Ch. PETIT-DUTAILLIS.

BIBL. : *Mathæi Parisiensis Chronica majora*, éd. Luard, (*Rolls Series*, n° 57, 7 vol., in-8). — *Historia minor*, éd. Madden (*id.*, n° 44, 3 vol. in-8). — *Chronica monasterii Sancti Albani*, éd. Riley (*id.*, n° 28, t. I). — LIEBERMANN, *Anglonormannische Geschichtsquellen*; Strasbourg, 1879.

MATHIEU DE WESTMINSTER. On a longtemps attribué à un certain Mathieu de Westminster une compilation intitulée, comme beaucoup d'autres, *Flores historiarum*, et ayant pour terme l'année 1327. Le nom de ce prétendu chroniqueur est une pure invention. Les *Flores historiarum* sont une œuvre collective, rédigée, jusqu'à l'année 1265 au moins, dans le monastère de Saint-Alban, et sans grande valeur jusque vers cette date, puis continuée à Westminster et ailleurs et constituant dès lors une suite précieuse à la chronique de Mathieu de Paris. Il faut se servir de la nouvelle édition publiée dans les *Rolls Series* par Luard (Londres, 1890, 3 vol. in-8), et ne citer sous aucun prétexte la trop fameuse édition de l'archevêque Parker, œuvre d'un faussaire. Ch. PETIT-DUTAILLIS.

MATHIEU-DUMAS (Le comte), administrateur français (V. DUMAS).

MATHIEU-MEUSNIER (Mathieu ROLAND, dit), sculpteur français, né à Paris le 1er avr. 1824, mort à Paris le 1er févr. 1896. Elève de Dumont et de Nanteuil, il débuta au Salon de 1843 sous le nom de Meusnier. Sous le nom de Mathieu-Meusnier, il exposa en 1844 *la Mort du jeune Viala*, au musée de Versailles. Parmi ses autres expositions : *la Mort de Laïs* (1849); *la Littérature satirique* (1873); *Jeune Fille à la torture* (1886); *Cupido*, buste (1895). Il avait sculpté un *Napoléon* nu qui fut autrefois place Vintimille : de mauvais plaisants l'ayant une nuit habillé de couleurs, la statue dut être brisée. Parmi ses nombreux bustes, on citera ceux de *Beaumarchais*, au Théâtre-Français; de *Bouilhet*, à l'Odéon ; de *Sainte-Beuve* et de *Scribe*, à l'Institut; de *Félicien David*, au musée de Versailles; le médaillon d'*Emile Ollivier* (1865), les bustes de *M. Carvalho* (1864), de *Mme Carvalho* (1867), de *Sarah Bernhardt* (1870), de *Larochelle* (1885), de *Vitu* (1889). On peut encore voir de lui : *l'Orfèvrerie*, dans la cour du Louvre ; *la Tempête*, groupe pour le nouveau Louvre ; *la Peinture*, à la façade du musée de Grenoble; le *Tombeau d'Errazu*, au Père-Lachaise; le monument de *Lambert Thiboust*, au cimetière Montmartre. E. BR.

MATHILDE (Sainte), reine d'Allemagne, morte à Quedlinburg le 14 mars 968. Fille du comte saxon Dietrich, descendant de Widukind, elle épousa en 909 le duc de Saxe Henri, plus tard roi. Elevée par sa grand-mère, abbesse de Hertford, elle fut très pieuse, prodiguant les dons aux pauvres et à l'église, fondant de nombreux couvents. Elle fut mère d'Otton le Grand (V. HENRI Ier). Plus tard, on la canonisa. Sa fête se célèbre le 14 mars. Une *Vita Mathildis* fut écrite par un moine de Nordhausen (au t. X des *Monumenta Germ.*).

MATHILDE ou **MAUD** (Sainte), reine d'Angleterre, morte en 1118. Fille de Malcolm III, roi d'Ecosse, et de la princesse saxonne, Marguerite, elle épousa en 1100 Henri Ier, roi d'Angleterre. Ce mariage contribua à apaiser les revendications et à atténuer le mauvais vouloir de la race vaincue à l'égard des Normands. Avec l'appui d'Anselme de Canterbury, Maud se consacra à cette œuvre de réconciliation et sut, en ce qui la concernait personnellement, triompher des préventions des étrangers. Par ses vertus et sa charité autant que par ses fondations pieuses, notamment celles de Saint-Giles et de Christ, elle justifia le titre de sainte que lui donna l'Eglise.

MATHILDE, impératrice d'Allemagne, reine d'Angleterre, née en 1102, morte à Rouen le 10 sept. 1167. Fille de Henri Ier d'Angleterre et de la princesse anglaise Mathilde (V. l'art. précédent), elle fut mariée à l'empereur Henri V, dès 1110, à Utrecht. Devenue veuve (1125), elle fut déclarée par son père héritière de la Normandie et de l'Angleterre; il lui fit prêter le serment par ses grands et la maria à Godefroy Plantagenet, fils du comte d'Anjou (1126). Elle lui donna bientôt un fils, Henri (1132). Quand son père mourut, elle trouva un compétiteur en Etienne de Blois, fils d'Adèle, sœur de son père, qui fut couronné roi d'Angleterre par l'archevêque de Canterbury (22 déc. 1135). Mathilde profita de l'anarchie de l'île où le roi était en lutte avec les évêques et une partie des barons pour tenter un débarquement et s'établir à Bristol. Malgré l'appui des villes, Etienne fut battu devant Lincoln et fait prisonnier (févr. 1141). Mathilde fut couronnée reine d'Angleterre à Winchester par le légat, mais irrita la population par sa dureté; la femme d'Etienne groupa ses partisans à Londres, le frère de Mathilde, Gloucester, fut pris et on dut l'échanger contre Etienne (nov. 1142). La lutte continua, avec des alternatives diverses, et finit par un compromis qui assura à Henri, fils de Mathilde, la succession au trône (1153) (V. ETIENNE et HENRI II). A.-M. B.

MATHILDE ou **MAHAUT**, comtesse d'Artois, morte le 27 oct. 1327. Petite-fille d'une première Mahaut (fille de Henri II, duc de Brabant), qui avait épousé Robert d'Artois, puis Gaucher de Châtillon, elle fut mariée en 1284 à Otton, comte palatin de Bourgogne, et s'empara du comté d'Artois que lui disputa son neveu Robert (V. ARTOIS).

MATHILDE (Caroline), reine de Danemark (V. Caroline-Mathilde).

MATHILDE Bonaparte (Princesse) (V. Bonaparte).

MATHILDE de Toscane (La grande comtesse), née en 1046, morte en 1115. Son père, Boniface II le Pieux, descendait d'une famille allemande, établie depuis longtemps en Toscane, et qui, restée constamment dévouée aux empereurs, avait été largement récompensée par eux. Lui-même avait persévéré dans cette fidélité, jusqu'à ce que Henri III, jaloux de la puissance de son feudataire et envieux de ses richesses, eût attenté à sa liberté et à sa vie. Lorsqu'il mourut (1052), il possédait la Toscane, Reggio, Modène, Parme, Ferrare, une partie de la Lombardie et les duchés de Spolète et de Camerino. Il laissait trois enfants en bas âge, Frédéric, Béatrice et Mathilde. Les deux premiers moururent en 1055 et l'héritage advint à Mathilde, alors âgée de neuf ans. Elle avait pour tutrice Béatrice, sa mère, remariée à Godefroi de Lorraine, dont le frère, Frédéric, fut élu pape par l'influence de Hildebrand et prit le nom d'Etienne IX (1057-58). On dit que ce pape, conseillé par Hildebrand, avait formé le projet de réunir tout le royaume d'Italie entre les mains de Godefroi, qui l'aurait ensuite légué à Mathilde; mais il mourut huit mois après son élection. Godefroi n'en resta pas moins attaché, presque jusqu'à la fin de sa vie, à la cause que défendait Hildebrand. Mathilde apprit à lutter pour elle, avec sa mère et son beau-père, et elle prit part aux combats qui empêchèrent l'antipape Honorius II de s'emparer complètement de Rome et de s'y établir (1064). Lorsque les Etats de l'Eglise furent envahis par Richard de Capoue, Mathilde aida à le repousser, malgré les négociations secrètes que son beau-père entretenait avec lui (1066). Après la mort de Godefroi (1069), elle épousa par procuration son beau-frère, Godefroi le Bossu. Ils ne s'étaient rencontrés qu'en 1072; elle le perdit en 1076, sans le pleurer, parce qu'il avait pris part à la conspiration des Cenci. Sa mère étant morte la même année, elle s'attacha à la personne de Hildebrand, devenu Grégoire VII, le suivant partout et l'entourant de soins qui fournirent ample matière d'accusations aux adversaires de ce pape.

Dès lors, l'histoire de Mathilde est inséparable de l'histoire de Grégoire VII et de celle de ses successeurs : *Victor III*, *Urbain II*, *Pascal II* (V. ces noms). Ce fut dans son château de Canossa que Henri IV subit l'humiliante pénitence que l'on sait (1077). Bientôt après, quand l'empereur, pour se venger, tenta de s'emparer du pape, ce fut dans ce château que Mathilde lui assura un refuge. Elle ne cessa jamais de le soutenir, malgré plusieurs défaites et la dévastation de ses propres domaines. Elle agit de même en faveur des successeurs de Grégoire VII, et sa part fut si grande et si puissante en leur défense, qu'on a pu dire avec vraisemblance que c'est à elle que la papauté doit son triomphe, et que sans elle la lutte aurait eu un tout autre dénouement, ou, comme l'écrit l'abbé L. Tosti (*La Contessa Mathilda ed i romani pontefici*; Florence, 1859), sans elle, Dieu aurait dû faire un grand miracle pour sauver la papauté des serres du pouvoir impérial. — En 1089, pour obéir au pape, *non tam pro incontinentia quam pro romani pontificis obedientiae* (Berthold de Constance, *Chronicon ab anno MLIII ad annum MC*; Francfort, 1585), Mathilde avait contracté un second mariage avec Welf V, fils de Welf IV, ennemi acharné de l'empereur. Elle fit dissoudre ce mariage en 1095, pour impuissance, motif d'une casuistique singulièrement subtile de la part d'une femme que ses admirateurs présentent comme vouée à la virginité. On a attribué la cause réelle de ce divorce à la mésintelligence résultant, entre les époux, de ce que Mathilde avait caché à son mari la donation de ses biens qu'elle avait faite au saint-siège, ou de ce que Urbain II, qui avait promis à Welf la rétrocession de ces biens, n'avait pas tenu sa promesse. Cette donation avait eu lieu pour la première fois en 1077; elle fut renouvelée par un acte qui porte la date de 1102, mais qui est considéré comme apocryphe par plusieurs historiens. Pour la valeur et les conséquences de cette donation, V. Investiture, t. XX, p. 923. E.-H. Vollet.

MATHONS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Joinville-sur-Marne; 180 hab.

MATHONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saëns; 183 hab.

MATHOS (V. Mercenaires [Guerre des]).

MATHOSINAOS ou **MATTOSINHOS.** Port du Portugal (prov. d'Entre Douro et Minho), à 9 kil. N.-O. de Porto et au N. de la barre du Douro; 3,460 hab. Bains de mer très fréquentés, pèlerinage auquel viennent annuellement 35,000 personnes; on y a terminé en 1890 un nouveau port dit de *Leixoès*, à l'abri d'une digue au large et de deux jetées, qui a coûté 100 millions de fr. et présente une superficie de 88 hect. Il a un bel avenir quand il sera parachevé, la barre du Douro étant très dangereuse, et il a reçu, dès la fin de 1891, 438 navires jaugeant 256,767 tonneaux.

MATHOT (Louis), historien belge, né à Anvers en 1830, mort en 1896. Il a publié sous le pseudonyme de *Van Ruckelingen* plusieurs livres consacrés à l'histoire du XVIIIe siècle. Il y fait preuve d'érudition, et son style ne manque pas d'élégance, mais l'auteur ne sait pas dominer suffisamment ses passions politiques et religieuses. C'est ainsi par exemple qu'aucun acte du gouvernement autrichien ne trouve grâce devant lui, tandis qu'il exalte sans mesure les personnages de la révolution brabançonne. Les principaux ouvrages de Mathot sont : *la Belgique sous Marie-Thérèse* (en flam.; Anvers, 1858, in-8; rééd., 1866, 1893); *Joseph II et la Révolution brabançonne* (*id.*, 1860, in-8); *Léopold II, François II et l'invasion des Jacobins en Belgique* (*id.*, 1862, in-8); *Histoire de la Belgique sous le règne de Charles VI* (*id.*, 1864, in-8); *Histoire des Pays-Bas autrichiens* (*id.*, 1880, 4 vol. in-8).

MATHOUD (Dom Claude-Hugues), érudit français, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Mâcon en 1622, mort à Chalon en 1705. Il fut prieur de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe de Sens, de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Etienne de Caen. On a de lui : *Roberti Pulli Sententiarum Libri VIII et Petri Pictaviensis Sententiarum Libri V* (Paris, 1655, in-fol.); *De Vera Senonum Origine christiana* (Paris, 1687, in-4); *Catalogus Archiepiscorum Senonensium ad Fontes Historiæ noviter accuratus* (Paris, 1688, in-4). L-x.

MATHOURA (V. Mattra).

MATHURINS (Hist. rel.) (V. Jean de Matha).

MATHUSALEM, grand-père de Noé, personnage de la légende biblique auquel il est attribué une existence de *neuf cent soixante-neuf ans* (*Genèse*, chap. v), dépassant celle de ses ancêtres ou successeurs immédiats, d'Adam à Noé. Ce nom est ainsi devenu synonyme de longévité. Mathusalem (plus exactement Méthushélah) appartient à la huitième génération humaine et se rattache à Adam par son fils Seth. D'après un autre document qui donne le même nom sous la forme Méthushaël (*Genèse*, chap. iv), il serait l'arrière-petit-fils de Caïn.

MATIAH (El). Ville d'Egypte, au S. de Siout; 6,300 hab.

MATIANUS (Lac). Ancien nom du lac d'Ourmiah. Les *Matiani* étaient une peuplade citée par Hérodote, dont le nom s'effaça ensuite.

MATICA ou **MATICE** (*Matitsa*). On appelle ainsi dans les pays slaves des sociétés fondées pour la publication de livres scientifiques ou populaires. Matitsa veut dire en serbe « reine des abeilles ». Les membres payent une cotisation annuelle ou une souscription perpétuelle et reçoivent des publications qui sont en outre mises dans le commerce. La première société de ce genre, la *Matica serbe*, fut fondée en 1826 à Pest, pour publier le recueil intitulé *Annales serbes*. En 1864, la *Matica serbe* a transporté son siège à Neusatz (Ujvidek). Elle continue de publier régulièrement les *Annales serbes*; elle a édité d'autres livres et fourni des subventions à des étudiants.

La *Matica bohême* (*Matice česka*) a été fondée en

1830 et a rendu de très grands services; elle a publié à ses frais ou subventionné la *Revue du musée de Prague*, l'un des meilleurs recueils slaves, le *Dictionnaire tchèque* de Jungmann et son *Histoire de la littérature*, les *Antiquités slaves*, de Schafarik; l'*Histoire de Bohême*, de Palacky; l'*Histoire de Prague*, de Tomek, une anthologie de l'ancienne littérature tchèque et un grand nombre de publications.

La *Matica illyrienne* fut fondée en 1842 à Agram. Elle s'appelle aujourd'hui *Matica croate* et publie régulièrement six volumes par an.

La *Matica des Serbes* de Lusace, établie en 1847 à Bautzen (Budisyn) par Schmaler, alimente en grande partie la littérature des Serbes de Lusace.

La *Matica galicienne* russe ou ruthène, fondée en 1848, a édité un grand nombre d'ouvrages, notamment des livres pour les écoles.

La *Matica morave*, fondée en 1852, a mené pendant longtemps une existence assez pénible; elle a publié un recueil trimestriel, analogue à la *Revue du musée de Prague*, et a édité des ouvrages importants, notamment : *la Correspondance* de Zerotin, le livre de Matzenauer, *Sur les Mots étranges dans les langues slaves, l'Histoire de Moravie*, de l'abbé Dudik, etc.

La *Matica slovaque*, fondée en 1863 par les Slovaques de Hongrie, avait son siège à Saint-Martin (Szent Marton). Elle avait réuni de nombreux adhérents et édité d'intéressantes publications. Elle fut dissoute en 1876 par le gouvernement hongrois qui confisqua ses biens.

La *Matica slovène* a été fondée en 1865 à Laibach; outre son annuaire, elle a édité un certain nombre de volumes relatifs à l'histoire et à la littérature des pays slovènes. L. Leger.

MATICO. I. Botanique. — Nom péruvien du *Piper angustifolium* R. et Pav., liane de la Bolivie, du Pérou et du Chili, encore appelée *herbe du soldat* (V. Poivrier).

II. Thérapeutique. — Le *Matico* fut introduit en France en 1851, à titre de médicament antihémorragique; les feuilles ramollies dans l'eau s'appliquaient sur les plaies pour amener l'hémostase et la cicatrisation. Les Indiens l'employaient même comme aphrodisiaque et emménagogue, propriétés que les recherches plus récentes de Lane n'ont pas confirmées. Son action antiblennhorragique est mieux connue, bien que peu utilisée aujourd'hui, le cubèbe, le copahu et le santal lui étant ordinairement préférés. On a donné à ce titre la poudre à la dose de 8 gr., l'infusion (30 gr. par titre), l'extrait (0,20 à 0,30 gr.), plus souvent l'essence associée à un opiat de copahu. Ses propriétés sont, en somme, celles de la plupart des térébenthines, et l'ont fait recommander dans les catarrhes des voies respiratoires comme des voies urinaires. Il est inusité aujourd'hui hors de son pays d'origine. Dr R. Blondel.

MATIÈRE. I. Philosophie. — Le mot *matière* peut être entendu de deux façons différentes. Chez les anciens, il était plutôt pris dans un sens relatif, par opposition à la *forme :* en ce sens, la matière c'est ce dont une chose est faite, c'est la *substance* d'Aristote, τὸ ὑποκείμενον, la *causa materialis* des scolastiques : chez les modernes, il est plutôt pris dans un sens absolu, par opposition à l'*esprit :* il désigne, non la substance en général, mais une certaine espèce de substance, la substance matérielle, celle qui se manifeste à nos sens en contraste avec notre activité consciente, l'*objet* en tant qu'on l'oppose au sujet. Pour mieux dire, les philosophes anciens, et en particulier Aristote, ne semblent pas avoir jamais démêlé cette équivoque; ils ont inextricablement confondu les deux sens, et c'est seulement croyons-nous, à partir de Descartes, que les deux notions de la matière et de l'esprit ont été nettement définies dans leur opposition réciproque.

Ainsi toute la philosophie ancienne admettait plus ou moins expressément ce principe, qu'il y a nécessairement pour toutes choses une sorte de fond commun d'où elles sortent et sur lesquelles elles reposent, et le problème de la matière se formulait pour elle en ces termes: Quelle est la nature de ce *substratum* universel? Les premiers Ioniens, on le sait, l'assimilaient tour à tour à l'eau, à l'air et au feu. Démocrite le composait de plein et de vide, d'atomes et d'espace. Platon y voyait une sorte de non-être. Aristote, qui proclamait énergiquement sa réalité, la déclarait inséparable des formes qu'elle contient en puissance et qui la manifestent en s'actualisant; pour mieux dire, il distinguait les *matières secondes*, toutes plus ou moins déterminées par des formes, telles que nous les observons dans la nature, et la *matière première*, absolument indéterminée, étrangère à toute forme, que nous pouvons bien imaginer dans notre pensée, mais qui n'est qu'une abstraction vide ou plutôt une impossible fiction. Aussi les stoïciens, après lui, ont-ils soutenu que la matière contient en elle-même le principe de ses qualités et la source de ses mouvements; ils l'ont conçue comme essentiellement vivante : d'où le nom d'*hylozoïsme*, quelquefois donné à leur doctrine; tandis que les épicuriens, reprenant les idées de Démocrite, dissolvaient la matière en une infinité d'atomes qui se meuvent, s'agrègent et se désagrègent dans l'espace sans bornes par le seul effet de leurs propres forces.

A partir de Descartes, la matière ne s'oppose plus à la forme, mais à l'esprit. La matière et l'esprit sont en effet pour Descartes deux réalités également substantielles, mais essentiellement distinctes par nature; et il les définit la première par l'*étendue*, la seconde par la *pensée*. De là toute une série de problèmes à peu près inconnus de la philosophie ancienne. En faisant de l'âme humaine la forme d'un corps organisé et vivant, Aristote l'avait par cela même conçue comme présente dans toute l'étendue de ce corps; elle devenait ainsi une sorte de corps invisible, impalpable, contenu dans l'autre, de mêmes dimensions, de même figure que lui, tel que se l'imaginent encore aujourd'hui ces prétendus spiritualistes qui parlent de « photographier l'âme ». Il n'y avait à ce point de vue entre le matériel et le spirituel qu'une simple différence de degré. Pour Descartes, au contraire, la matière est quantité, multiplicité; l'âme est qualité, unité. Dès lors, toutes les propriétés qualitatives que nous attribuons à la matière ne lui appartiennent pas véritablement; elles sont des apparences dont notre pensée seule la revêt. Par là se trouve établie la distinction des propriétés premières et des propriétés secondes des corps, celles-là objectives et se réduisant toutes à l'étendue, celles-ci subjectives et traduisant les modifications de l'étendue en sensations de couleur, de son, d'odeur, de saveur, etc. Mais on comprend que les successeurs de Descartes, approfondissant cette distinction, se soient demandés si l'étendue elle-même ne serait pas, comme la couleur et le son, un produit de la pensée. On sait quelles réponses Berkeley, Leibniz, Kant, Stuart Mill ont fait tour à tour à cette question.

A l'heure actuelle, les problèmes fondamentaux que la philosophie et la science contemporaines se posent à l'égard de la matière pourraient, croyons-nous, se ramener à deux, le premier plus particulièrement philosophique, le second scientifique. 1° Quelles raisons légitimes avons-nous d'affirmer l'existence réelle, objective, de la matière, et quelle est la valeur de la connaissance ou, pour mieux dire, de l'idée que nous en pouvons avoir? 2° Que savons-nous de la nature de la matière? Comment pouvons-nous essayer de nous la représenter?

Sur le premier point, l'accord est à peu près unanime entre les différentes écoles. On admet que la réalité de la matière ne nous est pas directement connue: nous la supposons, en définitive, par un raisonnement fondé sur le principe de causalité, pour nous expliquer à nous-mêmes les phénomènes qui se manifestent à nos sens; et, par suite, quelque idée que nous nous en fassions, nous ne la concevrons jamais absolument telle qu'elle est en soi, mais seulement dans son rapport avec nos sensations et les habitudes ou les nécessités de notre pensée. Tous les philosophes de notre temps, aussi bien ceux qui se déclarent

disciples de Comte ou de Spencer, que ceux qui se réclament de la *Monadologie* ou de la *Critique de la raison pure*, reconnaissent hautement ce principe, bien qu'ils ne voient pas tous peut-être avec la même clarté les conséquences qui en découlent et qu'il arrive parfois à certains d'entre eux de méconnaître.

Si nous examinons maintenant quelles sont en fait les conceptions hypothétiques de la matière sur lesquelles hésite encore en ce moment la science contemporaine, nous pouvons d'abord mettre au premier rang la conception *atomistique*. Elle semble un des postulats nécessaires de la physique et de la chimie modernes, bien qu'elle commence à perdre une partie de son crédit auprès de plusieurs savants très autorisés de ce temps-ci.

On suppose que la matière se compose de substances réellement distinctes, séparées même les unes des autres par des intervalles vides, indivisibles, infiniment petites, et cependant occupant une certaine étendue, impénétrables les unes aux autres, et cependant s'influençant les unes les autres par des forces attractives et répulsives, inertes d'ailleurs et ne faisant jamais que recevoir et transmettre le mouvement sans pouvoir le produire par leur propre initiative. Mais cette hypothèse elle-même tend à se compliquer encore, d'une part pour rendre compte des phénomènes de lumière, de chaleur, d'électricité, qui obligent à admettre que les atomes eux-mêmes sont contenus dans un milieu matériel, lequel emplit leurs intervalles, d'autre part pour expliquer mécaniquement les forces attractives et répulsives qu'on leur attribue et dont la raison ne peut résider sans doute que dans les mouvements intestins de leurs parties. L'atomisme se trouve ainsi lancé sur la pente d'un *progrès à l'infini*, car que pourraient être ces parties des atomes, sinon des atomes encore plus petits? Et cet éther qu'on imagine entre les atomes, s'il est matériel, ne doit-il pas aussi se composer d'autres atomes? De sorte que la limite, qu'on croyait avoir atteinte, recule sans cesse devant la pensée. Joignez à cela la contradiction métaphysique d'un indivisible étendu et par conséquent divisible à l'infini, et vous comprendrez que le concept de l'atome ne paraisse à plus d'un philosophe contemporain qu'un expédient, un artifice, une fiction commode pour exprimer les résultats de l'expérience et les soumettre à l'analyse, mais sans aucun rapport véritable avec la réalité.

Dans ce concept de l'atome, deux idées sont indissolublement unies, l'idée de l'étendue et l'idée de la force. De là une double tentative pour lui substituer un concept plus simple. « Que savons-nous de l'atome, disait Faraday, en dehors de la force? Vous imaginez un noyau que vous appelez *a*, et vous l'environnez de forces qu'on peut appeler *m*; pour mon esprit, votre *a* ou noyau s'évanouit et la substance consiste dans l'énergie de *m*. En effet, quelle idée pouvons-nous nous former du noyau indépendamment de son énergie? » Dans cette nouvelle hypothèse, qui a eu pour partisans non seulement Faraday, mais Boscovich, Kant, Cauchy, Renouvier, etc., l'élément ultime de la matière, ce n'est plus l'atome, c'est le *centre de forces*. Il faut concevoir chaque élément de la matière comme un point indivisible autour duquel rayonnent dans toutes les directions des lignes de forces par lesquelles il est en relation avec tous les autres points de l'univers, susceptible d'ailleurs de se déplacer dans l'espace pour se rapprocher ou s'éloigner de certains d'entre eux. Ce qui revient à dire qu'il se constitue et se définit par la somme des actions qu'il est censé exercer sur les autres centres et en subir à son tour. Mais qui ne voit que dans une telle doctrine l'unité, l'individualité de chaque centre de forces, devient absolument impossible à déterminer ou même à concevoir? Quelle idée d'ailleurs se faire de ces forces qu'il contiendrait toutes ensemble, puisqu'une force ne nous est connue mécaniquement que par les mouvements qu'elle suscite, empêche ou modifie? N'est-ce pas dire qu'il n'y a rien de plus dans l'univers que des mouvements actuels et virtuels qui dépendent les uns des autres, se continuent et se transforment les uns dans les autres, selon des lois mathématiques?

De là une nouvelle hypothèse, non plus dynamique, mais purement mécanique, et en quelque sorte géométrique, qui s'efforce de réduire la matière au seul mouvement. L'idée première en remonte à Descartes, mais elle a été reprise de notre temps par l'Anglais W. Thomson et l'Allemand Lasswitz. La matière serait un fluide continu, homogène, dans lequel le mouvement seul déterminerait des unités apparentes. Les prétendus atomes ne sont dans cette hypothèse que des tourbillons, des anneaux tourbillonnants, comme ceux dont les propriétés ont été déterminées par les calculs de Helmholtz et vérifiées par les expériences de Tait. Mais, comme l'objecte Stallo, « le mouvement dans un fluide parfaitement homogène, incompressible, et par suite continu, n'est pas un mouvement sensible. Toute différenciation dans un pareil fluide est purement idéale; malgré le déplacement d'une masse par une autre masse, un espace donné présenterait à chaque instant la même quantité de substance, absolument indiscernable de celle qui y était le moment d'avant. » En outre, comme l'a vu Maxwell, l'atome-tourbillon est incapable d'inertie.

Ainsi toutes les hypothèses proposées jusqu'ici sont impuissantes soit à résoudre leurs contradictions internes, soit à s'ajuster complètement avec les faits. Quelle conclusion en tirer, sinon que nos conceptions scientifiques de la matière, plus ou moins utiles comme instruments de coordination et d'analyse, ne sauraient prétendre à la vérité absolue? Par cela même qu'elles ne font que simplifier et généraliser les caractères et les rapports des phénomènes sensibles, elles sont nécessairement symboliques et illusoires comme ces phénomènes eux-mêmes. Elles servent en quelque sorte à transcrire les apparences dans une langue plus claire et plus cohérente que celle de nos sens; mais elles ne nous font point pénétrer au delà des apparences, et cette langue elle-même est dérivée de la langue des sens et garde de son origine une irrémédiable relativité. Nous sommes donc condamnés à ignorer éternellement ce qu'est *en soi* la matière.

Insoluble pour la science, le problème l'est sans doute aussi pour la métaphysique. Il est vrai que celle-ci n'est pas astreinte dans ses hypothèses aux mêmes conditions que celle-là. Les explications qu'elle propose doivent, non rendre compte du détail des phénomènes, mais s'accorder, sans être d'ailleurs contredites par l'expérience, avec un ensemble d'explications du même ordre, logiquement cohérent et coextensif au système total de nos connaissances. A ce point de vue, si l'on écarte l'hypothèse agnostique qui n'est qu'un refus de tout essai d'explication, il semble que l'hypothèse vers laquelle s'orientent de nos jours presque tous les métaphysiciens, c'est que la matière considérée dans son fond se résoud, comme Leibniz l'avait déjà pensé, en une existence spirituelle, c.-à-d. de même nature que celle qui nous apparaît dans notre conscience; et le point qui reste encore incertain, c'est de savoir si cette existence est une société d'atomes psychiques, de monades réellement distinctes, ou si elle ne constitue pas un être unique, indivisible et continu, le sujet-objet universel. E. Boirac.

II. Chimie (V. Chimie).

III. Economie politique (V. Agents naturels).

IV. Commerce. — Matières premières. — Les matières premières sont les produits destinés à subir un travail industriel avant d'être livrés à la consommation : par exemple la laine, le coton, les minerais, les peaux. Dans les statistiques commerciales, elles forment un des chapitres entre lesquels on répartit les produits échangés (objets d'alimentation, matières premières destinées au commerce et à l'industrie, objets fabriqués).

V. Histoire ecclésiastique. — Matières bénéficiales. — Fleury définit le *bénéfice* : un office ecclésiastique auquel est joint un revenu qui n'en peut être séparé (*Institution au droit ecclésiastique*, ch. xiv). Cette jonction étant devenue inhérente à la plupart des offices ecclésiastiques, sous l'ancien régime, les avantages résultant de

la jouissance du revenu eurent une telle influence que la considération du bénéfice finit par primer celle de l'office, et que la partie la plus importante du droit canonique, tant à l'égard des personnes qu'à l'égard des choses, se trouva affectée, directement ou indirectement, aux matières bénéficiales : origine et nature, collation et acquisition des bénéfices, capacité, droits et devoirs des bénéficiers. E.-H. V.

VI. Jurisprudence. — MATIÈRES SOMMAIRES. — Procès qui, à raison de leur simplicité, du peu d'intérêt pécuniaire qu'ils présentent ou de la célérité qu'ils réclament, doivent être jugés suivant une procédure moins compliquée, moins coûteuse et plus rapide que la procédure ordinaire. L'art. 404 du C. de procéd. civ., qui indique quelles affaires sont soumises à cette procédure particulière, n'en contient pas une énumération limitative, mais plutôt une classification générale : d'après ce texte, « sont réputés matières sommaires, et instruits comme tels : les appels des juges de paix ; les demandes pures personnelles, à quelque somme qu'elles puissent monter, quand il y a titre, pourvu qu'il ne soit pas contesté ; les demandes formées sans titre, lorsqu'elles n'excèdent pas 1,000 fr. ; les demandes provisoires ou qui requièrent célérité ; les demandes en payement de loyers et fermages ou arrérages de rentes ». Cette énumération, sur laquelle nous ne pouvons donner d'autres explications, n'est pas complète et a été augmentée par d'autres dispositions, soit du code civil lui-même, soit des lois postérieures. Ainsi, sont encore rangées parmi les affaires sommaires les contestations relatives au partage (C. civ., art. 823), les demandes en nullité des ventes d'animaux pour vice rédhibitoire (loi du 20 mai 1838, art. 6), les contestations relatives aux servitudes d'eau (lois des 29 avr. 1845, art. 4, et 11 juil. 1847, art. 3), celles qui s'élèvent entre communes ou entre communes et particuliers relativement à leurs chemins (loi du 20 août 1881, art. 18).

La principale différence entre les affaires ordinaires et les affaires sommaires consiste en ce que, d'après l'art. 405, celles-ci sont « jugées à l'audience, après les délais de la citation échus, sur un simple acte, sans autres procédures ni formalités », c.-à-d. que, pour les affaires sommaires, il ne doit pas y avoir les défenses et les réponses écrites que les art. 77 et suiv. autorisent pour les affaires ordinaires. Il en résulte à la fois une économie de frais et une plus grande rapidité de la procédure, puisqu'on évite ainsi les délais successifs de quinzaine pour les écritures en défense et en réponse. Cette différence n'est pas toutefois aussi importante qu'il semble tout d'abord : en effet, les défenses et réponses ne sont pas *obligatoires*, mais simplement *facultatives* dans la procédure ordinaire ; les avoués ne peuvent pas en faire, et, dans ce dernier cas, il y aurait identité entre la procédure ordinaire et la procédure sommaire, s'il n'existait pas entre ces deux sortes d'instructions une seconde différence qui se retrouve toujours : nous voulons parler de la taxe des frais qui est moins élevée dans les affaires sommaires, puisque en principe les avoués recouvrent simplement les frais qui ont été déboursés, sans qu'il leur soit alloué d'honoraires proprement dits (décret du 30 mars 1808, art. 60). F. GIRODON.

VII. Administration militaire (V. COMPTABILITÉ MILITAIRE).

VIII. Thérapeutique. — MATIÈRE MÉDICALE. — L'ensemble des substances ou des corps organisés, organiques ou inorganiques qui fournissent les médicaments, ou encore l'étude des médicaments au point de vue de leurs caractères et de leurs propriétés (V. THÉRAPEUTIQUE) ; la *pharmacologie* (V. ce mot), ou histoire naturelle et pharmaceutique des drogues, associée à la *posologie* (V. ce mot), constitue toute la matière médicale, du moment qu'on en a séparé la partie qui rentre dans la thérapeutique. Dr L. HN.

IX. Alimentation (V. ALIMENT).

BIBL. : PHILOSOPHIE. — STALLO, *la Matière et la Physique moderne* ; Paris, 1884. — BERTHELOT, *les Origines de l'alchimie*. — HANNEQUIN, *Essai critique sur l'hypothèse des atomes* ; Paris, 1895. — MABILLEAU, *Histoire de la philosophie atomistique* ; Paris, 1895. — Lionel DAURIAC, *les Notions de force et de matière dans les sciences de la nature*. — Balfour STEWART, *la Conservation de l'énergie*.

JURISPRUDENCE. — GARSONNET, *Cours de procédure civile*. — BOITARD, COLMET-DAÂGE et GLASSON, *Leçons de procédure civile*.

MATIFOU. Cap de la côte d'Algérie, par 36°48′ de lat. N. et 0°53′ de long. E. Il marque l'extrémité orientale de la baie d'Alger et consiste en un mamelon peu élevé au-dessus de l'eau, éclairé par un phare et défendu par quelques batteries. Au S. du cap est situé le lazaret, important établissement où l'on observe en quarantaine les pèlerins revenant de La Mecque, et quelques maisons européennes formant le petit village du Cap (annexe de la commune d'Aïn-Taya). Au temps des Romains, il y avait là une ville florissante, *Rusguniæ*, dont les ruines ont servi au moyen âge à bâtir Alger ; il y en a encore quelques vestiges parmi les dunes, et des restes de travaux hydrauliques dans la baie. C'est dans cette partie de la côte que la flotte et l'armée de Charles-Quint se rallièrent en 1541 et purent se rembarquer. E. CAT.

MATIGNICOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont ; 132 hab.

MATIGNON. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan ; 1,506 hab. Minoteries, fabrique de toiles, teinturerie. Eglise moderne de style gothique. Restes d'anciennes fortifications. C'était au moyen âge le chef-lieu d'une importante seigneurie érigé en comté au XVe siècle (V. l'art. suivant). De l'ancien château féodal il ne subsiste que la motte.

MATIGNON (Famille GOYON DE). Maison originaire de Bretagne et établie en Normandie depuis le XVe siècle. Le titre de Matignon échut à *Etienne* de Goyon par son mariage avec Luce de Matignon (1209). Le maréchal de Matignon (1525-97) (V. l'art. GOYON [Jacques]) fut le père de *Charles*, sire de Matignon, comte de Thorigny, marié à Eléonore d'Orléans-Longueville, dont il eut : 1° *Jacques*, comte de Thorigny, gouverneur de Cherbourg, tué en duel en 1626 par Bouteville ; 2° *Léonor*, évêque de Coutances et de Lisieux ; 3° *François*, né en 1607, mort en 1675, comte de Thorigny, lieutenant général en Normandie, chevalier des ordres du roi en 1661, qui réprima les troubles de Normandie en 1644.

François eut pour enfants : 1° *Henri*, sire de Matignon (1633-82), père de la marquise de Seignelay ; 2° *Charles*, comte de Gacé, tué à Senef en 1674 ; 3° *Jacques*, comte de Thorigny, marquis de Matignon, né en 1644, mort en 1725, lieutenant général de Normandie, bailli de Rouen, gouverneur de Cherbourg, Valognes et Coutances, lieutenant général des armées du roi en 1693, colonel du régiment du roi, chevalier des ordres en 1688 ; il servit à Gigeri en 1664, suivit Schomberg en Portugal, etc. A la mort du dernier Longueville, il revendiqua (1699) le duché d'Estouteville et la principauté de Neuchâtel (du chef de sa grand'mère) ; 4° *Charles-Auguste*, comte de Gacé, maréchal de France en 1708 (sous le nom de maréchal de Matignon), né en 1647, mort en 1739 ; il se distingua dans l'expédition de Candie et dans les campagnes d'Allemagne de 1674 à 1678 et à Steinkerque en 1692 ; en 1708, il fut nommé ambassadeur extraordinaire près du prétendant Jacques III ; il fut gouverneur de La Rochelle et du pays d'Aunis ; de ses deux fils, l'aîné, *Gaston-Jean-Baptiste* (1682-1747), comte de Gacé, se distingua à Ramillies, fut lieutenant général et chevalier des ordres ; le second fut brigadier en 1719 et chevalier des ordres ; celui-ci a fait souche.

Jacques de Matignon fut père de *Jacques-François-Léonor* (1689-1751), marquis des Baux et comte de Carladez, qui, en 1715, épousa Louise-Hippolyte Grimaldi, héritière du prince de Monaco ; il prit le nom de Grimaldi et obtint la nouvelle érection en sa faveur du duché-pairie de Valentinois ; il se distingua à Denain. C'est de lui que descend par les mâles la maison actuelle de Monaco, qui a hérité de tous les titres des Matignon et de leurs prétentions au duché d'Estouteville et à la principauté de Neuchâtel. Les

fils de Jacques-François-Léonor furent : 1° *Honoré*, duc de Valentinois, prince de Monaco, maréchal de camp en 1748, qui se distingua à Raucoux et à Lawfeld ; 2° *Charles*, comte de Carladez, puis comte de Matignon (1722-49), brigadier ; 3° *Charles-Maurice*, chevalier de Monaco, puis comte de Valentinois, qui se distingua à Fontenoy, gouverneur de Cherbourg. Le fils d'Honoré, *Honoré II*, épousa une fille du duc de Mazarin, qui lui apporta les titres des Mazarin et des La Meilleraye (pour la suite de la généalogie, V. MONACO).

Une branche cadette a produit : *Amaury* Goyon, comte de Quintin, marquis de La Moussaye, gouverneur de Rennes, père de : 1° *François*, baron de Nogent, puis marquis de La Moussaye, aide de camp du duc d'Enghien, maréchal de camp en 1644 ; M. Chéruel a prouvé qu'il était l'auteur de la relation de la bataille de Rocroy, publiée sous le nom de Henri de Bessé. Il prit parti pour la Fronde en 1650, et mourut la même année à Stenay, où il s'était enfermé avec la duchesse de Longueville. 2° *Henri*, comte de Quintin, mort en 1684 ; sa veuve, Suzanne de Montgommery, belle et coquette, eut un salon célèbre. L. DEL.

BIBL. : P. ANSELME, *Histoire généalogique*, t. V. — CHÉRUEL, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (sur François de Matignon et François de La Moussaye). — SAINT-SIMON (éd. Boislile), t. V, p. 32 (sur la comtesse de Quintin).

MATIGNY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 877 hab.

MATIN (Astron.). Commencement du jour ; temps du lever du Soleil ; espace de temps d'une demi-journée compris entre minuit et midi.

ETOILES DU MATIN. — Planètes visibles avant le lever du Soleil. Cette dénomination s'applique plus particulièrement à Vénus, qui prenait les noms de *Phosphore* chez les Grecs, de *Lucifer* chez les Latins.

MÂTIN (Zool.) (V. CHIEN).

MATINÉE (Théâtre). La mode des matinées théâtrales est relativement récente, car elle ne remonte pas au delà de 1868. C'est en cette année qu'un ancien artiste de la Comédie-Française, Ballande, qui avait été le partenaire de la grande tragédienne Rachel, dans ses fameuses tournées, eut l'idée d'organiser, dans la salle du théâtre de la Gaîté, des représentations de jour qui auraient lieu chaque dimanche et dans lesquelles il ferait connaître au public, qui ne fréquente pas nos grands théâtres, les chefs-d'œuvre de notre grand répertoire classique, tragique et comique. Corneille, Molière, Racine, Regnard, Voltaire étaient ainsi mis par lui à contribution. D'autre part, habile en exhumations intéressantes, Ballande présentait à son public des ouvrages complètement abandonnés et qui ne pouvaient être connus que par la lecture, tels que *Venceslas* et *le Véritable Saint-Genest* de Rotrou, *le Mercure galant* de Boursault, *le Chevalier à la mode* de Dancourt, *le Jaloux désabusé* de Campistron, *le Philosophe marié* de Destouches, *le Siège de Calais* de De Belloy, *Crispin rival de son maître* de Lesage, *la Partie de chasse de Henri IV* de Collé, *l'Amant bourru* de Monvel, et jusqu'à la fameuse tragédie de *Mirame*, attribuée au cardinal de Richelieu. Ces représentations étaient entourées des plus grands soins, et elles étaient précédées de conférences historiques et critiques faites par les professeurs et les écrivains spéciaux les plus en renom : MM. Deschanel, Francisque Sarcey, Gidel, J. Arboux, La Pommeraye, Legouvé, A. Pagès, etc. L'idée était intelligente, ingénieuse, et obtint le plus grand succès.

Mais un tel exemple ne pouvait rester stérile. Il y a d'ailleurs à Paris, chaque dimanche, toute une immense population qui ne sait comment employer son après-midi d'une façon agréable et profitable ; c'était là, semblait-il, un public trouvé d'avance. Nos théâtres s'avisèrent donc un jour que ce qui avait si bien réussi à Ballande pourrait bien leur réussir de même, et bientôt quelques-uns se mirent de la partie, un peu timidement d'abord, puis avec plus d'assurance. L'essai leur ayant été profitable, d'autres les imitèrent à leur tour, et depuis une quinzaine d'années, chaque dimanche et chaque jour de fête, tous les théâtres, depuis la Comédie-Française jusqu'au théâtre Cluny, depuis l'Opéra-Comique jusqu'aux Menus-Plaisirs, et à leur suite tous les cafés-concerts, donnent une matinée qui, commençant vers une heure, se termine aux environs de cinq heures, et cela sans préjudice du spectacle du soir. C'est tout un nouveau public qui s'est créé pour les théâtres, et qui se montre pleinement satisfait de cette innovation. Selon la coutume, la province a imité Paris, et à l'étranger même, aujourd'hui, la plupart des théâtres ont pris l'habitude de donner des matinées aux jours de fête. A. P.

MATINES (Liturg.) (V. HEURES CANONIALES).

MATITÉ (Méd.). Il n'est guère possible de dire ce qu'est la matité qu'en l'opposant à la sonorité. La matité diffère de celle-ci par l'élévation du ton (*acuité*), l'abaissement de l'intensité (*faiblesse*) et l'absence de timbre appréciable (*brièveté*). Du reste, l'oreille a beaucoup de peine à saisir la tonalité du son mat produit par un choc à la fois faible et instantané. L'exemple classique de matité est fourni par la percussion des masses musculaires (*tanquam percussi femoris*). Les sons mats se distinguent difficilement des bruits obtenus par la percussion, parce que leur hauteur est difficile à apprécier. La matité est l'indice d'un défaut ou d'une diminution notable de l'élasticité de la région percutée ; il y a *résistance au doigt* qui percute. Elle se manifeste non seulement à la percussion de masses compactes (muscles, os, etc.), mais encore lorsqu'on percute des cavités distendues par un liquide (ascite, épanchement dans la plèvre, etc.) ou par un gaz (distension de l'estomac). On conçoit toute l'importance de ce signe de la percussion lorsqu'il se présente dans des régions qui sont habituellement sonores (V. entre autres : ASCITE, PLEURÉSIE, PÉRICARDITE, etc., puis PERCUSSION). Dr L. HN.

MATIUS, poète latin du temps de la jeunesse de Cicéron (100 av. J.-C.). Il donna une traduction de l'*Iliade* en alexandrins, et des mimiambes comiques, non destinés au théâtre. Aulu-Gelle le cite avec éloge, et d'autres grammairiens nous en ont transmis des fragments.

BIBL. : L. MULLER, dans l'édition de CATULLE ; Leipzig, 1890, pp. 91 et suiv. — L.-C.-M. AUBERT, *De Matio mimiamborum auctore* ; Christiania, 1844.

MATKOWSKY (Adalbert), acteur allemand, né à Kœnigsberg le 6 déc. 1858. Il eut de grands succès à Dresde (1877), Hambourg (1886), Berlin (1889), dans les rôles d'amoureux et de caractère. Il combine les tendances réalistes avec une certaine ardeur poétique et romantique.

MATLOCK. Ville d'Angleterre, comté de Derby ; 5,300 hab. Un peu au S. est la station balnéaire de *Matlock-bath*, dans une gorge calcaire (1,850 hab.) ; au N., celle de *Matlock-bank* ; non loin *Cromford* renferme une filature fondée par Arkwright en 1771.

MATO GROSSO (V. MATTO GROSSO).

MATOCHKEN (Détroit de) (V. NOUVELLE-ZEMBLE).

MATON DE LA VARENNE (P.-A.-L.), littérateur français, né à Paris vers 1760, mort à Fontainebleau le 26 mars 1813. Pamphlétaire royaliste, il combattit la Révolution, fut emprisonné après le 10 août. Son principal ouvrage est *Histoire particulière des événements... de juin, juillet, août et septembre 1792* (Paris, 1806, in-8).

MATOS FRAGOSO (Juan de), écrivain dramatique espagnol, né à Elvas (Portugal) vers 1630, mort en 1692. Parmi ses œuvres qui témoignent beaucoup de facilité et de souplesse, nous citerons : *El Vilano en su rincon ; El Hijo de la piedra ; El Impossible mas facile*, etc. La collection des *Comedias escogidas* de Matos Fragoso comprend environ vingt-cinq œuvres dramatiques. Douze pièces de cet auteur ont été réunies et publiées à Madrid en 1658, in-4.

MATOUA (Ile) (V. KOURILES).

MA-TOUAN-LIN, littérateur chinois, né en 1245, mort en 1325, auteur de la fameuse encyclopédie (en 348 volumes), divisée en 24 parties, où fut résumé l'ensemble

des connaissances de la Chine. Cette œuvre, le Wenhiang-thongkao, expose dans un style très clair tout ce que l'on sait sur le pays et le peuple, économie politique, civilisation, littérature, astronomie, rapports avec l'étranger. Deux suppléments formant 300 cahiers l'ont continuée jusqu'au XVIIIe siècle.

MATOUBA (Le). Localité de la Guadeloupe, à 650 m. d'alt., près de la rivière Rouge (ferrugineuse), affluent de la rivière des Pères, dans une excellente situation pour l'établissement d'un sanatorium : la température peut y descendre jusqu'à 10°.

MATOUGUES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 331 hab.

MATOUR (*Matur*, *Mator*, *Amatorium*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, sur la Grosne ; 2,020 hab. Stat. du ch. de fer de la ligne de Chalon à Pouilly-sous-Charlieu et Roanne. Moulins, scierie, huilerie, tuilerie. Ruines du château de Château-Thiers (ou plutôt Château-Thiard), occupé par les Bourguignons en 1422. La seigneurie a successivement appartenu aux familles de Sève, de Thiard, de Foudras, pour qui elle a été érigée en comté en 1680, et aux Castellane. L-x.

MATOUT (Louis), peintre français, né à Rennez (Ardennes) en 1813 mort à Paris en 1888. Il fut élève de Hervé et depuis 1833, époque où il débuta an Salon avec une *Vue de l'église Saint-Pierre de Caen* et une *Vue prise à l'église Saint-Marc de Rouen*, il produisit un très grand nombre d'œuvres qui lui valurent une certaine célébrité, et dont plusieurs ont un réel mérite : portraits, tableaux religieux, sujets historiques et mythologiques, paysages, Louis Matout traita à peu près tous les genres. Il a laissé plusieurs décorations appréciées, notamment : pour la chapelle de l'hôpital Lariboisière, six panneaux représentent *l'Adoration des Bergers*, *Marthe et Marie au pied de la croix*, *le Christ au jardin des Oliviers*, *le Christ insulté par les soldats*, *la Mort du Christ* et *le Christ au milieu des douleurs humaines*. Il peignit *Ambroise Paré, appliquant pour la première fois la ligature aux artères après une opération*, qui fait partie de la décoration du grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine. Au Louvre il a été chargé d'exécuter le plafond de la salle des empereurs romains. On doit signaler encore parmi ses œuvres : *la Femme de Boghari tuée par une lionne* (1855) ; *Lanfranc, chirurgien du* XIIIe *siècle; Danse antique; Saint Jacques le Majeur, apôtre; Jésus chez Simon le Pharisien*, à la cathédrale de La Rochelle; et d'estimables toiles de genre : *Une Position critique ; Vingt Ans* (amour et poésie) ; *Riche et Pauvre* (au musée de Châteauroux), etc.

MÁTRA. Contrefort des *Karpates* (V. ce mot).

MATRA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Moita ; 341 hab.

MATRACA (Archéol.) (V. CRÉCELLE, fig. 2).

MATRAH. Port d'Arabie, côte d'Oman, à l'O. de Mascate ; 10,000 hab. Tapis, étoffes, constructions navales. C'est le grand marché du pays.

MATRAINI (Clara), femme poète italienne, née à Lucques en juin 1514, morte très âgée à Lucques vers la fin du XVIe siècle. En 1530, elle épousa Vincenzo Contarini, tout en aimant Cesare Coccapanni, noble de Carpi, avec lequel, à la mort de son mari (1555), elle ne put s'unir à cause des obstacles que son fils mit à ce mariage. On a d'elle, outre des sonnets insérés dans le *Recueil* de Mme Bergalli, les ouvrages suivants : *Orazione d'Isocrate a Demonico* (Florence, 1556) ; *Meditazioni Spirituali* (Lucques, 1581) ; *Considerazioni sopra i salmi penitenziali* (*id.*, 1586) ; *Lettere* (*id.*, 1595) ; *Dialoghi spirituali* (Venise, 1602).

BIBL. : LUCCHESINI, *Della Storia letteraria di Lucca*. — CANONICI-VACHINI, *Prospetto biografico delle donne italiane nominate in letteratura*, p. 182.

MATRALIA (Antiq. rom.). Fête célébrée à Rome en l'honneur de *Mater Matuta*, divinité de la lumière matinale et par extension de l'enfantement. C'était à proprement parler la fête des *Mères ;* les femmes esclaves en étaient exclues. Le temple de la déesse avait été élevé par Servius Tullius sur le marché aux bœufs ; la fête tombait le 11 juin ; les cérémonies y gardèrent jusqu'à l'empire un caractère naïf et archaïque, puis elle tomba en désuétude comme tous les cultes primitifs.

MATRANGA (Girolamo), littérateur latin, né à Palerme en 1605, mort à Palerme le 28 août 1679. Ordonné prêtre en 1620, il prit durant toute sa vie une part active aux travaux du tribunal de l'Inquisition. On a de lui : *De Academia syntagmata libri VII* (Palerme, 1637) ; *L'Erodiade, Narrazione storica* (*id.*, 1638) ; *Iperboli proposte agl'intelletti umani* (*id.*, 1645), etc.

BIBL. : MONGITORE, *Biblioteca sicula*, I, 281. — MIRA, *Bibliografia Siciliana*, II, 53.

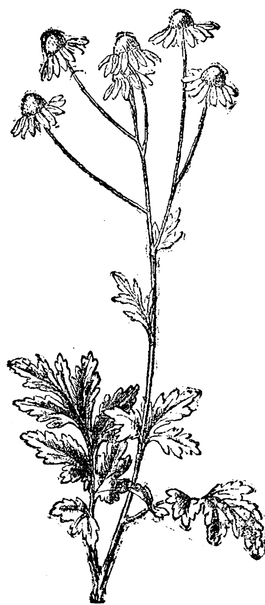
MATRANGA (Pietro), érudit italien, né à Piana de' Greci (province de Palerme) le 18 déc. 1807, mort à Rome le 5 oct. 1855. Très savant en grec, il fut secrétaire du cardinal Angelo Mai et copiste pour le grec à la bibliothèque Vaticane. On a de lui diverses publications de textes et de nombreux travaux archéologiques : *Le Odi di San Sofronio di Gerusalemme*, etc. (dans le *Spicilegium romanum* de Mai) ; *Sopra una tegola Siracusana inscritta* (dans les *Atti di corrispondenza archeologica*, 1845) ; *Lapide antiche possedute dal sig. de Diamilla* (Rome, 1849) ; *Anecdocta græca e bibliothecis Vaticana, Angelica, Barberiniana*, etc., *de prompta* (Rome, 1852), etc.

BIBL. : MIRA, *Bibliografia Siciliana*, II, 55.

MATRAS (Archéol.). Trait d'arc ou d'arbalète caractérisé essentiellement par sa tête qui n'est pas une pointe d'acier, mais une masse à couronnement carré. Le matras servait comme trait de guerre ou comme trait de chasse, soit à briser les membres sous l'armure par la force du choc, soit à assommer les bêtes dont on ne voulait pas gâter la fourrure. Les gros matras de guerre étaient lancés par ces fortes arbalètes de rempart dites arbalètes à tour, voire par des pièces d'artillerie, et dans ce cas leur fût était entouré d'un tampon de cuir ; toutefois pour cet usage préférait-on les gros garrots ferrés aux deux bouts avec tête garnie d'un bourrelet de plomb. M. M.

MATRIARCAT (V. FAMILLE).

MATRICAIRE (*Matricaria* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Composées et du groupe des Chrysanthémées, dont les représentants sont des herbes annuelles des pays tempérés, glabres, rameuses, à feuilles multipartites alternes, à capitules groupés en corymbes. Les capitules sont multiflores et hétérogames ; le réceptacle est globuleux, nu ; les fleurs ont 4 à 5 dents ; les fruits sont anguleux, généralement sans aigrette ; il y a un gros disque épigyne. — L'espèce type, *M. chamomilla* L. (*Chamomilla officinalis* C. Kock, *Leucanthemum chamœnulum* Lamk), ou *Camomille commune*, *Petite Camomille*, est employée en médecine comme les espèces u même genre et des genres voisins pour ses propriétés aromatiques, amères. Il ne faut pas la confondre avec la *Camomille romaine*, qui est l'*Anthemis nobilis* L.



Matricaria chamomilla L.

(V. ANTHÉMIS). — La matricaire officinale (*Pyrethrum Parthenium* Sm., *Matricaria Parthenium* L.) rentre dans le genre *Pyrethrum* (V. PYRÈTHRE). Pour les usages thérapeutiques, V. CAMOMILLE. Dr L. HN.

MATRICE. I. ANATOMIE (V. UTÉRUS).

II. TECHNOLOGIE. — On désigne ainsi une pièce en fonte très dure, en acier, etc., qui porte des creux correspondant aux reliefs que l'on cherche à obtenir dans nombre de travaux industriels; c'est ainsi qu'il existe des matrices pour la bijouterie, pour la monnaie, comme pour le forgeage des grosses pièces, pour l'emboutissage de tôles, cornières, etc. On obtient généralement les matrices par un moulage; mais, comme les moyens diffèrent avec les industries, on ne peut indiquer un procédé qui convienne à toutes. On peut indiquer toutefois deux méthodes pour faire les matrices en acier : ou bien graver directement en creux le bloc d'acier avec des outils, tels que *burins*, *échopes*, etc. (V. ces mots), ou bien faire un poinçon en acier, le tremper et l'enfoncer à froid dans un autre bloc d'acier devant faire matrice. On n'emploie ce dernier moyen que pour obtenir de petits outils. C'est à l'aide de matrices que l'on assemble à chaud les moyeux en fer des roues de locomotives avec les rais (les rais des wagons sont cintrés sur des matrices triangulaires). C'est ainsi qu'on forge les pièces telles que têtes de bielle, pistons, etc. Les monnaies nécessitent également des matrices; le graveur fabrique d'abord la médaille en acier dur; on la porte sous une presse monétaire qui applique des deux côtés de ce modèle des carrés d'acier fondu chauffés au rouge cerise. Il faut d'ailleurs que l'empreinte des faces de la médaille sur les carrés soit très exactement faite, avant les retouches très légères du graveur.

MATRICULE (Admin. milit.). Il existe dans l'administration militaire divers registres dits matricules, destinés à recevoir l'inscription de tous les renseignements utiles concernant chaque homme soumis à la loi militaire.

I. RECRUTEMENT. — Le registre du recrutement ne comporte qu'une série de numéros par subdivision de région; il mentionne l'incorporation de chaque homme ou la position dans laquelle il est laissé, et successivement tous les changements qui peuvent survenir dans sa situation, jusqu'à sa libération définitive du service militaire. Le commandant de recrutement établit en outre un livret matricule et un livret individuel pour les jeunes soldats (V. LIVRET, t. XXII, p. 370).

II. ARMÉE ACTIVE. — Il est tenu dans les corps : un registre matricule des officiers, ceux de réserve compris, mentionnant leurs état civil, états de services, etc.; 2° les matricules des hommes de troupe, en feuillets mobiles assemblés sous écrous par série de 250 feuillets, renfermant les renseignements fournis par le livret matricule, la relation successive des services, les périodes d'instruction (réservistes), le motif et la date de la radiation des contrôles, le lieu où les hommes se retirent après libération, le total des punitions infligées et enfin s'il a été accordé ou refusé un certificat de bonne conduite. Les corps tiennent aussi deux registres matricules des chevaux, l'un pour les chevaux appartenant à l'Etat, l'autre pour ceux appartenant aux officiers.

III. ARMÉE TERRITORIALE. — Des registres comme ceux de l'armée active sont tenus pour les officiers, savoir : par le capitaine-major de la subdivision pour l'infanterie, par les trésoriers des régiments actifs pour la cavalerie, par le capitaine-major de la région pour les autres armes, et par les services d'état-major de l'intendance et de santé pour les officiers de ces services. Pour la troupe, le registre, à feuillets mobiles comme celui de l'armée active, est tenu par le capitaine-major subdivisionnaire pour l'infanterie et par celui de région pour les autres armes.

Numéro matricule (V. NUMÉRO).

MATRINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges; 298 hab.

MATRISSAGE (Techn.). Opération remédiant au collage défectueux des papiers. Sur un feutre mouillé, on place une pincée de feuilles de papier, quarante au moins; sur ces feuilles, un nouveau feutre mouillé et ainsi de suite, en alternant feuilles et feutres, jusqu'à ce que la pile ainsi formée atteigne la hauteur de 1 m.; on place sur le tout une planche chargée de 200 kilogr. environ. Au bout de douze heures, on défait la pile, on replace les unes sur les autres les feuilles humectées et on les met en presse, mais, cette fois, sans interposition de feutres. Finalement, les feuilles sont portées au séchoir pour y être suspendues. Par le matrissage, on dissout la colle contenue dans la masse du papier; elle est ramenée à la surface par la vapeur d'eau provenant du séchage; elle s'y dépose et la feuille est collée. On matrisse encore de la même façon le papier pour l'assouplir et le préparer à un passage à travers la calandre en feuilles. Pour le passage des papiers sans fin à travers les calandres continues, on matrisse le papier en le faisant passer dans des appareils humecteurs analogues à ceux qu'on emploie, dans le même but, dans la fabrication des tissus. L. K.

MATRON DE PITANA, poète grec du temps d'Alexandre le Grand. Il appartient au groupe qui s'exerça dans le genre gastronomique, connu sous le nom de Δεῖπνα (festins). C'étaient des sortes de parodies d'Homère, comme on peut en juger par le poème de Matron, conservé par Athénée (IV, 134-137), et dont le premier vers travestit ainsi le début de l'*Odyssée* :

Δεῖπνά μοι ἔννεπε, Μοῦσα, πολύτροφα, καὶ μάλα πολλά.

MATRONE. Nom donné à Rome aux femmes mariées de bonne condition. Elles portaient la longue *stola* blanche, la *palla* (V. ces mots); les cheveux tressés en six nattes nouées de bandelettes de laine (*vittæ*). — Au 1er mars, elles célébraient avec les jeunes filles, en l'honneur de Junon, la fête des *Matronalia*.

MATRONEUM (Antiq.). Partie de l'Eglise réservée aux femmes dans les premiers siècles du christianisme.

MATSMAÏ ou **MATSOUMAÏ** ou **FOUKOUYAMA.** Ville du Japon, au S. de Yesso; 16,000 hab. Capitale d'une ancienne principauté dont le nom fut quelquefois appliqué à l'île entière.

MATSOUKATA MASAYOSHI (Comte), homme d'Etat japonais, né à Satsouma en 1835. Fils d'un samouraï, il devint après la révolution préfet du ken d'Hida, se distingua dans la réforme foncière, présida les sections japonaises des expositions universelles de Paris (1878), Sidney, Melbourne, fut nommé ministre du commerce (1880), des finances (1881), promu comte (1884), président du conseil (1891-93).

MATSOUSIMA (V. DAGELET).

MATSOUSIMA. Archipel japonais de 808 îlots, à l'E. de Nippon, sur la rive N.-O. du golfe de Sendaï, en face de la baie du même nom. C'est un admirable jardin flottant, creusé de merveilleuses cavernes.

MATSUJAMA. Ville du Japon, ch.-l. de la prov. d'Ijo, île de Sikok; 34,563 hab. A 7 kil. est le port de Mitsu, auquel un chemin de fer la rattache. Ce fut la résidence d'un des principaux daïmios du Japon. Non loin sont les thermes de Dogo.

MATSUJE. Ville du Japon, ch.-l. de la prov. d'Izumo, au S.-O. de Nippon, à l'O. du lac Matsuje; 35,565 hab. (en 1891). Cour d'appel. Papeteries. Auprès sont les célèbres temples shintoïstes de *Kidzuki* et *Sada*.

MATSYS ou **METENSIS** (Corneille), graveur hollandais, né vers 1500, mort vers 1560. On le dit élève de Marc-Antoine Raimondi. Il a gravé, avec plus d'habileté et d'élégance que de profondeur, 44 estampes devenues fort rares, d'après ses propres dessins ou des chefs-d'œuvre de l'art italien.

MATSYS (Quentin), peintre flamand (V. METZYS).

MATTAINCOURT (*Mathaincuria*). Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt, sur le Madon, station des chem. de fer d'Epinal à Neufchâteau et de Nancy à

Langres ; 251 hab. Broderies, dentelles, voie romaine, établissements religieux des pères de Saint-Jean-de-Latran, des sœurs Saint-Charles et des sœurs augustines ; église moderne avec tombeau du bienheureux Fourrier (1564-1640), but de pèlerinage. La seigneurie de Mattaincourt appartenait autrefois au duc de Lorraine.

BIBL. : Dr CARRIÈRE, *l'Eglise de Mattaincourt* ; Mirecourt, 1853. — *L'Eglise de Mattaincourt par M. le curé de Mattaincourt;* Mirecourt, 1853.

MATTARO ou **MATARO** (Métrol.). Mesure de capacité pour liquides en usage dans le N. de l'Afrique. Le mattaro = 23lit34 à Tripoli, 19,69 pour l'huile à Tunis ; 9,85 pour le vin : 24 à Sousse. Le mattaro à Alger valait pour l'huile 17lit90.

MATTE (Métall.). Substance métallique chargée de soufre, résultant d'une première fonte et qui n'est pas dans un état suffisant de pureté (V. ARGENT, t. III, p. 842 ; CUIVRE, t. XIII, p. 591 ; PLOMB).

MATTE (Nicolas-Augustin), sculpteur français, né à Paris en 1781, mort en mai 1837. Elève de Monot et de Dejoux, il remporta le second prix de Rome en 1807 avec le sujet d'*Archimède*. Parmi ses envois aux Salons, on citera : *l'Amitié consolant l'Amour* (1810) ; *l'Amour effeuillant une rose* (1812) ; *le Sommeil d'Endymion* et *l'Amour pressant avec tendresse des lis sur son cœur* (1814) ; *Psyché abandonnée par l'Amour* (1817) ; buste de *Van Dyck* (1819), au musée du Louvre ; *la Peinture et la Sculpture*, *la Géographie et l'Astronomie* (1822), bas-reliefs décorant les œils-de-bœuf de la voûte de la cour du Louvre faisant face au pont des Arts ; *la Ville de Bourges*, *modèle pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile* (1833). On voit de lui dans l'église de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand un monument à la mémoire de *Louis XVI* et un autre à la mémoire de *Pie VI*. E. BR.

MATTEI (Loreto), poète italien, né à Rieti (Ombrie) le 4 avr. 1622, mort le 24 juin 1705. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie des Arcades, où il prit le nom de Laurindo Acidonio ; il remplit des magistratures assez importantes dans son pays, puis, après la mort de sa femme, il se fit prêtre et devint examinateur synodal de son diocèse. Après avoir été dans sa jeunesse grand admirateur de Marini, il devint dans la suite un des Arcades les plus fervents. Il avait commencé par composer quelques drames (entre autres *Il gigante Golia*) ; sa traduction complète des psaumes en mètres variés (*Il Salmista toscano*, Macerata, 1671) eut beaucoup de succès ; il traduisit en outre ou plutôt il paraphrasa Horace (Rieti, 1679) et le *Cantique des cantiques* (Vienne, 1686) qu'il découpa en huit églogues.

BIBL. : CARINI, *L'Arcadia del 1690 al 1890*, t. I, p. 447.

MATTEI (Saverio), littérateur et philologue italien, né à Montepavone (Calabre) le 19 oct. 1742, mort à Naples le 31 août 1795. Dès l'âge de dix-sept ans il se faisait remarquer par ses *Exercitationes per saturam* qui obtinrent l'éloge de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Il étudia avec passion et succès les langues orientales pour se préparer à traduire les psaumes, qu'il traduisit en effet, mais dans un style trop orné. Il fut appelé à Naples en 1767 par le marquis Tanucci pour y enseigner les langues orientales au lycée du Sauveur, puis nommé intendant des châteaux royaux, avocat fiscal dans la Giunta delle Poste, etc. On a de lui : *Jan. Parrhasii quaesita per epistolas ex recens. Henrici Stephani*, etc. (Naples, 1771) ; *Saggio di poesie latine ed italiane* (Naples, 1774) ; *Saggio di risoluzione di dritto pubblico ecclesiastico* (*id.*, 1776) ; *Il Salmista confuso* (cantate) (*id.*, 1771) ; *Memorie per servire alla vita del Metastasio* (Colle, 1773) ; *Paradosso politico morale* (Naples, 1787), etc.

BIBL. : MINIERI-RICCIO, *Memorie storiche degli scrittori nati nel regno di Napoli*, p. 210. — TIPALDO, *Biografia degl' Italiani illustri*, IV, 352.

MATTEI (Alessandro), cardinal italien, né à Rome le 20 févr. 1744, mort à Rome le 20 avr. 1820. De famille princière, il devint vite archevêque de Ferrare (1777) et cardinal (1779), résista énergiquement aux Français en 1796, signa comme plénipotentiaire le traité de Tolentino, fut déposé et banni, se réfugia à Rome, suivit Pie VII en France, refusa d'assister au second mariage de Napoléon, qui l'exila à Rethel. Rentré à Rome, il devint doyen du sacré collège.

MATTEI (Stanislas), prêtre et compositeur italien, né à Bologne le 10 févr. 1750, mort à Bologne le 17 mai 1825. Il fut le successeur du P. *Martini* (V. ce nom) comme maître de chapelle des franciscains à Bologne, et hérita d'une partie de sa célébrité comme professeur. Il eut pour élèves Rossini, Morlacchi et Donizetti. Son principal ouvrage est un *Traité d'accompagnement sur la basse chiffrée* qui fut publié après sa mort.

BIBL. : CANUTI, *Vita di S. Mattei;* Bologne, 1829, in-8.

MATTEINI (Théodore), peintre italien, né à Pistoja en 1754, mort à Venise en 1825. Il était le fils d'un peintre qui lui donna les premières leçons. Elève ensuite de Raphaël Mengs, il devint, sous sa direction, un dessinateur habile. Après avoir séjourné à Rome et à Florence, il se fixa à Venise, et il fut appelé à diriger l'Académie des beaux arts de cette ville. Ses œuvres les plus intéressantes, remarquables surtout par la correction du dessin, sont à Pérouse et à Pistoja. G. C.

MATTEIS (Paolo de), peintre italien, né à Naples en 1662, mort à Naples en 1728. Son premier maître fut Morandi, mais c'est à Luca Giordano qu'il dut surtout la technique hâtive et les qualités brillantes et superficielles qui devaient le distinguer. Les succès qu'il remporta, en Italie, avec des ouvrages habilement composés, mais où abondent les négligences, furent si vifs et si rapides qu'il put refuser, durant un séjour de trois ans qu'il fit en France, les offres les plus séduisantes de Louis XIV. A Formello, il peignit la *Coupole de Santa Catarina ;* à Gênes, *le Saint-Esprit apparaissant à saint François-Xavier* ; à Santo Silvestro, une *Conception de la Vierge* qui est peut-être sa meilleure œuvre. Milan, Pistoja, le musée de Vienne possèdent également des tableaux de cet artiste, qu'on avait vu achever en moins de soixante-dix jours la vaste coupole du *Giesu Nuovo*, aujourd'hui détruite : il est vrai que ce tour de force avait été accompli au détriment de l'exécution, qui laissait fort à désirer. G. C.

MATTEO (Michele di) (V. LAMBERTINI).

MATTEO DE SIENNE (MATTEO DI GIOVANNI, dit), peintre italien, né à Sienne en 1420, mort en 1495. Elève de son père, Giovanni de Paolo di Neri, il travailla, sous sa direction, à des travaux considérables que leur commanda, pour divers édifices de leur ville natale, le pape Pie II. On voit, à Sienne, dans la cathédrale : une *Délivrance de Béthulie*, un *Massacre des Innocents*, un *David*, un *Salomon* et deux *Sibylles*, recommandables par l'heureux agencement de la composition, l'habile disposition des draperies, et l'aimable expression des personnages. Le grand peintre Luca Signorelli fut l'élève de Matteo de Sienne. G. C.

MATTER (Jacques), historien et philosophe français, né à Alteckendorf, près de Strasbourg, le 31 mai 1791, mort à Strasbourg le 23 juin 1864. A vingt-six ans, il remportait à l'Académie des inscriptions le prix d'un concours sur l'*Histoire de l'Ecole d'Alexandrie* (1840, 3 vol., 2e éd.). En 1820, il enseigna l'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie de Strasbourg, et publia une *Histoire générale du christianisme et de la Société chrétienne* (4 vol.) et une *Histoire critique du gnosticisme* (1843-44, 3 vol., 2e éd.). Cet ouvrage fut traduit en allemand. Nommé inspecteur d'académie en 1828, il remporta un nouveau prix en traitant de l'*Influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs*. Nommé inspecteur général, il publia : *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles* (1836, 3 vol.) ; *Affaiblissement des idées et des études morales* (1841). La *Society for promothing christian Knowledge* le chargea en 1835 d'une revision des versions françaises de la Bible ;

il publia en 1842 le Nouveau Testament, et en 1849 l'Ancien Testament. En 1846, il revint à Strasbourg comme professeur du séminaire protestant, où il enseigna la philosophie de la religion: *Philosophie de la Religion* (1857, 2 vol.); *Morale, ou Philosophie de mœurs* (1860); *Histoire de la Philosophie dans ses rapports avec la religion depuis l'ère chrétienne* (1854); *Saint-Martin, le philosophe inconnu* (1862); *Swedenborg* (1863); *le Mysticisme en France au temps de Fénelon* (1865).

Son fils, *Albert-Jules-Timothée*, théologien français, né à Strasbourg le 3 juin 1823, pasteur au Ban-de-la-Roche (Bas-Rhin), puis à Paris, devint en 1877 professeur de dogme luthérien à la nouvelle faculté de théologie de Paris. Principaux ouvrages: *De l'Authenticité du fragment de Sanchoniathon cité par Eusèbe* (1848); *Lettres sur la Divinité de Jésus-Christ* (1855) *la Sacrificature chrétienne* (1859); *Etude de la doctrine chrétienne* (Paris, 1892, 2 vol.). Ch. Pfender.

MATTERHORN (V. Cervin [Mont]).

MATTEUCCI (Carlo), physicien et homme politique italien, né à Forli (États de l'Église) le 21 juin 1811, mort à Ardenza, près de Livourne, le 25 juin 1868. Docteur ès sciences mathématiques (1829), ancien élève de l'École polytechnique de Paris, il professa successivement la physique à Bologne (1832), à Ravenne (1838), où il dirigea en même temps une fabrique de produits chimiques, à l'université de Pise (1840). Il prit part aussi aux affaires publiques, fut commissaire toscan auprès de Charles-Albert (1848), sénateur, directeur général des télégraphes de la Toscane, inspecteur général des lignes télégraphiques du royaume d'Italie (1860), ministre de l'instruction publique (1862). Il était depuis 1844 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. L'un des physiciens les plus distingués de son temps, il a principalement porté ses recherches sur l'électricité dynamique et statique et plus spécialement sur les effets physiologiques de l'électricité. On cite surtout ses expériences ingénieuses sur les courants d'induction, sur les grenouilles, dont il a composé des piles voltaïques, sur les torpilles, déjà étudiées avant lui par Becquerel et Faraday. Outre un nombre considérable de mémoires originaux, notes et rapports insérés dans les *Annales de physique et de chimie* (1829 et suiv.), les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (1835 et suiv.), les *Philosophical Transactions* (1845 et suiv.), les *Annali delle scienze del regno Lombardo-Veneto*, le *Nuovo Cimento*, les *Memorie della Societa italiana*, etc., il a publié: *Lezioni di fisica* (Pise, 1841, 2 vol. in-8; 4e éd., 1851); *Lezioni sui fenomeni fisico-chimici dei corpi viventi* (Pise, 1844, in-8; 2e éd., 1846; trad. franç., Paris, 1845); *Manuale di telegrafia elettrica* (Pise, 1850, in-8); *Cours spécial sur l'induction et le magnétisme* (Paris, 1854, in-8), etc. L. S.

Bibl.: Bianchi, *C. Matteucci e l'Italia del suo tempo*; Rome, 1874.

MATTEUCCI (Pellegrino), voyageur italien, né à Ravenne le 12 oct. 1850, mort à Londres le 8 août 1881. Il visita l'Abyssinie (1878-79), puis le Dar-For et l'Ouadaï, avec un prince Borghèse, et publia: *La Spedizione italiana all Africa equatoriale* (Bologne, 1875), et *In Abissinia* (Milan, 1880).

MATTEXEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller; 171 hab.

MATTHÆI (Leonardo), prédicateur italien, connu sous le nom de *Léonard d'Udine*, né à Udine vers 1400, mort vers 1470. Dominicain, il fut recteur d'école, prieur d'un couvent de Bologne, provincial de la Lombardie inférieure. Il prêcha avec éclat la doctrine thomiste dans des sermons d'allure hardie réunis dans: *Quadragesimale aureum* (1470, in-8; 2e éd., Venise, 1473, in-8); *Sermones aurei* (Venise, 1473, in-fol.); *Sermones floridi* (Ulm, 1478).

Bibl.: Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. I.

MATTHÆUS (Antoine), jurisconsulte hollandais, né en 1601, mort en 1654, fils d'un jurisconsulte (1564-1627) qui professait à Groningue. Appelé en 1628 à Harderwic, Matthæus épousa la fille de Jean-Isaac Pontanus. En 1634, il alla à Utrecht comme professeur de droit criminel. On lui doit: *De Judicum Disputationes XVII* (1639); un commentaire des livres XLVII et XLVIII du Digeste (1644); *Disputationes de successionibus* (1651); *De Auctionibus libri II* (1653); *De Nobilitate, de principibus, de ducibus, de comitibus* (1651), etc.

Son fils *Philippe*, qui fut professeur de médecine, eut pour fils *Antoine* (1635-1710), professeur de droit à Utrecht et à Leyde, qui eut lui-même pour fils *Antoine*, professeur de droit à Deventer. G. R.

MATTHEWS (Thomas), amiral anglais, né en 1681, mort à Harrow en 1751. Fils d'un gouverneur des îles sous le Vent, il se distingua dans la guerre de succession d'Espagne, à la bataille du cap Passaro (1718), contre les pirates des mers de l'Inde. Dans la guerre de succession d'Autriche, il commanda la flotte de la Méditerranée, obligea le roi de Naples à se déclarer neutre, empêcha les Génois de ravitailler les Espagnols, mais échoua contre la flotte franco-espagnole sortie de Toulon (1744). Il fut traduit en jugement, mais non condamné, et devint député aux Communes.

MATTHEWS (Henry), homme politique anglais, né à Ceylan en 1826. Célèbre avocat, il fut nommé conseiller de la reine (1868), élu député conservateur pour Dungarvan (1868), battu en 1874, réélu à Birmingham en 1886, et, quoique catholique, choisi par lord Salisbury comme ministre de l'intérieur (1886-92).

MATTHIÆ (August), érudit et philosophe allemand, né à Gœttingue le 26 déc. 1769, mort à Altenbourg le 6 janv. 1835. Il fit ses études au lycée, puis à l'université de Gœttingue où l'influence de Heyne décida de sa vocation philologique. Après un long séjour en Hollande où il fut précepteur, il fut rappelé en 1798 en Allemagne, par Heyne, pour enseigner le grec, le latin et l'allemand dans un institut pour les jeunes étrangers créé à Weimar par le baron émigré français Mounier. Chargé en 1802 de la direction du gymnase d'Altenbourg, il exerça cette fonction jusqu'en 1833. — Matthiæ s'est fait en Allemagne un nom honorable surtout par ses travaux de philologie. Son principal titre à cet égard est une *Ausführliche griechische Grammatik* (Leipzig, 1807; 3e éd., 1835, in-8). Il publia aussi une grande édition d'Euripide (Leipzig, 1813-29, 9 vol. in-8) et un grand nombre de travaux de critique verbale dont on trouvera la liste dans le *Bücher-Lexicon* de Kayser (1re série, 4e partie, p. 47). Il s'était occupé aussi de philosophie et rédigea un excellent manuel dans l'esprit de la philosophie kantienne, *Lehrbuch für den ersten Unterricht in der Philosophie* (Leipzig, 1823; 3e éd., 1833, in-8); cet ouvrage obtint un très vif succès et fut traduit en français par Poret (*Manuel de philosophie*; Paris, 1833, in-8). Il avait encore écrit un intéressant essai sur les causes de la diversité des caractères nationaux: *Versuch über die Ursachen der Verschiedenheit in den Nationalcharakteren* (Leipzig, 1802, in-8); *Encyclopædie und Methodologie der Philologie* (Leipzig, 1835, gr. in-8). Th. Ruyssen.

Bibl.: Konst. Matthiæ, *Aug. Matthiae, in seinem Leben und Wirken*; Quedlinburg, 1845, in-8.

MATTHIAS, disciple de Jésus. Il fut appelé, selon les *Actes des Apôtres*, à prendre dans le collège apostolique la place rendue vacante par la trahison de Judas Iscariote. L'Église latine célèbre sa fête le 24/25 févr., l'Église grecque le 9 août.

MATTHIAS, empereur d'Allemagne (1611-19), né à Vienne le 24 févr. 1557, mort le 20 mars 1619. Il fut élevé par Busbecq, diplomate d'une rare intelligence, jalousé et tenu à l'écart par son frère aîné Rodolphe. Il se rendit aux Pays-Bas à l'appel d'un parti intermédiaire qui voulait écarter aussi bien don Juan d'Autriche que le prince d'Orange, et entra à Bruxelles comme gouverneur

des Pays-Bas (janv. 1578). Son autorité fut nulle, et en 1581 il dut démissionner ; on lui préférait le duc d'Anjou. Rodolphe l'exila à Linz, et dix ans après le nomma gouverneur d'Autriche (1593). Matthias eut pour conseiller Khlesl, plus tard évêque de Vienne (1602), et combattit violemment les protestants. L'incapacité de Rodolphe le fit reconnaître par le conseil de famille de Habsbourg pour chef de la maison (25 avr. 1606). Matthias, qui avait préparé ce résultat en négociant avec les protestants de Hongrie, et leur chef Etienne Bocksai, et en traitant avec les Turcs, auxquels il céda Gran, entama alors la lutte contre son frère. Il sut gagner les Etats d'Autriche, la diète de Hongrie qui se liguèrent en sa faveur, imposa à Rodolphe le traité de Lieben (25 juin 1608), par lequel son frère lui cédait la Hongrie, la Moravie, l'Autriche et lui garantissait sa succession en Bohême. La diète hongroise de Presbourg reconnut Matthias qui fut couronné après avoir juré de maintenir la vieille constitution et d'assurer aux protestants la liberté du culte ; les protestants d'Autriche réclamant la même tolérance, Matthias refusa et ne fut pas reconnu par la diète d'Autriche ; il se décida alors à céder, malgré l'avis de Khlesl (19 mars 1609). Le parti catholique et espagnol lui opposa alors l'archiduc Léopold, auquel Rodolphe promit la Bohême ; mais les habitants du pays appelèrent Matthias qui vainquit l'empereur et l'obligea à abdiquer en sa faveur le trône de Bohême ; il fut couronné à Prague le 23 mai 1611 et le 11 août obtint de Rodolphe la cession de la Bohême, de la Lusace et de la Silésie contre une pension. La mort de Rodolphe (20 janv. 1612) laissa à Matthias le trône impérial auquel il fut élu le 13 juin 1612.

Il fut alors, à son tour, impuissant à rétablir l'ordre. Vainement il tenta de réconcilier ou de faire obéir protestants et catholiques. La diète de Ratisbonne ne put rien faire (1613). L'archiduc Ferdinand de Styrie se mit à la tête du parti catholique protestant contre la prudence de Khlesl et de l'empereur. Celui-ci dut signer avec les Turcs une trêve de vingt ans et une autre avec Bethlen Gabor. Le 3 avr. 1617, il prononça la dissolution des confédérations catholique et protestante la Ligue et l'Union, mais ne put la réaliser. On l'obligea à reconnaître pour héritier et à faire couronner son cousin le fanatique Ferdinand de Styrie, roi de Bohême (1617), et de Hongrie (1618) ; celui-ci se fit ensuite élire roi des Romains. Les affaires de Bohême attristèrent ses derniers jours ; dans le conseil de régence qu'il forma, Slawata et Martinitz par leur intolérance provoquèrent la défenestration de Prague. Matthias voulut négocier avec les rebelles. Ferdinand fit alors arrêter et emprisonner dans le Tirol son conseiller Khlesl. L'empereur négociait avec les Bohêmes, quand il mourut d'une attaque d'apoplexie. Il avait épousé en 1611 sa cousine Anne (fille de son oncle Ferdinand) dont il n'eut pas d'enfants. A.-M. B.

MATTHIEU. Nom de plusieurs personnages (V. Mathieu).

MATTHIEU (Pierre), poète et historien français, né à Pesmes (Haute-Saône) en 1563, mort en 1621. Il devint avocat à Lyon ; d'abord ligueur, il se rallia au roi et vint au nom de la ville de Lyon lui promettre fidélité (1594) ; Henri IV l'accueillit bien et le fit son historiographe. Il mourut d'une fièvre contractée en suivant Louis XIII au siège de Montauban. Il a fait plusieurs tragédies, surtout *Esther* (1585) et *la Guisiade* (1589) ; ses *Quatrains de la vanité du monde* ou *Tablettes de la vie et de la mort* sont un recueil de vers moraux qui eut un grand succès. Ses ouvrages historiques, mal composés et mal écrits, sont utiles parce qu'ils se rapportent presque tous aux événements contemporains. Les plus importants sont : *Histoire des derniers troubles de France...* (1594) ; *Histoire de France* (1598-1604, 1606) ; et surtout *Histoire de France* (de François Ier à Louis XIII) publiée par son fils (1631).

Bibl. : Niceron, *Mémoires*, XXVI.

MATTHIOLA (*Matthiola* R. Br.) (Bot.). Genre de Crucifères, du groupe des Cheiranthées, composé d'une trentaine d'herbes ou de sous-arbrisseaux de 'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, qui ne diffèrent pas essentiellement des *Cheiranthus* (V. ce mot). Le sommet stylaire stigmatifère est ordinairement épaissi ou cornigère sur le dos. Ce sont généralement des plantes ornementales telles que : *M. incana* R. Br. (*Cheiranthus incanus* L.), encore appelé *Giroflée des jardins*, dont les feuilles se mangent, dans quelques contrées, cuites comme les choux, et *M. annua* D.C. (*Cheiranthus annuus* L.) ou *Giroflée quarantaine* (V. Giroflée).

MATTHIOLE, médecin italien (V. Mattioli).

MATTHISON (Friedrich de), poète allemand, né près de Magdebourg le 23 janv. 1761, mort à Wœrlitz, près de Dessau, le 22 mars 1831. Après avoir étudié la théologie, la philologie et la littérature, il professa un moment à Dessau, puis occupa différentes fonctions de précepteur, notamment à Lyon, et fut annobli par la cour de Wurttemberg, dont il dirigea le théâtre et surveilla la bibliothèque. Il appartient à cette école des peintres de la nature qui, à travers tout le xviiie siècle, de Brockes à Haller, de celui-ci à Chr.-Ew. de Kleist, à Klopstock et à Gessnec, se transmirent l'art et perfectionnèrent le style des descriptions champêtres, des *paysages*, des *saisons ;* poésie d'où la vraie poésie, l'homme, est absent ; poésie de style, de couleurs, de rythmes, et utile par ces qualités secondaires et extérieures. Les poèmes de Matthison (*Gedichte*, 1787 ; *id.*, 1874) trop loués par Schiller (*Jenaische Litt. Zeit.*, 1794) se distinguent par des qualités de style descriptif, et par la variété des rythmes et des couleurs ; mais ces couleurs sont mal composées et l'auteur fatigue par une sentimentalité trop continue pour être sincère. Ses écrits (1825-29) comprennent 8 volumes, plus 5 volumes de *Souvenirs* (1810-16) et un *Nachlass* de 4 volumes (1832). Sa vie a été racontée par Dœring (1833). Ed. Bailly.

MATTHYS (Gérard), philologue hollandais, né en Gueldre vers 1523, mort à Cologne en 1574. Il fut doyen de la faculté des arts de l'université dn Cologne. Son principal ouvrage est une série de savants commentaires des traités d'Aristote dont la plupart ont été réunis sous le titre de *Aristoteleæ Logicæ Liber* (Cologne, 1559-66, 2 vol. in-4).

MATTIAIRE (Art milit. anc.). Soldat armé d'un gros javelot nommé *mattium*.

MATTIAQUES. Peuple de Germanie, de la famille des Cattes, établi entre Rhin, Main et Lahn, exploitant des mines d'argent. *Aquæ Mattiacæ* est devenu Wiesbaden.

Bibl. : Reuter, *Die Rœmer im Mattiakenland ;* Wiesbaden, 1884.

MATTIAS, théologien suédois, mort à Stockholm en 1350. Après avoir été reçu magister à Paris, il revint dans sa patrie et vécut à Linköping. Son œuvre principale et considérable est une *Concordantia super totam bibliam* en trois in-folio, longtemps conservée à la bibliothèque de Vadstena. On lui doit aussi une *Expositio super Apocalypsin*, découverte vers 1886 en Italie, une *Copia exemplorum*, qui est un recueil alphabétique d'anecdotes morales, et une *Poetria*, sans doute la première poétique composée en Suède.

MATTIOLI (Pietro-Andrea), par corruption *Matthiole*, médecin et naturaliste italien, né à Sienne le 23 mars 1500, mort à Trente en 1577. Reçu docteur à Sienne, il exerça la médecine à Rome jusqu'en 1527 ; à la suite des troubles politiques de l'époque, il se retira près de Trente où il vécut jusqu'en 1540, puis alla se fixer à Gœritz. L'archiduc Ferdinand, plus tard empereur, se l'attacha comme premier médecin ; il resta à la cour de Vienne de 1552 à 1562, puis revint à Trente. Mattioli a eu comme médecin une immense notoriété ; mais ce qui a surtout fait sa réputation pour la postérité, c'est son *Commentaire* de Dioscoride, paru pour la première fois à Venise (1554, in-fol.) et qui depuis lors a été réédité maintes fois et a été traduit en français, en italien et en allemand (nombreuses éditions dans ces trois langues) ; malgré les erreurs que renferme ce livre, il est toujours précieux pour l'his-

toire de la science; c'est mieux qu'une simple compilation. Il a encore écrit sur la syphilis (1535), sur les antidotes (1544, etc.), sur la médecine (1561, etc.), sur les vertus des simples (1569), etc., etc. Ses ouvrages ont été réunis dans *Opera omnia*... (Bâle, 1598, in-fol.; *id.*, 1674, in-fol.; Venise, 1712, in-fol.; *id.*, 1744, in-fol.). Dr L. Hn.

MATTIOLI, diplomate italien (V. Masque de fer).

MATTIOLI (Luigi), peintre italien, né à Crevalcore en 1662, mort à Bologne en 1747. Cet artiste s'essaya dans plusieurs genres, mais réussit plutôt dans le paysage : on cite, comme son œuvre la plus estimable, une grande vue pittoresque exécutée à l'huile sur un mur d'escalier dans l'oratoire de San Bartolommeo di Reno, à Bologne. Mattioli s'adonna aussi, avec succès, à la gravure : ses eaux-fortes sont prisées des connaisseurs. G. C.

MATTIUZZI (Antonio), connu sous le nom de Colalto, acteur italien, né à Vicence vers 1717, mort à Paris le 5 juil. 1778. Il prit tout jeune le parti du théâtre, et avait acquis assez de réputation déjà dans une troupe ambulante pour que le grand poète Goldoni l'appelât auprès de lui à Venise. Grâce aux conseils de ce maître excellent, qui sut tirer parti de ses bonnes dispositions, de son visage aimable et de sa jolie voix, Colalto devint en peu de temps un comédien très habile et d'une rare originalité. Sa renommée ayant grandi avec son talent, Colalto, qui avait adopté le caractère de Pantalon, où il était inimitable, fut appelé à Paris, à la Comédie-Italienne, où il débuta avec un grand succès, le 20 sept. 1759, dans *les Evénements de la chasse*. Ce début fut si heureux qu'il fut reçu aussitôt sociétaire à trois quarts de part, et qu'au bout de cinq ans il avait part entière. Le talent de Colalto était aussi remarquable que varié. On l'admirait, disait un contemporain, dans ces scènes animées où son âme brûlante pouvait se déployer tout entière. Des inflexions sublimes et précipitées révélaient les différentes passions dont il était agité; on voyait l'expression de la douleur, de la colère ou de la joie percer un masque hideux dont sa supériorité triomphait. Auteur ingénieux autant qu'excellent comédien, Colalto donna à la Comédie-Italienne un assez grand nombre de pièces dont voici la liste : *Pantalon avare*, *la Famille en discorde*, *Arlequin gentilhomme par hasard*, *le Turban enchanté*, *Pantalon rajeuni*, *le Monstre marin*, *le Gondolier vénitien*, *les Intrigues d'Arlequin*, *les Perdrix*, *le Retour d'Argentine*, *Pantalon père sévère*, *la Cantatrice*, *le Mariage par magie*, *le Vieillard amoureux*, *les Noces d'Arlequin*, *Pantalon jaloux*, *les Trois Jumeaux vénitiens*. Cette dernière pièce, où il jouait les rôles des trois jumeaux, était son triomphe comme acteur. C'est là, disait-on, qu'il était tour à tour galant, amoureux, passionné, brusque, impétueux et dur, niais, imbécile, défiguré même. Il laissait douter si c'était encore lui, trompait les yeux les plus accoutumés à sa figure, et justifiait l'enthousiasme de Garrick, le grand comédien anglais, qui l'applaudissait avec frénésie. A. Pougin.

MATTO Grosso. Un des Etats-Unis du Brésil; 1,379,651 kil. q.; 79,750 hab. Il est situé entre 7°30′ et 24°10′ lat. S., 49°55′ et 67°10′ long. O., compris entre les Etats d'Amazonas et Para au N., Goyaz à l'E., São Paulo, Parana et le Paraguay au S., la Bolivie à l'O. C'est donc le grand Etat intérieur de la république, le plus vaste et le moins peuplé après l'Amazonas. Il est imparfaitement connu, formé principalement d'un plateau de grès (alt., 450 m.) couvert de savanes et de taillis (cerrados). On trouvera des détails sur sa géographie physique et ses productions dans l'art. Brésil. Les blancs et les nègres vivent au S.; le reste est occupé par les Indiens (Caribes, Coroados, etc.). On exporte du bétail (30 à 40,000 têtes par an) au Paraguay. Quelques champs sont labourés sur les rives du Guaporé et du Paraguay. Un vapeur remonte chaque mois le Paraguay et la São Lourenço jusqu'à la capitale Cuyaba. L'ancienne capitale, Matto Grosso (1,500 hab.), sur le Guaporé, a été délaissée depuis l'épuisement des mines d'or, à cause des fièvres paludéennes qui la ravagent. A.-M. B.

MATTON-et-Clémency. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 1,220 hab. Ferronneries, forges, filatures.

MATTOON. Ville des Etats-Unis (Illinois), au S.-E. de Springfield; 6,300 hab. Ateliers de chemins de fer.

MATURATION (Bot.). Période pendant laquelle l'ovaire passe à l'état de fruit mûr et l'ovule à l'état de graine. Parfois les graines sont susceptibles de germer, même quand le fruit n'est pas arrivé à sa complète maturité.

MÂTURE (Mar.). Ensemble des mâts d'un bâtiment. Atelier où l'on fabrique les mâts dans les ports de guerre.

MATURIN. Ville du Venezuela (Etat de Bermudez), sur le Guarapiche (navigable); 15,000 hab. A 40 kil. est son port, Caño Colorado, par où se fait le commerce avec la Trinité, Cumana, etc.

MATURINO, peintre italien, mort en 1527. Il avait reçu des leçons de Raphaël, et il fut l'ami et le collaborateur de Polydore de Caravage. On a malheureusement conservé un trop petit nombre de productions de cet artiste habile et consciencieux, qui avait contribué à décorer de peintures murales un grand nombre de monuments de Rome; sauf ses dessins, dont cinq sont au musée du Louvre: un *Combat*, *l'Enlèvement des Sabines*, *le Sanglier de Calydon*, un *Assaut* et *le Tibre*, la plupart de ses ouvrages ont péri, et nous ne les connaissons guère que par la gravure. En société avec Polydore de Caravage, Maturino avait peint *le Triomphe de Camille*, *l'Histoire de Niobé*, *le Supplice de Perillus*, des *Batailles*, etc.

MATUS (*Matus* Aubé) (Entom.). Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares ou Ditiscides. Les Matus se distinguent par leur corps ovale très allongé; leurs palpes maxillaires ont le 4e article aussi long que les trois autres et leurs mandibules sont bidentés. L'écusson est grand et triangulaire. Les différences sexuelles sont peu accentuées et les pattes antérieures chez les mâles ont leurs tarses à peine dilatés. Les pattes postérieures sont très élargies. La seule espèce connue est le *Matus bicarinatus* de l'Amérique du Nord.

MATUTA (V. Matralia).

MATYAS (Devay Biro) (V. Devay).

MATZEN (Henning), jurisconsulte et homme politique danois, né à Satrup en 1840. Depuis 1870, professeur à l'université de Copenhague, il est l'un des membres les plus importants du parti ministériel à la Chambre, et il a énergiquement soutenu le droit du gouvernement à promulguer des lois financières provisoires. Il faut citer parmi ses publications : *l'Histoire juridique de l'université de Copenhague de 1479-1879* (1879); *le Droit constitutionnel danois* (1876-81), etc.

MATZENAUER (Antonin), philologue tchèque, né près de Přerov (Prerau, Moravie) en 1823, mort à Brno en 1853. Il étudia d'abord le droit, puis fut professeur de langue tchèque et traducteur à Brno (Brunn). Il publia en 1870, dans cette ville, un important travail sur *les Mots étrangers dans les langues slaves*, et collabora au *Dictionnaire des six langues slaves* de Miklosich, et à la *Revue philologique* (tchèque). Il était membre correspondant de l'Académie des sciences de Prague. L. L.

MAUA (V. Petropolis).

MAUBANT (Henri-Polydore), acteur français, né à Chantilly le 23 août 1821. Elève du Conservatoire, où il obtint en 1841 un second prix de tragédie, il débuta sans succès la même année à la Comédie-Française, dans *Iphigénie en Aulide*. Engagé à l'Odéon, il fit à ce théâtre quelques créations dans *la Main droite et la Main gauche*, *Molière à Chambord*, *Lucrèce*, puis rentra à la Comédie-Française en 1845, jouant les raisonneurs dans la comédie et les rois dans la tragédie, et fut nommé sociétaire en 1852. Ses meilleurs rôles dans le répertoire classique étaient ceux qu'il jouait dans *Horace*, *Britannicus*, *le Malade imaginaire*, *l'Ecole des femmes*, *le Misanthrope*, *le Menteur*... Il fit aussi de nombreuses créations dans *Ulysse*, *Charlotte Corday*, *la Volonté*, *les*

Ouvriers, *le Lion amoureux*, *Galilée*, etc. M. Maubant, qui a pris sa retraite en 1889, est depuis 1882 professeur de déclamation au Conservatoire. A. P.

MAUBEC. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière; 697 hab.

MAUBEC. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de Cavaillon; 490 hab.

MAUBÈCHE (Ornith.). Nom vulgaire de quelques espèces du grand genre *Bécasseau* (V. ce mot) et entre autres du Bécasseau canut (*Tringa canutus* L.) et du Bécasseau maritime (*T. maritima* Briss.). La Maubèche grise ou Bécasseau canut, dont la longueur ne dépasse pas 0m26, porte en été une livrée bariolée de roux, de gris et de noir; en hiver un costume beaucoup plus clair, varié de gris et de blanc pur, avec çà et là quelques taches brunes et noires. La Maubèche maritime, un peu plus petite que la Maubèche grise, a, dans son plumage de noces, les parties supérieures du corps d'un noir violet, mélangé de rouge vif, les parties inférieures d'un gris blanchâtre, strié et tacheté de noir sur la poitrine et les flancs. Les couleurs de sa livrée d'hiver sont plus sombres, les plaques noires, à reflets pourprés, couvrant la plus grande partie de la région dorsale. Les Maubèches se nourrissent de Vers, de Mollusques et de petits Crustacés qu'elles cherchent sur les plages. Après avoir niché et élevé leurs petits dans les contrées boréales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, elles se rendent en grandes troupes dans les régions méridionales pour y passer l'hiver. Au moment où elles passent sur nos côtes, elles sont l'objet d'une chasse très active, principalement dans la baie de Somme où des milliers de ces oiseaux sont capturés chaque année à l'aide de grands filets. E. Oustalet.

MAUBERT-Fontaine. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi, sur la lisière du plateau schisteux d'Ardenne; 1,329 hab. Station de la ligne de Mézières à Hirson. Carrières de quartzite dans les environs. Fondé au commencement du xiiie siècle sur la terre des Pothées qui appartenait au chapitre de Reims, Maubert, bâti dans le fond d'un vallon, était fortifié; les remparts ont été définitivement rasés au xviiie siècle, d'où le dicton : *les Culs rasés de Maubert-Fontaine*

MAUBERT de Gouvest (Jean-Henri), littérateur français, né à Rouen le 20 nov. 1721, mort à Altona le 26 nov. 1767. Entré dans l'ordre des capucins, il voulut en sortir, s'enfuit en Hollande, puis en Saxe; employé par Brühl, il fut ensuite emprisonné par ses ordres, délivré par le nonce (1752), reprit l'habit, passa à Rome, revint en France où il se convertit au protestantisme, se révéla par un *Testament politique d'Alberoni* (Lausanne, 1753) qui fit grand bruit, se rendit en Angleterre où le ministre le subventionna; un de ses agents prit son nom, le déshonora par ses escroqueries et par de scandaleuses révélations (*l'Espion, histoire du faux baron de Maubert;* Liège, 1759, in-8). Maubert rentra au service de Brühl, puis de Cobenzl, à Bruxelles, fut chassé par la population comme moine apostat, chercha fortune en France, en Wurttemberg, fut emprisonné à Francfort (1764), à Amsterdam (1764-67). C'est un des principaux écrivains politiques du xviiie siècle. Les plus remarquables de ses écrits sont : *Histoire politique du siècle* (Lausanne, 1754, 2 vol. in-12, et Londres, 1757, in-4); *Nouvel Etat politique de l'Europe et des Pays-Bas* (Francfort, 1761, 6 vol. in-8). A.-M. B.

MAUBEUGE. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée; 18,863 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Place de guerre de première classe. Musée, bibliothèque publique, collège communal. Hôpital militaire, hôpital et hospice civils. Port sur la Sambre. Industrie métallurgique, hauts fourneaux, fonderies, laminoirs, quincaillerie, ferronnerie, constructions mécaniques, fabrique de balances, de limes, de machines-outils, d'essieux, de broches et cylindres pour filatures. Corroiries, carrosseries, chapelleries, imprimeries, brasseries. La place de Maubeuge est devenue le centre d'un camp retranché entouré d'un cercle de forts éloignés de 4 à 6 kil. des remparts, les forts et batteries de Rocq, de Cerfontaine, du Bourdieu, de Hautmont, sur la rive gauche de la Sambre, ceux de Greveau, de Leveau, des Sarts et de Boussois sur la rive droite.

Maubeuge doit son origine à une abbaye de femmes, fondée au viie siècle par sainte Aldegonde qui fut sécularisée au xe siècle par saint Brunon. Au xiiie siècle, la ville qui s'était formée autour du monastère reçut une charte communale et prit rang parmi les localités commerçantes et industrielles les plus riches du Hainaut. Le comte Jean d'Avesnes, en violant ses franchises en 1293, amena une dépopulation momentanée, mais la ville ne cessa de prospérer jusqu'à la fin du xve siècle. Depuis lors elle subit par le fait des guerres de nombreuses vicissitudes. Elle fut incendiée par Louis XI en 1478, par François Ier en 1543, par Henri II en 1553. Conquise par la France en 1637, elle fut perdue en 1641, reprise en 1649 et en 1655. Le traité de Nimègue (1678) l'attribua définitivement à la France, et Louis XIV, qui y vint avec la cour en 1680, chargea Vauban de la fortifier. Le prince de Cobourg investit la place à la fin de sept. 1793, mais leva le siège à la suite de la victoire de Wattignies. En 1814, le duc de Saxe-Weimar assiégea vainement Maubeuge, mais l'année suivante, après une résistance héroïque, elle dut capituler.

Les incendies n'ont guère laissé subsister d'anciens monuments. L'église est un édifice moderne ; elle renferme la châsse de sainte Aldegonde. De l'ancien chapitre des chanoinesses, il reste des bâtiments du xviiie siècle. L'hôpital des Kanquennes a une chapelle gothique du xvie siècle. Maubeuge est la patrie du peintre Jean Gossaert, dit *Mabuse* (V. ce nom).

MAUBLANC (Hyacinthe) (V. Chiseuil [Baron de]).

MAUBOURGUET. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, au confluent de l'Adour et de l'Échez ; 2,506 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Vins. Fonderie de fer. L'église, en partie du xiie siècle, est l'ancienne chapelle d'une commanderie du Temple ; le transept est surmonté d'une tour-lanterne octogonale.

MAUBREUIL (Marie-Armand Guerri de), marquis d'Orsvault, aventurier français, né en Bretagne en 1782, mort en 1855. Il combattit en Vendée dès 1797, devint écuyer de Jérôme-Napoléon, roi de Westphalie, fut disgracié, spécula sur les fournitures militaires, afficha en 1814 un zèle extrême pour les Bourbons, reçut une mission de Talleyrand et dévalisa la reine de Westphalie (avr. 1814), fut plusieurs fois emprisonné pour les vols de diamants et d'argent commis à cette occasion, mais réussit à sortir indemne, bien qu'on ait fini par le condamner par contumace à cinq ans de prison (Douai, 6 mai 1818). Il se vengea en publiant un curieux pamphlet, *Adresse au Congrès* (d'Aix-la-Chapelle) *relative à l'assassinat de Napoléon et de son fils* (Paris, 1819, in-8). Il revint en France sans être inquiété, se plaignant de Talleyrand ; n'en obtenant pas satisfaction, il le souffleta le 21 janv. 1827 à l'église de Saint-Denis, ce qui lui valut cinq années de prison ; il s'expliqua par un *Exposé des motifs de sa conduite envers le prince de Talleyrand* (Paris, 1827, in-8), accusant celui-ci de lui avoir proposé d'assassiner Napoléon et son fils. Il a encore publié, en 1831, *Chateaubriand démasqué.* A.-M. B.

MAUBUISSON. Hameau de la com. de Saint-Ouen-l'Aumône, dép. de Seine-et-Oise, où se trouvent les ruines (mon. hist.) d'une abbaye cistercienne de filles, fondée par Blanche de Castille, d'abord à Aulnay et transférée à Maubuisson en 1243. De l'église détruite pendant la Révolution ne subsistent que quelques piliers et un pan de mur ; par contre les bâtiments claustraux du xiiie siècle existent encore en partie. En dehors du monastère se trouvent les vestiges du manoir de Saint-Louis où la reine Blanche de Bourgogne, convaincue d'adultère et répudiée par Charles IV, termina ses jours. Plusieurs escaliers donnent accès à des

caves, à d'anciennes carrières, à une chapelle souterraine et à une galerie, lieu de sépulture des religieuses. Parmi les autres ruines, il faut signaler une belle grange du XIIIe siècle, une tourelle à pans et de petites tours du XIVe siècle.

MAUBURNIUS ou **MOMBOIS** (Jean), auteur ascétique belge, né à Bruxelles vers 1460, mort à Paris en 1503. Il entra de bonne heure à l'école cathédrale d'Utrecht, puis il devint chanoine régulier de l'abbaye du mont Sainte-Agnès, près de Zwolle. Sa réputation de vertu et le succès de son traité intitulé *Rosetum exercitiorum spiritualium* engagèrent le parlement de Paris à lui demander de se rendre en France pour procéder à la réforme de plusieurs monastères. Mauburnius accepta cette mission et rétablit la discipline dans les abbayes de Saint-Séverin, de Saint-Eubert, de Cysoing, de Saint-Martin et de Livry. Il s'occupa ensuite avec succès de la réforme de l'ordre de Saint-Benoît et prépara ainsi l'établissement des congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur. E. H.

BIBL. : *Gallia Christiana*, t. VII.

MAUCH-CHUNK. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), dans les gorges de la Lehigh, au centre d'un bassin houiller; 4,100 hab. Villégiature fréquentée.

MAUCH (Karl), voyageur allemand, né à Stetten (Wurttemberg) le 7 mai 1837, mort à Blaubeuren le 4 avr. 1875. Il passa trois ans au Transvaal dont il dressa la carte, découvrit près de Tété de vastes gisements aurifères (1866), explora le pays de Pretoria au Limpopo et à Inyati (1868), contribua à l'étude des mines de diamants du Vaal (1870-71), découvrit les ruines de Zimbabyé où il reconnut l'Ophir de la Bible. Il a publié *Reisen im Innern von Südafrika 1865-72;* Gotha, 1874.

MAUCHAMPS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes; 110 hab.

MAUCLERC (Pierre) (V. PIERRE DE DREUX).

MAUCO-BAS ou **BAS-MAUCO.** Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever; 185 hab.

MAUCOMBLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saëns; 330 hab.

MAUCOR. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 218 hab.

MAUCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Etain; 200 hab.

MAUCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 104 hab.

MAUCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières; 429 hab.

MAUCROIX (François de), littérateur français, né à Noyon (Oise) le 7 janv. 1619, mort à Reims le 9 août 1708. D'abord avocat au parlement de Paris, puis ordonné prêtre et devenu chanoine de Reims, il fut secrétaire de la célèbre assemblée du clergé de 1682. Lié avec Racine, Boileau, Patru et surtout La Fontaine, il rima des odes, des élégies, des romances, des chansons, dont beaucoup rappellent par le fond et par la forme les vers des *Fables* et des *Contes* du Bonhomme; il a donné aussi un certain nombre de traductions peu exactes, entre autres celles des *Homélies* de saint Jean-Chrysostome (1671), de *la Mort des persécuteurs* de Lactance (1679), des *Philippiques* de Démosthène (1685, etc.). Ses poésies, publiées d'abord sous le titre d'*Œuvres posthumes* (1710, in-8), ont été réunies d'abord par Walckenaër à la suite de *Nouvelles Œuvres diverses* de La Fontaine (1820, in-8), puis par Louis Paris sous le titre d'*Œuvres diverses* (1854, 2 vol. in-18), renfermant aussi des lettres familières et des *Mémoires*, précédemment mis au jour par le même éditeur pour la Société des bibliophiles de Reims (1842). M. Tx.

MAUD (V. MATHILDE).

MAUDAN (Le). Rivière de France (V. GARONNE [Haute-], t. XVIII, p. 553).

MAUDET DE PENHOUET, antiquaire et général français (V. PENHOUET).

MAUDÉTOUR. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny; 157 hab.

MAUDGALYÂNA, disciple du Bouddha (V. MOGGALANA).

MAUDITS (Monts) (V. PYRÉNÉES).

MAUDSLEY (Henry), médecin anglais, né à Gigleswick (Yorkshire) le 6 févr. 1835. Il fit ses études au collège de l'Université de Londres et fut reçu docteur en 1857. Il devint successivement médecin de l'asile d'aliénés de Manchester (1859-62), professeur de médecine légale à l'Université de Londres en 1870 et médecin consultant au West-London Hospital; enfin il est membre du Collège royal des médecins depuis 1869, de l'Association britannique médico-psychologique qu'il présida et directeur du *Journal of mental Science.* On a de lui, entre autres : *le Crime et la Folie* (Paris, 1875, in-8, et autres éd.); *Physiologie et pathologie de l'esprit*, trad. en franç. en 2 part. : *Physiologie de l'esprit* (Paris, 1879, in-8) et *Pathologie de l'esprit* (Paris, 1883, in-8), etc. Dr L. HN.

MAUDUIT (Antoine-Rémi), géomètre français, né à Paris le 17 janv. 1731, mort à Paris le 6 mars 1815. Professeur estimé à l'Ecole des ponts et chaussées, puis au Collège de France, il paraît avoir eu un caractère caustique qui l'empêcha d'être admis à l'Institut. Il n'a guère publié que des ouvrages élémentaires (arithmétique, géométrie et trigonométrie) qui eurent plusieurs éditions ; il donna aussi en 1814 des *Psaumes en vers français*, paraphrase où l'on trouva des allusions contre le despotisme impérial.

MAUDUIT (Louise-Marie-Jeanne) (V. HERSENT [Mme]).

MAUFRIGNEUSE. Pseudonyme de Guy de *Maupassant* (V. ce nom).

MAUGARD (Antoine), écrivain héraldique français, né à Châteauvoué, près de Metz, en 1739, mort à Paris en 1817. Il était commissaire du roi pour la vérification des anciens monuments de droit et d'histoire. Il a laissé : *Remarques sur la noblesse, dédiées aux assemblées provinciales* (Paris, 1787, in-8; 2e éd., Paris, 1788, in-8); *Lettre à M. Chérin sur un abrégé chronologique d'édits concernant le fait de la noblesse* (Paris, 1788, in-8) ; *Autre Lettre sur le fait de la noblesse* (1789, in-8); *Code de la noblesse* (Paris, 1789, in-8); *Correspondance sur la question des serfs* (Paris, 1789, in-8).

MAUGENCHY (Jean de) (V. BLAINVILLE [Maréchal de]).

MAUGER (Emile), ingénieur et homme politique français, né à Paris le 2 févr. 1842. Sorti de l'Ecole centrale des arts et manufactures en 1869, il s'occupa de travaux publics et fut concessionnaire du chemin de fer de Caen à la mer. En 1881, il fut élu, comme républicain, député de Caen. Mais il échoua au renouvellement de 1885 et ne se représenta plus.

MAUGES (Région des) (V. MAINE-ET-LOIRE).

MAUGIRON. Famille noble du Dauphiné, remontant au XIIIe siècle, qui a donné à cette province plusieurs lieutenants généraux dont le rôle fut grand pendant les guerres de religion, et à la France des officiers généraux de mérite. C'est à cette famille qu'appartenait ce Louis de Maugiron, si tristement nommé dans l'histoire de Henri III et qui périt le 27 avr. 1578 dans un duel célèbre dit des trois contre trois : Quélus, Maugiron et Livarot contre Entragues, Ribérac et Schomberg. La famille de Maugiron s'éteignit en 1767 avec Louis-François, comte de Maugiron, lieutenant général, qui n'eut qu'une fille mariée au vicomte de Rouault-Gamache. — Les armes des Maugiron étaient : *gironné d'argent et de sable de six pièces.*

MAUGIS (Légende de). Le sorcier Maugis est un des principaux personnages de la chanson des *Quatre Fils Aymon* (V. AYMON). Cousin de Renaut de Montauban et de ses trois frères, il est leur plus précieux auxiliaire dans leur lutte contre Charlemagne. Tantôt il les délivre de la prison où les retenait l'empereur, tantôt il berne celui-ci en lui enlevant sa couronne et son sceptre, tantôt enfin il s'empare de sa personne et le transporte par un sortilège dans la tente de ses cousins. Comme Maugis, grâce à l'originalité de sa physionomie et au piquant de ses ruses, était devenu très populaire, un auteur de la fin du XIIIe siècle eut l'idée d'exploiter cette popula-

rité en faisant de lui le héros d'une chanson, où il occupe sans cesse la première place; mais celle-ci n'est qu'un tissu d'aventures merveilleuses aussi dépourvues d'intérêt que de nouveauté : la fée Oriande, qui élève Maugis, est une imitation de la Dame du Lac dans *Lancelot;* le nain Espiet est calqué sur le Malabron de *Huon de Bordeaux* ou sur le Galopin d'*Elie de Saint-Gilles* et d'autres chansons. Vers le commencement du xve siècle, un auteur inconnu remania la chanson de *Maugis* comme celle des *Quatre Fils Aymon*, et elle prit sous sa plume d'énormes et insipides développements. Cinquante ans plus tard environ, un écrivain de la cour de Bourgogne la mit en prose et elle fut, sous cette forme, imprimée au commencement du xvie siècle par Alain Lotrian. Maugis est le prototype de ces sorciers et magiciens qui pullulent dans les chansons de geste de la deuxième époque et passèrent de là dans les œuvres de Boiardo et de l'Arioste où ils occupent une si grande place. — Les deux rédactions en vers de *Maugis* sont encore inédites; quelques fragments de la plus récente ont été imprimés par J. Bekker en tête de son édition de *Fierabras provençal* (Berlin, 1829, pp. 1 et suiv.) et par M. Castets dans la *Revue des langues romanes* (1886, XXIX, p. 105). A. JEANROY.

BIBL.: P. PARIS, *les Manuscrits français*, VI, 101. — *Hist. littér. de la France*, XXII, 700. — H. SUCHIER, *Die Quellen der Magussaga* (forme scandinave de la légende de *Maugis*), dans *Germania*, XX, 273 (Cf. *Romania*, IV, 474). — F. CASTETS, *loc. cit.*, XXIX, 9; XXX, 61.

MAUGRAS (Gaston), littérateur français, né à Soissons en 1850. Il a collaboré avec Mlle Luce Herpin aux publications suivantes : *Une Femme du monde au* XVIIIe *siècle* (Mme d'Epinay) (1882-83, 2 vol. in-8); *Vie intime de Voltaire* (1885); *l'Abbé Galiani* (2 vol. in-8). Il a publié seul : *Querelles de philosophes : Voltaire et Rousseau* (1886); *les Comédiens hors la loi* (1886), etc.

MAUGUIN (François), homme politique français, né à Dijon le 28 févr. 1785, mort à Saumur le 4 juin 1854. Inscrit au barreau de Paris sous l'Empire, il acquit dès le début de la Restauration une grande notoriété comme avocat politique, plaida avec éclat pour La Bédoyère (1815), Pleignier (1816), pour la *Bibliothèque historique*, pour le colonel Fabvier (1819), obtint de nouveaux succès après une maladie qui l'avait réduit au silence de 1819 à 1823 et fut envoyé à la Chambre des députés (nov. 1827) par les deux collèges de Niort et de Beaune. Il opta pour le second, qui lui renouvela son mandat sans interruption jusqu'en 1848. Mauguin fut au Palais-Bourbon un des chefs du parti avancé, coopéra très activement à la révolution de Juillet et fut membre de la commission municipale qui, née de l'insurrection, refusa de traiter avec Charles X. Dès le début du règne de Louis-Philippe, il combattit la politique de la nouvelle royauté et fut, avec Odilon Barrot, l'orateur le plus écouté de l'opposition dynastique. Son éloquence incisive, fine, parfois pathétique, n'épargna aucun ministère. Il voulut d'abord, avec Lamarque, que la France portât la Révolution dans toute l'Europe. Plus tard (1840) il se déclara partisan d'une alliance avec l'empereur de Russie. Il combattit comme délégué des colonies la cause de l'abolition de l'esclavage. Inconstant, léger et présomptueux, il changeait souvent de doctrine et ne savait pas se plier à la discipline de son propre parti. Il finit par être isolé à la Chambre, et son autorité s'affaiblit d'autant plus, dans la seconde moitié du règne de Louis-Philippe, qu'il l'avait compromise dans des spéculations équivoques et passait pour avoir enchaîné, par des compromissions d'argent, sa liberté d'action. Envoyé par le dép. de la Côte-d'Or (1848) à l'Assemblée constituante, où il s'associa d'ordinaire à la politique de la droite, puis à l'Assemblée législative (1849) où, après avoir soutenu d'abord la politique de l'Elysée, il s'essaya de nouveau à l'opposition, il fut, le 27 déc. 1850, emprisonné pour dettes. L'Assemblée le fit relâcher d'autorité. Mais peu après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le rejeta dans la vie privée. A. D.

MAUGUIO. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, à 2 kil. 1/2 de la rive N. de l'étang de Mauguio; 2,513 hab. Distilleries d'eau-de-vie. Mauguio, anciennement Melgueil (*Melgorium*), remplaça Substantion comme capitale du comté de *Melgueil* (V. ce nom). Au centre du bourg s'élevait le château des comtes de Melgueil, dont il ne reste plus que la motte.

ETANG DE MAUGUIO (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1138).

MAUI (V. SANDWICH [Iles]).

MAUJAN (Adolphe-Eugène), homme politique français, né à Pontanevaux (Saône-et-Loire) le 3 juin 1853. Fils d'un ouvrier charpentier, il entra à l'Ecole de Saint-Cyr (1873), fut officier d'ordonnance, puis secrétaire du général Thibaudin, ministre de la guerre; envoyé à Lambessa par le général Campenon, il démissionna. Il fonda la *France libre*, journal avancé. Aux élections générales de 1885, il fut dans le dép. de la Seine l'inspirateur de la rupture entre les comités radicaux socialistes et la presse radicale; porté sur la liste des premiers, il échoua complètement. Il combattit vigoureusement le général Boulanger et fut élu député de la première circonscription du Xe arr. de Paris (1889). Ayant pris violemment parti contre les socialistes, il ne fut pas réélu en 1893. Il a fait jouer deux drames à tendances démocratiques : *Léa* (1881) et *Jacques Bonhomme* (1886). A.-M. B.

MAULAIN. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi; 233 hab.

MAULAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 296 hab.

MAULAN. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny-en-Barrois; 145 hab.

MAULAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun; 490 hab.

MAULAY. Nom de certains sultans du *Maroc* (V. ce mot).

MAULDE. Rivière de France (V. CREUSE, t. XIII, p. 344).

MAULDE. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand; 751 hab.

FORT DE MAULDE. — Fort établi à 1,400 m. du confluent de l'Escaut et de la Scarpe, à 1 kil. de la frontière belge, pour commander la route de Tournai au passage des marécages et zones submersibles de la Scarpe. Ce fort et celui de Flixes, situé sur l'autre rive, remplacent le château de Mortagne rasé en vertu du traité d'Utrecht. — En 1792, un camp retranché fut établi à Maulde.

MAULE. Fleuve du Chili moyen, long de 225 kil., dont 84 navigables, avec un bassin de 20,000 kil. q.; il sort à 2,194 m. d'alt. du lac du même nom, formé de torrents andins. Il se jette à la mer au S. de Constitucion, après avoir reçu de nombreux affluents et séparé la province de Talca de celle de Linarès et de Maule. Celle-ci, d'une superficie de 7,591 kil. q., possédait 124,145 hab. en 1885 et 128,375 en 1892; elle a pour capitale Cauquenes et comprend les départements de Cauquenes, Itata et Constitucion.

MAULE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulon, sur la Maudre; 1,267 hab. Papeterie; fabriques de cannes, de chaises. Taillanderies. Moulins. Eglise (mon. hist.) en partie romane, avec un clocher de la Renaissance. La baronnie de Maule, qui avait d'abord appartenu à la maison de Morainvilliers, fut érigée en marquisat par lettres patentes d'août 1667, en faveur de François de Harlay, et ne tarda pas à passer à J.-G. de la Vieuville, en faveur duquel le titre de marquisat fut confirmé par lettres patentes de sept. 1699. Château du XVIIe siècle, construit par les Harlay. Maison de la Renaissance. Souterrains voûtés du XIIIe siècle.

MAULE (Claude de BULLION, baron de) (V. BULLION).

MAULÉON. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 1,075 hab.

MAULÉON-BAROUSSE. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, au confluent des deux Ourse; 659 hab. Scieries; fabriques de galoches. Commerce de laines et de fromages. Château du XVe siècle et ruines d'un donjon pentagonal. Ancienne capitale de la Barousse.

MAULÉON-Licharre ou **MAULÉON**-Soule. Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Pyrénées, Mauléon sur la rive droite, Licharre sur la rive gauche du Saison; 2,575 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Tissage de laines; fabrique d'espadrilles; chocolaterie; tanneries. Source minérale de Saint-Jean-de-Licharre, avec un petit établissement de bains. Pont du xve siècle et pont moderne sur le Saison. Eglise des xive et xviie siècles avec un curieux clocher. Restes des anciens remparts; ruines du château du xve siècle. Maisons de la Renaissance. Mauléon était au moyen âge la capitale du pays de Soule.

MAULÉON (Savari de), mort en 1236. Il était fils de Raoul, vicomte de Thouars et seigneur de Mauléon (aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre). Savari de Mauléon justifia bien par sa carrière la réputation de perfidie que les Poitevins avaient au xiiie siècle : pendant le règne de Jean sans Terre nous le voyons servir tour à tour le roi d'Angleterre et Philippe-Auguste. En 1219, il se rend en Syrie et prend part au siège de Damiette. A son retour, il reçoit de Henri III la charge de plus en plus difficile de sénéchal du Poitou; après avoir vainement essayé de défendre ce pays contre Louis VIII, il abandonne encore une fois le roi d'Angleterre, et Louis VIII le nomme « gardien des côtes »; mais pendant la régence de Blanche de Castille il tourne une fois de plus casaque. Ce guerrier aventureux et inconstant a eu une certaine réputation littéraire; on peut lire quelques-unes de ses poésies dans le *Choix de poésies des troubadours* de Raynouard.

Bibl. : A. Chilhaud-Dumaine, *Savari de Mauléon*, dans *Positions des thèses des élèves de l'Ecole des chartes*, 1877, in-8.

MAULÉON (Auger de), littérateur français, né en Bresse, mort vers 1650. Abbé, il édita les *Mémoires* de Villeroi (1622), les *Lettres* du cardinal d'Ossat (1624), les *Mémoires* de la reine Marguerite. Il fut élu à l'Académie française le 6 févr. 1635, mais exclu dès le 14 mai suivant, sur la demande de Richelieu, pour avoir été « dépositaire infidèle ».

MAULEON de Causans (Vincent du) (V. Causans).

MAULERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur; 267 hab.

MAULETTE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 297 hab.

MAULEVRIER. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet, sur la Maine; 1,867 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Tuilerie, poterie. La terre de Maulevrier fut érigée en comté en 1542 en faveur de Claude Gouffier. L'église Saint-Jean-Baptiste a conservé de beaux vitraux du xiiie siècle. Château du xviie siècle, incendié pendant les guerres de Vendée, rétabli pendant la Restauration, dans la cour duquel un monument a été élevé en l'honneur du chef vendéen Stofflet, ancien garde-chasse du château. Chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Aides. Ruines d'anciens manoirs. Monuments mégalithiques et retranchements gallo-romains.

MAULEVRIER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec, sur le plateau de Caux, près de la forêt de Maulevrier; 803 hab. Fabrique d'articles de tissage, navettes, taquets, etc. Blanchisserie de coton. Moulins à blé et à tan. Fabrique de moutarde. La seigneurie, qui appartint successivement aux maisons de Savoie, de Brezé, de la Marck et du Fay, fut érigée en comté en 1671. L'église, du xvie siècle, conserve une cuve baptismale du xiie siècle, un saint sépulcre de la Renaissance et d'intéressants vitraux. Eglise de Sainte-Gertrude (mon. hist.) de la Renaissance. Ruines du château.

MAULÉVRIER (Jacques de Brezé, comte de) (V. Brezé).

MAULÉVRIER (Claude Goulfier, marquis de Boisy, comte de) (V. Boisy).

MAULÉVRIER (Louis de Brezé, comte de) (V. Brezé).

MAULÉVRIER (Savary, marquis de) (V. Brèves [Sieur de]).

MAULÉVRIER (Comte de) (V. Colbert [Edouard-François]).

MAULICHÈRES. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle; 175 hab.

MAULLIN. Fleuve du Chili méridional (prov. de Llanquihue), déversoir du lac de Llanquihue. Long de 118 kil. dont 97 navigables, il a un bassin de 4,000 kil. q. et débouche dans la mer par un vaste estuaire au N. de l'île de Chiloe, près du petit port de Maullin.

MAULMONT (Jean de) ou **MALMONT**, écrivain français. Il était en 1584 principal du collège de Chanac (ou de Saint-Michel) et appartenait à une noble famille du Limousin, comme l'évêque de Poitiers, Bertrand de Maulmont (1375-85), prédicateur renommé. Il a publié les œuvres de Justin Martyr et écrit une biographie du chancelier René de Birague.

MAULNE. Rivière de France (V. Indre-et-Loire, t. XX, p. 742).

MAULTROT (Gabriel-Nicolas), jurisconsulte janséniste, né à Paris en 1714, mort en 1803. La plupart de ses nombreux ouvrages ont pour objet de défendre l'appel contre la bulle *Unigenitus* et de combattre les prétentions du haut clergé. Maultrot y fait preuve d'une remarquable érudition. Les plus caractéristiques ont pour titres : *Dissertation sur le Formulaire* (Paris, 1773, in-12); *les Droits de la puissance temporelle contre la deuxième partie des actes de l'assemblée du clergé de 1765* (Paris, 1777, in-12); *Institution divine des curés et leur droit au gouvernement général de l'Eglise* (Paris, 1778, 2 vol. in-12); *les Droits du second ordre défendus contre les apologistes de la domination épiscopale* (Paris, 1779, in-12); *les Prêtres juges de la foi* (Paris, 1780, 2 parties in-12); *les Prêtres juges dans les conciles et avec les évêques* (Paris, 1780, 3 vol. in-12); *Juridiction ordinaire immédiate sur les paroisses* (Paris, 1784, 2 vol. in-12). E.-H. V.

MAUMEE. Rivière des Etats-Unis (Etats d'Indiana et Ohio), l'une des singularités hydrographiques du globe. Elle coule dans une région sablonneuse et marécageuse où elle est formée, à Fort Wayne, par le confluent du *Saint-Joseph* venu du N.-E. et de la *Saint-Mary* venue du S.-E.; elle-même se dirige vers l'E., comme la bissectrice des deux angles formés par ses branches originaires, et coulant en sens inverse. Elle aboutit au lac Erié, à Toledo.

MAUMUSSON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Saint-Mars-la-Jaille; 1,414 hab.

MAUMUSSON. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Lavit-de-Lomagne; 144 hab.

MAUMUSSON (Pertuis de). On donne ce nom à la partie méridionale de la passe ou canal marin qui sépare l'île d'Oléron de la côte de la Charente-Inférieure. Le pertuis de Maumusson s'ouvre entre la pointe de Maumusson au N., qui est l'extrémité S. de l'île d'Oléron, et la pointe d'Arvert au S. Ce pertuis met en communication l'embouchure de la Seudre avec l'Océan. Le détroit du Chapus, qui forme l'entrée N. du même canal, fait au contraire communiquer l'estuaire de la Seudre avec le pertuis d'Antioche. Le pertuis de Maumusson, comme son nom l'indique, est très dangereux pour la navigation; il est impraticable par les mauvais temps. La mer s'y brise avec une telle fureur qu'on peut parfois l'entendre gronder à 20 kil. dans l'intérieur des terres. Les navires, qui vont de la Gironde à la Charente, abrègent beaucoup leur route s'ils peuvent prendre cette passe.

MAUMUSSON-Laguian. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance; 350 hab.

MAUNA Kea (V. Sandwich [Iles]).

MAUND (Métrol.). Mesure de capacité usitée dans l'Inde, mais généralement prise comme poids et variable suivant les localités. Dans son *Cambiste universel*, Kelly donne la liste de 31 maunds usités dans l'Inde, et dont voici les principaux, en kilogr. : Bengale, maund de bazar, 37,250; maund de factorerie, 33,86; Bombay, 12,70; Bassora,

maund sofy, 40,93; maund assary, 12,92; Calicut, 13,60; Goa, 12,22; Mangalore, maund de commerce, 129,82; maund de marché, 128,07; Patna, 36,56; Pondichéry, 11,74; Seringapatam, 11,01; Surate, 16,93; Tranquebar, 33,92. G. François.

MAUNDEVILLE (John) (V. Mandeville).

MAUNOIR (Julien), philologue français, né à Saint-Georges-de-Rethembault (près de Rennes) le 1er oct. 1606, mort à Plevin le 28 janv. 1683. Elève des jésuites, il reçut les ordres, prêcha et enseigna, consacra la plus grande partie de sa vie à des missions dans les campagnes bretonnes. Il s'efforça d'assouplir la langue bretonne et la fit enseigner dans les collèges de Morlaix et Quimper. Il a laissé un recueil de cantiques (*Canticon spirituel*), une *Vita S. Corentini* (1685) en vers bretons; *Templ consacret do bassion Jesus-Krist* (1679); et surtout le *Sacré Collège de Jésus* (*Kenteliou Christen ens ar Cholach-Sakr*), recueil d'exercices avec dictionnaires franco-bretons, grammaire, etc. (Quimper, 1659).

Bibl. : Boschet, *Vie du P. Julien Maunoir;* Paris, 1697, in-12. — Lobineau, *Vies des saints... de Bretagne*, t. V. — G. Leroux, *Recueil des vertus et miracles du P. J. Maunoir;* Quimper, 1712, in-12. — La Villemarqué, *Essai sur l'histoire de la langue bretonne;* Saint-Brieuc, 1847

MAUNOIR (Jean-Pierre), chirurgien suisse, né à Genève le 13 oct. 1768, mort à Genève le 16 janv. 1861. Elève de Dessault, à Paris, il sauva son maître traduit devant le tribunal révolutionnaire. Etabli à Genève en 1793, il devint en 1809 professeur d'anatomie à l'Académie. Sa réputation comme oculiste opérateur devint vite européenne. Il est l'inventeur d'une méthode d'opérer la pupille artificielle, d'une nouvelle opération du goitre, etc. On trouvera le titre de ses travaux scientifiques dans le *Dictionnaire des Vaudois et Genevois* de Montet.

MAUNY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair; 137 hab.

MAUPAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 454 hab.

MAUPAS (Charlemagne-Emile de), homme politique français, né à Bar-sur-Aube le 8 déc. 1818, mort à Paris le 18 juin 1888. Sous-préfet sous la monarchie de Juillet, révoqué par le gouvernement provisoire, il rentra dans l'administration sous la présidence de Louis-Napoléon (1849) et passa des préfectures de l'Allier (1849) et de la Haute-Garonne (1850) à la préfecture de police, où il prit part, avec plus de zèle que de fermeté, à l'exécution du coup d'Etat du 2 déc. 1851. Le danger passé, il fit, comme ministre de la police générale (22 janv. 1852), régner la terreur dans toute la France. Son ministère ayant été supprimé (10 juin 1853), il fut nommé sénateur, remplit une mission diplomatique à Naples de 1853 à 1854 et fut, de 1860 à 1866, chargé de l'administration du dép. des Bouches-du-Rhône. Il se fit ensuite remarquer au Sénat par ses efforts pour empêcher le rétablissement de la liberté de la presse et de la liberté de réunion (1868). Mais il se déclara — tardivement — partisan de la responsabilité ministérielle (1869). Rejeté dans la vie privée par la révolution du 4 septembre, il posa plusieurs fois sans succès sa candidature (impérialiste) aux élections législatives (1876, 1877), publia en 1884-85 ses *Mémoires*, qui ne manquent pas d'intérêt, et manifesta encore avant de mourir son hostilité à la République par son adhésion à la politique boulangiste. A. D.

MAUPASSANT (Louis-Charles-César), homme politique français, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 25 avr. 1750, massacré à Machecoul (Loire-Inférieure) le 11 mars 1793. Agriculteur, député suppléant du tiers état de la sénéchaussée de Nantes aux Etats généraux (15 avr. 1789), admis à siéger le 5 sept. 1789, il fit partie de la majorité libérale. En mars 1793 il fut envoyé à Machecoul pour organiser la défense du pays contre les insurgés et périt lors de l'attaque de cette ville. E. C.

MAUPASSANT (Henry-René-Albert-Guy de), littérateur français, né au château de Miromesnil (Seine-Inférieure) le 5 août 1850, mort à Auteuil le 6 juil. 1893. Sa famille était originaire de Lorraine; son grand-père était venu diriger une exploitation agricole à La Neuville-Champ-d'Oisil, près de Rouen; son père s'occupait d'affaires de Bourse. Ses parents s'étant séparés de bonne heure, c'est sa mère, née Le Poittevin, femme très distinguée, amie d'enfance de Flaubert, qui prit le plus d'influence sur son esprit. Ses études, commencées au collège d'Yvetot, se terminèrent au lycée de Rouen. Il entra à dix-huit ans au ministère de la marine, puis à celui de l'instruction publique sous M. Bardoux, ami de Flaubert. Comme Flaubert, il ne commença à produire que tard, puisque son premier livre, *Des Vers*, ne parut qu'en 1880. Vint ensuite sa nouvelle restée fameuse, *Boule de suif* (publiée dans les *Soirées de Médan*) où se manifestaient du premier coup toutes les qualités d'observation aiguë et de style qui le mirent à la tête de la jeune génération littéraire. Une longue série de contes et nouvelles suivit. Le total en monte à 215, tous réunis en volumes sous les titres suivants : *la Maison Tellier* (1881); *Mademoiselle Fifi* (1882); *les Contes de la Bécasse*, *Clair de Lune* (1883); *Au Soleil* (voyages); *les Sœurs Rondoli*, *Miss Harriett* (1884); *Yvette*, *Contes du Jour et de la Nuit* (1885); *la Petite Roque*, *Monsieur Parent* (1886); *Toine*, *le Horla* (1887); *Sur l'Eau* (voyages); *le Rosier de Mme Husson* (1888); *la Main gauche* (1889); *l'Inutile Beauté*, *la Vie errante* (voyages) (1890).

Entre temps, Maupassant écrivit six grands romans : *Une Vie* (1883); *Bel-Ami* (1885); *Mont-Oriol* (1887); *Pierre et Jean* (1888); *Fort comme la Mort* (1889) et enfin *Notre Cœur* (1890). Il fit jouer au théâtre du Gymnase : *Musette*, trois actes, en collaboration avec M. Jacques Normand (1891). Le succès en fut considérable. En 1893, la Comédie-Française représenta avec deux autres actes de lui : *la Paix du ménage*. Sa production littéraire (27 volumes) est donc ramassée en dix années, c'est-à-dire à peu près le temps que Flaubert mettait à écrire deux volumes! Etonnant contraste entre le maître et l'élève, on pourrait presque dire le produit de Flaubert. Tout jeune, en effet, il reçut les leçons du lapidaire de Croisset; il lui apportait ses premiers essais, que l'autre lui rendait en disant : « Je ne comprends pas ce que tu as voulu dire », jusqu'au jour où il avait enfin trouvé, de lui-même, l'épithète exacte, la métaphore lumineuse. On peut expliquer, par cette éducation sévère, la lucidité et la sûreté de son style. Et ce n'est que lorsque « le patron » lui eut dit : « Vas-y, mon fils », qu'il se hasarda à publier son premier recueil : *Des Vers*, qui, d'ailleurs, eut le sort de *Madame Bovary* et fut un instant poursuivi par le parquet d'Etampes. Ce n'est que grâce à de hautes interventions que ces poursuites furent arrêtées. Dans ce premier essai on peut facilement découvrir l'embryon ses qualités qu'on trouvera bientôt confirmées dans la rapide succession de ses contes : c'est l'imagination sensuelle débordante, l'intensité des sensations charnelles, le pittoresque de l'image, l'acuité devenue plus tard douloureuse de son observation, la sincérité, la large robustesse de sa nature. Et, pourtant, Maupassant n'est pas poète, au sens où ce terme s'emploie généralement, et ce n'est pas là un reproche. Il est incapable de créer de rien, d'inventer de toutes pièces la moindre affabulation d'un conte ou d'un roman. Sa nature sincère se refuse au mensonge de l'émotion et même de la peinture. Pour tout ce qu'il a écrit, on peut être sûr qu'il est parti d'un fait exact, observé, ou d'une histoire racontée; tous ses personnages, il les a copiés quelque part, dans la vie ou dans ses souvenirs, ou dans les confidences des autres; mais nul plus que lui n'a su leur donner le relief saisissant de leur individualité en mouvement. Au commencement de son existence littéraire, avec la surabondance de ses forces, la mâle vigueur de son tempérament d'athlète, il se livre tout entier, débridé, au comique heureux et dé-

bordant, mais un peu bas, du conte « gaulois » dont la majorité des critiques contemporains le fait le maître incontesté. Heureusement pour sa gloire, bientôt son objectif se déplace et s'élargit. Il demeurera toujours l'allègre et incisif narrateur qu'il est, mais la psychologie des canotiers et des filles publiques aura cessé de l'intéresser. Il aura épuisé le paysan; *Ce Cochon de Morin* sera entré dans l'immortalité, et il écrira *Une Vie*, et il écrira *Bel-Ami* qui l'emportent par la somme et la variété des observations, sur tout ce qu'il avait fait jusque-là et tout ce qu'il fit dans la suite. Est-ce à dire que l'œuvre de Maupassant soit destinée à satisfaire complètement la postérité? Il serait peut-être hardi de le prétendre.

On peut lire partout que Maupassant était un observateur impartial. Je crois qu'on a confondu deux termes entre eux. Maupassant était un observateur sincère, ce qui n'est pas la même chose. Il faut entendre par là qu'il ne mêlait jamais sa propre psychologie à celle de ses personnages, et qu'il n'encombrait pas de ses gesticulations personnelles, sous couleur d'autres, les peintures qu'il a laissées. Pour être impartial, il lui eût fallu faire intervenir en balance avec ses sensations le contrôle de sa raison; or, ce sensitif exaspéré et primesautier était incapable de raisonner à l'encontre de ses impressions, pas plus que n'est capable de le faire la plaque photographique frappée par la lumière; mais, comme elle, il est sincère, car s'il ne voit pas toujours tous les côtés des choses, c'est avec honnêteté qu'il traduit ce qu'il en perçoit. La rapidité et l'abondance de sa production ont fatalement borné la profondeur de sa vision; et nul doute que si Flaubert eût vécu, il n'eût eu à cet égard sur Maupassant une influence modératrice. Pourtant les dons extraordinaires de sa nature compensent en partie son défaut de profondeur dans l'analyse, par l'intensité et la netteté de son regard. Il voit si clair, si juste, et la discipline de sa langue est telle qu'il lui suffit d'une phrase pour peindre le relief d'une physionomie, le geste caractéristique d'un individu, même tout l'extérieur d'un personnage. Indiscutablement, c'est à Flaubert qu'il doit cet art de simplification pour ainsi dire classique, à lui aussi son talent de composition, large et sobre, de même que l'ironie froide de ses phrases concises qui donnent un si singulier relief aux ridicules qu'il observe.

Maupassant était par-dessus tout un voluptueux, mais un voluptueux inquiet, et la misanthropie de la fin de sa vie n'est pas pour y contredire. Cette phrase qu'il écrivit le peint à cet égard tout entier : « En certains jours j'éprouve l'horreur de ce qui est, jusqu'à désirer la mort ; en certains autres, au contraire, je jouis de tout à la façon d'un animal. » Cette volupté foncière éclate aux moindres pages de son œuvre, et ce qu'on sait de ses goûts le confirme. Malgré qu'il en paraisse en certains passages pessimistes de ses derniers romans, il aimait la femme avec une passion ardente et à la fois craintive qui n'avait d'égale que son amour pour les beaux spectacles de la nature ; on pourrai cueillir cent passages de ses contes et de ses romans où se retrouve en une forme admirable sa tendresse infinie pour un beau ciel nocturne, pour une clairière arrosée de soleil, pour un champ parfumé, pour les mille palpitations de la vie. Et, dans cet amour exalté, rien du rêve maladif, rien de poétiquement creux; toujours on sent frémir dans la description, et on participe malgré soi à la joie vitale du narrateur en communion avec le tableau ensoleillé, ou à l'obscur et mélancolique émoi que lui verse un ciel crépusculaire.

Physiquement, Guy de Maupassant était de taille moyenne, plutôt petit et trapu, haut en couleur, l'œil caressant et velouté, la forte moustache brune. Il pratiquait beaucoup les exercices du corps, le canotage surtout, et il se montrait très fier de sa musculature. Il s'était fait construire un yacht qu'il avait baptisé *Bel-Ami*, et qui lui servait à de longues et lointaines croisières. Il adorait les parfums. Il se déclarait parfaitement incompétent en matière musicale, ce qui faisait s'exclamer d'indignation les grandes dames qu'il s'était mis à fréquenter vers la fin de sa vie, fréquentations qui coïncident avec le commencement de la terrible maladie qui l'a emporté, grisé par les belles manières. Il était descendu à un snobisme inexplicable autrement que par le commencement de la folie des grandeurs qui est une étape de la paralysie générale. Il se piquait de connaître à fond le code du savoir-vivre mondain, et bataillait dans les boudoirs pour des détails de toilette « inesthétiques » ! Il avait refusé maintes fois d'entrer à l'Académie française; mais Alexandre Dumas fils se piquait de l'amener un jour à s'y présenter. Il refusa aussi la Légion d'honneur. On doit voir là plutôt un peu d'affectation et d'entêtement que beaucoup d'orgueil. Il était pourtant officier d'académie ; c'est M. Bardoux qui lui avait fait cette malice, alors que Maupassant était au ministère de l'instruction publique sous ses ordres.

Après qu'il eut tenté de se suicider dans sa villa de Cannes avec un rasoir, on l'avait rapporté à Paris emprisonné dans une camisole de force. Il est mort chez le docteur Blanche, à Auteuil, après dix-huit mois de maladie, paralytique général. Il a laissé inachevés deux romans : *l'Angelus* et *l'Ame étrangère*, dont l'éditeur Paul Ollendorf n'a que quelques chapitres qui seront publiés avec de nombreuses études, des critiques et des récits de voyages dans ses œuvres complètes. Jules Huret.

MAUPEOU (René-Charles de), magistrat français, né à Paris en 1688, mort en 1775. Fils d'un président des enquêtes au parlement de Paris, il fut avocat du roi au Châtelet (1708), conseiller au parlement (1710), président à mortier (1717), premier président (1743-57). Doué de grands avantages extérieurs, gracieux, spirituel, orateur, malgré son ignorance, il s'enrichit par son mariage avec Anne-Victoire de Lamoignon de Courson. Dans la lutte du parlement contre l'archevêque de Paris et la cour, le premier président manœuvra avec prudence, ménageant la cour sans sacrifier les prérogatives du parlement. En 1754, il obtint le retour de celui-ci ; en 1757, il ne se retira pas avec la majorité de ses collègues, et, quand ils revinrent, il démissionna (22 sept. 1757) et eut pour successeur Molé. Mais à l'exil de son ennemi, le chancelier Lamoignon, il le remplaça avec le titre de vice-chancelier (oct. 1763) ; il fut aussi nommé garde des sceaux et fit choisir son fils pour premier président du parlement de Paris, à la place de Molé. Enfin le 15 sept. 1768, il succéda, comme chancelier, à Lamoignon ; mais, dès le lendemain, il céda la place à son fils. A.-M. B.

MAUPEOU (René-Nicolas-Charles-Augustin de), chancelier de France, né le 25 févr. 1714, mort au Thuit, près des Andelys, le 29 juil. 1792. Il était l'aîné des trois enfants du précédent et d'Anne-Victoire de Lamoignon. Conseiller au parlement à dix-neuf ans (11 août 1733), il remplaça, le 12 nov. 1743, son père, dans la charge de président à mortier, dont il avait la survivance depuis six ans. Quelques mois plus tard (22 janv. 1744), il assurait sa fortune en épousant une riche héritière, Anne-Marguerite-Thérèse de Roncherolles, cousine de Mme d'Epinay, l'amie de Grimm. C'était un magistrat instruit, appliqué, fort entendu aux affaires, doué d'une volonté que rien ne faisait plier. Petit, laid, mari désagréable, il ne manquait cependant, dans le monde, ni d'esprit ni de politesse. Il eut avec son père, qui n'agissait jamais sans ses conseils, la plus grande part dans les négociations qui, de 1750 à 1763, eurent lieu à l'occasion des démêlés du parlement avec la cour — affaire de l'hôpital général (1749-52), des refus de sacrements qui amenèrent la translation du parlement à Pontoise (1753-57), etc. — et dans lesquelles il sut ménager les deux partis. La disgrâce momentanée de son père, en sept. 1757, ne l'atteignit pas, et lorsque celui-ci eut été nommé, en 1763, garde des sceaux, il fut lui-même appelé à la première présidence, en remplacement de M. Molé (12 oct. 1763). C'était le présage d'une fortune plus haute encore ; le roi avait jeté sur lui les yeux pour accomplir les changements qu'il méditait dans l'institution des parlements. Le

16 sept. 1768, il était nommé chancelier de France à la place de son père qui n'avait occupé qu'un jour ces fonctions, et pour frayer la route à son fils. Les cinq années pendant lesquelles il siégea comme premier président furent marquées par la condamnation de Lally, la revision du procès Calas, l'affaire des jésuites, et la fameuse séance royale, dite de la *flagellation*, où fut proscrite toute confédération entre les divers parlements (3 mars 1766). Devenu chancelier, il persuada au roi de présider lui-même son parlement dans l'affaire du duc d'Aiguillon et de La Chalotais, politique qui aboutit au lit de justice (3 sept. 1770) dans lequel Louis XV se fit remettre toute la procédure avec défense de la reprendre. Ce n'était que le début de mesures plus graves. Le 27 nov. parut l'*édit de règlement et de discipline*, par lequel étaient défendues l'union des parlements entre eux, la cessation de service, les démissions combinées, les délibérations de chambres, à moins qu'elles n'aient été autorisées par les présidents, et enfin les remontrances postérieures à l'enregistrement. Le parlement, dès le lendemain de sa rentrée (4 déc.), ayant refusé d'enregistrer cet édit, la réponse ne se fit pas attendre. « C'est demain, disait Maupeou, que j'ouvre la tranchée devant le parlement. » Le 7, en effet, dans un lit de justice tenu à Versailles, Louis XV fit transcrire l'édit sur les registres. Le 10, les Chambres ripostèrent par un arrêt suspendant le cours de la justice. Mais Maupeou, que la disgrâce du duc de Choiseul (24 déc.) venait de fortifier encore, avait tout préparé pour avoir raison des résistances. Dans la nuit du 19 au 20 janv. 1771, deux mousquetaires se présentent chez chacun des membres du parlement, les obligeant à déclarer par écrit si, *oui* ou *non*, ils voulaient reprendre leur service. Il n'y eut que 38 réponses affirmatives ; la nuit suivante tous les opposants furent exilés par lettres de cachet, sans pouvoir communiquer entre eux. En même temps un arrêt du conseil supprimait et confisquait leurs offices. Les lieux d'exil avaient été choisis parmi les localités les plus isolées, les moins hospitalières de France. Le conseil du roi qui, sur ordre exprès de Louis XV, avait été chargé de rendre la justice, fut installé par Maupeou dès le 24. Cette nouvelle justice restait cependant à organiser. Maupeou le fit par l'édit du 22 févr. qui, morcelant l'immense juridiction du parlement, créait six conseils supérieurs, à Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont, Lyon et Poitiers. La cour des aides qui, le 22 mars, avait aussi protesté, fut supprimée, et son président, Malesherbes, exilé (22 mars, 9 avr.). Ces mesures furent complétées par trois édits enregistrés dans le lit de justice tenu à Versailles le samedi 13 avr. Ils supprimaient définitivement les offices de l'ancien parlement et de la cour des aides, qui devaient être liquidés et remboursés; abolissaient la vénalité des charges judiciaires, auxquelles un traitement serait désormais attribué, et transféraient les magistrats du grand conseil dans le nouveau parlement. D'autres dispositions étaient relatives à la simplification de la procédure et à la gratuité de la justice. Toutes ces réformes ont été depuis accomplies par la Révolution française ; Maupeou en fut le précurseur très inconscient, mais non sans énergie, ainsi qu'il apparaît dans le préambule de ces édits. Après avoir écouté l'avocat général Séguier qui essaya de réfuter le discours de Maupeou, le roi dit froidement : « Je ne changerai jamais. » Le lundi suivant, Maupeou alla lui-même installer le nouveau parlement. Les princes du sang, qui tous, sauf le comte de La Marche, avaient protesté, ainsi que treize pairs, reçurent l'ordre de ne plus paraître à la cour. Le Châtelet fut cassé et reconstitué (27 mai). Si, dans cette révolution judiciaire, Maupeou eut à souffrir de nombreux pamphlets, parmi lesquels il faut signaler les fameux *Mémoires* où Beaumarchais (sept. 1773) couvrit de ridicule le conseiller Goezman, il eut pour lui Voltaire et le parti philosophique. On cria beaucoup, mais le coup d'Etat avait pleinement réussi. D'août à novembre, tous les parlements, sauf celui de Paris et de Rouen — ce dernier fut remplacé par deux conseils — avaient fait leur soumission. A Paris même, 4 présidents et 25 conseillers se firent liquider. Le prince de Condé et le duc d'Orléans reconnurent le fait accompli. A la rentrée (nov. 1771), Linguet, Gerbier, et beaucoup d'autres avocats recommencèrent à plaider. La liquidation des offices aurait coûté, il est vrai, environ 100 millions, mais Terray, qui avait fait enregistrer onze édits bursaux, ne s'inquiétait pas de cette charge. La mort seule du roi (10 mai 1774) fit échouer l'œuvre de Maupeou. Le 24 août, les sceaux lui furent repris et donnés à Hue de Miromesnil, les anciens parlements rétablis. Il supporta avec dignité cette disgrâce et ne consentit jamais à se démettre de sa dignité de chancelier. « J'avais fait gagner un grand procès au roi, dit-il, il veut faire remettre en question ce qui était décidé, il en est le maître. » Exilé à sa terre de Thuit, c'est là qu'il mourut vingt-deux ans plus tard. Il avait assez vécu pour voir à jamais supprimés (6-7 sept. 1790) ces parlements qu'il avait voulu réformer. Continuateur de l'œuvre de Richelieu et de Louis XIV, précurseur de celle de la Révolution française, Maupeou, si vivement critiqué encore aujourd'hui, ne doit l'être que par les rares et sages esprits qui pensent que la liberté véritable est inséparable de l'existence de corps intermédiaires fortement constitués, capables de résister au pouvoir, quelque nom qu'on lui donne. De son vivant, Maupeou avait publié les documents officiels de son coup d'Etat sous ce titre : *Code des Parlements* ou *Collection d'édits... depuis déc. 1770 jusqu'à déc. 1771* (Paris, 1772, in-8). Le *Compte rendu* justificatif, qu'il présenta au roi en 1789, existe en manuscrit à la Bibliothèque nationale (fonds fr., 6570-72). Eugène Asse.

Bibl. : Lebrun, duc de Plaisance, *Opinions, rapports*; Paris, 1829, in-8. — M. Dumesnil, *Mém. sur le prince Lebrun*, 1828, in-8. — Gaillard, *Vie de Malesherbes*, 1805, in-8. — *Maupouana*; Paris, 1775, 6 vol. in-8. — *Journal hist. de la Révolution opérée... par M. de Maupeou*, 1775, 7 vol. in-12. — *Corresp. de Mme d'Epinay, de Mme du Deffand, de Galliani*. — *Mém. de Besenval, Georgel, Augeard.* — Jules Flammermont, *le Chancelier Maupeou*; Paris, 1883, in-8. — Jobez, *Hist. du règne de Louis XV*.

MAUPERCHÉ (Henri), peintre français, né à Paris vers 1623, mort à Paris en 1686. Les relations d'amitié qui l'unissaient à Louis Boullogne, le père, ne furent pas inutiles à ses débuts : il dut à ce maître de pouvoir faire le voyage d'Italie où il étudia surtout le paysage. Vers 1643, de retour en France, il travailla à la décoration des palais royaux, et particulièrement à celle du château de Fontainebleau : il est porté à cette époque, sur l'état des officiers de la maison du roi, parmi les peintres, aux gages de 30 livres. En l'an 1651, il fut reçu membre de l'Académie royale de peinture récemment créée, et il y devint professeur le 13 nov. 1655 : ainsi le qualifient les registres de la paroisse de Saint-Paul, où il contracta (1673), son troisième mariage avec Marie-Anne de La Bonne, âgée de vingt-sept ans. Le musée du Louvre ne possède pas un seul ouvrage de cet artiste, plutôt médiocre, dont on peut voir, en revanche, au palais de Fontainebleau, une suite de douze paysages, assez gravement détériorés par le temps. Mauperché avait aussi, de son temps, une certaine réputation comme graveur. G. C.

MAUPERTHUIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers ; 278 hab.

MAUPERTIUS (V. Poitiers [Bataille de]).

MAUPERTUIS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy ; 278 hab.

MAUPERTUIS ou **MAUPERTUY** (Jean-Baptiste Drouet de), écrivain religieux, né à Paris en 1650. L'année de sa mort est diversement rapportée, 1730, 1736. A l'âge de quarante ans, il renonça soudainement au monde, dont il paraît avoir jusqu'alors recherché vivement les joies ; deux ans après (1692), il se voua à l'état ecclésiastique. Œuvres principales : *Histoire de la réforme de l'abbaye des Sept-Fonts* (Paris, 1702, in-12) ; *Histoire de la sainte Eglise de Vienne* (in-4) ; *le Commerce dangereux entre les deux sexes* (in-12) ; *la Femme faible*

ou les Dangers d'un commerce fréquent et assidu avec les hommes (Vienne, 1704, in-12). Traductions principales : *Institutions* de Lactance (Ier livre, in-12); *Traité de la providence* de Salvien (in-12); *Timothée* de Salvien (in-12) ; *Actes des martyrs*, recueillis par dom Ruinart (Paris, 1708, 2 vol. in-12) ; *Histoire des Goths* de Jordanès (in-12). E.-H. V.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis Moreau de), mathématicien et astronome français, né à Saint-Malo le 17 juil. 1698, mort à Bâle le 27 juil. 1759. Fils d'un député au conseil royal de commerce et aux Etats de Bretagne, il commença ses études avec un précepteur, l'abbé Coquard, vint en 1714 à Paris, au collège de La Marche, où il eut pour répétiteur de mathématiques l'académicien Guisnée et où il resta deux ans, fit ensuite un voyage en Hollande et, en 1718, entra dans la compagnie des mousquetaires gris. Peu après, il obtint une lieutenance dans le régiment de La Roche-Guyon. Mais la paix lui laissait des loisirs. Il fréquenta au café de l'Ancienne-Comédie (café Procope) les beaux esprits du temps : Marivaux, Fréret, La Motte-Hédouard. En même temps, Nicole lui inspira le goût des mathématiques et, en 1723, s'étant démis de sa compagnie, il se fit recevoir en qualité d'adjoint à l'Académie des sciences de Paris. Il n'avait encore rien publié, et son premier mémoire : *Sur la Forme des instruments de musique*, ne date que de l'année suivante. Il n'en passa pas moins, en 1725, adjoint associé, et il commença alors seulement à se révéler géomètre avec une série de mémoires sur les questions de maximis et de minimis (1726), sur la quadrature et la rectification des figures formées par le roulement des polygones réguliers (1727), sur le développement des courbes (1727-29). En 1728 il fut admis, au cours d'un voyage en Angleterre, à la Société royale de Londres et, en 1729, s'étant rendu à Bâle, il s'y lia d'une étroite amitié avec les frères Bernoulli. En 1731, il devint, à la suite de la lecture d'un nouveau mémoire *Sur la Courbe descensus æquabilis*, membre pensionnaire de l'Académie des sciences. Puis il fut engagé par la publication d'une étude sur les lois de l'attraction et d'un discours sur la figure des astres, où il se faisait le défenseur des idées newtoniennes, dans une violente dispute avec les nombreux partisans des tourbillons cartésiens, notamment avec Cassini, Nollet, Fontenelle, Mairan. Les Cassini soutenaient, à cette époque, que la terre est allongée aux pôles ; au contraire, Huygens et Newton concluaient, de leurs calculs théoriques, qu'elle est renflée à l'équateur. Tandis que Godin, Bouguer et La Condamine étaient envoyés au Pérou pour y mesurer un arc du méridien, Maupertuis était placé à la tête d'une seconde expédition dont faisaient partie Clairaut, Camus, Lemonnier, ainsi que le physicien suédois Celsus, et qui devait se rendre dans les régions arctiques pour y procéder à une opération identique. La petite troupe arriva au mois de juil. 1736 à Torneå (Suède septentr.), où elle passa l'hiver et d'où elle repartit à la fin du printemps suivant, augmentée d'une jeune Laponne, dont Maupertuis s'était épris et qui devait exercer plus tard la verve railleuse de Voltaire. L'entreprise avait, d'ailleurs, pleinement réussi, à la confusion de Cassini, qui, du reste, ne se rendit pas tout de suite à l'évidence, et les résultats en furent publiés par Maupertuis dans une relation intitulée : *Sur la Figure de la terre*. Sa réputation en fut considérablement accrue, et, sollicité par le roi de Prusse, Frédéric II, il se rendit en 1740 auprès de ce prince, qu'il accompagna même dans sa campagne de Silésie (1741). Fait prisonnier par les Autrichiens à Molwiz, il fut presque aussitôt remis en liberté et revint à Paris, où il reprit ses travaux scientifiques et où il publia presque en même temps ses deux traités sur la parallaxe de la lune et sur les comètes. En 1743, il fut élu membre de l'Académie française en remplacement de l'abbé de Saint-Pierre et prétendit démontrer, dans son discours de réception, que « l'objet des études de géométrie et du bel esprit est le même et dépend des mêmes principes ». Rappelé en Prusse par Frédéric II en 1744, il fut chargé de réorganiser l'Académie de Berlin et en reçut la présidence avec le logement au palais et une pension de 15,000 livres. En 1750, il y fit entrer Kœnig, professeur de philosophie, qu'il avait connu à Bâle. D'abord les meilleurs amis, ils se querellèrent bientôt au sujet de Leibniz, de sa découverte du calcul infinitésimal et d'une prétendue loi générale du mouvement que Maupertuis, son auteur, plaçait au-dessus des travaux de Newton. Voltaire, longtemps, lui aussi, l'ami de Maupertuis, mais vexé par le refus d'un service personnel, se rangea du côté de Kœnig. Dès lors, les pamphlets et les satires se succédèrent. En vain Frédéric II s'interposa. Tandis qu'il continuait à soutenir Maupertuis, Voltaire, implacable, multipliait les attaques et les brochures : *la Diatribe du docteur Akakia*, *la Querelle*, *la Séance mémorable*, *la Berlue*, *Lettre d'un marquis à une marquise*, *Extrait d'une lettre d'un académicien de Berlin*, *Projet de paix*, *l'Art de bien argumenter*, *Lettre au secrétaire éternel*, *l'Homme aux quarante écus*, *Deux Siècles*, etc. Il y traitait tour à tour le président de l'Académie de Berlin de plagiaire et d'ignorant, « ayant un peu parlé de mathématiques et de métaphysique, ayant disséqué deux crapauds et s'étant fait peindre avec un bonnet fourré ». Maupertuis le provoqua : Voltaire cria à l'assassin. Finalement et de guerre lasse, Maupertuis, déjà malade, rentra en France ; puis il alla mourir à Bâle, dans les bras des Bernoulli, qui lui étaient demeurés fidèles. Certes, Voltaire a été injuste. Avant de couvrir Maupertuis d'injures, il l'avait, d'ailleurs, loué sans mesure. On n'en est pas moins obligé de constater que le favori du roi de Prusse a été un très médiocre littérateur, au style raide et prétentieux, et que, gonflé d'orgueil et l'esprit faussé par la vanité, il n'a produit comme savant, hormis sa mesure de l'arc de Torneå, aucun travail ni aucune découverte de premier ordre, que, conséquemment, la grande célébrité dont il jouit parmi ses contemporains et les honneurs dont il fut comblé étaient aussi mal justifiés que les railleries de Voltaire étaient elles-mêmes exagérées. Nous avons déjà indiqué, dans le cours de cet article, le sujet de quelques-uns des nombreux mémoires qu'il a présentés à l'Académie des sciences. Il a publié à part : *Sur la Figure de la terre* (Paris, 1738, in-12 ; trad. lat., 1742) ; *Discours sur la parallaxe de la lune* (Paris, 1741, in-8) ; *Discours sur la figure des astres* (Paris, 1742, in-8) ; *Eléments de la géographie* (Paris, 1742, in-8) ; *Lettre sur la comète de 1742* (Paris, 1742, in-8) ; *Astronomie nautique* (Paris, 1745 et 1756, in-8) ; *Vénus physique* (Paris, 1745, in-12) ; *Essai de cosmologie* (Amsterdam, 1750, in-8) ; *Maupertiana ou Ecrits divers* (Leyde, 1753, in-8). Tous ces écrits ont été réunis sous le titre : *Œuvres complètes de M. de Maupertuis* (Paris, 1752, 4 vol. in-8 ; autre éd., Lyon, 1768, 4 vol. in-8). Léon Sagnet.

Bibl. : *Eloge de Maupertuis*, par Grandjean de Fouchy, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, Hist.*, 1759. — L. Angliviel de La Baumelle, *Vie de Maupertuis* ; Paris, 1856. — Damiron, *Mémoires sur Maupertuis* ; Paris, 1858.

MAUPERTUS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise ; 195 hab.

MAUPIN (Simon), architecte et ingénieur français du xviie siècle. Simon Maupin, qui avait publié en 1625 un plan de la ville de Lyon, succéda en 1637 à Néry de Kibly comme agent voyer en chef de cette ville et dut dresser, de cette époque jusqu'en 1664, les plans de plusieurs digues à établir sur le Rhône, notamment en face du quai Saint-Clair. Après avoir donné les dessins de quelques édifices, Maupin, à la suite d'un concours restreint ouvert pour la construction de l'hôtel de ville de Lyon, concours dans lequel figurèrent Desarges et Lemercier, fut chargé de l'exécution de cet édifice qui, commencé en 1646, fut achevé en 1655, mais dont la façade fut modifiée en 1702 sur les dessins de J.-H. Mansart. Un fils de Simon Maupin, *Ennemond* Maupin, travailla avec lui à l'hôtel de ville de Lyon et lui succéda pendant quelques années comme agent voyer en chef de cette ville. Charles Lucas.

MAUPIN (Mlle d'Aubigny, épouse), chanteuse scénique française, née en 1673, morte en 1707. Plus célèbre encore par ses vices que par ses talents, cette femme étonnante, qui a inspiré à Théophile Gautier son roman le plus fameux, a été une artiste distinguée en même temps qu'une aventurière hors de pair. Quoique mariée fort jeune, elle eut de nombreux amants, parmi lesquels une tête couronnée, et, quoique courtisane, elle ne laissait pas de s'en prendre à l'occasion aux personnes de son sexe. Condamnée au feu par contumace comme incendiaire après avoir voulu enlever une jeune fille d'un couvent, elle sut échapper au supplice qui l'attendait. Enfin, très forte sur les armes et jouant au spadassin, elle revêtait souvent des habits d'homme, cherchait querelle au premier venu et étendait son adversaire sur le carreau. Fort belle d'ailleurs, de taille moyenne, mais très bien prise, un contemporain nous apprend qu'elle avait « les cheveux châtains, de grands yeux bleus, le nez aquilin, la bouche belle, les dents fort blanches et la gorge parfaite ». Douée avec cela d'une fort belle voix de contralto, qu'on appelait alors *bas-dessus*, elle avait tout ce qu'il fallait pour réussir au théâtre. C'est à celui de Marseille que, fort jeune encore, elle fit ses débuts, en compagnie de son premier amant, un prévôt de salle nommé Séranne, qui avait été son maître d'armes. Ses succès à Marseille la firent venir au bout de trois ou quatre ans à Paris, où le compositeur Bouvard la présenta à Francine, gendre de Lully et son successeur dans la direction de l'Opéra. Francine l'engagea et, en 1690, la fit débuter dans une reprise de *Cadmus* par le rôle de Pallas; sa beauté fit tout d'abord sensation et elle fut très bien accueillie. « Ce premier succès, dit un annaliste, la conduisit rapidement aux grands rôles, qu'elle joua supérieurement, également bonne dans le tendre, la fureur et le comique. » On la disait surtout remarquable dans le rôle de Médée de l'opéra de *Médus*. Son séjour à l'Opéra, interrompu par plusieurs voyages, ne fut pas sans des aventures de tout genre. Lorsqu'elle quitta définitivement ce théâtre, en 1705, elle avait eu la singulière idée de se raccommoder avec son mari, qui mourut au bout de peu de temps. On assure qu'elle-même mourut confite en dévotion. A. Pougin.

MAUPOINT (Jean), chroniqueur français, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture à Paris, en 1438, mort le 11 nov. 1476. On lui doit un *Journal parisien* où sont racontés les événements de 1437 à 1469; il a été publié par M. Gustave Fagniez au t. IV (1877) des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'île de France*.

MAUPREVOIR. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. d'Availles-Limousine; 1,400 hab.

MAUQUENCHY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux; 394 hab.

MAUQUEST de La Motte (Guillaume), chirurgien français, né à Valognes le 27 juil. 1655, mort à Valognes le 27 juil. 1737. Il étudia à l'Hôtel-Dieu de Paris et se livra particulièrement aux accouchements qu'il pratiqua avec succès dans sa ville natale. Mauquest était un observateur plutôt qu'un érudit. On lui doit : *Traité des accouchements...* (Paris, 1715, in-4; 1765, 2 vol. in-8); *Dissertation sur la génération...* (Paris, 1718, in-12); *Traité complet de chirurgie...* (Paris, 1722, 3 vol. in-12 et autres éd.). Dr L. Hn.

MAUR (Saint), *Maurus*, fondateur de l'abbaye de Glanfeuil (Saint-Maur-sur-Loire) né en Italie, de famille noble, vers 512, mort en 584 (?). Fête le 15 janv. Il n'était âgé que de douze ans lorsque Equitius, son père, le confia à saint Benoît de Nursie. Sous la direction de ce maître, il crut promptement en merveilleuse vertu monastique. Au mot Benoît (t. VI, p. 205, col. 1) nous avons relaté un miracle dont il fut un des objets. Vers 542, il fut envoyé dans la Gaule, à la demande de l'évêque du Mans. Il y obtint la faveur du roi Théodebert, et fonda le premier monastère où fut établie la règle bénédictine. — Sa *vie*, écrite par Faustus du Mont-Cassin, a été reproduite, avec de notables altérations, par Odon ou Eudes, abbé de Glanfeuil, et insérée par Mabillon dans les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*. Elle abonde en miracles. L'abbaye de Glanfeuil fut sécularisée au xvie siècle; mais elle avait eu un grand renom au moyen âge. E.-H. V.

Congrégation de Saint-Maur. (V. Bénédictins, t. VI, pp. 138 et suiv.).

MAUR, prélat et théologien allemand (V. Raban-Maur).

MAURAGE (Maurice-Augustin), littérateur belge, né à Hantes-Wihéries en 1828, mort à Bruxelles en 1893. Il occupa une position en vue dans la presse libérale, et fut pendant longtemps un des principaux rédacteurs de l'*Etoile belge*. Il a publié un grand nombre de romans et de nouvelles qui ont obtenu beaucoup de succès; il a surtout excellé dans les romans historiques; nous citerons : *le Ruwart, chronique flamande du* xiiie *siècle* (Bruxelles, 1857, 2 vol. in-8); *le Sanglier des Ardennes* (*id.*, 1859, 2 vol. in-8); *le Capitaine des gueux* (*id.*, 1861, 2 vol. in-12).

MAURAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 301 hab. Faïencerie. L'église a conservé des fonts baptismaux historiés du xiiie siècle. Ruines d'un château du xve siècle.

MAURAND (Pierre), l'un des premiers chefs de l'insurrection albigeoise, mort à Toulouse en 1199. Arrêté en 1178, il fut livré au comte de Toulouse, abjura en prison et dut, en expiation de son hérésie, faire le pèlerinage de Jérusalem.

MAURE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montaner; 209 hab.

MAURE-de-Bretagne. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon; 3,760 hab. Corderie, clouterie. Moulins. Vestiges de retranchements antiques.

MAURE-de-la-Gardille (Le). Montagne de la *Lozère* (V. ce mot, t. XXII, p. 708).

MAURE (Nicolas), homme politique français, né à Auxerre (Yonne) en 1743, mort à Paris le 3 juin 1795. Epicier dans sa ville natale et administrateur du dép. de l'Yonne, il fut élu député à la Convention par l'influence de Le Peletier Saint-Fargeau. Il siégea sur les bancs de la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Dépourvu d'instruction, et parfois violent à la Convention, il montra beaucoup de bon sens, de modération et de justice dans ses missions. Envoyé en juil. 1793 dans l'Yonne, la Seine-et-Marne et le Loiret pour assurer la libre circulation des grains, il y resta plusieurs mois, s'opposa aux persécutions religieuses, eut quelques démêlés à ce sujet avec son collègue Garnier, de l'Aube, mais obtint gain de cause auprès du comité de Salut public. Sa mission lui fut continuée pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire dans l'Yonne et dans Seine-et-Marne. Dans ce dernier département, il fit mettre en liberté un grand nombre d'individus arrêtés par son prédécesseur Du Bouchet et supprima diverses taxes arbitrairement imposées par son collègue. Après Thermidor, diverses dénonciations contradictoires furent portées contre Maure; tandis que Garnier de l'Aube l'accusait d'avoir été favorable aux prêtres insermentés, Fréron, dans son journal *l'Orateur du peuple*, le représentait comme un homme sanguinaire, comme ayant dit que le lard destiné aux armées servirait à graisser la guillotine. Toutes ces dénonciations restèrent d'abord sans effet; mais, après l'insurrection de Prairial, Hardy revint à la charge, l'accusa d'avoir été l'ami de Robespierre, d'avoir porté Couthon à la tribune pour produire sa motion contre les Girondins, etc. Malgré la défense de Godefroy, Maure fut décrété d'arrestation; ne se faisant aucune illusion sur le sort qui l'attendait, il se brûla la cervelle, et l'officier de paix, dans son rapport au comité de Sûreté générale, déclarait que « le cadavre a expiré devant lui ». A. Kuscinski.

MAURECOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy; 461 hab.

MAUREGARD. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële; 161 hab.

MAUREGAT ou **MAUREGATO**, roi des Asturies, mort en 788 ou 789. Il était fils d'Alphonse Ier, surnommé *le Catholique*, et d'une captive musulmane. En 783, à la mort de Silon, Mauregat, soutenu par Abd-er-Rahman Ier de Cordoue, dont il avait imploré le secours, s'empara du trône des Asturies. L'héritier légitime, Alphonse II le Chaste, fils de Froïla Ier, dut se réfugier en Biscaye, et la veuve de Silon, Adosinde, fut forcée de prendre le voile au monastère de Saint-Jean, à Pravia (785). Les chroniqueurs et les anciens historiens espagnols rapportent que Mauregat, le vassal et l'ami des infidèles, aurait consenti à payer chaque année aux Arabes le fameux et légendaire tribut des Cent Vierges. Il eut pour successeur Bermudo Ier le Diacre. Lucien DOLLFUS.

MAUREGNY-EN-HAYE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 517 hab.

MAUREILHAN-ET-RAMEJAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Capestang; 1,066 hab. Vignobles; distilleries.

MAUREILLAS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 1,375 hab.

MAUREL (Abdias), dit *Catinat*, l'un des chefs des Camisards, né au Cailar (Gard), brûlé vif à Nîmes le 22 avr. 1705. Excellent officier de cavalerie, il servit d'abord avec distinction en Italie, dans un régiment de l'armée de Catinat, d'où lui vint son surnom. Lorsque éclata l'insurrection des Cévennes, Maurel y prit une part très active comme lieutenant de cavalerie. Il s'y rendit célèbre par sa bravoure comme par sa cruauté. Sa haute taille et sa force le faisaient ressembler à un hercule; il s'intitulait brigadier de la cavalerie camisarde, et se vantait d'avoir tué de sa main deux cents catholiques. Il refusa de faire la paix en même temps que son chef, et passa en Suisse (sept. 1704), mais revint deux mois après se mettre à la tête des protestants que les froides cruautés de l'intendant Baville exaspéraient. Avec trois autres chefs camisards, Ravanel, Jonquet et Villas, il trama, dans les premiers mois de l'année 1705, un complot pour enlever Baville et le maréchal de Berwick, et surprendre à la même heure Alais, Nîmes et Montpellier. L'Angleterre et la Hollande devaient lui envoyer des secours. Mais la conspiration fut découverte et la plupart des conjurés arrêtés. Maurel lui-même, après avoir erré quelques heures à Nîmes sous un déguisement, fut trahi, fait prisonnier le 21 avr. et exécuté le lendemain avec les trois autres chefs du complot. J. MARCHAND.

MAUREL (Victor), chanteur dramatique français, né à Marseille le 17 juin 1848. Elève des conservatoires de Marseille et de Paris, il quitta ce dernier en 1867 avec les premiers prix de chant et d'opéra, et après avoir, l'année suivante, débuté à l'Opéra, prit la carrière italienne et se montra avec succès à la Scala de Milan. Doué d'une belle voix de baryton élevé et d'un réel talent de comédien, il se fit applaudir successivement à New York, au Caire, à Saint-Pétersbourg, à Moscou, revint en Italie, fit une saison italienne à Londres, puis, en 1879, fit une rentrée brillante à l'Opéra, où il joua avec succès *Hamlet*, *Aïda* et *Faust*. Après un voyage en Espagne, M. Maurel revint à Paris avec la pensée d'y restaurer l'Opéra-Italien. Il s'associa dans ce but avec M. Corti, loua la salle de l'ancien Théâtre-Lyrique, place du Châtelet, et y établit son entreprise qui au bout de deux ans tomba en déconfiture. En 1885, M. Maurel entra à l'Opéra-Comique, s'y fit applaudir dans *l'Etoile du Nord*, *le Songe d'une Nuit d'été*, *Zampa*, partit peu de temps après pour l'Amérique, et de là revint en Italie, où Verdi le choisit pour créer à la Scala de Milan le rôle de Jago dans son nouvel opéra, *Otello*. Ce rôle fut un triomphe pour l'artiste, à tel point que le compositeur le chargea encore d'établir, au même théâtre, celui de Falstaff dans l'opéra de ce nom. M. Maurel n'obtint pas moins de succès dans ce personnage, si différent pourtant du précédent, et ce succès fut si caractéristique que Verdi, en consentant à laisser jouer à Paris *Otello* à l'Opéra et *Falstaff* à l'Opéra-Comique, mit pour condition *sine quâ non* que M. Maurel établirait ces deux rôles en français dans les deux théâtres. M. Maurel vint en effet les jouer l'un après l'autre, s'y fit acclamer par le public, puis, peu après, quitta de nouveau Paris pour aller continuer sa carrière italienne à l'étranger. A. POUGIN.

MAURELLE (Bot.). Nom vulgaire du *Tournesolia tinctoria* Scop. (V. TOURNESOLIA).

MAUREMONT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche; 261 hab.

MAURENBRECHER (Romeo), jurisconsulte allemand, né à Dusseldorf le 12 oct. 1803, mort à Dusseldorf le 5 déc. 1843. Il fut en 1828 privat-docent à Bonn, puis en 1839 professeur ordinaire de droit public et privé. Citons parmi ses ouvrages : *Juris germanici atque præsertim speculi Saxonici de Culpa doctrina* (Elberfeld, 1827); *Lehrbuch des heutigen gemeinen deutschen Rechts* (Bonn, 1832); *Grundsætze des heutigen deutschen Staatsrechts* (1836), etc.

MAURENBRECHER (Karl-Peter-Wilhelm), historien allemand, né à Bonn le 21 déc. 1838, mort à Leipzig le 6 nov. 1892, fils du précédent, Elève de Ranke et Sybel, il fut privat-docent à Bonn (1862), travailla aux archives de Simancas, professa aux universités de Dorpat (1867), Kœnigsberg (1869), Bonn (1877), Leipzig (1884). Il a publié : *Karl V und die deutschen Protestanten 1545-55* (Dusseldorf, 1865); *England im Reformationszeitalter* (1866); *Don Karlos* (2e éd., 1876); *Kœnigtum und Verfassung in Preussen* (1878); *Gesch. der katholischen Reformation* (1880 et suiv.); *Die preussische Kirchenpolitik* (1881); *Gesch. der deutschen Kœnigswahlen* (1889); *Gründung des deutschen Reiches 1859-71* (1892). Depuis 1881, il rédigeait l'*Hist. Taschenbuch.*

BIBL. : G. WOLF, *W. Maurenbrecher*; Berlin, 1893.

MAURENS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard; 956 hab.

MAURENS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de L'Isle-en-Jourdain; 427 hab.

MAURENS-SCOPONT. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Culq-Toulza; 368 hab.

MAUREPAS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse; 242 hab. Ruines d'un donjon cylindrique du XIIe siècle. La terre de Maurepas, acquise par la famille Phelypeaux, fut érigée en comté en 1691.

MAUREPAS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles; 527 hab. Stat. du chem. de fer d'Albert à Péronne.

MAUREPAS (Jérôme PHELYPEAUX, comte de), ministre français, né en 1701, mort le 21 sept. 1781. Fils de Jé-rôme de Pontchartrain, il était, dès 1715, secrétaire d'Etat en survivance. Spirituel, frivole et corrompu, il n'était pas sans quelque capacité, mais n'avait aucune application, aucune continuité de vues. Chargé du portefeuille de la marine de 1723 à 1749, il manifesta quelques velléités de restaurer nos flottes et développa les constructions navales, mais manqua absolument de discernement dans le choix des chefs; la marine n'éprouva guère que des désastres. Très préoccupé de politique extérieure, Maurepas domina Amelot de Chaillou qui eut le portefeuille des affaires étrangères de 1737 à 1742; il contribua à engager la France dans la guerre de la succession d'Autriche. Mme de Pompadour le fit disgracier pour quelques épigrammes. Investi par Louis XVI des fonctions de premier ministre avec le titre de ministre d'Etat, sans attribution de portefeuille, il fit renvoyer le duc d'Aiguillon, Maupeou et Terray, et appeler Vergennes aux affaires étrangères et Turgot au contrôle général, choix heureux qui eussent pu sauver la monarchie (1774). La nomination de Malesherbes au ministère de la maison du roi et du comte de Saint-Germain au ministère de la guerre furent bien accueillis par l'opinion (juil. 1775); mais Maurepas, d'accord avec la reine et les princes, ne tarda pas à combattre les projets de Turgot et à miner près du roi l'influence de ce

grand ministre, qui fut révoqué le 12 mai 1776. Après avoir pris le titre de chef du conseil des finances, Maurepas se décida à faire nommer directeur du Trésor royal, le 21 oct. 1776, Necker qui paraissait capable de restaurer les finances. Effrayé par les idées de réforme de Necker, Maurepas réussit à obtenir sa démission (19 mai 1781). Du moins n'entrava-t-il pas l'heureuse diplomatie de Vergennes. L. DEL.

MAURER (Johann-Rudolph), historien suisse, né à Zurich en 1752, mort en 1805. Il fut pasteur à Affoltern (Zurich) jusqu'en 1804. On lui doit surtout : *Kurze Geschichte der Schweiz*, qui eut quatre éditions, et une histoire de l'abbaye princière de Fraumünster, à Zurich, de 853 à 917. E. K.

MAURER (Georg-Ludwig, chevalier de), jurisconsulte et homme d'Etat allemand, né à Erpolsheim (Palatinat) le 2 nov. 1790, mort à Munich le 9 mai 1872. Fils d'un pasteur protestant, il suivit les cours de l'université d'Heidelberg, où il fut reçu docteur en droit et exerça la profession d'avocat. Il vint, en 1812, étudier à Paris nos mœurs et nos institutions. Revenu dans son pays, on le plaça comme procureur général dans des villes à moitié françaises, Mayence, Spire et Landau. En 1824, il devint procureur à Frankenthal. Il reçut un prix de l'Académie de Munich pour son livre : *Geschichte des altgermanischen mündlichen Gerichtsverfahren* (Heidelberg, 1824). En 1826, il obtenait une chaire à l'université de Munich. En 1829, il remplaça Eichhorn à Gœttingue et reçut le titre de conseiller intime. Il fut nommé ensuite conseiller d'Etat, puis conseiller de l'empire à vie. En 1832, le roi de Bavière l'envoya en Grèce comme conseiller de régence ; il s'écarta bientôt de la ligne de conduite du président, sur la question des libertés qu'on devait laisser au pays et fut rappelé en 1834. Il écrivit à cette occasion : *Das griechische Volk in œffentlicher, Kirchlicher und privatrechtlicher Beziehung* (Heidelberg, 1836, 3 vol. En 1847, Maurer était devenu ministre des affaires étrangères et de la justice et chef du ministère appelé *ministère de l'aurore;* quelques essais de réforme qu'il tenta le firent renverser. Il se consacra depuis à des travaux d'histoire et de droit. Il faut citer encore de lui : *Grundriss des deutschen Privatrechts* (Munich, 1828) ; *Ueber die bayrische Stædte und ihre Verfassung unter der Rœmischen und Frœnkischen Herrschaft* (Munich, 1829) ; *Ueber die deutsche Reichsterritorial und Rechtsgeschichte* (Munich, 1830); *Einleitung zur Geschichte der Mark-Hof-Dorf und Stadt Verfassung* (Munich, 1854) ; *Geschichte der Markenverfassung* (1856) ; *Geschichte der Dorfverfassung* (1865-66, 2 vol.). G. R.

MAURER (Konrad), historien allemand, né à Frankenthal le 29 avr. 1823, fils du précédent. Professeur de droit nordiste à l'université de Munich (1855), c'est un des hommes qui ont le plus contribué à la connaissance de la civilisation scandinave. Parmi ses œuvres, on cite : *Bekehrung des norwegischen Stammes zum Christentum* (Munich, 1855-56, 2 vol.) ; l'édition de la *Saga de Gull-Thori* (1858) ; *Irlœndische Volkssagen der Gegenwart* (1860) ; *Island von seiner ersten Entdeckung bis zum Untergang des Freistaats* (1874) ; *Zur politischen Geschichte Islands* (1880) ; d'importants mémoires parus dans les comptes rendus de l'Académie de Munich ; des conférences faites à Christiania en 1876 (*Udsigt over de nordgermaniske Retskilders historie;* Christiania, 1878), etc. A.-M. B.

MAURES (Monts des) (V. VAR).

MAURES (Anthrop.). On applique le nom de Maures à une population disséminée aujourd'hui en des régions éloignées, composée d'éléments ethniques variables et ne présentant pas partout les mêmes caractères. Elle se compose indubitablement des anciens habitants de l'Afrique du Nord mêlés aux envahisseurs arabes. Et comme ces anciens habitants appartenaient en grande majorité à la race berbère, on peut dire des Maures qu'ils sont en général et avant tout des Berbères de langue arabe ou arabisés. Mais ces Berbères, avant l'invasion arabe, étaient eux-mêmes très métissés, notamment dans les anciennes villes de la domination romaine. Et il y en avait qui s'étaient fondus avec des éléments nègres. Les Maures du Sénégal, qui se disent volontiers Arabes, sont en partie de vrais noirs par la couleur de la peau et par les cheveux. Ils ont le plus souvent la peau couleur café au lait, soit avec des cheveux laineux de nègre et des traits berbères, soit avec des traits européens ou arabes. D'autre part, en Espagne, les Maures réalisaient, comme les Levantins, les types les plus affinés des anciennes civilisations nord-africaine et orientale. Z.

Le nom des Maures (phénicien *Mauharin*) fut d'abord appliqué par les Romains aux habitants de l'Afrique septentrionale, *Maurétanie* (V. ce mot). Lors de l'invasion arabe, ce nom passa aux habitants des villes, de sang mêlé (Arabes, Berbères, etc.). Après la conquête de l'Espagne par les musulmans d'Afrique, ce nom de Maures fut donné par les Espagnols à leurs vainqueurs. Les Maures ou Arabes d'Espagne développèrent une civilisation florissante qui contribua beaucoup à l'éducation de l'Europe médiévale (V. ESPAGNE). Après la chute de Grenade, une grande partie des Maures demeurèrent en Espagne, adoptant en apparence le christianisme. Les persécutions dont furent l'objet ces populations paisibles déterminèrent deux grandes insurrections (1568-70 et 1609) suivies de l'exode volontaire ou de l'expulsion de presque tous les *Morisques*, dont il ne reste que de faibles débris dans les montagnes. Ceux qui survécurent à l'exil se répandirent en Afrique, renforçant la population urbaine. Aujourd'hui on y applique ce nom de Maures à la classe commerçante, race très mélangée d'éléments berbères, arabes, espagnols. Les Maures ont la peau blanche, des traits réguliers, une grande dignité d'allures, une belle barbe, une tendance à l'obésité, les qualités et défauts des commerçants. Ils parlent l'arabe avec beaucoup de mots berbères et espagnols. Quelques familles se targuent du titre d'*Andalos* justifié par des généalogies qui remontent jusqu'à leurs ancêtres d'Andalousie.

Les Maures du Sénégal, établis au N. du fleuve, Trarzas, Braknas, Douaïch, sont des métis de noirs, d'Arabes et de Berbères, avec quelques Arabes ou Berbères de sang pur. Ils ressemblent aux Maures des pays barbaresques, mais sont pasteurs et guerriers. On y distingue quatre castes dont deux, les guerriers (hassan) et les marabouts (tolba), représentent la population conquérante, la troisième les vassaux ou sujets (lameh ou asounoug), la quatrième les esclaves.

Dans l'île de Ceylan, on compte environ 200,000 Maures, métis d'Arabes et de Cinghalais, descendants d'aventuriers venus de l'Arabie méridionale qui, depuis le XIVe siècle, concentrent en leurs mains le commerce. Au XVIe siècle, ils avaient le pouvoir politique, que les Européens leur ont enlevé. A.-M. B.

MAURÈS (Antoine-Eulalie de) (V. MALARTIC).

MAURESQUE ou **MORESQUE** (Archit.). L'architecture *mauresque* n'est qu'une variété de l'architecture musulmane et appartient au type dit architecture arabe, dont elle constitue un style particulier (V. ARCHITECTURE MUSULMANE, § *Architecture arabe*, t. III, pp. 713 et suiv.). Ce style s'est surtout développé en Espagne au moyen âge, depuis la première invasion des Maures en 711 jusqu'à leur expulsion après la prise de Grenade en 1492, et, durant cette longue période pendant laquelle toutes les nations de l'Europe occidentale, y compris l'Espagne, dans sa partie restée chrétienne, virent fleurir successivement les styles roman et gothique, l'Espagne surtout présenta plus particulièrement deux styles d'architecture distincts, reflétant les civilisations des deux races occupant alors son territoire; l'un de ces styles, procédant de l'architecture musulmane de l'Orient, fut l'œuvre des Maures venus d'Afrique. Les principaux édifices d'architecture mauresque existant encore en Espagne sont : la mosquée de Cordoue

(IXe siècle), l'Alcazar et la Giralda de Séville (XIIIe siècle), la Cour des Lions dans l'Alhambra de Grenade (XIVe siècle) et quelques maisons de Tolède (XVe siècle) ; mais cette dernière ville et quelques autres cités d'Espagne offrent, de plus, comme l'a bien montré Street, des parties d'édifices d'architecture mauresque exécutées et décorées par des ouvriers maures pour leurs maîtres chrétiens. On distingue donc, dans ces édifices, *patios* ou cours intérieures de maisons ou tours d'églises, le mélange et l'influence des deux styles régnant alors dans la péninsule ibérique, ce qui constitue des spécimens, et non les moins intéressants à étudier, de l'architecture mauresque. Charles LUCAS.

BIBL. : GIRAULT DE PRANGEY, *Essai sur l'architecture des Arabes d'Espagne* ; Paris, 1841, in-8. — STREET, *Gothic Architecture in Spain* ; Londres, 1865, pp. 440-41.

MAURESSAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. d'Auterive ; 225 hab.

MAURESSARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Lédignan ; 112 hab.

MAURETA (Gabriel), peintre espagnol contemporain, né à Barcelone et élève d'Antonio Esquivel et de M. Dumas De 1858 à 1864, il a exposé à Madrid : *Jeanne la Folle embrassant le cercueil de son époux*, *Maria Pacheco recevant la nouvelle de la mort de Juan de Padilla son mari*, *Une Dame faisant l'aumône*, et *la Séparation*, tableau acquis pour le musée du Fomento. En 1865, l'Etat acheta également *le Tasse au couvent de San Onofre*, qui fait partie du même musée. P. L.

MAURÉTANIE. Région de l'Afrique ancienne correspondant au Maroc et à l'Algérie occidentale ; elle s'étendait entre la Méditerranée et l'Atlas depuis l'océan Atlantique jusqu'à l'Ampsaga (oued El-Kébir), dont le cours la séparait de la Numidie. Au S. de l'Atlas, la région saharienne appartenait aux Gétules. La Maurétanie était le pays des Maures ou Maurussi que Procope représenta plus tard comme descendants des anciens Chananéens en s'appuyant sur une prétendue inscription qui figure déjà dans Moïse de Khoren. C'étaient des Berbères mélangés sur les côtes de diverses populations sémitiques et autres (V. MAROC). Ils vivaient d'agriculture ; leur pays renfermait des animaux disparus depuis, notamment des crocodiles et des éléphants, dont il approvisionnait les Carthaginois.

Les principales villes étaient le long de la côte méditerranéenne : *Igilgilis* (Djidjelli), *Saldæ*, *Rusucurrum*, *Jol* (Cherchell), *Cartenna* (Tenez), *Murustaga* (Mostaganem), *Arsenaria*, *Quiza* (près d'Oran), *Portus magnus* (Marsa-Kebir), *Acra* (Ichgoun), *Rusadir* (Melila), *Tingis* (Tanger), *Ampelusia* (cap Spartel) ; sur l'Atlantique : *Zilis* (Arzila) et *Lixus* (Larache).

A l'époque carthaginoise, la Maurétanie ne dépassait pas vers l'E. la Mulucha (Molouïa). Mais dans la guerre contre Jugurtha, le roi maurétanien Bocchus, ayant livré le roi numide aux Romains, en fut récompensé par une extension de territoire ; il reçut la Numidie occidentale, pays des *Massæsyli* et des *Massyli*, de la Mulucha à l'Ampsaga, c.-à-d. plus des deux tiers de l'Algérie actuelle. Ses fils Bogud et Bocchoris se partagèrent ce royaume ; ayant pris parti pour César, ils se le virent confirmer (49). Dans la lutte d'Octave et d'Antoine, Bogud prit parti pour le second et fut évincé par son frère. L'an 25 av. J.-C., Auguste transféra en Maurétanie le roi de Numidie Juba II, qui avait épousé la fille d'Antoine et de Cléopâtre, Séléné. De ce mariage naquit Ptolémée qui régna ensuite et fut comblé de faveurs par Tibère, mais mis à mort sur l'ordre de Caligula. Claude réduisit alors la Maurétanie en province romaine et la divisa en deux préfectures séparées par la Mulucha : *Mauretania Tingitana* et *Mauretania Cæsariensis*.

La première renferma 7 colonies romaines : Zilis, Babba, Banasa (fondées par Auguste), Tingis, Lixus (fondées par Claude), Rusadir et Volubilis. La seconde en compta 21 : Cartenna, Gunugi, Igilgilis, Rusconiæ, Rusazus, Saldæ, Succabar, Tubusuptus (fondées par Auguste) ; Cæsareia, l'ancienne Jol, capitale de Juba, et Oppidum novum (fondées par Claude) ; Sitifis (fondée par Nerva) ; Arsenaria, Bida, Siga, Aquæ Calidæ, Quiza, Rusucurrum, Auzia, Gilva, Icosium, Tipasa. Vers l'an 400, la Notitia énumère en Maurétanie 170 cités épiscopales. La Tingitane, gouvernée par un præses, dépendait du diocèse d'Espagne ; la Césarienne du diocèse d'Afrique ; elle fut subdivisée en *Mauretania prima* ou *Sitifensis* et *secunda* ou *Cæsariensis*.

Ptolémée énumère en Maurétanie les tribus suivantes, en allant de l'E. à l'O. : dans la Maurétanie Césarienne : *Toducæ*, riverains de l'Ampsaga ; *Mucuni* et *Chituæ*, au N. sur la côte, à l'O. desquels vivaient les *Tulensii*, *Baniuri* ; au S. de ceux-ci, *Machure*, *Salassii*, *Malchubii* ; au N.-O. des Tulensii, sur la côte, les *Macchurebi*, à l'E. du mont Zalacus (Ouarsenis) ; au N. de celui-ci, les *Machusii*, à l'embouchure du Chinalaph (Chélif) ; à l'O. du Zalacus, les *Mazices* ; au S., vers le mont Garaphi (Djebel Amour), les *Bantuarii* ; plus au S., entre les monts Garaphi et Cinnaba, les *Aquensii*, *Myceni* et *Maccuræ* ; sur les pentes N. du Cinnaba, les *Enabasi* ; à l'O., entre les monts Garaphi et Durdus (monts des Ksour), les *Nacmusii*, *Elulii Tolotæ* ; au N. de ceux-ci, les *Dryitæ* et *Soræ* ; à l'O. des Machusii, les *Taladusii* ; sur la Mulucha, les *Herpeditani* qui s'étendaient aussi en Tingitane. Dans cette province y vivaient : au S. des Herpeditani, les *Maurensii* ; puis au S.-O. les *Vauratæ* et *Baniubæ* ; vers le N., le long du littoral, les *Zegrensii*, *Nectiberes*, *Jangaucani*, *Volubiliani Verves*, *Socossii* ; à l'O., les *Metagonitæ* ; au S. de ceux-ci, les *Masices* et *Verbices* ; au S. et à l'O. des Volubiliani, les *Salinsæ* et *Cauni* ; plus au S., dans le Petit Atlas, les *Bacuatæ* et *Macanitæ*. A.-M. B.

Pour l'histoire, V. MAROC et ALGÉRIE.

BIBL. (V. MAROC).

MAUREVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Caraman ; 326 hab.

MAURI (Rosita-Isabel-Lunada), danseuse espagnole, née à Reus, près de Barcelone, le 15 sept. 1856. Dès l'âge de dix ans elle se montre en public à Mayorque, devient un peu plus tard première danseuse au théâtre du Liceo de Barcelone, puis part pour l'Italie, et obtient des succès à la Scala de Milan. C'est là qu'elle est remarquée par Charles Gounod, qui la signale à Halanzier, qui l'engage à l'Opéra. Gounod, tout prêt à donner alors son *Polyeucte* à ce théâtre, désirait voir Mlle Mauri y danser le rôle de la Païenne. Elle débute en effet dans cet ouvrage, le 7 oct. 1878, y produit un excellent effet, et ne cesse depuis lors d'y obtenir des succès. Outre les divertissements auxquels elle a pris part dans divers opéras, elle y a créé plusieurs ballets qui lui ont valu de très vifs applaudissements : *la Korrigane*, *la Farandole*, *la Tempête*, *le Rêve*, *la Maladetta*, etc.

MAURIAC. Ch.-l. d'arr. du dép. du Cantal, sur la Ribeyre ; 3,641 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans. Collège communal. Carrière de marbre. Mines de houille, de plomb argentifère, d'antimoine. Elevage de bestiaux, de chevaux et de mulets. Commerce de cire, de châtaignes, de céréales. Imprimeries, tanneries, taillanderies, teintureries, moulins. — Eglise de Notre-Dame-des-Miracles (mon. hist.) fondée au VIe siècle, reconstruite au XIIe, et complétée par adjonction de chapelles au XVe siècle. Le clocher, de style roman, a été refait de nos jours. Le portail roman, orné de bas-reliefs, est remarquable. L'église a conservé de beaux vitraux, une cuve baptismale romane, de riches retables. La vierge noire, statue du XIIe ou du XIIIe siècle, est en grande vénération par toute l'Auvergne. De l'ancienne abbaye, dont la tradition attribue la fondation à Théodelinde, petite-fille de Clovis, subsistent des bâtiments du XVe au XVIIIe siècle, les uns transformés en habitation, les autres affectés à des services publics. L'église, magnifique édifice roman, le plus beau de toute l'Auvergne, a été démolie en 1824. Maisons anciennes ; restes de fortifications. Lanterne des morts du milieu du XIIIe siècle à l'entrée du cimetière. Au hameau d'Albos, plusieurs monu-

ments préhistoriques se trouvent dans une lande, trois menhirs, une tombelle et cinq enceintes de pierre. Près d'Escouaillers, sur le plateau se voient des restes de retranchements en pierres brutes et en basaltes vitrifiés. L'histoire de Mauriac fut fort longtemps celle des luttes souvent sanglantes de l'abbaye avec celle de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, à la sujétion de laquelle elle prétendait se soustraire, et avec les bourgeois de Mauriac qui obtinrent en 1248 plusieurs franchises et en 1554 seulement le droit d'élire leurs consuls. En 1354, la ville fut prise par les Anglais et en 1574 par les protestants.

MAURIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre; 331 hab.

MAURIAC (Charles), médecin français, né à Saint-Aquilin (Dordogne) le 13 nov. 1832. Docteur en médecine en 1860, médecin des hôpitaux en 1862, il s'est surtout occupé de l'étude des affections syphilitiques, et on lui doit un bon nombre de travaux spéciaux d'une réelle valeur. Nous citerons entre autres : *Mémoire sur les affections syphilitiques précoces des centres nerveux* (1879) ; *Etude chimique sur le bubon d'emblée* (1880) ; *Leçons sur les formes, l'histologie, les variétés du chancre syphilitique* (1880) ; *Leçons cliniques sur les maladies vénériennes* (1883). Nombreux articles dans le *Bulletin de la Société des hôpitaux*, les *Archives générales de médecine*, les *Annales de dermatologie*. Dr A. Dureau.

MAURICE-ET-LAZARE (Ordre des Saints-) (V. Saints-Maurice-et-Lazare).

MAURICE (Ile) ou **ILE DE FRANCE.** Ile de l'océan Indien, de l'archipel des Mascareignes, qui appartient à l'Angleterre. Elle est située entre 19°58′ et 20°32′ lat. S., 54°57′ et 55°26′ long. E., à 880 kil. E. de Madagascar, 185 kil. N.-E. de la Réunion. Elle mesure 1,914 kil. q. et comptait, en 1893, 371,798 hab. La forme de l'île est un ovale irrégulier dont le grand axe, du cap Malheureux au N. au cap Sud-Ouest, a 65 kil. de long. Elle est enveloppée d'un récif coralliaire qui s'écarte en face des embouchures; les côtes sont escarpées, très découpées. Il s'y ouvre deux bons ports : Grand-Port ou port Bourbon, à l'E. ; Port-Louis ou port Nord-Ouest, à l'O. Parmi les îlots et récifs environnants, les principaux sont l'île d'Ambre à l'E., Coin de Mire, l'île Plate, l'île Ronde au N.-E. Cette disposition générale rend l'accès de l'île difficile ; les fortifications qui y ont été établies en font une des fortes positions militaires de l'Océan.

L'Ile de France est essentiellement volcanique. Les pentes s'élèvent rapidement du rivage à un plateau central boisé de 400 à 500 m. d'alt. ; le centre de l'île est occupé par un piton conique isolé dit Piton du Milieu (593 m.). Autour du plateau se distribuent trois massifs de mornes : au N.-O. le pic du Pouce (807 m.) et le Pieter-Botte (815 m.), obélisque naturel, surmonté d'une sorte de bloc arrondi de 30 m. de haut (comme une tête au-dessus d'un cou); c'est un signal reconnaissable de très loin pour les navires. Au S.-O. est la montagne de la Rivière-Noire (825 m.), point culminant de l'île. A l'E. la montagne du Bambou (500 m.) descend jusqu'au littoral. Le sol est formé de laves basaltiques, de tufs, de cendres, parfois ferrugineuses, parmi lesquels se trouvent des bancs de coraux soulevés ; le littoral est constitué surtout de calcaires coralliaires à coupure abrupte. De profondes déchirures attestent dans toute l'île la violence des commotions volcaniques. L'érosion les a multipliées ; partout s'ouvrent des ravins, sans eau la moitié de l'année. Les principaux sont : à l'O., la grande rivière de l'Ouest, la rivière du Rempart, la rivière du Tamarin ; au S.-E., la rivière du Poste et la Grande Rivière de l'Est. Au fond de cratères éteints dorment quelques lacs : Mare aux Joncs, Mare aux Varois, Grand Bassin (au S., à 667 m. d'alt.) dont la sonde n'a pu toucher le fond. — Le climat est sain, quoique très chaud en été sur les rivages ; on remonte alors sur le plateau où le thermomètre ne monte pas au-dessus de 27°. Les plaines côtières sont ravagées par les fièvres. En 1867, la malaria y fit périr 30,000 personnes; en 1854, le choléra 17,000. La température moyenne est + 25°1 ; elle varie de + 32°,2 à + 17°1. La saison des pluies dure de décembre à mars; la saison sèche est particulièrement dure en septembre et octobre. Il pleut environ 130 jours par an ; on compte une moyenne de 26 jours d'orage. Les cyclones, d'une durée de dix à douze heures, sont très redoutables pour les navires et les plantations.

La flore a été singulièrement réduite par le déboisement systématique de l'île en vue des plantations de canne à sucre. Les forêts ne subsistent que sur les montagnes. Nulle part la forêt tropicale n'est plus charmante et plus accessible, l'épaisseur des ombrages arrêtant la végétation au-dessous d'eux. La flore ressemble à celle de Madagascar; peu de palmiers, des Pandanus; beaucoup de Rubiacées, des Euphorbiacées, Convolvulacées, Malvacées, Buttneriacées, Sapindacées. L'arbre le plus grand est l'*Acacia heterophylla*. Certaines plantes sont celles du continent africain (*Gnaphalium*, *Seriphium passerinoides*) (V. aussi l'art. Réunion [Ile de la]). — La faune est celle de la sous-région madécasse de la région éthiopienne (V. Géographie zoologique). L'île n'avait pas d'autre mammifère que la chauve-souris ; l'homme a introduit le bœuf, le zèbre, le porc, la chèvre, le mouton, etc. Les oiseaux sont en partie spéciaux à l'île ; le plus ancien était le *Dronte* (V. ce mot), éteinte à la fin du XVIIe siècle. Parmi les reptiles, les principaux sont les lézards. Parmi les insectes, on peut citer la cochenille et le ver à soie.

La population est très mélangée. Les deux éléments principaux sont les créoles, d'origine française, au nombre d'environ 100,000, et les coolies hindous au nombre de 254,465, travailleurs à gages qui remplacent les nègres. On compte aussi 3,400 Chinois, des nègres, des Malgaches, des Parsis, des Cinghalais, des Malais, beaucoup de métis de ces diverses races. En outre, 2,500 Français (venus surtout de la Réunion), 560 Anglais. Le sexe masculin domine (204,557 hommes contre 167,241 femmes) à cause de l'immigration des coolies. — La langue dominante est le français ; l'anglais n'est guère usité que dans les actes officiels et dans les tribunaux. Il existe un bon collège royal, 186 écoles primaires recevant 16,457 élèves (en 1892) ; des sociétés savantes, théâtres, etc. — Au point de vue religieux, il y a 77,1 % de catholiques, 4,7 % de protestants, 6 % de musulmans, 13,8 % d'Hindous. La capitale, Port-Louis, est le siège d'un évêché catholique et d'un évêché anglican. — L'administration est dirigée par un gouverneur nommé par la reine, assisté d'un conseil exécutif et d'un corps législatif de vingt membres, en partie électifs. L'île est divisée en neuf districts. On y a rattaché à titre de dépendances une série d'autres îles mesurant ensemble 898 kil. q. avec 19,973 hab. (Rodriguez, Cargados, Gayados, Seychelles, Amirantes, Aldabra, Chagos, etc.), soit un total général de 2,812 kil. q. et 391,771 hab. Le budget de Maurice était en 1893 de 810,392 livres sterling aux recettes, 787,210 aux dépenses ; la dette de 1,372,150 livres sterling. Les forces militaires stationnées dans l'île étaient en 1893 de 875 hommes.

La ressource principale est la culture de la canne à sucre, qui a subi diverses vicissitudes; pour lui faire place, on a déboisé et asséché le sol, et, sur certains points, il est épuisé et on a dû le livrer à l'aloès. Le café, jadis très cultivé, l'est peu ; les récoltes de céréales, maïs, riz, froment, ne suffisent pas à la consommation. Maurice produit aussi tous les fruits tropicaux, le coton, l'indigo, le poivre ; on y a implanté le thé. Son sol volcanique est très fertile. Tout le bétail vient du dehors : on importe les chevaux et les moutons du Cap et de Birmanie, les bœufs de Madagascar. Depuis 1815, on élève des vers à soie. Le rivage est très poissonneux. — On a jadis exploité quelques minerais de fer. — Le commerce est en progrès. Jadis la sécurité du port franc de l'île (Port-Louis) avait fait sa fortune. L'ouverture du canal de Suez lui porta un coup terrible puisqu'elle cessa d'être le grand point de relâche de l'océan

Indien entre l'Europe et l'Inde. En 1893, le mouvement de la navigation a été de 587,000 tonnes, la valeur des exportations de 2,818,000 livres sterling, celle des importations de 3,398,600. On exporte du sucre, du rhum, de l'aloès, de l'huile de palme, de la vanille; on importe du riz, de la farine, des cotonnades, de la houille, du vin. Les Messageries maritimes desservent l'île par Aden, Zanzibar, Madagascar; la British India St. Nav. C° par Ceylan : la Castle Packets C° par le Cap. Des chemins de fer de 148 kil. de long joignent les deux grandes villes de l'île, Port-Louis au N.-O. (61,000 hab.) et Mahébourg au S.-E. entre elles et à Moka. Les lignes télégraphiques ont un développement de 306 kil.; un câble joint Maurice aux Seychelles et à Zanzibar. Le système métrique est en vigueur depuis le 1er mai 1878. On emploie souvent encore les vieilles mesures françaises plus voisines des anglaises, le quintal valant 108 livres avoirdupoids (48kgr988). La monnaie est celle de l'Inde, roupies et annas; mais il circule encore d'anciennes monnaies françaises, piastres courantes, anciennes piastres espagnoles et écus napolitains.

Histoire. — L'île fut découverte en 1507 par Péro de Mascarenhas, capitaine portugais, en même temps que les deux autres îles de l'archipel qui en a gardé le nom de Mascareignes. Il l'avait d'abord dénommée Cerné. La première occupation date de 1598 et fut l'œuvre de l'amiral hollandais Van Nek qui donna à l'île le nom de Mauritius en l'honneur du prince Maurice d'Orange. En 1640 fut créée une colonie hollandaise, laquelle fut abandonnée en 1710. Les Français établis à l'île Bourbon colonisèrent alors la voisine, en prirent possession en 1712 et l'appelèrent *Ile de France*. En 1735, le gouverneur Mahé, comte de *La Bourdonnais* (V. ce nom), lui donna une grande importance. Grâce à ses ports, elle devint la citadelle de la marine française dans l'Océan Indien, le point de ravitaillement des corsaires. Les Anglais réussirent à s'en emparer après une longue lutte en déc. 1810. Ils se la firent céder en 1814. Le roman de *Paul et Virginie* a donné une célébrité universelle aux sites de l'Ile de France. A.-M. B.

Bibl. : *The Mauritius-Almanach*. — Decotter, *Géographie de Maurice et de ses dépendances;* Maurice, 1891. — Carte du Dépôt de la Marine (n° 3522), au 1/125,000; 1877.

MAURICE (Saint), *martyr*. Fête le 22 sept. La première mention du massacre dans lequel ce saint et ses compagnons furent martyrisés se trouve dans un écrit de saint Euchère, archevêque de Lyon (435-450) qui dit reproduire le récit d'Isaac, évêque de Genève. Isaac l'avait reçu de Théodore, évêque d'*Octodurum*. Euchère place l'événement en 302. En cette année-là, l'empereur Maximien Hercule marchait contre les Bagaudes révoltés. Dans son armée, se trouvait une légion appelée thébaine ou thébéenne, *legio thebœa*, levée dans les environs de Thèbes (Grèce ou Egypte?) et entièrement composée de chrétiens. Lorsque Maximien fut arrêté à *Octodurum* (Martigny, dans le Valais), il ordonna à ses soldats de prêter le serment de fidélité suivant les formes et avec les sacrifices usités chez les Romains. La légion thébaine refusa d'y participer et s'éloigna du camp. Pour la réduire à l'obéissance, on la décima une première fois, puis une seconde, sans plus de succès. Finalement les 6,666 hommes qu'elle comprenait furent tous massacrés dans la plaine d'*Agaunum*. Au temps d'Euchère, la visite de ce lieu était un pèlerinage pour les fidèles de l'Eglise de Lyon. Vers 524, une seconde relation, amplifiée, fut composée par un moine d'Agaune, qui rapporte le fait à l'année 286. Aucun des auteurs chrétiens, qui écrivirent dans le siècle qui suivit le massacre de la légion thébaine, n'en parle. Cet immense martyre est complètement ignoré par ceux qui se sont le plus soigneusement appliqués à raconter les persécutions endurées par les fidèles : Lactance, Sulpice Sévère, Ambroise, Prudence, Eusèbe, Orose. L'indice résultant de leur silence semble confirmé par l'invraisemblance que présente l'existence, au temps des empereurs païens, d'une légion entièrement composée, non seulement de chrétiens, mais de chrétiens tous fidèles jusqu'à la mort. Quoi qu'il en soit, on trouve inscrits dans les martyrologes et commémorés en divers lieux, à divers jours, avec des particularités édifiantes, les noms de plusieurs de ces saints : *Mauritius*, commandant, *Exuperus*, *Candidus*, *Ursus*, deux *Victor*, *Solutor*, *Adventor*, *Innocentius* et *Octavius*. En outre, on montre à Cologne cinquante-sept crânes anonymes provenant de la légion thébaine. La lance de saint Maurice devint le symbole de la puissance souveraine, dans le royaume d'Arles. Au vie siècle, Sigismond, roi des Burgondes, fonda dans la plaine d'*Agaunum* une abbaye de Saint-Maurice, qui possède encore un trésor considérable, et autour de laquelle s'éleva la ville qui porte le même nom. E.-H. Vollet.

MAURICE, électeur de Saxe (V. Saxe).

MAURICE (Antoine), pasteur genevois, né à Eyguières (Provence) le 22 sept. 1677, mort à Genève le 20 août 1756. Forcé de se réfugier à Genève à la révocation de l'édit de Nantes, il y fut consacré, puis réintégré en 1699 dans la bourgeoisie jadis accordée à son aïeul. Il enseigna à l'Académie les belles-lettres depuis 1710, puis les langues orientales et enfin la théologie et fut huit ans recteur. Leibniz le fit nommer membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il a écrit de nombreuses dissertations latines sur des sujets philosophiques et des travaux philologiques. E. K.

MAURICE (Antoine), théologien et physicien genevois, né à Genève le 17 avr. 1716, mort à Genève le 23 juil. 1795, fils du précédent. Ses goûts le portaient du côté des sciences naturelles et il existe de lui une thèse sur l'action du soleil et de la lune, sur l'air et les eaux; mais, pour satisfaire sa famille, il fit de la théologie. Il succéda à son père dans sa chaire à l'Académie dont il fut huit ans recteur. Les vingt et un écrits qu'il a laissés sont tous en latin. On lui doit aussi une *Histoire ecclésiastique* restée manuscrite. E. K.

MAURICE (Louis-Joseph), peintre français, né à Nancy en 1730, mort en 1820. Il commença par se destiner au barreau, et il se fit recevoir avocat; mais bientôt il se consacra entièrement à la peinture qu'il exerça à Saint-Pétersbourg comme premier peintre de l'impératrice Elisabeth, et ordonnateur des fêtes du couronnement de Catherine II, puis en Italie, avant de venir se fixer à Paris. La collection de modèles exécutés d'après les principaux marbres et monuments antiques, qu'il avait rapportés d'Italie, contribua, pour une bonne part, au développement du goût archéologique qui marqua la fin du règne de Louis XVI. Ces monuments réduits, qu'il avait dessinés lui-même avec un soin extrême, il les fit exécuter par les plus habiles artistes de Rome et de Paris : c'est ainsi que Raimond et de La Fontaine, les meilleurs praticiens en ce genre, furent chargés des ciselures et dorures des bronzes. La reine Marie-Antoinette pria Maurice de faire exécuter pour ses appartements divers objets en marbres rares, montés en bronze, ciselés et dorés. A la Révolution, il vendit une partie de sa collection, qui passa aux célèbres amateurs du temps. G. C.

MAURICE (Baron Frédéric-Guillaume), agronome et administrateur suisse, né à Genève le 23 août 1750, mort à Genève le 10 oct. 1826. Il appartenait à une famille de protestants français réfugiés. D'abord juge et membre du grand conseil de sa ville natale, il devint en 1787 directeur général des travaux publics et fut en 1792 l'un des deux chefs de la milice genevoise. Durant la période des troubles, il se retira dans ses domaines, où il se livra à d'intéressants travaux d'agronomie et de météorologie. Sous la domination française, il fut maire de Genève (1799-1814); Napoléon le fit même baron (1811). Il se démit de sa fonction en 1814 et entra au conseil représentatif de la nouvelle république. Il était correspondant de l'Institut de France. On a de lui : *Nouvelles Observations botanico-météorologiques* (*Journal de Genève*, 1788); *Traité des*

engrais (Genève, 1800, in-8 ; 3e éd., 1825). Il avait fondé avec Ch. et M.-A. Pictet, en 1796, la *Bibliothèque britannique*, devenue par la suite la *Bibliothèque universelle*. L. S.

MAURICE (Baron Jean-Frédéric-Théodore), mathématicien et administrateur français, né à Genève le 13 oct. 1775, mort à Genève le 17 avr. 1851, fils du précédent. D'abord professeur de mécanique analytique à l'Académie de Genève (1798), il devint en 1801 examinateur à l'Ecole polytechnique de Paris, en 1806 auditeur au conseil d'Etat français, fut nommé en 1807 préfet de la Creuse et en 1810 préfet de la Dordogne, resta après les événements de 1814 au service de la France comme maître des requêtes au conseil d'Etat (1814-20) et fut choisi en 1816 comme membre libre de l'Académie des sciences de Paris. Après la révolution de juil. 1830, il retourna dans sa ville natale. De même que son père, Napoléon l'avait fait baron (1809). On a de lui divers mémoires intéressants sur l'intégrale d'une formule irrationnelle, sur l'invariabilité des grands axes et des moyens mouvements des planètes, sur la variation des constantes arbitraires, sur les interpolations, etc. ; ils sont insérés dans la *Bibliothèque britannique* (1801) et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (1842-45). L. S.

Bibl. : *Bibliothèque universelle de Genève*, année 1851.

MAURICE (Frederick-Denison), écrivain anglais, né à Normanston (Suffolk) en 1805, mort à Cambridge le 1er avr. 1882. Fils d'un pasteur unitarien, élevé à Cambridge, où il embrassa les idées de Coleridge, puis d'Oxford, il professa à Kings College (Londres) l'histoire moderne (1840), puis l'histoire religieuse (1846), fut obligé de se démettre à cause des idées de libre pensée exposées dans ses *Theological Essays* (5e éd., 1891), mais conserva sa place de chapelain à Lincolns Inn. Ce débat souleva dans toute l'Angleterre les plus vives discussions. Maurice devint un propagateur des associations ouvrières et du socialisme chrétien, fonda en 1854 le *Working Men's College*, préconisa l'éducation du peuple, l'extension du suffrage, devint avec Ch. Kingsley un chef du parti dit de *Broad Church*, auquel se rallia le doyen de Westminster, Stanley. En 1860, la reine le fit nommer pasteur de Vere Street où il prêcha la religion rationaliste. En 1866, l'université de Cambridge l'élut professeur de morale. Ses principales œuvres sont : *History of moral and metaphysical philosophy* (1850-60) ; *The Religions of the world* (5e éd., 1877) ; *Lectures on the ecclesiastical history of I and II Centuries* (1851) ; *The Patriarch and lawgivers of Old Testament* (4e éd., 1892) ; *The Religion of Rome* (1855) ; *The Conscience* (1868) ; *Social Morality* (1869) ; un roman, *Eustace Conway*. Son fils, le major Frederick Maurice, a publié sa biographie (4e éd., 1885, 2 vol.). A.-M. B.

MAURICE de Nassau, stathouder des Pays-Bas, né à Dillembourg en 1567, mort à La Haye en 1625. Lorsque son père, Guillaume le Taciturne, eut été assassiné, Maurice, bien qu'à peine âgé de dix-sept ans, fut, sur la proposition d'Olden Barneveldt, nommé stathouder de Hollande et de Zélande, et, trois ans plus tard, les Etats-Généraux lui confièrent le commandement de l'armée. Maurice s'empara en 1591 de Breda, de Zutphen, de Hulst et de Nimègue ; l'année suivante, il défit complètement le général espagnol Verdugo et prit Steewijck et Kœvoorden ; il poursuivit ensuite ses succès, de concert avec Henri IV, jusqu'à ce que, en 1597, il eut enlevé aux Espagnols toutes les villes situées en deça de la ligne du Rhin. Philippe II fit alors offrir la paix aux Hollandais. Olden Barneveldt était disposé à entrer en pourparlers, à la condition que l'Espagne reconnaîtrait au préalable l'indépendance de la République. Maurice, qui espérait accroître son autorité si la guerre se prolongeait, rendit les négociations infructueuses. Après la paix de Vervins, Maurice, privé des secours de la France, se tint d'abord sur la défensive, puis, ayant transporté rapidement par mer un nombreux corps de troupes, il investit Nieuport, et battit complètement l'archiduc Albert qui s'était porté au secours de la place. Toutefois les Hollandais ne parvinrent pas à faire lever le siège d'Ostende, et l'on conclut en 1609 une trêve de douze ans. La concorde qui avait sauvé la République ne survécut pas à la guerre. La Hollande était déchirée par les dissensions des arminiens et des gomaristes. Ceux-ci formaient l'élément le plus fanatique et le plus intolérant du calvinisme, et s'appuyaient sur la partie la moins éclairée du peuple. Olden Barneveldt avait adopté les doctrines d'Arminius et se montrait partisan déterminé de la tolérance religieuse ; il s'attira ainsi l'inimitié des gomaristes. Maurice de Nassau, qui voulait écarter des affaires son ancien bienfaiteur, favorisa le mouvement gomariste. Il accusa les arminiens d'être les alliés secrets de l'Espagne et les fit condamner par le synode de Dordrecht. Olden Barneveldt, traduit devant un tribunal extraordinaire, fut iniquement condamné à mort du chef de haute trahison, et exécuté le 12 mai 1619. Maurice devint alors le chef incontesté des Provinces-Unies et il gouverna despotiquement. Quand la trêve eut expiré, en 1621, on ne put se mettre d'accord sur les conditions d'une paix définitive. Aidé par *Mansfelt* (V. ce nom), le stathouder força les Espagnols à lever le siège de Berg-op-Zoom. Il mourut au moment où il venait de conclure un double traité d'alliance avec la France et avec l'Angleterre. On considère Maurice de Nassau comme le capitaine le plus accompli de son époque, et on lui reconnaît des capacités politiques éminentes, mais on constate à regret qu'il n'avait pas hérité des vertus paternelles et qu'il manqua toujours de noblesse et de désintéressement. E. H.

Bibl. : Van der Kemp, *Maurice de Nassau* (en holland.); Rotterdam, 1843, 4 vol. in-8. — I. da Costa, *Etudes sur le caractère de Maurice de Nassau et ses démêlés avec Olden Barneveldt (id.)*; Rotterdam, 1825, in-8. — Groen van Prinsterer, *Maurice et Barneveld*; Utrecht, 1875.

MAURICE de Savoie, cardinal italien, né à Turin le 10 janv. 1593, mort le 4 oct. 1657. Quatrième fils du duc Charles-Emmanuel de Savoie et de Catherine d'Autriche, il était déjà cardinal à quatorze ans. Il devint plus tard dans le sacré collège protecteur de la couronne de France, puis de la maison d'Espagne. En 1637, son père, le duc Victor-Amédée, mourut, et il voulut disputer la régence à la duchesse Christine, fille de Henri IV, sa belle-sœur. Très intrigant, il fomenta une guerre civile qui prit fin en 1642. Alors Maurice se soumit, renonça au chapeau, devint prince d'Oneglia et mari de sa nièce Louise-Marie de Savoie. Il mourut sans enfants. E. K.

MAURICE de Saxe (Maréchal) (V. Saxe [Maurice de]).

MAURICE de Sully, prélat français, né à Sully-sur-Loire dans les premières années du xiie siècle, mort à l'abbaye de Saint-Victor de Paris le 11 sept. 1196. Issu d'une famille obscure, Maurice de Sully vint à Paris pour s'y préparer à la carrière ecclésiastique vers 1140. Il était archidiacre en 1159 ; mais il n'est pas prouvé qu'il ait été chanoine de Bourges, comme l'avance la *Gallia christiana*. Avant de devenir évêque, il se fit connaître comme théologien et comme prédicateur, et prit place parmi les professeurs les plus autorisés de son temps. Le plus important de ses écrits est un *Traité du canon de la messe* (ms. à la bibl. de Bourges). Maurice de Sully s'y montre théologien orthodoxe, esprit autoritaire, adversaire des discussions purement spéculatives, et fait déjà pressentir ce qu'il sera bientôt, dans l'épiscopat, un homme d'action. Il fut encore plus renommé comme prédicateur. Il nous est parvenu un assez grand nombre de manuscrits contenant les uns en langue latine, les autres en langue vulgaire, toute une série de sermons attribués à Maurice de Sully ; mais il ne faut pas croire que ces divers textes nous donnent la lettre même de ses sermons, tels qu'il les prononça. Pour les manuscrits latins, ce ne sont pas à proprement parler des sermons prononcés devant le peuple, mais des sommaires assez développés, qui étaient destinés à des prédicateurs, une sorte de manuel

de prédication à l'usage des curés de son diocèse. Comme ce manuel était adressé à des clercs, Maurice le rédigea naturellement en latin. Quant aux manuscrits français, la question est plus douteuse et a été fort discutée; l'opinion la plus vraisemblable, c'est que nous ne possédons point l'original des sermons prononcés par Maurice; les divers exemplaires qui en restent et qui présentent quelquefois entre eux des différences notables sont des reproductions plus ou moins libres du manuel latin, des paraphrases transcrites et propagées par les clercs d'autres diocèses. Les qualités qui distinguent sa prédication sont, avant tout, la simplicité et le sens pratique. L'explication de l'Evangile, sans donner lieu à des subtilités scolastiques, est accompagnée de conseils pratiques et rendue plus vivante parfois par des légendes et des comparaisons familières. Il serait à désirer que l'on publiât enfin une édition critique de ces sermons, si intéressants à divers égards. — Les qualités que Maurice déploya comme prédicateur, théologien et archidiacre, le désignèrent pour succéder à Pierre Lombard sur le siège épiscopal de Paris : il fut élu évêque le 12 oct. 1160; il dut en grande partie son élection à l'influence du roi Louis VII. L'œuvre capitale de son épiscopat fut la construction de l'édifice actuel de Notre-Dame de Paris, commencée et en partie exécutée durant son administration. Les travaux furent entrepris vers 1163 et menés assez rapidement pour que le chœur fût presque achevé en 1177; en 1182, le légat du saint-siège consacra le maître-autel. En même temps, le transept était entrepris, et la nef était édifiée jusqu'à la deuxième travée environ avant les tours. En 1196, date de la mort de Maurice de Sully, on approchait vraisemblablement de la toiture de l'édifice, ainsi que le montre le legs de 100 livres qui fut fait par l'évêque pour les frais d'une couverture en plomb, destinée à la nouvelle église. En même temps, Maurice faisait reconstruire son palais épiscopal, où se réunit en 1179, suivant le chroniqueur Rigord, l'assemblée solennelle des évêques et des grands du royaume, convoquée par Louis VII pour le couronnement de son fils Philippe-Auguste. — En dehors de l'administration diocésaine, le rôle de Maurice de Sully mérite d'attirer l'attention de l'historien. Il se mêla au conflit de Thomas Becket, archevêque de Canterbury, avec Henri II, roi d'Angleterre, et plaida auprès du pape Alexandre III la cause de Becket qui était pour lui celle des droits et des prérogatives de l'Eglise entière : il reste trois lettres de l'évêque de Paris qui prouvent son énergique intervention (1169-70). Enfin, Maurice de Sully entretint avec les rois Louis VII et Philippe-Auguste des relations qui attestent à la fois son attachement à la famille des Capétiens et l'autorité morale dont il jouissait auprès d'eux. En 1162, il accompagna Louis VII à la conférence de Saint-Jean-de-Losne, où ce prince devait avoir une entrevue avec l'empereur Frédéric Barberousse; en 1190, il fut délégué par Philippe-Auguste pour être l'un des gardiens du trésor royal pendant la troisième croisade. Plusieurs fois il fut chargé par le roi ou par le pape d'intervenir comme arbitre dans des conflits entre le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique. — Sur la fin de sa vie, Maurice de Sully se retira à l'abbaye de Saint-Victor, sans renoncer pour cela à l'administration de son diocèse. V. Mortet.

Bibl. : Victor Mortet, *Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-96)*; Paris, 1890, in-8 (extrait des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1889, XVI). — B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. I à VI, 1890 et suiv., *passim*. — P. Meyer, *les Manuscrits des sermons français de Maurice de Sully* (suppl. à un art. publ. dans la *Romania*, V, 466), *Romania*, 1894, XXIII. — Du même, *Notice sur un manuscrit de la bibl. de Sainte-Geneviève, renfermant des extraits de Maurice de Sully (id.)*.

MAURICE Faure (V. Faure [Maurice]).

MAURICEAU (François), accoucheur français, né à Paris en 1637, mort le 17 oct. 1709. D'abord prévôt de la communauté de Saint-Côme, il se livra ensuite exclusivement aux accouchements avec un succès énorme. Il a du reste fait faire d'immense progrès à l'art obstétrical. Les ouvrages suivants de Mauriceau ont été traduits presque dans toutes les langues : *Traité des maladies des femmes grosses et de celles qui sont accouchées* (Paris, 1668, in-4, et nombr. éd.); *Aphorismes touchant l'accouchement* (Paris, 1694, in-16; Amsterdam, 1701, in-4); *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes et sur leurs maladies...* (Paris, 1695, 1715, in-4); *Dernière Observation sur les maladies des femmes grosses et accouchées* (Paris, 1708, in-4). Dr L. Hn.

MAURICIUS (Jean-Jacques), homme d'Etat hollandais, né à Amsterdam en 1692, mort à Hambourg en 1768. Docteur en droit dès l'âge de seize ans, il devint conseiller pensionnaire de la ville de Purmerende, puis il entra dans la diplomatie, et fut envoyé comme ministre résident des Provinces-Unies à Hambourg. La Compagnie des Indes lui confia en 1742 les fonctions de gouverneur de Surinam qu'il garda pendant onze ans. Son administration fut troublée par les résistances opiniâtres qu'il rencontra de la part de fonctionnaires infidèles et prévaricateurs. Ceux qui vivaient des abus auxquels Mauricius faisait une guerre implacable parvinrent même à faire mettre le gouverneur en accusation. Après une longue procédure, les Etats-Généraux l'acquittèrent sur tous les points. Le dossier de ce procès mémorable a été imprimé sous le titre *Recueil des pièces du procès Duplessis et Mauricius* (en holland.; Amsterdam, 1752, 5 vol. in-fol.). Mauricius devint alors ministre à Hambourg. Les hautes fonctions dont il fut investi ne le détournèrent pas du culte des lettres. Il publia un grand nombre de poésies légères et de pièces de théâtre qui obtinrent un vif succès. Il est aussi l'auteur de dissertations historiques qui témoignent d'une grande érudition; nous citerons : *les Juifs de Nimègue accusés d'un meurtre rituel* (en holland.; Amsterdam, 1716, in-8). On a publié sous le titre *Recueil des affaires politiques du Nord* (en holland.; Amsterdam, 1741, in-4) la collection des rapports diplomatiques envoyés de Hambourg aux Etats-Généraux par Mauricius. E. H.

Bibl. : Van Sypestein, *la Vie et les œuvres de J.-J. Mauricius* (en holland.); La Haye, 1859, in-8.

MAURIENNE. Pays de la Savoie, correspondant assez exactement au bassin de l'Arc, qui fut compris d'abord dans le diocèse de Turin et forma plus tard, sous le règne de Gontran, roi de Bourgogne, un diocèse distinct dont le siège fut à *Saint-Jean-de-Maurienne* (V. ce mot). Au début de l'époque féodale, la Maurienne devint un comté dont les possesseurs, par des acquisitions successives, devinrent comtes de Savoie.

Bibl. : Ferrand, *Itinéraire descriptif, historique et archéologique de la Maurienne et de la Tarentaise*; Paris, 1883. — Albrieux, *Chartes du diocèse de Maurienne*; 1861, in-8.

MAURIER (Aubery du) (V. Aubery du Maurier).

MAURIES. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaume; 191 hab.

MAURINES. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues; 310 hab.

MAURITANIE (V. Maurétanie).

MAURITIA (*Mauritia* L. f.) (Bot.). Genre de plantes Monocotylédones, dont les représentants sont de très beaux Palmiers de l'Amérique tropicale, à tige inerme ou munie d'aiguillons, à feuilles flabelliformes-pinnatifides, à fleurs polygames-dioïques, disposées sur un spadice à rameaux distiques avec des spathelles qui enveloppent isolément les fleurs. Celles-ci sont trimères avec trois étamines d'une part, un ovaire triloculaire de l'autre; le fruit est une baie monosperme, strobiliforme. La principale espèce est le *M. flexuosa* L., originaire de l'Orénoque et cultivé à Cayenne sous le nom de *Bache*. Les Guaranis tirent des feuilles des fibres textiles, de la moelle un sagou (*Ipuruma*), et fabriquent avec sa sève une sorte de vin et avec son amande broyée un pain spécial. Le *M. vinifera* Mart., du Brésil, sert également à faire du vin et de l'alcool. Le

M. Sagus Schult. (*Sagus americanus* Poir.) fournit le vrai sagou américain. Enfin, le *M. aculeata* H. B. K. sert à fabriquer des filets, des nattes, etc., et à couvrir les huttes. La sève fraîche de toutes ces espèces est sucrée et rafraîchissante; étendue d'eau, elle est utilisée comme tisane dans le Paraguay. Dr L. Hn.

MAURIZIO (Gherardo), chroniqueur italien du XIIIe siècle. Gibelin ardent, il fut nommé par Ezzelino da Romano procurateur de la Lombardie; il est l'auteur d'une chronique très partiale qui embrasse les années 1183-1237; elle a été imprimée pour la première fois à Venise en 1636 et reproduite dans le t. VIII des *Scriptores rerum Italicarum* de Muratori.

Bibl.: Tiraboschi, *Storia della lett. ital.* t. IV, 336.

MAURO (Giovanni), poète italien du XVIe siècle, originaire du Frioul, mort en 1536. Il fut ami de Berni et l'un de ses premiers imitateurs dans le genre burlesque qu'il avait créé. Il a écrit en l'honneur de la fève deux longs *Capitoli*. Comme son maître, il a été tourné en ridicule par l'Arétin, dans son *Sogno di Parnasso*. Ses poésies ont été réunies dans le recueil des *Rime dei poeti berneschi* publié à Florence en 1548-55 et plusieurs fois réimprimé depuis.

Bibl.: A. Gaspary, *Storia della lett. ital.*, t. II, 2e partie, pp. 121-166.

MAURO (Francesco), poète latin du XVIe siècle, né à Spello (prov. de Pérouse). Franciscain, il est l'auteur d'un poème latin sur la vie de saint François d'Assise (*Francisciados libri XIII*), imprimé à Florence en 1571, que Tiraboschi avoue n'avoir pu se procurer.

Bibl.: Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, t. VII, 1442. — Wadding, *Script. ord. Minorum*

MAURO (Il) (V. Arcano [Giovanni Mauro d']).

MAUROIS. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau; 832 hab. Tissages.

MAUROCORDATO (V. Mavrocordato).

MAUROLICHUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Sternoptichidæ*, comprenant des animaux à corps comprimé, couvert d'un pigment argenté, sans écailles régulières, ayant une série de pores phosphorescents sur le côté inférieur de la tête, du corps et de la queue, les mâchoires armées de très petites dents, les nageoires ventrales très petites, une série de scutelles imbriquées formant le long de l'abdomen comme une ligne denticulée, la dorsale, courte, située au milieu de la longueur du corps, une adipeuse rudimentaire, la caudale fourchue. Ce sont de petits Poissons de la Méditerranée et de l'Atlantique. L'expédition du *Challenger* leur assigne un habitat à 1,100 ou 2,500 brasses, mais Gunther observe que la forme du corps et leur organisation rend cette station douteuse. Il les considère comme vivant à une faible profondeur pendant le jour, tandis que la nuit ils viennent nager à la surface. Rochbr.

Bibl.: Gunther, *Study of Fishes*.

MAUROLICO (Francesco), savant italien, né à Messine le 19 nov. 1494, mort à Messine le 21 juil. 1575. Issu d'une famille grecque de Constantinople réfugiée en Sicile, élevé par son père, il embrassa la carrière ecclésiastique et acquit une haute situation due à l'universalité de ses connaissances. Il a composé une véritable encyclopédie scientifique, mais nombre de ses écrits n'ont jamais été imprimés et les manuscrits sont perdus. Ses ouvrages qui subsistent sont une *Sphérique* (Messine, 1558), contenant la traduction des écrits de Théodose, Ménélas, Autolycus, et les *Phénomènes* d'Euclide; une *Cosmographie* (Venise, 1543); *Quadrati horarii fabrica et usus* (Venise, 1546); une *Grammaire* (Messine, 1528); deux volumes de poésies latines religieuses (Messine, 1552 et Venise, 1556), un *Martyrologe* (Messine, 1567); une *Histoire de Sicile* (Messine, 1562); son grand ouvrage d'optique (*Photismi de umbra*, etc.; Venise, 1575), enfin sa remarquable paraphrase d'Archimède (Palerme, 1685), etc. T.

MAURON. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel; 4,481 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest. Eglise du XVIe siècle. Maisons de la Renaissance.

MAUROPEUS (Jean) (V. Jean d'Euchaita).

MAUROUX. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar; 405 hab.

MAUROUX. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque; 680 hab.

MAURRIN ou **MAURIN.** Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade-sur-l'Adour; 498 hab.

MAURS. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac; 2,998 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Commerce de porcs, de veaux, de bois de noyer, de châtaignes, de cire. Corderie. Usines d'extrait de châtaignier pour la teinture et le tannage. Scierie mécanique; clouterie, taillanderie, tanneries, teinturerie. Eglise des XIVe et XVIe siècles.

MAURUPT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont; 673 hab.

MAURY. Affluent de l'Agly (V. Pyrénées-Orientales).

MAURY. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Saint-Paul-de-Fenouillet; 1,830 hab. Vins, huile d'olives, miel. Ruines du château de Quéribus, du XIIIe siècle, sur un contrefort des Corbières.

MAURY (Jean-Siffrein), prélat et homme politique français, né à Valréas (Vaucluse) le 26 juin 1746, mort à Rome le 11 mai 1817. Fils d'un cordonnier, il fit ses études au séminaire de Saint-Charles d'Avignon et vint à Paris se placer comme précepteur (1765). Il publia en 1766 un *Eloge funèbre du dauphin* et un *Eloge de Stanislas* et il concourut en 1767 pour deux sujets proposés par l'Académie française : *Eloge de Charles V* et *les Avantages de la paix*. Entré dans les ordres, il fit un *Eloge de Fénelon* en 1771 et prononça, en 1772, devant l'Académie le *Panégyrique de saint Louis* et en 1775 le *Panégyrique de saint Augustin* devant l'assemblée du clergé de France. Prédicateur à la mode, il prêchait à Versailles devant le roi et il vit consacrer sa réputation littéraire par le choix que fit de lui l'Académie française pour remplacer Lefranc de Pompignan (27 janv. 1785). Elu député du clergé du bailliage de Péronne aux Etats généraux le 3 avr. 1789, il se montra le plus fougueux adversaire des idées nouvelles. Il s'opposa à la réunion des trois ordres (12 juin). Saisi de terreur après la prise de la Bastille, il s'enfuit sous le prétexte de faire changer ses pouvoirs. Arrêté à Péronne, il vint reprendre sa place à l'Assemblée (fin juillet) et dès lors se fit une réputation d'interrupteur. En toute occasion il défendit le clergé et la noblesse et soutint des luttes oratoires contre les chefs du parti libéral et notamment contre Mirabeau. Il s'éleva contre l'admission des comédiens et des juifs dans les corps municipaux (23 déc. 1789). Sa violence devint telle qu'on demanda son exclusion et qu'on le censura (22 janv. 1790). L'abbé Maury, qui ne manquait aucune occasion de soulever des incidents et d'exciter du tumulte, s'opposa avec habileté à l'abolition de la noblesse (19 juin) et à la vente des biens nationaux (25 juin). Il demanda que l'autorité du pape fût reconnue à Avignon (18 nov.) et parla contre la constitution civile du clergé dans des termes qui lui valurent un rappel à l'ordre et une discussion avec Mirabeau (27 nov.). Ses reparties spirituelles le sauvèrent de plus d'un mauvais pas. « L'abbé Maury à la lanterne ! clamait le peuple. — Y verrez-vous plus clair ? » ripostait l'abbé. Après la session il se rendit à Bruxelles (oct. 1791) et à Coblentz (novembre), puis à Rome (janv. 1792). Le pape Pie VI le nomma archevêque de Nicée (1er mai 1792) et l'envoya comme nonce extraordinaire à la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur François II. Il reçut, au retour, l'évêché de Montefiascone, tandis que la Convention le décrétait d'accusation (22 oct. 1792). Créé cardinal en 1794, il fut obligé en mai 1798 de quitter le territoire du grand-duc de Toscane et de se réfugier à Venise, puis à Saint-Pétersbourg (oct. 1799). L'élection de Pie VII le ramena à Rome. En 1806, le cardinal Maury vint à Paris et s'y

fixa en qualité d'aumônier du prince Jérôme. Il se montra un des courtisans les plus habiles de Napoléon et fut nommé, le 22 oct. 1806, membre de la 2e classe de l'Institut. L'empereur lui confia, le 14 oct. 1810, l'administration provisoire du diocèse de Paris, et Maury la conserva jusqu'en 1814. Réfugié à Rome et emprisonné, il donna sa démission de son évêché de Montefiascone et mourut d'une affection scorbutique. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : L.-S. MAURY, *Vie du cardinal Jean-Siffrein Maury*, 1828. — POUJOULAT, *le Cardinal Maury*, 1855. — AULARD, *les Orateurs de l'Assemblée constituante*, 1882. — RICARD, *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury*, 1891.

MAURY (Matthew-Fontaine), ingénieur et hydrographe américain, né dans le comté de Spottsylvania (Virginie) le 14 janv. 1806, mort à Lexington (Virginie) le 1er févr. 1873. Après des études très élémentaires, qu'il compléta lui-même, il entra en 1825 dans la marine de l'Etat comme enseigne, prit part à plusieurs voyages de circumnavigation et d'exploration, consacrant ses loisirs aux mathématiques et à l'astronomie, suivit comme astronome l'expédition du capitaine Th. Jones dans les mers du Sud (1838) et fut placé à son retour à la tête du dépôt des cartes et instruments. Il devint par la suite directeur de l'observatoire naval de Washington (1844) et du bureau hydrographique, et fut promu en 1855 au grade de capitaine de frégate. Il était membre de plusieurs académies d'Amérique et d'Europe. Savant de réelle valeur, il a rendu à la navigation d'inappréciables services par ses recherches sur les courants et les vents de l'Océan : c'est lui notamment qui a donné, le premier, une description complète du Gulf-Stream. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Astronomical Observations made at the Naval Observatory* (Washington, 1846 et suiv.) ; *Wind and Current Chars* (Philadelphie, 1854, in-4, 6e éd.) ; *The Physical Geography of the sea* (New-York, 1856, in-8). Il a publié en outre d'intéressants mémoires et articles dans le *Journal* de Silliman (1834 et suiv.). L. S.

MAURY (Alfred), savant français, né à Meaux le 23 mars 1817, mort à Paris le 12 févr. 1892. Après s'être préparé à l'Ecole polytechnique, il étudia successivement ou concurremment le droit, la médecine, plusieurs langues orientales, l'archéologie classique et apprit la plupart des langues modernes de l'Europe. D'abord employé quelque temps à la Bibliothèque royale, il la quitta bientôt pour avoir plus de loisirs à consacrer à ses études, puis y rentra en 1840 et y resta quatre années ; il fut en 1841 secrétaire du comte de Clarac qu'il aida dans ses travaux d'archéologie, fut nommé en 1844 sous-bibliothécaire de l'Institut, collabora avec Guigniaut à l'édition française de la *Symbolique* de Creuzer, fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1857, fut choisi en 1860 comme bibliothécaire des Tuileries par Napoléon III, qu'il aida dans la préparation de l'*Histoire de César* et auquel il servit d'intermédiaire avec les savants de l'Europe, suppléa à partir de la même année Guigniaut dans la chaire d'histoire et morale du Collège de France dont il devint titulaire en 1862 et qu'il conserva jusqu'à sa mort ; enfin il fut nommé, en 1868, directeur général des archives de l'Empire, plus tard Archives nationales, et le demeura jusqu'en 1888. Doué d'une mémoire surprenante, de remarquables facultés d'assimilation et d'une curiosité universelle, Alfred Maury aura été en notre temps d'extrême spécialisation le dernier des savants encyclopédiques. Histoire, mythologie, archéologie, géographie, littératures, sciences physiques et naturelles, lui fournirent les sujets de ses études, de ses travaux et de son enseignement. La liberté de sa pensée et la hardiesse de quelques-unes de ses idées lui valurent d'être associé à Taine et à Renan dans l'*Avertissement aux pères de famille* de l'évêque Dupanloup et désigné avec eux comme corrupteur de la jeunesse. Comme il était en même temps d'un esprit fort timoré, cette espèce de mise à l'index lui causa un réel chagrin, et il en conserva jusqu'à la fin de ses jours de l'inquiétude et une sorte de défiance de lui-même. Parmi ses innombrables publications, il faut signaler : *les Fées du moyen âge* (1re éd., 1843) ; *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge* (1re éd., 1843). Ces deux ouvrages ont été réédités après sa mort avec de nombreuses corrections de lui, sous le titre : *Croyances et Légendes du moyen âge* (Paris, 1896, in-8) ; *Recherches sur les forêts de la Gaule* (1re éd., 1848), 3e éd. sous le titre : *les Forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1867, in-8) ; *la Terre et l'Homme* (1re éd., 1854 ; 5e éd., 1891, in-12) ; *Histoire des religions de la Grèce antique* (Paris, 1857-1859, 3 vol. in-8) ; *la Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1860, in-8) ; *le Sommeil et les Rêves* (1re éd., 1861 ; 4e éd., Paris, 1877, in-8) ; *Croyances et Légendes de l'antiquité* (Paris, 1863, in-8) ; *les Académies d'autrefois. L'ancienne académie des sciences* (Paris, 1864) ; *l'Académie des inscriptions* (Paris, 1864, in-8). Il a donné en outre une quantité considérable de mémoires, d'articles et de notices aux diverses publications de l'Académie des inscriptions, aux *Annales médico-psychologiques*, à *l'Athenæum français*, à la *Biographie universelle* de Michaud, au *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, à diverses *Encyclopédies*, au *Journal des savants*, au *Moniteur universel*, à la *Revue archéologique*, à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue germanique*, à la *Revue historique*, à la *Revue des Sociétés savantes*, aux publications de la Société des antiquaires de France, etc.

BIBL. : A. LONGNON, *Alfred Maury et sa chaire du Collège de France*, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, janv. 1893, réimprimé en tête de la réédition des *Croyances et Légendes du moyen âge*. On trouvera dans le même volume une bibliographie complète de ses œuvres dressée avec beaucoup de soin par M. BONET-MAURY.

MAUS (Jean-Marie-Henri), ingénieur belge, né à Namur le 22 oct. 1828. Il dirigea d'abord une société de charbonnage, entra dans le service des ponts et chaussées et construisit plusieurs lignes de chemins de fer en Belgique et dans le Piémont. Directeur général honoraire des ponts et chaussées de Belgique, inspecteur honoraire du génie civil sarde, il est en outre, depuis 1864, membre de l'Académie royale de Belgique. Ses écrits consistent presque exclusivement en rapports et mémoires sur des questions techniques, notamment sur les études du chemin de fer de Chambéry à Turin (1849) et sur les travaux d'élargissement du lit de la Senne (1883). L. S.

MAUSER (Wilhelm), ingénieur allemand, né à Oberndorf-sur-Neckar le 2 mai 1834, mort le 13 janv. 1882, et son frère *Paul* travaillèrent dans l'armurerie à perfectionner le chargement par la culasse et inventèrent un système de fusil à aiguille (1863-64), puis le fusil qui fut adopté en Wurttemberg (1866). Ils le firent admettre par l'armée allemande en 1871, ce qui donna à leur usine d'Oberndorf une grande extension (V. FUSIL).

MAUSOLE, prince de Carie (377-353). Fils aîné d'Hecatomnus, il épousa sa sœur Artémise qui lui succéda. En 362, il prit part à la révolte générale contre Artaxerxès Memnon ; il s'empara d'une partie de la Lydie, de l'Ionie et des îles voisines et établit dans l'île de Rhodes le pouvoir de l'oligarchie qui lui était dévouée. Il s'allia à Rhodes, Chios et Byzance dans la guerre sociale contre les Athéniens. Ce fut un prince fastueux, amassant de grands trésors qu'il employait en travaux pour embellir sa capitale Halicarnasse pour laquelle il avait délaissé Mylasa, ancienne capitale des princes cariens. Vitruve cite ces monuments comme des modèles (palais, agora, temples, etc.). Leur renommée fut éclipsée par celle du mausolée, le magnifique tombeau que lui éleva sa veuve. A.-M. B.

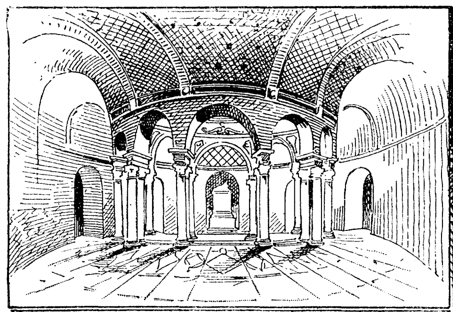
MAUSOLÉE. I. ARCHÉOLOGIE. — Originairement, ce mot était un nom propre. Il désignait le tombeau de Mausole à Halicarnasse. La construction de ce monument, commencée dès 352, quelques mois après la mort du roi, et par les soins de sa veuve Artémise, fut achevée, dit-on,

par Hydricos, frère d'Artémise. On en confia l'exécution aux artistes les plus célèbres de l'école ionienne : les architectes Philéas et Satyros, pour l'ordonnance générale de l'édifice ; les sculpteurs Scopas, Léocharès, Bryaxis et Timothée, pour les frises des quatre façades ; le sculpteur Pythis, pour le quadrige qui devait couronner le monument. Le tombeau de Mausole était considéré comme un des chefs-d'œuvre de l'art grec; il passait pour une des sept merveilles du monde, et, bien longtemps après, Pline (XXXVI, 5) le décrivait encore en détail. Le Mausolée était toujours intact au IVe siècle de notre ère, comme le prouve une épigramme de Grégoire de Nazianze. Il disparut au moyen âge, comme la ville même d'Halicarnasse, sans doute au temps des premières invasions turques. Une partie des débris fut employée à la construction de la citadelle de Boudroun, élevée par les chevaliers de Rhodes sur l'emplacement d'Halicarnasse en 1522. Pourtant des marbres sculptés restèrent sur le sol pendant plusieurs siècles. L'Angleterre les a acquis en 1846, et on voit aujourd'hui au British Museum une douzaine de morceaux de frises qui représentent la guerre des Amazones. Les fouilles de Ch. Newton, de 1856 à 1859, ont d'ailleurs dégagé les soubassements du Mausolée, et permis d'en entreprendre des restaurations. Il avait la forme d'un bûcher de grande dimension, en marbre blanc. Il se composait de trois parties superposées : 1° un très haut soubassement, qui renfermait le caveau funéraire ; 2° sur cette énorme base, une sorte de temple rectangulaire, entouré de trente-six colonnes et d'autant de statues de héros ou de lions, avec des fresques et des frises sculptées aux quatre façades; 3° sur ce temple, une pyramide à vingt-quatre degrés, surmontée d'un quadrige avec les statues d'Artémise et de Mausole. Le monument avait une hauteur totale de 42 m. Bâti à mi-côte d'une colline demi-circulaire, il était entouré d'une vaste esplanade carrée, où l'on montait par des escaliers et des rampes, et d'où l'on dominait en même temps la mer et l'agora d'Halicarnasse. Par la beauté de la situation, comme par la hardiesse et le fini du travail, ce tombeau semble avoir mérité la grande réputation qu'il eut dans l'antiquité.

Par analogie, les Romains donnèrent le nom de mausolée à leurs sépultures somptueuses. Parmi ces mausolées romains, deux surtout sont célèbres et se voient encore à Rome : 1° le *mausolée d'Auguste*, dont la partie inférieure subsiste, aménagée en cirque ; c'était une immense tour circulaire à trois étages concentriques, avec un diamètre d'environ 100 m. à la base ; chacun des étages supérieurs était en retrait sur l'étage immédiatement inférieur, et bordé d'une terrasse plantée de cyprès; le sommet du monument, qui s'élevait à une centaine de mètres, était surmonté d'une statue d'Auguste en bronze; 2° le *mausolée d'Adrien*, bâti sur le modèle du précédent, avec cette différence que les étages étaient décorés de colonnades et de statues; c'est le fameux château Saint-Ange.

P. Monceaux.

II. Architecture. — Comme il est dit plus haut, le nom de *mausolée*, primitivement attribué dans l'antiquité grecque au tombeau du roi Mausole, ne tarda pas à désigner par la suite et continua à désigner jusqu'à nos jours les sépultures somptueuses, que ces sépultures soient isolées de toutes parts et forment des édifices plus ou moins importants, élevés sur la voie publique ou dans les églises et les cimetières, ou que ces sépultures soient adossées au mur d'un portique ou d'une chapelle. Les mausolées, comme les monuments funéraires, dont ils constituent les types les plus remarquables, ont, à toutes les époques, présenté une grande diversité de forme et d'ornementation. C'est ainsi que, à Rome, le *mausolée de Septime Sévère*, appelé le *Septizonium* (des sept étages qui le composaient), et à Ravenne le *mausolée de Théodoric*, peuvent avoir été inspirés par les mausolées d'Auguste et d'Adrien ; mais, près de Rome même, sur la voie Nomentane, le *mausolée de sainte Constance*, salle ronde, avec au centre une colonnade formant une seconde enceinte concentrique à la première, s'éloigne déjà, malgré son aspect extérieur, de ce type consacré et semble à Rome un des premiers édifices inspirés de l'architecture byzantine et surtout du sanctuaire



Mausolée de sainte Constance, à Rome.

de forme circulaire élevé par Constantin sur le tombeau du Christ à Jérusalem (V. le *plan* et la *coupe* de ce mausolée, t. III, p. 708, fig. 2 et 3). Lorsque le christianisme, tout à fait triomphant, eut consacré la coutume d'enterrer les personnages considérables dans les églises, les mausolées reproduisirent, en pierre ou en marbre et en bronze, l'exposition du corps avant les funérailles, et se composèrent assez souvent d'un lit funèbre élevé sur un soubassement, lit sur lequel reposait le défunt et que surmontait un dais ou un baldaquin avec accompagnement de statues et d'emblèmes religieux. Les mausolées de ce genre sont innombrables dans les églises de l'Europe occidentale, et c'est à ce type, singulièrement développé, que l'on peut rattacher les *mausolées de Louis XII*, *François Ier* et *Henri II*, à Saint-Denis. Plus tard, les mausolées de personnages moins importants se composèrent encore de la statue du défunt, entourée de figures allégoriques et d'attributs reflétant le goût artistique de l'époque, témoins les tombeaux de Colbert et de Lebrun ; mais, de nos jours et à de rares exceptions près, les mausolées ne sont plus érigés que dans les cimetières ou les propriétés particulières et ne sont guère que des tombeaux plus importants que les autres par leurs dimensions et par la richesse de leur décoration. Charles Lucas.

MAUSOLEO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. d'Olmi-Cappella ; 176 hab.

MAUSONIO (Salvatore), poète italien (V. Massonio).

MAUSSAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Meymac; 641 hab.

MAUSSAC (Philippe-Jacques de), helléniste français, né à Corneillan (près de Béziers) vers 1590, mort à Paris en 1650. Fils de Jean de Maussac, conseiller au parlement de Toulouse et traducteur du *De Officiis*, il s'adonna à l'érudition, fut lié avec Saumaise, Dupuy, Sismond. Il a publié des éditions critiques d'Harpocration (Paris, 1614, in-4); Psellus (*De Lapidum virtutibus;* Toulouse, 1615, in-8) ; Aristote (*Hist. anim.;* Toulouse, 1619, in-fol.) Il fut successivement conseiller (1619), président de chambre (1628), premier président (1647) à Montpellier. A.-M. B.

MAUSSANNE. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Saint-Remy, au N. de la Crau; 1,383 hab. Stat. du chem. de fer d'Arles à Salon. Huileries, moulins. Nombreux vestiges antiques : voies romaines, villas, aqueducs, tombeaux. Château de Montblanc du XVIIe siècle.

MAUSSANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 78 hab.

MAUSSON (Le). Rivière de France (V. Hérault, t. XIX, p. 1140).

MAUT (Mythol. égypt.). Maut est l'épouse d'Amon-Râ; elle est le dédoublement féminin du dieu solaire; c'est dans

son sein qu'il s'engendre. Les Egyptiens affirmaient ce dédoublement en donnant à la déesse la coiffure du dieu, le *pschent*, qui réunit la couronne blanche, emblème de la lumière dardée sur le midi, et la couronne rouge, emblème de la lumière dardée sur le nord. Son nom Maut signifie *mère* en égyptien : il s'écrit par l'image du vautour, oiseau dont la tête surmonte souvent le front de la déesse, tandis que les ailes déployées forment sa coiffure. En raison de sa fonction de mère du soleil, elle personnifie l'espace, le ciel dans lequel l'astre se renouvelle aux yeux des hommes, et il en résulte qu'Horapollon était très exactement renseigné lorsqu'il nous dit que « voulant écrire *mère* ou *ciel*, les Egyptiens peignent un *vautour* ». Maut a la figure humaine; son corps est enfermé dans une robe étroite. Paul Pierret.


Déesse Maut.

MAUTERN. Village d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, r. dr. du Danube, en face de Stein, à laquelle un pont la relie. Eglise avec vieux clocher; château du comte de Schœnborn-Buchheim. C'est la ville romaine de *Mutinum*, la *Mutarem* des Nibelungen. En 1484, Matthias de Hongrie y battit les Autrichiens. Au S. est l'abbaye de *Gœttweih*.

MAUTES. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Bellegarde, sur la Tardelle; 1,131 hab. Ruines d'un château. Monuments mégalithiques, dolmen, etc.

MAUTHNER (Ludwig-Wilhelm), médecin hongrois, né à Raab le 14 oct. 1806, mort à Vienne le 8 avr. 1858. Il servit d'abord comme chirurgien dans l'armée, puis vint à Vienne où il s'occupa spécialement des maladies des enfants; en 1837 il fonda, dans sa propre maison, le premier hôpital d'enfants, et, dès 1844, il commença des cours de clinique infantile; en 1848, un hôpital spécial, l'hôpital Sainte-Anne, fut créé, et Mauthner y installa sa clinique. Ouvrages principaux : *Die Krankheiten des Gehirns und Rückenmarks bei Kindern...* (Vienne, 1844, in-8); *Kinder Diætetik...* (Vienne, 1853, in-8, av. fig.; plus. éd.), puis un *Rapport* sur son hôpital (1851) et un périodique spécial (1855-56). Dr L. Hn.

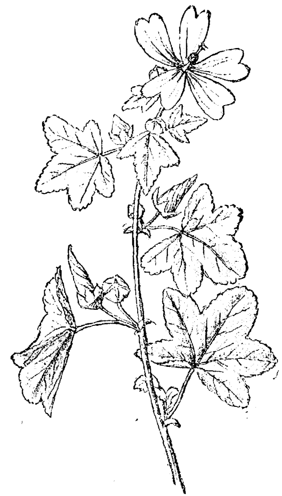
MAUTHNER (Fritz), écrivain allemand, né à Horitz, près de Kœniggrætz (Bohême), le 22 nov. 1849. Il débuta par une série de sonnets, *Die grosse Revolution* (1871), qui lui valurent de vives attaques politiques, se fixa à Berlin (1876), publiant des parodies satiriques des divers écrivains allemands, des feuilletons de critique littéraire, des romans, des pièces comiques, etc. Les principaux de ses recueils d'articles sont : *Kleiner Krieg* (Leipzig, 1878); *Einsame Fahrten* (1879); *Von Keller zu Zola* (1887); *Schmock* (1888); *Tote Symbole* (Kiel, 1891). Parmi ses romans et fantaisies, *Vom armen Franischko* (Berlin, 1880); *Die Sonntage der Baronin* (1880); *Dilettantenspiel* (1883); *Xantippe* (1884); *Der Villenhof* (1890); *Der letzte Deutsche von Blatna* (1886); *Der Pegasus* (1889); *Der Geisterseher* (1894), etc.

MAUTOUR (Philibert-Bernard Moreau de), écrivain français, né à Beaune le 22 déc. 1654, mort à Paris le 7 sept. 1737. Conseiller du roi à Toulouse, il devint en 1701 membre de l'Académie des inscriptions. Il a publié une quantité de médiocres dissertations d'archéologie et de pièces aux éloges des grands de son temps. On en trouve la liste dans Papillon (*Bibl. des auteurs de Bourgogne*, t. II).

MAUVAGES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 899 hab.

MAUVAIS (Félix-Victor), astronome et homme politique français, né à Maiche (Doubs) le 7 mars 1809, mort à Paris le 23 mars 1854. Il fit ses études au séminaire de Besançon, vint à Paris et fut quelque temps répétiteur de mathématiques à l'institution Barbet. Ayant été mis en relations avec Arago, il entra en 1836 à l'Observatoire de Paris, y fut d'abord spécialement chargé des observations météorologiques et fut nommé en 1843 membre du Bureau des longitudes. La même année, il était élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Bouvard. En 1848, les électeurs du dép. du Doubs l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, où il siégea à gauche. Au mois de mars 1854, il dut, à cause de ses opinions politiques, quitter l'Observatoire. Il en éprouva un tel chagrin que quelques jours après il se donna la mort. On lui doit, outre un grand nombre d'observations astronomiques, la découverte de plusieurs comètes périodiques : 1843 II, 1844 II, 1847 III, etc. Les résultats de ces travaux sont consignés dans plusieurs mémoires insérés aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*. L. S.

MAUVE (*Malva* T.) (Bot.). Genre type de la famille des Malvacées, formé d'environ 80 espèces herbacées ou sous-frutescentes, propres aux régions tempérées du globe, à feuilles alternes, pétiolées, accompagnées de larges stipules latérales, à fleurs réunies en cymes axillaires ou en grappes terminales de cymes, enfin à calice entouré d'un calicule formé de 3 bractées indépendantes. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières, pentamères; le réceptacle est convexe, le calice gamosépale, les étamines monadelphes, libres en haut avec une anthère extrorse, uniloculaire; le gynécée est supère, l'ovaire formé de loges verticillées et surmonté d'un style à autant de branches grêles stigmatifères qu'il y a de loges; chacune de celles-ci présente vers sa base un placenta qui porte un ovule ascendant, anatrope; le fruit est formé d'un verticille d'achaines; la graine contient un embryon replié sur lui-même avec un albumen mucilagineux petit ou nul. Toutes les Mauves sont riches en principes mucilagineux émollients et pour ce motif employées dans la thérapeutique ainsi que dans la médecine populaire. C'est ainsi qu'on emploie journellement dans les campagnes les feuilles du *M. rotundifolia* L. (*Petite Mauve, Herbe de Saint-Simon*) et du *M. sylvestris* L. (*Grande Mauve, Fromageon, Fouassier*) pour faire des décoctions mucilagineuses et des cataplasmes; les propriétés béchiques des fleurs les font employer en infusion dans les catarrhes bronchiques; elles font partie des *quatre fleurs pectorales*. — D'autres espèces sont employées aux mêmes usages dans leur pays d'origine; telles sont : *M. borealis* Wallm., du N. de l'Europe; *M. alcea* L., *M. moschata* L., *M. nicœensis* All., *M. balsamica* Jacq., espèce africaine, puis *M. verticillata* L., propre à l'Asie boréale et à la Chine. — Les fleurs du *M. sylvestris* servent encore aux chimistes à préparer un réactif utile; en effet, l'infusion alcoolique de ces fleurs présente la propriété de rougir par les acides et de verdir par les bases. Dr L. Hn.


Malva sylvestris L.

MAUVE (La). Nom de plusieurs rivières du dép. du *Loiret* (V. ce mot, t. XXII, p. 474).

MAUVES (*Malvis*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon; 851 hab. Vins renommés. On a une charte de libertés et franchises, donnée par Guy de Tournon, en 1314, à ses vassaux de la villa *Malvis*. A. M.

MAUVES. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr.

de Nantes, cant. de Carquefou; 1,192 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans. Culture et commerce de chanvre.

MAUVES. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne; 1,031 hab. Moulins. Eglise gothique. Dans le cimetière, tombeau de Dureau de La Malle par Girodet.

MAUVESIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Nailloux; 452 hab.

MAUVEZIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de L'Isle-en-Dodon; 190 hab.

MAUVEZIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Lectoure; 2,465 hab. Vins. Commerce important de chiffons. Fabrique de sabots. Plâtrerie, corderies, moulins, huilerie. Le clocher de l'église date du XIIIe siècle.

MAUVEZIN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabarret; 245 hab.

MAUVEZIN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 607 hab. Dans cette ancienne juridiction seigneuriale, rattachée au Bazadais, un château fort, fondé au XIIIe siècle, fut agrandi jusqu'au XVIe. Il a appartenu aux familles de Fargues, de Ferrand et d'Escodéca de Boisse. De 1424 à 1442, il fut pris et repris quatre fois par les partis anglais et français. Ses ruines sont importantes. — L'église paroissiale est remarquable par sa charpente apparente, décrite par Viollet-le-Duc. G. THOLIN.

BIBL. : Abbé R.-L. ALIS, *Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin*; Agen, 1887, in-8, pl.

MAUVEZIN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 414 hab. Sur la colline dominant le village, château bâti par Gaston Phébus au XIVe siècle pour son fils Gaston, marié à Béatrix d'Armagnac, dont Mauvezin avait constitué la dot. Sur la porte, accessible seulement à l'aide d'une échelle, se voient les armes de Béarn et la devise du jeune Gaston : « J'ay belle dame ».

MAUVEZIN-DE-PRAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier; 134 hab.

MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Sainte-Croix; 184 hab.

MAUVIÈRES. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Bélâbre; 184 hab.

MAUVIETTE. Nom vulgaire de l'alouette ordinaire (*Alauda arvensis* L.), en tant qu'elle est grasse et qu'on la chasse (V. ALOUETTE, t. II, p. 436). Avant de les faire cuire, on ne vide pas les mauviettes; on leur retire seulement le gésier par une incision faite sur le côté gauche. On les mange frites, ou rôties à la brochette ou sur le gril; on les accommode aussi aux truffes, aux fines herbes. Elles sont fréquemment employées comme principale garniture de pâté. Chartres et Pithiviers sont renommés pour leurs pâtés de ce genre.

MAUVILLON (Eleazar), historien, né à Tarascon le 15 juil. 1712, mort à Brunswick en mai 1779. De religion réformée, il émigra en Allemagne, fut secrétaire du roi de Pologne, enseigna le français au collège Carolinum de Brunswick (1758). Il a publié : *Lettres françaises et germaniques* (Londres, 1740, in-12); *Histoire du prince Eugène de Savoie* (Amsterdam, 1740, 5 vol. in-12); *le Soldat parvenu*, roman (Dresde, 1753, 2 vol. in-12); *Histoire de Gustave-Adolphe* (Amsterdam, 1764, in-4), etc.

Son fils *Jakob*, né à Leipzig le 8 mars 1743, mort à Brunswick le 11 juin 1794, s'enfuit de chez lui, s'engagea dans un régiment hanovrien (1759) et prit part à la guerre de Sept ans, professa à Ilfeld (1766) et Cassel (1771-75) le génie militaire. Il reprit du service dans l'armée de Brunswick (1785). Ami de Mirabeau avec lequel il se lia à Berlin, il embrassa avec enthousiasme les principes de la Révolution française. Il fournit à Mirabeau les matériaux de son livre sur *la Monarchie prussienne*; plus tard, Mauvillon le republia, cette fois sous son nom, *Schilderung des preussischen Staats unter Friedrich II* (Leipzig, 1793-95, 4 vol.). Parmi ses autres œuvres, on peut mentionner : *Physiokratische Briefe an Dohm* (Brunswick, 1780); *Einleitung in die militærischen Wissenschaften* (1783); *Gesch. Ferdinands Herzogs von Braunsweig* (1794, 2 vol.). A.-M. B.

MAUVILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc; 191 hab. Château du XVe siècle avec restaurations et additions postérieures. Monuments mégalithiques.

MAUVISSIÈRE (Sieurs de) (V. CASTELNAU).

MAUVOISIN (Les), maîtres d'œuvres français du XVIe siècle. *Nicolas* Meauvoisin fut, vers 1510, l'un des auteurs du remarquable jubé de l'église de la Madeleine, à Troyes, sous la direction de Grand-Jehan, et, plus tard, il fit élever le portail de cette église sur les dessins de Nicolas Cordonnier, peintre et architecte. — *Rémy* Mauvoisin, fils du précédent, fut maître des œuvres de la ville de Troyes, où il travailla à diverses églises et succéda, en 1577, à Jean Faulchot dans la conduite des travaux de l'église Saint-Nicolas, qu'il dirigea jusqu'en 1589; c'est à lui qu'est due la plus grande partie du gros œuvre de cet édifice. Charles LUCAS.

MAUX. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-Engilbert; 716 hab.

MAUZAC (Vitic.). Le Mauzac comprend deux formes : le Mauzac blanc cultivé dans le Gers et le Mauzac noir cultivé dans le Tarn-et-Garonne. Ce cépage est cultivé comme raisin de table et comme raisin de cuve. Il est relativement peu répandu; il ne se trouve qu'en mélange dans les vignobles. P. V. et M. M.

MAUZAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Carbonne; 477 hab.

MAUZAC-ET-SAINT-MEYME-DE-ROZENS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde; 473 hab.

MAUZAISSE (Jean-Baptiste), peintre français, né à Corbeil en 1784, mort à Paris en 1844. Il fut élève de Vincent, et obtint son premier succès au Salon de 1812, avec *l'Arabe pleurant son cheval*, qui fut acquis par l'Etat : jusque-là, les débuts de Mauzaisse avaient été des plus difficiles, et l'artiste avait parfois vécu dans une gêne voisine de la misère. La protection de Gros l'aida à en sortir. *La Mort de Clorinde* (1817), *l'Arioste et les brigands*, au musée du Louvre, *le Martyre de saint Etienne* (1824), plusieurs décorations exécutées pour le Palais-Royal, le château de Fontainebleau et le Louvre, et toute une suite de tableaux historiques destinés au musée de Versailles, sont dus à cet estimable artiste, ainsi qu'un certain nombre de portraits. G. C.

MAUZÉ ou **MAUZÉ-SUR-MIGNON.** Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, sur le Mignon, affluent de la Sèvre Niortaise; 1,597 hab. Un château y avait été élevé sur l'emplacement d'un *castrum* romain. La baronnie de Mauzé a longtemps appartenu aux comtes du Poitou. Son château fut détruit pendant les guerres anglo-françaises et relevé au milieu du XIIIe siècle. Charles IX vint à Mauzé en 1565. Le château fut de nouveau ruiné par les catholiques en 1590. Mauzé est la patrie de René *Caillié* (V. ce nom). Son buste a été érigé sur le pont du Mignon.

BIBL. : Le P. ARCÈRE, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*; La Rochelle, 1756, t. I, p. 129.

MAUZÉ-THOUARSAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 1,517 hab.

MAUZENS-ET-MIREMONT. Com. du dép. de la Dordogue, arr. de Sarlat, cant. du Bugue; 904 hab.

MAUZINHO QUEVEDO DE CASTELLO BRANCO, peintre portugais (V. QUEVEDO).

MAUZUN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Billom; 218 hab.

MAVES. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer; 962 hab.

MAVILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Beaune; 314 hab.

MAVITI ou **MAFITOU.** Peuple africain de race cafre, voisin des Zoulou, qui occupe le plateau à l'O. du lac Nyassa

jusqu'au Rouaha, affluent du Roufidji. Il a pour tributaire le peuple agricole des Maravi ou Manganya. Il est proche parent des Yao (des deux rives de la Rovouma), des Ouahéhé (des sources du Rouaha), et domine les Mahindjé ou Ouggouangara. Les Maviti ont les traits plus fins que les autres Cafres (Bantou), la peau brune, se tatouent, pratiquent la circoncision. Ils portent un tablier de peau de singe ou de bœuf et un manteau de guerre en peau de léopard, s'ornent la tête d'un grand panache de plumes, se teignent le visage. Les femmes portent des bracelets. Leurs armes sont la lance, le javelot à crochet, le grand bouclier ovale en peau de bœuf. Agents des marchands d'esclaves, ils possèdent aussi des fusils. Leurs huttes sont rondes ou carrées avec toit conique de chaume, très propres. Ils sont venus vers 1820 du S. du Zambèze et ont conquis le bassin du Roufidji; une tribu, les Ouatouha, pénétra jusqu'au lac Victoria Nyanza. Ils ont fait la guerre aux Allemands; Gravemeuth les défit à Bagamoyo (oct. 1889); ils massacrèrent les expéditions de Zelewski à Mdawaro (août 1891), et de Brüning à Kilosa (oct. 1892); mais Schele écrasa les Ouahéhé en détruisant leur capitale Kouirenga (30 oct. 1894). A.-M. B.

MAVOR (William-Fordyce), polygraphe anglais, né près d'Aberdeen le 1er août 1758, mort à Woodstock le 29 déc. 1837. Précepteur des enfants du duc de Marlborough, il obtint la cure de Woodstock. Ses ouvrages jouirent d'une vogue considérable. Ses principaux sont un *Abecedario* anglais qui eut plus de 300 éditions (1801, in-12), et *Historical Account of the most celebrated voyages* (Londres, 1796-1801, 25 vol. gr. in-8; 2e éd. augm., 1814-15, 28 vol.).

MAVORTIUS (Vettius-Agorius-Basilius), consul romain de l'an 527 ap. J.-C., sous le nom duquel on place un fragment de poème de quarante-deux vers sur le jugement de Pâris conservé dans l'Anthologie latine; ce sont des centons de Virgile. Bentley suppose que c'est Mavortius qui aurait donné aux œuvres d'Horace leur forme actuelle.

Bibl. : Burmann, *Anthol. lat.*, I, 147. — Bentley, Préface d'*Horace*.

MAVROCORDATO. Famille de Grecs du Fanar, descendant de Pentéli, marchand de soies, originaire de Chios, enrichi par un mariage avec la fille du marchand Scarlatos. Leur fils fut *Alexandre Mavrocordato*, né vers 1636, mort en 1709. Elevé en Italie, docteur en philosophie et médecine de l'université de Bologne, il professa la rhétorique et la médecine au Fanar, devint grand drogman du sultan (1673). On l'employa comme négociateur en Autriche (1681-83, 1688, etc.); il prépara le traité de Karlowitz, fut promu secrétaire d'État ottoman et comte de l'Empire (allemand). D'accord avec Hussein-Kœpruli et Rami Pacha, il gouverna Mustapha II, fut disgracié en 1703, mais rappelé par Ahmed III. Il améliora la condition des chrétiens, s'efforçant de concilier les intérêts des Turcs et des Grecs contre les Latins. Il est l'auteur de médiocres ouvrages historiques, grammaticaux, etc.

Nicolas (1670-1730), son fils, fut grand interprète du Divan (1697), puis hospodar de Moldavie (1708). Il était le premier représentant de la politique nouvelle par laquelle les Turcs conférent aux Grecs du Fanar le gouvernement des provinces danubiennes. Un moment destitué pour faire place à Démétrius Cantemir, qu'on jugeait plus sûr, il fut restauré dès 1711, et succéda bientôt en Valachie au chef national Cantacuzène. Mavrocorodato implanta en Roumanie les mœurs orientales : cour somptueuse, cérémonial byzantin, costume grec, langue grecque. Expulsé en 1716 par les Autrichiens et fait prisonnier, il fut restauré par la paix de Passarowitz, punit ses adversaires et reprit son système de gouvernement, hiérarchisant la noblesse qu'il transforma en noblesse de cour. Ce fut d'ailleurs un prince éclairé, auteur d'un curieux livre des devoirs (Περὶ καθηκόντων, Bucarest, 1719), fondateur de bibliothèques.

Son frère aîné *Jean* († 1720) lui succéda comme grand drogman (1709), le suppléa en Valachie de 1716 à 1718, et fut quelque temps hospodar de Moldavie.

Constantin, prince de Valachie (1730, 1735-41, 1744-48), de Moldavie (1741-44, 1748-49), mort en 1769. La partie politique de ses interminables apparitions sur le trône des deux principautés est absolument insignifiante. Il se distingua surtout par ses tentatives de réformes : en Moldavie d'abord (1741), en Valachie ensuite (1744-48), rétablit l'impôt direct et perçu en quatre termes (qui s'élevèrent ensuite jusqu'à vingt). Pour empêcher l'émigration des paysans valaques, il fixa, par son édit du 1/12 mars 1746, la cote de l'impôt et des redevances dues par les serfs (six jours par an et la dîme), puis, les émigrés ne revenant pas, il se décida à leur accorder (5 août 1746) la liberté entière contre dédommagement au boïard. En Moldavie, l'édit du 6/17 avr. 1749 fixa de même les redevances (vingt-neuf ou douze jours de prestations par an); les boïards furent dédommagés; on leur attribua un nombre de contribuables qui leur payaient la contribution due à l'Etat (*scutelnici*). Mavrocordato se signala aussi par des réformes administratives et par l'établissement d'une imprimerie à Iassy. Ses dernières années cependant furent signalées par une série de prévarications. Blessé dans le combat de Galati, pendant la guerre russo-turque (5 nov. 1769), il mourut prisonnier.

Alexandre, homme d'Etat grec, né à Constantinople le 11 févr. 1791, mort à Egine le 18 août 1865. Après avoir reçu au Fanar une très brillante éducation, il fut appelé en 1812 à Bucarest par son oncle Jean Karadja, hospodar de Valachie, qu'il suivit plus tard dans sa fuite en Russie et en Italie (1817). La révolution hellénique ayant éclaté en 1821, il alla prendre part au siège de Tripolitza, fut envoyé par Démétrius Ypsilanti en Etolie, où il rétablit pour un temps la concorde entre les chefs insurgés, et fut député à l'assemblée générale d'Argos. La constitution hellénique du 1er janv. 1822 fut en grande partie son œuvre. Nommé président du conseil exécutif, il ne tarda pas à retourner en Etolie, où il dirigea quelque temps la guerre, fut battu à Peta, mais défendit victorieusement Missolonghi de nov. 1822 à janv. 1823. Rentré dans le Péloponèse, ses démêlés avec Kolokotronis l'amenèrent à se démettre de la présidence. Il ne voulut plus être que secrétaire du pouvoir exécutif. Peu après même il se retira à Hydra. Mais l'année suivante (1824) il accepta le commandement de la Grèce occidentale, où il connut lord Byron, ne put empêcher la prise de Navarin en 1825 et rentra pour quelque temps dans la retraite. Chargé d'une mission en Crète par Capo d'Istria, il fut, après la mort de cet homme d'Etat (1831), appelé au ministère des finances par le roi Otton (1832), représenta son pays successivement à Munich, Berlin, Londres, Constantinople, fut chargé en 1840 de former un cabinet qui ne dura guère, contribua à l'élaboration de la constitution de 1843, redevint pour peu de temps président du conseil (1844), fut envoyé à Paris comme ministre plénipotentiaire (1850) et, rappelé en 1853 par le roi, qui lui confia de nouveau le gouvernement, réussit, pendant la crise orientale, malgré le parti de la guerre, alors très remuant en Grèce, à maintenir son pays en état de neutralité entre la Russie d'une part, la Turquie, la France et l'Angleterre de l'autre. Il se retira définitivement des affaires en 1856.

MAVROGÉNY (Spyridion), médecin turc, né à Thérapia le 15 sept. 1814. Il a fait ses études médicales à Vienne, où il fut reçu docteur en 1843. Il est médecin en chef du sultan, dont il était déjà le médecin particulier avant son avènement au trône. Ancien médecin ordinaire et médecin principal des hôpitaux de l'armée, il a été pendant de longues années professeur à l'Ecole de médecine de Constantinople, dont il est aujourd'hui l'inspecteur. C'est grâce à ses efforts qu'une commission spéciale avait élaboré un règlement stipulant que les études actuelles seraient complétées par des cours de clinique interne et externe et d'hygiène

militaire, faits en français. Ce règlement, sanctionné par un décret impérial, n'a pas encore été mis en pratique. Mavrogény est aussi l'un des fondateurs de la Société de médecine de Constantinople, dont il est resté le président honoraire. Mavrogény a le rang de muchir (maréchal civil), l'une des plus grandes dignités de l'empire ottoman. Il préside, de par ses fonctions, tous les grands conseils de santé et d'hygiène, et tous les médecins européens qui visitent Constantinople ont trouvé près de lui le meilleur accueil. Nous citerons de ses ouvrages, ses conférences : sur *la Malaria* (1887) ; *la Fièvre jaune* (1888); *la Dysenterie* (1888) ; *le Mal d'Orient* (1889) ; *le Choléra indien* (1889); *la Lèpre des Grecs* (1890); *la Suette miliaire* (1891); *l'Influenza* (1892); *la Salubrité de Constantinople* (1893). Dr A. Dureau.

MAVROMICHALIS. Famille grecque, originaire d'Oitylos. Pendant longtemps, les Mavromichalis disputèrent aux Mourzinos (de Zarnate) la suprématie dans le Maïna. « La lutte qui s'établit entre ces deux puissantes familles jette sur cette période à moitié légendaire un sanglant éclat ; elle a fourni de nombreux épisodes aux chroniques du peuple, qui la représentent comme un sombre mélange d'embûches, de meurtres, d'empoisonnements, de romanesques incidents, à travers lesquels les Maïnotes n'en continuèrent pas moins, par de brillants faits d'armes chaque jour renouvelés, à maintenir leur indépendance et à répandre la terreur parmi les oppresseurs de la Grèce. » (Yemeniz.) *Jean* Mavromichalis se mit en 1770, d'accord avec les Russes, à la tête de l'insurrection maïnote ; alors âgé de soixante ans, il prit part au siège de Coron, que Dolgorouki dut lever ; après le départ des Russes, Jean défendit contre les Turcs le Maïna, dont il fit reconnaître l'autonomie en 1777. Les *beys* qui gouvernèrent le Maïna depuis lors eurent de rudes adversaires dans les Mavromichalis. L'un de ceux-ci, *Petros*, né en 1772, fut nommé bey en 1811. Orgueilleux, ambitieux, actif, il fut le vrai « roi du Maïna ». Il sut se débarrasser de tous ses rivaux. D'accord avec Kolokotronis, il donna le signal de l'insurrection en 1821. Les Mavromichalis prirent une part glorieuse à la guerre de l'indépendance ; quarante-neuf d'entre eux moururent en combattant, dont deux fils de Petros. Président de l'assemblée nationale d'Astros, puis chef du pouvoir exécutif, il fut l'adversaire acharné de Capo d'Istria, élu président en 1827 ; celui-ci le fit arrêter ; un fils et un frère de Petros, quelques jours après, assassinaient Capo d'Istria (9 oct. 1831) ; ils furent condamnés à mort et exécutés. A l'avènement du roi Otton, Petros et son fils Anastase reçurent le titre de sénateurs. Petros mourut le 29 juin 1848. Son dernier fils, le général *Demetrios*, fut nommé ministre de la guerre (23 oct. 1863) par le gouvernement insurrectionnel qui renversa le roi ; remplacé en févr. 1864, il reprit son portefeuille le 4 juil. jusqu'à l'avènement du roi Georges. L. Delavaud.

MAWE (John), minéralogiste anglais, né dans le Derbyshire en 1764, mort à Londres le 26 oct. 1829. Il avait ouvert à Londres, dans le Strand, une boutique où il vendait les collections minéralogiques par lui recueillies. De 1804 à 1810, il fit dans l'Amérique du Sud plusieurs voyages d'exploration. Il a publié de nombreux ouvrages, dont quelques-uns ont eu un grand succès : *Travels in the interior of Brazil* (Londres, 1812, in-4 ; 2e éd., 1821 ; trad. franç. par Eyriès, Paris, 1816, 2 vol.) ; *A New Descriptive Catalogue of minerals* (Londres, 1816, in-8 ; 4e éd., 1821); *The Linnean System of Conchology* (Londres, 1823, in-8), etc. L. S.

MAX ou Maximilien d'or. Monnaie d'or de Bavière valant 17 fr. 24. Il y avait des pièces de 1/2 et de 2 max.

MAX (Joseph), sculpteur tchèque, né à Bürgstein (Bohême) le 8 janv. 1803, mort à Prague le 18 juin 1854, auteur de belles œuvres décoratives des monuments de *François II* et de *Radetzky*, de l'hôtel de ville de Prague, etc.

Son fils, *Gabriel*, né à Prague le 23 août 1840, s'adonna à la peinture. Il fut élève de l'Académie de Vienne (1858-61) et de Piloty (1863-69). Imbu d'idées mystiques, il recherche les effets tragiques, s'efforce d'exciter la pitié même par l'horreur, tombe souvent dans la bizarrerie ; il est spirite. Ses principales œuvres sont consacrées aux martyrs de tous les temps et de toutes les religions : *Sainte Ludmila* (1865) ; *la Crucifiée* (1867) ; *la Martyre aveugle dans les Catacombes* (1872) ; *Gretchen dans la nuit de Walpurgis* (1873) ; *le Salut du fantôme* (1879) ; *Jeanne d'Arc sur le bûcher* (1882) ; *Combats d'âmes*, *Visions*, *la Fiancée de Corinthe*, *les Philosophes*, *Pithecanthropus alalus* (dédié à Hæckel), etc. A.-M. B.

Bibl. : Mann, *Gabriel Max* ; Leipzig, 1890, 2e éd.

MAXCANU. Ville du Yucatan, ch.-l. du district de Camino Real, à 60 kil. S.-O. de Merida ; 6,000 hab. Célèbres ruines de monuments indigènes ; grotte sacrée.

MAXEN. Village de Saxe, près de Pirna, où, le 21 nov. 1759, le corps prussien de Finck capitula devant les Autrichiens.

MAXENCE, empereur romain (306 à 312). M. Aurelius Maxentius, fils de Maximien Hercule, tenu longtemps à l'écart, avait d'abord vécu comme particulier à Rome ; le mécontentement de la population romaine délaissée par les empereurs, des prétoriens et des sénateurs, surtout à la suite de la mesure de Galère qui soumettait l'Italie et Rome à l'impôt foncier, porta Maxence au trône (27 oct. 306). Le nouvel auguste était si insignifiant, si dépourvu de capacité, que ses partisans appelèrent pour le seconder son père Maximien, qui reprit la couronne avec lui. C'est grâce à Maximien que Maxence arrêta l'invasion de Sévère, puis celle de Galère (V. Maximien Hercule). Au congrès de Carnuntum, où Galère recourut à la sagesse de Dioclétien et où Maximien fut remplacé par Licinius, Maxence fut exclu de la dynastie ; il ne s'en fit pas moins déclarer seul auguste en Italie (avr. 308) ; ses monnaies prouvent qu'il fut aussi reconnu en Espagne et en Afrique où ses généraux Rufius Volusianus et Zénas abattirent un usurpateur, le vicaire du préfet du prétoire, L. Domitius Alexander, qui s'était maintenu deux années à Carthage. Il s'associa son fils Romulus, qui devait mourir avant lui, fit cesser de bonne heure la persécution contre les chrétiens en Italie et en Afrique, essaya d'abord d'entretenir de bonnes relations avec son beau-frère Constantin ; celui-ci dissimula pendant quelque temps ses véritables sentiments ; mais, à la mort de Galère, il s'entendit avec Licinius pour renverser Maxence et Maximin Daia, ces deux alliés qu'Eusèbe appelle des « frères en scélératesse ». Les violences de Maxence, ses débauches, ses cruautés, l'impunité qu'il laissait à Rome à tous les excès des soldats, la condamnation à mort de nombreux sénateurs lui avaient aliéné tous ses partisans ; sur ce point, tous les auteurs, chrétiens et païens, sont d'accord, Zosime, Eutrope, Eusèbe, Aurelius Victor ; Julien exclut Maxence du banquet des césars. Nous avons sur la guerre entre Maxence et Constantin de nombreux détails, mais souvent suspects, dans les panégyriques de Constantin. Constantin prit l'offensive avec une armée inférieure en nombre, mais supérieure en qualité, passa par le mont Cenis, enleva successivement Suse, Turin, Milan, Brescia, battit le préfet du prétoire, Pompeianus, devant Vérone qui lui ouvrit ses portes, ainsi que Modène et Aquilée ; Maxence, jusque-là resté à Rome, livra la dernière bataille dans de mauvaises conditions, au delà du pont Milvius, ayant le Tibre à dos (28 oct. 312) ; il fut défait et tué ; presque tous ses actes furent abolis, et son nom remplacé par celui de Constantin sur un temple et une basilique qu'il avait bâtis. Ch. Lécrivain.

Bibl. : Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV. — Duruy, *Histoire des Romains* (éd. illustrée), t. VII.

MAXENT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Plélan ; 2,138 hab.

MAXÉVILLE (*Marchevilla*, 1224). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Nancy, à 3 kil. de Nancy. Mines, hauts fourneaux, usines métallurgiques, brasseries, malterie, tonnellerie, fabrique d'orgues. Eglise

gothique avec tombeau du duc des Armoises, une belle statue de la Vierge, et des vitraux du XIIIe siècle; châteaux ruinés. Le fief de Maxéville relevait de la châtellenie et du bailliage de Nancy.

BIBL. : L. GERMAIN, *l'Eglise de Maxéville*, dans *Mém. de la Société d'arch. lor.*, 1889, XVII, 18.

MAXEY-SUR-MEUSE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey; 469 hab.

MAXEY-SUR-VAISE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs; 522 hab.

MAXHÜTTE. Centre industriel de Bavière, prov. du Haut-Palatinat, près de Rosenfeld. C'est le plus grand établissement métallurgique de l'Allemagne du Sud (fonte, fers forgés, aciers, rails, etc.).

MAXILLAIRE (Anat.). OS MAXILLAIRES. — Il y a deux os maxillaires, l'un supérieur (mâchoire supérieure), l'autre inférieur (mâchoire inférieure, mandibule). Le *maxillaire supérieur* est un os pair et symétrique; il se réunit à son homologue du côté opposé et constitue avec lui presque tout le massif osseux de la face. Il présente à considérer: 1° une face externe sur laquelle on voit deux fossettes, la fossette myrtiforme et la fossette canine; une saillie, l'éminence canine, un trou, le trou sous-orbitaire : 2° une face postérieure qui présente une grosse saillie, la tubérosité maxillaire, et se trouve traversée par les canaux dentaires postérieurs; 3° une face interne ou naso-palatine, présentant en son milieu une forte apophyse qui se dirige en dedans, l'apophyse palatine, et la divise en deux étages, un inférieur, représenté par la face interne de la portion alvéolaire du maxillaire, un supérieur, représenté par la face nasale de l'os où se voit une large ouverture, l'orifice du sinus maxillaire, et plus loin la gouttière pour le canal palatin postérieur; 4° une face supérieure ou orbitaire (cette face n'est pas orbitaire chez tous les animaux) qui fait partie du plancher de l'orbite, présente la gouttière sous-orbitaire, limite en dedans la fente sphéno-maxillaire et s'articule en dehors avec l'os malaire, en dedans avec l'unguis et l'os planum; 5° une forte apophyse, l'apophyse montante ou nasale, qui présente sur sa face interne ou nasale deux crêtes, les crêtes turbinales inférieure et moyenne pour l'insertion des cornets correspondants; entre les deux crêtes, le méat moyen; au-dessous de la crête inférieure, une gorge, le méat inférieur, dans lequel s'ouvre le canal nasal; un bord postérieur creusé d'une gouttière, la gouttière lacrymo-nasale, et s'articule en haut avec le frontal, en avant avec l'os propre du nez; 6° une nouvelle apophyse, l'apophyse palatine, qui s'unit au palatin en arrière, et qui, en s'articulant avec celle du côté opposé, forme une cloison horizontale qui sépare la bouche des fosses nasales. La face inférieure de cette cloison (voûte palatine) présente l'orifice inférieur du canal palatin antérieur et des canalicules de Scarpa et de Stenson, et les sillons des nerfs palatins postérieurs; sa face supérieure (plancher des fosses nasales) présente les deux orifices du canal palatin ou incisif (il est bifurqué en *y*); à l'union des deux apophyses court la crête du vomer terminé en avant par l'épine nasale antérieure; 7° un bord antérieur, échancré, limitant en dehors l'orifice d'entrée des fosses nasales, 8° un bord externe constituant la tubérosité malaire; 9° un bord postérieur articulé avec le palatin; 10° un bord inférieur ou alvéolaire qui porte les dents. L'os maxillaire supérieur est creusé d'une large cavité aérienne, le sinus maxillaire ou antre d'Hyghmore, qui communique avec la cavité des fosses nasales. Il comprend chez l'homme et le singe à la fois le maxillaire et l'*intermaxillaire* (V. ce mot), et s'ossifie directement dans le tissu fibreux à partir du quarantième jour de la vie utérine dans l'espèce humaine. Il y a un point spécial pour l'intermaxillaire qui, chez l'homme, se soude de bonne heure avec le maxillaire, alors qu'il reste à l'état d'os indépendant chez les animaux. — Le *maxillaire inférieur* est un os impair, symétrique, constituant la mâchoire inférieure. Son corps forme une parabole; ses branches s'articulent avec le crâne. La face externe du corps présente : sur la ligne médiane, la symphyse du menton; de chaque côté de la symphyse, la fossette mentonnière et le tubercule mentonnier d'où part la ligne oblique externe qui se porte vers la dernière alvéole. La face interne présente : sur la ligne médiane, la symphyse du menton et les apophyses géni; en dehors des apophyses, la fossette sublinguale et au-dessous de cette dernière la fossette digastrique, puis la ligne oblique interne ou ligne myloïdienne, qui se porte vers la partie postérieure du bord alvéolaire de l'os, et au-dessous de cette ligne la fossette sous-maxillaire. Le bord supérieur est creusé d'alvéoles qui logent les dents inférieures, et le bord inférieur, arrondi, répond au cou. — Les branches présentent: 1° une face externe, rugueuse en bas, pour l'insertion du masséter; 2° une face interne où l'on voit l'orifice supérieur du canal dentaire inférieur surmonté de l'épine de Spyx et d'où part le sillon du nerf mylo-hyoïdien; 3° un bord postérieur répondant à la parotide; 4° un bord antérieur creusé en gouttière, dont les lèvres se continuent respectivement chacune avec la ligne oblique correspondante; 5° un bord supérieur présentant l'échancrure sigmoïde ou corono-condylienne, limitée en avant par l'apophyse coronoïde où s'attache le muscle temporal, et en arrière par le condyle du maxillaire, de forme et de direction variables selon les espèces, s'articulant directement avec la cavité glénoïde du temporal chez les mammifères, s'articulant avec le crâne, par l'intermédiaire de l'os carré, chez les sauropsidés et les ichtyopsidés. L'angle que forment le corps de l'os et la branche montante s'appelle l'angle de la mâchoire; il est plus ouvert chez le fœtus et le jeune enfant que chez l'adulte, beaucoup plus ouvert chez les quadrupèdes que chez l'homme. Le maxillaire est creusé d'un canal, le canal dentaire dans lequel pénètrent les vaisseaux et nerfs dentaires. Il est primitivement composé de deux moitiés, qui restent séparées toute la vie, en général chez les sauropsidés (serpents, crocodiliens, sauriens, oiseaux), à l'exception des tortues, et, au moment de sa formation, le cartilage de Meckel lui sert en quelque sorte de tuteur. Il se développe directement dans le tissu fibreux et peut comprendre : 1° chez les ichtyopsidés, un articulaire (os de cartilage), un angulaire, un coronaire et un dentaire, tous os de membrane; 2° chez les sauropsidés, un articulaire, un angulaire, un supra-augulaire, un coronoïdien, un splénial et un dentaire, soudés de bonne heure chez les oiseaux. Chez les mammifères, les points d'ossification rappellent cet état primitif.

VAISSEAUX MAXILLAIRES. — L'*artère maxillaire interne* est une des deux branches terminales de la carotide externe. Elle naît au niveau du col du condyle de la mâchoire, glisse derrière ce col et se porte, en décrivant de nombreuses flexuosités, dans la fosse zygomato-maxillaire, qu'elle traverse jusqu'au fond de la fosse ptérygo-maxillaire où elle se termine par l'artère ptérygo-palatine. Elle fournit, d'arrière en avant : 1° l'artère tympanique, qui se rend au tympan par la scissure de Glaser; 2° l'artère méningée moyenne, qui pénètre dans le crâne par le trou petit rond; 3° l'artère petite méningée; 4° l'artère dentaire inférieure; 5° l'artère temporale profonde postérieure; 6° l'artère massétérine; 7° l'artère ptérygoïdienne; 8° l'artère temporale profonde antérieure; 9° l'artère buccale; 10° l'artère alvéolaire ou dentaire supérieure; 11° l'artère sous-orbitaire; 12° l'artère vidienne; 13° l'artère palatine supérieure ou descendante. — La *veine maxillaire interne* répond à l'artère, elle forme le plexus ptérygoïdien ou zygomatique, et va s'unir à la veine temporale pour constituer avec elle le tronc temporo-maxillaire, qui est le plus souvent la principale racine de la jugulaire externe. Ch. DEBIERRE.

NERF MAXILLAIRE (V. TRIJUMEAU).

MAXILLARIA (*Maxillaria* R. et Pav.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Orchidées, du groupe des Maxillariées, essentiellement caractérisé par les sépales étalés et parfois presque dressés, le labelle dressé et concave, à lobes latéraux ascendants, le gynostème épais et les pollinies à cau-

dicule court, aplati. Les *Maxillaria* présentent des pseudobulbes supportant 1 à 2 feuilles planes avec un rhizome quelquefois allongé en tige disticophylle ; les fleurs sont solitaires et pédonculées. On en décrit une centaine d'espèces, originaires des régions chaudes de l'Amérique, et toutes cultivées dans les serres. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les *Maxillaria* se cultivent en serre chaude, dans des vases perforés de trous nombreux ou des corbeilles remplis d'un mélange de terre de bruyère tourbeuse et de sphaignes. On les multiplie à l'aide des pseudobulbes. G. B.

MAXILLY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. d'Evian ; 494 hab.

MAXILLY-sur-Saône. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler; 266 hab.

MAXIM (Hiram), ingénieur américain, né a Sangerville (Etat du Maine) le 5 févr. 1840. Il ne fréquenta que l'école primaire, montra, tout jeune, un vif penchant pour la mécanique et fut tour à tour contremaître et dessinateur dans des ateliers de construction de machines et d'instruments de précision, à Fitchburg (Massachusetts), à Boston, à New York. De cette époque datent ses premières inventions : machines pour la production du gaz d'éclairage, pour l'alimentation des chaudières, pour l'élévation de l'eau, etc. Il se fit ensuite électricien, fonda à New York, en 1877, avec Schuyler et Williamson, une compagnie d'éclairage électrique et envoya en 1881, à l'exposition d'électricité de Paris, plusieurs machines dynamo-électriques, une lampe à incandescence brûlant dans du gaz hydro-carburé (V. Eclairage, t. XV, p. 345), un régulateur de courant et divers autres appareils, qui furent très remarqués. Il imagina aussi, vers le même temps, un télégraphe automatique. Mais son invention capitale est celle du canon automatique ou *mitrailleuse Maxim*, qui utilise la force de recul de l'arme pour la production des divers mouvements de la charge (V. Canon, t. IX, pp. 77 et 78). Ses premières recherches ne remontent guère qu'à 1883. Dès l'année suivante, il expérimentait à Hatton Garden la première mitrailleuse, qui fit sensation. Elle a été mise en service depuis dans la plupart des grandes marines. Maxim a construit aussi un fusil automatique tirant six cents coups à la minute. En 1888, les sociétés Maxim et Nordenfelt ont fusionné pour la fabrication des canons semi-automatiques à tir rapide de 47, 57, 67 et 75 millim. On doit encore à Maxim une poudre sans fumée à base de fulmi-coton et de nitroglycérine. Enfin il s'est attaché dans ses dernières années à l'étude du problème de la navigation aérienne et a dirigé plus spécialement ses efforts et ses expériences vers le perfectionnement de l'aéroplane. L. S.

MAXIME. I. Littérature (V. Pensée).

II. Histoire religieuse. — Maximes de perfection (V. Conseils évangéliques, t. XII, p. 523).

MAXIME, empereur romain (383-388): Magnus Maximus avait longtemps résidé dans la Bretagne et peut-être déjà joué un rôle dans le soulèvement de l'armée de ce pays en 383 ; il avait d'abord refusé la couronne ; il l'accepta quelques mois après, débarqua en Gaule, battit les troupes de Gratien aux environs de Paris ; Gratien, qui était alors occupé à la guerre contre les Alamans, essaya de passer en Italie pour rassembler des troupes, mais il fut assassiné à Lyon par Andragathus qui reconnut Maxime (août 383). Maxime s'établit solidement en Gaule, y réprima l'hérésie des priscillianistes, condamnée par les conciles de Saragosse et de Bordeaux, en condamnant à la peine de mort et en faisant exécuter, malgré la promesse qu'il avait faite à saint Martin, sept de ces hérétiques, entre autres une femme de haute naissance, Euchrotia ; Maxime s'associa son fils Flavius Victor (ils sont augustes tous les deux sur les inscriptions), puis son autre fils ; l'impératrice Justine, mère de Valentinien II, inquiète pour son fils, avait reconnu Maxime par une ambassade dont avait fait partie saint Ambroise ; Théodose lui-même, pour éviter une nouvelle guerre civile, le reconnut à la condition qu'il n'inquiétât pas Valentinien II et lui laissa la tranquille possession de la préfecture des Gaules (384). Mais cela ne suffisait pas à son ambition. Il profita du mécontentement causé en Italie par les faveurs qu'accordait Justine à l'arianisme et se présenta comme défenseur de l'orthodoxie ; il surprit les passages des Alpes et descendit rapidement dans la vallée du Pô (août 387). Valentinien n'eut que le temps de s'enfuir de Milan et de se réfugier par mer à Thessalonique. Maxime soumit toute l'Italie, la Pannonie, fortifia les passages des Alpes, s'attendant à être attaqué par Théodose ; celui-ci, en effet, ne pouvait plus hésiter ; après de longs préparatifs, il traversa les Balkans, enleva d'abord, sur les troupes de Maxime, Siscia et le passage de la Save, remporta une seconde victoire à Pœtovio (Pettau), prit Emona et assiégea, dans Aquilée, Maxime, qui se rendit et fut décapité (juin-juil. 388). La chute de Maxime amena beaucoup de condamnations à mort, de confiscations ; la plupart de ses actes furent cassés. Son fils Victor fut tué par le Franc Arbogast.

Bibl. : Zosime, 4, 35. — Duruy, *Histoire des Romains* (éd. illustrée), t. IV. — Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. V. — Schiller, *Geschichte des rœmischen Kaiserzeit;* Gotha, 1887, t. II.

MAXIME, empereur romain (395-455). Maxime, que les monnaies nomment tantôt Petronius Maximus, tantôt Flavius Anicius Maximus, appartenait à la vieille et riche famille sénatoriale des Anicii. Avant l'âge de vingt-cinq ans, il avait eu les fonctions de *tribunus et notarius* dans le Consistoire, puis de comte du Trésor et de préfet de la ville ; il avait été ensuite trois fois préfet de la ville, préfet du prétoire de l'Italie et deux fois consul (433, 443) ; pour venger l'outrage infligé à sa femme par l'empereur Valentinien III, il le fit assassiner et prit la couronne impériale (16 mars 455), obligeant la veuve de Valentinien, Eudoxie, à l'épouser. On eut alors un véritable gouvernement sénatorial. Il se peut que les Anicii aient songé à rompre tout lien avec Constantinople et à ne se servir que du Sénat et des bandes germaniques. Mais Maxime n'avait aucune des qualités nécessaires pour jouer ce rôle. Il essaya inutilement de se fortifier en mariant son fils Palladius avec la fille aînée de Valentinien. Au lieu de résister au roi des Vandales, Genséric, que sa femme Eudoxie avait appelé en Italie, il prit lâchement la fuite et le peuple le lapida (juin 455). Ch. Lécrivain.

Bibl. : Duruy, *Histoire des Romains* (éd. illustrée), t. IV. — Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. V.

MAXIME (Saint), martyr (V. Cécile [Sainte]).

MAXIME (Saint), évêque de Turin. Fête le 25 juin (calendrier romain). Suivant Muratori, il serait né à Verceil, à la fin du ive siècle, et mort à Turin vers 470. Il assistait au concile de Milan, en 451, et signa la lettre au pape Léon. Sur les actes d'un concile assemblé à Rome par Hilaire (465), son nom est inscrit immédiatement après celui de ce pape, vraisemblablement à cause de son âge. La collection complète des œuvres qui lui sont attribuées a été publiée par la congrégation de la Propagande (Rome, 1784). Elle est divisée en trois parties : *Homiliæ*, *Sermones*, *Tractatus*. Les homélies et les sermons sont classées en trois sections : *de tempore*, *de sanctis*, *de diversis*. On y trouve des renseignements intéressants sur les usages établis alors dans l'Eglise, ainsi que sur l'idolâtrie et les superstitions subsistant chez le peuple. Parmi les homélies sur les fêtes de saint Pierre et de saint Paul, certains passages contiennent l'affirmation de la suprématie de saint Pierre, qui est présenté comme le maître du navire, *magister navis* (*Serm. 114*), comme celui à qui est confiée la direction de toute l'Eglise, *totius Ecclesiæ gubernacula* (*Hom. 70*) ; d'autres indiquent saint Pierre comme premier pour la discipline, mais saint Paul comme premier pour la doctrine, et ils concluent à l'incertitude de la prééminence de l'un sur l'autre : *Inter ipsos quis cui præponatur incertum est* (*Hom. 72*). Nulle part, la transmission à l'Eglise romaine de la suprématie de saint Pierre n'est mentionnée. E.-V. Vollet.

MAXIME (Valère-) (V. Valère-Maxime).

MAXIME d'Egée, philosophe grec qui, au témoignage de Philostrate, écrivit un livre sur le célèbre thaumaturge Apollonius de Tyane.

MAXIME de Lérins (Saint), abbé de Lérins, puis évêque de Riez, mort vers 460. Fête le 27 nov. Lorsque saint Honorat, fondateur du monastère de Lérins, fut appelé à l'évêché d'Arles, Maxime fut élu pour le remplacer (426). Sous sa direction l'œuvre atteignit un haut degré de prospérité. Il fut promu à l'évêché de Riez en 433 ou 434. Il assistait au concile de Riez (439) et au deuxième concile d'Orange (441). On lui attribue des homélies imprimées sous le nom d'Eusèbe d'Emèse. Son panégyrique a été composé par Faustus, son successeur, et sa vie écrite vers la fin du vie siècle, par Dynamius. E.-H. V.

MAXIME de Madaure, rhéteur et grammairien latin de la fin du ive siècle. Camarade d'Augustin aux écoles de Tagaste, Maxime professa plus tard dans sa ville natale, à Madaure, en Numidie. Païen convaincu, mais d'esprit large et tolérant, il resta toujours en bonnes relations avec son ancien condisciple l'évêque d'Hippone, et il lui soumettait ses objections contre le christianisme. Nous possédons l'une de ses lettres avec la réponse de saint Augustin (*Epist.*, 16 et 17).

MAXIME de Nicée, philosophe grec, commentateur de Platon : Proclus le signale parmi ceux qui ont expliqué le mythe du Xe livre de la *République*. L'époque où il a vécu ne nous est pas connue exactement.

MAXIME de Smyrne, philosophe grec, de l'école de Jamblique, qui vécut à la fin du ive siècle ap. J.-C. D'après Eutrope, il appartenait à une riche et puissante famille, et il exerça une grande influence sur l'empereur Julien, qu'il initia aux mystères de la théurgie, et devant qui il aurait accompli plusieurs prodiges. Il joua un rôle considérable à la cour de Julien où ses allures hautaines lui attirèrent un grand nombre d'ennemis. Après la mort de l'empereur, il fut persécuté et mis en prison ; il n'eut pas le courage de suivre l'exemple de sa femme qui, sur sa prière, avait versé du poison pour tous les deux et le but seule. Revenu plus tard à la cour, il fut ensuite impliqué dans un complot et mis à mort vers 370. Bien différent de son condisciple Eusèbe, Maxime de Smyrne s'occupa surtout de théurgie ; il admirait la grandeur et la force de la nature, nous dit-on, et méprisait les discours et les démonstrations. Cependant nous savons par Ammonius (Waitz, *Organon* d'Aristote, I, 45) qu'il s'était appliqué aussi à l'étude de questions logiques : avec Boetius, Jamblique et Porphyre, il considérait les syllogismes de la deuxième et de la troisième figure comme valables, et il eut à ce propos à soutenir contre Themistius une lutte où Julien, pris pour juge, se décida en sa faveur. V. Br.

MAXIME de Tyr, philosophe grec, qui vécut vers le milieu du iie siècle de l'ère chrétienne ; il commença à se faire connaître sous Antonin le Pieux, vers 155 ap. J.-C. et vint à Rome du temps de Commode. Suivant la coutume des rhéteurs de l'époque, il fit des voyages, et il raconte lui-même ce qu'il a vu chez les Arabes et en Phrygie. Il nous reste de lui quarante et un discours ou dissertations (traduits en français par Combe-Dounous, 1802). Il y traite, à la façon des rhéteurs, nombre de lieux communs, tels que la question de savoir si la vie active l'emporte sur la vie contemplative, ou si les soldats sont plus utiles à la république que les laboureurs. Comme philosophe, il se rattachait lui-même à l'école de Platon, mais en réalité c'était surtout un éclectique. Il appartient, comme Plutarque son contemporain, à ce groupe de philosophes qui préparent le néoplatonisme. Il considère Dieu comme l'esprit suprême, l'unité et le bien absolu, supérieur au temps et à la nature, invisible, ineffable, accessible à la seule raison. Entre Dieu et le monde il admettait des intermédiaires : ce sont, outre les innombrables dieux visibles, les démons. Habitant aux confins du ciel et de la terre, ils sont les ministres de Dieu, les instruments de la Providence, les protecteurs et les gardiens des hommes vertueux. L'âme aussi est d'essence divine enfermée dans le corps, elle vit comme dans un rêve auquel elle échappe parfois par la réminiscence, et dont la mort l'affranchit en la rendant à sa nature propre. Comme preuve de la Providence divine, Maxime de Tyr allègue la divination qu'il concilie avec le libre arbitre, en disant que les événements nécessaires seuls sont annoncés inconditionnellement, ceux qui dépendent de la liberté seulement sous condition. Les mythes et les traditions populaires sont aussi des moyens à l'aide desquels la divinité communique avec les hommes ; et à ce titre Maxime de Tyr tient en grand honneur les poètes et les anciens philosophes. V. Br.

MAXIME le Théologien (Saint), *confesseur*, né vers 580, de famille noble, mort en 662. Fête le 13 août. Il était parvenu à la haute fonction de secrétaire privé de la cour impériale, sous Héraclius, lorsque commencèrent les agitations suscitées par le monothélisme. Ardent adversaire de cette doctrine et opposé aux desseins conciliants de l'empereur, il se retira dans le monastère de Chrysopolis (Scutari) dont il devint abbé en 639, succédant à Pyrrhus, qui fut alors élevé au siège épiscopal de Constantinople, mais déposé ensuite. Dès 633, on trouve Maxime à Alexandrie, dirigeant avec le moine Sophronius (plus tard évêque de Jérusalem) une vive opposition contre le patriarche Cyrus, qui avait obtenu la soumission des monophysites sévériens, moyennant des concessions sur l'unité de volonté et d'énergie en la personne de Jésus-Christ. Vers 645, il prit une part prééminente à une conférence qui eut lieu en Afrique en présence des évêques et du préfet de cette province. Pyrrhus, déjà destitué de son siège, fut converti par lui, et, abjurant le monothélisme, admis dans la communion du pape. En 649, Maxime assistait au concile de Latran (V. Martin Ier, pape). En 655, il fut arrêté à Rome et conduit à Constantinople, sous l'accusation de divers crimes politiques. Comme il refusa de signer le *type*, on l'exila en Thrace. Ramené à Constantinople en 662, il persista dans son refus. On le relégua dans une partie de l'ancienne Colchide, appelée Lazique, après l'avoir fouetté et lui avoir coupé la langue et la main droite. Il y mourut la même année. — La collection des *Œuvres de Maxime*, parmi lesquelles un *Commentaire sur Denis l'Aréopagite*, a été publiée par Combefis (Paris, 1675, 2 vol. in-fol.). Elle est précédée de sa *Vie*. Quelques traités sur la controverse monothélite, plus récemment découverts, lui ont été attribués. E.-H. Vollet.

MAXIME Planude (V. Planude).

MAXIME Pupien, empereur romain. Son règne est un des épisodes les plus intéressants de la tentative de restauration sénatoriale du iiie siècle ap. J.-C. Après la chute des Gordiens, le Sénat romain, qui avait commencé une guerre à mort contre Maximin, la poursuivit avec vigueur et nomma deux nouveaux empereurs, D. Cœlius Calvinus Balbinus et M. Clodius Pupienus Maximus, excellent officier qui avait conquis à force de bravoure la dignité sénatoriale, la préture, le consulat, qui avait été gouverneur de la Bithynie, de la Grèce, de la Narbonaise et qui, empereur, devait représenter plus particulièrement l'armée, tandis que son collègue représentait la haute aristocratie (juil. 238). Aux deux empereurs était adjointe une commission de vingt sénateurs (*XX viri ex S. c. rei publicæ curandæ*) qui formaient une sorte de conseil de gouvernement et qui eurent chacun la direction d'un district italien et la mission d'y faire des levées. Mais la situation était difficile ; pour contenter le peuple et les soldats, à Rome, il fallut nommer césar le petit-fils de Gordien. Maximin laissa au Sénat le temps de fortifier les passages des Alpes ; Pupien dirigeait la défense à Ravenne ; Maximin passa l'Isonzo, échoua au siège d'Aquilée, fut tué ainsi que son fils Maxime par des soldats rebelles (juil. 238). Mais ce succès fut compromis par les discordes des deux empereurs et l'indiscipline des soldats qui ne voulaient pas subir le régime sénatorial ; Pupien se disposait à aller faire la guerre aux Perses, Balbinus aux Carpes et aux Goths vers

le Danube lorsqu'ils furent tués tous les deux pendant une émeute des prétoriens qui proclamèrent Gordien III (août 238). Ch. Lécrivain.

Bibl.: Capitolinus, *Vita Maximi et Balbini*. — Hérodien, 7, 10; 8, 6.— Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III.

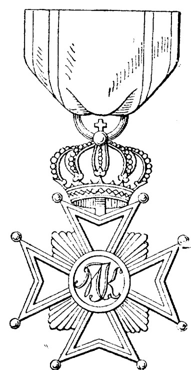
MAXIMIANUS, poète latin, originaire d'Etrurie, qui vivait vers 550 ap. J.-C. Il est l'auteur de six élégies amoureuses d'une réelle fraîcheur (bien que le thème en soit des confidences de vieillard), insérées au t. V des *Poetæ latini minores* de Bæhrens (Leipzig, 1883 ; cf. l'éd. de Petschenig, Berlin, 1890). Elles furent publiées en 1501 par un jeune Napolitain, Pomponius Gauricus, lequel les attribua à Cornelius Gallus.

MAXIMIEN, poète latin (V. Maximianus).

MAXIMIEN Hercule, empereur romain (250-310). Lorsque Dioclétien voulut établir le système de la dyarchie, diviser le pouvoir impérial pour le rendre plus fort et plus actif, il s'adjoignit Maximien. Fils d'un colon pannonien de Sirmium, Maximien était un brave soldat, de mœurs grossières, d'esprit inculte. Nommé d'abord césar et revêtu de la puissance tribunitienne (17 sept. 285), il fut plus tard reconnu comme frère de l'empereur, porta les noms de M. Aurelius Valerius Maximianus, puis fut nommé auguste à Nicomédie (1er avr. 286). Il allait être toute sa vie un instrument docile et excellent aux mains de Dioclétien. Chargé d'abord de pacifier la Gaule, il réprima l'insurrection des Bagaudes qui venaient de se nommer deux empereurs, Amandus et Ælianus, et les écrasa dans leur camp de refuge situé au confluent de la Seine et de la Marne. C'est ce succès qui lui valut le titre d'auguste, qu'il ne reçut cependant qu'en s'engageant par serment à déposer la pourpre en même temps que Dioclétien. Maximien avait son préfet au prétoire, son armée, signait les rescrits comme Dioclétien, mais celui-ci conservait toujours une sorte de prééminence et son nom venait le premier (V. Dioclétien). Après la répression des Bagaudes, Maximien fut chargé de garder le passage du Rhin contre l'invasion des Hérules et des Chavions au N., des Burgondes et des Alamans au S.; il écrasa les Hérules; la peste et la famine eurent raison des Alamans et des Burgondes, mais la rive droite du Rhin n'en fut pas moins définitivement abandonnée, et encore en janv. 288 Maximien faillit être surpris dans Trèves par une bande de cavaliers germains. Après de nombreux préparatifs et la formation d'une flotte dans les ports gaulois, il dut reconnaître en 290 l'usurpateur Carausius comme auguste et lui laisser momentanément la Bretagne (V. Carausius). L'histoire de Maximien en 289 et 290 est presque inconnue; en 291, il établit comme colons chez les Nerviens des prisonniers francs; devant les nouveaux dangers qui menaçaient l'Empire : invasion des Perses, établissement des Chamaves et des Frisons dans la Batavie, Maximien eut à Milan avec Dioclétien une nouvelle conférence qui amena la création de deux césars, Constance Chlore et Galère ; Constance dut renvoyer sa femme pour épouser la belle-fille de Maximien, Théodora, et devint son fils adoptif; Maximien avait l'Italie, l'Espagne et l'Afrique, Constance la Gaule et la Bretagne; dès lors, si les Barbares ne reculèrent pas, ils cessèrent au moins d'avancer. Pendant la guerre de Constance contre Carausius, Maximien garda la frontière du Rhin et travailla sans doute aux nouvelles fortifications qui couvrirent le Rhin supérieur, du lac de Constance au Jura; au retour de Constance, il alla arrêter en Afrique les invasions des Maures, Bavari, Quinquegentani, ces éternels et insaisissables ennemis de la domination romaine (293); il les poursuivit jusque dans le désert, et en établit un grand nombre comme colons dans d'autres provinces; il avait eu aussi à combattre un usurpateur, Julianus, qui dut se tuer. Il resta en Afrique jusqu'en mars 298. La pacification fut alors générale; le monde romain jouit pendant quelques années d'une tranquillité qu'il n'avait pas connue depuis longtemps; les deux augustes purent avec raison célébrer un grand triomphe à Rome en 303. Lorsque Dioclétien abdiqua (1er mai 305), laissant à sa place Galère comme auguste et Maximin Daia comme césar, Maximien en fit autant à Milan et fut remplacé comme auguste par Constance Chlore, qui eut, comme césar, Sévère. La première période de la vie de Maximien est finie; la seconde période ne va plus être qu'une série d'aventures misérables. Il se peut qu'il n'ait jamais cessé absolument de se considérer comme empereur; les textes et les médailles paraissent le prouver. Il avait un fils, Maxence, gendre de Galère, qui, après l'élévation de Constantin au rang d'auguste et la révolte de Rome contre Galère, fut proclamé empereur en Italie (28 oct. 306). C'était surtout l'œuvre du Sénat et des prétoriens qui, trouvant leur nouvel empereur trop insignifiant et trop peu énergique, appelèrent pour le seconder son père Maximien. C'est Maximien qui arrêta l'invasion de Sévère en Italie, débaucha son armée et l'obligea lui-même à capituler dans Ravenne; puis contre Galère, il s'assura l'appui de Constantin en le reconnaissant comme auguste et en lui donnant sa fille Fausta ; après l'invasion inutile de Galère en Italie, Maximien, chassé de Rome par les prétoriens à cause de ses intrigues contre son fils, se rendit à l'entrevue de Carnuntum avec Dioclétien et Galère, abdiqua une seconde fois et fut remplacé par Licinius (307). On le vit alors promener çà et là son ambition inquiète, allant d'abord auprès de Constantin, revenant auprès de Maxence, puis s'établissant de nouveau auprès de Constantin. Il profita d'une absence de son gendre pour reprendre la pourpre, mettre la main sur le trésor ; il s'établit à Arles, puis à Marseille où il fut livré à Constantin qui l'épargna une première fois ; mais de nouvelles intrigues obligèrent Constantin à se débarrasser de lui ; quelques auteurs, Eusèbe, Lactance, Eumène, parlent d'un suicide ; en tout cas Constantin fit abattre ses statues et des monuments élevés en son honneur (310). Maximien, païen très pieux et très zélé, qui avait établi ou rétabli beaucoup de temples, d'autels, élevé à Rome un temple de Sérapis, joua un rôle important dans les persécutions contre les chrétiens; au début de son règne, il laissa appliquer les anciens édits de persécution et il y eut de nombreux martyrs en Gaule et en Afrique; en 303 et 304, il appliqua à ses provinces les édits de Dioclétien qui ne portaient pas encore la peine de mort contre les chrétiens comme tels ; en 304, il profita, d'accord avec Galère, de la maladie de Dioclétien pour faire remettre en vigueur le dernier édit de Valérien qui frappait de mort le crime de christianisme; ce fut le signal de la grande persécution de huit ans qui fit peu de victimes en Europe, beaucoup plus en Afrique. Ch. Lécrivain.

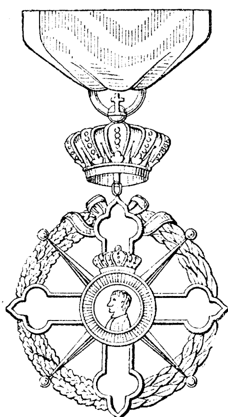
Bibl.: Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. IV. — *Mémoires ecclésiastiques*, t. V. — Duruy, *Histoire des Romains* (éd. illustrée), t. IV. — Schiller, *Geschichte der rœmischen Kaiserzeit* ; Gotha, 1887, t. II.

MAXIMILIEN-Joseph (Ordre militaire de). Créé le 1er janv. 1806, en Bavière, par le roi Maximilien-Joseph Ier, en remplacement d'un signe distinctif d'honneur, qui avait été fondé le 8 juin 1797 par le prince électoral Charles-Théodore ; l'ordre est destiné à récompenser les militaires de toutes armes pour leurs actions d'éclat, sans avoir égard au grade ou à la religion des candidats. Les membres, en recevant l'ordre, acquièrent la noblesse personnelle ; ils sont divisés en grands-croix, commandeurs et chevaliers. Le roi de Bavière régnant en chef souverain grand maître. Ruban noir avec une raie blanche et une raie bleue sur chaque bord.


Insigne de l'ordre militaire de Maximilien-Joseph.

H. Gourdon de Genouillac.

MAXIMILIEN POUR LA SCIENCE ET L'ART (Ordre de). Créé à Munich le 28 nov. 1853, par le roi de Bavière, Maximilien, qui le destina aux ouvriers éminents dans le domaine des sciences et des arts. Les membres, au nombre de cent chevaliers, sont divisés en deux sections, celle de la science et celle de l'art. Ruban bleu foncé bordé de blanc. G. DE G.



Insigne de l'ordre de Maximilien pour la science et l'art.

MAXIMILIEN Ier, empereur d'Allemagne (1493-1519), né à Wiener-Neustadt le 22 mars 1459, mort à Wels le 12 janv. 1519. Fils de l'empereur Frédéric III, il fut le fondateur de la puissance de la maison d'Autriche dans l'Europe moderne. Elevé avec soin, il se montra également bien doué pour les exercices physiques et l'instruction artistique et littéraire. Le 18 août 1477, il épousa Marie de Bourgogne, héritière de Charles le Téméraire. Ce mariage avait été projeté à Trèves entre le duc de Bourgogne et Frédéric III, dès nov. 1473; les pourparlers échouèrent parce que l'empereur ne se décidait pas à ériger en royaume les possessions de Charles le Téméraire. Repris en 1475, ils furent arrêtés par la mort du duc. Louis XI s'étant rendu odieux à la jeune *Marie* (V. sa biographie), elle revint au projet paternel : le 21 avr. 1477, à Louvain, elle s'unit par procuration à l'archiduc d'Autriche, mais ce dernier ne put venir que quatre mois plus tard quand on lui eut envoyé l'argent du voyage. Il lui fallut disputer l'héritage de sa femme à *Louis XI* (V. ce nom, BOURGOGNE et PAYS-BAS), et il put en conserver la majeure partie. Après avoir tenu le chapitre de la Toison d'Or (30 avr. 1478), il marcha sur Valenciennes, au-devant du roi de France, lequel signa une trêve d'un an et rendit Cambrai. L'année suivante, Maximilien assiégea Thérouanne et gagna la bataille d'Enguinegatte (7 août 1479), grâce à la ténacité du comte de Romont. En 1480, il eut à lutter contre les insurgés de Gueldre et en Hollande à se prononcer entre les partis en armes des Hoeks et des Rabelljanws ; il soutint ces derniers, représentant l'élément populaire. Mais les Flamands, auxquels son courage et sa courtoisie avaient plu d'abord, étaient mécontents de sa légèreté de caractère et de ses goûts de faste ; ils lui refusèrent des subsides, d'autant que la guerre gênait leur commerce. La mort de Marie (27 mars 1482) aggrava la situation de Maximilien. Les Etats de Flandre décidèrent que ses enfants, Philippe et Marguerite, seraient élevés à Gand sous leur garde, et confièrent l'administration à un conseil ; les Etats de Brabant en firent autant, puis ceux de plusieurs autres provinces. Maximilien dut autoriser les Etats à traiter. Le 23 déc. 1482, ils conclurent la paix d'Arras qui abandonnait à Louis XI les comtés d'Artois et de Bourgogne et fiançait Marguerite au dauphin de France; elle fut conduite en France pour y être élevée. Maximilien réussit alors à comprimer la rébellion d'Utrecht et de Guillaume de La Mark (le Sanglier des Ardennes). Il reprit l'offensive contre les Gantois, les vainquit, se fit rendre son fils qu'il plaça à Bruxelles et reconnaître pour administrateur du pays durant sa minorité (1485). Peu après, la diète de Francfort l'élut roi des Romains (16 févr. 1486). Il attaqua alors la France, envahit l'Artois, prit Thérouanne et Lens. Il fut arrêté par le maréchal d'Esquerdes, lequel l'année suivante reprit Thérouanne et Saint-Omer et le vainquit à Béthune (1487). Les Gantois se soulevèrent, à l'instigation de Commines, s'emparèrent à Bruges de la personne de Maximilien, dont les conseillers furent suppliciés, et qui, après cent jours de captivité, dut s'engager à renvoyer les troupes étrangères. Libéré, il assiégea Gand, sans pouvoir le réduire. Mais il eut la chance inespérée que Charles VIII, préparant son expédition d'Italie, traita avec lui (22 juil. 1489), et prononça en sa faveur comme arbitre dans son différend avec les communes flamandes (oct. 1489).

Maximilien passa alors en Allemagne, où le roi de Hongrie Matthias Corvin venait de conquérir l'Autriche et de s'emparer de Vienne (juin 1485), que le traité de Mackersdorf lui avait provisoirement abandonné (22 nov. 1487). Profitant de la mort de Matthias Corvin, Maximilien reprit Vienne (19 août 1490) et obtint du roi Ladislas de Hongrie, non seulement sa renonciation à l'Autriche, mais la promesse de sa succession en Hongrie s'il mourait sans descendants mâles (paix de Presbourg, 7 nov. 1491). D'un autre côté encore, Maximilien préparait la future grandeur des Habsbourg par la concentration de leurs possessions. Il obtint du duc Sigismond de *Tirol* (V. ce mot) que le vieillard le choisît pour héritier, au lieu et place du duc Albert de Bavière, et lui remît sur-le-champ l'administration de ses domaines (1490). Six ans plus tard, sa mort les transmit définitivement à Maximilien. Celui-ci réunit ainsi sur sa tête tout l'héritage des Habsbourg, auquel il avait ajouté celui de la maison de Bourgogne. Quelques années après, il profitait de la guerre de succession de Bavière pour se faire céder des districts de la frontière, Kufstein, le Zillerthal, etc. (1505). Enfin, en 1500, il recueillit l'héritage des comtes de Gœrz, à l'extinction de leur lignée. En 1492, il avait repoussé une agression des Turcs sur la Carniole en les battant à Villach. Non content de ses acquisitions, Maximilien se fiança en 1490 à l'héritière du duché de Bretagne, la jeune Anne, qu'il épousa par procuration. Brusquement il apprit que le roi de France, Charles VIII, délaissant sa fille Marguerite à laquelle il était fiancé, venait d'épouser Anne de Bretagne (16 déc. 1491). Maximilien qui s'efforçait toujours de préparer la guerre contre la France, mais avait été incapable de secourir la jeune duchesse de Bretagne, ne put obtenir de subsides de la diète de Coblentz (1492). Il négocia avec les rois d'Angleterre et d'Espagne, s'entendit avec les communes de Flandre et Philippe de Clèves, puis entra en campagne. Il ne put que prendre Arras ; mais Charles VIII, qui ne songeait qu'à son expédition à Naples, lui fit d'imprévues concessions par le traité de Senlis (22 mai 1493). Il rendit à Maximilien, avec sa fille Marguerite, l'Artois, la Franche-Comté, le Charolais, et promit de restituer, à la majorité du jeune Philippe, Béthune, Aire, Hesdin, etc.

Quand la mort de son père Frédéric III lui transmit le trône impérial (19 août 1493), Maximilien était donc en possession de tout le domaine des Habsbourg, doublé par celui des ducs de Bourgogne ; il se trouvait l'un des plus puissants souverains de l'Europe. Il entreprit aussitôt la recherche d'un nouvel héritage. Le 16 mars 1494, il épousa Bianca Sforza, fille du duc de Milan Galéas († 1476) et veuve de Philibert de Savoie ; elle lui apportait une dot de 300,000 ducats et l'espoir de prendre pied en Italie. Pour suivre ces plans, il sentit le besoin de trouver quelque appui politique, financier et militaire en Allemagne, et d'y essayer une organisation semblable à celle que prenaient les royaumes plus centralisés de l'Europe occidentale. Son père, Frédéric III, avait pendant un demi-siècle assisté inerte aux guerres civiles qui désolaient l'Empire : guerres de villes contre les seigneurs, des Hohenzollern contre les Wittelsbach, à la conquête de la Bohême par les rois de Hongrie, puis de Pologne, etc. Maximilien se départit de cette indifférence ; il concevait de vastes plans, de nobles chimères, soucieux de réaliser la formule de son père A.E.I.O.U. (*Austriæ est imperare orbi universo*). Sa première diète fut tenue à Worms en 1495 (26 mars-7 août). L'empereur demanda l'appui du Saint-Empire contre la France. Les membres déclarèrent qu'il fallait commencer par réformer et organiser l'Empire ; à la tête des réforma-

teurs était l'archevêque Berthold de Mayence. Ils demandaient la création d'un conseil d'Etat de dix-sept membres délégués par les électeurs, les princes ecclésiastiques et laïques, les villes; le président était nommé par l'empereur. C'était une organisation oligarchique centraliste, dont le budget aurait été alimenté par un impôt établi sur les bases de la capitation. L'empereur ne l'accepta pas. On se mit d'accord sur la proclamation de la *paix perpétuelle* et l'institution d'une *chambre impériale*. Les guerres privées étaient interdites; le nouveau tribunal statuerait directement sur les différends des sujets immédiats de l'Empire, en appel sur les autres. Il assurerait l'unité de droit en Allemagne. Peu après, Maximilien juxtaposa à ce tribunal de dix-sept membres, désignés par la diète, un autre tribunal (*Reichshofrath*, *conseil aulique*), nommé par lui seul (1501) et siégeant à Vienne, qui ne devait juger que les affaires autrichiennes, mais qui, siégeant près de l'empereur, empiéta peu à peu sur les affaires impériales. Néanmoins les institutions issues de la diète de Worms représentent un progrès réel. L'impôt général (*gemeine Pfennig*) n'eut pas le caractère qu'on avait voulu lui donner ; ce fut une taxe de 1 $^{0}/_{00}$ votée pour quatre ans, pour subvenir aux frais de la chambre impériale, de la guerre contre les Turcs et de la guerre d'Italie. Le fait important c'est que tous les Allemands furent directement assujettis à cet impôt à titre de sujets de l'Empire. — Les diètes suivantes se tinrent à Lindau (7 sept. 1496-10 févr. 1497) et Worms-Fribourg (oct. 1497-juin 1498); le désaccord s'y accentua entre Maximilien, qui ne voulait que de l'argent pour ses aventures militaires, et le parti réformateur dirigé par l'électeur de Mayence. Les expéditions de l'empereur avaient piteusement tourné. Appelé en Italie par le duc de Milan, il se fit fêter à Pise, fut battu devant Livourne (1496). Son attaque sur la Bourgogne et la Champagne fut aisément repoussée, et son fils Philippe le Beau le désavoua en traitant avec la France (1498). Une guerre contre les Suisses finit plus mal encore. L'Autriche avait essayé de resserrer les liens entre les Confédérés et l'Empire en les invitant à entrer dans la Ligue souabe formée sous ses auspices. Ils refusèrent. Voyant en eux des amis de la France, Maximilien les attaqua; les querelles de frontière des Tiroliens avec les trois Lignes des Grisons, des Souabes contre les Suisses qui prirent parti pour la ville de Saint-Gall mise au ban de l'Empire, amenèrent une véritable guerre ; l'armée impériale fut écrasée à Dorneck sur la Birse (22 juil. 1499); son chef, le comte Henri de Fürstenberg, fut tué. L'invasion de Louis XII dans le Milanais décida Maximilien à traiter. La paix de Bâle (22 sept. 1499) reconnut l'indépendance de fait des Confédérés. Les Suisses étaient affranchis des impôts impériaux, soustraits à la juridiction de la chambre impériale; c'est seulement à titre de « parents » qu'ils continuaient de faire nominalement partie du Saint-Empire (jusqu'aux traités de Westphalie).

L'impuissance extérieure de Maximilien fut bientôt corroborée par un conflit avoué avec le parti allemand qui essayait de fonder un gouvernement oligarchique centralisé. La diète d'Augsbourg (10 avr. 1500) décida la création d'une armée d'Empire, recrutée par une sorte de conscription ; on levait un homme par 400 habitants; les seigneurs fournissaient la cavalerie; les clercs, les employés et les juifs, une taxe militaire. Maximilien accepta l'institution d'un conseil d'Empire permanent de 21 membres, le président élu par l'empereur; les 6 électeurs représentés personnellement; les autres membres du Saint-Empire étaient divisés en six cercles (Franconie, Bavière, Souabe, Haut-Rhin, Westphalie, Basse-Saxe) et représentés par un prince laïque, un prince ecclésiastique, un prélat, un comte, 6 chevaliers et docteurs, plus 2 délégués des villes, un des pays autrichiens et un des pays bourguignons. Maximilien avait tout accepté afin qu'on l'assistât dans sa guerre contre la France. Trompé dans cet espoir, il empêcha le fonctionnement du nouveau régime; le conseil d'Empire, réuni à Nuremberg, avait négocié directement avec Louis XII. Il se dissout dès 1502. L'électeur de Mayence forme alors à Gelnhausen une union avec les autres électeurs (30 juin 1502), s'engageant à agir en commun et à se réunir quatre fois par an pour délibérer sur les affaires de l'Empire. Ils convoquent de leur propre autorité la diète de Mayence (juin 1503) qui prend nettement position contre l'empereur ; on parle de le déposer. Mais la mort des archevêques de Trèves (févr. 1503) et de Mayence (21 déc. 1504), et du fils de l'électeur palatin (août 1504), héritier de la Bavière, la défaite des Bohêmes devant Nuremberg, désorganisent l'opposition. Aux électeurs, Maximilien oppose les princes et les chevaliers, jaloux de leur prépondérance, règle à son profit la guerre de succession de Bavière (1504) où il abaisse l'électeur palatin, et reprend le dessus à la diète de Cologne (1505) et à celle de Constance (1507). Il avait traité avec Louis XII, lui donnant l'investiture du Milanais (oct. 1504); on lui avait fait espérer le mariage de son petit-fils Charles (héritier des Pays-Bas et de l'Espagne) avec Claude, fille du roi de France. Cette convention fut renouvelée par le traité de Blois (22 sept. 1504) ; Claude devait recevoir en dot le Milanais, Asti, Gênes, la Bourgogne, la Bretagne. Un pacte secret entre l'empereur, le pape et le roi de France visait la reprise aux Vénitiens des territoires enlevés autrefois par eux à la Hongrie, l'Autriche, le Milanais, le saint-siège, Naples. En 1506, Louis XII rompit l'engagement en mariant sa fille à François d'Angoulême, héritier de la couronne de France. Maximilien fut alors paralysé par la mort de son fils Philippe le Beau (26 sept. 1506), et la nécessité de veiller à l'héritage de ses petits-fils Charles et Ferdinand. Il ne put obtenir aucune part au gouvernement de la Castille, conservé par Ferdinand le Catholique, mais se fit reconnaître tuteur de son petit-fils aux Pays-Bas, qu'il fit administrer par sa fille Marguerite.

Cette question réglée, Maximilien revint à l'Italie. Parvenu à Trente, il y prit, d'accord avec le pape Jules II, le titre d'empereur romain élu (févr. 1508), démarche importante, car elle eut pour conséquence la séparation de la dignité impériale et du couronnement à Rome par le pape. Ce couronnement auquel les successeurs de Maximilien renoncèrent, lui-même ne put y atteindre parce que les Vénitiens lui barrèrent la route ; mais ils se brouillèrent avec Louis XII en signant, sans son avis, une trêve de trois ans avec l'empereur. Le résultat fut la Ligue de Cambrai (10 déc. 1508), conclue pour abaisser la république de Venise. Maximilien se faisait payer 100,000 écus son acceptation du mariage de Claude, laissait Charles d'Egmont, protégé français, en possession de la Gueldre. Il viola la trêve en se faisant nommer avoué du saint-siège et, prétendant combattre au nom du pape, ses généraux s'emparèrent de Fiume, Trieste, Feltre, Bellune; les Français leur remirent Vérone, Vicence; mais, comme toujours, il manqua d'argent et amena trop tard son armée. Il échoua au siège de Padoue (oct. 1509); Vérone, Vicence furent reperdues. Maximilien, qui n'avait rien pu obtenir de la diète de Worms (1509), à peu près rien de celles d'Augsbourg (1510) et de Cologne (1512), laquelle porta à dix le nombre des *cercles*, demeura quelque temps fidèle à son alliance avec Louis XII, puis finit par passer du côté de la Sainte-Ligue. Il avait conçu l'idée baroque de se faire élire pape ou du moins coadjuteur du saint-siège. Il signa une trêve de dix mois avec Venise, rappela ses lansquenets qui faisaient une grande partie de l'armée française (1512). Puis il combina une attaque avec les Anglais contre la Picardie (traité du 5 avr. 1513). Il se distingua à la brillante surprise d'Enguinegatte qui décida la paix de Thérouanne; mais son allié Henri VIII garda Tournai, et une autre attaque des Suisses sur la Bourgogne n'eut aucune suite. Maximilien accéda à la trêve conclue entre le roi d'Aragon et le roi de France (1514). Il retourna en Italie combattre les Vénitiens, d'ailleurs sans succès. Le roi de France reconquit le Milanais. L'année suivante, Maximilien descendit en Italie; mais, ne pouvant solder ses Suisses, il dut se

retirer. Le traité de Noyon (13 août 1516) et la « paix perpétuelle » des cantons suisses avec le roi de France le décidèrent à traiter à son tour (Bruxelles, 4 déc. 1516). Sauf quelques petites places, il rendit aux Vénitiens ce qui lui restait de ses conquêtes. Il s'était assuré un résultat autrement considérable par le mariage de son petit-fils Ferdinand avec Anne, fille du roi de Hongrie et de Bohême Ladislas ; il intimida le frère de ce dernier, Sigismond, roi de Pologne, par une alliance avec l'ordre Teutonique et Ivan, grand-duc de Moscovie (1515). Ainsi fut préparé le troisième grand héritage qui assura la fortune des Habsbourg.

La fin du règne de Maximilien ne faisait guère pressentir la future grandeur de sa maison. Elle parut aussi stérile en résultats immédiats que l'avait été la première partie. La diète de Mayence (juil. 1517) constate, sans y pouvoir porter remède, l'anarchie qui désole l'Allemagne, en proie au brigandage. La réforme politique avait échoué ; la réforme religieuse s'annonce. Luther affiche ses thèses à Wittenberg. Maximilien ne songeait pas à le soutenir ; pour l'heure, il projetait une croisade contre les Turcs, et voulait assurer l'élection de son petit-fils Charles à l'Empire. Il ne put réaliser ni l'un ni l'autre plan. La diète d'Augsbourg (août 1518) s'écoula en récriminations ; les 600,000 florins d'or envoyés par Marguerite des Pays-Bas neutralisèrent l'hostilité des électeurs. Maximilien se rendit à Innsbruck pour s'occuper de ses Etats héréditaires, qu'il avait toujours sagement administrés. Atteint d'une fièvre lente, il mourut après une partie de chasse. Il fut enseveli à Wiener-Neustadt.

Maximilien était de taille moyenne, bien proportionné, l'air mâle, excellent dans les exercices du corps, brillant dans les tournois, à la chasse, d'une bravoure à toute épreuve, très ardent et entreprenant. Au cours d'une chasse dans le Tirol, il s'engagea dans un lieu inaccessible d'où on ne put le retirer que le troisième jour. A la diète de Worms (1495), il triompha du chevalier français Claude de Barré qui avait défié tous les Allemands. Il fut souvent vainqueur dans les concours de tir à l'arbalète. Il aimait à rendre lui-même la justice. Il ne portait pas un moindre intérêt aux travaux de l'esprit. Il a inspiré à son entourage deux curieux romans : *Theuerdank* et *Weisskunig* dont il est le héros. Lui-même écrivit divers ouvrages : *Ehrenpforten*, *Der weisen Kœnige Stammbaum*, *Triumphwagen*, où il fait l'éloge de sa maison ; un journal détaillant ses projets ; quelques traités d'arts et métiers (*Stahlbuch*, *Baumeisterei*, *Gærtnerei*, etc.). Il parlait latin, allemand, français, italien, anglais, tchèque ; il peignait, écrivait des vers, faisait de la musique, de l'architecture. Cet homme si bien doué manquait d'énergie et d'esprit de suite ; tempérament sanguin et mou, il ne persistait pas dans ses entreprises, formant sans cesse de nouveaux plans.

Il eut deux enfants de son premier mariage : Philippe le Beau et Marguerite, aucun du second, mais quatorze bâtards. Son petit-fils, Charles-Quint, lui succéda. A.-M. B.

BIBL. : CHMEL, *Urkunden, Briefe und Aktenstücke zur gesch. Maximilians I* ; Stuttgart, 1845. — ULMANN, *Kaiser Maximilian I* ; Stuttgart, 1884-91, 2 vol. — ADLER, *Organisation der Zentralverwaltung unter Kaiser Maximilian I* ; Vienne, 1886.

MAXIMILIEN II, empereur d'Allemagne, roi de Bohême et de Hongrie (1564-76), né à Vienne le 31 juil. 1527, mort à Ratisbonne le 12 oct. 1576. Fils aîné de l'empereur Ferdinand Ier et d'Anne de Hongrie, il fut élevé en Espagne, avec son cousin Philippe II, sous la direction de son oncle Charles-Quint. Il prit part aux guerres de France (1544) et de Smalkalde (1547). En 1548, il épousa sa cousine Marie, fille de Charles-Quint, et reçut la vice-royauté des Pays-Bas, qu'il garda jusqu'en 1550. Son précepteur, Wolfgang Severus, l'avait disposé favorablement pour la Réforme ; il ne sympathisait pas avec Philippe II et demeura toute sa vie hostile à l'influence espagnole. La tentative de Charles-Quint pour assurer l'Empire à Philippe accentua la brouille. Maximilien se lia avec des princes protestants, spécialement avec le duc Christophe de Wurttemberg, et garda pour pasteur de sa cour le luthérien Pfauser. Toutefois la menace de son père de le déshériter, et l'habileté du nonce Stanislas Hosius, évêque d'Ermeland, le décidèrent à rester extérieurement catholique. Il fut alors couronné roi de Bohême, élu roi des Romains à Francfort (nov. 1562), et couronné roi de Hongrie (1563). Le 25 juil. 1564, la mort de son père lui transmit le pouvoir.

Il l'exerça conformément à ses idées de tolérance, sans prendre parti entre les catholiques et les protestants, même dans ses Etats héréditaires. Il demanda au pape, sans l'obtenir, d'autoriser la communion des laïques sous les deux espèces et le mariage des prêtres. Mais il ne se décida pas à adhérer officiellement à la confession d'Augsbourg. Deux motifs principaux l'en écartèrent : les divisions des protestants et des espérances dynastiques. Il délia les Bohêmes des compactats de Prague (1567) ; il tenta vainement d'unir les protestants autrichiens sur une doctrine religieuse ; il abandonna le projet de réglementer leur Eglise et de s'en faire le chef dans ses Etats, à cause de l'opposition du pape ; il n'empêcha pas les princes ecclésiastiques de commencer à violer les termes de la « Déclaration de Ferdinand » qui assurait à leurs sujets la liberté du culte réformé, et il ne la fit pas inscrire comme loi organique du Saint-Empire parmi celles que devait jurer son fils Rodolphe, quand il fut élu roi des Romains. Maximilien avait, après la mort de don Carlos et le mariage de sa fille Anne avec Philippe II, l'espoir de recueillir l'héritage d'Espagne ; d'autre part, le pape lui faisait espérer la couronne de Pologne pour lui ou pour son fils. Il retint en prison le duc Jean-Frédéric de Saxe-Weimar qui avait essayé de reconquérir la dignité électorale avec l'aide du chevalier Grumbach, lequel fut écartelé (1567). Il évita d'intervenir contre Albert de Brandebourg, bien que la chambre impériale eût ordonné la restitution de la Prusse à l'ordre Teutonique ; il fit éluder la question aux diètes de 1570 et 1575. Il intercéda à diverses reprises auprès de Philippe II en faveur des habitants des Pays-Bas ; en 1573, il fut choisi comme médiateur, mais ne put amener d'accord au congrès de Breda. Du côté de la Hongrie, il guerroya contre Zapoly, refusa le tribut au sultan et put résister à la dernière grande expédition de Soliman qui mourut au siège de Sigeth, bicoque héroïquement défendue par Nicolas Zriny (1566) ; il conclut avec Sélim II une trêve de huit ans moyennant un tribut annuel de 30,000 ducats. A la mort de Zapoly (1571), quelques comitats hongrois revinrent à Maximilien. Les invasions ottomanes furent pour longtemps suspendues. Du côté de la Pologne, Maximilien, qui n'avait pas voulu résister à l'occupation de la Livonie par le tsar Ivan Vasilievitch, pour ne pas se l'aliéner, n'obtint aucun résultat. La majorité de la diète se prononça pour lui, mais à des conditions inacceptables, et ce fut Etienne Batory de Transylvanie qui monta sur le trône (1575). L'empereur mourut subitement à la clôture de la diète de 1576.

Il avait eu, de sa femme Marie, neuf filles et six filles. Son fils aîné Rodolphe lui succéda. — Maximilien était personnellement très bien doué ; sobre, actif, d'une tenue simple, d'une grande dignité naturelle, parlant couramment la langue et connaissant les mœurs des principaux peuples d'Europe, gracieux, affable, doux, mais ferme. Ses idées de large tolérance étaient étrangères, à son temps, et sa situation de chef de branche cadette de Habsbourg restreignit sa liberté d'action. A.-M. B.

BIBL. : MILLER, *Epistolæ Ferdinandi I et Maximiliani II* ; Pest, 1808. — KOCH, *Quellen zur Gesch. Maximilians II* ; Leipzig, 1857-61, 2 vol. — Art. de L. DE RANKE, au t. VII de ses Œuvres complètes. — HOPFEN, *Kaiser Maximilian II und der Compromisskatholizismus* ; Munich, 1895. — SCHWARZ, *Briefe und Akten zur Gesch. Maximilians II* ; Paderborn, 1889-91, 2 vol.

MAXIMILIEN (Ferdinand-Joseph), empereur du Mexique, né à Schœnbrünn (Autriche) le 6 juil. 1832, mort à Queretaro (Mexique) le 19 juin 1867. Frère de l'empereur d'Autriche François-Joseph, il exerça, jeune encore, de grands commandements maritimes et fit de nombreux voyages,

épousa, le 27 juil. 1857, la princesse Charlotte, fille du roi des Belges Léopold Ier (née le 7 juin 1840), gouverna deux ans (1857-59) le royaume lombard-vénitien et passa ensuite plusieurs années dans une retraite studieuse, où vint le troubler l'offre malencontreuse de la couronne du Mexique qui lui fut faite en 1863 par Napoléon III. Après quelques hésitations, il eut l'imprudence de l'accepter, pour complaire à l'archiduchesse sa femme, par la convention de Miramar (10 avr. 1864), abdiqua tous ses droits agnatiques pour lui et ses héritiers sur les possessions de la maison d'Autriche, et se rendit aussitôt au Mexique, où il avait l'assurance d'être soutenu par l'armée française au moins jusqu'en 1868. Mais ce pays, qui ne voulait pas de lui, était loin d'être conquis. Maximilien, qui s'était d'abord appuyé sur le parti clérical et réactionnaire, se l'aliéna bientôt par ses velléités libérales, sans se concilier les patriotes. Mal servi d'autre part par Bazaine, chef de l'armée française, qui ne travaillait guère que pour lui-même, il vit, à partir de 1865, le président Juarez, chef du parti national, regagner rapidement du terrain grâce au concours des Etats-Unis qui, délivrés de la guerre civile, purent exiger de Napoléon III l'évacuation du Mexique. Ce souverain, que les complications de la politique européenne (Sadowa) obligeaient à se désintéresser des affaires d'Amérique, rappela ses troupes (1866) malgré les prières de l'impératrice Charlotte, venue pour le faire changer de résolution et que son insuccès rendit folle. Maximilien, abandonné, résolut d'abord d'abdiquer. Mais les instances du parti clérical, auquel il se livra sans réserve, modifièrent sa résolution (déc. 1866). Il resta, mais, réduit à ses propres forces, il ne tarda pas à tomber au pouvoir de l'armée républicaine à Queretaro, où il était allé s'enfermer (mai 1867). Il y fut bientôt après jugé par un conseil de guerre, condamné à mort par application de ses propres lois et fusillé avec les généraux Miramon et Mejia, complices de son usurpation. Il mourut du reste avec le plus grand courage. Son corps fut rendu à l'amiral Tegetthof et enseveli dans la crypte de l'église des Capucins, à Vienne (18 janv. 1868). Ses *Œuvres*, composées de récits de voyages, de mémoires, poésies et pensées philosophiques qui dénotent une certaine élévation d'esprit, forment 7 vol. in-8 qui ont été publiés, partie de son vivant, partie après sa mort, en 1868. A. Debidour.

Bibl. : Lefèvre, *Documents officiels recueillis dans la secrétairerie privée de Maximilien* ; Bruxelles, 1869, 2 vol. — Montlong, *Authentische Enthüllungen über die letzten Ereignisse in Mexiko* ; Stuttgart, 1868. — Prince Félix de Salm-Salm (son aide de camp), *Queretaro* ; Stuttgart, 1869, 2 vol. — Princesse de Salm-Salm, *Zehn Jahre aus meinem Leben* ; 1875, 3 vol. — Basch (son médecin), *Erinnerungen aus Mexiko* ; Leipzig, 1868. — Schrœder, *The Fall of Maximilian's Empire* ; New York, 1887.

MAXIMILIEN, ducs de Bavière (V. Bavière).

MAXIMILIEN-Henri de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, évêque de Liège, né le 8 oct. 1621, mort le 3 juin 1688. Fils du duc Albert VI de Bavière, il devint, en 1650, archevêque-électeur de Cologne, évêque de Liège et d'Hildesheim. Il revendiqua contre l'électeur de Mayence le droit de couronner l'empereur, et fit décider qu'à l'avenir ils alterneraient dans l'exercice de cette prérogative. Son conseiller Fürstenberg lui fit adopter l'alliance française (1671) qui l'amena à la guerre contre la Hollande, l'Espagne et l'empereur (1672). Il ouvrit Kaiserswerth, Neuss, Bonn, aux troupes françaises, occupa Deventer et Groningue. Mais la prise de Bonn (1673) le décida à traiter (11 mai 1674). En 1683, il ajouta l'évêché de Munster à ses autres principautés ecclésiastiques.

MAXIMILIEN-Joseph, roi de Bavière (V. Bavière).

MAXIMILIENNE (Armure) (Archéol.). Sous cette dénomination on entend ces armures ornées de cannelures parallèles, divergentes ou concentriques suivant les pièces sur lesquelles elles courent, qui furent d'usage en Allemagne dans les dernières années du xve siècle et qui se portèrent jusque vers 1540. C'est dans la seconde moitié du xve siècle que les armuriers ou *Plattners* bavarois construisirent ces belles armures gothiques, du type dit à nervures, dont quelques rares exemplaires existent encore dans quelques musées de Suisse, d'Autriche et dont des débris appartiennent à de célèbres collections. Les harnois gothiques furent suivis par les armures maximiliennes plus massives et lourdes de forme, mais d'une technique admirable et d'une exécution qui défie toute comparaison. On ne sait qui en fut l'inventeur, car si les Allemands en revendiquent la gloire et lui donnent le nom de l'empereur qui chérit le plus les joutes et les tournois, les Milanais leur ont donné aussi leur nom. Les armures milanaises ne sont pas cependant absolument du même type que les maximiliennes ; plus anciennes et plus légères de forme, elles représentent une modification de la belle armure à nervures, et leur architecture est différente. On a eu grand tort d'écrire, comme l'ont fait Viollet-le-Duc et le colonel Robert, que les armures allemandes furent toujours plus lourdes que les italiennes ; notamment dans les harnois maximiliens les *Plattners* allemands n'ont point à craindre la comparaison avec les *Missaglia* de Milan. Une armure maximilienne du Musée d'artillerie ne pèse pas plus, toute complète qu'elle est, de 53 livres.

Les cannelures dont ces harnois sont chargés et dont seules les grèves sont dépourvues leur donnent une grande solidité, une rigidité plus grande, et en outre elles sont très savamment disposées pour faire passer les coups en dehors des jointures. Comme caractère architectural, les armures maximiliennes se recommandent par leur élégance. La taille est fine et très courte, ronde ; la poitrine très bombée, mais sans arête : la braconnière très vaste, élargie en panier, se continue par de vastes tassettes articulées et faisant corps avec elle, disposition qu'on n'observe pas dans les autres harnois de la même époque. Les armets, d'un type archaïque, se recommandent par la beauté de leur forge, et des cannelures courent presque toujours sur leur timbre. Ils appartiennent ordinairement au genre dit *à soufflet* et leur mézail monté sur tourniquet rappelle le système des *salades* (V. ce mot). Les armures maximiliennes paraissent s'être peu portées en dehors de l'Allemagne, et l'on sait, par exemple, que Charles-Quint, de toute sa vie de prince et d'empereur, n'en fit jamais emploi, car on possède l'inventaire de toutes ses armes ; tous ses harnois sont à Madrid et à Vienne, et il n'existe aucune armure maximilienne de lui, tandis que celle de Maximilien II est au Musée d'artillerie de Paris, et qu'en 1530 et même plus tard les hommes d'armes et les fantassins allemands portaient des armures maximiliennes comme en témoigne la fameuse suite de gravures de Nicolas Hogenberg. Maurice Maindron.

MAXIMIN, empereur romain (173-238). Le règne de Maximin représente la réaction militaire contre le régime sénatorial qu'avait inauguré Alexandre Sévère. C. Julius Verus Maximinus, fils d'un paysan de la Thrace, Alain par sa mère, était un barbare qui savait à peine le latin ; renommé pour sa force corporelle, il avait été admis par Septime Sévère dans la garde ; il n'avait pas voulu servir sous Macrin, le meurtrier du fils de son bienfaiteur, ni sous Elagabal ; il n'était rentré à l'armée que sous Alexandre Sévère, qui le nomma tribun laticlave ; il avait un fils, excellent soldat comme lui, à qui Alexandre avait, dit-on, réservé sa propre sœur ; il était chef des contingents pannoniens pendant la dernière guerre d'Alexandre contre les Germains. C'est alors que les soldats, irrités des négociations d'Alexandre avec les ennemis, du projet qu'on lui prêtait de diminuer les troupes et d'en transporter une forte partie en Orient, nommèrent Maximin empereur ; la garde passa de son côté, et Alexandre fut égorgé avec sa mère (mars 234) ; le fils de Maximin, Maxime, fut proclamé césar et prince de la jeunesse. L'assassinat d'Alexandre était une défaite pour le Sénat. Maximin, l'élu de l'armée, le premier empereur qui n'eût pas la dignité sénatoriale, qui n'eût encore revêtu aucune fonction civile, sans éducation, sans fortune, devait détester la noblesse romaine

et, de fait, il entra immédiatement en lutte avec le Sénat qui la représentait. Il refusa de venir à Rome, bannit ou tua les conseillers d'Alexandre, réprima d'abord la révolte de Quartinus, proclamé empereur par des détachements de troupes orientales, en particulier par les archers de l'Osrhoène, dévoués à l'ancienne dynastie, puis la conspiration fausse ou vraie qui coûta la vie au consulaire Magnus et à quantité de sénateurs, puis recommença avec énergie et bonheur la guerre contre les barbares. Il reconquit les *Champs Décumates* sur les Germains, alla peut-être plus loin puisqu'il se vanta d'avoir saccagé le pays sur un espace de 400 milles, rétablit la ligne de fortifications, le *limes;* sur le Danube, il repoussa, de son quartier général de Sirmium, les Sarmates et les Daces, rapportant de ces campagnes les surnoms de *Germanicus*, *Sarmaticus*, *Dacicus*, rétablissant partout les routes; ses bornes miliaires abondent dans toutes les provinces, surtout dans l'Espagne, l'Afrique, la Haute-Italie, le S. de la Gaule, les pays du Rhin et du Danube. On connaît mal son administration intérieure; les historiens du parti sénatorial sont injustes à son égard; ils lui reprochent des confiscations en masse, l'emploi, pour des distributions aux soldats, de l'argent destiné aux distributions de blé, aux jeux de Rome, aux fondations alimentaires. Maximin avait raison de faire passer l'armée avant la populace romaine. Son représentant à Rome, le préfet du prétoire, Vitalianus, était détesté du Sénat; des satires appelaient l'empereur le Cyclope, le Busiris; on déclamait contre lui au théâtre des pièces offensantes; Maximin ripostait à ces attaques par de nouvelles exécutions. Ce fut l'élévation au trône de Gordien en Afrique qui amena enfin l'explosion de la guerre entre le Sénat et Maximin (238) (V. Gordien). Le Sénat reconnut immédiatement Gordien et son fils, fit tuer Vitalianus et beaucoup d'autres officiers et partisans du Thrace, proclama les deux Maximin ennemis publics, envoya des lettres et des ambassades à tous les gouverneurs de province, à toutes les villes, bourgs, villages et châteaux. Dans cette lutte curieuse, Maximin paraissait devoir l'emporter aisément; le légat de Numidie, Capellianus, avec la légion *Tertia Augusta*, eut promptement raison des Africains; Gordien II fut tué, Gordien Ier se pendit; mais le Sénat releva sa cause à force d'énergie; il proclama deux nouveaux augustes, Pupien et Balbin, auxquels il adjoignit Gordien III comme césar, fit organiser la défense de l'Italie par une commission de vingt sénateurs, obtint la neutralité de la plupart des provinces; Pupien s'établissait solidement à Ravenne, bloquait l'Adriatique avec sa flotte; en Afrique, Capellianus, qui attendait l'issue de la guerre, fut battu et tué par le gouverneur de la Maurétanie, et la *Tertia Augusta* fut dissoute pour quelques années. Les lenteurs et les hésitations de Maximin, au début de cette campagne, s'expliquent malaisément; avec plus de hâte, il eût pris Rome sans difficulté; mais, après avoir passé difficilement l'Isonzo, il échoua au siège d'Aquilée; son armée souffrit de la famine; la légion *Secunda Parthica*, qui craignait pour ses familles et ses biens laissés à Albano, fit défection la première et tua les deux Maximin (juil. 238). Eusèbe met sous Maximin la sixième persécution; elle ne paraît pas avoir fait beaucoup de victimes; le pape Pontien fut déporté et mourut en Sardaigne. Ch. Lécrivain.

Bibl.: Hérodien, VI, 8. — Capitolin, *Vie de Maximin.* — Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. III. — Duruy, *Histoire des Romains* (éd. illustrée), t. VI. — Schiller, *Geschichte der rœmischen Kaiserzeit;* Gotha, 1887, t. I.

MAXIMIN (Saint), cinquième évêque de Trèves (de 332? à 349). Fête le 29 mai. D'après sa légende, il serait né dans le Poitou et mort en Aquitaine (349) pendant un voyage. Sa *Vie*, ornée de beaucoup de miracles, a été écrite au viiie siècle par un moine anonyme de Saint-Maximin, et au ixe siècle par Lupus, que plusieurs auteurs supposent être l'abbé de Ferrières, d'autres un évêque de Châlons. Ce qui appartient à l'histoire, c'est le dévouement avec lequel Maximin servit la cause de la foi nicéenne contre l'arianisme. En 336, il reçut avec honneur saint Athanase que Constantin avait exilé à Trèves, et il le traita avec vénération jusqu'à son départ (338). Deux ans après, il accorda la même hospitalité à Paul, évêque banni de Constantinople. En 342, il contribua par son attitude énergique à faire repousser une députation arienne venue à Trèves pour se rendre favorable l'empereur Constant. Une lettre de saint Athanase semble indiquer que Firmin composa plusieurs écrits contre l'arianisme. Ils n'ont point été conservés, et n'en trouve point d'autre mention ailleurs. E.-H. V.

MAXIMIN Daia, empereur romain (306 à 313). Valerius Maximinus Daia, fils d'un berger de l'Illyrie, neveu de Galère par sa mère, fut appelé au trône à l'abdication de Dioclétien (1er mai 305); il eut, comme césar, la direction de l'Orient, sous l'auguste Galère qui avait l'Illyricum. Après la mort de Sévère et l'entrevue de Carnuntum entre Dioclétien, Maximien Hercule et Galère, Maximin, irrité de la nomination comme auguste de Licinius qui n'était encore ni césar ni même apparenté à la famille impériale, se fit proclamer aussi auguste, malgré l'opposition de Galère (308). La guerre entre Maximin et Licinius était inévitable; les premières hostilités amenèrent cependant un accord; Licinius céda à Maximin l'Asie Mineure jusqu'au Bosphore, et Constantin fut reconnu comme auguste. Maximin, ennemi féroce des chrétiens, avait continué la persécution en Syrie et en Egypte, malgré l'édit de tolérance de Galère du 30 avr. 311; sollicité par Constantin et Licinius de faire appliquer dans ses Etats le nouvel édit de tolérance de Milan, il n'osa pas s'y refuser, mais n'en continua pas moins la persécution sous des formes détournées, interdisant les réunions dans les églises, maltraitant les fidèles, encourageant secrètement les villes, où la majorité de la population était encore païenne, à demander par des pétitions officielles l'expulsion des chrétiens; sur ce dernier point une inscription relative aux villes de Pamphylie et de Lycie a confirmé les renseignements d'Eusèbe. D'autre part, Maximin essayait, comme le fera plus tard Julien, de fortifier le paganisme en organisant un clergé païen, en mettant les prêtres des villes sous la direction du grand prêtre, du pontife de la province. Maximin reprit subitement la guerre contre Licinius, profitant de ce qu'il était encore en Italie avec Constantin; il enleva Byzance, Héraclée, arriva jusqu'à Andrinople, mais ses légions syriennes furent écrasées par la solide armée de Licinius (1er mai 313); il essaya de réunir de nouvelles troupes, fortifia derrière lui les passes du Taurus, lança un édit de tolérance pour gagner les chrétiens, mais mourut subitement à Tarse (313). Ch. Lécrivain.

Bibl.: Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV. — Duruy, *Histoire des Romains* (éd. illustrée), t. VII.

MAXIMOVICZ (Charles-Jean), botaniste russe, né à Toula en nov. 1827, mort à Saint-Pétersbourg le 16 févr. 1891. Il étudia au jardin botanique de Dorpat, devint conservateur à celui de Saint-Pétersbourg, fit des voyages scientifiques dans le bassin de l'Amour (1854-56, 1859-60), au Japon (1860-64). Il rapporta de belles collections et devint directeur du jardin des plantes de Saint-Pétersbourg (1870). Il publia: *Primitiæ floræ Amurensis* (1859); *Flora Mandchuriæ rossicæ; Flora japonica; Flora tangutica* (d'après les collections de Prjevalski, Potanin, etc.); *Enumeratio plantarum Mongoliæ; Diagnoses plantarum novarum Asiaticarum* (5 vol.).

MAXIMUM. I. Mathématiques. — Maximum et minimum. — Une fonction $f(x, y, z...)$ passe par un maximum (ou un minimum) pour $x = a$, $y = b$, $z = c...$ quand il existe des quantités H, K, L... telles que h, k, l... étant moindres en valeur absolue que H, K, L..., respectivement on a, quels que soient d'ailleurs h, k, l... et quels que soient leurs signes:

$$f(a+h,\ b+k,\ z+l...) < f(a, b, c...)$$

ou

$$f(a+h,\ b+k...) > f(a, b...).$$

La condition commune au maximum et au minimum est donc que:

$$f(a+h,\ b+k,...) - f(a, b, c...)$$

conserve le même signe, quels que soient $h, k, l...$, moindres que H, K, L... en valeur absolue.

Un grand nombre de questions de maximum peuvent être résolues par ces procédés élémentaires, mais ces procédés n'ont presque rien de régulier ; au contraire, le calcul infinitésimal nous apprend que les valeurs de $x, y, z...$ qui rendent $f(x,y,z...)$ maximum ou minimum sont celles qui annulent la différentielle df. Mais ces valeurs ne correspondent à un maximum que si d^2f est négatif et à un minimum que s'il est positif, quels que soient $dx, dy, dz...$ — Si d^2f est nul, il n'y aura maximum que si la première différentielle qui ne s'annule pas est d'ordre pair et essentiellement négative, et il n'y aura minimum que si cette différentielle est essentiellement positive.

Voici quelques théorèmes sur les maximums et les minimums qui sont célèbres :

Le maximum d'un produit de facteurs positifs dont la somme est constante a lieu quand ces facteurs sont égaux (s'il est possible de les prendre égaux). — Le minimum d'une somme de facteurs dont le produit est constant a lieu quand ces facteurs sont égaux. — En général, si $f(x, y, z...)$ et $F(x, y, z...)$ sont des fonctions symétriques, f étant constant, F passera par un maximum ou un minimum pour $x = y = z...$ Le plus grand polygone de n côtés de périmètre donné, quel que soit n, est régulier ; le polygone de périmètre le plus petit de n côtés qui puisse circonscrire une aire donnée est également régulier. — Si les côtés d'un polygone sont donnés, son aire sera le maxima quand on pourra l'inscrire dans un cercle. Le point tel que la somme des carrés de ses distances à des points fixes soit minimum est le centre de gravité de ces points fixes.

La question des maximums est une de celles qui ont donné naissance au calcul infinitésimal ; c'est dire qu'elle a été l'objet d'études spéciales de la part des plus grands géomètres du siècle de Louis XIV. Elle se trouve traitée en détail dans les traités d'algèbre élémentaire et dans les traités de calcul infinitésimal.

Maximum des intégrales (V. Variations).

II. Economie politique (V. Blé [Econ. polit.]).

III. Construction. — Le mot *maximum* s'entend, dans l'industrie du bâtiment comme dans toute science en général, du plus haut degré que des matériaux puissent atteindre, par exemple, comme résistance à l'écrasement, à la tension, à la flexion, etc. Dans la comptabilité du bâtiment, on dit qu'un marché de travaux est fait *avec maximum* lorsque le prix fixé pour l'ensemble de ces travaux ne peut être dépassé, tout en pouvant, par contre, être abaissé (V. Marché). Charles Lucas.

MAXIMUS, astrologue grec du IIIe siècle de notre ère. Il composa un poème en 610 vers hexamètres sur l'influence des astres, qui nous est parvenu, mais en fort mauvais état.

MAXITE (Minér.) (V. Plomb [Minér.]).

MAXOU. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus ; 674 hab.

MAXWELL (James-Clerk), physicien anglais, né à Edimbourg le 13 nov. 1831, mort à Cambridge le 5 nov. 1879. Il prit ses grades à Cambridge, fut successivement professeur de physique au Marischal College d'Aberdeen (1856) et au King's College de Londres (1860), vécut retiré en Ecosse de 1865 à 1871 et obtint, cette dernière année, la nouvelle chaire de physique expérimentale de l'université de Cambridge. Il était en même temps directeur du laboratoire Cavendish, installé d'après ses plans en 1874. Dès 1846, à quinze ans, il avait fait une communication à la Société royale d'Edimbourg sur une question de mathématiques. Il s'occupa ensuite tout spécialement de la théorie des couleurs et reçut de la Société royale de Londres, en 1860, la médaille Rumford pour un travail sur ce sujet. L'étude de la constitution de la matière et la théorie des gaz retinrent aussi quelque temps son attention et firent, de sa part, l'objet de très intéressants mémoires. Mais il est surtout connu par ses recherches sur l'électro-magnétisme et par ses célèbres théories de l'électricité (V. Electricité, t. XV, pp. 757, 758 et 761). On les trouve exposées dans une série de communications faites à la Société royale de Londres et à la British Association : *On Faraday's Lines of Force* (1856) ; *On Physical Lines of Force* (1861-62) ; *On the Elementary Relations betwen Electrical measurements* (1863) ; *On a Dynamical Theory of the Electro-magnetic Field* (1864), etc. Il a publié à part : *Essay on the stability and motions of Saturn's Rings* (Londres, 1859, in-4) ; *Theory of the Heat* (Londres, 1871, in-12 ; 3e éd., 1875) ; *Electricity and Magnetism* (Londres, 1873, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1881) ; *Matter and Motion* (Londres, 1876, in-12) ; *An Elementary Treatise of Electricity* (Oxford, 1881, in-8). Ses principaux mémoires ont été réunis par W.-D. Niven sous le titre : *The Scientific Papers of J.-C. Maxwell* (Londres, 1890, 2 vol. in-4). L. S.

Bibl. : L. Campbell et W. Garnett, *Life of J.-Clerk Maxwell* ; Londres, 1882, 2e éd., 1884. — H. Poincaré, *les Théories de Maxwell* ; Paris, 1890, in-8. — L. Boltzmann, *Die Maxwells' schen Theorien* ; Leipzig, 1891-93, 2 vol. in-8.

MAY-en-Mulcien. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq ; 802 hab. Capitale du Mulcien (*pagus Melcianus*). Château fort dont il ne subsiste que quelques pans de mur sur lesquels figure l'écusson de la famille d'Orléans qui posséda le château au XVIe siècle. L'église paroissiale est remarquable (nef du XIIe siècle, tour du XVIe siècle).

MAY-sur-Evre (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Beaupréau ; 1,972 hab. Belle église gothique.

MAY-sur-Orne. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus ; 599 hab.

MAY (Thomas), poète anglais, né à Mayfield (Sussex), vers 1594, mort le 13 nov. 1650. Très riche, il fit partie de la cour, écrivit, à la demande de Charles Ier, des poèmes sur les règnes de Henri II (1633, in-8) et d'Edouard III (1635), embrassa dans la guerre civile le parti parlementaire. Enterré à Westminster, son corps en fut enlevé à la Restauration. Il traduisit la *Pharsale* et la continua en anglais et en latin (*Supplementum Lucani*, sept chants ; Leyde, 1640, in-12), écrivit cinq pièces de théâtre ; *Antigone* (1631) ; *The Heir* (comédie, 1633) ; *Agrippina* (1639) ; *Cleopatra* (1639) ; *The Old Couple* (comédie, 1651) ; une superficielle *Hist. of the parliament of England, 1640* (Londres, 1647, in-fol.). A.-M. B.

MAY (Sir Thomas Erskine), lord Farnborough, historien et juriste anglais, né en 1815, mort le 17 mai 1886. Il fit sa carrière dans le service administratif de la Chambre des communes (1831), dont il devint le chef en 1871 ; à sa retraite il fut créé pair avec le titre de lord Farnborough (10 mai 1886). Il a publié : *A Treatise on the law, privileges, proceedings and usage of Parliament* (1844 ; 10e éd. par Palgrave et Bonheim-Carter, 1893) ; *Remarks and suggestions with a view to facilitate the dispatch of public business in Parliament* (1849) ; *Rules, orders and forms of proceeding of the House of Commons* (1854) ; *Democracy in Europe* (1877, 2 vol.) ; *Constitutional History of England since the accession of George III, 1760-1860* (1861-63, 2 vol. ; 3e éd., 1871, 3 vol.), son œuvre capitale. A.-M. B.

MAY (Edouard-Harrison), peintre américain, né à New York en 1825. Il étudia les sciences appliquées avant de se livrer à la peinture. Fixé à Paris depuis 1851, il entra dans l'atelier de Th. Couture et se révéla, comme un habile peintre de genre et d'histoire, avec une toile intitulée *François Ier pleurant la mort de son fils*, à l'Exposition universelle de 1855. Parmi ceux de ses ouvrages qui furent remarqués dans la suite, il faut citer : *le Berger napolitain* (1857) ; *les Derniers Jours de Christophe Colomb* (1861) ; *Jane Gray allant au supplice* (1863) ; *Ophélia* (1868) ; *Madeleine au sépulcre* (1873) ; *Une Alsacienne* (1876) ; *la Chanson* (1880) ; *la Levée de mademoiselle* (1881) ; *le Repos* (1882) ; *Milton dictant à ses filles* (1883) ; *Pandore ; le Bon Larron* (1885), et une grande quantité de portraits. G. C.

MAY (Robert), écrivain militaire allemand, né à Cassel le 27 juin 1836, tué à la bataille d'Amiens le 27 nov. 1870. Il entra au service prussien en 1853, se distingua dans les guerres de 1866 et 1870 et où il était capitaine. Il a écrit deux remarquables ouvrages qui eurent une réelle influence : *Taktische Rückblicke auf 1866* (Berlin, 1869, 3e éd.); *Ueber die preussische Infanterie von 1869* (Berlin, 1870).

MAY (Du) (V. DUMAY).

MAYA. Peuple indien de l'Amérique centrale, descendant de la race à laquelle remontent les origines connues de la civilisation mexicaine (V. MEXIQUE, § *Histoire*). Avant la conquête aztèque, les Mayas (Mayab) se sont probablement étendus de Tabasco à Tamaulipas, sur toute la côte orientale du Mexique actuel. Aujourd'hui ils n'occupent en dehors de la presqu'île du Yucatan, qui est demeurée leur centre, qu'une partie des Etats mexicains de Tabasco et Chiapas, la majeure partie du Guatemala, une portion du Honduras et du Salvador. On les répartit en trois groupes : *a*, les *Mayas du Yucatan*, de Tabasco et Chiapas, subdivisés en : 1° Mayas proprement dits ; 2° Tzental (tribus des Tzental, Chontal, Tzotzœl, Chauab, Chol) ; 3° la tribu de Peten ; 4° les Lacandones ; 5° les Mopan (éteints) ; — *b*, les *Mayas du Guatemala*, subdivisés en : 1° Mam (tribus des Mama, Ixil, Aquateca) ; 2° Quiché (tribus des Quiché, Cakchiquel, Tzutuhil, Urpanteca ; 3° Pokonchi (tribus des Pokonchi, Pokoman, Quekchi, Chorti) ; — *c*, les Huaxteca, au N. de la prov. de Vera Cruz. — La tribu la plus importante est celle des Mayas proprement dits, du Yucatan et des districts voisins où ils forment toute la population des campagnes et la majorité de celle des villes. Ils étaient jadis morcelés entre une foule de principautés dont la principale était celle de Mayapan (35 kil. S. de Merida), gouvernée par la dynastie des Cocom. Ils avaient le buste nu et tatoué, vêtus seulement d'une écharpe autour des hanches, la cloison nasale perforée, les dents aiguisées en pointe. On allongeait le crâne des enfants en le comprimant entre deux planchettes. Les villages étaient formés de huttes couvertes de chaume ou de palmes. Dans les villes, l'architecture maya avait atteint un haut degré de perfection, attesté par les ruines de Palenqué, Ococingo (Etat de Chiapas), Uxmal, Kabah, Aké, Chichenitza, Itzamal (Yucatan), Naxchalan (Guatemala), Copan (Honduras), etc.

La langue maya est encore aujourd'hui très répandue. Elle appartient au type huaxteca et se divise en cinq dialectes : lacandon (Guatemala, Chiapas) ; peten (Guatemala) ; karibeh (Tabasco, Yucatan), chaniabal (Chiapas), punchuna (environs de Palenqué). Les Mayas possédaient une écriture hiéroglyphique (V. ECRITURE et EPIGRAPHIE) comme les autres Mexicains. Elle était relativement avancée, à cause de son emploi épigraphique, de l'habitude d'employer l'architecture à une sorte de chronographie, et d'inscrire sur les monuments qui désignaient un certain espace de temps des représentations de cette période et des événements accomplis ou attendus dans sa durée. Ils avaient renoncé à l'usage de la couleur pour distinguer les signes ; ils concentraient leurs images, souvent formées d'éléments très complexes, dans un espace ovale ou carré (hiéroglyphes calculiformes) ; de la figuration des objets ils étaient arrivés à une véritable idéographie par l'emploi de signes abrégés, conventionnels, se rapprochant des lettres. On n'a pu encore déchiffrer les hiéroglyphes mayas ; on connaît seulement les 20 signes des jours, les 18 signes des mois (de 20 jours chacun), ceux des quatre points cardinaux, de quelques couleurs. L'évêque Landa les a publiés. A.-M. B.

BIBL. : OROZCO Y BERRA, *Geografia de las lenguas de Mexico* ; Mexico, 1864. — LE PLONGEON, *Vestiges of the Mayas* ; New York, 1882. — STOLL, *Zur Ethnographie der Republik Guatemala* ; Zurich, 1884 ; *Die Sprache der Ixil-indianer* ; Leipzig, 1887 ; *Die Mayasprachen der Pokomgruppe* ; Vienne, 1888. — DE ROSNY, *Essai sur le déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale* ; Paris, 1876. — FŒRSTEMANN, *Entzifferung der Mayahandschriften* ; Dresde, 1887-95, 5 fasc. — V. aussi YUCATAN.

MÂYÂ, épouse de Brahma (V. BOUDDHISME, t. VII, p. 595).

MAYAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises ; 516 hab.

MÂYADEVI, première épouse de Souddhodana, roi des Sâkyas, et mère de Siddhârtha, qui fut à la fois son premier et son unique enfant, car elle mourut sept jours après lui avoir donné naissance et transmigra dans le ciel Touchita. Dans la suite, son fils, devenu Bouddha, étant monté de la terre dans le ciel d'Indra (le séjour des Trayastrimsat ou 33 dieux) pour y prêcher la loi qu'il avait découverte, elle descendit de sa demeure du Touchita dans le même ciel d'Indra pour profiter de la prédication et arriver ainsi à la délivrance Elle est appelée quelquefois Mahâmâyâ devî.

BIBL. : *Lalita-vistara*, trad. FOUCAUX. — BIGANDET, *Vie de Gautama*. — Sp. HARDY, *A Manual of Budhism*.

MAYAGUEZ. Ville maritime de la côte O. de l'île de Porto Rico, à l'embouchure du fleuve aurifère de Mayaguez ; 28,000 hab. Grand commerce de café et de tabac.

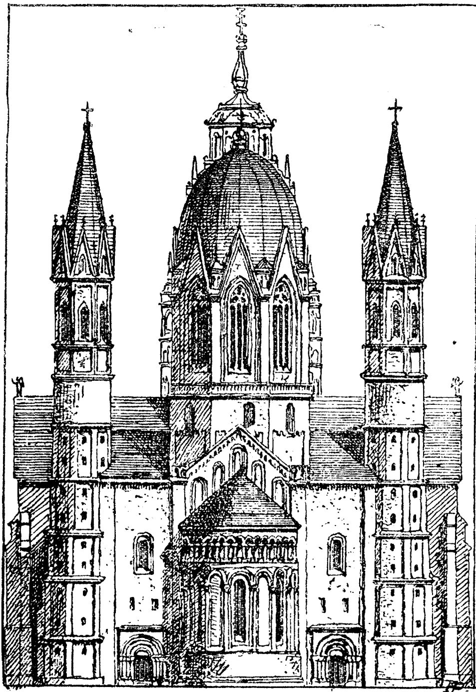
MAYAL (Saint) (V. MAIEUL).

MAYAPAN. Site du Yucatan, à 35 kil. S. de Merida, près du village de Telchaquillo, renfermant les ruines de l'ancienne capitale des Mayas, entourée par un rempart de 18 m. de haut sur 30 de large.

MAYBOLE. Ville d'Ecosse, comté d'Ayr, ch.-l. du pays de Carrick ; 5,500 hab. Vieux château ; église collégiale du XIVe siècle. Cordonnerie ; instruments agricoles.

MAYEN. Ville de Prusse, district de Coblentz, sur la Nette ; 9,600 hab. Ancien château des électeurs de Cologne ; carrières de lave et d'ardoises ; grandes foires de bestiaux et de fruits. Mayen fut fondée par les Romains et reçut une charte urbaine en 1291.

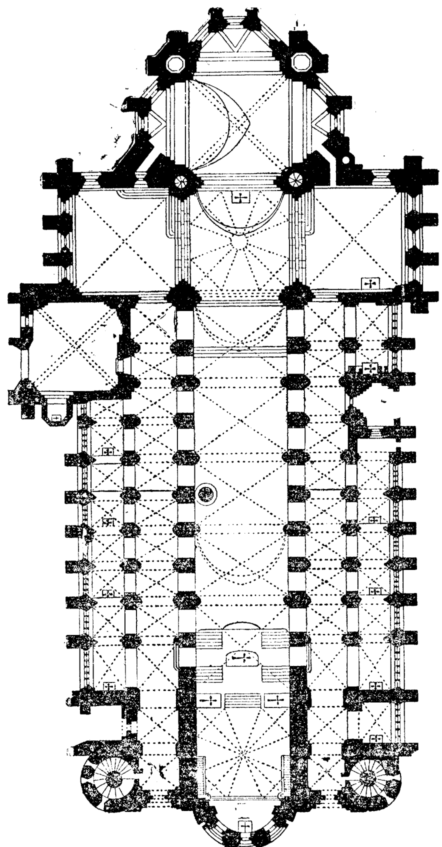
MAYENCE. Ville. — GÉOGRAPHIE. — Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse-Darmstadt, ch.-l. de la prov. de Hesse rhénane, au confluent du Main et du Rhin ; 72,059 hab. La ville est située sur la rive gauche du Rhin,



Cathédrale de Mayence

en face du confluent du Main, au N. duquel est le faubourg de Kastel. Un pont franchit le fleuve en aval du Main, un autre (de chem. de fer, 1,028 m.) en amont. La ville proprement dite comprend deux parties ; vieille ville au S.-E. en amont ; ville neuve au N.-O. en aval, séparées par la Kaiserstrasse, qui va de la gare au fleuve ;

le grand port est le long de la ville, neuve, en face de l'île de Peters-Aue. A l'angle de la vieille ville s'élève la



Plan de la cathédrale de Mayence.

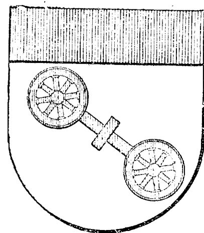
citadelle ; les fortifications qui enveloppaient l'ensemble de ces deux quartiers ont été reculées, et la ville s'est beaucoup embellie depuis un quart de siècle. Elle est bien bâtie ; le quai du Rhin, large de 100 m., long de 7 kil., est une belle promenade. Le principal monument est la cathédrale, édifiée de 978 à 1009, trois fois brûlée, reconstruite enfin aux XIIIe et XIVe siècles. C'est une remarquable église gothique, à six tours (la plus haute a 82 m.), dont la nef est portée par cinquante piliers ; elle a subi de profondes restaurations depuis 1822 (réfection des tours, remaniement de la nef, crypte, etc.). On y remarque une série de tombeaux d'archevêques. — Citons encore l'église Saint-Etienne, gothique, achevée en 1321, au point culminant de la ville. Il reste deux tours de l'enceinte du moyen âge ; un vieux puits de 1526 sur la place du Marché. — Le château grand-ducal fut construit de 1731 à 1739. Le château électoral, édifice Renaissance en grès rouge, sert de bibliothèque et de musée ; le musée romain-germanique fondé en 1851 (14,000 pièces en 1895) est unique en Allemagne.



Autel découvert à Mayence en 1574 (Bibliothèque de Hesse-Cassel).

La population comprend environ 24,000 protestants, 4,000 juifs, 44,000 catholiques. L'industrie est assez développée : cuirs, chaussures, vins mousseux, conserves, meubles, parquets, wagons, bijouterie, billards, instruments de musique, brasseries, imprimeries ; la culture maraîchère est considérable dans la banlieue. Le commerce très actif porte sur les vins, farines et grains, bois flottés, produits industriels, spécialement musicaux. Mayence est le nœud de chemins de fer se dirigeant vers Worms, Darmstadt, Bingen, Francfort, Mannheim, Alzey, etc. Sur le Rhin, elle a deux grands ports ; l'un le long de la ville neuve ouvert en 1887 ; l'autre au confluent du Main, dans le faubourg de Gustavsburg. Le mouvement de la navigation fluviale fut en 1894 de plus de 1,200,000 tonnes.

La position stratégique de Mayence en fit de tout temps une des grandes forteresses de l'Allemagne ; elle domine la région rhénane et franconienne au point de contact entre l'Allemagne du Nord et du Sud. Ses ouvrages furent rétablis avant 1870 aux frais de la Confédération ; ils ont été refaits depuis 1871 ; l'enceinte, qui ferme la ville au S.-O., du côté de la France, s'étend sur les hauteurs de Hauptstein à Hartenberg en ligne à peu près droite, puis se rabat vers le fleuve à angle droit. Au S.-E., la citadelle, qui a été conservée, forme un carré bastionné, dans lequel s'élève l'*Eigelstein*, tour romaine de 15 m. de haut, 8 m. de diamètre, qui paraît être le tombeau de Drusus. Sur la rive droite du Rhin, Kastel forme une tête de pont couverte par six bastions et quatre ravelins. Des deux côtés du pont du chemin de fer, au confluent du Main, sont des forts casematés ; un troisième s'élève dans l'île de Peters-Aue ; plus loin, à Erbenheim, est le fort Biehler. Du côté du fleuve, la forteresse est fermée par une palissade ou grille métallique sur socle de grès.



Armes de Mayence.

Histoire. — Mayence remonte à l'époque celtique ; son nom vient du dieu celte Mogo. En 38 av. J.-C. Agrippa y établit un camp retranché ; Drusus, entre 14 et 9 av. J.-C., établit le camp définitif, aux portes duquel se créa la ville de *Moguntiacum*, qu'un pont relia bientôt à *Castellum Mattiacorum* (Kastel), bâti sur la rive droite du Rhin. Moguntiacum fut la capitale de la prov. de Germanie supérieure. Elle fut pillée par les Alamans (368), les Vandales, les Huns, se releva au VIe siècle sous l'évêque Sidonius. Saint-Boniface en fit la métropole de la Germanie. Charlemagne y eut un palais. Au Xe siècle, c'était une ville considérable. L'évêque Willigis bâtit la cathédrale, qui brûla le jour de la consécration (1009). En 1159, la ville s'insurgea contre l'archevêque Arnold dont Frédéric Barberousse vengea cruellement la mort. Les empereurs franconiens y tinrent souvent leurs diètes ; des conciles aussi s'y réunirent. En 1244, la ville fit reconnaître par l'archevêque son autonomie ; elle fut le centre de la ligue des villes rhénanes (1254). A la fin du XVe siècle commença la décadence, provoquée par les conflits du patriciat et des corporations. Gustave-Adolphe fit bâtir à l'embouchure du Main le fort de Gustavsburg. Les Français l'occupèrent en 1644 et 1688. En 1780, elle comptait 32,000 hab. Le 21 oct. 1792, le général français Custine s'en empara après un siège de quatre jours. Les libéraux fondèrent sous sa protection un club mayençais qui proclama en mars 1793 la République rhénane. On délégua à Paris Forster et Lux pour demander l'annexion à la République française. Le

3 mars 1793, les coalisés, sous Kalckreuth, investirent Mayence. La garnison encouragée par les conventionnels Rewbell et Merlin se défendit avec la plus grande vaillance et ne céda qu'à la faim; le 13 juil., elle rendit la ville aux Prussiens, sortant avec armes et drapeaux, sous la condition de ne pas servir durant un an contre les alliés ; les « Mayençais » furent, sous les ordres de *Kleber*, (V. ce nom) envoyés en Vendée. Les démocrates mayençais, pour lesquels on avait refusé toute garantie, furent emprisonnés; leurs biens furent confisqués. Un retour offensif des Français fut repoussé par les Autrichiens en 1794, mais le 30 déc. 1797 Mayence fut reprise, et la paix de Lunéville la céda à la France (1801). Elle devint le chef-lieu du dép. du Mont-Tonnerre. En 1814, elle fut assiégée du 2 janv. au 4 mai et ne se rendit que sur l'ordre de Louis XVIII. On la céda à la Hesse, mais en en faisant une forteresse fédérale où les Austro-Prussiens tinrent garnison ; les Prussiens l'occupent seuls depuis 1866.

Archevêché. — L'archevêché et électorat de Mayence formait une principauté territoriale sur le Rhin et le Main. La légende veut que le premier évêque de Mayence ait été Crescens, disciple de saint Paul, qui aurait évangélisé la 22e légion casernée en ce lieu et aurait subi le martyre. On ne connaît, en réalité, aucun évêque antérieur au VIe siècle. Saint Boniface, métropolitain de Germanie depuis 732, fut en 747 proclamé archevêque de Mayence, avec pour suffragants les évêques de Tongres (Liège), Cologne, Worms, Spire, Utrecht, Wurzbourg, Eichstætt, Buraburg (près de Fritzlar), Erfurt, Strasbourg, Constance. En 753, il transmit l'archevêché à son disciple Lulle. Les plus illustres archevêques de Mayence furent Raban Maure (847-856), Hatto Ier (891-913) qui eut un très grand rôle sous Louis l'Enfant et Conrad Ier; Willigis (975-1011), auquel le pape donna la présidence des conciles allemands et même français et le droit de couronner l'empereur ; Gerhard d'Eppenstein (1288-1305) qui agrandit ses domaines et se fit renouveler le titre d'archichancelier du Saint-Empire et la primatie (1298). En 1343, Henri de Virneburg (1328-55) perdit la juridiction sur Prague et Olmutz et le droit de couronner le roi de Bohême. Puis vinrent des querelles entre prétendants désignés par l'empereur et par le chapitre : Louis de Misnie contre Adolphe de Nassau (1373-81), Thierry II d'Isenburg contre Adolphe II de Nassau (jusqu'en 1453). Le premier fonda en 1476 l'université de Mayence (supprimée en 1478).

L'archevêché comprenait en 1790 environ 8,260 kil. q. autour de Mayence et d'Erfurt. L'archevêque, élu librement par le chapitre, était électeur et archichancelier du Saint-Empire, primat de Germanie, directeur de la diète et du collège électoral. Le chapitre avait 24 membres dont 5 prélats et 10 seigneurs. Les revenus archiépiscopaux se montaient à 1,200,000 florins. Les armes étaient une roue d'argent avec six rais sur champ de gueules. Le dernier électeur fut Frédéric-Charles-Joseph d'Erthal (élu en 1774, mort à Aschaffenbourg le 25 juil. 1802), chassé par les Français en 1794. Dalberg lui succéda nominalement. L'archevêché fut sécularisé le 25 févr. 1803. La France obtint la rive gauche du Rhin ; la Prusse, Erfurt, l'Eichsfeld et les domaines de Thuringe ; le reste fut partagé entre la Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel et Nassau d'une part, d'autre part Dalberg reçut en outre les principautés d'Aschaffenbourg, Ratisbonne, le comté de Wetzlar, etc., en tout 1,375 kil. q., peuplés de 109,000 hab. et portant un revenu de 600,000 florins. Dès 1801, Mayence avait été réduit au rang d'évêché, suffragant de Malines, puis (en 1829) de Fribourg. A.-M. B.

CONCILES DE MAYENCE. — 813. Cinq conciles ont été tenus en cette année, par ordre de Charlemagne, à Arles, Reims, Mayence, Chalon-sur-Saône et Tours. Les membres de ces assemblées étaient répartis en trois classes : évêques, abbés et moines, comtes et juges. A Mayence (8 juin), il se trouvait trente évêques et vingt-cinq abbés. 56 canons furent adoptés dans ce concile. Les trois premiers concernent les vertus théologales : foi, espérance et charité ; les autres se rapportent à la discipline. IV. Dans toutes les paroisses, le baptême sera administré selon le rite romain ; sauf cas urgent, on ne le donnera qu'à Pâques et à la Pentecôte. X. La disposition des biens de l'Eglise appartient aux évêques. Les laïques doivent leur obéir. XXXIII. Les clercs et les moines tonsurés malgré eux seront laissés libres. Un esclave ne peut être reçu clerc ou moine sans la volonté de son maître. XXVI. Défense aux prêtres d'entrer dans les monastères des religieuses, sinon pour y dire la messe. XLIX. Les ecclésiastiques ne peuvent avoir dans leurs maisons d'autres femmes que celles qui leur sont permises par les canons. XXXIII. Recommandation d'observer les grandes litanies des Rogations. On y marchera en attitude de pénitent, pieds nus et cilice. XXXIX. Confirmation du droit d'asile aux églises. — 829. Des quatre conciles convoqués en cette année par Louis le Pieux à Paris, Mayence, Lyon et Toulouse, on ne possède plus que les actes du *concile de Paris* (V. ce mot). L'empereur avait indiqué quelles personnes devaient composer ces assemblées, les questions qui devaient y être traitées et les capitulaires qui devaient y être adoptés. — 847. Concile présidé par Raban, archevêque de Mayence, et composé de douze évêques, ses suffragants, d'abbés et de moines, de prêtres et autres clercs. On y fit 31 canons. Le XXVIIe accorde la sépulture chrétienne aux suppliciés qui se seront confessés ; il permet de recevoir des oblations et de dire des messes pour eux. Les évêques assemblés condamnèrent à être fouettée publiquement une femme nommée *Thiota*, qui prédisait la fin prochaine du monde. — 888. Ce concile fut tenu par ordre d'Arnoul, récemment élu roi de Germanie. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves y siégèrent avec leurs suffragants et plusieurs abbés. 30 canons. II. On instruira le roi de ses principaux devoirs. X. Les clercs n'auront absolument aucune femme logée chez eux, à cause des désordres constatés, des clercs ayant corrompu même leurs propres sœurs. XII. Il faudra 72 témoins pour un jugement contre un évêque, 40 contre un prêtre, 26 contre un diacre, 7 contre un sous-diacre ou un acolyte. Ils devront être âgés d'au moins quatorze ans et être bien famés, ayant femme et enfants. Ce canon est pris d'un concile romain. E.-H. VOLLET.

BIBL. : FUCHS, *Alte Gesch. von Mainz*, 1771-72, 2 vol. — SCHAAB, *Gesch. der Stadt Mainz*, 1841-44, 2 vol. — JOANNIS, *Scriptores rerum Moguntiacarum*; Francfort, 1722-27, 3 vol. — WÜRDTWEIN, *Diocesis Moguntina* ; Mannheim, 1769-77, 3 vol. — SCHUNK, *Beitræge zur Mainzer Gesch.* ; Francfort, 1788-91, 3 vol. — HENNES, *Die Erzbischœfe von Mainz* ; Mayence, 1879, 3e éd. — STUMPF, *Acta Moguntina sæc. XII* ; Innsbruck, 1863. — JAFFÉ, *Monumenta Moguntina* ; Berlin, 1866. — WILL, *Regesten zur Gesch. der Mainzer Erzbischœfe* ; Innsbruck, 1877-86, t. I et II. — HEGEL, *Verfassungs Geschichte der Stadt Mainz*, au t. XVII et XVIII des *Chroniken deutscher Stædte* ; Leipzig, 1881-82. — KLEIN, *Gesch. von Mainz wæhrend der ersten franzœsischen Occupation 1792-93*, 1861. — BOCKENHEIMER, *Gesch. der Stadt Mainz wæhrend der zweiten franzœsischen Herrschaft 1798-1814*, 1890. — BŒRCKEL, *Mainzer Geschichtsbilder von 1816 bis zur Gegenwart*, 1890. — PETH, *Gesch. der Theaters und der Musik zu Mainz*, 1879; suppl. 1883. — WERNER, *Der Dom von Mainz und seine Denkmæler*, 1827-36, 3 vol. — SCHNEIDER, *Der Dom zu Mainz*; Berlin, 1886, 10 pl.

MAYENNE (lat. *Meduana*). Rivière de France, affl. dr. de la Loire. Née dans le dép. de l'Orne, au N. de la forêt de Multonne, par la fontaine du Maine, à 250 m. d'alt., elle traverse ensuite le dép. de la *Mayenne* et de *Maine-et-Loire* (pour les détails sur son cours et son bassin, V. ces art. et ORNE [Dép.]). Après son union avec la Sarthe, grossie du Loir, elle prend le nom de *Maine* (V. ce mot). Jusqu'à ce confluent, elle a 195 kil. de long et draine un bassin de 590,000 hect. Elle est navigable pendant 125 kil., depuis Brives (en amont de Mayenne); avant Laval elle est accessible aux bateaux tirant $1^{m}50$; au-dessous à ceux de $1^{m}60$. — Ses principaux affluents sont la Varenne, la Jouanne, l'Oudon. Elle passe à Mayenne, Laval et Château-Gontier.

MAYENNE (Dép. de la). **Situation, limites, super-**

ficie. — Le dép. de la Mayenne doit son nom à la rivière qui le traverse par le milieu du N. au S. Il est situé dans la région de l'O. de la France ou région armoricaine, séparé de la Manche par le dép. de la Manche ou par celui d'Ille-et-Vilaine, séparé de l'océan Atlantique par celui de Loire-Inférieure. Sa limite N.-O. n'est qu'à 35 kil. de la baie du Mont-Saint-Michel. Son ch.-l., Laval, est distant de 240 kil. de Paris à vol d'oiseau, de 301 kil. par le chemin de fer. — Le dép. de la Mayenne est compris entre ceux de la Manche au N.-O., de l'Orne au N., de la Sarthe à l'E., de Maine-et-Loire au S., de Loire-Inférieure au S.-O., d'Ille-et-Vilaine à l'O. Il est situé entre 47°44′ et 48°34′ lat. N., 2°23′ et 3°35′ longit. O. Il n'a de limites naturelles que sur quelques parties de son pourtour. Au N. le ruisseau de Chambre (affl. de l'Airon), puis la Colmont séparent la Mayenne de la Manche; la Colmont fait ensuite la frontière avec le dép. de l'Orne. Un peu plus loin, c'est la Varenne pendant 4 ou 5 kil., puis la Mayenne pendant 24 kil. A l'E. le Sarthon borne les deux mêmes départements pendant 10 kil., puis c'est la Sarthe pendant 3 kil. La limite entre les dép. de la Mayenne et de la Sarthe suit encore sur quelques points le lit de divers ruisseaux, celui de la Sarthe pendant 6 kil. Au S., la frontière entre Mayenne et Maine-et-Loire coupe transversalement les vallées. A l'O., celle entre Mayenne et Ille-et-Vilaine coïncide sur d'assez longs tronçons avec le cours de la Seiche (13 kil. 1/2), de la Vilaine (10 kil. 1/2), de la Glaine, de la Futaie et de l'Airon (ensemble 25 kil.). Sur la plus grande partie, les limites départementales sont donc artificielles.

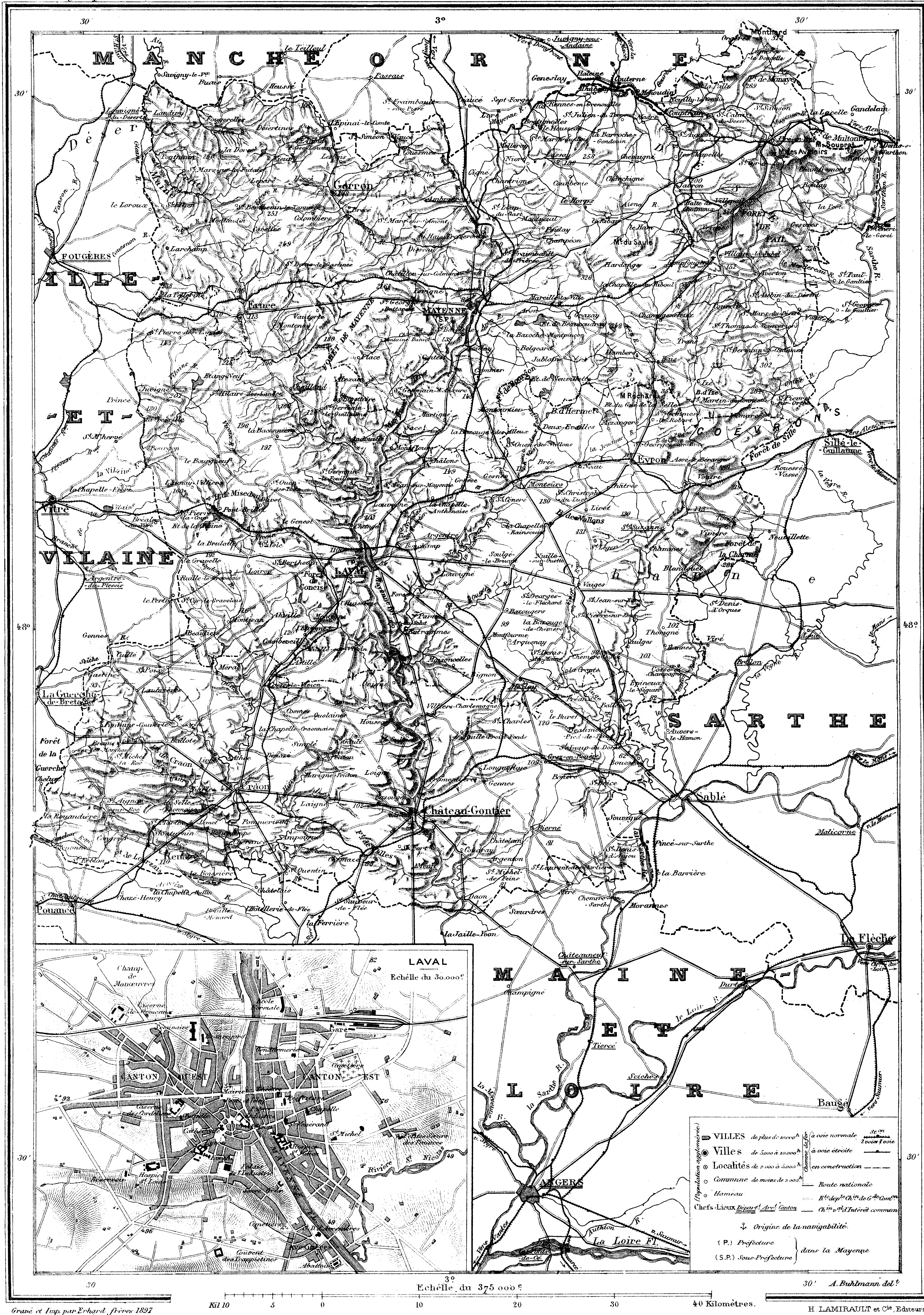
La superficie du dép. de la Mayenne est de 521,223 hect. (517,100 d'après le cadastre; 514,600 d'après le service géographique de l'année), ce qui le classe au 74e rang des départements français avec une étendue inférieure de près d'un sixième à la superficie moyenne d'un département. La forme, en négligeant les sinuosités secondaires, est celle d'un parallélogramme presque rectangle; les deux diagonales qui se croisent près du ch.-l., Laval, ont : celle du N.-O. au S.-E., 98 kil.; celle du N.-E. au S.-O., 114 kil. La longueur moyenne N.-S. est de 80 à 85 kil.; la largeur moyenne E.-O., de 65 à 70 kil.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. de la Mayenne est un pays de collines, s'abaissant au S. vers une véritable plaine. Le point le plus haut est le signal des Avaloirs (417 m.), point culminant de la France occidentale; le plus bas est la sortie de la Sarthe à l'alt. de 20 m. Cette dénivellation de près de 400 m. est suffisante pour donner lieu à un relief assez accidenté. La physionomie générale du pays est, en effet, des plus mouvementées, autant ou plus que dans aucune autre portion de la région armoricaine (Cotentin, Maine occidental, Bretagne, Poitou) dont le dép. de la Mayenne forme l'extrémité orientale. La constitution géologique du sol, formé de roches paléozoïques imperméables, détermine l'aspect général. Le département est sillonné de nombreuses vallées très sinueuses, généralement orientées du N. au S., tandis que les strates géologiques le sont de l'E. à l'O. Les rivières coulent entre des roches grises, moussues; les champs et les prés sont divisés par des haies vives plantées d'arbres bordées par de profonds fossés ou des chemins creux courant entre de hauts talus broussailleux. La population est éparpillée en petits hameaux ou même dans les deux arrondissements méridionaux en fermes isolées. D'un point dominant, l'impression est celle d'une vaste forêt coupée de clairières : les forêts proprement dites sont pourtant assez rares et ne représentent que les débris de ce qu'elles durent être autrefois.

A l'angle N.-E. du département s'élèvent les collines de Normandie et du Maine, massif relié à celui du Bocage normand (V. ORNE et MANCHE [Dép.]). L'un des deux points culminants est, dans la forêt de Multonne, le signal des Avaloirs (417 m.) à l'E. de Pré-en-Pail; à 1 kil., une autre colline atteint 387 m.; 2 kil. plus loin, le mont Souprat en mesure 385. Le val de la Sarthe sépare ce bombement de celui de la forêt d'Ecouves, d'altitude égale (dép. de l'Orne). Les pittoresques gorges de Saint-Céneri-le-Gerey, où coule la Sarthe, se partagent entre les trois départements contigus de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne. Sur le territoire de celle-ci, les collines du Maine continuent vers le S.-O. le massif normand, séparant les bassins de la Mayenne et de la Sarthe. Les plus hauts points sont le signal de Villepail (356 m.); le mont du Saule (327 m.), près d'Hardanges. On arrive à la région des *Coëvrons*, autour de Bais et d'Evron, très pittoresque avec ses ravins boisés, ses châteaux ruinés, ses prés et ses sources. Le sommet est le mont Rochard (357 m.); d'autres sont presque aussi hauts; le plus beau panorama est celui de la Pierre des Treize-Eglises (330 m.), entre Evron et la forêt de Sillé, qui revêt la crête orientale des Coëvrons, prolongée dans le dép. de la Sarthe. Un peu au S. sont les hauteurs un peu moindres de la forêt de Charnie (288 m.). Bien que se succédant en s'abaissant du N. au S. ces croupes sont alignées généralement de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. Le sol s'abaisse vers le S. où l'alt. ne dépasse guère 100 m. dans l'arr. de Château-Gontier, et vers l'O. où se creuse la vallée de la Mayenne (alt. à l'entrée 120 m., à la sortie 25 m.). De l'autre côté, le N.-O. du département, malgré le voisinage du Bocage normand, est moins élevé; son plus haut point est à 251 m. entre les sources de l'Ernée et de la Colmont; à celles de la Vilaine une colline atteint 225 m.; à 9 kil. O. d'Ernée celle de la Pellerine en a 238; l'alt. varie de 200 m. sur les hauteurs à 100 m. dans les vallées jusqu'au parallèle de Laval; au S. elle varie de 50 à 100 m. Toute la partie méridionale du département est une plaine où les différentes vallées sont séparées par de faibles mouvements de terrain.

Géologie. — Au point de vue géologique, le dép. de la Mayenne appartient à la région armoricaine ou bretonne. On trouvera dans l'art. ARMORIQUE l'exposé des traits généraux de la structure géologique et de la formation de ses terrains. Ses trois parties principales occupent chacune une certaine étendue du département. Le plateau septentrional de Bretagne développe ses schistes, ses granites et ses crêtes de grès sur l'arr. de Mayenne; les schistes qui forment le rebord septentrional du plateau méridional de Bretagne occupent l'arr. de Château-Gontier; l'arr. de Laval correspond à la zone centrale; elle accuse plus nettement encore que les deux autres la structure ridée de cette région; le milieu du département est formé des terrains du bassin carbonifère de Laval, lequel correspond dans l'E. de l'Armorique au bassin carbonifère de Châteaulin situé à l'O. Le terrain le plus largement représenté est le plus ancien, le cambrien, ou plus exactement, le précambrien. Au N. du département, les phyllades de Saint-Lô alternent avec les granites de Vire.

Au point de vue stratigraphique, le contact des granites et des phyllades est souvent en faille, délimitant leurs bandes alternatives irrégulières, à peu près dirigées de l'O. à l'E. Elles forment le soubassement des autres terrains, soubassement plissé avant le silurien inférieur et partiellement émergé pendant le dépôt des schistes pourprés, puisqu'à l'O. de la forêt de Monnaye le grès armoricain repose directement sur les phyllades ou les granites. Un dernier plissement intervenu avant la fin de l'ère primaire a disposé les terrains anciens en synclinaux et donné au pays sa configuration actuelle. L'anticlinal de la forêt d'Ecouves, passant entre celles de Monnaye et de Multonne, correspond à la ligne de faîte du massif normand. Le terrain cambrien occupe l'angle N.-O. (Landivy) et l'angle N.-E. (Couptrain); puis au S. d'une bande granitique qui ne dépasse guère à l'O. Le Horps et les sources de l'Aisne, nous retrouvons vers Ernée le cambrien; à Chailland, les affleurements cambriens se bifurquent, enveloppant d'une double bande assez étroite, surtout au midi, une sorte d'île granitique qui constitue le sol du S. de l'arr. de Mayenne; à l'E. du département, vers Evron,



Gravé et Imp. par Erhard, frères 1897
H. LAMIRAULT et Cie, Editeurs

Bais, Villaines-la-Juhel, le cambrien s'étale ; mais les crêtes sont formées de grès siluriens (forêt de Mayenne, forêt de Pail et de Multonne, Coévrons et forêt de Sillé). Au S. de la frange cambrienne limitée par une ligne, Chailland, Montsûrs, Sainte-Suzanne, nous trouvons le bassin de Laval ; successivement nous rencontrons, orientés de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., une mince bande silurienne qui s'élargit à l'E. dans le massif de la Charnie, une bande dévonienne, plus large à l'O., le carbonifère qui occupe le fond de l'ancien bassin de Laval, borné au N. par une ligne, Port-Brillet, Changé, Argentré, Saulges ; au S. par une ligne, Loiron, Montigné, Maisoncelles, Meslay, Sablé. Au delà, on retrouve le terrain dévonien, puis la large zone cambrienne du Craonnais qui occupe presque tout l'arr. de Château-Gontier (plus le cant. de Loiron, mais moins celui de Grez-en-Bouère). En somme, au N., alternance des phyllades de Saint-Lô et du granite de Vire avec des crêtes de grès armoricain, comme dans le Bocage normand (V. MANCHE [Dép.]) et le N. de l'*Ille-et-Vilaine* (V. ce mot) ; au S., large zone des schistes de Rennes ou phyllades du Craonnais ; entre les deux, bassin carbonifère encadré de sédiments dévoniens et, au N., siluriens. De vastes lambeaux de terrains pliocènes et alluviaux s'étendent sur les plateaux autour de Mayenne, de Château-Gontier et au S. de la Vaige.

Description des étages sédimentaires. Sur la structure générale de ces terrains, des détails ont été donnés aux art. ARMORIQUE et ILLE-ET-VILAINE. Leur composition a été décrite aux art. ILLE-ET-VILAINE et MANCHE. Nous ne présenterons donc ici qu'un bref résumé, n'insistant que sur les faits particuliers au dép. de la Mayenne. L'assise des phyllades cambriens (ou précambriens) est très puissante dans le S., où elle prolonge les schistes de Rennes ; elle affleure sur une largeur de 25 kil. ; cet affleurement est celui de l'anticlinal de Château-Gontier, sur la continuation de celui de Rennes ; les synclinaux siluriens n'affleurent guère dans le dép. de la Mayenne. Celui du N. (Vitré) y est couvert par les assises dévoniennes ; celui du S. n'y touche qu'à l'angle S.-E. du département, au S. de Saint-Aignan. Le schiste cambrien de Château-Gontier est formé presque uniquement de schistes gris verdâtre terreux avec grès argileux grossier, devenant ocreux à l'air. Vers le bord S. de l'anticlinal cambrien, on voit deux autres couches de moindre épaisseur, superposées à la première : schistes jaunes ou roses avec poudingues et grès sombres ; schistes verts en grandes dalles fissiles suivant la sédimentation. Il faut noter que la grande assise de schistes verdâtres qui caractérise le précambrien de l'Armorique orientale engendre, grâce à sa facile décomposition, un terrain propice à la culture. — L'aspect et la composition des phyllades de Saint-Lô sont décrits dans l'art. MANCHE ; signalons simplement le caractère parfois ardoisier de leurs schistes (à Javron), le grand développement des couches blaviériteuses au N. de la forêt de Multonne, au voisinage du massif granulitique d'Alençon ; sur d'autres points, au contact de cette granulite, les schistes deviennent gneissiques. D'une manière générale, autour du granite, sur une largeur de 3 à 4 kil., les phyllades sont mouchetés de taches noires produites par la concentration du pigment carburé du schiste.

Le silurien est distribué en trois zones : 1° à l'angle S.-E. le synclinal de Saint-Aignan ou Martigné-Ferchaud ; 2° au N. et surtout au N.-O. du bassin de Laval (massifs de la Charnie et des Coévrons) ; 3° les crêtes de grès de l'arr. de Mayenne. — L'étage des schistes et poudingues pourprés (cambrien de Lapparent) est particulièrement bien développé dans les Coévrons et la Charnie. Il offre successivement de bas en haut : les poudingues pourprés d'Oigny à gangue bréchoïde et schisteuse, empâtant de gros galets de schiste, de grès et de quartz ; au-dessus des schistes gris où s'intercalent des lits réguliers et épais de calcaires siliceux et magnésiens, gris et roses ; puis les grès blancs grossiers, dits de Sainte-Suzanne, puis des brèches pétrosiliceuses, surmontées d'arkoses feldspathiques, de psammites à *Lingula crumena* et finalement des plaquettes gréseuses ferrugineuses à petites lingules de Blandouet, sur lesquelles repose l'étage suivant (grès armoricain). — Les schistes et poudingues pourprés ne se retrouvent avec leurs caractères authentiques qu'au S.-O. de Saint-Aignan ; plus à l'E. ils disparaissent. Au N. du département, il n'en est pas question.

L'étage ordovicien est représenté en premier lieu par le grès armoricain à bilobites qui joue un rôle capital dans l'orographie du dép. de la Mayenne, puisque ses couches très résistantes forment les lignes de faîte. La bande de Saint-Aignan est très fossilifère (bilobites, scolithes, lingules, pélécypodes). Dans le bassin de Laval, le grès armoricain n'est représenté que par quelques bancs gréseux à *Lingula Lesueuri ;* au N. de Montigné, toutes les couches de l'ordovicien sont renversées. Dans les crêtes boisées du N. du département, le grès armoricain repose directement en discordance sur les phyllades précambriens ou bien sur le granite ; sa masse principale est formée de bancs épais de quartzites blancs à *Tigillites Dufrenoyi ;* les bancs supérieurs sont plus minces, gris, avec bancs de schistes. — Le grès armoricain est, en effet, constamment surmonté des schistes à calymènes qui reposent sur lui en absolue concordance. On y distingue plusieurs niveaux de schistes ardoisiers séparés par des grès ; les schistes inférieurs à *Calymene Tristani*, les schistes supérieurs à *Trinucleus*, une couche de minerai de fer sépare les schistes à calymènes du grès armoricain. Dans le synclinal de Martigné-Ferchaud (Saint-Aignan), les schistes à *Calymene Tristani* et les schistes à *Trinucleus* forment une nappe unique, très plissée, avec quelques alternances de feuillets gréseux ; on reconnaît tantôt le niveau à *Calymene*, tantôt l'autre dans les faisceaux de la masse ardoisière ; le niveau à *Trinucleus* fournit à la carrière de l'Aubinière (près de Renazé) d'excellentes ardoises. — Dans le bassin de Laval une puissante assise de grès à *Calymenella* sépare les deux assises de schistes ardoisiers ordoviciens ; elle se compose à la base de grès compacts surmontés de grès micacé en plaquettes renfermant la faune de Saint-Germain-sur-Ille ; à la partie supérieure, on trouve des grès ferrugineux. Cette assise est fortement plissée ; tantôt ses plis divergent, laissant dans leurs synclinaux des lambeaux de schistes à *Trinucleus* (entre Nuillé et Origné), tantôt ils forment des anticlinaux qui apparaissent au milieu de ceux-ci (N. de Nuillé). Ces grès sont accompagnés ou coupés par un large filon de microgranulite et par métamorphisme se transforment en roche à pâte séricitеuse (près d'Origné et de Villiers). — Les schistes et grès supérieurs du silurien formant la transition vers le dévonien sont caractérisés par des ampélites à graptolites, des nodules calcaires à *Orthoceras* et *Cardiola interrupta*, et dans le bassin de Laval par l'alternance de petits bancs de quartzites noirs avec les schistes argileux.

Le dévonien qui encadre au N. et au S. le terrain carbonifère du bassin de Laval s'est déposé dans la grande dépression centrale de l'Armorique. Il présente les assises suivantes. Au-dessus des schistes et quartzites, qui font la transition avec le silurien supérieur, vient le grès à *Orthis Monnieri* surmonté du calcaire à *Anthyris undata ;* sur celui-ci reposent des schistes ou calcaires gris à encrines avec *Spirifer Pellicoi* et *Trigeri;* puis une grauwacke à *Centronella*, des schistes à amandes calcaires à *Phacops Potieri;* les étages représentés sont donc le coblentzien et l'eifélien (givétien).

Le fond du bassin de Laval a été rempli par les dépôts de la mer carbonifère qui de Châteaulin y a pénétré par l'étroit sillon des grès à *Orthis*. Des trois étages du carbonifère, le seul réellement développé est le premier, le culm ou dinantien. Il débute par des couches puissantes, très polymorphes, de schistes, de poudingues, de brèches schisteuses, de grès. A la base, une roche plus ou moins schisteuse, à pâte séricitеuse, influencée par la microgranulite sous-jacente (qui n'affleure pas) ; au-dessus viennent des poudingues, puis des schistes et des brèches schis-

teuses, à la base desquelles est la couche d'anthracite à *Rhoda gigantea* de Montigné-l'Huisserie ; ces schistes et brèches schisteuses deviennent sur de vastes étendues (aux bords de la Mayenne) pétrosiliceux par leur mélange avec un porphyre pétrosiliceux. D'une manière générale, la formation de ces terrains complexes s'explique par une invasion des eaux de la mer dinantienne au delà de ses rivages de grès dévonien ; elle les franchit à L'Huisserie, à Changé, Louverné, Argentré ; plus à l'O., elle a déposé le bassin d'anthracite de La Baconnière, intercalé en couches minces dans des schistes gris ou noirs surmontant des poudingues ; la flore en est celle du culm (*Cardiopteris polymorpha*, *Sphenopteris elegans*, *Lepidodendron lycopoides*). La transgressivité du carbonifère sur le dévonien et une partie du silurien est manifeste ; les schistes et calcaires du dévonien inférieur sont complètement recouverts ; le grès à *Orthis Monnieri* l'est partiellement ; enfin, dans toute la région sise à l'E. de la Mayenne, les puissantes couches de schistes, de brèches et de poudingues du culm s'avancent au delà de l'anticlinal du silurien supérieur jusqu'au grès ordovicien qui leur sert de limite. Le calcaire marin est séparé de l'assise précédente par une couche épaisse de grès carbonifère, parfois feldspathique, surmonté de grès fossilifères tendres, de couleur jaunâtre passant à la grauwacke. Le calcaire carbonifère de Laval, déposé au fond de la grande cuvette et particulièrement étudié à Sablé (Sarthe), Bourgon et Changé, contient avec le *Productus giganteus* la faune classique de Visé. Il est d'un beau noir, généralement compact, parfois schisteux, offrant à la base des phtanites, au milieu des bancs oolithiques, au sommet des bancs spathiques, exploités comme marbres. Cette assise est surmontée, d'après Œhlert, de schistes et grès à traces charbonneuses, auxquelles on rattache les anthracites de Poillé et de La Bazouge-de-Chémeré où se retrouve encore la flore du culm. Enfin, dans le centre du bassin seulement, au lieu des anthracites, on voit des grauwackes, des calcaires amygdalins rouges et verts, des schistes qui correspondent peut-être à la base du westphalien. — Un grand mouvement du sol a redressé les couches de schistes carbonifères, au-dessus desquelles s'est ensuite déposé en stratification discordante le petit gisement houiller de Saint-Pierre-la-Cour. Il comprend successivement des poudingues, des grès, des schistes, renfermant dix-sept couches minces (0,15 à 0,70) de houille bitumineuse présentant la flore stéphanienne.

L'âge tertiaire éocène est représenté aux environs d'Ambrières, de Château-Gontier, de Laval, etc., par des dépôts de grès blancs grossiers (analogues au grès de Beauchamp) et des dépôts lacustres ou continentaux de grès à *Sabalites andegavensis*. Il y a là le débris de sédiments jadis très étendus et déblayés par les eaux ; ces sables, graviers, blocs tabulaires, achèvent de disparaître par la culture. A la même époque se rattachent les argiles blanches kaoliniques provenant de la décomposition des schistes carbonifères pétrosilicifiés du S.-E. d'Entrammes. Les sables jaunes siliceux à *Cypræa europea minor* et *Conus Dujardini*, trouvés à Beaulieu, représentent dans la Mayenne l'équivalent des faluns miocènes. — Les sables, graviers et argiles pliocènes, parfois cimentés par la limonite, et riches en minerai de fer hydraté, occupent d'assez grandes étendues sur les hauteurs des deux côtés de la Mayenne et dans quelques dépressions (à Parigné) ; sur la rive gauche, près de Château-Gontier, ils se distinguent par la grosseur de leurs éléments des sables éocènes qu'ils surmontent et ravinent. — Le limon des plateaux et des pentes forme des dépôts assez épais. En général, il couronne les hauteurs secondaires et se distingue de la terre végétale par la présence de fragments de roches arrachées aux terrains environnants ou de cailloux de quartz arrondis, provenant des graviers pliocènes sur lesquels il repose. Des grottes creusées dans le calcaire de Laval sont remplies d'un limon renfermant des ossements de la faune quaternaire. Dans les régions schisteuses, le limon des plateaux se distingue mal de la terre végétale provenant de leur décomposition ; mais, quand il recouvre le granite, il est bien distinct de la roche sous-jacente, même altérée ; il en est séparé par un petit lit de cailloux. — Les alluvions anciennes, dépôts de galets, de sables et graviers roulés ou parfois d'argile, forment des terrasses sur le flanc des vallées, au-dessus du niveau actuel des eaux. On les exploite pour l'empierrement. Elles sont développées dans la vallée de la Mayenne et dans celles des principaux affluents. — Les alluvions modernes occupent le fond des vallées actuelles ; on signale un dépôt tourbeux au N.-E. d'Entrammes.

Terrains éruptifs. Le granite, qui occupe plus de la moitié de l'arr. de Mayenne, est du type du granite de Vire gris bleuâtre (V. MANCHE [Dép.]). Il est postérieur aux phyllades de Saint-Lô qu'il pénètre en minces filons. — La granulite forme à l'angle N.-E. du département le massif dit d'Alençon (V. ORNE [Dép.]) ; elle a gneissifié les schistes voisins. Un autre massif granulitique se rencontre au S. de la forêt de Bourgon. De petits filons de granulite et de pegmatite traversent les granites et les phyllades. — Les microgranulites et micropegmatites sont répandues dans le cambrien du S. du bassin de Laval, vers Nuillé-sur-Vicoin, Quelaines, Villiers-Charlemagne, etc. ; tantôt elles forment des traînées importantes interstratifiées dans l'ordovicien, tantôt elles le traversent en filons. — La porphyrite micacée, l'orthophyre, l'albitophyre, la mélaphyre pointent en divers lieux des terrains du culm qui forment le fond du bassin de Laval ; les schistes et brèches carbonifères sont intimement mélangés de porphyres pétrosiliceux à microperthite, en veinules ou couches interstratifiées. Une éruption porphyrique, particulièrement importante, s'est produite dans le massif des Coévrons. — Les diabases (mélange cristallin de labrador et de pyroxène), qu'il est souvent malaisé de discerner des porphyrites, sont très développés (V. ILLE-ET-VILAINE). Ils forment de longs filons à travers le granite et les schistes de Saint-Lô ; ils coupent souvent les strates cambriennes dans la direction N.-S. ; ailleurs leurs filons suivent la direction de ces strates. Ils ne pénètrent pas le grès armoricain ; mais, dans les schistes du silurien supérieur, ils constituent de nombreux pointements rattachés souterrainement les uns aux autres, alignés suivant la direction des couches et donnant souvent naissance à des dômes. Leurs affleurements sont désagrégés et terreux.

Géologie agricole. Les schistes cambriens forment, par décomposition, des vallées fertiles en prairies, pommiers à cidres et champs de céréales. Le granite forme une région de prairies et champs de sarrasin. Le grès armoricain donne un terrain maigre revêtu de forêts et de landes qu'on s'efforce de mettre en culture. Les autres terrains donnent des céréales.

Régime des eaux. — Le dép. de la Mayenne partage ses eaux entre les bassins de la Loire, de la Vilaine qui vont à l'océan Atlantique, du Couesnon et de la Sélune qui vont à la Manche. La Loire reçoit les eaux de 482,000 hect., la Vilaine de 18,500, le Couesnon de 500, la Sélune de 13,800. Le département est donc presque entièrement compris dans le bassin de la Loire.

La Loire ne touche pas au département ; elle en passe à 36 kil. ; ses eaux lui viennent par la Maine qui réunit la Sarthe et la Mayenne. La première draine 116,000 hect. du département. Elle a son cours en dehors, ne faisant que le longer aux angles N.-E. et S.-E. sur 3 kil., la première fois, sur 6 kil. la seconde fois (V. SARTHE [Dép.]). Elle en reçoit : le Sarthon qui longe le département sur 10 kil. (V. ORNE [Dép.]) ; — la Chevalerie ou Ornette (17 kil., bassin de 12,000 hect., débit 500 litres par seconde) qui naît dans la forêt de Multonne, reçoit le Terançon venu de la forêt de Pail ; — le Merdereau (27 kil. dont 16 dans la Mayenne où il draine 13,000 hect. sur les 15,000 de son bassin ; débit 500 litres par seconde) qui passe près de Villaines-la-Juhel, au S. de la forêt de Pail ; — la Vandelle (30 kil. dont 2 1/2 en

Mayenne, bassin de 8,500 hect. dont 6,600 en Mayenne) descend des Coévrons et arrose Saint-Mars-du-Désert; — l'Orthe (38 kil. dont 20 en Mayenne, avec 6,500 hect. sur un bassin de 13,500), très sinueuse comme les précédents, recueille les eaux des ravins N. de la forêt de Sillé; — l'Erve (74 kil. dont 57 1/2 en Mayenne; bassin de 53,000 hect. dont 41,700 en Mayenne; débit de 1,700 litres par seconde) est un torrent traversant de pittoresques sites dans les Coévrons; elle coule du N. au S., au lieu que les petits tributaires précédemment énumérés coulent de l'O. à l'E., et arrose Saint-Georges-sur-Erve, Assé-le-Béranger, Sainte-Suzanne, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Pierre-sur-Erve, passe le long des cavernes creusées dans les falaises calcaires de Saulges, à Ballée, et s'engage dans le dép. de la Sarthe; elle se grossit du Treulon (g., 32 kil.) qui sort de la forêt de Charnie, passe en Sarthe, rentre en Mayenne, pour rentrer dans le dép. de la Sarthe; son vallon est très encaissé et tortueux; — la Vaige (41 kil. dont 40 en Mayenne, bassin de 22,000 hect. dont 20,500 en Mayenne; débit 800 litres par seconde) coule vers le S.; très sinueuse, elle arrose Vaiges, Bréaux, absorbe le ru de l'étang de Vassé (dr.) qui passe à Meslay; — la Tande (15 kil. dans la Mayenne) passe auprès de Grez-en-Bouère.

La Mayenne a la plus grande partie de son cours et de son bassin dans le département auquel on a donné son nom : 160 kil. sur 195; 366,000 hect. sur 589,000; à sa sortie du département, elle débite 15 à 20 m. c. par seconde aux eaux normales, 4 m. c. à l'étiage; sa largeur est de 50 à 80 m. Elle naît au N. de la forêt de Multonne, dans le dép. de l'Orne, entre aussitôt dans celui de la Mayenne, descend vers l'O., passe entre Saint-Samson et Pré-en-Pail, au N. de Saint-Calais-du-Désert, Couptrain, sert pendant 24 kil. de limite entre les dép. de l'Orne et de la Mayenne, tourne au S., se double par l'adjonction des eaux de la Varenne, baigne Saint-Loup-du-Gaut, Saint-Fraimbault-de-Prières, le hameau de Brives où elle devient navigable, traverse la ville de Mayenne, passe à Saint-Baudelle, Contest, Montflours, Changé, dans Laval, à Entrammes et plus bas à Château-Gontier et Daon. Sa vallée est parfois étranglée entre de hauts talus, parfois élargie en belles prairies; ses eaux sont assombries par le schiste.

Les principaux affluents de la Mayenne sont : la Varenne (dr., 60 kil. dont 13 1/2 en Mayenne, bassin de 60,000 hect. dont 8,700 en Mayenne, débit de 2,600 litres par seconde, 65 m. c. en crue, à peu près autant que la Mayenne au confluent); elle passe à Ambrières; — la Colmont (dr., 45 kil. dont 42 en Mayenne, bassin de 24,500 hect. dont 22,000 en Mayenne, débit 1,300 litres par seconde) sépare d'abord le dép. de la Mayenne de ceux de la Manche, puis de l'Orne, arrose Gorron; elle reçoit l'Ourde (dr.); — l'Aron (g., 34 kil., bassin 14,300 hect., débit 300 litres) vient des Coévrons, passe à Bais, Marcillé-la-Ville, Aron, se grossit du ru des Fossés où se mirent les ruines du château de la Chasse-Guerre; plus bas, il recueille les eaux des étangs de Beaucoudray et d'Aron ou Sainte-Anne; — l'Ernée (dr., 63 kil., bassin 33,500 hect., débit 1,500 litres) naît aux confins d'Ille-et-Vilaine, passe à Ernée, Chailland, Andouillé; — la Jouanne (g., 59 kil., bassin 38,500 hect., 700 litres par seconde) naît à l'O. des Coévrons, passe près d'Evron, à Neau, Montsûrs, Saint-Céneré, Argentré, Forcé, près du château de Poligny; elle reçoit à droite le Deux-Evailles (23 kil.) dont une branche vient de Jublains; — le Vicoin (dr., 48 kil., bassin 24,000 hect., débit 600 litres par seconde) descend au S.-O. à travers les bois de Misedon, forme les étangs de la Chaise, de Port-Brillet, tourne au S.-E., passe devant l'abbaye de Clermont en de belles gorges boisées de châtaigniers, que suit le chemin de fer de Paris à Brest, passe à Saint-Berthevin, Nuillé-sur-Vicoin; — l'Ouette (g., 32 kil., bassin 10,000 hect., débit 350 litres) sort d'un étang au S.-E. de Montsûrs, passe à Nuillé-sur-Ouette et Parné; — le Pont-Manceau (g., 15 kil.); le Pont-Perdreau (g., 15 kil.) sont de simples ruisseaux; — le Béron (g., 16 kil., 6,500 hect.) passe à Bierné et Coudray.

L'Oudon est le grand affluent de la Mayenne, qu'il joint dans le dép. de Maine-et-Loire; il a 90 kil. dont 47 en Mayenne, draine 150,000 hect. dont 73,000 en Mayenne, débite à sa sortie du département 3 m. c. par seconde. Il naît aux confins de l'Ille-et-Vilaine, à La Gravelle, descend vers le S., forme l'étang de la Guéhardière, passe à l'O. de Cossé-le-Vivien, à Athée, Craon, Chérancé et entre en Maine-et-Loire. Il reçoit la Mée (dr., 14 kil.) qui passe à Livré; l'Uzure (dr., 27 kil., 15,000 hect.), née de l'union de la Pelterie et de la Rincerie; l'Hière (g., 30 kil., 15,000 hect.); le Chéran ou Roë, qui naît en Ille-et-Vilaine au S. de la forêt de la Guerche, finit en Mayenne et dans l'intervalle traverse la Mayenne où il forme devant Saint-Aignan-sur-Roë l'étang de la Guiardière, et baigne Renazé.

La Vilaine (225 kil., bassin 1,088,000 hect.) prélève sur le dép. de la Mayenne 18,500 hect. et y parcourt 14 kil. 1/2 à partir de sa source, près de Juvigné, à 153 m. d'alt., forme l'Etang-Neuf, passe entre La Croixille et Bourgon et entre en Ille-et-Vilaine au confluent du ruisseau de Princé (qui sépare les deux départements sur 10 kil. 1/2 du N. au S.). Les principaux tributaires de la Vilaine issus de notre département sont : la Petite-Vilaine (g.) qui arrose Saint-Pierre-la-Cour et dont le chemin de fer de Paris à Brest emprunte le vallon; la Calanche (dr.) ou ruisseau de l'Epinay; la Seiche (dr.), née à l'O. de Cossé-le-Vivien, qui sépare pendant 13 kil. 1/2 les dép. de Mayenne et d'Ille-et-Vilaine; le Sennon ou ruisseau du Gravier, qui naît près de Senonnes, à l'extrémité S.-O. du département.

Le Couesnon naît en Mayenne, mais en sort au bout de 1,600 m. pour passer en Ille-et-Vilaine.

La Sélune ne touche pas à notre département, mais elle en reçoit son principal affluent, l'Airon ou Déron, formé par l'union de la Futaie et de la Glaine; la Futaie naît en Mayenne, coule au fond d'une gorge resserrée et tortueuse, et au bout de 19 kil. joint la Glaine (g., 15 kil.), née en Ille-et-Vilaine; l'Airon sert pendant 6 kil. de frontière entre la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine, puis la Manche.

Climat. — Le dép. de la Mayenne, bien qu'il dépende géologiquement de la région armoricaine, se rattache plutôt par son climat à la région séquanienne. Il est fort humide, à cause de la quantité de ses vallées sur sol imperméable; autrefois, presque chacune avait son étang; des prairies les ont remplacées en bien des endroits. Les haies abritent les champs du vent marin, mais retiennent les brouillards. Le dép. de la Mayenne est donc plus froid que ses voisins bretons, particulièrement au N., où l'arr. de Mayenne est plus haut situé que les autres. La température moyenne d'hiver n'atteint pas + 4°; celle de l'été est de + 17°6. La chute d'eau est relativement faible dans les arr. de Château-Gontier et de Laval, qui appartiennent à la zone sèche du bassin parisien, laquelle va depuis le Craonnais jusqu'à la Champagne; il tombe à peine 600 millim. d'eau par an à Bierné, Grez-en-Bouère, Meslay, Montsûrs, Saint-Aignan, Loiron, Laval; vers le N., dans l'arr. de Mayenne, il pleut davantage; à Ambrières, Ernée, on approche de 700 millim.; à Landivy, on dépasse 800; le maximum dans cette région s'observe autour des collines de Domfront.

Flore et Faune naturelles. — V. FRANCE, § *Flore;* FRANCE et EUROPE, § *Faune.*

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Mayenne a été formé en 1790 aux dépens de l'ancienne prov. du *Maine* (V. ce mot). Au *Bas-Maine*, qui fournit 414,000 hect., on a ajouté 103,000 hect. pris à l'Anjou, lesquels ont fourni la majeure partie de l'arr. de Château-Gontier. La population est essentiellement rurale: le paysan vit isolé dans sa ferme, derrière sa haie, avec sa famille et

ses domestiques, tirant peu du dehors; la foi catholique demeure vive; la superstition a une grande prise. Les gens sont très routiniers, mais bienfaisants et hospitaliers. Ils n'ont pas de patois, mais mélangent au français des locutions particulières et ont un peu d'accent.

Les principaux faits accomplis depuis 1790 sur le sol du dép. de la Mayenne se rattachent aux événements des guerres révolutionnaires. Le prince de Talmont, descendant des seigneurs de Laval, appela les Vendéens et se mit à la tête de la cavalerie. L'armée vendéenne de La Rochejaquelein s'empara de Laval le 23 oct. 1793, malgré la résistance de la garde nationale; dix jours après, Westermann l'attaqua avec des forces inférieures et fut battu à La Croix-Bataille. Après un nouveau succès à Mayenne et son échec à Granville, La Rochejaquelein revint à Laval en déc. 1793. Il y chercha un refuge après le désastre du Mans, mais dut bientôt s'enfuir; le prince de Talmont, fait prisonnier, fut exécuté devant le château de Laval. L'invasion vendéenne avait été favorisée par la chouannerie qui lui survécut. Les chefs des chouans étaient des brigands professionnels, les quatre frères Cottereau, faux-sauniers qui habitaient la closerie des Poiriers (com. de Saint-Ouen-des-Toits), près des grandes forges de Port-Brillet; ils avaient leur refuge dans les bois de Misedon, où, dans les fourrés, étaient creusées leurs cachettes, dissimulées sous la feuillée. Ils étaient en lutte continuelle avec les forgerons de Port-Brillet. Leur cri de ralliement imitait celui de la chouette, d'où le surnom de chouans; leur chef, Jean Cottereau, dit Jean Chouan, se distingua dans la campagne de 1793-94, revint ensuite aux bois de Misedon et périt le 28 juil. 1794 en combattant les forgerons de Port-Brillet; son frère François eut le même sort; Pierre, son aîné, fut guillotiné à Laval; seul René survécut. — En 1855, le dép. de la Mayenne fut constitué en diocèse distinct (évêché de Laval); avant, il était rattaché à celui du Mans.

Les personnages célèbres du XIXe siècle nés sur le territoire de la Mayenne (pour la période antérieure, V. MAINE) sont : l'abbé Bernier (1764-1806), né à Daon; le général Lahorie (1766-1812), né à Javron; le cardinal de Cheverus (1768-1836), né à Mayenne.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Mayenne a pour chef-lieu Laval; il comprend trois arrondissements : Laval, Château-Gontier, Mayenne. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France en* 1886 et les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891*) : Laval, 181,063 hect.; Château-Gontier, 126,795 hect.; Mayenne, 209,205 hect.

CANTONS. — Les trois arrondissements du dép. de la Mayenne sont subdivisés en 27 cantons et 276 communes. On compte 9 cantons et 91 communes pour l'arr. de Laval; 6 cant. et 73 com. pour l'arr. de Château-Gontier, 12 cant. et 102 com. pour l'arr. de Mayenne. En voici la liste: Argentré, Chailland, Evron, Laval (E.), Laval (O.), Loiron, Meslay, Montsûrs, Sainte-Suzanne; — Bierné, Château-Gontier, Cossé-le-Vivien, Craon, Grez-en-Bouère, Saint-Aignan-sur-Roë; — Ambrières, Bais, Couptrain, Ernée, Gorron, Le Horps, Landivy, Lassay, Mayenne (E.), Mayenne (O.), Pré-en-Pail, Villaines-la-Juhel.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Mayenne ressortit à la cour d'appel d'Angers. La ville de Laval est le siège de la cour d'assises; il y a 3 tribunaux de première instance, 1 par chef-lieu d'arrondissement, 2 tribunaux de commerce à Laval et Mayenne. Le nombre des justices de paix est de 27, une par chef-lieu de canton.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1891, de 190 gendarmes, 4 commissaires de police, 22 agents de police, 89 gardes champêtres, 444 gardes particuliers assermentés, 7 gardes forestiers, 19 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 2,873 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur et 2 inspecteurs à Laval, 1 sous-directeur à Mayenne, 2 receveurs principaux entreposeurs à Laval et Mayenne, 1 receveur-entreposeur à Château-Gontier. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur à Laval. Il y a 1 trésorier payeur général à Laval, 2 receveurs particuliers à Mayenne et Château-Gontier. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Laval et 3 sous-inspecteurs. Il y a 1 conservateur des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Rennes. L'inspecteur d'académie réside à Laval. Il y a 4 inspecteurs de l'enseignement primaire à Laval, Château-Gontier, Mayenne (2). L'instruction secondaire se donne au lycée de garçons de Laval et au collège communal de garçons de Château-Gontier. Il existe à Laval une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — Laval est le siège d'un évêché, suffragant de l'archevêché de Tours. Il compte (en 1890) 2 vicaires généraux, 7 chanoines, 30 curés, 265 desservants, 208 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles, 100 prêtres habitués, 32 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 24 prêtres, 22 diacres et 35 sous-diacres.

ARMÉE. — La Mayenne appartient au 4e corps d'armée (Le Mans) et forme 2 subdivisions militaires de cette 4e région (Laval et Mayenne). La 13e brigade d'infanterie réside à Laval. La compagnie de gendarmerie fait partie de la 4e légion.

DIVERS. — La Mayenne fait partie de la 13e inspection des ponts et chaussées, de la 15e conservation des forêts (Alençon), de l'inspection des mines du N.-O., de l'arrondissement minéralogique de Rouen, sous-arr. du Mans et de la 2e région agricole (O.). Il existe une chambre de commerce à Laval, une chambre consultative des arts et manufactures à Mayenne.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de la Mayenne une population totale de 332,387 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801	305.654	1856	373.841
1806	332.253	1861	375.163
1821	343.819	1866	367.855
1826	354.138	1872	350.637
1831	352.586	1876	351.933
1836	361.765	1881	344.881
1841	361.392	1886	340.063
1846	368.439	1891	332 387
1851	374.566		

Il résulte de ce tableau que l'augmentation a été à peu près constante, sauf de légères oscillations, jusqu'en 1861. Depuis lors le déchet a été très grand; en trente ans on est retombé aux chiffres de 1806. La guerre de 1870-71 a eu une funeste influence, mais la cause principale est la décroissance de la natalité, aggravée par l'excédent de l'émigration.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation ou diminution
Laval	96.359	117.998	+ 21.639	53,3	65	+ 11,7
Château-Gontier	60.935	73.229	+ 12.294	48,5	57,9	+ 9,4
Mayenne	148.360	141.160	— 7.200	71	67,7	— 3,3
Total	305.654	332.387	+ 26.733	59	64,3	+ 5,3

Il s'est fait un nivellement très caractéristique entre les divers arrondissements. En 1801, celui de Mayenne avait une densité très supérieure ; aujourd'hui elle est presque la même : il a p·rdu, tandis que les autres arrondissements gagnaient. La densité va encore en croissant du S. au N., mais l'écart se réduit de plus en plus.

Voici quelle a été, de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Laval	Château-Gontier	Mayenne	DÉPARTEMENT entier
1801......	1.000	1.000	1.000	1.000
1806......	1.117	1.090	1.065	1.078
1821......	1.152	1.179	1.084	1.111
1826......	1.188	1.200	1.122	1.152
1831......	1.222	1.191	1.093	1.146
1836......	1.273	1.215	1.111	1.170
1841......	1.295	1.224	1.091	1.170
1846......	1.328	1.271	1.061	1.201
1851......	1.356	1.291	1.110	1.226
1856......	1.380	1.280	1.101	1.225
1861......	1.391	1.272	1.105	1.230
1866......	1.354	1.252	1.087	1.205
1872......	1.280	1.201	1.038	1.146
1876......	1.287	1.220	1.034	1.147
1881......	1.256	1.212	1.011	1.127
1886......	1.248	1.213	977	1.113
1891......	1.225	1.202	951	1.088

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Laval...........	123.288	123.897	121.011	120.195	117.998
Château-Gontier	73.463	74.533	73.822	73.893	73.229
Mayenne........	153.886	153.503	150.018	145.975	141.160
Total......	350.637	351.933	344.881	340.063	332.387

L'arr. de Laval a progressé sans interruption jusqu'en 1861 et a décru depuis lors. Celui de Château-Gontier a subi quelques fluctuations et son progrès s'est arrêté dès 1856 ; mais, depuis 1872, il est resté à peu près stationnaire. Celui de Mayenne a gagné moins que les autres de 1801 à 1826 ; pendant le quart de siècle suivant, la population est demeurée stationnaire ; à dater de 1861, elle a rapidement diminué ; en trente ans, le déchet est de 22,556 âmes, près d'un septième. Dans tout le département, on constate une rapide plus-value de 1801 à 1806, qui tient à la fin de la chouannerie et, peut-être, à un recensement plus complet en 1806.

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Mayenne était en 1891 le 53e (sur 86) au point de vue de la densité, le 37e avec 8,2 hab. de moins par kil. q. que l'ensemble de la France.

La population des chefs-lieux d'arrondissement en 1891 se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	Laval	Château-Gontier	Mayenne
Agglomérée	24.495	7.213	7.386
Eparse...........	1.969	»	1.059
Comptée à part..	3.910	68	1.983
Totale...........	30.374	7.281	10.428

La population éparse forme plus de la moitié de la population totale (58,5), proportion supérieure à la moyenne de la France (36,6 %), mais analogue à celle des autres départements de l'Ouest

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Mayenne entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants entre 1886 et 1891 :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine......	68.927	Urbaine......	65.066
Rurale.......	271.136	Rurale.......	267.321
Total....	340.063	Total....	332.387

Le nombre des communes rurales de la Mayenne était de 268 en 1886, leur superficie totale de 498,952 hect., leur population totale de 271,136 hab., la superficie moyenne de 1,859 hect., la population moyenne de 1,011 hab. par commune, et la densité moyenne de 54,3 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 8 communes urbaines d'une superficie totale de 18.111 hect., peuplées de 68,927 hab., soit 2,252 hect. et 8,612 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 380 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 65,8 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 1,877 hect. et 1,231 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1891 :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine.	14,21	17,31	20,15	19,6
— rurale..	85,79	82,69	79,85	80,5

La population rurale est relativement plus nombreuse que dans l'ensemble de la France, puisqu'elle forme ici les quatre cinquièmes du total au lieu de 64 % qui est la moyenne générale des départements français.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1886 à 1891, en quatre ans et dix mois, il y eut 6,455 naissances contre 9,019 décès. L'excédent des décès était de 2,564, proportion défavorable ; comme la population urbaine a diminué de 3,861, il a fallu une émigration de 1,297 personnes pour rendre compte de cette diminution totale. Elle ne s'est, d'ailleurs, produite que sur les statistiques officielles, car en pratique ce qui est arrivé, c'est que la com. de Gorron, qui avait en 1886 une population agglomérée de 2,022 hab. (sur 2,781) n'en a plus que 1,993 (sur 2,730 de population totale) en 1891, de sorte qu'elle passe de la catégorie des communes urbaines dans celle des communes rurales. Si on en fait abstraction, on constate que les sept autres communes urbaines n'ont perdu que 1,080 hab., de sorte que l'excédent d'immigration des campagnes vers les villes a été de 1,484 hab. compensant les 3/5 du déficit de la natalité urbaine. Sous cette réserve, nous continuons de reproduire les chiffres de la statistique officielle. Dans la population rurale, il y eut 30,598 naissances et 27,116 décès, soit un excédent de 3,482 naissances ; l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 7,297, ce qui créa un déficit de 3,815 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 37,053 naissances, 36,135 décès, soit un excédent de 918 naissances, mais l'excédent de l'émigration sur l'immigration, 8,594 têtes, a déterminé dans la population une diminution de 7,676 têtes.

Voici le mouvement de la population en 1892 : Naissances légitimes, 6,846 dont 3,450 du sexe masculin et 3,396 du sexe féminin ; naissances naturelles, 278 dont 147 masculines et 131 féminines ; soit un total de 7,124 naissances ; morts-nés, 312. Décès, 7,812 dont 4,017 du sexe masculin et 3,795 du sexe féminin ; l'excédent des décès sur les naissances est de 688. On sait que cette regrettable situation est malheureusement celle de la France en général (en 1892 il y eut un excédent de 20,041 décès sur l'ensemble de notre pays). La proportion des naissances est en Mayenne de 21,5 pour 1,000 hab., encore inférieure à la moyenne française (22,3). La proportion de naissances naturelles est mininime : 39 ‰, alors que la moyenne est de 86 ‰. La proportion des décès est de 23,5 pour

1,000 hab., supérieure à la moyenne française (22,8). Le nombre des mariages est de 2,473 (soit 7,4 pour 1,000 hab., chiffre voisin de la moyenne, 7,5), celui des divorces de 16. La durée de la vie moyenne (âge moyen des décédés) est de quarante-deux ans dix mois, fort supérieure à la moyenne (trente-sept ans trois mois).

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1891 pour les 297 communes du département : 1 com. de 101 à 200 hab. ; 8 com. de 201 à 300 hab, ; 23 com. de 301 à 400 hab. ; 27 com. de 401 à 500 hab. ; 106 com. de 501 à 1,000 hab. ; 51 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 37 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 6 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 8 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 3 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 2 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 2 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 1 com. de plus de 20,000 hab. (Laval).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab.

Arrondissement de Laval (9 cant., 91 com., 181,063 hect., 117,988 hab.). — *Cant. d'Argentré* (9 com., 16,350 hect., 7,384 hab.) : Argentré, 1,468 hab. ; Bonchamp, 1,032 hab. ; Louverné, 1,577 hab. — *Cant. de Chailland* (9 com., 28,418 hect., 14,959 hab.) : Andouillé, 2,558 hab. ; La Baconnière, 1,674 hab. ; Chailland, 1,902 hab. ; La Croixille, 1,156 hab. ; Juvigné, 2,728 hab. ; Saint-Hilaire-des-Landes, 1,368 hab. ; Saint-Pierre-des-Landes, 1,942 hab. — *Cant. d'Evron* (11 com., 22,986 hect., 13,622 hab.) : Evron, 4,307 hab. (pop. aggl., 2,786 hab.) ; Saint-Christophe-du-Luat, 1,020 hab. ; Sainte-Gemmes-le-Robert, 1,835 hab. ; Saint-Georges-sur-Erve, 1,048 hab. ; Voutré, 1,393 hab. — *Cant. de Laval* [E.] (7 com., 15,398 hect., 1,827 hab.) : Entrammes, 1,310 hab. ; Laval, 30,374 hab. ; Nuillé-sur-Vicoin, 1,274 hab. — *Cant. de Laval* [O.] (6 com., 12,885 hect., 18,217 hab.) : Ahuillé, 1,314 hab. ; Changé, 1,617 hab. ; Saint-Berthevin, 1,855 hab. — *Cant. de Loiron* (16 com., 25,213 hect., 13,275 hab.) : Le Bourgneuf, 1,936 hab. ; Bourgon, 1,069 hab. ; Loiron, 1,056 hab. ; Saint-Ouen-des-Toits, 1,300 hab. ; Saint-Pierre-la-Cour, 1,131 hab. — *Cant. de Meslay* (14 com., 24,914 hect., 10,562 hab.) : La Bazouge-de-Chemeré, 1,077 hab. ; Bazougers, 1,210 hab. ; Chemeré-le-Roi, 1,039 hab. ; Meslay, 1,819 hab. — *Cant. de Montsûrs* (10 com., 13,495 hect., 6,638 hab.) : Montsûrs, 1,623 hab. — *Cant. de Sainte-Suzanne* (10 com., 21,043 hect., 8,670 hab.) : Sainte-Suzanne, 1,504 hab. ; Torcé, 1,163 hab. ; Vaiges, 1,503 hab.

Arrondissement de Château-Gontier (6 cant., 73 com., 126,795 hect., 73,229 hab.). — *Cant. de Bierné* (10 com., 17,337 hect., 8,032 hab.) : Bierné, 1,026 hab. ; Gennes, 1,140 hab. ; Saint-Denis-d'Anjou, 2,312 hab. — *Cant. de Château-Gontier* (15 com., 27,766 hect., 19,545 hab.) : Azé, 1,193 hab., Bazouges, 1,592 hab. ; Château-Gontier, 7,281 hab. ; Chemazé, 1,654 hab. ; Fromentières, 1,027 hab, ; Laigné, 1,002 hab. ; Ménil, 1,178 hab. — *Cant. de Cossé-le-Vivien* (11 com., 19,800 hect., 10,760 hab.) : Cossé-le-Vivien, 2,930 hab. ; Cuillé, 1,577 hab. ; Méral, 1,290 hab. ; Quelaines, 1,713 hab. — *Cant. de Craon* (13 com., 21,356 hect., 12,791 hab.) : Craon, 4,434 hab. (pop. aggl., 3,544) ; Livré, 1,246 hab. ; La Selle-Craonnaise, 1,325 hab. — *Cant. de Grez-en-Bouère* (12 com., 21,239 hect., 9,931 hab.) : Bouère, 1,908 hab. ; Grezen-Bouère, 1,638 hab. ; Villiers-Charlemagne, 1,312 hab. — *Cant. de Saint-Aignan-sur-Roë* (12 com., 19,478 hect., 12,170 hab.) : Ballots, 1,924 hab. ; Congrier, 1,209 hab. ; Renazé, 3,093 hab. (pop. aggl., 2,427) ; Saint-Aignan-sur-Roë, 1,016 hab.

Arrondissement de Mayenne (12 cantons, 112 communes, 209,205 hect., 141,160 hab.). — *Cant. d'Ambrières* (8 com., 11,830 hect., 9,521 hab.) : Ambrières, 2,480 hab. ; Chantrigné, 1,642 hab. ; Cigné, 1,184 hab. : Couesmes, 1,179 hab. ; Le Pas, 1,520 hab. — *Cant. de Bais* (9 com., 22,090 hect., 13,343 hab.) : Bais, 1,909 hab. ; Champgenéteux, 1,576 hab. ; Hambers, 1,528 hab. ; Izé, 1,601 hab. ; Jublains, 1,597 hab. ; Saint-Martin-de-Connée, 1,628 hab. ; Saint-Pierre-sur-Orthe, 1,815 hab. — *Cant. de Couptrain* (11 com., 16,602 hect., 10,692 hab.) : Javron, 2,195 hab. ; Lignières-la-Doucelle, 1,696 hab. ; Madré, 1,059 hab. — *Cant. d'Ernée* (6 com., 19,287 hect., 13,796 hab.) : Ernée, 5,149 hab. (pop. aggl. 3,619) ; Larchamp, 2,049 hab. ; Montenay, 1,854 hab. ; Saint-Denis-de-Gastines, 3,043 hab. ; Vautorte, 1,296 hab. — *Cant. de Gorron* (11 com., 18,993 hect., 13,106 hab.) : Brecé, 1,916 hab. ; Châtillon-sur-Colmont, 2,196 hab. ; Colombiers, 1,070 hab. ; Gorron, 2,730 hab. ; Saint-Mars-sur-Colmont, 1,220 hab. — *Cant. du Horps* (10 com., 15,472 hect., 8,786 hab.) : Champéon, 1,400 hab. ; La Chapelle-au Riboul, 1,047 hab. ; Le Horps, 1,446 hab. — *Cant. de Landivy* (9 com., 19,110 hect., 12,127 hab.) . Désertines, 1,311 hab. ; Fougerolles, 2,505 hab. ; Landivy, 1,961 hab. ; Montaudin, 1,554 hab. ; Saint-Mars-la-Futaie, 1,358 hab. — *Cant. de Lassay* (10 com., 10,631 hect., 8,132 hab.) : Lassay, 2,570 hab. ; Niort, 1,201 hab. — *Cant. de Mayenne* [E.] (12 com., 21,708 hect., 14,765 hab.) : Aron, 1,557 hab. ; Commer, 1,355 hab. ; Grazay, 1,106 hab. ; Marcillé-la-Ville, 1,197 hab. ; Martigné, 1,550 hab. ; Mayenne, 10,428 hab. ; Saint-Fraimbault-de-Prières, 1,060 hab. — *Cant. de Mayenne* [O.] (10 com., 18,038 hect., 15,372 hab.) : Oisseau, 2,561 hab. ; Saint-Georges-Buttavent, 1,993 hab. — *Cant. de Pré-en-Pail* (7 com. 14,446 hect., 9,377 hab.) : La Poôté, 2,852 hab. ; Pré-en-Pail, 3,107 hab. ; Saint-Cyr-en-Pail, 1,066 hab. — *Cant. de Villaines-la-Juhel* (10 com., 21,252 hect., 12,143 hab.) : Averton, 1,232 hab. ; Courcité, 1,832 hab. ; Gesvres, 1,421 hab. ; Loupfougères, 1,014 hab. ; Saint-Germain-de-Coulamer, 1,207 hab. ; Villaines-la-Juhel, 2,535 hab.

Les agglomérations urbaines sont en premier lieu les trois villes situées dans la vallée de la Mayenne : Laval, Mayenne, Château-Gontier, chef-lieux des trois arrondissements. Puis viennent quatre bourgs : Ernée à l'O., Evron à l'E., Craon au S.-O. sont de petits centres secondaires et marchés locaux ; Renazé est un centre ouvrier, par ses ardoisières.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements, d'après le dénombrement ; la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. France.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1891 dans la Mayenne de 8,827 ; celui des maisons d'habitation de 79,737, dont 76,726 occupées en tout ou en partie et 3,011 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 59,712 n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; 16,206 un seul étage ; 3,203 deux étages, 568 trois étages, 48 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 92,894 appartements ou logements distincts, dont 88,867 occupés et 4,027 vacants ; en outre, 7,617 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1891, 12,929 individus isolés et 75,851 familles, plus 90 établissements comptés à part, soit un total de 88,867 ménages. Il y a 12,926 ménages composés d'une seule personne ; 18,278 de deux personnes ; 18,383 de trois personnes ; 14,619 de quatre personnes ; 10,583 de cinq personnes ; 6,985 de six personnes, 9,003 de sept personnes et davantage.

La population résidente comptait 332,387 personnes, dont 322,599 résidents présents, 2,588 résidents absents ; 7,200 personnes comptées à part. La population présente comportait 329,799 résidents et 2,863 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 332,662. La population présente est donc légèrement supérieure à la population résidente, ce qui n'est pas le cas général. Les Manceaux voyagent peu.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Mayenne se divisait en: Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 170,113 ; nés dans une autre commune du département, 124,207 ; nés dans un autre département, 37,821 ; nés en Algérie ou dans une colonie, 51 ; nés à l'étranger, 140. Soit un total de 332,332. Il y faut ajouter un total de 330 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (332,662), comprend [illegible]0,171 hab. nés dans leur commune ; 124,226 nés dans une autre commune du département ; 37,873 dans un autre département ; 51 en Algérie ou dans une colonie ; 341 hors du territoire français.

En 1891, il y avait en France 369,800 personnes originaires du dép. de la Mayenne, c.-à-d. que l'excédent d'émigration sur l'immigration a enlevé au département, sur les générations actuelles, 36,138 hab., diminuant d'un dixième son effectif normal. Le département n'a conservé que 294,308 de ses enfants. Il en a envoyé 19,186 à la Seine, 14,649 à la Sarthe, 10,335 à l'Orne, etc. En revanche, il a reçu 10,148 natifs d'Ille-et-Vilaine (auquel il n'en a donné que 3,906). Le sens du courant d'émigration est donc d'O. en E.

Classée par nationalité, la population de la Mayenne comptait, en 1891, 332,332 Français dont 90 naturalisés; et 330 étrangers se décomposant en 52 Anglais, Ecossais ou Irlandais ; 5 Américains du Nord ou du Sud ; 47 Allemands ; 7 Austro-Hongrois ; 69 Belges ; 4 Hollandais ; 3 Luxembourgeois ; 35 Italiens ; 28 Espagnols ; 62 Suisses ; 7 Russes ; 10 d'autres nationalités et 1 de nationalité inconnue. La proportion d'étrangers est insignifiante, moins de 1 pour 1,000.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 165,236 hommes et 167,426 femmes. C'est une proportion de 1,014 femmes pour 1,000 hommes, précisément égale à la moyenne française.

La population classée par âge et état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 65,953 célibataires mineurs ; 29,654 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans ; 1 de plus de quatre-vingt-dix ans ; 28 hommes mariés mineurs ; 61,925 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans ; 1 de plus de quatre-vingt-dix ans ; 7,615 veufs, dont 12 de plus de quatre-vingt-dix ans ; 59 divorcés.— Pour le sexe féminin, 63,490 filles mineures ; 12,652 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans ; 10 de plus de quatre-vingt-dix ans dont 1 centenaire ; 793 femmes mariées mineures ; 60,429 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans ; 3 de plus de quatre-vingt-dix ans ; 19,996 veuves, dont 58 de plus de quatre-vingt-dix ans ; 53 divorcées.

On compte 61,954 ménages de gens mariés ; 7,615 de veufs ; 19,996 de veuves ; 59 de divorcés. Il y a 16,300 familles sans enfant vivant ; 20,209 avec un enfant ; 11,900 avec deux enfants ; 13,274 avec trois ; 8,922 avec quatre ; 5,462 avec cinq ; 3,192 avec six ; 3,111 avec sept enfants vivants ou davantage. L'âge moyen est de trente et un ans quatre mois vingt jours. La durée moyenne de la vie est de quarante-deux ans dix mois.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Mayenne se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 189,578 ; industries manufacturières, 69,699 ; transports, 4,661 ; commerce, 24,818 ; force publique, 3,885 ; administration publique, 4,413 ; professions libérales, 7,914 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 17,659 ; enfin 752 gens sans profession et 9,313 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue.

Au point de vue social, la population comprend 71,690 patrons (dont 20,303 femmes) ; 3,152 employés (dont 743 femmes) ; 64,716 ouvriers (dont 25,068 femmes) ; les personnes inactives de leur famille sont au nombre de 167,882 (dont 106,757 femmes, 96,516 mineurs des deux sexes) et 15,157 domestiques (dont 8,629 femmes).

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 121,151 dont 71,347 non bâties et 49,804 bâties ; le nombre des cotes non bâties a diminué de 15,039, soit 17 °/o depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Mayenne, 76,708 propriétés (non bâties) imposables, savoir : 59,421 appartenant à la petite propriété, 15,649 à la moyenne propriété, et 1,638 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884).

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 10 ares.	18.191	705
— de 10 à 20 ares......	5.000	712
— de 20 à 50 —	6.664	2.259
— de 50 ares à 1 hect..	7.459	5.409
— de 1 à 2 hect......	8.562	12.455
— de 2 à 3 —	5.130	12.568
— de 3 à 4 —	3.563	12.314
— de 4 à 5 —	2.632	11.864
— de 5 à 6 —	2.220	12.196
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect......	1.922	12.102
— de 7 à 8 —	1.631	12.215
— de 8 à 9 —	1.355	11.583
— de 9 à 10 —	1.113	10.657
— de 10 à 20 —	5.704	79.880
— de 20 à 30 —	2.114	51.380
— de 30 à 40 —	1.173	40.568
— de 40 à 50 —	637	28.448
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect....	735	44.397
— de 75 à 100 —	342	28.959
— de 100 à 200 —	387	51.912
Au-dessus de 200 —	174	57.225
Total.........	76.708	499.838

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 70,482 hect. ; la moyenne 246,833 ; la grande 182,523. Les propriétés de plus de 10 hect. représentent près des trois quarts, celles de plus de 30 hect. environ la moitié de l'ensemble. La petite propriété n'en possède même pas un septième. Il n'y a guère de département français, surtout si l'on excepte les déserts des Landes et des hautes montagnes, où la grande propriété soit à ce point dominante. D'après le cadastre, la contenance moyenne d'une cote foncière est de 7h,13 ; en 1891, elle était de 6h,95. Ces chiffres sont presque doubles de la moyenne française ; le morcellement a donc été bien moindre dans ce département que dans les autres ; depuis 1826, le nombre des cotes non bâties a diminué d'un sixième, ce qui indique une tendance à la reconstitution de la grande propriété.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1877-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre..............	89.037	870
	Francs	Francs
Valeur locative réelle....	12.226.747	937.641
Revenu net correspondant.	9.170.060	625.095
Valeur vénale (en 1887).	257.734.900	13.833.205

Il faut y ajouter 877 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle de 231,945 fr. Ces chiffres indiquent que la Mayenne est un département essentiellement rural où la propriété bâtie a peu d'importance relative. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/185e de la valeur totale.

Agriculture. — Le dép. de la Mayenne est un département principalement agricole, puisque la proportion des habitants vivant de l'agriculture est de 57,2 %. Elle est sensiblement la même que dans les départements voisins et toute la région occidentale et centrale de la France, mais nettement supérieure à la moyenne de notre pays (46 %). On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département.

L'arr. de Mayenne ressemble plus que les autres à la Bretagne ; ses nombreux vallons sont souvent séparés par les bandes infertiles revêtues de bruyères, de taillis ; les champs de sarrasin y sont très étendus ; les prairies moins que dans le reste du département ; les plus vastes landes s'étendent sur le grès à bilobites autour de Pré-en-Pail, de la forêt de Pail, vers Hardanges, le long de l'Aron, sur une bande de près de 30 kil. de long sur 3 à 4 kil. de large, couverte de galets quartzeux. Les calcaires de l'arr. de Laval sont fertiles en blé ; les landes de Châlons et de La Chapelle-Anthenaise ont été reboisées en résineux ; de belles prairies bordent la Mayenne. — L'arr. de Château-Gontier est le moins accidenté et le plus fertile par ses belles prairies auxquelles le sol schisteux est très favorable. Tous les terrains du dép. ont besoin d'amendements calcaires, et l'emploi de ceux-ci, facilité par les petits gisements houillers, a beaucoup contribué au progrès des cultures.

D'après le cadastre, on divise le sol de la Mayenne de la manière suivante :

Terres labourables	376.245	hect.
Prés	68.005	—
Herbages	4.622	—
Vignes	468	—
Bois	28.777	—
Landes	12.846	—
Terrains incultes	1.521	—
Superficies diverses (routes, maisons, cimetières, cours d'eau, etc.)	24.579	—

Ces chiffres ne répondent plus du tout à la situation actuelle.

Le tableau ci-après indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	107.400	1.718.000 hectolitres; Quintaux 1.323.000
		Hectolitres
Méteil	12.000	219.000
Seigle	2.200	36.000
Orge	47.000	660.000
Sarrasin	15.600	203.000
Avoine	32.600	522.000
		Quintaux
Pommes de terre	11.500	865.000
Betteraves fourragères	7.200	1.150.000
Trèfle	34.400	412.000
Luzerne	3.600	54.000
Sainfoin	100	1.350
Prés naturels	75.600	914.000
Chanvre	580	Filasse 6.380; Graine »
Lin	160	Filasse 1.120; Graine 1.280
Châtaignes	»	2.260
Noix	»	173
Pommes à cidre	173	2.175.000
Prunes	»	30
		Hectolitres
Vin	471	9.400

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 1,700,000 hectol., celle du méteil de 200,000, celle du seigle de 50,000, celle de l'orge de 950,000, celle de l'avoine de 720,000 environ, celle du cidre de 570,000. En 1893, on évaluait à 28,700,000 de fr. la valeur de la récolte du froment et du méteil, à 6,600,000 fr. celle de l'orge, à 1,900,000 fr. celle du sarrasin, à 4,850,000 fr. celle de l'avoine, à 5,200,000 fr. celle des pommes de terre, à 4,600,000 fr. celle des betteraves fourragères, à 24,800,000 fr. celle des fourrages, à 800,000 fr. celle du chanvre et du lin, à 420,000 fr. celle du vin et à 5,420,000 fr. celle des pommes à cidre.

Les principales cultures sont, on le voit, celle des céréales, des fourrages et des pommes à cidre ; celle de la vigne est à peu près nulle. Parmi les céréales, le froment domine, puis viennent l'avoine, l'orge et le sarrasin. Les rendements sont assez bons, généralement égaux (p. ex. pour l'orge, les pommes de terre) à la moyenne générale de la France : 16 hectol. à l'hectare pour le froment au lieu de 13,8. Les légumes secs, fèves, pois, haricots et les fourrages verts, vesce (7,000 hect.), maïs fourrager, choux (7,000 hect.), seigle vert, sont également l'objet d'une culture importante. Le chanvre et le lin diminuent. Les prairies naturelles et artificielles ont beaucoup progressé depuis quarante ans ; les prairies naturelles occupent 76,000 hect. (dont 19,000 irriguées par les crues des rivières et 19,000 par des travaux spéciaux) ; les prairies artificielles 45,000 hect.; les fourrages verts 21,000 hect. En 1852, on n'évaluait l'ensemble qu'à 52,800 hect. ; cette étendue est presque triplée. Dans les prairies croissent les pommiers à cidre, qui donnent la boisson habituelle du pays. Celui-ci est à la limite de la zone de la vigne, dont quelques champs existent aux frontières de Maine-et-Loire. Outre les pommiers et poiriers (on fait beaucoup de poiré dans l'arr. de Mayenne), il existe dans les vergers des cerisiers, des abricotiers et pêchers. Dans la surface cultivable, il n'y a que 3 % de terres incultes ; et de la surface cultivée (480,000 hect.), les jachères n'occupent que 9 % ; les céréales et les farineux prélèvent près des 3/5 ; les fourrages naturels ou artificiels près du tiers ; les bois n'atteignent pas 6 %. L'enquête de 1882 leur attribue 28,777 hect. dont seulement 77 appartenant aux communes ou au département et 143 à l'État; on reboise un peu. Les essences les plus répandues sont le chêne, le hêtre, le châtaignier, le bouleau, les résineux. Les principales forêts sont celles de Multonne, du Pail, de Monnaye, au N.-E.; de Sillé et de Crun dans les Coévrons; de la Charnie et des Vallons, sur les collines de la Charnie ; les forêts de Bourgon et d'Hennet, près de Jublains; celle de Bellebranche, célèbre par ses beaux chênes, vers Grez-en-Bouère. A l'O. de la Mayenne, la forêt de Mayenne et les fameux bois de Misedon ; ceux de Gravelles au S. de Port-Brillet, les bois de Concise et de l'Huisserie au S.-O. de Laval; ceux de Craon, etc. Ces petites forêts sont le vestige de forêts beaucoup plus étendues, surtout dans la région septentrionale.

L'élevage est très développé : tandis que pour le froment le dép. de la Mayenne n'arrive qu'au 21e rang, pour le nombre des chevaux il est au 8e; pour celui des animaux de race bovine au 13e, mais pour celui des bouvillons et jeunes génisses au 1er. Seul le Finistère a plus de têtes de gros bétail par kil. q. Les chevaux sont employés à la culture; on utilise de préférence des juments qu'on livre à la reproduction et dont on vend les poulains à six mois. Ces bêtes sont de race percheronne ou bretonne ; à Craon on élève de petits chevaux très vigoureux. La Mayenne a plus de chevaux par kil. q. qu'aucun autre département français. — Les animaux bovins sont généralement de race durham ; celle-ci a remplacé la race mancelle ou du moins l'a modifiée par croisement ; à l'O. et au N.-O. on élève des bêtes de race normande, variété dite de Rennes ; on les achète à six mois et on les revend deux ans après, spécialement les génisses pleines. La Mayenne a plus d'élèves d'un an (bouvillons et génisses) qu'aucun autre département, mais relativement moins d'élèves au-dessous d'un an, très peu de bœufs de travail, assez peu de vaches,

beaucoup de bœufs à l'engrais (seule la Dordogne en compte davantage). On élève donc surtout pour la boucherie, peu pour le lait, dont la production (en 1893) n'est que de 523,000 quintaux valant 7,840,000 fr. Il fournit un beurre excellent. — Les moutons sont relativement peu nombreux; chaque exploitation en compte quelques-uns, mais il n'y a guère de grands troupeaux; la race poitevine a été éliminée par les southdown et les dishley. La tonte de 34,500 moutons donna (en 1893) 11,074 quintaux de laine, valant 182,600 fr. Les porcs sont de l'excellente race craonnaise; on élève surtout des gorets que l'on vend à sept ou huit semaines. — La volaille est assez abondante et de bon produit: poules, canards, dindons, auxquels il faut ajouter les lapins. — Le gibier est abondant: chevreuil, sanglier, lièvre, lapin, perdrix rouge et grise, caille, râle de genêt, alouette, bécasse. Il reste aussi une certaine quantité de bêtes de proie, loups, renards, putois, blaireaux, fouines, chats sauvages, quelques martres. — La pêche fluviale donne des brochets, des carpes, des truites, des barbeaux; les écrevisses, jadis très nombreuses, deviennent rares.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était:

Espèce chevaline	72.464
— mulassière	28
— asine	608
— bovine	256.639
— ovine	62.153
— porcine	66.776
— caprine	2.754

Il existait 16,757 ruches d'abeilles en activité ayant produit 84,350 kilogr. de miel et 25,250 kilogr. de cire d'une valeur totale de 150,000 fr.

La Mayenne est un pays de grande propriété; seuls les dép. des Landes, des Basses et Hautes-Alpes, de la Lozère et de la Corse ont des propriétés foncières d'une plus grande étendue moyenne; mais celle-ci dépasse de beaucoup celle de tous les départements ruraux de situation analogue et notamment de tous ceux de Bretagne et de Normandie. On distingue trois catégories d'exploitations agricoles d'après leur dimension: les biqueteries ou bordages, de moins de 5 hect.; les closeries de 5 à 15 hect.; les fermes, plus étendues. Nous avons vu que la grande propriété se développe aux dépens des autres, fait rare en France. L'absentéisme y sévit plus qu'ailleurs dans notre pays; il n'y a guère qu'un tiers des propriétaires faisant valoir directement leurs terres; les autres les confient à des fermiers ou métayers. On compte 11,075 propriétaires cultivant directement, 14,885 fermiers, 7,660 métayers. L'outillage agricole est assez bon et les associations jouent un rôle efficace.

Industrie. — L'industrie fait vivre 210 hab. sur 1,000 (moyenne française, 250); elle est plus développée que dans les départements bretons, autant qu'en Anjou et dans l'Orne ou le Calvados. Bien qu'en dehors des régions industrielles (N., N.-E., bassin du Rhône), la Mayenne a un certain développement manufacturier.

Mines et carrières. Les richesses minéralogiques sont appréciables. Les combustibles minéraux se trouvent dans toute la zone centrale, mais nulle part en grande masse. En 1892, 370 ouvriers ont extrait 57,600 tonnes de houille et d'anthracite, valant sur place 740,000 fr.; l'anthracite est répandue dans tout le bassin de Laval; 9 concessions occupent 12,162 hect., 3 sont exploitées, la houille ne se trouve qu'à Saint-Pierre-la-Cour (concession, 906 hect.) où on fait du coke. — Il n'y a pas de mines métalliques exploitées, bien qu'on trouve du fer à Orthe, Port-Brillet, Aron, Montcor; du manganèse à Grazay. — Il fut consommé (en 1892) 114,200 tonnes de minéraux combustibles valant 2,589,000 fr., soit 22 fr. 67 la tonne sur le lieu de consommation; 58,900 provenaient du département, 51,400 d'Angleterre, le reste de Valenciennes et de la Basse-Loire. — Les carrières souterraines d'ardoise occupent 202 ouvriers; les carrières (continues ou temporaires) à ciel ouvert en occupent 2,828 à l'extraction de l'ardoise, du calcaire, de la pierre à bâtir, des matériaux d'empierrement, et 663 à celle du sable ou de la marne. Les ardoisières de Renazé ont une réelle importance; citons encore celles de Javron, Saint-Germain-de-Coulamer, Villepail; on trouve du marbre à Argentré, Bonchamp, Grez-en-Bouère, Laval, Louverné, Saint-Berthevin; des pierres de taille à Bouère, Cossé-en-Champagne, Saint-Denis-de-Gastines; du porphyre et de la pierre réfractaire dans les Coëvrons; de la pierre à chaux auprès de Château-Gontier, Evron, Laval, Louverné, Montsûrs, etc. — On peut signaler au chapitre des eaux minérales les sources froides (+ 12°) bicarbonatées ferrugineuses de Château-Gontier, ferrugineuses de Chantrigné, Grazay, Martigné, Niort.

Industries manufacturières. Il existait en 1892, dans le dép. de la Mayenne, 273 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 284 (non compris les machines de chemins de fer), d'une force égale à 2,836 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi:

117	machines fixes	d'une force de	2.056	chevaux-vapeur
60	— mi-fixes	—	365	—
106	— locomobiles	—	403	—
1	— locomotive	—	12	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels:

Mines et carrières	977	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques	138	—
Agriculture	413	—
Industries alimentaires	373	—
— chimiques	116	—
Tissus et vêtements	698	—
Papeterie, objets mobiliers, instruments	15	—
Bâtiments et travaux	106	—

Ce tableau montre que l'agriculture fait un certain usage de la vapeur et que seules les industries minières et textiles ont quelque extension. De plus, les cours d'eau fournissent la force motrice à une quarantaine d'usines.

La grande industrie n'existe pas, mais le nombre des petites industries exercées en un grand nombre de points est assez considérable.

L'industrie métallurgique est représentée dans la Mayenne par les forges de Chammes et de Port-Brillet et les fonderies d'Ernée, Laval, Mayenne; 3 usines ont, en 1892, produit 5,612 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion d'une valeur de 1,231,000 fr. Cette industrie, jadis florissante, décline de plus en plus. Ernée a une fonderie de cuivre. La fabrication d'objets en métal occupe 2,400 travailleurs, tourneurs, forgerons, couteliers, etc. — Les industries du cuir en occupent près de 2,000; il y a des tanneries à Ambrières, Château-Gontier, Condray, Cossé-le-Vivien, Craon, Ernée, Gorron, Landivy, Lassay, Laval, Livré, Meslay, Montsûrs, Mayenne, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Denis-d'Anjou, Sainte-Suzanne; des cordonneries à Laval, Ernée. — Les industries du bois emploient 2,500 personnes; Laval, Coudray, Saint-Fort ont des scieries; on fait du bois de placage à Château-Gontier; des voitures à Châlons, Laval, Mayenne, Ernée; des chaises à Mayenne et Saint-Hilaire-des-Landes; des sabots en diverses localités. — Les industries textiles font travailler 8,500 personnes et celles de l'habillement 6,800; ce sont les seules réellement développées. Les coutils de Laval et de Mayenne représentent une transformation de l'ancienne industrie des toiles importée à Laval au XIVe siècle par Béatrix de Gavre; on fait encore des toiles à Evron, Laval et Mayenne, de la serge à Château-Gontier; de la flanelle à

Château-Gontier et Cossé-le-Vivien : on file le chanvre à Aran, le coton et la laine dans les chefs-lieux d'arrondissement, à Oisseau, Fougerolles et Saint-Georges-Buttavent (Fontaine-Daniel). En 1890, la laine employait 500 broches et 330 métiers mécaniques, 20 à bras; le coton 33,000 broches, 250 métiers mécaniques, 500 métiers à bras; le lin, chanvre ou jute, 1,200 broches. Evron, Laval, Vaiges font des chapeaux ; Laval de la passementerie. — Les industries chimiques sont représentées par les fabriques de Voutré (soude) et Neuilly-le-Vendin, par celles de Saint-Denis-de-Gastines (noir animal), de Mayenne et de Laval (colle, bougies, chandelles) ; Laval et Mayenne ont des usines à gaz. — Les moulins à farine sont nombreux sur les cours d'eau ; Laval, Entrammes, Montigné, Sainte-Suzanne ont des minoteries ; les ch.-l. d'arr., Ambrières, Evron, des brasseries ; Château-Gontier et Grez-en-Bouère, des huileries. — On fait des briques réfractaires à Evron, de la poterie à Laval, Andouillé, Saint-Brice, Saint-Hilaire-des-Landes ; des tuyaux de drainage à Laval, Andouillé, Ballé, Fougerolles, Saint-Jean-sur-Erve, Sainte-Suzanne.

Le département comptait, en 1893, un total de 16,583 bouilleurs de cru (dont 7,062 ont travaillé) et un distillateur de profession, plus 5 brasseurs. 240 hectol. d'alcool (de cidre, marcs et vin) ont été produits par l'industrie : 3,980 hectol. d'alcool de cidre et marcs par les bouilleurs de cru ; la consommation par tête a été de 6^{lit}08 (moyenne française, 4,56), chiffre malheureusement élevé et qui corrobore ce qu'on sait des progrès de l'alcoolisme dans la France occidentale. Il y avait 5,530 débits de boisson. — Il a été vendu 144,065 kilogr. de tabac à fumer et 66,195 kilogr. de tabac à priser. — Il existait, en 1894, dans la Mayenne, 5 syndicats patronaux (141 membres), 2 ouvriers (513 membres), 5 mixtes (668 membres) et 5 agricoles (2,279 membres).

Commerce et circulation. — Le commerce est peu actif ; il ne fait vivre que 75 personnes sur 1,000 (moyenne française, 103) ; encore s'agit-il surtout du commerce de détail ; l'industrie des transports ne fait vivre que 14 hab. sur 1,000 (moyenne française, 30), ce qui est la proportion la plus faible de tous les départements au N. de la Loire. Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Laval (en 1894) n'est que de 7,173,000 fr. (sur un total de 13,071,183,400); 8 seulement des 95 succursales accusent un chiffre moindre. Le nombre des patentés en 1893 était de 13,576 commerçants ordinaires, 59 banquiers ou hauts commerçants, 1,111 industriels, 316 personnes exerçant des professions libérales ; leurs valeurs locatives étaient de 5,391,771 fr., moins de 1/240e du total français.

Le dép. de la Mayenne exporte des céréales, des chevaux, des bœufs pour la boucherie, du beurre, des porcs, des volailles, des coutils, des lainages, des cotonnades, des toiles, des cordes, des ardoises, des granites, de la chaux. — Il importe de la houille, des vins, des eaux-de-vie, des pâtes alimentaires, les objets d'ameublement, de toilette, d'habillement de luxe en général. — Les principales foires se tiennent à Laval, Mayenne, Craon, Ernée, Evron, Cossé-le-Vivien, Pré-en-Pail, Saint-Denis-de-Gastines.

Voies de communication. Le dép. de la Mayenne avait (en 1894) 485 kil. de routes nationales, 635 kil. de routes départementales, 1,082 kil. de chemins de grande communication (dont 4 en lacune ou en construction) ; 880 kil. de chemins d'intérêt commun (dont 4 en lacune ou en construction) et 2,269 kil. de chemins vicinaux ordinaires dont 294 en lacune ou en construction). Sur les routes nationales (en 1888), la circulation (116,9 colliers par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 26,433,618 tonnes ; en tonnage utile 11,886,948 tonnes kilométriques, soit un tonnage utile quotidien de 32,478 tonnes kilométriques.

Le département est traversé par 9 lignes de chemin de fer, appartenant à la Compagnie de l'Ouest ; leur longueur totale est de 348 kil. ; aucun chemin de fer n'est en construction ou en projet. Voici la liste de ces lignes : 1° Le chemin de fer de Paris à Brest traverse le centre du département de l'E. à l'O. et y parcourt 68 kil., desservant Voutré, Evron, Neau, Montsûrs, La Chapelle-Anthaise, Louverné, *Laval*, où elle franchit la Mayenne sur un beau viaduc de 180 m. de long, Genest, Port-Brillet, Saint-Pierre-la-Cour et passe en Ille-et-Vilaine. — 2° La ligne de Paris à Saint-Nazaire parcourt 40 kil. au S. du département, desservant Les Agets-Saint-Brice, Bouère, Grez-en-Bouère, Gennes-Longuefuge, *Château-Gontier*, Chemazé, avant de passer en Maine-et-Loire. — 3° La ligne de Laval à Château-Gontier se raccorde à la précédente à Gennes-Longuefuye après avoir desservi Parné, Arquenay-Bazougers et Meslay. Sa longueur propre est de 32 kil. — 4° La ligne de Laval à Châteaubriant (par Pouancé) parcourt 53 kil. avant d'entrer en Maine-et-Loire ; elle dessert Saint-Berthevin, Montigné, Etronne, Cossé-le-Vivien, La Chapelle-Craonnaise, *Craon*, La Selle-Craonnaise, Saint-Saturnin, Renazé. — 5° L'embranchement de Chemazé à Craon (15 kil.) dessert Ampoigné, Pommerieux. — 6° La ligne de Caen à Laval entre dans le département au sortir de l'Orne et y parcourt 40 kil., desservant Ambrières, Saint-Loup-du-Gast, Saint-Fraimbault-de-Prières, *Mayenne*, Commer, Martigné, pour se raccorder à La Chapelle-Anthenaise, à la ligne de Paris-Brest. — 7° La ligne d'Alençon à Domfront traverse l'angle N.-E. du département sur un parcours de 17 kil., desservant Pré-en-Pail et Saint-Aignan-Couptrain. — 8° La ligne d'Alençon à Mayenne s'en détache après Pré-en-Pail et dessert Saint-Aignan, Javron, Chattemoue, Villaines-la-Juhel, Loupfougères, Hardanges, La Chapelle-au-Riboul, Marcillé ; sa longueur propre est de 40 kil. — 9° La ligne de Mayenne à Fougères parcourt 43 kil. dans le département, desservant Saint-Georges-Buttavent, Châtillon-sur-Colmont, Saint-Denis-de-Gastines, Ernée, Saint-Pierre-des-Landes.

Les voies navigables sont la Mayenne et la Sarthe ; la première (depuis Brives) sur 81 kil., la seconde sur 6 kil. Le tonnage kilométrique moyen de la Mayenne navigable est de 27,740 tonnes (en 1893), mais dans le dép. de la Mayenne cette moyenne n'est pas atteinte.

Les 7 bureaux de poste, le bureau télégraphique et les 59 bureaux mixtes de la Mayenne ont donné lieu en 1892 à un mouvement postal traduit par une recette nette de 648,299 fr., et à un mouvement télégraphique de 87,137 dépêches intérieures et 724 dépêches internationales, produisant une recette nette de 67,167 fr.

Finances. — Le dép. de la Mayenne a fourni, en 1892, 15,552,542 fr. 73 au budget ordinaire et 3,565,374 fr. 98 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 19,117,917 fr. 72.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	3.222.063fr77
Enregistrement	3.586.051 31
Timbre	498.026 52
Impôt de 4 °/o sur le revenu des valeurs mobilières	21.083 25
Contributions indirectes	4.549.268 06
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	2.590.728 58
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).	19.383
Postes	690.095 04
Télégraphes	68.693 63
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	156.160 53
Recettes d'ordre	150.988 75

Ces chiffres indiquent une situation aisée, en particulier ceux relatifs aux contributions indirectes, qui sont élevés pour une population de 332,000 âmes, principalement rurale. Les rôles de 1893 comprennent 458 billards, 37 cercles, 936 vélocipèdes et 18.196 chiens imposés.

Les revenus départementaux ont été, en 1891, de 2,346,444 fr. 07 se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux.	1.474.858fr66
Revenu du patrimoine départemental..	1.441
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	680.733 56
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations de propriétés...	189.410 85

Les dépenses départementales se sont élevées à 2,353,957 fr. 66 dont 5,770 pour le personnel préfectoral ; 92,028 fr. 80 pour les propriétés, loyers et mobiliers départementaux ; 935,486 fr. 98 pour la voirie ; 52,296 fr. pour l'instruction publique ; 470,095 fr. pour l'assistance publique.

Il y a eu 59c,50 dont 34c,50 portant sur les quatre contributions. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 21,267 fr. 15. Le produit du centime portant sur les quatre contributions était de 27,438 fr. 54.

Les 276 communes du département avaient, en 1893, un revenu de 2,390,224 fr. correspondant à 2,252,296 fr. de dépenses. Le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 7,957 dont 2,438 extraordinaires. Le nombre moyen de centimes par commune atteignait 29. Il y avait 12 communes imposées de moins de 15 cent., 158 de 15 à 30 cent., 98 de 31 à 50 cent., 8 de 51 à 100 cent., aucune au-dessus de 100 cent.

La dette communale au 31 mars 1892 se montait à 5,032,910 fr.

Le nombre des communes à octroi était de 6, comptant 51,042 hab. dans le périmètre de l'octroi; le produit net des octrois montait à 655,023 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Mayenne est au-dessous de la moyenne. En 1890, sur 2,681 conscrits examinés, 191 ne savaient pas lire. Cette proportion de 74 illettrés sur 1,000 place la Mayenne au 51e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 58e rang (sur 87 dép.), avec 799 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 822.

Le dép. de la Mayenne comptait, durant l'année scolaire 1890-91, 31 écoles maternelles, dont 17 publiques (4 laïques) et 14 privées (13 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 68 maîtresses, dont 45 publiques (9 laïques) et 23 privées (congréganistes) et recevaient un total de 3,901 élèves, dont 1,895 garçons et 2,006 filles, 562 inscrits dans les écoles laïques et 3,339 dans les écoles congréganistes; 1,349 garçons et 1,395 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 526 écoles primaires élémentaires publiques, dont 304 laïques et 222 congréganistes, à savoir : 241 écoles laïques de garçons, 37 de filles et 26 mixtes, contre 8 écoles congréganistes de garçons, 197 de filles et 17 mixtes. D'autre part, 69 écoles privées, dont 9 laïques et 60 congréganistes, à savoir : 2 écoles laïques de garçons, 6 de filles et 1 mixte, contre 13 écoles congréganistes de garçons, 40 de filles et 7 mixtes. Au total : 595 écoles, 264 de garçons, 280 de filles et 51 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 394 instituteurs publics laïques, 76 institutrices publiques laïques, 14 instituteurs publics congréganistes, 299 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 733 maîtres dans les écoles publiques (plus 149 auxiliaires temporaires congréganistes, 148 femmes). Dans les écoles privées, on comptait 2 instituteurs laïques et 40 congréganistes, 19 institutrices laïques et 147 congréganistes, soit un total de 208 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires était donc de 1,140 personnes. — Le nombre des classes était de 1,121. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 21,528 garçons et 19,764 filles ; en tout 41,292 ; écoles privées, 2,156 garçons et 3,339 filles; en tout 5,555. Total général, 46,847 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 19,533 garçons, 2,325 filles ; écoles privées laïques : 172 garçons, 316 filles ; écoles publiques congréganistes : 1,995 garçons, 17,439 filles ; écoles privées congréganistes : 1,984 garçons, 3,083 filles ; soit un total de 19,705 garçons et 2,641 filles recevant l'enseignement laïque, contre 3,979 garçons et 20,522 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 41,970 ; le recensement n'en accuse que 45,599. Il ressort de ces chiffres que la fréquentation scolaire est satisfaisante. L'enseignement des filles est encore entièrement aux mains des congréganistes qui ont près des 9/10 des élèves. La Mayenne est de beaucoup le département français où cette prépondérance est le plus accentuée.

L'enseignement primaire supérieur public comptait simplement 141 garçons dans les cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Laval (fondée en 1833) comptait 40 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices de Laval (fondée en 1887) comptait 42 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 89,524 fr. — Il y eut, en 1891, 1,069 garçons et 1,055 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 2,124, 1,936 l'obtinrent : 962 garçons et 974 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 4 garçons qui l'obtinrent. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 31 aspirants, dont 21 furent admis, et par 123 aspirantes, dont 81 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 16 candidats et 10 admissions ; 32 candidates et 15 admissions.

L'instruction élémentaire était facilitée par les bibliothèques populaires des écoles. Il existait 413 caisses d'épargne scolaires avec 6,831 livrets représentant une somme totale de 161,832 fr. Les 97 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 16,792 fr. de recettes, 15,484 fr. de dépenses. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 941,058 fr. 47.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1893-94, aux garçons dans un lycée et 1 collège communal comptant 464 élèves dont 181 internes (72 boursiers), 71 demi-pensionnaires (26 boursiers) et 212 externes (3 boursiers) ; 85 suivaient l'enseignement primaire, 219 l'enseignement secondaire classique et 160 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1891 accuse 37 condamnations en cour d'assises dont 9 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 3 tribunaux correctionnels examinèrent 1,541 affaires et 1,830 prévenus, dont 90 furent acquittés, 6 mineurs rendus à leurs parents, 15 envoyés en correction, 352 condamnés seulement à des amendes, 26 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 24 récidivistes devant la cour d'assises et 1,051 en police correctionnelle ; 11 furent condamnés à la relégation ; il y eut 1,871 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 39.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 258 en 1892, secoururent 24,813 personnes sur une population de 232,791 comprise dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 504,385 fr.; les dépenses se sont élevées à la somme de 343,586 fr. On comptait 26 hospices et hôpitaux avec 1,922 lits, 709,055 fr. de recettes et 597,961 fr. de dépenses et un personnel composé de 32 médecins et chirurgiens, 170 religieuses, 34 employés et 139 servants. Il y a eu, en 1893, un nombre total de 151,413 journées de présence. Le service des enfants assistés a secouru 923 enfants à l'hospice et 900 enfants à domicile et dépensé 227,440 fr. L'assistance privée est représentée par 35 établissements.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1893, 2,601 versements se montant à 45,075 fr. Il y avait 890 rentes en cours, pour une somme de 131,853 fr.

Les 5 caisses d'épargne avaient délivré, au 1er janv. 1893, 39,214 livrets et au 31 déc. 38,299 livrets valant 21,777,613 fr. 19 (au 1er janv.). Les remboursements ont dépassé les versements d'environ 2 millions de fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 9,000 dépôts. L'excédent des remboursements était de 685,360 fr. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 40 avec 5,578 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1892) de 227,668 fr., ayant fait 112,552 fr. de recettes et 96,621 fr. de dépenses. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance y sont assez bien développées. — En 1893, les libéralités aux établissements publics et d'utilité publique reconnus ont atteint 482,105 fr. A.-M. B.

BIBL. : V. MAINE, LAVAL. — *Annuaire de la Mayenne*, in-12. — *Annuaires statistiques de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886, 1891 et 1894. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — Ad. JOANNE, *Géographie*, 1896, in-12. — A. DE SERRIÈRE, *Notice et stat. hist. du dép. de la Mayenne*, 1841, in-4. — LEMERCIER, *Aperçu sur la stat. et la topogr. du dép. de la Mayenne*, 1842, in-18. — BLAVIER, *Essai de stat. minéralogique de la Mayenne*. — MESSAGER, *la Mayenne pittoresque*. — L. MAÎTRE, *Dict. topogr. du dép. de la Mayenne*; Paris, 1878, in-4. — Bulletins de la Commission hist. du dép. de la Mayenne (depuis 1880).

MAYENNE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Mayenne, sur la Mayenne ; 10,428 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Ecole pratique d'agriculture, de laiterie et de cidrerie établie dans le domaine de Beauchêne. Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne. Asile d'aliénés de La Roche-Gandon (662 pensionnaires). Fabriques de toiles et de calicots, de tissus de caoutchouc; filature de coton; fonderie de fer ; ateliers de constructions mécaniques; verrerie; imprimerie; moulins; tanneries; teintureries; commerce de chevaux et de blé. Grande foire de chevaux les 22 et 23 juil.

La ville de Mayenne ne doit pas remonter au delà du moyen âge et paraît s'être formée autour d'une forteresse féodale construite au XIe siècle par Juhel qui en fut le premier seigneur. La baronnie de Mayenne s'accrut au cours des siècles, et ses seigneurs purent se maintenir à peu près indépendants entre les comtes du Maine et les ducs de Normandie. La ville fut prise par les Anglais en 1424 après trois mois de siège (V. pour l'histoire de la seigneurie de Mayenne, l'art. MAINE, t. XXII, surtout p. 988).

Mayenne est divisée par la rivière en deux parties reliées par un pont, le faubourg sur la rive gauche et la ville proprement dite sur la rive droite. L'église Notre-Dame, fondée en 1110, reconstruite dans la seconde moitié du XIIe siècle, a subi depuis tant de restaurations qu'il y reste peu de choses de la construction primitive. L'église Saint-Martin dans le faubourg est un édifice roman du XIe siècle, fortement remanié. De l'ancien château subistent des constructions des XIIIe et XVIe siècles. L'hôtel de ville date de la Renaissance. Statue par David d'Angers, du cardinal de Cheverus, né à Mayenne.

MAYENNE (Ducs de) (V. LORRAINE).

MAYER (Simon), astronome allemand (V. MARIUS).

MAYER (Michael), alchimiste allemand, né à Rendsburg en 1568, mort à Magdebourg en 1622. Il fut médecin de l'empereur Rodolphe II et du landgrave Maurice de Hesse. Il exerçait en dernier lieu à Magdebourg. Il était affilié à la confrérie des Rose-Croix. On trouve les titres de ses écrits, au nombre de 24, dans la *Geschichte der Chemie* de Gmelin (t. I, p. 516). L. S.

MAYER (Christian), astronome allemand, né à Mederitz, près de Brünn (Moravie) le 20 août 1719, mort à Mannheim le 16 avr. 1783. Il entra en 1745 dans la Société de Jésus, fut professeur de mathématiques et de physique à l'université d'Heidelberg et directeur de l'observatoire de Mannheim, construit par lui. On lui doit un nombre considérabe d'observations consignées dans les *Philosophical Transactions*, les recueils de l'Académie de Saint-Pétersbourg, celui de l'Académie palatine, etc. Il a en outre publié à part une vingtaine d'ouvrages ; les principaux ont pour titres : *Basis Palatina* (Mannheim, 1763, in-4) ; *Expositio de transitu Veneris* (Saint-Pétersbourg, 1769, in-4) ; *Gründliche Vertheidigung neuer Beobbachtungen von Fixsterntrabanten zu Mannheim entdeckt* (Mannheim, 1779, in-8). L. S.

MAYER (Johann-Tobias), astronome allemand, né à Marbach (Wurttemberg) le 17 févr. 1723, mort à Gœttingue le 20 févr. 1762. Fils d'un ingénieur hydraulicien, il échoua aux examens d'officier d'artillerie, s'échappa du collège et, après diverses tribulations, se rendit à Nuremberg (1746), où il se lia avec le directeur de la grande imprimerie cartographique de Homann, l'astronome Franz, qui l'associa à ses travaux et dont il épousa la belle-sœur. Nommé en 1751 professeur d'économie et de mathématiques à l'université de Gœttingue, et en 1754 directeur de l'observatoire de cette ville, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue prématurément à l'âge de trente-neuf ans. Ses célèbres tables de la Lune, qui permettaient de déterminer les longitudes avec une approximation jusque-là inconnue, ne furent publiées qu'après sa mort, par Maskelyne, en 1770. Mais elles avaient été communiquées antérieurement à l'amirauté anglaise, qui paya à sa veuve une récompense de 75,000 fr. Rectifiées une première fois par Mason en 1773, elles l'ont été de nouveau et successivement par Bouvard, Burg, Burckhardt. On doit encore à T. Mayer d'importantes recherches sur les réfractions, sur le mouvement propre des étoiles, sur les couleurs, sur les variations du thermomètre, l'ingénieuse méthode de multiplication des angles perfectionnée plus tard par Borda, un grand catalogue des étoiles zodiacales, où se trouve enregistrée la planète Uranus, qu'il avait prise pour une étoile fixe, l'observation du passage de Vénus sur le Soleil en 1761, une carte de la Lune avec un catalogue de quatre-vingt-neuf taches, etc. Il a écrit, outre de nombreux mémoires parus dans le recueil de la Société des sciences de Gœttingue et dans les *Kosmographische Nachrichten und Sammlungen* (Nuremberg, 1750), les ouvrages ci-après, dont les deux derniers sont posthumes : *Neue und allgemeine Art alle Aufgaben aus der Geometrie leicht aufzulœsen* (Eslingen, 1741, in-8) ; *Mathematischer Atlas* (Augsbourg, 1745, in-fol.); *Bericht von den Mondskulgen*, etc. (Nuremberg, 1750, in-4) ; *De Refractionibus objectorum terrestrium* (Gœttingue, 1751, in-4) ; *Theoria lunæ* (Londres, 1767, in-4) ; *Tabube motuum solis et lunæ* (Londres, 1770, in-4). Une partie des opuscules trouvés dans ses papiers ont été réunis et publiés sous le titre : *Tobiæ Mayeri opera inedita* (Gœttingue, 1774, in-4).

Son fils, prénommé comme lui *Johann-Tobias*, né en 1752, mort en 1830, a été un physicien et un mathématicien très estimé. Il fut successivement professeur aux universités d'Altdorf, d'Erlangen, de Gœttingue et a laissé de nombreux ouvrages et mémoires sur la physique et les mathématiques. L. S.

BIBL. : Chr.-C. NOPITSCH, *Lebensbeschreibung Tobias Mayers* ; Altdorf, 1805, in-8.

MAYER ou **MAYR** (Jean-Simon), né à Mendorf, près d'Ingolstadt le 14 juin 1763, mort à Bergame le 2 déc. 1845. Malgré son origine allemande, Simon Mayr peut être considéré comme un véritable compositeur italien. Après des études élémentaires de musique faites en Allemagne, il vint à Venise et travailla quelque temps avec Bertoni, puis se perfectionna lui-même. Il se destinait à la musique religieuse, protégé qu'il était par le chanoine Pesenti, lorsque celui-ci mourut. Ce fut alors que Mayr devint compositeur dramatique. Ses premiers succès furent l'oratorio *Jacob a Labano fugiens* (1791), et surtout l'opéra *Saffo* (1794) qui popularisa son nom. De 1791 à 1816, il écrivit plus de 77 opéras, bouffes, sérieux, cantates, etc. Son bagage

de musique religieuse comprenait une quinzaine d'œuvres environ. Retiré à Bergame comme directeur de l'Institut musical (1805), il eut un grand nombre d'élèves dont le plus brillant fut Donizetti. En même temps il composa plusieurs traités de composition restés manuscrits, une notice sur Haydn et une autre sur le violoniste Capuzzi. Le nom de Simon Mayr est aujourd'hui bien oublié; cependant il doit avoir sa place dans l'histoire de la musique; des maîtres illustres de la fin du XVIIIe siècle à Rossini, ce fut lui qui brilla avec le plus d'éclat. Son style plus ferme, son instrumentation plus colorée que le style et l'instrumentation des Italiens de race indiquaient déjà une révolution dans la musique dramatique en Italie. Cette révolution, ce fut Rossini qui l'accomplit, mais il n'en faut pas moins regarder Mayr comme le prédécesseur immédiat de l'auteur de *Sémiramis*.

MAYER (Mlle Constance), peintre français, née à Paris en 1778, morte à Paris le 26 mai 1821. Elève d'abord de Suvée, puis de Greuze, elle rencontra Prud'hon en 1805. Prud'hon, attristé de chagrins domestiques et désireux de solitude, ne voulait plus prendre d'élèves, mais il fut vite conquis à Mlle Mayer; bientôt la vie de Prud'hon devint inséparable de la sienne et l'art de Mlle Mayer inséparable de celui de son maître. Elle eut son atelier auprès du sien au Louvre, plus tard à la Sorbonne : c'est là que, dans un accès de tristesse, elle se tua le 26 mai 1821. Mlle Mayer a peint de nombreux portraits à l'huile et au pastel et des tableaux de genre. Elle avait débuté au Salon de 1796 avec : *le Portrait de la citoyenne Mayer peinte par elle-même montrant une esquisse du portrait de sa mère*. On citera ensuite : *Portrait d'un enfant* (1798); *Une Petite Fille en prière, Une Jeune Personne surprise par un coup de vent* (1799); *Une Mère et ses enfants au tombeau de leur père* (1802); *le Flambeau de Vénus* (1808) ; et à son exposition posthume du Salon de 1822 : *Jeune Fille jouant avec un chat* et trois portraits. On voit de Mlle Mayer au musée du Louvre : *la Mère heureuse* et *la Mère abandonnée :* ces deux tableaux, exposés au Salon de 1810, furent achetés en 1815, pour la collection de Louis XVIII, 2,000 fr. chacun ; au musée de Nancy, *Portrait de Mme Voiart* et *Portrait de Mlle Voiart;* au musée de Dijon : *Tête de fantaisie*, aux deux crayons. Un portrait de Mlle Mayer, dessiné par Prud'hon, a été gravé par L. Flameng. Etienne BRICON.

MAYER (Karl), poète allemand, né à Neckarbischofsheim le 22 mars 1786, mort à Tubingue le 25 févr. 1870. Il fit sa carrière dans la magistrature, fut avec Uhland député de l'opposition libérale, publia des poésies lyriques (*Lieder*, Stuttgart, 1833) d'une belle langue et d'un sentiment très vrai de la nature, et une grande biographie de son ami : *Ludwig Uhland, seine Freunde und Zeitgenossen* (Stuttgart, 1867, 2 vol.).

MAYER (Etienne-François-Auguste), peintre de marine français, né à Brest le 8 juil. 1805, mort le 22 sept. 1890. Il a peint beaucoup de tableaux officiels dont quelques-uns sont à Versailles, et des tableaux bretons parmi lesquels : *Calvaire breton* (1841); *la Baie des Trépassés* (1861); *Pêcheurs de goémon surpris par la marée* (1863); *le Donjon du château de Brest* (1864). Il fit sur les bâtiments de l'Etat plusieurs voyages en Scandinavie, en Hollande et en Asie Mineure. E. BR.

MAYERLING. Village d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, com. d'Alland, sur la Swechat, dans le Wienerwald. Un couvent de carmélites remplace la maison de chasse où l'archiduc Rodolphe se suicida ou périt de mort violente avec la baronne de Vecsera le 30 janv. 1889.

MAYERNE (Louis TURQUET de), historien genevois, né à Lyon au milieu du XVe siècle, mort à Paris en mars 1618. Comme il avait embrassé le protestantisme, sa maison fut pillée à la Saint-Barthélemy : il se réfugia à Genève dont il devint bourgeois en 1573. Plus tard, il acquit la terre de Mayerne dont il prit le nom, se fixa à nouveau à Lyon, puis à Paris. On cite parmi ses ouvrages : *le Mépris de la cour* (1574) ; *l'Institution de la femme chrétienne* (1580), une *Histoire générale d'Espagne* (1586) et *la Monarchie aristo-démocratique* (1611), ouvrage dédié aux Etats-Généraux de Hollande et qui fut interdit à cause de ses idées avancées. E. K.

MAYERNE (Théodore TURQUET de), médecin et chimiste genevois, né à Genève le 28 sept. 1573, mort à Chelsea le 15 mars 1655, fils du précédent. Il était le filleul de Théodore de Bèze. Ses études achevées à Genève, Heidelberg et Montpellier, il s'établit à Paris où sa vogue alla croissant. En 1609, il aurait été nommé premier médecin du roi s'il n'avait été protestant. Plus tard, Marie de Médicis lui offrit encore ce poste contre une abjuration, mais il refusa et s'établit en Angleterre, où il devint le médecin de Jacques Ier et de Charles Ier. A la mort de ce prince, il se retira à Aubonne (Vaud), puis à Chelsea. Mayerne était un chimiste distingué. Ses ouvrages médicaux ont paru à La Rochelle, Genève, Francfort et surtout à Londres.

MAYET. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, sur le Gandelain ; 3,418 hab. (agglom. 1,434). Stat. du chem. de fer d'Orléans (ligne de Tours au Mans). Carrières de tuffeau ; tourbières. Manufacture de vitraux peints; fabriques de pressoirs, de sabots, d'horloges, de toiles à voiles, de tissus de laine, cadis, droguets et couvertures; huileries, moulins. Commerce de bestiaux, de volailles, d'œufs et de beurre. L'ancienne église Saint-Martin, des XIe, XVe et XVIe siècle, a été affectée à l'hôtel de ville et à la halle. Sur le territoire communal (4,707 hect.) sont les anciens châteaux de Vezins et Fort-des-Salles.

MAYET-D'ECOLE (Le). Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat; 533 hab.

MAYET-DE-MONTAGNE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, dans la vallée de la Bèbre, au N. des Bois-Noirs ; 2,178 hab. (agglom. 615). Gisements de kaolin et de terre réfractaire. Fabrique de tissus de coton ; scierie mécanique; tuilerie. Eglise des XIIe et XVe siècles.

MAYET (Jean-Marie-Félix), homme politique français, né à Lyon (Rhône) le 18 mai 1751, mort à Lyon le 21 nov. 1835. Curé de la com. de Rochetaillée, député du clergé de la sénéchaussée de Lyon aux Etats généraux le 28 mars 1789, il parla, le 17 juil. 1790, sur les troubles de Lyon.

MAYEUL (Saint) (V. MAIEUL).

MAYEUR DE SAINT-PAUL (François-Paul), acteur et littérateur français, né à Paris le 6 juin 1758, mort à Paris le 18 déc. 1818. Engagé dès l'âge de douze ans au théâtre de l'Ambigu-Comique pour jouer les amoureux, les ténors et les premiers rôles, puis au théâtre de Nicolet (ou des Grands-Danseurs du roi), il passa en Amérique (1790), d'où le chassa la révolte des noirs, parcourut la province, séjourna notamment à Bordeaux, où il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et acquitté, et à Nantes, fut directeur à Paris de la Gaîté (1801) et du Théâtre-Olympique (1804) et remplit les mêmes fonctions à Lyon, à Versailles, à Dunkerque et à Bastia. Mayeur a fait représenter soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de *François*, un certain nombre de vaudevilles et de pantomimes dont plusieurs ont été imprimées, et il a écrit sur les artistes et les théâtres de son temps un pamphlet curieux, *le Chroniqueur désœuvré ou l'Espion des boulevards* (1781, in-8 ; 1782-83, 2 vol. in-8), dont *le Désœuvré mis en œuvre ou le Revers de la médaille* (1782, in-8) et *le Vol plus haut ou l'Espion des principaux théâtres de la capitale* (1784, in-8), attribués par Mayeur à un certain « Durant, comédien », forment la suite et semblent sortir de la même plume. On porte aussi à son compte un pamphlet ordurier contre Marie-Antoinette, intitulé *l'Autrichienne en goguette ou l'Orgie royale* (1789, in-8), mais il est à remarquer que Mayeur a professé des sentiments tout différents quand il collaborait avec Villiers au *Portefeuille d'un chouan* (1796,

in-8) ou quand il éditait, en 1814, *la Renaissance des lys ou le Petit Chansonnier royaliste* (in-32). M. Tx.

BIBL. : DE MANNE et MÉNÉTRIER, *Galerie historique de la troupe de Nicolet*, 1869, in-8. — E. CAMPARDON, *les Spectacles de la foire*, 1877, 2 vol. in-8.

MAYEVSKI (Nicolas-Vladimirovitch), général russe, né le 11 mai 1823, mort le 23 févr. 1892, des suites d'une attaque de paralysie. Entré au service en 1843 dans l'artillerie, Mayevski fut dès 1850 nommé à la section d'artillerie du comité scientifique et continua sa carrière dans les services techniques de son arme. Colonel en 1858, il fut chargé du cours de balistique à l'Académie Michel. Général-major en 1864, il prit une part importante à l'étude des bouches à feu en acier. Ses services lui valurent en 1873 le titre de général-lieutenant, en 1889 celui de général de l'artillerie. En outre de ses études pratiques, le général Mayevski est l'auteur d'un *Traité de balistique extérieure* (1872) de la plus haute valeur, et qui a été consulté utilement par quiconque s'est occupé de tir. Son *Traité sur la solution des problèmes du tir tendu et du tir courbe* (1882), classique à l'Académie d'artillerie, contient, très clairement exposés, les principes de la balistique moderne. Il est en outre l'auteur de nombreux travaux devenus classiques pour les balisticiens et qu'il serait trop long d'énumérer ici.

MAYFAIR. Quartier de Londres, à l'E. de Hyde Park ; un des centres de la vie fashionable dont le nom rappelle une ancienne foire du mois de mai.

MAYFIELD. Village anglais du comté de Sussex, à 12 kil. S. de Tunbridge Wells ; 3,200 hab. Ancien palais de l'archevêque de Canterbury, transformé en couvent.

MAYGRIER (Jacques-Pierre), accoucheur français, né à Angoulême le 11 juin 1771, mort à Paris en 1835. D'abord chirurgien de la marine, il vint à Paris vers 1797 et étudia spécialement l'obstétrique sous Dubois. Il fut habile anatomiste et excellent accoucheur, quoiqu'il ne réussît pas à conquérir de titres officiels. Ouvrages principaux : *Manuel de l'anatomiste...* (Paris, 1807, 1811, 1814, 1818, in-8) ; *Nouvelle Méthode pour manœuvrer les accouchements* (Paris, 1802, 1804, in-8) ; *Nouveaux Eléments de la science et de l'art des accouchements* (Paris, 1813, in-8) ; *Traité des maladies des femmes et des enfants* (Paris, 1817, 2 vol. in-8, 2e édit.) ; *le Guide de l'étudiant...* (Paris, 1807, 1818, in-8) ; *Nouvelles Démonstrations d'accouchements* (Paris, 1822-27, in-fol. avec 80 planches), ouvrage dont les planches sont remarquables. Dr L. HN.

MAYLIS. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Mugron ; 436 hab.

MAYNAL. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort ; 623 hab. Il y avait un prieuré dépendant du prieuré de Gigny, à l'office d'aumônier duquel il fut uni au XIVe siècle.

MAYNARD (François), poète français, né à Toulouse en 1582, mort à Toulouse le 23 déc. 1646. Fils de Gérard Maynard, conseiller au parlement de Toulouse, auteur d'un bon recueil d'arrêts intitulé *Bibliothèque toulousaine*, il vint à Paris, devint secrétaire des commandements et de la musique de Marguerite de Valois (femme répudiée de Henri IV), se lia avec Desportes, Malherbe, Regnier, composa des vers de style emphatique, fut nommé président du présidial d'Aurillac où il ne se rendit pas, eut un réel succès avec son poème *Philandre* (Paris, 1619, in-16). Il suivit à Rome l'ambassadeur M. de Noailles (1634), fut rebuté de Richelieu, malgré ses flatteries, mais désigné par ses collègues comme un des premiers membres de l'Académie française (1635), rentra à Toulouse, revint quelque temps à Paris où il fut nommé conseiller d'Etat (1643). Ses œuvres ont été éditées en 1646 (Paris, in-4), avec une préface de Gomberville. Cette édition est d'ailleurs très incomplète. Maynard a composé des odes, des chansons, des épigrammes imitées de Martial, de lettres en prose.

MAYNE-REID, littérateur anglais (V. REID).

MAYNO (Fray Juan-Bautista), peintre espagnol et religieux de l'ordre des dominicains, né probablement à Tolède en 1569, mort à Madrid en 1649. Il fut l'élève du Greco, dont il n'adopta que la première manière, s'inspirant le plus possible de son beau coloris vénitien. Le chapitre de la cathédrale lui fit quelques commandes, notamment celle d'une grande composition destinée à la décoration du cloître, et représentant *la Circoncision*. Très apprécié pour son caractère et son talent, Mayno fut choisi par Philippe III, qui l'avait nommé son peintre, pour être le professeur de dessin de l'infant, plus tard Philippe IV. Sous le règne de son élève, Mayno exerça, pour ainsi parler, une sorte de surintendance des beaux-arts ; il commandait des ouvrages aux artistes, préconisait leurs mérites et obtenait du roi des récompenses en leur faveur. C'est ainsi qu'il fut l'un des jurés choisis par Philippe lorsqu'il institua le concours entre Corducho, Cajès, Nardi et Velazquez, pour l'exécution d'un tableau allégorique à la gloire de son père, ordonnant l'expulsion des Morisques. En outre de quelques sujets religieux peints pour diverses églises à Tolède, le musée du Prado conserve de Mayno une grande composition, provenant du palais du Retiro, et faisant allusion à *la Pacification des Flandres*. Il existe au musée du Fomento quatre toiles représentant *les Pâques*, provenues d'un couvent de Tolède. Mayno était réputé pour son habileté dans la peinture des portraits de petites dimensions. P. L.

MAYNOOTH. Petite ville d'Irlande, à quelques lieues de Dublin, dans la province de Leinster, comté de Kildare. C'est à Maynooth que se trouve le grand séminaire catholique de l'Irlande. Cet établissement, sous l'invocation de saint Patrick, fut fondé par acte du Parlement irlandais en 1765. Non subventionné par le gouvernement anglais, il n'avait que le caractère de collège privé, jouissant de certains privilèges. En 1845, un acte du Parlement britannique lui donna l'existence légale, votant en sa faveur une somme annuelle de 26,000 livres sterling. En 1871, ce subside a été transformé, lors du *desestablissement* de l'Eglise anglicane en Irlande, et remplacé par le payement d'une somme unique égale à quatorze fois sa valeur. — Près de Maynooth se trouvent les ruines d'un château plusieurs fois assiégé par les Anglais, notamment sous Henri VIII, Edouard VI, et démoli sous Cromwell.

MAYNUS ou **MAINUS** (Jason), jurisconsulte italien, né à Pesaro en 1435, mort en 1519. Il étudia à Pavie, enseigna à Bologne, Pise, Pavie. Il eut, dit-on, jusqu'à 3,000 élèves. En 1492, le duc de Milan l'envoya complimenter le pape Alexandre VI sur son avènement. En 1493, il l'envoya comme ambassadeur près de Frédéric IV à l'occasion de mariage du roi des Romains. Louis XII alla suivre une de ses leçons, à son passage à Pavie. Il a été accusé de plagiats. Il a écrit un commentaire de Pandectes ; un livre *De Actionibus ; De Jure emphiteotico quæstiones emendatæ* (1477), etc. G. R.

MAYNWARING (Arthur), écrivain anglais, né à Ightfield (Shropshire) en 1668, mort à Saint-Albans le 13 nov. 1712. Il se lia à Paris avec Boileau, soutint le gouvernement de Guillaume III, obtint en Angleterre de gros emplois, fut député de Preston au Parlement (1705), vécut avec une actrice illustre, miss Oldfield.

BIBL. : OLDMIXON, *Life of A. Maynwaring* ; Londres, 1715, in-8 (avec œuvres posthumes).

MAYNZ (Charles-Gustave), jurisconsulte, né à Essen en 1812, mort à Liège en 1882. Elève à l'université de Bonn, il devint président de l'*Allgemeine Burschenschaft*, société d'étudiants créée pour propager dans la jeunesse les idées libérales et unitaires, et qui ne tarda pas à devenir suspecte aux gouvernements de l'Autriche et de la France. Maynz fut poursuivi et condamné à mort. Il se fixa en Belgique et y professa le droit romain avec beaucoup de distinction d'abord à l'université de Bruxelles, puis à celle de Liège. Il publia un grand nombre d'excellentes dissertations juridiques et un ouvrage considérable

qui fait autorité : *Cours de droit romain* (Bruxelles, 1845, 3 vol. in-8; rééd., 1856, 1859, 1870, 1876, 1880).

MAYO. Comté d'Irlande, au N.-O. du Connaught, baigné au N. et à l'O. par l'Océan, borné au S. et à l'E. par les comtés de Galway, Roscommon, Sligo ; 5,506 kil. q. ; 219,034 hab. (dont 976 °/₀₀ catholiques) ; la moitié parlent l'erse. La côte est très découpée (V. Irlande), entre les baies de Killala et de Killery. A l'E. de la baie Clew, le pays est plat, accidenté seulement de quelques collines comme le Slieve Carnon (261 m.); la vallée du Moy prolonge cette plaine vers le N. ; au N.-E. sont des collines dominées par le Mount Nephin; entre la baie Clew et le fjord Killery, les hauteurs de Murrisk, dominées par le Muibrea (817 m.). Le principal fleuve est le Moy, qui reçoit les eaux des lacs Cullin et Conn. Il n'y a que 12 °/₀ de la surface qui soient labourés ; 41 °/₀ en prairies, moins de 1 °/₀ en bois, le reste en landes, marais, etc. En 1890, on comptait 20,000 chevaux, 26,600 ânes et mulets, 177,600 bœufs, 346,000 moutons, 67,800 porcs. — Le ch.-l. est Castlebar. A.-M. B.

MAYO (Rio). Fleuve du Mexique. Il prend sa source à l'O. du plateau de Chihuahua, traverse la partie S. de la sierra de Tarahumara, arrose l'extrémité S. de la province de Sonora, et se jette dans le golfe de la Californie au S.-E. de la pointe Rosa. Sur la rive droite de son cours inférieur habitent les Indiens Mayos, tribu du groupe Cahita.

MAYO-Kebbi. Rivière d'Afrique, affluent de la Benoué, à laquelle elle s'unit un peu en amont de Garoua. Le cours de cette rivière a donné lieu à des controverses encore ouvertes. Barth, se rendant de Kouka, par Taépé, à Yola, en janv. 1851, en entendit parler; il a tracé son cours par ouï-dire. En rédigeant sa relation, il fut frappé de la proximité du cours supérieur du Mayo-Kebbi avec l'extrémité occidentale des marais de Toubouri; il avait vu en 1852 l'extrémité orientale de ces marais; Vogel les avait vus plus à l'O., à Daoua (par 9°20′), et avait appris qu'ils s'étendaient encore dans cette direction. Barth crut pouvoir conclure que ces marais atteignaient le Mayo-Kebbi et formaient une communication entre le système de la Benoué et celui du lac Tchad, auquel se rattachent ces marais par le Logon. Le major Macdonald vint ruiner cette hypothèse : en août 1889, il remonta le Mayo-Kebbi jusqu'à Kakou, où il cesse d'être navigable; en amont se trouve le petit lac Nabarat qui aurait 2 kil. de long et se terminerait à Bifara, à 48 kil. de Daoua; ce lac serait séparé des marais de Toubouri par une plaine ondulée. Mizon qui, en sept. 1892, essaya vainement de remonter le Mayo-Kebbi, alors trop bas, n'entendit pas parler du lac Nabarat; d'après lui, le Mayo-Kebbi se composerait d'une série de biefs navigables; le seuil le plus considérable serait à Katcho (Kakou ?) ; le Mayo-Kebbi passerait à Léré; en amont de ce point, il serait navigable toute l'année et sortirait des marais de Toubouri. Ce renseignement a été contesté de nouveau par les indigènes que Maistre a interrogés en déc. 1892; Maistre croit cependant que le lac Nabarat, contrairement aux informations de Macdonald, reçoit un fleuve qui viendrait non pas de l'E., comme le croyaient Barth et Mizon, mais du S.-E., et qui passerait d'ailleurs à Léré; ce serait l'un des cours d'eau dont Maistre, dans sa route du Logon à Garoua, a traversé le cours supérieur. Il est donc encore impossible de se prononcer sur la longueur du cours du Mayo-Kebbi. En aval du lac Nabarat, il parcourt un pays montagneux et peu peuplé. Le sultan de l'Adamaoua y a une domination précaire. Cette contrée a été placée dans la sphère des intérêts allemands; mais, d'après le traité franco-allemand de 1894, la zone d'influence française atteint Bifara sur la rive N.-E. du lac Nabarat; elle comprend donc le territoire compris entre ce lac et les marais de Toubouri. L. Del.

Bibl. : Capitaine Mockler-Ferryman, *Up the Niger*, 1892. — Carte et relation de Macdonald, dans les *Proceedings* de la Société de géographie de Londres, 1891, n° 9. — Harry Alis, *Nos Africains*. — Barth, Maistre.

MAYO (Richard-Southwell Bourke, comte), homme d'Etat anglais, né à Dublin le 21 févr. 1822, assassiné à Port Blair le 8 févr. 1872. Il entra à la Chambre des communes comme député conservateur en 1847, fut choisi par lord Derby comme premier secrétaire pour l'Irlande en 1852 et 1857; membre du cabinet en 1866, il hérita en 1867 du titre paternel de comte Mayo, fut nommé en 1868 vice-roi de l'Inde. Il y réforma les finances et fut égorgé par un fanatique musulman.

Bibl. : Hunter, *Life of the earl of Mayo;* Londres, 1875, 2 vol.

MAYO (Herbert), physiologiste et chirurgien anglais, mort à un âge peu avancé aux bains de Weilbach, près de Mayence, le 15 août 1852. Il fut professeur d'anatomie et de chirurgie au Collège du roi, puis à celui de l'université de Londres et chirurgien de l'hôpital de Middlesex. Ses travaux les plus remarquables sont ceux qui se rapportent à la physiologie du système nerveux. Citons de lui : *Anat. and physiol. Commentaries* (Londres 1822-23, 2 vol. in-8) ; *Outlines of human physiology* (Londres, 1827, et plus. édit.); *A Series of engravings intended to illustrate the structure of the brain...* (Londres, 1827, in-8) ; *Outlines of human pathology* (Londres, 1826, in-8, et autr. édit.) ; *Powers of the roots in the nerves in health and diseases likenwise in magnetic sleep* (Londres, 1837, in-12); *The Nervous System and its functions* (Londres, 1842, in-12), etc. Dr L. Hn.

MAYONNAISE, MAGNONAISE ou **MAHONAISE** (Art culin.). Sauce froide et épaisse, préparée avec de l'huile d'olive, du vinaigre, du sel et du poivre liés avec un ou deux jaunes d'œufs crus et très frais; on y ajoute quelquefois de la moutarde. Cette sauce demande à être faite rapidement et dans un endroit frais; pendant l'été on réussira plus sûrement en plaçant sur de la glace le bol dans lequel on opère. On la sert avec la volaille, le poisson ou le homard. — La *mayonnaise verte*, ou *sauce verte*, ne diffère de la précédente que parce qu'elle est colorée avec du vert d'épinards; elle convient pour le poisson et les salades de légumes.

MAYONS-du-Luc. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. du Luc; 517 hab.

MAYOR (Mathias-Louis), chirurgien suisse, né à Cudrefin (cant. de Vaud) le 21 avr. 1775, mort à Lausanne le 4 mars 1846. Il fut chirurgien en chef de l'hôpital cantonal de Lausanne. Très inventif, il a simplifié les appareils ordinaires de pansement; citons l'emploi de la ligature à l'aide du constricteur à chapelet, les cautérisations avec un marteau trempé dans l'eau bouillante (*marteau de Mayor*), cathétérisme avec grosses sondes, modifications dans le traitement des fractures par la suspension, vulgarisation de l'usage du coton, etc. — Parmi ses ouvages, nous mentionnerons seulement : *Nouveau Système de déligation chirurgicale...* (Genève, 1833, in-8; 2e éd., Paris, 1837 ; 3e éd., 1838, av. pl.); *la Chirurgie simplifiée...* (Paris, 1841, 2 vol. in-8, av. pl.). Dr L. Hn.

MAYOR (François-Isaac), médecin suisse, né au château de Bières en 1779, mort à Genève en 1855. Il servit d'abord dans l'armée, puis étudia à Paris et fut reçu docteur à Montpellier (1808). Il devint ensuite médecin de l'hôpital de Genève et avec plusieurs savants fonda le musée d'histoire naturelle de cette ville. Il commença en 1822 des cours d'histoire naturelle et professa la médecine légale, pour la première fois enseignée à Genève. En 1824, il devint membre du Conseil représentatif et se rangea parmi les progressistes; il fut par la suite conseiller d'Etat, vice-président du conseil de santé, président de la section des sciences naturelles de l'institut de Genève, etc. Quoique plus naturaliste que médecin, Mayor a cependant fait en médecine une importante découverte : le moyen de savoir avec certitude si un enfant arrivé à peu près à terme est vivant ou non en appliquant l'oreille sur le ventre de la mère, à l'effet d'entendre les battements du cœur du fœtus (1818). Ses travaux sont insérés dans la *Bibl. univ. de Genève*, la *Revue méd.-chirurgicale*, etc. Dr L. Hn.

MAYOR DE MONTRICHER (Frantz), ingénieur français, né a Morges (Vaud) le 19 avr. 1810, mort à Naples le 28 mai 1858. Sorti de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut reçu ingénieur en 1829. Après avoir rempli quelques postes secondaires, il devint ingénieur du dép. de la Drôme. En 1836, il fut chargé de l'entreprise du canal qui devait amener à Marseille les eaux de la Durance. Ce travail, surtout le pont-aqueduc de Roquefavour, établit sa réputation. Il devint ingénieur en chef des Bouches-du-Rhône, et, en 1855, on le choisit pour diriger dans le royaume de Naples le desséchement du lac Fucino. Il mourut vers la fin des travaux. E. K.

MAYOT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 368 hab.

MAYOTTE. Ile de l'Afrique australe (archipel des Comores), colonie française, entre 12°39′ et 12°59′ lat. S.; 42°46′ et 43°2′ long. E. Elle a 40 kil. environ dans sa plus grande dimension; sa largeur est de 8 à 15 kil.; 350 kil. q. Vue du large, c'est une île très accidentée; une chaîne de montagnes d'origine volcanique la traverse dans toute sa longueur (points culminants : monts Mavlegani, 660 m.; pic Ouchongi, 642 m.; mont Msapéri, 560 m.; mont Koualey, 446 m.); cette chaîne offre plusieurs plateaux avec d'excellents pâturages; les flancs des montagnes sont couverts de forêts, mais leur sommet est dénudé. Le sol est inégal et montueux. Un grand nombre de ruisseaux forment des aiguades qui n'assèchent jamais. Sur les côtes, hachées de ravines profondes, la mer pénètre assez loin et forme des marais. L'île est entourée, à une distance de 4 à 11 kil., presque entièrement de récifs dont les ouvertures laissent passer les bâtiments; le chenal compris entre la côte et cette barrière constitue d'excellents mouillages, notamment la rade de Dzaoudzi et la baie Bouéni. Sur la ceinture des récifs, sont les petites îles d'Andréma, Dzaoudzi, Pamanzi (excellents pâturages), Bouzi, Ajangua, Zambourou, etc. L'année se partage en deux saisons : la saison des pluies dure de la fin d'octobre à la fin d'avril. La température moyenne est de 25°25′; elle varie de 20 à 31°. La fièvre paludéenne est fréquente. La valeur de Mayotte consiste dans ses pâturages, ses essences forestières (dont beaucoup peuvent servir aux constructions maritimes), la culture de la canne, actuellement beaucoup moins productive, et celle du café. On cultive aussi la vanille, le tabac, le riz. Les grandes propriétés appartiennent toutes à des Français. La France n'importe à Mayotte que des machines, des vins, des objets d'habillement. Il y a dans l'île quatre distilleries de rhum et neuf usines à sucre.

La situation de Mayotte lui permettrait de faire un commerce considérable; c'est un lieu d'escale entre Madagascar et la côte E. de l'Afrique, l'entrepôt naturel des populations indigènes qui y viendraient chercher les produits européens. La crise de la canne a beaucoup nui au commerce. Le trafic est, en grande partie, entre les mains des Hindous, qui font venir les toiles de Zanzibar et de Bombay, et le riz de Madagascar. La population était, en 1843, de 2,000 hab.; en 1880, de 10,158; en 1887, de 12,270 hab. Il n'y a que 200 Français; les aborigènes de Mayotte ou Mahoris sont au nombre de 6,000 environ; il y a aussi des Comoréens, des Malgaches et des Arabes. Les Mahoris passent pour des métis de sémites et de noirs; ils sont grands, de teint brun, ont les cheveux crépus, peu de barbe, les narines larges, les lèvres un peu épaisses. La plupart sont musulmans. Doux, mais paresseux, on trouve parmi eux peu de main-d'œuvre, parce qu'ils n'aiment pas s'astreindre à un travail régulier. Ausssi l'immigration des travailleurs africains est-elle pour l'île une question vitale. On a construit quelques routes. Les paquebots des Messageries touchent à Mayotte. Il y a quatre bureaux de postes. Jusqu'en 1896, Mayotte avait un gouverneur, résidant à Dzaoudzi. Le décret du 28 janv. 1896 a remplacé le gouverneur par un administrateur dépendant du gouverneur de la Réunion et assisté d'un conseil consultatif (composé du chef du service de l'intérieur, du chef du service judiciaire et de deux notables). L'île est divisée en quatre quartiers. Les chefs de village sont nommés par l'administration française. Il y a un tribunal de première instance (avec un juge-président, un procureur de la République, un greffier-notaire), deux écoles à Dzaoudzi, une école mixte à Mamoutzou. A Dzaoudzi réside le « supérieur ecclésiastique ». La monnaie française a seule cours dans la colonie depuis le 1er janv. 1884. Le budget local (1895) est de 256,950 fr.; l'île figure au budget métropolitain pour 100,145 fr.

Mayotte fut découverte en 1527 par le Portugais Diego Ribero et visitée en 1599 par le Hollandais Davis, en 1607 par l'Anglais Paris, en 1720 par Hamilton. Le roi sakalave du Bouéni, Adrian Souli, chassé de Madagascar, s'était réfugié à Mayotte en 1831; il ne tarda pas à entrer en lutte avec les chefs indigènes; avec l'aide du sultan d'Anjouan, il conquit l'île. En 1840, le lieutenant de vaisseau Jehenne la visita et fut frappé des avantages que présentait la situation de Mayotte; il les signala à l'amiral de Hell, gouverneur de Bourbon; le 25 avr. 1841, le capitaine Passot, envoyé par l'amiral, décida Adrian Souli à signer un traité par lequel il cédait Mayotte à la France moyennant 5,000 fr. de rente viagère; la prise de possession eut lieu le 13 juin 1843. En sept. 1843, le sultan d'Anjouan, Selim, renonça en faveur de la France aux prétentions qu'il avait sur Mayotte. G. REGELSPERGER.

BIBL. : GUILLAIN, *Documents sur... la côte orientale d'Afrique*, 1857. — CAVE, *Note sur Madagascar et les Comores*, dans *Revue maritime*, août 1867. — H. JOUAN, *Mayotte*, dans *Bulletin de l'Union géographique du Nord*, 1883. — D'ESCAMPS, *Histoire et géographie de Madagascar*, ch. v, pp. 573-593.

MAYOUMBA. Ville maritime du Congo français, à l'entrée de la rivière du Youmba.

MAYOW (John), médecin anglais, né dans les Cornouailles en 1645, mort à Londres en sept. 1679. Il fit d'abord son droit, puis étudia la médecine et pratiqua tour à tour à Londres et à Bath. Il fut admis en 1678 à la Société royale de Londres. C'est lui qui a expliqué et démontré expérimentalement l'opération chimique de la respiration. Il a publié : *Tractatus quinque medico-physici* (Oxford, 1669, in-8; 2e éd., La Haye, 1681; trad. allem., Iéna, 1799; trad. franç. par H.-C. Gaubert et L. Ledru, Paris, 1840). L. S.

BIBL. : BEDDOES, *Chemical Experiments*; Londres, 1790. — J.-A. SCHERER, *Beweis dass J. Mayow den grund zur autophlogistischen Chemie und Physiologie gelegt hat*; Vienne, 1793. — YEATES, *Observations on the claims of moderns*, etc.; Londres, 1798.

MAYPO ou **MAYPU.** Fleuve du Chili (prov. de Santiago), né dans la Cordillère, sur les flancs du volcan du même nom (5,384 m. d'alt.). Long de 210 kil., dont 9 seulement navigables, il reçoit de nombreux affluents, notamment le Mapocho, rivière de Santiago; il passe au S. de cette ville, sous la grande ligne ferrée parallèle à la côte, et se jette dans la mer près de la pointe San Domingo. Il existe dans la même province un village portant son nom.

MAYR (Simon), astronome allemand (V. MARIUS).

MAYR (Jean-Simon) (V. MAYER).

MAYRÈGNE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 157 hab.

MAYRENA (Charles-Louis-Marie DAVID, dit de), voyageur et aventurier français, né à Toulon le 31 janv. 1842, mort en 1890. Fils d'un capitaine de frégate, il s'était destiné à la marine, mais il échoua et s'engagea. Il prit part à l'expédition de Cochinchine de 1863 à 1867. Rentré en France, il donna sa démission, puis reprit du service en 1870 et fut capitaine des mobiles du Var. En 1880 et en 1885, il fut chargé de mission en Malaisie. En 1888, M. Constans, gouverneur général de l'Indo-Chine, l'envoya explorer des régions situées entre les bassins côtiers de l'Annam et celui du Mékong; c'est alors que, traitant en son nom avec des chefs moïs, il se fit proclamer roi des Sédangs, sous le nom de Marie Ier. La France ne voulut

pas le reconnaître, les Sédangs n'étant que des Moïs sous la dépendance de l'Annam. De Mayrena se retira dans l'île de Tioman, près de Singapour, où il mourut, et l'on pense qu'il a mis fin lui-même à ses jours.

MAYRES (*Castrum de Matribus*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Thueytz ; 2,421 hab. Scieries. Fabriques d'étoffes de laine. Sources minérales, mines de plomb argentifère, qui ont été exploitées par les Romains.

MAYRES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure; 179 hab.

MAYRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Arlanc; 742 hab.

MAYREVILLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech; 231 hab.

MAYRINHAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré; 841 hab.

MAYRONIS (V. Franciscus de Mayronis).

MAYRONNES ou **MEYRONNES.** Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse; 111 hab.

MAYSEL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis. cant. de Creil; 141 hab.

MAYSEY-Leduc (V. Maisy-sur-Ource).

MAYSTRE (Henry), écrivain français, né dans le dép. du Gard en 1841. Il a fait ses études secondaires à Nîmes, sa théologie à Genève et Montauban. Il a été pasteur dans les Cévennes, puis à Genève. Il a été, en outre, président de la section de littérature de l'Institut national genevois. Il s'est fait naturaliser Suisse. Collaborateur sous l'Empire de journaux libéraux français, il a en outre écrit un volume de *Poésies; l'Adversaire*, roman (Paris, 1886), un acte en vers; *la Fille de l'aveugle; Laide Bête; le Trait d'union.*

MAYSVILLE. Ville des Etats-Unis (Kentucky), sur l'Ohio, en face d'Aberdeen; 5,400 hab. (en 1890). Fabrique de charrues, voitures; marché de chanvre.

MAZADE-Percin (Julien-Bernard-Dorothée), homme politique français, né à Montech (Tarn-et-Garonne) le 28 mars 1750, mort à Castelsarrazin le 23 mai 1823. Il exerça longtemps les fonctions de magistrat aux colonies, notamment à l'île de France. Commissaire auprès du tribunal de Castelsarrazin, il fut député de la Haute-Garonne à la Convention et vota la reclusion de Louis XVI. Mazade remplit deux missions : la première en janv. 1793 pour l'inspection des côtes de Lorient à Bayonne; la deuxième en nivôse an III dans les dép. de la Meuse et de la Meurthe, où il dénonça les habitants de Nancy qui avaient osé dire que le temps de Robespierre était l'âge d'or de la République. Après avoir siégé au Conseil des Anciens jusqu'au 20 mai 1797, Mazade se retira à Castelsarrazin. A. Kuscinski.

MAZADE-Percin (Louis-Charles-Jean-Robert de), publiciste français, né à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne) le 19 mars 1820, mort à Paris le 27 avr. 1893. Petit-fils du précédent et fils d'un magistrat, il fit ses études au collège de Bazas et suivit le cours de droit de la faculté de Toulouse. Après avoir publié un volume d'*Odes* (1841, in-8), il collabora d'abord à la *Presse* et à la *Revue de Paris*, puis à la *Revue des Deux Mondes*, où ont paru presque tous ses travaux, énumérés plus bas, et dont il rédigea, de 1852 à 1858 et de 1865 jusqu'à sa mort, la chronique politique. Successeur de M. de Champagny à l'Académie française, il y fut lui-même remplacé par M. J.-M. de Heredia. Ses principales publications sont les suivantes : *l'Espagne moderne* (1855, in-18) ; *l'Italie moderne* (1860, in-18) ; *la Pologne contemporaine* (1863, in-18) ; *l'Italie et les Italiens* (1864, in-18) ; *Deux Femmes de la Révolution* [Marie-Antoinette, Mme Roland] (1866, in-18) ; *Lamartine, sa vie littéraire et politique* (1872, in-18) ; *la Guerre de France* (1875, 2 vol. in-8) ; *le Comte de Cavour* (1877, in-18) ; *le Comte de Serre* (1879, in-18) ; *M. Thiers, cinquante années d'histoire contemporaine* (1884, in-8). Ch. de Mazade a publié avec introduction la *Correspondance du maréchal Davout* (1885, 4 vol. in-8). M. Tx.

Bibl. : J.-M. de Heredia, *Discours de réception à l'Académie française*, 1895, in-4 et in-8.

MAZAFRAN. Rivière d'Algérie, dont le nom signifie « l'eau jaune ». Elle est formée dans la partie occidentale de la Mitidja par la réunion de la Chiffa, du Bou-Roumi et de l'oued Djer. Le Mazafran, qui coule au pied de Coléa, franchit à travers une gorge les collines du Sahel et tombe dans la mer entre Douaouda et Zéralda. Des marécages où il naît, jusqu'à son embouchure, son cours n'est que de 20 kil., mais il a de l'eau en abondance et ses alluvions jaunâtres colorent la mer à une grande distance.

MAZAGAN (en arabe *Djedida*). Port du Maroc, situé sur l'océan Atlantique, à peu de distance au S. de l'embouchure du fleuve Oumm-Errebia. Mazagan était le principal établissement portugais sur cette partie de la côte; elle fut fondée en 1506 et nommée Castillo Real : en 1510, les Portugais transportèrent leur établissement à Azamor qu'ils fortifièrent et embellirent jusqu'en 1769 où leur commerce ayant considérablement diminué, ils l'évacuèrent et la laissèrent aux Maures. Mazagan fut établie sur l'emplacement du *Portus Rutubis* que Polybe indique à sept milles au S. de l'Anatis antique, le fleuve Oumm-Errebia de nos jours. Actuellement Mazagan est une petite ville de près de 7,000 hab., dont le port est assez fréquenté, car il sert à l'exportation des grains renommés des riches contrées du Doukkala et Chaouïa. Il sert aussi avec Mogador, et en moindre proportion avec Safi, à l'importation des marchandises européennes destinées à la ville de Merrakech et aux populations du massif central de l'Atlas. Auprès de Mazagan les embarcations trouvent pour aborder un embarcadère en ruine. La ville ou forteresse est presque à l'extrémité de la pointe; c'est un carré dont les côtés ont environ 450 m. de murs de 9 m. d'épaisseur et de 11 m. d'élévation. Il y a des demi-lunes aux quatre angles, avec un fossé profond contenant 2 m. d'eau. Quand la marée est haute, il communique avec la mer et sert de bassin aux bateaux. Beaucoup d'habitations tombent en ruine, mais on y trouve une citerne admirablement construite, très grande et, comme presque tout l'ensemble de la ville, d'origine portugaise. Il existe à Mazagan des agences consulaires des principales nations européennes. Le mouvement du port de Mazagan a été, en 1894, de 281 navires, dont : 51 français avec 38,063 tonnes, 138 espagnols avec 61,733, 48 anglais avec 31,804, 41 allemands avec 36,055, 2 portugais avec 110, 1 danois avec 178, avec un total de 167,943 tonnes. H.-M.-P. de La Martinière.

MAZAGRAN. Village d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mostaganem, à 4 kil. S.-S.-O. de Mostaganem, sur un plateau qui domine la mer. Il y avait là depuis longtemps une petite cité arabe quand nous nous en emparâmes pour couvrir Mostaganem ; en 1840, un détachement du bataillon d'Afrique composé de 120 hommes et commandé par le capitaine *Lelièvre* (V. ce nom) y repoussa pendant quatre jours des milliers d'Arabes; une colonne rappelle ce combat glorieux. Mazagran, avec de bonnes terres, de l'eau en abondance, est un village riche, chef-lieu de commune de plein exercice et ayant une population de 1,638 hab. dont 692 Européens. E. Cat.

MAZAMET. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres, sur le torrent de l'Arnette ; 14,361 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Asile protestant de vieillards. L'importance industrielle de cette ville est due à David Cabibel qui au commencement du siècle y développa les tissages. C'est aujourd'hui un des grands centres manufacturiers du Midi, surtout pour la fabrication des draps de troupe. On y fabrique également des molletons, flanelles, cadis, alpagas, cuirs-laines, tartans, etc. Il s'y trouve en outre des fabriques de bonneterie, de feutres pour chaussures, des fonderies, des fabriques de boulons, de clous, de rivets, des fabriques de gants et de moufles fourrés, des draperies, imprimeries, tanneries, mégisseries et tein-

tureries. Les filatures de laine sont au nombre de 10 et les tissages de 22. Commerce très important de laines, de peaux et de tissus de laine. Vacherie modèle. A 1 kil. au S., château en ruine d'Hautpoul.

MAZAN (*Mansus Adami* et *Mansiades*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Thueytz ; 1,884 hab. Bois et pâturages. On y voit les ruines (monument historique) d'une ancienne abbaye de bénédictins, fondée en 1119. L'abbé de Mazan, comme seigneur de Berg, dans le Bas-Vivarais, fit en 1184, avec le roi de France, un pariage qui eut pour conséquence la fondation de Villeneuve-de-Berg et l'établissement du premier bailliage royal en Vivarais.

MAZAN. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (S.) de Carpentras, sur l'Auzon, au pied du Ventoux ; 2,428 hab. Moulinage de soie ; huileries, moulins. Ancienne église de templiers du XIIe siècle avec remaniements du XIVe. Quatre portes subsistent d'anciennes fortifications. Chapelle N.-D. de Pare-Loup du XVe siècle dans le cimetière.

MAZANDÉRAN ou **MAZENDÉRAN.** Province de Perse, bornée au N. par la mer Caspienne, à l'O. par le Ghilan, au S. par l'Irak Adjemi, à l'E. par la province d'Astrabad. Longueur, 320 kil.; largeur variant de 40 à 140 kil. q.; 27,000 kil. q.; 300,00 hab. Ch.-l. Sari. Au S., le Mazandéran s'appuie à la chaîne de l'Elbrouz (dont certains sommets dépassent 4,000 m.). La région littorale est marécageuse ; des lagunes nombreuses sont séparées de la mer par des cordons littoraux. Le rivage se développe en lignes droites ou en courbes très allongées. Les principaux cours d'eau sont : le Nikah, le Tadjen, le Talar ou Tilar, le Babel, le Hohraz. Le climat est très humide, avec fièvres paludéennes, rhumatisme, hydropisie. Riche végétation (figuiers, citronniers, amandiers, mûriers, grenadiers, orangers ; melons, riz, coton, froment ; magnifiques forêts de frênes, de hêtres, de chênes jusqu'à 2,000 m.). La science forestière est malheureusement inconnue en Perse, et les forêts sont exploitées sans soin. On cultive un peu de canne à sucre. Une maison russe a affermé la pêche sur la côte pour 65,000 *tomans* (500,000 fr. environ) par an. En 1889, le revenu du Mazandéran était évalué à 139,000 *tomans*. Grand commerce (soie, caviar, etc., comme exportations), surtout avec la Russie. Une route conduit à Téhéran, de Meched-i-ser (le seul port), par Barfourouch et Amol ; c'est la route la plus courte conduisant de la Caspienne à Téhéran (cinq jours par caravanes) ; à partir d'Amol, la route a été construite en 1878 par un officier autrichien, le général Gasteiger Khan. Dans le Mazandéran, la race iranienne a subi, paraît-il, beaucoup de croisements turcomans. On a appelé les Mazandéranis les Béotiens de la Perse, mais ce sont d'excellents soldats.

Le Mazandéran est une partie de l'antique Hyrcanie. Conquis par les musulmans au VIIe siècle, il appartint à la dynastie des Sassanides à partir de 900 et fut ravagé par les Mongols au XIIIe siècle. Au siècle suivant, il formait un royaume indépendant sous la dynastie des Seyid. Le châh Abbas le considéra (à la fin du XVIe siècle) comme sa province favorite et y fit élever de magnifiques constructions ; il y transporta 30,000 chrétiens de la frontière ottomane en vue de coloniser le pays, mais ces immigrants succombèrent presque tous à la fièvre. En 1668, les Cosaques envahirent le Mazandéran ; en 1723, le châh, pour obtenir l'alliance de Pierre le Grand contre les Afghans, lui céda le Mazandéran ; mais la mort du tsar empêcha les Russes d'occuper cette province. Au XVIIIe siècle, Pietro delle Valle, sir Th. Herbert ; au XVIIIe siècle, le capitaine Bruce, Hanway, Gmelin, ont visité le Mazandéran. L. DEL.

BIBL. : TRÉJEL, *Notice sur le Mazandéran*, dans JAUBERT, *Voyage en Perse*, 1807. — Sir W. OUSELEY, *Travels in the East*. — J.-B. FRASER, *Travels on the southern banks of the Caspian*, 1826 ; *A Winters Journey*, 1830. — Colonel W.-K. STUART, *Journal of a residence in Persia*. — A. ELOY, *Relations de voyages*. — W.-R. HOLMES, *Sketches on the Caspian Shores*. — HOMAIRE DE HELL, *Voyage en Turquie et en Perse*, 1856, t. II. — GASTEIGER, *Rundreise durch die nœrdlichen Provinzen Persiens*, dans *Zeitschrift* de la Soc. géogr. de Berlin, 1862. — MELGUNOF, *Das südliche ufer des Kaspischen Meeres oden die nordprovinzen Persiens*, 1868. — Colonel V. BAKER, *Clouds in the East*. — DORN, *Caspia* (en russe), 1875. — Du même, *Bericht über eine wissenschaftliche Reise in dem Kaukasus und den südlichen Küstenlændern des Kaspischen Meeres*, dans *Bull. de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, 1861. — Du même, *Mohammedanische Quellen zur Geschichte der südlichen Küstenlændern des Kaspischen Meeres*, 1850. — PUSCHIN, *la Mer Caspienne* (en russe), 1877. — Colonel LOVETT, *Itinerary Notes of route surveys in northern Persia*, dans *Proceed. of R. Geogr. Soc.*, 1883, carte. — E. STACK, *Six Months in Persia*. — Carla SERENA, *Hommes et choses en Perse*. — ORSOLLE, *le Caucase et la Perse*. — G. CURZON, *Persia and the Persian question*, 1892.

MAZANGE. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant de Vendôme ; 1,141 hab.

MAZANIELLO (V. MASANIELLO)

MAZAPIL. Ville du Mexique, Etat de Zacatecas, ch.-l. de district, à 2,500 m. d'alt., dans un pays minier sans eau ; 6,000 hab. (dans la commune). Mines d'or, d'argent, de cuivre.

MAZAR. Village du Turkestan chinois, à 60 kil. E. de Tourfan. Pèlerinage vénéré des musulmans.

MAZAR-I-CHÉRIF. Capitale du Turkestan afghan, à 30 kil. E. de Balkh ; 25,000 hab., Euzbegs et Afghans. Le tombeau prétendu du prophète Ali, mausolée construit en 1480 par Khousein-Moursa, est un des pèlerinages principaux de l'Asie musulmane. L'importance politique de la ville date de 1858 où les Afghans établirent le centre de leur gouvernement du Turkestan dans le fort de Takht-i-Poul, à 4 kil. O. de Mazar.

MAZAR PACHA (V. LAKEMANN).

MAZARA DEL VALLO (V. MAZZARA).

MAZAREDDO Y SALAZAR (José-Maria), amiral espagnol, né à Bilbao en 1714, mort à Madrid en 1812. Entré au service en 1760, il se distingua dans la campagne d'Alger (1775) où il sauva les débris de l'armée, puis dans la guerre de l'Indépendance américaine, où il commandait une escadre qui opéra avec celles de l'Estaing (1780), Guichen (1781). En 1793, il devint commandant en chef de la marine espagnole, défendit Cadix contre les Anglais (1797), vint à Brest rejoindre la flotte française (1801). Il fut ambassadeur à Paris en 1804, comprima une révolte en Biscaye (fin 1804) ; commandant général de Cadix, il se rallia au roi Joseph qui le nomma ministre de la marine (juil. 1808). Il a publié des *Rudiments de tactique navale* (Madrid, 1785, in-4).

MAZARIN (Jules), célèbre homme d'Etat français, né à Pescina (Abruzzes) le 14 juil. 1602, mort à Paris le 9 mars 1661. Son père était un Sicilien, Pietro Mazarini, de Palerme (mort à Rome le 14 nov. 1654), attaché à la grande famille des Colonna ; sa mère, Ortensia Bufalini. Le jeune homme fit ses études chez les jésuites, au collège romain, tout en s'adonnant au jeu. Emmené en Espagne par Jérôme Colonna, Mazarin passa trois ans dans ce pays, d'abord à l'université d'Alcala, puis à Madrid où la passion du jeu faillit le retenir. Revenu à Rome vers 1622, il acheva ses études et fut reçu docteur *in utroque jure*. Quand éclata la guerre de la Valteline, il devint capitaine d'infanterie dans un régiment pontifical commandé par un Colonna, le prince de Palestrina ; cette campagne lui révéla sa véritable vocation, qui n'était pas la guerre, mais la diplomatie. Les Barberini, neveux d'Urbain VIII, s'intéressèrent à lui et le firent entrer dans l'ambassade que le pape envoyait pour apaiser la guerre de Mantoue ; pendant un an il négocia avec la France, la Savoie, l'Espagne ; et le 26 oct. 1630, au moment où Espagnols et Français allaient en venir aux mains devant Casal, il courut bravement se jeter entre les deux armées en annonçant la paix. Ce trait de courage fonda sa réputation : représentant du pape aux traités de Cherasco (1631) et de Turin (1632), il quitta le costume militaire pour l'habit ecclésiastique. Bientôt la France l'attira : vice-légat d'Avignon (1634), puis nonce à Paris (1634-36), il déplut par ses sympathies françaises à l'Espagne, qui le fit renvoyer à Avignon (1636) et qui l'empêcha, malgré les efforts

de Richelieu, de devenir cardinal (1638). Enfin, en 1640, il entra au service de la France et fit un heureux début en gagnant à la cause française les princes de Savoie (déc. 1640) ; un an après, le pape lui accordait le chapeau de cardinal. Lors de la conspiration de Cinq-Mars et du duc de Bouillon, celui-ci n'obtint sa grâce qu'en livrant Sedan ; Mazarin signa la convention et vint occuper la ville. Confident de Richelieu, il employait sa souplesse à prévenir les chocs entre le roi et le ministre, tous deux aigris par la maladie. Richelieu le désigna comme son successeur, et mourut le 4 déc. 1642 ; le 5, des lettres patentes annoncèrent l'entrée de Mazarin au conseil, avec des pouvoirs formulés d'une manière vague comme ceux de Richelieu, ce qui permettait de les étendre à toutes choses. Le nouveau ministre eut le mérite de défendre la mémoire et la famille de son prédécesseur contre la réaction qui commençait. Mais, en même temps, il préparait l'avenir : la reine Anne, à qui Louis XIII venait d'imposer un conseil de régence inamovible, reçut de lui, par le valet de chambre Beringhen et l'évêque Potier, des assurances répétées de soumission. Louis XIII mort, le parlement, dans le lit de justice du 18 mai, cassa le testament royal et donna l'autorité complète à la régente ; le soir même, les anciens amis d'Anne d'Autriche apprirent avec étonnement que Mazarin était confirmé dans les fonctions de premier ministre, chef du conseil en l'absence des princes.

Mazarin était alors un homme de quarante ans, très beau, de manières élégantes. Lui qui disait : « Qui a le cœur a tout », gagna le cœur de la reine. Les lettres chiffrées de Mazarin et d'Anne, qu'on a réussi à lire, ne laissent aucun doute sur la réalité de cet amour, qui ne fut point platonique. On a supposé un mariage secret entre la régente et le ministre ; c'est une hypothèse gratuite : les cardinaux ne pouvaient pas se marier. On s'est aussi demandé si Mazarin a jamais été prêtre. En 1640, il fut créé cardinal laïque, avec une dispense ; se fit-il recevoir prêtre vers la fin de sa vie, pour satisfaire la cour pontificale ? C'est douteux, puisque les oraisons funèbres prononcées à Rome après sa mort le disent cardinal laïque. Quoi qu'il en soit, cette passion, beaucoup plus vive chez la reine que chez le favori, le rendit tout-puissant ; plus heureux que Richelieu, il n'eut jamais, au milieu des plus grands dangers, à craindre une disgrâce royale.

Le nouveau ministre était un personnage fin et fourbe, aux manières humbles, au langage insinuant, doué d'un sang-froid et d'une persévérance qui laissaient peu d'accès au découragement. Toutes ces qualités lui furent nécessaires sous un roi mineur, en présence d'une noblesse turbulente, dans un pays qui haïssait les favoris et qui se rappelait Concini. Les huguenots s'inquiétaient ; sa tolérance les calma. Les paysans du Rouergue, les *croquants*, se révoltaient ; on les battit. Mais le principal danger vint de la cabale des Importants qui comprenait, à côté d'aventuriers ambitieux, des prélats honnêtes et des bourgeois du parlement ; elle avait pour chef le duc de Beaufort. Une lutte sourde s'engagea entre les Importants et le ministre ; la tentative d'assassinat dirigée par Beaufort contre Mazarin, sur le conseil de Mme de Chevreuse, amena la répression : le duc fut mis à Vincennes, les mécontents renvoyés dans leurs terres, et Mazarin demeura le maître. Il en profita pour continuer activement la guerre de Trente ans ; par bonheur, la régence avait à son service l'épée de Turenne et de Condé. Les victoires de Rocroi, Fribourg, Nordlingen et Lens, les campagnes de Turenne et de Wrangel en Bavière, assuraient la victoire au Nord et au Nord-Est. On fut moins heureux en Catalogne. En Italie, Mazarin se laissa quelquefois guider par des passions personnelles, par exemple quand il entreprit pour effrayer le pape Innocent X la longue et pénible campagne de Toscane (1646), mais il secourut mollement les Napolitains révoltés sous Masaniello, puis sous le duc de Guise. Enfin, après l'échec des négociations entamées avec l'Espagne, Servien signa les glorieux traités de Westphalie (1648), qui donnaient l'Alsace à la France et qui détruisaient la puissance impériale en Allemagne.

Mais pendant ce temps, à l'intérieur, la haine contre Mazarin grandissait. Les charges financières, devenues très lourdes par suite des guerres, étaient accrues encore par l'avidité du cardinal et de son acolyte, le surintendant Particelli d'Emeri ; le parlement s'assura une popularité facile en combattant les impôts nouveaux, surtout l'édit du toisé, puis la taxe des aisés (1644). En 1647, le ministre semblait avoir surmonté ces obstacles ; tout en dirigeant les affaires extérieures, il augmentait ses riches collections, introduisait pour la première fois l'opéra en France, et accordait quelques pensions à des hommes de valeur, à Descartes entre autres. Toutefois ce calme n'était qu'apparent, et l'opposition parlementaire devint formidable en 1648 (V. Fronde). L'arrêt d'union des quatre cours souveraines de Paris amena les délibérations communes de la chambre Saint-Louis ; on y élabora un programme qui était la négation de toute l'œuvre intérieure de Richelieu. Mazarin, qui attendait une occasion pour sévir, fit arrêter, après la victoire de Lens, le populaire conseiller Broussel ; ce fut le signal de la journée des Barricades (26 août). Il fallait céder ; une déclaration royale enregistrée le 24 oct., le jour où étaient signés les traités de Westphalie, accorda en principe les demandes de la chambre Saint-Louis. Ce n'était qu'une feinte : dans la nuit du 5 au 6 janv. 1649 la cour s'enfuit à Saint-Germain et, avec l'aide de Condé, commença le siège de Paris. Le traité de Rueil (avril) termina ce conflit. Mazarin se trouvait alors entre la vieille Fronde ou parti parlementaire, dirigée par le coadjuteur Paul de Gondi, et la jeune Fronde ou parti féodal, dirigée par Condé. Ce dernier se rendit-il insupportable par ses exigences, ou bien (comme l'a soutenu le duc d'Aumale dans l'*Histoire des princes de Condé*) le ministre chercha-t-il un prétexte pour se débarrasser d'un général trop glorieux ? Ce qui est certain, c'est qu'une alliance avec la vieille Fronde lui permit d'emprisonner Condé, son frère Conti et son beau-frère Longueville (janv. 1650). Comme plusieurs provinces s'agitaient, il mène la cour en Normandie, en Bourgogne, en Guyenne, pour assurer l'ordre ; la princesse de Condé ne peut se maintenir à Bordeaux, et Turenne, qui a fait défection, est battu à Rethel ; à la fin de 1650 tout semble apaisé. Mais le cardinal ne tient pas les promesses faites à Gondi, et les deux Frondes se liguent contre lui. Mazarin quitte Paris ; Anne d'Autriche, qui devait le rejoindre, est retenue prisonnière dans la capitale. A cette nouvelle le ministre court au Havre et délivre les trois princes, afin de regagner l'appui de Condé ; cet espoir étant déçu, il se résigne enfin à quitter le royaume et se retire à Bruhl, près de Cologne.

Il envoya de là ses instructions à la régente, qui les exécuta de point en point, alors même qu'elle signait une déclaration violente contre lui. Paul de Gondi, devenu le cardinal de Retz, et Condé se disputaient le pouvoir ; la reine mère, qui continuait à gouverner malgré la majorité du roi (sept. 1651), soutint la cause de Retz, et Condé finit par courir aux armes. Mazarin lève aussitôt des troupes et, sur un ordre formel et public du roi, revient prendre la direction des affaires (décembre). Après la bataille du faubourg Saint-Antoine et le départ de Condé pour les Pays-Bas, la soumission de Paris était proche ; pour la faciliter, Mazarin céda aux prières du parlement royaliste de Pontoise qui l'exhortait à s'éloigner une seconde fois, et il se rendit à Sedan. Louis XIV rentra peu après à Paris (oct. 1652), et en févr. 1653 le cardinal revint à son tour avec tout l'appareil d'un souverain. Il se montra clément pour ses ennemis, car la rancune lui paraissait un sentiment inutile, donc mauvais ; Retz avait été emprisonné (il s'évada bientôt), quelques frondeurs furent exilés dans les provinces ; le reste obtint son pardon. Mais les révoltes provinciales furent vaincues et le parlement perdit tout rôle politique, surtout après la célèbre séance où Louis XIV vint lui parler le langage de l'absolutisme (1655). Mazarin

exerça jusqu'à sa mort le pouvoir le plus complet qu'un ministre ait jamais possédé.

Le cardinal, même pendant la Fronde, n'avait jamais négligé la lutte contre l'Espagne ; il reprit les opérations et, comme la France était à bout de ressources, rechercha l'alliance anglaise. Les pourparlers engagés avec Cromwell dès 1652 se poursuivirent longtemps entre l'insinuant Italien et le rude et froid Anglais. Mazarin n'hésita pourtant pas à contrecarrer le projet, conçu par le Protecteur, d'organiser une vaste confédération protestante en Europe. Le traité de commerce et d'amitié conclu à Westminster (1655) prépara le traité défensif et offensif de Paris (1657) qui eut pour conséquences la bataille des Dunes et la prise de Dunkerque. En même temps Mazarin profitait de la mort de l'empereur Ferdinand III pour combattre les Habsbourg en Allemagne. Il parla même de leur enlever le trône impérial et mit en avant diverses candidatures, entre autres celle de Louis XIV. Le prince autrichien Léopold fut quand même élu, mais le cardinal forma la ligue du Rhin (1658) qui assurait l'intervention constante de la France en Allemagne. Les négociations avec l'Espagne aboutirent au traité des Pyrénées (1659), que Mazarin alla signer dans l'île de la Conférence, sur la Bidassoa : la France acquit l'Artois et le Roussillon ; Condé rentra en grâce ; Louis XIV, dont on avait un instant annoncé le mariage avec une princesse de Savoie, épousa l'infante Marie-Thérèse. Mazarin pacifia aussi le Nord : grâce à lui la Suède conclut avec la Russie, la Pologne et le Danemark, des traités qui lui conservèrent les conquêtes de Charles-Gustave. On a reproché à Mazarin quelques fautes diplomatiques : au traité des Pyrénées il aurait pu, d'après Saint-Evremond, prendre les Pays-Bas tout entiers ; il abandonna le Portugal et rompit les liens d'amitié avec la Hollande et la Suisse, tandis que Richelieu avait toujours protégé les petites puissances ; enfin le mariage avec l'infante, qui donnait à Louis XIV des droits sur la succession d'Espagne, prépara de longues guerres. Malgré ce qu'il peut y avoir de juste dans ces critiques, la politique étrangère de Mazarin avait abouti à de si beaux résultats qu'elle assure sa gloire.

Malheureusement l'administration intérieure fut le côté faible du ministre. Il était, comme le dit Retz, *ignorantissime* en ces matières ; de là des fautes graves, et surtout la destruction complète de cette marine que Richelieu avait formée avec tant de soins. A cette ignorance, Mazarin joignit une avidité démesurée. Dépouillé de ses biens par la Fronde, il se refit une fortune gigantesque en exploitant la France. Il prenait à forfait les fournitures de l'armée et de la flotte, recevait les pots-de-vin des traitants, se faisait payer la nomination à n'importe quel office ; il ne rougit pas de toucher une part dans les prises faites par les flibustiers qui allaient pirater sur les côtes de Hollande. Cette cupidité devint presque maladive : le tout-puissant cardinal trichait au jeu, pesait les pièces d'or gagnées pour se défaire des moins lourdes. Bien servi par son complice Fouquet, Mazarin devint possesseur d'immenses richesses ; d'après l'évaluation la plus modérée, celle que donna Fouquet pendant son procès, il avait acquis au moins 50 millions, qui en feraient 500 aujourd'hui. Tout en amassant avec frénésie, Mazarin dépensait largement : ses fêtes étaient célèbres par un faste royal, et surtout il unissait aux goûts artistiques de l'Italien la passion du collectionneur. Son palais, où se trouve maintenant la Bibliothèque nationale, fut achevé par Mansard, décoré par les peintres Romanelli et Grimaldi, et devint un véritable musée, témoin l'inventaire de ses meubles (publié par le duc d'Aumale). Dans tous les pays, des courtiers achetaient pour lui des œuvres d'art ou des objets de valeur ; son bibliothécaire Gabriel Naudé réunit une superbe collection de livres et de manuscrits. Quant à son argent, Mazarin le destinait à sa famille. Très bon parent, trop bon parent même, il combla de faveurs son frère qui devint cardinal, son neveu qui fut duc de Nivernais ; il fit faire de brillants mariages à ses nièces, les deux Martinozzi et les cinq Mancini ; l'une de ces dernières fut unie au petit-neveu de Richelieu, qui devint duc de Mazarin. Avait-il songé un instant à couronner une de ses nièces reine de France, à marier Louis XIV avec Olympe, puis avec Marie Mancini pour laquelle le jeune prince eut une véritable passion ? C'est possible ; mais la résistance d'Anne d'Autriche et les hauteurs de Marie le guérirent bien vite de cette dangereuse ambition.

Le cardinal était devenu goutteux et malade ; son médecin Guénaud lui annonça que la mort approchait. On le vit alors, s'il faut en croire Brienne, se promener dans ses galeries en exprimant le regret de dire adieu à ces belles collections « qui lui avaient tant coûté ». Mais son courage ne l'abandonnait pas ; il dissimula ses souffrances et continua d'organiser des fêtes à Vincennes ou à Paris, par exemple celles où Molière joua *l'Etourdi* et *les Précieuses ridicules* devant Louis XIV. Pour mettre son héritage à couvert, il fit une donation générale de ses biens au roi qui les lui rendit. Alors Mazarin partagea sa fortune entre ses parents, légua ses livres à la Bibliothèque royale, et fonda le collège des Quatre-Nations dans le bâtiment où est aujourd'hui l'Institut. Il donnait en même temps ses derniers conseils à Louis XIV. Nommé en 1645 surintendant de l'éducation du jeune prince, il avait choisi Villeroi comme gouverneur, Hardouin de Péréfixe comme précepteur. Longtemps cette éducation fut négligée, peut-être parce que Mazarin craignait de se rendre trop vite inutile. Mais dans les derniers temps il s'entretint souvent avec Louis XIV, l'initia aux affaires, lui recommanda des hommes tels que Colbert, et finalement lui donna des instructions dont le roi mit une partie par écrit après la mort du cardinal (Chantelauze les a publiées). Son principal conseil était de ne jamais prendre de premier ministre. Mazarin était peu religieux ; lui-même déclara dans ses derniers jours n'avoir jamais ouï une seule messe selon les intentions de l'Eglise. C'est cette liberté d'esprit, jointe à son grand sens politique, qui l'avait rendu si tolérant pour les réformés et les jansénistes. Désirant mourir d'une façon correcte, il se fit assister et instruire par Claude Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. Les contemporains déclarèrent que sa fin avait été plus d'un philosophe que d'un chrétien.

Mazarin, malgré ses services, n'eut pas comme Richelieu cette grandeur qui force l'admiration même chez les adversaires. Peu d'hommes furent aussi attaqués de leur vivant. Pendant la Fronde parurent les *Mazarinades* (V. ci-dessous), ainsi appelées du titre que portait un libelle de Scarron. Retz a laissé de Mazarin un portrait terrible, étincelant d'esprit et de haine, mais c'est l'œuvre d'un ennemi. Dans notre siècle on a beaucoup étudié Mazarin : l'apologie du cardinal, indiquée à grands traits par Mignet, développée par Victor Cousin, est devenue complète dans les deux consciencieux ouvrages que lui a consacrés Chéruel. Cette tendance élogieuse a soulevé quelques protestations, surtout de la part de Chantelauze et de Loiseleur. D'ailleurs nous pouvons étudier Mazarin directement, d'une part dans sa correspondance, d'autre part dans les quinze intéressants carnets (conservés à la Bibliothèque nationale) où il notait les incidents quotidiens et les choses qu'il comptait dire à la reine ou aux principaux seigneurs. Nous voyons ainsi les deux faces du personnage : les carnets le font apparaître comme un courtisan rusé, préparant ses mensonges, faisant provision de commérages pour amuser la régente ; les lettres montrent sa prodigieuse activité, son attention toujours en éveil sur les mouvements des ennemis, sur les pourparlers ou les campagnes à suivre. Ajoutons qu'il se connaissait en hommes ; le ministre qui a su découvrir et s'attacher un Colbert et un Lionne possédait une des qualités les plus nécessaires pour le gouvernement. Si Mazarin ne peut être appelé un grand homme, ce fut un grand diplomate et un grand politique. Georges Weill.

Bibl. : Mazarin, *Lettres* (1651-2), publ. par Ravenel, 1836, dans *Soc. de l'Hist. de France* ; *Lettres*, 1872 et suiv. (Coll. des *Documents inédits* ; 7 vol. parus, les six premiers édités par Chéruel, le dernier par d'Avenel). — Cousin, *la Jeunesse de Mazarin*, 1865. — Chéruel, *Histoire de France*

pendant la minorité de Louis XIV, 1879-80, 4 vol. ; *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, 1883, 3 vol. — CHANTELAUZE, *Portraits historiques*, 1886. — LOISELEUR, *le Vrai Mazarin*, dans le journal *le Temps*, 3 et 8 nov. 1883. — Pour les autres ouvrages, V. MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France*, nos 3893-3933, 3969-3986, 4068-4083.

MAZARIN (Michele), moine dominicain, né à Rome en 1607, mort à Rome en 1648, frère du précédent. Il dut uniquement à celui-ci de devenir archevêque d'Aix (1645), cardinal (1647) et vice-roi de Catalogne (1648); il était médiocre, mais ambitieux.

MAZARIN (Hortense, duchesse de) (V. MANCINI).

MAZARIN (DE LA PORTE DE LA MEILLERAYE, duc de), né en 1632, mort le 9 nov. 1713. Fils du maréchal de La Meilleraye, il fut grand maître de l'artillerie (1648) et lieutenant général (1654) ; Mazarin voulut marier sa nièce préférée, Hortense Mancini, au petit-neveu de Richelieu, qui devint duc de Mazarin avec des biens immenses (1661). Mais le mariage fut malheureux et la duchesse quitta son mari. Le duc tomba dans une dévotion outrée, détruisit tous les objets d'art qui lui venaient du cardinal, et se rendit fameux par de véritables actes de folie dont Saint-Simon nous a conservé le souvenir. G. W.

MAZARINADES. On désigne sous ce nom les pamphlets en vers et en prose publiés pendant la Fronde, de 1648 à 1653. Les recueils en sont très nombreux. Les écrivains les plus réputés collaborèrent à ces satires : Scarron, le cardinal de Retz, Guy Patin, Sandricourt, Sarrazin, O. Patru, J. Loret, etc. Parmi les mazarinades les plus goûtées, on cite : le chant des *Barricades*, *l'Envoi de Mazarin au mont Gibet*, *l'Ane rouge*, *la Lettre de Polichinelle à Jules Mazarini.*

BIBL. : MOREAU, *Bibliogr. des Mazarinades*, 1850-52, 2 vol. in-8. — SAINT-JULIEN, *les Courriers de la Fronde*, 1857, 2 vol. in-16. — TAMIZEY DE LARROQUE, *Mazarinades inconnues*, 1879, in-12. — *Mascarades et Farces de la Fronde*, 1870, in-16. — DEBIDOUR, *la Fronde angevine*, 1877, in-8.

MAZARINE (Bibliothèque). L'une des grandes bibliothèques publiques de Paris, installée au palais de l'Institut, dit aussi palais Mazarin. Elle fut formée par Mazarin qui dès 1643 l'ouvrit au public ; elle renfermait alors 12,000 volumes ; aujourd'hui elle en compte environ 160,000 et 4,000 manuscrits. Le premier fonds fut formé par le bibliothécaire du cardinal, Gabriel Naudé, qui acheta les livres du chanoine limousin Decordes. Installée dans les lieux où fut ensuite la bibliothèque Royale (Nationale), elle fut en partie dispersée au moment de la Fronde. Reconstituée ensuite, elle fut en 1688 transférée auprès du collège des Quatre-Nations, dans des bâtiments construits à cet effet, sur le modèle de ceux du palais Mazarin. Elle avait une dotation spéciale provenant de la rente du prix payé par le roi pour l'achat des manuscrits de Mazarin (1684). Sa fondation fut déclarée royale en 1665. L'administration en fut remise à la Sorbonne, par les exécuteurs testamentaires du cardinal, le 14 avr. 1688. Le 7 mai 1791, l'abbé Hooke la remit à l'Etat. Elle fut alors enrichie d'une quantité de livres et manuscrits provenant de couvents, notamment de ceux de l'abbaye Saint-Victor. Presque totalement dénuée d'ouvrages modernes (sauf sur la période historique du XVIIe siècle), elle est peu visitée. Elle est ouverte tous les jours. A.-M. B.

MAZARIS. Pamphlet byzantin des premières années du XVe siècle, imité de la *Nekyomantie* de Lucien. L'auteur a imaginé un dialogue des morts entre Manuel Holobolos, secrétaire de Manuel II, et un certain Mazaris, et, à la faveur de cette fiction, il a décrit en termes satiriques l'état misérable et les intrigues de la cour byzantine, ainsi que les luttes des despotes grecs du Péloponèse au commencement du XVe siècle. L'ouvrage a été publié avec une traduction par Ellissen (*Analekten der mittel- und neugriech. Litteratur*, Leipzig, 1860). Ch. DIEHL.

MAZARO. Ville de l'Afrique australe, dans l'Etat libre de l'Est-Africain (dénomination nouvelle de la possession portugaise du Mozambique). Mazaro est située sur la rive gauche du Zambèze, à la tête du delta que forme ce fleuve.

MAZAROUNI (V. MASSARONI).

MAZARRON. Ville d'Espagne, prov. de Murcie, près de la mer; 16,500 hab. Mines de fer et de plomb argentifère. Les minerais s'exportent par le port situé à 5 kil. S.-E. (mouvement en 1892, 550 navires, 91,700 tonnes).

MAZAS (Jacques-François-Marc), officier français, né à Marseille le 26 avr. 1765, tué à Austerlitz le 2 déc. 1805. Il fit campagne en Amérique, fut capitaine du 11e bataillon de la Gironde en 1793, fit campagne aux Pyrénées, à l'armée d'Italie où il commandait la 34e demi-brigade ; en 1805, il était colonel du 14e de ligne. Son nom fut donné à un boulevard de Paris et passa à la prison riveraine.

PRISON DE MAZAS. — La maison d'arrêt cellulaire de Mazas fut construite sur le boulevard Mazas (auj. boulev. Diderot), dont elle prit le nom, de 1841 à 1849, et inaugurée le 20 mai 1850. C'était une prison modèle, type du système cellulaire prescrit par l'ordonnance de 1836 (V. PRISON). Elle renferme 1,200 cellules. On y détient les prévenus. Parmi les plus illustres, on peut citer une centaine de députés arrêtés dans la nuit du 2 décembre 1851 (V. DEUX-DÉCEMBRE), Thiers, Changarnier, Cavaignac, Baze, Leflô, etc. ; le banquier Mirès, les prévenus politiques au temps de l'Empire, une partie des otages de la Commune. La prison de Mazas doit être démolie dès que sera achevée celle de Fresnes-lès-Rungis qui la remplace.

MAZATENANGO. Ville du Guatemala, sur le Tualate (versant du Pacifique) ; 3,300 hab. Cacao, coton.

MAZATLAN. Port du Mexique, chef-lieu de district, dans l'Etat de Sinaloa, un peu au S. du tropique, sur une côte d'alluvions et dans une situation médiocre au point de vue de la sécurité du mouillage; 19,135 hab. Cependant, grâce à son climat relativement tempéré (moyenne, 24°; maximum, 33°; minimum, 9°) et plus salubre que ceux des ports situés plus au S., grâce aussi à sa proximité de la Californie avec laquelle il a pratiqué longtemps d'importantes affaires de contrebande, le port de Mazatlan s'est rapidement développé. Il exporte surtout les bois de teinture, l'argent, le cuivre et les perles. C'est un des ports qui profiteraient le plus du percement de l'isthme de Panama.

MAZAUGUES. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de La Roquebrussanne; 543 hab.

MAZAYE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort; 810 hab.

MAZDÉENS. Adhérents du mazdéisme ou adorateurs de Mazdâ. Le terme zend correspondant est Mâzda-yasna (V. PERSE).

MAZDÉISME (V. PERSE).

MAZÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Beaufort-en-Vallée ; 3,147 hab. Stat. du chem. de fer d'Angers à Noyant-Méon. Culture maraîchère. Tonnelleries, taillanderies, huileries, moulins. Château de Montgeoffroy, bâti en 1775, par le maréchal de Contades sur l'emplacement d'un château plus ancien dont il subsiste deux tours du XVIe siècle et une chapelle de la Renaissance.

MAZE (Hippolyte), homme politique français, né à Arras le 5 nov. 1839, mort à Paris le 25 oct. 1891. Elève de l'Ecole normale supérieure, professeur agrégé d'histoire, gendre d'Adolphe Blanqui, il fut préfet des Landes (sept. 1870-avr. 1871), député de la 2e circonscription de Versailles (21 déc. 1879), réélu en 1881 ; il échoua au scrutin de liste en 1885, avec toute la liste opportuniste, mais fut élu sénateur de Seine-et-Oise le 4 avr. 1886. Il a publié : *le Général Marceau* (1889, gr. in-8) ; *les Généraux de la République* (Kleber, Hoche, Marceau) (1889, in-8), etc.

MAZÉAGE (Métall.) (V. FINERIE).

MAZÉAS (L'abbé Guillaume), savant français, né à Landerneau (Bretagne) en 1712, mort à Vannes en 1776. Il professa au collège de Navarre, à Paris, fut secrétaire d'ambassade à Rome et obtint un canonicat à Vannes, où il se retira. Il était correspondant de l'Académie des sciences de Paris et membre de la Société royale de Londres. Il a

donné dans les recueils de ces deux sociétés d'intéressants mémoires sur l'électricité, sur la lumière, sur les couleurs, sur les solfatares. Il a traduit de l'anglais plusieurs ouvrages de physique et d'hygiène.

Son frère, *Jean-Mathurin* (1713-1801), professeur de philosophie au collège de Navarre et chanoine de Notre-Dame de Paris, a publié des traités élémentaires de mathématiques qui ont eu de nombreuses éditions, et a collaboré au *Dictionnaire des arts et métiers*. L. S.

MAZEAU (Charles-Jean-Jacques), homme politique français, né à Dijon le 1er sept. 1825. Docteur en droit, avocat à la cour de cassation (1859), député de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale (2 juil. 1871), il siégea à la gauche républicaine, fut élu sénateur de la Côte-d'Or en 1876, réélu en 1885. Il vota contre la dissolution en 1877, fut nommé conseiller à la cour de cassation (1882), se démit en 1885 de cette fonction, fut ministre de la justice et des cultes dans le cabinet Rouvier (mai-déc. 1887). Le 1er mars 1890, il fut nommé premier président de la cour de cassation.

MAZEIRAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. d'Ahun; 306 hab. Ruines du château féodal du Mas-de-Ceydoux. Vestiges d'une ville antique, que l'on croit celtique, désignée sous le nom de Villevaleix.

MAZEL (Abraham), chef camisard, né à Saint-Jean-du-Gard en 1675, tué près d'Uzès le 17 oct. 1710. Il fut l'un de ceux qui donnèrent le signal de l'insurrection dans les Cévennes en 1702 en tentant de délivrer les prisonniers détenus au Pont-de-Montvert. Trois ans plus tard, ayant capitulé devant le maréchal de Villars, il avait obtenu la permission de se retirer à Genève; il n'en profita pas, continua la guerre, fut pris et condamné à la prison perpétuelle. Il réussit à s'évader, et, bénéficiant d'une amnistie, il fut conduit à Genève. Ayant voulu rentrer en France pour soulever de nouveau les Cévennes, il organisa une petite bande dans le Vivarais; mais ses compagnons furent tués et lui-même, couvert de blessures, résista jusqu'au moment où il fut trahi et surpris dans une maison où il s'était barricadé.

BIBL. : Antoine COURT, *Histoire des troubles des Cévennes;* Villefranche, 1760, 3 vol. in-12. — Eug. et Em. HAAG, *la France protestante;* Paris, 1857, t. VII, p. 352.

MAZELAY. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel; 463 hab.

MAZELINE (Pierre), statuaire français, né à Rouen, en 1632, mort à Paris en 1708. Il alla étudier à Rome, et en rapporta une bonne copie en marbre de l'*Apollon Pythien*, placée à Versailles. Il fut reçu à l'Académie de peinture et de sculpture en 1668. Il travailla beaucoup pour Versailles où l'on retrouve quelques-unes de ses œuvres, à côté de son *Apollon*. Il exécuta pour l'église Saint-Gervais, en société avec Hurtrelle, le tombeau du chancelier *Michel Le Tellier* sur les dessins de Philippe de Champaigne. Il est aussi l'auteur, en collaboration avec Hurtrelle, du tombeau de *Charles de Créquy*, qui orna longtemps l'église des Capucines, à la place Vendôme, et qui a été transporté à l'église Saint-Roch. Il était adjoint à professeur à l'Académie de peinture et de sculpture.

MAZENDÉRAN (V. MAZANDÉRAN).

MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène de), prélat français, né à Aix le 1er août 1782, mort à Marseille le 22 mai 1861. Entré dans les ordres à vingt-neuf ans, il étudia à Saint-Sulpice, en devint directeur, fonda à Aix une congrégation de missionnaires. Son oncle, *Charles-François* de Mazenod, évêque de Marseille, le prit pour vicaire général (1829). Grégoire XVI l'ayant sacré évêque sans l'autorisation du roi, il s'ensuivit un conflit où Louis-Philippe céda (1837).

MAZEPPA (Ivan-Stephanovitch), hetman des Cosaques, né à Mazepintzi (gouv. de Kiev) vers 1640, mort à Bender le 22 sept. 1709. Un de ses ancêtres, colonel, avait été fait prisonnier par les Polonais et brûlé avec son hetman Nalivaïko dans un taureau de cuivre à Varsovie (1597). Lui-même fut, dit-on, élevé chez les jésuites; il reçut une bonne éducation, devint page du roi Jean-Kasimir V. Un magnat polonais, l'ayant surpris avec sa femme, le fit enduire de goudron, rouler dans du duvet et attacher nu sur le dos d'un cheval; celui-ci s'enfuit à travers les steppes de l'Ukraine où Mazeppa fut recueilli par les Cosaques (1663). Il entra dans leurs bandes, et par son intelligence devint le secrétaire et l'adjudant de l'hetman Ivan Samoïlovitch. Par ses intrigues, il prépara sa déposition et fut élu à sa place (juil. 1687) avec l'appui du prince Basile Galitzin. Il défendit bien son peuple contre les Turcs et les Tatares et gagna la faveur de Pierre le Grand en se tourdant contre les Galitzin disgraciés par le tsar et en rennant de grands services à ce dernier contre les Turcs. Il contribua beaucoup à la prise d'Azov, fut décoré le second de l'ordre de Saint-André (1700). Au début de la guerre contre Charles XII, l'hetman servit fidèlement Pierre le Grand; mais les victoires du roi de Suède lui inspirèrent le désir de s'allier à lui pour se rendre indépendant. Il négocia avec Charles XII après la paix d'Altranstædt (1706), cacha ses trésors dans sa résidence de Batourin et dans les cavernes de Kiev, sut pourtant conserver la confiance du tsar. Il ne jeta le masque que lorsque Charles XII pénétra dans la Petite-Russie; mais il ne put lui amener à Gorki (gouv. de Mohilev) que 4,000 à 5,000 Cosaques; la plupart l'abandonnèrent (oct. 1708). Il s'était fait garantir par un traité secret l'indépendance du peuple cosaque et la principauté de Polotsk et Vitepsk. Pierre le Grand, très effrayé d'abord, agit vigoureusement. Il fit pendre Mazeppa en effigie à Gloukhof (12 nov.), fit raser Batourin, sa capitale, par Mentchikov, nomma un nouvel hetman. Mazeppa sut pourtant ramener une partie des Cosaques Zaporogues au roi de Suède; mais, après le désastre de Poltava (27 juin 1709), il dut s'enfuir avec Charles XII à Bender. On dit qu'il s'empoisonna de crainte d'être livré au tsar, au moment où l'on négociait avec lui. — La légende de Mazeppa a inspiré à Byron et à Victor Hugo de beaux poèmes, à Boulgarin un roman, plusieurs tableaux, etc. A.-M. B.

BIBL. : V. PIERRE LE GRAND.

MAZER. Oasis d'Algérie, prov. de Constantine, dans la région de l'oued R'ir, à 68 kil. N. de Touggourt et à quelques kilomètres de l'oasis d'Ourlana; par suite du creusage de 3 puits artésiens, elle a pris un grand développement depuis quelques années et possède une forêt d'environ 20,000 palmiers. E. CAT.

MAZERAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély; 607 hab.

MAZÈRES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun, sur l'Hers-Vif; 317 hab. Eglise réformée; asile protestant. Tanneries, briqueteries. Ancienne bastide à plan régulier, fondée en 1252 par l'abbaye de Boulbonne en pariage avec le comte de Foix. Le château des comtes leur servit souvent de résidence; Gaston Phébus y reçut magnifiquement Charles VI en 1389; Gaston de Foix y naquit en 1489.

MAZÈRES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies; 737 hab. Papeterie.

MAZÈRES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon; 607 hab. Vignobles. Marne. Château de Roquetaillade, construit au XIVe siècle pour la famille de La Mothe et restauré de nos jours par Viollet-le-Duc. A côté s'élèvent les ruines imposantes d'une ancienne forteresse féodale des XIIe et XIIIe siècles.

MAZÈRES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent-de-Neste; 441 hab.

MAZÈRES-LEZONS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) de Pau; 376 hab.

MAZÈRES (Francis), mathématicien anglais (V. MASÈRES).

MAZERIER. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat; 436 hab.

MAZERIN (Archéol.) (V. MADRE).

MAZERNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont; 317 hab.

MAZEROLLE (Alexis-Joseph), peintre français, né à Paris le 29 juin 1826, mort à Paris en 1888. Elève de Dupuis et de Gleyre, il débuta au Salon de 1847 avec *la Vieille et les Deux Servantes*. On citera parmi les envois de ce peintre classique et régulier : *Ménage d'artiste* (1853); *Chilpéric et Frédégonde devant le cadavre de Galsuinthe* (1857); *Néron et Locuste* (1859), au musée de Lille; *Diogène* (1861); *Anacréon* (1863); *la Communion des premiers chrétiens* (1865); *la Naissance de Minerve*, plafond pour l'hôtel de M. Duval (1868); *Cupidon et Psyché* (1870); en 1875, deux panneaux décoratifs pour le duc d'Aumale : *Minerve et Neptune se disputant l'honneur de nommer la ville d'Athènes* et *Vulcain donnant à Vénus les armes d'Enée; Une Déclaration* (1885). De 1873 à 1876, Mazerolle a aussi exposé des modèles pour les Gobelins : *le Vin*, *la Pêche*, *la Pâtisserie*, exécutés pour le buffet de l'Opéra. Il a décoré la salle des concerts du Conservatoire (*les Neuf Muses*).

MAZEROLLES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 394 hab.

MAZEROLLES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf; 881 hab.

MAZEROLLES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons; 281 hab.

MAZEROLLES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 120 hab.

MAZEROLLES ou **BAUSSIET.** Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan; 416 hab.

MAZEROLLES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arsacq; 610 hab.

MAZEROLLES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 512 hab.

MAZEROLLES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Lussac-les-Châteaux; 783 hab. Eglise romane avec un clocher remarquable; grange aux dîmes du XIIIe siècle. Grand dolmen du Pont converti en étable. Château moderne de Johannisberg.

MAZERULLES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Nancy; 258 hab.

MAZET-SAINT-VOY (Le). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr, d'Yssingeaux, cant. de Tence; 2,697 hab.

MAZEUIL. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour; 568 hab.

MAZEYRIAT-AUROUZE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude. cant. de Paulhaguet; 678 hab.

MAZEYRIAT-CHRISPINHAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac; 823 hab.

MAZEYROLLES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès; 512 hab.

MAZIÈRE-AUX-BONS-HOMMES (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq; 280 hab.

MAZIÈRES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud; 319 hab.

MAZIÈRES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Langeais; 956 hab.

MAZIÈRES. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet; 477 hab.

MAZIÈRES-EN-GÂTINE. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay; 1,172 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Commerce de beurre important. Gisements calcaires. Château de l'Oucherie des XIVe et XVIIe siècles.

MAZIÈRES-NARESSE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal; 322 hab.

MAZIÈRES-SUR-BÉRONNE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Melle; 564 hab.

MAZIÈRES (Les), architectes des XVIIe et XVIIIe siècles *André* Mazières, expert juré et maçon du roi, et son collègue et associé Antoine Bergeron furent les deux plus grands entrepreneurs de bâtiments de la fin du XVIIe siècle, tant pour les grands travaux du château de Versailles que pour ceux du Louvre, des Tuileries et de l'Observatoire, à Paris. André Mazières mourut le 28 févr. 1676 et une rue de Versailles porte aujourd'hui son nom. — *Jacques*, fils du précédent, né en 1639, mort à Paris le 16 mars 1713, travailla avec son père et lui succéda comme entrepreneur des travaux du château de Versailles, travaux pour lesquels il reçut, avec ses associés Jacques Gabriel et Haniche, la somme de 488,000 livres en la seule année 1680. Jacques Mazières devint architecte du roi et conseiller et secrétaire de Sa Majesté. Charles LUCAS.

MAZILLE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny; 504 hab.

MAZINGARBE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens; 4,551 hab. Mines de houille.

MAZINGHEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 298 hab.

MAZINGHIEN. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau; 968 hab.

MAZION. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye; 502 hab. Vignobles.

MAZIRAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Marcillat; 807 hab.

MAZIROT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 263 hab.

MAZIS (Le). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 94 hab.

MAZO (Juan-Bautista MARTINEZ DEL), peintre espagnol, né à Madrid au commencement du XVIIe siècle, mort à Madrid en 1667. Il fut l'élève préféré de Velazquez qui, voyant ses grands progrès dans la peinture, n'hésita pas à lui donner sa fille Francisca en mariage. Mazo obtint à cette occasion la charge d'huissier de la chambre à la place de son beau-père (1634). Ses premiers ouvrages furent des copies très habilement faites d'après des originaux de Velazquez, du Titien, de Ribera et de Rubens. Il composa des sujets de chasse, des paysages, et peignit le portrait avec talent. Le prince D. Baltazar Carlos l'attacha à son service de 1643 à 1646, date de sa mort. Cette même année, l'infant, qui avait accompagné Philippe IV à Saragosse, commanda à Mazo une vue de cette ville. C'est le tableau que conserve le musée du Prado sous le n° 788. Mazo l'acheva seulement en 1647 et c'est Velazquez qui a peint les groupes de petits personnages qui l'animent. On trouve au même musée divers portraits importants de Mazo, notamment ceux de *D. Tiburcio de Redin*, de *Marianne d'Autriche*, avec, dans le fond, deux jeunes infants et une camarera, et plusieurs paysages tels que la *Vue de l'Escurial*, du *Campillo*, d'un port de mer. A la mort de Velazquez, Mazo eut à liquider, vis-à-vis du trésor, sa succession fortement obérée par les avances à lui faites à l'occasion des fêtes du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, avances dont la fin inopinée du grand artiste avait empêché le règlement. Mazo opéra cette liquidation avec une parfaite loyauté, et entièrement à l'honneur de la mémoire de Velazquez. Philippe IV l'avait nommé aide-fourrier du palais et peintre de sa chambre. P. L.

MAZO (Felipe), peintre espagnol contemporain, élève de M. Bonnat. Il a présenté à l'Exposition universelle à Paris, en 1889, deux peintures de genre, *l'Enterrement* et *le Parc Monceau*. P. L.

MAZOCHA (*Macocha*, la belle-mère). Abîme de Moravie, près du village de Willikowitz, district de Boskowitz. Il s'ouvre dans un plateau calcaire, sous forme d'une cavité de 137 m. de profondeur sur 95 de long, 60 de large; les murs sont coupés à pic, mais une galerie latérale descend jusqu'à 32 m.; au fond dort un petit lac.

BIBL. : TRAMPLER, *Die Mazocha*; Vienne, 1891.

MAZOIRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes; 665 hab.

MAZOIS (Charles-François), archéologue français, né à Lorient le 2 oct. 1783, mort à Paris le 31 déc. 1826. Architecte, l'un des meilleurs élèves de Percier, il travailla pour Murat à Naples, publia un remarquable ouvrage su

les Ruines de Pompéi (1809-11, 2 vol. in-fol. ; 2 autres vol. posth. publiés par Gau). Il a construit diverses maisons de Paris et dessiné les passages Choiseul, Saucède, etc.

MAZON (Charles-Albin), littérateur et journaliste français, né à Largentière (Ardèche) le 20 oct. 1828. Rédacteur en chef de l'*Avenir de Nice*, de 1855 à 1861, il mena dans ce journal une campagne incessante en faveur de l'annexion de Nice à la France et fut expulsé par les autorités italiennes. Il vint à Paris, où il a occupé jusqu'en 1890 le poste de directeur du service télégraphique de l'agence Havas. M. Mazon a publié, entre autres ouvrages, sous son nom ou sous le pseudonyme de docteur Francus : *Nice en 1861* (1861, in-12); *le Vieux Musicien* (1862, in-12); *Jean Bruyère* (1864, in-12); *Une Esquisse d'anatomie politique* (1868, in-8); *Notes ardéchoises* (Privas, 1870-74, in-8); *Marguerite Chalis et la légende de Clotilde de Surville* (1873, in-18); *la Comédie politique* (1880, in-12), traduite de l'anglais de D. Johnson; une série de *Voyages archéologiques pittoresques et historiques dans l'Ardèche* (1879-95, 11 vol. in-12); *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent ans* (1889, in-12); *Notes sur l'origine des églises du Vivarais* (1891, 2 vol. in-12); *les Muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan* (1892, in-12); *Histoire de Soulavie* (1893, 2 vol. in-8); des *Notes sur la franc-maçonnerie dans l'Ardèche, avant et après la Révolution* (1896, in-12); de nombreuses *Notices historiques* sur des personnages ou des localités du Vivarais, etc. M. Mazon est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

MAZONI (Nicolas), architecte portugais du XVIIe siècle. Originaire d'Italie, Mazoni fut appelé en Portugal où, de 1732 à 1763, il fit construire à Porto la haute tour dite des Clercs, destinée à servir de point de mire aux navigateurs franchissant l'embouchure du Douro ; il fut aussi chargé, vers la même époque, de travaux de restauration dans la vieille cathédrale de cette ville. Ch. L.

MAZOUAU. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Labarthe-de-Neste; 61 hab.

MAZOUNA. Ville d'Algérie, dép. d'Oran, com. mixte de Renault-Mazouna, au centre du Dahra; 1,500 hab. Elle est bâtie en amphithéâtre sur trois mamelons, dans un site gracieux. Très importante au moyen âge, elle fut pendant quelque temps sous les Turcs le siège du beylik d'Oran ; Bou-Maza en 1846 en fit son quartier général dans l'insurrection du Dahra. Aujourd'hui Mazouna n'a plus guère d'importance ; il y a partout dans la vallée des ruines. C'est la patrie du fameux cheikh *Senoussi* (V. ce mot), le fondateur de l'ordre musulman le plus récent et qui tente une sorte de panislamisme contre les chrétiens ; on montre encore la zaouia où il enseignait et qui fut le berceau de l'ordre. E. CAT.

MAZOVIE (*Masovia*). Région de Pologne comprenant les environs de Varsovie ; le gouvernement actuel de Varsovie est formé de la Mazovie et de l'ancienne prov. de Kalisz. La Mazovie, située surtout à gauche de la Vistule, tiendrait son nom de Mazos, échanson du roi Miecislav II, lequel se serait, pendant la minorité de Kazimir Ier (1037-41), emparé d'une partie de la prov. de Plock et lui aurait laissé son nom, même après sa défaite et sa mort. Boleslav III étant mort en 1138, son second fils Boleslav reçut en apanage un duché de Mazovie et Cujavie. A la mort de son fils Lesko (1173-83), ce duché revint à la couronne. Kazimir II en dota son second fils Conrad (1194), lequel eut la fâcheuse idée d'appeler l'ordre Teutonique en Prusse, contre les païens. Ses fils Kazimir et Boleslav étant morts en 1262 et 1267, leurs fils et petits-fils subdivisèrent le duché. Il fut réuni par Boleslav II (1333), à la mort duquel (1351) son cousin Ziemovit III ne put garder que la Mazovie et dut rendre au roi la Cujavie.

La famille des Piasts de Mazovie s'éteignit avec Janus et Sigismond, et le pays fut, en 1526, réuni définitivement à la couronne par Sigismond Ier. Au partage de 1795, il fut attribué à la Prusse; en 1807, au grand-duché de Varsovie ; en 1814, au royaume russe de Pologne. A.-M. B.

MAZOWIEC. Ville de la Pologne russe, ch.-l. de cercle du gouvernement de Lomza ; 3,600 hab. (en majorité juifs).

MAZUBY. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 252 hab.

MAZURANIC (Ivan), poète et homme politique croate, né à Novi le 11 août 1813, mort à Budapest le 3 août 1890. Il étudia à Fiume, Szombathely et Zagreb (Agram), devint avocat à Karlovac (Karlstadt), où il publia en 1848 un manifeste qui fit grand effet, *Hrvati Magyarom* (les Croates aux Magyars). Il prit une part active aux événements, et, après la répression de la révolution hongroise, fut appelé à Vienne pour participer à la nouvelle organisation politique de la Croatie et de la Slavonie. On le nomma procureur général délégué pour la Croatie et la Slavonie (1850), administrateur supérieur à Zagreb (1854), président de la cour de Croatie et Slavonie (1860), chancelier (1861). Le ministère Belcredi-Larisch lui demanda sa démission (1865). Calmé par l'âge, il exerça une influence conciliatrice dans son parti croate nationaliste et réussit en 1872 à le réconcilier avec le parti unioniste (favorable aux Magyars). Il fut alors nommé ban de Croatie (1873-80). Son rôle politique fut la conséquence du retentissement de ses œuvres poétiques. Il est un des plus brillants représentants de l'école illyrienne qui, de 1830 à 1850, s'efforça de recréer une littérature des Slaves du Sud chez les Croates, les Slovènes et les Serbes. Ses premières poésies parurent dans l'Etoile du matin d'Illyrie (*Danica ilirska*, 1835). Il publia un dictionnaire allemand-illyrien avec Jac-Uzarevič (Zagreb, 1842); il refit avec une maîtrise incontestable les deux chants manquants de l'*Osman*, épopée de *Gundulič* (V. ce nom). Son chef-d'œuvre est le poème sur la mort d'Ismaïl Aga Cengič (*Smrt Smail Age Cengića*), publié dans l'almanach Iskra en 1846 (Zagreb, 1857) et traduit dans les diverses langues slaves (all., Brunn, 1874). Il a aussi laissé des écrits grammaticaux, historiques et politiques.

MAZURES (Les). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez; 1,069 hab. Hauts fourneaux.

MAZURIE. Pays polonais, correspondant au S. des provinces prussiennes de Gumbinnen et de Kœnigsberg (cercles de Johannisburg, Sensburg, Lyck, Olezko, Lœtzen, Angerburg, Goldap, — Ortelsburg, Neidenburg, Osterode, Allenstein). Le centre est Lyck. C'est un pays de collines et de lacs ; les principaux lacs sont ceux de Spirding, Lœwentin et Mauer reliés par les *canaux de Mazurie*. Ce territoire, d'environ 11,500 kil. q., est peuplé par 106,000 *Mazures* qui appartiennent à la confession luthérienne. Cette population, de race polonaise, s'étend aussi sur la Pologne russe dans les gouvernements de Plock, Lomza et une partie de celui de Suvalki. Là ils sont catholiques.

Les Mazures sont des agriculteurs, vivant encore sous le régime patriarcal, dans des maisons de bois couvertes de chaume ; ils sont presque végétariens et s'habillent d'un drap bleu qu'ils tissent eux-mêmes. En Prusse, les villes sont allemandes et le pays se germanise. Il faut signaler le zèle religieux particulièrement intense des confréries de *Gromadki*. La danse nationale des Mazures est la *Mazurka* (V. DANSE). — Ce nom de Mazures est encore appliqué aux gens de la plaine de Galicie occidentale, à l'O. du San. A.-M. B.

BIBL. : TŒPPEN, *Gesch. Masurens;* Dantzig, 1870. — HENSEL, *Masurenland;* Kœnigsberg, 1892. — KOZLOWSKI, *Chants et Mœurs des Mazures* (en polonais); Varsovie, 1869.

MAZURKA (V. DANSE, t. XIII, p. 879).

MAZUYER (Claude-Louis), homme politique français, né à Bellevesvre (Bourgogne) en 1760, guillotiné à Paris le 20 mars 1794. Avocat à Dijon, il fut élu juge de Louhans et député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative ; il s'associa aux actes des Girondins, attaqua, le 28 mai 1792, le duc de Cossé-Brissac, commandant de la garde constitutionnelle. Réélu à la Convention, il entra

en lutte avec la Montagne, blâma les municipaux de Paris qu'il accusa de brigandage, vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, résista énergiquement le 15 avr. à Pache, le 20 aux pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine. Le 1er mai, il proposa de convoquer à Tours ou Bourges les députés suppléants pour suppléer la Convention si elle était décimée, déclarant que déjà elle n'était plus libre. Cette proposition qui amena la guerre civile fut rejetée. Le 19 juin, Mazuyer signa la protestation des soixante-douze. Il fut mis hors la loi, arrêté et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Son rapport sur l'organisation de l'instruction publique et de l'éducation nationale en France fut imprimé par ordre de la Convention.

MAZZA (Damiano), peintre italien, né à Padoue. Il florissait au XVIe siècle, mais on sait fort peu de chose de son existence qui fut courte. Bon élève du Titien, il est l'auteur d'un *Enlèvement de Ganymède*, qu'on attribua au maître, et d'autres ouvrages remarquables, tels que la *Sainte Catherine entre saint Pierre et saint Paul*, à l'Abbazia de Venise. G. C.

MAZZA (Giuseppe), sculpteur italien, né à Bologne en 1652, mort en 1741. Cet artiste qui sut conquérir de son temps une assez brillante réputation, appartient à l'époque de la décadence. On cite, parmi ses productions les plus intéressantes : un grand bas-relief en bronze représentant la *Nativité*, et qui est à Venise; les *Mystères du rosaire*, le *Christ mort*, etc., à Bologne, etc. Mais aucun de ces ouvrages ne sort de la médiocrité. G. C.

MAZZA (Andrea), philologue et historien italien, né à Parme le 21 nov. 1724, mort à Parme le 23 sept. 1797. Il fut dans sa jeunesse élevé au collège de Reggio, puis il revêtit l'habit du Mont-Cassin et aborda les études philosophiques et théologiques au monastère de Saint-Jean l'Evangéliste à Parme. Au mois de mai 1744, il fut envoyé à Rome pour y étudier le droit canon, et il y resta quatre ans. Nommé bibliothécaire de son couvent, il fut chargé par le ministre Tillot de faire une édition de toutes les œuvres de Vittorio *Siri* (V. ce nom), édition qui ne se continua pas, par ordre de ce ministre. En oct. 1768, il fut nommé sous-bibliothécaire de la bibliothèque de Parme et en 1774, par suite du départ du père *Paciaudi* (V. ce nom), bibliothécaire titulaire. Il publia alors de nombreux ouvrages, s'aidant des livres qu'il avait sous la main. Notons ici : *Historiæ Ecclesiasticæ selecta Capita quæ... ad disputandum proponit* D. J. B. M. (Parme, 1757) ; *Lettera di un parmigiano di 19 aprile 1765 agli eruditi e dotti autori della Gazzetta letteraria di Europa* (Parme, 1765) ; *Lettere* (1re et 2e) *al... Tiraboschi* (Modène, 1788), etc. M. MENGHINI.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degl'Italiani illustri*, VII, 325. — PEZZANA, *Memorie degli scrittori e letterati parmigiani*, VII, 302, etc.

MAZZA (Angelo), poète italien, né à Parme le 16 nov. 1741, mort à Parme le 10 avr. 1817. Il fit ses études à Reggio et à Padoue, où il eut pour maître Spallanzani et Cesarotti ; en 1768, Du Tillot le fit nommer secrétaire et en 1770 professeur de littérature grecque à la nouvelle université de Parme. Bien qu'entré dans les ordres, il eut une vie assez peu réglée et finit par se marier en 1775. Il eut aussi de retentissantes querelles littéraires avec Rezzonico della Torre, Napoli Signorelli et Monti. Humaniste distingué, passionné pour la poésie grecque et en particulier pour Pindare qu'il traduisit deux fois, connaissant également bien la poésie anglaise, il entreprit de jouer dans son pays le rôle de Dryden et de Pope, et de réformer par l'imitation des anciens la poésie lyrique italienne, où régnaient alors l'emphase creuse et la phraséologie de mauvais goût. Il eût voulu la vivifier en y infusant le platonisme antique et le mysticisme chrétien : dans la forme, il semble qu'il se soit plu à rechercher les difficultés pour avoir le plaisir de les vaincre. Cesarotti disait de lui qu'il voulait danser les fers aux pieds et voler après s'être lié les ailes. Il a parfois du souffle et de la vigueur, mais il tombe trop souvent dans l'obscurité et la recherche. Ses œuvres ont été publiées à Parme en 5 vol. (1816-19); ses poésies à Pise en 3 vol. (1818-22). On trouvera un choix de ces dernières dans Carducci (*Lirici del secolo XVIII ;* Florence, 1871).

BIBL. : A. PEZZANA, *Memorie dei letterati parmigiani ;* Parme, 1833, VII, 413. — BELLINI, *Cenni intorno alla vita e alle opere di A. M.;* Parme, 1845. — CARDUCCI, éd. cit. — A. NERI, *Angelo Mazza e Vincenzo Monti*, dans *Giornale Ligustico*, XIII, 11-12.

MAZZANTI (Ludovico), peintre italien, né à Orvieto en 1674, mort à Viterbe en 1766. Il fut élève de Baciccì, puis il s'établit à Rome d'abord, à Naples ensuite, et dans l'une et l'autre de ces villes il exécuta un grand nombre de peintures destinées à la décoration des églises, et dont les mérites ne laissent pas d'être estimables. G. C.

MAZZARA-DEL-VALLO. Port de la côte S.-E. de la Sicile, à 42 kil. au S. de Trapani, à l'embouchure du petit fleuve Mazzara; 13,505 hab. Evêché. Forteresse qui a conservé son enceinte et ses tours, bâtie par le comte Roger (XIe siècle); château ; cathédrale du XIe siècle. C'est un petit port de pêche et de cabotage n'offrant aux vaisseaux qu'un assez médiocre abri; près de là sont les ruines de Sélinonte. Le mouvement de ce port fut en 1894 de 874 navires jaugeant 84,000 tonnes. Commerce d'huile, de vin, de sardines.— C'était, dès l'époque antique, un port fréquenté; les Romains détruisirent Mazzara dans la première guerre punique. Les Sarrasins en refirent une place importante au IXe siècle. Ils y furent défaits par les Grecs en 956, par Roger et ses Normands en 1075. Mazzara fut pendant longtemps la capitale du *Val di Mazzara* qui comprenait tout l'O. de la Sicile, c.-à-d. les provinces actuelles de Trapani, Palermo et Girgenti.

MAZZARINI (Giulio), jésuite et prédicateur italien, oncle du cardinal Mazarin, né à Palerme en 1544, mort à Bologne en 1622. Entré dans la Compagnie de Jésus, il professa la philosophie et la théologie, puis dirigea les collèges de Gênes et de Ferrare ; il prêcha avec succès dans un grand nombre de villes d'Italie et fut l'un des précurseurs les plus notables du P. Segneri. Le recueil de ses discours, intitulé *David, discorsi sul 50e psalmo*, comprend cinq parties imprimées séparément (*David*, Rome, 1660 ; *David dirizzato*, Rome, 1602 ; *David ristorato*, Rome, 1608 ; *la Quarta Parte dei discorsi*, Rome, 1609 ; *Dei Discorsi sopra la conclusione... con quattro indici copiosi*, Venise, 1611). Il a laissé en outre une grande œuvre ascétique, la *Somma della angelica osservanza* (1re et 2e part., Venise, 1615 ; 3e et 4e part., Bologne, 1618).

BIBL. : MONGITORE, *Bibl. sicula*, I, 414 et suiv. — LABBE, *Scriptores Soc. Jesu.*

MAZZARINO. Ville d'Italie, prov. de Caltanisetta (Sicile); 13,000 hab. Eaux sulfureuses; vins. Vieux château.

MAZZAROPPI (Marco), peintre italien, né à San Germano en 1570, mort en 1620. Son talent aimable et facile lui valut de vifs succès : *Saint Benoît*, *Saint Grégoire*, *le Martyre de saint André* (à l'abbaye du Mont-Cassin), peuvent donner une juste idée de l'agrément de sa touche et du soin qu'il apportait à la composition de ses tableaux.

MAZZAROSA (Antonio), historien et économiste italien, né à Lucques le 29 sept. 1780, mort à Lucques en avr. 1861. Son vrai nom était Jean-Baptiste Manzi, qu'il changea en celui de Mazzarosa, quand il fut appelé par testament à continuer cette famille patricienne. Il fut patriote, quoique sans enthousiasme ; en 1847, il fut un des Lucquois qui persuadèrent à Léopold de Toscane d'accorder la constitution. En 1860, Victor-Emmanuel le créa sénateur inamovible. Il a écrit : *Dei contagi, ragionamenti fisico-chimici* (Lucques, 1818) ; *Sopra l'annona lucchese, osservazioni* (*id.*, 1822) ; *Storia di Lucca, dalla sua origine al 1814* (*id.*, 1833) ; *Guida di Lucca* (*id.*, 1843).

BIBL. : CORNIANI, *I Secoli della letteratura italiana.*

MAZZEI (Francisco), jurisconsulte italien, né en 1709, mort en 1788. Avocat à Rome, il a publié : *De Matrimonio conscientiæ vulgo nuncupato liber singularis* (Rome, 1766) et plusieurs ouvrages de droit.

MAZZINGHI (Giuseppe, comte), compositeur anglais, né à Londres en 1768, mort à Bath en janv. 1844. Fils d'un organiste, il fut élève de J.-C. Bach et de Sacchini, chef de musique de l'opéra italien dès 1787, puis surintendant des concerts de la cour royale. Il professa le piano, composa une centaine de sonates et beaucoup d'opéras, ballets, etc. Citons : *The Blind Girl*, *The Exile*, *Chains of heart*, *Ramah Droog*, *Paul and Virginia*, *Sapho*, etc.

MAZZINI (Giuseppe), patriote italien, né à Gênes le 22 juin 1805, mort à Pise le 10 mars 1872. Son père, professeur d'anatomie à l'université, appartenait au vieux parti génois, ennemi du régime piémontais. Le jeune Giuseppe fit ses études dans sa famille et eut une vie très retirée, qui ne put qu'assombrir un caractère naturellement renfermé. A l'université, où il suivit les cours de droit, il se tenait à l'écart et inspirait une sorte de respect à ses camarades. Quelques-uns cependant s'attachèrent à lui, mais comme disciples, à qui déjà il parlait de patrie et de liberté. A peine reçu docteur en droit, il se voua tout entier à la réalisation de son idéal. Sous l'absolutisme, c'est seulement par la littérature qu'on pouvait toucher à la politique. Mazzini fonda à Gênes, en 1828, l'*Indicatore Genovese*, journal littéraire qui fut supprimé. Il collabora ensuite à l'*Indicatore Livornese*, fondé à Livourne par Guerrazzi avec le concours de Carlo Bini. Un article de lui sur un poème de Pietro Giannone, *L'Esule*, fit encore supprimer ce journal. Il envoyait aussi à l'*Antologia* de Florence des essais de critique signés *Un Italien*. Arrêté en 1830, il passa six mois dans la forteresse de Savone, puis reçut l'injonction de s'éloigner d'au moins dix milles de Gênes. Après être allé voir Guerrazzi et Bini en Toscane, il se rendit à Marseille (1831). Là, voulant transformer le carbonarisme, il fonda l'association secrète de la *Jeune Italie*. On ne pouvait en faire partie qu'au-dessous de quarante ans. Il lui donna pour organe un journal du même nom (1832). Le premier manifeste de l'association fut une lettre de Mazzini invitant le roi Charles-Albert à laver la tache de 1821 en travaillant à l'affranchissement immédiat de l'Italie. Le roi resta sourd à l'invitation. Alors Mazzini leva la bannière républicaine.

L'indépendance et l'unité de l'Italie sous une république purement démocratique, tel fut le programme que le journal de la *Jeune Italie* répandit partout clandestinement. Mazzini, esprit mystique, prophète encore plus que tribun, croyant en la justice absolue, rêvant pour l'humanité une ère d'harmonie universelle, liait étroitement le principe politique au principe religieux ; il résuma le credo de la rénovation dans la formule : *Dio e Popolo*. La *Jeune Italie*, en exprimant avec une énergie inconnue jusqu'alors le vœu des grands Italiens de tous les siècles, exerça une influence considérable sur la génération de ce temps. On peut dire que tous les patriotes, à un moment de leur carrière, surtout au début, ont plus ou moins pactisé avec elle. Mais, au fond, elle n'eut jamais, dans l'ordre des faits, la puissance du carbonarisme. Son programme n'était pas entièrement accepté de tous ses membres, dont beaucoup étaient ou fédéralistes ou sceptiques, comme Guerrazzi. Sa force matérielle, malgré l'organisation des affiliés en décuries et centuries, et l'obligation imposée à chacun de se pourvoir d'un fusil et d'un nombre donné de cartouches, ne répondit jamais à son prestige moral. Le comité de Marseille devait juger des circonstances et des moyens d'action, donner le signal de la bataille, et constituer le gouvernement provisoire de la révolution. On reprochait à Mazzini cette prétention de diriger du dehors le mouvement italien. Les illusions de l'exil lui faisaient voir des hommes d'action dans tous les inscrits. Il annonçait à l'Europe des milliers d'apôtres armés, impatients de combattre : ce singulier mélange de conspiration et de publicité attirait les persécutions sur les amis du dedans. C'est surtout contre Charles-Albert, qui n'avait pas répondu à ses avances, que Mazzini dirigeait les efforts de l'association. Le gouvernement piémontais poursuivit sans pitié ses sectateurs. En 1833, les exécutions ensanglantèrent les villes de Chambéry, d'Alexandrie et de Gênes. Mazzini fut condamné par contumace à « une mort ignominieuse ». Il voulut frapper un grand coup et prépara une expédition, dont il confia le commandement à Ramorino, ancien officier de l'armée napoléonienne. Après de longs et pénibles débats, les conjurés entrèrent en Savoie par la frontière de Genève (2 févr. 1834). Une suite de contre-temps arrêtèrent leur marche. Ramorino profita d'un évanouissement de Mazzini pour ordonner la retraite. Une autre bande échoua du côté de Grenoble : deux prisonniers furent passés par les armes. Les soulèvements qui devaient éclater à Gênes et dans d'autres villes furent contremandés. Il y eut des arrestations. Garibaldi fut du nombre de ceux qui s'échappèrent. La triste issue de l'expédition de Savoie, sujet de violentes récriminations, porta un coup presque mortel à la *Jeune Italie*. Mazzini, réfugié en Suisse, parut s'abstenir pendant plusieurs années de toute entreprise révolutionnaire.

En 1836, Mazzini s'établit à Londres, qui fut depuis sa demeure habituelle. Il y fonda le journal *L'Apostolato popolare* (1842). On l'accusa d'avoir ordonné un assassinat politique. Le gouvernement anglais le surveillait de près et faisait même saisir ses lettres. Il était retourné à la littérature et donnait des études à la *Foreign Quarterly Review*, notamment sur Dante. Quand les frères Bandiera préparèrent leur tentative, il joignit ses efforts à ceux des comités de Paris et de Malte pour les dissuader (1844). Lors de l'agitation qui suivit l'avènement de Pie IX, il envoya au nouveau pape ses félicitations et ses encouragements (sept. 1847). En févr. 1848, il vint à Paris, présida un club, et se mit à la tête des émigrés italiens. La révolution ayant gagné l'Italie, il courut à Gênes, puis à Milan, où il combattit de toutes ses forces, au nom du principe républicain, soit dans les clubs, soit dans son journal *L'Italia del Popolo*, l'annexion de la Lombardie au Piémont. Après la défaite, il passa dans le Tésin. La fuite du grand-duc l'attira en Toscane (fév. 1849). Il y prêcha l'union immédiate avec la République romaine, mais Guerrazzi l'éconduisit. Il alla alors à Rome, où son mysticisme révolutionnaire trouva un terrain favorable.

Elu représentant du peuple romain, Mazzini entra le 6 mars à l'Assemblée constituante, qui lui fit une ovation. Lorsque Charles-Albert dénonça l'armistice, Mazzini fit entendre des paroles de concorde : « Rome républicaine, dit-il, combattra à côté du Piémont monarchique. » Le 29, à la nouvelle du désastre de Novare, il fut nommé triumvir avec Saffi et Armellini. En réalité, c'était sa dictature. Le gouvernement romain, investi de pouvoirs illimités pour la guerre de l'indépendance et le salut de la République, déploya une grande activité. La déplorable intervention de Louis Bonaparte le mit bientôt aux prises avec les troupes françaises (30 avr.). Une convention honorable conclue entre le triumvirat et Ferdinand de Lesseps, plénipotentiaire français, aurait laissé le champ libre aux négociations (31 mai) : elle ne fut pas ratifiée à Paris. On connaît la belle défense de Rome. Même quand les assiégeants furent maîtres des murs (30 juin), Mazzini voulait continuer la résistance. Ce n'était pas l'avis de Garibaldi. L'assemblée refusa. Mazzini et ses collègues donnèrent leur démission. Le général Oudinot entra dans Rome le 3 juil.

Mazzini, après avoir essayé de reconstituer en Suisse un simulacre de gouvernement national italien, retourna en Angleterre, d'où il adressa à l'Assemblée française une énergique protestation. Il reprit avec une ardeur fébrile son travail occulte (1850). A Londres, jalousement gardé par des amis tout dévoués, voire par des admiratrices fanatiques, correspondant avec de nombreux agents sous des noms et à des adresses d'emprunt, recueillant des fonds pour la propagande et pour l'action, ayant formé avec Kossuth et Ledru-Rollin un comité directeur qu'il inspi-

rait, il était et surtout croyait être l'âme de la révolution en Europe. En dépit des polices du continent, il faisait, sous des déguisements qu'il changeait sans cesse, des stations plus ou moins longues en Suisse, parfois même en Italie. Ses entreprises échouaient toujours, mais il ne se lassait jamais. Dépourvu de sens pratique, méprisant les considérations d'opportunité, dominé par des idées fixes, il ne se rendait pas compte de la petitesse des moyens en face de la grandeur du but. Il rêvait de faire sortir une insurrection nationale d'un coup de main isolé. Les mazziniens, comme on commençait à appeler ses partisans, firent une tentative à Milan le 6 févr. 1853. Au nombre d'une centaine, ils se jetèrent sur un corps de garde autrichien et tuèrent quelques soldats. Cette échauffourée eut pour résultat un redoublement de rigueurs de la part de l'Autriche. La crainte de faire inutilement des victimes n'arrêtait pas Mazzini : pour l'apôtre de « Dieu et Peuple », une cause était d'autant plus vivante qu'elle produisait plus de martyrs. Un essai de débarquement à l'embouchure de la Magra, en mai 1854, ne coûta du moins la vie à personne. La prise d'armes de Cefalù, en Sicile, qui se termina promptement par l'exécution du baron Bentivegna (déc. 1856), fut peut-être spontanée. Mais Mazzini eut toute la responsabilité des mouvements de 1857. Pendant que Pisacane allait trouver la mort sur la plage de Sapri, dans le royaume de Naples, une poignée d'hommes attaquait un petit fort de Gênes, dont le gardien fut tué (29 juin), et le lendemain avait lieu à Livourne une équipée républicaine. La tentative de Gênes, dirigée contre le gouvernement qui tenait en main le drapeau italien, souleva l'indignation générale. Impliqué avec Ledru-Rollin dans un complot contre Napoléon III, Mazzini fut condamné par contumace en France à la déportation perpétuelle (septembre). En 1859, ses protestations contre l'alliance du Piémont avec la France impériale se perdirent dans l'unanimité du mouvement italien.

Après Villafranca, Mazzini envoya M. Crispi en Italie pour sonder le terrain (V. Crispi). Le parti mazzinien reprit quelque consistance, vers la fin de l'année, en réussissant à circonvenir Garibaldi, qui s'était séparé de la Société nationale (V. Garibaldi). En 1860, c'est l'influence mazzinienne qui détermina la résistance de Garibaldi à l'annexion immédiate de la Sicile et des provinces napolitaines. Entre autres manœuvres employées pour noircir aux yeux du dictateur la politique de Cavour, on avait supposé un traité secret qui, en cas d'annexions nouvelles, assurait à la France la cession de Gênes et de la Sardaigne. Peut-être Mazzini croyait-il à cette invention absurde : ses habitudes de conspirateur le portaient à la crédulité aussi bien qu'à la défiance. Il vint lui-même à Naples. Le prodictateur Giorgio Pallavicino lui écrivit, le 3 oct. : « Même en ne le voulant pas, vous nous divisez. Faites donc acte de patriotisme en vous éloignant de ces provinces. » Mazzini resta, mais les Napolitains firent contre lui des démonstrations qui le réduisirent à l'impuissance. D'ailleurs, Garibaldi, malgré ses tendances républicaines, restait fidèle à Victor-Emmanuel. Soldat, il refusait à Mazzini les qualités et même le courage d'un chef. S'il subissait quelquefois par son entourage l'influence du grand agitateur, c'est que celui-ci avait pour seconde formule : « Pensée et action ». Or le héros populaire voulait, lui aussi, agir sans relâche jusqu'à l'entier accomplissement de l'œuvre nationale. C'est en effet sous le nom de parti d'action que, malgré de profondes dissidences, mazziniens et garibaldiens, ceux-ci bien plus nombreux, parurent se confondre pendant quelque temps. Mazzini était retourné en Angleterre. Impliqué encore par la justice française dans l'affaire Greco, il s'était vu interdire par le conseil fédéral le séjour en Suisse (avr. 1864). Messine l'élut député au Parlement italien (févr. 1866), mais son élection fut annulée (18 juin). Réélu deux fois de suite, il fut enfin validé, mais, ne voulant pas prêter serment, il n'accepta pas. Il donna pour motif, dans une lettre du 7 févr. 1867, que, si la monarchie pouvait faire l'unité matérielle, elle était incapable de fonder l'unité morale. La Chambre prit acte de son refus (11 févr.). Elu en 1868 grand maître de la franc-maçonnerie italienne, il essaya de fonder une société d'alliance républicaine universelle. Il était revenu à Lugano, où il tomba gravement malade. Ses continuelles tentatives révolutionnaires obligèrent encore le gouvernement suisse à prendre des mesures contre lui (1869). Après une courte retraite à Londres, Mazzini se décida à rentrer en Italie pour y diriger des soulèvements. Arrêté, emprisonné à Gaëte (1870), il fut relâché après l'entrée des Italiens à Rome. De Lugano, il fonda dans la nouvelle capitale la *Roma del Popolo*, journal dans lequel il flétrit la Commune de Paris et l'Internationale (1871). Adversaire des socialistes en politique autant que des matérialistes en philosophie, Mazzini, tout en se préoccupant des questions économiques, faisait passer avant tout la question morale. Au commencement de 1872, il se rendit à Pise, espérant refaire sa santé sous ce climat. Il se cachait sous le nom de George Braun, par habitude, non par nécessité. Il mourut là dans l'après-midi du 10 mars. Sa mort produisit une sensation générale. Bien qu'il n'eût presque plus de partisans, on admirait en lui le « Grand Italien », comme l'avait appelé Manin, l'homme de foi indomptable qui avait tant contribué à généraliser le sentiment national. On ne se souvenait plus de ses entreprises inconsidérées, qui avaient nui si souvent à la marche des choses. La maison de Savoie elle-même, qu'il avait combattue avec acharnement, pouvait lui être reconnaissante d'avoir préparé, somme toute, le triomphe de la dynastie, en propageant avec un zèle infatigable la croyance qu'il n'y avait de constitution possible, pour l'Italie indépendante, que sous la forme unitaire. Le président de la Chambre exprima la douleur du pays. A Pise, les députations de tous les corps constitués et de toutes les corporations assistèrent à ses funérailles. Il y eut le même concours à Gênes, où son corps fut transporté et déposé auprès du corps de sa mère, pour laquelle il avait eu un culte constant. A Rome, on porta son buste en grande pompe au Capitole.

Les œuvres littéraires et politiques de Mazzini ont été réunies en une édition complète sous ce titre : *Scritti editi e inediti* (Milan, 1861-71, 7 vol., puis Rome, 1877-80, 6 autres vol.). Sa correspondance inédite a été publiée à Milan en 1872. Il a paru à part : *Lettres de Joseph Mazzini à Daniel Stern (1864-72)*, écrites en français (Paris, 1873, in-12). Giurati (Turin, 1887) et Meleagari (Paris, 1895) ont aussi publié des lettres de Mazzini. F. Henneguy.

Bibl. : V. au mot Italie, § *Histoire contemporaine*. — Simoni, *Mazzini, histoire des conspirations mazziniennes*; Paris, 1870. — Nardi, *Giuseppe Mazzini, la vita, gli scritti e le dottrine*; Milan, 1872. — *Memoire of J. Mazzini, by E. A. V.* (Mme Ashurst-Venturi), *with 2 essays* (1874) *and with a new appendice*; Londres, 1877. — Auguste Boullier, *Victor-Emmanuel et Mazzini, leurs négociations secrètes et leur politique*, suivi de *M. de Bismarck et Mazzini*, d'après des documents nouveaux ; Paris, 1885. — Mario, *Mazzini nella sua vita e nel suo apostolato*; Milan, 1885. — Comte de Schack, *Mazzini und die italienische Einheit*; Stuttgart, 1891. — Linton, *Recollections of Mazzini and his friends*; Londres, 1892.

MAZZINI (Andrea), mort à Marseille en 1849, cousin du précédent, vécut à Paris et publia : *De l'Italie dans ses rapports avec la liberté et la civilisation moderne* (Paris, 1847).

MAZZOCHI (Paolo) (V. Uccello [Paolo]).

MAZZOLA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Sermano; 232 hab.

MAZZOLA (Girolamo-Redolo), peintre italien, né à Parme en 1503, mort vers 1580. Parent et élève du *Parmesan*, qui, de son nom patronymique s'appelait Mazzola, il passa à Parme toute son existence et produisit un grand nombre d'œuvres, sans parler de l'achèvement, qui lui fut confié, des tableaux que son maître avant de mourir avait laissés à l'état d'ébauche, à la Steccata. Ce fut un coloriste vigoureux et un artiste habile auquel on peut reprocher seulement quelque laisser aller dans le dessin et le modelé des figures. Presque tous ses ouvrages sont à

Parme, notamment : *la Descente du Saint-Esprit ; la Nativité; Saint Jacques le Majeur aux pieds de la Vierge; Transfiguration;* une *Cène; la Vierge et sainte Catherine ; la Nativité de Jésus-Christ;* une *Sainte Famille.* Le musée du Louvre possède de lui une *Adoration des bergers.* G. C.

MAZZOLA (Filippo), peintre italien, né à Ferrare vers 1530, mort en 1589. Les tableaux de ce peintre, qui avait reçu les leçons de Dielai et dont la manière rappelle parfois celle du Titien, sont de valeur inégale : à côté d'une remarquable *Annonciation*, d'un *Christ sur la croix*, d'un *Saint Sébastien*, d'un *Saint Barthélemy*, etc., qu'on peut admirer à Ferrare, certains travaux de lui ont été critiqués avec une juste sévérité, notamment sa participation à la décoration de l'église de Jésus, décoration commencée par Dielai. G. C.

MAZZOLA (Giuseppe), peintre italien, né à Valduggia en 1748, mort en 1838. Il se rendit à Parme, y étudia les beaux-arts sous Ferrari, et attira sur lui la bienveillante attention du roi de Sardaigne qui lui facilita les moyens de séjourner à Rome et de se perfectionner dans son art. Là, il se lia avec Raphaël Mengs, qui lui donna d'utiles conseils. En 1789, il reçut le titre de peintre du roi. Puis il s'établit à Milan où se passa le reste de sa carrière. Professeur à l'école de Brera, directeur (1814) de la Galerie impériale de Milan, Mazzola exerça la peinture jusqu'à sa mort, travaillant de la main gauche, en dépit d'un cruel accident qui lui avait valu l'amputation du poignet droit. On doit à Joseph Mazzola, entre autres œuvres : une *Assomption*, une *Sainte Famille*, *le Génie de l'art pleurant sa disgrâce.* G. C.

MAZZOLA ou **MAZZUOLI**, peintre italien (V. PARMESAN).

MAZZOLENI (Angelo), poète et philologue italien, né à Bergame le 19 oct. 1719, mort à Bergame le 14 oct. 1768. Il fit ses premières études à l'académie Scacchi, puis il apprit les langues classiques au collège Mariano, dans sa patrie. Il fut envoyé à Milan pour y étudier la théologie et les belles-lettres; en 1739, il prit l'habit ecclésiastique, et, en 1742, il fut ordonné prêtre. Deux ans plus tard, il fut chargé du cours de belles-lettres au séminaire de Bergame, d'où il passa au collège Mariano (1758), en qualité de recteur. A cette époque, il prit une part active à la résurrection de cette académie de Bergame, connue sous le nom d'*Eccitati*, qui ne reçut de lui qu'une vie éphémère. De Mazzoleni nous avons : *Epigrammatum selectorum libri tres ad usum maxime scholarum* (Bergame, 1746); *Orazione funebre per il padre Oderi chierico ministro degl' infermi* (*id.*, 1754) ; *Rime oneste de' migliori poeti antichi e moderni* (*id.*, 1750); *Regole della poesia si latina che italiana* (*id.*, 1761) ; *Principi di Cosmografia* (*id.*, 1766), etc. M. MENGHINI.

BIBL. : TIPALDO, *Biogr. degl' Italiani illustri*, VI, 206.

MAZZOLINI (Ludovico), peintre italien, né à Ferrare en 1481, mort vers 1530. Son nom véritable est Mazzuoli : *Mazzolini* fut un surnom, un diminutif gracieux qui lui fut donné sans doute à cause de l'agrément et du charme de certaines de ses œuvres. Il eut pour maître, à Bologne, son compatriote Lorenzo Costa ; mais il se sépara de lui à la suite d'une aventure romanesque, et dès lors il commença de produire ces petites compositions ingénieuses, spirituelles, aux personnages d'une expression si franche, à la coloration d'une harmonie chaude et puissante. Parfois il ne dédaigna pas de pousser le réalisme jusqu'à la caricature : témoin ses têtes de vieillards. Le musée du Louvre possède une *Sainte Famille* de L. Mazzolini. Les musées de Florence, de Londres, de Berlin ont de lui également diverses toiles; c'est dans la Pinacothèque de cette dernière ville que se trouve le tableau généralement considéré comme le chef-d'œuvre du peintre, *la Dispute avec les docteurs*, qui lui avait été commandé par Francesco Caprera, pour la chapelle de sa famille dans l'église de San Francesco de Bologne. G. C.

BIBL. : Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles ; Ecole de Ferrare.*

MAZZONI (Guido), sculpteur italien, né à Modène, mort en 1518. Etabli à Naples, lors de la prise de cette ville par Charles VIII, en 1494, il fut du nombre des artistes emmenés en France ; il y résida une vingtaine d'années et en revint riche et comblé d'honneurs. Il est regrettable que la plupart de ses ouvrages soient perdus pour nous. Le groupe de neuf figures que l'on voit dans l'église de Monte Oliveto, à Naples, et qui compose un *Saint Sépulcre*, peut toutefois nous donner à comprendre tout ce qu'il y avait chez Mazzoni de force expressive, de vérité et d'habileté technique. G. C.

BIBL. : E. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II.

MAZZONI (Giacomo), philosophe italien, né à Césène en 1548, mort à Ferrare le 10 avr. 1598. Il était d'une famille noble et reçut à Padoue une brillante éducation. Il fut l'un des plus savants hommes de la fin du XVIe siècle, professa à Césène, à Pise et à Rome et fut l'un des fondateurs de l'académie Della Crusca. Le cardinal Aldobrandini réussit à se l'attacher et l'emmena à Rome et à Ferrare. Il fut mêlé à toutes les querelles scientifiques du temps, eut des démêlés avec Patrizi, Campanella et Muti. Enfin, il a été l'un des maîtres de Galilée. Son grand ouvrage, *De triplici hominum vita, activa nempe, contemplativa et religiosa methodi tres* (Césène, 1576, in-4), présente l'hypothèse d'un développement et d'un perfectionnement indéfini de la nature et passe en revue toutes les sciences et tous les arts. Un autre, *In universam Platonis et Aristotelis philosophiam prœludia sive de comparatione Platonis et Aristotelis* (Venise, 1597, in-4), est un essai de conciliation de l'Académie avec le péripatétisme dans lequel se manifeste d'ailleurs la prédilection de l'auteur pour l'Académie et même pour le pythagorisme. Mazzoni était encore plus célèbre comme littérateur et comme érudit que comme philosophe. Il avait publié plusieurs essais sur la prononciation des lettres dans les langues anciennes. C'était aussi un ardent défenseur du Dante. Dans son *Discorso composto in difesa della comedia di Dante* (Césène, 1572, in-8) et plus tard dans un autre écrit *Della difesa della Comedia di Dante* (*id.*, 1587-88, 2 vol. in-4, réimpr.; *id.*, 1688, 2 vol. in-4), il riposta vigoureusement aux critiques de Patrizi et de Bellisario Bulgarini et exposa brillamment les idées philosophiques et esthétiques du poète.

BIBL. : P. SEGNI, *Orasione della morte de Mazzoni;* Florence, 1599, in-4. — SERASSI, *Vita di Mazzoni;* Rome, 1790, in-4. — GINGUENÉ, *Hist. littér. de l'Italie*, t. VII.

MAZZONI (Giuseppe), homme politique italien, né à Prato vers 1810, mort le 11 mai 1879. Avocat à Florence, il fut député à la Chambre toscane en 1848, ministre de la justice et des cultes dans le ministère démocratique (27 oct.), et triumvir avec Montanelli et Guerrazzi après la fuite du grand-duc (8 févr. 1849). Exilé, il séjourna en Angleterre, en France et en Espagne. Député de Prato au Parlement italien (1860), il siégea à gauche. Il entra au Sénat le 16 mars 1879. Il a été grand maître de la franc-maçonnerie italienne.

MAZZONI (Guido), poète et critique italien, né à Florence le 12 juin 1859. Il fit ses études aux universités de Pise et de Bologne, professa dans divers gymnases et lycées, puis fut promu à la chaire de langue et littérature italienne à l'université de Padoue (1887) ; depuis 1894, il occupe la même chaire à l'Ecole des études supérieures de Florence. Il a publié plusieurs volumes de critique littéraire (*Meleagro da Gadara*, Florence, 1880 ; *Esperimenti metrici*, Bologne, 1882 ; *In Biblioteca*, Rome, 1882, et Bologne, 1886 ; *Tra libri e carte*, Rome, 1887 ; *Rassegne letterarie*, Rome, 1887 ; *Poeti giovani*, Livourne, 1888 ; *Il Teatro della Rivoluzione*, *La Vita di Moliere e altri scritti di letteratura francese*, Bologne, 1894). Il a de plus inséré un très grand nombre d'articles dans diverses revues littéraires (*Nuova Antologia*, *Nuovo*

Rassegna, etc.) et périodiques savants (*Atti dell' Istituto veneto; Rivista critica della lett. ital.*, etc.). Il est l'auteur de quatre recueils de poésies (*Versi*, Livourne, 1880; Florence, 1882, 1883; *Nuove Poesie*, Rome, 1886; *Poesie*, Rome, 1891; *Voci della Vita*, Bologne, 1893). La prose de G. Mazzoni se distingue par une pureté, une vivacité, une élégance qui font de lui un des écrivains les plus complètement *attiques* de l'Italie; mais c'est surtout comme poète qu'il s'est acquis une légitime réputation: certaines de ses pièces (*La Macchina da cucire, Il Mazzo delle chiavi, Sorgendo la luna*, etc.) sont dans toutes les anthologies. Il a commencé par être l'un des disciples les plus habiles de Carducci et a acquis, dans son commerce avec l'auteur des *Odes barbares*, une extrême habileté à manier les mètres les plus difficiles, une science achevée des effets de rythme et de style; mais sa physionomie poétique s'est peu à peu dégagée : il a l'émotion intense et contenue, l'heureux choix du détail pittoresque, la grâce délicate du coloris; on pourrait le définir d'un mot : un Coppée italien. A. JEANROY.

BIBL.: G. CARDUCCI, *Arte e poesia*, dans *Nuova Antologia*, 1887. — E. NENCIONI, *id.*, 1er juin 1893.

MAZZUCHELLI (Pier-Francesco), peintre italien, né à Morazzone, près de Varèse, en 1571, mort à Plaisance en 1626. Son éducation artistique se fit à Rome, où il séjourna plusieurs années : déjà il avait débuté, dans sa première jeunesse, par quelques ouvrages dont la coloration était assez agréable, mais la manière lâchée et la composition confuse : par exemple une *Epiphanie* qu'il exécuta à fresque, avant son départ, dans l'église de San Silvestro in Capite. Devenu un peintre savant autant qu'habile, pénétré surtout du sentiment du grandiose et du majestueux qu'il avait puisé dans l'étude des grands décorateurs de l'école vénitienne, Mazzuchelli fut chargé de plusieurs travaux importants, et par Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan et par le duc de Savoie; ce dernier même lui conféda le titre de chevalier. Ses peintures de l'église San Giovanni de Côme, représentant *Saint Michel vainqueur des anges rebelles*, et celles de la chapelle de la Flagellation à Varèse sont d'un brillant coloriste. En 1626, il venait d'être chargé de décorer la coupole de la cathédrale à Plaisance, quand il mourut. G. C.

MAZZUCHELLI (et non *Mazzucchelli*, comme on écrit souvent) (Giovanni-Maria, comte), érudit italien, né à Brescia en 1707, mort à Brescia en 1765. Il employa sa fortune, qui était considérable, à former de belles collections de livres et de médailles et à encourager les études dans sa ville natale, où il avait fondé une Académie qui se réunissait dans sa maison. Il y fut longtemps conservateur de la bibliothèque Quiriniana. Reprenant sur un plan beaucoup plus vaste l'œuvre entreprise par Crescimbeni et Quadrio, il conçut le projet de donner une grande histoire littéraire d'Italie sous forme de notices biographiques. L'ouvrage commença à paraître à Brescia, chez J. Bossini en 1753, en vol. gr. in-fol. sous le titre de *Gli scrittori d'Italia;* par l'étendue de l'érudition et la circonspection de la critique, il s'annonçait comme très supérieur à tout ce qui l'avait précédé; malheureusement il fut interrompu par la mort de l'auteur, après l'apparition du sixième volume (qui ne va que jusqu'à la fin de la lettre A). Mazzuchelli avait recueilli pour la suite d'immenses matériaux que l'on conserve aujourd'hui à la Vaticane; l'abbé G.-B. Rodella, son secrétaire, en avait tiré la matière de quatre volumes que la mort (1794) l'empêcha d'imprimer. M. E. Narducci a publié en 1884 (dans les *Mémoires de l'Académie des Lincei*) des *Aggiunte* à l'œuvre de Mazzuchelli, mais ce ne sont que des notes bibliographiques. Outre son grand ouvrage, Mazzuchelli avait donné plusieurs éditions de textes (Alamanni, Bonfadio), un catalogue de son riche musée de médailles, et d'innombrables articles dans divers recueils d'érudition (*Raccolta calogeriana, Memorie per servire all'istoria letteraria*, etc.). Les plus importants de ces articles ont été réunis après sa mort en deux volumes (*Dissertazioni istorische e scientifiche del conte G. M.*, Brescia, 1765). A. JEANROY.

BIBL.: [G.-B. RODELLA], *Vita, costumi e scritti di G. M.*; Brescia, 1766. — FABBRONI, *Vitæ italorum*, XIV. — G. MAZZONI, *Avviamento allo studio della lett. ital*, p. 104.

MAZZUOLA (V. MAZZOLA).

MAZZUOLI (Filippo), surnommé *dall' Erbette*, peintre parmesan du XVe siècle. Son surnom lui vient de ce qu'il faisait sur tous ses tableaux figurer des herbes.

Il eut pour fils *Francesco* Mazzuoli, mort vers 1505, dont les figures minces et raides, les draperies uniformes sont compensées par l'agrément des visages, et une certaine science des violentes oppositions d'ombre et de lumière. On cite : sa *Madone* et son *Christ mort*, du musée de Naples (1500); son *Baptême du Christ*, du Baptistère de Parme; une *Madone avec l'Enfant* et une *Vierge* (1502), du musée de Berlin; de bons portraits à Milan et à Rome.

MAZZUOLI, peintre italien (V. PARMESAN).

MBAITI. Tribu nègre vivant sur la rive gauche du haut Ogooué, dans le Congo français.

M'BANGA. Tribu de la côte O. de l'Afrique, vivant sur la rive méridionale du Mouni, dans les îles Corisco et Elobey.

M'BANGALA. Peuple d'Afrique (V. BANGALAS).

M'BARINGO. Lac de l'Afrique équatoriale (V. BARINGO).

M'BICHO. Tribu de l'Afrique occidentale, vivant aux bords du Mouni. Les M'bicho sont de même race que leurs voisins les M'banga.

M'BOMA (Congo) (V. EMBOMA).

MBONDÉMO. Tribu de l'Afrique occidentale, vivant entre le Mouni et le Mounda et voisine des M'bicho. Cette peuplade a été visitée et décrite par Du Chaillu.

MBONGO. Tribu de pygmées, de l'Afrique occidentale, vivant sur les bords de l'Ogooué, dans le Congo français.

M'BOSSI. Rivière du Congo (V. ALIMA).

MBOU. Lac de l'Afrique occidentale, dans la région équatoriale, au N. du mont Cameroun, non loin de la source du rio del Rey.

M'BOULOU. Rivière du Soudan central, tributaire de la rive occidentale du lac Tchad; 200 kil. de long. Elle vient du Marghi.

M'BOULOU. On désigne sous ce nom des pygmées de l'Afrique occidentale, vivant sur la côte, depuis l'estuaire du Gabon jusqu'à la baie de Corisco.

M'BOUNDOU (V. BOUNDOU et ICAJANINE).

MBOURA. Rivière de l'Afrique centrale, dans la région équatoriale, affluent droit du *Congo* (V. cet art., t. XII, p. 409).

MBRIDGÉ. Fleuve de l'Afrique occidentale, dans la colonie portugaise d'Angola. Ce fleuve prend sa source au N.-E. de San Salvador et se jette dans l'Atlantique, au N. d'Ambriz.

MCHACHIA. Tribu nomade arabe du Sahara; établie jadis au S. de l'oued Draa, près de l'Atlantique, elle s'est retirée en Tripolitaine, où Rohlfs la trouva au S. de Misdra en 1865.

MCHAIA (V. MÉHAIA).

MCHAT ou **MÉCHAT**. Ancienne tribu de l'Algérie dont le nom a été conservé à un douar du dép. de Constantine, à 10 kil. N. d'El-Milia. C'est un reste de la tribu berbère des *Mezata*, branche des *Louata*, lesquels de l'O. du Delta égyptien se répandirent le long des Syrtes, au Fezzan, en Tunisie, au N. de l'Aurès et jusqu'au Tafilalet.

MCISNAS ou **MSISSEN**. Tribu berbère du dép. de Constantine, arr. de Bougie, à 15 kil. N.-E. d'Akbou. On les identifie avec les *Massinissenses* de la confédération des *Quinquagentiani*.

Mc KEESPORT. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), à 16 kil. S.-E. de Pittsburg; 10,000 hab. Etablissements métallurgiques.

MDAGHRA ou **MEDGHARA**. Oasis du Sahara marocain, la plus septentrionale de la région de Tafilalet, sur l'oued

Ziz. Le principal de ses quarante ksour est Kasbah-el-Kedimah (1,500 hab.). Dattes, raisins, pêches, abricots, prunes d'excellente qualité. Population très mélangée (Arabes, Berbères, Aït-Sdig, Juifs) et divisée. Situation sanitaire détestable; ophtalmies fréquentes.

M'DAOUROUCH. Localité d'Algérie, dép. de Constantine, au pied d'une montagne du même nom (1,000 m.), à 25 kil. de Soukh-Ahras, sur la route qui mène à Tebessa. Elle est remarquable par ses ruines romaines et byzantines bien conservées, qui sont celles de l'ancienne Madaurus, patrie d'Apulée et où étudia saint Augustin.

M'DILA. Plaine de la prov. de Constantine (Algérie), sur l'oued Hellal, qui descend de l'Aurès, pour se perdre dans la région des grands chotts, au S. de Tebessa ; elle est maintenant couverte de cailloux et aride, mais la tradition veut qu'elle ait été autrefois très riche, ce qui paraît confirmé par les ruines d'une ville barbare très étendue, mais sans caractère monumental. E. Cat.

MEAD (Richard), médecin anglais, né à Stephey, près de Londres, le 2 août 1673, mort à Londres le 16 févr. 1754. Il étudia à Leyde et en Italie, devint membre du Collège des médecins de Londres et de la Société royale, médecin de l'hôpital Saint-Thomas et du roi Georges II. Mead fit à ses frais élever une statue à Harvey et détermina le richissime libraire Guy à fonder l'hôpital qui porte son nom ; il contribua beaucoup à introduire l'inoculation de la variole. Ses ouvrages sont importants, quoique imbus d'iatro-mécanisme : *Mechanical Account of poisons* (Londres, 1702, in-8, et nomb. éd.) ; *De Imperio solis et lunæ...* (Londres, 1704, in-8, et autr. éd.); *A Short Discourse concerning Contagion...* (Londres, 1720, et autr. éd. ; trad. fr., Paris, 1721, in-8) ; *De Variolis et morbillis liber* (Londres, 1747, in-8) ; *A Discourse on the Scurvy...* (Londres, 1749, et trad. fr., 1749, in-8) ; *Medicina sacra...* (Londres, 1749, in-8) ; édition complète des œuvres de Mead (Bouillon, 1774, 2 vol. in-8).

MEADE (George-Gordon), général américain, né à Cadix le 31 déc. 1815, mort à Philadelphie le 6 nov. 1872. Fils d'un consul, élevé à l'Académie militaire de West-Point, il quitta le service de 1836 à 1842, se distingua dans la campagne du Mexique. Simple major au début de la guerre de la Sécession, il fut nommé brigadier général des volontaires, sous les ordres de Mac-Call (armée de réserve de Pennsylvanie). Il se fit remarquer à l'armée du Potomac, remplaça Hooker à la tête du 9e corps, à la bataille d'Antietam, eut l'avantage à son aile dans la bataille de Fredericksburg (13 déc. 1862), ce qui lui valut le titre de major général et le commandement du 5e corps. Il commandait l'aile droite à Chancelorsville, et couvrit la retraite. Nommé commandant en chef, il repoussa Lee à Gettysburg (1-3 juil. 1863), mais n'osa pas l'attaquer dans ses positions. Il fut accusé de mollesse et remplacé par Grant, mais joua encore au second rang un rôle brillant.

MEADE (John) (V. Clanwilliam).

MEADVILLE. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), à 50 kil. S. du lac Erié, au centre de la région du pétrole, dont c'est un des principaux entrepôts ; 15,000 hab.

MÉAILLES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Annot, située à 1,100 m. d'alt. sur les hauteurs qui dominent la Vaire; 464 hab. Dans les environs, belles grottes. Celle de Cour-de-Bœuf, la plus importante, a une longueur de 100 m. et une hauteur maximum de 20 m.

MEAKO, MEAGO, MIAKO ou **KIOTO** (V. Kioto).

MEAK-SIMA (Oreilles d'âne). Petit archipel rocheux de la mer de Chine, à 155 kil. O.-S.-O. de Kiou-siou ; il dépend du Japon. Ses quatre îlots situés dans l'axe des îles Goto, orientés du N.-E. au S.-O., sont : Taka (alt. 188 m.), Ouo, Mé et Kousa (alt. 215 m.) ; au S., on trouve une chaîne d'écueils; au N.-O., les roches Pallas (alt. 21 m.).

MÉALLET. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Mauriac ; 1,020 hab. Mines de Vendes (schiste bitumineux) et de Champleix (houille). Eglise romane. Dans le cimetière, curieux calvaire du XVIe siècle, avec de beaux bas-reliefs. Château gothique de Montbrun. — On croit que Méallet est l'ancien monastère *Melitense* où vivait saint Caluppa (VIe s.).

MEALLET (Jean-Joseph, comte de Fargues) (V. Fargues).

MÉAN (Charles, baron de), jurisconsulte belge, né à Liège en 1604, mort à Liège en 1674. Il était fils de Pierre de Méan, jurisconsulte estimé, qui rédigea en 1620, par ordre du prince-évêque Ferdinand de Bavière, le recueil des coutumes liégeoises. Charles de Méan étudia le droit à Louvain et à Paris, devint membre du Conseil privé et bourgmestre de Liège, mais les querelles des *Chiroux* et des *Grignoux* (V. ce nom) le dégoûtèrent de la politique; il se démit de ses fonctions, et se voua tout entier aux études juridiques. Il publia d'abord l'œuvre de son frère : *Recueil des points marquez pour coustumes du pays de Liège, revu l'an 1642* (Liège, 1650, in-4, souvent rééd.), et ensuite un grand nombre de traités juridiques qui firent autorité. Son œuvre capitale est intitulée *Observationes et resjudicatæ ad jus civile Leodiensium, Romanorum, aliorumque gentium, canonicum et feudale* (Liège, 1652-74, 6 vol. in-fol. ; dern. éd., 1740, 8 vol. in-fol.); cet ouvrage témoigne d'un labeur immense et d'une érudition prodigieuse. De Méan fut créé baron en 1648.

Un de ses descendants, *François-Constantin*, comte de Méan, né à Saive en 1759, fut élu prince-évêque de Liège en 1792, en remplacement de son oncle François de Hoensbrœck. Chassé par l'invasion française en 1792, il se réfugia en Allemagne et rentra l'année suivante à la suite de l'armée du duc de Saxe-Cobourg; mais il fut obligé de s'exiler de nouveau en 1794, quand les troupes républicaines reconquirent la principauté. Il vécut dans une retraite profonde jusqu'après la chute de Napoléon. Appelé en 1817 au siège archiépiscopal de Malines, il l'occupa jusqu'à sa mort. E. H.

Bibl. : Polain, *Biographie de Charles de Méan*, dans les *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique*, XVIII. — Britz, *Code de l'ancien droit belgique*, dans *Mém. cour. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1846. — Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise* ; Liège, 1865, 2 vol. in-8.

MÉANDRE (Archéol.). Dessin d'ornementation formé de fragments de lignes brisées diversement contournées ou entre-croisées que l'on trouve fréquemment sur les monuments d'architecture et sur les vases antiques grecs, étrusques, chinois et égyptiens. On donne aussi le nom de méandres aux entrelacements de lignes droites se coupant et se brisant à angle droit.

MÉANDRE. Rivière de l'Asie Mineure (V. Mendereh et Lydie).

MEARIM. Fleuve du Brésil, Etat de Maranhão, qui se jette dans la baie de San Marcos. Dans son estuaire débouchent également à l'O. le Guajahu (500 kil. de long) et le Pindaré. Une barre terrible empêche l'accès de ces trois cours d'eau.

MEARNS. Comté d'Ecosse (V. Kincardine).

MÉASNES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat; 1,662 hab. Ruines du monastère cistercien d'*Aubepierre* (V. ce mot).

MÉAT. I. Anatomie. — *Méat auditif*. Ouverture du conduit auditif externe. — *Méats des fosses nasales* (V. Nasales [Fosses]). — *Méat urinaire*. Orifice externe du canal de l'urèthre.

II. Botanique. — Espace vide entre les cellules des parenchymes végétaux lâches. Les grands méats constituent des *lacunes*.

MEATH. Comté d'Irlande (prov. de Leinster), qui conserve le nom d'une des anciennes grandes divisions du pays (V. Irlande, t. XX, pp. 948, 955 et suiv.). Cette plaine centrale est divisée entre les comtés de Meath et *West-Meath* (V. cet art.). Le premier a 2,347 kil. q. et 76,987 hab. Il s'étend du centre de l'île au bord de la mer d'Irlande. Il est peu accidenté; sa plus haute colline est, à l'O.

le Slieve na Calliagh (275 m.). Le principal cours d'eau est la Boyne qui aboutit à la baie de Drogheda. Les prairies occupent 67 % de la superficie, les champs 25 %. On compte environ 16,000 chevaux, 3,000 ânes et mulets, 180,000 bœufs, 170,000 moutons, 17,000 porcs. Le ch.-l. est Trim, sur la Boyne. La population (934 catholiques sur 1,000) a diminué du tiers depuis 1861, où elle comptait 110,609 âmes. A.-M. B.

MEAUCE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe; 348 hab.

MÉAUDRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Villard-de-Lans; 927 hab.

MEAUFFE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair; 712 hab.

MÉAUGON (La). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (N.) de Saint-Brieuc; 725 hab.

MÉAULLE (Jean-Nicolas), homme politique et magistrat français, né à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) le 16 mars 1757, mort à Gand (Belgique) le 17 oct. 1826. Avocat à Châteaubriant, administrateur de la Loire-Inférieure, député suppléant à l'Assemblée législative, il fut envoyé à la Convention par la Loire-Inférieure (5 sept. 1792). Il vota la mort de Louis XVI, devint membre du comité de Sûreté générale (16 juin 1793) et fut envoyé en mission en Vendée (24 juin), à Lyon, dans le dép. de l'Ain (déc. 1793). Député de la Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents (14 oct. 1795), commissaire du Directoire dans la Meuse (mai 1797), élu juge au tribunal de cassation par ce département (avr. 1798), il exerça sous l'Empire les fonctions de procureur général à la cour de Bruxelles, puis à Hambourg en 1813, et fut banni comme régicide en 1816. Il se retira à Gand où il mourut.

Bibl.: L. de Montluc, *le Conventionnel Méaulle*, dans *la Révolution française*, t. V et VI.

MEAULNE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cérilly; 1,225 hab.

MÉAULTE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 822 hab.

MEAUME (Edouard), jurisconsulte et archéologue français, né à Rouen le 18 janv. 1812, mort à Neuilly-sur-Seine le 17 mars 1886. Après avoir achevé ses études de droit et exercé à Nancy la profession d'avocat, il devint en 1842 professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière. Outre de nombreux articles dans les *Annales forestières*, la *Jurisprudence générale*, le *Bulletin des Annales forestières*, Meaume a écrit un grand nombre d'ouvrages de droit, entre autres : *Manuel du droit forestier* (Nancy, 1843-46, 3 vol. in-8); *Programme du cours élémentaire de législation et de jurisprudence forestière* (Nancy, 1846, in-8); *Introduction à l'étude de la législation et de la jurisprudenee forestière* (Nancy, 1857, in-8), etc. Comme archéologue, on lui doit : *Recherches sur quelques artistes lorrains, Claude Henriet, Israel Henriet, Israël Silvestre et ses descendants* (Nancy, 1842, in 8); *Etude sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre* (Nancy, 1856, in-8); *Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine* (Nancy, 1870, in-8), etc.

MÉAUTIS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan; 769 hab,

MEAUX. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Amplepuis; 628 hab.

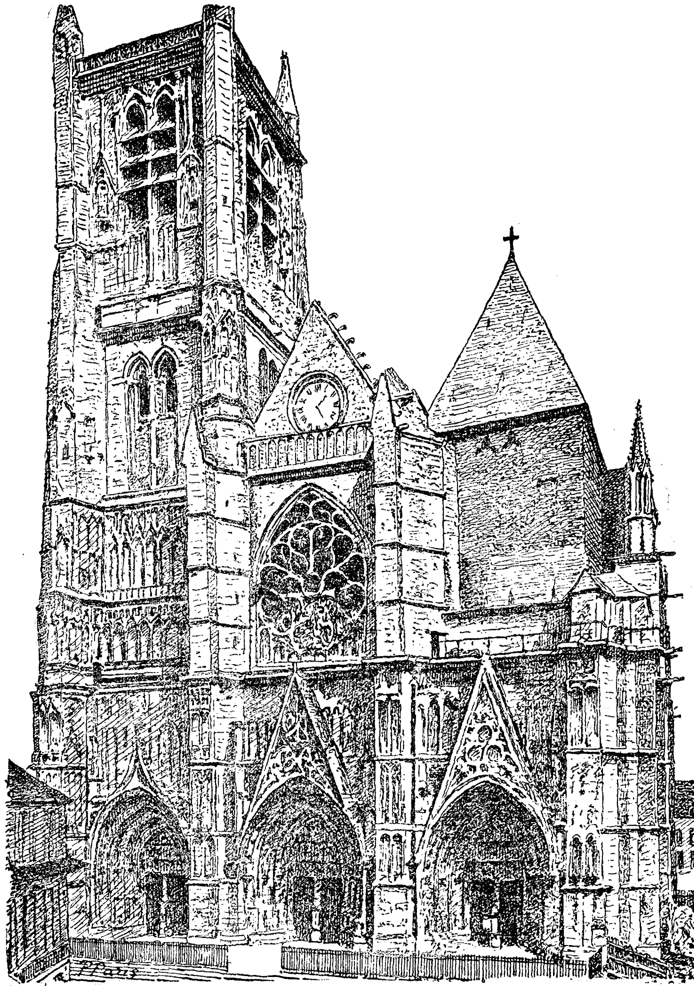
MEAUX. Ch.-l. d'arr. du dép. de Seine-et-Marne, sur la Marne et le canal de l'Ourcq; 12,833 hab. Evêché suffragant de Paris. Grand séminaire; collège communal; plusieurs collèges ecclésiastiques; bibliothèque publique; musée; théâtre; société d'agriculture, sciences et arts; société d'archéologie, société d'horticulture; hospice général. Port sur la Marne; carrières de pierre à bâtir. Commerce important de céréales et de farines, d'avoine, de fromages dits de Brie, de bestiaux, de moutons, de laines, de volailles, d'œufs et de fruits. Fabriques de grosse chaudronnerie, de bascules, de blutoirs, de bonneterie, de chocolat, de cordes, de chandelles; brasseries, corroiries, carrosseries, chapelleries, distilleries, fonderies de suif, tonnelleries, vanneries. Moulins nombreux et importants.

Histoire. — Ancienne capitale des *Meldi*, peuple celtique déclaré libre lors de la réorganisation de la Gaule chevelue (28 av. J.-C.), Meaux portait alors le nom de *Iatinum;* elle fit partie ensuite de la Lyonnaise, et au IVe siècle fut l'une des sept cités de la quatrième Lyonnaise. Comprise successivement à l'époque mérovingienne dans les royaumes de Neustrie et d'Austrasie, elle passa plus tard aux comtes de Vermandois, puis aux comtes de Champagne. Ce fut sous la domination de ces princes que la ville se développa : des marchés importants s'y établirent dans un vaste espace de la rive gauche de la Marne, où s'élevèrent des halles, et qui fut entouré de murailles fortifiées; c'est aujourd'hui un faubourg qui a retenu le nom de Marché. Dès 1179, Meaux avait reçu une charte de commune du comte Henri le Libéral. En 1229, ce fut à Meaux que fut signé le traité qui terminait la guerre des Albigeois par la soumission du comte de Toulouse Raimond VII. En 1358, Meaux ayant accueilli les Jacques, ceux-ci y furent attaqués et massacrés le 9 juin par le captal de Buch et le comte de Foix qui brûlèrent la ville; quelques semaines plus tard, le régent supprima la commune. Le 10 mai 1422, les Anglais s'emparèrent de la ville après un siège qui durait depuis le 6 oct. précédent. Dix-sept ans plus tard, le connétable Arthur de Bretagne vint assiéger la ville, l'emporta d'assaut le 20 mai 1439, mais ne put expulser les Anglais du Marché, dont ils avaient fait la forteresse, qu'au mois de septembre. Au XVe siècle, Meaux fut l'une des villes où se développèrent le plus rapidement les doctrines de la Réforme; dès 1562, les protestants, qui formaient la majorité des habitants, proscrivirent le culte catholique; la cour y envoya Joachim de Montluc qui y pénétra sans résistance et sévit rigoureusement contre les réformés. En 1567, ceux-ci tentèrent d'enlever, près de la ville, Catherine de Médicis et Charles IX; la ressentiment qu'en éprouva le roi contribua à y faire ordonner le massacre des protestants qui eut lieu le lendemain de la Saint-Barthélemy. Les catholiques ayant repris le dessus, la ville embrassa le parti de la Ligue, mais elle fut l'une des premières à se soumettre à Henri IV en 1594.

Evêques. — L'évêché de Meaux fut organisé au IVe siècle, d'abord suffragant de Sens, puis de Paris, depuis la création de l'archevêché de Paris en 1622. La circonscription de l'évêché fut jusqu'à la Révolution l'une des plus petites circonscriptions diocésaines; elle correspondait à peu près au territoire des *Meldi*. Les évêques ne réussirent pas à devenir seigneurs temporels de leur cité, et dans le diocèse ne possédèrent jamais que quelques fiefs médiocres. En voici la liste chronologique : saint Saintin, v. 350; Antonin; Mansuetus; Modestus; Acherus; Riolus; Promerus; Primitus; Principius; saint Rigomer; Crescentius; Anius; Præsidius; Promissus; Médovée, 549-552; Edenus; Baudowald; Gondoald, 614-625; saint Faron, 626-28 oct. 672; saint Hildever, 672-v. 684; Herlingus, v. 685; saint Patusius; saint Ebregisil; Heldoaldus; Adolphe; Ragemarus; Sigenoldus; Erlaureus; Aichidener; Romain, 748; Wulfran, 757-769; Brumer; Hildric, v. 800-823; Hubert Ier, 823-854; Hildegaire, 854-v. 875; Ragenfridus, v. 875-v. 880; Segemont, 887; Ingelran, 900; Hubert II, 909; Agon; Rothard, 936; Gildricus, 947; Agerac, 962; Erchenrad, 986; saint Gilbert, v. 990-1009; Macaire, v. 1020; Bernier, 1028; Dagobert, Gauthier Ier Saveir, v. 1045-19 oct. 1082; Robert Ier, nov. 1082-1083; Gauthier II de Chambli, 2 nov. 1085-26 juil. 1102; Manassé Ier, 1103-13 janv. 1128; Burchard, 1120-4 janv. 1134; Manassé II, 1134-23 avr. 1158; Renaud, 1158-61; Hugues, 1161-7 sept. 1161; Etienne de La Chapelle, 1162-71; Pierre Ier, cardinal de Saint-Chrysogone, 1172-74; Pierre II, v. 1175; Simon Ier, v. 1177-v. 1195; Anseau, v. 1196-1207; Geoffroi de Tressi, 1208-1213; Guillaume Ier de Nemours, 1214-19 août 1221;

Amauri, 1221-janv. 1223; Pierre III de Cuisi, 1223-55; Alerme de Cuisi, 1255-12 oct. 1267; Jean Ier de Poinci, 1267-27 oct. 1269; Jean II de Garlande, 1269-72; Eude, 1274; Jean III, 1274-v. 1288; Adam de Vaudoi, v. 1289-12 févr. 1297; Jean IV de La Grange, 8 janv. 1298-1300; Jean V de Montrolles, 1301-12 févr. 1304; Nicolas Volé, 1304-18 avr. 1308; Simon II Festu, 18 oct. 1308-30 déc. 1317; Guillaume II de Brosse, 1er mars 1318-mars 1321; Pierre IV Jean de Moussi, 11 mars 1321-16 oct. 1325; Durand de Saint-Pourçain, 29 mars 1326-10 sept. 1334; Jean VI de Meulan, 26 nov. 1334-1350; Philippe de Vitry, 1350-9 juin 1361; Jean VII Royer, 2 févr. 1363-juil. 1377; Guillaume III de Dormans, 1377-31 oct. 1390; Pierre V Fresnel, 10 nov. 1391-20 août 1409; Jean VIII de Saints, 20 août 1409-20 sept. 1418; Robert II de Girème, 10 juil. 1419-19 janv. 1426; Jean IX de Briou, 8 avr. 1426-17 août 1435; Pasquier des Vaux, 7 déc. 1435-9 oct. 1439; Pierre VI de Versailles, 9 oct. 1439-11 nov. 1446; Jean X le Meunier, déc. 1447-22 juin 1458; Jean XI du Drac, mars 1459-17 mai 1473; Tristan de Salasar, 26 oct. 1473-sept. 1474; Louis Ier de Melun, 5 avr. 1475-13 mai 1483; Jean XII Lhuilier, 7 août 1483-21 sept. 1500; Jean III de Pierrepont, 3 janv. 1501-2 sept. 1510; Louis II Pinelle, 19 mars 1511-janv. 1512; Guillaume IV Briçonnet, 19 mars 1516-24 janv. 1534; Antoine, cardinal Duprat, 5 mai 1534-9 juil. 1535; Jean XIV de Buz, 13 août 1535-9 oct. 1552; Louis III de Brezé, 1er avr. 1554-5 août 1564; Jean XV du Tillet, 5 août 1564-déc. 1570; Louis III de Brezé, de nouveau, 3 avr. 1571-15 sept. 1589; Jean XVI de Vieupont, 2 févr. 1603-16 août 1623; Jean XVII de Belleau, 1624-16 août 1637; Dominique Ier Séguier, 26 août 1637-16 mai 1659; Dominique II de Ligny, 16 mai 1659-27 avr. 1681; Jacques-Bénigne Bossuet, 2 mai 1681-12 avr. 1704; Henri de Thiard, cardinal de Bissy, mai 1704-26 juil. 1737; Antoine-René de La Roche de Fontenille, sept. 1737-7 janv. 1759; Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, 11 févr. 1759-79; Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, 8 août 1779-90; Pierre Thuin, évêque constitutionnel, 27 mars 1791-1793. L'évêché fut rétabli en 1802 et eut désormais pour circonscription le dép. de Seine-et-Marne.

Monuments. — Il subsiste quelques restes de remparts gallo-romains dans les murs de soutènement des terrasses de l'évêché. Cathédrale de Saint-Etienne, bel édifice gothique de diverses époques, commencé vers 1170 et laissé inachevé au milieu du xvie siècle, lors des troubles causés par la Réforme. Une restauration qui se poursuit encore en a été commencée en 1834. La façade inachevée, percée de trois portes à trumeau, dont les statues ont été détruites par les protestants en 1562, a été commencée en 1326; au-dessus de la porte principale s'ouvre une belle rose de style flamboyant. De chaque côté de la façade devait s'élever une tour, mais celle de gauche seule a été construite; elle est terminée par une terrasse avec quatre clochetons d'angle. La nef trop courte ne se compose que de trois travées, avec doubles bas côtés; le chœur, plus long que la nef, comprend quatre travées et une abside avec cinq absidioles. Le transept, qui ne dépasse pas les bas côtés, se termine à chacune de ses extrémités par un beau portail, surmonté d'une galerie à jour et d'une rose. Parmi les monuments de la cathédrale, il suffira de citer celui qui fut élevé en 1822 à la mémoire de Bossuet, œuvre de Rutxiel; une belle dalle tumulaire du xive siècle, le buffet d'orgue du xviie siècle et la chaire refaite de nos jours avec les panneaux de celle où prêcha Bossuet. Au N. du chœur un bâtiment du xiiie siècle passe pour être l'ancienne officialité. Au N. de la nef, le palais épiscopal a conservé deux chapelles du xiie siècle, des salles voûtées du xiiie, et beaucoup d'aménagements du xvie. — L'église Saint-Remi, des xve et xvie siècles, sert de chapelle au grand séminaire. L'église du Marché, dans le faubourg de la rive gauche, est une construction de 1864 en style roman. — Meaux a conservé beaucoup de maisons anciennes des xve, xvie et xviie siècles. L'un des côtés du pont sur la Marne est bordé de moulins construits au xvie siècle qui lui donnent un aspect des plus pittoresques.



Cathédrale de Meaux.

Parmi les hommes célèbres nés à Meaux, il convient de

citer : Sauvé de La Noue, acteur et auteur dramatique du XVIIIe siècle, le général Raoult, tué en 1870 à la bataille de Reichshoffen, et le savant Alfred Maury. A. G.

CONCILES DE MEAUX. — 14 juin 845, concile national, convoqué par Charles le Chauve, pour le rétablissement de la discipline. Venilon, archevêque de Sens, Hincmar, archevêque de Reims, et leurs suffragants, Rodulphe, archevêque de Bourges, y assistèrent; les autres évêques y envoyèrent des députés. Après avoir rappelé et confirmé les canons de divers synodes récemment assemblés, ce concile en fit cinquante-six autres, qui contiennent des indications intéressantes sur les abus, tant des laïques à l'égard de l'Eglise, que des clercs à l'égard de leur propre discipline. L'année suivante, toutes ces décisions, formant un nombre de quatre-vingts, furent lues et approuvées dans un concile tenu à Paris, et auquel, outre les métropolitains cidessus nommés, Gunthalde, archevêque de Rouen, se rendit avec ses suffragants. Elles furent soumises à Charles le Chauve; mais en conséquence de l'opposition des seigneurs, réunis à Epernay, ce prince n'en approuva que dix-neuf. — D'autres conciles tenus à Meaux en 1080, 1082, 1204, 1229, 1240, n'ont guère pris que des dispositions dont l'effet ne devait pas s'étendre au delà des faits contemporains, sur lesquels elles statuaient. Pour un autre concile, plus important en l'histoire ecclésiastique, V. BRIÇONNET (Guillaume), t. VIII, p. 3. E.-H. VOLLET.

MEAUX (Marie-Camille-Alfred, vicomte de), homme politique français, né à Montbrison le 18 sept. 1830. Collaborateur du *Correspondant*, gendre de Montalembert, il a publié : *la Révolution et l'Empire* (1867, in-8) ; *les Luttes religieuses au* XVIe *siècle* (1879, in-8) ; *la Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie* (1889, 2 vol. in-8). Après deux échecs aux élections législatives de 1863 et 1869, il adhéra à la République après le 4 sept. 1870 ; mais, élu à l'Assemblée nationale, il siégea à droite, fut rapporteur des préliminaires de paix, de la suppression de la garde nationale, membre de la commission des lois constitutionnelles contre lesquelles il vota. Ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Buffet (10 mars 1875-24 févr. 1876), il fut élu sénateur de la Loire le 30 janv. 1876 et fit partie du cabinet du Seize-Mai comme ministre de l'agriculture et du commerce. Il échoua aux élections du 5 janv. 1879.

MEAUZAC. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Castelsarrasin ; 908 hab.

MÉCANICIEN. On désigne d'une manière générale sous le nom de mécaniciens tous les ouvriers employés à la construction des machines et à la conduite de ces dernières quand elles sont en service ; d'où deux grandes classes de mécaniciens : les mécaniciens-constructeurs et les mécaniciens-chauffeurs-conducteurs.

1° MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS. — C'est une des classes d'ouvriers les plus nombreuses, on le conçoit facilement, si l'on songe que les machines sont un élément indispensable pour les trains de chemins de fer, les bateaux à vapeur, les travaux publics, l'outillage de nos armées de terre et de mer, et qu'il n'est pas d'industrie qui ne fasse appel directement ou indirectement aux services des machines. Les établissements de construction mécanique sont dont fort nombreux. A leur tête se trouvent toujours un ou pluc sieurs ingénieurs qui tracent les grandes lignes des projets-en étudient les parties essentielles, calculent les dimensions à donner aux pièces principales pour leur permettre de résister aux efforts qu'elles auront à subir. Sous leur direction, des dessinateurs étudient les pièces secondaires et représentent tous les détails nécessaires à l'exécution. Puis les dessins relatifs à une même machine sont remis à un chef d'atelier qui les étudie et les répartit entre les différents ateliers, en commençant par la forge et les modèles qui sont les premières opérations. Un contremaître dirige chaque équipe d'ouvriers ; quelquefois même c'est le plus habile qui est pris parmi ces derniers pour avoir autorisé sur ses camarades ; cela dépend de l'importance de l'établissement. Les divers ouvriers mécaniciens ainsi employés portent, suivant leur spécialité, les noms de modeleurs, mouleurs, forgerons, chaudronniers, traceurs, tourneurs, conducteurs de machines (il s'agit des machines-outils), ajusteurs et monteurs; enfin un ouvrier doit être à la fois un peu forgeron, bon tourneur et excellent ajusteur : c'est l'outilleur. Ces ouvriers peuvent être payés à la journée ou à l'entreprise ; lorsqu'ils sont employés à la journée, leurs salaires sont environ les suivants :

Modeleur...........	0^fr65 à 0^fr70	l'heure
Fondeur en fer.......	0 60 à 0 70	—
Fondeur en cuivre....	0 60 à 0 65	—
Forgeron	0 55 à 1 00	—
Chaudronnier........	0 50 à 0 70	—
Traceur............	0 55 à 0 70	—
Conducteur de machines	0 40 à 0 60	—
Tourneur...........	0 50 à 0 80	—
Ajusteur............	0 50 à 0 70	—
Monteur......	0 60 à 0 75	—

Un bon ouvrier mécanicien doit être adroit, intelligent et vigoureux. Les forgerons, les chaudronniers, les monteurs doivent en particulier être robustes, en vue des efforts parfois très grands qu'ils ont à fournir. Cette profession exige d'ailleurs une longue pratique ; beaucoup qui ont commencé leur apprentissage à quinze ans n'arrivent pas à l'âge de vingt-cinq ans à faire de bons ouvriers ; d'ailleurs, outre les connaissances pratiques indispensables, un bon ouvrier mécanicien doit posséder une instruction théorique appropriée à sa spécialité. Autrefois, avant l'invention des machines-outils, il était indispensable d'avoir des ouvriers extrêmement habiles; un bon tourneur, par exemple, lorsque cet ouvrier tenait lui-même à la main le crochet destiné à entailler la pièce fixée sur le tour, était d'une précieuse valeur; mais, depuis que l'emploi des machines-outils s'est répandu, on a été porté à croire que la précision de la machine suppléait à l'habileté de l'ouvrier ; on s'est contenté d'ouvriers moins adroits et on les a moins payés, de sorte que leur niveau a un peu baissé ; toutefois l'expérience n'a pas tardé à montrer que l'habileté de l'ouvrier n'est pas sans influence sur la perfection du travail même effectué à l'aide d'une machine, et qu'une machine dont le montage laisse à désirer est nécessairement mauvaise, quelque irréprochables qu'en puissent être les détails. On s'est donc préoccupé de l'apprentissage des ouvriers mécaniciens, et de nombreuses écoles théoriques et pratiques ont été récemment fondées ; nous citerons en particulier les *Ecoles manuelles d'apprentissage*, créées en vertu de la loi du 11 déc. 1880, dans le but de relever la valeur professionnelle des ouvriers et des corps d'état ; les *Ecoles des arts et métiers* qui fournissent d'excellents chefs d'atelier et directeurs de travaux.

La seule chambre syndicale patronale importante est celle des *mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris* (10, cité Rougemont), fondée en 1861 ; elle compte 235 membres. Les syndicats ouvriers sont très nombreux; le plus important est le *Syndicat professionnel des mécaniciens-chauffeurs et conducteurs des machines à vapeur de France et d'Algérie*. Cette association compte 1,800 membres environ ; elle a des bureaux de placement et publie le journal intitulé *l'Alliance des chauffeurs-conducteurs-mécaniciens*. Son siège principal est à Paris; elle a des succursales à Lyon et à Bordeaux. Nous citerons encore comme chambres syndicales importantes celles des *chauffeurs-conducteurs-mécaniciens de la Seine*, qui a un bureau de placement, des cours d'instruction et publie le journal intitulé *le Denis Papin* ; la *Société corporative des ouvriers mécaniciens du département du Nord* est établie à Lille; elle a une bibliothèque, un bureau de placement, des cours professionnels ; enfin la *Chambre syndicale des constructeurs-mécaniciens de Rouen*, qui compte 220 membres.

2° Mécaniciens-chauffeurs-conducteurs. — Ce sont les ouvriers chargés spécialement de la conduite des machines; ils ont en général sous leurs ordres l'ouvrier spécial qui alimente le foyer (V. Chauffeur). Le mécanicien-conducteur doit connaître la constitution des fourneaux, les phénomènes de combustion, la conduite du feu, le maniement des appareils de sûreté, les soins à donner aux générateurs, les procédés à employer pour leur conservation, le fonctionnement des machines à vapeur, leur montage et leur démontage; il doit veiller avec un soin particulier au graissage des parties susceptibles de s'échauffer par le frottement, prendre les précautions au moment de la mise en marche et de l'arrêt, enfin connaître la législation relative aux mesures de sécurité relatives à la conduite des machines. Les connaissances théoriques leur sont données dans des cours organisés par des chambres syndicales ouvrières ou patronales ou par des particuliers. Le *Syndicat général professionnel des chauffeurs-mécaniciens de France et d'Algérie*, dont le siège est actuellement rue de Javel, n° 1, organise des cours théoriques qui ont lieu le soir en hiver dans plusieurs arrondissements de Paris, de huit heures et demie à dix heures du soir, et sont annoncés par voie d'affiches; il y a 12 cours gratuits recevant chacun en moyenne 40 élèves. L'*Union des chauffeurs-mécaniciens* possède 6 cours répartis dans les locaux occupés par les Associations polytechnique et philotechnique et que suivent 200 élèves environ. Les cours sont terminés par des concours, à l'issue desquels on délivre des diplômes de mécanicien-chauffeur-conducteur aux jeunes gens qui ont justifié de connaissances suffisantes.

Les salaires varient suivant les localités, les dimensions des machines; à Paris, ils sont au moins compris entre 0 fr. 60 à 0 fr. 70 l'heure; dans les usines qui marchent jour et nuit, les ouvriers font la faction de douze heures et leur salaire n'atteint que 0 fr. 50 ou 0 fr. 60 par heure.

Mécaniciens des compagnies de chemins de fer. Les compagnies de chemins de fer ont à leur service un très grand nombre de mécaniciens, chargés de la conduite des machines; en raison de la grande responsabilité qui leur incombe, ces mécaniciens sont recrutés spécialement et doivent justifier de certaines connaissances particulières. Les candidats à ces postes doivent d'abord faire un stage dans les ateliers de construction des locomotives, où ils sont surtout exercés à la réparation des machines. Après ce stage, ils reçoivent le titre de *fonctionnaires-chauffeurs* et montent sur les machines; au bout de deux ou trois ans, s'ils sont reconnus suffisamment instruits et s'ils connaissent les règlements sur les signaux et la circulation des trains, ils sont commissionnés au titre de chauffeurs de deuxième classe, puis de première. A ce moment, ils peuvent subir l'examen de mécanicien et parcourir les différents échelons de ce grade. Les règlements auxquels doivent se soumettre les mécaniciens des chemins de fer sont extrêmement rigoureux; ils sont responsables de leur machine; dans les gares, ils peuvent recevoir des ordres des chefs et des sous-chefs de gare, relativement à la marche des trains, mais ces instructions doivent toujours leur être données *par écrit* lorsqu'elles concernent la sécurité; pendant la marche, ils sont sous les ordres du chef de train en ce qui concerne le service des trains et les manœuvres. Le règlement général qu'ils doivent connaître à fond entre dans de minutieux détails sur les précautions à prendre avant le départ, pendant la route, en cas d'accident quelconque. Comme détail particulier, nous relèverons la défense de laisser fumer les machines dans les gares, observation peu souvent suivie, car, pour éviter la fumée, le mécanicien doit faire agir le souffleur, ce qui occasionne une dépense de vapeur, laquelle influe sur la consommation du combustible; or, les mécaniciens ont une prime lorsqu'ils réalisent des économies de charbon sur les quantités qui leur sont allouées. Voici quels sont en moyenne les traitements annuels fixes du personnel employé à la conduite des locomotives :

Fonctionnaire-chauffeur......	1.400 francs
Chauffeur de 2e classe......	1.400 —
Chauffeur de 1re —	1.500 —
Mécanicien de 4e —	1.800 —
Mécanicien de 3e —	2.100 —
Mécanicien de 2e —	2.400 —
Mécanicien de 1re —	2.700 —
Chef-mécanicien............	3.000 —

En plus de ce traitement fixe, suivant leur habileté, la difficulté du service, les chauffeurs peuvent obtenir une prime annuelle comprise entre 400 et 800 fr. et les mécaniciens une prime comprise entre 800 et 1,600 fr. Un mécanicien qui se distingue par son instruction peut devenir chef de réserve, sous-chef et chef de dépôt.

Mécanicien de la marine (V. Marine, t. XXIII, pp. 134 et suiv.).

MÉCANIQUE. I. Mathématiques. — La mécanique, selon la définition généralement en faveur, est la science du mouvement et des causes qui le produisent. En s'en tenant à la première partie, la définition serait peut-être plus exacte, car sur les causes, du moins sur les causes premières, ici, comme dans toutes les sciences expérimentales, nous ne savons rien en réalité; et c'est par une sorte de jeu de l'esprit humain que nous acceptons souvent comme explication les entités et les locutions créées par nous-mêmes. Entreprendre dans cet article une étude générale de la mécanique serait tâche impossible, et inutile en même temps, puisque la plupart des mots importants qui prennent place dans cette science ont été traités ou le seront avec tous les développements nécessaires. Il nous semble préférable d'essayer de caractériser à grands traits la physionomie spéciale de cette branche si importante des connaissances humaines, et de présenter quelques observations sur le mode d'enseignement à employer pour en faire comprendre les principes et pour préparer aux applications.

La mécanique occupe dans l'échelle des sciences un rang tout à fait particulier; placée pour ainsi dire aux confins des sciences dites exactes et des sciences physiques, elle paraît à la fois participer des unes et des autres, et prête par suite aux interprétations les plus diverses suivant les prédispositions scientifiques et la tournure d'esprit de chacun. Au fond, il n'y a en tout ceci qu'une question de degré; toutes les sciences, à dire vrai, sont expérimentales dans une certaine mesure; toutes, même l'arithmétique, même la géométrie, exigent une observation préalable du monde extérieur. Mais, dans les sciences mathématiques pures, cette observation fournit un très petit nombre de vérités, qui permettent ensuite, par le seul emploi de la logique, de découvrir un nombre incalculable de conséquences. Dans les sciences physiques, au contraire, l'expérience doit être perpétuellement en jeu; c'est elle qui provoque la recherche de lois nouvelles, et, quand ces lois sont découvertes, elle intervient encore pour en contrôler l'exactitude, pour en effectuer la vérification.

En mécanique, la situation est différente. A la base de la science, nous n'avons ni des axiomes résultant de l'observation directe du monde extérieur ni une intervention permanente de l'expérimentation. Les principes de la mécanique sont des vérités résultant à la fois de la contemplation des phénomènes et d'une longue suite d'opérations logiques, mais nullement évidentes par elles-mêmes. C'est seulement l'observation indirecte, la synthèse d'un ensemble considérable de phénomènes qui permet à quelques génies exceptionnels de dégager ces lois et d'en faire le point de départ d'une science mathématique. Il faut ajouter, pour bien comprendre la nature de cette science, que les hypothèses et les abstractions s'imposent dès le début. L'idée de mouvement implique celle de repos; or, pas un corps matériel, pas un atome n'est en repos parmi tous ceux que nous pouvons observer; d'autre part, les causes immédiates des mouvements sont multiples et diverses à l'infini; à cette infinie diversité, on substitue par la pensée un être de raison uniforme, une pure conception de l'esprit,

qu'on appelle *force*, et sans laquelle l'édification de la mécanique serait impossible. La matière nous est révélée par tous les phénomènes naturels comme douée d'une activité prodigieuse, et l'hypothèse de l'inertie de la matière, consistant à considérer tout mouvement comme provenant d'une cause extérieure, s'impose cependant; elle s'impose sous peine de voir régner dans les recherches concernant le mouvement une complication qui empêcherait tout progrès. C'est même cette hypothèse de l'inertie qui permet seule de donner un caractère de précision scientifique à l'idée de force, et qui arrive à nous montrer la *masse* comme une propriété nouvelle de la matière, notion première, indéfinissable et mesurable, comme l'espace et comme le temps. Toute parcelle de matière occupe, si petite soit-elle, une certaine portion de l'espace; et la mécanique nous conduit à la considération du *point matériel*, sans dimensions, comme le point géométrique, et cependant doué d'une masse qu'on peut supposer aussi considérable qu'on le voudra.

Ainsi, nous le voyons par ces seuls exemples, les contradictions apparentes abondent. C'est au monde matériel qu'on vient emprunter les premiers principes, et on en fait aussitôt usage pour substituer aux faits observables des êtres de raison n'existant que dans notre esprit et sans aucune réalité physique. C'est de là qu'on partira, pour édifier dans toute sa pureté une science admirable, à laquelle la géométrie et surtout l'analyse viendront apporter leur concours le plus précieux. Cette science, c'est la *mécanique rationnelle*, et notamment la *mécanique analytique*, arrivée aujourd'hui, grâce au génie de Lagrange et de ses continuateurs, à un haut degré de perfectionnement, et qui offre encore cependant un immense champ de découvertes. Dès qu'il s'agira de l'étude des phénomènes naturels que présente le mouvement, ce sont les résultats de la mécanique rationnelle qu'on fera intervenir, bien que les faits soient en contradiction avec les conceptions abstraites.

Nulle part le passage du concret à l'abstrait et le retour de l'abstrait aux phénomènes concrets ne sont plus délicats que dans cette branche des connaissances humaines. Et cependant nulle part peut-être on ne trouve les résultats de la science pure plus précieux et plus utiles, lorsqu'il s'agit des applications. L'explication de cet apparent paradoxe vient de ce que ces conceptions de l'esprit dont nous avons parlé sont assez rapprochées de la nature elle-même pour représenter la vérité des faits avec une approximation suffisante et en sont assez éloignées pour faire, par cela même et d'une façon totale, l'élimination de toutes les causes de complications qui rendraient l'étude des phénomènes radicalement impossible. Le plus simple des faits de la nature où intervient le mouvement est inobservable en toute rigueur et se refuse à toute étude analytique ; il comporte, non pas seulement un grand nombre, mais une infinité d'éléments, de paramètres, comme on dit en analyse. Conserver de ces paramètres le petit nombre de ceux qui sont véritablement intéressants pour l'objet qu'on se propose, substituer à la solution rigoureuse — et impossible — une solution théoriquement rigoureuse dans les conditions où l'on s'est placé par hypothèse, et pratiquement approchée dans une mesure dont on puisse se rendre compte, tel est le but vrai de la mécanique. Elle emprunte largement aux sciences mathématiques pures, et elle ferait sûrement fausse route si elle ne se pénétrait pas de l'esprit philosophique, des méthodes et des principes qui président aux sciences expérimentales. Sous une forme imagée, qui m'était un jour communiquée par un homme très pénétré de ces questions, forme empruntée au langage mathématique lui-même, on pourrait dire que la solution rigoureuse de tout problème de mécanique naturelle est théoriquement exprimable par une série, et que la mécanique rationnelle vient y substituer le premier terme de cette série ; solution grossière, solution approximative, dira-t-on? C'est possible, mais cette solution cependant est d'autant plus précieuse qu'on peut se rendre compte de la limite de l'erreur commise.

Un pareil édifice scientifique, on le comprend à merveille, n'a pu être le résultat que des efforts de l'esprit humain pendant une longue suite de siècles, avec tout le cortège de tâtonnements et d'erreurs qui accompagnent la poursuite de la vérité. De là, jusqu'à l'heure présente, et peut-être encore pour de longues années, sont sorties des divergences de vues assez profondes au sujet des méthodes d'enseignement de la mécanique, des chapitres qu'un tel enseignement doit présenter, et de l'ordre dans lequel il convient de les exposer.

Sous l'action de plusieurs forces qui se neutralisent, un corps peut rester dans le même état mécanique que si nulle force n'agissait sur lui. On dit alors que ces forces se font équilibre, que le corps est en équilibre ; et le chapitre traitant de l'équilibre, ou la *statique*, semble se présenter plus naturellement à l'esprit, soit dans l'ordre logique, comme plus simple, soit dans l'ordre chronologique, comme ayant été étudié par les géomètres de l'antiquité. D'un autre côté, la *dynamique*, étude des mouvements sous l'action des forces qui les produisent, présente une admirable unité et permet de faire tenir la statique tout entière en un simple corollaire, par la substitution du repos (ou du mouvement uniforme) à un mouvement varié quelconque. Commencer par l'étude de la statique, peut-on dire, c'est tendre à la rupture de cette unité, c'est risquer de donner des conceptions fausses, c'est faire abstraction du mouvement dans une science qui a le mouvement pour objet, c'est faire intervenir la force, qu'on a définie une cause de mouvements, à un point de vue qui semble étrange, puisque l'action effective paraît nulle. Enfin, l'un des grands génies du commencement de ce siècle, l'illustre Ampère, a eu l'idée de constituer sous le nom de *cinématique* l'étude particulière du mouvement, accompagné de l'idée de temps, mais sans aucune préoccupation des forces qui le produisent. Et de nos jours, certains auteurs estiment qu'il y a lieu de commencer l'étude de la mécanique par la cinématique, pour aborder ensuite la dynamique, comprenant la statique comme cas particulier, tandis que d'autres persistent à placer en tête de cette étude la statique, la considération de repos, disent-ils, étant plus simple que celle de mouvement, et l'ordre chronologique étant vraiment d'accord avec l'ordre logique.

Ces disputes d'école peuvent paraître un peu subtiles; elles ont cependant une importance plus considérable qu'on ne pourrait se l'imaginer tout d'abord, car elles décèlent une profonde hésitation philosophique dans les esprits, même les plus éminents. La vérité, selon nous, c'est que la cinématique forme une science bien complète, purement mathématique, intéressante au plus haut point, indispensable à l'étude de la mécanique rationnelle, mais qui ne fait pas corps avec elle; c'est un chapitre préliminaire, c'est une introduction qui prend naturellement sa place à la suite de l'étude analytique de la géométrie; dans cette dernière science on a déjà considéré le mouvement; que la notion du temps intervienne, à la place d'un paramètre algébrique quelconque, et tous les développements de la cinématique s'ensuivent. Sans cette étude préliminaire, la science du mouvement devient bien difficile à enseigner. D'autre part, la statique des anciens conduisait à la représentation des forces par des droites, avec la faculté de pouvoir transporter une force le long de la droite qui la représente, sans altérer sa longueur. Il y aurait grand intérêt, en appelant si l'on veut *force* une telle notion géométrique, à étudier d'une façon précise et bien complète les transformations que l'on peut faire subir aux forces, les combinaisons qu'elles peuvent présenter ; l'emploi des *vecteurs*, images directes des couples, pouvant être transportés parallèlement à eux-mêmes d'une façon arbitraire dans l'espace, rendrait systématiquement les plus grands services dans une étude de cette nature. Il conviendrait d'y annexer la recherche des centres de gravité, des moments d'inertie, de

faire appel à la notion de masse, comme coefficient algébrique affecté à chaque point géométrique ; et, là encore, on aurait un corps de doctrine doué d'une belle unité, la *géométrie des forces et des masses*, fournissant une heureuse préparation à l'étude de la mécanique, mais ne formant pas une partie intégrante de la mécanique. La vérité, c'est que la mécanique se réduit à la dynamique, ou plutôt se compose de la dynamique; et que l'étude de cette science ne peut utilement se faire qu'après la préparation préalable suivante : *géométrie* (étude de l'espace et, à l'occasion, des mouvements qui s'y produisent); *cinématique* (étude des mouvements et du temps); *géométrie des forces et des masses*. En mécanique, on arriverait plus tard à la notion de force, à la notion de masse, et il n'y aurait qu'à constater l'identité de représentation des forces mécaniques avec les forces géométriques, à s'emparer des résultats géométriques obtenus, et à présenter alors la statique comme un simple cas particulier. Une telle manière de procéder aurait pour effet de dégager la mécanique des études parasites qui s'y greffent, et détournerait sans doute certains esprits de la tendance à vouloir essayer de démontrer ce qui est en soi indémontrable.

Une chose plus grave encore que l'ordre d'exposition, dans l'enseignement d'une science comme la mécanique, c'est l'esprit qu'on y apporte, suivant la conception qu'on s'est faite et la préparation intellectuelle préalable de chacun. Le rôle considérable que joue l'analyse mathématique en mécanique a porté beaucoup d'hommes de haute valeur à confondre l'instrument avec l'objet lui-même, l'accessoire avec le principal, et à substituer à la mécanique analytique une doctrine de pure analyse prenant en quelque sorte la mécanique pour prétexte. Chercher dans les études de mécanique une simple occasion de composer ou de résoudre des équations, c'est sortir de la voie rationnelle et juste, c'est risquer, par un jeu brillant de l'esprit, de fausser les idées de ceux qui vous écoutent. D'un autre côté, il est arrivé que des physiciens, séduits par les beaux résultats fournis par la mécanique rationnelle, ont tenté d'y faire rentrer des phénomènes insuffisamment étudiés et connus pour pouvoir utilement y trouver place. Nouvelle erreur, non moins dangereuse que la précédente; car, en entrant dans cette voie, on en arriverait bien vite à soumettre au calcul des questions auxquelles le calcul serait incompétent pour fournir les solutions désirées; l'hypothèse hasardée prendrait bientôt la place du fait rigoureusement et consciencieusement observé ; le rôle de l'expérience s'amoindrirait peu à peu; et ce mépris de l'expérience ne tarderait pas à engendrer le mépris de la vérité scientifique.

Il est donc nécessaire de tracer, d'une façon aussi précise que possible, les limites du domaine de la mécanique, et de n'y pas faire rentrer les études qui concernent, par exemple, la chaleur, la lumière, l'électricité, la constitution moléculaire des corps. La physique, bien souvent, fait appel à la science mathématique ; mais elle n'en conserve pas moins sa place et son rôle. Plus tard, peut-être, quand de nouveaux progrès auront été réalisés, quand les hypothèses auront fait place à d'indiscutables vérités que nous ignorons aujourd'hui, certains chapitres de la physique pourront-ils tomber dans le domaine de la mécanique; mais, dans l'état présent de nos connaissances, rien ne serait plus fâcheux qu'une telle confusion. Les bornes ne sont pas toujours faciles à placer exactement; mais cependant on pourrait dire d'une manière générale qu'une question cesse d'appartenir au domaine de la mécanique quand elle exige l'intervention de l'hypothèse et que les résultats théoriques en doivent être soumis à la vérification de l'expérience.

Il nous reste à dire quelques mots des applications de la mécanique. La plus pure d'entre elles, celle qui confine le plus au domaine de l'abstraction scientifique, et dans laquelle par conséquent les résultats du calcul peuvent serrer de plus près la réalité des faits, c'est la *mécanique céleste*, étude théorique des mouvements des astres, se corrigeant à tout instant, et voyant confirmer ses résultats par l'observation des phénomènes. Sous le nom générique de *mécanique appliquée*, on peut classer ensuite les innombrables questions auxquelles s'adaptent les résultats de la mécanique rationnelle, convenablement interprétés et parfois amendés ou corrigés par les faits. Dans la *mécanique industrielle*, plus particulièrement, sont classées celles de ces applications qui se rapportent aux usages pratiques et surtout à la théorie des machines. Nous ferons remarquer, en terminant, que tout bon enseignement de la mécanique rationnelle doit comporter quelques aperçus de mécanique appliquée, pour ramener à la conception exacte de la science que l'on vient d'étudier, et pour permettre d'éviter deux écueils également funestes : l'infatuation qui porte à se croire en possession de la vérité absolue, alors qu'on en approche seulement ; le dédain, qui tendrait à détourner d'une science à laquelle on n'accorderait aucune valeur pratique et que l'on considérerait seulement comme une brillante gymnastique de l'intelligence humaine. La mécanique vaut qu'on ne lui attribue ni cette toute-puissance, ni cette pauvreté; c'est la plus parfaite des sciences expérimentales; c'est la plus utile des sciences mathématiques appliquées. Bien récente encore, on comprend l'indécision qui persiste parfois à l'endroit de quelques-uns de ses principes ; mais les progrès accomplis et les services rendus permettent de prévoir ce qu'on en peut attendre encore dans l'avenir. C.-A. LAISANT.

II. Industrie. — MÉCANIQUE INDUSTRIELLE. — Elle a pour objet l'établissement des règles auxquelles on doit se conformer pour construire dans les meilleures conditions possibles une machine qui doit servir à un usage déterminé, c.-à-d. que, étant donné une source d'énergie quelconque, naturelle ou artificielle, la mécanique industrielle enseignera le meilleur parti qu'on peut en tirer pour exécuter un certain travail. C'est aux savantes études de Poncelet que sont dus les grands progrès que cette science a fait accomplir à l'industrie. On construisait autrefois une machine sans règles bien précises; on se laissait guider par le simple sentiment, et les machines étaient d'une lourdeur exagérée ; pour les placer à l'abri des chances de rupture, on employait un grand excès de matière dans la construction des organes ; les transmissions de mouvement, fort compliquées le plus souvent, absorbaient une grande partie de l'énergie dont on disposait et qui se trouvait ainsi fort mal utilisée.

Une machine n'est en définitive qu'un transformateur de mouvements, c.-à-d. un assemblage d'organes, qui, animés d'une façon quelconque par une source d'énergie, doivent, par leurs actions successives les uns sur les autres, imprimer finalement à un outil des déplacements précis, parfaitement déterminés à l'avance. La mécanique industrielle traitera donc du *mouvement* en général, de l'agent qui le produit, la *force*, et de l'effet résultant, le *travail*.

Pour étudier le mouvement d'un corps, on considère en général le mouvement d'un de ses points, celui de son centre de gravité en particulier, auquel on suppose réduit le corps. Le mouvement est alors défini : 1° par le chemin parcouru, ou la trajectoire ; 2° par le temps employé à le parcourir. Les unités employées pour la mesure de ces deux grandeurs sont le mètre et la seconde, ou la 1/86400 partie du jour solaire moyen. Le mouvement peut être absolu ou relatif. Il est *absolu* lorsqu'il est considéré par rapport à un point réellement fixe dans l'espace; il est *relatif* quand le corps que l'on considère change de lieu par rapport à d'autres corps considérés comme fixes. Ainsi considérons une balle lancée sur le pont d'un bateau ; elle est animée : 1° d'un mouvement relatif par rapport aux bordages ; 2° du mouvement du bateau par rapport aux rives ; 3° du mouvement de la terre autour de son axe et par rapport au soleil ; 4° du mouvement de translation du système solaire dans l'espace. Ces mouvements sont relatifs, car chacun d'eux est censé avoir lieu comme si les autres n'existaient pas. Le mouvement absolu de la balle est le mouvement résultant de tous ces mouvements

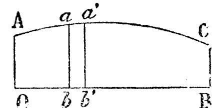
relatifs. Dans la mécanique industrielle, on ne s'occupe que de mouvements relatifs. Il en est de même du repos, qui n'est jamais que relatif.

On distingue deux sortes de mouvements : le mouvement uniforme et le mouvement varié. Le mouvement est uniforme quand les chemins parcourus sont proportionnels aux temps employés à les parcourir; si s est l'espace parcouru dans le temps t, le rapport constant $\frac{s}{t} = v$ est ce que l'on appelle la vitesse du mobile. Si $t = 1$ seconde, $s = v$, la vitesse est donc représentée par l'espace parcouru pendant l'unité de temps. Le mouvement est *varié* quand les espaces parcourus ne sont pas proportionnels au temps; il sera défini par une équation de la forme $s = f(t)$. Un mouvement varié d'un caractère particulier est le *mouvement périodique;* c'est celui d'une machine à vapeur, par ex. : dans un même tour de la machine, le mouvement s'accélère et se ralentit; quand la période est bien établie et que des nombres de tours égaux sont effectués dans des temps égaux, ce mouvement varié peut être remplacé par un mouvement moyen, supposé uniforme et tel que les nombres de tours observés soient effectués dans le même temps; la vitesse de ce mouvement moyen est la vitesse du mouvement périodique.

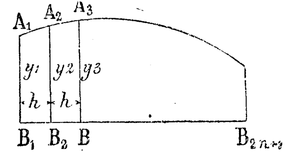
D'une manière générale, la vitesse d'un mobile qui se déplace d'un mouvement varié peut se définir de la façon suivante : si l'on remarque, comme nous allons le voir, que la production d'un mouvement varié nécessite l'intervention de ce qu'on appelle une force, à un moment donné la vitesse d'un mobile placé dans de telles conditions est celle du mouvement uniforme dont il serait animé si on supprimait à cet instant l'action de la force agissante. Cela résulte du principe suivant, dû à Newton, et dit principe de l'*inertie :* « Tout corps persévère dans l'état de repos ou de mouvement uniforme en ligne droite dans lequel il se trouve, à moins que quelque cause extérieure n'agisse sur lui et ne le contraigne à changer d'état. » Autrement dit, un corps ne peut se mettre en mouvement, s'il est en repos, ni changer de vitesse en grandeur et en direction sans l'intervention d'une cause extérieure. Les *forces* sont précisément les causes qui modifient et produisent ou qui tendent à modifier et à produire les mouvements. Puisque l'intervention d'une action extérieure est nécessaire, c'est que le corps oppose une certaine résistance à cette modification de mouvement et développe alors une certaine force provenant de son inertie et définie ainsi par Newton : « La force qui réside dans la matière est le pouvoir qu'elle a de résister; le corps exerce cette force toutes les fois qu'il s'agit de changer son état actuel de mouvement, et on peut alors la considerer sous deux aspects différents : ou comme résistante, en tant que le corps s'oppose à la force qui tend à lui faire changer d'état, ou comme impulsive, en tant que le même corps fait effort pour changer l'etat de l'obstacle qui lui résiste. Ainsi on peut donner à la force qui réside dans les corps le nom très expressif de *force d'inertie.* » Un exemple de cette force d'inertie est fourni par la résistance qu'offre un wagon au moment de la mise en marche et au moment de l'arrêt d'un train. C'est encore à cette force d'inertie qu'est due la rupture de certains engrenages au moment de la mise en marche brusque d'une machine.

Une force ne se manifeste et ne peut s'apprécier que par l'effet qu'elle produit sur le corps auquel elle est appliquée. Ainsi on dit que deux forces sont égales quand, substituées l'une à l'autre, elles produisent, dans les mêmes conditions, le même effet ou en détruisent une troisième qui leur est directement opposée. Lorsque deux corps se pressent ou se choquent, il se développe au point de contact, de la part de l'un des efforts de compression ou d'extension, de la part de l'autre des efforts de répulsion, de résistance opposés et égaux; les ressorts moléculaires fléchis ou tendus réagissent avec une force précisément égale et contraire à celle qui les fléchit ou qui les tend; il en est de même pour les actions attractives ou répulsives qui s'exercent à distance : si deux points matériels exercent l'un sur l'autre une action attractive ou répulsive, les deux actions sont dirigées suivant la droite qui joint les points et sont égales de sens contraire : c'est le principe de l'*égalité de l'action et de la réaction.* L'action d'une force sur un corps n'est pas instantanée; elle se transmet de proche en proche du point où elle est appliquée par une succession de flexions des ressorts moléculaires; si la force est constante, il se produit un état d'équilibre entre elle et le ressort qu'elle fléchit, et, à partir de ce moment, si l'action de la force continue, on peut considérer le corps comme rigide et inextensible. Dans les machines, on emploie toujours des corps assez peu flexibles et proportionnés de telle façon que l'on puisse négliger leur flexion; dans tous les cas semblables, on peut regarder les corps comme rigides et les efforts comme transmis dans leur direction propre en un point quelconque de cette direction. Quand une force commence à agir, elle exerce un effort de compression sur le corps; le point d'application immédiat se déplace lentement tant que peuvent fléchir les ressorts moléculaires; à un moment donné, la tension de ces derniers qui va en croissant finit par faire équilibre à l'action de la force : alors ce déplacement relatif cesse. Si le corps est retenu par un obstacle, la force est annulée, son effet est nul, car il n'y a pas de mouvement : c'est le cas d'une colonne chargée, d'un laminoir trop serré qui ne peut vaincre la résistance du fer. Pour qu'une force produise un travail utile, un effet mécanique industriel, il faut donc qu'elle fasse parcourir à son point d'application un certain chemin dans sa direction propre; ainsi la condition du *travail mécanique industriel* d'une force, c'est qu'il y ait à la fois un effort exercé et un chemin parcouru sous l'action de cet effort. Il résulte de cela que l'effet est proportionnel : 1° à l'intensité de l'effort; 2° à la longueur du chemin parcouru, c.-à-d. au produit de ces deux quantités. Il est bien évident, p. ex., que, si on élève un certain fardeau à une hauteur de 2 m. le travail accompli sera double de celui qui résulterait de l'élévation de ce même fardeau à 1 m. de hauteur seulement; il en serait de même si au lieu d'élever un certain fardeau on élevait à la même hauteur un fardeau double du précédent. Le travail est donc représenté par le produit d'une force par une longueur; on a l'habitude de comparer les forces à celles de la pesanteur, dont il est très facile de disposer; dans les évaluations industrielles, on prend en général comme unité de force le kilogramme; l'unité de longueur étant le mètre, il en résulte que l'unité de travail sera représentée par le travail nécessaire pour élever un kilogramme à 1 m. de hauteur : c'est le *kilogrammètre.*

Ainsi, soit F une force évaluée en kilogrammes et E l'espace évalué en mètres qu'elle a fait parcourir au corps auquel elle est appliquée, le travail qui en résulte est de EF kilogrammètres. Or si l'on construit un rectangle ayant une base de longueur E et une hauteur F, sa surface sera aussi représentée par le produit EF; le travail d'une force constante peut donc être représenté par l'aire d'un rectangle dont les dimensions sont la grandeur de la force et la longueur du chemin parcouru. Si la force varie, on peut appliquer le même mode de mesure à chaque espace élémentaire parcouru et pendant lequel on peut considérer la force comme constante. Soit OB la droite sur laquelle nous portons des longueurs représentant les espaces parcourus à partir du point O; en chacun des points b de OB, élevons une perpendiculaire dont la longueur ba représentera la grandeur correspondante de la force; en joignant les points a ainsi obtenus nous avons une aire OABC limitée



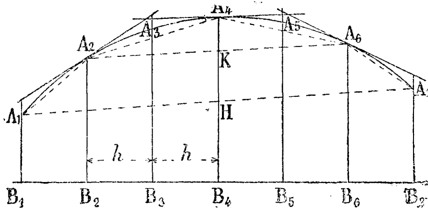
par une partie courbe AC; or, entre deux points b et b' suffisamment rapprochés, nous pourrons considérer la force comme constante et le travail correspondant au déplacement élémentaire bb' sera représenté par l'aire $bb' \times aa'$. Le travail total sera la somme des travaux élémentaires, c.-à-d. que l'aire qui le représentera sera la somme des aires élémentaires et par suite l'aire totale OABC. En pratique, on n'opère pas cette décomposition en aires élémentaires ; lorsque la forme de la courbe le permet, on peut parfois obtenir directement par le calcul l'aire que l'on veut calculer; dans tous les cas, on peut employer une méthode de quadrature ; l'une des plus pratiques est celle de Simpson. Divisons la base en un nombre pair $2n$ de parties égales et soit h la longueur de chacune d'elles: menons les ordonnées $y_1 = B_1A_1$, $y_2 = B_2A_2$..., des points de division. La méthode consiste à substituer à l'arc de courbe A_1, A_2, A_3 l'aire de la parabole du second degré à axe vertical qui passe par ces trois points ; on trouve ainsi par le calcul la formule suivante pour l'expression de l'aire totale A :



$$A = \frac{h}{3}\left[y_1 + y_{2n+1} + 2(y_3 + y_5 + \dots + y_{2n-1}) + 4(y_2 + y_4 + \dots + y_{2n})\right],$$

ce qui veut dire que l'aire totale est égale au produit du tiers de la longueur des parties égales déterminées sur la base par la somme des ordonnées extrêmes, augmentée de la double somme des ordonnées de rang impair et de la quadruple somme des ordonnées de rang pair.

Poncelet a donné une autre formule qui offre l'avantage de pouvoir apprécier l'erreur commise en remplaçant la courbe par une série de lignes droites. On peut toujours supposer que, dans l'étendue de l'aire à évaluer, la concavité de la courbe soit dirigée dans le même sens par rapport à la base B_1B_2 ; supposons, par exemple, qu'elle soit tournée vers cet axe. Conservons les notations précédentes



en prenant, pour fixer les idées, $2n = 6$. Menons par les points d'indice pair des tangentes à la courbe, limitées aux ordonnées qui précèdent et qui suivent. D'autre part, menons les cordes A_1A_2, A_2A_4, A_4A_6, A_6A_7. L'aire cherchée est comprise entre l'aire inscrite limitée aux cordes et l'aire circonscrite limitée aux tangentes. Or on a :

$$\text{Aire inscrite} = \frac{y_1 + y_2}{2}h + (y_2 + y_4)h + (y_4 + y_6)h + \frac{y_6 + y_7}{2}h$$

$$\text{Aire circonscrite} = 2(y_2h + y_4h + y_6h).$$

Nous avons une valeur approchée de l'aire en prenant la demi-somme de ces deux grandeurs, et l'erreur commise ne pourra surpasser leur demi-différence. On a ainsi pour l'aire demandée A :

$$A = h\left[\frac{y_1 + y_7}{4} - \frac{y_2 + y_6}{4} + 2(y_2 + y_4 + y_6)\right],$$

ou, en général, en supposant $2n + 1$ ordonnées et désignant par S la somme des ordonnées de rang pair :

$$A = h\left[\frac{y_1 + y_{2n+1}}{4} - \frac{y_2 + y_{2n}}{4} + 2S\right].$$

Cela revient à dire que l'aire cherchée est égale au produit de la longueur des parties égales suivant lesquelles est divisée la base par le quart de la somme des ordonnées extrêmes, diminuée du quart de la somme de la deuxième et de l'avant-dernière ordonnée, et augmentée de la double somme des ordonnées de rang pair. Quant à l'erreur commise dans l'évaluation de cette aire, elle peut s'interpréter géométriquement de la façon suivante : nous avons vu qu'elle est inférieure à la demi-différence des aires inscrites et circonscrites; or, cette différence est égale à : $h\left(\frac{y_1 + y_7}{2} - \frac{y_2 + y_6}{2}\right)$; joignons A_1A_7 et A_2A_6, soit H et K leur intersection avec A_4B_4, nous avons évidemment $\overline{HB_4} = \frac{y_1 + y_7}{2}$ et $\overline{KB_4} = \frac{y_2 + y_6}{2}$; la différence précédente est donc égale à $h.\overline{HK}$; l'erreur commise dans notre évaluation de l'aire est donc inférieure à $\frac{1}{2}h.\overline{HK}$.

Ce qui importe le plus souvent dans l'industrie, ce n'est pas de connaître l'effort exactement donné à un moment précis par une force variable, mais l'effort moyen que peut produire cette force dans une période de ses variations. Les forces que l'on emploie en effet dans l'industrie ne sont presque jamais constantes, mais périodiques ; c'est le cas, p. ex., des moteurs à vapeur. L'effort moyen d'une telle force est celui que produirait la force constante effectuant le même travail pendant le cours d'une période. Le travail étant mesuré par l'aire de la courbe représentative dont nous venons de parler, si, sur la base figurant le déplacement correspondant à une période, nous construisons un rectangle ayant même aire que cette courbe, la hauteur du rectangle ainsi obtenu représentera l'effort moyen de la force variable pendant une période.

Il nous reste à dire comment on peut tracer pratiquement dans certains cas les courbes dont nous venons de parler; il existe en effet des appareils qui les donnent immédiatement sur une feuille de papier : ce sont les *dynamomètres* (V. ce mot), p. ex., qui conviennent en particulier dans le cas où il s'agit de mesurer un travail de traction. Si la force que l'on considère est une pression exercée par une vapeur ou un gaz qui agissent sur le piston d'un cylindre, l'indicateur de Watt (V. INDICATEUR) donnera immédiatement l'aire figurative du travail effectué. Quant à l'évaluation de ces aires, elle peut se faire quelquefois directement et exactement par le calcul lorsque la forme de la courbe le permet ; dans tous les cas, on peut appliquer les méthodes de quadrature de Simpson et de Poncelet, qui donnent une approximation suffisante ; ou bien recourir à l'emploi d'un planimètre, instrument qui est véritablement un appareil mécanique (V. PLANIMÈTRE).

Une machine est généralement caractérisée au point de vue de ses effets par le travail qu'elle peut fournir dans l'unité de temps, c.-à-d. par sa *puissance*. L'unité de puissance le plus souvent employée est le cheval-vapeur : c'est la puissance d'une machine capable de fournir 75 kilogrammètres par seconde ; on emploie aussi parfois une autre unité, le poncelet, qui correspond à un travail de 100 kilogrammètres par seconde. Lorsqu'il s'agit de machines électriques, on emploie comme unité pratique de puissance le watt, qui équivaut à 1/732 cheval-vapeur.

Nous avons insisté longuement sur les principes que nous venons d'exposer et qui sont le fondement de la mé-

canique appliquée; on trouvera d'autre part dans le cours de cet ouvrage un exposé fort complet de la théorie du *mouvement*, de la *force*, du *travail* (V. ces mots); il nous a paru utile de grouper les unes à côté des autres ces différentes notions, en nous plaçant surtout au point de vue des applications pratiques. Nous avons essayé de montrer comment, en partant du mouvement, la seule manifestation des phénomènes mécaniques, le corps en quelque sorte sous lequel nous apparaît cet agent essentiellement immatériel qu'est la force et au moyen duquel elle tombe dans le domaine accessible à nos sens, on arrive finalement à la notion de travail et de puissance, qui est pour ainsi dire le point de départ de la construction mécanique et la raison d'être des machines.

Voici, d'ailleurs, la définition donnée par Poncelet du travail mécanique : « Travailler mécaniquement, c'est vaincre ou détruire, pour le besoin des arts, des résistances telles que la cohésion, la pesanteur, l'inertie de la matière, etc. Le travail mécanique ne suppose pas une résistance vaincue une fois pour toutes, mais une résistance constamment détruite le long d'un chemin parcouru par le point où elle s'exerce et dans la direction propre de ce chemin. » Ce principe peut se mettre en équation de la façon suivante : soit s la longueur du chemin parcouru par la résistance R qu'il s'agit de vaincre; le travail effectué est Rs quand R est constante, ou, plus généralement, si R est variable, c'est $\int_0^s \mathrm{R}ds$; par conséquent, en appelant F l'effort moteur que détruit R à chaque instant et en représentant par cos (F, ds) le cosinus de l'angle que fait la direction de la force F avec celle du chemin parcouru ds, on a théoriquement :

$$\int_0^s \mathrm{F} \cos (\mathrm{F}, ds)\, ds = \int_0^s \mathrm{R}ds.$$

Cela posé, une machine est un système à liaisons complètes qui a pour objet d'effectuer des transformations de mouvement ou de transformer en travail mécanique le résultat de l'activité des forces extérieures. La pièce sur laquelle agit le moteur s'appelle le récepteur : c'est, p. ex., le piston d'une machine à vapeur, ou la pédale sur laquelle agit un ouvrier. La pièce sur laquelle s'exerce la résistance à vaincre est l'outil ou opérateur. La transmission est le système d'organes intermédiaires, qui a pour objet de transformer le mouvement du récepteur en celui de l'outil. Entre le récepteur et l'outil, il se développe des résistances passives (provenant de chocs, de frottements, de la résistance de l'air, de certaines vibrations), que l'on ne peut éviter complètement, et dont le travail est essentiellement négatif. Il est naturellement avantageux de faire produire à un moteur quelconque, animé ou non, la plus grande quantité possible de travail par seconde, ce qui revient à dire qu'on a intérêt à rendre maximum la puissance d'un moteur. Soit P l'effort moteur, estimé suivant la direction dans laquelle se déplace son point d'application dont la vitesse est V; le chemin parcouru dans l'unité de temps étant V, il sera Vdt au bout du temps dt et le travail élémentaire sera PVdt. Or l'expérience montre que l'effort P est maximum quand la vitesse V est nulle, et que, lorsque V atteint une certaine limite, l'effort P est nul : ainsi quand un cheval attelé à une voiture a imprimé à cette voiture une certaine vitesse, il n'a plus d'effort à exercer pour tirer. On voit donc que, pour les moteurs animés en particulier, l'effort et la vitesse ont des limites absolues pour lesquelles l'un est nul quand l'autre est à son maximum; il en est de même pour tout autre moteur, dans le cas particulier d'une roue hydraulique, p. ex., l'effort est à son maximum quand la vitesse est nulle et il est minimum quand la vitesse est la plus grande que l'on puisse obtenir dans la machine à vide. Ainsi, quand par suite de l'effort exercé, la vitesse V croît de zéro à son maximum, le produit PV, c.-à-d. le travail effectué part de zéro et y revient; il y a donc une certaine vitesse intermédiaire pour laquelle ce travail est maximum; cette vitesse dépend essentiellement de la nature du moteur et de la combinaison des organes mécaniques. Il en est de même pour l'outil; sa vitesse au point de vue de l'ouvrage produit doit avoir une valeur déterminée; car une vitesse trop petite ne donnerait pas assez de travail par seconde, c.-à-d. pas assez de puissance; une vitesse trop grande produirait des grippements, des dégagements de chaleur, etc., et par suite du mauvais travail.

Le point de départ de la théorie mécanique des machines est le principe des forces vives (V. FORCE). Ce principe s'applique de la façon suivante : soit $\sum m\mathrm{V}_0^2$ la force vive de la machine à un moment quelconque pris pour origine et $\sum m\mathrm{V}^2$ cette force vive au bout d'un certain temps; le travail qui a été dépensé par le fait de la variation de vitesse de la machine pendant ce temps est représenté par la demi-variation de la force vive, c.-à-d. par $\frac{1}{2}\left(\sum m\mathrm{V}^2 - \sum m\mathrm{V}_0^2\right)$; ce travail dépensé peut s'évaluer autrement; il n'est en effet autre chose que l'excès du travail moteur fourni à la machine, sur le travail utile absorbé par l'outil et le travail des résistances passives. Soit donc : T_m le travail de la puissance qui produit, entretient ou accélère le mouvement, T_u le travail des résistances utiles qu'il faut vaincre ou détruire pour produire l'effet proposé, et T_r le travail des résistances nuisibles, provenant soit du frottement, des chocs, etc., nous devons avoir :

$$\frac{1}{2}\left(\sum m\mathrm{V}^2 - \sum m\mathrm{V}_0^2\right) = \mathrm{T}_m - \mathrm{T}_u - \mathrm{T}_r$$

Dans T_m on fait intervenir l'action de la gravité que l'on devra considérer séparément suivant qu'elle agit comme puissance ou comme résistance, et dont le travail sera par suite tantôt positif, tantôt négatif; ce sera, par ex., le cas du poids des équipages à mouvement alternatif, comme les bielles, les balanciers, etc. Dans les machines sans pièces oscillantes, l'uniformité du mouvement s'établit généralement au bout d'un temps assez court, et, alors, la vitesse restant constante, le premier terme de l'équation précédente est nul et il vient : $\mathrm{T}_u = \mathrm{T}_m - \mathrm{T}_r$; le travail utile est exactement égal à la différence entre le travail moteur et le travail résistant. Dans les machines à pièces oscillantes, le mouvement deviendra périodiquement uniforme et on aura la même relation que précédemment pour la durée d'une période, car au bout de ce temps la vitesse qui sera partie de la valeur V_0 sera revenue à la même valeur. Le rapport $\frac{\mathrm{T}_u}{\mathrm{T}_m} = 1 - \frac{\mathrm{T}_r}{\mathrm{T}_m}$ est le coefficient d'effet utile ou le *rendement* de la machine; c'est, dans le cas d'un moteur, le rapport entre la quantité de travail transmise à l'arbre et celle qu'a fournie dans le même temps la source d'énergie où s'alimente le moteur; dans le cas d'une machine-outil, c'est le rapport entre le travail mécanique effectué par l'outil et celui que la partie motrice de l'appareil reçoit de la machine motrice.

L'équation des forces vives que nous avons établies plus haut peut s'écrire :

$$(1)\quad \mathrm{T}_u = \mathrm{T}_m + \sum \frac{m\mathrm{V}_0^2}{2} - \left(\mathrm{T}_r + \sum \frac{m\mathrm{V}^2}{2}\right).$$

Si l'on considère les travaux produits à partir du moment où la machine était au repos, c.-à-d. où $\mathrm{V}_0 = 0$, on a : $\sum \frac{m\mathrm{V}_0^2}{2} = 0$ et par suite : $\sum \frac{m\mathrm{V}^2}{2} < \mathrm{T}_m - \mathrm{T}_u$; donc la demi-force vive que possède une machine est plus petite que le travail dépensé non utilisé depuis sa mise en mouvement. La demi-force vive que possède une machine au temps t est une puissance qui sert au mouvement de la machine pendant les instants suivants; car l'équation (1)

montre que, si l'on compte les travaux à partir d'un instant où la machine est en mouvement, la demi-force vive initiale $\sum \frac{mV_0^2}{2}$ vient s'ajouter au travail moteur T_m; mais elle ne fait, d'après le résultat que nous venons d'énoncer précédemment, que restituer une partie seulement du travail moteur destiné antérieurement à la produire. Donc, dans tous les cas, d'après l'équation (1), le travail utile est plus petit que le travail dépensé, d'où résulte l'impossibilité du mouvement perpétuel.

Dans l'évaluation des travaux effectués d'un temps t_0 quelconque à un temps t, la demi-force vive que possède la machine au temps t doit être comptée comme une résistance, car $\sum \frac{mV^2}{2}$ s'ajoute à T_r (équation 1). Si à ce moment on arrête la machine complètement, cette force, ne se retrouvant plus comme puissance pendant les instants suivants, constitue donc une perte de travail moteur. On peut cependant éviter une partie de cette perte en laissant la machine libre de continuer à se mouvoir sur l'action de cette force vive, après que le moteur a cessé d'agir. En effet, t étant le temps où le moteur cesse son action, et t' une époque ultérieure, on a au temps t', en désignant par $\sum mV'^2$ la force vive correspondante :

$$\frac{1}{2}\sum mV'^2 - \frac{1}{2}\sum mV^2 = T'_u - T'_r,$$

ce qui peut s'écrire : $T'_u = \frac{1}{2}\sum mV^2 - \frac{1}{2}\sum mV'^2 - T'_r$; un travail utile T'_u sera donc encore créé en vertu de la demi-force vive $\frac{1}{2}\sum mV^2$. Si l'on arrêtait la machine brusquement au temps t, il faudrait détruire cette force vive, qui constitue alors une puissance, à l'aide d'un frein par exemple; le frottement qui en résulte absorbe alors en pure perte une puissance disponible; donc, au point de vue de la bonne utilisation du travail, il y a intérêt à laisser la machine s'arrêter d'elle-même, après que l'on a supprimé l'action du moteur. En pratique, cette puissance résiduelle n'est pas toujours utilisée, car elle n'est plus suffisante pour permettre à la machine d'effectuer les opérations mécaniques auxquelles elle est destinée; alors si, en supprimant l'action du moteur, on maintenait celle de la résistance utile, il y aurait arrêt brusque, par suite des chocs dans les transmissions, et détérioration; on supprime donc, en même temps que l'action du moteur, celle de la résistance utile, et on laisse la machine s'arrêter d'elle-même, les résistances passives absorbant seules la puissance résiduelle.

Une machine étant destinée à effectuer un certain travail d'une façon régulière, il importe que son mouvement soit régulier ; or plusieurs causes interviennent pour nuire à sa régularité. D'abord l'effort moteur lui-même n'est pas toujours constant, c'est le cas qui se présente en particulier dans les machines à vapeur où, par révolution, le moment moteur devient deux fois nul et deux fois maximum ; ou bien il y a une certaine intermittence dans le développement de la résistance utile, comme quand l'outil est un laminoir ou un pilon; dans ces deux cas on rend peu sensibles ces causes d'irrégularité à l'aide d'un volant, grande roue massive, calée sur l'arbre de la machine et qui par suite de sa grande masse donne une grande valeur à la force vive (V. Volant). Mais, outre ces causes périodiques d'irrégularité, il y a des causes permanentes, pour ainsi dire, provenant d'une discontinuité dans le travail résistant utile, comme lorsqu'on débraye une ou plusieurs machines d un groupe mis en mouvement par un même moteur; dans ce cas, on remédie à cette cause d'irrégularité à l'aide d'un régulateur. Nous ne ferons pas ici la théorie du *régulateur* (V. ce mot); ce qui nous intéresse seulement au point de vue mécanique, c'est qu'il n'entraîne pas une dépense inutile de la source d'énergie puisqu'il en règle directement l'afflux suivant les variations de la résistance utile. Dans certains cas on emploie comme régulateur une sorte de girouette ou de volant à ailettes qui présente de larges surfaces à l'action de l'air. Ce petit volant tourne rapidement et acquiert ainsi un mouvement uniforme qui ne peut guère varier parce que toute augmentation dans la vitesse du volant produirait une augmentation bien plus grande dans la résistance de l'air frappé par les ailettes; c'est ainsi, p. ex., qu'est réglé l'intervalle des coups dans les horloges à sonnerie, intervalle qui se modifie à volonté en donnant aux bras du petit volant une obliquité plus ou moins sensible relativement au plan suivant lequel ils se meuvent. C'est ce même genre de modérateur qu'on emploie dans toutes les espèces de petites machines, mais non dans les grandes, car il est destructeur de travail ; l'air en effet forme un véritable frein et la valeur des résistances passives est par suite considérablement accrue.

Nous venons d'examiner comment se fait dans une machine la dépense de l'énergie qui lui est fournie. Nous allons voir rapidement comment la mécanique intervient d'une façon plus générale dans une installation industrielle ; comment elle permet, étant données d'une part une source d'énergie et de l'autre une certaine opération à effectuer, d'utiliser la première pour exécuter la seconde dans les meilleures conditions possibles. Trois choses sont à déterminer : la machine-outil, la transmission et le moteur. L'usage auquel doit servir la machine-outil étant parfaitement connu, on sait quel est le travail mécanique que l'outil accomplira par unité de temps; si on connait de plus sa vitesse, c.-à-d. l'espace parcouru dans une seconde, le quotient du nombre qui représente le travail évalué en kilogrammètres par celui qui représente la vitesse évaluée en mètres représentera en kilogrammes la valeur de l'effort à fournir. Le choix de la vitesse de l'outil n'est pas arbitraire; il dépend, tantôt des conditions mécaniques mêmes du travail à effectuer, tantôt de conditions économiques. Ainsi, dans l'opération par laquelle on convertit la fonte en fer, une masse de métal, pesant un quintal environ et chauffée au rouge blanc, est placée sous un lourd marteau mû par l'eau ou par la vapeur ; le marteau est soulevé par une pièce saillante placée sur un arbre tournant, et si son pouvoir dynamique résultait uniquement de la hauteur de chute qu'on peut lui donner, les intervalles entre les coups seraient beaucoup trop longs; or, pour le succès du résultat, il est important que la masse de métal reçoive avant de se refroidir autant de coups qu'il est possible. Cette accélération s'obtient en donnant à la pièce saillante, ou carrée, une vitesse telle que le marteau, au lieu d'être élevé à une petite hauteur, soit jeté de bas en haut par une forte secousse, aille frapper contre une grosse pièce de bois qui agit comme un puissant ressort et le rejette sur la masse de fer avec tant de vitesse que l'on peut ainsi frapper un nombre de coups double dans un temps donné. Une autre opération où la rapidité d'exécution est essentielle, c'est celle qui consiste à élever les produits des mines à la surface du sol. L'établissement d'un puits à extraction nécessite des dépenses énormes et il importe avant tout d'en limiter le nombre autant que possible ; aussi la matière extraite est-elle élevée au moyen de machines animées de grandes vitesses, et sans cette rapidité d'exécution beaucoup de mines seraient exploitées sans profit. Dans le premier des exemples que nous venons de citer, c'est la nature même de l'ouvrage qui nécessite une grande vitesse; dans le second, c'est la raison d'économie. Au contraire, si l'on veut vaincre de grandes résistances avec peu de force, il faudra aller lentement : c'est le cas des grues, et, d'une manière générale, des machines destinées à élever de lourds fardeaux. La vitesse de l'outil étant ainsi déterminée, soit par les conditions de bonne exécution de l'ouvrage, soit par celle d'économie, et son mouvement étant nécessairement connu, la réalisation de l'une et de l'autre dépendent de la solution de problèmes purement mécaniques.

Le plus souvent, c'est sur un arbre tournant uniformément qu'on prendra le mouvement; la mécanique géométrique appliquée à l'industrie indique les organes dont il faut se servir pour transformer ce mouvement circulaire uniforme en toute autre espèce de mouvement. On saura donc ainsi parfaitement déterminer tous les organes de la machine servant à la transformation et à la transmission du mouvement ; nous avons vu, d'autre part, comment on évalue l'effort à fournir : la mécanique industrielle interviendra alors encore pour permettre de calculer les dimensions qu'il faut donner à ces organes pour qu'ils puissent résister aux forces auxquelles ils se trouvent soumis : la partie de la mécanique qui traite de ces matières est désignée sous le nom de *résistance des matériaux* (V. MATÉRIAUX). Voici donc connus tous les éléments de la machine; nous savons quelle est la valeur du travail utile qu'elle doit développer; la théorie mécanique du *frottement* (V. ce mot) nous permettra de plus d'évaluer la perte de travail résultant des résistances passives des divers organes mis en jeu; la somme de ces deux quantités de travail supportées à l'unité de temps représentera la puissance nécessaire à la marche de la machine. Cette puissance, c'est le moteur qui doit la fournir. La nature de ce dernier dépend de la source d'énergie dont on dispose; c'est en général la question d'économie qui détermine le choix de celle-ci; si l'on peut disposer d'une chute d'eau, p. ex., il sera naturel d'avoir recours à un moteur hydraulique; si l'on veut, comme cela peut se produire à l'intérieur d'une grande ville, occuper le moins de place possible, à cause de la grande valeur du terrain, on pourra choisir un moteur à gaz, de préférence à une machine à vapeur, la production de la vapeur exigeant un local assez étendu pour l'établissement des chaudières, pour l'approvisionnement en charbon, etc. Quoi qu'il en soit, le choix de l'agent moteur étant arrêté, c'est encore à la mécanique qu'on aura recours pour l'utiliser le plus économiquement possible; s'agit-il de vapeur, d'un gaz qui se détend, il faudra se conformer aux principes de la *thermodynamique;* s'agit-il d'eau ou d'un fluide quelconque, c'est à l'*hydrodynamique* qu'il faudra demander les règles à suivre; or, l'une et l'autre de ces deux sciences appartiennent au domaine si vaste de la mécanique industrielle. On étudiera le mécanisme du moteur comme celui de la machine-outil, et lorsqu'on aura déterminé la puissance nécessaire pour vaincre les résistances passives, en l'ajoutant à la puissance que l'on doit fournir à la machine-outil, et en tenant compte du travail absorbé par les transmissions intermédiaires, on connaîtra finalement la quantité d'énergie qu'il faudra puiser à la source. Si l'on se trouve dans les circonstances particulières que nous avons signalées, où l'emploi d'un volant est nécessaire, la résistance des matériaux apprendra la façon d'en calculer les dimensions; elle donnera aussi les dimensions des arbres, courroies, câbles, poulies, auxquelles on pourra avoir recours.

Lorsqu'on aura ainsi calculé à l'aide de la mécanique les divers éléments d'une installation industrielle, on n'aura fait, somme toute, qu'un simple projet, et, la construction terminée, on tâtonnera forcément avant d'obtenir des résultats satisfaisants. Jamais d'ailleurs une machine ne donne le rendement théorique; les meilleures donnent 1/5 ou 1/4 de ce rendement; c'est que le calcul n'intervient pas seul dans l'étude de la *mécanique industrielle ;* les résultats de l'observation et de l'expérience y ont une large place; il faut souvent s'appuyer sur les données de la physique, lesquelles ne sont pas toujours très précises : ainsi la thermodynamique offre encore à l'heure actuelle beaucoup de points douteux, où l'hypothèse a une large place; on choisit bien comme point de départ des calculs l'hypothèse la plus probable, mais on est loin d'une rigoureuse certitude et les résultats s'en ressentent.

Nous n'avons parlé que d'une façon bien générale des problèmes principaux dont traite la *mécanique industrielle;* le sujet est d'ailleurs à peu près inépuisable, et chaque jour marque un nouveau progrès pour cette science d'un domaine si vaste qu'elle embrasse tous les arts, tous les métiers, et à laquelle on a recours dans toutes les branches de l'activité humaine. Il est d'ailleurs indispensable pour chacun d'en connaître au moins les premiers éléments à une époque qui est caractérisée par l'élan vraiment extraordinaire qu'a pris la construction mécanique et où plus que jamais il est utile de savoir économiser la matière et l'énergie qui la transforme.

Mécanique d'armure. Dans la fabrication de tout tissu, un certain nombre de fils évoluent de la même façon, passent sur ou sous les mêmes duites. Ces fils de chaîne et leurs lisses peuvent être commandés simultanément par le même organe; quand un grand nombre travaillent ensemble, on les fixe à des pièces appelées *lames.* Le mouvement est donné aux lames par des leviers appelés marches et commandés directement ou indirectement par une pièce rotative du métier mécanique. Lorsque les lames sont mues indirectement par un mécanisme actionné au moyen de cartons, on appelle cet appareil *mécanique d'armure.* Le caractère particulier d'une telle mécanique consiste en ce double fait que : 1° l'organe excentrique qui produit les levées successives est en rapport immédiat avec l'*armure* ou mode de croisement des fils qui forment le fond du tissu; cet organe est appelé un carton ; 2° les lames sont activées indirectement par cet organe au moyen de couteaux et de crochets. Les cartons, qu'ils agissent à l'aide de chevilles, de trous ou de galets, sont mis en mouvement en général par un loquet ou quelquefois par une roue à étoile et à goupille; ils ont pour effet d'agir sur les crochets en les poussant dans un sens ou dans l'autre de façon à les mettre en prise avec les couteaux animés d'un mouvement alternatif de haut en bas, ou bien à les écarter de ces couteaux; les lames actionnées par les crochets forment le pas, c.-à-d. soulèvent les chaînes comme il convient.

Les mécaniques d'armure peuvent se diviser en deux catégories : les *mécaniques à levée simple* et les *mécaniques à double levée.* Dans les premières, chaque lame est reliée à un ou deux crochets qui fonctionnent à chaque duite ; dans la seconde, elle est reliée à deux ou plusieurs crochets qui fonctionnent alternativement les uns pour les duites paires, les autres pour les duites impaires ; cette disposition à double levée permet au métier de battre plus vite, car l'évolution des lames qui se fait à l'aide de crochets différents peut commencer en vue de la formation d'une certaine duite avant que l'évolution destinée à la duite précédente soit complètement terminée. Chacun de ces groupes peut à son tour se subdiviser en deux, à savoir: les *mécaniques à pas ouvert* et les *mécaniques à pas fermé.* Avec ces dernières, lorsqu'une même lame doit présenter la même position pour plusieurs duites successives, elle s'élève et s'abaisse chaque fois; avec les premières, au contraire, elle reste immobile aussi longtemps que l'armure le permet. Les mécaniques d'armure peuvent simplement produire la levée des lames convenables tandis que les autres restent au repos, ou bien provoquer, en même temps que la levée des premières, le croisement des secondes au-dessous de leur position moyenne. Ce dernier dispositif peut dériver du premier de la façon suivante: ou bien tous les crochets qui ne doivent pas être levés reposent sur une même pièce qui se meut en sens inverse des couteaux, de façon à abaisser les lames correspondantes; ou bien on emploie deux couteaux qui se déplacent en sens inverse et entraînent les lames à partir du milieu du pas, c.-à-d. de leur position moyenne, l'un en levée, l'autre en rabat; ou bien encore chaque lame est suspendue à deux crochets distincts, dont l'un commande la lame directement, l'autre au moyen d'un levier du premier genre, de façon que les mouvements produits soient inverses. Lorsque la mécanique est à pas ouvert, le mouvement ne se produit que dans un sens, puisque chaque lame passe immédiatement d'une position à l'autre, sans prendre de situation intermédiaire. Lorsqu'elle est à pas

fermé, une mécanique à double levée peut être disposée pour produire la levée et le rabat; elles ont alors le double avantage : 1° de permettre une marche rapide à cause de la double levée, ainsi que nous l'avons montré plus haut; 2° d'imposer aux fils de chaîne une moindre fatigue, puisque, pour un même pas, ils s'écartent également dans un sens et dans l'autre de leur position moyenne au lieu de subir un écart double constamment dans le même sens. Léon Béguin.

Mécanique Jacquard (V. Jacquard).

MÉCANISME. I. Philosophie. — Nous avons défini le mécanisme en traitant du *dynamisme*, auquel il s'oppose, sans qu'on puisse dire qu'il en est l'exacte contradiction. Essentiellement, l'épithète *mécaniste* conviendrait à toute doctrine qui détacherait le mouvement de la force, et ne verrait dans cette dernière qu'une expression mathématique. Le mathématicien qui traite de la mécanique rationnelle fait de la notion de force un constant usage. Mais il en fait, si je puis dire, un usage métaphysiquement neutre. Le mathématicien le plus versé dans la théorie des forces peu fort bien *ne pas croire à la force*, j'entends à la réalité d'un principe d'effort gisant, je me trompe, agissant à l'intérieur de la matière. Il peut n'avoir pas d'opinion sur ce point. Pour le cas où il inclinerait vers la négative, il inclinerait vers le mécanisme.

Si l'on admet que, dans une assez large mesure, la loi des trois états formulée par Auguste Comte est une découverte, qu'elle règle l'évolution des idées, et, par conséquent, des sciences, il est naturel d'en conclure que les premiers penseurs furent plutôt dynamistes, et ceux des temps plus voisins de nous, mécanistes. Cela est vrai, mais seulement en gros. Il y eut, par exception, des mécanistes dans l'antiquité grecque, *Leucippe* et *Démocrite* (V. ces noms), peut-être aussi Anaxagore, peut-être enfin — mais qu'en savons-nous? — le vieil Anaximandre de Milet. Il y a eu des dynamistes dans les temps modernes, entre autres, et le plus grand de tous, Leibniz; plus près de nous, l'illustre mathématicien Cauchy. Les théories mécanistes ont été soutenues avec éclat par Descartes et ses disciples, puis récemment, avec moins d'originalité, mais non moins de conviction, par l'auteur de l'*Unité des Forces physiques*, le R. P. Secchi. Newton était-il mécaniste? Ses disciples ne le furent guère, puisqu'on opposa, au XVIIIe siècle, la philosophie de Newton à celle de Descartes. Mais il se peut qu'ils aient trahi le maître et que Newton ait, d'assez près, suivi la doctrine cartésienne. C'est là un point d'histoire des doctrines scientifiques qui est loin d'être parfaitement éclairci.

Ainsi que nous l'avons dit en traitant du *dynamisme*, le mécanisme, s'il est le nom d'une opinion philosophique, ne saurait être le nom d'un système. On peut être dynamiste et matérialiste; témoin, de nos jours, le fameux docteur Büchner. On peut être mécaniste et spiritualiste, témoin Descartes et le R. P. Secchi. On peut être mécaniste et matérialiste; laissez de côté la fameuse chiquenaude initiale jugée indispensable par Descartes; admettez, avec lui, que tout se fait par matière et par mouvement, vous serez, à la fois, mécaniste et matérialiste. Admettez avec Malebranche — et aussi avec Descartes — l'action perpétuelle de Dieu sur la créature et, par conséquent, sur les corps, vous serez spiritualiste. Et vous resterez mécaniste. Il va sans dire que la tendance panthéiste est plutôt défavorable au mécanisme, et que du mécanisme le positivisme s'accommode merveilleusement. L'*homme-machine* de Lamettrie, proche parent de l'homme de Descartes, si même il n'en descend point en ligne directe, est aussi, à ne considérer que sa psychologie, si même il en a une, l'homme d'Auguste Comte.

Du moment où le mécanisme ne caractérise pas une doctrine de philosophie en tant que telle, il est à présumer que le mécanisme se comporte, à l'occasion, au rebours de la manière dont, au dire de Royer-Collard, se comportait le scepticisme. On doit lui faire sa part. Par exemple, on peut admettre l'explication mécanique des phénomènes de la nature et rejeter l'explication exclusivement mécanique des phénomènes de la vie. Bref, le mécanisme ne se montre point, chez tous, systématique. La négation des forces physiques et chimiques au sens métaphysique du terme n'entraîne pas celle des forces vitales. Les dynamistes de l'école de Montpellier, par exemple, ne logeaient aucune force à l'intérieur de la molécule inorganique. Claude Bernard, lui, était-il ou n'était-il pas, en biologie, mécaniste? Admettait-il des « phénomènes métaphysiques » de la vie? Son opinion favorite était-elle que tout ce qui dans les phénomènes de la vie tombe dans le champ de l'expérience est réductible à l'ordre physico-chimique, sans que, pour cela, on puisse dire que tout ce qui est de l'ordre biologique est susceptible d'être scientifiquement connu? Sur ce point encore les disciples de Claude Bernard ne parviennent pas à s'entendre. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les phénomènes de la vie se laissent de jour en jour, et de plus en plus, expliquer mécaniquement, et qu'à la démonstration de cette thèse nul n'a plus travaillé que Claude Bernard. Si donc il était permis de juger de l'avenir par le présent, il faudrait s'attendre au triomphe des théories mécanistes. Après avoir eu raison des phénomènes de la vie, et par l'intermédiaire de ces derniers phénomènes, elles auraient vite raison des phénomènes du sentiment et de la pensée. Voilà ce que certains prophétisent. L. Dauriac.

II. Technologie. — C'est l'ensemble des organes qui, dans un appareil ou une machine quelconque, sont destinés par leurs actions mutuelles à produire un certain mouvement ou un certain effort qui concourt à l'opération en vue de laquelle est construit l'appareil ou la machine. Ainsi dans une horloge on peut distinguer le mécanisme du mouvement, ensemble des pièces destinées à produire la marche des aiguilles, et celui de la sonnerie, ensemble des organes qui ont pour effet d'amener au moment convenable le marteau contre le timbre. De même une machine à percer renferme le mécanisme de la rotation de l'outil et le mécanisme de sa descente. Beaucoup d'appareils de précision contiennent ce que l'on appelle un mécanisme d'horlogerie : c'est un dispositif de construction délicate et destiné à imprimer à une certaine pièce une vitesse régulièrement uniforme (entraînement de la bande de papier dans un récepteur Morse). L. B-n.

MECARINO, peintre italien (V. Beccafumi).

MÉCÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (O.) de Vitré; 895 hab.

MÉCÈNE (Caius-Cilnius Mæcenas), personnage romain, conseiller d'Auguste, mort en l'an 8 av. J.-C. Il appartenait à l'ordre équestre. La famille des Cilnii était originaire d'Arezzo; d'après Horace et Properce, elle aurait donné des rois à l'Etrurie. Chassée par une révolution, elle vint se réfugier à Rome. On ignore en quelle année, en quelle ville Mécène a vu le jour; Horace nous apprend seulement qu'il naquit aux ides d'avril. On ne sait rien de sa jeunesse. — Il fut mêlé à toutes les entreprises d'Octave. Il le servit sur les champs de bataille et prit part aux guerres de Modène, de Philippes, de Pérouse, de Sicile, d'Alexandrie; il est peu probable qu'il ait été présent à Actium. Il servit Octave encore par ses négociations. On lui dut en l'an 40 av. J.-C. le mariage d'Octave avec Scribonie (sœur de Libon, beau-père de Sextus Pompée), qui détacha Pompée d'Antoine, et la paix de Brindes qui partagea le monde romain entre les triumvirs et fit d'Antoine le beau-frère d'Octave. Trois ans plus tard, il intervint avec Octavie entre les deux rivaux et prépara leur réconciliation à Tarente; c'est peut-être à cette occasion qu'il fit avec Horace ce fameux voyage de Brindes que le poète a conté. A deux reprises, en 36, pendant la campagne d'Octave en Sicile contre Pompée, en 31, pendant la campagne d'Actium, il fut chargé à Rome de hautes fonctions politiques et administratives. Il remplaçait Octave. Son autorité s'étendait à toute l'Italie. Mais il ne semble pas avoir eu de titre officiel; il était seulement, comme le dit

Mommsen, l'homme de confiance politique d'Octave. Il eut à prévenir ou à réprimer plusieurs conspirations, celle entre autres de Marcus Lepidus. Velleius Paterculus vante son zèle, sa promptitude, son énergie. Dion Cassius (l. LII) attribue à Mécène un grand rôle dans l'établissement du régime impérial. Octave hésitait; Agrippa lui conseillait de restaurer les vieilles institutions; Mécène l'engagea, au contraire, à prendre le pouvoir et lui traça tout un plan de gouvernement. Il faut, dans le récit de Dion Cassius, faire la part de son imagination, de ses théories, des préoccupations de son temps. Les guerres civiles terminées, Mécène volontairement s'effaça. Il resta l'ami et le conseiller d'Auguste : c'est lui qui le décida, en l'an 21 av. J.-C., à prendre Agrippa pour gendre; mais il n'accepta aucune magistrature, aucun titre honorifique. Il était riche; il avait une belle maison et de grands jardins aux Esquilies, une villa à Tibur. Il s'entoura de poètes, de lettrés, dont il fit ses obligés et ses amis : Varius, Tucca, Messala Corvinus, Properce, Virgile, Horace. Ceux-ci lui dédièrent leurs ouvrages ou chantèrent ses louanges. C'est à eux qu'il a dû sa renommée. Son nom est devenu synonyme de protecteur éclairé des lettres. Il était poète lui-même, mais fort médiocre; on a quelques fragments de ses écrits; les anciens lui reprochaient avec raison son afféterie et sa préciosité. Ses dernières années furent tristes. Son beau-frère, Muréna, conspira contre Auguste (en 23 av. J.-C.); il ne put le sauver du châtiment. Les désordres de sa femme, Térentia, qui aurait eu parmi ses amants, d'après Suétone et Dion Cassius, Auguste lui-même, l'obligèrent à la répudier; il la reprit pour divorcer encore et de nouveau se réconcilier. Il mourut en l'an 8 av. J.-C., la même année qu'Horace. C'est par Horace surtout, son ancien et fidèle ami, que nous connaissons Mécène, ses goûts, ses mœurs, son caractère. Sénèque lui reproche avec trop d'insistance sa mollesse et ses allures efféminées. Dion Cassius le flatte : il voit en lui le type idéal de l'homme d'Etat. Velleius Paterculus l'a bien jugé : mou et indolent quand les affaires lui permettaient quelque relâche, il se montrait, lorsqu'il le fallait, habile à prévoir et capable d'agir. Ses manières étaient affables, son amitié sûre, son intelligence vive et pénétrante. Son rôle fut considérable; on doit le compter parmi les personnages les plus importants du siècle d'Auguste. Maurice Besnier.

Bibl. : Harder, *Die Fragmente des Maecenas*; Berlin, 1889. — A. Lion, *Mæcenatiana sive de C. Cilnii Mæcenatis vita et moribus*; Gœtingue, 1824. — Feugère, *C. Cilnius Mæcenas, C. Octaviano Augusto ad adipiscendum gerendumque principatum quantum profuerit*; Paris, 1874. — J. Girard, *Horace et Mécène*, dans *Revue politique et littéraire*, 27 déc. 1873. — Bernoulli, *Iconographie romaine*, I, 237.

MÉCHAIN (Pierre-François-André), astronome français, né à Laon le 16 août 1744, mort à Castellon de la Plana le 28 sept. 1805. Distingué par Lalande, et attaché comme calculateur au dépôt des cartes de la marine, après un travail assidu de jour, il passait ses nuits à observer, s'adonnant surtout à la recherche des comètes et à la détermination de leurs orbites. Il entra à l'Académie des sciences en 1782, après avoir coopéré à la détermination de la différence de longitude entre les observatoires de Paris et de Greenwich. De 1786 à 1794, il rédigea la *Connaissance du temps*, puis se consacra à la mesure de la méridienne entre Rodez et Barcelone, dont il fut chargé lors de la répartition des travaux destinés à établir la base du système métrique. Biot et Arago achevèrent son travail, lorsqu'une attaque de fièvre jaune l'eut enlevé. Méchain a laissé la réputation d'un observateur exact et d'un calculateur infatigable. T.

MECHANICSBURG. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), comté de Cumberland; 4,000 hab. Grand collège féminin; industrie du bois.

MÈCHE. I. Technologie. — On désigne sous le nom de mèches plusieurs objets de nature fort différente et qui ne semblent avoir aucun rapport entre eux.

1° On donne ce nom à des substances combustibles qui, placées dans l'axe d'une chandelle, d'une bougie, d'un flambeau ou d'une lampe, s'allument au contact des corps enflammés en produisant une flamme utilisée soit pour l'éclairage, soit pour le chauffage. La combustion se produit aux dépens du suif, de la cire, de l'huile, du pétrole ou de l'alcool qui imbibent la mèche. Les substances végétales sont seules employées pour la confection des mèches; c'est presque toujours de coton que l'on se sert; on a essayé d'utiliser des mèches en bois de sapin, mais elles se sont mal comportées et on a renoncé à leur usage, l'éclairage qu'elles produisaient étant trop mauvais. Une bonne mèche doit s'imprégner facilement de la substance riche en carbone qui brûle; l'ascension de cette dernière, toujours liquide, soit naturellement, soit à cause de la fusion produite par la chaleur même de sa combustion, se fait par capillarité à travers la mèche. Celle-ci est parfois simplement constituée par des fils de coton, alignés les uns à côté des autres et formant ainsi un petit cylindre; le plus souvent, elle est formée par un tissu de fils de coton. Pendant la combustion, la matière végétale se carbonise, et il reste à la partie supérieure de la mèche une substance charbonneuse qu'il faut éliminer de temps en temps, car elle nuit au bon éclairage en gênant l'ascension du corps éclairant; c'est ce qu'on appelle moucher la mèche. On sait que l'âme des bougies stéariques, très employées pour l'éclairage, est constituée par une natte en fils de coton (V. Bougie, t. VII, p. 631).

2° Le cordier désigne sous le nom de mèche un toron qu'il place dans l'axe des cordes qui sont composées de plus de trois torons. La grosseur de cette mèche est variable; ainsi elle doit être du sixième de la grosseur des autres torons quand la corde a quatre torons, et de la grosseur d'un toron quand la corde en a six.

3° Un outil appelé mèche sert aux charpentiers, aux menuisiers, aux ouvriers en fer, aux serruriers pour pratiquer des trous dans le bois, les pièces métalliques ou les pierres tendres. Cet outil agit à la fois en tournant sur lui-même et en s'enfonçant dans l'intérieur de la matière à percer. Il est en général monté sur un vilebrequin, lorsqu'il s'agit de percer du bois ou une cloison; le mouvement de rotation est imprimé par la main droite de l'ouvrier; la pression qui produit l'avance est donnée à l'aide de la main gauche sur laquelle l'ouvrier appuie la poitrine ou le menton.

Pour le travail des métaux, la mèche est en général montée sur une machine à percer, ou simplement, si l'opération se fait à la main, sur un cliquet ou une boîte à forer. La forme générale d'une mèche est celle d'une tige en fer ou en acier, longue de 0m15 à 0m30 en général; l'une des extrémités est à section carrée et légèrement conique; elle pénètre dans un trou semblable pratiqué au bout du vilebrequin, où elle doit être solidement arrêtée; l'autre extrémité présente une partie tranchante d'autant plus grosse que l'on veut pratiquer un trou plus grand. Cela oblige l'ouvrier à se procurer une collection de mèches pour tous les diamètres de trous; de plus, il en faut aussi de plus longues pour les serruriers, en particulier, qui doivent percer souvent de part en part des murs au travers desquels ils doivent faire passer des fils de sonnette. La forme de la partie tranchante des mèches varie suivant leur usage.

Les mèches à percer le bois généralement employées sont la mèche à cuiller, la mèche à vrille, la mèche à langue d'aspic, la mèche anglaise. La *mèche à cuiller* se termine par une partie demi-cylindrique évidée de façon à présenter deux arêtes tranchantes le long des génératrices, l'extrémité inférieure affectant la forme d'une cuiller (fig. 1). La *mèche à vrille* se termine, comme son nom l'indique, par une vrille ordinaire (V. Vrille). La *mèche à langue d'aspic* (fig. 2) se termine par deux arêtes coupantes formant pointe dans l'axe de la mèche; l'angle des deux arêtes entre elles est généralement de

100°; les deux arêtes tranchantes sont évidemment taillées suivant les deux faces opposées, de façon à mordre le bois toutes deux pendant la rotation de l'outil. Lorsqu'on pratique un trou dans une planche à l'aide de ces mèches, on constate que le bois est coupé net aux points où l'outil a agi dans le sens des fibres, mais il est refoulé plutôt que coupé dans la direction perpendiculaire au fil ; cela s'explique facilement par la constitution même du bois, qui est moins compressible parallèlement aux fibres que perpendiculairement ; dans le premier cas, la partie tranchante rencontre une résistance suffisante et la coupure est nette; dans le second, le bois cède et de cette façon il est presque impossible d'obtenir un trou parfaitement rond : or cela est très gênant dans la menuiserie fine et surtout en ébénisterie. C'est pour parer à cet inconvénient qu'un Anglais, dont le nom est d'ailleurs ignoré, imagina l'outil appelé *mèche anglaise*. Dans les mèches précédentes, la partie tranchante se trouve oblique par rapport à l'axe du trou ; l'originalité de l'outil anglais (fig. 3) consiste d'abord en ce fait que la partie tranchante (a) agit dans le sens perpendiculaire à l'axe du trou qu'on veut percer : c'est le couteau; pour faciliter l'action de ce dernier et assurer la régularité du trou, une partie parallèle à l'axe de l'outil, et appelée traçoir (b), est affûtée de façon qu'elle coupe le bois, suivant une circonférence dont le centre est marqué par une pointe centrale ou pivot (c). Le traçoir, qui commence à découper le bois qu'enlève ensuite le couteau, est plus éloigné du pivot que l'extrémité du couteau, afin d'éviter les frottements inutiles contre les parois du trou de cette extrémité qui est d'ailleurs relevée vers l'avant; par suite de cette disposition, le diamètre du trou est un peu supérieur à la largeur de la mèche. Toutes ces mèches qui servent au travail du bois sont trempées mou.

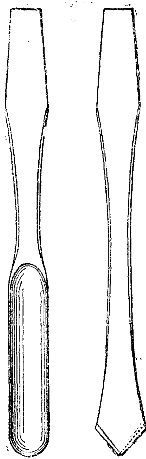


Fig 1. Fig. 2

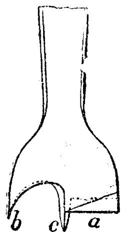


Fig. 3.

Pour le travail du fer, on emploie la mèche à cuiller, la mèche à langue d'aspic, la mèche à teton, la mèche demi-ronde, la mèche américaine. Les deux premières sont semblables à celles que nous avons décrites pour le bois ; elles n'en diffèrent que par la trempe qui est plus dure ; mais il est difficile d'obtenir avec elle des trous à axe parfaitement rectiligne. Il est utile de guider l'outil pour arriver à ce résultat; la *mèche à teton*, dont la partie inférieure a la forme indiquée par la fig. 4, présente, suivant son axe, un petit cylindre (a) qui pénètre dans un trou pratiqué au préalable suivant l'axe de celui que l'on veut obtenir ; les parties tranchantes sont perpendiculaires à ce même axe. La *mèche demi-ronde* a une forme demi-cylindrique ; sa partie tranchante est perpendiculaire à l'axe du trou à percer. Enfin, si l'on veut obtenir un trou parfaitement dressé, on emploie la *mèche américaine*, qui a la forme d'une spirale; l'arête tranchante a donc l'aspect d'une hélice; elle agit sur une certaine hauteur ; cela permet d'avoir des trous parfaitement cylindriques; de plus, la forme de l'outil, qui en tournant forme vis sans fin à l'intérieur de la gaine percée, permet l'évacuation facile au dehors des copeaux de métal détachés et le glissement rapide du lubrifiant employé jusqu'au fond même de l'ouverture. LÉON BÉGUIN.

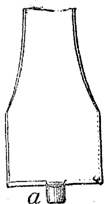


Fig. 4.

II. Pyrotechnie. — MÈCHE À BRIQUET, MÈCHE A CANON ou MÈCHE A FEU, MÈCHE A ÉTOUPILLES (V. ARTIFICES, t. IV, p. 15).

MÈCHE DE SÛRETÉ (V. BICKFORD).

MECHED. Ville du N.-E. de la Perse, capitale du Khorassan ; 36°17′42″ lat. N. ; 57°16′14″ long. E. de Paris, près du Kachaf-roud, affluent gauche du Heri-roud ; 900 m. d'alt. ; 45,000 hab. environ. Meched, du nom de *Machad*, ou *place des Martyrs*, déjà cité par Ibn Batoutah qui l'a visité en 1330, ville sainte des Chiites, doit surtout sa célébrité au tombeau du très saint imâm Riza, fils de l'imâm Mousa, huitième des douze prophètes, mort à Meched dans le courant du IXe siècle de notre ère. Le mausolée érigé vers cette époque sur l'emplacement de la ville actuelle fut successivement embelli et constitue l'un des plus puissants attraits pour les pèlerins persans.

Comme la plupart des villes orientales, Meched est entouré d'un mur, actuellement délabré, d'une circonférence totale de près de 9 kil. et percé de 5 portes. Au S.-O., se trouve la citadelle, également en mauvais état. La ville est traversée du N.-O. au S.-E. par le *Khiaban*, sorte de boulevard, artère principale de Meched, longue de plus de 3 kil. et à laquelle aboutissent la plupart des rues de la ville. Un canal longe cette voie principale et sert à divers usages : ablutions, dépotoir et même comme réceptacle d'animaux morts. Aussi l'eau dont se servent les habitants est-elle fort corrompue. Elle renferme en outre une très grande quantité d'hydrogène sulfureux qui la rend impropre à la boisson. Le manque d'eau potable agit naturellement d'une manière pernicieuse sur l'état général de la population. La proximité des nombreux cimetières dont est entourée la ville contribue également à rendre à l'Européen le séjour dans cette ville peu agréable. Les conditions sanitaires de Meched sont toutefois considérées, d'une manière générale, comme meilleures que celles des autres villes persanes, et notamment de Téhéran. La mortalité y est, en effet, moindre que dans la capitale du royaume. La cause en est attribuée à la position de Meched sur le versant N. des montagnes qui la garantissent contre les vents nuisibles des steppes.

Au centre de la ville se trouve le *Bast*, vaste quadrilatère de plus de 400 m. de côté et qui renferme le tombeau de l'imâm, les principales mosquées, une bibliothèque remarquable, des medressehs. C'est le lieu sacré, inaccessible aux infidèles, mais inviolable, et où peuvent se réfugier avec impunité les pires criminels. C'est le lieu du pèlerinage.

A la population permanente, il faut ajouter 5 à 8,000 pèlerins. Le nombre de ces derniers qui viennent annuellement prier dans le Bast est évalué à 100,000. Cette affluence d'une population, souvent fort bigarrée, nécessite un déploiement considérable d'agents de la force publique, répartis dans de nombreux *kharaouls* (postes de police) que l'étranger est souvent fort étonné de rencontrer dans une ville de second ordre d'Orient. La moralité laisse également fort à désirer dans Meched. L'institution des *sigheh* ou épouses temporaires que les pèlerins sont autorisés à louer pour une durée qui ne doit pas dépasser quatre-vingt-dix-neuf jours, ferait ressembler Meched à une Babylone européenne plutôt qu'à une ville sainte. Les autorités ecclésiastiques font d'ailleurs preuve d'une très grande indulgence pour tout ce qui concerne la vie matérielle des pèlerins, et se trouvent souvent être les complices, sinon les instigateurs des actes immoraux.

Meched eut une histoire assez mouvementée. Saccagé une fois par les Ouzbecks, sous le règne du chah Abbas, restauré puis démoli de nouveau lors de l'envahissement des Afghans, Meched fut à plusieurs reprises le théâtre des révoltes contre l'autorité suzeraine. Sa soumission complète au gouvernement de Téhéran ne date que d'un demi-siècle environ.

Meched, célèbre autrefois pour l'industrie des armes blanches, a perdu de sa renommée depuis l'introduction en Perse des armes à feu. Les tissus de soie et de cotonnade fabriqués dans la ville sont de qualité inférieure à ceux introduits de Boukharie. Un commerce assez considérable se fait, par contre, sur les objets de curiosité, bijoux et faïences, particulièrement avec les Russes, qui en exportent aux pays transcaspiens. En tenant compte du prix très faible des objets de première nécessité, la population de Meched paraît être dans une aisance relative. Le salaire des ouvriers est de 1 à 3 fr. par jour. Les relations fréquentes que les habitants de Meched entretiennent avec leurs voisins chrétiens tendent, d'ailleurs, à modifier sensiblement la physionomie de la ville. Des banques y sont installées à l'européenne et les monnaies russes et anglaises y ont cours. Les Européens, même seuls et sans armes, peuvent circuler dans les rues de la ville sans crainte d'être molestés. Meched est relié par le télégraphe avec diverses villes du royaume (Kelat, Kouchan) et avec les avant-postes russes de Serakhs. — Meched est le siège de consulats anglais et russe. P. LEMOSOF.

MECHED-I-MOURGHAB. Village de Perse, prov. de Fars, près du Mourghab ou Polvar (bassin du lac Niris), à 1,900 m. d'alt.; 115 kil. N.-E. de Chiraz. Beaux tapis fond bleu à palmes cachemires. Ruines d'une grande ville, l'antique Pasagarde, bâtie par Cyrus; tombeaux de Mandane et de Cambyse.

MECHED-I-SAR. Ville maritime de Perse, prov. du Mazandéran, port de Barfrouch sur la Caspienne, à l'embouchure du Bâbil.

MECHEIR ou **MECHIR** (Calendr.). Nom du sixième mois de l'année égyptienne; il commence au 26 janv. du calendrier Julien.

MECHELN. Nom flamand de *Malines* (V. ce mot).

MÉCHERA-SFA. Village d'Algérie, prov. d'Oran, à 20 kil. O. de Tiaret, sur la Mina, stat. du chem. de fer de Mostaganem à Tiaret. D'abord constitué en douar sur la tribu des Akerma, il a pris une certaine importance en ces derniers temps; on y projette un grand barrage sur la Mina,

MÉCHÉRIA. Bourg d'Algérie, prov. d'Oran, à 240 kil. S. du chef-lieu, stat. du chem. de fer d'Arzeu à Aïn-Safra, au pied du djebel Antar, à une alt. de 1,160 m., et sur des plateaux couverts d'alfa. Il s'y trouvait un ksar ruiné auprès de quelques sources, quand en 1881 on y éleva un fort pour contenir les Ouled-Sidi-Cheikh et autres nomades pour qui c'est un lieu de passage obligé; plus tard ce fut, pendant assez longtemps, le point terminus du chemin de fer stratégique et de pénétration qui va vers le Sahara. Aujourd'hui, outre une forte garnison, les bâtiments importants de la gare, on y trouve l'embryon d'une ville européenne et arabe, avec une population d'un millier d'habitants; l'eau y manque un peu et les vents d'une extrême violence y rendent les cultures difficiles. Méchéria est en territoire de commandement et est compris dans la vaste commune indigène d'Aïn-Sefra. E. CAT.

MECHERKA. Localité de Tunisie, à 40 kil. S. de Tunis; ruines de l'antique Guif.

MECHERSKI (V. MECHTCHERSKII).

MÉCHIN (Alexandre-Edme, baron), homme politique français, né à Paris le 18 mars 1762, mort à Paris le 20 sept. 1849. Fils d'un commis du ministère de la guerre qui lui laissa une fortune importante, il adopta les principes de la Révolution, s'y compromit quelque peu pour les Girondins (1793), remplit avec Fréron une mission dans le Midi (1795), fut sous le Directoire chef du cabinet du ministre de l'intérieur Bénezech (1795-97), puis, nommé gouverneur civil de Malte (1798), ne put prendre possession de son poste. Après le 18 brumaire, il administra successivement comme préfet les dép. des Landes (1801), de la Roër (1802), de l'Aisne (1805), du Calvados (1810). Révoqué par Louis XVIII, il fut préfet d'Ille-et-Vilaine pendant les Cent-Jours, et, destitué de nouveau après la seconde Restauration (1815), fonda une maison de banque à Paris. Elu député de l'Aisne en 1819, réélu en 1824, 1827 et 1830, il tint une place importante dans les rangs du parti libéral et prit surtout part aux débats relatifs aux questions administratives. Nommé conseiller d'Etat après la révolution de Juillet, il fut admis à la retraite en 1840. A. D.

MÉCHINOT (Jean) (V. MESCHINOT).

MÉCHITAR (Pierre MANOUG) (V. MÉKHITAR).

MECHKID. Rivière du Béloutchistan occidental, qui naît sur le plateau de Sarhad (Perse), coule vers le S.-E., puis vers l'E., puis vers le N., à travers d'âpres défilés, entre le Sianeh-Koh et le Koh-i-Sabs, enfin vers le N.-O. jusqu'à un marécage situé dans le désert de Kharan. Le Mechkid reçoit à dr. le Rakchan venu du district de Pandjgar.

MECHMONT. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 295 hab.

MÉCHOACAN (Bot.). Nom mexicain d'une racine purgative qui, sous les noms vulgaires de *rhubarbe blanche* et de *bryone d'Amérique*, a été longtemps rapportée au *Convolvulus Mechoacana* L., mais qui est fournie en réalité par l'*Asclepias contrayerva* L. — M. DU CANADA. Le *Phytolacca decandra* L. (V. PHYTOLACCA). — M. GRIS (*Radix Metalistæ* des officines). Le *Mirabilis longiflora* L. (V. MIRABILIS). — M. NOIR. Le *Jalap* (V. ce mot).

MÉCHRA. Localité du Soudan oriental, au confluent du Diour et du Momoul, qui forment le Bahr-el-Ghazal.

MÉCHROU. Puits du Sahara, entre le Fezzan et le Tibesti, à 250 kil. de Mourzouk.

MECHTCHÉRIAKS. Peuple russe de race finnoise; 136,500 âmes. Il est répandu sur les gouv. de Kazan, Orenbourg, Penza, Saratov, Tambov, Oufa. Les Mechtchériaks occidentaux se sont amalgamés aux Russes dont ils ont adopté les mœurs et la langue; on en compte environ 30,000 dans le gouv. de Penza (cercles de Kerensk et Tchembar). Les Mechtchériaks orientaux, au nombre de plus de 100,000, sont tatarisés, professent la religion musulmane et parlent la langue bachkire. Ils vivent surtout dans les gouv. de Perm et d'Orenbourg. Les Mechtchériaks, déjà cités par Nestor, vivaient au XVe siècle dans le val inférieur de l'Oka, d'où ils émigrèrent sur l'Oufa, au pays des Bachkirs. De 1786 à 1804, l'armée russe comprit un corps d'irréguliers bachkirs-mechtchériaks.

MECHTCHERSKII (Elim-Petrovitch, prince), poète russe, né à Saint-Pétersbourg le 9 nov. 1808, mort à Paris le 14 nov. 1844. D'une vieille famille tatare, il était chambellan de l'empereur de Russie, fut envoyé à la cour de Sardaigne et se fixa à Nice pour raison de santé. Il a composé de gracieuses poésies réunies dans *les Boréales* (1848), *les Roses noires* (1845) et un ouvrage sur *les Poètes russes* (1846, 2 vol.).

MECHTCHERSKII (Vladimir-Petrovich, prince), écrivain russe, né en 1845. Il vécut dans sa jeunesse en relations intimes avec le futur tsar Alexandre III, défendit la politique ultra-conservatrice dans le *Grajdanine* (fondé en 1872), revue hebdomadaire extrêmement hostile à la France. Il a écrit une comédie, *Maladies de cœur*, et un certain nombre de romans d'une imagination désordonnée où il met en scène le grand monde : *les Réalistes du grand monde; les Femmes de la société de Pétersbourg; Un de nos Bismarcks; Journal d'Olga Nicolaievna; Etudiantes; Petja Skouratov; les Nihilistes; Secrets de Saint-Pétersbourg; Un de nos Moltkes; Jour pour jour; le Prince Noni*, etc.

MECHTCHOVSK. Ville de Russie, ch.-l. de cercle du gouv. de Kalouga, sur la Toureia; 5,200 hab. 5 églises; commerce de chanvre, porcs, cuir, blé. Deux foires annuelles où l'on vend beaucoup de bétail et de tissus de coton, de laine, de soie.

MECKEL (Johann-Friedrich), anatomiste allemand, né à Wetzlar le 31 juil. 1724, mort à Berlin le 18 sept. 1774. Il devint en 1751 professeur d'anatomie, de chirurgie et d'accouchements à Gœttingue, puis passa en 1773 comme

chirurgien du roi à Berlin. Meckel est l'auteur de travaux remarquables sur l'anatomie du cerveau. Outre une multitude de mémoires insérés parmi ceux de l'Académie des sciences de Berlin (1749 à 1765), il a publié : *Diss. de quinto pare nervorum...* (Gœttingue, 1748, in-4) ; *Physiol. und anat. Abhandl...* (Berlin, 1755, in-4); *Diss... de vasis lymphaticis* (*id.*, 1757, in-8); *Nova experim... de finibus venarum ac vasorum lymphat.* (*id.*, 1771, in-8).

MECKEL (Philipp-Friedrich-Theodor), anatomiste allemand, né à Berlin le 30 avr. 1756, mort à Pétersbourg le 18 mars 1803, fils du précédent. Il devint en 1779 professeur d'anatomie et de chirurgie à Halle, passa en 1783 à Strasbourg, enfin en 1795 à Pétersbourg comme médecin de l'impératrice et inspecteur des hôpitaux. Ouvrages principaux : *Diss. inaug. de labyrinthi auris contentis* (Strasbourg, 1777, in-4) ; *Ueber die Lungenprobe* (*Pyl's Repertor*, 1789, t. I).

MECKEL (Johann-Friedrich), célèbre anatomiste et physiologiste allemand, né à Halle le 17 oct. 1781, mort à Halle le 31 oct. 1833, fils du précédent. Il fut en 1808 nommé professeur d'anatomie et de chirurgie dans sa ville natale. L'anatomie humaine et l'anatomie comparée, l'embryogénie, la physiologie et la tératologie lui doivent une foule de recherches intéressantes publiées principalement dans les recueils périodiques qu'il rédigeait ou dirigeait, tels que : *Journal f. anat. Varietæten feinerer und pathol. Anatomie* (Halle, 1805, in-8) ; *Beitr. z. vergl. Anat.* (Leipzig, 1808-12, 2 vol. in-8) ; *Deutsches Arch. f. d. Physiol.* (Halle et Berlin, 1815-25, 8 vol. in-8) ; *Archiv. f. Anat. u. Physiol.* (Leipzig, 1826-32, 6 vol. in-8). On lui doit encore : *Abhandl. aus der menschl. u. vergl. Anat. u. Physiol.* (Halle, 1806, in-8) ; *Handb. der pathol. Anat.* (Leipzig, 1812-18, 3 t. en 2 vol. in-8) ; *Handb. der menschl. Anat.* (Halle et Berlin, 1815-20, 4 vol. in-8 ; trad. fr. par Breschet et Jourdan ; Paris, 1825, 3 vol. in-8); *Tabulæ anat. pathologicæ...* (Leipzig, 1817-26, 4 fasc. in-fol.) ; *System. der vergl. Anat.* (Halle, 1821-31, 5 vol. in-8 ; trad. fr., Paris, 1829-38, 10 vol. in-8); *Descriptio monstr.* (Leipzig, 1826, in-8).

MECKEL (Klemens-Wilhelm-Jakob), écrivain militaire allemand, né à Cologne le 28 mars 1842. Entré au service en 1860, il fit les campagnes de 1866 et 1870, entra au grand état-major, fut envoyé au Japon dont il organisa l'armée (1885-88), fut promu colonel en 1890 ; il professe à l'académie de guerre et est major général quartier-maître général au grand état-major. Il a écrit un bon *Lehrbuch der Taktik* (Berlin, 1874-76, 2 vol.), dont la première partie a été republiée en 1890 sous le titre *Grundriss der Taktik*. Il a publié aussi la 3e éd. du *Dienst des Generalstabs* (1893) de Bronsart de Schellendorf.

MECKLEMBOURG (all. *Mecklenburg*). **Géographie.** — Généralités. — Pays de l'Allemagne, qui forme deux Etats de l'empire allemand : le *grand-duché de Mecklembourg-Schwerin* et le *grand-duché de Mecklembourg-Strelitz*. Riverain de la mer Baltique, le Mecklembourg est enclavé dans le royaume de Prusse, sauf au N.-O. où il touche au petit Etat de Lubeck. Il est borné au N. par la mer Baltique, à l'E. par la Poméranie, au S.-E. et au S. par le Brandebourg, au S.-O. par le Hanovre, à l'O. par le Lauenbourg (Slesvig-Holstein) et le territoire de Lubeck. Le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin forme un tout compact, sauf deux petites enclaves en Brandebourg (Rossow, Netzeband-Schœnberg) et une en Strelitz (Ahrensberg) ; il s'étend entre 53°4' et 54°22' lat. N., 8°16' et 10°51' long. E. ; sa superficie est de 13,162 kil. q., peuplés de 578,342 hab. (en 1890), ce qui en fait le septième Etat allemand par ordre de grandeur. Le grand-duché de Mecklembourg-Strelitz est formé de deux parties : au S.-E. du précédent, le pays de Strelitz ou cercle de Stargard ; au N.-O., la principauté de Ratzebourg, plus deux petites enclaves dépendant de la première partie et trois de la deuxième. Il couvre 2,929 kil. q., peuplés de 97,978 hab. (en 1890) ; c'est le neuvième Etat allemand par ordre de taille.

Géographie physique. — Le Mecklembourg est situé dans la plaine de l'Allemagne du Nord ; son plus haut point, le Helpter-berg, près de Woldegk (en Strelitz), n'a que 179 m. d'alt., le Ruhner-berg, près de Marnitz (en Schwerin), en mesure 178 ; le Hoheburg, près de Butzow, 144 ; la Kühlung, au bord de la mer, 128 m. La ligne de partage des eaux entre les petits fleuves tributaires de la Baltique et le bassin de l'Elbe est formée par un large plateau constellé de lacs, qu'on dénomme plateau lacustre du Mecklembourg. Le sol est principalement argileux, sur certains points sablonneux ; les terres argileuses forment un terrain lourd, fertile, alternant avec des bois, des landes et des tourbières. A travers la plaine alluviale, le plus intéressant pointement tertiaire est celui des marnes oligocènes et conglomérats sableux de Sternberg. La côte a un développement de 228 kil. On y rencontre de l'O. à l'E. la lagune de Dassow, les falaises de Klütz, le golfe de Wismar que l'île de Poel sépare du Salzhaff, lagune abritée par la presqu'île de Wüstrow ; le rivage se relève ensuite jusqu'au cap Buk, puis s'abaisse près des bains de mer de Doberan, ouvre à Warnemünde un passage à l'estuaire de la Warnow (lagune de Breitling qui sert de port à Rostock), baigne la lande de Rostock et forme la presqu'île du Fischland, cordon qui isole de la mer de vastes lagunes dépendant de la Poméranie. — Les principaux cours d'eau sont : 1° au S., l'Elbe qui touche en deux points (Dœmitz et Boitzenburg) au Mecklembourg-Schwerin, sur une longueur totale de 20 kil. ; ses affluents, la Havel, qui traverse le S. du Strelitz ; l'Elde (navigable) qui forme les lacs de Muritz et Plauersee, reçoit par la Stœr les eaux du lac de Schwerin, et finit à Dœmitz ; la Sude, grossie de la Schaale, enfin la Stecknitz qui forme la frontière du Lauenbourg ; — 2° au N., les tributaires de la Baltique : la Peene qui traverse les lacs de Malchin et Kummerov avant d'entrer en Poméranie ; la Recknitz qui se jette dans la lagune frontière de Ribnitz ; la Warnow qui passe à Bützow et Rostock et finit dans la lagune de Breitling, débouchant sur la mer à Warnemünde ; dans l'estuaire de la Trave, limitrophe du pays de Ratzebourg, se jette la Stepenitz, grossie du Radegast. Un grand nombre de canaux relient ces cours d'eau enchevêtrés dans une contrée sans pente ; l'Elde et son affluent la Stœr forment le tronc central de ce réseau de voies fluviales. — On compte en Mecklembourg 561 lacs (dont 132 en Strelitz), en négligeant ceux qui n'atteignent pas 750 m. de long ; leur superficie totale est de 77,000 hect. (dont 6,000 en Strelitz). Les plus grands sont ceux de Schwerin, Plauersee, Muritz, Malchin, Kummerow. — Le climat est tempéré froid ; la température moyenne est de 0° en hiver, 6° à 7° au printemps, 16°5 en été, 8° à 9° en automne (moyenne annuelle, 8°). Le printemps est froid, à cause des rudes vents du N.-E., l'été tiédi, l'automne échauffé par le voisinage de la mer. La chute d'eau est faible, 639 millim. par an à Marnitz, 617 à Schwerin, 492 à Wustrow. Elle décroît à mesure qu'on approche de la Baltique.

Géographie politique. — Le grand-duché de Mecklembourg est formé des divisions historiques suivantes : 1° Mecklembourg-Schwerin : duché de Schwerin ou cercle de Mecklembourg ; duché de Güstrow ou cercle Wende ; district de Rostock ; principauté de Schwerin ; seigneurie de Wismar ; — 2° Mecklembourg-Strelitz ; duché de Strelitz ou cercle de Stargard ; principauté de Ratzebourg. — L'unité politique est affirmée par la communauté de constitution et de représentation. La loi fondamentale est le pacte de succession du 18 avr. 1755 Le trône est héréditaire en ligne masculine par ordre de primogéniture. En cas d'extinction d'une lignée, celle de l'autre grand-duché lui succède. A leur défaut ce serait la Prusse. Les grands-ducs sont majeurs à dix-neuf ans (loi du 23 juin 1821) ; ils appartiennent à la religion luthérienne. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, mais les propriétaires de biens de chevaliers (nobles ou bourgeois) ont de grands privilèges ;

le servage et la vassalité ont été abolis en 1820. Les Etats du Mecklembourg forment depuis 1523 un corps représentatif unique, comprenant : 1° la chevalerie formée des propriétaires de biens chevaleresques (696 dont 323 bourgeois) des cercles de Mecklembourg, Wende et de Stargard ; c'est l'élément rural ; le Landschaft qui embrasse 48 villes réparties dans les trois cercles où la préséance appartient à Parchim (Mecklembourg, 20 villes), Güstrow (Wende, 20 villes) et Neubrandenburg (Stargard, 9 villes) ; Rostock s'y ajoute. La principauté de Ratzebourg, les cités de Wismar et Neustrelitz restent en dehors de cette organisation. Les diètes se réunissent annuellement en automne à Sternberg ou à Malchin alternativement. Une délégation permanente de neuf membres siège à Rostock dans l'intervalle. Dans des cas particuliers, chacun des deux grands-ducs peut convoquer une assemblée spéciale à son Etat. Celui de Schwerin a quatre ministres ; celui de Strelitz un seul. Le tribunal supérieur de Rostock et les assises du jury à Güstrow sont communs aux deux Etats. Ceux-ci n'ont pas de budget ni de finances officiellement publiques. On distingue trois comptabilités budgétaires en Mecklembourg-Schwerin : l'administration princière (landesherrlich), évaluée en 1895-95 à 17,400,000 marcs, fournis par les domaines, les contributions ordinaires et extraordinaires ; l'administration commune (landesherrlich-stændisch), évaluée à 4,150,000 marcs ; l'administration représentative (stændisch) qui a peu de ressources. La dette est de 103 millions de marcs. — Le Mecklembourg donne à l'armée allemande le 89ᵉ régiment (grenadiers), le 90ᵉ (fusiliers), le 14ᵉ bataillon de chasseurs, les 17ᵉ et 18ᵉ dragons, une fraction du 24ᵉ d'artillerie. Une convention militaire de déc. 1872 les subordonne à la Prusse.

Le recensement de 1890 accuse en Schwerin 578,342 hab. ; en Strelitz 97,978, soit un total de 676,320 ; en 1885 on en comptait 673,523. Les villes gagnent, les campagnes perdent. On compte 5,700 catholiques et 2,700 juifs ; les autres sont protestants, à peu près tous de l'Eglise évangélique luthérienne. La race est slave germanisée : le cercle de Stargard le fut par le Brandebourg ; les autres de Saxe. Les mœurs féodales se sont maintenues dans les campagnes où presque tout le sol appartient à la chevalerie et au domaine.

Géographie économique. — La population est essentiellement agricole ; 87 % du territoire est en culture ; 56 % labourés, 13 % en prairies, 18 % en bois. La culture principale est le seigle, puis le blé, l'orge, l'avoine, la betterave sucrière et fourragère, la navette, le tabac (246 tonnes en 1894) ; l'horticulture est florissante. On rencontre quelques mûriers. Le bétail comptait au 1ᵉʳ déc. 1892 un total de 115,000 chevaux, 350,000 bêtes à cornes, 900,000 moutons, 35,000 chèvres, 372,000 porcs, plus 56,000 ruches d'abeilles. Les chevaux de race robuste sont parmi les meilleurs d'Allemagne ; un haras officiel existe à Redesin. L'élevage des bœufs, la production du beurre se développent ; l'élevage du mouton diminue, malgré la qualité de la laine (production en 1894 : 655,000 kilogr.). La volaille, le poisson, le gibier abondent. — On extrait beaucoup de tourbe, un peu de lignite à Malliss, de sel à Sulze, d'ambre au bord de la mer et du lac Muritz.

L'industrie est peu active, nourrissant moins du quart de la population (fonderies, fabriques de machines agricoles, briqueteries, sucreries, distilleries [43,180 hectol. d'alcool], brasseries [439,000 hectol. de bière], papeteries, etc.). — Le commerce nourrit 8 % des habitants et est assez actif à cause de la situation du Mecklembourg entre la grande voie de l'Elbe et la mer Baltique. Les principaux marchés sont les ports de Wismar, Rostock et Warnemünde, les marchés de laine de Wismar, Rostock, Güstrow, Neubrandenburg ; les marchés aux chevaux de Rostock, Neustrelitz et Neubrandenburg. L'importation se fait surtout par mer ; l'exportation par voie ferrée. Le Mecklembourg a 1,056 kil. de chem. de fer et 1,921 de chaussées. Rostock possède une flotte marchande de 65,000 tonneaux ; Wismar de 3,200. Le mouvement maritime fut en 1893 de 791,000 tonnes aux entrées, 665,000 aux sorties ; presque tout ce commerce se fait avec l'étranger.

Histoire. — Au premier siècle de l'ère chrétienne, le territoire actuel du Mecklembourg était peuplé de Germains, parmi lesquels le peuple des Warnes. Au viᵉ siècle, ils y furent remplacés par des Slaves : à l'O., les Obotrites dont la capitale fut Michilenburg ; les ruines s'en voient près du village de Mecklenburg, au S. de Wismar ; à l'E., les Wilzes ou Luitiges ; au S., les Rédariens. Charlemagne appelé par Witzin, prince des Obotrites, contre les Wilzes, les soumit (789). Toutefois les uns et les autres secouèrent bientôt le joug et demeurèrent païens. Henri Iᵉʳ les vainquit (928-31) et introduisit chez eux le christianisme. Otton Iᵉʳ fonda les évêchés d'Havelberg (946) et d'Oldenburg (948). En 983, le prince obotrite Mistiwoï souleva les Slaves et restaura le paganisme. Le prince Gottschalk rétablit momentanément le christianisme (1046-66). Son fils Henri, quoique chrétien, pratiqua la tolérance envers le culte national ; il se reconnut vassal des ducs de Saxe (1093). Le duc Knut Laward de Slesvig se fit donner le pays par l'empereur Lothaire (1125), mais fut assassiné en 1131. Deux princes slaves se le partagèrent alors : Pribislaw eut la Wagrie, Niklot le pays des Obotrites. La conquête allemande ne fut définitive qu'après les grands succès de Henri le Lion (1160) qui implanta dans ces régions une quantité d'immigrants allemands, fonda l'évêché de Schwerin, l'abbaye cistercienne de Doberan (1170). En 1167, il donna en fief le pays des Obotrites à Pribislaw, fils de Niklot, tué dans la lutte. Le fils de Pribislaw, Henri Borwin, épousa Mathilde, fille de Henri le Lion. Telle est l'origine de la maison actuelle de Mecklembourg. Pribislaw obtint de Barberousse le rang de prince d'Empire (1170). On donna le comté de Schwerin au vaillant Guncelin de Hagen.

Le Mecklembourg passa sous l'influence danoise, cédé à Waldemar II par Frédéric II en 1214, mais reconquis en 1227 après la bataille de Bornhœvede. Les quatre petits-fils de Henri Borwin se partagèrent la principauté (1229) : Pribislaw II fonda la ligne de Parchim éteinte en 1315 ; Henri Borwin III celle de Rostock éteinte en 1315 ; celle de Güstrow se subdivisa en branches de Weile-Güstrow et Weile-Parchim (de 1282 à 1292), puis de Güstrow et Goldberg (1316) ; celle de Goldberg s'éteignit en 1354 ; celle de Waren (issue de Güstrow) en 1426 ; celle de Güstrow en 1436. Il ne resta que celle de Mecklembourg, issue de Jean (1229-64). Le petit-fils de celui-ci, Henri II le Lion (régent dès 1271, prince de 1302 à 1329), acquit Stargard (1304), Rostock (1314) et tenta de profiter de l'extinction des Ascaniens de Brandebourg pour s'emparer de Priegnitz et de l'Ukermark. Albert II (1329-79) fit ériger le Meckembourg en duché (1348), donna en apanage à son frère cadet Jean la seigneurie de Stargard (lignée éteinte en 1471). Albert II acquit aussi le comté de Schwerin (1359). Vinrent ensuite Henri III († 1384), son fils Albert IV († 1388), puis Albert III (1388-1412), déjà roi de Suède depuis 1363, mais captif de la reine Marguerite de Danemark jusqu'en 1395. Puis régnèrent associés Albert V († 1425) et son cousin Jean IV († 1422) qui fondèrent l'université de Rostock (1418), puis les fils de Jean IV, Jean V († 1442) et Henri IV, lequel réunit tout le Mecklembourg. Il reconnut la suzeraineté du Brandebourg (traité de Wittstock, 1442). Ses fils Magnus et Balthasar (1480-1507), puis ceux de Magnus II, Henri V († 1552) et Albert VII († 1547), régnèrent en commun. En 1523, l'union solennelle des prélats, des chevaliers et des villes consolida l'unité du Meckembourg. La Réforme y fut adoptée dès 1526 et reconnue religion d'Etat en 1549. L'unité subsista malgré les partages suivants. Deux des cinq fils d'Albert VII, Jean-Albert Iᵉʳ et Ulrich, se divisèrent le duché, le premier ayant l'E. avec Güstrow, le second l'O. avec Schwerin. Ils sécularisèrent les biens ecclésiastiques. En 1610, la ligne de Schwerin s'éteignit ; un nouveau

partage eut lieu en 1621, laissant toujours en commun la diète, l'université, le tribunal suprême, le consistoire, la ville de Rostock. Ferdinand II, vainqueur des protestants, voulut dépouiller les deux ducs (Adolphe-Frédéric de M.-Schwerin [† 1658] et Jean-Albert [† 1635] de M.-Güstrow), engageant le Mecklembourg à Wallenstein (19 janv. 1628). Le général se fit rendre hommage par les États, chassa les ducs et reçut officiellement le fief de Mecklembourg le 16 juin 1629. Mais, deux ans après, Gustave-Adolphe ramenait les ducs, et au traité de Prague l'empereur dut les reconnaître (1635). Les traités de Westphalie leur enlevèrent Wismar, l'île de Poel et Neukloster, cédés à la Suède, mais en dédommagement ils reçurent, le premier, les évêchés de Schwerin et Ratzebourg ; le second, Nemerow. La ligne de Güstrow s'éteignit en 1695 avec Gustave-Adolphe (1635-95), fils de Jean-Albert II ; celle de Schwerin fut assez mal représentée par Adolphe-Frédéric Ier († 1658) et son fils Christian-Louis (1658-92), lequel vécut à Paris à la cour de Louis XIV, se convertit au catholicisme (1663). Son neveu Frédéric-Guillaume et son frère Adolphe-Frédéric II se disputèrent l'héritage ; le traité de Hambourg attribua (8 mars 1701) au second la principauté de Ratzebourg, la seigneurie de Stargard, avec Mirowet Teterow. Ce fut l'origine des lignées actuelles de Schwerin et Strelitz dénommées d'après leur capitale.

Dans la branche de Schwerin, Frédéric-Guillaume (1692-1713), son frère Charles-Léopold (1713-47), furent les alliés de la Prusse et de la Russie, et en lutte constante avec leurs États, à l'occasion des impôts ; le second fut détrôné par l'empereur qui lui substitua son frère Christian-Louis (1728), lequel mit fin au conflit par le pacte de Rostock (18 avr. 1755) réglementant les contributions. Le fils de celui-ci, Frédéric le Bon (1756-85), prit parti contre la Prusse dans la guerre de Sept ans. Son neveu Frédéric-François Ier (1785-37) acquit Wismar en 1803, accéda à la Confédération du Rhin (1808), à la coalition de 1813, prit en 1815 le titre de grand-duc, abolit le servage (diète de Sternberg, 1819). Puis régnèrent son petit-fils Paul-Frédéric (1837-42), et le fils de celui-ci, Frédéric-François II (1842-83), enfin Frédéric-François IV. — L'histoire de la branche de Strelitz n'offre pas d'événements particuliers ; elle fut représentée par Adolphe-Frédéric II (1701-8) ; Adolphe-Frédéric III (1708-52) qui bâtit Neustrelitz ; Adolphe-Frédéric IV (1752-94), son frère Charles (1794-1816), père de la reine Louise de Prusse, qui devint grand-duc en 1815 et reçut un district du dép. de la Sarre que son successeur Georges (1816-60) rendit à la Prusse en 1819 ; Frédéric-Guillaume règne depuis 1860. L'ancienne constitution fut abolie en 1848, mais rétablie en 1850 après l'échec de la révolution allemande. Une nouvelle tentative de réforme politique, faite en 1871, échoua malgré les efforts du grand-duc de Schwerin contre la résistance de la chevalerie (féodalité terrienne), qui refusa de déférer à l'invitation du Reichstag de l'Empire d'établir une représentation élective (amendement à la constitution allemande, vote sur la proposition du député mecklembourgeois Büsing). Le Mecklembourg était demeuré assez particulariste, n'accédant au Zollverein que le 11 août 1867, à la convention militaire avec la Prusse que le 23 déc. 1872. Le duc de Schwerin prit nettement parti pour la Prusse en 1866 ; celui de Strelitz évita de prendre part aux hostilités. En 1870-71, les contingents mecklembourgeois servirent contre la France dans la 17e division sous les ordres du grand-duc Frédéric-François II de Mecklembourg-Schwerin. A.-M. B.

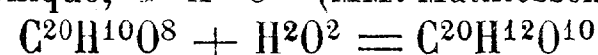
BIBL. : RAABE, *Mecklenburgische Vaterlandskunde* ; Wismar, 1892-95, 2e éd., 3 vol. — GEINITZ, *Die Geologie Mecklenburgs* ; Güstrow, 1884. — *Die Seen, Moore und Fluss-lænfe Mecklenburgs*, 1886. — KRAUSE, *Mecklenburgische Flora* ; Rostock, 1893. — BŒHLAU, *Fiskus landdeshenliches und Landesvermœgen in Mecklenburg-Schwerin* ; Rostock, 1877. — BÜSING, *Staatsrecht der Grossherzogtümer Mecklenburg* (dans le manuel de Marquardsen) ; Stuttgart, 1884. — BARTSCH, *Sagen Mærchen und Gebræuche aus Mecklenburg* ; Vienne, 1880, 2 vol. — *Beitræge zur Statistik Mecklenburgs* (publiés par le bureau officiel de Schwerin).
LUTZOW, *Versuch einer pragmatischen Gesch. van Mecklenburg* ; Berlin, 1827-35, 3 vol. — BOLL, *Gesch. Mecklenburgs* ; Neustrelitz, 1855-56, 2 vol. — WIGGER, *Mecklenburgische Annalem bis 1066* ; Schwerin, 1860. — ERNST, *Kolonisation Mecklenburgs in 12 und 13ten Jahrh.* ; Rostock, 1875. — LEHSTEN, *Der Adel Mecklenburgs seit dem landesgrundsgesetzlichen Erbvergleich* ; Rostock, 1864. — WIGGERS, *Der Vernichtungskampf wider die Bauern in Mecklenburg* ; Leipzig, 1864. — Du même (anon.), *Der Mecklenburgische Patrimonialstaat* ; Magdebourg, 1865. — LISCH, *Mecklenburgische Urkunden* ; Schwerin, 1837-41, 3 vol. — *Mecklenburgische Urkundenbuck* ; Schwerin, 1873-94, t. I à XVI. — *Jahrbücher des Vereins für die Geschichte Mecklenburgs* (publiés depuis 1836). — BACHMANN, *Die landeskundliche Litteratur über die Grossherogtümer Mecklenburg*.

MÉCONIDINE. Form. { Equiv... $C^{42}H^{23}AzO^{8}$. Atom... $C^{21}H^{23}AzO^{4}$.

La méconidine est un alcali cristallisé qui existe à l'état libre dans le *Papaver somniferum* (opium). Elle forme une masse amorphe jaunâtre, transparente, fusible à 58°.

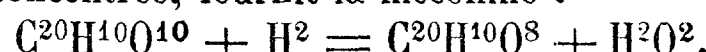
MÉCONINE. Form. { Equiv... $C^{20}H^{10}O^{8}$. Atom... $C^{10}H^{10}O^{4}$.

La méconine est un principe cristallisé qui existe dans l'opium ; il représente le lactone d'un acide alcool éther, l'acide méconique, $C^{20}H^{12}O^{10}$ (MM. Mathiessen et Foster) :



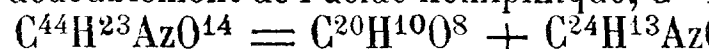
$$C^{20}H^{10}O^{8} + H^{2}O^{2} = C^{20}H^{12}O^{10}.$$

L'acide opianique, $C^{20}H^{10}O^{10}$, traité à l'ébullition par la potasse concentrée, fournit la méconine :



$$C^{20}H^{10}O^{10} + H^{2} = C^{20}H^{10}O^{8} + H^{2}O^{2}.$$

La méconine se forme encore à côté de la cotarnine dans le dédoublement de l'acide hémipinique, $C^{44}H^{25}AzO^{14}$:



$$C^{44}H^{23}AzO^{14} = C^{20}H^{10}O^{8} + C^{24}H^{13}AzO^{6}.$$

MÉCONIUM. Au moment de la naissance et avant que l'enfant ait absorbé une nourriture quelconque, il rend des excréments spéciaux : le méconium. C'est une substance molle, visqueuse, d'un vert plus ou moins foncé, presque sans odeur et aseptique. Le méconium est constitué par les débris de la desquammation épithéliale qui se sont accumulés dans l'intestin pendant la dernière période de la vie intra-utérine, par du mucus et enfin par de la bile, qui lui donne sa coloration verdâtre. L'enfant rend 75 gr. de méconium en moyenne (Depaul), et l'évacuation complète n'a lieu que vers le troisième jour. L'écoulement du méconium mélangé aux eaux, au moment où les membranes se rompent, indique que l'enfant souffre, et souvent il y a lieu d'intervenir alors rapidement. Toutefois l'intervention est moins urgente quand, le liquide amniotique étant sorti clair tout d'abord, la sortie du méconium se produit avec une présentation du siège. Il peut s'agir dans ce cas d'une simple expulsion, par suite de la compression de l'abdomen de l'enfant pendant les contractions utérines, et cela sans gêne de la part de l'enfant. Dr P. LANGLOIS.

MÉCONOPSIS (*Meconopsis* Vig.) (Bot.). Genre de Papavéracées, très voisin du *Pavot* (V. ce mot), composé d'une dizaine d'herbes annuelles ou vivaces, caractérisées par le style à sommet claviforme, à lignes stigmatifères radiantes défléchies, par le fruit ovoïde ou oblong, déhiscent par de courtes valves. L'Europe ne possède qu'une espèce, *M. cambrica* Vig., rare en France, cultivée dans les jardins botaniques ; les autres espèces sont originaires de l'Amérique du Nord et des montagnes de l'Himalaya ; plusieurs d'entre elles, notamment *M. nepalensis* DC et *M. Wallichii* Hook., contiennent un latex jaune très toxique. Dr L. HN.

MECQUE (La) (en arabe *Makka*, la *Macoraba* de Ptolémée, surnommée *Al-Mocharrafa*, l'anoblie ; *Omm al-Kora*, la mère des cités ; *Al-Balad al-Amîn*, la ville sûre). Capitale de l'Arabie, la première des trois villes saintes (avec Médine et Jérusalem) des musulmans, le sanctuaire et le berceau de l'islamisme, située dans la partie S. du Hidjâz, par 21°28′ lat. N., 35°54′ long. E., à 80 kil. environ à l'E. de Djeddah, qui lui sert de port sur la mer Rouge. La ville ouverte, mais protégée par trois citadelles, s'étend du N. au S.-O. entre le djebel Kobeis à l'E. et le djebel Hindi à l'O., dans une étroite

vallée aride et sablonneuse, sur une longueur totale d'environ 2,500 m. et sur une largeur variant de 500 à 1.000 m., dominée de tous côtés par des montagnes nues et désolées hautes de 80 à 250 m. L'insalubrité du climat a été exagérée; la température en été est très élevée et la chaleur étouffante, mais la sécheresse de l'air ainsi que la nature pierreuse et aride du sol sont de puissants obstacles à la propagation des germes infectieux. Le choléra, qui y a souvent éclaté ces dernières années, est importé par les pèlerins de l'Inde. Bien que la sécheresse soit la caractéristique de la contrée, il arrive, en moyenne, tous les quinze ou vingt ans, qu'à la suite de pluies tombées dans la région, un torrent impétueux se précipite à travers la vallée, causant de graves dommages et faisant de nombreuses victimes. Un aqueduc, long de plus de 40 kil., construit par Zobeida, épouse d'Haroun er-Rechid, amène de bonne eau des montagnes de l'Est.

La physionomie de la ville a peu changé depuis les premiers temps de l'islam. Depuis que la Turquie a affermi son autorité, la ville est mieux tenue; un palais du gouvernement, la Hamîdiya, et une imprimerie y ont été construits dans le style européen; elle est reliée à Djeddah par une ligne télégraphique qui se continue jusqu'à Taïf, bourgade à deux jours de distance dans les montagnes à l'E., où les Mecquois vont passer l'été. Les maisons bien bâties et hautes souvent de cinq étages sont pourvues de nombreuses fenêtres; les rues, assez larges, convergent toutes vers la place centrale, à l'endroit le plus large de la vallée occupée par le *Masdjid al-Haram* (la Sainte Mosquée), vaste rectangle irrégulier de 192 m. de long sur 132 de large, entouré d'un portique intérieur, large d'une vingtaine de mètres et haut de 7; plus de 550 colonnes de marbre, de granit, de pierre commune, supportent les arcades de ce portique dont le toit est orné de 120 coupoles; sept minarets s'élèvent au-dessus du temple. Plusieurs fois ruinée et réparée, cette mosquée a été reconstruite en 1572, de sorte qu'on n'y rencontre aucune trace d'antiquité. Vers le milieu de la cour de la mosquée se dresse la *Kaaba* [le cube, la maison carrée] (V. ce mot). A côté de la Kaaba, on montre les tombes d'Agar et d'Ismaël. A une dizaine de mètres du coin où est enchâssée la Pierre noire de la Kaaba s'élève le monument qui recouvre le puits de *Zemzem;* d'après la tradition, c'est la source qu'Agar découvrit au moment où Ismaël allait périr de soif. L'eau de ce puits, légèrement saumâtre, mais exempte de produits organiques, est tenue en grande estime; employée comme boisson et pour les ablutions, on en envoie aussi dans les pays musulmans. Autour de la Kaaba se trouvent encore quatre petites chapelles représentant les quatre rites orthodoxes. A côté de la mosquée s'étend le *Masâa*, grande rue bordée de hautes maisons et terminée par les deux collines de *Safa* et de *Maroua*, que les pèlerins doivent parcourir sept fois en courant, en commémoration du désespoir d'Agar (les autres principales obligations du pèlerinage [hadjdj] que doit accomplir au moins une fois dans sa vie tout musulman en état de le faire, sont d'assister au sermon d'Arafat, le 9 de Dhou l-Hidjdja, d'immoler le lendemain une victime à Mina en souvenir du sacrifice d'Abraham et de faire les sept tournées autour de la Kaaba).

Il ne reste, hors de nombreux *chérifs*, que de rares descendants des anciennes familles. Quelques Bédouins du Hidjâz ou leurs descendants forment avec de nombreux éléments étrangers la population qu'on estime à environ 50,000 âmes; ce chiffre, à l'époque du pèlerinage, double et parfois triple. On y rencontre des représentants de tous les pays musulmans, mais les plus nombreux sont les Malais (plus de 8,000) et les Indiens (environ 25,000). Parmi ces derniers se trouvent les pèlerins les plus riches et aussi les plus misérables. Viennent ensuite, pour l'importance numérique, les Arabes d'Arabie, les Magrébins, les Nègres, les Persans, les Turcs, les Egyptiens, les Syriens, les Tatares, les Chinois. Chaque année quelques pèlerins se fixent définitivement à La Mecque; un plus grand nombre y séjourne quelque temps pour s'y occuper de commerce ou s'y livrer à l'étude, quoique l'enseignement y soit bien inférieur à celui donné au Caire. Parmi les chérifs, les uns s'adonnent à l'enseignement, les autres s'occupent des affaires publiques en embrassant l'état militaire; la plupart participent aux pensions et aux dons envoyés des pays musulmans, principalement de Constantinople et d'Egypte. Le reste de la population se livre au commerce, et, bien que l'industrie locale soit nulle, les transactions qui ont lieu à l'occasion du pèlerinage font de la ville un des plus grands marchés de l'Orient. La Mecque reçoit de l'Egypte la majeure partie de ses approvisionnements. — Le dialecte en usage est presque aussi corrompu que celui d'Egypte auquel il ressemble beaucoup.

D'après la tradition musulmane, La Mecque est le premier point qui surgit des eaux lors de la création. Ismaël y vécut et y fut enseveli après avoir élevé un temple au dieu de son père Abraham. Sa nombreuse postérité fut dépossédée de la garde de ce temple par les *Banou Djorhom*, tribu yéménite. La Kaaba et la Pierre noire doivent, dès une haute antiquité, avoir attiré les pèlerins de l'Arabie entière; Diodore de Sicile parle d'une *pierre très sainte* vénérée des Arabes qui ne peut être que la Pierre noire. A leur tour les Djorhom furent dépouillés de l'autorité par les *Khozâa*, tribue venue du Yémen vers l'an 210 ap. J.-C. Le premier chef de cette tribu, Amr ibn-Lohay, fut, dit-on, celui qui apporta de Syrie des idoles dans la Kaaba. Aucun temple n'avait en Arabie le prestige de la Kaaba; elle contenait 360 idoles qui, avec les images d'Abraham, de Jésus et de Marie qui s'y trouvaient, ne représentaient que des puissances subalternes soumises au Très-Haut (*Allâh* Tâàla), auprès duquel elles jouaient le rôle d'intermédiaires. Vers l'an 450, un ancêtre de Mohammed, *Kossaï*, de la tribu de *Koreich*, issue d'Ismaël, parvint à supplanter les Khozâa dans la garde du temple; il s'empara des avantages qui y sont attachés et en assura la propriété à sa famille qui l'a conservée jusqu'à nos jours. Jusque-là les habitants demeuraient dans des tentes au milieu des montagnes environnantes; Kossaï, le premier, éleva des maisons autour de la Kaaba. Outre le service de celle-ci, les Koreïchites s'occupaient activement de commerce et envoyaient des caravanes en Syrie et au Yémen. En 570, année de la naissance du Prophète, la ville, menacée par les Abyssins chrétiens venus pour détruire la Kaaba, repousse l'ennemi, qui est décimé par un fléau inconnu (*guerre de l'Eléphant*). La Mecque fit d'abord une opposition acharnée à la rénovation religieuse entreprise par Mohammed qui dut se retirer à Médine pour sauver sa vie (622); ce ne fut que dans la huitième année de l'hégire, après avoir vaincu la résistance de ses concitoyens, qu'il put imposer la Loi nouvelle à sa patrie.

Pendant les premiers siècles de l'hégire, l'autorité des khalifes domine à La Mecque, malgré quelques soulèvements (siège et prise de la ville par *Al-Hadjdjâdj*, 692). En 930, elle est dévastée par les *Karmathes* qui y commettent toutes sortes d'excès. Peu à peu cependant l'influence des chérifs se fortifie au détriment du pouvoir central duquel ils finissent par se rendre presque entièrement indépendants. Néanmoins les Fâtimites, les sultans mamlouks et après eux les sultans de Constantinople furent reconnus comme suzerains, et, depuis les conquêtes de Selim Ier (1517), les chérifs ont gouverné au nom de la Sublime-Porte. En 1803, les *Ouahhâbites* s'emparent de La Mecque d'où ils sont chassés dix ans plus tard par l'armée de Méhémet-Ali. Dès ce moment la puissance des chérifs ne cesse de diminuer; en 1840, la Porte envoie un gouverneur (*vali*) qui, jusqu'à nos jours, a à lutter contre leur hostilité; à la place de leur gouvernement personnel, tyrannique et capricieux, la Turquie s'efforce d'installer une administration régulière. Les chérifs cependant jouissent encore d'une grande influence sur les Bédouins, et il y a des raisons de croire que la haine qu'ils nourrissent contre les Turcs

pourrait les amener à faciliter à une puissance étrangère, même chrétienne, la prise de possession du Hidjâz. Si l'on considère cette situation ainsi que l'état présent de l'Orient, on pourra peut-être entrevoir l'avenir politique des lieux saints de l'islamisme, en réfléchissant sur ce qu'écrivait, il y a un demi-siècle, l'Anglais Burton : « Il n'est pas besoin de la clairvoyance d'un prophète pour prévoir le jour où la nécessité politique nous obligera à nous emparer de la source de l'islam. »

Une quinzaine d'Européens ont visité La Mecque sous le déguisement de pèlerin. L'Italien L. Bartema (1508) et en notre siècle l'Espagnol Badia (Ali Bey), le Suisse Burckhardt, le Français Roches, les Anglais Burton, Keane, le Hollandais Snouck-Hurgronje, sont les principaux voyageurs qui nous l'ont fait connaître. Le dernier, qui put y passer six mois (1885), en a publié une excellente description topographique, historique et sociale, accompagnée de deux atlas de photographies. Malltzan a écrit aussi une relation de son pèlerinage (Leipzig, 1865), mais elle est remplie de détails inexacts et fantaisistes. L. Leriche.

Bibl. : Les ouvrages des voyageurs cités; Snouck-Hurgronje, dans les *Mémoires de la Gesellschaft für Erdkunde* de Berlin, XIV, n° 3. — Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*. — Zehme, *Arabien*. — Wüstenfeld, *Chroniken der S. Mekka*. — Soubhy, *Pèlerinage à La Mecque et à Médine*, avec photographies ; Le Caire, 1894. — Sadik-Pacha, *Bulletin de la Société khéd. de géographie* ; 1re série, n° 12 ; 2e série, n° 10. — Gervais-Courtellemont, *Mon Voyage à La Mecque* ; Paris, 1896.

MECQUIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bavai ; 829 hab. Brasseries ; fabrique de sabots. L'église en partie du xive siècle a conservé une curieuse charpente ancienne.

MÉCRIN. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 412 hab.

MÉCRINGES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 223 hab.

MECYNOTARSUS (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères de la famille des *Anthicides* (V. ce mot), établi en 1848 par La Ferté-Sénectère. Les *Mecynotarsus* ont le prothorax globuleux, terminé antérieurement par un prolongement denticulé, légèrement triangulaire, comprimé à sa base et s'avançant au-dessus de la tête en forme de corne, les ailes inférieures sont rudimentaires. Ils sont surtout caractérisés par la longueur et la ténuité des tarses, ce qui les différencie des *Notoxus* (V. ce mot), auxquels ils ont été longtemps réunis. Le seul caractère sexuel connu jusqu'ici consiste en un petit point peu marqué qui se trouve sur le dernier segment abdominal des mâles. Ces insectes vivent dans le sable, au bord de la mer et des rivières, et se nourrissent de petites larves plutôt que de détritus végétaux. Il existe une trentaine d'espèces dont une seule, le *M. rhinoceros* Fab., appartient à la faune européenne. Cette espèce, longue de 2 millim., d'un rouge testacé, se rencontre dans tout le midi de l'Europe. Paul Tertrin.

MEDAGDEG (V. Elie Levita).

MEDAGHARA (V. Tafilalet).

MÉDAILLE. I. Art et Technologie (V. Numismatique).

II. Histoire. — Dès la plus haute antiquité les médailles ont servi à rappeler les événements historiques ou les faits remarquables de la vie des princes. On en trouve dans les tombeaux gaulois ; il en existe aussi dans ceux de l'époque mérovingienne et carolingienne. Louis VI le Gros en fit frapper une pour perpétuer le souvenir de ses victoires sur l'empereur Henri V et sur le roi d'Angleterre, Henri Beauclère. Cette coutume se perpétua ; mais, d'après le général Bardin (*Dictionnaire des armées de terre*), c'est dans l'armée russe que l'usage de la distribution des médailles commémoratives aux combattants se serait d'abord introduit ; Pierre Ier s'étant emparé de la forteresse de Notebourg, sur le lac Ladoga, fit frapper une médaille d'or et la distribua à tous ses officiers. C'est l'origine de toutes les médailles qui étaient portées dès le commencement de ce siècle dans la plupart des armées européennes.

L'usage ne s'en est étendu en France que depuis le second Empire ; toutefois, en 1771, une ordonnance avait créé le « médaillon » qui était plutôt une marque d'ancienneté avec brevet qu'une médaille commémorative d'un fait particulier. Il se composait d'une plaque ovale en drap rouge ou de la couleur du revers portant deux épées en sautoir et encadrée de cuivre ; il était remis solennellement au récipiendaire et était porté sur le côté gauche de la poitrine. La Prusse créa en 1814 la croix de Fer donnée à tous ceux qui avaient combattu la France en 1813 et 1814 ; cette croix fut rétablie en 1870 et donnée non seulement aux combattants (ruban noir à liserés blancs), mais aussi aux civils qui suivaient l'armée à un titre officiel (ruban blanc à liserés noirs). L'Angleterre donna une médaille aux combattants de Waterloo. En France, les combattants de Juillet 1830 eurent une décoration commémorative, mais c'est la campagne de Crimée qui apporte la première médaille véritablement commémorative dans notre armée et encore est-elle donnée par la reine d'Angleterre. Depuis cette époque les guerres de l'empire et nos expéditions coloniales ont donné lieu à une série de médailles.

III. Histoire religieuse. — Les médailles ont pris dans la dévotion des catholiques romains une importance qui se développe d'année en année. Lorsqu'elles sont bénites par le pape ou par des ecclésiastiques dûment autorisés, elles présentent une source abondante d'indulgences plénières ou temporaires (V. Indulgence, t. XX, p. 756). Elles sont portées sur ou sous les vêtements, ou bien attachées à des rosaires, à des chapelets ou même à de simples dizaines, dont la récitation est nécessaire pour obtenir ou pour appliquer, par voie de suffrage, les indulgences promises. Mais, outre les indulgences qu'elles procurent, les médailles peuvent, ainsi qu'il appert de témoignages authentiques autant que merveilleux, sauver la vie présente ou assurer le salut éternel de ceux qui les portent, alors même que ceux-ci les auraient acceptées sans foi, et seulement par condescendance pour les personnes pieuses qui les leur ont remises.

Parmi les nombreuses médailles qui attestent le travail de la foi en notre siècle, une mention spéciale est due à celle qu'on appelle la *Médaille miraculeuse*. Elle tient une place mémorable dans l'histoire des dogmes. Car elle a été prescrite et, en quelque sorte, dessinée par la Mère de Dieu elle-même ; elle décrit magnifiquement la place revendiquée par la Sainte Vierge dans le culte des hommes, et sa part dans la rédemption du genre humain et l'illumination du monde. Aussi a-t-elle exercé une action décisive pour la victoire de la doctrine de l'Immaculée Conception. Vers la fin de l'année 1830, la Mère de Dieu apparut à une jeune religieuse qui se trouvait alors en oraison. Elle ne portait point l'enfant Jésus, dont elle était inséparable dans les anciennes images et les anciennes apparitions : elle dominait toute seule le globe terrestre, sur lequel gisait le serpent dont elle avait écrasé la tête. Ses bras, demi-étendus, étaient dirigés vers la terre ; de ses mains sortaient deux gerbes de lumière éclairant tout l'espace situé au-dessous. Au-dessus de la tête, en demi-cercle, des lettres d'or composaient ces mots : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous !* Une voix intérieure dit à la jeune religieuse : « Ces rayons sont le symbole des grâces que Marie obtient aux hommes ; et le point du globe où elles découlent plus abondamment, c'est la France... Faites frapper une médaille sur ce modèle. Les personnes qui la porteront indulgenciée, et qui feront avec piété la courte prière, jouiront d'une protection toute spéciale de la Mère de Dieu. » La médaille fut frappée ; elle se débita avec une prodigieuse rapidité, et opéra des miracles innombrables. Depuis lors, ayant accompli sa destination dogmatique et peut-être épuisé ses forces miraculantes, elle a été délaissée pour d'autres médailles représentant d'autres apparitions différemment costumées ;

mais, il y a cinquante ans, elle était portée par la plupart des femmes et des enfants catholiques et par beaucoup d'hommes. Ceux qui la portaient s'étonnaient et se scandalisaient de ce qu'on osât encore discuter la croyance qu'elle formulait célestement en prière, et qu'elle promulguait en miracle. De sorte que Pie IX, définissant le dogme de l'Immaculée Conception, ne fit que constater ce qui était déjà dans la foi et dans le culte de la très grande majorité des catholiques contemporains (V. LOURDES, MARIE). E.-H. V.

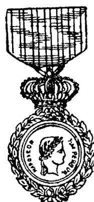
IV. Législation. — Plusieurs ordres conférés par des nations étrangères comprennent, en dehors des diverses catégories de personnes qui en sont décorées : chevaliers, officiers, etc., une classe de médaillés; dans d'autres pays, des médailles spéciales suppléent au petit nombre des ordres et servent à récompenser les régnicoles ou même les étrangers qui se sont distingués d'une façon quelconque, mais qui ne paraissent pas, toutefois, posséder des titres suffisants pour recevoir une croix de chevalier. De plus, certaines médailles sont attribuées spécialement à récompenser une action, un service ou un mérite déterminé : ainsi les médailles de sauvetage, les médailles d'honneur décernées en France par les différents ministres et plus particulièrement par les ministres de l'instruction publique, de l'intérieur, du commerce, des finances, les médailles militaires et les médailles commémoratives des campagnes auxquelles prirent part les soldats et officiers de tout grade. Des décrets, émanant des souverains qui se sont succédé et du président de la République, ont réglementé la concession de ces médailles.

Les lois et décrets relatifs à la discipline des membres de la Légion d'honneur sont applicables aux titulaires des médailles. Les médailles françaises ou étrangères dont le port a été autorisé se portent sur le côté gauche de la poitrine : sur l'uniforme militaire, à la hauteur de la deuxième rangée de boutons; sur le costume officiel civil (frac, robe, soutane), à la hauteur du sein gauche; sur l'habit ou a redingote de ville, à la première boutonnière. L'insigne réglementaire d'un médaillé pourvu d'autres distinctions est placé dans l'ordre qui suit : Légion d'honneur, médaille militaire, médaille commémorative, palmes, mérite agricole, médailles d'honneur; les décorations étrangères ne viennent qu'à la suite.

Nous donnons ci-après la série des principales médailles.

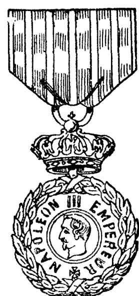


Médaille de Crimée.


Médaille de Sainte-Hélène.



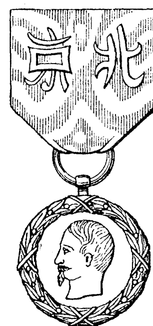
Médaille de la Baltique.

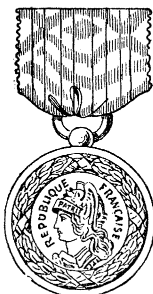


Médaille d'Italie.

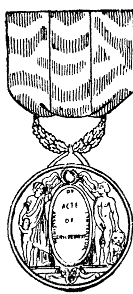


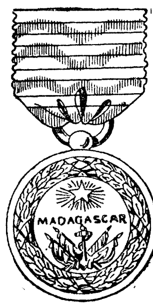
Médaille militaire.


Médaille de Chine.



Médaille du Tonkin.


Médaille de sauvetage.



Médaille de Madagascar.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Créée en France, par décrets du président de la République des 22 janv. et 29 févr. 1852, en faveur des soldats ou sous-officiers de l'armée de terre ou de mer qui se distinguent. Les maréchaux de France furent déclarés aptes à la recevoir; le 13 juin 1852, un nouveau décret la rendit accessible aux généraux de division ayant été ministres, ou aux généraux ayant commandé, aux officiers généraux de la marine ayant été ministres ou ayant commandé une flotte. Le 8 nov. 1870, un décret du gouvernement de la Défense nationale mettait la médaille militaire en harmonie avec les principes du gouvernement républicain et modifia l'insigne. Une rente viagère est servie par l'Etat au titulaire. Ruban jaune avec un liséré vert de chaque côté.

MÉDAILLE DE JUILLET. — Créée en France, par une loi du 16 déc. 1830, en faveur de ceux qui avaient pris part aux trois journées de la révolution, 27, 28 et 29 juil. 1830

Ruban tricolore bleu, blanc et rouge. Ce ruban fut changé; il devint moiré à trois bandes verticales, une bleue au centre et les deux autres rouges.

Médaille de Crimée (donnée par la reine d'Angleterre en 1856). — Médaille d'argent portant le portrait de la reine d'un côté et de l'autre un sujet mythologique. Ruban bleu avec deux liserés jaunes. Agrafes avec le nom des batailles auxquelles avaient assisté les titulaires.

Médaille de la Baltique (siège de Bomarsund). — Même médaille et ruban à couleurs inversées.

Médaille de Sainte-Hélène (instituée en faveur des militaires qui ont combattu de 1792 à 1815). — En bronze, avec tête de Napoléon Ier surmontée de la couronne impériale et portée à l'aide d'un ruban vert rayé verticalement de cinq raies rouges; décret du 12 août 1857.

Médaille d'Italie (11 août 1859). — Médaille portant la tête laurée de Napoléon III, au dos le nom des batailles de la campagne de 1859. Ruban rayé verticalement en parties égales rose et blanc.

Médaille de Chine (23 janv. 1861). — Module identique à celle d'Italie. Ruban jaune portant deux caractères chinois bleu foncé.

Médaille du Mexique (30 août 1863). — Module identique aux deux précédentes. Ruban blanc portant deux bandes en sautoir de couleur verte et rouge sur lesquelles se détache l'aigle mexicaine tenant dans son bec un serpent vert.

Médaille du Tonkin (créée en 1886). — Même modèle que celles des campagnes du second Empire; la tête de la République remplace celle de Napoléon III. Ruban rayé verticalement jaune et quatre raies vertes.

Médaille de Madagascar (créée en 1888 comme la précédente). — Même modèle. Ruban bleu rayé horizontalement de quatre raies vertes.

Médaille du Dahomey (24 nov. 1892). — Même modèle que les précédentes; ruban rayé jaune et noir.

Médaille coloniale (loi du 26 juil. 1893). — Médaille en argent à l'effigie de la République, suspendue à un ruban divisé en cinq bandes perpendiculaires égales : trois blanches et deux azur. — Cette médaille créée pour remplacer à l'avenir les médailles commémoratives de chaque campagne coloniale, est ornée d'une agrafe sur le ruban portant l'inscription du nom de la colonie où a eu lieu cette campagne. — Les titulaires de médailles commémoratives ne peuvent pas porter le ruban à la boutonnière sans la médaille, sous peine de contravention.

Médaille aux instituteurs. — Créée en France, le 15 juin 1818, en faveur des instituteurs ayant exercé pendant un certain nombre d'années; elle était en argent, et cessa d'être conférée sous le gouvernement de Louis-Philippe Ier; elle fut remplacée sous le second empire par les palmes académiques.

Médailles d'honneur. — Créées en France par le président de la République le 16 juil. 1886; elles peuvent être décernées par le ministre du commerce et de l'industrie aux ouvriers et employés français comptant plus de trente années de services consécutifs dans le même établissement industriel ou commercial. Par le ministre de l'agriculture, elles peuvent être décernées aux préposés forestiers qui se sont signalés par de longs et irréprochables services ou par des actes de dévouement ot de courage dans l'exercice de leurs fonctions. En 1894, le ministre des finances fut autorisé à décerner ces médailles aux agents des douanes se trouvant dans les mêmes conditions. Cette médaille est en argent; au revers : « Honneur et dévouement » ; une double palme de chêne et de laurier l'encadre. Le ruban rayé rouge et vert est passé dans une belière formée par une grenade inscrite dans un cor de chasse.

Le ministre de l'intérieur confère aussi la médaille d'honneur aux agents qui relèvent de son administration. Quant aux gardiens de la paix, la médaille qui leur est accordée est celle de sauvetage. Ces médailles sont en or, en vermeil, en argent ou en bronze. Elles portent d'un côté l'effigie de la République entourée des mots *République française*, et, sur le revers, l'indication du ministre qui la décerne, avec la devise « Honneur et travail », ainsi que les nom et prénoms du titulaire et le millésime. Ruban tricolore disposé horizontalement et dont la partie rouge est immédiatement au-dessus de la médaille.

Médaille de sauvetage. — Instituée en France, en 1815, par le ministre de l'intérieur, en faveur des personnes qui se signalent par des actes de courage et de dévouement. Une décision royale du 2 déc. 1833 en autorisa le port et la divisa en deux classes. Depuis le second empire, il y eut deux médailles d'or de première et de seconde classe et deux médailles d'argent, aussi de première et de seconde classe. Elles étaient conférées alors : 1° par le ministre de l'intérieur; 2° par le ministre de la guerre; 3° par le ministre de la marine et des colonies; 4° par le gouvernement général de l'Algérie. Depuis 1870, elles sont conférées par le ministre de l'intérieur et ne se confondent pas avec les médailles d'honneur. Ruban tricolore, bleu, blanc, rouge.

Médaille pour les vétérans. — Le 16 avr. 1771, cette médaille fut créée en France par Louis XV, en faveur des vétérans de l'armée, c.-à-d. des soldats qui avaient servi vingt-quatre années. Elle était en or, de forme ovale, ceinte d'une couronne de lauriers d'or, encadrée elle-même dans deux cercles d'or. Le médaillon du centre, en émail rouge, portait deux épées d'or en croix, reliées par un nœud de ruban. Elle se portait plaquée sur la poitrine. Quiconque avait quarante-huit ans de service pouvait obtenir deux médailles. La révolution de 1789 supprima cette distinction; cependant, quelques vieux soldats la portèrent encore sous la Restauration, et on vit des chevaliers de Saint-Louis, leur ordre ayant été aboli, remplacer leur croix par la médaille des vétérans.

Il existe dans les armées européennes un grand nombre de médailles commémoratives, notamment dans les armées allemandes, anglaises, austro-hongroises, espagnoles, hollandaises, italiennes et russes. H. Gourdon de Genouillac.

MÉDAILLEUR (Techn.). C'est l'ouvrier qui frappe les coins destinés à la frappe des médailles. Ce genre de gravure s'exécute en bas-relief sur acier pour la reproduction en métaux communs ou précieux; il demande de la part de l'ouvrier des connaissances artistiques, en particulier celle de l'ornementation de tous les âges et de tous les styles. La durée de l'apprentissage est généralement de quatre ans; les apprentis reçoivent une indemnité hebdomadaire; dans quelques ateliers, ils sont payés 1 fr. par jour à partir de la deuxième année, et on augmente cette rétribution peu à peu. La science du dessin est la base de cette profession. Les débutants peuvent suivre à Paris les cours de dessin de la ville ou ceux de l'Ecole nationale des Arts décoratifs, ou encore ceux de l'Ecole Estienne. Les médailleurs font partie de la chambre syndicale des graveurs-estampeurs.

MÉDAILLIER. Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir dans lesquelles sont pratiquées de petites cases de forme ronde propres à recevoir des médailles. Ce nom était autrefois donné aux chambres où l'on serrait les médailles et que l'on nomme aujourd'hui cabinets des médailles. L'usage de ce meuble remonte au xve siècle, époque où commença à se développer le goût des collections de monnaies et médailles anciennes. Le Cabinet des antiques à la *Bibliothèque nationale* (V. ce mot, t. VI, p. 677) possède un beau médaillier en bois d'amarante, en forme de commode, provenant des petits appartements de Louis XV, à Versailles.

Bibl. : A. de Champeaux, *le Meuble;* Paris, 1885, t. II.

MÉDAILLON. I. Archéologie. — Médaillons contorniates (V. Contorniate).

II. Architecture. — Tablette ornementale, de forme ronde ou ovale, sculptée en relief à l'extérieur ou à l'intérieur des édifices et recevant le plus souvent un chiffre, une date, une devise, des armoiries, des attributs ou un

portrait. L'origine des médaillons peut se trouver dans les boucliers des ennemis vaincus que les anciens plaçaient, en guise d'offrandes, sur les murs de leurs temples; mais, depuis la renaissance de l'architecture antique et de nos jours, les médaillons sont plutôt de simples motifs décoratifs, le plus souvent paraissant suspendus par un nœud de ruban à une patère ou à un mufle de lion. Ce qui accentue encore ce côté purement décoratif des médaillons est l'emploi fréquent de marbre, de terre cuite ou de mosaïque pour en remplir l'intérieur et pour trancher ainsi, par une coloration différente, avec le ton général de la partie d'édifice sur laquelle les médaillons sont sculptés. Ch. L.

MÉDAN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy, sur la rive gauche de la Seine; 252 hab. Château avec terrasses, du XVe siècle. Eglise du XVe siècle. Les fonts baptismaux sont, d'après la tradition, ceux qui auraient servi au baptême de Charles V. La résidence à Médan de M. Emile Zola a donné à ce village une certaine notoriété.

MEDAN. Ville de la côte E. de l'île de Sumatra, au S.-O. de Deli, ch.-l. d'une résidence hollandaise; 11,200 hab., dont 360 Européens et 6,000 Chinois.

MEDANOS. Nom donné, dans la République Argentine, aux dunes mobiles qui divisent les lagunes et déserts salins au pied de la sierra de Cordoba.

MÉDARD (Saint), évêque de Noyon et de Tournai, né à Salency vers 457, mort en 545. Fête le 8 juin. Vers 530, il succéda à Alomerus, évêque de Vermand. Cette ville ayant été détruite par les barbares l'année suivante, le siège épiscopal fut transféré à Noyon. En 532, les chrétiens de Tournai l'élurent évêque, pour remplacer Eleuthère, son ami; et depuis lors jusqu'en 1146, les deux évêchés de Noyon et de Tournai restèrent réunis. Grégoire de Tours mentionne souvent saint Médard; Venantius Fortunatus a composé deux biographies sur lui, l'une en prose, l'autre en vers. Mais leurs écrits, qui relatent abondamment ses miracles, ne contiennent presque aucun renseignement sur les actes de son administration. L'institution du couronnement d'une rosière à Salency est communément attribuée à saint Médard. On a cru trouver une allusion à cette institution dans ces vers de Venantius Fortunantus :

Te inter mundanos vepres gradiente, fatemur
Calcatis spinis, promeruisse rosas.

E.-H. V.

Bibl. : V., outre les écrits de Grégoire de Tours et de Venantius Fortunatus, Bollandistes, *Acta sanctorum*, 8 juin. — *Histoire littéraire de la France*, t. III. — *Gallia christiana*, t. III et IX. — Le Vasseur, *Annales de l'église-cathédrale de Noyon*. — Barthélemy, *Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon*.

MÉDARD (Eugène), peintre français contemporain, né à Paris. Elève de Cogniet et de M. Gérôme. Parmi ses envois au Salon, on citera : *Séparation d'Orphée et d'Eurydice* (1870); *Un Bivouac à Buzenval* (1873); *la Consécration de sainte Geneviève* (1875), pour l'église de Fontenay-sous-Bois; *Triomphe de Silène* (1878); *le Général Lecourbe défend Belfort en 1815* (1881), à l'hôtel de ville de Belfort; *Buzenval, 1870*, et *Combat dans un village* (1886).

MÉDAWY (Baron de) (V. Grancey).

MEDDAH. Nom donné par les Arabes aux improvisateurs ou narrateurs qui fréquentent les cafés et lieux publics, vivant des subsides volontaires de leurs auditeurs.

MEDE. Ville d'Italie, prov. de Pavie, près de Mortara; 5,100 hab. Filatures de soie; fromages.

MÉDÉA. Ville d'Algérie, dép. d'Alger, à 70 kil. S.-S.-O. d'Alger, siège d'une sous-préfecture, autrefois résidence du bey du Titteri, à 927 m. d'alt. sur un plateau que domine le Nador (1,062 m.); 15,466 hab. dont 4,250 Européens (com. de plein exercice). Le climat passe pour un des plus sains de l'Algérie et l'on dit communément que c'est le climat de France. Les terres sont extrêmement fertiles en céréales et en vignes : celles-ci donnent des vins qui sont classés parmi les meilleurs de l'Algérie, et couvrent plus de 1,200 hect.; les asperges sont aussi très cultivées ainsi que les arbres fruitiers, poiriers, pommiers, cerisiers, abricotiers, pruniers, etc. La ville, plusieurs fois ruinée et rebâtie, n'a presque plus rien d'indigène; des places, de grandes rues, d'importants bâtiments militaires et civils, lui donnent l'aspect d'une cité française, avec ses toits en pente et recouverts de tuiles comme dans les régions d'Afrique où l'hiver est assez rigoureux. Importante au point de vue stratégique, parce qu'elle commande la route d'Alger à Laghouat, Médéa ne l'est pas moins comme centre des transactions entre le Tell et le Sahara, comme entrepôt des laines, des bestiaux et des grains de nombreuses tribus. — Médéa existait dès l'époque romaine sous le nom de Lambdia, nom qui se retrouve dans celui de Lemdani, par lequel se désignent les indigènes de la ville. Elle fut occupée une première fois par nos troupes en 1830 et définitivement en 1840. E. Cat.

MÉDECIN. I. Histoire. — Généralités (V. Médecine).

Médecins de rois. — On désignait jadis les médecins attachés à la personne des rois sous le nom d'*archiatres*. Leurs fonctions étaient assez mal définies : il en est qui gagnèrent à ce point la confiance de leur souverain que celui-ci leur conféra les plus hautes dignités. On ne saurait s'en étonner quand on songe qu'en leur qualité de confesseurs laïques, ils étaient dépositaires des secrets les plus importants, touchant la vie publique et la vie privée de celui qui détenait la suprême puissance. Bien des énigmes historiques seraient, à coup sûr, déchiffrées, si on avait les mémoires de tous les archiatres qui se sont succédé à la cour de France depuis les premiers siècles de la monarchie. A leur défaut, nous allons citer tout au moins les noms des principaux médecins de rois, en ne remontant pas au delà du XIIe siècle.

Parmi les médecins de Louis VI dit le Gros, qui régna de 1108 à 1137, nous ne voyons à signaler qu'Obizon, qui fut chanoine de Paris et se retira à l'abbaye de Saint-Victor après la mort de son maître. Un sieur Pierre Lombard, chanoine de Chartres, fut le médecin de Louis VII, dit le Jeune. Des médecins attachés à la personne de Philippe-Auguste, nous ne citerons que Rigord, qui a écrit la vie de son maître, dans une chronique fort attachante. Rigord finit moine à Saint-Denis. Roger de Fournival, né à Amiens, fut médecin de Louis VIII et de Louis IX, mais Louis IX eut, en outre, auprès de lui un grand nombre de *phisiciens*, *myres* et *cyrurgiens*, dont les plus connus sont : Dude, Pierre de La Brosse et Jean de Béthisy. Marguerite de Provence, femme de Louis IX, se confiait aux soins de Robert de Douai, chanoine de Cambrai, Saint-Quentin et Senlis, qui laissa la plus grande partie de sa fortune à son ami Robert de Sorbon pour la fondation de la *Pauvre Maison*, berceau de la future Sorbonne. C'est surtout Pierre de La Brosse qui acquit à la cour de Louis IX un crédit et une influence considérables. C'est ce médecin qui devint plus tard le chambellan et le premier ministre de Philippe III, dont il était parvenu à dominer complètement le caractère indécis. L'aristocratie, dont La Brosse avait brisé les prétentions, le sacrifia à ses ressentiments : notre confrère fut pendu au gibet de Montfaucon le 30 juin 1278.

Les noms des médecins de la cour d'Isabelle de Bavière, reine de France de 1398 à 1435, n'ont guère brillé dans l'histoire. Un seul d'entre eux, Guillaume de La Chambre, eut le triste honneur d'être désigné comme assesseur dans le procès de Jeanne d'Arc, avec quatre de ses collègues. Ce fut lui qui fut appelé à visiter Jeanne la Pucelle dans sa prison et à constater son état de virginité. La maison médicale de Louis XI était des mieux fournies : elle ne comprenait pas moins de 14 médecins, 8 chirurgiens et 13 astrologues. Le nom seul de Coictier est parvenu jusqu'à nous. François Ier avait également une maison médicale

considérable. De ses 27 médecins, on ne connaît guère que : Louis de Bourges, qui l'avait accompagné à Madrid; Martin Akakia qui avait grécisé son nom véritable qui était *Sans-Malice*, Jean Fernel, Mazille et Miron. Charles VII avait une sympathie marquée pour les médecins : 4 médecins, 3 chirurgiens, 1 apothicaire, 2 astrologues, 1 sorcier ; tel fut le personnel médical habituellement attaché à Charles VII, sans compter le service de santé de la reine Marie d'Anjou. Chaque médecin recevait des honoraires fixes d'environ 4,000 fr. de notre monnaie, sans compter des dons de bijoux, des droits de robe, de livrée, etc. ; de sorte que la charge de médecin du roi rapportait à son titulaire 60,000 ou 80,000 fr. par an.

Des médecins de Henri II, deux seulement méritent notre attention : Fernel, grâce aux conseils duquel l'union du roi et de Catherine de Médicis ne resta pas inféconde, et Ambroise Paré. En sa qualité de huguenot, A. Paré avait beaucoup d'ennemis : ceux-ci l'accusèrent d'avoir empoisonné François II, qui mourut, cela est bien prouvé aujourd'hui, d'une mastoïdite suppurée. Un état de la maison de Charles IX, en 1572, nous fait connaître les noms des médecins de ce monarque ainsi que le chiffre de leurs honoraires ; ils sont à peu près tous des inconnus, à part A. Paré, Mazille et Miron, déjà nommés. Henri III avait auprès de lui des *médecins servants*, des médecins « que Sa Majesté retient sans servir », d'autres médecins non appointés, sans préjudice de bon nombre d'apothicaires, chirurgiens et barbiers. Henri IV avait une maison médicale des mieux montées : 65 médecins, chirurgiens, renoueurs, etc., ont été attachés à la personne du Vert-Galant de 1589 à 1610. Nous ne retiendrons que les noms de Dortoman, Du Laurens, Jean de Lorme, Héroard, Portail. Le premier médecin de Louis XIII fut Jean Héroard, de 1610 à 1628, et, de 1628 à 1643, Charles Bouvard. Il y avait, en plus, des médecins ordinaires, des médecins par quartiers au nombre de 8, et 40 médecins sans quartiers ; 1 *médecin spagyriste*, 1 premier chirurgien, des chirurgiens par quartiers, des apothicaires, 2 opérateurs pour la pierre (grand et petit appareil), 3 rebouteux, etc. Guy de La Brosse qui fonda le Jardin des plantes et Cureau de La Chambre, qui fut plus tard membre de l'Académie française, étaient des *médecins ordinaires* de Louis XIII.

Les premiers médecins de Louis XIV étaient au nombre de 5 : Cousinot, Vautier, Vallot, d'Aquin et Fagon. Les trois derniers nous ont laissé un *Journal de la santé du roi*, des plus curieux à consulter. Il n'est guère que deux des chirurgiens de Louis XIV que l'on doive mentionner : Félix de Tassy, dit *Félix*, qui opéra le souverain de sa fistule, et Mareschal, qui devint premier chirurgien de Louis XV. Les autres médecins de Louis XV furent (nous ne citons que les principaux) : Chirac, Chicoyneau, Senac, Quesnay, et ses chirurgiens, outre Mareschal, La Peyronie, La Martinière. Parmi ceux qui lui donnèrent des soins dans sa dernière maladie, il convient de ne pas oublier : de Lassone qui devint médecin de Louis XVI et de Marie-Antoinette; Lemonnier, plus tard attaché à la cour de Louis XVI ; Lorry et Bordeu. Le premier médecin de Louis XVI fut Lieutaud, médecin de l'école d'Aix. La Martinière avait conservé sa place de premier médecin qu'il occupait déjà sous Louis XV. Portal, à l'instigation duquel Louis XVIII fonda l'Académie de médecine, accepta la charge de premier médecin de ce monarque, et Alibert fut son premier médecin ordinaire. Le Père Elisée était le premier chirurgien de Louis XVIII. Charles X confirma leurs fonctions de premiers médecins à Portal et à Alibert, et nomma Dupuytren son premier chirurgien. Orfila et Pelletan comptaient parmi les médecins par quartier; Marjolin et Ribes fils étaient chirurgiens par quartier.

Les médecins de Louis-Philippe les plus connus sont : Chomel, Marc et H. Guéneau de Mussy. Napoléon Ier eut une maison médicale relativement modeste : Corvisart et Hallé étaient ses médecins habituels ; Boyer et Yvan, ses chirurgiens. Dubois accoucha l'impératrice Marie-Louise. Le chef du service de santé de Napoléon III était le docteur Conneau ; le service était composé des chirurgiens : Jobert de Lamballe, Larrey, Velpeau, etc. ; des médecins : Corvisart, Longet, Vernois, etc. Un accident arrivé à une personne de la suite de l'impératrice fit appeler à la cour Nélaton qui, depuis son heureuse intervention auprès de Garibaldi dont il avait habilement extrait la balle, jouissait d'une réputation de plus en plus grandissante. C'est Nélaton qui opéra et guérit, en 1867, le prince impérial atteint d'une affection de la hanche. Dr CABANÈS.

II. Armée, marine et colonies. — Les troupes des armées de terre et de mer sont soignées dans les hôpitaux et régiments, sur les navires, aux colonies, par des médecins *militaires*, de la *marine* ou des *colonies*. Ils ont l'état d'officier, une hiérarchie propre, avec correspondance de grade, et sont soumis aux règlements et lois militaires.

ARMÉE. — La loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, portant autonomie complète du service de santé militaire, a fixé les cadres de ses médecins. A la base, l'Ecole du service de santé militaire de Lyon, qui a remplacé l'ancienne Ecole de Strasbourg. Chaque année, après concours, un certain nombre d'étudiants en médecine, pourvus de quatre inscriptions et du certificat d'études physiques, chimiques, naturelles, sont admis à cette école, suivent les cours de la faculté de Lyon et les conférences de répétiteurs militaires. Deux échecs à un examen entraînent l'exclusion. Au sortir de l'école, le jeune docteur va passer une année au Val-de-Grâce, école d'application, en qualité de stagiaire. Il est nommé alors (après six ans d'études *intensives*) aide-major de 2e classe (100) ou sous-lieutenant ; retraite à cinquante-deux ans ; deux ans après aide-major de 1re classe (300), lieutenant ; retraite à cinquante-deux ans ; puis major de 2e classe (480), capitaine, un tiers au choix, deux tiers à l'ancienneté ; retraite à cinquante-trois ans ; major de 1re classe (320), commandant, moitié au choix, moitié à l'ancienneté ; retraite à cinquante-six ans ; principal de 2e classe (45), lieutenant-colonel ; retraite à cinquante-huit ans ; principal de 1re classe (45), colonel ; retraite à soixante ans ; ces deux derniers grades au choix exclusivement. Enfin, médecin-inspecteur (9), général de brigade ; retraite à soixante-deux ans ; médecin-inspecteur général (1), général de division ; retraite à soixante-cinq ans. La hiérarchie est la même pour les pharmaciens militaires, qui n'ont pas d'inspecteur général. De plus, chaque année, quelques places sont réservées au concours à des médecins civils n'ayant pas dépassé vingt-six ans, qui désirent entrer au Val-de-Grâce comme médecins stagiaires.

Les médecins militaires doivent leurs soins gratuits aux soldats, sous-officiers et officiers, ainsi qu'aux familles des officiers et sous-officiers mariés. Avant 1883, un concours avait lieu, chaque année, entre les majors des deux classes pour obtenir le titre de *médecin* ou *chirurgien des hôpitaux*. Ceux-là seuls allaient servir dans les hôpitaux de France et d'Algérie ; leur savoir et leur expérience clinique étant plus grands, d'une façon générale, ils arrivaient seuls au grade de *principal*. Un ministre de la guerre crut devoir supprimer, en 1883, cette très utile sélection, source d'une louable émulation parmi les médecins de l'armée, et remplacer ce concours par un examen d'aptitude, obligatoire, ne permettant plus leur spécialisation. En même temps, il prescrivait le roulement des médecins entre les hôpitaux et les régiments, afin de les tenir toujours en haleine au point de vue clinique, ce qui était mieux. De plus, le déclassement de certains hôpitaux militaires et la création de salles militaires dans les hospices civils des garnisons dépourvues d'hôpitaux militaires permirent aux médecins des régiments de continuer à soigner leurs malades autrement qu'à l'infirmerie. Tous les *majors* de 1re classe pouvant aujourd'hui prétendre au grade supérieur, de par leur examen d'aptitude ou leurs mérites purement militaires, et le nombre des *principaux* étant fort restreint, trois d'entre eux seulement, sur dix, peuvent arriver à ce grade, tandis

que dans toutes les autres armes huit officiers du grade de commandant, sur dix, parviennent aux grades plus élevés. Aussi le découragement est-il grand dans le corps de santé, se traduisant par des retraites anticipées, à quarante-huit, quarante-neuf ans, de nombreux majors de 1re classe; et c'est l'âge où ils sont dans tout l'épanouissement de leur expérience professionnelle, dans toute la force de leur autorité morale. En temps de guerre, les cadres du service de santé sont renforcés par les médecins de réserve et de la territoriale. Enfin, les étudiants en médecine ayant un certain nombre d'inscriptions, qui ont passé un examen spécial, sont nommés *médecins auxiliaires* avec le rang d'adjudant, situation bâtarde, acceptable dans les ambulances, pleine de déboires dans les régiments. Les anciens médecins auxiliaires, non docteurs, étaient bien mieux traités naguère dans la marine.

Les professeurs des Ecoles de Lyon et du Val-de-Grâce sont recrutés au concours. On connaît le renom scientifique de cette dernière, d'où sont sortis, comme agrégés ou professeurs, des médecins et chirurgiens illustres, des bactériologistes remarquables. Parmi les hommes éminents qu'a comptés la médecine militaire, contentons-nous de citer, entre autres, Percy, Larrey, Desgenettes, Broussais, Bégin, Baudens, Scoutetten, Salleron, Valette, Boudin, Maillot, Sédillot, Michel Lévy, Villemin, L. Colin, Vallin, Kelsch, Laveran, etc. L'organisation actuelle, donnant au corps de santé de l'armée son autonomie, a permis de se débarrasser de la tutelle de l'intendance, incompétente au point de vue professionnel; mais il est regrettable que le nouvel ordre de choses annihile dans des rôles exclusifs d'administrateurs les directeurs du service de santé, c.-à-d. la moitié du cadre des principaux de 1re classe, sans compter d'autres médecins de haut grade, au ministère ou dans d'autres situations. Définitivement immobilisés dans ces fonctions, ils perdent le contact du soldat malade; et comme ce sont précisément ces médecins qui obtiennent, grâce à leur situation en vue, le grade de médecin-inspecteur, cette non-activité professionnelle, doit appeler la critique. La médecine militaire moderne s'enorgueillit d'avoir compté et de compter encore un bon nombre de ses membres dans les facultés de médecine, comme professeurs; l'Académie des sciences, l'Académie de médecine, la Société de chirurgie de Paris ont ouvert leurs portes à beaucoup d'entre eux; leurs prix et récompenses annuelles vont trouver chaque année, dans le corps de santé militaire, de nombreux lauréats. Les connaissances spéciales qu'on exige, chaque jour se multipliant, des médecins militaires, leurs obligations de toute sorte, leur responsabilité étendue, leur situation souvent difficile vis-à-vis du commandement et du soldat, rendent leur service particulièrement délicat et pénible. Et l'on peut affirmer qu'étant à la hauteur de leur tâche, ils font honneur à la science et à l'humanité. On ne le saura jamais assez.

MARINE. — Aujourd'hui, l'Ecole du service de santé maritime de Bordeaux recrute au concours des étudiants ayant quatre inscriptions, le certificat d'études physiques, chimiques, naturelles, et passé une année dans les Ecoles préparatoires de Brest, Rochefort et Toulon. Ils en sortent docteurs, avec le grade de médecins de 2e classe (lieutenant), puis deviennent successivement, au choix ou à l'ancienneté, médecins de 1re classe (capitaine), médecins principaux (commandants); enfin, au choix seulement, médecins en chef (colonel), directeurs du service de santé (commissaire général) et inspecteur général (contre-amiral). Les médecins de la marine servent à bord, dans les hôpitaux maritimes de la métropole, et, éventuellement, aux colonies. Ils ne doivent pas leurs soins gratuits aux familles des officiers de vaisseau. Le grade de *médecin professeur*, qui s'obtenait au concours, a été aboli; il n'est plus qu'une fonction, disputée aussi au concours. Les médecins qui en sont chargés enseignent dans les écoles préparatoires et à l'Ecole de Bordeaux pendant un nombre d'années limité.

COLONIES. — Depuis quelques années, un corps de *médecins des colonies* a été créé pour servir exclusivement outre-mer. Il s'est recruté, au début, parmi les médecins de la marine ayant opté pour le service colonial, et, au bas de l'échelle, par l'admission, sans concours, de docteurs en médecine. Cette création a été l'origine de rapides avancements, de grands avantages étant faits pour attirer les demandes des médecins de la marine. Les grades de la médecine coloniale sont les suivants: médecin de 2e classe, de 1re classe, médecin principal, médecin en chef de 2e classe (lieutenant-colonel), médecin en chef de 1re classe (colonel), médecin-inspecteur de 2e classe, médecin-inspecteur général; il y a donc un grade de plus que dans la médecine navale. Le déchet sera grand, les fatigues considérables; il a donc fallu allécher les candidats par la perspective d'arriver plus rapidement au grade d'officier supérieur. Dr A. COUSTAN.

III. Législation. — Un certain nombre de dispositions de nos codes réglementent les obligations et les droits particuliers des médecins; nous nous bornerons à rappeler les principaux. D'après l'art. 56 du C. civ., tout médecin ou officier de santé qui assiste à un accouchement doit, à défaut du père, déclarer la naissance dans les trois jours, à peine d'emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16 à 300 fr. Aux termes de l'art. 909, « les docteurs en médecine ou en chirurgie ou les officiers de santé... qui auront traité une personne pendant la maladie dont elle meurt, ne pourront profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires qu'elle aurait faites en leur faveur pendant le cours de cette maladie », à moins qu'il ne s'agisse de dispositions rémunératoires faites à titre particulier, eu égard aux facultés du disposant et aux services rendus, ou de dispositions universelles, si le médecin est parent du disposant jusqu'au quatrième degré inclusivement et si le disposant n'a pas d'héritiers en ligne directe. Dans le cas même où cette dernière condition ne serait pas remplie, le médecin pourrait cependant recueillir les dispositions universelles faites à son profit s'il était lui-même au nombre des héritiers en ligne directe.

Inversement, moins dans une pensée de faveur pour les médecins que dans l'intention d'assurer les soins aux malades, l'art. 2013 leur accorde, comme à tous ceux qui ont traité ou soigné la malade, un privilège général sur les meubles, pour la garantie des frais que la dernière maladie a entraînés. Les auteurs ne s'accordent pas sur le point de savoir si l'expression *dernière maladie* doit s'entendre de la maladie qui a entraîné la mort du malade, où si elle ne désigne pas plutôt la maladie qui a précédé sa faillite ou sa déconfiture. D'après l'art. 2272 du C. civ., « l'action des médecins, chirurgiens ou apothicaires pour leurs visites, opérations et médicaments, se prescrit par un an ». Les médecins sont tenus, par le caractère même de leur profession, à diverses obligations, notamment au secret professionnel: la violation de ce secret est punie, par l'art. 378 du C. pén., d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 100 à 500 fr. De même, la délivrance de faux certificats constatant mensongèrement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public est punie d'un emprisonnement d'une année au moins et de trois années au plus, si elle a eu lieu gratuitement; si elle a été déterminée par dons ou promesses, la peine peut s'élever jusqu'à quatre ans. Enfin les médecins, chirurgiens ou autres officiers de santé qui auront indiqué ou administré à une femme enceinte les moyens d'amener un avortement sont punis, si l'avortement s'en est suivi, de la peine des travaux forcés à temps. F. GIRODON.

MÉDECINE. GÉNÉRALITÉS. — L'histoire de la médecine comprend, en outre du tableau chronologique des faits, l'étude de l'évolution des théories, des systèmes et des méthodes, la recherche des circonstances qui, les ayant fait naître, ont ainsi contribué à faire progresser, rétrograder ou dévier la marche vers le progrès. Elle se complète par l'étude des institutions médicales et hygiéniques, et de tout ce qui se rapporte à l'enseignement de l'art et à la profes-

sion médicale. Elle a pour couronnement l'histoire des maladies elles-mêmes, non seulement de leurs manifestations épidémiques, endémiques ou autres, mais encore des formes qu'elles ont revêtues selon les temps et les lieux, des modifications qu'elles ont présentées, et enfin celle des différents moyens par lesquels on les a combattues.

L'historien de la médecine a pour devoir, s'il ne veut pas s'exposer à voir entacher d'erreurs les bases mêmes de ses déductions critiques, de s'astreindre à étudier les traditions de la science et de l'art, dans le cadre de l'histoire générale, en tenant scrupuleusement compte des influences des milieux sociaux, politiques et scientifiques, à la fortune desquelles ont toujours été liées les destinées de la médecine.

Tous les historiens de la médecine ont cru nécessaire d'établir, dans le vaste tableau qu'ils avaient à dérouler, des divisions ou périodes et des subdivisions basées, tantôt sur la chronologie, tantôt sur l'ethnographie, ou bien encore en prenant pour repères les grands faits de la tradition, etc. De sérieuses dissidences règnent entre eux à ce sujet; mais ces dissidences n'ont, en réalité, pas grande importance, pourvu que les auteurs, dans leur exposition, ne perdent jamais de vue, ni la connexion et la solidarité des diverses branches de la science médicale, ni les relations de son histoire avec l'histoire générale.

L'histoire de la médecine occidentale, c.-à-d. celle des peuples civilisés de ce qui fut le monde gréco-romain, n'est pour ainsi dire, depuis l'âge hippocratique jusqu'au XVIII[e] siècle, que l'exposé de la carrière accidentée parcourue par la médecine grecque, émigrant de l'Ionie et de la Grèce en Egypte, à Rome, dans l'empire des khalifes, puis en Occident, etc., au milieu des bouleversements des peuples, de la décadence et du renouvellement des institutions. Lorsque, bientôt, sans doute, nos connaissances des diverses médecines des peuples orientaux seront suffisamment agrandies, il sera possible de se rendre compte assez exactement des relations qui ont existé entre elles et de circonscrire ainsi de nouveaux domaines partiels. Dès aujourd'hui, on voit clairement que la médecine indienne, quelle que soit l'opinion qu'on admette sur ses origines, a joué, dans une large mesure, pour les peuples du Tibet, de certaines régions sibériennes, de l'Indo-Chine, de Ceylan, de la Chine, etc., un rôle analogue à celui de la médecine grecque en Occident. Néanmoins, il semble encore actuellement plus prudent d'accepter, pour l'exposé de ces médecines orientales, la classification ethnographique.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE CHEZ LES PEUPLES ORIENTAUX. — **Médecine des Egyptiens.** — La médecine des anciens Egyptiens est actuellement, grâce à des découvertes relativement très récentes, celle pour laquelle nous possédons les documents authentiques les plus anciens. Elle jouit dans l'antiquité d'une incontestable renommée, dont on trouve déjà des traces dans Homère ; on sait que Cyrus et Darius, fils d'Hystaspe, appelèrent à leur cour des médecins de l'Egypte. L'antiquité classique ne nous a pas laissés dans l'ignorance absolue relativement à cette vieille science et à ceux qui la pratiquaient; Hérodote, Strabon, Diodore de Sicile en font mention; Théophraste, Galien, Dioscoride citent des formules provenant des écoles égyptiennes, et Pline lui-même a dû, dit M. Maspero, nous transmettre en latin plus d'une recette qui, à travers le grec, peut bien remonter à quelque papyrus. Néanmoins, il reste fort douteux que les Grecs eux-mêmes, qui n'entrèrent guère en relations suivies avec l'Egypte qu'à partir de Psammetik (vers 650 av. J.-C.), c.-à-d. au déclin de sa période brillante, aient jamais bien connu la culture égyptienne. La même réserve devra peut-être s'étendre à Galien, dont on a souvent cité le passage où il déclare n'avoir vu, dans les traités médicaux de l'Egypte, qu'un amas de sottises. L'interprétation de ce passage a été récemment mise en doute ; Galien, d'ailleurs, n'a pas pu connaître les livres hermétiques; il ne savait pas la langue, et les livres n'avaient pas été traduits. Déjà beaucoup mieux favorisés aujourd'hui, nous pouvons puiser nos renseignements aux sources mêmes, c.-à-d. dans les écrits originaux, les égyptologues ayant à leur disposition un certain nombre de papyrus médicaux dont quelques-uns ont été traduits ou analysés.

LITTÉRATURE MÉDICALE DE L'ANCIENNE EGYPTE. — Nous savons par Clément d'Alexandrie, un des hommes qui ont pénétré le plus avant dans les institutions et l'esprit de l'Egypte, que les livres hermétiques composaient une sorte d'encyclopédie officielle et religieuse en 42 livres, dont les six derniers comprenaient la science médicale et étaient enseignés dans les écoles. Ils portaient les titres suivants : *De la constitution du corps humain ; Des maladies ; Des organes; Des médicaments; Des maladies des yeux; Des maladies des femmes*. Cette collection n'existe plus; il reste douteux même que des fragments soient englobés dans les papyrus aujourd'hui découverts.

Les deux principaux papyrus médicaux sont: 1° le grand papyrus de Berlin, qui a été l'objet de travaux importants et multiples; 2° le papyrus Ebers, l'un des deux plus grands que l'on connaisse; il contient 108 pages. Ebers lui-même l'a étudié avec une compétence remarquable, et en a traduit et commenté une partie; le D[r] Joachim vient d'en donner une traduction complète, savamment annotée. Le papyrus Ebers, formé lui-même par la réunion de plusieurs petits traités, dont quelques-uns plus anciens, aurait été, d'après des calculs reposant sur des bases sérieuses, composé et écrit vers 1550 av. J.-C. Quelle place faut-il donner, dans la littérature officielle, à ces traités et à ceux du même genre, c'est ce qu'il est difficile de dire. Ebers est convaincu que son papyrus est le quatrième des six livres hermétiques, celui des médicaments; ce n'est, en effet, en majeure partie, qu'un recueil de recettes. Néanmoins son opinion n'a pas été acceptée par la plupart des égyptologues. Il n'est pas inutile de faire remarquer que les traités comme le papyrus Ebers peuvent être des compilations antérieures à la rédaction des canons hermétiques médicaux.

A tous leurs livres, d'ailleurs, les Egyptiens attribuaient une origine divine ou au moins princière. Thot, l'Hermès trismégiste des Grecs, qui peut partager avec le dieu guérisseur Imhotep ou Imhotpou, le titre d'Esculape égyptien, fut le révélateur des sciences, y compris la médecine. On lui attribuait la composition du plus ancien livre qui fut incorporé dans la collection hermétique. Il était considéré aussi comme le dépositaire des secrets de l'art magique. Les anciens pharaons eux-mêmes passaient pour s'être adonnés à l'étude de la médecine. Téti, fils de Menès, était regardé comme l'auteur d'un traité d'anatomie, d'après Manéthon et Elien, et Tosorthos, successeur de Néchérophès (III[e] dyn.), comme celui d'un manuel de médecine. La découverte des livres était souvent entourée de circonstances étranges, sinon miraculeuses ; l'un fut trouvé sous les pieds du dieu Anubis, dans un temple de Létopolis (Sechem), un autre apparut tout à coup, une nuit, illuminé par le clair de la lune, aux yeux d'un prêtre, dans le temple d'Isis à Coptos, etc. Tous les papyrus connus jusqu'à ce jour se rapportent presque exclusivement à la thérapeutique et à la pharmacie; on rencontre bien quelques fragments ayant trait au diagnostic ou à la description symptomatique, mais aucune trace d'une doctrine quelconque, ni fantaisiste, ni scientifique.

PROFESSION MÉDICALE. — Les médecins, en grande partie, tout au moins, appartenaient à la classe des prêtres, comme les astronomes, les hommes de loi, etc. Les élèves étaient admis dans les écoles, annexées aux temples, dont les plus célèbres furent celles de Memphis, Thèbes, Saïs et Chennu, et où, sous une discipline qui, d'après certains documents, paraît avoir été assez sévère, ils recevaient en outre d'une éducation générale, les enseignements professionnels spéciaux. Les livres de la collection hermétique étaient la base de l'instruction théorique. On amenait dans les temples les malades pour y recevoir des soins; il résultait de là, presque forcément, un enseignement clinique que

la pratique chirurgicale, que l'on sait avoir été assez étendue, rendait tout à fait nécessaire. Les praticiens égyptiens, au nombre desquels il faut compter les pastophores, dont la situation sociale ne paraît pas être encore bien définie, se répartissaient en plusieurs catégories basées surtout sur les modes de traitement qui avaient leur préférence. Ces catégories sont clairement indiquées dans un passage du papyrus Ebers (p. xvix) ; il y avait le médecin proprement dit, sorti des écoles sacerdotales, puis le prêtre de la déesse Sekhet ou Sokhit, que M. Maspero qualifie de rebouteur, et enfin l'exorciste qui agissait à l'aide des paroles magiques, des charmes et des amulettes. Cette classification rappelle d'une façon vraiment curieuse les trois procédés de traitement des malades attribués à Esculape par Pindare (IIIe Pyth.). En dehors du médecin ordinaire qui soignait les maladies en général, il y avait, là où l'importance des centres de population le permettait, des spécialistes moins nombreux pourtant que ne le prétend Hérodote.

Les médecins égyptiens jouissaient de certains privilèges, comme l'exemption d'une partie des charges publiques. Souvent ils recevaient des présents au lieu d'honoraires ; ces dons étaient parfois apportés dans les temples où l'on déposait aussi des ex-voto, comme la reproduction, en métal, des membres guéris. Parmi ces médecins, un certain nombre, probablement ceux qui n'étaient pas liés au service des temples, étaient de véritables fonctionnaires payés sur les deniers publics. Diodore nous apprend que, dans le cours d'un voyage, comme dans les expéditions militaires, on pouvait, pour ce motif, les consulter gratuitement. Mais, la nécessité pour le praticien de ne pas s'écarter des indications fournies par les traités sacrés, sous les peines les plus sévères, au cas où le malade venait à mourir, ne pouvait pas contribuer à élever bien haut l'honneur professionnel.

Science médicale égyptienne. — L'anatomie humaine était à peu près inconnue des médecins égyptiens. Contrairement à ce qu'ont gratuitement supposé divers auteurs modernes, la pratique des embaumements, laquelle d'ailleurs ne fut en usage que pour les gens de la classe élevée et ne remonte pas jusqu'aux premières époques, ne fut pas un moyen très sérieux d'instruction. D'abord, il est à noter que les embaumeurs, quoique dise Wilkinson, ne faisaient pas partie du corps sacerdotal ; ces hommes étaient, en raison du respect qu'on avait pour les cadavres, l'objet du mépris public; ensuite, les opérations qu'ils pratiquaient ne pouvaient guère leur apprendre que la forme extérieure et les rapports superficiels des organes viscéraux dont ils faisaient l'extraction. Mais il n'est, malgré tout, guère admissible que les maîtres des écoles médicales aient systématiquement négligé ces occasions de s'instruire. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'on ait relevé dans les textes médicaux les noms des diverses régions et des parties extérieures des membres et du tronc, ni qu'il y soit question de l'intestin, de la vessie, du foie, des reins, etc., organes qui se voyaient et que l'on touchait lors de chaque embaumement. Les Egyptiens savaient vaguement que le cœur est le point de départ d'un grand nombre de vaisseaux qui se distribuent dans le corps entier, pour y porter le sang, l'air vital et l'humidité nécessaires. Mais la répartition qu'ils en indiquent est de pure fantaisie. Le même mot *met*, au pluriel *metu*, sur lequel on a beaucoup discuté, servait indifféremment pour désigner les veines, les artères, les canaux de toutes sortes, ainsi que les nerfs et les tendons. Un autre mot dont la signification a aussi été très difficile à élucider, *ro-ab*, semble désigner à la fois le cœur et l'estomac. Mais Lüring a probablement raison de penser que la distinction était dans l'idée depuis longtemps, lorsqu'elle manquait encore dans l'expression. La physiologie des Egyptiens était complètement nulle. Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils ramenaient la composition du corps aux combinaisons de quatre éléments, et qu'ils regardaient la vie comme entretenue par un souffle que des canaux transportaient partout, en même temps que l'humidité et le sang.

Les Egyptiens, qui, comme beaucoup d'autres peuples orientaux, croyaient que l'homme, à l'abri des violences ou des attaques des démons et de la colère des Dieux, pourrait vivre à peu près indéfiniment, s'étaient fait des maladies une idée assez étrange. Ils croyaient qu'elles avaient toutes pour origine l'introduction dans le corps d'un esprit mauvais, agissant spontanément ou sous l'impulsion d'une force magique intentionnellement mise en jeu. Les symptômes étaient les manifestations de sa présence, et l'indice des troubles causés par elle. La thérapeutique avait donc à exercer une double action, l'exorcisme de l'agent d'abord, puis la réparation des désordres qui étaient son œuvre; c'est en vue de ce dernier but que Thot (Hermès) avait révélé aux hommes les vertus des plantes et de toutes les substances médicamenteuses. On s'explique aisément, d'après cela, qu'en Egypte, comme chez les autres Orientaux, le traitement par les incantations ait toujours passé pour supérieur à tout autre. On admettait aussi que l'esprit pouvait sortir spontanément ; c'est pour cela sans doute que l'on rencontre quelquefois le conseil de s'abstenir de toute médication, le cas étant admis où le malade devait sûrement guérir sans aide.

Les papyrus renferment beaucoup de descriptions sommaires de maladies ; mais l'identification de ces maladies est hérissée de difficultés ; néanmoins on a reconnu avec presque certitude un certain nombre d'entre elles, surtout celles qui sont les plus communes dans le pays, comme l'anémie primitive ou consécutive à la présence des parasites intestinaux ; la malaria; certaines maladies abdominales, aiguës ou chroniques. On a compris assez facilement ce qui a rapport aux oxyures vermiculaires et au tænia, contre lequel on employait déjà (1,500 ans av. J.-C.), l'écorce de racine de grenadier. Dans certains passages du papyrus Ebers, on a cru reconnaître la dysenterie, l'atonie intestinale, la diarrhée, les hémorroïdes, certaines tumeurs, la polyurie, l'incontinence d'urine, etc.

Le papyrus Ebers contient un petit traité spécial sur les maladies des yeux, qui a été traduit par Ebers et savamment commenté par Hirschfeld ; il présente une grande importance historique, mais nous ne pouvons ici entrer dans des détails à son sujet. Il y est question du traitement de la conjonctivite catarrhale, de la kératite, des hémorragies du globe, des ecchymoses péri-oculaires. On a voulu voir dans un court passage où l'on parle de guérir la cécité derrière la pupille, dans le fond de l'œil, une allusion à l'opération de la cataracte ; mais cette maladie ne pouvait pas être comprise il y a 3,500 ans. Il n'y est question d'aucune autre opération sur les yeux, que celle de l'arrachement des cils dans le trichiasis. Toutes les maladies des yeux sont traitées par des collyres, des pommades, des remèdes divers, lesquels ont pour base, la plupart du temps, des substances minérales; néanmoins des plantes et des produits animaux entrent aussi souvent dans leur composition. Parmi les formules de collyres, il en est une donnée d'après un oculiste de Byblos ; cela prouve que les Egyptiens de ce temps reculé ne craignaient pas de recourir aux connaissances des Phéniciens et laisse supposer que l'exclusivisme des médecins sacerdotaux n'était pas absolu.

Jusqu'alors, aucun ouvrage de chirurgie n'a été découvert ; on sait pourtant que les Egyptiens pharaoniques pratiquaient des opérations ; on possède toute une série d'instruments ; on sait que les médecins de l'ancienne Egypte appliquaient des pansements, qu'ils ouvraient les tumeurs, qu'ils opéraient la circoncision et la castration. Ils réduisaient les fractures et savaient les contenir régulièrement; le fait a été constaté sur des momies ; mais il est fort douteux, malgré l'assertion de Larrey, qui a pu mal interpréter ce qu'il a vu, que les médecins de la vieille Egypte aient pratiqué des amputations de membres. Le papyrus Ebers traite aussi, dans un chapitre spécial, des maladies des femmes, troubles menstruels, prolapsus, écoulements,

accidents des accouchements, etc., et des moyens de les combattre, dont plusieurs sont encore usités actuellement.

Thérapeutique; hygiène; diététique. — Le premier chapitre du papyrus Ebers est une allocution adressée au malade, en général, pour lui indiquer les formules sacramentelles qu'il devait prononcer en même temps qu'il absorbait les médicaments; d'autres formules conjuratoires se rencontrent encore, dont la puissance était réputée plus forte que celle des remèdes. Néanmoins la matière médicale était d'une grande richesse; plus de 700 substances, empruntées aux trois règnes, sont indiquées dans les courts traités que nous possédons; le médecin égyptien les employait presque toujours associées en assez grand nombre, dans une même recette. L'identification de ces substances est un problème difficile; il a été entrepris par les égyptologues avec un certain succès; mais il reste beaucoup à faire. L'hygiène et la diététique préoccupaient déjà sérieusement les médecins de la vieille Egypte. La sobriété et la propreté étaient formellement prescrites par les lois; on considérait l'ivrognerie comme un vice déshonorant. Les règlements fixaient jusqu'à la nature des étoffes employées pour les vêtements: ceux de lin étaient surtout en usage; on ne permettait pas de se présenter dans les temples avec des habits de laine. Par mesure hygiénique, les Egyptiens faisaient usage périodiquement de purgations et même de vomitifs. Ils se baignaient souvent, et connaissaient les avantages des bains de mer; ils pratiquaient une sorte de massage. Les peintures égyptiennes montrent l'inexactitude de l'assertion d'Hérodote, relative aux exercices de gymnastique, qui étaient fort en honneur. L'emploi des fards était extrêmement répandu chez les Egyptiens; ils faisaient partie de la thérapeutique oculaire.

La médecine égyptienne exerça nécessairement quelque influence sur la science grecque. Elle enrichit abondamment la matière médicale. Dès aujourd'hui, on pourrait dresser une longue liste des substances et des formules dont l'emploi a été transféré d'un pays dans l'autre. En somme, la médecine égyptienne, telle que nous la connaissons actuellement, tout en restant, au point de vue doctrinal, dépourvue d'un vrai caractère scientifique, si elle ne justifie pas l'admiration exagérée que quelques-uns lui ont accordée sans raison, présente un grand intérêt historique; elle est loin de mériter le mépris avec lequel on l'a quelquefois traitée. La vieille science égyptienne survécut encore longtemps comme médecine populaire, quand le pays eut perdu son indépendance, mais son histoire scientifique fut absorbée par celle de la science grecque à l'édifice de laquelle elle apporta quelques éléments secondaires. L'histoire de la médecine égyptienne se termine en réalité avec la fin de l'ancien empire.

Médecine des Chaldéens, des Assyriens et des Babyloniens. — La civilisation qui eut pour théâtre les bassins du Tigre et de l'Euphrate présente, malgré son originalité, des analogies avec celle de la vallée du Nil. Les Chaldéens qui, dit-on, apprirent les premiers à travailler les métaux, qui cultivèrent avec un certain succès l'astronomie, et qui possédaient des bibliothèques 1700 ans av. J.-C., ne durent pas manquer de se créer une science médicale. Le peu que nous savons d'eux sous ce rapport est très analogue à certaines pratiques que nous venons de rencontrer en Egypte. Mais comme, de cette médecine, nous ne connaissons encore que la partie conjuratoire, il n'y a pas lieu de s'étonner de ces ressemblances, parce que les procédés magiques se retrouvent à peu près chez tous les peuples primitifs. Néanmoins certains indices permettent déjà d'admettre que leur art ne se bornait pas là. Si nous en croyons Hérodote, les Babyloniens n'avaient pas de médecine; ils se bornaient à exposer les malades sur la voie publique, ou sur les marchés, afin que ceux qui avaient déjà observé, sur eux-mêmes ou sur d'autres, des cas analogues pussent donner des avis, et conseiller les remèdes qui les avaient guéris. On peut tout d'abord remarquer que cette pratique, que l'on a également attribuée aux Egyptiens, ne s'accorde guère avec celle d'une médecine uniquement conjuratoire et sacerdotale. Ce n'était pas pour se faire dicter des formules magiques qu'on sollicitait les avis des passants.

Mais l'assertion d'Hérodote n'est pas exacte; les textes cunéiformes nous apprennent au contraire qu'en Assyrie, comme en Babylonie, il y avait une classe des médecins, qui, plus ou moins complètement, faisait partie de celle des prêtres. On ignore s'il y avait à côté d'eux des médecins civils, comme c'était probablement le cas en Egypte. Les médecins chaldéens étaient avant tout des magiciens; et c'était sur leur pouvoir magique que reposait toute la confiance que l'on plaçait en eux. Ils procédaient surtout par des incantations et de véritables exorcismes; ils administraient à leurs clients des préparations dont ils avaient le secret, et qui étaient censées porter avec elles, pour le bénéfice du malade, la puissance curative des formules. Il se mêlait à tout cela une certaine dose de notions de thérapeutique, sinon rationnelles, du moins grossièrement empiriques. Ces médecins avaient cherché à étudier les effets de diverses substances, végétales ou autres, et à les mettre en action, eu égard aux symptômes observés. Mais les renseignements que nous possédons actuellement ne permettent pas de préciser dans quelle proportion ces pratiques basées sur l'observation se mêlaient à la pure magie.

Ces régions étaient par excellence la terre classique des arts occultes. On s'y croyait environné d'une foule d'esprits, les uns bons, les autres mauvais; on en voyait partout, presque dans chaque objet. Il y avait lutte perpétuelle entre les bons et les mauvais esprits. Toutes les maladies étaient considérées comme provenant de ces derniers. Il n'est néanmoins pas très facile de bien saisir l'idée que l'on se faisait de la maladie. Etait-elle due à la pénétration des esprits dans le corps, comme le croyaient les Egyptiens, ou simplement le résultat d'une action hostile du démon, et un effet de son pouvoir? « Tantôt, dit Lenormand, la maladie est donnée comme un effet de la méchanceté des différents démons; tantôt elle semble être envisagée comme un être personnel et distinct, qui a étendu sa puissance sur l'homme. » (*La Magie chez les Chaldéens*, p. 34.) Cette idée de personnification pouvait aussi être favorisée par la croyance, qui serait égyptienne aussi bien que chaldéenne, que certains démons portaient leur action nuisible sur telles parties du corps de préférence, de sorte que, dans ces esprits crédules, le mal se confondait avec son agent. Lenormand cite précisément une formule qui tend à confirmer cette manière de voir. On y lit: le mauvais Utug agit sur le front de l'homme; le mauvais Alal sur la poitrine de l'homme; le mauvais Gigim sur ses entrailles, etc. On possède aujourd'hui un grand nombre de ces formules d'exorcisme; il en est qui ressemblent étrangement à celles que l'on trouve dans l'Atharvavéda et d'autres livres de l'Inde. Les exorcismes chaldéens ont le plus souvent la forme de longues litanies. Il a été dit tout à l'heure que des pratiques plus médicales s'y mêlaient souvent. L'une d'elles, par exemple, comporte la prescription d'applications astringentes pour une maladie des yeux, une conjonctivite probablement. Ailleurs, certaines frictions, certaines pommades sont prescrites avec des indications concernant le régime; une autre ordonne le tamponnement des fosses nasales contre une hémorragie. Une inscription sur brique, publiée par S.-A. Smith, dans la collection des textes cunéiformes d'Assourbanipal, et citée par Johnson, contient une lettre d'un médecin à son roi qui l'avait chargé d'examiner un malade; c'est un rapport purement médical. L'auteur se contente d'expliquer les pansements opérés lors de ses visites, et l'état du client, pour justifier la date à laquelle il prévoit la guérison. Les plus terribles fléaux du pays étaient la peste et la fièvre, nettement personnifiées sous les noms de Namtar et d'Idpa; c'étaient les démons-maladies les plus redoutés.

Les exorcismes accadiens contiennent souvent des énumérations de maladies; mais on ne peut rien tirer de ren-

seignements aussi sommaires. En résumé, nous savons fort peu de chose de la médecine qui se pratiquait dans ces vieilles civilisations chaldéo-babyloniennes, et le peu que nous en savons ne comporte qu'une association de procédés absurdes et d'un peu d'empirisme primitif; l'avenir nous réserve peut-être des renseignements plus favorables.

Plus tard, la Mésopotamie, comme la Syrie, à la suite de circonstances qui seront rappelées, reçut la science grecque. Des écoles remarquables y furent instituées où nous verrons à l'œuvre des savants de haute valeur.

Médecine des Israélites. — La nation hébraïque représentait, dans les premiers temps, du moins, un groupe de population si modeste, sa vie errante devait la mettre si souvent en relations, étroites et forcées, avec les peuples civilisés du vieux monde, que, malgré la tenace énergie avec laquelle elle a toujours lutté pour conserver sa personnalité ethnique, dont elle était si jalouse, on ne peut songer à chercher chez elle les origines d'une évolution scientifique qui lui soit propre. Successivement en contact avec les Chaldéens, les Egyptiens, les Chananéens, les Assyriens, les Phéniciens, les Perses, etc., elle s'est forcément laissé imprégner par des influences de voisinage, parfois même par celles qui n'étaient pas les plus salutaires. La vieille Chaldée, d'où sortit la famille quelque peu légendaire des Thérachites, ne pouvait guère alors lui fournir de notions sérieuses concernant l'art de guérir; les grossières superstitions de la magie touranienne y tenaient lieu de médecine. La terre d'Egypte n'était pas exempte de pratiques analogues; néanmoins c'est bien là que les Juifs firent leur première éducation scientifique.

L'assertion de Maimonide, qui pensait que les coutumes des Sabéens, conformes, au fond, à celles des Juifs, mais encore plus sévères, ne furent pas étrangères à la rédaction du texte biblique, et qui s'en réfère, sur ce point, au livre de l'*Agriculture nabatéenne*, dont il ne nous reste que des fragments en traduction arabe, pourrait ne pas être sans fondement; mais la médecine biblique en diffère sérieusement, en ce sens que la démonologie n'y occupe qu'une place très restreinte.

Par contre, l'influence des Perses semble bien avoir été plus intense que les historiens de la médecine juive ne l'ont admis jusqu'alors. Certaines particularités des règles de purification, parmi les plus bizarres, assez étranges pour avoir attiré l'attention des talmudistes, et même avoir été modifiées par eux, coïncident exactement avec ce qu'on lit dans le Vendidad, l'un des livres sacrés des sectateurs de Zoroastre. Quant aux notions et aux pratiques médicales juives proprement dites, elles sont bien conformes à celles des Egyptiens, telles que les papyrus nous les ont fait connaître, et les Egyptiens furent certainement, en médecine, les premiers et les vrais maîtres des Israélites.

On peut considérer, dans l'histoire de la médecine israélite, d'abord une première période biblique, pour laquelle il n'existe guère d'autre document que l'Ancien Testament ; elle s'étendrait jusqu'après la dispersion, vers le second siècle, puis une période talmudique, dont la fin correspondrait à la codification définitive du Talmud de Babylone et de ses commentaires, vers 550; la dernière période, rabbinique, séparée de la première par un long siècle de guerres et de décadence scientifique, se confondrait chronologiquement avec celle de la médecine arabe, à l'évolution et à la renommée de laquelle elle prit la plus grande part; elle en suivrait la fortune jusqu'à sa fin, mais ne s'éteindrait pas avec elle. Les médecins juifs, à partir de la première renaissance, après avoir été activement mêlés à la fondation des grandes écoles, se répandirent dans tout le monde savant, où comme maîtres et comme praticiens ils ont souvent joui de la réputation la meilleure et la mieux méritée. Mais il est clair que, dans cette troisième période, s'il est possible de faire l'histoire des médecins juifs, il ne peut plus être question d'histoire de la médecine israélite.

La période talmudique, pour laquelle les sources principales sont la *Mischna* et ses commentaires (la *Geumara*) dont l'ensemble forme le Talmud, ne représente, au point de vue scientifique, que le développement de la médecine et de l'hygiène bibliques, enrichies non seulement des fruits de l'expérience des lévites, des médecins laïques et des rabbins, mais aussi des emprunts faits à la science étrangère, y compris la médecine grecque de la basse époque.

La plus grande partie des documents bibliques est comprise dans le Pentateuque; ces documents ne peuvent être datés. L'exercice de la profession médicale fut, dans l'organisation sociale mosaïque, réservée à la classe sacerdotale. Les fonctions des prêtres comprenaient non seulement tout ce qui concernait le culte proprement dit, mais aussi l'enseignement sous toutes ses formes, la justice civile et la pratique de l'art de guérir. Armés des lois, dont ils étaient les mandataires, les prêtres réglaient entièrement la vie des Hébreux, et veillaient à l'exécution de ces innombrables prescriptions où se trouvent confondues les plus minutieuses exigences du rituel et les meilleurs conseils de diététique, d'hygiène et de prophylaxie. Les choses paraissent être restées ainsi à peu près jusqu'à l'époque de la captivité de Babylone. Mais, déjà pendant le séjour en Egypte, la pratique des accouchements était confiée à des sages-femmes. Après la captivité de Babylone, quand les Hébreux, par leur contact avec d'autres nations, purent avoir le désir de secouer quelques-uns de leurs vieux préjugés, la pratique de l'art cessa d'être un monopole sacerdotal. Les prophètes, qui n'étaient pas des lévites, et dans les collèges desquels l'enseignement était assez large, pratiquaient la médecine; peut-être furent-ils les promoteurs de sa laïcisation. Les simples particuliers eurent aussi le droit d'apprendre et d'exercer. Il se fit d'assez bonne heure des sortes de spécialités, comme celle de la chirurgie. A Jérusalem, des médecins spéciaux étaient attachés au collège des prêtres, que l'exécution de certains rites exposait plus particulièrement à compromettre leur santé. Plus tard, chaque communauté un peu importante fut obligée d'entretenir un médecin à ses frais. Dans certains cas même, des médecins n'appartenant pas à la classe des prêtres furent autorisés, en l'absence de ceux-ci, à pratiquer la circoncision. Les médecins juifs pouvaient réclamer le prix de leurs services ; ils jouissaient de l'estime non seulement de leurs concitoyens, mais aussi de celle des autorités qui les appelaient dans leur conseils.

La Bible ne nous apprend rien sur la manière dont la médecine était enseignée à ceux qui voulaient en faire leur profession; le Talmud, pour la période suivante, est un peu plus explicite. On y voit que cet enseignement était à la fois théorique et pratique; des maîtres renommés faisaient des cours suivis par un certain nombre d'auditeurs. Le même maître se chargeait sans doute de tout enseigner. L'étude de l'anatomie, absolument négligée pendant la première période, fut entreprise sur les animaux ; on étudia aussi au moins le squelette humain, comme nous le verrons.

Plus tard encore, lorsque la médecine grecque fut entrée dans le domaine intellectuel de tout le monde civilisé, ses textes se répandirent et devinrent accessibles aux médecins juifs comme aux autres. C'est alors que se fondèrent les hautes écoles de Tiberias, de Sura, de Pumbeditha, qui servirent de modèles aux écoles arabes de Djondisabour et de Bagdad. Là, comme auparavant dans les collèges des prophètes, mais avec plus de compétence et plus d'extension, la science entière était enseignée. Cet enseignement ne durait qu'une partie de l'année, le reste du temps étant laissé aux disciples, pour leur permettre de se procurer, par le travail manuel ou le commerce, les moyens de subvenir à leur entretien pendant la période scolaire. C'est exactement ce qui se passait à l'école théologique nestorienne de Nisibe, continuation de celle d'Edesse, et dont les statuts ont été conservés; et pourtant, dans cette école, les médecins ne paraissent pas avoir été tenus en grand honneur. A Nisibe, les vacances duraient trois mois; là,

pour une raison de convenance, les disciples ne pouvaient exercer de métiers manuels ou un commerce quelconque qu'en dehors de la ville. L'emprunt des règles fut d'autant plus facile d'une école à l'autre, que, au VI[e] siècle, d'après Assémani, les Juifs avaient aussi depuis quelque temps une école spéciale à Nisibe même. Dans les derniers temps, la pratique de la médecine, chez les Juifs, était subordonnée à une autorisation en règle des magistrats de la localité; nous ne savons si cette autorisation était précédée d'épreuves quelconques, théoriques ou pratiques.

Connaissances médicales des Hébreux. — Les notions d'anatomie contenues dans la Bible sont à peu près nulles. On ne peut s'en étonner, quand on sait que l'aversion des anciens Juifs pour les cadavres était aussi profonde que celle des Egyptiens. Le contact d'un cadavre, même de celui d'un animal quelconque, entraînait l'impureté et devait être suivi d'une purification. Les médecins talmudistes s'affranchirent d'une aussi rigoureuse sévérité. Dans les écoles talmudiques, on pratiquait couramment la dissection des animaux; on se hasarda même plus d'une fois à étudier le cadavre humain. On raconte, par exemple, que les disciples d'Ismaël ben Elisha étudièrent les différents os, et peut-être les organes d'une femme prostituée et condamnée à mort, et que Rabbi Israël fit l'examen de fœtus provenant de femmes esclaves à la suite d'avortements spontanés ou provoqués. Néanmoins, il est certain qu'à aucune époque l'anatomie des rabbins ne fut aussi avancée que celle de Galien; il est même bien probable qu'elle lui resta très inférieure. Néanmoins ils en comprenaient toute l'importance. Il est raconté quelque part qu'un médecin talmudiste, à qui on montra des fragments d'un squelette, reconnut tous les os et dressa immédiatement la liste de ceux qui manquaient. Les talmudistes avaient quelques notions assez exactes sur le développement du fœtus et la formation des os. La physiologie était toute de fantaisie, aussi nulle chez les Juifs que chez tous les peuples anciens; ils ne durent même pas toujours l'élever à la hauteur de leurs connaissances anatomiques.

Dans les temps mosaïques, on regardait les maladies, et surtout celles qui frappaient un certain nombre de personnes à la fois, comme des punitions de Dieu. En cas de graves désordres ou de révoltes contre ses prescriptions, c'est d'épidémie et non de damnation qu'on menace les infidèles à la loi. Pourtant, alors déjà, on admettait assez volontiers, surtout dans les cas isolés, des maladies accidentelles, dues surtout aux infractions contre les règles de diététique et d'hygiène. Dans le Talmud, l'étiologie et la pathogénie sont mieux étudiées, et on y retrouve les influences manifestes des doctrines de l'Occident. Les uns attribuaient les maladies aux variations ou aux accumulations des différentes formes de bile, comme dans certains livres grecs; les autres en voyaient l'origine dans les viciations de l'air, comme les pneumatiques; d'autres attribuaient tout aux oscillations de la température ou aux troubles des fonctions excrétoires. A côté des maladies dues à la colère céleste, et des affections naturelles et accidentelles, trouvaient place, même encore à l'époque talmudique, les maladies qui avaient pour causes des influences démoniaques, et contre lesquelles il convenait d'employer les conjurations et les amulettes. C'étaient là des restes des superstitions empruntées sans doute aux prêtres touraniens de la Chaldée et aux vieilles idées égyptiennes, communes d'ailleurs à tout l'ancien monde.

On trouve dans le Talmud une véritable doctrine sur la marche des maladies et ses divers stades : signes prémonitoires, phénomènes initiaux, périodes d'augment et de déclin, convalescence. Dans la Bible, rien de semblable n'est indiqué, sinon à propos de la lèpre. Les talmudistes n'ignoraient pas la doctrine des crises et des jours critiques; ils signalent comme annonçant la crise les éternuements, les sueurs profuses, les selles répétées, les pollutions, le sommeil, les rêves. Ils avaient observé l'exaspération vespérale dans les maladies aiguës. Ils admettaient la transformation d'une maladie en une autre, comme solution de la première.

La Bible et le Talmud, si riches en renseignements concernant l'hygiène, ne contiennent à peu près aucune description de maladies, à l'exception de la lèpre; encore est-on obligé de reconnaître que dans la dénomination de Zoraath sont confondues un certain nombre de maladies graves de la peau. Les maladies sont dénommées souvent d'après les organes supposés atteints; on connaissait des maladies du cœur, de l'estomac, des intestins, etc.; tantôt d'après les symptômes prédominants, comme les flux de bile, d'eau, de sang.

Les connaissances chirurgicales et surtout gynécologiques des Juifs furent plus étendues, au moins dans la période talmudique. Les vivisections leur avaient appris que les blessures des reins ne sont pas toujours mortelles pour les animaux, non plus que l'ablation totale de la rate ou de l'utérus; ils pratiquaient des amputations et savaient faire usage des membres artificiels; ils réduisaient les fractures et les luxations, traitaient par la compression les hernies des nouveau-nés, connaissaient les conséquences des lésions de la moelle épinière, de la perforation du poumon, de l'estomac et des bronches, les inconvénients de la rétention des testicules, les polypes de la bouche et du nez, qu'ils regardaient comme des punitions de péchés graves; ils attribuaient les naissances monstrueuses à des relations avec les animaux ou les démons. Ils avaient à leur disposition un arsenal chirurgical considérable; souvent ils pratiquaient les sections avec des instruments d'os ou de pierre, ayant une grande aversion pour le fer. En outre de la circoncision, qui était de règle absolue, ils pratiquaient la saignée contre la pléthore et l'angine, et aussi par mesure hygiénique préventive; ils ne reculaient devant la nécessité ni de l'embryotomie, ni de l'opération césarienne sur la femme morte, et même peut-être pendant la vie de celle-ci; ils avaient étudié les différentes causes de l'avortement.

La thérapeutique des Israélites paraît avoir été assez simple, et le nombre des médicaments assez restreint, d'après ce que nous connaissons. L'usage de quelques plantes est indiqué; celui de la racine de saponaire en applications externes, des dattes contre l'ictère, de l'huile d'olive, du poivre macéré dans le vin, de l'ail comme vermifuge et aussi comme aphrodisiaque. L'action du suc de pavot était connue; il entrait dans une préparation complexe, sorte de thériaque assez fréquemment usitée. Les produits animaux les plus étranges entraient aussi dans la thérapeutique, comme les décoctions de sauterelles, l'urine putréfiée, le sang de chauve-souris, etc.

Hygiène des Israélites. — Ce qu'il y a de plus remarquable dans les livres des Hébreux, le Talmud comme la Bible, ce sont les règles hygiéniques si nombreuses qu'on y rencontre à chaque pas. L'auteur de ces lois salutaires ayant, dans un but louable, toujours uni dans son esprit les devoirs moraux, l'obéissance aux rites religieux et les soins et précautions hygiéniques, on s'explique, par là, d'abord la sévérité extrême avec laquelle ces règles étaient observées et les infractions punies et aussi le caractère irrationnel de quelques-unes de ces règles, dans le cas où le souci du rituel l'emportait sur l'idée hygiénique. Citons par exemple les cas où le contact d'un objet impur ne causait l'impureté que si l'objet avait été touché avec les deux mains, ou bien cette étrangeté, qui semble empruntée au Vendidad, en raison de laquelle le contact impur ne pouvait provenir d'un non-israélite; dans le Vendidad, il est dit que toucher le cadavre d'un non-mazdanéen n'occasionne pas l'impureté. Il est vrai que certains talmudistes ont au contraire déclaré que le non-juif, n'observant pas les règles, était impur, *ipso facto*. A chaque instant, dans la Bible, il est dit que, par tel contact, on est impur *jusqu'au soir*. On a, avec raison, beaucoup admiré les règles hygiéniques des lois mosaïques; on en a parfois un peu exalté la valeur. Au lieu de proclamer, suivant le mot si

souvent cité de N. Guéneau de Mussy, l'*induction prophétique des microbes*, il vaut peut-être mieux se contenter de dire que Moïse a agi comme s'il l'avait eue. La loi mosaïque réglait jusqu'aux moindres circonstances de la vie individuelle et sociale, ce qui était fort sage, dans cette existence nomade, au milieu de populations souvent comparativement beaucoup plus grossières que n'étaient les Hébreux. Cette loi comprend à peu près toutes les branches de l'hygiène moderne, c.-à-d. ce qui concerne le sol, l'air, l'eau, l'alimentation, le vêtement, les soins du corps, la prophylaxie des maladies, etc. L'intégrité du sol était garantie par l'obligation relative aux déjections humaines, qui devaient être enfouies sans aucun délai. Les prescriptions contenues dans le Lévitique et le Deutéronome relativement aux aliments sont des plus sévères; elles consistent surtout dans l'exclusion de certains animaux, dont quelques-uns se trouvent être les plus exposés à l'envahissement par les parasites, ou les plus susceptibles de causer des empoisonnements (porcs, crustacés, certains oiseaux, etc.). L'interdiction de la viande de porc paraît avoir été empruntée aux Egyptiens; on l'accusait de donner la lèpre. L'interdiction de l'usage du sang s'explique moins facilement. Peut-être est-ce en raison de sa putréfaction rapide. La tempérance était exigée; on punissait de mort les alcooliques. Le Talmud compléta ces règles par celles de la Shehita, de la Terepha et de la Meliha, qui comprennent tout ce qui a rapport à l'abatage des animaux, à l'examen des viandes et aux associations d'aliments dans la préparation des mets.

Les prescriptions relatives à la vie conjugale ne sont pas moins précises; elles imposent des périodes de repos, nécessaires dans les régions chaudes plus qu'ailleurs, et des soins de propreté de tous les instants. L'infidélité de la femme était punie de mort; les prostituées étaient poursuivies avec la dernière rigueur. Le législateur paraît bien avoir eu en vue de garantir l'honneur et l'intégrité de la famille, et d'en éloigner l'enfant étranger, ce en quoi il fut loin de réussir toujours. On se faisait gloire du nombre de ses enfants; la stérilité était considérée comme un déshonneur. La circoncision était en réalité une mesure hygiénique, à plusieurs points de vue. Les relations avec les femmes de nationalité étrangère étaient punies du dernier supplice de celles-ci; on sait quel fut le sort des femmes moabites et madianites. Le Talmud précisa quelques-unes de ces lois et en adoucit d'autres, par exemple en autorisant le mariage avec l'étranger qui embrassait la foi hébraïque.

Les mesures les plus rationnelles étaient prises contre la propagation des maladies contagieuses, et les lévites avaient vraiment la charge d'une véritable police sanitaire. On exigeait la déclaration de tous les cas de lèpre connus; les malades infectés étaient isolés, tenus en observation rigoureuse, pendant plusieurs semaines, et le délai prolongé en cas d'incertitude. Le feu était l'agent de désinfection employé pour les objets métalliques, l'eau pour le reste, avec des indications pour les cas où l'eau courante paraissait nécessaire. La purification, sorte de désinfection élémentaire, se faisait non seulement par le lavage des corps et des vêtements, mais s'étendait à tous les objets touchés, ainsi qu'aux personnes contaminées, jusque, dit le Talmud, au quatrième contact successif. Ce recueil contient un traité tout entier consacré aux bains et à la purification par l'eau. Les talmudistes ne furent pas d'accord sur les causes d'impureté que l'air peut contenir; mais, finalement, on admit qu'il pouvait devenir impur et cause d'infection. Ce n'est pas sans raison que le peuple juif croit être redevable, en partie, à l'observation d'un code si sage, de l'étonnante vitalité dont il a fait preuve, à travers toutes les vicissitudes qu'il a eues à subir.

Médecine des Hindous. — L'histoire de la médecine dans l'Inde ancienne ne peut être faite qu'à l'aide des documents originaux; les anciens Grecs n'en eurent que les plus vagues notions. Ils savaient, quelques siècles avant notre ère, que, dans cette lointaine contrée, l'art de guérir était pratiqué par des brahmanes dont c'était la profession spéciale, qui étudiaient les maladies et avaient à leur disposition une thérapeutique que, sur certains points, ils regardaient comme supérieure à la leur; mais c'était à peu près tout. Hippocrate parle à plusieurs reprises de médicaments indiens; Théophraste connaissait certaines plantes médicinales particulières à ce pays. Quelques passages de Ctésias, de courts fragments de Mégasthènes conservés par Strabon, sont tout ce qui nous a été légué par la tradition. Les premières communications réellement scientifiques entre les deux nations n'eurent lieu que pendant la période alexandrine. Plus tard, et surtout à l'époque de la conquête arabe, se passèrent des événements très importants auxquels nous reviendrons plus loin.

Dans l'Inde, comme ailleurs, la médecine scientifique n'est venue qu'après une période primitive, probablement très longue, pendant laquelle l'art de guérir présentait un tout autre caractère. La médecine alors, non seulement était, comme plus tard encore, entre les mains des prêtres, mais, ou bien elle faisait essentiellement corps avec la religion même, ou bien, plus grossière encore, elle consistait en pratiques purement magiques. Nos sources, pour cette partie de l'histoire médicale de l'Inde, se trouvent dans la littérature des Védas, et plus spécialement dans le premier et le quatrième Véda, le Rigvéda et l'Atharvavéda. Ce dernier passe actuellement pour beaucoup plus récent que les autres; plusieurs orientalistes autorisés regardent cette opinion comme très contestable. Au point de vue médical, ces deux védas diffèrent beaucoup; l'Atharvavéda est farci d'incantations, d'hymnes conjuratoires, d'exorcismes insipides, analogues à ceux qui firent le fond des pratiques magiques de la Chaldée, de l'Egypte. Dans le Rigvéda, où les remèdes, les plantes médicinales surtout, jouent déjà un rôle notable, l'invocation revêt de préférence la forme d'une prière, d'une humble supplication adressée soit à quelqu'un des dieux guérisseurs, soit aux remèdes eux-mêmes. C'est là que se trouve la médecine mythologique. Le panthéon indien est fort riche en divinités protectrices ou maîtresses de la santé. Nous devrons nous borner à en nommer quelques-unes, à peu près toutes intimement liées au sacrifice. Une de ses parties essentielles, la production du feu sacré obtenu par le frottement de deux fragments de bois, l'un creux, destiné à recevoir l'autre, avait éveillé chez eux, par une comparaison facile à deviner, l'idée que la production de la vie et la conception n'étaient au fond que la création d'un feu vital; ils avaient tiré de cette observation une vague théorie physiologique; pour les Hindous védiques, le feu était le principe de la vie. Aussi, le dieu liturgique Agni, le feu personnifié, était-il sans cesse invoqué comme le conservateur de l'existence, l'ami des malades, et, comme tel, qualifié le plus grand des dieux. Il en est de même de Soma, la libation, la liqueur de vie, des deux Açvins, analogues aux Dioscures, souvent invoqués en tête des livres de médecine, de Roudra, divinité populaire bienveillante, possesseur des remèdes puissants, « le plus médecin des médecins », dit un hymne, etc. Le médecin divinisé, le médecin des dieux, l'Esculape de l'Inde, c'est Dhanvantari. Ce fut lui qui révéla aux hommes la médecine, avec l'assentiment de Brahma qui lui permit d'abréger, en raison de la faible intelligence dévolue aux hommes, les connaissances immenses que le grand dieu lui-même avait pris la peine de réunir en un corps de doctrines.

Bientôt la science médicale proprement dite, celle qui procède de l'observation des maladies et de l'étude des remèdes, devait prendre naissance. Cette évolution se lie incontestablement à l'organisation de la société brahmanique. A quel moment de l'histoire se produisit-elle? C'est ce que rien ne permet d'établir; mais il semble bien qu'elle n'eût pas tout à fait le caractère d'une révolution, et que si, dans les doctrines traditionnelles que nous retrouvons dans les livres et qui sont enseignées depuis plusieurs milliers d'années se trouvent prédominer des éléments

communs avec la science européenne, c.-à-d. la science grecque, l'affusion ne s'en est pas faite sur un sol jusque-là resté absolument stérile. Dans le Rigvéda apparaissent les premiers linéaments de la science. Jusqu'à quel point cette science était-elle déjà formée, et qu'avait produit le génie personnel des vieux Hindous, lorsque eurent lieu les premiers contacts avec les Grecs ? C'est une fort grave question qui sera examinée ; mais la solution complète n'en sera pas donnée. Ajoutons que, aujourd'hui encore, la doctrine des esprits remplit des chapitres entiers des meilleurs livres.

Littérature médicale de l'Inde. — On désigne sous le nom d'*Ayurvéda*, mot qui signifie *science de la durée de la vie*, ou *Véda de la longue vie*, et qu'on traduirait assez bien par *biologie*, l'ensemble des connaissances qui constituent la science médicale et la littérature qui en renferme les doctrines fondamentales et les enseignements pratiques. L'*Ayurvéda* est considéré comme une annexe de la littérature védique, avec la musique, l'art militaire et les arts plastiques ; ce sont là les quatre *upavédas* ou védas secondaires. On ignore, dans ce pays sans histoire et sans chronologie, à quelle époque cette espèce de corps de doctrine encyclopédique a été instituée. La littérature médicale de l'Inde est extrêmement considérable ; c'est par beaucoup de centaines que se comptent les ouvrages qui la composent. Il ne pourra être question ici que des principaux d'entre eux.

Les deux ouvrages fondamentaux de la médecine indienne sont la *Samhitâ* (collection, traité complet) de Charaka et l'*Ayurvéda* de Suçruta (Souçrouta); Charaka et Suçruta sont les deux Hippocrates de l'Inde. Le livre de Charaka, un peu plus étendu que l'autre, est aussi considéré comme le plus ancien. Ces deux ouvrages se ressemblent d'ailleurs beaucoup, au moins autant, dit Roth avec raison, que deux de nos traités actuels de pathologie. La *Samhitâ* de Charaka est divisée tantôt en onze, tantôt en huit sections ou livres; la dernière division est la plus ancienne. D'ailleurs, dans ce livre où sont traitées toutes les parties de la science, les matières sont assez mal coordonnées. La chirurgie y occupe une place moins importante que dans l'*Ayurvéda* de Suçruta, livre qui a eu la bonne fortune d'être connu en Europe avant tous les autres, puisque le texte en a été imprimé dès 1835. La traduction anglaise de Charaka et celle de Suçruta sont aujourd'hui commencées dans l'Inde. La forme sous laquelle ces deux ouvrages existent actuellement a dû être précédée de remaniements, dont rien encore ne permet de mesurer l'importance. L'*Ayurvéda* de Suçruta est divisé en six parties (*Sthâna*) dont les titres sont : 1° *Sûtrasthâna*, livre des principes; 2° *Nidânasthâna*, pathologie ; 3° *Çarirasthâna*, anatomie ; 4° *Chikitsitasthâna*, thérapeutique ; 5° *Kalpasthâna*, toxicologie ; 6° *Uttaratantra*, dernier traité ou traité par excellence. L'ordre des matières est, dans ce livre, en progrès sur celui de Charaka, mais encore assez imparfait, malgré les apparences. Ces deux ouvrages sont formés par une alternance continuelle de prose et de vers ; le Dr Haas a bien démontré que l'un des textes n'est pas séparable de l'autre et qu'ils sont contemporains. A quelle époque remontent la *Samhitâ* de Charaka et l'*Ayurvéda* de Suçruta ? Cette question, longtemps controversée, est aujourd'hui susceptible de recevoir une solution approximative. Les traités de Charaka et de Suçruta étaient déjà en grande réputation chez les Arabes et au Tibet, dès le VIIe ou le VIIIe siècle; ils avaient pénétré jusqu'à Bagdad dans des traductions persanes qui furent retraduites en arabe. Rhazès leur fit de larges emprunts ; le nom de Suçruta se trouve mentionné comme celui d'un médecin de notoriété, dans une inscription du Cambodge qui date de 890 environ ; enfin le rôle qui lui est attribué dans un manuscrit médical célèbre, le manuscrit Bower, le plus vieux manuscrit sanscrit connu, et qui est du Ve siècle, montre que, dès les premiers siècles de notre ère, il existait déjà sous le nom de Suçruta un *Ayurvéda* peu différent peut-être de celui que nous possédons. Des documents certains, récemment publiés, reportent l'âge de Charaka au Ier siècle.

Au point de vue littéraire, ces ouvrages sont de la période, encore indécise, des anciens Pouranas. Il n'est pas permis de penser que, même sous leur forme primitive, que nous ne connaissons pas, ils soient antérieurs à l'époque où l'Inde est entrée en relation avec le monde grec.

Un autre ouvrage, célèbre dans l'Inde, où il est encore journellement étudié aujourd'hui, surtout dans les provinces de l'Ouest, est celui qui a pour auteur Vâgbhatta, et pour titre *Ashtângahridaya*, c.-à-d. le cœur des huit parties (de la médecine). Il a été imprimé plusieurs fois, la dernière en 1891, avec le commentaire d'Arunadatta. On ne sait de l'auteur que ce qu'il en dit lui-même dans son livre, c.-à-d. qu'il porte le nom de son grand-père, que son père se nommait Sinha Gupta, et qu'il est né dans le pays de Sindh. On lui a fait une biographie légendaire. Son livre est conçu sur le même plan que ceux de Suçruta et de Charaka auxquels il ressemble beaucoup ; néanmoins, c'est partiellement une œuvre originale, et en tous cas, un livre fort important pour l'histoire. L'*Asthângahridaya* peut remonter au XIe siècle environ, peut-être au IXe.

Il existe encore dans la littérature du moyen âge un certain nombre de samhitâs et de traités qui ne comprennent que certaines parties de l'art, la pathologie, la toxicologie, la matière médicale, comme la *Samhitâ* de Çarngadhara, la *Chikitsâsangraha* de Chakradatta (thérapeutique), la *Nidâna* de Madhava (pathologie), le *Bhâvaprakaça* de Bhâvamiçra, le traité de Vangaséna et tant d'autres. Les plus répandus parmi ces livres, mais pas toujours les plus importants, ont été traduits dans les diverses langues modernes de l'Inde ; ils servent encore aujourd'hui de guides aux praticiens; mais, dans toutes ces compilations sans nombre, on retrouve toujours, comme substance fondamentale, les vieilles doctrines et les enseignements surannés de Charaka et de Suçruta.

Profession médicale dans l'Inde ancienne ; l'enseignement et la pratique. — Pendant la période védique, le médecin se confondait absolument avec le prêtre, d'autant mieux qu'il n'était lui-même qu'un conjurateur, et qu'il avait le monopole des pratiques magiques, pour la cure des maladies, pratiques dont la communication aux profanes resta longtemps encore interdite, comme un sacrilège. Plus tard, sans doute, les brahmanes seuls, au début, pratiquèrent la médecine, par les procédés rationnels ou considérés comme tels ; mais les ouvrages qui portent aujourd'hui les noms de Suçruta et de Charaka sont postérieurs à cette période, car ils prévoient le cas où les disciples sont choisis dans les trois classes supérieures, des brahmanes, des kchatriyas (caste guerrière) et des vaisyas (caste des laboureurs). L'instruction médicale, d'après Suçruta, pouvait même être donnée aux membres de la caste des soudras, représentant spécialement dans la population la race conquise, mais avec des restrictions qui portaient sur l'usage de certains textes et la révélation de certaines formules conjuratoires.

Des chapitres entiers sont consacrés, dans les livres de Charaka et de Suçruta, aux conditions dans lesquelles se faisaient l'étude et la pratique de l'art, c.-à-d. aux droits et aux devoirs des élèves et des praticiens. Le tableau que fait l'*Ayurvéda* des qualités physiques, morales et intellectuelles, caractéristiques de l'homme de l'art digne d'affection et de respect, est empreint d'une noblesse de sentiments et d'une élévation vraiment frappantes. La lecture de ces pages rappelle immédiatement à l'esprit le célèbre serment d'Hippocrate ; l'analogie dans les idées et presque dans les termes est même parfois telle qu'on s'est demandé si le serment hindou n'est pas une contrefaçon du serment grec.

C'est au jeune élève, au débutant, au brahmacâri que sont exposées les règles de la déontologie ; c'est lui que l'on entoure de sages conseils, au moment de son initiation. Celle-ci se faisait au milieu d'une véritable solennité reli-

gieuse, fixée par les rites jusque dans ses plus minutieux détails; elle avait lieu, dit Charaka, après le choix fait par l'élève d'un maître présentant toutes les garanties désirables et des livres qui lui étaient nécessaires, parmi les nombreux traités alors en usage. Ce libre choix semble indiquer que déjà les ouvrages réputés orthodoxes servaient simplement de guides canoniques, et que les auteurs écrivaient à peu près en pleine liberté. L'initiation, pour laquelle tout un matériel de vases, d'ornements, de cordons d'investiture, etc., était fourni par le candidat en même temps que des présents pour le maître, les brahmanes et les assistants autorisés, avait lieu dans une saison déterminée, à un moment choisi dans le mois, et durait quatre jours. C'est en terminant cette cérémonie religieuse que le maître, amenant son disciple devant l'autel, après avoir fait avec lui plusieurs fois le tour du feu sacré, prononçait la formule du serment, auquel l'élève promettait de rester fidèle. L'enseignement était à la fois théorique, clinique et expérimental. Dans l'Inde comme dans la Grèce ancienne, de véritables écoles firent toujours défaut; l'enseignement y était donné par des maîtres en renom dont, nous disent les textes, chacun ne se chargeait que d'un nombre restreint d'élèves ; le groupe des condisciples de Suçruta, qui, avec lui, écoutaient la révélation de Dhanvantari, nous donne probablement une image assez fidèle de ces réunions. Les séances étaient interrompues plusieurs fois par mois, à des jours fixés par le cours de la lune ou en cas de signe néfaste. Le texte était appris par cœur d'abord, puis amplement commenté et discuté, et Charaka donne à ce sujet des préceptes de dialectique détaillés. L'enseignement clinique consistait dans la visite des malades, que les élèves faisaient avec leurs maîtres qu'ils suivaient dans leurs voyages ; car ces médecins étaient essentiellement périodeutes. Les exercices pratiques étaient consacrés à la chirurgie ; on pratiquait, n'osant toucher aux cadavres, les simulacres d'opérations sur les écorces des gros fruits, sur des tiges creuses, des fruits minces, vidés, remplis d'eau, les sutures sur de larges feuilles, etc. Les vivisections n'étaient sans doute pas permises. Toutes les qualités requises chez le disciple devaient se retrouver chez le praticien, dont la vie était ainsi un modèle permanent de parfaite honorabilité dans ses relations avec ses clients. Les préceptes qui lui sont imposés rappellent, parfois presque textuellement, ceux qui abondent dans les livres hippocratiques. Le nuage de superstition qui enveloppait l'esprit du médecin hindou lui donnait trop souvent les allures d'un thaumaturge ; il avait mille précautions à prendre pour détourner les maléfices et devait toujours tenir compte des présages favorables ou non. La meilleure arme, surtout au moment d'entreprendre les grandes opérations, était la récitation des mantras dont il connaissait toute la puissance. Sa qualité maîtresse devait être la bienveillance, la bonté. Néanmoins, elle avait des limites ; il y avait pour lui, comme pour le médecin grec, toute une catégorie de malades qu'il ne soignait pas : les ennemis du roi, les gens de mauvaise vie, ceux qui versaient le sang des animaux sans scrupules, et enfin les incurables, par souci pour sa considération. A ses yeux, c'était, comme dit Hippocrate, « demander à l'art ce qui n'est pas de l'art ». Il semble même qu'existait dans l'Inde quelque chose comme la coutume attribuée à Esculape et blâmée par Glaucon, d'éviter de prolonger la vie des gens radicalement malsains ou incapables de tenir leur place dans la société. Les honoraires variaient suivant la condition des clients, parmi lesquels les brahmanes, les maîtres, les parents, les amis intimes et les pauvres devaient être soignés gratuitement, en vue de préparer le médecin, après cette vie, à l'affranchissement final.

Doctrine médicale de l'Ayurvéda. — La doctrine médicale de l'*Ayurvéda* est un pur dogmatisme ; elle est tout entière en théories, dont les dogmes, clairs et précis, se tiennent et se relient, et par leur solidarité composent un corps aussi nettement circonscrit que celui de la systématisation galénique. Ces doctrines, encore plus favorisées que celles de Galien, ont régné jusqu'à nos jours ; l'Inde n'a pas eu son xvie siècle ; aucune grande découverte n'y est venue ébranler l'édifice des vieilles croyances, qui trouvent des défenseurs aujourd'hui même, au contact des connaissances européennes. Le raisonnement dans l'Inde a toujours été en avance sur l'expérience avec la prétention d'être un raisonnement fondé sur l'expérience. L'ancienne doctrine se retrouve la même presque exactement, non seulement dans les samhitâs fondamentales, mais dans tous les traités, longs ou courts, les manuels, etc., qui remplissent aujourd'hui les bibliothèques.

Cette doctrine est essentiellement humorale ; elle admet que le substratum intime du corps est formé par l'association de trois humeurs radicales, l'air, *vâta*, la bile, *pitta*, le phlegme, *çleshman*. L'état de santé résulte de la répartition exactement proportionnelle des trois humeurs dans les régions du corps et de la régularité normale dans leurs mouvements et leurs déplacements ; les Grecs auraient dit que c'est là ce qui constitue la crase des humeurs. L'activité de ces humeurs, c'est la vie ; leur inertie, c'est la mort. C'est à elle, ainsi qu'à un quatrième principe, le sang, que le corps doit sa chaleur vitale, la faculté de ses mouvements, la cohésion de ses parties, le travail de ses sécrétions, etc.

Le corps s'entretient par l'intervention des aliments ; le produit immédiat de la digestion est le *rasa* (le chyle), qui, à l'aide du foie et de la rate, produit le sang d'où vient la chair ; de celle-ci procède le tissu cellulaire, dont se forment les os, lesquels forment eux-mêmes leur moelle, source de la semence virile qui assure la reproduction. L'origine des maladies, en dehors des forces majeures, comme la foudre, l'hérédité, l'action des dieux ou des mauvais esprits, etc., c'est la corruption des humeurs, l'altération en quantité, qui fait prédominer l'une d'elles, ou leur irruption hors de leur siège normal. L'essence intime des variations et des corruptions humorales est dans la viciation des proportions élémentaires qui les constituent, c.-à-d. des cinq éléments, nous dirions corps simples, l'air, la terre, l'eau, le feu et l'éther (*âkâça*). Il semble que l'air dont il s'agit n'est pas le même que l'humeur de ce nom qui est un pneuma. Si ces éléments sont fixes, leurs combinaisons sont contingentes ; là est le danger, car ces combinaisons sont à la merci des conditions extérieures, climats, saisons, vents, alimentation, etc. Pour les Hindous, les écarts de régime sont les causes de maladies les plus fréquentes ; aussi, les aliments sont-ils étudiés avec le plus grand détail dans leurs livres, ainsi d'ailleurs que presque toutes les autres branches de l'hygiène.

L'étude du livre de Suçruta montre que l'auteur ne restait pas étranger aux questions philosophiques; non seulement on y voit qu'il connaissait le langage des philosophes et la valeur des termes, ainsi que la différence des doctrines, mais, à plusieurs reprises, il affiche son affiliation à une doctrine philosophique spéciale, et l'exposé des idées fondamentales de sa métaphysique prouve qu'il appartenait à la secte rationaliste qu'on nomme l'école du Sâmkhya, dont la fondation est attribuée à Kapila. Le résumé de cette doctrine forme le premier chapitre de la *Çarirasthâna* (anatomie) où il est parfaitement à sa place.

Connaissances médicales des Hindous. — L'ignorance où nous sommes des remaniements qu'ont incontestablement subis les textes sanscrits et des additions qu'ils ont reçues, oblige à une grande réserve dans l'appréciation des connaissances que l'on peut attribuer à ces vieux maîtres. Il reste à faire, pour arriver à ce résultat, tout un travail d'exégèse comparative. L'anatomie de l'homme était à peu près totalement inconnue des anciens Hindous et, sous ce rapport, les connaissances de Suçruta et de Charaka sont notoirement inférieures à celles de la collection hippocratique, et beaucoup plus encore à celles des Alexandrins. Pourtant, d'après un chapitre de Suçruta (*Çarirasthâna*, 5) la dissection des cadavres n'était pas absolument inter-

dite; mais le procédé d'étude qu'il indique est presque incompréhensible et ne pouvait mener à rien. La revue sommaire des organes et des parties du corps est un dénombrement absolument fantaisiste. Les différents viscères paraissent avoir été assez bien distingués; le foie et la rate avaient surtout attiré l'attention des médecins de l'école de Dhanvantari. Ils avaient une vague idée de la circulation, mais à la façon des hippocratistes; d'après eux les veines arrosent le corps de sang, des troncs vers les rameaux, comme dans un système de canaux d'irrigation. Un même mot, dhamanî, paraît avoir servi pour désigner à la fois les artères, les veines, les nerfs et les tendons. Les ouvrages plus récents disent que la dhamanî est un tube qui a des battements et contient de l'air; il s'agit probablement là d'un emprunt tardif aux Grecs; les chirurgiens hindous, comme certains anatomistes grecs, avaient pourtant remarqué que la ligature de certains corps ligamenteux (les nerfs) produit une vive douleur. Suçruta énumère une liste de 104 parties du corps dont la lésion est plus particulièrement dangereuse ou mortelle; quelques-unes de ses remarques sont d'un observateur attentif. La physiologie est de pure fantaisie; les notions raisonnables qu'elle renferme sont des faits d'observation vulgaire.

Les maladies qui sont étudiées avec le plus de soins dans l'*Ayurvéda* sont les fièvres intermittentes, rémittentes et éruptives, les fièvres continues, les affections scrofuleuses et rhumatismales, les dermatoses, le *diabète sucré*, le choléra, les hémorragies, les maladies mentales, les maladies des yeux dont 76 variétés sont décrites par Suçruta.

La thérapeutique repose sur les mêmes principes que la pathologie; on y expose séparément la thérapeutique générale des maladies causées par les viciations de l'air, de la bile, du phlegme, du sang; puis, une fois le diagnostic posé, il s'agissait encore de découvrir la nature de la viciation humorale (par excès, irritation, déplacement, etc). La matière médicale indienne est d'une richesse illimitée; les Hindous croient que la nature possède un remède pour chaque symptôme; Suçruta en indique environ 700, divisés en 37 classes, suivant les divers modes d'action. En outre d'une masse de plantes, on employa, surtout dans la seconde période, des substances minérales et des pierres précieuses. Le beurre clarifié, qui avait une grande place dans les cérémonies religieuses, entrait dans une foule de préparations. Les plantes médicinales étaient cultivées avec soin. Dès le IIIe siècle avant notre ère, le roi bouddhiste Asoka (Piyadasi) de Patalipoutra, fit établir des magasins de médicaments et des jardins botaniques. On trouve dans les épopées et dans Suçruta de curieux renseignements sur l'hygiène des camps et les précautions à prendre en temps d'épidémie. La chirurgie des Hindous était, dans l'antiquité, assez avancée; ses pratiques avaient sans doute été empruntées aux Grecs. Suçruta fait connaître 130 instruments, classés en série, selon leurs formes et leurs usages. La chirurgie décrite dans son livre a pu être comparée à celle de Celse. Le cautère actuel était d'un emploi très fréquent. La description des affections chirurgicales est empreinte, comme celle des maladies, des théories humorales. Les fractures et les luxations sont assez mal comprises. L'opération de la lithotomie est exposée comme dans le livre de Celse. La gynécologie est l'objet de chapitres spéciaux; les soins à donner aux femmes enceintes et en couches sont minutieusement prescrits; l'accoucheur aidait la femme le mieux possible, même en récitant en sa faveur des prières et des formules conjuratoires. Les pages les plus intéressantes sont celles qui traitent de la dystocie. On y trouve l'indication des positions et des présentations vicieuses, ceux de l'extraction forcée, de l'opération césarienne après la mort de la femme, des signes qui permettent de constater la survie de l'enfant. La *Samhitâ* de Charaka donne une place bien moindre à la chirurgie.

Doctrines indiennes et doctrines grecques. — Il est impossible, quand on étudie la doctrine humorale des ouvrages indiens, de n'être pas frappé de l'analogie extrême qu'elle offre avec celle de certains livres hippocratiques et la doctrine chère à Galien. Bien que l'identité ne soit pas complète, il n'est pas douteux que cette similitude soit le résultat d'un emprunt. De même, la doctrine des éléments cosmiques qui appartient à la fois aux doctrines philosophiques indiennes et grecques est unique pour les deux peuples. C'est là un problème historique des plus complexes, et qui ne peut pas être élucidé actuellement dans tous ses détails. Mais il est possible d'en formuler les grandes lignes. Lorsque le premier contact scientifique s'est établi entre les deux peuples, il existait déjà, de part et d'autre, des doctrines philosophiques et sans doute médicales.

En philosophie, il se fit probablement des échanges dont on ne peut plus aujourd'hui mesurer la portée; en médecine, il en fut certainement de même; la doctrine humorale grecque fut incorporée dans l'*Ayurvéda*. Cette incorporation eut lieu avant Galien, c.-à-d. avant que cette doctrine humorale ait reçu sa formule définitive; la doctrine indienne fut puisée dans les livres dits hippocratiques, soit ceux que nous avons, soit aussi ceux qui ont disparu, à un moment où la fusion des systèmes n'était pas opérée. C'est du libre choix que firent les Hindous que viennent les dissidences entre leur doctrine et celle que Galien composa à sa fantaisie. Il y eut en outre des emprunts de portions de textes qui subirent, avant d'être absorbés, un travail d'assimilation assez insuffisamment intime pour permettre, encore aujourd'hui, d'en retrouver les traces. Il y a, en effet, dans les traités de Suçruta des passages curieux qu'on revoit presque semblables dans les livres hippocratiques, avec quelques fragments qui paraissent provenir d'Aristote, directement ou par voie détournée. Les relations médicales qui eurent lieu plus tard, à Djondisabour et à Bagdad, introduisirent de nouveaux éléments grecs, galéniques. Ce n'est là que le sommaire du problème; c'est d'une collation approfondie des textes qu'il faut en attendre la solution définitive et complète.

Médecine des Tibétains. — La médecine scientifique fut introduite dans le Tibet par le bouddhisme, à la diffusion de laquelle il travailla avec ardeur partout où il se répandit. Nous avons vu que, longtemps encore avant notre ère, Asoka (Piyadasi), petit-fils de Chandra Gupta, le Sandrocottus des Grecs, souverain puissant contemporain d'Antiochus, bouddhiste pieux et ardent propagateur de la foi, avait rendu, les inscriptions nous l'apprennent, des édits pour la création d'institutions d'assistance, de dépôts de médicaments, de jardins botaniques, etc. Les relations entre les deux souverains étaient si cordiales et la garde des frontières si peu sévère, que le roi Asoka pouvait à son gré publier des proclamations dans le pays soumis à Antiochus. Au moment où les doctrines et les livres de l'Inde pénétrèrent dans le Tibet, la médecine empirique et les pratiques magiques y étaient très répandues. Elles ne disparurent pas, et ces superstitions ont persisté jusqu'à notre époque. Actuellement encore, on organise, à certains moments de l'année, des cérémonies pour expulser les démons qui causent les maladies; les conjurations se font au son des cloches, des conques, des trompettes et des tambours. La magie a toujours conservé un rôle dans la médecine tibétaine. La partie scientifique est essentiellement indienne; néanmoins, dans certaines régions, les pratiques chinoises sont venues s'y mêler.

La littérature médicale tibétaine se compose d'un certain nombre d'ouvrages dont les uns sont des traductions du sanscrit, les autres des compilations qui dérivent également de la littérature indienne. A cette catégorie appartient certainement l'ouvrage considérable dont Csoma de Körös donna l'analyse en 1835, analyse qui lui fut dictée par son maître de langue tibétaine. L'ouvrage lui-même n'a pas encore été étudié. Ce livre, pour lequel il a été composé un long commentaire au XVIIe siècle, débute par

une invocation au bouddha Çakyamouni, ce qui paraît étrange, puisqu'il n'est pas compris dans les collections canoniques du Tanjour et du Kanjour tibétains. Il procède surtout de Suçruta et de Vâgbhatta ; la théorie humorale y est purement indienne et non grecque. L'auteur ne connaît pas l'atrabile, et le sang n'est pas considéré comme une humeur au même titre que l'air, la bile et le phlegme. Le contenu est analogue à celui de l'*Ayurvéda*, mais les matières sont disposées dans un ordre différent. Les Lamas affirment qu'il existe dans le Tibet une quarantaine d'ouvrages de médecine en dehors des livres canoniques.

Quant aux ouvrages qui font partie du Tanjour, ils sont bien indiens. Le plus important est l'*Ashtângahridaya* de Vâgbhatta, auquel ont été adjoints de longs commentaires. On y trouve aussi le *Yogaçatakam* de Nâgârjuna, ainsi qu'un autre petit traité attribué au même auteur, une nomenclature de substances médicamenteuses, et un opuscule de Sareçvara. Les traductions, d'après Huth, seraient du IXe siècle, ce qui reporterait les originaux au VIIIe siècle. Quant aux livres proprement tibétains, Huth estime que certains ont pu être exécutés de 600 à 650.

Actuellement encore, dans le Tibet, l'exercice de la médecine est presque exclusivement entre les mains des Lamas qui prennent pour guides, quand ils sont instruits, les livres traduits du sanscrit, mais ne manquent pas d'y associer, la plupart du temps, les ignorants surtout, les pratiques superstitieuses et les conjurations dont le P. Huc a donné une curieuse description. Le domaine de la médecine indo-tibétaine s'étend aussi loin que celui de la religion bouddhique. Un observateur russe, Ptisine, en a constaté l'extension dans la Transbaïkalie (Sibérie orientale). Chez les Bouriates de la Sibérie et les Kalmouks d'Astrakhan, on sait très bien qu'elle a été importée par les bouddhistes, il y a un millier d'années au moins. Cette médecine n'est pas encore très répandue, quoiqu'un certain nombre de livres, entre autres le *Radijatchava*, qu'on dit avoir été dicté par le boucane Otachi, qui est, dans le pays, une sorte de dieu bouddhique de la médecine. Ptisine, qui a recueilli ses renseignements surtout dans la province de Selenghinsk, a connu personnellement plusieurs médecins célèbres dans la contrée ; ils se sont montrés très avides de notions nouvelles, et surtout de livres. Ils se rendent, à certaines époques, à des sortes de congrès qui ont lieu à Ourga, où les docteurs de Lhassa rencontrent des confrères chinois venus dans le même but. Ptisine a copié, dans le monastère du Lac-des-Oies, une liste de 429 médicaments, dont 202 existaient dans les magasins de la pharmacie. Les substances employées se répartissent ainsi, en pourcentage : fruits et graines, 27,5 ; fleurs, feuilles et tiges, 25,6 ; racines, 16,5 ; substances minérales, 27,5 ; produits animaux (sang, peau, cornes, cœur, bile, etc.), 5 ; médicaments chinois inconnus, 2 ; produits charlatanesques imaginaires (corne de licorne, peau de dragon, etc.), 1. Les Lamas admettent que l'homme peut être attaqué par 440 maladies, dont ils croient connaître les remèdes. Les livres indiens les ont enhardis dans la pratique chirurgicale, et ils n'hésitent pas, comme les Chinois, à recourir à l'instrument tranchant. Leur pathologie étant une simple contrefaçon de celle de l'Inde, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, sinon pour faire remarquer qu'elle est trop souvent entachée des pratiques empiriques de l'ancienne médecine populaire.

Médecine des Persans. — Les plus vieux documents relatifs à la médecine des anciens Perses se trouvent dans la collection de livres auxquels se rattache le nom de Zoroastre et qui a pour titre le *Zend-Avesta*, dont la date n'est pas bien fixée, mais qui remonte au moins jusqu'à l'époque des rois parthes, et peut-être jusqu'au IVe siècle avant notre ère. Il est certain que ces livres sont moins anciens que les Védas de l'Inde. Ce qui a rapport à l'art médical se trouve dans la partie du *Zend-Avesta* intitulée *Vendidad* et surtout dans les paragraphes (fargard) 20-22 du VIIe chapitre ; les précédents contiennent aussi des notions sur l'hygiène. Les mêmes renseignements sont reproduits, avec des développements, dans un chapitre du *Dinkart*, livre pehlvi qui résume le *Zend-Avesta*, et qui appartient à l'époque des Sassanides.

La médecine de cette époque, qu'on peut appeler la médecine mazdéenne, était à la fois conjuratoire et basée sur un certain degré d'observation et une thérapeutique effective. Les chapitres qui en traitent sont conçus dans l'esprit le plus strictement dualiste, qui veut que tous les biens de ce monde viennent d'Ormuz et tous les maux d'Ahriman. Celui-ci a déchaîné toutes les maladies, mais, par riposte, Ormuz a donné aux hommes tous les remèdes nécessaires, par centaines et par milliers. Le médecin par excellence, dit la légende, c'est Thrita, le premier des hommes héroïques, qui reçut la révélation de la science des remèdes et la puissance de détourner les mauvais esprits ; c'est presque le dieu de la médecine ; c'est au moins le grand patron des médecins.

Le médecin, dont le nom en zend est *baeshaza* (Cf. sanscr. *Bishaj*, *Bheshaja*), était un prêtre, car nous sommes à une époque de complète domination sacerdotale. Pour ce motif, et les maladies étant causées par l'intervention des dêvas, ou démons, la conjuration était regardée comme le plus puissant des remèdes ; elle s'exécutait suivant un cérémonial réglé d'avance. Pourtant, à plusieurs reprises, le *Zend-Avesta* exprime l'idée que les plantes ont le pouvoir de guérir les maladies et de prolonger la vie. On en utilisait un assez grand nombre, et on n'hésitait pas, quand il le fallait, à avoir recours aux instruments tranchants. Il semble même que ces pratiques étaient le propre de trois espèces de médecins qu'on faisait intervenir l'un après l'autre. Celui qui soignait par les formules conjuratoires, le *manthro-baeshaza*, avait la primauté ; on disait de lui que c'était « le médecin des médecins ». D'après les rites, le médecin devait être un mazdéen, un adorateur d'Ormuz. Mais cette règle dut souffrir des exceptions, puisque nous savons que Cambyse eut un médecin égyptien, que Ctésias fut médecin d'Artaxerxès Mnémon, et qu'il parle d'Apollonidès comme exerçant à la cour, que Darius était accompagné de médecins égyptiens et qu'Hippocrate fut peut-être mandé par Artaxerxès Ier. Avant de soigner ses coréligionnaires, le médecin devait d'abord essayer son habileté sur trois malades païens ; si ceux-ci mouraient, la profession médicale lui restait interdite à jamais. Tout était réglé avec cette minutieuse précaution ; le 17e fargard contient un tableau détaillé des honoraires, tant pour les hommes que pour les animaux, car, dans la vieille Perse comme en Egypte, le médecin était en même temps vétérinaire. Les délais dans lesquels le médecin devait se rendre près du malade sont fixés à une heure près, pour le jour et pour la nuit.

Dans le *Dinkart*, postérieur au *Zend-Avesta*, il est fait mention d'un certain nombre de maladies ; mais l'identification n'en est pas toujours facile. On y reconnaît tout d'abord les fièvres endémiques, très fréquentes dans le pays, et dont les noms indiquent la chaleur brûlante ; puis un certain nombre de maladies de la peau, entre autres la gale, et la lèpre pour laquelle la séquestration du malade est prescrite. Il semble que déjà les Mazdéens connaissaient les maladies vénériennes, à moins qu'il ne s'agisse simplement des inconvénients résultant des excès vénériens. D'autre part, le 17e fargard du chapitre VII du *Vendidad* traite du mal causé par la femme de mauvaise vie, sans d'ailleurs fournir aucun texte médical précis. Il est aussi parlé de rachitisme, de carie, de consomption, etc.

Certains indices feraient penser que dès cette époque reculée, au début de l'ère des Sassanides qui commence en 226 ap. J.-C., la médecine grecque, et peut-être la médecine indienne, avaient déjà pénétré dans l'Iran. La division de la thérapeutique en trois branches est identique à celle des Grecs avant Hippocrate, et qu'on retrouve plus tard, modifiée dans un de ses termes, chez Celse ; il y a aussi une indication des quatre qualités élémentaires, etc.

D'ailleurs, nous allons approcher du moment où en Syrie

et en Mésopotamie plusieurs des écoles nombreuses instituées par les Juifs et les Nestoriens se transportent en Perse, et où l'école de Djondisabour, après Edesse et Nisibe, va devenir un célèbre centre de réunion des savants grecs et des savants de l'Inde. C'est là que la science grecque, si pauvrement représentée et si délaissée dans la métropole de l'empire d'Orient, va momentanément refleurir. Les faits qui se rapportent à cette rénovation remarquable seront rappelés dans l'histoire de la période grecque-byzantine, à laquelle ils appartiennent.

Pour la période arabe, nous possédons d'intéressants renseignements fournis par le très important ouvrage d'Abou Mansour Mouwaffak, connu depuis longtemps sous le nom de *Liber fundamentorum pharmacologiæ*, mais qui vient seulement d'être traduit et commenté. Ce livre précieux, le premier sans doute qui ait été écrit en persan, nous apprend d'abord qu'à l'époque où il a été composé, entre 968 et 977, l'influence arabe sur la littérature était déjà prépondérante; le texte est réparti en sections d'après l'alphabet arabe, sans tenir compte des lettres persanes complémentaires. L'auteur qui avait voyagé dans l'Inde pour son instruction y connut des médecins renommés; il en rapporta de nombreux médicaments. Il avait pour protecteur un souverain auquel il dédie son livre et qu'il nomme l'émir Al-Mansour-el-Moëjia; d'après Meyer, cet émir résidait à Boukhara et mourut en 975. Dans son livre qui a surtout pour base les doctrines de Galien, Abou-Mansour insiste souvent sur les différences qui les séparent de celles de l'Inde, auxquelles il donne la préférence, tant son voyage lui avait laissé de vives impressions. On sait qu'il se tenait à Bagdad et bien ailleurs, sans doute, des conférences contradictoires entre les médecins indiens et les grecs. Abou-Mansour indique plusieurs médecins et ouvrages hindous dont l'identification n'est pas encore faite. Quant aux Arabes qui furent à peu près ses contemporains, il cite surtout Rhazès (850-923) qui vécut à Boukhara et à Bagdad. Rhazès lui-même nomme les Hindous Charaka et Suçruta, Avicenne, et un certain Abou-Mahir, peu connu, qui fut le maître d'Ali-Abbas que l'auteur ne cite pas plus que Sérapion.

Les théories galéniques, ou plutôt les doctrines gréco-indiennes si fort en faveur en Perse à l'époque d'Abou-Mansour, ont continué d'y régner; elles ont pénétré dans les idées courantes; chaque Persan un peu instruit s'informe aujourd'hui encore de la prédominance de son tempérament en chaud ou froid, sec ou humide, et Galien ou Rhazès et Avicenne continuent d'être les autorités incontestées dont la parole dicte les prescriptions des médecins indigènes.

Médecine des Chinois et des Japonais. — Si l'on voulait s'en rapporter aux Chinois, il faudrait faire remonter les commencements de leur médecine à la plus haute antiquité, et ils posséderaient les plus vieux livres du monde entier. Déjà, 3,000 ans avant notre ère, ils prétendent qu'il existait des jardins spéciaux pour la culture des plantes médicinales. L'empereur Houang-ti est considéré par eux comme ayant composé, environ 2,600 ans av. J.-C., un des traités de médecine qui existent encore aujourd'hui. Ce livre a été bien des fois remanié; néanmoins, il paraît résulter des recherches des sinologues qu'il est en réalité quelque peu antérieur à l'ère chrétienne. La littérature médicale chinoise, qui n'a pas traversé, sans subir des avaries, les bouleversements politiques et les révolutions, est encore aujourd'hui considérable; mais les œuvres nouvelles ne sont guère que la reproduction amplifiée des anciennes. Vers le IIe siècle parut un livre très renommé, le *Nang-King*, qui traite des difficultés de l'art médical; il a été souvent refait et fut, encore au XIVe siècle, commenté au moins dix fois. La période de plus grande activité paraît s'étendre du XIVe au XVIe siècle; mais, actuellement, la science médicale est en désuétude; on multiplie les éditions, mais pour le fond on s'en tient à la tradition. Dans cette littérature, la matière médicale occupe une place prépondérante; le vaste recueil composé en 1550 et dû à la collaboration de 800 médecins, qui y introduisirent 1,890 médicaments, dont 370 substances nouvelles, en est un des plus importants monuments.

La médecine chinoise a été en Europe très diversement appréciée; en raison de la singularité de ses procédés et de ses pratiques, on a nourri longtemps, presque jusqu'à nos jours, l'illusion de croire qu'elle recélait des connaissances réelles dont l'Occident pouvait tirer quelque profit. Le père Duhalde avait vanté l'habileté des médecins chinois; le père Grosier prétendait qu'ils avaient inspiré les travaux de Bordeu sur le pouls; l'acupuncture surtout passait pour un système thérapeutique sérieux fondé à la fois sur l'observation et le raisonnement. Aujourd'hui on est revenu de cet entraînement à une critique moins superficielle et plus réfléchie.

L'ensemble de la littérature chinoise, au moins ce que nous en connaissons, ne présente pas assez de cohésion pour permettre d'en dégager facilement une doctrine dont la systématisation précise n'a peut-être jamais eu lieu. Néanmoins on y trouve par lambeaux une théorie humorale analogue à celle qui a eu son centre en Europe dans la Grèce et en Asie dans l'Inde. Les Chinois connaissent cinq éléments: le bois, le feu, la terre, le métal et l'eau, agents des cinq grandes planètes; ces éléments qui s'engendrent l'un par l'autre, comme dans certaines théories cosmologiques grecques, doivent être considérés comme les essences créatrices de toutes les substances matérielles; on y reconnaît clairement une déformation de la série élémentaire indienne et de celle des pythagoriciens. A ces éléments correspondent cinq sens, cinq viscères, etc. Les qualités élémentaires consistent en deux principes, le *yang*, qui représente le chaud et le sec, et le *yn* qui représente l'humide et le froid : le premier plus léger a la tendance de se porter toujours vers les parties supérieures; c'est le contraire pour le second. C'est l'équilibre parfait, mais instable, de ces deux principes, qui constitue la santé; le *yn* est le modérateur du *yang*. Les deux principes circulent en permanence, transportés dans les divers organes par les canaux, avec le sang et l'air vital renouvelé par la respiration. Mais cette circulation est facilement entravée par l'action de la pesanteur, et aussi par les frottements normaux ou accidentels qui se produisent dans les vaisseaux. Cette dernière doctrine rappelle vaguement les principes des méthodistes. La thérapeutique doit remédier à ces inconvénients; pour y arriver, il faut d'abord chercher le point sur lequel s'est produit le trouble; on y arrive par l'examen du pouls. Celui-ci étant considéré comme produit par des ondulations localisées de l'air vital et du sang, il était rationnel qu'on l'examinât partout. Il y a des pouls normaux, irrupteurs, externes (du principe *yang*), internes (du principe *yn*); chacun d'eux peut être superficiel, moyen, profond, fort, faible, etc., ce qui donne en tout 200 variétés environ. De l'examen attentif et de la combinaison de ces divers pouls, un médecin expert peut avec certitude tirer le diagnostic du lieu affecté et de la maladie.

Pour répondre aux indications fournies par les signes d'entraves dans le jeu hydraulique de la circulation de l'air vital et du sang, on a recours à l'acupuncture qui, entre les mains de certains médecins, est une sorte de panacée. On sait que ce procédé consiste à introduire, dans les tissus et dans les cavités, des aiguilles métalliques (or, argent, acier) qu'on laisse séjourner des journées entières, et dont l'extraction est suivie de la cautérisation superficielle du point piqué, à l'aide d'un petit moxa fait d'une feuille d'armoise roulée en cône. La présence de l'aiguille doit avoir pour effet d'augmenter l'activité du pneuma, et par là de faciliter le rétablissement des mouvements des humeurs et de leur équilibre. C'est dans ce but qu'il est recommandé de faire vibrer les aiguilles en grattant les spirales métalliques qui garnissent leur tête, pendant qu'elles sont en place. Il y a 388 points d'élection pour l'implantation des aiguilles; la difficulté est de bien choisir

Quelques maladies n'exigent qu'une aiguille, mais nous avons compté 29 points d'élection pour les maux de reins. Les médecins chinois ne se bornent pas à l'examen du pouls; ils étudient volontiers l'état des organes, surtout ceux des sens. Rémusat en 1813, dans une dissertation latine, chercha à montrer qu'une analogie évidente existe entre les signes fournis par la langue dans les aphorismes d'Hippocrate et dans les livres chinois. Cette analogie peut exister, mais l'explication n'est pas celle à laquelle Rémusat avait songé.

L'anatomie est à peu près nulle dans les livres chinois; il ne se fait pas de dissection et on se contente des descriptions imaginaires extraites de livres qui remontent à 2,000 ans. Les descriptions des maladies sont superficielles et sommaires; néanmoins on s'étonne de rencontrer dans le volumineux fatras de la littérature médicale des preuves d'observations assez précises, quoique les maladies soient divisées et subdivisées au point d'être réduites souvent à un seul symptôme. Le choléra, par exemple, est assez bien décrit, et son traitement par les toniques et le thé chaud assez rationnel; il en est de même de la rougeole et de la variole; contre cette dernière, on emploie l'inoculation depuis la plus haute antiquité, prétendent les Chinois. Dans la pneumonie, qu'ils nomment abcès du poumon, ce qui fait songer à l'empyème d'Hippocrate, ils signalent le point de côté et les crachats colorés. La syphilis et ses diverses manifestations ont été observées avec quelque précision; on la combat par le mercure; il serait curieux de savoir à quelle époque remonte cette médication. Les attaques d'épilepsie sont dépeintes avec exactitude, etc. La chirurgie est restée dans l'enfance; on applique, à l'aventure, pour les fractures un bandage primitif, toujours le même. Le moxa est le moyen par excellence. En dehors de lui, on se borne aux pansements des plaies et des ulcères. La gynécologie n'existe pour ainsi dire pas, les maladies des femmes étant soignées par des matrones ignorantes. Le massage assez usité est pratiqué par les barbiers.

La matière médicale, qui comprend une quarantaine d'ouvrages, et qui est la partie importante de la médecine chinoise, offre des analogies marquantes avec celle de l'Inde. Le Pen-tao, où sont énumérées 1,100 substances, en est le trésor. Les médicaments sont empruntés aux trois règnes; mais on fait surtout usage des plantes.

Les Chinois connaissent assez exactement aujourd'hui les propriétés d'un certain nombre de remèdes, comme l'alun, l'arsenic, le mercure, le borax, le safran, l'aconit, l'opium, le musc. Les idées dominantes en thérapeutique sont celles de spécificité; on ajoute également grande foi aux *signatures*, comme cela a eu lieu si longtemps en Occident. Les Chinois connaissent des incompatibilités entre les médicaments, et par conséquent des antidotes. Un certain nombre de plantes usitées par eux mériteraient d'être étudiées au point de vue de leurs effets.

En Chine, la profession médicale est complètement libre, ainsi que la vente des remèdes. Il y eut autrefois de nombreux établissements d'enseignement, fondés surtout au XIIe siècle; mais ils ont disparu. Le seul qui existe actuellement est à Pékin, mais il ne sert qu'à former les médecins de la cour. Il ne reste rien non plus de l'ancienne organisation de l'assistance publique qui fit autrefois grand honneur au pays. Les médecins ne sont pas consultés pour les questions d'hygiène publique; quant à la médecine légale, elle est minutieusement réglée par le Si-yen-huh, sorte de code de jurisprudence médicale, très ancien, toujours réédité, qui sert de guide aux juges, et derrière lequel ils abritent leurs abus. Depuis quelque temps, les livres européens pénètrent en Chine; mais ils ne sont pas acceptés sans résistance. La vaccine, grâce aux efforts des Européens et surtout des Anglais, commence à se répandre.

Quelles furent les origines de la vieille médecine chinoise, et jusqu'à quel point est-ce un produit indigène? Si nous nous permettions de répondre à cette question, nous supposerions volontiers que, en partie du moins, le fond de la doctrine est venu de l'Inde avec le bouddhisme, et que, par là, a été introduite, plus ou moins modifiée, la doctrine humorale que les Hindous tenaient des Grecs. Il est telle théorie, par exemple celle des trois âmes résidant dans le foie, la poitrine et le cerveau, théorie essentiellement platonicienne, dont l'exposé dans les livres chinois ne peut être attribuée au hasard. La médecine n'est une science réellement formée en Chine que depuis l'arrivée du bouddhisme, qui dut se donner, dans ce pays, le même rôle que dans le Tibet et ailleurs. Les bouddhistes trouvèrent, dans le pays, la croyance aux pratiques de la magie contre lesquelles ils réagirent sans les faire disparaître complètement. La doctrine médicale nouvelle fut adoptée et modifiée; quant aux théories dérivant de l'observation du pouls, et aux pratiques de l'acupuncture, ce sont très probablement des produits de l'esprit trop ingénieux des fils du Céleste Empire.

La médecine du Japon a été empruntée aux Chinois ; celle-ci y fut greffée sur une médecine populaire, toute de superstitions et de croyances aux influences des mauvais esprits, analogue à ce qu'on rencontre chez tous les peuples primitifs. D'après les Chinois, c'est plus de 200 ans avant notre ère que cette première implantation de médecine étrangère eut lieu. En 414, un médecin chinois, résidant en Corée, fut appelé près de l'empereur malade. En 553, vinrent du même pays des professeurs nombreux, et parmi eux des maîtres en médecine et en pharmacie. Au VIIe siècle, en 668, d'après les chroniques, un lettré coréen fut chargé d'installer dans le pays des écoles dont la principale fut établie dans la capitale de l'île Kiou-siou ; déjà il y eut là des cours spéciaux d'acupuncture, de massage et de maladies des yeux. D'autres écoles d'enseignement chinois sont, dans le même siècle, signalées comme des créations nouvelles. Ces écoles, protégées par des gouverneurs, dont l'un au moins avait longtemps séjourné en Chine, reçurent les faveurs de l'empereur sous forme de dotations pour l'entretien des élèves. La pratique du massage, de l'acupuncture et des moxas, fort en honneur, faisait l'objet de cours destinés à former des spécialistes. Chacune de ces écoles possédait un professeur d'astrologie. Ce fut l'époque brillante de la médecine chinoise au Japon, époque bientôt suivie d'un état de langueur qui se prolongea jusqu'au XVIIe siècle, et à la faveur duquel les vieilles croyances aux influences des esprits, qui n'avaient jamais disparu, étaient revenues en grande faveur. Il y avait une corporation spéciale de religieux, sortes d'ermites, appartenant à la religion de Sinto, qui s'attribuaient la spécialité d'apaiser les colères du mauvais esprit Yekiré, promoteur des épidémies. Ce furent des Portugais, au XVIe siècle, puis des Hollandais au XVIIe siècle, qui tentèrent d'introduire au Japon la science médicale européenne ; ils furent reçus avec la plus grande méfiance et eurent à lutter contre des obstacles continuels. En 1765, malgré leurs efforts, on fondait encore une nouvelle école de médecine chinoise, et, en 1848, un décret interdisait sévèrement la pratique de la médecine occidentale. Pourtant le dévouement des initiateurs européens E. Kæmpfer (1690-92), Karl Thunberg (1775), Ph.-F. von Siebold, qui séjourna au Japon depuis 1823, ne devaient pas être perdus ; en 1857, une école européenne fut de nouveau installée, et on y pratiqua quelques dissections. Enfin, depuis la révolution de 1868, les choses ont complètement changé de face ; des écoles, dont les maîtres sont fournis en grande partie par les universités européennes, fonctionnent régulièrement et préparent des praticiens qui sont bien accueillis dans les villes du Japon, où ils représentent actuellement le quart de la totalité des praticiens de l'empire.

Les médecins des grands dignitaires et des hauts fonctionnaires sont choisis dans les classes élevées; les plus renommés sont attachés au service du palais de l'empereur, et parmi eux, jusqu'à ces derniers temps et peut-être encore aujourd'hui, est un représentant de la vieille méde-

cine chinoise. Les médecins du peuple appartiennent aux classes inférieures, parmi lesquelles la profession médicale est, dans une certaine mesure, héréditaire encore actuellement.

La pathologie de la médecine japonaise traditionnelle est purement chinoise, comme la thérapeutique et la matière médicale presque tout entière. On ne doit donc pas s'étonner d'y trouver des traces des théories de l'ancienne Grèce ; la filiation en a été expliquée plus haut. La matière médicale comprend un certain nombre de produits indigènes, surtout végétaux. L'acupuncture, le moxa, tiennent, dans la pratique, avec le massage, qui depuis très longtemps est une spécialité réservée aux aveugles des deux sexes, et l'usage des bains et des eaux thermales, une place considérable ; ils représentent tout ce qu'il y a de raisonnable dans l'ancienne médecine. Les bains de mer ne sont jamais employés ; mais les bains chauds sont d'un usage journalier, les Japonais recherchant la propreté autant que les Chinois la négligent. L'acupuncture est dans les localités importantes pratiquée par des spécialistes appelés *tensasi*. Elle est employée surtout contre les névralgies, parfois avec grand succès, les rhumatismes, le météorisme, etc. La syphilis, d'après de récents travaux, était déjà connue au Japon au IXe siècle ; elle est très répandue en raison de la tolérance vis-à-vis de la prostitution. Depuis de nombreux siècles, les accouchements sont confiés à des sages-femmes, prises dans les rangs du peuple, le plus souvent. Il y eut longtemps, pour elle, une sorte d'école spéciale, où elles vivaient en commun, soigneusement séquestrées. Au XVIIIe siècle, plusieurs médecins successivement, du nom de Kawaga, s'occupèrent de gynécologie et composèrent des ouvrages renommés. Dès cette époque, il y eut des spécialistes accoucheurs, dont quelques-uns étaient membres de cette célèbre famille des Kawaga. C'est en réalité de la fin du XVIIe siècle que date le commencement de l'émancipation de la médecine japonaise ; c'est dans le premier tiers de ce siècle que F. von Siebold en prépara l'accomplissement, qu'on peut sans doute regarder aujourd'hui comme définitif.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE EN GRÈCE, A ROME, A ALEXANDRIE ET EN EUROPE JUSQU'AU XIIIe SIÈCLE. — **Médecine grecque avant Hippocrate.** — La médecine grecque n'a pas commencé avec Hippocrate ; la célèbre collection à laquelle la tradition a attaché son nom est un monument composite, de provenance multiple, dont les assises pénètrent jusqu'aux vieux âges historiques. Dans les matériaux qui ont servi à en composer les diverses parties ont été incorporés, parmi les œuvres propres d'Hippocrate et de ses collaborateurs, les résultats d'une longue observation antérieure et des méditations des philosophes. Ne pas l'admettre serait démentir Hippocrate lui-même, qui fait, à diverses reprises, appel à des textes antérieurs, et proclame que l'art est depuis longtemps en possession d'un principe et d'une méthode. On a dit, avec raison, que ce grand génie est apparu dans un moment de vive activité scientifique. Ce sera l'éternelle gloire des hippocratistes d'avoir, de ce mélange confus de mysticisme charlatanesque, d'empirisme peu rationnel, de philosophisme à outrance, dégagé des systèmes rationnels et placé au premier plan l'expérience sérieuse et l'induction.

La littérature médicale antérieure à Hippocrate a disparu ; les livres hippocratiques sont les plus anciens que nous possédions. Des traditions d'un autre ordre nous permettent néanmoins de nous faire une idée assez exacte de ce que fut cette première phase de la médecine grecque. Les sources d'information sont diverses. La première en date est la tradition concernant la pratique de l'art par les prêtres asclépiades, dans les temples d'Esculape ; à côté d'eux, d'autres asclépiades laïques, leurs rivaux, dont la réputation moins retentissante, fut peut-être mieux méritée, contribuèrent aussi au progrès. La tradition des philosophes, surtout de ceux qu'on nommait les physiologues, qui dans l'étude de la nature comprenaient celle de l'homme sain et malade, et eurent leurs doctrines physiologiques et pathologiques, est également très profitable. On sait encore que les gymnases avaient leur médecine et leur hygiène spéciale, et que, dans ces établissements, la pratique primitivement limitée à la diététique et aux soins à donner en cas d'accidents, prit un assez sérieux développement. Enfin, les auteurs classiques (poètes tragiques et comiques, historiens, etc.) ont fourni des notions qu'on n'eût pas trouvées ailleurs.

Il y eut en Grèce, au début, une médecine magique, dont les hymnes perdus des premiers poètes contenaient sans doute plus d'une formule. Un passage de Pindare (Pyth. 3) y fait une évidente allusion. La médecine grecque fut de bonne heure accaparée par les prêtres et annexée au sacerdoce, comme un art secret, procédant par la voie de l'inspiration divine. Les temples d'Esculape, ou asclépions, dans lesquels cette médecine se pratiquait, furent très nombreux ; le plus ancien était, dit-on, celui de Titane, près de Sycione ; il remontait à une haute antiquité. Les temples les plus célèbres furent ceux de Tricca, d'Épidaure, de Pergame, de Cos, etc. La vogue passait de l'un à l'autre ; celui d'Épidaure fut longtemps le plus célèbre ; plus tard les prêtres de Cos supplantèrent la plupart de leurs concurrents. On connaît assez incomplètement la médecine des temples, et les opinions varient au sujet de ce qui s'y faisait et de l'influence que les temples ont eu sur le progrès scientifique. Il est certain que cette influence ne fut pas nulle, et que les conseils qu'on y donnait étaient souvent assez rationnels ; mais il est impossible de ne pas reconnaître que le fond de ces pratiques était un charlatanisme qui, pour être très habile, n'en était pas moins réel et audacieux. La foi aux songes, si vive et si générale dans la société grecque, y était non seulement utilisée, mais, il faut bien le dire, exploitée. On sait en quoi consistait la cérémonie de l'incubation. Le malade, après avoir couché dans le temple, où il recevait souvent la visite du dieu, racontait à son réveil les songes qu'il avait eus, et de leur interprétation découlait l'ordonnance qui lui était prescrite. Quand le malade, dont le séjour était souvent prolongé, venait à guérir, on inscrivait l'observation de la maladie sur des tablettes, ou sur des plaques de bronze, dont l'ensemble formait les archives de l'établissement ; le public pouvait en prendre connaissance. Un certain nombre de ces documents nous sont parvenus ; ils ne méritent pas toutes les louanges que certains érudits leur ont prodiguées.

Le savant Littré, ordinairement si bon juge, n'a pas suffisamment distingué les asclépiades laïques des prêtres des temples, et a exagéré, par suite, les mérites des derniers.

La médecine des gymnases, un peu plus sérieuse, et greffée de bonne heure sur l'expérience populaire, était en plein développement à l'époque d'Hippocrate. Les Grecs avaient la passion des exercices de la gymnastique. Les fonctionnaires des gymnases avaient étudié, avec minutie, le régime alimentaire le plus favorable à ceux qui s'y consacraient ; l'histoire cite Iccus de Tarente comme un des hommes les plus habiles en diététique. Les gymnases devinrent de vraies polycliniques ; Hérodicus de Sélembrie est au nombre de ceux qui appliquèrent la gymnastique au traitement des maladies ; l'auteur du livre des épidémies lui reproche des excès de zèle et le danger qu'il faisait courir aux malades. La concurrence que les gymnases firent aux temples et aux asclépiades laïques fut considérable ; on abandonnait les temples pour eux. Leur influence sur l'art chirurgical fut assez grande, d'autant mieux qu'on s'y adonnait au traitement des fractures et des luxations, dont les cas ne devaient pas être rares.

L'importance du rôle des philosophes antérieurs à Socrate, dans le développement de la médecine, a été encore plus diversement appréciée. On ne peut révoquer en doute la liaison intime qui, pendant les premiers siècles, unit la médecine et la philosophie. L'éducation alors était tout à fait encyclopédique ; en réalité, la science naissante

n'eut rien à y perdre. La médecine conquit de bonne heure son indépendance; à Hippocrate revient le mérite très grand d'avoir écarté à temps la domination métaphysique et créé du même coup une philosophie médicale. Il faut être juste envers ces vieux philosophes, plus juste que ne l'ont été plusieurs historiens; leur sagesse, comme on disait alors, préparait l'éclosion de toutes les sciences, dans une solidarité qui se maintint longtemps, puisque nous voyons Platon se flatter encore d'appliquer les méthodes du grand Hippocrate, et celui-ci affirmer son admiration pour l'illustre philosophe.

Beaucoup, parmi eux, écrivirent des traités ou des poèmes sur la nature : Anaximandre, Parménide, Héraclite, Empédocle et d'autres encore. Leur science comprenait à la fois la physique et la physiologie universelles; la médecine entre leurs mains ne fut d'abord qu'une branche de cette physiologie; ils étudiaient l'homme en santé et en maladie. En s'affranchissant de ce servage étroit, la médecine emporta de ce milieu spéculatif des principes utiles pour la création de la méthode qui devait faire sa fortune.

Ces philosophes, d'ailleurs, n'étaient pas tous simplement méditatifs; plusieurs, au point de vue médical, abordèrent l'étude des faits et s'instruisirent par l'expérience, s'occupant à la fois d'anatomie, d'embryologie, de diététique et d'hygiène. Les pythagoriciens, et Pythagore lui-même, cultivaient la médecine. Les rigueurs du régime que celui-ci imposait à ses disciples lui ont fait la réputation d'un précurseur de l'hygiène ; on lui a attribué, sans preuves, la théorie des jours critiques, en raison du rôle des nombres dans son obscure philosophie.

Empédocle fut probablement un médecin plus sérieux ; on dit qu'il pratiqua l'art de guérir, et qu'il passa de la philosophie à la médecine ; il n'est rien resté de son *Discours médical*. Il s'était fait des théories multiples sur l'embryon, les sens, la génération, l'hérédité, etc. La plus célèbre, avec raison, est celle des quatre éléments considérés comme corps simples, c.-à-d. comme principes irréductibles. On sait que les pythagoriciens, Pythagore, Philolaüs, etc., admettaient, comme les Hindous, un cinquième élément que ceux-ci nommaient âkâça, et que nous nommons l'éther. — Alcméon, pythagoricien distingué, s'adonna aussi à la médecine. On lui doit, entre autres découvertes, celle de la trompe d'Eustache; il étudia les mêmes questions qu'Empédocle. — Acron d'Agrigente, autre pythagoricien, selon toutes probabilités, pratiqua la médecine, et d'après Suidas, composa des livres sur cette matière; il fut le précurseur plutôt que le créateur de la secte empirique.

Les philosophes ioniens ne négligèrent pas les études médicales; Héraclite, qui adoptait les idées alors en cours sur la chaleur comme principe de la vie, professait sur les éléments organiques des opinions qui ont laissé des traces notables dans le *Régime des maladies aiguës*, bien qu'il n'y soit pas nommé. On retrouve aussi, dans la collection hippocratique, des traces des théories d'Anaxagore de Clazomène, auteur de celle des Homœoméries, ou des parties similaires; pour lui, comme pour le vulgaire d'alors, les maladies provenaient de la bile. Galien, contre Empédocle, le considérait comme l'auteur de la théorie des crises.

Démocrite fut, de tous ces philosophes, le plus célèbre et le plus savant. Contemporain d'Hippocrate, il ne le connut probablement pas. Aristote parle avec enthousiasme de ses vastes connaissances; Cœlius Aurelianus nous a conservé la liste de ses ouvrages; Littré regrette surtout son traité des maladies pestilentielles. En résumé, l'action des philosophes, si elle s'étendit au delà du domaine physiologique, ne dépassa pas la partie doctrinale de la pathologie.

Lorsque, ce que fit Daremberg, on rejette pour ainsi dire comme stériles toutes ces sources de connaissances préhippocratiques, bien qu'en admettant qu'un mouvement médical important, essentiellement laïque, antérieur à Hippocrate, a tout produit, il faut en suivre les traces ailleurs. C'est dans ce but qu'il a fait une enquête complète, non seulement dans Homère, mais aussi dans les œuvres des poètes et des historiens; il y a trouvé ce qu'il appelle l'évolution de la médecine naturelle, c.-à-d. se tenant, autant que possible, en dehors du mysticisme religieux et des nébulosités métaphysiques. A ses yeux, la médecine théurgique, après Homère surtout, procéda parallèlement mais non confusément avec l'autre. L'anatomie d'Homère n'est guère inférieure à celle d'Hippocrate; sa physiologie où il ne s'agit que de deux principes, la terre et l'eau, est imaginaire complètement; la chirurgie prédomine, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il s'agit de poèmes guerriers. D'Homère à Hippocrate, on peut assez aisément, par une voie latérale à la science, en passant par Hésiode, par Archiloque, qui savait avant Eschyle le rôle du foie dans la production de la bile, par Solon, tout confiant dans la magie, suivre la trace du progrès. Après Solon, on prend confiance dans la nature, qui, dit Epicharme avant Hippocrate, « sans instruction et sans savoir, fait ce qui convient ». Il y a alors des médecins partout, tenant, dit Aristophane, boutique de remèdes et maisons de santé. Hérodote considère déjà les épidémies comme des accidents dont on peut rechercher et combattre les causes.

Malgré la pénurie des documents, c'est dans la tradition relative aux vieilles écoles, où au moins on rencontre quelques noms de médecins, que se trouvent encore les meilleures notions historiques. Les cinq écoles les plus célèbres, celles de Cyrène, en Afrique, de Crotone, de Rhodes, de Cos et de Cnide, étaient, non pas des instituts pourvus d'une organisation quelconque, mais simplement des centres d'enseignement dont les maîtres n'avaient de commun que la célébrité et une certaine analogie de doctrines. Elles remontaient à une haute antiquité; mais on ne connaît rien de leurs origines. Hérodote dit que celle de Cyrène tenait le second rang après celle de Crotone; c'est tout ce qu'on en sait. Crotone était un centre d'études pythagoriciennes; c'est à cette école que se rattache le fameux médecin Démocède, dont la vie fut remplie d'aventures dramatiques, qui exerça à Egine, puis devint médecin de Darius et revint enfin dans sa patrie, où il épousa la fille de l'athlète Milon. La renommée de l'école de Rhodes était déjà éteinte depuis longtemps à l'époque d'Hippocrate; les médecins de Rhodes étaient des asclépiades.

Ecoles de Cos et de Cnide; Hippocrate et les hippocratistes. — L'histoire ne nous dit pas comment débuta et s'établit la renommée des deux célèbres écoles rivales de Cnide et de Cos. On croit que leurs chefs descendaient de Podalire, frère de Machaon et fils d'Esculape, et l'on s'accorde assez bien aujourd'hui pour regarder les deux frères comme des personnages historiques; c'est là une des raisons qui ont fait admettre le caractère laïque de ces écoles. Dans Homère, en effet, ils n'apparaissent jamais comme prêtres d'aucun culte; mais rien ne prouve que ces écoles n'aient pas été, au moins pendant un temps, des sortes de couvents, comme Epidaure, etc. On sait assez bien qu'elle était la disposition de l'asclépion de Cos. En tout cas, au temps d'Hippocrate, les mœurs avaient changé; il fut chef d'école à Cos, où il exerçait la médecine; rien ne dit qu'il y fut directeur d'un temple. Les asclépiades de cette époque n'étaient plus choisis exclusivement parmi les membres de la famille de ce nom; on admettait les étrangers. Il devait en être de même à Cnide, mais cette école est beaucoup moins connue, et les quelques renseignements que nous avons sur elle nous viennent surtout de ses adversaires.

A Cos, comme à Cnide, on enseignait la médecine, non comme une science mystérieuse, mais comme les autres branches des connaissances; le régime des leçons était sans doute assez analogue à celui des écoles philosophiques. Le maître, qui n'avait que quelques élèves, les conduisait jusqu'au terme de l'enseignement, à des conditions acceptées par ceux-ci; il était rétribué. Il n'est pas prouvé,

comme quelques-uns l'ont admis, que cet enseignement ait comporté deux degrés, même à Cos. Ce que nous savons, c'est que là l'initiation du disciple était une cérémonie solennelle, qui se terminait par la prestation d'un serment dont Hippocrate nous a conservé l'admirable formule. L'enseignement se composait : 1° des leçons familières faites par le maître, avec des remarques et des commentaires sur les textes ; 2° d'études cliniques, soit dans l'asclépion même, soit au dehors, où le maître se faisait accompagner par ses élèves ; 3° d'un véritable apprentissage pratique à l'officine, où les élèves étaient exercés au maniement des instruments et des machines, ainsi qu'à la préparation des médicaments, que Pline se plaint de voir si négligée de son temps. L'initiation devait avoir pour résultat, sinon pour but, de conserver à la science médicale un certain caractère sacré.

Les deux écoles rivales étaient séparées par des différences notables dans les théories fondamentales et dans les méthodes pratiques. Les hippocratistes reprochaient aux Cnidiens de manquer de vues élevées, de s'appesantir sur l'étude des détails, ce qui les amena à multiplier, sans mesure, le nombre des maladies ; on prétendait qu'ils abusaient de l'interrogation méticuleuse des malades ; on blâmait leur thérapeutique, qui s'adressait forcément à chaque symptôme. Les sentences cnidiennes sont un livre perdu. Il manque des pièces au procès. Néanmoins, on peut se convaincre que les Cnidiens furent, malgré leurs défauts, de bons observateurs et des chirurgiens habiles, et que leur thérapeutique, trop abondante sans doute, était assez inoffensive. Euryphon fut un des plus célèbres Cnidiens ; il faisait un constant usage du lait et du petit-lait. Ctésias, qui vécut longtemps à la cour de Perse, était Cnidien ; des autres on ne sait guère que leurs noms.

L'école de Cos est beaucoup mieux connue ; elle était aussi de date assez récente ; elle ne fut florissante qu'assez tardivement : Hérodote n'en fait pas mention. Elle est personnifiée dans la grande figure d'Hippocrate. La biographie de cet homme illustre, quoique due à plusieurs plumes, n'est pas plus authentique que son portrait ; c'est un tissu de fables, et les traits les plus saillants en sont aujourd'hui démentis. Il naquit presque certainement en 460 av. J.-C. et vécut environ quatre-vingts ans. Il n'est pas exact, ni qu'il ait incendié la bibliothèque de Cnide ou le temple de Cos, ni qu'il ait été appelé, avec Euryphon, à la cour du roi Perdiccas II de Macédoine, ni qu'il soit allé de là à Abdère pour soigner Démocrite devenu fou ; il n'a pas délivré les Athéniens de la peste, dans la description de laquelle Thucydide ne parle pas de lui, et rien ne prouve avec certitude qu'il ait été mandé à la cour du roi Artaxerxès. Mais il est certain que les pièces apocryphes, sur lesquelles reposent ces fausses traditions, remontent à une haute antiquité. Sa réputation fut immense, et son souvenir n'est pas éteint dans l'île de Cos. Il était d'une nature à la fois simple et noble, pénétré au plus haut point du sentiment de la dignité de son art, enthousiaste des vérités de la science et de ses progrès, observateur remarquable, clinicien habile, dialecticien serré, doué d'un jugement sûr et calme. Rempli de sollicitude pour les malades, indulgent vis-à-vis de ses confrères, il n'avait d'aversion que pour les charlatans et les ambitieux sans valeur ; il méprisait les vaniteux et ceux qui recherchent les applaudissements de la foule, autant que Socrate méprisait les sophistes.

Hippocrate fut un grand réformateur, et son influence s'étendit au delà du domaine médical ; Platon, Aristote et Galien lui durent beaucoup ; cette influence salutaire se fit encore sentir bien longtemps après lui. A l'époque de la renaissance, lorsque les esprits, secouant la tyrannique domination de Galien, se ressaisirent, ce fut vers lui qu'on revint, et avec son aide qu'on combattit la routine et qu'on brisa les liens de la scolastique ; la médecine, pour un temps, redevint hippocratique. L'hippocratisme a survécu, pendant que les autres sciences de la vieille Grèce étaient peu à peu reléguées dans es annales de l'histoire, comme lettre à peu près morte.

Hippocrate, en créant ce qu'il appelait la prognose, donna à la science grecque un dogmatisme solide, une sorte de philosophie médicale, à laquelle elle dut de mettre un frein aux tendances empiriques. C'est bien à tort que l'une des sectes empiriques prétend remonter jusqu'à lui. En constituant la science sur l'expérience et l'observation comme bases, il affranchit la médecine de la solidarité dangereuse avec la philosophie spéculative ; en créant une méthode rationnelle, il a fait, comme on l'a dit, ce que Bacon affirma qu'il fallait faire.

Moins doctrinal, comme il convenait, dans ses traités chirurgicaux, il a décrit des procédés qui indiquent une grande connaissance des faits, et dont beaucoup sont encore utilisés aujourd'hui ; la lecture de ses livres n'est pas inutile aux chirurgiens de nos jours. La séméiotique n'existait pas avant lui ; son écrit sur les airs, les eaux et les lieux fut une vraie révélation. En un mot, il illumina la science grecque d'une splendeur dont les reflets éclairent encore souvent, à notre insu, les voies que nous suivons aujourd'hui.

Collection hippocratique. — La collection de cinquante-cinq traités environ, parvenue jusqu'à nous, connue sous le titre d'*Œuvres d'Hippocrate*, et qui a été formée antérieurement à l'ouverture de l'école d'Alexandrie, n'est pas entièrement due à Hippocrate lui-même. Elle renferme des portions provenant d'autres auteurs, des livres de l'école de Cnide, des recueils de notes qui n'étaient pas préparés pour la publication, etc. Les théories exposées sont multiples, partiellement inconciliables, et ce n'est pas sans artifice que Galien en a tiré une doctrine générale moyenne. On a songé de bonne heure à opérer un classement nécessaire, basé tant sur les renseignements fournis par la tradition que sur l'étude comparée des textes ; mais la tâche est ardue, et on ne peut pas dire qu'elle soit définitivement accomplie. Déjà, du temps de Galien, il y avait bien des hésitations, car il avait à sa disposition des exemplaires différents, et il tenait, dit-il, comme les meilleurs les plus vieux manuscrits. Depuis la Renaissance, on n'a cessé de s'occuper de cette question. Successivement, Lemos (1584), Mercuriali (1580), Grüner (1772), Ackermann (1792), Grimm (1781), Sprengel (1792), Link (1814), puis Petersen, Littré, Daremberg, Pétrequin ont proposé des solutions différentes. Littré admettait onze classes, qu'il modifia un peu ensuite ; Daremberg les réduisit, et Pétrequin n'en admet plus que quatre, divisées en six groupes, non compris celui des pièces apocryphes, ni celui des livres perdus (9e classe de Littré). Le résultat le plus désirable était d'arriver à séparer d'abord les écrits dus à Hippocrate lui-même de ceux de son école et de l'école de Cnide ; sur ce point, il y a un accord à peu près complet.

Cette première classe comprend les livres intitulés : *De l'Ancienne Médecine ; le Pronostic ; les Aphorismes ; les Epidémies* (I et III) ; *Du Régime dans les maladies aiguës ; Des Airs, des eaux et des lieux ; Des Articulations ; Des Fractures ; Des Instruments de réduction ; le Serment ; la Loi*, et *De l'Officine*, que Littré range dans les extraits et notes. Pétrequin y ajoute : *De la Nature de l'homme* (§ 1-9), que Littré attribue à Polybe, gendre d'Hippocrate. De plus, il croit qu'Hippocrate pourrait aussi être l'auteur des trois petits traités *Des Plaies, des hémorroïdes* et *des fistules*, généralement placés dans les œuvres des disciples ou des contemporains. Dans cette seconde classe seraient compris, d'après Pétrequin, les traités : *Des Vents ; Des Lieux dans l'homme ; De l'Art ; Du Régime* (I, II, III) ; *Des Songes ; Des Maladies* (I) ; *Des Affections ; Du Fœtus à sept mois ; Du Fœtus à huit mois*, d'accord avec Littré ; il y ajoute : *Des Préceptes ; Des Epidémies* (II, IV, V, VI, VII) ; *Des Humeurs ; De l'Usage des liquides ; Du Régime des gens en santé* (dû peut-être à Polybe) ; *les Prénotions coaques*, et *les Prorrhétiques* (I).

Les écrits cnidiens forment une troisième classe, qui comprend : *De la Génération ; De la Nature de l'enfant; Des Maladies* (IV); *Des Maladies des femmes ; Des Maladies des jeunes filles ; Des Femmes stériles*, et, en plus, selon Pétrequin : *De la Superfétation ; De l'Excision du fœtus ; De la Nature de la femme ; Des Maladies* (I, II, III) ; *Des Affections internes.*

Dans une dernière classe, on s'accorde à ranger une quinzaine de petits traités, considérés comme les plus récents de la collection, et les compilations ou fragments dont les auteurs anciens n'ont pas parlé. De ce nombre sont le IIe livre des *Prorrhétiques* et la VIIIe section des *Aphorismes*. Ajoutons que la critique a été quelque peu embarrassée par ce fait que certains passages des livres hippocratiques, particulièrement des *Aphorismes*, se retrouvent dans les écrits cnidiens ; c'étaient, sans doute, des notions déjà vulgaires ou des interpolations, à moins que les *Aphorismes* ne soient une œuvre mixte. Les confusions ont pu être le fait ou des bibliothécaires ignorants, ou des copistes qui se permettaient des attributions selon leurs caprices, ou encore des marchands, qui rehaussaient, par des supercheries, la valeur des livres.

Les écrits d'Hippocrate eurent dans l'antiquité de nombreux commentateurs ; quelques-unes de leurs œuvres existent encore. Le Commentaire de Galien, complété par un glossaire, était le plus important ; il est en grande partie perdu. Celui d'Apollonius de Citium, empirique et disciple de Zopyre, lui est antérieur ; celui de Palladius, l'iatro-sophiste, est le plus récent (VIIe siècle). On possède aussi le précieux glossaire d'Erotien, dédié à Andromaque, sous Néron.

Doctrine d'Hippocrate. — Les théories sont multiples dans la collection hippocratique ; elles s'y croisent et s'y contredisent. Mais, dès que le classement des traités a été opéré, il est devenu possible de dégager de ce mélange celles qui furent particulières à Hippocrate. Le judicieux Littré a appliqué à ce labeur sa pénétrante critique.

La médecine d'Hippocrate était essentiellement dogmatique ; c'est sans doute par lui que fut définitivement franchi le passage qui conduisit de l'empirisme des temples aux doctrines des écoles. Son étiologie est des plus simples ; il ne reconnaissait d'autre force interne que la chaleur innée, idée qu'il tenait des philosophes, et il ne dit rien de son influence directe sur la naissance des maladies, mais parle seulement de son affaiblissement à mesure que l'âge avance. Cette étiologie est purement externe ; elle tient tout entière dans l'action des *circumfusa* et dans le régime. La cause la plus puissante des maladies est la variation des saisons qui se répercute dans la constitution de l'homme ; l'action permanente des climats est du même ordre ; plus puissante encore, elle imprime à l'homme son cachet, tenant sous sa dépendance le physique et le moral ; les âges sont les saisons de la vie. Dans le traité *De la Nature de l'homme*, le rôle de l'air est plus développé ; il y est question des exhalaisons nuisibles qui attaquent beaucoup de monde à la fois. C'est dans le traité *Des Airs, des eaux et des lieux* que les questions d'hygiène générale sont traitées avec une étonnante perspicacité.

Le rôle du régime est moins grand, parce que ses écarts ne produisent que des maladies individuelles. Le manque d'alimentation et d'exercice comme leurs excès peuvent devenir des causes déterminantes de maladies ; c'est la pléthore des humeurs dans un cas ; c'est leur ruine dans l'autre.

La doctrine pathogénique d'Hippocrate est purement humorale, mais ce n'est pas la doctrine de Galien ; celle-ci, poussée à outrance, est faite d'une association des doctrines de Cos et de Cnide. Cette doctrine n'est pas non plus complètement originale ; Anaxagore, avant lui, attribuait déjà les maladies aux troubles de la bile, l'une des humeurs radicales. Le traité *De l'Ancienne Médecine* débute par une argumentation contre l'abus qui est fait de la théorie des qualités élémentaires (chaud, froid, sec, humide) dans l'explication des maladies. Cette théorie. Alcméion, Empédocle, Platon, Zénon d'Elée, etc., la connaissaient. Celle qui attribue au phlegme comme à la bile un rôle dans les maladies n'était pas nouvelle davantage ; elle était, dit Aristote, vulgarisée depuis longtemps parmi les médecins de son époque.

Pour Hippocrate, la santé parfaite correspond à l'équilibre exact dans la proportion et les qualités des quatre humeurs radicales, le sang, le phlegme ou pituite, la bile jaune et la bile noire. Cette harmonie constitue la *crase* des humeurs ; dès qu'elle est troublée, il y a maladie. Ce trouble peut provenir de la prédominance en quantité de l'une des humeurs, de l'altération de ses qualités (douceur, acidité, amertume, etc.), de son accumulation sur certains points, de son déplacement. Le rétablissement de l'équilibre rompu devait amener la guérison. On retrouve ici l'analogie frappante qui a été signalée entre cette théorie et celle de l'Ayurvéda des Hindous. Le procédé par lequel s'effectue le retour à l'état normal, Hippocrate le nomme la *coction* par laquelle les humeurs viciées, cessant peu à peu d'être liquides, flottantes, se condensent et finissent par être expulsées par les diverses voies d'excrétion. Lorsque s'opérait cette espèce de révolution, c'était le moment de la *crise ;* celle-ci était donc en réalité l'effort fait pour évacuer les humeurs viciées, arrivées à la coction. Lorsque celle-ci se faisait mal ou incomplètement, il en résultait des *apostases* ou dépôts (tuméfactions, engorgements, gangrènes, érysipèles, etc.). La crise pouvait être prévue ; Hippocrate croyait qu'elle avait lieu à des jours déterminés de la maladie ; il y avait la doctrine des jours critiques. Le traitement devait avoir pour but et pour effet de favoriser cette évolution nécessaire. Les maladies qui ne comportaient pas de coction étaient réputées incurables. Les écarts de régime et les variations dans les influences extérieures provoquaient les dérangements des humeurs ; dans une certaine mesure, la proportion des humeurs pouvait subir de légères oscillations qui restaient compatibles avec la santé, mais, d'après le traité *De la Nature de l'homme*, qui est plutôt de Polybe que d'Hippocrate, ce mouvement était toujours amené par les changements de saison.

Une des questions des plus intéressantes des doctrines d'Hippocrate, c'est ce qu'il nommait la *prognose*. Ce qu'il entendait par là comprenait beaucoup plus que notre pronostic ; établir la prognose, c'était, par la claire compréhension des circonstances présentes, deviner, pour ainsi dire, les circonstances antécédentes, prévoir les conjonctures à venir, concevoir le traitement, et prendre ainsi une vue d'ensemble sur la maladie, ses origines, ses phases et sa fin probable. L'examen du malade, dans l'interrogatoire duquel on était très réservé, ne comportait guère d'explorations locales, à quelques exceptions près ; ces moyens étaient secondaires ; cela s'explique à la fois par les idées dominantes sur la nature des maladies, et par l'ignorance de l'anatomie et de la physiologie normales et pathologiques. C'était dans un ensemble de phénomènes qu'on cherchait des indications, après avoir examiné les urines, les selles, la transpiration, la respiration, la physionomie, et s'être enquis du sommeil, de la température, de l'appétit, etc., signes qui tous contribuaient à révéler l'état et la marche des humeurs. On abusa des théories humorales et de la prognose ; mais, nous l'avons dit, cette espèce de philosophie médicale sauva la médecine hippocratique des dangers de l'empirisme. Le peu qu'on sait de la thérapeutique d'Hippocrate se trouve, en grande partie, dans *le Régime des maladies aiguës*, qui est autant un livre de polémique contre les Cnidiens qu'un recueil de doctrines. C'est un formulaire d'indications plutôt que de remèdes. Les divisions des maladies, à peine indiquées, sont vagues et sommaires ; les observations ne font connaître que la marche des maladies, leurs périodes et leurs crises, et les descriptions d'épidémies (espèces de constitutions médicales) sont de simples narrations de faits.

On s'est souvent mépris sur la *nature médicatrice* d'Hippocrate; il entendait par là une sorte de force conservatrice instinctive, mais ne méritant pas une confiance absolue et fort bien capable d'errer. Ordinairement, la nature indique la voie à suivre; mais, si ses indications sont à mettre au premier rang, il n'est dit nulle part que la nature suffit à la guérison. La nature qui cicatrice est aussi celle qui ulcère, et souvent la crise libératrice manque ou dévie, si la médecine ne vient en aide. La théorie des fluxions, telle qu'elle se trouve exposée dans le traité *Des Régions ou des lieux dans l'homme* ne se rattache pas à la doctrine d'Hippocrate; quoique rangé au nombre des écrits de l'école de Cos, ce traité reflète peut-être tout autant les doctrines de Cnide.

Anatomie et chirurgie dans les livres hippocratiques. — Si l'on en croit Galien, les études anatomiques, dans les anciennes familles des Asclépiades, commençaient de très bonne heure par des leçons orales; on n'avait pas alors besoin de livres; ce ne fut que plus tard, lorsqu'on admit des étrangers, des disciples plus âgés que les jeunes gens des familles médicales, qu'il fallut écrire des traités spéciaux. Il paraît très probable qu'on disséquait à Cos et dans les asclépions, au moins des animaux; il est moins certain qu'on ait disséqué des cadavres humains, quelques corps de criminels par exemple. Puschmann croit trouver, dans certains passages, des allusions qui le feraient croire, et suppose que, dans des cas exceptionnels, on ouvrait les cavités splanchniques.

Les hippocratistes, cela est certain, n'ignoraient pas tout, en anatomie; ils connaissaient imparfaitement les viscères et beaucoup mieux les os, qu'ils étudiaient certainement sur des squelettes; mais, en dehors de cela, ils avaient peu vu, et encore moins bien compris. Ils distinguaient les artères des veines, celles-ci ayant pour fonctions de conduire le sang et d'en arroser les parties du corps, tandis que les artères étaient censées contenir de l'air, et ne recevoir du sang qu'accidentellement; l'observation du pouls était encore à cette époque rarement pratiquée et utilisée. Ils désignaient d'un même mot les nerfs et les tendons, tout en ayant remarqué que quelques-unes de ces cordes étaient très sensibles; nous avons vu que la même remarque se trouve dans les livres des Hindous. Ils ne savaient rien des fonctions du cerveau; ils regardaient pourtant la tête comme le siège de l'intelligence. La physiologie des hippocratistes est à peu près complètement nulle, et il n'en pouvait être autrement.

Certaines parties de la chirurgie étaient très avancées; les deux traités *Des Fractures* et *Des Articulations*, tous deux œuvres authentiques d'Hippocrate, sont les plus remarquables de la collection; on y trouve des indications et des observations dignes d'être méditées aujourd'hui encore. On a emprunté à Hippocrate, ou réinventé après lui, plusieurs procédés de réduction des fractures et des luxations, notamment pour celles du maxillaire; il a décrit exactement les fractures et les luxations les plus rares; il indique à diverses reprises des diagnostics différentiels tout à fait remarquables; il précise les causes d'irréductibilité avec une grande justesse; il avait observé la tuberculisation des os et la coïncidence de certaines gibbosités avec la phtisie pulmonaire, etc. Il avait à sa disposition un arsenal chirurgical très complet; ses appareils de réduction sont bien connus, ainsi que ses bandages pour les fractures; il se servait de cautères, de sondes cannelées, de trépans, de ventouses, etc. Dans certains livres de la collection, *le Médecin*, *l'Officine*, on trouve tout un traité de petite chirurgie. Les livres sur les maladies des femmes, sur les accouchements, la génération, le fœtus, les affections utérines, beaucoup moins importants, néanmoins intéressants, proviennent, à peu près tous, de l'école de Cnide.

Philosophie dans les livres hippocratiques. — L'union de la philosophie et de la médecine était complète dans les vieilles écoles ioniennes, et à plus forte raison dans celles de la Grande-Grèce, qui étaient annexées aux instituts de Pythagore; cette union allait jusqu'à une confusion dans laquelle la médecine subissait une subordination réelle. Cet état de choses s'était prolongé jusqu'aux temps hippocratiques; Platon étudiait et classait les maladies. Hippocrate, qui réagit vigoureusement contre cette anomalie, sépara les deux domaines, et, en fixant les limites qui doivent circonscrire le domaine médical, en exclut tout d'abord les recherches sur l'ensemble des choses, comme étrangères à l'art. Mais il ne cessa pas de s'intéresser aux questions de philosophie, dont il comprenait l'importance, et sous son impulsion furent créés les éléments rationnels d'une philosophie médicale complète. Platon, qui n'a pas pu s'y méprendre, tenait pour originale la méthode logique d'Hippocrate, méthode qui, bannissant les hypothèses, demandait tout à l'observation et au raisonnement. C'est avec cette arme de bonne trempe qu'il lutta contre les sophistes et les auteurs de fausses doctrines. Ses préceptes de morale sont complètement spéciaux au médecin, dont il règle, avec droiture, tous les devoirs professionnels. Il n'a rien pu devoir à Socrate, son contemporain, avec lequel il n'est pas entré en relation. Quant à ses opinions cosmologiques, physiologiques ou psychologiques, il est plus difficile d'établir leurs origines; celles qui regardent les tempéraments et le rôle des qualités élémentaires n'ont que la valeur d'opinions engagées dans une controverse qui remontait jusqu'aux premiers Ioniens; mais il est d'autres notions comme, par exemple, celle qui place dans la tête le siège de l'intelligence, qui ne furent pas empruntées. En somme, en philosophie médicale, comme pour les autres branches de la science, l'hippocratisme fut le phare qui, couronnant l'édifice préparé par le passé, devait longtemps éclairer la voie de l'avenir.

Période d'Hippocrate à l'école d'Alexandrie. — L'œuvre d'Hippocrate fut continuée après lui; mais l'éclat de sa renommée, où l'enthousiasme a introduit un peu de légende à laquelle est venue contribuer une partie du labeur des siècles précédents, a rendu difficile la juste appréciation de celui de ses successeurs immédiats. Parmi les travaux de l'école de Cos, qui ne sont pas d'Hippocrate, quelques-uns sans doute datent d'après sa mort, de même que les traités incertains dont plus d'un, par son contenu, doit être considéré comme postérieur à Aristote. On dit que Hippocrate eut pour successeur, à la tête de l'école de Cos, son gendre Polybe; ses deux fils, Thessalus et Dracon, cultivèrent aussi la médecine. Galien qualifie comme dogmatiques purs les médecins qui vinrent après Hippocrate, pendant le siècle qui précéda le développement de l'école d'Alexandrie. Cette assertion paraît empreinte de quelque exagération; néanmoins il est certain que pendant cette période les dissertations sur les humeurs radicales et les qualités élémentaires occupèrent beaucoup les esprits. La plupart des œuvres des successeurs d'Hippocrate, dont plusieurs ne sont connus que de nom, ont disparu; beaucoup d'entre elles n'étaient déjà plus à la disposition de Galien; ces pertes sont d'autant plus regrettables que plusieurs de ces ouvrages étaient consacrés à l'histoire de la médecine. Le plus fameux parmi les médecins posthippocratiques fut Dioclès de Caryste; Athénée le Deipnosophyste, Galien, Oribase et Soranus nous ont conservé des fragments de ses œuvres; il vécut à Athènes, paraît-il, très peu de temps après Hippocrate, aux enseignements duquel il se rapportait souvent. Parmi ses ouvrages nombreux se trouvaient un traité de diététique qui eut une grande vogue et d'autres livres sur les fièvres et les maladies en général, sur la pharmacologie et les poisons, sur les maladies des femmes, etc. On lit, à la fin du premier livre de Paul d'Egine, une lettre, attribuée à Dioclès, traitant des moyens de conserver la santé, adressée au roi Antigone (probablement Antigone Gonatas), et dont l'authenticité a été fortement contestée.

Praxagore de Cos, considéré aussi comme dogmatique, fut presque contemporain de Dioclès, et jouit aussi d'une

grande réputation; il fut le maître d'Hérophile; une partie de ses ouvrages, qui traitaient de l'anatomie, de la classification des maladies aiguës, de la pharmacologie et de l'anatomie, existaient encore au IIe siècle de notre ère. On disait que, le premier, il avait distingué les artères des veines, mais il semble certain que cette distinction fut connue assez longtemps avant lui, et que la confusion persista dans les termes employés, quand elle n'existait plus dans l'esprit des anatomistes. Il paraît avoir été un chirurgien habile et hardi; il pratiquait le taxis pour la réduction des hernies. Les autres médecins de cette période sont moins connus; citons: Philotine, disciple d'Hérophile; Mnésithée, disciple de Praxagore, auteur d'une encyclopédie médicale; Chrysippe de Cnide, contemporain d'Aristote, qui visita probablement l'Egypte; Xénophon de Cos, autre disciple de Praxagore, et Philistion de Locres, dont Pline connaissait les livres.

L'influence des philosophes sur la médecine fut considérable pendant ce siècle. La moins profonde fut celle de Platon, adonné surtout aux spéculations métaphysiques. Il est souvent question de médecine dans ses œuvres; mais, tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'il se tint au courant de l'état et des progrès de cette science, et qu'il étudia la valeur des diverses théories alors en cours autour de lui. Aristote, au contraire (384-323), exerça sur les sciences, les arts, les lettres, une action extraordinaire qui devait se prolonger pendant vingt siècles et dominer le moyen âge tout entier, un peu trop au détriment du progrès. Nous possédons une partie de ses ouvrages, mais beaucoup d'autres sont perdus. Ses livres, pour lesquels il dut emprunter largement à ses devanciers, traitant de l'histoire naturelle, de l'anatomie et de la physiologie, intéressent surtout le médecin; ses recherches spéculatives suivirent l'ornière tracée avant lui et n'amenèrent pas de progrès sensibles. Il étudia assez bien le cœur, sans en saisir tout le mécanisme; il ne comprit presque rien à la respiration ni à la digestion; il croit encore que les artères conduisent l'air et que le cerveau est le siège de la formation du phlegme. Théophraste (372-285), le plus connu de ses disciples, fut surtout botaniste. On connaît pourtant de lui quelques petits traités sur les maladies et la physiologie, dans laquelle il fait jouer au pneuma un rôle considérable. Des autres disciples d'Aristote, on ne sait guère que quelques noms, et parmi eux celui de Ménon, qui avait écrit un ouvrage à regretter sur les livres perdus.

Ecole d'Alexandrie; l'empirisme. — C'est en Egypte qu'il faut maintenant se transporter pour suivre, dans sa marche, le progrès scientifique; c'est là que fut réalisé en partie le rêve d'Alexandre; pour un temps Alexandrie devint la capitale du monde intellectuel, grâce à la protection intelligente autant que libérale des Ptolémées; c'est là que l'esprit grec, dont les Ptolémées ne se départirent pas, commença à prendre l'expansion qu'il devait étendre si loin. Avec une activité sans égale, les premiers souverains de la dynastie créèrent de puissants moyens de travail; des bibliothèques immenses, des jardins botaniques et zoologiques, et ces vastes monuments, le Muséum et le Sérapéum, asiles calmes et centres d'émulation où ils convièrent et reçurent généreusement les savants de tout ordre. Ils furent imités par les souverains de Syrie, Séleucus Nicator surtout (312-281), et par les Attale de Pergame; ceux-ci les devancèrent peut-être; mais l'histoire de ces écoles d'Asie est à peine connue. On sait que les emprunts faits à la bibliothèque de Pergame contribuèrent à la reconstitution de celle du Muséum, après le premier incendie qui la détruisit en grande partie. C'est par centaines de mille que se comptaient les livres de ces immenses dépôts. La protection des Ptolémées ne fut pas indéfinie, et subit des éclipses; les savants eurent à souffrir de leurs dissensions de famille. L'un d'eux, Ptolémée Psychon (171-67), expulsa des savants et des médecins qui revinrent en Europe. Les écoles qu'on reconstitua dans la seconde période furent de beaucoup inférieures aux premières.

On ne sait guère comment se faisait l'enseignement au Muséum et au Sérapéum. Les médecins s'y partagèrent bientôt en deux écoles principales, dont les fondateurs furent Hérophile et Erasistate. Ces deux écoles n'étaient pas rivales; toutes deux, invoquant les traditions de Cos et de Cnide, bâtissaient sur les mêmes fondations: elles étaient séparées par des questions scientifiques plutôt que doctrinales. Hippocrate y était considéré comme le plus grand maître, mais son autorité n'était exclusive ni dans l'une ni dans l'autre. Partout on étudia avec ardeur l'anatomie, et les dissections humaines furent pratiquées avec la plus grande activité; on alla jusqu'à disséquer des hommes vivants, les condamnés à mort. La science anatomique fit des progrès considérables.

Hérophile, né vers 300, disciple de Chrysippe de Cnide et de Praxagore de Cos, fut un fécond écrivain; il jeta de vives lumières sur la connaissance du système nerveux; il décrivit les enveloppes du cerveau, les sinus, le plexus choroïde, les ventricules, etc., les milieux de l'œil, l'intestin, etc. Il recherchait, dans les maladies, la connaissance des symptômes, des causes; il observait le pouls et en tirait des indications; il témoignait une aversion marquée pour les explications théoriques. Il commenta *le Pronostic* d'Hippocrate, et s'affranchit moins que son concurrent de l'influence du grand maître. La vie d'Erasistrate, qui mourut vers 285 av. J.-C., fut disciple de Métrodore, et passa quelque temps près de Séleucus Nicator à Antioche, est peu connue; on suppose qu'à son retour il vécut à Alexandrie. De ses écrits, comme de ceux d'Hérophile, il ne reste que quelques fragments. Ils traitaient surtout des maladies; néanmoins Erasistrate fit en anatomie des découvertes et des observations dont les conclusions le séparèrent, jusqu'à un certain point, de son concurrent. Il distingua les vaisseaux lactés, sans en comprendre l'usage, et entrevit l'importance des circonvolutions cérébrales. Les disciples de ces deux hommes distingués ne tardèrent pas à trouver trop pénible la voie qu'ils avaient tracée; ils délaissèrent les recherches pratiques, et, infidèles à la méthode de leurs maîtres, ils reprirent celle, beaucoup plus facile, de la spéculation et des théories creuses. A partir de ce jour, leurs écoles marchèrent à leur ruine. Parmi ceux qui résistèrent à cet entraînement, il faut citer l'anatomiste Eudème, Bacchius de Tanagra et Mantias, deux thérapeutistes; Démétrius d'Apamée et Andréas de Caryste, deux obstétriciens, et le chirurgien Philoxènes. Des autres, assez nombreux, on connaît à peine les noms et quelques traits de leur vie. A travers des conjonctures diverses, les écoles se maintinrent jusqu'aux derniers siècles de l'histoire ancienne; au IIe siècle, vivaient encore à Rome un certain nombre d'érasistratéens qui ne se distinguaient plus guère des empiriques.

Le développement de la secte empirique fait partie de l'histoire médicale d'Alexandrie; cette secte se fit de bonne heure des adhérents parmi les disciples d'Hérophile et d'Erasistrate, stimulés par les tendances cnidiennes, entraînés par l'influence des doctrines pyrrhonniennes et révoltés par les excès du dogmatisme qu'ils abandonnèrent. Ils trouvaient, avec quelque apparence de raison, que l'empirisme les préparait mieux aux devoirs de la pratique. L'école empirique fut la plus importante des écoles alexandrines. On désigne comme ses fondateurs Philinus de Cos dont on ne sait à peu près rien et Sérapion d'Alexandrie, un peu mieux connu, et qui aurait écrit un ouvrage sur les sectes médicales. Toute la littérature alexandrine a disparu. C'est Glaucias de Tarente, un des premiers empiriques, car il était contemporain d'Erasistrate, qui tenta de trouver dans les livres même d'Hippocrate les origines de l'empirisme.

Les empiriques se bornaient, de parti pris, à constituer leur système sur la simple observation et le rapprochement des faits constatés, sans chercher à augmenter par le raisonnement la portée de leurs observations, parce que c'était, à leurs yeux, ouvrir la porte à l'erreur. Ils tenaient pour

vains la recherche des causes des phénomènes observés; ils furent amenés, par là, à négliger beaucoup, mais pas tout à fait sans doute l'anatomie et la physiologie; le diagnostic différentiel ne pouvait guère exister pour eux. Ce qu'il leur fallait, c'était le tableau complet des symptômes, en une sorte d'énumération, et fatalement ils étaient amenés à tenter d'opposer un remède à chacun d'eux. Leur système médical avait, en somme, pour bases l'observation des phénomènes actuels, l'expérience des mêmes phénomènes dans la tradition avec celle des moyens utilement employés contre eux. Quand ils se trouvaient en présence de phénomènes nouveaux ou inconnus, ils recouraient pour s'éclairer à l'analogie, et usaient des moyens qui avaient réussi dans les occurrences semblables. Ces trois bases formaient ce qu'on a appelé le trépied des empiriques qui fut formulé par Glaucias. Leur absolutisme, que nous ne connaissons que par les écrivains des autres sectes, n'était peut-être pas aussi rigoureux qu'on l'a dit. Ce qui est bien réel, c'est que, par cette observation attentive des symptômes et des actions thérapeutiques, ils firent faire à la séméiologie, à l'étiologie et à la thérapeutique, et même à la chirurgie et à la gynécologie, de sérieux progrès. Aucune école n'eut une aussi longue durée; elle se maintint longtemps encore sous la domination romaine. Les principaux empiriques furent Zeuxis, Héraclides de Tarente, Zopyre, puis, plus tard, Ménodote de Nicomédie, Théodas de Laodicée, etc.

Médecine à Rome. — La science médicale grecque, qui s'était réfugiée à Alexandrie, devait subir encore une fois le contre-coup des événements politiques; elle revint à Rome, à la suite des armées victorieuses. On ne connaît qu'incomplètement l'histoire antérieure de la médecine des Romains, surtout pendant les premiers siècles de la République. Il y eut, en Italie comme partout, une médecine populaire; elle était faite de grossier empirisme et de superstitions empruntées, en partie, aux peuples voisins, surtout aux Etrusques. Mais, ce qui étonne, c'est que ces pratiques primitives durèrent une série de siècles, sans que, à côté d'elles, se soient formés les éléments d'une médecine scientifique. Les recherches de ce genre n'étaient pas du goût des Romains qui voulaient, en toutes choses, entrer d'emblée dans la pratique. Ils eurent une foule de divinités médicales, auxquelles ils adjoignirent ensuite celles des Egyptiens et même des Grecs. Pourtant le temple d'Esculape, dans l'île du Tibre, ne paraît pas avoir eu une grande fortune. Quelques-unes de ces divinités, comme la Fièvre, avaient une analogie marquée avec les démons-maladies des Orientaux.

Le représentant, par excellence, de la médecine populaire fut Caton l'Ancien, esprit étroit et routinier, ennemi acharné des Grecs, et à plus forte raison des médecins grecs. Quelques chapitres de son livre de *l'Agriculture* donnent une idée peu flatteuse des pratiques dont il usait, en soignant lui et toute sa maison, les bestiaux compris. Si l'on en croyait Pline, qui, dans son *Histoire naturelle*, s'est fait l'historien patient de cette médecine, qui nous a conservé d'innombrables fragments des vieux auteurs perdus, et dont le livre fut une des grandes sources où puisèrent les premiers auteurs du moyen âge, Rome, pendant six siècles, n'aurait pas eu de médecins. Mais il existe des preuves du contraire; plusieurs documents parlent formellement de médecins, dès le IVe siècle et même plus tôt. Néanmoins il n'y avait pas à proprement parler de corps médical. C'était l'empirisme populaire qui était passé à l'état de métier. Bien longtemps encore après l'arrivée des médecins grecs, et sans doute jusqu'aux derniers jours, il y eut dans les familles des esclaves ou des affranchis, analogues à ceux qui étaient attachés aux diverses institutions, faisant office de médecins et fort au courant, par routine, des pratiques et des formules populaires.

La médecine scientifique fut introduite par les médecins grecs, mais ceux-ci avaient contre eux des préjugés enracinés, et ils eurent de la peine à se faire accepter. Pourtant le premier dont on connaisse le nom, Archagatus, fils de Lysanias, qui vint à Rome en 535 (219 av. J.-C.), fut bien accueilli; on lui donna le droit de cité et l'installation nécessaire; mais, plus tard, certaines de ses pratiques chirurgicales ayant déplu, il tomba en disgrâce. Mais il en revint d'autres après lui, qui surent s'imposer. C'est même à Rome que prit naissance une secte dont la grande réputation et l'influence se maintinrent jusqu'au cours du moyen âge.

Asclépiade; le Méthodisme. — Le fondateur de ce système fut Asclépiade de Bithynie, disciple de l'auteur pharmacologique, Cléophantus, qui, né vers 124 av. J.-C., vint à Rome peu après la réduction de la Grèce. Il quitta la carrière de l'éloquence pour celle de la médecine, mû par le désir de mettre en pratique un système médical basé sur les idées stoïciennes. Ami de Cicéron, de Marc-Antoine, de Crassus, inspirateur de Lucrèce, recherché par Mithridate, il eut bien vite une grande renommée. Séparé des dogmatiques et des empiriques, il faisait reposer sa doctrine sur l'état des tissus, comptant pour rien celui des humeurs; la perméabilité des pores donnait à ses yeux la mesure de l'état de santé; les maladies ont, d'après lui, pour effet de les dilater ou de les resserrer et de troubler les évacuations (sécrétions, excrétions, etc.); c'est au rétablissement de la condition moyenne que la thérapeutique doit veiller.

Son principal disciple fut Thémison de Laodicée, qui dénomma et formula scientifiquement la théorie du *strictum*, du *laxum* et de l'état mixte, mais à la fin de sa vie seulement; aussi ceux qui vinrent après lui, Thessalus de Tralles surtout, n'hésitèrent pas à la compléter, en admettant les *communautés médicales*, espèces d'indications générales, dont il y eut plusieurs genres et sous-genres, de sorte qu'une certaine complication s'introduisit dans ce système, en apparence d'une simplicité absolue. Thessalus néanmoins se vantait de pouvoir enseigner toute la médecine en six mois. On fut obligé d'admettre jusqu'à des communautés prophylactiques. Comme Thémison, Thessalus avait beaucoup négligé les atomes, pour porter toute son attention sur l'état des pores, des trois états desquels se déduisaient les communautés, *koinotêtes*. Les méthodistes étaient forcément tentés d'abuser des médicaments, mais ils surent conserver une place prépondérante, surtout dans le traitement des maladies aiguës, au régime et aux soins hygiéniques; leur thérapeutique restait souvent expectante. La grande réputation des méthodistes n'eut pas seulement pour cause leur originalité et l'indépendance dont ils firent preuve en se séparant avec éclat des anciens et des hippocratistes en particulier, mais parce que leur système, sous des dehors fantaisistes, contenait un grand nombre de réalités scientifiques et d'observations exactes.

Nos sources pour l'étude du méthodisme sont d'abord Celse (25-30 av. J.-C. à 45-50 ap. J.-C.), puis un peu plus tard Soranus d'Ephèse, qu'on retrouve dans Cœlius Aurelianus, et Galien, un peu plus jeune que Soranus, et qui dans sa violente et injuste diatribe contre les méthodistes fournit des renseignements nouveaux. Il a été dit déjà quelques mots de Pline. C'est en effet dans les écrits encyclopédiques de cette époque qu'il faut chercher les documents de l'histoire médicale; Pline est l'historien de la médecine populaire, Celse celui de la médecine scientifique et des sectes. Il est douteux que Celse ait été un praticien de profession, malgré toutes les connaissances dont il fait preuve, et tous les détails relatifs à l'exercice de l'art contenus dans son beau livre *De Re medicâ*. Il est probable que, sans s'adonner à la pratique journalière, il n'hésitait pas, quand l'occasion s'en présentait, à faire application de son savoir près des malades. Dans son ouvrage, qui est un résumé des auteurs hippocratistes et alexandrins, il traite d'abord de l'hygiène, qu'il connaissait bien, puis des maladies en général, des affections internes et de la chirurgie; c'est dans ses derniers livres que sont exposées la matière médicale et la pharmacologie. Sans se déclarer partisan exclusif d'aucune secte, il se rapproche parfois des méthodistes, avec

quelques tendances vers l'empirisme; il expose d'ailleurs beaucoup plus qu'il ne discute, dans un style dont l'élégance est remarquable. Celse fut peu utilisé au moyen âge; sa vogue ne commença guère qu'au XVe siècle; on lui préférait Cœlius Aurelianus.

Pendant la période impériale, et surtout pendant le premier siècle de notre ère, le niveau de l'esprit scientifique baissa sensiblement; la science médicale en souffrit; cet abaissement eut, comme d'ordinaire, pour signe principal le goût exagéré pour les drogues et les recettes. Des pharmacologues de l'époque, on ne sait plus guère que les noms : Niceratus, connu de Pline, Ménécrate, médecin de Tibère, inventeur présumé du diachylon, etc. Plusieurs furent en même temps poètes : Andromaque, médecin de Néron, qui mit en vers sa recette de la thériaque; Servilius Damocrate, son contemporain, qui versifia toute la pharmacologie.

Parmi eux, on est heureux de rencontrer, hors de pair, Dioscoride, qui écrivit, en 77 ou 78, un livre célèbre, aujourd'hui encore presque classique en Orient. Dans ses lointains voyages, il étudia de nombreuses plantes, parmi lesquelles une centaine de nouvelles, et à l'aide des auteurs anciens ou contemporains, dont il connaissait les mérites et les défauts, il rédigea, dans un grec médiocre (il était d'Anazarbe, en Cilicie), l'ouvrage important qui porte son nom.

Le méthodisme eut encore des représentants assez nombreux dans le second siècle, en concurrence avec les empiriques et d'autres sectes qui s'étaient élevées contre lui. Le plus important de ces méthodistes fut Soranus d'Ephèse, dont il ne nous reste, sous la forme originale, qu'un traité sur *les Maladies des femmes*. Mais un médecin, qui ne vécut qu'à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle, Cœlius Aurelianus, dont les nombreux ouvrages étaient encore les plus répandus au commencement du moyen âge, a publié un traité *Des Maladies aiguës et des maladies chroniques* qui n'est qu'une transcription d'un traité de Soranus qui avait le même titre. La ressemblance est telle que c'est normalement à l'occasion de Soranus qu'il faut parler de son imitateur. Une partie des autres œuvres de Cœlius Aurelianus a été aussi empruntée, en totalité ou en abrégé, au même auteur. Soranus, élève probablement de l'école d'Alexandrie, pratiqua et professa la médecine à Rome sous Adrien et sous Trajan. C'était un médecin et un maître de grand mérite, fort apprécié de ses contemporains. Galien lui-même, l'ennemi des méthodistes, lui rendit justice. Parmi les auteurs byzantins, Oribase et Aétius le citent à plusieurs reprises; ses connaissances chirurgicales étaient remarquables, et Paul d'Egine invoque souvent son opinion. Son traité sur les maladies des femmes, destiné spécialement aux sages-femmes, touche à toutes les parties du sujet. Après avoir indiqué en détails les règles qui doivent guider les sages-femmes dans leur pratique, il traite de la conception, de la grossesse normale, de l'accouchement, des soins à donner aux nouveau-nés, de leurs maladies, des suites de couches, de la dystocie, etc. Le livre qui porte le nom de Cœlius Aurelianus est surtout important au point de vue historique, parce qu'il nous initie suffisamment à la pratique des méthodistes, et à la manière dont, à leur point de vue, s'expliquaient et se traitaient les maladies internes. Cœlius Aurelianus est le dernier méthodiste de marque dont l'histoire ait gardé la mémoire.

Pneumatisme; Eclectisme ou Episynthétisme; Arétée de Cappadoce. — Si la simplicité du système du méthodisme et, par suite, la facilité de sa mise en pratique lui avaient promptement fait gagner la faveur du public médical, ses imperfections et ses lacunes, son matérialisme, son mépris du naturisme, l'abus qu'on y faisait des drogues, etc., ne pouvaient manquer de provoquer une réaction, qui fut prompte, plus prompte que profonde. Le méthodisme, qui eut toujours devant lui les empiriques, maîtres souvent des bonnes grâces des grands et même des empereurs, eut à lutter contre deux genres d'adversaires modérés dans leurs revendications; on ne pourrait pas dire s'ils furent plutôt des antagonistes que des réformateurs. Les uns, syncrétistes complaisants, oubliant les défauts de la secte, et négligeant ses théories simplistes, firent passer dans leur pratique et encadrèrent dans leurs croyances scientifiques ce qu'ils crurent trouver de bon dans le méthodisme; ce furent les *éclectiques*, nommés aussi *épisynthétiques;* les autres, heureux de se rattacher à un principe unique, capable de dominer et de concilier les humoristes et les solidistes, suivirent Athénée, qui entreprit de restaurer le principe du *pneuma*, qu'on trouve déjà à la base d'un système esquissé dans la période hippocratique, où il ne tint pas une grande place. Les stoïciens contribuèrent à le ramener au premier plan. Athénée d'Attalie (Cilicie) considérait le pneuma comme une sorte d'âme universelle, agent créateur par excellence de tous les êtres organisés, dominateur de leurs principes élémentaires, moteur de tous les phénomènes physiologiques et pathologiques. C'était un médecin fort érudit et fort intelligent, à qui Galien accordait grande considération; mais lui aussi laissa subsister dans ses doctrines tant de traces du méthodisme que ses partisans ne le considérèrent pas comme ayant quitté leurs rangs. Oribaze et Galien nous ont conservé quelques fragments de ses œuvres, dont un sur la génération. Les autres pneumatistes, Philippe, antérieur à Galien, Magnus d'Ephèse, archiatre palatin, etc., sont peu connus. Les éclectiques occupent une meilleure place dans l'histoire. Parmi eux, après Agathinus de Lacédémone, disciple d'Athénée, et regardé comme fondateur de cette secte secondaire, il faut citer d'abord Rufus d'Ephèse. Son œuvre a été reconstruite récemment par les historiens; ses écrits sur la goutte, le pouls, les purgatifs, les maladies de l'appareil urinaire sont les plus connus; puis Archigènes d'Apamée, disciple d'Agathinus, estimé encore au VIe siècle par Alexandre de Tralles; il écrivit aussi sur le pouls; Cassius l'iatrosophiste, dont il reste un petit traité, *les Questions et Problèmes médicaux;* Marcellus de Sida, dont nous avons quelques fragments.

Parmi les médecins des premiers siècles, qu'il n'est guère possible de rattacher à aucune secte, est Arétée de Cappadoce, malgré le rang très élevé que l'histoire doit lui accorder. D'abord, on ne sait presque rien de sa vie; on le place tantôt à la fin du Ier siècle, tantôt à la fin du IIe ou au commencement du IIIe; puis, dans ses ouvrages, il ne cite absolument que Hippocrate dont d'ailleurs il se rapproche par les traits les plus saillants. On suppose, à cause de sa connaissance de la civilisation égyptienne, qu'il a séjourné en Egypte, en raison de ses descriptions des formes de maladies propres à la Syrie, qu'il a vécu dans ce pays, et aussi en Italie, dont il apprécie les produits, surtout le vin. L'ouvrage qui nous est parvenu sous son nom, divisé en deux livres, remarquable compendium de médecine et de thérapeutique, est écrit dans le dialecte ionien qu'on ne parlait plus; peut-être est-ce un hommage à la mémoire d'Hippocrate. Il y a lieu de s'étonner qu'Arétée ait passé presque inaperçu dans les temps anciens, qu'il soit à peine cité avant Aétius et Paul d'Egine, et qu'on ne l'ait réellement apprécié que dans les temps modernes, car ses ouvrages étaient pour l'époque tout à fait hors ligne. Ennemi des hypothèses et des spéculations doctrinales, il s'attache avant tout à la description minutieuse des symptômes et des troubles morbides, qu'il accompagne de considérations anatomiques; il n'est pas douteux qu'il ait étudié l'anatomie pathologique. Comme Soranus et son traducteur Cœlius, ainsi que les successeurs de Soranus, il sépare les maladies aiguës des maladies chroniques. Sa thérapeutique était simple et rationnelle; il employait peu de remèdes, utilisait les émissions sanguines, et accordait à la diététique et à l'hygiène un rôle important dans ses conseils pratiques.

Galien. — La plus grande personnalité médicale, non seulement du second siècle, mais de toute l'antiquité, au point de vue de l'étendue des connaissances, et de l'in-

fluence exercée sur les destinées de la médecine est certainement Galien. Il résume et il concentre en lui toute la fortune scientifique des siècles qui l'ont précédé; englobant trop souvent le mauvais grain avec le bon, il va dominer en maître pendant quinze siècles, à côté d'Aristote, à travers les bouleversements, qui ne l'ébranleront pas, et des défaillances de la civilisation qui ne le feront pas oublier. Les particularités de sa vie sont assez bien connues; on sait qu'il naquit en 131 ap. J.-C., à Pergame, en Asie, sous Adrien, et qu'après y avoir reçu de son père, Nicon, architecte instruit et riche, une forte éducation première, il fréquenta, sous la même surveillance, les principales écoles philosophiques, se pénétra de la connaissance des ouvrages d'Aristote, et commença à l'âge de dix-sept ans l'étude de la médecine qu'il continua à Smyrne, où il s'adonna surtout à l'anatomie, puis à Corinthe et à Alexandrie, après quoi il retourna pour quelque temps à Pergame, où il exerça comme médecin officiel de l'école des gladiateurs. Ce fut peu d'années après, il avait alors trente-deux ans, qu'il vint à Rome où il passa la plus grande partie de sa vie. Son séjour à Rome fut interrompu, à la suite de difficultés avec ses confrères; il regagna sa ville natale, d'où l'empereur Marc-Aurèle le rappela bientôt; il mourut entre 201 et 210, sous Septime Sévère, à Rome ou à Pergame. Les œuvres de Galien constituent à elles seules une vaste encyclopédie; il composa peut-être 500 ouvrages dont 115 sur les sciences philosophiques, et une dizaine relatifs aux mathématiques, à la grammaire, au droit. Près de cinquante de ses compositions médicales sont perdues; il nous reste encore 82 traités authentiques, 15 douteux, 45 apocryphes, de nombreux fragments, une quinzaine de commentaires, sans compter les nombreux débris enfouis dans les manuscrits des bibliothèques. La dernière édition de ses œuvres forme vingt volumes. Son érudition était immense; il savait absolument tout ce qu'on pouvait savoir à son époque; il jugeait tout ce qu'il apprenait et rejetait sans pitié ce qui lui semblait douteux ou faux.

Galien fit surtout faire à l'anatomie des progrès sérieux, et pourtant, il ne connut guère de l'homme, directement, que le squelette, car il paraît certain qu'il ne disséqua pas de cadavres humains; autant que possible, il disséquait des singes, auxquelles ses descriptions de muscles, de nerfs, de vaisseaux, etc., s'appliquent avec exactitude; les nerfs et les vaisseaux sont ce qu'il a le mieux étudié; ses opinions fausses relativement à certaines particularités des viscères tiennent à ce qu'il confondait ses observations faites sur les ruminants avec les autres. Il lui est même arrivé de taxer d'erreur et à tort les enseignements des Alexandrins, parce que, sans s'en douter, il leur reprochait abusivement de n'avoir pas constaté chez l'homme ce que lui-même constatait chez les animaux. Son livre sur *les Administrations anatomiques* et ses traités de dissection des muscles, des nerfs et des vaisseaux, comptaient néanmoins parmi ses meilleures œuvres.

Partisan décidé de la doctrine des causes finales, persuadé que la nature, comme il l'affirme, n'agit jamais sans but, il a perdu beaucoup de temps et de peine à montrer qu'une parfaite concordance existant entre l'organe et la fonction, la connaissance du premier révèle tous les secrets de l'autre; par l'application de cette doctrine, il a, en concluant des parties des animaux qu'il disséquait aux fonctions de l'homme, récolté plus d'une grave erreur; il est responsable, dans une grande mesure, de la stagnation dans laquelle, après lui, resta la physiologie, en raison de la confiance aveugle qu'on eut en sa parole. Il n'eut pas l'idée des types sur lesquels sont construites les séries des êtres vivants, quoique cette idée ne soit tout à fait étrangère ni à Platon ni à Aristote qu'il connaissait bien.

Ses nombreux labeurs de physiologie expérimentale, extrêmement remarquables et ingénieux pour l'époque, lui avaient donné beaucoup d'idées saines sur le rôle du système nerveux. Il savait que le cerveau est le point de départ de toute sensation et de tout mouvement, et que la moelle épinière n'est que la continuation du cerveau, une sorte de cerveau complémentaire. Il savait aussi que les nerfs ne sont que les conducteurs de l'action des centres; cette action, d'après lui, c'est celle d'une force, d'un esprit, élaboré dans le cerveau, qui agit comme moteur sur les parties dures des centres et comme producteur de sentiment sur les portions molles; il connaissait des nerfs mixtes, par mélanges, ou mixtes parce que leur consistance changeait sur leur trajet; ils avaient des sections dures (motrices) et des sections molles (sensibles). Tout imbu des idées d'Aristote sur les catégories, il divise et subdivise à l'infini les qualités, les facultés, les esprits, etc. Il admet, bien entendu, la singulière théorie des trois âmes : l'âme du cerveau, siège de l'intelligence, qui préside aux fonctions animales, et dont les agents sont les nerfs; celle du cœur, siège des passions, qui agit par les artères; celle du foie, qui préside à la nutrition par les veines; il admet, en outre, l'âme proprement dite, synthèse des trois autres, à laquelle le corps doit ses formes, et que, après bien des tergiversations, relativement à sa nature, il paraît avoir fini par considérer comme matérielle. Par des expériences multiples, et surtout par des sections faites à toutes les hauteurs de la moelle, et sur certains nerfs, il était arrivé à discerner assez bien l'innervation du diaphragme, des parois pectorales, des organes de la voix, à distinguer le rôle du pneumogastrique, du nerf phrénique, du récurrent, etc. En somme, si sa physiologie est remarquable, ses dogmes physiologiques le sont beaucoup moins. La doctrine pathogénique de Galien, c'est la pleine efflorescence des doctrines humorales hippocratiques, reposant sur des données cosmologiques : d'abord les quatre substances élémentaires, primordiales, les quatre corps simples des philosophes physiologistes, le feu, l'air, l'eau, la terre, dont tous les corps sont formés, puis les quatre qualités élémentaires, le chaud, le froid, le sec et l'humide, puis les quatre humeurs fondamentales, le sang, le phlegme, la bile jaune et l'atrabile. L'état de santé, c'est l'équilibre parfait de ces quatre humeurs, en proportion, en force, en qualité; cet équilibre se nomme la *crase*, et comme celle-ci n'est pas le même chez tous les hommes, celle qui est le propre de chacun constitue son *idiosyncrasie*. La maladie c'est la rupture de l'équilibre; le rôle de la thérapeutique est de le rétablir. Ce dogmatisme fondamental de la doctrine est bien celui que nous avons vu chez Hippocrate et qui se retrouve chez plusieurs peuples orientaux, avec quelques différences. Galien, tout en restant fidèle, au fond, à ces données hypothétiques traditionnelles, applique toute sa finesse et son habileté dialectique à les combiner, à les fondre ou à les subordonner, à l'occasion, les unes aux autres. Il s'était fait ainsi une pathologie générale dont certains de ses traités permettent de se faire une assez juste idée. Il avait adopté, assez heureusement, une classification sommaire des maladies empruntée aux méthodistes, pour lesquelles, d'ailleurs, il n'avait aucune estime. En étudiant le malade, il se montre aussi empressé à rechercher la diathèse, c.-à-d. l'affection prise d'ensemble, que le trouble local, c.-à-d. le lieu affecté; il ne néglige pas d'établir les rapports qui relient ce trouble local à l'ensemble symptomatique superficiel, aux manifestations présentes, à celles qui ont dû précéder, c.-à-d. qu'il établit une sorte de prognose, dans le sens hippocratique. Ce en quoi il mérite tout éloge, c'est d'avoir, en opposition formelle avec les méthodistes et les empiriques, fait tourner, au profit de la science théorique et pratique, les connaissances anatomiques ou physiologiques, mais anatomiques surtout, qu'il avait acquises et celles qui venaient de l'école d'Alexandrie. Ce qui est exact, dans ses descriptions nosographiques, c'est ce dont ses notions d'anatomie et ses expérimentations physiologiques lui fournissaient la garantie. Il n'admettait pas qu'il pût y avoir de trouble fonctionnel sans lésion d'organe, et souvent il remontait du trouble à la lésion, tout en reconnaissant que, dans bien des cas, cela était difficile, en raison de l'éloignement de la lésion;

prenons pour exemple les paralysies de la main ayant pour cause des lésions des troncs nerveux ou de la moelle.

La thérapeutique de Galien repose d'abord sur sa foi aux efforts de la nature poussés dans le sens de la guérison, efforts dont il faut bien saisir la direction, pour ne pas s'exposer à les contrecarrer; ensuite, elle a aussi pour base le précepte de combattre la maladie par ses contraires, en cherchant des indications jusque dans les circonstances extérieures. Pour donner satisfaction à ces indications, les moyens ne pouvaient lui faire défaut. Galien avait déjà, en suivant ses études, trouvé une matière médicale d'une richesse luxuriante; il l'enrichit encore, et encombra la pharmacie d'une foule de recettes et de mixtures. Mais il faut lui tenir compte de ce qu'il accordait la première place au régime, et aux exercices du corps, lorsque l'état du malade le permettait, et qu'il consacra une partie de ses veilles à tracer les règles de l'hygiène, et à commenter celles que renferme la collection hippocratique.

On est fort embarrassé lorsqu'on veut tenter de donner, en un court aperçu, la caractéristique de cet homme, prodigieux sous tous les rapports; il apparaît, en effet, sous un aspect bien différent, selon qu'on considère en lui le dogmatiste ou l'observateur et l'expérimentateur. Arrivé à Rome au moment où dans des luttes incessantes se débattaient des sectes antagonistes, et des doctrines allant du scepticisme des empiriques jusqu'aux rêveries des pneumatistes, il ne recula pas devant la tâche hardie d'entreprendre la grande réforme qui devait mettre fin à toutes ces dissidences. On peut dire qu'il y réussit, puisque, après lui, on ne vit plus de secte nouvelle. Mais comme, d'autre part, il ne pouvait pas faire table rase, il édifia un système en mettant en œuvre tout ce qu'il trouva de bon, à son gré, de sorte que, comme on l'a dit, son édifice fut construit avec des matériaux d'emprunt. Il eut le grand mérite de consolider ses fondements avec les connaissances positives de l'anatomie et de la physiologie expérimentale; il a eu le grand tort de lier ses matériaux et de combler tous les vides avec des produits de mauvais aloi. Amoureux passionné de la vérité, il prétendait pouvoir la découvrir toujours; plutôt que de consentir à paraître l'ignorer, il se laissa aller à tous les emportements de son imagination. Nature ardente, intelligence supérieure, esprit ingénieux et pénétrant, tempérament de fer, il a eu tout ce qu'il faut pour arriver au premier rang; mais il lui a manqué la pondération qui eût complété en lui l'homme de génie. Sa violence, sa vanité, son entêtement furent des obstacles au plein usage de ses grandes qualités. Il en est résulté que, s'il a beaucoup détruit d'erreurs, il en a intronisé de nouvelles, et que la domination qu'il exerça pendant tant de siècles, tyrannique pour la science et pour la pensée, ne fut pas toujours salutaire.

Médecine grecque à Rome après Galien. — La transplantation de la médecine grecque à Rome ne fut pas une opération suivie d'un succès complet. Le sol était insuffisamment préparé pour lui permettre d'y enfoncer de profondes racines; le tronc lui-même eut peine à se développer, et commença bientôt à languir; enfin les rejetons qu'il produisit ne furent pas tous bien vigoureux. Ce n'est pas que Celse ait manqué complètement d'imitateurs ni Galien de successeurs; mais beaucoup jetèrent un médiocre éclat, sans qu'il soit possible d'en attribuer la pâleur uniquement à la perte de leurs écrits.

Après, comme avant Galien, la grande majorité des médecins de Rome étaient des Grecs; parmi les médecins latins d'origine, on ne compte guère que des compilateurs, des traducteurs et quelques médiocres auteurs originaux; si modestes qu'aient été leurs travaux, il est fort heureux que leur activité ne se soit pas éteinte après l'arrivée des barbares qui, dans maintes occasions, surent apprécier leurs services. Mais, pendant la période de déchéance inévitable qui précéda la réorganisation, l'abaissement de l'esprit scientifique, en Occident surtout, marchait de pair avec la dépression du sentiment politique; l'influence du christianisme et les luttes dans lesquelles il s'engagea vinrent compliquer encore la situation déjà bien troublée des savants de cette époque de transition; certains d'entre eux, restés païens par leurs doctrines scientifiques, étaient déjà chrétiens par les tendances de leur esprit. L'influence des néo-platoniciens à l'école d'Alexandrie devait introduire dans la médecine des éléments hétérogènes mystiques qui furent accueillis d'autant plus aisément en Europe que les Romains étaient extraordinairement superstitieux; ils s'y maintinrent avec une ténacité incroyable jusqu'aux temps modernes; ils vivent encore en partie dans la médecine populaire. Les documents sur l'histoire de la médecine à Alexandrie après Galien sont tout à fait frustes et insuffisants. C'est à cette école que se rattachent plus ou moins directement Zénon de Chypre, maître d'Oribase, de Jonicus et de Magnus, et protégé de Julien. Magnus d'Alexandrie fut un anatomiste assez distingué; c'était un esprit très fin et mordant, plus estimé comme savant que comme praticien. Ossaibiah nomme un autre Magnus. Nous ne pouvons que citer Théon l'archiatre, autre Alexandrin, d'après Hecker, ainsi que Léonidès, qui vint à Rome; Anthyllus, cité par divers auteurs, qui le premier ouvrit les sacs anévrysmaux et les extirpa. Ils sont tous du IIIe et du IVe siècle. Alexandre d'Aphrodisie, moins récent, et que rien ne rattache à l'école d'Alexandrie, fut encore le contemporain de Galien; il vivait à la fin du IIe siècle et dans le IIIe, et fut le favori de Septime Sévère. Il professa à Athènes où il enseignait aussi la philosophie péripatéticienne, et commenta Aristote.

Le partage de l'empire romain entre Rome et Byzance consacra de nouveau la séparation des deux mondes inconciliables, grec et romain; la désunion des Eglises chrétiennes ne fit qu'accentuer les dissidences, en dépit de l'union politique qui régna souvent entre les empereurs. Ces grands événements eurent leur retentissement dans les destinées de la médecine, que nous allons suivre d'abord à Byzance et en Asie, puis dans les nouveaux royaumes fondés par les barbares.

Période byzantine; les écoles nestoriennes en Asie. — Après la division de l'Empire, beaucoup de savants, les médecins comme les autres, regagnèrent la mère patrie. Le prestige des empereurs de Byzance ne suffit pas pour faire revivre l'esprit de recherche et l'activité de l'esprit; il ne se fit plus ni progrès ni découvertes; la décadence était devenue inévitable. Nous sommes à l'âge des compilations et des abrégés de compilations; on collectionne les formules et les recettes; on s'efforce même de mettre les livres à la portée du public ignorant. La médecine, pendant ce temps, n'a plus d'histoire; c'est une collection de biographies. On est réduit à choisir parmi les compilateurs; les plus intéressants sont ceux qui ont le plus emprunté, parce qu'ils nous donnent des extraits des ouvrages perdus, de sorte que chacun d'eux, pour nous aujourd'hui, en représente beaucoup d'autres. Suivons-les de siècle en siècle.

Le plus important et le plus précieux pour l'histoire, c'est le premier en date, Oribase de Pergame (326-403), disciple de Zénon de Chypre; ami de Julien avec lequel il fit l'expédition de la Gaule, il fut, après lui, en raison de son attachement au paganisme, exilé chez les Goths, qui le tinrent en grand honneur; rappelé ensuite, il mourut à Constantinople. Son biographe fut son ami Eunape, auquel il dédia le premier ouvrage, en date, de ceux qu'il nous a laissés, les *Euporista*, petit manuel de médecine de famille, à l'usage du public, livre que nous ne possédons qu'en latin. Il est extrait de son grand ouvrage, malheureusement fort incomplet aujourd'hui, les *Synagogai*, vaste collection en 72 livres, composée à peu près uniquement d'extraits empruntés à un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels beaucoup d'Alexandrins, et dont la plupart sont actuellement perdus ou morcelés. C'est une sorte d'encyclopédie médicale comprenant la thérapeutique et l'hygiène. Son troisième ouvrage, également en latin seu-

lement aujourd'hui, est une *Synopsis*, dédiée à son fils Eusthate; c'est l'abrégé de la grande collection, pour laquelle Oribase n'a rédigé que des introductions, chaque chapitre portant l'indication de l'auteur qui l'a fourni. A côté d'Oribase, on ne trouve guère à citer, en dehors des médecins grecs indiqués à la suite de Galien, que les noms assez peu connus d'Adamantius, auteur des *Physiognomica*, et de l'évêque d'Emèse (auj. Hums), qui composa un traité *De la Nature de l'homme*, sans grande originalité, où il se montre très renseigné sur l'anatomie et la physiologie. Au ve siècle, nous rencontrons Hésychius de Damas, qui voyagea en Grèce, en Italie, en Egypte, avant de se fixer à Constantinople, vers 430; puis son fils Jacob, comte des archiatres, surnommé le Psychreste, médecin très populaire, vanté par Alexandre de Tralles; Asclépiodote d'Alexandrie à la fois musicien, physicien, philosophe et médecin; enfin, Palladius l'iatrosophiste, et quelques autres.

Après eux, Aétius et Alexandre de Tralles, au siècle suivant, paraîtront des hommes illustres. Aétius d'Amide en Mésopotamie (auj. Diarbékir), médecin chrétien, quitta Alexandrie pour Constantinople, où il eut des fonctions à la cour. Les seize livres de médecine qui composent son *Tetrabiblion* traitent de toutes les parties de la médecine; c'est un ouvrage beaucoup plus travaillé que la collection d'Oribase, et en dehors des parties remaniées d'Arétée, de Galien, de Dioscoride, d'Oribase lui-même et de beaucoup d'autres, on y trouve des fragments qui paraissent propres à Aétius, ce qui est exceptionnel pour son époque.

Alexandre de Tralles en Lydie (auj. Sultan-Hissar), fils d'un médecin, disciple de Cosmas, visita l'Italie, l'Espagne, la Gaule et séjourna longtemps en Egypte et en Phénicie. Il était âgé lorsqu'il composa son traité en douze livres sur la pathologie et la thérapeutique des maladies internes. Il connaissait bien la littérature médicale en usage à son époque; il ne se contente pas d'extraire, mais discute ses auteurs, les réfute souvent, et il expose ses opinions propres. C'est un homme de science vraie, comparé à ceux qui l'ont précédé et suivi; il peut être mis en parallèle avec Arétée. Ses descriptions des maladies, qu'il étudia presque toutes, sont souvent exactes, même dans les détails; un de ses livres est consacré à la goutte, un autre aux maladies des reins, un autre aux angines, etc. Sa thérapeutique est riche, trop riche même, car il y a donné place aux pratiques superstitieuses qu'il recueillait, même pendant ses voyages, dans des conversations avec les paysans. Sa réputation fut grande et durable; il exerça une forte influence sur les Byzantins, les Arabes et la médecine occidentale au moyen âge.

Le grand nom du viie siècle est celui de Paul d'Egine. Nous dirons d'abord quelques mots de deux autres médecins, ses contemporains, ou à peu près, Théophile et son disciple Etienne. Théophile (ou Philothée) Protospatharios, fut sous Héraclius, qui le prit comme médecin particulier, un des hommes remarquables du viie siècle, comme praticien et comme professeur. Chrétien convaincu, il finit sa vie dans un cloître. Ses petits écrits sur le pouls et sur l'urine étaient classiques au moyen âge. On connaît surtout son traité *Sur l'Organisation de l'homme*. C'est une sorte d'anthropologie, au sens descriptif où ce mot a été parfois usité, comprenant l'anatomie et la physiologie. Ses descriptions sont claires et élégantes et l'auteur s'exprime souvent d'après ses propres observations. Il est possible que ses petits écrits sur l'urine et le pouls soient dus comme celui *de la fièvre* à sa collaboration avec son disciple Etienne (ou Stéphane) d'Athènes, auteur de commentaires sur la thérapeutique à Glaucon de Galien, et de scholies sur le Pronostic d'Hippocrate.

Paul d'Egine, qui porte le nom de l'île où il naquit, appartient au viie siècle, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il étudia à Alexandrie, tombée en 640 aux mains des Arabes; il devait être né au commencement du siècle. On sait qu'il voyagea beaucoup, et qu'il vécut longtemps en Grèce. L'ouvrage qui a fait sa grande reputation est un traité de médecine en sept livres, dans lequel il faut voir aussi, pour une grande partie, une compilation de divers auteurs et entre autres d'Oribase. Il déclare lui-même qu'il n'a voulu faire qu'un abrégé, qu'il intitule livre des *Souvenirs*. Le premier livre est consacré à l'hygiène, les suivants aux maladies; le plus célèbre est le sixième; il y traite de la chirurgie en plus de 120 chapitres; il utilise les traités antérieurs, mais son travail n'en conserve pas moins un grand cachet de personnalité relevé par la clarté de l'exposition. Son manuel fut un des premiers livres traduits en arabe, et un de ceux que les Arabes lisaient avec le plus d'intérêt. Albucassis en parle avec éloge. Ses chapitres sur l'opération de la pierre, sur l'hydrocèle, les hernies, les maladies de l'appareil génital sont des plus remarquables, ainsi que ceux qui traitent de l'embryotomie, de l'accouchement forcé et de l'extraction des flèches.

Avec Paul d'Egine finit l'histoire de l'école grecque; c'est à peine si le viiie siècle nous donnerait un nom de quelque notoriété; peut-être celui du moine Meletius, auteur d'un traité sur la nature de l'homme; plus tard, les chapitres médicaux de l'encyclopédie du patriarche Photius; ceux de la compilation de Théophanes Nonnus, écrite sur l'ordre de Constantin Porphyrogénète; les poèmes médicaux de Michel Psellus; la diététique de Siméon, fils de Seith, du xie siècle, médecin de l'empereur Michel Ducas; la thérapeutique de Jean Actuarius, au xiiie siècle; la compilation de Nicolas le Myrepse sur les remèdes et les onguents, etc., pourraient encore être cités. Mais l'étude de toutes ces élucubrations ne fait que fortifier dans l'esprit la conviction que le viie siècle est bien le dernier qui laisse à la médecine byzantine une place un peu sérieuse dans l'histoire.

Nous avons vu déjà que, au moment où fut fondée l'école d'Alexandrie, des écoles du même genre, quoique destinées à un moins grand renom, avaient été établies dans l'Asie Mineure, à Pergame et en Syrie. Elles s'éteignirent assez vite. Mais l'Asie antérieure continua longtemps d'être le pays privilégié où se fondèrent des instituts de toutes sortes. Après les nombreuses écoles juives répandues dans la Syrie et la Mésopotamie, vinrent les écoles chrétiennes dont celle de Nisibe fut le modèle. Là peut-être, et dans beaucoup d'autres assurément, moins strictement concentrées dans les études théologiques, furent enseignées, dans les instituts où l'on est tenté de voir les embryons des universités futures, toutes les sciences profanes, y compris la médecine. De la Mésopotamie, en partie peut-être sous l'influence de la propagande chrétienne, le mouvement gagna la Perse. On croit que déjà Sapor Ier, après avoir fait construire la ville de Djondisabour (dans le Khousistan) après la ruine d'Antioche, y fit venir des médecins grecs et même des médecins indiens. Des nestoriens, de ceux qui s'étaient réfugiés à Edesse (Orfa), après 431, et qui y avaient établi une école, et bientôt un hôpital (460) et se virent expulsés trente ans plus tard, les uns se rendirent à Nisibe et les autres en Perse, presque sûrement à Djondisabour; là ils furent accueillis avec empressement et fondèrent des centres d'enseignement religieux et profane. La période brillante de ces écoles commença sous Khosroès Ier (532-579), généreux protecteur des sciences et de la médecine; elle fut surtout florissante au milieu du vi^e siècle, sous le règne de Nouchirvan. Cette école de Djondisabour, à la fois cléricale et laïque, enseignait toutes les sciences ayant des applications pratiques, et surtout la médecine; au service de cet enseignement était affecté un hôpital et un magasin de médicaments. On connaît le nom de plusieurs médecins qui furent directeurs de l'hôpital, c.-à-d. de l'enseignement clinique.

L'histoire de cette école nous révèle un fait d'une grande importance pour celle de la médecine; c'est qu'elle se tint toujours en relation avec l'Inde et les médecins indiens. Ceux-ci étaient appelés à Djondisabour, non seulement comme praticiens, mais comme maîtres à l'institut de cette

ville; ils y enseignaient encore les doctrines de leur pays, doctrines qu'ils communiquaient d'une manière plus efficace, en traduisant les livres sanscrits. Les souverains attachaient une si grande importance à ces relations entre les deux pays qu'ils n'hésitaient pas à envoyer des missions de la Perse dans l'Inde, uniquement pour en rapporter soit des livres, soit des substances médicamenteuses spéciales à cette région. La réalité de ces traductions de livres sanscrits est attestée par El-Kefti et par le Fihrist. Il y avait de temps à autre des sortes de congrès dans lesquels les doctrines des deux pays étaient controversées; l'une de ces assemblées fut présidée par un médecin indien. Il existe d'ailleurs d'autres preuves de l'étendue et de la précocité de ces relations scientifiques entre l'Inde, la Perse et la Mésopotamie; et même ces relations, pour ce qui regarde la médecine, purent avoir été ouvertes avant l'arrivée des médecins grecs. Les discussions scientifiques, quelque courtoises qu'elles paraissent avoir été, en raison même de leur caractère officiel, prouvent qu'il ne s'était pas formé un système mixte, une sorte de doctrine gréco-indienne. L'anecdote de la résurrection d'Ibrahim-ben-Mahadi, laissé pour mort par Gabriel Bakhtichou, et guéri par l'Indien Salah, montre mieux encore que chacun gardait ses procédés. Nous allons voir que les enseignements de ces écoles persanes, où les livres grecs arrivaient souvent sous forme de traductions en syriaque, furent une des sources, la plus importante assurément et la plus sûre, d'où dériva la médecine des Arabes. Nous verrons aussi que le khalifat ne mit pas obstacle à la continuation des relations avec l'Inde, qui fut visitée par plusieurs médecins de cette période historique.

Médecine chez les Arabes. — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT; CARACTÈRE GÉNÉRAL. — Les Arabes, antérieurement à Mohammed, n'étaient pas restés enfermés dans leur péninsule; leurs incursions guerrières les avaient amenés souvent à franchir la frontière septentrionale de leur pays; leurs relations commerciales s'étendaient très loin, et les maintenaient en communication constante avec l'Asie Mineure, la Phénicie, la Mésopotamie, la Perse, l'Inde et même la Chine, et leur avaient permis de prendre une idée de la civilisation contemporaine; de nombreux juifs, réfugiés au milieu d'eux, plusieurs très instruits, apportant avec eux des textes littéraires et scientifiques, purent leur inspirer déjà quelque désir d'apprendre. Avant l'islamisme, la médecine, jusqu'alors simplement empirique, fit l'objet de l'étude de rares curieux; c'était alors de la Syrie que venaient les maîtres et les enseignements. La période de la conquête resta forcément stérile; fanatisés par le succès, les Arabes ne songeaient pas encore à servir la civilisation; l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie en est le témoignage incontestable. Mais ces dispositions hostiles ne durèrent pas; bientôt, au contraire, l'activité de la vie intellectuelle prit un essor extraordinaire, facilité grandement par l'adoption de l'arabe comme langue religieuse, officielle. Il fut adopté par les peuples soumis et convertis, depuis Gibraltar jusqu'aux rivages indiens; les anciens dialectes continuèrent de servir pour l'usage courant; ils eurent encore une littérature sans doute; mais l'esprit de l'islam envahit tout. La part que prirent directement les Arabes au développement du mouvement civilisateur qui porte leur nom fut probablement assez restreinte; les khalifes eurent surtout le mérite de rechercher, de protéger, d'encourager les hommes studieux ou instruits de leurs vastes empires, en les appelant à leurs cours, en leur fournissant des livres, en créant des centres d'études et d'enseignement, dans lesquels la médecine tenait une large place.

Nous savons déjà que l'une des principales sources de la médecine arabe doit être cherchée dans les écoles de la Mésopotamie et surtout de la Perse, où se trouvaient traduits soit en syriaque, soit en persan, les principaux ouvrages de la Grèce et de l'Inde. Les khalifes les firent de nouveau traduire en arabe; quelques ouvrages furent sans doute aussi directement traduits du grec. Tous les moyens étaient mis en usage pour se procurer les livres, même les plus rares; on vit le khalife Al-Mamoun introduire l'obligation de fournir des manuscrits comme conditions d'un traité de paix. — Les nestoriens furent aidés dans leur tâche par les juifs et les jacobites. Non seulement les juifs fournirent ce que pouvait donner la tradition hébraïque; mais, avant à leur disposition, en Palestine, à Nisibe en Syrie, à Sura et à Pumbeditha en Perse, et ailleurs encore, d'excellentes écoles, ils contribuèrent à la vulgarisation de la science grecque. Le plus connu des jacobites est Sergius, le meilleur traducteur que Khosroès Nouchirvan ait eu à son service. Sergius, qui était médecin et connaissait à fond le grec et le syriaque, commenta Aristote et fit passer en syriaque beaucoup de livres grecs dont plusieurs tirés de la collection hippocratique.

L'école d'Alexandrie, dont la décadence n'était pas complète au commencement du VIIe siècle, contribua aussi notablement au développement de la civilisation arabe et à la diffusion de la médecine grecque. Il y avait des médecins arabes à Alexandrie au moment de la conquête; Ibn-Abi-Ossaïbiah, auteur d'un ouvrage précieux sur les vies des médecins célèbres, cite Ebn-Abdjar nommé aussi Alkinani, qui y professait alors, et qui fut contraint par Omar à se faire musulman. Amrou, qui avait incendié la bibliothèque, sur l'ordre d'Omar, revint à de meilleurs sentiments et fit son ami de Jean Philipponus, le grammairien, un des reviseurs de Galien, un de ceux aussi qui avaient fait tous leurs efforts pour éviter le désastre. On se mit à l'étude de bonne heure, s'il est vrai, comme le dit Lassen, que déjà du vivant de Mohammed il existait à Senaa, dans le S. de l'Arabie, une école de médecine dirigée par Haret-ben-Caladah, disciple de l'école de Djondisabour, favori du roi Khosroès Nouchirvan, et ensuite ami de Mohammed, et peut-être son médecin particulier. La première période de la médecine arabe ne fut naturellement pas la plus brillante; néanmoins dès cette époque les encouragements n'avaient pas fait défaut aux travailleurs. Moawiah, le premier khalife de la famille des Ommeyyades, établi à Damas, consacra ses soins à la fondation de nombreuses écoles, de bibliothèques, d'observatoires, appela à lui tous les savants qu'il put découvrir et fit régner l'activité dans les écoles; il attacha à sa personne des médecins chrétiens, de même que le sanguinaire Al-Hadjdjâdj, mort en 714, gouverneur de l'Irak, qui prit à son service Théodocus, mort en 708, et Théodunus, les derniers élèves notables de la vieille école alexandrine. Théodocus eut de la célébrité et forma de nombreux disciples.

Sous les Abbassides, l'attention se porta davantage encore sur les sciences, et l'œuvre entreprise fut poursuivie avec ardeur. Le deuxième des khalifes de cette famille, Al-Mansour, fondateur de Bagdad, s'attacha George Bakhtichou, le chef d'une célèbre famille médicale, et le chalrgea de la traduction en arabe d'ouvrages considérabpes qu'il se procurait près de l'empereur de Constantinople auquel il envoyait des ambassades dans ce but. Son successeur, Haroun-er-Rechid (786-809), contemporain de Charlemagne, ne montra pas moins de zèle. Il enleva, de diverses villes grecques et de Chypre, de nombreux livres qui passèrent en arabe. Il avait pour guide le fameux médecin Mésuë, qui conserva sa position sous Al-Mamoun. Celui-ci créa un véritable institut de traductions, divisé en sections ayant chacune à leur tête un directeur spécial. Aristote et Galien furent traduits dans ce savant cénacle. C'est aussi sous Al-Mamoun que fut traduite du persan en arabe la *Samhitâ* de Charaka, ainsi qu'un livre sur les poisons attribué à Chanak, qui peut n'être pas le même que Charaka. L'*Ayurvéda* de Suçruta était déjà connu des Arabes sous Haroun-er-Rechid, et des Persans peut-être assez longtemps auparavant.

Vers 710, un Chaldéen, Ibn-Wahchiya, passe pour avoir traduit en arabe un livre sur les poisons et un traité d'agriculture contenant des chapitres de médecine. Les successeurs d'Al-Mamoun, continuèrent son œuvre, aidés par des

savants comme Honeïn-ben-Ishac (Johannitius) qui fit encore de grandes traductions. — La dislocation de l'empire en un grand nombre d'États séparés favorisa la création de nombreux foyers scientifiques secondaires au grand bénéfice de la science. Il y eut des centres d'instruction à Boukhara, à Ghazna dans le Magreb, dans le Kairoan, en Egypte, en Syrie, etc.

C'est en Espagne, sous les Ommeyyades, établis là au VIIIe siècle, que les sciences eurent leur plus grande prospérité; on s'y occupa moins de théologie et de grammaire et l'esprit se dégagea davantage des entraves étroites où le retenait la rigidité du Coran; il y eut un semblant d'émancipation de la pensée, favorisé par la présence des nombreux juifs instruits, dont l'arrivée avait précédé celle des Arabes. Abderraman Ier s'occupa surtout d'architecture et édifia des palais splendides dans sa résidence de Cordoue; sous Abderraman III, des savants furent appelés des grands centres d'Orient, et formèrent à Cordoue une sorte d'académie qui s'occupait de toutes les branches de la science. On en eut fini bientôt avec les traductions, et ce fut une active période où les encyclopédies succédaient aux compilations qu'on enrichissait de notions nouvelles. Hakim II, qui succéda à Abderraman III, s'occupait lui-même de sciences; il composa une bibliothèque immense et prenait part aux discussions scientifiques dans les réunions des savants de son entourage. La même animation régnait dans toute la péninsule; au XIIe siècle, l'Espagne possédait 70 bibliothèques et 17 grands établissements d'instruction, tandis que le monde latin n'avait que ceux de Salerne et de Paris, et pas une bibliothèque un peu considérable.

Le caractère général de la médecine arabe, c'est, on doit s'y attendre d'après l'histoire de son développement, de manquer à peu près complètement d'originalité; elle est le reflet des idées et des doctrines qui l'ont alimentée, c.-à-d. de la médecine grecque et de la médecine indienne; mais elle est surtout grecque. Entre les mains des Arabes, la science ne progressa guère; ils en furent les gardiens fidèles; mais, par faute d'indépendance d'esprit, ils se bornèrent à entreprendre de l'adapter à leurs besoins et à augmenter la somme déjà respectable des remèdes qu'elle mettait en usage. Ils eurent à leur disposition surtout Hippocrate, Galien, Aristote, Dioscoride, Oribase, Paul d'Égine, des traités d'Alexandre de Tralles, de Philagrius et un certain nombre d'auteurs grecs aujourd'hui perdus. La doctrine galénique règne chez eux sans conteste; on y trouve à peine quelques traces du méthodisme, qui se conserva si longtemps en Occident. Certaines branches de la science ont été complètement négligées par eux, et avant tout l'anatomie, dont leurs scrupules religieux les empêchaient de s'occuper eux-mêmes. Ils s'en sont pour cela rapportés aux anciens. La physiologie, qui aurait pu tirer quelques profits des progrès de la chimie et de la physique, resta également stationnaire. La chirurgie n'avança guère non plus; Albucasis a beaucoup emprunté à Paul d'Égine. Les Arabes qui avaient horreur des opérations sanglantes, remplaçaient partout le bistouri par le cautère. Ils s'occupèrent assez rationnellement d'ophtalmologie; quant aux maladies des femmes, elles étaient abandonnées aux sages-femmes. En médecine, ils étaient remarquables par la minutie avec laquelle ils examinaient les malades; ils donnaient surtout leur attention au pouls et à l'état des urines. Leur matière médicale a pour base Dioscoride, enrichi d'une foule de produits de la Perse et de l'Inde. Ils avaient le goût des associations de remèdes et des mélanges de parfumerie, et une grande aversion pour les remèdes très actifs. Les Arabes créèrent un grand nombre d'hôpitaux dont plusieurs furent très remarquables; il y en eut dans toutes les grandes villes, à Djondisabour, à Bagdad où on en érigea plusieurs, à Merv, à Ispahan, à Antioche, à Jérusalem, à Damas, à La Mecque, etc.

PRINCIPAUX MÉDECINS ARABES. — Nous avons déjà eu l'occasion de citer quelques-uns des principaux traducteurs, en tête desquels est la famille des Bakhtichou de l'école de Djondisabour, puis Mésuë le Vieux, dont de nombreux écrits ont été traduits en latin; Honeïn (Johannitius), qui passa deux ans en Grèce pour apprendre la langue; ses fils et son neveu furent comme lui d'habiles traducteurs. Plusieurs des livres d'Honeïn ont été publiés en arabe; l'un fut traduit du syriaque en hébreu. Parmi les savants arabes du IXe siècle, Rhazès mérite une place à part. Persan d'origine, il fut, depuis l'âge de trente ans, professeur à l'institut de Bagdad, et ensuite directeur de l'hôpital de Raï, sa ville natale. Il composa de nombreux ouvrages (237, dit Wustenfeld); 36 de ses traités sont conservés, dont le plus considérable et le plus connu est *le Continent*, vaste compilation contenant des extraits de presque tous les auteurs, et enrichi de nombreuses observations personnelles; l'ouvrage ne fut mis en ordre qu'après sa mort; il a été fort maltraité par les traducteurs. *Le Continent*, pour la théorie, est essentiellement galénique; les conseils pratiques rappellent les hippocratistes; la thérapeutique donne une grande place au régime; la chirurgie procède de Paul d'Egine, mais contient quelques notions nouvelles. Le *Livre médical à Al-Mansour* est un recueil en 10 parties, mieux ordonné que *le Continent*, et dont la pathologie (9e livre) a été longtemps étudiée et commentée. Le traité de *la Variole et de la Rougeole* est le plus répandu et le plus original de la collection. Rhazès ouvre la série de ceux qui ont essayé de travailler par eux-mêmes et de compléter les anciens.

Nous ne pouvons que nommer Sérapion le Vieux, auteur des *Aphorismes* et des *Pandectes*, Isaac le Juif, dont il reste un livre sur le régime; Ali-ben-al Abbas, auteur de l'*Almalaki*, compendium intéressant en 20 livres; Soleiman-ben-Djoldjol, auteur fécond, médecin du khalife espagnol Hichâm II, qui a écrit sur l'histoire médicale, et dont rien n'a été imprimé.

Au XIe siècle, période brillante, appartiennent Mésuë le Jeune, Albucasis, Avicenne. Le premier a été souvent confondu avec Mésuë le Vieux; on ne sait rien de lui, quoique sous son nom plusieurs ouvrages aient été imprimés plus de vingt-cinq fois: un *Antidotarium*, une *Practica medica*, etc.

L'*At-Tasrif* d'Albucasis (Aboul-Kasim Al-Zahrawi) est une des plus intéressantes œuvres laissées par les Arabes; l'auteur la composa à Cordoue; on ne sait rien de sa vie. La partie médicale a été traduite en latin; mais on s'est, avec raison, beaucoup plus occupé de la partie chirurgicale; c'est le seul traité complet de chirurgie arabe connu; son importance pour l'histoire de l'art est considérable. La chirurgie d'Albucasis procède de Paul d'Egine; mais on y rencontre, surtout en ophtalmologie, des procédés originaux; l'exposition en est très claire. Les manuscrits contiennent la représentation de nombreux instruments chirurgicaux.

Avicenne (Ibn-Sina) fut un savant encyclopédiste, dont la vie est assez bien connue; il naquit en 980, près de Boukhara, et passa dans cette ville de longues années, mais il voyagea beaucoup. Il composa des ouvrages considérables sur toutes les sciences. On possède les manuscrits de nombreux ouvrages de médecine portant son nom. Six d'entre eux ont été publiés ou traduits en latin, et, parmi eux, un livre célèbre, qui fut classique pendant cinq cents ans, le *Canon de la médecine*. Le texte arabe a été imprimé à Rome dès 1593. C'est un traité complet de médecine en cinq parties, où l'anatomie, la physiologie, la pathologie générale, la thérapeutique, la matière médicale et la chirurgie sont exposées avec de grands détails. Au point de vue doctrinal, Avicenne se rattache à Galien, dont il examine et discute les théories avec une grande finesse. Il est tout empreint des principes d'Aristote. Dans le Canon, la répartition des matières est en ordre parfait, ce qui le rend facile à consulter, et presque agréable. C'est avec raison qu'on tient Avicenne pour le plus brillant représentant de la médecine arabe. Le XIIe siècle est moins brillant que le précédent; la décadence s'annonce. Les noms

importants de cette époque sont ceux d'Avenzoar, d'Averroès et de Maïmonide.

Avenzoar (Ibn-Zohr, 1113-62), né près de Séville, fut célèbre à la fois comme philosophe et comme médecin ; il était d'une famille distinguée, dont plusieurs membres suivirent la carrière médicale. Sept de ses ouvrages médicaux ont été traduits en latin ; le plus important est l'*At-Teisir*, qu'on intitule *De Rectificatione regiminis et medicationis;* le *Colligens* lui sert de complément. Ses livres contiennent beaucoup de remarques personnelles et des détails de mœurs intéressants; ils sont, pour ce motif, d'une grande importance pour l'histoire. Avenzoar était un observateur sérieux et positif; il accordait aux faits le pas sur les théories et se prononça avec une louable énergie sur l'abus du dogmatisme et sur les fantaisies des humoristes et des dynamistes, ainsi que sur les abus de la thérapeutique.

Averroès (Ibn-Rochd, 1126-98), l'ami et le disciple d'Avenzoar, appartenant comme lui à une famille de savants, se livra, à son exemple, à l'étude des mathématiques et de la philosophie, avant d'aborder la médecine. Né à Cordoue, il passa une partie de sa vie à Séville et mourut au Maroc. Il composa plus de quarante traités divers, en dehors de ses publications médicales, dont la plus considérable est le *Colliyât*, en grande partie dérivé du Canon d'Avicenne. On a aussi publié de lui un traité des fièvres ; mais sa réputation et sa valeur comme philosophe l'emportent de beaucoup sur sa renommée médicale.

Maïmonide (Ibn-Meimoun, 1135-1204), d'une riche famille juive de Cordoue, fut forcé de quitter son pays pour des motifs religieux ; il se rendit à Fez, puis voyagea en Palestine, en Egypte, où il pratiqua avec activité ; il trouva le temps d'écrire nombre de livres de philosophie et de médecine. Le plus répandu parmi ces derniers fut son *Traité du régime de la santé*, plusieurs fois traduit. On lui doit aussi un petit ouvrage sur *les Poisons* et un recueil assez considérable d'aphorismes; quatorze autres traités, dont un très important sur *les Causes et les Signes des maladies* est resté inédit. C'est un des auteurs les plus estimés de la littérature hébraïque.

Ibn-al-Beithar, mort en 1248 à Damas, est le plus célèbre des botanistes arabes ; il voyagea longtemps en Egypte et en Syrie, où il recueillit un grand nombre de plantes, dont la description enrichit son *Corpus simplicia medicamentorum et ciborum continens* (traduit en français, 1877-83, 3 vol.), vaste compilation des ouvrages antérieurs.

Ibn-Abi-Ossaïbiah (1203-73), l'ami d'Ibn-al-Beithar, est justement célèbre à cause de son ouvrage historique, *Fontes relationum de classibus medicorum*, où, en quinze chapitres, sont relatées des notices biographiques sur les principaux médecins indiens, grecs, chrétiens et arabes. Ce curieux recueil, publié en arabe par August Müller en 1884, n'a été traduit jusqu'ici que par fragments.

La littérature médicale des Arabes est immense ; une faible partie a été publiée ou traduite ; la masse est encore enfouie dans les bibliothèques, et, avec elle, la clef de bien des problèmes que l'histoire laisse aujourd'hui sans solution.

Médecine néo-latine; les premières écoles; Salerne. — Nous venons de voir quelle fut la triste destinée de la médecine dans l'empire d'Orient, à la suite du partage. En Occident, la translation de la médecine grecque se fit également des médecins grecs aux néo-latins, assez misérablement d'abord, puisque la source elle-même touchait à l'épuisement ; mais l'issue des événements fut relativement beaucoup plus heureuse. Il se produisit assez vite une sorte de rénovation très suffisante pour préparer le terrain aux Arabes d'abord, à la Renaissance ensuite. Sans cette circonstance, les Arabes n'auraient pu faire en Occident qu'une œuvre stérile. On s'était fait une idée beaucoup trop exagérée de l'action dévastatrice des barbares ; ils furent loin de tout détruire, et, une fois organisés, ils songèrent bientôt à reconstruire. Leurs codes renferment de nombreuses dispositions favorables à la science et aux études ; la médecine fut par eux très appréciée. En réalité, la science resta pendant plusieurs siècles languissante, mais il n'y eut pas d'éclipse totale, même passagère.

On connaît les noms de plusieurs médecins latins du IVe et du Ve siècle ; ce sont eux qui, bien que compilateurs du dernier ordre, ou dévots de l'empirisme populaire, font le lien entre la tradition grecque et les écoles néo-latines. Daremberg a montré que, dans leur pauvre littérature, on trouve des traces évidentes des doctrines méthodistes. Mais déjà, au VIe siècle, il existait sans doute des écoles simultanément dans la Gaule, en Italie, et dans tous les royaumes nouveaux fondés par les barbares, ou tout au moins des ateliers pour la traduction des auteurs grecs dans ce latin devenu la langue officielle. L'existence de la plupart de ces écoles est ignorée ; les vieilles archives, les anciennes chroniques et les manuscrits enfouis un peu partout en ont encore sûrement gardé, malgré les efforts des chercheurs, quelques secrets qui seront révélés un jour. On sait déjà qu'à Milan, dès le VIIIe siècle, on enseignait Hippocrate et Galien ; qu'à la même époque, la Botanique d'Apuleius fut traduite en anglo-saxon ; à Saint-Gall, au Mont-Cassin et bien ailleurs, on copiait les manuscrits.

L'école de Salerne fut la plus célèbre de toutes ces utiles institutions; quelques auteurs ont voulu en rattacher l'origine justement à l'histoire du couvent du Mont-Cassin et à saint Benoît lui-même ; mais, en réalité, cette origine est inconnue ; elle était déjà très obscurcie à l'époque où l'histoire peut s'occuper de Salerne. Rien ne permet de dire qu'elle fut plutôt, même au début, l'annexe d'un établissement religieux qu'un institut mi-religieux et mi-laïque, mais on ne doit pas pour cela méconnaître les grands services rendus par les moines. Jusqu'en ces derniers temps, l'histoire de cette ville est restée méconnue ; elle est due tout entière à la découverte faite par Henschel de trente-cinq traités salernitains à Breslau, et aux recherches de Daremberg et de S. de Renzi, auxquels on doit la publication de la *Collectio salernitana*. Peut-être, jusqu'au IXe siècle, n'y eut-il à Salerne qu'un concours de médecins, de clients et d'apprentis, ou, comme on a dit, une sorte de franc-maçonnerie médicale avec ses secrets ; mais la célébrité du lieu était déjà très réelle ; elle fut grande dès le Xe siècle ; c'est en 984 qu'Adalbéron, évêque de Verdun, vint s'y faire soigner ; moins de soixante-dix ans plus tard, en 1050, Didier, abbé du Mont-Cassin, le futur pape Victor III, s'y rendit dans le même but. C'est en 1059 que Rodolphe, surnommé Mala Corona, fit le voyage de Salerne pour prendre part à des controverses et y discuta avec une doctoresse en renom. A la même époque, une chronique nous apprend qu'on renouvela les anciens privilèges de l'école.

Il serait difficile de dire quelles étaient les doctrines enseignées à Salerne ; le corps médical de l'école avait à sa disposition, d'après les documents, un certain nombre de traductions et d'abrégés de quelques livres hippocratiques, de certains traités de Galien, Rufus, Oribase, des œuvres encore plus récentes, comme celles de Théophile Protospatharios, etc., puis une sorte de somme médicale, empreinte de méthodisme, qui servit longtemps de manuel courant, puisque vers 1040 Garinopontus en fit une édition revue et corrigée. Sans s'en douter, dans un éclectisme inconscient, on mélangeait les doctrines et on confondait les écoles ; les méthodistes se prenaient eux-mêmes pour des hippocratistes orthodoxes. Les doctrines galéniques prédominèrent dans la suite ; dès 1050, Alphanus, évêque et médecin, écrivit un traité des quatre humeurs fondamentales du corps humain. Plus tard, les traductions de Constantin l'Africain, qui préluda à l'influence arabe, contribuèrent à fixer les idées. Mais, néanmoins, en raison de la pénurie des ressources, de la pauvreté en livres, l'édifice salernitain allait toucher à sa ruine, quand l'arrivée des Arabes, munis des traductions qu'ils avaient refaites sur d'autres traductions du grec en syriaque, vint

rendre la vie à l'enseignement. C'est alors que commença la complète domination du galénisme; après avoir été un guide, Galien devint un maître absolu. Le Carthaginois Constantin avait beaucoup voyagé et beaucoup appris; il avait visité la Mésopotamie, l'Inde et l'Egypte; il devait pouvoir remplir des livres de ses propres observations; on a pourtant constaté qu'il publiait sous son nom des plagiats faits aux dépens des Grecs.

Pendant les premiers temps, la chirurgie fut peu cultivée à Salerne; il semble que l'enseignement y était alors surtout théorique; l'anatomie restait négligée, et la chirurgie, alors aux mains des empiriques, ne fut en honneur qu'au XIIe siècle. L'enseignement était donné à Salerne de la manière la plus libérale; on admettait tous ceux qui désiraient s'instruire, sans distinction de religion ni de sexe; l'école de Salerne fournit beaucoup de femmes-médecins. Au début, les maîtres n'avaient d'autres émoluments que les maigres rétributions de leurs auditeurs; mais, plus tard, ils furent régulièrement stipendiés et suffisamment. C'est l'école de Salerne qui, la première, fut pourvue d'un règlement d'études. Dès 1140, le roi Roger avait édicté des lois spéciales pour garantir la valeur des études et régler les conditions d'admission. Ces dispositions furent confirmées un siècle plus tard en 1240 par Frédéric II, qui créa une réglementation complète, en vertu de laquelle les études, précédées d'un enseignement préparatoire de trois années, duraient cinq ans et étaient complétées par une année de pratique sous la direction d'un médecin habile. La chirurgie était comprise dans le cadre de l'enseignement. Les apothicaires, qui ne pratiquaient pas, étaient inspectés par les médecins.

En 1252, le roi Conrad créa à Salerne une université; mais celle de Naples, érigée quelques années plus tard, lui fit une concurrence fatale et prépara son irrémédiable décadence. De Renzi a pu dresser une liste de plusieurs centaines de médecins appartenant à l'école de Salerne; un certain nombre d'entre eux ont écrit des livres en partie conservés. C'est pendant le XIe siècle que les plus connus furent composés; plusieurs sont attribués à des femmes. En 1035, Petrocellus écrivit un *Compendium medicinæ;* Garinopuntus, qui mourut avant 1056, composa le *Passionarius Galeni*, dont le renom fut grand. Constantin, vers la même époque, publia des livres classiques. Son disciple, Jean Afflacius, est l'auteur de deux traités de médecine théorique et pratique où l'on trouve de bonnes observations. Il administrait le fer contre les gonflements de la rate. Archimathœus, vers 1100, composa un guide médical, espèce de manuel déontologique curieux et bizarre. On doit à Nicolas Prœpositus, directeur de l'école vers 1140, un *Antidotarium*, pharmacopée inspirée de Galien, des Arabes et des derniers Byzantins. Mathieu Platæarius est l'auteur d'une *Practica brevis*, etc.; le chirurgien Roger de Parme, qui pratiquait la trépanation du sternum, la suture intestinale, les sétons, et qui décrivit la hernie du poumon, étudiait à Salerne vers 1240. Parmi les femmes, la plus célèbre fut Trotula, de la famille noble des Roger; on possède l'abrégé de son livre sur les maladies des femmes; elle est citée par divers auteurs, à l'occasion de toutes les parties de la science; notons, après elle, mais plus tard, la belle Costanza Calanda, savante doctoresse; Abella, qui écrivit sur la génération; Mercuriade, adonnée à la chirurgie; Rebecca, alliée aux rois normands, auteur de traités sur l'embryon, la fièvre, etc.

C'est vers 1150 que parut, dans sa première forme, le petit traité si célèbre intitulé souvent *Schola salernitana,* mais aussi *Flos medicinæ*, *Regimen sanitatis*, *Regimen virile*, qui a eu environ 250 éditions et a été traduit dans toutes les langues. C'est, comme on sait, un petit manuel d'hygiène populaire; il a subi avec le temps des remaniements et des modifications sans nombre; écrit primitivement dans les idées galéniques, il est méconnaissable aujourd'hui; l'édition d'Arnauld de Villeneuve avait 362 vers; de Renzi en a réuni 3,500.

Du XIIIe au XVe siècle, on connaît encore plus de cent vingt médecins salernitains; mais la décadence fut assez rapide; depuis 1250, l'école n'existait plus guère que de nom. Mais au moment où elle allait entrait dans son déclin, d'autres écoles étaient déjà fondées; celle de Montpellier existait certainement en 1137, elle avait une organisation complète en 1240. Nous avons vu que celle de Naples fut décrétée en 1224; celle de Bologne était ancienne; l'empereur Frédéric Ier s'occupa d'elle en 1158; elle servit de modèle à celle de Padoue; l'académie de Vercelli existait en 1220; à Sienne, on professait la médecine en 1241, etc. Elle fut enseignée à Paris dès le XIIe siècle; les écoles d'Angers, de Reims, d'Orléans, etc., remontent au XIIIe siècle. Ce n'est pas sans raison qu'on a considéré ce siècle comme une première époque de renaissance. Dr LIÉTARD.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE DU XIIIe SIÈCLE A LA RENAISSANCE. — Dès le XIIe siècle, les petites écoles professionnelles, soutenues par les communes, avaient repris la prépondérance sur les écoles abbatiales et ecclésiastiques. Quelques-unes devinrent vite célèbres; telles les petites écoles libres de Montpellier citées avec éloges par Guillaume de Havelberg en 1141, par Jean de Salisbury en 1160. Cette prospérité coïncidait avec le déclin de l'école de Salerne. Au XIIIe siècle, sous l'influence prédominante des papes et grâce à l'initiative de souverains tels que l'empereur Frédéric II, le roi de France Philippe-Auguste et autres, les rois d'Angleterre, etc., les principaux pays de l'Europe virent naître des écoles de médecine et des universités. Voici dans quel ordre apparurent les principales universités : Paris (1200), Oxford (1206), Valence (1209), Naples (1224), Padoue (1228), Toulouse (1229), Cambridge (1229), Salamanque (1239), Rome (1245), Coïmbre (1279), Montpellier (1289), Lisbonne (1290), Avignon (1303), Orléans (1305), Grenoble (1339), Pise (1343), Valladolid (1346), Prague (1348), Florence (1349), Pavie (1360), Angers (1364), Cracovie (1364), Orange (1365), Vienne (1365), Genève (1368), Heidelberg (1386), Cologne (1388), Erfurt (1392), Palerme (1394), etc. Dans un grand nombre de cas, la création de l'université ne faisait que régulariser une situation préexistante ou réunir des écoles autonomes jusqu'alors. Ainsi l'école ou les écoles de médecine de Montpellier existaient depuis fort longtemps quand fut créée la faculté de médecine qui alors constitua à elle seule l'université. Quant à l'université de Paris, on pourrait faire remonter ses débuts probablement jusqu'à Charlemagne.

Dans les universités complètes on enseignait la théologie, le décret ou le droit canon, les arts et la médecine. La faculté des arts comprenait le trivium (grammaire, rhétorique et philosophie) et le quatrivium (arithmétique, géométrie, musique, astronomie); à Paris, la médecine ne formait pas une faculté indépendante; elle était réunie à la faculté des arts, ce qui fut une des conditions de son infériorité à l'égard de la faculté de Montpellier. Paris et l'Italie (Bologne, Padoue, Pavie, Naples, etc.), dit Haeser, formaient des scolastiques; Montpellier formait des praticiens. Du reste, l'université parisienne était surtout importante par l'enseignement de la théologie et de la philosophie. La faculté de médecine n'y acquit une importance réelle qu'au début du XVIe siècle. On peut en dire autant des vieilles facultés espagnoles, portugaises et anglaises, de Valence, Salamanque, Lerida, Lisbonne, Coïmbre, Oxford, Cambridge, etc. En Allemagne, l'université de Prague, la plus ancienne, quoique relativement récente (1348), fut le centre scientifique le plus important; la médecine n'y occupait également qu'un rang très secondaire, et il en fut de même, à plus forte raison, des universités telles que Vienne, Heidelberg, et plus tard Tubingue (1477), Greifswald (1456), etc. Cet état de choses ne changea guère avant la Renaissance.

D'ailleurs, toutes les universités étaient placées sous la juridiction de l'Eglise, et la plupart de leurs membres étaient clercs; l'enseignement ne se faisant que sur les

textes prescrits et en latin, il perdit presque partout son caractère pratique pour devenir exclusivement traditionnel et dogmatique. Les écoles de Montpellier et de Paris furent malgré tout les plus importantes de cette période ; leur histoire mérite quelques détails de plus que les vagues généralités qui précèdent.

École de Montpellier. — On ne sait au juste à quel moment précis et comment se sont formées les écoles de Montpellier et surtout à quelle époque les maîtres se sont réunis en corps enseignant. Mais il est certain que des médecins arabes ou juifs venus d'Espagne y ont joué un rôle, et du reste la faculté de Montpellier fut toujours beaucoup fréquentée par les juifs.

A un moment donné des monopoles avaient dû se glisser dans l'enseignement, car en 1180 un privilège de Guillem VIII, comte de Montpellier, accorde à tout médecin indigène ou étranger le droit d'enseigner. En 1220, le cardinal Conrad donne des statuts aux écoles libres de Montpellier et les place sous la juridiction de l'évêque; ces statuts ne fondent pas une école unique, mais réunissent les écoles particulières en association, en *université*, avec un règlement commun à toutes. L'université de médecine délivrait trois diplômes : ceux de bachelier, de licencié et de maître. Il en fut ainsi jusqu'en 1289, époque à laquelle l'Eglise prit le monopole de l'enseignement et se réserva la collation des grades; la constitution universitaire de Nicolas IV (16 oct. 1289) n'attribua le droit de conférer des grades qu'aux maîtres d'une seule école, qui donna en même temps l'enseignement officiel: la *faculté de médecine* était fondée; les écoles particulières continuèrent à enseigner, mais ne conférèrent plus de grades.

Le caractère qui différencie le mieux l'école de Montpellier de celle de Salerne, c'est son autonomie initiale; jamais Salerne n'eut d'université; celle de Montpellier fut complétée en 1421 par une bulle de Nicolas V. La faculté de Montpellier conserva son indépendance dans l'université complétée et n'y fut jamais unie aux autres facultés, comme par exemple la faculté de médecine de Paris, dont l'enseignement fut au début confondu avec celui des arts. Pendant longtemps l'école de Montpellier fut la préférée des papes : Guillaume de Brie, Jean d'Alais, Arnauld de Villeneuve, Chalin de Vinario, leurs premiers médecins, venaient de Montpellier. L'autorité du pape persista même pendant quelque temps après que le roi de France eut mis la main sur cette ville.

L'école de Montpellier conserva sa réputation pendant le XIIIe siècle et au delà. Un événement important dans son histoire fut la bulle du pape Clément V (1308) déclarant que les docteurs régents seraient consultés pour la nomination du chancelier, réservée jusque-là à l'évêque; cette bulle réglementait aussi divers détails de l'enseignement. Il consistait, comme à Salerne, dans l'explication de certains traités de Galien, de Rhazès, de Constantin et des Arabes en général. Mais, malgré la contrainte imposée par l'Eglise et contrairement à la plupart des autres universités, l'école de Montpellier ne négligea jamais le côté pratique de l'enseignement. C'est d'ailleurs à Montpellier que, pour la première fois en France, en 1315, on fit des démonstrations d'anatomie sur le cadavre (Gilis); c'était le moment où Mundino disséquait en Italie. Depuis 1376, Louis d'Anjou accorda chaque année aux médecins de l'Ecole le cadavre d'un criminel ; on ne commença à disséquer à Paris qu'en 1478.

La bulle de Clément V fut le dernier acte d'ingérence de l'Eglise dans les affaires de l'école de Montpellier. Depuis seize ans, le roi d'Aragon avait remis le fief de Montpellier à son suzerain le roi de France. Une parfaite cordialité s'établit et se maintint entre la faculté et le souverain; désormais elle lui fournit des médecins comme elle en avait fourni aux papes, et le roi soutint souvent les médecins de Montpellier dans leurs querelles avec ceux de Paris. Avant 1498, le personnel de l'école était constitué par tous les médecins de la ville, qui prenaient tous part à l'enseignement. L'édit de Louis XII, à cette date, fit disparaître cette organisation, en créant quatre places de professeurs, assistés il est vrai des docteurs; ces places étaient données au concours; à partir du milieu du XVIe siècle, les docteurs ne prirent plus aucune part à l'enseignement qui resta exclusivement confié aux professeurs royaux.

Faculté de médecine de Paris au moyen âge. — La faculté de Paris n'acquit de la renommée que longtemps après celle de Montpellier. Paris possédait certainement des praticiens de valeur et surtout des médecins juifs, mais l'école ne donnait pas un enseignement régulier, et suivi, et l'on n'accourait pas de loin pour entendre des leçons sur l'art de guérir, comme on y venait pour écouter Abailard, saint Thomas, Albert le Grand et Albert de Champeaux. Lorsque les livres des anciens devinrent plus nombreux, des médecins sortis probablement des écoles abbatiales se mirent à les commenter. Quelques-uns furent attachés aux princes régnants et aux grands, et par là arrivèrent aux hautes dignités ecclésiastiques. Ainsi Derold, médecin de Louis d'Outre-Mer, quitta sa charge pour l'évêché d'Amiens; Gilbert Maminot, médecin de Guillaume le Conquérant, devint évêque de Lisieux ; un médecin de Tours, où il y avait également une école, fut fait évêque après la conquête de l'Angleterre. Chartres surtout, qui à cette époque éclipsait certainement Paris au point de vue médical, fournit des médecins célèbres, entre autres : Richer, l'élève favori de Gerbert de Reims et grand historien, qui commenta avec Heribrand les aphorismes d'Hippocrate, Cælius Aurelianus et la concordance de Galien et de Soranus; le fameux Fulbert, qui ne cessa de pratiquer la médecine qu'après son élévation à l'épiscopat ; le chanoine Hadebrand, du chapitre métropolitain, qui fut un grand praticien; plus tard Goisbert, praticien très recherché, et Jean le Sourd, qui fut médecin de Henri III.

L'université de Paris fut fondée en 1200, mais ce n'est qu'en 1215 que fut établi un cours d'étude régulier pour la théologie et les arts ; les médecins sans doute furent compris dans le règlement des arts ; mais la médecine ne fut enseignée régulièrement qu'après la bulle de Grégoire IX, en 1231. Toute cette période de l'histoire de la faculté est du reste très obscure ; il faut arriver à 1270 pour trouver le premier document relatif aux médecins de Paris; encore ne vise-t-il que les fraudes en usage pour obtenir la licence et la maîtrise ; en 1271, ce sont des mesures répressives contre les médecins juifs, les chirurgiens qui sortent de leur spécialité, les étudiants qui exercent au cours de leur scolarité dont la durée était fixée à neuf ans.

Dès cette époque, l'affluence des élèves rendait très difficile l'union entre la faculté de médecine et celle des arts. En 1274, la faculté de médecine commença à avoir ses statuts rédigés par Jean de Parme, Jean Petit, Jean Breton, Pierre de Neufchâtel, Pierre d'Allemagne et Bouret. Les leçons se faisaient dans un petit local de la rue du Fouarre, sans autre mobilier qu'un escabeau et des bottes de paille. En 1369, la faculté acheta un local au coin des rues de la Bûcherie et des Rats ; c'était encore un triste séjour ; les actes probatoires avaient lieu au domicile du doyen. En 1395, les épreuves du baccalauréat furent subies chez le doyen Pierre Desvallées. Ce n'est qu'à dater de cette époque que la faculté possède son histoire écrite jour par jour sous forme d'un journal des actes tenu par le doyen; c'est en effet du 6 nov. 1395 que part la *Collection des Registres commentaires* telle qu'elle existe aujourd'hui à la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris ; mais il est de tradition que cette collection était précédée de cinq autres volumes ou registres qui auraient disparu pendant la période de troubles civils et de guerres qui marquèrent les règnes de Charles V, de Charles VI et de Charles VII. On ne sait du reste à quelle époque précise remontent ces commentaires; Ellain parle d'un volume commençant en 1327; peut-être remontent-ils plus haut encore.

Quoi qu'il en soit, dans toute cette période, le rôle scien-

tifique de la faculté resta insignifiant. Pierre d'Abano, Pierre d'Espagne, Arnauld de Villeneuve, célèbres tous trois, ne furent que de passage à Paris, et la faculté ne peut les compter comme siens. Henri de Mondeville venait probablement de Montpellier; Desparts en venait certainement. Ce dernier s'attacha du reste à la faculté de Paris dont il fut le bienfaiteur et le premier écrivain médical. Il contribua de sa bourse à l'achat, en 1454, d'un immeuble voisin de celui de la rue de la Bûcherie, pour agrandir l'école ; les constructions ne furent achevées qu'en 1477.

A cette époque, l'influence des Arabes était prédominante dans l'enseignement de la faculté; les commentaires de leurs livres en faisaient tous les frais et il n'était question ni d'anatomie ni de clinique. Jusqu'alors, aussi, les docteurs régents étaient condamnés au célibat, quoique les hautes dignités ecclésiastiques leurs fussent devenues inaccessibles. C'est le cardinal d'Estouteville qui en 1452 fit disparaître cette anomalie et supprima le célibat. Les facultés profitèrent vite de cette disposition, et désormais l'enseignement de la médecine fut laïque et l'érudition classique brilla d'un grand éclat. C'était le commencement de la Renaissance.

Scolastique. — La scolastique, dont l'influence a prédominé pendant toute la fin du moyen âge, a été et est encore très diversement appréciée; on l'attaque volontiers et l'on ne veut pas reconnaître les services qu'elle a rendus. Le simple mot de *scolastique* éveille chez les uns l'idée de ténèbres, chez les autres celle de dialectique subtile et frivole. Sans doute, la philosophie scolastique contracta de prime abord une union étroite avec la théologie; mais toute science était cléricale à cette époque, et la philosophie qui se proposa surtout pour but d'allier la raison avec la foi dut, plus que toute autre, subir cette influence. Est-ce à dire que les grandes discussions qui passionnèrent le XIIe et le XIIIe siècles sur la substance, l'être, l'essence, la matière et la forme, l'espace, le temps, etc., étaient vaines et inutiles? Sous ces discussions, sous l'appareil dogmatique qui les enveloppe, particulièrement chez saint Thomas, se trouvaient les grandes idées mères, les problèmes fondamentaux qui ont dominé et domineront toujours la science et dont la solution seule peut fournir à nos connaissances une base inébranlable. — Quoi qu'on en dise, la scolastique a été un réveil de l'intelligence humaine; elle a été pour elle une gymnastique salutaire; elle a rendu à l'humanité la faculté, qu'elle avait perdue pendant les tourmentes du moyen âge, de penser et de raisonner; en abordant et en discutant les grands problèmes, elle a préparé les solutions de l'avenir; elle a rendu possible les Bacon, les Descartes, les Leibniz, etc. Sans doute, elle a été despotique et à un moment donné a entravé le progrès, mais il faut bien reconnaître que la société d'alors ne savait plus s'orienter et n'avait pas d'initiative: la durée de cet empire néfaste était comptée d'ailleurs; du jour où l'influence religieuse — la principale coupable — fut battue sérieusement en brèche, où le dogmatisme théologique dut reculer devant les progrès du libre examen, de ce jour l'esprit humain fut affranchi, tout en conservant les trésors accumulés par les théologiens-philosophes et en en oubliant l'origine.

Le point de départ de ce réveil de la pensée fut l'introduction en Occident de la littérature arabe et des traductions arabes des auteurs grecs. La plus grande part en revient sans conteste à Aristote qui au début du XIIe siècle n'était encore connu que par la traduction qu'avait faite Boèce, au VIe siècle, de sa logique et de sa métaphysique, et auquel l'Eglise fut d'abord hostile; ses œuvres d'histoire naturelle, modifiées et dénaturées par les Arabes, furent cependant une révélation pour ce siècle d'ignorance. Deux hommes surgirent, grands entre tous, la gloire du XIIIe siècle, Albert le Grand et saint Thomas. Ces grandes figures qui illustrèrent l'université de Paris méritent de nous arrêter un instant.

Albert de Bollenstædt (1193-1280), plus connu sous le nom d'Albert le Grand, et qui mourut archevêque de Cologne, fut grand philosophe, éminent naturaliste et professeur célèbre. Il vint enseigner à Paris en 1222 et eut un tel succès qu'il dut, vu l'affluence des auditeurs, donner ses conférences sur une place publique, la place Maubert (par corruption de place de Maître Albert). Ses ouvrages les plus importants traitent de la zoologie et de la botanique; il ne se borna pas à copier Aristote, Pline et Dioscoride ou à faire preuve d'une vaste érudition : il fut observateur et original, et chercha à créer une philosophie de la nature. Il a précédé et rendu possible saint Thomas qui fut son élève. Albert le Grand était beaucoup trop au-dessus de son siècle pour être compris de ses contemporains; c'est ce qui explique que ses ouvrages ne trouvèrent pas un accueil aussi favorable que les compilations d'un Barthélemy l'Anglais (*De Proprietatibus rerum*), d'un Thomas de Cantimpré (*De Naturis rerum*) et d'un Vincent de Beauvais, l'auteur d'une compilation colossale, véritable encyclopédie de toutes les sciences du moyen âge (*Speculum majus*) et dans laquelle la médecine, toujours arabiste, occupe également sa place.

Saint Thomas d'Aquin (1225-1274) ne fut pas un simple métaphysicien; avant d'aborder les grands problèmes et d'étudier les lois de la nature, il scrute celles qui président à l'intelligence. Dès le début, il se livre à des études psychologiques approfondies, qui même aujourd'hui n'ont pas perdu toute valeur, puis trace les règles de la méthode, montre comment il faut combiner les méthodes expérimentale, rationnelle et historique, l'induction et la déduction, etc., cherche à concilier les doctrines divergentes en les faisant entrer dans une doctrine qui lui semble supérieure. Saint Thomas fut surtout un théoricien; il est vrai que, dans ses argumentations, il s'appuya quelquefois sur des faits empruntés aux sciences. Dans ses écrits il toucha, avec peu de succès d'ailleurs, aux questions de médecine, de physiologie, d'embryologie, etc.; mais, où il commit les plus graves erreurs, ce fut en astronomie, en physique, etc.; c'est, dit-on, à l'état de la science de son temps qu'il faut s'en prendre; sans doute, mais il aurait aussi dû comprendre que la science ne se construit pas uniquement sur des principes de raison.

Quant aux ouvrages de médecine proprement dits de la période scolastique, c'est un mélange de définitions alambiquées, de discussions subtiles et de commentaires à perte de vue des doctrines hippocratiques, galéniques et arabes. Le bon grain qu'ils renferment est étouffé sous l'ivraie, et le seul intérêt qu'ils offrent pour nous est d'ordre bibliographique. Citons d'abord, dans l'école de Bologne, Thaddée de Florence (1215-95), le principal fondateur de la médecine scolastique, et les Varignana, ses élèves; Dino del Garbo, le commentateur d'Avicenne, et son fils Thomas, l'auteur du *Summula medicinalis*, qui présente le tableau fidèle de l'état de la médecine au XVe siècle; Torrigiano, élève de Thaddée et auteur d'un bon commentaire de l'*Ars parva* de Galien.

A l'université de Padoue, toute scolastique qu'elle est, souffle cependant un plus grand esprit de liberté. C'est qu'elle a à sa tête l'hérétique Pierre d'Abano (1250-1315), dont le *Conciliator differentiarum* est remarquable non seulement au point de vue de la médecine, dans laquelle il s'efforce d'introduire une unité de doctrine nécessaire, mais encore par les connaissances en physique, en astronomie et en chimie dont il y fait preuve et qui le placent bien au-dessus de son siècle. A la même école appartiennent Jacques et Jean de Dondis, le premier auteur d'un traité de thérapeutique excellent pour l'époque : *Aggregator de simplicibus*, encore connu sous le nom d'*Aggregator Paduanus*.

Du XIIIe au XIVe siècle, nous voyons paraître la *Practica* de Guillaume de Brescia, le *Laurea anglica* de Gilbert, le *Practica* ou *Lilium medicinæ* de Bernard de Gordon, le *Rosa anglica* de Jean de Gaddesden, puis au XVe siècle le *Clarificatorium juvenum* de Jean de Tornamira et le

Philonium de Valescus de Tarente, dont les auteurs étaient tous deux professeurs à Montpellier, enfin les *Sermones medicinales* de Nicolas Falcutius, le *Practica* de Michel de Savonarole et le *Practica* d'Antoine Guaneri. Ce sont, comme leur nom l'indique souvent, des « Pratiques médicales », parfois des « Traités d'hygiène », des *Consilia* ou « Observations médicales », etc., que nous ne pouvons que signaler dans cette revue rapide. Seul le *Conciliator* d'Abano mérite le nom de « Traité général ». D'ailleurs, le plus souvent ces ouvrages ne sont que la paraphrase des Arabes ou celle des Grecs à travers les Arabes; pour s'en convaincre on n'a qu'à lire, par exemple, la liste des ouvrages de Jacques Desparts (1380?-1458), que nous avons mentionné plus haut comme professeur à Paris — le seul auteur du reste que Paris ait à nous offrir dans cette période.

Nous devons assigner une place à part aux « Lexiques », « Dictionnaires » et ouvrages encyclopédiques, dont le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais, quoique plus général, nous offre le meilleur type. Citons entre autres le *Synonyma medica* ou *Clavis sanationis* de Simon de Gênes, qui parut vers la fin du XIVe siècle; c'est un dictionnaire de thérapeutique encore utile à consulter au point de vue de l'histoire de la botanique et qui renferme un grand nombre d'observations originales; enfin, le *Pandecta medicinæ* de Matthæus Sylvaticus de Palerme, mis au jour en 1330.

Si Pierre d'Abano fut à quelques égards un précurseur, et dans tous les cas un indépendant, cela peut se dire à plus forte raison de Roger Bacon, dans le domaine des sciences naturelles, et d'Arnauld de Villeneuve dans celui de la médecine. L'Anglais Roger Bacon (1214-92 ou 1298). le premier, lutta avec énergie contre la scolastique et pour ce fait fut condamné à la prison par les franciscains, à l'ordre desquels ils appartenait; il y passa, en deux fois, vingt-quatre années de sa vie; c'est dans sa prison qu'il composa ses principaux ouvrages, dont l'*Opus majus de utilitate scientiarum*, le *Compendium philosophiæ*, etc., recommandent toujours de remonter en tout aux sources et en histoire naturelle de se borner à l'expérimentation; il a surtout initié ses contemporains à la méthode. La physique lui doit la découverte des verres grossissants.

Quant à Arnauld de Villeneuve (1235-1312), du moins le plus important de ceux qui ont porté ce nom, il fut élève d'Albert le Grand et enseigna à Paris, à Montpellier, à Barcelone, à Rome, etc., et subit également des persécutions pour son indépendance d'esprit; médecin, chimiste et astrologue, s'il divagua en astrologie, il sut en chimie faire des découvertes importantes (acides sulfurique, nitrique et chlorhydrique, essence de térébenthine); comme médecin, dans ses écrits, il combat l'empirisme grossier et la superstition arabiste et s'efforce de ramener la médecine à ses principes généraux tels qu'on les trouve dans les écrits d'Hippocrate et de Galien. Son *Breviarium* est particulièrement précieux pour une exacte appréciation de la médecine pratique au XIIIe siècle. A côté d'Arnauld de Villeneuve, nous devons encore nommer Thomas de Breslau, de l'ordre des prémontrés, évêque de Sarepte; Sigismond Albicus, archevêque de Prague, fervent adepte d'Arnauld de Villeneuve et auteur d'un petit livre célèbre, *Vetularius*, qui traite du régime des vieillards; enfin le fameux chimiste Raymond Lulle de Majorque (1285-1315) que nous citons ici parce qu'il fut élève d'Arnauld.

Signalons seulement Mundino ou Mundini (1275-1326), qui en 1316 publia son *Anathomia*, le premier traité d'anatomie qui, depuis les travaux de l'école d'Alexandrie, repose sur la dissection de cadavres humains; ce sont les travaux de cet illustre anatomiste italien qui réveillèrent le goût pour l'anatomie en Italie, puis en France et enfin en Allemagne (V. Anatomie [Histoire]).

Quant à la chirurgie, c'est en Italie qu'elle se réveilla d'abord avec Roger de Parme (1180), Hugo Borgognoni de Lucques (1200), Bruno de Longoburgo (1252), Théodoric Borgognoni (1205-98), Guillaume de Salicet (1265), puis en France avec Jean Pitard (mort en 1315), Lanfranc, venu d'Italie (1295), Henri de Mondeville (mort après 1315), Jean Yperman. Le plus célèbre chirurgien du XIVe siècle fut Guy de Chauliac; enfin, au XVe siècle, mentionnons Pierre d'Argelata (mort en 1423), Marcello Cumano son élève, Leonardo Bertapaglia (mort en 1460), enfin l'Allemand Heinrich von Pfolspeundt (V. Chirurgie [Histoire] et Collège de chirurgie).

Exercice et organisation de la médecine au moyen âge. Hôpitaux. Ordres religieux. — Pendant fort longtemps l'enseignement de la médecine fut entre les mains de clercs, et cet état de choses persista en partie après la fondation des universités, dont les premiers professeurs sortirent probablement des écoles abbatiales. Beaucoup d'ecclésiastiques étudiaient d'ailleurs la médecine pour l'exercer dans les communautés religieuses. La pratique civile se partageait entre des clercs et des laïques; encore la distinction n'était-elle pas tranchée, car beaucoup de médecins laïques se faisaient donner les ordres mineurs pour jouir des privilèges de l'état ecclésiastique. Parfois même on accordait des bénéfices à des médecins laïques célibataires ou veufs. Un certain nombre de médecins arrivèrent ainsi aux plus hautes dignités de l'Eglise, comme nous l'avons vu plus haut. Il arriva cependant un moment où l'exercice de la médecine et de la chirurgie fut interdit aux ecclésiastiques et où il devint entièrement laïque. De tout temps aussi il y eut des médecins juifs qui exerçaient avec le titre de *magistri*, celui de docteur leur étant généralement refusé. Nous avons vu qu'ils ont joué un rôle dans les débuts des écoles de Montpellier; nous les avons vu expulser de Paris. L'Eglise interdit même de les consulter, ce qui n'empêcha pas les princes et même les papes et de « saints » hommes de les appeler à leur chevet.

A la profession médicale se rattachent les *baigneurs* qui avaient le droit d'exercer la petite chirurgie « dans leur maison »; les *barbiers*, à l'origine surtout attachés aux couvents d'hommes, puis remplissant dans les universités les fonctions de prosecteurs, et autorisés à pratiquer la saignée, à traiter les fractures, luxations et plaies, avec l'obligation de rédiger des rapports, de surveiller les maisons de femmes et le traitement chirurgical des pestiférés; les *chirurgiens*, plus ou moins confondus avec les précédents, exerçant des spécialités variées et voyageant avec tambour, trompette et bouffons, comme charlatans de foire, d'autres sédentaires sous le nom d'*opérateurs;* on consultait même les *bourreaux*, ceux qui soignaient les suppliciés après la torture, et qu'on supposait en possession de remèdes et de secrets extraordinaires; enfin, les *sages-femmes* soignaient les maladies des femmes et des enfants.

L'institution des *médecins pensionnés* par les villes prit naissance en Italie et de là s'étendit dans toute l'Europe. Souvent, ils formaient des collèges ayant pour mission d'examiner les médecins, les chirurgiens et les sages-femmes, de visiter les pharmacies (l'institution des officines remonte aux premières époques du moyen âge). De bonne heure, les armées furent suivies de médecins; mais ils furent primitivement attachés aux princes et aux grands, plus tard seulement à la troupe. Les *médecins d'armée* italiens avaient déjà des voitures d'ambulance (*carocci*).

C'est en Italie que furent fondés les premiers hôpitaux de l'Occident. Une femme pieuse, Fabiola, nièce des Fabii, fonda un hôpital à Rome en 400; c'était une veuve qui se dépouilla de toutes ses richesses pour édifier, sur les bords du Tibre, un vaste asile pour les malades et les convalescents qu'elle appela *Villa languentium*. Le premier hôpital qui vit le jour en France fut celui de Lyon, fondé en 542 par le fils de Clovis (aujourd'hui l'Hôtel-Dieu de Lyon) (V. Hôpital [Histoire]). C'est au concile de Tours, en l'an 570, que fut jeté le germe du principe de secours et d'assistance qui inspire l'hospitalisation moderne. On visait surtout, alors, le vagabondage. Sous Charlemagne et plus tard, à l'époque des croisades, des établissements furent

créés en Orient pour recevoir les malheureux et soigner les malades. Jérusalem possédait, depuis le xe siècle, un établissement de ce genre, qui fut détruit par les Turcs au xie siècle, rétabli ensuite par des marchands d'Amalfi et confié à des bénédictins ; par l'adjonction de jeunes nobles de l'armée des croisés, en 1110, fut fondé l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou *johannites*, qui ne tarda pas à dégénérer en un simple ordre de chevaliers analogue, mais moralement supérieur, à celui des templiers, et dont Napoléon fit disparaître le dernier siège à Malte en 1798. Cet ordre a été restauré en Prusse, avec sa première destination qui est de soigner les blessés et les malades, et, en 1852, le roi Guillaume l'a soumis rigoureusement à la règle primitive ; il a depuis rendu d'éminents services tant dans la paix que dans la guerre.

L'ordre des *chevaliers teutons* prit naissance vers la même époque que le précédent, en 1128, dans une simple hôtellerie allemande de Jérusalem ; sous le nom de *frères de Marie*, il élargit son champ d'activité, mais en 1142 fut absorbé, du moins en Orient, par les johannites ; l'hôpital allemand de Jérusalem disparut en 1219. L'ordre redevint indépendant après la prise d'Acre (1191), où fut fondé un hôpital, mais après la perte de la Palestine l'ordre se retira en Allemagne et s'établit sur les confins des pays prussiens et lithuaniens avec mission de les civiliser. Après la perte de la Livonie, en 1561, l'ordre périclita et Napoléon en fit disparaître les derniers restes en Allemagne en 1809. Cependant il existe encore en Autriche.

L'ordre des *hospitaliers de Saint-Lazare* fut également fondé par les croisés en Palestine, probablement dès le xie siècle, et eut pour mission, comme les précédents, tout en combattant les infidèles, de soigner les malades, en particulier les lépreux ; il eut même pour grands maîtres des lépreux. Cet ordre se dissémina après la perte de la Palestine. En 1572, sa branche italienne fut réunie par le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, à l'ordre de Saint-Maurice, et ses trésors furent employés à la fondation d'hôpitaux. La branche française fusionna en 1607, sous les auspices de Henri IV, avec l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel ; il fallait quatre quartiers de noblesse pour y être admis. Il ne faut pas confondre les hospitaliers de Saint-Lazare avec les *lazaristes*, ordre purement religieux créé en 1624 par saint Vincent de Paul.

Signalons encore l'*ordre du Saint-Esprit*, fondé vers la fin du xiie siècle par Guy de Montpellier, et qui tire son nom de l'hôpital San Spirito de Rome qui lui fut confié ; cet ordre se répandit presque sur toute l'Europe au xiiie et au xive siècle, rendant de grands services, puis dégénéra et tomba sous le pouvoir de grands maîtres, d'officiers, etc., qui dissipèrent ses richesses. La branche française se détacha de Rome en 1625 et devint indépendante. Louis XIV chercha en vain à faire disparaître les abus qui s'étaient introduits dans l'ordre. Celui-ci cessa du reste d'exister au xviiie siècle.

L'*ordre de Sainte-Elisabeth*, fondé par Elisabeth, femme du comte Louis de Thuringe, en 1225, s'étendit sur toute l'Europe, et en 1395 adopta les règles du tiers ordre de Saint-François. L'*ordre des béguines*, créé par Lambert de Bègue dans la première moitié du xiiie siècle, a pris encore une plus grande extension en Europe que le précédent, mais a disparu à l'époque de la Réforme. Enfin, pour ne plus avoir à y revenir, mentionnons encore les ordres fondés depuis le xvie siècle, tels que l'ordre des *frères de Saint-Jean de Dieu* ou des *frères de la Miséricorde*, fondé en 1534 par Juan di Dios, et actuellement actif sur toute la surface du globe ; celui des *sœurs de la Miséricorde*, fondé à Paris en 1617, par saint Vincent de Paul et par Louise de Marillac ; enfin la confrérie créée, pour soigner les vénériens, par Camille de Lellis (1550-1614), lui-même atteint de syphilis, et fondateur de plusieurs hôpitaux spéciaux.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE ET AU XVIe SIÈCLE. — La période qui précéda la Renaissance est surtout caractérisée par la stagnation des lettres et des sciences qui suivit le recul de la civilisation après l'invasion des barbares, puis par la difficulté qu'eut l'esprit à se ressaisir, par le manque d'indépendance et d'initiative et la tendance vers la spéculation au détriment de l'observation et de l'étude directe de la nature. Nous avons vu cependant la vigoureuse dialectique d'Albert le Grand et de saint Thomas, nullement dédaigneuse de la science et de l'observation scientifique, et les efforts faits par Arnauld de Villeneuve et Roger Bacon pour ramener la science dans sa véritable voie, préparer le réveil définitif des esprits. Des cliniciens peu nombreux, il est vrai, avaient dès le moyen âge repris la tradition, qui ne s'était d'ailleurs jamais entièrement perdue ; mais il s'y mêlait beaucoup de galénisme transmis et altéré par les Arabes.

Quoi qu'il en soit, la description des maladies était devenue plus complète, grâce à de nouvelles observations, et la médecine pratique était en progrès ; la pharmacologie et la matière médicale s'étaient enrichies, mais n'étaient pas encore dégagées du bagage d'erreurs introduites par les Arabes ou engendrées par la superstition. Les nouvelles universités créées successivement à Bâle (1459), à Tubingue (1477), à Wittenberg (1502), à Iéna (1557), à Leyde (1575), etc., allaient donner une nouvelle impulsion à la science ; il en fut de même des sociétés qui se fondèrent, l'Académie de Platon à Florence, la Société rhénane à Heidelberg, etc. Bien d'autres criconstances favorisèrent le mouvement ; c'est ainsi que le xve siècle se signale par l'introduction de la boussole, l'invention du télescope, du microscope, de la gravure sur cuivre, de l'imprimerie (1435-1450), par la découverte de l'Amérique (1492), celle d'une route maritime vers les Indes orientales (1498) ; Copernic renouvelle l'astronomie, l'Italie transforme les lettres et les arts, principalement sous l'influence des savants grecs venus de l'Orient ; on voit surgir alors les Michel-Ange, les Raphaël, le Titien, les Palestrina, etc. C'est aussi au xve siècle qu'on commence à lire les Grecs dans leur langue originale ; les Grecs, chassés de Constantinople par les Turcs, viennent, avec leurs manuscrits, se réfugier à Florence, à Rome, à Naples, etc., et y enseigner leur langue, la littérature, la philosophie, etc. Citons, parmi les savants de l'époque, Gaza, le traducteur d'Aristote, de Théophraste et des Aphorismes d'Hippocrate ; Marsile Ficin, de Florence, médecin et théologien, traducteur de Platon et de Plotin ; D. Calchondyle, Argyropyle, Pléthon, Bessarion, etc. Parmi les médecins apparurent successivement une foule de traducteurs et de commentateurs : Leoniceno (1428-1524), antiarabiste, traducteur d'Hippocrate et de Galien ; Manardi (1462-1536), l'un des restaurateurs de la médecine hippocratique ; Symphorien Champier (1472-1539), grand ennemi des Arabes et zélé commentateur des Grecs ; Th. Linacre, de Canterbury (1461-1524), le fondateur du collège médical de Londres ; Gonthier d'Andernach (1487-1574), traducteur de la plupart des livres de Galien, d'Oribase, de Paul d'Egine, d'Alexandre de Tralles, etc. ; Hagenbut, de son nom latinisé Cornarus (1500-58), traducteur d'Hippocrate, commentateur de Platon, de Dioscoride, d'Aétius, etc. ; Fuchs (1501-65), commentateur d'Hippocrate et de Galien ; Anuce Foës (1528-95), qui a publié une des meilleures éditions d'Hippocrate ; les humanistes Houllier (1498-1562) et Duret (1527-86), qu'il faut compter parmi les restaurateurs, en France, de la médecine hippocratique. Hippocratistes la plupart, ces savants médecins, souvent excellents praticiens, s'efforcèrent de simplifier les doctrines, la pratique et la thérapeutique, et à se rapprocher autant que possible du naturisme.

La publication des *Consilia*, consultations, observations cliniques, etc., inaugurée par Thaddée et ses imitateurs aux xiiie et xive siècles, mais alors fortement empreinte d'arabisme, se continue aux xve et xvie siècles, où elle progresse notablement sous l'influence de l'hippocra-

tisme, des découvertes anatomiques, des importants travaux de chirurgie et d'histoire naturelle qui voient le jour successivement. Nous mentionnerons ici principalement : N. Massa (1499-1569), Amatus Lusitanus (né en 1510), Crato von Krafftheim (1519-86), A. Mundella († 1553), V. Trincavella (1496–1568), F. Valleriola (1504-83), R. Solenander (1521-96), Schenk von Graffenberg (1531-98), F. Platter (1536-1614), Peter Van Foreest ou Forestus (1522-97), Brassavola (1500–55), etc., tous observateurs plus ou moins sagaces, souvent cliniciens remarquables.

Roger Bacon et Arnauld de Villeneuve avaient commencé la lutte contre le galénisme et l'arabisme. Elle se continua ensuite, mais porta d'abord sur des points secondaires tels que la saignée, l'urologie, la sphygmologie, l'emploi des sirops, etc. Pierre Brissot (1478-1522), professeur à Paris, partit vaillamment en guerre contre l'arabisme, alors florissant à l'université parisienne, en préconisant la méthode hippocratique de la saignée contre la méthode arabe; la lutte devint si ardente que l'empereur Charles-Quint et le pape Clément VII durent y intervenir comme arbitres; le célèbre anatomiste Vésale (1514-64) lui-même y prit part, et le triomphe ne fut définitif qu'à la fin du XVIe siècle. Michel Servet (1509-53) engagea la lutte sur un autre point; les sirops, introduits dans la thérapeutique par les Arabes, passaient pour être éminemment favorables à la « coction »; Servet eut l'audace, en 1537, d'affirmer que les humeurs cardinales, à l'exception du mucus, n'étaient pas susceptibles de subir la coction et qu'en conséquence l'emploi des sirops était inutile. L'uroscopie arabe trouva également de nombreux adversaires, parmi lesquels Clementinus, professeur à Rome, et plus tard Forestus. Il en a été de même des signes tirés du pouls. Le Piémontais Giovanni Argenterio (1513-72) fut l'un des plus ardents adversaires du galénisme arabiste, tout en reconnaissant les mérites pratiques du système de Galien. Plusieurs médecins de Montpellier, dont l'université était toujours restée fidèle à Hippocrate, se rangèrent résolument du côté des antigalénistes, entre autres le chancelier de l'université, Laurent Joubert (1529-83), qui était un élève d'Argenterio.

Malheureusement, il n'en était pas de même à Paris, où l'on assistait à une stagnation complète, à un piétinement sur place, de la médecine, qui faisait vivement contraste avec le brillant essor qu'avait pris la chirurgie en France. Les efforts de Brissot étaient restés sans résultat, du moins immédiat; d'autres n'attaquèrent que mollement le galénisme. Tel fut entre autres le grand Jean Fernel (1485-1558), mathématicien hors ligne et un des plus célèbres professeurs de son temps. Il avait médité Hippocrate, Galien et les Arabes et il prit pour tâche de les concilier. Mais il n'osa pas assez se rapprocher de l'hippocratisme; du moins il exposa le galénisme et les idées des Arabes avec ordre et clarté, en combattant leurs erreurs et leurs exagérations. S'il préconise l'observation comme le seul moyen de découvrir les principes directeurs de la science, il se laisse, dans la pathologie générale, dominer par le galénisme et se livre à de longues et subtiles recherches sur les causes, les essences, les symptômes des maladies, s'étend démesurément sur l'uroscopie et la sphygmologie, et fait reposer toute la thérapeutique sur le précepte : *Contraria contrariis curantur*, cependant élargi et comprenant le traitement de la cause morbide. Dans sa pathologie spéciale il est faible et incomplet. Tel qu'il est, l'ouvrage de Fernel répond bien à la disposition générale des esprits au XVIe siècle; c'est le livre classique de son époque pour tout ce qui concerne la médecine théorique.

Nous avons vu plus haut que le progrès de la médecine au XVIe siècle était surtout du domaine de la clinique, en somme le plus important. Grâce aux cliniciens, les maladies étaient mieux connues et mieux décrites, le diagnostic et la thérapeutique plus sûrs; des maladies nouvelles méconnues ou inaperçues (typhus, scorbut, suette, plique, coqueluche, raphanie, syphilis, etc.) étaient décrites. De nombreuses discussions s'étaient élevées sur la spécificité, la contagion, l'infection, etc.; on revenait au principe hippocratique du *similia similibus curantur;* on reconnaissait la nécessité de joindre à l'observation l'expérience. Parmi les épidémiographes qui surgirent alors, nous signalerons particulièrement : en Italie, Fracastor, de Vérone (1483–1553), également célèbre comme physicien, astronome, poète et médecin, et qui ouvre une ère nouvelle par son *De Morbis contagiosis* (Venise, 1546, in-4) dans lequel on trouve la première description du typhus exanthématique, et par son poème *Syphilis* (Vérone, 1530, in-4); Nic. Massa (1499–1569), qui a écrit sur la peste et la syphilis; Al. Massaria (1510–98), professeur à Vicence, et Prosper Alpino (1553-1617), surtout connu par sa description des maladies de l'Egypte; en Espagne, F. Lopez de Villalobos (vers 1500), médecin de Charles-Quint, l'un des premiers syphiliographes; Andrea da Laguna, de Ségovie (1499-1560), autre médecin de Charles-Quint; Luis Mercado, de Valladolid (1520-1610), médecin de Philippe II, qui a écrit sur l'angine maligne et le typhus pétéchial, etc.; en France, Baillou ou Ballonius, de Paris (1538-1616), qui a laissé une importante description des maladies épidémiques régnantes de 1570 à 1579; en Hollande, Rembert Dodoens ou Dodonæus (1518-85), professeur à Leyde, naturaliste et épidémiographe célèbre; Forestus, médecin à Alkmar; J. Van Kasteele ou Castricus, médecin pensionné à Anvers, qui a le premier, en 1529, bien décrit la suette; enfin, en Allemagne, Thomas Jordan (1540-85), qui a bien observé une épidémie de typhus des armées qui sévit en Bohême en 1566 et a décrit une épidémie de syphilis occasionnée par des ventouses infectées.

A cette époque, l'anatomie, renouvelée par Mundino, avait pris un nouvel essor avec Dryander, Zerbi, Bérenger de Carpi, Alessandro Benedetti; des artistes comme Michel-Ange, Raphaël et surtout Léonard de Vinci l'étudiaient avec soin; mais le plus grand anatomiste du XVIe siècle fut Vésale, suivi d'une pléiade d'hommes illustres tels que Falloppio (1523-62), le plus grand d'entre eux; Eustacchi (mort en 1574), Ingrassia (1510-80), Realdo Colombo (mort en 1559), Aranzi (1530-89), Varoli (1543-75), Fabrice d'Acquapendente (1537-1619), Casserio (1561-1616), Koyter de Groningue (1534-1600), Adr. Van den Spieghel (1578-1625), Platter (1536-1614), Gasp. Bauhin (1560-1624), etc. (V. ANATOMIE). L'un des principaux fondateurs de l'anatomie pathologique fut Antonio Benivieni, de Florence (mort en 1502), qui ne négligea aucune occasion de faire des autopsies, en fit même sur les suppliciés, et consigna le résultat de ses recherches dans : *De Abditis morborum et sanationum causis* (Florence, 1506, in-4); Eustacchi, Colombo, Falloppe, Dodoens n'ont jamais perdu de vue la pathologie, dans leurs dissections; Marcello Donato (mort vers 1600) a particulièrement insisté sur l'utilité de l'anatomie pathologique; il en a été de même de Platter qui cherchait à fonder la pathologie sur l'anatomie; puis de Forestus, Schenk, etc.

C'est aussi au XVIe siècle que Michel Servet découvrit la circulation pulmonaire, préludant ainsi à l'immortelle découverte de Harvey; Colombo et Cesalpini décrivirent de leur côté la petite circulation, et le dernier soupçonna la grande circulation que les erreurs, encore dominantes de Galien, l'empêchèrent de découvrir (V. PHYSIOLOGIE). La chirurgie brilla d'un vif éclat au XVIe siècle; celui de tous qui fit le plus progresser cet art fut le grand Paré (1517-90) (V. CHIRURGIE [Histoire]). L'hygiène ne connut guère que des commentateurs; Mercurialis (1530-1606) expose la gymnastique des anciens et attire l'attention sur ce puissant moyen hygiénique; Cornaro (1467-1566) fait ressortir les avantages de la sobriété; Sanctorius (1561-1635) seul sort des sentiers battus et montre tout ce qu'on peut tirer de l'expérimentation.

En histoire naturelle, la tendance fut, au début, comme

en médecine, à commenter les anciens, en particulier Pline. La botanique progressa tout d'abord entre les mains d'Otto Brunfelds, médecin de Berne; Léonard Fuchs, professeur à Ingolstadt et à Tubingue; Bock (Tragus), et surtout Conrad Gessner, de Zurich (1516-65), célèbre par de remarquables travaux sur la matière médicale, l'hygiène, l'histoire de la chirurgie, la linguistique, etc.; en zoologie et en botanique, il fut certainement un précurseur; il jeta les premiers fondements de la classification méthodique. Parmi les célèbres naturalistes du XVIe siècle, citons encore : Mattioli, Cesalpini, Aldrovandi (1522-1605), professeur à Bologne, zoologiste éminent; Dodoens, de l'Ecluse ou Clusius, Lobelius, etc. Les ouvrages de tous les savants médecins et naturalistes de cette époque sortaient des presses des Alde, des Junte, des Froben, des Gryphius, des Etienne, etc.

Paracelse, ses précurseurs et ses contemporains. — Dans la lutte engagée contre le galénisme et l'arabisme, nous avons vu une puissante pléiade de médecins, surtout Italiens, quelques Allemands et de rares Français, combattre sur le terrain traditionnel positif de la science; d'autres, novateurs et révolutionnaires avant tout, s'attachèrent à faire revivre une autre tradition, celle qui relève des sciences occultes, et voulurent fonder la médecine sur la théosophie, la magie, la chiromancie, l'interprétation des songes, l'astrologie, l'alchimie. Les sciences occultes jouissaient d'ailleurs de la faveur des grands et de beaucoup de savants; les médecins composaient des almanachs astrologiques; Clementinus affirmait que Vénus et le Scorpion règnent sur les organes génitaux et que le second est la cause de la syphilis. L'alchimie était florissante.

Agrippa de Nettesheim (1486-1531), l'un des premiers, allie la médecine à l'ensemble des sciences occultes. Jérôme Cardan de Pavie (1500-76), médecin, philosophe et mathématicien, applique également les sciences occultes à toutes les branches de l'art de guérir, mais souvent oublie ses rêveries pour faire de la bonne psychologie et de la médecine antigalénique de bon aloi. Chez Paracelse (1493-1541) le contraste est encore bien plus frappant. Il a été surtout un révolutionnaire; il a beaucoup démoli et fortement ébranlé le principe d'autorité, introduit des vues nouvelles dans la médecine et la thérapeutique, mais a nui à la science en voulant la rattacher aux mystères et à la kabbale. Précurseur du vitalisme par son archée ou corps sidérique (le futur médiateur plastique des modernes) et de l'iatrochimisme, il faut reconnaître qu'il a introduit dans la médecine — abstraction faite de son archée qui règle les fonctions de l'organisme et préside à l'action des médicaments — un principe vraiment fécond en proclamant que la clef de la physiologie, de la pathologie et de la thérapeutique est avant tout la chimie; il porta un coup mortel à la polypharmacie et créa en quelque sorte la doctrine moderne des spécifiques. Paracelse a eu des partisans de deux sortes, les adhérents étrangers à la médecine qui exploitèrent ses rêveries néoplatoniciennes et astrologiques, et les adeptes médecins, parmi lesquels : Adam de Bodenstein, Oswald Croll, Peter Severin, Martin Ruland, Gerhard Dorn, plus tard Du Chesne (Quercetanus); parmi les adversaires du paracelsisme, nous nommerons Thomas Liebler ou Eraste, Libavius, puis Rabelais, Jean Riolan père, Guy Patin, etc.

Paracelse était attaché au néoplatonisme; d'autres, après lui, également partisans de cette doctrine philosophique qui se dressait en ennemie de la scolastique aristotélicienne, combattirent avec acharnement Galien; ce sont, entre autres, Bernardino Telesio (1508-88), de Plaisance, dont les écrits ont d'ailleurs une véritable valeur; Giovanni Porta (mort en 1615), riche Napolitain, un des plus grands physiciens de son époque, le fondateur de l'optique scientifique; le dominicain Giordano Bruno, de Nola (1550-1600), qui fut brûlé comme hérétique.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE AU XVIIe SIÈCLE. — Le XVIIe siècle inaugure une ère nouvelle, surtout caractérisée par la disparition du règne de l'autorité. La découverte de l'imprimerie au XVe siècle, le réveil des lettres et de la philosophie platonicienne, la réforme religieuse accomplie au XVIe siècle y contribuèrent puissamment, bien que cette dernière, par les sanglantes luttes qu'elle suscita, ait retardé les progrès de la pensée et l'essor de la médecine et des sciences en général, du moins dans quelques pays tels que la France et l'Allemagne. La querelle de l'idéalisme et du réalisme avait engendré la critique et le scepticisme surtout représentés par Montaigne et par Francesco Sanchez. Mais le coup de grâce fut porté au principe d'autorité par François Bacon de Verulam qui remit en honneur la logique d'induction, base de la méthode expérimentale, et par René Descartes, qui donna les règles de la méthode rationnelle.

Ces deux grands génies exercèrent une influence considérable sur l'ensemble des sciences, influence inégale cependant, surtout en ce qui concerne la médecine. A cet égard, l'influence de Descartes fut plus grande. D'ailleurs, Bacon n'inventa pas la méthode d'induction dont Aristote avait parfaitement formulé les règles, et que ses contemporains, Kepler, Galilée, appliquèrent avant qu'il ne la codifiât en quelque sorte. On peut même lui reprocher d'avoir, dans les applications, attaché une importance excessive aux procédés logiques qu'il substitue volontiers à l'observation et à l'expérimentation, sans compter que trop souvent il revient aux préjugés du moyen âge : telle son explication de la physique et d'une foule de phénomènes naturels par l'intervention d'esprits invisibles et intangibles. Si, en médecine, il donne avec raison une grande importance à l'anatomie et à la physiologie, qu'il fait reposer sur les vivisections, en thérapeutique à la chimie, en revanche, en hygiène, il poursuit la chimère de la panacée universelle, l'or potable, nécessaire selon lui pour la prolongation de la vie.

Descartes a été beaucoup plus médecin que Bacon; aussi, bien qu'il affectât quelquefois du mépris pour la méthode expérimentale, a-t-il exercé sur cette science une influence bien supérieure à celle de Bacon. La grave erreur de Descartes a été sa prétention de ramener la philosophie, par l'union des méthodes analytique et synthétique, à la certitude mathématique. D'ailleurs les règles fondamentales dans lesquelles il renferme sa célèbre *Méthode* se trouvent déjà dans Aristote, et souvent il a lui-même négligé de les suivre, procédant à priori là où il aurait fallu employer la déduction et n'enfantant ainsi que de vaines hypothèses. Quoi qu'il en soit, Descartes a été physiologiste et, comme tel, il a reconnu le rôle important que joue la cellule élémentaire dans la formation des organismes, contribué à propager la découverte de la circulation du sang, étudié le rôle du suc gastrique dans la digestion et surtout établi la théorie de la vision; en faisant des vaisseaux capillaires le siège des principaux phénomènes de la nutrition et du cerveau le siège de toutes nos facultés intellectuelles et morales, l'organe supérieur de la pensée et du sentiment, il ne s'est pas trop éloigné de la vérité. Malheureusement, sa conception dualistique de l'univers, dans lequel la pensée immatérielle s'oppose à la matière étendue et divisible à l'infini, l'a amené à nier la pensée chez les animaux, et à faire de ceux-ci de simples automates ou des machines biens réglées; le corps de l'homme lui-même n'est qu'une machine et, comme tous les corps matériels, soumis aux lois de la mécanique, lois nécessaires gouvernant dans le monde le mouvement dont la somme est constante. En un mot, Descartes a rendu possible « l'homme-machine » de Lamettrie, et a été bien involontairement le père du matérialisme moderne. C'est là l'effet ordinaire de toute exagération; il est impossible, dans le système de Descartes, de comprendre le problème de l'union de l'âme et du corps, d'une substance immatérielle et non étendue avec une substance matérielle dont l'essence est d'être étendue. Aussi place-t-il entre les deux les esprits animaux qui émanent du cerveau et vont déterminer les mouvements qui s'accom-

plissent dans les différentes parties du corps, c.-à-d. son fonctionnement vital. L'âme est, il est vrai, répandue dans tout le corps pour Descartes — c'est une réminiscence du système péripatéticien — mais elle a pour organe immédiat la glande pinéale, lieu de passage obligatoire pour tous les esprits animaux émanés du sang. A part cette localisation singulière, en remplaçant le mot « esprits animaux » par celui d' « influx nerveux », on constatera que les idées de Descartes sur la fonction cérébrale ne sont pas si absurdes qu'on a bien voulu le dire. Quoi qu'il en soit, en faisant jouer un rôle si important aux mouvements des parties solides et liquides dans le fonctionnement des organismes, il a engendré les deux grands systèmes qui ont régné dans la médecine au XVIIe siècle, l'iatromécanisme et l'iatrochimisme.

La découverte de la circulation par William Harvey (1578-1658) qu'on peut considérer comme l'événement capital de l'histoire médicale au XVIIe siècle, a exercé une influence prépondérante sur les progrès de l'art de guérir. Cette influence ne se fit pas sentir immédiatement, il est vrai, car si la découverte de Harvey a eu ses partisans, tels que Descartes et Pecquet, elle a eu aussi ses adversaires, parmi lesquels le célèbre Riolan, doyen de la faculté de Paris, et Plemp, qui fit amende honorable. Les Aselli, les Pecquet, les Van Horne, les Rudbeck, les Th. Bartholin, les M. Malpighi, les Cowper, etc., vinrent compléter la découverte de Harvey par de nouvelles découvertes (V. PHYSIOLOGIE). En même temps, l'anatomie progresse entre les mains de Malpighi (1628-94), de Ruysch (1638-1731), de Leeuwenhoeck (1632-1723), dont les travaux fondent l'anatomie des tissus. Parmi les grands anatomistes de cette époque nous aurions à citer encore bien des noms : Swammerdam, de Graaf, en Hollande ; les Bartholin, Stenon, en Danemark; Verheyen, en Flandre; Brünner et Peyer, en Allemagne ; Havers, Willis et Wharton, en Angleterre; Vieussens, Littre, Méry, Duvernoy, en France; Lancisi, en Italie, etc. (V. ANATOMIE). Enfin, Bartholin, Tulp, Wepfer, Ruysch, Peyer perfectionnent l'anatomie pathologique, dont les débuts remontent au XVIe siècle et qui devait faire la gloire de Morgagni au XVIIIe siècle.

La chirurgie est également représentée par des noms illustres tels que Cesare Magati (1597-1647), en Italie ; Dionis, le médecin de Louis XIV, mort en 1718; Méry (1645-1722); Beaulieu ou Baulot (1651-1714), en France; Tulp (1593-1674), Van Horne (1621-70), C. Van Solingen (1641-87), Van Roonhuyzen, Van Deventer, Palfyn, etc., en Hollande; Fabrice de Hilden (1560-1634), Scultet (1595-1645). Purmann (1648-1721), en Allemagne, etc. (V. CHIRURGIE). Dans l'art obstétrical, nous relevons les noms de Louise Bourgeois (née vers 1564), de Marguerite de La Marche, de Mauriceau (mort en 1719), de Portal (mort en 1703), de Peu (mort en 1707), de Justine Siegmundin (morte en 1705), de Joh. Van Hoorn (1661-1724), etc. (V. OBSTÉTRIQUE).

Médecine pratique. — Les progrès de la médecine pratique furent plus lents. Le galénisme et l'esprit de routine continuèrent à régner un peu partout, mais surtout en France ; qu'on se rappelle comment Molière a stigmatisé les médecins courtisans, esclaves d'un cérémonial suranné et dont l'ignorance égalait le pédantisme. Seule l'*école iatromécanicienne*, sous l'influence de Descartes et d'esprits positifs tels que Galilée, Newton, etc., a des visées plus élevées. Préparée par la découverte de la circulation et par les expériences précises de Sanctorius, elle embrassa avec enthousiasme les idées mécaniciennes de Descartes et crut trouver dans les lois de la mécanique l'explication des phénomènes biologiques ; toute la physiologie moderne se ressent de cette évolution qui fut d'ailleurs le point de départ du matérialisme scientifique moderne. Florissante dès le milieu du XVIIe siècle, ardente à combattre la chimiatrie dont elle finit par triompher, elle ne tarda pas à exagérer ses tendances et à devenir un système exclusif qui régna pendant près d'un siècle et demi. Les principaux iatrophysiciens du XVIIe siècle furent des Italiens et des Anglais.

Borelli (1608-79), plutôt philosophe et mathématicien que médecin, peut en être considéré comme le créateur; son élève Bellini (1643-1704) n'ajouta pas grand'chose au système de Borelli, qui resta entre ses mains une sorte de compromis entre la chimiatrie et l'iatromécanisme. C'est G. Baglivi (1669-1707), élève de Malpighi, qui donna à la nouvelle doctrine sa consécration et son indépendance. Bon clinicien, excellent observateur, expérimentateur à la façon hippocratique, il a su éviter en médecine les erreurs théoriques dans lesquelles il est tombé en physiologie et en anatomie. A côté de lui se place Ramazzini (1633-1706), qui fut également un habile praticien. Les iatrophysiciens anglais furent moins indépendants et firent plus de concessions à l'iatrochimisme, dont ils conservèrent les esprits vitaux et les ferments. Leur principal représentant fut Archibald Pitcairn (1652-1713) d'Edimbourg. Partout ailleurs l'iatrochimisme était prédominant; mais il ne devait pas tarder à succomber sous les coups de ses adversaires, et naturellement ce qu'il pouvait renfermer de bon disparut avec lui.

Iatrochimisme. — Ce système, dont on peut faire remonter l'origine à Paracelse et, en passant par Basile Valentin, jusqu'aux Arabes, apparut avant l'iatromécanisme. Son véritable précurseur fut Van Helmont, né en 1578, chimiste éminent pour son siècle et dont les tendances néoplatoniciennes se retrouvent dans ses théories médicales. Il se livra d'ailleurs à la médecine par pur amour pour l'humanité. Sa doctrine peut se résumer en peu de mots. Les êtres ont été créés par un ordre (émanation) divin ; l'âme est unie au corps par un principe vital qu'il nomme archée et qui a des archées secondaires sous ses ordres, et les archées construisent les divers organes et les régissent au moyen d'agents spéciaux, les ferments. Lorsque l'accord est rompu entre les archées, il y a maladie ; c'est la maladie de l'archée, et c'est sur lui que doit agir la thérapeutique. Van Helmont a entrevu les effluves des corps que depuis Reichenbach a appelé l'*od*. Il a été aussi le précurseur du vitalisme.

C'est François de Le Boë ou Sylvius (1614-72), anatomiste éminent, clinicien remarquable, qui a fait de la chimiatrie un système cohérent. L'archée de Van Helmont est remplacé par un corps subtil, mais matériel, qui dirige les réactions chimiques, les fermentations, les effervescences, etc., dont les opérations vitales sont l'expression. La maladie consiste en des réactions anormales, dues aux âcretés alcalines ou acides des humeurs, et la thérapeutique trouve dans la chimie le moyen de calmer ces acrimonies.

L'Angleterre fit bon accueil à l'iatrochimisme, dont le principal partisan dans ce pays fut Th. Willis (1622-66), surtout célèbre par son *Anatomie du système nerveux*, mais peu heureux dans sa pratique. Dans sa pathologie, il exagéra le rôle des fermentations. En Allemagne, les principaux chimiatres furent Ettmüller (1644-83), professeur à Leipzig ; W. Wedel (1645-1741), professeur à Iéna, et Schelhammer (1649-1716), également professeur à Iéna ; et c'est aussi dans ce pays que ce système vécut le plus longtemps. Mais en Angleterre, l'iatrochimisme eut pour ennemis le chimiste Robert Boyle et surtout le clinicien Sydenham, qui mérita le nom d'Hippocrate anglais que l'histoire a consacré. En Italie et en Hollande, il succomba sous les coups de l'iatromécanisme ; en France, il eut à lutter contre le galénisme, qui réussit à proscrire l'antimoine de la thérapeutique par deux décrets du parlement. Mais l'antimoine triompha, dans une maladie de Louis XIV, en 1658, entre les mains de Guénaut, et il fut solennellement réhabilité par le parlement en 1665. Malgré ce triomphe, la chimiatrie avait vécu, comme système.

Clinique. — La clinique était entrée dans une mauvaise voie, toute faite d'explications théoriques sans base sérieuse et de menus détails d'observation à l'infini. Ce sera

l'éternel honneur de Sydenham (1624-89), l'un des médecins les plus éminents de tous les temps, d'avoir entrepris et mené à bonne fin la réforme qui s'imposait. Son *Histoire et curation des maladies aiguës* se distingue par des descriptions cliniques magistrales. Parmi un grand nombre d'autres ouvrages excellents, il faut citer surtout son *Traité de la goutte*, resté classique et réimprimé récemment en France. On a reproché à Sydenham d'avoir été partisan de la polypharmacie; cela n'est pas exact. Attribuant la plupart des maladies à des altérations des humeurs, il a cherché les remèdes spécifiques de ces maladies et a pensé les trouver dans les végétaux, à l'exclusion des minéraux, à cause de l'hétérogénéité qu'il voyait entre eux et l'organisme humain. Il en a cependant conservé quelques-uns. D'ailleurs, l'arsenal thérapeutique de Sydenham ne comprenait guère que les vomitifs, le jalap, le calomel, quelques sels purgatifs, le fer, le quinquina, le galbanum, l'asa fœtida et l'opium; il formula le laudanum (vin d'opium) qui porte son nom.

R. Morton (1635-98), contemporain et émule de Sydenham, partisan comme lui de la méthode hippocratique, l'un des introducteurs du quinquina en Angleterre, fut plus érudit que Sydenham, mais se perdit davantage dans les théories. En France, deux cliniciens de Montpellier, Barbeyrac et Chirac, jouirent d'une réputation égale à celle de leurs rivaux anglais, mais ils ne la méritaient pas. Mentionnons enfin, parmi les praticiens éminents du xviie siècle : J.-J. Manget (1652-1742), le grand bibliographe de Genève, et Théophile Bonet (1620-89), célèbre par son *Sepulchretum* (Genève, 1679), puis C. Bennet (1617-55), qui a publié le *Theatrum tabidorum* (Londres, 1656); Fr. Glisson (1597-1671), de Cambridge, célèbre par ses travaux sur le foie et sur le mouvement des animaux, ainsi que par son traité *De Rhachitide* (Londres, 1660), le précurseur de la théorie de l'irritabilité; R. Lister (mort en 1711), de Londres, auteur des *Exercitationes;* P. Tulp (1593-1678), bien connu par ses *Observationes medicæ* (Amsterdam, 1652); I. Van Diemerbrœck (1609-47), de Nimègue, qui décrivit l'effroyable peste de 1635-1637; J. Bont (mort en 1631), célèbre par un ouvrage sur la médecine des Hindous; G. Lepois ou Piso (1611-78), connu par sa *Topographie médicale du Brésil*, parue en 1658 avec l'ouvrage de Bont; enfin J.-J. Wepfer (1620-95), de Schaffhouse, dont on a un remarquable ouvrage sur l'apoplexie (1658) et à qui l'on doit une série d'expériences sur les poisons.

La thérapeutique galénique reçut, au xviiie siècle, des coups dont elle ne se releva pas. C'est surtout l'introduction dans la thérapeutique du quinquina qui fut fatale au galénisme; préconisé par Sydenham et par Morton, ce précieux médicament trouva des adversaires irréconciliables dans l'école de Paris, et, en Allemagne, dans Stahl. Après la publication de l'ouvrage de Torti sur les fièvres périodiques (1709), le triomphe du quinquina fut définitif.

L'ipécacuanha eut également de la peine à se faire accepter; dès 1648, Piso signala l'emploi qui en était fait au Brésil; le médecin français Le Gras l'introduisit en Europe en 1672; Helvétius, le fils, en vendit le secret 1,000 louis à Louis XIV, et alors seulement il acquit droit de cité dans la thérapeutique.

L'arsenic, l'un des arcanes des paracelsistes, devint d'un usage courant comme caustique et fut employé à l'intérieur, grâce à Fowler, mais ses nombreuses propriétés n'ont guère été étudiées qu'au xixe siècle.

Enfin, l'art pharmaceutique se perfectionna notablement à la suite de la publication de la *Pharmacopée* de J.-C. Schrœder (1600-64), médecin de Francfort, et surtout de l'ouvrage capital, *De Pharmacia moderno sæculo accomodata* (Gotha, 1671), mis au jour par D. Ludwig de Weimar (1625-80).

Sciences naturelles. — L'Italie, peu atteinte par les guerres européennes, se trouvait encore à la tête des nations; les sociétés scientifiques, Accademia dei Lincei, Accademia di Cimento, etc., s'étaient multipliées; peu après l'Angleterre imita l'exemple de l'Italie par la fondation de la Société des sciences (Royal Society), la France par celle de l'Académie des sciences, l'Allemagne en créant l'Académie des curieux de la nature, etc. Le xviie siècle fut celui de Copernic, de Kepler, de Galilée et de Newton, dont tout le monde connaît les remarquables découvertes en astronomie et en physique mécanique; de Robert Boyle, qui fonda la doctrine des affinités chimiques; de Kunkel, qui découvrit le phosphore; de Becker, le créateur de la théorie du phlogistique, etc.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE AU XVIIIe SIÈCLE. — Le xviiie siècle est une époque de contrastes et de luttes : contrastes dans les régimes politiques, dans la littérature, dans la philosophie, dans les théories médicales, etc. La philosophie, dont l'influence continue à se faire sentir sur le développement de la médecine, est sensualiste-idéaliste avec Condillac, idéaliste avec Leibniz, matérialiste avec l'*Encyclopédie*. C'est dans ce siècle que Lamettrie publie son *Homme-machine*, d'Holbach son *Système de la nature*, et que Leibniz, à la fois mathématicien et philosophe et de plus très versé dans les sciences naturelles et la médecine, crée cet admirable système qui, par l'introduction des idées de continuité, d'évolution et d'analogie universelles, donna une orientation toute nouvelle à la pensée humaine, principalement dans le domaine scientifique. Mal comprise par ses élèves et dénaturée par eux, surtout par Wolf, la philosophie de Leibniz est devenue la base du système de Kant, à l'insu de ce philosophe, qui, souvent croyant contredire Leibniz, ne contredisait que le scolastique Wolf et ne faisait que retrouver et rétablir sa véritable doctrine. « Quoique diffuse et secrète », dit Boirac, « l'influence exercée sur la science et la philosophie contemporaine par les idées leibniziennes, n'en est pas moins profonde, et c'est elle qui les pousse de plus en plus à chercher dans la vie intérieure et psychique des choses l'explication fondamentale du mécanisme universel. » (V. Leibniz). Cette influence se traduisit de bonne heure en médecine par le mécanico-dynamisme de Frédéric Hoffmann, puis par l'animisme de Stahl et, en passant par l'irritabilité hallérienne, par le vitalisme de l'école de Montpellier, elle ne devint réellement féconde pour les sciences naturelles en général qu'au xixe siècle, après la disparition des idées cartésiennes. La fin du siècle, très disposée au mysticisme, fit bon accueil au mesmérisme (V. Magnétisme), et vit naître l'*homœopathie* (V. ce mot).

La chimie, en progressant, devait également influer sur la médecine; elle fit un premier pas avec Stahl, qui l'arracha à l'empirisme en donnant sa véritable expression à la théorie du phlogistique imaginée par Becker; mais cette tentative synthétique, si remarquable qu'elle soit, n'exerça qu'une médiocre influence sur l'art de guérir, d'autant plus que la théorie animique du même auteur ne faisait aucune place à la chimie. Ce n'est qu'après la découverte de l'oxygène et les travaux de Lavoisier, de Priestley et de Scheele que la chimie contracta d'étroites relations avec la physiologie et la médecine. Les découvertes de Galvani et de Volta retentirent également sur la médecine, en particulier sur la physiologie.

Au xviiie siècle, la science médicale ne progresse pas également dans les différents pays. La médecine italienne est encore florissante, mais des signes de décadence se manifestent dès la seconde moitié du siècle. En Angleterre, la médecine conserve sa splendeur. La France garde la suprématie en chirurgie et en obstétrique, mais perd du terrain dans toutes les branches vers le dernier tiers du siècle, et cela par suite d'un défaut inhérent à notre race et qui lui a été si souvent fatal : l'erreur de croire qu'elle peut se suffire à elle-même et n'a pas besoin de s'enquérir de ce qui se passe à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, pendant la première moitié du siècle, le centre de gravité, principalement en ce qui concerne l'*enseignement*, est en Hollande; Leyde est alors la plus

célèbre faculté de l'Europe ; elle ne commence à décliner qu'après la mort du grand Boerhaave, dont les deux principaux élèves, Haller et Van Swieten, vont transporter son prestige le premier à Gœttingue, le second à Vienne. Dans les universités allemandes, l'enseignement est très précaire, et au dehors c'est le règne du charlatanisme, du reboutage, de la polypharmacie surtout profitable aux apothicaires ; la fondation de l'université de Gœttingue en 1737 améliore l'état des choses; elle devient la première de l'Allemagne sous Haller, de même que quelque temps après Vienne devient la première de l'Autriche. Mais la dépréciation de la profession médicale persiste encore assez longtemps pour qu'en Prusse on songe en 1798 à fonder un examen spécial, le « Staatsexamen », destiné à fournir une catégorie de praticiens dont la valeur soit incontestable.

L'*anatomie*, surtout l'anatomie microscopique, ainsi que la *physiologie*, font des progrès rapides. Parmi les anatomistes, citons en Italie : Valsalva (1666-1723), Santorini (1681-1737), Morgagni (1682-1771), Cotugno (1736-1822), etc. ; en France : Winslow (1669-1760), Senac (1693-1770), Portal (1742-1832), Dodart (1634-1707), Ferrein (1693-1769), etc. ; en Hollande : Albinus (1697-1770), Camper (1722-1789), Sandifort (1740-1819) ; en Angleterre : Cheselden (1688-1752), Douglas (1675-1742), A. Monro (1697-1767) et son fils (1732-1817), et surtout W. Hunter (1718-83) et J. Hunter (1728-93); en Allemagne: Heister (1683-1758), Weitbrecht (1702-43), J.-F. Meckel (1724-74), Lieberkühn (1711-65), J.-G. Walter (1734-1818), Loder (1753-1832), enfin S.-T. von Sœmmerring (1755-1830), dont plusieurs appartiennent également au XIXe siècle (V. Anatomie).

Le physiologiste le plus célèbre de cette époque est Haller (1708-77), le fondateur de la doctrine de l'irritabilité; nommons encore Spallanzani (1729-1799), F. Fontana (1730-1805), Fr. Quesnay (1694-1774), Hales (1677-1761), C.-G. Ludwig (1709-73). L'embryologie progressa avec C.-F. Wolff (1735-94).

La *chirurgie* est brillamment représentée en France par Maréchal et par F. Gigot de La Peyronie (1678-1747), les fondateurs de l'Académie de chirurgie (V. Académie), par l'éminent J.-L. Petit (1674-1750), puis par Garengeot (1688-1759), Le Dran (1685-1770), Ant. Louis (1723-92), Desault (1744-95), Chopart (1743-95), etc. En Angleterre, les chirurgiens les plus célèbres sont les deux frères Hunter, P. Pott (1733-88), A. Monro et B. Bell ; en Allemagne, L. Heister, A.-G. Richter (1742-1812), Rau (1658-1719), etc. ; en Italie, A. Nannoni (1715-90) et son fils (1749-1812), Pallucci (1716-97), Valsalva, Flajani (1741-1808), etc. (V. Chirurgie).

L'obstétrique est cultivée en France par des hommes remarquables tels que Levret (1703-80), Puzos, A.-F. Petit, Deleurye, Solayrès de Renhac, Baudelocque, etc., auxquels on peut ajouter Fried, de Strasbourg ; en Allemagne par Rœderer, Heister, Stein, J.-F. Meckel, etc. ; en Angleterre par Palfyn, W. Hunter, Smellie, etc. ; dans les Pays-Bas, par R. Van Roonhuyze, Van Doeveren, L. Van Leeuwen, etc. ; en Danemark, par Saxtorph (1740-1800) (V. Obstétrique).

Les systèmes au XVIIIe siècle. — Dans la première moitié du XVIIIe siècle, les systèmes prédominants sont l'iatromécanisme avec Hoffmann et Boerhaave, l'animisme avec Stahl; dans la seconde moitié, c'est surtout l'irritabilité avec l'illustre Haller, le stimulisme avec Brown, Girtanner, etc, le vitalisme avec Bordeu et Barthez.

1° Iatromécanisme. — Au siècle précédent et même au début du XVIIIe, Baglivi fut le représentant le plus pur de la doctrine ; cet éminent Italien et Sydenham rendirent possible l'avènement d'hommes tels que Boerhaave et Hoffmann.

Boerhaave, de Leyde (1668-1738), admirateur d'Hippocrate et d'Arétée chez les anciens, de Sydenham parmi les modernes, est un hippocratique décidé en ce qui concerne la pratique médicale, mais travaille en outre, avec conviction, à fonder la science médicale sur l'anatomie et la physiologie. Il pose en règle que tout le savoir du médecin a pour point de départ l'observation sensible, que les mouvements de la machine humaine obéissent aux mêmes lois qui régissent les autres phénomènes de la nature, mais que les phénomènes psychiques échappent aux méthodes physiques, au même titre que les causes premières et les finales. Plus solidiste qu'humoriste en pathologie, il attribue la plupart des maladies à la contraction ou au relâchement des fibres ; viennent ensuite les effets des mouvements trop lents ou trop rapides des humeurs, dépendant de leur degré de fluidité ou de viscosité, sans compter leurs qualités chimiques ; de sorte que les obstructions, les inflammations, les stases, etc., jouent un grand rôle dans la pathologie de Boerhaave, avec les désordres du fluide ou des esprits nerveux qui sont les agents des fonctions nerveuses et de leur influence sur l'organisme. Malgré les imperfections de son système, Boerhaave fut certainement le plus génial des iatrophysiciens, et son grand savoir, uni à la noblesse de son caractère et à ses vertus, en avait fait l'homme le plus célèbre de l'Europe.

A côté de Boerhaave se place Frédéric Hoffmann, de Halle (1660-1742), dont la réputation égala presque celle de son rival. Son œuvre fut considérable, et ses ouvrages les plus importants sont : *Medicina rationalis systematico* (1718-40, 9 vol.) et *Medicina consultatoria* (1721-39, 12 vol.). L'iatromécanisme de Hoffmann est plus élevé que celui de ses prédécesseurs; pour lui, la vie ne repose pas seulement sur des facteurs matériels, mais aussi sur des facteurs dynamiques. L'élément du corps, c'est la « fibre », dont la propriété fondamentale est le « ton », c.-à-d. la faculté de se contracter et de se dilater, qu'elle reçoit du « fluide nerveux » qui n'est lui-même qu'une portion de l'éther répandu dans la nature entière. Dès lors la pathologie se fonde sur les anomalies du « ton », en d'autres termes sur le *strictum* et le *laxum* des anciens, avec cette différence qu'ici ces états sont dus à des accumulations ou à des déviations du fluide nerveux. C'est en somme une pathologie solidiste. En philosophie, Hoffmann fut partisan de Leibniz dont le système était le mieux en rapport avec ses tendances religieuses et scientifiques. Parmi les élèves les plus célèbres de Hoffmann, on cite J.-H. Schulze, professeur à Altorf et à Halle, E.-A. Nikolai, professeur à Halle et à Iéna, etc.

2° Animisme. — Cette doctrine a eu pour fondateur Georges-Ernest Stahl (1660-1734), professeur à Halle, l'un des plus grands chimistes de son époque. Elle prit naissance comme une réaction contre les applications exagérées des sciences physiques, mais à son tour dépassa le but. Stahl fut frappé tout d'abord de la différence qui sépare les organismes ou la matière vivante des corps bruts ; il admira ce consensus, cette harmonie de toutes les fonctions, se coordonnant vers un même but, et à côté des facteurs physico-chimiques qui interviennent chercha le facteur d'ordre supérieur qui régit les fonctions et pensa le trouver dans l'âme chez l'homme et également dans un principe immatériel chez les animaux. Mais comment l'âme peut-elle présider à des phénomènes plastiques et à des mouvements dont elle n'a pas conscience ? C'est que l'âme, selon Stahl, possède à la fois des facultés supérieures, avec conscience et raisonnement (λόγισμος) et des facultés inférieures, où il y a intuition sourde, instinct, sagesse sans raisonnement (λόγος). Ainsi, c'est par sa force végétative que l'âme préside aux fonctions nutritives ; c'est là en réalité de l'*animo-vitalisme*. Stahl flotte plus ou moins entre l'animisme et l'animo-vitalisme : l'âme agirait parfois avec réflexion dans les actes vitaux; mais le plus souvent, pour lui, son activité n'est là qu'une sagesse instinctive. En somme, pour Stahl, l'âme raisonnable est en même temps le principe de la vie ; ainsi formulée, la doctrine de Stahl devient l'animisme pur, tel qu'il a été professé au XIXe siècle par Tissot, Bouillier, Franck, Ravaisson, de Rémusat, etc. Mais on peut dire que le vitalisme émane également

de Stahl, nous verrons plus loin pourquoi. La doctrine médicale de Stahl peut se résumer en quelques lignes. L'âme veille sur l'organisme dont elle a la charge, lui envoie des armes telles que la fièvre, les hémorragies spontanées, etc., pour combattre la maladie ; c'est l'équivalent de la nature médicatrice des anciens, d'où une thérapeutique exclusivement expectante ; cependant son expectation est active ; le médecin suit la marche de la nature, l'aide, la redresse, etc. L'ouvrage fondamental de Stahl est son *Theoria medica vera...*, publié pour la première fois en 1707.

L'influence de Stahl sur le développement des théories médicales modernes fut considérable, mais elle ne se fit pas sentir immédiatement ; l'action de Boerhaave et de Hoffmann était alors prédominante. Parmi les partisans les plus connus de Stahl, mentionnons : J.-S. Carl, d'Œhringen (1675-1757), et J. Juncker (1679-1759), professeur à Halle, puis J.-A. Unzer, de Halle (1727-99), qui cependant entama le stahlianisme par sa théorie des « mouvements réflexes » ; E. Platner (1744-1818), professeur à Leipzig, un adversaire de Kant, et qui supposait l'âme liée à un « esprit nerveux » répandu dans le corps tout entier ; Abraham Kaauw-Boerhaave réintroduit entre l'âme et le corps le médiateur que Stahl excluait et l'assimile à l'ἔνορμον d'Hippocrate ; ce qui fait le principal mérite de ce médecin, c'est qu'il admet déjà des nerfs de la sensibilité et du mouvement. L'adepte le plus franc de Stahl fut François Boissier de Sauvages (1706-67), professeur à Montpellier, l'auteur de la fameuse *Nosologia methodica*, publiée en 1760, dans laquelle il mit à exécution les idées de classification de Sydenham, en prenant pour type la classification artificielle des plantes de Linné. Les ennemis les plus déterminés de l'animisme furent Leibniz et Fr. Hoffmann.

3° Irritabilité. — Les propriétés des tissus vivants furent longtemps méconnues ; l'ἔνορμον d'Hippocrate, l'archée de Paracelse, les esprits vitaux de Descartes, le fluide nerveux des iatrophysiciens, la force vitale des modernes, etc., détournèrent de tout temps l'attention de ce sujet, qui fut cependant effleuré par Aristote, par Galien et par la scolastique. Glisson, le premier, admet dans toutes les parties des animaux trois facultés *inhérentes*, la perceptive, l'appétitive, la motrice. La perceptivité se montre avec ou sans conscience. Les parties vivantes, ou du moins leur dernier élément, la fibre, sous l'influence des impressions, des stimulations, se contractent et se dilatent successivement, en d'autres termes réagissent en vertu de l'irritabilité. C'est Jean de Gorter (1689-1762), disciple de Boerhaave, qui reprit les idées de Glisson et admit chez tous les êtres vivants, même chez les végétaux, une force motrice vitale, *inhérente à toutes leurs parties*, indépendante et de l'âme et du système nerveux, cause de tout mouvement et des fonctions de l'économie, force que les stimulants mettent en jeu. Mais c'est à Albert de Haller, de Berne (1708-77), le plus grand physiologiste de son siècle, qu'est due la détermination des lois de l'irritabilité et de ses rapports avec les autres forces de l'organisme (V. Irritabilité). Haller distingue l'irritabilité de l'élasticité qui est une simple propriété physique et de la sensibilité que Glisson avait confondue avec elle. Malheureusement il la confond, à son tour, avec la contractilité de la fibre musculaire. Gaubius, d'Heidelberg (1705-80), de même que Gonthier, de Breslau, et Tissot, de Lausanne, transporte l'irritabilité dans la pathologie et se lance dans de nouvelles hypothèses. Dans ses *Institutiones pathologicæ* (1758), il traite des maladies des solides, des liquides, de l'esprit, et s'efforce de concilier l'animisme, l'irritabilité, le mécanisme, la chimiatrie, le galénisme.

Cullen (1712-80), le créateur du système appelé *neuropathologie*, relève de Haller, mais aussi de Hoffmann ; son système n'est autre chose que le nervoso-dynamisme de celui-ci uni à l'idée d'excitabilité de celui-là. Solidiste, il rapporte toutes les maladies internes à des affections contre nature du système nerveux. Ses adeptes et successeurs les plus célèbres furent : Gregory, comme lui professeur à Edimbourg; Macbride (1726-78), professeur à Dublin ; puis Musgrave, Thaër et surtout Schæffer, de Ratisbonne (1753-1826).

4° Stimulisme. — John Brown (1735-88), élève de Cullen, dont il fut ensuite l'adversaire acharné, transforma l'irritabilité de Haller en incitabilité et fonda le stimulisme. Son système a été longuement étudié à l'art. Brown. Plusieurs circonstances se réunirent pour procurer au brownisme une vogue étendue, quoique éphémère. Ce système séduisait par sa simplicité même : la vie est le résultat de l'incitation entretenue par un stimulus perpétuel ; l'équilibre entre l'incitation et les stimulants constitue la santé, le déséquilibre la maladie. Croyant à la plus grande fréquence des maladies asthéniques, Brown fut conduit à user immodérément de la médication stimulante. Mais l'ensemble de la doctrine paraissait si satisfaisant, que des hommes tels que Pierre Frank et Kant ne furent pas éloignés de l'accepter. D'ailleurs, les idées révolutionnaires de la fin du siècle et la « sensibilité » qui avait envahi la littérature ne furent pas étrangères au succès du brownisme.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en Angleterre que le stimulisme fit fortune, bien qu'il eût des adhérents comme Jones et Lynch. Le premier auteur qui le fit connaître sur le continent fut C. Girtanner (1760-1800. Dès 1793, le célèbre médecin américain Rush (1745-1813) prit fait et cause pour lui. Mais c'est en Italie et en Allemagne qu'il eut le plus de vogue, auprès d'hommes tels que Moscati, Locatelli, Rasori, Jos. Frank, d'une part ; Weikard, Markus, Rœschlaub (1768-1835) de l'autre. Mais en Italie il fit tout à coup volte-face, avec Rasori et Tomasini, son élève, qui arrivèrent à la persuasion que la plupart des maladies sont sthéniques et que, à l'inverse de la médication stimulante, il fallait, au contraire, employer la médication contre-stimulante (saignées, évacuations spoliatrices, tartre stibié à haute dose, etc.). D'où vient cette divergence énorme ? « Derrière l'exagération commune à Brown et à Rasori, dit Barbillion, il y a cette vérité capitale et essentiellement clinique que l'on doit ne pas soigner à Edimbourg comme on soigne à Rome, que d'une façon générale la médication excitante convient aux pays du Nord comme la médication débilitante s'applique aux pays méridionaux. » Mais, bien entendu, cette proposition ne peut elle-même avoir la prétention à une absolue généralité. Nous n'insisterons pas davantage sur le *contre-stimulisme* qui appartient d'ailleurs plutôt au commencement du XIXe siècle.

5° Théories chimiques et galvaniques. — Les découvertes faites en physique et en chimie, celles surtout du galvanisme et de l'oxygène, devaient réagir sur la médecine. Les iatrophysiciens et les iatrochimistes s'en emparèrent, tout en subissant l'influence des doctrines régnantes, de l'irritabilité et de l'animisme. Il en résulta un profond désarroi dans les doctrines, et comme réaction la tentative d'introduire un principe d'unité, la « force vitale ».

Mais, avant tout, signalons le système de C.-L. Hoffmann (1721-1807), qui créa une sorte de pathologie humorale, mélangée de solidisme, dans laquelle les acides et les alcalis jouent un grand rôle ; ce n'est qu'une tentative de conciliation entre la chimiatrie et la doctrine hallérienne. Ce système eut beaucoup moins de succès que les théories fondées sur la découverte de l'oxygène ; ce gaz joua d'ailleurs un grand rôle dans la thérapeutique entre les mains de Beddoes, de Bristol (1754-1808) ; de L. Jurine (1751-1819), de l'auteur d'un mémoire célèbre sur le croup ; de L. Odier (1748-1817), de Genève, comme le précédent ; du chimiste Fourcroy, dont l'élève, J. Rollo, publia un ouvrage remarquable sur le diabète (1797) ; de B.-T. Baumès (1756-1828), de P.-J. de Ferro, de Vienne (1753-1809), qui a excellemment écrit sur la peste, etc.

Le règne du galvanisme, pour brillant qu'il fut, a été encore plus éphémère. A. Galvani, de Bologne (1737-98),

reconnut en 1791 que l'organisme produit de l'électricité et en mit la source dans le cerveau, fondant toute sa physiologie et toute sa pathologie sur cette donnée. Après A. de Humboldt, P.-W. Ritter, de Munich, et Reinhold déclarèrent le galvanisme la force primordiale de la nature.

6° VITALISME. — Stahl avait été assez ondoyant entre l'animisme pur et l'animo-vitalisme. L'intelligence intuitive (λόγος), qui joue un si grand rôle dans son système, a été transformée par l'école de Montpellier en « principe vital ». Th. de Bordeu (1722-76), qui appartenait à cette école, admettait que chaque partie de l'organisme avait sa vie spéciale ; ce fut la base de l'anatomie générale de Bichat et de la théorie cellulaire moderne. Son élève Barthez (1734-1806) alla plus loin et réunit toutes ces propriétés vitales, toutes ces forces, en une seule entité, le principe vital. Pour lui, l'organisme est gouverné à la fois par l'âme et par le principe vital; ce dernier communique à tous les éléments de l'organisme la sensibilité et la motilité, en même temps qu'une « force de situation fixe », c.-à-d. la faculté de conserver sa forme originelle ou de la rétablir si elle est modifiée. La maladie n'est plus alors qu'un effort de la nature en vue de la guérison. Sa doctrine des éléments morbides fut développée surtout par Bérard, qu'on retrouve au siècle suivant. Reconnaissons, pour être juste, que Barthez n'envisageait son principe vital que comme une hypothèse. Ses élèves ont été moins réservés : Guil. de Grimaud (1750-99), professeur à Paris, a singulièrement compliqué son système ; citons encore : L. Dumas (1765-1813), qui lui succéda à Montpellier ; Richerand, P. Pinel, Chaussier, Lordat, Chauffard, etc., qui appartiennent au XIXe siècle. En Allemagne, nous mentionnerons Blumenbach, Reil (1759-1813) ; en Angleterre, Erasme Darwin (1731-1802), le grand-père de Charles Darwin.

Médecine pratique et clinique. — En Italie, Malpighi avait fait école, et Valsalva (1662-1783), professeur à Bologne, maintint le grand renom de la médecine italienne au XVIIIe siècle ; on peut en dire autant de Lancisi, de Rome (1654-1720), dont les travaux sur les maladies de l'encéphale ont fait époque ; d'I.-F. Albertini (1662-1738), professeur à Bologne; de G.-B. Borsieri (Bursierus de Kanilfeld (1725-85), professeur à Pavie. La médecine française ne fait que médiocre figure à côté de ces grands noms. Nous n'avons guère à nommer que Sauvages, puis Senac (1693-1770) et Lieutaud (1703-80), surtout connus par leurs travaux d'anatomie pathologique, enfin Astruc (1684-1766). La Société royale de médecine fondée en 1776, supprimée ensuite par la Révolution, jouit cependant d'une grande réputation par la valeur et la variété de ses travaux.

Les médecins anglais, tout en étant encore iatromécaniciens, suivent en clinique les préceptes de Sydenham. Citons : A. Pitcairn et son élève G. Cheyne (1671-1743), J. Keill (1673-1719), Nic. et Bryan Robinson, qui ont introduit dans la physiologie du système nerveux la théorie vibratoire de l'éther due à Newton ; W. Cockburn, qui, en 1696, publia un important ouvrage sur le scorbut. Mais le praticien anglais le plus important de la première moitié du XVIIIe siècle est certainement Rich. Mead (1673-1754), un éclectique. J. Freind (1675-1728), surtout connu par ses travaux sur l'histoire de la médecine, fut un iatrophysicien décidé. J. Pringle (1707-82), compagnon d'étude de Haller, est célèbre par un remarquable traité sur les maladies des armées. Parmi les autres médecins remarquables de cette époque, mentionnons encore : C. Wintringham (1710-94), qui étudia particulièrement la force de résistance des artères et des veines; J. Huxham (1694-1768), épidémiologiste distingué ; J. Fothergill (1712-80), renommé pour son ouvrage sur la diphtérie et son travail sur la névralgie du trijumeau, quelquefois appelée « maladie de Fothergill » ; W. Heberden (1719-1801), dont on a admiré les travaux sur l'angine de poitrine et certaines formes de rhumatisme chronique.

En Allemagne, le mouvement de rénovation partit, comme nous l'avons dit, de deux élèves de Boerhaave, Haller, qui fonda l'école de Gœttingue, et Van Swieten qui appela à l'existence l'école de Vienne.

Parmi les principaux noms qui se rattachent à l'*école de Gœttingue*, nous relevons : P.-G. Werlhof, de Helmstædt (1699-1767), l'ami de Haller et l'auteur d'un ouvrage célèbre sur les fièvres intermittentes et d'un autre sur l'antiquité de la variole ; J.-G. Zimmermann (1728-95), élève de Haller, dont les ouvrages « sur la solitude » et « sur l'expérience » ont joui d'une réputation supérieure à leur mérite ; L.-B. Lentin (1736-1804), E. Wichmann (1740-1801), P.-G. Hensler (1733-1805), l'un des fondateurs de la pathologie historique, et J.-A. Tissot (1728-97), de Lausanne, l'ami le plus intime de Haller, éminent épidémiographe et auteur d'ouvrages populaires tels que : *Avis au peuple sur sa santé; — Avis aux gens de lettres sur leur santé*, etc.

L'*école de Vienne* compta dans son sein des hommes tels que Van Swieten (1700-72), de Leyde, qui inaugura à Vienne l'enseignement clinique et publia ses fameux commentaires sur les aphorismes de Boerhaave ; il est encore bien connu par sa méthode de traitement de la syphilis par le sublimé (liqueur de Van Swieten); puis A. de Haën (1704-75), autre clinicien remarquable ; A. Stœrck (1731-1803), surtout organisateur et thérapeute ; le célèbre Maximilien Stoll (1742-88), élève et successeur de A. de Haën, auteur de remarquables travaux d'épidémiologie; enfin J.-P. Frank (1745-1821), qui établit sur de nouvelles bases la police sanitaire. Parmi les autres médecins allemands, surtout de la deuxième moitié du siècle, mentionnons encore : B.-L. Tralles (1708-97), pharmacologue distingué ; Marius Herz (1747-1803); S.-G. von Vogel (1750-1837) ; enfin, parmi les Scandinaves : Nils Rosen de Rosenstein (1706-73), professeur à Upsal, un des rénovateurs de la médecine ; J.-C. Tode (1736-1806), protesseur à Copenhague, connu par ses travaux sur les maladies vénériennes.

De grands progrès signalent le XVIIIe siècle dans le domaine de la médecine pratique. C'est tout d'abord l'*anatomie pathologique* qui, entre les mains de l'illustre Morgagni (1682-1771), professeur à Padoue, subit une transformation telle qu'on peut le considérer comme son véritable créateur. Son ouvrage, *De Sedibus et causis morborum per anatomen indagatis* (Venise, 1761 et nombr. édit.), est encore consulté de nos jours. Après lui nous devons citer, en Italie, B. Monteggia (1762-1805), professeur de chirurgie à Milan, et les deux cliniciens Lancisi et Albertini. En France, Senac et Lieutaud ; en Hollande Sandifort et Bonn, contribuèrent puissamment aux progrès de l'anatomie pathologique. En Allemagne, Fr. Hoffmann, Haller, Fr. Meckel, Rœderer et Wagler, etc., s'intéressèrent également à cette branche importante des connaissances médicales.

Un autre important progrès, c'est le perfectionnement du *diagnostic* des maladies du cœur et des gros vaisseaux, sur l'influence de Lancisi, d'Albertini et de Senac, et la découverte de la *percussion* en 1761 par J.-L. Auenbrugger de Gratz (1722-1809), assez bien accueillie par Haller, Ludwig, Stoll, négligée par P. Frank, Reil et Horn, enfin appelée à une nouvelle existence en quelque sorte, presque un demi-siècle plus tard, par Corvisart.

Enfin, la *thérapeutique* ne s'enrichit guère pendant le XVIIIe siècle ; signalons cependant l'introduction de l'usage interne du plomb par Goulard, celle de la ciguë, de l'aconit, du datura, du colchique, etc., par Stœrck. L'*hydrothérapie* progressa considérablement, grâce à J. Floyer (1649-1734), S. Hahn (1664-1742) et ses deux fils, Schwentner et J. Currie (1756-1805). Fr. Hoffmann fit beaucoup pour l'usage des *eaux minérales*.

C'est à la fin du XVIIIe siècle que l'immortel E. Jenner (1747-1823) fit la découverte de la *vaccine* (1796), découverte dont on vient de célébrer le centenaire. La vaccine venait remplacer avantageusement l'inoculation variolique qui présentait des dangers sérieux. Dr L. HAHN.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE AU XIXe SIÈCLE. — Les progrès incessants des sciences physiques et naturelles, sciences auxquelles la médecine est si intimement liée, lui ont imprimé dès le commencement du XIXe siècle une direction toute nouvelle et bien digne d'observation. Les premières années du siècle ont vu naître une véritable réforme de la médecine, préparée et pressentie, cela va sans dire, par les savants des siècles précédents, mais n'en ayant pas moins amené une modification radicale et rapide dans l'art de connaître les maladies et de les guérir.

Il faut bien avouer, en effet, que les efforts accumulés des siècles précédents n'avaient produit que des œuvres vaines où l'esprit de système tenait la première place. Sans vouloir enlever à l'esprit philosophique la place qui lui appartient de plein droit dans les recherches scientifiques, il faut bien convenir que, dans les sciences d'observation, tous les raisonnements ne peuvent tenir contre un fait. Or cette observation du phénomène, des circonstances qui l'accompagnent et qui en modifient la nature, est devenue la base nécessaire de toute science positive. L'observation et, quand elle est possible, l'expérimentation, sont désormais le fondement de toute théorie nouvelle. Cette réforme essentielle, que les autres sciences avaient subie à la fin du siècle précédent, les sciences médicales, et d'une façon plus générale les sciences biologiques, se la laissent imposer dès les premières années de notre siècle. Mais si elles ont subi plus tardivement que les autres sciences cette influence régénératrice, elles ont eu l'honneur d'inspirer les deux observateurs et expérimentateurs les plus parfaits qu'il y ait jamais eus, Claude Bernard et Pasteur.

Cette évolution si caractéristique de la médecine explique pourquoi, dans la brève esquisse que nous allons tracer de ces progrès au XIXe siècle, le mot d'école sera à peine prononcé. On peut dire hardiment qu'au XIXe siècle il n'a point existé de grandes écoles médicales. On parlera à la vérité de l'école de la Salpêtrière, de l'institut Pasteur, mais dans un sens tout différent du sens ancien. On entendra désigner, par là, simplement de grands centres d'instruction et de travail, où l'influence d'un savant aura dirigé les recherches dans une voie personnelle, mais sans imposer aucun dogme. L'observation scientifique qui exige patience et temps s'accommode mal des larges conceptions qui constituaient une école médicale ancienne, appuyée uniquement sur l'esprit philosophique. L'empirisme, si dédaigné autrefois, vivifié par l'observation et l'expérimentation, a conquis une place définitive. Il n'y aura plus de grands systèmes commençant et finissant par des définitions, mais des conclusions appuyées sur des observations et des expériences répétées.

Pinel eut le premier le mérite d'affirmer que les méthodes d'observation applicables aux autres sciences le sont aussi à la médecine. Il établit que les faits particuliers doivent être le fondement de toute doctrine médicale, et il eut la prescience d'une union intime et nécessaire entre l'anatomie pathologique et la clinique, la première décrivant les lésions dont la seconde avait reconnu les symptômes sur l'être vivant. Dès que ce grand principe fut passé du livre dans la pratique, l'école moderne fut fondée. De nos jours, l'observation, l'induction, l'expérimentation sont devenues les guides habituels du médecin.

L'*anatomie pathologique*, l'*histologie pathologique*, plus tard la *microbiologie* (V. ces mots), en étudiant les lésions et les causes intimes des maladies, donnent au clinicien la raison des phénomènes morbides qu'il peut désormais classer et tenter de guérir. Dès les premières années du siècle, nous voyons l'empirisme gagner de plus en plus de terrain malgré la propagation du brownisme et du système de l'irritation. La statistique, dont on a un peu abusé depuis, est invoquée comme le suprême critérium des méthodes thérapeutiques, et la statistique, c'est de l'empirisme tout pur et la négation de toute théorie préconçue. Est-ce à dire que la méthode naturelle ait acquis en médecine toute la précision désirable? Non, sans doute. Les phénomènes biologiques avec leur substratum physique et chimique sont d'une complexité telle que l'on ne peut espérer voir d'ici longtemps la médecine ramenée aux principes relativement simples des autres sciences. Mais chaque maladie a désormais sa caractéristique; les symptômes en sont connus et classés. Si chacune d'entre elles n'a point encore son remède, ce qui ne sera peut-être jamais, au moins peut-on pour chaque cas instituer un traitement rationnel, bien que fondé le plus souvent sur l'empirisme. Les maladies infectieuses, et c'est une catégorie qui s'accroît chaque jour, les infections dont le rôle est si important dans les maladies les plus banales, auront probablement toutes, à bref délai, leurs antidotes. Un certain nombre de ces médications spécifiques est dès à présent connu.

Nous avons cru devoir indiquer dans ces quelques lignes quelle est la différence profonde qui sépare notre époque des siècles précédents. Nous devons maintenant retracer dans ses traits principaux l'histoire des progrès de la médecine durant notre siècle.

Cette histoire, si l'on entreprenait de l'écrire un peu complète, remplirait des volumes et exigerait un déploiement d'érudition fastidieux pour le lecteur. Nous nous contenterons d'en marquer les principales étapes, en renvoyant le lecteur aux articles spéciaux de la *Grande Encyclopédie*, qui traitent des branches principales de l'art médical. Trois hommes ont eu au début de ce siècle une influence capitale sur le développement de la médecine. Ce sont *Bichat*, *Laënnec* et *Cruveilhier* (V. ces noms).

Bichat, par ses recherches anatomiques et physiologiques, a marqué le premier un progrès immense. Celui qui a écrit que s'il était allé si vite c'est qu'il n'avait point lu, celui-là, tant par ses recherches que par son enseignement, appartient bien véritablement à l'ère moderne. Bichat a été le fondateur de l'histologie ou étude des tissus et il a été l'un des précurseurs de Cruveilhier dans l'étude des altérations pathologiques du corps humain. Nous renvoyons pour le détail de ses travaux à l'article qui lui a été consacré dans ce recueil.

Broussais, qui fut en apparence un des plus ardents disciples de Bichat, en diffère cependant profondément. Il marque en réalité un retour vers le passé. Continuateur pour une part de Brown, pour l'autre de Bordeu et de Barthez, il croit pouvoir tout expliquer par sa théorie de l'inflammation. Il est donc bien loin de Bichat qui n'admettait que les faits et rejetait les théories. Cependant l'influence du génie de Bichat avait été si puissante que Broussais, à la différence des deux auteurs qui l'inspiraient, appuyait sa théorie sur des bases anatomiques. Son but principal avait en effet été au début de trouver une base anatomique correspondant à chaque maladie. Ce qui nous est surtout resté de lui, ce sont ses tentatives pour expliquer toutes les fièvres qui, dans son système, ne seraient qu'une conséquence de l'irritation, de l'inflammation de l'intestin. Beaucoup d'autres maladies, celles du système nerveux en particulier, étaient ramenées à la même cause. Devons-nous rappeler à quels abus de la saignée conduisit cette doctrine, surtout lorsqu'elle passa entre les mains de certains disciples de Broussais tels que Bouillaud? Mais, au point de vue purement théorique, ce que nous pouvons reprocher de plus grave à Broussais, c'est d'être retombé dans les errements antérieurs, en dépassant dans ses conclusions les résultats de ses observations. Le système de Broussais, la médecine physiologique, eut indirectement un résultat heureux en fixant l'attention sur les altérations des organes, et en suscitant l'école anatomo-pathologique opposée de Corvisart, Laënnec et Bayle. Corvisart (1755-1821) a été en France l'introducteur et le traducteur des travaux d'Auenbrugger de Vienne (1722-1809) sur la percussion. Tandis que l'auteur viennois la pratiquait avec le doigt sans recourir à une instrumentation spéciale, Piorry, en 1828, eut recours à l'emploi de

son plessimètre. La percussion permettait déjà de reconnaître la présence d'un grand nombre de lésions, particulièrement dans le poumon, mais le diagnostic des affections cardiaques et pulmonaires fit surtout un pas immense avec Laënnec.

Laënnec (1781-1826) fut l'inventeur de l'auscultation, le mode d'exploration le plus important peut-être que possède la médecine. Le résultat de ses recherches est contenu dans un livre immortel, le *Traité de l'Auscultation médiate* publié en 1819. On sait que Laënnec employait exclusivement le stéthoscope, auquel il attribuait une importance exagérée. Depuis lui, cette méthode si féconde s'est simplifiée, et les médecins auscultent presque tous avec l'unique secours de l'oreille. L'emploi de l'auscultation amena certainement une révolution totale dans l'étude des maladies de la poitrine, mais il importe de ne pas oublier qu'un facteur non moins important de cette révolution fut l'étude simultanée des symptômes et des altérations morbides, causes de ces symptômes. C'est de cette étude que s'occupe l'anatomie pathologique, et il convient de rappeler que, si Laënnec fut un grand clinicien, il fut aussi un grand anatomo-pathologiste ; comme le prouvent entre autres les articles qu'il publia dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* de 1812. Les recherches de Laënnec sur le cadavre suffiraient à l'illustrer. — L'anatomie pathologique fut également admirablement servie par Bayle (1774-1816) dont les recherches sur le tubercule sont le fondement de tout ce qui a été fait depuis cette époque. Ces recherches sont d'ailleurs antérieures à la découverte de l'auscultation par Laënnec.

Chomel (1788-1858) ; Louis (1787-1872) ; Cruveilhier (1791-1874) et Andral (1797-1876) arrivèrent à des résultats aussi brillants par l'emploi de cette méthode féconde, l'alliance de l'anatomie pathologique et de la clinique. Louis, qui fut l'élève et le continuateur de Laënnec, appliqua dans toute leur rigueur la méthode et les principes de la science moderne. Ses études sur la phtisie pulmonaire, en firent le digne continuateur de Laënnec. Par ses recherches sur la fièvre typhoïde (de 1822 à 1826), il réfuta les doctrines de Broussais, et créa un type morbide, distinct à la fois par ses symptômes et par les lésions qu'il provoque. Il eut un des premiers également le mérite d'introduire en médecine la méthode numérique et la statistique, qui tendent à rapprocher cette science des autres sciences exactes. Il permettait d'écarter ainsi les fausses conclusions tirées de l'examen des cas particuliers, et qui avaient jusqu'alors fait considérer la médecine comme une science d'induction. Gavarret eut plus tard le mérite de systématiser cette application de la méthode numérique aux sciences biologiques, qui au premier abord en semblent si éloignées par leur essence.

Bouillaud, par ses recherches célèbres sur le rhumatisme et sur les maladies du cœur, suivit lui aussi la voie nouvelle. Par son *Traité clinique des maladies du cœur* (1841) il marqua une date mémorable dans la pathologie du cœur et de l'appareil circulatoire. Il trouva d'heureux continuateurs dans Forget et dans Beau.

Cruveilhier est le plus grand peut-être de nos anatomo-pathologistes. Mais il ne faut pas oublier que, si son *Traité d'Anatomie pathologique* (1849) contient la description de toutes les lésions connues à cette époque, décrites d'une façon si précise et si exacte qu'elle n'a pour ainsi dire pas vieilli, l'auteur de ce livre immortel s'était montré également un clinicien de premier ordre, en particulier dans ses descriptions de l'ulcère rond de l'estomac et des cirrhoses du foie. Il faut rappeler également que ce grand observateur est encore l'auteur d'une *Anatomie descriptive*, qui est toujours entre les mains des élèves. Il nous suffira de citer dans cette rapide nomenclature les noms d'Andral, de Gendrin, de Lallemand, en renvoyant pour chacun d'eux à l'article qui leur a été consacré. Bretonneau, en 1821, créa, comme Louis, un type morbide nouveau, en spécifiant et en caractérisant nettement une maladie infectieuse, la diphthérie. Il trouva plus tard un disciple éloquent en Trousseau, qui fit définitivement triompher les idées du maître.

A l'étranger, l'évolution médicale, bien que plus tardive, s'effectua cependant sous l'influence des idées françaises.

En *Allemagne*, durant longtemps, l'esprit médical resta scolastique. Les idées philosophiques de Schelling eurent une grande influence et entraînèrent les savants allemands à catégoriser les phénomènes beaucoup plutôt qu'à les étudier dans leurs caractères. Ces théories plus ou moins dérivées du système de Brown, ont engendré indirectement la doctrine *homœopathique*, le *magnétisme* et la *phrénologie*.

Cependant, dès que l'anatomo-pathologie eût pris en France une forme définitive, elle trouva dans l'esprit systématique des Allemands un sol favorable et elle fut brillamment cultivée par eux : les efforts en Allemagne sont bien plus qu'en France dirigés vers les travaux de laboratoire, qui ont été l'origine de toutes les découvertes actuelles. Les noms de Rokitansky et de Virchow resteront justement célèbres. Si l'histologie normale et pathologique est bien réellement d'origine française, ainsi que nous le prouve le cours de microscopie de Donné (1844), il faut avouer qu'elle a trouvé dans les deux auteurs allemands, et particulièrement dans le dernier, des maîtres qui, par leurs écrits et par leur enseignement, l'ont conduite au plus haut point de perfection. Les travaux inspirés par eux et par Kœlliker, sont innombrables, et les faits définitivement acquis s'accroissent chaque jour. Le professeur Ranvier est en France le plus brillant représentant de cette science nouvelle. Le grand nom de Schœnlein (1793-1864), si intimement lié à la connaissance des maladies parasitaires, ne doit pas être oublié ici. Les Allemands le considèrent comme le rénovateur de la médecine allemande. Professeur à Wurzbourg, à Zurich, puis à Berlin, il eut peut-être comme mérite principal d'introduire en Allemagne les méthodes exactes employées en France et en Angleterre.

Les caractères particuliers de l'esprit allemand imprimèrent à ces progrès des sciences médicales des tendances générales qu'il est intéressant de noter, en ce qu'elles montrent, jusque dans la réforme empirique de la médecine, la persistance de l'esprit scolastique. C'est ainsi que Virchow, le fondateur de la pathologie cellulaire, ramène la plupart des phénomènes morbides à l'irritation, si bien que Bouchut a pu dire que Virchow voyait en petit ce que Broussais avait vu en grand. Mais combien, par contre, cette théorie diffère-t-elle de celle de l'auteur français par sa précision et les bases anatomiques sur lesquelles elle repose ! Cornil et Ranvier ont vulgarisé en France ce système de Virchow, avec ses processus passifs de dégénérescence et de nécrobiose dans un livre qui a eu une grande influence sur le développement de la science française, en ce qui touche l'histologie. Il serait injuste de ne point rappeler parmi les savants des écoles allemandes Schwann (théorie cellulaire), Muller, Vogel, Mandl.

En Angleterre, la réforme médicale eut moins de peine peut-être à s'implanter que partout ailleurs. L'Angleterre accepte difficilement tout système théorique. Cependant il convient de rappeler qu'Erasme Darwin, le grand-père du célèbre naturaliste, exposait en 1794 dans sa *Zoonomie* une théorie de la vie, de la santé et de la maladie, voisine de la théorie du brownisme. Mais ce travail montre déjà, et c'est pour cela que nous le rappelons, une tendance à réunir la médecine aux sciences purement physiques. C'était là un résultat immédiat des découvertes scientifiques de Priestley et de Cavendish, qui exerçaient en Angleterre la même influence que Lavoisier en France. Les deux Hunter et Baillie jouèrent un grand rôle dans cette évolution de la médecine anglaise. La systématisation des maladies fit un grand pas avec Willan (1757-1812) qui appliqua la méthode naturelle de Sydenham à l'étude des maladies de la peau. — Wells (1757-1817) publia des observations précises sur les altérations des urines, observations qui con

duisirent Bright à ses importantes découvertes sur les maladies des reins. Durant toute cette période, la médecine anglaise, par suite des événements politiques, avait évolué presque complètement en dehors de la science française. Mais, lorsque le continent leur fut librement ouvert, beaucoup de médecins anglais vinrent s'initier aux méthodes françaises et les disciples de Laënnec se firent nombreux. Parmi eux il convient de citer Stokes et Forbes qui publièrent des travaux sur l'auscultation et des traductions des ouvrages de Laënnec et d'Auenbrugger; James Hope et Latham firent également progresser la connaissance des maladies du thorax, à la fois par la clinique et par l'anatomie pathologique.

Mais la découverte capitale de cette période est due à Richard Bright. On peut dire qu'avant le travail de Bright, paru en 1827, la pathologie du rein n'existait pas, et si les théories qu'il a soutenues ne sont plus admises actuellement dans leur intégrité, tout au moins la description qu'il a donnée des néphrites subsiste-t-elle en entier, et c'est à juste titre que l'on donne à la plus commune des maladies chroniques, à l'albuminurie, le nom de *maladie de Bright*. Après lui, Addison eut la gloire également d'attacher son nom à une maladie des capsules surrénales, dont il décrivait admirablement les symptômes. Nous devons mentionner également l'école écossaise qui avait pris également un grand développement à la suite de l'enseignement de Cullen. Gregory, Alison, Abercrombie illustrèrent tout particulièrement la science écossaise.

L'Italie durant la même période fut illustrée par les travaux de Rasori (1762-1837). Comme en Allemagne à cette époque l'esprit dogmatique régnait encore en maître. La méthode de Brown, vulgarisée en Italie par Locatelli et par Mascati, inspira aussi Rasori; mais, ainsi que Broussais en France, il s'appuya sur l'anatomie pathologique. Rasori appliqua surtout ses doctrines à la thérapeutique, en divisant les actions curatrices en stimulantes et en contro-stimulantes. Comme Broussais en France, il admit surtout des maladies sthéniques nécessitant des contro-stimulants tels que le froid, la saignée, les purgatifs, la digitale, et par-dessus tout l'antimoine et les émétiques. Le premier peut-être il a su constater que l'inflammation s'accompagnait d'une dilatation paralytique des capillaires. Buffalini, Giacomini, Tomasini furent en Italie les disciples les plus immédiats de Rasori. Mais son influence à l'étranger fut également considérable et la médication qu'il a instituée est encore parfois employée de nos jours.

Nous n'avons parlé dans les lignes précédentes que de l'influence exercée sur la médecine par la méthode scientifique. Mais les diverses sciences ont encore exercé sur la médecine une influence puissante par les nombreux procédés d'exploration qu'elles lui ont fourni et par les corps nouveaux qu'elles ont permis d'expérimenter pour la guérison des maladies. Nous avons vu déjà quel rôle important l'anatomie, l'histologie avaient joué dans cette évolution. Une science nouvelle, la physiologie, en révélant les lois de la vie et les conditions du fonctionnement des organes, a eu, aidée de la physique et de la chimie, une part au moins aussi importante dans ces progrès. Bichat n'avait point borné ses études à la morphologie des tissus ; il en avait décrit les *propriétés vitales* et il avait établi une classification des fonctions de la vie. Mais pas plus que ses devanciers, Glisson et Haller, il n'était entré dans la voie de l'expérimentation méthodique. On peut dire que si le mot de physiologie existait, la science n'existait pas encore. La véritable importance de cette science et son développement son dus aux savants de tous les pays qui vinrent après eux : nous nous contenterons de citer les noms de Magendie, de Bell, de Burdach, de Flourens, de Longet, de Muller, le grand nom de Claude *Bernard* (V. ce nom), de Vulpian, de Brown-Séquard, de Marey, de François-Franck, qui, par l'étude directe de la vie, firent faire des progrès immenses à nos connaissances en physiologie. La chimie, appliquée à l'étude des sciences biologiques, vint apporter également son précieux concours à la médecine. Berzélius, Gmelin, Liebig, Hoppe-Seyler, en étudiant plus particulièrement les humeurs des corps vivants, rendirent des services importants.

Les sciences physiques, en fournissant à la physiologie des instruments enregistreurs, à la clinique des instruments d'exploration et à la thérapeutique des agents physiques tels que l'électricité, ont eu également une part considérable dans les progrès de la médecine. C'est ainsi que le cardiographe de Chauveau et Marey, les appareils divers de Weber, Poiseuille, Valentin, Volkmann pour l'étude de la circulation; le spiromètre d'Hutchinson, etc., ont permis de donner à l'étude de la circulation et de la respiration une précision presque mathématique. L'emploi de l'électricité en physiologie a permis de contrôler les faits découverts par Cruveilhier, Broca et Charcot à l'aide des seuls recours de la clinique, et de déterminer dans les centres nerveux des localisations pour les divers mouvements du corps, grâce aux travaux de Fritsch et Hitzig, de Ferrier, de Carville et Daret. Ces découvertes ont permis aux chirurgiens d'intervenir avec précision dans un certain nombre de lésions cérébrales. Elles ont, en tous cas, assuré le diagnostic précis d'un grand nombre de maladies du système nerveux. L'examen de certains organes a été grandement facilité également par les applications de la physique à la médecine. Cagniard-Latour, Liston, mais par-dessus tout Garcia, réussirent à explorer le larynx à l'aide de miroirs. Czermak, en perfectionnant définitivement le laryngoscope et en en vulgarisant l'emploi, put étudier et soigner directement les affections du larynx. Désormeaux, par l'emploi de son endoscope, instrument bien perfectionné depuis, arriva le premier à pouvoir examiner la cavité de la vessie. Récamier, en tirant de l'oubli le spéculum des anciens, et en le perfectionnant, fournit les moyens d'arriver à un diagnostic précis des maladies de l'utérus. Helmholtz, en inventant l'ophthalmoscope en 1831, dota la science d'un appareil précieux, permettant d'étudier les altérations du fond de l'œil. Bouchut montra l'importance que peuvent avoir ces altérations pour le diagnostic de certaines maladies générales.

La mesure de la température ou thermométrie, dont l'utilité avait déjà été reconnue par Boerhaave, fut systématisée par Bouillaud. Piorry, Andral, Donné, Gavarret, Roger, Wunderlich, Charcot l'appliquèrent heureusement au diagnostic des diverses maladies. La thérapeutique a tout particulièrement profité des découvertes de la chimie et de la physique. La découverte d'un grand nombre de corps nouveaux, expérimentés d'abord par le physiologiste, puis par le clinicien, a été le point de départ de traitements plus rationnels, qui, à la vérité, s'adressent beaucoup plus souvent aux symptômes qu'à la cause de la maladie. La découverte des divers alcaloïdes sous l'impulsion première de Serturner, de Pelletier et de Caventou, de Regnault, de Dumas, de Stass, a débarrassé la thérapeutique d'un grand nombre de formules compliquées, et lui a fourni des substances actives, facilement dosables, dont le nombre s'accroît chaque jour.

La découverte des anesthésiques, en facilitant les opérations chirurgicales, et en supprimant la sensibilité, par l'emploi de l'éther (Jackson), du protoxyde d'azote (Horace Wells), du chloroforme (Flourens et Simpson), a marqué une ère nouvelle dans la thérapeutique des affections chirurgicales. L'emploi de l'électricité comme moyen thérapeutique, qui réserve sans doute d'heureuses surprises à nos descendants, doit être simplement indiqué ici. Les sciences naturelles ont apporté elles aussi un heureux appoint à la médecine. Nous voulons parler tout particulièrement du parasitisme qui a été l'occasion d'une révolution véritable dans la connaissance des maladies. Les champignons parasites découverts par Schœnlein, Robin, Davaine, les différents parasites animaux, maintenant bien connus et décrits, ne forment que la partie de beaucoup la moins importante de ce parasitisme ; les

divers microbes, au contraire, jouent un rôle tellement important dans la pathologie que leur étude a transformé complètement notre connaissance des maladies, et nous a déjà donné des moyens plns puissants pour les combattre.

La recherche de la cause des maladies, non point la cause apparente, mais la cause profonde, immédiate, avait de tout temps préoccupé les médecins. Connaître la cause d'une maladie, n'est-ce point connaître les moyens de la prévenir, et dans une certaine mesure ceux de la guérir? Aussi de grands efforts avaient-ils été faits dans ce sens. Les conditions générales des maladies, les intoxications aiguës et chroniques avaient été étudiées par Bertillon, Grisolle, Tanquerel des Planches, Blandet, Lancereaux, Tardieu, etc. L'influence de l'hérédité avait été particulièrement étudiée par Lucas, Morel, etc. Mais la cause réelle d'un grand nombre d'affections échappait encore. Depuis les immortels travaux de Pasteur, un grand nombre de maladies, réunies sous le nom de maladies infectieuses, nous sont connues dans leur essence. Une d'entre elles, et des plus terribles, la diphtérie, a trouvé son remède. De tous côtés se poursuivent des recherches qui permettent d'espérer les plus heureux résultats. Ce que le début de notre siècle a vu s'accomplir pour la connaissance et la classification des maladies, leur diagnostic sur l'être vivant, la fin du siècle le voit se compléter par la connaissance des causes d'un grand nombre de ces maladies, par la connaissance également du remède approprié à certaines d'entre elles.

Si nous avions à écrire l'histoire de la chirurgie, nous devrions étudier la révolution que les doctrines nouvelles ont amenée dans les pratiques chirurgicales. Les méthodes antiseptiques et aseptiques, directement issues des connaissances bactériologiques, ont reculé jusqu'à leurs dernières limites la possibilité des interventions. Il est également juste d'ajouter qu'elles ont étendu leurs bienfaits à toute la thérapeutique externe et aux plus banales pratiques de la médecine journalière. L'*obstétrique* (V. ce mot) a également, dans la plus large mesure, profité de cet esprit nouveau, et l'on peut prévoir l'époque où certaines affections auront en réalité disparu, tellement elles sont en voie d'extinction.

Cette évolution si remarquable, due pour la plus grande part au génie de Pasteur, avait été préparée par des découvertes antérieures, qui n'enlèvent rien d'ailleurs à l'esprit supérieur qui, par son observation sagace et par ses expériences multipliées, lui a imprimé sa direction définitive et lui a tracé une voie qu'elle a fidèlement suivie jusqu'à ce jour. On trouvera au mot MICROBIOLOGIE tout ce qui concerne cette science nouvelle. L'article BACTÉRIOLOGIE renseignera le lecteur sur l'histoire naturelle des parasites dont le rôle est si important en pathologie. Mais nous devons dire en quelques mots comme s'est faite cette transformation, dont l'importance va croissant chaque jour, et montrer également combien elle vient compléter le mouvement médical commencé au début du siècle. Les théories pasteuriennes ne sont en effet que le résultat le plus complet et le plus éclatant de la méthode d'observation et d'expérimentation en honneur depuis les premières années du siècle. Si l'expérimentation semble souvent y tenir plus de place que l'observation, il faut voir là simplement un artifice nécessaire de simplification. Les phénomènes biologiques nous apparaissent si complexes que l'analyse seule que représente l'expérimentation peut nous en rendre raison. Pour le moment, il faut bien l'avouer, cette expérimentation qui, fatalement, s'est faite simple est loin de nous rendre compte de tous les phénomènes observés. Les prédispositions morbides, les phénomènes de l'hérédité, les virulences des diverses races microbiennes, pour ne citer que les plus connus, sont encore des problèmes dont nous attendons la solution. Ainsi qu'il est dit couramment, le microbe ne fait pas tout, tant s'en faut, le terrain sur lequel il se développe a une grande part dans l'éventualité et dans la modalité des phénomènes morbides, et cette part nous est presque inconnue.

Il n'en est pas moins vrai qu'un pas immense a été fait en avant, et s'il ne faut point réduire toute la médecine à la bactériologie, il n'en est pas moins évident que les résultats acquis par cette science nouvelle sont supérieurs de beaucoup à tout ce que nous avions vu jusqu'à ce jour.

Pasteur fut, comme on le sait, conduit aux découvertes qui font l'honneur de la science française par ses études sur les fermentations. Déjà Cagniard-Latour avait exprimé l'idée que les levures ne sont autre chose que des organismes inférieurs, et Plane avait avancé, sans le démontrer, qu'un grand nombre de maladies étaient dues à des moisissures. Mais l'étude de M. Pasteur sur la fermentation lactique, en 1857, jeta un jour nouveau sur l'union des phénomènes chimiques et des phénomènes biologiques. Il démontra que la fermentation est corrélative de la vie, qu'elle est un phénomène essentiellement vital. Les études qu'il publia ensuite sur la levure de bière et la méthode des cultures successives qu'elles inauguraient vinrent apporter une démonstration rigoureuse de ce qu'il avait avancé. Ses débats avec Pouchet, au sujet de la génération spontanée, et l'ensemble des expériences admirables dont ils furent le point de départ, eurent une importance non moins grande pour la médecine que pour la biologie générale. Entre temps, les méthodes d'études de Pasteur en se vulgarisant et ses recherches personnelles permettaient de déceler, dans l'être vivant, l'existence d'organismes inférieurs analogues aux levures et qui provoquent des phénomènes morbides que l'expérimentation peut reproduire à volonté.

Davaine et Rayer, en 1850, Pollender et Brauell, Delafond avaient découvert et décrit dans le sang des animaux charbonneux des bâtonnets, qu'ils considéraient comme les agents de la maladie. Pasteur rapprocha ces organismes des agents de la fermentation butyrique. Davaine, et surtout Chauveau, reprenant les expériences de leurs devanciers et usant de la filtration, comme le fit Chauveau, montrèrent que ces organismes nouvellement connus, étaient bien réellement les agents de l'affection charbonneuse. Hallier essaya vainement de les cultiver à l'état de pureté, mais Pasteur, Chamberland, Joubert, arrivèrent à cultiver la bactéridie charbonneuse sur un milieu complètement artificiel. Les recherches de Pasteur sur la génération spontanée devinrent le point de départ de la préparation des bouillons et des milieux de culture, composés au besoin à l'aide de substances purement inorganiques. Koch en Allemagne eut le mérite d'arriver à séparer, par des cultures successives, les microbes à l'état de pureté et de démontrer qu'ils conservaient leur virulence particulière. A partir de ce moment, les découvertes se multiplièrent. Pasteur découvrit les agents de la *septicémie*, de l'*ostéomyélite* et indiqua en même temps diverses conditions biologiques des microbes. A la découverte des germes du *choléra des poules*, du *rouget du porc*, de la *diphtérie*, de la *tuberculose*, de la *fièvre typhoïde*, du *choléra* sont indissolublement joints les noms des élèves de Pasteur ou de ses disciples étrangers, Toussaint, Arloing, Cornevin, Thomas, Capitan, Charrin, Roux et Yersin, Klein, Lœffler, Koch, Eberth.

Mais connaître les races microbiennes et savoir qu'à telle maladie se rattache telle bactérie était relativement peu. Les conditions du développement de ces agents furent étudiées de plus près, leurs produits de sécrétion expérimentés sur les animaux. On s'inquiéta des causes de l'immunité apparente dont jouissent certains individus ou certaines races, de l'influence de la température et des milieux sur le développement des microbes. Les procédés de recherches se perfectionnèrent et l'on peut dire qu'actuellement la microbiologie est devenue un mode de recherche à la portée de tous et indispensable au médecin pour le diagnostic de certains cas difficiles.

L'apparition des doctrines pasteuriennes suscita dès le début les plus vives espérances au point de vue de la *thérapeutique*. Ces espérances devaient se réaliser rapidement.

Les vaccinations de Pasteur contre le charbon, contre la rage, les vaccinations plus récentes et plus brillantes encore peut-être de Behring et de Roux contre la diphtérie ont fait époque dans la science. Il ne nous appartient pas d'en parler en détail : nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux articles de la *Grande Encyclopédie* qui traitent de ces diverses affections, et en général, pour tout ce qui concerne les applications de la microbiologie aux sciences médicales, aux art. Bactériologie, Microbiologie, Chirurgie, Obstétrique, Sérumthérapie. Nous avons simplement voulu, dans les quelques lignes qui précèdent, indiquer par quelles phases successives avait passé la médecine durant notre siècle. Une histoire complète de la médecine au XIX[e] siècle comporterait un développement peu en rapport avec les limites qui nous sont assignées. Dr M. Potel.

Bibl. : Traités généraux. — Daniel Leclerc, *Histoire de la médecine* ; Genève, 1696, in-8 ; Amsterdam, 1723, in-4 ; La Haye, 1729, in-8. — J. Freind, *The History of Physic, from the time of Galen to the beginning of the XVI. century* ; Londres, 1725, 2 vol. in-8, trad. franç. ; Leyde, 1725 ; Paris, 1728-35. — J.-H. Schulze, *Historia medicinæ a rerum initio ad annum urbis Romæ DXXXV deducta* ; Leipzig, 1728, in-8. — J.-C.-G. Ackermann, *Institutiones historiæ medicinæ* ; Nuremberg, 1792, in-8. — K. Sprengel, *Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde* ; Halle, 1792-99, 1821-28, 5 vol. in-8, trad. franç. par Jourdan, 1815-29, 9 vol. in-8. — J.-F.-C. Hecker, *Geschichte der Heilkunde nach den Quellen bearbeitet* ; Berlin, 1822-29, 2 vol. in-8. — Ch. Daremberg, *Histoire des sciences médicales* ; Paris, 1870, 2 vol. in-8. — H. Hœser, *Lehrbuch der Geschichte der Medicin und der epidemischen Krankheiten* ; Iéna, 1875, 3e éd., 3 vol. in-8. — P.-V. Renouard, *Histoire de la médecine depuis son origine jusqu'au* XIX*e siècle* ; Paris, 1846, 2 vol. in-8. — E. Berdoe, *The Origin and Growth of the healing art*, etc. ; Londres, 1893, in-8. — J.-M. Guardia, *Histoire de la médecine d'Hippocrate à Broussais* ; Paris, 1884, in-12. — Th. Puschmann, *Geschichte des medicinischen Unterrichtes*, etc. ; Vienne, 1889, in-8 ; trad. angl. par Hare, 1891, in-8. — J.-H. Baas, *Die geschichtliche Entwickelung der ærztlichen Standes und der medicinischen Wissenschaften* ; Berlin, 1896, XI-480 pp. in-8.

Médecine des Egyptiens, des Chaldéens, des Assyriens, des Babyloniens et des Israélites. — Prosper Alpin, *De Medicina Ægyptiorum libri IV* ; Venise, 1591, in-4 ; Padoue, 1608, in-4 ; Leyde, 1748, in-4 ; Paris, 1645, in-4 ; Nordling, 1829 (collect. medicor. antiq.). — H.-V. Bosch, *Oratio de medicina veterum Ægyptiorum*, etc. ; Amsterdam, 1737, in-4. — Fr. Bœrner, *De Antiquitatibus medicinæ ægiptiacis ; exercitatio academica*, etc. ; Wittenberg, 1756, 92 pp. in-4. — Gruner, *De Ægyptiorum veterum anatome*, dans *Analecta ad antiquitates medicas* ; Breslau, 1774, pp. 3-40, in-8. — P. Gericke, *De Athotis, Thosartri et antiquissimorum Ægyptiorum anatomia fabulosa* ; Helmstadt, 1739, in-4. — Du même, *Commentatio prima de scholis atque institutis medicis in Ægypto et Græcia ante Hippocratis tempora* ; Helmstadt, 1748, in-8. — Aug. Andreæ, *Zur æltesten Geschichte der Augenheilkunde* ; Magdebourg, 1841, in-8 ; *Heilkunde der Ægypter*, pp. 27-61. — Malgaigne, *Essai sur l'histoire de la médecine égyptienne*, dans *Revue médico-chirurg.*, t. VI, 1849, pp. 183-92 ; 311-20. — H. Brugsch, *Ueber die medicinischen Kenntnisse der alten Ægypter*, dans *Allgemeine Monatschr. für Wissenschaft u. Liter.* ; Brunswick, 1853, pp. 44-56. Cf. *Cannstatt's Jahresbericht*, 1853, t. II, p. 2. — Du même, *Notice raisonnée d'un traité médical datant du* XIV*e siècle avant notre ère, et contenant un papyrus hiératique du musée royal de Berlin* ; Leipzig, 1863, gr. in-8. — Cf. *Rec. de monum. égyptiens*, t. III, pp. 101-120 et pl. LXXXV-CVII. — F. Chabas, *Mélanges égyptologiques* ; Paris, 1862, in-8 ; pp. 55-79, *la Médecine des anciens Egyptiens*. — Du même, Lettre en anglais au directeur du journal *The Literary Gazette*, sur *la Médecine des anciens Egyptiens*, 19 avr. 1862. — G. Ebers, *Das hermetische Buch über die Arzneimittel der alten Ægypter in hieratischer Schrift, herausg. mit Inhaltsangabe und Einleitung*, etc. *Mit hieroglyphisch-lateinischen Glossar von L. Stern* ; Leipzig, 1875, 2 vol. in-4. — Du même, *Papyrus Ebers. Die Maasse und das Kapitel über die Augenkrankheiten*, dans *Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der Kœnigl.-Sæchsisch. Gesellsch. der Wissenschaften* ; Leipzig, 1889, t. XI, nos 2 et 3, gr. in-8. — F. Chabas, *Notice du papyrus médical Ebers*, etc., dans l'*Egyptologie* ; Chalon-sur-Saône et Paris, 1876, 18 pp. gr. in-4. — H.-L.-M. Lüring, *Die über die medicinischen Kenntnisse der alter Ægypter berichtenden Papyri verglichen mit den medicinischen Schriften griechischer und rœmischer Autoren. Inaugural-dissert. zur Erlang. der philos. Doctorwürde* ; Leipzig, 1888, 170 pp, in-8. — J. Hirschberg, *Ægypten. Geschichtliche Studien eines Augenarztes* ; Leipzig, 1890, in-8. — H. Joachim, *Papyros Ebers. Das æltește Buch über Heilkunde, aus dem Ægyptischen zum ersten mal vollstændig übersetzt* ; Berlin, 1890, 214 pp. in-8. Cf. Berthelot, art. crit. dans *Journal des Savants*, déc. 1894, pp. 741-52. — Maspero, *Revue critique*, 1876, n° 15 ; *id.*, nouv. série, 1889, t. XXVIII. — V. Loret, divers mémoires consacrés aux identifications des plantes et à leurs usages, d'après les papyrus égypt., dans *Recueil des trav. relat. à la philol. et l'archéol. égypt. et assyr.*, t. VI, VII, XV et XVI. — F. Lenormand, *les Sciences occultes en Asie*. I. *La Magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes* ; Paris, 1874, in-8 ; II. *La Divination et la Science des présages chez les Chaldéens* ; Paris, 1875, in-8. — C. Johnson, *Assyrian Medicine*, dans *Johns Hopkins univ. circ.* ; Baltimore, 1893-94, t. XIII, pp. 118 et suiv., et *Biblia, a monthly Journal of oriental research*, etc. ; *Meriden, Connect.*, 1895, t. VIII, p. 10. — A. Baginsky, *Die hygienischen Grundzüge der mosaischen Gesetzgebung*, dans *Vierteljahrsch. f. œffent. Gesundheitspflege*, 1895, III. — J. Bergel, *Die Medicin der Talmudisten* ; Leipzig, 1885, in-8. — D. Carcassonne, *Essai historique sur la médecine des Hébreux anciens et modernes*, 1815, in-8. — E. Carmoly, *Histoire des médecins juifs anciens et modernes* ; Bruxelles, 1844, in-8. — R. Landau, *Geschichte der jüdischen Aerzte*, etc. ; Berlin, 1895, in-8. — M. Leven, *l'Hygiène des Israélites* ; Versailles, 1884, in-8. — A. Mattei, *la Maternité et l'Obstétrique chez les anciens Hébreux* ; Paris, 1857, in-8 — N. Guéneau de Mussy, *Etude sur l'hygiène de Moïse et des anciens Israélites* ; Paris, 1885, in-8. — A. Nossig, *Einführung in das Studium der sozialen Hygiene* ; Stuttgart, 1894, in-8 (V. pp. 31-140). — J.-M. Rabbinowicz, *la Médecine du Talmud* ; Paris, 1880, in-8. — Wunderbar, *Biblisch-talmudische Medicin* ; Riga et Leipzig, 1850-60, 2 vol. in-8.

Médecine des Indous. — J. Bontius, *De Medicina Indorum libri IV* ; Leyde, 1642, in-12 (nombr. édit.). — W. Ward, *A Wiew on the history, Literatur a. Mythology of the Hindoos, including a minute description of their manners and customs*, etc. ; Londres, 1822, 3 vol. in-8 (5 éd.). — H. Wilson, *On the Medic. a Surg. Sciences of the Hindus*, dans *Oriental Magazine* ; Calcutta, 1823, in-8. — W. Ainslie, *Materia medica, or Some Account of those articles wich are employed by the Hindoos*, etc. ; Londres, 1826, 2 vol. in-8. — Gildemeister, *Scriptorum Arabum de rebus indicis loci et opuscula inedita*, etc. ; Bonn, 1838, in-8. — J.-F. Royle, *An Essay of the antiquity of Hindoo medicine*, etc. ; Londres, 1837, in-8. — Wullers, *Aufsætze über indische Medicin*, dans *Janus*, t. II, pp. 45 et suiv. — F.-J. Mouat, *Hindu Medicine*, dans *Calcutta Review*, 1847, t. VIII (réimpr.). — A. Webb, *The Historical Relations of ancient Hindu with Greek medicin*, etc. ; Calcutta, 1850, in-8. — Th.-A. Wise, *Commentary of the Hindu system of medicin* ; Calcutta, 1845, in-8. — Liétard, *Lettres historiques sur la médecine chez les Indous* ; Paris, 1863, in-8. — F. Trendelenburg, *De veterum Indorum chirurgia* (dissert. inaug.) ; Berlin, 1866, in-8. — T.-A. Wise, *History of medicine among the asiatic nations* ; Londres, 1875, 2 vol. in-8. — E. Haas, *Ueber die Ursprunge der indischen Medicin, mit besondern Bezug auf Suçruta*, dans *Zeitsch. d. deutsch. morgenl. Gesellschaft.*, t. XXX, pp. 617-670. — Du même, *Hippocrates und die indische Medicin des Mittelalters*, dans *Z. d. Deut. morg. Gesellsch.*, t. XXXI, pp. 647-666. — A. Muller, *Arabische Quellen zur Geschichte der indischen Medicin*, dans *Z. d. Deut. morg. Gesellsch.*, 1880, pp. 465-556. — P. Cordier, *Etude sur la médecine hindoue* ; Paris, 1894, in-4 (thèse fac. de Bordeaux). — Suçruta, *Ayurvéda* (texte sanscrit), *The Suçruta or system of medicine taught by Dhanvantari and composed by his Disciple Suçruta, edited by Çri Madhu Sudana Gupta*, etc. ; Calcutta, 1835-36, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1868, 4 vol. in-8. Une première traduction entreprise par Anna Moreshvar Kunte est arrêtée depuis 1877 ; une autre entreprise par la *Bibliotheca indica* n'en est qu'au 3e fascicule. — Charaka, *Samhitâ, translated into english by Abinash Chandra Kaviratna* ; Calcutta, 1890, in-8, 16 fascicules ont paru. Le même auteur publie aussi le texte. — Vagbhatta, *The Ashtângahridaya compendium of hindu system of medicine, with the comment. of Arunadatta, edited by Anna Moreshvar Kunte* ; Bombay, 1891, in-8, 2e éd. (d'autres textes, ceux de Harita, Chakradatta, Vangasena, etc., etc., très nombreux, ont été imprimés dans l'Inde). — Udoy Chand Dutt, *The Materiamedica of the hindus, compiled from sanscrit medical Works* ; Calcutta, 1877, in-8. — R. Hœrnle, *The Bower manuscript. Facsimile leaves, Nagari transcript. romanized transliteration and english translation with notes* ; Calcutta, 1893 et suiv., gr. in-4. 3 fasc. ont paru.

Médecine des Tibétains et des Persans. — Csoma de Körös, *Analyse of a Tibetan medical Work*, dans *Journ. of the Asiat. Soc.*, 1835, n° 37. — Huth, ouvrages concernant la médecine indienne qui se trouvent compris dans le *Tanjour tibétain* (t. 118-123), dans *Sitzungsber. der Kœnigl. preuss. Acad. der Wissensch.*, t. XV, pp. 267-276, et à part. — W. Ptisine, *Renseignements ethnographiques sur la médecine tibétaine*, dans le *Zabaïcal* ; Saint-Pétersbourg, 1890, in-8, avec planches d'anatomie et d'instruments (en russe). — N.-V. Kirilof, *Sur l'Importance de la médecine tibétaine dans ses rapports avec les doctrines lamaïstes* (en russe), dans *Vestnik obsh. hig. sudeb, i prakl. méd.* ; Saint-Pétersbourg,

t. XV, 1re part. — J. Darmesteter, *le Zend-Avesta*, trad. nouv. avec commentaire histor. et philol., 3 vol. in-4. (*Annales du Musée Guimet*, t. XXI, XXII et XXIV). — A. Hovelacque, *le Médecin et la médecine dans l'Avesta*, 21 pp. in-8. — L.-C. Casartelli, *Traité de médecine mazdéenne*, trad. du pehlevi et commenté (extr. du *Muséon*), 1886, in-8. — Du même, *le Dinkart et son âge*, *Muséon*, t. III, pp. 567, 573. — A. Martin, *la Médecine chez les anciens Perses*, dans *Gaz. hebdom. de méd. et de chir.*, 1856, n° 50. — A.-J. Ceyp, *Ein Beitrag zu Kenntniss der heutigen persischen Heilkunde* (Pharmac. Post.), 1892, p. 853. — R. Seligmann, *Ueber drei hœchst seltene persische Handschriften. Ein Beitrag zur Literatur der orientalischen Arzneimittellehre*; Vienne, 1833. — G. Draggendorf, *Ueber einig. in Turkestan gebraüchliche heilmittel*; Saint-Pétersbourg, 1872. — Du même, *Zur Volksmedicin Turkestans* (2 mém. extr. du *N. Repertor.* de Büchner). — Abdul-Chalig Achundow, *Die pharmacologischen Grundsætze des Abu-Mansur Muwaffak bin Ali Harawi, zum ersten Male nach dem Urtext übersetzt und mit Erklærungen versehen*; Halle, 1893, in-8.

Médecine des Chinois et des Japonais. — A. Cleyer, *Specimen medicinæ sinicæ sive opuscula medica*, etc.; Francfort, 1682, in-4. — Fr. de Sauvages, *Medicinæ sinensis conspectus*; Montpellier, 1759, in-4. — F.-A. Lepage, *Recherches historiques sur la médecine des Chinois*; Paris, 1813, in-4. — St. Julien, *Médecine des Chinois*, dans *Gaz. méd. de Paris*, 1849. — P. Dabry, *la Médecine des Chinois*; Paris, 1863, in-8. — P. Dabry et Léon Soubeiran, *la Matière médicale des Chinois*; Paris, 1874, in-8. (Cf. *Bull. acad. de méd.*, 1872, pp. 1122 et suiv.). — Martin, *Essai historique et critique sur l'art médical en Chine*, dans *Gaz. hebdom.*, 1872, pp. 65, 81, 97, 177, 209, 465. — Bordier, *la Médecine chez les Chinois*, dans *Gaz. hebdom.*, 1872, p. 833, et 1873, p. 1 et suiv. — Pfizmaier, *Die Erklærung einer alten chinesischen Semiotik*; Vienne, 1865, in-8. — Du même, *Analecta aus der chinesischen Pathologie*, dans *Philos.-hist. Classe der K. Acad. Wien*, 1866, t. LIII. — C. de Harlez, *Quelques Traits de l'art médical chez les Chinois*; Gand, 1886, in-8. — A.-G. Vodermann, *Chinese medical Preparations, Notice transl. by G. Schlegel*, dans journ. *le Touang Pao*, t. III, pp. 273. — Du même, *The Chinese Treatment of Diphteritis, Transl. from the dutch by G. Schlegel*, dans *Touang Pao*, t. I, pp. 173-88, t. IV, pp. 297-328; t. V, pp. 349-390. — J.-E. Cohn, *The Chinese and their peculiar medical Ideas*, dans *Med. Journ. N. York*, 1892, t. XIII, p. 477. — B. Richards, *Medicine in China*, dans *Massach. Med. Journ.*; Boston, 1890, t. X, pp. 145-151. — L. Ardouin, *Aperçu sur l'histoire de la médecine au Japon*; Paris, 1884, in-8 (extr. de la *Rev. marit. et coloniale*). — M. d'Estrey, *la Médecine au Japon*, dans *Rev. scientifique*, 1895, t. XLV, pp. 13-328. — Gierke, *Ueber die Medicin in Japan in alten u. neuen Zeit*, dans *Jahresber. der Schlesisch. Gesellsch. f. vaterl. Kultur*, 1883, t. IX. — G. Godet, *Sur l'Hygiène au Japon* (thèse); Paris, 1880, n° 465. — J. Mano, *Ancient Methods of treatment in Japan. Translat. by M. Okada. Sei-i-Kwai Med. J. Tôkyo*, 1887, t. VII. — Withney. *Medical Progress in Japan*, dans *Transac. of the Asiatic Society of Japan*, 1885, t. XII, 4e part.

Médecine grecque. — *La Médecine avant Hippocrate.* — S. Cellarius, *Origines et antiquitates medicæ*; Halle, 1696, in-8. — C.-F. Hundertmark, *De Incrementis artis medicæ per expositionem ægrotorum apud veteres in vias publicas et templis*; Leipzig, 1739, in-4. — Malgaigne, *Etude sur l'anatomie et la physiologie d'Homère*; Paris, 1842, in-8. — Du même, *Sur l'Organisation de la médecine et de la chirurgie avant Hippocrate*, dans *Journ. de méd. et de chirurgie*, 1846. — Ch. Daremberg, *la Médecine dans Homère*, etc.; Paris, 1865, in-8. — Friedreich, *Realien in der Ilias und Odyssee*; Erlangen, 1856, in-8. — J.-M. Guardia, *De Ortu medicinæ apud Græcos progressuque per philosophiam*; Paris, 1855, in-8. — Ch. Daremberg, *De la Médecine entre Homère et Hippocrate*; Paris, 1869, in-8. — M.-S. Houdard, *Histoire de la médecine grecque depuis Esculape jusqu'à Hippocrate exclusivement*; Paris, 1856, in-8. — Vercoutre, *la Médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque*; Paris, 1886, in-8 (extr. de la *Rev. archéolog.*). — Du même, *la Médecine publique dans l'antiquité grecque*, dans *Rev. archéol.*, 1880, t. XXXIX, nouv. série. — A. Ravel, *l'Officine des anciens médecins grecs n'était point un hôpital*; Avignon, 1881, in-8. — P. Girard, *l'Asclépion d'Athènes d'après de récentes découvertes*, dans *Bibl. des éc. franç. d'Athènes et de Rome*, 1881, t. XXIII, pp. 85 et suiv. — M. Courtois-Suffit, *les Temples d'Esculape; la médecine religieuse dans la Grèce ancienne*, dans *Arch. gén. de méd.*, 1891, t. XI, pp. 576-603. — Charpignon, *Etude sur le serment d'Hippocrate*; Orléans et Paris, 1881, in-8. — Ch. Daremberg, *Théories des philosophes grecs sur la génération*, dans *Rev. scient.*, 1881.

La Période hippocratique. — J.-V.-H. Conradi, *Bemerkungen über die medicinischen Grundsætze der Koischen und Knidischen Schule*; Gœttingue, 1856, in-4. — E. Littré, *Œuvres complètes d'Hippocrate, traduction nouvelle avec le texte grec en regard*, etc., *accompagnée d'une introduction, d'un commentaire, de variantes et de notes philologiques*; Paris, 1839-61, 10 vol. in-8. — Fr.-Zach. Ermerins, *Hippocratis et aliorum medicorum veterum reliquiæ. Trajecti ad Rehnum*, 1859-65, 3 vol. in-4. — Ch. Daremberg, *Œuvres choisies d'Hippocrate*; Paris, 1850, in-8. — C.-J. Klein, *Erotiani vocum Hippocraticarum conlectio*, Leipzig, 1865, in-8. — J. Ilberg, *Das Hippocratis Glossar des Erotianos und seine ursprüngliche Gestsalt* (extr. de *Abhandlung. d. philos.-histor. Classe der K. Sæchsischen Gesellsch. der Wissensch.*, t. XIV, n° 2; Leipzig, 1893, in-8. — Du même, *Prolegomena critica in Hippocratis oper. quæ feruntur recentionem novam*; Leipzig, 1894. — Pétrequin, *la Chirurgie d'Hippocrate*; Paris, 1877-78, 2 vol. gr. in-8. — J.-C.-G. Ackermann, *Historia litteraria Hippocratis*, dans *Fabricii bibl. græca*, t. II. — M.-S. Houdart, *Etudes historiques et critiques sur la vie et la doctrine d'Hippocrate et sur l'état de la médecine avant lui*; Paris, 1840, in-8. — A. Hirsch, *De Collectionis hippocratiæ auctorum anatomia*, etc.; Berlin, 1804, in-4. — Laboulbène, *Histoire des livres hippocratiques*, dans *Rev. scientif.*, 1881, XXVIII. — Böcker-Mecheln, *Die Lehrsætze des Hippocrates von Kos aus dem Urtexte neu übers.*; Greifswald, 1856, in-8. — J.-M. Raudnitz, *Materia medica Hippocratis*; Dresde, 1843, in-8. — Du même, *Diætetik des Hippocrates*, dans *Heidelberg. medicin. Annalen*, t. X, pp. 86-136. — R. Finckenstein, *Hippocrates und seine Zeit.*, dans *Deutsche Klinik*, 1861, nos 35 et 37. — G.-E. Stahl, *De Philosophia Hippocratis*; Halle, 1701, in-4. — Luppi, *De la Philosophie et de la physiologie philosophique d'Hippocrate*, dans *Gaz. méd.*, 1860. — V. de Laprade, *De Philosophia Hippocratis*; Aix, 1845, in-8. — E. Chauvet, *la Philosophie des médecins grecs*; Paris, 1886, pp. 1-99, in-8. — M. Fræenkel, *Dioclès Carystii fragmenta quæ supersunt*; Berlin, 1840, in-8. — Kühn, *Opuscula academica medica*; Leipzig, 1828, t. II, p. 86 (Dioclès de Caryste), t. II, p. 128-149 (Praxagore de Cos).

Ecole d'Alexandrie. — C.-F.-H. Beck, *De Schola medicorum alexandrina*; Leipzig, 1809, in-4. — C.-P. Heine, *De Alexandrina schola et medicinæ in eadem summo flore*, dans *Opuscula academica* de Kühn, t. I, p. 109. — C. Carrière, *Ecole d'Alexandrie, Erasistrate, Hérophile*, dans *Gaz. méd.*, 1839. — J. Matter, *Essai historique sur l'Ecole d'Alexandrie*; Paris, 1820, 2 vol. in-8. — Ch. Daremberg, *Essai d'une classification historique et systématique des auteurs qui ont vécu entre la fondation de l'école médicale d'Alexandrie et Galien*; Paris, 1848, in-8. — Finkenstein, *Die Alexandrinische Schule*, dans *Deutsche Klinik*, 1862. — F. Ritschel, *Die Alexandrinischen Bibliotheken*; Breslau, 1838, in-8. — H.-F.-H. Marx, *Herophilus, Ein Beitrag zur Geschichte der Medicin*; Karlsruhe et Bade, 1838, in-8. — Rosenbaum, *Erasistrates* (art. de l'*Encyclop.* d'Ersch. et Gruber). — Kühn, *De Heraclide Turentino*, etc.; Leipzig, 1823, in-8. — Ch. Daremberg, *Anatomie et physiologie d'Hérophile*, dans *Rev. scient.*, 1881.

Médecine a Rome; les sectes. — J.-G. Hecker, *Ad Historiam medicinæ apud Romanos antiquissimæ spicilegium*; Stettin, 1772, in-fol. — J.-F.-H. Hecker, *Ueber die Rœmische Medicinal-Verfassung*, dans *Hufeland's Journal*, 1824, t. LIX. — C. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*; Paris, 4 vol. in-8 (t. IV de la 3e éd., pp. 530-538). — Rouyer, *Etudes médicales sur l'ancienne Rome*; Paris, 1859, in-8. — E. Dupouy, *Médecine et mœurs de l'ancienne Rome d'après les poètes latins*; Paris, 1891, in-12, 2e éd. — P. Menière, *Cicéron médecin*; Paris, 1861, in-12. — R. Finckenstein, *Zur medicinischen Sittengeschichte des alten Roms*, dans *Deutsche Klinik*, 1860. — R. Briau, *Du Service de santé militaire chez les Romains*; Paris, 1869, in-8. — Du même, *De l'Assistance médicale chez les Romains*; Paris, 1869, in-8 (Cf. Guardia, *la Médecine à Rome*, dans *Gaz. méd.*, 1870). — Du même, *l'Archiatrie romaine ou la médecine officielle dans l'empire romain*; Paris, 1877, in-8. — V. Révillout, *De la Profession médicale dans l'empire romain*, dans *Gaz. des hôpitaux*, 1866. — A. Cocchi, *Discorso primo sopra Asclepiade*; Florence, in-8. — Du même, *Discorso secondo*, etc., dans *Antologia Fiorentina*, 1824, in-8, et t. I de ses œuvres complètes, Milan, 1824. — A.-G.-M. Raynaud, *De Asclepiade Bithyno medico ac philosophico*; Paris, 1862, in-8. — J.-M. Guardia, *la Médecine à travers les siècles*; Paris, 1865. in-8 (pp. 519-539, *Asclépiade, fondateur du Méthodisme*). — P. Cabanis, *Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine*; Paris, an XII, in-8. — F. Broussais, *Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie*; Paris, 1829, 4 vol. in-8. — Schreiber, *De variis quæ in medicina plurimum valuere systematibus et theoriis*; Berlin, 1825, in-8. — E. Bouchut, *Histoire de la médecine et des doctrines médicales*; Paris, 1864, 2 vol. in-8. — J.-E. Dezeimeris, *Lettres sur l'histoire de la médecine*, etc.; Paris, 1838, in-8. — J.-E. Osterhausen, *Historia sectæ medicorum pneumaticorum*; Altorf, 1792, in-8. — C. Kissel, A.-C. Celsus, *Eine historische Monographie*; Giessen, 1844, in-8. — Broca, *Celse*, dans *Confér. histor. faites à la fac. de Paris pendant l'année 1865*; Paris, 1865, in-8. — Ph.-H. Luenenburg, *Soranus von Ephesus, Die Gynæcologie des Soranus von Ephesus übersetzt, commentirt und mit Beilagen versehn von Dr Huber*; Munich, 1894. — M. Albert, *les Médecins grecs à Rome*; Paris, 1894, in-12.

Galien et ses successeurs, la période byzantine. — ACKERMANN, *Historia literaria Galeni*, dans *Fabricius, Bibliotheca græca*, t. V. — LAGUNA, *Epitome operum Galeni* ; Strasbourg, 1604, in-fol. — Ch. DAREMBERG, *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales de Galien, précédées d'une introduction ou étude biographique, littéraire et scientifique sur Galien* ; Paris, 1854-57, 2 vol. in-8. — Ch. DAREMBERG, *Exposition des connaissances de Galien sur l'anatomie et la physiologie du système nerveux* ; Paris, 1841, in-4. — Fr. FALK, *Galen's Lehre vom gesunden und kranken Nervensystem* ; Leipzig, 1871, in-8. — FRANK, *Galen's Lehre von den Leibes-Uebungen, nach den Quellen dargestellt* ; Dresde, 1868, in-8. — R. FINCKENSTEIN, *Galen und seine Zeit*, dans *Deutsche Klinik*, 1862. — J.-R. GASQUET, *The Practical Medicine of Galen and his Time*, dans *British and foreign Review*, 1867, t. XL. — ANDRAL, *Leçons sur l'histoire de la médecine grecque*, publiées dans l'*Union médicale* de 1852 à 1854.— NOURRISSON, *Essai sur Alexandre d'Aphrodisias, suivi du traité du destin et du libre pouvoir aux empereurs* ; Paris, 1870, in-8. — J.-F.-C. HECKER, *Oribasios, der Leibarzt Julian's*, dans *Literar. Annalen der gesammten Heilkunde*, 1825, t. I. — BUSSEMAKER et DAREMBERG, *Œuvres d'Oribase* ; Paris, 1851-62, 4 vol. in-8. *Introduction*.—MEYER, *Geschichte der Botanik* ; Kœnigsberg, 1857, t. II, 4 vol. in-8. — Th. PUSCHMANN, *Alexander von Tralles, übersetzt, und mit Commentar verschen* ; Vienne, 1876-79, 2 vol. in-8. — Du même, additions au préc. ouvr. dans *Berliner Stud. f. Klass. philol. et arch.* ; Berlin, 1887.

MÉDECINE ARABE. — J.-J. REISKE et J.-E. FABER, *Opuscula medica ex monumentis Arabum et Ebræorum, iterum recensuit et præfatus est e. G. Gruner* ; Halle,1776, in-8. — F. WÜSTENFELD, *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, etc. ; Gœttingue, 1840, in-8. — L. LECLERC, *Histoire de la médecine arabe* ; Paris, 1876, 2 vol. in-8. — PERRON, *la Médecine du prophète traduite de l'arabe* ; Alger, 1860, in-8. — M. STEINSCHNEIDER, *Zur Geschichte der Uebersetzungen aus dem Indischem in's Arabische*, dans *Zeits. d. Deut. morgen. Gesellsch.*, t. XXIV, pp. 325-392.—Du même, *Die griechischen Aerzte in arabischer Uebersetzung*, dans *Virchow's Archiv.*, 1891, t. CXXIV, pp. 115-258-415. — Du même, *Die toxicologischen Schriften der Araber bis Ende des XII. Jarhrhunderts*, dans *Virchow's Archiv*, 1871, t. LII, pp. 340-375, 467-503. — F. WÜSTENFELD, *Die Geschichtschreiber der Araber, und ihre Werke* ; Gœttingue, 1862, in-8.— R. FINCKENSTEIN, *Die Medicin der Araber*, dans *Deutsche Klinik*, 1862. — PFAFF, *Die Heilmittel der Araber*, dans *Deutsche Klinik*, 1869-70. — L. LECLERC, *Histoire des inst. méd. chez les Arabes*, dans *Gaz. méd. de l'Algérie*, 1871. — J. EDDÉ, *Avicenne et la médecine arabe* ; Paris, 1889, in-4 (thèse). — LABOULBÈNE, *Histoire des médecins arabes et de l'Ecole de Salerne*, dans *Gaz. des hôp.*, 1883-84.

ÉCOLE DE SALERNE. — G.-E.-T. HENSCHEL, *Die aerztl. salernatischen Handschriften*, dans *Janus* ; Breslau, 1846, t. I, pp. 40-300. — G.-E.-T. HENSCHEL, C. DAREMBERG et de RENZI, *Collectio Salernitana ; ossia documenti inediti e trattati di medicina appartenenti alla scuola medica Salernitana raccolti e illustrati*, etc. ; Naples, 1852-59, 5 vol. in-8. — DE RENZI, *Storia documentata della scuola medica di Salerno* ; Naples, 1857, XVI-668 pp., et CLXXVI pp. de documents, in-8, 2e éd. — Ch. MEAUX, SAINT-MARC, *l'Ecole de Salerne* ; Paris, 1880, trad. en vers français, 2e éd. (*Introduction historique* par Ch. DAREMBERG). — HÆSER, *Ueber die medicinische Lehranstalt zu Salerno*, etc., dans *Janus*, 1851, t. I, p. 88, 2e série. — ZIEMSSEN, *Die Salernatische Schule und die Aerzte des Mittelalters*, dans *Archiv f. klin. Medicin*, 1871, t. IX. — REMILLY, *Flos medicinæ scholæ Salerni, ou de la médecine à Salerne au* XIIe *siècle* ; Versailles, 1861, in-8.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE DU XIIIe AU XVIIIe SIÈCLE INCLUSIVEMENT. — ASTRUC, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier* ; Paris, 1767, in-4. — BAAS, *Hist. of medicin* ; New York, 1889, in-8 (trad. angl.). — Du même, *Die geschichtl. Entwickel. d. ærztl. Standes* ; Berlin, 1896, in-8.— BANGA, *Geschiedenis Van de Geneeskunde en Nederland* ; Leeuwarden,1 868, in-8. — BARBILLON, *Histoire de la médecine* ; Paris, 1887, in-12. — BAUDRY DE BALZAC, *Dokum. zur Gesch. der Medizin im Mittelalter*, dans *Janus*, 1847, t. II, 1re sér. — BÉRARD, *Histoire de l'Ecole médicale de Montpellier* ; Montpellier, 1819, in-8 ; Paris, 1836, in-8. — BOYER. Art. *Médecine* (Histoire), dans *Dict. encycl. Sc. méd.*, 1877. — BROECKX, *Essai sur l'histoire de la médecine belge* ; Bruxelles et Mons, 1837, in-8. — J. BROWN, *Locke and Sydenham* ; Edimbourg, 1866, nouv. éd. in-8. — CORLIEU, *l'Ancienne Faculté de médecine de Paris* ; Paris,1877, in-8. — DAREMBERG, *Histoire des Sciences médicales* ; Paris, 1870, 2 vol. in-8. — FISCHER, *Chirurgie vor hundert Jahren* ; Leipzig, 1876, in-8. — GILIS, *l'Anat. et son enseign. dans l'Ecole de méd. de Montpellier*, dans *Rev. scient.*, 14 mars 1896, p. 324. — GUARDIA, *Histoire de la médecine* ; Paris, 1884, in-12.— HAESER, *Geschichte der Medicin* ; Iéna, 1881, t. II. — Du même, *Grundr. der Gesch. der Medicin* ; Iéna, 1884, in-8. — HAHN, Art. *Paracelse*, dans *Dict. encycl. Sc. méd.*, 1884. — Du même, art. *Descartes et Leibniz*, dans *Dict. encycl. Sc. méd.*, 1883. — HAZON, *Eloge hist. de la faculté de méd. de Paris* ; Paris, 1770, 1773, in-4. — Du même, *Notice des hommes les plus célèbres en l'Univ. de Paris depuis 1110 jusqu'en 1750* ; Paris, 1778, in-4. — HECKER, *Geschichte der neueren Heilkunde* ; Berlin,1839, in-8. — HENSCHEL, *Biogr.-liter. Notizen ber. Wundærzte u. Aerzte des XIII. und XIV. Jahrh. betreffend*, dans *Janus*, 1847, t. II, 1re sér. ; 1853, t. II, 2e sér. — HIRSCH, *Geschichte der Augenheilkunde* ; Leipzig, 1877, in-8. — KÜCHENMEISTER, *Ueber Heilige und Pæpste aus dem ærztl. Stande*, dans *Deut. Klinik*, 1868.— LASÈGUE, *l'Ecole de Halle, Fréd. Hoffmann et Stahl*, dans *Confér. histor.* ; Paris, 1866, in-8. — LEMOINE, *Stahl et l'animisme* ; Paris, 1861, in-8. — MURSINNA, *Geschichte der preussischen Chirurgie im XVIII. Jahrhundert* ; Berlin, 1804, in-8. — NAUDÉ, *De Antiquitate et dignitate scholæ medicæ parisiensis* ; Paris, 1628, in-8. — NICAISE, *la Grande Chirurgie de Guy de Chauliac* ; Paris, 1890, gr. in-8.— Du même, *Chirurgie de maître Henri de Mondeville* ; Paris, 1893, gr. in-8. — Du même, *Chirurgie de Pierre Franco* ; Paris, 1895, gr. in-8. — POUCHET, *Hist. des Sc. nat. au moyen âge* ; Paris, 1853, in-8.— PUCCINOTTI, *Storia della medicina* ; Livourne, 1850-66, 3 vol. in-8. — PUSCHMANN, *Gesch. des med. Unterrichts* ; Leipzig, 1889, in-8. — RAIGE-DELORME, art. *Médecine* (Histoire) du *Dict. de médecine*, 1839, t. XIX, p. 226.— RENZI, *Storia della med. in Italia* ; Naples,1845-48, 5 vol. in-8. — J. RIOLAN, *Curieuses Recherches sur les escholes en médecine de Paris et de Montpellier* ; Paris, 1631, in-8. — RITTMANN, *Grundzüge einer Geschichte der Krankheitslehre im Mittelalter* ; Brünn, 1866, in-8. — J.-C. SABATIER, *Rech. histor. sur la fac. de méd. de Paris* ; Paris, 1835, in-8. — E. SAIGEY, *les Sciences au* XVIIIe *siècle* ; Paris, 1875, in-8. — STROBELBERGER, *Historia Monspeliensis* ; Nuremberg, 1625, in-12. — THOMAS, art. *Ecoles de médecine*, dans *Dict. encycl. Sc. méd.*, 1885.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE DU XIXe SIÈCLE. — Il n'existe pas de traité complet de l'histoire de la médecine au XIXe siècle. Nous renverrons nos lecteurs aux ouvrages suivants : BOUCHUT, *Histoire de la médecine et des doctrines médicales* ; Paris, 1873, 2 vol., 2e éd. — BARBILLON, *Histoire de la Médecine* ; Paris, 1887. — DECHAMBRE, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* ; Paris, — CHARCOT et BOUCHARD, *Traité de médecine* ; Paris, 1891. — BÉCLARD et AXENFELD, *Rapport sur les progrès des sciences médicales* ; Paris, 1868. — De BLAINVILLE, *Histoire des sciences* ; Paris, 1845. — — Ed. FOURNIÉ, *Application des sciences à la médecine* ; Paris, 1878.

MÉDECINE LÉGALE. Orfila a proposé cette définition de la médecine légale : « L'ensemble des connaissances médicales propres à éclairer diverses questions de droit et à diriger les législateurs dans la composition des lois. » Bayard l'a défini plus simplement : « La médecine considérée dans ses rapports avec l'institution des lois et l'administration de la justice. » On peut diviser la médecine légale en deux parties : l'une générale, l'autre spéciale. La première, renfermant deux sections : les généralités et la législation ; à ces sections on peut rattacher l'organisation même de la médecine légale, les règles des expertises, les actes du médecin en justice. La médecine légale spéciale comporte trois subdivisions : la génération, la mort avec les attentats contre la vie, les droits et les devoirs. Les blessures, asphyxies, empoisonnements rentrent dans le premier groupe ; les questions d'identité, les simulations des maladies, l'aliénation mentale, sont comprises dans le second.

On a discuté beaucoup pour savoir si la médecine légale devait rester confinée dans le domaine médical ou si les hommes de loi devaient en acquérir au moins les principales notions : c'est cette dernière opinion qui nous paraît la plus acceptable ; de même qu'il est bon que le médecin légiste ait fait des études de droit pour mieux comprendre le sens des problèmes qui lui sont soumis.

L'origine de la médecine légale ne remonte guère au delà du XVIIe siècle. C'est Zacchias qui, dans son traité paru en 1621, a réuni le premier en corps de doctrine les diverses observations éparses dans les ouvrages de Paré, Fortunatus Fidelis, etc. On admet généralement cinq périodes dans l'historique de la médecine légale : 1° La *période ancienne*, qui comprend la législation hébraïque, et différents ordres de faits déterminés dans l'histoire des peuples de l'antiquité. Ainsi les *Hébreux* se sont occupés de l'avortement, des signes de la virginité, des crimes contre nature, etc., les prêtres étant considérés chez eux à la fois comme des experts et comme des juges. Après chaque décès en *Egypte*, on constatait si la mort avait été naturelle ou violente. Chez les *Grecs*, l'état de la législa-

tion ne rendait pas les expertises nécessaires, et, les cadavres étant sacrés, on ne pratiquait pas d'autopsies. — 2° La *période romaine*, à l'origine de laquelle se trouve la loi, attribuée à Numa, qui prescrit l'hystérotomie après la mort des femmes enceintes. Mais on ne trouve pas de faits isolés qui aient quelque rapport plus ou moins éloigné avec la médecine légale. — 3° Dans la période suivante, la *période du moyen âge*, l'intervention de la médecine est plus active. La *loi salique* contient de nombreuses dispositions sur le mode d'appréciation des blessures, sur les peines contre ceux qui se sont rendus coupables de violences à l'égard de femmes enceintes, etc. La *loi allemande* renferme des détails anatomiques d'une grande précision sur les blessures et sur la réparation due suivant leur siège et leur degré. L'expertise médicale est nettement indiquée dans l'édit de Godefroy de Bouillon connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem* (1100). Si l'on s'en rapporte à Haeser, dès 1249, un médecin aurait été choisi à Bologne pour donner des témoignages en justice. D'après Süe, les coutumes du Maine et de l'Anjou et une chronique du XIe siècle indiquaient déjà l'usage des visites médicales. Des édits de Philippe le Bel de 1311 et 1327 établirent des médecins, chirurgiens et matrones jurés du Châtelet. — 4° Nous arrivons à la *période du droit canon* (de 1200 à 1600 environ). Les *Décrétales* de Grégoire IX (1234) et celles de Grégoire XIII (1582) s'occupent de l'impuissance, du mariage, de l'opération césarienne, de la légitimité des naissances, des attentats à la pudeur, etc., au point de vue du droit criminel, et l'examen médical est officiellement prescrit dans tous les cas que nous venons d'énumérer. En 1363, Guy de Chauliac parle de l'épreuve du congrès (impuissance) comme d'une épreuve admise. La *constitution caroline*, promulguée par Charles-Quint en 1532, marque une date dans l'histoire de la médecine légale. L'examen des médecins et sages-femmes est réclamé, avant la décision des juges, dans les cas de blessures, accouchement clandestin, avortement, etc. Mais ce n'est qu'au XVIIIe siècle que la médecine légale a pris un essor définitif ; c'est à cette époque que les ouvrages sur cette science se sont multipliés. Le traité de Fodéré, publié en 1797, est une œuvre capitale. Puis ont paru les livres de Süe, Chaussier, Prunelle, Marc, Orfila, Devergie, Briand et Chaudé et, de nos jours, Lacassagne (de Lyon), un des maîtres les plus estimés et à juste titre, Brouardel et Vibert, sans préjudice de toutes les monographies spéciales, dont la seule énumération tiendrait à peine en un gros volume. Dr CABANÈS.

MÉDÉE (Myth. gr.). Célèbre magicienne légendaire, l'un des principaux personnages du cycle des Argonautes. Elle était fille du roi de Colchide Aietès (ou Æetès), fils d'Hélios ; sur le nom de sa mère les versions varient : on cite l'Océanide Idya, Neæra, Eurylyte, Hécate. Cette dernière généalogie en faisait la sœur de père et de mère de Circé, l'autre grande magicienne. On lui donne une autre sœur Chalkiopé et un frère Absyrtos. La légende de Médée est inséparable de celle de Jason et des Argonautes, par suite d'origine thessalienne ou minyenne. Voici la tradition courante : les Argonautes parvenus dans le pays d'Aia ou Colchide, dont le roi gardait la Toison d'or, furent sauvés des embûches d'Aietès par sa fille Médée, amoureuse de Jason. Elle endormit le dragon, gardien de la toison du bélier doré, la livra à Jason et à ses compagnons, puis s'enfuit avec eux, entraînant son jeune frère Absyrtos ; comme ils étaient poursuivis par Aietès, pour le retarder, Médée ou les Argonautes tuèrent l'enfant, le déchirèrent et jetèrent les lambeaux de son corps dans le Phase. Tandis que le père recueillait ces débris, ils s'échappèrent. Médée et Jason arrivèrent à Iolcos. Diverses légendes additionnelles racontent que Circé aurait purifié sa sœur du meurtre, que Jason et Médée se seraient arrêtés à l'île des Phéaciens pour s'y marier. Le mariage de Médée et de Jason s'accomplit sous l'influence d'Aphrodite, leur protectrice dès la Colchide. Le théâtre de cette union aurait été Corcyre identifiée avec l'île des Phéaciens, ou Iolcos. La magicienne en eut un ou deux enfants, Medeios d'après la théogonie, Mermeros et Phérès, d'après d'autres sources ; on rattacha ensuite ces héros aux légendes locales des cités d'Ephyra (Thesprotie) et de Phérès (Thessalie). — Pélias ne voulant pas restituer à son neveu Jason le royaume de son père, Médée le fit périr avec le concours de ses propres filles, les Péliades. Elle leur persuada que pour rajeunir leur père il fallait le découper en morceaux et le faire bouillir dans un chaudron magique. Une expérience préalable tentée sur un bélier réussit ; les Péliades égorgent leur père, mais Jason ne profite pas du crime ; le trône d'Iolcos passe à Acaste, fils de Pélias. — La légende transporte ensuite Jason et Médée à Corinthe, un des centres du culte d'Hélios, où la tradition locale place le lieu du mariage des héros et maintient un culte de Médée. On lui attribuait divers bienfaits, la fin d'une famine ; elle devenait l'amie et protégée d'Héra. Jason la répudie pour épouser Glaucé ou Créuse, fille du roi de Corinthe Créon. Médée envoie à sa rivale une couronne et une robe imprégnée de poison qui la brûle ainsi que son père accouru à son secours. La magicienne fait pleuvoir le feu sur le palais de Créon, égorge ses propres enfants, Mermeros et Phérès, et s'envole sur son char attelé de dragons. Elle se rend à Athènes où le roi Egée l'épouse ; de leur union naît un fils, Médos. Mais quand elle veut empoisonner son fils Thésée, revenu de Trœzen, Egée l'expulse. Un nouveau voyage permet de rattacher les légendes thessaliennes, corinthiennes et attiques à celle qui fait de Médée ou de son fils Médos l'éponyme de la Médie, le grand royaume asiatique. La magicienne serait rentrée en Colchide où régnait Persès, frère d'Aietès, qui avait chassé ce dernier. Médos tue Persès et restaure son grand-père ; une variante ramène en Colchide Jason avec Médée.

Le caractère essentiel de ces légendes, c'est la puissance magique de Médée, petite-fille du dieu du Soleil. On la figure toujours avec sa cassette magique et son (Zauberwedel). Elle joue d'abord le rôle de bonne fée, protectrice des Argonautes. A mesure qu'elle se rapproche de l'âge historique, sa physionomie s'assombrit ; Euripide en fait une barbare prêtresse d'Hécate ; la fantaisie des Alexandrins renchérit encore. Les principaux récits littéraires consacrés à Médée sont ceux de Pindare et des *Métamorphoses* d'Ovide. Elle est l'héroïne de tragédies d'Euripide et de Sénèque (qui sont conservées), d'Eschyle et d'Ennius qui sont perdues, de Corneille, Grillparzer, Benda, Cherubini, etc. Timomaque l'avait, en un tableau fameux, représentée au moment où elle va égorger ses enfants. Nous possédons des peintures murales, des sarcophages, des vases figurant des scènes étendues de la légende de Médée.

De même que Circé, et parce que magicienne, Médée était censée immortelle ; Homère, Hésiode le disent. Ibycus en fit aux Champs-Elysées l'épouse d'Achille. Les Romains l'assimilèrent à Angitia ou Bonadea. Les principaux centres de son culte étaient la Thessalie, terre classique de la magie ; puis les diverses Ephyra d'Elide, de Thesprotie, et Corinthe (d'abord appelée Ephyra).

MEDELLI (V. MEDULLI).

MEDELLIN. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz, rive gauche de la Guadiana ; 1,500 hab. Château du XIVe siècle ; pont de 1636. Patrie de Fernando Cortez.

MEDELLIN. Ville de Colombie, capitale de la prov. d'Antioquia, dans le val supérieur du Porcé, à 1,480 m. d'alt. ; 50,000 hab. Université, théâtre, monnaie, hôpital, quatre imprimeries. Grande fabrication de poterie et porcelaine, commerce de métaux précieux.

MEDELPAD. Province de Suède qui, depuis 1810, constitue, avec l'Angermanland, le gouvernement de *Vesternorrland* (V. ce mot).

MEDELS. Vallée de Suisse, canton des Grisons. C'est une vallée latérale de la vallée du Rhin supérieur, dans laquelle elle s'ouvre à *Dissentis* (V. ce mot) ; elle s'étend dans la direction de l'E., jusqu'au chaînon du Lukmanier ; elle est étroite, élevée, sauvage et très pittoresque. Ses

habitants, d'une belle race, se livrent à l'élevage du bétail. Ils parlent le rhéto-roman et sont environ 500.

MEDELSHEIM (Cerfberr de) (V. Cerfberr).

MEDEMBLIK. Ville de Hollande, prov. de Hollande septentrionale, sur le Zuyderzée; 3,000 hab. Ruines d'un château. Son port était autrefois très important; il est aujourd'hui complètement ensablé. L'Académie navale a été transférée à Nieuwe Diep. Grand marché de fromages.

MÉDÉOLE (*Medeola* L.) (Bot.). Genre de Monocotylédones, de la famille des Liliacées-Médéolées, créé pour le *M. virginica* L., herbe vivace de l'Amérique du Nord. Les feuilles sont verticillées par 6-9 et les fleurs en fausse ombelle terminale sont trimères, à double périanthe marcescent, à 6 étamines, à ovaire triloculaire; le fruit est une baie pulpeuse, à graines albuminées. Le rhizome épais, connu sous le nom d'*Indian cumber-root*, est employé aux Etats-Unis comme vomitif et diurétique. Dr L. Hn.

MÉDÉRIC (Saint) (V. Merry).

MÉDERMA. Oasis du Sahara, pays des Tibbous, à deux jours de marche à l'E. de *Bardaïy* (V. ce mot).

MÈDES (V. Médie).

MEDEWI. Ville balnéaire de Suède, prov. d'Ostgotland, près du lac Wetter à l'E.; sources ferrugineuses; bains de boue.

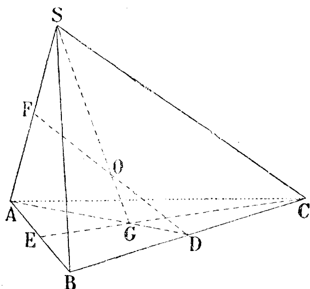
MÉDEYROLLES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Viverols; 521 hab.

MEDFORD. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Mystic-river, au N. de Boston; 12,000 hab. Constructions navales; distilleries de rhum.

MEDHURST (Walter-Henry), linguiste anglais, né à Londres en 1796, mort à Londres le 24 janv. 1857. Envoyé comme missionnaire en Asie par la Société des missions de Londres, il séjourna à Malacca (1818), Batavia (1822), traduisit le Nouveau Testament en malais, parcourut Java, Bornéo, Bali (1825-26), les côtes de Chine (1835), revint à Batavia (1836), Changhaï (1843), et revint en Europe juste pour y mourir. On cite ses dictionnaire sino-anglais (Batavia, 1842-43, 2 vol.) et anglo-chinois (Changhaï, 1847-48, 2 vol.).

MÉDIAN. I. Géométrie. — Lignes médianes. — Les lignes médianes d'un triangle sont les droites qui joignent les sommets aux milieux des côtés opposés. Les médianes d'un triangle concourent en un point qui est le centre de gravité de l'aire d'un triangle; ce centre de gravité partage chaque médiane en deux parties dont l'une est double de l'autre, la partie la plus longue aboutit au sommet. Si l'on appelle m la médiane qui aboutit au milieu du côté a et si l'on appelle b et c les autres côtés du triangle, on a $b^2 + c^2 = 2m^2 + \frac{a^2}{2}$, ce qui permet de calculer m en fonction de a, b, c.

Plans médians. — Dans un tétraèdre (SABC) le plan mené par une arête (SA, par exemple) et le milieu (D) de l'arête opposée, plan qui contient les médianes SD et AD des faces SBC et ASB, est appelé plan médian du tétraèdre. Il y a ainsi six plans médians. Si l'on considère le groupe des trois plans médians issus du même sommet, du sommet S par exemple, ils passent respectivement par les trois médians de la face ABC; ils se rencontrent donc tous au point G, centre de gravité de cette face; comme ils ont déjà le point commun, ils passent tous les trois par la droite SG. On démontre, d'une façon analogue à celle que nous avons employée au sujet des médianes d'un triangle, que les trois droites telles que SO, qui joignent les sommets du tétraèdre aux centres de gravité des faces opposées, concourent en un même point O situé aux trois quarts de chacune d'elles à partir du sommet correspondant. Ce point O est d'ailleurs le *centre de gravité du tétraèdre.* — On démontre que ce point O est aussi le point de concours des trois droites qui joignent les milieux (tels que D et F) de deux arêtes opposées et qu'il est situé au milieu de chacune d'elles. S. Moutou.



II. Anatomie. — Nerf médian. — Le nerf médian assure avec le musculo cutané, le radial, le cubital, l'innervation de l'avant-bras et de la main. Comme eux, il tire son origine du plexus brachial, longe ensuite l'artère humérale qu'il croise pour venir se terminer dans la paume de la main par six branches. Il ne donne aucune branche importante au bras, mais émet plusieurs collatérales pour l'avant-bras. Il assure la mobilité de tous les muscles de la région antérieure de l'avant-bras, exception faite du cubital antérieur et du fléchisseur commun profond innervés par le cubital, les muscles de l'éminence thénar, sauf l'adducteur du pouce. En outre, il préside à la sensibilité de l'éminence thénar, de la région palmaire moyenne, de la face palmaire du pouce, de l'index, du médius et de la moitié de l'annulaire, et pour ces trois derniers doigts, en partie du moins, de la face dorsale.

Au point de vue physiologique, on peut, avec Testut, rattacher le médian au cubital et au musculo-cutané, pour en faire un groupe unique : le nerf pronato-fléchisseur ou même nerf fléchisseur du membre supérieur par opposition au radial, qui mérite le nom de nerf extenseur du membre supérieur. De sa distribution anatomique, il est facile de déduire ses fonctions physiologiques et par suite les troubles pathologiques qui peuvent résulter de sa paralysie. Toutefois, au point de vue de la sensibilité, les troubles qui résultent de sa paralysie sont très peu marqués et finissent même par disparaître par suite de la sensibilité récurrente assurée par les anastomoses ou les collatérales nombreuses du radial et du cubital. C'est en s'appuyant sur l'existence de cette sensibilité récurrente que l'on a pu expliquer le retour à la sensibilité des régions innervées par le médian après sa section et sa dégénérescence périphérique. P. Langlois.

III. Métrologie. — Monnaie d'or qui était en usage dans la régence d'Alger, valant 50 aspres ou environ 2 fr. de notre monnaie.

MEDIASCH (Hongrie) (V. Megyes).

MÉDIASTIN. I. Anatomie. — Les deux plèvres, en se portant de la colonne vertébrale au sternum, limitent un espace auquel on a donné le nom de médiastin. Le *médiastin postérieur* est l'espace triangulaire et étroit qui reste entre les deux plèvres, lorsque ces membranes, après avoir tapissé les parties latérales du rachis, se rapprochent l'une de l'autre. Dans cet espace, on trouve l'aorte, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la bifurcation de la trachée artère, un grand nombre de ganglions lymphatiques et les nerfs pneumogastriques. Le *médiastin antérieur* résulte de l'écartement des deux plèvres, qui, après s'être rapprochées, s'écartent à nouveau au niveau du cœur pour gagner les côtés du sternum. Ce médiastin a la forme d'un sablier; il contient en haut le thymus chez le jeune enfant et le tissu cellulo-graisseux qui le remplace chez l'adulte, tissu qui communique avec le tissu cellulaire du cou. Dans sa dilatation inférieure, il renferme le cœur enveloppé du péricarde et les gros vaisseaux de la base du cœur.

L'*artère médiastine antérieure* vient de la mammaire interne, la *médiastine postérieure* de l'aorte ou des œsophagiennes et intercostales inférieures. Les *veines médiastines droites* s'ouvrent dans la veine cave supérieure et dans l'azygos; la veine médiastine gauche dans la sous-clavière gauche.

II. Pathologie. — L'inflammation du tissu cellulaire du médiastin constitue la *médiastinite*. Celle-ci se termine

par induration fibreuse ou par abcès. Les abcès, simples ou tuberculeux, se développent dans le médiastin, soit primitivement ou le plus souvent à la suite d'un traumatisme, ou ils proviennent du cou, d'une carie de la colonne vertébrale, du sternum ou des côtes. L'inflammation fibreuse est ordinairement consécutive à la péricardite chronique; elle accompagne la symphyse cardiaque. Le médiastin contenant beaucoup de ganglions lymphatiques (ganglions trachéo-bronchiques) est le siège d'adénopathies et de tumeurs développées dans les ganglions lymphatiques ou les débris du thymus. Les lymphadénites trachéo-bronchiques surviennent à la suite des pyrexies graves (pneumonie, rougeole, coqueluche, fièvre typhoïde) ou des bronchites chroniques, ou bien elles sont d'origine tuberculeuse. C'est le lot des enfants. L'adénopathie anthracosique et syphilitique est plus rare. Les tumeurs ganglionnaires sont des lymphosarcomes ou des lymphadénomes; il peut y avoir des tumeurs secondaires provenant de la propagation par la voie lymphatique d'un sarcome ou d'un cancer du poumon, de l'œsophage, du sein, etc. On peut enfin trouver dans le médiastin des tumeurs développées en dehors des ganglions, des fibro-sarcomes, des épithéliomes, des lymphosarcomes, des lipomes développés presque toujours aux dépens des débris du thymus, des kystes dermoïdes, des kystes hydatiques (très rares). Abcès et tumeurs se manifestent par les mêmes symptômes. Les signes physiques se résument dans les aires de matité et la déformation de la région; les signes fonctionnels sont des symptômes de compression des organes du médiastin (cœur, vaisseaux, trachée, bronches, poumons, nerfs), d'où la stase veineuse de la tête (compression de la veine cave supérieure), la congestion pulmonaire et l'hydrothorax (compresssion des veines pulmonaires), la diminution d'amplitude du pouls et le pouls paradoxal (compression des artères), le souffle trachéo-bronchique, l'oppression (compression de la trachée et des bronches), la toux coqueluchoïde, les accès de suffocation, l'angine de poitrine, l'altération de la voix (compression des nerfs), la dysphagie (compression de l'œsophage). Les abcès peuvent s'ouvrir dans les vaisseaux, d'où des hémorragies foudroyantes; les tumeurs peuvent ulcérer les vaisseaux, la plèvre, les bronches, l'œsophage, d'où des symptômes d'une gravité plus ou moins grande. Les tumeurs bénignes sont susceptibles de l'intervention chirurgicale; il peut être indiqué d'aller ouvrir et de vider les abcès. Les tumeurs malignes ne sont passibles que d'un traitement palliatif. Ch. DEBIERRE.

MÉDIATEUR PLASTIQUE (V. CUDWORTH, t. XIII, p. 555).

MÉDIATION. I. Droit international. — La médiation est l'acte d'un Etat ami qui prête ses bons offices pour résoudre des difficultés ou régler des questions internationales pendantes entre deux ou plusieurs autres Etats. Elle a pour but de suggérer les bases d'une entente amiable et diffère de l'arbitrage en ce que le médiateur ne peut imposer aux intéressés les conclusions qu'il leur propose. La médiation doit avoir été réclamée par l'un au moins des Etats contestants et acceptée par l'autre; toutefois, elle peut être offerte spontanément, sauf aux intéressés à la décliner si elle leur paraît inutile ou dangereuse. Le fait de l'avoir acceptée ne les oblige nullement à adhérer à la solution préconisée par le médiateur. Celui ci, après avoir fait tous ses efforts pour rétablir la bonne harmonie, est arrivé au terme de sa mission et n'a pas plus le droit d'user de contrainte que le devoir de garantir la fidèle exécution du pacte dû à ses bons offices. En général, quand une médiation a été acceptée, les négociations se font en présence et par l'entremise de l'Etat médiateur; mais les parties n'en restent pas moins libres de continuer à négocier en dehors de lui. Lorsqu'un Etat, intervenant comme médiateur, prétend non seulement donner des conseils, mais encore les faire prévaloir, au besoin par la force, la médiation s'appelle *médiation armée* et devient une véritable intervention, dont le caractère juridique est tout différen (V. DIFFÉREND, INTERVENTION). Ernest LEHR.

II. Histoire. — TRAITÉ DE MÉDIATION (V. SUISSE).

BIBL. : DROIT INTERNATIONAL. — CALVO, *Dictionnaire de droit international*, v° *Médiation; le Droit international théorique et pratique*, §§ 1456 et suiv.— BLUNTSCHLI, *Droit international codifié*, trad. Lardy, art. 483-487.— F. DE MARTENS, *Traité de droit international*, trad. Léo, I, 534; III, 134 et suiv. — HEFFTER, *Droit international*, § 88. — WHEATON, *International law*, III, 2, § 16.

MEDIATISATION (Hist. polit.). Acte par lequel un Etat jouissant de la souveraineté territoriale est subordonné à un autre. Cette expression s'applique à l'histoire des pays de l'ancien Saint-Empire romain germanique. On y distinguait les princes et territoires jouissant de l'immédiateté en rapport direct avec l'empereur, de ceux qui trouvaient entre eux et l'empire un souverain interposé. L'immédiateté appartenait aux villes libres impériales, aux électeurs ecclésiastiques et avait été étendue à un grand nombre de princes, comtes et seigneurs (V. ALLEMAGNE [Histoire] et SAINT-EMPIRE). L'art. 7 du traité de Lunéville cédant à la France la rive gauche du Rhin, les princes possessionnés de ce côté, durent être indemnisés. La décision du 25 févr. 1803, prise par les délégués de l'empire, fut que l'on y pourvoirait par la sécularisation à peu près totale des principautés ecclésiastiques, et par l'annexion aux territoires princiers de 45 villes libres, lesquelles furent ainsi *médiatisées*. Il ne demeura que 6 villes libres. L'acte du 12 juil. 1806 de la Confédération du Rhin étendit encore les médiatisations aux biens des chevaliers, aux villes libres de Nuremberg et Francfort, aux biens des ordres teutonique et de Saint-Jean, aux possessions de 72 princes et comtes d'empire; ces territoires furent partagés entre les membres de la Confédération. Les princes qui avaient été dépossédés furent qualifiés de *médiatisés*. Quelques autres subirent le même destin au cours des guerres napoléoniennes et par extension reçurent la même qualification, bien qu'il n'y eût plus d'empire d'Allemagne. On la donne aussi aux princes de Hohenzollern qui ont cédé leur souveraineté à la branche prussienne de leur maison. Dans le langage officiel actuel de l'Allemagne, les descendants des princes et comtes médiatisés qui avaient jadis siège à la diète, sont appelés « Standesherren ».

MEDICI (Famille) (V. MÉDICIS).

MEDICI (Luigi DE), duc de Sarto, ministre napolitain, né à Naples en 1759, mort à Madrid en 1830. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il alla faire son droit à Paris (1784-87). De retour à Naples, ambitieux et habile, il reçut, sous le titre de régent de la Vicairie, la direction de la police. Le favori Acton, jaloux de son crédit, l'impliqua dans une conspiration républicaine (1794). Après une détention préventive de quatre ans, Medici fut jugé et acquitté. En 1799, il refusa de servir la République parthénopéenne. Ferdinand IV, rentré à Naples, lui confia la vice-présidence du conseil des finances (1800). Il suivit la famille royale en Sicile (1806), y fut ministre des finances (1810), mais donna sa démission l'année suivante. Après la chute de Murat (1815), il reprit les finances et les géra avec économie. Sous le gouvernement constitutionnel de 1820, il se réfugia à Florence. En 1822, Rothschild, comme condition d'un prêt, exigea le rappel de Medici au ministère. Odieux à Ferdinand pour avoir à son tour exigé le renvoi de Canosa, Medici déploya le plus grand zèle afin de complaire au roi. Il parvint à concentrer tout le pouvoir dans ses mains. François Ier lui conserva ses charges (1825). Il mourut dans un voyage en Espagne, où il avait accompagné le roi. F. H.

MEDICI (Giacomo), général italien, né à Milan en 1817, mort en 1882. Après avoir servi en Espagne dans l'armée constitutionnelle (1836-40), il rejoignit Garibaldi à Montevideo. Il revint avec lui d'Amérique en 1848 et le suivit à Rome (1849). Il se distingua pendant le siège, surtout à la défense de la position du Vascello, hors de la porte Saint-Pancrace. C'est en souvenir de ce beau fait d'armes que Victor-Emmanuel le fit plus tard marquis Del Vascello. Après la chute de Rome, il se réfugia à Gênes, où il vécut

jusqu'en 1859. Il commanda alors le deuxième régiment des chasseurs des Alpes. En 1860, il organisa et conduisit en Sicile les premiers renforts envoyés à Garibaldi. Il rejeta les Napolitains dans Milazzo (19 juil.) et obtint huit jours après la soumission de Messine. Maintenu comme major général dans l'armée régulière, il fut bientôt promu lieutenant général, commanda en 1866 la division qui opéra dans le Tirol jusqu'à l'armistice, et devint premier aide de camp du roi, titre qu'il conserva sous Humbert. Soit comme général des troupes en Sicile, soit comme préfet de Palerme, il a plusieurs fois assuré la tranquillité de l'île. Successivement député de Florence, d'Imola et de Bologne, il entra au Sénat le 2 juin 1870. F. H.

MEDICINE-Bow. Nom d'une montagne des Etats-Unis (au S. du Wyoming). C'est une borne terminant au N. un chaînon rectiligne de 90 kil. de long qui ferme au S.-O. la plaine de Laramie et est contournée par la Platte du Nord et par le chemin de fer du Pacifique. Une rivière qui en découle s'appelle aussi Medicine-Bow ; c'est un affluent de la Platte du Nord.

MÉDICINIER (Bot.). Nom vulgaire de plusieurs *Jatropha* (V. ce mot). Le M. d'Espagne est le *J. multifida* L. Le grand Médicinier est le *J. Curcas* L. (*Curcas purgans* Adans.) (V. CURCAS). Dr L. HN.

MÉDICIS (Villa). Villa située à Rome, sur le mont Pincio. Elle fut bâtie en 1560 par Annibal Lippi pour le cardinal Ricci de Montepulciano, passa aux mains du cardinal Ferdinand de Médicis, dont elle a gardé le nom. Par échange, la France l'acquit en 1801 et y installa l'*Académie de France à Rome* (V. cet art., t. I, pp. 221 et suiv.).

MÉDICIS (Porcelaine) (V. PORCELAINE).

MÉDICIS. Célèbre famille italienne, qui joua un rôle prépondérant dans l'histoire de *Florence* et de la *Toscane*. Nous renvoyons à ces articles pour tous les faits d'histoire générale, nous bornant ici aux indications qui sont particulières à la famille ou aux individus. Les Medici étaient originaires du Mugello (haute vallée de Sieve, au N. de Florence). C'était apparemment une de ces familles de propriétaires campagnards qui durent venir s'établir dans la ville et y firent le commerce. Dès le XIIIe siècle, ils étaient parmi les plus riches de Florence. Dans leurs armes ils portaient six balles ou globules rouges qui peut-être figurent des pilules et feraient alors allusion à la profession de médecins ou d'apothicaires exercée par les premiers Médici ; mais cela n'est pas prouvé. Les généalogistes contèrent plus tard que le paladin Averardo de Médici, compagnon de Charlemagne, aurait obtenu ces armes à la suite d'une victoire sur le géant Mugello. Quoi qu'il en soit, ces *palle* devinrent le signe de ralliement des Medici dont les partisans furent appelés *Palleschi*. Ils se classaient dans le parti des *Popolasi* opposé à celui des *Grandi* (V. FLORENCE). Les premiers qui paraissent dans l'histoire sont : *Giovanni* de Medici qui défit les Lombards devant Scarperia (dans le Mugello) en 1251 ; — *Ardingo* qui fut prieur des métiers en 1291, gonfalonier en 1314. Son fils *Francesco* prit une part active à l'expulsion de Gautier de Brienne qui avait fait périr, en 1342, un de ses parents, Giovanni de Medici, auquel il imputait la perte de Lucques. Francesco fut un des bourgeois chargés de rédiger la nouvelle constitution. Sa famille prit le parti des Ricci contre les Albizzi. En 1360, *Bartolomeo* de Medici tenta de renverser l'oligarchie, avec l'appui des arts moyens. En 1378, *Silvestro* ou Salvestro détermina par ses réformes le soulèvement des *Ciompi* (V. l'art. FLORENCE, p. 641). Après leur défaite, il fut banni. La direction de la famille passa à ses parents *Vieri* († 1395), puis *Giovanni di Bicci* (1360-1429), fils d'Averardo. Exclu de la direction politique, il accrut beaucoup sa fortune par le commerce et finit par être appelé aux honneurs par les Albizzi eux-mêmes ; il fut membre de la seigneurie en 1402, 1408, 1417, du conseil de guerre en 1414, gonfalonier de justice en 1421, réforma le cadastre. De sa femme Picardacri, il eut deux fils *Cosimo* (Cosme) et *Lorenzo*. L'ascendant de leur énorme fortune assurait le triomphe final des habiles banquiers ; le prestige de ces financiers cosmopolites s'étendait à l'Europe entière. Cosme, né en 1389, mort le 1er août 1464, demeuré seul maître de la fortune paternelle par la mort de son frère, devint véritable dictateur de Florence. Son fils, le maladif *Piero* (né en 1416, mort le 3 déc. 1469), eut pour successeurs ses fils *Lorenzo*, né le 1er janv. 1449, mort le 8 avr. 1492, et *Giuliano*. Ce dernier disparut le 26 avr. 1478, assassiné dans la cathédrale par les Pazzi, mais son frère échappa.

Laurent le Magnifique fut un des grands hommes de la Renaissance. Nous avons dit sa part dans la splendeur de *Florence* (V. cet art., pp. 644 et 645). C'était un homme aimable mais résolu, diplomate habile qui consolida définitivement la puissance et la réputation des Medici. Son faste et ses munificences succédant à celles de son grand-père Cosme, faillirent le ruiner. Il n'échappa à la banqueroute qu'en y entraînant l'Etat, et, renonçant à la banque, plaça sa fortune en terres, transformation fréquente dans les évolutions des capitalistes qui acquièrent le pouvoir politique. Sa finesse d'esprit et son charme personnel séduisirent la plupart de ses contemporains. Il sut échapper aux dangers que lui créait la jalousie de la plupart des princes italiens. En 1466, Laurent a fait une tournée dans les diverses cours d'Italie ; en 1469, il épouse Clarisse Orsini († 1488) ; les prodigalités, multipliées surtout lors de son fameux voyage à Naples, par lequel il gagna son redoutable adversaire, le roi Ferdinand (1480), furent inspirées par des calculs politiques autant que par une magnificence de caractère. Réconcilié avec le Saint-Siège, il fait donner la pourpre cardinalice à son fils *Jean* (le futur Léon X) à peine âgé de treize ans (1489), après avoir marié sa fille *Madeleine* à François Cibo, fils du pape (1487). Il achève sa vie dans sa campagne de Careggi, pratiquant avec un éclat croissant le rôle de Mécène qui l'a immortalisé. Il en a été parlé ailleurs, ainsi que de ses collections, de sa fameuse bibliothèque *Laurentienne*. Lui-même fut un des plus remarquables écrivains de l'Italie. Pour l'élégance et la pureté du style, ses poésies sont incomparables. L'édition complète de ses œuvres a été publiée par le grand-duc Léopold II (Florence, 1826, 4 vol.). Les principales sont : *Stanze bellissime* (Pesaro, 1513) ; *Poesie volgare* (Venise, 1554) ; *Rime sacre* (Florence, 1680). On cite : *la Nencia da Barberino*, joli poème en dialecte rustique, *l'Ambra*, poème descriptif, des *Canti Carnascialeschi* (chants du carnaval), une « chasse du faucon », un poème philosophique, des satires, un poème dramatique. Sans égaler Pétrarque dans les sonnets et canzoni, il est celui qui en a le plus approché, et se place au premier rang des écrivains de la Renaissance. Il laissa trois fils *Piero II* (né le 15 févr. 1471, mort le 28 déc. 1503), *Giuliano II* (né en 1478, mort le 17 mars 1516), *Giovanni* (V. LÉON X), et quatre filles.

Pierre II, successeur de son père, banni par le mouvement populaire et théocratique au moment de l'invasion de Charles VIII, devint le protégé du roi de France et se noya dans la déroute du Garigliano. — *Julien II* fut ramené à Florence par les Espagnols en sept. 1512. L'année suivante, son frère devenait pape, mais Julien, doux et faible, dut abdiquer et se retirer à Rome. En 1515, il épousa Philiberte de Savoie, tante du roi de France, François Ier, qui lui donna le titre de duc de Nemours. Il mourut de la fièvre à Florence.

Laurent II, né le 13 sept. 1492, mort le 4 mai 1419, fils de Pierre II, fut créé duc d'Urbin par le pape, son oncle (1516), marié en 1518 à une princesse française, Madeleine de la Tour (fille de Jean III, comte d'Auvergne) ; il laissa gouverner sous son nom son secrétaire Goro de Pistoia et mourut de la syphilis cinq jours après sa femme qui succomba en accouchant de la célèbre Catherine de Médicis, future reine de France (V. CATHERINE). En lui et son frère *Léon X* s'éteignit la descendance légitime masculine de Cosme Ier.

Les Medici se perpétuèrent par des rejetons illégitimes. *Jules*, bâtard de Julien Ier, cardinal archevêque de Florence, gouverna la Toscane, avant de devenir pape, sous le nom de *Clément VII* (V. cet art.). — *Hippolyte*, né à Urbin en 1511, mort à Itri le 13 août 1535, bâtard de Julien II, créé cardinal par son cousin Clément VII (1529), devint administrateur d'Avignon, vice-chancelier de l'Eglise, légat auprès de Charles-Quint ; il essaya de faire assassiner son cousin Alexandre de Medici, lequel le fit empoisonner. Lui-même laissa un fils naturel, *Asdrubal* de Medici qui fut chevalier de Malte. — *Alexandre*, bâtard de l'esclave Anne, et de Laurent II ou de Julien ou de Clément VII lui-même, né en 1510, assassiné à Florence le 6 janv. 1537, fut élevé sous la tutelle de son oncle ou père, le futur pape Clément VII, avec son cousin Hippolyte. Sous leur nom, le pouvoir était exercé par le cardinal de Cortoue Silvio Passerini, et les cardinaux Cibo et Ridolfi. Tous furent chassés en 1527. Alexandre devint alors duc de Penna, fut rétabli par Charles-Quint à condition d'épouser sa fille naturelle Marguerite (1531), et se fit proclamer duc de Florence. Ses crimes et ses débauches provoquèrent son assassinat par son cousin Lorenzino de Medici. Il est le fondateur du duché de Toscane, et le représentant de la branche aînée des Medici.

La branche cadette descendait de Lorenzo (Laurent), frère de Cosme. Mort en 1440, celui-ci eut pour fils *Pier-Francesco* († 1497), lequel eut deux fils : 1° *Lorenzo*, père de *Pier-Francesco*, père de *Lorenzino*, né en mars 1514, meurtrier du duc Alexandre et assassiné lui-même à Venise le 26 févr. 1548 par ordre de son cousin Cosme Ier de Toscane ; — 2° *Giovanni* ou *Jean*, époux de Catherine Sforza ; le fils de ce dernier, également appelé Jean († 1526), fut un des plus fameux condottieres du XVIe siècle, chef des *Bandes noires*. Son fils, *Cosme Ier*, né le 11 juin 1519, mort le 21 avr. 1574, fut accepté par Charles-Quint pour succéder au duc Alexandre. Pour son histoire et celle de ses successeurs, V. Toscane. Personnellement, Cosme Ier, surnommé *le Grand*, fut un digne successeur de son homonyme et de Laurent le Magnifique. Il étendit leurs collections et musées d'antiquités, de statues, de tableaux, fonda une académie, s'adonna lui-même à la chimie et aux lettres, rédigea un *Viaggio per l'alta Italia descritto da Fil. Pezzichi* (éd. Moreni, Florence, 1828). — Son fils aîné, *François Ier*, duc de Toscane, né le 25 mars 1541, épousa Jeanne, sœur de l'empereur Maximilien II, puis la belle vénitienne Bianca Capello, avec laquelle il fut empoisonné (19 oct. 1587). Sa fille, *Marie de Médicis* (V. ce nom), épousa Henri IV et fut reine régente de France. — Son frère, *Ferdinand Ier*, fut ensuite duc de Toscane et eut à lutter contre un frère illégitime, *don Pedro* de Medici, général au service de Philippe II, mort à Madrid le 25 avr. 1604. — Un bâtard de Cosme Ier et de Eléonore des Albizzi, *Jean* de Médicis (1566-1621), fut ministre des ducs Ferdinand Ier et Cosme II, servit dans les armées espagnole et vénitienne. — *Cosme II*, fils de Ferdinand Ier, né le 12 mai 1590, mort le 28 févr. 1621, eut pour successeur son fils aîné, *Ferdinand II* (1621-70), que remplaça *Cosme III*, né le 14 août 1642, mort le 31 oct. 1723. Le fils de celui-ci, *Jean-Gaston*, né le 24 mai 1671, mort le 9 juil. 1737, épuisé par les débauches, fut le dernier des Medici. A sa mort, le grand-duché de Toscane passa à la maison de Lorraine.

Le nom de Medici fut conservé toutefois par une lignée qui prétendit s'en être détachée au XIIIe siècle. Elle avait acquis en 1567 la principauté d'Ottajano dans la Terre de Labour. On en cite Don Louis de Medici, duc de Sarto, dit le chevalier de Médicis, né en 1760, mort à Madrid le 25 janv. 1830. Le roi Ferdinand de Naples le nomma vice-président du conseil des finances, puis ministre, en succession d'Acton ; le délégua au congrès de Vienne où il négocia le traité secret qui stipulait la restauration des Bourbons à Naples. Il géra habilement les finances, fut tour à tour ministre de la police (1815), des finances (1818) s'exila après la révolution militaire de Nola (1820), redevint ministre des finances en 1822, puis président du conseil, cumulant les finances, la police, les affaires étrangères. A.-M. B.

Bibl. : V. Florence, Renaissance, Toscane. — Fabroni, *Cosmi Medicei vita* ; Pise, 1780 ; *Laurentii Medici vita* ; Pise, 1784, 2 vol. — Roscoe, Reumont, *Lorenzo de Medicii und seine zeit* ; Leipzig, 1871, 2 vol. — Ferrai, *Laurenzino de Medici* ; Milan, 1891. — Cantini, *Vita di Cosimo Magno granduca dei Toscana* ; Florence, 1805. — Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich wæhrend der Jahre 1434-94* ; Leipzig, 1479. — Reumont, *Gesch. Toscanas seit dem Ende des florentinischen Freistaats* : t. I *die Mediceer, 1530-1737* ; Gotha, 1876.

MÉDICIS (Catherine de) (V. Catherine).

MÉDICIS (Jean Labrunière de) (V. Ferdinand, t. XVII, p. 269).

MÉDIE. Contrée de l'Asie antique, correspondant au N.-O. de l'Iran (V. Asie) et habitée par les Mèdes. La géographie de la Médie et l'histoire des Mèdes sont inséparables de la géographie et de l'histoire de la Perse. On en trouvera un exposé complet à l'art. Perse.

Mur de Médie. — Mur élevé au N. de Babylone pour abriter la banlieue de cette ville contre les incursions des Mèdes. Il s'étendait du Tigre à l'Euphrate sur 20 parasanges de long (110 kil.), mesurant 6 m. d'épaisseur et, dit-on, 32 m. de haut. Lynch en a retrouvé les débris (en 1837) à 37 kil. N. de Bagdad.

MEDIÈRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de L'Isle-sur-le-Doubs ; 340 hab.

MÉDIÉTÉ de l'épicycle (Astr.). Dans l'ancienne astronomie, cette expression désignait le demi-cercle dans lequel se meut la planète, tandis que le centre se déplace lui-même. On distinguait la médiété inférieure ou supérieure, orientale ou occidentale. Toute cette terminologie a disparu avec la théorie des *épicycles* (V. ce mot).

MÉDIKA. Ville de la colonie anglaise de la Côte d'Or, sur la rive droite du Volta.

MÉDILLAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 242 hab. Eglise du XIIe siècle.

MÉDIMNE. Mesure de capacité de l'ancienne Grèce, équivalente pour les grains à 6 boisseaux romains ou modii, soit environ 52lit.,53.

MEDIN ou **MEDINO.** Subdivision de la piastre turque (1/40e) employée en Egypte et en Turquie, et valant un peu moins de 5 cent.

MEDIN (Antonio, comte), érudit italien, né à Padoue le 5 avr. 1857, professeur de lettres italiennes à l'*Istituto tecnico* de la même ville depuis 1886, depuis longtemps collaborateur assidu des principales revues d'érudition (*Giornale storico*, *Propugnatore*, *Archivio Lombardo*, *Atti dell' Istituto Veneto*) et, depuis quelque temps, de la *Nuova Antologia* ; sa principale publication (en collaboration avec M. L. Frati) est un recueil de poésies historiques italiennes : *Lamenti storici dei secoli XIV, XV, XVI* (Bologne, 1887-94, dans la *Scelta di curiosità letterarie*, publiée par la librairie Romagnoli). A. J.

MÉDINA. Ville de la Sénégambie, capitale du royaume d'Ouli.

MEDINA-Celi. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Soria, sur le Jalon ; 1,100 hab. Elle est à 1,191 m. d'alt. au pied de la sierra Ministra. Vieux château des ducs ; anciennes murailles. Les ducs de Medina-Celi descendaient d'un bâtard de Gaston de Foix.

MEDINA del Campo. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Valladolid, sur le Zapardiel ; 5,600 hab. Ruines du château royal de *La Mota* ; vieilles murailles.

MEDINA de Rioseco. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Valladolid, sur deux collines le long du Rioseco ou Sequillo, au débouché du canal de Campos ; 4,800 hab. Eglise gothique ; château ; grandes foires. Le 14 juil. 1808, les Français sous Bessières y défirent les Anglo-Espagnols de Blake.

MEDINA-Sidonia. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Cadix, sur une colline isolée ; 11,700 hab.

Eaux sulfatées ferrugineuses, poteries. Vieux château ducal qui donna son nom à une branche de la maison de Guzman.

MEDINA (Pedro de), historien et hydrographe espagnol, né à Séville vers 1493, mort vers 1567. Les détails de sa vie sont inconnus. Il est auteur d'une série d'ouvrages qui ont eu beaucoup de succès : *Libro de grandezas y cosas memorables de España* (Séville, 1549, in-fol. ; Alcalá, 1566 et 1595) ; *Arte de navegar* (Cordoue, 1545, in-fol. ; nombreuses réimpressions ; trad. en franç. par Nic. de Nicolay ; Lyon, 1553, in-fol. ; nombr. édit.) ; *Chronica breve de España* (Séville, 1548, in-fol.) ; *Tabula Hispaniæ geographica* (Séville, 1560, in-fol.) ; *Crónica de los duques de Medina Sidonia*, rédigée en 1561, publiée dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* (Madrid, 1861, t. XXXIX). G. P-i.

MEDINA (Luis de), peintre espagnol qui travaillait à Tolède et à Alcalá à la fin du xve siècle. En cette dernière ville, il peignit, en collaboration avec Diego Lopez et Alonso Sanchez, la décoration dans le style *mudejar* de la grande salle ou paranymphe de l'université. Appelé à Tolède, avec ses compagnons, le chapitre le chargea en 1498 de décorer le cloître de la cathédrale et, en 1508, de peindre les caissons du plafond de la salle capitulaire d'hiver, dans le goût moresque. En 1510, il décora de fresques l'antichambre de cette même salle. P. L.

MEDINA (Andrès de), peintre et graveur espagnol, originaire d'Andalousie, et qui fut à Séville au xviie siècle l'élève de Juan del Castillo, dont Murillo fut également le disciple. Medina dessinait, dit Cean Bermudez, avec correction ; mais son coloris est sec et peu agréable. Il grava à l'eau-forte des images de sainteté et on cite entre autres une *Vierge de la Soterraña*, telle qu'elle était révérée dans l'église Saint-Nicolas ; cette estampe porte la date de 1663. P. L.

MEDINA (Casimiro), peintre et ecclésiastique espagnol, né à San Felipe en 1671, mort à Valence en 1743. Après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et obtint un bénéfice à Campanar. Résidant habituellement à Valence, il s'y occupa activement de peinture, fit le portrait du général de l'ordre de la Merci, le *P. Gabriel Barbastro*, et travailla à la décoration du cloître du couvent des rédemptoristes à Valence. P. L.

MEDINA-Celi. Illustre famille espagnole, qui remonte par le sang, à la maison royale de Castille, en la personne d'Alphonse X, dont le fils aîné, Ferdinand, prit le surnom *de la Cerda*. Les petits-fils de celui-ci, fixés en France, prirent le nom d'Espagne ou de Castille. L'aîné, *Louis* d'Espagne, prince des Iles-Fortunées, comte de Talmond, fut amiral de France ; le second, Charles de Castille ou d'Espagne, comte d'Angoulême (1352), devint connétable de France en 1350. — *Isabelle* de la Cerda, fille et héritière de Louis d'Espagne, fut dame de Medina-Celi ; elle épousa en secondes noces Bernard, bâtard de Foix (fils de Gaston-Phébus III, comte de Foix, vicomte de Béarn), fixé en Espagne depuis 1367, et qui s'acquit par sa valeur la dignité de comte de Medina-Celi. Ses descendants prirent le nom patronymique de la Cerda. — *Louis II* de la Cerda fut créé duc de Medina-Celi en 1491 par le roi Ferdinand et la reine Isabelle, en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus dans la guerre de Grenade. Son petit-fils, *Jean II* de la Cerda, duc de Medina-Celi, fut vice-roi de Sicile (1557-64), puis vice-roi de Navarre et conseiller d'Etat de Philippe II, enfin gouverneur-général des Pays-Bas de 1571 à 1573. — *Jean-François*, duc de Medina-Celi, fut premier ministre de 1680 à 1683. *Louis-François* (fils aîné du précédent), ambassadeur à Rome en 1686, vice-roi de Naples de 1692 à 1706, et premier ministre d'Etat en 1709, fut le dernier duc de Medina-Celi, de la maison de la Cerda. G. P-i.

MEDINA de Rio-Seco (Duc de) (V. Cabrera [D. Juan de]).

MEDINA-Sidonia. Famille ducale espagnole, qui descend des comtes de Niebla, issus d'Alonzo Perez de *Guzman* (V. ce nom), célèbre guerrier du xiiie siècle. A cette branche appartenait Léonora de *Guzman* (V. ce nom), dame de Medina-Sidonia, maîtresse d'Alphonse XI. Le premier duc de Medina-Sidonia fut *Juan-Alonzo* de Guzman (né en 1410, mort en 1468), que Jean II, roi de Castille, combla de largesses. — *Alonzo* Perez de Guzman, septième duc de Medina-Sidonia (né en 1550, mort en 1615), fut capitaine général de Milan. — La fille aînée de *Juan-Manuel* Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, *D. Luiza* de Guzman (V. ce nom), épousa Jean, duc de Bragance, qui devint roi de Portugal (Jean IV). — Le frère de la précédente, *Gaspar-Alonzo* Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, gouverneur de l'Andalousie, conçut le projet de se faire un petit royaume de cette province ; à l'instigation de son beau-frère. Le complot fut découvert à temps, et le duc, après avoir adressé au roi de Portugal une ridicule provocation en duel, qui resta sans effet, finit ses jours dans l'obscurité. Cette aventure eut pour effet le renvoi du duc d'*Olivarès* (V. ce nom), le puissant ministre de Philippe IV ; c'était son oncle, et il était issu d'un frère cadet du quatrième duc de Medina-Sidonia. — *Juan-Claro-Alonzo* Perez de Guzman, onzième duc de Medina-Sidonia (né en 1642, mort en 1713), conseiller d'Etat et grand écuyer, fut nommé chevalier des ordres du roi, par Louis XIV, en 1703. G. P-i.

MEDINA-Valbuena (Pedro de), peintre espagnol qui s'acquit une certaine notoriété à Séville où il séjournait vers le milieu du xviie siècle. Il avait été le condisciple et l'ami de Murillo dans l'atelier de Juan del Castillo et, toute sa vie, lui demeura très attaché. Il concourut avec lui en 1660 à créer et à soutenir de ses leçons et de sa bourse l'académie de peinture dont il fut l'administrateur, puis le président. Vers 1667, Medina fut employé à la cathédrale à décorer de peintures le monument qu'on y élève pendant la semaine sainte ; il dora et étoffa diverses sculptures d'autel, soit dans la cathédrale, soit dans des couvents, et fut chargé de peindre, pour les vaisseaux et galions de la flotte royale, des bannières et des pavois. On ne connaît pas de tableaux qu'on puisse lui attribuer avec quelque certitude. P. L.

MÉDINE (en arabe *Madinat al-Nabi*, « la Ville du prophète »), anciennement Yathrib, la *Yatrippa* de Ptolémée, surnommée *Al-Monauwara* (l'Illuminée), *Taïba* (la Parfumée), etc., deuxième ville sainte de l'islamisme, située dans la partie N. du Hidjâz, sur la limite d'une *harra* (terrain d'origine volcanique), sur le versant E. des montagnes de la chaîne arabique, à une alt. d'environ 800 m. ; éloignée de onzes jours de marche de La Mecque et d'environ 220 kil. de Yanbo, son port sur la mer Rouge. Résidence d'un vali ; de 16,000 à 20,000 hab. ; entourée de murs et défendue par une citadelle. L'hiver y est assez rigoureux. Médine, qui offre l'aspect des villes de Syrie, bien pourvue d'eau, est entourée de nombreux champs cultivés et de jardins ; ses dattes jouissent d'une grande renommée. La ville comprend trois parties : la citadelle ; la cité ; les faubourgs de l'O. et du S. La cité est enveloppée d'une enceinte flanquée de quarante tours et percée de quatre portes. Les rues sont étroites, sombres, rarement pavées ; les maisons, bien bâties, ont, en général, deux étages. La grande mosquée, dont la disposition rappelle celle de La Mecque, est célèbre par le tombeau de Mohammed qu'elle renferme, qui a donné lieu aux légendes les plus ridicules. La visite (*ziyâra*) de ce temple n'est pas obligatoire ; mais elle est une œuvre méritoire recommandée par le Prophète. Cette mosquée, Mesdjid-en-Nebi ou El-Haram, doit être visitée cinq fois par jour par les pèlerins venus à Médine. Elle mesure 136 m. sur 110, comprend une vaste cour entourée de galeries, des colonnades, cinq minarets. A l'angle S.-E. est le tombeau de Mohammed entouré d'une grille de filigrane de fer peinte en vert et parsemée d'inscriptions en lettres de bronze jaune. Autour du tombeau, une draperie d'étoffe le cache à peu près entièrement. Il

est, dit-on, formé d'un carré de pierres noires maçonnées, supportées par deux colonnes et enveloppant le sarcophage de marbre blanc où repose le corps du Prophète. Le tout est compris sous une haute coupole, qui dépasse toutes les autres. A l'intérieur du grillage, mais hors de la draperie, est le tombeau de Fatime; plus loin, ceux d'Abou-Bekr, d'Omar, et un tombeau vide pour Jesus (Isa-ebn-Miriam). Un mur de bois, de 2m50 de haut, va de la porte de la mosquée (Bab-es-Salam) au côté occidental du grillage, isolant une sorte de couloir de 8 m. de large le long du mur méridional. On écarte ainsi les pèlerins de la partie la plus sacrée de la mosquée, *El Bodha* (le Jardin). On conte que Mohammed travailla à la construction de cette mosquée, mais elle a été cinq fois rebâtie depuis, et l'édifice actuel ne date que de 1487. Il existe quatorze autres mosquées à Médine; auprès de la ville est celle de *Koubo*, la plus ancienne de l'Islam, bâtie par le Prophète lui-même. Le cimetière al Bakie, où repose un grand nombre de personnages illustres des premiers temps de l'islamisme, attire aussi les pieux voyageurs. Une belle allée de palmiers, qui va de ce cimetière vers le midi, est célèbre dans le monde musulman sous le nom d'Arbres de Médine.

Les Amalécites furent les premiers habitants du territoire de Médine, sur lequel des émigrés juifs s'établirent ensuite. Vers le IIIe siècle ap. J.-C., deux tribus du Yémen, les Aus et les Khazradj, vinrent donner à la région son caractère franchement arabe : jusque-là elle avait été plutôt nabatéenne, c.-à-d. araméenne. Cependant le judaïsme y domina jusqu'à l'hégire (*hidjra : émigration*) de Mahomet en 622. Dès lors les Aus et les Khazradj, longtemps séparés par des luttes intestines, devinrent les plus fidèles alliés (*Ansar*) du Prophète qui, grâce à eux, finit par soumettre les Mecquois à sa loi. Médine resta sous les quatre premiers khalifes la capitale de l'empire musulman; mais Moawia transporta le siège du khalifat à Damas. Dans la suite, l'histoire de Médine se confond avec celle de La Mecque. L'entrée en est interdite aux juifs et aux chrétiens, mais Burckhardt et Burton l'ont visitée. L. LERICHE.

BIBL.: WÜSTENFELD, *Geschichte der S. Medina*, 1860. — Relations d'ALI BEY, BURCKHARDT, BURTON, SADIK BEY, SOUBHY, etc. (V. bibl. de LA MECQUE).

MÉDINE. Ville du Sénégal, sur la rive gauche du haut Sénégal, en aval des chutes du Félon, à 570 kil. à l'E. de Saint-Louis (925 kil. par le fleuve). Cette ville est reliée à Kayes par un chemin de fer. Dans son fort, bâti par Faidherbe (1855), le mulâtre Paul Holle et ses cinquante soldats soutinrent une résistance de trois mois contre les bandes d'El-Hadj-Omar. Faidherbe les débloqua (1857).

MEDINET-ABOU. Village d'Egypte, moudiriéh de Kénéh, sur la rive gauche du Nil, en face de Keunak, sur les ruines de l'ancienne *Thèbes*. On y trouve un temple de la XVIIIe dynastie et le memnonium de Rhamsès III, non loin duquel sont les célèbres colonnes de Memnon. On trouvera des détails à l'art. THÈBES.

MEDINET-EL-FAYOUN. Ville d'Egypte, ch.-l. du Moudiriéh de Fayoun, sur le Bahr-Yousouf, à 18 m. d'alt.; 26,000 hab. Grand bazar, mosquée ruinée avec colonnes antiques; tissage de laines. Grand commerce de produits agricoles, d'essence de rose. Non loin sont les ruines d'*Arsinoé*.

MEDINILLA (*Medinilla* Gaud.) (Bot.). Genre de Mélastomacées, composé d'arbustes et de lianes, caractérisé par les fleurs 4-6 mères, le réceptacle concave, le calice denté, les pétales aigus, et 8-12 étamines sur 2 séries, l'ovaire 4-6 loculaire plus ou moins adné au réceptacle; le fruit est une baie. Ce genre, auquel Baillon rattache les *Carionia*, *Pachycentra* et *Hypenanthe*, comprend une soixantaine d'espèces de l'Inde, des îles de la Malaisie et de l'Afrique tropicale occidentale. Leur écorce sert à préparer des cataplasmes émollients. Celle du *M. macrocarpa* Bl., des Moluques, passe pour alexipharmaque; celle du *M. crispata* Bl. est utilisée contre les tumeurs, les foulures, la morsure des serpents venimeux; ses feuilles, à saveur acide, sont employées comme condiment. On vend sur les marchés de Java et de Sumatra les fruits comestibles du *M. javanensis* Bl. Dr L. HN.

MEDIOLANUM (V. MILAN).

MEDIOLANUM AULERCORUM (V. EVREUX).

MEDIOLANUM SANTORIUM (V. SAINTES).

MEDIOMATRICI, MEDIOMATRICES. Peuple gaulois de la Belgique, qui avait pour voisins au N. les *Treveri*, à l'O. les *Remi* et au S. les *Leuci*. A l'époque de César, leur territoire s'étendait à l'E., jusqu'aux bords du Rhin (*De Bello Gall.*, IV, 10), et *Brocomagus* (Brumath) était une de leurs villes. Plus tard, les *Tribocci*, peuple germain, passèrent le fleuve et les forcèrent à se retirer de l'Alsace jusqu'au delà des Vosges. Leur ancien domaine comprenait également le territoire de *Verodunum* (Verdun), qui s'en démembra vers le IVe siècle. Dans la *Notice des provinces*, la première Belgique comprend les *Treveri*, les *Leuci*, les *Mediomatrici* et de plus la *Civitas Verodunorum*, qui plus tard forma le diocèse de Verdun. Le territoire des *Mediomatrici* ainsi réduit correspond au diocèse de Metz. A l'époque de l'indépendance des Gaulois, les *Mediomatrici* avaient déjà comme centre *Divodurum* (Metz) *oppidum* situé au confluent de la Moselle et de la Seille, et comme villes principales *Ibliodurus et Caranusca*.

MEDIOUNA. Tribu d'Algérie, dép. d'Oran, dans la partie la plus riche du Dahra, au N.-O. de Mazouna. D'origine berbère, ils ne parlent que l'arabe; ils possèdent quelques champs de céréales, mais ont surtout de beaux vergers et des troupeaux. Très puissants au moyen âge, les Mediouna ont beaucoup souffert de la lutte qu'ils ont soutenue contre nous, à l'instigation de Bou-Maza, de 1844 à 1847. Leur territoire, qui est riche, bien irrigué, a été envahi par la colonisation et forme maintenant un douar de la commune mixte de Renault ayant 4,000 hab. E. CAT.

MÉDIQUES (Guerres) (V. GRÈCE, t. XIX, p. 310).

MÉDIS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. Saintes, cant. de Saujon; 779 hab. Eglise du XIIe siècle. Fabrique de toiles.

MÉDITERRANÉE. Mer intérieure comprise entre l'Europe méridionale, l'Asie Mineure, l'Afrique septentrionale : elle communique avec l'Atlantique par le détroit de Gibraltar; avec la mer Rouge, *artificiellement*, par le canal de Suez. Elle est comprise entre 7°40′ à l'O. et 39°25′ à l'E. de long., entre 30°16′ au S. et 47°18′ de latit. N. Sa plus grande longueur, du détroit de Gibraltar à Beyrouth, est de 3,750 kil. Sa plus petite largeur, du cap Granitola (Sicile) au cap Bon (Tunisie), est de 138 kil. Sa superficie totale est de 3,081,850 kil. q. Si l'on fait abstraction de la mer Noire, de la mer d'Azov, de la mer de Marmara, de l'Adriatique, ce qui reste de la Méditerranée a encore une superficie de 2,976,460 kil. q., c.-à-d. plus de cinq fois la France. Nous ne parlerons que de la Méditerranée proprement dite, laissant de côté les petites mers particulières auxquelles sont consacrés des articles spéciaux.

Fosses et plateaux sous-marins; formation de la Méditerranée : volcans, deltas, côtes. Les traits caractéristiques des cuvettes méditerranéennes sont les suivants : 1° D'une manière générale, *la Méditerranée est moins profonde que l'Océan :* le seuil de Gibraltar est le bord d'un plateau tombant du côté de l'Atlantique. Au large du détroit, l'Océan a des profondeurs de 4,000 m. La partie la plus profonde du seuil n'est guère qu'à 1,000 m., et il faut aller jusqu'aux cuvettes tyrrhénienne et ionienne pour trouver des profondeurs qui dépassent 3,000 m. D'après Krümmel, la profondeur moyenne de la Méditerranée est de 1,339 m. — 2° La mer Méditerranée est partagée en un *bassin oriental* et en un *bassin occidental* par un seuil dont la profondeur moyenne n'est que de 200 m. et qui est compris entre la Sicile, Malte et la Tunisie. Dans chacun de ses bassins il y a des fosses profondes et des plateaux sous-marins (plateau des Baléares, fosse entre Baléares et Corse, plateau d'Etrurie, Corse et Sardaigne, fosse tyrrhénienne dans le bassin occidental;

plateau adriatique, fosse ionienne, plateau de l'Archipel et Crète, fosse entre Crète et l'Egypte dans le bassin oriental). « Si la mer baissait de 200 m., l'Italie rejoindrait la Sicile, la Sicile s'unirait à l'Afrique, le détroit des Dardanelles et le Bosphore se fermeraient. Si le niveau baissait de 1,000 m., l'Archipel, la mer Noire, la mer Adriatique, se réduiraient à des flaques sans importance; le bassin de la Méditerranée proprement dite se diviserait en plusieurs nappes isolées ou communiquant entre elles par d'étroits canaux; le seuil de Gibraltar unirait l'Espagne au Maroc. » (D'après Vivien de Saint-Martin.) Si le niveau baissait de 2,000 m., on n'aurait plus que quatre lacs intérieurs dans les quatre fosses principales que nous avons signalées et dont les profondeurs maxima, constatées par les sondages, sont 3,150 m. entre Sardaigne et Baléares, 3,730 m. dans la mer Tyrrhénienne, 3,300 m. entre Crète et Egypte, 3,970 m. dans la mer Ionienne, *la plus grande profondeur connue dans la Méditerranée*. La nature du sol sous-marin n'est connue que par des observations trop peu nombreuses. On sait seulement que le voisinage des rivages et les fonds qui ne descendent pas au-dessous de 500 m. sont couverts de sable, de gravier et de coraux. Le sol des grands fonds est couvert de vases de différentes espèces.

La formation de la Méditerranée est due au soulèvement de plateaux et de chaînes de montagnes qui ont isolé la cuvette méditerranénne de l'Atlantique, lors de l'exhaussement, à la fin de la période tertiaire, des bassins du Guadalquivir, de la Garonne et du Pô, de la Russie méridionale et de l'Algérie. Des affaissements ont augmenté la superficie de la mer intérieure et ont fait communiquer le bassin oriental, le bassin occidental et la mer Noire, tout d'abord isolés les uns des autres. Cette formation s'est faite en plusieurs fois (en cinq périodes, d'après M. E. Suess). Voici les causes qui ont le plus contribué à donner à la Méditerranée sa forme actuelle : 1° Le soulèvement des terrains qui forment la chaîne N. de la Sicile, les massifs septentrionaux du Maghreb (monts de Kabylie et du Rif), la sierra Nevada et les hauteurs des Baléares. Ce soulèvement s'est brisé aux points de torsion : l'une de ces cassures est le détroit de Gibraltar. 2° Le soulèvement des Alpes, des Karpates, des Balkans, du Caucase, qui ont amené les effondrements récents de la vallée du Pô et du N. de l'Adriatique, de la plaine de Valachie et du N. de la mer Noire, enfin la séparation de la mer Noire et de la Caspienne, par suite de l'abaissement du niveau de cette dernière par évaporation. 3° La formation des montagnes et des vallées de Grèce et d'Asie Mineure qui se relient sous les flots par les îles et les bras de mer de l'Archipel. 4° Le soulèvement du Liban et l'effondrement de la mer Morte qui se continue par le golfe d'Akaba et la mer Rouge. Ces faits sont basés non seulement sur l'étude des roches, mais encore sur la comparaison des faunes. On trouve une grande quantité d'espèces communes au Maghreb et à l'Espagne méridionale, ainsi qu'à la Sicile. Il y a à Gibraltar une tribu de singes et des débris peu anciens de la hyène d'Afrique. Le chacal vit encore dans les îles Ioniennes. Les détroits de Gibraltar et de l'Hellespont sont modernes : d'autre part, il semble qu'il n'y ait *jamais eu de communications entre la mer Rouge et la Méditerranée* avant l'ouverture du canal de Suez : les espèces animales des deux mers sont toutes différentes. — La période des soulèvements et des effondrements ne semble pas terminée. Au N. de Pescaro, la côte de l'Adriatique continue de s'enfoncer; les îlots de Venise s'abaissent d'environ 0^m25 par cent ans. Sur les côtes dalmates, la partie inférieure des vallées est peu à peu envahie par la mer; de même, autour de la fosse orientale. La partie E. de la Crète, l'isthme de Suez, le sol d'Alexandrie s'enfoncent. En 1784, une invasion de la mer a formé le lac d'Aboukir. Suess signale trois régions de tremblements de terre : 1° le pourtour de l'Adriatique septentrionale; 2° la région d'Antioche; 3° Bakou et le Caucase méridional. — La présence de fissures volcaniques dans le voisinage des fosses est indiquée par les *volcans* du Vésuve, de Stromboli, de l'Etna, les cratères sous-marins qui firent paraître au S. de la Sicile l'île Julia ou Ferdinandea en juil. 1831 et en juil. 1863, ceux du golfe d'Arta, les terrains volcaniques de Méthone, Santorin, Nissos. — Les côtes de Tunisie, des Baléares, de la Corse, de l'Italie méridionale, autour du cap Circello et de Brindisi, de Rhodes, de Chypre, au N. de la Grèce, s'exhaussent continuellement. — Enfin les golfes sont comblés en beaucoup d'endroits par les alluvions. Sur le pourtour de la Méditerranée, les pluies et les glaciers des hautes montagnes alimentent des fleuves chargés de débris minéraux qui forment des *deltas* toujours croissants dans cette mer sans marées. Les deltas des fleuves d'Asie Mineure ont comblé la plupart des ports de l'époque grecque. Milet est à plusieurs kilomètres du rivage. — Les apports des fleuves détournés par les vents réguliers ou par les courants forment les *cordons littoraux*, les *levées de sables*, séparent de la mer des chapelets de *lagunes* (littoraux français et vénitien). En dehors de ces accidents locaux, les côtes méditerranéennes sont découpées dans les pays où les montagnes sont perpendiculaires au littoral (rivages asiatiques de l'Archipel, Grèce, Italie occidentale, côtes de Provence) : elles sont rectilignes et sans abri quand elles font la bordure d'un plateau dont l'escarpement et parallèle à la mer. *Mare sœvum, littus importuosum*, dit Salluste du Maghreb, et le mot s'applique à la Tripolitaine, à une partie des côtes de la Syrie et de l'Espagne. Nous renvoyons aux articles spéciaux pour les détails sur les côtes et les îles de la Méditerranée.

Les eaux : évaporation; densité et salure; courants; marées; vagues; coloration. On a calculé que, chaque année, l'*évaporation* enlevait à la Méditerranée 6 millions de kil. c. d'eau, tandis que la pluie ne lui en rendait que 1,500,000. L'évaporation annuelle représente une tranche de 2 m.; l'eau restituée par les pluies et par les fleuves représente respectivement une tranche de 0^m50 et une tranche de 0^m25. « On peut expliquer cette grande évaporation en remarquant que les vents dominants sont ceux du N. qui sont généralement des vents secs, puisque l'air contient d'autant moins de vapeurs qu'il est à une température moins élevée. Or ces vents du N., en se réchauffant sur la France, sur l'Italie et sur la Grèce, deviennent aptes à enlever une plus grande quantité d'humidité, qu'ils portent enfin au-dessus des déserts de l'Afrique, de l'Arabie et de la Perse, pour aller produire au S. la saison des pluies tropicales. Quant au vent d'O., qui généralement est un vent humide, il n'arrive à la Méditerranée que par-dessus les montagnes de l'Espagne et de la France, où il dépose en grande partie son humidité; ce dépôt est l'origine du Guadiana, du Tage, du Douro, de la Gironde, de la Loire et du Rhône. Le vent d'O. arrive presque desséché au bassin de la Méditerranée. » (Babinet.) L'activité de l'évaporation dans la Méditerranée a plusieurs conséquences importantes que nous allons énumérer : 1° Le niveau de la Méditerranée est inférieur de 1 m. à celui de l'Atlantique, de 0^m80 à celui de la mer Rouge. 2° Dans les parties voisines du foyer de chaleur saharien, c.-à-d. sur les côtes de la Tripolitaine et dans les Syrtes, l'eau de la Méditerranée contient 39 millièmes de substances salines en dissolution, tandis que celle de l'Océan n'en contient que 36 millièmes et celle de la mer Noire 19 millièmes seulement à cause de la grande proportion d'eaux douces que les fleuves déversent. La proportion moyenne pour la Méditerranée est 36 millièmes. Le poids spécifique moyen de l'eau de la Méditerranée est 1,029 : celui des océans est 1,028, c.-à-d. que 1 m. c. d'eau de la Méditerranée pèse 29 kilogr. de plus que 1 m. c. d'eau distillée. Le poids spécifique de l'eau de la mer Noire n'est que de 1,016. L'industrie des *salines* est très répandue sur les côtes méditerranéennes, particulièrement en Crimée, en Italie méridionale, en Languedoc (production annuelle de la Russie, 600,000 tonnes; de l'Italie, 300,000; de la France, 250,000). 3° L'Océan et la mer Noire rendent à la Méditerra-

née une partie de l'eau qu'elle perd. A chaque extrémité de la Méditerranée, à Gibraltar et aux Dardanelles, on reconnaît à la surface un très fort courant d'eau venant à la Méditerranée. Au-dessous de ce courant de surface se trouve un contre-courant portant les eaux plus denses et plus salées de la Méditerranée à la mer Noire et à l'Océan. « L'Atlantique doit fournir chaque année à sa mer latérale une couche d'au moins 1 m. d'épaisseur, soit approximativement une masse liquide de beaucoup supérieure à celle du fleuve des Amazones durant ses crues. Cet afflux de l'Océan qui pénètre par le détroit de Gibraltar est assez puissant pour se faire sentir au loin dans la Méditerranée et peut-être même jusque sur les côtes de la Sicile. D'ailleurs, il est, comme tous les courants, bordé de remous latéraux qui se portent en sens inverse. Aux heures de reflux, toute la largeur du détroit est occupée par les eaux provenant de l'Atlantique ; mais, quand la marée s'élève, la Méditerranée lutte plus énergiquement contre la pression de l'Océan et deux contre-courants se produisent : l'un, qui longe le littoral d'Europe ; l'autre, deux fois plus large et plus puissant, qui suit les côtes africaines, de la pointe de Ceuta au cap Spartel. » (Vivien de Saint-Martin.) D'autre part, dans le détroit des Dardanelles et dans le Bosphore, l'eau court vers la Méditerranée comme un véritable fleuve. Le *courant du Bosphore*, qui a une vitesse de 6 à 7 kil. à l'heure, est difficile à remonter pour les navires allant de l'Archipel à la mer Noire. La *marée* est faible, mais elle n'est pas nulle dans la Méditerranée. La différence entre le flux et le reflux atteint son maximum dans la petite Syrte ou golfe de Gabès (2 m. à l'embouchure de l'oued Gabès; 2^m60 aux équinoxes dans le port de Sfax ; 3 m. fréquemment à l'île Djerba). Cette amplitude de la marée dans la petite Syrte n'est pas expliquée suffisamment. Partout ailleurs l'amplitude de la marée n'atteint même pas 1 m. (0^m15 à Zante, 0^m50 à Alexandrie, 0^m30 à Livourne, 0^m60 à 0^m70 à Venise). Les marées de l'Atlantique se font sentir jusqu'au delà de Malaga. On attribue à la marée déviée par les détroits et les sinuosités de la terre le courant de l'Euripe entre l'Eubée, et la Grèce qui change de direction jusqu'à sept fois par jour, et les tourbillons de Charybde et de Scylla. Les vagues de la Méditerranée sont beaucoup moins élevées que celles de l'Atlantique à cause de la salure des eaux et de quelques autres causes (moindre profondeur des bassins, déviation des vents). Les vagues de tempêtes ont de 4 à 5 m. et exceptionnellement s'élèvent à 9 m. Les vagues moyennes ont de 3 à 4 m. Elles sont plus courtes que celles de l'Océan (45 à 60 m. environ). L'eau de la Méditerranée a une coloration bleue très caractéristique : la grotte marine de Capri est célèbre par la lumière azurée que lui donne le reflet des flots. Cette couleur rappelle celle des mers tropicales et paraît être due comme elle à la présence d'une assez grande quantité de vases dans les eaux. Les traits qu'on vient d'indiquer se retrouvent, avec des proportions un peu différentes, dans les autres mers intérieures, golfe du Mexique, méditerranées des îles de la Sonde.

Température des eaux. Faune. Pêches. La température des eaux méditerranéennes reste constamment à +13°, quelle que soit la profondeur, au-dessous de 200 à 250 m., tandis que les profondeurs de l'Océan sont sillonnées de courants froids d'origine polaire dont la température descend à +2 et +3°. Le relèvement du seuil de Gibraltar est la principale cause de cette particularité qui a une grande importance pour la faune. D'après M. Milne-Edwards, la *Méditerranée s'est peuplée par l'Océan* après la séparation de l'Espagne et du Maghreb. Elle compte 444 espèces de poissons et environ 850 espèces de mollusques, tous parents des espèces océaniques qu'on trouve sur les côtes du Portugal ou du Maroc. Les animaux sont plus rares dans la Méditerranée que dans l'Océan. « Nulle part, dit M. Milne-Edwards en parlant du bassin occidental, nous n'avons rencontré de rocher, de pierre ou de gravier. Les annélides tubicoles, les polypiers et tous les êtres qui leur font cortège n'y trouvent pas à se fixer. C'est ainsi qu'il faut expliquer leur rareté, car si un corps résistant séjourne quelque temps au fond, il ne tarde pas à se couvrir d'animaux. » Le câble sous-marin entre la Provence et la Corse était couvert d'annélides et de polypiers. Les espèces diminuent graduellement de Gibraltar à la côte de Syrie. Elles ne ressemblent pas à celles de la mer Rouge qui n'a jamais communiqué avec la Méditerranée. *Sur 120 zoophytes, la Méditerranée en a 2 seulement de communs avec la mer Rouge.* Depuis l'ouverture du canal de Suez, quelques poissons méditerranéens ont passé dans la mer Rouge, mais la réciproque n'a pas eu lieu, sans doute parce que les eaux méditerranéennes sont trop froides. Par contre, quelques mollusques de la mer Rouge sont entrés dans le canal. La nacre perlière est en train de s'y acclimater. Les plus grands poissons de la Méditerranée sont les requins, abondants dans le bassin oriental, les squales et, exceptionnellement, quelques cétacés venus de l'Océan. La principale pêche est celle des *thons* ; ces poissons entrent, à chaque printemps, en trois grandes bandes par le détroit de Gibraltar, vont jusqu'au fond de la mer Noire et reviennent en automne dans l'Océan. Les dauphins et les poissons de proie en détruisent une grande quantité. Les pêcheurs les prennent au moyen d'enceintes de filets de plusieurs kilomètres de développement qu'on rabat autour des bancs de thons. On pêche ces poissons sur toutes les côtes méditerranéennes. Les *anchois*, les *sardines* sont pris surtout dans le bassin occidental. Le produit de ces pêches est d'environ 80 millions. Le *corail* se trouve surtout dans le bassin occidental, sur les côtes d'Algérie, de Sicile, de Sardaigne et même au large de Saint-Tropez et du cap Creus. Il est généralement à une profondeur de 100 m. au minimum. On l'arrache au moyen de dragues en fer qui le brisent souvent ; les Italiens sont les principaux pêcheurs de coraux. Le produit de cette pêche est de 15 millions par an. Les *éponges* sont récoltées par les plongeurs grecs ou syriens, sur des fonds de 5 à 50 m. de profondeur, dans la petite Syrte, sur les côtes de Syrie, d'Anatolie, entre les Sporades et les Cyclades (produit 1 million par an).

Vents. Climat méditerranéen. Les vents méditerranéens sont irréguliers, sauf quelques exceptions. Les courants dominants sont les vents du N., surtout pendant l'été où le continent africain surchauffé détermine un violent appel d'air vers le S. Dans le bassin oriental, le vent souffle du N. en juin et juillet, parfois pendant quarante jours : c'est le *borée ;* l'hiver, le courant se renverse et souffle du S. au N. Ces vents alternants rappellent les moussons de l'océan Indien, mais avec beaucoup moins de régularité. Les anciens les appelaient *vents étésiens.* Dans le bassin occidental, l'appel déterminé pendant l'été par la surface surchauffée de la mer fait descendre des Alpes et des Cévennes de violents vents du N., le *bora* dans l'Adriatique, le *mistral* sur le golfe du Lion. Le vent d'O., venu de l'Atlantique et desséché par la traversée de l'Espagne, est le *zéphyre* des anciens. Le *climat méditerranéen* est très particulier ; il est caractérisé par les *pluies d'hiver*, peu abondantes, et la sécheresse des étés. Il donne lieu à une végétation spéciale, cultures arborescentes (vignes, oliviers, orangers), arbres toujours verts (cyprès, pins, yeuses) qui résistent facilement à l'évaporation. Les plateaux sans pluies (Algérie, Espagne, Asie Mineure) prennent facilement l'apparence de steppes. Les mêmes caractères se retrouvent dans les régions qui ont un climat analogue au climat méditerranéen (cap de Bonne-Espérance, Australie orientale, Californie, etc.). (Pour les détails sur le climat et la végétation, V. les articles consacrés aux différentes régions baignées par la Méditerranée.)

Commerce et histoire. La Méditerranée est le centre autour duquel se sont développées les civilisations anciennes, Phéniciens et Grecs dans le bassin oriental, puis dans le bassin occidental par leurs colonies ; Carthaginois, Etrusques et Romains, dans ce dernier bassin. (Se reporter aux articles spéciaux pour cette histoire ; de même pour le

commerce de la Méditerranée au moyen âge.) Depuis le IVe siècle av. J.-C., la Méditerranée, outre son cabotage, servait de débouché à deux courants commerciaux importants : 1° le commerce des Indes, fait par la mer Rouge, avait comme débouché Alexandrie; 2° le commerce de l'Asie intérieure, fait par caravanes, aboutissait aux ports de Syrie et aux ports de Crimée; ces derniers prirent une grande importance quand les Mongols s'emparèrent de la Russie. La découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance et celle de l'Amérique enlevèrent au commerce méditerranéen une partie de son importance qu'il a commencé à reprendre depuis le percement de l'isthme de Suez (1869). La Méditerranée possède actuellement le *quart des navires*, mais seulement le *dixième du tonnage* du monde entier. Ces navires sont surtout des voiliers de cabotage appartenant en majorité à des Italiens et à des Grecs d'Europe ou d'Asie. La plus grande partie des vapeurs à grande vitesse appartiennent à des compagnies françaises. Sur une valeur d'environ 12 milliards à laquelle on exprimait en 1885 le total des transactions du bassin méditerranéen, le commerce français représentait 3 milliards environ (V. pour les détails, les articles consacrés aux principaux ports). Jules GAUTIER et Albert MÉTIN.

DÉPARTEMENT DE LA MÉDITERRANÉE. — Créé en 1808, avec les autres départements formés par la Toscane, il était borné au N. par l'Etat de Lucques, à l'O. par la Méditerranée, au S. par la principauté de Piombino, au S.-E. et à l'E. par les départements de l'Ombrone et de l'Arno. Il avait pour chef-lieu Livourne.

BIBL. : L'étude scientifique et la cartographie de la Méditerranée ont été commencées par les géographes d'Alexandrie et de Rome et continuées par les auteurs de *portulans* des villes italiennes commerçantes du moyen âge. Dès le XIVe siècle, on a des cartes des côtes de la Méditerranée qui contrastent par leur fini avec les représentations grossières qu'on avait à cette époque pour le reste de l'Europe, et qui sont exactes, sauf quelques détails. Les rectifications de longitude et de latitude ont été faites au XVIIe siècle par PEIRESC (1635), par LE CHAZELLE (1666-1694), par Guillaume DELISLE. Le premier livre consacré spécialement à la Méditerranée est celui de BARTOLOMEO CRESCENTION, *Della Nautica Mediterranea ;* Rome, 1602, in-4. La bathymétrie doit ses principales données aux voyages d'exploration du *Travailleur* (français) dans le bassin occidental, et du *Washington* (italien) dans le bassin oriental, tous deux en 1881. - Les principaux ouvrages à consulter sont : Carte du capitaine GAUTHIER (1819), refondue (1849-51) par DAUSSY et KELLER, nos 1186 et 1265 de l'Hydrographie française. — Carte de l'amirauté britannique, 1862-64, n° 2718, 1, 2 *ter*, 3 *ter*, 3 feuilles. — *Mer Méditerranée*, carte n° 3,853 du Dépôt de la marine, 1881, 2 feuilles. — PETERMANN, *Karte des mittelndischen Meeres* ; Gotha, 1880, 8 feuilles. — G. AIMÉ, *Recherches physiques sur la mer Méditerranée;* Paris, 1845, in-8.— J. FISCHER, *Beitræge zur physischen Geographie der Mittelmeerlænder;* Leipzig, 1877, in-8, 3 cartes et 1 profil.— Th. FISCHER, *Küstenveränderungen in Mittelmeergebiet;* Berlin, dans *Geog. gesellch. Zeitschrift*, 1878. — Edouard SÜESS, *Das Antlitz der Erde;* Prague, 1885, t. I, sect. IV, avec une bibliographie. — SCHWEIGER-LERCHENFELD, *Das Mittelmeer;* Fribourg-en-Brisgau, 1888, in-8. — *Phares de la mer Méditerranée, corrigés au 1er mars 1890, par le service des instructions nautiques;* Paris, 1890, in-8. — *Admiralty List of lights in the mediterranean, black and red seas;* Londres, 1888, in-8. — R. LAMBERT-PLAYFAIR, *Handbook to the Mediterranea, its cities, coats and islands;* Londres, 1890, 2 vol. in-16. — Charles GRAD, *Température de la Méditerranée et de la mer Adriatique*, dans *Congrès intern. géogr. de Paris*, 1878. — Th. FISCHER, *Studien über das Klima der Mittelmeerlænder*, dans *Petermanns Mittheilungen*, Ergænzungsheft, n° 58 ; Gotha, 1879, in-4. — FOLL et SARRAZIN, *Pénétration de la lumière du jour dans les eaux de la Méditerranée;* Genève, 1884-87, in-4. — MILNE-EDWARDS, *Rapport de la Commission chargée d'étudier la faune sous-marine dans les grandes profondeurs de la Méditerranée et de l'océan Atlantique;* Paris, 1882, in-8. — GIGLIOLI, *La Scoperta di una fauna abissale nel Mediterraneo*, dans *3e congrès géogr., intern.*, t. III ; Venise, 1881, in-8 (trad. dans *Annales des sciences naturelles*, t. XIII, 3e série). — KELLER, *Die Thiermigrationen in Suez Canal;* Dresde, 1883, in-8. — Julius-Victor CARUS, *Prodomus faunæ mediterraneæ, Pars I ;* Stuttgart, 1884, in-8. — HYDE CLARKE, *The Early History of the Mediterranean populations;* Londres, 1882, in-8. — RICHTER, *Handel und Verkehr der wichtigsten Vœlker des Mittelmeeres in Alterthum;* Leipzig, 1886, in-8. — Niccolo DA PONTE, *Sulle Rive del Mediterraneo, arti, industrie et commercio dei popoli antichi;* Turin, 1889, vol. I, in-8. — *Ministère des travaux publics :* LAROCHE, *Etude sur les principaux ports de commerce européens de la Méditerranée;* Paris, 1885, in-fol. — IMBART DE LA TOUR, *l'Expansion de la France dans la Méditerranée;* Bordeaux, 1886, in-8.

MÉDITERRANÉENNE (Race) (V. RACE).

MÉDIUM (V. SPIRITISME).

MÉDIUS (Anat.) (V. DOIGT).

MEDJADJA. Tribu arabe d'Algérie, dont il y a des fractions éparses dans le dép. d'Alger, près d'Orléansville (6,000 individus environ), et dans le dép. de Constantine, au S.-O. de Philippeville (3,000 individus environ).

MEDJANA (Plaine de la) (V. CONSTANTINE, t. XII, p. 595).

MEDJEBA (V. IMPÔTS ARABES, t. XX, p. 611).

MEDJERDA. Fleuve d'Algérie et de Tunisie, le *Bagradas* des auteurs anciens. Il naît au milieu des montagnes de 1,000 à 1,200 m. d'alt. qui s'élèvent au S. et à l'O. de Souk-Ahras (dép. de Constantine) et que Niox appelle les monts de la Medjerda. Il coule d'abord entre des hauteurs boisées, couvertes des ruines de maintes villes romaines, puis, près de Souk-Ahras, s'engage dans une gorge étroite et sinueuse, où il est traversé vingt-sept fois par la route, et entre en Tunisie, après 50 kil. de ces méandres, à Sidi-el-Hanessi. Là, la Medjerda coule dans une vallée plus large, qu'elle a fécondée de ses alluvions, vallée riche en cultures de céréales et de vignes, et qui était l'*Africa* propre des anciens; elle est encore appelée *Friguia* par les indigènes. C'est dans cette vallée que parcourt aussi le chemin de fer d'Alger à Tunis que se trouvent les villes de Ghardimaou, Chemtou, Souk-el-Arba, Medjez-el-Bab, Tebourba, Djedeida. A partir de ce point, la Medjerda, qui avait une direction générale O.-E., va droit vers le N., se divise près de Bou-Chateur (village qui a remplacé l'ancienne Utique) en deux bras et finit dans un lac salé ou bahira, communiquant avec la mer par un chenal, après un cour de 360 kil. dont 100 en Algérie. La superficie de son bassin est estimée à 25,000 kil. q. La Medjerda a pour principaux affluents, sur sa rive gauche, un simple torrent, l'oued Bidour; sur sa rive droite, plusieurs grandes rivières, l'oued Mellègue qui vient des plateaux de Tebessa en Algérie, longue de plus de 130 kil., mais peu abondante, l'oued Khalled et l'oued Siliana, qui lui amènent les eaux des plateaux tunisiens. La Medjerda est peut-être la plus riche en eaux des rivières de l'Algérie-Tunisie. Dans son bassin supérieur elle en a beaucoup, grâce aux forêts qui couvrent les montagnes où elle passe, mais en Tunisie ses eaux sont, l'été, limoneuses et très basses. A Tebourba, où il y a un pont-barrage, construit par des ingénieurs hollandais au XVIIe siècle, l'étiage est de 1m861, tandis que son débit l'hiver atteint 987 m. c. d'eau par seconde. — A son embouchure, la Medjerda dépose des quantités considérables d'alluvions; aussi a-t-elle remanié complètement la forme du littoral, prolongé la terre aux dépens de la mer, et, après avoir mis l'ancien port d'Utique dans l'intérieur, a comblé plus récemment celui de Porto-Farina, florissant au siècle dernier. On trouvera une importante étude sur ces modifications dans l'ouvrage de Tissot : *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*. V. aussi dans les *Mittheilungen de Petermann*, 1883, un article de Partsch. E. CAT.

MEDJEZ-AHMAR. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Guelma, à 14 kil. O.-S.-O. de Guelma, stat. de la voie ferrée de Bône au Khroub (Constantine) ; son nom signifie le « gué Rouge », ou suivant d'autres le gué des Anes ». C'est là que se forme la Seybouse, par la réunion de l'oued Cherf et de l'oued Zenati. En ce point on établit un camp en 1837 qui rendit de grands services lors de l'expédition de Constantine. E. CAT.

MEDJEZ-EL-BAB. Ville de Tunisie dont le nom signifie le « gué de la Porte », sur la r. dr. de la Medjerda; 2,000 hab. environ. Stat. de la voie ferrée d'Alger à Tunis, à 50 kil. S.-O. de cette dernière ville. Il s'y trouve des ruines romaines considérables d'une ville que l'Itinéraire d'Antonin appelle *Membrina*, notamment une porte triom-

phale, assez bien conservée, qui a valu à la ville moderne son nom actuel. Un pont sur la Medjerda, construit avec des débris antiques, date du XVIIIe siècle. E. CAT.

MEDJEZ-SFA. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Guelma, annexe de la com. de plein exercice de Duvivier ; 300 hab. Stat. du chem. de fer de Bône à Souk-Ahras. Culture de la vigne. Il s'y tient chaque vendredi un marché très important. E. CAT.

MEDJIBODJ. Ville de Russie, gouvernement de Podolie, au confluent du Boug et du Boujek ; 5,000 hab. (2,000 juifs). Foire, fabrique de bougies. C'est un des plus vieux centres de cette région, l'un des plus considérables de la principauté de Kiev au XIIe siècle, souvent pillé ; le château fut détruit par les Cosaques en 1651, rebâti par les Turcs, à qui les Polonais l'enlevèrent en 1699. Ce fut un domaine des Czartoryski jusqu'en 1831.

MEDJIDIÉ (Ordre impérial du). Créé en Turquie, par le sultan, en août 1852, il est placé sous le patronage du chef de l'Etat qui le confère pour récompenser, au moyen d'une marque distinctive et honorifique, les services rendus dans les diverses fonctions au gouvernement impérial. Les membres sont divisés en cinq classes ; leur nombre est fixé à 50 pour la première (grands-croix), 150 pour la seconde (grands-officiers), 800 pour la troisième (commandeurs), 3,000 pour la quatrième (officiers) et 6,000 pour la cinquième (chevaliers). Les étrangers ne sont pas compris dans ce nombre. Devise : *Zèle, dévouement, fidélité.* Ruban rouge liséré de vert. G. DE G.

MEDJIDIÉ. Ville de Roumanie, dans la Dobroudja, district de Kustendjé (Constanza), sur le chemin de fer de Kustendjé à Tchernavoda. Fondée en 1851 par les Tatars émigrés de Crimée et du Kouban, à la place de l'antique Karason, elle eut jusqu'à 25,000 hab. Ceux-ci furent décimés par les fièvres ou émigrèrent ; en 1889, il n'en restait que 1,942.

MEDJMAA. Ville d'Arabie, dans le Medjd, à 230 kil. N.-O. de Riadh ; 12,000 hab. Forte citadelle où résidait la puissante famille des Sedeyri. Les Ouahhâbites ont transféré la capitale à Tooueïm.

MEDJOURTINES. Tribu de la côte orientale d'Afrique, vivant le long de la côte somali. Le pays qu'elle habite s'étend de la frontière orientale des possessions anglaises du golfe d'Aden au cap Aouad sur l'océan Indien. A l'intérieur, le territoire des Medjourtines est limité par l'Ogaden. Les Medjourtines obéissent à deux chefs, le sultan d'Halloula et le sultan des Medjourtines proprement dits ; tous les deux ont accepté, il y a quelques années, le protectorat italien. Dr ROUIRE.

MÉDOC (*Pagus Medulicus*). Ancien pays de la France situé sur la rive gauche de la Gironde et dont la ville principale était Lesparre. Il était borné au N. et à l'E. par le fleuve, à l'O. par l'Océan, au S. par le pays de Buch et les landes de Bordeaux.

VIN DE MÉDOC (V. VIN).

MEDOLA (Andrea), peintre italien (V. SCHIAVONE).

MÉDON, sculpteur grec, élève des maîtres crétois Dipoïnos et Scyllis. Il vivait à la fin du VIe siècle. Pausanias (V, 17, 1) vit de lui dans le temple d'Héra à Olympie une statue chryséléphantine d'*Athêna* portant le casque, la lance et le bouclier. Cet artiste est donc un des premiers qui ait pratiqué la sculpture en or et ivoire.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. I, pp. 46-47, 1re éd.

MÉDOUVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville : 293 hab.

MEDRACEN. Curieux monument funéraire, qui se trouve en Algérie, dép. de Constantine, à 9 kil. S. d'Aïn-Yacout, non loin de la route de Constantine à Batna. Il se dresse sur un plateau dénudé, au pied du Tafraout, a la forme d'un gros cylindre très court servant de base à une série de vingt-quatre gradins circulaires. Le gradin inférieur a 176 m. de pourtour, et la plate-forme supérieure, 40 m. ; la hauteur du monument est de 18 m. De loin, il ressemble à une colline et a beaucoup d'analogie avec le tombeau de la Chrétienne, près de Cherchell ; il appartient probablement à la même époque, c.-à-d. aux premiers temps de la domination romaine en Afrique. Tandis que le tombeau de la Chrétienne était le monument funéraire de la famille de Juba, roi de Maurétanie, le Medracen était celui de la famille des rois de Numidie ; on suppose qu'il fut élevé par Micipsa. Les indigènes l'appellent Kobr Madrous ou tombeau de Madrous. E. CAT.

MEDRANO (Fransisco de), poète espagnol du XVIIe siècle, natif de Séville. On ne sait rien sur sa vie, mais ce fut un des plus purs lyriques de l'Espagne, à en juger par le petit nombre de ses poésies parvenues à notre connaissance et insérées à la suite de *Sestinas*, de Pedro Venégas de Saavedra, poète sévillan (Palerme, 1617, in-8). Elles ont été rééditées dans la *Biblioteca* de Rivadeneyra, 1854, t. XXXII. On y remarque des sonnets religieux et surtout une ode, à la manière d'Horace, dont il fut l'un des meilleurs imitateurs, sur la « Vanité des désirs humains ». G. P-I.

MEDRESSAH (Archit.). Mot arabe désignant un édifice ou plutôt un ensemble d'édifices comprenant une école élevée à côté d'une mosquée et souvent du tombeau d'un saint de l'islam, lequel donne alors son nom à la medressah. Les classes et les cellules des élèves s'ouvrent généralement sur des portiques formant les quatre côtés d'une cour, au centre de laquelle est une fontaine, et la plupart des medressahs doivent leur création et leur entretien à des fondations pieuses. Ch. L.

MEDULI. Peuple de l'Aquitaine, voisin des *Bituriges Cubi*, qui occupait en partie l'île d'Antros, le Médoc d'aujourd'hui. Ausone nous apprend que, de son temps, des huîtres, appelées les Bordelaises (*Burdigalensia*), et dignes de la table des empereurs, étaient engraissées dans les parcs d'eau douce des *Meduli* (*Ep.*, VII, 1-2 ; IX, 18-25 ; cf. Sid. Apoll., *Ep.*, VIII, 12).

MEDULLI. Peuple ligure des Alpes, mentionné par Strabon (IV, VI, 5) et par Ptolémée, et dont le nom figure sur l'arc de Suse ainsi que sur le trophée des Alpes. M. E. Desjardins les localise dans la vallée supérieure de l'Arc ou la Maurienne. Vitruve (*De Architect.*, VIII, 3) dit que les *Medulli* sont pour la plupart goitreux. Il attribue cette infirmité à la composition des eaux qu'ils buvaient.

BIBL. : DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule rom.*, II, 96-99.

MEDULLOSA (*Medullosa* Cotta, *Myelopteris* Ren.) (Paléont. vég.). Troncs silicifiés du houiller de la Loire, du carbonifère supérieur et du grès rouge inférieur de Chemnitz et de l'Oural, également rencontrés au Cap. Cotta, Gœppert et Schimper les rapprochaient des Cycadées, et leur présence dans le carbonifère était pour eux une preuve de l'existence des Monocotylédones à l'époque houillère. Grand'Eury a prouvé qu'ils appartiennent à des Fougères. Citons le *M. carbonaria* Grand'Eury, *M. elegans* Cotta, *M. Landriotii* Ren. et *M. simplex* Grand'Eury, tous quatre du bassin de la Loire. Dr L. HN.

MÉDUSE. I. Mythologie. — L'une des *Gorgones* (V. ce nom et PERSÉE).

II. Zoologie. — La Méduse représente morphologiquement la forme d'organisation du Polype, la plus élevée, l'individu sexué arrivé à maturité. Le Polype est fixé ; il produit la Méduse qui est libre et qui, dès l'origine, ne semble être qu'un organe destiné à la reproduction. Cette forme nouvelle peut du reste remplir des fonctions végétatives, soit qu'elle devienne libre, soit qu'elle reste attachée à la colonie sous forme de bourgeons médusoïdes. A ceci se rattache une question très importante et aussi très controversée. Pendant longtemps, en effet, on ne put expliquer comment des êtres aussi différents que les Polypes et les Méduses représentaient tout simplement deux phases différentes d'un même cycle évolutif, adaptées à des conditions biologiques différentes. En étudiant d'une manière approfondie la formation de la Méduse sur le Polype, on a pu prouver qu'en réalité la Méduse n'est qu'un Polype discoïde, à forme aplatie, dont la cavité gastrique présente à la péri-

phérie des *loges périgastriques* correspondant aux loges vasculaires des Anthozoaires. On rencontre des formations intermédiaires entre le Polype et la Méduse, comme par exemple la larve ciliée vibratile du *Tubularia larynx*, l'*Actimea*, qui, au premier abord, ressemble plutôt à une petite Méduse qu'à un jeune Polype encore libre.

III. Paléontologie. — Le corps excessivement mou des Méduses n'a guère permis leur conservation à l'état fossile. Cependant des empreintes assez nettes pour autoriser une détermination exacte ont été trouvées dans le calcaire jurassique de Solenhofen, d'Eichstadt et des localités analogues. Tel est le *Rhizostomites admirandus* de Hœckel, qui se rapproche des *Rhizostomidæ* actuels. E. Trt.

IV. Astronomie. — Tête de Méduse. — Nom d'une des plus curieuses *étoiles changeantes* (V. ce mot), β Persée, *Algol* (V. ce mot).

MEDVIEDEV (Sylvestre), moine et écrivain russe, supplicié à Moscou en sept. 1689. Disciple de Simon de Polotsk, il soutint l'union de l'Eglise russe à l'Eglise catholique et combattit les frères Leikhondes ; persécuté par le patriarche Joachim, il fut protégé par la régente Sophie. A la chute de celle-ci, il s'enfuit, fut appréhendé, enfermé au monastère de Saint-Serge de Troïtza ; Pierre le Grand lui fit couper les pieds et les mains, puis la tête. Outre ses écrits théologiques, tels que la *Manne*, Medviedev a laissé des vers (*Anc. Bibl. russe* de Novikov) et une *Histoire de la révolte des strelitz*, publiée par Zakhorov, en 1838.

MEDVIÉDITZA. Rivière de Russie, gouv. de Saratov, affl. g. du Don ; elle draine un bassin de 36,000 kil. q. et parcourt 530 kil. (dont 425 flottables) dans une région très fertile.

MEDVIÉDITZA. Rivière de Russie, gouv. de Tver, affl. g. de la Volga ; elle parcourt 270 kil.

MEDVIEJII-Ostrova (île des Ours). Archipel de l'océan Glacial arctique, sur les côtes de Sibérie, au N. de la baie de la Kolyma. Il comprend six îles granitiques désertes. Laptev les découvrit en 1740.

MEDWAY. Rivière de la *Grande-Bretagne* (V. ce mot, t. XIX, p. 156). Son estuaire forme un beau port naturel que défendent de formidables ouvrages fortifiés. En 1667, l'amiral hollandais y pénétra, s'avançant jusqu'à Chatham où il prit ou brûla la flotte anglaise.

MEDYN. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Kalouga, sur la Medynka ; 8,100 hab. 3 églises ; fabriques d'allumettes, de calicot, de tuiles, etc. Le 14 oct. 1812, les Russes y mirent en échec l'avant-garde française.

MÉE (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Cloyes ; 566 hab.

MÉE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon ; 429 hab.

MÉE (Le). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun ; 792 hab. Carrières de pierre et fabrique de produits chimiques. Patrie du sculpteur Chapu.

MEEF (Guillaume de), historien belge, né à Liège vers 1500, mort à Liège en 1557. Il fut bourgmestre de sa ville natale, et rédigea une relation circonstanciée des troubles qui désolèrent Liège sous le règne d'Erard de La Marck, et qui avaient pour cause le renchérissement excessif des grains. Cette intéressante chronique a été publiée par Polain en 1835 sous le titre : *la Mutinerie des Rivageois* (Liège, in-8).

MEEKER (Joseph-Rusling), peintre anglais, né en 1827. Elève de l'Académie royale, il s'est établi à Saint-Louis (Etats-Unis), et il peint notamment des paysages de la prairie et des scènes de la vie des Peaux-Rouges.

MEEL ou **MIEL** (Jean), peintre et graveur flamand, né au château d'Ulaerdingen, près d'Anvers, en 1599, mort à Turin en 1664. Il fut l'élève de Gerard Seghers, qu'il abandonna pour entreprendre le voyage de Rome où il se fit bientôt connaître par son habileté à traiter les sujets familiers ou grotesques, les « bambochades ». S'étant brouillé avec André Sacchi, avec lequel il collaborait à la décoration du palais Barberini, il quitta Rome, voyagea en Lombardie, séjourna à Parme et à Bologne, étudiant, sur le conseil de son ami le cavalier Bernin, les œuvres des Carrache et du Corrège. A son retour à Rome, le pape Alexandre VII lui commanda l'*Histoire de Moïse frappant le rocher*, et, plus tard, la décoration d'une chapelle au Vatican. Il peignit également le *Miracle de saint Antoine de Padoue* à S. Lorenzo in Lucina, le *Baptême de saint Cyrille* à S. Martino de' Monti, des *Scènes de la vie de saint Lambert* et une *Annonciation* à S. Maria dell' Animi. Revenant à un genre plus familier et qui convenait mieux à son talent, il orna une salle du palais Raggi de deux tableaux représentant le *Corso*. Jean Miel reçut, en 1648, le titre de membre de l'Académie de Saint-Luc. En 1659, il se rendit à Turin sur l'invitation de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui le garda à sa cour le reste de sa vie et lui donna l'ordre de Saint-Maurice. Parmi les nombreux travaux que lui confia le duc, le plus important est la décoration d'un pavillon de chasse, appelé « la Vénerie royale », où Miel représenta, en de grands paysages animés, des *Rendez-vous de chasseurs*, *la Curée*, *le Laisser-courre ;* le succès en fut si grand, que ces scènes de chasses furent gravées et publiées en livre (*Veneria, disegnata e descritta dal comte Amedeo di Castellamonti*). Les musées du Louvre, de Berlin, de Dresde, de Saint-Pétersbourg, etc., possèdent de nombreuses toiles de Jean Miel : danses villageoises, campements, paysages, scènes d'auberge, etc. Dans son œuvre gravée, citons une *Sainte Famille*, une *Assomption*, une suite de *Quatre Pastorales*, trois pièces de batailles (*le Siège de Maestricht*, *la Prise de Maestricht*, *la Prise de Bonn*) pour illustrer le livre de Fabianus Shada, *De Bello Belgico decades duo*. Bing.

MÉEN (Saint), *Mevennus*, *Mevennius*, *Mevanius ;* appelé aussi *Meven*, *Maen*, *Mein*, *Conard-Méen*, né vers 540, mort en 617. Fête, le 21 juin. On dit qu'il était neveu de saint Samson de Dol ; il l'aida dans ses travaux d'évangélisation, et fonda vers 600 le monastère de Saint-Gaël, en Armorique (Ille-et-Vilaine), puis un autre monastère près d'Angers.

Congrégation des prêtres de Saint-Méen. — Plus connue sous les noms de *Société des prêtres de l'Immaculée Conception* ou des *Missionnaires de Rennes*. Le supérieur général réside à Rennes ; le noviciat a été établi à Bellevue, près de Rennes. Cette congrégation fut fondée vers 1830 par Jean de Lamennais ; elle s'occupe de missions et de la direction des séminaires et des établissements d'instruction secondaire. E.-H. V.

MEER de Delft ou **VERMEER** (Jan van der), peintre hollandais, né à Delft en 1632, mort à Delft en déc. 1675. On le dit élève de Fabritius ; en tout cas il fut influencé par lui, car on trouva dans son atelier, après son décès, trois tableaux de ce maître. Il mourut pauvre, laissant des dettes et dix enfants. Sa femme paraît l'avoir beaucoup admiré, car, ayant livré deux tableaux de lui pour payer 600 florins à un boulanger, elle fit la condition qu'elle pourrait les racheter moyennant 50 florins par an. Ce maître était tombé dans un oubli complet et ses tableaux avaient été attribués à d'autres artistes, Pierre de Hoogh, Metzu, etc. C'est à Burger-Thoré que revient en grande partie l'honneur de sa réhabilitation. Aujourd'hui, ses tableaux atteignent des prix très élevés dans les ventes. La réaction a peut-être un peu dépassé la mesure, car, dans ses tableaux, les têtes sont souvent exécutées avec moins de largeur et de solidité que le reste, et c'est, en somme, par les têtes que les artistes montrent avant tout leur génie. Mais, cette réserve faite, il faut ajouter que peu de petits maîtres hollandais ont montré des qualités aussi remarquables. Il a peint, de préférence, comme P. de Hoogh, des scènes de la vie domestique ou des vues de la rue, généralement avec un petit nombre de figures. *La Rue*, de la collection Six,

à Amsterdam, et la *Vue de Delft prise du canal de Rotterdam*, du musée de La Haye, le classent parmi les grands paysagistes. Ses *Intérieurs* montrent, à un très haut degré, le goût pittoresque, la largeur de l'exécution, l'harmonie de la couleur et des valeurs, une grande connaissance de la perspective aérienne et une extrême justesse dans les attitudes et les mouvements des figures. — Sa première manière est caractérisée par la plénitude du coloris, la vigueur des effets de lumière; plus tard il fit dominer une tonalité blanc bleuâtre extrêmement douce. La *Servante versant du lait*, de la collection Six, et la *Servante lisant une lettre*, du musée de Dresde, peuvent passer pour ses plus beaux spécimens. Citons également *la Dame au collier de perles* du musée de Berlin, *l'Atelier* de la galerie Czernin (Vienne), *la Promenade* (Acad. de Vienne), *la Coquette* (Brunswick), le portrait de femme de la galerie d'Arenberg (Bruxelles), *Chez l'Entremetteuse* (musée de Dresde), *le Géographe* (ancienne galerie Double), *la Brodeuse* du Louvre, etc. Des tableaux de lui ont passé aux ventes Pereire et Secrétan. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : HAVARD, *Van der Meer de Delft*; Paris, 1888.

MEER DE HAARLEM (Jean VAN DER) *le Vieux*, peintre hollandais, né à Haarlem, baptisé en oct. 1628, mort à Haarlem en août 1691. Elève de Berghem, il fit le voyage d'Italie, épousa au retour une veuve fort riche. Ruiné par un incendie, il se remit à peindre des paysages étoffés de figures et d'animaux, parfois dignes de Berghem, des marines et des paysages de dunes dont la lumière est très fine. Ses œuvres se trouvent aux musées de Haarlem, Dresde, Vienne, Munich, Berlin, Meiningen, Oldenbourg, Bâle, Paris, etc. Quelques-unes ont été attribuées à Van der Meer de Delft.

MEER DE HAARLEM (Jean VAN DER) *le Jeune*, peintre hollandais, né à Haarlem, baptisé en nov. 1656, mort à Haarlem le 28 mai 1705, fils et élève du précédent. Il épousa la sœur de Corn. Dusart. Ses tableaux d'animaux, d'une exécution soignée, d'un bon sentiment de nature, mais d'un ton froid, étaient très recherchés; mais son inconduite le mena à la misère. On voit de ses tableaux dans les musées d'Amsterdam, Berlin, Dresde, Saint-Pétersbourg, etc. Comme graveur, on a de lui six œuvres estimées, notamment un *Paysage avec des moutons*, signé *J. V. der Meer de Jongh fecit, 1685*.

MEERANE. Ville de Saxe, cercle de Zwickau; 22,446 hab. (en 1890). Elle doit sa récente prospérité à ses grandes fabriques de lainages et demi-lainages pour confection; les industries annexes: filatures, teinture, apprêt, fabrication de machines, cordonnerie, ont aussi de l'importance. Les étoffes s'exportent en Europe, en Amérique et en Orient. Des écoles professionnelles de tissage et de commerce existent à Meerane.

MEERBEECK (Adrien Van), historien belge, né à Anvers en 1563, mort à Alost vers 1630. On sait qu'il fut professeur d'humanités à Bornhem et à Alost, mais on ne connaît guère l'histoire de sa vie. Il est l'auteur d'un grand nombre de livres de piété et de travaux historiques dont le plus considérable est intitulé *Chronique universelle mais particulièrement des Pays-Bas* (en flamand; Anvers, 1620, in-fol.). C'est une relation exacte et impartiale des événements qui se passèrent dans les Pays-Bas pendant les années 1500 à 1620. E. H.

MEERBEKE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. admin. d'Alost, arr. judic. d'Audenarde; 3,000 hab. Distillerie, commerce agricole, fabrication des dentelles. C'est, croit-on, à Meerbeke que naquit le fameux *Heriger* (V. ce nom, t. XIX, p. 1174).

MEERBEKE (Guillaume de), dominicain belge, né à Meerbeke, mort vers 1300. Il fut pénitencier à la cour des papes Clément IV et Grégoire X, assista au concile de Lyon de 1274, et fut nommé, en 1277, évêque de Corinthe. Il était très versé dans la connaissance des langues hébraïque et arabe et traduisit un certain nombre d'ouvrages dont les originaux sont aujourd'hui perdus et qui ne nous sont plus connus que par les traductions de Meerbeke. Son œuvre la plus importante a été publiée par Victor Cousin: *Procli Diadochi opera varia* (Paris, 1820, in-8). E. H.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*; Paris, 1733-1881, 28 vol. in-4.

MEERENDRÉ. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur le canal de Gand à Bruges; 3,000 hab. Distilleries, fabriques d'huile, manufactures de dentelles, commerce agricole.

MEERHOUT. Com. de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Turnhout, sur la Grande-Nèthe; 4,500 hab. Tête de ligne d'un chemin de fer vers Turnhout. Tanneries; grand commerce agricole.

MEERMAN (Guillaume), pamphlétaire hollandais, né à Delft vers 1580, mort vers 1612. Il prit part à une expédition organisée en 1612 pour rechercher le fameux passage du N.-O. de l'Amérique, et on ne reçut plus jamais de ses nouvelles. Il avait publié un curieux pamphlet intitulé *Comœdia vetus* (en holland.; Delft, 1612, in-4, rééd. Amsterdam, 1718, 1732, in-12), où il expose, avec une verve satirique remarquable, les différends des arminiens et des gomaristes. Son intéressante étude fait bien comprendre l'état des esprits durant cette période troublée de l'histoire des Pays-Bas. E. H.

MEERMAN (Gérard, baron), seigneur de Vuren et Dalem, jurisconsulte et bibliographe hollandais, né à Leyde en 1722, mort à Aix-la-Chapelle en 1771. Il devint conseiller-pensionnaire de la ville de Rotterdam et ensuite conseiller à la haute cour de vénerie à La Haye. Il publia un grand nombre d'ouvrages qui témoignent d'une profonde érudition et d'un labeur consciencieux; nous citerons: *Novus Thesaurus Juris civilis et canonici* (La Haye, 1751-53, 7 vol. in-fol.); *Origines typographicæ* (*id.*, 1765, 2 vol. in-4); Meerman cherche à établir que Laurent Coster de Haarlem est le véritable inventeur des caractères mobiles. En 1761, il mit au concours, par les soins de l'université de Gœttingue, la question de l'origine du papier de chiffe; le prix fut décerné à G. Mayans. On a publié la curieuse correspondance relative à cet objet: *G. Meermanni et doctorum virorum ad eum Epistolæ de chartæ lineæ origine* (La Haye, 1767, in-8). La réputation de science de Meerman était européenne; Louis XV lui envoya l'ordre de Saint-Michel, et Joseph II lui conféra le titre de baron.

MEERMAN (Jean, comte), homme d'Etat et historien hollandais, né à La Haye en 1753, mort à La Haye en 1815, fils du précédent. Il entra de bonne heure dans la vie politique, se rangea dans le parti des aristocrates et publia, en 1793, une brochure très violente contre la Révolution. Après la conquête de son pays par les troupes françaises, Meerman s'exila pendant plusieurs années, puis rentra en Hollande et accepta du roi Louis une clef de chambellan et le poste de directeur général des beaux-arts. Quand Napoléon eut annexé la Hollande à l'Empire, il appela Meerman au Sénat et lui conféra le titre de comte. Le nouveau dignitaire impérial se distingua par une souplesse et une servilité rares. Après la chute de Napoléon, il rentra dans la vie privée. Meerman est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques et juridiques d'une incontestable valeur; en voici les principaux: *Supplément au Thesaurus Juris civilis et canonici* (La Haye, 1780, in-fol.); *Histoire de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains* (*id.*, 1783-97, 5 vol. in-8); *les Relations de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (*id.*, 1787, in-8); *Relations sur les monarchies de Prusse, d'Autriche et de Sicile* (*id.*, 1793-94, 4 vol. in-8) (tous ces ouvrages sont en hollandais); *le Premier Voyage de Pierre le Grand, principalement en Hollande* (Paris, 1812, in-8). Meerman a publié aussi une traduction en hexamètres hollandais de la *Messiade* de Klopstock (La Haye, 1803-5, 4 vol. in-4).

BIBL. : TE WATER, *Biographie de Meerman* (en hollandais); Leyde, 1816, in-8.

MEERSBURG. Petite ville badoise sur le lac de Constance, ancienne résidence des princes-évêques de Cons-

tance; 1,900 hab. On y voit deux châteaux dont l'un remonterait à Dagobert.

MEERSCH (Jean-André Van der), général belge, né à Menin en 1734, mort à Dadizeele en 1792. Il entra dans l'armée française et se distingua dans la guerre de Sept ans par une rare intrépidité. A la tête d'un corps de partisans, il s'empara d'Arensberg et de Cassel, et contribua au gain des combats de Warle et d'Hexter. Sa vaillance fut récompensée par le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis. En 1778, il quitta le service de la France pour celui de l'empereur, et prit une part brillante à la campagne de Silésie. A la paix de Teschen de 1779, il demanda sa retraite. Quand éclata la révolution brabançonne, les insurgés offrirent à Van der Mersch le commandement de leurs forces. Il infligea des échecs aux Autrichiens à Hoogstraeten et à Turnhout, entra à Namur et repoussa l'ennemi jusqu'à Luxembourg. Mais les chefs du soulèvement ne tardèrent pas à se diviser. Van der Mersch penchait vers le parti libéral ou « vonckiste », et ne dissimulait pas son dégoût pour les désordres d'une populace fanatique. Devenu suspect à l'élément réactionnaire dont Henri Van der Noot était l'inspirateur, il fut accusé de haute trahison, et les Etats envoyèrent contre lui des troupes commandées par le général prussien Schœnfeld. Van der Mersch réclama des juges, mais on se borna à le jeter en prison. Il fut délivré par le retour des troupes autrichiennes en 1790, et vécut encore deux ans dans une retraite absolue.

BIBL. : DINNE, *Mémoire historique pour Van der Mersch*; Lille, 1791, 3 vol. in-8. — T. JUSTE, *la Révolution brabançonne et la république belge*; Bruxelles, 1884, 2 vol. in-8.

MEERSSEN. Ville des Pays-Bas (V. MERSEN).

MEERTE, MEERT (Pierre), peintre flamand, né à Bruxelles vers 1618, mort en 1669. Il était apprenti en 1629 et fut nommé maître de la gilde des peintres de Bruxelles en 1640. Ses portraits, d'une bonne couleur et très bien composés, parfois avec des fonds de paysages très riches, ont été comparés, non sans quelque exagération, à ceux de Van Dyck. Il fut le favori de la riche bourgeoisie et peignit souvent des portraits de corporations, par exemple de celle des *Poissonniers*, au musée de Bruxelles.

MEERUT. Ville de l'Inde (V. MIRAT).

MÉES (Les). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne; 1,993 hab. Dans les environs, quelques grottes remarquables. En amont de la Durance, on rencontre les Aiguilles des Mées, belles falaises de 150 m. de hauteur, découpées en aiguilles et obélisques par suite de l'érosion des eaux de la rivière.

MÉES. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax; 762 hab.

MÉES (Les). Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers; 250 hab.

MEES (Grégoire), historien hollandais, né à Rotterdam en 1802, mort à Rotterdam en 1883. Il devint juge et vice-président du tribunal de sa ville natale et consacra les loisirs que lui laissait sa charge à l'étude de l'histoire. Il est l'auteur de nombreux ouvrages qui témoignent de beaucoup d'érudition et de sens critique. En voici les principaux : *la Domination française en Hollande et la délivrance de 1813* (Amsterdam, 1863, in-8, en holland.) ; *le Soulèvement de Rotterdam en 1690* (*id.*, 1869, in-8). Il est aussi l'auteur d'un excellent *Atlas historique des Pays-Bas* (Rotterdam, 1865, in-fol.). E. H.

MEETKERCKE ou METKERCKE (Adolphe Van), homme politique et philologue belge, né à Bruges en 1528, mort à Londres en 1591. Il devint président du Conseil de Flandre et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques en Allemagne par les Etats des Pays-Bas, soulevés contre Philippe II. Il siégea au congrès de Cologne de 1579, et mourut ambassadeur des Pays-Bas auprès du roi d'Angleterre. Van Meetkercke était un helléniste très distingué ; il donna de savantes éditions de plusieurs auteurs classiques, notamment de Théocrite, de Bion, de Moschus, etc., et collabora à plusieurs grands ouvrages de numismatique de Hubert *Goltzius* (V. ce nom, t. XVIII, p. 1181). On lui doit aussi un savant traité : *De Veteri et recta pronuntiatione linguæ Grecæ* (Bruges, 1576, in-8, rééd. par Burmann, dans le *Sylloge scriptorum qui de linguæ Græcæ pronuntiatione commentarios reliquerunt;* Leyde, 1736, in-8). On a attribué à tort à Van Meetkercke le *Recueil de la négociation de la paix traictée à Cologne* (Anvers, 1580, in-8). E. H.

MEGABAZE ou MEGABYZE. Nom de divers personnages perses confondus par Ctésias et Hérodote. Les principaux auraient été l'un des sept conjurés qui tuèrent le faux Smerdis vers 521 av. J.-C. ; devenu l'un des lieutenants de Darius, il conquit pour lui la Thrace en 506, soumettant Périnthe, les villes de l'Hellespont et transplantant une partie des Péoniens en Phrygie. Il fut le père de Zopyre, duquel naquit un autre Megabyze, petit-fils du premier qui devint le gendre de Xerxès, prit part à l'expédition de 480, commandait l'armée battue sur l'Eurymédon en 466, et celle qui chassa les Athéniens de Memphis et les enferma dans l'île de Prosopites qu'il prit après un siège de dix-huit mois (457).

MÉGACÉPHALE (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Cicindélides, établi en 1804 par Latreille (*Hist. nat. des Crust. et Ins.*, t. VIII, p. 191). Les Mégacéphales ont la tête grosse, les antennes longues, sétacées, les palpes labiaux très développés, le prothorax légèrement cordiforme, caréné sur les côtés, les élytres subcylindriques, graduellement renflés en arrière et de la largeur du prothorax, les pattes longues, les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles fortement dilatés, l'abdomen de six segments dans les deux sexes. Ces insectes, de forme robuste, d'un vert métallique brillant, plus ou moins foncé, sont aptères, mais courent avec une grande rapidité le soir sur les bords des fleuves, des lacs. Le jour ils se tiennent dans des trous. Leurs larves ont les mêmes mœurs que celles des *Cicindèles* (V. ce mot). Ce genre ne renferme plus maintenant qu'une quinzaine d'espèces appartenant presque toutes à l'Afrique. P. T.

MÉGACEROPS (Paléont.) (V. BRONTOTHERIUM).

MÉGACEROS (Paléont.) (V. CERF, t. X, p. 49).

MÉGACHILE (Entom.). Genre d'Insectes-Hyménoptères de la famille des Apides, du groupe des Mégachilides ou Gastrilégides, établi en 1802 par Latreille (*Hist. nat. des Crust. et Inst.*, III, p. 382). Les Mégachiles ont des mandibules quadridentées, les palpes maxillaires de deux articles, le troisième article des palpes labiaux inséré sur le côté du deuxième ; la cellule radiale arrondie du bout, trois cubitales, dont la deuxième, plus petite que la première, reçoit les deux nervures récurrentes. L'abdomen des femelles, plat en dessus, plus convexe en dessous, pourvu d'une brosse pollinigère, tend à se relever de façon que l'aiguillon se dirige vers le haut. Les mâles ont les derniers articles des antennes aplatis ; les dentelures des derniers segments abdominaux servent de caractères spécifiques. Les Mégachiles, très voisins des *Chalicodomes* et des *Osmies* (V. ces mots) en diffèrent notablement comme mœurs. Ces Hyménoptères, appelés par Réaumur *Abeilles coupeuses de feuilles*, au lieu de se servir de mortier pour construire leurs nids, découpent, au moyen des mandibules, des morceaux de feuilles qu'ils transportent au vol, entre leurs six pattes. Le nid a la forme d'un dé à coudre et est fermé par un lambeau de feuille, lorsque l'œuf et la pâtée nécessaire à la future larve ont été déposés. Un deuxième dé, dont le fond vient s'appliquer sur le couvercle du précédent, est construit de la même manière et ainsi de suite. Ces nids se rencontrent dans les terrains en pente, dans les galeries creusées dans les troncs d'arbres par les larves de gros Coléoptères (Longicornes) ou par les chenilles de Lépidoptères (Cossus). Le type du genre est la *M. centuncularis* Linné, très commune dans toute l'Europe, et qui se sert des feuilles de rosier pour former son nid. P. TERTRIN.

MÉGACLÈS. Nom de plusieurs Athéniens de la famille

des Alcméonides. Le plus ancien et l'un des plus connus est l'archonte de 612 qui par son énergie fit échouer la conspiration de Cylon. Les complices de Cylon s'étant réfugiés sur l'Acropole au temple d'Athéna, il les décida à sortir en leur promettant la vie sauve, ce qui n'empêcha pas le peuple de les massacrer. De là cette accusation de sacrilège qui longtemps poursuivit les Alcméonides et les fit même condamner à l'exil (Hérodote, V, 71 ; Thucydide, I, 126 ; Plutarque, *Solon*, 12). P. M.

MEGACYSTITES (V. CYSTIDÉES et CRINOÏDES).

MÉGADERME (Zool.) (V. NYCTÈRE).

MEGÆRA (Myth. gr.). Une des Erinnyes (Furies) ; son nom s'est conservé dans celui de mégère.

MEGALÆMA (Ornith.). Le genre *Megalæma* (Gray, *List. gen. B. App.*, 1842, p. 12), appartient à la famille des Capitonidés et ne renferme que deux espèces de Barbus de forte taille, à bec arrondi en dessus, à plumage brunâtre, nuancé de vert sur le dos, de jaune soufre sur la nuque, de bleu de Prusse sur la poitrine et strié de brun sur les flancs. Ces deux espèces occupent ensemble une aire d'habitat s'étendant de l'Himalaya au Tenasserim et à la Chine méridionale. L'une est le *Megalæma virens* de Boddaert ou *Grand Barbu de la Chine* de Daubenton (*Pl. enl. de Buffon*, VII, pl. 871), l'autre le *Megalæma Marshallorum* de Swinhoe. E. OUST.

BIBL. : SCLATER, *Cat. B Brit. Mus.*, 1891, t. XIX, p. 52.

MÉGALÉSIENS (Antiq. rom.). Jeux célébrés à Rome en l'honneur de Cybèle, surnommée la *grande mère* des dieux. Ils avaient été institués en 204 av. J.-C., alors que les revers subis durant la première guerre punique firent chercher un refuge dans les divinités et les pratiques exotiques. Une ambassade envoyée par le Sénat à Pessinonte, en Phrygie, ramena l'image authentique (c'était un simple aérolithe) de la divinité du mont Ida. Elle fut installée dans un temple sur le Palatin et les fêtes alors établies se célébrèrent tous les ans du 4 au 10 avr. Ce fut le premier culte étranger qui reçut à Rome une organisation officielle ; on le confia à des prêtres asiatiques, surnommés *Galli*, à qui l'on accorda de se promener solennellement dans la rue, vêtus d'habits bariolés, portant l'image de la déesse sur la poitrine, avec accompagnement d'instruments de musique bruyants et extraordinaires. Comme l'institution de cette fête concordait avec les beaux temps de l'art dramatique, les jeux scéniques en formèrent dès lors un des éléments principaux ; il s'y joignit plus tard les spectacles du cirque. La déesse de Phrygie était honorée de concert avec Attis ; cette religion sensuelle et bizarre fut fort en faveur sous l'Empire, où elle donna lieu à une fête spéciale, célébrée en mars à l'occasion de l'équinoxe ; l'épisode principal était la procession du pin sacré, porté par les *dendrophores*, collège de prêtres qui, comme les *Galli* en général, était placé sous la surveillance des magistrats et présidé par l'*Archigallus*. Des inscriptions et des bas-reliefs en assez grand nombre attestent la popularité de ces fêtes dans le monde romain (V. ATTIS, MÈRE DES DIEUX). J.-A. H.

MÉGALITHES (Archéol.). Le nom de mégalithes, *grandes pierres*, est réservé aux pierres brutes employées jadis ou maintenant encore (Inde, Madagascar), à l'édification de monuments funéraires ou religieux. Des monuments mégalithiques de basse époque, comme le *cromlech* de Stone-henge, l'allée couverte de Gavr'inis (Morbihan), où la surface des pierres a été égalisée et sculptée, sont d'un travail soigné. Mais ils sont à l'état d'exception, sauf peut-être en Algérie. Les mégalithes sont disposés en cryptes sépulcrales : ce sont les dolmens (tables de pierre) ; en allées couvertes, les uns et les autres sous des tumulus de terre, en terre au-dessous du sol ou au-dessus à découvert ; en cercles de pierres ou *cromlechs*, entourant des tumulus ou formant des enceintes sacrées ; en alignements comme celui si célèbre de Carnac ; en pierres dressées ou menhirs (pierres longues), en équilibre à la surface du sol ou plantées ou à demi enterrées, isolément ou par groupes, de trois notamment. Tous ces genres de monuments, en rapport avec les cérémonies funéraires pour la plupart et avec certains cultes, quelques-uns sans doute simplement commémoratifs, sont préhistoriques en Europe. ZABOROWSKI.

MÉGALODON. I. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Insectes-Orthoptères, de la famille des Locustides, établi en 1836 par Brullé (*Hist. nat. des Ins.*, 1836, p. 156), et dont le nom a été changé en 1891, pour cause de double emploi, en *Eumegalodon*, par Ch. Brongniart (*Nouvelles Archives du Mus. d'Hist. nat.*, 3e série, t. III, p. 277). Les *Eumegalodon* ont la tête grosse, presque arrondie, les antennes fines et sétacées, de longueur moyenne, insérées sur la même ligne que les yeux et entre lesquelles s'élève une petite épine droite. Le labre peut s'avancer et recouvrir les mandibules. Le prothorax se prolonge en manière d'écusson, et est muni de chaque côté de deux saillies larges et fortement épineuses. Le prosternum, le mésosternum et le métasternum s'avancent de chaque côté et se terminent par une épine. Les pattes sont longues, couvertes d'épines ; mais les cuisses n'indiquent pas des insectes exclusivement sauteurs. Le type du genre est l'*E. ensifer* Brullé, qui se trouve à Java, et dont la femelle mesure 60 millim. de longueur, compris l'oviscapte. P. T.

II. PALÉONTOLOGIE. — Genre de Mollusques Lamellibranches fossiles connu seulement par la coquille dont la forme rappelle celle des *Astartidæ* (V. ce mot), mais qui est probablement plus voisin des *Diceras* (V. ce mot). Les valves, en forme de bonnet phrygien, sont très épaisses, lisses, à charnière très développée, avec une crête saillante pour l'adducteur postérieur : il y a 2 : 2 dents cardinales parfois bifides. Ce genre est dévonien, triasique et rhétien (*Megalodon cucullatus* du dévonien de Cologne). Les genres *Neomegalon*, *Pachyrisma* et *Dicerocardium* appartiennent à la même famille. Le *Megalodon triqueter* forme de véritables bancs dans la dolomie triasique de Carinthie où on le désigne sous les noms vulgaires de « cœurs » ou de « pieds de boucs », tirés de sa forme.

MÉGALOGRAPHE (Phys.). Instrument qui n'est autre que la chambre claire disposée de manière à reproduire l'image agrandie des objets. Ce résultat s'obtient en plaçant en avant du miroir une lentille convergente et en disposant convenablement la lentille concave au-dessus de la lame de verre. Le mégascope devient un mégalographe lorsque l'image agrandie est reçue dans la chambre obscure sur un papier translucide ou sur un verre dépoli, ce qui permet de la dessiner ainsi sous la grandeur qu'on désire, en déplaçant la lentille ou l'objet. L. K.

MÉGALOMANIE (V. MANIE).

MEGALOMASTOMA (Malac.). Coquille terrestre à peine perforée, turriculée, lisse ou à peine striée ; ouverture circulaire à péristome interrompu, parfois double et étalé, rarement droit. Ex. : *M. bituberculatum* Sow. Ce genre habite les Grandes Antilles. J. MAB.

MEGALOMYS (Zool.) (V. HAMSTER, fig. 2).

MÉGALONYX (Paléont.) (V. MÉGATHÉRIUM).

MEGALOPOLIS. Ville de l'ancienne Grèce, située au S. de l'Arcadie. Elle fut fondée en 368 av. J.-C. afin de servir de capitale à l'Arcadie. Ce pays avait souffert de sa division entre un grand nombre de petites communautés politiques, dont aucune n'était assez puissante pour l'unifier et résister aux principaux Etats helléniques dont la population était concentrée autour d'une cité. Sparte avait eu soin de maintenir cette division ; lorsque sa prépondérance eut été brisée par Epaminondas, le chef thébain s'entendit avec les dirigeants arcadiens pour fonder une cité qui deviendrait la capitale fédérale de l'Arcadie. On nomma pour mener l'entreprise dix œkistes, deux de Tégée, deux de Mantinée, deux de Clitor, deux du Ménale et deux de Parrhasie. Leur choix s'arrêta sur une large plaine, contiguë à la frontière laconienne ; la « grande ville » y fut bâtie dans le vallon de l'Helisson, tributaire de l'Alphée. La population fut formée de celle de 40 villages arcadiens qui y émigra : 10 du Ménale, 8 de Parrhasie, 6 de l'En-

tresis, 3 de la Tripolis, 6 de l'Ægytis, 3 du territoire d'Orchomène, 4 de la Cynurie. La ville eut 50 stades de tour (près de 9 kil.); son territoire comprit le S. et le centre de l'Arcadie, s'étendant au N. jusqu'à 37 kil. de l'enceinte. Il était limité vers l'E. par ceux de Tégée, Mantinée, Orchomène, Caphyæ, vers l'O. par ceux de Messène, Phigalie, Heræa. La population s'élevait à près de 70,000 âmes, puisqu'elle comptait 1,500 hommes en état de porter les armes. Megalopolis devint la capitale d'une confédération arcadienne dont seules Orchomène et Heræa s'exclurent et dont l'assemblée générale prit le nom de conseil des Dix Mille. L'armée fédérale compta 5,000 hommes dits 'Επάριτοι. Ces institutions fédérales ne furent qu'à demi-observées et le particularisme arcadien persista; Megalopolis fut la plus grande cité du pays, mais non la capitale d'une Arcadie unifiée, et le plan tracé par ses fondateurs demeura trop vaste pour la suite; les habitants ne purent remplir tout l'espace compris dans l'enceinte.

Megalopolis élevée contre Sparte fut sa constante ennemie et couvrit l'Arcadie contre ses attaques. Après la décadence de Thèbes, la nouvelle cité s'allia aux Macédoniens; elle refusa d'adhérer à la ligue contre Antipater, prit le parti de Cassandre contre Polysperchon, lequel l'assiégea vainement (318). Elle tomba ensuite sous le gouvernement de tyrans : le premier fut un Phigalien, Aristodème, qui défit et tua Acrotatos, roi de Sparte. Plus tard, le tyran Lydiades abdiqua en 232 et unit la cité à la ligue achéenne. Cléomène III de Sparte s'empara par surprise de Megalopolis et la détruisit (222). Les habitants réfugiés à Messène la rebâtirent après la défaite de Cléomène à Sellasie, sur l'ancien plan, toujours trop grand pour la population. Celle-ci n'était au temps de Polybe que la moitié de celle de Sparte. Strabon, Pausanias dépeignent la ville à peu près déserte. Les derniers grands hommes de la Grèce libre, Philopœmen et de Polybe y sont nés.

Les ruines de Megalopolis se trouvent près du village de Sinano et ont été fouillées depuis 1890 par les membres de l'école anglaise d'Athènes. Ils ont mis à jour au N. de l'Helisson la Stoa de Philippe, portique édifié au bord de l'Agora et le temple de Zeus Sôter, situé à l'angle opppsé; au S. de là rivière sont les ruines du théâtre, le plus vaste de la Grèce (plus de 150 m. de diamètre) et du Thersileion où se réunissait l'assemblée des Dix Mille. A.-M. B.

MEGALOPS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Clupeidæ* ayant pour caractères : un corps oblong, comprimé, des écailles larges, adhérentes; une ligne latérale bien marquée, le museau obtus, conique, les dents en velours sur les mâchoires, le vomer, les palatins et les ptérygoïdes, la dorsale insérée immédiatement derrière les ventrales. On en connaît deux formes, l'une de l'Atlantique, l'autre de l'océan Indo-Pacifique. Les *Megalops cyprinoides* et *Thrissoides* sont de grande taille et excellents, dit-on, à manger. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes.*

MEGALOPTERIS (*Megalopteris* Daws., *Cannophyllites* Brgt) (Paléont. vég.). Genre de Progymnospermes fossiles que Brongniart plaçait, sous le nom de *Cannophyllites*, parmi les Cannées, et que Brongniart, se fiant à de fausses apparences, reportait dans les Fougères, à côté des *Asplenium*. Saporta et Marion les placent auprès des Dolérophyllées. Leurs feuilles atteignaient de grandes dimensions et étaient divisées en de nombreux segments disposés unilatéralement, pourvus d'une côte médiane, à limbe décurrent inférieurement et occupé par des nervures obliques nombreuses et ramifiées dichotomiquement. Brongniart découvrit le *M.* (*Cannophyllites*) *Virleti* dans le carbonifère de Maine-et-Loire; on trouve le *M. Dawsoni* Hart dans le dévonien supérieur du Canada, les *M. Southwelii*, *fasciculata*, *abbreviata* et *marginata* Lesq. dans le carbonifère des Etats-Unis. Dr L. HN.

MEGALOPUS (Entom.). Genre de Coléoptères-Phytophages, établi, en 1801, par Fabricius (*Syst. el.*, 1801, II, p. 367), et qui a donné son nom au groupe des Mégalopides. Placé entre les Criocérides (V. CRIOCÈRE) et les Clythrides (V. CLYTHRA), ce groupe diffère des premiers par le premier segment abdominal recouvrant de chaque côté les épimères thoraciques, et par le grand développement du dernier segment; des seconds, par les palpes toujours terminés par un article allongé et acuminé, inséré en avant et à la base de la languette ou sur les lobes, et par le prothorax dépourvu de bords latéraux. Le genre *Megalopus*, qui doit seul nous occuper ici, est caractérisé par le prothorax traversé par deux sillons, l'un antérieur, fortement marqué, l'autre postérieur, l'écusson souvent tronqué au sommet, les élytres coupées en demi-cercle à leur base, légèrement déhiscentes et pourvues d'une aire sous-scutellaire. Le dernier segment abdominal est simple ou impressionné chez le mâle, presque toujours favéolé chez la femelle. — Ces insectes appartiennent à l'Amérique équatoriale. Dès qu'on les saisit, ils répandent une liqueur; leur vol est lourd et n'a lieu que pendant la plus forte chaleur. Selon Lacordaire, les larves, comme celles des Clythra, vivent dans des fourreaux portatifs. Paul TERTRIN.

MÉGALOSAURE (Paléont.). Ce genre, établi par Buckland en 1824, comprend des Dinosauriens de grande taille qui ont les dents comprimées, tranchantes, recourbées, finement crénelées; les vertèbres cervicales et les vertèbres dorsales antérieures sont faiblement concaves en arrière et un peu bombées en avant; le centrum des vertèbres dorsales est profondément étranglé; les apophyses épineuses sont très longues et robustes; les vertèbres lombaires sont platycœles; les centrum des cinq vertèbres sacrées sont solidement soudées, les apophyses épineuses des deuxième, troisième et quatrième vertèbres reposant sur le centrum de deux vertèbres voisines, de même que chez les Oiseaux; les vertèbres caudales sont courtes, faiblement concaves; phalanges courtes et larges, les phalanges terminales étant en forme de griffe; l'appareil costal, qui a été décrit par Eudes Deslongchamps sous le nom de *Poikilopleuron*, est très robuste. Les espèces jusqu'à présent connues sont : *M. Bucklandi* Meyer, de la grande oolithe de France et d'Angleterre; *M. insignis* Deslongchamps, de la partie supérieure des terrains jurassiques; *M. Dunkeri* Koken, du purberkien et du waldien; *M. superbus* Sauvage du Gault de l'E. de la France; *M. Bredai* Seeley, de la craie supérieure de Maastricht; *M. valens* Leidy, du crétacé du Colorado. E. SAUVAGE.

BIBL. : BUCKLAND, *Trans. Geol. Soc.*, 1824, t. I. — LYDEKKER, *Cat. foss. rept. British Mus.*, 1888, t. I, p. 159. — ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 715.

MEGALOSAURIDÉES (Paléont.). Cette famille, qui fait partie de l'ordre des Théropodes, comprend des Dinosauriens généralement de très grande taille, qui présentent les caractères suivants : vertèbres pleines ou seulement avec de petites cavités intérieures; vertèbres cervicales plus courtes que les dorsales; vertèbres antérieures opisthocœles, vertèbres caudales amphicœles, pubis grêles, étalés, réunis distalement; astragale courte avec une apophyse montante; main avec cinq doigts, pied avec quatre.

BIBL. : MARSH, *Amer. Journ. of science*, 1882, t. XXIII. — LYDEKKER, *Cat. foss. rept. British Mus.*, 1888, t. I, p. 157. — ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. I, p. 715.

MEGALURUS (Paléont.). Agassiz a établi ce genre pour des Poissons du terrain jurassique supérieur qui ont le corps élancé, revêtu d'écailles minces, cycloïdes, la nageoire dorsale longue, commençant au niveau des ventrales et s'étendant jusque vers le milieu de l'anale, la nageoire caudale forte, entière, à bord postérieur arrondi; les mâchoires sont armées de fortes dents pointues, un peu recourbées; le vomer et les palatins portent des dents; il existe une grande plaque jugulaire entre les branches du maxillaire inférieur; la colonne vertébrale se recourbe fortement dans la nageoire caudale, de telle sorte que tous les rayons sont supportés par de longues hémapophyses; dans la partie postérieure de la colonne vertébrale, les vertèbres semblent être partagées en deux moitiés.

Bibl. : Agassiz, *Poiss. foss.*, t. II, p. 145. — Zittel, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 228.

MÉGAMÈTRE (Astron.). Nom d'un instrument ancien imaginé par Charnières, assez semblable à l'héliomètre et servant à mesurer des distances d'astres à la Lune, allant jusqu'à 8°, tandis que le micromètre ne sert qu'à l'évaluation de très petites distances. L. B.

MEGAMYS (Paléont.) (V. Chincfilla).

MEGAN (G.-E.), peintre flamand. Il vivait à Vienne en 1660 et n'est connu que par ses trois tableaux du musée de Vienne, parmi lesquels une *Chasse au cerf*.

MEGANCK (François-Dominique), théologien belge, né à Menin en 1683, mort à Leyde en 1775. Il adhéra de bonne heure aux doctrines jansénistes, participa au concile d'Utrecht et devint doyen du chapitre de cette ville. Ses principaux ouvrages, qui firent beaucoup de bruit dans le monde ecclésiastique et donnèrent naissance à des controverses passionnées, sont : *Réfutation du Traité du schisme* (Utrecht, 1718; rééd. Paris, 1791, in-8); et *la Primauté de saint Pierre et de ses successeurs* (Utrecht, 1763; rééd. 1772, in-8). E. H.

MEGANDER (Kaspar Grossmann, dit), réformateur suisse, né à Zurich en 1595, mort à Zurich en 1545. Chapelain dans sa ville natale, il devint disciple de Zwingli, prit part au colloque de Berne, fut nommé professeur à Berne (1528), mais déposé à cause de son opposition aux tentatives de conciliation de Bucer (1537). Il devint archidiacre à Zurich.

MEGANTERIS (Paléont.) (V. Térébratule).

MEGANTHEREON (Paléont.) (V. Chat, t. X, p. 878).

MEGAPENTHÈS (Myth. gr.), fils de Ménelas et d'une esclave étolienne. Il aurait, après la mort de son père, expulsé Hélène qui se serait réfugiée à Rhodes.

MEGAPHYTUM (*Megaphytum* Artis) (Paléont. vég.). Tiges ornées de très grosses cicatrices bisériées, qui les avaient fait par erreur placer à côté des Lépidodendrées et marquées en outre de verrues accessoires et striées par des radicules adventives, comme les tiges des Fougères; les frondes étaient dressées. Espèce type : *M. M'Layi* Lesq., du carbonifère de l'Illinois, probablement identique avec le *M. Goldenbergii* Weiss. Grand'Eury en a trouvé des exemplaires dans le houiller moyen de la Loire.

MÉGAPODE (Zool.). Dans l'ordre des *Gallinacés* (V. ce mot), les Mégapodes avec les Talégalles, les Maléos et les Leipoas méritent d'occuper une place à part, non pas tant à cause de diverses particularités dans la structure de leur charpente osseuse qu'à cause de la singularité de leurs mœurs et du mode de développement de leurs jeunes. En effet, tandis que les autres Gallinacés pondent et couvent dans des nids grossièrement construits et placés soit sur un arbuste peu élevé, soit dans une simple dépression de la surface du sol, les Mégapodes et leurs alliés enfouissent leurs œufs dans d'énormes tas de terre et de substances végétales qu'ils ont accumulés à grand'peine et dont la fermentation détermine la chaleur nécessaire à l'incubation et à l'éclosion, ou bien encore ils les déposent dans le sable, en des points bien exposés à l'action des rayons solaires. En un mot, les œufs des Mégapodes sont soumis à une véritable incubation artificielle. Cependant le développement s'effectue aussi facilement et aussi régulièrement que dans les conditions normales, et les petits naissent même plus robustes que ceux des autres Gallinacés. En sortant de leur cachette, ils sont déjà presque complètement emplumés et courent immédiatement à la recherche de leur nourriture. La précocité qui distingue déjà les Gallinacés ordinaires des Pigeons est donc portée au plus haut degré chez les Mégapodes, où elle paraît être en rapport avec les dimensions considérables des œufs. En raison même de leur volume, les œufs se succèdent lentement; la saison de la ponte dure fort longtemps et, comme je l'ai montré ailleurs, ce fait est sans doute en relation avec les habitudes particulières des Mégapodiidés qui ne sauraient s'astreindre à rester durant plusieurs mois accroupis sur leurs œufs et qui, d'autre part, ne sauraient sans inconvénient les abandonner pendant un certain temps dans un nid découvert.

Dans la conformation de leur squelette, les Mégapodes et leurs alliés offrent des affinités d'une part avec les Pintades africaines, de l'autre avec les Cracidés américains, c.-à-d. avec les *Hoccos* et les *Pénélopes* (V. ces mots), affinités qui se traduisent même parfois extérieurement. Ainsi la Maléo, sorte de Mégapode de Célèbes, a la tête coiffée d'un casque, comme les Pintades ; un autre Mégapode australien, la *Leipoa* (V. ce mot), porte la livrée d'un Tetraophasis ou d'un Tétraogalle ; certains Talégalles de la Nouvelle-Guinée ont sur la tête et sur la gorge des caroncules assez semblables à celles des Dindons, et le Mégapode de Wallace a les ailes rayées transversalement comme certains Odontophores. Mais la plupart des Mégapodes sont revêtus d'un costume sombre et présentent des analogies de couleurs avec les *Didunculus* ou Pigeons aberrants des îles Samoa, avec certains Râles et surtout avec les Ocydromes de la Nouvelle-Calédonie (*Ocydromus* ou *Gallirallus Lafresnayus*). En outre, comme je le disais tout à l'heure, ils se distinguent de tous les autres Gallinacés par ce fait que leurs jeunes, dès les premiers jours de leur vie, ont l'aspect d'oiseaux adultes, si bien qu'autrefois quelques naturalistes ont été induits en erreur.

Les Mégapodes ont d'ailleurs le même régime et les mêmes allures que les Gallinacés ordinaires : ils grattent le sol avec leurs pattes pour chercher leur nourriture qui consiste en graines, en fruits, en vers et en insectes ; ils gloussent, en picorant, à la manière des Poules et se roulent dans la poussière pour se débarrasser de leurs parasites. Quand un danger les menace, ils cherchent à s'y soustraire en s'envolant lourdement vers un arbre voisin ou en courant rapidement pour chercher un refuge sous le couvert et, quand rien ne les inquiète, ils marchent gravement, le dos un peu voûté, à la façon des Pintades. Dans leur pays natal, ces oiseaux sont très farouches, mais dans les jardins zoologiques de l'Europe, où on les voit assez fréquemment depuis quelques années, ils s'apprivoisent et deviennent aussi familiers que des Poules.

Les Mégapodes (*Megapodius* Quoy et Gaimard) constituent le genre le plus anciennement connu et le plus nombreux de la famille des Mégapodiidés qui comprend aussi, comme je le disais plus haut, les *Talégalles*, les *Leipoas* (V. ces mots) et les *Maléos*. Ils occupent à la surface du globe une aire très étendue, mais fréquemment interrompue, allant des îles Nicobar aux îles Tonga, de l'île de Luçon à la pointe méridionale de l'Australie, et se répartissent en une vingtaine d'espèces qui portent presque toutes une livrée aux teintes plates et largement isolées appartenant à la gamme des roux, des bruns et des gris. De toutes ces espèces, celles qui ont été signalées en premier lieu sont le Mégapode de Freycinet (*Megapodius Freycineti* Q. et G.), qui habite la plus grande partie des Moluques, et le Mégapode de La Pérouse (*M. Perousei* Q. et G.) qui se trouve dans l'archipel des Mariannes ; ensuite ont été décrits le Mégapode de Duperrey (*M. Duperreyi* Less.), originaire de la Nouvelle-Guinée et du N. de l'Australie ; le Mégapode de Cuming (*M. Cumingii* Dillw.) des Philippines. La tête de ces Oiseaux est souvent un peu dénudée sur les côtés, mais en en dessus elle est abondamment garnie de plumes qui forment une petite huppe. Le Mégapode maléo de Célèbes, qu'on place maintenant dans un genre particulier sous le nom de *Megocephalon maleo* Tem., a la tête presque entièrement dénudée et surmontée d'un casque de couleur noire. Le plumage de cette espèce diffère d'ailleurs par ses teintes de celui des Mégapodes ordinaires, les parties supérieures du corps étant d'un brun noirâtre garni d'olivâtre, les parties inférieures d'un blanc rosé ou saumonné. Enfin tandis que les Mégapodes ordinaires, les Leipoas et les Talégalles déposent leurs œufs dans des tumulus de terre et de feuilles, les Maléos les enfouissent dans le sable, au bord de la mer, mais au-dessus du niveau des plus fortes marées. E. Oustalet.

Bibl. : E. Oustalet, *Monographie des Oiseaux de la famille des Mégapodiidés*, dans *Ann. des sc. nat.*, *Zool.*, 1880, et *Bibl. des Hautes Etudes, sc. nat.*, 1880, t. XXI, art. n° 5 et t. XXII, art. n° 2.

MÉGAPTÈRE (Zool.) (V. Baleine, t. V, p. 118, et fig. 7).

MEGARA Hyblæa. Ancienne ville de Sicile, sur la côte E. entre Syracuse et Catane, au pied du promontoire d'Agosta. Elle fut fondée par les Mégariens sous la conduite de Lamis; d'abord unis à Leontini avec les colons chalcidiens, ils en furent chassés, s'installèrent au cap Thapsus (près Syracuse) puis un peu plus au N., à l'instigation du chef local Hyblon (vers 726). La nouvelle cité grandit vite et un siècle après fondait la colonie de Selinonte. Elle fut prise et détruite en 486 par Gelon qui transplanta une partie de la population à Syracuse et vendit le reste.

MÉGARE. I. Géographie ancienne. — Ville de la Grèce antique, située dans la partie septentrionale de l'Isthme, à 2 kil. du golfe Saronique, en face de l'île de Salamine, dans une plaine au pied des monts Géraniens. La ville moderne de Mégare peuplée de 6,249 hab., est le ch.-l. d'une éparchie du nom d'Attique et Béotie. — La ville antique occupait une colline basse à double sommet, chacun portant une acropole ou citadelle; celle de l'E. s'appelait *Caria*, celle de l'O. *Alcathoé;* la ville moderne a pris la place de la seconde. Au pied de Mégare était son port, dénommé *Nisæa*, qu'abritait l'îlot fortifié de *Minoa*. Des Longs-Murs, construits en 455, reliaient la ville au port. L'îlôt de Minoa est aujourd'hui réuni à la terre ferme. Pausanias a laissé une description étendue des monuments de Mégare. La ville basse était alimentée par le bel aqueduc, œuvre de Théagène et renfermait les temples d'Artémis Soteira, avec les statues des douze dieux (attribuées à Praxitèle) et des empereurs romains, de Zeus Olympien, de Dionysos, d'Aphrodite, l'herôon d'Alcathoos, le gymnase, etc. Sur la citadelle de Caria était le temple de Déméter ou Mégaron ; au N. le tombeau d'Alcmène ; du côté d'Alcathoé, le boulentérion, temple d'Athéna, avec statue chryséléphantine, et plusieurs autres temples. Au pied de l'acropole de Nisæa qui subsiste encore, on montrait la tombe de Lelex. De tous ces monuments il ne reste presque rien.

Le territoire de Mégare ou *Mégaride* s'étendait sur la plus grande partie de l'Isthme, depuis la frontière de Corinthe jusqu'au pied du Cithéron. La partie la plus étranglée appartenait cependant aux Corinthiens; la frontière primitive avait été marquée par un pilier séparant le Péloponnèse de l'Ionie qui s'étendait jusqu'à Crommyon sur le golfe Saronique et Thermæ sur le golfe de Corinthe. Mais ensuite les Corinthiens reculèrent ce pilier et s'étendirent jusqu'aux roches Scironiennes. Le Cithéron séparait la Mégaride de la Béotie; du côté de l'Attique, la limite était marquée par deux escarpements dits les Cornes (τὰ Κέρατα, auj. Kandili) dominant la baie d'Eleusis. La Mégaride avait environ 360 kil. q. C'était une contrée montagneuse, sans autre plaine que celle de Mégare, dénommée « plaine blanche »; le massif calcaire des monts Géraniens occupait le reste des pays barrant l'Isthme ; trois routes le traversaient : celle du centre par un étroit défilé, celle de l'O. le long du golfe de Corinthe, souvent utilisée par les armées péloponnésiennes ; enfin la principale le long de la côte orientale par Mégare et les Roches Scironiennes (auj. Kaké-Skala); c'était un passage redoutable, taillé dans des falaises abruptes à 200 m. au-dessus des flots; on y montrait le roc Molouris d'où Ino-Leucothéa aurait précipité dans la mer son fils Mélicerte (Palémon); la tradition faisait de ce défilé le théâtre des forfaits du brigand Sciron. Outre la capitale, la Mégaride comprenait les villes d'Ægosthène et Pagæ sur le golfe corinthien, le fort de Géraneia, les villes de Rhus et Tripodisca dans l'intérieur, Phibalis à la frontière attique.

II. Histoire. — La partie la plus ancienne de Mégare paraît avoir été la citadelle de Caria, bâtie par les Cariens; là se trouvait le temple de Déméter, le Mégaron dont la ville prit le nom. Douze générations plus tard seraient venus les Lélèges, en relations avec l'Egypte, race maritime métisée comme les Cariens (V. Grèce, § *Histoire*). La légende parlait de souverains éponymes Car et Lelex ; le petit-fils de ce dernier, Pylas, entre en relations avec Pandion, roi d'Athènes ; le fils de ce dernier, Nisus, évince Sciron, fils de Pylas, et règne sur la Mégaride ; parmi ses successeurs, on place un Mégareus, fils ou gendre de Poseidon, ce qui paraît correspondre à l'affiliation à la fédération posidonienne de la Grèce orientale. On dit aussi que Nisus entré en lutte avec Minos, roi de Crête, fut tué et sa capitale détruite. Elle aurait été restaurée par Alcathoos, dont les uns font un fils de Mégareus, les autres un fils de Pélops ; c'est lui qui édifia la seconde citadelle. Le dernier roi aurait été Hypérion, fils d'Agamennon, après lequel prévalut la démocratie. Ces traditions ont dû être altérées postérieurement ; à l'époque homérique, la Mégaride était une partie de l'Attique et n'est pas citée séparément. Elle en fut détachée par l'invasion dorienne. Celle-ci échoua contre Athènes, grâce à Codrus, mais conquit Mégare où s'établirent des colons venus de Corinthe et de Messénie. D'abord dépendante de Corinthe, elle s'en affranchit et annexa les cantons voisins des Héréens, Piréens, Cynosuriens et Tripodiscéens. Elle eut alors une période d'extrême splendeur. Au VIIe siècle, ce fut une des plus grandes cités grecques, grâce au commerce et à la colonisation ; elle dirigea celle-ci en Sicile et en Thrace (V. Colonisation, t. XI, p. 1071), fondant Mégara, Hyblæa, Cyzique, Byzance, etc. C'est à Mégare qu'on plaçait les origines de la comédie grecque, d'où Susarion de Tupodiscos l'aurait introduite en Attique. L'enrichissement des classes inférieures les engagea à revendiquer le pouvoir politique pris par les descendants des Doriens; la lutte fut portée sur le terrain social. Avec l'aide des pauvres, Théagène établit la tyrannie et gouverna contre les riches propriétaires fonciers (de 630 à 600). Le poète Théognis a exhalé les lamentations de l'aristocratie. Elle finit par prévaloir avec l'appui des Spartiates. Vers la même époque s'engagèrent des luttes acharnées entre Mégare et Athènes ; l'île de Salamine en fut d'abord l'objet, et Solon la reconquit pour Athènes. Les Mégariens prirent part à la deuxième guerre médique, armant 20 navires et 3,000 hoplites. Ils firent ensuite la guerre aux Corinthiens pour une querelle de frontière et se mirent sous le protectorat athénien ; c'est alors que les Athéniens bâtirent les longs murs qui réunirent Mégare à son port de Nisæa (455), et mirent garnison à Pagæ sur le golfe corinthien. Mais en 445, le parti péloponnésien reprit le dessus, massacra la garnison athénienne et obtint dans la Trêve de trente ans l'évacuation de Nisæa et de Pagæ. La rupture demeura complète ; les Athéniens exclurent de leurs ports et marchés, les Mégariens qui, ne pouvant tirer de leur sol de quoi nourrir leur population, souffrirent beaucoup de cette mesure. Elle contribua à faire déclarer la guerre du Péloponnèse, laquelle précipita la décadence de la cité de l'Isthme. Son territoire fut chaque année dévasté par les Athéniens, le port bloqué; en 427, Nicias occupa l'île de Minoa ; en 424, le parti démocratique rendit Nisæa aux Athéniens, mais Brasidas occupa Mégare et y rétablit l'oligarchie ; les longs murs furent rasés. Après ces dures épreuves, Mégare n'eut plus de rôle historique. Elle s'attacha à rester neutre entre les Athéniens, les Béotiens et les Péloponnésiens, subit la domination macédonienne, entra dans la ligue achéenne, se rendit sans combat à Métellus. Au temps de Cicéron, elle était en ruines ; on y établit une colonie romaine qui prit quelque importance ; elle est encore citée au Ve siècle ap. J.-C. et disparaît ensuite; les pirates en achevèrent la ruine. Il est parlé plus loin de son école philosophique. A partir du IVe siècle av. J.-C., les gens de Mégare nous apparaissent de riches et pacifiques marchands et propriétaires adonnés aux plaisirs de la table, à leurs jeux des Dioclées, des Alcathoées et des Petites Pythiennes. On vantait leurs courtisanes, les Sphinges de Mégare. A.-M. Berthelot.

Colonies de Mégare (V. Colonisation, t. XI, p. 1071)

III. Linguistique. — Dialecte mégarien. — Dialecte de l'ancienne langue grecque, appartenant au groupe dorien, parlé dans la Mégaride (Mégare, Ægosthènes, Pagæ) et dans les colonies mégariennes de Sicile (Megara Hyblæa, Sélinonte), de Thrace et du Pont-Euxin (Byzance, Chalcédoine, Selymbria, Chersonésos, etc.). Il nous est connu par une centaine d'inscriptions réunies dans le recueil de Collitz-Bechtel (*Sammlung der griechischen Dialektinschriften*, t. III), et par quelques textes littéraires. Aristophane fait parler un Mégarien en sa langue dans les *Acharniens;* on a voulu, mais sans raison, retrouver des mégarismes dans Théognis ; le décret des Byzantins dans Démosthène (*Discours sur la Couronne*, 90) est d'une authenticité suspecte ; enfin quelques mots nous sont connus par les grammairiens et les lexicographes. Le dialecte mégarien appartient au dorien dit mitigé, c.-à-d. qu'il termine en ου, et non en ω, le le génitif singulier des thèmes en *o*, et qu'en général il préfère les diphtongues ει, ου aux formes η, ω du dorien plus strict. Il a subi d'ailleurs d'une façon très appréciable l'influence du béotien, puis de l'attique à partir du IIIe siècle, et dans les dernières années du Ier siècle av. J.-C., il a complètement disparu. Mondry Beaudouin.

IV. Philosophie. — Ecole de Mégare. — Cette école se rattache à Socrate par son fondateur Euclide, qui fut le compagnon et l'ami de Platon. La doctrine philosophique qu'elle défendit est une conciliation entre l'enseignement de Socrate et celui de Parménide et des Eléates. Les principaux représentants de cette école furent Euclide, Eubulide, Alexinus, Diodore, enfin Stilpon qui, il est vrai, se rattache aussi à l'école cynique. Deux traits essentiels caractérisent l'école de Mégare. D'abord, comme Socrate et comme Platon, elle déclare que la vérité se trouve non dans les données des sens, mais dans celles de la raison : les concepts seuls atteignent la réalité. Les mégariques sont, comme dit Platon dans un texte célèbre du *Sophiste*, « amis des Idées », et les Idées sont, pour eux comme pour Platon, des êtres véritables. La différence qui les sépare de Platon, c'est qu'ils refusent aux Idées, définies comme immuables, la vie, l'action et le mouvement. C'est sur ce point que Platon, dans le texte déjà signalé, s'efforce de les réfuter. En outre, l'école de Mégare identifie l'Unité absolue, reconnue par Parménide, avec le Bien, défini par Socrate, comme le principe suprême de toutes choses. Et il semble bien que dans le développement historique de l'école, la doctrine de la pluralité des Idées, sans disparaître jamais entièrement, ait peu à peu passé au second plan, si bien qu'en présence du monde sensible, multiple, périssable et changeant, se trouvait uniquement le Bien, un, éternel et immuable. C'était, sauf la substitution du Bien à l'Unité, la doctrine qu'avait soutenue Parménide. Elle présentait les mêmes difficultés et devait conduire aux mêmes conséquences.

En effet, plus les conclusions des mégariques s'éloignaient des données du sens commun, plus les philosophes devaient être tentés de récuser son témoignage, et, à l'exemple de Zénon d'Elée, d'opposer les subtilités de la dialectique aux réalités de l'expérience. De là une tendance, déjà manifeste chez Euclide, lequel préférait à toute autre démonstration la réduction à l'absurde, mais qui devint de plus en plus marquée chez ses successeurs Eubulide et Alexinus, à abuser du raisonnement et à se complaire dans les sophismes. De là le surnom d'*éristique* que l'école de Mégare ne tarda pas à mériter : les arguments du *tas*, du *chauve* et du *cornu* sont des exemples des chicanes où se jouait la subtilité mégarique. Diodore surtout s'illustra dans ce genre ; c'est lui qui démontrait par de nombreux arguments que le mouvement est impossible, et concluait qu'on ne peut jamais dire d'une chose qu'elle se meut ; il faut dire qu'elle a été mue. Il prouvait aussi que la destruction est impossible, et il s'est rendu célèbre par l'invention d'un sophisme appelé le κυριεύων, que l'antiquité grecque considérait comme le chef-d'œuvre de la dialectique, et qui tendait à prouver que cela seul est possible qui est ou sera réel. Un écho de ces discussions se retrouve dans les profondes argumentations de Chrysippe sur le libre arbitre (V. Cicéron, *De Fato*).

L'école de Mégare a exercé une certaine influence sur le développement de la pensée grecque. On a vu les rapports d'Euclide et de Platon. C'est à la théorie des mégariques qu'Aristote opposa sa doctrine de la puissance et de l'acte. Par Stilpon, qui réunit les doctrines cyniques et mégariques, cette école contribua à inspirer le stoïcisme ; on a dit aussi (mais ceci demanderait quelques réserves) que le pyrrhonisme s'y rattachait, s'il est vrai que Pyrrhon ait été le disciple de Bryson, lui-même disciple de Stilpon. V. Brochard.

Bibl. : Ecole de Mégare.— Deycks, *De Megaricor. doctrina* ; Bonn, 1827. — Mallet, *Hist. de l'école de Mégare* ; Paris, 1845.— Henne, *Ecole de Mégare* ; Paris, 1843.— Hartenstein, *Uber die Bedentung der Megarischule*, dans *Hist. philos. Abhandl.*, p. 127. — Prantl, *Geschichte der Logik*, I, 33.

MÉGARIDE (V. Mégare).

MÉGASCOPE (Phys.). Instrument destiné à donner une image agrandie des objets. Il se compose d'une lentille convergente et d'une chambre noire suffisamment spacieuse. Dans une des parois de la chambre, on place la monture qui porte la lentille de façon à pouvoir la déplacer légèrement ; devant cette lentille, à l'extérieur de la chambre, on place l'objet ou le dessin que l'on veut agrandir ; en regard, à l'intérieur de la chambre noire, on place l'écran sur lequel on veut recevoir l'image et l'on déplace peu à peu la lentille de façon à avoir sur l'écran une image nette de l'objet. Cette image est d'autant plus grande que l'objet que l'on place toujours au delà du foyer principal est plus voisin de ce foyer ; l'écran qui se trouve au foyer conjugué de l'objet, par rapport à la lentille, doit être d'autant plus éloigné que le grossissement est plus fort. En même temps l'éclairement de l'image, pour un même éclairement de l'objet, est d'autant plus faible que le grossissement est plus considérable. On est donc limité dans les agrandissements à la fois par les dimensions de la pièce qui sert de chambre noire, et par la quantité de lumière dont on dispose pour éclairer l'objet. A. Joannis.

MÉGASPILÆON. Célèbre monastère de Grèce, nome d'Achaïe et Elis, éparchie et à 8 kil. N. de Kalavryta ; il occupe une caverne de 60 m. de large sur 30 de haut, et au-dessus des trois étages qui y sont abrités, deux autres étages s'accolent à la muraille rocheuse qui s'élève à 190 m. au-dessus. Au second étage est l'église renfermant une des images de la Vierge attribuées à saint Luc, laquelle attire des milliers de pèlerins. Le couvent actuel date de 1640, mais il aurait été fondée dès le IVe siècle.

MÉGASTHÈNE, écrivain grec, de la période alexandrine. Il vivait sous Séleucus Nicanor. Attaché au gouverneur d'Arachosie, il fit en cette qualité plusieurs voyages auprès du roi indien Androcottos et composa un ouvrage en quatre livres intitulé *Indica*, plutôt ethnographique qu'historique : il y donnait d'utiles renseignements sur la géographie, la flore et la faune de l'Inde, sur les castes des Indiens et leurs coutumes ; il fut instruit par les brahmanes et dut beaucoup à sa propre expérience. Mais il eut, comme tous les historiens de son temps, un goût trop prononcé pour les fables et une tendance à amalgamer celles des Grecs avec celles des autres peuples. Diodore résume le contenu des *Indica* (II, 35-42). et d'assez nombreux fragments nous sont parvenus par Strabon et Arrien.

Bibl. : Muller, *Fragm. histor. græc.*, II, 397-430.

MÉGASTOME (*Megastoma* Grassi) (Zool.). Genre de Protozoaires-Flagellés, du groupe des Polymastigides, dont les représentants ont la dépression buccale grande, bordée de deux ou trois paires de fouets insérés sur les bords et le corps terminé par un appendice caudal effilé prolongé par deux longs flagellums. Le *M. entericum* Grassi (*Dimorphus muris* Maggi) est parasite dans l'intestin grêle des souris, des chats et de l'homme. Dr L. Hn.

MEGATHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères

Edentés fossiles caractérisé par sa grande taille et la forme des dents. Les molaires sont prismatiques, quadrangulaires, en série ininterrompue, la dernière un peu plus petite que les trois ou quatre précédentes. Ces Edentés gigantesques ont été très abondants, en Amérique, aux époques tertiaire et quaternaire. Le *Megatherium americanum*, type du genre, est du quaternaire de l'Amérique méridionale. Il atteignait la taille des plus grands Rhinocéros, avait des formes lourdes avec des pattes plantigrades à quatre doigts en avant, trois en arrière; le membre antérieur était un peu plus long et plus grêle que le postérieur et armé de griffes aiguës; le membre postérieur et la queue étaient très trapus. La tête était relativement petite. Cet animal, désigné quelquefois sous le nom de *Paresseux géant*, était herbivore : il se servait de ses pattes antérieures pour incliner ou déraciner les arbres dont les feuilles ou les jeunes rameaux servaient à sa nourriture; pour arriver à ce résultat, il s'arc-boutait sur sa queue courte et robuste. Ameghino a prouvé qu'il avait été chassé par l'homme primitif sud-argentin qui se nourrissait de sa chair. On connaît trois autres espèces plus petites (*M. tarijense*, *M. antiquum*, *M. Lundi*), et l'on suppose que le genre a pénétré jusque dans l'Amérique du Nord (*M. mirabile* du S. des Etats-Unis).

A l'époque tertiaire, ce genre avait été précédé, en Patagonie, par les genres *Zamierus*, *Promegatherium*, *Interodon* (Ameghino). Les genres *Essonodontherium*, *Neoracanthus*, *Oenopus* sont contemporains du *Megatherium*, et le *Nothrotherium*, qui dépassait peu la taille des grands Singes, devait monter aux arbres pour se procurer sa nourriture, et appartient, comme les précédents, à la famille des *Megatheridæ*.

La famille voisine des *Megalonicydæ* comprend des Edentés, également de grande taille, mais dont la première molaire, semblable à une canine, est séparée des suivantes par une barre. Les dents ont une section quadrangulaire ou elliptique. Le *Megalonyx Jeffersoni*, type de la famille, était un animal de la taille du Bœuf, ayant des proportions analogues à celles du *Megatherium*, mais à crâne plus court et plus massif; la patte antérieure, à cinq doigts, avait le médian armé d'un ongle énorme, comprimé et recourbé. Ses mœurs devaient être celles des Mégathères. Les ossements de ce grand Edenté se trouvent dans les cavernes quaternaires des Etats-Unis. On connaît d'autres espèces du Kansas, du Texas et même de Cuba (*M. rodens*). Les genres voisins *Gnathopsis* et *Morotherium* sont également de l'Amérique septentrionale, tandis que les genres *Hapalops*, *Xyophorus*, *Analcimorphus*, *Eucholœops*, *Hyperleptus*, *Orthotherium*, etc., décrits par Ameghino et Mercerat, d'après des débris provenant du tertiaire de Patagonie, prouvent que le type du *Megalonyx* est originaire de l'Amérique du Sud. Le *Nothropus priscus* (Burmeister), du quaternaire de la République Argentine, se rapproche du *Cholœpus*, c.-à-d. des Paresseux qui vivent encore dans le même pays (V. Edentés). E. Trouessart.

MEGATOMA (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Dermestides, établi en 1792 par Herbst (*Kœf.*, IV, 1792, p. 92). Les Megatoma ont le corps oblong, allongé, les antennes en massue, très courtes chez les femelles et très longues chez les mâles. Ce genre ne renferme plus que quelques espèces, dont le type est le *M. undata* Linné, noir, ondulé de bandes d'un blanc bleuâtre, que l'on rencontre à l'état adulte sur les fleurs. La larve vit sous les écorces où elle se nourrit de cadavres d'insectes. P. T.

MÈGE (Dom Antoine-Joseph), théologien français, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Clermont-Ferrand en 1625, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 15 avr. 1691. Il fut l'un des collaborateurs des éditions bénédictines des pères de l'Eglise.

MÈGE (Jacques-Philippe), homme politique français, né à Riom le 15 sept. 1817, mort à Clermont-Ferrand le 27 janv. 1878. Avocat à Clermont, il en devint maire; l'amitié de Rouher le fit élire député du Puy-de-Dôme (1re circ.) en 1863 et 1869 et lui assura une grande influence. Il se rallia en 1869, au tiers parti libéral, signa l'interpellation des 116, devint vice-président du corps législatif et ministre de l'instruction publique (du 13 mai au 9 août 1870). Il fut élu sénateur du Puy-de-Dôme en 1876, et demeura fidèle au parti de l'Appel au peuple.

Son fils *Jean-Fernand*, né à Clermont-Ferrand le 18 déc. 1847, fut candidat bonapartiste en 1877, 1885, élu en 1889 dans la 1re circonscription de Clermont avec l'appoint des boulangistes, siégea à droite et ne fut pas réélu en 1893.

MÉGÈRE (Myth.) (V. Furies).

MÉGERIE (Agric.) (V. Métairie).

MEGERLEA (*Megerlea* King, *Muhlfeldtia* Bayle). I. Zoologie. — Genre de Brachiopodes, de la famille des Térébratulides. La coquille des Megerlea est largement transversale et son crochet est coupé par un foramen muni de deux petites pièces triangulaires. La ligne cardinale est longue et il n'y a pas de processus cardinal. Les bras forment deux branches étroites, descendantes et reliées par une bande à un septum peu marqué et terminé par un support central. Une autre bandelette grêle relie, en les confondant, les extrémités des branches descendantes et ascendantes. Les spicules sont volumineux et à bords découpés et la surface interne est marquée de rangées de tubercules rayonnantes. On trouve dans les mers d'Europe et de l'Afrique occidentale entre autres le *Megerlea tuncata* Lin.

II. Paléontologie (V. Térébratelle et Brachiopodes).

MEGERLIN (Peter), mathématicien et astronome allemand, né à Kempten (Bavière) le 25 févr. 1623, mort à Bâle le 26 oct. 1686. Ses études se portèrent sur le droit et les mathématiques. Etabli à Bâle dès 1651, il y devint en 1674 professeur de mathématiques. Ses travaux en latin traitent du système de Copernic, des comètes, etc., et ont paru de 1652 à 1683 à Amsterdam et à Bâle.

MÉGÈVE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Sallanches, sur le Foron de Mégève; 1,769 hab. Commerce de mulets et de miel. Fabrique de draps et de couvertures de laines. Teinturerie.

MÉGEVETTE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon; 1,001 hab.

MEGGEN. Village de Suisse, cant. de Lucerne; 1,083 hab. Située sur la rive gauche de la partie du lac des Quatre-Cantons appelée lac de Kussnacht, cette localité est une station assez importante de touristes.

MEGGOT ou **MEGGOTZ** (John), monomane anglais (V. Elwes).

MEGHENNA (El-). Petite tribu d'Algérie, dans le dép. de Constantine, habite les montagnes boisées au N.-O. de Souk-Ahras. Il faut probablement rattacher à la même souche les Mghennia ou Mguennia, sur la Tafna, entre Tlemcen et la mer, et rapprocher les uns et les autres des Mosghên, une branche collatérale des Nefzaoua, qui, au xe siècle, habitait la région d'Oran. E. Cat.

MEGHNA. Estuaire du *Gange* et du *Brahmapoutre* (V. ces mots et Inde).

MÉGISSERIE (Techn.). Préparation des peaux blanches et de toutes les peaux destinées à la confection des gants, ainsi que des peaux non pelées qui doivent conserver leurs poils, pour former des housses, des fourrures. Les peaux employées en mégisserie sont les mêmes que celles que traite le chamoiseur, mais elles sont prises parmi celles de moindre qualité ou provenant d'animaux plus jeunes, parce qu'elles exigent moins de résistance que les peaux chamoisées. Les premières opérations consistent dans le lavage des peaux, leur mise en chaux, la surtonte et le pelage. On obtient ainsi le *cuiret;* lorsque les cuirets ont été bien écharnés, on les met *boire* dans l'eau et on les *épierre*, c.-à-d. qu'on les travaille du côté de la fleur à l'aide d'une pierre à aiguiser tranchante et

munie d'un manche de bois; cette opération a pour but d'adoucir la fleur et d'ôter le reste de la laine. On rince dans l'eau et on passe le contenu sur le travers de la peau et non dans la longueur; cette dernière opération s'appelle donner *une glissade*. On ne *traverse* que l'agneau, car il sert à des usages délicats; le mouton est seulement lavé à l'eau et foulé au pilon. Pour assouplir les peaux ainsi préparées, on les plonge dans un bain particulier appelé *confit;* il est important que l'eau du bain soit très douce; pour six seaux d'eau on met 20 kilogr. de son, et avec ces quantités de matières on peut confire cent peaux de moutons. L'expérience a montré que, si on a l'eau du vieux confit épuisé, elle est préférable à toute autre pour la préparation du bain; ce fait n'est pas étonnant, étant donné qu'on se propose de produire une fermentation; celle-ci est certainement l'œuvre de microbes, et ces derniers se développent d'autant plus rapidement qu'ils sont plus nombreux; or l'eau d'un vieux confit, où déjà s'est produite une fermentation, doit en contenir un plus grand nombre qu'une eau neuve. La fermentation dure trois semaines environ en hiver, et deux ou trois jours en été; ce fait n'est encore pas surprenant, car l'on sait qu'une douce température est en général très favorable au développement des microbes. On juge qu'il *commence à lever*, c.-à-d. que la fermentation se présente bien, quand les peaux ne surnagent plus; cela arrive en moyenne au bout d'un jour en été et huit jours en hiver. Alors on retourne les peaux avec un bâton pendant deux ou trois minutes; cette opération que l'expérience a montrée nécessaire a certainement pour effet de déterminer une fermentation également active au sein de la masse; les microbes, qui en sont les agents, sont ainsi déplacés et transportés de leurs foyers d'action dans d'autres parties où peut-être ils n'ont pas encore travaillé; cette agitation de la masse en fermentation n'a pas seulement pour effet de la rendre uniforme; elle l'active aussi, car elle a pour effet de déplacer les parties déjà épuisées par le travail microbien par d'autres intactes où les ferments peuvent largement se développer. Deux ouvriers agitent ainsi les peaux dans le confit; pendant ce temps un troisième les démêle et met le feu au gaz hydrogène qui se dégage et qui est un des produits de la fermentation. On répète l'opération jusqu'à ce que le confit ne lève plus. Cette dernière partie est une des plus délicates de la préparation; elle exige beaucoup d'attention de la part du mégissier.

Les peaux que l'on veut passer en blanc doivent ensuite passer dans un bain appelé *étoffe;* ce bain est préparé de la façon suivante : on pèse 6 à 9 kilogr. d'alun pour cent peaux en se basant sur leur grandeur pour la quantité d'alun à prendre entre ces limites; on y ajoute 1kgs25 de sel marin en hiver et 1kgs5 en été, et le mélange est versé dans une chaudière avec deux seaux d'eau; le sel a pour effet de donner de la blancheur à la peau, et le passage à l'étoffe la rend imputrescible, grâce aussi au sel qu'elle contient; les peaux sont plongées dans le bain quand l'eau bout, et on les y laisse dix minutes encore. L'opération suivante est celle de la mise en pâte : la pâte est composée de 6 à 7 kilogr. de farine et de 50 jaunes d'œufs pour cent peaux; on la fait assez claire et on laisse tremper les peaux pendant douze à quinze heures. Ces dernières sont ensuite mises à sécher sur des perches pendant huit à quinze jours suivant la saison. La pâte a pour effet de blanchir et d'adoucir la peau, laquelle ne devient ni dure ni cassante par suite de la dessication.

Les peaux passent alors au chevalet : à l'aide du couteau à deux manches, le mégissier enlève sur les peaux d'agneau et de chevreau le premier et le second épiderme appelés la fleur et l'arrière-fleur. La peau blanchie est alors étalée sur le *palisson*, plaque en fer arrondie maintenue horizontalement; l'ouvrier *ouvre* la peau, c.-à-d. l'étend en long et en large à l'aide d'un couteau rond; on travaille sur chair, afin de ménager la fleur. Cette opération fait ressortir davantage la blancheur de la peau. Celle-ci passe ensuite aux mains de l'ouvrier ponceur; il appuie en frottant un morceau de pierre ponce sur le côté de la fleur; si la peau doit être blanche, on termine en jetant un peu de sable de mer que l'on promène de haut en bas sur la peau à l'aide de la pierre ponce. Si l'on veut donner à la peau cette couleur jaune tendre si recherchée, on emploie une pierre composée de 6 parties de blanc de Meudon avec 2 parties d'ocre jaune : ces substances ont été pulvérisées, puis mouillées et pétries. Enfin la peau est étirée, lissée avec un fer à repasser et livrée au gantier.

Mégisserie des peaux non pelées. Les mégissiers de Paris désignent sous le nom de houssées des peaux travaillées en laine et qui servent à garnir le cou des chevaux, des mulets, et à confectionner des housses pour garnir divers objets. Ces peaux sont choisies parmi les plus belles dont la laine est le moins feutrée. Elles ne sont pas passées en chair; on les fait tremper dans l'eau pour les nettoyer et les ramollir; avec le fer à écharner, on ôte tout ce qu'on peut de chair; puis on les soumet à l'action d'un vieux confit presque usé; elles y restent pendant trois ou quatre jours; à leur sortie on enlève le son que la laine a entraîné, c'est l'opération du *ravalage*. Pour le passage en blanc, on a soin de plier les peaux la laine en dedans; puis, au lieu de les plonger dans la pâte, on étend simplement la pâte sur chair; on l'y laisse pendant quinze à dix-huit heures pour que la peau se raffermisse; celle-ci est ensuite étendue ou séchée. Elle subit alors une mouillade à l'eau pure à l'aide d'une queue de martin emmanchée d'un bâton. Les peaux pliées et entassées sous des planches sont pressées par des pierres placées en tas au-dessus et restent ainsi deux jours; elle sont après cela ouvertes sur le chevalet avec le fer rond, passées au palisson, et mises à sécher la laine en l'air, au soleil autant que possible. Dans toutes ces opérations, il est indispensable de menager la laine, car la perte d'une seule touffe enlève à la peau une grande partie de sa valeur.

Les veaux et les agneaux, en poil, se travaillent comme le mouton; mais avec une petite différence dans les apprêts : plus une peau est épaisse, plus on doit mettre d'alun et de sel dans l'*étoffe*. Pour les veaux, on emploie 1/2 kilogr. d'alun et autant de sel par peau; on laisse les peaux quatre jours en alun; puis on les repasse et on les foule. Pour les agneaux, on fait tremper la peau pendant huit jours, on la lave à l'eau claire et on laisse égoutter; elle est ensuite soumise pendant huit jours à l'action d'un confit préparé avec de la farine de seigle non tamisée et de l'eau froide; on a soin de remuer les peaux dans le confit deux ou trois fois par jour.

Les centres principaux de mégisserie et fabriques de gants en France sont : Paris, Grenoble, Millau, Montpellier, Romans, Chaumont, Annonay. Les peaux de chevreaux matinés sont préparées à Paris sans poil pour tambours, ou en poil pour chaussures élégantes. La fabrication des gants a pris une extension extraordinaire et elle n'a d'autres limites que celles de la production des peaux brutes. On est obligé en France d'acheter des peaux de chèvre à l'étranger, à la Suisse en particulier; le prix de cette marchandise a d'ailleurs beaucoup augmenté : au commencement du XVIIIe siècle, les peaux de chevreau mégissées valaient 40 à 45 livres la grosse; de nos jours elles valent au moins, à quantité égale, de 480 à 500 fr. S. Moutou.

MEGLIO (Jacopo del) (V. Coppi [Jacopo]).

MÉGNIN (Jean-Pierre), médecin vétérinaire, né à Hérimoncourt (Doubs) le 18 janv. 1828. Elève de l'Ecole d'Alfort en 1849, il a été diplômé par cette école en 1853 et il est entré dans l'armée comme aide-vétérinaire en 1855; il en est sorti vétérinaire en premier. M. Mégnin a publié de nombreux travaux sur les *Maladies de la peau des animaux* (1876-82), peu connues alors; sur leurs *Parasites cutanés* plus nombreux que chez l'homme, et les *Maladies parasitaires* (1880); plusieurs de ces travaux ont été récompensés par l'Institut. Nous citerons entre autres ceux sur les Acariens (1876 à 1879). Le premier,

il a publié sur la *Faune des tombeaux* (depuis 1887) une série de mémoires des plus intéressantes au point de vue de l'entomologie, appliquée à la médecine légale. M. Mégnin a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1893. Dr A. DUREAU.

MÉGRIT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Broons; 1,463 hab.

MÉGUIDDO ou **MAGEDDO.** Localité de l'ancienne Palestine, à laquelle sa situation stratégique donnait une importance exceptionnelle. Assise sur les hauteurs qui bornent au S. la plaine de Jezrahel ou du Kison, elle commandait la route qui, de la plaine philistine, assure les communications avec la Syrie damascène et l'intérieur de l'Asie. C'est pour cette raison, autant qu'on peut le discerner, que le roi Josias s'y porta pour barrer le passage au pharaon Néchao; il trouva la mort dans cette tentative (610 av. J.-C.). Méguiddo subsiste de nos jours sous le nom de *Ledjoun*, qui n'est autre que le latin *Legionem*, appellation qu'elle porta à l'époque romaine; cependant l'identification a été contestée. M. VERNES.

MEGUIDEN. Vallée du Sahara algérien, qui prolonge l'oued Segguer et va de Berezina à la sebkha de Gourara par El-Golea.

MÉGUILLOTH, c.-à-d. en hébreu *rouleaux*, *volumes*, est une désignation adoptée par la synagogue pour distinguer cinq des livres hagiographes, dont les fidèles prisent particulièrement la lecture. Ces cinq écrits sont le *Cantique des cantiques*, *Ruth*, *les Lamentations*, *l'Ecclésiaste* et *Esther*.

MÉGY (Léon-Guillaume-Edmond), révolutionnaire français, né à Paris en 1844, mort à Colon le 28 déc. 1884. Ouvrier mécanicien, il prit part au mouvement contre l'Empire; le 11 févr. 1870 vers six heures du matin, on se présenta pour l'arrêter; il tua un des agents (Mourot), fut impliqué dans le procès de Blois, condamné à vingt ans de travaux forcés (8 août 1879), envoyé au bagne de Toulon; libéré le mois suivant par la révolution du 4 Septembre, il rentra à Paris, prit part aux mouvements du 31 oct. 1870, du 22 janv. et du 18 mars 1871, fut envoyé à Marseille où il s'empara de la préfecture, dut fuir devant le général Espivent, rentra à Paris le 4 avril, commanda le fort d'Issy, l'évacua comme intenable, s'entendit avec Eudes pour faire destituer le ministre de la guerre Cluseret, mais fut arrêté sur l'ordre de Rossel, son successeur; bientôt relâché, il fut accusé d'avoir participé à l'incendie de la Légion d'honneur et à l'exécution des otages. Il s'échappa, fut deux fois condamné à mort par contumace, vécut en Angleterre et mourut à l'hôpital de Colon.

MEGYES (en allemand *Mediasch* ou *Medwisch*). Ville de la Hongrie transylvaine, dans le comitat de Nagy-Küküllœ. Ses 6,500 hab., Allemands pour la plupart, centralisent le commerce vinicole de toute la région. Le phylloxera les a beaucoup éprouvés. Megyes est une colonie saxonne qui a conservé une église gothique devenue luthérienne au XVIe siècle, et tout à côté le gymnase évangélique et l'hôtel de ville.

MEHADIA. Ville de Hongrie, comitat de Krassó-Szœrény, dans une gorge sauvage au confluent de la Cserna et de la Biela-Rieka; 2,500 hab. (roumains). A 4 kil. au S. sont les bains d'Hercule, importante station thermale. — Mehadia est la ville romaine d'*Ad medias*. Vieux château; deux églises. Stat. du chem. de fer de Temesvar à Orsova.

EAUX MINÉRALES. — Ces eaux « hyperthermales, amétallites ou chlorurées moyennes, carboniques moyennes ou fortes, sulfureuses moyennes » (Rotureau), avec acides sulfhydrique et carbonique et azote, libres, émergent par de nombreuses sources; celle d'Hercule est à une certaine distance des autres. On les emploie en boisson, bains, douches, dans le rhumatisme, la goutte, la paralysie, les névralgies, les suites de blessure, les affections cutanées, les obstructions intestinales, etc. Dr L. HN.

MEHAH. Ancienne monnaie d'argent des Juifs, qui pesait environ 12 grains ou 0gr63.

MÉHAIGNE. Rivière de Belgique. Elle prend sa source à Meux, dans la province de Namur, passe à Tavier, entre dans la province de Liège, arrose Avennes, Ville-en-Hesbaye, Braive, Fumal, Huccorgne, Vinalmont, et se jette dans la Meuse à Huy, après un parcours de 59 kil. Ses eaux ont un cours très rapide et gèlent rarement.

MEHALLET-EL-KÉBIR. Ville d'Egypte, moudirieh de Gharbieh, dans le Delta, à 6 kil. O. du bras de Damiette, sur le chem. de fer de Tanta à Damiette; 28,000 hab. Vastes plantations de coton, qui est égrené et manufacturé dans la ville. Commerce actif.

MEHALLET-MARHOUM. Ville d'Egypte, moudirieh de Gharbieh; 7,200 hab.

MÉHARI (Zool.) (V. CHAMEAU).

MÉHARICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières; 1,170 hab.

MÉHARIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Hasparren; 521 hab. Ruines du château de Belzunce.

MEHEDIYAH. Petite ville du Maroc, bâtie sur la rive gauche du fleuve Sebou, à son embouchure, et par 34°18 N. et sur l'emplacement de l'antique Thymiateria de l'époque phénicienne. Le nom de Mehediyah n'apparaît sur nos cartes qu'à une date assez récente. Il n'en a pas moins remplacé complètement celui de Mamoura aussi inconnu aujourd'hui que la dynastie actuelle paraît l'avoir été autrefois. Mehediyah existait déjà, en tant que ville arabe, sous le règne d'Abd-el-Moumen. La ville fut, à un certain moment, occupée par les Espagnols; elle est bâtie sur la rive gauche du fleuve, à la base d'une colline haute de 139 m. et qui se continue vers le Sud. Elle est enceinte de murailles et protégée par un fort établi à l'angle qui fait face à l'entrée de la rivière. Sur le rivage immédiatement au-dessous, on voit aussi un ouvrage des Espagnols. La moitié de l'espace environ, entouré par les murs, est libre de maisons; la population ne dépasserait guère 400 hab. Au S. et à l'E., comme du côté qui regarde le fleuve, la vieille enceinte mauresque n'a subi aucun remaniement. La ville n'a que deux portes; celle de l'Est date du XIIe siècle; c'est un des plus beaux monuments de l'architecture arabe du Maroc; la face N. de l'enceinte est dominée par les ruines d'un palais appelé Dar el-Kebira, qui offre également un remarquable spécimen de l'art mauresque; la porte principale de cet édifice est fort belle. H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

BIBL. : TISSOT, *Itinéraire de Tanger à R'bat*, dans *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1876.

MÉHÉE DE LA TOUCHE, écrivain français, né à Meaux vers 1760, mort à Paris en 1826. La police lui confia des missions secrètes en Pologne et en Russie; il prit part aux mouvements révolutionnaires, en particulier aux massacres de Septembre, se signala parmi les réactionnaires après le 9 thermidor, publiant de virulentes brochures contre les jacobins. Après le 30 prairial, il occupa divers emplois, notamment ceux de chef de la division politique aux relations extérieures, et de secrétaire général des armées. Destitué par le premier consul, il redevint partisan de la constitution de 1793, fut exilé, déporté à Oléron, s'enfuit en Angleterre où il se mit simultanément au service des polices politiques anglaise et française. Il reparut en 1814, fut de nouveau flétri par la presse qui l'accusa d'avoir pris part à la perte de Pichegru et du duc d'Enghien. Il ne rentra en France qu'en 1819 et mourut dans la misère. A.-M. B.

MEHEMED ou **MEHEMET.** Nom de princes arabes (V. MOHAMMED et les noms des familles ou des pays).

MEHÉMET-ALI ou **MOHAMMED-ALI**, vice-roi d'Egypte, né à Kavala (Roumélie) en 1769, mort au Caire le 2 août 1849. Orphelin de bonne heure et sans fortune, il fut recueilli par un capitaine de janissaires, au service duquel il apprit vite l'art de commander, d'intimider et de tromper les hommes, fut à la suite d'un riche mariage (1787) nommé officier de troupes irrégulières, se lia avec un né-

gociant de Marseille, nommé Lion, et gagna beaucoup d'argent dans le commerce du tabac, ce qui ne l'empêcha pas de réaliser aussi de gros bénéfices comme chef de mercenaires dans sa province natale. Envoyé en Egypte (1798) pour combattre les Français, il fut mis à la tête d'une troupe de 300 janissaires et, par son audace et sa finesse, se distingua au point que Khosrew Pacha, qui représentait la Porte dans ce pays, l'éleva bientôt à l'emploi de général des Arnautes. Après le départ des Français, Méhémet sut habilement, sans se brouiller avec les Turcs, exciter contre eux les Mameluks, puis diviser ces derniers entre eux. C'est ainsi qu'à la suite de ténébreuses intrigues et de nombreux soulèvements militaires, il parvint à se débarrasser de Khosrew, qu'il renvoya à Constantinople (1804), et que,non content du titre de *caïmacan*, il se fit décerner par ses troupes celui de pacha d'Egypte, qu'il amena le sultan à lui confirmer (9 juil. 1809).

Il eut encore longtemps à lutter contre les Mameluks, qui, mal soutenus en 1807 par une armée anglaise qu'il força bientôt à se rembarquer, furent enfin attirés par lui au Caire dans un guet-apens où leurs principaux chefs furent à peu près tous massacrés (1er mars 1811). Débarrassé de cette turbulente milice, Méhémet commença, sur l'ordre du sultan Mahmoud, contre les Ouahhâbites d'Arabie une guerre qui, conduite d'abord par son fils Toussoun Pacha, puis par lui-même (1811-12), enfin par son autre fils Ibrahim Pacha, ne fut terminée qu'en 1818 et valut à Ibrahim la dignité de pacha de La Mecque. Puis il tourna ses armes vers la Nubie, le Sennaar et le Kordofan, qu'il fit rapidement passer sous sa domination (1820). L'Egypte devenait sous sa vigoureuse administration une puissance militaire avec laquells il fallait compter. La France, pour laquelle il avait une prédilection marquée, lui avait fourni un grand nombre d'officiers, d'ingénieurs, de savants, grâce auxquels il avait pu organiser dès 1815 son armée à l'européenne, créer une flotte de guerre considérable et augmenter rapidement, par le développement intelligent de l'agriculture et de l'industrie, les revenus de son pachalik.

Après avoir triomphé sans peine en 1824 de la révolte des fellahs, il envoya au secours des Turcs, dont la cause déclinait alors visiblement en Grèce, son fils Ibrahim, qui s'empara de Candie et obtint d'abord de grands succès en Morée (1825), mais qui, après le traité de Londres et la bataille de Navarin (1827), fut obligé par les Français d'évacuer ce pays (1828). En retour des sacrifices qu'il venait de faire, Méhémet-Ali demanda pour sa famille l'hérédité de son pouvoir. Mais Mahmoud la lui refusa et accorda seulement à Ibrahim le pachalik de Candie. Aussi le pacha d'Egypte ne tarda-t-il pas à saisir un prétexte pour attaquer la Syrie (1831-32). Les troupes turques, plusieurs fois battues, durent évacuer ce pays, et Ibrahim pénétra en Asie Mineure, où il fut encore vainqueur à Konyeh (déc. 1832). Les grandes puissances européennes l'arrêtèrent par leur diplomatie, mais Méhémet gagna encore au traité de Kutâhiyeh (févr. 1833) la possession de la Syrie et du district d'Adana. Comme il réclamait toujours sans succès l'hérédité et qu'il refusait de se soumettre aux lois générales de l'empire turc, un nouveau conflit ne tarda pas à se produire entre le vassal et son suzerain. Cette fois les Turcs attaquèrent. Mais ils furent encore défaits à Nézib (juin 1839). Presque dans le même temps la flotte turque était livrée à Méhémet, et Mahmoud laissait le trône à l'adolescent Abd-ul-Medjid. L'empire ottoman semblait à la merci du pacha. Mais l'Europe intervint de nouveau. Méhémet-Ali comptait sur l'appui de la France. Mais cette puissance, intimidée par la quadruple alliance de Londres (15 juil. 1840), se déroba. La Syrie s'insurgea; une flotte anglaise vint bombarder les ports de cette province. Le pacha se soumit par la convention d'Alexandrie (déc. 1840). Par un hatti-chérif du 13 févr. suivant, le nouveau sultan lui concéda seulement la possession héréditaire de l'Egypte, et encore à des conditions qui resserraient singulièrement son vasselage. Vieux et attristé, Méhémet vit mourir avant lui Ibrahim Pacha, comme la plupart de ses autres fils. Sa raison s'altéra dans les deux dernières années de sa vie. Il laissa le pouvoir à son petit fils Abbas, fils de Toussoun Pacha. A. D.

MÉHÉMET-ALI PACHA, homme d'Etat et officier ottoman, grand vizir, et beau-frère du sultan Abd-ul-Medjid; né à Trébizonde en 1807, mort en 1868. Il vint de bonne heure à Constantinople, et entra au service du palais de Mahmoud Khan II qui venait de se débarrasser des janissaires. Il passa de là dans la marine militaire, fut nommé en 1829 page du sultan, officier du palais en 1830, chambellan en 1832, puis général de brigade. Ce fut avec ce grade qu'il fut envoyé en mission auprès de Méhémet-Ali, le vice-roi d'Egypte, en 1838. Après la déroute de Nézib (juin 1839), il réunit les débris de l'armée ottomane et empêcha Ibrahim de se porter immédiatement sur Constantinople. Ce fut à Kutâhieh qu'il apprit la mort du sultan. En 1840, il fut nommé général de division, et son ami, Riza-Hasan Pacha, grand maréchal du palais et seraskier, le chargea de réorganiser l'armée turque. En 1844, il devenait maréchal et grand maître de l'artillerie; l'année suivante (mars 1845), il épousa la plus jeune sœur du sultan Abd-ul-Medjid, la sultane Alidé. Ce mariage procura à Méhémet-Ali toute la confiance du sultan, et il fut investi des plus hautes charges de l'empire. Il fut nommé capitan-pacha et réorganisa la flotte, puis il devint ministre de la guerre. En 1848, il refusa de livrer aux gouvernements russe et autrichien des réfugiés polonais. En 1852, le sultan, malgré l'hostilité de Reschid Pacha, le choisit comme grand vizir; il démissionna l'année suivante. Quelque temps après, une rupture se produisit entre la Russie et la Porte, et la guerre de Crimée commença. Quoique le grand vizir fût alors Reschid Pacha, l'ennemi de Méhémet-Ali, le sultan lui confia le portefeuille de la guerre. En 1855, calomnié par son rival Reschid qui, entre autres crimes, l'accusait de détourner les fonds de l'Etat, il fut exilé à Castamboul où il resta jusqu'à la mort de Reschid. Peu de temps après l'avènement du sultan Abd-ul-Aziz, il revint au pouvoir (1861), mais en 1863 il fut révoqué de toutes ses fonctions. En 1854, il redevint ministre sans portefeuille. E. BLOCHET.

MÉHÉMET-ALI (Karl DETROIT, dit), général ottoman, né à Magdebourg le 18 nov. 1827, assassiné à Iakona le 6 sept. 1878. Descendant de huguenots français, il était en 1843 mousse à bord d'un brick mecklembourgeois d'où il s'enfuit dans le port de Constantinople. Il fut recueilli par Aali-effendi (plus tard grand vizir), se convertit à l'Islam, passa à l'école de guerre, devint officier d'ordonnance d'Omer-pacha, sous lequel il servit dans les guerres de Crimée et de Montenegro (1861-62), fut promu général de brigade (1865), préposé à la garde de la frontière grecque où il comprima le brigandage, commanda un corps en Bosnie dans la guerre de 1876 et fut, après la révocation d'Abd-ul-Kesim, nommé général en chef de l'armée de Bulgarie (18 juil. 1877). Il s'établit dans le quadrilatère et défendit victorieusement la ligne de Lom, mais ne put reprendre l'offensive, Suleiman-pacha n'étant pas venu le joindre. Une querelle avec Hassan-pacha, chef du contingent égyptien, le fit, en septembre, transférer au commandement de Sofia. En 1878, il commandait le corps qui couvrait Constantinople. En juin 1878, il fut envoyé au congrès de Berlin comme second plénipotentiaire. Nommé ensuite en Albanie, il y fut assassiné par les insurgés. C'était un des partisans d'une réforme radicale des institutions ottomanes. — Sa femme, *Melek Hanoum*, a publié une curieuse autobiographie: *Trente Années au harem* (trad. all., Iéna, 1873, 2 vol.).

MÉHÉMET-DJEMIL PACHA, diplomate et homme d'Etat ottoman, né à Constantinople en 1823. Il suivit son père Reschid Pacha quand il devint ambassadeur à Paris et à Londres (1834-45). Lorsque Reschid Pacha devint ministre des affaires étrangères et grand vizir, son fils reçut un emploi dans les bureaux du protocole, puis devint secré-

taire du sultan (1849-55). Il fut envoyé comme ambassadeur à Paris en 1855, assista avec Ali Pacha au congrès de Paris comme second plénipotentiaire, puis occupa le poste d'ambassadeur de Turin. En 1861, il fut nommé chancelier du Divan, reçut l'intérim du ministère des affaires étrangères, et en 1862 revint à Paris comme ambassadeur. La même année, il fut nommé pacha et maréchal. E. Blochet.

MÉHÉMET Effendi, diplomate ottoman, né près d'Andrinople vers 1640, mort dans l'île de Chypre en 1735. Il prit part en 1718 comme plénipotentiaire à la signature du traité de Passarovitch, conclu entre l'empire ottoman et l'Autriche. Il fut envoyé par son gouvernement à Paris en ambassade (1720) pour annoncer au roi de France (Louis XV) que l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem était sur le point d'être réparée. Il profita de l'occasion pour demander l'intervention de la France contre les chevaliers de Malte. Il fut reçu avec la plus grande courtoisie par le régent, mais il n'obtint rien de ce qu'il était venu réclamer. Il retourna alors à Constantinople où il devint grand trésorier. La mort du sultan Ahmed III (1730) fut la fin de sa vie politique; il était d'ailleurs extrêmement âgé; on l'exila dans l'île de Chypre où il ne tarda pas à mourir (1735). Ce diplomate, qui était fort lettré et qui connaissait très bien le français, a laissé dans notre langue une *Relation de son voyage en France* publiée à Paris (1758) qui est intéressante à consulter à plus d'un point de vue. C'est à lui que la Turquie doit l'établissement de l'imprimerie de Scutari.

MÉHÉMET-Emin, homme d'Etat et général turc, né en Circassie vers 1724, mort en 1769. Son père était un marchand de soieries qui l'envoya en Europe pour les besoins de son industrie. Etant arrivé à Constantinople, il eut l'habileté de se faire attacher aux bureaux du ministère des affaires étrangères comme scribe. Il occupa dans ce ministère différents emplois et parvint, grâce à sa bassesse, aux plus hautes dignités de l'empire. Il devint ministre des affaires étrangères et sut prendre sur le Divan une grande influence. Sa présomption et son assurance lui firent désirer à la fois le vizirat et le commandement suprême de l'armée lorsque la Porte alla secourir les Polonais contre les Russes (1769). Le sultan Mustapha III lui confia ces deux postes, mais bientôt l'incapacité et la désobéissance du nouveau vizir amenèrent de tels échecs aux armes ottomanes que Mustapha III le fit étrangler et fit placer sa tête à la porte de son palais. E. Blochet.

MÉHÉMET-Kibrisli, homme d'Etat turc, né dans l'île de Chypre vers 1810, mort à Constantinople le 6 sept. 1871. Un de ses oncles, qui était trésorier du sultan Mahmoud II, le fit venir auprès de lui et le fit admettre au nombre des pages du sultan. Il passa comme officier dans la garde, et Mahmoud l'envoya bientôt en France pour compléter ses études militaires. Après quelques années passées à Paris et à l'école de Metz, Méhémet-Kibrisli servit durant quelque temps dans un régiment de cavalerie française avec le grade de capitaine. Il se rendit ensuite en Angleterre et en Russie pour étudier l'organisation des armées, puis il revint en Turquie peu de temps après l'avènement du sultan Abd-ul-Medjid. Il devint général de brigade de l'Ecole militaire et fut le collaborateur du grand vizir Riza Pacha dans l'œuvre de reconstitution de l'armée turque. Il occupa successivement les postes de gouverneur militaire de Saint-Jean-d'Acre et de Jérusalem (1846) et de Belgrade (1848) où il contint les Serbes durant l'insurrection de Hongrie. Il fut envoyé à Londres en 1848 pour demander l'appui du cabinet de Saint-James dans la question des réfugiés polonais et hongrois réclamés par l'Autriche et la Russie. Le sultan l'envoya ensuite pacifier la province d'Alep avec le titre de maréchal. Durant cette mission il se signala par sa tolérance et par les efforts qu'il fit pour réprimer le fanatisme religieux de ses subordonnés. Il reçut une mission analogue dans le Hauran (1851-53) et appuya Méhémet-Ali Pacha dans ses projets de résistance à la Russie. Il devint gouverneur d'Andrinople, capitan-pacha (janv. 1854), et, au cours de cette même année, il fut durant quelques mois grand vizir. Il fut successivement président du conseil d'État, grand vizir par intérim (1856), grand vizir (1861), et de nouveau gouverneur d'Andrinople. En 1865, Rûchdi Pacha l'appela au pouvoir et depuis ce temps il a figuré dans plusieurs ministères.

MÉHÉMET Pacha, homme d'Etat et général ottoman, né à Bosna-Seraï en 1503, assassiné à Constantinople en 1579. Il était né de parents chrétiens et avait été élevé par son oncle, qui était curé à Bosna-Seraï. Il fut enlevé par des musulmans, conduit à Constantinople où il se convertit à l'islamisme. Il dut sa fortune à la protection que lui accorda la sultane Roxelane, la favorite du sultan Suleiman Ier. Après avoir rempli les plus hautes charges de l'empire, il devint grand vizir et conserva ce poste durant les règnes de Sélim II et de Mourad III. Il fit disgracier Mustapha Pacha qui avait poussé le Divan à s'emparer de l'île de Chypre, conquête qui lui paraissait peu politique. Après le désastre de Lepante, il s'efforça de reconstituer la flotte turque. Cet homme, qui avait rendu les plus grands services à l'empire, fut tué par un soldat à qui il avait, dit-on, retranché injustement son fief. Mourad III fit rendre le fief au soldat et défendit de le poursuivre. E. Blochet.

MEHEMET-Rudji-pacha-Chirvani-Ladé, homme d'Etat ottoman, né dans le Chirvan en 1825, mort à Taïf le 23 sept. 1874. Elève à Constantinople, il entra dans le corps des ulémas et devint mufti. Fuad-pacha se l'adjoignit comme juriste dans son enquête à Damas sur les massacres des chrétiens (1860) et le fit nommer gouverneur général de Syrie (1862), puis ministre des vakoufs (1862) et bientôt des finances; il fut aussi ministre de l'intérieur. A la mort d'Aali-pacha, le nouveau grand vizir, Mahmoud-Nedim-pacha, l'exila à Amasia (1871). Il en revint pour être ministre (1872), puis grand vizir (1873), rédigea le firman qui faisait au khédive de larges concessions, fut renversé dès janv. 1874 et nommé gouverneur du Hedjaz.

MEHEMET-Rudji-pacha-Muterdjin, homme d'Etat ottoman, né à Sinope en 1809, mort le 26 mars 1882. Entré dans l'armée en 1825 comme simple soldat, son prodigieux travail l'amena au premier rang; il traduisit plusieurs ouvrages militaires français, d'où son surnom de Muterdjin (traducteur); en 1839, il était colonel, en 1846 commandant de la garde impériale, en 1850 ministre de la guerre. Il revint souvent à ce poste, occupa en 1866, 1872, 1876 et 1878 (chaque fois quelques mois) celui de grand vizir. Protégé de Midhat-pacha, qui le maintint après la déposition d'Abd-ul-Azis et de Mourad V, il fut renversé par lui, pour sa résistance aux réformes (22 déc. 1876). Il fut impliqué dans les poursuites contre les meurtriers d'Abd-ul-Azis, mais non condamné. A.-M. B.

MÉHENNA. Tribu d'Algérie (V. Beni-Mehenna).

MEHERS. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan; 446 hab.

MEHKEME. Nom arabe des tribunaux (de hakam, juges); il est donné en Turquie aux tribunaux ecclésiastiques présidés par le cadi et statuant d'après le droit musulman; les chrétiens peuvent aussi s'y adresser pour les litiges relatifs aux questions de famille ou d'héritage.

MEHLIS. Ville d'Allemagne, duché de Saxe-Gotha; 3,600 hab. Grande fabrique d'armes à feu, d'objets de fer et d'acier, de sonnettes, etc.

MÉHONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 262 hab.

MÉHOUDIN. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de La Ferté-Macé; 262 hab.

MEHREN (August-Michaël-Ferdinand von), orientaliste danois, né à Helsingör le 6 avr. 1822. Reçu docteur en philosophie à Kiel en 1845, il fut nommé professeur de langues sémitiques à l'université de Copenhague en 1851. Il a composé un ouvrage intitulé *Die Rhetorik der Araber* (1852), a donné un grand nombre de dissertations dont la plupart sur Avicenne et sur la philosophie arabe,

et a publié en français un *Manuel de la cosmographie du moyen âge, traduit de l'arabe de Shems Ed-Din Abouç Abdallah Mohammed de Damas* (Copenhague, 1874).

MÉHUL (Etienne-Henri), l'un des plus grands musiciens français, né à Givet le 22 juin 1763, mort à Paris le 18 oct. 1817. Fils d'un cuisinier, il reçut d'abord quelques leçons d'un organiste pauvre et aveugle, qui eut le mérite de discerner les dispositions extraordinaires de son jeune élève. A dix ans, on confia à Méhul l'orgue de l'église des Récollets à Givet, et son talent attira bientôt tout le voisinage ; sa réputation se répandit jusqu'à l'abbaye de Lavaldieu, communauté de Prémontrés, dont l'abbé, Lissoir, le fit entrer dans sa maison et le mit en relations avec un bon musicien, Guillaume Hanser, qui tenait l'orgue de l'abbaye. Méhul profita des leçons de Hanser et fut remarqué par le colonel du régiment en garnison à Charlemont ; cet officier se chargea de le conduire à Paris où Méhul arriva en 1778, âgé de seize ans. Il subvenait à ses propres besoins en donnant des leçons et suivait lui-même les leçons d'Edelmann, claveciniste habile et compositeur instruit qui perfectionna à la fois son talent de pianiste et ses connaissances de compositeur.

Les premiers essais de Méhul furent des sonates de piano, peu remarquables (1781) ; il renonça presque aussitôt à ce genre de composition et s'adonna à la musique vocale et surtout au style dramatique. Présenté à Gluck, il profita beaucoup de ses conseils et comprit que le théâtre était sa voie. En 1782, il mit en musique une ode sacrée de J.-B. Rousseau, qui fut exécutée au Concert spirituel, non sans succès. Il écrivit ensuite trois opéras, *Psyché* (de Voisenon), *Anachréon* (de Gentil-Bernard), et *Lausus et Lydie* (de Valladier) : c'étaient des essais.

Sa première œuvre importante fut *Alonzo et Cora*, qui fut reçue à l'Opéra, mais non jouée alors. Il songea à l'Opéra-Comique et composa *Euphrosine et Corradin* (1790) : ainsi cet homme, né pour opérer une révolution dans la musique dramatique, ne put se faire jouer qu'à vingt-sept ans. Les qualités de son génie et quelques-uns de ses défauts sont sensibles dans cet ouvrage qui eut un grand succès : un chant noble, une instrumentation très brillante et fortement conçue, un sentiment très juste des convenances dramatiques et une grande force dans la peinture des situations, telles sont les qualités de cet opéra ; l'air « Gardez-vous de la jalousie », véritable création, excita l'enthousiasme, bien qu'il manque un peu de mélodie. Méhul était connu : il put faire jouer *Cora*, puis *Stratonice* (1792), qui eut un grand succès pour l'air : « Versez tous vos chagrins » et par un quatuor admirable ; on y retrouve la manière large et noble de Méhul, gâtée par la lourdeur et la monotonie de la gamme de basse. *Horatius Coclès*, *le Jeune Sage et le Vieux Fou*, *Doria* suivirent ; il n'en est rien resté. *Adrien* (1793), *la Caverne* (1795) eurent peu de succès, pour des raisons diverses, malgré tout leur mérite. La *Chasse du jeune Henri* (1797) donna lieu à des manifestations contraires de la part des royalistes et des républicains : tout le monde se mit d'accord pour faire rejouer à trois reprises l'ouverture, par admiration pour le génie de Méhul.

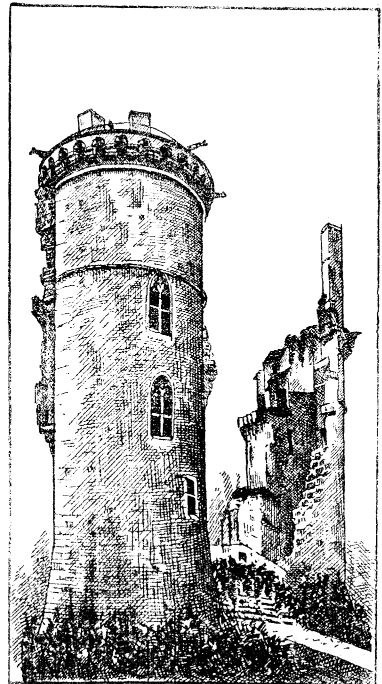
Les années suivantes, Méhul ne parvint pas à s'attacher le public qui, Napoléon Ier en tête, montrait un goût très vif pour la musique italienne de Paisiello, de Cimarosa et de Guglielmi : *Timoléon* (de Chénier), *Ariodant* (1799), *Bion*, *Epicure*, furent froidement accueillis. Méhul se vengea en composant l'*Irato* qu'il présenta sous le nom d'un compositeur italien : le goût du public était si peu sûr qu'il admira cette parodie un peu lourde : le quatuor en est cependant l'une des plus belles productions de l'école française. Le succès de cet ouvrage décida le musicien à traiter des sujets moins sérieux qu'au début : *Une Folie* (1802) ; *le Trésor supposé* (1803) ; *Joanna*, *l'Heureux malgré lui*, *Héléna*, *Gabrielle d'Estrées* suivirent et n'ont guère laissé de trace. *Uthal*, au contraire, est exécuté avec l'admirable énergie du talent de Méhul. Enfin *les Aveugles de Tolède* (1806) eurent un assez vif succès.

C'est à cette époque que l'immense succès de l'opéra de Chérubini, *Faniska*, décida Méhul à tenter d'acquérir la science des formes scolastiques qui lui manquait et à lire des traités de fugue et de contre-point comme un jeune élève : il n'en tira aucun avantage et alourdit seulement sa manière. Son œuvre la plus importante fut *Joseph* qu'il acheva en 1807 : cet opéra obtint un accueil plus chaud en Allemagne qu'en France. De 1807 à 1812, Méhul n'écrivit que de la musique de ballets ; ses dernières pièces, *les Amazones* (1812) et *Valentine de Milan*, qui ne fut jouée que cinq ans après sa mort, n'ont pu se soutenir au théâtre ; son dernier ouvrage, *la Journée aux aventures*, eut cependant un véritable succès.

Outre les symphonies de Méhul qui furent exécutées aux concerts du Conservatoire, il faut signaler encore ses compositions d'ordre politique : il fut véritablement le musicien de la Révolution. La mélodie du *Chant du Départ* (Chénier), qui, avec la *Marseillaise*, conduisit les soldats français à la victoire, est de lui ; les *Chant de Victoire*, *Chant de Retour*, *Chanson de Roland* furent très populaires. Les grands morceaux de circonstance composés pour les fêtes républicaines, comme *le Pont de Lodi*, la musique et les chœurs composés pour la fête célébrant la victoire de Marengo, la musique du *Timoléon*, de Chénier, soulevèrent l'enthousiasme du peuple.

Méhul, nommé l'un des quatre inspecteurs du Conservatoire, consacra beaucoup de temps à sa réorganisation, de 1795 à 1810. D'une santé délicate, il mourut à l'âge de cinquante-quatre ans, emporté par une maladie de poitrine que le chagrin de ses derniers insuccès avait aggravée. Sa délicatesse, la fermeté de son caractère, son esprit l'avaient fait apprécier de tous ; mais inquiet de sa renommée, il ne fut pas complètement heureux. Ph. B.

MEHUN-SUR-YÈVRE (*Magdunum*). Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Bourges, sur la rive droite de l'Yèvre et sur le canal de Berry ; 6,572 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans. Carrières de pierres de taille. Manufactures de porcelaine ; fabrique de fleurs de porcelaine. Fabriques de droguets. Serrurerie artistique. Tuileries. Eglise romane (mon. hist.) avec une façade curieuse, une crypte qui s'étend sous la nef, et une grande chapelle ajoutée au XVe siècle. Anciennes maisons dont l'une est romane. Restes des fortifications du moyen âge avec une porte intéressante. Ruines du château (mon. hist.) : donjon cylindrique, tour d'enceinte, vastes


Ruines du château de Mehun-sur-Yèvre.

souterrains. Après avoir eu ses seigneurs particuliers, la seigneurie de Mehun passa à la fin du XIVe siècle à la maison de Courtenay sur laquelle elle fut confisquée en 1332 ; elle fut concédée plus tard au duc Jean de Berry qui construisit le château terminé en 1390, et le donna en 1414 au dauphin, qui, devenu le roi Charles VII, s'y fit couronner en 1422, y résida souvent et y mourut en 1461.

MEHUS (Lieven), peintre flamand, né à Audenarde en 1630, mort à Florence en 1691. Elevé à Milan chez ses parents, il reçut les leçons de Pierre de Cortone et devint peintre d'histoire. On trouve ses œuvres aux musées et dans les églises de Florence.

MEI (Cosimo-Maria), lettré italien, né à Florence le 27 sept. 1716, mort à Padoue le 20 févr. 1790. Il étudia d'abord dans sa ville natale avec un très grand profit ; il se fit recevoir à Pise docteur en théologie, droit canon et philosophie, revint à Florence, alla à Rome où l'appelait le cardinal Neri Corsini, et à Naples (1745) comme secrétaire du cardinal-légat Francesco Landi, envoyé là par le pape pour apaiser un grave conflit soulevé par le saint-office qui voulait s'y établir, quoique le peuple napolitain ne l'eût jamais voulu. Les esprits pacifiés, Mei revint à Rome. Après un voyage en France, il s'établit définitivement à Padoue, où il se maria. Nous avons de lui : *De Amore sui Dissertatio* (Padoue, 1741); la traduction du *Dictionnaire encylopédique* de Chambers, celle du *Museum Mazzuchellianum* (Venise, 1761-63) ; *Sermoni* (Bergame, 1783), la traduction de *Metodo naturale di cura* de Georges Cheyne (Padoue, 1765), texte cité par la Crusca, etc.

BIBL. : TIPALDO, *Biogr. degli ita illustri*, etc., VI, 447.

MEIA PONTE. Ville du Brésil, Etat de Goyaz ; 2,500 hab. Cotonnades, lainages, poteries. Marché agricole d'une région riche en blé, vin, bétail.

MEIANNE. Riv. du dép. d'*Indre-et-Loire* (V. ce mot, t. XX, p. 742).

MEIBOMIE (*Meibomia* Heist.) (Bot.). Ce genre rentre actuellement dans les *Hedysarum* (V. ce mot).

MEIBOM, MEIBOMIUS ou **MEIBAUM.** Famille de savants allemands dont les principaux membres furent :

Henri dit l'ancien, né à Lemgo le 4 déc. 1555, mort le 20 sept. 1625, professeur à l'université d'Helmstedt (1584) auteur d'*Opuscula historica rerum Germanicarum* (Helmstedt, 1660).

Marc, né à Tœnning (Slesvig) en 1630, mort à Amsterdam en 1711. Il se fixa à Amsterdam où il publia son grand ouvrage *Antiquœ musicœ auctores septem* (1652, 2 vol. in-4) où il réunit les textes des auteurs de l'antiquité, où il est question de la musique, et qu'il dédia à Christine de Suède. La reine le fit venir à Stockholm, et Meibom, continuant ses études, fit construire des instruments de musique reproduisant, pensait-il, ceux des anciens. Il composa ensuite des mélodies à la mode antique, d'après les indications contenues dans les ouvrages d'Euclide, d'Aristoxène et d'autres, et fit exécuter ces œuvres à la cour. Le public goûta peu ce concert et accueillit Meibom par des éclats de rire quand il se mit à chanter, bien que n'ayant pas de voix. Le musicien furieux souffleta un des rieurs, Bourdelot, médecin de la reine, et dut quitter la Suède. Meibom devint alors bibliothécaire du roi de Danemark, directeur des douanes du royaume, puis on le retrouve en Hollande professeur au gymnase d'Amsterdam. Il prétendit alors avoir retrouvé le secret de la construction des trirèmes et offrit en vain de le vendre au gouvernement français. Il proposa ensuite sans plus de succès au ministère britannique d'imprimer l'Ancien Testament en suivant une nouvelle méthode d'émendation. Il répandit alors le bruit qu'il possédait le texte authentique du commentaire de saint Jérôme sur le livre de Job qu'on croyait perdu, et refusa de le vendre pour 10,000 florins au comte d'Avaux. Meibom mourut dans un état voisin de la misère. Il avait publié plusieurs éditions critiques d'auteurs anciens, notamment de Diogène Laërte, de Martianus Capella et de Vitruve. Il est aussi l'auteur de quelques ouvrages importants qui ont été très discutés au XVIIe siècle : *De Fabricâ triremium* (Amsterdam, 1671, in-4) ; *Specimina novarum in sancto codice Hebrœo interpretationum* (*id.*, 1678, 3 vol. in-fol.).

Henri le Jeune, né à Lubeck le 29 juin 1638, mort à Helmstedt le 26 mars 1700. Fils du médecin Jean-Henri (1590-1655), il professa la médecine (1664) et l'histoire (1678) à Helmstedt. Son nom demeure attaché aux *Glandes de Meibomius*, follicules sébacés des paupières. Il fit aussi d'intéressantes recherches sur la circulation, sur les larmes, sur la langue, etc. On cite d'autre part son édition des *Scriptores rerum Germanicarum* (Helmstedt, 1688).

Victor, né à Cassel le 1er sept. 1821, mort à Cassel le 27 déc. 1892, juriste allemand, élève de Savigny et de Roth. Il entra dans la magistrature, publia avec Roth, *Kurhessiches Privatrecht* (Marbourg, 1856-58), professa aux universités de Rostock (1858), Tubingue (1866), Bonn (1873), fut nommé juge à la cour suprême de Leipzig. Ses principales œuvres sont : *Das deutsche Pfandrecht* (Marbourg, 1867) ; et sa collaboration au *Deutsches Hypotbekenœcht* (Leipzig, 1871-91, 9 vol.).

MEÏDA (Oued El-). Riv. d'Algérie, dép. de Constantine. Elle naît dans les collines du Zab, à l'O. de Biskra, par de fortes sources thermales, coule, en se grossissant d'autres sources également thermales, vers le S., et arrose les oasis de Zaatcha, de Lichana et de Ben-Thious et va bientôt se perdre dans l'oued Djeddi. E. CAT.

MEÏDANI (Aboul-'Fadl-Ahmed-Ibn-Mohammed al-), philologue et historien arabe, d'origine persane, né à Nichapour, mort en 1124 ap. J.-C. Elève du célèbre grammairien Al-Vâhidi, il se voua aux études philologiques. En dehors de la jalousie à laquelle il fut en butte de la part de son illustre contemporain Zamakhchari, qui finit par se réconcilier avec lui, sa vie n'offre aucun trait saillant. Son principal ouvrage : *Madjmaa al-Amthâl* (*Recueil des Proverbes*), la meilleure collection de ce genre, est un des travaux les plus précieux de la philologie arabe. Outre qu'il contient quelques-uns des monuments les plus anciens de langue arabe, sa valeur est rehaussée par les gloses et les explications historiques dont il abonde ; c'est une des principales sources pour la connaissance des mœurs antéislamiques. La meilleure édition du *Madjmaa* est celle de Boulak (1284, 2 vol. in-4). Freytag en a donné une traduction latine sous le titre d'*Arabum Proverbia* (Bonn, 1838-42, 3 vol. in-8). Une paraphrase en vers radjaz, par Ibrahim al-Ahdab, a paru à Beyrout (1895, 2 vol. in-8 [avec index]). On a encore imprimé plusieurs fois, en Orient, un traité grammatical de cet auteur intitulé *Nozhat at-Tarf fi ilm as-Sarf*. L. LERICHE.

BIBL. : QUATREMÈRE, *Notice sur Meïdani, avec extraits des Proverbes*, dans *Journal asiatique*.

MEIDERICH. Ville de Prusse, district de Dusseldorf (province rhénane), entre la Ruhr et l'Emscher ; 20,417 hab. (en 1890). Mines de houille (200,000 tonnes par an) ; grands établissements métallurgiques du *Phœnix* et des *Rheinische Stahlwerke*, hauts fourneaux, fours à puddler, fonderies, aciéries (160,000 tonnes d'acier Bessemer, Thomas et Martin), fabriques de machines, etc. La ville remonte à 874 ; sa mine n'est exploitée que depuis 1855.

BIBL. : GRÆBER, *Tausendjæhrige Geschichte von Meiderich* ; Mars, 1893, 2e éd.

MEIDINGER (Johannes-Valentin), grammairien allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1756, mort à Francfort en 1822. Sa *Prakische Grammatik der franzœsischen Sprache* (1783 ; 37e éd., 1857) eut une vogue immense, due en partie aux anecdotes qu'il y avait insérées comme matière à traduction ; elles firent la joie des Allemands, et les plaisanteries de Meidinger sont demeurées proverbiales.

MEIDLING. Faubourg de *Vienne* (V. ce mot).

MEIER (Jean), orientaliste hollandais, né à Blomberg en 1651, mort à Harderwijck en 1725. Il voyagea en Orient et devint ensuite professeur de théologie et d'hébreu,

d'abord à Hamm, puis à Harderwijck. Son enseignement attira dans ces universités un grand nombre d'étudiants et surtout d'élèves rabbins. Meier est l'auteur de nombreux ouvrages et de dissertations dont la liste complète a été donnée par Cremer; en voici les principaux : *De mysterio SS. Trinitatis* (Harderwijck, 1700, in-4 ; rééd. 1712); *De origine et causis festorum solemniumque dierum* (Amsterdam, 1692, in-4, rééd. 1724); *Antiquitates sacræ in quator partes distributa* (ouvrage posthume, Deventer, 1733, in-4). E. H.

BIBL. : CREMER, *Oratio funebris J. Meieri;* Harderwijck, 1725, in-8.

MEIER (Georg-Friedrich), philosophe allemand, né à Ammendorf, près de Halle, le 29 mars 1718, mort à Halle le 21 juin 1777. L'université de Halle, où il commença ses études supérieures dès l'âge de seize ans, lui conféra le grade de docteur en philosophie en 1739, et se l'attacha en le nommant successivement privat-docent (1739), professeur extraordinaire (1746), professeur ordinaire (1748). Il fut élève de Baumgarten auquel il succéda dans la chaire de philosophie. Il fut deux fois recteur de Halle et devint membre des académies de Greifswald, de Gœttingue et de Berlin. L'enseignement oral de G.-Fr. Meier obtint le plus vif succès. Sa parole claire, pure de toute phraséologie, attirait des centaines d'auditeurs. Ses ouvrages sont également d'une langue limpide, mais incolore. Son dessein était de rendre accessible à tous les esprits la philosophie de Leibniz déjà simplifiée par Wolff, et nul plus que lui, si l'on en excepte Baumgarten, ne contribua à rendre cette philosophie populaire en Allemagne. Sa psychologie, cependant, se ressent visiblement de l'influence de Locke. Il a contribué à fixer la terminologie philosophique de l'Allemagne, et Kant, qui le cite plusieurs fois avec éloge, prenait volontiers sa logique comme texte de ses leçons. Parmi ses très nombreux ouvrages, les plus importants sont : *Beweis, dass keine Materie denken kœnne* (Halle, 1743, in-8); *Anfangsgründe aller schœnen Wissenschaften* (*id.*, 1748-50, 3 vol. in-8), ouvrage qui peut passer pour le premier essai d'esthétique systématique; *Versuch eimer neues Lehrgebœudes von den Seelen der Thiere* (*id.*, 1749, in-8 ; traduit en français par Helwing en 1750); *Philosophische Sittenlehre* (*id.*, 1753-61 ; 2ᵉ éd., 1762-63, 5 vol. in-8); *Metaphysik* (*id.*, 1751-59 ; 2ᵉ éd., 1765, 4 vol. in-8); *Recht der Natur* (*id.*, 1767, in-8) ; *Lehre von den natürl. gesellschaftlichen Rechten und Pflitchen der Menschen* (*id.*, 1770-73, 2 part. in-8). Il défendit très vivement, contre les encyclopédistes français, le caractère rationnel de la religion dans un grand nombre de traités et d'opuscules dont on trouvera la liste dans le *Bücher-Lexikon* de Heinsius (t. II, p. 767). T. RUYSSEN.

BIBL. : Sam. Gottl. LANGEN, *Leben G.-Fr. Meiers;* Halle, 1778, in-8. — Joh.-Ed. ERDMANN, *Grundr. der Gesch. der Philos.;* Berlin, 1896, in-8. t. II, pp. 217-222, 4ᵉ éd.. — Ed. ZELLER, *Gesch. der deutsch. Philos. seit Leibniz;* Munich, 1875, p. 237, in-8, 2ᵉ éd.

MEIER (Eduard), philologue allemand, né à Glogau le 1ᵉʳ janv. 1796, mort à Halle le 5 déc. 1855, professeur à Greifswald (1820), puis à Halle (1825) ; il se consacra à l'étude du droit et de la littérature attique. Son ouvrage capital est *der Attische Prozess* (avec Schœmenn, Halle, 1824; rééd. par Lepsius, Berlin, 1883-87, 2 vol.) ; il a édité la *Midienne* de Démosthène (1832), rédigé la troisième et la quatrième section de l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber. Ses *Opuscula academica* ont paru en 1861-63 (Halle, 2 vol.).

MEIER (Ernst-Heinrich), orientaliste et archéologue allemand, né en 1813, mort en 1866. Il étudia la théologie à l'université d'Iéna, puis les langues orientales à Gœttingue et à Tubingue où on lui confia en 1848 une chaire de langue et littérature sémitiques. Ses travaux portèrent sur l'exégèse et sur la philologie sémitiques. Ses principaux ouvrages sont : *Hebrœisches Wurzelwœrterbuch* (Mannheim, 1845); *Die Form der hebrœischen Poesie* (Tubingue, 1853); *Gesch. der poetischen Nationallitteratur der Hebrœer* (Leipzig, 1856); *Erklœrung phœnikischer Denkmœler* (1860). On a de Meier des traductions du sanscrit : *Nal et Damayanti* (1849); *Sakountala* (1854); un recueil intitulé *Indisches Liederbuch* (Stuttgart, 1847-54, 3 vol.); des commentaires de Joël, d'Esaïe. Meier a publié enfin des ouvrages d'un caractère moins austère : *Poësies* (1852, sous le nom d'Ernst Minneburg); *Deutsche Sagen Sitten und Gebrœuche aus Schwaben* (Stuttgart, 1852); *Deutsche Volksmœrchen aus Schwaben* (1864, 3ᵉ éd.); enfin une biographie de la princesse Caroline de Schaumbourg-Lippe (Gotha, 1865) qui avait généreusement facilité sa carrière. André BAUDRILLART.

MEIER (Ludwig-Arnold-Ernst de), juriste allemand, né à Brunswick le 12 oct. 1832, anobli en 1888, professeur à Halle (1868), curateur des universités de Marbourg (1886) et Gœttingue (1888-94). Il s'est occupé surtout de droit administratif.

MEIGNANNE (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-O.) d'Angers ; 920 hab.

MEIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué-la-Fontaine; 267 hab. Eglise romane avec restaurations et additions des XIIIᵉ et XVIᵉ siècles; flèche du XVIᵉ siècle; sculptures curieuses du XVIIIᵉ siècle. Château de la Tremblaie (XVIᵉ et XVIIᵉ siècles).

MEIGNÉ-LE-VICOMTE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Noyant; 787 hab.

MEIGNEUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie-en-Montois; 210 hab.

MEIGNEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 299 hab.

MEIJE. Montagne du dép. de l'*Isère* (V. ce mot, t. XX p. 988).

MEIJI. Nom japonais de la période (Nengo) d'après laquelle on date dans la chronologie officielle. Le point de départ en est pris dans des événements historiques, tantôt l'avènement d'un empereur, tantôt un fait considérable. La Meiji ou période actuelle date de la révolution de 1868.

MEILARS. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-Croix; 1,174 hab. — A 1 kil., hameau de *Confort* (V. ce mot, t. XII, p. 395). Tumulus avec dolmen; deux camps.

MEILE. Mesure de longueur de l'Allemagne, correspondant à la lieue.

MEILEN. Village de Suisse, cant. de Zurich, ch.-l. du district du même nom, sur la rive droite du lac de Zurich; 2,850 hab. Industrie et culture de la vigne.

MEILHAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Nexon; 718 hab.

MEILHAC (Henri), auteur dramatique français, né à Paris le 21 févr. 1831. Il fait ses études au lycée Louis-le-Grand; entre comme employé dans une maison de librairie où il s'occupe du commerce; collabore entre temps, en qualité de dessinateur et d'écrivain humoriste au *Journal pour rire*, de 1852 à 1855, sous le pseudonyme de Thalin. Ses débuts au théâtre datent de 1855 : *Garde-toi, je me garde*, un acte, au Palais-Royal. A partir de ce moment il travaille pour le théâtre sans discontinuer. Voici la liste complète de ses ouvrages et de ses collaborations : *la Sarabande du cardinal*, vaud., un acte (Palais-Royal, 29 mai 1856); *Satania*, vaud., deux actes (Palais-Royal, 10 oct. 1856); *le Copiste*, com., un acte (Gymnase, 3 août 1857); *Péché caché*, com., un acte (Palais-Royal, 11 janv. 1858); *l'Autographe*, com., un acte (Gymnase, 27 nov. 1858); *Retour d'Italie*, à-propos, un acte (Gymnase, août 1859) ; *le Petit-fils de Mascarille*, com., cinq actes (Gymnase, 8 oct. 1859); *Ce qui plaît aux hommes*, com., un acte (Variétés, 6 oct. 1860); *Une Heure avant l'ouverture*, vaud., un acte, avec Delavigne, et *l'Etincelle*, com., trois actes (Vaudeville, 31 déc. 1860); *le Menuet de*

Danaé, com., un acte, avec Halévy (Variétés, 20 avr. 1861); *la Vertu de Célimène*, com., cinq actes (Gymnase, 1er mai 1861); *Attaché d'ambassade*, com., trois actes (Vaudeville, 12 oct. 1861); *le Café du roi*, op.-com., un acte, mus. de Deffès (Lyrique, 16 nov. 1861); *les Moulins à vent*, vaud., trois actes, avec Halévy (Variétés, 22 févr. 1862); *l'Echéance*, com., un acte, avec Delavigne (Gymnase, 15 mars 1862); *la Clé de Métella*, com., un acte, et *les Brebis de Panurge*, com., un acte, avec Halévy (Vaudeville, 24 nov. 1862); *le Brésilien*, vaud., un acte, avec Halévy (Palais-Royal, 9 mai 1863); *le Train de minuit*, com., deux actes, avec Halévy (Gymnase, 15 juin 1865); *les Bourguignonnes*, op.-com., un acte, mus. de Deffès (Opéra-Comique, 16 juil. 1863); *Néméa*, ball., trois actes, avec Halévy et Saint-Léon, mus. de Minkous (Opéra, 14 juil. 1864); *les Curieuses*, com., un acte, avec Delavigne (Gymnase, 17 oct. 1864); *la Belle Hélène*, op., trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Variétés, 17 déc. 1864); *le Photographe*, com.-vaud., un acte, avec Halévy (Palais-Royal, 24 déc. 1864); *le Singe de Nicolet*, com., un acte, avec Halévy (Variétés, 29 janv. 1865); *Fabienne*, com., trois actes, avec H. Leroy (Gymnase, 1er sept. 1865); *la Méprise de Lambinet*, vaud., un acte, avec Halévy (Variétés, 3 déc. 1865); *Barbe-Bleue*, op., trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Variétés, 5 févr. 1866); *José Maria*, op.-com., trois actes, avec Cormon, mus. de Jules Cohen (Opéra-Comique, 16 juil. 1866); *la Vie Parisienne*, vaud., quatre actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Palais-Royal, 31 oct. 1866); *la Grande-Duchesse de Gérolstein*, op., trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Variétés, 12 avr. 1867); *Tout pour les dames*, vaud., un acte, avec Halévy (Variétés, 8 sept. 1867); *l'Elixir de Cornélius*, op.-com., un acte, avec Delavigne, mus. de Durand (Fantaisies, 3 févr. 1868); *le Château à Toto*, op.-bouffe, trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Palais-Royal, 6 mai 1868); *la Pénitente*, op.-com., un acte, avec Busnach, mus. de Mme de Grandval (Opéra-Comique, 13 mai 1868); *Fanny Lear*, com., cinq actes, avec Halévy (Gymnase, 13 août 1868); *la Périchole*, op.-com., trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Variétés, 6 oct. 1868); *Suzanne et les deux vieillards*, com., un acte (Gymnase, 10 oct. 1868); *le Bouquet*, com., un acte, avec Halévy (Palais-Royal, 23 oct. 1868); *Vert-vert*, op.-com., trois actes, avec Nuitter, mus. d'Offenbach (Opéra-Comique, 10 mars 1869); *Diva*, op.-bouffe, trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Bouffes, 22 mars 1869); *un Contrat*, com., deux actes (Vaudeville, 22 avr. 1869); *l'Homme à la clé*, vaud., un acte, avec Halévy (Variétés, 11 août 1869); *Froufrou*, com., cinq actes, avec Halévy (Gymnase, 30 oct. 1869); *les Brigands*, op., trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Variétés, 10 déc. 1869); *Tricoche et Cacolet*, vaud., cinq actes, avec Halévy (Palais-Royal, 6 déc. 1871); *Madame attend Monsieur*, un acte, avec Halévy (Variétés, 8 févr. 1872); *Nany*, com., quatre actes, avec de Najac (Comédie-Française, 12 avr. 1872); *le Réveillon*, com., trois actes, avec Halévy (Palais-Royal, 10 sept. 1872); *les Sonnettes*, com., un acte, avec Halévy (Variétés, 15 nov. 1872); *le Roi Candaule*, vaud., un acte, avec Halévy (Palais-Royal, 9 avr. 1873); *l'Eté de la Saint-Martin*, com., un acte, avec Halévy (Comédie-Française, 1er juil. 1873); *Toto chez Tata*, com., un acte, avec Halévy (Variétés, 25 août 1873); *l'Opéra aux Italiens*, à-propos, un acte, avec Halévy et Busnach (Variétés, 12 févr. 1874); *la Petite Marquise*, com., trois actes, avec Halévy (Variétés, 13 févr. 1874); *la Mi-carême*, vaud., un acte, avec Halévy (Palais-Royal, 2 avr. 1874); *l'Ingénue*, com., un acte, avec Halévy (Variétés, 24 sept. 1874); *la Veuve*, com., trois actes, avec Halévy (Gymnase, 5 nov. 1874); *la Boule*, com., quatre actes, avec Halévy (Palais-Royal, 24 oct. 1874); *Carmen*, op.-com., quatre actes, avec Halévy, d'après Mérimée, mus. de Bizet (Opéra-Comique, 3 mars 1875); *le Passage de Vénus*, un acte, avec Halévy (Variétés, 4 mai 1875); *la Boulangère a des écus*, op.-bouffe, trois actes, avec Halévy, mus. d'Offenbach (Variétés, 19 oct. 1875); *la Créole*, op., trois actes, avec Halévy et Millaud, mus. d'Offenbach (Bouffes, 3 nov. 1875); *Loulou*, com., un acte, avec Halévy (Palais-Royal, 31 mars 1876); *le Prince*, com., quatre actes, avec Halévy (Palais-Royal, 25 nov. 1876); *la Cigale*, com., trois actes, avec Halévy (Variétés, 6 oct. 1877); *le Fandango*, ballet, un acte, avec Halévy et Mérante, mus. de Salvayre (Opéra, 26 nov. 1877); *le Je ne sais quoi*, vaud., un acte, avec Halévy (Renaissance, 21 janv. 1878); *le Petit Duc*, op.-com., trois actes, avec Halévy, mus. de Lecocq (Renaissance, 25 janv. 1878); *la Cigarette*, com., un acte, avec Ch. Narrey (Gymnase, 20 avr. 1878); *Samuel Brohl*, com., cinq actes, et un prologue, avec Cherbuliez (Odéon, 31 janv. 1879); *le Mari de la Débutante*, com., quatre actes, avec Halévy (Palais-Royal, 5 févr. 1879); *le Petit Hôtel*, com., un acte, avec Halévy (Comédie-Française, 21 févr. 1879); *la Petite Mademoiselle*, op.-com., trois actes, avec Halévy, mus. de Lecocq (Renaissance, 12 avr. 1879); *Lolotte*, com., un acte, avec Halévy (Vaudeville, 4 oct. 1879); *la Petite Mère*, com., trois actes, avec Halévy (Variétés, 6 mars 1880); *Nina la tueuse*, com., un acte, vers lib. avec Redelsperger (Gymnase, 2 oct. 1880); *Janot*, op.-com., trois actes, avec Halévy, mus. de Lecocq (Renaissance, 22 janv. 1881); *la Roussotte*, pièce en trois actes, un prologue, avec Halévy et Millaud, mus. d'Hervé, Lecocq et Boullard (Variétés, 26 janv. 1881); *Phryné*, com., trois actes, vers (Gymnase, 14 févr. 1881); *le Mari à Babette*, com., trois actes, avec Gille (Palais-Royal, 31 déc. 1881); *Madame le Diable*, féerie-op., quatre actes, avec Mortier, mus. de Serpette (Renaissance, 5 avr. 1882); *Mam'zelle Nitouche*, com., trois actes, avec Millaud, mus. d'Hervé (Variétés, 26 janv. 1883); *le Nouveau Régime*, com., un acte, avec Prével (Gymnase, 11 mai 1883); *Ma Camarade*, com., cinq actes, avec Gille (Palais-Royal, 9 oct. 1883); *Manon*, op.-com., trois actes, avec Gille, mus. de Massenet (Opéra-Comique, 19 janv. 1884); *la Cosaque*, com.-vaud., trois actes, avec Millaud, mus. d'Hervé (Variétés, 1er févr. 1884); *la Duchesse Martin*, com., un acte (Comédie-Française, 16 mai 1884); *Rip*, op.-com., trois actes, avec Gille, d'après Farnie, mus. de Planquette (Folies-Dramatiques, 11 nov. 1884); *la Bonne*, vaud., un acte, avec Gille (Folies-Dramatiques, 24 nov. 1884); *la Ronde du commissaire*, com., quatre actes, avec Gille (Gymnase, 27 nov. 1884); *les Demoiselles Clochart*, com.-vaud., cinq actes (Variétés, 30 janv. 1886); *Gotte*, com., quatre actes (Palais-Royal, 2 déc. 1886); *Décoré*, com., trois actes (Variétés, 27 janv. 1888); *Pepa*, com., trois actes, avec Ganderax (Comédie-Française, 31 oct. 1888); *Margot*, com., trois actes (Comédie-Française, 18 janv. 1890); *Ma Cousine*, com., trois actes (Variétés, 27 oct. 1890); *Monsieur l'abbé*, com., trois actes, avec Saint-Albin (Palais-Royal, 18 nov. 1891); *Brevet supérieur*, com., trois actes (Variétés, 13 avr. 1892); *Kassya*, op.-com., quatre actes, avec Gille, mus. de Delibes (Opéra-Comique, 24 mars 1893); *Leurs Gigolettes*, com., quatre actes, avec Saint-Albin (Palais-Royal, 9 nov. 1893); *Villégiature*, com., un acte (Vaudeville, 15 janv. 1894); *Miguel*, com., un acte (Trouville, 17 août 1894); *Panurge*, quatre actes, dix tabl., avec Saint-Albin, mus. de Planquette (Gaîté, 22 nov. 1895); *Grosse Fortune*, com., quatre actes (Comédie-Française, 15 févr. 1896). En outre, M. Meilhac a fait paraître dans la *Vie parisienne* des articles signés Ivan Baskoff, et dans *la Revue de Paris* une fantaisie dramatique en vers, intitulée *les Païens*. Membre de l'Académie française depuis le 26 avr. 1888.

On a vu que la collaboration de M. Meilhac avec M. Halévy, commencée en 1861, prend fin en 1881. Depuis lors, les deux collaborateurs ont produit chacun de leur côté, M. Halévy des romans, M. Meilhac des pièces, les unes avec d'autres collaborateurs, les autres seul, la plupart médiocrement accueillies. De cette liste énorme de comé-

dies, de vaudevilles, d'opérettes, à peine serait-il possible dans vingt ans, d'en remettre une demi-douzaine sous les yeux du public... Aujourd'hui déjà, les gros succès du début, les parodies carnavalesques, les caricatures bouffonnes, la *Belle Hélène*, la *Vie parisienne*, la *Grande-Duchesse*, ne sont plus présentables; tout au plus les survivants des premières représentations peuvent-ils encore s'intéresser aux airs de quadrille d'Offenbach qui leur sont des motifs d'analyse rétrospective et de rajeunissement sentimental. Même la *Vie parisienne*, reprise en 1896, découvrit la puérilité lamentable, la tristesse irrémédiable de ces inventions burlesques qui pourtant amusèrent. Quant au comique proprement dit du reste de ces œuvres, il est à présent rajeuni, imité si l'on veut, mais dépassé, en tous cas détrôné par la génération d'écrivains qui s'avance. Et c'est là le sort inévitable de ces sortes de créations de l'esprit, dont la portée n'a jamais dépassé l'heure, la minute où elles apparurent. La critique, banale et bienveillante, eut beau s'ingénier à vanter « l'observation humaine », « l'ironie pénétrante » de *Ma Cousine*, de *Brevet supérieur*, de *Décoré*, elle n'a pu faire que, soudain, *Grosse Fortune* ne sombrât mélancoliquement devant le changement de goût du public. Et pourtant *Grosse Fortune* ne vaut ni plus ni moins que le reste des œuvres de M. Meilhac; elle en a toutes les qualités et tous les défauts. Mais arrivée à un tournant des modes littéraires, elle n'avait en elle ni la force, ni la sincérité, ni l'acuité d'observation qui distinguent les œuvres des maîtres, et devant lesquelles le trop mince vernis humain des personnages de M. Meilhac apparaît irrémédiablement flétri.

Ces réserves faites, quant à la valeur foncière, la portée et à la durée de l'œuvre de M. Meilhac, il n'en reste pas moins vrai qu'il a fait rire son temps durant une quarantaine d'années et qu'il a su, avec la complicité de la critique, imposer au goût public son sens de la réalité! Et cela n'est pas un mince mérite. Car les qualités de M. Meilhac sont multiples si elles ne sont pas profondes; il a la verve élégante, le tour agile, l'observation à fleur d'esprit, souriante et parfois même un peu piquante; nombre de ses « traits » ne vieilliront que très lentement. La scène XVIe du *Roi Candaule* a même une valeur d'observation inusitée chez son auteur: c'est peut-être la meilleure de tout son théâtre; malheureusement, on a déjà prétendu que cette scène a été prise à Mérimée dans son *Carrosse du Saint-Sacrement!* Mais on peut mettre quand même tous ses critiques d'accord devant le brillant et l'abondance de sa fantaisie, souvent gracieuse, d'une finesse et d'un goût quelquefois discutables. C'est un Marivaux banalisé par le boulevard. On continue d'ailleurs à jouer au Théâtre-Français les *Brebis de Panurge* qui sont de l'excellent Scribe, et on pourra reprendre quelque temps encore *Froufrou* qui se dresse dans le théâtre de Meilhac, avec son émotion presque sincère et malgré d'infantines incohérences psychologiques, comme un accident parasitaire inexplicable. Jules HURET.

MEILHAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 184 hab.

MEILHAN. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. (E.) de Tartas; 1,103 hab.

MEILHAN. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande; 1,898 hab. Cette ville, de l'ancien Bazadais, est agréablement située sur un coteau dominant la Garonne. Son origine ne paraît pas être antérieure au moyen âge. Vers le milieu du XIIIe siècle, elle se trouva placée sur les confins des possessions anglaises. Le roi Henri III y séjourna, notamment en 1254, soit en vue de surveiller la frontière, soit qu'il fût séduit par la beauté du pays. A la fin du moyen âge, Meilhan était devenu un des joyaux de l'immense domaine des d'Albret. Il ne subsiste plus rien du château fort dominé par un donjon qui était jadis cité pour sa hauteur exceptionnelle.

MEILHAN (Gabriel SÉNAC DE) (V. SÉNAC DE MEILHAN).

MEILHARDS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de ulle, cant. d'Uzerche; 1,681 hab.

MEILHAUD. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire; 422 hab.

MEILI (Friedrich), juriste suisse, né à Zurich le 2 avr. 1848. Il fit ses études juridiques à Zurich, Leipzig, Berlin, Iéna où il est reçu docteur, et Paris. Le droit industriel et commercial qu'il enseigne à l'université de Zurich a fait le principal objet de ses travaux. *La Doctrine des actions de priorité* (1874); *la Question de la protection des inventions, brevets et modèles en Suisse* (1878); *le Droit d'hypothèque et de faillite en matière de chemin de fer* (1879); *la Procédure civile et pénale dans le cant. de Zurich et dans la Confédération* (1881); *l'Imitation des marques de fabrique* (1882); *le Droit en matière de téléphones* (1885); *le Droit pénal sur les marques de fabrique* (1888) comptent au nombre de ses principaux travaux. E. K.

MEILLAC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg; 2,508 hab.

MEILLAN (Armand-Jean), homme politique français, né à Bayonne en 1748, mort à Bayonne en 1809. Membre de l'administration départementale des Basses-Pyrénées et député de ce département à la Convention, il vota pour la reclusion de Louis XVI. Décrété d'arrestation avec les Girondins, il quitta Paris en juin 1793, rejoignit ses collègues à Caen, fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi. Arrivé à Bordeaux, il y resta caché, gagna Bayonne en novembre et trouva un refuge dans les Pyrénées. Pendant ce temps, ses propriétés furent confisquées et sa femme jetée dans un cachot par ordre de Monestier (du Puy-de-Dôme). Meillan ne rentra à la Convention que le 8 mars 1795, et fut envoyé le 3 mai suivant en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Par ses conseils, il aida pour une bonne part la conclusion du traité de paix avec l'Espagne. Réélu dans les Landes et les Basses-Pyrénées, il opta pour ce dernier département et siégea au Conseil des Anciens jusqu'en mai 1799. Ses *Mémoires*, imprimés d'abord en l'an III, furent réédités en 1823. A. KUSCINSKI.

MEILLANT. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur l'Hivernin; 1,466 hab. Carrières de pierres meulières et de gypse; mines de fer. Fabriques de galoches et de brides à sabots. Moulin à tan. Magnifique château (mon. hist.) construit par l'amiral Charles d'Amboise de 1500 à 1510; la tourelle octogonale de l'escalier, la façade, les fenêtres et les lucarnes sont couverts d'ornements à jours avec les armes, les devises et les monogrammes de Charles d'Amboise. On l'a longtemps attribué à l'Italien Joconde, mais il semble bien que la tradition soit erronée et qu'il en faille faire honneur à un architecte français.

MEILLARD. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. du Montet; 760 hab.

MEILLARD (Le). Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 321 hab.

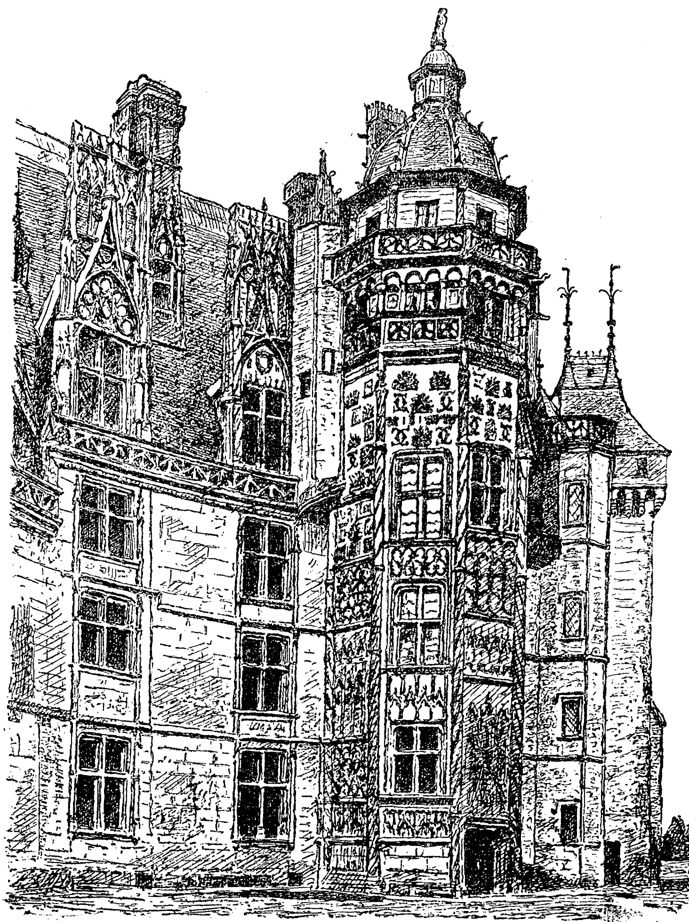
MEILLERAIE-TILLAY (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Pouzauges; 1,136 hab.

MEILLERAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 378 hab.

MEILLERAYE (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Moisdon-la-Rivière; 1,790 hab. Gisements de fer hydroxydé. L'ancienne abbaye cistercienne de La Meilleraye, fondée en 1145, reconstruite au XVIIIe siècle, est occupée depuis 1817 par un monastère de Trappistes qui en ont fait un grand établissement agricole. La nef de l'église remonte au XIIe siècle.

MEILLERAYE (Charles DE LA PORTE, duc de LA), maréchal de France, né en 1602, mort à Paris le 8 févr. 1664. Neveu de la mère du cardinal de Richelieu, il eut toute la confiance de son cousin. Chevalier des ordres dès 1633, il fut grand maître de l'artillerie en 1634, maréchal de France en 1637 après la prise de Hesdin. Il passait pour le général le plus expert en faits de siège; son principal fait d'armes fut la prise de Porte-Longone (1646). Il fut surintendant des finances en 1648. Il commanda en Gascogne

contre les Frondeurs. Louis XIV le fit duc et pair en 1663. Il avait épousé en 1637 Marie de Cossé, dont il eut *Armand-Charles*, marquis de La Meilleraye (V. MAZARIN [DE LA PORTE, duc de]). Le fils d'Armand-Charles *Paul-Jules* (1666-1731), prit en 1681 le titre de duc de La Meilleraye; son père lui céda la pairie en 1700; son fils, *Guy-Paul-Jules* (1701-38), n'eut qu'une fille, duchesse de *Duras;* celle-ci n'eut aussi qu'une fille, qui porta à son mari, le duc d'Aumont, le titre de duc de Mazarin, les duchés de La Meilleraye et de Mayenne étant éteints. La duchesse d'Aumont n'eut qu'une fille, qui épousa, en 1777, Honoré, prince de Monaco, et lui porta le duché de Mazarin (le titre de duc d'Aumont passant à son oncle Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont). C'est par suite de ce mariage que les princes de Monaco portent également les titres de ducs de La Meilleraye et de Mayenne, et de prince de Château-Porcien. L. DEL.


Château de Meillant (Cher).

MEILLERAYE (Armand-Charles DE LA) (V. MAZARIN).

MEILLERIE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. d'Evian; 825 hab.

MEILLERS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Souvigny; 443 hab.

MEILLET (Auguste-Alphonse-Edmond), chanteur scénique français, né à Nevers le 7 avr. 1828, mort subitement à Veules le 31 août 1871. Elève du Conservatoire, il débuta à l'Opéra en 1850 dans *l'Ame en peine*, mais ne fit qu'y passer, et après avoir traversé l'Opéra-Comique, il entra en 1854 au Théâtre-Lyrique, où le succès l'attendait. Il s'y fit remarquer dès son apparition par sa jolie voix de baryton, son talent de chanteur et ses rares qualités de comédien plein de rondeur, d'intelligence, de verve et de bonhomie ; aussi se vit-il bientôt chargé de nombreuses et importantes créations qui lui donnèrent de l'autorité sur le public et assurèrent sa réputation. Vers 1861 ou 1862 pourtant, Meillet quitta Paris et alla tenir son emploi dans diverses grandes villes de province et de l'étranger, notamment à Bruxelles. Puis il reparut au Théâtre-Lyrique, et enfin fut engagé à l'Opéra-Comique, où il créa d'une façon charmante le rôle du docteur Mirouet dans *l'Ombre*, de Flotow.

Sa femme, Mlle *Meyer*, née en 1829, artiste fort distinguée, qui avait été sa camarade de classe au Conservatoire, passa plusieurs années à l'Opéra-Comique, puis entra avec son mari au Théâtre-Lyrique, le suivit ensuite en province et à l'étranger, où elle remporta de grands succès dans l'emploi des falcons. On la revit en 1869 au Théâtre-Lyrique, où elle était rappelée pour jouer *le Bal masqué* de Verdi. A. P.

MEILLET (Léo), homme politique français, né à Levignac (Lot-et-Garonne) en 1842. Il fit à Paris une vive opposition à l'Empire, fut pendant le siège de 1870-71 chef de bataillon de la garde nationale, combattit le gouvernement, demanda la nomination d'une Commune, fut traduit en conseil de guerre et acquitté le 6 janv. 1871. Au 18 mars il sauva la vie aux généraux Chanzy et Langourriau et au député Turquet ; il fut élu membre de la Commune par le XIIIe arrondissement, y prit une part active, fut sauvé à son tour par Turquet et Chanzy, et gagna la Belgique. Il fut condamné à mort par contumace le 18 févr. 1872.

MEILLIER-FONTAINE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Monthermé ; 71 hab.

MEILLON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (E.) de Pau ; 648 hab.

MEILLONNAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Treffort ; 920 hab. Faïencerie et poterie.

MEILLONAZ (Marie-Anne CARRELET, dame MARRON, baronne de), peintre et femme de lettres française, née à Dijon en 1725, morte à Bourg-en-Bresse en 1778. Adonnée aux arts et aux lettres, elle s'occupa d'abord de peinture, non sans succès, et produisit plusieurs tableaux dont quelques-uns sont à l'église Notre-Dame, de Dijon. Mais c'est à la littérature que, sur la fin de son existence, elle se consacra exclusivement. On doit à la baronne de Meillonaz huit tragédies, parmi lesquelles *les Héraclides* et *Childéric, roi de France* (1769), et deux comédies. G. COUGNY.

MEILLY-SUR-ROUVRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Montagne ; 444 hab.

MEINAM. Rivière du Siam (V. MENAM).

MEINAU. Petite île du grand-duché de Bade, de 3 kil. à peu près de circonférence, dans le bras supérieur du lac de Constance, dit *Ueberlingersee*, avec la rive duquel elle est reliée au moyen d'un pont. Elle est couverte de champs,

de vignes et de jardins. Elle appartient au grand-duché de Bade et fait partie du domaine particulier de la couronne. On y remarque le palais de la commanderie de l'ordre Teutonique, d'où l'on jouit d'une vue superbe.

MEINDAERTS (Pierre-Jean), théologien hollandais, né à Groningue en 1684, mort à Groningue en 1767. Il adopta de bonne heure les doctrines jansénistes, devint curé de Leeuwarden, et fut élu en 1739 archevêque d'Utrecht. Il eut de vives et fréquentes contestations avec la cour de Rome, et réussit à faire revivre les évêchés de Haarlem et de Deventer, malgré les excommunications de Clément XII, de Benoît XIV et de Clément XIII. Il convoqua en 1763 le concile d'Utrecht auquel prirent part beaucoup de jansénistes français, et qui fit naître d'âpres controverses. Meindaerts en publia les *Acta* (Utrecht, 1765, 2 vol. in-4). Il avait fait imprimer aussi un *Recueil de témoignages en faveur de l'Eglise d'Utrecht* (*id.*, 1762, in-4), et une *Lettre au pape Clément XIII* (*id.*, 1767, in-12).

BIBL. : DU BAC DE BELLEGARDE, *Histoire de l'église métropolitaine d'Utrecht*; Utrecht, 1765, in-12.

MEINDERS (Franz de), homme d'Etat brandebourgeois, né près de Ravensberg en 1630, mort en 1695. Secrétaire du comte de Waldeck, puis du Grand électeur qui le nomma conseiller privé (1672) et l'employa à ses négociations diplomatiques (traité de Vossem, 1673, et de Saint-Germain, 1679). Il garda son influence sous Frédéric III.

BIBL. : STRECKER, *F. von Meinders*; Leipzig, 1892.

MEINECKE (Johann-Ludwig-Georg), chimiste et physicien allemand, né à Stadthagen (Lippe-Schaumburg) le 3 janv. 1781, mort à Schkeuditz (duché de Magdebourg) le 27 août 1823. Il professa de 1811 à 1814 la physique et la chimie à l'école d'artillerie et du génie de Cassel, puis de 1814 à 1823 la technologie à l'université de Halle. Outre un nombre considérable de mémoires de physique, de minéralogie et de chimie, surtout de chimie industrielle, parus dans le *Journal* de Schweigger et dans les *Annalen* de Gilbert, il a publié : *Lehrbuch der Mineralogie* (Halle, 1808, in-8; 2e éd., 1822); *Die chemische Messkunst* (Halle, 1815-17, 2 vol. in-8); *Mineralogisches Taschenbuch für Deutschland* (Halle, 1820, in-8), etc. L. S.

MEINEKE (August), philologue allemand, né à Soest le 8 déc. 1790, mort à Berlin le 12 déc. 1870. Elève de Schulpforta, il professa au gymnase de Dantzig, en fut nommé directeur (1817) et fut appelé à ce titre au journal de Joachimsthal (Berlin). Il a excellé dans la critique conjecturale, et ses recensions de textes grecs ont une réelle autorité. Les principales sont : *Poetarum comicorum Græcorum fragmenta* (Berlin, 1839, 57 vol.); *Aristophanes* (Leipzig, 1860, 2 vol.); *Vindiciæ Aristophanæ* (1865); *Analecta alexandrina* (Berlin, 1843); *Callimaque* (1861); *Choliambica poesis Græcorum* (1845); ses éditions des géographes Scymnos de Chios et Denys (1840), Etienne de Byzance (1850), Strabon (Leipzig, 1852-53, 3 vol.); *Vindiciæ Strabonimæ*, 1852); celles d'Alciphron (1853), Stobée (1855-63, 6 vol.), Athénée (1858-67, 4 vol.), Théocrite, Bion et Moschos (3e éd., 1856), etc.; enfin celle d'Horace (1834; rééd. en 1854).

BIBL. : RANKE, *Aug. Meineke*; Leipzig, 1871. — SAUPPE, *Zur Erinnerung an Meineke und Bekker*; Gœttingue, 1872.

MEINERS (Christoph), philosophe et publiciste allemand, né à Warstade (Hanovre) le 31 juil. 1747, mort à Gœttingue le 1er mai 1810. Il fit des études médiocres au collège de Brême et à l'université de Gœttingue, mais, doué d'une vive curiosité et d'une ardente imagination, il lut avec passion les philosophes français du XVIIIe siècle et les historiens. Une brochure anonyme, *Revision der Philosophie* (Gœttingue, 1770, in-8), où il défendait cette idée que toute philosophie doit être fondée sur la psychologie, suffit à le faire appeler comme professeur extraordinaire à Gœttingue où il ne tarda pas à devenir professeur ordinaire. Il enseigna principalement la psychologie, l'esthétique et l'histoire de la philosophie; de nombreux voyages lui permirent d'enrichir son érudition déjà considérable. Comme son ami et collègue Feder, Meiners cherchait à ramener les problèmes philosophiques à des questions très simples de psychologie et de morale pratique. Aussi fut-il l'ennemi acharné de toute philosophie spéculative et n'épargna ni Wolff, ni Kant. Son enseignement et ses ouvrages, accessibles au grand public, lui valurent une véritable et longue popularité. Mais il n'a rien laissé qui mérite de survivre. Du nombre vraiment incroyable de ses ouvrages, nous citerons seulement : *Abriss der Psychologie* (Gœttingue, 1773, in-8); *Versuch üb. die Religions-Geschichte der œltesten Vœlker* (*id.*, 1775, in-8); *Geschichte des Ursprungs, Fortgangs, u. Verfalls der Wissenschaften in Griechenland u. Rom* (Lemgo, 1781-82, 2 vol. in-8); *Geschichte des weiblichen Geschlechts* (Hanovre, 1788-1800, 4 vol. in-8); *Geschichte der Ungleichheit der Stœnde unter den europ. Vœlkern* (*id.*, 1792, 2 vol. in-8); *Allgem. Geschichte der œlter. u. der neuer. Ethik* (Gœttingue, 1800-1, 2 vol. in-8); *Geschichte der Entstehung u. Entwicklung der hoben Schulen unseres Erdtheiles* (*id.*, 1802-5, 4 vol. in-8), etc.

BIBL. : C.-G. HEYNE, *Memoria Christ. Meiners*, dans les *Comment. Soc. reg. Gotting.*, années 1808-1811. — PÜTTER, *Gelehrtengesch. d. Univ. Gœttingen*, part. II, pp. 176 et suiv., et III, pp. 105 et suiv.

MEINERT (Friedrich), ingénieur et mathématicien allemand, né à Göllschau, près de Haynau (Silésie) le 14 sept. 1757, mort à Schweidnitz (Silésie), le 8 juin 1828. Officier dans l'armée prussienne et professeur de fortification à l'école de guerre de Berlin, il est l'auteur de nombreux ouvrages de sciences militaires et de mathématiques, parmi lesquels une *Geschichte der älteren Astronomie* (Halle, 1785), encore souvent consultée. A mentionner en outre : *Lehrbuch der gesammten kriegswissenschaften* (Halle, 1789-1800, 4 vol. in-8); *Quadrat- und Kubikzahlen* (Halle, 1790); *Lehrbuch der angewandten Mathematik* (Halle et Leipzig, 1795-1810, 2 vol.). L. S.

MEINGRE (Jean LE) (V. BOUCICAUT).

MEINICKE (Karl-Eduard), géographe allemand, né à Brandenburg le 31 août 1803, mort à Dresde le 26 août 1876, fut professeur (1825), puis directeur (1846-69) du gymnase de Prenzlau; il se consacra en particulier à l'étude de la Polynésie. Ses principales œuvres sont : *Versuch einer Gesch. der europœischen kolonien in Westindien* (Weimar, 1831); *Das Fertland Australien* (Prenzlau, 1837, 2 vol.); *Die Sudseevœlker und das Christentum* (1844); et surtout : *Die Inseln der Stillen Ozeans* (Leipzig, 1875-76, 2 vol.; 2e éd., 1888).

MEININGEN. Ville d'Allemagne, capitale du duché de Saxe-Meiningen, sur la Werra; 12,029 hab. C'est une jolie ville dans une étroite et gracieuse vallée; la vieille église remonte à Henri II; beau château ducal (Elisabethenburg); théâtre; beau parc. L'industrie est presque nulle. — Meiningen appartint à l'évêché de Wurzbourg (1008), qui le céda aux comtes d'Henneberg (1542), à l'extinction desquels la ville passa aux ducs de Saxe de la ligne Ernestine.

BIBL. : HEGEWALD, *Meiningen*; Meiningen, 1886.

MEININGER. Nom habituellement appliqué à la troupe du théâtre du duc de Meiningen. Le duc Georges lui donna une extrême importance en consacrant tous ses efforts à la développer avec le concours de Chronegk et de quelques Anglais. La mise en scène est étudiée jusque dans le plus petit détail avec la préoccupation de l'exactitude historique et de l'harmonie de l'ensemble auquel chaque acteur doit contribuer et se subordonner. La première manifestation des Meininger au dehors eut lieu le 1er mai 1874 à Berlin; depuis lors, la troupe s'est produite dans beaucoup de villes d'Allemagne, de Russie, d'Angleterre, des Pays-Bas. Son répertoire a été l'objet d'une publication officielle.

BIBL. : PRŒLSS, *Das herzogliche Meiningen Hoftheater und die Bühnenreform*; Erfurt, 1882, 2e éd. — *Führer durch das Repertoire der Meininger*, 1887. — H. HEVRIG, *Die Meininger*; Dresde, 1879, 2e éd. — RICHARD, *Chronik*

sæmmtlicher Gastpiele des herzoglich Sachsen-meiningenschen Hoftheaters, 1874-90 ; Leipzig, 1890.

MEIRE, MEERE (Gérard Van der), peintre flamand, né à Gand. Il fut nommé maître de la gilde des peintres de Gand en 1452, ce qui prouve qu'il n'a pas pu être l'élève direct des Van Eyck; il fut le vice-doyen de cette gilde en 1474. K. Van Mander dit que « sa manière était fort belle » et cite de lui une *Lucrèce*. On lui attribue un triptyque, *le Crucifiement*, de l'église Saint-Bavon, à Gand ; c'est une œuvre qui ne sort pas de la ligne et qui n'explique pas sa célébrité.

Son frère, *Jean* Van der Meire, accompagna Charles le Téméraire et peignit *le Martyre* et *la Mort de saint Bavon* dans l'église de ce nom, à Gand.

MEIRELBEKE. Com. de Belgique, province de Flandre orient., arr. de Gand, sur l'Escaut; 5,000 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Cologne. Distilleries, poteries, fabriques d'huile, exploitations agricoles.

MEIREN (Jean-Baptiste Van der), peintre flamand, né à Anvers en 1664, mort à Anvers ou à Vienne en 1708. Il fut maître de la gilde d'Anvers en 1684, voyagea en Italie et très probablement à Vienne. Il traita le paysage et la marine et fit les figures des paysages de Baudewyns. On trouve ses ouvrages au musée de Stockholm, à Vienne (galerie Lichtenstein), etc.

MEIRINGEN. Village de Suisse, cant. de Berne ; 2,838 hab. Cette localité occupe le fond de la vallée du Hasle fermée par le versant de la chaîne des Alpes. Elle est une des stations d'étrangers les plus connues et les plus visitées de l'Oberland bernois et doit sa renommée tant à la beauté du site qu'à la douceur du climat. De tous côtés des cascades, dont la plus belle est celle de Reichenbach, descendent des montagnes. On a rendu praticable, tout près du village, les gorges de l'Aar, immense couloir dans le roc, au fond duquel la rivière mugissante roule des eaux écumeuses et que l'on peut suivre sur une longueur de quelques kilomètres. Le village est très exposé au *fœhn* (V. ce mot), vent terrible qui, à deux reprises déjà, en 1879 et en 1892, a causé la destruction presque totale, par incendie, de Meiringen, bien qu'il soit sévèrement interdit d'allumer du feu quand ce vent souffle. Après le dernier incendie, le style chalet, qui était surtout développé à Meiringen et qui donnait beaucoup de cachet à la localité, a dû être abandonné. La sculpture du bois, pour le perfectionnement de laquelle une école spéciale a été établie, fleurit à Meiringen. Stat. du chem. de fer de Brunig; de là la ligne est en crémaillère jusqu'au sommet du col.

MEÏS ou **MEGISTÉ** ou **CASTELLORIZO.** Ville de la Turquie d'Asie, prov. de Konieh, ch.-l. d'une petite île, par 36°8'33" lat. N. et 27°17'18" long. E. Petit port. Fortifications du moyen âge.

MEISL (Karl), auteur comique autrichien, né à Lachaih le 30 juin 1775, mort à Vienne le 8 oct. 1853, fut avec Bæuerle et Gleich, dans le premier tiers du XIXe siècle, un des maîtres du théâtre viennois. Ce sont eux qui élevèrent les farces populaires caractérisées par leurs types de Kasperl, Hanswurst, etc., au rang de véritables comédies. Ses œuvres demeurèrent au répertoire très longtemps, jusqu'à ce que Raimund l'eut éclipsé. Les principales sont : *Die Schwarze Frau; Julerl, die Putzmacherin*; *Das Gespenst auf der Bastei ; Othellerl, der Mohr von Wien; Die Fee aus Frankreich; Der Kirchtag von Petersdorf*, etc.

MEISNER (Karl-Friedrich), botaniste suisse, né en 1800, mort en 1874, professeur à Bâle, auteur de travaux estimés sur les Convolvulacées, les Ericacées, les Lauracées, les Polygonacées, les Protéacées, les Thymelæacées. Il a publié notamment : *Monographiæ generis Polygoni prodromus* (Genève, 1826); *Plantarum vascularium genera* (Leipzig, 1836-43).

MEISSAS (Achille-François de), géographe français, né à Gap le 4 mai 1799, mort à Paris le 14 mai 1874. Il fit ses études au lycée de Grenoble, vint à Paris en 1816, donna des leçons, notamment au cours de l'abbé Gautier, fonda un pensionnat avec son frère, ancien élève de l'Ecole polytechnique, fut avec lui professeur à l'Association polytechnique dès sa fondation et devint membre de la Société de géographie. Il est connu surtout par ses ouvrages classiques, faits, pour la plupart, en collaboration avec Aug. Michelot : *Nouvelle Géographie méthodique* (Paris, 1827, in-12), qui se réimprime encore et a eu plus de soixante éditions ; *Petite Géographie méthodique; Tableaux de géographie; Tableaux d'histoire de France; Tableaux de lecture; Grammaire française*, manuels, atlas, et surtout ces grandes *Cartes murales* qui rendent tant de services dans les écoles. Meissas fut peut-être le premier à introduire l'usage des *Cartes muettes*.

Ses deux frères, *Alexandre-André* (1795-1866), professeur de mathématiques au lycée Napoléon (auj. lycée Henri IV), à Paris, et *Napoléon* (1806-1883), professeur de cosmographie au collège Charlemagne, à Paris, puis chef d'institution, ont publié l'un et l'autre de petits traités élémentaires de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle, etc., longtemps très répandus dans nos écoles.

Le fils de Napoléon, *Alexandre-François-Nicolas*, né en 1837, d'abord professeur de mathématiques au collège de Rethel, puis entré dans les ordres, a été aumônier de l'armée de Metz pendant la guerre de 1870-71. Depuis 1880, il est aumônier de la maison de santé des frères de Saint-Jean-de-Dieu. Collaborateur de plusieurs publications historiques et ethnographiques, il a publié en outre : *Histoire sainte* (Paris, 1869, in-8) ; *Journal d'un aumônier militaire* (Paris, 1872, in-12); *M. Renan, apologiste malgré lui* (Paris, 1879, in-8); *Evangélisation des Gaules* (Paris, 1878-82, 4 broch. in-8).

MEISSEN. Ville. — Ville d'Allemagne, roy. de Saxe, cercle de Dresde, sur l'Elbe, au confluent de la Triebisch ; 17,875 hab. (en 1890). C'est une très jolie ville, admirablement située, avec de superbes monuments dans son vieux quartier et un élégant quartier neuf. La cathédrale est un chef-d'œuvre de l'art gothique allemand ; sa tour pyramidale de 78 m. est finement découpée; les deux autres tours furent détruites par la foudre en 1547. Le portail principal fort beau est malheureusement masqué par le tombeau de famille que l'électeur Frédéric le Belliqueux édifia pour les siens; on y voit des œuvres de Vischer; une autre chapelle funéraire renferme les tombeaux de Georges le Barbu et de sa femme, et une *Déposition de croix* de Lucas Cranach; à droite du portail méridional, est la plus belle chapelle, qui date de 1292: les statues d'Otton, d'Adélaïde, de saint Donat, de saint Jean, de la Vierge sont de la même époque; citons encore, dans le chœur, d'anciens vitraux et une *Adoration des rois mages* (triptyque). Cette cathédrale, fondée par l'empereur Otton Ier, fut brûlée au XIIIe siècle; l'édifice actuel a été bâti de 1260 à 1450. — Parmi les huit autres églises, la plus vieille est celle de Nicolas; on remarque aussi celle des Franciscains avec ses vieux tombeaux de bourgeois et de quelques nobles de Meissen. — Le château, juxtaposé à la cathédrale, est également un beau monument d'architecture gothique; il fut édifié de 1471 à 1483 par Arnold de Westphalie, restauré par Jean-Georges II au XVIIe siècle ; on y logea de 1710 à 1860 la manufacture de porcelaine. L'hôtel de ville remonte à 1479 mais a été restauré. L'ancien couvent de Saint-Afra sur une butte qu'une arche de 13 m. relie à celle du Schlossberg, fut fondé en 1205, sécularisé au XVIe siècle, et servit à loger une école.

La ville de Meissen est sur la rive gauche de l'Elbe ; deux ponts la relient à la rive droite où est le faubourg de Kœlln. L'industrie est assez active : fonderie de fer, machines, chaudières, machines à coudre, filature et tissage de jute, pianos, etc. Mais l'importance actuelle de Meissen et sa renommée tiennent à sa porcelaine. En dehors d'une grande fabrique privée qui fait surtout des fours,

et de cinq autres moindres sises aux environs, elle possède une manufacture royale, fondée en 1710 par J.-F. Bœttger, qui est la plus ancienne d'Europe et occupe encore 700 personnes. Ses produits s'exportent dans le monde entier ; ils demeurent fidèles au style rococo qui fit leur fortune.

La ville de Meissen, d'abord appelée *Misni*, remonte au château bâti en 928 par le roi Henri Ier contre les Daleminzes; ce fut la capitale d'un margraviat, d'un burgraviat et d'un évêché. Les Hussites la dévastèrent. On y négocia l'intérim (1548); Baner la ruina en 1637. Les guerres de Trente et de Sept ans lui furent généralement très préjudiciables, son pont sur l'Elbe y attirant les armées.

L'évêché de Meissen fut créé en 967 par Otton Ier, les évêques avaient rang de princes d'empire et étaient exempts de la juridiction des archevêques de Magdebourg et de Prague. Le plus connu fut Benno (1066-1106), l'adversaire de Henri IV. Le dernier fut Jean d'Haugwitz qui accepta la Réforme et abdiqua en 1581. Les électeurs de Saxe désignèrent désormais quelqu'un de leur famille comme administrateur, et en 1666 se firent concéder l'administration à titre héréditaire.

Le *burgraviat* de Meissen comprenant le château urbain et plusieurs autres fut érigé par Henri IV, possédé de 1200 à 1426 par la famille de Hartenstein, à l'extinction de laquelle il passa à la maison de Reuss, branche de Plauen, puis, Henri le jeune, de Plauen, étant mort sans héritiers, à l'électeur de Saxe (1572).

Margraviat de Meissen ou Misnie. — Le margraviat de Misnie, auquel nous avons conservé son ancien nom, fut une des plus importantes principautés de l'Allemagne du moyen âge. Issue du démembrement de la grande marche des Sorbes, possédée sur l'Elbe moyen par le célèbre margrave Gero, elle fut après sa mort, en 965, composée des deux cantons (Gau) de Misani et Daleminzi. Ses margraves furent Wigbert, Thietmar (†978), Gunther (†982). Rikdag (†985). Otton III la donna alors à Ekkehard Ier, fils de Gunther, lequel avait déjà été élu duc de Thuringe par les grands; il fut prétendant à l'empire en 1002. Mais assassiné à Pœhlde. Son fils, Ekkehard II, lui succéda et mourut sans héritiers (1046). La Misnie passa alors à la maison de Weimar qui lui donna les margraves Wilhelm et Otto ; puis à la maison des Brunons (de Brunswick) qui lui donna Ecbert Ier et Ecbert II. Ce dernier fut opposé comme anticésar à Henri IV et tué. L'empereur attribua alors la marche de Misnie à Henri Ier d'Eclenburg, fils du margrave Dedo de la Marche orientale (futur Brandebourg). Le fils de celui-là, Henri II, mourut sans héritiers en 1123. Son cousin, Conrad de Wettin, s'empara de la Misnie et s'y maintint avec l'assistance du duc de Saxe Lothaire contre Wiprecht de Groitzch auquel l'empereur Henri V l'avait donnée en fief. La maison de Wettin demeura dès lors en possession héréditaire de la Misnie qui fut le noyau de l'électorat (aujourd'hui royaume) de Saxe. C'est à l'art. SAXE qu'on trouvera l'histoire de la maison de Wettin et des destinées ultérieures de la Misnie.

BIBL. : REINKARD, *Die Stadt Meissen ;* Meissen, 1829. — GERSDORF, *Urkundenbuch der Stadt Meissen ;* Leipzig, 1873. — Comptes rendus du *Verein für die Gesch. der Stadt Meissen*, 1882-93, 3 vol. — POSERNKLETT, *Zur Gesch. der Verfassung der Mark Meissen im 13ten Jahrh.;* Leipzig, 1863. — GERSDORF, *Urkundenbuch des Hochstifts Meissen ;* Leipzig, 1864-67, 3 vol. — POSSE, *Die Markgrafen von Meissen und das Haus Wettin ;* Leipzig, 1881. — MÆRCKER, *Das Burggraftum Meissen ;* Leipzig, 1842. — MACHATSCHEK, *Gesch. der Bischœfe des Hochstiftes Meissen ;* Dresde, 1884.

MEISSNER (Alfred), poète et romancier allemand, né à Teplitz le 15 oct. 1822, mort à Bregenz le 29 mai 1888. Il s'est essayé avec succès dans tous les genres. Il doit ses qualités à de fortes études classiques, à la fréquentation vivifiante des meilleurs esprits du milieu de ce siècle en Allemagne et en France où il a séjourné plusieurs années, mais surtout à une âme sensible, grave et mélancolique, passionnément attachée à sa patrie, à cette Bohême déchue, à laquelle il dit « que son cœur appartient tout entier ». Ses œuvres épiques (*Ziska*, 1846; 12e éd., 1881), ses drames (*Das Weib des Urias*, 1850; *Die Welt des Geldes*, 1853; *Der Prætendent von York*, 1857, etc.), ses romans, ses poésies lyriques plaisent par la sobriété d'une langue pure et variée, et respirent la santé d'une âme que des sentiments sincères et des pensées importantes sollicitent à écrire. Ed. BAILLY.

MEISSONIER (Juste-Aurèle), architecte, peintre, sculpteur et orfèvre français, né à Turin en 1675, mort à Paris en 1750. Dessinateur du cabinet du roi, fort apprécié comme orfèvre par ses contemporains, Meissonier ne nous est plus guère connu que par quelques recueils de planches, les œuvres de sa main, comme toutes les pièces d'orfèvrerie du XVIIIe siècle, étant aujourd'hui des plus rares. Ces recueils sont intitulés : *Livre d'ornements en trente pièces de différentes formes; Livre d'orfèvrerie d'église en six pièces; Livre d'ornements pour décoration de salles à manger en quinze pièces; Ornements de la carte chronologique du roi composée de trois pièces.* Comme architecte, il paraît avoir rapporté de sa ville natale le goût des monuments surchargés, des lignes contournées et bizarres, dans le style des édifices rococo qui s'élevèrent dans Turin au XVIIe et au XVIIIe siècle. Aussi le plan de Saint-Sulpice qu'il présenta lors du projet de construction de cette église souleva-t-il une désapprobation unanime. Ce fut Meissonier qui régla les détails du feu d'artifice donné pour la naissance du dauphin, fils de Louis XV. Peintre, il fit les portraits du *Vicomte de Turenne*, de *Larmessin*, du *Baron J. de Besenval, colonel des gardes-suisses*, etc. BING.

MEISSONIER (Jean-Louis-Ernest), peintre français, né à Lyon le 21 févr. 1815, mort à Paris le 31 janv. 1891. Il appartenait à une famille bourgeoise, et son père, établi fabricant de produits chimiques à Paris, dans le quartier du Marais, le destinait au commerce : mais de bonne heure le goût des arts et la hantise du dessin s'étaient emparés de l'enfant, ainsi qu'en témoigne cette note d'études d'un chef d'institution de la rue de Jouy dont il suivait, âgé de huit ans, la classe de huitième : « Ernest a un penchant décidé pour le dessin ; la simple vue d'une gravure nous fait négliger bien souvent des devoirs essentiels. » Cependant sa famille l'avait placé comme apprenti droguiste dans une maison de la rue des Lombards, quand il résolut de s'affranchir d'une destinée peu conforme à ses aptitudes. Les conseils et l'appui d'un ancien deuxième grand prix de Rome, peintre d'un certain mérite, nommé Potier, l'aidèrent à entrer dans l'atelier de Léon Cogniet, et dès lors ses progrès furent rapides, et son talent original ne tarda point à s'affirmer. Le livret du Salon de 1831 est le premier qui porte le nom de Meissonier, avec cette indication : *Une Visite chez le bourgmestre;* dans cette œuvre de début éclataient déjà les qualités maîtresses qui devaient lui marquer plus tard une place éminente dans notre école française contemporaine : la finesse et la précision de la touche, la correction sévère de l'exécution, l'irréprochable vérité des attitudes et de l'expression. Mais il fallait vivre, en attendant la gloire : c'est à *l'illustration* que Meissonier, durant ses jeunes années, demanda les ressources dont il avait besoin : les nombreuses et remarquables vignettes qu'il exécuta pour les éditeurs Curmer, Hetzel, Delloye, Dubochet, — celles de *Paul et Virginie*, de *la Chute d'un ange* (1839); des *Contes rémois*, du *Vicaire de Wakefield*, des œuvres de Gresset, des *Français peints par eux-mêmes* (1840-42), etc., se distinguent par la sobriété et aussi par la netteté et le fini du travail. Le rêve de l'artiste eût été alors d'illustrer Molière et La Fontaine : tant d'autres ouvrages, dont sa laborieuse carrière devait être pleine, ne lui permirent pas de le réaliser. Vers cette même époque, il faillit dévier de son vrai chemin et s'adonner, mal à propos aux « grandes machines », à la peinture religieuse ; les bons avis de Chenavard l'arrêtèrent heureusement sur

cette pente, et *le Jeune Homme jouant de la basse* (1842); *le Peintre dans son atelier* (1843); *Partie de piquet*, *Corps de garde*, *la Partie de boules*, vinrent attester brillamment qu'un peintre de genre nous était né, qui ne le cédait en rien aux maîtres les plus exquis de l'école hollandaise. C'est d'eux, sans doute, qu'il procédait et ils étaient ses ancêtres, mais ils l'étaient « sans que cette filiation, a pu dire Théophile Gautier, l'empêchât d'être lui-même un ancêtre ». Et son originalité lui vient principalement de la clarté toute française qu'il met dans ses moindres toiles; toujours, chez lui, le *milieu* explique le sujet et nous aide à le goûter pleinement.

Le succès et la renommée avaient largement payé l'artiste des difficultés du début : l'année 1855 marqua l'apogée de sa réputation. *Le Jeune Homme qui lit en déjeunant*, *la Lecture*, *la Rixe*, un de ses chefs-d'œuvre, furent couverts d'éloges par la critique et par le public. Certains lui reprochèrent, à vrai dire, de manquer parfois aux lois de la perspective et de les faire plier aux exigences de son optique particulière; d'autres trouvèrent que l'étonnante perfection miniaturale de l'artiste n'allait pas sans quelque froideur; mais il n'y eut qu'une voix pour admirer l'étonnante exactitude de ces fumeurs, de ces liseurs, de ces types si variés qui expriment chacun, avec une intensité si vraie, un état particulier de l'âme humaine. Avec son *Lit de mort* — aujourd'hui au musée Fodor, à Amsterdam — et sa poignante *Barricade* (1850), Meissonier prouva d'ailleurs qu'il avait au plus haut point le sentiment et le don du drame. Puis, tandis que *le Jeune Homme du temps de la Régence* (1857); *le Peintre*, *le Maréchal ferrant*, *le Musicien*, *la Lecture chez Diderot*, etc., continuaient la série des « intérieurs » si parlants où excellait la conscience méticuleuse du maître, d'autres productions, qui ne furent pas les moins retentissantes, inaugurèrent bientôt un nouveau genre, le genre historique et militaire dans de petites dimensions; à cette catégorie appartiennent : *Solférino*, *Dix-huit cent quatorze* (1864); *le Capitaine*, *l'Ordonnance*, *Desaix à l'armée du Rhin* (1867); *Une Halte*, *Cuirassiers*, *1805* et *Mil huit cent sept*. Doué d'une mémoire excellente, d'une patience et d'une puissance incomparable de travail et d'étude, Meissonier apportait dans la pratique de son art des raffinements de scrupule qui sont demeurés légendaires. Il reprenait, retouchait, refondait sans se lasser. Plein d'aversion pour l'à peu-près, il laissait quatorze ans sur le chevalet tel de ses ouvrages, comme ce *1807*, pour lequel, ayant à préparer un coin de champ labouré, il alla en pleine campagne relever un croquis de mottes de terre. L'été, quand il habitait Poissy, le champ de manœuvres de Saint-Germain le comptait parmi ses familiers, habile à saisir les allures du cavalier et du fantassin, attentif au moindre détail de l'uniforme, inquiet d'un bouton de guêtre ou d'un numéro matricule. Parmi ses dernières toiles, il faut citer encore : *Joueurs de boule*, *les Deux Amis*, *Dictant ses mémoires*, *le Guide*, *l'Arrivée des hôtes*, *l'Armée du Rhin-et-Moselle*, *Dragons* (1883). Le 24 mai 1884 s'ouvrit à la galerie Georges Petit une exposition générale des œuvres de Meissonier, comprenant 146 numéros; mais il y en avait au moins 400 par le monde, et, depuis longtemps déjà, ses toiles n'avaient plus de prix : les *Cuirassiers* qui font partie de la collection du duc d'Aumale, furent achetés 250,000 fr., puis vendus à Bruxelles 275,000 et revendus enfin 400,000. Président du jury de l'Exposition universelle de 1889, où il a exposé *la Madonna del Baccio*, *Iéna*, *le Voyageur*, *Venise*, *Un Postillon*, *l'Auberge du pont de Poissy*, *Pasquale*, etc., il contribua activement, d'autre part à l'organisation du Salon national des beaux-arts, dit « Salon du Champ de Mars », lors de la scission qui se produisit parmi les artistes français à l'égard de l'Exposition annuelle. Outre les tableaux de genre qui lui ont valu ses plus éclatants triomphes, on lui doit des vues exquises de *Venise*, d'*Antibes*, d'*Evian*, de *Poissy*, et plus d'un portrait : ceux du *Docteur Lefèvre*, de *Paul Chenavard*, de *Vanderbilt*, du *Docteur Guyon*, de *Stanford*, de *Victor Lefranc*, d'*Alexandre Dumas*, sont des œuvres de premier ordre. Meissonier eut quelques ambitions qui ne furent pas satisfaites : il eût vivement souhaité d'enseigner à l'Ecole des beaux-arts, et la chaire qu'il désirait ne lui fut pas accordée. La chose publique le préoccupa également, et à diverses reprises il songea à se présenter à la députation, puis au Sénat; il fut même candidat, sans succès. En revanche, il avait, en 1861, succédé à Abel de Pujol comme membre de l'Académie des beaux-arts, et ce fut lui qui, à Florence, aux fêtes du centenaire de Michel-Ange (1875), porta la parole au nom de l'Institut de France. Gaston COUGNY.

BIBL. : O. GRÉARD, *Meissonier (J.-L.-E.)*, 1897. — *Les Salons* de Th. GAUTIER, de THORÉ-BÜRGER, etc. — Arsène ALEXANDRE, *Histoire de la peinture militaire en France*, 1 vol.

MEISTERSÆNGER (V. MINNESINGER).

MEITZEN (August), historien et économiste allemand, né à Breslau le 16 déc. 1822. Il fit une carrière administrative et, sous l'impulsion de Wattenbach, aborda l'étude de l'histoire et de la statistique agraires de l'Europe. Il a publié : *Urkunden schlesischer Dœrfer* au t. IV du *Codex diplomaticus silesiæ* (Breslau, 1863); *Die Kulturzustænde der Slawen vorder deutschen Kolonisation* (1864); *Die Ausbreitung der Deutschen in Dentschland und ihre Besiedelung der Slawengebiete* (Iéna, 1879). Appelé à Berlin pour les études relatives à l'impôt foncier (1865), il fit paraître : *Der Boden und die landwirtschaftlichen Verhæltnisse des preussischen Staats* (Berlin, 1868-73, 4 vol.; t. V en 1895); *Wanderungen, Anbau und Agrarrecht der Vœlker Europas nœrdlich der Alpen* (Berlin, 1895, t. I à III avec atlas). Parmi ses publications moins importantes, citons encore : *Topographische Erwægungen über den Bauder Kanælen in Deutschland* (1870); *Das deutsche Hanus in seinen volkstümlichen Formen* (1882).

MEJ (Lev-Alexandrovitch), poète russe, né à Moscou le 25/13 févr. 1822, mort à Saint-Pétersbourg le 28/16 mai 1862. Elevé au collège noble de Moscou, puis au lycée de Tsarskoié-Sélo, il entra dans l'administration, la quitta en 1851 pour se fixer dans la capitale. Il a publié de bonnes traductions de Béranger, V. Hugo, Heine, Gœthe, Schiller, Byron, Théocrite, Anacréon, Mickiewicz, etc., des poésies originales, poèmes antiques ou bibliques, recueil de chants et légendes populaires, drames (*la Fiancée du tsar* (1849); *la Pskovite* (1860).

MÉJANES (Jean-Baptiste-Marie PIQUET, marquis de), bibliophile français, né à Arles le 5 août 1729, mort à Paris le 6 oct. 1786. Il avait rassemblé une très riche collection de livres et de manuscrits qu'il légua à la ville d'Aix et qui a formé le principal fonds de la bibliothèque municipale qui a retenu le nom de bibliothèque Méjanes.

MÉJANNES-LE-CLAP. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac; 99 hab. Sur le territoire de la commune sont les petits lacs de Marut et de Trépadonne, et plusieurs avens ou gouffres qui n'ont pas encore été explorés.

MÉJANNES-LÈS-ALAIS. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Alais; 537 hab.

MEJEAN (Causse) (V. TARN et LOZÈRE).

MÉJEANNE (La). Rivière de France (V. LOIRE [Haute-], t. XXII, p. 449).

MEJER (Otto-Georg-Alexander), théologien protestant allemand, né à Zellerfeld le 27 mai 1818, mort le 24 déc. 1892. Il professa aux universités de Kœnigsberg (1847), Greifswald (1850), Rostok (1851), Gœttingue (1874). Il prit une part active aux controverses de 1848-49 et lança contre les ultramontains son prophétique pamphlet : *Die deutsche Kirchenfreiheit und die künftige katholische Partei* (Leipzig, 1848). Il dévoila la propagande catholique dans son remarquable ouvrage sur *Die Propaganda, ihre, Provinzen und ihr Recht* (Gœttingue, 1852-53, 2 vol.); fonda avec Kliefoth une revue *Die kirchliche*

Zeitschrift (1854), mais s'en sépara en 1859, fit paraître *Die Grundlagen des lutherischen Kirchenregiments* (Rostock, 1864). Son œuvre capitale est l'histoire documentée des négociations de concordats allemands depuis 1815 : *Zur Gesch. der rœmisch-deutschen Frage* (Rostock, 1871-74 et Fribourg, 1885, 3 vol.) qui sert de base à la théorie gouvernementale du droit ecclésiastique, opposée à celle de l'Eglise catholique.

MEJILLONES. Ville du Chili septentrional, autrefois de la Bolivie, à égale distance de Cobija et d'Antofogasta, sur la magnifique baie du même nom, protégée à l'O. par la pointe d'Angamos, éperon du *Morro de Mejillones* (alt. 807 m.); 3,000 hab. en 1874. Née pour ainsi dire en 1870, cette ville s'est vite développée; depuis 1862, on exploitait dans les environs un gisement de guano, puis on découvrit dans l'intérieur, à Caracoles, un district argentifère dont on attendait beaucoup. On avait commencé un chemin de fer pour l'exploiter, mais l'argent a manqué et la ville est en partie désertée. Elle a été ruinée en 1877 par un tremblement de terre.

MEKHALIA. Tribu d'Algérie, dép. d'Oran, qui habite les pentes de la montagne du même nom (505 m.) et sur la rive gauche de la Mina, au-dessus de son confluent avec le Chélif. Elle compte environ 3,500 individus répartis entre les douars : Aïn-el-Guetar, Tahamda et Zgaïer, dans la commune mixte de L'Hillil. E. CAT.

MEKHAR ou **MAÏKOUR.** Ville de l'Inde anglaise, Bérar, à 59 kil. S.-E. de Bouldâna. Ce fut jadis une grande ville industrielle, célèbre par ses tisserands; même le commerce des *dhotis* (tissus pour ceintures) a presque disparu. Mekhar fut ruinée au début du XIXe siècle par les Pindaris et par la famine de 1803.

MÉKHITAR (Pierre), savant arménien, né à Sébaste, aujourd'hui *Sion* (Asie Mineure), le 7 févr. 1676, mort à San Lazzaro, près de Venise, le 27 avr. 1749. Lors de son baptême, il avait reçu le nom de Manouk; en entrant au couvent, il prit à l'âge de quatorze ans celui de Mékhitar, « consolateur », qui lui est resté. Jusqu'en 1700, sa vie n'est qu'une course inquiète à la poursuite du savoir; il voyage comme secrétaire avec un archevêque; en 1695, il essaye d'aller à Rome, parce que la science de l'Occident l'attire, mais il ne réussit pas à dépasser Alexandrie. Au fond, il est guidé par le désir intense de travailler au développement intellectuel et religieux de sa nation. En 169.), il conquiert à Erzeroum le titre de *vartabed* ou docteur en théologie. Enfin, il se fixe à Constantinople en 1700; mais son admiration pour l'Occident ne tarde pas à lui susciter des persécutions. Il se réfugie à l'ambassade de France, puis se cache dans un couvent de capucins. C'est à cette époque qu'il fonda le 8 sept. 1701 une congrégation dont les membres, au nombre de seize, le nommèrent leur supérieur. Le but de cette association était de réveiller l'Arménie, en y envoyant des missionnaires et en y répandant de bons livres. Comme Mékhitar craignait sans cesse quelque violence de la part de ses ennemis, il résolut de s'expatrier; il arriva en Morée, alors possession vénitienne, en févr. 1703, et y obtint un emplacement pour un couvent qu'il construisit. Il gravitait ainsi de plus en plus vers Rome. En 1712, son ordre fut reconnu par Clément XI. Quand la guerre éclata entre la Porte et Venise, Mékhitar eut le pressentiment du danger que courait son établissement de Morée. Il déménagea encore une fois, avec onze disciples, et arriva à Venise en 1715; on lui accorda l'îlot San Lazzaro, où il s'établit le 8 sept. 1717. Dès lors, ayant trouvé un asile définitif, il donna à l'activité de son ordre une impulsion qui dure encore. Lui-même, afin de provoquer une renaissance littéraire dans sa patrie, publia une *Grammaire arménienne* et un *Dictionnaire de l'ancien arménien* (Venise, 1727, 2 vol. in-4), puis un grand *Dictionnaire de la langue arménienne* (Venise, 1749-69, 2 vol. in-4). En même temps, travaillant également à l'union de l'Eglise arménienne avec Rome, il éditait des commentaires bibliques, un manuel d'instruction religieuse pour enfants, et surtout une édition de la Bible en arménien (Venise, 1734). — Après sa mort, les mékhitaristes, comme se nommèrent les membres de sa congrégation, continuèrent son œuvre. Ils s'adonnèrent surtout à des travaux d'érudition, en publiant une édition critique de la Bible en 1804, des versions arméniennes d'ouvrages grecs ou syriaques perdus, puis aussi une *Histoire d'Arménie* par Mich. Tchamtchiam (Venise, 1784-86, 3 vol., in-4), et bien d'autres travaux. Les missionnaires mékhitaristes ont rapporté de leurs courses en Orient une abondante moisson de manuscrits, dont la collection fait de la bibliothèque du couvent de San Lazzaro la plus riche bibliothèque arménienne du monde. Du reste, les mékhitaristes ont créé des annexes de leur institution à Padoue, en Turquie, en Russie, à Paris, mais surtout à Vienne, où, par une société pour la propagation de bons livres, ils ont répandu 450,000 volumes entre 1830 et 1850, quand ils durent se dissoudre faute de ressources. Un résultat secondaire, mais non moins important de la création de Mékhitar à Venise, c'est l'intérêt éveillé par son œuvre pour les études arméniennes en Europe. F.-H. K.

BIBL. : Sukias SOURAL, *Quadro della storia letteraria di Armenia*; Venise, 1829. — E. BORÉ, *Saint-Lazare*; Venise, 1835.

MÉKHITARISTES (V. MÉKHITAR).

MEKHRENGA ou **MEGRENGA.** Rivière de Russie, affl. dr. de la Jemtza (tributaire de la Dvina du Nord); elle sort des marais de Kargopol (gouv. d'Olonetz) et traverse de nombreux lacs dans le gouvernement d'Arkhangel; elle a 256 kil., dont 134 navigables.

MEKINEZ ou **MEKNAS** (V. MEQUINEZ).

MEKLONG. Fleuve du Siam occidental, long de 400 kil., qui se jette au N.-O. du golfe de Siam; des canaux relient son delta au Ménam. A 8 kil. de l'embouchure est le port de **Méklong** (10,000 hab.).

MEKNACA ou **MEKNESSA.** Grande tribu berbère dont les débris subsistent en Algérie dans l'Ouaransenis (douar de Meknessa, com. d'Inkermann) et au S.-E. de Guelma. On en signale encore une fraction au Maroc sur la route de Fès à Oujda. Ce fut une des principales tribus de l'Afrique du Nord occupant le bassin de la Molonia et les massifs voisins de l'Atlas; la ville de Mequinez (Mekneça) garde leur nom. Au Xe siècle, ils étaient déjà dispersés et métissés.

MEKNAS (V. MEQUINEZ).

MÉKONG. Fleuve d'Asie qui descend des plateaux élevés du Tibet oriental, arrose le Yun-nan et l'Indo-Chine, et va se jeter dans la mer de Chine en formant un large delta. Son cours passe pour avoir au moins 4,200 kil. et son bassin s'étend sur 1 million de kil. q. environ. Les sources du Mékong sont encore mal connues. Le cours supérieur du fleuve a été relevé par MM. Cooper, Gill et Mesny, le comte Széchenу, le pandit A. K. et les missionnaires, jusqu'à Tsiamdo, où se réunissent deux rivières qui forment le Lan-tsan-Kiang, nom que les Chinois donnent au Mékong. Les voyageurs Huc et Gabet en 1841, M. Bonvalot et le prince Henri d'Orléans en 1891, enfin M. Rockhill, l'ont traversé au-dessus de Tsiamdo. Il resterait à relever la partie du fleuve qui traverse le Dégué, en remontant jusqu'aux sources.

En aval de Tsiamdo jusqu'à Yerkalo, et de Yerkalo à Tsé-Kou, le Mékong coule entre de hautes parois de rochers perpendiculaires et resserrées. De Halo, au S. de Tsé-Kou, à Piaotsen, le Mékong a été suivi pour la première fois par le prince Henri d'Orléans et M. E. Roux, en 1895; les voyageurs, qui remontaient le fleuve, l'avaient d'abord franchi à Feilong-Kiao, au-dessous de Piaotsen. C'est par les documents chinois seuls qu'on connaît la direction du fleuve et les affluents qu'il reçoit au Yun-nan jusqu'à Xieng-Hong, point extrême atteint par l'expédition Doudart de Lagrée et Garnier. Large en cet endroit de 300 à 400 m., le Mékong coule paisible entre de hautes berges. Un peu plus bas commence une série de rapides

qui rendent la navigation impossible. A partir de Xieng-Sen, le Mékong, qui coulait généralement du N. au S., se dirige vers l'E. et forme un grand coude jusqu'à Luang-Prabang. Là, le Mékong reçoit sur la rive gauche le Nam-Ou qui vient des frontières du Yun-nan. De Luang-Prabang à Xieng-Cang, le fleuve se dirige de nouveau du N. au S.; c'est la région la plus accidentée par les rapides. Le Mékong reprend ensuite une direction sinueuse vers l'E. jusqu'au delà de son confluent avec le Nam-Chan qui descend du plateau tonkinois de Tran-Ninh. En aval du Nam-Chan, le Mékong prend la direction du S.-E.; il passe à Houten, puis à Lakhon où il est large de 800 m., et il est navigable jusqu'à Kemarat, pendant 400 kil.

De Kemarat à Pak-moun, entre l'embouchure du Se-Bang-Hien, à gauche, et du Se-Moun, à droite, le lit du fleuve se rétrécit et est obstrué par une succession de rapides. A partir de Pak-moun, le Mékong redevient navigable. Plusieurs îles divisent son cours; en face de la plus grande, Dong-Deng, se trouve Bassac, et plus au S. l'île de Khône, longue de 20 kil., et très peuplée. Là commencent les cataractes de Khône, parsemées d'îles boisées. A Stung-Treng, le Mékong reçoit sur sa rive gauche le Se-Kong, qui descend du plateau des Boloven, et, bientôt après, les rapides reparaissent à la hauteur de Préapatang où les îles sont nombreuses. De nouveaux obstacles moins dangereux s'échelonnent entre Sambor, Samboc et Kratié. Le fleuve forme un coude vers l'O. et, à Pnom-Penh, où il a 1 kil. de largeur, commence le delta. Un bras du fleuve se dirige vers le N.-O. et, à la saison des crues, va déverser le trop-plein dans le Tonlé-Sap ou Grand-Lac qui a une surface d'environ 300 kil. q.; à la saison sèche, au contraire, le courant se retourne et le Tonlé-Sap renvoie ses eaux au Mékong ainsi que celles de nombreuses rivières qui se jettent dans ce lac. Le Mékong forme au S. deux branches qui se reportent ensuite vers l'E. La branche occidentale est appelée fleuve de Bassac; ses rives sont couvertes de rizières et de villages très peuplés, Chaudoc, Long-Xuyen, Soc-Trang. La branche orientale est la plus large et forme un grand nombre de bras secondaires ou arroyos qui rejoignent les rivières de la Basse-Cochinchine. Près de Vinh-Long, cette branche se divise en trois grands bras, ceux de Mytho, de Ben-Tré et de Tra-Vinh. Le delta du Mékong, l'un des plus vastes du globe, n'a pas moins de 600 kil. de développement.

Le Mékong est considéré avec raison comme étant la grande voie commerciale qui doit relier tous les pays d'Indo-Chine à la Chine et en particulier au Yun-nan. Aussi toutes les explorations de ce fleuve ont-elles eu pour but d'étudier sa navigabilité. L'une des plus importantes a été la première, qui, de 1866 à 1868, a remonté jusqu'au Yun-nan; elle comprenait, outre son chef Doudart de Lagrée, le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, l'enseigne de vaisseau Delaporte, les docteurs Joubert et Thorel, et M. Louis de Carné. La mission conclut à la non-navigabilité du Mékong. Il en résulta que, pendant assez longtemps, on ne crut pas pouvoir jamais compter sur cette voie de pénétration, malgré les belles explorations des docteurs Harmand (1875-77) et Néis (1883-84). Cependant, en 1884, le gouverneur de la Cochinchine française, M. Thomson, autorisa M. de Fésigny, lieutenant de vaisseau, à tenter une campagne hydrographique; en août 1885, la canonnière *la Sagaie*, qu'il commandait, remonta jusqu'au N. de la grande île Ca-Lomien et arriva en face de la barrière d'îles de Préapatang sans pouvoir la franchir. Mais le commandant Réveillère y parvint avec un torpilleur le 8 sept. et poussa jusqu'à Stung-Treng; quelques jours après *la Sagaie* passait à son tour. En 1886, le commandant Réveillère, sur la chaloupe *Préapatang*, et le lieutenant de vaisseau de Mazenod, sur l'*Etincelle*, remontèrent et redescendirent les mêmes passes. Enfin elles ont été franchies de nouveau en 1889 par le lieutenant de vaisseau Heurtel sur l'aviso *l'Alouette*, puis sur le *Cantonnais*, des Messageries fluviales de Cochinchine. Plus tard (avr. à mai 1893), M. Robaglia a prouvé que le Mékong était navigable de l'embouchure jusqu'à Khône pendant toute l'année.

La cataracte de Khône, au delà de Stung-Treng, avait bien été franchie en 1866 par Doudart de Lagrée, mais tant que les rapides du bas Mékong ne l'avaient pas été, la découverte n'avait pas une réelle importance. Les chutes de Khône furent de nouveau franchies par le Dr Mougeot et MM. Pelletier et Fontaine, en 1890. L'hydrographie des rapides de Khône a été étudiée ensuite par l'enseigne de vaisseau Guissez, sur l'*Argus*. Enfin, en 1893, deux canonnières françaises, *le Massie* et le *La Grandière*, furent dirigées sur Khône, afin de poursuivre au delà des rapides l'étude hydrologique du grand fleuve. Le lieutenant de vaisseau Simon, chef de cette mission, et les enseignes de vaisseau Le Vay et Pi ont fait l'hydrographie du Mékong sur une longueur de 2,500 kil. et se sont arrêtés, en 1895, aux cataractes de Tangho, bien au delà de Luang-Prabang, par 20°40′ de lat. Les eaux étant basses à ce moment, M. Simon avait pu croire que ces rapides seraient infranchissables. Cependant il laissa à son successeur, l'enseigne de vaisseau Mazeran, quelques indications qui permirent à celui-ci d'affronter la passe. M. Mazeran franchit, non sans peine, avec trois pirogues, les rapides de Tang-Ho, et, au bout d'une dizaine de jours, il parvint à Xieng-Kok, près de Xieng-Lap. Si l'on arrivait un jour à faire remonter jusque-là un bateau à vapeur, on aurait beaucoup de chances de pouvoir continuer la navigation jusqu'à Xieng-Hong, chef-lieu de la province chinoise des Sip-Song-Pannas. G. Regelsperger.

Bibl. : De Carné, *Voyage en Indo-Chine* ; Paris, 1872. — Francis Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine*; Paris, 1873, t. I. — Dr Harmand, *le Laos et les populations sauvages de l'Indo-Chine*, dans *le Tour du monde*, 1880. — Dr Néis, *Voyage dans le Haut-Laos*, 1885. — Réveillère, *Rapport*, dans *Revue marit. et colon.*, mars 1886, pp. 462-471. — Réveillère et Pardoux, *Lettre sur une exploration des cataractes de Khon*, dans *Compte rendu de la Soc. de géogr.*, 1887, p. 435. — Dr Mougeot, *Etude sur le passage des bateaux à vapeur à travers les chutes de Khon*, dans *Bull. de la Soc. des Etudes indochinoises de Saïgon*, 1890, p. 4. — Heurtel, *Voyage au Laos*, dans *Revue maritime et colon.*, oct. 1890, p. 63. — G. Simon, *Lettres*, dans *le Bulletin de la Soc. de géographie commerc. de Paris*, 1894-95, et *Voyage de la chaloupe-canonnière* La Grandière *de Vien-Tian à Luang-Prabang*, dans *Revue marit. et colon.*, janv. 1896, p. 401.

MEKRAN ou **MAKRAN**. Partie occidentale du Béloutchistan, à l'O. du Las, à l'E. du Kerman, au S. du Seistan, au N. de la mer d'Arabis. Région aride. Au S., ce sont des petites collines; au N., un plateau de 1,000 m. environ dominé par des montagnes. Pas de ports. Une seule île sur la côte, Achtola ou Sanjadip. Le Mekran n'a pas de rivières permanentes, mais des torrents : le Khor-Hingol, le Bhasoul, le Mokoula, le Chadi-Khor, le Dacht, le Sarbaz ou Kadjou. Climat brûlant et malsain. C'est l'antique Gédrosie dont Néarque visita les côtes par ordre d'Alexandre. Aucun Européen n'y revint avant 1809, année où le capitaine Grant, par ordre de sir J. Malcolm, ministre d'Angleterre en Perse, s'y rendit pour étudier les routes entre la Perse et l'Inde. Pottinger y pénétra, en 1810, déguisé en pèlerin musulman. Après avoir fait partie, avec tout le Béloutchistan, du royaume persan, le Mekran était alors divisé entre plusieurs petits chefs. A partir de 1848, la Perse avait tenté d'y rétablir son autorité. L'Angleterre, ayant établi son protectorat sur Kélat, négocia avec la Perse une délimitation qui fut faite sur le terrain (1870-72) par une commission mixte; la ligne partant de la baie de Gonatar et suivant la ligne de faîte des bassins du Dacht et du Dachtari, divisa le pays en deux portions égales, peuplées chacune environ de 100,000 hab. L. Del.

Bibl. : Pottinger, *Travels in Beloochistan* ; Londres, 1816. — E.-C. Ross, *Visit to Kedj, Routes through Mekran* ; Kurrachee, 1865. — A.-W. Hughes, *The Country of Balochistan* ; Londres, 1877. — Sir F. Goldsmid, *Correspondence on the Progress of Persia in Mekran and West-Beluchistan* ; Bombay, 1869.— E.-A. Floyer, *Unexplored Baluchistan* ; Londres, 1876. — A. Gasteiger, *Von*

Teheran nach Baludchistan, 1881. — E. CURZON, *Persia and the Persian question*, t. II, pp. 253 et suiv.

MELA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Santa-Lucia-di-Tallano; 260 hab.

MELA (Pomponius), célèbre géographe romain de Tingentera (Espagne) qui composa, vers l'an 40 on 44 ap. J.-C., une géographie compilée d'après de bonnes sources. Ce traité, intitulé *De situ orbis* ou *Chorographia*, raconte en style condensé un voyage le long des côtes du monde alors connu, en commençant par l'Afrique du Nord. Après celles de la Méditerranée viennent celles de l'Atlantique, de la Caspienne, de l'Océan Indien. De nombreuses notices sur les mœurs du pays trouvent place dans la description. Le texte est malheureusement très corrompu. Les meilleures éditions sont celles de Tzschukke (Leipzig, 1807), Parthey (Berlin, 1867) et Finck (Leipzig, 1880).

BIBL. : FINCK, *Mela und seine Geographie;* Rosenheim, 1881.

MELAC (Comte de), général français, tué à Malplaquet le 12 sept. 1709. Entré jeune au service, il était maréchal de camp en 1689, fut chargé par Louis XIV de la dévastation du Palatinat dont il s'acquitta avec une extrême rigueur, brûlant Heidelberg, Mannheim, etc. Il défendit vaillamment Landau, mais dut rendre la place en 1702. Il fut nommé comte et lieutenant général.

MELADEMA (Entom.) (V. SCUTOPTERUS).

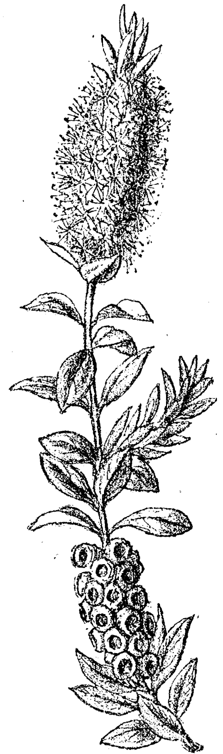
MÉLÆNA (Pathol.). Le mélæna n'est pas une maladie, mais un symptôme caractérisé par le mélange de sang aux matières fécales, qu'il colore en noir. Du sang peut apparaître dans les selles à la suite de traumatismes de l'intestin, d'ulcérations de la muqueuse intestinale, comme dans la fièvre typhoïde, la tuberculose de l'intestin, la dysentérie, les hémorroïdes, etc.; il se peut aussi que le sang ne se trouve que secondairement dans l'intestin, comme dans les hémorragies gastriques, les anévrysmes ouverts dans l'intestin, les hématocèles péri-utérines; enfin, il se peut que l'hémorragie intestinale ne soit que l'une des manifestations locales d'une affection générale déterminant l'altération primitive du sang, comme le scorbut, le purpura, les fièvres pernicieuses, jaune, etc. Le rôle du médecin est de déterminer la cause de l'hémorragie, le lieu d'origine, puis de traiter la maladie dont elle dépend. Dr L. HN.

MÉLAGUES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Camarès; 480 hab.

MÉLAH. Mot qui signifie « salé » et est appliqué fréquemment à des rivières ou des lacs dans la toponymie de l'Afrique du Nord. Mentionnons : *El-Melah*, ou lac salé d'Oran, à 14 kil. S.-S.-E. d'Arzeu, long de 12 kil. et large de 1,500 à 1,800 m.; *Guerah-el-Melah*, lac voisin de La Calle; le *Melah-Mta-el-Grara*, lac de Tunisie, à 50 kil. N.-N.-O. de Sfax et voisin de la sebkra de Sidi-el-Hani; l'oued *El-Melah*, rivière qui sort du Rocher de sel, sur la route d'Alger à Laghouat et va se perdre dans le Zahrez Rarbi; l'oued *El-Melah*, qui descend du Bou-Kahil et se jette après un cours de 150 kil. dans le bassin fermé du Hodna; l'oued *El-Melah*, qui descend du Djougar (Tunisie) et se jette dans l'oued Mélian. E. CAT.

MELAINA (V. DÉMÉTER).

MELALEUCA (*Melaleuca* L.) (Bot.). Genre de Myrtacées-Leptospermées, composé d'arbres et d'arbustes à feuilles alternes ou opposées, roides, entières, à fleurs sessiles, pentamères, avec étamines nombreuses groupées en 5 phalanges libres, oppositipétales; l'ovaire triloculaire, infère, renferme un nombre indéfini d'ovules, et les graines, exalbuminées, sont linéaires ou cunéiformes, dressées ou horizontales. On en connaît une centaine d'espèces propres à l'Australie, à la Nouvelle-Calédonie et à l'archipel Indien. Les feuilles, riches en glandes remplies d'une huile essentielle, du *M. minor* Smith (*M. Cajeputi* Roxb.) et du *M. Leucadendron* L., fournissent par distillation l'*essence de Cajeput* (V. CAJEPUT); celles du *M. genistifolia* Smith servent à préparer des infusions théiformes stimulantes, d'où le nom de *Thé de la Nouvelle-Galles* (*white tea tree*) que porte cet arbre en Australie. Enfin le *M. viridiflora* Gaertn., le *Niaouli* des Néo-Calédoniens, fournit également, par distillation de ses feuilles avec de l'eau, une huile essentielle, incolore, d'une odeur forte assez agréable, qui donne de bons résultats dans les rhumatismes chroniques et sert à divers usages domestiques. Dr L. HN.



Melaleuca genistifolia Smith.

MÉLAM (Chim.).

Form. { Equiv.. $C^{12}H^9Az^{11}$. Atom.. $C^6H^6Az^{11}$.

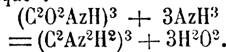
Le mélam est un produit complexe qui prend naissance à côté du melem, $C^{12}H^9Az^{10}$, dans la décomposition pyrogénée du sulfocyanate d'ammoniaque. Il constitue une poudre grenue, indifférente, insoluble dans la plupart des réactifs que les oxydants transforment en acide cyanurique.

MÉLAMARE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne; 632 hab. Poteries.

MÉLAMINE (Chim.).

Form. { Equiv. $(C^2Az^2H^2)^3$. Atom. $C^3Az^6H^6$.

La mélamine ou cyanuramide est l'amide de l'acide cyanurique :



$$(C^2O^2AzH)^3 + 3AzH^3 = (C^2Az^2H^2)^3 + 3H^2O^2.$$

Elle se produit dans la décomposition par la chaleur du sulfocyanate d'ammoniaque. C'est une base monoacide qui donne des sels bien cristallisés. C. M.

MELAMPUS. (Myth. gr.). Célèbre devin grec dont le caractère a été indiqué dans l'art. DIVINATION. On le disait fils d'Amythaon et d'Eidoméné ou d'Aglaé ou de Rhodope, frère de Bias. On le localisait à Pylos, à Phylace près du mont Othrys et dans la région d'Argos. Il avait un sanctuaire et une fête annuelle à Ægosthène en Mégaride. D'après la tradition, Melampus était le premier mortel auquel les dieux eussent accordé la faculté prophétique et le pouvoir de guérir. C'était le héros mythique éponyme auquel se rattachaient plusieurs grandes familles de devins et de médecins, les Melampodides. Hérodote le considère aussi comme l'introducteur en Grèce du culte de Dionysos et ayant puisé sa science en Egypte. La légende classique disait que Melampus, qui vivait avec Nélée, ayant élevé de jeunes serpents, un jour tandis qu'il dormait, ceux-ci lui léchèrent les oreilles. Dès lors il entendit le langage des oiseaux et par leur intermédiaire acquit la connaissance de l'avenir. On ajouta à ce fonds primitif que Melampus apprit également à lire l'avenir dans les entrailles des victimes et on lui attribua une entrevue avec Apollon, sur les bords de l'Alphée. Les principales manifestations de la science divinatoire de Melampus auraient été les suivantes : Son frère Bias demanda la main de Pero, fille de Nélée, lequel mit comme prix la conquête des bœufs de Phylacus, gardés par un chien que nul ne pouvait approcher. Melampus s'en chargea, ayant appris que le voleur serait saisi et emprisonné pendant un an avant d'entrer en possession des bœufs; il fut en effet appréhendé et enfermé. Il sut par les vers du bois que la maison allait s'effondrer et se fit transférer dans une autre; l'accident accompli, Phylacus fut convaincu de son don divinatoire et le consulta sur le moyen de guérir son fils Iphiclus d'une maladie et de lui faire avoir des enfants; Melampus sut par un vautour que la cause de la maladie était un couteau sanglant avec lequel

Phylacus avait jadis menacé son fils et qu'il avait ensuite enfoncé dans un arbre où l'écorce l'avait recouvert; il fallait qu'Iphiclus but pendant dix jours de l'eau dans laquelle aurait macéré le débris de ce couteau. Melampus le retrouva dans l'arbre et, son ordonnance accomplie, Iphiclus devint père. Le devin reçut alors les bœufs, les ramena à Pylos où son frère épousa Péro. Il obtint ensuite le partage de la royauté d'Argos avec Anascagore et son frère Bias en guérissant de la folie les femmes du pays, ou, d'après d'autres, les filles de Prœtus; il aurait épousé Iphianassa, l'une d'entre elles.

Deux petits traités de divination et de médecine du IIIe siècle av. J.-C. (Περὶ παλμῶν μαντική et Περὶ ἐλαιῶν τοῦ σώματος) sont mis sous le nom d'un Melampus. Ils figurent dans les *Scriptores physiognomiæ veteres* de Franz (Altenburg, 1780, in-8).

MÉLAMPYRE (*Melampyrum* T.) (Bot.). Genre de Scrofulariacées-Rhinanthées, composé d'herbes annuelles, à feuilles opposées, entières, devenant au sommet de la tige des bractées florales dentées ou pinnatifides, souvent colorées. Les caractères principaux sont : fleurs ou épis à calice tétramère, à corolle bilabiée, les 2 lobes postérieurs formant un casque; androcée didyname ; ovaire à 2 loges à 2 ovules incomplètement anatropes avec micropyle supérieur. Les espèces, peu nombreuses, sont propres aux régions tempérées de l'ancien continent. Le *M. arvense* L., vulgairement *Blé de vache*, *Cornette*, *Rougeole*, *Queue de loup*, *Queue de renard*, est répandu dans les moissons des terrains calcaires ou argilo-calcaires et très recherché des bestiaux ; ses graines noires, souvent mélangées au blé, donnent au pain une teinte violacée et une



Melampyrum pratense L.

saveur amère, sans toutefois le rendre nuisible. Le *M. pratense* L., très commun dans nos bois, est un bon fourrage et donne, selon Linné, une couleur jaune au beurre provenant des animaux qui en mangent. Dr L. Hn.

MELAN. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne; 108 hab. Carrières de marbre. Grotte remarquable.

MELANCHTHON (Philip Schwarzerd, connu sous le nom grécisé de), humaniste et réformateur allemand, né à Bretten (Palatinat, aujourd'hui grand-duché de Bade) le 10 févr. 1497, mort à Wittenberg le 19 avr. 1560. Petit neveu du grand humaniste *Reuchlin* (V. ce nom), il fut lui-même un des humanistes les plus distingués de son siècle. D'un génie précoce, il alla à l'université de Heidelberg à douze ans, fut bachelier à quatorze, et, comme on le trouva trop jeune pour lui conférer de nouveaux grades, il devint maître ès arts à Tubingue (en 1514). Il se mit alors à étudier la théologie. En 1518, à vingt et un ans, il devint professeur à Wittenberg, où son discours d'ouverture, *De Corrigendis adolescentiae studiis*, fit sensation. Il devint bachelier en théologie et se maria en 1520. Il se sentit attiré par la puissante individualité de Luther, qui, lui-même, lui voua une amitié qu'il lui conserva jusqu'à la fin de ses jours. Melanchthon accompagna Luther au colloque de Leipzig (1519) et publia, en 1521, ses *Loci communes rerum theologicarum*, la première dogmatique protestante, que Luther admirait, au point de l'appeler *Liber invictus, non solum immortalitate, sed et canone ecclesiastico dignus*. En 1526, Melanchthon fut nommé professeur de théologie ; il est le premier laïque qui ait occupé une chaire de théologie. Il participa dès lors, à côté de Luther, à toutes les grandes œuvres et à tous les actes importants de la réformation luthérienne. Il rédigea les instructions pour l'inspection des Eglises, assista au colloque de Marbourg (1529), fut le rédacteur de la *Confession d'Augsbourg* et de l'*Apologie de la Confession d'Augsbourg* (1530). En 1535, il prit part au colloque de Cassel, en 1536 à la concorde de Wittenberg, en 1537 à la réunion de Smalcalde, en 1539 au *convent* de Francfort, en 1540 au deuxième *convent* de Smalcalde et aux colloques de Haguenau et de Worms. En 1541, il approuva la bigamie du landgrave de Hesse et assista même à son mariage ; il participa au colloque de Ratisbonne, et en 1543 à la réformation de Cologne. Après la mort de Luther, il prit la direction de la Réforme ; mais, privé de son tuteur, il fléchit et faiblit dans toutes les grandes occasions, devint complice de l'Interim de Leipzig (1548) (V. Adiaphore, t. I, p. 572) et s'attira les attaques des théologiens luthériens, par les concessions exagérées qu'il faisait aussi bien aux catholiques qu'aux réformés; ces luttes aigrirent son caractère et empoisonnèrent les dernières années de sa vie. Il se plaignit amèrement de la *rabies theologorum*, oubliant que lui-même n'en était nullement exempt.

Comme humaniste, Melanchthon a été grand ; il a mérité le beau surnom de *Præceptor Germaniæ*. François Ier eût voulu l'avoir à Paris, Henri VIII à Londres ; il a décliné tous ces appels et a fondé la supériorité de l'enseignement classique chez les protestants au XVIe siècle, et stimulé, par l'émulation, les jésuites, contribuant ainsi, indirectement, au progrès des études classiques dans les autres pays. Sa *Grammaire grecque* a été souvent publiée depuis 1518 ; sa *Rhétorique* (1519) a été imprimée même à Paris et à Venise, ainsi que sa *Dialectique* (1533). Il a édité et commenté quantité d'auteurs classiques (parties de Cicéron, de Pline le Jeune, de Tacite ; puis Térence, Ovide, Hésiode, Lucien, Plutarque, Démosthène, etc.) et s'est appliqué aussi à l'étude de l'histoire et de presque toutes les autres sciences. Il avait un esprit clair, pondéré, dialectique, et ne put jamais prendre goût à Platon. Lui-même a bien caractérisé le concours qu'il a apporté à Luther, quand il a dit, dans l'oraison funèbre du réformateur : « Je n'ai que le mérite d'avoir rendu claire mainte chose qui ne l'était pas avant. » Admirable, quand Luther était à côté de lui, il fléchissait, sitôt qu'il était seul, cédant sur les points les plus essentiels, sacrifiant même des principes. C'est surtout par le caractère qu'il a été inférieur à son génie. Il était d'une faiblesse déplorable, et ne sut jamais résister. La puissante individualité de Luther le dominait et lui pesait parfois ; il était intérieurement froissé de son impuissance et s'en vengeait dans sa correspondance privée, en se permettant, même vis-à-vis d'adversaires du réformateur, des plaintes et des récriminations souvent calomnieuses. Bien qu'on l'appelât le « doux » Melanchthon, il n'était pas aussi doux qu'on veut bien le dire ; il avait la violence du faible ; il a approuvé la condamnation et le supplice de Servet — peut-être parce qu'il n'osait pas contredire Calvin. — Luther, par contre, a été avec lui d'une grande douceur ; il a eu la générosité de

l'homme fort, admirant son beau génie et n'ayant jamais une plainte contre lui, ni dans sa correspondance ni dans ses écrits polémiques (V. Luther, Interim, Philippisme, Synergisme). L'édition la plus complète des Œuvres de Melanchthon se trouve dans le *Corpus reformatorum* de Bretschneider et Bindseil (Halle, 1834-60, 28 vol.). Bindseil a encore publié ses *Epistolæ, judicia, concilia*, etc. (Halle, 1874, 2 vol.). Ch. Pfender.

Bibl. : Camerarius, *De Vita Melanchthonis Narratio*, 1566.— C. Schmidt, *Ph. Melanchthons Leben*; Elberf., 1861. — Ph. Delbrück, *Ph. Melanchthons der Glaubenslehrer*, 1826. — Galb, *Versuch einer Charakteristik Melanchthons des Theologen*; Halle, 1840. — Herrlinger, *Die Theologie Melanchthons in ihrer geschichtlichen Entwickelung*; Gotha, 1879. — Rancke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*. — V. aussi les biographies de Luther, en particulier : Félix Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*, 1883, 3 vol.

MÉLANCOLIE (V. Folie).

MELANDERHJELM (Daniel), mathématicien suédois, né à Stockholm le 20 oct. 1726, mort à Stockholm le 8 juin 1810. Professeur d'astronomie à Upsal en 1761, il fut appelé à Stockholm en 1788, à l'académie de guerre et fut nommé, en 1797, secrétaire de l'académie des sciences. Il faisait partie d'un très grand nombre d'académies étrangères et était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Parmi ses ouvrages relatifs à l'astronomie, on cite les suivants : *Conspectus prælectionum academicarum continens fundamenta astronomiæ* (1760; 2ᵉ éd., 1779); *Meditationes nonnullæ de machina hujus mundi* (*Atti delle scienze di Siena*, V, 1774); *De Theoria lunæ commentarii* (1769). En fait de mathématiques pures, il a donné un *Tractatus Newtoni de quadratura curvarum in usum studiosæ juventutis mathematicæ explicationibus illustratus* (1762).

MÉLANDRYA (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Mélandryides, établi, en 1801, par Fabricius (*Syst. El.*, I, p. 163) et qui a donné son nom à la famille des Mélandryides. Les Mélandrya ont le corps allongé, suboblong, assez large, médiocrement convexe; les antennes, de onze articles, filiformes ou légèrement épaissies vers le sommet; les ongles des tarses simples. Ces insectes sont d'assez grande taille, presque toujours noirs; parfois les élytres sont bleuâtres. Ils sont lucifuges. On les trouve sur les vieux troncs d'arbres. L'espèce la plus commune que l'on rencontre en France et en Allemagne est le *M. flavicornis* Duft., dont les antennes, les pièces buccales et les pattes sont d'un jaune ferrugineux. P. T.

MÉLANDRYIDES (Entom.). Famille d'Insectes-Coléoptères, dont les représentants sont caractérisés ainsi qu'il suit : tête sans cou en arrière, penchée, souvent invisible d'en haut; antennes de onze articles, quelquefois de dix; mandibules courtes; palpes maxillaires longs et robustes, souvent dentés en scie, terminés par un article fortement sécuriforme ou cultriforme ; corselet aussi large que la base des élytres, celles-ci assez consistantes et recouvrant tout l'abdomen; un écusson ; abdomen de cinq segments; tarses hétéromères, à crochets presque toujours simples. Les Mélandryides, en général de taille petite, et à téguments consistants, sont confinés dans les régions froides et tempérés de l'hémisphère boréal; tous les genres, sauf le genre *Synchroa*, ont des représentants en Europe. Ils vivent sous les écorces, dans les vieux troncs d'arbres, les branches mortes, le bois décomposé ou dans les bolets. Les *Nothus* se trouvent sur les fleurs. Les principaux genres de cette famille sont : *Teratoma* Fab., *Orchesia* Lat., *Synchroa* Newm., *Serropalpus* Hell., *Melandrya* Fab., *Scotodes*, Eschsch., *Nothus* Oliv., *Conopalpus* Gyllenh. P. T.

MÉLANÉMIE (Pathol.). Dans certaines maladies, principalement dans les fièvres paludéennes, on observe une altération particulière du sang, caractérisée par la présence de corpuscules pigmentaires brun noirâtre, formant généralement de petits amas englobés dans une substance amorphe soluble dans les alcalis et l'acide acétique et associés à des leucocytes en excès et à des formations hyalines. Ils s'accumulent dans la plupart des viscères et sont surtout abondants dans la rate, le cerveau, les ganglions lymphatiques, etc.; ils distendent parfois les vaisseaux au point de les rompre et de déterminer de petites hémorragies ; c'est fréquemment le cas pour le cerveau et le foie. La lésion est grave surtout dans le cerveau et provoque des vertiges, des nausées, des convulsions, parfois des hémiplégies. Ces symptômes surviennent brusquement et par intermittences; ils peuvent se terminer par la mort subite ou entraîner des troubles intellectuels. Si le rein est particulièrement atteint, on observe souvent de l'albuminurie. Si c'est le poumon, on a de la dyspnée, de l'œdème pulmonaire, etc. L'intestin peut devenir le siège d'hémorragies. Le pronostic est très sérieux. La thérapeutique, plus ou moins désarmée, se réduit à une médication reconstituante et ferrugineuse, dans le but problématique d'empêcher la destruction des globules rouges qui sont l'origine de ces corpuscules pigmentaires. Dr L. Hn.

MELANERPETON (Paléont.). Ce genre a été établi par Fritsch en 1879 pour des Amphibiens du terrain permien de Bohême; les caractères sont les suivants : corps salamandroïde, tête large et courte, dents en cônes pointus, sillonnées à la base, cavité pulpaire grande avec la dentine non plissée, corde dorsale formant un cordon continu, entourée d'un mince étui osseux composé de deux moitiés séparées par une fente, région occipitale du crâne et pubis cartilagineux, carpe et tarse non ossifiés, pas de cuirasse ventrale. Lydekker place ce genre dans le sous-ordre des Branchiosauria, ordre des Labyrinthodontia; Zittel le range dans la famille des Branchiosauridées, ordre des Stegocephali. E. Sauvage.

Bibl. : Fritsch, *Fauna der Gaskohle*, t. I. — Lydekker, *Cat. foss. reptilia British Mus.*, 1890, t. IV, p. 209. — Zittel, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 365.

MÉLANÉSIE (V. Océanie).

MÉLANGE. I. Physique. — Mélange des liquides. — Quand on agite deux liquides dans un flacon, deux cas peuvent se présenter; une fois le mélange revenu au repos, on aperçoit deux couches de liquides ou bien le tout forme un liquide unique ; dans le premier cas, on dit que les deux liquides ne sont pas miscibles ; ils sont miscibles, au contraire, dans l'autre cas. L'huile et l'eau ne sont pas miscibles; l'eau et l'alcool sont miscibles. Lorsque les liquides se mélangent, le liquide résultant est homogène; il a la même composition dans toutes ses parties. Quand les liquides ne sont pas miscibles, il arrive presque toujours que chacun des deux liquides a dissous un peu de l'autre. Par exemple, si l'on mêle de l'éther, bien privé d'eau, avec de l'eau et que l'on agite, on aperçoit deux liquides: de l'éther contenant un peu d'eau en dissolution et de l'eau contenant aussi de l'éther en dissolution. Ces dissolutions réciproques se font selon la loi suivante : quand deux liquides se dissolvent partiellement, il y a un rapport constant entre les poids de chacun des liquides qui se trouvent répartis dans l'unité de volume, de part et d'autre de la surface de séparation, quels que soient les volumes relatifs des deux liquides.

Mélange des gaz et des vapeurs. — Quand on met en présence des gaz, des vapeurs ou des gaz et des vapeurs, on constate qu'ils se mélangent toujours de telle façon qu'au bout d'un certain temps toute la masse possède une composition homogène. On le démontre par l'expérience classique de Berthollet: deux ballons, munis chacun d'un robinet, peuvent être remplis de deux gaz, que l'on choisit de densités très différentes; on prendra par exemple de d'hydrogène et de l'acide carbonique qui pèse 22 fois plus que le premier gaz, à volumes égaux. La garniture à robinet de l'un de ces ballons peut se visser sur l'autre: les deux ballons se trouvant remplis, l'un d'hydrogène, l'autre d'acide carbonique, les robinets étant fermés, on les visse l'un sur l'autre et on les dispose dans une cave à température constante, le ballon contenant l'hydrogène, en haut,

le ballon contenant l'acide carbonique en dessous. L'appareil ayant pris la température de la cave, on ouvre les deux robinets et on abandonne le tout pendant quelques jours; puis on ferme les deux robinets, on dévisse les ballons et on analyse le contenu de chacun d'eux ; l'expérience prouve que l'hydrogène, malgré sa légèreté, a passé par diffusion dans le ballon inférieur, que l'acide carbonique malgré sa densité considérable, a pris la place d'une quantité correspondante d'hydrogène dans le ballon supérieur. La richesse du mélange en hydrogène et en acide carbonique est la même dans les deux ballons. Cette expérience célèbre montre donc que les gaz se mélangent intimement quand on les met en présence. Il en est de même des vapeurs. Pour ces dernières on avait cru, d'après une expérience de Faraday, que certaines vapeurs, la vapeur de mercure par exemple, ne pouvait se mélanger aux gaz, se diffuser que jusqu'à une certaine limite. Voici cette expérience : Faraday disposa sous une cloche un vase contenant du mercure et suspendit à l'intérieur de la cloche une feuille d'or. Ce métal a la propriété de blanchir au contact du mercure ou de ses vapeurs en se combinant et formant un amalgame. Or, dans l'expérience de Faraday, si l'on abandonne l'appareil à lui-même, on constate que la feuille d'or ne blanchit que jusqu'à une certaine hauteur. Merget a montré que cela ne tenait pas à ce que la vapeur de mercure ne se diffusait pas dans tout l'espace, mais bien à ce que l'amalgamation de l'or est un phénomène trop peu sensible pour caractériser la présence du mercure, car en remplaçant dans cette expérience la feuille d'or par une feuille de papier imprégnée d'azotate d'argent ammoniacal ou de chlorure de palladium, on trouve que ces papiers noircissent dans toute leur hauteur, la vapeur de mercure ayant été partout, jusqu'au haut de la cloche, en quantité suffisante pour réduire les sels métalliques contenus dans le papier.

Si au lieu d'étudier le phénomène seulement au point de vue qualitatif, comme nous venons de le faire, on l'étudie au point de vue quantitatif, on arrive aux deux lois suivantes : 1° Quand on met en présence des gaz et des vapeurs, chacun d'eux est répandu uniformément après un certain temps, dans l'espace qui lui est offert comme s'il n'y avait aucun autre gaz ou aucune autre vapeur. 2° La pression d'un mélange de gaz et de vapeurs est la somme des pressions qu'aurait isolément chaque gaz s'il occupait seul le volume total. Cette dernière loi est susceptible d'être énoncée algébriquement, et elle sert à résoudre un grand nombre de problèmes. Désignons par V le volume du vase dans lequel nous allons introduire tous les gaz ; ce sera le volume du mélange. Soit H la pression du mélange. Soient v, v' v'', etc., les volumes occupés par divers gaz sous les pressions correspondantes h, h', h'', etc. Considérons le premier gaz qui occupe le volume v sous la pression h ; s'il occupait le volume V du mélange, il aurait une pression x qu'il est facile de calculer en lui appliquant la loi de Mariotte. Nous avons ainsi :

$$Vx = vh \text{ ou } x = \frac{v}{V} h$$

On pourrait de même calculer les pressions x', v'', etc., qu'aurait chacun des autres gaz, s'il occupait seul le volume total. La pression du mélange est égale, d'après la seconde loi énoncée plus haut, à la somme de ces pressions ainsi calculées. On a donc :

$$H = \frac{v}{V} h + \frac{v'}{V} h' + \frac{v''}{V} h'' + \ldots$$

ou, en chassant le dénominateur commun V :

$$VH = vh + v'h' + v''h'' + \ldots$$

Mise sous cette forme, cette équation rappelle celle qui traduit algébriquement l'énoncé de la loi de Mariotte ($Vx = vh$). Pour vérifier cette loi, il suffit de vérifier que la loi de Mariotte est vraie pour un mélange de gaz, et ensuite de vérifier que, lorsqu'on mélange des gaz mesurés sous la même pression, par exemple la pression atmosphérique, la somme de leurs volumes est égale au volume que l'on observe pour leur mélange, la température restant la même. Ces deux faits ont été vérifiés. Admettons-les et démontrons la formule donnée plus haut. Supposons que nous mélangions les volumes v' v', v''... occupés par divers gaz sous les pressions h', h', h'' ; il s'agit de démontrer que le volume du mélange étant V, la pression H sera donnée par l'équation :

$$VH = vh + v'h' + v''h'' + \ldots$$

Pour faire ce mélange, commençons par ramener tous ces gaz à la même pression, la pression atmosphérique que nous désignons par η : ils occuperont des volumes ω, ω' ω'', etc., que la loi de Mariotte nous permet de calculer ; on a en effet :

$$vh = \omega\eta \text{ ou } \omega = \frac{vh}{\eta},$$

de même pour ω', ω'', etc. L'expérience apprend qu'en mélangeant tous ces gaz sous la même pression, le volume du mélange est la somme de leurs volumes (premier fait vérifié). On aura donc pour ce volume Ω :

$$\Omega = \omega + \omega' + \omega'' \ldots$$

ou

$$\Omega = \frac{vh}{\eta} + \frac{v'h'}{\eta} + \frac{v''h''}{\eta} + \ldots$$

ou

$$\Omega\,\eta = vh + v'h' + v''h'' + \ldots$$

Or, si on comprime ce volume Ω de façon à l'amener au volume V, il acquerra une pression H que l'on peut calculer d'après la loi de Mariotte (exacte pour les mélanges comme pour les gaz simples : deuxième fait vérifié), et l'on aura :

$$\Omega\,\eta = VH$$

d'où

$$VH = vh + v'h' + v''h'' + \ldots$$

C'est la formule qu'il fallait vérifier. A. Joannis

II. Chimie. — Lorsque deux ou plusieurs corps sous le même état physique (par exemple des gaz ou des liquides, ou encore des solides réduits, soit en petits fragments, soit même à l'état de poudre impalpable), mais complètement incapables de réagir les uns sur les autres par l'effet de leur simple contact, sont mis en présence dans un même récipient et agités ou remués de façon à former un produit parfaitement homogène, on obtient ce que l'on appelle en chimie un *mélange*. La caractéristique d'un mélange est que, aussi intime qu'il soit, il est toujours possible par des moyens purement mécaniques ou physiques de séparer les corps qui le composent. Prenons par exemple la poudre de guerre, qui est un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon ; il est de toute nécessité pour le réglage et l'efficacité du tir, que le produit soit parfaitement homogène ; aussi les corps sont-ils mélangés entre eux aussi intimement que possible ; à l'œil nu, il est impossible de distinguer les trois éléments. Cependant si on soumet cette poudre à l'action de l'eau, cette dernière dissoudra complètement le salpêtre, en laissant intacts le soufre et le charbon, et l'on pourra obtenir le salpêtre par évaporation de la dissolution après filtration ; puis du sulfure de carbone, versé sur le résidu, mélange de charbon et de fleur de soufre, dissoudra cette dernière, et il restera finalement le charbon. Ainsi, dans le mélange, chaque corps reste parfaitement intact ; sa constitution moléculaire n'est nullement changée. C'est là le point essentiel qui établit la différence entre un mélange et une *combinaison* (V. ce mot) ; cette dernière, en effet, est toujours accompagnée, non plus seulement de phénomènes mécaniques ou physiques, mais nécessairement de phénomènes chimiques, qui modifient la constitution intime des molécules en changeant le groupement des atomes.

Mélanges réfrigérants. — On sait que la dissolution d'un corps solide dans un liquide détermine souvent un abaissement de température. Dans les laboratoires et dans l'industrie, on utilise le froid produit par ces mélanges,

appelés mélanges réfrigérants, pour abaisser la température des corps que l'on y plonge. Il n'est pas nécessaire que, parmi les deux corps que l'on mélange, l'un soit solide et l'autre liquide : ils peuvent être tous deux solides, à condition qu'ils finissent par devenir liquides lorsqu'ils sont en présence. Tout mélange réfrigérant a une limite inférieure de température ; cette limite n'est autre que le point de congélation dans la dissolution. Il y a naturellement tout intérêt à se rapprocher le plus possible de cette limite, en prenant des proportions convenables des corps qui composent le mélange.

Un des mélanges réfrigérants les plus employés est celui de glace pilée et de sel marin, à raison de la facilité avec laquelle se procurent les deux corps qui le composent. Son efficacité est due non seulement à la dissolution du sel, mais aussi à ce que la présence du sel accélère considérablement la fusion de la glace ; il y a donc une double cause de refroidissement : fusion de la glace, dissolution du sel dans l'eau de fusion. La limite inférieure de température de ce mélange est — 21°2 ; en réalité, on ne peut atteindre que — 20° environ.

On obtient encore des mélanges réfrigérants dans des conditions plus complexes, où l'origine du froid produit est dans un changement d'état, accompli à la faveur d'une action chimique qui dégage de la chaleur. Par exemple, quand on mélange 4 parties en poids de neige et 1 partie d'acide sulfurique, la neige fond, l'eau de fusion dissout l'acide sulfurique et la température s'abaisse fortement, mais tout cela est un résultat de l'affinité pour l'eau de l'acide sulfurique, qui se combine avec elle avec dégagement de chaleur. Il y a production de froid parce que la quantité de chaleur absorbée par la neige pour passer de l'état solide à l'état liquide est supérieure à la quantité de chaleur dégagée par suite de la combinaison de l'acide sulfurique avec l'eau ; c'est cet excédent de chaleur nécessaire au phénomène qui est emprunté par le mélange aux corps environnants, lesquels sont nécessairement refroidis. La température obtenue avec un semblable mélange est environ — 32°.

Nous donnons ci-dessous la composition de quelques mélanges réfrigérants ; outre ceux dont nous venons de parler, dans tous ceux où intervient la neige, on peut remplacer celle-ci par de la glace pilée, mais l'abaissement de température est alors notablement inférieur.

4 parties d'eau .... 1 — d'azotate de soude pulvérisé	température — 11°
1 partie d'eau .... 1 — de chlorhydrate d'ammoniaque pulvérisé .... 1 partie d'azotate de potasse pulvérisé	— — 24°
5 parties acide chlorhydrique concentré .... 8 parties sulfate de soude cristallisé et pulvérisé	— — 17°
1 partie neige .... 1 — chlorure de sodium	— — 20°
2 — neige .... 3 — chlorure de calcium cristallisé et pulvérisé	— — 51°
2 parties neige .... 1 — acide azotique concentré du commerce	— — 56°

Dans l'économie domestique, on utilise souvent les mélanges réfrigérants pour rafraîchir l'eau ou pour la congeler. Il est important alors de placer le mélange dans un vase de forme convenable, permettant d'obtenir le plus grand effet utile possible : les *glacières des familles* destinées à cet usage sont fort nombreuses. Dans les laboratoires, les mélanges réfrigérants sont employés pour obtenir de basses températures. Dans l'industrie, ils sont utilisés à la préparation de la glace artificielle et employés à cet effet dans certaines machines frigorifiques (V. Glace).

III. Littérature. — On donne le nom de mélanges à des recueils d'articles ou de courts ouvrages composés sur différents sujets, en prose ou en vers. On peut citer comme exemple : *les Mélanges philosophiques* de Jouffroy ; *les Mélanges historiques et littéraires* de Mérimée, etc.

MELANI (Giuseppe), peintre italien, né à Pise vers 1680, mort en 1747. Il fut l'élève de Gabrielli et surtout l'imitateur de Pietro de Cortone, dont on retrouve à la fois, dans ses fresques, le dessin imparfait, le coloris agréable et les attitudes gracieusement contournées. Ses œuvres les plus estimées sont à Pise, dans l'église de San Giuseppe. On cite : *le Repos en Egypte*, une *Sainte Famille*, *la Mort de saint Renier*. Il y eut pour collaborateur son frère, *Francesco* Melani, qui mourut en 1742. G. C.

MELANI (Alfred), architecte et critique d'art italien, né à Pistoie (Toscane) le 23 janv. 1859. Ancien élève de l'académie des beaux-arts de Florence, il est devenu, après plusieurs voyages d'études à l'étranger, professeur à l'école supérieure des arts industriels de Milan. Très érudit, il s'est rapidement acquis, comme critique, une grande notoriété, en Italie et à l'étranger. Outre des articles et études dans le *Pungolo*, *l'Art*, *la Construction moderne*, l'*Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, *The Builder*, les *Blätter für Architektur und Kunst*, etc., il a fait paraître : *Architettura, scultura e pittura italiane antice e moderne* (Milan, 3 vol., s. d.) ; *Decorazioni e industrie artistiche* (*id.*, s. d.) ; *Svaghi artistici femminili* (*id.*, 1891), etc. Il a dirigé, d'autre part, la publication de l'*Ordinamento Policromo*, de l'*Arte italiana*, *Des Pizzi antichi di C. Vecellio*, etc. L. S.

MELANIA. I. Malacologie. — Genre créé par Férussac en 1807, pour une coquille allongée, fusiforme, à ouverture entière. Columelle calleuse, tronquée à la base, avec un sinus bien accusé séparant le bord externe du columellaire. Ex. : *M. maroccana* Ch. Vit dans les eaux douces de toutes les régions. J. Mab.

II. Paléontologie. — Les Mélanies fossiles se montrent dans le crétacé et le tertiaire (*M. Escheri* du miocène d'Ulm). Les genres éteints *Stomatopsis*, *Melanoptychia*, etc., appartiennent à la même famille. — Le genre *Melanopsis*, encore vivant, est abondant dans le miocène à congéries et paludines de l'Europe centrale et orientale (*M. vindobonensis* des environs de Vienne, en Autriche). E. Trt.

MELANIENS (V. Races humaines).

MÉLANINE (Pathol.) (V. Mélanose).

MÉLANIPPE. Nom de plusieurs femmes de la mythologie grecque : la mère d'Eole ; sa fille ; sa maîtresse, fille de Chiron, qui, poursuivie sur le Pélion par son père, fut métamorphosée en pouliche par Artémis, puis placée dans les constellations ; une reine des Amazones, sœur d'Hippolyte ; une fille d'Arès ; une fille d'Ænée, sœur de Méléagre, etc.

MÉLANIPPIDES de Melos, poète lyrique grec, que Midas dédouble, probablement à tort, en un grand-père vivant vers 520 av. J.-C. et un petit-fils. Aucun autre auteur ne fait mention du premier. Mélanippides vivait au milieu du ve siècle ; contemporain du comique Phérécyde, il mourut à la cour de Perdicca, roi de Macédoine. Sa réputation était très grande ; Xénophon le compare à Sophocle et Homère ; Plutarque le regarde avec Simonide et Euripide comme un des maîtres de la musique. Il excella dans le dithyrambe, écrivit aussi des poèmes épiques, des élégies, des épigrammes, des chants. Il abandonna l'ancienne disposition des antistrophes, leur substituant de longs préludes comportant une intime union des paroles et de la msique. Il écarta la flûte. Nous n'avons conservé que quelques fragments de ce poète.

MÉLANIPPUS. Nom de divers personnages de la my-

thologie grecque : un fils d'Astacus de Thèbes qui tua Tydée et Mécistée; un fils de Thésée et Périgune; un fils d'Arès et Tritæa; un fils de Priam; un jeune homme de Patas, amant de Comætho, prêtresse d'Artémis Triclaria ; la déesse les frappa de mort et le pays d'une épidémie et d'une famine. — Un autre Mélanippe était un jeune homme d'Agrigente qui conspira contre Phalaris avec son ami Chariton; celui-ci fut saisi, et Mélanippe se livra pour le sauver, le tyran touché de leur affection mutuelle, leur fit grâce.

MÉLANITE (Minér.) (V. Grenat).

MÉLANODERMIE ou **MÉLANISME** (Pathol.). C'est la teinte foncée que prend la peau dans certaines maladies comme la maladie bronzée d'Addison (V. Addison), la fièvre jaune, la cachexie paludéenne, certaines formes de phtisie, la leucémie, etc., et dans toutes les affections qui déterminent la *mélanémie* (V. ce mot). La mélanodermie est parfois congénitale et alors forme les taches connues sous les noms d'*éphélides*, de *nœvus* (V. ces mots).

MELANOGASTER (Bot.). Genre de Champignons Gastéromycètes, de la tribu des Hyménogastrées, à peridium globuleux, adhérent, enveloppé d'un réseau de radicelles. Glèbe coriace, gélatineuse, à grandes cellules arrondies. Hyménium noir déliquescent. Esp. princ. : *M. variegatus* (truffe musquée). Champignon arrondi, de la grosseur d'une noisette, de couleur ocre d'abord, puis rouge fer, et enfin brun noirâtre, à chair molle, noire, parsemée de veines blanchâtres, dégageant une odeur de musc qui en fait un comestible peu délicat. H. F.

MELANOPSIS. I. Malacologie. — Genre créé par Férussac en 1807, pour une coquille allongée, fusiforme, à ouverture entière. Columelle calleuse, tronquée à la base, avec un sinus bien accusé séparant le bord externe du columellaire. Ex. : *M. maroccana* Ch., qui vit dans les eaux douces de toutes les régions. J. Mab.

II. Paléontologie (V. Melania).

MELANORRHŒA (*Melanorrhœa* Wall.) (Bot.). Genre de Térébinthacées-Anacardiées, formé de trois ou quatre arbres de l'Asie tropicale, à feuilles alternes simples et coriaces, à fleurs en panicules axillaires de cymes, avec des étamines nombreuses et un grand calice accrescent au-dessous du fruit qui est stipité et drupacé. Les deux espèces principales sont : *M. glabra* Wall. et *M. usitatissima* Wall. (*Stigmaria verniciflua* Jacq.) ou *Arbre au vernis*, toutes deux originaires du Népaul et des régions voisines. Leur tronc renferme en abondance un suc visqueux, âcre et extrêmement caustique, qui noircit en se desséchant à l'air, d'où le nom de *Melanorrhœa*, et qui est employé comme vernis par les naturels sous le nom de *vernis de Siam* ou de *suc de Marbatan*. Dr L. Hn.

MÉLANOSE. I. Pathologie. — La mélanose ou *maladie noire* consiste dans l'accumulation dans les tissus de matières noires souvent assez abondantes pour former des tumeurs. Ces matières noires peuvent venir du dehors : poussières de charbon déterminant l'*anthracose* (V. ce mot); où elles résultent de réactions chimiques produites dans l'économie (empoisonnement chronique aux sels d'argent, émission par l'urine d'*indican* ou indigotine dans l'indicanurie ou *mélanurie*); lorsque ce sont les pigments biliaires ou sanguins qui en sont le point de départ, on a la mélanose biliaire ou la mélanose hématique. Enfin, si c'est la production anormale de la *mélanine* (pigment de la choroïde, des ganglions, des poumons, de la couche de Malpighi, de la peau des nègres, etc.), qui détermine la maladie noire, on l'appelle *mélanose mélaïnique* ou *mélanome*, parce que souvent alors il se forme des tumeurs épithéliales, tégumentaires, glandulaires. Dr L. Hn.

II. Art vétérinaire. — Nom donné à des tumeurs accidentelles de couleur noirâtre, assez fréquentes chez les chevaux gris et qui siègent le plus souvent aux alentours des organes génitaux. On les appelle encore *hémorroïdes des chevaux*. D'après Ch. Robin, ces tumeurs sont formées par des grains de pigment qui se trouvent dans l'épaisseur de la peau, entre le derme et l'épiderme. La mélanose se transmet surtout par hérédité. Cette affection, qui ne semble d'ailleurs nullement faire souffrir le cheval qui en est atteint, est incurable. L'ablation chirurgicale n'est pas à conseiller, car les plaies qui en résultent deviennent ulcéreuses, et, de plus, les tumeurs ne tardent pas à repulluler. Si les tumeurs mélaniques se ramollissent, s'enflamment et suppurent, ainsi qu'on le voit dans certains cas, au voisinage de l'anus surtout, il faut, comme le conseille le docteur H. George, ponctionner les points fluctuants afin d'atténuer les désordres qui résulteraient de leur ouverture spontanée. Alb. L.

MELANOSPORA (Bot.). Genre de Champignons Sphériacés, à périthèce noir, transparent, muni d'un ostiole à col allongé. Asques à huit spores brunes. Une quinzaine d'espèces poussent sur les feuilles mortes ou d'autres Champignons (Pezizes, Truffes, Polypores). Pour Zopf, le Didymaria Helvellæ serait l'état conidial d'un Melanospora parasite sur l'*Humaria carneo-sanguinaria*. H. F.

MELANOXYLON (*Melanoxylon* Schott) (Bot.). Genre de Légumineuses-Cæsalpiniées-Sclérolobiées, créé pour le *M. Brauna* Schott, grand et bel arbre du Brésil, à feuilles imparipennées, portant un duvet ferrugineux et à fleurs formant une vaste grappe composée. Le réceptacle, obliquement campanulé, porte 5 pétales orbiculaires, imbriqués, 10 étamines libres, un ovaire sessile à style court; le fruit comprimé, falciforme, bivalve, renferme de grosses graines transversales, ailées. Le bois, très dur, de couleur brun foncé, avec des veines violacées, est susceptible de prendre un beau poli et existe dans le commerce sous le nom d'*ébène du Portugal;* les Brésiliens le nomment *Guarana*. Dr L. Hn.

MELANS (V. Echasse, t. XV, p. 261, col. 2).

MELANTHIOS, peintre grec du ive siècle av. J.-C. Melanthios (ou Melanthos, suivant Plutarque, *Arat.*, 12-13) vivait au temps d'Alexandre le Grand. Il appartenait à l'école de Sicyone, et il fut l'élève de Pamphilos, dont il suivit les traditions (Quintilien, XII, 10, 6). On s'accordait à lui reconnaître un grand talent de composition, et il surpassait en cela tous ses camarades d'atelier et ses rivaux, même Apelles (Pline, XXXV, 80). Nous savons que plusieurs des tableaux de Melanthios furent la propriété d'Aratos, puis des Ptolémées; la plus célèbre de ces peintures représentait *Aristratos de Sicyone debout près du char de la Victoire* (Plutarque, *Arat.*, 12-13). Melanthios avait lui-même résumé ses idées sur son art dans un traité d'esthétique qui fut l'une des sources de Pline (XXXV, *proœm.*) et dont Diogène Laërce (IV, 18) nous a conservé un fragment. P. M.

MELANTHIOS, poète tragique athénien du ve siècle av. J.-C. Il nous est surtout connu par les attaques vives et persistantes des auteurs comiques, ses contemporains, Eupolis, Leucon, Phérécrate, Aristophane (*Oiseaux*, *Paix*, 796 et suiv.). On lui reconnaissait de l'esprit, mais on raillait sa gloutonnerie, son humeur agressive, sa versification. Ses œuvres ont disparu; on sait qu'il avait écrit une *Médée* et peut-être des élégies. A.-M. B.

MELANTHUS, roi de Messénie de la race des Néléides. Chassé par les Héraclides, il se réfugia en Attique; dans une guerre contre les Béotiens, il releva le défi de leur roi. Xanthus, le tua en combat singulier et fut proclamé roi de l'Attique, remplaçant la famille de Thésée. Il serait contemporain de l'établissement en Attique des Ioniens chassés de l'Egialée (Achaïe). Ces traditions légendaires ont un fond historique et se rapportent à la superposition des familles ioniennes et néléides aux occupants antérieurs de l'Attique. A.-M. B.

MÉLANTOIS ou **MÉLENTOIS** (*pagus Medenetensis*). Ancien pays de la France, compris dans la cité de Tournai. D'abord viguerie du Tournaisis, il devint un *pagus* au début du ixe siècle et subsista jusqu'à la Révolution comme l'un des quartiers de la châtellenie de Lille. Il avait Lille pour chef-lieu et comprenait deux subdivisions territoriales le Barœul et la Pevèle.

MÉLANURIE (Pathol.) V. Mélanose.

MÉLAPHYRE (Géol.). Le mélaphyre est une roche éruptive basique de la famille des *basaltes* (V. ce mot) assez voisine de ceux-ci mais moins basique; ses éléments sont vitreux, le grain de la pâte est aphanitique, c.-à-d. qu'il ne peut être distingué qu'avec le microscope. C'est le plus ancien des basaltes étalé en de larges gisements, souvent porphyroïde avec gros cristaux d'augite, ou bien à feuillets schisteux bruns, ou encore amygdaloïde. Lapparent le considère comme l'équivalent porphyroïde de la diabase à olivine. Elle est essentiellement composée de cristaux de plagioclase, de péridot et d'augite (ou d'enstatite), avec magnétite et apatite, noyés dans une pâte de microlithes feldspathiques d'augite et d'une matière amorphe brune ou jaune ; c'est la présence de cette matière plus ou moins vitrifiée qui distingue surtout la mélaphyre de la diabase. L'aspect est celui d'une roche compacte, du moins à l'œil nu. Tantôt la plagioclase en cristaux est de l'anorthite et les microlithes du labrador ; tantôt la première est du labrador et les seconds de l'oligoclase. La calcédoine et une terre verte ou chlorite se rencontrent constamment dans les produits secondaires.

Les principaux types de mélaphyre, qu'on a aussi dénommés porphyre noir, basaltite, trapp, sont : ceux des Vosges (Oberstein et la Grande Fosse), riches en péridot ; ceux de la Sarre, de la Silésie et d'Ilfeld, pauvres en olivine ; ceux de Zwickau où la biotite remplace en partie l'olivine ; ceux du trias tyrolien pauvres en matière vitreuse ; ceux de Bohême, riches en augite ; ceux de Grande-Bretagne, trapps très basiques, riches en ilménite et olivine, à texture quasi ophitique ; la *navite* d'Oberstein, riche en olivine ; les *palaténites* et *tholéites* du grès rouge de la Sarre, à texture ophitique, pâte cristallisée, passant aux diabases. Les mélaphyres de Sarre furent appelées *basaltites* à cause de l'analogie de texture avec les basaltes ; mais ceux-ci sont beaucoup moins riches en silice et alumine, plus en chaux et en fer. La composition moyenne des mélaphyres donne : silice, 55 %; chaux, 7 %; fer oxyde et oxydulé, 6 à 11 % ; magnésie, 3 à 5 % ; alcalis, 4 à 5 %, des acides du titane et du phosphore, un peu d'eau et d'acides du carbone (symptômes d'un commencement de décomposition). — Les mélaphyres sont fréquemment amygdaloïdes ; le contenu des cavités qui varient de la grosseur d'un point jusqu'à 1 m. de diamètre, est formé de zéolites, de calcite, de chlorite (délessite) et de divers quartz, souvent d'agate et d'améthyste. — Le mélaphyre s'altère rapidement ; sa couleur fraîche est noir grisâtre ou verdâtre, mais elle passe au brun et au rouge sous l'influence de l'action atmosphérique sur les minerais de fer ; la roche s'amollit et se désagrège alors ; finalement, il reste une argile brune.

Le mélaphyre forme des lits ou des coulées puissantes dans les terrains paléozoïques, particulièrement le vieux grès rouge et le carbonifère. Les principaux gisements sont ceux des Vosges, de la Sarre et de la Nahe, de Thuringe, de Saxe et du Harz, du Tirol méridional, d'Almaden, du grand massif cuprifère du lac Supérieur (Amérique du Nord), caractérisé par ses amygdales de cuivre natif, celui de l'Afrique du Sud, etc. — La roche décrite par Elie de Beaumont sous le nom de mélaphyre est aujourd'hui classée comme porphyre ou *labradophyre*. A.-M. B.

Bibl. : V. Basalte.

MELART (Laurent), historien belge, né à Huy en 1578, mort à Huy en 1641. Il devint bourgmestre de sa ville natale et publia un ouvrage important, très judicieux et très impartial. Il est d'autant plus intéressant que tous les historiens antérieurs du pays de Liège sont absolument imbus de l'esprit clérical. Il est intitulé *Histoire de la ville et chasteau de Huy et de ses antiquitez, avec une chronologie de ses comtes et évesques* (Liège, 1641).

MELAS (auj. Mavropotamo). Rivière de Béotie qui naît au N. d'Orchomène et se perd dans les marais du Copaïs — Ce nom, emprunté à la couleur noire des eaux, était aussi donné à une rivière d'Achaïe découlant du mont Erymanthe ; à une rivière de Malie, aujourd'hui affluent du Sperchius (sous le nom de Mavraneria) mais jadis tributaire direct du golfe ; à une rivière de Phthiotide, affluent de l'Apidanius ; à une rivière de Thrace (auj. Saldatti ou Scheher-sou) se jetant dans le golfe Melas (notre golfe de Saros) à l'E. de la Chusonèse (presqu'île de Gallipoli) ; à une rivière de Cappadoce (auj. Kara-sou), tributaire de l'Halys, venant du mont Argée qui arrosait Mazaca ; à une rivière de Pamphylie (auj. Menavgat-sou) qui se jetait dans la mer à l'E. de Sidé.

MÉLAS, sculpteur grec, le père, selon Pline (*Hist. nat.*, xxxvi, 11) de toute une dynastie de sculpteurs de Chios. Il aurait eu pour fils Mikkiadès, père lui-même d'Archermos, et grand-père de Boupalos et Athénis qui étaient contemporains du poète Hipponax, vers 540. Pline fait vivre Mélas vers l'origine de l'ère des Olympiades, soit 776, ce qui suppose soixante ans par génération. Il y a là une erreur évidente. MM. Brunn et Six, chacun par des voies différentes, ramènent aux environs de 660 la naissance de Mélas. D'ailleurs, il reste à se demander si ce nom de Mélas correspond à un personnage réel. Dans l'histoire légendaire de Chios, c'est le nom d'un fils de Poseidon, fondateur mythique d'une des villes de l'île, sans doute où se fabriquait le vin *noir*. Mikkiadès et Archermos se disant originaires de la ville de Mélas, on peut supposer qu'ils font allusion à l'ancêtre légendaire. Ainsi ce nom est fort suspect. André Baudrillart.

Bibl. : Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 134. — Brunn, *Geschichte der Griech. Künstler*, t. I, p. 38, 1re éd. — Six, *Mittheilungen des d. A. Inst. in Athen*, 1888, XIII, p. 150.

MÉLAS (Michael-Friedrich-Benedikt, baron de), général autrichien, né à Radeln, près Schæssburg (Transylvanie) le 12 mai 1729, mort à Elbeteinitz (Bohême) le 31 mai 1806. Il entra en 1746 dans l'infanterie comme cadet, fut aide de camp du maréchal Daux dans la guerre de Sept ans, major général en 1789, commanda une brigade sur la Sambre (1793), fut promu lieutenant-feld-maréchal, opéra sur le Rhin inférieur (1794) et moyen (1795), en Italie où il fit l'intérim du commandement en chef après Beaulieu. En 1799, il participa à la tête des Autrichiens aux victoires de Souvorov à Cassano, à la Tiébie, à Novi; seul, il défit Championnet à Genolo (4 nov.) et prit Coni. En 1800, il s'avança jusqu'au Var et allait pénétrer en Provence lorsque Bonaparte tomba sur ses derrières. Coupé de l'Autriche, Mélas livra pour rouvrir ses communications la bataille de *Marengo* (V. cet art.) le 14 juin 1800. Il quitta trop tôt le champ de bataille, se croyant vainqueur ; après la défaite, il se hâta de signer la convention d'Alexandrie qui abandonnait l'Italie jusqu'au Mincio. Il fut transféré au commandement de la Bohême et mis à la retraite en 1803. A.-M. B.

MELASSA ou **MILASSA** ou **MYLASA**. Ville de Turquie d'Asie, vilayet d'Aïdin, sandjak de Menteche, à 55 kil. O.-N.-O. de Moughla. Construite tout entière en matériaux provenant des ruines de Milassa, antique capitale de la Carie. Chef-lieu d'un caza. Région montagneuse. Commerce de résines et de cire avec Scala-Nova et Smyrne. Aqueduc byzantin.

Bibl. : G. Deschamps, *Sur les routes d'Asie*, 1894, p. 324. — Judeich, *Mylasa à l'époque romaine*, dans *Athen. Mitth.*, XIV, 367. — Sterrett, *An Epigraphical Journey in Asia Minor* ; Boston, 1888.

MÉLASSES. On donne ce nom générique aux matières sirupeuses non cristallisables qui se rencontrent comme résidus dans la fabrication du sucre. Leur couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noir, selon leur provenance. On en distingue deux qualités principales : 1° les mélasses de canne, mélasses supérieures provenant de l'extraction du sucre de la canne à sucre ; 2° les mélasses de betterave qui sont inférieures. Elles contiennent une forte pro-

portion de sucre cristallisable, qui peut s'élever à 40 et 60 % de leur poids.

Sucre	43,5	à	60
Sels de potasse et de soude	9,611	à	10
Sels de chaux	0,811	à	1
Substances organiques	18,941	à	19
Eau	27,137	à	28

Si l'on songe que la quantité de mélasse produite tant en France qu'à l'étranger par l'industrie sucrière s'élève à plus de 50 millions de kilogr. par an, on conçoit quelle perte de sucre constituerait le rejet et l'abandon des mélasses; aussi nos lecteurs voudront-ils bien se reporter à l'article SUCRE pour en voir le traitement.

COMMERCE DES MÉLASSES. — Les mélasses des colonies se présentent peu sur nos marchés, parce qu'on les emploie aux lieux mêmes de production pour la fabrication du rhum, du tafia, eu égard à leur qualité inférieure. Les mélasses de betterave n'ont point la saveur franchement agréable de celle des colonies, mais un goût d'amertume, une âcreté due à la racine. Les sels de potasse, de soude, qu'elles contiennent en quantité notable, leur donnent une saveur salée. En raison de leur mauvais goût, elles ne peuvent guère être employées qu'à la distillation. On s'en sert donc : 1° pour la fabrication d'alcools inférieurs; 2° à la fabrication de potasses, de sels alcalins; 3° enfin on les emploie dans l'alimentation, en guise de sucreries et même de sucre, car, chez les pauvres, elles remplacent souvent le sucre blanc. Les habitants pauvres des environs des fabriques étendent souvent la mélasse sur du pain et se délectent de ce mets sucré qui ne semble pas avoir sur leur organisme une action malsaine. Etendue d'eau et mélangée de certains ingrédients, la mélasse produit un liquide jaunâtre ou gris qu'on vend sous le nom fallacieux de vin de mélasse.

FABRICATION D'ALCOOL (V. ALCOOL, t. II, p. 36).

EXTRACTION DE LA POTASSE. — La vinasse ou mélasse fermentée est concentrée dans une série de chaudières de cuivre superposées par étages, de façon à pouvoir déverser le trop-plein de l'une dans l'autre; elles sont d'ailleurs toutes chauffées par le même foyer, de facon à ce que ces transvasements de vinasses de l'une à l'autre soient faciles à exécuter au fur et à mesure de la concentration. Dans ces chaudières, une notable proportion de sulfate de chaux se dépose. On calcine les liquides dans un four chauffé. Les matières organiques qui y sont contenues s'enflamment et brûlent complètement, et il ne reste plus qu'une matière blanche, bien granulée, que l'on met en tonneaux. Un autre procédé consiste à évaporer le liquide salin dans des chaudières cylindriques, plates et peu profondes, munies d'un serpentin plat, dans lequel on fait circuler la vapeur fournie par un générateur; l'évaporation s'effectue très rapidement. Théoriquement, 100 kilogr. de bonne mélasse de betterave doivent produire de 28 à 30 litres d'alcool pur, de 10 à 12 kilogr. de salin de potasse, ou de 7 à 8 kilogr. de potasse blanche raffinée. Dans la pratique, on constate un écart sensible, que le perfectionnement des machines a déjà fait baisser notablement. A. RIEGEL.

MÉLASSIMETRIE (V. SACCHARIMÉTRIE).

MELASTOMA (*Melastoma* Burm.) (Bot.). Genre de Mélastomacées, composé d'arbrisseaux et d'arbustes et caractérisé par le réceptacle concave, les anthères inégales au nombre de 10-14, le fruit bacciforme couvert de poils souvent soyeux, à 5-7 loges polyspermes. On en connaît une quarantaine d'espèces propres à l'Asie et à l'Océanie tropicales. Plusieurs espèces sont médicinales : 1° *M. malathricum* L., dont l'écorce et les feuilles servent en lotions ou en gargarismes comme astringentes; 2° *M. septemnervia* Lour. ou *Caymna* des Annamites, prescrit comme antidiarrhéique; 3° *M. polyanthum* Bl., préconisé aux Moluques contre l'épilepsie; 4° *M. cyanoides* Sm., dont les racines passent, aux Moluques, pour abortives. Les baies de la plupart des espèces sont comestibles; leur suc teint souvent les lèvres en noir, d'où le nom du genre. Plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales. Enfin, le *M. grandiflora* Aubl., qui rentre actuellement dans le genre *Rhincanthera*, est un arbuste des Antilles, dont les fruits doux et rafraîchissants sont utilisés dans la préparation d'un sirop prescrit contre les diarrhées et les coliques bilieuses; on obtient un gargarisme très astringent en mélangeant leur suc avec le jus de citron. Dr L. HN.

MÉLASTOMACÉES (*Melastomaceæ* R. Br.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, composée d'arbres et d'arbustes, rarement d'herbes, à belles feuilles opposées ou verticillées, simples, marquées de 3, 5 ou 7 nervures longitudinales, réunies entre elles par de petites nervures transversales. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières. Le réceptacle, cupuliforme, porte sur ses bords le périanthe et l'androcée. Le calice, gamosépale, est libre ou soudé à l'ovaire. La corolle est formée de 5 pétales, généralement distincts, tordus dans la préfloraison, insérés sur la gorge du calice; les étamines sont en nombre égal ou plus souvent double et présentent des anthères biloculaires, introrses, s'ouvrant au sommet par un pore intérieur, rarement par une fente et souvent munies à leur base d'appendices internes ou externes. L'ovaire, tantôt libre, tantôt plus ou moins adhérent au réceptacle, est bi- ou pluriloculaire, ou devient uniloculaire par la disparition des cloisons, et contient des ovules nombreux, insérés sur des placentas axiles ou pariétaux. Le fruit, renfermé plus ou moins dans le tube du calice, est tantôt sec, tantôt charnu ou bacciforme et se rompt irrégulièrement ou s'ouvre par des valves loculicides. Il renferme des graines nombreuses à testa coriace, à embryon sans albumen. Les genres principaux sont : *Melastoma* Burm., *Microlicia* Don., *Medinilla* Gaud., *Rhexia* L., *Miconia* R. et Pav. (renfermant un grand nombre d'anciens *Melastoma*), *Maieta* Aubl., *Henriettea* DC., *Meriana* Sw., *Astronia* Bl., *Mouriri* Aubl., *Memecylon* L., etc. — On trouve dans le tertiaire quelques variétés de *Melastomites* Ung. Dr L. HN.

BIBL. : HUMBOLDT et BONPLAND, *Monographie des Mélastomacées*; Paris, 1816-23. — TRIANA, *les Mélastomacées*; Londres, 1871.

MÉLATHRON (Antiq. gr.). Maîtresse poutre qui soutenait le toit dans la maison grecque. Ce terme désigne aussi par extension la maison tout entière et plus ordinairement un palais.

MELAVI-EL-ARICH ou **MALLAVI**. Ville d'Egypte, ch.-l. de district de la prov. de Siount, r. g. du Nil; 11,000 hab. Beaux tombeaux des VIe et XIIe dynasties.

MELAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé; 1,194 hab. Commerce de bœufs. Minoterie. Métiers de la fabrique de Cholet.

MELAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains; 1,364 hab.

MELAY (*Melacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Marcigny, près de la Loire et du canal latéral à la Loire; 1,870 hab. Moulins, fours à chaux, tuileries, huilerie, tissages, passementerie. Ancien château de Maulévrier (XVIe siècle) qui a appartenu aux familles de L'Espinasse (XIVe siècle), de Damas (XVe siècle), de Savary (XVIe siècle), pour qui la terre fut érigée en marquisat en 1625, et aux Langeron (XVIIe-XVIIIe siècle). Ruines du château de Bagneaux détruit à l'époque de la Ligue. Eglise moderne (clocher du XIIIe siècle). L-x.

MELBOURNE. Village d'Angleterre, comté et à 12 kil. S.-E. de Derby; 3,400 hab. Belle église Saint-Michel du XIIe siècle en style normand. Ancienne résidence de lord Melbourne (V. ci-après) avec beau parc.

MELBOURNE. Ville d'Australie, capitale de la colonie de Victoria, sur la baie Hobson, à l'embouchure du Yarra-Yavra, fleuve côtier navigable. Avec ses faubourgs, en 1893, la ville comptait 444,832 hab., dont 65,203 pour la cité proprement dite, sise à 4 kil. de la mer, sur le fleuve. Les principaux faubourgs sont : Brunswick

(21,000 hab.), Collingwood (29,888), Fitzroy (38,270), North-Melbourne (20,743), South-Melbourne (33,850), Richmond (31,712), Saint-Kilda (19,000), Hawthorn (18,743), Northcote (6,947), Port-Melbourne (11,962), Footscray (16,620), Williamstown (15,038), Prahran (36,652), etc.

La ville est bien bâtie, avec rues régulières se coupant à angle droit. Au centre, parallèlement à la mer, est le boulevard de Victoria-parade. Les monuments officiels sont vastes, parlement, palais de justice, bibliothèque publique (300,000 vol.), université et musée, Wilson-hall, palais du gouverneur (tour de 48 m.), hôtel de ville, cathédrales protestante (Saint-Paul) et catholique (Saint-Patrick), hôtels des banques et de quelques particuliers. L'eau est fournie par le réservoir lacustre de Yan-Yean à 31 kil. N. de la ville. Celle-ci possède 11 parcs parmi lesquels un beau jardin botanique, les parcs Albert, Fitzroy, Carlton; le bel hippodrome de Flemington.

L'industrie, protégée par des tarifs douaniers fort élevés, s'est développée sensiblement ; elle porte sur les produits alimentaires, farine, bière, spiritueux, sur les lainages, les savons et bougies dont les moutons australiens fournissent la matière première ; on fait aussi de la poterie, des briques, des machines agricoles, des voitures, des cigares, etc. — Le commerce a une grande extension, Melbourne concentrant celui de toute la colonie de Victoria et d'une partie de l'intérieur. Le port, assez sûr, offre place à 800 vaisseaux, il a de grandes installations et chantiers de construction ; 19 lignes de paquebots le desservent régulièrement; sa flotte est de 154 vapeurs (47,620 tonnes) et 274 voiliers (45,220 tonnes). Le mouvement fut en 1893 de 1,604 entrées (1,921,677 tonnes). La valeur des importations se montait à 10,438,901 livres sterling, celle des exportations à 11,550,209 ; soit un total de plus de 550 millions de fr. représentant les quatre cinquièmes du commerce de la colonie de Victoria. — L'université, fondée en 1854, compte 685 étudiants. Melbourne possède une académie, un institut professionnel, 7 clubs, 5 théâtres, 25 journaux ou revues. C'est la résidence du gouverneur, du parlement, de la cour supérieure, d'un archevêque catholique, d'un évêque anglican, de 20 consuls, de la Monnaie, etc. L'entrée de la baie de Port-Philip où s'ouvre le port est défendue par des forts. — Fondée en 1835, la ville de Melbourne doit son essor à la découverte des mines d'or ; en 1841, elle n'avait encore que 4,440 hab. ; en un demi-siècle ce chiffre a centuplé. A.-M. B.

MELBOURNE (William Lamb, deuxième vicomte), homme d'Etat anglais, né le 15 mars 1779, mort le 24 nov. 1848. Il entra en 1806 à la Chambre des communes et siégea parmi les whigs modérés, fut secrétaire d'Etat pour l'Irlande sous le ministère Canning (mai 1827-avr. 1828), hérita en 1828 de la pairie paternelle, fut ministre de l'intérieur du cabinet Grey (1830), devint chef du cabinet après la démission de Grey (juil. 1834), mais dut se retirer devant l'hostilité du roi (14 nov. 1834). Il renversa bientôt le cabinet Peel et reprit le pouvoir en avr. 1835. Très aimé de la reine Victoria, il demeura premier ministre jusqu'en 1841 où Peel le fit tomber. — Sa femme, *Caroline Lamb*, est connue par ses relations avec Byron.

Frederick-James-Lamb, troisième vicomte Melbourne, né le 12 avr. 1782, mort le 29 janv. 1853, entra dans la diplomatie et fut de mai 1831 à nov. 1841 ambassadeur à Vienne. Il hérita du titre de son frère, mourut aussi sans enfants, de sorte que le titre de lord Melbourne s'éteignit. Leur fortune très considérable passa à leur sœur *Emily-Mary*, épouse de Palmerston, laquelle mourut le 11 sept. 1869.

Bibl. : Sanders a publié en 1889 *Lord Melbourne's papers*. — Torrens, *Memoirs of William second viscount of Melbourne*; Londres, 1877, 2 vol. — Dunckley, *Lord Melbourne*, 1890.

MELBYE (Daniel-Herman-Anton), peintre danois, né à Copenhague le 13 févr. 1818, mort le 10 janv. 1875. C'est surtout comme peintre de marines qu'il s'est fait connaître, en France surtout, où il fit, à partir de 1847, de longs et fréquents séjours ; ses tableaux sont plus nombreux à l'étranger, où il était hautement apprécié, que dans sa patrie. On cite de lui entre autres : *le Croiseur*, *Phare d'Eddystone*, etc.

Son frère, *Knut-Frederic-Wilhelm* (1824-82), était également un peintre de marines remarquable; il vécut presque continuellement en Angleterre.

MELCHERS (Paulus), prélat allemand, né à Munster le 6 janv. 1813, mort à Rome le 14 déc. 1895. Son oncle, l'évêque Melchers lui fit confier la direction du séminaire de Munster, puis le vicariat général (1851) ; en 1857, il fut nommé évêque d'Osnabruck et en janv. 1866, sur présentation du gouvernement prussien, archevêque de Cologne. Il accepta la décision du concile du Vatican, prit une part militante au Kulturkampf; sa résistance aux lois de mai lui valut en 1874 une condamnation à plusieurs mois de prison ; le 25 juin 1876 il fut déposé. Melchers passa alors dans le Limbourg, d'où il correspondit secrètement avec ses anciens administrés. Après la fin du Kulturkampf, Léon XIII le nomma cardinal-prêtre (1885) et il dut abdiquer lui-même toute prétention à l'archevêché de Cologne. Il a été enterré dans la cathédrale. Il a écrit quelques ouvrages théologiques.

MELCHIADE ou **MILTIADE** (Saint), *Melchiades*, *Melciades*, *Miltiades*, *Milciades*, 33e pape. Il était né en Afrique. D'après la chronologie officielle, insérée dans la *Gerarchia Cattolica*, son pontificat aurait commencé en 311 et fini en 314. Il paraît démontré que la première de ces dates résulte d'une erreur du *Catalogue Libérien*, et qu'en réalité, Melchiade fut élu le 2 juil. 310, après une vacance du siège ayant duré dix mois et quatorze jours ; il mourut le 11 janv. 314. Fête le 10 déc. Ce fut sous son pontificat, mais absolument en dehors de son influence, que Constantin se déclara chrétien, et qu'en conséquence furent rendus les édits et prises les mesures qui devaient assurer à l'Eglise la liberté de son culte, la restitution et la possession de ses biens. Baronius prétend, mais sans preuves, que Constantin fit don à ce pape, pour l'église de Rome, du palais de Latran, et qu'il l'investit de la suprématie de juridiction pour les causes ecclésiastiques. L'histoire constate simplement, que dans le palais de Latran, alors résidence de l'impératrice Fausta, un concile, dont Melchiade faisait partie, siégea pour statuer sur les accusations des donatistes contre Cœcilianus; mais que la décision de ce concile fut déférée pour examen nouveau, à un concile général qui fut tenu à Arles (314). Melchiade défendit de jeûner le dimanche et le lundi, pour supprimer toute espèce de ressemblance avec l'observance des jours par les païens. On lui a attribué une lettre apocryphe adressée aux évêques d'Espagne. E.-H. Vollet.

Bibl. : Lipsius, *Chronologie der römischen Bischöfe*; Kiel, 1869.

MELCHIOR ou **MAILLECHORT** (V. Alliage).

MELCHISÉDEC, roi et prêtre de Salem, c.-à-d. de Jérusalem. Une curieuse composition, insérée dans la Genèse (chap. xiv), veut qu'Abraham, aprés une victoire éclatante remportée sur des princes orientaux, ait été rendre hommage à un certain Melchisédec, « prêtre du Dieu Très-Haut. » C'est une légende ou, plus exactement, une création théologique, dont l'objet est d'exalter le sacerdoce jérusalémite. M. Vernes.

MELCHISSÉDEC (Pierre-Léon), chanteur scénique français, né à Clermont-Ferrand le 7 mai 1843. Après avoir étudié le violon, il se consacra au chant et vint se faire admettre au Conservatoire, où il fut élève de Laget, de Levasseur et de Mocker. Après avoir obtenu en 1865 un accessit de chant et les deux seconds prix d'opéra et d'opéra-comique, il fut engagé à l'Opéra-Comique, où sa jolie voix de baryton et ses qualités de comédien le firent bien accueillir. Il reprit à ce théâtre divers ouvrages du répertoire : *le Caïd*, *Zampa*, *Richard Cœur de Lion*,

les Noces de Figaro, *le Pré-aux-Clers;* y fit d'intéressantes créations dans *Mireille*, *Roméo et Juliette*, *Fantasio*, *le Premier Jour de bonheur;* puis, en 1877, passa au Théâtre-Lyrique de la Gaîté, où il joua *Dimitri* et *la Timbale d'argent*. Engagé ensuite à l'Opéra, il y débuta le 17 novembre 1879 dans le rôle de Nevers des *Huguenots*, et s'y fit une place importante en jouant successivement *Guillaume Tell*, *Rigoletto*, *la Favorite*, *Faust*. Il créa aussi à ce théâtre *Tabarin* et *le Tribut de Zamora*, et se retira en 1891. Trois ans après, en 1894, M. Melchissédec était nommé professeur de déclamation lyrique au Conservatoire. A. P.

MELCHISÉDÉKIENS. On a donné ce nom aux membres d'une secte qui paraît avoir été peu nombreuse et n'avoir duré que peu de temps. Elle se composait des disciples de Théodote le Changeur, qui niait la divinité originelle de Jésus, enseignant qu'avant le baptême il n'avait été qu'un homme comme les autres. Le Christ étant descendu en Jésus au moment du baptême, il était devenu le médiateur entre Dieu et les hommes; mais il était resté inférieur à Melchisedech, le prêtre mystérieux, sans père, sans mère, sans descendants, souverain sacrificateur des anges et des puissances célestes, leur intercesseur auprès de Dieu. E.-H. V.

MELCHITE (Hist. relig.) (V. Monophysisme).

MELCHTHAL. Vallée de Suisse, cant. d'Unterwalden, entre deux ramifications de la chaîne des Alpes. Elle est traversée par une rivière, la Melchau. Cette vallée est historique, étant le lieu natal d'un des chefs de la conspiration qui procura l'indépendance aux cantons de Uri, Schwytz et Unterwalden (V. l'art. suiv.).

MELCHTHAL (Arnold de), personnage plus ou moins légendaire de l'histoire suisse que la tradition fait naître dans le cant. d'Unterwald dans la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est lui qui fut l'auteur indirect de la révolte des Suisses contre Gessler en châtiant l'envoyé de Landenberg qui venait confisquer les bœufs de son père. Il prit alors la fuite et alla conspirer avec Werner Stauffacher et Walter Furst. Tous trois prêtèrent le fameux serment du Grutli. Schiller et Rossini ont popularisé le personnage, mais la critique historique n'en a pas laissé subsister grand'chose. Elle y voit une création du chroniqueur Tschudi, ce qui n'empêche pas les paysans de montrer dans le Melchthal la maison de la famille. E. K.

MELCOMBE-Regis. Bourg d'Angleterre (V. Weymouth et Portland).

MELCOMBE (Lord) (V. Dodington).

MELCONIAN (Etienne), supérieur des mékhitaristes (V. Mékhitar), né à Constantinople en 1717, mort à San Lazzaro (Venise) en 1799. Il continua l'œuvre de Mékhitar; c'est sous son administration que furent créées les institutions annexes de Trieste et de Vienne.

MELDAHL (Ferdinand), architecte danois, né à Copenhague le 16 mars 1827. Nommé en 1864 professeur à l'Académie des beaux-arts de Copenhague, il en devint directeur en 1873. Il s'est fait connaître surtout par la reconstruction du *château de Frederiksborg* et par l'achèvement de l'*église de Frédéric*, dite *de marbre*, à Copenhague.

MELDANSON (Le). Rivière de France (V. Marne, t. XXIII, p. 218).

MELDER (Gérard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1693, mort à Utrecht en 1740. Il a fait des paysages avec figures dans le goût de J. Van der Meer le Jeune. Il fut célèbre par ses miniatures sur ivoire, d'après les œuvres de G. Dou, de Van der Werf et ses propres compositions.

MELDI (*Meldæ*, Μέλδοι). Peuple gaulois de la Celtique proprement dite. Leur territoire, primitivement très restreint, s'étendait sur les bords de la Marne, au N.-E. des *Parisii*, au S. des *Suessiones* et à l'O. des *Remi*. Plus tard, ils eurent le rang de *civitas libera*, qui du temps de Pline fit partie de la Lyonnaise, et au IVe siècle de la *prov. Lugdunensis IVa* et correspond aujourd'hui au pays de Meaux (Brie). Ptolémée leur donne pour chef-lieu *Iatinum* (Ἰάτινον), qu'on a essayé d'identifier avec Meaux. César (*De Bello Gall.*, V, 5) parle de navires qui auraient été construits par des *Meldi*. On en a conclu qu'il devait exister d'autres *Meldi* sur la côte maritime. M. de Saulcy place donc un peuple de ce nom aux environs de Bruges, où quelques noms modernes lui semblent être un souvenir des *Meldi*. Il est plus simple de supposer que les *Meldi* construisaient des navires, non parce qu'ils habitaient le littoral de l'Océan, mais parce que leur pays était très riche en belles forêts, dont celles de Fontainebleau et de Sénart ne représentent plus que les maigres débris.

Bibl. : Strabon, IV, III, 5. — Ptolémée, II, VIII, 15. — Pline, IV, XXXII, 1. — De Saulcy, *les Campagnes de J. César*, p. 164. — A. Wauters, *Nouv. Etudes sur la géogr. anc. de la Belgique;* Bruxelles, 1867, p. 27.

MELDOLA. Ville d'Italie, prov. de Forli, sur le Ronco; 3,400 hab. (com. 6,300). Eaux minérales; soie, fromages.

MELDOLA (Bleu de) (V. Bleu, t. VI, p. 1127).

MELDOLLA (Andrea), dit *Andrea Schiavone*, peintre et graveur italien, né à Sebenico (Dalmatie) en 1517, mort à Venise en 1582. Amené à Venise tout enfant par ses parents, qui étaient très pauvres, il passa sa première jeunesse avec les maçons et les mariniers, puis il s'essaya, presque sans maître, tout en copiant des estampes du Parmesan, à étudier les éléments du dessin. Enfin Titien remarqua son talent naissant et son ardeur au travail, et, pour lui assurer la vie matérielle, il le fit charger d'une partie de la décoration des plafonds de la Bibliothèque de Venise, construite sur la Piazzetta. Jusque-là Meldolla n'avait eu d'autres travaux à exécuter que diverses façades de maisons à peindre à fresque, des boîtes et des coffres à enjoliver d'historiettes et d'arabesques. Il s'acquitta en conscience d'une tâche plus en rapport avec ses aptitudes de coloriste, et réussit à sauver, par l'intérêt du clair-obscur et de la touche, les incorrections d'un dessin insuffisant. *La Force militaire*, *la Souveraineté* et *le Sacerdoce* furent les sujets qu'il représenta. Plusieurs édifices religieux de Venise renferment aussi de remarquables ouvrages de Meldolla; l'église del Carmine: *Saint Pierre*, *Saint Paul*, *le Prophète Elie* et *les Quatre Evangélistes*, une *Vierge aux Anges*, une *Présentation au temple;* l'église Saint-Apollinaire: une *Annonciation;* l'église Saint-Sébastien plusieurs tableaux, parmi lesquels *les Pèlerins d'Emmaüs;* les palais Zanni, Bozza, Prioli ont été également enrichis de ses peintures. Le musée de Dresde possède de lui un *Christ au tombeau*. Praticien plein d'aisance et de verve, le pinceau à la main, c'est pourtant comme graveur qu'Andrea Meldolla a mérité le plus d'éloges. *L'Enlèvement d'Hélène*, qu'il exécuta d'après un dessin de lui-même, est une gravure de premier ordre. On lui doit, en tout, cent trente-quatre estampes. G. C.

Bibl. : Adam Bartsch, *le Peintre-Graveur;* Vienne, 1803-21, 21 vol. in-8. — Renouvier, *Types et manières des maîtres graveurs*, 1853-56. — Charles Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles* (Ecole vénitienne).

MELDORF. Ville du Slesvig, sur la Miele, à 4 kil. de la mer; 3,400 hab. (protestants). Petit port côtier. Musée d'antiquités dithmarses. C'était la capitale des Dithmarses. Les Danois la privèrent de sa charte urbaine en 1559.

MELDRUM (Charles), météorologiste anglais, né à l'île Maurice. Il a été, dès 1860, secrétaire de la Société météorologique de l'île Maurice; il est, depuis 1870 environ, directeur de l'observatoire de Maurice (Royal Alfred Observatory). Il a publié, en 1872 et en 1878, des mémoires prouvant que le nombre des cyclones de l'océan Indien et la quantité de pluie sur le globe ont la même périodicité que les taches solaires. Il a prouvé, en 1874, que le mouvement du vent dans les cyclones n'est pas circulaire, mais qu'il décrit une spirale légèrement centripète. E. Durand-Gréville.

MÉLÉAGRE (Myth. gr.). Héros légendaire de la Grèce

antéhomérique. Fils d'Œnée, roi de Calydon, et d'Althœa, fille de Thyeste, il était père de Phéreus, Agelaus, Toxeus, Périphas, Gorgé, Eurymède, Déjanire, Mélanippe ; il épousa Cléopâtre et devint père de Polydore. C'est le héros de la fameuse chasse du sanglier de Calydon ; il figure aussi dans l'expédition des Argonautes. Il était réputé pour son adresse à manier l'épieu ou javelot. Il remporta la victoire aux jeux funéraires en l'honneur d'Acaste ; certains lui faisaient abattre Aiétés en Colchide, dans la lutte pour la toison d'or. Son exploit essentiel fut de tuer le sanglier de Calydon. On contait qu'Œnée ayant omis de sacrifier à Artémis, la déesse envoya un formidable sanglier dévaster les champs de Calydon ; une troupe des principaux héros de l'époque en entreprit la chasse, et il tomba sous les coups de Méléagre. La déesse suscita alors pour la possession des dépouilles une querelle entre les Calydoniens et les Curètes. D'autres racontaient qu'Atalante était venue à la chasse ; les hommes voulurent l'exclure, sauf Méléagre ; la belle chasseresse aurait même infligé la première blessure au monstre. Méléagre lui fit hommage des dépouilles ; les fils de Thestius les lui ayant ravies, le héros les tua. Une autre légende veut que dans la guerre des Calydoniens et des Curètes, Méléagre qui assurait l'avantage aux premiers ait tué les frères de sa mère ; celle-ci le maudit et il fut confiné dans sa maison ; Calydon fut assiégé par les Curètes ; on supplia Méléagre de reprendre les armes, il finit par céder aux prières de sa femme Cléopâtre et mit en fuite l'ennemi ; mais il ne rentra pas chez lui, car les Erinnyes, qui avaient entendu la malédiction, l'enlevèrent (*Iliade*, IX, 527-600). Une version postérieure veut que, au moment où Méléagre n'avait encore que sept jours, les Mœres aient apparu à Althæa, disant que l'enfant mourrait dès que serait consumé le tison qui brûlait dans le foyer. La mère se hâta de l'éteindre et de le cacher dans un coffre. Mais son fils ayant tué ses frères, elle brûla le fatal tison et Méléagre mourut ; Althæa et Cléopâtre se pendirent. Les sœurs de Méléagre se lamentant sur sa destinée furent métamorphosées par Artémis en pintades et transportées dans l'île de Léros. Deux seulement, Gorgé et Dejanire, échappèrent à cette transformation, grâce à Dionysos. D'autres disaient que Méléagre avait été tué par Apollon.

La légende de Méléagre a été souvent traitée par les littérateurs, par exemple Euripide, et par les artistes. On a représenté surtout la chasse du sanglier, la querelle avec les fils de Thestius ; le premier sujet figure fréquemment sur les vases grecs et les sarcophages romains. Il existe aussi des statues de Méléagre, notamment celle du musée de Berlin, trouvée en 1838 à Marinella. Le héros est ordinairement présenté comme un robuste chasseur, drapé de la chlamyde étolienne, armé du javelot, accompagné d'un chien ou tenant une hure de sanglier. A.-M. B.

BIBL. : KEKULE, *De fabula Meleagrea* ; Berlin, 1861. — SURBER, *Die Meleagersage* ; Zurich, 1880.

MÉLÉAGRE, fils de Néoptolème, général macédonien, l'un des principaux lieutenants d'Alexandre ; il combattit contre les gètes (335), commanda une division de la phalange à la bataille du Granique, combattit à Issus, à Arbèle, força les défilés de la Perse, se distingua au passage de l'Hydaspe. D'humeur indisciplinée, il ne paraît pas avoir eu d'avancement. Après la mort d'Alexandre, d'après Justin, il soutint le choix du fils à naître de Roxane, combattit Arrhidée et le fils de Barsine. Il fut le chef du parti opposé à Perdiccas et formé surtout de l'infanterie, qui paraît s'être ensuite prononcé pour Arrhidée. Eumène se concilia les partis ; on associa au pouvoir théorique l'imbécile Arrhidée et le fils à naître de Roxane et à la régence Méléagre et Perdiccas. Mais le second ne tarda pas à se débarrasser de son adversaire ; sous prétexte d'une revue, il fit envelopper l'infanterie et décider par Arrhidée l'exécution des mutins. Méléagre se réfugia dans un temple où on l'égorgea.

Un autre Méléagre, fils de Ptolémée Soter et d'Eurydice, fille d'Antipater, fut deux mois roi de Macédoine après la mort de son frère Ptolémée Ceraunus (280). Ses soldats le déposèrent.

MÉLÉAGRE, poète grec, né entre 140 et 130 av. J.-C., à Gadara, en Cœlésyrie, et non pas en Idumée, comme on l'a cru longtemps sur le témoignage de Strabon, mort à Cos, dans un âge avancé. Gadara était alors un foyer d'hellénisme, et c'est là qu'avait vécu au IIIe siècle Ménippe le Satirique. Méléagre reçut une éducation toute grecque, bien qu'il ait connu, semble-t-il, les langues syrienne et phénicienne, et il s'attacha d'abord à suivre les exemples de Ménippe. Ses premières œuvres furent des *Ménippées*, où il développait sous une forme plaisante les idées de l'école cynique. Mais étant allé à Tyr, il changea d'existence, s'adonna aux plaisirs faciles, et devint poète érotique. Ses premiers vers furent publiés dans un recueil qui porta le titre de Παιδικά parce qu'il est entièrement consacré à l'amour grec. Méléagre eut aussi des maîtresses, il a vanté surtout Héliodore et Zénophile. Sur le tard, vers l'année 80, il se fixa dans l'île de Cos, où il composa encore quelques pièces pour la jeune Phanie, mais il semble surtout s'être occupé à ce moment de rédiger l'*Anthologie* ou *Couronne*. L'*Anthologie* est une compilation où sont réunies les œuvres de nombreux poètes épigrammatiques. La préface, que nous avons conservée, est adressée à Dioclès de Magnésie qui, plus tard, écrivit un livre biographique et historique.

Ses ouvrages peuvent être rangés en trois catégories : 1° Les *Ménippées*, entièrement perdues, sauf quelques fragments sans importance, que l'on trouve dans Athénée. Le recueil portait le titre de *Grâces* ou *Charites* (?). Nous connaissons deux titres particuliers, *le Festin*, et *le Jugement du pois et de la lentille*. C'étaient probablement des récits mélangés de dialogues, en prose pour la majeure partie, avec des citations ou des parodies de poètes. On peut se faire une idée de ce genre d'après certains opuscules de Lucien comme l'*Icaroménippe* et la *Nécyomantie*. — 2° La *Couronne* est ainsi appelée parce que chacun des auteurs admis dans le recueil est représenté sous l'emblème d'une fleur. Cette compilation n'existe plus, mais les fragments en ont été utilisés par le Byzantin Constantin Céphalas, dans une collection plus ample qui porte également le nom d'*Anthologie*. Une méthode imaginée par le critique allemand Passow a permis de retrouver les débris de la *Couronne*. On voit que Méléagre avait négligé la plupart des poètes classiques, tandis qu'il faisait la part très large aux Alexandrins, et surtout aux versificateurs de son époque, comme le Syrien Antipater de Sidon. Ce recueil avait cependant une assez haute valeur, et il donna lieu pendant toute l'époque gréco-romaine à de nombreuses imitations. — 3° Les *Epigrammes* de Méléagre furent toutes éditées par l'auteur lui-même, qui les fit entrer dans la *Couronne*. Elles ont passé de là dans l'*Anthologie* de Constantin Céphalas. Elles sont au nombre de 144, et leur longueur varie depuis deux vers jusqu'à une dizaine de distiques. Quelques-unes sont des dédicaces ou des épitaphes, car Méléagre a voulu s'exercer dans tous les genres que pratiquaient ses contemporains. Mais ses chefs-d'œuvre sont les pièces érotiques. Elles valent par la vivacité et la fraîcheur du sentiment, la netteté de l'imagination, l'art de varier les thèmes connus, l'emploi ingénieux et piquant de la mythologie grecque, la grâce et la concision d'un style que déparent malheureusement quelquefois des négligences et des afféteries. La versification de Méléagre est correcte. Il se sert uniquement du distique, mais il en tire des effets très variés, sans pourtant s'astreindre à suivre les règles trop sévères qu'avait formulées l'école alexandrine. Sainte-Beuve a dit qu'entre tous les auteurs de second ordre, il mérite la première place. M. BESNIER.

BIBL. : DÜBNER, *Epigrammatum Anthologia Palatina* ; Paris, 1864-72. — DEHÈQUE, traduction de l'*Anthologie* ; Paris, 1863. — P. LOÜYS, traduction de Méléagre ; Paris, 1893. — Pour les questions de biographie et de critique, on peut consulter H. OUVRÉ, *Méléagre de Gadara*, thèse de

doctorat; Paris, 1894. — RADINGER, *Meleager;* Innsbruck, 1896.

MÉLÈCE ou **MÉLICE,** *Meletius, Melitius,* évêque de Lycopolis (Haute-Egypte); mort vers 330. Le siège de Lycopolis tenait le second rang après celui d'Alexandrie. Pierre, évêque d'Alexandrie, qui plus tard mourut martyr, ayant fui devant la persécution, Mélèce crut devoir ordonner des prêtres pendant son absence, et exercer des pouvoirs appartenant au primat d'Egypte. A cause de cette intrusion, il fut déposé par un concile que Pierre présida (306). Il résista et, soutenu par des partisans, constitua un schisme. Pierre déclara nul le baptême administré par eux. Le deuxième, le quatrième et le sixième canons du concile de Nicée (325), et une lettre synodale des évêques assemblés se rapportent à cette affaire. Il résulte de ces documents que Mélèce, quoique déclaré coupable d'insubordination et d'imprudence, put rester à Lycopolis, portant son titre épiscopal, mais avec une autorité nominale, destituée du pouvoir de procéder aux ordinations. Ceux qui avaient été précédemment ordonnés par lui conserveraient leur rang et leur ministère, à la condition de faire confirmer leur ordination, et de n'accomplir aucun acte important sans le concours des évêques unis au siège d'Alexandrie. Mélèce ne résista point à ces décisions: il remit à Alexandre, successeur de Pierre, une liste de ses adhérents, comprenant vingt-neuf évêques et dans Alexandrie même quatre prêtres et trois diacres; mais après la mort d'Alexandre, il prit parti pour les adversaires d'Athanase. — A l'origine, le *schisme melécien* avait été pur de toute hérésie; il s'était produit avant la controverse d'Alexandre et d'Arius. Le concile de Nicée, condamnant la conduite ecclésiastique de Mélèce, ne lui reproche aucune impiété ni aucune faute contre la doctrine. Mais les méléciens, ayant les mêmes adversaires que les ariens, se trouvèrent naturellement amenés à s'allier avec eux et peut-être à se réunir à eux. En Egypte, on les confondit avec les ariens. Avant de mourir, Mélèce avait désigné pour successeur Jean, son ami. Cet évêque siégeait au concile de Tyr (335), qui déposa Athanase. Ce schisme paraît s'être prolongé au delà du ve siècle, représenté principalement par des moines, qui, au dire de Théodoret (I, 9) avaient introduit dans leur discipline des pratiques empruntées aux Juifs et aux Samaritains. E.-H. VOLLET.

MÉLÈCE (Saint), évêque d'Antioche, né dans la Mélitène (Petite-Arménie), mort en 381. Fête le 12 févr. En 357, il avait été élu évêque de Sébaste; mais des orthodoxes intransigeants ayant refusé de reconnaître son élection, parce que les ariens y avaient pris part, il se retira à Bérée. Suivant Socrates, il était évêque de cette ville, lorsqu'il fut appelé à Antioche (361). Ce siège était vacant depuis une année, par suite de la promotion à Constantinople d'Eudoxe, évêque arien. Mélèce trouva sa nouvelle Eglise agitée par deux partis irréconciliables. D'un côté, les Eustathiens dont la doctrine confinait au sabellianisme; ils étaient dirigés par le prêtre Paulin, et depuis la déposition d'*Eustathe* (V. ce nom), ils n'avaient cessé de protester contre ses successeurs. D'un autre côté, les ariens stricts. Entre ces adversaires, la majorité des chrétiens paraît avoir été composée de semi-ariens et de fidèles qui plaçaient la paix de l'Eglise au-dessus des exigences théologiques. La piété incontestable et l'aménité de Mélèce lui avaient mérité et devaient lui conserver leurs suffrages. Comme il s'était abstenu jusqu'alors des disputes dogmatiques qui troublaient l'Eglise, les partis ennemis eux-mêmes s'accordèrent pour solliciter de l'empereur la confirmation de son élection, chacun d'eux espérant trouver en lui un protecteur. Il semble que pendant tout le mois qui suivit son installation, Mélèce persévéra à ne s'occuper que de ce qui pouvait édifier, et à s'abstenir de ce qui provoquait les dissensions; mais dans une controverse publique sur la sagesse éternelle (*Proverbes*, VIII, 22-30), il se trouva contraint à se prononcer; il déclara que « le Fils était de la même substance que le Père »; puis que « l'intelligence conçoit trois personnes, mais qu'on ne parle d'elles que comme si on s'adressait à une seule ». Les ariens protestèrent violemment contre ces déclarations; accusant Mélèce de sabellianisme; ils assemblèrent un concile qui le déposa. Pour le remplacer, ils élurent Euzoius, le fidèle ami d'Arius. Ces mesures furent approuvées par l'empereur Constance et Mélèce fut relégué en Arménie. Ceux qui lui restèrent fidèles se séparèrent du nouvel évêque et s'assemblèrent pour leur culte en l'église des Apôtres, dans la vieille ville. Les Eustathiens obtinrent pareillement de la tolérance de l'evêque arien la faculté de se réunir dans une petite église. Malgré la persécution que Mélèce endurait pour son orthodoxie, ils s'obstinaient à le repousser, parce que des évêques ariens avaient participé à sa consécration, et que d'ailleurs ils ne voulaient point communier avec ceux qui avaient été baptisés par des ariens. — Après la mort de Constance (361), les édits de Julien permirent aux évêques bannis de rentrer dans leurs Eglises. Pour unir tous les chrétiens contre cet empereur qui avait entrepris la restauration du paganisme, les évêques orthodoxes, notamment Athanase et Eusèbe de Verceil, se proposèrent de pacifier l'Eglise d'Antioche, en la réunissant sous la direction de Mélèce. Mais Lucifer de Cagliari fit échec à ce dessein en consacrant Paulin comme évêque. Pour ce qui s'ensuivit et pour le résumé de toute l'histoire du *schisme d'Antioche*, V. FLAVIEN, t. XVII, p. 581. Malgré la défaveur des Eglises d'Alexandrie et de Rome, Mélèce fut appelé à présider le concile œcuménique de Constantinople (381); il mourut pendant la session de ce concile. E.-H. VOLLET.

MÉLECE SYRIQUE, théologien de l'Eglise grecque, né à Candie en 1586, mort en 1664. Il avait fait ses études en Italie; il devint abbé d'un monastère à Candie, puis protosyncelle du patriarche de Constantinople. Œuvre principale: *Réfutation de la Confession de foi de Cyrille Lucar.*

MELECEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 255 hab. Mines de sel gemme.

MÉLÉCIENS (V. FLAVIEN [Saint], MÉLÈCE ou MÈLITE, MÉLÈCE [Saint]).

MÉLECTES (*Melecta* Lat.). Entom.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, de la famille des Apides, du groupe des Nomadines, établi, en 1802, par Latreille (*Hist. nat. Crust. et Ins.*, III, p. 376). Les Mélectes se reconnaissent facilement à l'abdomen très effilé, noir parsemé de taches blanches. L'aiguillon, fort long, se renverse sur le dos, dans sa plus forte érection. Ces insectes sont parasites des *Anthophores* (V. ce mot) et des plus grosses espèces de *Mégachiles* (V. ce mot). Les femelles profitent de l'absence du légitime propriétaire d'un nid pour y déposer leur œuf dans la masse de pollen imbibé de miel. Les Mélectes sont fréquemment attaquées par les Triongulins ou premières larves des Méloïdes. On en connaît une quarantaine d'espèces, appartenant presque toutes à l'Europe et à l'Afrique. Celle qui remonte le plus au Nord est la *M. punctata* Fab. que l'on trouve jusqu'en Suède. Cet insecte, très noir, présente, de chaque côté de l'abdomen, trois taches d'un blanc de neige chez les femelles, quatre chez les mâles. Elle est principalement parasite des *Anthophora retusa*, *intermedia.* P. TERTRIN.

MELEDA (slave *Mliet*, l'antique *Melita*), île de la côte de Dalmatie, district de Raguse, séparée de la presqu'île de Sabbioncello par le canal de Meleda, large de 9 kil. Elle mesure 38 kil. de long sur 2 à 4 de large; sa surface est de 99 kil. q.; l'alt. atteint 514 m. Le sol est volcanique. La principale baie est celle de Porto-Palazzo au N. La population comptait, en 1890, 1,623 hab. dont 799 dans le ch.-l. Babino-Polié.

MELEGARI (Luigi-Amedeo), homme politique italien, né à Castelnuovo di Sotto, province de Reggio d'Emilie, en 1807, mort à Berne le 22 mai 1881. Il fut d'abord un des plus ardents sectaires de la Jeune Italie et prit part à l'expédition de Savoie (1834). On l'accusa même d'avoir

conspiré contre la vie de Charles-Albert. Mais, avec l'âge, il se calma et abandonna Mazzini. Professeur de droit international à Lausanne (1838), il fut appelé, en 1848, à la chaire de droit constitutionnel à l'université de Turin. Député, il siégea au centre gauche. Il fut secrétaire général de Rattazzi à l'intérieur, entra au Sénat (30 nov. 1862), puis au conseil d'Etat, et fut nommé en 1867 ministre plénipotentiaire en Suisse. Depretis lui confia dans son premier cabinet le portefeuille des affaires étrangères (18 mars 1876-27 déc. 1877). Il reprit ensuite son poste à Berne. Il a laissé des écrits sur la philosophie et l'histoire du droit, le droit international et l'économie politique. F. H.

MELEGNANO (V. Marignan).

MÉLÉGUETTE (Bot.). C'est l'*Amomum Meleguetta* Rosc. Par extension, nom vulgaire d'un grand nombre d'*Amomum* (V. Amome).

MELEK Ouadi. Vallée du Soudan central, qui commence près d'El-Facher dans le Dar-Four, se dirige vers le N.-E., et va déboucher dans la vallée du Nil, près de Dabbeh. L'Ouadi Melek ouvre un chemin naturel entre la rive gauche du Nil et le Dar-Four, et on a songé à l'utiliser jadis pour le tracé d'un chemin de fer.

MELEM ou **MEHLEM** (Hans de), peintre allemand de l'école de Cologne (premier tiers du XVIe siècle). Le nom de cet artiste a été retrouvé au début de ce siècle par les frères Boisserée, de Cologne, sur un tableau du musée de Munich représentant le peintre lui-même. Il serait né au village de Mehlem, près de Bonn, en 1493; on le croit élève de Jean Scorel.

MÉLÉNA (Pathol.) (V. Melœna).

MELENCE. Bourg de Hongrie, comitat de Torontal; 8,691 hab. (en 1890) de race serbe et de religion grecque. A 1 kil., lac de soude de *Russanda* (166 hect.) dont les bains sont recommandés pour le traitement de la scrofule, de la goutte, des rhumatismes et maladies de peau.

MELENDEZ-Valdès (Juan), célèbre poète espagnol, né à la Ribera del Fresno (Estramadure) le 11 mars 1754, mort à Montpellier le 21 mai 1817. Etudiant en droit de l'université de Salamanque, il y fut remarqué par le poète Cadalso qui le prit dans sa maison et se fit son maître littéraire avec un dévouement incomparable. Il attira son attention sur les trésors de la vieille poésie castillane et le familiarisa avec les œuvres des poètes contemporains. Melendez obtint, en 1780, le premier prix au concours institué par l'Académie espagnole pour son églogue *Batilo*, ou « Eloge de la vie champêtre », qui « sentait le thym », selon l'opinion d'un des juges. Dès l'année suivante, son autre protecteur, l'éminent magistrat et écrivain Jovellanos, le fit venir à Madrid, et il exerça sur son talent une influence salutaire. L'académie San-Fernando décerna à Melendez le prix pour son ode *A la gloria en las artes*, et il ne tarda pas à obtenir la chaire de professeur d'humanité à l'université de Salamanque, objet de ses vifs désirs. En 1782, il consacra à la mort de son ami Cadalso, tué au siège de Gibraltar, une poésie inspirée. La comédie pastorale *Las Bodas de Camacho* (les Noces de Gamache), couronnée par la ville de Madrid à un concours occasionnel (1784) n'eut aucun succès sur la scène. Le premier recueil de ses poésies lyriques qu'il publia en 1785 produisit une sensation extraordinaire. Dans ses anacréontiques, il dépassa Villegas, et ses romances séduisirent la nation espagnole par leur grâce et la tendresse des sentiments qui y sont exprimés. Mais, non content de sa gloire de poète, il voulut jouer un rôle dans la magistrature. Il fut successivement juge à la cour de Saragosse (1789), membre de la chancellerie à Valladolid (1791), avocat général (*fiscal*) à la cour suprême de Madrid (1798). Il dut ce dernier poste à la faveur du puissant prince de la Paix (Godoy), à qui il avait dédié la seconde édition de ses *Poesias* (Valladolid, 1797, 3 vol. pet. in-8), augmentée du plus du double de pièces, d'un caractère plus grave et plus philosophique. La disgrâce de son ami Jovellanos, alors ministre de la justice (27 août 1798), s'étendit à lui aussi : il fut exilé à Medina del Campo, puis à Zamora, et ce n'est qu'en 1802 qu'il lui fut permis de retourner à Salamanque. Après la chute de Godoy (1808), il put regagner Madrid, et il ne tarda pas à s'attacher au gouvernement de l'invasion. Chargé d'une mission à Oviedo, il y faillit être massacré par la populace. Plus tard, sa maison de Salamanque fut saccagée et sa bibliothèque détruite par le parti français. Enfin, il offrit définitivement ses services au roi Joseph, qui le nomma conseiller d'Etat et ministre de l'instruction publique. Avec l'effondrement de la domination française, l'exil s'ouvrit pour lui, et il vécut les quatre dernières années de son existence dans la pauvreté et la douleur. L'édition définitive de ses poésies, préparée par lui en émigration, fut publiée aux frais du gouvernement espagnol, avec une biographie du poète par Quintana (Madrid, 1820, 4 vol. in-8, portr.). Vincente Salvá en a donné une réimpression à Paris (1832, 4 vol. gr. in-18). L'édition de Paris (sous la rubrique de Madrid) de 1821 (3 vol. in-18) a été faite sur celle de 1797. Les poésies de Melendez sont aussi comprises dans la *Biblioteca* de Rivadeneyra (1871, t. LXIII). Ses discours et réquisitoires, pleins de vigueur et d'éloquence, ont été réunis sous le titre de *Discursos forenses* (Madrid, 1821, in-8).

Comme poète, ce fut avant tout un génie de grâce, de douceur et de pureté. On l'a bien caractérisé en l'appelant « le doux Melendez », quoique certaines de ses compositions ne manquent point de force. Sa langue est riche et sa versification d'une limpidité étonnante. Et précisément parce qu'il avait su s'assimiler les qualités des littératures étrangères de son temps, qu'il aurait pu, bien plus que tout autre, imprimer une nouvelle direction à la poésie nationale, s'il n'avait pas été détourné de sa mission par des événements politiques. G. Pawlowski.

MELENKI. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Vladimir, au confluent de la Melenka et de l'Ounja (Unska) ; 6,000 hab. Toiles de lin, feutre, huile, etc. Le district est très industriel (fers, cotonnades, verres et cristaux). On y remarque la grande manufacture de cotonnades de *Gusj*.

MELES (Zool.) (V. Blaireau).

MÉLÈS. Petit fleuve côtier d'Anatolie (Turquie d'Asie). La légende voulait que le dieu de ce fleuve fût le père d'Homère, surnommé Mélésigène : mais il est malaisé d'identifier le Mélès ancien et le Mélès moderne. Ce fleuve coulait sous les murs de Smyrne, mais cette ville s'est déplacée à plusieurs reprises dans le cours des temps; on le reconnaît souvent dans le petit ruisseau qui coule sous le pont des Caravanes, et l'on y visite la grotte d'Homère. D'autres personnes confondent le Mélès ancien avec celui qui débouche au N.-E. de la rade de Smyrne. Enfin quelques archéologues préfèrent identifier avec la belle source nommée Karabounas, au flot pur et égal, le Mélès antique dont l'eau limpide coulait à travers des jonc épais.

MELESSE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné; 2,543 hab.

MÉLESVILLE (Duveyrier, dit) (V. Duveyrier).

MÉLÉTÉ (V. Muses).

MELETUS, poète tragique athénien, l'un des accusateurs de Socrate; c'était un mauvais poète, licencieux et grossièrement sensuel, méprisé par Aristophane comme par Platon. Ce fut lui qui porta l'affaire de Socrate devant l'archonte-roi; mais il paraît n'avoir été qu'un instrument d'Anytus et de Lycon. Une version suspecte veut que les Athéniens repentants l'aient lapidé.

MÉLÈZE (*Larix* Mill.). I. Botanique. — Genre de Conifères, du groupe des Abiétinées, que la plupart des botanistes font entrer à titre de simple section dans le genre *Pinus* Tourn. Caractères distinctifs : feuilles annuelles caduques; chatons mâles solitaires, dans un bourgeon écailleux, anthères dépourvues de saillie apicale du connectif;

cônes latéraux, réfléchis, à écailles persistantes, minces, sans ombilic, égales aux bractées ou plus courtes qu'elles. Le M. proprement dit (*Larix europæa* DC., *Pinus Larix* L., *Abies Larix* Lamk, *Larix decidua* Mill.), très fréquemment cultivé dans les jardins et les parcs, croît spontanément dans les Alpes où il forme des forêts entières atteignant 1,600 à 1,800 m. d'alt.; on le trouve également dans les Apennins, en Allemagne, en Russie et en Sibérie; le *L. Siberica* Led. n'en est qu'une variété. Son écorce est employée en Suisse pour le tannage des cuirs, et dans quelques contrées comme astringent et antihémorragique. Le Mélèze fournit à la thérapeutique la *térébenthine* dite *de Venise* (V. Térébenthine), qui s'écoule par les fissures du tronc, et la *manne de Briançon*, exsudation sucrée des feuilles et des jeunes tiges (V. Manne). — Il existe six à sept espèces de Mélèzes. Dr L. Hn.

II. Sylviculture. — Grand arbre de 30 à 35 m. de hauteur sur 0m70 à 0m80 de diamètre, spontané dans le N. de l'Europe, dans la zone forestière supérieure des Alpes, vers Briançon, en Savoie, en Suisse, dans le Tirol. Le Mélèze est une essence précieuse, trop peu répandue malheureusement. Il vient dans tous les sols, de préférence sur les éboulis frais et profonds. Il a le couvert incomplet, supporte mal l'état de massif et laisse l'herbe pousser sous lui. Son bois, à cœur rougeâtre, distinct de l'aubier de couleur claire comme chez les Pins, riche en résine et souple, difficilement attaqué par les insectes, a une densité de 0,550 à 0,660. Il se fend assez facilement; submergé, il résiste indéfiniment. On l'emploie dans les constructions; on en fait des bardeaux, des merrains, des conduites d'eau. Il est d'excellente qualité. Semé ou planté dans les plaines fraîches de la France, le Mélèze croît rapidement, mais son bois est alors de très médiocre qualité. Le Mélèze est résiné dans le Tirol. G. Boyer.

MELFI. Ville d'Italie, prov. de Potenza, à 40 kil. N.-O. de cette ville, au pied du mont Vultur, sur un affl. de l'Ofanto, en partie ruinée par le tremblement de terre de 1851; 12,000 hab. Evêché. Poteries. Commerce de vin, d'huile et de fromages. Cathédrale du xiie siècle rebâtie après 1851. Ruines du château de Robert Guiscard. Fondée au ive siècle, Melfi devint, au temps de la domination normande, une des principales places fortes de l'Italie du Sud. Là, Robert Guiscard reçut du pape Nicolas II l'investiture des duchés de Pouille et de Calabre. Melfi fut saccagé par Frédéric Barberousse. Frédéric II y publia des *constitutions* qui portèrent un coup fatal à la puissance de la féodalité. Lautrec en massacra la population à la suite d'un siège où il avait subi une résistance acharnée (1528). Charles-Quint la donna aux Doria.

MELFOR (Comtes et ducs de) (V. Drummond).

MELFORD-Long. Bourg d'Angleterre, comté de Suffolk, situé sur le Stom; 3,500 hab. On y trouve des manufactures de soieries. L'église gothique est intéressante.

MELGHÂT. Massif occidental de la chaîne de Gavilgarh des monts Sâtporna, dans l'Inde centrale; son alt. moyenne est de 1,000 m., son point le plus élevé est le pic de Baïrat (1,200 m.); très escarpée au-dessus du plateau du Bérar, ses pentes occidentales descendent doucement vers la vallée de la Tapti. Sur les neuf cols qui traversent la chaîne, les principaux sont ceux de Mallana, de Dalghat et de Bingara. Dans la saison des pluies, des torrents très larges descendent de ses pentes. Le Melghât est couvert de forêts de bambou, de teck, de tiva, etc., bois de haute futaie; les fauves y abondent. A 1,150 m. on trouve le sanitarium de Tchikalda; le massif contient aussi les forts de Gavilgarh et Narnala.

MELGHIG (Chott). Vaste dépression au midi de la province de Constantine (Algérie), où viennent s'accumuler les eaux des rivières tombées du versant méridional de l'Aurès et de l'Atlas et du versant septentrional de l'Ahaggar. Le nom de Melghig signifierait en arabe « lac des marques » ou en berbère « lac spongieux ». Ce dernier mot se rapporterait bien à une particularité géographique du Melghig qui, couvert d'eau en hiver, n'est plus en été qu'un bas-fond sans eau, revêtu par places d'une couche de sel cristalline qui le fait ressembler à un miroir. A cette époque, son lit apparaît comme formé de sables, d'argiles, de pierres, plein de trous, de fissures, de fondrières. Le chott Melghig restera célèbre par le projet qu'avait conçu le colonel Roudaire d'y amener les eaux de la Méditerranée par un long canal qui, parti de Gabès, serait venu, après avoir coupé la Tunisie méridionale dans toute son épaisseur, s'ouvrir dans le chott Melghig. Plusieurs ont cru que ce chott représentait à la surface du S. algérien les restes d'un vaste bras de la mer Méditerranée qui, encore au commencement de notre ère, aurait couvert, sous le nom de lac Triton, tout le S. tunisien et algérien, mais j'ai démontré que ce lac Triton n'était autre qu'une lagune, de proportions bien plus modestes, qui existe dans la Tunisie centrale, la lagune d'Herkla, qui communique encore avec la mer. Dr Rouire.

MELGVEN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Bannalec; 2,950 hab. Forêt de Luguen, où se trouvent les ruines d'une tour du moyen âge.

MELI (Giovanni), poète italien, né à Palerme le 4 mars 1740, mort à Palerme le 20 déc. 1815. Quelque temps médecin de campagne, puis professeur de chimie à l'université de Palerme, gratifié enfin d'une pension par le gouvernement des Bourbons, il a composé en sicilien un poème bucolique (*les Quatre Saisons* comprenant des idylles et églogues, des odes, des chansons, des sonnets, des épigrammes, des fables), deux poèmes burlesques (*la Fée galante*, *l'Origine du monde*), un poème héroï-comique (*Don Quichotte et Sancho Pança*), etc. Ses poésies bucoliques sont remarquables par la richesse des descriptions, le naturel des discours qu'il prête à ses personnages, la vérité avec laquelle il a décrit les mœurs pastorales de la Sicile; aussi est-ce un lieu commun dans son pays que de le comparer à Théocrite et à Anacréon. Ses œuvres complètes (Palerme, 1830-39, 8 vol.; 4e éd., 1857) ont été traduites en divers dialectes italiens, notamment en toscan par G. Rosini, en anglais par miss C. Knight, en allemand par C. Weimeister et F. Gregorovius.

Bibl.: F. de Sanctis, *G. M.*, dans les *Nuovi Saggi critici*, p. 407, 2e éd. — G. Zanella, *Teocrito e Meli*, dans *Nuova Antologia*, 16 mai 1886. — V. Lanza, *G. M. nella poesia e nella vita*; Palerme, 1887.—Pontal, *Appunti letterari*, 1890.

MELIA. I. Mythologie. — Fille de l'Océan, mère d'Ismenios et Teneros, issus de ses relations avec Apollon, et de Phoronée, issu de son union avec Inachos. On la vénérait à Thèbes et à Argos. Les *Meliæ* étaient les nymphes nées du sang d'Ouranos fécondant Gé.

II. Botanique (*Melia* L.). — Genre de Méliacées, caractérisé par les fleurs hermaphrodites régulières, avec réceptacle convexe, calice quinconcial et corolle de 5 pétales imbriqués ou tordus dans la préfloraison; 10 étamines réunies en tube; 10 anthères introrses; ovaire supère, surmonté d'un style à sommet capité, stigmatifère, entouré à sa base d'un disque glanduleux charnu et divisé en 5 loges biovulées; fruit drupacé à loges monospermes. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, composées ou décomposées, pennées, sans stipules, à fleurs réunies dans l'aisselle des feuilles en cymes bipares composées, très ramifiées. L'espèce principale, originaire des Indes orientales, cultivée dans les jardins et naturalisée dans le midi de l'Europe et les Etats méridionaux de l'Amérique du Nord, est le *M. Azedarach* L., connu sous les noms vulgaires de : *Azedarach*, *Lilas de la Chine*, *L. des Indes*, *Faux Sycomore*, *Patenôtre*, *Arbre saint*, *Laurier grec*, etc. Toutes les parties de la plante sont amères, très purgatives et vermifuges; on emploie surtout l'écorce de la racine (*Cortex Azedarach* de la pharmacopée américaine) contre les ascarides et le tænia; les fruits riches en huile servent à préparer des onguents utiles dans les dermatites chroniques et les convulsions hystériformes; les feuilles et les fleurs servent contre les fièvres pernicieuses,

les coliques intestinales, etc.; les feuilles fraîches broyées sont employées comme topiques pour combattre la lèpre et les ulcères de mauvaise nature. On retire, par expression des graines, une huile jaune odorante, utilisée pour l'éclairage. Ces mêmes graines servent à confectionner des chapelets. Les autres espèces sont le *M. sempervirens* Sw. ou *Lilas des Antilles* et le *M. Azidarachta* L. (*Azidarachta indica* Juss.), encore appelé *Margousier*, nom sous lequel on désigne aussi le *M. Azedarach*, d'où de nombreuses confusions. Cette espèce possède également des propriétés vermifuges ; l'écorce est amère, astringente et tonique ; à Bombay, on s'en est servi avec succès comme d'un fébrifuge; on en a extrait un alcaloïde amer, l'*azadirine*, qui pourrait servir comme un succédané de la quinine. Les feuilles, d'odeur nauséabonde et de saveur très amère, sont vulnéraires, vermifuges, stomachiques, etc. Les fleurs ont été préconisées contre le choléra. Enfin, des graines on retire une huile (*Oleum Margosæ*) qui sert à l'éclairage et aux usages domestiques. Dr L. Hn.

III. Arboriculture. — Petit arbre d'ornement très intéressant par son beau feuillage et ses jolies fleurs violettes; le *Melia azedarach* L., vulgairement *Lilas des Indes*, réussit très bien dans le Midi où il se contente de sols médiocres et résiste parfaitement à la sécheresse. On le multiplie aisément de graines en pleine terre. G. B.

MÉLIACÉES (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, composée d'arbres et d'arbustes à feuilles généralement alternes, composées-pennées, rarement entières, répandus dans les régions chaudes du globe. Caractères principaux : fleurs régulières, hermaphrodites, parfois polygames; réceptacle ordinairement convexe; corolle hypogyne à 4-5 pétales libres ou connés; étamines iso- ou diplostémones, à filets habituellement soudés par leurs bords en un tube, à anthères biloculaires, déhiscentes par des fentes longitudinales; ovaire libre à 3-5 loges, contenant chacune 2 ou plusieurs ovules anatropes, descendants, à micropyle supérieur et extérieur. Fruit capsulaire, drupacé ou bacciforme; graines ailées ou non ailées; embryon avec ou sans albumen. Baillon a partagé cette famille en 4 sections : 1° Méliées. Etamines monadelphes, ovaire à loges uni- ou biovulées, graines non ailées, avec peu ou point d'albumen (genres *Melia* L., *Turræa* L., etc.); 2° Trichiliées. Etamines monadelphes, ovaires à loges uni- ou biovulées, graines non ailees, sans albumen (genres *Trichilia* L., *Guarea* L., *Aglaia* Lour., *Sandoricum* Cav., etc.); 3° Swiéténiées. Etamines monadelphes, ovaire à loges multiovulées, graines ailées, avec ou sans albumen (genres : *Swietenia* L., *Soymida* Juss., *Khaya* Juss., etc.); le *Swietenia Mahagoni* fournit le bois d'acajou; 4° Cédrélées. Etamines libres, ovaires à loges multiovulées, graines ailées, avec ou sans albumen (genres : *Cedrela* L., *Chloroxylon* DC. et *Flindersia* R. Br.).

MELIAN (Oued). Petit fleuve de Tunisie qui naît dans le massif montagneux de Barkou, au S.-O. de Tunis, porte d'abord le nom d'ouel El-Kebir, se grossit sur sa rive gauche de nombreux affluents descendus du Djougar et du Zaghouan, traverse la plaine insalubre de Bahiret-el-Merdja, et va se jeter dans le golfe de Tunis, près de Radès, après un cours de 120 kil. de long. E. Cat.

MELIANA. Bourg fortifié de l'oasis du Tidikelt, à 3 kil. N. d'In-Salah.

MELIANTHE (*Melianthus* Tourn.) (Bot.). Genre de Sapindacées, tribu des Mélianthées, formé d'arbustes à branches herbacées, à feuilles imparipennées, avec 2 grandes stipules libres ou connées; on en connaît une demi-douzaine d'espèces propres à l'Afrique australe. Les Mélianthes sont caractérisés par les fleurs hermaphrodites et irrégulières, disposées en grappes axillaires ou terminales; le réceptacle forme un cuilleron postérieur qui porte le plus petit des 5 sépales; les pétales sont réduits à d'étroites languettes et le disque est très développé en arrière ; il y a 4 étamines dont 2 postérieures soudées à la base, un ovaire excentrique à 4 loges pauciovulées. Le fruit est une capsule papyracée. — Les *M. minor* L. et *M. major* L., du Cap répandent, dans toutes leurs parties, une odeur fétide vireuse, qui rappelle celle du *Datura*. Le *M. major*, d'ailleurs cultivé dans nos jardins, exsude de ses fleurs une liqueur noirâtre, mielleuse, de saveur nullement désagréable et très recherchée par les Hottentots ; cette liqueur passe pour cordiale, stomachique et nourrissante. Dr L. Hn.

MELIBOCUS. Montagne d'Allemagne, en Hesse, au N.-O. de l'Odenwald; 515 m. Au sommet est une tour de 26 m. (belle vue). Ptolémée appelle le Harz mont Melibocus.

MELIBŒA (Myth.). Nom de plusieurs personnages de la mythologie grecque, notamment l'épouse de Pelasgus, mère de Lycaon, et la fille de Magnes qui aurait donné son nom à la ville thessalienne de Meleboea, sise sur la mer au pied de l'Ona; une vierge d'Ephèse, aimée du jeune Alexis, qui, obligée d'épouser un autre, se jeta du haut du toit de sa maison, fut sauvée par Aphrodite qui la remit à Alexis. Les amants bâtirent un temple à la déesse.

MÉLICERTE. I. Mythologie (V. Ino).

II. Astronomie. — Un des noms anciens de la constellation d'*Hercule* (V. ce mot).

MELICOCCA (*Melicocca* L.) (Bot.). Genre de Sapindacées, formé de 2 à 3 arbres américains glabres, à feuilles pennées, à fleurs en longues grappes ou en panicules. Elles sont régulières, tétra- ou pentamères, à 8-10 étamines; l'ovaire est 2-3 lobé; le fruit est drupacé. L'arille qui accompagne la graine est pulpeuse, assez souvent savoureuse. — L'espèce principale, *M. bijuga* L., est propre à l'Amérique tropicale. La pulpe de ses fruits a une saveur acidule, sucrée ; l'amande a un goût acerbe qui disparaît quand on la rôtit. Dr L. Hn.

MÉLICOCQ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt; 285 hab.

MELICOCQ (Baron de) (V. Lafons).

MÉLICOURT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie; 136 hab.

MELIDORA (Ornith.). Genre établi par Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831) pour un *Martin-Chasseur* (V. ce mot) de la Nouvelle-Guinée, le *Dacedo macrorhynhus* (Lesson, *Voyage de la Coquille*, *Zoologie*, pl. 31 *bis*, fig. 2).

MÉLIE (Myth.) (V. Melia).

MÉLIGETHES (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Nitidulides, établi, en 1830, par Stephens (*Ill. Brit.*, III, 1830, p. 45), aux dépens des anciens *Nitidula* (V. ce mot) de Fabricius. Les Méligethes sont de petite taille; de forme plus ou moins large et courte; peu convexes. Les élytres, tronquées au bout, sont plus allongées que chez les véritables Nitidules. Ils appartiennent à la faune européenne. Le plus commun est le *M. æneus* Fab., ou *Meligethes du Colza*, dont les élytres ont un reflet métallique cuivreux très bronzé ; les antennes et les pattes sont noires. On trouve cette espèce, par milliers, sur les fleurs. P. T.

MÉLIGNY-le-Grand. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 233 hab.

MÉLIGNY-le-Petit. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 122 hab.

MÉLIK, sultans d'Egypte, de Jérusalem et de Damas, de la dynastie des Aëoubides.

Les principaux sont : *Melik el Adel*, né en 1139, mort au Caire en 1218, frère puîné de Saladin. Il défit à plusieurs reprises les chrétiens et en massacra 20,000 à Jaffa en 1209. — *Mélik el Afdhal*, né au Caire en 1170, mort à Samosate en 1225, fils aîné du grand Saladin ; en 1187 il remporta la victoire de Tibériade sur les Templiers et les chevaliers de Saint-Jean réunis. En 1193, il eut, à la mort de son père, Damas et Jérusalem ; il prit comme vizir le célèbre historien Ibn al Atsir. Plusieurs fois défait par son oncle, El Adel, il se réconcilia avec lui; il cultivait la poésie et l'éloquence arabe. — *Mélik el Kamel Ier*, né au Caire en 1168, mort au Caire en 1238; fils aîné de El

Adel Ier, surnommé *Meledin;* il succéda à son père en 1218, dans des circonstances critiques, lors du siège de Damiette par les croisés; il reprit la ville aux chrétiens en 1221. Il céda Jérusalem à Frédéric II d'Allemagne, en échange de son aide, mais s'empara du sultanat de Damas. — *Mélik el Moadham*, né au Caire en 1180, mort en 1227, fils cadet de El Adel, appelé *Coradin* par les historiens des croisades. Moadham était un administrateur habile, autant qu'un excellent guerrier : il embellit Damas et fit composer les *Mémoires Hanéfites;* il a laissé plusieurs ouvrages. — *Mélik el Nasser*, fils de El Moadham, né en 1206, mort à Bonwaïda en 1258; il succéda à son père en 1227 à Damas et à Jérusalem, mais fut dépouillé presque aussitôt de Jérusalem par Frédéric II, et de Damas par ses oncles; en 1238 il reprit Damas mais pour peu de temps. Sorte de chevalier errant, dépouillé de ses biens et de ses possessions, il a laissé des poésies arabes très touchantes. — *Mélik el Saleh*, né au Caire en 1205, mort à Mansourah en 1249, fils aîné de El Kamel; en 1240 il s'empara du gouvernement de l'Egypte et battit Mélik el Ismaïl qui avait fait alliance avec les chrétiens (1241). Il périt peu après la prise de Damiette par les croisés. Ce fut lui qui organisa les Mamelouks et les établit dans les îles du Nil. Ph. B.

MELIK-Aschraf, roi de Perse de la dynastie des Djoubaniens, né à Tébris vers 1320, mort à Khoï (Kourdistan) en 1357. Il s'empara du pouvoir en 1344, à la mort de son frère; il déposa les trois derniers khans de la Perse et prit le titre de roi (Mélik). Il s'enferma dans son palais où il se livra à la débauche. Le docteur musulman Mohi ed Dia poussa le khan Djanibek contre le tyran Aschraf, qui fut pris, vaincu et massacré à Khoï. Petit-fils de l'émir Djouban, il fut le dernier de cette dynastie qui avait donné deux princes excellents à la Perse.

MELIKA ou **MELLIKA**. Ville d'Algérie, prov. d'Alger. une des cités de la confédération du Mzab, à 1 kil. N.-O. de Ghardaïa, en amphithéâtre sur un piton rocheux qui se dresse sur la rive gauche de l'oued Mzab. C'était jadis la cité sainte des Mzabites et on y conservait dans les caves de la mosquée le trésor de la communauté. Sa population, qui était de 3,000 hab., a diminué de plus de moitié par l'émigration vers Metlili et Ghardaïa. — Koubba de Sidi Aïssa, où se réunissaient jadis les djemaa du Mzab.

MÉLIKOV (Loris-) (V. Loris-Mélikov).

MELÎLA. Ville et place forte de la côte N. du Maroc, aux mains des Espagnols depuis 1496. Le préside espagnol, ainsi que l'a démontré Tissot, occupe l'emplacement même de l'antique comptoir phénicien auquel avait succédé la *Russaddir Colonia* de l'Itinéraire d'Antonin. Le fort actuel de Rosario, qui a succédé à la citadelle d'Abderraman-ben-Nasser, a été construit à la place même de l'antique acropole. D'après El-Bekri, la ville arabe fut reconstruite par les fils d'El-Bouri-ibn-Abi-el-Afia, de la dynastie miknassienne. De nos jours, cette ville est toute espagnole. Elle a été fréquemment attaquée et avec un grand acharnement par les Maures et par les Rifains. Cet état s'est perpétué, et en 1893 il fallut à l'Espagne un grand déploiement de troupes pour dégager la place. Les autorités militaires de cette puissance ont construit une ligne de fortins auxquels on a récemment ajouté le Castillo de San Lorenzo, le Castillo del Camel et le Castillo del Cabril. Les fortifications de la place, quoique souvent réparées et en assez bon état et armées de canons Krupp à certains endroits, malgré même un second mur d'enceinte du côté oriental, ne sauraient résister aux efforts d'une artillerie moderne. Melila est la résidence du gouverneur général des présides que l'Espagne possède sur la côte du Rif; elle est occupée, en temps ordinaire, par une garnison composée d'un régiment d'infanterie, quelques soldats de cavalerie et les troupes nécessaires d'artillerie, du génie. Des habitants, dont beaucoup de juifs, au nombre d'environ 660, forment la population civile libre qui peut être estimée à 3,000 âmes. Il existe un bagne avec quantité de forçats. La ville est située à la racine de la péninsule montueuse qui se termine par les hautes terres du cap des Trois-Fourches. Le rocher sur lequel est bâtie Melila n'a pas plus de 500 m. dans sa plus grande dimension; la ville est bordée de falaises inaccessibles au N., coupées de quelques anfractuosités au S. Deux môles pour l'accostage des embarcations sont construits dans la partie S. de la ville; auprès de ces ouvrages est une petite baie, ensablée aux trois quarts, ne pouvant abriter que les petits navires calant moins de 2^me^60. L'autorité militaire se préoccupe d'y effectuer quelques améliorations. La rivière Ouro, qui a son embouchure tout auprès de la ville, se jette à la mer au milieu de terrains marécageux qui rendent le climat de l'endroit assez malsain. Un service régulier de vapeurs relie Melila à Malaga et à Oran. Le mouillage y est fort précaire, et la tenue y est impossible par les vents du N. et de l'E. L'eau est rare et de mauvaise qualité à Melila. Un câble télégraphique relie la place à Almeria et aux Zaffarines. Depuis que le gouvernement espagnol a rendu Melila port franc, son commerce s'est très développé, et la concurrence qu'elle a faite au port algérien de Nemours et même à Oran a été victorieuse. On importe à Melila du sucre de Marseille, des cotonnades d'Angleterre et de Malaga et du thé en quantité. Ces marchandises sont destinées aux populations du Rif, du bassin de la Moulouïa, des oasis de l'extrême Sud marocain et même algérien.

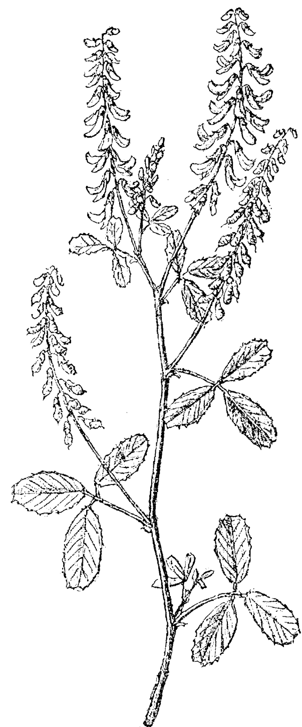
H.-M.-P. de La Martinière.

Bibl. : Henri Duveyrier, *Itinéraire de Telemsan à Melila*, dans *Bulletin de la Société de géographie*, 2e trimestre 1893.

MELILI ou **M'LILI**. Petite oasis d'Algérie, dép. de Constantine, dans le Zab Guebli ou Zab du Sud, à 28 kil. S.-O. de Biskra. Elle doit sa naissance, ainsi que sa voisine Ourlal, à une source thermale de 400 litres par seconde, l'aïn M'lili, qui source au pied des collines du Mzab. Elle est marécageuse et malsaine et fait partie administrativement de la commune indigène de Biskra, en territoire de commandement.

E. Cat.

MELILITHE (Minér.) (V. Sommervilite).


Melilotus arvensis Walr.

MÉLILOT (*Melilotus* T.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Papilionacées-Trifoliées, essentiellement caractérisé par sa corolle à carène obtuse et par son fruit subglobuleux, épais, petit, indéhiscent ou s'ouvrant difficilement en 2 valves. Ce sont des herbes annuelles ou bisannuelles, répandues dans les régions tempérées ou subtropicales des deux mondes. Les deux espèces principales sont : *M. arvensis* Wallr. (*M. officinalis* Sturm.) et *M. officinalis* Willd. (*M. altissima* Thuill., *M. macrorhiza* Pers.) ou *Mélilot officinal*, qui se rencontrent principalement, la première dans les moissons, les lieux secs, les bords des chemins; la seconde dans les

prairies, les buissons herbeux, sur la lisière des bois et le bord des fossés. Le Mélilot séché répand une odeur forte et agréable due à la présence de la coumarine. Le Mélilot officinal est surtout employé à l'extérieur, décoctions et collyres (15 à 30 °/₀₀) et en cataplasmes chauds antiphlogistiques. L'infusion se prescrit en lavement contre les coliques venteuses et le tympanisme. Dr L. Hn.

MELIN (*Molendinum*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine; 161 hab. Moulins; tuileries; carrières de pierre. La seigneurie appartint à l'origine à une vieille famille de chevalerie comtoise qui en portait le nom; elle passa ensuite aux d'Aigremont et aux Falletans, puis fut divisée entre le couvent de bénédictins de Morey, l'abbaye de Cherlieu et la commanderie de La Villedieu. L'ancien château, dont on voit encore les restes, était flanqué de quatre tours et ceint d'un large fossé. Dans l'église, du xviiie siècle, dalle tumulaire ancienne. Devant l'église, croix du xviie siècle en pierre. L-x.

MELIN (Hans-Magruss), théologien suédois, né à Vennerlöf le 14 sept. 1803, mort à Lema le 17 nov. 1877. Ses œuvres principales sont des *Leçons sur la vie de Jésus* (1842-51, 4 vol.; 1873, 3e éd.), dans lesquelles il combat Strauss, son *Dictionnaire de langue grecque* (1845-53, 2 vol.) et surtout sa *Traduction des Saintes Ecritures avec remarques explicatives*, qui, depuis 1865, a eu plusieurs éditions. Il a très heureusement traduit en suédois la seconde partie du *Faust* de Gœthe (1872)

MELIN (Joseph), peintre français, né à Paris en 1814, mort en 1886. Il étudia la peinture sous Paul Delaroche et la sculpture sous David d'Angers; puis il débuta par de grandes toiles, telles que *le Christ guérissant un aveugle* (1845), et *la Bataille de Ravenne*, dont le succès ne répondit point à ses efforts, ni au talent très estimable dont elles témoignaient déjà. Un portrait de *Chien*, qu'il exécuta un jour par hasard, lui révéla sa vraie voie ou du moins celle où il devait rencontrer la réputation. Dès lors il s'adonna à peu près exclusivement à peindre des animaux, des chiens surtout, et des chasses. Les trois tableaux qu'il exposa en 1855: *Hallali de cerf; Chien qui se réclame; Chiens hardis*, contribuèrent surtout à attirer l'attention du public sur son dessin exact et son coloris chaud, sur sa facture large et sincère. G. C.

MELINCOURT (*Mellini curtis*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers, sur la Superbe; 538 hab. Carrière de pierre, moulins. A l'O. du village, voie romaine près de laquelle on a trouvé des sarcophages renfermant des ossements, des armes et des bijoux. En 1853, découverte d'un vase contenant 1,400 petits bronzes du Haut-Empire. Restes du château féodal, bâti en 1320, pris par les Lorrains en 1561, détruit en 1793. La seigneurie appartint à la fin du xviiie siècle aux Rosen et aux Broglie. Eglise en partie gothique (cloche du xvie siècle). L-x.

MELINDE ou **MALINDI**. Ville de la côte orientale d'Afrique, à 115 kil. N.-N.-E. de Mombaza, au S. de l'embouchure de Sabaki, par 3° 12′ 48″ lat. S. et 37° 51′ 7″ long. O. Port médiocre. Située au milieu d'une région bien cultivée, Melinde fait un grand commerce. Exportation de sésame vers Aden et Mascate. Culture de tabac et de canne à sucre. La Compagnie britannique de l'Afrique orientale y a commencé des cultures de coton. Des puits profonds fournissent de l'eau potable. Il y a quelques années, on n'y voyait que des huttes au milieu de ruines couvrant une étendue considérable; elle se transforme peu à peu avantageusement. Fondée au xe siècle par des Persans venus de Chiraz, Melinde fut la capitale de l'empire des Zandjs; on y a trouvé des inscriptions arabes et persanes. C'était un centre agricole et commercial important quand Vasco de Gama y aborda en 1498. Il la dit « plaisante », et il vante les maisons de pierre entourées de jardins. A 6 kil. au S. de la ville, on voit le *padraõ* qu'il érigea, colonne portant les armes portugaises. On disait : guerriers de Mombaza, femmes de Melinde. Melinde a suivi, depuis le xvie siècle le sort de Mombaza ; elle a appartenu successivement aux Portugais, puis aux Arabes de Mascate ; le vice-roi nommé par le sultan de Mascate secoua, en 1744, la domination de ce prince; ses descendants maintinrent leur indépendance jusqu'en 1839. Rattachée au sultanat de Zanzibar, Melinde a, comme Mombaza, été concédée pour cinquante ans, en 1887, à la Compagnie britannique de l'Afrique orientale qui en a pris possession en 1888. Melinde a passé sous le protectorat britannique en 1890 avec Zanzibar. En 1895, la Compagnie a renoncé à la concession qui, en 1891, avait été déclarée perpétuelle.

Bibl. : Guillain, *Documents sur l'histoire et la géographie de l'Afrique orientale*. — Krapf, *Reisen in Ostafrika*, 1858. — Owen, *Narrative of voyage to explore the shores of Africa*, 1833. — Sir Bartle Frere, *A Few Remarks on Zanzibar and the East coast of Africa*, dans *Proceedings of the Royal Geographical Society*, sept. 1873. — Wakefield, *Journey to Malindi and Lower Sabaki*, *id.*, 1882.

MÉLINE (Félix-Jules), homme politique français, né à Remiremont le 20 mai 1838. Avocat à Paris sous l'Empire, il fut pendant le siège adjoint au maire du Ier arrondissement (1870-71), fut élu en mars 1871 membre de la Commune par cet arrondissement, mais refusa ce mandat et entra, le 20 oct. 1872, comme député des Vosges à l'Assemblée nationale, où il soutint le gouvernement de Thiers, combattit celui de l'*ordre moral* après le 24 mai (1873) et vota les lois constitutionnelles (1875). Envoyé à la Chambre des députés (20 févr. 1876) par l'arr. de Remiremont, qui le réélut en 1879 et en 1881, il prit part à la campagne des 363 pendant la crise du 16 mai, fut quelques semaines sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (févr.-mars 1879) et se fit remarquer, surtout en 1880, comme l'un et bientôt le principal des chefs du parti protectionniste, dans les débats relatifs aux questions économiques, en particulier lors des discussions sur le tarif général des douanes. Ministre de l'agriculture dans le cabinet Ferry (21 févr. 1883-30 mars 1885), il créa l'ordre du *Mérite agricole* (1883). Elu par le dép. des Vosges au scrutin de liste (4 oct. 1885), il fut nommé après Floquet (4 avr. (1888) président de la Chambre (au bénéfice de l'âge contre Clémenceau qui avait obtenu le même nombre de voix), et, en face du boulangisme, ne parvint pas toujours à faire respecter son autorité. Redevenu député de Remiremont au scrutin uninominal (1889), il prit une part très considérable (1890-92) à notre nouvelle législation douanière, basée sur le principe de la protection. Rapporteur général de la commission des douanes, il fit triompher ses idées et en défendit ensuite l'application avec beaucoup de méthode et de décision. Il prit pour les y soutenir la direction du journal *la République française*. Il a obtenu aux élections générales du 20 août 1893 le renouvellement de son mandat. Il combattit vigoureusement le projet d'impôt sur le revenu (mars 1896), et, à la suite de la retraite du cabinet Bourgeois, fut appelé à la présidence du conseil, en même temps qu'il reprit le ministère de l'agriculture (avr. 1896). A. D.

MÉLINET (Bot.). Nom vulgaire du *Cerinthe aspera* Roth (V. Cérinthe).

MÉLINGUE (Etienne-Marin), acteur et sculpteur français, né à Caen en 1808, mort en 1875. Fils d'un volontaire de 1792, il vint jeune à Paris et travailla d'abord comme sculpteur à l'église de la Madeleine. Mais sa passion du théâtre le poussa bientôt à s'engager dans une troupe de comédiens ambulants. Il parcourut alors la province dans les conditions les plus dures et traversa des années de cruelle misère. Epuisé de découragement et de fatigue, il lui fallut revenir au domicile paternel ; il y arriva malade, presque mourant. N'importe : une fois rétabli, son ardeur et son ambition le reprirent ; pour la seconde fois, il se rendit à Paris, et la protection de Mlle Duchesnois, qui le présenta à Soumet, lui permit de

débuter sur un vrai théâtre, à Montparnasse, dans *Michel et Christine*. Puis il joua à la Guadeloupe, rentra en France, devint le pensionnaire du théâtre de Rouen, où Mme Dorval le remarqua ; enfin, après des efforts et des difficultés sans nombre, il triompha de la mauvaise fortune, et put donner à la Porte-Saint-Martin toute la mesure de son talent. Dès lors, acclamé par la foule, dont il resta jusqu'à la fin de sa carrière le comédien favori, il fut engagé tour à tour à l'Ambigu, au Théâtre-Historique, à la Gaîté, à l'Odéon. Son nom fut mêlé aux plus grands succès des théâtres de drame. *La Tour de Nesle*, *les Mousquetaires*, *le Comte Hermann*, *la Dame de Montsoreau*, *le Bossu*, *Fanfan la Tulipe*, *l'Avocat des pauvres*, *les Sept Châteaux du roi de Bohême*, *Lucrèce Borgia* furent pour lui autant d'occasions de faire éclater et applaudir sa verve fougueuse, pleine de mouvement et d'imprévu. Il fut l'interprète, par excellence, d'Alexandre Dumas, le grand acteur de ces drames populaires mêlés d'amours, d'intrigues et de coups d'épée qui faisaient fureur au boulevard. Mais un de ses plus étonnants succès fut le rôle de *Benvenuto Cellini*, où il se montrait aussi surprenant statuaire que merveilleux comédien : en effet, il y improvisait réellement et complètement chaque soir, en quelques minutes, sous les yeux du public, une fine et charmante statuette d'*Hébé*. — Mélingue avait d'ailleurs envoyé à plusieurs expositions un assez grand nombre de statuettes, parmi lesquelles celles de *François Ier*, de *Rabelais*, de l'*Histrion*, de *Duprez*, dans le rôle de *Guillaume Tell*, obtinrent un vif succès. Gaston Cougny.

Sa femme, née *Théodorine Thiesset* (1813-86), fut une bonne actrice de drame. Remarquée à la Porte-Saint-Martin et à l'Ambigu, Victor Hugo la fit entrer d'emblée comme sociétaire à la Comédie-Française pour créer le rôle de Guanhumara dans ses *Burgraves*. Elle quitta la Comédie-Française au bout de dix années, passa à l'Odéon et renonça, jeune encore, au théâtre.

Bibl. : Eug. de Mirecourt, *Mélingue*. — Alexandre Dumas, *Une Vie d'artiste*, 1854, 2 vol.

MÉLINGUE (Théodore-Georges-Gaston), peintre français, né à Paris en 1840, fils du précédent. Il reçut de son père les premières leçons et les premiers encouragements qui le dirigèrent dans la voie artistique. Mais c'était moins la sculpture que la peinture qui l'attirait : devenu l'élève de Léon Cogniet, il se signala, dès l'époque de ses débuts, au Salon de 1861, par un agréable tableau de genre : *Galants Trompettes*. Plus tard, maint souvenir historique ou littéraire devait encore lui apporter d'heureuses inspirations : *l'Huître et les Plaideurs* (1872) ; *Rabelais à l'hôtellerie de la Lamproie, à Chinon* (1873) ; *le Juif errant* (1874) ; *Un Dîner chez Molière, à Auteuil* — qui fut peut-être son meilleur succès — (1877); *Mlle de Montpensier à la Bastille* (1878); *Edward Jenner* (1879) ; *les Enrôlements volontaires* (1882) ; *Rouget de Lisle composant la Marseillaise* (1884) ; *Molière et sa troupe* (1887) ; *Hoche en 1789* (1889) ; *la Cigale et la Fourmi* (1890) ; *Catinat le lendemain de la bataille de la Marsaille* (1892). G. C.

MÉLINGUE (Etienne-Lucien), peintre français, né à Paris le 18 mars 1841, mort en 1889. Second fils de l'acteur Mélingue, il étudia, comme son frère aîné, la peinture dans l'atelier de Léon Cogniet, puis dans celui de M. Gérôme. Comme son frère encore, il débuta au Salon de 1861, avec une étude intitulée *Souvenirs de Veules*. Il continua pendant quelque temps de s'adonner au paysage ; ensuite il se tourna vers la peinture d'histoire; il y trouva le succès et la renommée : *le 24 Août 1572* (1873) ; *Messieurs du Tiers avant la séance royale du 23 juin 1789* (1874); *le 13 Mai 1588* (1875) ; *les Dames galantes de Brantôme; la Levée du siège de Metz par Charles-Quint* (1878) ; *Etienne Marcel et le dauphin Charles* (1879) ; *Marat* (1880), comptèrent parmi ses meilleures toiles. Mais la plus remarquable et la plus remarquée fut certainement celle qu'il consacra aux derniers instants de Maximilien Robespierre : exposé au Salon de 1877, *le Matin du 10 thermidor an II* a laissé le souvenir d'une œuvre simple et forte, scrupuleusement exacte et profondément dramatique, pleine de correction à la fois et de sentiment.

MÉLINITE. (V. Explosifs).

MELIORATI ou **MIGLIORATI** (Cosmo dei) (V. Innocent VII).

MELIPHAGA (Ornith.). Les *Meliphaga* de Lewis (*B. N Holland*, 1818) ou *Melliphaga* de Lesson (*Traité d'ornith.*, 1831, t. I, p. 101) offrent au plus haut degré les caractères distinctifs de la famille des *Méliphagidés* (V. ce mot) à laquelle ils ont donné leur nom. Ils ont la langue pénicillée, le bec aussi long que la tête, élargi à la base, aminci et assez fortement recourbé vers la pointe, le tour des yeux dénudé et un peu verruqueux, la queue allongée et arrondie à l'extrémité. Leur plumage est varié de noir, de jaune vif et de blanc et les plumes de la poitrine, avec leur bordures foncées, simulent des sortes d'écailles. C'est pour ce motif que Lesson avait désigné l'unique espèce du genre *Meliphaga*, le *Meliphaga phrygia* Lib. sous le nom de *Merle écaillé* (*Ois. d'Afrique*, t. III, pl. 116). Il la supposait originaire d'Afrique, tandis qu'elle habite en réalité l'Australie méridionale. E. Oustalet.

Bibl. : J. Gould, *Birds of Australia*, t. IV, pl. 40. — H. Gadow, *Cat. B Brit. Mus.*, 1884, p. 221.

MÉLIPHAGIDÉS (Ornith.). Cette famille, alliée de près à celle des *Nectariniidés* ou *Soui-Mangas* (V. ce mot), renferme un très grand nombre de genres et d'espèces de Passereaux dont la taille varie depuis la grosseur d'une Fauvette jusqu'à celle d'un Merle et qui offrent des différences assez considérables sous le rapport de la longueur du bec et des pattes et de la coloration du plumage. Ces oiseaux possèdent cependant en commun un certain nombre de caractères faciles à saisir que nous allons énumérer rapidement. Le bec est toujours un peu élargi à la base, grêle et pointu à l'extrémité, fortement caréné en dessus et plus ou moins incurvé dans sa portion terminale. La mandibule supérieure est généralement échancrée, parfois même distinctement dentelée vers la pointe, et dans sa portion basilaire s'ouvrent les narines, tantôt par deux fentes linéaires que limite en dessus un opercule couvrant en partie une fossette longitudinale, tantôt par deux pertuis ovalaires situés à la partie antérieure de deux fossettes semi-membraneuses. La langue est protractile et bifide à l'extrémité, chacune de ses moitiés se partageant de nouveau en plusieurs filaments de manière à constituer une sorte de brosse ou de pinceau. Les ailes ne sont jamais aiguës, et souvent la première penne n'atteint pas la moitié de la longueur de la seconde rémige. La queue est ou de forme et de dimensions normales, ou assez allongée et un peu étagée, ou arrondie ; mais elle ne se prolonge jamais en deux longs brins comme chez les Paradisiers ou chez certains Soui-Mangas. Le pouce est très robuste, et parmi les doigts antérieurs, le médian dépasse les doigts latéraux. Le plumage offre très souvent des teintes brunes, noirs, verdâtres ou jaunâtres, rarement du rouge vif. Il est dépourvu de ces reflets métalliques qui sont si fréquents chez les Soui-Mangas et qui donnent à ces Oiseaux de grandes ressemblances extérieures avec les Oiseaux-Mouches. Tout au plus certaines parties présentent-elles un aspect plus soyeux, plus lustré que le reste du plumage. Enfin les côtés de la tête sont fréquemment dénudés et laissent voir une peau verruqueuse, plus ou moins vivement colorée. Quelquefois des caroncules se développent sur les joues, sur la gorge ou dans le voisinage des oreilles.

On peut partager la famille des Méliphagidés en trois tribus : 1° les *Myzomelinæ;* 2° les *Zosteropinæ;* 3° les *Meliphaginæ*. La première comprend les *Myzomèles* et les *Acanthorhynchus* (V. ces mots) qui se rapprochent particulièrement des Soui-Mangas. La seconde renferme les *Zosterops* (V. ce mot), facilement reconnaissables à leurs yeux entourés d'un cercle de petites plumes blanches. La troisième est formée de plusieurs genres qu'il nous

est impossible de passer tous en revue. Nous citerons seulement les *Glyciphila* (Sw.), oiseaux de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie et de la Papouasie qui ont un peu la physionomie de nos Grimpereaux et qui portent les uns une livrée brunâtre, avec les ailes vertes, les autres une livrée brune, plus ou moins striée, avec la gorge blanche encadrée de noir; les *Ptilotis*, les *Prosthémadères*, les *Manorhines*, les *Antochæra* ou *Acanthochæra*, les *Philemon*, les *Mohos* (V. ces mots), et enfin les *Melidectes*, les *Euthyrhynchus* et les *Melirrhophetes* qui tous ont les côtés de la tête dénudés ou munis de caroncules et qui appartiennent exclusivement à la faune de la Nouvelle-Guinée.

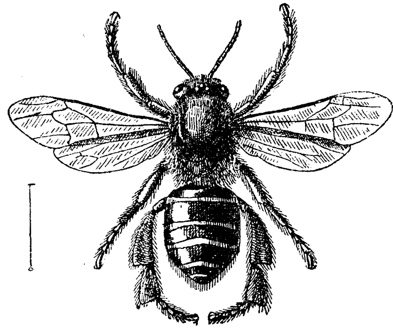
Les Méliphagidés sont des oiseaux actifs et babillards, qui sautent de branche en branche, courent prestement le long d'un rameau ou s'y suspendent à la façon des Mésanges et explorent les fleurs pour y cueillir, avec leur langue pénicillée, le pollen et les menus insectes. Ils vivent généralement par couples et établissent sur les arbres leurs nids dont la forme varie beaucoup suivant les espèces et qui sont parfois suspendus à une branche, à la façon du nid de la Mésange rémiz. E. Oustalet.

Bibl. : J. Gould, *Birds of Australia*, in-4, avec pl. — L. Salvadori, *Ornithologia della Papuasia*, 1880-89, in-4. — H. Gadow, *Cat. B Brit. Mus.*, 1884, t. IX.

MELIPILLA. Dép. ou district du Chili (prov. de Santiago); 6,752 kil. q.; 32,250 hab. en 1875, 54,713 en 1885 et 81,369 en 1892. — Son chef-lieu est *Melipilla*, sur le Maypo, à 56 kil. O.-S.-O. de Santiago; 3,341 hab.

MÉLIPONE (*Melipona* Illig.) (Entom.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, de la famille des Apides sociales (Mellifères de Latreille), du groupe des Méliponites, établi, en 1806, par Illiger (*Magaz. f. Insectenk.*, V, 1806, p. 15). Les Mélipones se distinguent des *Abeilles* (V. ce mot) par leur taille plus petite, leurs ocelles disposées sur une ligne transversale presque droite, les crochets des tarses simples et l'absence de dents aiguës au premier article des tarses postérieures. Chez ces insectes la cire est secrétée sur la partie dorsale des cinq segments abdominaux qu'elle recouvre d'une pellicule blanche et transparente. Elle est enlevée au moyen des jambes postérieures, échancrées au bord et munies d'une espèce de peigne. Cette cire est de couleur brune, résistant au blanchiment et en général très inférieure comme qualité à celle des abeilles.

Les Mélipones forment avec les *Trigones* (V. ce mot) le groupe des Méliponites. Elles constituent des sociétés composées de mâles, de femelles fécondes et d'ouvrières. L'abdomen de la femelle fécondée prend une extension telle que l'animal devient un véritable monstre, tout à fait comparable aux Méloïdes. Elles sont toutes dépourvues d'aiguillon, ou du moins cet organe est très rudimentaire. Pour se défendre, elles se servent de leurs mandibules en laissant écouler une salive caustique qui détermine des ampoules. Répandues dans les régions tropicales de l'Amérique, elles construisent dans le creux des arbres, les cavités de rochers, parfois sous terre, des nids volumineux dont le centre renferme des gâteaux, formés d'un seul rang de cellules hexagonales, destinées à contenir le couvain. De part et d'autre de ces gâteaux, de vastes cellules, en forme d'amphore, renferment les provisions de miel et de pollen. Le tout est enveloppé de plusieurs feuillets de cire. L'entrée du nid est fort petite et se prolonge parfois en un tunnel plus ou moins flexueux qui conduit aux cellules à couvain. L'élevage des larves diffère beaucoup de celui des larves d'abeilles : ici, la femelle pond son œuf dans une cellule complètement approvisionnée de la pâtée nécessaire au développement complet et la cellule est ensuite operculée; les ouvrières n'ont plus, par conséquent, à fournir de nourriture. Le miel, abondant, est plus coloré, plus fluide et plus parfumé que celui des abeilles, quoique de moindre qualité. Chez certaines espèces, il possède des propriétés purgatives ou même vénéneuses, causant de l'ivresse, des vertiges ou même des convulsions. Ce genre renferme plus de 150 espèces dont on a cherché à acclimater quelques-unes en Europe, principalement la *M. scutellaris*



Melipona scutellaris Lat.

Lat., originaire du Brésil et qui a pour parasite dans le nid un Silphide aveugle et aptère, le *Scotocryptus meliponæ* Gir. Paul Tertrin.

Bibl. : Latreille, *Ann. Mus. d'hist. nat.*; Paris, 1804, t. V. — Perty, *Delectus animalium articulatorum quæ itinere, par Brasiliam collegerunt Spix et Martius*; Munich, 1830-34, pp. 26 à 29. — Spinola, *Ann. Sc. natur. zool.*, 2e série, 1840, t. XXII, p. 116, pl. 2. — Goudot, *Compt. rend. Acad. des sc.*, 1846, t. XII, p. 710. — Girard, *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1874, p. 567; *Bull. Soc. d'acclim.*, 1873, 3e série, t. III, p. 192. — Raveret-Wattel, *Bull. Soc. d'acclim.*, 1875, 3e série, t. II, p. 732.

MELISEY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, sur l'Ognon; 1,847 hab. Tourbières, moulins, filatures, tissages, huileries. La seigneurie qui appartenait au moyen âge aux Faucogney passa ensuite aux Montureux, aux Bliterswick et aux Grammont. Ruines du château assiégé vainement par les Français en 1642. Eglise : nef moderne, chœur et clocher de l'époque romane. Au hameau de La Rue, croix de pierre ancienne.

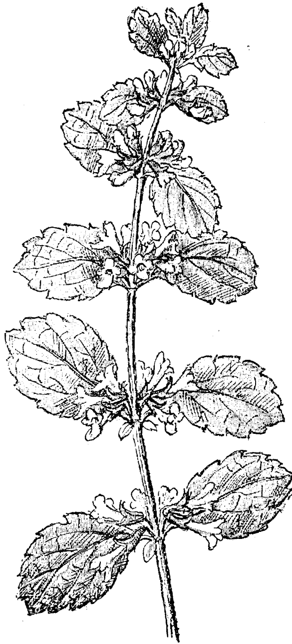
MELISEY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel; 490 hab.

MELISSA (Myth. gr.). Le nom grec de l'abeille fut donné à plusieurs nymphes à l'une desquelles on attribue la découverte du miel; d'une manière générale, le nom de Melissæ ou Meliæ est souvent donné collectivement aux nymphes, par exemple à celles qui auraient nourri Zeus. Il fut ensuite attribué aux prêtresses et spécialement à celles de Déméter.

MELISSA, femme de *Périandre* (V. ce nom).

MÉLISSE (*Melissa* T.). I. Botanique et Thérapeutique. — Genre de Labiées, essentiellement caractérisé par le calice légèrement comprimé et plan sur le dos, bilabié, la corolle à 5 divisions, également bilabiées, avec un tube exsert, recourbé sous le milieu de sa hauteur, les 4 étamines didynames, convergentes au sommet sous la lèvre supérieure, les anthères à loges divergentes. Les feuilles sont opposées, aromatiques, les verticillastres floraux, axillaires, pauciflores, souvent déjetés d'un côté. L'espèce principale, *M. officinalis* L. (*M. officinale* ou *citronelle*), est originaire de l'Europe méridionale et de l'Asie Mineure. On la cultive souvent dans les jardins; c'est la *M. citrina* des pharmacies. La plante fraîche froissée répand une odeur agréable analogue à celle du citron; sa saveur, chaude et légèrement amère, est due à la présence d'un principe amer et d'une huile essentielle d'un jaune ambré ou verdâtre, qui se prépare par distillation avec l'eau. Cette essence, prise en potion, à la dose de quelques gouttes, produit des effets sédatifs et antispasmodiques remarquables; elle est trop négligée. La plante elle-même — on en emploie surtout les sommités — est douée de propriétés stimulantes et antispasmodiques. On l'administre en infusion (10 ‰) comme stomachique, car-

minative, digestive et sudorifique. On la prescrit également sous forme de teinture, d'eau distillée, de liqueur, etc. Elle sert à préparer les alcoolats composés dits *Eau de mélisse des Carmes*, d'un usage populaire contre les syncopes, les vertiges, les indigestions, etc., et *Eau vulnéraire spiritueuse*, qu'on administre aux blessés, etc. Le *M. calamintha* L. est devenu le type du genre *Calamintha* Moench (V. CALAMENT). — M. BÂTARDE, M. DES BOIS. Le *Melittis* (V. MÉLITTE). — M. DES CANARIES et M. DE MOLDAVIE ou M. TURQUE (V. DRACOCÉPHALE).


Melissa officinalis L.

II. HORTICULTURE. — On cultive principalement la *Mélisse à grandes fleurs* pour ses inflorescences volumineuses et la *M. officinale* recherchée surtout comme plante aromatique excitante. Ces plantes demandent une terre franche, légère et se multiplient de graines et d'éclats du pied. G. B.

MELISSÈNE. Famille byzantine d'origine assez ancienne. Dès le VIIIe siècle, ses membres jouaient un grand rôle à Constantinople, et au IXe siècle, sous le règne de Léon V, elle fournissait un patriarche, *Théodote* Mélissène. D'autres Mélissène remplirent de grands emplois sous les empereurs macédoniens ; mais le plus célèbre est *Nicéphore* Mélissène qui, en 1080, se souleva contre Nicéphore Botaniate et se proclama empereur. Avec l'appui des Turcs auxquels il livra Nicée, il conquit l'Asie Mineure presque entière et s'avança jusqu'au promontoire de Damalis, en face de la capitale. La révolte d'Alexis Comnène mit fin à ses entreprises; il consentit à déposer les armes et à abandonner le trône à Alexis, dont il était le beau-frère. En échange de sa soumission, il reçut Salonique et le titre de césar (1082). Il mourut en 1104. — Son fils, *Alexis*, fut, sous le règne de Manuel, investi des hautes fonctions de mégaduc, et, jusqu'à la fin de l'empire byzantin, les Mélissène ne cessèrent de tenir une place éminente. C'est l'un d'eux, Alexis, qui en 1261 reprit, au nom de Michel Paléologue, Constantinople sur les Latins. — Un autre, *Michel*, conspira contre Andronic II, et est célèbre par son courage et ses richesses. — Enfin au XIVe siècle, la famille possédait en Grèce d'importantes seigneuries, Demétrias, Kastri, Ithome en Messénie ; une femme de la maison, *Marie* Mélissène, monta même sur le trône ducal d'Athènes par son mariage avec Antonio Acciajoli (1405-35) et essaya de rendre aux Grecs le pouvoir dans le duché. — Même après la prise de Constantinople, les Mélissène demeurèrent puissants. Au XVIe siècle, *Théodore* était despote d'Aenos, Samos, Milet, Macarios, archevêque de Raguse, et tous deux combattirent vaillamment avec don Juan d'Autriche contre les Turcs. Etablie un peu plus tard à Naples, la famille se mit au service de l'Espagne et comptait encore au XVIIe siècle des représentants.

MELISSO, poétesse lyrique grecque, auteur d'une ode à Rome en cinq stances saphiques qui fut attribuée à Erinna de Lesbos.

BIBL. : WELCKER dans les *Meletemata* de CREUZER, 1817, reproduit au t. II des *Kleine Schriften*.

MELISSUS, philosophe grec, de l'école d'Elée. Il naquit à Samos, et c'est lui, dit-on, qui commandait la flotte saméenne lorsqu'elle remporta la victoire sur les Athéniens en 442 av. J.-C. Comme philosophe, Melissus, à l'exemple de Zénon d'Elée, s'attacha à défendre les doctrines de Parménide ; mais il voulut les justifier directement au lieu de réduire, comme Zénon, ses adversaires à l'absurde. Il soutint l'unité, l'éternité, l'immutabilité de l'Etre. Le seul point où il s'écarte de Parménide, et Aristote le lui reproche avec vivacité, c'est qu'il ajoute à ces attributs l'infinité dans l'espace aussi bien que dans le temps. Par là il est amené à concevoir l'Etre comme incorporel, et c'est encore un point par où il innove sur ses prédécesseurs. Voulant, comme Parménide, établir l'immutabilité de l'Etre, il paraît s'être particulièrement préoccupé de répondre aux théories mécanistes d'Empédocle et d'Anaxagore : le mouvement n'est possible, de quelque manière qu'on l'entende, que dans le vide ; or, le vide est le non-être, et en affirmer l'existence, c'est se contredire dans les termes. C'est sur cette impossibilité du vide qu'est fondée la négation de toute pluralité, car des êtres multiples devraient être séparés par le vide ; la négation du fini, car l'Etre ne pourrait être limité que par le vide ; enfin la négation de tout changement. Sans être un philosophe de premier ordre, Melissus, qu'Aristote traite parfois un peu durement, a contribué à éclaircir plusieurs points de la doctrine éléatique. V. BR.

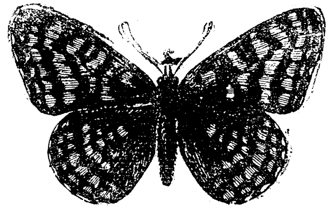
BIBL. : PABST, *De Melissi Samii fragmentis;* Bonn, 1889.

MELISURGO (Ida), femme auteur italienne, née à Turin le 15 août 1840. Ses nouvelles, qui parurent d'abord dans divers journaux littéraires, sont écrites d'un style facile et élégant; plusieurs ont été réunies en volume: *Primizie* (Turin, 1858); *Biondina* (Milan, 1859); *Florica Etaina* (Turin, 1859); *Tra Rose e spine* (*id.*, 1883), etc.

MÉLITA ou **MÉLITÈNE** (Turquie d'Asio) (V. MALATIA).

MÉLITE. Ancien nom de *Malte* (V. ce mot),

MÉLITÉE (*Melitæa* Fabr.) (Entom.). Genre de Lépidoptères-Rhopolocères, du groupe des Nymphalides-Nymphalines, établi, en 1807, par Fabricius (*Ill. Mag*, VI, p. 284) et dont les espèces nombreuses (37) et variables ont leur quatre ailes brun jaune couvertes de dessins noirs très divers. La première paire de pattes est presque atrophiée. Les larves, cachées, sont couvertes de verrues hérissées de poils et les chrysalides sont suspendues par un fil fixé à l'extrémité caudale. Espèce type : *M. Athalia* Fabr. P. T.


Mélitée.

MÉLITÈNE (Géogr. anc.). Ville de l'ancienne Cappadoce, ch.-l. d'un district du même nom, situé à l'E. de cette province. La ville était bâtie sur un affluent de l'Euphrate près du fleuve et de l'endroit où la grande route royale des Assyriens et des Perses le croisait. Elle occupait probablement la place d'un vieux château. Son importance date de Trajan. Ce devint une grande ville, ch.-l. de la prov. d'Arménie seconde. La légion XII fulminata y avait son camp. Anastase et Justinien la fortifièrent. En 577, Chosroès Ier y fut battu par les Romains. Les ruines se voient à *Malatia*.

MÉLITÉNIOTE. Famille byzantine, qui fut surtout florissante au XIIIe et au XIVe siècle. Plusieurs de ses membres s'occupèrent de théologie et de médecine. On connaît un *Constantin* Méliténiote, qui fut sous Andronic II, avec le patriarche Bekkos, un des plus ardents partisans de l'union avec Rome. — Un autre, *Théodore*, était en 1361 grand sacellaire de Sainte-Sophie et διδάσ-

καλος τῶν διδασκάλων. On ne sait à quel Méliténiote il faut attribuer le poème allégorique généralement désigné sous ce seul nom, sorte de roman en vers, plein d'érudition mythologique et littéraire. Cet ouvrage singulier semble dater pourtant du XIVe siècle. Ch. DIEHL.

MÉLITON (Saint), évêque de Sardes en Lydie, dernière partie du IIe siècle. Fête, le 1er avr. Eusèbe (*Hist. ecclés.*, IV, 13, 26) donne une liste de dix-neuf de ses ouvrages et des extraits de trois d'entre eux. Nous ne mentionnerons que ceux-là : *Mémoire présenté à Marc-Aurèle* en faveur des chrétiens. Saint Jérôme place la composition de cet écrit en l'an 170. Le *British Museum* possède la version syriaque d'une apologie attribuée à Méliton. D. Pétra l'a fait imprimer dans le *Spicilegium Solesmense*, avec une traduction latine de Renan. Mais elle ne contient aucun des passages cités par Eusèbe; et elle paraît avoir un caractère sensiblement différent de l'écrit mentionné par cet historien. Traité en deux livres *Sur la pâque;* six livres de *Sélections* contenant des passages de la loi et des prophètes rapportés à Jésus-Christ, au moyen de l'interprétation allégorique. On trouve dans cet ouvrage une énumération des livres de l'Ancien Testament qui doivent être admis comme canoniques par les chrétiens. — La liste d'Eusèbe montre que Méliton écrivit sur presque tous les sujets dont les chrétiens s'occupaient alors. L'autorité dont il jouissait dans les premiers siècles de l'Eglise est attestée par Polycrate d'Ephèse, présentant Méliton comme une des lumières des Eglises d'Asie, et par Tertullien rapportant qu'il était considéré comme un prophète. C'est pourquoi son nom fut emprunté par des auteurs de livres apocryphes. Au mot MARIE (t. XXIII, p. 93), nous avons cité un de ces livres : *Sancti Melitonis, episcopi Sardensis de Transitu Virginis liber*. Dans ses *Reliquiæ sacræ* (Oxford, 1814, t. I), Routh a recueilli les fragments les plus vraisemblablement authentiques des ouvrages de Méliton. Il semble bien démontré que ceux qui ont été publiés par D. Pitra, dans son *Spicilegium* (Paris, 1854, t. II et III), ne sont que des extraits d'écrits fort postérieurs de Pères occidentaux, notamment de Grégoire le Grand.

MELITOPOL. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Tauride, sur la Moltchna ; 8,700 hab. Fondée au début du XIXe siècle, elle a d'importantes foires, et sert de marché aux colonies agricoles voisines des Mennonites.

MÉLITTE (*Melittis* L.) (Bot.). Genre de Labiées-Bétonicées, formé d'une seule espèce, le *M. Melissophyllum* L., plante herbacée des taillis et des bois montagneux de l'Europe centrale et méridionale, caractérisée par son calice trilobé, sa corolle sub-bilabiée, ses étamines à loges d'anthères divergentes et ses verticillastres composés ordinairement de 6 fleurs. Ses belles corolles blanches, tachées de rose, en font la plus belle de nos Labiées vulgaires. On la désigne habituellement sous le nom de *Mélisse sauvage*, *M. des bois*, *M. bâtarde*, et quelquefois sous celle de *M. punaise* et de *M. puante* à cause de son odeur forte, peu agréable. Elle passait jadis pour diurétique, lithontriptique et emménagogue. Dr L. HN.

MÉLITUS (V. MELETUS).

MELIUS (Spurius) (V. SPURIUS).

MELK. Bourg d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, r. dr. du Danube, sur la rivière Melk ; 2,000 hab. Sur un rocher granitique qui domine le fleuve de 60 m. s'élève une fameuse abbaye bénédictine fondée en 1089, rebâtie de 1701 à 1738. Elle remplace un château des Babenberg donné aux moines par Léopold II ; elle repoussa les attaques des Turcs, notamment en 1683.

BIBL. : KEIBLINGER, *Gesch. des Benediktinerstifts Melk ;* Vienne, 1851-69, 3 vol.

MELKART, dieu phénicien (V. PHÉNICIE, § *Religion*).

MELKITES. Population de Syrie. Ce sont des Arabes venus du Yémen longtemps avant l'ère chrétienne et qui ont été renforcés par des colons du Hedjaz et du Nedjed. Ils se convertirent au christianisme au IVe siècle, mais obtinrent que la langue liturgique de leur église fût l'arabe. Le nom de Melkites, c.-à-d. « royaux », leur fut donné par leurs adversaires qui accusaient leurs convictions d'être inspirées par le désir de se conformer aux ordres des souverains de Byzance. On vante le courage et l'intelligence des Arabes Melkites et la pureté de leur langue. Ils forment le noyau de l'Eglise catholique melkite ou grecque-unie de Syrie (140,000 fidèles en Asie), dont le chef est reconnu par le pape comme patriarche de Jérusalem et d'Alexandrie et par le sultan (depuis 1848) comme chef civil de sa communauté (V. EGLISE GRECQUE-UNIE).

BIBL. : PALGRAVE, *Essays on Eastern questions*. — D'AVRIL, *les Eglises d'Orient et leurs rapports avec Rome*.

MELKSHAM. Ville d'Angleterre, comté de Wilts, sur l'Avon ; 2,000 hab. Belle église qui remonte au XIIe siècle; sources minérales, thermales et froides ; toiles fines. Non loin est le village de *Bromham* où est enseveli Thomas Moore.

MELLA. Rivière d'Italie, sous-affl. du Pô (rive gauche). Elle prend sa source au monte Dardana et coule avec une direction générale vers le S., dans le val Trompia, passe à 3 kil. de Brescia et se jette dans l'Oglio, près d'Ostiano, après un cours de 96 kil. Elle reçoit de nombreux torrents. Elle alimente des usines métallurgiqnes dans son cours supérieur et des canaux d'irrigation dans son cours inférieur. De 1805 à 1814, la Mella donna son nom à un département du royaume d'Italie dont le ch.-l. était Brescia.

MELLAC. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Quimperlé ; 1,421 hab.



Melittis melissophyllum L.

MELLACORÉE. Rivière de la Guinée française. Elle a ses sources par 9°40′ lat. N. et 15°5′ long. O. ; elle passe à Pharmoréah, débouche dans la mer près de Benty. C'est, à proprement parler, un large estuaire dans lequel se réunissent plusieurs cours d'eau secondaires (Mania, Morrécaréah, Samo). Très nombreuses factoreries sur les rives. Elle a été reconnue par Laffon de Ladébat en 1845. Elle arrose le pays de Moréah, dont le chef s'est placé, par les traités de 1865, de 1866 et de 1879, sous le protectorat de la France. Le poste de Benty fut fondé en 1868. Le gouverneur de Sierra Leone avait conclu en 1877, avec le

roi de Samo, un traité qui assurait à l'Angleterre une partie de la Mellacorée. Ce fut le point de départ des discussions et des négociations qui ont abouti aux traités de 1882, 1889 et 1895, délimitant Sierra Leone et les territoires français. Ces discussions facilitaient les troubles qui pendant plusieurs années ont été constatés dans la région frontière. Le lieutenant Plat et le capitaine Audéoud ont relié par deux itinéraires différents, en 1882, le Fouta-Djallon à la Mellacorée. En 1891, le capitaine Brosselard-Faidherbe s'est rendu de la Mellacorée au Niger ; ce serait, d'après lui, la meilleure voie de pénétration vers le Niger, et il a fait le plan d'un chemin de fer dans cette direction. M. Lamadon, administrateur du cercle de la Mellacorée, y a fait, en 1891-92, des levés topographiques. Le capitaine Briquelot a relevé en 1893 la route de Farannah (Haut-Niger) par Benty ; un poste a été établi sur cette route à Ouasson, dans le Tamisso, un peu au N.-E. des sources de la Mellacorée. — Le cercle de la Mellacorée, qui fait partie de la Guinée française, est un pays très fertile et très commerçant. L. Del.

Bibl. : Bohn, *les Possessions françaises du bas de la côte*, dans *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, 1885. — X.., *la Mellacorée et Sierra-Leone* (chez Ch. Bayle), 1891. — *Délimitation de Sierra Leone*, dans *Revue de droit international public*, 1895. — Laffon de Ladébat, *Revue coloniale*, 1845. — Rapport du capitaine Brosselard-Faidherbe, dans *Renseignements coloniaux*, *Journal officiel*, 27 juil. 1891.

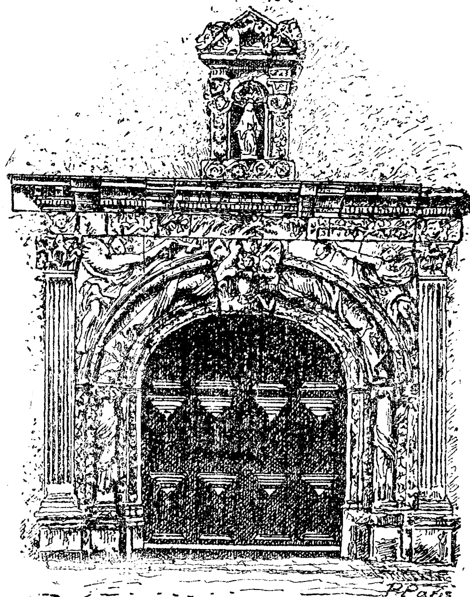
MELLAN (Claude), peintre et graveur français, né à Abbeville en mai 1598, mort à Paris le 9 sept. 1688. Elève de Léonard Gaultier, puis de Villamena, à Rome (1624), il se lia ensuite avec le peintre Simon Vouet, dont il subit l'ascendant. Il ne rentra en France qu'en 1636. Dessinateur de marque, il fut très fluctuant comme graveur. Très serré tout d'abord, son burin tomba ensuite dans un excès contraire. Il chercha, sans succès, à implanter en France la gravure monotone à l'aide d'une seule taille, et il poussa cette bizarrerie jusqu'à graver une tête du Christ (*la Sainte-Face*) au moyen d'un seul trait partant du bout du nez et finissant en spirale aux extrémités de la planche : tour de force absolument enfantin. Il gaspilla ainsi des dons réels, et il n'occupe dans son art qu'une place honorable, tout en ayant pu figurer parmi les maîtres de la gravure. Parmi plus de 300 planches qu'on a de lui, dont bon nombre de vignettes et de frontispices, se distingue une série de portraits : *Saint-Pierre Nolasque* (1627); le savant *Fabri de Peiresc* (1637); le cardinal de *Richelieu* (1651); le surintendant *Fouquet* (1660), etc. G. P-i.

Bibl. : A. de Montaiglon, *Catalogue raisonné de l'œuvre de Cl. Mellan, précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages*; Abbeville, 1856, in-8.

MELLE. Com. de Belgique, province de Flandre orient., arr. de Gand, sur l'Escaut; 4,200 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Cologne. Exploitations agricoles. La congrégation des joséphites possède à Melle un vaste établissement d'éducation très fréquenté par des étudiants anglais et américains.

MELLÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Louvigné-du-Désert; 1,122 hab.

MELLE. Ch.-l. d'arr. du dép. des Deux-Sèvres, sur un plateau de la rive gauche de la Béronne, affluent de la Boutonne; 2,848 hab. Les Romains, qui avaient exploité en ce lieu une mine de plomb argentifère, lui avaient donné le nom de *Metallum*. L'exploitation continua sous les Mérovingiens et les Carolingiens qui eurent à Melle un atelier monétaire. Les filons étant épuisés, l'atelier fut supprimé vers le XIe siècle. Après avoir été aux mains des Anglais au XIVe siècle, Melle devint une baronnie royale qui appartint au duc de Berry, à la fin du XIVe siècle, et au comte du Maine en 1452. Les protestants s'emparèrent de la ville en 1574; mais elle fut bientôt reprise par le duc de Montpensier. Elle retomba de nouveau aux mains des protestants, puis le duc de Thouars la leur enleva. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup fatal à l'industrie des serges qui s'y était développée. Aujourd'hui, Melle possède des tanneries. Le commerce consiste principalement en grains, en bestiaux et surtout en mulets. L'église Saint-Pierre (mon. hist.) date du XIIe siècle. L'église Saint-Hilaire (mon. hist.), des XIe et XIIe siècles, est un beau type du style roman poitevin. L'ancienne église Saint-Savinien (mon. hist.), du XIe siècle, sert de prison. On remarque aussi la porte de l'hospice provenant d'un couvent construit sous Louis XIV, ainsi que deux tours du XVe siècle. Melle est la patrie de l'agronome Jacques Bujaut (1771-1842) à qui l'on a élevé un buste. On célèbre à Melle, depuis le moyen âge, la fête de la Bachellerie ou de la Jeunesse. G. R.



Porte de l'hospice de Melle.

MELLÉ. Ancienne ville du Soudan occidental, capitale du grand empire des Mandingues, détruite en 1500 par les Sonrhays. Il n'en reste aujourd'hui aucune trace et son emplacement même n'a pu être déterminé. D'après Ibn-Batouta, elle aurait été situé près du lac Debo, au S. de Tombouctou.

MELLECEY (*Meliciacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry, sur l'Orbize ; 940 hab. Carrières de pierre. Moulins, briqueteries, fours à chaux. Traces de voie antique. Restes, encore importants au XVIIe siècle, d'un édifice romain. Ancienne chapelle de Marloux fondée au XIIe siècle, ruinée en partie au XVIe. Ancien château de Germolles bâti à la fin du XIVe siècle par les ducs de Bourgogne. Les habitants de Mellecey ont été affranchis par François Ier en 1517. L-x.

MELLÈGUE. Rivière d'Algérie et de Tunisie qui se forme sur le plateau de la province de Constantine par la réunion de l'oued Chabro et de la Meskiana, longs déjà de 100 kil. ; l'oued Chabro part de la source d'Aïn Chabrou qui forme un grand marais, habité jadis par les éléphants; la Meskiana reçoit elle-même l'oued Sbikha, qui traverse des terres très fertiles dont le blé est célèbre; on trouve dans la dépression de la Sbikha des ruines romaines. Le Mellègue coule au N.-E. en Algérie pendant 170 kil., entre en Tunisie, passe à 10 kil. à gauche de la ville du Kef et se jette dans la Medjerda.

MELLEMA (Elcie-Edouard-Léon), philologue et mathématicien hollandais, né à Leeuwarden en 1544, mort en 1822. Il devint professeur à Aix-la-Chapelle, à Anvers, à Haarlem et à Leyde, et fut reçu bourgeois d'Anvers vers

1580. Il publia plusieurs ouvrages d'assez médiocre valeur. En voici les principaux : *Dictionnaire ou promptuaire Flameny-Françoys* (Anvers, 1589, in-4; rééd. Rotterdam, 1602, 1630); *le Trésor de la langue allemande* (en holland.; Rotterdam, 1622, in-4); *Arithmétique composée de plusieurs inventions et problèmes nouveaux* (Anvers, 1582, 2 vol. in-4; rééd. 1586); *Traité de comptabilité* (en holland.; Franecker, 1590).

MELLERAN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Sauzé; 1,159 hab.

MELLERAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Lassay; 420 hab.

MELLERAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Montmirail; 1,060 hab.

MELLEROY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châteaurenard; 741 hab.

MELLES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat; 815 hab.

MELLET (Charles-Marc-Louis de), général hollandais, né à Vevey (Suisse) le 1er sept. 1759, mort près de Cambrai le 13 janv. 1811. Entré en 1780 au service des Etats-Généraux, il fut envoyé en Guyane. Il y organisa les milices et repoussa les Anglais. En 1802, il revint en Europe, puis repartit bientôt pour la Guyane. En route, il fut fait prisonnier par la flotte anglaise. Il devint général-major, puis gouverneur de Breda. Il fut fait prisonnier par le duc de Reggio. Napoléon Ier l'envoya en Italie, mais il mourut en route dans sa chaise de poste.

MELLEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 341 hab.

MELLEVILLE (Maximilien), géologue et archéologue français, né à Laon le 20 avr. 1807, mort à Paris le 9 juil. 1872. Fils d'un imprimeur de Laon et imprimeur lui-même, il montra peu de goût pour les affaires, vint à Paris, y étudia les sciences naturelles, principalement la géologie, et fit plusieurs voyages d'exploration en France, en Suisse, en Italie. Il consigna les résultats de ses observations et de ses découvertes dans des mémoires publiés par le *Bulletin de la Société géologique* et dans les trois ouvrages suivants : *du Diluvium* (Laon, 1842, in-8); *les Sables tertiaires inférieurs du bassin de Paris* (Paris, 1843, in-4); *Théorie des puits naturels* (Paris, 1843, in-8). Il donna en même temps une *Carte géognostique du nord du bassin de Paris* (1843). Puis il se tourna vers les recherches archéologiques et écrivit sur l'histoire de son pays natal une longue série de monographies du plus haut intérêt et d'une exactitude généralement très grande : *Histoire de la ville de Laon* (Laon et Paris, 1846, 2 vol. in-8); *Histoire de la ville et des sires de Coucy* (*id.*, 1848, in-8); *Notice historique sur Clacy* (*id.*, 1853, in-8), histoire des anciens vidames de Laon; *Notice historique et généalogique sur les châtelains de Coucy* (*id.*, 1855, in-8); *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du dép. de l'Aisne* (*id.*, 1857-58, 2 vol. in-8; 2e édit., 1865); *le Passage de l'Aisne, par J. César* (*id.*, 1864, in-8), etc. L. S.

MELLIKENCH (Aït). Tribu berbère d'Algérie, prov. de Constantine, qui habite à 8 kil. à l'O. d'Akbon; ses habitants sont environ 3,000. Peu de tribus ont été aussi longtemps hostiles à la France.

MELLILA. Douar d'Algérie, prov. de Constantine, dans le Djebel Massem; 1,400 hab. On y trouve le village d'Aïn-Cherchar. La belle fontaine d'Aïn-Mellila lui a donné son nom.

MELLIN (Georg-Samuel-Albert), philosophe allemand, né à Halle le 13 juin 1755, mort à Magdebourg le 14 févr. 1825. Il fit ses études à Halle et devint conseiller, puis superintendant du consistoire de Magdebourg. Il se consacra tout entier à la tâche modeste de répandre et de commenter la philosophie kantienne. Tel est l'objet de tous ses ouvrages philosophiques : *Marginalien u. Register zu Kant's Kritik des Erkenntnissvermægens* (Iéna, 1794-5, 2 vol. in-8); *Grundlegung zur Metaph. des Naturrechts* (*id.*, 1798, in-8); *Encyclopæd. Wærterbuch der krit. Philos. oder Versuch einer Erklærung der in Kant's Schriften enthaltenen Begriffe* (*id.*, 1797-1803, 6 vol. in-8), ouvrage précieux qui rendit en son temps de réels services; *Die Kunstsprache der krit. Philos.* (*id.*, 1798, in-8); *Allgem. Wærterbuch der Philos.* (Magdebourg, 1805 7, 2 vol. in-8). Il écrivit aussi quelques opuscules théologiques sans importance.

BIBL. : *Neuer Nekrolog der Deutschen*, 1825, p. 1342.

MELLIN (Gustaf-Henrik), auteur suédois, né à Revoleck le 23 avr. 1803, mort à Norra-Vram le 2 août 1876. Consacré pasteur en 1829, il exerça pendant quelques années son ministère à Stockholm. En 1848, il fut nommé aumônier de la garde suédoise et se retira, en 1851, à Norra-Vram comme pasteur. Il est un des écrivains les plus féconds de la Suède et a écrit dans les genres les plus divers; mais c'est surtout dans les nouvelles historiques qu'il s'est distingué; le style en est aisé, et il y a de la vivacité dans les descriptions. Ses nouvelles et romans les plus connus sont : *la Fleur de Kine-Kulle* (1829); *le Mariage de Sivard Kruse* (1830); *Anna Reibnitz* (1831); *Gustave Brahe* (1832); *Nouvelles historiques suédoises* (1866-83, 3 vol.); *Descriptions de la vie du peuple et de la nature du Nord scandinave* (1855-76, 4 vol.). Il a composé plusieurs recueils de vers, entre autres *Fleurs d'hiver* (1871); divers volumes d'histoire, *Histoire du Nord scandinave* (1850-55, inachevé), *Grands Hommes de la Suède* (1840-49), etc. Quelques-unes de ses nouvelles ont été traduites en allemand.

MELLIN DE SAINT-GELAIS (V. SAINT-GELAIS).

MELLINET (Antoine-François), général belge d'origine française, né à Corbeil le 29 août 1768, mort à Anvers en 1852. Après avoir servi dans les armées de la Révolution où il conquit le grade d'adjudant général (1793), il professa quelque temps à l'école centrale de Nantes, devint sous-inspecteur aux revues en 1802, prit part à la bataille de Waterloo comme chef de l'état-major de la jeune garde, fut banni en 1816, se retira à Bruxelles et, rentré en France (1819) s'établit à Nantes où il s'occupa de littérature et de politique. Etant allé en 1830 à la tête d'un corps de volontaires prendre part à la révolution belge, il fut nommé général de brigade par Surlet de Chokier, fut chargé du blocus de Maastricht, mais perdit peu après son commandement et s'attacha dès lors au parti radical. Compromis en 1848 dans l'échauffourée de *Risquons tout*, il fut condamné à la détention et subit sa peine dans la citadelle d'Anvers, où il mourut. Il avait écrit des *Fragments à la manière de Sterne* et plusieurs pièces de théâtre. A. D.

MELLINET (Emile), général français, fils du précédent, né à Nantes le 11 juin 1798, mort à Nantes en 1895. Sous-lieutenant à dix-sept ans, blessé à Metz en 1815, à Saint-Sébastien en 1823, il devint chef de bataillon en 1840, fit avec éclat à partir de cette époque les campagnes d'Afrique, rentra en France comme général de brigade (1850) et conquit au premier assaut de Malakoff (18 juin 1855) le grade de général de division. Il commanda une partie de la garde impériale pendant la guerre d'Italie, et sa brillante conduite à Magenta lui valut la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur (juin 1859). Appelé au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine (23 oct. 1863), il s'en démit en 1869. Il exerça aussi de 1865 à 1870 les fonctions de grand maître de la franc-maçonnerie française. Admis à la retraite en 1878, il passa ses dernières années dans sa ville natale. A. D.

MELLINGEN. Petite ville de Suisse, cant. d'Argovie; 833 hab. Elle est située sur la Reuss; on trouve dans ses environs d'immenses blocs de roches primitives, restes de la période glaciaire. Quelques historiens placent dans cette contrée la bataille qui eut lieu au Ier siècle ap. J.-C. entre les Romains, commandés par Cecinna, et les Helvétiens.

MELLINI (Domenico), historien italien, né à Florence vers 1540, mort à Florence le 28 mars 1620 (et non

comme on le croyait en 1610). Il fut précepteur de Pierre, un des fils de Cosme Ier de Médicis; mais, auparavant, il avait été au concile de Trente, à la suite de Jean Strozzi, envoyé grand-ducal. Il a écrit : *Descrizione dell'entrata della serenissima Reina Giovanna d'Austria e dell' apparato fatto in Firenze nella venuta*, etc. (Florence, 1566); *Descrizione dell' apparato della Comedia ed Intermedii d'essa recitata in Firenze il giorno di S. Stefano dell' anno 1565 nella gran sala del palazzo di S. E. S. nelle reali nozze di... Francesco Medici principe di Firenze*, etc. (Florence, 1566), tous deux cités par la Crusca; *Ricordi intorno ai costumi, azioni e governo di... Cosimo Ier* (Florence, 1820); *Trattato intitolato visione dimostratrice della malvagità del carnale amore* (Florence, Giunti, 1566); *Vita di Filippo Scolari volgarmente chiamato Fippo Spano* (Florence, 1606); *Dell' Origine azioni e costumi e lodi di Matilda gran contessa d'Italia* (Florence, 1589), œuvre qui fut si vivement censurée qu'il dut publier une *Lettre apologétique* (Florence, 1594), etc.

BIBL. : NEGRI, *Scrittori fiorentini*, p. 152. — VERMIGLIOLI, préface à l'édition des *Ricordi intorno*, etc.

MELLINI (Giuseppe-Zama), érudit et théologien italien, né à Bologne le 24 janv. 1788, mort à Bologne le 1er mars 1838. D'esprit très éveillé, il apprit en peu de temps le grec et l'hébreu; dès vingt-sept ans, il était professeur et occupait la chaire de théologie scolastique, dogmatique et polémique à l'université de Bologne, et en 1832, il succéda à Ambrosi dans la chaire *De Locis theologicis et de Religione*. Nous avons de lui comme théologien et comme hébraïsant : *Lexicon peripateticon*, etc. (Bologne, 1816); *Compendio della dottrina cristiana* (Bologne, 1829); *Gesù al cuore del giovine* (*id.*, 1830); *Institutiones biblicæ* (*id.*, 1832); *Pensieri religiosi e morali* (*id.*, 1835), etc. M. MENGHINI.

BIBL. : RAMBELLI, *Notizia della vita e delle opere del prof. G. E. Mellini*; Imola, 1839.

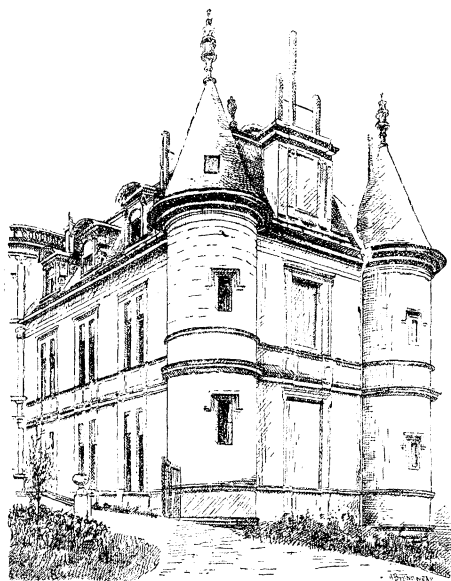
MELLIONNEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Goarec; 1,227 hab. Château de Trégarantec (XVIIe s.).

MELLITA (*Mellita* Klein) (Zool.). Genre d'Echinodermes, de la classe des Echinides, ordre des Clypéastroïdes, famille des Scutellidés. Ces Echinides ont leurs ambulacres pétaloïdes larges et fermés, et quatre pores génitaux. Ex : *Mellita quinquefora* Ag. de l'Amérique.

MELLIVORA (Zool.) (V. RATEL).

MELLIVORODON (Paléont.) (V. RATEL).

MELLO (*Merlo*, *Marlou*, *Mellotum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, dans la vallée du Thérain; 411 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. — Mello, une des plus anciennes seigneuries du Beauvaisis, donna son nom à une célèbre maison chevaleresque dont les membres les plus connus furent les Dreux de Mello, Renaud et Guillaume qui érigea la ville en châtellenie en 1280. Au XIVe siècle, cette baronnie passa dans la maison de Neelle par le mariage de Marguerite de Mello avec Jean de Neelle. Une nouvelle alliance la fit échoir, après six générations, à Guillaume de Montmorency, père du connétable Anne. Après la mort de Henri II, petit-fils d'Anne et qui eut la tête tranchée par ordre de Louis XIII, Mello fut donnée à Charlotte-Marguerite de Montmorency, sa sœur, épouse du prince de Condé. A défaut d'héritiers mâles, le duc Montmorency-Luxembourg fut autorisé par Louis XV à aliéner la seigneurie de Mello. Elle appartient maintenant à la famille Sellière. Mello avait un chapitre fondé par Martin de Mello en 1103, un prieuré établi par Renaud de Mello en 1157, et un hôtel-dieu, situé à Cires, mais administré par les autorités de Mello. Le bourg était clos de murs. Le château fut pris par les Anglais en 1422. Ce château, construit en premier lieu sous les Carolingiens, puis réparé en 1400, fut en partie rebâti par Louise de Neelle en 1480 et plus tard en 1770. Il est encore des plus remarquables avec ses grosses tours du XIIe siècle, sa chapelle gothique et ses quatre tourelles de la fin du XVe. Ce château, désormais à l'abri de la destruction, contient d'admirables collections d'objets d'art recueillis par MM. Sellière. L'église actuelle (mon. hist.), autrefois celle du chapitre, est un mélange de style roman (XIe siècle) et



Château de Mello.

gothique; elle contient, dans une chapelle latérale ayant servi de sépulture aux Montmorency, des bas-reliefs Renaissance, et, au-dessus du maître-autel, une très belle copie de Raphaël représentant *l'Assomption*, donnée par M. Pillot, avant-dernier propriétaire du domaine de Mello. — Exploitation de tourbe; filatures, manufactures de cachemire, fabrique de limes, etc. C. ST-A.

MELLO. Bourg du Portugal, à 26 kil. N.-O. de Guarda; 800 hab. Il a donné son nom à une branche de la maison de Bragance.

MELLO (Don Francisco Manoel), écrivain et historien portugais, né à Lisbonne le 23 nov. 1611, mort à Lisbonne le 13 oct. 1665. Il s'engagea dans l'armée espagnole et servit avec distinction en Flandre où il devint mestre-de-camp. Envoyé en Catalogne avec son régiment pour y réprimer les troubles contre Philippe IV, il a raconté plus tard son expédition en espagnol. Quand la révolution de 1640 éclata, il alla offrir son épée à la maison de Bragance et fut chargé de fonctions diplomatiques. Mais il s'attira dans une intrigue amoureuse, la haine d'un personnage puissant qui le fit accuser du meurtre de Francisco Cardoso : il fut condamné et resta en prison pendant neuf ans, au bout desquels on le bannit au Brésil. Il fit intervenir en sa faveur la cour de France et revint enfin à Lisbonne où il ne s'occupa plus que de littérature. Parmi ses ouvrages que l'on évalue parfois à cent volumes, le plus classique par le style et l'exactitude minutieuse du récit est intitulé : *Historia de los movimentos, separacion y guerra de Cataluña en tiempo de Felipe IV.* Ce livre parut en 1645 à Lisbonne en espagnol sous le nom de *Elemente Libertino*; la meilleure édition est celle de Ferrer, parue à Paris en 2 volumes, 1826-1832. Parmi ses poésies, le recueil le plus connu s'intitule *Las tres musas de melodino* (Lisbonne, 1649 et Lyon 1665); ce sont des satires et des vers comiques dans la manière de Quevedo, dont Mello avait été l'ami intime. Ph. B.

MELLO DE CASTRO (Julio de), littérateur portugais, né à Goa en 1658, mort à Lisbonne en 1721. Fils d'un vice-roi des Indes, il servit d'abord en Asie, puis se consacra à la littérature. Il fut chargé dans l'académie portugaise établie en 1716 de rédiger les éloges des grands hommes

portugais; en 1720, il fut nommé membre de l'académie royale d'histoire et recueillit les documents concernant Sanche Ier et Alphonse II. Ph. B.

MELLO Freire dos reis (Paschoal Jose de), le plus célèbre jurisconsulte portugais, né à Anciao en 1736, mort à Lisbonne en 1798. Professeur de droit à Coïmbre (1772), il fit des recherches approfondies sur l'histoire du droit civil et contribua beaucoup à créer dans son pays une législation nationale. En 1783, il revisa les lois du Portugal, mais ce n'est que longtemps après sa mort que le *Code pénal* put être publié. On cite de lui *Historiæ juris civilis Lusitani liber singularis*. Cet ouvrage est très estimé. Ph. B.

MELLOBAUDES ou **MALLOBAUDES.** Chef franc au service des Romains qui vivait au IVe siècle et qui combattit pour leur compte les Alamans. Comte des domestiques sous l'empereur Gratien, il commanda une partie de l'armée dans la campagne de 377 contre les Germains et eut une grande part à la victoire d'*Argentaria*. Plusieurs historiens l'identifient, non sans vraisemblance, avec Merobaudes, chef franc, cité par les textes comme ayant servi les Romains sous Valentinien et Gratien, deux fois consul en 377 et en 383, commandant de l'armée de Gratien, qu'il aurait trahie pour l'usurpateur Maxime et mis à mort par celui-ci.

MELLONI (Macedonio), physicien italien, né à Parme le 11 avr. 1798, mort à Portici, près de Naples, le 11 août 1854. Professeur de physique à l'université de Parme depuis 1824, il prit part au mouvement révolutionnaire de 1831, dut s'expatrier, passa une année à Genève, puis vint se fixer à Paris et ne put rentrer dans son pays qu'en 1839, sur la pressante recommandation de Fr. Arago et d'Alex. de Humboldt. Nommé presque aussitôt directeur du conservatoire des arts et métiers de Naples, directeur de l'observatoire météorologique du Vésuve, professeur de physique au bureau météorologique, il perdit de nouveau toutes ses situations à la suite des événements de 1848 et vécut dès lors retiré à Portici, où il mourut du choléra. Il était membre de la Société italienne et correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1835). Melloni a créé, presque seul, une branche nouvelle de la physique, très superficiellement étudiée avant lui par W. Herschell et Leslie, la chaleur rayonnante. Ses premiers travaux avaient porté sur l'hygrométrie. En 1831, s'étant lié avec Nobili, il perfectionna la pile thermo-électrique que venait d'imaginer celui-ci en y joignant un galvanomètre très sensible et en fit le thermomultiplicateur ou *appareil de Melloni*, avec lequel il commença ses célèbres expériences sur la transmission de la chaleur à travers les diverses substances liquides et solides. Employant à cet effet les sources de chaleur les plus différentes et les plus constantes qu'il put trouver, il détermina pour chaque source le pouvoir de transmission de chaque substance ou diathermansie, classa les corps en *diathermanes* et *athermanes* (V. Diathermane), et fut finalement amené à poser le principe de l'identité de la chaleur et de la lumière, principe qu'il avait lui-même d'abord combattu et qui a été, depuis, expérimentalement démontré par Jamin et Masson (V. Chaleur, t. X, pp. 245 et 246). Un important ouvrage, que la mort l'empêcha d'achever, devait embrasser à la fois les principes et les règles complètes de la chaleur rayonnante; le tome I seul a paru : *la Thermocrose ou la coloration calorifique* (Naples, 1850, in-8). C'est, par suite, dans des mémoires épars, publiés principalement par les *Annales de physique et de chimie* (1830 à 1848) et par les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* (1836 à 1854), qu'il faut chercher l'exposé de ses découvertes. On en trouvera les titres dans le *Biogr.-liter. Handwörterbuch* de J.-C. Poggendorff (Leipzig, 1863, t. II). Melloni est en outre l'auteur d'intéressantes études sur les propriétés de la rétine et du cristallin, sur la puissance calorifique de la lumière lunaire, sur l'induction électrique, sur la grotte d'azur de Capri. Il s'est aussi occupé de daguerréotypie : *Relazione intorno al dagherrotipo* (Naples, 1839, in-4); *Esperienze sull' azione chimica dello spettro solare relativamente alla dagherrotipa* (Naples, 1840, in-4). L. S.

Bibl. : A. de la Rive, *Notice sur M. Melloni*, dans la *Biblioth. univ. de Genève*, oct. 1854. — *Rendiconto dell' accad. Napoli*, 1854. — Jamin, *Cours de physique*, t. III, part. 3, pp. 3 à 9, 51 et suiv., 93 et s., 104 et s.

MELLOUL. Lac salé d'Algérie, dép. de Constantine, à 20 kil. S.-S.-O. de Sétif, au pied du djebel Youssef (1,431 m.). Il est peu étendu, mais on propose de l'aménager pour y tenir en réserve les eaux de crue de l'oued Guellal et de l'oued Malek, qui pourraient servir à l'irrigation.

MELLY (André), naturaliste suisse, né à Genève en 1802, mort à Gagee (Haute-Egypte) le 19 janv. 1851. Etabli en Angleterre, il fonda à Liverpool un important établissement, mais l'étude des coléoptères resta sa passion dominante. Il y consacra sa fortune, recueillit des matériaux abondants et un certain nombre d'espèces nouvelles. Il a réuni une collection précieuse qui est aujourd'hui au musée de Genève. Melly mourut au retour d'un voyage en Nubie sur lequel il a écrit des *Souvenirs* (Londres, 1852).

MELNIK. Ville de Bohême, rive droite de l'Elbe, en face du confluent de la Moldava; 2,400 hab. Eglise du XIIe siècle; château des Lobkovitz qui fut jadis la résidence de veuvage de plusieurs reines douairières de Bohême. Le vignoble planté par Charles IV en ceps de Bourgogne donne un bon vin rouge.

MELNIK. Ville de Turquie, vilayet de Salonique, liva de Sérès, à l'E. du Strouma, 370 m. d'alt.; 5,500 hab. grecs ou grécisés. Archevêché grec.

MELNIKOV (Pavel Ivanovictch), romancier russe, né à Nijni-Novgorod le 3 nov. (22 oct.) 1819, professa aux gymnases de Chadrinsk (gouv. de Perm) et de Nijni-Novgorod (1839-46), entra dans l'administration et publia, outre d'intéressants ouvrages historiques sur les raskolniks, de jolies nouvelles (sous le pseudonyme d'*Andréi Petcherskii*), grands romans mettant en scène les mœurs des marchands de la secte des raskolniks et des paysans du Volga.

MÉLO (Barthélemy de), sculpteur du XVIIe siècle, né dans les Pays-Bas. Il travaillait à Versailles de 1684 à 1695 et fut membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Les jardins de Versailles conservent un *Mercure* copié par lui d'après l'antique, un terme de *Philosophe*, exécuté sur les dessins de Mignard, un *Vase de marbre*, au Tapis Vert. Il avait sculpté, au portail de l'église Saint-Barthélemy, dans la Cité, les figures de *Saint Barthélemy*, son patron, et de *Sainte Catherine*, et, pour l'intérieur de cette église, le tombeau de *Clerselier*. On voyait de lui encore, à Saint-Sulpice, le tombeau de *l'Abbé de Marolles*, dont le médaillon est aujourd'hui au Louvre.

MELO (V. Mello).

MELOCACTUS (*Melocactus* T.). I. Botanique. — Genre de Cactacées-Cérées, voisin par ses fleurs des *Cereus* (V. ce mot). On en connaît une trentaine d'espèces, originaires des régions chaudes de l'Amérique; elles se distinguent par une grosse tige charnue et subglobuleuse ou conoïde, plane à la base, munie de côtes longitudinales tuberculeuses et armées d'aiguillons fasciculés ou étoilés, avec un sommet florifère capituliforme, chargé de poils laineux. L'ovaire est immergé et le fruit finalement émergé; celui-ci donne une pulpe fraîche, vulnéraire. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les *Melocactus* se cultivent en serre chaude ou en serre tempérée, sur rocailles ou en pots, dans un mélange de terre légère et de terreau. On maintient la terre fraîche et on donne des bassinages légers et fréquents pendant la période active de la végétation. En hiver on laisse reposer les plantes sans les arroser. La multiplication se fait de graines, de boutures, de greffes.

MELOCRINUS (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles caractérisé par un opercule calicinal formé d'un grand nombre de plaquettes petites mais épaisses : le calice est en forme de poire ou de melon. Les bras bien développés, ramifiés et soudés, portent des pinnules. La tige est ronde ou elliptique. Ce genre est du silurien supérieur et du de-

vonien d'Europe et de l'Amérique du Nord (*Melocrinus hieroglyphicus*). Les genres *Ctenocrinus*, *Scyphocrinus*, *Corymbocrinus*, *Abacocrinus* font partie de cette famille que Zittel sépare de celle des *Actinocrinidæ* (ACTINOCRINUS et CRINOÏDES). E. TROUESSART.

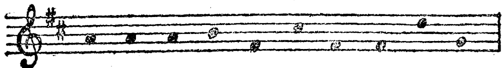
MÉLODIE. Succession de sons musicaux disposés dans un ordre tel qu'ils puissent offrir à l'oreille et à l'esprit un sens satisfaisant. Il semble en effet superflu de vouloir établir qu'une suite de sons jetés au hasard ne constituent pas plus une *mélodie* qu'une suite de mots jetés de même ne constitueraient une *phrase*.

Ex. d'une mélodie :



(Berlioz, *la Damnation de Faust*).

Mêmes notes jetées au hasard, sans coordination et sans rythme, et n'offrant plus aucun sens :



Il n'est rien d'ailleurs de plus malaisé à déterminer que les conditions dont la réunion est nécessaire pour la production d'une mélodie. Si l'étude des lois qui régissent l'*harmonie* (V. ce mot) peut permettre à un individu, même dépourvu de toute faculté créatrice au point de vue musical, d'écrire des séries d'accord, irréprochablement enchaînés les uns aux autres, et par conséquent agréables à l'oreille, aucune science ne peut mettre le plus habile harmoniste à même de créer une phrase mélodique. La mélodie est à la composition musicale ce que la *ligne* ou le *contour* sont aux arts du dessin, tandis que l'harmonie peut être comparée à l'architecture. Or, on sait que la connaissance de cette dernière suffit à la construction d'un édifice correctement et solidement bâti, mais qui du reste peut être dépourvu de toute valeur esthétique.

Néanmoins, et bien que nulle étude ne puisse douer du génie créateur celui à qui il a été refusé, il n'en est pas moins vrai que les plus heureuses dispositions peuvent être aidées par la pratique de certains principes généraux. La mélodie, non plus que la poésie ou l'éloquence, n'échappe à l'application de cette vérité. Voici, en ce qui la concerne, les observations techniques qu'il y a lieu de présenter :

Les éléments de la syntaxe mélodique sont les gammes, les intervalles, la modulation, les différentes valeurs de notes, la mesure et le rythme. Sans insister sur la plupart de ces éléments dont le rôle est assez évident et sur lesquels on pourra d'ailleurs consulter chacun des mots qui les désignent, nous nous attacherons de préférence à la modulation et au rythme.

La *modulation* consiste dans le passage d'une tonalité à une autre. Elle est, le plus souvent, déterminée par le rapport chromatique qui existe entre certaines notes, naturelles dans un ton, diésées ou bémolisées dans un autre.



(Beethoven, 9e symphonie).

Il est aisé de concevoir l'importance de la modulation comme élément de variété dans le discours musical. Elle n'est pas moins précieuse au point de vue de la richesse du coloris. On sait en effet que le choix de la tonalité n'est nullement arbitraire et répond au caractère de la composition, par lequel il doit être déterminé. S'il en est ainsi de la tonalité initiale, les tonalités successives que la mélodie traversera devront également être choisies d'après un rapport analogue. On trouvera au mot *modulation* tous les détails qui s'y rattachent et ne sauraient prendre place dans cet article. Nous ajouterons seulement que, si l'harmonie aide puissamment à moduler, la mélodie y peut aussi parvenir, quoique dans de moins larges limites. Rappelons ici cette parole de Haydn « qu'il faut s'efforcer, en modulant, d'éviter de tomber dans la porte de l'appartement au lieu d'y entrer poliment et avec décence. »

Quant au *rythme*, son étude seul exigerait de longs développements que le lecteur trouvera en consultant l'article qui le concerne. Nous ne l'envisagerons donc que dans ses rapports essentiels avec la mélodie. Leur importance est majeure. Si, en effet, un mouvement rythmique partagé en membres égaux exerce déjà sur l'oreille une indéniable attraction, que sera-ce lorsqu'il sera joint à une phrase mélodique ! C'est dire que toute mélodie, pour être caractérisée, doit se diviser en plusieurs membres semblables séparés par des *cadences* ou repos plus ou moins sensibles à l'oreille. L'ensemble de ces membres rythmiques et mélodiques compose une *période* à laquelle en peuvent succéder d'autres, et le tout doit former un sens complet, achevé, satisfaisant l'entendement du musicien.

Il va de soi que la répétition du même rythme est compatible avec la variété des dessins mélodiques qu'il accompagne, et aussi qu'un même membre de phrase peut renfermer différents dessins. Quant aux diverses espèces de cadences destinées à séparer les membres de phrase, et à ponctuer pour ainsi dire le discours mélodique, on en trouvera l'énumération et la description au mot CADENCE.

Une légère modification dans le rythme peut rendre banale la plus agréable mélodie, comme elle peut aussi donner un intérêt inattendu à une mélodie par elle-même peu intéressante. Le compositeur doit donc apporter une attention soutenue à la construction rythmique de sa mélodie. Au reste le secret de la beauté dans l'invention musicale gît tout entier dans l'union mystérieuse des sons et du rythme suivant des lois dont nous ne pouvons esquisser que les préceptes les plus vagues et les plus extérieurs.

On appelle phrase *carrées* celles dont le nombre de mesures est divisible par quatre, mais les membres d'une période mélodique se succèdent aussi de 5 en 5, de 6 en 6 mesures, etc., et des combinaisons de mesures en nombre alternativement pair et impair produisent les plus heureux effets ; un champ presque infini est ouvert à cet égard aux groupements les plus variés, et c'est au goût qu'il appartient d'agir suivant les circonstances.

Il en est de même relativement au nombre des membres composant une période. La musique peut ici s'assimiler à l'éloquence et doit éviter d'exagérer la longueur des *tirades*. Il ne suffit pas non plus que les membres soient isolément bien traités, mais leur enchaînement doit être logique, naturel et non pas opéré par des soudures trop artificielles, ou des *chevilles* toujours visibles, quelque soin qu'on prenne à les dissimuler. De très longues périodes peuvent être fort intéressantes. L'air d'Antigone dans l'*Œdipe à Colone* de Sacchini ne comprend qu'une seule période de trente-six mesures. — Dans *Carmen*, de Bizet, la phrase de Don José, commençant par ces mots : « La fleur que tu m'avais jetée... » ne s'achève que sur la quarante-sixième mesure.

Il découle de tout ceci que la phrase musicale, de même que la phrase parlée, doit être harmonieuse dans ses proportions ; son étendue, sa coupe doivent être en rapport avec les sentiments qu'elle veut exprimer. Il semble tout d'abord que l'énonciation d'un tel principe soit superflue, mais l'histoire de la musique prouve malheureusement que les musiciens l'ont fréquemment perdu de vue et que les situations dramatiques ou les sentiments d'une part, et de l'autre la traduction qu'en prétendait donner la musique ont maintes fois présenté le plus singulier contraste.

La mélodie ayant été étudiée en elle-même et au point de vue abstrait, nous trouvons, si nous passons dans le domaine de l'application, qu'on peut l'envisager dans deux cas différents : 1° si la mélodie est destinée à faire corps avec des paroles, elle ne devra pas se borner à en interpréter la signification littérale. Son rôle est plus grand et plus

large; il consiste à évoquer l'âme même du poème, à faire jaillir de l'enveloppe des mots la lumière de la pensée, à rendre sensible, par l'intermédiaire du son et du rythme, la splendeur intime et la beauté mystérieuse de l'idée. Il faut enfin que, de cette association magique de la musique et du verbe, naisse un être esthétique créé par leur pénétration réciproque, participant de leur double nature, mais la réalisant dans une vivante unité.

Le musicien devra donc à son art de ne le consacrer, sous ce rapport, qu'à des œuvres littéraires qui en soient dignes. Ceci n'implique pas seulement l'abandon de certains genres qui évidemment ne comporteraient pas l'aide de la musique; — personne, à coup sûr, ne songeant à noter le texte d'un sermon ou encore les vers d'un poème didactique, — mais aussi un discernement délicat dans le choix des morceaux aptes à recevoir cette collaboration. En thèse générale, on peut affirmer que tout ce qui est clair et précis, tout ce qui *se suffit à soi-même* peut se passer du commentaire musical, celui-ci, comme nous venons de le dire, devant s'attacher à donner la sensation de l'inexprimable.

Mais il y a en outre une accommodation entre le rythme des vers et celui des sons qui doit être réalisée sous peine de compromettre l'harmonie de leur association. Rapports mystérieux et complexes dont les lois échappent presque entièrement à l'analyse, qu'il faut sentir et non rechercher péniblement, l'inspiration ne pouvant s'aider ici du raisonnement qu'après lui avoir fourni l'objet et les instruments de son travail.

Il y a plus, chaque poète exige une étude spéciale quant à la nature de son vers. Celui de Théophile Gautier, par exemple, précis et coloré, — celui de Lamartine, ample et fluide, — celui de Victor Hugo, éclatant et sonore, toutes ces formes si individuelles exigent une conformité de coloris et de coupe dans la mélodie qui viendra se joindre à elles.

Nous ne devrions pas avoir besoin de faire observer que le premier devoir consiste, dans l'espèce, à respecter les lois de la quantité prosodique, si fréquemment négligées ou délibérément violées. D'illustres compositeurs ont donné, sur ce point, de détestables exemples. Meyerbeer, à qui sa qualité d'étranger vaut sans doute le bénéfice de circonstances atténuantes, est à cet égard un modèle qu'il faut se garder d'imiter. Non seulement ses partitions fourmillent d'unions mal assorties entre des syllabes brèves et des notes accentuées, mais encore on peut remarquer le sans-façon regrettable avec lequel il écrit des mélodies vocales dans le style instrumental, coupant les phrases au hasard pour conserver à un rythme l'aspect qu'il lui a primitivement donné.



(Meyerbeer, *le Prophète*, acte IV.)

Berlioz est en général à l'abri d'un semblable reproche; quelquefois, néanmoins, il a sacrifié la prosodie à la régularité du rythme mélodique (V. dans la *Damnation de Faust*, la *Chanson du roi de Thulé* et le *Chœur de la fête de Pâques*).

Gounod apportait un soin extrême à la notation des vers et en respectait scrupuleusement la quantité. Nous devons ajouter que ce respect est partagé, à de rares exceptions près, par les compositeurs contemporains.

Mais on ne saurait disconvenir du tort qu'ont fait subir aux chefs-d'œuvre étrangers la plupart des traductions s'appliquant tant bien que mal, et plus souvent mal que bien, au texte musical. Non seulement elles déplacent les accents toniques, occasionnant par là des résultats déplorables, — c'est, par exemple, une syllabe brève qui se trouve fortement accentuée, tandis qu'un mot de valeur disparaît rapidement pour laisser une conjonction occuper longuement une note tenue, — non seulement des effets dramatiques tournent au grotesque, mais les auteurs de ces méfaits vont plus loin et ne craignent pas de modifier la mélodie, changeant les valeurs des notes, en supprimant ou en ajoutant au besoin, faisant en un mot de leur traduction un nouveau lit de Procuste sur lequel les phrases mélodiques gisent, démembrées et défigurées. C'est ainsi que Mozart, Haydn, Weber, Schumann ont dû, pour pénétrer en France, être soumis à ces cruels traitements orthopédiques. Il en était ainsi de Wagner, jusqu'au moment où M. Alfred Ernst nous a donné de ses poèmes une traduction que l'on peut regarder comme définitive.

Généralement parlant, il est aisé de concevoir l'influence que peuvent avoir sur la mélodie les différentes langues, suivant la force plus ou moins grande de leur accentuation, le nombre proportionnel de leurs consonnes par rapport à celui de leurs voyelles, etc. Les langues méridionales, et par excellence la langue italienne, prêteront naturellement à la vocalisation. Les langues plus riches en articulations imprimeront à la mélodie des rythmes plus caractérisés. Les effets de cette influence subsisteront, même lorsque les paroles seront absentes de la mélodie. On s'en convaincra en étudiant, entre autres, les thèmes hongrois, traités et transformés par Schubert ou par Brahms, ou encore les airs irlandais arrangés par Beethoven.

L'influence du rythme est prépondérante sur la mélodie appliquée à certains mouvements ou gestes mesurés. Dans les airs de danse le rythme joue un rôle d'une telle importance qu'il suffirait à lui seul pour accompagner les mouvements des danseurs. La mélodie doit aussi se plier à ses exigences et n'occuper en quelque sorte qu'un rang subalterne. Toutefois, cette servitude est plus apparente que réelle: La régularité d'un rythme déterminé aide à l'essor de la mélodie qui peut se déployer à l'aise et dont la variété doit contraster heureusement avec l'inflexibilité du dessin rythmique. La poésie connaît des effets analogues, et on sait à quel point la répétition de certains mètres et de certaines coupes est favorable à l'élaboration de l'œuvre poétique, combien la pseudo-tyrannie du rythme est douce à l'éclosion du vers. L'oreille de l'auditeur se plaît à cette monotonie qui le charme. Il prévoit complaisamment le retour d'un dessin semblable à celui qu'il vient d'entendre avec plaisir, et sait gré au poète qui mêlera à cette jouissance attendue la révélation d'une pensée nouvelle. — On peut chercher ici, en ce qui tient à la musique, le secret du succès de tel ou tel air de danse dont la mélodie banale a souvent trouvé grâce en faveur du rythme qui l'accompagnait. Mais entendons bien que ce rythme, si impérieux qu'il soit, n'a ni le droit, ni le pouvoir de ramener la mélodie à je ne sais quelles fonctions serviles impliquant l'obligation de se traîner dans un cercle restreint de formules usées. Si, pour nous borner à des exemples bien connus, la plupart des valses et des mazurkas dites *dansantes*, sont en général dépourvues de tout caractère mélodique original, il est facile de trouver chez Mozart, Weber, Chopin, Schumann, etc. des preuves nombreuses de l'innocence du rythme imposé, quant aux méfaits dont on l'accuse.

Comme transition entre la mélodie vocale et la mélodie instrumentale, il faut parler ici de celle qui, soit dans une *pantomime* (V. ce mot), soit dans une pièce de théâtre, tragique ou comique, souligne une action développée devant le spectateur par le geste ou la parole. On sait quel puissant commentaire la musique fournit ainsi au drame, en exprimant ce que ressent le personnage en scène, ou en rappelant, par une réminiscence appropriée, le souvenir d'un fait ancien qu'elle réveille dans la mémoire de l'auditeur. — Relativement à la pantomime nous ferons seulement remarquer le soin que le compositeur doit prendre de suivre, geste par geste, et même pensée par pensée, le développement de l'action, et quelle excellente occasion lui est offerte de combiner les mélodies caractéristiques, d'en varier les développements et d'en modifier les contours. Les *ballets* (V. ce mot), représentés sur nos scènes lyriques

sont en partie des pantomimes comportant des *airs de danse* proprement dits.

Quant au *mélodrame*, action dramatique dans laquelle la musique intervient, nous n'en parlerons que pour signaler le cas où une *mélodie* se fait entendre pendant un récit déclamé dont elle s'efforce de relever encore la signification. *Le Songe d'une nuit d'été* de Mendelssohn nous en offre de charmants exemples. Mais on n'en saurait citer de plus beaux que les admirables mélodies accompagnant dans *Manfred* de Schumann, l'*Apparition du génie de l'air* et les paroles que le héros du drame adresse à Astarté. Citons encore la *Bénédiction* de Struensée, de Meyerbeer, et le dialogue de Renaude et de Balthazar, dans *l'Arlésienne* de Bizet.

2° Nous devons étudier maintenant le second cas, celui où la mélodie est confiée à un instrument. Le musicien n'ayant pas à se préoccuper des soins multiples qu'exige l'accommodation de la musique aux paroles jouit donc d'une entière liberté par rapport à la coupe et au rythme de sa mélodie. Il est seul maître de choisir la route qu'il va suivre et peut voyager de la manière qui lui conviendra le mieux, pressant ou ralentissant à son gré l'allure primitivement adoptée, allant droit au but ou multipliant les haltes, négligeant les incidents du voyage, ou en prenant occasion au contraire pour tenter de nouvelles excursions. Nous ferons d'ailleurs observer que l'écriture de la mélodie instrumentale demande aussi, indépendamment des connaissances techniques indispensables, un goût et un discernement tout particuliers. Pour les premières : études spéciales des qualités et des ressources de chaque instrument et de leurs timbres, soit qu'on doive les faire entendre isolément, soit qu'on se propose de les combiner, nous renvoyons le lecteur au mot ORCHESTRATION. Le reste appartient à ce mystérieux domaine sur lequel la science ne peut revendiquer aucune autorité. Nous ne redirons pas ce que nous avons dit plus haut sur les éléments de la syntaxe méthodique. Les considérations relatives aux coupes et aux rythmes, en un mot à ces lois du *nombre* qui président à toutes les manifestations de l'intelligence, doivent trouver ici leur application.

Quelle que soit cependant son inexprimable beauté, la mélodie n'est guère employée isolément; en d'autres termes une succession de sons musicaux appelle presque toujours le secours d'autres sons se faisant entendre simultanément avec eux. Les partisans même les plus fanatiques de la mélodie absolue ne la conçoivent pas sans un *accompagnement* quelconque. Cette scission arbitraire entre les deux éléments primordiaux de la composition musicale est évidemment injuste, puisqu'elle impliquerait une subordination de l'un à l'autre, en la fondant sur une fausse conception de leurs rapports mutuels. Il n'en est pas moins vrai que la conception la plus vulgaire de la nécessité d'un accompagnement soutenant la mélodie repose sur un juste postulat de notre esprit. L'expérience confirme ici la théorie. Rarement une mélodie se fait entendre seule au delà d'un temps assez restreint. Le beau prélude du cinquième acte de l'*Africaine*, de Meyerbeer, joué à l'unisson par les instruments, dure dix-sept mesures, l'harmonie intervenant pendant le cours de la seizième pour aider à la conclusion de la phrase mélodique. L'ouverture du *Freischütz* de Weber et celle du *Jeune Henri* de Méhul débutent par des phrases mélodiques comprenant, la première huit mesures, et la seconde dix-sept (cette dernière se trouve harmonisée dès la seizième mesure). Enfin l'introduction du ballet de *Henri VIII* de M. C. Sains-Saëns commence par une suite de dessins mélodiques se poursuivant pendant dix-sept mesures et simplement soutenus de quelques rares accords. Il serait aisé sans doute de trouver d'autres exemples, mais on constaterait qu'il s'agit presque toujours, en ce cas, de *phrases préparatoires*, éveillant l'attention de l'auditeur, et servant en quelque sorte de hérauts venant annoncer le thème principal. *Manfred* de Schumann, et *Tristan et Yseult* de Wagner renferment deux solos de cor anglais contenant, le premier cinquante-deux, le second quarante-deux mesures, et dénués d'accompagnement. Mais ces deux morceaux étant censés joués au loin par des pâtres, s'accommodent bien mieux ainsi à l'illusion scénique. Nous en dirons autant des dessins mélodiques se répondant l'un à l'autre, et qu'exécutent les clarinettes dans le prélude du *Prophète*, pendant trente et une mesures.

La mélodie, considérée comme moyen d'expression, est merveilleusement apte à traduire un sentiment simple. Mais dans l'âme humaine un sentiment ne peut guère s'éveiller sans en émouvoir d'autres qui s'associent au premier, parfois entrent en lutte avec lui, formant un tissu changeant et complexe. C'est à l'harmonie que revient la mission d'interpréter ces associations et ces combats et d'en régler l'apparent désordre d'où doivent naître de nouvelles beautés.

Nous devons dire quelques mots des *ornements* dont on a souvent paré, et quelquefois défiguré, la mélodie. Au premier rang, il faut placer l'*appogiature*, d'un usage très fréquent, consistant en une note étrangère précédant la note principale. La *broderie* succède au contraire à cette note principale, la remplace momentanément et lui cède à nouveau la place; l'*échappée* lui succède également, mais sans retourner à elle. — On fait un grand usage de la *note de passage* placée entre deux notes essentielles appartenant à une même harmonie. L'*anticipation* consiste en une note émise avant l'accord dont elle fait partie. Les *grupetti*, les *mordants*, bien plus employés autrefois que de nos jours (V. notamment les compositions pour clavecin de Bach, Couperin, Rameau, etc.), les *trilles*, les successions de gammes et d'arpèges venant orner les points d'orgue et les cadences finales, tous ces artifices, en un mot, ont pour objet de varier le dessin mélodique, parfois même de l'égayer ou de le rendre plus piquant. Un goût sévère doit présider à leur emploi, de nombreux exemples n'ayant que trop montré le déplorable abus qu'on en peut faire.

La mélodie peut aussi être variée par l'emploi de notes surajoutées, de telle façon que la phrase primitive transparaisse toujours, au moins dans ses éléments principaux, — quelles que soient les modifications apportées au mouvement ou même parfois au rythme par les *variations* dues à la fantaisie de l'auteur. On a parfois abusé de ce genre de composition, mais de grands maîtres en ont tiré souvent un heureux parti. Les œuvres de Hœndel, Mozart, Haydn, Weber, Schumann, etc., en offrent de nombreux modèles.

Si maintenant, après avoir étudié la mélodie en elle-même, nous essayons d'en rechercher les origines, nous les trouverons vraisemblablement dans la déclamation. Chez les Grecs, l'intensité de l'accentuation conduisit les récitants à une intonation determinée. Cette sorte de déclamation notée suivait fidèlement le rythme syllabique et en précisait la quantité. Les règles de la *mélopée* (V. ce mot) avaient donc un rapport étroit avec celles de la prosodie. Ajoutons que si la musique ne se séparait point alors de la poésie, elle se joignait souvent à la danse et se subordonnait à ces deux arts.

Le *plain-chant* (V. ce mot), héritier de la mélopée antique, en conserva les traits généraux. La psalmodie, sorte de récitatif dépourvu de caractère rythmique, régna en maîtresse absolue jusque vers le XIIIe siècle, époque à laquelle le sens de la mélodie parut faire de remarquables progrès. En ce qui concerne ses relations avec le *chant* proprement dit, nous renvoyons le lecteur à ce mot, ainsi qu'au mot CHANSON.

La phrase mélodique a peu à peu émergé du récit noté, alors qu'une pensée plus dramatique et plus poétique, prenant en quelque sorte conscience d'elle-même, trouvait sa réalisation dans une forme adéquate, plus distincte et plus personnelle. Comme nous l'avons établi ci-dessus, l'intervention du rythme était nécessaire pour que l'idée musicale

pût s'affirmer, se développer et prendre son essor, capable dès lors d'embrasser tous les sentiments, toutes les passions, et de s'élever jusqu'aux sommets où l'ont amenée les maîtres.

Le « récitatif accompagné » peut être regardé comme un intermédiaire entre le récitatif simple et l'air mélodique. Nous en pouvons indiquer comme exemple les nos 9, 18 et 28 de la *Passion selon saint Mathieu*, de Bach. La régularité du rythme de l'accompagnement formant un harmonieux contraste avec la liberté d'allure de la partie vocale produit une étrange et saisissante impression. D'autre part, le n° 20, et surtout le n° 17 de la même œuvre nous fournissent d'admirables modèles d'un récit se transformant en mélodie rythmée pour exprimer avec plus de relief et d'intensité un passage plus frappant du texte. Le compositeur agit ici d'une manière analogue à celle de Shakspeare, passant de la prose au vers selon que les épisodes de son drame comportent l'un ou l'autre de ces moyens d'expression (V. le *Roi Lear*, *Hamlet*, etc.).

Sans vouloir empiéter ici sur le mot *récitatif*, nous devons faire observer, en ce qui concerne ces transitions du récitatif à la mélodie caractérisée, qu'il est aisé d'en trouver d'analogues dans la musique instrumentale. Nous en indiquerons comme spécimens la *Fantaisie et fugue* de Johann-Ernst Bach, l'*Adagio senza tempo* de la sonate en *mi* maj. (op. 6) de Mendelssohn, la sonate en *ré* min. (op. 31) de Beethoven, et surtout le *récitatif* instrumental, puis vocal de la *Symphonie avec chœur*. La divergence s'accentua de plus en plus entre le récitatif et la mélodie; le premier fut réservé aux passages narratifs ou descriptifs, la seconde s'affirmant et s'enrichissant par un groupement plus ordonné et plus appréciable des éléments rythmiques et des intervalles, et s'attachant avec une prédilection marquée à tous les sentiments généraux plus aptes, semblait-il, à recevoir l'adjonction de la phrase musicale.

On sait comment, l'amour-propre et la virtuosité des chanteurs aidant, la mélodie vocale finit par devenir, en Italie surtout, souveraine absolue, se souciant assez peu des paroles qui lui servaient moins de texte que de prétexte, se complaisant à des répétitions et à des développements exagérés, et disparaissant quelquefois sous la stérile abondance des ornements qui l'étouffaient (V. Chant). On sait comment Gluck réagit, au siècle dernier, contre ce désastreux état de choses. Nous renvoyons au mot Opéra pour l'histoire de ces transformations. Rappelons seulement la révolution opérée en ce siècle par Richard Wagner, substituant au système illogique de l'*opéra*, avec ses divisions tranchées en récitatifs, airs, duos, etc., qui rompaient la marche de l'action et en détruisaient l'unité, sa conception juste et logique du drame lyrique; coulant d'un seul jet son poème et sa mélodie qui, vivante merveille de grâce, de souplesse, de puissance et d'incessante originalité, naît, chante, s'élève, se subdivise, se multiplie, court à travers le réseau polyphonique, s'épanouit en mille combinaisons et ne se sépare jamais de l'idée dramatique dont elle est tout ensemble le symbole et la plus haute réalisation. Il n'en a pas moins été convenu pendant longtemps que Wagner n'était pas *mélodiste*, constatation qui d'ailleurs avait été successivement faite à l'égard de Schumann, de Beethoven, de Mozart, de Gluck et de bien d'autres, et qui ne manquera certainement pas de s'abattre encore sur maint compositeur !

Si le mot « mélodie » s'applique dans le sens le plus général à un chant vocal ou instrumental *prédominant*, il n'en est pas moins vrai que plusieurs mélodies peuvent être entendues simultanément, n'en déplaise à Jean-Jacques Rousseau. La *fugue* (chez Bach ou Hændel, par exemple), qui est entre toutes la forme la plus complexe de l'architecture musicale, n'est faite que de mélodies simultanées se superposant et se combinant suivant des règles spéciales qui relèvent du *contrepoint* (V. ce mot). Mais sans aller si loin, il suffit de faire remarquer dans un *duo* ou dans un *trio* la coexistence de différentes mélodies qui, prises individuellement, gardent un caractère parfaitement déterminé. Les mélodies ainsi associées peuvent offrir des contrastes très piquants. On connaît, dans le *Déserteur*, les deux chansons de genre différent qui, après avoir été chantées successivement, sont ensuite reprises toutes deux ensemble :

Bertrand.
Tous les hom - mes sont bons, on ne voit que gens francs, etc.
Montauciel.
Vi - ve le vin, vi - ve l'a - mour, A-mant et bu - veur tour à tour,

(Monsigny, *le Déserteur*, acte II).

Citons aussi le double chœur des soldats et des étudiants, dans la *Damnation de Faust*.

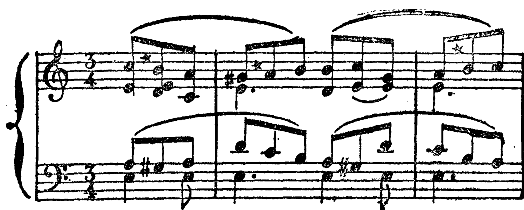
La mélodie moderne peut être regardée comme dérivant de l'harmonie. Il y a lieu, à ce point de vue, de l'envisager : 1° tantôt comme le sommet d'une série d'accords et appartenant à des harmonies différentes ; 2° tantôt comme étant formée de diverses notes provenant du même accord. Voici des exemples de ces deux cas :

Au près de toi je res - te, etc.

(J.-S. Bach, *Passion selon saint Mathieu*, n° 23).

(Beethoven, Concerto en *mi b.*).

Entre les notes mélodiques faisant partie d'un même accord se glissent souvent des *notes de passage* (V. plus haut), qui n'enlèvent pas à cette agrégation harmonique son caractère d'unité.



(Schumann, Symphonie en *ré* min.).

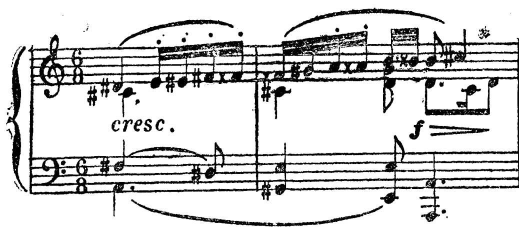
(Nous marquons d'un astérisque les *notes de passage* de la mélodie.)

Ces notes transitives produisent fréquemment des successions offrant des fragments plus ou moins longs de la gamme. Ces progressions par degrés conjoints ont souvent donné naissance à de fort belles mélodies. En voici un exemple :



(Chopin, Concerto en *mi* min.).

L'emploi des intervalles chromatiques ajoute à la mélodie un caractère de flexibilité très particulier qui peut convenir d'ailleurs à l'expression des sentiments les plus divers. Nous recommandons à cet égard l'étude de la *Fantaisie chromatique* de J.-S. Bach, et le prélude de *Tristan* et *Yseult* de Wagner, dont nous détachons ici un court fragment :



On le voit, outre que les éléments constitutifs de la mélodie sont susceptibles d'applications multiples, ils se prêtent à des combinaisons dont le nombre est immense. Si nous y joignons les ressources que l'harmonie et le contrepoint viennent d'autre part leur apporter, nous le verrons pourtant s'accroître encore. En effet, une même mélodie, successivement soutenue par des harmonies diverses, prend des aspects extrêmement variés. On pourrait évoquer ici l'image d'un paysage contemplé aux différentes heures du jour, et quoique toujours identique, transformé néanmoins par la coloration sans cesse modifiée des éléments dont il se compose. Un changement d'accord, moins que cela, l'altération d'une de ses notes, suffisent à modifier le caractère de la mélodie. On étudiera avec intérêt, sous ce rapport, le n° 4 de l'op. 23 de Schumann (Nachtstück).

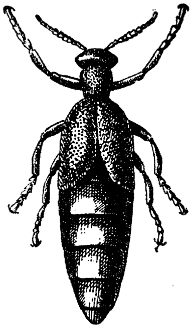
Il est aisé de concevoir l'importance d'une harmonie appropriée à une mélodie donnée. D'intéressantes phrases mélodiques, soutenues par un accompagnement plat et banal, ne sont pas choses très rares, et les œuvres de Donizetti ou de Bellini, pour ne citer que ces compositeurs, en fournissent d'assez nombreux spécimens. La connaissance des lois de l'harmonie est donc indispensable, et la mélodie ne saurait impunément s'en passer.

Si maintenant nous essayons de conjecturer, d'après le passé et le présent de la mélodie ce qu'elle sera dans l'avenir, nous ne pouvons guère en affirmer qu'une chose, c'est qu'elle évoluera, mais sans rien oser présager quant à la nature de cette évolution. Placée à la *basse* (V. ce mot), au temps de Palestrina, alors que les parties supérieures lui servaient d'accompagnement, montée ensuite à la partie aiguë (sauf exception), la mélodie n'a plus, sous l'inspiration de Wagner, une place distincte et immuable. Elle court d'une partie à l'autre, insoucieuse des formules et des traditions. L'emploi de *leit-motiven*, ou *motifs conducteurs*, thèmes caractérisant non-seulement chaque personnage, mais aussi chacun des éléments, des pensées et des mobiles principaux du drame, cet emploi ou, si l'on veut, ce système que Wagner a pu trouver chez ses devanciers à l'état embryonnaire, mais qu'il a fait sien par la force de son génie, a donné à la mélodie un caractère et un rôle nouveaux. — Ces thèmes une fois trouvés ne peuvent pas être traités arbitrairement, mais conformément à la marche de l'action dramatique. C'est à certains égards la méthode symphonique avec plus de précision et moins de liberté dans l'application des motifs thématiques. On observera que, dans cette conception, les dessins mélodiques devront posséder certaines qualités indispensables de *simplicité*, de *brièveté*, leur construction devant être telle que le motif puisse être désarticulé et transformé de manière à se prêter aux combinaisons les plus complexes de la trame harmonique.

Si grand que soit le nombre des formules mélodiques, il n'est pas infini. Est-ce à la difficulté d'en trouver de véritablement neuves qu'il faut attribuer, du moins en partie, l'importance extrême actuellement accordée au *développement* d'un thème parfois peu original en lui-même ? Il serait en ce cas assez intéressant de constater que nous aurions une tendance à revenir au point de vue des musiciens du XVe siècle, et à donner à la mise en œuvre du motif mélodique le pas sur la création de ce motif. La science harmonique est maintenant arrivée à un degré de raffinement et offre une plénitude de ressources qui ne semblent guère pouvoir s'augmenter. L'oreille s'est accoutumée à en discerner les richesses et à en jouir. Se lassera-t-elle de cette complexité et aspirera-t-elle un jour à un retour vers la simplicité ? Quoi qu'il en doive être, nous devons constater que les éléments intellectuels sont devenus de plus en plus nombreux et appréciables dans les productions de l'art musical. La mélodie n'a point échappé à leur influence. La subira-t-elle plus profondément encore ou s'en dégagera-t-elle après s'être prêtée à de nouvelles transformations ? Nul ne peut pénétrer ce secret qui est celui de l'avenir. René BRANCOUR.

MÉLODRAME. On entendait par là primitivement un drame mêlé de musique (V. OPÉRA). Le *Pygmalion* de J.-J. Rousseau, l'*Adriadne* de G. Benda en sont les premiers exemples. A la fin du XVIIIe siècle, on donna à mélodrame un sens différent qui y est resté attaché. C'était une pièce de théâtre populaire où des événements tragiques mêlés d'intermèdes comiques se jouaient, accompagnés de danses et de musique. Un ballet était intercalé dans le spectacle et la musique précédait l'entrée des personnages sur la scène ou annonçait les passages d'émotion violente. Le drame était une suite d'événements terribles, meurtres, viols, incendies ; l'innocence persécutée finissait généralement par triompher au cinquième acte. La *Gaîté* (V. ce mot) s'est illustrée en représentant les mélodrames de *Pixérécourt* (V. ce nom), de *Craigniez*, de *Cuvelier de Trye*, (V. ce nom) : le premier surtout eut une immense popularité. On peut citer comme des modèles du genre : *Victor ou l'Enfant de la forêt* (1798) ; *Cœlina ou l'Enfant du mystère* (1801) ; *Latude ou trente-cinq ans de captivité* (1834), de *Pixérécourt* (V. ce nom) ; *la Pie voleuse* (1815) de Craigniez, etc. ; Victor *Ducange* (V. ce nom) s'illustra aussi dans le mélodrame avec *Calas* (1819), *Thérèse ou l'orpheline de Genève* (1820). Il composa ensuite, en collaboration avec Dinaux, *Trente ans ou la vie d'un joueur* (1827), pièce qui est plus simple que les mélodrames anciens et qui fut le signal de l'abandon du genre. Le *drame* (V. ce mot) remplaça dès lors le mélodrame sur les théâtres populaires. Ph. P.

MÉLOÉ (*Melœ* Linné). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Méloïdes établi, en 1758, par Linné (*Syst. nat.*, éd. 10, 1758, p. 419). Les Méloés ont le corps long et mou, les élytres imbriquées à la base, déhiscentes après la moitié de leur longueur et bien plus courtes que l'abdomen très développé, très gonflé chez les femelles. Il n'y a pas d'ailes membraneuses, pas d'écusson; les pattes, robustes et comprimées, se terminent par des crochets bifides; il y a cinq articles aux tarses des pattes antérieures, quatre articles à ceux des postérieures. Les Méloés marchent lentement et se défendent par une exsudation, au niveau des articulations des pattes, d'un liquide blanc jaunâtre d'odeur très forte. Ils subissent tous l'hypermétamorphose (V. MÉTAMORPHOSE). On peut s'en servir comme de succédané des cantharides. En Europe, on trouve communément le *M. proscarabœus* L., en particulier sur les pelouses sèches et à la lisière des bois. Le *M. tuccius* Boss., abondant dans la région méditerranéenne, est employé comme un spécifique contre la rage, surtout en Tunisie. Dr L. Hn.


Meloë proscarabeus.

MELOGRANI (Giuseppe), géologue italien, né à Parghelia (Calabre) le 29 juil. 1750, mort à Zambrone le 21 déc. 1827. D'abord prêtre, il étudia ensuite à Naples les sciences naturelles et en 1789 se rendit en Allemagne pour s'y livrer à la géologie à l'Académie de Freyberg. A son retour, il devint inspecteur des mines de Calabre, organisa en 1801 un musée de minéralogie et fut nommé en 1812 inspecteur général des eaux et forêts. On lui doit : *Manuale geologico* (Naples, 1809, in-8); *Istituzione fisiche ed economiche de' boschi* (Naples, 1810, in-8); *Descrizione geologica e stat. di Aspromonte* (Naples, 1823, in-8), etc. Dr L. Hn.

MÉLOGRAPHE. Appareil imaginé et construit par M. J. Carpentier, destiné à enregistrer sur une bande de papier un morceau de musique joué sur un instrument à clavier quelconque. Cet appareil est indépendant de l'instrument lui-même et lui est simplement relié à l'aide de fils que peut traverser un courant électrique : un fil correspond à chaque touche du clavier et le courant s'y trouve lancé au moment où cette touche est frappée par le doigt de l'artiste; à cet effet, au-dessous du clavier, dans un espace qui existe libre dans tous ces instruments, se trouve placée une règle en bois, munie de lames métalliques flexibles; chacune de ces dernières correspond à la touche placée au-dessus d'elle; quand celle-ci s'abaisse, elle s'abaisse aussi et vient fermer le circuit électrique; dès que la touche se relève, la lame faisant ressort exécute le même mouvement et le courant se trouve interrompu. Il y a ainsi dans l'appareil trente-sept fils correspondant à autant de touches, plus un fil unique servant à fermer le circuit avec les précédents.

BIBL. : *La Nature*, 27 juin 1887.

MÉLOÏDES (Entom.). Famille d'Insectes-Coléoptères dont les représentants sont caractérisés ainsi qu'il suit : mandibules robustes; mâchoires à deux lobes; antennes de onze articles, rarement de neuf, épaisses et dilatées irrégulièrement ou allongées, presque moniliformes; tête trigone, resserrée postérieurement en un cou étroit; corselet à peu près de la largeur de la tête; élytres peu solides; abdomen de cinq à sept segments, de consistance molle, très développé; cuisses comprimées; jambes munies de deux éperons; tarses hétéromères, à crochets bifides. Les Méloïdes sont de taille assez grande. Les larves vivent en parasites dans les nids des Hyménoptères dont elles dévorent les œufs et les larves et subissent l'hypermétamorphose (V. MÉTAMORPHOSES). Les espèces qui sont douées de propriétés vésicantes répandent une odeur assez forte. Les principaux genres sont : *Meloë* Linn., *Horia* Fab., *Mylabris* Fab., *Cantharis* Geoff., *Lytta* Fab., *Sitaris* Lat. P. T.

MELOISEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Beaune; 664 hab.

MÉLOLONTHE (Entom.) (V. HANNETON).

MÉLOMÉLIE (Térat.). Les monstres mélomèles sont des monstres doubles (V. POLYMÉLIE) offrant un ou deux membres accessoires dont la racine se trouve snr les membres principaux. Il est rare qu'on observe autre chose que la duplication d'un membre. On n'a pas encore observé de mélomélie quadruple.

MELON. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du fruit du *Cucumis Melo* L. (V. CUCUMIS), probablement originaire des régions chaudes de l'Asie et cultivé dans les jardins potagers. Ce fruit, très gros, renferme une pulpe succulente, sucrée et parfumée, qu'on emploie en thérapeutique comme rafraîchissante et laxative; on en faisait jadis des cataplasmes. Les usages et les propriétés en sont d'ailleurs les mêmes que de la pulpe de carotte. Les graines de Melon faisaient partie autrefois des *quatre semences froides*. Dr L. Hn.

II. CHIMIE INDUSTRIELLE. — *Essence artificielle de melon* (V. ESSENCE, t. XVI, p. 389).

III. ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Le melon doit toujours se servir au commencement du repas. C'est un aliment d'une digestion peu facile et il convient de le manger assaisonné de sel et de poivre et non de sucre.

MELON (Jean-François), économiste français, né à Tulle, mort à Paris en 1738. Avocat auprès du Parlement de Bordeaux, il y fit la connaissance du duc de La Force qui, lorsqu'il prit un ministère sous la régence, l'appela près de lui. Il fut ensuite utilisé par d'Argenson, puis devint premier commis du cardinal Dubois, de Law et enfin secrétaire de Philippe d'Orléans, le régent, qui le consultait sur toutes les questions d'administration. Il a écrit un *Essai politique sur le commerce*, loué par Voltaire.

MELONE (Roccia). Montagne d'*Italie* (V. ce mot, t. XX, p. 1036).

MÉLONGÈNE (Bot.). Nom vulgaire du *Solanum Melongena* L (V. AUBERGINE).

MELONI (Pierre-Antoine), peintre et littérateur italien, né à Imola en 1761, mort à Lugo en 1836. Après avoir appris la peinture à l'école de P. Dardain et de Gottarelli, il exerça cet art à Ancône et à Lugo, où il a laissé quelques toiles représentant en général des sujets religieux. Plus tard, il se fit, dans cette dernière ville, professeur de dessin, et la protection du pape Pie VII le seconda dans ses efforts. Il avait fondé aussi, à Ancône, une Académie des beaux-arts. G. C.

MELONITES (Paléont.). Genre d'Oursins (Echinoïdes) fossiles, ainsi nommé à cause de sa forme sphéroïdale et caractérisé par des plaques interambulacraires couvertes seulement de granules, sans tubercules. Les plaques sont unies normalement ou imbriquées. Le *M. multipora* est du calcaire carbonifère de l'Amérique du Nord et se trouve aussi en Europe (Angleterre, Russie). Les genres *Palæchinus*, *Oligoporus*, *Lepidesthes* et *Protœchinus* sont de la même famille et des mêmes couches géologiques.

MELONYCTERIS (V. ROUSSETTE).

MÉLOPÉE. Partie de l'art musical qui, chez les Grecs, se rapportait à la composition mélodique. On trouvera à l'art. MUSIQUE GRECQUE l'énumération et la définition des autres branches de cet art. En ce qui concerne la *mélopée*, nous savons qu'elle consistait dans la pratique des éléments de l'*harmonique*, c.-à-d. les sons, les intervalles, les genres, les tropes et les systèmes; indépendamment du rythme dont les règles appartenaient à la *rythmopée*. La mélopée comprenait : 1° Le *choix* de la région de la voix à laquelle devait être confiée la mélodie; acte important qui demandait une considératoin attentive du texte à noter

et du genre tragique, religieux, etc., auquel il se rattachait; 2° le *mélange*, ou art de relier entre eux les sons et les registres vocaux et de faire une heureuse application des *métaboles* (transitions servant à amener dans le cours d'une composition des changements de mode ou de système, ou des modifications au caractère de la mélodie); 3° l'*emploi*, ou la mise en œuvre des éléments préalablement choisis, en d'autres termes, la composition définitive de l'œuvre musicale. Quant à cette œuvre considérée en elle-même, — la musique étant chez les anciens, comme nous l'avons dit au mot MÉLODIE, subordonnée à la poésie, — elle se réduisait à une sorte de déclamation notée, s'attachant à suivre fidèlement et à renforcer encore le rythme des mots du texte et en respectant scrupuleusement la quantité prosodique. Les instruments avaient pour mission de soutenir le récitant et de guider son intonation. De toutes les parties de la technique musicale des Grecs, la mélopée est celle que nous connaissons le moins, les documents étant à son sujet extrêmement rares. On agira donc sagement en n'accueillant qu'avec réserve les nombreuses conjectures qui se sont produites relativement aux règles de la *mélopée*. R. B.

MÉLOPHAGE (*Melophagus* Latr.). Genre d'Insectes-Diptères, du groupe des Pupipares et de la famille des Hippoboscides, établi pour le *M. ovinus* L. qui vit en parasite dans l'épaisseur de la toison des moutons. Son corps, de couleur ferrugineuse, est dépourvu d'ailes; la tête large, dégagée du thorax, porte des yeux très petits, et la trompe égale la longueur de la tête. Les pattes se terminent par des griffes à deux dents.

MÉLOPLASTE (Mus.) (V. GALIN).

MÉLORIA (La). Banc de sable d'Italie, à 8 kil. O. de Livourne (Toscane), portant une tour construite par les Pisans. En 1241, les Génois, alliés du pape, y furent battus par les Pisans, partisans de Frédéric II; les cardinaux qui se rendaient à Rome furent chargés par l'empereur de chaînes d'argent, et le pape Grégoire IX, qui d'ailleurs avait près de cent ans, mourut de douleur à la nouvelle de cette défaite. Une seconde bataille eut lieu dans les mêmes parages en 1284; mais cette fois les Génois furent vainqueurs des Pisans.

MÉLOS (V. MILO).

MELOTHRIA (*Melothria* L.) (Bot.). Genre de Cucurbitacées, dont on connaît une cinquantaine d'espèces herbacées des régions tropicales, couchées ou grimpantes, avec ou sans vrilles. Elles ont les fleurs monoïques ou dioïques, les pétales entiers avec 6 étamines ou plus souvent 5, les anthères droites ou arquées, l'ovaire logé dans un réceptacle dilaté en sac ovoïde ou fusiforme, avec 2-3 placentas multiovulés. Le fruit est bacciforme. Le *M. pendula* L. est une espèce du Brésil, dont les baies pisiformes offrent des propriétés drastiques et sont très usitées dans la thérapeutique vétérinaire. Dr L. HN.

MÉLOTROPE. Appareil destiné à reproduire sur un instrument à clavier un morceau de musique enregistré par le *mélographe* (V. ce mot).

MÉLOUKOT. Ville de l'Inde, prov. d'Achbagraur, royaume de Mysore. Les 3,000 hab. sont presque tous brahmanes Sri-Vichnavites. Autrefois cité florissante dont les ruines subsistent. Le grand temple est très riche; la fête annuelle du Vaïra Moudi y attire de très nombreux pèlerins.

MELOZZO DA FORLI, peintre italien (V. FORLI).

MELPOMÈNE (Mythol.) (V. MUSES).

MELRAKKA-SLETLE. Presqu'île d'Islande, située sur la côte septentrionale, entre les fiords d'Akar et de Thistill. Les terres de la côte sont très basses et forment plusieurs pointes; le seul bon abri de cette côte rocheuse est à 4 kil. au S. du point de Rivenœs, dans la crique d'Asmundas Tadawig; le port de Raufar est situé en dedans de la petite pointe de Hofdin, sur la côte E. de Melrakka Slette; c'est un port très bon pour les petits navires.

MELRAND. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Baud; 3,421 hab. Grotte de Saint-Rivalaire, avec statue vénérée.

MELRIR (Chott) (V. MELGHIG).

MELROSE. Village d'Ecosse, comté de Roxburgh, sur la Tweed au N.-E. de Selkirk; 1,400 hab. Ruines de la fameuse abbaye fondée en 1136 par le roi David Ier et qui fut la plus riche d'Ecosse. Les ruines de son église sont encore le plus beau monument du pays : le chœur du XVe siècle est bien conservé; sous le grand autel repose le comte James Douglas († 1388).

BIBL. : WADE, *History of Saint-Marys Abbey Melrose;* Edimbourg, 1861.

MELROSE. Ville des Etats-Unis, comté de Massachusetts; 8,500 hab. Machines à coudre, aiguille, cordonnerie, etc.

MELSENS (Louis-Henri-Frédéric), chimiste et physicien belge, né à Louvain en 1814, mort à Bruxelles en 1886. Il fut d'abord l'élève de J.-B. Dumas, puis il fréquenta les cours de l'université de Bonn, et devint, en 1841, professeur de physique à l'Ecole vétérinaire de Cureghem. Il s'occupa spécialement de deux ordres de recherches : les unes se rapportent à l'art de guérir et ont pour objet l'emploi de l'iodure de potassium; les autres appartiennent au domaine de la physique et ont pour objet le perfectionnement des paratonnerres. Dans le premier ordre d'idées, Melsens établit l'importance de l'iodure de potassium pour la guérison des affections saturnines et mercurielles. Ses remarquables travaux furent récompensés par le prix Monthyon. Il perfectionna les paratonnerres en supprimant les tiges élevées, en multipliant le nombre des pointes et en les disposant en éventail sur un conducteur, afin de diviser la décharge électrique et la rendre ainsi inoffensive. Malsens a publié plus de cent mémoires et notices; la liste complète en a été dressée par de Heen.

BIBL. : DE HEEN, *Biographie de L.-H.-F. Melsens*, dans l'*Annuaire de l'Acad. roy. de Belgique*, 1893.

MELTON-MOWBRAY. Ville d'Angleterre, comté et à 20 kil. N.-E. de Leicester, sur le Wreak, au centre de la région des chasses; 6,400 hab. Ecuries pour 800 chevaux de chasse; grand commerce de pâtés de porc et de fromage de Stilton.

MELTZER (Harold), humoriste norvégien, né à Bergen le 7 mars 1814, mort à Christiania le 25 juil. 1862. Commissaire de police à Christiania depuis 1848, il avait eu l'occasion de prendre de nombreuses notes sur les choses et les gens qui passaient sous ses yeux. Il en a tiré des récits comiques qu'il publia dans divers journaux et qui eurent un très grand succès. Il les réunit, l'année même de sa mort, en 2 vol. dont les éditions se succédèrent rapidement et qui ont pour titre *Croquis de la vie du peuple* (1762-63; 7e édit. en 1885). Ses *Papiers posthumes* ont été publiés en 1872. Plusieurs de ses récits ont été traduits en suédois.

MELUN. Ch.-l. du dép. de Seine-et-Marne, sur la Seine, au confluent de l'Anqueuil; 12,792 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Collège communal. Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Musée d'art et d'antiquités. Bibliothèque publique. Bibliothèque populaire. Sociétés d'agriculture, d'horticulture, horticole et botanique, d'archéologie, lettres et arts de Seine-et-Marne, prison centrale. — Commerce de graines, de farines, de bestiaux, de volailles, de fromages de Brie. Ateliers de constructions mécaniques, manufactures de quincaillerie, fabriques de balances, de billards, de galoches, de voitures d'enfant, de chocolat, cordonneries, carrosseries, brasseries, corderies, corroiries, distilleries, imprimeries, scieries mécaniques, taillanderies, vanneries, teintureries, fours à chaux, moulins.

La ville de Melun se compose de trois quartiers séparés par la Seine : l'Ile qui est l'ancienne *Melodunum*, l'*oppidum* des *Senones*, cité par César, la ville proprement dite qui s'élève en amphithéâtre sur la rive droite de la Seine, centre du commerce et de l'administration, et enfin le faubourg Saint-Ambroise sur la rive gauche, quartier moderne aux abords de la gare.

Histoire. — La ville gauloise fut prise par Labienus dans la campagne de l'an 53 av. J.-C. ; elle survécut aux invasions, fut prise plusieurs fois par les Normands au IXe siècle. Les premiers rois capétiens y eurent une résidence dont les vestiges ont été retrouvés à la pointe d'aval de l'Ile sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le jardin botanique ; le roi Robert fonda à l'autre extrémité de l'Ile, où se trouve aujourd'hui la maison centrale de détention, la collégiale de Notre-Dame. Le roi Robert, le roi Philippe Ier moururent au château de Melun. Abélard vint en 1102 enseigner à Melun et y attira un concours énorme d'étudiants. En 1358, la ville fut prise par Charles le Mauvais qui en fut chassé par Du Guesclin. Le roi d'Angleterre Henri V s'en empara, après un long siège, en 1420 ; une révolte des habitants bientôt secondés par Jeanne d'Arc réussit à rendre la ville à Charles VII en 1430. En 1588, le duc de Guise, après la journée des Barricades, tenta vainement un coup de main sur la ville. L'année suivante elle se déclara pour la Ligue ; Henri IV l'assiégea quelques jours et la réduisit le 11 avr. 1590.

Monuments. — Les monuments les plus intéressants se trouvent dans l'Ile ; ruines du cloître Renaissance du prieuré de Saint-Sauveur ; maison également Renaissance dite de la Vicomté, tour de l'ancien château royal dite tour de César ; église Notre-Dame (mon. hist.), édifice roman avec réfections des XIIe, XVe, XVIIe et XIXe siècles. Dans la ville proprement dite, église de Saint-Aspais, édifice des XVe et XVIe siècles, avec des vitraux de la Renaissance ; clocher de l'ancienne église de Saint-Barthélemy, construction des XVIIe et XVIIIe siècles. L'hôtel de ville a été élevé en style de la Renaissance en 1847 et a englobé un édifice plus ancien. Dans le mur de l'abside de Saint-Aspais a été encastré en 1872 un médaillon en bronze de Chapu, représentant Jeanne d'Arc et rappelant la délivrance de la ville en 1430. Près de la même église une inscription indique la maison natale de l'écrivain Jacques Amyot, auquel a été élevée une statue due à E. Godin.

MELUN (Famille de). Parmi les membres de cette famille illustre de l'Ile-de-France, nous citerons seulement : *Adam II*, vicomte de Melun. Il servit fidèlement Philippe-Auguste, combattit à Bouvines, suivit Louis de France en Angleterre, et mourut dans ce pays en 1217. — *Simon* de Melun, sire de La Loupe et de Marcheville. Il figura dans l'entourage de Louis IX, de Philippe III et de Philippe IV, qui lui donna le titre de maréchal, et il périt à la bataille de Courtrai en 1302. — *Charles* de Melun, baron des Landes, seigneur de Normanville. Il remplit les plus hautes fonctions au commencement du règne de Louis XI ; mais, compromis dans la *guerre du Bien public*, il fut décapité au Petit-Andelys le 20 août 1468. — *Louis* de Melun, marquis de Maupertuis, né en 1634, mort en 1721, maréchal de camp, puis lieutenant général ; il s'illustra par la défense du Havre contre les Anglais en 1694.

Bibl. : Moréri, *Dictionnaire historique*, nouvelle édition, *Additions et corrections* du t. X ; Paris, 1759, in-fol.

MELURSUS (Zool.) (V. Ours).

MÉLUSINE, fée ou sirène mythique de la France centrale ; demi-femme, demi-poisson, elle se fait aimer du comte Raymond de Poitiers, lequel l'enlève avec ses trésors. Elle lui bâtit le château de Lusignan, mais disparaît un jour que son mari la surprenant au bain découvre sa vraie nature. Elle ne se laissa plus voir que sur une haute tour du château, où elle paraissait en vêtements de deuil lorsque quelqu'un de la famille devait mourir. Cette légende fut traitée par Jean d'Arras (1387), dont le roman fut imprimé en 1478. Il fut mis en vers par Couldrette en 1401 et traduit en allemand en 1456 par Thuring de Ringoltingen. Ce devint un des livres les plus populaires de l'Allemagne imprimé dès 1474 à Strasbourg.

Bibl. : J. Kohler, *Der Ursprung der Melusinensage* ; Leipzig, 1895.

MÉLUSINE (Blas.). Personnage chimérique, représenté par une sirène issant d'une cuve.

MELVE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte-du-Caire ; 242 hab.

MELVIL (Sir James), homme d'Etat et historien écossais, né à Halhin en 1535, mort en 1606. Son père avait adopté la cause de la réforme et fut persécuté par l'archevêque Hamilton. Melvil fut envoyé en France à l'âge de quatorze ans comme page de Marie Stuart ; le connétable de Montmorency le prit à son service pendant neuf ans ; plus tard, Melvil visita l'Allemagne et l'Italie et revint en Ecosse où il fut nommé par Marie Stuart conseiller privé et gentilhomme de la chambre. Ayant reproché à la reine son amour pour Bothwell, il fut obligé de s'enfuir ; après la chute de Marie il revint à la cour et obtint la confiance des quatre régents d'Ecosse pendant la minorité de Jacques VI. Il a laissé des *Mémoires* assez intéressants, publiés par Georges Scott en 1683.

MELVIL-Bloncourt (Suzanne), écrivain et homme politique français, né à la Pointe-à-Pitre en 1825, mort en 1880. Dans sa jeunesse, il fonda une revue républicaine mensuelle : *la Jeunesse des Ecoles* (1845), et en 1848 fut commissaire du banquet des Ecoles. En 1851, il commença la publication de la *France parlementaire ;* après le 2 Décembre, il fut arrêté. Pendant l'Empire il collabora à un grand nombre d'encyclopédies et de journaux. En 1871, il fut nommé député de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale et vota toujours avec la gauche.

MELVIL de Carnbée (Pierre, baron), amiral hollandais, né à Dordrecht en 1743, mort en 1810. Il commandait la frégate *le Castor* en 1777 et combattit glorieusement la flotte anglaise, mais, attaqué par la frégate *la Flora*, mieux pourvue d'équipages et d'artillerie, il fut obligé de se rendre après avoir perdu plus de cent de ses marins. Promu au grade de contre-amiral en 1789, il força le dey d'Alger à conclure un traité avantageux pour la Hollande. Pendant la campagne de 1793-95, il défendit avec succès Willemstadt et Bommel contre Daendels et Moreau, mais sa flotte, enfermée dans les glaces du Zuyderzée, dut se rendre à Pichegru. Melvil vécut alors dans la retraite et n'en sortit que pour occuper le ministère de la marine durant quelques mois en 1814. E. H.

MELVIL de Carnbée (Pierre, baron), marin et hydrographe hollandais, né à La Haye en 1816, mort à Batavia en 1856, petit-fils du précédent. Il entra dans la marine militaire et parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Envoyé aux Indes, il entreprit une série de travaux hydrographiques de la plus haute valeur, dont la plupart ont été insérés dans le *Journal des Indes néerlandaises* et dans le *Moniteur des Indes orientales*. Il a publié à part un *Guide nautique de l'océan Indien* (Amsterdam, 1842 ; rééd., 1849, en holland.) ; *Carte hypsométrique de l'archipel Indien* (*id.*, 1843) ; *Carte statistique générale des possessions néerlandaises d'outre-mer* (*id.*, 1849). Il travaillait à un *Atlas général des Indes orientales* lors qu'il mourut inopinément. E. H.

MELVILL (Elizabeth) (V. Culros [Lady]).

MELVILLE (Ile). Ile de la mer Polaire, au N. de l'Amérique, la plus grande de l'archipel de *Parry* (V. ce mot). D'une superficie de 42,500 kil. q., elle est profondément découpée par le golfe de Liddon au S.-O., et au N.-O. par les baies d'Hekla et de Griper. Au S. se trouvent la Banks Land ou île de Baring et la terre du Prince-Albert, dont elle est séparée par le détroit de Mac-Clure et le Melville-Sound. A l'E. est située l'île de Bathurst et à l'O. les îles Patrick et Eglinton. Montagneuse, ne possédant que des mousses et des lichens, entourée généralement de glaçons de 20 m. d'épaisseur, mais ayant une faune assez abondante, l'île est fréquentée l'été par les Esquimaux de la terre ferme. Parry y passa son premier hivernage (1819-20).

MELVILLE (Presqu'île). Presqu'île de la Nouvelle-Bretagne (Amérique du Nord), qui se rattache au continent par l'isthme de Rae, large de 100 kil seulement ; sa su-

perficie, de 61,900 kil. q., est occupée en grande partie par des lacs. Découverte par le capitaine Parry en 1819, cette presqu'île ne renferme qu'un petit nombre d'Esquimaux vivant avec leurs chiens sur cette terre stérile aux côtes presque toujours obstruées de glaces; près de la côte E. de l'isthme de Rae s'élève le fort Hope. Cette terre présente des indentations nombreuses, comme la baie de Repulse, communiquant avec le canal de Fox qui forme la limite E. de la presqu'île; c'est ensuite le canal de Lyon, la baie d'Amitioke. Au N., on rencontre le détroit de Fury et d'Hekla, à l'O. le grand golfe de Boothia et la baie de Committee.

MELVILLE (Détroit de). Ce détroit, *Melville Sound*, qu'on nomme souvent aussi *Parry Sound*, est en pleine région polaire, entre l'archipel de Parry, ou plus spécialement l'île de *Melville* (V. ce mot), à l'O. l'île de Banks, au S. la terre du prince Albert et à l'E. l'île du prince de Galles. Par suite, les détroits de Banks, du Prince-de-Galles, de Mac-Clintock, de Barrow, de Kellett, de Byam Martin y donnent accès.

MELVILLE (Baie). Baie de la côte O. du Grœnland, très au N. d'Upernavik, formée par la partie N. de la mer de Baffin, entre l'île du Pouce-du-Diable au S. et le cap York au N.-O. Tout le littoral est occupé par des glaciers inaccessibles amenant une grande quantité d'icebergs. Parfois on applique le nom de baie Melville à la mer au large.

MELVILLE (Ile). Ile d'Australie (territoire du N. de la prov. de l'Australie du Sud), sur la côte N. du continent, dont elle est séparée par les détroits de Clarence au S. et de Dundas à l'E., qui donnent entrée dans le golfe de Van Diemen, à l'abri de l'île. Le passage d'Apsley la sépare de l'île Bathurst à l'O. Ce plateau, se terminant brusquement, est long de 130 kil. de l'E. à l'O. et large de 50 du N. au S. On y remarque les caps Gambier au S., Van Diemen à l'extrême O., Fleerning à l'E., presque en face la presqu'île Coburg, et les baies Lethbridge et Brenton entre ces deux derniers.

MELVILLE (Cap). Cap d'Australie (prov. du Queensland), à la base de la presqu'île du cap York; il forme la corne E. de la baie de Bathurst, symétriquement aux îles Flinders.

MELVILLE (Vicomtes) (V. DUNDAS).

MELVILLE (Hermann), romancier américain, né à New-York le 1er août 1819, mort à New-York en oct. 1891. A l'âge de dix-huit ans, il s'embarqua comme matelot, hanté par la passion des voyages. En 1841, il passa sur un baleinier, mais après dix-huit mois de croisière, déserta à Noukahiva et pénétra dans l'intérieur de l'île où il fut fait prisonnier par les Taïpis pendant quatre mois. Il visita ensuite Taïti et les îles Sandwich et revint à Boston en 1844. Il fit de nouveaux voyages pleins de péripéties de 1843 à 1847, puis en 1860 refit le tour du monde. Il se retira ensuite dans son domaine de Pittsfield. Ses romans et livres de voyages ont eu un grand succès, surtout le premier: *Typee, or marques as island* (1846). Il a donné encore *Omoo* (1847); *Mardi* (1849); *Redburn*; *White Jacket* (1850), livre consacré à la vie des gens de mer; *Moby Dick* (1851); *Israël Potter* (1851); *Battle pieces* (1866), etc.

MELWAH (Métrol.). Mesure de capacité employée en Egypte, et valant 3lit82.

MELYRIS (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Malacodermides, établi, en 1775, par Fabricius (*Syst Ent.*, 1775, p. 58). Les Melyris ont les antennes dentées en scie à partir du quatrième article; les téguments cornés et sculptés, plus résistants que ceux des *Malachius* (V. ce mot). Ces insectes, d'assez grande taille, sont répartis en une vingtaine d'espèces, la plupart exotiques. Le type du genre est le *M. viridis* Fab., du Cap de Bonne-Espérance. P. T.

MELZ-SUR-SEINE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges; 459 hab.

MELZER (Ernst), philosophe et publiciste allemand contemporain, né à Leiserdorf (Silésie) le 21 sept. 1835. Il fit ses études secondaires au gymnase de Glogau et étudia la théologie, la philosophie et la philologie à l'université de Breslau, puis à celle de Bonn où il obtint, en 1860, le grade de docteur. Après avoir passé quelques années dans le journalisme, il fut nommé, en 1868, professeur au gymnase réal de Neisse où il enseigna jusqu'en 1885. A cette époque, sa faible santé l'obligea à prendre sa retraite. Mais il n'a cessé, à Glogau, puis à Bonn, de se consacrer avec la plus grande activité à la presse et aux recherches philosophiques. Ces dernières sont conformes au système hégélien modifié par Ant. Günther en un sens dualiste et religieux. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Augustini et Cartesii placita de mentis humanæ sui cognitione* (Bonn, 1860, in-8); *Herder als Geschichtsphilosoph* (Neisse, 1872, in-4); *Die Lehre von der Autonomie der Vernunft in den Systemen von Kant und Günther*, (Bonn, 1879; 2e éd., 1882, in-8); *Die Unsterblichkeitslehre Fichtes vom Standpunkt des Theismus* (*id.*, 1881, in-8); *Lessings philos. Grundanschauung* (*id.*, 1882, in-8); *Gœthes philosophische Entwickelung* (*id.*, 1884, in-8); *Erkenntnisstheoret Erœrterungen üb. die Systeme von Ulrici u. Günther* (*id.*, 1886, in-12); *Die theist. gottes.-u. Weltanschauung als Grundlage der Geschichtsphilos.* (*id.*, 1888, in-8); *J.-J. v. Dœllinger* (Danzig et Leipzig, 1re et 2e éd., 1889, in-16); *Gœthes ethische Ansichten* (Neisse, 1890, in-8); *Die Augustinische Lehre vom Kausalitætsverhætlnis Gottes zur Welt*, (*id.*, 1892, in-8); *Der Beweis für das Dasein Gottes u. seine Persœnlichkeit* (*id.*, 1895, in-8); enfin un grand nombre d'articles de journaux et de revues. Th. RUYSSEN.

MELZI (Francesco), peintre italien, né à Milan vers 1492, mort vers 1570. Il fut l'élève et l'ami de Léonard de Vinci, qu'il accompagna en France. Le maître en fit son exécuteur testamentaire et lui légua ses livres et ses dessins. Melzi a peu produit lui-même; mais un tableau mythologique, *Vertumne et Pomone*, que possède le musée de Berlin, et une *Colombine* du musée de l'Ermitage, nous révèlent les qualités estimables dont cet artiste était doué. On manque, d'ailleurs, de renseignements précis sur sa carrière. G. C.

MELZI (Gaëtano, comte), bibliographe italien, né à Milan en 1783, mort à Milan en 1852. Il avait consacré sa fortune, qui était considérable, à réunir une vaste collection de manuscrits et d'éditions d'auteurs italiens. Il est l'auteur de deux ouvrages qui gardent aujourd'hui encore une grande valeur : *Bibliografia dei romanzi e poemi cavallereschi italiani* (Milan, 1838, une nouvelle édition, revue par P.-A. Tosi, a paru à Milan en 1865) et *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani o come che sia aventi relazione all' Italia* (Milan, 1848-59, 3 vol.); dans le dernier, publié après sa mort par son fils, se trouve un Index des noms vrais renvoyant en pseudonymes.

BIBL. : G. MAZZONI, *Avviamento allo studio critico delle lettere italiane*; Padoue, 1892, p. 80.

MELZI D'ERIL (Francesco, comte), duc de Lodi, homme d'Etat italien, né à Milan le 6 mars 1753, mort à Milan en janv. 1816. Issu d'une famille considérable de Milan, il fut dans sa jeunesse chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse (1776), fit pour son instruction de longs voyages en Portugal, en Espagne, en France, en Angleterre, adopta les principes de la Révolution française et, en 1796, accueillit dans sa patrie Bonaparte comme un libérateur. Il fut un des principaux fondateurs de la république cisalpine, qu'il représenta au congrès de Rastadt (1797-99) et, appelé en 1802 à la consulte de Lyon, devint vice-président de la république italienne. Quand cet état fut transformé en royaume (1805), Melzi était désigné par l'opinion publique pour le poste de vice-roi. Mais, quoique fidèle, il n'était pas assez docile pour être choisi comme tel par Napoléon. Il dut se contenter de l'emploi de grand chancelier garde des sceaux et du titre de duc de Lodi, qui lui fut conféré un peu plus tard (1807) avec 200,000 fr. de

dotation. Il prit une part considérable à l'administration du prince Eugène dont il devint premier ministre en 1809. L'empereur d'Autriche, redevenu maître de Milan en 1814, lui laissa son titre de duc et sa dotation. Melzi était, du chef de sa mère, comte d'Eril et grand d'Espagne de première classe. Il fit construire, de 1810 à 1815, la superbe *villa Melzi*, à Bellaggio, sur le lac de Côme. A. D.

MEM. Bourg de Suède, læn d'Ortgotland, à l'embouchure du canal de la Gota, dans la Baltique; port fréquenté; commerce de céréales et de bois.

MEMBRACIDES (Entom.). Famille d'Insectes-Hémiptères, du groupe des Homoptères, caractérisée ainsi qu'il suit : tête à front très souvent proéminent ; le vertex fortement déclive ; deux ocelles entre les yeux composés ; antennes très petites, insérées en avant des yeux ; prothorax ordinairement très dilaté dans le sens de la longueur et recouvrant la partie supérieure du corps; ailes antérieures souvent membraneuses et aussi transparentes que les postérieures; hanches postérieures élargies transversalement. — Ces insectes sont surtout remarquables par le développement exagéré du prothorax qui prend des formes étranges et leur donne un aspect si singulier que Geoffroy les a désignés sous le nom de *Diables*. Ils sont de petite taille, ornés de jolies couleurs et appartiennent presque tous à l'Amérique. — Les principaux genres sont : *Centrotus* Fab. (V. ce mot), *Smilia* Burm., *Hoplophora* Germ., *Oxyrachis* Germ., *Membracis* Fab. (V. ce mot).

MEMBRACIS (*Membracis* Fab.) (Entom.). Genre d'Insectes-Hémiptères-Homoptères, de la famille des *Membracides* (V. ce mot), établi en 1803 par Fabricius (*Syst. Rhyng.*, 1803, p. 6). Les Membracis ont la tête large, inclinée en dessous, le front aplati s'arrondissant antérieurement ; les yeux assez gros, globuleux ; le prothorax comprimé, s'élevant en forme de feuille arrondie, non prolongé en pointe ou sabre antérieurement ; les ailes antérieures assez coriaces, terminées par cinq grandes cellules allongées, suivies d'une bordure à plis ou sillons légers, les jambes élargies, foliacées, les postérieures à bords dentés; l'abdomen court, pointu à l'extrémité. Ces insectes appartiennent à l'Amérique. Le *M. foliata* Fab., d'un brun noir avec les bords antérieur et latéraux et l'extrémité du prothorax d'un beau jaune, se trouve à Cayenne. P. T.

MEMBRANE (Anat.). Organes caractérisés par leur disposition en feuillets plus ou moins minces et souples. On distingue les membranes en *muqueuses*, *séreuses* et *fibreuses* (V. ces mots et Conjonctif, Aponévrose, etc.), selon la nature de leur revêtement épithélial. Un grand nombre d'organes renferment des membranes désignées de noms particuliers; on en trouvera la description à celle des organes (V. Amnios, Œil, Placenta, etc.).

Membrane basilaire (V. Basilaire).

Membrane vitelline (V. Fécondation et Œuf).

MEMBRANIPORA (*Membranipora* Blainv.). I. Zoologie. — Genre de Bryozoaires, de l'ordre des Stelmatopoda-Chilostomata, fam. des Membraniporidés. Dans ce genre, les zooecies sont incrustés de calcaire, et les colonies sont de même incrustées. La paroi antérieure de la cellule est membraneuse. Ex. : *Membranipora lineata* Blainv.

II. Paléontologie. — Les Membranipores fossiles sont très répandues dans les couches crétacées et tertiaires. La plupart appartiennent au genre *Lepralia*. E. Trt.

MEMBRE. I. Anatomie. — On donne le nom de *membres* ou d'extrémités aux appendices disposés par paires symétriques. Chez l'homme, comme chez les Vertébrés, existent quatre membres, les membres *supérieurs* ou *thoraciques* (ou *antérieurs*) et les *inférieurs* ou *abdominaux* (ou *postérieurs*). (V. Epaule, Bras, Avant-bras, Hanche, Cuisse, Jambe, Main et Pied). La longueur moyenne des membres pour l'homme est de 0^m750 pour les supérieurs, de 0^m859 pour les inférieurs chez l'homme: de 0^m686 et de 0^m793 chez la femme. Dans les deux sexes, l'excès des membres abdominaux sur les thoraciques est de 11 centim.

II. Grammaire. — Les grammairiens emploient ce mot pour désigner une partie d'une phrase, soit une proposition simple, soit une proposition complexe. Les membres de phrase peuvent être coordonnés entre eux ; ils peuvent au contraire être subordonnés, comme cela arrive dans la période où les idées accessoires subordonnées à l'idée générale sont exprimées par des membres de phrase enchaînés les uns aux autres et formant comme une marche circulaire (*circuitus*) autour de la proposition principale qui est comme le centre et exprime l'idée générale. Gorgias et les sophistes grecs de son époque qui enseignaient la rhéthorique, les premiers orateurs grecs, comme Antiphon, apportaient un soin minutieux dans l'opposition des membres de phrase, et la rhétorique grecque a trouvé pour exprimer les rapports de forme qu'ils mettaient entre ces différents membres ou κῶλα toute une série de termes : ἰσόκωλα, membres d'égale longueur ; παρίσα κῶλα, membres qui se répondent par la forme ; ὁμοιοτέλευτα κῶλα, membres qui se répondent par la terminaison, etc.

III. Marine (V. Couple).

IV. Mathématiques. — Lorsque l'on exprime que deux quantités sont égales, on obtient ce que l'on appelle une égalité. Ces deux quantités sont les *membres* de l'égalité.

MEMBRÉ (Blas.). Attribut des aigles et autres oiseaux qui ont des pattes d'un émail particulier ; le mot *armé* ne s'applique qu'aux griffes.

MEMBRÉE (Edmond), compositeur français, né à Valenciennes, le 14 nov. 1820, mort au château de Domont le 10 sept. 1882. Pensionné par la municipalité de Valenciennes, il fit son éducation musicale à Paris, fut élève du Conservatoire et se livra à l'enseignement. Il composait en même temps des mélodies vocales dont quelques-unes, *Page*, *Ecuyer*, *Capitaine*, entre autres, ont obtenu un grand succès. En 1852, il présenta sans succès à l'Opéra *l'Esclave* ; ce théâtre lui joua en 1857 un petit acte *François Villon* dont le livret avait été écrit par Got. Pour *Œdipe roi*, joué à la Comédie-Française en 1858, Membrée composa des chœurs applaudis. Le 14 mai 1861, il fit exécuter une grande cantate intitulée *Fingal*. Son grand opéra *l'Esclave* n'a été joué qu'en 1874 par l'Opéra ; sa dernière œuvre jouée a été *la Courte Echelle* (1879) qui eut un insuccès complet ; ce n'est qu'un musicien de second ordre. Membrée a été président de la Société des compositeurs de musique.

MEMBREY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon, près du Vanon ; 513 hab. Ruines romaines très importantes au milieu desquelles on a mis à jour, vers 1840, plusieurs mosaïques dont l'une est conservée au musée de Vesoul, des peintures à fresque, des sculptures, des armes, des outils, des statuettes, des monnaies, des poteries. Ruines d'un château féodal. Eglise moderne (chaire à prêcher ancienne). L-x.

MEMBROLLE (La). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Tours; 706 hab.

MEMBROLLE (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. d'Angers ; 560 hab.

MEMBROLLES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marche ; 642 hab.

MEMBRON (Constr.). Le membron, appelé aussi bourseau, quoique ce mot désigne surtout une moulure ronde clouée sur la panne de brisis, est la partie de couverture souvent ornée qui recouvre l'intersection des deux parties d'un même versant de comble à la Mansard. Le membron, dont l'ornementation est bien justifiée, puisqu'elle accentue un élément de construction, peut être fait des divers matériaux, terre cuite ou métal, entrant dans la composition de la couverture ; mais c'est le plus souvent le plomb qui a été employé dans la facture des membrons ornés que l'on voit sur les hauts combles des édifices des trois derniers siècles. Ch. L.

MEMBRURE. I. Charpente. — Pièce de bois assez forte d'équarrissage, souvent de 0,16^e × 0,08^e, employée en charpente pour faire les bâtis encadrant les ouvrages de

menuiserie de grandes dimensions, tels que les portes cochères, et pour en recevoir les panneaux assemblés à rainures et à languettes. On désigne aussi sous le nom de *limandes* les membrures les plus épaisses dont on se sert dans la construction des machines. Ch. L.

II. MARINE. — Totalité des membres ou couples du navire. Ce sont les pièces de membrure qui déterminent la forme des bâtiments, la coque, et servent d'appui au chevillage ou rivetage des revêtements, intérieurs, extérieurs et des grandes liaisons (V. les fig. des art. BORDÉ, BRACKET-SYSTEM et BRION).

MEMÉ. Lac situé sur le cours supérieur de la branche orientale du rio del Rey, rivière de l'Afrique orientale, au N. du Cameroun. Le rio del Rey forme la séparation entre le Cameroun allemand et les possessions anglaises du Bas-Niger.

MÉMÉCYLON (*Memecylon* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Mélastomacées, renfermant une centaine d'arbres ou d'arbustes répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde. Les Mémécylons ne diffèrent des *Mouriri* (V. ce mot) que par l'ovaire uniloculaire; les fleurs sont tétramères, l'androcée composé de huit étamines, les anthères dolabriformes à glande dorsale et à connectif prolongé à sa base. — Plusieurs espèces, entre autres les *M. edule* Roxb., *M. sphærocarpum* DC. et *M. grandifolium* Naud. ont des fruits comestibles. Les feuilles des *M. grande* Retz. et *M. capitellatum* L., de l'île de Ceylan, sont usitées dans la teinture en jaune du coton. De même, à Java, on se sert de l'écorce du *M. intermedium* Bl. pour teindre en noir.

II. TEINTURE. — Matière colorante employée à Ceylan pour teindre les fibres en jaune ou les préparer à la teinture en rouge d'Andrinople. On l'obtient des feuilles du *Memecylum tinctorium*, de la famille des éricacées. Les teintes que donnent ces feuilles, avec les mordants de fer et d'alumine, se rapprochent de celles obtenues du sumac et du quercitron, mais le rendement est beaucoup moins élevé; c'est pour cette raison que le mémécylon n'est pas employé en Europe.

MEMEL. Fleuve (V. NIÉMEN).

MEMEL. Ville de Prusse, prov. de Prusse orientale, district de Kœnigsberg, sur la Baltique, à l'embouchure de la Dange, dans la lagune de Memel, laquelle relie le Kurische Haff à la mer Baltique; c'est la ville la plus septentrionale de l'empire d'Allemagne. Elle compte (en 1890) 19,282 hab. Fabrique de produits chimiques, constructions navales, fonderies de fer, fabriques de machines, savonnerie, distillerie. Commerce actif de bois, graine de lin, chanvre, houille, poissons (harengs) et aussi un peu de blé, alcool, peaux, chiffons, cément, porcelaine. Le port est large, abrité par des moles. Sa flotte comptait en 1893 33 navires déplaçant 10,334 tonnes. Le mouvement fut en 1893 de 801 entrées (230,000 tonnes, dont plus des trois quarts pour les vapeurs).

La ville fut fondée en 1252 au pied d'un château (*Memelburg*) de l'Ordre Teutonique et reçut le droit de Lubeck, l'évêque de Courlande en avait le tiers; les chevaliers porte-glaive de Livonie les deux tiers; ceux-ci transmirent leurs droits aux chevaliers teutoniques (1326) qui devinrent seuls propriétaires en 1328. Memel souffrit beaucoup au cours des guerres entre Prusse, Lithuanie, Pologne et Suède du XIIIe au XVIIe siècle; les Russes l'occupèrent en 1757 et en déc. 1812. Le roi et la reine de Prusse y résidèrent après Iéna, et le 28 janv. 1807 y fut signé un traité anglo-prussien. Un incendie ravagea la ville en 1854. Le poète Simon Dach y est né en 1605.

MÉMENIL. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères; 234 hab.

MEMENTO. Partie du canon de la messe où l'on fait la commémoration des vivants et des morts. Le *memento* pour les vivants a lieu avant la consécration, le *memento* pour les morts se dit après la consécration. Primitivement le *memento* pour les vivants comprenait tous les fidèles en général. Vers le temps de saint Cyprien, on commença à ajouter le nom de quelques fidèles, mais sans prier particulièrement pour eux, comme cela se pratique aujourd'hui (V. DIPTYQUE, t. XIV, p. 647).

MEMINI (Μήμινοι). Petite peuplade gauloise établie dans le territoire des Cavares, dont elle était cliente. Leur capitale était *Carpentoracte* (Carpentras), qui plus tard devint chef-lieu d'une cité romaine (Pline, III, v, 6; Ptolémée, II, x, 16).

MEMLEBEN. Village de Prusse, prov. de Saxe, district de Musebourg, sur l'Unstrut; 638 hab. Ruines d'une belle église abbatiale en style de transition romano-gothique, débris d'un monastère fameux du moyen âge. Fondé au Xe siècle par Otton II, au lieu où étaient morts Henri Ier et Otton Ier; ce couvent de bénédictins fut, dès 1015, subordonné à Hersfeld, sécularisé en 1552.

MEMLING, MEMMELING (Hans), peintre flamand, né à Mœmlingen, Mimlingen, près de Mayence, vers 1440, mort à Bruges le 11 août 1494. Il a été quelquefois appelé par erreur Hemling. Le P. Dussart a prouvé par un document d'archives son origine allemande. Il était connu au XVIe siècle sous le nom de Hans l'*Allemand*. Sa vie est très peu connue : en 1478, on le trouve à Bruges; en 1480, il y achète trois maisons, il est membre de la Gilde de Saint-Luc; il fait partie des bourgeois notables imposés pour les frais de la guerre entre Maximilien et la France; en 1487, il perd sa femme, Anne; à sa mort, il laisse trois enfants, qui seront encore mineurs, c.-à-d. âgés de moins de vingt-cinq ans, en déc. 1495. Il a travaillé pour Jeanne de France, pour les Clifford, pour les Portinari, pour les Sforza. Tout porte à croire qu'il a été l'élève de Roger Van der Weyden. Les détails romanesques racontés sur lui par Descamps sont controuvés. L'âge de ses enfants et le fait qu'un tableau lui fut commandé en 1464 par l'abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, font supposer qu'il est né vers 1440, ou un peu avant.

M. A.-J. Wauters évalue à cinquante-quatre le nombre de ses ouvrages, grâce à l'addition d'une dizaine d'œuvres attribuées jusqu'ici à Van der Weyden ou à des inconnus; mais plusieurs de ces attributions demandent à être confirmées. M. Wauters a sans doute raison de lui rendre le *portrait d'homme* du musée d'Anvers donné jusqu'ici à Antonello de Messine, où le feuillé des arbres et la facture des nuages rappellent beaucoup le maître de Bruges. Ce serait, en ce genre, le chef-d'œuvre du peintre, qui a fait plusieurs très beaux portraits, notamment celui de *Nieuvenhove* du musée Saint-Jean à Bruges et l'exquis *Saint Benoît* de Florence, qui a l'air d'un portrait idéalisé.

Quelques-uns des sujets traités par Memling appartiennent à la légende religieuse. La célèbre *Châsse de sainte Ursule* raconte en six tableaux, qui sont presque de grandes miniatures aux couleurs vives, le pélérinage de la fille d'un roi d'Angleterre, qui alla à Rome par Cologne et Bâle et qui fut massacrée, au retour, par les païens de Cologne, avec ses compagnes et ses chevaliers. Le doux Memling a conservé à ces scènes le caractère d'une gracieuse légende. Ursule et ses compagnes ressemblent à des princesses d'un conte de fées, ce qui n'empêche pas la vérité des expressions, des attitudes, des gestes éperdus dans les scènes du martyre. Néanmoins il y a un art bien plus élevé dans le *Mariage mystique de sainte Catherine* du même musée, un pur chef-d'œuvre où, sur un fond de paysage d'une surprenante vérité, parmi d'autres figures charmantes, on admire la Vierge sur un trône, une des plus parfaites réalisations du type rêvé par Memling; sainte Catherine, une vraie grande dame de ce temps-là; peut-être plus encore sainte Barbe, agenouillée dans un flot de plis; son visage aux yeux mi-clos, empreint d'une gravité sereine, formant avec son cou et ses épaules découvertes une seule masse lumineuse, modelée par des ombres claires, pure comme un marbre et souple comme la vie même. Sur les volets, peints des deux côtés, la même élévation d'art se révèle dans les admirables portraits des donateurs comme dans les figures symboliques, par exemple celle d'une sainte

Agnès au visage délicat, au corps souple et frêle, qui semble onduler au souffle du vent, type d'innocence et de grâce, de noblesse et de douceur.

Tout le reste de son œuvre est tiré des Evangiles. La plus belle de ses *Nativités*, datée de 1479 et commandée par J. Floreins, est au Musée Saint-Jean. Dans cette œuvre admirablement composée, la Vierge, au cou grêle, est d'une exquise élégance et le roi nègre, presque adolescent, est un délicieux échantillon d'humanité. Sur un des volets, la Vierge qu'on retrouve tendant les bras à son fils nouveau-né, agenouillée dans les plis nombreux d'une robe d'un bleu divin qui cache et révèle à la fois son corps d'enfant, ressemble à une fleur autant qu'à une femme. Le sujet de *la Vierge avec l'Enfant*, tantôt seule (National Gallery) tantôt entourée de donateurs et de saints (Chatsworth, Vienne, etc.) l'a presque toujours bien inspiré. Parfois il réunit en un seul panneau les principales scènes de la vie du Christ, chacun formant une composition ravissante, bien que l'ensemble du panneau soit quelquefois un peu confus (*les Sept joies de la Vierge*, à Munich; *les Sept douleurs de la Vierge*, à Turin). Dans le *Crucifiement* de Lübeck, son dernier ouvrage daté (1491), la *Marche au Calvaire* (panneau central à Pesth, volets à Vienne) et la *Mise au Tombeau* (musée Saint-Jean), il s'élève jusqu'au pathétique, sans rien perdre en style ni en largeur de modelé. L'*Ascension* se retrouve, avec variantes, à Lübeck et au Louvre, ce dernier panneau ayant pour volet un délicieux *Saint Sébastien*, dont l'analogue est au musée de Bruxelles.

Comme couronnement, il faut citer un de ses plus parfaits chefs-d'œuvre, le *Jugement dernier*, de Sainte-Marie de Danzig, exécuté pour les Portinari et capturé sur un navire en 1473. Il faudrait des pages pour décrire cette œuvre vaste et complexe. Le panneau central représente la *Pesée des âmes :* en haut, le Christ et tous les habitants du paradis; en bas, une foule de figures, à genoux, debout, sortant de terre, ou se tordant sur le plateau d'une balance que tient saint Michel en armure d'or. Sur le volet de gauche, les *Damnés* — plus de cinquante figures — dans les attitudes les plus émouvantes, sont précipités par les démons. Sur celui de droite, les *Elus*, en foule, s'agenouillent l'un après l'autre devant saint Pierre, passent devant les anges qui leur revêtent leurs costumes terrestres d'évêques, de moines, etc., et entrent enfin dans un riche édifice au-dessus duquel une troupe d'anges fait retentir tous les instruments de l'orchestre divin. Mais, outre l'intime concordance des expressions et des attitudes avec le sujet, ce qu'il faut admirer sans réserve dans cette triple composition, c'est l'élégance de proportion de toutes ces figures nues, leur jeunesse de formes, la beauté de leur dessin, la largeur de leur modelé, les qualités, en un mot, purement picturales et même sculpturales qui sont l'essentiel de toute œuvre d'art.

Memling compte parmi les trois grands primitifs flamands (si l'on considère les frères Van Eyck comme un seul artiste, faute de pouvoir distinguer ce qui appartient à chacun). Van Eyck le dépasse par la grandeur presque hiératique et l'harmonie solennelle de ses compositions, par le caractère aigu de ses portraits, où l'on sent pourtant un reste de la manière des miniaturistes; Roger Van der Weyden est parfois plus puissant que lui par le dessin, plus résolument naturaliste dans le bon sens du mot; mais Memling, bien que certains de ses portraits — non pas tous — pèchent par un peu de mollesse, bien qu'il soit resté quelquefois à mi-côte du grand art, comme dans sa légende, d'ailleurs ravissante, de *Sainte Ursule*, a mis dans son œuvre entier le rêve d'une âme tendre, délicate et passionnée, un amour presque raphaëlesque de la grâce et de l'élégance la plus aristocratique, et, dans ses meilleurs moments d'inspiration, il s'est élevé par ses qualités de dessinateur, de modeleur et de coloriste, au niveau de ses plus grands confrères de l'art flamand. E. Durand-Gréville.

Bibl. : Carel Van Mander, *le Livre des peintres*, trad. par H. Hymans; Paris, 1884. — Théod. Gæderz, *Hans Memling und dessen Altarschrein im Dom zu Lübeck;* Leipzig, 1883. — A.-J. Wauters, *Sept Etudes pour servir à l'histoire de Hans Memling;* Bruxelles, 1893.

MEMMI (Simone), peintre italien, né à Sienne vers 1284, mort à Avignon en 1344. On croit qu'il fut l'élève de Giotto. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il unit ses efforts à ceux du grand artiste florentin pour rompre avec la tradition byzantine et qu'il fit prévaloir dans l'art la tendresse de l'expression, une grâce qui n'est pas exempte de manière, et un goût marqué pour la décoration exquise et la préciosité ornementale. Tel de ses tableaux ressemble à un ouvrage d'orfèvrerie. Simone Memmi séjourna assez longtemps à Avignon, où il connut Pétrarque; le poète lui a dédié deux de ses sonnets. Parmi les peintures à fresque qui sont attribuées au maître siennois, il faut citer : *l'Assomption*, les légendes de *la Vie de saint Rémie* (?), au Campo Santo de Pise, *l'Eglise militante* et *l'Eglise triomphante*, *le Crucifiement*, *la Descente aux limbes*, *le Portement de croix*, à Santa Maria Novella de Florence; *l'Annonciation*, *les Quatre Evangélistes*, à la cathédrale de la même ville. Les musées de Naples, de Florence, de Munich et de Berlin possèdent quelques tableaux à l'huile, trop rares, de Simone Memmi. Cet artiste délicat vint mourir à Avignon, où l'église N.-D. des Dons conserve encore quelques traces, malheureusement bien altérées, de son aimable génie. Gaston Cougny.

Bibl. : E. Müntz, *les Peintures de Simone Martini à Avignon;* Paris, 1884. — Du même, *Pétrarque et Simone Martini;* Paris, 1887.

MEMMIA (*Gens*). Famille plébéienne de Rome, l'une des plus importantes de la noblesse au Ier siècle av. J.-C. Ses différentes branches ont porté les noms de Gallus, Gemellus, Pollio, Quirinus et Regulus. Les plus connus de ses membres furent : *Caius Memmius C. F. Quirinus*, l'édile qui institua la fête des Cerealia (avant 216). — *Caius Memmius Gallus*, préteur, puis propréteur de Sicile en 173 et 172. — *Caius Memmius*, tribun de la plèbe en 111, ardent adversaire de l'oligarchie dont il dénonça la vénalité dans l'affaire de Numidie et fit décider la guerre contre Jugurtha; il fit choisir Metellus, puis Marius. Il fut tué par la bande de Saturninus en l'an 100 où il briguait le consulat. — *Caius Memmius*, beau-frère de Pompée, dont il fut questeur en Espagne, il y fut tué en combattant Sertorius. — *Caius Memmius L. F. Gemellus*, neveu du précédent, tribun de la plèbe en 66, de mœurs dissolues, auteur de poèmes obscènes; édile curule en 60, il séduisit la femme de M. Lucullus; préteur en 58, il appartenait alors au parti sénatorial, combattit Clodius, tenta de faire annuler les actes du consulat de César; puis il se réconcilia avec celui-ci qui appuya sa candidature au consulat; ils se brouillèrent de nouveau; accusé de brigue, Memmius se retira à Mytilène. Il avait épousé Fausta, fille de Sulla, mais ils divorcèrent après la naissance d'un fils. C'était un lettré, orateur très littéraire et imitateur des Grecs. Lucrèce lui a dédié son poème; nous avons trois lettres que Cicéron lui adressa (*ad fam.*, XIII, 1-3). — Son fils *Caius Memmius*, tribun de la plèbe en 54, accusa A. Gabinius de malversation dans la province de Syrie et Domitius Calvinus de brigue; il était beau-fils de T. Armius Milo qui avait épousé sa mère divorcée. Il fut consul suppléant l'an 34. — *Publius Memmius Regulus*, mort en 63 ap. J.-C., fut consul suppléant en 31, préfet de Macédoine et Achaïe, dut sur l'ordre de Caligula divorcer d'avec sa femme Lollia Paulina

MEMMINGEN. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur l'Aach; 9,600 hab. Hôtel de ville du XVIe siècle, maisons de patriciens, vieilles portes. Filature et tissage de lin, fabrication de machines agricoles et autres; commerce de houblon, de grains, fromage, laine, cuir, bétail. — Citée à partir 1010, Memmingen appartint aux Welfs, puis aux Hohenstaufen (1191), devint ville libre impériale en 1286 et reçut en 1296 le droit d'Ulm. Son domaine s'étendit sur 110 kil. q. En 1331 elle s'associa à la ligue des villes

souabes, rédigea avec Strasbourg, Constance et Lindau la *Confessio tetrapolitana* portée à Augsbourg en 1530; elle subit les vicissitudes des guerres de religion, occupée tour à tour par les deux partis. Les 9 et 10 mai 1800, Moreau y défit les Autrichiens de Kray. En 1802, Memmingen fut annexée à la Bavière.

BIBL. : KAHNER, *Memmingen Chronik*, 1805. — DOBEL, *Memmingen im Reformations zeit alter;* Augsbourg, 1877 78, 5 livr.

MEMMIUS (V. MEMMIA [*Gens*]).

MEMMO (Giovanni-Marie), noble et sénateur vénitien, fut ambassadeur auprès de Charles-Quint et mourut en 1553. Il a laissé un ouvrage de philosophie scientifique (*Dialoghi della sostanza e forma del mondo;* Venise, 1546) et deux autres de philosophie politique, beaucoup plus curieux, parce qu'ils reflètent fidèlement les sentiments et les opinions de sa caste : *l'Oratore* (Venise, 1545) portrait de l'ambassadeur idéal) : *Dialogo per formare perfetto un principe, una repubblica, un Senatore, un Cittadino, un Soldato ed un Mercante* (Venise, 1563).

BIBL. : AGOSTINI, *Scrittori veneziani.*

MEMNON (Myth. gr.). Fils de Tithon et d'Eos (l'Aurore), roi des Ethiopiens qu'il amena au secours de Troie. Il tua Antiloque et engagea contre Achille un long duel où il succomba. Sa mère enleva son cadavre et obtint de Zeus qu'il lui conférât l'immortalité. Bien que Memnon soit connu d'Hésiode et de l'*Odyssée*, c'est plutôt un héros posthomérique. On fit de son père Tithon un demi-frère de Priam; quant à Memnon, qu'on s'accordait à désigner comme un noir ou chef de noirs, la tradition le faisait venir des bords du golfe Persique; ensuite on plaça sa patrie en Afrique; puis on combina les deux versions. Les historiens pragmatistes s'efforcèrent de faire de Memnon un personnage historique. On lui fit construire l'acropole de Suse (Memnonia). On le transforma en un lieutenant du roi d'Assyrie Teutamos, expédié par lui au secours de son vassal Priam. La légende continua de s'augmenter de traits nouveaux : la rosée du matin était produite par les pleurs d'Eos sur la mort de son fils; les compagnons de celui-ci avaient été changés en oiseaux (Memnonides) qui, chaque année, venaient se lamenter sur son tombeau et s'y déchirer. On montrait le tombeau en bien des lieux différents : sur l'Hellespont, à Ptolémaïs (en Syrie), à Palton (en Syrie), en Ethiopie, etc.; à Nicomédie, le temple d'Asclépios avait son épée.

A l'époque romaine, les touristes grecs, visitant l'Egypte, attribuèrent le nom de Memnon à une statue colossale du roi Aménophis érigée près de Thèbes. Le colosse est assis, les jambes unies; il avait 22 m. de haut. Il est taillé dans une pierre noire, un conglomérat très dur, et existe d'ailleurs encore aujourd'hui. A la suite d'un tremblement de terre qu'on place en 27 av. J.-C., il fut brisé et la partie supérieure renversée. Il se produisit alors un phénomène qui excita l'étonnement des anciens : quand les premiers rayons du soleil levant frappaient la statue, elle résonnait produisant le bruit d'une lyre qui se brise : c'était Memnon qui répondait au salut de sa mère. Ce phénomène qui cessa après une restauration de la statue, était dû, semble-t-il, au passage de l'air à travers les pores et fissures de la pierre; l'échauffement de l'atmosphère au lever du soleil produisait ces mélodieuses vibrations.

Les artistes grecs ont souvent représenté le duel de Memnon et d'Achille ou l'enlèvement du héros mort par sa mère. Le premier sujet figurait sur les bas-reliefs du coffre de Gypselus, du trône d'Amyclées, Lycius en fit un groupe pour Olympie; Polygnote une fresque à la Lesché de Delphes.

BIBL. : LETRONNE, *la Statue vocale de Memnon ;* Paris, 1833.

MEMNON, général perse, né à Rhodes, mort à Mytilène en 333 av. J.-C. C'était un Grec dont la sœur avait epousé Artabaze, satrape de la Basse-Phrygie ; il prit part à sa révolte contre Darius Ochus ; vaincus, ils se réfugièrent près de Philippe. Mentor, frère de Memnon, qui avait combattu avec eux, passa au service de Nectanebis, roi d'Egypte ; envoyé à Sidon avec 4,000 mercenaires grecs, il passa avec le roi de Sidon, Tennès, du côté des Perses et entra à leur service ; il joua un rôle décisif dans la reprise de l'Egypte, s'emparant de Bubaste et délivrant Bagoas. Mentor acquit ainsi une grande faveur et Darius le nomma satrape de la côte O. d'Asie Mineure. Il obtint aussi le pardon de son frère Memnon et d'Artabaze. A la mort de Mentor, Memnon lui succéda dans sa satrapie (336). Quand Alexandre envahit l'Asie, Memnon assembla avec Spithridate et Arsite, l'armée qui campa sur le Granique, mais recommanda d'éviter la bataille. Après la défaite, il envoya sa femme et ses enfants en otages au roi de Perse qui l'investit du commandement en chef de l'Asie occidentale. Il arrêta longtemps Alexandre devant Halicarnasse ; la place devenant intenable, il en sortit avec Orontobate et passa à Cos. Son projet était d'arrêter le roi de Macédoine en soulevant la Grèce et reportant la guerre chez lui. Les subsides de Darius lui permirent de grouper 300 navires avec lesquels il s'empara de Chios et de Lesbos ; mais il tomba malade au siège de Mytilène et y mourut. Sa mort, en retardant l'insurrection de la Grèce, fut décisive pour le succès d'Alexandre.

MEMNON, historien grec auteur d'une histoire d'Héraclée du Pont, connue par les larges extraits qu'en a faits Photius (éd. Orelli, 1816 ; traduit dans *Mém. Ac. Inscr.*, t. XIV).

MEMNON D'HÉRACLÉE, historien grec qui vivait vraisemblablement du temps d'Adrien. Il composa une monographie d'Héraclée du Pont en 16 livres. Photius a donné un résumé des livres IV-XVI (de 363-346 av. J.-C.) (V. PHOTIUS).

MÉMOIRE. I. Psychologie. — Il y a en nous des états de conscience qui ne répondent pas, comme les sensations, à des modifications soit dans le monde extérieur, soit dans le corps en dehors du système nerveux, et qui sont regardés comme l'image de sensations passées. Ce sont les souvenirs. Trois problèmes se posent en ce qui concerne les souvenirs : 1° Pour qu'un état de conscience se produise, il faut que dans l'intervalle écoulé depuis sa production lui-même ou quelque chose par où sa reproduction s'explique se soit conservé. 2° Comment des états de conscience peuvent-ils se reproduire après être sortis de la conscience ? 3° Comment s'opèrent leur projection dans le passé (ou reconnaissance) et leur localisation dans le passé ? Pour étudier ces problèmes, on peut se placer à un point de vue tout psychologique et s'en tenir à l'analyse de la conscience normale. C'est la méthode des Ecossais et des spiritualistes classiques en France. On se bornera à décrire les faits sans les expliquer, et on verra dans la reconnaissance et la localisation un acte primitif de la conscience qu'on attribuera à une faculté distincte, la mémoire. On peut au contraire s'aider de la physiologie, comme l'ont fait surtout les évolutionnistes, et étudier aussi la pathologie de la mémoire. On sera alors conduit à dire qu'il n'y a pas une mémoire, mais des mémoires (Ribot), et on cherchera à expliquer la reconnaissance de la localisation.

CONSERVATION DES SOUVENIRS. — Depuis le moment où se produit la sensation primitive et celui où elle reparaît comme souvenir, qu'est-ce qui se conserve ? Ce sont certaines dispositions physiologiques. La sensation a été accompagnée de certains phénomènes physico-chimiques dans les cellules cérébrales. Par là il s'est produit des modifications dans la nature chimique et les relations mutuelles de certaines cellules, et ces modifications ont persisté, en vertu de la loi de l'habitude physiologique. L'habitude physiologique résultant de ce que l'activité chimique d'une cellule a pour conséquence la conservation, non la destruction, de la nature chimique de cette cellule, et n'étant ainsi qu'un effet de l'assimilation par laquelle se définit la vie elle-même, l'existence de la mémoire se trouve avoir pour condition nécessaire la propriété qui distingue la matière

vivante de la matière brute. — La théorie physiologique de la conservation des souvenirs permet de comprendre qu'il n'y ait pas à proprement parler une mémoire, mais plusieurs mémoires indépendantes, chacune d'elles pouvant répondre à des groupes divers de cellules ou à des propriétés diverses des cellules. L'existence de plusieurs mémoires indépendantes est mise en évidence par les amnésies partielles, maladies de la mémoire où certaines mémoires s'affaiblissent ou disparaissent (celles des nombres, des noms propres, par ex.), les autres demeurant intactes. — Les conditions physiologiques pour que la conservation des souvenirs soit bonne sont surtout : 1° une constitution normale des tissus cérébraux ; 2° une bonne nutrition des tissus. La fatigue et la vieillesse, qui sont liées avec une nutrition insuffisante des tissus, sont particulièrement défavorables à la conservation des souvenirs.

Reproduction des souvenirs. — Elle s'explique par la reproduction d'une activité chimique des cellules analogue à l'activité chimique qui accompagnait la sensation primitive. Pour le psychologue comme pour le physiologiste, il n'y a qu'une différence de degré entre la sensation et le souvenir. En effet : 1° les souvenirs peuvent avoir les mêmes résultats psychologiques et physiologiques que les sensations ; le simple souvenir d'une odeur répugnante peut provoquer des vomissements ; le souvenir d'un homme peut provoquer la colère, comme sa présence effective ; 2° Quand le souvenir a une certaine intensité, il peut être pris pour une sensation présente (folie, hallucination). La reproduction de l'activité chimique primitive des cellules et des états de conscience qui correspondent à ce genre d'actions chimiques est possible grâce à l'habitude physiologique. — La facilité de la reproduction dépend surtout de la quantité et de la qualité du sang qui apporte leurs aliments aux tissus cérébraux.

Projection et localisation des souvenirs dans le passé. — Les Ecossais ont considéré la projection et la localisation dans le passé comme des faits primitifs et inexplicables. Les empiristes ont cherché à les expliquer uniquement par l'association des idées. Nous allons montrer d'une part que ce ne sont pas des faits primitifs et inexplicables, de l'autre que l'association ne suffit pas à les expliquer, car elles supposent la conception de certains rapports logiques. Il faut distinguer : 1° la simple projection dans le passé, la *reconnaissance* grâce à laquelle nous jugeons qu'un fait est à la fois passé et réel, qu'il n'est ni présent ni imaginaire; 2° la localisation à tel moment précis du passé.

Projection dans le passé. Pour que nous excluions un état de conscience du présent, il faut qu'il soit : 1° moins intense que l'état considéré comme présent, plus facile par suite à écarter de la conscience par la volonté sans mouvement matériel; 2° contradictoire avec l'état de conscience plus intense qui est jugé présent. Il est contradictoire par exemple de rapporter à une seule et même portion de l'espace, en un seul et même moment, les qualités visuelles et tactiles, les états vifs qui constituent pour moi la chambre où je suis assis, et les qualités visuelles et tactiles, les états faibles qui constituent pour moi le bord de la rivière où je me suis promené ce matin; il est contradictoire de penser qu'un seul et même point de l'espace est en même temps bleu et rouge. Dira-t-on que le souvenir est parfois plus intense que la sensation présente? Mais alors il est à tort jugé présent, ce qui confirme la théorie. C'est ce qui arrive dans l'hallucination. Dira-t-on d'un autre côté, que nous nous souvenons de sensations d'odeur, de saveur, de plaisir, comme de sensations visuelles ou tactiles et que ces états de conscience faibles n'ont rien d'incompatible logiquement avec les sensations visuelles ou tactiles qui sont rapportées au présent? Mais nous n'excluons du présent ces états de conscience (odeurs, plaisirs, saveurs) que parce qu'ils sont associés avec certaines qualités visuelles et tactiles. — Pour expliquer la projection d'un phénomène dans le passé, il faut expliquer, non seulement pourquoi il est exclu du présent, mais pourquoi il est considéré comme réel et non comme imaginaire. La distinction entre le réel et l'imaginaire tient à ce que : 1° l'association entre les éléments d'un état de conscience considéré comme réel est plus solide, moins facile à défaire pour la volonté que l'association entre les éléments d'un état de conscience considéré comme imaginaire; 2° les souvenirs sont logiquement mieux enchaînés entre eux et avec l'état présent que les fantaisies de l'imagination ne sont enchaînées entre elles et avec l'état présent. Ce qui confirme cette théorie, c'est que lorsque l'association entre les éléments des états imaginaires devient très forte et qu'un lien logique s'établit entre les états imaginaires, ceux-ci sont considérés comme des souvenirs réels; c'est ce qui se produit dans la folie.

Localisation dans le passé. Pour localiser un souvenir à tel moment du passé, nous ne remontons pas de l'état présent à l'état passé en traversant tous les intermédiaires qui, dans la réalité, les ont séparés. Notre mémoire est fragmentaire. Localiser un état dans le passé, c'est affirmer qu'il est antérieur à certains états de conscience, postérieur à d'autres. Cette localisation est toute relative. Elle se fait par rapport à des points de repère, états de conscience particuliers qui reparaissent dans l'esprit plus souvent que les autres et dont tels que l'idée d'un certain rapport de succession entre ces états de conscience est liée avec la représentation de ces états eux-mêmes. Pour que la localisation précise dans le passé puisse s'opérer, il faut donc que l'esprit ait non seulement l'intuition du temps saisi dans le concret, mais la notion abstraite de la succession temporelle. En outre, la localisation des phénomènes dans le passé les uns par rapport aux autres se fait conformément à l'enchaînement logique des idées de ces phénomènes; je jugerai un souvenir où je m'apparais comme un enfant, antérieur à un souvenir où je m'apparais comme un homme fait. Ajoutons enfin que l'homme seul, à l'exclusion des autres animaux, semble pouvoir localiser avec une très grande précision ses états dans le passé, en les rapportant à certaines dates et grâce à l'association qui s'opère entre un souvenir et le groupe d'états auditifs ou visuels qui constituent le mot par lequel la date de ce souvenir est déterminée. Cette localisation précise suppose d'abord le langage, puis la mesure du temps, c.-à-d. des connaissances scientifiques en mécanique et en astronomie; or le langage et surtout la mécanique et l'astronomie impliquent un développement intellectuel déjà très grand. Ce sont donc seulement les progrès de l'intelligence abstraite qui rendent possible une localisation tout à fait précise dans le passé. R. Berthelot.

II. Architecture. — Le mémoire est, dans la comptabilité du bâtiment, l'état, dressé par un entrepreneur ou par son métreur, des fournitures en matériaux, façon, main-d'œuvre et temps, que cet entrepreneur a avancées au cours de la construction d'un bâtiment. On appelle *mémoires faits en demande* les mémoires dont, suivant une fâcheuse habitude, aussi générale qu'invétérée dans les travaux privés, les prix ont été augmentés d'un cinquième sur les prix alloués par la série servant de base au marché passé avec l'entrepreneur, et *Mémoires à prix justes*, ceux dont les prix sont conformes à cette série, ou dont les prix y ont été ramenés par le règlement de l'architecte ou d'un vérificateur. Charles Lucas.

MÉMOIRES (Litt.). On distingue des mémoires historiques et anecdotiques les mémoires dans lesquels les savants présentent leurs idées personnelles, leurs découvertes sur un sujet particulier : tels sont les *Mémoires de l'Académie des sciences*, en France; les *Transactions philosophiques*, en Angleterre; les *Acta eruditorum*, de Leipzig, en Allemagne; les *Asiatic Researches*, de l'Académie de Calcutta, etc.

Les mémoires historiques (V. Histoire) sont des recueils où l'écrivain raconte les événements auxquels il a pris part ou assisté : c'est ce qui les différencie des *Chroni-*

ques (V. ce mot) : les mémoires sont pour l'historien des sources précieuses mais peu sûres. De l'antiquité classique il ne nous reste que deux rédacteurs de mémoires : Xénophon et César; au moyen âge on peut citer Marco Polo. Dans la littérature moderne, c'est en Angleterre et en France que l'on trouve le plus de mémoires. La France est le pays où ce genre de littérature a été surtout cultivé. On peut citer : Villehardouin, qui est intermédiaire entre un auteur de chroniques et de mémoires; Joinville avec l'*Histoire de saint Louis;* Froissart, qui relate les faits d'histoire de 1322 à 1400; Philippe de Comines, au temps de Louis XI et de Charles VIII : c'est un des maîtres de ce genre. Au XVIe siècle, les *Mémoires* de Blaise de Montluc (1521-1572), de Gaspard de Saulx Tarannes (1530-1573), de Marguerite de Valois, de Guillaume Paradin (*Memoriæ nostræ libri sex*), de de Thou (1544-1607), ont une grande importance. Ceux de Villeroi (1567-1604), du duc de Nevers (1574-1610), du duc de Bouillon (1560-1586) méritent aussi d'être consultés. On trouve ensuite les *Mémoires* de Brantôme et les *Economies royales* de Sully. Sous Louis XIII, il faut citer le comte de Pontchartrain (1610-1620), le duc d'Orléans, le duc de Rohan (1610-1629), le marquis de Beauveau, Estrées (1610-1617), Bassompierre, etc.; sous Louis XIV, les *Mémoires* de La Rochefoucauld, du cardinal de Retz, de Puységur, de Brienne, de Motteville, de Rabutin, d'Estrade, de Grammont, de Dangeau, de Saint-Simon, de Lafare, de Luxembourg, de Catinat, etc.; sous la Régence et du temps de Louis XV, les *Mémoires* de Duclos, de l'abbé Montyon, du duc de Choiseul; pour la période de la Révolution, on ne saurait indiquer les noms des innombrables auteurs de mémoires : Necker, Lameth, Lafayette, Montlosier, Mme de Staël, Billaud-Varennes, Dumouriez, Mme Roland, Mirabeau, Desmoulins, Barère, etc.; beaucoup de mémoires de cette époque manquent d'ailleurs d'authenticité et sont composés après coup : un des principaux auteur de ces falsifications fut Soulavie dont la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française* a fait justice.

Pendant le premier Empire la littérature des mémoires est encore plus riche que sous la Révolution : on peut relever surtout les noms de Las Cases, O'Meara, Constant, Lavalette, Savary, la duchesse d'Abrantès, Marmier, Eugène Beauharnais, Mme de Rémusat. Enfin, depuis cette époque, il faut citer Chateaubriand, Carnot, George Sand, de Broglie, etc. En Angleterre, c'est sous la reine Elisabeth que l'on commence à trouver des mémoires d'histoire : James Melville, Th. Birch, Dav. Crawford Drumsey. Au XVIIe siècle les sources en tant que mémoires sont les ouvrages de Rushwort, Ludlow, Clarendon, Whitelock, Will Temple. Sous Cromwell, Peck donne une vivante image de son protectorat; John Dalrymple et Pepys, auxquels font suite Burnet et Marlborough, se rapportent à la chute des Stuarts. Bolingbroke, Walpole, John Ker ont raconté l'époque de Georges Ier. Depuis ce temps, les mémoires se mutiplient en Angleterre à tel point qu'on ne saurait les citer.

En Allemagne, les premiers mémoires importants sont ceux de Charles-Quint, dont on a perdu l'original espagnol. Pour la période de la Réforme, les auteurs principaux sont Gœtz de Berlichingen, Viglius de Zwiechem, Sebastien Chaertlin de Burtenbach, le comte Wolrad de Waldeck, Barth-Sastrow; pour la seconde moitié du XVIe siècle, il faut citer les *Mémoires* de Geizl Kofer, du chevalier de Schweinichen; pour la guerre de Trente ans, ceux du comte Christian d'Anhalt; pour l'histoire de Prusse, ceux de Wilhelmine de Baireuth, du baron Pöllnitz, de Frédéric le Grand et du prince Charles de Hesse. Plus tard, il faut mentionner encore ceux de Dohms, du comte de Haugnitz, de Gentz, du duc Eugène de Wurtemberg, de Muffling, de la comtesse de Voss, de Gagern, Arndt, du chevalier de Lang, de Metternich, de Beust, du duc Ernest de Cobourg-Gotha. Pour la vie littéraire des deux derniers siècles, on ne peut passer sous silence les très intéressants *Mémoires* de Ch. Wolff, de J.-J. Moser, de Ch. et Fr. de Raumer, et surtout ceux de Gœthe.

Les mémoires littéraires prennent parfois le nom de *Confessions :* Saint Augustin et J.-Jacques Rousseau ont illustré ce titre.

MÉMONT ou MESMONT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 226 hab.

MÉMONT (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey; 65 hab.

MEMPHIS (*Mennofirou*, égypt. anc.; *Memphi*, copte; *Manouf*, arabe). Une des anciennes capitales de l'Egypte. Elle s'élevait un peu au S. de la pointe du Delta, sur la rive gauche du Nil, dans la grande plaine qui s'étend entre les villages modernes de Bédreschein et de Mit-Rahîneh. Diodore lui attribue 150 stades de circuit. Son nom sacré était *Haîtkaouptah, la ville du château des doubles de Ptah*, dont les Grecs semblent avoir fait Αἴγυπτος, Egypte. Plusieurs légendes relatives à son origine sont parvenues jusqu'à nous. La plus accréditée attribue sa fondation au roi mythique Ménès qui, après avoir régularisé le cours du fleuve, aurait, par un habile endiguement, conquis l'emplacement sur lequel il édifia sa nouvelle capitale. Mais ce n'est là qu'une tradition faite après coup, comme tant d'autres, par les historiens classiques, qui ont vu dans le prince Thinite le héros éponyme de la ville, d'après une étymologie populaire qui faisait de *Mennofirou* la transcription de *Meninofirou*, « la ville de Méni (Ménès) le bon ». Cette donnée ne répond pas à la réalité, telle que les monuments originaux nous la font connaître. Il est probable que Memphis fut construite par Papi Ier, de la VIe dynastie, au début de son règne, à proximité de la pyramide qui porte le même nom. Cette hypothèse s'appuie sur des faits analogues, qui montrent que chaque pharaon, à son avènement, édifiait, en même temps que son tombeau, une ville proche de celui-ci, qui devenait, durant toute sa vie, sa résidence habituelle; les deux étaient souvent nommés de même. Il y aurait donc tout lieu de traduire Mennofirou par « la ville de la pyramide, le *bon port* (ou le *port du bon*) », d'accord en partie avec Plutarque qui, confondant sans doute la ville et le tombeau, nous rapporte que la première s'appelait « le port des bons », ce qui rentre très exactement dans l'onomastique funéraire. Elle succéda à un bourg ancien, où se trouvait une forteresse, *Anoubou-hadj*, le *Mur Blanc*, et dont le sanctuaire de Ptah était renommé. Son éclat fut très grand sous les VIe, VIIe et VIIIe dynasties; mais la puissance croissante des princes héracléopolitains entraîna sa déchéance momentanée, en transportant plus au sud l'activité politique du pays. L'arrivée des Thébains au pouvoir la relégua au second rang, jusqu'au jour où les rois de la XXIIe dynastie vinrent l'habiter de nouveau, en même temps que Bubastis. Néanmoins, les divers rois qui se succédèrent pendant ce long intervalle se plurent à embellir sans cesse, en multipliant les temples et les palais, en augmentant de nouvelles constructions ceux qui existaient auparavant ou en les réparant. Ahmosis Ier restaura le grand sanctuaire du dieu Ptah, après avoir chassé les pasteurs du Delta, leur dernière possession. Aménophis IV (c'est évidemment de son règne que date le temple d'Atonou mentionné par les inscriptions), Thoutmosis Ier, Séti Ier et surtout Ramsès II y ont laissé de nombreuses traces de leur activité. Minéphtah et Ramsès III ajoutèrent au temple de Ptah de nouvelles chambres. Sheshonk Ier paraît avoir édifié sa chapelle funéraire, son « château de millions d'années », dans la nécropole. La topographie exacte de la ville ne nous est pas complètement connue, à cause du bouleversement considérable du terrain et de la difficulté qu'il y a de dresser un relevé certain des constructions de toutes les époques, au milieu de la grande forêt de palmiers qui recouvre les ruines et interdit en partie les fouilles. Des renseignements nombreux sont fournis par les documents hiéroglyphiques, démotiques et grecs; les deux dernières catégories, contrats, pétitions, rapports administratifs ou

récits de voyageurs, ne sont utilisables que pour une période relativement moderne. Les textes les plus anciens mentionnent surtout les temples et les fondations pieuses faites par les pharaons. Ils parlent aussi d'un port situé sur le Nil, vraisemblablement dans le voisinage de la ville vieille, *Anoubou-hadj*, et de plusieurs quartiers formés par les bourgades incorporés à la ville, à mesure qu'elle prenait plus d'étendue. Ils étaient, pour la plupart, désignés aux étrangers comme lieux de résidence. Le *Mur Blanc* recevait la garnison perse au temps d'Hérodote; *Ankhtaoui*, où se trouvait le temple de Bast, était habité par des Syriens, des Juifs et des Asiatiques de toutes sortes; les Phéniciens y avaient fondé des factoreries à une époque qu'on ne peut encore fixer. Il y avait aussi le quartier des Grecs, celui des Cariens, celui des Tyriens. Tous ces colons, soldats mercenaires, marchands ou simples émigrants avaient apporté leurs dieux avec eux; ils leur avaient élevé des chapelles à côté de celles des divinités indigènes, encouragés par l'extrême tolérance des Egyptiens; c'est ainsi qu'Hérodote put voir, dans le camp de Tyriens, un petit temple d'Aphrodite phénicienne.

Le monument le plus important de Memphis était le grand sanctuaire de Ptah, *Hephæsteon*. Entouré d'une vénération générale, il s'était peu à peu accru sous tous les rois. Les voyageurs grecs ne tarissent pas sur son compte. Ils rapportent, d'après le dire des drogmans qui les conduisaient, la liste des pharaons qui y travaillèrent. Le fondateur ne nous en est pas connu. Hérodote nomme Menès (selon Diodore, ce serait Euchoreus); nous avons vu ce que vaut ce témoignage. *Mœris* (V. ce nom) construisit le portique nord; Sésostris plaça aux alentours des colosses monolithes (le fait est démontré par la découverte de nombreuses statues gravées aux cartouches de Ramsès II); Rhampsinite éleva les propylées de l'ouest et les deux images de l'Eté et de l'Hiver, hautes de soixante-cinq coudées; Asychis édifia les propylées de l'est, les plus renommés de tous; Psamétique, ceux du midi et la cour entourée d'un portique couvert de sculptures et orné de statues adossées à des piliers, formant cariatides, où le taureau Hâpi (Apis) était enfermé; Amasis consacra une statue de 75 pieds qu'on voyait couchée à la renverse et aux côtés de laquelle se dressaient deux colosses en pierre d'Ethiopie. Au S. de l'enceinte sacrée, on remarquait un enclos dont la construction était, au rapport des prêtres, attribuée à Protée et datait du séjour d'Hélène en Egypte. Presque tous les noms donnés sont déformés ou appartiennent à la légende, mais les descriptions ont un fond de vérité facile à isoler. Les dernières fouilles (1892) ont mis à jour, dans l'aire du temple, deux très belles statues du dieu Ptah Risanbouf, datées du règne de Ramsès II, de 3 m. de haut environ, et une barque sacrée en granit de 3m60 de long. Deux autres colosses de Ramsès II, en granit rose, ont été exhumés en 1820 et en 1852; on les voit encore en place lorsqu'on traverse la forêt de Bédreshein. Le plus grand devait précéder l'un des pylônes du grand temple. Il mesure encore à l'état actuel, bien que le bas des jambes soit brisé, 10m30 de haut. La présence de nombreux monuments du grand conquérant en cet endroit décèle, outre son désir connu de laisser son nom partout, la dévotion particulière qu'il ressentait pour le dieu de Memphis, dont son fils aîné Khâmoisit, était grand pontife. La ville renfermait encore plusieurs temples consacrés à Osiris, Hathor, Anubis, Sokhit, etc., qui recevaient chaque année une foule de pèlerins attirés par les grandes fêtes et par les solennités périodiques des enterrements du taureau Apis et l'intronisation de son successeur. Son collège de prêtres avait une renommée presque universelle de science; on venait de fort loin pour le consulter. Le temple d'Imhotpou (Asclépieion) conservait une bibliothèque très estimée, surtout pour la matière médicale.

La nécropole occupait une étendue considérable de terrain, en bordure du désert libyque. Elle contenait les pyramides de plusieurs rois des IIIe, Ve et VIe dynasties, Djosir, Ounas, Teti, Papi Ier, Papi II, Mihtimsaouf, les sépultures des grands fonctionnaires de la cour et le *Sérapeum* (V. ce mot), signalé par Strabon et retrouvé par Mariette en 1850. Le nom ancien de ce vaste cimetière était *Ka-Kem*, ou, par abréviation, *Kem* « celle du taureau noir », « celle du noir »; il porte actuellement le même que le village voisin, *Saqqarah* (V. ce nom).

Memphis fut plusieurs fois ruinée. Occupée en premier lieu par les rois pasteurs, elle avait failli tomber entre les mains des Libyens, sous Minéphtah, qui avait réussi cependant à repousser les envahisseurs. Mais, à partir de ce moment, par suite de la faiblesse croissante de la monarchie et des compétitions des princes féodaux qui se partageaient l'Egypte, elle fut continuellement menacée. Un soldat de fortune, presque inconnu, originaire de Saïs, Tafnakhti, s'en empara après plusieurs campagnes heureuses dans le Delta. Ce fut le signal de l'invasion. Piônkhi Miamoun, appelé par les roitelets ennemis de Tafnakhti, vint en hâte du fond de l'Ethiopie, où il régnait, mettre le siège devant la ville, qui dût accepter le vainqueur. Elle fut alors tour à tour, malgré les efforts des derniers rois indigènes, possédée par les Ethiopiens, les Assyriens, les Perses et les Grecs. Ces revers de fortune l'avaient diminuée, mais le déclin réel et définitif ne commença qu'au moment de la fondation d'Alexandrie. Strabon toutefois la place encore en second après celle-ci et la dit très peuplée; mais il ajoute que, lorsqu'il la visita, les palais étaient presque tous ruinés et abandonnés. La construction du Caire l'acheva. Les temples furent exploités comme de simples carrières; ses tombeaux fournirent le calcaire à profusion. On retrouve encore dans les mosquées et dans les murs de la citadelle des restes de ses édifices. Un voyageur arabe, Abdallatif, la vit encore au XIIIe siècle; il fait une description enthousiaste des ruines qu'il y trouva et dont la traversée demandait une demi-journée de marche. Aujourd'hui il ne subsiste plus que de grandes buttes rougeâtres se dressant irrégulièrement au milieu des troncs des palmiers, coupées, de place en place, par des murailles démantelées en briques crues ou cuites. Emile CHASSINAT.

MEMPHIS. Ville des Etat-Unis, Etat de Tennessee, ch.-l. du comté de Shelby, sur la rive gauche du Mississippi et au confluent du Loosahatchie et du Wolf; 33,590 hab., dont la moitié sont des noirs. C'est la ville la plus importante entre Saint-Louis et la Nouvelle-Orléans sur le Mississipi. Commerce évalué à près de 400 millions de fr.; entrepôt pour les céréales, le coton, le tabac et les fers. Industrie très florissante: fonderies, scieries de bois, manufactures de tabac, usines à huile. Les rues de la ville sont très larges, et l'on y jouit d'un parc magnifique. On a établi à Memphis une station navale: les plus grands vaisseaux de guerre peuvent évoluer dans le fleuve. En 1736, les Français avaient établi un fort sur la falaise; les Espagnols l'occupèrent en 1783; plus tard, les Etats-Unis en firent le fort Pickering. La ville a été fondée en 1820; elle fut prise par les sudistes, puis reprise en 1862 par les nordistes: sur les bords du Wolf river, on trouve les tombes de 14,000 soldats des deux partis. En 1870, Memphis était la plus grande ville de Tennessee, et comptait plus de 40,000 hab.; mais les deux terribles épidémies de fièvre jaune de 1878 et 1879 ont décimé la population et depuis cette époque Nashville est montée à 45,000 hab.

MEMPHRÉMAGOG. Lac d'Amérique appartenant pour la plus grande part à la province de Québec (Canada) et pour partie au Vermont (États-Unis). Orienté du S. au N. il a 50 kil. de long et une largeur qui varie de 1,500 à 6,000 m. La rive occidentale de ce beau lac est dominée par de magnifiques montagnes boisées. Il contient des îles nombreuses. Le lac est très poissonneux: truites, brochetons, etc. Il se déverse à Magog, par la rivière Magog, dans le Saint-François, tributaire du Saint-Laurent.

MEMRANCOUK. Bourg acadien du Nouveau-Brunswick (Dominion), comté de Westmoreland, situé sur un affluent de la baie de Shepody. A quelques kilomètres du bourg

s'élève le collège de Saint-Joseph de Memrancouk, fondé en 1864, l'un des centres intellectuels des Acadiens; de nombreux Irlandais étudient dans ce collège.

MEN (V. Alchimie, t. II, p. 19).

MENA (Juan de), poète castillan, né à Cordoue aux environs de 1411, mort à Torrelaguna en 1456. Il étudia à Salamanque, puis à Rome. A son retour en Espagne, il devint un des *vingt-quatre* de Cordoue, fut nommé secrétaire du roi Juan II pour les lettres latines, enfin chroniqueur de Castille. Il est douteux cependant qu'il ait travaillé à la *Crónica del Rey don Juan II*. Mena écrivit un poème sur les sept péchés mortels (*Los siete Pecados mortales*), allégorie pleine de pédantisme et de subtilités scolastiques: la *Coronacion*, à la louange du marquis de Santillana, don Iñigo Lopez de Mendoza, son protecteur, que couronnent les Vertus et les neuf Muses. Son œuvre la plus connue est *El Laberinto* (*le Labyrinthe*), vision imitée de Dante et que le poète mourut sans pouvoir achever. Deux épisodes sont restés célèbres : la mort du comte de Niebla et celle de Lorenzo Dávalos. Ils figurent dans le *Parnaso español* de Quintana. On trouve des poésies détachées de Mena dans le *Cancionero* de Baena ; nombre d'autres sont restées manuscrites. Ses œuvres ont été publiées à Alcala (1566), puis à Madrid (1804). On a attribué faussement à Juan de Mena les couplets satiriques de Mingo Revulgo.

MENA (Gil de) (V. Gil de Mena).

MENA (Pedro de), sculpteur espagnol, né à Adra dans le premier quart du XVIIe siècle, mort à Malaga en 1693. Elève de son père, il s'était déjà créé une certaine réputation dans sa ville natale comme sculpteur sur bois, lorsque Alonso Cano, nommé à une prébende par le chapitre de la cathédrale de Grenade, y ouvrit un atelier et commença d'y admettre quelques élèves. Bien qu'il fût déjà un artiste, Mena ayant eu l'occasion de voir des ouvrages de Cano, n'hésita pas à quitter Adra pour venir à Grenade s'instruire aux leçons de cet illustre maître. Cano l'accueillit près de lui et commença de l'employer comme aide et praticien dans tous ses travaux. Encouragé et soutenu dans ses entreprises par les conseils de Caco, son élève put dès lors voler de ses propres ailes et montrer, dans des productions personnelles, les immenses progrès que son talent avait réalisés. Il exécuta dès lors, à peu près seul, les nombreuses commandes qui lui arrivèrent de toute part. Ce fut d'abord une *Immaculée Conception* pour l'église d'Alhendin et dont Cano faisait grand cas; puis des figures de saints pour le couvent de l'Ange, à Grenade, et bientôt après les quarantes statues qui décorent le chœur de la cathédrale de Malaga, ensemble qu'il commençait en 1658 et qu'il terminait en 1662. Deux autres statues de *saint Blas* et de *saint Julien* vinrent s'ajouter à ces ouvrages, à la même cathédrale. La renommée de l'habileté de Mena s'étendit bientôt par toute l'Espagne. Don Juan d'Autriche lui fait la commande d'un groupe représentant *la Vierge del Pilar avec saint Jacques à ses pieds*, groupe fort admiré et qui fut offert à la reine. Le prince Doria le charge de lui faire un *Christ en croix* qu'il emporta en Italie. Le chapitre de Tolède le choisit pour son sculpteur en titre, et Mena achève à cette occasion, en s'inspirant d'une œuvre de Cano, l'admirable statuette de *saint François* qui n'a pas cessé, depuis 1663, de faire partie des plus précieux monuments de l'art statuaire que possède cette cathédrale. De 1673 à 1679, Mena travailla à Cordoue et décora de statues et de bas-reliefs divers retables pour la cathédrale et l'église Saint-François. Gravement atteint dans sa santé, il revint d'abord à Grenade, puis il passa à Malaga où la mort vint le surprendre alors qu'il était encore en possession de tout son talent. Sans atteindre à la délicatesse, à la grâce, à toute la profondeur d'expression des ouvrages de son maître, ceux de Mena qui s'inspirent constamment des formes et des attitudes chères à celui-ci, n'en paraissent sans doute que le reflet; mais c'est encore quelque chose que de rappeler, d'ailleurs d'assez près pour que des confusions d'attribution soient fréquentes, le talent si pénétrant et si génial d'un Alonso Cano. P. L.

MENABE. Domaine de la couronne à *Madagascar* (V. ce mot).

MENABREA (Luigi Federico, comte), marquis de Valdora, général et homme politique italien, né à Chambéry le 4 sept. 1809, mort à Saint-Cassin, près Chambéry, le 24 mai 1896. Lieutenant du génie, il remplaça Cavour au fort de Bard. Professeur de mécanique et de construction à l'Académie militaire, à l'Ecole d'application d'artillerie et à l'Université, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Turin (1839). Capitaine en 1848, il remplit une mission dans les duchés. Député de Verrès, puis de Saint-Jean de Maurienne, il siégea au centre droit et poursuivit l'accord de l'Eglise avec l'Etat. En 1859, major-général et commandant en chef du génie, il exécuta dans le Valdora d'admirables travaux de défense, en souvenir desquels le roi lui conféra plus tard son titre de marquis (1875). Il prit part à la bataille de Palestro et, après avoir investi Peschiera, à celle de Solferino. Le 29 févr. 1860, il fut fait sénateur. Promu lieutenant-général, il dirigea le génie aux sièges d'Ancône, de Capoue et de Gaëte. Ricasoli lui confia le département de la marine (1861-62). Sous Farini et Minghetti, il eut celui des travaux publics (déc. 1862-sept. 1864). En 1866, il signa le traité de Prague, comme plénipotentiaire de l'Italie, et procéda à la prise de possession de Venise. Lors de l'expédition garibaldienne dans les Etats romains, le roi le chargea de constituer un ministère (27 oct. 1867). Président du conseil et ministre des affaires étrangères, il s'empressa, après Mentana, de réserver les droits de la nation sur Rome, sa capitale naturelle. Son ministère, deux fois remanié, se soutint, au milieu des plus graves difficultés, jusqu'au 14 déc. 1869. En 1876, il fut envoyé comme ambassadeur à Londres. Appelé en 1882 à l'ambassade de Paris, il ne la quitta qu'en janv. 1892, pour des raisons de famille. Le général Menabrea était chevalier de l'Annonciade. Auteur de nombreux mémoires scientifiques, il était membre de plusieurs académies étrangères et correspondant, depuis 1887, de l'Académie des sciences de Paris. F. H.

MENABUONI (Giusto), peintre italien, né à Florence, mort à Padoue en 1397. Elève de Giotto, il suivit docilement les leçons du maître et s'appliqua du mieux qu'il put à imiter ses procédés et à s'assimiler son style. Son meilleur ouvrage est la décoration à fresque dont il avait revêtu l'extérieur et l'intérieur du baptistère de Padoue : les peintures du dehors ont péri ; celles du dedans ont conservé leurs qualités estimables; mais elles ne sont pas exemptes de raideur et de sécheresse. Menabuoni est également connu sous les noms de *Giusto da Padova* ou du *Padovano*. G. C.

MENACCANITE (V. Fer titané, t. XVII, p. 231).

MENACES (Dr. pén.). La menace est l'annonce d'un attentat que l'on est dans l'intention de commettre contre une personne ou d'un préjudice que l'on veut lui causer. Elle est tantôt un des éléments constitutifs d'un crime ou d'un délit, tantôt une circonstance aggravante : la menace doit toujours accompagner, pour qu'ils soient punissables, les faits de corruption de fonctionnaires, de rébellion, d'outrages envers les dépositaires de l'autorité publique, d'entraves au libre exercice des cultes, d'extorsion de valeurs ou de signature (V. Chantage), d'entraves à la liberté des enchères et à la liberté du travail; elle donne un caractère de particulière gravité aux délits de vol, de séquestration de personne, de mendicité, de chasse, et aggrave les peines qui y sont attachées. Mais la loi pénale a jugé qu'il n'était pas suffisant de réprimer la menace quand elle accompagne d'autres délits ; elle a pensé que la sécurité des personnes pouvait être troublée, non seulement par les attentats commis, mais encore par la crainte même de ces attentats. Le code pénal dans ses art. 305 à 308, modifiés par la loi du 13 mai 1863, déclare donc les menaces punissables en elles-mêmes, mais seulement lors-

qu'elles ont un caractère d'exceptionnelle gravité en impliquant chez leur auteur l'intention formelle de les mettre à exécution. Il punit de peines variant de six mois à cinq ans de prison les menaces d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes qui seraient punissables de la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation. Il établit une distinction entre les menaces par écrit et les menaces verbales. La menace écrite suppose une résolution réfléchie, elle implique un caractère de préméditation que ne saurait avoir la menace faite verbalement. Aussi, la loi ne punit cette dernière que quand elle a été faite avec ordre de déposer une somme d'argent, ou sous toute autre condition : la menace verbale pure et simple peut n'être due qu'à un mouvement de colère passager, elle n'est pas punie. Au contraire, quand les menaces ont été adressées par écrit, sous quelque forme qu'elles l'aient été, la loi les vise, mais en prononçant une peine plus élevée quand elles ont lieu sous ordre ou condition. Lorsque les menaces, soit orales soit écrites, ont pour objet non la vie, mais seulement des voies de fait, elles ont un caractère singulièrement moins intimidant, aussi ne sont-elles punies que si elles ont eu lieu sous ordre ou condition et seulement de peines de six jours à trois mois de prison. Le code pénal punit des mêmes peines que les menaces d'assassinat, et sous les distinctions établies ci-dessus, les menaces d'incendie (art. 436). La loi du 15 juil. 1845 sur la police des chemins de fer a prévu les cas où des attentats seraient commis pour entraver la marche des convois ou provoquer leur déraillement, et a prononcé contre ces délits des peines particulièrement sévères. Pour rendre ces mesures encore plus efficaces, elle a prononcé contre ceux qui menaceraient de commettre ces délits, soit par écrit, soit verbalement sous ordre ou condition, des peines qui varient de quinze jours à cinq ans de prison. L. Levasseur.

MENACODON (Paléont.) (V. Amphithères et Spalacotherium).

MENADES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon; 183 hab.

MÉNADES (V. Bacchantes).

MENADO. Ville de l'île de Célèbes, ch.-l. d'une résidence néerlandaise, dans la presqu'île du N.-E., au pied d'un beau volcan; 8,700 hab. dont 500 Européens (en 1891). Le fort Amsterdam couvre la rade. Exportation d'excellent café, d'écaille, de trépang, de nids d'hirondelle.

MÉNAGE (Gilles), célèbre érudit français, né à Angers le 15 août 1613, mort à Paris le 23 juil. 1692. Fils de Guillaume Ménage, avocat du roi, et de Guione Ayrault, sœur du lieutenant criminel, il montra dès son enfance une prodigieuse mémoire et des dispositions particulières pour l'étude des langues classiques, la philosophie et l'érudition. Il étudia d'abord le droit, et plaida à Angers (1632) et à Paris : il fut reçu avocat au Parlement, et son père se démit en sa faveur de sa charge; mais, dégoûté du barreau, Ménage lui en renvoya bientôt les provisions et prit la soutane, sans toutefois entrer dans les ordres: il devint prieur de Montdidier. Il se consacra dès lors à l'étude des belles-lettres et rechercha le monde ; ami du cardinal de Retz, il vécut quelque temps auprès de lui, mais abusa un peu de son hospitalité et, l'ayant blessé par ses épigrammes, dut se séparer de lui. Prié par le prince de Conti de s'attacher à sa maison, Ménage refusa disant qu'il ne voulait plus de maître.

Il se retira alors dans sa maison du Cloître Notre-Dame et en fit une sorte d'académie où les savants et les gens de lettres se réunissaient le mercredi ; ces réunions choisies prirent le nom de *Mercuriales* et durèrent près de quarante ans : Chapelain, Furetière, Bautru, Conrart, Venault, Galland, Sarrazin, Pellisson, l'abbé de Valois, l'avocat Nublé, Du Bos étaient les hôtes les plus assidus. Ménage était de son côté très régulier dans le cabinet des frères du Prey, de M. de Thou et à l'hôtel de Rambouillet. Sa réputation s'étendit ainsi beaucoup à l'étranger ; mis à son aise par la vente d'une terre patrimoniale qui lui rapportait 3,000 livres de rente, et par la cession de son prieuré de Montdidier qui lui donnait 4,000 livres annuelles, il faisait figure dans le monde et publiait à ses frais ses nombreux ouvrages d'érudition. Il avait une influence réelle et fut chargé par Mazarin et Colbert de rédiger une liste des gens de lettres.

L'humeur orgueilleuse de Ménage et son esprit satirique le mêlèrent à toutes les querelles littéraires de son temps. Vaugelas, Chapelain, Conrart le ménageaient par peur de ses épigrammes; mais Boileau et Molière le plaisantèrent cruellement ; en eux il trouva ses maîtres. Boileau lui adressa un avis satirique et mordant et voulut le nommer dans sa IIe satire; Molière le mit en scène sous le masque de Vadius; Ménage feignit de ne pas se reconnaître dans les *Femmes savantes* et ne cessa plus de louer Molière.

Plus tard, le pauvre érudit vit encore augmenter le nombre de ses ennemis : il eut avec l'abbé Cottin une vive et courte querelle ; Bussy-Rabutin le plaisanta vivement sur sa passion malheureuse pour Mme de Sévigné qui traita toujours Ménage en homme sans conséquence, le faisant monter dans son carrosse à la place de sa suivante : il lui disait « Je suis votre confesseur et votre martyr », — « Et moi votre vierge », répondait-elle. Mme de Cressy et Mme de La Fayette le bernaient de même. Il eut une querelle retentissante avec le père Bonhours, mais eut le dessus et se réconcilia avec lui. Enfin, en 1660, il faillit subir des désagréments très graves pour une élégie latine au cardinal Mazarin, dont plusieurs conseillers du Parlement se plaignirent à la grand'chambre.

Ces querelles, le bien qu'il disait sans cesse de lui-même, ses vives épigrammes contre amis et ennemis finirent par lui causer un véritable tort : on lui reprochait ses plagiats. Conrart disait qu'il fallait le conduire au pied du Parnasse et le marquer de la fleur de lys pour tous les vols faits sur les anciens. En 1684, il se présenta à l'Académie où sa renommée, son érudition immense, ses ouvrages innombrables, ses grandes relations dans tout l'Europe, paraissaient l'appeler : mais ses ennemis, Racine, le père La Chaise et une grande partie de la cour le firent échouer.

Sa santé robuste finit par souffrir de son travail : à cinquante ans, il alla rendre visite à toutes les belles de sa connaissance pour prendre congé d'elles en homme qui renonce à la galanterie; un peu plus tard, il se retira tout à fait dans sa chambre qu'il ne pouvait quitter et rendit sa petite académie quotidienne; il ne cessa d'écrire jusqu'à son dernier jour et mourut presque la plume à la main.

Erudit bel esprit, il était un peu pédant et toujours précieux : les salons servirent beaucoup sa gloire; on l'y recherchait malgré ses manières peu séantes et le laisser aller avec lequel il se rognait les ongles ou se nettoyait les dents. Ingénieux et laborieux, il a laissé des travaux lexicographiques estimables. Ses principales œuvres sont : le *Dictionnaire étymologique* (Paris, 1650 et 1750, édit. de Jault) ; *Origini della lingua italiana* (Genève, 1669 et 1685), ouvrage qui contient beaucoup d'étymologies risquées, mais des parties excellentes; *Observations sur la langue française* (1672-76). Ses poésies n'ont pas grande valeur. Après sa mort, on fit paraître *Menagiana, ou les bons mots et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de M. Ménage, recueillis par ses amis*. Ce curieux recueil doit être lu avec quelque défiance. Tous les ouvrages de Ménage témoignent d'une mémoire extraordinaire plus que d'une originalité forte : son érudition très variée n'est pas toujours bien digérée.

Bibl. : Baret, *Ménage, sa vie et ses écrits*; Paris, 1859.

MÉNAGEOT (François-Guillaume), peintre français, né à Londres le 9 juil. 1744, mort à Paris le 4 oct. 1816. Il fut élève d'Augustin, de Deshais, de Boucher et de Vien. Il remporta en 1766 le premier grand prix, avec ce sujet, *la Reine Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase rempli de sang*. Une composition allégorique, l'*Etude qui arrête le Temps* (musée du Louvre)

lui valut d'être reçu membre de l'Académie. Ménageot est un des peintres de la seconde moitié du XVIII[e] siècle qui ont pris part, avec le plus de zèle, à la réaction classique. Il a traité ces sujets : *les Adieux de Polyxène Astianax enlevé à sa mère, Cléopâtre au tombeau d'Antoine, l'Envie voulant arracher les ailes de la Renommée.* Nommé directeur de l'École de Rome en 1787, il eut à défendre au début de la Révolution, les Français qui habitaient les États pontificaux. Il fut, sous l'Empire, membre de l'Institut et professeur à l'École des beaux-arts.

MÉNAGÈRES (Écoles) (V. École, t. XV, p. 373).

MÉNAGES (Maison de retraite des). Cet établissement a été fondé à Paris, rue de Sèvres, sur l'emplacement de l'ancienne maladrerie de Saint-Germain-des-Prés, supprimée en 1544, et dont les bâtiments furent concédés, dix ans plus tard, au grand bureau des pauvres, pour y loger et y nourrir les mendiants. Affecté d'abord au « renfermement » des mendiants, des impotents, des teigneux, des femmes épileptiques, des aliénés et des syphilitiques, il a reçu en 1801 la destination à laquelle il est actuellement affecté. La maison de retraite des Ménages fut transférée à Issy en sept. 1863.

Elle est destinée à recevoir de vieux époux en ménage et des veufs et veuves, n'ayant pas de moyens suffisants d'existence. La maison comprend : 1° des chambres particulières, affectées soit à des époux en ménage, soit à des veufs ou veuves; 2° des lits de dortoirs pour veufs ou veuves. Les époux qui sollicitent l'admission aux Ménages doivent réunir ensemble cent trente ans d'âge sans qu'aucun d'eux puisse avoir moins de soixante ans révolus. Ils doivent en outre compter au moins quinze ans de ménage passés ensemble. Les veufs et veuves doivent être âgés de soixante ans révolus et avoir vécu au moins dix ans en ménage. Le prix à payer par les administrés de toute catégorie pour leur admission à la maison de retraite des Ménages doit être acquitté au moyen d'une pension annuelle ou du versement d'un capital.

La pension est fixée à la somme de 250 fr. pour les administrés en dortoir, et à celle de 300 fr. pour chacun des époux en ménage, veufs ou veuves placés en chambres particulières. Dans le cas où les admis préfèrent verser un capital une fois payé au lieu d'une pension, ce capital est fixé à 1,200 fr. pour les lits de dortoir et à 1,800 fr. pour les lits de chambres particulières. Les personnes admises en chambre particulière doivent se pourvoir d'un modeste mobilier dont la composition est déterminée par le règlement; celles admises en dortoir doivent verser une somme de 200 fr. représentative de la valeur d'un mobilier. Les unes et les autres doivent pourvoir à leur habillement et à leur blanchissage; elles doivent, en conséquence, avant leur admission, justifier d'un revenu de 150 fr. destiné à faire face à ces besoins. Les administrés occupant des chambres particulières reçoivent les vivres non préparés, le chauffage, et une allocation en argent de 3 fr. tous les dix jours. D[r] Aug. Cabanès.

MENAH. Petite ville berbère d'Algérie, à 40 kil. au N. de Biskra, dans la vallée de l'oued Abdi, sur un gros mamelon d'accès difficile que la rivière entoure presque de tous côtés de ses eaux grondantes; 1,500 hab. environ. La situation est des plus pittoresques. Les maisons, dont quelques-unes très bien bâties, s'étagent en amphithéâtre et sont entourées de jardins remplis d'abricotiers, de pêchers, de grenadiers, de figuiers, de noyers. Alentour, belles forêts, ruines préhistoriques et de l'époque romaine.

MENAHARAKA. Fleuve de la côte E. de Madagascar ; il naît au S.-O. du Betsiléo, coule à travers le district de Ménaharaka vers l'O., reçoit à droite trois affluents, l'Ifandramanana, l'Iandranasy et le Sahambango, puis se dirige au S.-E. et reçoit à droite l'Ianaivo, à gauche la Ranomena et se jette dans l'Océan Indien près du fort de Vangaïndrano sous le nom de Mananara.

MENAHEM (V. Manahem).

MENAI (Détroit de). Bras de mer qui sépare l'île d'Anglesey du pays de Galles; au point le plus étroit, il mesure 160 m. de large et 5 m. de profondeur; un banc de sable l'obstrue au S. Le pont suspendu de *Britannia*, bâti de 1819 à 1826 le franchit. Au N. est dans l'île la bourgade de *Menai-bridge* (1,675 hab.).

MÉNALE (Μαίναλος). Montagne d'*Arcadie* (V. ce mot), à l'O. de Tegée et de Mantinee, consacrée au dieu Pan. La capitale de ce district était la ville de Ménale, plus tard subordonnée à *Mégalopolis* (V. ce mot).

MENAKELY. Terre des nobles, à *Madagascar* (V. ce mot).

MÉNALE (Mont) (Astron.). Petite constellation boréale imaginée par Hévélius pour grouper quelques petites étoiles situées sous les pieds du Bouvier. Suivant d'autres auteurs, ce nom désigne aussi une petite constellation australe située au-dessus de la Balance, entre la Vierge et le Serpent, elle ne renferme que des étoiles de sixième grandeur et au-dessous.

MÉNALIPPE (Astron.). Un des noms de la constellation de Pégase.

MENAM ou **MEINAM.** Fleuve d'Asie, qui traverse le Siam et se jette dans le golfe de Siam, après un cours de 1,200 kil. Il est formé de deux branches : celle de l'O., le Mé-Ping ou Ménam-Yaï, qui descend des montagnes des États shans, est la plus longue et la plus navigable; elle forme à partir de Moukta une succession de rapides et se grossit de la Ménam-Ouang. L'autre branche, moins importante, prend naissance aux environs de Muong-Luoc, à une très petite distance du Mékong, dont elle est séparée par une arête de 350 m. On a émis d'ailleurs l'opinion que le Mékong, à une époque géologique relativement récente, se jetait à la mer dans le golfe de Siam par la vallée de la Ménam actuelle. A Pak-Nam-po se trouve le confluent des deux branches. La Ménam se divise plus bas en plusieurs bras sinueux et reçoit sur la gauche le Nam-Sak. Le fleuve arrose une plaine d'alluvion, très peuplée et couverte de temples; on y voit des forêts de tek, des fourrés de bambou, des rizières et des cultures. La Ménam inonde ses rives de juin en novembre et les fertilise. Mais les dépôts de sable amoncelés à son embouchure forment une barre qui ne permet pas à tous les navires de remonter jusqu'à Bangkok. G. Regelsperger.

Bibl. : Carl Bock, *Voyage de Bangkok à Xieng-Sen*, dans *Bull. de la Société de géographie*, 1883, p. 505. — Paul Macey, *Cinq Ans au Laos*, dans *Bull. de la Soc. de géogr. commerciale de Paris*, 1895, p. 1009.

MÉNAMAH. Ville d'Arabie, située dans l'île de Bahrein, dans le golfe Persique, sur la côte E. de l'Arabie; 40,000 hab. Centre du commerce des perles et de la nacre dans le golfe Persique. La ville est bâtie au bord du rivage sur une longueur de 2 kil.

MÉNAM-KONG (V. May-Kong).

MÉNANDRE (Μένανδρος), le plus fameux représentant, en Grèce, de la Comédie nouvelle (V. Comédie). Il appartient par la date de ses œuvres à la période dite *alexandrine* de la littérature hellénique (III[e] et II[e] siècles); mais par le lieu de sa naissance comme par le cachet de son talent original qui subsiste dans les fragments conservés et surtout sous les imitations parfois presque serviles des poètes latins, le vrai maître du genre comique à l'âge classique, celui que les écoles byzantines nommaient à juste titre l'« astre de la nouvelle comédie », est un pur Attique. — On sait que la *période attique* correspond aux V[e] et IV[e] siècles antérieurs à l'ère chrétienne ; or, d'après la division, contemporaine d'Aristote (cf. *Morale à Nicomaque*, IV, 14), qui a prévalu dans l'usage, la Comédie nouvelle occupe exactement toute la fin du IV[e] siècle et la première moitié du siècle suivant (336-250).

Biographie. — C'est à Kèphisia, dème ou canton de la tribu Erekhthéïde, dans l'Attique, que Ménandre naquit, un peu avant 340 (V. *Prolégom.* Didot, III. V. aussi la *Notice* de Suidas, Μένανδρος), de parents riches, considérés, et issus d'une race noble : sa mère s'appelait Hègèsistratè ; son père, Diopithès de Kèphisia, ne doit pas être

confondu avec le général Diopithès de Sunium, qui commanda les forces athéniennes sur l'Hellespont et que Démosthène défendit en son discours *Sur les affaires de Chersonèse.* On conte que l'enfant reçut du bon poète Alexis, son oncle, les premiers éléments de son art. Il subit, en philosophie, une double influence : celle de Théophraste le Moraliste, chez qui il devint le compagnon d'études de Dèmètrios de Phalère, et celle du jeune Epicure, dont il fut le camarade d'enfance, le condisciple, et dont il demeura l'ami fidèle. Il brilla par sa précoce et mûre éloquence. « A lui seul, opinait Quintilien, excellent juge en la matière (*Institution oratoire*, X, 1, 69), j'estime que, si on le lisait avec soin, Ménandre suffirait à montrer la mise en œuvre de tous nos préceptes » ; et il le vante comme un modèle à suivre pour quiconque veut acquérir, avec le don oratoire, l'art délicat de prêter à chaque personnage, à chaque âge, à chaque condition, le langage exprès qui lui convient. Ménandre se révélait ainsi l'élève d'Euripide, dont il goûtait fort le génie, et en qui, d'ailleurs, on salue avec raison l'un des précurseurs de la Comédie nouvelle ; comme lui, sagace observateur de la vie pratique et subtil analyste des âmes, il abonde en sentences brèves, aiguës, pathétiques au besoin, toujours magistralement frappées : formules ordinairement réduites à un seul vers, et dont plusieurs ont mérité de rester quasi proverbiales. Citons quelques exemples : « *Entre amis, tout est commun. — Les pays où la vie est dure font les hommes courageux. — La fortune en son cours a de prompts changements. — Celui que les dieux aiment meurt jeune. — Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.* » (*Fragm.* 9, 63, 94, 125, 218 de l'éd. Kock ; le dernier de ces fragments est invoqué par saint Paul, *Cor.*, XV, 33.) — Les anciens tenaient ces maximes pour de vraies leçons morales, et, de bonne heure, ils en firent des compilations *ad usum scholarum.*

Sa première pièce de jeune homme fut jouée en 322-21, environ un an après la mort d'Alexandre le Grand. Les graves événements, les troubles, les luttes intestines dont la Péninsule fut agitée alors ne semblent pas l'avoir outre mesure dérangé. Il coulait cependant sa facile adolescence au milieu de joyeuses compagnies ; le commerce de la jeunesse dorée, folâtre et désœuvrée d'Athènes plut à son humeur inquiète, avide de plaisirs mais inassouvie, tout ensemble érotique et mélancolique. Phèdre ne trace point tout à fait un portrait de fantaisie quand il plaisante ce muscadin imprégné de parfum, vêtu de sa robe flottante, et qui passe, libre d'allure, d'une démarche molle et languissante :

Unguento delibutus, vestitu adfluens,
Veniebat gressu delicato et languido.

Enlacé par les bras despotiques de l'élégante courtisane Glycère, qui le retint près d'elle — sincèrement épris peut-être — en sa villa du Pirée, il préféra ses caresses, ou celles de Thaïs aux prunelles de violette, ou celles de l'hétaïre Nannion, aux offres de Dèmètrios Poliorcète et de Ptolémée Soter, qui tâcha sans succès de l'attirer en Egypte. On prétend même que les souverains, non contents de le rechercher et de l'appeler à leur cour par des ambassadeurs, lui envoyèrent des vaisseaux de guerre pour le transporter dans leur pays. Il refusa tout. Quant aux femmes qu'il courtisait, elles le trahirent galamment, comme de juste : de quoi il se vengea en les jouant sur la scène. Donc il est permis d'induire que le séjour de la patrie et la faveur volage, mais infiniment flatteuse, de ses concitoyens parurent à l'écrivain et au poète plus enviables que l'opulence et la sympathie des rois.

Au physique, il est difficile de décider s'il fut beau ou laid. L'iconographie a fixé les traits d'un homme déjà mûr, mollement assis sur un siège à dossier ; la mine est agréable, bien que le regard ne soit point droit ; la physionomie est méditative et rêveuse, avec, au front, une ride assez amère. C'est cette statue, — très connue, — du Vatican (musée Pie-Clémentin) qui fut longtemps au musée de Paris, statue en marbre pentélique dont la photographie se trouve insérée dans le *Ménandre* de Guillaume Guizot ; mais elle a passé longtemps pour être celle de Marius (?).

C'est l'an 200 av. J.-C., vers la troisième année de la 122ᵉ olympiade (comme l'atteste une inscription grecque du Recueil de Gruter), que termina sa vie cet épicurien raffiné, qui se frottait d'essences rares, adonisait sa personne, soignait sa mise et son maintien, tout en composant, à ses heures, de charmantes pièces comiques et sérieuses. Nous avons placé sa naissance entre la date de 342 avant notre ère (2ᵉ année de la 109ᵉ olympiade) et celle de 340 ; on ne saurait préciser davantage. Eusèbe, Apollodore, Aulu-Gelle, l'auteur anonyme du traité *Sur la Comédie*, indiquent l'époque de sa mort sans en spécifier la cause, qui reste problématique ; un scoliaste d'Ovide (*Ibis*) déclare qu'il se noya dans une baignade, au Pirée. Ses compatriotes lui construisirent non loin de là, sur la route conduisant du port à Athènes, un tombeau voisin du cénotaphe d'Euripide ; et le géographe Pausanias, qui voyageait en Grèce au IIᵉ siècle de notre ère, vit ce monument, ainsi que la statue du doux poète, érigée dans le théâtre d'Athènes avec celles des trois grands tragiques.

L'ŒUVRE. — Ménandre était âgé de cinquante-deux ans quand il mourut. En un espace de trente ans à peu près, il avait, lorsqu'il ne faisait pas l'amour, employé ses studieux loisirs à écrire 108 comédies (*Proleg.* Didot, III ; Suidas) ; 109, selon d'autres (cf. Aulu-Gelle, XVIII, 4) ; 105, au dire d'Apollodore. Au surplus, suivant ce même Apollodore, il n'obtint que huit fois ce prix tant ambitionné ; un vers de Martial en fait foi (*Epigr.*, V, 10) :

Rara coronato plausere theatra Menandro.

Sans compter que ses ennemis l'accusèrent de plagiat : Cæcilius prétend que Ménandre transcrivit d'un bout à l'autre une comédie d'Antiphane dont il aurait modifié tout bonnement le titre d'*Augure* en celui de *Superstitieux.* Il éprouva donc maint déboire, mainte disgrâce au cours de sa carrière littéraire. Philémon triompha de lui souvent ; le vaincu, néanmoins, gardait la conscience de sa supériorité. Un jour, narre Aulu-Gelle, il rencontre, après une nouvelle défaite, son habituel adversaire : « Dis-moi franchement, Philémon, interroge-t-il, quand tu l'emportes sur moi, n'en ressens-tu pas quelque honte ? » On ignore la réplique de Philémon. Celui-ci survécut environ trente années à son malchanceux rival.

Outre les comédies, on a attribué à Ménandre des *Epigrammes* dont l'authenticité est au moins douteuse, des *Lettres* adressées au roi Ptolémée Soter, et des *Discours* en prose sur divers sujets, que nous négligerons. Quintilien ne conteste pas la tradition qui lui attribuait des *Harangues*, publiées sous le nom de Charisius.

La critique ancienne fut unanime à l'admirer. Ménandre fut, en réalité, un très grand poète que nous apprécions surtout, nous modernes, parce que ses théories sont voisines des nôtres ; à vrai dire, il ne devint populaire qu'après avoir essuyé plusieurs échecs de son vivant. Les comiques romains, qui ne se sont pas fait faute de le piller (nous avons quatre pièces latines imitées et en grande partie traduites de lui), ne l'ont point surpassé, pas même égalé. Suétone (*Vie de Térence*) rapporte que César, pour donner une haute idée de l'ingéniosité de l'auteur des *Adelphes* et de l'*Andrienne*, ne trouva rien de mieux que de saluer en lui un « demi-Ménandre ». On attribue aussi ce mot au docte grammairien Aristophane de Byzance : « O Ménandre, et toi, vie humaine, lequel de vous deux a copié l'autre ? » (*Syrianus ad Hermogenem, Rhetores Græci de Walz*, IV, p. 101.) Ses pièces embellissaient les fêtes publiques et privées, et c'était proprement un pur délice de les entendre ; il circulait même un adage : « Il est plus aisé de se passer de vin que de Ménandre. » Les juges les plus compétents et les mieux informés de l'antiquité, Dion Chrysostome (XVIII, 30), Quintilien (X, 1, 69), Plutarque (*Parallèle d'Aristophane et de Ménandre*,

— très faible d'ailleurs en ce qui concerne le premier, — II), s'accordent à prôner l'adresse supérieure du poète, la fine convenance et le sobre relief des rôles qu'il confiait à ses interprètes, l'excellence de ses vers, la décence de ses pièces qui, malgré la nature parfois scabreuse des sujets, pouvaient sans inconvénient être mises entre les mains de la jeunesse. C'est depuis lors que les comédies se sont accoutumées à finir vertueusement par un mariage.

Par malheur, aucune pièce intacte n'est parvenue jusqu'à la postérité. S'il faut admettre le témoignage de Leo Allatius, préposé à la bibliothèque du Vatican, vingt-trois pièces entières existaient encore, au XVIIe siècle, à Constantinople (V. Fabricius, *Biblioth. gr.*, X, 69). Mais on peut affirmer que Ménandre revit, en quelque sorte, à travers *les Bacchides*, *le Stichus* et peut-être *le Pœnulus* de Plaute, à travers *l'Andrienne*, *les Adelphes* et *l'Heautontimorumenos* de Térence. En outre, il reste beaucoup de fragments — plus de mille — des œuvres perdues. Signalons, parmi ceux-ci, *les Sentences monostiques* (*en un seul vers :* petite éd. Boissonade), anthologie formée sans doute à l'époque romaine, où des vers de Ménandre se mêlent à d'autres de source obscure. On peut énumérer ainsi, par ordre alphabétique, les titres que les érudits ont ressuscités des comédies de Ménandre (on trouvera les noms grecs dans le *Dictionnaire universel des littératures* de G. Vapereau, art. MÉNANDRE) : *l'Accusateur*, *l'Amante*, *l'Andrienne*, *l'Androgyne*, *les Aphrodisies*, *l'Apparition*, *les Arbitres*, *l'Arréphore* ou *la Joueuse de flûte*, *la Bague*, *la Béotienne*, *le Bouclier*, *le Bouquet*, *les Buveuses de ciguë*, *le Calomniateur*, *la Canéphore*, *la Carienne*, *le Carthaginois*, *la Caution*, *Chalcis*, *la Cithariste*, *la Cnidienne*, *le Cocher*, *la Colère*, *le Collier* ou *Plocium* (Πλόκιον. V. *Com. Att. fr.* 3, 114, Kock), *les Compagnons*, *les Consanguins*, *les Convives*, *les Cousins*, *la Cruche*, *Dardanos*, *le Dépôt*, *la Devineresse*, *le Double trompeur*, *l'Enfant supposé*, *l'Ephésien*, *l'Esclave*, *l'Eunuque*, *le Faux Hèraclès*, *la Femme battue*, *les Fêtes d'Hèphæstos*, *le Flatteur*, *les Frères*, *Glycère*, *le Haï*, *l'Héritière*, *le Héros*, *l'Homme inquiet*, *l'Homme qui se plaint*, *l'Homme qui se punit lui-même* (*Heautontimorumenos*), *l'Homme triste*, *Hymnis*, *les Imbriens*, *l'Incendiée*, *les Joueuses de cottabe*, *les Jumelles*, *le Laboureur*, *le Législateur*, *la Leucadienne*, *les Locriens*, *le Misogyne*, *la Nourrice*, *l'Olynthienne*, *le Palefrenier*, *la Pallace* (concubine), *la Parole rétractée* ou *la Messénienne*, *la Pâtissière*, *le Patron du navire*, *les Pêcheurs*, *le Perfide*, *la Périnthienne*, *Phanium*, *les Philadelphes*, *les Pilotes*, *le Poignard*, *le Prêtre de Cybèle*, *la Prêtresse*, *le Racoleur*, *le Réseau*, *le Sacrifice avant la noce*, *la Samienne*, *le Sicyonien*, *les Soldats*, *la Superstition*, *Thaïs*, *la Thessalienne*, *Thrasyléon*, *la Tondue*, *le Trésor*, *Trophonios*, *les Vendus*, *la Veuve*.

Les mérites dont il n'est plus guère loisible de juger, à l'heure actuelle, sont ceux relatifs à la structure même de ces petits drames familiers et *bourgeois*. Le thème devait en être intéressant, quoique un peu banal; l'action vive, alerte et bien ajustée, peu compliquée, d'ailleurs, et peu fertile en surprises; les incidents plaisants sans trivialité. L'intrigue, d'une simplicité un peu nue, se ramenait presque toujours à un type de convention. L'amour en faisait le fond : *Fabula jucundi nulla est sine amore Menandri*, observe Ovide. Un jeune garçon aime éperdument une jeune fille de condition servile qui est au pouvoir d'un marchand, comme cela se passe, par exemple, dans *l'Etourdi* de Molière. Après maintes péripéties variées, on finit par apprendre qu'elle appartient à une famille honorable et distinguée, mais qu'elle a été, dès sa petite enfance, ravie par des pirates, lesquels l'ont vendue comme esclave. Au dénouement, elle retrouve ses parents et elle épouse celui qui la chérit. Canevas invraisemblable selon nos idées et nos mœurs, fort plausible au gré des spectateurs d'alors. Pères débonnaires ou durs, grondeurs ou un peu sots, roquentins sentencieux, marchands d'esclaves roués, soldats aventureux et matamores, valets fripons et adroits, mères et nourrices avisées, adolescents et vierges ingénus, entremetteuses malhonnêtes, courtisanes séduisantes et avides, misanthropes et misogynes bourrus, hommes de toutes professions (avouables ou autres) et de toute origine, cuisiniers experts, parasites flatteurs et gloutons, esclaves rusés et fertiles en ressources, pêcheurs, laboureurs ou pilotes de Béotie, d'Ephèse, de Messénie, Thessalie ou Carie, de Carthage et de mille autres lieux, tel est le personnel ordinaire qui s'agite sur la scène, capable assurément de fournir un tableau complet et fidèle des mœurs de l'époque. Et tous s'expriment avec enjouement et grâce, avec bon sens et belle humeur, pour l'amusement, voire pour l'édification du public. Telles seront encore, et conçues dans le même esprit, les créations de Plaute, de Térence et de notre Molière.

Les héros et les héroïnes de ces farces aimables conversent, ai-je dit, avec une grâce naturelle, souple et charmante. Peut-être le mieux est-il, pour s'en assurer, d'interroger Térence lui-même qui, sans s'astreindre, bien entendu, à suivre trop docilement la trace de son devancier, s'est comporté vis-à-vis de lui en traducteur tout ensemble élégant et exact, indépendant et respectueux. Il a pris garde de marquer les détails de mœurs d'une empreinte authentiquement romaine. Il apporte à l'intrigue d'importantes modifications, resserre les monologues, abrège les apartés, coupe les tirades par de brusques interruptions, complique suivant son caprice et fond deux pièces du modèle en une seule : c'est le procédé nommé *contaminatio*, que ses ennemis lui reprochaient tant; comparez, en particulier, *l'Andrienne*, fabriquée avec *l'Andrienne* et *la Périnthienne* du poète grec. Plaute, lui, s'adresse plus volontiers à Diphile et à Philémon ; pourtant, il emprunte à notre auteur le plan de ses *Bacchides* et de son *Stichus*.

Disciple de Théophraste le Moraliste, Ménandre dut en partie, sans doute, à ses leçons ses facultés de contemplateur pénétrant et de peintre profond de caractères. Il se soucie peu, d'ailleurs, de diversifier le type élu par lui une fois pour toutes, et il n'innove guère que dans les circonstances accessoires. Ce sont toujours mêmes conjonctures et même *imbroglio*, quasiment stéréotypé. Il faut chercher la variété dans le ton, dans l'analyse des âmes où les nuances sont marquées avec une extrême délicatesse. Par la bouche des acteurs parlent en un style châtié sans excès la raison ornée d'agrément, l'expérience et la sagesse revêtues d'une forme accessible au gros des spectateurs comme aux *dilettanti*. L'auteur a souligné non seulement les travers spéciaux à son siècle, mais encore et surtout les passions et les vices généraux. Un des premiers aussi, il introduit dans le dialogue, comme élément dramatique, un amour sans mensonges, déjà pur et presque rêveur. Il préfère les scènes tendres et suaves, où son génie voluptueux et fier se sent les coudées franches.

Au total, la manière de Ménandre, inférieure sans conteste à celle d'Aristophane, ce puissant et hardi rieur, sous le rapport de la verve personnelle, de la force comique, du tour, du mouvement et de l'*effet* scéniques, apparaît comme le résultat très artistique d'une sympathie discrète et communicative et d'un goût exquis : à cet égard, les dernières productions de Ménandre devaient être, au jugement de Plutarque, fort supérieures aux premières. Ainsi, réduits à des morceaux incomplets, tronqués, ou à des imitations plus ou moins voisines de son texte, si les critiques d'aujourd'hui sont incapables de surprendre et de reconstituer le développement dans sa teneur, du moins ils devinent sans peine que le sujet était posé dès l'abord d'une main nette et sûre, puis distribué en une suite de scènes claires et dûment proportionnées; que les incidents étaient naturels, hormis les conventions usitées et, partant, acceptables (*reconnaissances* et dénouements amenés selon une formule identique). Quant aux personnages, chacun

d'eux possédait sa physionomie propre et tranchait fortement avec ses partenaires. Leur langage, conforme, comme le souhaite Horace, au trait dominant fixé dès le principe, séduisait par une grâce vantée souvent; car cette muse était tantôt pleine de mansuétude et de sérénité, et tantôt ironique ou spirituelle, tour à tour grave et amère ou pimpante et moqueuse, mélancolique ou folâtre, pathétique, sombre ou sémillante. Leur voix touchait les cœurs ou déridait les fronts, remportant les suffrages des raffinés de lettres tout aussi bien que ceux des gens de condition moyenne, des oisifs, des mondains et des philosophes. Plein de pitié pour les déshérités du sort, Ménandre n'a pas craint d'étaler sur le théâtre les misères des humbles et des petits; il a voulu tourner les intelligences vers la compassion, en même temps qu'il aimait à conquérir les applaudissements par son beau talent et à récolter ample moisson de lauriers.

On conçoit qu'il nous est impossible d'aligner ici les citations qui seraient pourtant indispensables pour justifier et appuyer nos éloges. Contentons-nous donc de renvoyer, en terminant, le lecteur jaloux de vérifier par lui-même la vérité saisissante des sentiments, la vivacité dramatique et vivante de l'action, à certains fragments, topiques entre tous, et dont quelques-uns permettent de reconstruire vaguement quelques scènes de ces comédies. Ce sont les fragments 13 (*Allégresse d'un homme de retour dans sa patrie ;* — je cite d'après l'édition Kock) ; fragm. 67 (*Récit d'une orgie organisée à Byzance*); fragm. 97; fragm. 154 (*Imprécations d'un mari furieux*); fragm. 217 et 257 (*Contre la coquetterie et l'impudence*) ; fragm. 402, assez long (*Accès de rage d'un mari débonnaire enfin révolté contre son joug, à propos du renvoi d'une jeune servante dont sa femme était jalouse*); fragm. 223 (*Diatribe divertissante contre la corruption du temps*) ; fragm. 534 (*Sentiment de la misère et de la faiblesse humaines*); le fragment que cite Plutarque (Περὶ εὐθυμίας, III) est relatif à ce lieu commun, que toute condition a ses peines. Guillaume Guizot a traduit deux ou trois de ces morceaux. — Ailleurs, c'est une satire en règle, une vraie charge à fond contre la noblesse dégénérée. Gardons d'omettre les esquisses de notation de mœurs mordante ou de revendication sociale (fragm. 93, 165, 290 et 370). — On l'avouera, si le regard de Ménandre n'était pas aussi droit qu'on l'eût pu désirer, il n'y a rien de louche dans son œuvre si franche, si directe, à la fois légère et substantielle. C'est déjà la mâle gaieté de Molière. Il y eut, certes, chez cet enfant d'Athènes, à côté du comédien professionnel heureusement doué et noblement inspiré, un psychologue (risquons ce mot trop moderne) et un sage habile à démêler les mobiles secrets du cœur humain. Victor GLACHANT.

BIBL. : I. TEXTES A CONSULTER. — Dans la Bibliothèque DIDOT, les fragments de Ménandre ont été imprimés, avec ceux de Philémon, à la suite des pièces d'Aristophane : éd. de DÜBNER (1840), qui comprend la jolie traduction latine de GROTIUS. Citons pour mémoire, parmi les traductions, celle (en latin) de RUTGERS (1613) et celle de LE CLERC (Amsterdam, 1709, in-8), qui rectifia le texte, mais laissa subsister de nombreuses erreurs relevées par BENTLEY (*Emendationes in Menandri et Philemonis reliquias ;* Utrecht, 1710, in-8). — Les fragments de Ménandre ont été traduits encore en partie par LÉVESQUE (*Caractères de Théophraste et pensées morales de Ménandre;* Paris, 1782, in-12) ; par POINSINET DE SIVRY, à la suite de son *Théâtre d'Aristophane*, 1784, 4 vol. in-8 ; par Raoul ROCHETTE, dans la nouv. éd. du *Théâtre des Grecs* du P. Brumoy, 1825, t. XVI, 16 vol. in-8 ; par Guillaume GUIZOT (ouvrage cité plus loin); par M. Maurice CROISET, *Histoire de la littérature grecque ;* Paris, t. III, pp. 615 et suiv., in-8. — La 1re éd. des fragments de Ménandre avait été donnée par G. MOREL, dans un recueil de *Sentences grecques ;* Paris, 1553, in-8 ; elle n'a qu'un intérêt historique. Rappelons surtout la publication de MEINEKE, *Menandri et Philemonis reliquiæ*, Berlin, 1823, in-8, reproduite avec des améliorations dans ses *Fragmenta comicorum græcorum;* Berlin, 1841, t. IV, in-8. — Se reporter aussi aux recensions de BOTHE, Paris, 1855 (dans la Bibliothèque DIDOT), et de KOCK, Leipzig, 1880-88 ; aux *Fragmenta philosophorum græcorum*, éd. MULLACH ; Paris, 1860 (Bibliothèque DIDOT).

II. TRAVAUX CRITIQUES. — SUIDAS, art. Μένανδρος. — PLUTARQUE, *Comparaison d'Aristophane et de Ménandre* (très favorable à ce dernier, mais dont il ne reste aujourd'hui qu'un extrait). — ATHÉNÉE (VI, p. 242, B) cite un ouvrage sur Ménandre de LYNCÉE DE SAMOS, condisciple de Théophraste. — Ed. ARNOULD, *Menandrei Plocii argumentum ex diversis fragmentis* (thèse); Paris, 1842, in-8. — Etude de ROCHEFORT, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLVI. — PATIN, dans le *Journal des savants*, oct. 1854. — A. DITANDY, *Etudes sur la comédie de Ménandre*, 1852, in-8. — MARÉCHAL, *Etudes sur la comédie attique et sur la comédie nouvelle en particulier* (thèse soutenue devant la Faculté de Lyon) ; Paris, 1854, in-8. V. notamment ch. IV, IX, XI. — Deux livres remarquables couronnés par l'Institut en 1854 : Ch. BENOÎT, *Essai historique et littéraire sur la comédie de Ménandre*, avec le texte de la plupart des fragments ; Paris, 1854, in-8; et Guillaume GUIZOT, *Ménandre, étude historique et littéraire sur la comédie et la société grecques ;* Paris, in-8. — Sur Euripide montrant la route à Ménandre, v. MONCOURT (thèse latine), ch. VII. — Deux articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes*, l'un de L. BINANT, *Ménandre, la comédie de mœurs*, 15 juin 1855 ; l'autre de RÉMUSAT, nov. 1855. — N.-L. ARTAUD, *Fragments pour servir à l'histoire de la comédie antique*, 1863, in-8. — Em. EGGER, *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, p. 411. — G. VALLAT, *Quomodo Menandrum quoad præcipuarum personarum mores Terentius transtulerit* (thèse latine) ; Paris, 1883 (sur l'imitation de Ménandre par Térence). — Jacques DENIS, *la Comédie grecque ;* Paris, 1886, t. II, ch. XX, 2 vol. (étude solide et nourrie). — C. SATHAS, *Etude sur les commentaires byzantins relatifs aux comédies de Ménandre*, dans *l'Annuaire des Etudes grecques*, 1875. — C. MARTHA, *Mélanges de littérature ancienne*, pp. 115 et 116. — Signalons, en outre, pour plus ample informé, le répertoire de PREUSS et ENGELMANN, le *Dictionnaire des antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO, art. *Comœdia;* les principales histoires générales de la comédie grecque : MEINEKE, *Historia critica comicorum græcorum;* Berlin, 1839. — Ed. DU MÉRIL, *Histoire de la comédie grecque ;* Paris, 1864-69, 2 vol. (ouvrage inachevé), et l'ouvrage de M. COUAT, *Aristophane et la comédie attique;* Paris, 1889. — *L'Histoire de la littérature grecque* de MM. Alfred et Maurice CROISET, en cours de publication, contient (t. III, pp. 611 et suiv.) les renseignements essentiels. — L'étude de M. FABIA sur *les Prologues de Térence* (Paris, 1888) apporte une utile contribution à l'histoire du prologue dans la comédie grecque (ch. II, pp. 61 et suiv.).

MENANDRE. Nom de divers personnages grecs dont les principaux sont : 1° un officier athénien qui partagea avec Euthydème et Nicias le commandement de l'expédition de Sicile en 414 ; on le retrouve sous Alcibiade en 409 et à Ægos-Potamos; — 2° un lieutenant d'Alexandre qui reçut de lui le gouvernement de la Lydie, le garda jusqu'au partage de Triparadisos; s'attacha à Antigone avec lequel il opéra contre Eumène; — 3° un général de cavalerie de Mithridate, natif de Laodicée, qui combattit Fimbria, Lucullus et figura au triomphe de Pompée ; — 4° Un roi de *Bactriane* (V. cet art.), ou plus exactement du bassin de l'Indus ; — 5° Arrius Menandre, juriste romain du temps de Septime Sévère et de Caracalla, auteur d'un traité, *Militaria*, cité dans le Digeste; — 6° *Menandre d'Ephèse*, auteur d'un ouvrage sur les actes des rois parmi les Grecs et les Barbares qu'on identifie avec Menandre de Pergame ; Josèphe en a conservé un fragment relatif à Hiram, roi de Tyr; — 7° *Menandre de Laodicée*, rhéteur de la fin du IIIe siècle ap. J.-C., auteur de deux traités sur l'art oratoire et d'un classement des discours de Démosthène, qui forme le fond des scolies de cet orateur.

BIBL. : BURNAIR, *Der Rhetor Menander und seine Schriften ;* Munich, 1882. — NITSCHE, *Der Rhetor Menander und die Scholien zu Demosthenes ;* Berlin, 1883.

MÉNANDRE, gnostique samaritain de la fin du Ier siècle. Tout ce qu'on sait de lui provient d'Irénée (*Adv. Haeres.*, I, 23, 5). Originaire de Caphéréthée en Samarie, il fut disciple de *Simon* le magicien (V. ce nom) et fit école à Antioche. Il est plus magicien que philosophe. Il enseignait que le baptême en son nom confère l'immortalité ainsi que le pouvoir sur les anges *démiurges* (V. ce mot), dont il multipliait le nombre entre Dieu et le monde. Ce qui donne de l'intérêt à la figure peu précise, d'ailleurs, de Ménandre, c'est qu'il eut pour disciple *Saturnin* (V. ce nom) et surtout *Basilide* (V. ce nom) ; par ce dernier, les éléments spéculatifs de la magie samaritaine passèrent dans le gnosticisme hellénique. F.-H. K.

MÉNANDRE, surnommé *Protector* à cause des fonctions qu'il remplissait dans la garde impériale, écrivain byzantin de la seconde moitié du VIe siècle. Il a continué l'histoire d'Agathias et raconté la période qui va de 558 à 582. Il nous reste de cet ouvrage de nombreux fragments qui, par les renseignements géographiques et ethnographiques qu'ils renferment, constituent une des sources les plus importantes pour l'histoire du VIe siècle. On trouve, en outre, un écho de Ménandre dans Evagrius, qui lui a emprunté la plupart des informations du cinquième livre de son *Histoire ecclésiastique*. Publiés pour la première fois par Mai, les fragments de Ménandre sont édités dans la *Byzantine* de Bonn et au t. IV des *Fragm. hist. græc.* de Müller. Ch. DIEHL.

MENANG-KABO. Royaume malais de *Sumatra* (V. ce mot).

MENANT (Joachim), magistrat et orientaliste français, né à Cherbourg le 16 avr. 1820. Il entra dans la magistrature, fut substitut à Vire (1850), à Alençon (1855), juge à Lisieux (1856), à Evreux (1864), au Havre (1867), à Rouen (1872) où il devint en 1878 vice-president du tribunal civil, et en 1880 conseiller à la cour d'appel. Il s'est fait un nom comme assyriologue par ses travaux sur les caractères cunéiformes. On peut citer de lui : *Zoroastre* (1857) ; *Recueil d'alphabets des écritures cunéiformes* (1860) ; *Eléments d'épigraphie assyrienne* (1864) ; *Inscriptions assyriennes des briques de Babylone* (1860) ; *Inscriptions de Hammomati* (1867); *Exposé des éléments de la grammaire assyrienne* (1868) ; *Syllabaire assyrien* (1869-72) ; *les Achéménides et les inscriptions de la Perse* (1872) ; *Leçons d'épigraphie assyrienne* (1873) ; *Annales des rois d'Assyrie* (1874); *Babylone et la Chaldée* (1875); *la Bibliothèque du palais de Ninive* (1880) ; *Manuel de la langue assyrienne* (1880) ; *Pierres gravées de la Haute Asie* (1883-86) ; *les Langues perdues de la Perse et de l'Assyrie* (1885-86) ; *Ninive et Babylone* (1887).

MENAPII. Peuple gaulois de la Belgique. Leur territoire s'étendait en demi-cercle sur toute la partie septentrionale de la Belgique, vers les bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, au N.-E. des *Morini*, à l'E. des *Atrebates* et au N. des *Nervii* et des *Eburones*, correspond à la Flandre maritime. Ils avaient également des possessions sur la rive droite du Rhin ; ils en furent délogés vers l'an 55 av. J.-C., par les *Tencteri* et les *Usipetes*. Ils prirent part à la guerre de Belgique en 57 av. J.-C., mais ne se soumirent pas. Contre eux et les *Morini*, leurs alliés, César dut entreprendre différentes expéditions; toujours à son approche, ils se retirèrent dans leurs bois et leurs marais. Ce n'est qu'en 53 qu'il réussit à les réduire, après avoir envahi et ravagé leur pays avec cinq légions s'avançant simultanément dans trois directions différentes. Après leur soumission, le proconsul chargea l'Atrébate Commius de les observer à la tête d'un détachement de cavalerie. A l'époque de César, les *Menapii* ne possédaient pas encore de villes. Ce n'est que sur le *Milliaire de Tongres* et la *Table de Peutinger* que nous trouvons mentionné le *Castellum Menapiorum*, aujourd'hui Cassel en Flandre. Martial (*Epigr.*, XIII, 54), vante les excellents jambons qu'ils exportaient.

BIBL. : J. CÉSAR, *De Bello Gall.*, II, 4 ; III, 9, 28 ; IV, 4, 22, 38 ; VI, 2, 5, 9, 33. — STRABON, IV, III, 5. — WAUTERS, *Nouv. Etudes sur la géogr. anc. de la Belgique* ; Bruxelles, 1867, 6-26. — E. DESJARDINS, *Géogr. rom. de la Gaule*, II et III, *passim*.

MÉNARD ou MEYNARD (François), érudit français, né à Stellenworf, en Frise, en 1570, mort à Poitiers le 1er mars 1623. Il enseigna la rhétorique à Poitiers, puis il y occupa une chaire de droit. Dans un ouvrage sur l'attentat de Ravaillac, *Regicidium detestatum...* (Poitiers, 1610, in-8), il attaqua les Angoumoisins et les Gaulois; V. de Thouard lui répondit par une *Apologia pro Francogallis*. On doit aussi à Ménard un livre sur les druides, intitulé *De Juribus episcoporum* (Poitiers, 1612, in-8), des *Orationes legitimæ* (Poitiers, 1614).

MÉNARD (Claude), historien français, né à Saumur le 7 déc. 1574, mort au château d'Ardenne en Anjou en 1652. Il fut nommé en 1593 lieutenant de la prévôté d'Angers. Très pieux, et particulièrement dévot à la Vierge, il s'employa à la réforme des couvents d'Anjou. Veuf en 1637, il se fit prêtre. Il est connu par ses *Recherches sur le corps de saint Jacques* (Angers, 1652) ; par des éditions de saint Augustin, de Joinville, de la *Vie de Duguesclin*, de l'*Itinéraire Antonin*, par divers ouvrages de piété, un recueil de vers sur la prise de La Rochelle, et l'*Amphitheatri Andegavensis Disquisitio* (1637). Il a laissé des manuscrits que possède la bibliothèque d'Angers, notamment des *Rerum Andegav. Pandectæ*. H. HAUSER.

MENARD (Nicolas-Hugues), théologien français né à Paris en 1585, mort à Paris en 1644. Fils d'un secrétaire de la reine Catherine de Médicis, il prit l'habit des bénédictins et prêcha à Paris où il obtint de grands succès. Il enseigna ensuite la rhétorique à Cluny et termina à Saint-Germain-des-Prés sa longue carrière.

MÉNARD (Pierre), littérateur français, né à Tours en 1606, mort à Tours en 1701. Avocat au parlement de Paris, sa grande habileté le fit employer par les plus hauts personnages, en particulier par le maréchal de Bassompierre. Après avoir fait une grosse fortune, il revint à Tours et s'adonna à l'étude : il a laissé de nombreux ouvrages d'érudition.

MÉNARD (Léon), antiquaire français, né à Tarascon en 1706, mort à Paris en 1767. Il succéda à son père dans sa charge de conseiller au présidial de Nîmes. A partir de 1744, il résida à Paris et s'adonna à l'étude de l'histoire et des antiquités. Il a laissé une *Histoire des évêques de Nîmes* (1737) ; *les Amours de Callisthène et de Chariclée* (1740), dont le sujet est tiré de Plutarque ; *Mœurs et usages des Grecs* (1743), etc.

MÉNARD (Louis-Nicolas), littérateur français, né à Paris le 19 oct. 1822. Esprit extrêmement original et cultivé, Louis Ménard s'est occupé successivement de philosophie, de chimie, de peinture et de littérature. Après de brillantes études à Louis-Legrand, il entra à l'Ecole normale où il ne resta que deux mois et publia en 1843, sous le pseudonyme de L. de Senneville, une traduction en vers du *Prométhée délivré*. Puis il entreprit des études de chimie et reconnut la solubilité de la xyloïdine dans l'éther, c.-à-d. le collodion. Cette découverte présentée à l'Académie des sciences (1846) ne rapporta à Ménard ni profit ni grand honneur, car les applications très importantes du collodion à la chirurgie et à la photographie ne se développèrent que plus tard : il ne garda pas même l'honneur public de sa découverte, car un étudiant américain du nom de Maynard, ayant l'année suivante redécouvert le collodion, c'est à lui qu'un grand nombre de dictionnaires de chimie, trompés par l'homonymie, en attribuent le mérite.

La révolution de 1848 qui flattait les idées philosophiques, républicaines et généreuses de Louis Ménard l'aracha à ses études de science ; son ardent socialisme lui fit prendre une part active au mouvement de 1848. Il publia en 1849, dans le *Représentant du peuple*, une histoire des derniers événements, intitulée : *Prologue d'une révolution*, où il flétrit les fusillades de juin. Le livre fut poursuivi et l'auteur condamné à quinze mois de prison et 10,000 fr. d'amende. Pour échapper à la condamnation, il s'était exilé à Londres d'abord, puis à Bruxelles, et y vécut dans la société des révolutionnaires internationaux qui s'y trouvaient réunis; pour vivre, il écrivait dans quelques journaux des critiques de théâtre et composait quelques tableaux. Revenu à Paris en 1852, il dut renoncer à s'occuper des revendications républicaines et se réfugia dans l'étude des civilisations antiques dont il admirait profondément l'élévation artistique et l'organisation sociale. Ami de Baudelaire, de Leconte de Lisle, de Banville, il partageait leurs rêves de gloire ; ses vers, d'une langue moins riche et moins sonore que ceux de Leconte de Lisle, sont empreints d'une force philosophique égale,

et d'un sens profond de l'antiquité. Dans son recueil de *Poèmes* (1855), il y a de très belles pièces comme *Cremutius Cordus*, comme *Adrastée*, mais le souffle n'est pas toujours égal. Lié d'autre part avec Renan, Berthelot qui appréciaient sa grande culture classique, Louis Ménard fut engagé par eux à pousser ses études, dans ce sens et à entrer dans une voie régulière : il passa son doctorat à la Faculté des lettres de Paris (1860) avec deux thèses : *De Sacra poesi Græcorum* et *La Morale avant les philosophes;* la soutenance exceptionnellement brillante de ces thèses et leur originalité fit sensation. Continuant ses études dans cette direction, Louis Ménard publia en 1863 le *Polythéisme hellénique*, ouvrage d'une haute valeur littéraire et philosophique. Plus tard, il a publié la traduction des livres d'*Hermès Trismégiste* (1866) ; une *Histoire des anciens peuples de l'Orient* (1882) ; une *Histoire des Israélites d'après l'exégèse biblique* (1883), enfin une *Histoire des Grecs* (1884-86), qui compte parmi les meilleures et devrait être classique : on y trouve d'admirables pages de philosophie de l'histoire, dignes de Renan et de Taine, et un sentiment très élevé de l'art grec.

Louis Ménard ne poursuivit malheureusement pas avec méthode ses études des civilisations antiques et après 1860 il cessa brusquement de s'en occuper pour se retirer à Barbizon avec la colonie des peintres qui y vivaient alors. Pendant dix ans, il s'occupa de peinture : ses tableaux, qui n'étaient pas sans valeur, manquaient cependant de métier ; il avait comme toujours des idées originales, et il exposa, en particulier, une *Centauresse* qui fit une certaine impression et fut reprise par Fromentin dont le tableau eut un grand succès. On peut citer de lui : *Compagnie de cerfs* (1861), *Matinée d'automne* (1864), *Pâturage en Normandie* (1869).

En 1870-71, Louis Ménard se trouvait à Londres retenu près de sa mère par une grave maladie, ce qui l'empêcha, à son grand regret, de prendre part à la Commune. A son retour, il manifesta hautement ses sentiments révolutionnaires et son exécration de la répression : il publia sur ce sujet des pages d'une beauté antique. Mais cette attitude lui fit perdre un grand nombre d'amis, et Louis Ménard vécut de plus en plus dans la solitude : il s'y résigna avec une grande philosophie. En 1876, il publia un petit volume de prose et vers mélangés intitulé : *Les Rêveries d'un païen mystique :* ce petit livre où l'on trouve des dialogues philosophiques, quelques contes, des sonnets admirables, est un véritable chef-d'œuvre. Très remarqué des lettrés, ce petit ouvrage allait donner à Louis Ménard la place qu'il mérite dans la littérature de son temps : mais il ne parut pas s'en soucier et ne publia plus d'ouvrage littéraire ; les livres d'histoire qui ont suivi s'adressaient à un autre public et peu à peu le nom de Louis Ménard est retombé dans un demi-oubli.

Après la mort de son frère *René*, il lui succéda comme professeur à l'Ecole des arts décoratifs (1887). Plus récemment (1895), il a été choisi par le conseil municipal pour faire un cours d'Histoire universelle à l'Hôtel de Ville : c'est le seul profit qu'il ait tiré de son attitude en 1848 et de ses idées avancées ; il s'était brouillé avec les « hommes de 1848 » et, toujours plus avancé, allait au plus extrême socialisme dont il prétend trouver le modèle achevé dans l'antiquité.

En 1896, M. Louis Ménard a publié de nouveau un volume où il a réuni ses vers et les principaux extraits de philosophie et de littérature de son œuvre, sous le titre de : *Poèmes et rêveries d'un païen mystique*, mais, par une fantaisie paradoxale, il les a fait imprimer en nouvelle orthographe, ce qui les a empêché de trouver auprès du public lettré le grand succès qu'ils méritent. Ph. B.

MÉNARD (René-Joseph), peintre et écrivain français, né à Paris en 1827, mort à Paris en 1887. Comme peintre, Ménard s'est fait connaître par un certain nombre de toiles dans le goût des grands paysagistes de son époque, dont quelques-uns furent ses maîtres, Troyon, Rousseau, Dupré. Il a exposé dans différents Salons : *Paysage avec animaux* (1857) ; *l'Abreuvoir*, *Marché*, *Bords de l'Oise* (1859) ; *la Mort d'un enfant*, *la Côte de Grâce*, *Environs de Vazouy*, *une Assemblée en Normandie* (1861) ; *Souvenirs de Montgeron*, *Village aux environs d'Orsay* (1865) ; *la Vendange*, *un Chemin dans le Jura* (1866) ; *Environs de Trouville*, *Souvenirs de la vallée de la Touques* (1867) ; *une Mare*, *Souvenir d'Ermenonville* (1868) ; *un Gué* (1869). Parmi ses principales œuvres littéraires, il faut citer des articles dans la *Revue nationale*, l'*Artiste*, la *Gazette des beaux-arts*, la *Revue des Deux Mondes*, l'*Année philosophique* et des livres dont les uns furent publiés en collaboration avec son frère Louis : *Tableau historique des Beaux-Arts* (1866) ; *De la Sculpture antique et moderne* (1867) ; *Musée de peinture et de sculpture* (1872). Les ouvrages qu'il écrivit sans collaborateur sont : *Histoire des beaux-arts* (1872-74) en trois parties ; *Etude sur la numismatique française au* XVIe *et* XVIIe *siècle ; l'Art en Alsace-Lorraine* (1875) ; *Histoire illustrée des beaux-arts* (1874) ; *les Curiosités artistiques de Paris* (1878) ; *Histoire artistique du métal* (1881) ; *Histoire des arts décoratifs* (1884) ; *le Monde vu par les artistes* (1881) ; *la Mythologie dans l'art ancien et moderne ; la Vie privée des anciens* (1880-82). Bing.

MÉNARD (René), peintre français, né à Paris en 1862, fils du précédent. Il a exposé aux Salons des Champs-Elysées de 1883 à 1890 et depuis cette époque au Salon du Champ-de-Mars. Nous citerons en 1891, *Adam et Eve ;* en 1892, *Harmonie du soir ;* en 1893, le *Départ du troupeau* et les *Défricheurs ;* en 1894, un admirable *portrait de Louis Ménard* qui est au musée du Luxembourg ; en 1895, *Adam et Eve chassés du Paradis ;* en 1896, un *Crépuscule* et un *Homère ;* en 1897, un *Portrait de sa mère* et un *Automne*. Depuis 1894, M. Ménard fait partie de la Société des Pastellistes français où il a exposé : *Un Lever de lune*, *la Ronde*, *la Mare*, *la Meule*, *la Solitude*, *l'Automne* (acheté par l'Etat), *l'Orage*.

M. René Ménard est un des plus brillants représentants de l'école du « plein air ». La poésie pénétrante et mystique de ses compositions, ses dons de coloriste et le talent avec lequel il rend les effets de lumière lui ont fait une place au premier rang des jeunes peintres français. Ph. B.

MÉNARD-DORIAN (Paul-François-Marie-Antoine), député français, né à Lunel (Hérault), le 21 avr. 1846. Il épousa la fille de M. Dorian, ancien ministre des travaux publics, dont il joignit le nom au sien. Grand industriel métallurgiste dans l'Hérault et directeur de l'usine d'Unieux (Loire), il fut élu le 14 oct. 1877 dans la première circonscription de Montpellier où il remplaçait l'un des 363, Castelnau, qui était mort ; il siégea à l'extrême gauche. Réélu le 21 août 1881, et le 4 oct. 1885 au scrutin de liste. Dans cette période, il a été rapporteur du budget de la marine. Aux élections du 22 sept. 1889, M. Ménard-Dorian élu à une voix de majorité contre M. Paul Leroy-Beaulieu, candidat modéré, vit son élection annulée : le 27 avr. 1890, il fut réélu par 7,632 voix contre 7,211 à M. Leroy-Beaulieu ; il ne s'est pas représenté aux élections suivantes.

MÉNARMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers ; 188 hab.

MENAROLA (Cristofano), peintre italien, né à Vicence en 1555, mort à Vicence vers 1630. Il étudia son art sous Volpato, puis il parcourut l'Italie, s'arrêtant surtout à Rome, à Florence et à Venise. Fixé dans sa ville natale, il s'y acquit de la réputation par une facture preste et habile et se signala surtout par plusieurs fresques, que le temps n'a pas épargnées. Pour le juger, nous n'avons plus aujourd'hui qu'une vingtaine de tableaux religieux, exécutés hâtivement, semble-t-il, mais non sans adresse. C. C.

MÉNARS-le-Château. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer, sur la rive droite de la Loire ; 530 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Commerce de

volailles. Château construit en 1764 par M. de Marigny, frère de Mme de Pompadour, avec de beaux jardins dominant la Loire. Il fut affecté pour quelque temps en 1848 à une institution d'enseignement professionnel, passa ensuite à la famille de Bauffremont, puis fut acquis et restauré de nos jours par M. Vattel qui fut quelque temps conseiller municipal de Paris.

MENAS, affranchi de Pompée et lieutenant de son fils Sextus Pompée. Appien le nomme *Ménodore*. En l'an 40, il conquit la Sardaigne pour le compte de Sextus Pompée ; il dirigea ensuite une expédition navale contre Octave et Antoine, ravagea les côtes d'Etrurie, et reconquit la Sardaigne réoccupée dans l'intervalle par Helenus, affranchi d'Octave. Il rendit ses prisonniers sans rançon, pour se ménager l'appui éventuel du fils de César. Il dissuada son patron de traiter avec Octave et Antoine et, à l'entrevue de Misène, lui conseilla de couper les câbles de ses vaisseaux en enlevant les triumvirs (39). Les intrigues qu'il nouait avec Octave excitèrent la défiance de Pompée, qui lui demanda ses comptes. Menas fit tuer les messagers et livra la Sardaigne avec sa garnison et sa flotte à Octave (38). Il fut nommé légat et commandant en second de la flotte, fit preuve de réelle capacité, mais ne pouvant obtenir de poste de premier rang il revint à son ancien maître (36), infligea de grosses pertes aux flottes du triumvir, puis jugeant qu'il avait fait apprécier sa valeur, il déserta de nouveau ; Octave l'accueillit, mais sans plus de confiance. Menas l'accompagna dans sa campagne de Pannonie et périt au siège de Siscia (35).

MENASCI (Salomone), poète et traducteur italien, né à Sienne en 1838, établi depuis de longues années à Livourne, où il est négociant. Ses traductions de Heine, dont il avait d'abord publié des fragments dans diverses revues, ont été réunies en volumes : *Germania* (Milan, 1882); *Intermezzo* (Imola, 1880). Il est aussi l'auteur de quelques recueils de poésies originales : *Gli Esuli di Siena*, *Alcuni versi* (Imola, 1874); *Il Canto della gioia* (Livourne, 1878), etc.

MENASCI (Guido), poète italien, né à Livourne en 1867, fils du précédent. Docteur en droit de l'université de Pise, il a publié dans divers journaux littéraires (*Vita Nuova* de Florence, *Lettere ed Arti* de Bologne, *Rassegna Emiliana* de Modène, etc.), des poésies originales ou traduites de l'anglais. Il a composé en collaboration avec G. Targioni-Tozzetti, les livrets de la *Cavalleria rusticana* et des *Rantzau* de Mascagni. Il est aussi l'auteur d'élégantes *Note liriche* (Milan, 1891), et d'un travail sur les *Poeti bohémiens del secolo decimo sesto* (Naples, 1894). M. M.

MENASSEH-BEN-ISRAËL (V. ISRAËL).

MÉNASSÈS (V. MANASSÈS).

MENAT (Archéol. égypt.). Emblème particulier à la déesse Hathor; il forme le manche des égides et se portait comme amulette; quelques prêtresses le portent de la main gauche, tandis que de la droite elles tiennent le sistre. La valeur symbolique de la *menat* est salut, protection, et particulièrement, selon M. E. Lefébure, nutrition, par suite vitalité, car *Menat* appartient à la même racine qui a fourni les mots mamelle et nourrice.

BIBL. : Th. DEVERIA, *la Déesse Noub.* — E. LEFÉBURE, *Bulletins de la Soc. d'arch. bibl.*, 1891.

MENAT. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom ; 1,310 hab. Exploitation de schistes bitumineux (deux concessions) et de tripoli rouge. Fabrique de noir animal. Passementeries. L'église (mon. hist.), qui fut celle d'une abbaye bénédictine fondée au VIe siècle, est un très curieux édifice roman.

MENAUCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Ligny ; 409 hab.

MENAULT (Ernest), littérateur français, né Angerville (Seine-et-Oise) le 11 juil. 1830. Il fit ses études de médecine à Paris, mais quitta la carrière médicale à la suite d'une piqûre anatomique dont il faillit mourir ; il entra au *Moniteur officiel* comme rédacteur scientifique, puis en 1877, au *Journal officiel* où il rédigea la chronique agricole. En 1887, il fut nommé inspecteur général de l'agriculture. Il a publié : *Angerville-la-Gate, village royal* (1860) ; *les Insectes nuisibles à l'agriculture* (1866) ; *l'Intelligence des animaux* (1867) ; *l'Amour maternel chez les animaux* (1874) ; *Suger* (1884) ; *Leçons de choses faites au concours général agricole de Paris* (1888).

MENCAS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges ; 140 hab.

MENCAUDÉE. Mesure agraire encore en usage dans certains cantons du N. de la France. Cette mesure variait considérablement ; on avait : la mencaudée de Bapaume, 53 ares 64 ; celle de Cambrai, 35,47 ; de Saint-Quentin, 20,43 ; du Cateau, 31,92 ; de Solesmes, 35,05 ; à Berlaimont et au Quesnoy, 28,37 ; à Landrecies et à Maroilles, 34,33 ; ces mesures se subdivisaient aussi de façon irrégulière.

MENCETIC (Sigismond) (en latin *Mensius*), poète croate, né à Raguse vers 1457, mort vers 1524. Il appartenait à une vieille famille patricienne. On ne sait rien de précis sur sa vie. Ses œuvres sont confondues dans les manuscrits avec celles de Drzic (ou Darzic) ; ce sont essentiellement des poésies amoureuses ou religieuses. Elles ont été publiées par Kukuljevic Sakcinski dans les *Poètes croates* (Agram, 1856) et plus complètement par Jagic dans le t. II des *Anciens écrivains croates*, édités par l'Académie d'Agram (*id.*, 1870).

Un autre *Mencetic* (Vladislav), également originaire de Raguse, vivait au XVIIe siècle. Il écrivit en l'honneur de Zrinski (Zriny), un poème héroïque : *le Clairon slave* (Ancone, 1665, réimprimé par Kukuljeicv Sakcinski (Agram, 1844) et des poèmes bucoliques. L. L.

MENCHES. Tribu d'Indiens indépendants du N.-E. du Guatemala ; on évalue leur nombre à 100,000. Depuis 1837, ils ont une convention avec l'Etat.

MENCHIKOV (Princes) (V. MENTCHIKOV).

MENCIUS (V. MENG-TSEU).

MENCKE ou **MENCKEN**. Famille d'érudits allemands ; les plus connus sont :

Otto, né à Oldenbourg le 22 mars 1644, mort à Leipzig le 18 janv. 1707. Professeur de morale à Leipzig, il fonda avec Leibnitz, Carpzov, etc., les *Acta eruditorum* (1682), la première revue scientifique d'Allemagne.

Son fils *Johann Burkhard*, né à Leipzig le 8 avr. 1674, mort à Leipzig le 1er avr. 1732, professeur d'histoire à Leipzig (1699) et historiographe de l'électeur (1708). Il continua la publication des *Acta eruditorum*, publia quatre volumes de poésies (1705) et dirigea sous le surnom de *Philander von der Linde* la Société de poésie allemande de Leipzig. Il édita *Scriptores rerum Germanicarum præcipue Saxonicarum* (1728-30, 3 vol.) et écrivit une curieuse satire *Orationes duæ de charlataneria eruditorum* (1715).

Anastasius-Ludwig, né à Helmstedt le 2 août 1752, mort à Potsdam le 5 août 1801, entra dans l'administration prusienne en 1776, fut secrétaire de Frédéric le Grand (1782), conseiller de cabinet (1786) et soutint les réformes libérales. Sa fille, *Wilhelmine*, née le 24 févr. 1790, épousa en 1806 le chevalier Ferdinand de Bismarck et donna le jour en 1815 au célèbre prince de Bismarck.

BIBL. : HUFFER, *A.-L. Mencken und die kabinettsregierung in Preussen* ; Bonn, 1890.

MENDAÏTES ou **MENDÉENS** (V. SABÉENS).

MENDANA (Iles de) (V. Marquises).

MENDANA de Neyra (Alonso), voyageur espagnol, né en 1541, mort le 18 oct. 1595. Il suivit au Pérou son oncle Pedro de Castro, gouverneur de Lima et a fait deux importants voyages de découvertes dans l'océan Indien. Dans le premier (10 juin 1568-22 juin 1569), il a découvert les îles Salomon et toucha aux îles de « los Barbados » (îles Marshall). Dans le second, les Marquises, ainsi nommées, en l'honneur de la femme du marquis de Mendoza, gouverneur du Pérou, les îles San Bernardo (appelées plus tard archipel Danger par Byron), et enfin Santa Cruz (que Carteret a nommé île Egmont). Il mourut à Santa-Cruz, et son pilote Pedro de Quiros prit le commandement de l'expédition. L. Del.

Bibl.: On trouve les relations des deux voyages de Mendana, écrite la première par lui-même et son pilote Hernan Gallego, la seconde par Quiros, dans *Historia del descrubrimiente de las regiones austriales* de D. Juste Zaragoza (Madrid, 1876-82). — De Brosses, *Histoire des navigations aux terres australes.*

MENDAVIA. Bourg d'Espagne, prov. de Pampelune, à 30 kil. S. d'Estella, r. g. de l'Ebre; César Borgia y périt en 1507.

MENDE. Ch.-l. du dép. de la Lozère, sur la rive gauche du Lot; 7,878 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Collège communal. Grand et petit séminaire. Nombreux couvents. Ecoles normales. Musée. Bibliothèque publique. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts; société départementale d'agriculture. Prison cellulaire. Orphelinat de la Providence. Hospice. Mines de plomb argentifère (concession de Bahours). Carrières de pierre à bâtir. Fabrique de serges dites de Mende; filatures de laines peignées. Fonderies; ateliers de constructions mécaniques. Fours à chaux. Imprimeries. Brasseries.

Histoire. — Au commencement du ve siècle, après la destruction de Javouls, capitale du Gévaudan, le tombeau de l'évêque martyr Privat, au pied de la montagne de *Mimate*, devint un centre très fréquenté de pèlerinage; il donna bientôt naissance à une ville nouvelle qui devint à son tour la capitale du pays et la résidence de ses évêques. Ceux-ci en furent les seigneurs, mais en vertu d'un pariage de 1307, ils durent en partager la juridiction avec le roi de France. Lors des guerres de religion la ville fut prise une première fois en 1563, une seconde par le capitaine Merle, en 1579, qui ne la quitta l'année suivante qu'après l'avoir saccagée et ruinée. Ce fut le point de départ d'une décadence dont la ville ne s'est plus relevée.

Evêques. — Le diocèse de Gévaudan, dont le siège fut établi au iiie siècle à Javouls (*civitas Gabalorum*), à 12 kil. de Mende, eut pour évêque d'abord saint Séverien, puis saint Privat, tué par les Vandales en 408 au pied du mont Mimat, puis: saint Firmin; Genialis, 414; Valère, 451; Leonicus, 506; saint Hilaire, 535; saint Evan thius, 541; Parthenius, 595; Agricole, 625; saint Ilère, 628; saint Frodoald, 820; Agenulphe, 875; Guillaume Ier, 908; Etienne Ier, 951; Matefroi, 998. Ce fut vers ce temps qu'abandonnant la cité ruinée de Javouls, le siège de l'évêché fut transporté à Mende. Raimond, 1031; Aldebert Ier de Peyre, 1052-1062; Guillaume II, 1095; Robert, 1098; Aldebert II de Peyre, 1109; Guillaume III, 1110-1150; Aldebert III de Tournel, 1151-1187; Guillaume IV de Peyre, 1187-1223; Etienne II de Brioude, 1223-v. 1245; Odilon Ier de Mercœur, 1247-28 janv. 1273; Etienne III, 1273-1279; Julien, 1279; Guillaume V Durand, 1285-1er nov. 1296; Guillaume VI Durand, 1297-1328; Bernard, 1329; Jean Ier des Arcis, 1331; P. Cardinal de Sainte-Praxède, 1331; Aldebert IV de Lordet, 23 déc. 1331-1355; Pierre Ier d'Aigrefeuille, 1355-1356; Aldebert V de Peyre, 1357-1360; Guillaume VII, 1361-1365; Pierre II Gérard du Roure, 2 avr. 1366-oct. 1368; Urbain V, pape, se réserve l'évêché de Mende et le gouverne par ses vicaires, 1368-19 déc. 1370; Guillaume VIII de Chanac, 7 févr.-juillet 1371; Bompar Virgile, 3 août 1371-31 juil. 1375; Pons de la Garde, 1377-1387; Jean II d'Armagnac, 1387-1390; Robert de Bosc, 1390-1408; Guillaume IX de Boisratier, janv.-oct. 1408; Pierre III de Saluces, 1489-1412; Héraud de Miremont, 1412-1413; Jean III de Corbie, 1415-1426; Ramnulphe de Peyrusse des Cars, 1426-1441; Aldebert VI de Peyre de Marchastel, 1441-1443; Guy de la Panouse, 1443-1466; Antoine de la Panouse, 1468-28 juin 1473; Pierre IV Riario, 1473; Jean IV Petitdé, 1474-1478; Julien de la Rovère, 1483-18 août 1504; François de la Rovère, 1504-24 mai 1524; Claude du Prat, 1524-1532; Jean V de la Rochefoucault, 1532-15 sept. 1538; Charles Ier de Pisseleu, 1538-1544; Nicolas Dangu, 1545-1567; Renaud de Beaume, 1568-1583; Adam de Hurteloup, 25 juil. 1586-27 juil. 1609; Charles de Rousseau, 1609-4 nov. 1623; Daniel de la Mothe du Plessis-Houdancourt, 19 fév. 1625-5 mars 1628; Sylvestre de Cruzy de Marcillac, 26 mars-1628-20 oct. 1660; Hyacinthe Serroni, mars 1661-1676; François-Placide de Baudry de Plancourt, juin 1677-13 déc. 1707; Pierre Baglion de la Salle de Saillant, 24 déc. 1707-27 déc. 1723; Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, 17 oct. 1723-7 juil. 1767; Jean Arnaud de Castellane, 4 nov. 1767-1790; Etienne Nogaret, évêque constitutionnel, 8 mai 1791.

Monuments. — La cathédrale Saint-Pierre, construite de 1365 à 1512, est un bel édifice un peu massif, dont la façade est flanquée de deux tours surmontées de flèches de pierre. Dévastée par les protestants, elle a été réparée et restaurée seulement de nos jours. Devant la cathédrale s'élève la statue du pape Urbain V par Dumont. Un mur avec des arcatures romanes subsiste dans les bâtiments de l'évêché. Pont du xive siècle (mon. hist.) sur le Lot. Une tour renaissance de l'ancienne citadelle sert de clocher à l'église des Pénitents.

MENDÉENS ou **MENDAÏTES** (V. Sabéens).

MENDÉLÉEV (Dmitri-Ivanovitch), chimiste russe, né à Tobolsk (Sibérie) en 1834. Ses études terminées, il vint à Paris, où il travailla quelque temps dans le laboratoire de Wurtz, puis alla étudier sur place, au Caucase et en Pensylvanie, les propriétés chimiques du pétrole. Il obtint par la suite la chaire de chimie de l'université de Saint-Pétersbourg. Il est l'auteur d'un *Traité de chimie* en langue russe (Saint-Pétersbourg, 1868-70; 5e éd., 1889). Il a, d'autre part, publié *la Loi périodique des éléments chimiques* (Paris, 1879, in-4), et de nombreuses études, en français et en allemand, sur l'isomorphisme, sur les densités des mélanges d'alcool avec l'eau, sur la compression des gaz, sur le pétrole, sur les dissolutions aqueuses, sur la thermo-chimie, sur l'élasticité de l'air raréfié, etc., insérées dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans la *Zeitschrift für Chemie*, dans le recueil de la société chimique de Berlin, etc. L. S.

MENDELI. Ville de la Turquie d'Asie, de la province et à 100 kil. E.-N.-E. de Bagdad, sur le haut Bedraï, affluent gauche du Tigre, près de la frontière persane. En 1856, Mendeli avait 6,000 hab. Commerce de dattes. Aux environs, sources de naphte. Lieu de passage des pèlerins chyites.

MENDELSSOHN (Moses), philosophe allemand, né à Dessau le 26 sept. 1729, mort à Berlin le 4 janv. 1786. il était fils d'un pauvre maître d'école juif appelé Moses. Lui-même porta longtemps le nom de Moses Dessau, suivant l'ancienne mode juive. Son père l'astreignit de bonne heure à l'étude de l'hébreu, de la Bible et du Talmud. Ces études prématurées déterminèrent chez le jeune Moses une maladie nerveuse et une déviation de la colonne vertébrale dont il ne guérit jamais. A quatorze ans, il partit malgré la résistance de sa famille pour continuer à Berlin ses études hébraïques. Il y vécut dans le plus grand dénuement, mais il apprit promptement l'allemand, le latin, le français, l'anglais, en même temps que les mathématiques et la philosophie. En 1750, un riche marchand de soie le tira de la misère en lui offrant dans sa maison un poste de précepteur. Dans les loisirs que lui laissaient ces

fonctions, Mendelssohn se familiarisa avec les systèmes de Locke, de Shaftesbury, de Spinoza, de Leibniz et de Wolff. En 1754, son protecteur l'associa à ses affaires et lui en laissa la succession que Mendelssohn conserva jusqu'à sa mort. C'est en 1754 qu'il fit la connaissance de Lessing et lui soumit ses *Philosophische Gespräche* que celui-ci se hâta de publier secrètement et sans nom d'auteur (Berlin, 1755, in-8). Cet ouvrage défendait l'optimisme de Leibniz contre le Candide de Voltaire. La même année parurent les *Briefe über die Empfindungen* (*id.*) traduit en français (*Recherches sur les sentiments moraux* par Th. Abt, Genève, 1763, in-12 et Berlin, 1764, in-8), où l'auteur explique les différences du plaisir et de la douleur, non plus, comme Leibniz, par le plus ou moins de clarté des représentations mais par leur rapport avec la perfection morale. Mis en relation par Lessing avec les libraires et les cercles philosophiques, Mendelssohn se lança avec la plus grande ardeur dans l'étude de l'esthétique. Cependant, tenté par un sujet mis au concours par l'Académie de Berlin sur l'évidence en métaphysique, il écrivit une brochure, *Ueber die Evidenz in den metaph. Wissenschaften* (Berlin, 1764; 2e éd., 1786, in-8) qui obtint le premier prix tandis que le second était décerné à Kant. Il défendait cette opinion que la métaphysique ne le cède point en évidence ni en clarté aux mathématiques. Il défendait en passant l'argument ontologique, posait comme évidente la loi qui nous oblige à tendre vers la perfection et esquissait une déduction psychologique des lois de la pensée. Bientôt parut une œuvre longtemps méditée, *Phædon, oder über die Unsterblichkeit der Seele* (Berlin, 1767, in-8), ouvrage souvent réédité, traduit en français par Junker (Amsterdam, 1773, in-8) ; sorte de remaniement original du célèbre dialogue platonicien, où nous trouvons un Socrate quelque peu travesti en philosophe du XVIIIe siècle. Ce livre, d'une réelle beauté de forme, a joui d'une popularité peu commune. En 1769, sur l'invitation de Lavater qui le mettait en demeure de réfuter la démonstration du *Christianisme* de Bonnet ou de se convertir, il écrivit une brochure, *Schreiben an Lavater* (*id.*, 1770, in-8), qui était une véritable profession de foi religieuse. Sans méconnaître le caractère hautement moral du fondateur du christianisme, Mendelssohn se déclare peu satisfait par une apologétique fondée sur la foi aux miracles et proclame son attachement à la religion mosaïque. Cette franchise fut mal récompensée : élu en 1771 membre de l'académie de Berlin, il vit son élection annulée par Frédéric II. L'ouvrage suivant, *Ritualgesetze der Juden* (*id.*, 1778, in-8), où il justifie les plus minutieuses pratiques du judaïsme, montra qu'il n'était point disposé à faire de concessions sur ce chapitre. D'ailleurs il n'admettait pas que l'Etat eût le pouvoir d'intervenir dans le détail des institutions religieuses et lui reconnaissait simplement le droit de lutter contre l'athéisme, le fanatisme et l'immoralité. L'ouvrage où il soutient cette thèse, *Jerusalem oder über religiöse Macht und Judenthum* (*id.*, 1783, in-8), a été déclaré par Kant le chef-d'œuvre de Mendelssohn. C'est au moins le premier plaidoyer philosophique alllemand en faveur de la tolérance. Mais pour la beauté de la forme cet ouvrage le cède encore aux célèbres *Heures du matin* (*Morgenstunden, oder Vorlesungen über das Dasein Gottes* (*id.*, 1785, in-8, souvent réédité). Cet ouvrage provoqua entre l'auteur et Jacobi une polémique qui fut l'occasion du dernier ouvrage de Mendelssohn *Mendelssohn an die Freunde Lessings*, publié après la mort de l'auteur (*id.*, 1786, in-8). — Comme les indications qui précèdent ont pu le laisser entrevoir, la philosophie de Mendelssohn n'offre point une originalité proportionnée à la vogue dont elle a joui. Ce philosophe, avec un grand art dans la forme, s'est contenté de développer les preuves déjà popularisées par Wolff en faveur de l'existence de Dieu et de l'immortalité et les idées des déistes français sur la tolérance. Mais il occupe une place importante dans l'histoire des idées en Allemagne. Il a été l'un des plus brillants et des plus sincères propagateurs de l'*Aufklaerung*. La meilleure édition de ses œuvres complètes est celle qu'a publiée son petit-fils avec une notice biographique (Leipzig, 1843-44, 7 vol. in-8). Les écrits proprement philosophiques ont été réunis par Mor. Brash en édition spéciale (Leipzig, 1880, 2 vol. in-8). Th. RUYSSEN.

BIBL. : Comte DE MIRABEAU, *Sur M. Mendelssohn et sur la réforme politique des Juifs* ; Paris, 1853, 2e éd. — M. KAYSERLING, *M. Mendelssonn's philos. u. relig. Grundsätze im Hinblick auf Lessing dargest.* ; Leipzig, 1856. — Du même, *Mendelssohn, sein Leben u. sein Wirken* ; Leipzig, 1862 ; 2e éd., 1888. — Gust. KANNGIESER, *M. Mendelssohn, Seine Stellung in der Gesch. der Æsthet.* ; Francfort-sur-le-Main, 1868. — Moïse SCHWAB, *M. Mendelssohn, sa vie et ses œuvres* ; Paris, 1868. — ADLER, *Die Versöhn. v. Gott, Relig. u. Menschenth. durch M. Mendelssohn* ; Berlin, 1871. — E.-D. BACHI, *Sulla philos. e. sulle opere di M. Mendelssohn* ; Turin, 1872. — M. KAYSERLING, *M. Mendelssohn, Ungedrucktes u. Unbekanntes v. ihm u. üb. ihn.* ; Leipzig, 1883. — Lop. GOLDHAMMER, *Die Psychol. M. Mendelssohn's* ; Vienne, 1886.

MENDELSSOHN (Karl-Theodor-Nathan), constructeur d'instruments allemand, né à Berlin le 8 déc. 1782, mort à Berlin le 5 janv. 1852. Mécanicien à Berlin, puis industriel en Silésie, il a, le premier à Berlin (1810), construit une machine à diviser les cercles. Il a en outre apporté de notables perfectionnements à un grand nombre d'instruments : machine pneumatique à plateau de verre, qui porte son nom, sextants, cercles de Borda, instruments de passage, etc. C'est lui qui a fondé, en 1839, la société polytechnique de Berlin. L. S.

MENDELSSOHN-BARTHOLDY (Félix), compositeur allemand, né à Hambourg le 3 févr. 1809, mort à Leipzig le 4 nov. 1847. Il eut pour aïeul Moïse Mendelssohn, le philosophe israélite, défenseur opiniâtre de la liberté de pensée, et pour père Abraham Mendelssohn, le riche banquier dont la fortune assura au jeune artiste une existence indépendante et heureuse. Ce n'est que de loin en loin et en de rares occasions, dans les annales de l'art, qu'il nous est donné de rencontrer un homme, peintre, sculpteur, musicien ou poète, également favorisé par la fortune et par le talent : la vie de Mendelssohn fut pourtant une de ces heureuses exceptions, et, en l'étudiant, on se trouve en face d'un musicien qui peut cultiver à loisir sa nature d'artiste, lui laisser accomplir son évolution naturelle, sans précipiter jamais son développement, sans hâter non plus l'heure de l'inspiration.

Mendelssohn fut élevé dans la religion luthérienne, que son père avait embrassée et, tandis que sous la direction de Berger, qui lui enseigna le piano, et de Zelter, son professeur d'harmonie et de contrepoint, il apprit tout ce qui se peut apprendre de technique musicale, son esprit, naturellement curieux, aspirait à une culture plus générale et s'ouvrait à toutes les connaissances humaines : ce point seul suffit à le distinguer de tant d'autres musiciens dont l'esprit est trop souvent fermé à ce qui n'est pas leur art. Mendelssohn se familiarisa avec l'antiquité classique et fit même paraître à Berlin, en 1826, chez Dümmler, une imitation en vers de l'*Andrienne* de Térence ; il traduisit encore plusieurs autres poètes et, outre sa langue maternelle, l'allemand, parlait le français, l'anglais et l'italien ; le récent historien de Mendelssohn, Joseph Sittard, affirme qu'il dessinait à merveille et Fétis nous apprend qu'il excellait dans tous les exercices du corps.

Sa formation musicale ne resta pas en retard : l'homme, qui la domina, fut incontestablement le vieux Zelter, un original, un bourru, qui avait en haine la banalité et la convention. Il eut pour son élève une affection vive et sincère ; en 1821, il l'emmena à Weimar, où il le présenta à Gœthe, et le souvenir des jours passés en la compagnie du poète impressionna longtemps le jeune artiste. En 1824, Mendelssohn avait donné au public ses premières compositions, trois quatuors avec piano et une sonate pour piano et violon ; en 1827, il produisit une scène lyrique, *les Noces de Gamache*, où l'on ne vit que l'œuvre d'un écolier « qui veut faire ses preuves » et qui fut froide-

ment accueillie. Cet échec fut sensible à Mendelssohn : quelques temps encore, il resta à travailler à la maison paternelle et en 1829, il partit pour l'Angleterre, la France et l'Italie. Au mois d'avr. 1829, en effet, nous le trouvons à Londres, où sa bonne mine, sa fortune, son talent lui valurent un excellent accueil ; la Société philharmonique joua sa symphonie en *ut* mineur, ce fut un succès ; Mendelssohn quitta Londres, visita l'Ecosse et, l'année suivante, s'en fut en Italie en passant par Munich, Salzbourg et Vienne ; au mois de nov. 1830, il était à Rome, où il rencontra Berlioz ; au printemps suivant, il passa deux mois à Naples et, en déc. 1831, il avait traversé la Suisse et était à Paris, où il exécuta au Conservatoire son concerto de piano en *sol* mineur et dirigea l'ouverture du *Songe d'une nuit d'été*.

Déjà, la timidité du jeune homme avait fait place à l'orgueil de l'artiste et, le succès aidant, le caractère dédaigneux et hautain de Mendelssohn s'affirma de plus en plus : nous le surprenons à qualifier de « perruque » une quintette de Boccherini, à déclarer que Paris, où il n'avait pas trouvé le triomphe qu'il rêvait, « est le tombeau de toutes les réputations », et déjà, comme plus tard, à ne sympathiser avec personne. Mais déjà sa réputation commençait à s'affirmer, et cette année 1832 marque dans l'histoire de ses œuvres une période vraiment féconde. Il était retourné à Berlin, puis, après un voyage à Londres, revint à Dusseldorf où il avait accepté une place de maître de chapelle. Son renom le fit choisir pour diriger avec Ries, son ami, les fêtes musicales du Rhin, mais une fois encore, l'orgueilleuse nature de Mendelssohn changea cette amitié en jalousie et les deux musiciens se brouillèrent, non sans que Mendelssohn ait tenu sur son rival des propos qui n'avaient rien d'artistique et si, à Dusseldorf, Mendelssohn se lia avec le poète Zimmermann, il s'aliéna les sympathies de tous : compositeurs, musiciens, amateurs ; deux ans après son entrée en charge, il dut démissionner. Libre, il accepta en 1832 la direction des concerts à Leipzig et se maria. Sur ces entrefaites, Frédéric-Guillaume IV le nomma maître de chapelle à Berlin (1841). Ce fut l'époque de ses meilleures inspirations ; il écrivit *Antigone*, *Œdipe roi*, le *Songe d'une nuit d'été*, etc. De nouveau, Mendelssohn sentit autour de lui peu de sympathie ; les Berlinois ne le goûtaient pas. La perte de sa sœur, Mme Hansel, l'affecta vivement et le chagrin altéra sa santé. On le fit voyager ; on l'emmena en Suisse, à Baden et à Interlaken. Soins inutiles ! une première attaque d'apoplexie, dont il sortit indemne, en fit craindre une seconde et, en 1847, Mendelssohn succombait au mal redouté.

Le catalogue schématique de l'œuvre de Mendelssohn a été donné par Fétis dans sa *Biographie des musiciens ;* Breitkopf et Hærtel l'ont refait de nouveau. Cette œuvre est en effet considérable ; mais dans les genres divers qu'il a abordés, Mendelssohn a été inégalement inspiré : ses symphonies, au nombre de quatre, ont été l'objet de jugements divers ; sa musique religieuse semble faite pour la scène plutôt que pour l'autel, mais on ne peut nier que le concerto n'ait mieux servi le talent de Mendelssohn et que la musique de chambre ne l'ait porté à son complet épanouissement ; c'est par là sans doute qu'il prend place immédiatement après les grands maîtres classiques. Toutes ces œuvres d'ailleurs ont les mêmes qualités et les mêmes défauts ; la caractéristique en est une élégance poussée jusqu'à la recherche. Claire avant tout pourtant et distinguée, cette musique laisse éclater la nature aristocratique de Mendelssohn ; mais, s'il est vrai que seule la souffrance peut faire éclore le génie, qu'elle seule peut éveiller chez l'artiste des accents sublimes qui provoquent le trouble et l'admiration, Mendelssohn, qui n'a jamais souffert, ni dans son cœur, ni dans sa vie, est avant tout un charmeur et ne peut prétendre qu'au talent, et, comme un poète anglais a pu dire que le génie est l'indice de la divinité inspirant la nature humaine, nous dirons que Mendelssohn nous a révélé tout ce que l'homme peut produire sans le secours du ciel. Pierre AUBRY.

BIBL. : REISSMANN, *Mendelssohn, sein Leben und seine Werke* ; Berlin, 1872. — E. DEVRIENT, *Meine Erinnerungen an Felix Mendelssohn und seine Briefe an mich* ; Leipzig, 1872. — HILLER, *Mendelssohn, Briefe und Erinnerungen* ; Cologne, 1874. — LAMPADIUS, *Felix Mendelssohn, ein gesamtbild seines Lebens und Wirkens* ; Leipzig, 1886. — S. HENSEL, *Die Familie Mendelssohn sir Briefen und Tagebüchern* ; Leipzig, 1886. — Jos. SITTARD, *Felix Mendelssohn Bartholdy* ; Leipzig, 1881.

MENDEN. Ville de Prusse, district d'Arnsberg, sur la Hœnne ; 6,654 hab.

MENDEREH. Fleuves de la Turquie d'Asie (V. l'art. LYDIE).

On connaît aussi le Mendereh de l'ancienne Troade, simple torrent, dont les alluvions ont comblé la plaine de Troie. On ne sait s'il faut l'identifier au Simoïs, au Scamandre ou au Xanthos.

MENDÈS. Métropole du XVIe nome de la Basse-Egypte. Cette ville était située au N.-E. du Delta, entre les branches Sébennytique et Pélusiaque du Nil, à l'entrée du Ouady Toumilât. On doit en chercher les ruines dans l'une des deux énormes buttes qui occupent la localité nommée Tmouï el-Emdid par les Arabes. Le second de ces *tells* renferme vraisemblablement les restes de la ville de Thmouis, qui est toujours citée avec Mendès et dont Ptolémée fait la capitale du nome mendésien. Certains documents arabes coupent le nom Tmouï el-Emdid en deux : Tmouï et El Mondid. El Mondid correspond évidemment à Mendès, que les cartes modernes placent d'ordinaire beaucoup plus haut vers le nord, à Tell-Dibleh. Mendès devait sa renommée au culte d'Osiris qu'elle partageait avec une ville voisine Busiris. On y vénérait le dieu sous sa forme la plus ancienne, un fétiche composé d'un arbre ébranché (le *Didou*), qu'on revêtait dans certaines fêtes de vêtements et d'ornements de toutes sortes. Il est aussi représenté sous la figure d'un bélier : *Bi-nib-didou* « l'âme du seigneur de Didou ». C'est à ces images divines que Mendès devait ses deux noms : *Didou* « la ville du dieu Didou » (le fétiche dont je viens de parler), et *Pa-bi-nib-Didou* « la demeure de l'âme du dieu Didou ». Mendès a tenu une certaine place dans l'histoire d'Egypte. Ruinée et pillée par les Assyriens sous le roi éthiopien Tahraqa, à la suite de la révolte générale des villes du Delta contre le joug d'Assourbanhabal, elle reconquit presque aussitôt son ancien rang, et sa puissance était redevenue telle que le prince héréditaire de la principauté mendésienne put tenir tête à Nectanébo, le dernier roi indigène. Mendès fut le berceau de la XXIXe dynastie, et le premier roi de la série, Naïfâouroud (Nephéritès), rendit à l'Egypte, pour un temps assez court, sous son règne prospère, un peu de son éclat passé. Emile CHASSINAT.

MENDÈS ou **MARRHOS.** roi auquel les Egyptiens, selon Diodore de Sicile (I, 98), attribuaient la construction du Labyrinthe.

MENDÈS (Catulle), poète et romancier, né à Bordeaux en 1843. Il arrive à Paris en 1860 et se fait rédacteur en chef d'une revue (la *Revue fantaisiste*) où on peut voir les noms de Théophile Gautier, Théodore de Banville, Baudelaire, Vacquerie, Arsène Houssaye, Villiers de l'Isle-Adam, les deux Daudet, Champfleury, Gozlan, etc. En 1865, M. Louis-Xavier de Ricard fonde une autre revue : *l'Art*, où se groupent la plupart de ces noms. Ceux de Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, Coppée, Verlaine, Mallarmé, viennent bientôt s'y ajouter ; et c'est de là que date la fondation de l'école dite Parnassienne qui signifia alors une sorte de renaissance poétique succédant au romantisme épuisé. M. Mendès publie en 1863 une plaquette de vers : *Philoméla*, où, du premier coup, il atteint à cette habileté sans égale qui donnera dans la suite à toutes ses œuvres l'illusion de la vie, de l'enthousiasme, de l'inspiration. Il n'y a pas autre chose à dire de la suite de ses poèmes : *Contes épiques*, *Hespérus*, *Sérénades*, *Pagodes*, *Pantéléïa*, *Soirs moroses*, *le Soleil de minuit*, *Lieds de France*, *la Grive de vignes*, etc. Il est tour à tour, et à s'y méprendre, Hugo, Gautier, Baudelaire, Leconte de Lisle, Banville, Henri Heine, Villiers de l'Isle

Adam ; il les égale toujours dans leurs défauts, les imite parfois avec bonheur dans leurs qualités ; il prendra à Hugo sa pompe creuse, à Gautier son étonnante mémoire de vocabulaire, à Baudelaire sa recherche perverse et son diabolisme, à Banville l'excès de sa verve funambulesque, à Heine sa divinisation maladive de la femme. Son don d'assimilation est tellement extraordinaire que les connaisseurs les plus perspicaces seront incapables de différencier tels vers de M. Mendès de tels autres de ses prédécesseurs : ce n'est qu'à la continuité du procédé et dans un ensemble qu'on arrive à les distinguer. C'est qu'il est de race israélite, et qu'il en a toutes les qualités et tous les défauts. Sa facilité, son prolifisme sont, en effet, remarquables, même dans l'abondante production des lettres contemporaines.

Les dons qui lui ont servi à devenir le poète-protée, on les retrouve dans son œuvre en prose. Ses romans, le *Roi vierge*, *les Crimes du vieux Blas*, *Zo'har*, *la Grande Maguet*, *Méphistophéla*, *la Première Maîtresse*, *la Femme enfant*, *Gogo Lucignole*, *la Maison de la vieille*, quand ils ne se sentent pas de l'influence de Hugo, rappellent celle de Zola, sinon par l'invention toujours outrancière du sujet, du moins par les qualités et les défauts de la forme. Pourtant la subtilité de style, les détails mignards des sensations de chair lui appartiennent en propre.

Il a donné au théâtre quelques œuvres qui sombrèrent : *la Part du roi*, trois actes (1879) ; *les Frères d'armes*, quatre actes (1873); *Justice*, trois actes (1877); *Isoline* et *la Reine Fiamette*. Mais *les Mères ennemies* (1882) et *la Femme de Tabarin*, un acte (1887) eurent un sort meilleur; l'habileté du dramaturge s'est montée là jusqu'à la vigueur et, selon l'apparence, jusqu'à l'originalité. Malgré tout, malgré une activité sans pareille, malgré des dons littéraires universels, malgré une abondance de production jetée aux quatre coins de la presse et de la librairie, malgré des exhibitions et des conférences, et un prosélytisme bruyant et peut-être convaincu en faveur de l'art wagnérien, malgré l'agitation effrénée d'une vie déjà longue, M. Mendès n'est pas arrivé à la grande célébrité. Il est resté sur la frontière de la notoriété, avec une réputation vague de poète-artiste et de romancier libidineux.

Là où sa gloire paraît assise, c'est comme conteur licencieux. Il a écrit une infinité de volumes et de contes dont quelques titres indiquent l'esthétique : *Pour lire au bain*, *les Boudoirs de verre*, *l'Envers des feuilles*, *Jupe courte*, *les Monstres parisiens*, *Pour lire au couvent*, etc. Un acte : *le Roman d'une nuit*, qui ne fut pas joué, mais publié, lui valut même un mois de prison. Il s'est mis à la critique dramatique dans ces dernières années; mais là encore l'originalité lui fait défaut : dans ses improvisations au jour le jour, phénomène notable, l'imitation de Hugo, dans son *William Shakespeare*, et celle de Gautier, dans ses feuilletons, est criante. De sorte que lorsque les œuvres de M. Mendès seront oubliées, il restera, pour la critique, le roi du simili en littérature.

MENDEZ (Luis), comte de *Haro* (V. ce nom).

MENDEZ DE CASTRO (Emmanuel) (V. CASTRO).

MENDÈS LEAL (José DA SILVA), célèbre écrivain et homme politique portugais, né à Lisbonne le 18 oct. 1820, mort à Cintra le 14 août 1886. Fils d'un humble maître de musique, il s'éleva au premier rang par de rares facultés et un travail prodigieux. Il aborda toutes les branches de la littérature, et, sans égaler Garrett, il fut un de ses meilleurs disciples. Ses premières productions se ressentent de l'influence régnante du romantisme, mais il sut se défaire graduellement des exagérations de cette école. Poète lyrique des plus séduisants, comme en témoigne son recueil de *Canticos* (1858), il s'adonna cependant de préférence au théâtre, notamment au drame historique. Il prit pour tâche de faire revivre sur la scène certains faits héroïques de l'histoire ou enfantés par l'imagination populaire du moyen âge. Son début à cet égard fut un drame du XVe siècle : *Os Dous Renegados* (1839), où l'exaltation patriotique déborde. A cette même catégorie appartiennent les deux suivants : *O Tributo das cem doncellas* (1851), sujet emprunté au IXe siècle ; *Alva Estrella* (1859), et *Egaz Moniz* (1861), épisodes du XIIe siècle; *O Pagem d'Aljubarrota* (1846), sujet du XVe siècle; *O Homem da mascara negra* (1843), du XVIe siècle ; *Madre Silva* (1847) ; *Maria de Alencastro* (1846), et *A Pobre das ruinas* (1846), dont l'action se passe au XVIIe siècle. Il cultiva aussi le drame moral: *Os Homens de marmore* (1854) ; *Os Homens de ouro* (1855) ; *Pedro* (1857), où l'auteur semble s'être peint lui-même ; enfin, *Escala social* (1858), qui est son œuvre maîtresse. Toutes ces pièces et beaucoup d'autres encore ont été composées sous l'influence de l'école française et leur succès fut généralement grand. Mendès Leal est plus indépendant, supérieur même, dans le genre comique, qui convenait mieux à la nature de son génie, comme on en peut juger par sa comédie : *O Tio Andre que vem do Brazil* (1855), et par son vaudeville : *Receita para curar saudades* (1857). Romancier très fécond, il fut en quelque sorte le créateur du roman de mœurs en Portugal. Parmi ses meilleures productions à cet égard, on doit citer : *Um Sonho da vida* (1844), roman d'un jeune artiste pauvre. Très remarquable est son roman historique: *Calavar* (1863), peinture très vive, à la Dumas, de la résistance du Brésil à l'invasion hollandaise en 1630. On lui doit encore de nombreuses études littéraires, toute une série de biographies, etc. Mais il fut aussi publiciste très fécond et le rôle qu'il joua dans la presse le fit entrer au Parlement dès 1851. Deux fois ministre d'Etat, il fut élu président de la Chambre des députés en 1868, et élevé à la pairie en 1871. Il passa alors dans la diplomatie et fut successivement ministre plénipotentiaire à Madrid, ambassadeur en France (1874), et de nouveau en Espagne en 1883. Pendant sa mission à Paris, il fut, en 1878, l'un des fondateurs de l'Association littéraire internationale. Membre de l'Académie royale des sciences depuis 1845, directeur de la bibliothèque nationale de Lisbonne, il produisit aussi de nombreux travaux historiques, dont le plus important se rapporte à l'histoire diplomatique de son pays : *Relaçoes de Portugal com a curia romana*, 5 vol. faisant partie de la publication officielle : *Corpo diplomatico portuguez*. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : A. ROMERO ORTIZ, *la Literatura portuguesa en el siglo XIX* ; Madrid, 1869.

MENDEZ PINTO (Ferdinand) (V. PINTO).

MENDES SILVA (Rodrigo), généalogiste et historien espagnol, d'origine portugaise, né à Celorico (Beïra) en 1607, mort en Italie vers 1670. Il exerça pendant longtemps les fonctions d'historiographe royal de Castille, et dut se réfugier en Italie, pour échapper aux poursuites de l'inquisition. On a de lui nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Catálogo real y genealogico de España* (Madrid, 1637, 1639, 1656, in-4); *Vida y hechos del gran condestable de Portugal D. Nuño Alvarez Pereira* (1640, in-8); *Poblacion general de España, sus trofeos, blasones y conquistas* (1645, in-fol.), dictionnaire géographique et statistique, réimprimé en 1675, avec des additions de l'auteur. G. P-I.

MENDIANTS (Ordres). Les religieux de ces ordres vivent ou doivent vivre d'aumônes. Les carmes, les dominicains, les franciscains et les augustins étaient spécialement appelés les *quatre mendiants*, parce que leur statut primitif les obligeait à mendier, et leur interdisait la possession de tout revenu assuré. Le concile de Trente les dispensa de cette loi, à l'exception des capucins et des prêtres mineurs de l'étroite observance, qui formaient des branches de l'ordre de Saint-François; mais il ordonna aux autres de conserver la quête, comme monument de leur ancienne discipline. Dans la notice relative à l'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS (t. XVIII, pp. 46 et suiv.), nous avons mentionné les dissensions suscitées par la question de la pauvreté absolue et de la possession des biens. Parmi les ordres mendiants,

des canonistes complaisants distinguaient ceux pour qui l'interdiction de posséder résultait de leur règle, et ceux pour qui elle ne résultait que de constitutions ajoutées à cette règle. La première catégorie ne comprenait que les franciscains. Néanmoins, les lois ecclésiastiques traitaient les religieux de tous les ordres mendiants sans distinction comme incapables de posséder aucun bénéfice, et elles maintenaient cette incapacité, même lorsque ces religieux passaient à d'autres ordres. Une dispense du pape pouvait les en relever; mais une déclaration de Charles VII (1443), constamment appliquée par les parlements, statuait que cette dispense était nulle dans le royaume et abusive, si elle n'avait pas été approuvée par lettres patentes du roi. Lorsque cette approbation était accordée, elle était ordinairement limitée à un seul bénéfice ou même à une seule pension. — Pour compléter la liste des ordres mendiants, il convient d'ajouter à ceux qui ont été précédemment indiqués les ordres ou congrégations plus modernes des religieux de la Merci, des trinitaires, des servites, des hiéronymites, des hospitaliers de Saint-Jean de Dieu et le tiers ordre de la Pénitence ou des déchaussés. E.-H. VOLLET.


Mendiants (d'après une peinture d'Herculanum).

MENDIANTS (Quatre). Dessert composé d'un mélange de fruits secs : figues, raisins de Malaga, amandes et noisettes. On ne le voit généralement figurer que dans un dîner de famille ou d'amis. Sa dénomination semble provenir des quatre ordres de mendiants.

MENDICITÉ. I. SOCIOLOGIE. — La mendicité n'a jamais été exactement définie. Elle est aussi vieille que le monde. De tout temps le travail a été la loi de l'humanité; les hommes ne peuvent vivre que du travail qu'ils effectuent ou du produit de ce travail mis en réserve. Mais de tout temps aussi il y a eu des hommes qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas obéir à la loi du travail et qui, ne produisant pas, sont obligés de vivre aux dépens de ceux qui travaillent. Ce sont des mendiants ou des malheureux.

Depuis des siècles, dans tous les pays du monde, le législateur s'est trouvé en face du problème de la mendicité, et nulle part il n'a pu le résoudre. Partout, rencontrant la même difficulté, il a eu recours aux mêmes expédients et a abouti au même échec. Tant que dans une localité le nombre des mendiants est restreint, l'autorité demeure inerte. A quoi bon, se dit-elle, avoir recours à des procédés compliqués, alors que pour nourrir ces *quelques pauvres* les miettes du festin des riches sont amplement suffisantes ? L'autorité ferme les yeux, elle ne voit pas qu'en appelant *pauvres* ceux qui ne travaillent pas, sans se préoccuper de savoir s'ils ne peuvent ou s'ils ne veulent pas travailler et en mettant ces pauvres à la charge de ceux qui peinent pour gagner leur pain, elle commet une erreur et une injustice. Bientôt les conséquences de cette conception fausse se font sentir. *Les quelques pauvres* qu'on a entretenus aux frais de la charité publique ou privée sont devenus *légion ;* pour les faire vivre, il ne suffit plus de ramasser les miettes du festin des riches, il faut des millions, que sous des formes différentes on demande et à la charité et à l'impôt. Au bout de quelques années, le contribuable, dont la cote va sans cesse en s'élevant, le paysan qui, du matin au soir courbé sur le soc de la charrue, laboure péniblement le champ qui doit le nourrir, se révoltent à l'idée qu'ils paient la dîme pour faire vivre des gens qui refusent de travailler ou qui, lorsqu'ils travaillaient, n'ont pas eu la sagesse de songer à leurs vieux jours. De toutes parts des protestations s'élèvent, et alors les pouvoirs publics, acculés aux expédients, n'ayant plus ni le temps ni le moyen de distinguer entre le malheureux qui est incapable de travailler et le fainéant qui ne veut pas travailler, édictent des mesures de répression par lesquelles on frappe en bloc tous ceux qui pour un motif quelconque s'adressent à la charité de leurs semblables.

Telle est l'histoire de la mendicité dans tous les pays du monde. Tant que les mendiants sont peu nombreux, on les appelle des *pauvres*, et pour les soulager on s'adresse à la charité publique ou privée ; on crée pour eux des refuges, des asiles, on leur distribue des aumônes et des subsides. Dès que par leur nombre ils deviennent menaçants, on les considère comme des *malfaiteurs*, et pour les supprimer on a recours aux menaces, à la force, aux mesures de rigueur les plus diverses. Pendant que la religion et la morale conseillent de secourir les pauvres, le législateur, confondant le pauvre avec le coupable, édicte contre lui les lois les plus dures. En France, en 1351, une ordonnance du roi oblige « tous les oiseux, truands ou mendiants valides à prendre du travail ou à sortir de Paris dans les trois jours sous peine de prison pour la première fois, du pilori pour la seconde fois, de la marque au fer chaud et du bannissement pour la troisième. » L'ordonnance ne dit pas comment le malheureux, victime d'un chômage, fera pour se procurer le travail qu'il cherche peut-être avec l'ardent désir d'en trouver. Le malheureux, par sa misère même, est devenu un danger, et, au lieu de s'efforcer de résoudre un problème difficile, l'ordonnance royale rejette sur la province un danger qu'elle ne sait pas vaincre. En 1413, nouvelle ordonnance royale : « Les mendiants devront aller labourer ». Où et comment ? On ne le dit pas. Le mendiant n'obéit pas, et, en 1545, François Ier, voyant que toutes les rues de Paris sont infestées de truands, charge « le prévost des marchands de les employer par la force aux travaux publics de Paris ». Il faut croire que cette ordonnance n'a pas eu plus de succès que ses devancières, car en 1614 on a recours aux grands moyens et on décide qu'on *embarquera pour les Indes* tous les mendiants.

Tous ces remèdes sont restés inefficaces, et la prison et le bannissement pas plus que l'aumône et la charité n'ont réussi à faire disparaître le mendiant. La Révolution française se trouve elle aussi en face du grand problème de l'extinction de la mendicité ; il est juste de reconnaître que la Constituante a fait faire à la question un grand pas en établissant pour la première fois une distinction entre ceux qui ne peuvent pas et ceux qui ne veulent pas travailler. *Les secours publics sont une dette sacrée*, dit la Déclaration des droits de l'homme. *La société doit la subsistance aux citoyens malheureux soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler*, et La Rochefoucault-Liancourt, dans l'exposé qu'il fait à la Constituante des principes qui ont inspiré les membres du comité de l'assistance publique, écrit : « Jusqu'ici l'assistance n'a été regardée que comme un bienfait ; elle est un devoir, mais ce devoir ne peut être rempli que lorsque les secours accordés par la société sont dirigés vers l'utilité générale. Si celui qui existe a le droit de dire à la société : *fais-moi vivre*, la société a également le droit de lui dire : *donne-moi ton travail.*

Voilà le problème nettement posé. Ceux qui peuvent travailler doivent gagner leur pain à la sueur de leur front. Ce pain sera en proportion de leurs efforts ou de leur intelligence. Quand aux incapables, aux infirmes, aux faibles, la société a le devoir d'assurer leur subsistance. L'enfant et le vieillard ont droit au secours : le premier en raison du travail qu'il produira un jour, le second en raison du travail qu'il a su produire. On ne peut qu'applaudir à ces paroles qui ont donné leur fruit. La Constituante a posé en principe que l'exercice de la charité n'est pas seulement un devoir moral, un devoir individuel, mais

que c'est encore une *science politique*. C'est à la réalisation de ce principe que depuis quelques années des hommes de cœur et de haute intelligence ont appliqué tous leurs efforts. On commence à comprendre qu'ainsi que l'a proclamé Beccaria, *le délit n'est punissable qu'à la condition d'être évitable* et que faire de la mendicité un délit sans se préoccuper de savoir si l'homme qui mendie a un autre moyen de gagner son pain, c'est commettre une véritable injustice.

L'art. 274 du C. pén. français est ainsi conçu : « Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu *pour lequel* il existera un établissement organisé afin d'obvier à la mendicité, sera punie de trois à six mois d'emprisonnement et sera, après l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de mendicité ». Lorsque cet article fut édicté, la France possédait un grand nombre d'*établissements organisés afin d'obvier à la mendicité*. A la rigueur on pouvait, avec un semblant de justice, dire que le mendiant était coupable, puisqu'il refusait l'asile et le travail qu'on lui offrait, mais petit à petit les dépôts de mendicité ont été supprimés, et il est arrivé que certains départements, appliquant à la lettre les mots « dans un lieu *pour lequel* il existera un établissement destiné à obvier à la mendicité » ont pensé que pour rendre applicable l'art. 274 du C. pén., il leur suffisait de passer un traité avec un département plus ou moins voisin et possédant un dépôt de mendicité. Aujourd'hui on arrête et on condamne des malheureux sous prétexte qu'ils mendient dans un département qui a passé un traité avec un dépôt de mendicité situé à 80 ou 100 kil. de distance. Si au moins le mendiant était certain qu'en faisant à pied les 80 ou 100 kil., il verrait s'ouvrir devant lui la porte de cet asile hospitalier ; mais non, les dépôts sont pleins et la place manque pour recevoir tous ceux qui pourraient s'y présenter. Aussi ne faut-il pas s'étonner que dans les derniers congrès pénitentiaires tous les hommes qui s'occupent de cette question aient été unanimes à demander la modification de l'art. 274 du C. pén.

En attendant que le législateur revise le code, l'opinion publique, en France, s'est montrée favorable à l'application des théories nouvelles. L'initiative de la réforme est partie de Paris et cela est facile à comprendre. *Paris*, a dit le comte Molé, *est le pays de l'aumône*. Aucune ville n'a jamais fait, pour secourir les pauvres, des sacrifices analogues à ceux qui ont été faits par la charité parisienne. Mais il est arrivé un jour où les hommes qui s'occupent de ce grand problème, voulant comparer le résultat obtenu à l'effort accompli, ont été amenés avec étonnement à constater que plus la charité privée donnait d'argent pour *les pauvres*, plus le nombre des pauvres augmentait. Et alors il a bien fallu reconnaître qu'elle était dans le vrai, la Constituante, en proclamant que *la charité est une science*. Aujourd'hui, on a compris que la charité aveugle, inconsciente, celle qui consiste à donner à celui qui demande, sans se préoccuper de savoir si l'homme qui tend la main est véritablement dans le besoin fait plus de mal que de bien. On a compris que le véritable malheureux n'est pas toujours celui qui mendie dans la rue. On s'est aperçu que la mendicité est devenue une profession faisant vivre richement ceux qui s'y livrent au détriment du véritable pauvre ; on s'est convaincu enfin qu'il existe un grand nombre de mendiants professionnels qui sont les voleurs des pauvres.

La charité privée a donné le signal de la réforme en créant des institutions destinées à distinguer les vrais des faux pauvres. Partout elle s'est efforcée de substituer autant que possible le travail à l'aumône. En même temps qu'elle créait les *ouvroirs* et les *assistances par le travail*, elle organisait des bureaux de renseignements permettant de faire rapidement des enquêtes sur les mendiants. Les pouvoirs publics sont entrés dans cette voie ; ils ont tantôt imité pour leur compte et tantôt subventionné les œuvres créées par l'initiative individuelle. Le législateur, de son côté, en organisant l'assistance médicale gratuite et en multipliant les œuvres d'assistance, a largement développé les secours destinés aux malheureux. Enfin certaines lois sociales, dont les unes sont promulguées et dont les autres sont à la veille d'être votées, en garantissant l'ouvrier contre les accidents du travail, en favorisant les sociétés de secours mutuels, en développant l'institution des habitations à bon marché et en assurant une retraite aux vieux travailleurs auront pour effet d'essayer de réaliser les belles paroles qu'écrivait Louis XIV dans *ses Instructions au Dauphin* : « Si Dieu me fait la grâce d'exécuter tout ce que j'ai dans l'esprit, je tâcherai de faire en sorte, non pas à la vérité qu'il n'y ait plus dans tout le royaume ni pauvre ni riche (car la fortune, l'industrie et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre les hommes), mais au moins qu'on n'y voie plus ni indigence, ni mendicité, je veux dire une personne, quelque misérable qu'elle puisse être, qui ne soit assurée de sa subsistance ou par son travail ou par un secours ordinaire et réglé. »

Ce sera l'honneur de la République d'avoir sinon réalisé le rêve de Louis XIV, tout au moins fait tous ses efforts pour améliorer la situation des petits et des humbles.

Mais, quelle que soit l'importance de l'effort tenté, du sacrifice consenti, des millions votés, il y aura toujours des gens qui essaieront d'exploiter la charité publique et privée, et de diminuer ainsi la part des véritables pauvres. Pour empêcher les doubles emplois dans la distribution des secours, il faut que toutes les sociétés charitables d'une même ville établissent entre elles une entente permettant de connaître l'importance du subside que chaque malheureux reçoit. Le législateur interdit le cumul des traitements qui sont le produit du travail, pourquoi hésiterait-on à interdire le cumul excessif des secours et des aumônes ? La Constituante, sur ce point encore, avait touché la note juste lorsqu'elle disait que la publicité est de l'essence de la charité. Le pauvre, ajoutait-elle, ne doit pas rougir « de la misère qu'il n'a pu empêcher. Sa susceptibilité est une faiblesse excusable, peut-être une vertu ; mais la législation charitable doit avoir pour base des principes généraux et des règles immuables, et non pas partir des sentiments individuels et des vertus privées. » Quand ces diverses réformes auront été accomplies, et on peut dire qu'en France toutes sont à la veille de l'être ; quand l'art. 274 du C. pén. aura été modifié de façon à reconnaître le droit à la mendicité du malheureux et à considérer comme une escroquerie le fait de l'homme qui tend la main dans la rue, alors qu'il a des ressources suffisantes pour vivre, le grand problème de la mendicité, devant lequel tous les législateurs et toutes les bonnes volontés ont échoué, aura reçu la seule solution qu'en l'état actuel il soit possible d'espérer. Louis Paulian.

II. Droit pénal. — La mendicité, étant la plupart du temps le résultat de la misère, ne saurait en elle-même être considérée comme un délit : elle doit inspirer plutôt la pitié que susciter les rigueurs de la loi. L'ancien régime prononçait contre elle des peines draconiennes, mais les lois modernes se sont surtout efforcées de la détruire ou tout au moins de la restreindre en venant au secours des indigents. Depuis fort longtemps il existait des maisons d'asile, mais par une regrettable confusion ces établissements s'étaient vite transformés en maisons de répression ; le décret du 5 juil. 1808 décida que dans chaque département serait créé un établissement destiné à recueillir et à secourir ceux de ses habitants qui se trouveraient dans l'impossibilité absolue de subvenir à leurs besoins. Ces établissements, designés sous le nom de dépôts de mendicité, devaient, dans l'esprit du législateur, s'ouvrir si largement à la misère qu'elle n'aurait plus désormais d'excuses pour chercher ailleurs des secours que l'administration lui offrait spontanément. Dès lors, on pouvait considérer comme un délit le fait de se livrer à la mendicité, en dépit des secours officiels. C'est ainsi que le code pénal, malgré les théories humanitaires de l'époque, est arrivé à édicter contre la mendicité, dans ses art. 274 à 276, des peines variant,

suivant les cas, de un à six mois de prison suivis, à l'expiration de la peine, de l'envoi au dépôt. Deux conditions sont exigées pour que la mendicité puisse être considérée comme un délit : soit l'existence d'un dépôt de mendicité et par conséquent la possibilité d'obtenir des secours administratifs, soit, « quand il n'existera pas encore de tels établissements » dit la loi, chez celui qui s'y livre et qui est valide l'habitude de chercher dans la mendicité des moyens d'existence qu'il pourrait se procurer par le travail. La loi du 7 déc. 1874, relative à la protection des enfants, a cherché également à combattre la mendicité en prononçant des peines contre les parents qui y emploient leurs enfants, ou les confient à des mendiants de profession. Le délit de mendicité est aggravé lorsque les délinquants ont usé de menaces pour se faire remettre une aumône, lorsqu'ils ont simulé des plaies ou mendié en réunion, à moins que ce ne soit le mari et la femme, le père ou la mère et les enfants, l'aveugle et son conducteur. Dans ses art. 277 à 280, le code édicte des peines de deux à cinq ans de prison contre les mendiants et vagabonds qui auront été trouvés travestis, porteurs d'armes, munis d'instruments propres à commettre des vols ou qui auraient usé de violence, et de six mois à deux ans contre ceux qui auront été trouvés porteurs de plusieurs effets d'une valeur supérieure à 100 fr. dont ils ne peuvent expliquer la provenance. Ce qui est puni réellement dans ce cas, ce n'est pas le fait de mendicité, c'est le délit que la loi soupçonne ou qu'elle redoute : le mendiant suspect par lui-même est présumé avoir dérobé l'argent trouvé sur lui ou devoir faire un usage coupable des objets dont il est porteur. On retrouve dans ces dispositions tout l'arbitraire qui régit la matière. Il ne faut pas se dissimuler que la mendicité n'est qu'un délit de convention, et que les peines qu'elle encourt ne peuvent se justifier qu'autant que l'indigent serait mis à même de s'y soustraire. Or la loi n'a pas atteint le but qu'elle cherchait. Les dépôts destinés non seulement à réprimer, mais surtout à prévenir la mendicité, ont toujours existé en nombre très restreint : il y en a actuellement pour la France entière trente, chiffre absolument insuffisant pour recevoir même une minime partie des quinze mille individus condamnés annuellement et qui devraient leur être envoyés. Aussi l'administration pénitentiaire se contente-t-elle, dans le plus grand nombre de cas, de remettre purement et simplement en liberté, à l'expiration de leur peine, les condamnés pour mendicité qui se trouvent ainsi réduits à tendre de nouveau la main à leur sortie de prison. Quant aux indigents qui, à bout de toutes ressources, et espérant échapper à l'inévitable condamnation, vont frapper à la porte du dépôt, ils trouvent la place prise par les quelques condamnés assez heureux pour y avoir été envoyés. Aussi, la mendicité va-t-elle en augmentant chaque jour ; elle a presque doublé depuis dix ans : de 8,700 en 1884, les jugements rendus en cette matière se sont élevés à 13,400 en 1893. L. Levasseur.

III. Administration.— *Dépôts de mendicité* (V. Dépôt).

Bibl. : Sociologie. — *Compte rendu du Congrès d'Anvers* de 1890, de 1894, et Paris, 1895. — Homberg, *Répression et vagabondage;* Paris, 1862. — Louis Paulian, *Paris qui mendie;* Paris. — Pasteur Robin, *Hospitalité et travail;* Paris. — *Bulletin de la Société générale des prisons.* — Comte d'Haussonville, *Misères et remèdes.* — Du même, *l'Enfance à Paris.*

MENDIF (Mont). Montagne de l'Afrique occidentale, entre le lac Tchad et le Mayo-Kebbi, au N.-O. des marais de Toubouri. Elle est voisine, mais distincte de la chaîne élevée qui sépare l'Adamaoua septentrional du pays des Mandara, et le bassin de la Benoué de celui du lac Tchad. Rohlfs aperçut sa double pointe dans l'excursion qu'il fit au S. du Tchad en 1887, jusqu'à Doloo, au cours de son voyage de Tripoli à Lagos. Il en évalue la hauteur à 2,000 m. Le mont Mendif a été revu depuis, en 1894, par M. de Uechtritz et le docteur Passarge, qui se sont rendus de Garoua à Marroua. Confinant à l'Adamaoua et au Bornou, le mont Mendif se trouve dans les territoires attribués à la sphère allemande d'influence par les derniers traités. L. Del.

MENDIONDE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Hasparren, sur la Joyeuse, en pays basque ; 1,125 hab. Fabrique d'espadrilles. Eglise du XVe siècle.

MENDIP (Welbore Ellis, baron) (V. Ellis).

MENDITTE. Com. du dép, des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon ; 423 hab.

MENDIVE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port : 460 hab.

MENDIZABAL (Juan Alvarez y), homme d'Etat espagnol, né à Cadix vers 1790, mort à Madrid le 3 nov. 1853. Fils d'un commerçant juif, du nom de Mendez, il entra, en 1808, dans le service de l'intendance militaire, puis, en 1814, chez un banquier. En 1820, il soutint financièrement la révolution ayant pour but le rétablissement de la constitution de 1812 ; ce but atteint, il donna tout son appui aux projets financiers du ministre Canga-Argüelles. Obligé de s'expatrier après le retour de la réaction au pouvoir, il ouvrit à Londres une maison de commerce. Il devint ministre des finances dans le cabinet Toreno (13 juin 1835), qu'il remplaça le 14 sept. suivant. N'ayant pas réussi à mettre fin à la guerre civile, il démissionna le 15 mai 1836. Chargé du portefeuille des finances dans le cabinet Calatrava (11 sept. 1836), il s'en alla avec ce ministère le 10 août 1837 ; il rentra dans celui du régent Espartero, en 1841, pour tomber avec lui. Il émigra alors et ne rentra en Espagne qu'en 1848, où il continua d'exercer une grande influence politique. G. P-i.

MENDJHIF. Célèbre défilé de Perse où se trouve, sur le Kizil-Ouzen, un pont marquant la frontière des prov. de Ghilan et d'Irak Adjemi. La violence des orages en interdit le passage pendant une partie du jour ; les neuf piles du pont sont creuses et aménagées en caravansérai.

MENDOÇA (V. Mendoza).

MENDOLE (Pêche). Ce poisson se pêche dans la Méditerranée à l'aide de filets traînants ; la ponte a lieu au printemps.

MENDOZA. I. Ville. — Ville de la République Argentine, capitale de l'Etat de ce nom ; 20,000 hab. Fondée en 1560 par Pedro Castillo, elle devint ensuite capitale de la vice-royauté de la Plata. Stat. du chem. de fer de San Juan à Buenos-Aires, à 185 kil. du premier point, à 1,018 du second. Ville neuve qui a remplacé celle détruite par le tremblement de terre du 20 mars 1861 ; elle possède un collège, une école agronomique et deux écoles normales. Tête de la voie transandine, non encore terminée, du Chili par Upsallata ; elle se trouve sur un canal dérivé du rio Mendoza, possède des maisons basses, mais gaies, des tramways, une belle promenade et un commerce important de bétail, de blé et de farine. Le département a 36 kil. q.

II. Etat. — Prov. de l'O. de la République Argentine, limitée à l'O. par la Cordillère la séparant du Chili, au N. par la prov. de San Juan, avec laquelle elle a une limite conventionnelle, à l'E. par celle de San Luis, suivant les rios Desaguadero et Salado, au S.-E. par les territoires (Gobernacion) de la Pampa et de Neuquen ; elle est séparée de ce dernier par le rio Colorado. Population en 1830 de 30,000 hab., actuellement de 138,000 hab., environ, sur une surface de 160,813 kil. q. Pays plat et aride à l'E., très mouvementé du côté des Andes, avec des vallées étroites et peu utilisables ; les plus hauts sommets sont l'Aconcagua, le Tupungato et le Maipo. Parmi les principaux cours d'eau, il faut citer les rios Mendoza, Tunuya et Diamante, mais tous se perdent dans des lagunes et ne suffisent point aux irrigations. Les richesses minières sont abondantes et variées, cependant l'on n'exploite guère que le cuivre et l'argent. La vigne se cultive bien, mais la ressource principale est l'élevage, dont les produits s'exportent, surtout au Chili, au nombre d'au moins 50,000 têtes par an ; à la fin de 1886, on comptait dans la prov. 475,508 pièces

de bétail, dont 229,667 bœufs et 186,058 moutons. On a trouvé aux derniers relevés 157,250 hect. cultivés produisant de l'alfa, du maïs. La province se divise en 17 départements et 28 villes. Instruction : 83 écoles primaires, 8,202 élèves. Daniel BELLET.

BIBL. : LATZINA, *Geografia dela Republica Argentina;* Buenos Aires, 1888, in-8. — Du même, *Diccionario geografico argentino;* Buenos Aires, 1891, in-8.

MENDOZA (Inigo LOPEZ DE), marquis de SANTILLANE (V. SANTILLANE).

MENDOZA ou **MENDOCE** (Pedro-Gonzalez de), cardinal et homme d'Etat espagnol, né le 3 mai 1428, mort à Guadalajara le 11 janv. 1495. Il était fils de Inigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillana. Alvaro Gomez (*De Rebus gestis Francisci Ximenii;* Alcala, 1569) dit qu'il unit à l'éclat de la naissance et de la fortune une aisance et une élégance de mœurs admirables, et qu'il mérita d'occuper jusqu'à la fin de sa vie la place la plus rapprochée du trône. Pierre Martyr d'Anghiera l'appelle le troisième roi d'Espagne. Il fut successivement évêque de Calahorra (1455), de Siguenza (1465), archevêque de Séville (1474), de Tolède (1481). Il avait été créé cardinal en 1473. A la mort de Henri IV de Castille, il se prononça pour Isabelle, sœur de ce roi, contre Jeanne, sa fille, et il prit une part active à la bataille de Toro (1476) où triompha la cause d'Isabelle. Devenu dès lors le conseiller toujours écouté de cette reine, il contribua puissamment à l'adoption des projets de Christophe Colomb, que le conseil de Salamanque repoussait. Après la prise de Grenade, on lui réserva l'honneur d'arborer sur les murs de l'Alhambra la croix d'argent et l'étendard de saint Jacques. Il employa une partie de ses grandes richesses à la fondation du magnifique collège de Santa Cruz à Valladolid et d'un hôpital à Tolède. — Œuvre théologique : *Catechismus pro Judæorum conversione ad Jesu Christi fidem facile expedienda.* E.-H. V.

BIBL. : P. DE SALAZAR DE MENDOZA, *Crónica de el gran cardenal de España, D. Pedro Gonçalez de Mendoça;* Tolède, 1625, in-8. — F. DE MEDINA Y MENDOZA, *Vida del cardenal P. Gonzalez de Mendoza*, dans le *Memorial* de la *Academia de la historia*, 1853, t. VI.

MENDOZA (Pedro de), conquérant espagnol, né vers 1487, mort en mer en 1537. Grand échanson de Charles-Quint, il proposa à ce souverain de compléter les découvertes dans l'Amérique méridionale. Parti en avr. 1535, avec une flotte de douze navires et huit cents hommes, il remonta le fleuve de la Plata et y fonda, vis-à-vis de l'affluent de l'Uruguay, la ville de « Nuestra-Señora de Buenos-Ayres », la future capitale de cette contrée. L'expédition eut constamment à combattre les indigènes et à souffrir de la famine. Désespéré et malade, il pensa rentrer en Espagne, mais en route après avoir été obligé de manger sa chienne, qui était pleine, il fut atteint d'aliénation mentale et mourut dans un accès de rage. G. P-I.

MENDOZA (André HURTADO DE) (V. CAÑETE [Marquis de]).

MENDOZA (Diego HURTADO DE), célèbre écrivain et homme d'Etat espagnol, né à Grenade en 1503, mort à Madrid le 15 avr. 1575. Arrière petit-fils de l'illustre poète le marquis de *Santillane* (V. ce nom), petit-fils d'un ambassadeur, fils du comte de Tendilla, qui fut un capitaine éminent et premier gouverneur de Grenade après sa reddition, il résuma en lui les talents de ces trois ancêtres immédiats et les gloires passées de sa famille, l'une des plus grandes de l'Espagne. Sixième des frères, il fut destiné d'abord à la carrière ecclésiastique. Il apprit à Grenade à parler l'arabe, et fit ses humanités à l'université de Salamanque. Puis il se fit soldat, alla guerroyer en Italie et prit part à la bataille de Pavie en 1525. Dans ses périodes d'inaction, il développa encore sa vaste culture littéraire aux universités de Bologne, de Padoue et de Rome. Investi par Charles-Quint, en 1538, de fonctions d'ambassadeur auprès de la puissante république de Venise, il continua l'étude des lettres classiques et se mit avec passion à recueillir des manuscrits grecs. Nommé ensuite gouverneur de Sienne, représentant de l'empereur au concile de Trente (1545), puis ambassadeur à Rome (1547), il se montra partout habile, énergique, audacieux même, et fut regardé presque comme un vice-roi, gouvernant l'Italie au nom de Charles-Quint. Il retourna en Espagne en 1554. Philippe II l'exila de la cour à la suite d'une vive dispute, suivie de voies de fait, à l'égard d'un courtisan. Mendoza regagna sa ville natale, où il se voua à des travaux littéraires. Rentré en grâce en 1575, il mourut peu de jours après son arrivée à Madrid. Il avait légué au roi sa précieuse bibliothèque, qui fut incorporée à celle de l'Escurial.

Mendoza fut en tout un homme supérieur, et son caractère élevé, joint à tant de rares facultés combinées harmonieusement, font de lui une figure exceptionnelle. Grand fut aussi le rôle qu'il joua dans la littérature nationale. Pendant sa vie universitaire, ou immédiatement après, il écrivit son *Lazarillo de Tormès*, satire de la société, sous forme de fiction romanesque d'un genre nouveau, appelé ensuite « picaresque (fripon) », dont il fut le créateur, et que le *Gil Blas* de Le Sage a plus tard rendu célèbre. Publié sous le voile de l'anonyme, longtemps après avoir été composé (Burgos, 1554, pet. in-8), ce petit roman eut un nombre considérable d'éditions ; l'une des meilleures est celle de la *Biblioteca* de Rivadeneyra (1846, t. III). Il a été traduit en une série de langues, et nombre de fois en français, à commencer par J. Sangrain (Lyon 1561), et en dernier lieu par A. Morel-Fatio, dont la traduction est la meilleure (Paris, 1886, in-8). Mendoza fut encore poète de talent. Si à ses débuts il contribua à l'introduction des formes italiennes, il s'inspirait principalement des modèles classiques, surtout d'Horace, sans en être toutefois un imitateur servile. Partout il faisait pénétrer l'esprit castillan, et il fit de charmantes compositions suivant les formes de la poésie populaire. Ses *Obras poeticas*, réunies par le frère Juan Diaz Hidalgo (Madrid, 1610, pet. in-4), furent rééditées dans la *Biblioteca* de Rivadeneyra (1854, t. XXXII). Knapp en a donné une édition critique (Madrid, 1877). Ses poésies satiriques et burlesques avaient aussi été publiées à part par Ginesta (Madrid, 1876).

Enfin Mendoza fit aussi œuvre d'historien pendant son exil de la cour. Il raconta, en un style vigoureux, modelé sur Salluste et Tacite, la dernière révolte des Morisques contre Philippe II; œuvre impartiale et qui, comme belle, ne put être publiée que longtemps après sa mort, et encore d'une façon tronquée (*Guerra de Granada ;* Madrid, 1610, in-4). La première édition complète est celle de Valence (1776, in-4), et la dernière, celle de la *Biblioteca* de Rivadeneyra (1852, t. XXI). Mendoza fut l'écrivain qui exprima le mieux tout le mouvement littéraire du règne de Charles-Quint. G. PAWLOWSKI.

MENDOZA (Juan GONZALEZ de), missionnaire et historien espagnol, né à Tolède vers 1540, mort à Popayan (Nouvelle-Grenade) en 1617. Noble et riche, il embrassa d'abord la carrière des armes, puis se fit moine dans l'ordre de Saint-Augustin. Envoyé par Philippe II en Chine, il y séjourna de 1580 à 1583, et y recueillit les matériaux de son grand ouvrage sur cette contrée : *Historia de las cosas mas notables, ritos y costumbres del gran rey-no da China* (Rome, 1585, pet. in-8 ; Madrid, 1586 ; Anvers, 1596, etc. ; trad. en plusieurs langues, et en franç. par Luc de la Porte ; Paris, 1588, et nombr. réimpr.). C'est dans ce livre important que parurent pour la première fois en Europe les caractères chinois. Il contient aussi des relations de voyages en Chine par d'autres religieux, et un itinéraire du nouveau monde par le P. Martin Ignacio, franciscain, qui visita le Mexique en 1583. Le P. Mendoza fut ensuite évêque des îles Lipari, vicaire apostolique au Mexique (1607), enfin, évêque de Chiapa-de-los-Españoles, puis de Popayan. G. P-I.

MENDOZA (Pedro DE SALAZAR) (V. SALAZAR).

MENDOZA (Bernardin de), diplomate et historien espagnol, mort au commencement du XVII[e] siècle. Successivement ambassadeur de Philippe II auprès du roi Henri de Navarre, auprès de Henri III et à la cour de Londres, il revint en France et complota activement en faveur de la Ligue. L'avènement d'Henri IV mit fin à sa mission. On a de lui : *Theorica y practica de la guerra* (Madrid, 1577, in-4 ; Anvers, 1595) ; *Comentarios*, ou relation des guerres de Flandres et des Pays-Bas de 1567 à 1577 (Madrid, 1592 ; réimpr. dans la *Biblioteca* de Rivadeneyra, 1853, t. XXVIII ; trad. en franç. d'abord par Crespet ; Paris, 1591, 1611, in-8, puis par Loumier ; Bruxelles, 1860, 2 vol. in-8) ; *Politica*, trad. de Juste Lipse (Madrid, 1604, in-4). G. P-I.

MENDOZA (Antonio de), poète espagnol, né vers 1590, mort en 1644. Il fut secrétaire de Philippe IV et membre du tribunal suprême de l'Inquisition. Homme de cour avant tout, il écrivit pour elle, soit seul, soit en collaboration avec Villamediana et Quevedo, des drames, des comédies et des pièces de circonstance. Les meilleures de ses comédies personnelles sont : *Mas merece quiem mas ama*, *El Trato muda costumbre* et *Amor con amor se paga*, qui fut considérée comme son chef-d'œuvre. Elles se distinguent par leur naturel et l'aisance du dialogue. On lui doit encore des poésies lyriques, près de deux cents romances, et une *Vie de la Vierge*, en huit cents « redondillas » (Barcelone, 1652, in-8). Ses œuvres réunies ont d'abord été publiées sous le titre prétentieux de : *El Fenix castellano D. Antonio de Mendoza renascido* (Lisbonne, 1690, in-4). Une édition plus complète en est intitulée : *Obras liricas y comicas* (Madrid, 1728). Ses principales comédies, publiées séparément nombre de fois, ont été comprises dans le t. XLIV de la *Bibliotheca* de Rivadeneyra (1858). G. P-I.

MENDOZA (Hieronimo de), historien portugais, né à Porto, mort après 1607. Compagnon d'armes du roi Sébastien en Afrique, et prisonnier des Marocains en 1578, il raconta plus tard l'histoire de cette expédition désastreuse, dans sa : *Iornada de Africa* (Lisbonne, 1607, in-4 ; 1785, in-8), œuvre d'une grande valeur. G. P-I.

MENDOZA Y RIOS (Don Jose), astronome et marin espagnol, né à Séville vers 1763, mort à Brighton le 2 mars 1816. Capitaine dans la marine espagnole, il fut envoyé en Angleterre, en 1789, par son gouvernement pour y acheter des livres. Mais il s'y fixa, malgré des rappels réitérés, et se consacra dès lors tout entier à l'astronomie nautique. Dès 1793, il devenait membre de la Société royale de Londres. Outre un *Tratado de navegacion* (Madrid, 1787, 2 vol. in-4), il a publié d'excellentes tables de navigation, celles-ci en anglais et en français. Ses *Tables des latitudes croissantes* ont paru dans la *Connaissance des temps* de 1793. On lui doit aussi des méthodes nouvelles pour le calcul des longitudes et des latitudes en mer. Il se pendit pour une erreur découverte dans ses tables. L. S.

MENDRISIO. Ville de Suisse, cant. du Tésin, à l'extrémité méridionale de ce pays, dans une contrée riante et fertile, au pied du monte Generoso, ch.-l. du district du même nom ; 2,825 hab. Mendrisio a joué un rôle dans les guerres civiles dont l'Italie supérieure fut le théâtre au moyen âge.

MÊNE (Pierre-Jules), sculpteur animalier français, né à Paris en 1810, mort à Paris en 1879. Il eut pour maître René Compaire, et débuta au Salon de 1838. On a de lui une *Chasse au cerf*, un *Hallali*, des *Chiens terriers*, et une extraordinaire quantité de pièces du même genre qui obtinrent dans le public le plus vif succès. Associé avec M. Cain, son gendre, il édita avec lui pour la vente une foule de bronzes de toute taille, reproduits de leurs originaux à tous deux et qui sont répandus partout.

MÉNÉAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de la Trinite ; 3,790 hab. Miel. Moulins. Ancienne chapelle de Sainte-Anne. Monuments mégalithiques.

MENEAU (Constr.). Montant ou traverse de pierre, de bois ou de fer, divisant le vide d'une baie de porte ou de fenêtre en plusieurs compartiments. Les meneaux, employés à toutes les époques, depuis l'Egypte ancienne jusqu'à nos jours, ont souvent reçu des profils ou une décoration caractéristiques qui permettent de les considérer comme un des éléments particuliers facilitant la distinction des divers styles d'architecture. C'est ainsi que, dans les monuments de style gothique dit tertiaire ou flamboyant, des meneaux de pierre, montant d'abord verticalement de l'appui de la baie, s'entrecroisent à la partie supérieure suivant les courbes les plus diverses et que, un peu plus tard, sous la Renaissance, les meneaux, également de pierre, mais se croisant à l'angle droit, reçurent fréquemment la plus riche décoration. Depuis cette époque, les meneaux furent plus souvent faits de bois ou de fer, surtout de cette dernière matière pour encadrer les vitraux dans les grandes baies des églises, ou pour enlever le moins de lumière possible dans les constructions industrielles, tandis que souvent des meneaux de bois ayant 0,08 centim. de face et sur lesquels vient s'appuyer une cloison légère, servent à diviser en deux parties une baie de fenêtre et la pièce éclairée par cette fenêtre. — On appelle aussi meneau une moulure plus ou moins contournée formant les divisions d'une balustrade, d'un fronton ou d'un gâble et *faux meneau* le meneau qui, n'étant pas assemblé dans le bâti de la croisée, s'ouvre avec un vantail. Charles LUCAS.

MENECHME DE PROCONNÈSE ou d'ALOPÉCONNÈSE, géomètre grec du IV[e] siècle av. J.-C., disciple d'Eudoxe et frère de Dinostrate, distingua les trois sections coniques et appliqua leurs propriétés à la solution du problème de la duplication du cube. Eutocius a conservé sous son nom deux constructions relatives à ce problème, mais leur authenticité n'est pas suffisamment garantie. Il doit avoir proposé un moyen mécanique pour le tracé des coniques, mais ce moyen n'était peut-être que l'exécution réelle d'une section de cône. Il s'est également occupé d'astronomie et chercha à perfectionner le système des sphères homocentriques de son maître.

MENECLÈS DE BARCÉ, historien grec de par Athénée, auteur présumé d'une *Histoire d'Athènes* et d'une *Histoire de Libye*.

MENECRATE. Nom de deux médecins grecs : 1° un syracusain de la cour de Philippe de Macédoine qui se ridiculisa en prétendant incarner Zeus ; 2° Tiberius Claudius Quirina Menecrate, praticien de la cour des empereurs Tibère et Claude, souvent cité par Galien, inventeur du diachylon.

MENÉDÈME D'ERÉTRIE, philosophe grec, qui, avec son ami Asclépiade, transporta à Erétrie l'école fondée à Elis par Phédon, disciple de Socrate. Ménédème, d'abord artisan, fut envoyé comme soldat à Mégare : c'est là qu'il fit connaissance avec les platoniciens ; il travaillait la nuit avec Asclépiade pour gagner sa vie. Plus tard, revenu dans sa patrie, il joua un rôle politique important, grâce à la faveur dont il jouissait auprès des princes macédoniens. On vantait la noblesse et la fermeté de son caractère, sa modération, ses sentiments libéraux et les services qu'il rendit à sa patrie. Il mourut en 278 av. J.-C., après la bataille de Lysimachie, à la suite d'un chagrin dont les causes sont mal connues. — Comme philosophe, on a prétendu, mais à tort, semble-t-il, qu'il était au fond platonicien. On lui attribue aussi l'opinion soutenue par Antisthènes, qu'il est impossible d'unir jamais un sujet et un prédicat ; il aurait déclaré ensuite que les jugements catégoriques affirmatifs étaient seuls valables, et rejeté les jugements négatifs, hypothétiques et copulatifs. Ce qui est probable, c'est que, comme les cyniques nominalistes, il refusait aux qualités toute existence propre en dehors des objets individuels. Au surplus, à l'exemple de Stilpon, son maître, pour lequel il professait une vive admiration, il attachait aux doctrines morales une plus haute valeur qu'à la dialectique ; il passa même parfois pour un cynique. La question du souverain Bien, envisagée au sens pratique,

attira surtout son attention ; le Bien était pour lui l'Intelligence qui se confondait à ses yeux avec la direction rationnelle de la volonté. Les diverses vertus n'étaient que les aspects de l'unique vertu. Ménédème n'exerça d'ailleurs que peu d'influence, et l'école d'Erétrie s'éteignit bientôt. V. Br.

MÉNÉE, MÉNOLOGE (V. Martyrologe). Le plus ancien ménologe porte le nom de saint Basile ; le plus complet est celui de Morelli (Rome, 1788, 2 vol.).

MÉNÉGOZ (Louis-Eugène), théologien protestant français, né à Algolsheim (Haut-Rhin), le 25 sept. 1838. Il a été nommé pasteur auxiliaire à l'église des Billettes, à Paris, par le Consistoire évangélique luthérien, le 22 mai 1866 ; puis le 1er oct. 1877, directeur du séminaire annexé à la Faculté de théologie protestante, nouvellement fondée à Paris, et le 7 nov. 1882, professeur de dogme luthérien, à la Faculté de Paris. Il a publié : *Etude dogmatique sur l'idée de l'Eglise* (1862) ; *Réflexions sur l'Evangile du salut* (1879) ; *le Péché et la Rédemption d'après saint Paul* (1882) ; *la Notion du catéchisme* (1882) ; *Quid de catechismo sentiendum sit* (1882) ; *Luther considéré comme théologien* (1883) ; *la Prédestination dans la théologie paulinienne* (1885) ; *l'Autorité de Dieu. Réflexions sur l'autorité en matière de foi* (1892) ; *la Théologie de l'Epître aux Hébreux* (1894) ; *la Notion biblique du miracle* (1894). M. Ménégoz a collaboré au *Témoignage*, à la *Revue chrétienne*, à la *Revue de théologie et de philosophie*, aux *Annales de bibliographie théologique*. Il a rédigé, de 1875 à 1879, le *Schifflein Christi*.

MENELAOS, sculpteur grec du Ier siècle ap. J.-C. Il était élève de Stephanos, auteur d'une statue d'*Athlète* de la villa Albani, œuvre médiocre, sans doute de la jeunesse de Stephanos. Celui-ci était élève de Pasitèle, auquel Ménélaos se rattache donc assez directement. La villa Ludovisi possède un groupe célèbre signé de Menelaos, élève de Stephanos. Ce groupe très admiré au temps de Winckelmann et même depuis (Kékulé) se distingue par la noblesse des lignes et l'expression des têtes. On y relève sans peine le caractère assez académique de l'école éclectique de Pasitèle qui réagissait par un certain retour à une gravité simple contre la recherche du mouvement peut-être exagérée, de ses prédécesseurs immédiats de l'école rhodienne. Ce groupe a été interprété fort diversement (*Electre et Oreste*, *Phèdre et Hippolyte*, *Octavie et Marcellus*). M. Ravaisson (Acad. des inscript. et belles-lettres, *Comptes rendus*, 18 janv. 1889), suivant une thèse qui lui est chère, a même voulu y voir une rencontre dans les Champs-Elysées. La première de ces interprétations est la plus généralement admise aujourd'hui. Une réplique du groupe se voit à Rome au musée Torlonia à la Lungara.

Bibl. : Kékulé, *Die Gruppe des Künstlers Menelaos in villa Ludovisi*; Leipzig, 1870 (bonne reproduction). — Bibl. très complète dans Schreiber, *Die ant. Bildw. der villa Ludovisi*, p. 89.

MÉNÉLAS (Myth. gr.). Héros grec légendaire, de la famille des Pélopides, roi de Lacédémone, fils d'Atrée ou de son fils Pleisthènes, frère d'Agamemnon et d'Anaxibia, époux de la belle Hélène, père d'Hermione et de Mégapenthès. Il fut élevé avec son frère et son cousin Ægisthe dans la maison d'Atrée. Quand Ægisthe eut tué celui-ci, les deux frères s'enfuirent à Sparte où ils épousèrent les filles de Tyndare, Clytemnestre et Hélène. Ménélas devint roi de Lacédémone. L'enlèvement de sa femme par Pâris fut la cause de la guerre de Troie où Ménélas conduisit soixante navires. Il est un des principaux héros de l'*Iliade*, protégé d'Héra et d'Athèna, vainqueur de Scamandre, Pylæmene, Pisandre, Euphorbe, etc.; le principal épisode où il figure est un duel avec Pâris, lequel s'enfuit, sauvé par Aphrodite, et refusa de rendre Hélène qui était l'enjeu du combat. A la prise de Troie, Ménélas recouvra Hélène et fut le premier à revenir en Grèce, malgré l'opposition de son frère. Une tempête envoyée par Zeus l'assaillit au cap Malée et le jeta en Egypte; il erra huit ans à l'E. de la Méditerranée visitant Chypre, la Phénicie, l'Ethiopie, la Libye ; ces voyages forment une sorte de contre-partie de ceux d'Ulysse. Ce fut Protée qui, dans l'île de Pharon, lui révéla le moyen d'apaiser les dieux et de regagner son pays. Ménélas, rentré à Sparte le jour où Oreste vengeait Agamemnon en immolant Clytemnestre et Ægisthe, acheva sa vie dans le calme et la splendeur avec sa femme Hélène. Ils reçurent la visite de Télémaque, fiancèrent leur fille Hermione à Néoptolème. Ils ne moururent pas, mais furent conduits par les dieux à l'Elysée. Toutefois, on montrait leurs tombeaux à Thérapné. Les principales œuvres d'art représentant Ménélas le figuraient rapportant le corps de Patrocle (musée du Vatican, marbre de la Loggia de Lanzi) et levant le bras pour immoler Hélène. A.-M. B.

MENÉLAS, fils de Lagus, frère de Ptolémée Sôter, fut chargé par celui-ci d'occuper l'île de Chypre dont il resta maître de 315 à 306 et fut expulsé par Demetrius Poliorcète.

MÉNÉLAS d'Alexandrie, géomètre grec de la fin du Ier siècle, composa trois livres de *Sphériques*, dont il ne subsiste que des versions arabes ; Halley en a donné une traduction latine (Oxford, 1758). Cet ouvrage renferme les éléments de la trigonométrie sphérique, notamment le théorème fondamental pour les Grecs, sur le quadrilatère complet, théorème auquel on donne parfois le nom de Ménélas, quoiqu'il doive remonter à Hipparque, sinon à Apollonius de Perge. Ptolémée a conservé deux observations astronomiques de Ménélas, faites à Rome en 98. T.

MÉNÉLIK (Sahala Mariem), roi du Choa, empereur d'Ethiopie (négouss d'Abyssinie), né au Choa en 1844. Fils de Haëli Mélicoth, roi du Choa, petit-fils de Sahala Salassié. Son père étant mort en 1856, Sahala-Mariem dut suivre le négouss Théodoros à Gondar, où il fut gardé sept ans. Ayant réussi à s'échapper, il rentra dans le Choa et se fit reconnaître comme successeur de son père à Ankober et prit le nom de Ménélik II. Il prit ce nom pour marquer qu'il revendiquait la filiation directe avec le premier souverain d'Ethiopie dont parle les traditions et qui passait, sous ce nom de Ménélik, pour descendre de l'union éphémère du roi d'Israël Salomon et la reine des Sabéens de l'Arabie heureuse que les légendes nomment Balkis (V. Sabéens).

Ménélik se place donc, dès 1866, comme prétendant de droit divin, en face de Théodoros, usurpateur de la couronne d'Ethiopie. Ses premières campagnes contre Théodoros ne furent pas heureuses, et renonçant pour un temps à lutter utilement contre ce formidable ennemi, il poussa son activité vers les pays gallas où il fit d'importantes conquêtes. Pendant vingt ans, il fit la guerre, agrandissant toujours son royaume auquel il adjoignit le Harrar, province importante dont il spolia l'Egypte, au moment où celle-ci voyait en 1887 l'Europe se partager son empire équatorial. Il en fut de même du royaume de Kaffa qu'il annexa vers la même époque. En même temps qu'il augmentait son empire et qu'il l'ouvrait dans la plus large mesure possible à la civilisation européenne, il traitait avec l'empereur Johannès, successeur de Théodoros, pour que celui-ci le reconnût comme son héritier. Car Ménélik avait commencé par lutter contre Johannès qui le battit. Profond politique, le vaincu n'essaya point de remonter le courant, attendant le moment propice, il se reconnut vassal et amena l'empereur à lui donner son fils pour gendre et à déclarer que nul autre que Ménélik ne lui succéderait à l'empire. De son côté, Ménélik reconnaissait le fils de Johannès, le ras Aréa, comme son héritier. Mais cet arrangement ne mena à aucune solution, le ras Aréa mourut ; et quand l'empereur Johannès fut tué en attaquant les derviches dans leurs retranchements de Matama (10 mars 1889), les grands de l'empire prétendirent que les dernières paroles du souverain avaient été pour désigner son fils naturel Mangascia (Machacha) comme son successeur. Mais celui-ci, malgré cette déclaration, ne réunit que peu de

partisans. Ménélik, le 4 nov. 1889, était solennellement reconnu et sacré empereur d'Ethiopie. Mangascia battu par les armes se soumit et reçut la vice-royauté du Tigré sa vie durant.

Ménélik, reconnu comme souverain légitime par toutes les puissances de l'Ethiopie, allait trouver en face de lui un adversaire dangereux. C'était l'Italie, qui depuis longtemps avait entamé avec lui une longue série de négociations politiques, grâce auxquelles elle avait, dans une certaine mesure, réussi à s'emparer d'une partie du Tigré. Quand Mélénik fut empereur, les Italiens lui rappelèrent des engagements antérieurs; le comte Antonelli obtenait, dès le mois de mai 1889, une reconnaissance formelle des annexions opérées par l'Italie, et il amenait le confiant souverain à signer le traité d'Ucciali rédigé avec une suffisante ambiguité pour que Ménélik fût entièrement sous l'influence et la domination italiennes. L'empereur ne tarda pas à deviner le piège et dénonça le traité, donnant acte de cette décision à l'Italie et à la France. L'Italie attaqua brusquement les troupes éthiopiennes en franchissant, sans déclaration de guerre, les limites réglées par le traité. Mais bientôt arrivèrent des renforts abyssins et dès lors les Italiens marchèrent de défaite en défaite. Ayant remboursé intégralement à l'Italie l'emprunt de 1 million de fr. que celle-ci lui avait fait contracter, ayant obtenu la couronne impériale sans jamais avoir accepté de déposséder Johannès avec l'aide des Italiens, Ménélik se dressa contre les envahisseurs au nom de la patrie abyssine que le ministère Crispi avait décidé d'annexer intégralement à la colonie de l'Erythrée (1895), et, ayant réuni tous les grands vassaux d'Ethiopie, en armes, il leur fit la solennelle déclaration de Boroméda où il s'engageait à mourir plutôt que d'abandonner aux étrangers un pouce du sol de la patrie abyssine. Les Italiens furent battus à Amba Alaghi (déc. 1895), puis détruits à Adoua (mars 1896). Dès lors, l'empereur Ménélik acquit une importance considérable dans l'opinion européenne. Et par un accord commun coïncidant avec un changement de politique intérieure, l'Italie se décidait à la paix qui fut signée à la fin de l'année 1896. Ce n'est point ici le lieu de parler de l'attitude des puissances dans cette affaire, il faudrait quitter le terrain de l'histoire pour entrer dans la politique.

L'empereur Ménélik est remarquable comme organisateur au moins autant que comme guerrier. On peut dire qu'avec lui l'Ethiopie est entrée dans la voie moderne de la civilisation. De ses deux femmes, l'impératrice Bafana qui mourut en 1890 et l'impératrice Taïtou encore vivante, il n'a pas eu de fils. Son successeur est son petit-fils Wnassen-Segged, né en 1885, et qui est élevé avec le plus grand soin. La sobriété de l'empereur est proverbiale et sa simplicité excessive; intelligent et supérieurement doué pour la politique, il a l'esprit positif, investigateur et scientifique. Il a entrepris de grandes réformes administratives, juridiques et fiscales, favorisé le commerce en accueillant bien les étrangers, en faisant faire des ponts et des routes, et il grève son budget, qui n'est point très considérable, par ses travaux d'utilité publique. Son armée extrêmement bien exercée, riche en bons fusils, en artillerie, en armes de toutes espèces peut se monter à plus de 400,000 hommes. Sa situation en Afrique est unique et son pouvoir, où qu'il veuille l'exercer dans la région nord-orientale, absolument prépondérant. L'Europe ignore actuellement l'importance de l'empereur d'Ethiopie. Maurice MAINDRON.

BIBL. : Guillaume LEJEAN, *Théodoros et l'Empire d'Ethiopie*; Paris, 1869. — Eugène PETIT, *la Question d'Abyssinie*, dans le *Correspondant*, 25 déc. 1895. — Maurice MAINDRON, *Etudes sur l'Ethiopie. — Les Frontières, la Côte*, dans la *Revue hebdomadaire*, 1893-94. — *L'Abyssinie en face de l'Europe*, id., 7 mars 1896. — *La Constitution de l'empire*, dans la *Revue de Paris*, 15 juin 1896. — *L'Italie et l'Empire d'Ethiopie*, dans la *Revue hebdomadaire*, avr. 1897.

MENENDEZ (Miguel-Jacinto), peintre espagnol, né à Oviedo en 1679, mort à Madrid vers 1735. Dès 1712, il occupait la charge de peintre du roi, devenue vacante par la mort de Manuel de Castro. Menendez n'est plus guère représenté que par un *Apostolat*, qui se trouve placé dans l'église de Saint-Gilles à Madrid. Des nombreuses compositions religieuses dont il fut l'auteur et qui appartenaient à des ordres supprimés, très peu nous ont été conservées. Il a dessiné pour le graveur Juan Bernabé Palomino un *saint Isidore*, revêtu de ses habits sacerdotaux et secourant les chrétiens dans un combat contre les Maures.

MENENDEZ (Francisco-Antonio), peintre espagnol, né à Oviedo en 1682, mort à Madrid en 1751, frère du précédent. Il apprit de celui-ci les premiers principes de l'art, puis alla voyager en Italie, où après de nombreuses pérégrinations, il ne tarda pas à se trouver sans ressources. Il s'engagea alors à Naples dans un corps espagnol comme soldat. Tous ses moments de liberté, il les consacrait encore à dessiner d'après nature. Il s'acquit même à Naples une certaine notoriété pour son habileté à peindre la miniature et se maria. La perte du royaume de Naples par l'Espagne l'obligea à rentrer dans sa patrie. Venu à Madrid en 1717, avec sa famille, il obtint de faire en miniature le portrait de l'*Infant D. Fernand*, puis celui de *Philippe V et de sa femme*. A cette occasion, le roi satisfait de ces portraits, lui en commanda de nouveaux. Mais l'artiste, malgré ses instantes sollicitations, ne put obtenir le titre de peintre du roi et les émoluments y attachés. Artiste de grand sens et de connaissances étendues, Menendez ne put voir d'un œil tranquille l'état de décadence profonde de la peinture espagnole. Il eut la perception nette que l'unique moyen d'arrêter cet art, jadis si florissant, dans sa chute, serait d'établir des cours de dessin et de créer un enseignement public. Menendez rédigea à cet effet un mémoire qu'il remit au roi en 1724. Ses projets reçurent, mais seulement en 1742, un commencement d'exécution. L'artiste fut la souche d'une famille de peintres; sa fille, *Anna*, peignait des miniatures et des enluminures sur vélin : elle eut l'honneur d'être choisie par l'Académie de San Fernando, en 1759, comme membre surnuméraire. Son fils, *Josef-Agustin*, né à Madrid en 1724, alla s'établir à Cadix, où il s'acquit une réputation en peignant aussi en petite dimensions le portrait.

Le plus justement remarqué, comme artiste, des enfants de Menendez, fut *Luis*, né à Naples en 1716, mort à Madrid en 1780. Son père lui apprit son art, puis l'envoya compléter ses études à Rome. Revenu en Espagne, il fut chargé de décorer d'enluminures les livres de chœur de la chapelle royale. Il peignait aussi en miniature un petit tableau pour l'oratoire de l'infant prince des Asturies, dont le sujet était *la Sainte Famille* et qui fut fort admiré. Les rois Ferdinand VI et Philippe V lui demandèrent fréquemment des *Bodegones*, des sujets de nature morte que Menendez peignait avec force et talent. Le musée du Prado conserve un grand nombre de ces ouvrages d'une facture large, chaude et solide et qui rappelle les productions de l'école napolitaine. Notre regretté collaborateur, Paul Mantz, avait dans sa collection un portrait de *Luis Menendez*, peint par lui-même et daté de 1746. P. L.

MENENDEZ Y PELAYO (Marcelino), littérateur et homme politique espagnol contemporain, né à Santander en 1857. Il fit ses études supérieures à Madrid, puis à Paris, et après s'être fait recevoir docteur ès lettres, avec une thèse sur la *Novela entre los Latinos* (Santander, 1875, in-4), il fut nommé professeur de littérature à l'université de Madrid. Esprit très universel, il a abordé des sujets variés dans ses nombreux écrits. En philosophie, il est autoritaire, clérical et adversaire déterminé des doctrines d'outre-Rhin. Ses principaux ouvrages sont : *Estudios criticos sobre escritores montañeses*, I. *Trueba y Cosio* [1799-1835] (Santander, 1876, in-8 ; *Horacio en España* (Madrid, 1877, in-8 ; nouv. édit. refondue, 1885, 2 vol.); *Estudios poéticos* (1878) ; *Arnaldo de Vilanova, medico catalan del siglo XIII; Ensayo historico* (1879); *La Ciencia española* (2e édit., 1880 ; 3e édit. ref., 1887, 2 vol.) ; *Historia de los heterodoxos españoles* (1880,

2 vol.); *Calderon y su teatro* (1881); *Historia de las ideas esteticas en España* (1883-87, 4 t. en 6 vol.); *Estudios de critica literaria* (1884). Elu membre de l'Académie de l'histoire en 1883, il entra au Parlement en 1885. G. P-I.

MENENIUS AGRIPPA (V. AGRIPPA).

MENEPHYLLUS, philosophe grec de l'école péripatéticienne, qui vécut au Ier siècle de l'ère chrétienne. Peut-être fut-il à Athènes le chef de l'école péripatéticienne. Nous ne connaissons guère de ce philosophe que son nom, mentionné par Plutarque (*Quæst. Conv.*, IX, 69). V. BR.

MENERBES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Bonnieux; 1,405 hab. Elevage de vers à soie. Carrières de pierres de taille. Cultures de pois. Tuileries et briqueteries. Eglise du XIVe siècle. Tombeau du maréchal danois Ch. de Rantzau, mort à Menerbes en 1789. Menerbes est la patrie du poète Clovis Hugues.

MÉNERVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Gournay; 445 hab.

MÉNERVILLE. Ville d'Algérie, dép. et arr. d'Alger, à 54 kil. E. d'Alger. Stat. du chem. de fer d'Alger à Constantine, à une alt. de 159 m., près du col des *Beni-Aïcha* qui conduit en Kabylie. Le village porta d'abord ce nom des Beni-Aïcha et ce n'est qu'en 1877 qu'on lui donna celui de Ménerville, en souvenir d'un magistrat et jurisconsulte algérien. La fertilité des terres d'alentour et surtout son emplacement à l'intersection de la Mitidja et de la plaine des Issers, à la bifurcation de la voie ferrée d'Alger sur Constantine et sur Tizi-Ouzou, l'ont fait prospérer rapidement. Avec ses annexes de Souk-el-Had et Bellefontaine, riches en vignobles, il forme une commune de plein exercice de 5,470 hab. dont 1,645 Européens. Hôpital important, ateliers du chemin de fer. E. CAT.

MÉNERVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 94 hab.

MENESBLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Recey-sur-Ource; 87 hab.

MENESES (Aleixo de), prélat et homme d'Etat portugais, né le 25 juin 1559, mort le 3 mai 1617. Elevé dans le palais, il termina ses études à Coïmbre. Philippe II le nomma archevêque de Goa (sept. 1595). Il parvint à faire rentrer dans l'Eglise romaine un grand nombre des chrétiens d'Abyssinie, en particulier les schismatiques nestoriens appelés « chrétiens de saint Thomé ». Meneses fut ensuite chargé du gouvernement des Indes et fut vice-roi du 3 mai 1606 au 28 mai 1609. Il publia son voyage dans les montagnes du Malabar, où il avait ramené les chrétiens de saint Thomé (1606).

MENESÈS OSORIO (Francisco), peintre espagnol, né en Andalousie vers 1640, mort à Séville vers 1706. Il fut l'élève préféré de Murillo, et lorsqu'en 1680, le maître peignant aux Capucins de Cadix le grand tableau des *Fiançailles de sainte Catherine*, tomba de son échafaudage et dut repartir pour Séville, ce fut Menesès qu'il chargea de terminer son ouvrage. L'élève compléta la décoration du maître-autel des Capucins en peignant deux compositions qui accompagnent celle de l'illustre artiste. Séville a conservé plusieurs œuvres de Menesès, notamment *Elie réconforté par un ange*, à l'église Saint-Martin, *Saint Philippe de Néri en adoration devant la Vierge*, à la chapelle des Jésuites, et *le Subtil docteur Duns Scott*, parlant dans un concile, qui est au musée provincial. Menesès, qui imita de très près la manière de Murillo et dont les peintures sont souvent confondues avec celles du maître, eut le plus souvent pour aide et collaborateur Juan Garzon, un autre élève de Murillo. P. L.

MENESLIES. Com. du dép. de la Somme. arr. d'Abbeville, cant. d'Ault; 466 hab.

MENESPLET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Monpont; 996 hab.

MENESQUEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle, au confluent du Fouillebroc et de la Lieure; 271 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Moulin. Eglise en partie romane.

MÉNESSAIRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais; 561 hab.

MENESSIER-NODIER (Marie-Antoinette-Elisabeth NODIER, dame), femme de lettres française, née à Quintigny (Jura) le 26 avril 1811, fille de Charles Nodier. Son père lui donna une éducation littéraire très soignée et elle publia dès 1836 un volume de vers, *le Perce-Neige*. Elle a collaboré à de nombreux journaux et revues, aux *Heures du soir*, au *Livre rose*, au *Paris-Londres* (1838), au *Journal des femmes*, etc. En 1867, elle a publié : *Charles Nodier*, épisodes et souvenirs de sa vie.

MÉNESTÉROL-MONTIGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montpont; 1,143 hab. Minoterie, tuilerie. Montignac situé à 3 kil. et demi de Ménestérol, domine la chartreuse de Vauclaire, sur la rive droite de l'Isle, fondée en 1335 par Archambaud IV, comte de Périgord et rétablie de nos jours. Eglise gothique avec boiseries du XVIIIe siècle.

MENESTHÉE, fils de Peteus, roi d'Athènes, conduisit le contingent athénien à la guerre de Troie où il périt. On contait qu'avec l'aide des Tyndarides, il avait chassé Thésée de son royaume. Il passait pour le plus habile tacticien de son temps.

MÉNESTHÉE, sculpteur grec. Il n'est connu que par une inscription gravée sur le pied, suivant les uns, sur un pli de vêtement, suivant les autres, ce qui est plus vraisemblale, d'un fragment de statue trouvé à Pesaro, dans les jardins du duc d'Urbin : *Ménesthée, fils de Ménesthée, d'Aphrodisias l'a fait* (époque impériale).

BIBL. : *Corp. Inscr. gr.*, n° 6,167. — L. LŒWY, *Inschrift. griech. Bildhauer*, n° 370.

MÉNESTRATE, sculpteur grec, probablement antérieur à Phidias. On louait beaucoup, écrit Pline (*Hist. nat.*, XXXVI, 32) un *Hercule* et une *Hécate* de cet artiste, dans le temple de Diane à Ephèse. Le marbre en était si éclatant que les gardiens du temple avertissaient les visiteurs de ne pas le regarder trop longtemps.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. I, p. 422, 1re éd.

MENESTREAU. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Donzy; 659 hab. Moulins.

MENESTREAU-EN-VILLETTE. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de La Ferté-Saint-Aubin; 1,078 hab.

MÉNESTREL. Le mot *ménestrel* (qui signifie proprement artisan, serviteur, et dont la forme *menestrier*, aujourd'hui *ménétrier*, n'est qu'une variante) est à l'origine synonyme du mot *jongleur* et désigne, comme celui-ci, les musiciens, chanteurs, faiseurs de tours, héritiers des *mimes* de l'époque gallo-romaine, qui étaient attachés à la personne d'un seigneur déterminé, ou colportaient leurs talents de place publique en place publique. Vers le XIIIe siècle, les deux mots tendent à se séparer, et celui de ménestrel est à peu près réservé aux jongleurs sédentaires. C'est vers cette époque en effet que les grands seigneurs du Nord prirent l'habitude, pratiquée depuis longtemps par ceux du Midi, d'en entretenir auprès d'eux pour égayer les repas et les réunions. Certains ménestrels étaient seulement engagés pour un temps plus ou moins long; d'autres étaient attachés d'une façon définitive à la personne de leur maître et la charge pouvait même être héréditaire. Dès la première moitié du XIIIe siècle, nous trouvons des ménestrels non seulement à la cour de France, mais auprès d'un certain nombre de grands seigneurs, comme les comtes de Champagne et de Provence; au XIVe nous en rencontrons auprès des ducs de Bourgogne, de Berry, de Bar, des comtes d'Artois, de Lancastre, de Namur, et même, ce qui paraîtra plus extraordinaire, attachés à la personne de certains évêques; il n'est pas jusqu'à certaines communes qui n'entretinssent des ménestrels, celle de Pérouse par exemple, qui les jugeait propres « à réconforter la santé un peu délabrée des magistrats et à détourner le peuple,

aux jours de fête, d'une oisiveté périlleuse ». Leurs fonctions, à l'origine, ne différaient pas de celles des jongleurs : comme ceux-ci, ils jouaient de divers instruments et faisaient des tours de force ou d'adresse ; comme eux, ils portaient des couleurs voyantes et bigarrées, se distinguaient par la coupe bizarre de la barbe et des cheveux et s'affublaient de noms plaisants ou ridicules (*Malapareillé*, *Pelé*, *A envis te voi*, *Quatre-œufs*, dans un document de 1234) ; comme eux, enfin, ils étaient payés, non seulement en argent, mais plus souvent en vêtements et en montures ; Brunetto Latini, qui en vit en France vers 1260, les dépeint comme des gens pleins de jovialité et d'insouciance, « se moquant d'eux-mêmes, de leurs femmes, de leurs enfants, de tout au monde. » Mais ils se distinguaient des jongleurs par le talent de composer : à mesure que les mœurs s'affinèrent, ce talent prit de plus en plus d'importance, et c'est par une imperceptible transformation que les ménestrels devinrent, vers le XIV[e] siècle, servants d'armes, hérauts et historiographes ; la considération où étaient tenus Froissart, Chastellain, Molinet, et les faveurs qu'ils obtinrent nous donnent une idée exacte de l'ennoblissement des fonctions, d'abord si humbles, des ménestrels et de l'amélioration de leur sort. On peut même dire que les gens de lettres, qui furent hébergés à des titres divers, chez tant de seigneurs jusqu'en plein XVII[e] siècle, étaient leurs successeurs directs. A. JEANROY.

BIBL. : *Hist. litt. de la France*, XXIII, pp. 88 et suiv. — ALWIN SCHULTZ, *Das hœfiches Leben zur Zeit der Minnesinger*; Leipzig, 1889, I, 565 et suiv. — E. FREYMOND, *Jongleurs und Menestrels*; Halle, 1883. — L. GAUTIER, *les Épopées françaises*, t. II, pp. 50 à 58, 2[e] éd.

MÉNESTREL DE REIMS. On désigne sous ce nom un auteur anonyme qui appartenait bien certainement à la classe des jongleurs ou ménestrels, qui vivait à Reims au milieu du XIII[e] siècle, et dont on a conservé des récits en prose française, écrits vers 1260, formant une sorte de chronique à l'usage d'un public ignorant et curieux. Ils ont pour point de départ la première croisade et parlent successivement et sans ordre de la Terre sainte, de la Flandre, de la France, de l'Angleterre, beaucoup de Reims et un peu de l'Empire. C'est un recueil de récits plus ou moins traditionnels, de légendes, de faits et de curiosités historiques. Le style en est fort agréable par la grâce et la naïveté. La meilleure édition et la seule complète a été publiée pour la Société de l'histoire de France par Natalis de Wailly sous ce titre : *Récits d'un ménestrel de Reims au* XIII[e] *siècle* (Paris, 1876, in-8).

MENESTRIER (Le Père Claude-François), écrivain héraldique et historien français, né à Lyon en 1631, mort en 1705. Le P. Menestrier qui appartenait à l'ordre des Jésuites, nommé en 1667 conservateur de la bibliothèque du collège de la Trinité, s'adonna pendant vingt-cinq ans à la prédication et à l'étude de la science héraldique, acquit une grande réputation de savant. Il a laissé : *l'Art du blazon justifié* avec la méthode abrégée des principes héraldiques (Lyon, 1661, in-12 ; Paris, 1671, in-12 ; Lyon, 1672, in-12) ; *Abrégé méthodique des principes héraldiques ou du véritable art du blason* (Paris, 1661, in-12 ; Lyon, 1661, in-12 ; Lyon, 1663, 1669, in-12 ; Lyon, 1672, 1673, 1677, in-12 ; Lyon, 1680, in-12 ; Lyon, 1681, 1723, in-12 ; Bordeaux, 1683, in-12) ; *Jeu de Cartes du blason* (Lyon, 1692, in-18 ; 1692, in-12) ; *la Méthode du blason* (Paris, 1688 ; Lyon, in-12 ; 1689, in-12) ; *la Science de la noblesse* (Paris, 1691, in-12 ; Lyon, 1691, in-12) ; *la Nouvelle Méthode du blason pour l'apprendre d'une manière aisée, réduite en leçons* (Lyon, 1696, in-12 ; Bordeaux, 1696, in-12 ; Lyon, 1701, in-12 ; 1718-23, 1725, 1728, 1734, 1750, 1754, 1761, 1784) ; *la Nouvelle Méthode raisonnée du blason mise dans un meilleur ordre* (Lyon, 1770, 1780, in-12) ; *Art des emblèmes*, avec 500 figures (Paris, 1683, in-8) ; *Art des emblèmes héraldiques* (différent du précédent) (Lyon, 1662, in-12) ; *la Philosophie des images composée d'un ample recueil de devises* (Paris, 1682-83, 2 vol. in-8) ; *la Science et l'Art des devises dressées sur les nouvelles règles* (1,000 devises) (Paris, 1686, 2 vol. in-8, avec fig.) ; *le Blason de la noblesse* (Paris, 1683, in-12) ; *les Diverses Espèces de la noblesse* (Paris, 1681, in-12 ; 1682, 1683, 1684, 1685) ; *la Chevalerie ancienne et moderne* (Paris, 1683, in-12) ; *Discours sur l'origine des armes* (Lyon, 1658, in-4) ; *le Véritable Art du blason* (Lyon, 1658, in-24 ; Lyon, 1659, in 12 ; 1672, 1675) ; *Additions et corrections au Véritable Art du blason* (Lyon, 1660, in-24) ; *le Dessin de la science du blason* (Lyon, 1659, in-12) ; *le Véritable Art du blason ou l'usage des armoiries* (Paris, 1670, 2 vol. in-12 ; Paris, 1673, 2 vol. in-12) ; *le Véritable Art du blason et l'origine des armoiries* (ouvrage différent des autres) (Lyon, 1671, in-12) ; *le Véritable Art du blason et la pratique des armoiries* (ouvrage différent des autres) (Lyon, 1671, in-12 ; 1672, in-12) : *Origine des armoiries* (Lyon, 1679, in-12 ; Paris, 1680, in-12) ; *Origine des ornements des armoiries* (Lyon, 1680, in-8 ; Paris, 1680, in-8 ; Paris, 1682, in-12) ; *Traité de l'origine et de l'usage des quartiers pour les preuves de noblesse* (1683) ; *Traité des tournois, joûtes et carrousels* (Lyon, 1669, in-4 ; 1674, in-4, Paris, 1694, in 8) ; *Traité de l'ordre de chevalerie* (Paris, 1689, in-12) ; *Tableaux généalogiques* (Paris, 1683, in-fol.) ; *la Devise du roi justifiée* (Paris, 1679, in-4) ; *Histoire du roi Louis le Grand par les médailles emblèmes, devises*, etc. (Paris, 1689, in-fol. ; Paris, 1693, in-fol.) ; *Eloge historique de la ville de Lyon* (Lyon, 1669, in-4) ; *Cinquante devises pour M. Colbert* (Lyon, 1683, in-8). H. GOURDON DE GENOUILLAC.

MENET. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Riom-ès-Montagne ; 1,856 hab. Carrières de schiste micacé près d'Angoules, de pierres de taille dans le Puy de Ménouère et à Alliès. Plusieurs sources minérales. Lac de Menet de 15 hect. de superficie qui se déverse dans la Sumène. Moulins. Teinturerie. Tumuli. Vestiges gallo-romains. Eglise du XII[e] siècle. Ancien prieuré du Broc, dont la maison priorale a été transformée en ferme. Ruines du château de la Renaissance de Murat-la-Lave. Château moderne de la Clidelle.

MENETOU. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Saint-Christophe ; 281 hab.

MÉNETOU-COUTURE. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Nérondes ; 1,192 hab., à la source du Lizeron ; 1,192 hab. Gisements de fer. Eglise des XI[e] et XVI[e] siècles. Ruines d'un château féodal dont subsiste un donjon du XVI[e] siècle. Ruines de l'abbaye cistercienne de Fontmorigny, fondée en 1145.

MENETOU-RATEL. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre ; 1,255 hab.

MÉNETOU-SALON. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Saint-Martin-d'Auxigny ; 2,575 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Vignes, vergers. Fabrique d'eau-de-vie. Tuilerie. Corderie. Château moderne. Patrie de l'érudit Buchon.

MÉNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre, sur la Vauvise et sur le canal latéral à la Loire ; 1,358 hab. Port sur le canal. Ruines du château féodal des Aubels (fin du XII[e] siècle).

MÉNÉTRÉOL-SUR-SAULDRE. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. d'Aubigny ; 648 hab.

MÉNÉTRÉOLS-SOUS-LE-LANDAIS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé ; 648 hab.

MÉNETRÉOLS-SOUS-VATAN. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan ; 372 hab.

MÉNÉTREUIL. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans. cant. de Montpont ; 1,048 hab.

MÉNÉTREUX-LE-PITOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny ; 271 hab.

MÉNÉTRIER. Corporation parisienne de musiciens et chanteurs (autrefois *ménestrels*) formée en 1330, et dont

le chef prit le titre de roi des ménétriers. En 1397, elle exclut les baladins et faiseurs de tours qui s'étaient introduits dans ses rangs et se reconstitua sous le nom de communauté des *joueurs d'instruments, tant hauts que bas;* le chef s'appelle alors roi des violons (statuts du 24 avr. 1407). Ses privilèges furent confirmés et accrus par Louis XIV (oct. 1658 et sept. 1707). Elle se signala par ses procès avec les organistes et les maîtres de clavecin qu'elle prétendait soumettre à divers droits. Elle ne fut définitivement déboutée que par l'arrêt du parlement du 30 mai 1750. Guignon, le dernier roi des violons, « abdiqua » volontairement en 1773 et sa charge fut supprimée. Toutefois, la confrérie subsista jusqu'à la Révolution, sous le patronage de saint Julien et de saint Genest.

BIBL. : BERNHARD, *Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1842 et 1843.

MENÉTRIER (Charles), littérateur français, né en 1804, mort à Vimont le 19 mai 1888. Il fit d'abord de la critique théâtrale dans le *Globe*, l'*Entracte*. la *Gazette des Théâtres*. Il a publié un drame, *le Maugrabin* et des pièces telles que le *Cœur d'une mère* (1837), les *Enfants d'Armagnac* (1841). En collaboration avec M. de Maune, il a donné : *Galerie historique des comédiens de la troupe de Nicolet*; *Galerie historique de la Comédie Française* (1876); *Galerie historique des acteurs français* (1877).

MÉNÉTROL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. de Riom; 568 hab.

MÉNÉTRU-LE-VIGNOBLE ou SUR-BLANDANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur; 337 hab.

MÉNÉTRUX-EN-JOUX. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier. cant. de Clairvaux; 131 hab.

MÉNEVAL (Claude-François, baron de), écrivain français, né à Paris en 1778, mort à Paris en 1850. Il fut d'abord secrétaire de Joseph Bonaparte, puis secrétaire du portefeuille dans le cabinet du premier Consul : il le resta pendant le Consulat et l'Empire et accompagna Napoléon jusqu'à la campagne de Russie pendant laquelle il tomba malade; il avait été nommé baron et maître des requêtes au conseil d'Etat. Il devint alors secrétaire des commandements de l'impératrice Marie-Louise, qu'il suivit à Vienne. Pendant les Cent-Jours, il revint près de Napoléon. Après la seconde Restauration, il vécut retiré. Il a laissé : *Lettre à M. Thiers sur quelques points de l'histoire de Napoléon et sur la mort du duc d'Enghien* (1839); *Napoléon et Marie-Louise, souvenirs historiques* (1843-45); *Récit d'une excursion de l'impératrice Marie-Louise aux glaciers de la Savoie* (1847). Napoléon lui laissa 150,000 fr. par testament.

MÉNÉVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay. Stat. du chem. de fer du Nord; 152 hab. Eglise du XVIIe siècle, avec clocher roman; devant l'église, croix de la Renaissance. Dans le cimetière, niche contenant un ancien *Ecce homo* (XVIe siècle). On a découvert à Ménévillers des médailles romaines, des sarcophages, etc. C. ST-A.

MENEZ-KERSPEZ (Mont) (V. CÔTES-DU-NORD, t. XIII. p. 1).

MENEZES (Fernand de, comte d'ERICEIRA), littérateur et homme d'État portugais, né à Lisbonne le 27 nov. 1614, mort à Lisbonne le 22 juin 1699. Il a laissé une *Vie du roi Jean* (1637); une *Histoire de Tanger;* une *Histoire de Portugal* de 1640 à 1657.

MENEZES (François-Xavier de, comte d'ERICEIRA), homme d'Etat et littérateur portugais, neveu du précédent, né à Lisbonne le 29 janv. 1673, mort le 21 déc. 1743. Très érudit, il fut en relation avec les savants de son temps, Muratori, Bayle, Leclerc, et il a écrit un poème épique intitulé *Henriquieda* et traduit l'*Art poétique* de Boileau.

MENFÈS (Oued). Torrent de Tunisie. Il se jette dans la Méditerranée par cinq graus et reçoit les eaux du bassin de Kairouan et de la région centrale de la Tunisie. Il est presque constamment à sec. Le Dr Rouire a étudié l'oued Menfès, et dit qu'il fait communiquer le lac Kelbiah et la Sebkha Djériba pendant la saison des fortes pluies : les cinq graus par lesquels l'oued Menfès se jette dans la mer sont, selon lui, tout ce qui reste de l'embouchure du Bagla. Il applique à la grande dépression qui, de la mer, s'enfonce jusqu'à Kairouan, les passages d'Hérodote, de Pomponius Méla, de Ptolémée, de Diodore de Sicile qui parlent d'une grande baie intérieure, la baie de Triton, disparue depuis.

MENGEL ou **MINGLE.** Mesure de capacité employée en Allemagne et en Hollande, et qui équivalait à 1^lit21. On avait aussi à Hildesheim, pour tous autres liquides que l'huile, le mengel de 0^lit20.

MENGLON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon-en-Diois; 832 hab.

MENGOLI (Pietro), géomètre italien, né à Bologne en 1625, mort à Bologne le 7 juin 1686. Elève de Cavalieri, professeur de mécanique au collège des Nobles de Bologne (1650), prieur de Sainte-Marie-Madeleine (1660), il fut l'un des mathématiciens les plus réputés de son temps. On peut toutefois reprocher à ses écrits, plein de choses neuves, leur grande obscurité de langage. Les principaux ont pour titres : *Via regia ad mathematicas* (Bologne, 1655, in-4); *Geometriæ speciosæ elementa* (Bologne, 1659, in-4); *Refrazioni e paralasse solare* (Bologne, 1670, in-4), ouvrage très vivement attaqué par D. Cassini; *Speculazioni di Musica* (Bologne, 1670, in-4), traité d'acoustique dans lequel l'auteur fait de la conformation de l'oreille la base des combinaisons et des sensations musicales; *Circolo* (Bologne, 1672, in-4); *Arithmetica realis* (Bologne, 1675, in-4). L. S.

BIBL. : MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*, t. II, p. 92.

MENGOZZI (Bernard), compositeur italien, né à Florence en 1758, mort en mars 1800. Chanteur brillant, il se fit entendre en Italie, puis à Londres en 1786, et à Paris dans des concerts donnés à la cour par la reine Marie-Antoinette; il fit partie de la troupe du « Théâtre de Monsieur ». Pendant la Révolution, il vécut à Paris en donnant des leçons et écrivant de petits opéras. Quand on organisa le conservatoire de musique, il y entra comme professeur de chant. Mengozzi eut une réelle influence sur les progrès de l'art du chant en France, par la méthode qu'il aurait préparée pour le Conservatoire et que Langlé rédigea. Ses opéras principaux sont : *Gli Schiavi per amore* (1790); *une Faute par amour* (1793); *l'Amant jaloux*, etc.

MENGS (Anton-Rafael), peintre allemand, né à Aussig (Bohême) le 12 mars 1728, mort à Rome le 29 juin 1779. Fils d'un peintre danois, Ismael Mengs, il reçut de son père ses premières leçons de peinture, et fit, encore enfant, un premier voyage à Rome. Il y retourna en 1747 et y vécut deux ans, étudiant les antiques et les maîtres du XVIe siècle. A son retour en Allemagne, il fut fort bien accueilli à la cour, reçut la commande de nombreux portraits au pastel (portrait du *Prince Frédéric-Auguste, enfant*, au musée de Dresde) et de trois tableaux religieux, l'*Ascension*, la *Conception de la Vierge*, et le *Songe de saint Joseph*, pour l'église de la cour à Dresde. Après avoir séjourné trois ans à Dresde, il quitta l'Allemagne, ayant obtenu d'Auguste III une pension pour son séjour à Rome. Réduit à ses propres ressources, le paiement de sa pension ayant été interrompu, Mengs fit des copies des fresques et tableaux célèbres, l'*Aurore du guide*, *les Noces de Psyché*, *l'Ecole d'Athènes*. Il devint bientôt célèbre, fut nommé membre de l'Académie de Saint-Luc, reçut en 1787 la commande du *Plafond de Saint-Eusèbe*, et peignit sa fresque du *Parnasse*, à la villa Albani, qui fut gravée par Raphaël Morghen. Lié avec Winckelmann, Mengs voulut ramener la peinture à un style plus

noble et à la belle simplicité antique. Sa peinture froide et riche, toutes les qualités d'exécution et de couleur sacrifiées à un dessin lourd et ennuyeux, n'empêchèrent pas ses contemporains de se passionner pour son talent. Charles III, roi d'Espagne, l'appela à Madrid, le nomma membre de l'Académie de S. Fernando, lui commanda la peinture d'une voûte au palais d'Aranjuez, de plusieurs plafonds à Madrid, de fresques à l'Escurial, à Saint-Ildefonse, et de nombreux tableaux religieux (*l'Adoration des bergers*, au musée de Madrid, etc.). Après un retour à Rome, où il séjourna trois ans, travaillant pour Clément XIV, à la Camera de' Papini, Mengs revint à Madrid. Malade, il quitta l'Espagne en 1777 pour aller mourir à Rome. Il a laissé quelques écrits qui furent réunis après sa mort et parurent en 1780. BING.

MENG-TSEU, connu plus généralement sous le nom latinisé de *Mencius*, l'un des plus célèbres philosophes chinois, né dans la première partie du IVe siècle dans la ville de Tséou (prov. du Chan-Toung), mort vers 314 av. J.-C. Il est souvent appelé Meng-Ko et était surnommé Tse-yu. Elevé par sa mère, Tchang-chi, dont les historiens chinois vantent hautement l'intelligence supérieure. On raconte qu'elle quitta successivement le voisinage d'un boucher, puis d'un cimetière et alla s'établir près d'un gymnase pour ne laisser à son fils que de belles images devant les yeux. L'éducation de Meng-tseu fut très soignée : on le considère comme un des disciples de Tse-sse, petit-fils et disciple de Confucius.

Meng-tseu, une fois son éducation terminée, alla offrir ses services aux petits princes de l'intérieur de la Chine; mal reçu, il revint dans son pays natal et s'occupa d'une nouvelle recension du célèbre Chihking (Le livre des Vers) ; il écrivit en sept livres la substance de cet ouvrage sous le nom de *Meng-tse-chou;* c'est la dernière et la plus importante partie des Sse-chou (quatre livres) qui après les On-king (livres canoniques) forment pour les lettres le mouvement le plus considérable de la philosophie morale.

La philosophie de Meng-tseu s'occupe surtout de politique et de morale; ce sont des conversations au cours desquelles le moraliste discute les devoirs du prince et du sujet, du père et du fils , du mari et de la femme, du frère et de la sœur : la métaphysique, la logique, la psychologie, la théodicée sont absentes de son système. Il présente plus habilement et développe plus complètement ses théories que Confucius, mais le suit dans ses doctrines qui ne s'élèvent pas au-dessus du monde matériel et ne prévoient pas des destinées futures. Son système de discussion vis-à-vis de ses adversaires est une ironie adroite, profondément goûtée par les Chinois. La morale de Meng-tseu ne renferme que peu de principes et abonde en lieux communs; elle a surtout pour nous un intérêt historique. Dans un pays traditionnel comme la Chine, ce continuateur de Confucius, ce restaurateur de l'antiquité devait acquérir une grande réputation : les lettrés chinois accueillirent, en effet, ses livres avec enthousiasme. Il fut surnommé *Ya-ching* (le second saint); on consacra un culte spécial à sa mémoire. La philosophie morale de Meng-tseu fait partie de l'enseignement supérieur des lettres, puisqu'elle fait corps avec les quatre livres classiques.

MENG-TSOU (Yunnan) (V. MONG-TSÉ).

MENHIR (Archéol.). Nom breton (longue pierre) des pierres dressées ou plantées ou enterrées. Les noms de *Pierrefitte*, de *Gros-Cailloux*, de *Haute-Borne*, si communs dans notre topographie locale, désignent ces mégalithes ou leur ancien emplacement. Il y en a de dimensions très considérables. Le menhir renversé et brisé de Lockmariaker (Morbihan) a 21 m. de long, 4 m. d'épaisseur et pèse 250,000 kilogr. On en a observé qui étaient enfouis dans des tumulus ; d'autres sont plantés au-dessus ; d'autres encore près de dolmens. Ceux qui sont sculptés le sont de la même manière que les tables dolmeniques. Ils sont ornés de séries de cupules sans symétrie, d'arcs de cercles concentriques, de tiges recourbées en crosses. Ils appartiennent donc en grande majorité, du moins en France, à l'âge néolithique. Ceux des Pyrénées sont plus récents. Et il y en a sur les bords de la Baltique qui remontent à peine au premier âge du fer. La plupart sont nettement en rapport avec des sépultures. Cependant on ne trouve rien de caractéristique à leurs pieds généralement. Il paraît donc qu'un nombre d'entre eux ne furent que des monuments commémoratifs. Çà et là, notamment dans les Pyrénées, ils sont restés, jusqu'à l'époque actuelle, l'objet de pratiques superstitieuses qui se rattachent à un culte phallique assurément très ancien. Z.

MÉNIE. La ménie, anciennement *maisnie* ou *mesgnie*, en latin *maisnada* ou *mainada*, était l'ensemble des personnes qui se trouvaient soumise à la personne d'un chef. Ce mot semble venir de *mansio*, ou de *mas*, maison. Il s'appliquait spécialement à la famille, femme, enfants, serviteurs; mais on s'en servait aussi pour désigner les subalternes de tout genre. Ainsi Beaumanoir parle de la mesnie du bailli, et il entend par là « les prevoz et les sergans qui sont desoz li et le mesnie de son ostel » (*Coutumes de Beauvoisis*, liv. I, nº 9). On disait « tel maistre, telle mesnie », ou « selon seigneur meingnée dette [conduite] » (*Très anc. cout. de Bretagne*). Brussel rapporte un texte où on lit : « Le maignie au voyer de Paris doivent aler par les maistres rues de Paris... » (*Usage général des fiefs*, p. 748, art. 18). La ménie, au sens de famille, a été parfois prise comme unité imposable : « Chascune maisnie de la ville doit donner chascun an cinq sols... » (Charte de 1229 pour la ville d'Auxonne, *Ord. des rois de France*, t. IV, p. 394). Elle est alors l'équivalent d'un feu. Sur le rôle historique que M. Viollet prête à la ménie comme forme primitive de la solidarité de la famille pendant l'époque mérovingienne, Voy. son *Histoire du droit civil français*, 2e éd., p. 592.

MENIER (Emile-Justin), industriel, économiste et homme politique français, né à Paris le 18 mai 1826, mort à Noisiel (Seine-et-Marne) le 17 févr. 1881. Son père, *Antoine-Brutus* Menier, ancien élève du Prytanée militaire de La Flèche, avait fondé en 1815, à Paris, une usine spéciale de produits pharmaceutiques pulvérisés et l'avait transportée en 1825 à Noisiel, adjoignant dès lors à la fabrication originaire celle du chocolat. Emile Menier passa son enfance et fit ses premières études à Noisiel, puis vint suivre, durant plusieurs années, les cours de l'Ecole supérieure de pharmacie et du Collège de France, travailla dans les laboratoires d'Orfila, de Dumas, de Pelouze, de Balard, compléta cette instruction par des voyages d'études à l'étranger et, en 1853, à vingt-six ans, prit en mains la direction de l'usine de Noisiel, qui, successivement accrue de nombreuses annexes, devint rapidement, sous son active et intelligente administration, l'un des plus importants établissements industriels du monde entier (V. ci-après *Etablissements Menier*). Il s'appliqua dès le même temps à l'étude des questions économiques. Libre-échangiste convaincu, il mena en faveur de ses idées une vive et infatigable campagne, protesta en 1855 contre les octrois, fonda en 1869 la Ligue pour la défense de la liberté commerciale et, plus tard, en 1878, la Ligue pour la défense des intérêts des consommateurs et des contribuables, publia dans l'intervalle une série d'ouvrages et de brochures où il préconisait la substitution d'un impôt unique sur le capital à tous les impôts indirects et, une fois député, présenta et soutint plusieurs propositions en ce sens. Déjà conseiller général du canton de Meaux depuis 1870 et maire de Noisiel depuis 1871, il avait été envoyé à la Chambre en 1876 par l'arr. de Meaux, après avoir une première fois échoué, aux élections de févr. 1871, dans le même département et dans la Seine. Il prit place à l'extrême gauche, vota l'amnistie pleine et entière, fut l'un des 363, participa de sa personne et par un don de 100.000 fr. à la propagande anti-Mac-Mahonienne, prit en outre l'initiative des procès intentés à M. de Fourtou par les membres de la

Chambre dissoute pour ses articles diffamatoires du *Bulletin des communes* (V. CHAMBRE, t. X, p. 353) et fut réélu, le 14 oct. 1877, à une forte majorité. Il s'inscrivit alors au groupe de l'union républicaine. Atteint dès l'année suivante par la maladie qui devait l'emporter, il se rendit une dernière fois à la Chambre, le 19 févr. 1880, au cours de la discussion du tarif des douanes, afin de protester encore contre les doctrines protectionnistes. Emile Menier était aussi un agronome distingué. Dans ses vastes domaines de Noisiel et du Nicaragua (V. ci-après), il se livra à d'intéressantes expériences, qui portèrent à la fois sur l'amélioration des procédés de culture et sur le perfectionnement de l'outillage, et, en 1875, il présenta à l'Académie des sciences de Paris un remarquable mémoire sur la *Pulvérisation des engrais*. Ses autres écrits ont pour titres: *Des indemnités aux victimes de la guerre* (Paris, 1871, in-8); *l'Impôt sur le capital* (Paris, 1872, in-8); *la Réforme fiscale* (Paris, 1872, in-8); *l'Unité de l'étalon monétaire* (Paris, 1873, in-8); *les Travaux de Paris par l'impôt sur le capital* (Paris, 1873, in-8); *Théorie et application de l'impôt sur le capital* (Paris, 1874, in-8; 3e éd., 1876); *Economie rurale* (Paris, 1875, in-8); *l'Avenir économique* (Paris, 1875-78, 2 vol. in-8; 2e éd., 1876-80); *Manuel de la pulvérisation* (Paris, 1877, in-8); *Atlas de la production de la richesse* (Paris, 1878, in-4); *les Finances municipales et l'impôt direct* (Paris, 1880, in-8), etc. Il avait fondé en 1875 une revue: *la Réforme économique*. Il s'était rendu à la même époque acquéreur du journal *le Bien public*, qui avait pour rédacteur en chef M. Yves Guyot et qui cessa de paraître en 1878.

Les trois fils d'Emile Menier, MM. *Henri* Menier, né le 14 juil. 1853, *Gaston* Menier, né le 22 mai 1855, et *Albert* Menier, né le 4 févr. 1858, ont pris, à la mort de leur père, la direction des établissements Menier, dont ils sont, depuis le décès de Mme veuve Menier (févr. 1895), les propriétaires exclusifs.

ÉTABLISSEMENTS MENIER. — Le père d'Emile Menier, A.-B. Menier (V. ci-dessus), avait remarqué dans les hôpitaux militaires que les poudres dites impalpables administrées aux malades étaient imparfaitement pulvérisées et, le plus souvent, falsifiées. Il résolut, lorsqu'il eut quitté le service militaire, de se consacrer à leur fabrication et, en 1815, il installa rue du Temple, à Paris, quelques broyeurs mus par un manège à chevaux. Une dizaine d'années plus tard, ayant trouvé à acheter le petit moulin de Noisiel, sur les bords de la Marne, il y transporta son usine et, pour tirer parti d'un excédent de force motrice, ajouta aux pulvérisations chimiques la pulvérisation du cacao. Les deux fabrications prospérèrent de concert. En 1853, lorsque Emile Menier succéda à son père, l'usine de Noisiel était devenue la première droguerie de France, et elle produisait déjà annuellement 680,000 kilogr. de chocolat, plus du double de la production de la France entière un quart de siècle auparavant. Emile Menier affecta à la fabrication des produits chimiques une usine spéciale à Saint-Denis. En même temps, il s'assura pour la fabrication du chocolat les matières premières au meilleur compte en se faisant à la fois planteur et sucrier. D'autre part, pour éviter les droits de douane et de transport, il monta des usines à l'étranger. Enfin il installa à Grenelle, rue du Théâtre, une grande fabrique de caoutchouc et de câbles sous-marins, qui a fusionné récemment avec les usines Rattier pour former la Société industrielle des téléphones, au capital de 18 millions de fr. Il s'était lui-même défait dès 1867 de sa fabrique de produits chimiques, qu'il avait cédée à la Pharmacie centrale de France, après avoir exhibé la même année à l'exposition de Paris la plus belle collection d'alcaloïdes qui ait encore été produite.

Actuellement (juin 1897), et si l'on excepte une fabrique de pâtes alimentaires située à Chelles, en face de Noisiel, les établissements Menier ne s'occupent plus que de la fabrication du chocolat. Ils comprennent, outre ladite fabrique: l'usine de Noisiel-sur-Marne, la plantation du Valle-Menier (Nicaragua), la sucrerie de Roye (Somme), une usine à Londres, un entrepôt, rue d'Aubervilliers, et la maison centrale, rue de Châteaudun, à Paris.

L'usine de Noisiel, trois fois entièrement transformée par Emile Menier, s'élève sur la rive gauche de la Marne, à 6 kil. en aval de Lagny. Reliée à la ligne de Paris-Belfort (stat. d'Emérainville-Pontaut) par un chemin de fer à voie normale de 10 kil., elle occupe, en bordure du quai, un vaste rectangle de 600 m. de longueur sur 50 m. de largeur, couvert d'ateliers et de magasins à deux étages, où 18 appareils torréfacteurs, 3 décortiqueurs-diviseurs, 16 broyeuses, 16 meules horizontales, 20 raffineuses et 7 mélangeuses sont constamment en pleine activité. La force motrice leur est fournie par de grandes turbines, d'une puissance totale de 500 chevaux-vapeur, qu'alimentent durant dix mois de l'année environ les eaux de la rivière, aménagées à cet effet, et que suppléent pendant les mois de sécheresse quatre machines à vapeur d'une puissance égale. Les organes de transmission sont disposés, en vue d'éviter les accidents, dans deux étages isolés. La production annuelle du chocolat qui, de 350,000 kilogr. en 1849, était successivement passée à 1,120,000 kilogr. en 1859, à 3,850,000 kilogr. en 1869, à 12,000,000 de kilogr. en 1879, à 15,000,000 de kilogr. en 1889, a encore sensiblement augmenté depuis (50,000 kilogr. par jour en moyenne) et représente un chiffre d'affaires de plus de 60 millions de fr. La seule dépense des feuilles d'étain qui enveloppent les tablettes s'élève par an à 700,000 fr. environ et la machine, d'origine américaine, qui fabrique sur place et *automatiquement* les caisses d'emballage, en débite, rabote, imprime en noir et cloue près d'un millier par jour. Le personnel comprend, — outre un directeur, un ingénieur, un sous-ingénieur, un chimiste et 6 comptables, — 1,700 ouvriers, dont 700 femmes, celles-ci employées principalement au triage du cacao et à l'empaquetage des tablettes. En 1874, Emile Menier a construit tout près de l'usine, pour les loger, une cité ouvrière d'une étendue de 20 hect., qui constitue un modèle du genre. Chaque maison, du prix de revient de 10,000 fr., forme deux logements absolument indépendants, loués chacun, y compris un jardin de 300 m. q. y attenant, 12 fr. 50 par mois et se composant d'une salle-cuisine et d'une chambre au rez-de-chaussée, de deux chambres au premier étage (toutes à feu), d'un grenier, d'un hangar et d'une cave. Trois larges rues plantées d'arbres, avec triple canalisation pour l'eau, le gaz et les égouts, aboutissent à une place centrale où s'élèvent : un groupe scolaire comprenant 6 classes et recevant 325 enfants, deux restaurants-hôtels pour les célibataires, trois réfectoires (ouvriers, ouvrières, ménages) pour les repas du personnel habitant les villages voisins, une boulangerie et des magasins d'approvisionnement où les familles peuvent se procurer au prix de revient tous les objets de consommation, enfin une pharmacie gratuite. Les ouvriers malades reçoivent 2 fr. par jour, les ouvrières 1 fr. Une caisse d'épargne garde au taux de 6 % les économies du personnel.

Tout le pays qui s'étend à droite et à gauche du chemin de fer de l'usine, entre la Marne et la ligne de Paris-Belfort, forme le domaine agricole de Noisiel, qui dépend de huit communes et qui n'a pas moins de 1,500 hect. de superficie, d'un seul tenant, dont 730 en terres de culture (90 en betteraves à sucre), 170 en prairies naturelles, 340 en bois, le reste en haras, parcs, étangs, etc. Cette exploitation modèle, dotée par Emile Menier, au point de vue des procédés de culture, de l'élevage, des bâtiments et de l'outillage, de tous les derniers perfectionnements, a encore été considérablement améliorée depuis sa mort par sa veuve et par ses trois fils, qui s'en occupent directement. Une ferme centrale, le Buisson, et quatre autres fermes s'y élèvent, ainsi que les deux châteaux de Noisiel. Un grand laboratoire de chimie agricole et d'analyse des engrais y est annexé; tout ce qui touche à la culture de la betterave

à sucre y est plus particulièrement l'objet de recherches incessantes.

La plantation de cacaoyers connue sous le nom de Valle-Menier est située à une douzaine de kilomètres de la côte N.-O. du lac Nicaragua, près du bourg de Nandaime. Défrichée il y a trente-cinq ans à peine par un employé de la maison Menier et accrue de la plantation nouvelle de San-Emilio, sur les bords mêmes du lac, elle a aujourd'hui une superficie totale de plus de 7,000 hect., plantés chacun de 1,500 à 1,800 arbustes, et elle occupe plus de 500 indigènes. Le cacao qu'elle produit est employé par l'usine de Noisiel. De son côté, la sucrerie de Roye, fondée quelques années plus tard et alimentée elle-même par l'exploitation de champs considérables de betterave, fournit une partie du sucre nécessaire. Quant à l'usine de Londres, construite durant la guerre de 1870, elle livre annuellement au marché anglais 800,000 kilogr. de chocolat.

Toutes les opérations des établissements Menier sont centralisées dans l'immeuble de la rue de Châteaudun, qui a remplacé l'ancienne maison de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et celle, plus récente de la rue d'Enghien. L'entrepôt de la rue d'Aubervilliers, raccordé avec la ligne de l'Est, reçoit directement de Noisiel les chocolats destinés à la consommation parisienne et à l'exportation. Léon Sagnet.

Bibl. : Turgan, *les Grandes Usines*, t. VII, liv. 127 et 128; Paris, 1878, in-4. — X..., *Notice biographique sur M. E.-J. Menier*; Paris, s. d. in-8. — Max de Nansouty, *les Etablissements Menier à l'exposition de 1889*; Paris, 1889, 2 fasc. in-8. — X..., *Le Domaine de Noisiel*; Paris, 1889, in-8. — *Le Personnel des établissements Menier*; Paris, s. d., in-8. — *La Cité ouvrière de Noisiel*; Paris, 1895, in-8.

MÉNIÈRE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne; 527 hab.

MÉNIÈRE (Prosper), anatomiste français, né à Angers en 1799, mort à Paris le 7 févr. 1862. Reçu docteur en médecine en 1828, il devint peu après chef de clinique de la faculté de Paris et en 1832 agrégé après un brillant concours. En 1838, il fut nommé médecin en chef de l'institution des sourds-muets par la protection d'Orfila. Il avait été désigné en 1832 par Louis-Philippe pour aller constater, avec Orfila et Fouquier, l'état de grossesse de la duchesse de Berry; il accompagna ensuite celle-ci à Naples. Très versé dans la littérature classique, il a laissé de remarquables *Etudes médicales sur les poètes latins* (Paris, 1857, in-8) et un *Cicéron médecin* (Paris, 1862, in-8), qui méritent d'être lus. On lui doit encore : *Mémoire sur l'hémorragie cérébrale pendant la grossesse*, etc. (Paris, 1828); *l'Hôtel-Dieu de Paris en juillet 1830...* (Paris, 1830, in-8); *Mémoire sur l'exploration de l'appareil auditif* (Paris, 1841); *De la guérison de la surdi-mutité...* (Paris, 1853, in-8); *Du mariage entre parents comme cause de la surdi-mutité congéniale* (Paris, 1856), etc. Dr L. Hn.

MÉNIÈRE (Emile-A.), médecin français contemporain, né à Paris le 27 nov. 1839, fils du précédent. Reçu docteur à Paris en 1868, il devint, en 1874, médecin auriste de la compagnie P.-L.-M., fut placé en 1884 à la tête du service d'otologie du dispensaire Furtado-Heine et nommé en 1890 médecin adjoint des sourds-muets et médecin auriste des maisons d'éducations de la Légion d'honneur. Son *Manuel d'otologie clinique* (Paris, 1895) a été couronné par l'Académie de médecine. Il a publié en outre un grand nombre de mémoires concernant sa spécialité.

Maladie de Ménière (V. Vertige).

MÉNIGOUTE. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres; arr. de Parthenay; 1,086 hab. Moulins. L'église paroissiale, ancienne collégiale fondée en 1328, est un bel édifice gothique des xive et xve siècle. De l'ancienne église paroissiale subsiste une porte romane. L'hospice est établi dans un bâtiment du xve siècle. Croix de cimetière gothique. Chapelle de l'Aumônerie de style gothique élevée en 1530. Château de la Barre de la Renaissance. Ruines de l'abbaye des Chatelliers, fondée vers 1110 par un disciple de Robert d'Arbrissel; il subsiste la nef de l'église élevée en 1156, et le chœur qui date de la fin du xiiie siècle.

MÉNIL. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Château-Gontier ; 1,178 hab.

MÉNIL (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. du Thillot; 1,318 hab.

MÉNIL (Vosges). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones ; 430 hab.

MÉNIL-Amelot (Le). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin; 582 hab.

MÉNIL-Annelles. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Juniville; 265 hab.

MÉNIL-aux-Bois. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 143 hab.

MÉNIL-Bérard (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche; 152 hab.

MÉNIL-Broût (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Mesle ; 200 hab.

MÉNIL-Ciboult (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebrai ; 258 hab.

MÉNIL-de-Briouze (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze; 933 hab.

MÉNIL-en-Xaintois. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 206 hab.

MÉNIL-Erreux (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mesle; 236 hab.

MÉNIL-Froger. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. du Merlerault; 132 hab.

MÉNIL-Gondouin. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges; 409 hab.

MÉNIL-Guyon (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer; 167 hab.

MÉNIL-Hermel. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 365 hab.

MÉNIL-Hubert-en-Exmes. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé; 316 hab.

MÉNIL-Hubert-sur-Orne. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis; 850 hab. Filatures. Tannerie.

MÉNIL-Jean. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché; 234 hab.

MÉNIL-la-Horgne. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 329 hab.

MÉNIL-la-Tour. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Toul; 271 hab.

MÉNIL-Lépinois. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Juniville; 185 hab.

MÉNIL-Mitry (Le). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué; 45 hab.

MÉNIL-Rambervillers. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 479 hab.

MÉNIL-Scelleur (Le). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges ; 245 hab.

MÉNIL-sous-les-Côtes. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Voëvre; 295 hab.

MÉNIL-sur-Saulx. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx ; 377 hab.

MÉNIL-Vicomte. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. du Merlerault; 66 hab.

MÉNIL-Vin. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges; 136 hab.

MÉNILLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure; 680 hab.

MÉNILLOT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Toul; 273 hab.

MÉNILMONTANT (Paris) (V. Paris).

MÉNILS (Les). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 455 hab.

MENIN (en flamand *Meenen*). Ville de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Courtrai, sur la Lys, affl. de l'Escaut; 15,600 hab. Stat. des chem. de fer d'Ostende à Lille et de Bruxelles à Hazebrouck. Fabriques de dentelles, de tissus de coton, de chicorée, de tabacs, blanchisseries de toiles, de savons, raffineries de sel. Louis de Male acheta Menin en 1338 et l'incorpora au comté de Flandre. Cette ville fut prise par les Français en 1658 et rendue à l'Espagne en 1678 par e traité de Nimègue. Les alliés s'en emparèrent en 1706. Elle fut conquise par les Français en 1744, 1792 et 1794. Les armoiries de Menin sont : *d'argent aux trois chevrons de sable*, *l'écu sommé d'une couronne*. E. H.

MENIN (Josse de), homme d'Etat hollandais, né à Menin vers 1525, mort en 1599. Il fut un des adversaires les plus énergiques et les plus actifs du duc d'Albe, et devint conseiller pensionnaire de la ville de Dordrecht. Il fut chargé par les Etats généraux d'importantes missions diplomatiques auprès de la reine d'Angleterre et du roi de Danemark. Il écrivit un *Mémorial du siège de Turnhout en 1591* (en holland., Amsterdam, 1595), et rédigea des mémoires politiques qui n'ont jamais été publiés, bien qu'ils contiennent beaucoup de détails intéressants sur les troubles du XVIe siècle. E. H.

MÉNINGE. I. Anatomie. — Les méninges sont les membranes d'enveloppe de l'encéphale et de la moelle. Elles sont au nombre de trois, superposées de dehors en dedans dans l'ordre suivant : 1° la dure-mère, l'arachnoïde, la pie-mère. La dure-mère est une enveloppe fibreuse, résistante, représentée par un cylindre au niveau de la moelle, par un vaste sac ovoïde au niveau du cerveau. La dure-mère cranienne est unie par sa surface externe à la face interne des os du crâne, intimement au niveau des sutures, des saillies et crêtes, des trous, très lâchement dans l'intervalle. Elle forme le périoste de la table interne des os du crâne. Au niveau des trous, elle accompagne les vaisseaux et les nerfs et se continue avec le périoste externe. Au niveau des nerfs, elle envoie en outre sur eux un prolongement qui va se confondre avec leur névrilème. Par sa face interne, la dure-mère émet plusieurs prolongements : 1° la faux du cerveau, qui sépare les deux hémisphères l'un de l'autre, contient le sinus longitudinal supérieur dans son grand bord qui adhère à la gouttière sagittale de le voûte du crâne, le sinus longitudinal inférieur dans son petit bord qui répond au corps calleux, le sinus droit dans sa base qui se fixe sur la tente du cervelet ; 2° la tente du cervelet, repli en forme de croissant tendu entre le cerveau occipital et le cervelet, inséré par son grand bord sur les gouttières latérales de l'occipital, la crête du rocher et l'apophyse clinoïde postérieure, bord qui contient, au centre, le confluent des sinus, latéralement le sinus latéral et le sinus pétreux supérieur, libre par son petit bord qui forme avec la gouttière basilaire un grand trou, le trou ovale de Pacchioni, par lequel passe le pont de Varole et va se fixer par sa pointe sur l'apophyse clinoïde antérieure en limitant le sinus caverneux (chez beaucoup d'animaux la tente du cervelet est osseuse) ; 3° la faux du cervelet, petit repli tendu verticalement entre les deux hémisphères du cervelet, attaché par sa base sur la tente du cervelet et renfermant dans son bord adhérent le sinus occipital postérieur ; 4° la tente de l'hypophyse, tendu comme une peau de tambour sur la selle turcique et percée d'un trou pour laisser passer la tige pituitaire. La dure-mère rachidienne est un long étui fibreux dans lequel on trouve la moelle. Cet étui est trop grand pour contenir la moelle, trop étroit pour remplir le canal vertébral. Il en résulte qu'il reste séparé par un certain espace du canal et par un autre de la moelle. Le premier est occupé par du tissu adipeux et les plexus veineux intra-rachidiens, le second par le canal sous-arachnoïdien. Par sa surface externe, la membrane est unie au canal par des tractus fibreux et latéralement par des prolongements creux qui conduisent les nerfs médullaires jusqu'à leur sortie du trou de conjugaison ; là ces prolongements se continuent en partie avec le névrilème des nerfs, en partie avec le périoste des vertèbres. Sa surface interne est unie à la pie-mère en avant et en arrière par des filaments (septa antérieur et postérieur) et latéralement par le ligament dentelé. La surface intérieure de la dure-mère est lisse et polie, tapissée par le feuillet pariétal de l'arachnoïde qui lui est intimement uni. La dure-mère contient des artères (artères méningées), des veines et des nerfs, et à certains endroits des cavités remplies de sang, les lacs sanguins, communiquant avec les sinus et pénétrées par les corps de Pacchioni.

L'*arachnoïde* est une membrane séreuse composée de deux feuillets, un pariétal intimement uni à la dure-mère ; l'autre viscéral, libre et isolable, sous la forme d'une toile mince et transparente, réunie à la pie-mère au niveau du cerveau par des filaments de tissu conjonctif lâche (tissu cellulaire sous-arachnoïdien). Elle tapisse exactement l'encéphale, mais ne pénètre ni dans ses anfractuosités ni dans ses sillons, d'où des espaces appelés espaces sous-arachnoïdiens. Au niveau de la moelle, elle reste séparée de cet organe par un espace libre, en forme de canal, dans lequel peut se mouvoir le liquide céphalo-rachidien. Entre ces deux feuillets il y a une cavité virtuelle, la cavité arachnoïdienne. Cette cavité est tapissée dans toute son étendue par un endothélium. L'arachnoïde envoie une gaine à tous les nerfs qui se dégagent du névraxe, gaine qui les accompagne jusqu'à leur trou de sortie ; à ce niveau, le feuillet viscéral se réfléchit et se continue avec le feuillet pariétal, de telle façon que la membrane n'est nulle part interrompue. L'arachnoïde est, en effet, un sac séreux sans ouverture, qui renferme le névraxe sans que celui-ci soit contenu dans sa cavité.

La pie-mère est la membrane nourricière du névraxe. C'est une membrane de tissu cellulaire lâche, extrêmement vasculaire dans sa portion encéphalique, plus fibreuse dans sa portion médullaire. Elle tapisse très exactement l'encéphale et la moelle, pénètre dans leurs sillons et accompagne les vaisseaux qui pénètrent dans l'encéphale et la moelle d'un prolongement très fin. Ces prolongements, réunis les uns aux autres, forment dans la substance du cerveau, mais surtout de la moelle, un réseau d'une finesse variable suivant les points, et destiné à isoler et à soutenir les éléments nerveux. De la face externe de la pie-mère médullaire se détache de chaque côté une longue bande fibreuse festonnée, les ligaments dentelés, dont les dents vont s'insérer sur la dure-mère dans l'intervalle des trous de conjugaison. De son extrémité inférieure se dégage un long filament qui va s'insérer à la base du coccyx, le ligament coccygien, qui contient le fil terminal. Au niveau de la fente de Bichat, la pie-mère cérébrale s'engage dans les cavités ventriculaires pour former la pie-mère interne et constituer les plexus choroïdes. Ch. Debierre.

II. Pathologie. — La pathologie des méninges est presque tout entière contenue dans l'histoire des méningites. Les *tumeurs des méninges* dues à la syphilis ou à la tuberculose (gommes) — quelquefois de nature cancéreuse — n'ont point de symptomologie propre, mais elles provoquent des compressions du cerveau et se comportent comme des *tumeurs cérébrales* (V. Cerveau). — Les troubles circulatoires, anémie, hypérémie ou congestion, sont toujours accompagnés des mêmes troubles du côté des centres nerveux et n'ont pas de physionomie clinique particulière. Dr M. Potel.

MÉNINGITE. Définition et Division. — On donne le nom de méningite à l'inflammation des enveloppes de l'encéphale et de la moelle épinière. On sait que ces enveloppes, au nombre de trois de dehors en dedans, *dure-mère*, *arachnoïde*, *pie-mère*, se comportent d'une façon différente dans leur région encéphalique et dans leur région médullaire. On verra aussi en se reportant à l'art. Méninges, que ces enveloppes, anatomiquement au nombre de trois,

doivent être réduites en réalité à deux : la dure-mère et le feuillet pariétal de l'arachnoïde, d'une part ; la pie-mère et le feuillet viscéral de cette même arachnoïde, d'autre part. Ces deux grandes divisions, l'une régionale en *méninges encéphaliques* et *méninges rachidiennes*, l'autre structurale en *pachyméninges* et en *leptoméninges* est importante pour nous, car elle correspond à la division que nous devons établir entre les diverses inflammations des méninges, tant au point de vue clinique qu'au point de vue étiologique.

L'inflammation des méninges, comme celle des enveloppes viscérales en général, se traduit par des phénomènes réactionnels de l'organe enveloppé. S'agit-il de la moelle, on conçoit de suite que les symptômes différeront profondément de ceux qui seraient provoqués par l'irritation de l'encéphale. Une première division s'impose donc parmi les méningites : les unes sont cérébrales ou encéphaliques, les autres sont médullaires.

D'autre part, la situation plus ou moins profonde de la méninge intéressée et sa structure auront, au point de vue pathologique, une importance non moins grande. La *leptoméninge* (pie-mère et feuillet de l'arachnoïde) richement et intimement irriguée au point de vue lymphatique et sanguin, en contact immédiat avec l'encéphale, ne peut être atteinte sans que cet organe réagisse fortement, et elle le sera souvent, grâce aux vaisseaux qui lui apportent les germes du dehors en circulation dans le sang. La *pachyméninge* appliquée contre la paroi osseuse, sans contact immédiat avec l'organe nerveux, moins riche également en vaisseaux, sera la cause, en cas d'inflammation, de phénomènes morbides beaucoup plus lents, moins bruyants et moins fréquents. Ainsi les méningites peuvent être divisées en méningites *cérébrales*, méningites *rachidiennes ;* et chacune de ces deux classes doit être divisée en deux ordres : *leptoméningites* ou méningites vraies, méningites aiguës ; *pachyméningites*, méningites chroniques. Cette division, si réelle qu'elle soit, ne doit pas cependant nous faire oublier une variété particulière de méningite, à la fois cérébrale et rachidienne, la méningite *cérébro-spinale*, affection spéciale dont nous dirons un mot en terminant. Une place à part doit être également réservée à la paralysie générale, qui est une méningo-encéphale diffuse et chronique, c.-à-d. une inflammation lente, intéressant à la fois les méninges et les centres nerveux sous-jacents. Son importance clinique nécessite une description spéciale que l'on trouvera au mot PARALYSIE GÉNÉRALE.

ETIOLOGIE DES MÉNINGITES. — La situation particulière des méninges et leur richesse en vaisseaux explique la fréquence des affections qui les atteignent. Très voisines du squelette, crâne et rachis, les affections diverses de ces parties ont sur elles un retentissement rapide. Les diverses affections du crâne et par-dessus tout les affections des cavités craniennes, telles que l'orbite, les fosses nasales, l'oreille et les divers sinus craniens, provoquent en effet du côté des méninges des inflammations fréquentes. Les *otites* sont une cause assez habituelle de méningite. De même du côté du rachis, les diverses affections des vertèbres et par-dessus tout la tuberculose vertébrale ou mal de Pott amènent à leur suite des altérations presque simultanées des méninges. Mais ces altérations sont loin d'être d'ordre purement mécanique, et les infections y jouent en réalité le plus grand rôle. Les causes réelles des méningites doivent donc être recherchées dans les infections directes ou indirectes : directes lorsque la méningite intéressée se trouve en contact avec un foyer purulent ; indirectes lorsque l'agent infectieux est apporté par la voie sanguine ou lymphatique. Ces méningites infectieuses sont le plus souvent des méningites aiguës, surtout les cérebrales. A côté des méningites infectieuses, il faut placer des méningites que provoquent les divers agents toxiques que le sang peut transporter avec lui ; mais ces agents n'agissent habituellement que lentement et provoquent plutôt des méningites chroniques que des méningites aiguës.

Un certain nombre d'agents infectieux agissent sur les méninges : ce sont ou des cocci ou des bacilles ; les plus fréquents sont les *pneumocoques*, les *streptocoques*, les *staphylocoques*, les *bacilles de la fièvre typhoïde*, et par dessus tout le *bacille de Koch* ou *bacille de la tuberculose*. Les méningites infectieuses provoquées par ces agents peuvent être primitives ou secondaires, apparaître d'emblée ou dans le cours d'une affection antérieure. C'est ainsi que les diverses lésions ou affections de la face et des cavités qu'elles présentent peuvent donner naissance à une méningite à streptocoque (plaies du crâne, fracture du crâne, otite) ou à staphylocoque (furoncle ou anthrax de la face). Les grandes infections générales fébriles telles que la pyémie, l'infection puerpérale, l'endocardite infectieuse, peuvent être le point de départ d'une méningite. Dans le cours de la pneumonie ou de la fièvre typhoïde, on peut également voir apparaître une méningite due en général au même agent, qui a provoqué la maladie primitive, mais dans d'autres cas aussi provoquée par un agent différent, le pneumocoque, par exemple, grâce aux associations microbiennes.

Certaines affections, telles que la scarlatine ou la rougeole, provoquent l'apparition de méningites, mais par un mécanisme un peu différent. Au cours ou au déclin de ces affections, l'on voit apparaître une otite vulgaire à streptocoques, et cette otite devient le point de départ d'une complication méningée. Une place à part doit être réservée à la tuberculose. La méningite tuberculeuse occupe en effet le premier rang par sa fréquence. Elle est due dans tous les cas au bacille de Koch, mais l'infection peut être d'ordre primitif ou secondaire. En d'autres termes, on peut la voir apparaître chez un individu porteur d'une lésion tuberculeuse, ou bien absolument sain en apparence. Le plus souvent en réalité, lorsque la recherche est faite soigneusement, l'on trouve un organe primitivement infecté, le plus souvent un ganglion mésentérique ou autre. La méningite tuberculeuse est donc presque toujours une méningite secondaire.

Les diverses intoxications peuvent également provoquer des méningites non plus aiguës, mais habituellement chroniques. L'intoxication agit en effet lentement, sourdement, par doses faibles, mais souvent répétées. Les intoxications massives, qui ont leur retentissement sur les centres nerveux, n'ont point le temps de provoquer de lésions méningées, en dehors des congestions. Les agents toxiques agissent, d'ailleurs, de préférence sur la dure-mère et provoquent des pachyméningites. — L'alcoolisme et la syphilis sont les facteurs habituels de ces méningites ; l'on remarquera qu'il y a une grande ressemblance entre l'action et ces deux agents, dont l'un est d'origine purement chimique, dont l'autre est d'origine biologique, bien que le microbe de la syphilis ne soit pas actuellement connu.

Tels sont les agents primitifs et immédiats des méningites. L'on voit que l'infection y tient la plus grande place. Cependant il est important de ne pas oublier que d'autres conditions étiologiques dominent encore la détermination morbide de la méningite. Ce sont les conditions d'hérédité, d'âge ou de prédispositions individuelles. Les méningites, et tout particulièrement la méningite tuberculeuse, n'apparaissent guère que chez les prédisposés. Les descendants des alcooliques, des aliénés, des névropathes fournissent un terrain propice à toutes les méningites et en particulier à la méningite tuberculeuse. L'âge joue également un rôle prédisposant considérable. Très rare au delà de la trentaine, la méningite tuberculeuse est fréquente entre deux et quinze ans. On la voit malheureusement souvent frapper divers enfants d'une même famille. Les autres méningites infectieuses qui sont, nous le répétons, d'une fréquence générale beaucoup moindre, frappent, au contraire, plus souvent les adultes (à partir de vingt ans) que les enfants. L'alcoolisme et les excitants cérébraux divers semblent en favoriser l'apparition. Le traumatisme, les chutes sur le crâne peuvent également créer un milieu favorable, sans doute par la congestion qu'ils provoquent.

Description des méningites cérébrales. — Les méningites cérébrales doivent, au point de vue clinique, être divisées en méningites vraies ou aiguës et en pachyméningites ou méningites chroniques.

Méningite aiguë. La méningite tuberculeuse offre le type le plus habituel de ces méningites. C'est elle également qui offre l'intérêt pratique le plus considérable.

La méningite tuberculeuse n'apparaît pas habituellement subitement, elle est précédée, comme on dit, par une période prodromique, d'ailleurs assez peu caractéristique. L'enfant, car c'est sur lui que frappe le plus habituellement ce mal terrible, présente durant quelques semaines avant l'apparition des premiers symptômes morbides réels, un état général qui éveille déjà l'attention. Tout ce que l'on peut dire de précis, c'est qu'il y a un changement, mais un changement d'ordinaire profond dans son habitude et dans son caractère. Il est triste, maussade sans cause, boudeur; son sommeil est mauvais, troublé par des cauchemars, des grincements de dents. Ou bien il est maladivement affectueux, sensible. Déjà l'appétit est altéré, et il y a une tendance à la constipation: souvent aussi on peut noter un mal de tête peu accentué mais tenace.

Après une durée variable de ces divers troubles qui peuvent permettre à un médecin expérimenté de *prévoir*, mais dans aucun cas de diagnostiquer une méningite tuberculeuse, on en voit apparaître les symptômes caractéristiques. Ces symptômes ont tous leur point de départ dans l'encéphale, mais les uns sont pour ainsi dire constants, les autres au contraire sont variables. Trois phénomènes principaux forment ce que l'on est convenu depuis longtemps d'appeler le trépied méningitique. Ce sont la céphalalgie ou mal de tête, la constipation et les vomissements; il faut y joindre les troubles de la calorification et du pouls, dont l'importance est à peine moindre. Le mal de tête est intense et précoce; il semble réveillé par le moindre mouvement et par la plus petite sensation. Aussi le malade se tourne-t-il généralement contre le mur pour éviter la lumière, ramassé sur lui-même en chien de fusil. Cette douleur aiguë, jointe à la mélancolie habituelle du malade, donne à ses traits un aspect de colère assez spécial. La constipation est remarquable également par sa constance et sa ténacité. Elle est accompagnée d'un retrait des parois abdominales; le ventre se creuse et prend, après quelques jours, l'aspect dit en « bateau ». Les vomissements apparaissent dès les premiers jours; ils ont pour caractère de s'effectuer sans douleur, sans effort violent, à l'occasion du moindre mouvement.

La température et le pouls présentent également des modifications importantes. D'une façon générale, la température, monte et le pouls s'accélère durant la première période de la maladie, mais la température est soumise à de brusques variations, et le pouls est irrégulier, ses battements se succédant à des intervalles irréguliers. La respiration présente dès le début cette même irrégularité dans son rythme, dans son amplitude et dans son type. Dans la seconde période de la maladie, l'on voit la température baisser, tout en restant au-dessus de la normale et le pouls se ralentir. La température dépasse rarement 39° durant les deux premières périodes; mais, lorsque la période fatale approche, on voit de nouveau la température monter. En même temps le pouls s'accélère et devient filiforme.

La méningite tuberculeuse provoque toujours des phénomènes nerveux dans les sphères de l'idéation, de la sensibilité et de la motricité. Quelques troubles d'ordre réflexe et vasomoteur l'accompagnent aussi. Mais tous ces symptômes sont variables suivant les régions cérébrales qui sont atteintes par la maladie. Le délire est fréquent chez l'adulte, les contractures, les convulsions chez l'enfant, la sensibilité cutanée est habituellement surexcitée, les paralysies d'un ou de plusieurs membres sont habituelles, mais sans que l'on puisse donner aucune règle à ce sujet, si ce n'est que l'hémiplégie est fréquente et que les muscles atteints par les contractures sont plus tard paralysés. La contracture de la nuque a cependant une importance spéciale par sa précocité et par sa fréquence. Il ne faut pas oublier cependant qu'elle se rencontre dans d'autres affections que la méningite. Les cris instinctifs dits *hydrencéphaliques*, cris automatiques, sont également assez fréquents. La circulation cutanée est profondément troublée ainsi que le montrent les alternatives de rougeur et de pâleur du visage et le phénomène de la raie méningitique, raie rouge durable qui se produit sur la peau, après une période de pâleur si l'on la raye fortement avec l'ongle.

De même du côté des pupilles l'on peut noter de l'inégalité, ce qui, s'il s'y joint du strabisme dû à la contracture ou à la paralysie des moteurs de l'œil, donne à la physionomie un aspect effrayant.

Malgré leur irrégularité, ces divers symptômes se groupent de telle sorte qu'il est possible de décrire à la maladie plusieurs périodes: une période d'excitation, une période de rémission, une période de paralysie. La première et la troisième période se définissent d'elles-mêmes; à la première appartiennent les convulsions et les contractures dues à l'irritation des couches corticales de l'encéphale, dont les cellules réagissent vivement; à la troisième appartiennent les paralysies qui atteignent définitivement les muscles contracturés dans la première période; les cellules nerveuses des régions primitivement excitées ont perdu leur vitalité. Mais entre ces deux périodes s'en place une troisième qui les sépare. Elle est caractérisée par la diminution de la fièvre et par une sorte de rémission. On a nommé encore cette période, phase d'oscillation (Jaccoud), à cause du mélange qu'elle présente de phénomènes de contracture et de phénomènes de paralysie. Le malade meurt habituellement dans le coma, qui est précédé par une période de somnolence. On voit les derniers signes d'intelligence disparaître, la température monter de plus en plus, le ventre se ballonner, les sphincters se relâcher, la peau se couvrir d'une sueur froide, la mort de tous les organes précéder la mort totale.

La durée totale de la maladie est très variable, elle dure cependant assez rarement au delà de trois semaines, sans y comprendre la période prodromique. La maladie répond habituellement dans ces traits principaux à la description que nous venons d'en donner; mais il est possible de décrire une variété infinie de formes, suivant la prédominance de tel ou tel symptôme. Chez les adultes en particulier, où elle affecte des formes plus localisées, la méningite tuberculeuse prend des apparences si frustes qu'il faut souvent un très grand sens clinique pour la dépister.

Les méningites aiguës autres que la méningite tuberculeuse présentent à peu de chose près le même ensemble de symptômes. La période prodromique fait habituellement défaut, mais elle est souvent remplacée par les symptômes caractéristiques, pneumonie ou fièvre typhoïde de l'affection causale. C'est ainsi que dans le cours d'une fièvre typhoïde on verra débuter brusquement une méningite que caractérisent les trois symptômes principaux, vomissements constipation et céphalalgie. Le délire est plus habituel et plus fréquent dans ces variétés de méningites, car elles apparaissent le plus souvent chez les adultes, à activité cérébrale plus grande que les enfants, victimes naturelles de la méningite tuberculeuse. L'évolution des méningites aiguës est également la même, et l'on y retrouve les trois périodes indiquées plus haut. L'évolution morbide est le résultat de l'action propre des centres nerveux et n'a rien à voir avec l'agent causal.

Terminaison et pronostic des méningites aiguës. La terminaison des méningites aiguës est, dans l'immense majorité des cas, fatale. Elle l'est si habituellement qu'il est presque permis de mettre en doute l'existence de toute méningite guérie. Cependant il semble exister quelques cas de guérisons de méningite. On peut se demander s'il ne s'agit pas là plutôt de rémissions que de guérisons véritables. Le pronostic de toute méningite aiguë est donc des plus sombres et la thérapeutique de ces affections reste le plus souvent inefficace.

Le diagnostic de ces affections est généralement assez facile. Il ne faut cependant pas oublier qu'aucun des phénomènes qui les caractérisent, pris isolément, n'a une valeur absolue. Vomissements, constipation, mal de tête, même réunis, ne peuvent permettre à eux seuls de diagnostiquer une méningite ; il faut qu'il s'y joigne d'autres troubles nerveux et de la fièvre. La raideur de la nuque et l'irrégularité du rythme respiratoire ont, comme nous l'avons dit, une grande importance, mais le dernier de ces deux signes demande à être recherché soigneusement.

L'embarras gastrique fébrile chez les jeunes enfants, le rachitisme, les accidents de la dentition, bien que présentant quelques points de ressemblance avec la méningite en seront aisément différenciés par le peu d'intensité des symptômes, par leur peu de résistance aux agents thérapeutiques. La fièvre typhoïde et surtout la pneumonie infantile, surtout à leurs débuts, sont d'un diagnostic beaucoup plus délicat ; le type de la fièvre dans le premier cas, ainsi que le serum-diagnostic, l'apparition des signes physiques dans le second permettront un diagnostic au médecin anxieux.

Chez les enfants, la méningite est souvent simulée par des phénomènes purement nerveux d'ordre hystérique, dont le point de départ est souvent la constipation, mais l'absence de fièvre et la persistance d'un état de santé assez bon ne permettent pas l'erreur.

Chez les adultes, en présence d'un cas de méningite, il faudra éliminer la fièvre typhoïde caractérisée par des prodromes un peu différents, par les réactions du sérum et par la courbe thermique, le rhumatisme aigu dans ses formes cérébrales, les formes nerveuses de la grippe, de l'impaludisme, le delirium tremens, les divers empoisonnements.

Enfin le diagnostic de méningite étant posé, il faudra reconnaître à quelle variété appartient la méningite, si elle est franche ou tuberculeuse.

Le traitement des méningites cérébrales aiguës donne des résultats bien peu encourageants. Les vésicatoires à la nuque, les sacs de glace sur la tête rasée, l'iodure de potassium, le calomel, les agents antiseptiques créosote, iodoforme, sont les agents les plus employés. Les calmants divers, chloral et bromures, sont les seuls peut-être dont l'emploi soit absolument justifié. On a proposé également un traitement chirurgical des méningites : trépanation, ponction des méninges rachidiennes, etc., etc. Mais le succès n'a pas jusqu'à présent couronné ces tentatives. Le traitement prophylactique présente au contraire une assez grande importance, pour ce qui concerne la méningite tuberculeuse en particulier. Les enfants prédisposés à cette affection doivent être autant que possible élevés à la campagne, loin des germes ; l'on évitera pour eux toutes les causes d'excitation cérébrale, et l'on cherchera par les moyens hygiéniques à augmenter autant que possible leur résistance vitale.

Méningites cérébrales chroniques. Pachyméningites. Hémorragies méningées. Les méningites cérébrales chroniques présentent une importance beaucoup moindre que les méningites aiguës. Leur histoire est inséparable de celle des hémorragies méningées qu'elles précèdent habituellement. Comme nous l'avons déjà dit, ces méningites sont des *pachyméningites* intéressant la dure-mère et le feuillet pariétal de l'arachnoïde. Les deux grandes causes des méningites chroniques sont l'alcoolisme et la syphilis. Cependant il faut encore citer pour mémoire la tuberculose et les différentes méningites aiguës qui pourraient par très rare exception passer à l'état chronique. Certaines formes de tuberculoses méningées se localisent très exactement en certains points et forment des plaques ou des tumeurs donnant alors des phénomènes localisés, semblables à ceux que produisent les tumeurs cérébrales.

Les symptômes provoqués par les méningites cérébrales chroniques sont vagues et difficiles à découvrir. Le signe le plus important de ces méningites est la céphalalgie. Elle s'accompagne assez souvent de troubles mentaux plus ou moins marqués, de paralysies peu accentuées (parésies), de fatigue musculaire, de tremblements. Ces symptômes vagues et peu caractéristiques durent pendant des mois ; de temps en temps ils sont accompagnés de poussées fébriles. Puis l'on voit se produire une attaque apoplectiforme et le malade tomber dans le coma qui le mène à la mort, ou bien reprendre connaissance, en conservant quelquefois des paralysies des membres, puis succomber quelque temps après à une nouvelle attaque. Dans certains cas, l'attaque apoplectiforme peut être remplacée par une attaque épileptiforme ou par des contractures. Dans tous les cas, cet épisode aigu est dû à un épanchement sanguin qui se fait entre le feuillet viscéral de l'arachnoïde et la dure-mère. C'est là ce que l'on appelle hémorragie méningée, ou encore *hématome de la dure-mère*. Il faut bien savoir que toutes les hémorragies méningées ne relèvent pas de cette cause. Un certain nombre d'entre elles se produisent chez le nouveau-né au moment de l'accouchement sous l'influence d'une cause purement mécanique, la compression de la tête. Chez les jeunes enfants, en dehors de l'alcoolisme et de la syphilis, rares à cet âge, on rencontre la pachyméningite à la suite du rachitisme, de la rougeole, après les diverses maladies qui provoquent une déchéance profonde de l'organisme.

On voit combien est obscur l'ensemble des symptômes des méningites chroniques. Aussi le diagnostic en est-il difficile, jusqu'au jour de l'apparition de l'hémorragie méningée. Le pronostic, sans en être toujours absolument fatal, est cependant très grave. Le traitement antisyphilitique, quand il y a lieu de l'instituer, peut donner quelques résultats heureux.

MÉNINGITES MÉDULLAIRES. — Les méningites médullaires sont d'une importance bien moindre que les méningites cérébrales. Comme elles, elles peuvent se diviser en méningites aiguës et méningites chroniques. Les *méningites aiguës* médullaires relèvent des mêmes causes que les méningites cérébrales aiguës, qui la déterminent avec une fréquence beaucoup moindre. Il faut y joindre la syphilis, qui dans ces premières périodes provoque une méningite aiguë curable. La tuberculose méningée se voit aussi concurremment au cerveau et à la moelle.

Les symptômes que caractérisent les méningites médullaires sont les suivants : après une période prodromique de durée variable, marquée par des frissons, des malaises, des douleurs vagues, on voit survenir des douleurs névralgiques intenses, en ceinture. Il existe également le long de la colonne vertébrale une douleur fixe, très marquée, réveillée par la pression. En même temps, les muscles de la région cervico-dorso-lombaire se contracturent en renversant le tronc en arrière (*opisthotonos*). Le corps du malade se courbe par moments en arc de cercle avec des exacerbations comme dans le tétanos. Puis l'on voit apparaître des paralysies qui remplacent les contractures, et au bout de quelque temps le malade succombe. La durée de l'affection est variable, mais habituellement courte, le pronostic en est presque toujours fatal. Le traitement habituellement employé consiste en révulsions (ventouses et scarifications) le long de la colonne vertébrale. — Les méningites médullaires chroniques ont une évolution plus obscure encore que les méningites cérébrales chroniques. Elles n'existent habituellement, d'ailleurs, que comme complications d'une maladie médullaire ou d'une maladie du rachis avec lesquelles se confondent leurs symptômes.

La *méningite cérébro-spinale épidémique* mérite une place à part. C'est une méningite qui survient épidémiquement durant les mois les plus froids et qui sévit surtout chez les enfants. Elle s'annonce surtout par des frissons, des rougeurs de la peau ; la raideur de la nuque survient rapidement, puis l'opisthotonos. On voit apparaître des contractures et des paralysies, comme dans une méningite ordinaire, ainsi que des vomissements. Mais les phénomènes médullaires, douleurs rachidiennes, douleurs en ceinture, ont une bien autre importance que dans la méningite ordi

naire. On note également dans un très grand nombre de cas des éruptions d'herpès. Le pronostic, bien que grave, l'est cependant moins que dans les méningites ordinaires. Au bout de quinze jours, on peut voir la guérison survenir. Les recherches modernes ont prouvé que cette variété particulière de méningite était due au pneumocoque.

Lésions des méningites. Dans les méningites aiguës on trouve habituellement à la surface de la pie-mère une nappe de pus liquide; la pie-mère est congestionnée, enflammée, épaissie. Elle adhère à la surface des circonvolutions. Dans la méningite tuberculeuse, l'on rencontre sur la pie-mère un exsudat inflammatoire, mais les lésions caractéristiques siègent surtout à la base de l'encéphale. Là, si on suit le trajet des artères et artérioles cérébrales, on rencontre toujours des granulations tuberculeuses caractéristiques. Les ventricules du cerveau contiennent une sérosité limpide qui peut les distendre et imbiber les parties voisines de façon à provoquer une véritable hydropisie du cerveau.

Dans les méningites chroniques deux cas peuvent se présenter : ou bien il y a simplement épaississement de la dure-mère qui adhère au crâne, ou bien l'on rencontre un épanchement sanguin avec un épaississement correspondant de la surface interne de la dure-mère. Dans certains cas, le sang peut se trouver enkisté et forme un caillot revêtu de fausses membranes. La pathogénie de ces lésions a soulevé de nombreuses discussions, mais nous devons renvoyer le lecteur aux traités spéciaux pour ce qui concerne ces lésions rares. Dr M. Potel.

Bibl. : Les traités généraux de médecine. — Debove et Achard, *Manuel de Médecine*. — Charcot et Bouchard, *Traité de Médecine*, t. VIII. — Archambault, art. *Méningite* du *Dict. encycl. des Sciences médicales*, 1873. — Rendu, *Recherches cliniques et anatomiques sur les paralysies liées à la méningite tuberculeuse* (thèse); Paris, 1873. — Landouzy, *Thèse de Paris*, 1876. — Boulay, *Thèse de Paris*, 1891.

MÉNINGOCÈLE. On nomme ainsi une tumeur congénitale formée par la hernie d'une partie des méninges hors de leur cavité. Dans la région rachidienne, la méningocèle est accompagnée d'une malformation de la colonne vertébrale (*Spinobifida*). On en trouvera la description à ce mot. La méningocèle cranienne est une lésion assez rare; on la rencontre habituellement à la région occipitale. Elle se présente sous la forme d'une tumeur arrondie pédiculée, de volume variable, recouverte par le cuir chevelu ; elle ne présente ni battements, ni mouvements d'expansion. La pression peut en réduire le volume, mais il se produit alors des phénomènes de somnolence ou des accidents nerveux qui indiquent une compression cérébrale. La méningocèle peut s'affaisser, se flétrir pour ainsi dire, ou bien encore s'enkyster par oblitération de l'orifice qui la fait communiquer avec la cavité cranienne. Elle peut encore se rompre et provoquer ainsi une méningite mortelle. Dr M. Potel.

MENINS. Enfants ou adolescents nobles, qui tenaient compagnie aux jeunes princes de la famille royale. L'usage et le nom viennent d'Espagne (*menino*, mignon). En France, on l'appliqua aussi aux gentilshommes de la *manche* (V. ce mot).

MENINX (V. Djerba [Ile]).

MÉNIPPE, philosophe grec, de l'école cynique, qui vécut dans la première moitié du IIIe siècle av. J.-C. Il était d'origine phénicienne, d'abord esclave, et il avait acquis par l'usure une fortune dont la perte lui fut si sensible qu'il se pendit de douleur. C'est probablement, comme l'a montré Ed. Zeller, le même qui est désigné par Diogène Laerce sous le nom de Menippe de Sinope, sans doute parce que le maître dont il fut l'esclave était un habitant du Pont, nommé Baton. Selon Diogène, treize écrits de lui étaient en circulation : Diogène donne les titres de sept de ces ouvrages, Athénée ceux de deux autres. Ils paraissent avoir été tous des satires. C'était un genre où Ménippe excellait : il fut imité dès l'antiquité par Méléagre et Varron (*Satiræ Menippeæ*). C'est pour ce motif aussi que Lucien lui fait jouer un rôle si important dans ses *Dialogues des morts*. Ed. Zeller a établi par les raisons les plus solides que le Ménippe de Lucien est bien le philosophe cynique du IIIe siècle. Il est fait mention, il est vrai, d'un autre Ménippe, contemporain d'Auguste et qui serait le maître dont Philostrate raconte une aventure avec une Lamie, et qui aurait été disciple de Démétrius. Mais ces diverses indications sont contredites par la chronologie. V. Br.

MÉNIPPÉE (Satire) (V. Satire Ménippée).

MENICOESSUS (Paléont.) (V. Amphitères).

MENISCOTHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères Ongulés fossiles, assez voisin du *Phenacodus* (V. ce mot), mais dont on a fait le type d'une famille à part en raison de la forme du crâne qui rappelle les Didelphes et les Créodontes. C'étaient de petits mammifères de la taille du Renard, à cinq doigts en avant comme en arrière et à queue longue : les membres postérieurs étaient un peu plus longs que les antérieurs. Ces animaux étaient probablement plus franchement herbivores que le *Phenacodus*. Les genres *Hyracops* et *Meniscotherium*, de l'éocène du Nouveau-Mexique, sont représentés en Europe, par le *Meniscodon* qui vivait en Suisse à la même époque. E. Trouessart.

MÉNISPERMACÉES (*Menispermaceæ* Juss.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, représentée par des arbrisseaux sarmenteux ou lianes des régions tropicales, à feuilles alternes, sans stipules. Les fleurs, très petites, sont dioïques, à corolle double et à calice double, dont les folioles, ordinairement libres, sont disposées par verticilles ternaires. Les étamines, en nombre indéfini, 3-9-∞, sont hypogynes et tantôt libres, tantôt à filets plus ou moins soudés en colonne; les anthères s'ouvrent par des fentes longitudinales. L'ovaire est formé de trois ou d'un nombre variable de carpelles généralement libres, renfermant 1 ou 2 ovules anatropes. Le fruit est formé de drupes libres, sessiles ou stipitées ; le noyau, dur, a une cavité droite ou arquée en fer à cheval ou spiralée; il renferme une seule graine à albumen charnu, homogène, abondant ou presque nul, quelquefois ruminé. Les Ménispermacées, composées de 30 genres et d'environ 300 espèces, se divisent en quatre tribus ou séries (H. Baillon) : 1° Cocculées. Etamines libres; ovaire composé de 3 à 6, plus rarement de 9 à 12 carpelles; graine arquée avec albumen abondant entourant un embryon étroit, à cotylédons appliquées l'un contre l'autre (genres : *Cocculus* Bauh., *Menispermum* Tourn.); 2° Pachygonées. Etamines libres; graine sans albumen, à embryon charnu (genres : *Pachygone* Miers, *Chondrodendron* R. et Pav.); 3° Chasmanthérées. Etamines libres; graine munie d'un albumen mince entourant un embryon à cotylédons foliacés et divariqués (genres : *Chasmanthera* Hochst., *Fibraurea* Lour., *Anamirta* Colbr., etc.; 4° Cissampélidées. Etamines monadelphes, anthères placées au sommet d'une colonne centrale ; ovaire constitué par un seul carpelle (genres : *Cissampelos* L., *Cyclea* Arn., *Stephania* Lour.). Dr L. Hn.

MÉNISPERME (*Menispermum* Tourn.) (Bot.). Genre de Ménispermacées, de la tribu des Cocculées, caractérisé par les étamines, en nombre indéfini et le fruit drupacé, et ne renfermant plus que deux espèces grimpantes, cultivées dans nos jardins. Jadis on y rapportait la moitié des Ménispermacées employées en médecine et qui rentrent maintenant dans les genres *Anamirta*, *Chasmanthera*, *Coscinium*, *Cocculus*, etc. Des *Menispermum*, avec d'autres Ménispermacées, se rencontrent dès le cénomanien, en particulier en Amérique dans le Dakota-grup de Lesquereux, à Atané. dans le Groënland, en Bohême et en Moravie. Dr L. Hn.

MÉNISQUE (Phys.). Suivant qu'un liquide mouille ou ne mouille pas un corps solide, avec lequel il est en contact, son niveau général est élevé ou abaissé jusqu'à une faible distance autour de ce corps. On donne le nom de ménisque à cette partie du liquide soulevée ou déprimée. Le premier cas a lieu entre le verre et l'eau ; le second entre le verre et le mercure ou entre un corps gras et

l'eau. Ces effets sont dus à la capillarité. Le nom de ménisque convergent ou divergent est souvent donné aux lentilles de verre dont les faces ont des courbures de même sens. L. K.

MÉNITRÉ (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé, sur la rive droite de la Loire; 1,861 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Commerce de graines fourragères et de chanvre. De l'ancien manoir de Jeanne de Laval, seconde femme du roi René d'Anjou, subsistent avec une petite chapelle trois salles basses et trois chambres hautes.

MENIUS (Justus ou Iodocus MENIG, dit), théologien luthérien, né à Fulda le 13 déc. 1499, selon d'autres le 13 oct. 1494, mort à Leipzig le 11 août 1558. A Wittenberg (1519), il s'attacha à Luther et à Melanchthon; en 1529, il fut surintendant à Eisenach et prit une grande part à la réformation de la Thuringe; il participa au colloque de Marbourg (1529), justifia, en 1547, la prise d'armes des protestants contre Charles-Quint et s'opposa à l'Interim. Ne s'entendant plus avec Amsdorf, son supérieur, il accepta (1557) une place de pasteur à Leipzig. Il a été un polémiste aussi habile qu'acerbe; aussi était-il craint de ses adversaires. Principaux ouvrages : *Œconomia christiana, d. h. von der christlichen Haushaltung* (1529); *Vom Geist der Widertaeufer* (1544).

BIBL. : *Lettres* de Luther et de Melanchthon à Menius (DE WETH, vol. 3-6). — *Corpus Ref.*, I-VIII. — G.-L. SCHMIDT, *Justus Menius, der Reformator Thüringens*, 1867, 2 vol.

MENJAUD (Alexandre), peintre français, né en 1773, mort en 1832. Il fut élève de J.-B. Regnault et se montra, durant toute sa carrière, le scrupuleux observateur de la tradition classique. En 1802, il remporta le premier grand prix de peinture. Le premier tableau qu'il exposa au Salon date de 1806; il représentait le *Roi Candaule*. Puis vinrent successivement plusieurs toiles historiques et officielles, froides et correctes, telles que : *François Ier et la Belle Féronnière* (1810); *Louis XIV et Racine* (1812); *les Derniers Moments de Louis VI; Raphaël et la Fornarina* (1819); *la Mort du duc de Berry* (1822); *le Songe du Tasse* (1824), etc. Alexandre Menjaud fut un artiste de peu de verve et d'originalité. G. C.

MENJAUD (Jean-Adolphe), acteur français, né à Paris le 13 juil. 1795, mort à Tours le 22 nov. 1864. Elève du Conservatoire, où il obtint un second prix de tragédie en 1813, Menjaud commença sa carrière au Grand-Théâtre de Bordeaux, où, en 1818, il fut remarqué par Talma et Mlle Mars qui donnaient des représentations en cette ville. Par leur influence, il fut appelé à débuter à la Comédie-Française et y parut le 19 mai 1819 dans *Phèdre* et les *Rivaux d'eux-mêmes*. Il devint en peu d'années le type accompli du « jeune premier », doué d'un joli physique, portant le costume avec grâce et facilité et se distinguant par sa tournure pleine d'élégance et son ton de bonne compagnie. Nommé sociétaire en 1826, il devint chef d'emploi deux ans plus tard, lors de la retraite d'Armand, et conquit définitivement les bonnes grâces du public qui ne lui firent jamais défaut jusqu'à sa retraite (30 mars 1842). Parmi les heureuses et très nombreuses créations de Menjaud, il faut citer surtout celles qu'il fit dans *Chacun de de son côté, les Trois Chapeaux, le Mari de la veuve, Clotilde, les Enfants d'Edouard, la Camaraderie, la Marquise de Senneterre, Un Procès criminel, Une Chaîne, Marie, la Calomnie, Un Mariage sous Louis XV*.

MENKEN (Gottfried), prédicateur allemand, né à Brême le 29 mai 1768, mort à Brême le 1er juin 1831. Il fut prédicateur à Francfort-sur-le-Main (1796), à Wetzlar (1802), et à Brême (1811). Il exerça une grande influence par sa prédication aussi bien que par ses publications (Sermons et Méditations bibliques). Ayant un sentiment religieux très passionné, il se laissa souvent entraîner par son imagination dans un mysticisme exagéré.

BIBL. : OSIANDER, *Charakteristik Menkens*; Brême, 1832. — GILDMEISTER, *Leben und Wirken des Dr G. Merken*; Brême, 1860. — V. aussi l'article très complet de Ph.-E. HÆNCHEN, dans *la Real-Encyclopædie für protestantische Theologie und Kirche*, de HERZOG; Leipzig, 1881, vol. IX, 2e éd.

MENKOUGH. Lac situé au centre du Sahara, au pied septentrional du plateau des Azdjer. On lui donne une profondeur moyenne de 4 m. qui, dans la saison sèche, baisse jusqu'à 1 m.

MENNAS, patriarche de Constantinople, élu en 536, mort le 5 août 552. Il était supérieur du grand couvent de Saint-Samson à Constantinople lorsque le patriarche Anthyme, accusé d'hérésie, fut déposé à l'instigation du pape Agapet. Elu pour remplacer Anthyme, il fut consacré par Agapet, qui se trouvait alors à Constantinople. Peu de temps après (2 mai 536), il présida un concile convoqué dans cette ville par Justinien, et dans lequel Anthyme et ses adhérents furent définitivement condamnés (V. t. XII, p. 626, col. 2).

MENNECHET (Edouard), littérateur français, né à Nantes le 25 mars 1794, mort à Paris le 24 déc. 1845. D'abord secrétaire du duc de Duras, puis lecteur de Louis XVIII et de Charles X, il publia des odes et des contes en vers, écrivit quelques comédies, également en vers et fit jouer à l'Opéra un à-propos en l'honneur du duc d'Angoulême, après l'expédition du Trocadéro: *Vendôme en Espagne* (1823). Fondateur en 1833 du *Panorama littéraire de l'Europe*, revue mensuelle, et d'un répertoire biographique estimé, *le Plutarque français* (1844-47, 6 vol. in-8, portr.), Ed. Mennechet a laissé en outre: *Seize Ans sous les Bourbons de 1814 à 1830* (1834, 3 vol. in-8) et *les Matinées littéraires*, cours de littérature moderne (1857, 4 vol. in-18, plus. rééd).

MENNECY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil, sur la rive droite de l'Essonne; 1,632 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Carrières de grès et de pierre à bâtir. Tourbières. Fabrique de sucre. Fabrique d'eau de fleur d'oranger. Vannerie. Eglise de la fin du XIIe siècle. Château ruiné du XVIe siècle.

MENNENS (Guillaume), alchimiste belge, né à Anvers en 1525, mort à Anvers en 1608. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Aurei Velleri, sive sacræ philosophiæ vatum selectæ et unicæ, mysteriorumque Dei, naturæ et artis admirabilium Libri tres* (Anvers, 1604). C'est un singulier recueil de rêveries sur la pierre philosophale. Mennens y soutient que l'essence individuelle est la lumière. La lumière et les idées sont de même nature et forment un monde à part. E. H.

MENNESSIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 262 hab.

MENNETOU-SUR-CHER. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, sur la rive droite du Cher et le canal du Berry; 1,060 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise du XIIIe siècle. Ruines d'un château et restes de fortifications du XIIIe siècle.

MENNEVAL. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay, sur la Charentonne; 870 hab. Filatures de laine et de coton; tissages; fabriques de ganses et de lacets. Huilerie. Moulin. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Château du XVIIe siècle. Villa des Trois-Vals, de style arabe, contenant une curieuse collection d'objets orientaux.

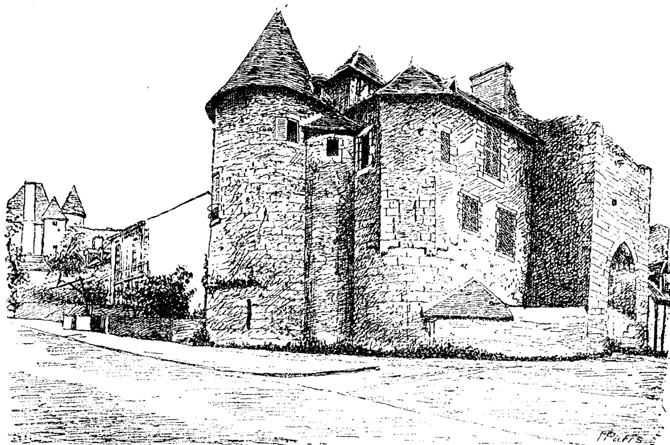
MENNEVILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel; 260 hab.

MENNEVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Desvres; 442 hab. Fours à chaux.

MENNEVRET. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny; 2,102 hab. Nombreux métiers à tisser.

MENNO ou **MENO** (Simons ou Simonis, fils de Simon), organisateur de l'anabaptisme pacifique (V. ANABAPTISTES, t. II, p. 887, col. 2), né à Witmarsum (Frise) vers 1496, mort en 1561. Il était curé dans le village de Pirsgjum lorsque ses doutes sur le dogme de la transsubstantiation (1524) l'amenèrent à étudier la Bible et à lire les

écrits de Luther et de Bucer. En 1535, il se sépara de l'Eglise catholique et se fit rebaptiser, puis il devint prédicateur itinérant, visitant ou organisant, dans la Frise, le Holstein, le Mecklenbourg et la Livonie, de petites communautés anabaptistes, qui réprouvaient les procédés de Jean de Leyde et les doctrines de Munster. Sa tête fut mise à prix par Charles-Quint. Menno a composé des traités sur divers sujets, notamment sur *la Trinité* et sur *l'Excommunication*, qu'il considérait comme la fonction la plus nécessaire de l'organisme ecclésiastique; mais son principal ouvrage est le *Livre fondamental de la vraie foi chrétienne* (Amsterdam, 1539). La conclusion de sa doctrine est le rétablissement du règne de Dieu par l'organisation d'une Eglise vraiment sainte. — L'édition la plus complète de ses œuvres, *Opera omnia theologica*, écrites presque toutes en hollandais, a été imprimée à Amsterdam (1681, in-fol.). E.-H. V.


Restes des fortifications de Mennetou-sur-Cher.

MENNONITES (V. Anabaptistes, t. II, p. 887, col. 1 ; Baptisme, Baptiste, t. V; Menno). Le nombre de leurs communautés dans les Pays-Bas, où ils sont appelés *Doopsgezinden*, est aujourd'hui de cent vingt-sept ; celui de leurs pasteurs, d'environ cent quarante. C'est dans la province de Nord-Hollande et de Frise, qu'ils sont le plus nombreux. Il y a aussi des communautés mennonites à Emden, Leer, Clèves, Emmerich, Crefeld, Hambourg, Altona.

MENNOUVEAUX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 172 hab.

MÉNOBRANCHUS (Erpét.). Genre de Batraciens Urodèles, de la famille des *Proteidæ*, ne comprenant qu'une seule forme le *Menobranchus lateralis*, pouvant atteindre 60 centim. de longueur. Son corps est arrondi sur le dos, épais et allongé, la tête pointue en avant est arrondie en arrière et nettement distincte du tronc, la queue courte et fortement comprimée et tranchante, les membres sont courts, les doigts libres au nombre de 4 ; la peau est lisse avec un pli gulaire bien distinct, la couleur générale est d'un gris brunâtre, tacheté de noir avec quelques marbrures sombres, une bande noirâtre règne le long des flancs, le ventre est couleur de chair. Cette forme habite les grands lacs à l'E. des Etats-Unis; on la retrouve dans l'Ohio et le Canada, près Montréal plus particulièrement. Ses mœurs sont à peu près inconnues. Rochbr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, éd. fr., *Batraciens*.

MENOCHIUS (Giacomo), jurisconsulte italien, né à Pavie en 1532, mort à Pavie le 10 août 1607. Il a été professeur de droit à Mondovi, à Pise, à Pavie, puis à Padoue où il resta vingt-trois ans. Philippe II, roi d'Espagne, le nomma conseiller et président au conseil de Milan. On cite de lui : *De Possessione commentaria* (Cologne, 1587, in-fol.; Lyon, 1629, in-8) ; *De Arbitrariis judicum quœstionibus* (Lyon, 1605, in-8); *De Prœsumptionibus conjecturis, signis et indiciis* (Genève, 1676, 1724, in-fol.).

Bibl.: Allard, *Histoire de la justice criminelle au* XVI*e siècle;* Gand, 1868, pp. 435-443.

MÉNOCHIUS (Jean-Etienne), jésuite, né à Pavie en 1576, mort en 1655. Entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de dix-huit ans, il y devint successivement recteur des collèges de Modène et de Rome, provincial du Milanais et des Etats vénitiens, enfin assistant du supérieur général. Œuvres principales : *Hieropoliticon sive Institutiones politicœ e Scripturis depromptœ* (Lyon, 1627, in-8) ; *Brevis expositio sensus litteralis totius Scripturœ* (Cologne, 1630, 2 vol. in-fol.) ; *Storie tessute di varie eruditione sacra, morale e profana* (Rome, 1646-54, 6 vol. in-4) ; *De Republica Hebrœorum* (Paris, 1648-52, in-fol.); *De Œconomia christiana* (Venise, 1656, in-4) ; *Storia miscellana sacra* (Venise, 1658).

MÉNODORE, sculpteur grec, qui vivait au temps de Néron. Il avait exécuté pour la ville de Thespies une copie d'après un fameux *Eros de Praxitèle*, enlevé de Thespies, porté à Rome pour la seconde fois par ordre de Néron, et détruit dans l'incendie de la ville. Ménodore s'était adonné surtout aux statues d'athlètes, de guerriers, de chasseurs et de sacrificateurs (Paus., IX, 27, 4; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 91). André Baudrillart.

MÉNODOTE de Nicomédie, philosophe grec de l'école sceptique, qui vécut probablement vers 150 ap. J.-C. Comme beaucoup de sceptiques, il fut en même temps médecin de l'école empirique. Il avait écrit plusieurs ouvrages dont l'un, composé de onze livres, était une réfutation vive et passionnée des théories d'Asclépiade. Il fut un personnage assez considérable pour que Galien ait écrit contre lui deux livres. Galien d'ailleurs a pour lui peu d'estime; il lui reproche de ne voir dans la médecine qu'un moyen d'arriver à la fortune ou à la gloire, et de prodiguer les insultes à ses adversaires, aboyant comme un chien ou injuriant comme un bouffon. Ce qui fait l'intérêt particulier de ce philosophe médecin, c'est qu'il est peut-être de tous les anciens celui qui a eu l'idée la plus nette de ce que devait être la méthode expérimentale. Véritable précurseur de Bacon, il montre comment il faut compléter la simple observation par l'observation imitative, c.-à-d. par l'expérimentation, et ne pas tenir compte seulement des cas favorables. Tout en restant fidèle à son point de vue purement empirique et en introduisant dans le langage une précision inconnue jusqu'à lui, il fait une véritable théorie de l'induction, qu'on a essayé de reconstituer d'après un écrit de Galien, le *De Subfiguratione empirica*, dont nous ne possédons qu'une traduction latine. V. Br.

Bibl. : V. Brochard, *les Sceptiques grecs ;* Paris, 1867, p. 365.

MENODUS (Paléont.). Genre de Mammifères Ongulés fossiles créé par Pomel (1848), pour des débris trouvés en Europe et qui est synonyme de *Brontotherium* (V. ce mot). Le *Leptodon grœcus* (Gaudry), du miocène supérieur de Pikermi, en Grèce, paraît appartenir à la même famille. E. Trouessart.

MENŒCHME, sculpteur grec du commencement du Ve siècle au. J.-C. Il était de Naupacte et avait fait pour cette ville, en collaboration avec Soïdas, une statue chryséléphantine d'*Artémis Laphria* en chasseresse. Cette statue fut donnée par Auguste aux habitants de Patras. Pline et

d'autres auteurs citent un Menœchme, de Sicyone, qui avait exécuté un *Veau sacrifié*, qui ployait le genou et baissait la tête. Ce Menœchme avait, disent-ils, écrit sur son art.

BIBL. : OVERBECK, *Schriftquellen*, nos 479 et 1583. — BRUNN, *Gesch. der griech. Künstler*, t. I, pp. 112, 121, 418.

MÉNOIRE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argental; 213 hab.

MÉNOLOGE (V. MARTYROLOGE).

MENOMBLET. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie; 1,190 hab.

MENOMINEE. Rivière des Etats-Unis, tributaire du lac Michigan, qui sépare les Etats de Visconsin et Michigan. 280 kil. d'un cours obstrué par les rapides.

MENON. Rivière de France (V. DRÔME, t. XIV, p. 1122).

MENON, gastronome français de la seconde partie du XVIIIe siècle. Ses ouvrages ont gardé une véritable réputation. On cite : *Nouveau Traité de la cuisine* (1739) ; *la Cuisinière bourgeoise* (1746), qui a été constamment rééditée et contrefaite ; *les Soupers de la Cour* (1755) ; *Traité historique et pratique de la cuisine* (1758) ; *la Science du maître d'hôtel confiseur* (1768), etc.

MENON DE TURBILLY (Louis-François-Henri, marquis de), agronome français, né près de La Flèche en 1712, mort en 1776. Il servit d'abord dans la cavalerie, mais en 1737, quitta le régiment pour venir cultiver ses terres de Villiers-Charlemagne, en Anjou. La misère de Villiers était extrême à cette époque : il défricha, cultiva sa commune qui devint très prospère. En 1760, il publia un *Mémoire sur les Défrichements* qui eut le plus grand succès. Le contrôleur général Bertin envoya un abrégé de cet ouvrage, intitulé *Pratique des Défrichements*, aux intendants de province.

MENONCOURT. Com. du territoire de Belfort, cant. de Fontaine; 277 hab.

MÉNONVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel-en-Bray; 235 hab.

MÉNOPAUSE. Cessation de la fonction menstruelle chez la femme (V. MENSTRUATION). Cette cessation apparaît, en moyenne, sous notre climat, entre quarante et cinquante-cinq ans, mais de nombreuses circonstances peuvent faire varier l'apparition de ce phénomène, la race, le climat, les maladies de l'ovaire, etc. En général, l'époque de la ménopause est en rapport avec celle de l'apparition des règles, la durée de la fonction menstruelle étant en moyenne chez la femme de vingt-neuf à trente et un ans. C'est ainsi que les femmes réglées de très bonne heure, vers dix ans, par exemple, comme le fait s'observe fréquemment aux Indes, voient la ménopause survenir, en général, avant la quarantaine. D'autre part, des femmes réglées tardivement, vers vingt ans, ainsi qu'on en voit des exemples dans nos campagnes, sont encore réglées jusqu'à cinquante ans et au delà.— La ménopause n'est donc pas une maladie, mais un phénomène d'ordre aussi physiologique que la puberté. Néanmoins, son apparition est presque toujours accompagnée de troubles souvent légers, quelquefois plus graves, qui la font redouter de beaucoup de femmes, d'où le nom d'« âge critique » donné habituellement à cette période, non sans raison d'ailleurs, si le mot *critique* indique, en conformité avec son sens littéral, la séparation de deux périodes bien distinctes de la vie physiologique de la femme. La femme, après la ménopause, devient en effet un être tout différent de ce qu'elle fut dans sa période d'activité génitale ; même au point de vue extérieur, elle perd la plupart des attributs de son sexe et son aspect tend peu à peu à se rapprocher de celui de l'homme. Souvent, la voix devient plus grave : des poils apparaissent sur le visage, les seins se flétrissent, la vulve prend une teinte violacée et se rétrécit. Du côté des organes génitaux internes, la transformation est plus complète encore : l'utérus s'atrophie graduellement, le col disparaît presque complètement, l'ovaire se réduit peu à peu au volume d'un haricot et prend un aspect ridé tout à fait spécial. Du côté du système nerveux, des modifications importantes se montrent également : les goûts changent, certaines affections nerveuses antérieures s'aggravent, etc. Enfin, du côté de la peau, on voit se développer certains états particuliers en rapport, le plus souvent, avec des troubles de nutrition de celle-ci, tels que l'eczéma, l'ulcère variqueux, la couperose ou acné rosacea du visage. — Cette disparition de la sexualité de la femme s'accomplit dans des conditions assez variables, comme nous l'avons dit ; chez quelques privilégiées, les règles, normales jusque-là, cessent un jour d'apparaître à leur époque habituelle et ne reparaissent plus jamais ; tout se borne là. Beaucoup plus souvent, les choses traînent en longueur : les règles cessent une fois, reparaissent pendant une période ou deux, disparaissent à nouveau pour un laps de temps plus considérable, reparaissent une dernière fois à l'état d'écoulement insignifiant et cessent désormais tout à fait ; ce sont là des faits normaux. Il est presque normal encore de voir survenir à ce moment des troubles divers, d'ordre congestif, dus à la rupture de l'équilibre circulatoire dans un organisme accoutumé depuis trente ans à la spoliation sanguine mensuelle. Des bouffées de chaleur, des vertiges, des palpitations, des migraines insupportables, voire même des troubles oculaires, l'apparition d'hémorroïdes, l'aggravation de varices pré-existantes sont aussi des phénomènes communs de l'*âge critique*, qui disparaissent d'ailleurs, au bout d'un temps variable, en même temps que la cessation du flux menstruel devient définitive ; des purgations fréquentes, l'exercice, le massage et surtout l'hydrothérapie, exceptionnellement même la saignée, suffisent habituellement à conjurer tous ces malaises, quand ils ne dépassent pas les limites ordinaires. Il est à remarquer d'ailleurs que la ménopause *artificielle*, prématurée, amenée par l'ovariotomie double, souvent dans l'âge adulte de la femme, amène les mêmes troubles à un degré au moins égal d'intensité et justiciables des mêmes moyens ; dernièrement Landau, Orth, etc., ont proposé d'y remédier, dans un cas comme dans l'autre, par l'injection de fragments de tissu ovarien emprunté aux animaux ; on a obtenu ainsi une amélioration réelle, mais passagère.— Les hémorragies plus ou moins violentes, apparaissant soit à l'époque, soit dans l'intervalle des règles, constituent par contre un symptôme sérieux qui devra attirer l'attention sur une aggravation possible à ce moment d'une métrite antérieure non guérie, ou sur l'apparition d'une tumeur de nature cancéreuse ou sarcomateuse. D'une façon générale, les hémorragies se montrant chez la femme qui n'est plus réglée depuis un certain temps doivent toujours être regardées comme suspectes et motiver la recherche soigneuse du cancer ou du fibrome, plus souvent du premier. Les fibromes, en effet, se développent rarement après la ménopause, et ceux qui avaient pris naissance avant cette période sont assez souvent arrêtés par elle dans leur évolution et entraînés avec l'atrophie de l'utérus ; ce fait est cependant loin d'être une règle absolue, et les exemples contraires de recrudescence des fibromes à l'âge critique ne sont malheureusement pas rares. Pour certaines femmes, l'âge critique, comme certains traumatismes ou certaines affections générales, est un prétexte pour l'explosion d'une diathèse qui a pu rester latente jusque-là. Tel est le cas pour la goutte, l'herpétisme et surtout les troubles psychiques. Ceux-ci peuvent se borner à un simple changement d'humeur, surprenant habituellement l'entourage : la femme devient fantasque, capricieuse, passe inopinément de la mélancolie sans cause à la joie enfantine, parfois même révèle des penchants tout nouveaux, en complète contradiction avec ses habitudes antérieures et son éducation ; certaines sont en proie à de véritables accès de folie érotique qui les conduisent aux pires inconséquences ; d'autres aboutissent à la folie religieuse, le plus souvent en passant par la période précédente ; quelques-unes enfin tombent dans le délire maniaque caractérisé, c.-à-d. la folie, malheureusement définitive. Ces derniers cas sont, en somme, très rares. Le meilleur préservatif à leur opposer consiste dans les déri-

vatifs moraux recommandés au début de tous les troubles psychiques de ce genre : voyages, changement de milieu, cure thermale, etc. Dr R. Blondel.

MÉNOPHANTOS, sculpteur grec, auteur d'une statue d'*Aphrodite*, copiée d'après un original d'*Alexandria Troas*, en Asie Mineure. Cette copie, trouvée à Rome et actuellement au palais Chigi, est dans l'attitude de la Vénus de Médicis. Elle porte l'inscription : 'Απὸ τῆς ἐν Τρωάδι 'Αφροδίτης Μηνόφαντος ἐποίει. Le Louvre possède une statue semblable. André Baudrillart.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, t. I, p. 610, 1re éd. — Müller-Wieseler, *Denkmæler*, t. II, pl. 25. 275. — Foggini, *Museo Capitolino*, t. IV, p. 352.

MENOPOMA (Erpét.). Genre de Batraciens Urodèles, de la famille des *Salamandridæ*, ayant pour caractères un corps allongé, des yeux bien apparents, des pieds développés, un orifice de chaque côté du cou, des mâchoires armées de fortes dents et de plus une rangée de dents sur le devant du palais. Le type est un animal d'une longueur de 45 à 50 centim., d'un bleu noirâtre, propre aux rivières et aux grands lacs de l'Amérique. Rochbr.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Herp. gén.*

MÉNORRHAGIE (Pathol.). Exagération du flux menstruel (V. Menstruation). Quand la quantité de sang émise à l'époque des règles dépasse comme *durée* ou comme *quantité* les proportions habituelles, il y a ménorrhagie. Ce fait est habituellement l'indice d'une métrite à son début ; si l'utérus est sain, il faut rechercher la cause de l'hémorrhagie dans le développement d'un fibrome ou d'un polype. Plus rarement, ce signe se montre en l'absence de toute lésion interne et, dans ce cas, c'est dans les troubles de la fonction ovarienne qu'il faut en rechercher l'origine, soit qu'il s'agisse d'une dégénérescence kystique de l'ovaire, soit plutôt que l'état général, troublé par un état dyscrasique tel que l'*hémophilie* (V. ce mot) ou l'anémie, influe sur le mécanisme de la perte menstruelle. Quelquefois enfin la ménorrhagie se produit au cours d'affections cardiaques. Le traitement est celui de la cause : localement, si la perte de sang est inquiétante, on emploiera les injections vaginales et les lavements d'eau à 48° ; à l'intérieur, on donnera l'*hydrastis canadensis* (extr. fluide, 50 à 100 gouttes) ou la teinture d'ergot (1 à 2 gr.). Dr R. Blondel.

MENOT (Michel), célèbre prédicateur français, né en 1440, mort à Paris en 1518. Ses sermons macaroniques, mélange de latin barbare, de français burlesque plein de trivialités, lui valurent une grande réputation. Claude Chevalier en imagina quelques-uns sous le titre : *Sermones quadragesimales olim Turonis declanati* (1519 et 1525). Henri Estienne a cité plusieurs passages de Menot pour montrer le mauvais goût et l'ignorance des prêtres de son époque.

MENOTEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort ; 450 hab.

MENOTHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles qui se rapproche par ses caractères des *Lémuriens* (V. ce mot). Ce genre, créé par Cope, est synonyme de *Laopithecus* (Marsh) et se trouve dans le miocène inférieur des Etats-Unis (Nebraska). Le *M. robustum* avait la taille d'un Coati ou d'un Chat. E. Trouessart.

MENOTTI (Ciro), patriote italien, exécuté à Modène le 26 mai 1831. Emprisonné en 1821, mais bientôt relâché, Menotti était le chef des libéraux modénais qui conspiraient, vers 1830, pour l'affranchissement de l'Italie. Bien qu'il connût la scélératesse de François IV, il se laissa circonvenir par le duc de Modène et conclut un accord secret avec lui, pensant que son ambition effrénée pourrait servir la révolution et réaliser l'unité italienne. Mais, l'Autriche ayant eu vent des manœuvres du duc, celui-ci se crut trahi par Louis-Philippe, dont on lui avait fait peut-être espérer l'appui. Il voulut alors arrêter le mouvement. Sur la réponse qu'il était trop tard, il fit signer à Menotti et signa lui-même un acte par lequel ils se promettaient réciproquement la vie sauve. Cependant, le 3 févr. 1831, François IV lui-même, à la tête d'un bataillon d'infanterie et avec du canon, cerna la maison de Menotti. Après une lutte de plusieurs heures, Menotti, blessé, fut pris avec tous ses compagnons. Le 5, le duc, effrayé des démonstrations menaçantes du peuple, s'enfuit à Mantoue, emmenant comme otage Menotti chargé de chaînes. Ramené à Modène par les Autrichiens (9 mars), il fit pendre Menotti, le 26 mai, pour ensevelir avec lui le secret de leurs accords (V. François IV, duc de Modène). F. H.

MENOU. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy ; 914 hab.

MENOU (Jacques-François, baron de), général français, né à Boussay (Indre-et-Loire) le 3 sept. 1750, mort à la villa Arneso, près de Venise (Italie) le 13 août 1810. Volontaire en 1770, sous-lieutenant en 1770, capitaine en 1774, il devint colonel le 16 nov. 1788. Député de la noblesse du bailliage de Touraine aux Etats généraux le 29 mars 1789, il se fit remarquer par ses principes libéraux et s'occupa surtout des questions militaires. Administrateur d'Indre-et-Loire le 6 sept. 1791, colonel du 12e chasseurs à cheval le 21 oct. suivant, il fut promu maréchal de camp le 8 mai 1792 et appelé au commandement du camp de Soissons (17 juil.) et à celui de la division militaire de Paris (12 août). Il servit en Vendée et devint divisionnaire le 15 mai 1793. Battu par les rebelles à la prise de Saumur le 10 juin et blessé de trois coups de feu, il fut dénoncé par Marat (18 juin) et mandé à Paris (12 sept. 1793). Général en chef de l'armée de l'intérieur le 12 juil. 1795, il fut destitué le 13 vendémiaire an IV (5 oct. 1795) et remplacé par Bonaparte. Décrété d'accusation le 22 oct., il fut acquitté le 27 et réformé l'année suivante (12 mai 1797). Mis à la tête d'une division de l'armée d'Egypte (6 mai 1798), il fut blessé à l'assaut d'Alexandrie (2 juil.), se convertit à l'islamisme après son mariage avec une riche Egyptienne et prit le prénom d'Abdallah. Après l'assassinat de Kleber, Menou reçut, le 15 juin 1800, en sa qualité de plus ancien divisionnaire, le commandement de l'armée qui lui fut confirmé le 6 sept. Il livra aux Anglais, le 21 mars 1801, la bataille d'Alexandrie et la perdit ; il dut capituler le 2 sept. 1801. Rentré en France, il devint membre du Tribunat (17 mai 1802), administrateur général du Piémont (1er déc. 1802), gouverneur général de la Toscane (17 mai 1808) et de Venise (28 sept. 1809). Etienne Charavay.

MENOUFIEH. Province (moudiriat) d'Egypte, à la pointe du Delta, dans l'angle formé par la bifurcation des branches de Damiette et de Rosette, 1,666 kil. q. ; 646,000 hab. Ch.-l. Chibin-el-Kom. 5 districts : Achmoun, Milik, Menouf, Soubkeh, Tala.

Le canal de *Menoufieh* commence à la bifurcation, traverse l'île de Chalanganeh et rejoint le Bahr-el-Farounièh, près de la branche de Damiette. Entrepris en 1847 pour régulariser le régime des eaux du delta, ses ouvrages complémentaires n'ont pas été achevés, et le barrage qui l'alimente s'est détérioré.

MÉNOUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 78 hab.

MENOUX. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Argenton-sur-Creuse ; 703 hab.

MENOUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance ; 452 hab. Carrières de pierre. Découverte de bas-reliefs, de sarcophages, d'armes et de poteries antiques. Eglise gothique (chaire et retable anciens). La seigneurie appartenait aux de Raigecourt à la fin du siècle dernier. L-x.

MENOUX (Joseph de), jésuite français, né à Besançon le 14 oct. 1695, mort à Nancy le 6 févr. 1766. Nommé prédicateur ordinaire du roi Stanislas, il passait pour un homme intrigant, ami utile et ennemi redoutable. Voltaire, tout en le traitant de « faux frère », soignait ses relations avec lui. Le meilleur ouvrage de Menoux est intitulé : *Notions philosophiques des vérités fondamentales de la religion* (Nancy, 1758).

MENS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble; 1,706 hab. Ancienne capitale du Trièves. Mens fut pendant les guerres de religion, et surtout après la révocation de l'édit de Nantes, le refuge des protestants, qui forment encore la moitié de sa population. Siège d'un consistoire et d'une école modèle protestante.

MENSA. Tribu musulmane, qui habite au N.-O. de Massaouah, sur les confins de l'Abyssinie et du Soudan égyptien, proximité du pays des Bogos.

MENSA-Mousa I et II, sultans de *Tombouctou* (V. ce mot).

MENSA-Sliman, sultan de *Tombouctou* (V. ce mot).

MENSDORFF-Pouilly (Alexandre, comte de), général et homme d'Etat autrichien, né à Cobourg le 4 août 1813, mort en Bohême le 15 févr. 1871. En 1848, il accompagna en Italie le grand-duc François-Joseph, qui, devenu empereur, le prit parmi ses aides de camp. Nommé major général en 1850, et commissaire de la confédération dans le Holstein jusqu'en 1852, il fut ensuite envoyé extraordinaire à Saint-Pétersbourg jusqu'en 1853. Il prit part avec distinction à la guerre d'Italie. En 1860, il fut envoyé extraordinaire en Suède, au couronnement de Charles XV, puis à Cobourg auprès de la reine Victoria. Il eut de hauts commandements en Serbie, en Galicie, et en 1864, devint ministre de la maison de l'empereur et des affaires étrangères; il eut une réelle responsabilité dans les événements qui amenèrent la guerre de 1866 : il abandonna son portefeuille le 30 oct. de cette année. En 1870, il fut nommé gouverneur de la Bohême.

MENSE ou **MANSE. I. Droit canon.** — Dans le partage des biens entre les évêques et les chapitres, entre les abbés et les religieux (V. Biens du clergé, t. VI, p. 740), on donna le nom de *mense* à la portion des copartageants. Celle des évêques fut appelée *mense épiscopale ;* celle des chapitres, *mense capitulaire;* celle des abbés, *mense abbatiale;* celle des religieux, *mense conventuelle.* Quoique ces menses eussent fini par être distinguées par des partages en bonne forme, elles restaient toujours en même nature de biens, et la solidité subsistait toujours au fond; en sorte que, si l'évêque ou l'abbé voulait aliéner quelque chose de sa mense, il lui fallait le consentement et la participation du chapitre ou des religieux ; réciproquement le consentement de l'évêque ou de l'abbé était nécessaire lorsqu'il s'agissait de l'aliénation de la mense capitulaire ou de la mense conventuelle. — Pour les dispositions qui régissent aujourd'hui la *mense épiscopale*, V. Evêché, t. XVI, p. 881. E.-H. Vollet.

Mense épiscopale (V. Evêché).

II. Droit civil. — Mense curiale. — Biens composant le patrimoine d'une cure ou d'une succursale. Les cures et succursales constituent en effet des personnes morales distinctes des paroisses, et capables d'acquérir et d'aliéner : les biens dont elles sont propriétaires, et qui forment la *mense*, se composent de la jouissance du presbytère et du jardin que les communes sont obligées de fournir, d'après la loi (décr. 30 déc. 1809, art. 92), et des rentes ou biens fonds qui ont pu être légués ou donnés à la cure, ou acquis pour elle à titre onéreux. Quant à la propriété du presbytère et du jardin, elle appartient en principe à la commune ; cependant, dans quelques cas particuliers, elle peut appartenir à la cure elle-même, par exemple si le presbytère a été bâti ou acheté par elle sur un terrain lui appartenant: dans ce cas, le logement du curé et le jardin font partie de la mense curiale et sont soumis à toutes les règles que nous allons résumer. La jouissance de la mense curiale appartient successivement à tous les titulaires de la cure ou succursale : c'est un véritable usufruit régi par le code civil; ainsi le titulaire peut faire des baux à l'amiable pour une période de neuf années au maximum; si la mense comprend des bois, il doit se conformer à l'art. 591 du C. civ. et aux règles établies pour les bois communaux. Il recueille les fruits naturels et industriels par la perception, et les fruits civils jour par jour, comme un usufruitier ordinaire; il a l'exercice des actions relatives aux revenus de la mense, et il peut agir sans aucune autorisation administrative ; quant aux actions qui intéressent les droits financiers de la cure, le titulaire ne peut plaider qu'avec l'autorisation du conseil de préfecture. Une conséquence assez intéressante du droit de propriété qui appartient à la cure, à l'exclusion de la fabrique et de la commune, consiste dans le droit qu'a le titulaire de la mense de s'opposer à tout ce qui serait une atteinte à cette propriété : notamment il aurait le droit d'enlever les drapeaux, illuminations ou autres décorations que le maire aurait fait placer sur la façade du presbytère à l'occasion d'une fête ou d'une cérémonie civile, dans le cas où le presbytère appartient à la cure. Dans le cas contraire, il a été jugé à diverses reprises que le curé ou desservant n'aurait pas le même droit, l'apposition de ces décorations ne portant aucune atteinte au droit d'usufruit *sui generis* dont il est investi sur l'immeuble appartenant à la commune.

Mais le curé ou succursaliste n'a que la simple administration de la mense ; il ne peut ni aliéner, ni hypothéquer, ni grever de droits de servitude les biens qui la composent qu'avec l'agrément du chef de l'Etat ; il doit se munir de la même autorisation pour accepter un legs ou une donation portant sur un immeuble ou sur des biens mobiliers dont la valeur dépasse 300 fr.; au-dessous de ce chiffre, l'autorisation d'accepter est donnée par le préfet; néanmoins, comme le titulaire de la mense peut faire les actes de simple administration, il peut accepter provisoirement le don ou le legs, en attendant l'autorisation administrative.

En principe, le curé ou desservant supporte les mêmes charges qu'un usufruitier ordinaire. De plus, et par dérogation à l'art 605 du C. civ., il doit faire les grosses réparations avec les revenus disponibles de la mense, et, s'il n'existe pas de revenus disponibles, il doit y contribuer pour un tiers avec ses ressources personnelles, les deux autres tiers de la dépense étant payés soit par une aliénation, soit par un prêt sur hypothèque approuvés par le chef de l'Etat. Les mêmes règles s'appliquent pour le payement des frais de justice relatifs aux droits de la mense.

L'usufruit des biens curiaux appartient au titulaire du jour de sa nomination, jusqu'au jour où la cure ou succursale devient vacante. Pendant cette vacance, la mense est administrée, pour le compte de la cure, par le trésorier de la fabrique qui perçoit les revenus et les met en réserve pour subvenir aux grosses réparations. Dès que le successeur est nommé, la gestion du trésorier prend fin, et les revenus appartiennent au nouveau curé ou desservant ainsi qu'il vient d'être dit. Les contestations qui pourraient s'élever sur l'attribution des revenus de la mense pendant la vacance sont de la compétence des conseils de préfecture. Enfin, le décret du 17 nov. 1811 contient des règles particulières sur le partage des revenus, pour le cas où un curé ou desservant est remplacé provisoirement Le remplaçant reçoit une indemnité qui varie suivant que son prédécesseur a été remplacé pour cause de maladie ou pour inconduite. F. Girodon

Bibl. : Législation. — Ducroq, *Cours de droit administratif.* — Dalloz, *Répertoire de Jurisprudence*, vº *Culte* et *Supplément.* — Batbie, *Droit public et administratif.*

MENSEURS ou **MENSORES** (Antiq.).

MENSIGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier; 1,075 hab.

MENSTRUATION. I. Physiologie. — On désigne sous ce nom, chez la femme, un ensemble de phénomènes, analogues, dans leur principe, à ceux que l'on observe chez les femelles des animaux à la période du rut, et dont le plus caractéristique est l'apparition d'un écoulement sanguin par la vulve, se produisant environ toutes les quatre semaines et portant vulgairement le nom de *règles*. En réalité, il se passe à ce moment deux phénomènes distincts, mais certainement corrélatifs l'un de l'autre, bien que les traités spéciaux mentionnent, à titre de curiosités, quelques exceptions à cette relation : ces phénomènes sont, d'une part, *la ponte*

ovarienne, c.-à-d. la mise en liberté d'un ovule, mûr pour la fécondation, et renfermé jusque-là dans les couches superficielles de l'ovaire, à l'intérieur d'une petite poche dite *vésicule de Graaf*, qui se rompt pour la circonstance; — d'autre part, une *congestion* intense de l'ensemble de l'appareil utéro-ovarien, suivie du décollement des couches superficielles de la muqueuse utérine, sous la poussée sanguine qui gonfle cette muqueuse; c'est ce décollement qui ouvre les voies à l'hémorragie utérine, c.-à-d. aux *règles* ou *menstrues*. On admet aujourd'hui que c'est l'irritation causée dans le tissu ovarien par l'arrivée à maturité d'une vésicule de Graaf, dont le volume peut atteindre alors celui d'une grosse noisette, qui met en jeu, par voie réflexe, les plexus ganglionnaires dont dépend la vascularisation de l'appareil utéro-ovarien; la périodicité du phénomène est expliquée en supposant que cette durée de quatre semaines représente le temps nécessaire à la maturation de chaque vésicule. Quoi qu'il en soit, l'ovule mis en liberté passe dans le canal de la trompe et de là dans la cavité utérine par un mécanisme dont nous ne connaissons encore rien de bien positif : les uns admettent avec Haller et Rouget que le pavillon de la trompe vient coiffer l'ovaire à ce moment, grâce à la contraction des fibres musculaires lisses de l'aileron de la trompe, du ligament de l'ovaire et du ligament tubo-ovarique, de façon à empêcher la vésicule qui va se rompre de laisser tomber son ovule ailleurs que dans le canal tubaire; — d'autres acceptent avec Kinskead, Thiry et Mathias Duval que l'ovule, mis en liberté dans le péritoine, suit spontanément, pour gagner l'orifice tubaire, une sorte de rainure formée sur le ligament large par une frange du pavillon, un peu plus longue que les autres et s'étendant de la trompe à l'ovaire, rainure garnie précisément de cils vibratiles. Mais bien des phénomènes restent inexpliqués encore avec ces deux théories, tel le cas célèbre ou Léopold a vu, chez des lapines, un ovule provenant d'un ovaire être recueilli par la trompe opposée, l'auteur ayant préalablement enlevé la trompe d'un côté et l'ovaire de l'autre. Courty cite cinq cas analogues. Il est vrai que Parsenow, sur vingt-cinq lapines traitées de même, n'a pu observer le phénomène une seule fois. — De la trompe à l'utérus, l'ovule chemine entre les replis ciliés du canal tubaire. La progression de l'ovule dans la trompe paraît durer de huit à quinze jours et c'est pendant cette période que le spermatozoïde, s'il arrive à temps, peut féconder l'ovule; il faut toutefois que ce dernier n'ait pas dépassé le tiers de son trajet tubaire, car il paraît établi qu'à partir de ce point, l'ovule s'altère et cesse d'être apte à la fécondation : c'est donc dans le tiers externe de la trompe que celle-ci doit s'accomplir, et les ovules qui parviennent dans la cavité utérine sont donc, ou déjà fécondés, et alors prêts à se greffer sur la muqueuse utérine pour s'y développer, ou non fécondés et déjà en voie de dégénérescence.

Les phénomènes sympathiques, d'ordre congestif, qui se passent dans la cavité utérine parallèlement à la ponte ovarienne, paraissent avoir pour but de préparer à l'ovule fécondé un terrain spécialement favorable à sa transplantation, en lui fournissant une surface épithéliale à son état maximum de vitalité et une vascularisation exceptionnelle très propre à assurer le succès de la greffe. En réalité, chaque menstruation est une sorte de « mise en train » pour la grossesse. Si cette mise en train doit rester sans objet, l'épithélium tombe, et l'hémorrhagie apparaît. La période menstruelle s'annonce, à son début, par des phénomènes généraux variables selon les sujets : bouffées de chaleur au visage, congestions passagères, migraines chez les sujets prédisposés, frissons, douleurs de reins, gonflement et fourmillement des seins, coliques plus ou moins pénibles, troubles de la voix; quelques malades favorisées n'éprouvent aucuns symptômes avant-coureurs, et ce devrait être la règle, car la menstruation n'est pas une maladie mais un état physiologique : toutefois, d'après Charrin, la toxicité du sérum sanguin augmente beaucoup à ce moment. La plupart, moins heureuses, sont sujettes, à ce moment, au retour périodique des phénomènes douloureux signalés plus haut. Souvent un écoulement muqueux précède l'apparition de l'hémorragie véritable et ne se teinte de sang que graduellement. Le sang des règles franchement établies est noir, extrêmement riche en acide carbonique; sa quantité varie entre 100 et 1,500 gr., suivant les individus. Il n'est pas acide, comme l'ont cru longtemps nos pères, et donne un caillot mou : au microscope, on y trouve des débris épithéliaux, résultat de la desquamation de la muqueuse utérine, et de larges cellules plates, attestant la participation des sécrétions vaginales à l'écoulement. Chez quelques personnes, ces fragments sont plus importants et forment de véritables lambeaux membraneux visibles à l'œil nu, conservant même parfois la forme de la cavité utérine dénudée d'un seul coup (*dysménorrhée membraneuse*). Quelques femmes perdent, au milieu de leur sang menstruel, des caillots plus ou moins volumineux, phénomène qui n'a pas, comme indication de maladies utérines, la gravité qu'on lui attribuait autrefois. Les coliques éprouvées par beaucoup de femmes à ce moment ont des caractères variables : chez les unes, elles apparaissent dans la période prodromique et cessent dès que l'écoulement est franchement constitué; chez d'autres, elles ne se montrent que pendant l'écoulement, pour disparaître avec lui; chez certaines femmes, elles restent sourdes, mais continues; chez d'autres, enfin, elles sont intermittentes, passagères et très violentes; quelquefois même, on observe des douleurs analogues à celles des règles, avec ou sans perte sanguine, au milieu de la période qui sépare deux époques (règles intercalaires). Ces dernières variétés doivent faire soupçonner l'existence de troubles ovariens ou utérins.

Au point de vue physiologique, les signes observés du côté des organes génitaux sont, comme nous l'avons dit, ceux d'une vive congestion : la vulve, le vagin prennent une teinte violacée et acquièrent une sensibilité plus grande; l'utérus augmente de volume, dans toutes ses dimensions, de près d'un quart; les lèvres du col s'entrouvent légèrement, sa muqueuse est plus mollement unie aux tissus sous-jacents; les battements des artères utérines deviennent beaucoup plus vifs et se perçoivent très nettement dans les culs-de-sac latéraux. L'ovaire est considérablement augmenté de volume, même en faisant abstraction de la saillie de la vésicule de Graaf : les ligaments larges eux-mêmes et les divers replis qui en dépendent et servent d'union aux différentes parties de l'appareil utéro-ovarien, sont en même temps le siège d'une véritable turgescence, d'autant plus accusée que la disposition des artères de la région (artères *hélicines*) s'y prête admirablement, ce qui a permis à Rouget de considérer cet ensemble vasculaire comme un véritable appareil érectile, entrant en jeu par action réflexe vaso-motrice, soit à l'occasion du coït, soit au début des règles. Mais c'est du côté de la muqueuse utérine que s'accomplissent les modifications les plus importantes et les plus intéressantes. Elle augmente d'épaisseur dans des proportions considérables, devient mamelonnée, œdématiée; les orifices de ses glandes, très agrandis, donnent à sa surface, comme l'a dit Coste, l'aspect d'un crible. Histologiquement, on voit, en effet, ces glandes extrêmements dilatées en longueur comme en largeur; l'aspect est alors très analogue à ce qu'on trouve dans l'inflammation aiguë de la muqueuse (*endométrite*); les espaces lymphatiques sont très agrandis, infiltrés de sérosité, et de nombreuses cellules embryonnaires y font leur apparition, pendant que l'épithélium donne des signes évidents de caducité, sous forme de dégénérescence graisseuse (Léopold). C'est dans ces conditions que la desquamation de cet épithélium supprime la dernière barrière à l'hypérémie de la couche sous-jacente, dont les capillaires se rompent alors en divers points. La source de l'hémorragie menstruelle est donc bien dans les couches profondes, mises à vif, de la muqueuse utérine : certains auteurs ont voulu, cependant, que la muqueuse tubaire, violemment congestionnée, elle aussi, à ce moment, fournisse sa quote-part à l'hémorragie géni-

tale; on y avait même fait entrer le sang émis peut-être au moment de la ponte ovarienne par la brèche faite alors au tissu de l'ovaire : mais ces faits sont loin d'être démontrés, et si l'on a pu trouver, dans les cas de règles brusquement supprimées, du sang accumulé dans les trompes (hémato-salpinx) rien ne prouve qu'il ne s'agisse pas là d'un phénomène de menstruation compensatrice. On désigne, en effet, sous ce nom ou sous celui de *menstruation vicariée*, les hémorragies se produisant par divers organes chez certaines personnes, à l'époque habituelle des règles, lorsque celles-ci, pour une cause ou pour une autre, se trouvent supprimées : c'est ainsi qu'on a vu des hémorragies compensatrices s'établir par les narines, par le rectum, par le mamelon, par le poumon sous forme de crachements de sang, par l'estomac sous forme de vomissements sanguins, etc. Parfois, cette répercussion de la congestion utérine peut se borner à des congestions locales plus ou moins intenses : hémorroïdes, congestion du larynx avec aphonie, congestion céphalique avec migraine, éblouissements, vertiges, etc. Dans des cas rares, chez des sujets prédisposés, la suppression brusque des règles par refroidissement subit, émotion violente, chute, etc., a pu causer des accidents beaucoup plus graves, entraînant même la mort (congestion pulmonaire, anasarque).

La périodicité du retour des règles a, dès longtemps, frappé tous les observateurs; en moyenne, elles apparaissent tous les vingt-huit jours, et, comme cette durée correspond exactement à celle du mois lunaire, c'était plus qu'il n'en fallait autrefois pour attribuer à la lune une influence prépondérante dans la production de ce phénomène. Quelques métaphysiciens sont allés jusqu'à en conclure que le flux sanguin des femmes et les marées de l'Océan se trouvaient ainsi sous la dépendance des mêmes causes, ce qui leur donnait une analogie évidente. De plus, le phénomène des règles empruntait à ses relations lunaires un côté mystique, accru encore de toute l'obscurité qui a plané longtemps sur la physiologie essentielle de la fonction génératrice : le sang des règles passait pour doué des qualités les plus malfaisantes ; les sorcières n'omettaient jamais de le faire figurer dans leurs philtres, et bien des gens croient encore, à notre époque, que la présence d'une femme en période menstruelle suffit à faire cailler le lait, aigrir le vin, tourner les sauces, et autres maléfices non moins graves. La Bible, d'ailleurs, déclarait alors la femme impure pendant sept jours, défendait les rapports conjugaux durant toute cette période et prescrivait une purification au premier retour des règles après les couches. Inutile de dire que ces faits ne résistent pas à l'examen ; tout au plus, les rapports conjugaux, au début de la période des règles, alors que l'exagération momentanée des sécrétions génitales crée un milieu de culture plus favorable aux microbes normaux du vagin, ce qui leur donne une virulence passagère exagérée, ont-ils pu provoquer parfois chez l'homme une urétrite légère, vulgairement *échauffement*. D'ailleurs le chiffre de vingt-huit jours n'a rien de fatidique ; beaucoup de femmes, suivant leur propre expression, *avancent* de deux, trois, quatre, cinq jours ; d'autres *retardent* de la même quantité ; quelques-unes n'ont jamais deux époques successives de même durée ; certaines sont réglées tous les deux mois ; en un mot, toutes les variations individuelles peuvent s'observer à cet égard. — Mêmes variations en ce qui concerne la durée de la période menstruelle ; cette durée, assez difficile à préciser, à quelques heures près, puisque chez beaucoup de femmes l'écoulement menstruel s'établit peu à peu et disparaît de même, est, en moyenne, de quatre jours ; mais quelques femmes ne *voient* que deux jours, un jour, quelques heures même ; d'autres, très bien portantes d'ailleurs, restent réglées durant six jours, huit jours, et la quantité de sang perdue en totalité, et dont la proportion dépend non seulement de la durée, mais surtout de l'abondance de l'écoulement, n'est pas moins variable, comme nous l'avons déjà dit. Toutefois, une hémorragie plus longue et plus abondante que d'ordinaire devra toujours faire penser à une maladie de l'utérus ou des ovaires (V. Ménorrhagie). En dehors de ces causes pathologiques, d'ailleurs, bien des conditions extérieures peuvent faire varier chez la même femme les caractères ordinaires de sa menstruation : une nourriture substantielle, un climat plus chaud, l'exercice physique régulier rendent les règles plus faciles, plus abondantes et plus courtes; la misère, le froid, les émotions, l'inaction, l'embonpoint surtout les rendent plus rares, plus faibles et chez certaines femmes, l'abondance du mucus sécrété à ce moment peut dominer la perte sanguine au point que l'écoulement en paraît à peine teinté de rose. — On trouvera aux mots Puberté et Ménopause les détails relatifs, dans le premier cas, à l'âge et aux conditions de la première apparition des règles, et, dans le second, à tout ce qui concerne l'époque de leur cessation. Disons seulement ici que dans nos climats la femme des villes commence à être réglée vers douze ans et cesse de l'être vers quarante-cinq ; dans les campagnes, la menstruation s'établit entre quinze et vingt ans et peut se prolonger jusqu'à cinquante et cinquante-cinq ans. — Cette période, à peu près fixe, d'environ trente-deux ans, représente donc la durée de la vie sexuelle de la femme, car, ainsi que nous le disions en commençant, l'hémorragie menstruelle et la ponte ovarienne, qui correspond à l'aptitude génératrice, sont deux phénomènes étroitement corrélatifs ; néanmoins, les physiologistes tendent aujourd'hui de plus en plus à considérer ces deux ordres de faits comme simplement parallèles, concomitants, en un mot sans relations absolument nécessaires entre eux. On a cité, en effet, quelques exemples, d'ailleurs assez rares, de femmes n'ayant jamais été réglées et qui cependant sont devenues plusieurs fois enceintes ; on connaît d'autres exemples, plus rares encore, de femmes devenues mères plusieurs années après la ménopause : ce qui prouve que dans ces différents cas, la ponte ovarienne n'en existait pas moins, en l'absence de toute hémorragie menstruelle. En dehors de ces faits exceptionnels, il est impossible cependant de méconnaître le rôle primordial que jouent les fonctions de l'ovaire sur le phénomène de la menstruation ; un seul fait, s'il en était besoin, suffirait à l'établir, c'est qu'après l'ablation complète des deux ovaires, les règles sont radicalement supprimées ; les quelques cas authentiques de persistance des règles après l'ovariotomie double, rapportés jusqu'ici, s'appliquent à des femmes chez lesquelles l'opérateur avait laissé, à son insu, quelque minime parcelle de tissu ovarien. Ajoutons que la date de la première apparition des règles correspond probablement à celle de la maturation du premier follicule de Graaf et que la ménopause, d'autre part, survient le plus souvent au moment où l'ovaire a perdu ses dernières vésicules et passe à l'état de petit corps ridé et fibreux, désormais sans rôle physiologique. Pour les rapports de la menstruation avec la reproduction, V. les art. Aménorrhée, Dysménorrhée, Fécondation, Ménopause, Emménagogue. Dr R. Blondel.

II. Ethnologie. — La première idée qui se présente lorsqu'on étudie la menstruation dans les races humaines, c'est que, ainsi que les autres symptômes de la puberté, elle doit se montrer et disparaître d'autant plus tôt qu'on s'approche davantage des régions tropicales. L'observation la plus superficielle en effet nous a appris qu'en général la précocité est d'autant plus grande et la vie sexuelle d'autant plus hâtive que le climat, toutes choses égales, est plus chaud. Dans le N. de l'Europe, chez les Russes, les Norvégiens, les Danois, les Allemands, les Suédois, l'âge moyen de la première apparition des règles est de seize ans et même de seize ans et demi, alors que dans le N. de l'Afrique, en Egypte, bien des filles sont déjà mères à treize ans. Dans les races blondes septentrionales, la puberté est plus tardive que chez toutes les autres races. C'est incontestable. L'observation exacte offre toutefois bien des difficultés dans une foule de pays où l'état civil repose sur la mémoire plus ou moins fidèle des intéressés et où il n'y a pas de médecins européens à demeure. Et nous

savons que la race même et l'habitat ne sont pas les seules conditions déterminantes dans les premières manifestations de la vie sexuelle. Ainsi il est acquis que les Cambodgiennes, les Annamites vivant sous les tropiques, ne sont pas réglées plus tôt et le sont parfois plus tard (seize ans dix mois) que les blondes norvégiennes. Nous savons aussi que chez les Esquimaux, l'âge de la première menstruation est de quatorze ans, bien que les règles disparaissent pendant les grands froids, alors qu'il est de treize ans trois cent trente et un jours (Cauvin) chez les Hindous, jamais inférieur à douze ans, et quelquefois de dix-huit et vingt ans (rarement sans doute). Cet âge, d'après les données actuelles, paraît être aussi le même (quatorze ans en moyenne et parfois onze), en Angleterre et parmi les nègres de l'Afrique occidentale (Bambaras). D'après 2,750 observations, M. Raseri a établi que dans l'Italie du Sud, la première apparition des règles (quatorze ans dix mois) était un peu plus tardive que dans le Centre (quatorze ans sept mois) et même que dans le Nord. Et, chose aussi intéressante, la croissance y est plus longue, ainsi que la vie sexuelle. Moleschott, dans sa pratique, a rencontré en Italie plus de femmes réglées après cinquante ans qu'en Allemagne. Les filles sont extrêmement précoces en certaines contrées. Oliver a vu à Madagascar des filles réglées à huit, neuf et dix ans et accoucher à treize ans, comme dans l'Afrique du Nord. Il y a dans la science, à titre d'anomalies, des cas de menstruation autrement précoces. Une petite fille, jumelle, née en Suisse d'une femme réglée à dix-huit ans, a été réglée à partir de trois ans. Elle avait dès lors l'apparence d'une fille de douze ans (Lucerne, 1879). Une autre enfant, Anglaise celle-là, a été réglée à partir de quatre ans. Ses seins étaient développés comme à seize ans.

En présence de tous ces faits, au premier abord assez incompréhensibles, il m'a toujours paru que, si on devait faire appel à de nouvelles observations plus complètes, on pouvait aussi reconnaître en toute confiance que la menstruation, comme la puberté même, ne dépendait pas seulement de la race et du climat. Certaines conditions de nutrition peuvent avoir sur elle en de certains cas, une influence prédominante. N'est-il pas frappant, en effet, que les Esquimaudes, relativement si précoces, mangent en abondance des matières très azotées, alors que les Annamites tardives, se nourrissent parcimonieusement de riz? Que l'Anglaise comme la Malgache, précoces aussi toutes deux, ne sont pas végétariennes, et ont en tout cas le même goût pour la viande de bœuf? Que les Italiens du Sud sont bien plus pauvres que ceux du Nord et du Centre ? etc. Ce n'est pas ici le lieu de développer une thèse nouvelle. Mais ce point de vue que je signale devra entrer en ligne dans les recherches à venir. Zaborowski.

MENSULE (Géom.). Instrument de topographie qui ne serait autre que la planchette, d'après la courte indication que nous en donne le dictionnaire de Saverien. Il a été décrit dans sa *Géométrie pratique*, par Daniel Schewenter, qui en attribue l'invention à Prætorius, professeur à Altorp.

MENSURIUS, évêque de Carthage (V. Donatisme).

MENTAGRE (Pathol.) (V. Sycosis et Tricophytie).

MENTALES (Réservations, Réserves, Restrictions). Le jésuite que Pascal met en scène dans ses *Lettres à un provincial* (IXe) les classe parmi les procédés commodes « pour éviter le mensonge, quand on veut faire accroire une chose fausse ». *La doctrine des équivoques* fournit le premier de ces procédés, parce que « il est permis d'user de termes ambigus, en les faisant entendre en un autre sens qu'on ne les entend soi-même (Sanchez, *Opera moralia*, p. 2, liv. III, ch. vi, n. 13). Quand les équivoques ne pourront point servir, on recourra à *la doctrine des restrictions mentales :* « On peut jurer qu'on n'a point fait une chose, quoiqu'on l'ait faite effectivement, en entendant en soi-même qu'on ne l'a point faite en un certain jour ou avant qu'on fût né, ou en en sous-entendant quelque autre circonstance pareille, sans que les paroles dont on se sert aient aucun sens qui le puisse faire connaître ; et cela est fort commode en beaucoup de circonstances, et est toujours très juste quand cela est nécessaire ou utile pour la santé, l'honneur ou le bien (Sanchez, *ibid.*). En effet, suivant le P. Filutius (tr. 25, ch. xi, n. 331), « c'est l'intention qui règle la qualité des actions ». Ce principe offre en outre la commodité d'être dispensé en conscience de tenir certaines paroles qu'on donne : « Les promesses n'obligent point, quand on n'a point l'intention de s'obliger en les faisant. Or il n'arrive guère qu'on ait cette intention, à moins qu'on ne les confirme par serment ou par contrat : De sorte que quand on dit simplement : Je le ferai, on entend qu'on le fera si on ne change point de volonté ; car on ne veut pas se priver par là de sa liberté (Escobar, tr. 3, ex. 3, n. 48). Au mot Mensonge (*Dictionnaire de théologie*), l'abbé Bergier paraît se rapprocher quelque peu de cette casuistique : « Il faut, écrit-il, faire attention que, comme l'on peut mentir par un simple geste, un geste suffit pour dissiper toute l'équivoque ou la duplicité ; qu'ainsi l'on doit être très réservé à soutenir que tel personnage a commis un *mensonge* dans telle circonstance. » E.-H. Vollet.

MENTANA. Bourg d'Italie, prov. de Rome, à 22 kil. N.-E. de cette ville. Garibaldi y fut défait le 3 nov. 1867 par les troupes pontificales et françaises. Le général de Failly, en annonçant sa victoire, se servit de cette expression malheureuse qui lui fut longtemps reprochée : « Les chassepots ont fait merveille. »

MENTAVEI. Archipel de la côte O. de Sumatra. Il comprend 4 grandes et 17 petites îles orientées du N.-O. au S.-E., parallèlement à Sumatra dont elles sont éloignées de 120 à 140 kil. Le canal de Siberout les sépare des îles Batou au N. Elles sont volcaniques, peu élevées, peuplées d'environ 12,000 Malais peu civilisés qui vivent dans des maisons bâties sur pilotis, s'habillent d'écorces d'arbres, s'arment de lances, sabres et flèches empoisonnées, se tatouent, pratiquent le tabou. Elles dépendent nominalement de la résidence de Padang.

MENTCHIKOW (Alexandre-Danilovitch, prince), homme d'État russe, né à Moscou le 6 (16) nov. 1672, mort en Sibérie le 22 oct. (2 nov.) 1729. Fils d'un pâtissier, il fut camarade de jeux de Pierre le Grand pendant son enfance. Pierre le nomma sergent dans le régiment de la garde Préobrajenski ; en 1696 il fit la campagne d'Azow et accompagna ensuite le tsar en Hollande et en Angleterre. Pendant ces voyages, il compléta avec une grande activité son instruction. Entré très avant dans la faveur de son maître qu'il ne quittait pas, il fut chargé de diriger l'éducation de son fils Alexis. Il prit part à la guerre du Nord et s'y signala par des actions d'éclat : la prise de Schlüsselbourg en 1702 lui valut le commandement de la ville ; c'est pendant cette campagne qu'il fit la connaissance de celle qui devait être l'impératrice Catherine Ire et qui n'oublia jamais celui qui avait été l'artisan de sa fortune. L'empereur Léopold Ier nomma Mentchikow comte du Saint-Empire romain, et Pierre le Grand lui accorda le titre de prince après la bataille de Kalisck (30 oct. 1706) où il avait défait les Suédois. En 1709, Mentchikow détruisit en grande partie l'armée suédoise à Poltava et reçut en récompense le bâton de feld-maréchal. En 1710 il s'empara de Riga, en 1711 il occupa la Courlande, en 1712 la Poméranie, en 1713 il prit Stettin. Les années suivantes, Mentchikow profita de ses titres de gouverneur général de Saint-Pétersbourg pour se livrer à des malversations si graves que le tsar le fit mettre en jugement ; mais la faveur de Catherine le sauva. C'est en 1725, après la mort de Pierre le Grand, que Mentchikow fut le plus puissant : il aida grandement Catherine à monter sur le trône ; son orgueil s'accrut démesurément, et il fiança Pierre II, qu'il avait poussé l'impératrice à désigner comme son successeur, avec sa fille. Mais ses ennemis finirent par triompher de lui, et peu après l'avènement au trône de Pierre II (6 mai 1727), on obtint de lui un ukase qui exilait Mentchikow et sa famille en Sibérie, à Beresow, et le

dépouillait de ses biens immenses. Mentchikow supporta avec une admirable fermeté sa disgrâce et mourut d'un épaississement du sang. L'impératrice Anne rappela ses deux enfants de l'exil. Sa fille *Alexandra* épousa le général comte Gustave Biron, frère du duc de Courlande, et mourut à Pétersbourg le 13 oct. 1736. — Son fils, le prince *Alexandre-Alexandrowitch*, né en 1713, fit une carrière militaire, rentra en possession de la fortune de son père, prit part aux campagnes de Turquie et de Suède, devint général en chef et mourut le 27 nov. 1764.

MENTCHIKOW (Alexandre Sergewitch, prince), homme d'Etat russe, arrière-petit-fils du précédent, né en 1789, mort le 2 mai 1869. Il entra d'abord dans l'armée, puis passa dans la diplomatie où il fut attaché à Vienne. Aide de camp de l'empereur Alexandre Ier, il fit les campagnes de 1812 à 1815 auprès de son maître; en 1823, il donna sa démission avec Capo d'Istria, Stroganow, à cause de la non-intervention de la Russie dans les affaires de Grèce. L'empereur Nicolas, monté sur le trône en 1825, envoya Mentchikow comme ambassadeur extraordinaire en Perse, pour proposer au shah une alliance contre la Turquie : ce projet échoua et aboutit à la guerre perso-russe. En 1828, Mentchikow prit part à la campagne contre la Turquie et s'empara d'Anapa (juin 1828). Un peu plus tard, il fut grièvement blessé au siège de Varna. Rétabli, il fut nommé chef de l'état-major de la marine et contribua à la relever. En 1831, il devint gouverneur général de la Finlande; en 1836, fut nommé amiral et prit la direction du département de la marine; mais il reprit bientôt son gouvernement de Finlande et organisa les places fortes russes sur les côtes de ce pays. En mars 1853, l'empereur Nicolas l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Constantinople pour faire reconnaître par la Porte le droit de protectorat de la Russie sur les populations de religion grecque en Turquie : Mentchikow échoua par son arrogance et son mépris de toutes les formes de cour; le 22 mai il quitta Constantinople et fut chargé de la direction de la guerre. La France et l'Angleterre envoyèrent leurs flottes en Orient. Mentchikow perdit en sept. 1854 la bataille de l'Alma, et le 5 nov. celle d'Inkermann. Il dut être remplacé pour la défense de Sébastopol, car il était tombé gravement malade en mars 1855. Le 20 déc. 1855, il fut nommé gouverneur de Cronstadt, mais rappelé en avr. 1856. Mentchikow passait pour avoir beaucoup d'esprit, et l'on cite de lui un grand nombre de traits mordants; il était véritablement la personnification des vieilles prétentions moscovites.

MENTEITH (GRAHAM, comte de) (V. GRAHAM).

MENTEL (Jean), premier imprimeur de Strasbourg, né à Schelestadt en 1410, mort à Strasbourg le 12 déc. 1478. On a quelquefois voulu lui faire honneur de l'invention de l'imprimerie. C'était un enlumineur. A partir de 1447, il paraît s'être occupé exclusivement de typographie. En 1466 l'empereur Frédéric III l'anoblit : il semble que ses premières publications ont été une Bible allemande in-folio et une Bible latine. Son œuvre capitale, c'est la collection des *Specula* de Vincent de Beauvais, en 10 vol. in-fol., terminée le 4 déc. 1473. Il paraît avoir été le premier qui eut l'idée de répandre des prospectus pour annoncer ses publications : on possède deux spécimens de ses annonces, l'une à la Bibliothèque nationale, l'autre à la bibliothèque de Munich.

MENTEL (Jacques), anatomiste français, né à Bussiares, près de Château-Thierry, en 1599, mort à Paris le 26 juil. 1670, était d'une famille d'origine alsacienne (de Schlestadt). Reçu docteur à Paris en 1632, il y devint *professor scholarum* en 1645, puis en 1648 passa à la chaire de chirurgie. Hénault lui attribue la découverte du réservoir du chyle en 1629, mais il abandonna lui-même l'honneur de cette découverte à Pecquet. On lui doit : *Epist. ad Pecquetum de nova illius chyli secedentis a lactibus receptaculis notatione* (Paris, 1651-1654, in-4); *De verâ typographiae origine paraenesis* (Paris, 1650, in-4), ouvrage dans lequel il revendique pour son trisaïeul, Jean *Mentel* (V. ce nom), l'honneur de la découverte de l'imprimerie. Un domestique de son ancêtre, Gensfleisch, aurait livré, à Strasbourg, à Gutenberg, orfèvre, le secret de son maître. Dr L. HN.

MENTELLE (Edme), géographe et historien français, né à Paris le 11 oct. 1730, mort à Paris le 28 déc. 1815. D'abord employé aux finances, il fit des poésies avant de se consacrer à l'étude de la géographie et de l'histoire. Il devint en 1760 professeur de géographie et d'histoire à l'Ecole militaire. En 1794, il eut une chaire à l'Ecole normale et il fut membre de l'Institut dès sa création. Il cessa de professer vers 1810. Ses ouvrages de géographie sont nombreux, mais ils sont peu consultés aujourd'hui, bien qu'ils aient eu quelque valeur dans leur temps.

MENTELLE (François-Simon), ingénieur géographe et explorateur français, né à Paris en 1731 (ou 1732), mort à Cayenne le 21 déc. 1799, frère du précédent. Elève de Buache et de Lalande, il fut quelque temps attaché à l'Observatoire de Paris, où il travailla, sous la direction de C.-F. Cassini, à la *Carte topographique de France*, partit en 1763 avec les premiers colons envoyés en Guyane par Turgot, fut chargé de dresser les plans de la ville nouvelle de Kourou, s'occupa aussi de la construction des abris et put échapper à la terrible épidémie qui sévit bientôt parmi les malheureux émigrants (V. Kourou). Fixé définitivement à Cayenne, il y fit sur la flore et le climat de la colonie, sur les marées, sur l'aiguille aimantée, etc., d'intéressantes observations, conservées en partie dans les *Archives de la marine* et dans le recueil de l'Académie des sciences de Paris (*Sav. étr.*, I, 1805). Il publia aussi un almanach de Cayenne. Entre temps, il se joignit à une expédition contre les nègres marrons et reconnut la position réciproque des sources du Maroni et de l'Oyapock. Il accompagna aussi Malouet dans un voyage à Surinam, dont il dressa la carte. L. S.

BIBL. : NOYER, *Notice sur S. Mentelle*, dans les *Annales marit.*, 1823-27 et 1834.

MENTHE (*Mentha* T.). I. BOTANIQUE. — Genre de Labiées, du groupe des Saturéiées, dont les espèces, assez nombreuses, sont disséminées en Europe, dans l'Amérique et aux Indes orientales. Les Menthes ont le calice campanulé ou tubuleux, à 10 nervures et à 5 dents, égales ou inégales; la corolle presque régulière, à tube inclus, à gorge campanulée, à limbe quadrilobé dont le lobe postérieur ou supérieur, plus large, est presque entier ou émarginé; l'androcée composé de 4 étamines égales, dressées, distantes, à filaments nus et glabres et à anthères formées de 2 loges parallèles; les fruits constituant 4 achaines secs et lisses. Ce sont des plantes herbacées à feuilles opposées, à fleurs groupées en cymes souvent très fournies, disposées à l'aisselle de feuilles florales opposées, de sorte que les deux cymes qui naissent au même niveau forment ensemble une sorte de faux verticille ou un verticillastre. Ces verticillastres sont soit distants et séparés par de grandes feuilles florales, soit rapprochés et placés à l'aisselle de bractées en figurant une sorte d'épi terminal. Les fleurs sont fréquemment dimorphes.

Les espèces de Menthes sont difficiles à distinguer à cause des transitions insensibles qui souvent les séparent et à cause des faciles hybridations. Toutes répandent, lorsqu'on les froisse, une odeur aromatique très pénétrante; aussi, dans les usages, peuvent-elles généralement se remplacer les unes les autres. Les espèces principales sont : *M. sylvestris* L. ou *Menthe sauvage*, très abondante sur le bord des ruisseaux en Europe et en Asie, de saveur légèrement amère; *M. rotundifolia* L. ou *Menthe simple*, *M. des cimetières*, *Menthastre*, de saveur amère, âcre et astringente; *M. viridis* L., de saveur âcre et aromatique; *M. piperita* L. ou *Menthe poivrée*, cultivée dans les jardins de l'Europe, de l'Asie moyenne, des Indes, de l'Egypte et en Amérique, de saveur très aromatique et piquante, l'espèce médicinale par excellence; *M. aquatica* L.

ou *Menthe aquatique*, abondante sur les bords des ruisseaux; *M. arvensis* L., très répandue dans les forêts ombragées et les stations humides de l'Europe et de l'Asie moyenne et septentrionale, qui a comme variétés le *M. sativa* L. et le *M. gentilis* L. ou *Baume des jardins*, *Menthe baume*, *M. des jardins*, *Herbe du cœur*. Ces deux dernières variétés servent non seulement comme plantes médicinales, mais comme condiment et assaisonnement. Toutes les espèces qui précèdent ont le calice



Mentha viridis L.

régulier. Dans une seconde section, où le calice est bilabié, on trouve comme type le *M. Pulegium* L. (*Pulegium vulgare* Mill.) ou *Pouliot vulgaire*, *Menthe pouliot*, d'odeur très pénétrante, de saveur âcre et amère, doué de propriétés emménagogues indiscutables. On rapporte au *M. Pulegium* le γλήχων d'Hippocrate et de Dioscoride, au *M. sativa* le μίνθα d'Hippocrate et de Théophraste, enfin au *M. sylvestris* le σισύμβριον de Théophraste et de Dioscoride.

II. Horticulture. — La Menthe (*Mentha piperita* L.) est souvent cultivée dans les jardins pour son odeur pénétrante. Elle se plaît dans un sol frais, ombragé et vient presque sans soins. On la multiplie au printemps ou en automne de drageons d'une reprise très facile. Elle est cultivée en grand, surtout en Angleterre. L'essence qu'elle renferme est utilisée en confiserie et dans la fabrication des liqueurs. G. B.

III. Thérapeutique. — Les Menthes doivent leurs propriétés particulières à l'huile essentielle qu'elles renferment et dont elles fournissent 2 à 3 °/₀ de leur poids frais, 0,11 à 0,16 de plante sèche. Cette huile, jaunâtre, très aromatique et lævogyre, est composée d'une essence liquide $C^{10}H^{16}$ et d'un camphre cristallisable qui se dépose par le froid, le *menthol*, $C^{10}H^{19}$.OH. Il paraît que l'huile volatile de menthe est d'autant plus estimée que la plante est venue dans une contrée plus froide, ce qui expliquerait la supériorité de l'essence de menthe anglaise sur la nôtre. La Menthe possède des propriétés stimulantes, digestives et carminatives; elle active les contractions de l'intestin, accélère le pouls et produit la diaphorèse. On prescrit surtout l'infusion de menthe poivrée (5 à 10 °/₀), l'hydrolat à la dose de 20 à 100 gr., l'alcoolat du Codex à la dose de 4 à 20 gr., puis le sirop du Codex, les pastilles de menthe anglaise, l'huile essentielle ou essence de menthe anglaise, à la dose de six à douze gouttes dans une potion. Extérieurement, on emploie l'huile essentielle comme rubéfiante et antinévralgique; on utilise en particulier, contre la migraine, les crayons au menthol solide. Dr L. Hn.

MENTHEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 242 hab.

MENTHOL. Form. { Equiv... $C^{20}H^{18}(H^2O^2)$. Atom... $C^{10}H^{19}$.OH. }

L'alcool menthylique ou menthol constitue la partie concrète de l'essence de menthe du Japon; sa composition a été établie par Dumas et sa constitution par Oppenheim. Il se présente en beaux prismes transparents, brillants, semblables à du sulfate de magnésie. Il dévie à gauche le plan de polarisation $\alpha_D = -59°,6$. Traité par le chlorure de zinc, le menthol perd de l'eau et fournit le menthène, $C^{20}H^{18}$, carbure liquide qui bout à 163°. C. M.

MENTHON-Saint-Bernard. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. N. d'Annecy, sur la rive E du lac d'Annecy; 618 hab. Source froide sulfureuse. Établissement de bains. Station d'été très fréquentée. Vestiges romains. Château du xiie siècle avec des additions du xviie. Patrie de saint Bernard de Menthon, fondateur des hospices du Grand et du Petit Saint-Bernard. Menthon était au moyen âge le siège d'une seigneurie qui fut érigée en baronnie par Charles VIII et en marquisat par Louis XII.

MENTHONEZ-en-Bornes. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Cruseilles; 678 hab

MENTHONNEX-sous-Clermont. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Seyssel; 972 hab.

MENTIÈRES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant de Saint-Flour; 228 hab.

MENTO. Famille romaine (V. Julia [*Gens*]).

MENTON. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, sur la Méditerranée; 9,050 hab. Stat. du chem. de fer de Marseille à Vintimille. Petit port de commerce. La baie de Menton, semi-circulaire et atteignant un développement de 8 kil., est limitée à l'E. par les falaises de la Murtola, à l'O. par la colline du cap Martin. La partie occidentale est appelée le golfe de la Paix, à cause de la tranquillité de ses eaux. Menton est surtout remarquable par la douceur de son climat, moins variable que ceux de Cannes ou de Nice. Le thermomètre n'y descend que très rarement au-dessous de zéro, la moyenne hivernale est de 9°,6, la moyenne estivale de 23°,6, celle de l'année atteint 16,°3. La pluie y est très rare (quatre-vingts jours de pluies, pendant quelques heures seulement). La ville, située en partie sur le bord de la mer, en partie sur une colline d'environ 32 m. d'alt., est abritée contre les vents du N. et de l'O. Au printemps seulement les vents d'E. et de S.-O. y soufflent assez fréquemment. Le séjour de Menton est donc très favorable au traitement de la phtisie, des bronchites, catarrhes, etc. Il se fait à Menton un commerce important de citrons (environ 40 millions de fr.) de cédrats, de figues, et d'autres fruits. Les oliviers, que la gelée n'atteint jamais, sont magnifiques et produisent une huile renommée. — Menton n'offre guère d'autre curiosité que quelques restes d'un château fort, rebâti en 1502, une ancienne tour voisine du fort et les vieilles rues de la haute ville. — D'origine féodale, elle joua un certain rôle dans les luttes

des Guelfes et des Gibelins et dans celles des Génois contre la famille de Grimaldi, soutenue par les comtes de Provence. En 1346, Charles Ier, prince de Monaco, l'acheta, et depuis lors elle forma avec Roquebrune, acquise en 1355, une annexe de la principauté. Mais en 1789, Menton demanda une constitution nouvelle, et une convention nationale particulière la proclama ville libre et indépendante comme Monaco. Réunie à la France en 1793, elle retomba en 1814 sous la dépendance des princes de Monaco restaurés. En 1848 enfin, elle se souleva et grâce à l'appui du gouvernement piémontais qui aurait voulu s'en emparer, secoua le joug des princes de Monaco. Un gouvernement provisoire formé à Menton vota même l'annexion de cette commune à la Sardaigne, décision qui fut ratifiée par un plébiscite ; mais la défaite de Novare ne permit pas au gouvernement piémontais de poursuivre l'exécution de ses desseins. Menton n'en resta pas moins occupée par les troupes sardes jusqu'en 1859. Quand le traité de Turin eut été signé (14 mars 1860), Menton fut appelée avec Roquebrune, comme le comté de Nice, à se prononcer sur sa réunion à la France. Sur 695 électeurs inscrits, 639 demandèrent l'annexion et par le traité du 2 févr. 1861, le prince de Monaco céda à la France tous ses droits sur Menton et Roquebrune, moyennant une indemnité de 4 millions. J. Marchand.

Grottes de Menton. — Les célèbres grottes des Baoussé-Roussé, ou *roches rouges*, au nombre de neuf, quoique en territoire italien (V. Italie), sont presque une dépendance de la ville de Menton. A 2 ou 300 m. de notre frontière, sur le rivage, elles ne sont séparées de la mer qu'elles dominent de 27 m. que par une plate-forme de 30 m. de largeur moyenne. Le chemin de fer de Marseille à Naples traverse en tunnel, le massif de calcaire nummulitique, dans lequel elles s'ouvrent. Un certain nombre d'amateurs et de savants y ont pratiqué des fouilles à des époques différentes. Et on les savait depuis longtemps remplies de restes d'industrie humaine et de débris d'animaux, lorsqu'en 1872, M. E. Rivière y découvrit des squelettes humains. L'un de ces squelettes, qui a été transporté à Paris, comme il a été trouvé, et qui figure dans les galeries d'anthropologie du Museum, est bien connu. Les autres sont au nombre de cinq, deux adultes et trois enfants dont deux ont été donnés par M. Rivière aux collections de l'université catholique de Paris. Le nombre seul de ces squelettes réunis suffirait bien à indiquer qu'il y avait eu, non pas enfouissement accidentel, mais inhumation. Tous d'ailleurs étaient dans une position semblable de cadavres étendus soigneusement avec leurs vêtements, leurs ornements, leurs armes mêmes. Vingt-deux canines de cerf et près de deux cents coquilles ornaient la coiffure de l'un des adultes. Des coquilles percées (*nassa neritea*) étaient en très grand nombre fixées à la ceinture. D'une teinte rouge de rouille, ils avaient tous été recouverts d'une couche de peroxyde de fer, dans des conditions et pour un but encore inexpliqués, mais suivant une coutume observée en Angleterre, en Moravie et dans bon nombre de sépultures néolithiques de la Russie méridionale (*Bull. Soc. d'Anthr.*, 1895). Dans les couches au milieu desquelles ils reposaient, M. Rivière a recueilli entre autres restes osseux, ceux de l'ours, du lion, de l'hyène des cavernes et même du rhinocéros tich., tous animaux caractéristiques du quaternaire. Il n'y avait du reste pas de renne. Mais le renne ne s'est pas répandu jusque sur les rives de la Méditerranée. On a donc pu croire que les hommes de Menton appartenaient à notre époque quaternaire du renne, mais à un quaternaire d'un faciès local où le renne était remplacé par le cerf. Ils étaient d'ailleurs profondément enterrés au-dessous de couches de 3, 4 et 8 m., chose difficile à motiver dans le cas d'inhumations récentes. Toutefois, il y avait mélange de mammifères actuels avec les mammifères anciens, et les fouilles ayant été bien menées, ces mélanges ne s'expliquaient que par des remaniements des couches où les cadavres avaient été inhumés, remaniements inévitables dans le cas d'inhumations récentes. L'industrie de ces couches peu caractérisée d'ailleurs et composée d'une immense quantité de petits silex et d'os travaillés, donnait, comparée aux mobiliers funéraires accompagnant les squelettes, des indications du même genre. De là des discussions retentissantes qui ont laissé les palethnologues divisés.

L'une des grottes, *la Barma Grande*, qui fut longue de 28 m., a, sur une partie de son fond, été déblayée méthodiquement par MM. Julien et Bonfils. Au-dessous du dépôt de remplissage, de 3 m., ils ont constaté une succession de foyers, attestant plusieurs époques d'occupation. Et, à travers ces foyers, sur une épaisseur de 4 m., ils ont bien recueilli 75,000 fragments d'os. Au-dessous de ces foyers, alors qu'ils ne trouvaient plus d'outils en os, à une profondeur totale d'environ 8 m., ils sont tombés sur un nouveau squelette, le septième. Trois grands éclats de silex étaient placés l'un sur le sommet de la tête, les deux autres sur les épaules. La tête était recouverte « d'une épaisse calotte d'ocre rouge » et en fait de restes d'animaux, il n'y avait avec lui que des dents de bœuf, de cerf et de chèvre, toutes espèces de notre époque. Cette trouvaille, qui figure au musée de Menton, date de 1884. En févr. 1892, un carrier, qui débitait cette même grotte en pierres à bâtir, y a découvert trois autres squelettes, un homme, une femme et un garçon d'une quinzaine d'années. M. Verneau a assisté au dégagement de ces restes et en a publié une étude. L'homme portait au cou un collier composé de quatorze canines de cerf, ornées de stries sur la couronne ; à la tête d'autres dents de cerf, des vertèbres de poisson et des petites coquilles percées (*nassa neritea*). Il y avait encore : près du cou, d'autres vertèbres de poisson, de jolies pendeloques en os ornées de stries et d'un aspect éburné ; sur le thorax, des ornements semblables ; au niveau de la main gauche, une lame de silex de 23 cent. de long ; au niveau du genou, deux grosses coquilles perforées du genre *Cypræa*. La femme avait aussi une lame de silex à la main gauche et à peu près les mêmes ornements, mais en moins grand nombre. Sa tête était posée sur un fémur de bœuf. Le garçon, dont la tête reposait sur une lame de silex, avait au front les mêmes pendeloques en os que ci-dessus, et sur le crâne des vertèbres de truite et des nasses perforées. Les éléments d'un très joli collier étaient encore en position. Des vertèbres de poisson en formaient les deux premiers rangs, et des nasses perforées en formaient le troisième. Des canines de cerfs coupaient ces trois rangées de distance en distance, par groupes de huit vertèbres et de trois nasses, etc. Comme tous les autres squelettes découverts antérieurement, ceux-ci étaient colorés en rouge, par la couche de peroxyde de fer dont on paraît les avoir recouverts en les inhumant. Ils sont donc bien de la même époque que les précédents, et ils ont appartenu à la même tribu, ayant les mêmes mœurs. Or, de la discussion contradictoire dont leur gisement a été l'objet, il résulte que tous les objets d'industrie, ornements et armes, ensevelis avec eux, ne sont pas de la même époque que les objets d'industrie des couches où on les avait enterrés. Parmi les restes de mammifères trouvés en contact avec eux, il n'y en a d'ailleurs aucun qui appartienne à une espèce quaternaire. Deux cerfs sont abondamment représentés : l'un identique au cerf actuel, l'autre plus grand. M. Piette a donc rapproché leur gisement d'une assise à sépultures toute semblable, avec peroxyde de fer, canines de cerf, poinçons en os, vertèbres de poisson, qui a été observée dans la grotte du Maz d'Azil (Ariège), au-dessus du magdalénien et au-dessous des couches à pierre polie.

Les hommes de Menton étaient d'une taille très élevée. M. Verneau donne environ 2 m. pour l'individu qu'il a étudié, 1m64 pour la femme. Ils étaient très robustes. Leur crâne, beau et capace, est de forme très allongée. Les caractères de la race de Cro-Magnon seraient chez eux prédominants. Zaborowski.

Bibl. : 1° Géographie. — Abel Rendu, *Menton et Monaco*, 1867. — Dr Bottini, *Menton et son climat*, 1863.
2° Anthropologie.— Rivière, *De l'Antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes*; Paris, 1878-88, in-4. — Cartailhac, *la France préhistorique*; Paris, 1889. — Verneau, *Nouvelles Découvertes des squelettes préhistoriques aux Baoussé-Roussé*, dans *l'Anthropologie*, 1892. — G. de Mortillet, d'Ault du Mesnil, Piette, Hervé, *Sépultures des Baoussé-Roussé*, dans *Bullet. de la Soc. d'Anthrop.*, 1892.

MENTON (François), peintre et graveur hollandais, né à Alcmaer en 1530, mort vers 1605. Elève de François de Vriendt, il a surtout fait des portraits. Son meilleur tableau est une *Assomption* dans l'église des jésuites d'Anvers. Ses estampes, qui représentent surtout des sujets religieux, sont très recherchées pour leur finesse.

MENTONNIERE (Archéol.). C'est la partie du casque (salade ou armet) qui protège le menton, et ce terme ne doit s'employer que pour les armets proprement dits et les salades à la bourguignonne; car pour toutes autres défenses de tête, il faut employer l'expression de barbière, de ventaille, de bavière ou de masque (V. Salade). M. M.

MENTOR (Myth. gr.). Fils d'Alkmios, ami d'Ulysse, lequel lui confia en son absence la garde de sa maison et l'éducation de son fils. Athésie prit ses traits pour mener Télémaque à Pylos. Fénelon dans son roman en a fait le type du conseiller précepteur. Dans l'*Odyssée* c'est Mentor qui réconcilie Ulysse et les insurgés d'Ithaque.

MENTOR, ciseleur grec, le plus habile de l'antiquité, suivant Pline (*Hist. nat.*, XXXIII, 154). En effet, les poètes romains le célèbrent à l'envi. Varron se vantait de posséder une figure de bronze exécutée par lui. Ses ouvrages atteignaient à Rome dans les ventes publiques des prix fabuleux. La plupart étaient en argent. Beaucoup étaient consacrés dans les temples. Il y en avait dans le temple de Diane, à Ephèse, et à Rome dans le temple de Jupiter Capitolin. Un vase de Mentor figure parmi les objets des convoitises et des rapines de Verrès (Cic., *Ver.*, IV, 18, 38). Mentor vivait au milieu du ive siècle av. J.-C. Vu la rareté des corps d'argent ciselées qui nous sont parvenues de l'antiquité, il nous est bien difficile de nous faire une idée exacte de ce que pouvait être le talent de Mentor.

Bibl. : Brunn, *Gesch. der griech. Künstler*, t. II, p. 408

MENTOR, général grec (V. Memnon).

MENTOU ou **MONTH** (Mythol. égypt.). Ce dieu, appelé aussi Month-Râ, était le dieu soleil de la ville Hermonthis.



Il est de forme humaine, à tête d'épervier que surmontent le disque et les plumes d'Amon. Il tient en mains le glaive courbe appelé *khopesch* ou la masse d'armes, quelquefois aussi l'arc et les flèches. Il en résulte qu'on a vu en lui un dieu de la guerre, assimilable à l'Arès des Grecs et au Mars des Latins; mais l'adaptation n'est pas exacte. Le panthéon égyptien n'ouvrait pas ses portes à des divinités allégoriques présidant à la guerre, à la chasse, à l'amour, etc.; il n'acceptait que des personnages du drame solaire. Mentou personnifiait en réalité le soleil diurne dans toute la puissance de sa radiation; les armes qu'il porte symbolisent sa force redoutable et fatale aux mauvais principes.

Il avait pour épouse la déesse *Ra-t-taouï*, c.-à-d. le « disque, la lumière féminisée dominant les deux régions », déesse à coiffure hatorienne, appelée *Ritho* par Champollion. Paul Pierret.

MENTQUE-Nord-Bécourt. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 720 hab.

MENTSCHIKOV (V. Mentchikov).

MENTZEL (Christian), botaniste et sinologue allemand, né à Fürstenwald (Brandebourg) le 15 juin 1622, mort à Berlin le 17 janv. 1701. Après divers voyages, en Pologne et dans les îles de la Méditerranée, il fut reçu docteur à Padoue en 1654 et en 1658 devint médecin de l'électeur de Brandebourg qu'il accompagna dans ses campagnes, et prit sa retraite en 1688. Vers la fin de sa vie, il étudia avec Couplet la langue chinoise. La botanique a été sa science de prédilection. — *Catalogus plantarum circa Gedanum* (Dantzig, 1645, in-4); *Lapis Bononiensis in obscuro lucens* (Bielefeld, 1675, in-12); Πίναξ βοτανώνυμος πολύγλωττος καθολικός, *sive Index nominum plantarum multilinguis*, etc. (Berlin, 1682-96, et 1715, in-fol.); *Sylloge minutiarum lexici Latino-Sinico-characteritici ex autoribus et lexicis Chinensium eruta* (Nuremberg, 1685, in-4); *Kurze chinesische Chronologia* (Berlin, 1696, in-4); *Icones arborum, fructuum et herbarum exoticarum* (Leyde, in-4); *Flora Japonica* (2 vol. in-fol., manuscr. à la bibliothèque de Berlin); *Clavis Sinica* et *Historia regum Sinensium* (10 vol. in-fol., également manuscrits); *Dictionarium Sinicum* (9 vol. in-fol). Dr L. Hn.

MENTZELIA (*Mentzelia* L.). Genre de Loasacées-Loasées, voisin des *Loasa* (V. ce mot), dont il se distingue par l'androcée formé ordinairement de pièces nombreuses, sans écailles, avec des staminodes pétaloïdes, filiformes ou nuls. Les Mentzelia sont une trentaine d'herbes ou d'arbrisseaux, à feuilles alternes, propres aux régions chaudes de l'Amérique. On en cultive quelques espèces dans nos jardins botaniques. Le *M. aspera* L., herbe à tiges et à feuilles couvertes de poils terminés par cinq pointes recourbées, disposées en étoile, à fleurs jaunes, à fruits formant de longues capsules cylindriques, uniloculaires, croît spontanément au Mexique et dans les Antilles, où, sous le nom de *Zazal*, il est employé comme un purgatif drastique et utilisé contre la syphilis. Dr L. Hn.

MENU (Econ. dom.) (V. Repas).

MENU vair (Blas.) (V. Vair).

MENU de Chomorceau (Jean-Etienne), littérateur français, né à Villeneuve-sur-Yonne le 23 mai 1724, mort à Villeneuve-sur-Yonne le 30 sept. 1802. Député aux Etats généraux en 1789 par le bailliage de Sens, il présida le premier la Chambre du tiers état. Après la Constituante, il disparut de la vie publique. Il a laissé *Renaud*, poème héroïque imité du Tasse (1784), où il met en scène sa famille; il a publié aussi de nombreuses poésies et laissé inachevé un Dictionnaire de la chevalerie.

MENUCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise; 435 hab. Tuilerie; poterie.

MENUET. I. Danse. — Danse originaire du Poitou qui eut une grande vogue en France, pendant tout le xviiie siècle, au théâtre et dans les salons. Ce n'est qu'à l'époque de la Révolution que le menuet disparut. Son principal caractère était une noble, une élégante simplicité. Il se dansait à deux, et c'était lui qui ouvrait le bal : assez lent, il comportait des mouvements des pieds et des bras très gracieux et un port droit et noble du corps. Compan décrit le menuet dans les détails le plus minutieux : il attribue à Pécourt, l'acteur de l'Opéra, l'ordonnance du menuet; celui-ci aurait changé la forme S qui était sa principale figure en Z; les pas comptés pour figurer cette lettre sont symétriques. Le pas de menuet se compose de quatre pas : « le premier est un demi-coupé du pied droit et un du gauche; un pas marché du pied droit, sur la pointe et les jambes étendues; à la fin de ce pas on laisse doucement poser le talon droit à terre, pour laisser plier le genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche, laquelle passe en avant en faisant un demi-coupé échappé, ce qui est le troisième mouvement de ce pas de menuet et son quatrième pas. » Il y a d'autres pas de menuet : le menuet en arrière, le menuet de côté ou menuet ouvert.

On cite un danseur célèbre, Marcel, qui attachait à cette danse une importance très grande. La légende veut que don Juan d'Autriche soit venu à Paris pour voir Marguerite

de Bourgogne danser un menuet. On cite aussi le menuet que Louis XIV dansa en 1653, sur la musique de Lulli.

II. Musique. — Les airs de menuet sont à trois temps et d'un mouvement modéré, même lent. Le menuet d'Exaudet, regardé comme le chef-d'œuvre du genre, a sauvé de l'oubli le nom de ce musicien : il date du XVIIIe siècle ; son auteur y a adapté des paroles de Favart :

Cet étang
Qui s'étend
Dans la plaine, etc.

Cet air vieillot s'est joué pendant plusieurs générations dans toute la France.

Les airs de Fischer, de Grétry, surtout celui de la *Dansomanie*, ballet de Grardel, sont fameux.

Le menuet, bientôt introduit au théâtre, y est souvent charmant : celui que Mozart a écrit dans le premier final de son *Don Juan* est d'un goût très pur ; celui par lequel débute le cinquième acte des *Huguenots* est des plus brillants. — Les compositeurs de musique instrumentale introduisaient autrefois des menuets, des gavottes, des gigues dans leurs pièces : mais les menuets seuls sont restés. On remarque dans les œuvres de Boccherini qu'ils gardent le mouvement gracieux du menuet dansé. Mais, depuis, les Allemands l'ont modifié en lui donnant une prestesse et une vigueur qui rendent son allure si rapide, que bien que la mesure reste à trois temps, on n'en peut battre qu'un seul. On appelle maintenant *scherzo* le menuet de symphonie ou de quatuor, morceau d'école, d'une harmonie cherchée qui contraste avec le gracieux *andante* qui le précède ou le suit. Le menuet comporte deux parties : la première a trois reprises ; la seconde (appelée trio, car dans le quatuor, le violoncelle n'y concourt pas) n'a que deux reprises. Bach et Haendel ont contribué à ces modifications du menuet ; c'est Haydn qui le premier l'introduisit dans la symphonie et lui donna plus de rapidité et de gaieté ; Mozart y mit de la tendresse délicate ; Beethoven le transforma en scherzo. Ph. BERTHELOT.

BIBL. : COMPAN, *Dictionnaire de danse*, 1787.

MENUISERIE. La menuiserie est l'art de travailler le bois pour la confection des légers ouvrages relatifs à la construction des bâtiments, à celle des véhicules de tout genre et à l'ameublement. Les pièces de bois que l'on travaille sont de plus petites dimensions que celles qui constituent la charpente ; mais elles sont aussi plus délicates et exigent plus de soins de la part de l'ouvrier. La forme des assemblages est à peu près la même dans les deux cas ; mais l'exécution demande plus de précision en menuiserie : les surfaces doivent être dressées aussi parfaitement que possible, de façon que les joints soient à peine apparents. Toutes les parties des pièces qui sont en vue doivent être parfaitement corroyées et même polies. Les bois employés sont donc choisis parmi les meilleures qualités ; ils doivent être exempts de sève et parfaitement secs, qualité absolument nécessaire pour éviter la déformation des ouvrages. Il faut rejeter les bois qui présentent de l'aubier ou d'autres défauts de ce genre. Ce n'est qu'à ces conditions qu'on obtient des objets solides et durables.

Un ouvrage de menuiserie est en général constitué par une sorte de carcasse, appelée bâti ou châssis et formée de pièces solides reproduisant les principales arêtes des surfaces et assemblées à tenon et mortaise ou d'une autre façon. Les jours sont garnis avec des panneaux plans ou courbes cloués sur le bâti ou assemblés dans son épaisseur à rainure et languette. Ces assemblages sont d'ailleurs souvent consolidés à l'aide de petits clous ou de colle forte.

Bien que le bois ait été travaillé par l'homme dès la plus haute antiquité, la menuiserie proprement dite n'a fait son apparition qu'assez tard, lorsque les progrès réalisés peu à peu dans l'outillage ont permis la confection de légers ouvrages avec cette matière. A l'origine, tous les arts relatifs au travail du bois étaient confondus ; les œuvres effectuées étaient naturellement très grossières. Ce n'est guère que vers le XIVe siècle que l'on commence à distinguer en France les charpentiers, qui s'occupent des gros travaux, des *huchiers*, chargés de la confection des ouvrages plus délicats : ces derniers fabriquaient des portes, des sièges, des bahuts et surtout des huches, d'où leur nom. C'est vers le commencement du XVe siècle que cette dernière catégorie d'ouvriers prend le nom d'*huchiers-menuisiers ;* et enfin, à l'époque de la Renaissance, la corporation des menuisiers se sépare complètement de celle des charpentiers. Elle a ses statuts particuliers et ses règlements relatifs au travail sont tout à fait intéressants et montrent quel respect ces ouvriers d'autrefois avaient pour leur art : c'est ainsi que l'usage de la colle était interdit dans les assemblages, et qu'il était défendu d'employer les bois avant un certain nombre d'années parfaitement fixé à partir de la coupe des arbres. Il fallait être réellement artiste pour entrer dans la corporation ; aussi les menuisiers de la Renaissance, grâce à leur originalité et à leur goût remarquable, ont-ils créé un véritable style. Ces traditions sévères de la corporation se sont maintenues assez longtemps et l'imagination artistique des menuisiers se marquait à chaque époque par des caractères particuliers. De nos jours, l'exercice de cette profession demande beaucoup moins d'originalité ; on se contente en grande partie d'imiter ou de combiner les styles anciens ; l'ouvrier doit donc posséder, outre les connaissances pratiques indispensables, des connaissances théoriques relatives aux diverses transformations de son art. De plus, comme dans toutes les branches de l'industrie moderne, il se crée, surtout dans les grandes villes, une série de spécialités et actuellement on distingue plusieurs catégories de menuisiers : 1° Les *menuisiers de bâtiment*, qui se divisent eux-mêmes en deux classes : les *ouvriers d'atelier* qui confectionnent les ouvrages, et les *poseurs* qui vont mettre en place ces derniers. Ces ouvrages relatifs au bâtiment sont groupés en *menuiserie dormante* et en *menuiserie mobile*. La première comprend tous les ouvrages absolument fixes tels que les planchers, les lambris, les cloisons ; la seconde tous les ouvrages fermants ou ouvrants comme les croisées, les portes, les volets, les persiennes. — 2° Les *menuisiers découpeurs*, qui mettent à jour des dessins déterminés devant servir de crêtes ou de bordures, etc. — 3° Les *menuisiers modeleurs*, spécialement chargés de confectionner les modèles en bois nécessaires à la construction des machines et particulièrement destinés à la fabrication des moules pour les pièces obtenues en métal fondu. — 4° Les *menuisiers en voitures*, auxiliaires nécessaires du charron pour la confection des coffres, des banquettes, etc... — 5° Les *menuisiers en meubles*, qui s'occupent particulièrement de la confection des objets mobiliers. — 6° Les *menuisiers mouluriers*, qui fabriquent les moulures à la machine ou à la main. — 7° Les *menuisiers rampistes*, spécialement chargés de la confection et de la pose des rampes d'escaliers. — 8° Les *menuisiers parqueteurs*, qui posent les parquets. — 9° Les *menuisiers raboteurs*, qui, travaillant à genoux, rabotent et replanissent les parquets. Ces diverses catégories n'existent bien entendu, que dans les grandes villes ; dans les centres peu importants et dans les campagnes, le menuisier doit être capable de faire tous les genres de travaux relatifs à son art.

La pratique du métier nécessite une bonne constitution chez l'ouvrier ; le travail est en effet assez pénible : il se fait dans l'atelier toujours debout, et, quand il s'agit de mettre l'ouvrage en place, le menuisier doit souvent prendre des positions fatigantes : il faut se tenir sur des échelles, ou bien accroupi sur le sol, quelquefois même se servir de la main gauche. Au bout d'un certain temps d'exercice, le corps du menuisier subit d'ailleurs quelques petites déformations : c'est ainsi, que ces ouvriers ont presque toujours l'épaule droite plus haute que l'épaule gauche, cela tient au maniement du rabot dont les mouvements doivent avoir parfois une grande amplitude quand il faut dresser une surface assez étendue. L'usage de la varlope a également pour effet d'écarter assez fortement de

l'index le pouce de la main droite. Un bon menuisier doit avoir des connaissances assez approfondies du dessin linéaire et du dessin d'ornement; il doit en effet tracer des lignes et des plans dans des positions déterminées pour la confection des divers ouvrages et savoir les orner convenablement. Aussi il existe de nombreux cours de géométrie descriptive et de dessin à l'usage des apprentis : les écoles professionnelles ou d'apprentissage ont à peu près toutes, en France, une section de menuiserie (V. ECOLES). Parmi les cours les plus fréquentés à Paris, on peut citer les *cours professionnels de dessin et de modelage des ouvriers en bâtiment du dép. de la Seine*. La Société centrale des architectes français s'intéresse particulièrement aux cours de l'école Diderot et donne chaque année une médaille au meilleur élève menuisier. Les salaires sont assez élevés: un bon menuisier gagne ordinairement à Paris de 6 fr. 50 à 7 fr. L'apprenti n'est toutefois pas payé à ses débuts; quand ses connaissances pratiques sont reconnues suffisantes, il commence à gagner de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 par jour. Souvent, à Paris, les ouvriers sont réunis en équipe sous la direction d'un *conducteur*, payé à la journée à raison de 8 fr. en moyenne, ou d'un *marchandeur;* ce dernier travaille aux pièces et, suivant son habileté, peut gagner jusqu'à 10 fr. par jour. Dans les grands établissements, le travail est dirigé par des *débiteurs*, sorte de contremaîtres payés au mois à raison de 180 à 250 fr. et qui tracent le débit du bois d'après les dessins. Enfin certains contremaîtres ont la haute direction d'un atelier, ils établissent les projets, font les métrés et peuvent gagner jusqu'à 350 fr. par mois. Les salaires précédents se rapportent à Paris; en province, ils sont naturellement inférieurs.

Les chambres syndicales patronales sont peu nombreuses; une des plus importantes est celle de Paris : elle a son siège rue de Lutèce, possède une caisse de secours mutuels et organise des cours professionnels; elle compte plus de 200 membres. Les syndicats ouvriers sont fort nombreux; il y en a à peu près dans toutes les villes assez importantes; la chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon compte environ 200 membres. A Paris, il existe également des sociétés coopératives de production ouvrière; elles sont en assez grand nombre. Dans son intéressant ouvrage sur les professions et métiers, M. Jacquemart cite en particulier : *l'Atelier syndical, la Menuiserie, l'Association des ouvriers menuisiers de Paris, l'Espérance du bâtiment, les Parqueteurs de Paris*. Enfin certaines associations existent qui perpétuent, en les modifiant conformément aux usages de l'époque, les traditions de l'ancien compagnonnage et qui ont des lieux de réunion et de réception; on peut citer ainsi : *les Compagnons du devoir, les Compagnons de la liberté, l'Union du tour de France*. S. MOUTOU.

MENUISES (V. CHARCUTERIE, t. X, p. 610).

MÉNURE (Ornith.). Les Ménures ou *Oiseaux-lyres* appartiennent exclusivement à la faune australienne. On en connaît maintenant trois espèces, ou plutôt trois races très voisines l'une de l'autre, savoir : la Ménure superbe (*Menura superba*) décrite en 1802 par Davis, et ayant pour domaine la Nouvelle-Galles du Sud, la Ménure d'Albert (*M. Alberti* Gould) et la Ménure de Victoria (*M. Victoriæ* Gould) découvertes, il y a quelques années, sur les bords de la rivière Richmond et à Port-Philipp. Chez ses oiseaux, qui sont à peu près de la grosseur d'une Poule, mais de formes plus sveltes, la tête est petite et portée sur un cou grêle, le bec allongé, aminci vers la pointe et assez épais à la base où les narines s'ouvrent dans deux fossettes recouvertes par des membranes formant opercules; le tronc repose sur des pattes hautes, mais robustes, dont les doigts sont armés d'ongles recourbés; les ailes sont courtes et arrondies et la queue présente, au moins chez les mâles, une disposition tout à fait extraordinaire et qui a valu aux Ménures le nom sous lequel elles sont vulgairement désignées, l'ensemble de ses rectrices figurant assez bien la lyre des anciens Grecs. Les bois de l'instrument sont représentés par deux longues pennes, gracieusement recourbés en S, dont les barbes externes sont très courtes, les barbes internes longues et serrées; au milieu d'elles se trouvent deux autres pennes, infléchies en sens inverse, et dans l'intervalle, de chaque côté, six plumes à tige grêle et à barbes effilées, simulant les cordes de la lyre. Les femelles n'offrent rien de semblable et ont la queue formée de douze pennes de dimensions et de formes normales.

Les naturalistes ont longtemps hésité sur la place qu'il convient d'assigner aux Ménures dans les classifications ornithologiques. En raison du développement extraordinaire de la queue chez les mâles, ces oiseaux ont été d'abord considérés comme des Gallinacés, comme des sortes de Faisans; plus tard, on ne sait trop pourquoi, on les a rapprochés des Calaos; puis G. Cuvier les a rangés parmi les Passereaux dentirostres, entre les Merles ordinaires, les Cincles ou Merles d'eau et les Martins, et cette manière de voir a été adoptée par Temminck qui a placé les Brèves et les Fourmiliers immédiatement après les Ménures. Ramenés de nouveau parmi les Gallinacés, à côté des Mégapodes, par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, les Oiseaux-lyres en ont été bientôt distraits par le prince Ch. Bonaparte qui a créé pour eux la famille des Ménuridés, intercalée entre les *Timéliidés* asiatiques et les *Fourniers* américains (V. ces mots); enfin, il y a quelques années, dans son cours public au Muséum, M. A. Milne-Edwards a montré que les Ménures étaient de véritables Passereaux et présentaient dans la conformation de leur squelette, des affinités certaines avec les Corvidés. Elles auraient par conséquent aussi des liens de parenté avec les *Paradisiers* (V. ce mot et CORBEAUX).

Les Ménures n'ont cependant ni le costume lugubre des Corbeaux ni la livrée somptueuse des Oiseaux de Paradis; leur plumage d'un brun olivâtre sur les parties supérieures du corps, d'un brun grisâtre sur les parties inférieures est nuancé çà et là de roux, de marron et de fauve et leur queue offre un dessin très agréable à l'œil et formé de taches et de raies noires et rousses. Ce sont des oiseaux farouches et défiants, qui se tiennent ordinairement cachés dans la brousse et qui cherchent leur nourriture sur le sol en grattant la terre et en retournant les feuilles sèches avec leurs pattes pour découvrir des Vers, des Insectes et de petits Mollusques. La rapidité de leur course, la prestesse avec laquelle ils se glissent sous le couvert rend leur capture particulièrement difficile. Cependant on a pu voir à diverses reprises dans les jardins zoologiques de l'Europe des individus vivants de l'espèce la plus anciennement connue, de la Ménure superbe.

Le nid des Ménures est placé tantôt au niveau du sol, tantôt à une assez grande hauteur, sur un rocher ou un tronc d'arbre et affecte la forme d'une hutte arrondie dont les parois sont constituées par des brindilles, des fibres d'Eucalyptus ou de Fougères entrelacées et dont l'intérieur est tapissé avec des plumes ou de la mousse. Dans cet édifice dont l'ouverture est située sur le côté, la femelle couve seule, pendant plusieurs semaines, ses œufs qui sont généralement au nombre de deux et dont la coquille, d'un gris verdâtre, rougeâtre ou noirâtre, est plus ou moins tachetée de brun. Les petits ont d'abord le cou complètement dénudé et la tête, le dos, les ailes et la queue revêtus d'un duvet brunâtre. E. OUSTALET.

BIBL. : LESSON, *Ann. des Sc. nat.*, Ire série, 1825, p. 244, et *Manuel d'ornith.*, 1828, t. II, p. 259. — VIEILLOT, *Galerie des Oiseaux*, p. 192, et *Oiseaux dorés*, pl. 14 et 15. — BENNETT, *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1866, p. 167. — E.-P. RAMSAY, *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1868, p. 49. — J. GOULD *Birds of Australia*, 1840-48, t. III, pl. 14. — HUET, *le Naturaliste*, n° du 1er déc. 1885. — E. OUSTALET, *la Nature*, n° du .

MENUS (V. CHARCUTERIE, t. X, p. 610).

MENUS (Les). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longni; 318 hab.

MENUS-PLAISIRS (Théâtre des). Ce théâtre, situé au n° 14 du boulevard de Strasbourg, est l'un des fruits

du décret impérial de 1864 qui rétablissait la liberté de l'industrie théâtrale. Malgré sa situation en apparence très favorable, le théâtre des Menus-Plaisirs, inauguré en 1866 sous la direction de M. Gaspari, a eu une existence très tourmentée, changeant maintes fois de directeur, transformant incessamment son genre, passant du drame au vaudeville, du vaudeville à l'opérette, de l'opérette à la comédie, sans jamais arriver à prendre rang parmi les entreprises vraiment sérieuses, en dépit des changements de titre qu'il inscrivait à son fronton, s'appelant successivement Théâtre des Menus-Plaisirs (1866), Théâtre des Arts (1874), Opéra-Bouffe (1876), de nouveau Menus-Plaisirs (1877), de nouveau Théâtre des Arts (1879), Comédie-Parisienne (1881), pour redevenir enfin Théâtre des Menus-Plaisirs (1882). Les représentations du *Théâtre-Libre* (V. ce mot), organisées par Antoine, lui ont redonné une vogue momentanée. Quant aux directeurs qui s'y sont succédé, on pourrait presque dire qu'ils sont innombrables. En voici la liste que nous croyons exacte et complète : MM. Gaspari (1866) ; Merklein et Amédée de Jallais (1874) ; Paul Clèves (1875) ; Gardel-Hervé (1876) ; Durécu (1877) ; Wessel (1879) ; Okolowicz (1880) ; Dormeuil père (1881) ; Léon Dormeuil et Philibert Bréban (1882) ; Blandin (1884) ; Louis Derenbourg et Lagoanère (1887) ; Derenbourg, seul (1889) ; Derenbourg et Lagoanère (1890) ; Lagoanère, seul (1891) ; Miran (1893) ; Grisier (1896) ; Monza (1897). Il va sans dire que le personnel artistique changeait à chaque changement de genre. On y a vu, pour le drame, le grand Frédérick Lemaître à ses derniers jours, MM. Taillade, Paul Clèves, Riga, Paul Esquier, Montbars, Mlle Rousseil ; pour le vaudeville et la féerie, MM. Dailly, Guyon, Lanjallais, Deltombe, Daniel Bac, Galabert, Montlouis, Montcavrel, Denizot, Mmes Thérésa, Thierret, Aline Duval, Eudoxie Laurent, Elise Picard, Gabrielle Gautier ; pour la comédie, MM. Saint-Germain, Villeray, Cornaglia, Mmes Céline Chaumont, Gaspari, Bade, Ellen Andrée, Colombier, Van Dyck ; pour l'opérette, MM. Hervé, Jacquin, Piccaluga, Vauthier, Fugère, Germain, Paulus, Fusier, Mmes Lardinois, Judic, Desclauzas, Pierny, Gélabert, Bode, Toudouze, Tusini, etc.

Voici maintenant une liste des principaux ouvrages représentés à ce théâtre : *le Veilleur de nuit*, drame, E. Bauby (1869) ; *Robert Lindert*, drame, Jules Claretie (1869) ; *Malheur aux vaincus*, drame, Théodore Barrière (1870) ; *le Puits qui parle*, féerie, Clairville et Grangé (1871) ; *la Cocotte aux œufs d'or*, féerie, Clairville et Grangé (1872) ; *la Mariée de la rue Saint-Denis*, vaudeville, Clairville et Victor Koning (1873) ; *l'Idole*, drame, Crisafulli et Stapleaux (1874) ; *les Flâneurs de Paris*, vaudeville, Grangé et Emile Abraham (1875) ; *Auguste Manette*, drame, Alexis Bouvier (1875) ; *Riquet à la houppe*, féerie, Léon et Frantz Beauvallet (1875) ; *Estelle et Némorin*, opérette, Hervé (1876) ; *les Menus-Plaisirs de l'année*, revue, Clairville et Ernest Blum (1877) ; *le Petit Ludovic*, comédie, Crisafulli et Victor Bernard (1879) ; *Miss Bébé*, comédie, Kervani (1879) ; *les Petites Lionnes*, comédie, Crisafulli et Sipière (1879) ; *les Boussigneul*, vaudeville, Gaston Marot, Pouillon et Edouard Philippe (1880) ; *Madame Grégoire*, vaudeville, Burani et Ordonneau (1880) ; *Léa*, comédie, Malus (1881) ; *Une Perle*, comédie, Crisafulli et Henri Bocage (1882) ; *les Pommes d'or*, opérette, Edmond Audran (1883) ; *la Champenoise*, vaudeville, Raymond, Burani et Boucheron (1883) ; *Ma femme manque de chic*, vaudeville, W. Busnach et Debrit (1884) ; *Au clair de la lune*, revue, Blondeau et Monréal (1884) ; *l'Homme de Paille*, comédie, Albin Valabrègue (1885) ; *Pêle-mêle-Gazette*, revue, Blondeau et Monréal (1885) ; *les Petites Manœuvres*, vaudeville, Delacour (1886) ; *Volapück-Revue*, Busnach et Vanloo (1886) ; *les Vacances du Mariage*, comédie, Albin Valabrègue et Hennequin (1887) ; *le Tigre de la rue Tronchet*, vaudeville, Pierre Decourcelle (1887) ; *la Belle Sophie*, opérette, Edmond Missa (1888) ; *la Veillée des noces*, opérette, Toulmouche (1888) ; *la Fiancée des Verts-Poteaux*, opérette, Edmond Audran (1888) ; *les Premières Armes de Louis XV*, opérette, Bernicat (1888) ; *l'Etudiant pauvre*, opérette, Millœcker (1889) ; *les Maris sans femmes*, vaudeville, Antony Mars (1889) ; *le Chien de garde*, drame, Jean Richepin (1889) ; *le Fétiche*, opérette, Victor Roger (1890) ; *l'Oncle Célestin*, opérette, Edmond Audran (1891) ; *le Coq*, opérette, Victor Roger (1891) ; *Article de Paris*, opérette, Edmond Audran (1892) ; *Toto*, opérette, Banès (1892) ; *Bacchanale*, opérette, Hervé (1892) ; *Mademoiselle ma femme*, opérette, Toulmouche (1893) ; *les Colles des Femmes*, vaudeville, Adolphe Jaime et Kéroul (1893) ; *la Revue sans-gêne*, Blondeau, Monréal et Delilia (1894) ; *l'Elève du Conservatoire*, opérette, L. de Wenzel (1895), etc. Arthur POUGIN.

MENVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade ; 194 hab.

MENY-PENY (Guillaume), diplomate écossais, né au début du XVe siècle, mort vers 1480. Il vint sans doute en France en 1436 à la suite de Marguerite d'Ecosse, la fille de Jacques II, qui vint épouser le dauphin Louis (Louis XI). Le roi Charles VII le garda et lui confia plusieurs missions : en 1448, en Autriche, pour négocier le mariage entre le duc Sigismond et la princesse Eléonore d'Ecosse ; en 1449, auprès des Anglais ; en 1451, auprès de Jacques II, roi d'Ecosse. Fait prisonnier par les Anglais à la suite d'un naufrage, le roi paya sa rançon. Louis XI l'employa à son tour et, en récompense de ses services, le nomma sénéchal de Saintonge (1473) avec le gouvernement de La Rochelle.

MÉNYANTHE (*Menyanthes* Tourn.). Genre de Gentianacées créé pour une espèce unique, le *M. trifoliata* L. (*M. palustre* Tourn.), qui a pour caractères distinctifs : corolle infundibuliforme et capsule à peine déhiscente, dont les valves portent les placentas sur leur partie moyenne. Connu sous le nom de *Trèfle d'eau*, *Trèfle des marais*, etc. (*Trifolium palustre* des botanistes du XVIe siècle), c'est une herbe vivace, aquatique, à rhizome rampant dans la vase, à branches aériennes annuelles, portant des feuilles alternes à limbe composé-digité et à pétiole dilaté en gaine dans sa portion inférieure. Les fleurs, d'un blanc rosé et très élégantes, sont disposées en grappes. Abondant dans les prairies spongieuses et les marais tourbeux de l'Europe septentrionale et centrale et de l'Amérique du Nord, le Trèfle d'eau présente une saveur amère qui rappelle celle de la gentiane. Les feuilles sont particulièrement usitées comme stomachiques, toniques et fébrifuges. On les administre sous forme de décoction (15 à 30 °/₀₀), de sirop (30 à 100 gr.), de teinture (2 à 4 gr.) ou d'extrait alcoolique (1 à 4 gr. en pilules), dans le scorbut, la scrofule, le rachitisme, les cachexies diverses, certaines maladies cutanées. A haute dose, elles deviennent éméto-cathartiques. Elles entrent dans la composition du sirop antiscorbutique du Codex. On leur a attribué des propriétés emménagogues d'où leur nom de μήνη, lune, ἄνθος, fleur, créé par Théophraste. La racine pulvérisée, mélangée à un peu de farine, sert à faire chez les Lapons, en temps de famine, un mauvais pain. Enfin, dans le N. de la Suède, on emploie quelquefois les feuilles à la place du houblon, dans la fabrication de la bière. Dr L. HN.

MENZALEH. Ville d'Egypte, prov. de Dakahlech, à 47 kil. E.-N.-E. de Mansourah, située sur le Bah Achmoun, canal naturel qui se détache de la branche de Damiette et se perd dans le lac de Menzaleh ; 8,500 hab. La pêche est la principale industrie des habitants.

MENZALEH (Lac). Lac du littoral de la Basse-Egypte, compris entre Damiette et Port-Saïd. Il est séparé de la Méditerranée par une bande de sable étroite. Long de 44 kil., il a à son point le plus large 40 kil., sa profondeur moyenne n'est que de 1 m. et sa superficie, pendant les crues du Nil, de 1,200 kil. q. Très poissonneux, le fermage de sa pêche est une ressource sérieuse ; il est habité par de nombreuses bandes d'oiseaux ; on y recueille des

quantités de sel marin. Il déborde tous les ans, après les crues du Nil, de septembre à février : son eau est douce à cette époque.

Dans l'antiquité, le lac Menzaleh, appelé Taniticus, était moins grand et une partie des terres qu'il recouvre était cultivée ; les trois branches du Nil, nommées Mendésienne, Tanitique et Pelusiaque, fertilisaient les terres et se jetaient dans la mer ; mais ces canaux ont été obstrués, les eaux du Nil ont submergé leurs rives et la mer a fait irruption de son côté.

On parle de construire à travers le lac Menzaleh un canal qui partirait de Damiette pour aboutir à Port-Saïd. Les anciennes cités du littoral du lac ont disparu : Péluse « la ville des boues » n'est plus ; les îles de Tenneh et de Tounah ne présentent que des décombres ; Tânis a laissé quelques ruines de temples sur la rive méridionale de la lagune. — On remarque parmi les indigènes les traces de l'élément sémitique ; selon Mariette, ce sont les descendants presque directs des Hyksos qui ont envahi l'Egypte, il y a quatre mille ans : leur type est celui des statues royales et des têtes de sphinx de Sân.

MENZEL (Charles-Adolphe), historien allemand, né à Grunberg (Basse-Silésie) le 7 déc. 1784, mort à Grunberg le 19 août 1855. Professeur à l'Elisabethanum de Breslau, il a laissé de nombreux ouvrages. Les principaux sont : *Geschichte der Deutschen* (1811-23) ; *Geschichte unsrer Zeit seit dem Tode Friedrichs II* (1824) ; *Neuere Geschichte der Deutschen von der Reformation bis zur Bundes akte* (1826-48, 12 vol.), ouvrage remarquable qui expose l'influence fâcheuse de la religion protestante sur les progrès de la civilisation allemande pendant deux siècles ; *Geschichte Schlesiens* (1807-10) ; *Zwanzig Jahre preussische Geschichte 1786-1806* (1849). On a publié après lui : *Religion und Staats idee in der vorchristlichen Zeit* (1872).

MENZEL (Wolfgang), poète, critique et historien allemand, surnommé par Bœrne *der Franzosenfresser*, le *Gallophobe*, né en Silesie à Waldenburg, mort à Stuttgart le 23 avr. 1873. Il s'était fixé à Stuttgart en 1825, après avoir passé quelques années d'exil politique volontaire en Suisse. Ses histoires politiques ou littéraires : *Geschichte der D. dichtung* (1824-25, 3 vol.) ; *Deutsche Litt.* (1828, 2 vol.) ; *Die D. dichtung* (1858-59, 3 vol.) ; *Die letzten 120 I. der Weltg* (1860, 6 vol.) ; *Allg. Weltg* (1862-72, 18 vol.) ; *Gesch. der Neuzeit 1789-1831* 1877, 13 vol.). Ses *Gesænge der Vœlker* (1850) et tout ce qu'il a écrit, sauf quelques contes délicieux, tels que *Rubezahl* (1829), et *Narcissus* (1830) se ressent de l'indépendance intransigeante de son caractère, de son patriotisme bilieux et de l'esprit agressif qui le porta à attaquer toutes les puissances du jour, politiques ou littéraires, Gœthe, les romantiques et la jeune Allemagne. Caustique, sagace, intrépide, plein de verve, il plaît et il instruit. Ed. Bailly.

MENZEL (Adolphe-Frédéric-Erdmann), peintre et graveur allemand, né à Breslau le 8 déc. 1815. Il suivit les cours de l'Académie des beaux-arts de Berlin où son père avait fondé un atelier de lithographie, mais n'y resta pas longtemps. Il fut son propre maître. Dès 1833 il se fit connaître par une suite de lithographies intitulées *Pérégrinations d'un artiste*, qui attirèrent l'attention des artistes prussiens. En 1837, il donna douze lithographies de l'histoire de Brandebourg. Son premier tableau à l'huile date de 1836 : *les Joueurs d'échecs ;* en 1837, nouveaux tableaux de genre : *la Consultation de droit*, *la Toilette*, *le Moine ;* en 1829 sa manière s'élargit avec *le Jour du jugement*, tableau dramatique et animé.

C'est à cette époque que Menzel trouva sa véritable voie, car c'est à son grand talent de dessinateur qu'il doit surtout l'immense réputation dont il jouit en Allemagne : il publia 400 illustrations pour l'*Histoire de Frédéric le Grand* de Kugler (1839-42). Ces dessins sont remarquables par l'originalité, la vie dramatique, la vérité des attitudes et la scrupuleuse fidélité historique des costumes. Menzel consacra alors son talent à populariser l'histoire de Frédéric le Grand dont il devint pour le public le peintre attitré, et mérita ainsi la reconnaissance de ses compatriotes dont il tentait de relever le moral par la reproduction des scènes héroïques de l'histoire de Prusse. De 1843 à 1849, il composa les 200 illustrations des *Œuvres de Frédéric le Grand*, publiées avec le plus grand luxe par Frédéric-Guillaume IV ; ce bel ouvrage a été réédité en 1886. A la même série se rapportent les 600 illustrations de l'*Armée de Frédéric le Grand en uniformes* (1857). Menzel y consacra quinze ans de sa vie ; cet ouvrage n'a été tiré qu'à trente exemplaires. De la même époque sont les dessins sur bois de *Au temps du roi Frédéric* (1856).

Il illustra de même *les Soldats de Frédéric le Grand* de Lange. Ses tableaux à l'huile sur l'histoire du xviiie siècle sont : *Frédéric II à Sans Souci* (1850) ; *Concert de flutes à Sans Souci* (1852) ; *Frédéric le Grand en voyage* (1854) ; *Frédéric le Grand Hochkirch* (1856) ; *Rencontre de Frédéric le Grand et de Joseph II* (1857). Ces compositions sont caractérisées par une vie et un mouvement réels, ainsi que par le souci minutieux du costume. On reproche cependant à la peinture de Menzel d'être d'un aspect dur et généralement peu harmonieux. Dans une autre série d'œuvres, le peintre a reproduit des scènes du temps de l'empereur Guillaume ; on doit citer surtout : *le Couronnement à Kœnigsberg* (1861-65), une de ses œuvres les plus marquantes ; *Départ du roi Guillaume pour l'armée* (1871) ; *le Souper* (1878) ; *le Cercle de l'empereur Guillaume* (1879).

Ces trois derniers tableaux se ressentent d'un voyage à Paris (1867) qui modifia un peu la manière de Menzel ; il s'occupa de plus en plus de problèmes de la lumière et cerna davantage l'esquisse de ses personnages. Dans cet ordre citons : *un Dimanche aux Tuileries* (1867) ; *un Restaurant de l'Exposition universelle à Paris* (1867) ; *l'Usine* (1875) ; *Une Procession à Hofgastein* (1881) ; *le Marché des légumes à Vérone* (1884). Menzel exécuta à la même époque les illustrations pour la pièce de Kleist : *la Cruche cassée* et plus de 400 gouaches, aquarelles, paysages, intérieurs, études d'animaux, etc.

Menzel est considéré en Allemagne comme le peintre le plus universel du xixe siècle : dans tous les ordres on vante son talent ; c'est un réaliste qui ne pare pas la réalité et voit laid. En avr. 1885, on a ouvert à Paris une exposition spéciale des œuvres de Menzel qui a obtenu du succès. Menzel est depuis 1853 membre de l'Académie des arts de Berlin. Ph. B.

MENZÉLINSK. Ville de Russie, gouv. d'Oufa, sur la Menzela, affluent de l'Ik (bassin du Volga) ; 6,200 hab. Grande foire en janvier. La ville, fondée en 1584, a supporté de nombreux sièges des Nogaïs, des Kirghiz, des Dackhirs et des Cosaques.

MENZIEZIA (*Menziesia* Sm.). Genre d'Ericacées-Rhododendrées, qui, par ses fleurs 4-5-mères, se rapproche des *Erica* (V. ce mot), mais s'en distingue par le fruit septicide. On en connaît sept espèces, des arbustes du Japon et de l'Amérique septentrionale, caractérisés par la corolle courte, les étamines au nombre de 5-10, les anthères déhiscents par des pores ou des fentes courtes, l'ovaire à 4 ou 5 loges. Dr L. Hn.

MENZINI (Benedetto), poète italien, né à Florence le 29 mars 1646, mort à Rome le 7 sept. 1704. D'une très pauvre famille (il était né dans l'une des boutiques qui bordaient alors le Ponte alle Grazie), Menzini ne cessa de mener une existence précaire et besoigneuse, malgré les illustres protections qu'il rencontra, mais qui, par une bizarre fatalité, semblaient lui manquer dès qu'il les avait obtenues. Ordonné prêtre, il alla à Rome et servit sucessivement Christine de Suède et les cardinaux Ragioschi et Albani ; il finit par obtenir un canonicat et une chaire d'éloquence à l'Archiginnasio Romano ; il fut l'un des premiers membres de l'Académie des Arcadiens. Il a beau-

coup écrit, notamment des chansons, des sonnets, des odes, des poésies anacréontiques, un poème sur l'art poétique (en terzines), un autre sur le paradis terrestre et une imitation de l'*Arcadie* de Sannazar (l'*Accademia tusculana*). Mais il est surtout célèbre par ses douze *Satires*, en terzines, assez rarement spirituelles, mais pleines d'une verve populaire souvent puissante, qui ne furent publiées qu'après sa mort (Amsterdam, 1728). C'est une curieuse figure que celle de ce prêtre plébéien qui osa flageller une société cachant ses vices « sous les voiles de la sacristie ». Les œuvres de Menzini ont été publiées à Florence (1731–32, 4 vol.); ses satires ont été souvent réimprimées (Milan, typographie des classiques 1808 et Bibliothèque Sonzogno). A. JEANROY.

BIBL.; J. CARINI, *l'Arcadia*, I, 227 et suiv. — G. MAGRINI, *Studio sec. B. M.*; Naples, 1885.

MENZOCCHI (François), peintre italien, né à Forli vers 1550. Ses débuts furent guidés par Jérôme Genga, qui se l'attacha et en fit son collaborateur dans un grand nombre de travaux. Des fresques, exécutées à Forli, à Urbino, à Pesaro, et surtout à Lorette, dans la célèbre église de Notre-Dame ; des scènes mythologiques, et notamment les épisodes de la légende de Psyché (à Venise), témoignent de l'ingéniosité de son esprit et de l'habileté de sa main. G. C.

MÉO. Tribu de l'Inde septentrionale, dans le Radjpoutana et les provinces d'Agra et de Delhi. Les Méos se disent Radjpouts : ils proviennent plus vraisemblablement d'un croisement des tribus indigènes avec les Minas. Leur nombre dépasse 200,000. Ils sont divisés en 52 clans dont les douze premiers s'appellent Pâl; les quarante inférieurs s'appellent Gôt. Les Méos hindous ont dû être convertis à l'Islam du temps de Mahmoud le Ghaznévide : leurs coutumes tiennent encore des deux cultes.

MÉO. Peuplade de l'Indo-Chine, d'origine chinoise; elle habite deux enclaves au N.-E. de l'Indo-Chine : l'une au N.-E. du Nan-ou, l'autre dans les montagnes de la principauté de Tran-Ninh. On les évalue à 36,000. Ce sont des Chinois, d'une civilisation plus avancée que ceux qui les entoure. Leurs principales cultures sont l'opium, qu'ils fument modérément, le riz, le maïs, le lin, les haricots, les melons.

MÉOBECQ. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Buzançais; 831 hab.

MÉOLANS. Com. du dép. des Basses-Alpes, cant. de Lauzet, arr. de Barcelonnette; 742 hab.

MÉOMA (*Meoma* Gray.) (Zool.). Genre d'Echinodermes, de la classe des Echinides, ordre de Spatangoïdes, famille des Spatangides. Les *Meoma* ont un test en forme de cœur, deux paires de pétales inégaux engagés dans des sillons profonds. La fasciale péripétale est sinueuse, et la fasciale sub-anale plus ou moins incomplète. Ex. : *Meoma ventricosa* Lam., de la mer des Indes.

MÉON. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Beaugé, cant. de Noyant; 506 hab.

MÉON (Dominique-Martin), érudit français, né à Saint-Nicolas-de-Port, près Nancy, le 1er sept. 1748, mort Paris le 5 mai 1829. D'abord conservateur adjoint à la Bibliothèque impériale, il devint conservateur titulaire en 1826. Il a donné des éditions, fort remarquables pour l'époque, d'un certain nombre d'œuvres du moyen âge : *Blasons, poésies des* XVe *et* XVIe *siècles, extraits de différents auteurs imprimés ou manuscrits* (Paris, 1807, in-8); *Fabliaux et contes des poètes français des* XI, XII, XIII, XIV et XVe *siècles, tirés des meilleurs auteurs* (Paris, 1808, 4 vol. in-8), réédition augmentée et améliorée du recueil publié par Barbazan en 1756: cet ouvrage est précédé d'une *Dissertation sur l'origine de la langue françoise... avec un projet de Dictionnaire étymologique*, qui témoigne d'une véritable science de l'ancienne langue et même d'une critique assez éclairée; *le Roman de la Rose* (Paris, 1813, 4 vol. in-8); *Nouveau Recueil de fabliaux et contes inédits des poètes françois des* XII, XIII, XIV *et* XVe *siècles* (Paris, 1823, 2 vol. in-8); *le Roman du Renard* (Paris, 1826, 4 vol. in-8). A. JEANROY.

MÉOTES (Μαιῶται). Nom collectif donné par les Grecs aux peuples situés par delà le Palus Méotis (mer d'Azov). Strabon distingue parmi ces tribus de pêcheurs et d'agriculteurs les Sindi, Dandarii, Toreates, Agri, Arrechi, Tarpetes, Obidiaceni, Sittaceni, Dorci, etc. Ils étaient plus ou moins dépendants de la factorerie du Tanaïs (Don) et du royaume du Bosphore,

MEOTIDE (Palus) (ἡ Μαιῶτις λίμνη). Ancien nom de la mer d'Azov, assimilée par les grecs à un immense marécage, à cause de la faible salure de ses eaux, et regardée à tort comme presque aussi vaste que la mer Noire.

MÉONGE (La). Rivière de France (V. DRÔME, t. XIV, p. 1122).

MÉOUNES. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de La Roquebrussane; 640 hab. Eglise gothique (XVe siècle), avec un maître-autel en marbre surmonté d'un baldaquin soutenu par huit colonnes corinthiennes en marbre et des statues en marbre blanc de saint Omer et de sainte Delphine. L'ancienne chartreuse de Montrieux, d'où provient cet autel était à 1 kil. sur le Gapeau, au milieu d'un site très pittoresque. Il n'en reste que des ruines; mais un nouveau couvent s'est élevé un peu plus loin vers la forêt de Montrieux. J. M.

MÉOUSE (La). Rivière de France (V. CREUSE, t. XIII, p. 344),

MÉPHIBOSETH, fils de Jonathas, fils lui-même de Saül et dernier représentant de la famille de celui-ci, fut interné par David dans son voisinage et sous sa surveillance, à Jérusalem. Son nom doit être corrigé en *Méphibaal* ou *Méribbaal*.

MÉPHISTOPHÉLÈS. Nom du démon dans la légende populaire, adopté, immortalisé, mais revêtu d'un caractère tout nouveau par Gœthe dans son *Faust* (V. ce mot). Ce nom paraît d'abord dans un livre de 1587 sous la forme Mephostophiles.

MEPHITIS. I. MYTHOLOGIE. — Vieille divinité italique des vapeurs malsaines et pestilentielles, vénérée notamment à Ælanum, Cumes, Tibur, Bénévent, Rome (sur l'Esquilin), etc.

II. ZOOLOGIE (V. MOUFFETTE).

MÉPHITISME (Hygiène). Littré définit ainsi le méphitisme : « Viciation de l'air devenu non respirable, quelle que soit du reste sa nature. » Bien qu'aujourd'hui le mot ne soit plus employé (on ne le trouve même pas dans les tables des traités d'hygiène récents), on peut néanmoins rappeler ici les différentes causes qui troublent la composition normale de l'atmosphère et rendent cet air dangereux à respirer.

Dans un espace insuffisamment ventilé, l'entassement d'êtres vivants amène plus ou moins rapidement une aération de l'air : cette modification de l'air tient à plusieurs causes : l'une bien déterminée, facile à calculer même, la production d'acide carbonique et la consommation corrélative d oxygène. Nous savons en effet qu'un adulte au repos exhale 25 litres environ d'acide carbonique par heure, et absorbe un volume d'oxygène légèrement supérieur.

Pettenkofer pose en principe qu'un air renfermant 0,6 °/o d'acide carbonique est déjà suspect et qu'il est réellement vicié à 1 °/o. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'il est irrespirable, car à 10 °/o l'acide carbonique ne paraît pas incommoder le sujet, momentanément du moins.

Mais il faut faire intervenir d'autres causes encore bien mal connues qui contribuent à la viciation de l'air, et qui lui communiquent cette odeur particulière que l'on sent en entrant dans une chambre close où viennent de séjourner un certain nombre d'individus : odeur de chambrée, de salle d'école, etc. Ce sont ces facteurs qui ont été incriminés sous le terme générique de miasme humain, pour expliquer les accidents mortels survenus dans le cas de

prisonniers enfermés en grand nombre dans un espace restreint, mal ventilés, quand les calculs ne permettent pas d'expliquer la mort par asphyxie due à l'acide carbonique en excès : on ne meurt pas avec 25 °/₀ d'acide carbonique. Brown-Sequard et d'Arsonval en 1886 ont cherché à démontrer l'existence de ces substances toxiques produites par l'organisme vivant, ils admettaient l'élimination par le poumon d'un poison volatil. Wurtz signa la même dans l'air expiré le chlorhydrate d'anthropotoxine ; mais ces recherches n'ont pas jusqu'ici été confirmées et le miasme ou le méphitisme humain, les toxines volatiles, pour utiliser un mot moderne, restent encore non démontrées expérimentalement.

Toutes les substances organiques en voie de fermentation engendrent un certain méphitisme. C'est ainsi que l'on désignait autrefois sous le nom de méphitisme animal, les odeurs dégagées par les corps en putréfaction et les auteurs citent de nombreux exemples d'accidents arrivés par le méphitisme animal : tels les étudiants en médecine atteints d'accidents diarrhéiques ou autres après un long séjour dans les salles de dissection (quand les cadavres n'étaient pas traités avec des solutions conservatrices), les accidents éprouvés par les ouvriers et le personnel opérant la translation des victimes de juillet 1830, inhumées sur la place du Louvre. Le cas de Navier est plus étrange, s'il est vrai : deux bières s'étant ouvertes dans l'église de Saint-Saturnin à Sanlieu, sur 120 jeunes gens qui se trouvaient dans l'église 111 furent dangereusement malades et 18 succombèrent.

Le méphitisme des fosses d'aisances, connu sous le nom de *plomb* des vidangeurs, est dû aux fermentations des matières fécales, l'hydrogène sulfuré, le sulhydrate d'ammoniaque associé à des gaz ou vapeurs organiques sont les agents actifs.

Le méphitisme des égouts se rattache aux mêmes causes. La Sewergaz Theory, qui compte de nombreux partisans en Angleterre, soutient que les gaz échappés des bouches d'égout peuvent jouer un rôle fâcheux dans la mauvaise constitution hygiénique d'une ville et transmettre certaines affections. Nous n'insisterons pas ici sur la transmission par l'air des germes pathogènes. C'est peut-être là le facteur le plus important (V. Maladies contagieuses, Contage, Bactéries, etc.). Le méphitisme des cales des navires est dû à la fermentation des bords de la carlingue au contact de l'eau de mer et de tous les détritus qui s'accumulent dans les parties basses. On a attribué à cette fermentation une cause essentielle dans l'apparition de certaines fièvres à forme paludéenne, d'où le nom de *marais nautique* donné à la sentine.

La substitution du fer au bois, les lavages fréquents des cales, l'emploi du sulfate de cuivre permettent de supprimer aujourd'hui ce marais à bord des navires.

Quoi qu'il en soit, contre le méphitisme un seul procédé s'impose : il n'y a méphitisme que lorsqu'il y a stagnation. L'enlèvement rapide des déchets organiques, la ventilation des endroits clos, suffisent pour éviter les accidents. C'est ainsi que l'air des égouts bien tenus offre la même composition que l'air de la rue.

Le méphitisme paludéen (V. Paludisme ou Malaria) est soumis aux mêmes règles. Quand l'eau stagnante est supprimée, la malaria disparaît. P. Langlois.

Bibl. : Rochard, *Encyclopédie d'hygiène*. — Langlois, *Traité d'hygiène*. — Napias, *Hygiène industrielle*.

MÉPLAT (Beaux-arts). On entend par *méplat*, en peinture, l'indication des différents plans, dont la réunion forme la surface d'un corps. En sculpture, le méplat désigne les parties d'un faible relief, et ce mot, qui devient alors un adjectif, sert d'épithète aux bas-reliefs d'une épaisseur restreinte : la fameuse frise du Parthenon, par exemple, se composait de sculptures « méplates », et Charles Blanc, dans sa *Grammaire des arts du dessin*, explique pourquoi le relief en a été par Phidias systématiquement adouci : c'est que, étant sculptée sur le haut des murs en dedans de la colonnade, elle ne recevait qu'une lumière de reflet et ne pouvait être bien distincte qu'aux heures où le pavé de marbre y renvoyait les rayons du plein soleil : force fut donc d'éviter un relief ressenti, qui aurait multiplié les ombres. — Mais c'est principalement comme terme de dessin et de peinture, et en manière de substantif que le mot méplat est usité. L'art de faire sentir les méplats est indispensable à qui dessine une tête, et la gradation des méplats, c'est le principe du modelé, c.-à-d. de la représentation des formes par le moyen du clair-obscur. Gaston Cougny.

MÉPIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du Pin, cant. de Morestel ; 528 hab.

MEPPEL. Ville de Hollande, prov. de Drenthe, communiquant par un canal avec le Zuyderzee ; 9,500 hab. Stat. du chem. de fer de Groningue à Zwolle. Fabriques de drap, chapellerie, grand commerce de beurre, foire importante.

La rivière de Meppel (*Meppeler Diep*), formée par l'Aa Havelther, la Reest, la Wold-Aa et la rivière de Rechting ou Hoogeveensche-Vaart, est un cours d'eau navigable des prov. de Drenthe et Over-Yssel qui débouche à Zwartsbris dans le Zwarte-Water. En 1894, le mouvement de la navigation y fut de 18.741 barques jaugeant 1,135,000 tonnes.

MEPPEN. Ville de Prusse, district d'Osnabruck, au confluent de la Hase et de l'Ems : 3,500 hab. Champ de tir des canons Krupp (long de 16,800 m.). Meppen appartint au domaine royal, puis à l'abbaye de Corvey (Korvei) en 855, reçut une charte urbaine au xive siècle, fit partie de l'évêché de Munster, puis, en 1802, du duché d'Arenberg. Meppen revint au Hanovre (1815), enfin à la Prusse (1866).

Bibl. : Diepenbrock, *Gesch. der Amtes Meppen ;* Lingen, 1886, 2e éd.

MEQUINENZA. Ville forte d'Espagne, prov. de Saragosse, située sur la rive gauche de l'Èbre près du confluent de la Sègre ; 2,700 hab. C'est l'antique Ortogesa,

MÉQUET (Eugène-Louis-Hugues, baron), marin français, né à Cherbourg le 3 sept. 1812, mort à Mortain le 11 janv. 1887. Fils de l'amiral qui s'illustra pendant les guerres du premier Empire, il entra à l'Ecole navale de Brest et fut nommé aspirant de deuxième classe en 1828. Il prit part à l'expédition d'Alger en 1830, et fut en 1833 adjoint comme enseigne de vaisseau au lieutenant de vaisseau Tréhouart qui, sur la *Recherche*, tentait de retrouver les traces de la *Lilloise* disparue dans les mers d'Islande. Lieutenant de vaisseau en 1842, il resta pendant plusieurs années sur la côte occidentale d'Afrique et contribua à la fondation du comptoir de Grand-Bassam (1848). Capitaine de frégate en 1852, il se distingua à Sébastopol. En 1859, il devint chef d'état-major de la division de l'Océan. Contre-amiral en 1865, il fut major general à Brest jusqu'en 1867, époque à laquelle il prit le commandement de la division des Antilles. En 1870, il défendit le huitième secteur de l'enceinte de Paris et soutint la résistance des forts de Montrouge et de Vanves. En 1871, il fut appelé au conseil d'amirauté. Vice-amiral en 1874, il passa en 1877 dans le cadre de réserve.

MEQUINEZ. Grande ville du Maroc, une des résidences des sultans de cet empire, à une journée de marche à l'O. de Fez et à environ 120 kil. du littoral atlantique. Meknas Ezzitoun ou Meknas des oliviers, ainsi nommée à cause du grand nombre de plantations de ces arbres qui l'entourent et pour la distinguer des Miknassa de la route de Fez à Oudjda, n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était au xviiie siècle alors que le sultan Moulay Ismaïl l'agrandit et y construisit les nombreux palais, les remparts, les portes qui en font encore de nos jours une des villes les plus importantes de la Berbérie, aussi a-t-elle été parfois désignée comme le Versailles marocain. Elle est bâtie dans une situation très heureuse ; une eau abondante et claire y coule ; une rivière courante, l'ouad Bou Fekran, alimente largement la ville et les jardins, très beaux, qui sont au

N., sur la route, vers Tanger. Mequinez est située sur les grands plateaux qui s'étendent entre les montagnes des Beni Methirs au S., derniers contreforts du moyen Atlas, et le Djebel Zerhoun, massif isolé qui se dresse au N. C'est une ville de construction purement arabe et dont le nom provient, en tout cas, de la tribu des Miknassa; toutefois, la proximité de cet emplacement de l'antique Volubilis, qui est à 16 kil. au N., fait supposer qu'à l'époque de la domination romaine en Tingitane quelque établissement antique y avait été élevé. La Kasba ou citadelle de Mequinez fut commencée en 1275 par le sultan Abou Youssef Yakoub ben Abd el Hake, mais ce ne fut que sous le règne de Maulay Ismaïl, le contemporain de Louis XIV, que la ville prit le très grand développement que la splendeur de ses ruines atteste encore de nos jours. La grande porte dite Bab Mansour el Eudj fut alors commencée ; on la décora avec des colonnes provenant des ruines romaines de Volubilis ; mais sous le règne de Maulay Abdallah ben Ismaïl, vers 1732, la ville fut en partie démolie, notamment le faubourg d'Erriadh qui en était la parure. Mequinez est réputée au Maroc pour la beauté, la grâce de ses femmes, mais aussi pour leurs mœurs dissolues. Résidence de la cour chérifienne, à certains moments elle partage avec Merâkech et Fez le titre de capitale de l'Empire, mais après le depart du makhzen elle reprend un frappant aspect de solitude. A peine y compte-t-on 15,000 hab. Un mellah ou quartier juif y existe. Le climat de la ville est sain. Le commerce y est peu actif ; il y existe pourtant un certain mouvement d'échange avec les tribus berbères environnantes, telles que Beni Meguiled, Beni Methirs et Guerouane. Mequinez est en quelque sorte le siège de l'ordre de la fameuse confrérie des Aissaoua, connue dans toute la plus grande partie du Nord africain. Le tombeau de Sidi Aïssa s'y remarque en dehors des remparts, non loin de la porte dite Bab Berdaïn ; c'est un lieu vénéré de pèlerinage. La presque totalité des habitants de Mequinez est affiliée à cette secte. C'est à Mequinez également qu'est enterré le sultan Maulay Ismaïl, le plus grand souverain de la branche actuellement régnante des Filali et une des figures les plus puissantes des sultans marocains. Son tombeau est dans la mosquée dite d'Elmedjeboub. Mequinez est à 520 m. d'alt. au-dessus du niveau de la mer.

H.-M.-P. de La Martinière.

Bibl. : Elotsmani, Elketami, *Monographie de Mequinez*, traduction de M. O. Houdas. *Journal asiatique*, 1885.— Aboul Qassem Ezziâni, *le Maroc de 1631 à 1812*, traduction de M. O. Houdas (V. le règne de Maulay Ismaïl).

MER. I. Géographie physique. — La science de la mer date de quelques années seulement. Elle a été créée par les Américains : le premier océanographe fut le capitaine Maury, qui, en 1848, publia ses cartes de vents et de courants. Les nécessités commerciales avaient déterminé ses études sur les conditions de la surface ; la pose des câbles télégraphiques révéla le monde des profondeurs marines. La double impulsion une fois donnée, des expéditions scientifiques s'organisèrent : l'expédition capitale du *Challenger* (1873-76) marque une époque nouvelle dans la science océanographique. Une foule d'autres l'ont suivie, organisées le plus souvent par les gouvernements quelquefois par des particuliers. Puis le besoin s'est fait sentir de coordonner les recherches, de rassembler les matériaux : on a établi des observatoires permanents. Au premier rang il faut placer: la Scottish Marine Station de Grauton, le Coast and geodetic Survey aux Etats-Unis, la commission d'études scientifiques des mers allemandes à Kiel, et la Deutsche Seewarte à Hambourg.

Histoire géologique des Océans. — Les hypothèses orogéniques sont encore trop peu vérifiées pour qu'on puisse hasarder une théorie générale de la formation des cuvettes océaniques. Les grandes profondeurs trouvées par Nansen dans l'océan polaire contredisent fortement le système tétraédrique (V. Orogénie). Tout ce qu'on peut dire dans l'état actuel des connaissances, c'est que les océans Atlantique et Indien sont de formation relativement récente, tandis que le Pacifique paraît avoir été de tout temps une zone de grandes dépressions. Les conditions géologiques spéciales aux divers océans seront exposées aux articles qui seront consacrés à chacun d'eux.

La surface marine. — La surface totale du globe étant de 509,950,714 kil. q. = 9,261,238 milles □ géographiques (d'après Behm et Wagner), la surface recouverte par les eaux océaniques est (d'après Krümmel) de 374,057,912 kil. q. = 6,793,281 milles □. Le rapport de la surface continentale à la surface marine est donc d'environ 3/8. L'inégalité de répartition est encore plus considérable : la plus grande partie des terres est dans l'hémisphère boréal, et, de plus, la grande dépression pacifique est diamétralement opposée au continent asiatique. Si l'on prend comme pôle géométrique un point situé aux environs de Cloyes (Eure-et-Loir) par 48° lat. N. et 0°50 long. O. de Paris, l'*hémisphère continental* ainsi déterminé contient 120 millions de kil. q. sur les 135 millions qui forment la masse continentale totale (Penck, *Morphologie der Erdoberflœche*).

Théoriquement, l'eau des océans pouvant se placer dans un état d'équilibre, devrait prendre, par suite de l'aplatissement polaire, la forme d'un ellipsoïde de révolution parfait. Mais les différences de densité, la pression inégale de l'atmosphère modifient cette forme théorique dans une large mesure ; en outre, l'eau des mers est soumise non seulement à l'attraction générale vers le centre de la terre mais à une foule énorme d'attractions secondaires causées par les masses continentales. L'effet général de ces attractions est de relever la surface au contact des rivages et de lui faire prendre la forme d'un ménisque concave. Ce ménisque est très irrégulier parce que les masses continentales sont différentes d'étendue, de densité. La concavité en est encore accentuée par la différence de densité de l'eau même; sur les rivages l'afflux des eaux douces apportées par les fleuves diminue la densité ; en raison du manque de parois le principe des vases communiquants ne se vérifie pas rigoureusement. Mais comme l'afflux des eaux douces est incessant, il en résulte une élévation notable du niveau. Le niveau de la mer n'est donc pas uniforme; il est en outre rendu inconstant pour un même point considéré par suite des influences de courants, de marées, de vagues.

La notion théorique de *niveau de la mer* comme base de dénivellation des masses continentales n'est qu'une moyenne, quelquefois difficile à établir. En Allemagne par exemple, par suite de l'incertitude du niveau de la Baltique, la base de dénivellation est un point purement conventionnel.

Côtes. — La rencontre de la surface marine avec le relief continental détermine une ligne qu'on appelle *côte*. L'aspect de cette côte est très variable d'un point à un autre du globe. Si l'on considère son développement horizontal, on voit qu'elle présente des parties saillantes: caps, péninsules, et des parties échancrées : golfes, baies ; elle forme des dessins capricieux, ou elle s'étend en arcs réguliers de courbure plus ou moins grande. D'une façon générale, on remarque que dans l'hémisphère boréal la côte est plus découpée, plus articulée que dans l'hémisphère austral ; tandis qu'en Europe la mer pénètre profondément et sur des points nombreux dans l'intérieur des terres, l'Afrique, l'Amérique du Sud orientale, l'Australie ne présentent que des inflexions insensibles. La carte des articulations côtières est d'ailleurs loin d'être dressée d'une façon précise pour toutes les contrées du globe.

Les variations des formes côtières sont encore plus sensibles si l'on projette les côtes sur un plan vertical. On distingue alors des *côtes abruptes* et des *côtes plates*. Le long des côtes abruptes la mer est en général immédiatement profonde, parce que l'inclinaison du relief se continue au-dessous de la surface ; ce sont des falaises ou des côtes rocheuses. D'ordinaire elles sont riches en baies étroites, profondes, susceptibles de devenir de bons ports.

Au large des côtes abruptes, il n'est pas rare de trouver des rochers, soit visibles soit immergés à peu de profondeur.

Les côtes plates sont celles qui montent en pente douce vers la terre ferme et qui descendent doucement au-dessous de la surface de l'eau. Elles sont sableuses ou limoneuses, parfois bordées d'un cordon de galets, quand elles sont situées non loin d'une ligne de falaises ou de rochers. Elles sont peu articulées et peu riches en bons ports. En relation directe avec les côtes plates sont les formations de *dunes*, collines de sable amoncelées par le vent qui les déplace sans cesse, et les *bancs de sable*, protubérances à pentes très douces, d'habitude cachées à la haute mer et que le reflux découvre tout à fait ou laisse recouvertes d'une mince couche d'eau. La morphologie des formes côtières, comptant parmi ses facteurs essentiels les mouvements de la mer, vagues, marées, courants, sera étudiée plus loin.

A la nature des côtes se rattache celle des îles appelées *continentales*, par opposition aux *îles océaniques*. Les îles continentales sont ordinairement de la même nature que les côtes dont elles sont voisines. Tantôt elles s'allongent parallèlement à la côte, comme Madagascar, les îles japonaises, tantôt elles semblent un pont jeté entre deux rivages assez rapprochés. C'est parmi les îles continentales qu'on rencontre les plus grandes îles du globe : Madagascar, Ceylan, les îles de la Sonde, la Nouvelle-Guinée, l'Australie, le Groenland, la Sicile. Elles doivent leur origine soit à l'érosion marine, soit à des transgressions de la mer causées par des affaissements. — Les îles océaniques situées au large sont petites, de forme arrondie, souvent réunies en archipels. Ce sont soit des sommets montagneux du relief sous-marin, soit des constructions coralliennes, soit des cônes volcaniques. La plus grande partie des îles océaniques est située dans le Pacifique, entre les deux cercles tropicaux.

Le relief sous-marin. — Nous avons vu que les côtes plates s'étendaient en pente douce au-dessous de la surface ; cependant à une distance plus ou moins grande de la côte, l'angle d'inclinaison devient assez brusquement beaucoup plus grand. D'autre part, sauf dans le cas de côtes qui tombent presque à angle droit dans la mer, comme au Chili, les côtes abruptes ont à leur pied une bande de terrain d'inclinaison relativement faible. On a donné à ce bord sous-marin des continents le nom de *socle continental* (*Continental Shelf*, *Flachsee*). La limite en est marquée par l'isobathe de 200 m. Au delà seulement commencent les profondeurs pélagiques proprement dites.

Le socle continental est très plat, les dénivellations en sont insignifiantes ; les fonds pélagiques ont au contraire un relief franchement caractérisé ; on y trouve des dépressions, des rides, comme sur la partie émergée de la terre ; on a même longtemps exagéré la profondeur des fonds marins. On donnait des chiffres de 14 et de 15 kil. Le perfectionnement des appareils de sondages a beaucoup réduit ces nombres : les points les plus profonds connus sont : pour l'Atlantique à 7,086 m., au N. de l'île Saint-Thomas ; pour le Pacifique à 8,513 m. dans la fosse du « Tuscarora » au S. des îles Aléoutiennes. La moyenne des différents océans, calculée par M. Krümmel d'après les sondages scientifiques actuellement exécutés, varie pour ces divers océans entre 3,300 et 3,800 m. On a très longtemps cru que les plus grandes profondeurs devaient se trouver au centre des océans par suite d'une déclivité continue et symétrique. Les faits ont montré que les plus grandes profondeurs sont au voisinage des masses continentales, accusant ainsi plus fortement la dyssymétrie du relief terrestre et apportant une preuve à la théorie des ridements de l'écorce par suite d'affaissements. — Le relief du fond marin offre cependant avec le relief terrestre des différences notables. Il est d'abord beaucoup moins déchiqueté. En effet, tandis que les agents extérieurs de l'érosion, les eaux courantes, les glaciers, le vent décharnent les montagnes et mettent à nu les parties les plus dures et les plus rugueuses, le fond des océans est protégé contre ces actions destructives par la masse d'eau qui le recouvre ; il profite en outre de tout ce que perd la terre ferme ; les cours d'eau lui apportent des matériaux qui, joints à ceux que les vagues arrachent aux côtes, s'étalent au fond de la mer en strates horizontales. Le rayon des lignes de courbures devient ainsi beaucoup plus grand. En même temps, les courbes de ridement restent dans l'état où les ont mis les mouvements orogéniques, c.-à-d. qu'elles restent *convexes vers le ciel*, tandis que les courbes du relief terrestre, en rapport avec le profil d'équilibre des eaux courantes, deviennent *concaves*.

Le fond des mers est non seulement convexe dans les différentes courbes de son relief, il est convexe dans son ensemble, sauf pour le canal étroit du Pas de Calais. Supposons en effet un arc terrestre pris à la surface de l'Océan et d'amplitude 2ω, la flèche MN de cet arc sera :

$$MN = R(1 - \cos\omega) = 2R\sin^2 \frac{1}{2}\omega.$$

Si la profondeur d'une mer égale cette valeur, le fond sera horizontal ; si elle est moins grande le fond sera convexe. Or, pour l'Atlantique, $2\omega = 70°$, $MN = 1,150$ kil. ; la flèche est donc près de 160 fois plus grande que la profondeur de cet océan. Le Pas de Calais est concave : sa largeur de 32 kil. implique une flèche de 19 m. alors que sa profondeur atteint 60 m. (De Lapparent, *Traité de géologie*).

Les sédiments marins. — C'est à la mer qu'aboutissent en partie les matériaux arrachés à la terre ferme par les eaux douces ; les fragments de côtes enlevés par les vagues sont réduits en particules plus ou moins fines et étalés au fond ; enfin, au sein même de l'Océan, les débris d'organismes vivants et le résultat des actions chimiques déterminent des dépôts de produits minéraux. L'ensemble de tous ces dépôts forment les *sédiments*. On répartit d'ordinaire ces dépôts en cinq groupes : 1° les dépôts littoraux ; 2° les boues de globigérines ; 3° les boues de radiolaires ; 4° les boues de diatomées ; 5° les argiles des abîmes.

1° En partant du rivage, les premiers dépôts littoraux se présentent sous la forme de *galets* et de *sables*. Plus loin la trituration plus complète des éléments produit des *vases*. La composition et l'aspect de ces vases varient beaucoup avec la nature des continents qui ont servi à les former. A une certaine distance de la côte, on peut cependant les caractériser par leur couleur. Au voisinage des côtes formées de roches anciennes et cristallines, les vases sont *bleues* ou *vertes*. Cette coloration paraît provenir de la décomposition des matières organiques ; ces vases exhalent fréquemment une odeur d'acide sulfhydrique, et il est probable qu'il se forme des sulfures métalliques, bientôt transformés en oxydes au contact de l'eau. Au voisinage des volcans, les vases sont *grises* et contiennent de nombreux fragments de ponces et de laves. — C'est à cette série de dépôts qu'il faut rattacher les vases apportées à l'Atlantique par l'Orénoque et l'Amazone, et qui sont colorées en *rouge* par les oxydes de fer des plateaux sud-américains, et les boues *jaunes* arrachées par l'Hoang-Ho aux couches de lœss. — Enfin au voisinage des récifs coralliens se forme une boue spéciale, fortement mélangée d'éléments amorphes, calcaires, et qui, à partir de 1,800 m., prend une couleur *rose*.

Les vases bleues et vertes ont été rencontrées à des profondeurs variant de 200 à 2,300 m. ; les boues volcaniques jusqu'à 5,250 m., les boues coralliennes jusqu'à 4,570 m. ; ajoutons que ces dépôts peuvent être entraînés très loin de leur lieu d'origine par les courants.

2° Les boues de *globigérines* sont caractérisées par la prédominance de tests calcaires de *Globigerina bulloïde*, et de *Orbulina universa*, rhizopodes du groupe des fora-

minifères (V. Foraminifères). On rencontre ces coquilles par des profondeurs de 450 à 5,300 m. dans tous les océans, sauf dans les mers fermées, dans l'Océan Indien au S. de 50° lat. S., et dans le Pacifique au N. de 10° lat. N. La boue de globigérines est caractéristique des fonds atlantiques.

3° C'est encore à la classe des rhizopodes qu'appartiennent les *radiolaires;* mais leur carapace est siliceuse. On les trouve dans toutes les mers et aussi bien à la surface que dans les grands fonds océaniques, mais plus fréquemment dans le Pacifique que dans l'Atlantique, surtout dans les régions équatoriales, et leurs masses les plus compactes se rencontrent entre 4,100 et 8,400 m. Les régions dont ces boues caractérisent le fond sont le centre et l'O. du Pacifique et une grande partie de l'archipel malais.

4° *Les diatomées* sont des algues qui se distinguent par une carapace siliceuse; diverses espèces de diatomées vivent dans toutes les eaux et même dans les eaux douces. Mais la boue formée par leurs restes minéraux est localisée dans l'océan Indien entre 53° et 63° de lat. S., et par des profondeurs de 2,300 à 3,600 m.

5° *Les argiles des abîmes* occupent les plus grandes surfaces de sédimentation et elles prédominent dans l'Atlantique à partir de 4,400 m. dans le S. du Pacifique et de l'océan Indien, à partir de 5,660. Les argiles grises paraissent être la transition entre les boues de foraminifères et l'argile pure des abîmes qui est *rouge* ou *brun chocolat foncé* suivant qu'elle est colorée par les oxydes de fer ou de manganèse. Outre des restes peu fréquents de foraminifères, plus nombreux de radiolaires, les argiles contiennent des fragments microscopiques de quartz, de ponces, de laves, mais surtout des nodules bruns à formes arrondies, composés d'oxyde de manganèse, et dont les coupes reproduites dans les « Reports » du *Challenger*, offrent des dessins curieux et des couleurs très vives. Le mode de formation des argiles d'abîmes est encore mal élucidé. Il paraît acquis, après les observations des voyageurs du *Challenger*, Thomson, Murray et Buchanan, qu'elles sont le produit de la décomposition chimique des pierres ponces et des cendres volcaniques rejetées soit par les volcans subaériens et dispersées par le vent sur toute la mer, soit par les volcans sous-marins. Mais nous ignorons encore comment se fait cette transformation et surtout comment se fait la séparation de l'argile et des coquilles de foraminifères. De cette revue rapide des phénomènes de sédimentation, il semble se dégager une classification nouvelle qui intéresse la géologie contemporaine. Les dépôts terrigènes, galets, sables et vases, d'origine avant tout détritique, mécanique, forment probablement des roches dont le facies marin est moins accusé que celui des dépôts de mer profonde. Ceux-ci, à leur tour, peuvent se diviser en deux groupes: l'un où prédominent des phénomènes biologiques, celui des boues de foraminifères, radiolaires et diatomées ; l'autre, celui des argiles, encore mal déterminé, mais où les phénomènes chimiques paraissent avoir le plus d'importance.

Composition chimique de l'eau de mer. — Il est probable que l'eau de mer contient au moins des traces de tous les corps simples. On n'y a pas encore trouvé de cadmium, de platine, d'étain, d'antimoine, de bismuth, de mercure, de chrome, d'urane, de sélénium, etc. On a constaté la présence de trente-deux corps simples. L'analyse spectrale a prouvé la présence des éléments suivants: arsenic, lithium, cœsium, rubidium et or. Dans les cendres des plantes et dans les excrétions calcaires des animaux on a vérifié l'existence de l'iode, du fluor, du bore, du silicium, de l'argent, du cuivre, du plomb, du zinc, du cobalt, du nickel, du fer, du manganèse, du baryum, du potassium. Enfin les analyses directes, l'évaporation de l'eau de mer, les incrustations des chaudières de navires ont donné : le brome, le calcium, l'aluminium, le strontium. Mais tous ces corps sont en quantité relativement faible. L'eau de mer est essentiellement composée d'oxygène, d'hydrogène, d'azote, de carbone, de chlore, de sodium, de magnésium, de soufre et de phosphore. Tous ces corps n'existent naturellement presque jamais à l'état natif ; ils forment entre eux des combinaisons multiples. La proportion dans laquelle ils contribuent à former l'eau de mer est trop variable aux différents points pour qu'on puisse trouver des chiffres moyens.

La présence de quelques-uns de ces corps rend sensible à l'organisme humain la différence de l'eau de mer et de l'eau douce ; les chlorures de sodium et de magnésium et le sulfate de magnésie lui donnent un goût salé. La décomposition des organismes vivants lui donne une odeur spéciale. Ce sont aussi les mélanges organiques qui font que le contact de la peau avec l'eau de mer est beaucoup plus doux qu'avec l'eau de rivière.

Si la variation entre ces éléments est grande dans l'eau de mer, la constance de la salinité est remarquable d'un océan à l'autre et indépendamment des variations de surface produite par l'évaporation et l'apport des fleuves. Les analyses de Forchhammer, de von Bibra, de Schmidt ont donné comme maxima des principaux océans : dans l'Atlantique 3,69 %, dans le Pacifique 3,68 %, dans l'océan Indien 3,64 %. Voici, d'après Forchhammer, quelle serait la proportion moyenne des divers sels contenus dans l'eau de mer :

Chlorure de sodium	78,32
Chlorure de magnésium	9,44
Sulfate de magnésie	6,40
Sulfate de chaux	3,94
Chlorure de potassium	1,69
Divers	0,21
Total...	100,00

Il est remarquable que la salinité générale ne soit pas diminuée par la masse énorme d'eau douce apportée par les fleuves; la cause en est dans l'évaporation active qui maintient la masse de l'eau océanique à un volume constant.

Cependant, si les variations de salinité sont insignifiantes pour la masse totale de l'eau de mer, elles ont une importance pratique considérable parce qu'elles se produisent à la surface même, c.-à-d. dans la région des courants, à la rencontre de la masse liquide et de l'atmosphère. La teneur en sel est d'ailleurs beaucoup moins influencée par l'apport des eaux terrestres que par les précipitations de la région océanique même. On peut à ce sujet formuler les trois lois suivantes : 1° la salinité diminue en général du large vers les côtes ; 2° la salinité est maximum dans les deux régions d'alizés et minimum dans la région des calmes équatoriaux. Elle diminue des hautes latitudes vers le milieu de la zone des alizés; 3° la salinité dépend à la fois de l'évaporation et de la masse des pluies ; elle est un facteur essentiel de la circulation océanique.

Outre les corps ci-dessus mentionnés et dont les combinaisons sont à l'état liquide, l'eau de mer contient encore des gaz en dissolution ; ce sont surtout, par suite du contact avec l'atmosphère, l'oxygène, l'azote et l'acide carbonique. Les coefficients de solubilité des gaz atmosphériques étant différents, il s'ensuit que la proportion de l'oxygène et de l'azote recueilli par analyse de l'eau de mer n'est pas la même que dans l'atmosphère. La quantité d'oxygène est plus grande, ce qui est d'une importance capitale pour la vie des organismes. D'observations diverses, il semble résulter qu'à la surface la teneur en oxygène de l'eau de mer est plus faible dans les régions chaudes que dans les régions froides. Dans le sens vertical, Jacobsen a trouvé une légère diminution de la richesse en oxygène à mesure qu'on descend dans les faibles profondeurs de la mer du Nord. Dans les grandes profondeurs de la même mer, Tornoë a également observé une diminution d'oxygène jusqu'à 1,100 m. et à partir de ce point une recrudescence nouvelle. Dans la zone des calmes équatoriaux de l'Atlantique, Buchanan a constaté une di-

minution lente jusqu'à 400 m., rapide de 400 à 550; puis une augmentation lente de 550 à 800 m., plus rapide au delà de cette profondeur. On en peut conclure qu'entre 400 et 800 m. il se produit une forte consommation d'oxygène, et c'est à cette circonstance que Buchanan attribue l'extrême richesse de la vie animale dans cette couche des mers équatoriales. — Enfin la somme totale de l'oxygène et de l'azote serait, d'après Jacobsen, plus grande au fond qu'à la surface, à cause de la diminution de température avec la profondeur. Quant à l'acide carbonique, sa quantité à l'état libre est faible dans l'eau de mer. Cette eau est en effet assez fortement alcaline; elle a donc toujours des bases en excès qui s'emparent de l'acide libre; la quantité d'acide carbonique est d'ailleurs variable avec la température, la pression atmosphérique, la tension de l'acide carbonique dans l'air, toutes circonstances qui modifient la tension de dissociation des carbonates. On a cependant trouvé en certains points de l'Océan de l'eau ayant une réaction acide, due à un excès d'acide carbonique libre; on attribue cet état anormal à des émanations volcaniques.

Poids spécifique de l'eau de mer. — Le poids spécifique d'une eau de mer est le rapport entre le poids de l'unité de volume de cette eau à une température t et le poids de l'unité de volume d'eau distillée à la température t', ce qu'exprime le symbole $S\frac{t}{t'}$. Quand $t' = 4°$ C., le poids spécifique s'appelle densité. Mais la dilatation de l'eau de mer par l'accroissement de température est plus grande que celle de l'eau pure, et le coefficient augmente avec le degré de salinité. Pour réduire les poids spécifiques à une même température, il faudra donc apporter des corrections différentes suivant les différentes salinités. Malheureusement tous les observateurs n'ont pas calculé leurs tableaux par rapport à la même température. Les *Reports* du *Challenger* prennent 60° F = 15°,6 C.; les savants allemands et norvégiens 14° R = 17°,5 C. D'autres systèmes encore ont été adoptés. M. Thoulet donne la formule de transformation suivante : « En appelant v le poids de l'unité de volume d'eau de mer, V le poids de l'unité de volume d'eau douce à des températures représentées par les indices dont les lettres sont affectées, on a :

$$S_{\frac{t}{t'}} = S_{\frac{t}{0}} \frac{V_{t'}}{V_0}$$

$$S_{\frac{t}{0}} = S_{\frac{t_1}{0}} \times \frac{v_{t_1}}{v_0} \times \frac{v_0}{v_t}$$

$$S_{\frac{t_1}{0}} = S_{\frac{t_1}{t'_1}} \times \frac{V_0}{V_{t'_1}}$$

d'où :

$$S_{\frac{t}{}} = S_{\frac{t^1}{t'_1}} \times \frac{V_0}{V_{t'_1}} \times \frac{v_{t_1}}{v_0} \times \frac{v_0}{v_t} \times \frac{V_{t'}}{V_0}$$

$$= S_{\frac{t_1}{t'_1}} \left(\frac{v_{t_1}}{v_0} \times \frac{v_0}{v_t} \times \frac{V_{t'}}{V_{t'_1}} \right)$$

Des observations répétées ont établi que c'était dans les deux régions d'alizés que la salinité, et par suite la densité de l'eau de surface, était la plus grande. Ces vents en effet soufflent de contrées froides vers des contrées plus chaudes et ont ainsi une grande puissance d'évaporation. Dans la zone équatoriale, les précipitations abondantes diminuent le poids spécifique; dans les deux zones situées au N. et au S. des zones d'alizés, les précipitations balancent l'évaporation et la densité prend une valeur moyenne. L'eau de mer a-t-elle, comme l'eau douce, une température de densité maximum ? Des expériences diverses ont conduit à une réponse affirmative; mais cette température s'abaisse à mesure que la salinité augmente, et, comme pour le point de congélation, l'abaissement est presque en raison directe de la quantité de sel dissoute. Cette température de densité maximum est toujours inférieure au point de congélation, et l'eau de mer augmente de densité jusqu'à la formation de la glace.

Couleur et transparence. — L'eau de mer, comme toute eau pure, est incolore quand on la considère sous une faible épaisseur. En masse profonde elle est colorée, et en plein océan elle est d'ordinaire bleue, alors que l'eau douce est verte. Une plus haute température et une plus forte salinité par rapport aux régions environnantes donnent à l'eau de mer une couleur d'un bleu intense, comme il arrive pour le Gulf-Stream et le Kouro-Siwo. Le bleu passe au vert dans les régions marines à fond plat, peu profondes et voisines des côtes. Là le vert est d'autant plus intense que le ciel est plus clair; il prend alors la nuance connue en peinture sous le nom d'aigue-marine. On observe particulièrement cette teinte auprès des côtes de formation crayeuse comme celles de l'Angleterre. Si, dans ces mers peu profondes, le sol est vaseux, l'eau devient grise ou vert jaunâtre. Les marins l'appellent alors « eau décolorée » et la considèrent comme un indice de bas-fonds dangereux. C'est encore dans les mers vertes qu'il faut ranger la mer du Grœnland, où les diatomées donnent à l'eau une couleur vert-olive. Quelques régions maritimes tirent leur nom de la couleur de leurs eaux, comme la mer de Vermeil, ou golfe de Californie. Pour d'autres, comme la mer Blanche ou la mer Noire, le nom paraît peu justifié par des circonstances purement océaniques. Enfin, certains phénomènes curieux de coloration accidentelle n'ont été expliqués qu'assez récemment : la *mer de lait* est causée par la présence à la surface de l'eau d'une quantité innombrable de petits animaux longs de 0,1 millim. à 0,2 millim.; la *mer phosphorescente* est causée par la présence d'animalcules, les noctiluques, dont le corps tout entier dégage une lumière blanche ou bleuâtre, rarement verte, jaune ou rouge. Malgré ces phénomènes de colorations diverses, la couleur générale de la mer est bleue. Les causes de cette coloration sont multiples. Tout d'abord, l'eau, pure de tout corps en suspension, a une couleur bleue qui lui est propre. En second lieu, par transmission, l'eau absorbe les rayons du côté rouge du spectre et renvoie les rayons du côté bleu. Enfin, par diffusion, l'eau renvoie des rayons bleus. Les modifications de cette couleur fondamentale ont pour causes, soit la présence de particules organiques, soit l'état de clarté du ciel, soit l'inclinaison plus ou moins grande des rayons solaires, soit la couleur du fond.

Jusqu'à quelle profondeur cette eau de mer est-elle transparente? Cela dépend de la plus ou moins grande pureté de l'eau, de sa température, de la salinité. Les expériences directes, au moyen de disques colorés plongés dans l'eau ont donné des résultats assez discordants. Pour la Méditerranée, il semble établi que ces disques cessent d'être visibles au delà de 45 m. Mais il est évident que la lumière du jour pénètre plus profondément. Des expériences assez précises, faites au voisinage de Nice, ont permis de constater que des plaques photographiques sont impressionnées, au mois d'avril, jusqu'à 400 m. de profondeur. Plus bas, la nuit est totale et n'est éclairée que par les plantes et les animaux phosphorescents.

Météorologie. — On peut dire que la science météorologique est née par l'étude de la météorologie océanographique, grâce à Maury. Mais le domaine géographique de cette science s'est tellement étendu, les conditions météorologiques maritimes étant les conditions premières de la météorologie générale, que nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux articles qui concernent cette science (V. Atmosphère, Météorologie, Pression barométrique, Vent, Pluie, Température, etc.).

Nous n'emprunterons à la météorologie que ce qui est strictement nécessaire à l'explication des phénomènes océaniques. — C'est à la surface de la mer que les conditions

météorologiques normales sont le plus fréquemment réalisées, les continents étant une cause de perturbations profondes. Toute l'année, on trouve sur les mers deux zones de hautes pressions, l'une entre 30° et 40° de lat. N., l'autre entre 20° et 30° de lat. S. Entre les deux s'étend la région des basses pressions tropicales, se déplaçant un peu suivant la position zénithale du soleil au cours de l'année, mais beaucoup plus stable que la bande correspondante des basses pressions continentales. — Au-dessus des mers subpolaires, c.-à-d. vers 50° de lat., existent deux autres zones de basses pressions, celle de l'hémisphère N, caractérisée surtout en hiver, celle de l'hémisphère S. constante toute l'année. Pour les mers polaires nous avons peu de renseignements ; il semble toutefois que la pression augmente en montant vers le pôle N. — Si tout le globe était couvert d'eau, ces conditions de pression détermineraient un régime de vents très simple ; et en fait, dans l'hémisphère S. qui est surtout océanique, le système des vents est beaucoup moins compliqué que dans l'hémisphère N. Là, dans les zones polaire et subpolaire, la présence des masses continentales apporte des perturbations qui seront décrites à propos de chaque océan. La question des *moussons* est aussi particulière à l'océan Indien. — Les deux zones de fortes pressions subtropicales déterminent des vents très réguliers soufflant vers la bande des basses pressions équatoriales, infléchis vers l'O. par la rotation de la terre ; ce sont les *alizés* qui n'offrent leur caractère de régularité que sur l'océan. Au N. et au S. des zones de hautes pressions l'air s'écoule également vers la région des basses pressions tempérées, complétant les systèmes de cyclones et d'anticyclones. Dans l'hémisphère S., entre 50° et 65° de lat., les vents sont fortement infléchis vers l'E. et arrivent à former tout autour de la terre une ceinture de vents puissants, réguliers et constants : ce sont les *grands frais d'Ouest*. Plus au S., les observations précises et nombreuses manquent encore ; il semble que les vents les plus fréquents soufflent du S.-E. — Le régime de l'évaporation et des précipitations est aussi beaucoup plus simple sur l'Océan que sur la terre ferme, au moins en ce qui concerne les zones tropicales et subtropicales. Dans toute la région parcourue par les alizés, l'évaporation est active et les pluies rares ; vers l'équateur, les deux courants se neutralisent, l'état hygrométrique est toujours voisin de la saturation : c'est la région du *pot au noir*. Le courant d'air ascensionnel suffit à provoquer les précipitations ; les cartes de la *Deutsche Seewarte* montrent d'ailleurs qu'elles sont moins fortes et moins étendues en surface que sur les continents. La cause en est probablement dans la différence des conditions d'échauffement de la terre et de l'eau. La terre s'échauffe assez vite ; elle se refroidit aussi facilement : l'eau s'échauffe plus lentement mais conserve la chaleur acquise ; il en résulte que l'échauffement des régions continentales suit assez régulièrement le déplacement de la position zénithale du soleil : sur l'océan le retard est tel que les rayons solaires, en un point donné, redeviennent perpendiculaires avant que l'eau ne se soit refroidie. Or l'atmosphère ne s'échauffe que par conductibilité, par contact des couches inférieures avec la masse solide ou liquide. Il s'ensuit que la bande des hautes températures, des basses pressions et des fortes précipitations est peu étendue et oscille entre des limites étroites dans la région équatoriale. — Pour les régions tempérées et froides, la question des précipitations est autrement compliquée et dépend surtout des influences locales.

Température de la mer. — On admet que d'une façon générale, et si l'on considère la température moyenne de l'année, l'eau de la surface est un peu plus chaude que la couche immédiatement en contact avec l'eau. La différence, dans les cas observés, est de 1° à 2°. La cause en est dans la grande capacité calorifique de l'eau. Les comparaisons n'ont d'ailleurs pas été faites sur toute l'étendue des océans ; beaucoup d'anciennes observations de températures de l'air ont été exécutées dans des conditions défectueuses et ne sont pas utilisables ; le seul océan qui commence à être connu à ce point de vue est l'Atlantique dans sa partie nord et aux environs du cap de Bonne-Espérance. Enfin le système des moyennes annuelles est contestable, et il semble qu'il y ait plus souvent avantage à considérer les conditions particulières à chaque saison. La connaissance de la répartition des températures à la surface de l'Océan présente naturellement les mêmes lacunes. Celles-ci commencent cependant à se combler ; mais il est encore difficile d'élaborer un système général.

La distribution de la température dans le sens vertical n'a commencé à être connue que depuis les explorations des vingt-cinq dernières années, qui ont eu à leur service des instruments de plus en plus perfectionnés. Les recherches ont longtemps été entravées par cette opinion préconçue que l'eau de mer devait se comporter comme l'eau douce, c.-à-d. avoir son maximum de densité à + 4° C. Dès lors, on imaginait, pour les mers tempérées et les mers chaudes, une décroissance de la température jusqu'à une couche de + 4° s'étendant jusqu'au fond ; dans les mers froides la couche de 4° aurait commencé au-dessous même de la partie glacée. Or la température du maximum de densité de l'eau salée n'est pas la même que celle de l'eau douce ; elle s'abaisse en proportion de la salinité et plus vite que le point de congélation. La température de l'eau de mer décroît en général depuis la surface jusqu'au fond, d'abord plus ou moins vite jusqu'à une profondeur comprise entre 730 et 1,100 m. où règne une température moyenne de + 4° C. A partir de cette couche la température décroît lentement jusqu'au fond ; dans les mers tropicales la température du fond varie entre 0° et + 2° ; dans les mers polaires, elle descend jusqu'à près de — 3°. La différence est donc peu sensible alors qu'à la surface elle varie de + 30° à — 3°. M. Wyville Thomson attribue cette uniformité de la température des fonds à un déplacement lent, mais puissant et continu qui se produirait des pôles vers l'équateur.

La glace de mer. — La glace de mer n'a pas les mêmes caractères que la glace des glaciers ni que la glace d'eau douce. La glace d'eau douce est transparente, incolore, très dure ; la glace des glaciers et la glace de mer, prises en grosses masses, ne sont pas transparentes et ont une couleur bleu vert. Elles diffèrent d'ailleurs entre elles en ce que la glace des glaciers est peu poreuse et cristallisée, tandis que celle d'eau de mer, par suite de la pression initiale, est amorphe. L'eau douce gèle à 0°C ; l'eau salée ne devient solide qu'à — 2° ou — 3°, sans avoir atteint son maximum de densité. Enfin, pendant que sur les eaux douces la première couche de glace une fois formée protège l'eau du fond contre la congélation, l'eau de la mer gèle complètement dans les parties peu profondes et très loin dans les autres parties. Un phénomène caractéristique de la congélation en eau salée est le suivant : quand la mer est absolument tranquille, la température peut s'abaisser au-dessous du point de congélation sans que la masse cesse d'être liquide ; il suffit alors du choc des rames ou de la chute d'un filet de pêche pour provoquer la solidification immédiate. Cette glace de mer a-t-elle la même composition chimique que l'eau qui l'a formée? Lyell pensait que cette glace abandonnait tout son sel et était absolument semblable, comme composition à la glace d'eau douce. Des expériences récentes de Zöppritz et Buchanan ont prouvé que le sel n'était pas seulement enfermé mécaniquement dans les interstices de la glace par une solidification rapide, mais qu'il continuait à faire partie de la glace même. Toutefois, les éléments de la salinité ne se congèlent pas tous dans les proportions où il se trouvent dans l'eau. La congélation dissocie pour ainsi dire l'eau de mer : la partie solide contient plus de sulfates, la partie restée liquide retient surtout des chlorures. Le poids spécifique de la glace formée dépend des circonstances physiques et varie de 0,905 à 0,950. Cette faible densité

de la glace a pour effet de la faire flotter à la surface : 1/9 ou 1/10 du volume total d'un bloc isolé émerge au-dessus de l'eau ; mais comme les influences destructives s'exercent d'abord sur la partie émergée, la partie plongeante est plus large, et la hauteur au-dessus de l'eau atteint 1/8 ou 1/7 de la hauteur totale. La surface de la mer se congèle sous forme de vastes plaines plus ou moins raboteuses appelées *champs de glace* (*banquise*, *icefield*, *feldeis*). Le phénomène commence par la formation d'une sorte de *purée*, constituée par de l'eau et des particules de glace ; puis, avec une très grande rapidité, la masse se solidifie complètement. L'épaisseur de glace que peut former un hiver polaire (9 mois) varie de 1 m. à 2^m50. Pendant l'été, une partie de ces champs de glace se désagrège et donne naissance à des morceaux plus ou moins gros de glace, entraînés par les courants et les vents et appelés *glace de dérive* (*Treibeis*). Le reste, qui demeure fixe et augmente ainsi d'année en année, forme le *pack*. Il ne faut pas confondre les morceaux de glace de dérive avec les *icebergs ;* ceux-ci sont des morceaux de glaciers terrestres, tombés à la mer par suite de la progression des glaciers. La composition de leur glace est différente de celle des glaces de dérive. Une circonstance remarquable et non encore expliquée, de la formation des glaces polaires est qu'elles se trouvent en masses beaucoup plus considérables sur les côtes orientales que sur les côtes occidentales des continents ou des îles. Egalement inexpliqués sont la plupart des phénomènes optiques auxquels donne lieu la grande étendue des glaces polaires. On appelle *Iceblink* une bande blanche lumineuse qui s'étend à l'horizon et se détache sur le fond grisâtre du ciel. Cette lueur s'observe de très loin ; c'est ainsi qu'elle révéla à Nares la présence de la glace à 37 kil. de distance. Quand le champ de glace est interrompu par des espaces de mer libre, l'étendue du ciel située au-dessus se parsème de taches noires ou bleu foncé, appelées *ciel d'eau* (*Watersky*, *Wasserhimmel*). Enfin la réfraction des rayons solaires par la glace, peu sensible quand les rayons sont encore inclinés sur l'horizon, produit, à mesure que le soleil monte, une multitude de décompositions spectrales absolument insupportables à la vue.

Dynamique de la mer. — Les phénomènes maritimes décrits jusqu'ici ont été considérés la plupart du temps comme s'ils se produisaient au milieu d'une masse d'eau inerte, en repos. En réalité, l'eau de mer est sans cesse agitée d'une série de mouvements dont les causes sont multiples et les manifestations différentes ; on peut les classer sous trois chefs : les *vagues*, les *marées*, les *courants*.

Les vagues. — Il est très rare que la surface de la mer soit absolument plane ; elle présente toujours des inégalités plus ou moins considérables, des crêtes et des vallées ; elle forme des *vagues*. A l'arrivée d'une vague on voit l'eau s'enfler, puis se creuser ; ce mouvement est plus accusé encore par la présence de petits corps flottants ; quand ceux-ci ne sont pas poussés par le vent ou un courant, ils restent sensiblement au même endroit, mais sont animés de mouvements verticaux. La vague déplace donc les molécules verticalement. Avec un peu plus d'attention, on voit aussi les particules les plus fines tenues en suspension opérer un mouvement de déplacement dans le sens horizontal. De l'ensemble des deux mouvements résulte une ondulation. Il n'est pas douteux que la cause des vagues soit la pression exercée par le vent à la surface de l'eau et qui se transmet de proche en proche ; les ondulations de la mer diffèrent de celles produites par une pierre jetée dans l'eau en ce que la force motrice est constante, au moins tant que souffle le vent. Néanmoins la transformation du mouvement horizontal du vent en une pression verticale présente des difficultés d'explication qui seront exposées avec les théories mécaniques de formation des vagues au mot Vague. La hauteur et la longueur des vagues sont assez variables. Cependant elles ne dépassent pas une certaine limite qu'on a fort exagérée ; il est bien évident d'abord qu'il ne faut pas tenir compte de la hauteur des paquets d'eau qui s'élèvent parfois sur les côtes jusqu'à une grande hauteur. En 1837, Dumont d'Urville soutenait contre Arago qu'il avait observé près du cap de Bonne-Espérance, des vagues de plus de 30 m. de haut et son affirmation était appuyée par celle de la plupart des hommes de mer. C'était cependant Arago qui avait raison en diminuant cette hauteur. Il est très facile de se l'exagérer sur un navire par suite d'une illusion d'optique qui augmente la hauteur en proportion de l'inclinaison de la ligne de vision. Les plus grosses vagues mesurées par des procédés sûrs n'ont pas dépassé 10 à 12 m. Les hauteurs moyennes varient depuis 1^m20 dans la zone des alizés atlantiques jusqu'à 5^m30 dans l'océan Indien. La longueur des vagues, c.-à-d. la distance qui sépare deux crêtes, est en raison inverse de la force du vent, et par suite de la hauteur verticale. Le rapport entre la longueur et la hauteur varie entre 22,5 (max.), 15,4 (min.), 19,5 (moy.) pour une vitesse de vent de 16 m. et une hauteur de vagues de 11^m50 (max.), 6^m50 (min.), 7^m75 (moy.), — et 80 (max.), 21,6 (min.), 38,7 (moy.), pour une vitesse de vent de 6^m80 et une hauteur de vagues de 4 m. (max.), 0^m80 (min.) et 1^m60 (moy.). Une particularité curieuse et encore mal expliquée des vagues, c'est d'être abattues, même par les temps les plus gros, aussitôt qu'on jette à la surface des particules de boue, de sable, d'huile, et lorsqu'il tombe des gouttes de pluie ou de la grêle.

Les vagues du large n'intéressent que les océanographes et les marins ; elles interviennent comme facteurs importants dans la géographie générale aussitôt qu'elles sont en contact avec la ligne des côtes. A la rencontre du rivage, les lames se *brisent*. Il en résulte un certain nombre de conditions mécaniques et de conséquences géographiques, différentes selon la force même des vagues et suivant la nature de la côte. Stevenson a inventé un appareil pour mesurer la force des vagues ; il se compose essentiellement d'une plaque métallique placée dans un trou de rocher, perpendiculairement au choc des vagues, et supportée par des tiges glissant dans des ressorts à boudin. Avec ce dynamomètre, Stevenson a constaté sur la côte O. d'Ecosse des pressions de 29,7 tonnes métriques par mètre carré, et sur la côte E. seulement de 14,8 tonnes. Des observations analogues ont donné des pressions atteignant 34,2 tonnes. En plaçant deux dynamomètres au même endroit, mais l'un à la plus grande hauteur moyenne atteinte par les vagues, l'autre plus bas, Stevenson a constaté que le second subissait des pressions moitié moins fortes en moyenne. C'est qu'en effet la puissance mécanique de la vague à sa partie inférieure est contrariée par deux causes : d'abord par le frottement de plus en plus grand sur le fond, puis par la pression contraire de la vague de retour qui, arrêtée par l'obstacle du rivage, revient sur elle-même, mais n'est pas interférée par la vague suivante, n'étant pas située dans le même plan. Ces deux séries d'actions antagonistes de celle de la vague déterminent d'une part la formation du panache, recourbé vers la terre, qui couronne les vagues à leur arrivée sur la côte, et d'autre part la direction même des vagues qui est toujours perpendiculaire au rivage : la partie qui touche terre la première, pour une vague arrivant *obliquement à la côte*, est en effet retardée dans son mouvement de progression, tandis que la partie située plus au large continue sa marche avec la même vitesse. Le fait que la vague a son maximum de force à son sommet est d'une importance capitale pour le modelé des rivages maritimes. Il explique d'abord que les éléments des cordons littoraux sont distribués contrairement aux lois de le pesanteur : ce sont les gros blocs et les galets qui sont portés le plus loin dans l'intérieur des terres ; puis viennent successivement les sables et les boues, que la vague de retour ramène vers l'Océan. Sur les côtes abruptes, meubles ou rocheuses, le travail des vagues est un travail de destruction ; l'entaillement du rivage a pour section une

courbe concave vers la mer, et les parties restées en saillie se détachent plus ou moins vite, suivant le degré de ténacité du terrain.

Dans une étude des vagues une mention spéciale est due aux vagues de tremblements de terre : quand une secousse séismique se produit au fond de la mer, il en résulte une poussée dans le sens vertical qui soulève une vague initiale parfois énorme dont le mouvement d'ondulation se transmet avec une grande vitesse, portant la dévastation sur les côtes qu'elle rencontre. Ces vagues de tremblement de terre ont été décrites dès l'antiquité. Thucydide rapporte qu'une vague de ce genre ravagea le Péloponèse en 425 av. J.-C. Parmi les catastrophes contemporaines, il faut mentionner celle du tremblement de terre de Lisbonne le 1er nov. 1755, celle d'Iquique, le 9 mai 1877, celle du Krakatoa le 27 août 1883. Les mers où se produit le plus souvent ce phénomène sont le Pacifique et la Baltique.

Au contraire des vagues ordinaires qui ont un mouvement de progression horizontale, il arrive, dans certaines conditions, que les vagues n'ont qu'un mouvement de vibration verticale. Nous n'avons pas de mot spécial pour ce genre de vagues que les Allemands nomment « stehende Wellen ». C'est l'existence de ces vagues qui explique le problème de l'Euripe, où les courants sont soumis à des perturbations au moment de la nouvelle lune et de la pleine lune. Ces vagues se produisent entre des rivages qui forment parois, et leur nature est analogue à celle des vagues de lacs (V. Seiches).

Marée. — Deux fois par jour, le niveau de la mer en un point donné s'élève et s'abaisse. Pendant six heures environ le flot monte, reste quelque temps stationnaire, redescend de nouveau pendant six heures, reste stationnaire environ un quart d'heure, puis remonte. La montée de l'eau s'appelle le *flux* ou le *flot*, la descente le *reflux* ou le *jusant;* pendant que la mer est stationnaire, on dit qu'elle est *étale*.

Le moment de la haute mer retarde en moyenne de quarante minutes d'un jour à l'autre, et l'ensemble des deux marées correspond plutôt à la longueur du jour lunaire qu'à la longueur du jour solaire. Ce fut seulement après que Newton eut formulé la loi de l'attraction qu'on parvint à expliquer *au moins d'une façon générale*, le phénomène de la marée. Il a pour cause fondamentale l'attraction exercée par la lune et le soleil sur l'eau des océans, la première étant plus forte que la seconde, par suite de la plus grande proximité de l'astre ; ces deux attractions se contrarient au moment de la *quadrature*, c.-à-d. aux solstices ; elles se composent au temps des *syzygies*, et les marées d'équinoxe sont les plus puissantes de l'année. (Sur la théorie des marées, les difficultés qu'elle comporte et les problèmes qu'elle laisse encore sans solution, voir l'art. Marée).

On peut dire que la nature, la marche, l'intensité des marées sont spéciales à chaque point de la côte ; elles varient avec la topographie du rivage, celle du fond, la largeur du canal où la marée s'engouffre, l'exposition au vent, etc. Ferrel a pu dire que l'état actuel de la théorie des marées en est au même point que l'astronomie il y a deux mille ans, réduite à faire des calculs spéciaux pour chaque point du globe. Il est donc difficile d'en tirer des conclusions utiles à la géographie générale. On peut dire simplement que la marée n'est pas seulement un gonflement des eaux et qu'elle produit de véritables courants : courants locaux très sensibles dans les bras de mer resserrés comme le canal Saint-Georges et le Pas de Calais ; courant général d'E. en O., dans le sens du mouvement de translation de la lune et en sens contraire du mouvement de rotation de la terre. Pendant le flot, la marée arrête le cours des fleuves qui se déversent dans l'Océan. En temps ordinaire, cet arrêt a un effet utile à la navigation des fleuves dont il augmente la profondeur. Quand les marées de syzygies élèvent le niveau de l'Océan d'une façon extraordinaire, la rencontre des deux masses d'eau produit une accumulation souvent désastreuse, appelée *barre* ou *mascaret*.

La circulation océanique. — Nous avons déjà vu qu'on expliquait la grande uniformité des températures au fond de l'océan et le refroidissement du sol, même dans les contrées tropicales, par un courant général amenant l'eau des pôles vers l'équateur. L'eau froide ayant un poids spécifique plus grand que l'eau chaude, il en résulte une inégalité de pression sur le fond entre les mers froides et les mers chaudes ; dans les régions polaires, l'eau doit s'enfoncer, tandis qu'elle doit remonter du fond à la surface dans les mers chaudes. — D'autre part, une eau chargée de sel est plus lourde qu'une eau relativement douce, et la pression sur le fond sera plus grande dans les régions de forte évaporation et de précipitation faibles. De l'ensemble de ces conditions, on a conclu théoriquement à l'existence d'une *circulation verticale* des eaux océaniques. Il faut ajouter que la vérification expérimentale est encore peu avancée.

Les courants. — Ce qui n'est pas contestable, c'est l'existence, à la surface de la mer, de véritables fleuves, différant par leurs mouvements, leur couleur, leur température, leur densité, des masses d'eau environnantes. De ces courants, les uns sont froids, les autres chauds, ce qui donne lieu à une première classification. Il est beaucoup moins facile d'établir les lois de leur régime et surtout les causes qui les font naître. On a longtemps érigé en loi générale les phénomènes qu'on croyait avoir observés dans l'Atlantique. On établissait dans tous les océans, au moins pour les courants chauds, un système de circuits fermés ; il comportait dans chaque hémisphère un courant équatorial allant de l'E. à l'O., se recourbant vers le N. et vers le S. pour revenir de l'O. à l'E. Entre les deux courants équatoriaux un contre-courant se serait dirigé également de l'E. à l'O. Ces circonstances sont assez bien vérifiées pour l'Atlantique ; dans le Pacifique nous manquons d'observations. — La cause de ces courants était placée dans la rupture d'équilibre qui s'opérerait entre des couches d'eau de densité et de température différentes. Mais des observations ultérieures et plus précises, faites sur le courant même qui servait de base à la théorie, le Gulf-Stream, ont montré que la masse d'eau pouvant sortir par le détroit de Bahama était bien plus faible que celle du courant parvenu en plein océan. La température de l'eau dans le golfe du Mexique n'est pas en moyenne aussi élevée qu'on le croyait. Enfin, à propos de tous les courants observés, on a remarqué des irrégularités, des sectionnements, des variations dans la profondeur de l'eau entraînée et dans la direction du cours. Tous ces faits ont amené à donner comme cause au déplacement des eaux marines la force du vent. Le vent soufflant à la surface ne produirait pas simplement des vagues ; il communiquerait aux molécules supérieures un mouvement de translation horizontale ; si le vent est suffisamment constant, le mouvement peut se propager de proche en proche par le frottement des molécules d'eau les unes sur les autres. Dans la région des vents constants, ou tout au moins généraux, on aurait ainsi des courants de direction à peu près fixe, dont les irrégularités s'expliqueraient par les irrégularités mêmes du vent.

Est-ce à dire que les causes anciennement invoquées n'interviennent pas ? L'affirmation serait sans doute erronée, et, en résumé, il est probable que les courants sont le résultat de forces diverses, parmi lesquelles celles du vent a le plus de valeur. Quoi qu'il en soit, les faits observés sont trop peu nombreux, trop mal vérifiés, trop faciles à interpréter dans des sens différents, pour qu'on puisse en faire autre chose que des études de détail.

Les Problèmes. — Au cours de cette étude rapide de la géographie physique de la mer, beaucoup de phénomènes ont dû être passés sous silence ou laissés sans explication. Il n'est pas étonnant que dans une science née d'hier les problèmes soient encore si nombreux, et de nou-

veaux points d'interrogation seront sans doute posés par les explorations ultérieures. Parmi les questions actuellement pendantes, les unes, qui sont des questions de fait, seront résolues par de simples sondages et par des mesures exactes et répétées. On peut espérer que dans un avenir relativement prochain la topographie des côtes et du fond sera décrite avec assez d'exactitude. L'explication des phénomènes de météorologie maritime, si intimement liés à ceux de la météorologie générale, se complétera au fur et à mesure que le temps aura permis d'établir des séries longues et continues d'observations. Là encore la méthode même est trouvée (V. SONDAGES, NAUTIQUES [Instruments]).

Il n'en est pas ainsi pour les problèmes des profondeurs. Ce sont d'une part des problèmes biologiques pour lesquels on n'a pas, comme sur terre, la ressource d'une certaine expérimentation. Ce sont aussi des problèmes mécaniques, chimiques, géologiques, où les expériences de laboratoire peuvent intervenir, mais dans une mesure assez restreinte, et sans qu'on soit parvenu jusqu'ici à réaliser les conditions de pression, de température, de présence qui seraient nécessaires. La solution de ces problèmes intéresse cependant au plus haut point la physique générale du globe. La géologie, en particulier, à laquelle on reproche, comme à l'histoire, d'être une science opérant sur des documents incomplets, tirerait le plus grand profit de l'explication des phénomènes de géologie contemporaine. Les géographes mettent à la base de leurs explications des formes actuelles les conditions passées étudiées par la géologie; par une marche inverse les géologues pourront trouver les lois des formations anciennes à l'aide de la connaissance des formations contemporaines. Ludovic MARCHAND.

II. Flore. — Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a soumis à l'étude les conditions de vie et la répartition des organismes au sein des mers. Les travaux exécutés dans les stations maritimes de Roscoff, Naples, Kiel, etc., en Europe et dans les stations similaires, en Amérique, ceux des savants qui ont pris part aux récentes expéditions scientifiques, ont fait notablement progresser nos connaissances à cet égard, sans dissiper toutes les obscurités inhérentes à la question. D'ailleurs, au point de vue des formes végétales, la variété n'est pas grande. Deux catégories principales de plantes contribuent à former la flore marine, ce sont les *herbes marines*, au nombre de 27 espèces seulement, et les *Algues*. Les herbes se rapportent à deux familles de Monocotylédones, les Hydrocharitines et les Potamées ou Naïadinées. La plupart de ces plantes présentent des feuilles minces semblable à celles des Graminées et généralement pourvues de grandes gaînes comme dans le *Zostera marina* du N. de l'Europe, et de plus, comme cette espèce, possèdent de longs rhizomes qui rampent sur le fond de l'eau. Seuls les *Posidonia* et *Phyllospadix* s'éloignent de ces formes. Le rhizome du *Posidonia oceanica*, répandu dans la Méditerranée, forme par ses nombreuses ramifications, un feutrage serré fortement adhérent aux fonds rocheux. Les *Cymodoce isoetifolia* et *C. manatorum* se distinguent également par leurs feuilles cylindriques qui les font ressembler à des Joncs plutôt qu'à des Graminées; il en est de même de celles des *Halophila*, ovoïdes ou allongées, à pétiole long atténué vers la base. Ces herbes marines existent dans toutes les mers, sauf dans les régions polaires; elles affectionnent les fonds vaseux et sablonneux et le long des côtes peuvent découvrir à marée basse. Souvent des Algues viennent se fixer sur leurs feuilles.

Les Algues marines et les Varechs sont bien plus nombreux et se répartissent dans les Floridées ou Algues rouges, les Mélanophycées ou Algues brunes, les Chlorophycées ou Algues vertes, les Bacillariées (Diatomées) (V. ALGUES). Les Diatomées ou Algues siliceuses, qui forment souvent de puissants dépôts fossiles, vivent aussi bien dans les eaux douces que dans les eaux salées, ce qui les distingue nettement des trois autres groupes. Le nombre des grandes Algues marines est difficile à évaluer; d'après Kjellmann la flore arctique comprend 260 espèces parmi lesquelles 104 Floridées et 92 Melanophycées ou Fucoïdées; la flore du golfe de Naples renferme 187 Floridées et 75 Mélanophycées. Les Floridées dominent surtout dans les mers chaudes, et si elles sont encore abondantes dans les mers froides, il n'en est pas moins vrai que les Algues brunes y jouent un rôle organique beaucoup plus considérable, témoins les immenses Laminaires répandues dans les mers du N. de l'Europe; le *Laminaria longicruris* du Groënland a de 20 à 25 m. de longueur; dans la mer d'Okhotsk on signale comme également très grandes les *Alaria*.

La lumière étant indispensable à la végétation des Algues, celles-ci ne peuvent vivre que près de la surface de l'eau, au plus à 200 brasses; on a distingué trois zones principales dont la dernière s'arrête à cette profondeur et dont la description n'offrirait pas grand intérêt. Ajoutons seulement qu'il existe à de plus grandes profondeurs quelques Algues unicellulaires, munies de chlorophylle, et nageant librement dans la mer, qui ne paraissent pas redouter l'absence de lumière dans la *zone obscure*, comme on l'appelle quelquefois. En général les Algues se fixent aux corps solides, principalement aux côtes rocheuses, ou encore aux feuilles des grandes herbes marines, et par ce dernier moyen arrivent à envahir et à fixer des vases et des sables mouvants où elles n'auraient pu s'implanter directement. Ainsi le *Posidonia oceanica* et le *Phucagrostris minor* ont fixé des sables de la Méditerranée et le *Caulerpa prolifera* a pu former de véritables prairies sur des fonds vaseux. — Les Algues siliceuses (Diatomées, Bacillariacées), unicellulaires ou réunies en colonies, nagent la plupart librement en haute mer, et par l'intime association d'un petit nombre d'espèces, constituent ce qu'on appelle les *formations de Plankton*, si importantes au point de vue de l'entretien de la vie animale. On peut rattacher au Plankton les Algues marines arrachées aux côtes lointaines et continuant à se développer en plein océan, comme les Algues de la mer des Sargasses venues des côtes des Antilles.

Les saisons n'influent guère sur la végétation des Algues marines dans les mers froides; dans les régions tempérées il n'en est pas ainsi, et l'apogée de la floraison varie selon la profondeur; cette question est encore à l'étude. Quant à la répartition des familles d'Algues marines, Drude distingue un domaine boréal, un domaine tropical et un domaine austral; le *domaine boréal*, qui renferme surtout les *Laminaria*, *Alaria*, *Agarum*, *Fucus*, descend en Europe jusqu'en Irlande, en France et en Espagne. Le *domaine tropical* dépasse beaucoup plus les tropiques au Nord et au Sud que ne le font les flores terrestres correspondantes; il comprend encore la Méditerranée et est principalement caractérisé par le grand développement des Floridées et par la variété extrême des formes des *Sargassum*. Enfin le *domaine austral* voit de nouveau prédominer les Algues brunes avec des caractères qui les différencient notablement des espèces boréales; citons entre autres les gigantesques *Durvillœa*, *Macrocystis*, etc. Ce domaine s'étend aux côtes méridionale du territoire du Cap, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Amérique antarctique et des îles de ces régions. Dr L. HAHN.

III. Faune. — La faune des Océans est beaucoup plus riche que la flore, car il n'est aucun point du globe où cette faune ne soit représentée par des organismes appartenant à presque tous les groupes du règne animal depuis les Mammifères jusqu'aux Protozoaires. Cette abondance de la vie animale est remarquable par son uniformité relative : elle est à peu de chose près la même du Pôle à l'Equateur, et s'il est vrai que la faune est plus nombreuse et plus variée sur les côtes, il n'en est pas moins démontré que l'on trouve des animaux marins en grand nombre jusqu'à plusieurs milliers de lieues des côtes et depuis la surface jusqu'à la profondeur énorme de 5,000 à 8,000 m. La nature du milieu marin, qui est

dans un mouvement incessant sous l'influence des marées et des courants, fait que la distribution des animaux marins est comparable à celle des oiseaux et des insectes et non à celle des animaux terrestres ou d'eau douce. On sait que les animaux marins, même les plus sédentaires à l'âge adulte, naissent sous forme de larves nageuses qui se laissent facilement entraîner par les courants : il en résulte que la plupart des espèces ont une répartition géographique très vaste et que les régions fondées sur l'étude de cette répartition sont beaucoup plus étendues et moins bien caractérisées que celles qui se rapportent à la distribution des animaux sur les continents (V. GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE).

Faune pélagique. On désigne sous ce nom, par opposition à la *faune littorale*, la faune qui vit en pleine mer et généralement à une faible profondeur, bien qu'il n'y ait aucune limite nettement tracée sous ce rapport. Si l'on admet, avec les géologues les plus autorisés, que les premiers continents ont été des archipels, on est forcé d'admettre que la faune pélagique a précédé la faune littorale : d'ailleurs, même à l'époque actuelle, beaucoup d'animaux marins appartiennent à la fois à ces deux faunes, soit pendant toute leur existence, soit seulement pendant leur jeune âge. Tous les animaux pélagiques sont des types essentiellement nageurs, ou tout au moins capables de flotter à la surface ou entre deux eaux, en se laissant entraîner par les courants (V. ci-après § *Plankton*). Les plus caractéristiques de ces animaux pélagiques sont les Cétacés (Baleines, Dauphins), un grand nombre de Poissons surtout carnivores tels que les Requins, les Daurades, les Poissons-Pilotes (*Naucrates*), les Poissons-Volants, les Poissons-Lunes (*Lampris*), les Espadons, les Maquereaux, etc.; parmi les Crustacés, les Schizopodes, les Amphipodes et les Copépodes qui vivent en troupes innombrables et constituent en grande partie la nourriture des Mammifères et des Poissons pélagiques; parmi les Tuniciers et les Mollusques, les Salpes, les Pyrosomes, tous les Ptéropodes, beaucoup de Gastéropodes (*Atlanta*, *Janthina*, *Glaucus*), les Céphalopodes et particulièrement les plus grands d'entre eux; parmi les Cœlentérés, les Méduses, les Siphonophores, les Physalies, etc.; enfin les Radiolaires, les Foraminifères et d'autres Protozoaires microscopiques montrent la richesse de cette faune. Les insectes eux-mêmes y sont représentés par les *Halobates*, Hémiptères marins analogues aux *Gerris* de nos étangs et que l'on voit, dans la mer des Moluques, flotter au milieu des Méduses, à une grande distance de toute terre.

A ces animaux adultes viennent se joindre, comme nous l'avons dit, les larves de la plupart des animaux qui vivent sédentaires ou fixés dans la zone littorale. Les Poissons eux-mêmes présentent dans leur jeune âge des *formes larvaires* adaptées à la vie pélagique et souvent très différentes de la forme adulte. Telle est la Baudroie (*Lophius piscatorius*), Poisson lourd et difforme, qui vit ordinairement dans la zone littorale où il attend sa proie au passage, à demi-enfoncé dans la vase. Mais au sortir de l'œuf, la jeune Baudroie a présenté une forme beaucoup plus légère : munie de larges nageoires semblables aux ailes d'un papillon, elle a mené une vie active et aventureuse au milieu de la faune pélagique. Un grand nombre de Poissons, comme l'a montré Al. Agassiz, pondent leurs œufs en pleine mer, pendant la nuit, sous forme de longs rubans gélatineux qui flottent à la surface. C'est que les jeunes ont besoin, pendant les premiers jours de leur existence, d'une énorme quantité d'oxygène qu'ils trouvent abondamment en pleine mer. Ce n'est qu'au bout de quelques semaines qu'ils se rapprochent des côtes : c'est ce qui explique pourquoi les formes jeunes de certains Poissons, d'ailleurs très communs (Harengs, Sardines, etc.), sont restées si longtemps inconnues des pêcheurs et des naturalistes. — D'autres représentants plus étranges de la faune pélagique sont les *Leptocéphales*, singuliers Poissons allongés en forme de ruban grêle et transparent, à tête très petite, à squelette cartilagineux, toujours dépourvus d'organes reproducteurs, et qui sont longtemps restés problématiques aux yeux des ichthyologistes. On sait aujourd'hui que ce sont des formes larvaires de *Murænidæ* (Congres, Anguilles), qui vivent à l'âge adulte sur nos côtes et dans nos fleuves (Grassi).

La plupart des organismes pélagiques sont nocturnes, en ce sens qu'ils s'enfoncent à une profondeur variable pendant le jour et ne viennent à la surface que pendant la nuit. C'est ainsi, du moins, que les choses se passent dans la zone intertropicale, et pendant l'été, dans les régions tempérées, plus rapprochées des pôles. D'ailleurs, l'influence de la température de l'air échauffé par le soleil ne se fait sentir que dans les couches les plus superficielles de la mer ; même dans la zone équatoriale où la température de la surface s'élève à 30°, cette chaleur cesse de se faire sentir déjà entre 100 et 200 m. de profondeur, suivant les localités et la pureté du ciel. Les courants froids venus des pôles et qui glissent sous cette couche surchauffée, s'y mélangeant peu à peu, contribuent à régulariser la température du milieu marin. Cette température varie très peu dans les grandes profondeurs où elle reste toujours voisine de 0°, ne subissant que des oscillations insignifiantes sous l'influence des saisons. Pour vivre presque constamment dans un milieu à température égale, il suffit donc aux animaux marins d'un déplacement presque insignifiant dans le sens vertical, et ce déplacement est quelquefois nécessité par le besoin de chercher la nourriture. C'est ainsi que, dans le golfe de Gascogne, M. Chevreux a pêché au large, par de faibles profondeurs, des Germons (*Thynnus alalonga*) dont l'estomac était rempli d'Amphipodes (*Brachyscelus crusculum*, *Phrosima semiluna*), qui ne vivent que sur les grands fonds, par 4,000 m. de profondeur. Dès qu'on se rapproche des côtes, ces Amphipodes disparaissent et les Germons n'ont plus que des poissons dans l'estomac.

Plankton. Si les grands animaux de la faune pélagique vivent en se dévorant les uns les autres, il n'en existe pas moins, dans les océans, une substance spéciale qui doit être considérée comme servant de base à la nourriture des animaux pélagiques : cette substance est désignée sous le nom de *Plankton*. Comme son nom l'indique (plankton, en grec, *matière errante*), le Plankton est cette *poussière vivante* qui flotte au gré des courants et des vagues et que l'on peut recueillir au filet fin lorsqu'on promène cet engin à la surface ou à des profondeurs variées. Dans le filet, cette poussière accumulée forme une sorte de *purée* plus ou moins épaisse. Examinée au microscope, on y distingue une foule d'Algues microscopiques (Diatomées, Desmidiées, Péridiniacées, etc), et des animaux du groupe des Protozoaires (Foraminifères, Radiolaires, etc.). La direction que suit le Plankton est indépendante de la volonté des organismes qui le composent : c'est là son caractère essentiel. Mais avec ce Plankton, le filet fin ramène presque toujours une grande quantité de petits Crustacés, de Mollusques, d'Acalèphes et surtout de larves de ces animaux qui suivent volontairement mais inconsciemment le Plankton pour s'en nourrir, et qui deviennent à leur tour la proie des Cétacés et des Poissons.

Haeckel distingue du véritable Plankton ou *Haliplankton :* 1° le *Nekton* formé par les animaux qui *nagent* et peuvent lutter contre le courant ; 2° le *Benthos* (du grec *profondeur*) formé par les animaux qui rampent sur le fond ou s'y fixent d'une façon plus ou moins durable. C'est surtout sous forme de larves que ces deux derniers groupes contribuent à former le Plankton. Quant à la poussière organisée qui tombe dans les grandes profondeurs (au delà de 400 m.), elle est presque toujours morte et constitue des dépôts stratifiés comparables aux couches fossiles : c'est ainsi que se sont formées, au fond des mers, dans la suite des temps géologiques, ces puissantes assises calcaires que l'on exploite aujourd'hui sous forme de pierre à bâtir. — A ce point de vue, on peut distinguer

dans la mer trois régions: 1° la *zone pélagique*, allant de la surface à la limite de pénétration de la lumière solaire en plein jour: elle comprend du Plankton et du Nekton et se caractérise par son abondance en végétaux microscopiques; 2° la *zone néritique* qui va de la côte à environ 1,000 m.; elle comprend surtout du Benthos et sa faune est très variable suivant les localités; la *zone abyssale*, qui s'étend jusqu'aux grandes profondeurs, faisant suite à la précédente et qui comprend du Benthos et du Nekton (Haeckel). C'est lorsque le Plankton, entraîné par les courants, est poussé sur nos côtes, que les bancs de Sardines qui s'en nourrissent se montrent à sa suite: l'estomac de ces poissons est rempli de *Péridiniens*, végétaux microscopiques qui entrent pour une large part, comme nous l'avons dit, dans la composition du Plankton (De Guerne).

Rôle des courants marins. Les courants contribuent singulièrement à égaliser les conditions du milieu dans les océans. Les courants froids venant des pôles refroidissent les eaux de la zone équatoriale; à leur tour les eaux échauffées sous l'équateur vont réchauffer les zones tempérées et froides: il se forme ainsi, au N. et au S. de la ligne équatoriale, des tourbillons sans fin. Chaque courant froid est côtoyé par un contre-courant chaud coulant à côté ou au-dessus de lui. De là un mélange continuel qui tend à uniformiser les températures et permet aux animaux nageurs de trouver partout les conditions favorables à leur genre de vie. — Ces courants ont eu une grande influence sur la distribution géographique des organismes marins: ils permettent de se rendre compte du grand nombre d'espèces sub-cosmopolites que l'on signale dans la faune océanique; ils favorisent singulièrement les migrations périodiques que les *Phoques* et les *Otaries* (V. ces mots), parmi les Mammifères, les *Pingouins* et les *Manchots* (V. ces mots), parmi les Oiseaux, accomplissent chaque année, se rapprochant du pôle pendant le court été des régions arctiques pour vaquer aux soins de la reproduction, descendant vers les régions tempérées lorsque l'hiver et le défaut de nourriture les chasse de ces régions glacées. La présence des grands continents qui barrent à l'époque actuelle la route normale du grand courant équatorial (isthme de Panama, Afrique, archipel de la Sonde), le divisant en trois tronçons et le forçant à s'infléchir sur les côtes des continents, explique la distribution géographique de certaines espèces. C'est ainsi que l'on a montré que les Otaries, originaires de l'océan Antarctique, n'ont pu pénétrer dans le N. du Pacifique que par un seul point, qui est la mer des Moluques et le détroit de Macassar, point où le *courant de Tessan* fait communiquer la mer des Indes avec le Pacifique et suit une direction favorable à cette migration: partout ailleurs le sens des courants s'y oppose (Trouessart). Mais si cette migration est possible pour les Otaries, animaux littoraux et qui passent à terre une partie de leur vie, elle est impossible pour certains Cétacés, notamment pour les Baleines franches (*Balœna*), qui craignent par-dessus tout d'échouer sur les côtes, accident qui entraîne leur perte. Aussi les espèces de ce genre sont-elles confinées dans les mers froides et tempérées des deux hémisphères. Maury a montré que les courants chauds étaient pour les Baleines comme un « *cercle de feu* » qui les tient éloignées de l'Equateur, de telle sorte que des espèces représentatives, mais bien distinctes, se rencontrent des deux côtés de la zone intertropicale (V. Baleine et Courants marins). Les Dauphins au contraire se plaisent dans toutes les mers, sauf le *Narval* et le *Beluga* qui sont propres aux mers arctiques. Enfin, les *Cachalots* remplacent les Baleines dans les mers intertropicales, s'aventurant plus rarement dans les mers tempérées et fuyant avec soin les mers polaires. — Le *Gulf-Stream* est l'exemple le mieux connu d'un courant détourné de sa route naturelle par la présence d'un continent (l'Amérique centrale): mais il est probable que sa direction actuelle ne remonte qu'à une époque relativement récente, celle du soulèvement de l'isthme de Panama, et c'est ce qui explique les rapports que l'on constate entre la faune de la mer des Antilles et celle du golfe de Panama dans le Pacifique. A l'époque actuelle, au contraire, ce courant établit des échanges continuels à travers l'Atlantique, entre les faunes littorales de l'ancien et du nouveau continent.

Faune des Sargasses. Au centre des tourbillons formés par les courants, dans les grands océans au N. et au S. de l'Equateur, on trouve d'immenses îlots d'Algues flottantes désignées sous le nom de *Sargasses*. Ce sont des Algues brunes détachées des côtes et qui se sont adaptées à la vie pélagique, formant des rubans longs souvent de plusieurs kilomètres, et qui flottent grâce aux vésicules remplies d'air, ou *flotteurs*, dont leur thalle est pourvu. On trouve de ces « mers de Sargasses » dans presque tous les océans, mais la mieux étudiée est celle qui se trouve dans l'Atlantique, au N. du courant équatorial et à l'E. de l'origine du Gulf-Stream, entre les Canaries, les Açores et les Bermudes. La faune qui vit au milieu de ces Algues est assez spéciale, mais elle est comparable plutôt à une faune littorale qu'à une faune pélagique, puisque ses représentants peuvent se fixer aux Algues comme aux rivages d'une île: en réalité, elle tient de l'une et de l'autre tout en présentant des caractères particuliers très dignes d'intérêt. On y remarque un petit poisson (*Antennarius marmoratus*) spécial à cette faune, et qui construit son nid au milieu des Algues en le fixant à l'aide de filaments muqueux très résistants. Des Syngnathes, des Diodons, des Castagnoles (*Sparus*) se cachent sous le thalle des Sargasses; des Crabes (*Neptunus sayi*, *Nautilograpsus minutus*) s'y cramponnent, et des Palémons (*Palemon natator*) nagent à l'entour. Des Amphipodes, des Mollusques (*Scyllea pelagica*), une Eolide (*Litiopa bombyx*), rampent à leur surface; des Hydraires, des Membranipores, des Spirorbes, des Annélides, une Planaire et une petite Actinie complètent cette faune qui présente tous les caractères d'une colonie de la faune littorale (A. M.-Edwards). Les Poissons pélagiques viennent chercher pâture au milieu des Sargasses comme sur les rivages des continents: on y remarque surtout des représentants de la famille des *Macruridœ*, remarquables par leur forme allongée, et des *Pleuronectes*, qui ayant perdu l'habitude de se cacher dans le sable en se couchant sur le côté, n'ont pas les deux faces dissymétriques: par contre, ils portent de longs tentacules. On est encore plus surpris de rencontrer au milieu de cette faune pélagique un représentant du genre *Amphioxus* (ou *Branchiostoma*), dont tous les autres représentants connus vivent dans la zone littorale où ils s'enfoncent profondément dans le sable.

La plupart des animaux qui fréquentent les mers de Sargasse présentent un curieux *mimétisme:* pour échapper à la voracité des Poissons carnivores qui rôdent autour des Algues, ils revêtent la couleur *brun olivâtre*, formée par le mélange de taches brunes, vertes ou jaunes qui est celle de ces varechs et que l'on a nommée la « livrée des Sargasses ». Ces teintes ternes tranchent nettement avec la couleur bleue, azurée, qui revêt les animaux pélagiques et qui se montre sur l'*Hippolyte ensiferus*, espèce de Crevette nageuse très agile et qui est d'un bleu si intense qu'on ne la voit pas quand elle est plongée dans la mer. Les jeunes Poissons volants (*Exocetus*), qui se développent à l'ombre des Sargasses, commencent par revêtir cette livrée brune si caractéristique, mais dès qu'ils sont assez forts pour quitter cet abri, les taches brunes disparaissent pour faire place à la teinte d'un bleu uniforme qui est propre aux adultes (K. Brandt).

Faune des bancs de coraux. Les récifs coralliens et les îles madréporiques, construits par des Polypes en sociétés et formant d'immenses agglomérations, ont été étudiés ailleurs (V. Atoll et Coralliaires), au point de vue de leur rôle géologique et géographique, sur lequel nous ne reviendrons pas ici. Au point de vue de leur distribu-

tion à la surface du globe à l'époque actuelle, on sait que les Coralliaires ne peuvent prospérer que dans la zone intertropicale et surtout dans la zone torride, entre le 15° lat. N. et le 15° lat. S., de chaque côté de l'Equateur, car la plupart ont besoin pour vivre d'une température qui ne s'abaisse jamais, même dans la saison froide, au-dessous de 20°. C'est pourquoi ces récifs coralliens, si nombreux dans le Pacifique, deviennent rares ou font défaut dans l'océan Indien et surtout dans l'Atlantique. Partout où des courants froids abaissent la température normale des côtes, comme sur les rivages occidentaux de l'Amérique du Sud, de l'Australie et de l'Inde, les grands bancs de coraux font défaut ; au contraire, c'est grâce à un courant chaud (le Gulf-Stream), que les récifs des Bermudes peuvent vivre dans l'Atlantique sous la latitude exceptionnelle de 33° lat. N., qui est la plus éloignée de l'Equateur où l'on ait constaté la présence de ces constructions madréporiques. Dans la zone torride, la plupart des formes de Polypiers prospèrent, mais dans la zone subtorride (limitée par l'isochimène de 20°), les Madréporaires qui sont le type des Polypiers constructeurs d'Atolls, font défaut, les Astréacées et les Fungies deviennent rares, tandis que les *Porites*, plus résistants aux basses températures, finissent par prédominer. Tous ces Coralliaires, d'ailleurs, sont avides d'oxygène et de lumière, ils ne se développent que dans l'eau la plus pure, et les Madréporaires ne vivent pas à une profondeur de plus de 50 m. : ils ne s'installent jamais sur les rivages vaseux ou dans l'eau trouble des estuaires. La nourriture de ces Polypiers est essentiellement formée par le Plankton que les courants amènent à portée de leur bouche, mais ils servent à leur tour de nourriture à une foule d'animaux marins qui constituent la faune des bancs de coraux.

Les plus remarquables de ces ennemis des Coralliaires sont les poissons des familles des *Chætodontidæ* et des *Pomacentridæ* qui se nourrissent principalement des polypes des Madréporaires qu'ils *broutent* littéralement lorsque ces animalcules s'épanouissent sur la muraille des Polypiers. Mais les fissures et les anfractuosités de cette muraille servent de refuge à une foule d'animaux marins : Annélides, Crustacés, Bryozoaires, Brachiopodes, Mollusques, Echinodermes, etc. La lourde coquille des *Tridacnes*, les plus grands de tous les Bivalves, se voit souvent implantée sur une saillie du récif et lorsque cette coquille s'entr'ouvre et que le manteau de l'animal déborde, dans une eau claire et calme, on croirait voir un parterre de tulipes, tant cet organe est paré de couleurs vives et tranchées.

Faune littorale. La faune littorale comprend les animaux marins qui vivent sur les côtes des continents dans les limites de la végetation sous-marine formée d'Algues fixées aux rochers et de prairies de Zostères. C'est l'étude de cette faune qui a principalement servi de base aux naturalistes pour la classification des Océans en zones et en régions. Les faunes littorales des poissons marins sont divisées par Günther de la manière suivante :

Classification des faunes marines littorales. Günther admet 5 zones primordiales qui se subdivisent en régions et en districts de moindre importance et qui sont :

I. Zone de l'océan Arctique. — II. Zone Nord tempérée avec 2 régions : *A*. Atlantique N. tempéré avec 3 districts : Britannique, Méditerranéen et Nord-Américain ; *B*. Pacifique N. tempéré, avec 3 districts : Kamtschadale, Japonais et Californien. — III. Zone équatoriale avec 3 régions : *A*. Atlantique tropicale ; *B*. Indo-Pacifique tropicale ; *C*. Pacifique américaine, celle-ci avec 3 districts : Amérique centrale, Gallapagos, Péruvien. — IV. Zone S. tempérée avec une seule région et 4 districts : Cap de Bonne-Espérance, Sud-Australien, Chilien et Patagonien. — V. Zone de l'océan Antarctique.

Cette classification qui est, comme on voit, tout à fait géographique et d'une régularité qui contraste avec l'irrégularité des régions continentales, s'applique également, dans la plupart des cas, à la distribution des Mollusques, des Crustacés et des Echinodermes. En effet, les subdivisions proposées par Woodward et Fischer, par Dana et par Agassiz pour ces divers groupes, ne font que reproduire sous d'autres noms les subdivisions (districts) de Günther. On peut en juger par la liste suivante des 18 provinces admises par Woodward, pour la distribution des Mollusques marins :

1. Arctique ; 2 Boréale ; 3. Celtique ; 4. Lusitanienne ; 5. Aralo-Caspienne ; 6. Africaine occidentale ; 7. Africaine australe ; 8. Indo-Pacifique ; 9. Australo-Zélandaise ; 10. Japonaise ; 11. Aléoutienne ; 12. Californienne ; 13. Panamique ; 14. Péruvienne ; 15. Magellanique ou Antarctique ; 16. Patagonienne ; 17. Caraïbe (Antilles) ; 18. Transatlantique (Américaine). — On voit qu'il y a peu de choses à faire pour établir la concordance de ces 18 provinces avec les 17 districts de Günther. On peut regretter que ces provinces ne soient pas groupées en régions et en zones comme l'a fait Günther, ce qui donne beaucoup plus d'unité et de relief à sa classification que tous les naturalistes ont adoptée au moins dans ses grandes lignes. En raison des différences légères qui séparent les zones et les régions marines, nous avons proposé de les réduire à 3 zones, dont une seule, beaucoup plus importante que les autres comprendrait 3 régions. On aurait ainsi :

1° Zone Arctique froide et tempérée ;

2° Zone Equatoriale avec 3 régions : *A*. Indo-Pacifique ; *B*. Atlantique ; *C*. Américaine occidentale.

3° Zone Antarctique.

I. La faune littorale Arctique, est, comme nous l'avons dit, d'une grande richesse surtout en individus, et cette abondance contraste avec la pauvreté de la faune terrestre. D'après Sars, les Mollusques marins arctiques ont plus de 250 espèces, tandis que les Insectes, partout ailleurs si nombreux, ne dépassent pas une trentaine d'espèces. Les Poissons arctiques sont de nombreuses espèces de Morues (*Gadidæ*) qui servent à la nourriture des habitants des côtes. Les genres *Cyclopterus* et *Liparis* (fam. des *Cyclopteridæ*), sont propres à cette zone, et les Esturgeons (*Accipenseridæ*) y passent périodiquement de la mer aux eaux douces. Les Blennoïdes (*Lycodidæ*) sont communs aux régions Arctique et Antarctique, ainsi que les *Myxines* poissons vermiformes, parasites externes des Morues.

II. La faune Antarctique est caractérisée par la réapparition, dans sa zone tempérée, des types arctiques qui ne se trouvent pas dans la zone équatoriale intermédiaire. L'identité des types s'étend quelquefois jusqu'aux espèces (*Galeus canis*, *Engraulis euchrasicolus*, *Clupea sprattus*, *Conger vulgaris*). Dans la zone froide, les *Gadidæ* sont moins nombreux que dans la région arctique. Les genres *Zanclorhynchus*, *Chœnichthys*, *Harpagifer*, *Thysanopsetta* sont propres à cette zone et se trouvent sur les côtes du détroit de Magellan ou de l'île de Kerguelen.

La grande région Indo-Pacifique, qui s'étend de la mer Rouge jusqu'aux archipels orientaux de la Polynésie, est à elle seule plus riche que toutes les autres, comme on peut s'y attendre d'après son étendue. Elle est bien caractérisée par le grand développement des Coraux madréporiques (V. ci-dessus) qui forment le soubassement d'un grand nombre d'îles dans la mer des Indes et le Pacifique. On compte plus de 80 genres de Poissons propres à cette région, et la plupart des espèces dans toutes les classes d'animaux marins se retrouvent identiques de la mer Rouge à l'archipel des Sandwich.

La région atlantique équatoriale a très peu de genres qui lui soient propres (*Centropristis*, *Rhypticus*, *Hæmulon*, *Malthe*). Les autres se retrouvent dans le Pacifique. Les récifs coralliens n'existent que dans la région qui s'étend des Antilles à la Floride. Un certain nombre d'espèces s'étendant des mers d'Europe à l'Australie, tandis que la faune terrestre de ces deux régions est aussi dissemblable que possible. La faune de la Méditerranée n'est qu'une dépendance de celle de l'Atlantique.

La région américaine occidentale (ou du golfe de Panama) est complètement dépourvue de récifs coralliens, même sous l'Equateur, ce qui tient à la basse température de ses eaux sans cesse refroidies par les courants venant des pôles (courant de Humbold dans l'hémisphère S., courant de Tessan sur les côtes de la Californie). L'absence des Coraux entraîne celle des Poissons qui s'en nourrissent, des Mollusques et des Crustacés qui se plaisent sur les récifs. Les genres sont bien les mêmes que dans la région Indo-Pacifique, mais les espèces sont différentes. Le district de l'Amérique Centrale (province Panamique) est remarquable par la presque identité de sa faune avec celle de la mer des Antilles et du golfe du Mexique: nous en avons déjà indiqué la cause (V. le § *Rôle des courants marins*).

Zones ou étages de la faune littorale. Dans la faune littorale d'une région donnée, on peut distinguer plusieurs étages ou zones caractérisés surtout par la présence des Invertébrés sédentaires ou fixés au fond qui se plaisent dans chacune de ces zones (distribution bathymétrique). Forbes distingue les 4 zones suivantes: 1° *Zone littorale* proprement dite, située entre les limites du balancement des marées, zone des Algues *épaves* ou arrachées du fond, que le flot pousse au rivage: c'est l'habitat des *Littorina* (lorsque le fond est rocheux), des *Hydrobia* (quand ce fond est vaseux); c'est la région *subterrestre* de M. Vaillant. — 2° *Zone des Laminaires*, qui s'étend des plus basses marées à 27 m. environ de profondeur, dite aussi « Zone des Zostères » et subdivisée en région des Algues vertes (jusqu'à 12 et 15 m.) et région des Algues rouges (jusqu'à 36 m.) ; c'est là que vivent les Mollusques herbivores (*Rissoa*, *Trochus*), etc.) et l'Huître comestible. — 3° *Zone des Corallines* (ou Algues incrustantes), entre 27 et 91 m., zone assez mal dénommée, car ces Corallines habitent déjà la zone des Laminaires; on pourrait l'appeler plus exactement *Zone des grands Buccins* (*Buccinium*, *Fusus*, *Triton*, *Cassis*). — 4° *Zone des Brachiopodes et des Coraux*, entre 91 et 185 m. et plus, caractérisée par la rareté ou l'absence complète de végétation fixée, la présence des Coralliaires (*Oculina*, *Dendrophyllia*), des Bryozoaires, des Alcyonnaires et des Brachiopodes). — Immédiatement à la suite de cette quatrième zone commencent les zones de la *faune Abyssale*, car il est utile de faire remarquer que sur la pente sous-marine, plus ou moins régulière ou accidentée, qui forme le soubassement des continents, il n'y a pas en réalité de limite tranchée entre la faune littorale et la faune des grandes profondeurs, dont il nous reste à parler.

Faune Abyssale ou des grandes profondeurs. On a cru pendant longtemps que toute vie cessait dans les mers au delà de 450 m. environ de profondeur. L'examen de câbles électriques immergés à une profondeur de 2,000 à 2,800 m. et sur lesquels s'étaient fixés des Mollusques et des Polypiers d'espèces variées, a montré que cette opinion était erronée (A. M.-Edwards). Enfin les explorations sous-marines du *Porcupine*, du *Challenger*, du *Travailleur*, du *Talisman* et de beaucoup d'autres, les dragages, entrepris à des profondeurs considérables, ont prouvé que des animaux appartenant à presque toutes les classes d'Invertébrés et même des Poissons vivaient jusqu'à 8,000 m. et plus, dans les grandes vallées du fond des océans. Les formes ainsi recueillies étonnent d'abord par leur nouveauté et leur étrangeté relative, mais si on les examine de plus près, il est facile de se convaincre qu'il ne s'y trouve, en réalité, aucune forme spéciale, comparable aux Dipnoïques parmi les Poissons, au Péripate parmi les Arthropodes, et que la plupart rentrent dans les familles ayant déjà des représentants dans la faune littorale ou dans la faune pélagique, et doivent être considérés comme des types qui se sont habitués peu à peu à vivre à de grandes profondeurs. Les plus intéressantes de ces formes sont celles qui n'étaient connues précédemment que par des espèces fossiles, et dont on considérait le type d'organisation comme entièrement éteint.

Les Poissons des grandes profondeurs appartiennent aux familles des *Macruridæ*, *Scopelidæ*, *Lophiidæ*, *Luciocephalidæ*, *Sternopthycidæ*, *Stomiatidæ*, *Murænidæ*, qui ont des représentants, soit dans la faune littorale, soit dans la faune pélagique; ils constituent tout au plus des genres particuliers, mais présentent un facies spécial. Leur peau est couverte d'un enduit muqueux très épais et leurs écailles se détachent facilement. Les muscles sont mous et peu épais, les os spongieux et fragiles, bien que tous appartiennent au groupe des Poissons osseux : les Poissons cartilagineux n'y sont pas représentés. Leur bouche est généralement grande et armée de dents grêles et recourbées en forme d'hameçons : tous sont carnivores et doivent vivre dans une vase épaisse que leurs mouvements seuls remue. Les uns sont allongés, anguilliformes (*Cyema*, *Macrurus*, *Stomias*, *Malacosteus*, etc.); d'autres sont plus courts et ne semblent formés que d'une large bouche et d'un estomac extrêmement dilatable (*Melanocetus*, *Dibranchus*) : le *Melanocetus Johnsoni* a été pêché à 4,789 m. de profondeur. Ces poissons vivent ainsi sous une pression qui dépasse souvent 200 atmosphères, de telle sorte que lorsque la drague les amène à la surface, ils ont presque toujours l'estomac renversé hors de la bouche, par suite de la décompression trop brusque subie par les gaz que renferme leur vessie natatoire.

Si la plupart de ces poissons ont des couleurs sombres et ternes, il n'en est pas de même des Crustacés : quelques-uns de ceux-ci sont, il est vrai, blanchâtres et transparents (*Pentacheles*, *Polycheles*, *Willemœsia*), mais d'autres sont parés de couleurs d'une intensité surprenante; telles sont les grandes Crevettes du genre *Aristeus* (par 1.000 à 3,000 m.), dont la teinte rouge carminée semble factice au premier abord. D'autres sont remarquables par leur grande taille : *Gnathophausia goliath* (2,270 m.) est le géant des Schizopodes, car il a 25 centim. de long: le *Bathynomus giganteus* de 23 centim., qui provient de 1,700 m., est le plus grand de tous les Isopodes connus, et le *Colossendeis titan*, trouvé à 4,010 m., est un Pygnogonide d'une taille vraiment colossale (il couvre avec ses longues pattes 70 centim. q., tandis que les espèces de nos côtes dépassent rarement 2 centim.).

C'est parmi les Echinodermes et les Brachiopodes que l'on trouve ces types archaïques que l'on croyait éteints avant qu'on les ait retrouvés vivants dans les grandes profondeurs. Les Crinoïdes, type très ancien, sont représentés à 1,480 m. par le *Pentacrinus Wyville-Thomsoni*, à 2,730 m. par le *Bathycrinus Aldrichianus*. Un genre d'Oursins mous, à carapace mobile comme celle d'une poche de cuir (*Calveria*), permet de se faire une idée exacte de l'organisation de certains types fossiles précédemment connus et qui avaient la même conformation. Les Brachiopodes sont souvent de grande taille (*Terebratula Wyvillei* pêchée à 2,000 et 4,000 m.) et se rapprochent de types jurassique. Les Crustacés *Pentacheles* et *Polycheles*, dont nous avons déjà parlé, se rattachent également au G. *Eryon* qui est de la même époque géologique.

Une autre particularité remarquable de la faune des grandes profondeurs, c'est que les distinctions géographiques n'y ont plus de raison d'être : cette faune est presque uniforme des pôles à l'Equateur, ce qui se comprend sans peine lorsque l'on sait qu'à la profondeur de 2 kil., la température est sensiblement la même sous toutes les latitudes. C'est ainsi que les *Lithodes*, Crustacés de grande taille supposés d'abord propres aux mers polaires, ont été dragués par le *Travailleur*, à la profondeur de 1,500 m., sur les côtes du Sahara africain. On peut dire que les types de la faune abyssale sont cosmopolites.

Conditions d'existence de la faune abyssale. Les particularités qui distinguent les animaux des grandes pro-

fondeurs ont été résumées de la manière suivante par M. E. Perrier: Les animaux fixés (Eponges, Alcyonnaires, Crinoïdes, Tuniciers) ont un long pédoncule nécessité par l'épaisse couche de vase qui couvre le fond. Pour la même raison, beaucoup d'entre eux sont *incubateurs*, c.-à-d. qu'ils n'abandonnent pas au hasard leurs œufs et leurs jeunes, qui périraient infailliblement étouffés dans la vase; ils les gardent avec eux jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes. Dans ce milieu obscur, la cécité est fréquente et la vue est remplacée par des organes tactiles très allongés (Crustacés à membres longs et grêles, Etoiles de mer à longs bras, etc.). Les Holothuries sont munies d'une sole ventrale et rampent sur le fond comme des Limaces. Par contre, chez les types nageurs, les organes tactiles et les yeux sont souvent développés simultanément; de plus, les Poissons et les Crustacés sont assez fréquemment munis d'organes lumineux phosphorescents, et ce mode d'éclairage, qui supplée à l'absence de la lumière du soleil, est le seul que connaissent les animaux de la faune abyssale.

La basse température des grandes profondeurs, l'absence des courants et des vagues, des végétaux fixés et des rochers anfractueux, la nature du fond qui est en quelque sorte nivelé par une couche de vase homogène tassée sous une pression énorme, telles sont les conditions qui forcent les jeunes à se développer en restant attachés à leur mère (*Pterasteridæ*, *Cidaris nutrix*, *Hemiaster cavernosus*). Une Holothurie (*Cladodactyla crocea*) porte ses petits dans des poches spéciales ou fixés à ses piquants; un Crustacé (*Arcturus Baffini*) les promène cramponnés à ses antennes. — Comme les courants ne renouvellent pas sans cesse la nourriture, les Polypiers branchus et qui vivent en colonies nombreuses sont rares, tandis que les Polypiers solitaires (*Caryophyllia*) abondent : munis d'un long pied mobile qu'ils enfoncent dans la vase, ils se déplacent facilement (*Hyalonema*). Des Ascidies pédonculées (*Ascopera*, *Corynascidia*) vivent de la même manière, ainsi que des Hydraires, des Alcyonnaires (*Monocaulon*, *Virgularia*, *Umbellularia*) et les Crinoïdes dont nous avons déjà parlé (*Pentacrinus*, *Rhizocrinus*); leur pédoncule atteint quelquefois plusieurs mètres de long, ce qui explique l'abondance des articles (*entroques*) qui forment cette tige dans certaines couches géologiques de l'époque secondaire.

La présence de Polypiers nuancés de violet, de jaune et de vert, d'Ombellulaires d'un violet éclatant, de *Pentacrinus* d'un vert clair, de Comatules jaunes ou rouges, de *Brisinga* orangés ou écarlates, d'*Hymenaster* roses et lilas, d'Oursins mous pourprés, de *Pourtalesia* d'un violet magnifique, de Crustacés d'un rouge carminé (*Gnathophausia*, *Nematocarcinus*, *Hapalopoda*), etc., prouve que la lumière du soleil n'est pas nécessaire au développement de ces pigments colorés.

On sait combien la phosphorescence est commune chez les organismes marins, mais cette propriété est encore exaltée chez ceux qui habitent les grandes profondeurs. Lorsque après un dragage on ramène le soir le chalut chargé de butin à bord du navire, on assiste à un spectacle magnifique. Tout est en feu dans le filet. Les rameaux des Polypiers, les Etoiles de mer, et parmi celles-ci, la brillante et fragile Brisinga, les Mopsées répandent une lumière qui permet de lire à cette clarté mystérieuse. La vase même est pétrie de Protozoaires lumineux, de telle sorte que le fond lui-même doit être éclairé par l'effet des mouvements des êtres qui s'agitent à sa surface. Les appareils lumineux dont certains Crustacés sont pourvus, ont une variété surprenante : l'*Acanthephyra pellucida* du groupe des Palémons, qui se pêche déjà par 500 m. de profondeur, a des yeux phosphorescents énormes et de plus *sept* espèces différentes d'organes lumineux distribués sur tout le corps. L'*Euphausia pellucida* porte également de ces organes que l'on peut comparer aux appareils de projection d'un phare et qui ont probablement, comme l'œil des Chats la propriété de recueillir et de condenser la plus faible lumière au milieu de la nuit. Les Poissons ont leur raie latérale phosphorescente : le *Malacosteus niger* porte sur la tête deux paires d'appareils lumineux, l'une vert clair, l'autre jaune et munie d'une lentille. Chez l'*Ipnops murrayi* (par 3,500 m.), ces appareils lumineux couvrent toute la tête.

Les Rhizopdes, les Eponges calcaires, cornées et charnues, les Polypes hydraires, les Méduses, les Oursins réguliers, les Holothuries normales (rayonnées) sont des types qui manquent dans la faune abyssale. Les Entomostracés, les Mérostomacés, les Nemertes et les Annélides, les Bryozoaires, les Brachiopodes, les Céphalopodes et les Ptéropodes sont rares, mais la plupart des autres familles qui sont représentées dans la faune littorale le sont aussi dans la faune abyssale : celle-ci est plus riche en individus de même espèce qu'en formes variées; elle s'appauvrit d'ailleurs à mesure que la profondeur augmente.

En se fondant sur l'étude des Echinodermes, qui sont les animaux les plus caractéristiques de la faune abyssale, M. Perrier divise cette faune en 5 zones, qui font suite aux zones littorales, et qui sont ainsi définies : 1re zone : de 100 à 500 m. (qui se confond en partie avec la quatrième zone littorale dite « zones des Brachiopodes et des Coraux » (V. ci-dessus); elle est caractérisée par *Antedon phalangium*, avec des Eponges calcaires, des *Askonema* et des Gorgones. — 2e zone, de 500 à 1,000 m. avec *Letmogone :* les *Holtenia*, *Euplectella*, *Brisinga* et *Calveria* commencent à se montrer. — 3e zone, de 1,000 à 1,500 m., riche en *Brisinga*, *Calveria*, *Pentacrinus* et en mollusques (*Fusus*, *Bulla*, *Trochus*, *Dentalium*). — 4e zone : de 2,500 à 5,000 m. et plus, avec *Bathycrinus*, *Hemiaster*, *Pourtalesia*, *Brisinga Edwardsi*. Les *Oneirophenta* et *Peniagone* qu'on ne trouve qu'à 5,000 m., pourraient caractériser une 6e zone.

Migrations des animaux marins. Parmi les animaux marins, les Pinnipèdes (Phoques et Otaries) dont nous avons déjà parlé sont les seuls qui effectuent de véritables migrations périodiques comparables à celle des oiseaux de long vol. Cependant les migrations de certains poissons qui passent chaque année de la mer aux eaux douces et vice-versa pour vaquer aux besoins de la reproduction (Anguilles, Saumons, Esturgeons), s'en rapprochent jusqu'à un certain point. La plupart recherchent les rivières pour y déposer leurs œufs dans les eaux plus calmes où les jeunes courent moins de dangers que dans la mer : les Anguilles, au contraire, naissent dans la mer et remontent les fleuves alors qu'elles sont encore jeunes, et s'y installent à l'âge adulte. Quant aux prétendus voyages des Sardines et des Harengs, ils n'ont pas le caractère qu'on leur supposait autrefois : on croyait que ces poissons, dont les *bancs* se montrent au printemps sur nos côtes, venaient des régions arctiques où ils auraient passé le reste de l'année. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien. C'est dans les grandes profondeurs que la Sardine vit pendant l'hiver : elle ne se rapproche des côtes que pour frayer, de telle sorte que ces déplacements consistent simplement à remonter d'une zone à une autre et vice-versa, et rappellent les déplacements de nos oiseaux sédentaires, qui passent de la forêt ou de la montagne à la plaine, suivant les saisons, plutôt que les migrations lointaines des Hirondelles, des Echassiers et des Palmipèdes voyageurs.

Rapports paléontologiques des faunes marines. Les faunes marines fossiles sont d'autant plus différentes de celles des mers voisines, à l'époque actuelle, que l'on remonte plus loin dans la série des couches géologiques. C'est ce que l'on constate notamment en Europe. Ainsi la faune quaternaire diffère à peine de celle de l'Océan ou de la Méditerranée. La faune pliocène du centre de l'Europe se rapproche davantage de la faune actuelle de la Méditerranée : elle a un facies franchement méridional. La faune miocène du même pays est voisine de la faune actuelle de la mer

des Antilles et les faunes éocène et crétacée ont des représentants vivants dans la zone équatoriale de la grande région Indo-Pacifique. Enfin les Crinoïdes, si nombreux aux époques mésozoïque et paléozoïque, n'ont plus d'analogues que dans la faune des grandes profondeurs. Les faunes marines anciennes paraissent avoir présenté une grande uniformité sur tous les points du globe où on a pu les étudier à l'état fossile. E. TROUESSART.

IV. Législation. — DROIT CIVIL. — En principe, les eaux de la mer ne sont à personne, ce qui revient à dire qu'elles sont communes à tous et non susceptibles d'occupation, de prescription ou de propriété. Il ne pourrait y avoir sur elles que la propriété de celui qui, les ayant renfermées dans un vase, en aurait ainsi isolé une partie dont il aurait fait sa chose. Et la mer ne peut pas plus être la propriété d'un peuple que celle d'un individu, elle est commune au genre humain tout entier. Les rivages de la mer font partie du domaine public de l'Etat (C. civ., art. 538) et la détermination de ce qu'il faut entendre par rivages est soumise à des règles spéciales; dans la Méditerranée, on considère comme rivage toute l'etendue de terre qui est recouverte par la plus grande marée d'hiver ; dans l'Océan, tout ce que la mer couvre et découvre pendant les pleines lunes et jusqu'où le plus grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. Le décret-loi du 21 févr. 1852 donne au chef de l'Etat le droit exclusif de rendre en conseil d'Etat des décrets de délimitation des rivages de la mer, sans aucune indemnité pour les propriétaires dont le terrain est couvert par les marais qui servent de base à cette délimitation, à moins qu'ils n'aient sur ce terrain des droits remontant à 1566. Quant aux lais et relais de la mer, ils appartiennent au *domaine privé* de l'Etat qui peut les aliéner, les affermer, etc., malgré les termes inexacts de l'art. 538 du C. civ. qui les range dans le domaine public (V. RIVAGES DE LA MER et loi du 16 sept. 1807, art. 41). On trouvera au mot EPAVES comment l'ordonnance de 1861 a réglé l'attribution des objets, plantes, poissons, etc., qui sont rejetés par la mer. F. GIRODON.

DROIT INTERNATIONAL. — La mer est une grande voie naturelle de communication, ouverte à tous; elle ne peut être, en principe, soumise à la propriété ou à l'empire d'aucun peuple; tous les pavillons y ont libre accès et des droits égaux, à charge de se conformer aux règles du droit des gens. Une mer ne peut être fermée aux navires autres que ceux de la puissance riveraine que s'il leur est impossible d'y pénétrer venant de la pleine mer. Toutefois, il est des parties de la mer, rapprochées des terres, qui participent, dans une certaine mesure, à la condition de celles-ci et où des droits de juridiction et même de propriété peuvent exister au profit du riverain ; tel est le cas des ports, rades ou baies, de certains détroits, de certaines mers enclavées, enfin d'une certaine bande de la pleine mer le long des côtes, qu'on appelle la *mer territoriale* du pays qu'elle baigne. Pour faciliter la défense des côtes, la pratique générale des nations, sanctionnée par de nombreux traités, a fait tracer à une certaine distance de la terre, calculée plus ou moins exactement d'après la portée du canon, une ligne imaginaire que l'on considère comme la limite extrême des frontières maritimes du pays; l'espace situé en deçà de cette ligne constitue la mer territoriale et se trouve soumis, sinon à la propriété, au sens technique du mot, du moins à la juridiction et à la surveillance dudit pays en vue des besoins de sa défense et de la protection de ses intérêts fiscaux. Jusqu'au milieu de ce siècle et en tenant compte de la portée tant des batteries côtières que de l'artillerie des navires, on donnait généralement à la mer territoriale une largeur de 3 milles marins à partir de la laisse de basse marée. On est d'accord aujourd'hui que cette largeur ne correspond plus, en fait, à la portée actuelle des canons; mais, tant qu'elle n'aura pas été officiellement modifiée en suite d'une entente internationale, elle constitue encore la règle qui doit être respectée toutes les fois que des traités exprès n'y ont point dérogé. On avait également admis, jusqu'à présent, que cette limite de 3 milles s'appliquait en même temps, sauf convention contraire, aux droits spéciaux que l'État riverain peut invoquer, en faveur de ses nationaux, en matière de pêche. Mais, sur ce point particulier, la doctrine manifeste aujourd'hui des tendances différentes. A la suite d'une longue délibération, à laquelle prirent part, dans sa session de Paris (1894), des savants du monde entier, l'Institut de droit international a proclamé avec raison, ce semble, qu'il n'y a point de raison pour confondre la ligne de respect des côtes, nécessairement déterminée par la portée variable de l'artillerie, avec la zone fixe sur laquelle il convient de reconnaître, en temps de paix, la souveraineté et les prérogatives de l'Etat riverain ; il a jugé que, pour les deux cas, une zone de 3 milles est aujourd'hui trop étroite, et il a proposé de la porter à 6 milles marins pour l'exercice de la souveraineté et pour la protection de la pêche littorale, en laissant, en cas de guerre, l'Etat riverain neutre libre de fixer sa zone neutre au delà de 6 milles, jusqu'à portée du canon des côtes. L'Etat riverain peut prendre, à l'égard de la mer territoriale, les mesures de police et de sûreté qu'il juge nécessaires, et y réglementer la pêche et la navigation; mais, en temps de paix, il ne peut ni interdire, ni entraver le passage des navires étrangers. Les mers enclavées font partie, comme les lacs, du territoire des Etats riverains. Ernest LEHR.

VI. Blason. — Figure des corps naturels, représentant la mer, par des lignes courbes figurant des ondes; elle doit toujours occuper le tiers de l'écu.

BIBL. : GÉOGRAPHIE. — BOGUSLAWSKI et KRUMMEL, *Handbuch der Ozeanographie;* Stuttgart, 1884-87, 2 vol. — THOULET, *Océanographie (statique);* Paris, 1890 (La *Dynamique* est en cours de publication). — Du même, *Guide d'océanograqhie pratique ;* Paris, s. d. — KRUMMEL, *Der Ozean, eine Erführung in die Allgemeine Meereskunde ;* Leipzig, 1886. — DELESSE, *Lithologie du fond des mers ;* Paris, 1872. — Joannes WALTHER, *Einleitung in die Geologie als historische Wissenschaft.* — J. WALTHER, *Lithogenesis der Gegenwart;* Iéna, 1894. — DEUTSCHE SEEWARTE, *Atlantischer Ozean.* — *Pazifischer Ozean.* — *Indischer Ozean* (Atlas). — *Transactions of the Royal Society of Edinburg, The Scottish Geographical Magazine ;* articles de MURRAY, BUCHANAN, ROBERT MILL. — Pour les résultats des diverses explorations V. OCÉAN ATLANTIQUE, PACIFIQUE, INDIEN, POLAIRE, etc. — Un de ces rapports a toute la valeur d'un traité complet d'Océanographie ; ce sont les *Reports on the scientific results of the voyage of H. M. S. Challenger during the years 1873-76 ;* Londres, public. commencée en 1891. — On consultera avec fruit les ouvrages de géographie générale. — E. RECLUS, *la Terre.* — SUPAN, *Grundzüge der physischen Erdkunde.* — SUESS, *Das Antlitz der Erde.* — PENCK, *Morphologie der Erdoberflæche.* — DE LAPPARENT, *Leçons de géographie physique.*

FLORE. — SCHLEIDEN, *Das Meer,* 3e éd.; Brunswick, 1888. — HARIOT, *Atlas des Algues marines ;* Paris, 1892. — KELLER, *Das Leben des Meeres ;* Leipzig, 1895. — DRUDE, *Manuel de géographie botanique,* trad. par G. Poirault; Paris, 1897.

FAUNE.— *Report of the scientific Results of the Voyage of the « Challenger »,* under the superint. of C.-W. THOMSON and J. MURRAY, 1882-93, 40 vol. — V. HENSEN, *Ergebnisse der Plankton-Expedition der Humboldt-Stiftung,* 1893-97, 5 vol. — HÄECKEL, *Plankton-Studien ;* Iéna, 1890. — CARPENTER, JEFFREY et THOMSON, *On the scientif. Explorations of the Deepsea in the Surv. of Porcupine,* 1870, 2 parts. — FILHOL, *la Vie au fond des mers,* 1885. — L. DE FOLIN, *les Explorations sous-marines du « Travailleur »,* 1882. — GOSSE, *Manual of the Marine Zoology,* 1855-56, 2 vol. — A. MILNE-EDWARDS, *Rapport sur les travaux sur la faune sous-marine des grandes profondeurs,* 1882. — MOQUIN-TANDON, *le Monde de la mer,* 1865. — E. PERRIER, *les Explorations sous-marines,* 1891, 2e éd. — W. THOMSON, *Depths of the Sea,* 1868-70; 2e éd., 1874. — Du même, *Voyage of the « Challenger »,* 1877, 2 vol. — P. FISCHER, *Manuel de conchyliologie,* 1887. — GÜNTHER, *Introduction to the Study of Fishes,* 1880. — E. TROUESSART, *la Géographie zoologique,* 1885 (V. aussi aux mots : CRUSTACÉS, MOLLUSQUES, POISSONS, PINNIPÈDES, ECHINODERMES, etc., etc.).

LÉGISLATION. — Institut de droit international, session de Paris, *Annuaire,* t. XIII, rapport de M. BARCLAY, et procès-verbaux des délibérations. — CALVO, *Dictionnaire de droit international,* v° *Mer ; Droit international,* §§ 229-246. — WHEATON, *Elements of internat. law,* II, 4, §§ 6 et 7. — TWISS, *Rights of nations in time of peace,* § 173. — PHILLIMORE, *Commentaires,* I, 3 ch. VIII. — MARTENS,

Précis par Vergé, §§ 40 et suiv. — Heffter, *Droit international*, § 65. — Pistoye et Duverdy, *Traité des prises maritimes*, II, 1, sect. 1.

MER. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, sur la Tronne; 4,029 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Carrières de pierre de taille. Commerce de blé. Fours à chaux. Cire et miel. Distillerie d'eaux-de vie. Corderie, pépinières. Fabriques de sabots. Tannerie. Eglise romane avec additions et restaurations du xve siècle. Patrie du théologien et controversiste protestant Pierre Durrieu.

MER Rouge (Etang de la) (V. Indre, t. XX, p. 731).

MERA. Couvent moldave, fondé en 1706, dans le district de Putna.

MERA. Rivière de Suisse (cant. des Grisons) et d'Italie (prov. de Sondrio) qui descend du Septimer, arrose le val Bregaglia, reçoit près de Chiavenna le Liro, forme le lac Mezzola et se jette dans le lac de Côme; son cours a 67 kil. de long.

MÉRACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arsacq ; 371 hab.

MERAIA, qui veut dire « miroir », est le nom d'une contrée située dans le S. du Sahara, à l'E. du désert du Djouf, et qui confine au pays d'Araouan. C'est un plateau pierreux, une *hamada* dans le langage du pays, d'une monotonie et d'une uniformité désespérante, sans accident du sol ni végétation arborescente.

MÉRAÏSSA. Ruines de la Tunisie septentrionale, situées dans la presqu'île du cap Bon, sur la rive E. du golfe de Tunis. On ne connaît pas le nom de la ville de l'antiquité confondue parfois à tort avec Maxula.

MÉRAK. Ville des Indes Néerlandaises, île de Java, sur la côte N.-O. La ville a été détruite en totalité par l'éruption du Krakatau; mais il y reste quelques employés pour le phare, et le bureau télégraphique de Mérat est le point d'attache du câble qui unit Java à Sumatra.

MÉRAL. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien ; 1,290 hab. Scierie mécanique.

MÉRAMEC. Rivière des Etats-Unis (Etat de Missouri), affluent droit du Mississippi, qu'il ne faut pas confondre avec le Merrimac, fleuve côtier du Massachusetts. Il naît à l'E. et à l'O. de Salem, dans le comté de Dent, coule au N.-E. dans un pays montueux, traverse les districts de Crawford, Franklin, Saint-Louis et se jette dans le Mississippi, à 32 kil. en aval de Saint-Louis. Le Méramec dans son cours de 275 kil. reçoit à droite le Little Osage et le Négro, et à gauche le Bourbonnais, jusqu'auquel les petits vapeurs remontent son cours.

MERAN. Ville du Tirol, sur la Passer, près de son confluent avec l'Adige, à 320 m. d'alt. au pied du Küchelberg; 7,176 hab. (en 1890); 13,201, avec ses faubourgs d'*Obermais* et *Untermais*. La vieille ville a de pittoresques ruelles et des arcades; la ville neuve près de la gare est plus régulière. On remarque un château princier du xve siècle, avec sa chapelle (fresques); les églises gothiques de la paroisse (xive siècle) et de l'hôpital, les belles promenades le long de la rivière. Meran est une des stations d'hiver les plus renommées pour la douceur de son climat (moyenne + 12°). Abritée au N. par les Alpes, l'air y est plus sec que sur la côte niçoise. On y pratique les cures de lait au printemps, de raisin à l'automne. Plusieurs établissements de bains froids, d'inhalations ont été installés. Les visiteurs sont au nombre d'environ 20,000 par an dont 10,000 en traitement (maladies de poitrine, de nerfs, convalescence). — Tout autour de la ville sont de nombreux châteaux ; le plus célèbre est celui de *Tirol* qui remonte à l'époque romaine; citons aussi *Rottenstein*, *Trauttmannsdorf*, *Zenoburg*, *Schœnna*, etc.

Histoire. — La ville de Meran remplace la ville rhéto-romane de Maias. Elle ne prit d'importance qu'au xiie siècle, grâce au voisinage du château des comtes de Tirol. Marguerite Maultasch y épousa le fils de Louis de Bavière (10 févr. 1342). Sous la domination autrichienne, Innsbruck l'éclipsa (V. Tirol).

Le titre de comte de Meran fut donné au fils de l'archiduc Jean, *François*, né en 1839, mort en 1891, lequel le transmit à son fils Jean. A.-M. B.

Bibl. : *Guides* de Knoblauch et Plant. — Stampfer, *Chronik* (1867) et *Gesch. von Meran ;* Innsbruck, 1889.

MÉRANIE (Agnès de), reine de France (V. Agnès de Méranie).

MERANO (Francesco), peintre italien, né à Gênes en 1610, mort dans cettte ville en 1657. Dans sa jeunesse, il servit, en qualité de page, la famille Pavesi, et il est, à cause de cette circonstance, parfois désigné par le surnom de *il Paggio*. Puis il s'adonna à la peinture, qu'il étudia sous la direction de Domenico Fiasella. Elève docile d'un maître peu original lui-même, Merano a laissé dans sa ville natale quelques toiles d'un certain mérite, comme la *Paix terrassant le dieu de la guerre* et le *Martyre de sainte Agnès*. G. C.

Bibl. : Orlandi, *Abbecedario pittorico de professori più illustri in pittura, scultura ed architettura*; Bologne, 1704 et Florence, 1776.

MÉRANTE (Louis-François), danseur français, né à Paris en 1828, mort à Asnières le 17 juil. 1887. Il appartenait à une famille de danseurs dont plusieurs membres furent attachés à l'Opéra, et dès l'âge de sept ans il se montrait sur le théâtre de Liège. En 1845, il obtenait à Marseille de vifs succès comme premier danseur, deux ans après il était à la Scala de Milan, et en 1848 il était engagé à l'Opéra qu'il ne devait plus quitter. Il se fit remarquer d'abord en doublant Petipa dans divers ballets: *la Jolie Fille de Gand*, *Paquita*, *la Filleule des fées*, puis, tout en prenant part aux divertissements de plusieurs opéras, il fit de nombreuses créations dans *la Fonti*, *Marco Spada*, *Gemma*, *l'Etoile de Messine*, *Diavolina*, *la Maschera*, *le Marché des Innocents*, *Néméa*, *la Source*... En 1869, à la retraite de Justamant, Mérante fut appelé à lui succéder comme chorégraphe et maître de ballet, et à ce titre régla les danses de tous les ouvrages de ce genre représentés depuis lors: *Gretna-Green*, *Sylvia*, *le Fandango*, *Yedda*, *la Korrigane*, *Namouna*, *la Farandole*. Mérante avait épousé une danseuse charmante, Mlle Zéna Richard († 1890), qui, après avoir parcouru une carrière brillante à la Porte-Saint-Martin et à l'Opéra, était devenue professeur de la classe de danse à ce théâtre. A. P.

MERAOUI. Village de la Haute-Nubie, situé sur la rive droite du Nil. C'est là que reprend la navigation en aval de la quatrième cataracte et c'est là que les deux lignes ferrées de Berber et de Chendi devaient converger. Meraoui est l'ancienne *Napata* d'Hérodote dont les ruines sont au N.-E. du village actuel.

MERAPI. Volcan de *Java* (V. ce mot).

MÉRARD de Saint-Just (Simon-Pierre), littérateur français, né à Paris en 1769, mort le 17 août 1812. Il fut jusqu'en 1792 maître d'hôtel du comte de Provence. A partir de cette époque, il s'adonna aux lettres et jouit tranquillement de sa fortune pendant la Révolution. Il a laissé de nombreux ouvrages imprimés à très peu d'exemplaires et recherchés à ce titre par les bibliophiles. Citons: *la Jolie Femme* (1767); *Contes très mogols* (1770); *l'Occasion et le Moment* (1782); *les Etrennes du cœur*, tiré à 12 exemplaires, *l'Ecole des amants* (1788); *Espiègleries*, *Joyeusetés* (1789), dont beaucoup de pièces sont licencieuses, *la Corbeille de fleurs* (1797), etc. — Sa femme, *Anne-Jeanne-Félicité d'Ormoy*, née le 28 juil. 1765, a publié sous l'anonyme quelques romans et une sorte d'almanach : *le Petit Lavater*, qui parut de 1799 à 1801. Ph. B.

MÉRAS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil; 150 hab.

MÉRAT (Albert), poète français, né à Troyes le 23 mars 1840. Employé à la préfecture de la Seine pendant quelques années, il devint secrétaire d'une des commissions du

Sénat, puis en 1892 sous-chef au secrétariat de la présidence. Il a publié en 1867 sous le titre *Avril, Mai, Juin*, un recueil anonyme de sonnets en collaboration avec M. Léon Valade. En 1868, il a traduit en vers avec le même collaborateur l'*Intermezzo* de Heine. M. Mérat a publié plusieurs volumes de vers très agréables : *les Chimères* (1866) ; *les Villes de marbre* (1869); *l'Idole* (1869) ; *les Souvenirs* (1872); *l'Adieu* (1873) ; *Au fil de l'eau* (1877) ; *Poèmes de Paris*, *Parisiennes* (1880).

MÉRAT DE VAUMARTOISE (François-Victor), médecin-naturaliste français, né à Paris le 6 juil. 1780, mort à Paris au début de 1851. Il fut attaché en 1800 à la clinique de la Charité, fut reçu docteur en 1803, devint en 1808 médecin de l'infirmerie de la maison civile de Napoléon, et en 1811, fut désigné par les tribunaux pour les expertises médico-légales. Il fut en outre trésorier de l'Académie de médecine. On lui doit : *Traité de la colique métallique* (Paris, 1812, in-8) ; *Nouveaux éléments de botanique...* (Paris, 1812, in-12, et nombr. éd.) ; *Nouvelle flore des environs de Paris* (Paris, 1812, in-8 ; 4e éd., 1836) ; *Revue de la flore parisienne...* (Paris, 1843, in-8) ; *Dictionnaire universel de matière médicale*, avec De Lens (Paris, 1829-46, 7 vol. in-8) ; *Notice sur la possibilité de cultiver le thé...* (Paris, 1841, in-8). Dr L. HN.

MÉRAY (Antony), littérateur français, né à Chalon-sur-Saône le 11 mars 1817. Il débuta par un conte en vers : *Priape et la comtesse* (1847), puis publia un roman : *la Part des femmes* qui lui valut un mois de prison. Il écrivit encore deux romans en 1861 et 1864 : *Violette* et *les Tribulations d'un joyeux monarque*, puis publia des études attachantes sur le moyen âge : *la Vie au temps des libres prêcheurs* (1860 et 1878) ; *la Vie au temps des cours d'amour* (1876) ; *la Vie au temps des trouvères* (1877). Il a traduit les *Bains de Bade au* XVe *siècle* de Pogge (1868).

MÉRAY (Hugues-Charles-Robert), mathématicien français, né à Chalon-sur-Saône le 12 nov. 1835. Reçu simultanément, en 1854, à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale supérieure, il opta pour cette dernière, professa de 1857 à 1859 au lycée de Saint-Quentin, puis vécut retiré durant sept années dans un petit village de son pays natal et ne rentra dans l'Université qu'en 1866, comme chargé de cours à la Faculté des sciences de Lyon. L'année suivante, il était nommé professeur de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences de Dijon, chaire qu'il occupe encore (1897). Initié de bonne heure par Ch. Briot aux méthodes de Cauchy, M. Méray s'est particulièrement attaché dans ses nombreux ouvrages, pleins d'idées neuves et toutes personnelles, à utiliser les moyens de démonstration préconisés par l'illustre mathématicien. Ses *Nouveaux Eléments de géométrie* notamment (Paris, 1874, in-8 ; nouv. édit., 1894), apportent une révolution complète dans les vieilles traditions de l'enseignement géométrique et ses *Leçons nouvelles sur l'analyse infinitésimale*, dont deux volumes seulement sur quatre ont déjà paru (Paris, 1894, in-8), sont conçues dans le même esprit d'innovation. A mentionner encore parmi ses ouvrages publiés à part : *Exposition nouvelle de la théorie des formes linéaires et des déterminants* (Paris, 1884, in-4) ; *les Fractions et les quantités négatives* (Paris, 1890, in-8) ; *Sur la convergence des développements des intégrales ordinaires d'un système d'équations différentielles totales ou partielles*, en collaboration avec M. Riquier (Paris, 1890, 2 vol. in-4) ; *Théorie analytique du logarithme supérieur et de la fonction exponentielle* (Paris, 1891, in-4) ; — et parmi les mémoires qu'il a fait paraître dans les recueils spéciaux (*Nouvelles annales de mathématiques*, *Annali* de Tortolini, etc.) : *Théorie géométrique des courbes et des surfaces du second ordre* (1854-60) ; *Extension des formules de Newton aux équations simultanées* (1867) ; *Sur la théorie des quantités incommensurables* (1869) ; *Sur le calcul des quantités associées au système* (1879). L. S.

MÉRAYAH. Ville maritime du golfe d'Aden, dans la Medjourtine, au pays des Somalis ; 8,000 hab. Située au pied des monts Karomata, sur la lisière d'une forêt d'acacias, mimosas, c'est un port autrefois important. Elle exporte la gomme, l'encens, la myrrhe, les nacres, les perles, l'indigo, l'écaille et du bétail ; l'importation consiste en riz, dattes, toiles américaines, ambre, quincaillerie. L'importance de Méryah date du sultan des Medjourtine Osman qui s'y fixa ; le sultan y réside une partie de l'année. Le pillage des navires échoués sur la côte constitue une de ses grandes ressources. On a constaté que le pic Karomata qui domine la ville a porté ce même nom depuis des temps très reculés.

MERBABOU. Montagne de *Java* (V. ce mot).

MERBES-LE-CHÂTEAU. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Thuin, sur la Sambre, affl. de la Meuse ; 7,200 hab. Exploitations d'importantes carrières de marbre, fabriques de poteries et de produits réfractaires.

MERCADAL. Ville des Baléares, dans l'île de Minorque, située au centre de l'île, au pied du Toro, le point culminant de l'île (368 m.) ; 2,800 hab.

MERCADANTE (Saverio), compositeur italien, né à Altamina le 26 juin 1797, mort à Naples le 17 déc. 1870. Il fit ses études musicales au collège royal de Saint-Sébastien à Naples. Renvoyé par son maître de composition Zingarelli, il dut gagner sa vie et écrivit une cantate : *L'Unione delle belle arti* (1818), qui obtint le plus grand succès. Encouragé par ce résultat, il composa pendant les cinq années qui suivirent vingt et un opéras dont un seul, *Elisa e Claudio*, remporta un éclatant succès. De 1827 à 1830, Mercadante vécut en Espagne où il dirigea le théâtre italien dont il était en même temps le compositeur. Revenu en Italie, il fut nommé maître de chapelle de la cathédrale de Novare (1833), puis de Lugano (1839) ; en 1840, enfin, il devint directeur du Conservatoire de Naples. Mais de cruels maux d'yeux attristèrent depuis cette époque la vie de l'artiste qui, en 1861, devint tout à fait aveugle. Ses opéras, très nombreux (on en compte 59) sont écrits trop vite et sans beaucoup d'originalité ; mais il avait conservé les traditions de la bonne école, bien qu'il aimât trop le bruit et les effets de rythme. On cite surtout parmi ses opéras : *L'Apotéosi d'Ercole*, *Anacreonte*, *Didone* et surtout *Il Giuramento*, qui date de 1837. Ph. B.

MERCADÉ (Eustache), écrivain de la fin du XIVe siècle, l'un des premiers auteurs des Mystères. Il fut official à l'abbaye de Corbie (1414), et composa le mystère intitulé *la Vengeance de Jésus-Christ*, qui est conservé à la bibliothèque d'Arras (no 625) ; ce poème dramatique diffère complètement de celui de Blanchet qui porte le même nom : il y figure 112 personnages parlants et 200 muets.

MERCADIER, célèbre chef de routiers, né en Provence vers le milieu du XIIe siècle, mort à Bordeaux le 10 avr. 1200. La carrière de ce guerrier fut étroitement liée à celle de Richard Cœur de Lion, duc d'Aquitaine, puis roi d'Angleterre. Pendant les guerres que ce prince soutint contre les seigneurs du Limousin et du Poitou, nous voyons, dès 1183, Mercadier combattre à son service, dévaster la campagne, commettre ces cruautés atroces et monotones dont les brigands du moyen âge étaient coutumiers. A son retour de Palestine, en 1194, Richard lui donna les biens qu'Adémar de Bainac, mort sans postérité vers 1190, avait laissés en Périgord. Mercadier, sans être chevalier, devint ainsi grand propriétaire et continua à jouir de la confiance du roi d'Angleterre ; dans une charte accordée aux religieux de Cadouin en 1195, il se qualifie *chef de l'armée royale*. Durant les diverses guerres que Richard soutint contre Philippe-Auguste, Mercadier ravagea tour à tour le Berry, la Normandie, la Flandre, la Bretagne ; en 1197, il fit prisonnier Henri de Dreux, évêque de Beauvais et cousin du roi de France. Lorsque Richard tomba blessé à mort au siège de Chalus, en 1199, Mercadier le vengea,

après la prise du château, en envoyant au gibet tous les hommes de la garnison, et en faisant écorcher vif l'arbalétrier qui se vantait d'avoir frappé le roi. L'année suivante, le terrible routier périt lui-même de mort violente, assassiné par un de ses rivaux, le chef de mercenaires Brandin. Ch. Petit-Dutaillis.

Bibl.: Géraud, *Mercadier*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, III, 421 et suiv.

MERCADIER (Ernest-Jules-Pierre), physicien français, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 4 janv. 1836. Il vint terminer ses classes au collège Sainte-Barbe, à Paris, entra en 1856 à l'Ecole polytechnique, en sortit en 1859 dans les lignes télégraphiques, fut de 1859 à 1870 directeur des lignes télégraphiques dans diverses villes de province et, pendant le siège de Paris, organisa, en qualité de commissaire du gouvernement de la défense nationale délégué à la direction des lignes télégraphiques, les services de dépêches par pigeons voyageurs et de télégraphie militaire. Promu en 1871 ingénieur des télégraphes, il fut nommé en 1874 répétiteur de physique à l'Ecole polytechnique et prit une grande part, en 1878, à l'organisation de l'Ecole supérieure de télégraphie, où il professe depuis cette époque le cours d'électricité théorique. Il est en outre, depuis 1881, directeur des études à l'Ecole polytechnique. On lui doit plusieurs découvertes et d'importants travaux, qui ont porté tout à la fois sur l'acoustique, l'élasticité, l'électricité, le magnétisme, la télégraphie et la téléphonie. Ses travaux de radiophonie, notamment (*C. R. de l'Acad. des sc.*, 1881 à 1888), et son système de télégraphie multiplex (*Annales télégraphiques*, 1891) lui ont valu des médailles d'or à l'exposition d'électricité de 1881 et à l'exposition universelle de 1889. A mentionner encore parmi les nombreux mémoires qu'il a fait paraître dans les recueils spéciaux: *Sur la mesure des intervalles musicaux*, en collaboration avec M. Cornu (*C. R. de l'Acad. des sc.*, 1869 à 1873); *Electro-diapason à mouvement continu* (*Journal de physique*, 1873); *Recherches sur les dimensions des grandeurs électriques et magnétiques* (*id.*, 1883); *Recherches sur les vibrations des lames élastiques rectangulaires et circulaires et des fils métalliques* (*C. R de l'Acad. des sc.*, 1884 à 1891); *Sur la théorie du téléphone* (*Journal de physique*, 1886); *Monotéléphone ou résonateur électro-magnétique* (*Annales télégraphiques*, 1887); *Bitéléphone* (*id.*, 1891); *Sur les relations générales entre les coefficients des lois fondamentales de l'électricité et du magnétisme* (*id.*, 1893). Enfin il a donné à part: *Traité élémentaire de télégraphie électrique* (Paris, 1880, in-8); *Principes de télégraphie optique* (Paris, 1880, in-8). L. S.

Bibl.: *Notice sur les titres scientifiques de M. E. Mercadier*; Paris, 1881, in-4.

MERCADO (Luiz), médecin espagnol, né à Valladolid en 1520, mort en 1606. Il fut le médecin des rois Philippe II et Philippe III, et jouit d'une réputation considérable. Il a donné une bonne description de la syphilis, de l'angine couenneuse et de la fièvre pétéchiale, et a laissé un grand nombre d'ouvrages estimés. Excellent praticien et très bon observateur, très attaché à la doctrine hippocratique, il a néanmoins donné prise à la critique dans les parties théoriques de ses ouvrages; il a mérité, par ses arguties et ses abstractions, d'être appelé le saint Thomas d'Aquin de la médecine et le premier des scolastiques.

MERCAL (Métrol.). Mesure de capacité en usage à Pondichéry, valant environ $6^{lit}34$.

MERCANTILE (Système) (V. Commerce, § *Histoire*, t. XII, p. 52).

MERCANTINI (Luigi), poète italien, né à Ripatransone (Marches) le 20 sept. 1821, mort à Palerme le 17 nov. 1872. Professeur d'éloquence à Sinigaglia dans les premières années de pontificat de Pie IX, il défendit chaudement les idées libérales et dut s'exiler quand les Autrichiens envahirent les Marches pour y rétablir le gouvernement papal (1849); en 1860 il fut secrétaire de Valerio, commissaire extraordinaire dans son pays, y fonda le *Corriere de la Marche*, journal officiel du gouvernement commissarial, puis il devint professeur d'histoire à Bologne et de littérature italienne (1865) à Palerme. Il a été dans la guerre de 1859-60 ce qu'avait été dans celle de 1848-49, G. Mameli, le chantre des victoires et des gloires nationales. Parmi ses poésies patriotiques (les autres n'ajouteront guère à sa gloire) toutes ne sont pas d'une inspiration également heureuse, mais quelques-unes méritaient vraiment la popularité qu'elles ont obtenues: *La Spigolatrice di Sapri*, *La Canzone del pescatore chiozzotto*, etc.; li est l'auteur du fameux hymne à Garibaldi (*Si scopron le tombe, si levano i morti*) qui, mis en musique par Olivieri, a retenti sur les lèvres de tous les défenseurs de l'indépendance italienne et est resté, au même titre que l' « hymne royal », le chant national du pays.

Bibl.: G. Mestica, *Canti di L. Mercantini*, nouv. éd. avec un discours préliminaire; Milan, 1885.

MERCANTOUR. Cime (2,775 m.) et col (2,600 m.) des Alpes-Maritimes italiennes, entre Valdieri (Piémont) et Saint-Martin-Lantosque (Alpes-Maritimes [France]).

MERCARA (V. Merkara).

MERCATEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges; 652 hab.

MERCATI (Michele), médecin italien, né à San Miniato (Toscane) le 8 avr. 1541, mort à Rome le 25 juin 1593. Elève de Césalpin, il obtient du pape Pie V l'intendance du jardin des plantes du Vatican, devint le médecin de Grégoire III, et accompagna en Pologne le cardinal Aldobrandini. Il recueillit un grand nombre de plantes et de minéraux des régions septentrionales et en enrichit les collections du Vatican. Lorsque le cardinal Aldobrandini devint pape sous le nom de Clément VIII, en 1592, il nomma Mercati son premier médecin et le combla de faveurs. Ouvrages principaux: *Istruzione sopra la peste*... (Rome, 1576, in-4); *Metallotheca*... (Rome, 1717-19, in-fol.).

MERCATI (Giovanni-Battista), peintre et graveur italien, né à Citta-San Sepolcro. On ne sait rien de sa biographie, si ce n'est qu'il vécut au XVII[e] siècle, et qu'il exerça la peinture dans plusieurs villes de l'Italie. Ses meilleurs ouvrages sont à Livourne et à Rome. Comme graveur, il a laissé de remarquables eaux-fortes. G. C.

MERCATOR (Projection de) (V. Carte).

MERCATOR (Marius) ou **MARIUS** Mercator, écrivain ecclésiastique, mort vers 456. Bergeron et Baluze placent le lieu de sa naissance en Afrique; le P. Garnier en Italie. Entre 430 et 440, il était à Constantinople, agent officiel des papes Célestin I[er] et Sixte III. Ce qui reste de ses écrits contient des renseignements intéressants sur le nestorianisme et le pélagianisme, qu'il a combattus. La meilleure édition a été donnée par Baluze (Paris, 1684), Elle a été reproduite dans la *Bibliotheca patrum* de Galland, t. VIII (1772), et dans la *Patrologia latina* de Migne, t. XLVIII, avec une notice sur tout ce qu'on sait de l'auteur, sur les ouvrages qui lui sont attribués et sur la manière dont ils ont été publiés. E.-H. V.

MERCATOR (Gerhard), de son vrai nom Kremer (en lat. *Mercator*), géographe et cosmographe hollandais, né à Rupelmonde (Flandre) le 5 mars 1512, mort à Duisburg le 2 déc. 1594. Ses parents étaient d'origine allemande. Il commença ses études à Bois-le-Duc, suivit ensuite les cours de philosophie de l'université de Louvain, y prit ses degrés, puis s'appliqua aux mathématiques et fut initié à l'art de la gravure par Gemma le Frison. En même temps, il donnait des leçons de géographie et d'astronomie. En 1541, il entra au service de Charles-Quint et il construisit pour ce prince deux globes, l'un terrestre, l'autre céleste, supérieurs à tout ce qui avait encore été fait. Vers 1559, il alla se fixer à Duisburg. Peu après, il fut nommé cosmographe du duc de Clèves. Sur la fin de sa vie, il s'adonna à la théologie et livra même à la publicité quelques écrits que leurs tendances hétérodoxes firent mettre à l'index. L'un des plus célèbres géographes de son

temps, il a fait réaliser d'importants progrès à la cartographie, que son ami *Ortelius* (V. ce nom) et lui ont portée à un degré de netteté et de précision à peine dépassé un siècle et demi plus tard (V. CARTE, t. IX, p. 577). On lui doit aussi le système de projection qui porte son nom (*id.*, p. 584) et qu'il imagina en 1550 (ou en 1569?). Les principes n'en furent révélés que beaucoup plus tard, en 1599, par Wright dans sa *Correction of errors in navigation*, d'où le nom de *projection de Wright* qui lui a été longtemps donné par les Anglais. Outre un remarquable *Atlas* (Duisburg, 1595, in-4), recueil de cartes déjà parues séparément, qui fut complété par Jod. Hondius et réimprimé un nombre considérable de fois (Amsterdam, 1607, 1611, 1623, 1630, etc., in-fol.), Gerhard Mercator a publié : *De usu annuli astronomici* (Louvain, 1552); *Chronologia a mundi exordio ad a.* 1568 (Cologne, 1568, in-fol.; réimpr. Bâle, 1577, in-fol.) ; *Tabulæ geographicæ ad mentem Ptolomæi restitutæ* (Cologne, 1578, in-fol.); *Harmonia evangelistarum* (Duisburg, 1592, in-4). Un monument lui a été élevé à Duisburg en 1878. L. S.

BIBL. : G. GHYMM, *Notice biographique sur G. Mercator*, en tête de plus. édit. de l'*Atlas*. — BOISSARD, *Bibliotheca calcographica* (part. IV) ; Francfort, 1650-54, in-4. — BULLART, *Éloges des hommes illustres*, t. II, p. 285; Paris, 1682, in-fol. — SAX, *Onomasticon*, t. III, p. 236; Utrecht, 1759, in-8. — BREUSING, *G. Mercator;* Duisburg, 1869.

MERCATOR (Nicolaus), de son vrai nom KAUFMANN (en lat. *Mercator*), mathématicien et astronome allemand, né à Cismar (Holstein) vers 1620, mort à Paris en févr. 1687. Il alla achever ses études à Copenhague, y résida longtemps, se rendit ensuite en Angleterre (1660), devint membre de la Société royale de Londres, récemment fondée, puis passa, comme hydraulicien, au service de la France et dirigea la construction des fontaines de Versailles. Sur son refus de se convertir au catholicisme, on refusa de lui payer la rémunération promise. Il en conçut un vif chagrin, qui hâta sa mort. Géomètre de grande valeur, il a découvert la formule bien connue : $l(1+x) = x - \frac{x^2}{2} + \frac{x^3}{3} - \frac{x^4}{4} \ldots \pm \frac{x^n}{n}$ (V. LOGARITHME, t. XXII, p. 418). Il est aussi l'auteur d'une méthode assez ingénieuse, mais approximative, pour le calcul de l'anomalie vraie par l'anomalie moyenne. Outre quelques mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions* (1666 à 1670), il a publié: *Cosmographia* (Dantzig, 1651, in-8); *Trigonometria sphæricorum logarithmica* (Dantzig, 1651, in-8); *Astronomia sphærica* (Dantzig, 1651, in-8) ; *Rationes mathematicæ subductæ* (Copenhague, 1653, in-4); *Logarithmotechnia* (Londres, 1668-74, in-4), son plus important ouvrage, où se trouve développée la formule précitée ; *Institutionum astronomicarum libri duo* (Londres, 1678, in-8) ; *Euclidis elementa geometrica* (Londres, 1678, in-8), etc. Il a enfin laissé plusieurs manuscrits, parmi lesquels une *Astrologia rationalis*. L. S.

BIBL. : MONTUCLA, *Hist. des Mathématiques*, t. II, pp. 356 et suiv.; Paris, an VII, in-4.

MERCED. Rivière des Etats-Unis, Etat de Californie, affluent droit du San Joaquim; elle naît dans la sierra Nevada, traverse les forêts de Mariposa et a un cours de 250 kil. avec des chutes très hautes telles que celle de Snelling. La vallée est pittoresque et très visitée : on y trouve la célèbre vallée du Yosemiti et d'admirables cèdres géants.

MERCEDES. Ch.-l. du dép. de ce nom, dans la République Argentine, prov. de Corrientes, à 225 kil. de Corrientes et à 180 N.-O. de Monte Caseros, sur le tracé du chemin de fer projeté entre ces deux points ; 3,000 hab. environ. Ecoles et banques ; commerce de bétail. Le département a 7,200 kil. q. avec 14,500 hab. à peu près. Ce nom, extraordinairement commun dans l'Argentine, s'applique notamment à une ville de la prov. de Buenos-Aires, à 110 kil. O. de ce centre, sur le rio Lujan, à la bifurcation du chem. de fer de Nueve de Julio (12,000 hab.); et secondement à un village de la prov. de San Luis, à 80 kil. E.-S.-E. de ce point, sur le chem. de fer de Mendoza, au centre d'un district agricole et de vastes vergers de pêchers.

MERCEDES, princesse espagnole, première épouse d'*Alphonse XII* (V. ce nom).

MERCEDONIUS (V. MERKEDONIUS).

MERCENAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier ; 557 hab.

MERCENAIRE (V. SOLDE).

MERCENAIRES (Guerre des). En 241, après la première guerre punique, Carthage ne put payer ses mercenaires (Espagnols, Gaulois, Liguriens, Grecs et Africains). Amilcar les avait expédiés de Sicile par petits détachements afin qu'on put les payer et les licencier progressivement. Mais les financiers carthaginois ne purent se décider à faire les sacrifices nécessaires et laissèrent l'armée entière insoldée se reformer sous leurs murs. Ils finirent par se révolter et, au nombre de 25,000, marchèrent sur la ville. Arrivés à Tunis, les mercenaires poussés par Spendius et Mathos, qu'ils prirent pour chefs, furent rejoints par une députation carthaginoise, mais refusèrent de faire la paix. Ils appelèrent les Libyphéniciens et les cités vassales d'Afrique à l'indépendance et firent le siège d'Utique et d'Hippacra, les seules villes restées fidèles aux Carthaginois. Carthage, qui se trouvait dans une profonde détresse, réunit cependant une armée qui, sous le commandement d'Hannon marcha au secours d'Utique. Hannon fut battu par les révoltés dont l'armée était montée à 70,000 hommes. Amilcar Barca prit alors le commandement des troupes carthaginoises, s'assura le concours des Numides, fit lever le siège d'Utique et battit les mercenaires. Mais Utique et Hippacra se révoltèrent à leur tour et les mercenaires vinrent mettre le siège devant Carthage. Amilcar les repoussa encore et les bloqua dans le défilé de la Hache où il les laissa mourir de faim et s'entre-dévorer ; un dernier engagement amena la destruction complète des révoltés. Tunis restait encore entre les mains des mercenaires qui livrèrent une nouvelle bataille sous les ordres de Mathos: ce fut leur perte, et ils furent complètement massacrés. Cette guerre, dans laquelle les deux partis rivalisèrent d'atrocités, a été surnommée la guerre inexpiable : elle dura trois ans et quatre mois et eut un contre-coup en Sardaigne, dont les Romains s'emparèrent à l'occasion d'une insurrection locale. Les Carthaginois furent obligés d'y renoncer. Ph. B.

MERCEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon; 62 hab.

MERCEY-LE-GRAND. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 244 hab.

MERCEY-SUR-SAONE (*Marciacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès, sur la Saône; 329 hab. Carrières de pierre. Tumulus dans le bois *du Vernois*. Mercey a été chef-lieu de canton sous la Révolution.

MERCEY (Frédéric BOURGEOIS de), peintre, écrivain et administrateur français, né à Paris en 1805, mort à La Falaise (Somme) le 5 sept. 1860. Il fit de fréquents voyages, de 1828 à 1837, dans le Tyrol, en Suisse, en Italie, en Allemagne et en Ecosse. Il en rapporta un grand nombre de paysages qui furent exposés au Salon de 1831 à 1857. Citons: *le Palais ducal de Venise* (1831) ; *Château de Laudek* (1833); *Paysages normands* (1834); *le Château d'Angers* (1835) ; *le Lac de Garde*, *l'Entrée du port de Gênes* (1837) ; *Vue d'Edimbourg* (1838) ; *Lisière de forêt* (1839), etc. Bourgeois de Mercey a publié *Tiel le Rêveur* (1834); *Scotia*, *le Tyrol*, *Buck l'étouffeur*, *Etudes sur les beaux-arts*, et une longue série d'articles sur l'art dans la *Revue des Deux Mondes* et l'*Artiste*. Chef du bureau des beaux-arts, il prit une part active à l'organisation de l'Exposition universelle de 1855, et fut membre libre de l'Académie des beaux-arts.

MERCHIER (Heinrich-Anna Le), homme politique danois (V. CRIMINIL).

MERCHTEM. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, sur le Vliet, affl. du Rupel; 5,000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Termonde. Grand commerce agricole.

MERCI: *Merces*, rançon. — Pères de la Merci ou de la Rédemption des captifs. Le fondateur de cet ordre est saint Pierre Nolasque, né vers 1189 au Mas des Saintes-Puelles, en Lauragais (Languedoc), mort à Barcelone en 1259, canonisé en 1628 par Urbain VIII. Fête, le 31 janv. Nolasque avait suivi Simon de Montfort à la croisade contre les Albigeois. Il fut chargé par lui de l'éducation de son prisonnier, Jacques, fils de Pierre II d'Aragon, tué à la bataille de Moret (1213). Il accompagna son élève dans ses États, lorsque celui-ci y rentra (1215). En ce temps-là, les mahométans, puissants encore en Espagne, traitaient cruellement leurs captifs. Nolasque entreprit de les racheter. Il commença par former, dans ce dessein, une congrégation de la Sainte-Vierge; puis une vision l'incita à fonder un ordre voué à la délivrance des captifs. Le jeune roi reçut la même vision ; il avait aussi le même confesseur, Simon de Pennafort, qui les encourageait tous les deux. En 1218, Béranger de la Palu, évêque de Barcelone, bénit solennellement dans la cathédrale l'habit et les insignes du nouvel ordre ; il en revêtit Nolasque et deux autres gentilshommes, qui l'avaient aidé à recueillir les aumônes destinées au rachat des captifs. Aux trois vœux ordinaires de religion, ils ajoutèrent celui de tout sacrifier, leurs biens, leur liberté et même leur vie, à la délivrance des captifs ; ils devaient porter la robe blanche, le scapulaire et la croix d'Aragon sur la poitrine. On leur remit un des palais du roi pour résidence : ce qui fit donner à leur supérieur général le titre de vicaire du roi d'Espagne. En 1230 et 1236, le pape Grégoire IX approuva cet établissement, sous le nom de *Confrérie de Notre-Dame de Miséricorde*, et il le soumit à la règle de Saint-Augustin. Nolasque fit plusieurs voyages dans les pays des infidèles; il racheta plus de quatre cents chrétiens dans le royaume de Valence. En 1249, il se démit du titre de général, mais il continua à servir jusqu'à sa mort, dans les plus humbles emplois. Saint Louis avait voulu l'emmener dans sa croisade (1247) ; mais les infirmités empêchèrent son départ.

Cet ordre avait commencé avec des gentilshommes; il reçut ensuite des clercs. En 1308, Clément V ordonna qu'il fût régi par un religieux prêtre. Cette disposition détermina la séparation des chevaliers : ils furent incorporés dans d'autres ordres. A la fin du siècle dernier, les pères de la Merci possédaient quatre provinces en Espagne: Aragon, Castille, Valence et Andalousie, et huit autres en Amérique. Ils étaient aussi répandus dans l'île Majorque, dans la Sardaigne et en Afrique sur les côtes de Barbarie. Ils furent les premiers qui s'occupèrent de l'évangélisation du Pérou, après la conquête qu'en firent les Espagnols. — Il y avait en outre une congrégation de *religieux déchaussés de l'ordre de la Merci*. Elle fut établie à Madrid en 1603, par le P. Jean-Baptiste du Saint-Sacrement, et le P. Jean de Saint-Joseph; elle dépendait d'un vicaire général, qui était soumis au général de tout l'ordre. Cette congrégation réformée, possédait deux provinces en Espagne, une en Sicile et une en France. Des religieuses, professant la même règle et portant le même habit, y étaient affiliées. Elles devaient vivre dans une grande pauvreté. — Pour un ordre semblable, celui des *trinitaires*, V. Jean de Matha, t. XXI, p. 77. E.-H. Vollet.

MERCI-Argenteau (Comtes de) (V. Argenteau).

MERCIE. Ancien royaume anglo-saxon, pays des Merciens (Myrcas); le premier roi était le légendaire Creoda fils de Wodan. La Mercie s'étendait sur les deux rives du Trent, de la mer au pays de Galles, occupant le centre de l'Angleterre. Elle fut prépondérante au VIIIe siècle, sous les rois Æthelbald (716-757), et Offa (758-796), mais subordonnée au Wessex après les victoires d'Egbert sur Wiglaf (829) (V. Angleterre [Histoire]).

MERCIÉ (Marius-Jean-Antonin), sculpteur et peintre français, membre de l'Institut, né à Toulouse le 30 oct. 1845. Elève de Jouffroy et de M. Falguière. M. Mercié débuta au Salon de 1868 avec un médaillon ; la même année, il remportait le prix de Rome ayant eu pour sujet de concours : *Thésée, vainqueur du Minotaure, remercie les dieux*. Au Salon de 1872, il exposa en bronze son second envoi de Rome, *David vainqueur*, qui est au musée du Luxembourg ; le *David* eut un grand succès, et M. Mercié fut décoré étant encore pensionnaire de l'Académie de France. Au Salon de 1874, il exposa son quatrième envoi de Rome, *le Gloria victis*, qui est dans une des cours de l'Hôtel de ville, et il remporta la médaille d'honneur. Sa fortune rapide ne lassa pas du travail cet artiste au tempérament volontaire, tout ensemble fort et délicat, et dont l'œuvre se laissait voir déjà en son expression d'une suavité toute moderne. Il exposa en 1875 : *le Loup, la Mère et l'Enfant;* en 1876, une statuette en marbre : *David avant le combat* (coll. de M. Duparc) et un buste : *Fleurs de mai;* en 1877, *le Génie des arts* qui a remplacé au grand guichet du Louvre le *Napoléon III* de Barye, et *Junon vaincue*, statuette ; en 1879, *le Tombeau de Michelet*, qui est au Père-Lachaise, et *le Monument d'Arago* pour la ville de Perpignan ; en 1880, *Judith;* en 1882, le *Quand même*, qui est à Belfort et dont il existe une répétition dans le nouveau jardin des Tuileries ; en 1885, *le Souvenir*, tombeau, et *l'Art*, statue de pierre pour l'Hôtel de ville ; en 1886, *le Roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie* pour leur tombeau à Dreux ; en 1887, *Génie pleurant* pour le tombeau de Cot à Bédarieux, et *Buste de Mlle Gérôme;* en 1888, *Fragment d'un tombeau pour Constantinople ;* en 1890, *la Peinture*, statuette, et le buste de *Victor Hugo* pour le Sénat*;* en 1891, *En pénitence* et *la Toilette de Diane;* en 1892, *Regret*, pour le tombeau de Cabanel à Montpellier, et *Guillaume Tell* pour la ville de Lausanne ; en 1895 *Jeanne d'Arc* pour le monument de Donrémy. Il est l'auteur de la statue de *Thiers* à Saint-Germain-en-Laye, de celle de *Victor Massé* à Lorient et de celle de *Meissonnier* au jardin de l'Infante. Il est l'auteur aussi du tombeau de *Baudry* et de celui de *Thiers* au Père-Lachaise, du monument de la *Défense* à Châteaudun, de celui de l'*Amiral Courbet* en collaboration avec Falguières, à Abbeville (1891), de celui de *J. Ferry* à Saint-Dié et de celui de *Faidherbe* à Lille (1896), et il est actuellement chargé du monument de *Gounod* pour le parc Monceau. Comme peintre, M. Mercié a exposé : *Dalila* (1881) ; *Vénus* (1883), au musée du Luxembourg ; *Léda* (1884) ; *Michel-Ange étudie l'anatomie* (1885); *le Sein de Vénus* (1886) ; *Etude*, une étude de nu en plein air 1895). M. Mercié a remporté le prix biennal de l'Institut en 1887 ; il a été élu le 13 juin 1891 membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Chapu. Il faut noter encore parmi les œuvres de M. Mercié, le *Napoléon* de la colonne Vendôme, et la *Victoire* qui tient dans sa main. On citera parmi ses bustes ceux de *Gambetta* au musée de Versailles, de *Michelet* au lycée Michelet, de *Mme Hayem*. Etienne Bricon.

MERCIER. Le mercier est plutôt un négociant qu'un industriel ; il ne fabrique rien ; il vend des menus objets de toilette et d'habillements, comme les épingles, le fil, les aiguilles, les rubans, les boutons, etc. Ce commerce avait autrefois une bien plus grande importance, et formait un des plus grands corps marchands, celui qui était réputé « le plus noble et le plus excellent ». Leur corporation était divisée en vingt classes d'après la nature du commerce pratiqué par chacun d'eux, ce commerce s'étendait aux métaux bruts et ouvragés, aux armes, aux tissus de soie, de lin, de laine, aux objets de ganterie, aux papiers, aux meubles. Le chef de cette immense corporation portait à l'origine le titre de roi, qui fut supprimé en 1541. L'apprentissage durait trois ans après lesquels l'apprenti passait encore trois années chez un maître ; le prix de la maîtrise s'élevait à mille livres. Les armes de la

corporation étaient d'argent à trois vaisseaux matés d'or sur une vue de sinople et surmontés d'un soleil d'or avec la devise: *Te toto orbe sequemur*. Comme on le voit, l'étendue du commerce des merciers s'est beaucoup restreinte; ils ont conservé la vente des objets indispensables à l'habillement, ce qui fait que leur nombre est fort considérable. Il y a des industriels qui vendent en gros aux petits commerçants qui font le détail et leurs maisons sont relativement nombreuses.

MERCIER-Lacombe. Village d'Algérie, dép. d'Oran, arr. et à 60 kil. E. de Sidi-Bel-Abbès, à 675 m. d'alt., sur la route de Sidi-Bel-Abbès à Mascara, dans un très beau site, sur un affluent de l'Habra et que les Arabes dénomment *Sifsef*, à cause des trembles qui s'y trouvent. Des eaux abondantes y entretiennent une belle végétation et le village, fondé en 1878, est de ceux qui ont le plus prospéré; autrefois section et chef-lieu de la com. mixte de la Mekerra, il a été érigé en 1881 en commune de plein exercice et a une pop. de 2,760 hab. dont 954 Européens (y compris 400 israélites environ). E. Cat.

MERCIER (Le) (V. Lemercier).

MERCIER (Le), architectes français (V. Lemercier).

MERCIER (Jean), hébraïsant français, parfois nommé Le Mercier (en latin *Mercerus*), né à Uzès, mort à Uzès en 1570. Après des études de droit, un irrésistible attrait l'entraîna vers les langues sémitiques. Il eut Vatable pour maître, et lui succéda au Collège de France en 1546. Ses contemporains le tenaient pour l'un des hommes les plus savants de son temps. Comme il s'était rattaché à la réforme religieuse, il dut quitter la France en 1567. Rentré après la paix de Saint-Germain, il fut enlevé par une épidémie, en passant par sa ville natale. Parmi ses nombreux ouvrages (dont la *France protestante*, t. VII, pp. 329 et suiv., donne une bibliographie complète), on remarque, outre les commentaires, des éditions toujours intéressantes de plusieurs Targoums, sur les petits prophètes de l'Ancien Testament.

MERCIER (Jean), jurisconsulte français, né à Bourges en 1545, mort à Bourges le 29 oct. 1600. Elève de Cujas, il fut reçu régent en 1573 et devint doyen de la faculté de droit après la mort de son maître. Il fut maire de Bourges en 1589 et 1590. On peut citer parmi ses ouvrages: *Dialogus in Galliæ delphini et Scotorum reginæ nuptias* (Paris, 1558, in-8); *Emblemata* (Bourges, 1592, in-4); *Conciliator sive ars conciliandorum eorum quæ in jure contraria videntur* (Bourges, 1587, in-8); *Opinionum et observationum libri II* (Hanovre, 1598, in-8); *Recitationes ad titulos de pignoribus et hypothecis* (Cassel, 1610, in-8).

MERCIER (Josias), sieur des Bordes et de Grigny, érudit français, né à Paris, mort le 5 déc. 1626. Après avoir joué un rôle éminent dans plusieurs assemblées protestantes entre 1605 et 1615, il se livra, à l'exemple de son père Jean *Mercier* (V. ce nom), à des travaux d'érudition, dont tous n'ont pas été publiés. On a de lui: *Aristæneti Epistolæ græcæ...* (Paris, 1595; 3e éd., 1610, in-8); *Nonii Marcelli de Proprietate sermonum nova editio...* (Paris, 1614, in-8); *Dyctus Cretensis de Bello Trajano...* (Paris, 1618; 3e éd., 1680, in-4); *Apuleii lib. de Deo Socratis* (Paris, 1625, in-8). F.-H. K.

MERCIER (Nicolas), humaniste français, né à Poissi, à la fin du XVIe siècle mort à Paris en 1657. Professeur, puis sous-principal au collège de Navarre, il a laissé la réputation d'un des meilleurs humanistes de son temps. On a de lui: *le Manuel des grammairiens* (1652), resté longtemps classique.

MERCIER (Jérôme), jurisconsulte français, né à Saint-Junien, dans le Limousin. Il a été avocat au parlement de Paris en 1656. Il a composé des commentaires sur les *Institutes* de Justinien (Paris, 1659), mais il a été surtout connu par un ouvrage de pratique intitulé *le Parfait Praticien français* (Paris, 1685, in-4).

MERCIER (Philippe), peintre français, né à Berlin en 1689, mort en Angleterre le 18 juil. 1760. Après avoir suivi les leçons d'Antoine Pesne, il parcourut la France et l'Italie, et vint en Angleterre avec Frédéric, prince de Galles, dont il était devenu l'ami. Pendant un séjour de neuf années, il peignit plusieurs membres de la famille de Georges II et les principaux personnages de la cour. Mercier passa aussi quelque temps en Irlande et en Portugal, et retourna à Londres, où il continua de faire des portraits et des intérieurs « dans la gracieuse manière qui lui est propre, dit Walpole, et quelquefois à l'imitation de Watteau ». Plusieurs de ses tableaux ont été gravés par Ardell, Houston, etc.

Bibl. : Walpole, *Anecdotes of Painting*.

MERCIER (Barthélemy), bibliographe français, né à Lyon le 4 avr. 1734, mort à Paris le 13 mai 1799. Entré dans l'ordre des génovéfains, il devint abbé de Saint-Léger, et fut, de 1760 à 1772, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Il a publié un supplément à *l'Histoire de l'imprimerie* de Prosper Marchand (1772), des *Notices sur les poètes du moyen âge*, des *Lettres sur des éditions curieuses du* XVe *siècle* et collaboré à tous les périodiques savants de son temps : le *Journal de Trévoux*, l'*Année littéraire*, le *Journal des Savants*, le *Magasin encyclopédique* de Millin, etc.

MERCIER (Louis-Sébastien), littérateur français, né à Paris le 6 juin 1740, mort à Paris le 25 avr. 1814. Après avoir débuté, selon le goût du jour, par des héroïdes en vers: *Lettre de Dulis à son ami*, *Canacés à Macarie*, *Hypermnestre à Lysicée*, etc., qui ne réussirent pas; il occupa un moment une chaire de rhétorique au collège de Bordeaux et l'abandonna peu après pour se consacrer exclusivement à la littérature. Reprenant, en les exagérant encore, dans son *Essai sur l'art dramatique* (1773, in-8), les théories de Diderot sur les réformes dont le théâtre était susceptible, il écrivit un nombre considérable de pièces dont quelques-unes seulement furent représentées: *Jennéval ou le Barnevelt français*, drame en cinq actes, imprimé dès 1769 et joué seulement en 1781; *Jean Hennuyer, évêque de Lisieux* (1772); *Olinde et Sophronie* (1774); *le Juge* (1774); *la Brouette du vinaigrier*, drame imprimé en 1775 et joué en 1784; *Nathalie* (1775), comédie dont le refus par les acteurs du Théâtre-Français donna lieu à un procès; *Molière* (1776), drame imité de Goldoni (Com.-Ital., nov. 1787); *l'Habitant de la Guadeloupe* (Com.-Ital., 1780); *la Destruction de la Ligue ou la Réduction de Paris* (1782), dont la préface contenait une apologie de la guerre civile; *l'Indigent* (Com.-Ital., 1782); *Montesquieu à Marseille* (1784), mise en scène d'une anecdote qui avait déjà fourni le sujet de deux autres pièces, etc. En 1781, Mercier fit paraître, sans nom d'auteur, les deux premiers volumes de son *Tableau de Paris* et vint se dénoncer lui-même au lieutenant de police en lui demandant l'élargissement de l'imprimeur Fauche, arrêté pour avoir introduit à Paris un certain nombre d'exemplaires. L'ouvrage ne fut pas poursuivi, et Mercier le développa dans plusieurs éditions successives et très différentes, au moins pour la répartition des sujets multiples qu'il traite (Amsterdam [Neufchâtel], 1782-83, 8 vol. in-8; 1782-88, 12 vol. in-8). « Pensé dans la rue et écrit sur la borne », selon le mot de Rivarol, ce livre bizarre, qui obtint un succès considérable et l'honneur de nombreuses traductions en anglais et en allemand, reste, avec *l'An 2440* du même auteur (1770, in-8; 1786, 3 vol. in-8), où, à côté de folles divagations, se rencontrent de véritables prophéties, le plus durable des titres de Mercier à l'attention de la postérité. Au début de la Révolution, Mercier fit partie du cercle social fondé par Bonneville et à ce titre figura parmi les rédacteurs de la *Chronique du mois*, mais il prit surtout une part active aux *Annales politiques et littéraires ou Tribune des hommes libres*, dont il partagea la direction avec Carra. Envoyé à la Convention par le dép. de Seine-et-Oise, il vota la détention perpétuelle

de Louis XVI, fit partie des députés arrêtés après la journée du 31 mai, fut délivré par le 9 thermidor, entra, lors de la création des deux conseils, dans celui des Cinq-Cents, et, lors de la première organisation de l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques, d'où il fut versé, en 1803, dans celle d'histoire et de littérature anciennes (aujourd'hui Académie des inscriptions). Sous l'Empire, il accepta, comme moyen d'existence, une place de contrôleur de la loterie, et ses adversaires ne se firent pas faute de lui rappeler alors toutes les critiques dont il avait jadis poursuivi cette institution. Les écrits les plus importants de Mercier dans cette seconde phase de sa vie sont : *le Nouveau Paris* (1799, 6 vol. in-8 ; 1800, 6 vol. in-12), suite de croquis, de digressions et de réminiscences inspirés par les récents événements dont il avait été le témoin ; *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles* (1801, 2 vol. in-8) ; une *Histoire de France* (1802, 6 vol. in-8), réimp. de *Portraits de rois de France*, publiés en 1785 ; une *Satire contre Racine et Boileau* (1808, in-8). Il avait donné, avec Gabriel Brizard, une édition des *Œuvres* de J.-J. Rousseau (1788-93, 38 vol. in-8) dans laquelle il avait intercalé, à la suite de la *Nouvelle Héloïse*, une lettre de M. de Volmar dont il était l'auteur. Maurice Tourneux.

Bibl. : Ch. Monselet, *les Oubliés et les Dédaignés*. — Paul Lacombe, *Bibliographie parisienne; Tableaux de mœurs*, 1887, in-8.

MERCIER, dit de *de Compiègne* (Claude-François-Xavier), littérateur français, né à Compiègne en 1763, mort à Paris en 1800. D'abord secrétaire du chevalier de Jaucourt, puis employé dans les bureaux de la marine et enfin libraire, il publia une foule de réimpressions et de traductions d'ouvrages licencieux ou simplement érotiques ou même scatologiques, il en écrivit quelques autres de même nature ainsi que des nouvelles et des poèmes gâtés par l'afféterie et la sentimentalité : *les Trois Nouvelles ou Loisirs d'un rentier* (1792, in-18) ; *Rosalie et Gerblois* (1792) ; *les Veillées du couvent*, poème en prose (1792, in-18) ; *Gérard de Velsen* (1792, in-18) ; *les Nuits de la Conciergerie* (1794, in-18) ; *la Sorcière de Verberie* (1798, in-18) ; *les Palmiers ou le Triomphe de l'amour conjugal*, poème (1799, in-18). Il avait entrepris aussi un recueil de pièces rares ou inédites intitulé *le Furet littéraire* et qui n'eut que quelques numéros.

MERCIER, surnommé *La Vendée*, chef vendéen, né à Château-Gontier en 1778, mort dans les environs de Loudéac le 12 janv. 1800. Fils d'un maître d'hôtel, il alla rejoindre en 1793 les Vendéens révoltés. Son courage lui fit confier, malgré sa jeunesse, le commandement d'un détachement. Après l'anéantissement des royalistes au Mans par Marceau et Westermann, Mercier gagna la Bretagne avec Georges Cadoudal et tenta de soulever le Morbihan. Mais ils furent arrêtés à Kerléano et emprisonnés à Brest ; ils s'évadèrent et rentrèrent en Morbihan (1794). Ils organisèrent alors la terrible guerre d'embuscades de la chouannerie. En 1795, Mercier assista aux conférences de La Mabilais, mais refusa de signer la pacification. La lutte continua. En mai 1796, Mercier feignit d'accepter l'amnistie de Hoche. Mais il continua ses intrigues. En 1799, il passa en Angleterre, puis revint en France s'emparer de Saint-Brieuc le 1er janv. 1800, qu'il ne put conserver. Harcelé par le général Hatry, il fut tué peu après dans une embuscade. Son ardeur, son courage indomptable, son intelligence l'ont rendu célèbre. Ph. B.

MERCIER (Georges-Louis), magistrat français, né à Bonneville le 27 févr. 1808. Avocat, puis conseiller à la cour de cassation de Turin, puis à celle de Milan. En 1860, après l'annexion de la Savoie, il vint à Paris comme conseiller à la chambre civile de la cour de cassation ; en 1875, il a été nommé président de chambre ; en 1877, premier président, puis admis à la retraite en 1883.

MERCIER (Théodose), sénateur français, né à Nantua 11 janv. 1825. Professeur au collège de Nantua de 1845 à 1848, il écrivit alors dans les journaux républicains, fut incarcéré au 2 Décembre, avocat à Nantua dont il devint bâtonnier en 1863 ; il se signala par son opposition à l'Empire. Elu aux élections complémentaires du 2 juil. 1871 représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, il siégea à gauche. Elu à la Chambre des députés, il fit partie des 363 après le 16 mai 1877 et fut réélu le 14 oct. suivant. Réélu député en 1881, il s'est présenté et a été élu au Sénat le 25 janv. 1885.

MERCIER (Achille), économiste français, né à Pontlevoy le 21 avr. 1830. Il fit une opposition républicaine à l'Empire en prenant pour objectif de sa polémique les questions de finances. Il publia : *la Politique du Grand Livre* (1868) et *la Marée montante du budget* (1868) : un placard extrait de cet ouvrage et pris par plusieurs candidats comme circulaire électorale eut un immense retentissement aux élections de 1869. Il écrivit dans de nombreux journaux, en particulier à la *République Française* de Gambetta (de 1879 à 1882). On a de lui : *la Reconstitution du patrimoine national et de la famille* (1874).

MERCIER (Auguste), général et homme politique français, né à Arras le 8 déc. 1833. Sorti le deuxième de l'Ecole polytechnique en 1854, le premier de l'Ecole de Metz en 1856, promu capitaine en 1860, chef d'escadron en 1872, lieutenant-colonel en 1876, colonel en 1879, général de brigade en 1884, il est général de division depuis le 11 juil. 1889 et grand officier de la Légion d'honneur depuis le 8 févr. 1895. Durant la campagne du Mexique, il se distingua au siège de Puebla et, au début de la guerre franco-allemande, fut fait prisonnier au siège de Metz. Nommé en 1888, par M. de Freycinet, directeur des services administratifs au ministère de la guerre et appelé au mois d'oct. 1893 au commandement du 18e corps d'armée, à Bordeaux, il détint le portefeuille de la guerre dans les cabinets Casimir-Périer et Dupuy (3 déc. 1893-15 janv. 1895), et eut son passage au ministère marqué par plusieurs affaires sensationnelles : cas du député-soldat Mirman, revendications de l'inventeur Turpin, procès du traître Dreyfus, poursuites contre les industriels convaincus de fraudes dans les fournitures de l'armée. Il est actuellement (juill. 1897) commandant du 4e corps, au Mans. L. S.

MERCIER (Charles), peintre anglais, né en 1834, descend du portraitiste Philippe Mercier, d'origine huguenote. Il a travaillé à Berlin et s'est établi à Londres, où il peint de nombreux portraits de style officiel, de personnages civils et militaires. Il a pris une part active au relèvement de l'art industriel en Angleterre.

MERCIER (Joseph-Gabriel), député français, né à Fontenay-le-Château (Vosges) le 18 mars 1836. Il passa par l'Ecole polytechnique (1855), et sortit dans l'artillerie ; il donna sa démission de capitaine et s'établit dans la Haute-Saône, dont il fut nommé député au scrutin de liste le 29 janv. 1888. En 1889, il fut élu dans l'arrondissement de Vezoul par 11,920 voix contre 11,497 obtenues par M. Jourdan, candidat monarchiste, et réélu en 1893, par 12,522 voix.

MERCIER de La Rivière, économiste français, né vers 1720, mort à Paris en 1793. Conseiller au Parlement, il quitta sa charge en 1758 pour devenir intendant de La Martinique. Revenu en France, il se lia avec Mirabeau le père et Quesnay, dont il est disciple. Il a publié : *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767). Ce livre excita de vives discussions : Voltaire, Mably le discutèrent et le réfutèrent. Il eut d'autre part des partisans décidés, tels que le prince Galitzin, ambassadeur de Russie, qui conseilla à Catherine II de le consulter. Mercier de La Rivière vint à Moscou, mais arriva trop tard, il passa à Berlin où le prince Henri de Prusse l'accueillit bien. Il a publié encore de nombreux ouvrages : *De l'Instruction publique* (1775) ; *l'Intérêt général de l'Etat* (1779), etc.

MERCIER Dupaty (V. Dupaty).

MERCIN-et-Vaux. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons; 426 hab.

MERCK. Rivière de Belgique (V. Marck).

MERCK-Saint-Liévin. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquembergues, sur l'Aa; 709 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvin à Calais. Commerce de bestiaux. Truites renommées. Culture du lin. Moulins. Papeteries. L'église, construite en style encore gothique, de 1571 à 1684, renferme une chasse d'argent les reliques de saint Liévin, évêque écossais du VII[e] siècle, qui y attirent de nombreux pèlerins, surtout le 28 juin. Ruines d'une commanderie de templiers au Petit-Bruveau.

MERCK (Johann-Heinrich), littérateur allemand, né à Darmstadt le 11 avr. 1741, mort le 27 juin 1791. Fonctionnaire à Darmstadt, il s'adonna à la littérature et eut une grande et heureuse influence sur les écrivains de son temps, notamment sur Gœthe; il était en correspondance avec Gœthe, Herder, les Jacobi, Nicolaï, Lavater, Wieland, etc., collabora aux principaux journaux littéraires par ses essais critiques, poétiques; il s'occupa aussi de paléontologie et se ruina dans des entreprises industrielles. Il se suicida. Wagner a édité sa correspondance (1835-38 et 1847).

Bibl. : Zimmermann, *J.-H. Merck seine Ungebung und Zeit*; Francfort, 1871.

MERCKEGHEM. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Wormhoudt; 761 hab.

MERCKEM. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. administratif de Dixmude, arr. judiciaire de Furnes, sur l'Yperlée, affl. de l'Yser; 4,000 hab. Fabriques de dentelles; grand commerce agricole.

Canal de Merckem. — C'est la partie inférieure de la rivière de Haenebeeck, depuis Merckem jusqu'au canal de Boesinghe, sur un parcours de 21 kil.

MERCŒUR (jadis *Mercoire*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, dans le petit pays de Xaintrie ; 811 hab. Les seigneurs, dont le rôle historique a été des plus modestes, relevaient des vicomtes de Turenne.

Bibl.: Abbé Poulbrière, *Dict. des paroisses du dioc. de Tulle*, 1896, II.

MERCŒUR. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoûte-Chilhac; 515 hab. Mines d'antimoine et de plomb argentifère des concessions de Chazelles et de Licoulne. Fabrique de régule.

MERCŒUR (Seigneurs de) (V. Béraud I et II).

MERCŒUR (Ducs de). Jeanne de Clermont, dame de Mercœur, seigneurie d'Auvergne, dont le château en ruines se trouve sur le territoire de la com. d'Ardes-sur-Couze, épousa en 1426 Louis I[er] de Bourbon, comte de Montpensier. Charles III de Bourbon, le célèbre connétable, fut seigneur de Mercœur. A la suite de la confiscation de 1523-27, François I[er] et Louise de Savoie cèdent Mercœur à Antoine, duc de Lorraine, et à sa femme Renée de Bourbon, sœur du connétable (1529), mais avec faculté de rachat : cette clause est supprimée en 1530 et définitivement abolie en 1534. Charles IX érige Mercœur en baronnie pour Nicolas, comte de Vaudemont, en 1563. En 1569 il l'érige, en faveur du même, en duché-pairie; mais l'enregistrement n'aura lieu qu'en 1576, après des lettres de surannation d'Henri III de 1575. Nicolas et Philippe-Emmanuel (V. ci-dessous) seront les seuls ducs de Mercœur de la maison de Lorraine. Ils portent les armes de Lorraine-Guise, mais avec le lambel d'azur et non de gueules. Mercœur fut acquis en 1712 par le prince de Conti.

Bibl. : P. Anselme, *Hist. généal.*, t. III, pp. 787 et 793.

MERCŒUR (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), né à Nomény-en-Lorraine le 9 sept. 1558, mort à Nuremberg le 9 févr. 1602. Il prit part aux premières guerres de religion, et épousa Marie de Luxembourg, duchesse d'Etampes et de Penthièvre, fille de Martigues. Henri III, qui avait épousé sa sœur, Louise de Vaudémont, le nomme chevalier du Saint-Esprit (1579) et gouverneur de Bretagne (1582). Sa femme descendait des anciens ducs de Bretagne, il en profite pour tâcher de se rendre indépendant. Il combat à côté de ses cousins de Guise à Auneau, il se fait proclamer à Rennes « protecteur de l'Eglise romaine en Bretagne », et fait arrêter le premier président de Rennes, qui lui était délégué par le roi (1589). Henri IV envoie contre lui Montpensier. Mercœur prend le titre de « gouverneur de Bretagne, en attendant un roi catholique ». Il a pour lui les évêques, les campagnes, presque toutes les villes, à part Rennes, Brest et Vitré. Il tient à Nantes un conseil d'Etat, un Parlement, des Etats à Nantes et à Vannes. Il dévoile ses projets en appelant son fils « prince et duc de Bretagne ». Il traite avec les Espagnols par l'intermédiaire de Tornabuoni (1590); cinq mille hommes conduits par don Juan d'Aquila, débarquent à Saint-Nazaire et aident Mercœur à remporter sur Montpensier la victoire de Craon (1592). Mais Philippe II émet personnellement des prétentions sur la Bretagne et ses troupes se retirent au Blavet. Henri IV fait appel à Elisabeth, qui envoie Norris aider Montpensier : Saint-Malo, Morlaix, Dinan tombent aux mains des royalistes. Après l'abjuration, Mercœur, abandonné par l'Eglise, essaie de négocier à la fois avec Philippe II et Henri IV. Après Vervins (1598), Henri marche contre lui et lui accorde à Angers des conditions favorables : sa fille Françoise (ses fils Louis et François sont morts en 1590 et 1592) épousera en 1609 César, duc de Vendôme, qui devient gouverneur de Bretagne. Sully dit que la soumission de Mercœur fut payée plus de quatre millions. Mercœur alla en Hongrie combattre les Turcs, et prit Albe Royale; au retour il mourut de la fièvre à Nuremberg et fut enseveli à Nancy (V. les portraits au cabinet des Estampes G f° 41 et Na 22 f° 41).

Bibl. : Grégoire, *la Ligue en Bretagne* ; Nantes, 1856, in-8. — F. Jouon des Longrais, *le duc de Mercœur d'après des doc. inéd.*; Saint-Brieuc, 1895, in-8.

MERCŒUR (Elisa), femme de lettres française, née à Nantes le 24 juin 1809, morte à Paris le 7 janv. 1835. Malgré la modicité des ressources de ses parents, elle reçut une éducation complète et vit, dès l'âge de dix-huit ans, ses premières poésies couronnées par diverses académies de province, bientôt réunies en 1 vol. (1827, in-18), qui lui valut de grands éloges et deux pensions sur la cassette de Charles X. Une 2[e] édition de ses *Poésies* parut en 1829 et lui ouvrit les portes des principaux salons de Paris, mais la révolution de Juillet lui fit perdre les subsides qu'elle tenait de la munificence royale et elle retomba dans la misère. Ses *Œuvres*, comprenant, outre ses premiers vers, un certain nombre de récits et de nouvelles, ont été réunis par sa mère (1843, 3 vol. in-8, portrait). M. Tx.

Bibl : Mellinet, *Annales académiques de Nantes*, t. IX. — Jules Claretie, *Elisa Mercœur*, 1864, in-18.

MERCOIRE (Monts de) (V. Lozère, § *Relief du sol*).

MERCOIRE. Hameau de la com. de Chaudeyrac (Lozère), à 1,200 m. d'alt. Une abbaye de filles nobles, dont les principaux bienfaiteurs furent les vicomtes de Polignac, les barons de Peyre et les seigneurs de Chateauneuf-Randon, y fut fondée, au milieu des bois, vers la fin du XII[e] siècle et a duré jusqu'à la Révolution. A. M.

Bibl. : André, *l'Abbaye de Mercoire*, 1868.

MERCREDI (Astron.). Un des jours de la semaine, autrefois consacré à Mercure (*Mercurii dies*) (V. Calendrier).

MERCUEIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune; 800 hab.

MERCUER. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas; 519 hab.

MERCUÈS. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. N. de Cahors; 601 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Culture du tabac. Tuilerie, briqueterie. Magnifique château du XIII[e] siècle des évêques de Cahors, racheté et restauré par eux de nos jours.

MERCURE. I. Mythologie. — Dieu du négoce et protecteur des marchands dans la religion romaine, identifié peu à peu avec l'Hermès des Grecs dont les aspects sont beau-

coup plus variés. Son culte paraît dater de l'expansion commerciale de Rome sous les Tarquins, et être dans un rapport étroit avec le commerce des céréales ; à Cumes, en Campanie et en Sicile, où était le grenier des Romains, Mercure est fêté tout comme à Rome, en compagnie de Cérès, et sa religion rattachée à l'influence des livres sibyllins (V. Sibylle). C'est peu de temps après l'expulsion des Tarquins, en 495 av. J.-C., qu'on lui dédia à Rome son premier temple, et cela à la suite d'une disette qui avait fait consulter les oracles de la Sibylle. Cette dédicace fut l'occasion du règlement de l'*annone* ou taxe officielle des grains, et de l'institution du collège des Marchands (*Mercatorum collegium* ou *mercuriales*) (V. ce dernier nom). A partir de ce moment, le dieu devint celui de tous les marchands et boutiquiers sans distinction ; ils lui sacrifiaient aux Ides de Mai (V. Maia) ; devant la porte Capène, il avait un temple, à proximité duquel jaillissait une source qui lui était consacrée ; les marchands y trempaient une branche de laurier pour s'asperger eux et leurs marchandises, et demandaient au dieu de s'enrichir, même en trompant. Dès le IIe siècle avant notre ère, l'influence des idées grecques altéra en l'amplifiant la signification primitive du Mercure des Romains ; mais il fut populaire, surtout comme dieu du négoce. Comme tel, on le représentait de préférence avec le caducée d'une main et la bourse de l'autre ; ce dernier emblème, relativement rare dans les représentations d'origine purement hellénique, est usuel dans l'art gréco-romain. Le nombre des statuettes en bronze trouvées dans toutes les contrées où s'étendit la civilisation romaine est considérable ; Mercure est avec Hercule le dieu qui a été le plus honoré sous cette forme, notamment dans les pays de race celtique. Le Mercure, que le sculpteur grec Zénodore éleva au sommet du Puy-de-Dôme, était célèbre dans la Gaule entière ; il n'est d'ailleurs pas de province dans ce pays où les hommages à Mercure, inscriptions, bas-reliefs, petits bronzes, etc., ne se chiffrent par centaines. Les archéologues dissertent encore sur la question de savoir avec quel dieu celtique il convient surtout d'identifier le Mercure des Romains. La difficulté même de ce problème prouve combien fut profonde l'action de la religion des Romains sur celle des Gaulois, puisqu'elle élimina, peu s'en faut, jusqu'au souvenir précis du dieu indigène (V. Hermès). J.-A. H.

Mercure Trismégiste (V. Hermès).

II. Astronomie. — C'est une des quatre petites planètes, la plus rapprochée du Soleil. Elle s'en écarte très peu et n'est visible que fort peu d'instants le matin avant le lever du Soleil, ou plus souvent le soir après le coucher de l'astre radieux, quand l'atmosphère est très pure. L'angle formé par les rayons visuels qui vont de l'œil de l'observateur au Soleil et à la planète est au plus de 28°, c'est l'*élongation* (V. ce nom) maxima : dans les circonstances les plus favorables, le lever ou le coucher de Mercure ne diffère pas de ceux du Soleil de deux heures de temps. Comme la planète est alors très près de l'horizon, elle n'est visible que par un temps fort clair. Les anciens, qui ne connaissaient pas le vrai système du monde, trompés par la double apparition de Mercure tantôt après le coucher, tantôt avant le lever du Soleil, crurent d'abord qu'il existait deux astres distincts, *Apollon*, dieu du jour et de la lumière et *Mercure*, dieu de la nuit, de l'obscurité et des voleurs. Les Indiens et les Egyptiens le désignèrent pareillement sous les noms de *Set* ou *Horus*, de *Boudha* et *Bauhinêya*. Un peu plus tard, ils remarquèrent qu'un seul des deux astres était visible à la fois et que les apparitions se rapportaient à une seule planète. Ils avaient même dû auparavant distinguer cette planète de Vénus qui s'écarte beaucoup plus du Soleil et paraît bien plus brillante. Des batailles s'étaient même produites entre certaines tribus qui adoraient l'astre du jour, et d'autres qui adressaient leurs hommages à l'astre de la nuit.

Quand la Terre, le Soleil et Mercure sont en ligne droite dans l'ordre que nous venons d'énoncer, on dit que Mercure et la Terre sont en *opposition* par rapport au Soleil, ou que Mercure est en *conjonction supérieure* avec le Soleil. Il est alors à sa plus grande distance de de la Terre, et ne nous apparaît que sous le plus petit diamètre possible $4''6$ environ. Si au contraire la planète Mercure est située entre la Terre et le Soleil, elle est dite en *conjonction inférieure* avec le Soleil ; elle est alors à sa plus petite distance de la Terre, et nous semble un disque de $12''2$ de diamètre. La révolution de la planète Mercure autour du Soleil s'effectue en 87^j9693 ou $87^j23^h15^m46^s$. Son année est donc à peine le quart de notre année terrestre. L'orbite décrite est très allongée, car son excentricité est au moins douze fois plus grande que celle de l'orbite terrestre, de sorte que les distances de la planète au Soleil varient entre 69 millions de kil. (*distance aphélie* ou maxima) et 45,500,000 kil. (*distance périhélie* ou minima). Ses distances à la Terre varient encore davantage : la plus considérable (ou sa distance à l'*apogée*) est de 215 millions de kil. Sa *distance périgée* ou minima n'est que de 10 millions de kil.

La théorie du mouvement de Mercure est la plus difficile pour les astronomes. « Nulle planète, dit Le Verrier, n'a demandé aux astronomes plus de soins et de peines que Mercure, et ne leur a donné en récompense tant d'inquiétudes, tant de contrariétés ». Mœstlin s'exprimait ainsi au sujet de cette planète : « Si je connaissais quelqu'un qui s'occupât de Mercure, je me croirais obligé de lui écrire pour lui conseiller charitablement de mieux employer son temps ». Le Verrier n'a pas échappé aux ennuis causés par cette planète à ses devanciers. En 1843, il présentait à l'Académie des sciences une *Détermination nouvelle de l'orbite de Mercure et de ses perturbations*, avec les tables de cette planète. En 1849, il se plaignait de voir que les observations modernes ne concordaient pas avec ses tables, basées sur les observations anciennes, et ce n'est qu'en 1859 qu'il parvenait à triompher de ces difficultés, disant que la théorie s'accorde avec les observations si l'on augmente de 38 secondes le mouvement séculaire du périhélie de Mercure. Cette augmentation peut s'expliquer en admettant l'existence d'une nouvelle planète ou d'une série d'astéroïdes circulant entre Mercure et le Soleil. La nouvelle planète, qui avait été nommée *Vulcain* à cause de son voisinage du Soleil, n'a pas été aperçue ; elle est probablement remplacée par les astéroïdes indiqués par Le Verrier.

Observations de Mercure au télescope. — Nous avons vu que cette planète est difficilement visible à l'œil nu, le matin avant le lever du Soleil, le soir après son coucher. Copernic, qui a su trouver le vrai système du monde, et qui avait dû s'en rapporter pour ses calculs aux observations faites en Orient, se plaignait en mourant de ne l'avoir jamais vue ; l'astronome Delambre ne l'avait aperçue à l'œil nu qu'une seule fois. Aujourd'hui son observation est relativement facile, car la *Connaissance des Temps* et l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* donnent les heures de son lever et celles de son coucher, indiquant aussi les époques où il est visible le matin ou le soir. L'astronome qui veut déterminer exactement son mouvement l'observe à son passage au méridien, de dix heures du matin à deux heures du soir, et il la voit sous la forme d'un disque échancré comme la Lune dans le voisinage de son premier ou de son dernier quartier. Il ne peut distinguer aucun détail de la planète. Celui qui veut au contraire étudier la constitution physique de Mercure l'observe attentivement avant le lever ou après le coucher du Soleil. Il aperçoit, comme nous l'avons dit plus haut, un croissant plus ou moins échancré, dont le diamètre varie de $4'',6$ à $12'',2$. Quelques taches sombres, d'autres claires sont assez difficilement observables à cause d'une atmosphère très épaisse qui entoure la planète et qui nous empêche d'en percevoir les détails. Quelques bandes équatoriales vues par Schrœter sont peu nettes, et c'est l'observation des différents accidents de la surface qui a permis de calculer le temps de

la rotation de la planète sur elle-même, $24^{h}5^{m}$ environ, d'après les anciennes observations, de 88 jours comme celle de sa révolution autour du Soleil, suivant les mesures de Schiaparelli (1890), confirmées par celles de P. Lowell (1896). Comme la durée de l'année de est quatre-vingt-huit jours, elle se trouve partagée en quatre saisons, qui sont pour l'automne et l'hiver de l'hémisphère boréal, ou pour le printemps et l'été de l'hémisphère austral, de seize jours à peu près, tandis que les deux autres saisons auraient vingt-sept jours un tiers environ. La quantité de chaleur et de lumière varie beaucoup avec les saisons en raison de la grande excentricité de l'orbite: au périhélie elle est dix fois plus grande que la radiation terrestre; à l'aphélie, elle vaut quatre fois et demie cette quantité. Voici les principales données relatives à cet astre:

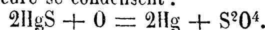
Diamètre apparent équatorial à la distance 1....	6″,61
Diamètre réel par rapport à la Terre........	0,373
Volume —	0,052
Masse —	0,061
Densité —	1,173
Densité par rapport à l'eau	6,45
Pesanteur à l'équateur par rapport à la Terre....	0,439
Durée de la rotation { d'après Schrœter......	$24^{h}5^{m}$
Durée de la rotation { d'après Schiaparelli....	88 j.
Durée de la révolution autour du Soleil......	87j9693
Excentricité de l'orbite	0,2056
Inclinaison —	7°0′8″

Cette planète n'a pas de satellite.

Météorologie et constitution physique. — L'analyse spectrale nous révèle dans l'épaisse atmosphère de Mercure la présence de la vapeur d'eau. Nous avons vu aussi que l'orbite de cet astre a une excentricité considérable, et que la chaleur et la lumière y varient beaucoup, dans le rapport de 1 à 2. Il y a donc sur ce globe des alternatives très grandes de chaud et de froid, ce qui doit nuire beaucoup à l'habitabilité de cette planète, à moins que l'épaisse atmosphère n'atténue ces différences. Si le sol renferme certaines matières susceptibles de se vaporiser, des mers, par exemple, l'atmosphère doit être profondément et fréquemment troublée. Les transitions entre les températures extrêmes doivent provoquer, pendant les saisons chaudes, une évaporation très abondante, tandis que pendant la saison froide, elles amènent une condensation considérable. L'atmosphère est probablement chargée de nuages épais, de vapeurs et de brouillards, et ne nous permet peut-être pas d'apercevoir la surface du sol. C'est probablement aux inégalités de la surface, pics, montagnes, chaînes, collines qu'il faut attribuer les échancrures de la ligne de lumière et la troncature de l'une des cornes du croissant. D'après Schrœter, qui a longuement étudié cette planète, elle renferme des montagnes très élevées par rapport à ses dimensions. Nous avons donné la durée de la rotation évaluée par Schiaparelli et qui se monte à quatre-vingt-huit jours au lieu de $24^{h}5^{m}$; l'astronome italien estime que cette planète ainsi que Vénus, tourne sur elle-même dans le même temps qu'elle effectue sa révolution autour du Soleil, c.-à-d. que ces deux astres se comportent avec le Soleil comme la Lune avec la Terre. M. P. Lowell confirme les conclusions de Schiaparelli, mais croit que Mercure n'a pas d'eau, et que sa constitution est analogue à celle de la Lune (1896). L. Barré.

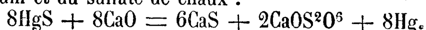
III. Chimie. — Form. { Equiv.. Hg = 100. Atom.. Hg = 200.

Le mercure, hydrargyrum ou vif-argent, était connu des anciens; il se rencontre en effet à l'état natif, et sa fluidité à la température ordinaire a dû dès l'abord fixer l'attention sur lui. Il est assez peu répandu à la surface de la terre sans appartenir cependant au groupe des métaux rares. Son minerai ordinaire est le cinabre ou sulfure de mercure que l'on rencontre à Almaden en Espagne, à Idria en Illyrie et dans le duché des Deux-Ponts en Bavière; on a découvert récemment une mine importante en Californie. On extrait le mercure du cinabre par un simple grillage à Idria et à Almaden. Le soufre donne avec l'oxygène de l'air de l'acide sulfureux qui se dégage; les vapeurs de mercure se condensent:



$$2HgS + O = 2Hg + S^2O^4.$$

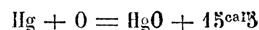
Dans le duché des Deux-Ponts, où le minerai est mêlé de calcaire, on opère différemment: on chauffe le cinabre avec sa gangue dans des cornues en terre, munies d'allonges et placées les unes à côté des autres dans un fourneau de galère. Le sulfure de mercure est décomposé par la chaux et donne du mercure en même temps que du sulfure de calcium et du sulfate de chaux:



$$8HgS + 8CaO = 6CaS + 2CaOS^2O^6 + 8Hg.$$

On purifie le mercure par distillation directe ou mieux en déterminant sa vaporisation par un courant de vapeur d'eau surchauffée; on peut évaporer aussi par voie humide; mis en contact avec du sous-azotate de mercure, les métaux étrangers qu'il contient déplacent le métal de ce sel et se dissolvent à sa place.

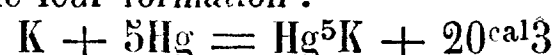
Le mercure pur versé sur une surface plane se divise en petites gouttelettes sphériques parfaitement brillantes et très mobiles. Lorsqu'il est impur, il forme des gouttelettes allongées et ternes, qui agitées se prolongent en une pointe effilée laissant une trace grisâtre; on dit que le mercure fait la queue. Ce métal est blanc, très brillant et très mobile quand il est pur; il se solidifie en diminuant de volume au voisinage de — 40° et constitue alors un métal blanc grisâtre à structure cristalline, mou comme le plomb. Sa densité est 13,6. Il bout à 350° mais émet des vapeurs à toutes les températures, de sorte que l'atmosphère des ateliers où l'on emploie ce métal est constamment saturé de vapeurs mercurielles. On peut diviser le mercure en gouttelettes très fines par agitation, cette division est encore facilitée en le triturant avec des corps étrangers; cette opération effectuée avec l'axonge donne les onguents mercuriels employés en médecine. Le mercure s'oxyde lentement à la température ordinaire au contact de l'air et se recouvre d'un voile grisâtre, de sous-oxyde, Hg^2O; à la température d'ébullition, l'oxydation est plus rapide, il a formé de l'oxyde rouge cristallisé (précipité *per se*)



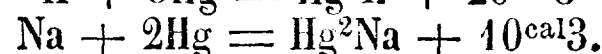
$$Hg + O = HgO + 15^{cal}3$$

obtenu pour la première fois par Lavoisier dans son expérience classique sur la composition de l'air. Le soufre et les éléments halogènes se combinent facilement au mercure. Un grand nombre de métaux s'unissent avec le mercure pour former des alliages qui portent le nom générique d'amalgames, la combinaison a lieu tantôt indirectement, par exemple quand on décompose par la pile un chlorure alcalino-terreux en prenant le mercure comme électrode négative.

Les amalgames alcalins dégagent beaucoup de chaleur au moment de leur formation:



$$K + 5Hg = Hg^5K + 20^{cal}3$$



$$Na + 2Hg = Hg^2Na + 10^{cal}3.$$

Le protoxyde de mercure obtenu d'abord par oxydation directe de mercure en présence de l'air à sa température d'ébullition, se prépare en calcinant l'azote vers 400°. Il constitue une poudre cristalline rouge, tandis qu'il est amorphe et jaune quand on le précipite d'une dissolution saline par la potasse. L'oxyde jaune est en général plus sensible à l'action des réactifs que l'oxyde rouge. Le cinabre HgS cristallise en prismes hexagonaux ou en rhomboèdres d'un rouge violacé; on l'obtient artificiellement par l'action de l'hydrogène sulfuré sur une dissolution mercurielle; il forme alors une poudre noire qu'on peut sublimer en une masse cristalline rouge. On l'emploie en peinture et pour colorer la cire à cacheter; on prépare à cet effet un cinabre rouge (vermillon) à l'état de poudre rouge très éclatante. Le mercure donne naissance à deux séries de sels, les sels à base de sous-oxyde Hg^2O ou sels mercureux et les sels à base d'oxyde HgO ou sels mercuriques.

Chlorure mercureux, Hg^2Cl^2. Ce chlorure appelé aussi calomel et précipité blanc se produit par addition d'une solution de chlorure de sodium à une solution d'azotate mercureux, on le prépare plutôt en chauffant un mélange de sulfate mercureux et de chlorure de sodium

$$2Hg^2O.S^2O^6 + 2NaCl = 2Hg^2Cl + 2NaOS^2O^6.$$

Le calomel soumis à la distillation se condense en une poudre impalpable et prend alors le nom de calomel à la vapeur. Ce chlorure est complètement insoluble dans l'eau. Il se dédouble en mercure et chlorure mercurique sous l'influence de l'acide chlorhydrique et des chlorures alcalins et en présence de matières organiques. On utilise le calomel comme purgatif et comme vermifuge à la dose de 1 décigr. à 1 gr., il agit comme altérant à doses fractionnées de 1 à 5 centigr.

Chlorure mercurique HgCl. On l'obtient par une double décomposition entre le sulfate mercurique et le chlorure de sodium :



$$2HgOS^2O^6 + 2NaCl = 2HgCl + 2NaOS^2O^6.$$

En Angleterre, on dirige un courant de chlore sur du mercure chauffé pour obtenir le chlorure mercurique. Il se sublime en masses blanches, compactes, et donne pour cristallisation des prismes rhomboïdaux. 100 gr. d'eau dissolvent 6gr57 à 10°. Ce chlorure est très vénéneux (sublimé corrosif) : à la dose de 10 à 20 centigr. c'est un poison des plus violents. Sa solution est coagulée par l'albumine, aussi ce corps est-il le contre-poison le plus certain du sublimé corrosif; toutefois, il ne faut pas oublier que le coagulum se dissout dans un grand excès d'albumine et dans les solutions des chlorures alcalins. La liqueur de Van Swieten est une solution au 1/1000 de sublimé dans un mélange d'eau et d'alcool ; on l'utilise pour combattre les maladies vénériennes et les démangeaisons cutanées, etc. Le sel Alembroth est un chlorure double d'ammoniaque et de mercure, il remplace quelquefois avantageusement le chlorure mercurique à cause de sa plus grande solubilité.

L'iodure mercureux est un poudre vert jaunâtre utilisée dans les affections scrofuleuses et syphilitiques; l'iodure mercurique est une poudre cristalline d'un rouge magnifique qu'on emploie dans la peinture à l'aquarelle et à l'huile. Le sulfate mercurique, les azotates mercureux et mercurique se préparent directement à partir du mercure et de l'acide correspondant.

Le fulminate de mercure, $2HgO.Cy^2O^2$, matière active de la plupart des détonateurs, s'obtient en traitant le mercure par l'acide azotique et l'alcool.

Les sels neutres de mercure sont incolores, les sels basiques sont jaunes. Une lame de cuivre ou de zinc, plongée dans une dissolution d'un sel de mercure, se recouvre d'une tache blanche d'amalgame. C. M.

IV. Métallurgie. — Le mercure s'extrait des roches naturelles qui le contiennent à l'état de minerai. On trouve bien quelques gisements de mercure à l'état natif, mais fort rarement, et la métallurgie, dans ce cas, est remplacée par une simple purification du métal. Le minerai le plus répandu est le cinabre, sulfure de mercure. Les lieux les plus importants de gisements et par suite d'exploitation métallurgique sont Almaden et Almadengas, en Espagne (c'est là que le mercure était préparé dans l'antiquité), et Idria en Carniole. On trouve encore du cinabre dans le Palatinat de Bavière, à Eisenerz (Styrie), dans quelques localités de la Bohême, de la Hongrie et de la Transylvanie, à Vall'alta, dans la Vénétie et aussi dans l'Oural, en Chine, au Japon et en fort grande quantité dans la Californie, à Guadelupe et New-Almaden. On trouve encore en Carniole un mercure sulfureux bitumineux, qui est composé d'un cinabre impur mélangé avec une grande quantité de particules argileuses et bitumineuses. Enfin, il existe encore un minerai renfermant 2 à 15 % de mercure, c'est le cuivre gris mercurifère.

Le traitement du cinabre pour l'extraction du mercure consiste ordinairement en un grillage du minerai dans des fours à cuve ou à reverbère ; le mercure est recueilli par distillation. Dans certaines usines cependant on décompose le minerai par chauffage en vase clos avec un fondant constitué par du fer ou de la chaux ; le mercure est encore recueilli par distillation.

1° *Grillage et distillation.* Le dispositif le plus ancien est celui d'Idria. Le minerai est introduit dans de grands fours à cuve et les gaz et vapeurs provenant de la distillation passent dans une série de chambres de condensation communiquant entre elles alternativement par le bas et par le haut, de façon que les vapeurs soient obligées de parcourir chacune d'elles suivant toute sa hauteur. Les fours sont divisés en trois compartiments superposés. Sur la première voûte à partir du bas, on verse le minerai en morceaux ; sur la deuxième on met le minerai en menus fragments ; enfin au-dessus de la troisième, on met dans des capsules de verre la poussière et les résidus mercurifères des opérations précédentes. Le combustible employé est généralement le bois de hêtre. On allume le foyer dès que le four a été chargé et on maintient la température au rouge sombre pendant dix à douze heures. L'air nécessaire au grillage arrive par une ouverture pratiquée au-dessous de la grille du foyer ; les voûtes qui séparent les compartiments du four sont naturellement percées d'ouvertures laissant libre passage aux gaz et vapeurs. Sous l'influence de la haute température l'oxygène de l'air s'unit au soufre du sulfure pour donner de l'acide sulfureux qui se dégage et le mercure devenu libre se volatilise et distille ; la formule de la réaction est la suivante : $HgS + 2O = Hg + SO^2$. Les produits volatils de la combustion se répandent dans les chambres de condensation ; celles-ci sont enduites de ciment, leur sol, formé d'argile battue, est incliné de façon à former dans le milieu une rigole le long de laquelle coule le mercure condensé ; ce dernier est recueilli dans un réservoir en porphyre. Les chambres à condensation sont constamment traversées par un courant d'eau froide. Outre les fours à cuve, on emploie encore à Idria des fours à reverbère, à sole légèrement inclinée et qui se chargent par une trémie pratiquée dans la voûte. On étale le minerai en couche uniforme sur la sole et on le remue de façon à renouveler les surfaces en contact avec les gaz oxydants. Les produits de la distillation se rendent dans une première chambre de condensation en maçonnerie ; puis ils passent dans une série de tuyaux en fonte légèrement inclinés et constamment refroidis par un courant d'eau froide ; ils se rendent ensuite dans une deuxième chambre à condensation et dans une troisième située au-dessus de la première ; enfin les gaz et vapeurs non condensés s'échappent par une cheminée au bas de laquelle est encore une chambre à condensation. On econnaît que l'opération est terminée quand le minerai ne égage pas de vapeur ; on le fait alors tomber dans un uits d'où on le retire quand il est refroidi et on charge à nouveau la sole du four. Pour donner une idée de la quantité de minerai traitée chaque année à Idria, nous donnons les chiffres suivants relatifs à l'année 1883 : il y avait en activité douze fours à reverbère et environ seize fours à cuve de différents modèles; on a traité dans le courant de l'année : 49,384 tonnes de minerai contenant environ 0,95 % de mercure, 1,044 tonnes de produits secondaires avec une teneur en mercure de 0,10 % et enfin 2,968 tonnes de débris provenant de fondation de vieux fours contenant environ 0,5 % de métal. Il a été produit de cette façon 5,590 kilogr. de mercure. Le rendement moyen en mercure des matières traitées est de 94,22 %.

A Almaden on emploie pour le grillage du minerai des fours à cuve cylindrique ; chacun d'eux est divisé en deux compartiments par une voûte percée de trous ; la partie inférieure sert de foyer ; la partie supérieure reçoit le minerai ; dans le bas on met de gros morceaux d'un grès assez peu riche en métal pour dispenser d'un triage ; par-dessus on verse le minerai riche. L'appareil à condensation a pour élément essentiel des *aludelles :* ce sont des

vases d'argile cuite en forme de poires et ouverts à leurs deux extrémités, on les met à la suite les uns des autres de façon à former un tuyau continu ; à cet effet, la partie effilée de chacun d'eux pénètre dans l'extrémité large du suivant; les joints sont lutés avec un mélange d'argile et de sable. A la sortie du four, les gaz et vapeurs qui se dégagent se répandent d'abord dans des chambres de condensation, puis dans douze séries d'aludelles; chaque série a environ 20 m. de long et se compose de 44 aludelles; il y en a donc en tout 528 dans chaque four. Ces séries d'aludelles sont placées suivant les lignes de plus grande pente d'une terrasse à double inclinaison et présentant dans sa partie centrale une rigole où vient se rassembler le mercure: ce dernier coule de là dans un réservoir. Les vapeurs sortant des aludelles passent dans une dernière chambre à condensation. Le mercure ainsi recueilli est toujours souillé par un peu de suie : pour l'en débarrasser, on le fait couler sur une surface légèrement inclinée : la suie adhère et le mercure s'écoule pur. Cette suie est d'ailleurs recueillie et distillée de nouveau. La masse terreuse chargée dans les fours a un poids compris entre 1,250 et 1,500 kilogr. et donne 125 à 150 kilogr. de mercure. Depuis 1564, les mines d'Almaden ont produit plus de 100 millions de kilogr. de mercure.

A Vall'alta le minerai est introduit dans des fours à cuves accouplés deux à deux. On charge par le haut en alternant les couches de minerai et celles de charbon de bois. La trémie d'introduction est fermée pendant le grillage à l'aide d'un couvercle à joint hydraulique. Les vapeurs dégagées passent dans deux chambres de condensation, puis dans deux séries de condensateurs en bois placés à l'air libre et refroidis par une pluie continue d'eau fraîche. Les vapeurs avant de se dégager par la cheminée passent encore dans quatre chambres de condensation.

En Amérique, pour le gros minerai, on a de grands fours cuirassés de forme spéciale : c'est une grande cuve à douze regards de 6^m30 de hauteur et de 1^m87 de diamètre dans sa partie cylindrique qui occupe les 4 m. supérieurs de la hauteur; la partie inférieure a la forme d'un tronc de cône. On extrait le minerai épuisé par trois foyers pratiqués latéralement dans la partie inférieure. La partie cylindrique est revêtue d'une cuirasse en tôle de 5 centim. d'épaisseur qui enveloppe une maçonnerie en briques ordinaires de 12 centim. avec remplissage et maçonnerie intérieure en briques réfractaires de 33 cent. Le gueulard est muni d'une fermeture hydraulique. Un tube entoure la partie supérieure du four, il reçoit les produits de la distillation par six ouvertures, et ces derniers se rendent de là dans un gros tube en fonte et des condensateurs. On traite environ 10 tonnes de minerai par jour à New-Almaden; on charge 720 kilogr. de minerai riche toutes les deux heures, avec 1,5 °/₀ de coke. Ces fours cuirassés sont très robustes et exigent peu d'entretien; leur emploi est très commode; mais ils ne conviennent pas pour le minerai fin, à cause de la résistance que ce dernier offre au passage des gaz quand il est en grande masse.

Il existe une autre variété de fours; ce sont des fours continus du système Knox. Ils sont constitués par des cuves en briques réfractaires contenant 75 tonnes de minerai environ. On les remplit complètement et toutes les heures on retire par la partie inférieure 1 tonne de minerai épuisé, tandis qu'on ajoute par le haut la même quantité de minerai neuf; de cette façon chaque tranche de la charge, qui descend successivement de toute la hauteur du four, y reste pendant trois jours environ. Les condensateurs ont une forme spéciale, ce sont des caisses en fonte de 2 m. de longueur environ, ayant une largeur de 0^m15 et une hauteur de 1^m50; leur fond est légèrement incliné, de façon que les produits condensés puissent se recueillir facilement dans la partie la plus basse. Elles communiquent entre elles par leur partie supérieure à l'aide d'ajutages en forme de demi-cercle, qui vont de l'une à l'autre. Le couvercle est muni d'un léger rebord formant déversoir, de sorte que l'eau qu'il reçoit constamment coule le long des parois du condensateur. On traite ainsi à New-Almaden 96 tonnes de minerai par four, ce qui exige l'utilisation de quatre fours Knox. Le combustible employé est le bois, on en brûle journellement 30 m. c.

2° *Décomposition du cinabre à l'aide de fondants.* A Horzowitz, en Bohême, le cinabre, qui dans ses gisements est accompagné d'argile, est mélangé avec 1/3 ou 1/4 de battitures de fer et placé à l'intérieur de four à cloches dans des capsules en fer supportées par une tige centrale laquelle est soutenue à sa base par un trépied. Les capsules sont disposées circulairement autour de la tige centrale et les couronnes ainsi superposées le long de cette tige ont un diamètre de plus en plus faible à mesure qu'on se rapproche du sommet, de telle sorte que le tout peut être recouvert par une cloche légèrement conique ; cette cloche peut se soulever ou s'abaisser à l'aide d'une chaîne qui lui est fixée et qui passe sur les poulies de renvoi convenablement disposées. La fermeture hydraulique est obtenue de la façon suivante : le trépied servant de support à la tige centrale est noyé, ainsi que le bas de la cloche qui l'entoure, dans l'eau que contient une cuvette en fonte; cette dernière est elle-même à l'intérieur d'une caisse dans laquelle circule constamment un courant d'eau froide. Toute la partie supérieure de la cloche est placée à l'intérieur d'un four en maçonnerie disposé de telle façon que le fond du foyer se trouve au-dessus de la cuve à eau. Le combustible généralement employé est la houille. Les vapeurs du mercure réduit se condensent et sont recueillies au fond de la cuve à eau. Il y a six cloches par four ; dans chaque cloche on met 25 kilogr. de minerai et 12,5 kilogr. de battitures de fer, c.-à-d. la moitié du poids du minerai. L'opération dure environ trente heures.

A Stakberg, dans le Palatinat, on emploie la chaux comme fondant pour décomposer le cinabre. On introduit le minerai et la chaux dans des cornues de fonte, placées au nombre de quarante environ à l'intérieur de fourneaux de galère. Les vapeurs de mercure sont condensées et recueillies et il reste dans les cornues un mélange de sulfure d'hyposulfite et de sulfate de calcium. La richesse du minerai en mercure est ordinairement de 0,005 °/₀, elle atteint parfois 0,01 °/₀ ; en tous cas, pour que la quantité de mercure obtenue couvre les frais d'exploitation, il faut que la teneur du minerai en mercure soit au moins égale à 1/600 environ.

C'est depuis 1845 que l'on exploite les mines de la Californie; mais ce n'est que depuis 1848 que l'exploitation a pris un élan considérable, à la suite de la découverte des riches placers aurifères ; on avait en effet besoin de mercure afin de traiter ces derniers par amalgamation pour l'extraction de l'or. Les mines de New-Almaden fournissent à elles seules plus de la moitié du mercure que l'on extrait en Californie. En 1883, ce pays avait produit environ 46,700 bouteilles de mercure ; à cette époque le prix de ce métal, qui avait atteint son maximum de 15 fr. en 1874, est tombé à 3 fr. 75. Il en est résulté que l'on a dû renoncer à l'exploitation d'un très grand nombre de mines et en 1886 la Californie ne produisait plus que 29,900 bouteilles. Depuis, le prix du mercure s'est relevé et il est actuellement de 6 fr. 50 le kilogr. S. Moutou.

V. Thérapeutique. — L'action du mercure sur l'organisme a été très diversement interprétée, et il nous suffira de citer le nom de Raspail pour rappeler l'action désastreuse attribuée à cet agent thérapeutique. En réalité, l'étude pharmacodynamique sérieuse du mercure et de ses sels est de date récente.

Action sur le sang. Chez les animaux ayant reçu de fortes doses de sels de mercure, le sang est profondément altéré, il est plus fluide, a perdu en partie sa puissance de coagulation, les globules rouges sont altérés et leur nombre est diminué, ils ont perdu la propriété de retenir la matière colorante du sang, d'où la diffusion de l'hémoglobine dans le sérum et par suite l'hémoglobinurie. Toutefois, on

observerait des phénomènes inverses avec des petites doses. Déjà, en 1869, Liégeois avait annoncé que l'injection sous-cutanée de minimes doses de mercure augmente le nombre des globules, et le poids du corps présente également une augmentation. Ces faits ont été confirmés sur les animaux par Schlesinger et Bennett qui attribuent ce résultat, non à une exagération dans la vitalité cellulaire, mais au contraire à un arrêt dans les phénomènes d'oxydation et de désassimilation générale. L'élimination du mercure se fait en réalité par tous les émonctoires, on le retrouve dans l'urine, dans la salive, dans les fèces, dans le liquide séminal, dans le lait des nourrices. Pris à faible dose, l'élimination se fait rapidement, mais il n'est plus de même quand il est donné à dose continue, il y alors accumulation et il est impossible de préciser, dans ce cas, le temps nécessaire à son élimination complète.

Sur le chien, l'injection d'une seule dose de 1 centigr. de sublimé, permet de constater au bout d'une heure la présence du mercure dans les urines, et cette présence peut être observée pendant vingt-quatre heures, on n'en trouve plus après, mais après quatre ou cinq injections faites à un jour d'intervalle, l'élimination persiste quatre à cinq jours après la dernière injection. Il suffit à ce moment de donner de l'iodure de potassium pour faire réapparaître du mercure dans les urines. Cette observation de Mayençon et Bergeret est d'une haute importance au point de vue thérapeutique. L'action des sels de mercure sur les reins est indiscutable : l'hypothermie, la néphrite parenchymateuse, la dégénérescence graisseuse de l'épithélium, le dépôt de sels de chaux pouvant obstruer les tubuli sont les symptômes les plus fréquents ; l'élimination des substances azotées ne paraît pas augmentée par l'emploi du mercure (Bœck).

Action antisyphilitique. Le premier emploi du mercure dans la syphilis ne peut être déterminé. L'onguent des Sarrazins, qui renfermait un neuvième de mercure, était en effet employé contre certaines affections cutanées : tothor, a safati, qui peut-être étaient syphilitiques. Toujours est-il que les frictions avec l'onguent mercuriel furent appliquées dès le XVe siècle et à fortes doses, car on cherchait avant tout la salivation. En 1533 apparaissent les premières pilules de *mercure cru*. Nous ne pouvons nous étendre sur la question historique, ni même sur les discussions qui s'élevèrent entre les partisans et les adversaires du mercure.

Aujourd'hui les adversaires du traitement mercuriel sont bien isolés, les accidents cutanés, osseux, nerveux attribués au mercure ont été reconnus appartenir bien nettement à la syphilis, les intoxications hydrargyriques thérapeutiques étant en réalité fort rares et même presque toujours évitables ou tout au moins guérissables. Quant au mode d'administration du médicament, il est essentiellement variable. Les frictions faites avec l'onguent mercuriel, sur une partie de la surface du corps constituent une méthode énergique, permettant de ménager les voies digestives, mais offrant dans la pratique des difficultés réelles. Elles favorisent la salivation et déterminent en outre chez certains sujets un érythème local. Ces accidents mêmes suffisent pour démontrer l'absorption médicamenteuse quelquefois contestée. Les bains de sublimé (15 gr. par bains) sont surtout employés dans les formes cutanées, leur efficacité est loin d'être démontrée.

A l'intérieur, le mercure est donné sous forme de pilules (protoiodure de mercure 0,05 *pro die*), mercure éteint sous forme de potion. Liqueur de Van Swieten (sublimé au millième), 0,015 à 0,030 *pro die*. Sirop de Gibert (biiodure de mercure et iodure de potassium, 0,001 à 0,005 cette dernière préparation étant surtout donnée pendant la période de transition qui fait suite aux accidents secondaires.

Depuis 1890 surtout, on a préconisé l'emploi des injections hypodermiques de préparations mercurielles (calomel ou huile mercure éteint dans l'huile, sozoïodate de mercure, benzoate), etc. Cette méthode, qui n'a pas encore fait ses preuves, réussirait dans certains cas graves où le traitement ordinaire aurait échoué. Toutefois, elle présente de nombreux inconvénients : la salivation après les injections de calomel surtout est souvent intense, prolongée ; la douleur est très vive, il se forme des nodi et même des abcès fréquents et persistants. On a même cité des cas de mort rapide. Le méthode suivante paraît rationnelle : 1 milligr. de calomel dans huile ou vaseline par kilogramme d'individus pour la première injection, avec intervalle entre les piqûres de dix à vingt jours suivant les cas.

Action antiphlogistique. Les préparations mercurielles sont souvent données contre les maladies inflammatoires, soit à l'état de calomel à l'intérieur, soit à l'état d'onguent à l'extérieur. L'iritis même non syphilitique, la péritonite, la méningite est souvent traitée par les onctions mercurielles, avec succès dans la première affection, médiocrement pour la seconde et sans résultat aucun dans la dernière. D'après Ost, l'action antiphlogistique pourrait s'expliquer par ce fait que le mercure amène une diminution de la fibrine dans le sang, substance qui est en excès dans les maladies inflammatoires (la couenne des saignées).

L'*action cholagogue* du calomel a été signalée à ce mot. Les recherches expérimentales ne paraissent pas corroborer avec les observations cliniques.

Action antiseptique. Les sels solubles de mercure possèdent un pouvoir antiseptique remarquable, qui justifie leur emploi malgré quelques inconvénients : toxicité, action sur les métaux, etc. Toutefois, ce pouvoir est très diminué dans les milieux riches en albuminoïdes par le fait de la fixation d'une partie du sel mercurique sur l'albumine et la formation d'albuminates insolubles, ce qui non seulement amène une diminution du titre de la solution, mais aussi détermine la formation d'une enveloppe protectrice sur les objets à désinfecter. Les bacilles sans spores sont tués dans des dilutions de sublimé très faibles (1 pour 100,000 le bacille du choléra en une heure, et 1 pour 25,000 en cinq minutes). Mais certains microbes sont plus résistants et il faut employer la solution à 1 pour 1,000 (liqueur de Van Swieten). On assure une solubilité plus grande en ajoutant du sel marin ou de l'acide tartrique. Les composés sulfureux transforment les sels actifs de mercure, sublimé, biiodure en sulfure inertes.

En chirurgie, on tend de plus en plus à substituer l'aseptie à l'antiseptie, au moins pour les opérations sur terrains non préalablement infectés, et pour éviter les absorptions toxiques possibles. P. LANGLOIS.

VI. Toxicologie. — Au point de vue des empoisonnements mercuriels, il y a lieu de distinguer très nettement l'intoxication aiguë et l'intoxication chronique. La première se produit presque toujours à la suite de l'emploi d'un sel de mercure comme agent thérapeutique. En effet, les empoisonnements criminels par le mercure sont relativement très rares : le bichlorure et le cyanure cependant ont quelquefois été donnés dans ce but. Ce dernier sel a surtout été employé dans les suicides, son action extrêmement rapide encourageant son emploi. Quelques intoxications ont été signalées après l'ingestion de calomel et de mets salés, le protochlorure de mercure se transformant dans l'estomac au contact avec le chlorure de sodium en bichlorure ; le fait mériterait confirmation, la quantité de chlore dans l'estomac soit à l'état de chlorure, soit à l'état d'acide chlorhydrique libre ou combiné, étant toujours suffisant pour assurer théoriquement cette transformation, l'emploi du calomel aux doses thérapeutiques devrait toujours être dangereux. L'association du calomel avec les amandes amères (Loch) est susceptible également de donner lieu à du cyanure de mercure.

Le traitement mercuriel de la syphilis soit par la voie interne : pilules, potions, soit par la voie hypodermique : injection d'huile grise, de calomel, etc., soit enfin par la voie cutanée : frictions, cautérisations au nitrate acide, ont donné lieu à des intoxications ; mais c'est en obstétrique que l'on a signalé les cas les plus fréquents à la suite d'in-

jection d'une solution de sublimé à des femmes en couche. La large surface d'absorption explique ces accidents. Dans les cas d'empoisonnement par ingestion de sels de mercure, la mort est souvent très rapide : la langue est sèche, puis se tuméfie, les dents sont ébranlées par le gonflement des gencives (stomatite), le rythme cardiaque s'accélère en même temps que les pulsations s'affaiblissent. Les vomissements et les selles diarrhéiques se répètent fréquemment et la mort arrive dans les vingt-quatre heures. A l'autopsie, on constate une altération vive des muqueuses de l'appareil digestif, les reins sont congestionnés, et c'est dans ces organes que l'on retrouve la plus grande quantité de mercure quand on fait l'analyse des viscères. Contre l'empoisonnement suraigu : évacuation immédiate de l'estomac par les vomitifs et lavages avec le tube Faucher, avec de l'eau simple d'abord, puis albumineuse ensuite (3 blancs d'œufs par litre d'eau). A côté de cet empoisonnement suraigu, il faut signaler l'empoisonnement subaigu, déterminé généralement par l'emploi prolongé ou intensif du mercure. Mais il existe à cet égard des susceptibilités individuelles remarquable. Une seule friction, une seule piqûre de calomel suffit chez certains malades pour déterminer les symptômes de l'hydrargyrisme. C'est la stomatite mercurielle qui dans ce cas est le symptôme dominant. La salivation s'exagère, les gencives se gonflent recouvrant les dents, puis s'ulcèrent, l'haleine est fétide. Les troubles gastriques et intestinaux sont plus ou moins accentués. Du côté des reins, on note soit de l'anurie, soit de l'albuminurie accompagnée quelquefois d'hématurie : l'anémie profonde amène un état cachectique pouvant aller jusqu'à la mort. Quant aux éruptions cutanées, elles sont très variables. D'après Bulle, l'intensité de la stomatite et de la salivation serait en raison inverse de la gravité de l'intoxication. Le traitement consiste essentiellement à favoriser l'élimination du mercure : lait, purgatif doux, frictions générales et contre la stomatite : chlorate de potasse et propreté extrême de la bouche.

L'empoisonnement chronique, hydrargirisme chronique, est surtout professionnel. Bien peu de cas ont été observés à la suite de traitements mercuriels prolongés et on le rencontre principalement chez les ouvriers exposés aux émanations des vapeurs de mercure (mineurs d'Almaden, doreurs sur métaux, etc.). La stomatite chronique amène la chute des dents et ne disparaît que lorsque toutes les dents sont tombées. Il existe un tremblement caractéristique, quelquefois des contractures (calambres des mineurs), ou des paralysies ou parésies, enfin une cachexie profonde. D'importantes mesures d'hygiène ont déjà fait diminuer le nombre des victimes. La dorure au mercure a presque disparu, et dans les mines une ventilation énergique, le lait à haute dose, l'éloignement des individus atteints sont autant de mesures sinon suffisantes au moins palliatives. P. LANGLOIS.

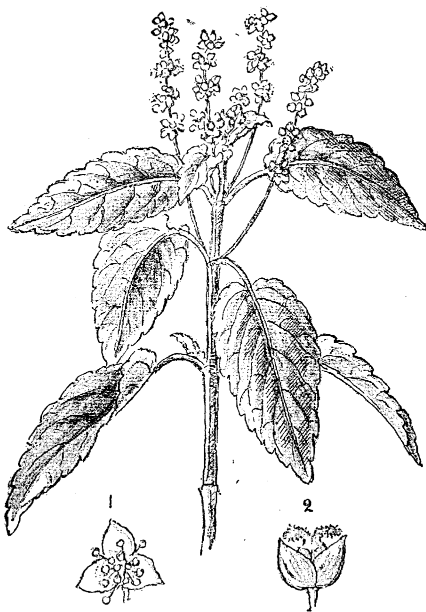
BIBL. : ASTRONOMIE. — GUILLEMIN, *le Ciel*; Paris 1877. — *Annales de l'Observatoire de Paris*, *Mémoires*, t. XV.

MYTHOLOGIE. — P. MONCEAUX, *le Grand Temple du Puy-de-Dôme*, dans *Revue historique*, 1887, pp. 237 et suiv., et pour le surplus, L. PRELLER, *Rœmische Mythologie*, 2e éd. p. 596.

MERCUREY (*Mercuriacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Givry ; 634 hab. Carrières de pierre. Moulins, huilerie. Traces de voie antique. Découvertes d'antiquités romaines en 1774 et en 1849 (vases, statuettes, monnaies). La seigneurie a appartenu successivement aux de Gillans (xve siècle), de Digoine (xvie siècle), de Montrichard (xviie siècle), Quarré, Berthauld et Paisseaud (xviiie siècle). Eglise romane (xiie siècle). Château de Mipont (xviiie siècle). L-x.

MERCURI (Paolo), graveur italien, né à Rome le 20 avr. 1808, mort à Bucarest le 30 avr. 1884. Il vint à Paris en 1830 pour se perfectionner dans la gravure, et dès l'année suivante, il attira l'attention sur lui par sa belle estampe : *les Moissonneurs dans les marais pontins*, d'après Léopold Robert, qu'il exposa au Salon de 1834, avec des portraits peints à l'huile. Sa gravure : *Sainte Amélie, reine de Hongrie*, d'après Paul Delaroche, lui valut en 1838, une médaille de première classe. Il exécuta plus tard, d'après le même artiste, la planche bien connue, représentant la *Mort de Jane Grey*. On a encore de lui : les portraits de *Christophe Colomb*, du *Tasse*, de *Mme de Maintenon*, d'après Petitot ; plusieurs gravures pour les *Costumes des* xiiie–xve *siècles*, par C. Bonnard, etc. Il quitta la France vers 1847, pour devenir professeur de gravure à l'Ecole des beaux-arts de Rome, et prit ensuite la direction de la chalcographie pontificale. Mercuri fut un des rares maîtres italiens qui aient brillé dans l'art de la gravure à notre époque. G. P-I.

MERCURIALE (*Mercurialis* T.) (Bot.). Genre d'Euphorbiacées, de la tribu des Jatrophées, à fleurs unisexuées, monoïques ou dioïques, en général trimères, à périanthe constitué par un seul calice ordinairement de trois folioles ; les étamines, en nombre indéfini, insérées sur un petit réceptacle convexe, sont terminées par une anthère à deux loges ; le gynécée, libre, est ordinairement réduit à deux carpelles,



Mercurialis annua (pied mâle). 1, Fleur mâle. 2, Fleur femelle.

formant un ovaire à deux loges, surmonté d'un style à deux branches ; dans l'angle interne de chaque loge est un placenta qui supporte un ovule descendant, anatrope, à micropyle dirigé en haut et en dehors ; les glandes du disque hypogyne ont la forme d'un filet allongé et tubulé et ont été prises quelquefois pour des étamines ; le fruit est dicoque et déhiscent ; la graine est pourvue d'une caroncule et renferme sous un triple tégument un albumen charnu, huileux, entourant un embryon à cotylédons foliacés et à radicule cylindro-conique supère. Le *M. annua* L., encore appelé *foirolle*, *ortie bâtarde*, *ramberge*, *vignette*, etc., est une mauvaise herbe commune en Europe dans les jardins en friche, les champs cultivés, autour des habitations ; ses feuilles, douées de propriétés laxatives, sont un remède populaire contre la constipation ; on s'en sert d'ordinaire en lavements (15 gr. pour un demi-litre d'eau) ; leurs propriétés diurétiques les font aussi employer dans les hydropisies ; enfin, les feuilles bouillies servent à préparer des cataplasmes émollients. La plante entière entre dans la composition du *Miel de mercuriale composé* et dans le *sirop de longue vie*. — Le *M. perennis*, L. ou *Mercuriale vivace*, *M. de montagne*, *M. des*

bois, etc., passe pour être vénéneux ; il est abondant par places dans les bois ombragés et humides ; il colore en bleu le papier dans lequel on le sèche. Le *M. tomentosa* L., du midi de la France, le Φύλλον de Dioscoride, d'après Sprengel, sert aux mêmes usages que la Mercuriale annuelle ; il en est de même du *M. ambigua* L. Dr L. Hn.

MERCURIALES (Anc, dr.). Réunions disciplinaires des anciennes cours de justice. L'origine des mercuriales se trouve dans l'art. 110 d'une ordonnance sur la justice rendue à Paris par Charles VIII en juil. 1493. Afin d'assurer l'observation des ordonnances en vigueur, le roi voulait que les présidents du Parlement s'assemblassent une fois par mois, en convoquant les présidents des enquêtes, les conseillers, avocats et procureurs qui auraient à leur signaler quelque contravention et fissent le rapport à l'assemblée sans aucune amitié ni faveur, de tout ce qui leur aurait été dénoncé, afin d'arriver à la punition des infracteurs et transgresseurs des ordonnances (Isambert, t. XI, p. 247). En mars 1498 (v. st.) l'ordonnance de Blois (art. 27) renouvela cette disposition. Le roi voulait que tous les mois pour le moins, et tous les quinze jours, si c'était possible, la réunion des présidents se tint « le mercredy après disné » (Isambert, t. XI, p. 341). De là le nom de *Mercuriales*, séances du jour de Mercure. La fréquence exigée par le roi était évidemment excessive. Les réunions se tenaient irrégulièrement, car l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 (art. 130) est obligée de rappeler qu'elles doivent se tenir de mois en mois ; en 1566 l'ordonnance de Moulins (art. 3) tolère qu'on les tienne de trois en trois mois. Enfin en 1579, l'ordonnance de Blois (art. 144) fixa l'intervalle à six mois. Au parlement de Paris les mercuriales se tenaient le premier mercredi après la Saint-Martin et le premier mercredi après Pâques. Les harangues que prononçaient les magistrats, pour dénoncer les abus qui se commettaient dans l'administration de la justice, portaient aussi le nom de *Mercuriales* et c'est de là qu'est venu le sens de réprimande ou de remontrance attaché à ce mot. Quant aux *Mercuriales* qui donnent le prix des denrées vendues dans les marchés, on a pensé quelquefois que leur nom venait par analogie des mercuriales judiciaires ; mais il n'y a aucun rapport entre les deux choses. Vraisemblablement, le mot vient ici de *mercura* pour *mercatura* et signifie tout simplement prix des marchandises. Les deux mots, de racines différentes, se sont confondus dans une forme unique ; c'est un fait dont il existe d'assez nombreux exemples dans la langue française. Planiol.

MERCURIALI (Hieronimo), médecin italien, né à Forli le 30 sept. 1530, mort à Forli le 13 nov. 1606. Après avoir enseigné avec éclat la médecine à Rome, pendant sept ans, il devint en 1569 professeur à Padoue, en 1587 à Bologne, en 1599 à Pise. C'était un savant de premier ordre. Son traité de la gymnastique (*De arte gymnastica libri VI ;* Venise, 1569, in-4, et nombr. édit.) n'a rien perdu de son intérêt pour l'érudit. Ses ouvrages très nombreux s'occupent des maladies des femmes, des maladies des enfants, des maladies de la peau, etc., et sont encore utilement consultés à cause de la masse énorme de citations qu'ils renferment. Il s'est aussi occupé de travaux d'érudition pure et de philologie, parmi lesquels ses *Variæ lectiones* sont surtout remarquables. Enfin, l'un des premiers il a donné un classement méthodique des livres dits hippocratiques. Dr L. Hn.

MERCURIAN (Everard), théologien belge, né à Marcour en 1514, mort à Rome en 1580. Il entra de bonne heure dans l'ordre des jésuites et fut mis à la tête de la province de France. En 1573, il devint général de la Compagnie. Il est l'auteur d'un traité important mettant en ordre les *Règles communes* et les *Règles des différents offices : Monita ad rectam gubernationem* (Rome, 1576, in-8).

L'élection de Mercurian (IVe général, 23 avr. 1573) présente une particularité intéressante en l'histoire des jésuites. Les trois premiers généraux, Ignace de Loyola, Laynez, Borgia étaient des Espagnols. La majorité des Pères profès assemblés en congrégation générale pour nommer le successeur de Borgia semblait acquise au P. Palanque, pareillement Espagnol. Afin de ne point laisser se perpétuer une succession qui menaçait de faire du généralat le privilège d'une seule nation, le pape Grégoire XIII intervint, pour induire la congrégation à prendre le général chez une autre nation, et il exprima le désir de voir élire Mercurian. Quoique l'administration de ce général ait été troublée par la rivalité du P. Benoît Palmir, assistant d'Italie, et du P. Olivier Manare, assistant des provinces du Nord, elle est mémorable à cause du développement des missions, notamment en Angleterre et chez les Maronites, et de la croissance de plus en plus rapide de l'ordre. A la mort de Mercurian (1er août 1580) c.-à-d. quarante-six ans après sa fondation, la Compagnie de Jésus comptait plus de cinq mille religieux, cent dix maisons et vingt et une provinces. E.-H. Vollet.

Bibl. : Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus ;* Bruxelles, 1890-95, 6 vol. in-fol.— Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus ;* Paris, 1859, 6 vol. in-12.

MERCUROL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Tain ; 1,127 hab. Vignobles. Ruines d'un château féodal.

MERCUROT (Le). Riv. du dép. du *Doubs* (V. ce mot, t. XIV, p. 1005).

MERCURY-Gémilly. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville ; 1,659 hab.

MERCUS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon ; 777 hab.

MERCY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Neuilly-le-Réal ; 820 hab.

MERCY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon-sur-Armançon ; 91 hab.

MERCY-le-Bas (*Marcianum*, 634 ; *Marciacum*, 636). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, sur la Crusne et le chemin de fer de Mézières à Thionville ; 512 hab. Filature de laine, papeterie. Ruines d'un château-fort ; église du XIe siècle. Mercy-le-Bas faisait partie de l'ancien Barrois.

MERCY-le-Haut. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 494 hab.

MERCY (François, baron de), général autrichien, né à Longwy vers 1595, mort à Nordlingen en 1645. Il entra très jeune dans l'armée de l'électeur de Bavière et s'éleva au grade de feldzeugmeister en 1638. Il avait pris une part brillante aux campagnes de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté. En 1641, il battit une partie de l'armée suédoise, et infligea deux ans plus tard, le 3 déc. 1643, une défaite complète aux troupes françaises dans la sanglante journée de Dutlingen. En 1644, il s'empara de Fribourg-en-Brisgau, mais dut reculer devant un retour offensif des Français. Le 5 mai 1643, il battit Turenne à Marienthal ; le 3 août, il mit en déroute à Nordlingen les corps de Marsin, Castelnau et Gramont, et fut tué au fort de l'action. Mercy était considéré comme un des plus grands capitaines de son époque. Il fut enterré sur le champ de bataille et l'on grava sur sa tombe l'épitaphe de Scipion : *Sta Viator*, *Heroem Calcas*.

Bibl. : Kraft, *Histoire de la maison d'Autriche ;* Vienne, 1782, 3 vol. in-8. — Maréchal de Gramont, *Mémoires* (collection Petitot, 2e sér., LVI-LVII).

MERCY (Claude-Florimond, comte de), général autrichien, né à Longwy en 1666, mort à Croisetta en 1734. Petit-fils du précédent, il entra dans l'armée autrichienne, fit avec distinction les campagnes de Hongrie et d'Italie, et devint en 1704 major général. En 1705 il enleva les lignes de Pfaffenloven et força les Français à se replier sur Strasbourg. En 1709, il fut battu à Rumersheim par le comte du Bourg. En 1716, il commanda en chef la cavalerie autrichienne et contribua brillamment à la victoire de Peterwardein ; il se distingua aussi à la bataille de Belgrade. Nommé gouverneur de la Sicile, il en expulsa complètement les Espagnols. Ses services éminents furent récom-

pensés par le grade de feld-maréchal en 1723. Pendant la campagne de 1734, Mercy fut appelé au commandement en chef de l'armée autrichienne qui opérait en Italie contre les forces combinées de la France et de la Savoie. Il remporta un avantage sur les coalisés à Croisetta près de Parme, mais il fut mortellement blessé avant d'avoir pu compléter sa victoire. N'ayant pas d'enfants, il avait légué son titre et sa terre de Mercy à son fils adoptif, *Antoine*, comte d'Argenteau, qui mourut en 1767 gouverneur militaire de l'Esclavonie.

Bibl. : Begin, *Histoire des duchés de Lorraine et de Bar et des Trois-Evéchés;* Nancy, 1833, 2 vol. in-8.

MERCY (Marie-Charles-Isidore de), prélat et homme politique français, né au château de Maubec (Isère) le 3 févr. 1736, mort à Bourges (Cher) le 10 févr. 1811. Evêque de Luçon le 17 nov. 1775, député du clergé de la sénéchaussée du Poitou aux Etats généraux le 2 av. 1789, il refusa le serment à la constitution civile du clergé. Remplacé dans son évêché (févr. 1791), il protesta et émigra le 11 juil. 1792. Il donna sa démission d'évêque de Luçon après le Concordat et fut nommé archevêque de Bourges en 1802.

MERCY-Argenteau (Florimond-Claude, comte de), homme d'Etat belge, né à Liège en 1727, mort à Londres en 1794. Il était le fils du comte Antoine de Mercy-Argenteau et de la baronne Henriette de Rouvray. Après avoir fait ses études à l'Académie militaire de Turin, il entra dans la diplomatie et suivit Kaunitz à Paris. Il fut ensuite ministre d'Autriche à Turin, puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg et enfin à Paris en 1766. Complètement d'accord avec Choiseul, il resserra l'alliance austro-française qui fut scellée par le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. L'impératrice Marie-Thérèse avait recommandé à sa fille de placer toute sa confiance en Mercy. Aussi, après la mort de Louis XV, l'ambassadeur devint-il plus puissant que jamais. C'est à lui que s'adressaient les hommes d'Etat rivaux pour obtenir en faveur de leurs intrigues l'intervention de la reine. Mercy avait le talent de faire payer ses services en avantages pour la politique autrichienne, et il n'hésitait pas à faire appel à l'influence de Marie-Antoinette quand les ministres se montraient peu disposés à sacrifier les intérêts de la France à ceux de la cour de Vienne. On en vit un exemple frappant lors des tentatives de Joseph II pour faire rouvrir l'Escaut. Sans s'aventurer en personne dans les coteries de Versailles, Mercy se tenait admirablement au courant de tout ce qui pouvait intéresser son gouvernement : affaires de l'Etat et affaires des particuliers, situation économique de la France, état du Trésor, etc. ; il ne reculait pas devant l'emploi des moyens détournés et avait su s'assurer, tant dans la domesticité de la reine que parmi les principaux personnages de la cour, des informateurs à portée de tout voir et de tout entendre. Les immenses services rendus par Mercy à ses souverains reçurent d'éclatantes récompenses : la Toison d'or en 1770 et le grand cordon de Saint-Etienne en 1785. Il avait décliné en 1773 l'honneur de remplacer Kaunitz à la chancellerie de Vienne. C'est Mercy qui fit la fortune de Loménie de Brienne sur la valeur duquel il s'était trompé, et plus tard il appuya Necker. En 1789-90 il soutint aussi le parti constitutionnel, et réussit à rattacher Mirabeau à la cour. C'est au moment où il venait de mener à bien cette délicate négociation que Mercy fut rappelé par Léopold II à le représenter au congrès de La Haye. Dans cette assemblée qui devait régler la situation des Pays-Bas autrichiens, il fit preuve de ses qualités habituelles d'habileté et de prudence, et, la restauration autrichienne accomplie, il fut investi des fonctions de gouverneur général des provinces belges. Il réussit à pacifier les esprits, grâce à de sages concessions. Les excès de la Révolution française l'indignèrent, et, après avoir longtemps conseillé une politique de modération, il finit par se prononcer pour une guerre sans merci. Les victoires de Dumouriez furent pour Mercy une cruelle désillusion. Nommé en juil. 1794 ambassadeur extraordinaire à Londres pour régler la reprise des hostilités par la coalition, il mourut quelques jours après avoir rejoint son poste. Le comte de Mercy-Argenteau n'avait jamais été marié ; il avait eu un fils de l'actrice Levasseur, mais il ne l'avait jamais reconnu. E. Hubert.

Bibl. : T. Juste, *le Comte de Mercy-Argenteau;* Bruxelles, 1863, in-12. — D'Arneth et Geffroy, *Correspondances secrètes de Marie-Thérèse avec le comte de Mercy;* Paris, 1874, 3 vol. in-8. — D'Arneth et Flammermont, *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II et Kaunitz;* Paris, 1889-91, 2 vol. in-8.

MERDA (Charles-André), gendarme, né en 1775, mort en 1812. D'après la tradition, c'est lui qui aurait blessé *Robespierre* (V. ce nom) d'un coup de pistolet à l'Hôtel de Ville dans la nuit du 9 Thermidor. Merda signait son nom *Méda*. A l'époque du 9 Thermidor, il était simple soldat dans les gendarmes et faisait partie de la colonne que le représentant Léonard Bourdon conduisit à l'Hôtel de Ville contre Robespierre et la Commune. On a beaucoup discuté sur le point de savoir si c'était réellement Merda qui avait tiré sur Robespierre le coup de pistolet qui lui fracassa la mâchoire alors qu'il signait des deux premières lettres de son nom l'appel à l'insurrection. Le récit emphatique et incohérent qu'a laissé Merda, publié par Berville en 1825 sous le titre : *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 Thermidor*, etc., contient une très minime part de réalité.

Merda, présenté dans la nuit même à la Convention par Bourdon comme celui qui avait frappé le tyran, fut acclamé par l'Assemblée. Le 25 thermidor, on le nomma sous-lieutenant au 5e régiment de chasseurs : mais il ne se jugea pas suffisamment récompensé et tenta d'exploiter son coup de pistolet. Collot d'Herbois dut un jour le rappeler durement à la pudeur. Napoléon finit par nommer Merda colonel et baron de l'Empire : c'est sous ce titre qu'il fut tué à la bataille de la Moskowa. Après sa mort, sa sœur sollicita vainement une pension de Louis XVIII, Son fils, *Charles* Merda, a publié quelques écrits d'économie politique. Ph. B.

MERDANSON (Le). Riv. du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1140).

MERDARIC (Le). Riv. du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1121).

MERDERET (Le). Riv. du dép. de la *Manche* (V. ce mot, t. XXII, p. 1111).

MERDÈS. Tribu d'Algérie, dép. de Constantine, habite la plaine de Bône sur la r. dr. de la Mafrag et les coteaux qui s'élèvent au S. Elle vint s'établir en Algérie lors de la grande invasion arabe du xie siècle. Son territoire a été en grande partie absorbé par les villages de colonisation de Randon, Oued-Besbès, Morris, Zerizer, Combes (anciennement Merdès) ou réparti entre les douars de Merdès et Oued-Besbès. E. Cat.

MERDJ-ibn-Amir. Plaine de Palestine, connue autrefois sous les noms d'Esdraélon, Meghiddo ou Jezrael, à l'O. des monts de Gelboé, au S.-E. du Carmel. Le centre de la plaine est à une alt. de 76 m. seulement. D'origine probablement lacustre, elle est sillonnée de petits ravins dont, dans la saison des pluies, les ruisseaux forment le Nahr-el-Moukattan (*eau du massacre*). Cette plaine coupe la Palestine en deux moitiés distinctes et commande les deux versants de la contrée. Elle est séparée de la vallée du Jourdain par un seuil de 120 m. au delà duquel le sol s'affaisse brusquement, tandis que, du côté de la Méditerranée, la pente est fort douce. Son nom arabe veut dire : plaine du fils de l'émir ; on en ignore l'origine. Bataille de Meghiddo, entre Egyptiens et Scittites, au xviiie siècle avant notre ère ; victoire de Néchao sur Israël ; victoire de Saladin sur Guy de Lusignan ; bataille du mont Thabor, où Bonaparte défit les Turcs, près d'El-Affouleh. En été, la plaine d'Esdraélon est une « vaste étendue de champs pelés, aux teintes ocreuses, où se meurent les tiges roussâtres des chardons. Au printemps, elle se couvre d'un

tapis de verdure et retrouve sa grâce sous la parure des fleurs sauvages, les cyclamens, les lis, les jacinthes et les saponaires. Quelques Bédouins, agriculteurs ou pasteurs suivant la saison, cultivent la plaine par endroits et y font pousser un peu de sésame. La maigre récolte est portée à Caïffa par de longues files de chameaux. » (E.-M. de Vogüé.)

MERDJADJO ou, plus ordinairement, **MOURDJAJO**. Montagne d'Algérie, au N.-O. et au S.-O. de la ville d'Oran qu'elle domine, atteint 580 m. d'alt.; ses flancs sont abrupts et arides, et il n'y a que des sentiers escarpés, menant au fort Santa Cruz et au fort Saint-Grégoire; au sommet est un plateau couvert de broussailles, d'où, par beau temps, on voit, dit-on, les côtes d'Espagne. Les habitants d'Oran appellent généralement le Mourdjajo la montagne de Santa Cruz.

MERDOUM (Oued). Fleuve et vallée de la Tripolitaine, appelée encore vallée des Béni-Oulid. Il naît au S. de Tripoli et court par mille sinuosités de l'O. à l'E.; il reçoit de nombreux oueds tels que ceux de Temâsilé et de Sôfedjin, et débouche au S. du cap Misrata, dans la Grande Syrte. Sur la berge sud de la vallée s'élève le château turc qu'habite le chef de district; et sur la berge nord la kasbah de Serrâr, qui rappelle de sanglants combats. Souvent l'eau manque pendant plus de deux années et les habitants de la vallée sont obligés de se disperser.

MERDRIGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac; 3,306 hab. Minerai de fer. Fabrique de toiles. Tannerie. Moulins.

MÉRÉ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury; 401 hab.

MÉRÉ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Châtel; 323 hab.

MÈRE (Ilot de la). Petite île pittoresque de la Guyane française, située à 20 kil. E.-S.-E. de Cayenne; elle a servi autrefois de pénitencier et n'est plus habitée que par un surveillant et quelques gardiens des anciens bâtiments.

MÈRE. I. Sociologie (V. Famille).

II. Mythologie. — Mère des dieux. — Divinité féminine de l'Asie Mineure, dont le culte prépondérant en Phrygie constituait la religion principale de ce pays. Il se retrouve également en Thrace et dans le monde hellénique. La déesse était aussi qualifiée de *Grande déesse*, *Grande mère* ou désignée sous les noms locaux de *Dindymène*, *Sipylène*, *grande déesse de l'Ida*, et plus généralement de *Cybèle* (Κυβέλη) lequel apparaît dans Pindare et est fréquemment employé ensuite; il semble se référer à une localité phrygienne dont l'emplacement est inconnu. Les Grecs assimilèrent à la Mère des dieux leur *Rhea* (Ῥείη), mère de Zeus et des principaux dieux olympiens. On confondit les *Corybantes*, serviteurs de la première, avec les *Curètes*, serviteurs de Rhea. A l'époque du syncrétisme gréco-romain de l'époque impériale, cette confusion propagée par les Orphiques était complète.

Si haut que nous remontions, la Mère des dieux se présente comme la divinité suprême d'une religion naturiste, regardée par les philosophes comme le principe de toute vie. C'est une conception commune à plusieurs des religions de l'Asie occidentale. Elle n'est pas seulement la mère des dieux, mais aussi des hommes et des animaux, elle les nourrit, les guérit de la maladie. On se la figure volontiers au milieu des bêtes sauvages, enfant nourrie par elles ou bien escortée de lions. La soumission du roi des animaux symbolise la domination que la déesse exerce sur la nature entière; elle est représentée souvent dans un char attelé de lions. Sa domination est aussi complète sur le monde végétal; le labourage, la viticulture lui sont attribués; comme celle de Dionysos, on taille l'image de Cybèle dans un cep de vigne. On lui consacre les arbres verts, pin ou sapin, symbole d'éternelle jeunesse. Le mythe d'Atys développe ce côté de la physionomie de la Mère des dieux. Celle-ci est en rapports directs avec l'élément humide qui féconde la terre; on l'unit au fleuve Sangarius; à Massyas, sur la côte de la Mysie, elle devient même déesse de la mer.

Les montagnes et les forêts sont le domaine préféré de Cybèle; là se multiplient ses sanctuaires; elle y erre avec ses Corybantes, serviteurs mystiques de son culte orgiaque analogue à celui de *Dionysos* (V. cet art.). L'Ida, en particulier, est le théâtre de leurs courses, de leurs danses aux sons d'une affolante musique. C'est dans l'ombre des forêts que la déesse trouble l'esprit des hommes ou bien les guérit. Elle exerce aussi la divination; dans son grand oracle de Pessinonte, le procédé favori est celui du rêve (V. Divination). — Souvent la Mère des dieux est considérée spécialement comme déesse de la Terre. On lui érige des temples auprès des fissures d'où s'échappent des gaz, par exemple à Hiérapolis, et plus tard à Tibur. Elle habite volontiers les grottes, telles que celle du Lobrinon, près de Cyzique; en Phrygie beaucoup de chambres souterraines lui sont consacrées. Les trésors de la terre, les mines lui appartiennent; les Dactyles, inventeurs du fer, sont ses serviteurs. — Elle fonde et protège les villes; les principales cités phrygiennes lui attribuent leur origine et pour l'affirmer se parent du nom de métropole; la théocratie de Pessinonte contribue à répandre cette idée; les premières monnaies auraient été frappées par les prêtres de la Mère des dieux.

Déesse de la fécondité, elle correspond à l'Aphrodite et à la Déméter des Grecs; aussi à l'Astarté syrienne et on assimile alors Atys à Adonis (V. ci-après). Elle n'est pas divinité lunaire, car les Phrygiens considèrent la Lune comme un dieu masculin, et leur dieu lunaire est *Men*. Le côté céleste astral est peu développé dans ce culte. La Mère est encore identifiée avec la Nemesis hellénique, puissance qui règle la destinée humaine; toutefois dans ce cas on la désigne plutôt sous le nom d'*Adrastée*.

Les représentations figurées de la Mère des dieux sont nombreuses. La plus ancienne est la pierre noire de Pessinonte, bétyle informe qui demeura le symbole le plus vénéré. Plus tard, les statues se multiplient; tantôt la déesse est assise, ayant un lion de chaque côté de son trône ou sur ses genoux; tels sont les bas-reliefs du mont Scpyle et de Chios, les statues de Cumes (Asie) et de Marseille. La plupart de celles que nous possédons sont plus récentes et dues à l'art hellénique; le type courant figure une belle femme assise, complètement drapée, la couronne murale sur la tête, drapée d'un voile, tenant le tympanon; citons par exemple la statue du musée Pio-Clementino. L'attribut classique de Cybèle est toujours le lion.

Des mythes du culte de la grande déesse, les principaux sont ceux d'*Agdistis* (V. ce nom) et d'*Atys*, dont la version officielle élaborée à Pessinonte, nous a été transmise par Arnobe et Pausanias. Agdistis, issue de la terre mère universelle, est androgyne, réunissant toutes les forces fécondantes des deux sexes. Privé des organes virils, Agdistis n'est plus que femme; de ses organes virils naît le grenadier; la fille du Sangarius (fleuve national phrygien), la belle *Nana* (autre incarnation de Cybèle), mangeant une grenade est fécondée et donne le jour à Atys. Ainsi se fait le passage de la vie animale à la vie végétale, dont Atys symbolise les diverses phases. Atys étant né sans père, sa mère demeure vierge; c'est le point de départ de ce type légendaire de la mère vierge, concevant sans intervention du mâle. Agdistis s'éprend alors du bel Atys, la Terre aime la végétation florale issue de son sein. Atys résiste, se mutile et meurt, symbolisant la mort apparente de la végétation durant l'hiver; en effet, la disparition d'Atys n'est qu'apparente, il continue de vivre dans le pin, toujours verdoyant. Ces mythes, d'un symbolisme assez transparent, mais d'une imagination compliquée, se réfèrent à la religion d'un peuple essentiellement agricole et pasteur. Ils furent plus ou moins amalgamés dans le monde grec avec ceux de Dionysos et Déméter. D'autre part, ils ont bien des traits communs avec ceux de la déesse naturiste des Sémites. A Babylone, celle-ci était figurée avec deux

lions sur ses genoux ; à Berytos, la mère des dieux Astronoé avait avec son fils des rapports semblables à ceux de Cybèle et d'Atys. A Hiérapolis de Syrie, le culte d'Atargatis est intermédiaire entre ceux de Phrygie et de Syrie. Dans certains ports, ils se confondent tout à fait ; c'était le cas au Pirée. — D'un autre côté, on a identifié la mère des dieux avec la déesse guerrière de Cappadoce, *Ma* on Ammas, souveraine de l'état théocratique de Comana.

Le centre de la religion de la mère des dieux était la Phrygie, et plus particulièrement Pessinonte, les rives du Gallus (qui traversait la ville) et du Sangarius; puis les monts Agdos et Dindymon, le district des Bérécyntes, dont elle reçut parfois le nom, d'une manière générale toutes les villes de la Phrygie, Hiérapolis, Eumenia, Iconium, Synnada, Cibyra, Cotiéon, Sala, etc. Dans les pays voisins, Cyzique, Pergame, la Troade, la Mysie vénéraient la Mère des dieux sous le vocable de mère de l'Ida. — La Lydie était après la Phrygie le grand centre de ce culte et peut-être est-ce là que s'élabora la légende d'Atys, par le concours d'éléments aryens et sémitiques. Le sanctuaire principal était Sardes, puis les monts Tmôle et Sipyle, les villes de Magnésie, de Smyrne, les cités ioniennes. Ce culte était répandu en Lycaonie, Pisidie, Lycie, Bithynie, à Byzance, dans les îles ; il a sa part dans les mystères de Samothrace. On le retrouve en Achaïe, à Patras et à Dyme, au Pirée, plus tard dans toute la Grèce et dans le monde romain (V. ci-dessous).

La grande fête annuelle de la Mère des dieux commémorait la douleur d'Atys et la joie de sa résurrection ; les Corybantes parcouraient les bois en manifestations tumultueuses, afin d'éveiller le dieu endormi, de tirer du sommeil de l'hiver le génie de la végétation (V. l'art. Dyonisos). Ils promenaient l'image de la déesse, qu'à la fin ils baignaient dans la rivière Gallos. Le plus souvent, c'étaient des prêtresses qui célébraient le culte et prenaient la plus grande part aux cérémonies de l'orgie hystérique, symbolisant la puissance de la déesse s'emparant de l'esprit des hommes : courses et danses éperdues au son d'une musique sauvage, étouffant les cris de douleur qu'arrachaient les blessures que s'infligeaient les adorateurs dans leurs extases. Une quantité de serviteurs des deux sexes desservaient le culte normal de la Mère des dieux dans ses cryptes et ses cavernes. A partir du second siècle av. J.-C. se multiplient les prêtres du sexe masculin, les Galles ; ce sont des eunuques, dont l'usage paraît avoir été emprunté aux Sémites, la mutilation ayant lieu dans l'apogée de l'extase orgiaque. Les *Métragyrtes*, signalés à partir du IVe siècle av. J.-C. sont des prêtres ambulants, portant avec eux un petit temple avec une image de la déesse ; parcourant le pays en chantant des hymnes, ils disaient la bonne aventure, guérissaient les malades, etc. Ces charlatans, qui se réclamaient aussi de la déesse syrienne, ont déconsidéré le culte de la Mère des dieux. On sait avec quelle verve Lucien les a mis en scène. — L'extase des serviteurs de la déesse était provoquée et entretenue non seulement par la musique, la danse et la course, mais par certains artifices, tels que le balancement de la tête d'avant en arrière. Les instruments usuels étaient le couteau sacré et les instruments de musique, le *tympanon*, sorte de tambour de basque, la flûte phrygienne, le cor, les cymbales, les castagnettes. Souvent les fêtes avaient lieu la nuit à la lueur des torches. Elles ont d'ailleurs presque tous les traits communs avec celles du culte de Dionysos ; les deux fusionnèrent en maint endroit, par identification d'Atys et de Dionysos.

La déesse grecque *Rhea* fut identifiée avec la Mère des dieux à une époque relativement tardive. Homère et Hésiode ne connaissent en Rhea que l'épouse de Kronos, mère de Zeus et des autres grands Olympiens. Dans les hymmes homériques on nomme côte à côte Rhea et une Mère des dieux. Pindare appelle Grande Mère une déesse mère de Pan, des nymphes et divinités naturalistes. Les Scohaites dénomment celle-ci Rhea. Euripide assimile Rhea à la Mère des dieux. Les deux cultes ont persisté côte à côte et sans relations en Arcadie, à Athènes (où le Metrôon est un des principaux sanctuaires), à Olympie. Pausanias distingue un type grec de la Mère des dieux, de celui de la divinité phrygienne et de celui de Rhéa ; la première étant mère de Pan, la seconde d'Atys. Mais de plus en plus le type grec se confond avec le type asiatique.

A Rome le culte de la Grande Mère des dieux fut introduit en 204 av. J.-C., conformément à un oracle des livres sibyllins ; on amena la pierre noire de Pessinonte, l'expulsion d'Annibal étant mise au prix de ce transfert. Ce fut une cérémonie considérable bientôt embellie par la légende. Un temple fut bâti sur le Palatin pour la déesse en l'honneur de laquelle on célébrait le 4 avr. la fête des *Mégalésies* et les jeux *mégalésiens* (V. ce mot). Le culte phrygien implanté à Rome y importa tous ses rites et ses fêtes ; ses prêtres furent subordonnés aux *Quindécemvirs*. Une des coutumes qu'il propagea en Italie fut celle des Tauroboliés (V. cet art.) qui fournit à l'art funéraire plusieurs de ses beaux monuments. Les néoplatoniciens s'attachèrent au symbolisme des mythes de Cybèle et d'Atys qu'ils interprétèrent, et l'empereur Julien fut un des plus illustres dévots de la Mère des dieux. A.-M. Berthelot.

III. Histoire. — Mère folle (Société de la) (V. Carnaval et Comédie, t. XI, p. 1185).

Corporation. — Lorsqu'un compagnon fait son tour de France, dans chaque ville où il s'arrête, il descend chez la *mère*. C'est l'endroit, généralement une auberge, où tous les compagnons se réunissent pour accomplir les différents devoirs du compagnonnage. C'est là que la société loge, mange et tient ses assemblées, que les apprentis de certains Devoirs étaient tenus de coucher jusqu'à leur initiation définitive. Par déduction, on appelle aussi *mère* l'aubergiste, de même que son mari est le *père* des ouvriers, et ses enfants leurs frères et leurs sœurs. On trouve la mère dans toutes les villes du tour de France, dont les principales étaient au commencement du siècle (d'après Chovin, de Die, dit François le Dauphiné, compagnon du Devoir), Paris, Sens, Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lyon, Vienne, Valence, Avignon, Marseille, Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Agen, Marmande, Bordeaux, Saintes, Napoléon-Vendée (La Roche-sur-Yon), Rochefort, La Rochelle, Nantes, Angers, Saumur, Tours, Blois et Orléans. Outre la table et le gîte, les compagnons du tour de France trouvent chez la mère tous les renseignements dont ils ont besoin pour l'exercice de leur profession. La mère est restée, comme au temps des corporations, un centre d'embauchage ; aujourd'hui encore, pour certains métiers, les patrons viennent y chercher des ouvriers.

La mère garde, dans les villes du Devoir ou du tour de France, la caisse de secours des compagnons ; elle est comptable de son contenu. On ne pourra, dit le règlement de 1850 des aspirants-menuisiers, ouvrir la caisse sous quelque prétexte que ce soit, qu'en présence de quatre aspirants ne faisant pas partie du comité, et la mère ne la délivrera qu'en leur présence. A la fin de chaque assemblée, l'argent sera compté en présence du père et de la mère qui devront en répondre ; puis il sera inscrit en forme de billet à ordre sur un registre qui sera signé par le père ou la mère, un ou deux membres du comité et par les aspirants. Les aspirants sont tenus de rester jusqu'à ce que la caisse soit fermée.

La corporation est responsable des dépenses faites individuellement chez la mère, mais elle a soin de limiter le maximum pour un compagnon ou pour un aspirant, afin que le chiffre du crédit ne s'élève pas trop haut. Cette clause est à peu près illusoire ; la mère fait à tous ses enfants des crédits presque illimités, car elle est sûre d'être remboursée de ses avances. Le compagnon P. Moreau critique cette coutume, qui aboutit, dit-il, au désordre. Qui en profite ? « C'est la mère, qui a vendu beaucoup et réalisé d'énormes bénéfices ; car les dissipateurs sont prodigues du bien des autres, et peu regardant pour le prix des objets qu'ils consomment ». Chaque aspirant ou com-

pagnon qui se dispose à partir doit prévenir la corporation quelques jours d'avance, pour qu'on lui délivre, en présence d'un membre du comité, sa carte de départ qui portera ses nom, prénoms, lieu de naissance, noms de province et de département, et la date du jour qu'il partira. La corporation, après s'être informée auprès du père ou de la mère s'il ne leur doit rien, appose le cachet de la société, faute duquel le compagnon ou l'aspirant ne serait pas reçu dans la première ville où il se présenterait. La mère ne peut réclamer que 3 fr. pour chaque aspirant qui partirait sans payer (règlement des aspirants menuisiers). La mère est élue. Lorsqu'une société prend domicile chez elle, il est passé une convention par laquelle le père et la mère déclarent connaître et s'engagent à observer les articles du règlement. Pour l'entrée dans la société, la caisse des menuisiers n'accorde que 1 fr. par repas, 75 cent. seulement pour la collation faite après l'enterrement d'un aspirant. Une corporation ne peut changer de mère sans la prévenir plusieurs mois auparavant, et elle de même réciproquement. Le changement ne peut avoir lieu sans le consentement des deux tiers des aspirants ou compagnons. Chez la mère, l'honnêteté et la décence sont impérieusement exigées des compagnons qui se doivent respectivement le respect ; « ils n'insulteront personne de la maison, sous peine d'amende ». Vis-à-vis de la mère qui est toujours une femme mariée, pour prévenir les intrigues et la médisance, ils sont tenus à la plus grande déférence. La mère occupe une place d'honneur dans toutes les cérémonies ; comme les compagnons, elle porte des attributs et des rubans. La participation constante à la vie corporative l'oblige elle-même à être plus qu'une simple hôtelière, cherchant à tirer profit de ses pensionnaires ; elle est véritablement leur mère, ils retrouvent près d'elle des soins matériels et moraux qu'ils ont perdus en quittant leur famille. A ce point de vue, l'institution de la mère garde un caractère touchant, moralisateur et éminemment utile. Quel que soit le sort réservé au compagnonnage qui a résisté à la suppression légale des corporations, il est bon que les ouvriers qui sont privés d'un travail stable et obligés d'aller de ville en ville chercher leur subsistance, aient certains points de ralliement, où ils sont assurés de trouver aide et protection, où se maintien aussi l'esprit d'association et de solidarité. C'est surtout à la table de la mère que les ouvriers sont compagnons, *copains*, c.-à-d. mangent ensemble le même pain ; ils y devisent sur les moyens d'améliorer leur sort et de se défendre contre les fatalités économiques qui pèsent sur eux. Sous l'égide de la *mère*, ils n'oublient pas qu'ils font partie de l'immense famille du travail, et ils mettent en pratique les règles de la fraternité. M. CHARNAY.

IV. Métallurgie. — On appelle mère, dans la coulée de la fonte, la rigole principale qui alimente les différents gueusets dans lesquels est coulé le métal. Dans la coulée de l'acier en source, c.-à-d. quand l'acier s'introduit dans les lingotières par la partie inférieure, le lingot qui a servi à cette introduction et qui a été rempli par le haut porte le nom de mère ; il est de qualité moins homogène que les autres lingots.

V. Jeu. — MÈRE GARUCHE (La) (V. GARUCHE).

BIBL. : CORPORATION. — Agricole PERDIGUIER, *le Livre du compagnonnage; une Scission dans le compagnonnage.* — P. MOREAU, *Réforme des abus du compagnonnage.* — CHOVIN, *le Conseiller des compagnons.*

MÉRÉ (POLTROT DE) (V. POLTROT).

MÉRÉ (Georges BROSSIN, chevalier, puis marquis de), moraliste français, né vers 1610, mort en 1685. Sa réputation fut vive et passagère. On ne sait avec précision ni la date de sa naissance, ni les événements de sa vie : c'est un passage du *Journal* de Dangeau qui permet de connaître l'année de sa mort. Le chevalier de Méré entra au service en 1620 ; en 1664, on le trouve faisant partie de l'expédition navale du duc de Beaufort contre les pirates de Gigeri. Moréri dit qu'il était fort instruit et merveilleusement *comme il faut*, et voulut laisser les règles d'une politesse dont il a lui-même créé le modèle. Il voulut donner des leçons de bon ton à Pascal, trop absorbé à son goût pour les mathématiques ; il reprocha doucement à Mme de Maintenon d'avoir oublié dans la prospérité que c'était lui qui lui avait enseigné les bonnes manières. Il a laissé des *Conversations* (1669) et des *Lettres* (1692). Ses œuvres posthumes contiennent des traités : *De la vraie honnêteté*, *De l'Eloquence et de l'Entretien*, *De la Délicatesse dans les choses et dans l'expression ; le Commerce du monde*, *Réflexions sur l'éducation d'un enfant de qualité*, etc. Les écrivains du XVIIe siècle ont jugé Méré sans indulgence et lui reprochent un peu de naturel. Sainte-Beuve est d'un avis contraire. Il estime que ses *Lettres* et ses *Conversations* fournissent matière à une infinité de remarques pour les définitions précises et les fines nuances des mots en usage dans le langage poli ; selon lui, son style est marqué au coin de la propriété et de la justesse des termes.

MÉRÉ (Elisabeth, baronne de) (V. GUÉNARD).

MÉREAU. Sorte de jeton de présence ou de laissez passer. Marreau est la forme orthographique la plus répandue dans les documents ; mais on trouve aussi mérel, méreil, mériau ; et les numismates font prédominer aujourd'hui la forme méreau. On fait remonter l'étymologie à *marallus*, d'origine inconnue, mais ne se pourrait-il pas qu'un dérivé de *matricula* (*matricularius* a donné « marreglier », marguillier) ait au moins agi sur la formation de marreau ? On employait le marreau, dérivé sans doute du *tessère* (V. ce mot) de l'antiquité grecque et romaine, pour constater la présence de membres d'une assemblée ou l'acquittement de droits. La première trace de cet usage remonte au XIIe siècle : il s'agit des séances capitulaires. Les méreaux capitulaires portent l'image du saint, patron de l'église, et au revers, les armes de l'évêque, du chapitre ou de la ville, ou encore un chiffre qui marque leur valeur. — Les réformés employèrent le méreau comme laissez-passer pour admettre les fidèles à la communion ; il fallait se munir de ces jetons d'admission dans les maisons des anciens, ou encore les anciens les « baillaient » aux portes du temple. Calvin est le premier qui parle d'introduire cette coutume dans les églises réformées, dans une lettre datée du 30 janv. 1560 ; on trouve l'usage établi à Nîmes en 1562. Fort curieusement, il n'en est pas resté de trace dans les documents après 1685 et jusque vers 1745. La coutume se survécut isolément jusque vers 1840. Les méreaux réformés étaient ordinairement en plomb ou en étain ; ils portent habituellement au droit une figure symbolique (surtout la coupe ou le berger), et au revers une inscription ou l'indication de l'église. La bibliothèque de la Société de l'histoire du Protestantisme en possède une jolie collection. On connaît aussi cinq moules à méreaux. F.-H. K.

BIBL. : H. GELIN, *le Méreau dans les églises réformées de France* ; Niort, 1891, in-8. — *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* ; Paris, 1853 et suiv., *passim*.

MEREAU. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Lury-sur-Arnon ; 920 hab.

MÉREAUCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 35 hab.

MÉREAUX (Les). Famille de musiciens français qui eut pour chef *Jean-Nicolas* Le Froid de Méreaux, né à Paris en 1745, mort à Paris en 1797. Organiste de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, il donna à l'Opéra : *Alexandre aux Indes* (1785), *Œdipe et Jocaste* (1791) ; à la Comédie-Italienne quatre petits ouvrages, et au Concert spirituel l'oratorio *Esther*. — Son fils *Joseph-Nicolas*, né à Paris en 1767, fut organiste et professeur ; il tint l'orgue à la fête de la Fédération, au Champ-de-Mars, le 14 juil. 1789 ; il a laissé quelques sonates et fantaisies pour le piano. — *Jean-Amédée*, fils de Jean-Nicolas, né à Paris en 1802, mort à Rouen le 25 avr. 1874, fut estimé comme professeur et publia un nombre considérable d'œuvres pour le piano, ainsi qu'une collection de pièces des anciens clavecinistes. On a réuni sous le titre de *Variétés littéraires et musicales* les articles fournis par lui à divers recueils.

MEREDITH (Henry), voyageur anglais, né en 1782, mort dans la Guinée septentrionale le 8 févr. 1812. Entré dans la Western Cy Africa, il fut envoyé dans un des comptoirs anglais de la Côte d'Or : il s'y distingua en défendant avec beaucoup de courage et d'énergie le fort d'Annamaboë contre les Achantis. Il fut en récompense nommé au commandement du fort de Winnebah qui devint l'une des plus florissantes stations de la Guinée. Il fut, par la suite, brûlé par les Fantès. Il a laissé : *Account of the Gold Coast* (1812), ouvrage qui contient des renseignements très intéressants.

MEREDITH (George), poète et nouvelliste anglais, né dans le Hampshire en 1828. Elevé en Allemagne, il s'occupa de littérature et publia en 1851 un volume de poésies puis en 1853 une nouvelle humoristique, *The Shaving of Shagpat* et *Farina*. En 1859, il a donné un roman philosophique : *The ordeal of Richard Feverel*, puis successivement : *Mary Bertrand* (1860) ; *Evan Harrington* (1861) ; *Modern Love* (1864) ; *Vittoria* (1866) ; *The Adventures of Harry Richmond* (1871) ; *The Egoist* (1879) ; *The Tragic comedians* (1881) ; *One of our conquerors* (1890) ; *Ballads and poems of tragic life* (1887 et 1894). Meredith est le nouvelliste anglais contemporain le plus connu. Son humour et la profondeur de sa psychologie sont extrêmement appréciés en Angleterre.

Bibl. : Le Gallienne, *George Meredith* (1893) ; Lynch, *George Meredith* (1891).

MÉRÉGLISE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers ; 137 hab.

MEREK (Johann-Christoph), peintre allemand du XVIIe siècle, né en Souabe, mort à Potsdam. Professeur à l'Académie de Berlin, il a peint des scènes militaires et de chasse, des types de grenadiers de Frédéric-Guillaume Ier grandeur nature, et des portraits, entre autres celui du roi *Frédéric Ier* et ceux, équestres, des margraves *Philippe* et *Louis*.

MÉRÉLESSART. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt ; 413 hab.

MERENDERA (*Merendera* Ram.). Genre de Liliacées-Colchicées, formé d'une dizaine d'espèces de l'Europe, de l'Afrique septentrionale et de l'Orient, très voisin des *Colchicum*, dont il ne se distingue que par les six pièces du périanthe distinctes jusqu'à leur onglet et conniventes. Le *M. Bulbocodium* Ram. est très répandu dans les pâturages élevés des Pyrénées centrales et se cultive dans les jardins botaniques. On lui attribue des propriétés médicinales semblables à celles du Colchique. Dr L. Hn.

MÉRENS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. d'Ax-les-Thermes ; 634 hab.

MÉRENS. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun ; 98 hab.

MÉRENVIELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Léguevin ; 257 hab.

MERERÉ. Royaume indigène de l'Afrique, qui s'étendait en 1877 du Nyassa au Roufidji, et dont le territoire a été englobé, à la suite des conventions diplomatiques entre l'Allemagne et le Portugal, dans l'Est-Africain allemand.

MÉREUIL. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres ; 168 hab.

MÉRÉVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (O.) de Nancy ; 1,053 hab.

MÉRÉVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes ; 1,518 hab. Fours à chaux. Fabrique de sabots. Vannerie. Moulins. Vaste château du XVIIe siècle dans le parc duquel une haute colonne rostrale rappelle la mémoire des frères Delaborde, compagnons de La Pérouse.

MEREY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure ; 121 hab.

MÉREY-sous-Montrond. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans ; 224 hab.

MEREY-Vieilley. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 123 hab.

MERFY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne ; 318 hab.

MERGA (Astron.). Nom de la plus belle étoile de la *Faucille* (V. ce mot).

MERGENTHEIM ou **MARIENTHAL.** Ville de Wurttemberg, cercle de Jagst, dans la vallée de la Tauber ; 4,937 hab. Grand château de l'Ordre Teutonique dont il renferme les archives. Bon vin rouge. Source saline de Karlsbad (+ 11°). — Mergentheim (*Mariæ domus*) était dès 1058 la capitale d'un comté, berceau des Hohenlohe. En 1219 elle fut transférée avec ses dépendances à l'Ordre Teutonique et en forma une maîtrise. Les grands maîtres y résidèrent souvent et quand la Prusse eut été sécularisée (1525), ils s'y fixèrent et ce fut leur capitale jusqu'à l'abolition de l'Ordre (1809). La convention de Mergentheim de 1387 prolongea la durée de la ligue des villes souabes ; par celle de 1443, les princes de l'Allemagne du Sud s'allièrent contre les villes. Le 5 mai 1645, Mercy battit Turenne sous les murs de la ville, près du village d'Herbsthausen.

MERGEY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (1er) de Troyes ; 485 hab.

MERGEY (Jean de), capitaine protestant, né à Harans-Ménil (Champagne) en 1536, mort à Saint-Amand (Angoumois) après 1613. Après avoir été élevé pour l'état monastique, il s'attacha à François de La Rochefoucauld, passa à son exemple au protestantisme et fit presque toutes les guerres de religion. Ses *Mémoires* (éd. princeps de Camusat à Troyes, 1619, in-8 ; depuis dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XL, et dans le *Panthéon littéraire*, 1836) dénotent un esprit franc et modéré et contiennent des anecdotes curieuses.

MERGHEN. Ville de Mandchourie, prov. de Tzitzikar, située sur la rive gauche du Lao-loké, branche maîtresse du Nonni ; 5,000 hab. La ville se trouve dans une région très fertile. Grande foire en juin.

MERGHI (Archipel de). Longue chaîne de 225 îlots de la mer des Indes, devant la côte du Ténassérim ; il s'étend sur une longueur de 530 kil. et sur une largeur de 150 kil. Les Merghi sont séparées en deux groupes par le passage de Forrest ; toutes les grandes îles sont dans le groupe septentrional ; elles sont à 50 ou 60 kil. du continent, la plus éloignée est à 100 kil. Une épaisse végétation les rend invisitables ; elles sont à peu près inhabitées. On y constate des hauteurs de près de 1,000 m. La plus grande île est Kings Island (40 kil. de long sur 12 de large). Les plus occidentales sont des rochers de granit et de porphyre.

D'une pittoresque étrangeté, les Merghi sont le domaine des fauves ; un millier de pêcheurs Silongs vivent à demi sur leurs bateaux et, pendant la mousson, sous des ajoupas. Ils parlent un dialecte malais. Ils pêchent des holothuries. L'arbre à caoutchouc est une des principales richesses de cet archipel presque inexploré : le capitaine anglais Thomas Forrest a, en 1783, fait la première exploration ; de 1827 à 1830 le capitaine Ross a refait l'hydrographie de l'archipel.

Bibl. : Th. Forrest. *A Voyage from Calcutta to the Mergui Archipelago* (1792). — W. Helfers, *Untersuchungen des Mergui Archipels* (1859). — Horsburgh, *Mer des Indes* (1862). — *Beschreibung des Mergui Archipels, Annalen der Hydrographie* (1877). — Carte de la côte de Ténassérim et de l'archipel de Mergui (1873). Dépôt de la Marine, n° 1626.

MERGHI. Ville maritime de la prov. de Tenassérim, dans la Basse-Birmanie, ch.-l. de district, située dans une île du bras principal du fleuve Tenassérim, à 3 kil. de la mer. Port excellent ; 10,137 hab. (dont 8,409 bouddhistes, 1,191 mahométans et 255 chrétiens). Commerce de fruits et de riz. Gisements de charbons très importants, mais profonds.

MERGULE (Ornith.). Le genre Mergule (*Mergulus* Vieillot, *Ornith. élém.*, 1816) appartient à la famille des *Alcidés* ou des *Pingouins* (V. ces mots) et comprend des Palmi-

pèdes de petite taille qui ont de grandes affinités avec les *Guillemots* (V. ce mot), mais qui s'en distinguent par leurs formes plus ramassées, leur tête plus arrondie, leur bec plus court et relativement plus épais, avec la mandibule supérieure convexe, la mandibule inférieure anguleuse, les ouvertures nasales arrondies et couvertes d'un opercule. Leurs ailes sont petites, mais très aiguës, leurs pattes courtes et grêles ont les tarses comprimés, garnis de larges scutelles en avant et d'écailles disposées en réseau sur les côtés, les doigts réunis par de larges membranes et armés d'ongles recourbés. — L'oiseau qui constitue le type de ce genre, le Mergule nain (*Mergullus alle* L.), habite les régions arctiques des deux mondes et se montre de temps en temps sur nos côtes et même dans l'intérieur de la France, pendant les hivers rigoureux ou après une tourmente. Il a les parties supérieures du corps d'un noir profond, avec une bande blanche sur chaque aile, et les parties inférieures d'un blanc pur. Ses pattes sont d'un brun jaunâtre passant au verdâtre sur les palmures. La longueur totale de la tête et du corps ne dépasse pas 0m23. — Le Mergule nain niche dans des trous de rochers. Chaque ponte ne comprend qu'un seul œuf d'un gris bleuâtre ou verdâtre, ordinairement uniforme, parfois un peu tacheté de roux. E. OUSTAL.

MÉRI. Village du Soudan central, empire de Sokoto, prov. de Bolo-Bolo à 10 kil. O. de la capitale Yakoba, sur la rive droite du Réré, affluent gauche de la Kadéra, tributaire du Bénoué. Le village est situé au pied des rochers et s'étend en longueur. A 2 kil. à l'O. s'élève la résidence fortifiée du sultan.

MÉRI (Huon de), poète français du XIIIe siècle. Il composa en 1235 un poème intitulé *le Tournoiement d'Antechrist*. Il se présente comme imitateur de Raoul de Houdan qui, imitant lui-même Guillaume le Clerc, avait décrit dans sa *Voie d'Enfer* les supplices des damnés ; mais il a eu évidemment aussi sous les yeux la *Psychomachie* de Prudence. Il nous raconte comment ayant puisé de l'eau à la « fontaine périlleuse » de Broceliande, il vit le ciel s'ouvrir et assista au combat que livraient non seulement Jésus à l'Antechrist et à ses acolytes, Jupiter, Saturne, Apollon, Mercure, etc., mais aussi les vertus personnifiées aux vices correspondants. Dans ce poème commencent à s'étaler ces allégories qui devaient peu après faire le succès de la première partie du *Roman de la Rose* (dont l'auteur a certainement connu notre poème). L'œuvre de Huon de Méri, comme celle de son prédécesseur Raoul de Houdan et de son successeur Guillaume de Digulleville, garde de l'intérêt à cause des rapports souvent fort curieux qu'elle présente avec la grande épopée dantesque. *Le Tournoiement d'Antechrist* a été publié par M. G. Wimmer (*Ausgaben und Abhandlungen* de Stengel ; Marbourg, 1888, fasc. 85). A. JEANROY.

BIBL. : *Hist. litt. de la France*, XVIII, 800 et suiv. — G. PARIS, *la Litt. fr. au moyen âge*, § 155. — M. GREBEL, *le Tournoiement d'Antechrist, in seiner literarhistorischen Bedeutung*; Leipzig, 1883.

MERIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Luri ; 941 hab.

MÉRIAH. Nom des victimes humaines que les Gonds des forêts de la province indienne d'Orissa immolaient à la déesse de la Terre. Ils les enlevaient dans les plaines voisines et les étouffaient en leur plongeant le visage dans une fosse remplie de sang de porc. Leur chair détachée des os était enterrée dans les champs ou devant les idoles. Les Anglais réprimèrent ces sacrifices à partir de 1836.

MÉRIAL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaiee ; 252 hab.

MÉRIAN. Famille suisse dont les principaux membres furent : *Matthæus*, dit *l'Ancien*, graveur, né à Bâle en 1593, mort à Bade-Schwalbach le 19 juin 1650. Fils d'un membre du conseil de Bâle, il fut envoyé par son père à Zurich où il se perfectionna dans son art sous la direction du graveur Dietrich Meyer. De là, il passa en Lorraine où il travailla à Nancy à la grande estampe de l'*Entrée à Nancy de Henry II de Lorraine*. Puis il alla à Paris où il se lia avec Callot et revint enfin en Allemagne où il épousa la fille du célèbre graveur et éditeur Théodore de Bry, pour lequel il travailla jusqu'à sa mort. Ses œuvres principales sont : *les Figures de la Bible*, *Tabula Cebetis*, *la Danse des morts de Bâle*, *les Saisons et les Mois*, *Artifices de feu au gué des Célestins* et *Devant le Louvre 1613*. Les portraits de *Pavens* et de *Gustave-Adolphe*, enfin une suite considérable de vues de villes et de paysages.

Matthæus, dit *le Jeune*, graveur, né à Bâle en 1621, mort à Francfort-sur-le-Main en 1687, fils du précédent. Elève de Joh. von Sandrart et d'Ant. Van Dyck, il grava, dans la manière de ce dernier, un certain nombre de portraits, parmi lesquels il faut citer celui de *G. Gutthæter*. Mais son œuvre principale est formée des planches qu'il donna au *Theatrum Europæum* et aux *Topographiæ*, auxquels il collabora avec son père. Il grava aussi une *Chasse au sanglier*, *la Mort de Cléopâtre* et une *Vue de village*.

Marie-Sibylle, femme peintre et naturaliste, sœur du précédent, née à Francfort le 2 avr. 1647, morte à Amsterdam le 13 janv. 1717. Ce fut une miniaturiste distinguée, et elle excella en outre dans la peinture des fleurs et des insectes. Elle épousa, en 1665, André Graff, peintre et architecte de Nuremberg, alla en 1684 s'établir à Francfort et peu après passa en Hollande avec ses deux filles et s'associa aux Labbadistes. Sa passion pour l'histoire naturelle lui fit entreprendre un voyage en Amérique ; elle s'arrêta deux ans à Surinam (1698-1701) et y dessina tous les objets d'histoire naturelle du pays. De retour en Hollande, elle s'occupa de la publication de ses documents dont un voyage de sa fille aînée en 1702 vint encore augmenter le nombre. On trouve dans les musées d'Amsterdam, de Londres et de Pétersbourg de beaux dessins sur vélin de Mérian. Elle a en outre publié : *Der Raupen wunderbare Verwandlung* (Nuremberg, 1679, et autr. édit., et trad. latine à Amsterdam en 1705, et flamande la même année; supplém. en 1717, in-4) ; traduction française de tout l'ouvrage sous le titre : *Histoire des Insectes de l'Europe, dessinés...* (Amsterdam, 1730, gr. in-fol., 184 fig.) ; *Florum Fasc. III, ad vivum depicti* (Nuremberg, 1680, in-fol., fig. col.) ; *Metamorph. Insector. Surinamensium...* (Amsterdam, 1705, gr. in-fol., 60 pl. ; en latin 1719 ; en français-latin, 1716, in-fol., avec 12 pl. de plus). Buchoz a traduit cet ouvrage et le premier il les a réunis : *Hist. gén. des Insectes...* (Paris, 1771, part., gr. in-fol., fig.).

Johann-Matthæus, peintre allemand, né en 1650, mort à Francfort-sur-le-Main en 1716. Fils de Mérian le Jeune, il continua les œuvres de librairie commencées par son père et son grand-père, mais il se fit surtout une grande réputation comme peintre au pastel. On a de lui des tableaux exécutés d'après des gravures de Rubens et de Van Dyck. Il fut anobli par l'électeur de Mayence, et sa fille épousa le général suédois Rosauder. Après avoir gagné par son art des sommes considérables, il mourut pauvre.

Hans-Bernard, né à Liestal le 28 sept. 1723, mort à Berlin le 12 févr. 1807, professeur à Bâle, puis à Berlin, où il combattit les idées philosophiques de Wolff. Apprécié de Frédéric II, il devint directeur d'une classe de l'Académie des sciences.

Peter, géologue, né à Bâle le 20 déc. 1795, mort à Bâle le 8 févr. 1883. Professeur de physique, puis de géologie à l'université de Bâle, membre du petit conseil, il s'est acquis la réputation d'un géologue de premier ordre par de remarquables travaux qui ont porté principalement sur les formations jurassiques et dont il a consigné les résultats dans de nombreux mémoires, ainsi que dans les ouvrages suivants publiés à part : *Beiträge zur Geognosie* (Bâle, 1821-32, 2 vol.) ; *Die Wärme der Erde in Basel* (Bâle, 1823) ; *Die Theorie der Gletscher* (Bâle, 1844) ; *Geologische Bemerkungen ueber*

das nördliche Vorarlberg (Bâle, 1853); *Geologische Verhältnisse des Rheintals* (Bâle, 1856).

BIBL. : *Eckardt Matthæus Merian;* Bâle, 1887. — GUHL, *Die Frauen in der Kunstgeschichte;* Berlin, 1858.— *Biogr. de Hans-Bernard Merian*; Berli-, 1810. — RUTIMEYER, *Peter Merian;* Bâle, 1883. — *Zur Erinnerung an P. Merian;* Bâle, 1884.

MÉRIANES (V. MERJANES).

MÉRIC-LALANDE (Henriette-Clémentine LAMIRAUX-LALANDE, épouse MÉRIC, dite Mme), cantatrice dramatique française, née à Dunkerque en 1798, morte à Chantilly le 7 sept. 1867. Elle commença sa carrière en province, à Nantes où elle débutait en 1814, à Douai et dans diverses autres villes, où pendant plusieurs années elle tint avec succès l'emploi des chanteuses légères d'opéra-comique. Engagée au Gymnase, elle y débuta le 3 avr. 1823 dans les *Folies amoureuses*, pastiche arrangé par Castil-Blaze sur des morceaux de compositeurs célèbres. Sa voix était charmante, mais elle comprit qu'elle avait encore beaucoup à travailler. Elle prit des leçons du fameux Garcia, puis se rendit à Milan, où elle travailla avec Boufechi et Bauderali, et au mois de nov. 1824 elle débutait à Venise, où elle chantait avec un succès éclatant *Egilda*, *il Crociato* de Meyerbeer et d'autres ouvrages. Bientôt engagée à Munich, elle s'y faisait applaudir dans *Don Juan* et dans plusieurs opéras de Rossini: *Elisabetta*, *Mosé*, *Sémiramide*. Sa renommée se répandit rapidement par toute l'Italie, et elle obtint de véritables triomphes à Brescia, à Crémone et dans beaucoup d'autres villes. Le 2 oct., en 1830, elle venait se produire au Théâtre-Italien de Paris, dans un opéra de Pacini, l'*Ultimo giorno di Pompei*, où elle était fort bien accueillie, puis allait faire plusieurs saisons à Londres, et en 1833 se rendait en Espagne, où les applaudissements la suivaient. Mme Méric-Lalande a été l'une des cantatrices les plus remarquables du XIXe siècle.

MÉRICK (Andrew), navigateur anglais, mort dans le détroit de Magellan en févr. 1590. Après l'expédition de Cavendish dans la mer du Sud, une compagnie anglaise prépara une flottille pour explorer les côtes du Chili, du Pérou et du Mexique. Mérick commandait l'un des vaisseaux, le *Delight*, qui seul parvint au port Désiré, les autres ayant été dispersés par la tempête. Mérick s'engagea dans le détroit de Magellan, mais ne put en sortir malgré ses efforts pendant six semaines. Il mourut en février. Au retour, son vaisseau fut jeté sur les rochers près de Cherbourg, et six hommes seulement se sauvèrent.

MÉRICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 2,844 hab.

MÉRICOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 146 hab.

MÉRICOURT-EN-VIMEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy; 226 hab.

MÉRICOURT-L'ABBÉ. Com. du dép. de la Somme. arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme; 412 hab.

MÉRICOURT-SUR-SOMME. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme; 402 hab.

MÉRIDA. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz, située sur la rive droite du Guadiana; 10,063 hab. C'est la ville romaine d'*Augusta Emerita*, et plus tard, ce fut la capitale de la Lusitanie et une des plus riches cités d'Espagne. Restes nombreux de monuments romains, ruines d'un théâtre, d'un aqueduc, d'un temple de Mars, d'un temple de Diane, de l'arc-de-triomphe de Trajan, d'un cirque. Le monument le plus complet qui subsiste est le pont romain jeté sur le Guadiana (780 m. de long et 81 arches de granit en plein cintre).

MÉRIDA. Ville du Mexique, capitale de l'État de Yucatan, située à 40 kil. de Progreso, son port, sur le golfe du Mexique, avec lequel elle est reliée par un chemin de fer. Elle a été fondée sur l'emplacement de l'ancienne Ti-Loo une des plus grandes villes du Yucatan, en 1542 par Francisco de Montejo. Dans une plaine basse (8 m. au-dessus du niveau de la mer), Mérida est une grande et belle ville bâtie en damiers, avec des rives droites et des carrés parfaits de maisons; au centre se trouve une grande place de 125 m. de côté occupée par un square. L'évêché et la cathédrale sont sur cette place: la cathédrale, fort belle, date de la fin du XVIe siècle; la maison de Francisco de Montejo qui date de 1549 est aussi sur la place ainsi que le palais municipal. Les maisons n'ont que des rez-de-chaussée avec toits en terrasse; 53,000 hab. Elle doit sa prospérité récente à l'industrie du chanvre *sisal* dans le Yucatan; on y trouve des fabriques de cotonnades, de cigares, de sucre, de rhum, de chapeaux panama, de savon, etc.

MÉRIDA (Santiago de los Caballeros de). Ville du Venezuela, chef-lieu de l'Etat de Los Andes, située à 1,649 m. au-dessus de la mer, sur la rive droite du rio Chama, dans une vallée de la sierra Nevada, et entourée de montagnes de plus de 4,500 m. de hauteur. Le climat est sujet à de brusques variations; il n'est pas trop chaud, grâce à la situation de la ville; 22,018 hab. On y trouve un évêché et une université. Fabrique de tapis, fruits préparés réputés (dulces). La ville est habitée surtout par des créoles espagnols; les nègres préfèrent les climats plus chauds des contrées basses; des métis et des Indiens de type pur, descendant des Timotes et des Mucuchies. Mérida a été fondée en 1558, mais très éprouvée par les tremblements de terre de 1644 et 1812.

MERIDIAN. Ville des Etats-Unis, Etat de Mississippi, chef-lieu du comté de Landerdale, sur un petit affluent gauche de la Chickasawha; 10,264 hab. C'est un des plus importants points de jonction des voies ferrées dans le S.; le Grand Pacifique méridional et les lignes de la Nouvelle-Orléans et de Mobile y convergent. Commerce de coton.

MÉRIDIEN. I. Astronomie. — Le méridien céleste est le grand cercle qui passe par la ligne des pôles et par la verticale du lieu considéré. Il divise en deux parties égales la sphère céleste ainsi que la courbe décrite par les astres dans leur mouvement apparent autour de la terre, formant ainsi l'hémisphère oriental et l'hémisphère occidental On peut se le représenter d'une manière familière par un grand carton vertical allant du N. au S., et son intersection vers l'horizon donne la *méridienne* (V. ce mot). Le méridien géographique d'un lieu est le plan qui contient la verticale du lieu et qui passe par la ligne des pôles.

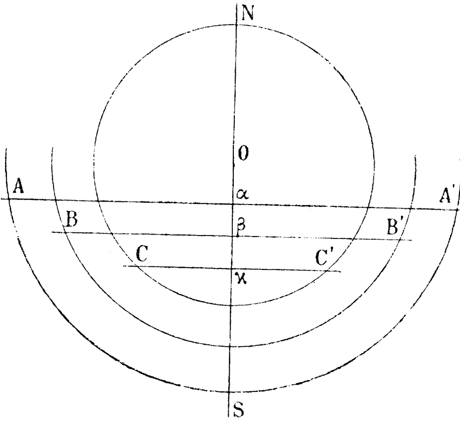
PASSAGE AU MÉRIDIEN. — Moment où l'orbite de l'astre rencontre le méridien. L'heure de ce *passage au méridien*, comptée en temps de la pendule sidérale qui marque $0^h0^m0^s$ quand le point vernal ou le point ♈, origine des *ascensions droites* (V. ce mot) passe au méridien, est l'*ascension droite* de l'astre. L. B.

II. Marine. — L'observation de la hauteur des astres, planètes, étoiles au moment de leur passage au méridien, à l'aide du sextant, est d'un usage constant dans les calculs nautiques (V. LATITUDE). On appelle premier méridien, un méridien de convention pour chaque peuple maritime, dont le point de rencontre avec l'équateur terrestre forme le point de départ de la *longitude* (V. ce mot). La France a adopté comme premier méridien celui de Paris, les Anglais celui de Greenwich, les Espagnols celui de Tolède, les Suédois, Upsal.

MÉRIDIENNE (Astron.). La méridienne est l'intersection du plan méridien avec l'horizon. C'est une ligne qui va du N. au S., et comme elle est d'une très grande importance, nous donnerons trois méthodes pour sa détermination.

1° *Par la boussole*. La déclinaison magnétique étant occidentale à Paris et de 15°12′ par exemple, si l'on prend une boussole de déclinaison munie d'une lunette, et si cette boussole est orientée, de manière à ce que l'aiguille aimantée soit dans la direction de 0—180°, comme la déclinaison de Paris est occidentale, on dirigera la lunette à 15°12′ à l'E., et cette lunette, étant assujettie à se mouvoir dans un plan vertical, permettra de jalonner une ligne en visant alternativement vers le N. et vers le S., et donnera la méridienne.

2° *Détermination de la méridienne par les hauteurs correspondantes du Soleil.* — Sur une table ou sur un terrain horizontal, on trace une ou plusieurs circonférences au centre desquelles on place un gnomon ou une tige verticale qui porte ombre sur ces circonférences, d'abord avant midi, puis dans la soirée (V. fig.). Supposons que l'extrémité du gnomon ait son ombre en A vers neuf heures du matin



et en A′ vers trois heures du soir sur la même circonférence ; comme le mouvement des astres est uniforme, le Soleil a mis le même temps pour passer de la position qu'il occupait à neuf heures du matin jusqu'au méridien qu'il en a ensuite employé pour aller de midi à la position qu'il occupait à trois heures de l'après-midi. Si donc du centre O on abaisse une perpendiculaire Oα sur la ligne AA′, cette ligne Oα sera la méridienne. On répétera cette construction pour deux ou plusieurs autres circonférences qui seront rencontrées par l'ombre en B et B′, C et C′, et l'on obtiendra deux nouvelles directions Oβ et Oϰ qui seront deux nouvelles méridiennes, que l'on trouvera confondues avec Oα. On aura donc ainsi la ligne N. S. qui sera la méridienne géographique du lieu.

3° *Détermination de la méridienne par la polaire.* — Comme l'étoile polaire, celle de la *Petite-Ourse* n'est pas située exactement au pôle, mais bien à 1°15′ du pôle environ, elle passe deux fois par jour au méridien et le rayon visuel mené à la polaire ne s'écarte jamais de la méridienne d'un angle supérieur à 1°15′. *La Connaissance des Temps* et l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* permettent de trouver pour chaque jour de l'année les heures des passages de cet astre au méridien et il est facile d'avoir l'heure exactement, puisque toutes les horloges des gares sont de cinq minutes en retard sur l'heure de Paris, donnée par ces éphémérides. On peut donc installer une lunette assujettie à se mouvoir dans un plan vertical, et viser l'étoile polaire avec cette lunette, que l'on abaisse ensuite jusqu'à un jalon qui se trouvera au N. dans le méridien. On fait ensuite osciller cette lunette vers le S. et placer un second jalon qui se trouvera également dans le même plan. La ligne obtenue en joignant les deux jalons est donc la méridienne. L'*Annuaire du Bureau des Longitudes* donne encore la méthode suivante : un premier fil à plomb étant fixé, un autre mobile, à un ou plusieurs mètres de distance, mais à peu près dans la direction de la méridienne, au commencement ou à la fin de la nuit, à l'heure du passage de la polaire au méridien, on déplace le second fil à plomb de manière que l'étoile polaire soit cachée par le plan des deux fils qui est le plan méridien et la direction de ces deux fils donne la méridienne, déterminée fort exactement quand même il y aurait une erreur de quelques minutes dans l'évaluation du passage de l'étoile polaire. L'opération est beaucoup plus exacte quand on emploie la méthode des hauteurs correspondantes si l'on opère à l'époque des solstices. L. Barré.

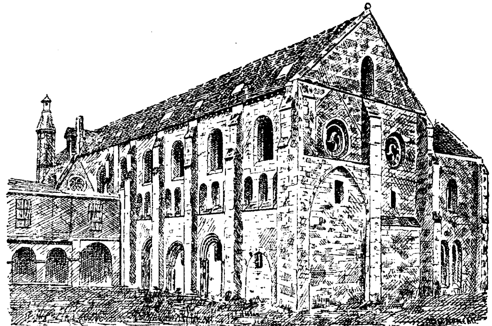
MÉRIDIONALE (Astron.). Se dit de la partie de la sphère céleste ou de la sphère terrestre qui se trouve au-dessous de l'équateur, dans l'hémisphère austral.

Parties méridionales, minutes méridionales. — Quantités dont croissent les méridiens, dans les cartes marines, au fur et à mesure que les latitudes décroissent. (Cette augmentation de longueur des différents degrés du méridien, que l'on constate en s'approchant des pôles, résulte de l'aplatissement de la terre.) Les livres de navigation ancienne (*Tables de Jonas Maore*, *Traité de navigation de Bouguer*, etc.), renferment les tables des parties méridionales de degré en degré et de minute en minute de latitude. Elles servaient à graduer les cartes marines et étaient fort employées dans la navigation. L. B.

MÉRIDIONAL (Archipel) (V. Pomotou).

MÉRIEDRIQUE (Math.) (V. Isomorphisme).

MÉRIEL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, sur la rive gauche de l'Oise; 605 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Port sur l'Oise, trafic de houilles, plâtres et pierres. Carrières de grès et de pierre à bâtir. Fabrique de tissus élastiques. L'église a conservé une porte du xiiie siècle, une chaire du xve, la tombe de Charles Villiers, de l'Isle-Adam et d'autres



Abbaye du Val.

débris de l'abbaye du Val. Les restes de cette abbaye cistercienne, fondée en 1125, se trouvent sur le territoire de la commune, à 2 kil. Ils ont été conservés et restaurés dans un vaste domaine. Il s'y trouve notamment de vastes salles des xiie et xiiie siècles parmi lesquelles l'ancien réfectoire, des substructions de l'église, un escalier à vis du xiiie siècle, un côté du cloître du xviie siècle, un lavoir du xve siècle, des salles souterraines des xiie et xiiie siècles, un moulin du xve siècle orné de sculptures.

MÉRIEL (Paul), compositeur français, né à Mondoubleau le 4 janv. 1818. Fils d'acteur, il fit ses études au milieu des voyages de sa famille; il fit jouer un petit opéra à Amiens : *Cornélius l'Argentier*. En 1847, il se fixa à Toulouse où il devint directeur de l'école de musique jusqu'en 1883. Il a composé : une grande symphonie, *Le Tasse;* un oratorio, *Caïn;* un grand opéra, *l'Armorique;* et un opéra-comique, *les Précieuses ridicules*.

MERIFONS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas; 90 hab.

MERIGAL. Monnaie d'or qui avait cours au Monomotapa; elle pesait un peu plus qu'une pistole d'Espagne.

MERIGHI (Romano), poète italien, né à Mordano (province de Bologne) le 30 déc. 1658, mort à Bagnacavallo le 17 mars 1737. A vingt-deux ans, il était déjà professeur de philosophie et de théologie; venu à Rome (1689), il fut fait abbé, et en cette qualité nommé recteur de l'abbaye de Classe à Ravenne. Etant allé à Rome pour la seconde fois, l'Arcadie ne le laissa point échapper, et se l'adjoignit sous le nom de Retilo Castoreo. En 1727, il reçut le gouvernement de San Salvatore à Forli, et y resta quinze ans. De là, il alla d'abord à Bologne, puis à Bag-

nacavallo. Poète assez élégant, Merighi ne fut jamais content de ses œuvres, au point qu'il jeta au feu toutes les copies imprimées qui lui tombaient entre les mains de ses idylles *Nesso* et *Logilde*, ses meilleures productions. De bonne facture sont encore ses sonnets, les *Mystères* (Forli, 1708). M. MENGHINI.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degl' Italiani illustri*, V, 159.

MÉRIGNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac, sur la Guirlande ; 918 hab. Eglise romane.

MÉRIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu, sur la Pimperade; 336 hab. Moulins. Eglise du XIIIe siècle.

MÉRIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Pessac ; 6,159 hab. Vignobles produisant un vin renommé dont le cru le plus important est celui du Château-Bourran. Ferme d'expérience d'Arlac. Fabrique de tartre. Commerce de bestiaux. Tour de Veyrines (mon. hist.), donjon du XIIIe siècle qui a conservé quelques peintures anciennes.

MÉRIGNAS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre; 357 hab.

MÉRIGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Poncin ; 280 hab.

MÉRIGNAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourganeuf; 607 hab. Couvent de Trappistes. La forêt domaniale de Mérignat contenant 190 hect. est située à l'O. de cette commune, sur le versant du Taurion.

MÉRIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq; 909 hab.

MÉRIGNY. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Tournon, sur l'Anglin ; 1,014 hab. Distillerie, moulins. Château féodal reconstruit de nos jours de la Roche-Bellusson. Ruines à Plaincourault d'un prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem. Eglise de la fin du XIIIe siècle, surmontée d'une tour octogonale.

MÉRIGON. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Sainte-Croix ; 365 hab.

MÉRILHEU. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre; 440 hab.

MÉRILHOU (Joseph), homme politique français, né à Montignac (Dordogne) le 15 oct. 1788, mort à Neuilly (Seine) le 18 oct. 1856. Avocat en 1810, il entra le 4 févr. 1814 à la cour impériale de Paris comme conseiller auditeur, fut nommé substitut du procureur général pendant les Cent-Jours (1815) et, destitué après la seconde Restauration, rentra au barreau, où il acquit une notoriété considérable par le grand nombre d'accusés politiques qu'il défendit de 1815 à 1830. Mérilhou fut à cette époque, en justice, un des défenseurs attitrés de la cause libérale. Fondateur de la Société des Amis de la liberté de la presse et membre influent de la charbonnerie française, il prit une part active aux luttes du parti de la révolution contre les Bourbons. Dès le 26 juil. 1830, il soutint avec énergie la légitimité de la résistance aux dernières ordonnances de Charles X. Deux jours plus tard il fut adjoint comme secrétaire à la commission municipale de l'Hôtel de Ville. Nommé peu après (2 août) secrétaire général au ministère de la justice, il fut appelé le 2 nov. au ministère de l'instruction publique et des cultes, d'où il passa, le 27 déc. à celui de la justice, qu'il occupa jusqu'au 13 mars suivant. Envoyé par quatre collèges électoraux (5 juil. 1831) à la Chambre des députés, il y siégea jusqu'en 1834 et s'associa par ses discours comme par ses votes, au parti du *mouvement*. Nommé conseiller à la cour de cassation (21 avr. 1832), puis membre de la Chambre des pairs (3 oct. 1837), il prit dans cette dernière assemblée une part importante à la réforme du code pénal militaire (1842) et de la législation hypothécaire (1845). Le gouvernement provisoire de 1848 l'exclut de la cour de cassation, mais il y rentra le 10 août 1849 et y demeura jusqu'à sa mort.

MÉRILLAC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac; 757 hab.

MÉRILLE (Edmond), jurisconsulte français, né à Troyes le 7 mars 1579, mort à Bourges le 14 juil. 1647. Il fut reçu docteur à Toulouse et obtint à Cahors une chaire de droit qu'il quitta en 1612 pour en occuper une autre à Bourges qu'il conserva jusqu'à sa mort. On doit citer de lui : *Observationes libri tres* (Paris, 1618, in-4); *Expositiones in quinquaginta decisiones Justiniani* (Paris, 1618, in-4); *Commentarii principales in libros quatuor Institutionum imperalium* (Paris, 1654, in-4). Ses œuvres ont été réunies (Naples, 1720, 2 vol. in-8).

BIBL.: LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry*, p. 69.

MÉRIMÉE (Jean-François-Léonor), peintre et chimiste français, né à Broglie (Eure) le 8 sept. 1757, mort le 27 sept. 1836. Sa vie se divise en deux parties bien distinctes : la première consacrée à la peinture, la seconde aux arts industriels. Elève de G.-F. Doyen et de Fr.-A. Vincent, il obtint un second prix à l'Académie royale de peinture avec *la Mort de Tatius*. Avant de se rendre en Italie, il fit un voyage en Hollande pour étudier les procédés matériels de la peinture à l'huile depuis Van Eyck; le résultat de ses recherches ne fut publié par lui qu'en 1830 sous le titre de : *De la Peinture à l'huile ou des procédés matériels employés dans ce genre de peinture depuis Hubert et Jean Van Eyck jusqu'à nos jours*. De la Hollande, L. Mérimée passa en Italie où, pendant son séjour à Rome et à Florence, il peignit : *Chasseurs trouvant dans une forêt le squelette de Milon de Crotone* (1790); *l'Innocence nourrissant un serpent* (1791); *Bacchante jouant avec un petit satyre* (1795); *Vetumne et Pomone* (1796); *Venus qui s'est blessée en touchant les flèches de l'Amour* (1799). Puis, à son retour à Paris, un plafond pour le Louvre : *Hippolyte ressuscité par Esculape*. — A dater de 1802, il se consacra presque exclusivement à la chimie industrielle. Membre de la commission chargée d'examiner les objets admis à l'Exposition des produits de l'industrie française (1802), puis secrétaire perpétuel de l'Ecole des beaux-arts (24 janv. 1807), il publia, jusqu'à sa mort, une suite considérable de rapports et de mémoires sur les manufactures, les procédés de fabrication, l'enseignement du dessin, enfin, sur tout ce qui touche à l'art industriel et décoratif.

MÉRIMÉE (Prosper), romancier et critique français, né à Paris le 27 sept. 1803, mort à Cannes le 23 sept. 1870, fils du précédent, arrière-petit-fils d'un avocat au Parlement de Normandie, devenu intendant du maréchal de Broglie. Il fait des études ordinaires au collège Henri IV d'où il sort à dix-huit ans. Il montre un certain goût pour la peinture. Mais son père, averti sans doute par son expérience personnelle, le détourne de l'art et lui conseille le droit. Il s'y livre peu et se préoccupe surtout de littérature. Il se lie avec Stendhal, déjà célèbre et qui avait vingt ans de plus que lui, et Ampère; il fréquente le salon Stapfer où il rencontre Viollet-le-Duc, Etienne Délécluze, Victor Cousin, Sainte-Beuve, Charles de Rémusat, Saint-Marc Girardin, Adrien de Jussieu, etc. Reçu avocat, il entre au ministère du commerce où des loisirs lui permettent de travailler à ses premières œuvres. Après quelques essais de théâtre, drames, comédies qu'il lit à ses amis, il fait paraître en 1825 le *Théâtre de Clara Gazul*, qu'il donne comme étant d'une actrice espagnole ; dans une préface signée Joseph L'Estrange, il s'annonce modestement comme le traducteur et l'éditeur de l'œuvre. Le livre eut un médiocre succès de vente, mais fit connaître du coup l'auteur qu'on fêta bientôt dans les salons à la mode, chez Mme Récamier entre autres, et chez Mme Pasta. En 1827, il renouvelle sous le titre : *La Guzla*, anagramme de Gazul, la même mystification, qui, de nouveau, trompe tout le monde. Cette fois, il se fait passer pour un Italien réfugié, et présente la *Guzla* comme un recueil de chants populaires illyriens. Le succès de ces ballades qu'il écrivit en quinze jours à l'aide de quelques mots

illyriens et de deux ou trois livres où il trouva de la « couleur locale », fut immense. On les traduisit en allemand. Pouchkine lui-même en traduisit plusieurs en russe, s'extasiant sur la saveur originale et étrange de ces chants. Suivent en 1828 la *Jacquerie*, trente-six scènes dramatiques sur l'insurrection des paysans dans le Beauvaisis au XIVe siècle, la *Famille de Carvajal*, une histoire d'inceste dans l'Amérique du Sud, sans grand intérêt. La *Chronique du règne de Charles IX* date de 1829. Elle ajouta à sa renommée, mais elle ne contribuera pas à sa gloire : c'est une œuvre ambitieuse et manquée qu'on peut d'ailleurs placer à côté des meilleures de Walter Scott et de Dumas père.

La même année, il publia dans la *Revue de Paris* et dans la *Revue française* deux petites comédies: *l'Occasion* et *le Carrosse du Saint-Sacrement* et quelques nouvelles: *Mateo Falcone*, *Vision de Charles IX*, *l'Enlèvement de la Redoute*, *le Vase étrusque*, *Tamango*, *Federizo* et *la Perle de Tolède*, qui, beaucoup mieux que ses œuvres précédentes, donnent dès à présent la mesure exacte de son talent. Il ne dépassera même jamais dans la suite l'imagination sobre et la précision de ces courtes pages.

Il part pour un voyage en Espagne où il se lie d'amitié avec la comtesse de Montijo. A son retour, les Bourbons étaient chassés de France, et il devient, grâce à la protection de la famille de Broglie, chef de cabinet du comte d'Argout au ministère de la marine, puis au commerce, puis à l'intérieur. Lorsque son protecteur quitta le Cabinet (1833), il le fit nommer inspecteur général des monuments historiques à la place de Vitet. Rendu aux lettres en 1833, il fait paraître la *Double Méprise*, petite nouvelle amusante et délicate, mais d'une psychologie à peine esquissée, et les *Ames du Purgatoire* (1835), histoire railleuse et mystique de Don Juan de Marana. A partir de cette époque, Mérimée, sans cesser d'écrire, se consacre particulièrement à ses fonctions d'inspecteur des monuments historiques auquel il prend goût. Il y trouve l'occasion d'exercer là son sens critique, et la science qu'il a acquise en archéologie et en architecture. Il voyage à travers la France et réussit à sauver de la ruine définitive nombre de monuments et de morceaux historiques de valeur. En 1837, il publie encore six nouvelles sous le titre de la *Vénus d'Ille*, et en 1840, *Colomba*, qui passe pour son chef-d'œuvre. Il va en Espagne, en Grèce et en Turquie (1840-42). Ses *Etudes sur l'histoire romaine* et les *Monuments helléniques* datent de cette époque. L'*Architecture au moyen âge* est de 1843. Il entre alors à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, stage pour l'Académie française où il est reçu l'année suivante (1844), prenant place au fauteuil de Charles Nodier dont il a un mal incroyable à faire l'éloge. Il est reçu par son ami Ampère. En 1846, il publie *Carmen* (suivi d'*Arsène Guillot* et de l'*Abbé Aubain*). Son *Histoire de don Phèdre, roi de Castille*, date de 1848, les *Faux Démétrius* de 1852, les *Deux héritages* de 1853. Il s'était mis à étudier la langue russe, lui qui savait déjà l'anglais, l'italien et l'espagnol, et à traduire Gogol et Pouchkine. C'est donc à lui, non à d'autres qui s'en sont vantés depuis, que revient l'honneur d'avoir répandu en France le goût de la littérature slave.

Le 14 mai 1850, il laisse jouer à la Comédie-Française le *Carrosse du Saint-Sacrement*, par Augustin Broham, et on le siffle outrageusement. Dans le numéro de la *Revue des Deux Mondes* du 15 avr. 1852, il défend son ami l'Italien Libri, accusé de vols de volumes précieux, on le poursuit pour injures à la magistrature, et il est condamné à quinze jours de prison et à 1,000 fr. d'amende. Il subit sa peine à la Conciergerie. Il recommence alors ses tournées d'inspection. De 1853 à 1860, il paraît délaisser la littérature pure pour se livrer tout entier à ses études de critique et d'histoire et à ses traductions du russe. Il est nommé sénateur en 1853. Il voyage en Angleterre, en Ecosse, en Suisse, en Italie. Et, entre temps, comme la fille de son amie la comtesse de Montijo est devenue impératrice des Français, il est devenu le familier des souverains, et l'impresario des plaisirs de la cour. Jusqu'à sa mort, il n'écrira plus que des études sur *Jules César*, qui serviront plus tard à Napoléon III, sur les *Cosaques d'autrefois*, des rapports, des portraits, des traductions, la *Chambre bleue* (1866) et *Lokis* (1868).

La mode a l'air de revenir à Mérimée depuis quelques années. Il bénéficie d'un remous de la réaction critique contre le romantisme. L'abus des images et de la couleur durant ces derniers temps donne un regain de vogue à l'écrivain sobre jusqu'à la sécheresse, et la fécondité naturaliste sert de repoussoir à son assez mince bagage littéraire (nous ne parlons pas du tas énorme de ses mémoires et de ses rapports). Quand ses admirateurs ont vanté le goût, le tact, la précision, et la netteté classiques de l'œuvre de Mérimée, son ironie en demi-teinte, sa discrétion et sa retenue, ils ont à peu près tout dit des éloges qu'il mérite. Il est serré, mais étriqué, il est distingué mais souvent banal, il imagine plus qu'il n'observe ; à force de réagir contre ce qu'il appelait la sensiblerie de Rousseau, la fumée et les vapeurs romantiques, il n'a jamais d'émotion sincère, et son œuvre est terne et grise. Même quand il écrit ses *Lettres*, ses fameuses lettres à une inconnue, il a l'air de s'être relu à la loupe avant de cacheter sa missive, et à coup sûr, il écrivait ses lettres sur brouillon. Ses amis objectent qu'il n'était pas expansif, et que sa sensibilité était interne. Il refoulait! Réponse trop facile. Il faut plutôt croire que sa vie et ses œuvres ont été en conformité avec sa nature et ses goûts : cœur sec, il se refusait sans contrainte à l'émotion ; ou bien égoïste profond, il fuyait avec adresse les occasions d'être ému. On a parlé de l'influence qu'a eue Stendhal sur son esprit. Elle est probable. Mais cette influence n'a pu être que négative. Stendhal, tout en se raillant lui-même, confessait les petites hypocrisies de sa sentimentalité, et jusqu'à certains coins de naïveté de son esprit ; Mérimée n'a jamais de ces cynismes : il semble toujours campé devant son miroir, occupé à rentrer sous sa redingote boutonnée les bouts de sa cravate et de ses sentiments.

Ces réserves faites, il faut reconnaître que Mérimée fut un esprit très droit, très honnête, sans méchanceté, très complaisant même. Il a dû souffrir de la sécheresse de sa nature. Cette phrase est de lui : « Il vaut mieux trop aimer que pas assez ». Si son esprit critique est pauvre, si ses portraits littéraires n'apprennent rien d'important ni sur les œuvres ni sur les auteurs qu'il a le mieux connus, comme historien Sainte-Beuve le vante. Jules HURET.

BIBL. : Augustin PILON, *Mérimée et ses amis*, avec une bibliographie des œuvres complètes de Mérimée par le vicomte SPOELBERCH DE LOVENJOUL. — Maurice TOURNEUX, *Prosper Mérimée, ses portraits, ses dessins, sa bibliothèque*. — Etude de M. le comte d'HAUSSONVILLE, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1879. — Maurice TOURNEUX, *Bibliographie de Mérimée*. — Emile FAGUET, *Etudes sur le XIXe siècle*. — MÉRIMÉE, *Lettres à une Inconnue*. — (préface de Taine). — Correspondance publiée par la *Revue des Deux Mondes*, mars-avril 1896. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi, Nouveaux Lundis, Portraits contemporains*.

MERINAGHEN. Ville et poste fortifié du Sénégal, à l'E. de Saint-Louis, située sur le bord S.-O. du lac de Guier. Le fort a été bâti en 1847 et a une vue très pittoresque. Commerce de mil et d'arachides, peu important à cause du manque de communications avec Saint-Louis : l'ouverture de la ligne Saint-Louis-Dakar augmentera certainement l'importance de Merinaghen qui est très avantageusement situé au centre du Oualo.

MÉRINCHAL. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq, sur le chem. de fer de Montluçon à Eygurande ; 1,123 hab. — Eglise du XVe siècle. Sur le territoire de cette commune s'élevaient plusieurs châteaux féodaux, dont un seul, celui de la Mothe, existe encore. Mérinchal est situé dans le pays de Combraille, qui, vers 1180, passa du Limousin à l'Auvergne.

MERINDOL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies ; 306 hab.

MÉRINDOL. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet; 778 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Scierie mécanique; huilerie; moulin. Mérindol est célèbre dans l'histoire, ainsi que le village voisin de Cabrières, par l'effroyable massacre des Vaudois qui y fut fait en 1545 (V. VAUDOIS).

MERINGUE. Pâtisserie obtenue en battant en neige des blancs d'œufs et en y incorporant du sucre pulvérisé à raison de 500 gr. par douze blancs d'œufs. Quand la pâte est suffisamment travaillée, on étend les meringues en forme de petites boules sur une feuille de papier reposant sur une plaque de tôle et l'on fait cuire à feu doux pendant quinze minutes environ. La cuisson terminée, on les détache avec précaution, on enfonce légèrement le centre avec une cuillère et au moment de servir on les remplit avec de la crême fouettée. — Les meringues au chocolat se préparent en ajoutant à la pâte une cuillère de chocolat râpé par blanc d'œuf, et en opérant comme ci-dessus.

MÉRINIDES. Dynastie marocaine (V. MAROC, § *Histoire*).

MÉRINOS. I. ECONOMIE RURALE. — Célèbre race de *moutons* (V. ce mot). On donne aussi ce nom à la laine que ces moutons produisent (V. LAINE).

II. TISSAGE. — On donne le nom de mérinos à des tissus faits en fils de laine peignée, fine et douce, avec armure croisée, qui généralement se tissent en écru pour être teints ensuite en toutes nuances, mais spécialement en noir pour vêtements de deuil, robes ou châles. En France, c'est principalement à Reims et dans le Nord que se concentre la production de ces étoffes.

MÉRINVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenais; 245 hab.

MÉRINVILLE (DE MOUSTIERS DE), prélat fr. (1682-1748).

MÉRION. I. MYTHOLOGIE. — Héros crétois, fils de Molos, compagnon d'Idoménée dans l'*Iliade* où de nombreux exploits lui sont attribués. On montrait son tombeau à Cnosse où un culte lui était rendu. D'autres traditions le conduisent en Sicile (Diod., IV, 79, et V 79).

II. ORNITHOLOGIE. — Sous le nom de Mérions, Lesson, dans son *Traité d'ornithologie* (1831, p. 414) a désigné les petits Gobe-Mouches australiens et néo-guinéens que Vieillot avait placés antérieurement dans le genre *Malurus* (V. ce mot). Il les classent dans le voisinage immédiats des Traquets.

MÉRIONE (Zool.) (V. GERBILLE et GERBOISE).

MERIONETH (gallois *Meirionydd*). Comté du pays de Galles, riverain de la baie de Cardigan, borné par les comtés de Carnawon, Denbigh, Montgomery; 1,731 kil. q.; 49,212 hab. (en 1891). Il est entièrement montagneux; ses plus hauts sommets sont l'Aren Mowddwy (933 m.), le Cader Idris (888) et au N.-E. les Berwyn (828 m.) (V. GRANDE-BRETAGNE). Les embouchures des ruisseaux forment de larges estuaires sablonneux. Sur la surface totale il n'y a que 8 1/2 °/₀ de champs, 33 °/₀ de prairies, 4 °/₀ de bois. L'extraction des ardoises atteint (en 1894) 147,000 tonnes; les mines produisent du cuivre, du manganèse, un peu d'or (132 kgr.). La seule industrie est celle de la laine. Le ch.-l. est Dolgelly.

MÉRIOT (Le). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine; 609 hab.

MERISE. I. BOTANIQUE. — Fruit du Merisier ou Cerisier des Oiseaux (V. CERISIER),

II. ART CULINAIRE. — Les merises ne sont pas comestibles et sont employées à faire des *confitures* et du *ratafia* (V. ces mots). Elles entrent également dans la fabrication du kirsch.

MERISI (Michelangelo) (V. CARAVAGE [Michel-Ange]).

MERISIER. I. BOTANIQUE (V. CERISIER).

II. SYLVICULTURE. — Le merisier est disséminé dans la plupart des forêts de la France. Ses fruits, rouges ou noirs, servent à préparer le kirsch. Cultivé dans les jardins et les vergers, il donne les guignes et les bigarreaux et il sert aussi de sujet pour la greffe du Cerisier commun. Le bois, rouge brun, dur, d'un grain fin et serré, est recherché pour les ouvrages de tour et d'ébénisterie. Le *Merisier à fleurs doubles*, très ornementales, se multiplie de greffe sur le précédent dont il est une variété. Le *M. à grappes*, *C. Padus* DC., entre dans la confection des massifs; on le multiplie de graines ou de drageons.

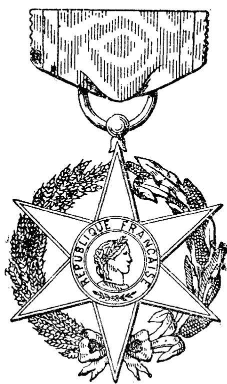
MERISMOPŒDIA (Bot.). Genre d'Algues Nostocacées formant avec le genre Cœlosphérium la tribu des Merismopœdiées à thalle membraneux, dissocié, nageant librement, à cellules arrondies, oblongues, cloisonnées selon trois directions. H. F.

MÉRISTÈME (Bot.). Naegeli a donné ce nom au tissu cellulaire générateur des jeunes tiges, tissu doué au plus haut degré de la faculté de multiplier ses cellules par division, c.-à-d. par formation de cloisons perpendiculaires à leur plus grand diamètre. Par les divisions répétées ce tissu, d'abord homogène donne naissance finalement à des cordons qui deviendront des faisceaux fibro-vasculaires et dans lesquels le *cambium* (V. ce mot) continuera à jouer le rôle de tissu générateur, constituant ainsi le *méristème subséquent* des Allemands (V. BOIS, ECORCE, TIGE). Dr L. HN.

MERITE. ORDRE DU MÉRITE. — Cet ordre a été fondé dans la principauté de Waldeck le 3 juil. 1857. Les statuts furent modifiés les 14 janv. 1871 et 26 sept. 1878. Les membres sont divisés en trois classes : commandeurs, officiers, chevaliers. Ruban jaune liséré de rouge et de noir.

ORDRE DU MÉRITE. — Cet ordre fut créé au Venezuela par le président de la république de cet Etat, le 29 août 1861. Il est destiné à récompenser le mérite. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Ruban rouge, un liséré bleu sur chaque bord.

ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE. — Créé à Paris, le 7 juil. 1883, par décret du président la République française, sur le rapport du ministre de l'agriculture. Il est destiné à récompenser les services rendus à l'agriculture, soit dans l'exercice de la pratique agricole ou des industries qui s'y rattachent, soit dans les fonctions publiques, soit dans les missions agricoles, ou par des travaux scientifiques et des publications agricoles. A l'origine, les membres ne formaient qu'une seule classe de chevaliers et leur nombre était fixé à 1,000, sans que le chiffre des croix accordées annuellement pût dépasser 200, mais peu à peu, le cadre s'est élargi : une classe d'officiers fut créée par décret du 18 juin 1887. Aux termes de ce décret, nul ne peut être officier s'il n'a été cinq ans chevalier. Une modification d'avr. 1895 dispose que les officiers de la Légion d'honneur peuvent être nommés d'emblée, officiers du mérite agricole. Les étrangers sont admis dans l'ordre, bien qu'ils ne figurent pas « dans le cadre fixe ». Ruban vert bordé d'un liséré amaranthe.



Mérite agricole (France).

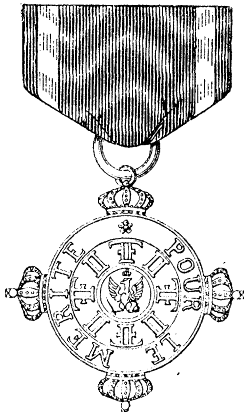
ORDRE DU MÉRITE CIVIL. — Créé en Chine depuis de longues années et destiné à récompenser les Chinois qui se distinguent par un mérite exceptionnel. Depuis l'expédition française de 1860, il est accessible aux Français de marque.

ORDRE DU MÉRITE CIVIL. — Créé le 8 nov. 1806 par Frédéric Ier, roi de Wurtemberg, qui le destina à récompenser les employés civils et les personnes qui se distinguaient par des actions éclatantes ou se recommandaient

par les services rendus à l'Etat ou au souverain. Le roi était grand maître de cet ordre dont les membres étaient divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Il fut remplacé le 23 sept. 1818 par l'ordre de la Couronne de Wurtemberg.

ORDRE DU MÉRITE CIVIL. — Créé par le roi de Saxe, Frédéric-Auguste, le 7 juin 1815, alors qu'il rentra dans ses Etats ; il le destina à récompenser ceux de ses sujets qui s'étaient distingués par leur patriotisme et leur conduite courageuse pendant la guerre, et il décida qu'à l'avenir, il serait accessible à toutes les personnes qui se feraient remarquer par leurs mérites et leurs vertus civiques. Le roi régnant est grand-maître et chef souverain de l'ordre, dont les membres se divisent en cinq classes : grands-croix, commandeurs avec plaque, commandeurs, chevaliers et petites-croix. Devise : *Au mérite et à la fidélité*. Ruban blanc, liséré de vert.

ORDRE DU MÉRITE CIVIL. — Créé en Prusse, le 31 mai 1842, par le roi Frédéric IV, en faveur de trente personnes se distinguant dans les sciences, les lettres et les arts; il l'institua en mémoire du 102e anniversaire de l'avènement de Frédéric II au trône de Prusse; aujourd'hui, les étrangers, artistes et savants sont admis à faire partie de l'ordre dont l'empereur d'Allemagne régnant est chef souverain et grand maître. Une seule classe de chevaliers. Devise : *Pour le mérite*. Ruban noir, un liséré sur chaque bord.



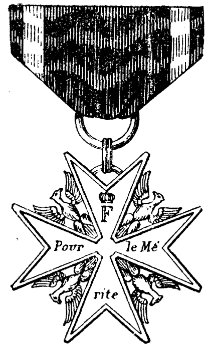
Mérite civil de Prusse.

ORDRE DU MÉRITE CIVIL DE LA COURONNE DE BAVIÈRE. — Créé le 19 mai 1808, par Maximilien-Joseph, roi de Bavière, qui le destina à récompenser le mérite civil et les vertus patriotiques. Quelques modifications furent apportées aux statuts le 8 oct. 1817. Les membres de l'ordre sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers qui, par le fait de leur nomination, font, de droit, partie de la noblesse. Devise : *Virtus et honor*. Ruban bleu clair, bordé de blanc.

ORDRE DU MÉRITE DES DOMESTIQUES. — Créé en 1888, par le grand-duc de Saxe-Altenbourg, afin de récompenser les domestiques recommandables par leurs bons et loyaux services pendant trente années. Ruban rouge, blanc et vert.

ORDRE DU MÉRITE DE PIERRE-FRÉDÉRIC-LOUIS. — Créé le 29 sept. 1838, par Paul-Frédéric-Auguste, grand-duc d'Oldenbourg, dans le dessein de récompenser le mérite civil et militaire, les personnes qui se font remarquer dans les sciences, les lettres et les arts ainsi que les fonctionnaires; en un mot, tous ceux qui rendent des services à l'Etat ou au souverain. Le grand-duc régnant est chef souverain et grand maître de l'ordre chapitral qui se compose de membres capitulaires et de membres honoraires. Tous se divisent en grands-croix, grands commandeurs, commandeurs, petites-croix. Devise : *Un Dieu, un droit, une vérité*. Ruban bleu foncé, liséré rouge.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE. — Créé en Prusse, en 1740, par le roi Frédéric II, en mémoire de son avènement au trône et au moment d'entrer en campagne pour conquérir la Silésie, dans le but d'exciter l'émulation de ses officiers; il remplaçait l'ordre de la Générosité. Le 18 janv. 1810, le roi Frédéric-Guillaume III en modifia sensiblement les statuts et l'affecta spécialement aux services militaires et aux actions d'éclat. De nouvelles modifications furent encore apportées en mars 1813 et le 19 déc. 1817. L'empereur d'Allemagne régnant est chef souverain et grand maître de l'ordre, composé d'une seule classe de chevaliers. Devise : *Pour le mérite*. Ruban noir, un liséré blanc sur chaque bord.



Mérite militaire (Prusse 1740).

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE. — Créé en France par le roi Louis XV, le 10 mars 1759 ; il le destina à récompenser les services militaires des officiers de son armée appartenant à la religion protestante; supprimé par la révolution de 1789, une ordonnance de Louis XVIII, du 25 nov. 1814, le rétablit et le rendit accessible à tous les officiers des troupes de terre et de mer. Dans l'origine, il se composait de deux grands-croix, quatre commandeurs et d'un nombre illimité de chevaliers, et le ruban était bleu ; depuis 1814, le nombre des grands croix et des commandeurs fut doublé, et le ruban devint rouge ; il cessa d'être conféré depuis la révolution de juil. 1830. Devise : *Pro virtute bellica*.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE. — Créé en 1759, par le duc de Wurtemberg, Charles Eugène, dans le but de récompenser les services militaires et les actions d'éclat. Il fut renouvelé en 1799, le 1er nov., par le roi Frédéric Ier, qui s'en déclara chef souverain et grand maître; les statuts furent modifiés en 1818. Trois classes de membres : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Devise : *Sans peur et fidèle*. Ruban bleu foncé.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE. — Créé en Autriche, d'abord comme simple médaille qu'on donnait aux militaires qui ne pouvaient être admis dans l'ordre de Marie-Thérèse, il fut modifié par l'empereur François Ier, et à son tour l'empereur Joseph II transforma la médaille en croix et en fit un ordre chevaleresque destiné à récompenser les services militaires et les actions d'éclat. Les statuts furent de nouveau revisés en 1850. Les membres sont divisés en quatre classes de chevaliers. Ruban rouge foncé.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE. — Créé en 1791, par le roi de Pologne Stanislas-Auguste, qui le destina à récompenser les officiers de ses troupes qui se distinguèrent dans la guerre de l'indépendance de la Pologne soutenue contre la Russie. Après la confédération de Targowitz, non seulement il fut supprimé, mais les nominations faites furent annulées et les titulaires durent rendre leurs brevets. Cependant, l'ordre fut rétabli le 26 déc. 1887 par le roi de Saxe, Frédéric-Auguste, en qualité de grand-duc de Varsovie. Le tsar Alexandre Ier le conserva en 1815 alors qu'il fut administrateur de la Pologne. Depuis la réunion de cette contrée à la Russie, il fut réuni aux ordres russes, par Nicolas Ier, le 29 nov. 1831, l'empereur Alexandre s'en déclara chef souverain et grand maître ; il fut définitivement supprimé à la suite de l'insurrection polonaise. Devise : *Virtuti militari*.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE. — Créé en Hesse Cassel, le 5 mars 1769, par le landgrave Frédéric II, qui lui donna le nom d'ordre *pour la vertu militaire*. Ce fut le duc Guillaume IX qui, en le réformant, le 22 oct. 1820, en remplaça le nom par celui de *Mérite militaire*. Il était exclusivement réservé aux officiers qui se distinguaient dans l'art de la guerre et ne formaient qu'une classe de chevaliers; le prince régnant était grand maître et chef souverain de l'ordre. Devise : *Virtuti*. Ruban bleu liséré blanc sur chaque bord. Depuis que la Hesse a été annexée à la Prusse, en 1866, l'ordre a cessé d'être conféré.

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE. — Créé en Toscane, le 19 déc. 1853, par le grand-duc Léopold II, qui le destina à récompenser les services et le mérite militaires. Il fut supprimé en 1860.

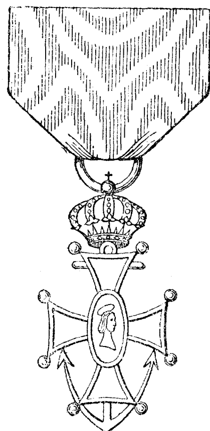
Ordre du Mérite militaire. — Créé le 14 janv. 1854 par le prince de Waldeck dans sa principauté; les statuts en furent modifiés le 3 mai 1861 et le 26 sept. 1878. Les membres sont divisés en trois classes. Ruban noir liséré de rouge et de jaune.

Ordre du Mérite militaire. — Créé en Espagne, le 8 août 1864, par la reine Isabelle II, il est destiné à récompenser les services militaires; cependant il est, par exception, conféré parfois au mérite civil. Les membres sont divisés en quatre classes : grands-croix, plaques d'or, plaques d'argent, croix. Ruban en trois parties : Rouge, jaune, rouge pour les militaires, blanc, rouge, blanc pour les civils. Le souverain régnant est grand maître de l'ordre.

Ordre du Mérite militaire. — Créé en Bavière par le roi Louis II, le 19 juil. 1866, dans le dessein de récompenser les services et le mérite militaires; il renouvelle et complète la fondation de Maximilien-Joseph, du 22 nov. 1794, qui consistait en une médaille militaire décernée après examen des titres du postulant, par une commission militaire. Les étrangers ne peuvent être qu'exceptionnellement admis dans l'ordre dont les membres sont divisés en cinq classes : grands-croix, grands commandeurs, commandeurs, chevaliers de 1re classe, chevaliers de 2e classe. Ruban blanc, un liséré bleu de ciel sur chaque bord.

Ordre du Mérite militaire de Charles-Frédéric. — Créé dans le grand-duché de Bade par Charles-Frédéric, grand-duc, le 4 avr. 1807; il le destina à la récompense du mérite, du courage et des belles actions. Vingt-cinq années de bons et loyaux services et d'attachement inviolables au souverain donnent droit à l'admission dans l'ordre dont les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Devise : *Fur Badens ehre.* Ruban jaune, avec une large raie rouge au milieu, et sur les bords un liséré blanc.

Ordre équestre du Mérite de Saint-Michel. — Créé à Munich, le 29 sept. 1693, par le prince électeur Clément, duc de Bavière, qui le destina à soutenir et protéger la religion dans ses Etats et à défendre la patrie; il fut confirmé en 1812 par le roi de Bavière, Maximilien Joseph, qui en modifia les statuts et joignit à son but primitif l'obligation de secourir les militaires pauvres et infirmes. Une seconde modification statutaire fut apportée à l'ordre le 16 févr. 1837, par le roi Louis qui en fit un ordre de mérite; jusqu'alors, il avait le titre d'ordre de Saint-Michel, il devint l'ordre du Mérite de Saint-Michel. Le roi régnant est chef souverain et grand maître. Les membres sont divisés en quatre classes : grands-croix, commandeurs avec plaques, commandeurs et chevaliers. Devise : *Quis ut Deus.* Ruban bleu foncé bordé de rouge.


Mérite naval (Espagne).

Ordre du Mérite naval. — Créé en Espagne le 8 août 1866 par la reine Isabelle II, à l'effet de récompenser les marins ou les personnes qui se distinguent par leurs services ou d'actions méritoires ayant trait à la marine; les décorés sont divisés en quatre classes : grands-croix, plaques d'or, plaques d'argent, croix de distinction. Cette décoration peut être obtenue par des étrangers. Ruban, trois parties égales, jaune clair, carmin, jaune clair (par bandes verticales). La croix primitive. Celle-ci a été remplacée par celle qu'on donne aujourd'hui. Gourdon de Genouillac.

MÉRITEIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx; 358 hab.

MÉRITENS (Hortense Allard, dame) (V. Allart de Méritens).

MÉRITHALLE (Arboric.). Intervalle existant entre deux nœuds ou entre deux insertions de feuilles sur un rameau. G. B.

MERIVALE (Hermann), historien anglais, né le 8 nov. 1806, mort le 8 févr. 1874. Professeur à Oxford en 1837, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies en 1848 et pour les Indes en 1859, il a laissé plusieurs ouvrages. Nous citerons : *Lectures on colonizations and the Colonies* (1860); *Historical sturies* (1865); *Life of sir H. Lawrence* (1872). Son fils *Hermann-Charles*, né à Londres le 27 janv. 1839, a édité l'*Annual register* de 1870 à 1878, et publié plusieurs volumes littéraires; *The White pilgrim and other poems* (1883); un roman, *Faucit of Balliol* (1882); une nouvelle, *Dinko's Blues* (1884), etc.

MERIVALE (Charles), historien anglais, frère du précédent, né le 8 mars 1808, mort à Londres le 27 déc. 1893. Il a laissé : *Fall of the roman republic* (1853); *History of the romans under the empire* (1859-62); *General history of Rome* (1874); *The Roman triumvirates* (1876), etc.

MERJANES. Ancien peuple de race finnoise qui habitait la Russie centrale (gouv. de Vladimir, Iaroslav et parties de Vologda, Kostroma, Nijni-Novgorod, Riasan, Moscou). Il fut absorbé aux XIe et XIIe siècles par les Russes. Les noms de lieux et de rivières, et de nombreux tombeaux (Kourganes) conservent sa mémoire. C'est un des éléments ethniques qui ont concouru à former les Grands-Russiens (V. Russie).

MERKA. Ville maritime de la côte des Somali, par 1°42′ lat. N., dans la zone italienne; 6,500 hab., dont 800 Arabes, 700 Somali et 5,000 affranchis; 12 mosquées. Mauvaise rade obstruée par une barre. Ville en décadence.

MERKAM. Ville du Tibet (V. Kiang-ka).

MERKARA. Ville de l'Inde méridionale, prov. de Komg, à 135 kil. N.-N.-O. de Calicut, située sur un plateau de 1,160 m. de hauteur. La forteresse de Merkara, bâtie par Tipou Sahib est bien conservée. La ville indigène a quelques beaux monuments tels que le mausolée de Dodda Vira Râdjendra et le grand temple Lindon de Omkaresvara Devastâna. Le climat froid et humide est bon pour les Européens, mais non pour les Hindous. Commerce de quinine et de café.

MERKEDONIUS (Calendr.). Mois embolismique de l'année nubienne. dont on faisait tous les deux ans l'intercalation entre le 23 et le 24 févr. Il avait tantôt 22 jours, tantôt 23. Cette confusion fut l'origine de la réforme julienne du calendrier.

MERKEL (Garlieb), littérateur allemand, né le 31 oct. 1789, mort près de Riga le 9 mai 1850. Il s'éleva lui-même, vint en 1792 à Riga, continua ses études à Leipzig et Iéna et se rendit en 1797 à Weimar où il fut un familier de Herder. Il accompagna ensuite Schimmelmann comme secrétaire à Copenhague, et vint en 1799 à Berlin : c'est là qu'il fonda, de 1803 à 1806, la publication hebdomadaire *Ernst und Scherz* (fondue peu après avec le *Freimütige* de Kotzebue), qui attaquait avec vigueur Napoléon. Lorsque les Français entrèrent en Prusse, Merkel s'enfuit en Livonie et ne revint à Berlin qu'en 1816. Merkel est surtout connu par ses polémiques acerbes contre Gœthe et les romantiques qu'il attaqua en particulier dans : *Briefen an ein Frauen zimmer über die neuesten Produkte der schœnen Litteratur in Deutschland* (1800-3); on peut citer de lui : *Erzählenden Schriften* (1807); *Die freien Letten und Esthen* (1820); *Darstellungen aus meinem Leben* (1839-40). En 1887, a publié : *Garlieb m. ueber Deutschland zur Schiller gœthe zeit.*

MERKEL (Karl-Ludwig), physiologiste allemand, né à Leipzig le 9 sept. 1812, mort à Leipzig le 1er avr. 1876. Il fut privat-docent à l'université de sa ville natale et en 1862 fonda une clinique privée pour les maladies du

larynx et du pharynx, et devint l'année suivante professeur extraordinaire à l'Université. Il s'est principalement occupé de la physiologie du langage et a fait progresser la laryngoscopie. On lui doit : *De nasi secretionibus* (Leipzig, 1838, in-4) ; *Anatomie und Physiologie der menschl. Stimm- und Sprachorgane*, *Anthropophonik* (Leipzig, 1857, in-8 ; 2e éd., 1863) ; *Die Functionen des menschl. Schlund- und Kehlkopfs* (Leipzig, 1862, in-8) ; *Physiologie der menschl. Sprache* (Leipzig, 1866, in-8) ; *Der Kehlkopf...* (Leipzig, 1873, in-8), et une foule d'articles dans les périodiques. Dr L. Hn.

MERKEL (Paul-Johannes), jurisconsulte allemand, né à Nuremberg le 1er août 1819, mort le 19 déc. 1861. Reçu docteur à Erlangen, il devint en 1848 privat-docent à Berlin, en 1851 professeur à Kœnigsberg et en 1852 à Halle. Parmi ses ouvrages on peut citer : *De republica Alamannorum* (Berlin, 1849) ; *Lex Salica* (Berlin, 1850) ; *Geschichte des Langobardenrechts* (Berlin, 1850) ; *Lex angliorum et Werinorum* (Berlin, 1852) ; *Lex Saxonum* (Berlin, 1853).

MERKES VAN GENDT (Jean-Guillaume), homme de guerre hollandais, né à Gand en 1798, mort à Dordrecht en 1859. Il entra dans le corps du génie, suivit la campagne de 1815, et fit partie de l'état-major qui dirigea de 1815 à 1830 la construction des forteresses belges. Quand éclata la révolution belge, Merkes demeura fidèle à la Hollande et reçut le grade de colonel aide de camp du roi. Il dirigea la confection de la carte topographique des Pays-Bas et publia un grand nombre d'ouvrages qui firent longtemps autorité dans le génie militaire. Les principaux sont : *De l'art de la construction des places* (en holl. ; Bruxelles, 1825, 2 vol. in-8) ; *Etude sur la vie et le système de fortification de Coehorn* (*id.* ; La Haye, 1835, in-8) ; *Etudes sur la défense des Pays-Bas* (*id.* ; Breda, 1857, in-8). Il avait fait paraître dans le *Spectateur militaire* plusieurs études historiques de haute valeur : *le Siège de Maastricht en 1579* (ann. 1843) ; *le Siège de Berg-op-Zoom de 1747* (ann. 1839) ; *De l'importance historique du château de Löwenstein* (ann. 1840). E. H.

MERLAN. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire d'un genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Anacanthini gadoides* et de la famille des *Gadidæ*, différencié des *Gadus* (V. ce mot), par l'absence de barbillons à la mâchoire inférieure. Le type du genre est le *Merlangus vulgaris*, poisson pouvant atteindre de 35 à 40 centim. de longueur, à corps comprimé oblong couvert de petites écailles minces et molles ; le museau est proéminent, la bouche grande, les deux mâchoires sont armées de dents fortes, longues et crochues, espacées, et entre lesquelles il en existe de beaucoup plus petites. Le dos est d'un gris verdâtre ou jaunâtre, les flancs teintés de jaune, le ventre blanc argenté ; les nageoires jaunâtres sont pointillées de brun dans l'anale ou nuancées de même couleur dans les pectorales. Ce poisson est commun sur nos côtes, dans la Manche et l'Océan ; il vit en troupes nombreuses et se nourrit de crustacés et de petits poissons, il est assez estimé et fréquemment vendu sur nos marchés. Rochbr.

II. Pêche. — Ce poisson, qui habite la mer du Nord et l'Océan, se trouve communément sur les côtes de France jusque vers l'embouchure de la Gironde ; d'après Canu, il pond dans les parages de Boulogne, près des grands fonds du large, de février à fin avril. La pêche du merlan se fait au chalut, au libouret, à la ligne de fond.

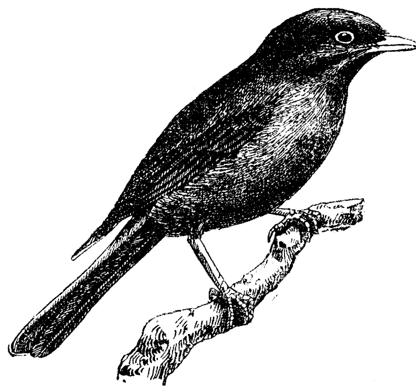
Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes.* — Sauvage, dans Brehm éd. fr., *Poissons.*,

MERLAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire ; 907 hab.

MERLATIÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Essarts ; 788 hab.

MERLANT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François ; 287 hab.

MERLE. I. Ornithologie. — Les Merles ne diffèrent par aucune particularité importante des *Grives* (V. ce mot) qui appartiennent comme eux à la grande famille des *Turdidés* (V. ce mot), et c'est uniquement d'après le système de coloration que l'on parvient (et parfois non sans de grandes difficultés) à distinguer les oiseaux du genre *Merula* Leach, de ceux du genre *Turdus* L., les premiers portant, en général, à l'âge adulte, une livrée unicolore, tandis que les autres ont la poitrine et les flancs mouchetés. Comme les Grives les Merles ont le bec comprimé, garni à la base de soies raides, la mandibule supérieure échancrée près de la pointe, les narines rapprochées du front, ovoïdes et à demi-fermées par une membrane, les pattes fortes et assez hautes, les ailes plus ou moins aiguës, atteignant, quand elles sont repliées, le milieu de la queue, toujours ample et un peu



Turdus Merula.

arrondie en arrière. Comme les Grives, les Merles se nourrissent de fruits, d'Insectes et de Vers et fréquentent les forêts, les taillis et les broussailles, mais ils sont d'humeur moins sociable que leurs congénères et vivent isolés, par couples ou en petites familles au lieu de se réunir en bandes nombreuses. Beaucoup d'entre eux sont sédentaires, et, quoiqu'ils soient naturellement farouches et défiants, ils s'enhardissent, quand ils se sentent protégés jusqu'à pénétrer dans l'intérieur des grandes villes où ils séjournent pendant l'hiver dans les jardins publics et privés. Le genre *Merula*, pris dans son sens le plus strict, ne compte dans notre pays que deux espèces, savoir : le Merle noir (*Merula nigra* Leach) dont le mâle adulte est d'un noir profond avec le bec et les paupières jaunes et les pattes d'un beau noir et le Merle à plastron ou à collier (*Merula torquata* L.) dont le costume brun foncé est rehaussé sur un plastron blanc. Le Merle noir est répandu sur toute l'Europe au S. du cercle arctique et s'avance du côté de l'E. jusqu'en Perse et dans le Turkestan ; il se trouve aussi, au moins pendant une partie de l'année, aux Açores et dans l'Afrique septentrionale. Il niche dans les bois ou les parcs, quelquefois sur les arbres élevés, d'autres fois à une faible hauteur ou même très près du sol. Son nid en forme de coupe est fait de mousse et de racines gâchées avec de la terre détrempée. Il renferme de quatre à six œufs d'un bleu verdâtre ou d'un gris bleuâtre, avec des taches grises ou rousses. Les jeunes avant la première mue sont bruns avec des taches rousses et ont le bec et les pattes bruns, comme les femelles adultes, qui diffèrent des mâles en ce qu'elles ont le manteau brun, et les parties inférieures du corps tachetées de gris, de noirâtre et de roux. Il existe du reste parmi les Merles de nombreuses variétés individuelles, et les *Merles blancs* sont moins rares qu'on ne le croit généralement. Pris jeune le Merle noir s'habitue aisément à la captivité et apprend à répéter certains airs qui ne valent pas assurément l'admirable chant qu'en liberté il fait entendre dès la fin de l'hiver.

Le Merle à plastron ne se trouve guère en France que dans les régions montagneuses, dans les Vosges, le Jura, les Pyrénées, les Hautes et Basses-Alpes.

D'autres espèces plus ou moins voisines de celles que nous venons de nommer habitent la Chine, l'Inde, l'Amérique tropicale et même différentes îles de l'Océanie ; mais aucune espèce du genre *Merula* ne se rencontre en Afrique au S. du Sahara. Dans toute cette vaste région, il n'y a qu'une ou deux espèces de Grives (*Turdus*).

MERLE BRONZÉ (V. LAMPROTORNINÉS).

MERLE D'EAU. — Nom vulgaire des Passereaux du genre *Cincle* (V. ce mot).

MERLE DE JUIDA (V. JUIDA).

MERLE DORÉ. — Les Merles dorés ou Oréocincles (*Oreocincla* Gould., *Proceed. zool. Soc. Lond.*, 1837, p. 145) ont de grandes affinités avec les *Grives* (V. ce mot) dont quelques ornithologistes ne les ont pas séparés. Ils se rapprochent en particulier de la Draine (*Tradus viscivorus*), mais ils se distinguent constamment à l'âge adulte des Grives par le mode de coloration de leur plumage, les parties supérieures de leur corps n'étant pas d'un brun olivâtre uniforme, mais offrant sur un fond d'un brun roux ou doré des barres transversales. On distingue plusieurs espèces d'Oréonincles : l'*Oreonincla varia* Pall. qui niche en Sibérie, dans le N. de la Chine et du Japon et qui se montre très accidentellement en Europe ; l'*O. Hancii* Swinh., de l'île Formose ; l'*O. Horsfieldi* de Java ; l'*O. Dauma* Lath., de la région himalayenne, et l'*O. lunulata* Lath., de l'Australie. E. OUSTALET.

MERLE MÉTALLIQUE (V. LAMPROTORNINÉS).

II. Art culinaire. — Les merles se préparent et s'accommodent de la même manière que les *grives* (V. ce mot). Quand ils sont gras, ils sont presque autant estimés que celles-ci. — L'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne en envoient chaque année une assez grande quantité sur le marché parisien.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 397, 2e éd. — H. SEEBOHM, *Cat. B Brit. Mus.*, 1881, t. V, p. 232.

MERLE DORÉ. — SEEBOHM, *Cab. B. Brit. Mus.*, 1881, et V, pp. 151 et suiv.

MERLE (*Merulus*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château ; 830 hab. Elle comprend la paroisse de Legniec (*Laignacus*), d'abord possession des seigneurs de Saint-Bonnet, passa au XIVe siècle dans la famille de Rochebaron.

MERLE (Mathieu), capitaine protestant, fils d'un cardeur de laine d'Uzès, né vers 1545, mort en 1584. Après avoir fait ses premières armes sous Jacques de Crussol, duc d'Uzès, Merle s'improvisa chef d'une compagnie de ses coreligionnaires et s'empara, en 1575, de Malzieu, en Gévaudan, où il parvint à se maintenir contre toutes les attaques des seigneurs catholiques. Peu après, il prit Issoire et en fut nommé gouverneur après la conclusion de la paix en 1576. Les troubles ayant recommencé, il prit Mende en 1579 et, pendant deux ans, leva sur tout le pays de fortes contributions de guerre. Les chroniques et les traditions du pays sont pleines du récit des actes de cruauté qu'il commit dans ses diverses expéditions, surtout à Mende, Issoire et Ambert. D'une enquête, faite par ordonnance du maréchal du Quercy en 1581, à la requête du clergé, il résulterait que, sur 2,000 prêtres qu'il y avait avant les troubles au diocèse de Mende, 1,600 auraient été massacrés. Merle occupait toujours Mende quand le comte d'Apchier, qui possédait des fiefs en Vivarais, alla lui en offrir la vente, au prix qu'il fixerait lui-même, en échange de la reddition de Mende au duc d'Anjou, en vue de faciliter la paix. Merle accepta, et c'est ainsi qu'il devint baron de la Gorce et de Salavas en Vivarais. Il mourut trois ans après au château de Salavas. Son fils ayant épousé la fille d'un des premiers seigneurs catholiques du pays, abjura le calvinisme et périt victime des ressentiments de ses vassaux. La chronique contemporaine sur les *Exploits du capitaine Merle*, insérée d'abord dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, est reproduite dans tous les recueils de pièces sur l'histoire de France. Des documents inédits sur ce personnage ont été publiés en 1886 par le comte de Pontbriand, sous le titre de : *Guerres de religion — le capitaine Merle, baron de la Gorce, et ses descendants*. A. MAZON.

MERLE (Jean DU) (V. BLANCBUISSON [Sieur de]).

MERLE (Pierre-Hugues-Victor, comte), général français, né à Montreuil-sur-Mer le 28 août 1766, mort à Marseille le 5 déc. 1830. Soldat à l'armée des Pyrénées en 1781, il s'y distingua et continua brillamment sa carrière militaire ; en 1794, on le nomma général de brigade ; en 1798, il fut envoyé en Vendée, arrêté sur des rapports calomnieux, puis acquitté. Sous l'Empire, il devint général de division (1805) et se signala pendant la guerre d'Espagne (1808-10). Il fit la campagne de Russie. Il adhéra un des premiers en 1814 aux actes du gouvernement provisoire. En 1816, il se retira à Marseille avec une pension de retraite.

MERLE (Jean-Toussaint), publiciste et auteur dramatique français, né à Montpellier le 16 juin 1785, mort à Paris le 27 févr. 1852. Après avoir pris part à la guerre d'Espagne, il revint à Paris et s'y livra à son goût pour la littérature : il écrivit régulièrement au *Mercure de France* (1808), à la *Gazette de France*, à la *Quotidienne* où il rédigeait la partie littéraire ; il écrivit encore dans le *Diable boiteux*, le *Nain Jaune*, etc. De 1822 à 1826, il fut directeur du théâtre de la Porte-Saint-Martin et tenta d'y introduire des troupes anglaises : il composa pour les comédiens anglais *le Monstre*, qui eut un grand succès. Mais son indolence lui fit quitter bientôt son théâtre ; il épousa alors Marie Dorval. En 1830, il devint secrétaire du maréchal Bourmont et écrivit l'histoire de la conquête d'Alger. Il a composé plus de cent vingt pièces qui ne sont pas restées au théâtre.

MERLE (Jean-Henri), dit *d'Aubigné*, né aux Eaux-Vives, près de Genève, le 16 août 1794, mort à Genève le 12 oct. 1872. Au cours de ses études théologiques, il subit l'influence de R. Haldone, un Ecossais de passage à Genève, et devint partisan du réveil religieux qui marque cette époque. D'abord pasteur français à Hambourg depuis 1818, puis de 1824-31 chapelain du roi Guillaume à Bruxelles, il contribua ensuite à fonder l'école libre de théologie dite de l'Oratoire à Genève, dont il devint le premier professeur d'histoire ecclésiastique. Outre un grand nombre de brochures et d'écrits de circonstance, on a de lui une *Histoire de la Réformation au temps de Luther* (Paris, 1835 et suiv., 5 vol.), et une *Histoire de la Réformation au temps de Calvin* (Paris, 1863 et suiv., 8 vol.), où la déclamation empiète trop souvent sur la sobriété qui convient à l'historien.

BIBL. : J. BONNET, *Notice sur la vie et les écrits de M. Merle d'Aubigné*, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, t. XXIII, pp. 154-184.

MERLE (Hugues), peintre français, né à Saint-Marcellin le 1er mars 1823, mort à Paris le 15 mars 1881. Elève de Cogniet, il débuta au Salon de 1843 avec les *Willis*. Parmi ses autres envois, on citera : *la Lisette de Béranger* (1855) ; *le Repos de la Sainte Famille en Egypte* (1859) ; *la Mendiante* (1861) au musée du Luxembourg ; *l'Assassinat de Henri III* (1863) ; portraits des *fils du duc de Morny* (1865) ; *Baigneuse* (1870) ; *Odette et Charles VI* (1878) ; *Carmosine* (1880).

MERLE DE BEAUCHAMP (V. BEAUCHAMP).

MERLE DE LABRUYÈRE (V. LAVEAUCOUPET).

MERLÉAC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. d'Uzel ; 1,502 hab.

MERLEAU (Vitic.) (V. MERLOT).

MERLER ou **HORSTIUS** (Jacques), théologien hollandais, né à Horst en 1597, mort à Cologne en 1644. Il devint de bonne heure curé de *Notre-Dame-in-Pasculo* à Cologne, et publia un grand nombre d'ouvrages théologiques où il penche vers le jansénisme, et qui furent très discutés. En voici les plus importants : *Paradisus animæ* (Cologne, 1630, plus de 50 rééd. ; la dernière est de Paris, 1715, 2 vol. in-12) ; *Sneti Bernardi abbatis Cla-*

rivallensis vita et opera (*id.*, 1641, 2 vol. in-fol.) ; *Viator Christianus* (*id.*, 1643, 2 vol. in-12, rééd. ; *id.*, 1669, Paris, 1698, 1700, trad. en français par l'abbé de Bellegarde. E. H.

BIBL. : H. CROMBACH, *Vita R. D. de Merler Horstii* ; Cologne, 1661, in-12.

MERLERAULT (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan ; 1,269 hab. Stat. du chem. de fer de l'O. Elevage de chevaux de race anglo-normande et percheronne. Gisement de fer ; chaux ; fabrique de galoches ; tannerie ; pépinières. Eglise en partie romane ; hôtel de ville du XVIIIe siècle ; vestiges d'un théâtre romain à Montmarcé ; château de Bizoin et de la Théraudière.

MERLERET (Le). Riv. de France (V. DRÔME, t. XIV, p. 1121).

MERLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers ; 389 hab.

MERLES. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. d'Auvillar ; 408 hab.

MERLET (Col de) (V. ISÈRE, t. XX, p. 988).

MERLET (Jean-François-Honoré), homme politique français, né à Martigné-Briant (Maine-et-Loire) le 25 sept. 1761, mort à Martigné-Briant le 8 déc. 1830. Avocat à Saumur, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative (8 sept. 1791), il devint président le 7 août 1792. Préfet de la Vendée le 30 nov. 1800, maître des requêtes au conseil d'Etat en 1806, préfet de Maine-et-Loire le 12 févr. 1809, président du magistrat du Rhin la même année, il ftn créé baron de l'Empire le 9 sept. 1810.

MERLET (Lucien-Victor-Claude), paléographe français, né à Vannes le 4 juin 1827. Il passa par l'école des chartes (1848) et fut nommé archiviste d'Eure-et-Loir. Depuis 1882, il est correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié d'importantes études relatives aux antiquités locales : *Robert de Gallardon, scènes de la vie féodale au* XIIIe *siècle* (1858) ; *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir* (1861) ; *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux-de-Cernay* (1857) ; *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* (1866) ; *Analyse des archives de la ville de Dreux* (1875) ; *Dictionnaire des noms vulgaires des habitants de diverses localités de la France* (1883) ; *Catalogue des joyaux et reliques de Notre-Dame de Chartres* (1885), etc.

MERLET (Gustave), professeur et littérateur français, né à Paris le 7 oct. 1828, mort à Paris le 2 févr. 1891. Elève de l'école normale de la promotion About, Taine, etc., il fut reçu agrégé en 1851, et nommé professeur de troisième à Douai. En 1856, il revint à Paris, d'abord à Charlemagne, puis à Louis-le-Grand, comme professeur de rhétorique. Il exerça une grande influence sur ses élèves, et fut l'un des plus ardents défenseurs des études littéraires au conseil supérieur de l'instruction publique. La veille de sa mort, il avait été nommé inspecteur général honoraire de l'instruction publique. Il a réuni en volume ses articles de critique littéraire, écrits d'une plume spirituelle et ingénieuse : *Réalistes et fantaisistes* (1861) ; *Causeries sur les femmes et les livres* (1865) ; *Hommes et livres* (1869). Il a publié encore : *Saint-Evremond* (1871) ; *Origines de la littérature française du* XIe *au* XIXe *siècle* (1873) ; *Tableau de la littérature française de 1800 à 1815* (1877-84) ; *Etudes littéraires sur les grands classiques latins* (1884) ; *Etudes littéraires sur les grands classiques grecs* (1885). Il a fait paraître en outre des *Extraits des classiques français*, et une *Anthologie des poètes du* XIXe *siècle*. Ph. B.

MERLET (Jules-Marie), sénateur français, né à Angers le 26 nov. 1830. Conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, il remplit en 1871 les fonctions de préfet ; en 1873, il fut nommé préfet ; en 1877, il se présenta sans succès comme candidat bonapartiste et officiel à Baugé. En 1885, li fut élu avec la liste monarchiste de Maine-et-Loire ; il ne se représenta pas en 1889. Il se présenta au Sénat à une élection partielle, le 19 avr. 1891, comme candidat monarchiste, en Maine-et-Loire, et fut élu par 658 voix contre 295 au candidat républicain, M. F.-J. Boulanger.

MERLETTE (Blas.). Petit oiseau représenté de profil, sans pieds ni bec ; elles sont toujours posées en fasce et serrées, elles symbolisent les ennemis vaincus désarmés et hors de combat. On les voit particulièrement sur les écus des familles qui ont pris part aux croisades.

MERLEVENEZ. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Port-Louis ; 1,288 hab.

MERLEY (Louis), graveur en médailles français, né à Saint-Etienne le 7 janv. 1815, mort à Paris le 17 sept. 1883. Il vint en 1838 à Paris où il fut l'élève de Galle, de David d'Angers et de Pradier, et il remporta le prix de Rome en 1843 avec le sujet : *Arion sauvé par un dauphin*. En 1848, il exposa : *Villes d'Algérie faisant leur soumission*, et les monnaies d'or, face et revers, de la République de 1848. Merley a gravé beaucoup de médailles officielles : *le Maréchal Bugeaud ; Pacification de l'Algérie* (1851) ; *Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; Chemin de fer de ceinture ; Statue de Napoléon Ier à Lyon ; Médaille commémorative du voyage de la reine d'Angleterre en France* (1863) ; *le Palais de Longchamp à Marseille* (1866). Il a fait aussi des portraits en médaillons et plusieurs figures, parmi lesquelles *la Chasse*, fronton pour le palais des Tuileries.

MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château ; 263 hab.

MERLIEUX (Louis-Parfait), sculpteur français, né à Paris en 1796, mort en 1855. Il étudia sous Roman et Cartellier et débuta en 1821 par un *Hercule étouffant Antée*. Cuvier l'employa au Jardin des plantes à modeler les membres perdus des animaux antédiluviens et c'est à lui qu'on doit les meilleures restaurations paléontologiques du Muséum.

MERLIMONT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer, 681 hab.

MERLIN. I. ARCHÉOLOGIE. — Il faut entendre sous ce nom toutes les haches d'armes dont le fer présente un seul tranchant opposé à un mail et ne possède pas de pointe. Les premiers exemples s'en trouvent, dans l'antiquité historique, parmi les armes de bronze comme parmi celles de l'âge du fer, les derniers dans les haches d'armes que portèrent jusque dans ces derniers temps les cavaliers orientaux, persans et hindous. Les types ou espèces de l'arme du genre hache étant, non compris les celtes et palstaves : le merlin, la francisque, la hache à deux tranchants, la hache à pointe. C'est dans le type francisque que devraient venir se ranger les haches danoises et autres formes voisines.

II. MARINE. — Petit cordage formé avec trois fils de *caret* (V. ce mot). Le merlin sert pour faire les petits amarrages que l'on veut soigner. Les voiliers l'emploient pour coudre la toile sur les ralingues, aux points et au milieu des fonds des voiles.

MERLIN (Philippe-Antoine, comte), dit *Merlin de Douai*, jurisconsulte et homme politique français, né à Arleux (Nord) le 30 oct. 1754, mort à Paris le 26 déc. 1838. Fils d'un cultivateur aisé, il fit ses études à Douai, fut reçu avocat au parlement de Flandre en 1775 et acquit bientôt une grande réputation. Il eut pour clients Beaumarchais et le président Dupaty. En 1789, le duc d'Orléans le nomma membre de son conseil d'apanage. Merlin se livra en même temps à des travaux de doctrine et contribua à la rédaction d'importants ouvrages. Le 4 avr. 1789, le tiers-état du bailliage de Douai l'envoya siéger aux Etats généraux. S'il brilla peu comme orateur dans l'Assemblée constituante, il s'y fit remarquer par son rapport du 3 févr. 1790 sur les résultats et les effets du décret du 4 août 1789 qui avait aboli le régime féodal. Il présenta aussi la législation nouvelle sur la chasse, fut rapporteur de la loi sur les successions *ab intestat*, fit voter l'abolition des droits d'aînesse et de masculinité, du retrait lignager, ainsi que de plusieurs autres privilèges. Elu, le 4 sept. 1791, président d'un des tribunaux d'arrondisse-

ment de Paris et du tribunal criminel du Nord, Merlin opta pour ce dernier emploi, et l'occupa jusqu'en sept. 1792. Ses concitoyens du Nord l'envoyèrent alors siéger à la Convention. Il vota la mort du roi, fut chargé de missions à l'armée du Nord, puis en Vendée, d'où il protesta contre les événements du 31 mai. Rappelé à Paris vers le 15 août, il collabora à la loi des suspects. Il concourut pourtant à précipiter la chute de Robespierre. Président de la Convention quelques jours après le 9 thermidor, il entra au Comité de Salut public dont il fit presque constamment partie jusqu'à la fin. Le 20 brumaire, il fit fermer le club des Jacobins. Il exerça au comité de Salut public une grande influence sur le département des affaires étrangères. Membre du Comité des Cinq qui fut chargé, le 13 vendémiaire, de pourvoir à la sûreté de la Convention, il investit Barras et Bonaparte du commandement des troupes. Merlin de Douai eut ensuite, comme rédacteur et comme rapporteur, la plus grande part au *Code des délits et des peines* du 3 brumaire an IV. Appelé au conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, il fut nommé ministre de la justice. Il remplit ces fonctions jusqu'au 14 nivôse, pour les occuper à nouveau, du 14 germinal de la même année au deuxième jour complémentaire de l'an V. Dans l'intervalle, il avait été chargé de diriger le ministère de la police générale. Après le coup d'Etat du 18 fructidor, il remplaça Barthélemy comme directeur. Il dut donner sa démission à la journée du 30 prairial (18 juin 1799), ne prit aucune part au coup d'Etat du 18 brumaire, et devint substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation (19 germinal an VIII), puis procureur général à la même cour (1801). Merlin déploya dans cette haute fonction sa science profonde de jurisconsulte. Napoléon le nomma conseiller d'Etat à vie, chevalier de l'Empire (3 juin 1808), comte (14 avr. 1810), grand-officier de la Légion d'honneur. La Restauration destitua Merlin de ses fonctions, bien que son nom figurât en tête de l'adresse de la cour de cassation à Louis XVIII. Il reprit sa place pendant les Cent-Jours, avec le titre de ministre d'Etat et fit en outre partie de la Chambre des représentants. Une ordonnance royale l'exila le 24 juil. 1815. Il se retira en Belgique d'où il fut chassé et s'étant embarqué pour l'Amérique, il fut rejeté par suite d'un naufrage dans le port de Flessingue en févr. 1816 et obtint de résider en Hollande. Il rentra en France en 1830, et fit partie de l'Académie des sciences morales. Sous l'Empire, il avait été membre de la deuxième classe de l'Institut. Merlin a attaché son nom au grand ouvrage intitulé *Répertoire universel de jurisprudence*. Il avait d'abord collaboré seulement, mais pour une large part, à cet ouvrage qui était dirigé par Guyot. Merlin acquit les droits de cet auteur et publia, sous son propre nom, la troisième édition (Paris, 1807 et suiv., 13 vol. in-4), la quatrième et enfin la cinquième (Paris, 1827-28, 18 vol. in-4, réimpr. Bruxelles, 1827-30, 36 vol. gr. in-8). On a aussi de Merlin : *Rapport et projet de code des délits et des peines* (Paris, vendémiaire an IV, in-8); *Recueil alphabétique des questions de droit* (Paris, an XI, 13 vol. in-4; 4e éd., 1827-28, 8 vol. in-4). G. R.

MERLIN (Antoine-Christophe), dit *Merlin de Thionville*, homme politique français, né à Thionville le 13 sept. 1762, mort à Paris le 14 sept. 1833. Fils d'un procureur au bailliage de Thionville et destiné à la carrière ecclésiastique, il fit ses études chez les augustins, puis au séminaire de Metz, mais, ne pouvant se résoudre à entrer dans les ordres, il obtint, de son père, la permission de faire son droit et fut reçu avocat au Parlement de Metz en 1788. La Révolution lui ouvrit un champ plus vaste; élu en 1790 officier municipal de Thionville et commandant de la garde nationale de cette ville, il fut envoyé par le dép. de la Moselle à l'Assemblée législative. Il obtint le 23 oct. 1791 l'institution d'un Comité de surveillance, dont il fit partie, proposa la mise en accusation des frères du roi et le séquestre des biens d'émigrés Membre de la députation envoyée par l'Assemblée aux Tuileries le 20 juin 1792, il arriva au moment où la reine parvenait à rejoindre le roi, après l'évacuation du palais. Voyant celle-ci en larmes, il se mit à pleurer, et interrogé par Marie-Antoinette, il répondit : « Oui, Madame, je pleure sur les malheurs d'une femme sensible et belle, sur les malheurs d'une mère, mais ce n'est pas sur la reine; je hais les rois et les reines. » Merlin de Thionville, il faut le dire, déclara plus tard que ces paroles avaient été inexactement rapportées. Il prit une part active à la journée du 10 août et s'offrit de faire partie du corps des tyrannicides, proposé par Jean De Bry. Réélu à la Convention, il demande dès le 1er oct. l'exécution de Louis XVI, mais ne prit pas part au procès, par suite d'une mission qu'il reçut en déc. à l'armée de Mayence. Pendant le siège de cette ville, il déploya un rare courage, qui le fit admirer de l'ennemi. Cependant on lui reprocha la capitulation de Mayence, et Robespierre le soupçonna d'en avoir reçu le prix. Les troupes de cette ville ayant été dirigées sur la Vendée, Merlin les suivit à Nantes, mais n'y resta pas longtemps. Rappelé le 6 nov., ses collègues, surpris de l'accroissement de sa fortune, s'éloignèrent de lui. Après le 9 thermidor, il se jeta dans le parti de la réaction, fit partie du Comité de sûreté générale, retourna à l'armée de la Moselle et se signala par sa bravoure à la prise de Mannheim. Présent à Paris lors du soulèvement du 12 germinal, il pressa la déportation des anciens membres des Comités, et on lui prête encore un propos haineux lancé dans ces jours de proscription : « Il y a encore quarante coquins sur la Montagne. » Réélu aux Cinq-Cents, Merlin de Thionville demanda au 18 fructidor la déportation des républicains Félix Le Peletier et Antonelle. Sorti du Conseil en 1798, il devint directeur général des postes, puis ordonnateur à l'armée d'Italie, et rentra dans la vie privée lors de la proclamation du Consulat à vie. Il vendit sa propriété du Mont-Valérien, en acheta d'autres dans l'Aisne et y vécut retiré jusqu'en 1814. Lors de l'invasion, il organisa un corps franc, vit sa campagne pillée par l'ennemi, et vint habiter Paris. Quoique la loi dite d'amnistie (1816) ne pût lui être appliquée, il crut devoir adresser au nouveau pouvoir une lettre des plus plates. On a souvent rendu hommage à la bravoure et au patriotisme de Merlin de Thionville, mais on a blâmé l'homme politique et même l'homme privé, et surtout le représentant qui, dans ses missions, dépensait 460 livres en liqueurs et citrons, quand parmi ses collègues beaucoup se contentaient d'un pain d'un sou. A. Kuscinski.

Bibl. : Jean Reynaud, *Merlin de Thionville*, Paris, 1860, in 8.

MERLIN (Jacques-Simon), bibliographe français, né à Château-Porcien le 4 janv. 1765, mort à Paris en 1835. L'un des plus savants libraires de la capitale, il publia un grand nombre de catalogues de vente, avec des notes très instructives. — Son fils, *Romain* Merlin, né à Montfort-l'Amaray le 13 mars 1793, mort à Paris le 4 févr. 1876, collabora avec lui. Bon helléniste, il publia une traduction des *Aventures d'amour*, de Parthénius de Nicée (1822). Son ouvrage le plus connu est consacré à l'étude de l'*Origine des cartes à jouer* (1869, in-4, avec 74 pl.). G. P.-i.

MERLIN (Antoine-François), général français, né à Thionville le 26 janv. 1765, mort à Merbes-le-Château (Belgique) en sept. 1842, frère de Merlin de Thionville. Après avoir servi avec distinction à partir de 1791, aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, où il gagna le grade de général de brigade, il fut en 1798 impliqué dans un procès de conspiration. Acquitté, grâce au crédit de son frère aîné, il rentra dès lors pour toujours dans la vie privée. A. D.

MERLIN (Christophe-Antoine, comte), général français, né à Thionville le 27 mai 1771, mort à Paris le 8 mai 1839. Parti comme volontaire en 1791, il servit avec éclat dans les armées de la Moselle, des Pyrénées, de Sambre-et-Meuse, du Rhin, devint général de brigade en 1805, suivit le roi Joseph à Naples, puis en Espagne (1808), où

il guerroya longtemps et, rentré en France comme général de division, prit part à la campagne de 1814. Mis à la retraite en 1825, il fut rappelé à l'activité après la révolution de Juillet et commanda quelque temps le dép. de la Corse. A. D.

MERLIN (Antoine-François-Eugène, comte), général français, fils de Merlin de Douai, né à Douai le 27 déc. 1778, mort à Eaubonne (Seine-et-Oise) le 29 août 1854. Entré au service dès l'âge de quinze ans, il fit les campagnes de Vendée, de Belgique et du Rhin (1793-97), suivit Bonaparte en Egypte comme aide de camp (1798), fit comme chef d'escadron de hussards les guerres d'Autriche (1805), de Prusse et de Pologne (1806-7), se distingua à Flessingue sous Bernadotte (1809), commanda avec éclat le 1er régiment de hussards en Portugal sous Masséna (1810-11), en Espagne sous Marmont (1811-12), couvrit la retraite des Français après la journée de Salamanque et, nommé général de brigade, prit part aux batailles de Leipzig et de Hanau (1813). Mis en non-activité par les Bourbons en 1814, il reprit du service pendant les Cent-Jours et, obligé de quitter la France après le licenciement de l'armée de la Loire (août 1815), ne put y rentrer qu'en 1818. Impliqué dans le procès auquel donna lieu la conspiration militaire du 19 août 1820, il fut acquitté par la Chambre des pairs (1820). Rappelé à l'activité après les journées de Juillet (1830), il fut nommé lieutenant général le 30 sept. 1832, prit part au siège d'Anvers, entra au Palais-Bourbon (21 juin 1834) comme député conservateur d'Avesnes, fut élevé à la pairie le 7 nov. 1839 et rentra dans la vie privée après la révolution de 1848. A. D.

MERLIN (Charles-Auguste), sénateur français, né à Lille le 22 déc. 1825, descendant de Merlin de Douai. Avocat et bâtonnier du barreau de Douai (1850), maire de cette ville (1870), révoqué en 1873, réintégré en 1876, il fut élu sans concurrent comme républicain aux élections du 20 févr. 1876. Il fut un des 363, fut réélu le 14 oct. 1877. En 1879, il a été élu sénateur du Nord, réélu en 1888, le premier sur les cinq sénateurs du département. Il présida la commission d'instruction contre le général Boulanger le 14 avr. 1889. A l'occasion du transfert à Lille de l'académie de Douai, il protesta au Sénat et donna sa démission de maire.

MERLIN Coccaie (V. Folengo).

MERLIN l'Enchanteur. Merlin est le nom (en celtique Myrddhin) d'un personnage légendaire gallois, à la fois poète, sorcier et prophète, qui aurait été le principal auxiliaire du roi Arthur dans sa lutte contre les Saxons. Ces deux personnages avaient certainement été célébrés dans de nombreuses poésies celtiques du VIe au Xe siècle, dont aucune ne s'est conservée sous sa forme primitive ; les textes celtiques (gallois, cornouaillais, cambriens, etc.) auxquels ont puisé certains érudits (H. de la Villemarqué) pour reconstituer la première phase de l'histoire légendaire de Merlin sont postérieurs aux romans français et ont probablement été fort altérés par eux. Le plus ancien texte où Merlin apparaisse est la *Chronique latine* anonyme, attribuée plus tard à Nennius (fin du Xe siècle) : voici en résumé le rôle qu'il y joue : le roi breton Wortigern, après s'être rendu coupable de toutes sortes de crimes, et avoir été abandonné de tous, même des étrangers auxquels il s'était allié, veut faire bâtir une forteresse imprenable ; trois fois de suite les matériaux qu'on rassemble à cet effet s'évanouissent. Les magiciens du roi lui conseillent d'arroser la place du sang d'un enfant né sans père. Merlin, appelé ici Ambroise et fils inconnu d'un consul romain, est destiné au sacrifice, mais confond les magiciens par ses réponses prophétiques et effraie le roi par l'annonce de sa ruine prochaine. Plus tard, il devient le conseiller du successeur de Wortigern, Ambroise, dont il portait le nom. Mais c'est surtout Geoffroy de Monmouth (commencement du XIIe siècle) qui contribua à accréditer les légendes sur Merlin (comme celles sur Arthur) en les faisant passer pour de l'histoire et en leur donnant un caractère chevaleresque et courtois qu'elles n'avaient point d'abord. Il commença (1135) par amplifier le récit de Nennius et rédigea en prose latine, à la prière d'Alexandre, évêque de Lincoln, des *Prophéties* qu'il prétendait emprunter à des poésies populaires bretonnes et qu'il attribuait à Merlin. Ces prophéties étaient naturellement fort exactes jusqu'à l'époque où écrivait l'auteur, ce qui leur donna aussitôt une vogue immense. Quelque temps après, il rédigea (outre son *Historia regum Britanniæ* où la plus grande place est réservée à Arthur) une *Vita Merlini*, en vers, où la légende est considérablement amplifiée. Merlin, après avoir étonné le monde par sa sagesse et avoir longtemps régné sur les Bretons méridionaux, est atteint à la suite d'une défaite de ses sujets, de folie furieuse et se retire dans les forêts de la Calédonie ; il se nourrit de glands, n'a pour asile que le tronc des vieux chênes et pour compagnon qu'un loup. Son épouse Gwendoloena et sa sœur la reine Ganieda envoient à sa recherche un vieux barde jadis son compagnon ; celui-ci réussit à le ramener dans son palais, mais il y soupire après la solitude et pour l'y retenir on le charge de chaînes. Mais il ne cesse de prédire de sinistres événements, il dévoile les faiblesses de cœur de sa sœur et fait mourir, le jour même des noces, le mari auquel il avait lui-même autorisé sa femme à s'unir. On lui permet de reprendre le chemin de la forêt où il entraîne Ganieda, qui prend soin de lui ; le barde Taliesin vient l'y rejoindre et lui fait recouvrer la raison : les chefs bretons accourent et le supplient de reprendre la couronne, mais il refuse et décide même Taliesin à ne pas quitter sa solitude. — L'auteur qui a le plus fait, avec Geoffroy de Monmouth, pour répandre les légendes sur Arthur et Merlin, et qui a le plus amplifié celle de ce dernier, est un Franc-Comtois du nom de Robert de Boron, qui s'adressa, non plus aux clercs, mais à la société comtoise (Hélie de Boron, son frère, que se transmettent la plupart des manuels est un mythe) : il entreprit de rattacher aux légendes celtiques l'histoire du Saint-Graal et composa à cet effet une sorte de trilogie en vers dont le centre était formé par un poème sur Merlin. Ce poème, perdu dans sa forme primitive, revit dans une traduction en prose du XIIIe siècle ; les sources en sont, non seulement les livres de Nennius et de Geoffroy, mais aussi les récits oraux des conteurs. Chez Robert de Boron, le personnage de Merlin prend un caractère tout particulier ; ce devait être une sorte d'Antechrist suscité par l'enfer et qui finit par servir la religion qu'il était destiné à ruiner. A la suite d'un conseil où les démons se concertent sur les moyens de faire échec à Jésus-Christ, il est engendré par l'un d'eux dans le sein d'une vierge (telle devait être, selon d'anciennes croyances la naissance de l'Antechrist) qui avait oublié un soir de mettre son sommeil sous la protection de Dieu. Mais Merlin est baptisé et consacré à Dieu par sa mère : cette origine explique l'ambiguïté de son caractère, partagé sans cesse entre deux influences, et pour ainsi dire, entre le ciel et l'enfer. Il préserve d'abord sa mère du supplice auquel l'exposait sa faute apparente ; Robert de Boron relie ensuite assez maladroitement l'histoire de Merlin à celle des rois d'Angleterre, et raconte comment il confond l'usurpateur Vortigier (Wortigern dont il raconte l'histoire d'après Nennius) ; il devint ensuite le favori et le conseiller des deux rois légitimes Pendragon, puis Uter, qui à la mort de son frère, prend le nom d'Uter Pendragon et qui, grâce à l'appui de Merlin, bat les Saxons, et d'après ses conseils institue la Table ronde, dont le but est de reconquérir le Saint-Graal (le plus ancien texte où il soit question de la Table ronde est le *Brut* de Wace, 1155). Merlin est, dans toute cette partie, comme le meneur du jeu : dans les moments critiques, il apparaît à ses protégés sous les formes les plus variées, mendiant en haillons, vieillard vénérable, paysan grossier, secondant leurs desseins et favorisant leurs passions, parfois même les moins nobles. C'est grâce à lui qu'Arthur, fils d'Uter Pendragon

et d'Ygerne, qui avait été séduite par lui à peu près comme Alcmène par Jupiter, est reconnu roi des Bretons. — Le récit que Robert de Boron avait laissé inachevé fut complété par divers continuateurs : dans ces suites, fort divergentes entre elles, Merlin se mêle de moins en moins à l'action ; il finit par se retirer au fond des bois où il est appelé et retenu par Niniane, personnage où les commentateurs modernes ont vu en général une personnification de la nature et de sa puissance bienfaisante (le nom de Viviane, devenu traditionnel, provient d'une erreur de lecture) : Niniane est une femme qu'il instruit d'abord dans la magie, pour laquelle il s'éprend d'amour et qui finit par le retenir dans sa solitude en l'enfermant soit dans une tombe soit, d'après une autre rédaction, dans un cercle magique qu'il lui a lui-même appris à tracer. Merlin apparaît de plus dans divers romans (*Claris et Laris*, etc.). — Cette légende a eu un immense succès et diverses rédactions en ont été traduites en plusieurs langues, notamment en anglais, en espagnol et en italien ; le roman en prose est aussi une des premières œuvres qui aient été reproduites par l'imprimerie (dès 1498). L'Arioste (*Orl. fur.*, III, 10) et Cervantes (*Don Quichotte*, II, 21) se sont souvenus de Merlin ; Shakespeare a parodié ses prophéties dans un de ses drames (*Le Roi Lear*, III, 11) ; avant celui-ci, Rabelais lui avait fait une large place dans la bouffonnerie par laquelle il préludait à son chef-d'œuvre (*Les grandes et inestimables Chroniques*, etc., 1532). — La légende de Merlin, reprise par plusieurs modernes, les a parfois fort heureusement inspirés : il suffira de rappeler le drame de K. Immermann (*Merlin*, 1831) ; divers poèmes de Tennyson (*Viviane*, 1868 ; *le Saint-Graal*, 1870, etc.) et l'épopée en prose, riche en pages d'une belle et grande allure, où s'est donné carrière la fantaisie mystique d'E. Quinet (*Merlin l'Enchanteur*, 1860). A. JEANROY.

BIBL. : P. PARIS, *Mémoire sur la chronique de Nennius et l'histoire des Bretons de Geoffroy de Monmouth* ; Paris, 1865. — Du même, *les Romans de la Table ronde mis en nouveau langage* ; Paris, 1868-77 (surtout le t. II). — A. DE LA BORDERIE, *l'Historia Britonum avant Nennius et l'Historia Britannica avant Geoffroy de Monmouth* ; Paris, 1883. — ZIMMER, *Nennius vindicatus* ; Berlin, 1893. — HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin* ; Paris, 1862 (livre plein de fantaisie, mais qui contient d'assez bonnes analyses). — BIRSCH-HIRSCHFELD, *Die Sage vom Graal* ; Leipzig, 1877. — WARD, *Catalogue of romances in the Department of Manuscripts in the British Museum* ; Londres, 1883, t. I. — A. NUTT, *Studies on the legend of the holy Graal* ; Londres, 1888. — *Le Roman de Saint-Graal*, publié par F. MICHEL ; Bordeaux, 1811 (*Merlin*, en vers). — *Merlin, roman en prose du* XIIIe *siècle*, publié par G. PARIS et J. ULRICH ; Paris, 1886 (remaniement en prose de Robert de Boron et suites ; introduction fort importante). — *Histoire litt. de la France*, t. XXX (article de G. PARIS), *passim*. — E. PHILIPOT, dans *Romania*, XXV, 282 et suiv.

MERLINER (Marin.). Les ralingues des voiles, aux points d'amure et d'écoute, sont fourrées. Pour les coudre à la voile, on fait alors sur la toile et la ralingue un véritable transfilage, avec du merlin et une forte aiguille triangulaire appelée aiguille à merliner ; c'est cette opération qui s'appelle merliner.

MERLINES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande ; 874 hab.

MERLINO (Jean-François-Marie), homme politique français, né à Lyon en 1737, mort dans le dép. de l'Ain en 1805. Fils d'un banquier, il devint juge au tribunal de Trévoux au commencement de la Révolution. Elu député de l'Ain à la Convention, il vota la mort de Louis XVI. Envoyé avec Amar dans l'Isère et l'Ain, le 9 mars 1793, pour le recrutement, il y resta jusqu'au 25 mai et son collègue et lui y procédèrent à de nombreuses incarcérations qui provoquèrent des plaintes et des dénonciations. Membre du conseil des Anciens jusqu'au 25 mai 1798, il passa ensuite à celui des Cinq-Cents. Le coup d'Etat du 18 brumaire mit fin à sa carrière politique. A. KUSCINSKI.

MERLON (Archit. milit.). Sorte de bouclier de pierre fixé à un parapet pour protéger les défenseurs d'une construction fortifiée. Les vides ménagés entre les merlons s'appellent *créneaux* (V. ce mot) et la suite des merlons et des créneaux se nomme *crénelage*. L'usage des merlons remonte à l'antiquité. A partir du XIIIe siècle, on les perfectionna souvent en ouvrant au centre une archère qui permettait aux défenseurs de tirer sans se découvrir. En Italie, on fit depuis le XIIe siècle aussi de nombreux merlons dont le sommet, au lieu d'être horizontal, est échancré en forme de V. Ces échancrures servaient à asseoir une arme de trait. C. ENLART.

MERLOT ou **MERLEAU** (Vitic.). Le Merlot est un cépage de la Gironde. Il donne un raisin à grains petits et noirs et de maturité assez précoce. Son vin est de bonne qualité, quoique inférieur à celui des Cabernets, avec lesquels il est en mélange, mais sa fertilité fait qu'il se répand assez dans les coteaux bien exposés où la pourriture n'est pas à redouter. Le Merlot entre en proportion variable dans la composition de beaucoup de vins du Bordelais.

MERLOU (Pierre), député français, né à Denguin (Basses-Pyrénées) le 18 févr. 1849. Docteur en médecine, il se fit nommer maire de Saint-Sauveur, puis conseiller général en 1880. En 1889, il a été élu député de la deuxième circonscription d'Auxerre par 7,926 voix ; il siégea à gauche. En 1893, il a été réélu par 7,258 voix contre M. Chambon, conservateur, directeur du journal *la Bourgogne*.

MERLUCHE (Ichtyol.). Nom vulgaire d'un genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Anacanthini gadoides* et de la famille des *Gadidæ* (V. GADIDÉS). Ce genre comprend des Poissons à corps allongé plus ou moins arrondi, couvert de petites écailles, la tête est longue, les mâchoires sont armées de dents disposées en plusieurs séries ; ils manquent de barbillons. Le type est le *Merlucius vulgaris*, très commun dans la Méditerranée et l'Océan. Le corps est entièrement grisâtre, le ventre blanc. Il atteint souvent de 75 à 80 centim. de longueur. C'est un poisson assez estimé sur nos marchés. Souvent il est préparé comme la morue.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

MERMET (Julien-Augustin-Joseph, vicomte), général français, né à Quesnoi le 9 mai 1772, mort à Paris le 28 oct. 1837. Il entra au service en 1788, fit une campagne aux colonies, servit en Vendée, et fut nommé général de brigade à vingt-trois ans. Il se signala en Italie au passage du Tagliamento, devint général de division (1805), et fit la campagne d'Espagne. Nommé inspecteur général de la cavalerie sous la Restauration, il fut disgracié pendant les Cent-Jours. En 1821, il fut nommé gentilhomme de la Chambre, et en 1826 aide de camp de Charles X. Il avait été nommé baron sous l'Empire.

MERMET (Thomas), historien dauphinois, né à Vienne le 21 déc. 1780, mort le 31 mars 1846. Successivement secrétaire de la sous-préfecture de Vienne et sous-préfet de cette ville en 1814 et 1815, député, greffier du tribunal de commerce, il consacra ses loisirs à la préparation d'un certain nombre d'ouvrages historiques sur le Dauphiné, dont le plus important est une *Histoire de Vienne* en 3 vol. in-8 (1823, 1832, 1853). Le 3e volume de cet ouvrage a été publié après la mort de l'auteur par ses filles.

MERMILLOD (Gaspard), cardinal suisse, né à Carouge (Genève) le 22 sept. 1824, mort à Rome le 23 févr. 1892. Il fit ses premières études au collège de Genève, puis à Chambéry et à Fribourg. Ordonné prêtre en 1847, il fut nommé vicaire à Genève où il remplit jusqu'en 1873 son ministère avec un zèle d'apôtre. Il y fonda des journaux catholiques, construisit l'église Notre-Dame. En 1864, Pie IX le nomma évêque d'Hébron, auxiliaire de Mgr Marilley pour le cant. de Genève. Le gouvernement radical genevois de 1870 commença contre lui une guerre ouverte, et s'autorisa du bref de Pie IX érigeant le canton en vicariat apostolique pour faire exiler Mgr Mermillod par décret fédéral le 17 févr. 1873. Il fut conduit à la fron-

tière. Pendant ses dix ans d'exil, le prélat parcourut l'Europe entière faisant partout apprécier son éloquence. En 1883, après la mort de Mgr Cosandey, Léon XIII le nomma évêque de Lausanne et Genève en résidence à Fribourg. Le gouvernement fédéral accepta cette combinaison qui mettait fin à l'exil du fougueux prélat. Le nouvel évêque de Fribourg présida à la fondation de la nouvelle Université catholique de cette ville. En 1890, Léon XIII l'appela à Rome et le nomma cardinal. Le cardinal, qui a exercé par sa parole une immense influence, était un orateur merveilleux et d'une abondance telle qu'en certaines années il a prononcé plus de mille sermons. Il a beaucoup écrit. Le chanoine Alexandre Grospellier, son ancien secrétaire, publie ses œuvres dont quatre gros volumes ont déjà paru : I. *Eloges et oraisons funèbres*; II. *Œuvres pastorales de Genève* (1864-73); III. *Œuvres pastorales de l'Exil* (1873-83); IV. *Œuvres pastorales de Fribourg* (1883-91). Il existe sur le cardinal une quantité de notices biographiques. E. KUHNE.

MERMIS (*Mermis* Duj.) (Vers). Genre de Nématodes, type de la famille des Mermétides, qu'on range avec les *Gordius* (V. ce mot) dans le groupe des Gordiacés. Les Mermis ont le corps filiforme, très allongé; la bouche est entourée de papilles et l'anus manque; chez le mâle, l'extrémité caudale, élargie, est munie de deux spicules et de papilles nombreuses, disposées sur trois rangs. A l'état adulte, ils vivent dans la terre humide, parfois même sur les arbustes. Leurs œufs se développent dans la cavité viscérale des insectes, puis les jeunes émigrent dans la terre humide, où ils deviennent Mermis adultes et s'accouplent. Cette émigration est quelquefois si prodigieuse pendant les chaleurs de l'été, qu'en certains endroits la terre en est littéralement couverte, ce qui a fait croire parfois aux *vers tombés du ciel*. D'après Dujardin, les larves du *M. nigrescens* Duj. vivent dans les vers blancs; Leuckart leur attribue un développement plus compliqué; selon lui, les embryons émigrent tout d'abord dans les planaires blancs et subissent leur première métamorphose dans le tissu musculaire de la trompe. Une espèce voisine, le *M. albicans* Sieb., vit surtout dans le corps de certaines chenilles, en particulier des chenilles d'*Yponomeutes* et de Teignes, entre autres du *Tinea evonymella*, comme l'a bien observé Siebold. Dr L. HN.

MERNEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Maure; 850 hab.

MEROBAUDES, poète latin de la première moitié du ve siècle. Né en Espagne, il se distingua comme soldat et comme rhéteur, obtint le consulat et une statue sur le forum Ulpium. Longtemps on ne connaissait de lui qu'un poème chrétien en 30 hexamètres; on lui en a attribué d'autres publiés avec ceux de Claudien. En 1823, Niebuhr découvrit à la bibliothèque de Saint-Gall un manuscrit renfermant les fragments de poèmes en l'honneur de la famille de l'empereur Valentinien III, et d'un panégyrique du consulat d'Aétius (446) avec une préface en prose; il les a, avec beaucoup de vraisemblance, attribués à Merobaudes. A. W.

BIBL.: MIGNE, *Patrol.*, LXI, pp. 972 et suiv. — CLAUDIEN, éd. Gesner, XCVIII et XCIX. — BEKKER, *Corpus scriptorum byzant.*; Bonn, 1836. — W. TEUFFEL, *Litter. rom.*, § 464.

MÉROBERT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (S.) de Dourdan; 387 hab.

MERODACH ou **MARDOUK**, dieu chaldéen, protecteur spécial de la ville de Babylone; c'était le dieu du printemps et de la jeunesse solaire. La planète Jupiter lui était consacrée. On l'appelait le maître suprême, le seigneur des seigneurs, le seigneur des dieux, Bel (Βῆλος). Il est habituellement associé à son fils *Nébo*, dieu de Borsippé, la ville sœur de Babylone. En Assyrie, le culte de Merodach n'avait pas la même importance.

MÉRODE. Une des familles les plus anciennes de la noblesse belge. On en fait remonter l'origine à Pierre Bérenger, troisième fils de Raimond-Bérenger, roi d'Aragon, comte de Barcelone et de Provence, qui épousa, en 1174, au pays de Juliers, Aleyde, fille de Hugues, baron de Rode. La branche aînée d'Allemagne, comme marque d'origine, a constamment porté les armes d'Aragon en plein; les autres branches les portent augmentées d'une brisure. Les Mérode furent successivement créés barons de Petersheim (1473), comtes d'Oolen (1483), marquis de Westerloo (1626), grands d'Espagne (1709), comtes du Saint-Empire (1712), princes de Rubempré (1823), princes de Grimberghe (1842). Un grand nombre de membres de cette famille ont joué un rôle important dans l'histoire de leur pays.

Jean de Mérode-Westerloo, né à Bruxelles en 1674, mort à Vienne en 1732. Il se distingua aux batailles d'Hochstædt et de Luzzera, et reçut le grade de feld-maréchal. Il a laissé des mémoires intéressants (édit. par de Reiffenberg; Mons, 1840, in-8; rééd., Bruxelles, 2 vol. in-8).

Guillaume-Ghislain de Mérode-Westerloo, né à Bruxelles en 1743, mort à Bruxelles en 1830, fut ambassadeur de l'empereur Joseph II auprès des Provinces-Unies, et maire de Bruxelles sous Napoléon. Il siégea au Sénat français et protesta énergiquement contre la confiscation des Etats du Pape. Sous le règne de Guillaume Ier, de Mérode devint grand maréchal de la cour, ce qui ne l'empêcha pas de prendre l'initiative de la pétition en faveur de la liberté de l'enseignement qui fut le premier signe précurseur de la révolution de 1830.

Frédéric de Mérode, fils du précédent, né à Maastricht en 1792, mort à Malines en 1830, vint se mettre à la disposition du gouvernement provisoire de Bruxelles en 1830 et fut mortellement blessé au combat de Waelhem.

Félix de Mérode, frère du précédent, né à Maastricht en 1791, mort à Bruxelles en 1857, fit partie du gouvernement provisoire et contribua puissamment à l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de Belgique. Il entra à diverses reprises dans les combinaisons ministérielles, et détint successivement les portefeuilles des finances et des affaires étrangères. Il était le chef du parti catholique belge, et exerça une grande influence sur les affaires du royaume.

Un de ses deux fils, *Frédéric-Xavier* de Mérode, né à Bruxelles en 1820, mort à Rome en 1874, après avoir été officier dans l'armée belge, entra dans les ordres, devint archevêque *in partibus* de Mélitène et ministre des armes du pape Pie IX. L'autre, *Charles-Werner* de Mérode, né à Villersexel en 1816, a opté pour la nationalité française, a siégé à la Chambre des députés sous le règne de Louis-Philippe, à l'Assemblée législative, à la Chambre des députés sous l'Empire, à l'Assemblée nationale et au Sénat de 1876 à 1885.

Nous citerons encore le comte *Henri* de Mérode-Westerloo, député catholique de Bruxelles, qui fut ministre des affaires étrangères de 1892 à 1895. Il déposa son portefeuille à cause des dissentiments avec ses collègues au sujet de la reprise par la Belgique de l'Etat libre du Congo.

Les armes des Mérode sont : *D'or à quatre pals de gueules, à la bordure engrêlée d'azur, l'écu couvert d'une couronne à cinq fleurons, surmontée d'un casque d'or, taré de front. Supports deux griffons d'or ayant chacun l'une des deux ailes de gueules et tenant des étendards armoriés à dextre aux armes d'Aragon, à sénestre aux émaux de l'écu. Le tout placé sur un manteau de gueules fouré d'hermine et couvert d'une couronne à cinq fleurons. Devise : Plus d'honneur que d'honneurs. — Cri : Où sera ce Mérode?* E. H.

MÉRODE (Don Pablo SANGRO DE) (V. CASTEL-FRANCO [Prince de]).

MÉROÉ. Ancien royaume d'Ethiopie, compris dans la Nubie actuelle et correspondant à peu près au Sennaar. Il occupait essentiellement le coude du Nil au N. de Khartoum, entre l'Abyssinie à l'E., le désert libyen à l'O. du confluent du Nil Bleu au S. jusqu'à celui de l'Atbara (Astaboras) au N. Les anciens vantaient la fertilité et l'opulence agricole et minière de ce pays : mines d'or, de cuivre,

de fer, de sel à l'E., forêts de dattiers (almond-trées, ilex), champs de millet, prairies nourrissant de vastes troupeaux, gibier des forêts. La hauteur des berges du Nil privant le pays de Méroé des bénéfices de l'inondation, et la pluie y étant rare, l'irrigation avait été très développée. Il y eut une époque où cette région fut le grand entrepôt du commerce de l'intérieur de l'Afrique vers l'Egypte, la mer Rouge, l'océan Indien par le Nil et par Bérénice et Adulis, et même par caravanes vers Carthage. La ville de Méroé était située à 700 stades au S. du confluent du Nil et de l'Atbara; on en voit les ruines (temples et pyramides) dans le Dar-Schendi, près de Bégérawié. On distingue celle du temple d'Ammon, le plus fameux de Méroé; il est précédé d'un portique auquel aboutit une allée de sphinx de 2 m. de haut. Les sculptures représentent des faits historiques hommages des princes à Ammon, présentation ou exécution de prisonniers. On compte environ 80 pyramides, réparties en trois groupes et d'une hauteur de 4 à 50 m. Architecture et sculpture sont de l'art égyptien de la décadence; il n'y a pas d'inscriptions qui puissent fournir des dates précises.

L'histoire n'a conservé qu'un souvenir assez vague de l'état de Méroé. Il semble que ce fut un royaume sacerdotal, souvent gouverné par des femmes, au moins nominalement. Dans cette théocratie, les prêtres d'Ammon avaient la direction. Il est possible qu'il faille en rapporter, sinon l'origine du moins le développement, à l'émigration de la caste militaire d'Egypte qui se produisit sous le règne de Psamétik (658-614), quand celui-ci forma une armée de mercenaires étrangers. La civilisation de Méroé fut certainement empruntée à l'Egypte, mais eut une forme plus grossière et supposant l'autonomie. L'état sacerdotal de Méroé, peuplé de Nubiens et de nègres acquit une richesse économique considérable par l'agriculture et le commerce. Après plusieurs siècles de prospérité, il fut détruit au IIIe siècle avant l'ère chrétienne, au temps de Ptolémée Philadelphe, par un chef indigène, Ergamène. A l'époque de Néron, la ville de Méroé était en ruines. A.-M. BERTHELOT.

MEROLLA (Girolamo), historien et voyageur italien, né à Sorrente à la fin du XVIIe siècle. On ne sait de lui que fort peu de chose. Il fut certainement missionnaire en Afrique, parce qu'il écrivit une *Breve e succinta relatione del viaggio nel regno di Congo nell' Africa meridionale, continente variaticlima, arie, animali, fiumi, frutti, vestimenti con proprie figure, diversità di costumi e di viveri per l'uso umano* (Naples, 1692). Il eut comme collaborateur dans cet ouvrage le père Angelo Riccardi, prédicateur, qui appartenait comme lui à l'ordre des capucins. Cette relation fut aussi traduite en anglais (Londres, 1744) et en français (dans l'*Histoire générale des voyages;* Paris, 1746-61).

BIBL. : Apollinare DA VALENZA, *Bibliotheca fratrum minorum Capuccinorum*, etc., p. 108.

MÉROM (Lac). Les « eaux de Mérom », près desquelles Josué aurait remporté une victoire signalée sur la coalition de plusieurs princes chananéens, sont généralement identifiées au lac Samachonitis, aujourd'hui El-Houleh, dans la Haute-Galilée, le premier et le plus petit des lacs ou mers que forme le Jourdain. Cependant quelques géographes proposent de considérer comme les « eaux de Mérom » une source abondante qui jaillit aux environs de Safed.

MÉROMORPHE (Math.). Les fonctions méromorphes dans une aire donnée sont celles qui n'ont dans cette aire d'autres points singuliers que des pôles (V. FONCTION).

MÉROMYAIRES (Vers) (V. NÉMATODES).

MÉRON (Myth. ind.). Dans la cosmologie mythique des Hindous, brahmanes comme bouddhistes, le mont Méron est le centre du monde; c'est une sorte de pyramide dont une face est d'or, la seconde d'argent, la troisième de cristal, la quatrième de saphir. Au-dessous s'étendent trois étages peuplés des démons et un quatrième, le plus bas, est le ciel inférieur. Au sommet du Méron trône Indra entouré des trente-trois dieux védiques; au-dessus du ciel d'Indra sont les étages des ciels supérieurs. Le mont Méron a été généralement placé dans l'Himalaya (V. INDE et TIBET). A.-M. B.

MÉRON. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay; 2,104 hab.

MÉRONA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 41 hab.

MÉROPE (Astron.). Une des sept principales étoiles des *Pléiades* (V. ce mot), de cinquième grandeur.

MÉROPE (Myth. gr.). Fille de Cypselus, épouse de Cresphonte, roi de Messénie. Demeurée veuve, elle subit les violences de son beau-frère Polyphonte, lequel s'empara du trône, lui enleva ses enfants et la contraignit à l'épouser. Seul le plus jeune fils Æpytus avait échappé; quand il eut grandi, il tua Polyphonte au pied de l'autel. Euripide, Voltaire, Maffei ont pris l'histoire de Mérope pour sujet de tragédies.

MÉROPIDÉS (Ornith.). Famille naturelle comprenant les Oiseaux communément désignés sous le nom de *Guêpiers* (V. ce mot).

MÉROPS. I. MYTHOLOGIE. — Roi légendaire de l'île de Cos, fils de Triopas, père d'Eumélos, époux de la nymphe Ethemea. Celle-ci fut tuée par Artémis et entraînée aux enfers par Perséphone. Mérops fut changé par Héra en aigle et placé parmi les étoiles.

II. ORNITHOLOGIE. — Nom générique des oiseaux vulgairement appelés *Guêpiers* (V. ce mot).

MEROSAURUS (Paléont.). Ce genre a été établi par Marhs en 1874 pour des Dinosauriens du jurassique supérieur du Colorado et du Wyoming, qui devaient atteindre près de 10 m. de long. Le crâne est très petit; les dents sont nombreuses, longues, comprimées latéralement, tranchantes en avant et en arrière; la cavité cérébrale est excessivement réduite; le cou est long; les vertèbres cervicales, convexes-concaves, portent de profondes fossettes sur les côtés du centrum; les vertèbres dorsales, dont les neurépines sont longues, sont opisthoréliennes; quatre vertèbres composent le sacrum; la queue est longue; l'omoplate est longue, robuste, le caracoïde petit; l'humérus très fort, est plus court que le fémur qui est massif; cinq doigts à chaque patte; d'après Marhs, le reptile se servait de ses quatre membres pour la progression.

BIBL.: MARSH, *American Journ. of science*, t. XVI.

MEROSTOMATA (Paléont.). Les Crustacés dont les *Limules* (V. ce mot et XIPHOSURES) sont actuellement les seuls représentants ont joué un rôle beaucoup plus considérable, et ont été plus nombreux et plus variés à l'époque paléozoïque. Les *Gigantostraca*, plus anciens que les Xiphosures, apparaissent dans le silurien inférieur (*Pterygotus, Echinognathus*), et ont leur plus grand développement dans le silurien supérieur où se montre le genre *Eurypterus* (V. ce mot). Le dernier de tous (*Campylocephalus*) s'éteint avant le trias. Les formes gigantesques (*Pterygotus anglicus*) sont du vieux grès rouge d'Ecosse. — Les *Xiphosures* datent du silurien supérieur (*Hemiaspis*), et le genre *Limulus*, qui apparaît dans le trias, a seul survécu à partir du jurassique et jusqu'à nos jours. E. TRT.

MÉROU (Pêche). Ce poisson se pêche, surtout dans la Méditerranée, à l'aide de palangres, principalement au moment où il se rapproche des côtes en mai et en juin.

MÉROU, dieu égyptien (V. MALOUL).

MÉROU. Montagne de l'Est-Africain allemand, à 65 kil. S. du Kilimandjaro. Le Mérou se compose de deux pics séparés par un ensellement, l'un de ces pics a 4,453 m., l'autre 3,700 m.

MEROUANA. Site de ruines d'Algérie, dép. de Constantine, à 25 kil. O.-N.-O. de Batna, dans une gorge du djebel Touggour, sur l'oued Merouana ou oued Barika supérieur : on y trouve les débris d'une ville romaine étendue, *Lamasba*. E. CAT.

MEROUDJAN, prince arménien qui paraît avoir vécu au IVe siècle. On ne connaît d'une manière certaine ni la

date à laquelle naquit ce personnage à demi légendaire, ni l'époque de sa mort. Il se joignit à Vahan le Grand, prince de la famille des Mamigoniens pour refuser de se soumettre à Arsace II. Il ne tarda pas à passer au service du roi de Perse, Chapur II, et se fit mazdéen. Il prit part à plusieurs expéditions contre l'Arménie qui était l'objet de la convoitise des souverains iraniens. Quand Arsace II eut été détrôné, Méroudjan, dans l'espérance que le roi de Perse lui donnerait la royauté de l'Arménie, s'empara du pouvoir, fit massacrer les ministres de la religion chrétienne et remplaça, dit-on, le grec par le pehlvi. Ces excès lui valurent l'hostilité d'un grand nombre de patriotes, et l'empereur Valens, qui protégeait ouvertement le fils d'Arsace II, Bad, envoya contre Meroudjan, Terentianus qui le força à sortir d'Arménie et à se rendre de nouveau à la cour des Sassanides. Il crut que la minorité d'Arsace III était une époque favorable pour essayer de reconquérir le trône d'Arménie, mais il fut tué par Chag, prince des Pagratides.

MEROUVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville; 387 hab.

MEROUX. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort; 597 hab.

MEROUYA. Nom qu'on donne à la partie N.-O. du Tibesti, dans le Sahara central.

MÉROVÉE, roi ou chef des Francs Saliens au milieu du v[e] siècle, qui a donné son nom à la dynastie qui établit en Gaule la domination des Francs. D'après Grégoire de Tours, il était de la race de Clodion; il en était le fils, d'après le chroniqueur anonyme connu sous le nom de Frédégaire. On présume qu'il commandait les Francs en 451 à Chalons lors de la défaite d'Attila.

MÉROVÉE, prince franc, mort en 577. Fils du roi de Neustrie Chilpéric et d'Audovère, il épousa, en 575, Brunehaut malgré son père qui le contraignit à quitter sa femme, le fit tondre et le relégua dans un monastère. Etant parvenu à s'enfuir, il chercha un asile dans la basilique de Saint-Martin à Tours, passa en Bourgogne, vécut quelque temps en fugitif, et étant tombé dans une embuscade ménagée par Frédégonde, se fit tuer par l'un de ses compagnons.

MÉROVINGIENS. On désigne sous le nom de Mérovingiens la dynastie des rois francs de la tribu des Saliens qui régna en Gaule depuis la fin du v[e] siècle jusqu'au milieu du VIII[e]. Longtemps les historiens ont nommé comme le premier roi de cette race un prince du nom de *Pharamond*, qui n'est mentionné que par une chronique du VIII[e] siècle. S'il n'est pas impossible qu'il y ait eu au début du v[e] siècle un chef franc de ce nom, aucun témoignage ne le rattache à la famille mérovingienne dont le premier membre connu est *Clodion*, roi des Francs Saliens, de 428 à 448, établis alors au N. de la Somme, auquel succéda un autre prince de la même famille, peut-être son fils, *Mérovée* (448-457) qui donna son nom à la dynastie. L'un et l'autre combattirent les autres barbares qui leur disputaient la Gaule : Suèves, Vandales, Huns. L'histoire des Mérovingiens commence réellement avec *Childéric I[er]*, fils de Mérovée, qui régna de 457 à 481, et eut pour principale résidence Tournai, où son tombeau a été retrouvé en 1653. Les Francs étaient alors les auxiliaires des Romains dans le N. de la Gaule. Childéric combattit les Visigoths avec Ægidius, les Saxons avec le comte Paul. Son fils Clovis (481-511) fut le premier qui fit prévaloir le royaume des Francs Saliens à la fois sur les autres royaumes francs, sur la Gaule romaine et sur les autres royaumes barbares des Burgondes et des Visigoths. Après la chute de l'empire d'Occident, le Romain Syagrius avait pris le titre de roi; Clovis s'empara de son royaume et le fit tuer, puis il s'avança successivement jusqu'à la Seine et jusqu'à la Loire. Il tourna ses armes ensuite contre les autres peuples germains. Mais ce qui contribua surtout à sa fortune, ce fut sa conversion au catholicisme; l'Eglise fut dès lors l'alliée de la dynastie mérovingienne. Victorieux des Burgondes et des Visigoths, Clovis réunit à son royaume les autres royaumes francs, saliens et ripuaires. A sa mort, ses Etats s'étendaient sur la plus grande partie de la Gaule et l'avenir de la dynastie était assuré, mais non pas l'unité du royaume auquel on appliqua les règles de partage de la propriété privée d'après la coutume des Francs Saliens. Chacun des fils de Clovis eut sa capitale et son royaume dans les régions réellement occupées par les Francs: l'aîné, *Thierry*, le royaume de Reims; le second, *Clodomir*, le royaume d'Orléans; le troisième, *Childebert*, celui de Paris; le dernier enfin, *Clotaire*, le royaume de Soissons. Au delà il n'y avait en quelque sorte que des territoires militaires; chacun des quatre rois en eut sa part. Ce mode de partage, tout arbitraire, devait favoriser les dissensions des princes mérovingiens et tendre peu à peu à l'affaiblissement de la dynastie. De concert, les fils de Clovis firent des expéditions en Burgondie puis au delà du Rhin; au cours de l'une d'elles, Clodomir fut tué (524); il laissait trois fils en bas âge qui furent recueillis par leur grand'mère la reine Clotilde, mais leurs oncles Childebert et Clotaire réussirent à se les faire livrer, en tuèrent deux, firent moine le troisième (ce fut saint Cloud) et se partagèrent les Etats de Clodomir. Thierry, l'aîné des fils de Clovis, mourut dix ans plus tard (534), ses deux frères survivants voulurent se partager le royaume de Reims, comme ils avaient fait de celui d'Orléans, mais le fils de Thierry, *Théodebert*, réussit malgré eux à recueillir l'héritage paternel, l'agrandit encore d'une partie de la Provence et à sa mort (547) le transmit à son fils *Théodebald* qui mourut sans enfants en 555. Clotaire, oncle de ce dernier, mit alors la main sur son royaume en dépit de son frère Childebert qui mourut en 558 sans enfants mâles et dont il recueillit encore la succession. Le plus jeune des fils de Clovis réunit donc toute la monarchie franque, mais il ne tarda pas à mourir (561), laissant quatre fils entre lesquels se fit un nouveau partage analogue au premier. Ses quatre fils *Caribert*, *Gontran*, *Sigebert* et *Chilpéric* furent respectivement rois de Paris, d'Orléans, de Metz, de Soissons, mais les royaumes dont ces villes étaient les capitales ne correspondaient pas du tout à ceux qui avaient été le partage des fils de Clovis. Caribert mourut le premier en 567 et son royaume fut dépecé entre ses trois frères, moins Paris cependant, qui dut rester neutre et indivis. Vers le même temps Chilpéric, le roi de Soissons, meurtrier de sa femme Galeswinthe, fille du roi des Visigoths d'Espagne, fut chassé de son royaume par ses frères, puis condamné à concéder à la sœur de Galeswinthe, Brunehaut, femme de son frère Sigebert, les cités de l'Aquitaine qui avaient été sa part de l'héritage de Caribert. En 574, il attaqua de nouveau Sigebert, mais celui-ci, victorieux, réussit à enfermer dans Tournai Chilpéric et sa femme Frédégonde, qui avait succédé à Galeswinthe, et se fit proclamer roi dans les Etats de son frère (575). Chilpéric recouvra alors son royaume, occupa la plus grande partie des Etats de Caribert et notamment Paris, et relégua Brunehaut à Rouen.

Le fils de Sigebert, *Childebert*, âgé de cinq ans, fut enlevé par le duc Gondebaud qui le fit proclamer roi. Frédégonde, devenue toute-puissante, fit mettre successivement à mort deux fils que son mari avait eus de sa première femme, Audovère, et dont l'un avait épousé Brunehaut, captive à Rouen, mais qui songeait à venger les meurtres de sa sœur et de son mari. Chilpéric et Frédégonde, malgré leurs crimes, réussirent cependant à se maintenir sur le trône et gouvernèrent même leur royaume avec assez d'habileté; mais en 584, Chilpéric périt assassiné dans sa résidence de Chelles, laissant un enfant de quatre mois qui fut *Clotaire II*. Celui-ci fut placé sous la tutelle de son oncle Gontran, qui s'empressa de revendiquer tout l'héritage de Caribert dont Chilpéric s'était emparé. Frédégonde réussit cependant à assurer la domination de son fils sur les provinces de Rouen, de Rennes et d'Angers, ainsi que sur l'ancien royaume de Chilpéric. Brunehaut, de son côté, conservait à son fils Childebert II le royaume de son père

Sigebert. Le traité d'Andelot en 587 régla les relations de Childebert II avec Gontran et fixa pour un temps les limites des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne. Gontran garda le rôle d'arbitre entre ses deux neveux jusqu'à sa mort survenue le 28 mars 593. Conformément aux dispositions du traité d'Andelot, Childebert II recueillit sa succession. Frédégonde mourut en 597, et Childebert II la même année. Il laissait deux fils *Théodebert II* qui fut roi d'Austrasie et *Thierry II* qui fut roi de Bourgogne. Brunehaut, leur grand'mère, les poussa contre Clotaire II qu'ils battirent à plusieurs reprises, mais la discorde éclata entre eux. Théodebert, vaincu par Thierry, vit ses enfants massacrés à l'exception de Sigebert, et lui-même, relégué dans un monastère ne tarda pas à être mis à mort (612). Thierry II s'empara de ses états, mais mourut l'année suivante (613), laissant quatre fils dont aucun ne régna. Brunehaut, âgée alors de plus de quatre-vingts ans, prétendit gouverner à la fois l'Austrasie et la Bourgogne; mais, livrée à Clotaire II par la trahison des grands, auxquels elle portait ombrage, elle subit trois jours de supplices atroces et périt enfin attachée à la queue d'un cheval fougueux (613). Elle avait fait proclamer roi son arrière-petit-fils, le jeune Sigebert, mais les grands de l'Austrasie livrèrent le royaume à Clotaire II qui réunit alors sous sa main la totalité de l'empire franc. En réalité, son pouvoir y était fort diminué, et les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne étaient livrés à l'autorité des grands. Ceux de Bourgogne se choisirent eux-mêmes un maire du palais, Warnachaire, et ceux d'Austrasie voulurent un roi particulier; Clotaire II leur envoya son fils *Dagobert Ier* (623). A la mort de son père (oct. 629), celui-ci recueillit sans difficulté sa succession, moins un royaume dont Toulouse fut la capitale qu'il abandonna à son frère *Caribert II*, mais celui-ci mourut dès 630 et presque en même temps son fils Childéric. L'unité de l'empire franc fut alors rétablie sous le sceptre de Dagobert. Elle dura deux années. Les tendances particularistes des Austrasiens leur firent obtenir pour roi dès 634, le fils de Dagobert, *Sigebert III*, enfant de trois ans, qui régna sous la tutelle du maire austrasien, Pépin. A son second fils, qui fut plus tard *Clovis II*, né en 632, Dagobert attribua les royaumes de Neustrie et de Bourgogne. Dagobert Ier, actif et entreprenant, ayant le sentiment de la justice et de l'ordre, bien conseillé par son ministre saint Eloi, accrut encore l'empire franc, et son règne marqua l'apogée de la dynastie mérovingienne. A sa mort, survenue le 19 janv. 639, l'ordre de succession ne fut pas troublé, mais la décadence était proche. En Austrasie, dominaient les puissantes familles d'Arnulf et de Pépin, qu'un mariage réunit, et dont les membres gouvernèrent le royaume sous le titre de maires du palais. L'un d'eux, Grimoald, à la mort de Sigebert III, en févr. 656, fit enlever le fils unique du roi, Dagobert, âgé de quatre ans ou environ, l'envoya en Ecosse et mit sur le trône son propre fils Childebert. Mais la tentative était prématurée, les grands d'Austrasie n'étaient pas encore disposés à reconnaître cette suprématie de l'un d'eux; au bout de sept mois ils chassèrent l'usurpateur, arrêtèrent le maire Grimoald et le livrèrent au roi de Neustrie, Clovis II. Celui-ci étant mort la même année (fin 657) laissait trois fils. L'aîné, *Clotaire III*, âgé de quatre ans, succéda à son père en Neustrie et en Bourgogne, sous la tutelle de sa mère Bathilde, et bientôt après joignit à ses Etats le royaume d'Austrasie, vacant depuis la déchéance de Childebert. Mais en 660, Bathilde fit placer sur ce trône son second fils, *Childéric II*, âgé de sept ou huit ans, qui, treize ans plus tard, recueillit encore la succession de son frère Clotaire III, mort sans enfants au début de l'année 673, au préjudice de son frère Thierry, troisième fils de Clovis II, proclamé roi par le maire du palais Ebroïn, mais bientôt détrôné, rasé et relégué au monastère de Saint-Denis, tandis que ce maire du palais était envoyé lui-même à Luxeuil. Vers le même temps, le fils de Sigebert III, revenu d'Ecosse où il avait été déporté en 656, réussit à se faire proclamer roi en Austrasie, sous le nom de *Dagobert II* (674).

Childéric II étant mort assassiné à la fin de 675, son frère *Thierry III* fut tiré du monastère de Saint-Denis et proclamé roi en Neustrie où il subit la tyrannie d'Ebroïn, revenu de Luxeuil. Le roi d'Austrasie, Dagobert II, mourut assassiné à vingt-sept ans, le 23 déc. 679; Ebroïn tenta de s'emparer du royaume au nom de Thierry III et battit près de Soissons le maire d'Austrasie, Pépin, en 680; mais l'année suivante il périt assassiné, et Pépin, reprenant l'avantage, vainquit à Tertry, en 687, le maire neustrien Berthaire et le roi Thierry III. Depuis lors Pépin fut le véritable maître de l'empire franc, qu'il gouverna tout en laissant subsister encore des fantômes de rois. Thierry III vécut jusqu'au printemps de 691; son fils *Clovis III* lui succéda sur le trône de Neustrie et de Bourgogne. Quant à l'Austrasie, Pépin dédaigna d'y placer un roi, et sans en prendre lui-même le titre, la gouverna comme un état héréditaire dans sa famille. Après la mort de Clovis III (mars 695), son frère *Childebert III* lui succéda; il mourut le 14 avr. 711 et fut remplacé par son fils âgé de douze ans, *Dagobert III*. Pépin d'Héristal, après avoir gouverné le royaume franc pendant vingt-sept ans sous quatre rois, mourut le 16 déc. 714; le fils qu'il avait eu d'une première femme, Charles-Martel, fut écarté par sa veuve, qui voulait réserver le pouvoir à l'enfant dont elle était enceinte. Mais les grands se soulevèrent et choisirent pour maire du palais de Neustrie Ragenfroi, qui, allié au duc des Frisons, délivra Charles-Martel. A la mort de Dagobert III (24 juin 715), Ragenfroi et les leudes reléguèrent son fils Thierry au monastère de Chelles, et élevèrent au trône sous le nom de *Chilpéric II* un fils de Childéric II qu'ils allèrent chercher dans le monastère où il vivait (717). Ce roi de quarante-cinq ans paraît avoir échappé à la décadence de la race mérovingienne et combattit énergiquement Charles-Martel; mais, trois fois vaincu, il fut livré par le duc d'Aquitaine à son ennemi et mourut peu après à Attigny (janv. 722). Charles-Martel fit alors venir du monastère de Chelles, le fils de Dagobert III, *Thierry IV*, et le fit roi d'Austrasie, aussi bien que de Neustrie et de Bourgogne, et régna sous son nom. Sa puissance était si assurée qu'à la mort de Thierry IV (avr. 707), il ne se mit point en peine de pourvoir à la vacance du trône et gouverna ainsi l'empire franc jusqu'à sa mort survenue à Quierzy, le 22 oct. 741. Les deux fils de sa femme Rotrude, Carloman et Pépin se partagèrent ses états, mais obligés de lutter contre leur frère Griffon, fils d'une seconde femme, ils pensèrent sans doute affermir leur autorité en élevant au trône un fils de Chilpéric III, Childéric III (742). Cette situation dura dix ans; Carloman s'étant retiré au monastère du Mont-Cassin, Pépin, demeuré seul maître de la monarchie, fit déposer Childéric III (752); se fit reconnaître roi par les grands et sacrer par le pape Etienne II. Le dernier des Mérovingiens, fut rasé et enfermé au monastère de Saint-Bertin à Saint-Omer où il mourut en 755. Son fils, du nom de Thierry, aurait vécu obscurément au monastère de Saint-Wandrille. Des généalogistes ont voulu plus tard rattacher à la dynastie mérovingienne celle des Capétiens, mais il est prouvé aujourd'hui que leurs allégations ne reposent que sur des inventions de faussaires. Les fils de Dagobert Ier sont les derniers princes de la dynastie qui aient exercé réellement le pouvoir, leurs successeurs, connus dans l'histoire sous le nom de *rois fainéants*, en ont eu à peine les apparences. La plupart, montés enfants sur le trône, y sont morts jeunes; ils vivaient oisifs, retirés dans une de leurs résidences d'où les maires du palais les faisaient sortir aux jours d'assemblées pour les montrer au peuple. La dynastie mérovingienne a régné en Gaule pendant deux siècles et demi; représentée d'abord par des princes énergiques, elle fit prévaloir du Rhin aux Pyrénées et des Alpes à l'Océan la domination des Francs; grâce à l'appui du clergé, elle rassembla les débris de l'héritage de l'empire romain, fit succéder au régime des in-

vasions un ordre relatif et une civilisation nouvelle. Mais la coutume des partages successifs des royaumes contribua rapidement à affaiblir le pouvoir royal ; dès le VIe siècle, ce fut une source intarissable de discussions et de guerres, au milieu desquelles prit naissance une aristocratie puissante qui profita des minorités si nombreuses pour accroître sans cesse son pouvoir et réussit, dès la seconde moitié du VIIe siècle, à contrebalancer celui du roi.

BIBL. : GRÉGOIRE DE TOURS, FRÉDÉGAIRE, *Gesta regum Francorum*, et les principales vies des saints mérovingiens. Ces sources narratives ont été souvent publiées, notamment par Dom BOUQUET aux t. 1, 2 et 3 du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (1738-1741) et mieux dans différents volumes des *Monumenta Germaniæ historica*. Les capitulaires des rois francs ont été en dernier lieu publiés par BORETIUS dans la même collection. Les textes diplomatiques sont réunis dans la collection de BRÉQUIGNY et PARDESSUS, *Diplomata, Chartæ* ; Paris, 1841-1849, 2 vol. in-fol. Comme livres de seconde main, on doit toujours citer Aug. THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, 1840. — RICHTER, *Annalen der fränkischen Reiches*, 1873, 1 vol. in-8. — A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VIe siècle* ; Paris, 1878, in-8, et *Atlas historique de la France*. Pour plus de renseignements, V. G. MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France*.

MERPINS. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac ; 684 hab. Commerce d'eaux-de-vie. Tonnellerie. Eglise romane. Motte féodale. Des vestiges gallo-romains et la concordance des mesures ont porté certains archéologues à identifier Merpins avec la station désignée dans la carte de Peutinger, sous le nom de *Condate*.

MERRAIN. I. VÉNERIE (V. CERF, t. X, p. 45).

II. SYLVICULTURE. — Planches de bois obtenues par la fente et servant à faire des tonneaux. Le chêne, le frêne, le châtaignier, le hêtre, le charme, le sapin, l'epicéa fournissent surtout le merrain. Le tronc de ces arbres est débité en billes qu'on fend dans le sens des rayons médullaires en quartiers, puis en planches. Les dimensions de ces planches varient avec les dimensions des tonneaux à fabriquer. G. B.

MERRAKECH ou **MAROC,** (la *Temrakech* des Berbères) C'est la plus grande ville de l'empire marocain après Fez. Elle est bâtie dans une situation admirable, en une plaine unie, bien arrosée, entourée d'une foule de palmiers au pied de la chaîne du grand Atlas, dont les faîtes neigeux de 3,000 m. d'alt. l'encadrent magnifiquement. Elle fut construite vers 1070 par l'almoravide Yousef-ben-Tachfin, non loin de l'antique cité Aghmat dont on voit encore les ruines très frustes à peu de distance au S. A l'époque de la domination mauresque en Andalousie, Merrakech eut une très grande splendeur ; sa population paraît avoir dépassé 500,000 habitants ; les arts et les sciences y florissaient. Ses universités étaient célèbres ; leur renom s'étendait au loin jusqu'en Tunisie et Algérie (Ifrikia). Le luxe régnait à profusion dans les mosquées et chez les particuliers ; mais, après la chute des royaumes musulmans d'Andalousie, la richesse de Merrakech s'amoindrit, et, de décadence en décadence, elle tomba à l'état misérable où elle est actuellement, car c'est une ville en ruines. Les murailles, comme tous les bâtiments, sont en pisé de mauvaise qualité et de teinte rougeâtre, ce qui a fait dénommer Merrakech Medinat-el-Hamra. La partie saillante au N. de la ville contient la fameuse zaouïa de Sidi-bel-Abbès, le patron des aveugles ; cette partie est de date plus récente ; elle date de la fin du siècle dernier. L'enceinte de la ville a environ 13 kil. de circuit et sept portes ; à l'intérieur une grande partie de la superficie est couverte de jardins. Les rues sont généralement spacieuses à l'entrée des portes, mais, plus loin, elles se rétrécissent vers le centre. La population de la ville assez mêlée, composée de quelques Maures fonctionnaires du gouvernement, de Cheleuhs ou Berbères du Sud, de nègres du Soudan, et d'Arabes des environs, est assez paisible. Elle est le siège d'un vice-roi qui y représente l'autorité suprême, tandis que le sultan n'y est pas. Il y existe en plus deux pachas ou gouverneurs, un pour la ville proprement dite, et un autre pour la kasba ou citadelle. Dans cette dernière, se trouve une prison d'Etat. On y remarque aussi un quartier spécial pour les juifs. La grande mosquée de Maroc ou Koutoubia possède un minaret qui est un des monuments les plus parfaits de l'art arabe maghrébin (V. MAROC), puis la porte dite Bab-Aguenao qui donne entrée dans la citadelle, et qui est tout à fait remarquable. La ville renferme environ 24 quartiers, et la partie habitée aurait une superficie de 24 kil. q. (Erkmann). La population serait d'environ 30,000 hab. Le climat y est sain, sec, mais fort chaud en été, où la température atteint 49° à l'ombre. Les hivers y sont assez doux ; il est rare que le thermomètre y descende au-dessous de 1°. Le commerce de Merrakech est assez semblable à celui de Fez, mais il est en grande partie aux mains des juifs. On y trouve beaucoup de produits du Sous, et c'est aussi le grand entrepôt des huiles de cette région. Les produits du Tafilalet n'y parviennent pas. A peu de distance coule le Tensift, rivière de moyenne grandeur. Merrakech est à cinq journées de marche de Mogador, de Mazagan et à une distance moindre de Safi. H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

BIBL. : Paul LAMBERT, *Notice sur la ville de Maroc*, dans *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1868.

MERREKUL. Ville maritime de Russie, gouvernement d'Esthonie, près de Narva ; station de bains de mer.

MERREME (Blasius), naturaliste allemand, né à Brême le 4 févr. 1761, mort à Marbourg (où il professait) le 23 févr. 1824. Il a écrit : *Versuch einer allgemeinen Gesch. der Vœgel* (Leipzig, 1787-88, 2 vol.) ; *Beitræge zur Gesch. der Amphibien* (1790) ; *Versuch eines Systems der Amphibien* (Marbourg, 1820).

MERREY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 489 hab.

MERREY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont ; 275 hab.

MERRI. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 287 hab.

MERRIL. Ville des Etats-Unis, Wiscousin, sur le Wiscousin-river ; 6,800 hab. Commerce et travail du bois.

MERRIMACK. Fleuve des Etats-Unis qui naît dans les Montagnes Blanches (Etat du New Hamsphire), traverse le Massachusetts où il forme plusieurs cascades, actionne les fabriques de Nashua, Manchester, Lowell, Lawrence, devient navigable à Haverhill et se perd dans l'Atlantique à Newburyport. Une barre en empêche l'accès.

MERRIS. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. (S.-O.) de Bailleul ; 1,197 hab.

MERRY-LA-VALLÉE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 862 hab. Taillanderie, tuilerie. Eglise du XVe siècle. Chapelle de Saint-Félix, but de pèlerinage dans la forêt de Merry-Vaux. Château d'Arthé (XVIe siècle).

MERRY-SEC. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Courson ; 411 hab.

MERRY-SUR-YONNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-sur-Yonne, sur la rive gauche de l'Yonne ; 471 hab. Eglise des XIIe et XIIIe siècles avec des restaurations et des additions de la Renaissance ; elle renferme une très belle statue de saint Denis du XIIIe siècle. Ruines du château féodal d'Arthé (XIIIe siècle).

MERRY (Saint), *Medericus*, né près d'Autun au VIIe siècle. Fête le 29 août. Il était abbé du monastère bénédictin de Saint-Martin-d'Autun. Il mourut à Paris, pendant un pèlerinage qu'il faisait au tombeau de saint Denis ; il fut enterré dans un oratoire de Saint-Pierre qui est devenu l'église de Saint-Merry.

MERRY FELLOW (Dick) (V. GARDINER [Richard]).

MERS-EL-KEBIR. Village d'Algérie, dép. et arr. d'Oran, à 6 kil. N.-O. du chef-lieu, sur le côté occidental du golfe d'Oran, au bord d'une rade admirablement abritée contre les vents d'O. par le djebel Santon, et très profonde. Cette position merveilleuse l'avait fait occuper dès l'antiquité par les Phéniciens, puis les Romains qui avaient appelé ce port, ainsi que celui d'Oran, tout voisin, les *Portus divini* ; les Arabes lui ont donné le nom de Mers-

el-Kebir, qui signifie le *Grand Port*. Abd-el-Moumen, au XIe siècle, y avait ses arsenaux ; quand les Maures furent chassés d'Espagne, ce fut un des points qu'ils occupèrent et d'où ils exercèrent une active piraterie ; les Portugais s'en emparèrent en 1415 et en 1471, mais ne purent le conserver; les Espagnols le prirent en 1505 et depuis cette époque il a suivi la fortune d'Oran qui fut prise aussi par eux en 1509. Les Français s'en emparèrent sans coup férir le 4 déc. 1830, relevèrent et complétèrent les fortifications espagnoles, et, pendant une dizaine d'années, Mers-el-Kebir fut très animé par les embarquements et débarquements de marchandises et de voyageurs; mais la création du port d'Oran a fait cesser ce mouvement; il n'y a point place d'ailleurs pour une ville entre la rade et le mont abrupt qui la domine. Mers-el-Kebir n'a plus guère d'animation que lorsque l'escadre de guerre vient mouiller dans ses eaux. En temps ordinaire, c'est un assez gracieux village de pêcheurs et de colons, lieu de promenade le dimanche pour les citadins d'Oran, avec une population de 2,841 hab., presque tous Espagnols ou Français. La route qui conduit d'Oran à Mers-el-Kebir, taillée dans le roc, a été péniblement créée grâce au travail des bataillons d'Afrique. E. CAT.

MERS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre ; 1,075 hab.

MERS (*Maris*). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault, sur la Manche, à l'embouchure de la Bresle ; 996 hab. Station de bains de mer assez fréquentée.

BIBL. : E. PRAROND, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages;* Paris, 1863, 3e part., t. II, p. 145, in-12.

MERSCH (Jean-André Van der) (V. MEERSCH).

MERSCH (Désiré-Joseph VAN DER), littérateur belge, né à Audenarde en 1789, mort à Audenarde en 1863. Il se fit médecin et consacra ses loisirs au culte des lettres, et à la lutte en faveur des revendications flamandes. Il est aussi l'auteur d'un grand nombre de travaux importants sur l'histoire de la Flandre. En voici les principaux : *Histoire de la chambre de rhétorique d'Audenarde depuis les origines jusqu'en 1839* (Gand, 1843, in-8) ; *la Révolte d'Audenarde en 1539* (*id.*, 1860, in-8) ; *Histoire de la tapisserie d'Audenarde* (*id.*, 1861, in-8). Tous ces ouvrages sont écrits en flamand. E. H.

MERSCHEID (Prusse rhénane) (V. OHLIGS).

MERSE. Comté d'Ecosse (V. MARCH).

MERSEA. Ile d'Angleterre, comté d'Essex, à l'embouchure de la Colne; 7 kil. sur 3. Ruines romaines.

MERSEBOURG. Ville de Prusse, ch.-l. de district de la prov. de Saxe, sur la Saale; 17,669 hab. (en 1890). Elle comprend la cité, le quartier de la cathédrale, les faubourgs d'Altenburg, Neumackt et la ville neuve. Les anciens quartiers ont gardé un aspect archéologique. Le principal édifice est la cathédrale, avec ses quatre tours : le chœur, la crypte et les deux tours rondes sont du XIe siècle (1042); le transept (1274) est gothique; la nef et le portail du XVIe siècle. A l'intérieur sont les tombeaux de l'anticésar Rodolphe de Souabe, de l'évêque Sigismond de Lindenau (œuvre de Hans Vischer), une chaire gothique, une orgue de 1666. Les autres monuments sont : le château épiscopal, gothique à trois tours, l'église Saint-Thomas, l'hôtel de ville. — L'industrie est assez active : fonderies de fer, fabriques de machines, de cellulose, de papier.

La ville de Mersebourg date de l'époque carolingienne; le roi Henri Ier la fortifia et y ouvrit un asile. Des margraves y résidèrent; en 968 ce devint un évêché; Otton Ier et les empereurs suivants y résidèrent souvent; de 973 à 1302, il y fut tenu 15 diètes impériales. Dévastée en 1525 par les paysans, 1631 et 1632 par les catholiques, 1636 et 1640 par les Suédois, elle fut, de 1657 à 1738, la résidence des ducs de Saxe-Mersebourg (V. SAXE). — C'est à tort qu'on a placé à Mersebourg le théâtre de la défaite des Hongrois, en 933

Le *district de Mersebourg* a 10,209 kil. q. et 1,075,569 hab. (en 1890), soit 105 hab par kil. q. ; 1,043,233 sont protestants. Il comprend 17 cercles : Bitterfeld, Delitzsch, Eckartsberga, Halle, Liebenwerda, Mansfeld (mont), Mansfeld (lac), Mersebourg, Naumburg, Querfurt, Saale, Sangerhausen, Schweinitz, Torgau, Weissenfels, Wittenbergzeitz.

BIBL. : Chroniques locales de BROTUFF (1557) et VULPIUS (1760). — PUTTRICH, *Die Kirche zu Merseburg;* Leipzig, 1836.

MERSEN ou **MEERSSEN.** Bourgade des Pays-Bas, prov. de Limbourg, près de Maestricht, sur le chem. de fer d'Aix-la-Chapelle à Anvers; 4,000 hab. Elle doit sa célébrité au traité du 9 août 870 par lequel Louis le Germanique et Charles le Chauve partagèrent la succession de Lothaire, adoptant à peu près la ligne de la Meuse comme frontière; la Frise, l'Alsace, les pays mosellans, une partie de la Bourgogne passèrent au royaume oriental, et cette délimitation, après des remaniements et contestations poursuivies pendant une cinquantaine d'années (V. LORRAINE), subsista pour tout le moyen âge entre la France et l'Allemagne. Le promontoire de la Meuse où fut tenue cette conférence avait déjà, en févr. 847 et au printemps 851, vu des assemblées des Francs où les trois fils de Louis le Débonnaire essayaient de maintenir leur union fraternelle.

MERSENNE (Marin), théologien, mathématicien et philosophe français, né au hameau de la Soultière, près d'Oizé (Sarthe), le 8 sept. 1588, mort à Paris le 1er sept. 1648. Fils d'humbles paysans, il fit ses premières études chez les PP. de l'Oratoire, au collège du Mans, puis alla chez les Jésuites, au collège de la Flèche, et y eut pour condisciple René Descartes, avec qui, malgré une assez grande différence d'âge, il se lia d'une étroite et indissoluble amitié. En 1611, il prit l'habit des Minimes, fit son noviciat à Meaux, professa ensuite la philosophie dans une maison de l'ordre, à Nevers, où il demeura six ans (1614-20), et, de retour à Paris, s'établit au couvent de l'Annonciade, près de la place Royale. Il publia peu après ses premiers ouvrages : *Quæstiones celeberrimæ in Genesim* (Paris, 1623, in-fol.) ; *l'Impiété des Déistes* (Paris, 1624, 2 vol. in-8) ; *la Vérité des sciences* (Paris, 1624, in-12). Tous témoignent, les *Quæstiones* surtout, d'une solide érudition. Mais tous aussi sont marqués au coin d'une rare intolérance. Quiconque s'écarte de la plus stricte orthodoxie y est traité d'athée et l'auteur qui, n'épargne pas ses invectives à « ces brigands », à « ce tas de canailles », ne ménage pas davantage les sceptiques, « qui sont des professeurs d'athéisme au ton badin, aussi dangereux que les plus indiscrets des athées ». Il se montra pourtant moins intransigeant dans ses relations, fréquentant assidûment nombre de savants d'opinions plutôt libres, tels que Gassendi, Galilée, Fermat, et, quand Descartes fut violemment attaqué, le défendant, lui et ses doctrines, avec la plus chaleureuse énergie. Il était même, à Paris, son chargé d'affaires, et il alla le visiter en Hollande dans son exil. Durant la seconde partie de sa vie, il s'occupa du reste plutôt de sciences, et les nombreux ouvrages qu'il écrivit après sa quarantième année ont trait surtout aux mathématiques, à la physique, à l'astronomie. La plupart sont aujourd'hui ignorés, car le P. Mersenne, tenu en très haute estime parmi les géomètres du XVIIe siècle, a servi la science moins par ses propres travaux que par l'émulation qu'il a su entretenir entre les grands savants de l'Europe, dont il s'était fait, en même temps que l'intermédiaire, le conseiller et le collaborateur de tous les instants, leur proposant les questions et provoquant ainsi leurs recherches. Lui-même s'est livré, toutefois, à des expériences personnelles du plus haut intérêt sur plusieurs matières encore obscures, comme la résistance des solides, l'écoulement des liquides, les vibrations des corps, et la preuve de la supériorité de son esprit se retrouve en maints passages de ses écrits scientifiques, parmi les idées bizarres, quelquefois même futiles, qui les déparent. Voici les titres des principaux : *Euclidis elementorum libri*, *Apollonii Pergæi Conica*, *Sereni de*

sectione coni, etc. (Paris, 1626, 3 vol. in-16), recueil d'opuscules de mathématiciens anciens, traduits du grec en latin et réimprimés plus tard avec quelques additions sous le titre : *Universæ geometriæ mixtæque mathematicæ synopsis* (Paris, 1644, in-4) ; *les Méchaniques de Galilée* (Paris, 1634, in-8) ; *Questions inouïes ou récréations des savants* (Paris, 1634, in-4) ; *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques* (Paris, 1634, in-8) ; *l'Harmonie universelle, contenant la théorie et la pratique de la musique* (Paris, 1636, 2 vol. in-8) ; *Harmonicorum libri XII* (Paris, 1636, in-fol.), abrégé du précédent ; *Nouvelles découvertes de Galilée* (Paris, 1639, in-8) ; *Cogitata physico-mathematica* (Paris, 1644, in-4). Il mourut, dit-on, victime de l'ignorance d'un médecin, qui, en le saignant, se trompa de veine. L. S.

Bibl. : Hilarion de Coste, *Vie du R. P. Mersenne*; Paris, 1649, in-4. — Baillet, *Vie de Descartes*; Paris, 1691, in-4. — Poté, *Eloge de Mersenne* ; Le Mans, 1816, in-8.

MERSEY. Rivière de *Grande-Bretagne* (V. ce mot, t. XIX, p. 158, et l'art. Liverpool).

MERSINA. Port de Turquie d'Asie, vilayet et sandjak d'Adana, à 58 kil. S.-O. d'Adana, à 30 kil. S.-O. de Tarse ; 9,000 hab. (dont 5,000 musulmans, 2,700 Grecs orthodoxes, 860 arméniens, 260 catholiques, etc.). Ecoles des capucins et des sœurs de Saint-Joseph (où l'enseignement est donné en français). Le français est enseigné également dans les écoles arméniennes et grecques orthodoxes. Vaste rade ; mouillage sûr. Le port de Mersina est le débouché naturel de toute l'Anatolie centrale. Vergers (abricotiers et poiriers renommés). Grande exportation de laine, de coton, etc., vers la France et l'Angleterre. Chemin de fer de Tarsous à Mersina, construit en 1886 par une compagnie française. Mersina fait des progrès constants. Malheureusement, l'insalubrité du climat force les habitants à quitter la ville pendant l'été. Escale des paquebots des messageries maritimes (quatre fois par mois). C'est l'antique *Zephyrium* ; ses bois de myrte lui ont fait donner le nom qu'elle porte aujourd'hui. Ce n'était vers 1860 qu'un village. — A quelques distances, ruines de *Soli* et de *Pompeiopolis*. L. Del.

MERSIS, architecte grec. Son nom seul est connu par une inscription trouvée en Egypte.

Bibl. : Letronne, *Inscript. de l'Egypte*, I, p. 428.

MERSIVAN ou **MERSIFOUN.** Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Sivas, près du Tersachan (affl. de l'Yéchil-Irmak) ; environ 20,000 hab. dont 13,000 musulmans et 6,000 Arméniens. Cotonnades. Vignobles. Collège américain qui est le centre de la propagande protestante.

MERSON (Charles-Olivier), critique d'art et peintre français, né à Nantes le 24 déc. 1822, frère du précédent. Il débuta au Salon de 1845 par *le Couronnement de la Vierge*. Il exposa ensuite : *Destruction des Amorrhéens par les Hébreux* (1847) ; *Une Barricade au* XVIe *siècle* (1850), au musée de Nantes. En 1849, il avait fondé avec son frère l'*Union bretonne*, journal royaliste. Il a depuis collaboré à la *Revue contemporaine*, à la *Gazette des beaux-arts*, à l'*Artiste*, à l'*Illustration*, à l'*Opinion nationale*, à la *Grande Encyclopédie*, etc. M. Olivier Merson est actuellement le critique d'art du *Monde illustré*. Il a publié : *Guide du voyageur à Lisbonne* (1857) ; *la Peinture en France en 1861* (1861) ; *Exposition nationale de Nantes en 1861* (1863), en collaboration avec son frère ; *le Musée de Douai* (1863) ; *De la Réorganisation de l'Ecole spéciale des beaux-arts* (1864) ; *Ingres, sa vie et son œuvre* (1867) ; *Histoire et description du musée de Nantes* (1884), etc. Etienne Bricon.

MERSON (Luc-Olivier), peintre français, né à Paris le 21 mai 1846, fils du précédent. Elève de Chassevent et de Pils, il remporta le prix de Rome en 1869 avec *le Soldat de Marathon* pour sujet de concours. Il avait débuté au Salon de 1867 avec *Leucothoë et Anaxandre*. Il a exposé depuis : *Pénélope* (1868) ; *Apollon, exterminateur* (1869) ; *Edmond, roi d'Angleterre, martyr* (1872) ; *Vision, légende du* XIVe *siècle* (1873) ; *le Sacrifice à la patrie* et *Saint Michel*, modèle de tapisserie pour les Gobelins ; *Saint Louis fait ouvrir les geôles du royaume* et *Saint Louis, malgré les supplications des nobles, condamne le sire Enguerrand de Coucy* (1877), pour la galerie Saint-Louis au Palais de justice ; *le Loup d'Agubbio* (1878, coll. Hayem) ; *le Repos en Egypte* (coll. Duncan) et *Saint Isidore, laboureur* (1879) ; *Saint François d'Assise prêche aux poissons* (1881) ; *Angelo pittore* et *le Jugement de Pâris* (1884) ; *l'Arrivée à Bethléem* (1886) ; *l'Annonciation* et *l'Homme et la Fortune* (1892), etc. Parmi les dessins qu'il a exposés, on citera : *les Pèlerins d'Emmaüs* et *Danse de fiançailles* (1886) ; dix dessins pour l'*Imagier* de M. Jules Lemaître (1890) ; *Représentation du mystère de Noël, France* XVe *siècle*, pour le *Harper's Magazine* (1892). Cet artiste délicat, au talent plein de tendresse et d'exquiseté, a été élu membre de l'Académie des beaux-arts le 3 déc. 1892, en remplacement de Signol. Etienne Bricon.

MERSUAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône ; 461 hab.

MERSWIN (Bulmann), mystique allemand, né en 1308, mort en 1382. Marchand à Strasbourg, il acheva sa vie dans un couvent de johannites fondé par lui sur le Grune Wœrth en 1364. Ses écrits sont très nombreux. Son imagination de l'*Ami de Dieu de l'Oberland* a eu une grande vogue. Son œuvre capitale est *Das Buch von den neun Felsen* (éd. par K. Schmidt, Leipzig, 1859), dont le plan rappelle celui de la *Divine Comédie* de Dante.

Bibl. : Jundt, *Bulmann Merswin et l'Ami de Dieu de l'Oberland* ; Paris, 1890.

MERTEN (*Mortem*, 1479 ; *Moerten*, 1507). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Boulay, cant. de Bouzonville ; 699 hab. Cette commune, qui autrefois faisait partie du duché de Lorraine, fut séparée de la France en faveur de la Prusse, par le traité de 1815 et rétrocédée en 1827. En 1878, on a découvert à Merten, riche en antiquités romaines, une grande quantité de pierres sculptées provenant d'une colonne triomphale de 13 m. de haut, supportant un groupe équestre. Cet intéressant monument, sur lequel les savants ont beaucoup discuté, se trouve au musée de Metz. W.

Bibl. : X. Kraus, *Rœm. Denkm. in Merten*, dans *Bonn. Jahrb.*, 1878, LXIV, 94. — Prost, *Rapp. sur le mon. découv. à Merten*, dans *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1878, 331. — Prost, *le Mon. de Merten*, dans *Rev. archéol.*, 1879. — Tornow, *Rœm. Denkm. im Mus. zu Metz*, dans *Deutsche Bauzeitg*, 1879. — Abel, *Une Explication histor. des ant. trouvées à Merten*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, XVI, 1-40. — G. Léon, *le Mon. de Merten*, dans *Journ. de la Soc. d'archéol. lorr.*, XXXIX, 233 — Hoffmann, *Die Bagaudensäule von Merten*, dans *Iahrb. der Gesch. für Lothr. Gesch. und Alterthumskunde*, I, 14-39.

MERTENS (François-Henri), littérateur belge, né à Anvers en 1796, mort à Anvers en 1867. Il devint professeur à l'Athénée d'Anvers, puis bibliothécaire de la ville, et fut un des plus ardents protagonistes des revendications flamingantes. Il publia de nombreuses études littéraires qui obtinrent un vif succès et des travaux historiques considérables où il fait preuve d'une érudition prodigieuse, et dont le plus important est une *Histoire d'Anvers depuis les origines jusqu'à nos jours* (en flamand, et en collab. avec Torfs ; Anvers, 1845-55, 8 vol. in-8). Citons encore : *Edouard III à Anvers* (*id.*, 1844, in-8) ; et le *Landjuweel de 1561* (*id.*, 1855, in-4). E. H.

MERTENSIA (Cœlent.). Cténophore de l'ordre des *Saccatæ* Forme le type de la famille des *Mertensidæ*. Caractérisé par un corps comprimé parallèlement au grand axe, formé de deux sortes de rayons très différenciés par suite d'un développement inégal des côtes. Le genre *Mertensia* en particulier a plutôt le corps cordiforme, sans aucun appendice au pôle de l'entonnoir. Contient un assez grand nombre d'espèces dont les principales sont : *M. compressa*, *M. octoptera*, *M. ovum*, etc.

MERTHYR-Tydfil. Ville de la Grande-Bretagne, pays

de Galles, comté de Glarmorgan, sur le Taff; 58,080 hab. (en 1891). Simple village au siècle passé, elle doit son essor à ses mines de houille et de fer. C'est le centre de l'industrie du fer et de l'acier au Glamorgan, comprenant les établissements de Dowlais et Cyfarthfa. En 1891, on y comptait 9,157 ouvriers dans des mines, 2,470 dans les usines à fer et acier. C'est une ville malpropre, exclusivement ouvrière.

MERTOLA. Ville du Portugal, prov. d'Alemtejo, district de Béjà, sur la rive dr. de la Guadiana, au commencement de la partie navigable et au confluent de la Ribeira de Oeiras, à 56 kil. S.-S.-E. de Beja; 3,300 hab. En haut de son rocher pittoresque s'élève un château maure; Mertola est l'ancienne *Myrtilis Julia* des Romains, et l'on y rencontre des antiquités remarquables.

MERTRUD. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant-le-Château; 493 hab.

MERTVYI-Koultouk. Golfe du N.-E. de la mer Caspienne, vaste bas-fond inaccessible aux navires entre l'île Prorva au N.-E. et la presqu'île de Bousatch au S. A l'extrémité S.-E. le golfe se prolonge entre la presqu'île et le plateau d'Ourt-Ourt, par la baie de Kaïdak ou Tiouk-Karasou, qui s'ouvre entre le cap Blik à l'O. et le mont Iaman-Airakly à l'E.

MERTZ (Johann-Ludwig), topographe et météorologiste suisse, né à Herisau (Appenzell) le 22 oct. 1772, mort à Hérisau le 16 fév. 1851. Il fut longtemps au service de la Sardaigne, puis revenu au pays, il s'occupa de la triangulation du cant. d'Appenzell. On lui doit aussi, de 1821 à 1831, une série d'observations météorologistes souvent mises à profit.

MÉRU (*Matricum*, *Mairu*, *Meru-en-Thelle*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais; 4,694 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabrique de blanc d'Espagne, centre d'une fabrique considérable de tabletterie, d'ouvrages en os, en nacre, en ivoire, en corne, bois d'éventails, limes, etc. — Cette commune, sur le territoire de laquelle on a trouvé, à plusieurs reprises, des antiquités romaines et franques, existait sous les Carolingiens; la seigneurie en fut donnée à l'abbaye de Saint-Denis en 626. Cette donation fut confirmée en 862 par Charles le Chauve. Les seigneurs de Méru, descendants de la maison de Dreux, possédaient en même temps Pontoise dont ils portaient le nom. Raoul de Pontoise fit don de l'église de Méru au monastère de Saint-Martin-des-Champs en 1099. En 1285, la terre vendue par Gilles de Hodesse à Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, devint le siège d'une châtellenie du comté de Beaumont; elle en fut détaché en 1580, pour être rattachée au bailliage de Beauvais. Les habitants reçurent une charte de commune en 1191. A partir de la fin du XIVe siècle, Méru passa à la maison d'Aumont. Le connétable Anne l'acheta en 1537; son fils Charles ajouta à son nom celui de Méru. Le bourg fut pillé par les ligueurs en 1589. A la fin du règne de Louis XVI, Louis de Bourbon possédait Méru. Le château détruit par accident en 1751, fut rétabli comme rendez-vous de chasse par le prince de Conti. Il ne reste de l'ancien édifice qu'une tour moderne sur la place de l'Eglise. Le domaine appartint en 1783, au frère du roi, depuis Louis XVIII. L'église sous l'invocation de saint Lucien, a deux fenêtres latérales du XVIe siècle; le clocher placé au point central a été rétabli en 1511. A gauche du chœur, dont le pignon est du XIIe siècle, se trouve une grande niche portant les armes de la maison d'Aumont; on y voit le tombeau de Ferry d'Aumont, seigneur de Méru au XVe siècle. Le groupe de grandeur naturelle représentant la passion et qui ornait ce tombeau a été transporté à l'extrémité du collatéral droit. Une ancienne chapelle seigneuriale, peinte à fresque, sert de sacristie. C. St-A.

MERULA. Famille romaine, branche de la gens *Cornelia* (V. ce nom) à laquelle appartenait ce surnom, porté notamment par un consul de 193 av. J.-C. et un flamine de Jupiter, que le parti oligarchique substitua au consulat. Après avoir déposé Cinna, il s'ouvrit les veines au retour de Marius (87).

MERULA (Giorgio), érudit et humaniste italien, né à Alexandrie entre la fin de 1430 et les premiers jours de 1431 (et non vers 1425, comme jusqu'aujourd'hui les biographes l'avaient fait naître), mort à Milan le 19 mars 1494. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il fut envoyé par sa famille à Milan, où Merula suivit les leçons de Francesco Philelphe jusqu'en 1446. Il semble qu'en 1450, le jeune humaniste, profitant du jubilé ordonné par Nicolas V, alla à Rome, où accourut une nombreuse pléiade de savants attirés par le renom d'érudit dont jouissait le pontife. Avec Galeotto *Marzio* (V. ce nom), il se rendit à Padoue où il resta on ne sait combien de temps. Vers 1454, il était à Milan en qualité de professeur, sans cesser pourtant (selon l'habitude des humanistes du XVe siècle) de suivre les leçons de Gabriel Fontana. On ne sait point à quelle époque Merula abandonna Milan pour la seconde fois; il est certain toutefois qu'en 1460, il se trouvait à Mantoue à l'école du Tifernate (Publio Gregorio); cinq ans plus tard, Merula allait à Venise, où resta ensuite une très grande partie de sa vie, prenant part aux fameuses réunions littéraires de la maison Cornaro. Là, comme il s'y trouvait dans les premiers temps de l'invention de l'imprimerie, il fit une édition de Martial (1470?) du *De Finibus bonorum et malorum* de Cicéron (1471), une série d'*Emendationes* au texte de Virgile et de Pline, une *Expositio* ou explication de la lettre poétique attribuée à Sapho dans les *Héroïdes* d'Ovide (1471), une édition des *Scriptores rei rusticæ* (1472), mais spécialement la première édition des *Commedies* de Plaute (1472). Une partie de ces publications furent cause de graves polémiques, dans lesquelles Merula se défendit vigoureusement, mais qui lui causèrent beaucoup d'ennuis. Il abandonna Venise en 1482, appelé à Milan par Ludovic le More. L'année suivante, il obtint la chaire d'éloquence à l'université de Pavie, qu'il abandonna en 1486, pour celle de Milan, qui lui fut donnée avec de beaux appointements. Pendant ces années, Merula soutint une très âpre polémique contre Politien, avec lequel il se réconcilia au moment de mourir. Il ne cessa point, pendant qu'il enseignait, de fouiller les bibliothèques lombardes à la recherche de manuscrits utiles à ses études philologiques. Dans les dernières années de sa vie, il s'était occupé à cette *Historia vicecomitum*, qui lui avait été confiée par Ludovic le More: elle fut interrompue par la mort et fut imprimée fragmentairement.

Bibl. : Gabotto Badini-Gonfalonieri, *Vita di Giorgio Merula*; Alexandrie, 1894.

MERULA (Gaudenzio), érudit et lettré italien, né à Lavezzano (prov. de Novare), mort, semble-t-il à Milan. Il fleurit durant le XVIe siècle, et prétendit descendre de la famille de Georges Merula. Ses ouvrages ont trait pour la plupart à des *Emendationes* à des auteurs latins; nous notons parmi eux: *De Gallorum Cisalpinorum antiquitate et origine lib. III* (Lyon, 1536); *Terentianus dialogus ultra omnem festivitatem* (Bâle, 1538); *Annotationes ad Heroides Ovidii* (Francfort, 1601), etc.

Bibl. : Cotta, *Museo Novarese*. — Cinelli, *Biblioteca volante*. — Tiraboschi, *Storia d. lett. it.*

MERULA ou **VAN MERLE** (Paul), érudit hollandais, né à Dordrecht en 1558, mort à Rostock en 1607. Il succéda à Juste Lipse dans la chaire d'histoire de l'université de Leyde en 1592, et devint ensuite historiographe des Etats généraux de Hollande. Indépendamment d'un grand nombre d'éditions savantes, d'écrivains de l'antiquité, tels que Paul Diacre, Eutrope, Ennius, etc., il publia plusieurs ouvrages d'histoire et de géographie estimés, dont voici les plus importants: *Vita Desiderii Erasmi* (Leyde, 1607, in-4); *Cosmographiæ generalis libri tres* (Amsterdam, 1605, in-4, rééd. 1636); *Trésor des temps, ou histoire abrégée de l'état des Eglises et des gouvernements civils, depuis Jésus-Christ jusqu'à l'an 1200* (en holland.; Leyde, 1614, in-fol.; rééd. 1627); *Diatriba de statu Reipublicæ botanicæ* (Leyde, 1618, in-4; rééd. 1625).

Bibl. : J. Kirchmann, *Oratio in funere P. Merulæ*; Leyde, 1672, in-8. — Almeloven, *Bibliotheca promissa et latens* ; Gouda, 1688. — Siegenbeck, *Histoire de l'université de Leyde* (en holland.) ; Leyde, 1829-32, 3 vol. in-8.

MÉRULE (Bot.). Champignon polyporé, épixyle, à hyménium mou, céracé, membraneux ou coriace, parcouru par des plis ou des veines anastomosées, formant de larges cellules qui simulent des pores plus profonds; basides à quatre stérigmates; cystides peu marquées ; spores ovoïdes et incolores ou bien globuleuses et rouillées d'où la division du genre en deux sections: Leptospori et Coniosphori. Esp. pr. : *M. corium*, *tremillosus*, *molluscus*, *lacrymans*. Ce dernier, d'une odeur désagréable, d'un jaune ferrugineux, à marge blanche cotonneuse, est charnu, membraneux, spongieux. Son hyménium forme un réseau de grandes mailles sinueuses. Habitat : poutres des lieux humides. H. F.

MERULO (Claudio Merlotti, dit), organiste et compositeur italien, né à Correggio en 1533, mort à Parme le 4 mai 1604. Il fut nommé en 1557 organiste du deuxième orgue, puis en 1566 du premier, dans l'église Saint-Marc, de Venise. Il quitta ce poste en 1586 pour entrer au service du duc de Parme. Sa renommée comme exécutant était immense en Italie. On connaît de lui quatre livres de madrigaux, cinq livres de motets, et trois livres de *Ricercari da Cantare*, à plusieurs voix, deux livres de *Toccata d'intavolatura d'organo*, œuvres capitales dans l'histoire de la musique instrumentale, et un livre de *Canzoni d'intavolatura d'organo*, *fatte alla francese* (1592), dont un seul exemplaire existe, à la bibliothèque de Bâle. De nombreux madrigaux et motets de Merulo sont répandus dans les recueils de la fin du xvie siècle. Il avait composé une partie de la musique exécutée lors du passage de Henri III à Venise, en 1574, et de celle destinée aux fêtes du mariage de François de Médicis avec Bianca Capella, en 1576. Parmi les élèves qu'il forma, on doit citer en première ligne G. *Diruta* (V. ce nom) qui inséra plusieurs pièces de son maître dans son *Transilvano*. M. Brenet.

Bibl. : Catelani, *Memorie della vita e delle opere di Cl. Merulo;* Milan, 1860, in-8.

MERV. Oasis de l'Asie centrale au S. du Turkestan, dépendant de la prov. russe de Transcaspienne, comprise entre 37°15′ et 38° lat. N., 59°8′ et 59°55′ long. E., à 320 kil. S.-O. de Bokhara, 450 kil. S.-E. de Khiva, 350 kil. N. de Hérat. Elle est formée par le Mourghab qui s'y divise en plusieurs branches, lesquelles disparaissent dans les sables du désert de Karakoum, à 200 kil. plus loin. Sur les 4,900 kil. q. de l'oasis, 900 environ sont occupés par des marécages ou des sables, le reste forme le territoire agricole fertilisé par l'eau de nombreux canaux. Cette superficie varie d'ailleurs avec l'état des irrigations et Nazikov l'étend à 7,500 kil. q. L'oasis aurait 86 kil. de l'E. à l'O., de Takht-Rabat à Kichmân, 85 kil. du S. au N., de la digue de Kaouchit-Kala à la limite du désert. Le centre est le fort de Kaouchit-Kala. La digue de ce nom distribue les eaux des deux côtés du fleuve par les canaux d'Outemych au S.-O. et de Tokhtamych au N.-E., lesquels se ramifient à travers les cultures. Celles-ci sont formées de froment, de sorgho, de melons et pastèques, puis viennent l'orge, le riz, le coton, la canne à sucre, la sésame en moindre abondance. Des murs de pisé séparent les champs, les jardins potagers et les vergers (mûriers, vignes, abricotiers). La jouissance de l'eau est soigneusement réglementée. Le bétail est abondant, élevé par les semi-nomades mélangés à la population agricole. On compte 17,000 chevaux, 15,000 chameaux, 22,000 ânes ou mulets, 44,000 bœufs et un grand nombre de moutons. — Le climat est continental, sec et chaud, variant de + 36° à — 7°. Il ne pleut que de février à avril. Il tombe de la neige durant une vingtaine de nuits d'hiver. Le vent dominant est celui du S. ou du S.-O. Les violents ouragans du « vent noir » (Kara-el) encombrent l'air de sable qui l'obscurcit et rend la vie pénible et malsaine dans cette sorte de brouillard sec. Les marécages du Mourghab engendrent des fièvres très dangereuses. Un coléoptère spécial dévaste les récoltes, une mouche décime les troupeaux. Aussi la population émigre-t-elle vers Sarakhs, vers la vallée de l'Hériroud, les vallées de l'Elbourz et du Paropamise, et, depuis que les Russes ont rétabli la sécurité, vers l'oasis voisine de Tedjend.

La population est composée de Turcomans de la peuplade des Tekkés subdivisée en deux tribus : Otamych (clans Sytchma et Bakhchan) et Tokhtamych (clans Bek et Vekil), vivant de leur bétail et de l'agriculture, depuis que le brigandage leur est interdit. Les propriétaires de troupeaux forment la classe supérieure des Tcharva ; les travailleurs agricoles et artisans celle des Tchomour qui comprennent les quatre cinquièmes du total. Seuls les Tekkés ont droit à la terre et à l'eau des irrigations. Dans l'oasis campent aussi quelques Turcomans Salors et Saryks. Les Tekkés sont musulmans, sunnites, obéissant à un patriarche (Ketkhada), très paresseux et fourbes. Ils commercent par caravanes avec Bokhara, Meched et Askabad. La population est diversement évaluée entre 48,000 et 26,000 tentes. Elle ne doit pas dépasser beaucoup 150,000 âmes. Les Merviens se groupent en 24 clans, le long de chacun des 24 canaux d'irrigation; les délégués de ces clans forment avec les khans ou chefs, et les aksakals ou doyens le Medjis, assemblée délibérante.

La capitale est Merv, qu'ils appellent Kaouchit-Kola, sur un bras du Mourghab ; 11,000 hab., dont 1,500 Arméniens, Bokhariens et Khivains. Elle est enveloppée par une enceinte de 4 kil. de larges et hautes murailles qui enferme, outre les maisons et huttes clairsemées, des jardins maraîchers et des champs. La garnison russe est formée d'un régiment de Cosaques du Kouban, installée dans une citadelle adossée au mur méridional et munie de deux batteries. Le chemin de fer transcaspien dessert Merv, qui est le chef-lieu d'un cercle de la province transcaspienne. Le commerce est peu important. On exporte, outre les denrées agricoles, quelques produits de l'industrie locale : tapis, soieries, étoffes d'argent. Le commerce fait par les Arméniens s'élève à environ 4 millions de fr. par an.

Merv est l'ancienne capitale de la Margiane, citée dans les inscriptions des Achéménides, colonisée par Alexandre le Grand. Antiochus Nicator fortifia l'oasis, l'abritant par un mur de 1,500 stades (275 kil.) contre les Barbares du Nord : Antioche de Margiane devint le nom de la ville. Le souvenir d'Alexandre y est encore vivant, bien que le conquérant ne l'ait probablement pas visitée. Un fort ruiné porte encore dans le pays le nom d'Iskender. Elle dépendit ensuite des Parthes et le roi Orodes y déporta 10,000 des soldats de Crassus (53 av. J.-C.). Sous les Sassanides, ce fut un archevêché nestorien. En 666, les Arabes s'en emparèrent et en firent la capitale du Khorassan. Ce fut peu après le centre de la propagande de Mokannah contre l'Islam.

L'époque arabe fut très favorable à ces cités des oasis, à la lisière des steppes de l'Asie centrale. Abritées par de vastes retranchements, elles s'enrichirent par le développement du commerce. Du viie au xie siècle, Merv partagea cette prospérité décrite par El-Istakri. Elle tombe alors aux mains des Turcs Seldjoucides, dont le chef Togrul succéda aux Gaznévides. Les successeurs Alp Arslan et Sandjar y ont leur tombeau. Brûlée par les Turcomans de Gouz, elle se releva vite et on lui prête un million d'habitants au xiiie siècle. Elle fut prise par les Mongols en 1221. Au xive siècle l'anarchie qui désolait le Turkestan précipita sa décadence. Les Euzbegs l'occupent en 1505 ; les Perses d'Ismaïl-Khan (dynastie des Sofis) la leur enlèvent bientôt et la gardent jusqu'en 1787. Sa prospérité est de nouveau anéantie par la conquête de l'émir Maasnour de Bokhara qui détruit la digue et les canaux, transplante la population dans sa capitale. Les Saryks s'installent dans l'oasis déserte (1790) ; les Tekkés agrandissent la digue et l'espace cultivé. Ils eurent à se défendre contre le khan de Khiva, finirent par prévaloir à partir de 1856. Une expédition persane fut détruite en 1834, une autre repous-

sée en 1860. Après la prise de Geok-tépé, les Tekkés de Merv se soumirent à la Russie (31 janv. 1884).

Les ruines de tours, de palais, de bains, de tombeaux couvrent les environs, attestant la splendeur passée de la ville. Elle conserve une grande importance stratégique, comme nœud de routes vers Khiva au N., Bokhara, Tchardjoui, Narasim sur l'Amou-daria au N.-E., Hérat et la Perse au S., Akhal-tépé et la Caspienne à l'O. Elle est située en face de la trouée ouverte dans les chaînes septentrionales de l'Iran (Hindou-Kouch, Koh-i-baba, Paropamise, etc.), dépression où se creusent les vallées du Mourghab et de l'Héri-roud, et où passe la route naturelle de l'Inde et de l'Iran vers le Touran. A.-M. Berthelot.

Bibl. : O'Donovan, *The Merv Oasis;* Londres, 1882, 2 vol. — Marvin, *l'Annexion de Merv par les Russes* (en russe). — Publications de Petroussevitch, Lessar dans le *Bull. de la Soc. russe de géogr.;* de Venioukov, et Annenkov dans celui de *la Soc. de géogr. de Paris.*

MERVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 152 hab.

MERVANS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois, stat. du chem. de fer de Dijon à Saint-Amour, sur la Guyotte; 1,961 hab. Moulins, tuileries. Trouvaille d'un trésor de monnaies romaines en 1849. Bourg fort, dont les habitants furent affranchis par leurs seigneurs au xiiie siècle. La terre a appartenu aux de Vienne pendant tout le moyen âge, après quoi elle a été possédée par les Rolin (xve siècle), les de Hochberg, de Longueville et d'Orléans (xvie siècle), les de Soissons et de Carignan (xviie siècle), les Fyot de La Marche (xviiie siècle). L'ancien château, appelé *la Motte*, a été détruit au commencement du xviie siècle. Eglise du xive siècle. Mervans a été chef-lieu de canton pendant la Révolution. L-x.

MERVEILLE, voyageur français de la première moitié du xviiie siècle. Il vivait à Saint-Malo et fut chargé par des négociants de se rendre à Moka. Il partit le 6 janv. 1708, arriva à Moka le 3 janv. 1709, et conclut avec l'iman un traité autorisant les Français à y établir un comptoir; il visita les villes de l'Yémen et repartit au mois d'août avec une riche cargaison. Les documents de son voyage ont été publiés par Jean Laroque sous le titre : *Voyage dans l'Arabie heureuse* (1716).

MERVEILLES du monde (Les Sept). Monuments de l'antiquité réputés comme les plus magnifiques et les plus célèbres; l'expression est devenue proverbiale. Les monuments désignés sous ce nom l'ont été surtout depuis le règne d'Alexandre. On en trouve la description dans le traité *De Septem orbis miraculis*, attribué faussement à Philon de Byzance, ingénieur du iie siècle av. J.-C., et traduit du grec en latin en 1640, par Léon Allatius : il a été inséré dans le *Thesaurus antiquitatum Græcarum* de Gronovius.

Les sept merveilles étaient : 1° les pyramides d'Egypte; 2° les jardins suspendus de Sémiramis; 3° les murs de Babylone; 4° la statue de Jupiter olympien, de Phidias; 5° le colosse de Rhodes; 6° le temple de Diane à Ephèse; 7° Le tombeau du roi Mausole, dans la ville d'Halicarnasse en Carie. — On réunit parfois en une seule merveille les murs et les jardins de Babylone, et l'on considère alors le phare d'Alexandrie ou le temple de Jérusalem comme la septième merveille. Ph. B.

MERVEILLEUSES (V. Costume, t. XII, p. 1170).

MERVEILLEUX (V. Incroyables).

MERVEILLEUX (Litt.). L'intervention des êtres surnaturels dans les œuvres littéraires constitue ce qu'on appelle en littérature le merveilleux. C'est surtout dans un poème épique ou dramatique qu'il trouve son emploi, soit que le poète l'emprunte aux croyances religieuses, à la magie, soit que son imagination l'invente. Le merveilleux dans Homère et chez les Grecs fait partie de la religion même et du symbolisme de la mythologie. Chez les Romains, dans Virgile par exemple, le merveilleux n'a plus pour ses contemporains la même réalité : l'imagination des lecteurs ne s'y laissait plus prendre; Lucain se contenta de la magie. Le merveilleux reparaît dans le monde chrétien au moyen âge avec les miracles; dans la *Divine Comédie*, Dante mélange le merveilleux tiré de la mythologie antique à celui de la religion chrétienne; dans la *Jérusalem délivrée*, le Tasse unit au merveilleux chrétien celui de la magie et abandonne la mythologie; dans le *Paradis Perdu*, Milton se borne au merveilleux tiré des livres saints.

La querelle des anciens et des modernes au xviie siècle donna lieu à des discussions très vives sur les mérites comparés du merveilleux chrétien et du merveilleux païen : Boileau prit en cette occasion, comme toujours, le parti des anciens, et attaqua vivement le merveilleux de la religion chrétienne; il ne réussit pas cependant à faire revivre le merveilleux païen; dans la *Henriade*, Voltaire y renonce complètement. Chateaubriand, avec son imagination plus poétique que religieuse, tenta vainement de mettre en jeu les mystères de la foi dans le *Génie du Christianisme*.

L'emploi du merveilleux dans la tragédie a été souvent blâmé : Boileau, dans des vers classiques, a dit qu'il ne fallait jamais rien offrir d'incroyable au spectateur; on pourrait lui répondre que toute la tragédie grecque repose sur le merveilleux : Eschyle est avant tout un poète religieux; Sophocle en fait un emploi moins exclusif, mais aussi important; Euripide ne s'en sert plus que d'une manière accessoire. Les modernes ont usé du merveilleux dans la tragédie de la même manière qu'Euripide; ils le bornent à des apparitions, à des songes, comme l'apparition du père d'Hamlet, l'hallucination de Macbeth, le songe de Richard III dans Shakespeare. Gœthe, dans *Faust*, fait jouer au diable, sous la figure de Méphistophélès, un rôle capital; mais c'est une forme philosophique et qui ne demande nulle croyance. Le merveilleux de nos jours joue un rôle très borné : on pourrait citer comme modèle la petite nouvelle de Théophile Gautier intitulée *Spirite*. Les effets que l'on a cherché parfois à tirer du magnétisme ou du spiritisme, comme dans la pièce de Sardou qui porte ce nom, ont peu intéressé le public. Le merveilleux ne peut plus être goûté que par raffinement littéraire : les *Contes de Perrault* et les *Mille et une Nuits* auront toujours des lecteurs de tout âge. Ph. Berthelot.

MERVEILLEUX (De). Famille neuchâteloise, originaire de Rothelin en Souabe, établie à Neuchâtel depuis 1458. La famille s'appelait alors Wunderlich, mais le nom de Merveilleux qui en est la traduction prévalut bientôt. Voici quelques-uns de ses représentants les plus connus : *Guillaume*, mort en 1544. Il était avec les Suisses à Marignan, devint banneret de Neuchâtel et contribua beaucoup à établir la réformation dans ce pays. — *Jean*, mort en 1561, anobli par la comtesse de Neuchâtel, secrétaire interprète de François Ier et d'Henri II pour leurs affaires en Suisse. — *David-François*, mort en 1712, ingénieur au service de la Hollande, auteur de la *Parfaite introduction de la Géographie universelle* (Neuchâtel, 1694, 2 vol.). — *David-François*, mort vers 1740, officier au service de la France, géographe et auteur d'ouvrages satiriques. — *Charles-Frédéric*, mort le 29 mai 1749 et qui prit part comme officier à un grand nombre de campagnes depuis 1708, y compris celle de la Louisiane. — *Guillaume*, mort en 1853, peintre, etc. E. Kuhne.

MERVEILLEUX Du Vignaux (François-Charles), homme politique français, né à Poitiers le 22 oct. 1828. Il fut attaché en 1853 comme professeur suppléant à la Faculté de Poitiers, puis, la même année, fut nommé substitut à Saintes; il passa ensuite en qualité de procureur impérial à Fontenay-Le-Comte, et devint premier avocat général à Angers. A la chute de l'Empire, il démissionna avec tous ses collègues. Aux élections du 8 févr. 1871, il fut élu représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale ou il siégea à droite. En 1873, il fut envoyé avec M. de Sugny à Frohsdorf auprès du comte de Chambord. Avant la sépa-

ration de l'Assemblée nationale, il quitta la vie politique et devint doyen de la Faculté de droit catholique de Paris.

MERVELDT (Maximilien, comte de), général autrichien, né en Westphalie en 1766, mort à Londres en 1815. Il entra en 1082 au service de l'Autriche. Il combattit contre la France dans les Pays-Bas et parvint au grade de colonel. Général-major en 1796, il fut l'un des négociateurs autrichiens du traité de Campo Formio. Il fut chargé de missions diplomatiques à Berlin et à Pétersbourg. En 1813, il prit le commandement de la seconde armée autrichienne, blessé à Leipzig, il fut fait prisonnier. Napoléon le relâcha sur sa parole. Après la paix, Merveldt commanda en Moravie. En 1814, il fut nommé ambassadeur à Londres.

MERVENT. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, com. de Saint-Hilaire-les-Loges; 1,393 hab. Carrières, moulins. Ruines d'un château féodal. Vieux pont du XVe siècle sur la Mère. Château de la Citordière.

MERVIEL (Le). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 127 hab.

MERVILLA. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Castanet; 85 hab.

MERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 234 hab.

MERVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade; 1,136 hab.

MERVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, sur la Lys canalisée; 7,573 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Chantiers de construction de bateaux. Fabriques de bascules, de brosses, de brouettes, tissage de toiles. Briqueterie. Brosserie. Clouterie, fonderie. Construction de moulins; fabrique de machines agricoles. Scieries mécaniques. Raffinerie de sel. Corroiries. Corderies. Broderies. Eglise moderne. Vestiges d'une ancienne abbaye depuis longtemps détruite.

MERVILLE-AU-BOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 175 hab.

MERVILLE (Michel GUYOT DE) (V. GUYOT DE MERVILLE).

MERVILLE (Pierre BIARNOY DE) (V. BIARNOY DE MERVILLE).

MERVILLE (Pierre-François CAMUS), acteur et auteur français, né à Pontoise en 1785, mort en 1853. Il commence par des études de médecine qu'il abandonna bientôt pour le théâtre. Il débuta au Boudoir des Muses, joua à l'Odéon, à Cassel dans la troupe appelée par le roi de Westphalie, Jérôme, puis revint à l'Odéon. En 1814, il quitta la scène pour composer des pièces. *Les Deux Anglais* (1817) eurent dès l'abord du succès; *la Famille Glinet* fit grand bruit à cause de ses allusions politiques; le roi Louis XVIII décerna à l'auteur une pension de 1,200 fr., aussi prétendit-on qu'il avait collaboré à la comédie. Merville a composé encore de nombreuses pièces jouées avec des succès divers. Les *Deux Apprentis*, roman, ont reçu le prix Montyon de l'Académie française. Ce qui distingue les œuvres de Merville, c'est leur moralité et une observation parfois heureuse.

MERVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 655 hab.

MERVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville; 120 hab.

MERWAN Ier, khalife de la dynastie ommeyyade (684-85), né à La Mecque en 623, mort en 685. Fils d'Al Hakem, ancien adversaire du Prophète, il devint le secrétaire et le favori du khalife Othman. Il était à ses côtés quand il fut bloqué et tué dans son palais de Médine; lui-même échappa (656). Après la mort de Moawia II, il fut choisi comme l'aîné de la famille ommeyyade pour exercer le khalifat, Khalid, deuxième fils de Yezid Ier, étant mineur. Il réconcilia les partis en Syrie et en Egypte, tandis que son général Obeidallah battait les Kharedjites de l'Irak; un rival, Abdallah ben Zobeir, proclamé à La Mecque, fut vaincu. Merwan avait épousé la mère de Khalid; lui ayant laissé voir qu'il comptait substituer son propre fils, Abd Almalik, à Khalid, comme héritier, il fut tué par elle. Son fils lui succéda.

MERWAN II, dernier khalife de la dynastie ommeyyade (748-750), né à Damas en 688, tué à Boussir (Egypte) le 5 août 750. Petit-fils de Merwan Ier par son père Mohammed, il fut d'abord gouverneur d'Arménie et d'Aderbaïdjan. Quand Yezid III eut fait tuer le jeune Welid II (744), Merwan s'arma contre lui. Yezid mourut avant la bataille que Merwan gagna à Ein Djarr, entre Damas et Baalbek, au pied du Liban, sur Soliman, fils d'Hischam. Celui-ci s'enfuit avec Ibrahim, fils d'Yezid III, après avoir égorgé les fils de Welid. Merwan prit alors le khalifat, mais fut regardé comme un usurpateur. Malgré son énergie, il ne put rétablir de pouvoir régulier. Vainement Merwan établit sa résidence à Harran; son règne ne fut qu'un long combat. Les Abbâsides profitèrent de l'anarchie pour arborer leur drapeau noir dans le Khorassan. Merwan crut arrêter le mouvement en faisant emprisonner, puis tuer, le chef de la famille abbâside, Ibrahim ibn Mohammed. Le gouverneur du Khorassan et l'armée syrienne furent vaincus par celle d'Abou-Moslim (août 748); la bataille d'Ispahan leur livra le pays jusqu'au Tigre. Celle de Kerbéla détermina la prise de Koufa et la proclamation d'Abdalhah-Aboul-Abbas comme khalife (29 août 749). Merwan rassembla sa dernière armée et vida la querelle dans la plaine d'Arbèle, sur les bords du Zab (25 janv. 750). Complètement battu, il s'enfuit en Palestine, puis en Egypte où, après une dernière défaite, il fut tué dans une église de Boussir (Haute-Egypte). A.-M. B.

MERX (Adalbert), orientaliste allemand, né à Bleicherade, près Nordhausen, le 2 nov. 1838. Professeur aux universités de Iéna (1869), Tubingue (1869), Giessen (1873), Heidelberg (1875). Il a écrit sur l'exégèse et la philologie. Nous citerons : *Bardesanes von Edessa* (Halle, 1863); *Grammatica Syria* (1867-70); *Vocabulary of the Tigré language* (1868); *Chrestomathia targumica* (1888); *Ideen und Grundlinien einer allgemeinen Geschichte der Mystik* (1893).

MERXEM. Com. de Belgique, prov. et arr. d'Anvers, sur le Schyn, affl. de l'Escaut; 9,600 hab. Stat. des chem. de fer d'Anvers à Berg-op-Zoom et d'Anvers à Breda. Filatures, fabriques de bougies, de chicorée, d'huile, tanneries, scieries à vapeur, raffineries de soufre et de sucre.

MERXPLAS. Com. de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Turnhout, sur la Marck, affl. du Hollandsch Diep; 2,400 hab. Fabriques de pannes, briqueteries. Le gouvernement belge a établi à Merxplas une importante colonie pénitentiairre

MÉRY (*Maderiacum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay; 543 hab. Lieu très ancien, où l'on a trouvé beaucoup d'antiquités, et dont la seigneurie appartint au XVIe siècle à la maison d'Ongnies, puis aux Dufos qui prirent au XVIIIe siècle le titre de marquis de Méry. L'église appartient aux XVe et XVIe siècles. Il y a sous le village des souterrains très anciens et les restes d'un château fort au lieu dit la Tour.

MÉRY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains; 588 hab.

MÉRY-CORBON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon; 548 hab.

MÉRY-ÈS-BOIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de La Chapelle-d'Angillon; 1,372 hab.

MÉRY-PREMECY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 84 hab.

MÉRY-SUR-CHER. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon; 718 hab.

MÉRY-SUR-MARNE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre; 296 hab.

MÉRY-SUR-OISE ou **MÉRY-MERIEL.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de L'Isle-Adam; 1,600 hab.

MÉRY-SUR-SEINE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube,

arr. d'Arcis, sur deux bras de la Seine; 1,372 hab. Méry est sur la lisière de la *Champagne pouilleuse* (terrain de craie). Industrie textile ancienne, fabriques de bonneterie, moulins importants. Sépultures et substructions de l'époque gallo-romaine; la ville eut un château fort; elle était jadis fermée de murailles et de fossés (dérivations de la Seine). Méry eut un prieuré (XIIe siècle) dépendant de l'abbaye bourguignonne de Molême. Quelques historiens ont soutenu que la défaite d'Attila aux *Champs Catalauniques* eut pour théâtre les environs de Méry. Emile CHANTRIOT.

MÉRY (HUON DE) (V. MÉRI [Huon de]).

MÉRY (Jean), médecin français, né à Vatan (Berry) le 6 janv. 1645, mort à Paris le 3 nov. 1722. Il étudia à l'Hôtel-Dieu de Paris, devint en 1681 chirurgien de la reine, en 1683 chirurgien de l'hôtel des Invalides, se rendit en 1684 en Portugal où il séjourna quelque temps, à la cour, et la même année revint siéger à l'Académie des sciences de Paris. En 1692 il fut chargé par le roi d'une mission secrète à la cour d'Angleterre, mission dont le secret n'a jamais été révélé, et à son retour devint le chirurgien du jeune duc de Bourgogne. En 1700, il fut nommé premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu et consacra son temps surtout à des recherches anatomiques. Il eut à soutenir beaucoup de polémiques dans lesquelles il ne fut pas toujours heureux; on lui reprochait principalement sa grande brutalité. Sa découverte la plus originale est d'avoir démontré que, dans la hernie, le péritoine n'est pas déchiré et qu'il forme le sac herniaire. On lui doit: *Description exacte de l'oreille de l'homme* (Paris, 1677, 1687, in-12); *Observations sur la manière de tailler dans les deux sexes pour l'extraction de la pierre* (Paris, 1700, in-12; Amsterdam, 1700, in-8); *Nouveau système de la circulation du sang, par le trou ovale, dans le fœtus humain* (Paris, 1700, in-12); *Six Problèmes de physique sur la génération du fœtus* (Paris, 1711, in-4); et divers mémoires dans *Mémoires de l'Académie des sciences*. — V. *Œuvres complètes* de Jean Méry, par L.-H. Petit (Paris, 1888, in-8). Dr L. HN.

MÉRY (Joseph), poète et romancier français, né aux Aygalades, près de Marseille, en 1798, mort à Paris le 17 juin 1865. Il commence ses études dans un séminaire, et les finit dans un lycée de la région; puis va faire son droit à Aix en Provence. Il collabore à quelques journaux politiques, et, après une série d'aventures, arrive à Paris, s'en retourne à Marseille où, abandonnant le parti monarchique, avec son ami Alphonse Rable il fonde le *Phocéen* où il fait campagne contre le gouvernement (1820). Poursuivi, condamné à trois mois de prison, il abandonne provisoirement la polémique, s'en va en Turquie à l'aventure, revient à Marseille où il crée un nouvel organe, *la Méditerranée* (1823), qui s'appela ensuite le *Sémaphore*. On le retrouve de nouveau à Paris collaborant au *Nain jaune*, de Soulé, où il fait la connaissance de Barthélémy avec lequel, devenu bonapartiste, il publie, durant cinq ans, une série de poèmes satiriques et de pamphlets contre la Restauration: *les Sidiennes* (1825); *la Villéliade*, *les Jésuites* (1826); *Rome à Paris* (1827); *la Corbiéréide*, *la Barricade ou la Guerre d'Alger* (1827); *Napoléon en Egypte* (1828). Après la révolution de 1830, les deux collaborateurs font une opposition vigoureuse au gouvernement de Louis-Philippe; un pamphlet en vers resté célèbre, *la Némésis*, qui eut cinquante-deux numéros, renferme des satires pleines de verve et d'esprit contre le ministère Casimir Périer (1831). Mais Barthélemy ayant fait la paix — une paix intéressée — avec le nouveau régime, Méry va se reposer en Italie, près de la reine Hortense et le prince Louis-Napoléon, le futur empereur, qu'il encense assez platement dans un compte rendu de son voyage paru dans la *Revue de Paris* de 1834.

Pendant les années qui suivirent, Méry s'adonna à la chronique au jour le jour, aux nouvelles, au roman-feuilleton et au théâtre. Il avait beaucoup d'esprit — l'esprit de son temps, — et le *Globe*, le *Figaro*, la *Presse* débordent de ses improvisations rapides, de ses farces littéraires, parodies, œuvres apocryphes d'auteurs en vogue et de ses « mots de la fin »; *Héva*, *la Floride*, *la Guerre du Nizam* (1843-47) sont de ces fumisteries à la mode depuis le succès de *Clara Gazul* de Mérimée. L'auteur y dépeint, comme le firent d'ailleurs la plupart des romantiques, des pays qu'il n'avait pas vus: l'Inde, l'Afrique! On s'extasia alors sur ces misères que dépasse naturellement, et de beaucoup, la moindre relation de voyage moderne. On raconte pourtant que le succès énorme de ces récits sauva de la faillite imminente le journal *la Presse* qui les publia. Une vingtaine de romans, aujourd'hui absolument tombés dans l'oubli, et à juste raison, une dizaine de comédies et de drames en prose et en vers, dont quelques-uns eurent du succès à leur apparition, complètent le bagage littéraire de Méry. Voici quelques titres: *Matinées du Louvre, rêveries et paradoxes* (1855); *les Uns et les autres, souvenirs contemporains* (1864); *le Bonnet Vert*, roman-feuilleton (1831); *Un Amour dans l'avenir* (1841); *la Comtesse Hortensia* (1844); *Un Crime inconnu* (1847); *Une Veuve inconsolable* (1847); *les Confessions de Marion Delorme* (1850); *Débora* (1852): *les Damnés de Java* (1855); *les Damnés de l'Inde* (1858); *Un Carnaval de Paris* (1857), etc. Ses nouvelles, qui sont la partie la plus lisible encore de son œuvre, ont été divisées en cinq séries plus ou moins arbitraires mais qui s'appellent ainsi: *Nuits anglaises* (1840); *Nuits italiennes* (1853); *Nuits d'Orient* (1854); *Nuits espagnoles* (1854); *Nuits parisiennes* (1855). Il reste de lui un volume de vers intimes qui ont paru en 1853 sous le titre: *Mélodies poétiques*.

Au théâtre, il a collaboré avec Gérard de Nerval dans l'adaptation de l'*Imagier de Harlem*, de Shakspeare, et du *Chariot de terre cuite*, drame hindou du roi Soudraka qui fut repris en 1896 au théâtre de l'*Œuvre* à Paris, avec une nouvelle adaptation de M. Victor Barrucand. Ses autres pièces personnelles: *la Bataille de Toulouse* (Porte-Saint-Martin, 1836), *l'Univers et la maison*, comédie en cinq actes (Odéon, 1846), *le Vrai Club de femmes*, comédie en deux actes, en vers (Comédie-Française, 1848), *le Sage et le Fou*, comédie en trois actes, en vers (Comédie-Française, 1852), *Frère et sœur*, drame en cinq actes, en prose, en collaboration avec Lopez (Ambigu, 1856), offrent peu d'originalité. Il est, de plus, l'auteur de plusieurs livrets d'opéras et de symphonies. C'est lui qui a écrit le *Christophe Colomb* (1847) et l'*Herculanum* (1854) de Félicien David, *Sémiramis* (1860) pour Rossini.

De la génération prolifique des Dumas, des Frédéric Soulié, des Eugène Suë, Méry fut, au total, un homme d'esprit, un écrivain abondant, un bohême sympathique qui gâcha beaucoup de dons naturels par défaut d'application dans l'esprit et d'ordre dans la vie. Jules HURET.

MÉRY (Louis), littérateur français, frère du précédent, né à Marseille le 2 juin 1800, mort à Marseille le 9 mars 1883. Président de la Société de statistique de Marseille, et professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres d'Aix, il a publié des recherches d'un intérêt local, telles que: *Histoire de Provence* (1830); *Histoire des actes et délibérations de la municipalité de Marseille* (1842-73).

MERY (Edouard-Henri-François), ingénieur en chef des ponts et chaussées, né à Rouen le 6 mai 1805, mort à Rouen le 9 avr. 1866. On lui doit la théorie des courbes de pression, exposée dans son mémoire: *De l'Equilibre des voûtes en berceau*, inséré dans les *Annales des ponts et chaussées* en 1840. M.-C. L.

MERYCHIPPUS (Paléont.) (V. CHEVAL, t. X, p. 1126).

MÉRYCISME (Pathol.) (V. ESTOMAC, t. XVI, p. 422).

MERYCOCHŒRUS (Paléont.) (V. ORCODON).

MÉRYON (Charles), graveur français, né à Paris en 1821, mort à Charenton en 1868. Il se destina d'abord à la carrière de marin, mais à la suite d'un voyage qu'il fit en 1843

à la Nouvelle-Calédonie, Méryon, dont la santé était faible, se fixa à Paris et commença une remarquable série d'eaux-fortes sur les anciens monuments et les coins les plus pittoresques du vieux Paris, *la Rue de la Pirouette*, *le Petit-Pont*, *le Pont-Neuf*, *le Pont-au-Change*, *le Chevet de Notre-Dame*, *la Tourelle de la rue de l'Ecole-de-Médecine*, *la Tourelle de la rue Tixeranderie*, etc. Cette belle suite de pièces, aujourd'hui doublement intéressante, par l'habileté de l'exécution et par le souvenir qu'elle évoque de vieux quartiers disparus depuis ou transformés, fut peu appréciée des contemporains de l'artiste. Aigri par les déboires et la misère, Méryon perdit la raison et fut conduit à Charenton où il mourut. BING.

MERZ (Georg), opticien allemand, né à Bichl, près de Benedictbeuern (Bavière), le 26 janv. 1793, mort le 12 janv. 1867. Entré en 1818 comme contremaître dans la célèbre fabrique d'instruments de mathématiques et d'optique fondée en 1808 à Benedictbeuern, près de Fölz, par Utzschneider et dirigée à cette époque par *Fraunhofer* (V. ce nom), il succéda à ce dernier en 1826, acheta la maison avec Mahler en 1839, en resta, en 1845, seul propriétaire et s'associa alors ses deux fils, *Sigmund* et *Ludwig*, dont l'aîné devait lui succéder. La maison Merz, connue aussi sous le nom d'*Utzschneider' sches Institut* a fourni de réfracteurs, d'héliomètres et d'objectifs, pendant plus d'un demi-siècle, la plupart des grands observatoires du monde entier.

Le fils cadet de G. Merz, *Ludwig* (1817-58), agrégé de l'université de Munich, a publié dans les *Annalen* de Poggendorff et dans quelques autres recueils des mémoires d'optique et des études d'économie sociale. Il a donné à part: *Optik, besonders für Augenärzte* (Munich, 1845, in-8). L. S.

BIBL. : SCHADEN, *Artistisches Munchen*, 1836, p. 73.

MERZER (Le). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lanvollon ; 1,080 hab.

MERZIG. Ville de Prusse, district de Trèves, sur la Saare; 5,400 hab. Belle église romane. Poteries. Ruine du château de *Montclair*.

MERZLIAKOV (Alexéi-Fjodorovitch), littérateur russe, né à Dalmatov (gouv. de Perm) en 1778, mort à Sokolniki, près Moscou, le 7 août (26 juil. 1830). Il professa l'esthétique et la poésie à Moscou (1804), traduisit les classiques grecs, romains, le Tasse, Métastase, Alfieri. Il soutint une polémique au nom des théories classiques intransigeantes contre les romantiques, publia un « Discours sur l'esprit de la poésie antique et son influence sur l'éducation des peuples », une « Théorie des belles-lettres » (Moscou, 1821-22, 2 vol.). Ses chansons et romances imitées de la poésie populaire furent publiées en 1830, rééditées par Suvorin en 1880 (3e éd. 1886) avec celles de Zyganov. Ses poésies littéraires ont été publiées par la Société des amateurs de littérature russe de Moscou en 1867. A.-M. B.

MERZOUG. Tribu de la prov. d'Alger, arr. d'Orléansville, à 25 kil. S.-O. de Fénès ; 3,000 hab.

MERZWILLER (*Morezunuuillare*, 968; en allem. *Merzweiler*). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Haguenau, cant. de Niederbronn, sur la Zinzel et le chemin de fer de Haguenau à Sarreguemines avec embranchement sur Selz; 1,930 hab. Fonderie, usine métallurgique, carrières, antiquités romaines.

MESA DE JUAN DE DIOS. Ville de Colombie, Etat de Cundinamarca, à 55 kil. O. de Bogota et 1,258 m. d'alt.; 8,000 hab. Plantations de café et de canne à sucre. Commerce de cacao, de maïs, de miel, de sel, de pailles tressées.

MESA, roi des Moabites vers 850 av. J.-C. Il est connu par une stèle retrouvée à Dhibân, à l'E. de la mer Morte, en 1869, et actuellement déposée au Louvre, qui constitue le plus ancien document de la langue et de l'écriture hébraïque. Cette inscription, dédiée au dieu Khamos, célèbre une victoire sur le roi d'Israël Omri. La découverte en appartient à M. *Clermont-Ganneau* (V. ce nom). Elle est reproduite dans l'art. ÉPIGRAPHIE, t. XVI, p. 75.

MESA (Cristóbal de), poète espagnol, né à Zafra (Estramadure) vers 1550, mort vers 1620. Disciple du célèbre humaniste Francisco Sanchez, il s'affilia d'abord à l'école poétique de Herrera, puis à celle de Boscan et de Garcilaso, à la suite d'un séjour de cinq ans en Italie, où il se lia d'amitié avec le Tasse. C'est en « ottava rima » qu'il composa ses trois poèmes héroïques : *Las Navas de Tolosa* (Madrid, 1594, 1598, 1611, in-8), trente chants sur la bataille où fut anéantie la puissance musulmane en Espagne ; *La Restauracion de España* (1607), dix chants sur Pélage et la reprise de l'Espagne sur les Maures; *El Padron de España* (1611 et 1612), en l'honneur de saint Jacques de Compostelle. A ce dernier volume sont jointes des poésies lyriques et didactiques (*Rimas*), parmi lesquelles se trouvent de charmantes épîtres en vers. On lui doit aussi des traductions fort soignées de Virgile : *La Eneida* (1615) ; *Las Eglogas, y Georgicas* (1618, nouv. édit., 1793). A la suite de cette traduction sont insérées de nouvelles poésies de Mesa, et une tragédie médiocre : *El Pompeyo*. G. P-I.

MESA (Alonso de), peintre espagnol, né à Madrid en 1628, mort à Madrid en 1668. Il avait été l'élève d'Alonso Cano, mais il ne sut pas s'approprier la correction du dessin, non plus que l'exécution délicate de son maître. Peu d'ouvrages intéressants subsistent de ce médiocre artiste, dont Cean Bermudez ne cite que quelques peintures, aujourd'hui disparues, dans un couvent de franciscaines, à Guadalajara, et un *Saint Antoine, abbé*, dans la sacristie de l'église de Saint-Sébastien, à Madrid. P. L.

MESAKEN. Ville importante de la Tunisie, dans le Sahel, à 15 kil. S.-O. de Soussa. Avant l'occupation de la régence par les Français, on la considérait comme ayant la population la plus nombreuse du Sahel; 15,000 hab. environ. Mesaken a une medersa ou école supérieure, de nombreuses zaouïas et mosquées.

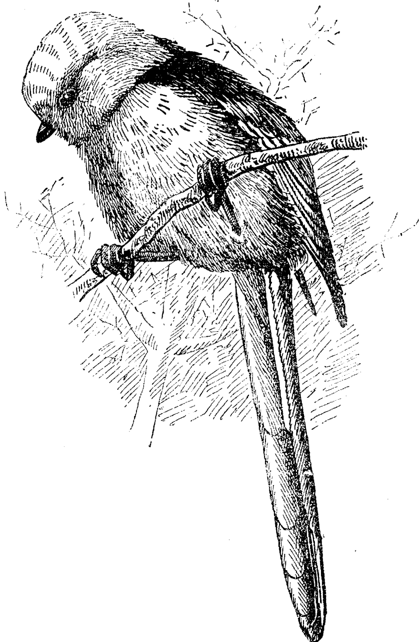
MÉSANDANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 298 hab.

MÉSANGE (Ornith.). Les Mésanges, qui constituent pour les ornithologistes la famille des Paridés, ont été rapprochées tour à tour des Coqs de roche et des Manakins, des Piesgrièches et des Fringilles. Ce sont, comme chacun sait, de petits Passereaux aux formes trapues, aux pattes de hauteur moyenne, au bec conique, sans échancrure à la mandibule supérieure, aux ailes arrondies, avec la première rémige très réduite, à la queue tantôt de longueur médiocre et échancrée en arrière, tantôt très développée et formée de pennes régulièrement étagées. Leur plumage est quelquefois de couleur terne ou même d'un noir uniforme, plus souvent coloré en gris clair, en bleu d'azur ou en vert sur le manteau, en jaune plus ou moins vif ou en gris sur les parties inférieures du corps. Les plumes du sommet de la tête et de l'occiput s'allongent souvent en une huppe plus ou moins développée, plus ou moins brillamment colorée. D'autres fois la tête semble recouverte d'un capuchon que recoupent deux larges plaques blanches sur les joues. Quelquefois aussi le milieu du ventre est occupé par une bande foncée ou des taches blanches ou jaunes sont jetées sous le manteau, mais on ne voit jamais apparaître de rouge sur le plumage. La livrée est ordinairement la même pour les individus des deux sexes à l'âge adulte.

Les Mésanges sont des oiseaux vifs, pétulants, querelleurs, mais vivant néanmoins, pendant une grande partie de l'année, en petites familles qui parcourent les forêts, les vergers et les jardins, en quête de graines, de fruits et souvent d'insectes. Elles explorent les moindres branches en se tenant souvent accrochées la tête en bas, et savent découvrir, dans les fissures de l'écorce, les œufs des Lépidoptères. Aussi doivent-elles être considérées comme des auxiliaires précieux pour l'agriculture et la sylviculture. Elles n'émigrent pas à l'approche de la mauvaise saison et se contentent de changer de canton quand la nourriture leur fait défaut.

En un mot, ce sont des oiseaux sédentaires ou erratiques. Leurs nids sont quelquefois très artistement construits et placés à l'enfourchure d'une branche ou suspendus à des roseaux, à des rameaux flexibles; mais le plus souvent les œufs sont déposés au fond d'une cavité creusée dans le tronc d'un arbre ou dans un vieux mur. Ces œufs, qui sont généralement d'un blanc piqueté de rouge, sont en nombre variable de cinq à quinze par couvées, suivant les espèces.

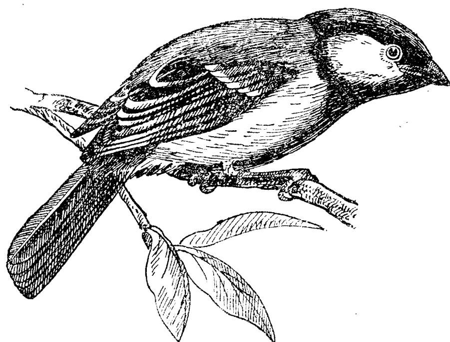
Les Mésanges constituent une famille naturelle, celle des Paridés, qui a certaines affinités avec le groupe des Roitelets, et qui est répandue sur une grande partie de la surface du globe, mais qui ne compte aucun représentant dans l'Amérique tropicale ni dans les îles du Pacifique. Cette famille renferme environ 80 espèces qui se répartissent entre neuf genres principaux : *Parus* L., *Pœcile* Kaup., *Psaltria* Tem., *Acredula* Koch, *Ægithalus* Boie, *Xerophila* Gould, *Sphenostoma* Gould, *Certhiparus* Less. et *Panurus* Koch. Les *Xerophila*, les *Sphenostoma* et les *Certhiparus* constituent toutefois un petit groupe légèrement aberrant qui a pour patrie l'Australie, le S.-E. de la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande, et dont les espèces se distinguent des espèces européennes par la disposition



Acredula caudata.

de leurs narines, ouvertes dans une fossette qui recouvre un opercule allongé. Les *Certhiparus* de la Nouvelle-Zélande sont colorés, les uns en brun rougeâtre, d'autres en gris brunâtre avec la tête et le cou jaunes ou blancs; les *Sphenostoma* sont d'un brun terreux ou ferrugineux et les *Xerophila* d'un brun grisâtre varié de blanc sale et de jaunâtre. Ces derniers ont le bec très court et plus ou moins semblable à un bec de Fringille.

Le genre *Psaltria* ne renferme qu'une seule et unique espèce de très petite taille, au bec court, aux narines emplumées, la *Psaltria exilis*, qui habite l'île de Java; les genres *Ægithalus*, *Acredula* et *Panurus* (V. ces mots) ne sont représentés en Europe que par leurs types respectifs, la Mésange rémiz ou Rémiz penduline, la Mésange à longue queue et la Mésange à moustaches; mais le genre *Parus* et le genre *Pœcile* qui, suivant quelques auteurs, ne doit pas en être séparé, comptent dans nos pays, plusieurs espèces, telles que la Mésange charbonnière (*Parus major* L.) au capuchon noir, au manteau vert, au plastron jaune varié de noir; la Mésange noire ou Petite Charbonnière (*Parus ater* L.) se distinguant de la précédente par une taille plus faible et un manteau d'un gris bleuâtre



Parus major.

nuancé d'olivâtre; la Mésange bleue (*P. cœruleus* L.) au vertex d'un bleu azuré, au menton vert, à la poitrine et au ventre jaune; la Mésange huppée (*P. cristatus* L.), qui est d'un gris cendré en dessus et qui a le sommet de la tête orné d'une jolie huppe noire et grise; la Mésange des marais (*Parus* ou *Pœcile palustris* L.) reconnaissable à sa calotte noire, à son manteau d'un gris fuligineux; la Mésange nonnette (*Parus* ou *Pœcile communis* Bald.), très voisine de la précédente, etc. E. Oustalet.

Bibl. : Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 556, 2e éd. — H. Gadow, *Cat. B Brit. Mus.*, 1853, t. VIII.

MÉSANGER. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. d'Ancenis; 2,884 hab.

MÉSANGERE (Pierre La) (V. La Mésangère).

MÉSANGUEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil; 340 hab.

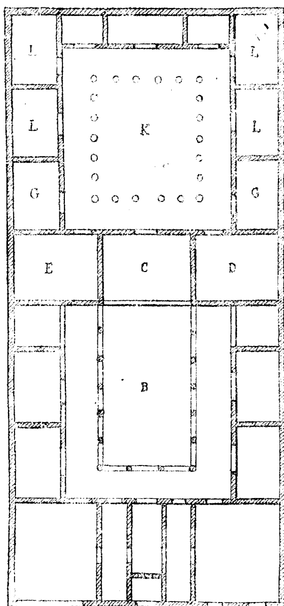
MESAS (Serra das). Chaîne montagneuse du Portugal, dont le plus haut sommet est à 1,145 m.; se détachant de la serra de Gata au pic San Martin, aux sources de l'Agueda, elle passe dans la prov. de Beira, sépare les bassins du Douro et du Tage, donne naissance au Côa, au Meimôa, etc., et s'unit sur la *terra fria* de Guarda aux éperons de la serra da *Estrella*. Elle rejoint la serra de Guardunha par ses contreforts méridionaux.

MÉSATICÉPHALE. On appelle ainsi les peuples ou les hommes ayant un *indice céphalique* (V. Craniologie) intermédiaire, dont, autrement dit, la tête ou le crâne ne peut être classé ni parmi les longs ni parmi les larges ou *brachycéphales* (V. ce mot). Rompant avec l'uniformité de sa nomenclature craniologique, Broca a dû préférer ce mot à celui de *mésocéphale* (V. ce mot), parce que ce dernier avait déjà servi à désigner la *protubérance annulaire* (V. Encéphale). L'usage cependant autorise à employer aussi le mot de *mésocéphalie*, pour l'indice moyen de largeur du crâne, comme on emploie le mot de *mésorhinie* (V. ce mot), pour l'indice moyen de largeur du nez, aussi fort important. En Allemagne on le préfère.

Etaient mésaticéphales pour Broca les crânes dont l'indice céphalique est compris entre 77, 78 et 80. On ne se tient pas toujours à ses subdivisions. M. Kollmann (*Contribution à la craniologie des peuples de l'Europe* dans *Archiv. für Anthropologie*, 1881), classe dans son groupe des *mésocéphales* les crânes dont la largeur relative est de 74 à 79,9. D'autres anthropologistes, n'admettant dans la pratique que quatre groupes de crânes au lieu des cinq de Broca, réunissent aussi les sous-dolichocéphales aux mésocéphales. La mésocéphalie, comme moyenne d'un nombre d'indices craniens, est en général un signe de mélanges. Et sa signification ethnique dépend des éléments qui composent les séries étudiées. Zaborowski.

MÉSAULE (Antiq. gr.). Pour comprendre la signification de ce mot, il faut se rendre compte de la disposition

d'une maison grecque. Afin d'éviter des détails que ne comporte pas cet article et pour plus de clarté, nous donnons une figure d'ensemble. B et K représentent deux cours autour desquelles se groupent divers appartements. C constitue une salle ouverte (*prostas*), où communiquent : en D le *thalamos*, appartement du maître de la maison, en E l'*amphithalamos*, où se trouvaient peut-être les chambres des filles du maître. Au fond de la *prostas* C est pratiquée une porte. C'est cette porte qui reçoit le nom de *mésaule* (entre les deux cours). Quand il n'y avait qu'une seule cour, cette porte existait encore, mais donnait directement accès dans de grandes salles où les servantes travaillaient sous la direction de la maîtresse de maison. On l'appelait alors *métaule* (après la cour). A. BAUDRILLART.



BIBL. : GUHL et KONER, trad. TRAWINSKI, *la Vie antique*, 1re partie, pp. 111-113.

MESCAL (Métrol.) (V. MISCAL).

MESBRECOURT-RICHECOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 580 hab.

MESCHED. Ville de Perse (V. MECHED).

MESCHERS. Com. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes; sur la rive droite de la Gironde; 1,024 hab. Petit port, à 600 m. en amont du bourg. On exporte : bétail, denrées, céréales, fourrages, vins, eaux-de-vie, poissons et coquillages, sel, poteaux de mines pour l'Angleterre; on importe : bois du Nord, pierres de taille de la Dordogne et de la Garonne, farines, etc. Restes d'un clocher de style roman; l'église est moderne. Temple protestant. Grottes creusées dans de hauts rochers à pic le long de la rivière, et dites « trous de Meschers »; ces excavations pittoresques, superposées et communiquant entre elles, où l'on parvient par des sentiers vertigineux, ont servi, et quelques-unes servent encore d'habitations. Elles servirent de refuge durant la guerre de religion aux protestants. Les roches calcaires (étage danien) sont pétries de fossiles; il y a à Meschers une riche collection paléontologique rassemblée par un particulier, M. Gagneux. — En 1600, son commerce était plus important qu'aujourd'hui; les grains de Cozes étaient en grande partie embarqués dans son port. Ses marais salants rivalisaient avec Marennes. En 1620, Meschers fut bombardé par les Espagnols, qui détruisirent l'église collégiale et la flèche du clocher. Ce fut là que se termina la glorieuse carrière du vaisseau *le Régulus* : son commandant, le capitaine Reynaud, traqué par une flotte anglaise, l'incendia plutôt que d'amener son pavillon (7 avr. 1814). Ch. DEL.

BIBL. : SAUVION, *le Port de Meschers*, dans *Ports marit. de Fr.*, t. VI, 1re partie, 1885. — BROSSARD DE CORBIGNY, *les Grottes de Meschers*, dans *la Nature*, 1892, 1er sem.

MESCHINERIE (Sieur DE LA) (V. ENOCH [Pierre]).

MESCHINOT (Jean), poète français, né probablement à Nantes de 1420 à 1422, mort le 12 sept. 1491. Attaché très bonne heure à la cour de Bretagne, il fit partie de la maison militaire des ducs Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III et François II; il s'intitule lui-même, vers 1488 « domestique et commensal serviteur » du duc François II. Il n'a pas été, comme on le répète, sur la foi des anciennes éditions, « grand maistre d'hostel de la royne de France », pour la raison bien simple qu'il est mort deux mois avant le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. La première édition des œuvres de Meschinot qu'Etienne Larchier publia à Nantes en 1493, qualifie le poète de « principal maistre d'hostel de la duchesse de Bretaigne, à présent royne de France », ce qui est bien différent. L'œuvre poétique de Meschinot n'est pas considérable : elle consiste en un seul volume, de petite dimension, intitulé *les Lunettes des Princes*. Grâce peut-être à la protection que les ducs de Bretagne avaient accordée au poète, *les Lunettes* jouirent d'une très grande vogue à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle : on n'en compte pas moins d'une trentaine d'éditions. C'est un poème allégorique et moral, grave et sermonneur, qui s'adresse non pas seulement aux princes, comme on pourrait le croire d'après le titre, mais à tout homme : chacun, en effet, suivant Meschinot, « peut estre dict Prince en tant qu'il a receu de Dieu gouvernement d'âme ». Le poème commence par des réflexions banales sur l'inconstance des choses d'ici-bas et sur la mort inexorable, qui, en quelques années, a couché dans le tombeau les ducs de Bretagne, Jean, François, Pierre et Arthur, dont Meschinot fait un grand éloge. Le poète se lamentant ensuite longuement sur lui-même, sur sa vieillesse et sur sa pauvreté, se représente en proie à désespoir qui s'est venu loger « dedans sa fantaisie ». Afin de le réconforter, Dieu lui envoie Dame Raison qui lui remet des lunettes merveilleuses pour lire dans le livre de Conscience. L'un des verres de ses besicles se nomme Prudence, l'autre Justice; l'os qui les enchâsse s'appelle Force, et le « clou du milieu » Tempérance. Meschinot se livre ensuite à des réflexions sur ces quatre vertus, en vers dont la richesse excessive des rimes cache mal la pauvreté des idées. A la suite des *Lunettes des Princes*, on trouve dans les anciennes éditions vingt-cinq ballades que Meschinot composa pour répondre au *Prince* de Georges Chastellain. Les vers de Meschinot sont toujours richement rimés; une bonne partie du poème des *Lunettes* est écrite en vers « équivoqués » qui au XVe siècle étaient fort admirés. Les anciens éditeurs ont recueilli parmi les œuvres de Meschinot deux ou trois pièces de vers qui sont de véritables tours de forces, mais où l'on trouve, selon la remarque de Goujet, plus de rime que de raison ; par exemple une *Oraison* qui *se peut dire par huit ou par seize vers, tant en rétrogradant que aultrement, tellement qu'elle se peut lire en trente-deux manières différentes, et à chascune y aura sens et rime*. A. PIAGET.

BIBL. : O. DE GOURCUFF, *Jean Meschinot, les Lunettes des princes, publiées avec préface, notes et glossaire*; Paris, 1890. — J. TRÉVÉDY, *Jehan Meschinot, poète d'Anne de Bretagne*; Vannes, 1890. — A. DE LA BORDERIE, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1895, pp. 274-317.

MESCHTSCHÉRIAKS (V. MECHTCHÉRIAKS).

MESCOULES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 180 hab.

MESDAG (Hendrik-Willem), peintre hollandais, né à Groningue le 23 févr. 1831. Il se destina d'abord au commerce ; en 1866, il vint à Bruxelles étudier sous la direction d'Alma Tadema et de Roclof, la peinture de marine et le paysage. Il exposa en 1870 à Paris : *les Brisants de la mer du Nord* et *une Journée d'hiver à Scheveningue*. Depuis lors, il s'est fixé à La Haye et exposa tous les ans des marines d'un ton gris et vaporeux très personnel : *Scheveningue, effet de soir* (1872) ; *Lever du soleil sur les côtes de Hollande* (1875) ; *Retour de bateau de pêche* (1875, musée de La Haye); *Crépuscule* (1877) ; *le Retour des barques de pêcheurs* (1883); *le Long des côtes de Hollande* (1885) ; *Marée montante, la nuit* (1888); *Au bord de la mer* (1889). La peinture est d'une touche un peu lourde mais il a un vif sentiment de l'effet pittoresque ; ses scènes bien observées, d'un naturalisme très sincère, ont souvent l'aspect d'esquisses.

Mme Sientje Mesdag, sa femme, peint habilement le paysage et la nature morte. I h. B.

MÉSEC. Peuplade énumérée au chap. x de la Genèse parmi les nations qui se rattachent à Japhet. Il s'agit visiblement, d'après quelques textes prophétiques, d'une population établie dans la région N.-E. de l'Asie Mineure, selon toutes les probabilités des *Mosques* de l'antiquité classique.

MESEMBRIA. Localité de la Roumélie orientale, sur la côte de la mer Noire, près du promontoire Eminé; 1,700 hab., en majorité Grecs; pêcheurs et vignerons. Résidence d'un métropolite grec. C'est une ancienne ville maritime de Thrace, sur la côte de la mer Noire; colonie de Mégare, occupée par les Byzantins et les Chalcédoniens en 493. C'était l'une des cinq cités de la Pentapole du Pont-Euxin (Mesembria, Tomi, Istria, Odessus, Apollonia). La forme dorique du nom était *Mesambria;* la forme moderne *Misiwria.*

MÉSEMBRYANTHÉMACÉES ou **FICOÏDÉES** (*Ficoideæ* Juss., *Mesembryanthemeæ* Eudl., *Mesembryaceæ* A. Rich.). Famille de Dicotylédones que ses affinités placent entre les Caryophyllacées, les Portulacacées et les Paronychiées; elle renferme des herbes et des arbustes à feuilles opposées ou alternes, charnues, succulentes, planes, cylindriques ou triangulaires, sans stipules. Les fleurs, terminales ou axillaires, sont formées d'un calice à quatre ou cinq sépales imbriquées, d'une corolle à nombreux pétales fixés au sommet du tube calicinal et d'étamines en nombre indéfini divisées en cinq groupes alternipétales, les plus extérieures transformées en petites lames pétaloïdes de dimensions variables, vivement colorées. L'ovaire est infère et à plusieurs loges; le fruit constitue une capsule charnue ou ligneuse, contenant une foule de graines à testa crustacé et à embryon cylindrique enveloppant un albumen farineux. Les espèces du genre unique *Mesembryanthemum* L. sont généralement propres aux régions méridionales de l'Afrique. Dr L. Hn.

MESEMBRYANTHEMUM (Bot.) (V. Ficoïde).

MESEN (V. Mezen).

MÉSENCHYME (Anat.). D'après les frères Hertwig, et leur opinion est admise par Kuppfer, Disse, Waldeyer, Kollmann, Rückert, etc., sous le nom de *mésoderme* (V. ce mot), il y a lieu de distinguer deux formations différentes. Dans un cas, le mésoderme se sépare de l'entoderme sous forme de plissement ou d'évagination et conserve l'aspect d'une membrane cellulaire régulière; c'est le mésoderme *épithélial.* Dans l'autre cas, il se détache des feuillets primordiaux des cellules qui s'insinuent entre ces deux feuillets, s'y multiplient d'une façon active et élaborent une sorte de tissu muqueux par sécrétion d'une substance fondamentale; c'est le mésoderme mésenchymateux, c'est le *mésenchyme* (tissu intermédiaire, tissu de soutien) qui donne naissance au tissu conjonctif et au sang. Certains êtres ont un mésoderme exclusivement mésenchymateux (Mollusques, Cténophores), d'autres exclusivement épithélial (Chœtognathes); enfin les Vertébrés possèdent à la fois un mésoderme épithélial et un mésoderme mésenchymateux. Les Pseudocœliens ont un mésoderme mésenchymateux qui reste massif ou se creuse secondairement; les Enterocœliens ont un mésoderme feuilleté, épithélial, creusé d'un cœlome d'origine entérique, auquel s'ajoute par surcroît un mésenchyme. Mais comme le schizocœle n'est pas toujours lié à un mésenchyme, et l'entérocœle toujours limité par un mésoderme épithélial, la théorie des frères Hertwig ne saurait être aujourd'hui acceptée dans son intégralité. Ch. Debierre.

MÉSENE (Géogr. anc.). Nom donné à deux anciens districts de la Mésopotamie sur les rives du Tigre; le premier correspond au pays conquis entre ce fleuve et le Dijeil; le second, à l'île qu'il forme à son embouchure. La Mésène supérieure avait pour principale ville Apamée, dans une île du Tigre.

MÉSENTÈRE (Anat.) (V. Péritoine).

MÉSENTÉRIQUES (Vaisseaux) (Anat.). L'*artère mésentérique supérieure* naît de l'aorte abdominale. Elle se porte en bas en passant derrière le pancréas, se dégage de son bord inférieur en glissant en avant du duodenum et s'engage dans l'épaisseur du mésentère. Là elle décrit une courbe à concavité droite et émet par sa convexité quinze à vingt branches, les artères de l'intestin grêle, qui parviennent seulement à l'intestin après s'être anastomosées en arcade deux ou trois fois, et par sa concavité les trois artères coliques droites qui irriguent la moitié droite du gros intestin. La colique droite supérieure, en s'anastomosant avec la colique gauche supérieure dans l'épaisseur du mésocôlon transverse constitue l'arcade de Riolan. L'artère mésentérique supérieure fournit en outre : 1° des rameaux au pancréas et au duodénum; 2° une branche pancréatico-duodénale (p. d. inférieure), qui s'anastomose avec la pancréatico-duodénale de la gastro-épiploïque droite, branche de l'hépatique. L'*artère mésentérique inférieure* naît de l'aorte au-dessous des artères rénales. Elle s'engage dans l'épaisseur du mésocôlon pelvien et se termine dans le rectum par l'artère hémorrhoïdale supérieure. Dans son trajet, elle détache trois branches par son bord gauche, les trois coliques gauches qui irriguent la moitié gauche du gros intestin. — La *veine mésentérique supérieure* ou grande veine mésaraïque correspond à l'artère mésentérique inférieure; la *veine mésentérique inférieure* ou petite veine mésaraïque correspond à l'artère mésentérique inférieure. Ces deux veines sont des racines de la veine porte abdominale. Ch. Debierre.

MESERÉ. Tribu de l'Afrique australe, dans le Kalahari, sur les rives de l'Omouramba Laagte, bassin du fleuve Orange. Ce sont des Bosjesmans : de très petite taille (1m50), ils vivent misérablement en ayant beaucoup de peine à se défendre contre leurs voisins.

MESERITSCH (Gross). Ville d'Austro-Hongrie, Moravie, située dans la vallée étroite de l'Oslava; 5,625 hab. Tanneries, fabriques de drap. Eglise gothique. Aux environs, un ancien château au sommet d'une hauteur escarpée.

MESERITZ (polonais *Miedzierzecz*). Ch.-l. de district de la prov. prussienne de Poznan, au confluent de la Pachlitz et de l'Obra; 5,167 hab. (en 1890). Mines de lignite; machines.

Bibl. : Kade, *Gründung und Name von Meseritz,* 1893.

MESGE. (Le). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny; 291 hab.

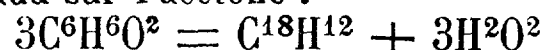
MESGRIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine; 146 hab.

MESIGNY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (N.) d'Annecy; 516 hab.

MÉSITYLÈNE (Chim.).

Form. { Equiv... $C^{18}H^{12} = C^{12}(C^2H^4)^3$.
Atom... $C^2H^6(CH^3)^3(1,3,5)$.

Le mésitylène ou triméthylbenzine symétrique est appelé aussi triallylène. Il se forme dans l'action de l'acide sulfurique à chaud sur l'acétone :



$$3C^6H^6O^2 = C^{18}H^{12} + 3H^2O^2$$

ou bien dans celle de l'éther méthylchlorydrique sur le toluène em présence du chlorure d'aluminium anhydre. C'est un liquide bouillant à 168°, que les agents oxydants transforment successivement en acides mésitylénique, uvitinique et trimésique. On le rencontre dans le goudron de houille à côté de son isomère, le pseudocumène qui bout à 169°8. Le mésitylène a la même formule que le cumène ou isopropylbenzine qui se forme dans la décomposition de l'acide cuminique par la chaleur en présence de bases terreuses. C. M.

MESKAKEH. Ville d'Arabie, dans le Chomès, située à 40 kil. au N.-E. de Djôf, composée de plus de sept cents maisons. La ville occupe le fond d'une dépression lacustre; ses jardins à palmiers sont très étendus et ses champs d'orge abondants; elle est commandée par un pittoresque château à tours rondes.

MESKIANA. Village d'Algérie, dép. et arr. de Constantine, à 34 kil. S.-E. d'Aïn-Beïda, à une alt. de 840 m. Chef-lieu d'une commune mixte de 17,697 hab., dont 134 Européens.

MESKOUR. Nom qu'on donne à la partie N.-O. de l'Adrar dans le Sahara occidental. Dans la partie N.-O. du Meskour est la Sebkha d'Ijil, mine de sel gemme qui peut donner jusqu'à 4 millions de kilogr. de sel par an.

MESLAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. du Faouët ; 2,022 hab. Eglise de la Renaissance avec arcades provenant d'un plus ancien édifice roman.

MESLAND. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault; 801 hab.

MESLAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt; 256 hab.

MESLAY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme, sur la rive gauche du Loir; 205 hab. Fabrique de produits chimiques. Château du XVIIe siècle.

MESLAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval; 1,819 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fours à chaux. Moulins. Fabrique d'étamine. Tannerie. Butte de Palisson, vestige d'un château féodal.

MESLAY-LE-GRENET. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers; 358 hab.

MESLAY-LE-VIDAME. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 515 hab. La seigneurie de Meslay, qui avait longtemps appartenu aux vidames des évêques de Chartres, passa plus tard à la famille de Thou, et fut érigée en comté en faveur de J.-Aug. de Thou par leurs patentes d'août 1651. Beau château du XVIIe siècle.

MESLÉ, dessinateur français, de la première moitié du XVIIIe siècle. Le talent de Meslé ne nous est connu que par des illustrations et de petites pièces, dessinées généralement au fusain sur papier de couleur. Il a illustré une suite de douze pièces, gravées par Aveline, Gallemard, Schmidt, Aubert, le roman de *Lazarilles*.

MESLIER (Jean), curé d'Estrépigny, né à Rethel (Champagne), en 1678, mort en 1733. Il était fils d'un ouvrier en serge, et il avait fait ses études au séminaire de Châlons, où il était entré par la protection d'un ecclésiastique de la contrée. Il semble bien établi qu'il parut toujours être un prêtre de mœurs pures, charitable envers les pauvres, et qu'il ne donna jamais à ses paroissiens motif de soupçonner qu'il avait perdu sa foi en la religion dont il était ministre. Cependant il était habituellement taciturne et triste, absorbé par ses méditations, lorsqu'il ne l'était point par la lecture. Ses auteurs favoris étaient Montagne et Bayle, dont on trouva dans sa bibliothèque les volumes fatigués par un long service. Il est vraisemblable que cette lecture l'amena à rejeter les dogmes du catholicisme. Voltaire rapporte que, après sa mort, on découvrit chez lui un gros ouvrage manuscrit où il notait ses impressions et ses réflexions. Meslier y attaquait la religion catholique avec la violence et l'emphase propres à la plupart des écrivains ecclésiastiques, lorsqu'ils invectivent contre l'incrédulité. Il en avait fait trois copies, qu'on prétend n'avoir jamais existé que chez Voltaire. Quoi qu'il en soit, Voltaire en publia des extraits : une première fois sous le titre de *Testament de Jean Meslier* (1762) ; une seconde fois dans *l'Evangile de la Raison* (1768, in-24), sous le titre d'*Extraits des sentiments de Jean Meslier*. On a remarqué entre ces deux éditions des différences de style, dont on a peut-être exagéré l'importance. — Le baron d'Holbach est l'auteur du livre beaucoup plus répandu, intitulé le *Bon sens du curé Meslier ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles* (Londres, 1772, in-12). E.-H. VOLLET.

MESLIÈRES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Blamont ; 522 hab.

MESLIN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe ; 973 hab.

MESLOUG. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. et à 12 kil. O. de Sétif, stat. du chem. de fer d'Alger à Constantine.

MESMAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 146 hab.

MESME (Laurent), érudit français, nommé parfois *Mathurin Neuré*, né à Loudun, mort à Paris en 1677. Elevé par les chartreux de Bordeaux, il les quitta pour se rendre à Paris où il fut précepteur chez M. de Champigny et chez Mme de Longueville. Il n'a guère écrit ; en relations avec Gassendi et Morin, lors de la dispute qui s'éleva entre eux, il abusa de la confiance de Morin pour le diffamer ; c'est lui qui raconta à Beinier les anecdotes publiées dans *Anatomia* et *Familla ridiculi Moris*. Il a publié : *Querella ad Gassendum de parum christianis provincialium morum retibus*, satire contre la procession du Saint-Sacrement.

MESMER (Friedrich-Anton), médecin allemand, propagateur du *magnétisme animal* (V. ce mot), né à Iznang, sur le lac de Constance, le 23 mai 1734, mort à Meersburg le 5 mars 1815. Il étudia la médecine à Vienne (Autriche) et se fit connaître tout d'abord par sa dissertation : *De planetarum influxu* (1766), dans laquelle il chercha à démontrer que les astres, par leurs actions réciproques, exercent une influence directe sur les différentes parties des organismes animés, en particulier sur le système nerveux, grâce à un fluide qui pénètre tout et qui chez l'homme et les animaux constitue le magnétisme animal. Ce fut le point de départ de son système de cures magnétiques, dans lesquelles il fit aussi jouer un rôle aux aimants minéraux (V. AIMANT). Il s'associa pendant quelque temps aux travaux du père Hell, de Vienne, sur le même sujet, et en 1775 publia un premier opuscule sur les cures magnétiques. Il vécut quelque temps à Munich, où il siégea à l'Académie, fonda ensuite à Vienne un hôpital spécial pour l'application de son système, enfin en 1778 fut appelé à Paris. Le gouvernement français lui offrit une rente annuelle de 20,000 livres pour acheter son secret; il refusa, et son adepte Bergasse fit ouvrir une souscription pour l'achat de ce secret, souscription qui rapporta 340,000 livres. Néanmoins, il ne livra jamais entièrement sa manière de faire. Il passa à Paris sept années, ballotté entre des partisans enthousiastes et des incrédules. Tout le monde connaît les scènes qui se produisirent autour du baquet mesmérien. Des commissions nommées par le gouvernement firent un rapport défavorable contre le mesmérisme et il dut quitter Paris et la France. Il serait cependant injuste d'accuser de charlatanisme un homme qui a réellement fait connaître une vérité originale et importante. Sauf Jussieu, Chardel, etc., qui surent apprécier les travaux de Mesmer, les savants de l'époque, y compris les membres des commissions, rejetèrent en quelque sorte *à priori* l'hypothèse du magnétisme, refusant même d'admettre les faits. — On cite de Mesmer : *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal* (Genève et Paris, 1779, in-12) ; *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal jusqu'en avril 1781* (Londres, 1781, in-8) ; *Histoire du magnétisme en France* (Paris, 1784, in-8) ; *Mémoire... sur ses découvertes* (Paris, an VII, in-8) ; et plusieurs *Lettres*. Dr L. HN.

MESMES. Maison noble originaire du Béarn, établie à Paris sous François Ier, qui a produit d'habiles diplomates (V. AVAUX [Comtes de]) et un grand nombre de magistrats parmi lesquels : *J.-J. de Mesmes*, seigneur de Roissi (1490-1569), premier président au parlement de Normandie. — *Henri*, seigneur de *Malassise* (V. ce nom). — *Jean-Jacques* (1630-9 janv. 1688), son petit-neveu, président à mortier, de l'Académie française (1676). — *Jean-Antoine*, fils de celui-ci (18 nov. 1661-23 août 1723), premier président, de l'Académie française (1710), qui fut mêlé à l'affaire du testament de Louis XIV. Eug. ASSE.

BIBL. : BLANCHARD, *Hist. des présidents au mortier*; 1647, in-fol. — SAINT-SIMON, *Mémoires*.

MESMON (Germain-Hyacinthe de ROMANCE, marquis

de), général et publiciste français, né à Paris en 1745, mort à Neuilly-sur-Seine en 1831. Il fit partie des gardes françaises et émigra lors de la Révolution. Fixé à Hambourg, il publia dans le *Censeur* quelques articles violents contre Bonaparte, qui le fit arrêter (1800). Relâché sur la demande du ministre de Russie, il se rendit à Saint-Pétersbourg où il occupa divers emplois aux ministères de l'instruction publique et des affaires étrangères. En 1817, il revint en France, et Louis XVIII lui donna la retraite de maréchal de camp. Il a laissé quelques livres de critique et chronique littéraire.

MESMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 270 hab.

MESNA (Afrique centrale) (V. Baghirmi).

MESNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac ; 487 hab.

MESNAGE (Jacques), général français, né à Saint-Maur (Seine) le 15 avr. 1759, tué en mer sur les côtes d'Irlande le 20 oct. 1798. Garde française en 1776, sergent en 1783, sous-lieutenant de la garde nationale soldée de Paris en 1791, capitaine en 1792 et adjudant général en 1795, il décida la victoire de Quiberon (21 juil. 1795). Promu général le 1er janv. 1796 il fit partie de l'expédition d'Irlande en 1798 et périt sur la frégate *l'Immortalité*, dans un combat contre les Anglais. Etienne Charavay.

Bibl. : Jacques Charavay, *les Généraux morts pour la patrie*.

MESNAGER ou LE MESNAGER (Nicolas), diplomate français, né à Rome en mai 1658, mort à Paris le 15 juin 1714. D'abord négociant, puis avocat au parlement de Rouen. Il acheta, en 1692, une charge de secrétaire du roi. Il fut appelé à siéger en 1700, comme « député » de Rouen au conseil de commerce établi à Paris par arrêt du conseil d'Etat du 29 juin. Il remplit trois missions à Madrid (1704-5 ; 1707-8 ; 1709) pour négocier des arrangements commerciaux entre la France et l'Espagne. En 1711, il fut chargé de faire des ouvertures de paix au grand pensionnaire de Hollande, puis chargé d'une mission secrète à Londres en août 1711. Le choix de Mesnager montre à la fois l'estime que le roi et Torcy avaient pour son mérite et l'importance que prenaient dans les relations internationales les questions commerciales. Le 8 oct., il signait des préliminaires de paix. Il fut l'un des trois plénipotentiaires qui représentèrent la France aux négociations d'Utrecht (janv. 1712), il signa le traité le 11 avr. 1713. Chevalier de Saint-Michel depuis 1704, il reçut un brevet de 12,000 livres de pension. Mort sans alliance, il légua 20,000 livres à l'hospice général de Rouen. Son cousin germain Jacques Le Baillif obtint d'ajouter à son nom celui de Mesnager en vertu de lettres patentes de 1722 : c'est l'origine de l'erreur qui a fait donner parfois au négociateur de la paix d'Utrecht le nom de Le Baillif de Mesnager. Le portrait de Mesnager peint par Rigaud est au musée de Versailles. L. Del.

Bibl. : Vicomte R. d'Estaintot, *Nicolas Mesnager, député de Rouen au conseil de commerce, plénipotentiaire à Utrecht*, extrait du *Précis de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1871-72.

MESNAGER ou MÉNAGER (Jean-François-Julien), architecte français, né à Paris le 24 mars 1783, mort à Paris le 9 avr. 1864. Elève de Delagardette et de Antoine Vaudoyer, Mesnager obtint le premier grand prix d'architecture en 1800, sur un projet d'Institut des sciences et des arts, qui a été gravé dans le recueil spécial des grands prix d'architecture (Paris, 1806, in-fol.), et envoya de Rome, où il séjourna seulement de 1807 à 1809, une restitution du temple d'Antonin et Faustine (13 f. de dessin et 1 mém.), conservée à l'Ecole des beaux-arts. De retour en France, Mesnager fut attaché successivement aux travaux de la Ville de Paris et du dép. de la Seine dont il devint architecte d'une des quatre sections. On lui doit, entre autres travaux, la décoration de la place Royale à Paris, l'ancien Grenier d'abondance, incendié en 1871, et plusieurs marchés aujourd'hui réédifiés ainsi que l'installation du dépôt de mendicité de Villers-Coterets. Mesnager, qui avait exposé au Salon de 1819 un modèle de fontaine monumentale pour la place Saint-Sulpice, était membre du jury d'architecture de l'Ecole des beaux-arts et a formé quelques élèves. Charles Lucas.

MESNARD-la-Barotière. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Herbiers ; 601 hab.

MESNARD (De). Vieille famille française, originaire de Vendée, dont on trouve la trace depuis le XIe siècle. Le personnage le plus marquant est *Louis-Charles-Bonaventure-Pierre*, comte de Mesnard, homme politique français, né à Luçon le 18 sept. 1769, mort à Paris le 15 avr. 1842. Elevé à Brienne, où il connut Bonaparte, il était capitaine en 1789 ; il rejoignit l'armée des princes à Coblentz et se retira en Angleterre en 1792 ; il prit part à la guerre de Hollande contre les Français (1795) et à l'expédition de l'île Dieu. Il vécut ensuite à Londres dans l'intimité du duc de Berry, dont il devint aide de camp. Plus tard, il se trouvait à côté de lui lors de l'assassinat du prince, qui lui remit le poignard qui l'avait frappé. En 1823, M. de Mesnard fut nommé pair de France avec un majorat de 12,000 fr. Après les journées de Juillet il suivit la duchesse de Berry en Hollande et en Italie ; il fut arrêté à l'occasion du soulèvement de la Vendée en 1832, mais acquitté. Il n'est rentré en France qu'en 1840 et a laissé des Souvenirs (1844). Ph. B.

MESNARD (Paul), littérateur français, né à Paris le 9 août 1812. Professeur dans différents lycées de Paris, il fut choisi en 1844 par le roi Louis-Philippe pour diriger l'éducation de son petit-fils, le duc Philippe de Wurtemberg, fils de la princesse Marie d'Orléans. En 1848, il rentra dans l'université en titre et en 1852, bien que n'ayant pas été réintégré, fut considéré comme démissionnaire pour refus du serment. Il a publié en 1857 une *Histoire de l'Académie française*. En 1859, il recueillit les œuvres d'Hippolyte Rigault et les publia. En 1861, il édita pour la première fois les *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne*, par le duc de Saint-Simon. On lui doit une notice sur Mme de Sévigné, les *Œuvres de Racine*, dans la collection des grands écrivains de la France et la suite de la publication des *Œuvres de Molière*, commencée par Eug. Despois. Ph. B.

MESNAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois, sur la Cuisance ; 706 hab. Stat. du chem. de fer de Dole à Pontarlier. Papeterie.

MESNET (Urbain-Antoine-Ernest), médecin français, né à Saumur le 26 mars 1825. Il a commencé ses études médicales à Angers, et les a terminées à Paris. Docteur en médecine en 1852, médecin des hôpitaux en 1859, il s'est surtout occupé des maladies nerveuses et mentales. La physiologie pathologique du cerveau, la psychologie morbide lui ont inspiré plusieurs mémoires intéressants. Nous citerons entre autres ceux *Sur le Somnambulisme pathologique* (1860-74), plusieurs *Etudes médico-légales sur le somnambulisme spontané et sur le somnambulisme provoqué*, pendant lequel un accouchement et des opérations ont pu être pratiquées (1887-89), sujets difficiles qu'il a étudiés avec sagacité ; des *Rapports de la paralysie générale et de la syphilis cérébrale* (1888) ; *Autographisme et stigmates dans la sorcellerie au* XVIe *siècle* (1890). Il a réuni en un volume compact vingt et un mémoires et rapports publiés par lui, sur ces divers sujets, de 1860 à 1892. M. Mesnet a été élu associé libre de l'Académie de médecine en 1882. Dr A. Dureau.

MESNEUX (Les). Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 191 hab.

MESNIER (Alexandre), littérateur français, né à Lisieux le 15 mars 1811. Sous le nom de Paul Fernay, il a publié des romans dans le *Siècle*. On peut citer de lui : *une Chaîne d'argent* (1841) ; *Aimer à la folie* (1845) ; *Myrtile* (1848) ; *la Brune Thérèse* (1850) ; *Herminie Sénéchal* (1852), etc.

MESNIÈRES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr.

et cant. de Neufchâtel ; 1,219 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Superbe château (mon. hist.) construit de 1540 à 1546, converti en institution ecclésiastique.

MESNIL (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil; 1,508 hab. Gisement de houille.

MESNIL (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville ; 245 hab.

MESNIL-Adelée (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Juvigny ; 394 hab.

MESNIL-Amand (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray ; 345 hab.

MESNIL-Amelot (Le) (V. Ménil-Amelot [Le]).

MESNIL-Amey (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigny ; 209 hab.

MESNIL-Angot (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye ; 99 hab.

MESNIL-Aubert (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal ; 494 hab.

MESNIL-Aubry (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise ; cant. d'Ecouen ; 473 hab.

MESNIL-au-Grain (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant, de Villers-Bocage ; 123 hab.

MESNIL-au-Val (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville ; 333 hab.

MESNIL-Auzouf (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay ; 555 hab.

MESNIL-Bacley (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot; 214 hab.

MESNIL-Benoist (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever; 153 hab.

MESNIL-Bœufs (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny; 360 hab.

MESNIL-Bonand (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray ; 200 hab.

MESNIL-Bruntel. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne ; 426 hab.

MESNIL-Bus (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin ; 651 hab.

MESNIL-Caussois (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vir, cant. de Saint-Sever ; 205 hab.

MESNIL-Conteville (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers ; 172 hab.

MESNIL-Domqueur. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher ; 193 hab.

MESNIL-Drey (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel ; 282 hab.

MESNIL-Durand (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot ; 370 hab.

MESNIL-Durdent (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valery-en-Caux : 175 hab.

MESNIL-en-Arrouaise. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles ; 421 hab.

MESNIL-Esnard (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos ; 1,406 hab.

MESNIL-Eudes (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e) de Lisieux ; 275 hab.

MESNIL-Eudin. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 128 hab.

MESNIL Eury (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigny ; 273 hab.

MESNIL-Follemprise. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre ; 200 hab. Eglise de la Renaissance avec vitraux anciens. Manoir et chapelle de Follemprise du xvie siècle, convertis en ferme.

MESNIL-Fuguet (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. d'Evreux ; 78 hab.

MESNIL-Garnier (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray ; 548 hab.

MESNIL-Germain (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot ; 286 hab.

MESNIL-Gilbert (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois ; 452 hab.

MESNIL-Guillaume (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (1er) de Lisieux ; 238 hab.

MESNIL-Hardray (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches ; 126 hab.

MESNIL-Herman (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô ; cant. de Canisy ; 157 hab.

MESNIL-Hue (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray ; 199 hab.

MESNIL-Jourdain (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Louviers, 242 hab.

MESNIL-la-Comtesse. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt; 93 hab.

MESNIL-le-Roi (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Saint-Germain-en-Laye; 753 hab.

MESNIL-Lettre. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt, sur un plateau crayeux sec et dénudé (*Champagne pouilleuse*) ; 106 hab. — Carrières de craie dans les environs. Eglise du xive siècle, conservant de curieux objets, notamment un Christ du xiie siècle.

MESNIL-lez-Hurlus (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe; 78 hab.

MESNIL-Lieubray (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil; 200 hab.

MESNIL-Martinsart. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 456 hab.

MESNIL-Mauger (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon, sur la Viette; 351 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabriques de cidre et d'eaux-de-vie de cidre. Commerce de beurre. Elevage de volailles. Eglise ancienne dont la tour est romane et le chœur du xiiie siècle, ayant conservé des débris de vitraux des xiiie et xive siècles, un rétable du xviie siècle et des fonts de la Renaissance. Ancienne ferme du Coin dont les bâtiments datent en partie du xve siècle.

MESNIL-Mauger (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges; 400 hab. Moulin. Eglise en partie romane renfermant une belle statue tombale du xiiie siècle.

MESNIL-Opac (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy; 332 hab.

MESLIL-Ozenne (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Ducey : 296 hab.

MESNIL-Panneville. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 499 hab.

MESNIL-Patry (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles; 193 hab.

MESNIL-Rainfray (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Juvigny ; 592 hab.

MESNIL-Raoul (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos; 413 hab.

MESNIL-Raoult (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy ; 328 hab.

MESNIL-Réaume (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu ; 301 hab.

MESNIL-Robert (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever ; 269 hab.

MESNIL-Rogues (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray; 407 hab.

MESNIL-Rousset. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie; 123 hab.

MESNIL-Rouxelin (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Saint-Lô ; 290 hab.

MESNIL-Saint-Denis (*Mansionile sancti Dyonisii*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle; 390 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Mesnil-Saint-Denis fut compris dans le comté de Beaumont-sur-Oise et dans la baronnie de Persan. En 1489, la terre de Mesnil fut achetée par Charles de la Rivière. Eglise construite par Charles de la Rivière dans les dix dernières

années du XVIe siècle. Dans le bois du Mont-Perreux, vestiges des fossés d'un château fort. — On extrait des grès pour le pavage des routes dans le bois du Mont-Perreux ; la confection des boutons occupe un grand nombre de femmes. C. St-A.

MESNIL-Saint-Denis (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse ; 553 hab.

MESNIL-Saint-Firmin (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil; 330 hab. Orphelinat agricole dirigé par les frères de la Société de Marie. Fabrique de vitraux. Distillerie. Vinaigrerie.

MESNIL-Saint-Georges. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 176 hab.

MESNIL-Saint-Laurent. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin ; 346 hab,

MESNIL-Saint-Loup. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer ; 372 hab.

MESNIL-Saint-Nicaise. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 530 hab.

MESNIL-Saint-Père. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny ; 529 hab.

MESNIL-Sellières. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney; 344 hab.

MESNIL-Simon (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (2e) de Lisieux ; 239 hab.

MESNIL-Simon. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet; 315 hab. Ruines du château (XVIe s.) de la famille de Malebranche. Eglise des XIIe et XIIIe siècles qui a conservé les restes d'un très beau vitrail du XIIIe siècle, et une dalle tumulaire du XIIIe siècle représentant un seigneur du Mesnil et sa femme. Dans le cimetière, monument de Malebranche, rétabli en 1839.

MESNIL-sous-Jumièges (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair; 366 hab.

MESNIL-sous-Vienne. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors; 175 hab.

MESNIL-sur-Blangy. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy; 272 hab. Eglise du XVe siècle conservant plusieurs pierres tombales. Château du XVIIe siècle avec chapelle de la Renaissance.

MESNIL-sur-Bulles (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just; 242 hab.

MESNIL-sur-l'Estrée. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt, sur la rive gauche de l'Avre; 559 hab. Imprimerie et papeterie de la maison Firmin-Didot.

MESNIL-sur-Oger. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Avize; 1,606 hab. Stat. du ch. de fer de Romilly-sur-Seine à Oiry, non loin du village d'Oger. Situé sur les pentes crayeuses de la *falaise de Champagne* (craie blanche à bélemnites); vignoble renommé; fabriques de vin de Champagne; carrières de pierres meulières et de sables. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe siècles.

MESNIL-Thébaut (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny; 462 hab.

MESNIL-Théribus (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil; 418 hab.

MESNIL-Thomas (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Senonches; 426 hab.

MESNIL-Tôve (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Juvigny; 629 hab.

MESNIL-Véneron (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye; 176 hab.

MESNIL-Verclives. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle; 363 hab.

MESNIL-Vigot (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigny; 515 hab.

MESNIL-Villeman (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray; 654 hab.

MESNIL-Villement (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise ; 425 hab.

MESNIL-Marigny (Jules du) (V. Dumesnil).

MESNIL-Simon (Jean du), seigneur de Maupas et de Beaujeu, conseiller de Charles VII et de Louis XI, né vers 1400, mort après 1462. Il entra, tout jeune encore, dans le parti Armagnac et se mit au service du dauphin, qui devint, en 1422, le roi Charles VII. Il était écuyer tranchant de ce prince en 1419, quand fut conclu le traité du Ponceau, près de Pouilly, avec Jean sans Peur (11 juil.). Il fut ensuite écuyer du dauphin Louis, capitaine de Tiffauges, sénéchal du Limousin et un des conseillers les plus influents du roi, avec P. de Brezé (1443), puis bailli du Berry (1452), capitaine de La Charité et enfin chambellan de Louis XI (1462). Il mourut à Burgos, en revenant d'une ambassade auprès du roi de Castille. Il avait épousé, en 1441, Philippine de Rochechouart. Il laissa des fils qui eurent aussi d'importantes fonctions sous Louis XI.

Bibl. : M. d'Escouchy, éd. de Beaucourt I, 69, n. 1. III, 319. — G. Gruel, *Chronique d'A. de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 183, n. 1. — La Thaumassière, *Hist. du Berry*, pp. 47, 484. — Commynes, éd. Dupont, III, 158-161. — Vallet de Viriville, dans *Nouv. Biogr. génér.*, XXV, 166 et *Hist. de Charles VII*, t. III, 14, n. 1. — De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, 116, 149, 451. — Clairambault, *Titres scellés*, t. VI, nos 73, 74. — *Dossiers bleus* t. CCCCXLVI, fol. 102. — *Pièces originales*, t. MDCCCCXLVI, dossier 44662, et t. MDCCCCXLIX, dossiers 44677 et 44678.

MESNILLARD (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët; 659 hab.

MESNOIS. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux ; 313 hab.

MESNULS (Les). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury; 555 hab.

MÉSOCARPE (Bot.) (V. Fruit).

MÉSOCARPUS (Bot.). Genre d'Algues conjuguées, de la tribu des Mésocarpées, très semblable à celle des *Zygnemées* (V. ce mot) dont elle diffèrent cependant par la longueur plus considérable des articles, par les zygospores placées entre les cellules conjuguées et la disposition du corps chlorophyllien. Dans ce genre, la masse chlorophyllienne agglomérée à l'origine se présente plus tard en forme de bandelette longitudinale renfermant en elle un nucléus central et un grain amylacé, quelquefois deux. Les zygospores sont situés entre deux articles opposés, droits ou légèrement recourbés. Une dizaine d'espèces. H. F.

MESOCCO ou **MISOCCO.** Château ruiné de Suisse, cant. des Grisons, dominant le bourg de Mesocco ou Cremeo. Ce château détruit par les Grisons en 1521, commandait à toute la vallée de la Moesa (6,000 hab.), qui s'étend sur une quarantaine de kilomètres de long, au-dessous du col de San Bernardino (alt. 2,063 m.), depuis le lac Moesola jusqu'à la plaine de Roveredo (alt. 298 m.) et au confluent du Tesin (232 m.), et renferme San Bernardino (alt. 1,626 m.), San Giacomo (1,178 m.), Mesocco (777 m.), Soazza; la Moesa se grossit de la Buffalora et de la Calancasca.

MÉSOCÉPHALIE (V. Mésaticéphale et Protubérance).

MÉSOCÔLON (Anat.). C'est le repli péritonéal qui rattache le côlon transverse (V. Côlon) à la colonne vertébrale; ce repli remonte du rebord postérieur du côlon, vers l'intervalle qui sépare le pancréas de la troisième portion du duodénum et se continue, à ce niveau, par son feuillet supérieur avec le feuillet inféro-postérieur du grand épiploon (V. Péritoine).

MESODESMA (Malac.). Mollusque lamellibranche, à coquille épaisse, ovale ou triangulaire, inéquilatérale, un peu bâillante en arrière, épidermée ; charnière portant deux dents oblongues, simples, séparées par un cueilleron étroit, saillant dans l'intérieur des valves et recevant le ligament. Ex. : *M. corneum* L.

MESODINIUM (*Mesodinium* Stein.). Genre de Protozoaires, rangé parmi les Infusoires Péritriches, famille des Trichodinides. Les Mesodinium ont le corps cylindrique, avec une couronne postérieure de cils, mais sont dépourvus de spirale buccale; l'appareil de fixation est à l'extrémité postérieure du corps. Ce genre est intéres-

sant parce que, selon Bergh, il fait la transition des Ciliés aux Cilioflagellates. Dr L. Hn.

MÉSODONTES (Paléont.). Cope a désigné sous ce nom (1877) un groupe de Mammifères fossiles qu'il considère comme un sous-ordre de son ordre des *Bunothères* (V. ce mot). Parmi ces animaux, les uns se rattachent au type des *Lémuriens* (V. ce mot), les autres aux *Insectivores*, et même aux *Carnivores* primitifs ou *Créodontes* (V. ces mots). Le sous-ordre des Mesondota n'a pas été conservé par les paléontologistes modernes, et Zittel, dans son récent *Traité de paléontologie*, considère ce groupe comme synonyme des *Pachylémuriens* de Filhol dont il fait une famille des véritables Lémuriens (ou *Prosimiæ*) ; mais il en éloigne beaucoup de genres dont la place est parmi les Insectivores ou les Créodontes. E. Trouessart.

MESOGLOIA (Bot.). Genre d'Algues Phéosphorées, de la tribu des Ectocarpées ; thalle filamenteux rayonnant, avec soudure de ses branches principales en une masse homogène de pseudo-parenchyme allongée en cylindre, assez souvent ramifié. Ramifications articulées, dichotomes, colorées et baignées de mucosité. De courts rameaux différenciés portent les zoosporanges. Les spores sont obovoïdes ou elliptiques, entourées d'un périspore de couleur olivâtre. Nombreuses espèces. H. F.

MESOHIPPUS (V. Cheval (Paléont.]).

MESOLABE (Géom.). Instrument inventé par Eratosthène, et ayant pour objet l'insertion de deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données, et comme conséquence la solution du fameux problème de la duplication du cube. Pappus en aurait donné une description. Par extension, on a donné le nom de mésolabe aux ouvrages qui traitent de la duplication du cube.

MÉSOLOGARITHME (Trigon.). Expression employée par Kepler pour désigner le logarithme de la tangente d'un angle.

MÉSOLOGIE (Zool.) (V. Milieu).

MESOMEDES, poète lyrique grec de Crète du IIe siècle ap. J.-C., affranchi de l'empereur Adrien. Il a laissé un hymne à Némésis que l'on rapproche de deux hymnes de l'Alexandre Dionysios ; comme ceux-ci, il nous est parvenu avec la notation musicale antique. Un de ses poèmes fut consacré à Antinoüs.

Bibl. : Bellermann, *Die Hymnen des Dionysios und Mesomedes* ; Berlin, 1840. — Westphal, *Griech. Metsik*, 1868, t. I, suppl., 2e éd.

MÉSONAN (Séverin-Louis-Marie-Michel Le Duff de), homme politique français, né à Quimper le 10 oct. 1781, mort le 23 avr. 1872. Il débuta dans la marine, passa dans l'infanterie de ligne en 1809, fut nommé capitaine pour sa conduite au siège de Flessingue où il fut fait prisonnier par les Anglais. Revenu en 1814, il fit la campagne des Cent-Jours, reprit du service en 1819 et fit la campagne d'Espagne en 1823. En 1837 on le mit à la retraite : irrité de cette mesure, il se dévoua au prince Napoléon et prit part à l'expédition de Boulogne, en qualité de chef d'état-major. Condamné à la détention, il fut relâché en 1848, concourut à l'élection du prince-président, se fit nommer député en 1849 et sénateur en 1867.

MESONEMERTINI (Vers) (V. Némertiens).

MESONERO Romanos (Ramon), écrivain espagnol, né à Madrid le 10 juil. 1803, mort à Madrid en avr. 1882. Il débuta dans la littérature en 1832, dans les revues *Cartas españolas*, *Revista española*, *Semanario pintoresco*, sous le pseudonyme de « Curioso parlante », par des études des mœurs qui reflètent un esprit d'observation d'une rare acuité, et en même temps d'une bonté parfaite. Il fut, dans son pays, le créateur du genre. Essentiellement madrilène, il prit pour sujets de ses peintures satiriques, le peuple et la bourgeoisie de sa ville natale. Il flagellait avec verve, mais sans colère, les petits vices et les travers de ses contemporains. Ses charmants essais de psychologie sociale ont formé plusieurs recueils : *Panorama Matritense* (Madrid, 1832-35) ; *Escenas Matritenses* (1836-42); *Tipos e caractères* (1843-62), œuvres dont il existe différentes éditions. Tous ces écrits sont d'un moraliste aimable, distingué et de bon goût. On peut dire qu'à cet égard il fut en littérature ce que Goya avait été dans l'art. Nombre d'écrivains l'ont imité, mais personne ne l'égala. Mesonero Romanos fut encore un grand érudit. On lui doit sous ce rapport *Manual de Madrid* (1833); *El Antiguo Madrid* (1861), et nombre de notices littéraires et critiques qui accompagnent les œuvres des écrivains de l'ancien temps comprises dans la *Biblioteca* de Rivadeneyra. Le récit de son voyage en France et en Belgique est consigné dans ses *Recuerdos de viaje* (1844). Enfin ses *Memorias de un setenton* (1880), sont d'un grand intérêt pour l'histoire de son pays en ce siècle. Ses œuvres complètes furent réunies de son vivant (*Obras*, 1881, 8 vol. in-4). Il faut y joindre un complément posthume : *Algo en prosa y verso* (1883). A tous égards, il compte parmi les meilleurs prosateurs de la génération de 1830. Il fut membre de l'Académie espagnole. L'éminent critique Manuel de la Revilla a tracé de lui un charmant portrait littéraire (*Obras*, Madrid, 1883). G. P-i.

MESONYX (Paléont). Genre de Mammifères fossiles créé par Cope, et appartenant au groupe des *Créodontss* (V. ce mot) ou Carnivores primitifs. C'est le type de la famille des *Mesonyahidæ*, caractérisée par ses molaires supérieures à trois tubercules coniques disposés en triangle. Cette dentition primitive appartient à des Carnassiers à cerveau très petit, mais dont les membres étaient déjà modifiés comme ceux des Carnivores actuels, le premier doigt étant atrophié. Les genres sont de l'éocène inférieur et moyen de l'Amérique du Nord, ayant peut-être survécu jusqu'au miocène inférieur : *Dissacus*, *Pachyæna*, *Mesonyx*. Ils étaient vraisemblablement plantigrades. *Pachyæna gigantea*, du Wyoming, devait atteindre la taille des plus grands Ours de l'époque actuelle (2 m. de long), avec une tête relativement énorme. Dans *Mesonyx*, la queue était très longue. E. Trouessart.

MESOPITHECUS (V. Singes [Paléont.]).

MÉSOPOTAMIE. Nom donné à la plaine asiatique comprise entre le Tigre et l'Euphrate. Toutefois on exceptait généralement le val irrigué le long de chacun des deux fleuves. Les anciens ont d'habitude limité la Mésopotamie du côté du N. aux monts d'Arménie, ce qui est sa borne naturelle et au S. à la muraille de Médie qui la séparait de la *Babylonie*, la plaine fertile et largement arrosée comprise dans la région où les deux fleuves sont le plus rapprochés. D'autres ont étendu le nom de Mésopotamie jusqu'au golfe Persique. Les Arabes l'appellent El-Djezireh, l'île, et appliquent ce nom à la partie septentrionale, l'autre formant l'Irak Arabi. L'origine de cette appellation géographique est assez récente. Les Grecs paraissent l'avoir empruntée aux Hébreux à l'époque alexandrine. Les Hébreux appelaient *Aram Naharaïm*, Syrie des deux fleuves, l'angle occidental de la plaine mésopotamienne compris entre l'Euphrate et le Chaboras; ce nom s'étendit ensuite à la plaine entière jusqu'au Tigre.

La Mésopotamie, non compris l'Irak Arabi, occupe environ 140,000 kil. q. ; c'est une plaine en pente vers le S. arrosée par les deux fleuves et par les affluents du premier, le Chaboras (Chabour), le Mygdonius (Djagdjagha) et le Belik. On y rattachait parfois les montagnes du N. Monts Masius (Karja Baghlar) riverain du Tigre, et Singaras (Sindjar) plus au S. Les principaux produits locaux étaient le naphte, le charbon et l'amomum. La faune comprenait le lion, l'autruche, la gazelle, l'onagre.

Dans la partie septentrionale qui avoisine les monts arméniens, le sol bien que très sec est cultivable, grâce aux abondantes pluies d'hiver, qui entretiennent les pâturages et même des vergers et des champs. Dès que la sécurité politique y est garantie, cette région se repeuple rapidement. Au contraire, celle qui s'étend plus au S. jusqu'à l'isthme de Bagdad, est un désert inculte, sablonneux et pierreux ; imprégné de sélénite et de sel, où l'on trouve le

gypse à fleur de sol, et souvent le bitume; seules les rives des fleuves sont cultivées. La faune actuelle de la Mésopotamie comprend l'âne, le chameau, le loup, les ours noirs et bruns et quelques félins.

Située entre l'Iran, l'Asie Mineure, la Syrie et la région de l'Arménie et du Caucase, la Mésopotamie a passé par des alternatives politiques fort diverses. Tantôt elle a dépendu des Etats de la plaine méridionale de Chaldée ou de Babylonie où furent souvent les centres des civilisations et des empires de l'Asie occidentale: Babylone, Séleucie et Ctésiphon, Bagdad; tantôt elle a été la frontière, la marche disputée entre les Etats méditerranéens et iraniens. Elle n'a donc pas d'histoire propre et c'est aux art. Assyrie, Babylone, Perse qu'il faut chercher celle-ci, ainsi qu'au nom des principales villes. Après l'époque assyro-chaldéenne, la Mésopotamie appartint à l'empire perse, puis aux Séleucides, puis fut disputée entre les Parthes et les Romains. La Mésopotamie propre (septentrionale) fut alors divisée en deux provinces: à l'O. l'*Osroène*, Etat d'Edesse, qui dura de 136 av. J.-C. à 217 ap. J.-C., jusqu'à ce que sa dynastie syrienne cédât la place au suzerain romain; à l'E., la Mygdonie, capitale Nisibis. En 115, Trajan conquit toute la Mésopotamie et la Babylonie, en formant trois provinces: Arménie, Assyrie, Mésopotamie, cette dernière allant jusqu'au golfe Persique. Ces conquêtes éphémères furent aussitôt reperdues; Adrien y renonça. Sous Marc-Aurèle et Lucius Verus, la Mésopotamie fut réoccupée jusqu'au mur de Médie, et l'occupation assurée par la fondation des colonies de Carrhes sur le Chaboras et de Singara; Septime Sévère en fonda deux autres, Nisibis et Rhesæna. En 363, Jovien rétrocéda aux Perses la moitié de la plaine. Il subsista deux provinces romaines, Osroëne bornée au S. par le Chaboras et Mésopotamie (ch.-l. Amida), qui s'étendait jusqu'à la place forte de Dara. La Mésopotamie a depuis lors fait partie du khalifat. La vieille division en partie occidentale du Chabour à l'Euphrate et partie orientale subsiste sous les noms nouveaux de Diâr Modhar et Diâr Rabiah. Il s'y est succédé un grand nombre de principautés plus ou moins durables. En dernier lieu elle est demeurée aux mains des Turcs Osmanlis depuis 1517. La plus grande partie est un désert que les ravages des Turcs et des Kurdes ont dépeuplé. Elle se partage entre les vilayets de Diarbekir, Mossoul, Bagdad, Alep et le liva de Zor. La majorité des habitants sont des Arabes musulmans dont la principale tribu est celle des Chammâr, succédant à l'antique prépondérance de la tribu des Taï. On retrouve à côté des Turcs, des Syriens, des Arméniens, des débris d'une foule d'autres races et d'autres religions, notamment auprès du Sindjar, des Yézidis. Sur la géographie politique et économique, les routes et les villes, V. Turquie d'Asie. A.-M. Berthelot.

Bibl. : V. Turquie d'Asie.

MÉSOPRION (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Acanthoptérygiens perciformes et de la famille des *Percidæ*, ayant pour caractères : un corps oblong comprimé, couvert d'écailles de dimensions ordinaires, dents en velours, sur les mâchoires le vomer et les palatins, le propercule denticulé. Les Mésoprion sont des animaux des mers tropicales, leur coloration est d'un gris sale uniforme, quelquefois avec des bandes longitudinales ou de larges taches sur la ligne médiane au voisinage de la queue. Ils parviennent à une taille dépassant rarement 75 centim.; ils servent généralement à l'alimentation. Nous citerons comme type le *Mesoprion monostigma*. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*.

MÉSORHINIEN. Les races se répartissent, suivant la largeur relative du nez, en *leptorhiniennes*, à nez étroit (rapport centésimal de la plus grande largeur à la hauteur ou indice : 48 °/₀ et au-dessous), en *platyrhiniennes*, à nez large (indice de 53 et au-dessus), et en *mésorhiennes* à nez moyen (indice de 48 à 53) (V. Craniologie). Toutes les races jaunes, mis à part les Esquimaux, sont mésorhiniennes. Et la mésorhinie, chez les autres, peut déceler la présence de leur sang. Z.

MESORI (Calendr.). C'est le dernier mois de l'année égyptienne; il commence au 28 juil. du calendrier Julien.

MESOSAURUS (Paléont.). Sous le nom de *M. tenuidens*, Gervais a décrit un petit Reptile du Griqualand (Afrique méridionale), qui a le crâne allongé, les mâchoires garnies de dents très grêles, longues et serrées; les vertèbres cervicales, au nombre de 9, portent de courtes côtes en forme de hache; les côtes dorsales très épaisses, longues, à une seule tête, les côtes dorsales fines, les vertèbres amphicœles avec restes de corde, les os de l'avant-bras et de la jambe grêles, complètement séparés, les pattes nageoires avec cinq doigts. Ce genre forme un type très spécial, famille des Mésosauridées, qui est placé par Lydekker dans l'ordre des Sauroptérygiens, par Zittel dans celui des Rhynchocéphales, sous-ordre des *Proganosauria*. E. Sauvage.

Bibl.: Gervais, *Zool. et paléont. gén.*, 1867-69, t. I, p. 223. — Lydekker, *Cat. foss. rept. Brit. Mus.*, 1889, t. II, p. 300. — Zittel, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 588.

MÉSOTHÉRIUM (V. Typothérium).

MESOTHORAX (V. Insecte).

MÉSOTYPE (Minér.). Minerai silicaté de la catégorie des zéolites qui remplissent les cavités des roches basiques. C'est un silicate d'alumine hydraté sodique, cristallisant dans le système orthorhombique (V. l'art. Natrolithe).

MESOZOAIRES. Van Beneden a proposé de réunir dans un groupe, celui des Mésozoaires, les *Dicyémides* (V. ce mot), les *Hétérocyémides* (V. Dicyémides) et les *Orthonectides* (V. ce mot). Comme l'a montré Giard, ces animaux ne sont autre chose que des Vers plats dégradés par le parasitisme, et leur ressemblance avec les Protozoaires n'est pas une véritable régression, mais le fait d'une simple convergence. Ce n'est que sous ces réserves qu'on peut les considérer comme formant l'intermédiaire entre les Protozoaires et les Métazoaires.

MÉSOZOÏQUE. Qualification de l'un des trois grands groupes de faunes et flores géologiques, correspondant à la période dite secondaire entre la période primaire ou paléozoïque et la période tertiaire ou néozoïque (V. Géologie).

MESPAUL. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Saint-Paul-de-Léon; 1,027 hab.

MESPILODAPHNÉ (*Mespilodaphne* Nees). Genre de Lauracées, de la série des Cryptocaryées (Baillon), composé d'arbres ou d'arbustes de l'Amérique tropicale et de Madagascar, à feuilles alternes ou verticillées, coriaces, aromatiques, à fleurs axillaires et terminales. Ces fleurs, hermaphrodites ou dioïques, ont un réceptable concave dont les bords portent un périanthe à 6 folioles et 9 étamines fertiles formant 3 rangées, les inférieures extrorses, à staminodes rudimentaires ou nuls; ces étamines sont accompagnées de glandes latérales et pourvues de 4 logettes à panneaux. Le gynécée, inclus, est semblable à celui du *Laurier* (V. ce mot); le fruit, renfermé dans le réceptacle épaissi, renferme une graine de Lauracée. Les *Mespilodaphne* sont des végétaux excitants, stimulants, chauds ou âcres. Le *M. cupularis* Meissn. (*Agathophyllum cupulare* Bl.), fournit le *bois de cannelle* des Mascaraignes. Le *M. sassafras* Meissn. constitue le *Canela sassafras* des Brésiliens. Enfin, l'écorce odorante du *M. pretiosa* Nees, appelée au Brésil *Casca pretiosa* ou encore *Pao pretiosa*, *Canelilla*, etc., est une substance très aromatique, utilisée dans le traitement des catarrhes, des hydropisies, du rhumatisme, de la syphilis, etc. Dr L. Hn.

MESPILUS (Bot. et Paléont. vég.) (V. Néflier).

MESPLÈDE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez; 456 hab.

MESPLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel; 453 hab.

MESPLEZ. Baronnie du Béarn, anciennement nommée Esquieulles, érigée en marquisat par lettres patentes d'avr.

1832, sous le nom de Mesplez, en faveur de Jean Auchot de Mesplez, baron d'Esquieulles.

MESPUITS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly ; 249 hab.

MESQUER. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Guérande, au S. de la baie de Mesquer; 1,513 hab. Marais salants. Port de Kercabellec à 1 kil. du bourg.

MESRAÏM ou **MISRAÏM** (V. Egypte).

MESROP ou, suivant la prononciation occidentale, **MESROB,** appelé aussi **MACHDOTS,** inventeur de l'alphabet arménien, mort à Vagarchabad le 19 févr. 441. Né au village de Hatsegats (auj. Much) vers le milieu du ve siècle, il apprit dès sa jeunesse le grec, le persan et le syriaque; pendant quelque temps, il fut secrétaire à la cour. Peu avant 390, il se retira dans un couvent, puis, se fit ermite. Le patriarche Sahag le chargea ensuite de prêcher l'Evangile dans le pays, au milieu des païens, encore nombreux. Durant cette activité, Mesrop souffrit beaucoup de ne pouvoir citer au peuple la Bible en arménien; en effet, dans les couvents et dans les églises, on se servait de lectionnaires syriaques que presque personne ne comprenait; à la cour, par contre, on parlait persan. Mesrop qui, avec quelques amis, souhaitait ardemment une renaissance nationale, avait intérêt à servir cette cause politique avec celle de la christianisation du pays. La légende rapporte qu'après de longues et vaines recherches, il vit un jour en vision un alphabet adapté aux besoins du phonétisme arménien, gravé sur un roc; il se souvint des formes de toutes les lettres à son réveil et propagea cet alphabet. En réalité, il reste des traces de ses tâtonnements, de la collaboration qu'il sollicita de la part de savants grecs et syriaques. Finalement, l'alphabet arménien, dont Mesrop est certainement le propagateur, fut accepté par l'Eglise et par la cour. Mesrop passa pour l'avoir adapté plus tard au géorgien et à l'albanien. Avec Sahag, il traduisit alors la Bible en arménien, et créa la liturgie arménienne, dont le rituel porte jusqu'à ce jour son nom (*Machdots*). Il créa aussi de nombreuses écoles et favorisa le monachisme. A la mort de Sahag, le patriarche (9 sept. 440), il accepta de faire l'intérim jusqu'à l'élection du successeur régulier. F.-H. Kruger.

Bibl. : Gorioun, *Vie de Mesrop*; Venise, 1833. — E. Boré, *Saint-Lazare*; Venise, 1835, pp. 90 et suiv.

MESS. Mot anglais francisé qui désigne la salle où les officiers d'un même corps se réunissent pour prendre leurs repas. Dans les villes de garnison, il y a le mess des lieutenants et sous-lieutenants, et le mess des capitaines et officiers supérieurs. Le plus ancien officier du grade le plus élevé a la présidence de la table. Par une entente avec le maître de l'hôtel où l'on installe le mess, on arrive à se nourrir très économiquement. La vie en commun et le laisser-aller qui y règnent augmentent la camaraderie entre les officiers.

MESSAC. Com. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre; 271 hab.

MESSAC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Rennes; 2,726 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Forges. Usines à phosphates. Distillerie. Moulins. Eglise en partie romane avec tour gothique moderne. Nombreux châteaux ou manoirs, dont plusieurs en ruines : il faut citer celui du Bochet, belle construction du xviie siècle, et celui de la Molière (xviiie siècle). Monuments mégalithiques.

MESSAGE politique. Dans le régime parlementaire de la monarchie constitutionnelle, le souverain communique avec le pouvoir législatif par des messages, auxquels il répond par des *adresses* (V. ce mot). De ces messages, le plus important est le discours du trône, prononcé à l'ouverture des sessions, avec un cérémonial particulier, comportant souvent la présence du souverain. Cet usage se manifesta d'abord en Angleterre, et le terme de message fut appliqué en premier lieu, dans les colonies de l'Amérique du Nord, aux communications que les gouverneurs faisaient aux chambres coloniales. Cet usage fut introduit en France à l'époque du Directoire, restauré sous la république de 1848, puis sous celle de 1871. Le dernier message qui ait eu quelque notoriété est celui par lequel le président de la république Grévy donna sa démission.

MESSAGER. I. Histoire (V. Postes).

II. Ornithologie. — On désigne parfois sous ce nom, à cause de la longueur de ses pattes, l'Oiseau qui porte dans les catalogues ornithologiques le nom de *Serpentarius reptilivorus* et qui est appelé aussi *Serpentaire* et *Secrétaire* (V. ce dernier mot). E. O.

MESSAGER (André-Charles-Prosper), compositeur français, né à Montluçon le 30 déc. 1853. Il fit ses études musicales à l'école de musique religieuse de Paris et la quitta en 1874 pour devenir organiste du chœur à Saint-Sulpice. En 1876, il obtint la médaille d'or au concours ouvert par la Société des compositeurs. En 1880, il est devenu maître de chapelle à Sainte-Marie des Batignolles. Il a fait représenter en 1883 *François les Bas Bleus*, laissé inachevé par Firmin Bernicat; en 1885, *la Fauvette du Temple* et *la Béarnaise;* en 1887, *le Bourgeois de Calais;* en 1886, à l'Opéra, *les Deux Pigeons*, ballet en deux actes. Il a donné encore une dizaine de petits ballets.

MESSAGERIES. On entend par messagerie un établissement qui expédie des voitures en divers endroits, pour transporter des voyageurs et des marchandises : dans ce dernier cas on lui donne plutôt le nom de *roulage*. Ce qui donna l'idée d'établir en France les services réguliers de transports appelés messageries, ce furent les services que rendaient les messagers des universités. Le 10 oct. 1575, Henri III accorda pour la première fois un privilège pour la conduite des coches d'eau et des coches de terre : ceux-ci servaient à la fois au transport des voyageurs et des marchandises; on les appela coches, carrosses, diligences, messageries quand ils transportaient des voyageurs. Des messagers royaux, créés en 1576, reçurent les mêmes privilèges que les messagers de l'université. Des concessions royales autorisèrent des particuliers à établir des messageries sur les lignes de Paris à Rouen, Amiens, Troyes, Beauvais et Orléans; mais le service était mal fait et irrégulier, et Henri IV institua en 1594 un commissaire général des coches et des carrosses publics, en même temps que le Parlement fixait le tarif des places. En 1601, on établit de nouvelles lignes entre Paris, Château-Thierry, Vitry, Châlons. En 1610, on supprima les messagers royaux, et, en 1613, une dame de Fontaine obtint par privilège la concession de toutes les messageries françaises : sa gestion fut pitoyable, et, en 1620, on rétablit les messagers royaux; En 1641, l'université de Paris afferma avec grand profit ses messageries et, sur ses bénéfices, entretint la Faculté des arts. En 1644, un service de messageries Paris-Rennes fut établi par la congrégation de la Mission. En 1652, on organisa un service entre Paris, Nancy et Strasbourg. Au siècle suivant, les messageries continuèrent à être peu nombreuses, mal organisées et peu commodes. Les voies de communication étaient mauvaises, et les coches marchaient avec une lenteur qui est devenue proverbiale. Comme exemple, on peut citer le coche qui faisait le service public entre Paris et Strasbourg : il partait de la rue de la Verrerie le samedi matin à dix heures, passait à Bar le septième jour, à Nancy le huitième, et n'arrivait à Strasbourg que le douzième. Turgot améliora beaucoup le service des messageries et réunit toutes les entreprises particulières pour former, sous la direction de l'Etat, la première entreprise générale de messageries; on appela alors les voitures publiques des *turgotines*. En l'an VI, le monopole de l'Etat fut supprimé et les entreprises particulières purent se constituer avec l'autorisation du gouvernement. En 1805 se forma la *Compagnie des messageries impériales* qui eut jusqu'en 1826 le monopole des transports publics. A cette époque les *messageries générales* furent

créées. Les compagnies particulières (qui auraient été autorisées à s'établir sans autorisation par un décret de 1807) ne pouvaient lutter contre les grandes compagnies qui abaissaient prodigieusement leur tarif jusqu'à la destruction des petites entreprises rivales; le public profitait d'ailleurs de cet abaissement du tarif qui subsistait partiellement après: de 1810 à 1830, on a calculé que le prix de transport pour une lieue a baissé en moyenne d'un centime par an. Depuis l'établissement des chemins de fer, les entreprises de messageries ont vu baisser chaque jour leur importance ; il ne subsiste plus aujourd'hui que de petites entreprises locales de voitures qui desservent les localités non encore reliées par le chemin de fer. Une seule grande compagnie a survécu, de celles dont les grosses voitures attelées de cinq ou six chevaux parcouraient la France, celle des *messageries nationales;* elle se charge des transports des administrations publiques et offre aux particuliers une centralisation du service des messageries par ses correspondants dans tous les pays d'Europe; en France, elle se sert des chemins de fer pour ses transports. Au delà des mers, elle se sert d'un service de paquebots qui va en Afrique, en Asie, en Amérique: ce sont les *Messageries maritimes* dont la direction est à Marseille.

MESSAKELAÏ. Contrée du Soudan occidental, sur le haut Niger, à l'E. du Bélédougou, et au N.-E. de Bamakou.

MESSALA (V. Valeria [*Gens*]).

MESSALAMIEH. Ville située à 167 kil. S.-E. de Khartoum, non loin de la rive gauche du Nil Bleu. Elle fait aujourd'hui partie de l'empire du Mahdi.

MESSALIENS (V. Massaliens).

MESSALINA (Statilia), impératrice romaine, petite-fille du consul T. Statilius Taurus, troisième femme de Néron, qui fit périr son premier mari Atticus Vestinus, consul, et l'épousa en 66. L'empereur Otton projetait de l'épouser. On en a des médailles grecques.

MESSALINA (Valeria), impératrice romaine, tuée à Rome en 48 ap. J.-C. Fille de M. Valérius Messala Barbatus et de Domitia Lepida. Troisième femme de l'empereur Claude, elle gouverna sous son nom avec les affranchis Polybe et Narcisse. Après la conspiration d'Annius Vinicianus et Camillus Scribonianus, ils firent peser sur l'aristocratie romaine une véritable terreur. Messalina se rendit célèbre par ses débordements dont Tacite, Pline l'Ancien et Juvénal ont laissé de saisissants tableaux. On les a taxés d'exagération, alléguant que ses ennemis et Agrippine avaient dû la diffamer; mais les faits établis suffisent pour faire admettre le reste. Messalina fit tuer les deux Julie, C. Appius Silanus qui avait rejeté ses avances, Justus Catonius, Valerius Asiaticus dont elle convoitait les biens, fit gracier son amant Sabinus, préfet des Gaules, dégradé au rang de gladiateur, fit enlever de la scène le mime Mnester pour satisfaire son caprice. Elle avait un pouvoir absolu sur son faible mari, disposant des honneurs, vendant les faveurs, faisant torturer et exécuter en public ses adversaires ; elle se fit décerner le titre d'Augusta et le droit d'assister à toutes les assemblées. Ce qui la perdit fut sa brouille avec les affranchis du prince. Elle fit périr Polybe, mais Narcisse se débarrassa d'elle. Il profita d'une suprême bravade de l'impératrice. Eprise du jeune C. Silius, elle lui fit répudier sa femme et pendant une absence de Claude, fit célébrer son mariage avec Silius. Il faut lire dans Tacite cette scène extraordinaire ; Narcisse arracha à l'empereur menacé dans sa vie l'ordre de mort ; Messalina fut tuée dans les jardins de Lucullus qu'elle avait enlevé à sa victime Ascaticus. Elle laissa deux enfants, Britannicus et Octavie. Nous en avons des médailles grecques et coloniales. Au physique, c'était une opulente beauté brune.



Messalina (Camée au cabinet de France).

MESSANGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 180 hab.

MESSANGES. Com. du dép. des Landes. arr. de Dax, cant. de Soustons; 532 hab.

Canal de Messanges (V. Landes, t. XXI, p. 868).

MESSALINOS, architecte grec. Il avait contribué aux réparations du théâtre d'Ephèse, à l'époque impériale. Son nom est inscrit sous un cintre qu'il avait restauré.

MESSAOURA (Oued). Fleuve du Sahara central, né sur le versant O. du Djebel Ahaggar ; son cours n'est pas connu et les eaux qui descendent de l'Ahaggar se perdent dans le sable. Aussi le problème de l'écoulement du Messaoura, n'est-il pas encore résolu.

MESSAPIE. Contrée de l'Italie ancienne, bornée au S.-E. par la Iapygie, au N.-E. par l'Adriatique, au N. et au N.-O. par l'Apulie, à l'O. et au S.-O. par la Lucanie et le golfe de Tarente. L'antique Messapie correspondait à la partie orientale de la terre d'Otrante. Tarente et Brindes en étaient les villes les plus importantes. Les Messapiens étaient vraisemblablement de race illyrienne; on admet qu'ils ont pu être le reste d'une population qui, antérieurement au x[e] siècle av. J.-C., se serait étendue sur une grande partie de la péninsule italique. Quoi qu'il en soit, ils se maintinrent dans l'angle S.-E. depuis l'an 500 jusqu'à l'ère chrétienne. Leur langue, qui nous est révélée par quelques inscriptions, était intermédiaire entre le grec et le latin; leur écriture dérivée de la grecque.

MESSAS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Beaugency; 854 hab.

MESSAY ou **MESSAIS.** Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour; 306 hab.

MESSCHERT (Guillaume), poète hollandais, né à Rotterdam en 1790, mort à Rotterdam en 1844. Il est l'auteur d'un grand nombre de poésies légères qui ont obtenu un vif succès; son œuvre maîtresse est un poème lyrique intitulé *Waterloo* (Leyde, 1819, in-8, souv. rééd.).

MESSE. I. Liturgie. — L'étymologie communément admise fait dériver ce nom du verbe *mitto*, appliqué au renvoi d'une assemblée. Il paraît démontré que, même pour congédier une assemblée profane, on se servait parfois des mots : *Ite, missa est;* et que chez les chrétiens, l'usage s'était établi très anciennement de les employer, à la fin de certaines parties de leur culte, pour faire sortir ceux qui, comme les catéchumènes et les pénitents, ne devaient point assister à la partie suivante. En outre, la même formule était alors et est aujourd'hui encore usitée pour renvoyer l'assemblée tout entière, après le complet achèvement de l'office. Mais pour expliquer l'acception que le mot *missa* a fini par recevoir, il faut supposer que le peuple ignorant, auquel il était adressé, l'entendait, non comme exprimant un ordre de départ, mais comme désignant la partie du culte dont étaient exclus ceux qui devaient sortir; et que le clergé lui-même adopta cette interprétation erronée. Dès lors dans l'Eglise latine, ce mot désigna la partie du culte réservée aux seuls fidèles; et comme la célébration de l'eucharistie en formait l'acte essentiel, cette célébration reçut elle-même le nom de *messe.* Ce nom apparaît pour la première fois avec cette signification dans une lettre de saint Ambroise (*ad Marcellinam sororem*) et vers le même temps, dans le troisième canon du concile de Carthage (390). En l'Eglise grecque, on se sert, pour le même objet, du mot *liturgie.*

Dans les conditions produites par les évolutions de la

doctrine, du culte et de la hiérarchie en l'Eglise catholique, on a pu définir la messe : le sacrifice non sanglant du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin, sacrifice accompagné de prières et cérémonies prescrites par l'Eglise, pour la majesté du culte divin et l'édification des fidèles. Ce qui constitue le caractère essentiel de cette institution, c'est la nécessité d'un sacrifice parfait, perpétuellement renouvelé, pour conduire à une parfaite justice ceux qui doivent être sanctifiés. Le concile de Trente enseigne que l'Ancien Testament ne pouvait produire ce sacrifice, à cause de sa faiblesse et de l'impuissance du sacerdoce lévitique. Il a fallu, Dieu le voulant ainsi, qu'un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech se levât pour l'accomplir et en instituer le perpétuel renouvellement. Ce prêtre, c'est Jésus-Christ. Il devait s'offrir lui-même à Dieu, son père, sur l'autel de la croix; mais son sacerdoce ne devait point être éteint par sa mort. Il devait léguer à son Eglise un sacrifice visible, tel que la nature de l'homme le requiert, afin que par cette institution le sacrifice sanglant qui devait s'accomplir en une fois sur la croix fut représenté, que la mémoire en fût conservée jusqu'à la fin des siècles, et que la vertu salutaire en fût appliquée à la rémission des péchés commis tous les jours. C'est pourquoi dans la sainte cène, la nuit qu'il fut livré, *se déclarant prêtre établi pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech*, il offrit à Dieu le Père son corps et son sang, sous les espèces du pain et du vin; puis sous les symboles des mêmes choses, il les donna à ses apôtres, qu'il établissait prêtres du Nouveau Testament. Par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, il leur ordonna à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce de les offrir. Ainsi, après avoir célébré l'ancienne pâque, que l'assemblée des enfants d'Israël immolait en mémoire de la sortie d'Egypte, il établit la pâque nouvelle, se laissant lui-même pour être immolé par les prêtres, au nom de l'Eglise, sous des formes visibles, en mémoire de son passage de ce monde à son père : lorsqu'il nous racheta par l'effusion de son sang, nous arracha de la puissance des ténèbres et nous transféra dans son royaume (*session* XXII, ch. I). Dans la même session, le concile fulmina l'anathème contre ceux qui disent : qu'à la messe, on n'offre pas à Dieu un véritable et propre sacrifice (canon I); que par ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi », Jésus n'a point établi les apôtres prêtres, ou n'a pas ordonné qu'eux et les autres prêtres offrissent son corps et son sang (can. II); que le sacrifice de la messe est seulement un sacrifice de louange et d'action de grâces, ou un simple mémorial du sacrifice qui a été accompli à la croix; qu'il n'est point propitiatoire ou qu'il n'est profitable qu'à celui qui le reçoit; qu'il ne doit point être offert pour les vivants et pour les morts; pour les péchés, les peines, les satisfactions et pour toutes les autres nécessités (can. III).

Les théologiens protestants devaient combattre cette doctrine, qui dans l'Eucharistie (V. ce mot) ajoute au sacrement un sacrifice, dont la victime perpétuelle est Jésus-Christ quotidiennement immolé par les prêtres, au nom de l'Eglise, et dont l'effet est applicable à ceux qui ne reçoivent point le sacrement. Ils accusent le concile de Trente d'avoir commis une audacieuse invention, en affirmant que *Jésus s'est déclaré lui-même prêtre établi pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech*. Jésus n'a jamais fait une pareille déclaration, ni en instituant la sainte cène, ni dans aucune autre circonstance. Cette qualification ne se trouve que dans l'*Epître aux Hébreux* (VI, 20; VII, 21). L'auteur de cette épître non seulement ne dit rien de la transmission de ce sacerdoce aux apôtres et à leurs successeurs, quoique le développement de sa thèse réclamât cette énonciation, si elle avait dû être faite; mais il attribue à ce sacerdoce des caractères qui, ne pouvant être présentés que par Jésus-Christ, le rendent intransmissible, et en limitent l'exercice à un seul sacrifice : « Celui-ci, parce qu'il subsiste éternellement, a un sacerdoce qui ne passe point à d'autres (VII, 23)... Il était convenable d'avoir un tel souverain sacrificateur, qui fût saint, innocent, sans souillures, séparé des pécheurs et élevé au-dessus des cieux; qui n'eût pas besoin d'offrir tous les jours des sacrifices, premièrement pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple. Car il a fait cela une seule fois en s'offrant lui-même (26, 27). D'autre part, prétendre qu'en prononçant ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi » Jésus a transmis ce sacerdoce aux apôtres et à leurs successeurs, et qu'il les a ordonnés prêtres de la Nouvelle Alliance, c'est fausser le sens naturel des mots, les travestir et leur imposer une application repoussée par toutes les indications du contexte évangélique. — Enfin, les mêmes théologiens soutiennent qu'il n'est point vrai que l'Eglise chrétienne ait toujours professé que la célébration de la sainte cène réalise un sacrifice, tel qu'il est défini par le concile de Trente. Après la mort de Jésus, les apôtres s'appuyant sur plus d'une parole de leur maître (*Matth.*, XX, 28; XXVI, 28) enseignèrent que cette mort avait été le véritable sacrifice offert à Dieu, pour la rémission des péchés des hommes (*Eph.* V, 2; *Rom.* III, 25; I, *Pierre*, I, 18); mais jamais ils ne parlèrent d'un rite institué pour renouveler quotidiennement ce sacrifice. Les chrétiens, aussi bien ceux qui étaient issus du judaïsme que ceux qui étaient sortis du paganisme, étaient habitués à considérer l'offrande, le sacrifice, comme faisant partie intégrante de la religion. Les membres de la communauté apportaient du pain, du vin, de l'huile pour servir aux agapes et à la communion. Le célébrant les consacrait à Dieu par la prière; et on donna à ces offrandes le nom de *sacrifice*. Par une association fort naturelle d'idées, le nom s'étendit à l'acte même auquel ces objets devaient servir. C'est ainsi que la célébration de la sainte cène se trouva appelée sacrifice; mais ce nom n'impliquait nullement l'idée d'une immolation du Jésus par le célébrant. Les conceptions qui ont engendré cette doctrine ne se sont produites que plus tard, à mesure que la célébration de la sainte cène devenait une fonction spécialement attribuée aux presbytres. Avant de revêtir la forme qu'elles présentent aujourd'hui, elles ont reçu un développement dont il est facile de suivre les évolutions, et qui correspond à la progression de la hiérarchie et des prétentions sacerdotales chez le clergé catholique.

La doctrine de l'Eglise latine peut être ainsi résumée : *La messe est un sacrifice*. En effet, le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ, par les paroles de la consécration. Jésus-Christ, réellement, mais sacramentellement présent sous les espèces du pain et du vin, s'offre à Dieu son père, par le ministère du prêtre. Mais la victime sacrée reçoit un changement au moins mystique, tel qu'il convient à un sacrifice non sanglant. Jésus, reproduit sur l'autel, y est mystiquement immolé, en tant que par la force des paroles de la consécration le corps de Jésus-Christ est sous l'espèce du pain, et son sang sous l'espèce du vin. Cela représente la mort de Jésus-Christ sur la croix. Cependant le sacrifice de la messe n'est pas seulement un mémorial de cette mort; il est en substance le même que le sacrifice de la croix. C'est la même victime qui est offerte et immolée : la manière seule est différente. Jésus-Christ s'offrit sur le calvaire en mourant; sur l'autel, il s'offre d'une manière mystique qui représente sa mort. Sur le calvaire, il offrit sa mort présente et sanglante; sur l'autel, il offre sa mort passée, et sans effusion de sang. La célébration fréquente de ce sacrifice ne détruit pas son unité, parce que c'est partout et en tout temps le même Jésus-Christ qui est offert, et qui s'offre lui-même, par le ministère du prêtre. — Selon l'opinion commune, l'essence du sacrifice de la messe consiste dans la seule consécration, et plus vraisemblablement dans la consécration des deux espèces, parce que ce sacrifice doit représenter la mort de Jésus-Christ. Or la représentation ne peut être expresse et complète si les deux espèces ne sont pas consacrées,

quoique, en vertu de la *concomitance*, le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvent sous chaque espèce. Quelques théologiens ajoutent que la communion du prêtre qui célèbre est aussi de l'essence du sacrifice ; mais le plus grand nombre la regardent seulement comme partie intégrante. La communion du peuple n'est ni de l'essence, ni de l'intégrité. L'oblation n'est point de l'essence, mais elle est nécessaire pour l'intégrité du sacrifice.

On ne peut sans péché changer, ni sans négligence coupable omettre les prières et les cérémonies prescrites par l'Eglise pour accompagner le sacrifice. Les unes sont contenues, les autres indiquées dans le *canon de la messe*. On trouvera sous leur nom, dans la série alphabétique de notre *Encyclopédie*, des notices sur l'origine et la forme de la plupart. Le concile de Trente déclare que le canon de la messe, établi par l'Eglise depuis plusieurs siècles, est si épuré qu'il ne contient rien qui n'élève à Dieu l'esprit de ceux qui offrent le sacrifice, n'étant composé que des paroles mêmes de Jésus-Christ, des traditions des Apôtres et des pieuses institutions des saints papes (*Session* XXII, ch. IV). Il explique ainsi l'institution des cérémonies : La nature de l'homme étant telle qu'il ne peut, sans quelque secours extérieur, s'élever à la méditation des choses divines, l'Eglise a établi certains usages, comme de prononcer à la messe des choses à voix basse, d'autres d'un ton plus haut ; et elle a introduit des cérémonies, comme les bénédictions mystiques, les lumières, les encensements. les ornements et plusieurs autres choses pareilles, pour manifester la majesté d'un si grand sacrifice, et pour exciter par des signes sensibles les esprits à la contemplation des grandes choses qui y sont cachées (ch. V). — Les ornements nécessaires au prêtre pour dire la messe sont l'*amict*, l'*aube*, la *ceinture*, la *manipule*, l'*étole*, la *chasuble* (V. ces mots) : un prêtre qui offrirait le saint sacrifice sans les porter, pécherait mortellement; il se rendrait coupable du même péché, s'il s'en servait, sans qu'ils eussent été bénits. Le ministre qui officie doit s'en revêtir dans la sacristie ou, s'il n'y en a point, au coin de l'autel, du côté de l'Evangile. Le droit de les prendre au milieu de l'autel n'appartient qu'aux cardinaux et aux évêques ou aux prélats inférieurs qui officient pontificalement. Les autres choses nécessaires au saint sacrifice sont l'*autel*, les *nappes*, la *croix*, les *cierges*, le *calice*, le *corporal*, le *purificatoire*, la *pale* et le *missel* (V. ces mots). Un cas de nécessité absolue pourrait seul permettre à un prêtre de dire la messe sans servant ou répondant. Il ne peut employer pour cela le ministère d'une femme. Les canons le défendent. Les casuistes opinent néanmoins qu'on peut accorder aux femmes, dans un cas de nécessité, de répondre d'un lieu éloigné, puisque les religieuses le font dans une grande partie de l'office; mais, comme la femme devrait être tenue à distance et qu'elle pourrait seulement répondre, le prêtre, dans ce cas, serait obligé de se faire servir par un homme ou se servir lui-même.

Tous les fidèles parvenus à l'âge de raison, qui n'ont aucun empêchement légitime, sont obligés, sous peine de péché mortel, d'entendre la messe tous les dimanches et fêtes d'obligation. Le concile de Trente (*session* XXII, ch. VI), exprime le souhait qu'à chaque messe les fidèles qui y assistent, communient, non seulement spirituellement et par un sentiment intérieur de dévotion, mais aussi par la réception sacramentelle de l'Eucharistie, afin de participer plus abondamment au fruit du très saint sacrifice. Cependant il ne condamne point, comme l'avaient fait un concile de Mayence (813) et un concile de Paris (829), les messes où le prêtre communie seul ; au contraire, il les approuve, les autorise, et prononce l'anathème contre quiconque dit qu'elles sont illicites, et en demande la suppression (canon VIII). Ces dispositions marquent l'énorme distance qui sépare la messe latine, ainsi réduite à la communion solitaire du célébrant, du culte de l'âge apostolique, où le *souper du Seigneur* était toujours joint aux agapes, et du culte des siècles suivants, où tous les fidèles communiaient. — Cette distance et cette différence apparaissent tout aussi manifestement dans les éléments fournis aujourd'hui à la communion des fidèles. Jusqu'au XIIIe siècle, ils avaient reçu le pain et le vin, conformément à l'ordonnance de Jésus-Christ qui, présentant la coupe à ses disciples, leur avait dit : *Buvez-en tous* (*S. Matth.*, XXVI, 27 ; *S. Marc*, XIV, 23). Dès cette époque, le vin leur fut retiré, non par une décision précise, mais en conséquence de l'effet produit par l'épanouissement du dogme de la transubstantiation (V. EUCHARISTIE). D'abord, on ne chercha qu'à prévenir les profanations du sang divin. On craignait de perdre la moindre goutte du vin consacré ; on craignait surtout qu'il n'en restât quelque chose dans la barbe des hommes. Pour éviter cet accident, on se servait de brins de paille ou de tubes, *fistulæ*, par lesquels les communiants aspiraient le vin ; ou bien on trempait l'hostie dans le calice, pour donner en une seule fois les deux espèces. Ce n'était-là que des précautions; la doctrine, chez plusieurs des principaux docteurs du XIIe siècle, était encore que, même pour les laïques, le sacrement n'est complet que *sub utraque specie*. On s'habitua toutefois à ne plus donner le vin. Quand cette coutume eut prévalu, Thomas d'Aquin et Bonaventure la justifièrent, en enseignant que le Christ entier est présent sous chacune des deux espèces ; que la perfection du sacrement ne consiste pas dans l'usage que les fidèles en font, mais dans la consécration ; par conséquent, qu'il importe peu que les laïques ne le reçoivent que sous une forme, pourvu que le prêtre le prenne sous les deux. Ces arguments étaient conformes à l'esprit hiérarchique ; le prêtre qui consacre les éléments, et qui communie seul sous les deux espèces, apparaît comme un sacrificateur agissant au nom du peuple. Son autorité s'en trouve considérablement augmentée. — L'Eglise grecque a conservé intégralement la communion sous les deux espèces ; elle la donne aux petits enfants. — Pour notions complémentaires sur la messe, voir dans notre *Encyclopédie*, outre les mots auxquels des renvois ont été indiqués dans cet article, les mots suivants : ABLUTION, AGAPE, BÉNÉDICTION, BINAGE, CASUEL, CIBOIRE, COLLECTE, ÉLÉVATION, ENCENS, ÉPÎTRE (Liturgie), EVANGILE (Liturgie), FÊTE, GRADUEL, KYRIE, LANGUE (Liturgie), MEMENTO, OFFERTOIRE, OFFICE DIVIN (sous ce dernier titre, on trouvera des indications sommaires sur l'histoire du culte chrétien et sur les diverses liturgies qu'il a produites), POSTCOMMUNION, PRÉFACE, PRÉSANCTIFIÉ, PROSE, SACERDOCE, SECRÈTE. E.-H. VOLLET.

MESSE DES CATÉCHUMÈNES (V. CATÉCHÈSE).

II. Magie. — MESSE NOIRE. — Des auteurs contemporains ont donné le nom de *messe noire* à une cérémonie destinée à attirer les bonnes grâces des esprits infernaux. C'est une profanation de la messe dont le rituel varie suivant les époques et surtout suivant l'imagination maladive de l'opérateur. Historiquement, on peut considérer ces pratiques comme dérivées du manicheisme mal compris. Au moyen âge, nous trouvons sous le nom de *Messe du Diable* une cérémonie dans laquelle les assistants communient avec une hostie noire. Le procès de Gilles de Rais révèle l'introduction du meurtre des enfants dans ces abominables réunions d'aliénés. De nos jours, si ces cérémonies existent autrement que dans l'imagination des romanciers, elles se réduisent à des pratiques sadiques accompagnées d'attaques d'hystérie. En somme, comme la plupart des faits de sorcellerie, la messe noire dépend plus de la pathologie mentale que de toute autre science. L'aliéné qui se frotte les tempes avec des onguents narcotiques à base de haschich et d'opium crée les tableaux imaginatifs du sabbat ou de la messe noire. S'il y a, en plus, réunion d'hommes et de femmes, l'aliénation devient collective. Tel est l'avis de tous ceux qui ont étudié sérieusement cette question. Dr G. ENCAUSSE.

III. Musique (V. MUSIQUE RELIGIEUSE).

BIBL. : LITURGIE. — BOSSUET, *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe*, 1689. — LEBRUN, *Explication littéraire, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe*, 1726. — BOCQUILLOT, *Traité*

historique de la liturgie. — P. du Moulin, *Anatomie de la messe*, 1636-39, 1872. — Steeg, *Histoire de l'Eucharistie*; Bordeaux, 1872.

Magie. — Beausobre, *Hist. de Manich*; Amsterdam, 1734. — Delancre, *Incréd. et Méc. des Sorciers*; Paris, 1812. — Collin du Plancy, *Dict. infern.*; Paris, 1863. — Eliphas Lévi, *Rituel de la Magie*, p. 214; Paris, 1860. — Stanislas de Guaita, *le Serpent de la Genèse*; Paris, 1891. — Huysmans, *Là-bas*; Paris, 1894. — Papus, *Magie pratique*: Paris. 1893. — Du même. *Peut-on envoûter?* Paris, 1895.

MESSÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Lezay; 492 hab.

MESSEDAGLIA (Angelo), économiste et helléniste italien, né à Vérone le 2 nov. 1820. Professeur d'économie politique à l'université de Pavie (1858-66), puis à celle Rome. Il fut longtemps député, puis nommé sénateur. Nous avons de lui : *Della Necessità di un insegnamento speciale politico-amministrativo e del suo ordinamento scientifico* (Milan, 1851); *Della Scienza nell' et ä nostra* (Padoue, 1874); *La Scienza statistica della popolazione* (Turin, 1877); *La Moneta e il sistema monetario in generale* (Rome, 1882); comme traducteur, il a fait imprimer quelques versions de Longfellow et de Moore.

MESSEGGUEM. Sebkha du centre du Sahara, à 420 kil. S.-O. d'Ouargla. A proximité, se trouve un puits du même nom.

MESSEI. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront; 1,255 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest.

MESSEIN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (O.) de Nancy; 366 hab.

MESSEIX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Bourg-Lastic; 2,055 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Mines de houille. Gisements de fer et d'antimoine sulfuré. Eglise du XIe siècle avec portail du XIIIe et restauration du XIVe. Tumuli. Vestiges antiques à Védrines.

MESSEMÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun; 299 hab.

MESSÈNE. Capitale de l'ancienne Messénie, située sur le mont Ithôme, dans la partie centrale de la région, audessus de la vallée du Pamisos. Messène était une cité relativement récente. Jusqu'au début du IVe siècle avant notre ère, la contrée n'avait pas eu de véritable centre politique, le mont Ithôme n'étant qu'un centre religieux. Il n'y avait là primitivement qu'un autel de Zeus, fort ancien, consacré jadis, suivant la tradition, par Messène, la première reine des Messéniens. Cependant la situation était si forte que de bonne heure, autour de l'autel, on aménagea une place de refuge. Dans la première guerre de Messénie, au milieu du VIIIe siècle, Aristodémos y tint tête pendant dix ans aux Lacédémoniens. Après la victoire de Sparte, la citadelle fut rasée; mais on la releva plus tard, et, en 465, lors de la troisième guerre de Messénie, elle redevint le centre de la résistance nationale. Aussi, quand Epaminondas eut affranchi le pays du joug de Sparte et voulut donner aux Messéniens une vraie capitale, c'est sur le mont Ithôme qu'il fonda Messène (370). La cité nouvelle devint vite l'une des plus importantes de Grèce. Alliée aux Arcadiens et aux Thébains, elle tint désormais en échec la puissance de Sparte. Presque toujours elle eut pour amis les ennemis des Lacédémoniens : Philippe de Macédoine, puis la ligue achéenne. En 222, elle fournit son contingent à l'armée d'Antigone Doson, qui écrasa les Spartiates à Sellasie. En 202, elle fut défendue par Philopœmen contre le tyran Nabis; c'est pourtant à Messène que devait mourir le même Philopœmen, fait prisonnier dans une guerre contre la ligue achéenne et condamné à boire la ciguë (183). Pendant plusieurs siècles encore, Messène conserva son importance; et elle était toujours florissante, quand Pausanias la visita au IIe siècle de notre ère.

Aujourd'hui il ne reste de Messène que des ruines, dont quelques-unes sont fort intéressantes. La ville fondée par Epaminondas occupait tout le fond et les bords d'une large cuvette qui se creuse dans le flanc S.-O. du mont Ithôme. L'emplacement en est marqué par deux villages modernes (*Simisa* au S., *Mavromati* au centre), et par divers groupes de ruines, disséminées au milieu de champs cultivés, de bois d'oliviers ou de chênes, et de fourrés d'une exubérante végétation. On y reconnaît les fondations du temple d'Artémis Laphria, un grand autel, une chambre souterraine à colonnes, la fontaine Clepsydre, les restes du théâtre, d'un vaste sanctuaire non identifié, surtout du stade, qui était l'un des plus riches de Grèce. Enfin, l'on trouve à Messène le plus complet et le plus beau spécimen de la fortification hellénique. Cette enceinte qui a été tracée par les soins et sous les yeux d'Epaminondas, est le résumé de tous les progrès accomplis dans l'art militaire des anciens Grecs. L'acropole proprement dite occupe le sommet du mont Ithôme, qui se dresse à 802 m. d'alt. et d'où l'on découvre un splendide panorama; sur la plus haute terrasse on voit encore quelques débris de la forteresse primitive, des murs du IVe siècle, des citernes, des niches votives et un petit monastère abandonné qui marque l'emplacement de l'autel de Zeus Ithomatas. Le mur d'enceinte de la ville, long d'environ 10 kil. et bien conservé en beaucoup d'endroits, descend du sommet de l'Ithôme dans la direction du S. jusqu'à la Porte de Laconie, puis vers l'O. jusqu'au village de Simisa, d'où il remonte au N. le long d'un petit ruisseau pour regagner à l'E. la cime de l'Ithôme. Ce mur de défense, admirablement construit en appareil régulier, est large de 2 m. et haut de $3^{m}50$; il repose sur des blocs à pic qui en doublent souvent la hauteur; il est muni d'un chemin de ronde et flanqué de nombreuses tours carrées, élevées de $8^{m}50$, percées de fenêtres, de meurtrières et d'escaliers. Deux portes monumentales donnent accès dans l'enceinte. Au S.-E., la *Porte de Laconie*, malheureusement très ruinée. Au N., la *Porte de Mégalopolis* ou *d'Arcadie*, qui est remarquablement conservée : elle est protégée extérieurement par deux grandes tours carrées, et elle présente deux entrées successives, que sépare une cour circulaire entièrement dallée. Cette Porte d'Arcadie, qui est la principale curiosité de Messène, suffit à donner une idée exacte et très favorable de l'architecture militaire des Grecs. P. Monceaux.

MESSENHAUSER (Cæsar-Wenzel), littérateur autrichien, né à Prossnitz (Moravie) le 4 janv. 1813, fusillé à Vienne le 16 nov. 1848. Lieutenant dans la garnison de Vienne (1840), puis de Cracovie (1846), il publia une série de nouvelles et de poésies, dont une partie furent réunies sous le titre *Bildniss und Parkett* (Vienne, 1847, 3 vol.); lors de la révolution de 1848, il fut élu du comité d'organisation de la garde nationale à Léopol (Lemberg), fut consigné par ses chefs et démissionna. Venu à Vienne, il y fut nommé commandant de la garde nationale par le provisoire, y établit une sévère discipline et défendit vigoureusement la ville contre Windischgrætz. Il dut capituler le 30 oct.; quand les insurgés reprirent les armes, il démissionna, mais ses officiers de la garde nationale l'obligèrent à reprendre le commandement. Après l'entrée des troupes à Vienne, il se rendit lui-même auprès du commandant militaire, fut arrêté, accusé de rupture de la capitulation et fusillé. A.-M. B.

Bibl. : Biographies de Nitschner et Friedemann, 1849.

MESSÉNIE. Géographie. Pays de Grèce, au S.-O. du Peloponnèse, comprenant la plus occidentale des trois presqu'îles. Il s'étend à l'E. jusqu'au Taygète; dans l'antiquité sa limite N. était le val de la Neda (auj. Buzi), et la ligne de partage des eaux entre les bassins du Pamisus et de l'Alphée. Actuellement elle forme un nome de 3,443 kil. q., peuplé de 183,232 hab. (en 1889) et divisé en 5 éparchies, mais elle s'étend au N. jusqu'au Rouphia (Alphée), tandis qu'au S. le versant occidental du Taygète a été annexé à la Laconie. Son ch.-l. est Kalamata. Sur la géographie physique, politique et économique modernes, V. Grèce.

La Messénie comprend trois parties: la plaine septentrionale ou de Stenyclaros, la plaine méridionale ou maritime appelée Macaria, la presqu'île à laquelle on peut rattacher la côte occidentale. Les deux premières plaines dépendent du bassin du Pamisus, le fleuve messénien, et constituent une des régions les plus fertiles de la Grèce, surtout la zone maritime où abondent les oliviers, mûriers, figuiers, vignes, cotonniers, abeilles, etc. Les plaines de Macaria et de Stenyclaros sont séparées par un contrefort du Taygète qui arrive jusqu'au fleuve, et auquel fait vis-à-vis le mont Ithome (auj. Vurkano), massif central de la Messénie. Au N., la plaine de Stenyclaros est dominée par les âpres montagnes qui la séparent des gorges de la Nada et des sources de l'Alphée ; à l'E. par le mur du Taygète. A l'O. du mont Ithome s'étend le mont Ægaleon (1,220 m.) qui longe la côte occidentale et se prolonge dans la presqu'île par le Mathra (Lykodimo, 957 m.) jusqu'au cap Acritas (Hagios Dimitri, 516 m.). Cette région montueuse renferme de belles prairies; au pied, l'on trouve sur la côte occidentale la baie de Pylos (Navarin), fermée par l'îlot de Sphactérie, et le cap Caryphasium ; un peu au N. sont l'îlot de Proté, le cap et la ville antique de Cyparissia. Au large du cap Acritas est l'île de Theganussa (auj. Venetiko) ; plus à l'O. le groupe des îles Œnuses avec un bon port et des pâturages. — Le principal affluent du Pamisus est, dans la plaine septentrionale, le Balyra qui en arrose l'O., et est lui-même grossi de l'Amphitus ; au confluent de ces deux rivières est le double pont de Mavrozumeno où concourent les trois grandes routes du pays suivant les bissectrices des trois angles d'un triangle. A l'E., du Pamisus est le petit bassin du Nedon qui finit à Pheres (Calamata). — Les principales villes de l'ancienne Messénie étaient : dans la plaine de Stenyclaros, Andania, la capitale avant l'invasion dorienne ; Œchalia, à un quart d'heure de marche; Ampheia, à la limite de l'Arcadie ; Stenyclaros, sur la même frontière, capitale des Doriens ; Messène au S., adossée au mont Ithome; à l'O., entre Andania et Cyparissia, Polichné et Dorium ; enfin, dans le val de la Meda, la forte place d'Ira. Dans la plaine de Macaria, la ville principale était Phères, aujourd'hui Calamata, à l'E. du Nedon, au bord de la mer; le val supérieur du Nedon renfermait la ville de Limnæ, près de laquelle s'élevait le temple d'Artemis Limnatis, frontière de la Laconie et de la Messénie ; ce district, dénommé campagne Deuthéliate, fut constamment disputé entre les deux pays. Sur le golfe de Messénie, étaient les deux villes de Corone et Asine, à l'O., de la péninsule celle de Methone ; au N. de celle-ci, Pylos, puis Erana et Cyparissia.

Histoire. — Le premier peuple signalé en Messénie est celui des Lélèges ; on contait que Polycaon, fils de Lélex, roi de Laconie, avait épousé l'argienne Messène et occupé le pays où il fixa sa capitale à Andania. Cinq générations après vinrent des Eoliens conduits par Périérès; le fils de celui-ci, Aphareus, fonde Aréné et accueille Nélée, de même race, venu de Thessalie; celui-ci fonde Pylos, et ses descendants règnent sur la côte occidentale, tandis qu'à l'extinction de la famille d'Aphareus, le bassin du Pamisus est réuni à la Laconie et passe avec elle sous le gouvernement des Pélopides ou Atrides. Lors de la conquête dorienne, dont le chef aurait été Cresphonte, celui-ci aurait pris non seulement la plaine orientale, mais aussi Pylos d'où furent chassés les Néléides. La capitale devint Stemyclaros, mais dans les chefs-lieux des quatre autres districts des droits égaux furent concédés aux anciens habitants et aux Doriens, lesquels mécontents se concentrèrent à Stenyclaros. Cresphonte fut tué avec ses fils, sauf le jeune Æpytus réfugié près de son grand-père Cypselus en Arcadie. Æpytus fut rétabli sur le trône et fonda une nouvelle dynastie. Ce récit légendaire paraît indiquer un retour offensif d'une dynastie locale artificiellement soudée à celle des Héraclides, chefs des Doriens. Après six générations marquées, par les règnes d'Æpytus, Glaucus, Isthmius, Dotadas, Sybotas et Phintas, éclata la *première guerre de Messénie* (743-724). Elle fut provoquée par une querelle de frontière au temple d'Artémis Limnatis où périt le roi de Sparte Téleclus. Les Doriens de Laconie, plus solidement organisés eurent l'avantage ; abandonnant la plaine, les Messéniens se fortifièrent sur le mont Ithome, sanctuaire du Zeus pélasgique et citadelle naturelle du pays. Malgré le courage de leur roi Aristodème, ils finirent par succomber. La lutte reprit de 685 à 668, ce fut la *seconde guerre de Messénie*, soutenue par les montagnards du N., retranchés à Ira ; leurs hardies incursions poussées par Aristomène jusqu'à Sparte, ne purent que retarder la défaite, lorsqu'ils eurent été délaissés par leurs alliés arcadiens. Les plus énergiques émigrèrent en Arcadie, en Italie où ils fondèrent en face de Rhegium une nouvelle Messène (Messana, auj. Messine). Ceux qui restaient furent assimilés aux hilotes de Laconie, durent labourer les lots de terres attribués aux Spartiates. Les côtes furent laissées désertes, les pâturages s'étendirent aux dépens des champs. Une *troisième guerre de Messénie* éclata en 464 et se prolongea jusqu'en 455, après un tremblement de terre qui avait démoli Sparte ; les hilotes de Laconie et de Messénie se soulevèrent; ceux-ci luttèrent dix ans retranchés sur le mont Ithome; à la fin, les Spartiates négocièrent leur retraite; les Athéniens établirent les exilés à Naupacte où ils furent d'actifs ennemis de Sparte durant la guerre du Péloponnèse. Quand elle prit fin, ils émigrèrent les uns à Messine ou Rhégium, les autres en Afrique. Mais, en 370, Epaminondas, vainqueur des Spartiates, reconstitua la nation messénienne autour de la cité de *Messène* (V. ce mot) ; d'Italie, de Sicile, d'Afrique les exilés revinrent. Philippe de Macédoine rendit à la Messénie ses limites naturelles, obligeant Sparte à lui rétrocéder les districts de Limnæ, Alagonie, Gerenia, Cardamyle, Leuctra. Ces territoires, compris entre le Pamisus inférieur et le Taygète, demeurèrent objet de contestations ultérieures. Antigone, puis Mummius, un jugement arbitral des Milésiens, le préteur Atidius Geminus les assignèrent aux Messéniens; Octave les leur ôta après Actium, mais Tibère les leur rendit. La Messénie suivit depuis lors les destinées du reste de la Grèce. A.-M. Berthelot.

Bibl. : Hertzberg, *Die Gesch. der Messenichen Kriege*; Halle, 1875, 3e éd.

MESSÉNIENNES. Titre de trois élégies insérées par J. Barthelemy dans son *Voyage du jeune Anacharsis*, et mise par lui dans la bouche des Messéniens exilés. Casimir Delavigne reprit ce titre en 1818 pour un recueil d'élégies déplorant les malheurs de la France.

MESSENIUS (Johannes), célèbre humaniste, historien et dramaturge suédois, né près de Vadstena le 1er juil. 1579, mort à Uleåborg en nov. 1636, était fils d'un pauvre meunier, qui mourut alors que l'enfant n'avait que neuf ans; sa mère se remaria bientôt et Johannes fut élevé d'abord à l'école de Vadstena, puis par un prêtre, enfin au fameux collège des jésuites de Braunsberg, en Pologne. Il y montra des dispositions si brillantes que ses maîtres semblent avoir compté sur lui pour faire dans le N. de l'Europe une active propagande en faveur de leur ordre. Au sortir du collège, il passa quelque temps à la cour de l'évêque Tylicki, puis alla à Rome et revint en Allemagne, où il paraît bien s'être fait recevoir docteur en philosophie à Ingolstadt et avoir été nommé à Prague, par l'empereur Rodolphe, *poeta cæsareus* (1605). En 1606, il vint s'établir à Dantzig, où il ouvrit une école, dont le succès fut très rapide : l'année suivante, il épousa Lucia Grothusen, fille du précepteur de Sigismond, sur l'appui de qui il comptait pour se faire une situation à la cour. Il publia à la même époque une *Genealogia Sigismundi* (1608), qui donnait comme ancêtres à ce prince entre autres Pharamond et Charlemagne. Il profitait de cette occasion pour affirmer son attachement à la religion catholique romaine. Mais le roi n'ayant rien fait pour lui, il résolut, dans son irritation, de se tourner d'un autre côté et composa en l'honneur de l'adversaire de Sigismond

le roi luthérien Charles IX de Suède, un *Schema familiare*, sorte de tableau généalogique, aussi peu authentique que l'était celui de Sigismond. Charles IX le récompensa en l'appelant en Suède, et après que Messenius eut prêté serment de fidélité au roi et à la religion protestante, il le nomma professeur à l'université d'Upsal (1609). Il réussit brillamment et ses élèves avait pour lui une extraordinaire admiration. C'est alors qu'il conçut le projet de traiter en cinquante drames toute l'histoire de Suède : il en composa six seulement, qui furent joués par ses disciples, et dont quatre ont été imprimés : *Disa* (1611) ; *Signill* (1612); *Swanhuita* (1613) et *Blankamäreta* (1614). Ces drames, écrits en suédois, sont d'une composition médiocre, mais n'en n'offrent pas moins un réel intérêt au point de vue de l'histoire de la langue et de la littérature suédoises. Malheureusement, le caractère orgueilleux et autoritaire de Messenius lui attira bientôt des désagréments avec ses collègues, entre autres avec le célèbre Rudbeck. La querelle devint si vive entre les étudiants qui tenaient pour l'un ou l'autre de ces deux maîtres qu'elle donna lieu à de nombreuses rixes. Le roi déplaça alors les deux professeurs et nomma Messenius garde des archives à Stockholm (1613) et assesseur (1814). Mais, là encore, il entra en conflit d'intérêts avec le puissant Rezel et, ayant, semble-t-il, le droit de son côté, s'en fit un acharné adversaire. En 1816, on l'accusa d'entretenir, malgré ses serments, des relations criminelles avec Sigismond et les jésuites et il fut condamné à passer un nombre d'années indéterminé dans la forteresse de Cajaneborg, au N. de la Suède. Il y vécut jusqu'en 1635, consacrant tout son temps à des travaux historiques, pour lesquels il avait réuni une foule de matériaux, qu'on lui permit d'emporter. Malgré ses nombreuses suppliques, il n'obtint qu'en 1635 une liberté très relative, puisqu'on ne lui permettait que le séjour d'Uleåborg et des environs. Il mourut l'année suivante, ayant mené une existence qu'il qualifiait lui-même de particulièrement misérable et digne de pitié. Il disait vrai. Ses revers comme ses succès il les dut surtout à son éducation chez les jésuites : il avait appris d'eux à devenir un maître remarquable, mais aussi à apporter dans ses serments, pour ménager son avenir, des réserves mentales telles que les partis et les rois qu'il servit tour à tour ne pouvaient avoir en lui aucune confiance et qu'on ne saurait guère leur faire un reproche de l'avoir abandonné. — Son œuvre principale est intitulée *Scondia illustrata, seu Chronologia de rebus Scondiæ, hoc est Sueciæ, Daniæ, Norvegiæ, atque una Islandiæ, Gronlandiæque, tam ecclesiasticis quam politicis a Mundi cataclysmo usque annum Christi MDCXII gestis*. Elle ne fut éditée, après de nombreux pourparlers et une opposition assez vive, qu'en 1700 par J. Peringskiöld, qui l'accompagna de notes. Malgré ses défauts et ses inexactitudes, cette histoire est d'une grande importance à cause des documents authentiques et inédits réunis en grand nombre par l'auteur et qu'il sut utiliser souvent d'une façon judicieuse : l'étude sur les luttes religieuses sous le règne de Jean III est tout à fait remarquable et abonde en renseignements qu'on ne saurait négliger. Il faut citer en outre parmi les œuvres principales de Messenius — et en négligeant ses traductions et éditions de plusieurs ouvrages de ses devanciers — le *Chronicon episcoporum per Sueciam Gothiam et Finlandiam* (1611, nouv. éd. en 1685), les *Tumbæ veterum ac nuperorum apud Sueones gothosque regum*, etc. (1611), le *Sveopenta protopolis seu Exegesis de quinque primariis et antiquissimis Suecorum Gothorumque emporiis* (1611), traduit en suédois en 1612 et réimprimé quatre fois jusqu'en 1704, les *Specula ex qua inclytam Suecorum et Gothorum conditionem*, etc. (1612), traduits en suédois la même année, réimprimés trois fois et traduits en français par Jonas Hambræus, professeur du roi et prédicateur de Sa Majesté de Suède, sous le titre de *Eschauguette de laquelle on peut voir clairement l'Estat illustre des Suédois et Goths* (Paris, 1655), enfin le *Theatrum nobilitatis Suecanæ* (1616). Sa *Rimkrönika om Finland och dess inbyggare* a été publiée en 1865 et la *Rimkrönika om Stockholm* en 1875. Parmi ses nombreux pamphlets, les plus importants sont la *Detectio fraudis jesuiticæ* et la *Retorsion* qu'il publia en 1611 pour se défendre contre les jésuites, et où il témoigne toute son horreur pour une doctrine qu'il n'abjura jamais dans le fond de son cœur. Th. Cart.

MESSENIUS (Arnold-Johan), historiographe suédois. fils du précédent, né à Dantzig en 1608, mort le 22 déc. 1651. Séparé de ses parents en 1621 pour que son éducation fût purement luthérienne, il s'évada de Stockholm en 1623, mais revint se constituer prisonnier (1624), lorsqu'il apprit que la captivité de son père était devenue lus rigoureuse depuis sa fuite. De 1626 à 1640, il resta enfermé à Keksholm, où il obtint l'autorisation de se marier. En 1640, il fut envoyé en Pologne auprès de sa mère, pour obtenir d'elle le manuscrit de la *Scondia illustrata*, qu'elle avait emporté après la mort de son mari. Nommé historiographe du royaume en 1646 et anobli en 1647, il fut compromis avec son fils *Arnold* (né à Keksholm en 1629, † 1651) dans un procès de lèse-majesté et, quoique innocent semble-t-il, fut condamné à mort et décapité le même jour que son fils. Celui-ci avait reconnu être l'auteur d'un écrit, dans lequel il engageait Charles-Gustave à détrôner la reine Christine. Arnold-Johan est l'auteur d'une *Histoire de la querelle de Sigismond et de Charles IX*, qui n'a pas été imprimée et est conservée aux archives de Stockholm. Th. C.

MESSERY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine ; 636 hab.

MESSEUX. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec ; 430 hab.

MESSEY-sur-Grosne. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy ; 962 hab.

MESSEY (Marquis de), génér. franç. (1748-1821).

MESSIA-les-Chily ou le Vignoble. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier ; 361 hab.

MESSIANISME. I. Histoire religieuse (V. Messie).

II. Littérature polonaise (V. Towanski).

MESSIDOR (V. Calendrier).

MESSIE. Le mot Messie n'est que la reproduction, à peine altérée, de l'hébreu *Machiah*, signifiant *oint, consacré;* la Bible désigne ainsi les personnages, rois, prêtres, prophètes, qui ont reçu officiellement l'onction sainte. Par extension, on en use pour désigner le roi ou chef de l'économie future destinée, selon les livres bibliques, à prendre la succession de l'état de choses actuel ; enfin, on a pris l'habitude de dénommer *espérances messianiques* les vues d'avenir du judaïsme, en tant qu'elles gravitent autour de la personne d'un roi idéal, descendant de David. Jésus de Nazareth ayant été reconnu par ses disciples comme remplissant les conditions requises du Messie, a été salué par eux de ce titre, en grec *Christos*, Christ, ce qui a engagé les théologiens à transporter sur sa personne tous les traits, par lesquels les écrivains bibliques expriment la physionomie du restaurateur ou libérateur qu'ils pressentent et espèrent. C'est par suite de ce procédé d'interprétation qu'un très grand nombre de passages de l'Ancien Testament sont présentés dans l'instruction religieuse comme annonçant à l'avance les actes et les souffrances de Jésus de Nazareth et que l'ensemble de la Bible hébraïque est souvent désigné comme constituant une véritable prophétie, dont tous les éléments ont trouvé leur réalisation dans la personne du fondateur du christianisme. A ce point de vue, l'histoire tout entière d'Israël ne serait que la préparation du salut, qui devait être manifesté à l'époque de l'empereur Tibère, et les destinées de l'humanité, à partir de l'apparition d'un être intelligent sur le globe terrestre, pivoteraient autour de l'idée d'une déchéance ou chute, à laquelle le Messie, Jésus, fils de David

et fils de Dieu, peut seul apporter un remède. C'est là le thème sur lequel Bossuet construit sa hautaine *Histoire universelle*, dont le tort est de reposer sur une constante pétition de principes. On verra, par le court exposé qu'on va lire, quelle violence il a fallu faire à la fois aux textes et à la raison pour défendre de pareilles conclusions, aujourd'hui abandonnées par tout historien sincère, par tout exégète de bonne foi.

L'idée messianique, prise au sens large du mot, n'est pas autre chose qu'une doctrine des choses dernières. Elle a donc forcément les caractères de toute spéculation de cet ordre; les docteurs du judaïsme, qui s'efforcent de nous donner des indications sur l'avenir réservé à leurs coreligionnaires, sur les perpectives qui s'ouvrent devant un Israël fidèle à son Dieu, expriment simplement des désirs, des ambitions, des espérances provoqués par le spectacle du temps présent et tout particulièrement par les expériences du temps passé. — Aucun renseignement digne de foi ne nous permettant de faire remonter l'attente du Messie ou plutôt du « royaume messianique » à une époque antérieure à la captivité de Babylone, c'est auprès des docteurs du judaïsme restauré (v^e au IIIe siècle av. J.-C.) que nous devrons nous informer de l'idée qu'ils se faisaient de l'avenir réservé à leur peuple. Or ils avaient derrière eux l'effroyable catastrophe de la ruine de Jérusalem et de la déportation ; ils expliquaient cette crise épouvantable comme un châtiment attiré par l'idolâtrie et la conduite criminelle des ancêtres. Mais la divinité réservait à la postérité, désormais fidèle et docile, du vieil Israël des gloires et un bonheur, auprès desquels le souvenir des plus belles périodes du passé deviendrait terne et mesquin. La foi indestructible en Yahvéh (Jéhovah), créateur des cieux et de la terre, protecteur des Israélites, voilà le fond de l'espérance messianique. Quant à la forme donnée à cette idée, les écrivains l'empruntent à l'histoire du passé et c'est ainsi que nous voyons éclore une sorte de « philosophie de l'histoire », dont les principaux éléments restent invariables, tandis que les détails se modifient au gré de celui qui tient la plume. L'histoire ancienne de leur peuple n'était pour les écoles juives de la Restauration que le spectacle d'une série d'infidélités sévèrement châtiées, mais dont le renouvellement obstiné avait fini par lasser la mansuétude divine ; réduits à un petit nombre, jetés sur la terre d'exil, les descendants d'Abraham avaient repris le chemin de la mère patrie repentants et soumis. Les écrivains bibliques, particulièrement les rédacteurs du recueil des prophètes, prennent acte de cette restauration pour annoncer une ère de justice ou de paix, qui s'étendra à tous les peuples de la terre. Ce qui complique un peu l'intelligence des morceaux consacrés à l'avenir messianique, c'est la forme pseudépigraphique adoptée par leurs auteurs. Feignant, par un procédé littéraire déjà signalé, de se transporter dans un passé reculé, ils écrivent comme si la déportation et la restauration, qui sont en réalité derrière eux, ne s'étaient pas encore produites; ils se donnent donc à leur égard le rôle de « prophètes », tandis qu'en réalité ils en déduisent les conséquences à leur point de vue théologique. Non seulement les écoles juives, dont les vues se trouvent reproduites dans les écrits bibliques, rêvent un avenir glorieux pour leurs nationaux, placés sous la direction d'un descendant de David, mais ils associent de plus en plus les nations étrangères à leur foi et au partage du trésor de vérité qu'ils ont l'honneur insigne de posséder. Le Dieu créateur des cieux et de la terre, après avoir réservé pour un temps à la seule descendance d'Abraham la possession de la révélation religieuse, de la connaissance du seul vrai Dieu, se propose, comme couronnement de l'œuvre de sa Providence, de l'étendre aux autres nations par l'intermédiaire d'Israël. Arrivée à ce point, l'espérance messianique se confond avec la conception d'une ère glorieuse de paix et de justice, qui englobera toutes les nations et où Jérusalem sera pour le monde entier le foyer de la vie religieuse. — Une circonstance qui exerça une action extraordinaire sur la pensée juive, ce fut la solution donnée à cette question angoissante : Comment le peuple élu a-t-il pu être abandonné par son suprême protecteur aux plus abominables traitements de la part des peuples étrangers? On répondit que Yahvéh s'était servi de ces nations étrangères comme d'instruments de ses justes vengeances, ajoutant ainsi à la dureté de la peine une sanglante humiliation morale. Mais qu'adviendra-t-il, par la suite, de ces orgueilleux empires, dont la jactance a été encore exaltée par la supériorité momentanée, dont ils ignorent ou méconnaissent la signification profonde? Ou bien ils s'inclineront devant le triomphe qui fera passer Israël d'une misérable condition à la situation la plus enviable; ou bien ils entreprendront, par un suprême effort, de ruiner Jérusalem restaurée. Ils concentreront leurs forces et leurs haines dans une dernière tentative; mais cette coalition sera brisée par la main même du Tout-Puissant, intervenant en faveur de ses élus. Echappés ainsi à l'assaut désespéré de leurs ennemis, les enfants d'Israël jouiront désormais en paix du repos que leur assurera la protection visible et constante de la divinité. — Le rôle que jouera dans ces divers événements la personne d'un roi, d'un Oint ou Messie, d'un « fils de David », est assez difficile à discerner : tantôt on le montre ramenant à Jérusalem les descendants d'Abraham, dispersés aux quatre coins du monde; tantôt on le vante comme le modèle du roi juste, équitable, protecteur des petits et des humbles, impitoyable aux méchants; tantôt il prend les allures d'un vainqueur et d'un conquérant. Cette figure toutefois reste indécise et ses contours varient selon le point spécial qui préoccupe l'attention de l'écrivain. En gros, il est permis de dire que, dans les écrits bibliques considérés comme l'œuvre des écoles juives du IVe et du IIIe siècles avant notre ère, c.-à-d. dans les écrits législatifs (*Thorah*), historiques et prophétiques (*Nebyim*), la personne du Messie est secondaire.

Précédemment, l'on a tenté de refaire l'histoire de l'idée messianique chez les Hébreux en montrant quelles phases elle avait traversées avant d'atteindre son complet développement; dans l'état présent de la critique, de tels essais paraissent aujourd'hui sans objet réel. Il y a là une grande espérance d'avenir, fruit d'une méditation théologique très intense, mais en même temps une entière liberté dans la disposition et le rapport mutuel de tous les éléments qui concourent à donner une forme concrète au tableau de l'idéal rêvé. Certains passages des écrits prophétiques sont restés fameux, notamment dans *Isaïe*, au ch. II : « Il arrivera, à la fin des temps, que la montagne de la maison de Yahvéh (Sion où se dressait le Temple) sera établie sur le sommet des montagnes et s'élèvera par-dessus les collines. Alors toutes les nations y afflueront et de nombreux peuples s'y rendront, en disant : Allons, montons à la montagne de Yahvéh, à la maison du Dieu de Jacob, afin qu'il nous enseigne ses voies et que nous marchions dans ses sentiers; car de Sion sortira la loi et de Jérusalem la parole de Yahvéh. Il jugera entre les nations, il décidera entre des peuples nombreux. De leurs glaives ils forgeront des hoyaux et de leurs lances des serpes : une nation ne tirera plus l'épée contre une autre et l'on n'apprendra plus la guerre » ; et au ch. XI : « Un rameau sortira du tronc de Jessé (le père de David), un rejeton naîtra de ses racines. L'esprit de Yahvéh reposera sur lui : esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de crainte de Yahvéh, etc. La justice sera la ceinture de ses flancs et la fidélité la ceinture de ses reins. — Alors le loup habitera avec l'agneau et la panthère se couchera avec le chevreau ; le veau, le lionceau et le bétail qu'on engraisse seront ensemble et un petit enfant les conduira, etc. Il ne se fera ni tort, ni dommage sur toute ma montagne sainte; car le pays sera rempli de la connaissance de Yahvéh comme le fond de la mer par les eaux qui la couvrent. En ce jour, le rejeton de Jessé sera là comme une bannière pour les peuples ; les nations se tourneront vers lui et la gloire sera

sa demeure. » — Les limites de cet article nous mettent dans la nécessité de nous en tenir à l'essentiel ; cependant nous devons insister sur l'inconvénient fort grave, où tombent ceux qui essaient de défendre l'antiquité d'une partie des prophéties placées sous les noms d'*Isaïe*, *Jérémie*, *Amos* et qui, par conséquent, rapportent aux VIIIe et VIIe siècles avant notre ère les textes nous renseignant sur les espérances messianiques d'Israël. Ces espérances, en effet, supposent constamment la déportation et la restauration et en parlent avec une assurance qui ne peut s'appliquer à de simples prévisions, mais résulte visiblement du fait accompli. En tout cas, quand même on ferait effort pour reporter la première forme de l'espérance messianique à l'époque de Josias ou à celle d'Ezéchias, il doit être entendu qu'elle doit être considérée comme le fruit de la réflexion théologique des écoles, nullement comme une mystérieuse tradition, pieusement transmise de génération en génération depuis les temps les plus anciens. Faire intervenir un facteur de cet ordre, ce serait manquer aux règles élémentaires de la critique historique et littéraire ; ce serait subordonner une recherche d'histoire religieuse à l'à priori dogmatique. Relevons enfin, dans la seconde partie du recueil d'*Isaïe*, l'extraordinaire intérêt donné à la conversion du monde païen et un souci, singulièrement intense, de propagande religieuse ; la tâche de dessiller les yeux des païens, plongés dans l'erreur, et de les gagner au judaïsme, est confiée au « serviteur de Yahvéh », personnification très éloquente de l'Israël humble, méprisé, patient, dont les souffrances obtiendront à la fin de magnifiques récompenses. L'écrivain de *Deutéro-Isaïe* se préoccupe tout particulièrement de la conversion des Grecs, ce qui nous indique, avec une sûreté que nous n'atteignons pas toujours en matière de littérature biblique, qu'il vivait après les conquêtes d'Alexandre, au moment où la civilisation grecque était devenue familière aux Israélites. — A partir du IIIe siècle avant notre ère, on peut tenter d'esquisser l'histoire de l'espérance messianique à l'aide de documents suffisamment datés, mais dont le caractère souvent bizarre et obscur engage à ne faire usage qu'avec précaution. Dans cette étude il ne faut pas nous dissimuler que nous continuerons de rencontrer un double courant, l'un de caractère plus politique où la suprématie future d'Israël constitue avant tout une revanche sur des ennemis détestés, l'autre d'un caractère franchement spiritualiste, où le privilège des Juifs consiste dans la possession de la vérité religieuse et du seul sanctuaire légitime dont ils ouvrent libéralement l'intelligence et les portes à toutes les nations du dehors. Mais leurs écrivains, quelle que soit l'élévation de leurs vues, ne sauraient jamais atteindre à la hauteur de l'idée philosophique des temps modernes, qui se refuse à conférer à un peuple unique le privilège de la possession de la vérité et considère tous les hommes comme égaux dans la recherche d'une formule répondant le moins mal possible à notre désir de définir le flux des choses auquel nous sommes mêlés et son point d'arrivée probable. Après une mention donnée aux *Psaumes*, où reparaît l'inspiration du *Deutéro-Isaïe*, à *Daniel* qui veut que « le règne, la domination et la grandeur de tous les royaumes soient donnés au peuple des saints du Très-Haut », c.-à-d. aux Juifs, nous devons mentionner comme principales sources de notre connaisance de l'idée messianique aux abords du christianisme, les *Livres sibyllins*, le *Livre d'Hénoch*, le *Livre des Jubilés*, les *Psaumes de Salomon*, l'*Apocalypse d'Esdras*, l'*Assomption de Moïse*. Nous nous trouvons ensuite en présence de deux moyens d'information, d'une part les *Evangiles*, de l'autre la littérature juive postérieure à la naissance du christianisme. Les premiers nous apprennent que les idées messianiques de leur temps purent être appliquées sans trop d'effort à la personne de Jésus de Nazareth, bien qu'il n'eût pas réalisé les brillantes perspectives généralement attachées à la figure du Messie. On se tira de cette difficulté en distinguant deux phases dans l'œuvre du Messie, d'abord une période de prédication et de guérisons, d'apostolat missionnaire, dans l'esprit du *Deutéro-Isaïe ;* dans cette période, le Messie, personnage humble et modeste, reste méconnu du plus grand nombre et finit par s'immoler volontairement pour le salut des siens. La seconde période est toute glorieuse ; inaugurée par la résurrection de celui qui a subi le supplice infamant de la croix, elle se conclura par le retour glorieux du Christ, qui reviendra, au milieu des manifestations les plus éclatantes, pour procéder au jugement des vivants et des morts. Les écrits d'origine juive commentent les textes bibliques relatifs au Messie, à la conversion des païens et au jugement dernier en protestant contre la tendance de rapprocher le Messie de la divinité unique. — Il ne semble pas douteux que l'époque d'Hérode et de Tibère fut signalée en Judée par une recrudescence extraordinaire des espérances messianiques ; on attendait avec une fébrile impatience, au moins dans les milieux populaires, faciles à l'exaltation, la glorieuse révolution, qui ferait succéder le royaume divin aux hontes de la domination étrangère. L'attribution de la qualité de Messie qui fut faite par les disciples de Jésus de Nazareth à leur maître, semble avoir été un facteur décisif dans le succès de la nouvelle communauté religieuse. Mais, en même temps, la saine exégèse recevait une entorse, dont l'interprétation de la Bible s'est ressentie jusqu'à nos jours. Les apologistes du christianisme s'évertuèrent, en effet, à faire voir dans la vie et les actes de Jésus la réalisation du programme messianique. Pour atteindre ce but, ils arrachèrent à la Bible une série de passages, détournés de leur sens, dont la réunion fit croire aux âmes naïves que les prophètes juifs, grâce à l'inspiration divine, avaient prédit, des siècles à l'avance, la naissance surnaturelle de Jésus et toutes les circonstances qui l'entourent, ses enseignements, les guérisons et les miracles opérés par lui, sa condamnation, sa mise à mort et sa résurrection. L'exemple donné à cet égard par l'*Evangile selon saint Mathieu* et par les *Epîtres de saint Paul*, a été docilement suivi et a donné lieu jusqu'à notre temps aux plus déplorables aberrations. C'est par la vigoureuse et courageuse obstination des théologiens rationalistes allemands contre l'interprétation traditionnelle des passages messianiques, qu'a été faite la brèche dans un exécrable système d'explication, qui subordonnait toute la littérature biblique aux prédictions concernant, prétendait-on, le fondateur du christianisme ; là où les prophéties faisaient décidément défaut, on s'était ingénié à voir, dans les personnages et les cérémonies du culte de l'Ancien Testament, les « types » de Jésus de Nazareth. Dans la Bible de Lemaistre de Sacy, par exemple, les arguments mis en tête des chapitres du *Cantique des Cantiques* font savoir au lecteur que « l'époux de ce divin cantique est Jésus-Christ lui même » et que « l'Eglise est son épouse » ; on y voit que « Jésus-Christ décrit lui-même les beautés de l'Eglise son épouse », etc. Strauss a pris légitimement la revanche de cette déformation systématique de la littérature hébraïque, en faisant voir que les faits eux-mêmes de la vie de Jésus que les auteurs des Evangiles prétendent confirmer par des prédictions bibliques, avaient été créés, inventés par ces écrivains, pressés d'établir le plus grand nombre possible de points de rencontre entre la vie de celui qu'ils saluaient du nom de Christ et le type du Messie tel que le concevait l'imagination de leurs contemporains. — La théologie chrétienne a emprunté au programme messianique son tableau des choses dernières et du jugement final qui clôra l'économie présente et inaugurera l'ère glorieuse de l'avenir. La théologie juive, de son côté, en réduisant l'œuvre du Messie attendu à des proportions humaines qui ne portassent pas atteinte à la majesté et à l'unité divine, s'est efforcée d'interpréter les textes sacrés qui visent l'avenir dans un sens de plus en plus spiritualiste. Maurice VERNES.

BIBL. : VERNES, *le Peuple d'Israël et ses Espérances d'avenir ;* Paris, 1872. — Du même, *Histoire des idées messianiques*, 1874. — Du même, *Du Prétendu Polythéisme des Hébreux*, 1891, ch. IX. — SCHÜRER, *Geschichte des jü-*

dischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi; Leipzig, 1886-1890, 2e éd.

MESSIER (Astron.). Petite constellation boréale formée par La Lande à l'occasion de la comète de 1774, qui se trouvait dans le ciel au milieu de petites étoiles non dénommées situées entre *Cassiopée*, *Céphée* et la *Girafe*, et ainsi nommée en l'honneur de l'astronome *Messier;* cet observateur, qui était installé à l'observatoire de l'hôtel de Cluny, a découvert un très grand nombre de comètes, si bien que Louis XV l'avait nommé le *Furet des comètes*. Il examinait aussi fort attentivement les taches du soleil.

MESSIER (Pierre Le) (V. Bellerose).

MESSIER (Charles), astronome français, né à Badonviller (Lorraine) le 26 juin 1730, mort à Paris le 12 avr. 1817. Orphelin de bonne heure, il vint à Paris en 1751, sans ressources ni grande instruction, entra comme dessinateur et copiste chez l'astronome *Delisle* (V. ce nom), fut initié aussitôt par le secrétaire de celui-ci, Libour, aux observations journalières et à la recherche des comètes, en suivit quelques-unes avec succès, notamment celles de 1758 et de 1759, mais vit longtemps tous ses efforts neutralisés par le soin jaloux que mettait Delisle à garder secrets, outre ses propres travaux, ceux de son élève, qu'il considérait trop volontiers comme siens. Il l'avait fait nommer commis du dépôt de la marine aux appointements annuels de 500 fr., auxquels il ajoutait la table et le logement. Ce ne fut que beaucoup plus tard que Messier passa astronome de la marine, alors qu'il était déjà membre des académies des sciences de Berlin et de Saint-Pétersbourg. En 1763, il échoua à une voix, contre Bailly, à celle de Paris, et il fut enfin élu en 1770. Après la révolution, il fit partie du nouvel Institut et devint membre du Bureau des longitudes. Exclusivement observateur, il s'était fait une véritable spécialité de la découverte des comètes et de 1558 à 1811, il en signala le premier, de son observatoire de l'hôtel de Cluny, plus de vingt. Louis XV l'avait même surnommé le « furet des comètes ». Il s'occupa aussi, au même point de vue, des éclipses, des passages de Mercure et de Vénus sur le Soleil, des nébuleuses, des satellites de Jupiter, de l'anneau de Saturne. On lui doit enfin des observations météorologiques. Quant aux calculs, il les négligea toujours, et il ne se préoccupa non plus jamais d'édifier des théories. Il ne composa d'autre part, aucun ouvrage et on n'a de lui que des mémoires, où il rend compte de ses nombreuses observations, et qui se trouvent disséminés dans les recueils de l'Académie des sciences, ainsi que dans la *Connaissance des temps*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, dans les *Philosophical Transactions*, etc. *Observations du passage de Vénus sur le disque du soleil faite le 6 juin 1761* (*sav. étr.*, 1768); *Catalogue et notice des principales observations astronomiques faites dans l'Observatoire de la marine de 1752 à 1762* (id.); *Catalogue des nébuleuses et des amas d'étoiles que l'on découvre parmi les étoiles fixes sur l'horizon de Paris* (*Mém. acad. sc. Paris*, 1771); *Sur des points de lumière qui s'observent sur les anses de l'anneau de Saturne* (id., 1774); *Observation d'une bande obscure qui paraît sur le globe de Saturne* (id., 1776); *Sur la sublimation du mercure dans la partie vide des tubes du baromètre* (*Mém. Instit.*, 1799); *Réapparition de la planète d'Olbers* (id., 1806); *Observation de la nébuleuse de la Ceinture d'Andromède* (id., 1807), etc. Il a seulement donné à part : *Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon le Grand* (Paris, 1808, in-4). L. Sagnet.

Bibl. : Delambre, *Notice sur Messier*, dans les *Mém. de l'Acad. des sc. hist.*, t. II, p. 83. — *Journal de la Librairie*, 1817, p. 287. — Quérard, *la France littéraire*, t. VI, p. 90.

MESSIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Dijon; 560 hab.

MESSIMY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray; 1,305 hab.

MESSIMY-sur-Saône. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans; 653 hab.

MESSIN (Le pays). Il correspond à l'ancien *pagus Metensis* et paraît n'avoir été qu'une partie du *pagus Moslensis*. Il avait pour capitale Metz, et était borné par les *pagi Scarponensis*, *Nidensis*, *Matensis* et *Wabrensis*. Il représentait au moyen âge l'ensemble du domaine politique, qui reconnaissait l'autorité de la république de Metz. Ce territoire se divisait en différentes parties : le *Val de Metz*, situé à gauche de la Moselle ; l'*Isle*, la partie du pays messin s'étendant entre la Moselle et la Seille ; le *Saulnois*, les terres placées entre la Seille et la Nied ; le *Haut-Chemin*, compris au S.-E. de Metz entre la Moselle et la Nied, et réuni au Saulnois en 1685 ; le *Franc-Alleu*, c.-à-d. certaines communes faisant partie du diocèse de Metz et soumises à la coutume de Metz ; le *Ban de Bazailles;* et la *Terre de Gorze*. Le pays messin, compris dans la province des Trois-Evêchés, passa en 1552 dans le domaine de la France. L. Will.

Bibl. : Abrah. Fabert, *Nova territorii Metensis descriptio ;* Amsterdam, 1619. — De Mardigny, *Liste des villages et waignages du pays messin*, dans *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1855.

MESSIN (Dialecte, patois). L'aire de l'idiome messin est nettement délimitée par celle du territoire soumis au gouvernement de la république aristocratique de Metz. Au N. et à l'E., elle s'étendait à environ 4 lieues de la ville. Un document de 1324 fixe, pour cette région, les *marches d'estaut* à Richemont contre le comté de Luxembourg, à Cattenom contre l'archevêché de Trèves, au pont de Courcelles-Chaussy contre le duché de Lorraine (bailliage allemand), dans la vallée comprise entre les deux branches de la Nied (V. la carte dressée pour notre édition de la *Guerre des Quatre-Rois en 1324*). Les divisions topographiques du pays messin étaient au nombre de quatre, correspondant à autant de variétés dans le langage, encore sensibles dans le patois actuel. A l'E. de Metz, il y avait le *Saulnois* (pays de la Seille) au S., et le *Haut-Chemin* au N. ; la ville et sa banlieue occidentale formaient l'*Entre-Deux-Yawes* ou presqu'île entre la Moselle et la Seille; puis, en aval du confluent de ces deux cours d'eau, le *Val de Metz* s'ouvrant du côté de Thionville. Pour restreinte que soit cette circonscription linguistique, elle n'en tint pas moins, dans l'histoire littéraire de la France, une place considérable qu'elle doit, non seulement à la variété et à l'abondance de sa littérature, mais aussi et en premier lieu à la haute antiquité de ses textes « vulgaires ». Dès le xe siècle, les formes romanes abondent dans les documents de langue latine, et le xiiie siècle s'ouvre avec un riche épanouissement de chartes, de rôles censiers, d'atours et autres actes officiels en français, parmi lesquels la fameuse *Lettre de paix*, charte constitutive de la commune de Metz (1212-14). Quant à la langue allemande, elle n'apparaît qu'assez avant dans la seconde moitié du xive siècle.

On ne peut entrer ici dans la particularité d'une étude linguistique, dont les détails et les conclusions d'ensemble sont exposés dans les ouvrages renseignés plus bas, à la partie bibliographique; on se contentera de dire que l'idiome messin représente, en les renforçant, tous les éléments constitutifs du dialecte lorrain, et qu'il possède certains caractères à lui propres, dont la constatation assurée nous a permis de revendiquer pour Metz la nationalité de plusieurs ouvrages jusqu'ici attribués à d'autres dialectes (V. Bourguignon [Dialecte], t. VII, p. 799); et c'est ainsi que l'important manuscrit dit *Psautier lorrain* devra désormais porter le nom de *Psautier de Metz*.

Voici les principaux de ces caractères spécifiques par rapport au français classique :

I. Dérivation. — 1° Voyelles. — A et E (*ai*) permutent dans toutes les modalités phoniques : *aifare*, *efare* (affaire); *jaimas* (jamais); *aimi*, *émin* (ami); *axaving* (échevin); — *et* conjonction et *a* préposition se confondent par le son et par la notation : « Cil ki vairont *a* orront » ; « Collignons *a* Peiresons » ; — préposition *par* est normalement *per*, *pair*. — La 3e personne singulier du parfait de la 1re conjugaison et la même personne

au futur de tous les verbes sonnent *-ait*, *eit*, et même *it ;* et de même, l'imparfait du subjonctif en *eis–aisse*, *esse;* l'infinitif et le participe en *eir–eit*. — Le populaire assimile *a* et *o*, *ou : ofant = afant = efant = = e(n)fant ; — foume = fome = fame = femme ; dieumehole = demejale = demoiselle; ole = ale = elle ;* et pareillement, *a* long est noté *au*, principalement devant une labiale : *astaule*, *creaule*, *permenaule*, *paiaule* (fr. : stable...) ; *abbesse-basse-bauce* ; mais la valeur la plus intéressante de cette substitution de *a* à *e*, c'est quand elle affecte la désinence diminutive *elle*, *et*, *ette : domexalle* et *dieumehole* (demoiselle), au sens de « servante, fille de ferme », et l'inépuisable série des noms propres : *Perrat*, *Hanriat*, *Jenat*, *Ailexate*, *Wibratte-brotte*, *Heilewate-waute-waite*. Si l'on compare ces noms messins avec leurs congénères français ou bourguignons : *Perret–rot...*, *Alicette*, *Alcotte*, etc., on voit que la forme dialectale revêt l'autorité d'un caractère ethnique.

I — le son le plus persistant de notre dialecte, est souvent affecté de la résonance nasale qui sera étudiée plus bas.

O — s'assourdit normalement en *ou*, et vice-versa *ou* français se résout en *o : jor*, *por*, *tot*, *voz* (vous) ; d'où parfois permutation de cet *o* en *a :* pronom et adjectif, *natte*, *vat*, *vate* (nôtre, vôtre), et cf. ci-dessus § A. — Une autre caractéristique du langage populaire est la diphtongaison en *oi : joir*, *poir* (jour, pour) ; article *lo*, *loi* (le) ; *doi*, *do* (du).

U — diphtongue en *ui* qui se réduit facilement en *i : plus* devient *pluix*, *pis*, *py ; pucelle* et *picelle ; Jesy ; si sy* (sur, sus) ; *ri* (ru) ; *di* (du), *ny* (nu, par l'intermédiaire de *nuit*), etc. — Le féminin *-ue* devient *-awe*, *owe : drawe*, drue ; *kaue*, *cowe* (fr. : queue) ; *cherrowe* (charrue) ; *venaue*, *venowe* (venue).

2° Diphtongues. — Fr. : *eau* (*el*) est toujours réduit en *ei*, *è : coutei*, *chaipei*, *waistei* (gâteau) ; *bè*, *novè* (beau, nouveau), etc. C'est là un des caractères les plus accentués du dialecte.

OI se résout facilement en *ô :* infinitif en *or*, *savor*, *recevor*, lequel *o* s'assourdit en *ou : recevour*. Le patois moderne change normalement *o* en *eu : aiveur*, *poleur* (pouvoir).

La persistance de l'accent sur le premier élément constitutif de la diphtongue est d'ordre général dans notre dialecte. C'est ainsi que *ai* sonne *ái-a-au : a*, *sa* (ai, sais), et au futur : *tinra*, *fra*, *vra* (tiendrai, ferai, irai) ; *pãs*, *põs* (épais) ; *frache*, *froche* (fraîche). — Pareillement la diphtongue *ie* s'atténue en *i : prumî* (premier), et les infinitifs comme : *maingî*, *chaingî*, *tratî*, etc. ; de même *ui* passe au son *u*, *i : trety* de *trestuit* (tous) ; pronom *lu*, *li* (lui) ; *su*, *si* (suis, de être), en patois *seu ; ux*, patois *euche* (huis).

3° Voyelles nasales. — Les voyelles nasales sont toutes infectées d'un *i* épenthétique : *ain*, *ein*, *oin*, *uin* ; ce cas est si général qu'il suffira de le signaler. De cette résonance nasale, comparable à l'anousvâra sanscrit, l'application la plus systématique et la plus intéressante est celle qui affecte la voyelle *i*, soit pure, soit diphtonguée : ami, *aimin ;* premier, *prumî-min ;* chemise, *cheminche*. Ce son fluide, tout à la fois nasal et mouillé, est représenté par des graphies variées suivant les lieux et les temps : *eschevin = axavin-ig·ing-ign-igne-ingne*. Cet accident phonétique donne la clef des formes françaises telles que *Lambin*, *Hubin*, *Robin*, *Coquebin*, qui sont non des diminutifs, mais des doublets formaux de *Lambert*, *Hubert*, etc., suivant le processus *Lamb–ert–iert–ier–ie–i–in* assuré par les textes.

4° Consonnes. — Deux faits principaux à signaler. — *a*. Dans l'ordre des gutturales, la persistance du *w*, d'origine germanique (au lieu du français *g-gu*) : *waideir* (garder), *wardour* (garde), *want* (gant), *rewaitier*, *rouatier* (regarder), *waistei* (gâteau), *wairantir*, *wa* (guère) ; lequel *w* s'introduit aussi dans certains mots d'origine latine, par exemple : *wad*, *weit* (*vadum*, gué), *wespe*, *ouaipe* (guêpe), *woit*, *ouetenne* (ord, ordure). — *b*. Dans l'ordre des sifflantes, dialecte et patois font entendre une aspiration rauque, notée suivant les temps et les lieux par *x*, *ch*, *j*, *hh*, *rh : maixon*, *mahon*, *mojon ; rexin*, *rahhin*, *rjin* (raisin) ; *damesele*, *domexale*, *damejale*, *dieumehole ; neuxatte*, *nujate*, *nuhhote* (noisette), etc., etc. — Avec la nasalisation de l'*i* tonique, cette aspiration de la sifflante intervocale constitue le caractère le plus spécifique du parler de Metz.

II. Flexion. — *a*. Déclinaison. — D'une façon générale, les désinences casuelles se sont maintenues à Metz plus longtemps qu'ailleurs ; maints textes du xve siècle les montrent encore vivantes. — *b*. Conjugaison. *Principales particularités :* persistance de la labiale latine à l'imparfait : lat. *-aba*, *iba*, donnant *-eive-ive : maingeive*, *parleve ; venive*, *tenive ; partive*. On sait que cette désinence s'est perpétuée dans le Wallon.

Le parfait, 3e personne du pluriel, s'aspire dans la conjugaison dite forte : *vinxent*, *tinxent*, *fisent*, *misent*, *dixent*, *prinxent*, etc. A la 1re conjugaison, cette même 3e personne revêt la désinence *ont*, qui est proprement du présent (*ont sont font*), de sorte que l'on a des formes hybrides telles que : *amenont*, *brixont*, *lowont*, *pourtont*, *tiront*, *vowont*, etc., qui sont du parfait pour le sens et du présent pour la désinence. Il est à remarquer que ces diverses particularités sont communes, à la fois, aux textes les plus anciens et les plus modernes, abstraction faite de la période intermédiaire ; mais il n'en est plus de même pour la désinence *oisse*, qui vient s'ajouter au thème du subjonctif présent en cette forme : *chantoisse*, *disoisse*, *essaussoisse*, *looisse*, *recevoisse*, *savoisse*, *pooisse*, etc. Cette désinence, très fréquente dans le bas temps du moyen âge, a été définitivement implantée dans le patois moderne qui ne distingue plus entre le présent et l'imparfait au mode subjonctif : *chanteusse*, *poleusse* (puisse, pusse).

Il a été dit plus haut que la littérature messine fut abondante dans tous les genres, des plus élevés aux plus familiers : traduction des livres saints (xiie siècle), hagiographie, épopée (la *Chanson des Loherains*, *Hervi de Metz*), mémoires et chroniques (V. Aubrion [Jean], Vigneulles [Philippe de]), mystères dramatiques, contes et nouvelles, chansons et *trimazos*, *daillements* anciens et modernes, dont le fond et la forme sont identiques, au xixe comme au xve siècle. Les événements politiques de 1871 ont redonné au patois une vitalité qui s'affirme de plus en plus. Metz, qui fut toujours français par la langue, consacre sa nationalité dans l'usage et l'extension de son parler populaire, devenu par la force des choses l'unique truchement des indigènes au foyer domestique. Et les mêmes causes produisant les mêmes effets, Metz redeviendra, comme Malmédy au pays wallon, un centre actif et rayonnant pour l'esprit et la littérature locale. Déjà le patois a pris conscience de lui-même : dans une circonstance solennelle, le doyen du clergé des cantons annexés a pu haranguer l'empereur Guillaume II en patois, idiome naturel et normal, aujourd'hui plus que jamais, de la région orientale de l'ancien pays messin. Fr. Bonnardot.

Bibl. : Sous le titre général *la Langue française à Metz* (textes et histoire littéraire), l'auteur de cet article a donné plusieurs travaux dans les recueils et ouvrages suivants : *Positions de thèse à l'Ecole des Chartes*, 1868 ; *Archives des Missions*, 1873, pp. 247-292 ; 1887, pp. 513-565 ; 1889, pp. 372-484 ; *Mélusine*, 1877, pp. 575-578 ; *Nouvelle Revue historique de droit*, 1885 ; *Romania*, I, 328 et suiv. ; II, 246 et suiv. ; 384 et suiv. ; III, 78 et suiv. ; 126 et suiv. : 195 et suiv. ; 318 et suiv. ; 503 et suiv. ; V, 269 et suiv. ; VI, 141 et suiv. ; *Jahrbuch der Gesellschaft f. lothringische Geschichte und Altertunskunde*, 1892, pp. 252-59 ; 1894, pp. 176-280. — *La Guerre de Metz en 1324*, 1875. — *Chronique de Jehan Le Coulon*, 1881. — *Le Saint Voyage de Jérusalem en 1395*, pour la *Société des anciens textes*, 1878, et cf. *Bulletin de la Société*, 1876, pp, 64-134. — *Le Psautier de Metz* (xive siècle), 1885, 2 vol. — *Les Vœux de l'Epervier, Kaiser Heinrichs VII Romfahrt* ; Metz, 1894. — *Textes en patois de Metz*, dans *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris*, 1891, pp. 331-405, qui contient une bibliographie raisonnée de la littérature patoise, dont

l'expression la plus achevée est le poème *Chan Heurlin* (1787), qui ne compte pas moins de dix éditions. — Max Keuffer : *Die Stadt-Metzer-Kanzleien für die Gedichte des Romans;* Erlangen, 1895. — Pour le patois moderne, cf. en outre L. Adam, *Patois lorrains.* — L. Zeliqzon, *Lothringische Mundarten;* Metz, 1889. — Les vocabulaires de Lorrain, E. Rolland, Darras et H. Vion. — Comte de Puymaigre, *Chants populaires recueillis dans le pays messin*, 1865; 2e éd., 1881. — Nérée Quepat (René Paquet), *Chants populaires du Val de Metz*, 1878. — Parmi les auteurs patoisants les plus distingués, nous citerons particulièrement feu Auricoste de Lazarque et l'abbé Hubert Vion.

MESSINCOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 926 hab.

MESSINE. Ville. — Port d'Italie, situé à l'extrémité N.-E. de la Sicile, au pied du mont Pélore, sur le détroit dit de Messine qui sépare la Sicile de l'Italie ; 146,400 hab. (en 1893) avec les faubourgs. Le port, abrité par un croissant d'alluvions où s'élèveni la citadelle et le fort San Salvatore, est profond et sûr; les forts Gonzaga et Castellaccio, bâtis sur la montagne, complètent la défense. C'est l'étape nécessaire de tous les navires qui font le commerce entre la Méditerranée occidentale et le Levant. La populatien s'y livre aussi à la pêche et au cabotage. Messine exporte en assez grande abondance le vin, l'huile, les oranges et limons. En 1892, le mouvement du port de Messine a été de 4,262 navires à voiles, dont le tonnage valait 198,916 tonnes et 4,309 navires à vapeur, jaugeant 3,058,754 tonnes. C'est, d'après le mouvement de la navigation, le troisième port de l'Italie, après Gênes et Naples. Le cabotage représente les sept huitièmes du mouvement total, le pavillon italien domine, puis l'anglais et l'autrichien. Le mouvement commercial décline rapidement : en 1894, il n'était que de 350,000 tonnes (au lieu de 940,000 en 1887); la valeur est de 60 millions de fr. La ville actuelle s'élève en terrasses sur les pentes du mont Dinnamare ; elle est fortifiée; elle possède un archevêché depuis 1160, une université (fondée en 1549; quatre facultés, 353 étudiants), avec une très riche bibliothèque, et un grand nombre d'autres établissements d'instruction; 80 églises dont une cathédrale commencée en 1098 par le prince normand Roger, mais continuée à bien des époques différentes et très endommagée par le tremblement de terre de 1783. Elle a des filatures de coton, de soie et des tanneries. Messine fut fondée, dit-on, au xe siècle (av. J.-C.) sous le nom de *Zancle*, c'est-à-dire faucille; la tradition voulait que la faux de Saturne, tombée dans la mer, eût formé le port. La première colonisation authentique est celle de 735 par les Ioniens de Naxos et les Eubéens. Bientôt ellemême put fonder les colonies d'Himera et de Mylæ. Renforcée par l'immigration des Messéniens après la deuxième et la troisième guerre de Messénie, elle fut conquise en 493 par Anaxilas de Rhegium, d'origine messénienne, et reçut alors son nom nouveau de Messana, Messine. En 461, la démocratie y prévalut. En 396, les Carthaginois la saccagèrent. Denys la rebâtit. Agathocle s'en empara en 312. Après sa mort, ses mercenaires, les Mamertins, s'y fortifièrent (282). Leurs brigandages, que Carthage voulut réprimer, furent l'occasion de la première guerre punique (264). Soumise aux Romains, à l'empire grec, aux Sarrasins (831) et aux Normands (1061), elle fut assiégée vainement par Charles d'Anjou, après la sanglante tragédie des *Vêpres siciliennes* (V. ce mot). Sa révolte contre le roi d'Espagne (1674) fut soutenue en 1676 par Vivonne et Duquesne qui y remporta une brillante victoire navale. Mais Louis XIV avait quelque répugnance à aider des sujets rebelles. Il ordonna l'évacuation de Messine. Le vice-roi La Feuillade, n'osant annoncer cette trahison, fit appareiller la flotte au milieu de l'allégresse générale, en prenant pour prétexte une attaque contre Palerme. Mais, en pleine mer, il fit appeler les jurats pour leur signifier qu'il avait ordre de rentrer à Toulon, mais qu'il attendrait vingt-quatre heures, afin de laisser aux sénateurs et à leurs familles le temps de s'embarquer avec lui. Messine fut livrée à la colère du roi d'Espagne (1676-78). En 1743, la peste y enleva 40,000 personnes ; en 1783, un tremblement de terre en détruisit plusieurs quartiers; en 1823, un raz de marée la dévasta. Messine, en 1848, se révolta contre les Bourbons et fut odieusement bombardée. Aussi Garibaldi eut-il quelque peine à s'en emparer en 1861. Ce fut la dernière place conservée par les Napolitains; la citadelle ne se rendit que le 12 févr. 1861. L'historien Dicéarque (ive siècle av. J.-C.), le philosophe Evhémère, son contemporain, et le peintre Antonello da Messina sont les plus illustres enfants de cette vieille cité.

Province. — Cette province, située à la pointe N.-E. de la Sicile, est baignée par les mers Tyrrhénienne et Ionienne et touche à l'O. à la prov. de Palerme, au S. à celle de Catane. La superficie est de 3,227 kil. et la population absolue (1893) de 512,752 hab. Elle comprend 4 circondari qui ont pour chefs-lieux : Castroreale, Messina, Mistretta et Patti.

Détroit. — Ce détroit (*Fretum Siculum, Faro di Messina*) fait communiquer les mers Tyrrhénienne et Ionienne et sépare l'Italie de la Sicile. Sa moindre largeur est de 3,417 m. entre les caps Faro (Sicile) et Cavallo (Calabre); sa plus grande largeur de 18 kil.; sa longueur de 42 kil. Les anciens y plaçaient deux épouvantails mythologiques : le gouffre de Charybde et le rocher de Scylla. Les navigateurs modernes se jouent de ces dangers. Cependant, au « phare de Messine », les marées sont irrégulières, les courants violents et la mer souvent orageuse. H. Vast.

MESSINES (en flamand *Meessen*). Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. d'Ypres, sur la Douve, affl. de la Lys; 1,500 hab. On voit à Messines les immenses et superbes bâtiments d'une abbaye de bénédictines fondée en 1060 par Adèle, femme de Baudouin V, comte de Flandre. Cette abbaye fut supprimée en 1776 par Marie-Thérèse et transformée en une maison d'éducation pour les enfants des militaires morts sans fortune. Messines fut dévasté par les Normands en 880 et incendié en 1513 et en 1517. Les troupes françaises s'en emparèrent en 1793. Les armes de lessines sont : *de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

MESSIS (Quentin et Jean), peintres flamands (V. Metzis).

MESSKIRCH. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Constance, sur l'Ablach ; 1,944 hab. 4 églises. Le 5 mai 1800, Moreau y défit Kray.

MESSON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Estissac; 349 hab.

MESSORI (Astron.). Nom égyptien de la constellation du *Verseau* (V. ce mot).

MESSOUS (Beni-) (V. Kadous).

MESSY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly; 494 hab.

MEST. Ruines dans la Tunisie septentrionale sur la rive gauche de l'oued Khallad : c'est l'antique Musti. Source abondante près de la zaouïa le Sidi-abd-el-Reubbou. La légende place dans les environs de Musti le combat de l'armée de Régulus avec le célèbre serpent de 120 pieds de long.

MESTCHÉRIENS (en russe : *Mechtchériaki*). Ancienne peuplade de l'E. de l'Europe, confondue actuellement avec les Russes des gouvernements d'Orenbourg, Pensa, Perm et Saratov. D'origine finnoise, les Mestchériens (connus dans les annales russes aussi sous le nom de *Mechtchéra*) formaient autrefois, avec les Bachkirs et les Tatares, des tribus indépendantes, lorsque la chute du khanat de Kazan (xvie siècle) les fit entrer sous la domination moscovite. Des privilèges spéciaux leur furent accordés lors de la révolte des Bachkirs pour les récompenser de leur fidélité envers le gouvernement russe. Incorporés parmi les cosaques durant la seconde moitié du xviie siècle, les Mestchériens furent enfin complètement licenciés en 1864 et rendus à l'agriculture. Une partie de cette peuplade préféra toutefois se convertir à l'islamisme, se rangeant sous la bannière tatare dont ils ont adopté les mœurs

et les manières de vivre. Tous les autres, comme nous venons de le dire, sont à l'heure actuelle complètement russifiés et ne présentent aucun caractère distinctif avec les Slaves propres qui peuplent le centre et l'E. de l'empire de Russie. P. LEM.

BIBL. : RITCHKOFF, *Topographie d'Orenbourg*, 1762. Réimprimé par les soins de la section d'Orenbourg de la Société imp. russe de géographie; Orenbourg, 1887.

MESTERRIEUX. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 287 hab.

MESTERTON (Carl-Benedikt), médecin et professeur de chirurgie à l'université d'Upsal, né à Abo en 1826, mort en 1889, s'était fait en Suède une réputation méritée comme chirurgien; il organisa en 1859, d'une façon remarquable, la polyclinique et la maternité d'Upsal. Après avoir fait plusieurs séjours d'études en Allemagne, en France et en divers pays de l'Europe, il s'occupa avec beaucoup de compétence de l'organisation des études médicales à l'université d'Upsal. On lui doit plusieurs excellentes monographies.

MESTES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel; 522 hab.

MESTICA (Giovanni), critique et lettré italien, né le 29 déc. 1838 à Apiro (prov. de Mascherata), professeur de lettres italiennes dans divers lycées, puis à partir de 1881 à l'université de Palerme. Outre diverses pièces de vers, des éloges académiques, des conférences, des dissertations pédagogiques et des éditions classiques (de G. Gozzi, de Manzoni et de Leopardi), il a publié des études sur un certain nombre d'auteurs modernes, notamment sur Léopardi; son ouvrage le plus considérable, qui malheureusement n'est pas encore terminé, est un recueil de morceaux choisis des auteurs du XIXe siècle avec d'excellentes notices biographiques (*Manuale della letteratura italiana nel secolo XIX*, 2 t. en 3 vol.; Florence, 1882-89).

MESTICA (Giuseppe), romancier italien, né à Chieti (Abruzzes) en 1855. Ses principaux volumes sont intitulés: *Meridiano meridiana* (Chieti, 1884); *Novelle Sette* (*id.*, 1889); *Sull' Insegnamento della storia d'Italia nelle Scuole tecniche* (*id.*, 1892).

MESTON (William), poète écossais, né vers 1688 à Midmar (Ecosse), mort à Aberdeen en 1745. Il fut professeur de philosophie à l'université, puis s'enfuit dans le haut pays après avoir pris le parti des rebelles. C'est là qu'il composa le plus grand nombre des contes burlesques connus sous le nom de *Mother grim's Tales*. Il avait la réputation d'un savant, mais son goût de la vie bohême fit tort à son talent.

MESTRE. Ville d'Italie, à 10 kil. N.-O. de Venise, bifurcation de plusieurs canaux et des chemins de fer de Venise sur Padoue et sur Trévise; 4,930 hab. Filatures de soie, fours à chaux, briqueteries, forges et fabriques de machines. Villas des Vénitiens.

MESTRE DE CAMP (Histoire des institutions militaires). Le grade de mestre de camp correspondait autrefois à celui de colonel. Cette fonction fut créée par François Ier; il mit un officier de ce grade à la tête de chaque régiment de cavalerie légère. Il y eut aussi des mestres de camp de l'infanterie aux XVIe et XVIIe siècles. Il en est question dans Brantôme (*Capitaines français*), de Thou (*Histoire*, livre CII) et Pellisson (*Lettres historiques*). La charge de colonel général ayant été supprimée par Louis XV, en 1730, les mestres de camp prirent le titre de colonels. Le titre ancien reparut lorsque Louis XVI rétablit à nouveau la charge de colonel général par ordonnance du 15 avr. 1780. Le roi, ayant enfin supprimé toutes les charges de colonels généraux par l'ordonnance du 17 mars 1788, les chefs de régiment furent dès lors désignés définitivement sous le nom de colonels. — Henri II avait aussi rétabli, en 1552, la dignité de mestre de camp général de la cavalerie. En 1558, on avait créé une charge de mestre de camp général des dragons. Le titre de mestre de camp général fut supprimé en 1791. G. R.

MESTREAU (Frédéric), homme politique français, sénateur, né à Saint-Pierre (îles d'Oléron) le 15 févr. 1825, mort à Saint-Georges-de-Didonne le 19 sept. 1891. Riche négociant à Saintes, il fut sous l'Empire un des chefs de l'opposition dans la Charente-Inférieure dont il devint préfet en 1870. Elu deux fois à l'Assemblée nationale le 8 févr. et le 2 juil. 1871, malgré ses fonctions de préfet qu'il abandonna le 23 mars, il siégea à la gauche républicaine. En 1876, il fut battu par M. Eschassériaux à Saintes en févr., mais élu en nov. à Marennes. Réélu le 10 oct. 1877, le 21 août 1881 sans concurrents, il fut élu au Sénat en 1885. Ph. B.

MESTREZAT (Jean), prédicateur et controversiste protestant, né à Genève en 1592, mort à Paris le 2 mai 1657. Il fut nommé pasteur à Paris (Charenton) en 1616, après avoir étudié à Genève, à Saumur et en Allemagne. Sa prédication visait à persuader plutôt qu'à entraîner, et exigeait une attention soutenue de la part des auditeurs. Mestrezet a été surtout un savant et redoutable controversiste. Quand il discutait, comme il le fit souvent publiquement à Paris, ses vives réparties éclairaient la dialectique serrée que l'on admire encore dans ses traités. Parmi ceux-ci, il faut citer : *De la Communion à Jésus-Christ au sacrement de l'Eucharistie* (Sedan, 1624, in-8), traduit en allemand (Francfort, 1624), en anglais (Londres, 1631) et en italien (Genève, 1635); *De l'Escriture saincte* (Genève, 1633, in-8); *De l'Eglise* (Genève et Charenton, 1649, in-4), traduit en allemand (Cassel, 1649, in-4) et en latin (Brême, 1676). F.-H. K.

BIBL. : Ch. DARDIER, *Jean Mestrezat*, dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses;* Paris, 1880, t. IX, pp. 113-121.

MESTREZAT (Philippe), théologien genevois, né à Genève le 14 oct. 1618, mort à Genève le 2 févr. 1690. Neveu du précédent, il professa la théologie dans sa ville natale depuis 1649. Il représentait la théorie modérée de l'universalisme de la grâce contre le calvinisme strict de Fr. *Turretin* (V. ce nom), querelle qui se termina par le fameux accord public, connu sous le nom de *Formula Consensus Helvetica* (1675).

MESTRIER (Archéol.) (V. LANTERNE).

MESTRY. Com. du dep. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 210 hab.

MESUA (*Mesua* L.) (Bot.). Genre de Clusiacées, de la tribu des Mammées, formé d'arbres et d'arbustes propres aux régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique, à grandes fleurs axillaires et solitaires. L'ovaire est à 2 loges et à 4 ovules; l'extrémité stigmatifère du style est peltée. L'écorce des *M. ferruginea* L. et *M. speciosa* Chois., de l'Inde, est amère et employée comme sudorifique; les feuilles sont mucilagineuses, les fruits âcres et purgatifs. Le tronc fournit un bois extrêmement dur. Dr L. HN.

MESUÉ L'ANCIEN (JAHJA BEN MASEWEIH), connu aussi sous le nom de *Janus Damascenus* et souvent confondu sous ce dernier avec Mesué le Jeune et avec Sérapion l'Ancien, fils d'un apothicaire de Dschondisapour, né en 777 (suivant d'autres en 780), mort à Samarra en 857. Il fut disciple de Gabriel (Dschabril ben Bachtischua), puis directeur de l'hôpital de Bagdad et médecin des khalifes de Haroun-al-Raschid à El-Motewekkil. Sur l'ordre de celui-ci, il surveilla la traduction d'ouvrages grecs en arabe et en traduisit lui-même. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages de médecine (40 d'après Leclerc); on n'en connaît que des fragments conservés par Rhazès et un *Selecta artis medicæ* (traduction latine), qui fut publié sous le titre d'*Aphorismi Joannis Damasceni* avec les aphorismes de Maimonides (Bologne, 1489), et dans quelques éditions d'Articella (Lyon, 1505, etc.). Encore n'est-il pas certain que cet ouvrage n'appartienne à Sérapion l'Ancien. Notons l'opinion de Mesué sur la variole qu'il considère comme le produit d'une fermentation spéciale susceptible de se produire chez tous les hommes. Dr L. HN.

MESUÉ LE JEUNE (JAHJA BEN MASEWEÏH), médecin chré-

tien jacobite, d'après Léon l'Africain, né à Maridin, sur l'Euphrate, mort au Caire en 1015. Il passa sa vie auprès du khalife El-Hakim, au Caire. Choulant a soulevé des doutes sur son existence. Dans la traduction latine des œuvres pharmacologiques qui lui sont attribuées, il est diversement dénommé ; entre autres dans le *Canon général*, il s'appelle *Johannes* filius Mesue, filii Hamech, filii Hali, filii Abdel regis Damasci ; ailleurs il est nommé *Janus Damascenus* par confusion avec Mesué l'Ancien. Aucun des historiens arabes, ni Aboul Faradsch, ni Abou Oseibiah, ne parlent de lui, et l'on ne connaît pas de manuscrit arabe sur lequel on aurait fait la traduction que nous possédons. Il est fort possible qu'un compilateur du XIe et du XIIe siècle ait pris le nom connu de Mesué pour faire la fortune de ses propres écrits. Les ouvrages publiés sous le nom de Mesué le Jeune sont : 1° *De medicinis laxativis* ou *De simplicibus ;* 2° *Grabadin* (*Antidotarium*) *;* 3° *Practica medicinarum particularium* (*liber de appropriatis*), complété au XIIIe siècle par Pierre d'Abano et par François de Piémont. Ces ouvrages ont été classiques pendant tout le moyen âge et même pendant une partie du XVIe siècle ; il en fut publié environ trente éditions : la première à Venise (1471, in-fol.), un grand nombre à Naples, la dernière encore à Venise (1623) ; sans compter les éditions et traductions italiennes des parties de l'ouvrage. Dr L. Hn.

MESURADO ou **MESSURADO** ou **MONTSERRADO.** Cap de la côte occidentale d'Afrique, Etat de Liberia. Il apparaît de loin comme une haute masse sombre (73 m.), surmontée d'un phare. Ce cap termine la presqu'île où est bâtie Monrovia. Par 6° 19′ lat. N., 13° 10′ long. O. Découvert en 1642 par Pedro de Cintra et Sœrio da Costa. Ce cap a donné son nom à un des comtés de la république de Liberia, qui s'étend depuis la frontière anglaise (fixée en 1885) jusqu'au comté de Bassa. L. Del.

MESURADO ou **MESSURADO.** Rivière de l'Afrique occidentale, qui se jette dans la mer, au pied du cap du même nom. C'est plutôt un estuaire, avec des bras multiples, qu'un fleuve. Büttikofer, qui l'a remonté en 1886 jusqu'à ses sources et qui compare sa forme à celle d'une main, suppose que c'est une ancienne lagune, dont le sol aurait subi un affaissement. La barre est, relativement, facile à franchir. L. Del.

MESURE. I. Mathématiques. — Pour apprécier une grandeur quelconque, on la compare à une autre grandeur de même nature ; c'est ce qu'on appelle mesurer la première à l'aide de la seconde ; celle-ci n'est en général pas prise arbitrairement et afin de rendre les résultats comparables, on a choisi pour chaque espèce de grandeur un type qui sert à mesurer tous les autres : ce type s'appelle une unité ; la mesure d'une grandeur est alors le nombre qui exprime à combien d'unités de même espèce elle est équivalente. Une mesure est donc un simple rapport, un nombre abstrait.

II. Physique. — Généralités (V. Poids et Mesures). Mesure des longueurs (V. Longueur).

III. Musique. — Jusqu'au commencement du XVIIe siècle, la durée relative des sons dans une pièce de musique fut indiquée par les signes de la *notation proportionnelle* (V. Notation). Lorsque se fut établi l'usage de la basse continue, sur la marche de laquelle se réglaient toutes les parties harmoniques, on adopta l'usage des *barres de mesure*, divisant en fractions égales la durée de la composition. L'accent rythmique, avec retour régulier du *temps fort* au commencement de chaque mesure, se substitua ainsi à l'accent mélodique libre, issu du mètre poétique. La *mesure* moderne conserva nécessairement la division ancienne en *binaire* et *ternaire*, et une partie des signes par lesquels la notation proportionnelle l'avait différenciée. Le signe C fut maintenu pour la mesure paire ayant pour base la *ronde* et pour contenu les *quatre temps* exprimés par quatre *noires*. Le signe ₵ resta en usage pour la mesure dite *alla breve*, ayant pour base une *carr e*, et pour contenu quatre brèves ou *blanches*. Pour désigner toutes les autres mesures, la notation moderne emploie les deux chiffres superposés d'une fraction, dont le dénominateur indique la valeur choisie pour unité de temps, et dont le numérateur désigne le nombre de temps égaux renfermés dans chaque mesure. Etant admis que

1 = 𝅝, 2 = 𝅗𝅥, 4 = ♩, 8 = ♪, 16 = 𝅘𝅥𝅯,

on obtient une série de *mesures simples* ainsi graduée : $\frac{2}{1}$, 2 ou $\frac{2}{2}$ ou ₵, $\frac{2}{4}$, $\frac{2}{8}$, $\frac{4}{1}$, $\frac{4}{2}$, $\frac{4}{4}$ ou 4 ou C, $\frac{4}{8}$; $\frac{3}{1}$, $\frac{3}{2}$, $\frac{3}{4}$ ou 3, $\frac{3}{8}$; et une série de *mesures composées* dans lesquelles l'unité de temps est représentée par une note *pointée*, c.-à-d. augmentée de la moitié de sa valeur : $\frac{6}{2}$, $\frac{12}{2}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{12}{4}$, $\frac{6}{8}$, $\frac{12}{8}$, $\frac{6}{16}$, $\frac{12}{16}$, $\frac{9}{2}$, $\frac{9}{4}$, $\frac{9}{8}$, $\frac{9}{16}$. A ces mesures, dont plusieurs n'ont qu'une existence théorique, peuvent s'en ajouter d'autres obtenues par les mêmes règles : $\frac{12}{16}$, $\frac{24}{16}$, $\frac{24}{32}$, etc. Les mesures à 5 et à 7 temps, qui apparaissent dans quelques chants populaires, et dont les maîtres modernes, notamment Brahms, Saint-Saëns, V. d'Indy, ont tiré de grands effets, sont le résultat d'une jonction étroite et symétriquement répétée des formes binaire et ternaire, exprimée par un seul dénominateur. M. Br.

IV. Prosodie. — On donne généralement le nom de mesure à la longueur des vers déterminée par le nombre et la nature des pieds, dans la versification fondée sur la quantité, ou par le nombre des syllabes, dans la versification fondée sur ce nombre. La mesure n'est donc pas exactement la même chose que le vers, mais elle est l'un des principes à l'aide desquels le vers est formé ; elle n'est pas non plus la même chose que le rythme, qui repose sur la distribution des temps forts et des temps faibles. Au contraire, on doit regarder le terme de *mesure* comme synonyme de *mètre*, du moins pour ce qui concerne la versification fondée sur la quantité. La mesure étant la longueur déterminée d'une série de pieds ou de syllabes, il en est résulté que pour certaines mesures, trop longues pour produire une impression d'unité sur l'oreille, la versification a dû avoir recours à divers procédés pour obtenir cette impression ; l'un des plus importants est la *césure* (V. Césure, Mètre, Rythme, Vers). Mondry Beaudouin.

V. Législation. — Mesures conservatoires. — Actes qui ont pour but de prévenir la perte d'un droit ou d'un bien. Il va de soi que le propriétaire du bien ou le titulaire du droit peuvent faire tous les actes et prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation du bien ou du droit. Le même pouvoir appartient au créancier conditionnel avant que la condition soit accomplie (C. civ., art. 1180) et au créancier à terme avant même l'échéance (C. pr. civ., art. 125). Il appartient aussi, d'après le principe général de l'art. 1166 aux créanciers du propriétaire ou du titulaire du droit. Enfin, les administrateurs de la fortune d'autrui ont tous le droit de faire des actes conservatoires : il en est ainsi par exemple, du tuteur, du curateur, du mari administrateur des biens de sa femme, du maire représentant la commune, le préfet représentant le département, du syndic d'une faillite, de l'exécuteur testamentaire, du tuteur à la substitution, etc. Il n'est guère possible de donner une nomenclature complète de tous les actes conservatoires, qui varient suivant les circonstances de chaque espèce ; nous citerons seulement à titre d'exemples, l'apposition et la levée des scellés, la confection d'un inventaire, la saisie-arrêt ou la saisie gagerie (bien que ce point soit plus douteux), les réparations d'entretien, l'inscription d'une hypothèque, ou le renouvellement d'une inscription, tous les actes interruptifs de prescription, comme une assignation ou une citation, etc., etc. Dans certains cas, des actes de disposition peuvent n'être que des mesures conservatoires : il en est ainsi, par exemple, de l'aliénation que fait un

tuteur des meubles de son pupille, sujet à dépérissement. En principe, les actes ou mesures conservatoires n'engagent celui qui les a faits que dans les limites mêmes qu'il comportent, et ne peuvent pas lui attribuer une qualité qu'il n'a pas eu l'intention de prendre. Ainsi, d'après l'art. 779, l'héritier qui est encore dans les délais et qui procède à des actes purement conservatoires, de surveillance ou d'administration, sans y prendre le titre ou la qualité d'héritier, n'est pas censé accepter la succession: il en est de même de la femme commune en biens qui, après le décès de son mari administre et conserve la communauté (art, 1454, C. civ.). Toutefois, comme la question de savoir si les actes passés par l'héritier ou la femme sont ou non des mesures conservatoires, peut être douteuse dans certains cas, il peut être prudent de se faire autoriser à les passer par une ordonnance du président du tribunal : aussi l'héritier qui craint le dépérissement de certains biens de la succession, demande assez habituellement l'autorisation de les vendre *sans attribution* de qualité. F. GIRODON.

VI. Industrie (V. POIDS ET MESURES).

MESUREUR DES PRESSIONS (Phys.). Le principe de la marche à suivre pour faire l'analyse d'un mélange de gaz consiste à absorber ou à faire disparaître à l'aide de l'étincelle électrique ou d'un réactif successivement chacun des gaz qui composent le mélange et à déterminer à chaque fois la quantité de gaz disparue. Pour faire cette détermination, on fait occuper au gaz ou au mélange de gaz un même volume à une température constante, et on détermine à chaque fois la pression qu'il faut lui faire supporter pour qu'il occupe ce volume. Des différences de pression, on déduit facilement à l'aide de la loi de Mariotte, les quantités de gaz disparues. On a adopté cette solution de mesurer des différences de pressions et non des différences de volumes parce qu'il est plus facile de graduer un tube en longueurs égales qu'en volumes égaux ; or les différences de pression sont données par les hauteurs d'une colonne de mercure. L'appareil que l'on emploie à cet usage est appelé le *mesureur des pressions ;* il sert uniquement à la détermination de ces dernières; les mélanges de gaz, les absorptions et autres opérations de l'analyse se font dans un autre tube appelé *laboratoire;* cela est essentiel pour ne pas introduire dans le mesureur des corps étrangers dont la présence pourrait avoir pour effet de modifier le volume occupé par le gaz entre les deux points de repère fixes. Un mesureur de pressions est donc un simple tube vertical portant deux divisions qui marquent le volume constant que doit occuper le gaz ; ce dernier est introduit par une tubulure qui termine le tube à sa partie supérieure; la partie inférieure est mise en communication avec un second tube vertical formant manomètre avec le premier. Ainsi dans l'eudiomètre de Régnault le mesureur est formé par l'ensemble des deux tubes fixes de l'appareil. M. Schlœsing a récemment modifié cet eudiomètre en le rendant d'une manipulation moins délicate et fort simple. Le mesureur de pression est alors constitué de la façon suivante: le tube M (fig. 1) destiné à recevoir le gaz est terminé à sa partie supérieure par un capillaire deux fois recourbé à angle droit et dont l'extremité libre se recourbe dans une cloche à mercure de façon à pouvoir être coiffée par le laboratoire L. La partie inférieure est maintenue dans un trou conique de la planchette P, le tube manometrique Q est fixé de la même façon dans la même planchette. Les deux tubes M et Q sont reliés à un même tube T lequel communique par un large tube en caoutchouc avec un flacon F contenant du mercure. Les traits α et σ servent à limiter le volume constant que doit occuper le gaz. Pour introduire ce dernier dans l'appareil, on opère de la façon suivante : le flacon F est soulevé à hauteur suffisante pour que le mercure, après avoir rempli les tubes Q et M, s'échappe par l'extrémité du capillaire. A ce moment à l'aide d'une sorte de cuillère sur laquelle elle est renversée on introduit la cloche L de façon qu'elle coiffe complètement le capillaire. Alors on abaisse le flacon F; le mercure descend dans Q et dans M et quand tout le gaz est passé dans M, le mercure de la cuve monte par le capillaire; lorsqu'il affleure en σ, on cesse de baisser le flacon, on enlève la cloche L, et afin de mainte-

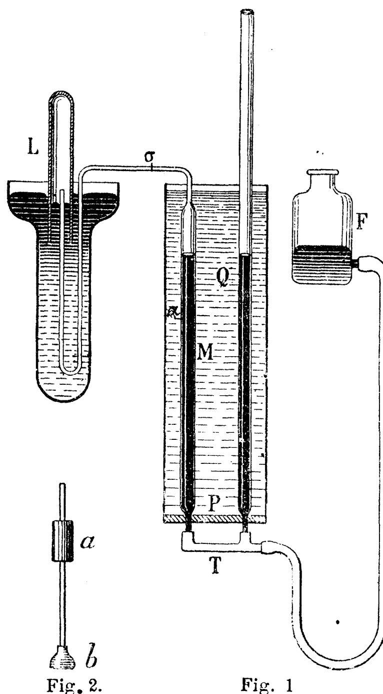
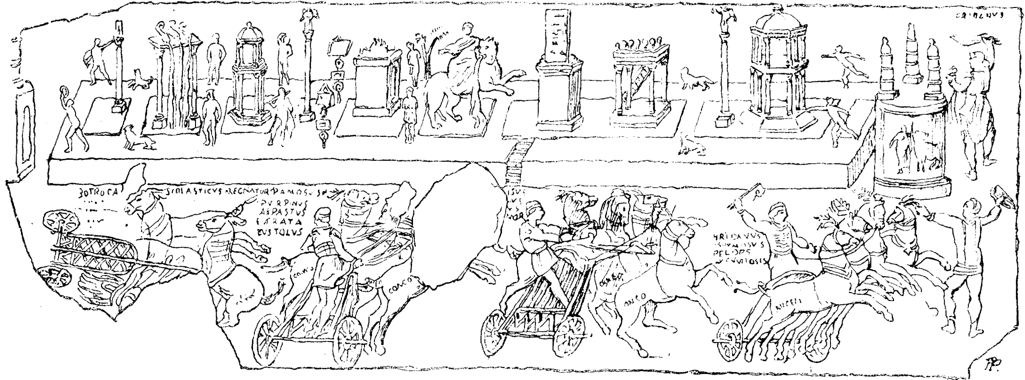


Fig. 2. Fig. 1

nir l'affleurement en σ, on bouche l'extrémité du capillaire à l'aide d'une tige (fig. 2) en verre dont la tête *b* est recouverte d'un morceau de caoutchouc; une masselotte *a* en plomb sert à appuyer le tube sur l'ouverture du capillaire ; l'expérience montre que la fermeture est excellente. L'affleurement en σ étant obtenu, il faut amener en α le niveau du mercure dans M. A cet effet, on élève ou on abaisse convenablement le flacon F ; la manœuvre est facilitée par une coulisse verticale le long de laquelle le support du flacon peut glisser; comme le flacon est assez lourd, il serait difficile de lui imprimer de très faibles déplacements pour régler exactement l'affleurement en α en le faisant coulisser verticalement; le support de ce flacon est légèrement incliné par rapport à un plan horizontal, de telle sorte qu'on achève le réglage en faisant légèrement glisser le flacon sur son support. Pour mesurer la pression, il ne reste alors plus qu'à lire la hauteur du mercure dans le tube gradué Q. L'opération terminée pour continuer l'analyse du gaz, on le renvoie dans la cloche L en soulevant le flacon F, le mercure chasse le gaz devant lui. S. MOUTOU.

MESUREUR (Gustave-Emile), homme politique français, né à Marcq-en-Barœul (Nord), le 2 avr. 1847. Simple dessinateur en broderies, il fut élu en 1881 conseiller municipal du quartier Bonne-Nouvelle, fut réélu en 1884, puis en 1887, devint successivement syndic, vice-président, enfin président du Conseil. Partisan de l'autonomie communale, il ne cessa de réclamer pour Paris l'entière direction de sa police municipale, de ses écoles et de ses services hospitaliers. Il prit en outre une part importante, comme président de la commission de voirie, à tous les grands travaux entrepris dans la capitale. Il se signala aussi par un volumineux rapport sur les changements de noms de rues, qui fit quelque bruit à l'époque et fut diversement commenté par la presse. Le 22 mai 1887, à une élection partielle, il fut élu député de la Seine par 219,924 voix, sans concurrent sérieux. Il se fit inscrire

au groupe de l'extrême gauche, dont il fait du reste, toujours partie, fut réélu aux élections uninominales de 1889, par le IIe arrondissement de Paris, comme candidat radical socialiste (6,529 voix contre 5,131 voix au candidat boulangiste, M. Gassier), et à celles du 20 août 1893, obtint au premier tour, dans la même circonscription, 5,858 voix, contre 2,538 à M. Marais, et 484 à M. Legrand, tous deux socialistes. Très actif et, malgré son origine modeste, fort instruit, M. Gustave Mesureur s'est acquis à la Chambre, au cours de ces deux législatures, une réputation bien méritée comme travailleur et comme administrateur. Plus particulièrement attaché aux questions ouvrières et à la défense des intérêts parisiens, il a été membre des commissions qui ont préparé les lois sur les conseils de prud'hommes, sur l'arbitrage, sur le placement gratuit, sur la saisie des salaires, sur la suppression des octrois, rapporteur du projet relatif au mouvement de la Révolution française et de la loi sur l'assainissement de Paris et de la Seine, président de la commission des patentes, président de la commission des finances; il a personnellement élaboré une importante proposition en faveur de la création de chambres du travail, qui auraient pour mission de représenter en permanence les intérêts du travail, en même temps que de prévenir les conflits et d'organiser l'arbitrage, et il a énergiquement réclamé à diverses reprises, la construction d'un chemin de fer métropolitain, une subvention de l'Etat pour l'entretien du pavé de Paris, l'augmentation des traitements des instituteurs, l'augmentation de la patente des grands magasins. On lui doit aussi la création du Conseil supérieur du travail. Enfin, il a été trois fois membre de la commission du budget et deux fois rapporteur de budgets spéciaux. Lors de la formation du cabinet Bourgeois, il a reçu le portefeuille du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (1er nov. 1895-28 avr. 1896). Durant son court passage au ministère, il a réorganisé, par un décret du 7 déc. 1895, la Bourse du travail de Paris, dont l'institution avait été en partie son œuvre et qui avait été fermée le 8 juil. 1893 par le



Meta. — Cirque (d'après la mosaïque de Barcelone).

ministère Dupuy à la suite des troubles du quartier latin. Il a publié : *Réorganisation du personnel de la préfecture de la Seine* (Paris, 1892, in-4).

Mme Gustave Mesureur, de son nom de famille *Anne Dewailly*, née à Paris en 1853, a publié quelques recueils de poésies : *Nos Enfants* (1885); *Rimes roses* (1891), et plusieurs volumes de nouvelles et d'historiettes : *le Petit Monde* (1886) ; *Voyage à la mer* (1893) ; *le Dernier des Pifferari* (1895), etc. L. Sagnet.

MESVES-sur-Loire. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly-sur-Loire; 861 hab.

MESVRES (*Magaverum*, *Magobrium*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, stat. de la ligne du chem. de fer de Nevers à Chagny, sur le Mesvrin; 1,334 hab. Moulins, fabrique de mica (poudre d'or), saboteries, tuileries, fours à chaux. Découvertes d'antiquités gallo-romaines. Restes d'une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît soumise par Charles le Chauve à l'église d'Autun en 843 et donnée en 994 à l'abbaye de Cluny qui en fit un prieuré. Un gisant (Nicole de La Trémoille, dame d'Uchon) et différents débris de l'église de ce prieuré supprimé à la Révolution, sont conservés au musée d'Autun. Sur la montagne de Certenne, vieille chapelle de Notre-Dame. L-x.

MET de Bles (V. Bles [Henri]).

META. Rivière de l'Amérique du Sud, l'un des principaux tributaires de gauche de l'Orénoque. Il est formé par le rio Negro et l'Humadea qui traversent la Colombie orientale. La Meta sépare les territoires colombiens de San Martin et de Casanare; il est navigable dès Cabuyaro. Il parcourt plus de 1,200 kil. dans la direction de l'E.-N.-E. Son embouchure dans l'Orénoque a 2 kil. de largeur et 20 m. de profondeur.

META (Antiq. rom.). On appelait *metæ* les bornes situées de chaque côté de la *spina* (V. ce mot) du cirque, et séparées d'elle. Ces bornes, d'abord en bois, puis en bronze doré, se dressaient au nombre de trois de chaque côté sur un socle de plan demi-circulaire et souvent orné d'un bas-relief. On appelait *meta prima* celle qui était située à l'extrémité du cirque opposée au point de départ, parce que les cochers devaient la franchir la première, et *meta secunda* celle qui était de l'autre côté, c.-à-d. en face des remises. Il était important pour les conducteurs de chars de se détacher du groupe de leurs concurrents avant d'arriver à ce passage difficile où souvent les chars s'accrochaient entre eux et se renversaient (*naufragia*). Il importait aussi de ne pas tourner trop court pour éviter d'accrocher la borne elle-même. On choisissait avec soin le cheval de gauche qui devait diriger le mouvement. On appelait aussi *meta* la pierre conique qui servait à broyer le blé (V. Mola). André Baudrillart.

META (Zool.). Genre d'Arachnides, de la famille des Epeirides, créé par C. Koch en 1836, et différant surtout des *Epeira* par ses lames-maxillaires plus longues que larges, et ses chélicères dépourvues de tache basale, caractères rappelant ceux des *Tetragnatha*. Plusieurs espèces de ce genre sont communes en France : *M. segmentata* Cl., *Merianæ* Scopl., *Menardi* Latr.; ce dernier habite les grottes où il file une grande toile orbiculaire et, au moment de la ponte, un cocon ovigère pédiculé qu'il suspend aux voûtes. E. Simon.

MÉTABIEF. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 263 hab.

METABOLA (V. Insecte [Paléont.]).

MÉTABORATES (Chim.) (V. Borique [Acide]).

MÉTACARPE. I. Anatomie (V. Main).

II. Pathologie. — Les lésions qui peuvent atteindre les parties molles du métacarpe ont été indiquées à l'art. Main. Le squelette de la partie centrale de la main, c.-à-d. les métacarpiens, peut devenir le siège de carie, de nécrose, de tumeurs malignes, de fractures et de luxations plus ou moins compliquées; ces lésions peuvent nécessiter des opérations variées dans la pratique desquelles il faut éviter de léser les gaines synoviales; l'intervention chirurgicale se fait toujours par le dos de la main. Dans certains cas, fractures par exemple, on peut se borner souvent à des moyens de contention et de compression.

Les métacarpiens peuvent être brisés par un choc direct ou par une flexion forcée, comme dans la chute sur le poing fermé. Le cinquième métacarpien est le plus exposé. Le déplacement se trahit généralement par une saillie angulaire sur le dos de la main; s'il n'est pas visible, on détermine le siège de la fraction par la douleur très vive ressentie au moment où on enfonce dans la paume de la main le doigt étendu correspondant au métacarpien brisé. Lorsqu'il y a déplacement net, on placera des compresses graduées sur la saillie des fragments, et on maintiendra le tout par des attelles dorsales et palmaires fixées par des bandelettes de sparadrap.

La luxation la plus fréquente est celle de l'extrémité supérieure du premier métacarpien, la luxation trapézo-métacarpienne, parce que c'est l'articulation la plus mobile du métacarpe; la luxation en avant est rare, la luxation en arrière plus commune, et due à une abduction forcée du premier métacarpien, à une chute sur la main étendue par exemple. La tête fait souvent saillie sur le dos de la main, et parfois soulève le tendon du long extenseur du pouce. L'éminence thénar est aplatie et on sent un vide à son niveau. On réduit par pression sur la tête du métacarpien et traction simultanée sur le pouce. Après quoi, on fait la compression. On observe rarement les luxations des quatre autres métacarpiens; elles sont le résultat d'un choc direct ou de l'éclatement d'une arme à feu dans la main. Dr L. Hn.

MÉTACENTRE (Mécan.). Lorsqu'un corps flottant sur un liquide se trouve en équilibre, le centre de gravité G et le centre de poussée sont placés sur une même verticale GV. Si le corps est infiniment peu dérangé de sa position d'équilibre, la ligne GV, que nous supposons liée invariablement au corps, prend une nouvelle position $G_1 V_1$, qui cesse généralement d'être verticale. Si la verticale du nouveau centre de poussée rencontre $G_1 V_1$ (ce qui arrive par ex. dans le cas où le corps est symétrique par rapport à un plan vertical, pourvu que ce plan conserve sa verticalité), la position du point de rencontre K dépend, le plus souvent, du rapport existant entre le déplacement vertical du centre de gravité et l'inclinaison donnée à la ligne G_1V_1. Mais, dans le cas particulier où GV passe par le centre de gravité de l'aire Ω déterminée dans le corps par le plan de flottaison primitif, la position du point K est bien déterminée: elle se trouve au-dessus de G, à la distance $GK = a + \frac{I}{V}$. Dans cette formule, a désigne la distance du point G au centre primitif de poussée; I, le moment d'inertie de la section Ω, par rapport à la perpendiculaire au plan de symétrie menée par le centre de gravité de Ω; enfin V est le volume immergé à l'état d'équilibre: a doit être pris positivement ou négativement suivant que le centre primitif de poussée est en dessus ou en dessous de G. Le point K ainsi défini a été nommé par Bonguer le *métacentre*. S'il est au-dessus du centre de gravité, l'equilibre est stable; dans le cas contraire, l'équilibre est instable. Toutefois, cette conclusion suppose les mouvements assez lents pour que les pressions puissent être calculées d'après les lois de l'hydrostatique. L. Lecornu.

METAGASTRULA (Physiol.) (V. Embryologie, t. XV, p. 897).

MÉTAGÈNE, architecte grec, fils du célèbre architecte Chersiphron qui traça le plan du fameux temple d'Ephèse brûlé par Erostrate et en commença l'exécution. Il était Crétois, aida son père dans ses travaux et publia avec lui les plans du temple dans un ouvrage où ils fixaient les règles de l'ordre ionique, dont ils ne furent d'ailleurs pas les inventeurs, comme on l'a cru. — Un autre architecte du même nom, construisit à Eleusis, avec Corœbos et Xénocles, sous la direction d'Iktinos, le temple des grandes déesses éleusiniennes Déméter et Corê. Il participa donc au grand mouvement artistique qui s'étend en Attique de 444 environ jusqu'aux premières années de la guerre du Péloponèse. André Baudrillart.

Bibl. : Brunn, *Gesch. der griech. Künstler*, t. I, p. 34 t. II, pp. 324, 325, 327, 345, 348, 368, 384.

METAGRIUS Celsius (V. Celsius).

MÉTAGITNION (Astron.). Second mois des Athéniens, ainsi nommé à cause des *Métagitnies*, fêtes qu'on célébrait en l'honneur d'Apollon, en mémoire de ce que les habitants de Mélite allèrent s'établir dans un bourg voisin nommé Diomée.

MÉTAIRIE (Econ. rur.). On donne ce nom à un domaine agricole, dont l'exploitant cultive sous le régime du *métayage* (V. ce mot). La métairie comprend non-seulement les terres dont l'étendue est variable, (faible en général), mais encore les bâtiments pour loger l'exploitant ou métayer et sa famille, les logements des animaux, granges, etc. La métairie appartient au propriétaire, elle implique une exploitation à partage des produits par la moitié, et ne diffère de la *ferme* qu'en ce que celle-ci est une exploitation à loyer fixe en argent (V. Fermage). Il faut, comme le fait remarquer M. Rieffel, qu'il y ait harmonie, équilibre entre les forces du métayer, l'étendue de l'exploitation et les avances mutuelles en capitaux. Après des tentatives nombreuses et très diverses, l'expérience des faits accomplis semble faire converger toutes les opinions vers une étendue moyenne de 25 hect., pour former dans la plupart des cas une bonne métairie. Cette moyenne paraît réunir les conditions les plus favorables aux forces d'une famille de cultivateurs, au capital que possède de nos jours cette famille, aux ressources ordinaires des propriétaires, à la division des héritages, aux charges particulières ou publiques des contractants. A. L.

MÉTAIRIES (Les). Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac; 409 hab.

MÉTAL. I. Chimie. — On donne le nom de métal aux corps simples doués d'un éclat particulier appelé éclat métallique, et susceptibles de former avec l'oxygène au moins un oxyde basique (V. Chimie); ils sont au nombre d'environ 55. Dumas et Wurtz ont cherché à poser les bases d'une classification rationnelle, sans y réussir; chaque métal possède, en effet, une allure qui lui est propre. Thénard avait donné une classification fondée sur l'action des métaux sur l'oxygène libre ou combiné; cette classification a été depuis légèrement modifiée. Le tableau suivant la résume avec cette remarque que la deuxième section contient un certain nombre de métaux rares dont les propriétés sont peu connues.

Première section. — *Métaux décomposant l'eau à froid.* Ils s'oxydent dans l'air sec aux températures élevées, leurs oxydes sont irréductibles par la chaleur. 2 groupes: métaux alcalins et métaux alcalino-terreux:

Nom	Equivalent	Symbole
Premier groupe		
Potassium	39	K
Sodium.............	23	Na
Lithium	7	Li
Cæsium	133	Cs
Rubidium..........	85	Rb
Deuxième groupe		
Baryum	68,5	Ba
Strontium	43,8	Sr
Calcium	20	Ca

Deuxième section. — *Métaux décomposant l'eau au-dessus de 50°.* Ils s'oxydent dans l'air sec aux températures élevées ; leurs oxydes sont irréductibles par la chaleur :

Premier groupe

Nom	Equivalent	Symbole
Magnésium.........	12,2	Mg
Manganèse.........	27,5	Mn
Métaux non classés		
Cerium...........	46	Ce
Lanthane..........	46,2	La
Didyme...........	48	Di
Yttrium...........	29,9	Y
Erbium...........	»	»
Terbium..........	56,5	»
Thorium..........	59,5	Th
Zirconium.........	33,6	Zr
Gadolinium........	53,5	Gd
Ytterbium.........	58,7	Yb
Scandium.........	44,1	Sc
Thullhium........	56,9	Thu
Holmium.........	55,3	Ho
Néodymium........	46,9	Ne
Praséodymium......	47,9	»

Troisième section. — *Métaux décomposant l'eau au rouge sombre ou à froid en présence des acides.* Ils s'oxydent dans l'air sec aux températures élevées ; leurs oxydes sont irréductibles par la chaleur.

Nom	Equivalent	Symbole
Fer..............	28	Fe
Zinc.............	32,7	Zn
Nickel............	29,5	Ni
Cobalt............	29,5	Co
Vanadium.........	68,5	V
Chrôme...........	26,2	Cr
Cadmium.........	56	Cd
Indium...........	36,7	In
Uranium..........	59,8	U
Thallium..........	20,3	Tl

Quatrième section. — *Métaux décomposant l'eau au rouge vif ou à 100°.* En présence de bases énergiques, ils forment des acides. Ils s'oxydent dans l'air sec aux températures élevées, leurs oxydes sont irréductibles par la chaleur.

Nom	Equivalent	Symbole
Tungstène.........	92	Tu
Molybdène........	48	Mo
Osmium..........	99,5	Os
Tantale..........	68,8	Ta
Titane...........	24,5	Ti
Etain............	59	Sn
Antimoine........	122	Sb
Niobium..........	48,9	Nb

Cinquième section. — *Métaux ne décomposant l'eau qu'au rouge blanc et ne la décomposant pas en présence des acides même à 100°.* Ils s'oxydent dans l'air sec aux températures élevées ; leurs oxydes sont irréductibles par la chaleur.

Nom	Equivalent	Symbole
Cuivre............	31,8	Cu
Plomb............	103,5	Pb
Bismuth..........	210	Bi

Sixième section. — *Métaux ne décomposant pas l'eau, s'oxydant à peine aux températures élevées.* Oxydes irréductibles par la chaleur.

Nom	Equivalent	Symbole
Aluminium........	13,7	Al
Glucinium........	4,6	Gl

Septième section. — *Métaux ne décomposant l'eau à aucune température.* Premier groupe : métaux s'oxydant dans l'air sec aux températures peu élevées. Deuxième groupe : Métaux ne s'oxydant pas à l'air. Les oxydes de tous ces métaux sont décomposables par la chaleur.

Premier groupe

Nom	Equivalent	Symbole
Mercure.........	100	Hg
Palladium........	53,2	Pd
Rhodium.........	52,2	Rh
Ruthenium.......	52,2	Ru
Deuxième groupe		
Argent........	108	Ag
Or..............	98,3	Au
Platine..........	98,6	Pt
Iridium..........	98,6	Ir

Mendeléef et plus récemment Lecoq de Boisbaudran ont proposé une classification naturelle des corps simples, métaux et métalloïdes fondée sur la connaissance des poids atomiques. C. M.

II. Industrie (V. Métallurgie).

Conservation des métaux (V. Conservation, t. XII, p. 538).

Métal blanc (V. Alliage).

Métaux émaillés (V. Email).

III. Economie sociale. — On pourrait donner le nom de métaux précieux à tous ceux dont le prix est relativement élevé; la chimie en fournirait une assez longue nomenclature. Mais dans le langage courant, de même que pour l'économie politique, les métaux précieux sont l'or et l'argent. Leurs qualités particulières : éclat, ductilité, malléabilité, résistance aux agents d'oxydation, les ont fait de tout temps apprécier, en même temps que leur rareté en rendait la possession désirable. Cette recherche, ce désir général de possession en ont fait l'objet d'échange par excellence, et, après divers perfectionnements, ils ont constitué l'instrument monétaire en usage chez tous les peuples civilisés, soit au moyen d'un seul métal (monométallisme), soit par l'emploi des deux métaux avec un rapport légalement fixé (bimétallisme). Comme pour tous les objets, le pouvoir d'échange des métaux précieux subit des variations provenant de l'offre et de la demande, et, d'une façon générale, on peut dire que leur pouvoir d'achat a diminué de siècle en siècle. Mais cette modification ne s'est pas exercée de la même manière sur les deux métaux, et leur rapport, c.-à-d. leur puissance d'achat à poids égal, a subi de nombreux changements. Les causes qui les ont amenés, très nombreuses et très discutées, ne peuvent être énumérées ici; le résultat à obtenir par des dispositions légales est surtout mis en cause. On peut toutefois remarquer que, dans le cours du siècle présent, les variations de rapport de l'or à l'argent n'ont commencé à être vraiment importantes qu'à partir de 1873, c.-à-d. à l'époque où, en fait, le régime bimétallique, ou, en d'autres termes, la frappe libre avec rapport légalement établi, a été suspendu.

La plus forte part des métaux précieux produits annuellement (V. Monnaie) sert à l'usage monétaire; cependant des quantités importantes sont utilisées pour l'usage industriel. M. Soetber estimait en 1885 la consommation industrielle de l'or à 90,000 kilogr. par année, celle de l'argent à 515,000 kilogr. Tout récemment, le directeur de la monnaie de Washington a présenté, pour cette même consommation, les chiffres de 75,000 kilogr. pour l'or, et 662,000 kilogr. pour l'argent. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que la plupart de ces consommations ne sont pas définitives, et que les métaux précieux employés par la bijouterie et l'orfèvrerie pourraient, à un moment donné, se transformer et venir augmenter d'autant le stock monétaire du monde. — En France, les opérations des métaux précieux sont faites sur la cote de 3,437 par kilogr. d'or fin (pair moins les frais de fabrication), et de 218,89 par kilogr. fin pour l'argent

(pair moins les frais du tarif de 1835, modifié depuis 1849); le cours s'établit à tant pour cent de perte ou de prime. A Londres, la Banque d'Angleterre achète l'or à 77 sh. 9 deniers par once (31gr1) à 11/12, l'argent étant coté par once au titre de 37/40; pour les autres pays, la cote se fait ordinairement sur un poids déterminé de métal fin. G. François.

IV. Blason. — L'or et l'argent sont les deux seuls métaux employés en héraldique : l'or, en gravure, est indiqué par le pointillé, et l'argent par l'absence de tout traits. Jamais une pièce ou figure de métal ne doit être représentée sur un champ ou fond de métal. G. de G.

MÉTALLIFÈRES (V. Transylvanie).

MÉTALLIQUE. I. Construction. — Architecture métallique. — L'architecture métallique, qui doit ce nom à l'emploi du métal comme élément de construction ou de décoration, occupe une grande place dans cette dernière moitié du xixe siècle pendant laquelle cette architecture a produit de nombreux et importants édifices des genres les plus divers. Mais il ne faut pas oublier que les anciens, et particulièrement les peuples de l'Asie Mineure et plus tard les Carthaginois et les Grecs, construisirent des édifices et surtout des temples dans lesquels le métal jouait un grand rôle. C'est ainsi que, d'après *l'Enéide*, un temple d'airain avait été élevé par Didon à Carthage, ville d'origine phénicienne; que, d'après Hésiode, dans *les Travaux et les Jours*, l'airain composait la demeure des hommes des premiers âges de l'humanité; que, d'après *la Bible* (*Les Rois*), le tyrien Hiram avait, sur l'ordre de Salomon, fait deux colonnes de bronze avec chapiteaux de même métal qui furent placées dans le vestibule du temple de Jérusalem et que, au plus ancien type des temples grecs, appartenaient ces temples métalliques ou revêtus de métal cités par Pausanias et tels que le temple légendaire d'Apollon à Delphes et celui d'Athéna Calkhiœcos (c.-à-d. d'airain) à Sparte, dernier temple qui existait encore au iie siècle de notre ère. Après les Grecs, les Romains revêtirent parfois de plaques de bronze les coupoles de leurs édifices, comme au Panthéon de Rome, l'ancienne salle ronde des Thermes d'Agrippa; ils ornèrent aussi ces édifices de portes de bronze comme à ce même Panthéon, et une tradition persistante veut que les colonnes cannelées de bronze, qui portent le fronton du Tabernacle de la chapelle du Saint-Sacrement dans la basilique de Saint-Jean de Latran, proviennent du temple de Jupiter Capitolin et aient été fondues, sur l'ordre d'Auguste, avec les proues des navires détruits à la bataille d'Actium. Pendant le moyen âge, de nombreuses tombes et surtout des dalles funéraires furent exécutées en bronze ou en cuivre émaillé, et la Renaissance italienne fit composer les remarquables portes de bronze du baptistère de Florence, par Ghiberti, et celles des sacristies de Saint-Marc de Venise, par Sansovino. Dans les temps modernes, le métal fut plutôt employé par la statuaire ou dans la décoration des intérieurs; mais de nos jours, il a repris une place quelquefois prépondérante dans l'art de bâtir. A côté des portes de bronze de la Madeleine, de l'église Saint-Vincent-de-Paul et des façades latérales du Panthéon ainsi que de l'École des Beaux-Arts et de la Bibliothèque nationale à Paris; de la colonne de bronze élevée sur la place de la Bastille en mémoire des victimes des journées de Juillet 1830 et de la tour gigantesque de fer et tôle et cornières qui porte le nom de l'ingénieur Eiffel, dans la même ville; les grandes gares de chemins de fer, les halles et marchés et les Expositions universelles, ainsi que presque toutes les constructions industrielles, ont donné lieu, dans toute l'Europe et dans l'Amérique septentrionale, à l'érection de grands *halls* couverts qui revêtent parfois, grâce à l'emploi de la terre cuite, de la céramique et du verre coloré, une décoration variée et originale. En outre, n'est-ce pas encore de l'architecture métallique et méritant bien ce nom, que ces édifices de métal, aussi faciles à assembler qu'à démonter, et constituant des monuments publics ou des habitations privées, que les grandes capitales ou les villes industrielles construisent pour assurer les services administratifs de la mère-patrie dans les colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique? Comme on le voit de ce qui précède, l'architecture métallique, remontant dans le passé presque aux origines de la civilisation, est aujourd'hui plus que jamais en voie de développement et assurée du plus brillant avenir. Charles Lucas.

II. Médecine. — Bruit métallique. — En médecine on désigne sous ce nom et encore sous celui de *bruit d'airain* et de *tintement métallique* des bruits à timbre de métal d'airain ou d'argent qui se produisent sous de certaines conditions, dans les cavités naturelles du corps ou dans les cavités créées pathologiquement, cavernes, distension de la plèvre, pneumothorax, etc., soit spontanément, soit dans la parole, la toux, la succussion ou la percussion; tantôt on les perçoit à distance, tantôt à l'auscultation seulement. On a pensé que la présence de liquide, dans les cavités, était nécessaire; cela ne paraît pas indispensable; la principale condition, c'est que la cavité, pleine d'air ou de gaz, possède des parois susceptibles de réfléchir le son produit soit à l'orifice de la cavité, s'il y en a une, soit dans le voisinage, soit par la percussion de la cavité; quand il s'agit de cavités thoraciques, la communication avec les bronches, fréquente, n'est pas nécessaire. Il est probable que les répercussions multiples du son sur les parois sont une des principales conditions de la production du timbre métallique. En appliquant contre l'oreille un gros ballon de caoutchouc qu'on percute, on peut se faire une idée de ce genre de bruits; le son métallique est même perceptible à distance dans ce cas. Dans la poitrine, le tintement métallique est généralement le signe d'un pneumothorax, ou d'un hydropneumothorax, ou d'une vaste excavation pulmonaire. Dr L. Hn.

MÉTALLISATION (Techn.). Cette opération a pour objet de recouvrir d'une couche extrêmement mince et conductrice de l'électricité la surface de certains objets non conducteurs, qui doivent être plongés dans des bains galvanoplastiques. La métallisation des moules en particulier (V. Galvanoplastie) est une opération extrêmement délicate, car c'est d'elle que dépend essentiellement la bonne exécution du travail. La matière le plus communément employée pour recouvrir la surface d'un moule sans modifier sa finesse est la plombagine; sa constitution onctueuse permet de l'appliquer à l'aide d'une brosse même assez dure sans altérer les reliefs les plus délicats. Avant de l'employer, il est cependant bon de débarrasser la plombagine du commerce de certaines impuretés, terre, fer, sulfure de fer, qu'elle contient ordinairement. M. Bouant conseille à cet effet, après l'avoir passée à un tamis très fin, de la malaxer avec un peu d'eau de façon à constituer une pâte, qui se laissera bien mouiller par une dissolution d'acide chlorhydrique, dans laquelle on la laissera séjourner pendant vingt-quatre heures; le fer et le sulfure de fer sont attaqués et dissous; il ne reste plus après cela qu'à laver et à faire sécher à l'étuve la plombagine purifiée. Avant de l'appliquer sur le moule, il est bon d'humecter ce dernier assez légèrement en le soumettant à l'action de la vapeur d'eau; on étend ensuite la plombagine à l'aide d'une brosse assez dure pour la faire pénétrer dans les creux même les plus fins du moule. quand l'opération est terminée, la surface métallisée de ce dernier a un aspect métallique noir et brillant.

Toutefois la plombagine offre peu de conductibilité; pour lui communiquer cette propriété à un plus haut degré, on la mélange à de la poudre de certains métaux, le zinc, le cuivre, l'argent ou l'or. M. H. Fontaine indique la préparation suivante du mélange de plombagine et de zinc : on fait fondre du zinc dans une cuillère en fer et on élève la température jusqu'au moment où il est prêt d'entrer en combustion, à ce moment on projette quelques fragments de fer; on obtient ainsi un alliage très friable qu'il est facile de pulvériser et que l'on mêle à la plombagine. Veut-on préparer du cuivre pour le mélanger avec cette dernière, on prend une dissolution concentrée de sulfate de cuivre;

on précipite le métal à l'aide de zinc distillé ; on recueille le cuivre réduit par filtration et on le lave avec de l'acide sulfurique, dont l'effet est de dissoudre le zinc qui pourrait être entraîné, puis avec de l'eau. La poudre métallique ainsi préparée est mise à sécher et mêlée à la plombagine. Le mélange de plombagine et d'argent est le plus employé, il se trouve tout fait dans le commerce, mais voici comment, d'après M. Bouant, on peut le préparer soi-même : on prend 5 gr. d'azotate d'argent que l'on réduit en poudre fine, et on fait dissoudre celle-ci complètement dans 100 gr. d'alcool à 90° : il suffit pour cela d'agiter suffisamment le liquide. Dans cette dissolution, on triture 100 gr. de plombagine très fine ; on laisse concentrer par évaporation, en ayant soin de remuer constamment afin de conserver au mélange son homogénéité ; puis on achève la dessiccation à l'étuve. La préparation de la plombagine dorée est semblable à celle de la plombagine argentée ; on prend 1 gr. de chlorure d'or que l'on fait dissoudre dans 100 gr. d'éther sulfurique et c'est dans cette dissolution que l'on malaxe la plombagine.

Ce procédé de métallisation à la plombagine convient fort bien pour les moules ou les objets en cire, stéarine, gélatine ou gutta-percha ; les matières poreuses, comme le plâtre doivent être au préalable imperméabilisées ; à cet effet, l'objet est plongé dans un bain de stéarine fondue et chauffée à 100° : il se dégage des bulles composées d'un mélange d'air et de vapeur d'eau, emprisonnées dans les pores du plâtre et chassées par la stéarine. Lorsque le dégagement est terminé, on retire l'objet, puis on l'enduit de plombagine. On emploie encore quelquefois cette dernière pour revêtir les moules métalliques eux-mêmes d'une fine couche qui servira d'isolant et permettra de détacher du moule l'objet formé par le dépôt galvanoplastique. Dans l'industrie, il existe des machines à brosser qui permettent d'obtenir une métallisation rapide et régulière. Tous les objets ne peuvent pas cependant être métallisés à l'aide de brosses avec de la plombagine, comme par exemple des plumes d'oiseaux, des fleurs, etc. La méthode consiste alors à recouvrir l'objet d'une dissolution de sel d'argent que l'on réduit à l'état de sulfure ou de métal. Ainsi on enduit le modèle, avec un pinceau, d'une dissolution de 9 parties d'azotate d'argent dans 100 parties d'alcool ; on a soin d'éponger les creux et les parties trop humides avec le pinceau légèrement humecté, afin d'éviter dans ces parties l'accumulation de dépôt ; avant que cette couche soit complètement sèche, on introduit l'objet dans un vase plein d'acide sulfhydrique ; il se recouvre alors d'un enduit de sulfure d'argent, bon conducteur lorsqu'il est sec. Si l'on veut déposer un enduit d'argent métallique, au lieu d'exposer l'objet à l'action de l'acide sulfhydrique, on le met dans un vase fermé qui contient au fond une capsule de porcelaine renfermant une dissolution saturée de phosphore dans du sulfure de carbone ; les vapeurs de phosphore réduisent l'azotate d'argent et laissent un dépôt noir d'argent métallique à la surface de l'objet.

La métallisation des objets en porcelaine ou en faïence s'obtient en recouvrant les parties sur lesquelles doit se former le dépôt galvanoplastique d'une pâte ainsi composée :

Nitrate d'argent........	120	parties en poids
Nitrate de mercure......	20	—
Bromure de sodium......	30	—
Oxyde de bismuth.......	10	—

Les objets ainsi préparés subissent une cuisson dans un four à poterie ; ils sont après cela en état d'être plongés dans le bain électrolytique. M. Hausen emploie une autre composition pour obtenir le dépôt conducteur. On fait un mélange d'une dissolution de chlorure d'or dans de l'éther et d'une autre dissolution de soufre dans une huile lourde. On concentre par la chaleur en remuant le mélange et quand ce dernier a atteint une consistance suffisante, on en recouvre avec un pinceau les surfaces de verre ou de porcelaine à métalliser. On chauffe ensuite l'objet dans un moufle ; sous l'influence de la chaleur, le soufre et l'huile lourde sont volatilisés, le chlorure d'or est décomposé et le métal reste seul en couche suffisante pour rendre conductrices les surfaces qui ont primitivement été recouvertes du mélange. S. Moutou.

MÉTALLOCHROMIE (Techn.). La métallochromie est un procédé imaginé par Becquerel pour recouvrir les métaux d'une couche d'oxyde métallique, sous l'action du courant électrique. Ce dépôt, formé en général par du peroxyde de plomb, présente un caractère remarquable au point de vue de la coloration : suivant l'épaisseur de la couche, on obtient en effet des colorations fort différentes, de la nature de celles qui apparaissent quand on soumet à l'action de la lumière une lamelle transparente. Pour obtenir ces dépôts, on prépare une dissolution de litharge (oxyde de plomb) dans de la potasse caustique, on obtient ainsi du plombite de potasse ; dans cette dissolution on plonge l'objet métallique à traiter que l'on met en communication avec le pôle positif ; la cathode est formée par une lame de platine, qu'il est bon de maintenir à bonne distance et d'agiter constamment. Dès que le courant passe, on voit une légère coloration jaune se produire ; puis à mesure que l'opération se prolonge, on obtient toute une série de reflets très variés ; dès que l'on a obtenu la coloration désirée, il faut retirer rapidement l'objet et le laver aussitôt. Pour préserver le dépôt formé, qui est très délicat, on le recouvre d'une couche de bon vernis blanc à l'alcool. La métallochromie est employée généralement pour traiter des objets de cuivre ou de laiton légèrement dorés à l'électricité : on peut obtenir à leur surface les reflets de certains insectes ou l'éclat varié des fleurs. Au lieu d'un bain de plombite de potasse, on peut employer un bain d'acétate de plomb ; ou bien encore une solution de sulfate de cuivre et de sucre candi mélangée avec une lessive de potasse ; dans ce dernier cas, c'est l'oxyde de cuivre qui intervient pour produire le dépôt coloré. S. Moutou.

MÉTALLOÏDE. Les corps simples, au nombre d'environ 70 ont été divisés en deux groupes : les métalloïdes et les métaux (V. Chimie). Les métalloïdes conduisent mal la chaleur et l'électricité et sont relativement légers par rapport aux métaux ; ils ne forment pas de base en se combinant avec l'oxygène, tous leurs composés oxygénés sont ou des anhydrides acides ou des corps neutres. Dumas a divisé les métalloïdes en quatre groupes ou familles naturelles. La première comprend le chlore, le brome, l'iode et le fluor ; la seconde l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure ; la troisième l'azote, le phosphore et l'arsenic, enfin la quatrième le carbone, le silicium et le bore. Cette classification fondée sur la composition et les propriétés des composés que les métalloïdes forment avec l'hydrogène rapproche de la manière la plus heureuse les corps qui présente des analogies remarquables. L'hydrogène reste en dehors de cette classification, il se conduit plutôt comme un métal. L'étude plus approfondie du bore a montré qu'on devait le séparer du carbone et du silicium, l'ensemble de ses propriétés ne le rapprochent d'aucun autre métalloïde. Plusieurs corps simples peuvent être rangés indifféremment parmi les métalloïdes ou parmi les métaux suivant l'importance que l'on attache aux analogies que l'élément considéré présente avec d'autres éléments. Voici le tableau des métalloïdes avec le symbole et l'équivalent de chacun d'eux :

Nom	Equivalent	Symbole
Oxygène.........	8	O
Soufre..........	16	S
Sélénium........	39,7	Se
Tellure..........	64,5	Te
Fluor...........	19	Fl
Chlore..........	35,5	Cl
Brome..........	80	Br
Iode............	127	Io

Nom	Equivalent	Symbole
Azote...........	14	Az
Phosphore.......	31	Ph
Arsenic.........	75	As
Carbure.........	12	C
Silicium.........	14	Si
Bore...........	11	Bo
Hydrogène.......	1	H

C. M.

MÉTALLOTHÉRAPIE. C'est en 1849 que Burk signala le retour possible de la sensibilité chez les hystériques par l'application de plaques de métaux divers, et en 1851 il soutenait sa thèse sur cette nouvelle méthode thérapeutique. En 1879, une commission nommée par la Société de biologie reconnaissait l'exactitude des faits annoncés : un individu déterminé, toujours un hystérique, était sensible à en métal spécifique et non à un autre. Si on place un disque du métal actif, or, fer, cuivre, etc., le sujet ressent une sensation de chaleur, on constate une certaine vaso-dilatation et la sensibilité reparaît dans la zone anesthésique. Quelquefois l'action est très localisée, la sensibilité ne réapparaissant que dans la région en contact, dans d'autres cas, c'est tout le bras ou la moitié du corps qui redeviennent sensibles. Les troubles de la vision, l'achromatopsie par exemple, seraient susceptibles d'être corrigés par l'application des plaques métalliques. Ces améliorations resteraient d'ailleurs passagères et les troubles dus à l'hystérie ne tarderaient pas à reparaître. Toutefois Burk soutient qu'en multipliant les séances, on arrive à des résultats plus durables et même à la guérison complète de l'hystérie.

Les résultats que nous venons de signaler, bien qu'admis par un certain nombre de cliniciens, Bennett, Buccola et Sepilli, Gratz, Charcot, sont encore aujourd'hui fort discutés. Il est certain que l'application de métaux oxydables sur la peau donne naissance à un courant électrique que l'on peut mesurer avec des instruments délicats ; mais Bennett est arrivé aux mêmes résultats avec du platine qui est inattaquable, avec des rondelles de bois, de laine, avec un mouchoir, et dans ce cas, les réactions électro-chimiques sont nulles ou du moins bien faibles. Enfin, chez les hystériques surtout, il faut tenir compte de l'influence de la suggestion. Les expériences dans lesquelles les auteurs ont cherché à se mettre à l'abri de cette cause d'erreur, si elles ont donné quelquefois des résultats étonnants, ont trop souvent conduit à des observations contradictoires pour qu'aujourd'hui encore il soit impossible de se former un jugement sur la valeur réelle de cette thérapeutique au moins étrange. P. LANGLOIS.

MÉTALLURGIE. I. Paléoethnologie. — Si nous possédions complètement l'histoire de la découverte et de la diffusion du travail des métaux industriels, nous serions exactement renseignés sur les voies qu'a suivies la civilisation elle-même dans l'ancien monde. Sans ces métaux, des peuples ont atteint un niveau de culture remarquable, et une organisation politique développée comme les anciens Péruviens et Mexicains, qui savaient fabriquer le bronze (un ciseau du musée de Mexico renferme 2,13 °/₀ d'étain), mais se servaient surtout d'outils de pierre et de cuivre conservés en très grand nombre. D'après les nouvelles études qui sont en voie de transformer les idées classiques sur nos origines, les Aryas ne connaissaient qu'à peine l'usage du bronze et pas du tout celui du fer. D'autre part, des sauvages, tout en sachant très bien les travailler, n'en sont pas moins restés des sauvages. Tel est le cas des nègres en possession du plus utile d'entre eux, depuis un temps immémorial. L'exemple de nos sauvages Indo-Chinois, Moïs, Couys, etc., qui ont toujours fabriqué eux-mêmes leurs outils en fer, et mènent néanmoins une vie des plus misérables, prouve aussi que certaines connaissances métallurgiques ne sont pas nécessairement corrélatives de la civilisation. Mais celle-ci n'a pu atteindre le degré où nous la voyons au début de l'histoire, sans l'usage industriel des métaux. On peut sans eux, travailler la pierre et le bois, élever des monuments et presque des villes, comme celles que détruisit la conquête espagnole en Amérique. On peut même arriver jusqu'à l'art véritable dans certaines industries, le tissage, la céramique; graver et sculpter comme nos Magdaléniens. Mais ils ont rendu les œuvres de la civilisation plus expéditives, plus faciles, plus durables, plus belles. Ils ont permis de les multiplier, de généraliser ainsi un même état de culture, et de donner par suite aux organisations politiques une base plus étendue et plus stable. Ils sont donc des agents essentiels des transformations au cours desquelles des peuples sont nés à l'histoire. Les Chinois connaissaient le fer plus de 2000 ans avant notre ère. Et ils ont joui antérieurement d'une civilisation du bronze. D'analyses d'objets pouvant dater de 4000 ans avant notre ère, analyses faites par M. Berthelot, il résulterait que tant en Egypte qu'en Chaldée, le cuivre pur aurait été employé avant le bronze, et pendant les premiers temps de l'histoire de ces pays. Pour l'Europe même, un certain nombre d'archéologues et notamment le Dr Much, admettent l'antériorité d'un âge du cuivre (V. ESPAGNE et GRÈCE). Mais ce métal était habilement travaillé et servait même à la confection d'objets d'art, alors que les constructeurs des Mound-Builders de l'Amérique ne connaissant que lui, ne savaient peut-être que le marteler. Il est d'une dureté insuffisante pour les outils. Et il est impossible de se rendre compte du travail des plus anciens monuments égyptiens sans outils de bronze et même de fer. Des analyses nous confirment que le bronze était bien réellement connu en Egypte plus de 3700 ans av. J.-C. Seulement l'étain était difficile à se procurer, et jusqu'à la XVIIIe dynastie, les bronzes en contenaient fort peu.

La date à laquelle il s'est répandu en Europe est d'ailleurs aussi fort ancienne. Pour la Grande-Bretagne, M. Evans la fixe à 1200 ou 1400 av. J.-C. Et il observe que les Phéniciens ayant eu avec ce pays des relations en vue du commerce de l'étain vers l'an 1500, la connaissance de l'étain et sans doute aussi du cuivre, ont dû y être bien antérieure. Or, la *Grèce*, l'*Italie* (V. ces mots), ont eu sur le reste de l'Europe une avance considérable. En Italie par exemple, l'âge du bronze, représenté notamment par la civilisation des terramares de l'Emilie, est séparé de la période étrusque par une civilisation d'une durée indéterminée qualifiée de *Hallstattienne*, ou de premier âge du fer. Et il est bien présumable que les *Egéens*, les anciens habitants de la Grèce, ont connu l'emploi du bronze peu après les Egyptiens eux-mêmes, d'autant plus que ceux-ci n'en étaient pas les inventeurs (V. BRONZE). D'après quelques indices, les présémites de la Chaldée, les fondateurs touraniens (Sumériens ou Accadiens) de *Babylone* (V. ce mot), en relations avec diverses contrées de l'Asie centrale, et que des institutions astronomiques rattachent aux primitifs Chinois comme à l'Inde, seraient les inventeurs et introducteurs de l'étain et de son travail. Il est également possible qu'ils l'aient reçu du S. de la Chine comme le pense aujourd'hui M. G. de Mortillet, ou, comme le dit M. Berthelot, grâce à la navigation côtière qui mit en relation la mer Rouge et le golfe Persique avec l'Inde et les îles de la Sonde. Cette hypothèse à laquelle je me suis arrêté, sera sans doute démontrée quelque jour par l'antériorité de la présence du bronze en Chaldée où les connaissances métallurgiques étaient très étendues. Le bronze s'est répandu d'abord en Europe par le commerce d'objets fabriqués. Mais dans chaque région et dans des régions souvent très circonscrites, des centres de fabrication indigène se sont formés. Le fer était connu des Egyptiens dès les premières dynasties. Nous ne pouvons plus en douter. M. Mariette en a recueilli dans une pyramide de la VIe ou V^e dynastie. Les instruments de ce métal étaient sans doute réservés d'abord pour certains usages. Sa connaissance n'a en rien entravé le développement de la belle industrie du bronze qui lui est postérieure en Egypte, en Grèce et même en Italie. Les progrès de la métallurgie du

fer ont donc été très lents, sauf pourtant encore dans la Chaldée, d'ailleurs en rapport avec l'Egypte. Il n'est nullement douteux que les héritiers de la civilisation babylonnienne, les Assyriens sinon les Chaldéens eux-mêmes, ont les premiers et plus de vingt siècles avant notre ère, appliqué le fer à la fabrication d'une grande variété d'outils et aux armes (V. Epée). C'est à la supériorité de leur armement qu'ils ont dû sans doute la longue prédominance de leur empire. Si dans d'anciennes nécropoles du Caucase, on trouve les prototypes mêmes de l'industrie du fer, en Italie, par exemple, c'est qu'ils ont la même origine assyrienne et s'y sont conservés plus longtemps dans ces vallées isolées. Zaborowski.

II. Industrie. — La métallurgie est l'art d'extraire les métaux des minerais qui les renferment et de les transformer de façon à les rendre propres aux usages auxquels ils sont destinés. Les procédés particuliers d'extraction relatifs à chaque métal sont exposés dans le cours de cet ouvrage, ainsi que les procédés de transformation (V. Forge, Fonderie, etc.); nous résumerons simplement ici, en les classant, les méthodes générales employées par la métallurgie jusqu'à ces derniers temps, et nous consacrerons ensuite la partie la plus importante de cet article à l'exposé des grands progrès que les récentes applications de la science viennent de faire accomplir en quelques années à cette industrie dont l'avenir est plein des plus brillantes promesses.

Les métaux, à part certains métaux précieux, tels que l'argent, l'or et le platine, ne se trouvent généralement pas dans la nature à l'état natif, mais le plus souvent à l'état de combinaison avec l'oxygène ou le soufre. Ces composés naturels qui constituent les minerais sont soumis pour l'extraction du métal d'abord à des traitements mécaniques, puis à des traitements chimiques; les premiers (V. Minerai) consistent en une succession de broyages et de triages destinés à éliminer les parties trop pauvres en métal pour pouvoir être traitées chimiquement; les seconds sont destinés à détruire les combinaisons formées par le métal, de façon à obtenir ce dernier à l'état plus ou moins pur. Ces réactions chimiques s'obtiennent soit par voie sèche, c'est le cas le plus fréquent, soit par voie humide.

1° *Traitement par voie sèche.* Les *oxydes* sont décomposés à haute température par du charbon ; ce dernier s'empare de l'oxygène pour donner soit de l'oxyde de carbone, soit de l'acide carbonique, et le métal est obtenu tantôt seul, tantôt combiné avec du carbone. Le zinc, l'étain, le fer sont ainsi extraits de leurs minerais. Quand le métal est obtenu à l'état de carbone, il est nécessaire, pour l'obtenir pur, de provoquer la combustion du carbone auquel il est uni; cette opération est un affinage. Les *sulfures* sont soumis en général à des grillages à l'air ; le soufre est ainsi transformé en acide sulfureux qui se dégage, et le métal est, suivant sa faculté d'oxydation, ou simplement réduit, comme le mercure, ou oxydé, comme le cuivre, le plomb. Certains minerais sont constitués par des *arséniures*, c'est le cas des minerais de nickel et de cobalt ; on met alors à profit la volatilité de l'arsenic que l'on déplace dans la combinaison, si c'est nécessaire, par le soufre ou l'oxygène ; le sulfure et l'oxyde obtenus sont alors traités à nouveau pour l'extraction du métal. Enfin, il arrive que l'on obtient, en opérant sur un même minerai, un mélange de deux ou plusieurs métaux différents ; on peut les séparer soit par liquation, soit par coupellation, soit même par amalgamation.

2° *Traitement par voie humide.* Quand cela est possible, on tâche d'obtenir une combinaison soluble du métal à extraire et on précipite alors le métal dans sa dissolution, en général par un autre métal. Ce procédé n'est utilisé que pour les métaux relativement précieux et rares puisqu'il suppose l'emploi d'un métal déjà préparé.

Lorsque le métal est débarrassé des matières étrangères, il faut le travailler de façon à le rendre propre aux services de l'industrie. Suivant sa nature, il est soumis aux opérations du forgeage, du martelage, du laminage, du passage à la filière, de la fonderie ; quelquefois même la métallurgie d'un même métal comporte l'ensemble de ces traitements ; tel est le cas du fer. Aussi une usine fabriquant elle-même sa fonte et livrant le fer et l'acier en barres ou en tôles comprendra un certain nombre de services essentiels, à savoir : des *hauts fourneaux*, pour la production de la fonte ; un atelier de *puddlage*, pour la production du fer par affinage de la fonte ; des convertisseurs *Bessemer*, pour la production de l'acier également par affinage de la fonte ; des *fours Martin*, pour la préparation spéciale de lingots d'acier à l'aide d'un mélange de fonte et de débris de fer et d'acier ; un atelier de *laminage* pour le débitage du fer ou de l'acier en barres ; un atelier de *tôlerie* pour le débitage en feuilles ; enfin une *fonderie* pour le coulage de la fonte ou celui de l'acier.

L'industrie métallurgique est surtout développée en Angleterre et aux Etats-Unis, et, si l'on classe les Etats d'après l'importance de cette industrie, la France occupe le quatrième rang après les deux précédents et l'Allemagne : elle produit environ quatre fois moins que l'Angleterre et les Etats-Unis et deux fois moins que l'Allemagne. La production métallurgique de la France peut se répartir de la façon suivante, d'après les statistiques établies pour l'année 1890 :

	kilogr.		kilogr.
Fontes.	1.890.160.000	Cuivre....	1.622.000
Fers...	832.620.000	Zinc......	17.982.000
Aciers.	566.197.000	Nickel....	330.000
Or....	400	Aluminium.	14.840
Argent.	80.914	Antimoine.	316.000
Plomb.	5.372.000		

Cette production correspond, d'après M. Jacquemart, à un personnel d'environ 82,000 ouvriers, dont 80,000 pour la métallurgie du fer, qui est de beaucoup la plus importante. Les principaux centres métallurgiques sont dans la Meurthe-et-Moselle, où se fabrique environ la moitié de la fonte produite en France ; dans la région du Nord et du Pas-de-Calais, principalement autour de Valenciennes et de Maubeuge ; dans la région du Centre, au Creusot, à Commentry, à Fourchambault ; dans la région de la Loire, à Saint-Etienne ; enfin dans le Gard et la Franche-Comté.

Les études métallurgiques se font d'une manière spéciale à l'Ecole centrale des arts et manufactures, à l'Ecole des mines de Saint-Etienne, à l'Ecole nationale supérieure des mines à Paris. Ces écoles forment les ingénieurs. Quant au personnel ouvrier, il a surtout besoin de connaissances pratiques ; il doit, par exemple, pouvoir reconnaître, d'après la couleur seulement, à quelle température est porté le fer ou l'acier qu'il travaille, soit pour le recuit, soit pour la trempe, opérations très importantes ; aussi c'est surtout à la suite d'une longue habitude que l'ouvrier devient habile ; il commence, en général, à travailler dans les usines dès l'âge de douze ou treize ans. Les chambres syndicales patronales de la métallurgie sont assez répandues dans les centres industriels, à Charleville, Lille, Lyon, Montbéliard, Saint-Etienne. A Paris se trouvent le « Syndicat de la métallurgie de Paris », le « Syndicat professionnel des métaux », qui a son siège, 9, place des Vosges, et publie le journal *la Métallurgie;* enfin le « Comité des forges de France » établi actuellement, 3, rue Scribe. Les syndicats ouvriers sont fort nombreux ; on en compte plus de cinquante répartis surtout dans le dép. des Ardennes, où il y en a plus de la moitié, avec 5,000 adhérents environ ; parmi les autres, les plus importants sont ceux de Boulogne-sur-Mer, Creil, Dijon, Firminy, Le Havre, Lyon, Montluçon, Vierzon.

Les procédés particuliers de la métallurgie sont restés pendant fort longtemps stationnaires, tant qu'ils étaient exclusivement fondés sur des observations empiriques ; d'ailleurs chaque pays, suivant ses propres ressources,

avait ses méthodes spéciales. Les progrès accomplis dans la réalisation des moyens de communication, en facilitant le transport soit des minerais, soit des combustibles, ont déterminé plus tard la création de nouveaux centres métallurgiques ; la concurrence ainsi produite a rendu nécessaire la comparaison de la qualité des produits et de leur prix de revient; les méthodes ont été discutées et examinées avec soin; des essais nombreux ont été entrepris, parfois couronnés de brillants succès; c'est ainsi qu'on a vu apparaître les aciers Bessemer et Martin, découvertes qui ont fait accomplir un si grand pas à la métallurgie du fer. Enfin, depuis 1870, une nouvelle et considérable impulsion a été donnée à cette industrie par les applications de l'électricité et l'ensemble des méthodes, qui viennent de faire leur apparition et ont déjà donné d'excellents résultats, est désigné sous le terme nouveau et caractéristique d'électro-métallurgie. De plus, en ces dernières années, de nouvelles méthodes d'observation ont été instituées, qui permettent de mieux connaître les métaux et d'apprécier d'une façon plus certaine s'ils sont aptes aux usages auxquels ils sont destinés. Nous exposerons successivement les progrès accomplis par l'industrie métallurgique dans ces deux nouvelles voies.

APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ A LA MÉTALLURGIE. — Les applications de l'électricité à la métallurgie peuvent se diviser en deux groupes suivant que l'énergie électrique est utilisée simplement pour produire de hautes températures, destinées à favoriser la production des réactions chimiques, ou bien pour obtenir l'électrolyse de solutions diluées ou de bains formés par fusion ignée. Il en résulte deux procédés de fabrication: les uns *électrothermiques*, qui utilisent des courants à haute tension, dont l'énergie, semblable à celle de l'*arc voltaïque*, est dépensée uniquement sous forme de chaleur; les autres *électrolytiques*, dans lesquels le courant est lui-même l'agent qui produit les décompositions. Nous adopterons cette division en deux catégories des applications de l'électricité à la métallurgie, quoiqu'elle ne soit pas toujours très nette et que dans certains cas, par exemple dans la fabrication de l'aluminium, les deux modes d'utilisation du courant électrique comme agent calorifique et comme agent électrolytique soient simultanément employés.

Procédés électrothermiques. Certains métaux forment avec l'oxygène des composés qu'il est impossible de réduire à l'aide des plus hautes températures obtenues dans les fours métallurgiques généralement employés. Cette impossibilité d'obtenir une température suffisamment élevée pour vaincre l'affinité du métal pour l'oxygène, provient en partie de ce que l'atmosphère de ces fours est composée d'éléments fort variés qui, à partir d'une certaine limite, peuvent commencer à se dissocier, et l'énergie calorifique du combustible est alors absorbée par ce travail moléculaire et n'intervient plus pour faciliter les réactions ; puis les fours ont de grands volumes, le combustible est peu condensé ; il y a de fortes pertes par rayonnement ou conductibilité, et il est difficile de concentrer dans un espace assez limité toute la chaleur dont on dispose. C'est ainsi que le pyromètre Le Châtelier, destiné à l'évaluation des hautes températures, indique 1,600° environ dans les convertisseurs Bessemer et 1,900° dans les parties les plus chaudes des hauts fourneaux munis de tuyères. Il n'est guère possible d'aller au delà ; tandis que l'on a pu constater avec le même instrument une température de 4,000° au charbon positif d'un arc voltaïque et 3,000° au charbon négatif. Voilà pourquoi on a pu obtenir la réduction de certains oxydes jusqu'alors à peu près indécomposables ou la fusion de métaux qui avaient paru infusibles. Le premier four électrique destiné à utiliser la chaleur produite par l'arc voltaïque et susceptible d'applications industrielles a été construit par Siemens en 1879 ; il a été utilisé pour extraire l'aluminium. Ses parois sont constituées par de la magnésie ; mais cet oxyde a le défaut de rougir rapidement et de devenir relativement conducteur aux températures élevées. M. Moissan a eu l'idée de le remplacer par de la chaux ; celle-ci a l'avantage d'être presque infusible et de conduire fort mal à la fois la chaleur et l'électricité, même dans les parties les plus voisines de l'arc ; grâce à cette double qualité, la perte de chaleur est réduite au minimum et toute la chaleur se trouve concentrée à l'intérieur du four ; de plus, l'arc n'est pas mis en court-circuit par la matière devenue conductrice. Toutefois, à cause du prix élevé de la chaux vive et de la difficulté qu'il y a pour l'obtenir en gros morceaux, M. Moissan a été conduit à lui substituer un de ses carbonates, la pierre de Courson, qui a donné d'excellents résultats. Le four se compose de deux blocs placés l'un au-dessus de l'autre, la partie supérieure forme couvercle ; entre les deux peuvent glisser deux pointes de charbon aussi pur que possible, placées en regard l'une de l'autre. Les matières à traiter sont mises dans une coupelle en charbon aggloméré ou en plombagine. La température produite par l'arc à l'intérieur du four et qu'il est difficile de mesurer exactement varie entre 2,000° et 3,000° ; elle peut même atteindre 3,500° environ.

A l'aide de son four électrique, M. Moissan a pu extraire un certain nombre de métaux de leurs oxydes ; ces derniers, réduits par le charbon, sont le plus souvent obtenus d'abord à l'état de carbures ou de fontes et peuvent dans certains cas, subir un affinage au four électrique. C'est ainsi que le passage d'un courant de 300 ampères sous 60 volts, à travers un mélange d'oxyde de manganèse et de carbone a donné du *manganèse* contenant de 6 à 14 °/₀ de carbone. Le même courant a donné avec l'oxyde de *chrome* une fonte de ce métal contenant une forte proportion de carbone ; pour l'affiner il a suffi de faire fondre à nouveau ce produit en présence d'un oxyde double de calcium et de chrome. Le métal obtenu pur peut se limer, se cémenter et se forger. Le *molybdène* a été obtenu d'une façon semblable ; il offre cette particularité qu'il peut se cémenter au-dessous de son point de fusion et former ainsi comme le fait remarquer M. Korda, un véritable acier de molybdène. Le *titane* est également obtenu à l'état de carbure en partant de l'acide titanique ; toutefois, la production de ce carbure dépend de la température du four, et la façon dont se comporte le mélange d'acide titanique et de charbon a permis à M. Moissan d'obtenir des points de repère dans l'évaluation des températures : suivant que la puissance de l'arc voltaïque est de 3,5 chevaux environ, ou de 45 ou de 100, le produit de la réduction est soit du protoxyde, soit de l'azoture, soit du carbure de titane. Enfin à ce corps se rattache le carbo-siliciure de titane, qui présente cette propriété remarquable d'être plus dur que le diamant. Le *tungstène* est préparé par réduction de l'acide tungstique ; il est le seul de ces métaux qui puisse s'obtenir directement à l'état pur, sans passer d'abord à l'état de carbure. Tous les métaux dont nous venons de parler et qu'il était fort difficile, sinon impossible, d'obtenir jusqu'aujourd'hui, sont ainsi placés à la portée des métallurgistes, ainsi que le fait remarquer M. Korda dans son résumé des travaux du récent congrès de chimie appliquée. Il y en a même parmi eux, ajoute-t-il, qui semblent avoir un emploi tout indiqué. Tel est le molybdène, qui, très avide de soufre, avec lequel il forme un sulfure de molybdène, ainsi que l'ont montré les travaux de M. Guichard, se prête paraît-il, à chasser le soufre des fers, cet ennemi héréditaire de la métallurgie du fer, dont on n'a pu se débarrasser complètement jusqu'ici.

Aluminium. La plus belle application qui ait été faite jusqu'à présent des procédés électrothermiques à la métallurgie est la fabrication de l'aluminium. Plusieurs usines ont été créées pour extraire électriquement ce métal soit de l'alumine soit de la cryolithe, qui en sont des combinaisons naturelles. La première méthode de traitement est celle de *Cowles :* elle consiste à réduire l'alumine par le charbon à l'aide de l'arc voltaïque; le carbone en se combinant avec l'oxygène fournit une quantité de chaleur inférieure à la chaleur de formation de l'alumine, et l'on

n'aurait jamais pu réduire cet oxyde sans développer une énergie calorifique supérieure à celle de sa formation. Toutefois avec les fours employés il n'est pas possible d'obtenir l'aluminium pur ; il serait volatilisé à la haute température produite par l'arc électrique, aussi on ajoute soit du cuivre, soit du fer, de façon à obtenir les alliages connus sous le nom de bronze d'aluminium et de ferro-aluminium. Le four Cowles employé à Milton, en Angleterre, se compose (fig. 1, 2), d'un massif quadrangulaire à parois réfractaires ; les parois latérales sont percées chacune

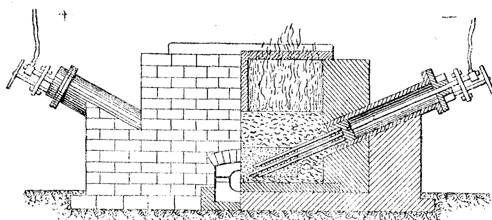


Fig. 1. — Four Cowles (coupe longitudinale).

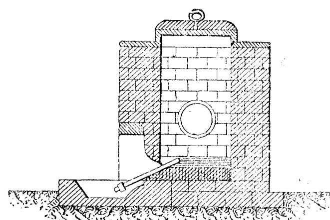


Fig. 2. — Four Cowles (coupe transversale).

d'une ouverture inclinée à 30° et dans laquelle coulisse un manchon en fonte renfermant l'une des électrodes ; celle-ci est formée d'un faisceau de 9 crayons en charbon, mesurant $0^{m}06$ de diamètre et $0^{m}80$ de longueur. A l'aide d'une manivelle on peut rapprocher les deux systèmes de crayons vers l'intérieur du four ou les en écarter. Un trou de coulée est pratiqué à la partie inférieure du four ; ce trou est bouché par un tampon pendant l'opération. Pour charger, dit M. Rousseau, dans son traité sur l'aluminium, on commence par faire la sole en damant sur une hauteur de $0^{m}15$ à $0^{m}20$ une brasque de charbon de bois de chêne, qui a été trituré aux meules, puis mélangé à du lait de chaux et desséché à l'étuve : cette préparation a pour but d'empêcher le charbon de se transformer trop rapidement en graphite et de devenir ainsi conducteur, ce qui mettrait l'arc en court-circuit. On introduit ensuite un gabarit en tôle dont le volume représente le vide nécessaire à la charge et on tasse entre les parois du four et la surface extérieure du gabarit sur une épaisseur de $0^{m}06$ à $0^{m}08$, la même brasque que pour la sole. On rapproche ensuite les électrodes et l'on met la charge ; pour le bronze d'aluminium, celle-ci se compose de 2 parties en poids de corindon (alumine) ou émeri, de 4 parties de cuivre en barreaux et de 1 partie de charbon de bois pulvérisé. On a soin de disposer les barreaux de cuivre perpendiculairement à la direction de l'arc, de façon à éviter la production de courts-circuits. La charge introduite, on couvre le four avec une plaque de tôle et on fait passer le courant. Le cuivre fond d'abord, puis l'alumine est réduite et l'aluminium mis en liberté s'unit au cuivre. Dans l'usine, plusieurs fours sont situés les uns à côté des autres et quand l'opération est terminée dans l'un d'eux, tandis que se fait la coulée et la préparation pour une nouvelle charge, le courant électrique est envoyé dans un four voisin qui vient d'être préparé. Une coulée donne de 20 à 25 kilogr. d'alliage et l'opération entière dure une heure et demie. Pour la préparation du ferro-aluminium, la charge est constituée par un mélange de bauxite, de riblons de fer ou de fonte et de débris de crayons électriques.

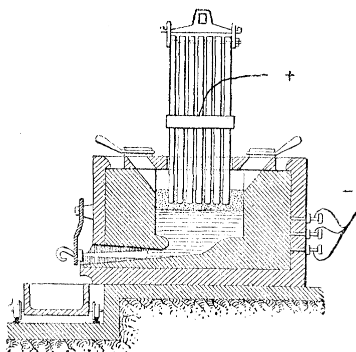


Fig. 3. — Four de Neuhausen (élévation).

La deuxième procédé en date, pour la fabrication industrielle de l'aluminium est celui de *M. Hérault*, modifié par *M. Kiliani*. En 1886, M. Hérault prenait un brevet et appliquait bientôt après sa méthode de préparation aux usines de Neuhausen, établies sur les bords du Rhin, en Suisse, près des chutes fameuses qui permettent de disposer d'une puissance de 5,000 chevaux-vapeur. Le procédé tel qu'il avait été établi tout d'abord par l'inventeur se rapprochait beaucoup de la méthode électrothermique de Cowles et ne permettait également d'obtenir que des alliages d'aluminium. M. Kiliani, devenu plus tard directeur des usines de Neuhausen, modifia ce procédé en lui donnant en quelque sorte un caractère électrolytique, permettant d'obtenir l'aluminium pur. Le type actuel des fours employés se compose, d'après M. Rousseau, d'un bloc de charbon comprimé, enfermé dans des plaques de fer (fig. 3, 4) ; l'ensemble forme cathode et reçoit le courant électrique par l'intermédiaire d'un gros câble en cuivre. Au fond du creuset un trou de coulée est fermé par un tampon en charbon maintenu à l'aide d'un ressort extérieur. Le couvercle de la cuve est muni de quatre trous, dont deux, avec bouchon, servent à introduire la charge ; les deux autres, sans bouchon, permettent le dégagement des gaz. L'anode est constituée par un faisceau de lames de charbon aggloméré, fixées à une traverse sur laquelle est établie la prise de courant ; le système peut être soulevé à l'aide d'un treuil. Ces fours fonctionnent d'une manière continue ; le courant électrique étant établi, on lève le faisceau des charbons, on introduit la cryolithe (fluorure double d'aluminium et de sodium) en poudre, et on abaisse l'anode. Le courant passe et la cryolithe entre en fusion ; on charge alors l'alumine pure et on alimente le bain en alumine avec addition de fluorure d'aluminium. Lorsque le creuset est plein on effectue la coulée. La dépense d'énergie est de 30 chevaux-heure, pour obtenir 1 kilogr. d'aluminium. On peut fabriquer jusqu'à trois tonnes de métal par jour.

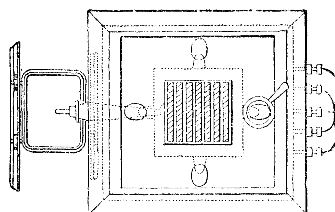


Fig. 4. — Four de Neuhausen (plan).

Une usine a été récemment installée à Froges, pour la fabrication de l'aluminium ; le procédé employé est le même que le précédent. Les cuves employées sont en tôle ; le fond est garni de charbon aggloméré ; l'anode est un bloc de charbon suspendu dans la cuve ; l'aluminium se ras-

semble au fond qui forme cathode. Une série de cuves est alimentée par un courant de 3,000 à 4,000 ampères avec une tension de 10 volts par cuve. Chaque cuve produit 1 kilogr. de métal par heure ; la dépense correspondante en matières premières est de 1 kilogr. de cryolithe et de 2 kilogr. d'alumine ; on n'extrait guère des minerais que les deux tiers du métal qu'ils contiennent. Dans ce procédé Héroult-Kiliani de fabrication de l'aluminium, l'énergie du courant électrique est employée à la fois à la fusion des matières destinées à former le bain et à l'électrolyse de ce bain. Est-ce l'alumine qui est décomposée par le courant électrique? De l'avis de M. Minet, dont nous exposerons un peu plus loin la méthode de fabrication de l'aluminium, serait plutôt le fluorure du métal qui serait électrolysé; en effet, la nécessité d'ajouter constamment des fluorures dans le bain semble prouver que ce sont ces derniers qui se décomposent ; l'alumine est ensuite attaquée par le fluor qui devient libre et le fluorure est de nouveau prêt à être décomposé. Quoiqu'il en soit, la méthode de fabrication que nous venons d'exposer utilise à la fois les propriétés électrothermique et électrolytique du courant. Celle dont nous allons parler n'utilise que la dernière de ces propriétés.

Procédés électrolytiques. L'électrolyse en métallurgie est employée pour la décomposition soit de dissolutions à la température ordinaire, soit de bains obtenus par fusion ignée.

1° Un premier exemple industriel de ce dernier mode d'emploi de l'électrolyse nous est offert par la méthode de M. Minet pour l'extraction de l'*aluminium*. On opère sur un mélange de cryolithe et de sel marin. L'usine de M. Minet est installée à Calypso, à 2 kil. de Saint-Michel de Maurienne. Le premier appareil employé était composé (fig. 5) d'une auge en fonte enveloppée de maçonnerie. Après y avoir introduit le mélange qui doit être traité, on plaçait la cuve dans un four à houille chauffé à 800° environ ; dans le bain de fusion plongeaient les électrodes en charbon. Pour empêcher l'attaque de la fonte par les fluorures fondus, il était nécessaire de mettre la cuve en dérivation sur la cathode de façon à établir une derivation telle que les 5/100e du courant total s'échappassent par la cuve; cette dernière se trouvait en effet de cette façon recouverte d'une légère couche protectrice d'aluminium. Une coupelle en charbon disposée sous la cathode recevait le métal préparé. Dans ces conditions, le courant électrique décompose le fluorure d'aluminium dont la chaleur de formation est moindre que celle des autres sels : l'aluminium est recueilli au pôle négatif, tandis que le fluor est mis en liberté à l'anode. Le fluorure et le chlorure de sodium restent dans le bain; si donc, comme le fait remarquer M. Rousseau, on alimentait le bain seulement avec de la cryolithe, il s'enrichirait constamment en fluorure de sodium, et ce sel finirait par être électrolysé ; on régénère donc le bain, par des additions d'alumine calcinée, réduite en poudre fine, que l'on jette autour des anodes, où elle reforme, grâce au fluor naissant, un fluorure double avec le sel de sodium. En réalité, les phénomènes sont encore plus complexes que cela ; il y a des réactions secondaires et décomposition des sels de sodium ; tout le fluor mis en liberté n'est pas retenu par l'alumine et il faut encore ajouter du fluorure d'aluminium et de la cryolithe pour maintenir constante la composition du bain. L'appareil actuellement employé a subi quelques modifications par rapport à celui que nous avons précédemment décrit : l'auge en fonte forme cathode elle-même (fig. 6) et les parois intérieures en sont garnies de charbon conducteur ; le creuset est supprimé et l'aluminium se réunit par le fond de la cuve où est pratiqué un trou de coulée fermé à l'aide d'un tampon. On ouvre cet orifice trois fois environ par vingt-quatre heures. Le métal obtenu en première fusion est refondu et raffiné au creuset. D'après les calculs de M. Minet, établis à la suite d'expériences faites sur un bain composé de 30 parties de cryolithe et de 30 parties de sel marin, dont le point de fusion est à 675°, il faut environ 40 chevaux-heure pour produire 1 kilogr. d'aluminium sur lesquels 16 suffisent pour la réaction chimique, le reste servant à maintenir le bain en fusion et à vaincre la résistance électrique du bain ; en comparant ces résultats avec les chiffres théoriques, il en résulte que le rendement de l'opération n'est que 0,75 et que le quart des puissances électriques s'en va ainsi en réactions secondaires.

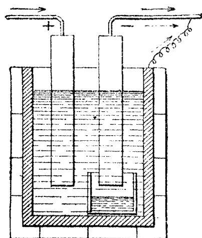


Fig. 5.

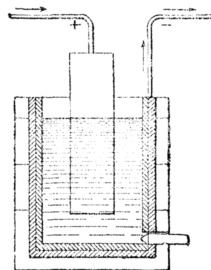


Fig. 6.

D'autres métaux sont encore obtenus par électrolyse de fusion ignée. C'est ainsi que la méthode de préparation du *magnésium*, à l'aide du sodium, a été complètement remplacée par un procédé électrolytique permettant d'opérer sur un bain fondu de chlorure double de magnésium et de sodium ; l'opération se fait dans un creuset dont le couvercle est percé d'une ouverture par laquelle on introduit des gaz réducteurs de façon à empêcher l'inflammation du magnésium. On a récemment introduit dans le commerce un alliage appelé *magnésium-zinc*, qui peut remplacer le magnésium pur en pyrotechnie et en photographie. Il contient 62 % de magnésium, 26 % de zinc et 12 % de fer. La méthode de fabrication consiste, d'après M. Urbain, à électrolyser le chlorure double de magnésium et de potassium dans un creuset qui contient au fond une couche de zinc fondu servant de cathode. On introduit dans le bain, après obtention de l'alliage, un peu de chlorure de fer que l'alliage réduit en prenant la proportion de fer convenable. Enfin, M. Castner a trouvé un procédé de fabrication du *sodium* par l'électrolyse d'un bain fondu de soude caustique. On opère à 313° environ, c.-à-d. à une température à peine supérieure d'une trentaine de degrés au point de fusion de la soude. Le sodium formé vient surnager et peut être ainsi recueilli sans qu'il distille.

2° L'électrolyse de dissolutions salines à la température ordinaire est employée en métallurgie soit pour extraire un métal de son minerai (c'est le cas de l'or, du zinc, de l'antimoine et de l'arsenic), soit pour affiner un métal déjà extrait de son minerai, et l'affinage électrolytique du cuivre en est un bel exemple ; il existe également des procédés d'affinage électrique du nickel, de l'argent et de l'or. Nous allons dire quelques mots de ces principales applications.

a. L'*or* est préparé électriquement par le procédé *Siemens;* il est d'abord extrait de son minerai en dissolution à l'état de cyanure à l'aide d'une solution de cyanure de potassium ; la dissolution de cyanure d'or est ensuite soumise à l'électrolyse ; la cathode est en plomb, l'anode en fer ; ces plaques sont placées verticalement dans les bains, et disposées en chicanes, les unes touchant le fond, les autres suspendues par le haut. Pendant l'opération, les plaques de fer se recouvrent de bleu de Prusse ; elles sont entourées d'un canevas qui permet de recueillir ce produit. Les plaques de plomb sont retirées tous les mois, fondues avec l'or qu'elles ont recueilli et traitées par coupellation ; elles contiennent de 2 à 12 % du métal précieux. On préfère, dans le Transvaal, ce procédé à la précipitation par le zinc, et beaucoup d'usines l'emploient pour le traitement des tailings ; l'électrolyse épuise mieux en effet les liqueurs et permet d'employer des dissolutions plus étendues ; on lessive avec des liqueurs dont la teneur en cyanure est de 0,1 % environ ; tandis que pour la précipitation par le zinc, il faut employer des liqueurs contenant 0,2 à 0,8 % de cyanure ; la consommation de cya-

nure est ainsi réduite à 1/4 ou 1/5, et le prix de revient de l'ensemble du traitement abaissé à 3 fr. par tonne de tailings, tandis qu'il est d'au moins 5 fr. quand on emploie le procédé ordinaire.

Le *zinc* peut être extrait électrolytiquement par la décomposition de son sulfate obtenu en grillant la blende, sulfure naturel du zinc. Cassel et Kjellin, de Stockholm, emploient le procédé suivant : le récipient servant à l'opération contient un vase en grès dans lequel plonge l'anode en fer entourée d'une dissolution de sulfate de fer ; le vase en grès baigne dans une dissolution du sulfate de zinc dans laquelle descend la cathode. Le passage du courant a pour effet de mettre en liberté du zinc qui se dépose à la cathode, tandis que l'acide sulfurique correspondant dissout une quantité équivalente de fer à l'anode. La force électromotrice nécessaire n'est pas très forte ; elle est égale à la différence de la force électromotrice de décomposition du sulfate de zinc et celle du sulfate de fer, c.-à-d. d'environ 1/3 de volt. De cette façon, l'eau du fond n'est pas électrolysée. Un autre procédé de métallurgie du zinc est pratiqué dans les usines Watson, Lardlaut et Cie à Glascow ; il consiste à électrolyser une dissolution chaude d'oxyde de zinc dans la potasse caustique. L'*antimoine* et l'*arsenic* peuvent également être préparés électriquement au moyen de leurs sulfures naturels ; ces derniers sont traités par un sulfure alcalin avec lequel ils forment un sulfure double ; la solution est alors soumise à l'électrolyse, le sulfure d'antimoine ou d'arsenic est décomposé, le métal se dépose à la cathode, de l'oxygène se dégage à l'anode, et il reste dans la dissolution du sulfhydrate alcalin.

b. L'affinage électrolytique d'un métal repose sur le principe suivant : étant donnée une anode composée du métal impur, on peut sur la cathode obtenir un dépôt pur de ce métal si la dissolution formant le bain est convenablement préparée ; les impuretés sont en effet ou plus solubles dans le bain que le métal lui-même, alors elles se répandent dans la dissolution et ne se précipitent pas, ou moins solubles, et, dans ce cas, elles restent à l'anode, sous forme de boue ; mais il est évident que durant le cours de l'opération, les conditions changent et la nature du bain se modifie ; les proportions d'impuretés peuvent devenir telles que celles-ci finissent par se déposer aussi à la cathode ; il est donc essentiel de veiller sans cesse à la constance de la composition du bain.

L'*affinage du cuivre* est fondé sur l'électrolyse du sulfate de ce métal ; l'anode est formée par une lame du cuivre brut à traiter, la cathode par une lame de cuivre pur ; le passage du courant détermine la décomposition du sulfate ; le cuivre pur se dépose à la cathode ; l'acide sulfurique mis en liberté attaque le cuivre de l'anode et le sulfate se trouve ainsi régénéré. Les métaux qui constituent les impuretés du cuivre brut sont classés par M. Le Verrier en deux espèces : les uns, insolubles, soit libres, soit à l'état de sulfates, forment une boue au fond du bain ; les autres, solubles dans l'acide sulfurique, restent en dissolution. Parmi les premiers, l'argent, le platine, l'or se précipitent à l'état libre, tandis que le bismuth et le plomb se précipitent à l'état de sulfate et appauvrissent ainsi le bain en acide sulfurique. Les seconds, fer, nickel, cobalt, zinc, arsenic, se répandent dans le bain à l'état de sulfates ; leur présence ralentit bien un peu l'attaque du cuivre, mais ils restent en dissolution tant que le bain est acide et très riche en sulfate de cuivre. Si la proportion de ce dernier élément vient à diminuer, on peut obtenir un dépôt de ces métaux étrangers à la cathode ; la séparation est donc moins nette pour ces derniers que pour ceux qui, insolubles, constituent les boues. L'antimoine peut se trouver aussi uni au cuivre impur ; il offre cette particularité que son sulfate est en partie soluble dans le bain et en partie déposé avec les boues. D'après le docteur Elbs, il faut une puissance de 13 chevaux pour déposer une tonne de cuivre par jour en partant d'un cuivre brut contenant 99,6 °/₀ de cuivre pur ; 22 chevaux en partant d'un cuivre brut à 98,40 °/₀ ; 40 chevaux pour un cuivre brut à 95 °/₀ et 66 chevaux pour un cuivre impur à 90 °/₀ ; ces chiffres correspondent à un courant lent de 20 ampères par mètre carré, mettant cinq mois à former un dépôt de 0m010 d'épaisseur. On voit donc que la puissance nécessaire croît avec l'impureté du cuivre traité ; elle croît aussi avec l'intensité du courant, le dépôt obtenu est alors plus rapide, mais l'accroissement de l'énergie n'est pas proportionnel et augmente de plus en plus. Un perfectionnement récemment adopté consiste à aérer le bain ; l'oxydation du fer est alors plus complète et le sulfate ferrique basique obtenu se précipite, tandis que le sulfate ordinaire restait dissous dans la liqueur.

Le bain ordinairement employé contient de 15 à 20 °/₀ de sulfate et de 5 à 6 °/₀ d'acide libre ; plus la solution est chargée en sulfate, mieux elle conduit l'électricité, mais il faut éviter qu'elle cristallise ; sa richesse en acide sulfurique facilite la pureté du dépôt, mais une trop forte proportion d'acide aurait pour effet de retarder le dépôt de cuivre et d'exiger une plus grande puissance. Afin de rendre autant que possible la composition des bains uniforme, on fait circuler méthodiquement le liquide dans les cuves. Celles-ci sont placées les unes à la suite des autres, mais à des niveaux différents, chacune d'elles étant plus basse que la précédente ; un siphon les met en communication deux à deux : l'une de ses branches partant du fond de la cuve supérieure et l'autre déversant le liquide près de la surface dans la cuve inférieure, ou inversement ; à l'extrémité se trouve un monte-jus qui renvoie à l'origine supérieure le liquide qui s'écoule de la dernière cuve (fig. 7). On s'arrange de façon à faire passer dans les bacs

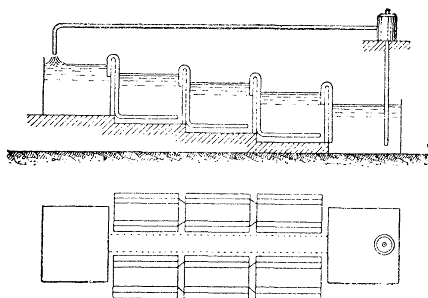


Fig. 7.

20 litres par minute environ. Le plus souvent, suivant M. Le Verrier, les anodes et cathodes sont disposées en quantité et sont suspendues à cet effet respectivement à deux conducteurs allant d'un bout à l'autre de la cuve ; il est nécessaire de ne pas trop rapprocher l'anode et la cathode de chaque élément, bien que la résistance du bain

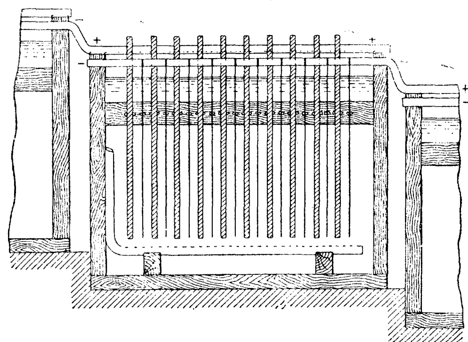
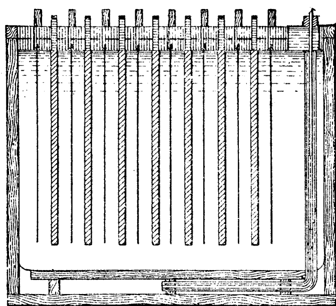


Fig. 8.

augmente avec leur distance, afin d'éviter que les boues formées par les impuretés ne viennent souiller le dépôt de cuivre pur qui se forme. Les cuves sont reliées les une aux autres électriquement en tension (fig. 8). D'autres

modes de disposition des conducteurs peuvent être évidemment employés. La ventilation se fait par un tube effilé en verre, qui plonge dans un tube plus large aboutissant au fond de la cuve; l'arrivée du courant d'air produit une émulsion du liquide, mais la mousse monte entre les deux tubes et se répand à la surface du bain sans agiter la masse et troubler le dépôt (fig. 9), inconvénient que l'on aurait avec une ventilation directe. Enfin l'expérience a montré qu'il est avantageux de chauffer le bain à une température comprise entre 16° et 20°; dans ces conditions, dit M. Le Verrier, la résistance électrique diminue, la précipitation des composés de bismuth et d'antimoine est activée et on peut aller plus vite sans régénérer plus souvent la liqueur.


Fig. 9

Les anodes ont 0m15 à 0m20 d'épaisseur; elles sont constituées par du cuivre fondu au réverbère et coulé dans des moules, ou directement en cuivre brut coulé du convertisseur où on traite les mattes; les cathodes sont des lames de 0m001 d'épaisseur, formées de cuivre pur laminé ou électrolytique.

Le dépôt formé est quelquefois à grains cristallins, cela a lieu surtout lorsque l'opération a été rapide; il peut alors y avoir un peu de sulfate de cuivre emprisonné dans le métal; afin d'éviter cela, M. Ellmore a imaginé un procédé d'après lequel le dépôt est laminé à mesure qu'il se produit; à cet effet, la cathode est constituée par un cylindre de fer à axe horizontal, recouvert au préalable d'une couche de graphite pour empêcher l'adhérence du dépôt; ce cylindre est animé d'un mouvement de rotation, et toute sa surface est laminée par des frottoirs en agate animés d'un mouvement longitudinal parallèlement à son axe. Un autre dispositif est employé par la Société des cuivres de France : la cathode est constituée par deux cylindres à axes parallèles et qui tournent de façon à se toucher le long d'une génératrice; la pression est exercée à l'aide de contrepoids ou de ressorts agissant sur l'axe.

L'affinage électrolytique du cuivre est de plus en plus employé, et il est probable qu'il le sera bientôt partout où l'on voudra obtenir du cuivre parfaitement pur; or cette qualité du métal est très utile en particulier pour les applications de l'électricité.

Le *nickel* est également susceptible d'un affinage électrolytique: le bain est constitué par une dissolution de sulfate double de nickel et d'ammoniaque avec une légère proportion d'acides organiques, benzoïque ou citrique, qui jouent le rôle de réducteurs; l'anode est constituée par du nickel brut fondu, la cathode par du nickel pur. On peut par ce procédé éliminer le soufre et le carbone, mais le fer et le cuivre doivent en être séparés au préalable. Toutefois, ajoute M. Le Verrier, l'électrolyse paraît être actuellement employée surtout pour séparer le nickel du cuivre dans les produits extraits des minerais du Canada; mais on n'a pas encore publié le procédé suivi.

Enfin l'électrolyse est utilisée dans un cas qui ne constitue pas précisément un affinage, mais une séparation de deux métaux; elle peut servir en effet à séparer l'*étain* des déchets et rognures de fer-blanc; le bain employé se compose d'une dissolution de 12 % de sel marin, additionnée de quelques centièmes de soude caustique; cette liqueur dissout l'étain vers 40° ou 50° et s'enrichit peu à peu, l'anode est formée par un panier de fer dans lequel sont tassées les rognures; la cathode est constituée par des feuilles de fer-blanc. L'étain qui est déposé à l'état spongieux doit être refondu. Il est nécessaire d'entretenir, pendant l'opération, l'alcalinité du bain en ajoutant de la soude; un bain acide ayant l'inconvénient de donner un dépôt de fer à la cathode.

Nous terminons ici l'exposé des applications de l'électricité à la métallurgie. On comprend combien grande est la conséquence de ces nombreux et nouveaux procédés industriels; s'ils s'appliquent à un métal que les méthodes ordinaires ne permettaient pas d'obtenir ou donnaient difficilement, leur utilité est incontestable; s'ils concernent, au contraire, un métal que les anciens procédés permettaient de traiter, ils sont la source féconde de l'établissement de nouveaux centres de fabrication, en particulier dans les pays où manque le combustible et où les frais de transport de ce dernier étaient trop considérables pour permettre une exploitation rémunératrice; aussi certains gisements jusqu'alors abandonnés deviennent susceptibles d'être utilisés et d'un jour à l'autre la richesse d'un pays peut subir un accroissement considérable. Au point de vue purement industriel, la concurrence augmente, chacun cherche à améliorer ses produits, celui qui les utilise se montre plus exigeant, l'intérêt des chercheurs est de plus en plus stimulé et de nouveaux perfectionnements ne tardent pas à apparaître.

Des nouvelles méthodes d'observation en métallurgie. — Parmi les plus intéressantes et les plus utiles recherches scientifiques sur la métallurgie, qui ont été faites dans ces dernières années, nous devons signaler particulièrement les travaux de M. Osmond et de M. Charpy. La chimie indique bien par l'analyse quels sont les éléments qui entrent dans la constitution d'un métal, mais, suivant l'ingénieuse expression de M. Le Verrier, elle n'opère que sur le cadavre de ce métal. Le chimiste soumet en effet ce dernier à l'action de réactifs qui dissolvent, le fait passer par une série de combinaisons et finalement il arrive soit à un liquide, soit à une matière extrêmement divisée qui ne sont plus le corps lui-même que l'on se propose d'étudier. L'analyse chimique nous fera bien connaître la composition du métal, nous saurons s'il est pur ou si les éléments qui le forment sont en proportions convenables; mais nous ignorerons complètement sa structure, le mode de groupement des éléments composants; nous ne connaîtrons pas davantage les conditions qui peuvent modifier cette structure, laquelle peut cependant jouer un grand rôle en métallurgie. En résumé, nous ne saurons rien sur ce que M. Le Verrier appelle l'*anatomie* et la *pathologie* du métal. C'est le microscope qui nous révélera l'anatomie; le pyromètre, qui nous guidera dans l'étude de la pathologie. Nous résumerons d'abord ici les observations faites par M. Osmond à l'aide du pyromètre Le Châtelier; puis nous dirons quelques mots de ses recherches micrographiques sur l'acier et des travaux analogues entrepris par M. Charpy, sur les alliages du cuivre et du zinc.

a. On sait combien la température à laquelle a été porté un métal, la façon dont il s'est refroidi, influent dans certains cas sur les propriétés physiques de ce dernier. Or, si nous prenons un morceau d'acier, par exemple, et si, après l'avoir porté au rouge blanc, nous le laissons se refroidir lentement au contact de l'air, sa température devra s'abaisser graduellement sans à-coups, les conditions de refroidissement restant les mêmes, s'il ne se passe rien de singulier dans la constitution moléculaire du métal; mais si, à un moment donné, nous constatons un brusque arrêt ou une variation en sens inverse dans l'abaissement jusqu'alors régulier de la température, c'est qu'un phénomène quelconque se sera produit à l'intérieur du morceau d'acier. Pour entreprendre de telles études, il fallait être muni d'un appareil permettant de déterminer les hautes températures et se mettant assez rapidement en équilibre de température avec le corps à étudier pour que les variations se produisissent presque simultanément dans l'un et dans l'autre. Un

couple thermo-électrique de deux métaux possède bien la sensibilité demandée, mais jusqu'à ces derniers temps, on n'en avait point trouvé qui résistât à de hautes températures, et c'est M. Le Châtelier qui le premier a trouvé un couple thermo-électrique composé de métaux suffisamment résistants à la chaleur : le couple est simplement constitué par un fil de platine pur et un fil de platine rhodié (V. PYROMÈTRE) et c'est cet appareil qui a servi à M. Osmond pour l'étude des points singuliers des métaux et qui lui a permis de faire la théorie de la trempe. Si l'on étudie le refroidissement d'un morceau de fer chauffé au rouge, on constate entre 700° et 800° environ, suivant la constitution du métal, un dégagement de chaleur, à un moment donné; c'est là l'indice d'un changement moléculaire et le métal froid n'est plus le même que le métal chaud. Mais la transformation ne s'exécute pas instantanément, et, si on vient à refroidir brusquement le métal en le plongeant dans l'eau, par exemple, elle n'a plus le temps de s'accomplir, et le métal froid aura dans cette circonstance des propriétés physiques particulières. Avec l'acier, le phénomène de la trempe est encore plus sensible à cause de la présence du carbone uni au fer : d'abord le carbone abaisse la température du point singulier et retarde la transformation, qu'il est ainsi plus facile d'éviter; en outre, un second phénomène d'un caractère chimique se produit également pendant le refroidissement : un nouveau dégagement de chaleur a lieu vers 630°, à ce moment le carbone, jusqu'alors dissous dans le fer se combine avec lui et le refroidissement brusque dans l'eau gêne encore la production de ce phénomène. D'ailleurs, suivant le degré de rapidité du refroidissement artificiel, les transformations moléculaires ou chimiques sont plus ou moins entravées; une trempe douce, obtenue en plongeant l'acier chauffé dans l'huile, où le refroidissement aura lieu moins vite que dans l'eau, permettra aux modifications singulières de se produire en partie et l'acier aura moins de dureté. D'ailleurs, dans tous les cas, la trempe ne cause pas, comme pour l'acier, une augmentation de la dureté du métal; elle agit même normalement en sens inverse pour les métaux susceptibles de cristalliser et qui n'ont pas de points singuliers amenant des modifications moléculaires aux températures où l'on opère; un refroidissement brusque empêche en effet la cristallisation, et comme un métal cristallin est toujours cassant, la trempe adoucira le métal : c'est ce qui a lieu pour certains bronzes et certains alliages du manganèse.

M. Osmond a également étudié l'influence des corps étrangers sur la trempe d'un métal : certains d'entre eux abaissent la température des points singuliers; c'est à l'égard du fer, le cas du nickel, du manganèse, du tungstène et du carbone ainsi que nous l'avons vu plus haut. La trempe peut alors s'effectuer à température plus basse et son effet sera plus énergique parce que le métal, étant moins chaud, sera plus rapidement refroidi par l'eau. D'autres corps étrangers, comme le silicium, élèvent au contraire le point singulier du fer et rendent la trempe plus difficile. Il en résulte qu'en faisant varier la proportion des corps étrangers dans un acier, on peut considérablement modifier les conditions de la trempe. Supposons, par exemple, qu'un acier contienne une proportion de manganèse telle que le point singulier soit abaissé à 650°; pour tremper cet acier recuit, il suffira de le porter un peu au-dessus de cette température, tandis que, s'il n'avait pas contenu de manganèse, il eût fallu le chauffer vers 800°; ainsi, l'acier manganésé se trempera plus facilement et plus énergiquement qu'un acier sans manganèse; enfin, on pourra, en augmentant la proportion de ce dernier métal, obtenir un acier dont le point singulier sera au-dessous de la température ordinaire et sur lequel la trempe n'aura, par suite, aucun effet sensible. C'est le cas des aciers contenant plus de 7 °/₀ de manganèse.

Nous voici donc instruits sur la pathologie de l'acier; c'est encore M. Osmond qui va nous faire connaître son anatomie.

b. Ce n'est pas avec un microscope ordinaire qu'on peut examiner un métal; il est en effet impossible d'en obtenir une lame suffisamment mince pour être transparente, il faut donc avoir pour l'éclairage un dispositif spécial qui consiste à envoyer, par une ouverture latérale pratiquée dans le tube du microscope, des rayons lumineux qui se réfléchissent sur une lame de verre orientée convenablement à l'intérieur du tube, de façon à envoyer, parallèlement à l'axe, sur l'objet à examiner, le faisceau lumineux réfléchi. Le but de la méthode employée par M. Osmond dans ses recherches est le suivant : déterminer d'abord dans les métaux à différents états la forme, la nature, les dimensions, la distribution locale et la répartition générale des divers *constituants*. M. Osmond appelle ainsi tout élément de structure que ses réactions micrographiques permettent de considérer comme une espèce. Les faits précédents observés, la méthode consiste ensuite : 1° à les rattacher à leurs causes, en cherchant comment un métal change de structure sous l'influence des trois facteurs combinés : température, temps, pression; 2° à les rattacher à leurs conséquences en déterminant les propriétés mécaniques qui correspondent à une structure donnée. Pour observer cette structure, on ne peut pas examiner le métal suivant sa cassure; celle-ci ne représente pas, en effet, fidèlement le grain du métal : les efforts nécessaires à la rupture, l'ont certainement modifié. La première chose à faire est donc d'obtenir une coupe plane représentant fidèlement la structure du métal. La préparation de cet échantillon est une opération extrêmement délicate, et suivant M. Osmond, on ne peut la confier à un ouvrier; il faut opérer soi-même. La méthode qu'emploie M. Osmond pour préparer ses échantillons comprend trois parties qu'il désigne sous le nom de polissage en bas-relief, polissage-attaque et attaque au sens ordinaire du mot.

1° *Polissage en bas-relief*. Quand on polit un corps non homogène, ses divers constituants tendent à s'user inégalement, suivant leurs propriétés spécifiques et leurs dimensions absolues, et l'on peut, en se plaçant dans des conditions convenables, faire apparaître la structure par l'inégal relief de ses éléments; c'est ainsi que M. Osmond explique l'utilité du polissage en bas-relief. Il faut nécessairement polir sur une surface assez élastique pour épouser les moindres dénivellations de la surface du métal au fur et à mesure qu'elles se produisent, et assez délicate pour fouiller les plus fins détails, c'est pour cela que M. Osmond conseille de prendre une feuille de parchemin tendue mouillée sur un cadre en bois; on la saupoudre de rouge d'Angleterre extrêmement fin qu'on étale sur la surface et dont on enlève l'excès par des lavages en ne conservant que les parties les plus tenues, qui ont pénétré dans les pores du parchemin. On peut aussi employer, au lieu du rouge d'Angleterre, du sulfate de chaux précipité ou du sulfate de baryte. En polissant sur l'appareil ainsi disposé la surface de l'échantillon du métal, on peut voir au bout d'un temps suffisant apparaître certains reliefs au microscope.

2° *Polissage-attaque*. On continue ensuite le polissage en ajoutant à l'action purement mécanique de la poudre à polir celle d'un réactif liquide qui serait peut-être inerte par lui-même, mais dont l'activité est exaltée par le frottement; M. Osmond a employé l'eau ammoniacale et surtout l'infusion de racine de réglisse connue sous le nom de coco; il prépare cette dernière en laissant macérer 10 gr. de racine divisée pendant 4 heures dans 100 cent. c. d'eau froide et filtrant la liqueur.

3° *Attaque*. Enfin, après avoir repassé sur le rouge l'échantillon de métal, pour effacer les reliefs précédemment produits. M. Osmond termine par l'attaque proprement dite, à l'aide d'acides, d'halogènes, de sels; l'usage de l'acide azotique, de la teinture d'iode, puis des lavages à l'eau et à l'alcool après l'action du premier et à l'alcool après l'action de l'iode ont donné de forts bons résultats.

A l'aide de ces trois opérations et des réactions qu'elles

fournissent, M. Osmond a pu séparer et définir les constituants d'un acier au carbone ; sans compter la scorie, il en a trouvé cinq. Le premier constituant des fers carburés est le fer lui-même, que M. Osmond appelle le fer pratiquement pur, et, pour le désigner comme élément de structure d'un agrégat complexe, on lui donne le nom de *ferrite*. Ses caractères micrographiques sont les suivants : par le polissage en bas-relief, il garde un poli spéculaire ; si on prolonge beaucoup cette opération et surtout si on a recours au polissage à l'aide du sulfate de chaux, la ferrite se granule à la longue et finit par former des grains polyédriques. Le polissage sur parchemin avec le sulfate de chaux et l'infusion de réglisse produit plus rapidement les mêmes effets et ne fait apparaître aucune coloration. La teinture d'iode, après trois ou quatre applications, donne encore les mêmes résultats sans coloration. Quant à l'acide azotique, il marque bien les joints des grains, mais les colore ou ne les colore pas, suivant des circonstances particulières. Le deuxième constituant des aciers, appelé *cémentite*, est le carbure de fer ; le carbone qui s'y trouve engagé en composition définie est appelé carbone de cémentation ; c'est dans les aciers de cémentation que la cémentite se rassemble en éléments de plus grande taille et qu'il est plus facile de l'étudier. Sa propriété caractéristique est la dureté ; cette dureté, bien supérieure à celle des autres constituants des aciers au carbone permet de l'isoler facilement par le polissage en bas-relief. Le polissage-attaque avec le sulfate de chaux et l'infusion de réglisse, l'iode et l'acide azotique ne colorent pas la cémentite.

M. Osmond a désigné sous le nom de *sorbite* le troisième constituant des aciers. Par le polissage-attaque, il se colore en jaune, brun, pourpre, bleu. On obtient des colorations analogues avec l'iode dès l'application de la première goutte de teinture. Le quatrième constituant a reçu de M. Osmond le nom de *martensite;* c'est celui que l'on obtient communément par la trempe. La martensite n'est que faiblement colorée en jaune pâle et même le plus souvent pas colorée du tout par le polissage-attaque avec l'infusion de réglisse. Elle se colore au contraire suivant sa teneur en carbone, en jaune, brun ou noir, dès la première goutte d'iode. Elle affecte la forme d'aiguilles cristallines. Enfin le cinquième constituant a été appelé la *troostite* par M. Osmond ; on la rencontre surtout dans les aciers mi-durs, trempés pendant le cours des transformations du fer. Elle se colore moins rapidement que la sorbite, mais d'une façon semblable pendant le polissage-attaque, et ses couleurs forment des marbrures irrégulières. La teinture d'iode donne un résultat analogue, à la première ou à la deuxième application.

Les constituants étant ainsi caractérisés, M. Osmond indique la marche suivante pour faire l'analyse micrographique d'un acier carburé : 1° Polir en bas-relief sur parchemin rougi mouillé, par 2,000 frictions aller et retour, et examiner la préparation au microscope. En continuant ce même mode de polissage avec le sulfate de chaux et l'eau, on pourra faire apparaître les grains et les joints de la ferrite, mais ces derniers apparaîtront mieux sous l'influence de l'iode ou de l'acide azotique. — 2° Pratiquer le polissage-attaque avec le sulfate de chaux et l'infusion de réglisse ; examiner au microscope de 500 en 500 frictions. La présence ou l'absence de coloration divise les constituants en deux groupes entre lesquels chevauche la martensite : ce sont d'abord des constituants non colorés, ferrite, cémentite ou martensite ; puis les constituants colorés : martensite, troostite ou zorbite. La martensite, qui est fort peu colorée, se distingue à sa forme cristalline. La ferrite et la cémentite se distinguent par leurs duretés très inégales, qui mettent la première en creux, la seconde en relief par rapport à tous les autres constituants. Dans le deuxième groupe, la troostite se colore plus lentement que la sorbite ; mais le vrai critérium est que la troostite accompagne généralement la martensite, tandis que la sorbite accompagne plutôt la cémentite. — 3° Après avoir passé sur rouge à la machine pour effacer les colorations et atténuer les reliefs, attaquer par la teinture d'iode à la touche à raison d'une goutte par centimètre carré de surface, laisse agir jusqu'à décoloration, laver à l'alcool à 95° après chaque application, essuyer et examiner au microscope. La première application sera faite de préférence avec une teinture moitié plus faible. On a rarement besoin d'en faire plus de deux ou trois. L'iode divise encore les constituants en deux groupes : les constituants non colorés sont la ferrite ou la cémentite ; les constituants colorés, la sorbite, la troostite ou la martensite.

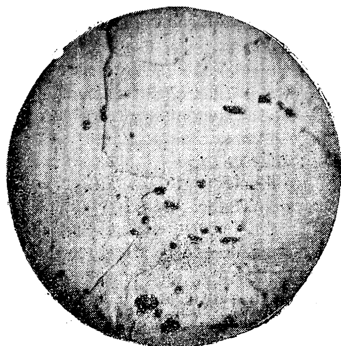
M. Osmond a appliqué cette méthode d'analyse micrographique à un certain nombre d'échantillons d'aciers à teneur croissante en carbone ; ces échantillons ont été soumis à divers traitements calorifiques, trempés ou recuits, d'après la position des points critiques que M. Osmond avait établis au préalable pour chaque métal. Un des aciers examinés était exceptionnellement peu carburé, il contenait 0,02 °/o de carbone. Le constituant prédominant de beaucoup est naturellement la ferrite dans ce cas particulier. Le recuit et la trempe à différentes températures ne modifient pas la structure d'une façon bien appréciable. Le polissage préparatoire met en évidence simplement les inclusions de scorie ; le polissage sur parchemin rougi et le polissage-attaque commencent à dessiner les points de la ferrite ; mais la structure apparaît mieux par l'attaque à la teinture d'iode (fig. 10). La ferrite se résout en grains de grande taille, très irréguliers de forme et de dimensions. Il semble résulter de l'examen de cet échantillon, dit M. Osmond, que la structure du fer pur serait à peu près indépendante, du moins dans certaines limites, de la température du chauffage et de la vitesse du refroidissement. Un acier à 0,14 °/o de carbone a donné lieu aux observations suivantes : après polissage en bas-relief on constate (fig. 11) des filaments épars se détachant en saillie et sombres sur la photographie composé d'un mélange de cémentite et de sorbite. Le surplus est de la ferrite. Par un polissage prolongé sur parchemin avec l'eau et le sulfate de chaux, on arrive à détacher un réseau de points coupant la ferrite en grains polyédriques contigus et reliant les lambeaux de mélange de cémentite et de sorbite (fig. 12). Nous ne suivrons pas M. Osmond dans la suite de cette analyse, nous voulons simplement montrer comment le microscope, à l'aide des préparations indiquées, permet de suivre nettement les variations de la structure du métal. M. Osmond déclare que les dimensions et les formes du grain sont caractéristiques pour un acier donné de la température du recuit avec une précision pratiquement suffisante. Ainsi trois échantillons de l'acier précédent ont été recuits l'un à 750°, l'autre à 1,015° et le troisième à 1,330° ; préparés ensuite et soumis à l'attaque de l'acide azotique convenablement dilué, ces trois échantillons examinés au microscope avec un grossissement de 100 diamètres ont respectivement l'aspect indiqué par les fig. 13, 14 et 15.

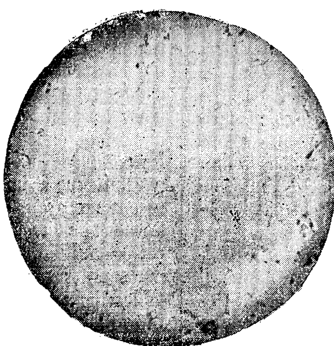
Quoi qu'il en soit, il est certain, d'après les recherches de M. Osmond, que la température de la chauffe, la température de la trempe, et la vitesse du refroidissement, c.-à-d. les principales circonstances du traitement calorifique des aciers s'inscrivent dans les variations de structure avec une précision que l'aspect des cassures est loin de fournir. Pour tirer un parti industriel des recherches micrographiques, il faudrait, ajoute M. Osmond, relier les différents aspects de la structure aux propriétés mécaniques correspondantes. En tous cas, pour chaque métal il y a d'abord à faire une étude préalable ; cette étude faite, il sera facile de reconstituer avec une assez grande exactitude, le traitement calorifique subi par une pièce finie, de voir si ce traitement d'importance capitale a été conforme ou non aux règles posées, de le rectifier, s'il y a lieu, et de faire la part des responsabilités dans les rebuts. Déjà en Amérique on s'inspire de ces résultats pour rédiger des cahiers des charges et contrôler le matériel des chemins de fer à la

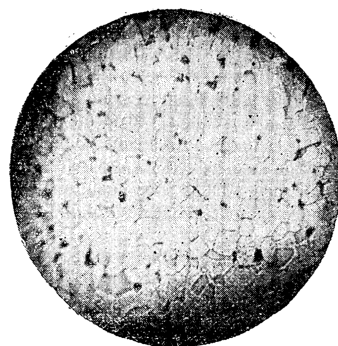
réception et M. A. Sauveur a installé dans les usines de l'Illinois Steel Cie, un service régulier d'essais micrographiques.

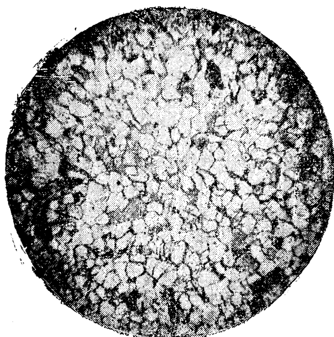
c. L'application industrielle que l'on peut tirer des examens micrographiques et que signale M. Osmond, a été faite par M. Charpy dans de brillants travaux sur les alliages de cuivre et de zinc, les laitons. Ses recherches ont eu pour objet, étant donnée une série d'alliages bien définis de ces deux métaux, de déterminer les relations existant pour chacun d'eux entre les propriétés mécaniques et la structure micrographique aux différents degrés d'écrouissage. Pour cela, deux méthodes se présentaient : ou bien partir d'un laiton coulé et lui faire subir une série progressive de martelages et de laminages ; ou bien au contraire partir d'un laiton au maximum d'écrouissage et le recuire à des températures graduellement croissantes jusqu'au point de fusion. C'est cette dernière marche qu'a suivie M. Charpy, car elle présente, sur la première, l'avantage considérable de donner un métal d'une homogénéité aussi parfaite que possible. L'état d'un métal après fusion est en effet assez variable suivant les conditions de la coulée, la vitesse du refroidissement, la forme du moule. Un laminage très soigné permet au contraire d'obtenir une structure parfaitement homogène. M. Charpy donne comme exemple le laiton d'artillerie, composé de 33 parties de zinc pour 67 de cuivre ; cet alliage, obtenu par laminage, présente une uniformité parfaite de structure, dans des produits provenant d'usines différentes, tandis que des pièces simplement coulées avec la même composition, présentent entre elles des différences même dans la fabrication d'une même usine.

M. Charpy amène donc les alliages à étudier à un état d'écrouissage aussi accentué que possible, et, dans ces alliages ainsi écrouis, il prélève des éprouvettes que l'on recuit successivement à des températures croissantes jusqu'au point de fusion, et il détermine les propriétés mécaniques et la structure micrographique correspondant à ces différents états. Les éprouvettes sont soumises à des essais


Fig. 10.


Fig. 11.


Fig. 12.


Fig. 13.

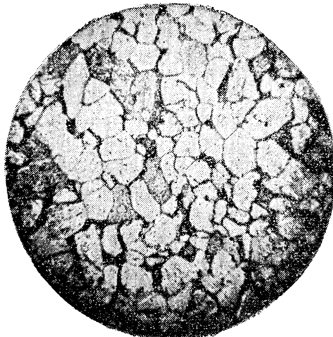

Fig. 14.


Fig. 15.

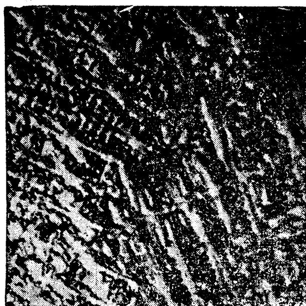
de traction, de compression, de choc ; une de leurs extrémités, un peu allongée, permet de découper à chaque expérience une petite plaquette qui sert à l'examen microscopique. Les essais mécaniques ont donné à M. Charpy des résultats fort intéressants : les propriétés mécaniques des laitons varient avec la teneur en zinc, et, si on se borne à considérer les alliages contenant de 0 à 50 % de zinc, seuls susceptibles d'utilisation pratique, les propriétés peuvent se partager en quatre groupes correspondant à quatre modes de variations.

1° La limite élastique à la traction, la résistance à la pénétration, la raideur, augmentent d'une façon continue avec la teneur en zinc ; 2° l'allongement à la traction et l'allongement de striction croissent avec la teneur en zinc, passent par un maximum pour l'alliage à 30 % et décroissent rapidement ; 3° la résistance à la rupture par traction augmente avec la teneur en zinc, passe par un maximum pour l'alliage à 45 % de zinc et décroît ensuite rapidement ; 4° la résistance à la compression, la striction, décroissent quand la teneur en zinc augmente, passent par un minimum pour l'alliage à 30 % et croissent ensuite ; la fragilité devient très sensible lorsque la teneur en zinc atteint 45 % environ. Il en résulte que dans les applications pratiques, il sera bon de ne pas dépasser une proportion de 45 % de zinc, à cause de l'apparition de la fragilité ; d'autre part, il n'y a aucun intérêt à employer des alliages contenant moins de 30 % de zinc qui deviennent plus coûteux et dans lesquels on a à la fois moins de résistance et moins de malléabilité. En faisant varier la proportion de zinc entre 30 et 45 % on aura ainsi, explique M. Charpy, toute une série de métaux, le plus malléable ayant 60 % d'allongement avec une résistance à la rupture de 27 à 28 kilogr., le plus tenace ayant encore plus de 40 % d'allongement avec une résistance de 37 à 38 kilogr., en ne considérant que l'état de recuit complet. Avec un emploi judicieux de l'écrouissage et du recuit, on pourra

augmenter la résistance jusqu'à 60 kilogr. environ pour des barres et des tôles et beaucoup plus loin pour des fils.

Passons maintenant à l'examen micrographique : il importe de préparer la surface à examiner toujours de la même manière. Il s'agit de produire l'attaque de la surface préalablement polie par un réactif qui dissolve certains éléments en laissant les autres intacts, ou qui, tout au moins, produise des figures de corrosion dont l'aspect soit en rapport avec la texture du métal. Nous avons vu avec quel soin M. Osmond préparait cette attaque des surfaces. M. Charpy a employé des procédés moins longs et qui lui ont néanmoins permis d'obtenir d'excellents résultats. Le polissage préparatoire se fait d'abord à l'aide d'une lime, à l'action de laquelle on fait succéder celle d'un papier émeri de plus en plus fin, puis des frictions à l'aide d'une peau de chamois enduite de tripoli avec un corps gras. Le polissage-attaque de M. Osmond est supprimé ; l'attaque se fait électrolytiquement, et le dispositif employé par M. Charpy revient à construire une pile Daniell, dans laquelle le zinc se trouve remplacé par l'alliage à étudier. L'observation microscopique a permis ainsi de diviser les laitons en trois groupes.

Les alliages du premier groupe contiennent de 0 à 35 % de zinc ; la structure apparaît sous forme de cristaux allongés en aiguilles rectilignes, les files de cristaux présentant des angles droits (fig. 16) ; l'écrouissage a pour effet de faire disparaître graduellement les cristaux en donnant une apparence granulée homogène (fig. 17) ; le recuit après écrouissage reforme les cristaux qui, aux températures élevées, prennent une forme nette octaédrique (fig. 18); ces cristaux se touchent tous et ne sont pas séparés par une sorte de magma amorphe, comme nous verrons cela se produire dans un autre cas. Dans le deuxième groupe, M. Charpy a classé les alliages contenant de 35 à 45 % de zinc. A l'état fondu, les cristallites n'ont plus de formes rectilignes, mais sont courbes et enchevêtrées. La cristallisation n'est pas modifiée par le recuit. L'attaque semble dissoudre un magma amorphe et laisser en relief des cristaux mal formés, limités par des lignes courbes (fig. 19). Ces cristaux semblent malléables et se brisent difficilement par écrouissage. Aussi le métal écroui présente-t-il un aspect peu différent du métal fondu ou recuit, sauf quand l'écrouissage est poussé très loin ; l'aspect est alors celui d'un grain uniforme. Le troisième groupe comprend les alliages renfermant plus de 45 % de zinc. M. Charpy a constaté que dans ce groupe les aiguilles cristallines disparaissent ; la surface attaquée présente l'aspect de mosaïques formées par des fragments de métal limités par des hexagones, lesquels prennent, lors de l'attaque, des colorations différentes. Il semble, dit M. Charpy, que la solidification s'est produite simultanément en un grand nombre de points et qu'il s'est formé des noyaux qui, se rencontrant, se sont limités par des surfaces hexagonales (fig. 20). Le métal paraît peu susceptible d'écrouissage, car au moindre martelage le grain se déforme. Enfin l'examen microscopique permet de reconnaître le laiton brûlé : si la température a été poussée trop loin, au point où les propriétés mécaniques du métal commencent à s'altérer, on voit apparaître des piqûres ayant l'aspect de bulles de gaz (fig. 21). Si on pousse plus loin, des fissures se forment autour des cristaux, le métal est détérioré.


Fig. 16.

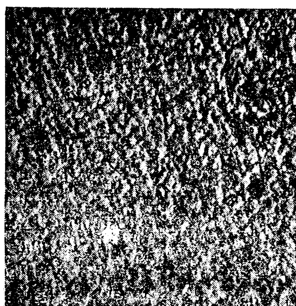

Fig. 17.


Fig. 18.


Fig. 19.


Fig. 20.


Fig. 21.

Il y a donc un fait établi : c'est que la structure cristalline des alliages de la première catégorie correspond aux laitons malléables à froid, et la structure des alliages de la deuxième aux laitons forgeables. M. Charpy conclut que l'étude microscopique permet de classer les alliages de cuivre et de zinc en trois catégories, correspondant à des propriétés mécaniques bien définies. La première catégorie comprend les alliages très malléables à froid ; la deuxième, les alliages à grande résistance, moins malléables que ceux de la première, mais forgeables à chaud ; la troisième, les alliages fragiles, ce qui suffit à les faire rejeter. De plus, l'étude de la structure permet de déterminer approximativement le travail subi par le métal, surtout dans le cas de la première catégorie. C'est ainsi, ajoute M. Charpy, que l'étude de la structure d'un métal est susceptible d'appli-

cations utiles, non pas pour remplacer l'analyse chimique, mais pour compléter cette opération par des données que la chimie seule est impuissante à fournir. L'application industrielle des recherches micrographiques indiquée par M. Osmond vient donc d'être réalisée dans un cas particulier par M. Charpy. Dans peu de temps, sans doute, de nouveaux travaux viendront s'ajouter aux précédents, et nous verrons ainsi disparaître peu à peu les nombreux secrets de la grande industrie métallurgique. S. Moutou.

Bibl. : Paléoethnologie. — Devéria, *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*; Paris, 1872. — Chabas, *Sur le Fer en Egypte*, dans *Bullet. Acad. des inscript. et bel. let.*, 1874. — Hamy, *Types humains des monuments de Babylone*, dans *Bullet. Soc. d'Anthrop.*, 1875. — Ouvrages de Chantre et d'Ewans, plusieurs fois cités déjà, sur les âges de bronze et de fer. — Schlegel, *Uranographie chinoise*; La Haye, 1875, 2 vol. in-4. — Emile Soldi, *les Arts méconnus*; Paris, 1881, gr. in-8. — Ollivier Beauregard, *l'Antiquité du fer en Egypte*; Paris, 1 br. in-8. — Chantre, *Recherches anthr. au Caucase, parties préhist. et protoh.*; Lyon, 1885, 3 vol. in-fol. — Much, *Die Kupferzeit in Europa*; Vienne, 1886. — Zaborowski, *l'Age de pierre en Chine et l'origine de la crémation*, dans *Congrès de l'Assoc. fr. pour l'av. des sc.*; Paris, 1878. — *L'Emploi des métaux chez les Egyptiens et les Chaldéens*, dans *Nouvelle Revue*, 1886. — A. Berthelot, *les Origines de l'étain dans le monde ancien*, dans *Revue scientif.*, 1887, et *C. r. de l'Acad. des sciences*, 1893, I. — Salomon Reinach, *le Mirage oriental*, dans *Rev. d'Anth.*, 1893. — G. Chauvet, *Cachette d'objets en bronze du Vénat*; Angoulême, 1895, gr. in-8.

Industrie. — J. Rousseau, *Application de l'électricité à la métallurgie*; *l'Aluminium*; Paris, 1893. — Le Verrier, *Applications de l'électrolyse à la métallurgie*; Paris, 1896. — *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*; Paris, mai 1895 et févr. 1896.

MÉTALOPHODON (V. Coryphodon).

METAMER. Ville de Tunisie, à 70 kil. S.-E. de Gabès, près de la rive droite de l'oued Hallouf. Elle est construite sur une butte fortifiée : on y remarque le passage de l'architecture des cavernes à celles des maisons. Les constructions ressemblent à des falaises : on y monte par des escaliers extérieurs grossièrement taillés et les entrées ressemblent à celles des grottes.

MÉTAMÈRE (V. Embryologie, t. XV, p. 897).

MÉTAMERIE (Chimie) (V. Isomérie).

METAMMÈH. Ville de la Haute-Nubie à 135 kil. N.-E. de Khartoum, sur la rive gauche du Nil ; elle fait face à Chendi, dont elle semble un faubourg. La ville est populeuse et triste, sans un arbre qui ombrage les maisons, construites avec le limon du Nil. C'est le point de départ et d'arrivée des caravanes qui traversent le désert par l'ouadi Mokattam.

METAMMEH. Ville capitale du pays de Galâbât, sur la rive gauche de l'Atbara, près de la frontière N.-O. d'Abyssinie. Elle fait aujourd'hui partie de l'empire du Mahdi.

MÉTAMORPHISME (Géol.) (V. Roches métamorphiques)

MÉTAMORPHOSE. I. Mythologie. — La mythologie des divers peuples, et en particulier celle de l'antiquité classique, renferme de nombreux récits de métamorphoses d'hommes ou de dieux en animaux, en plantes ou même en objets inanimés. Ces idées auxquelles les pétrifications, les mirages, les illusions produites par les vapeurs et les mirages ont pu fournir un objet, sont assez conformes à la doctrine animiste et ont pu être entretenues par les déguisements communs dans certaines fêtes religieuses. Parmi les plus célèbres de ces métamorphoses, citons celle de Zeus en cygne dans ses amours avec Léda, en taureau avec Europe, d'Arachné en araignée, d'Hyacinthe en plante, etc. Les poètes alexandrins ont traité avec prédilection ces sujets auxquels Ovide a consacré un de ses principaux poèmes. A.-M.-B.

II. Botanique. — Entrevue par Joachim Jung (*Isagoge phytoscopica*, Hambourg, 1678), la doctrine de la métamorphose fut formulée pour la première fois au XVIII[e] siècle par G.-F. Wolff, qui établit que les divers organes portés par l'axe des plantes sont de nature identique, si variée que soit la forme. Tous ces organes ne sont plus alors que des feuilles plus ou moins modifiées. C'est le grand poète Gœthe qui précisa surtout la théorie nouvelle et distingua : 1° une métamorphose *régulière* ou *ascendante*, en vertu de laquelle un organe passe à un état plus élevé dans la série, comme dans le passage des feuilles à l'état d'organes et d'appendices floraux ; 2° une métamorphose *irrégulière* et *descendante*, en vertu de laquelle un organe descend d'un ou de plusieurs degrés dans la série, comme quand l'étamine dégénère en pétale (certaines fleurs doubles) ; 3° une métamorphose *accidentelle*, qui ne donne naissance qu'à des déformations accidentelles. Ces vues, très justes, étaient, chez Gœthe, entremêlées d'idées théoriques que rien n'a vérifiées ; tels sont les états de contraction et d'expansion alternatifs que présenterait la feuille pour être successivement cotylédon, feuille ordinaire, sépale, pétale, étamine et pistil.

Reste à savoir si la théorie de la métamorphose explique tous les faits. Kauffmann la conteste, prétendant que chez certains *Casuarina*, et chez les *Naias*, *Caulinia*, etc., en général chez les plantes dont la fleur ne renferme qu'une étamine centrale, cette étamine est de nature axile, c.-à-d. est une portion d'axe, et non une feuille métamorphosée. De même Trécul s'est efforcé, dans de nombreux travaux, d'établir que les organes floraux en général, et les carpelles en particulier « sont des formes diverses de la ramification de la tige » et non des feuilles transformées. La question est loin d'être définitivement résolue, et jusqu'à nouvel ordre nous croyons que la théorie de la métamorphose peut être conservée, d'autant plus que, dans bien des cas, la Pivoine à fleurs blanches par exemple, on peut suivre toutes les transitions des feuilles aux sépales et aux pétales ; dans d'autres, dans le Nénuphar blanc par exemple, les transitions des pétales aux étamines ; enfin dans les *Sterculia platanifolia*, *Colutea*, *Lunaria*, etc., le pistil a une texture et une apparence foliacée des plus nettes. Qui dit « métamorphose », dit, en somme, « adaptation » ; c'est ce que Sache a bien fait ressortir.

Les fleurs doubles résultent le plus souvent d'une métamorphose descendante, de la pétalisation des étamines, parfois de la régression du style à l'état de feuille (Cerisier à fleurs doubles). Quelle que soit la beauté des fleurs doubles et leur valeur au point de vue de l'horticulture, pour le botaniste ce sont des monstres. D[r] L. Hahn.

III. Zoologie. — Transformations subies par certains animaux au cours de leur développement, et modifiant considérablement l'aspect et parfois l'organisation même de l'être. Ainsi la Chenille « se métamorphose » en papillon, comme on dit dans le langage ordinaire. Les Crustacés, les Insectes, quelques Vers, les Echinodermes, les Tuniciers et certains Vertébrés présentent des métamorphoses. Celles-ci se montrent d'ailleurs avec des caractères extrêmement variés. Il existe de plus un lien assez étroit entre les faits de métamorphose proprement dite et ceux de métagénèse, de dissogonie, de polymorphisme ; souvent même la démarcation paraît difficile à établir. Enfin, sous le nom de métamorphoses, il faut comprendre les transformations subies par des animaux adultes ou voisins de l'état adulte, lorsqu'un changement éthologique considérable (parasitisme, fixation), vient à les modifier. Dans ces cas, la métamorphose est dite régressive (ou *régression*), car elle abaisse le degré de perfection organique.

Les métamorphoses proprement dites étant des transformations au cours du développement, n'existent que chez les animaux ayant des larves. On ne doit pas cependant opposer le développement larvaire au développement fœtal : tout dépend de la richesse de l'œuf en vitellus nutritif ; l'embryon éclôt lorsque le vitellus est près d'être épuisé : plus tôt cela a lieu, plus la période fœtale est courte, plus la période larvaire est longue, et dès lors les métamorphoses sont possibles. (Dans le groupe des Némertiens, les *Némertes* éclosent dès la phase blastula, tandis que les *Tetrastemma* naissent semblables aux parents.)

Cœlentérés. — La forme Méduse et la forme Polype

sont reliées l'une à l'autre comme on l'a vu à l'art. GÉNÉRATIONS ALTERNANTES. On y vit tout d'abord une sorte d'alternance de générations, sexuée et asexuée. Mais la réduction de la Méduse, en durée et en importance (*Bougainvillea*, *Tubularia*), sa suppression même, soit constante (*Hydractinia*), soit accidentelle, lorsque les conditions sont défavorables à la vie pélagique ; d'autre part, la réduction et la suppression du stade Polype par accélération embryogénique (*Narcoméduses*, *Trachyméduses*) ; enfin de nombreux cas de transition ont démontré que ces deux formes sont des adaptations à la vie soit libre (Méduse), soit fixée (Polype). Le changement de régime entraîne l'appropriation de la forme. Ce phénomène, appelé *métagénèse*, ou *généagénèse*, a d'ailleurs les mêmes causes que les véritables métamorphoses.

MOLLUSQUES. — Même dans les cas d'embryogénie dilatée, d'éclosion précoce, il n'y a pas métamorphose : la larve *trochosphère* se modifie progressivement dans des conditions biologiques sensiblement constantes.

VERS. — Les Annélides à développement dilaté (*Polygordius*) ont une larve *de Loven* ou *trochosphère*, représentant essentiellement la tête de l'adulte. A sa partie postérieure apparaîtront une série de segments homodynames. Que l'on interprète cela comme un bourgeonnement ou comme un accroissement suivi de métamérisation, cette transformation n'est pas nommée métamorphose. Mais il faut signaler chez les *Némertiens*, à côté d'un développement normal par gastrulation et *larve de Desor*, un développement où la larve *Pilidium*, pourvue d'organes locomoteurs assez développés, est adaptée à la vie libre et nageuse. Pour devenir adulte, elle subira une véritable métamorphose caractérisée par de profondes modifications dans les tissus : le corps de l'animal s'isole par une cavité, dite *amniotique*, du reste de la larve qui est abandonné (Roule, *Embryologie comparée*, p. 295). — Pour les métamorphoses des *Bryozoaires*, nous renvoyons au travail de J. Barrois (*An. Sc. Nat.*, 1886).

CRUSTACÉS. — Le revêtement chitino-calcaire, qui s'étend sur tout le corps, modifie beaucoup, chez les Arthropodes, l'allure du développement. Incapable d'extension élastique ou d'accroissement intercalaire, ce tégument doit être de temps en temps rejeté par l'animal qui s'accroît : ce phénomène est la *mue*, bien étudiée par Vitzou. Il en résulte que les changements de forme apparaîtront brusquement à chaque mue, lorsque le Crustacé se sera, par des secousses vigoureuses, dégagé de sa rigide carapace. Cette discontinuité apparente dans les formes successives met en évidence les métamorphoses que nous allons décrire.

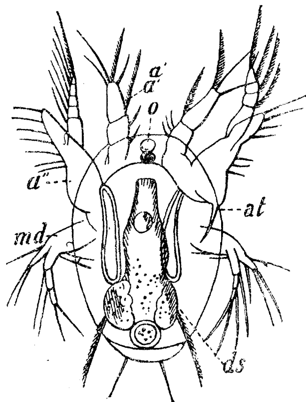


Fig. 1. — Nauplius de Cyclops. a', première antenne ; a'', deuxième antenne ; *md*, future mandibule.

Larve Nauplius. La forme la plus simple des Crustacés au sortir de l'œuf est nommée *Nauplius ;* fort répandue dans divers groupes avec des caractères constants, elle est le point de départ des métamorphoses, surtout chez les Crustacés inférieurs. Certains zoologistes lui refusent toute signification phylogénique, mais on la considère généralement comme la forme primordiale, originelle des Crustacés. On peut dire que tous les Crustacés, dans leur évolution ontogénique, passent par ce stade. Si l'éclosion est tardive, ce stade est traversé à l'intérieur même de l'œuf (rejet d'une *cuticule larvaire* = *cuticule nauplienne*). Le corps du Nauplius est ovale et ne présente aucune segmentation : il possède déjà trois paires d'appendices qui deviendront les antennules, les antennes et les mandibules ; les membres des deux dernières paires sont bifurqués. Le Nauplius, comme la trochosphère des Annélides, représente la partie antérieure de l'animal. (Pour la discussion du nombre de segments et la description complète, V. *Korschelt* et *Heider* Lehrbuch, p. 384.) Le reste du corps se formera par anneaux successifs ; chaque mue en découvre de nouveaux jusqu'à constitution complète de l'adulte. Faisant suite au Nauplius, existent d'autres larves dont l'étude, au double point de vue de la forme et de la signification, trouvera sa place à mesure que nous les rencontrerons.

PHYLLOPODES. — Les *Phyllopodes Branchiopodes* éclosent sous la forme d'un Nauplius un peu particulier : il possède un segment postérieur thoraco-abdominal et un segment céphalique antérieur portant dorsalement un rudiment de carapace. Après une première mue se caractérise entièrement le stade *métanauplius* esquissé précédemment ; le nombre des segments et des appendices se complète à la suite de trois ou quatre autres mues ; les yeux pairs apparaissent.

Les *Phyllopodes Cladocères*, au contraire, ne sortent de l'œuf que sous la forme déjà réalisée de l'adulte : donc point de métamorphose. Sars a néanmoins montré que des œufs d'hiver de *Leptodora hyalina* sortait un métanauplius, dont les métamorphoses ressemblent à celles des Branchiopodes.

Les OSTRACODES d'eau douce tels que les *Cypris* présentent de nombreuses et intéressantes métamorphoses (Clauss). De l'œuf de *Cypris fasciata* éclôt un Nauplius typique, déjà abrité dans une petite coque bivalve qui caractérise les Ostracodes. Le développement comprend de nombreux stades (7 ou 8) séparés par des mues ; le corps reste d'ailleurs inarticulé, l'abdomen se termine par deux articles formant fourche. Chez les *Cythères*, l'embryon n'éclôt qu'à une phase de son développement comparable au quatrième stade des Cypris ; chez les *Cypridines* où les œufs sont comme dans le genre précédent, abrités sous la coque maternelle, les jeunes naissent très semblables aux adultes. Même fait parmi les *Halicyprides* marins.

CIRRIPÈDES. — Ils éclosent sous forme de Nauplius et peuvent présenter la phase métanauplius (*Balanus*) ; mais ils sont surtout intéressants par un stade dit *Cypris* (ou *nymphe*), de courte durée, caractérisé par une coque bivalve abritant tout le corps. Cette ressemblance avec les Ostracodes est tout apparente ; le corps des Cirripèdes diffère par sa segmentation et son organisation interne. La larve Cypris nage librement ; son corps devient entièrement celui d'un Cirripède ; une glande dite *du cément*, déjà visible sur la nymphe, se développe à la base des antennes, et bientôt la larve (*pupe*) se fixe à des corps étrangers (coquilles, pierres, etc.), par le *disque adhésif* de ses antennes recourbées. La glande du cément sécrète une substance qui rend la fixation définitive. L'animal ainsi fixé subit une régression caractéristique (perte des yeux pairs de la nymphe, atrophie du système nerveux, déformation générale), et une adaptation spéciale : les pattes sont transformées en sortes de panaches (*cirrhes*) qui activent le courant d'eau ; hermaphroditisme. Les deux valves chitineuses

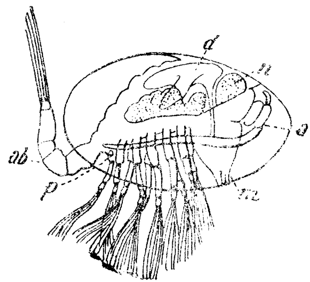


Fig. 2. — Larve Cypris.

ont disparu, le Cirripède reste enfermé dans un repli du tégument (*manteau*), qui sécrète des pièces calcaires protectrices (tergum, scutum, carina, etc).

Chez la *Sacculine* (Rhizocéphales), la nymphe se fixe sous l'abdomen d'un jeune Crabe; elle porte à sa partie antérieure un aiguillon creux par lequel elle s'inocule elle-même sous les tissus de son hôte, abandonnant par des mues ses muscles et ses organes des sens; elle est réduite à un simple sac génital; cachée sous les tissus de son hôte, elle ne revient à la surface qu'au moment de la reproduction où elle apparaît comme un petit sac, d'où son nom (Delage, *Arch. Zool. Exper.*, 1884).

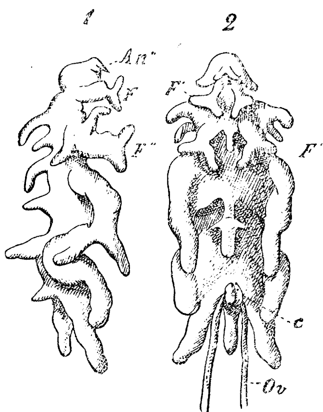


Fig. 3. — Femelle de Chondracanthus gibbosus, grossie environ six fois. 1, Vue de profil; 2, vue de face. *An''*, Antennes en crochet; *F'F''*, pattes; *c*, mâle fixé près des orifices génitaux; *Ov*, ovisacs.

Les Copépodes à vie libre passent de la phase Nauplius à la forme adulte, par de nombreuses mues ou métamorphoses (métanauplius, premier stade et deuxième *stade Cyclops* ou mieux *stade Cétochilus*, du nom des genres caractéristiques).

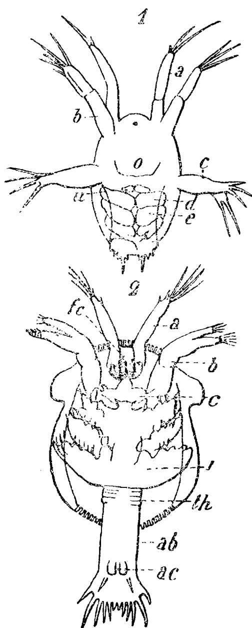


Fig. 5. — Larves Métanauplius. *a*, Première paire d'antennes; *b*, deuxième paire; *c*, appendices se transformant en mandibules. Sur 1 apparaissent les appendices buccaux suivants (*d*, *e*), et sur 2 les anneaux thoraciques (*th*) et l'abdomen encore insegmenté.

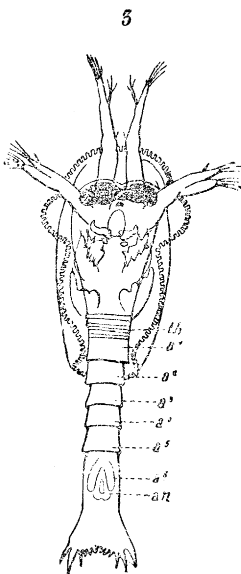


Fig. 6. — Larve Métanauplius plus avancée. L'abdomen se segmente (*a*).

Au premier de ces stades, il existe un céphalothorax, trois segments thoraciques et un segment terminal assez long qui doit produire le dernier thoracique et tous les abdominaux.

La segmentation ne se complète et les membres n'achèvent de se développer que chez les Copépodes libres. Au contraire, les *Copépodes parasites*, non seulement ne dépassent pas ce degré de segmentation, mais souvent subissent une régression considérable. Beaucoup n'éclosent pas sous la forme de Nauplius, mais seulement au stade Cyclops, se fixent et régressent : la segmentation s'efface, leurs deux paires de rames tombent. Le corps des femelles croît énormément et devint monstrueusement difforme, tandis que les mâles restent le plus souvent nains et vivent en parasites sur les femelles, fixés près des orifices génitaux (V. Chondracanthus). Chez les *Lernéens*, c'est après l'accouplement que les femelles se déforment.

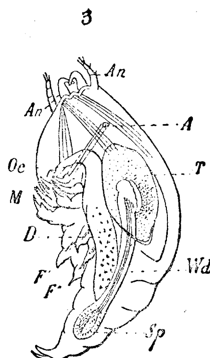


Fig. 4. — Chondracanthus gibbosus mâle, très fortement grossi. *An*, Antennes; *A*, œil; *M*, pièces de la bouche; *D*, tube digestif; *T*, testicule; *Sp*, poche à spermatophores.

Crustacés Malacostracés. — Voici la suite des formes larvaires libres que l'on peut décrire, séparées par des mues plus ou moins nombreuses; elles ne sont pas toutes représentées, tant s'en faut, dans tous les groupes :

1° Stade *Nauplius*, chez Peneus (Décapodes) et chez Euphausia (Schizopodes).

2° Stade *Métanauplius* pour Peneus et Euphausia : c'est le point de départ des métamorphoses de Lucifer (Décapodes Sergestides) qui éclôt sous cette forme.

3° Stade *Protozoé*. La larve possède bien développées les paires I et II de mâchoires, et I et II des pattes-mâchoires; les antennes servent à la natation comme à l'état nauplien. L'extrémité caudale est nettement bifurquée.

4° Stade *Zoé*. Il se relie au précédent; la segmentation de l'abdomen devient nette; les yeux pairs se sont bien développés; la paire III de pattes-mâchoires existe. Ces deux derniers stades, typiques chez les Pénéides, se retrouvent (la larve Zoé du moins) chez les Macroures (Carides, Sergestides) et chez les Brachyures.

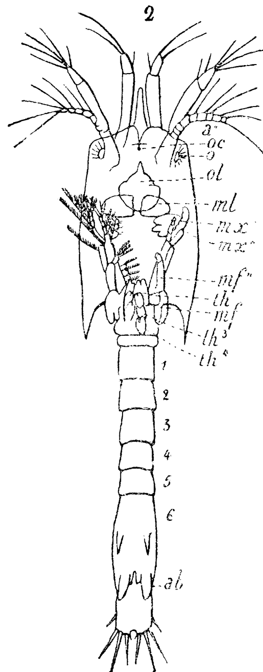


Fig. 7. — Larve Protozoe. *ml*, mandibule; *mx'*, *mx''*, deux paires de mâchoires; *mf''*, *mf'*, deux paires de pattes-mâchoires; *th*, segments du thorax; suivent les anneaux de l'abdomen.

5° Le stade *Mysis* (= *Métazoë* Clauss). Apparition des membres thoraciques consécutifs à la paire III des pattes-mâchoires, et des pattes abdominales (*pléopodes*). Ce stade

est aussi nommé stade Schizopode, car les Schizopodes en restent là de leur évolution.

6° Stades *terminaux*. Ce sont, pour les Macroures, les stades *Acanthosoma* et *Mastigopus* des Sergestides, *Garnea* des Pénéides et des Carides, *Phyllosome* des Loricata (Langouste) ; et, pour les Brachyures, le stade *Mégalope*, dont la forme est très voisine de celle du Crabe.

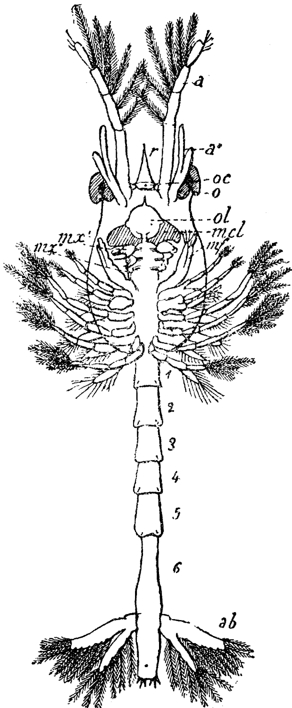


Fig. 8 — Larve Mysis.

En résumé, les Crustacés supérieurs présentent les phases larvaires suivantes :

Les *Pénéides:* Nauplius, Protozoé, Zoé, Mysis.

Les *Sergestides :* Protozoé, Zoé, Acanthosoma, Mastigopus.

Les *Loricata :* Phyllosome.

Les *Brachyures :* Zoé, Mégalope.

Mais, pour la plupart des autres, les premiers stades de l'évolution se passent dans l'œuf, où le deutoplasme est abondant. L'éclosion, déjà tardive chez le Crabe (au stade Zoé), l'est encore plus chez les Astacidés (Ecrevisse), qui naissent semblables à l'adulte. Par une série de mues, ils n'ont qu'à acquérir la grosseur définitive.

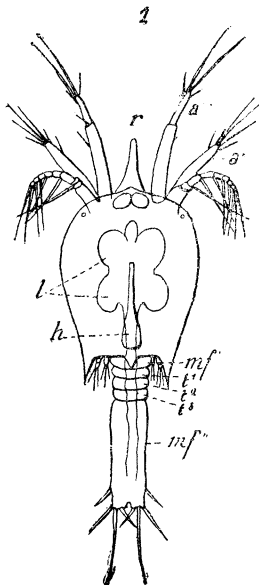


Fig. 11. — Larve Calypto des Schizopodes. *r*, rostre ; *a* et *a''*, antennes.

Que conclure de ces faits? Les métamorphoses des Crustacés supérieurs sont dues à des adaptations variées des larves au milieu où elles vivent et se développent : cela ne peut évidemment avoir lieu que dans les cas d'éclosion précoce. Quelques auteurs ont voulu voir néanmoins dans la Zoé un stade ancestral. On s'accorde aujourd'hui avec Clauss à n'y voir qu'un résultat dû à l'adaptation. La diversité des larves chez des êtres voisins suffirait à prouver l'importance de l'influence du milieu. Les Schizopodes, avons-nous dit, parviennent au stade Mysis (n° 5) et pourtant ils n'ont pas eu antérieurement de Protozoé ni de Zoé ; le stade *Calypto* est leur équivalent chez les Schizopodes ; les Stomatopodes, d'autre part, sont des Podophtalmes ayant, au sortir de l'œuf, des formes larvaires très spéciales, prises jadis pour des genres distincts, *Trichtus* et *Alima*. — A côté des Podophtalmes, qui nous ont uniquement occupé, sont les *Edriophtalmes*, dont les jeunes naissent avec toutes leurs pattes. Si l'on suit l'évolution de l'embryon, on n'y retrouve pas les stades mentionnés plus haut, sauf le Nauplius peut-être ; car, sensiblement au moment où l'embryon possède trois paires d'appendices, il apparaît en dedans de la coque de l'œuf une membrane que l'on regarde comme homologue de la cuticule nauplienne.

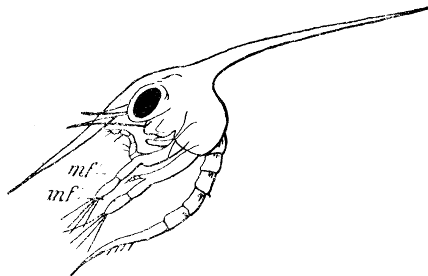


Fig. 9. — Larve Zoé d'un Crabe (Thia). *mf'*, *mf''*, Appendices correspondant à la première et à la deuxième paire de pattes-mâchoires.

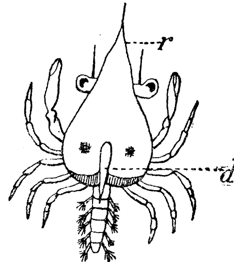


Fig. 10. — Larve Mégalope.

Les *Edriophtalmes parasites* qui éclosent assez semblables aux formes libres, subissent seuls une métamorphose, mais regressive, bien étudiée par Giard et Bonnier chez les Isopodes (*Bopyriens*). Ceux-ci passent par un état *cryptoniscien*, puis *phryxoïde ;* enfin ils se déforment de la façon la plus étrange, le corps ne conservant aucune symétrie.

Nous avons pris dans tout ce qui précède le mot métamorphose dans son sens le plus large ; mais les zoologistes le restreignent généralement pour le cas où la transformation due aux changements biologiques entraîne un remaniement dans les tissus. Cette *histolyse*, dont il sera parlé à propos des Insectes, consiste essentiellement en un retour à l'état embryonnaire d'éléments cellulaires déjà différenciés, suivi d'une nouvelle formation des tissus. Même dans ce sens restreint, on pourra dire qu'il y a métamorphose chez les Bopyriens, chez la Sacculine, chez les Copépodes, tels que *Sphæronella ;* en un mot, lorsque la transformation est considérable.

Arachnides, Mérostomacés, Pycnogonides. — L'œuf des *Pycnogonides* éclôt lorsque l'embryon possède trois paires d'appendices comme le Nauplius, mais la forme en est différente : le dernier article forme un long crochet arqué, sauf à la première paire qui possède de fortes pinces ; de plus, les membres qu'ils forment ne sont pas les mêmes que pour le nauplius. Cette larve spéciale porte le nom de *Protonymphon*.

Les *Mérostomacés* (Limule) éclosent sous la forme d'une larve dite *Trilobite*, à cause de sa ressemblance avec les Crustacés de ce nom qui vivaient à l'époque primaire. En admettant, comme on le fait généralement, la parenté réelle entre les Trilobites fossiles et les Mérosto-

macés actuels, la larve de ces derniers représente bien un stade ancestral. — Les *Aranéides* et les *Scorpionides* acquièrent leur forme définitive dans l'œuf même; malgré des faits de mue observés, par exemple chez la Mygale, on ne peut parler de métamorphose. Les *Acariens* éclosent en *larves hexapodes*, et passent plusieurs mois sous cette forme. Enfin apparaît la quatrième paire de pattes (sixième paire d'appendices). Dans la famille des *Hydrachnides*, la larve hexapode, parasite des Insectes et des Mollusques d'eau douce, subit une adaptation particulière. Ayant pénétré dans les tissus de l'hôte, elle s'entoure d'une cuticule qui se gonfle; à son intérieur, l'embryon passe par une phase de *pupe ;* les membres se réduisent à de petites protubérances; lorsqu'ils se sont développés de nouveau, que la quatrième paire a apparu, la larve se débarrasse de sa cuticule, en acquiert une nouvelle. Enfin une dernière mue lui donne son aspect définitif.

Myriapodes. — La plupart naissent sous une forme larvaire hexapode; il serait absolument inexact de supposer pour cela que les Myriapodes dérivent des Insectes ; c'est le contraire qui semble plus probable.

A la suite de mues en nombre variable, les membres nouveaux apparaissent. Les Scolopendres vivipares n'ont par conséquent ni phase larvaire ni métamorphose.

Insectes. — Tantôt leur développement se fait sans métamorphoses: tels sont les Thysanoures et les Collembola qui sortent de l'œuf avec leur forme définitive. Tantôt il présente des métamorphoses fort incomplètes, comme chez les Orthoptères et les Hémiptères. Ces deux premiers groupes constituent les *Amétaboliens*. Tantôt enfin on assiste à de véritables métamorphoses aussi intéressantes par leurs phénomènes internes que par les phénomènes externes. Les Névroptères, Panorpes, Trichoptères, Lépidoptères, Hyménoptères, Diptères et Coléoptères sont dans ce cas; on les nomme *Métaboliens*. Disons de suite qu'après l'éclosion ils passent par trois phases nettement séparées : 1° *larve;* 2° *pupe* (ou *nymphe*); 3° *imago* ou insecte parfait.

Les Amétaboliens sont aussi appelés Homomorphes : on y fait deux subdivisions.

I. *Paurométaboliens*. Le développement postembryonnaire consiste en un simple accroissement du corps, avec un certain nombre de mues. Les *Thysanoures* et les *Collembola* restent privés d'ailes : tel est le *Campodea* qui, adulte, subsiste sous une forme toute semblable aux larves de certains Métaboliens; ce groupe est assurément le plus voisin que l'on connaisse du type primitif des Insectes, ainsi rapprochés des Myriapodes. Les *Orthoptères*, *Pseudonévroptères*, *Thysanoptères* et *Hémiptères* acquièrent des ailes après plusieurs mues; pendant ce temps se développe l'appareil reproducteur. Le mode de vie est sensiblement le même au cours de leur évolution; aussi leurs modifications ne sont-elles ni brusques ni profondes, mais progressives. Sous l'influence d'un certain régime (parasitisme ou vie souterraine de quelques Hémiptères), les ailes peuvent ne pas se développer. Cela ne signifie pas que l'animal reste à l'état de larve; les femelles parthénogénétiques des Pucerons sont bien des adultes chez lesquels le parasitisme a enrayé le développement des ailes.

Il existe pourtant des métamorphoses rudimentaires dans le genre *Aleurodes*. La larve passe par une phase de repos et devient une pupe recouverte par la cuticule larvaire. Des faits analogues existent chez les mâles des *Coccidés* et enfin chez les *Cicadidés* qui présentent de véritables métamorphoses. Leur larve, adaptée pour vivre sur des racines, se transforme, à un certain moment, en une *nymphe*, à corps plus ramassé, encore mobile ; elle subit une très courte phase d'immobilité avant que le cuticule se déchire pour laisser apparaître l'Imago avec ses ailes entièrement développées (d'après Packard).

II. *Hémimétaboliens*. Ce sont ceux qui présentent, dans leurs premiers stades, des organes provisoires adaptés pour la respiration aquatique. Tels sont les *Plécoptères* et les *Ephémères*. Les larves de ces derniers éclosent fort comparables aux Campodea. Dans les stades suivants, cette larve possède sept paires de lamelles renfermant des trachées, situées sur les côtés de l'abdomen ; les lamelles sont constituées chacune par une évagination de la cuticule formant une sorte de sac aplati entre les deux feuillets duquel arrivent les trachées. Ces organes sont dits *branchies trachéennes ;* elles tombent avec les dernières mues. Même sorti de l'eau, ayant subi un nombre de mues considérable, l'Ephémère subit encore une dernière mue pour passer de *Subimago* à l'état d'Imago, dont la vie est extrêmement courte.

Nous voyons déjà par ces exemples les forces adaptatives s'emparer des larves, et l'adaptation compliquer le cycle évolutif primitif. Ces faits sont particulièrement frappants chez les Métaboliens ou Hétéromorphes.

Hétéromorphes. 1° *Larve*. La première larve typique se retrouve chez les Coléoptères Vésicants (Méloïdes) ; on la nomme *Campodea* (du nom du genre adulte auquel elle ressemble) ou encore *Triungulin;* elle a trois paires

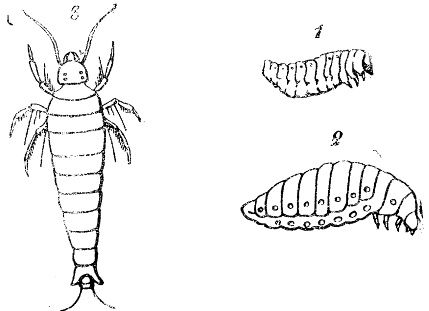


Fig. 12. — Sitaris humerelis. 1, larve éruciforme, donnant une deuxième larve éruciforme; 2, ces deux stades sont séparés par un stade de pseudo-chrysalide ou hypnothèque; 3, larve triongulin.

de fortes pattes thoraciques terminées par une sorte d'ongle conique. Ces larves, antennifères, carnassières, n'ayant pas subi de déformation par adaptation spéciale, se retrouvent avec de légères modifications chez les Coléoptères Staphylinides, Cicindélides, Carabides, Dytiscides; on peut leur comparer encore celle des Mantispe (Hémérobiides) chez les Névroptères.

Mais lorsque, pour pourvoir au développement ultérieur de l'insecte, cette première larve doit se nourrir en surabondance, elle sera le plus souvent phytophage, dévorant les feuilles ou les racines sur lesquelles elle vit dans une sorte de parasitisme; de là une adaptation, une régression quasi parasitaire qui a déterminé un deuxième type de cette première larve hexapode, mais sans antennes, à corps charnu et cylindrique. Tels sont, chez les Coléoptères, les Scarabéides (Ver blanc larve du Hanneton) ; leur larve est dite *éruciforme* ou *Scarabœidoïde*.

Tous les Lépidoptères ont des larves analogues ou *chenilles* (*eruca*), encore pourvues de six pattes, mais fort courtes, d'organes adhésifs sur les anneaux abdominaux, d'un appareil buccal broyeur très puissant et d'un crochet dorsal postérieur chez celles qui fileront un *cocon*. En laissant de côté ces particularités, on peut rattacher à ce type les larves des Tenthrédinides (Hyménoptères phytophages).

Enfin, cette première larve, plus dégradée encore, entièrement apode, ayant à peine des rudiments d'antennes, à tête souvent indistincte, se rencontre chez les Curculionides (Coléoptères), les *Hyménoptères* (Porte-Aiguillon) et chez les Diptères.

Les métamorphoses, qui devront ramener à la forme d'Insecte ailé une larve tellement modifiée par l'adaptation, en seront d'autant plus considérables.

2° *Pupe*. Après cette première phase, dont la durée embrasse le plus souvent la majeure partie de l'existence

de l'individu, à la suite de plusieurs mues, la larve, ayant atteint sa taille moyenne et accumulé toutes les provisions nutritives nécessaires à l'achèvement de l'Insecte, passe par une période d'immobilité nommée pupe ou nymphe. A ce moment, les forces adaptives extérieures sont tenues en équilibre par les forces ataviques; d'où arrêt momentané du développement jusqu'à ce que ces dernières forces l'emportent définitivement. Si les forces extérieures l'emportent assez longtemps, l'animal peut se reproduire lorsqu'il est encore dévié de sa route phylogénique normale: ainsi s'expliquent la dissogonie et les générations alternantes. (Giard, *Des principes biologiques*, dans la *Revue scientifique*, 5e année, n° 38.)

La Pupe, chez les Névroptères, les Coléoptères et les Hyménoptères, est *libre*, les membres restant en dehors de la masse du corps; elle est *recouverte* chez les Lépidoptères, car, délivrée de la cuticule larvaire, la *Chrysalide*, ainsi qu'on la nomme, est bientôt entourée sur toute sa surface d'une sécrétion qui se durcit à l'air, arrondit sa forme; les membres n'apparaissent plus que comme des bourrelets agglutinés au corps. Enfin, chez les Diptères, on rencontre principalement des Pupes *emprisonnées*, ou *en tonnelet*, enveloppées encore dans la dernière cuticule larvaire.

Chez les Lépidoptères, la Chenille sécrète souvent, par des glandes salivaires, une substance visqueuse qui se

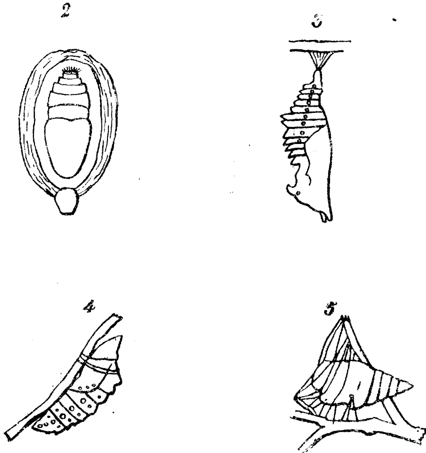


Fig. 13. — Nymphes de Lépidoptères ou chrysalides; 2, Bombyx : chrysalide dans un cocon soyeux; 3. Vanessa : chrysalide suspendue: 4, Pieris, chrysalide succinte; 5, Abraxas : chrysalide enroulée.

durcit en fils très fins. La Chrysalide se suspend par une extrémité (*Vanesse*) où s'entoure le thorax (*Piérides*); chez les Sphingides, ces fils forment une trame protectrice assez grossière; mais chez d'autres nocturnes (*Bombyx*, *Attachus*, etc.), ils constituent un *cocon* soyeux et bien clos.

Pendant ce temps, de profonds changements remanient toute l'organisation interne de l'être; des épaississements de l'ectoderme (*disques imaginaux*) donnent naissance aux ailes et aux membres définitifs. Enfin, l'Insecte adulte tout formé sort de sa cuticule nymphale, perçant le cocon, s'il en existe. L'insecte est prêt pour la reproduction; son existence est généralement courte.

Hypermétamorphoses. — Si, comme nous l'avons dit, les métamorphoses sont dues à des adaptations survenant au cours du développement, lorsque les adaptations sont plus nombreuses, il devra en résulter des métamorphoses plus compliquées; c'est ce qui a lieu; ces phénomènes sont appelés *hypermétamorphoses* (Fabre, Mayet, Riley, Beauregard, Künckel d'Herculais).

Chez *Sitaris humeralis*, étudié par Fabre, la première larve (*triongulin*) se fait convoyer par des Anthophores jusque dans leur nid, où, bien armée pour cela, elle dévore l'œuf de ces Hyménoptères. Après une mue, la larve passe par un stade *éruciforme*, où elle se nourrit du miel amassé par son hôte; l'animal mue encore, et, pour passer l'hiver, se transforme en *pseudo-chrysalide* apode; de là sort, au printemps, une deuxième larve *éruciforme*. Celle-ci, très rapidement, donne la *nymphe* véritable, d'où l'*Imago*. On le voit, autant de modes de vie, autant de formes. Le stade éruciforme, qui correspond à un régime parasitaire, subit lui-même une phase de repos hibernal, celle de pseudo-chrysalide; aussi le stade éruciforme (ou scarabœidoïde) se retrouve-t-il deux fois, au début et à la fin de l'hiver.

Mêmes explications pour *Epicauta vittata* d'Amérique (d'après Riley). Le Triongulin, très agile et carnassier, recherche les œufs du *Caloptenus differentialis* (sorte de Criquet très nuisible), et dévore ces œufs; huit jours après il mue, devenant semblable à une larve de Carabide, à pattes réduites; le même régime continue : une nouvelle mue découvre une troisième larve, celle-ci éruciforme; deux mues encore, et voici une pseudo-chrysalide qui hiverne. Il en sort au printemps une deuxième larve éruciforme, d'où la nymphe, d'où l'Insecte parfait.

La succession même, les faits, semblent indiquer, comme l'a remarqué Ed. Perrier que la pseudo-chrysalide n'est qu'une phase de repos, d'enkystement, au cours de l'évolution. Künckel d'Herculais, observant d'autres Vésicants, le *Mylabris Schreibersi*, a signalé un retard plus grand encore : aux première et deuxième larves succède une phase d'hivernage (pseudo-chrysalide) se prolongeant encore pendant les deux étés et les deux hivers suivants. Il s'agit là d'un sommeil léthargique, résistant aux causes de déperdition, grâce à l'enveloppe de chitine : *la prétendue hypermétamorphose n'est qu'un enkystement*. Le mot de pseudo-chrysalide est impropre, car le tégument cache une larve (larve scarabœidoïde des *Epicauta* et des *Mylabris*) qui reparaît lorsque se rompt le kyste; de plus, il n'y a pas de rénovation des tissus par histolyse et histogenèse, ce qui, nous allons le voir bientôt, est le critérium des métamorphoses proprement dites. Il n'y a donc pas hypermétamorphose. Künckel remplace ce mot par celui d'*hypnodie* (assoupissement); et celui de pseudo-chrysalide par *hypnothèque*.

Des faits analogues se rencontrent chez les Hyménoptères Entomophages. Les *Platygaster* (Ganin) ont une première larve endoparasite d'autres Insectes (larve dite Cyclopéenne), suivie de deux autres donnant la Pupe et l'Imago. Ces complications dans la métamorphose sont toujours en relation avec les différentes conditions d'existence qui se succèdent pour la larve.

Histolyse, Histogenèse. — Lorsque la métamorphose extérieure est considérable, elle s'accompagne de remarquables phénomènes internes. Dans la Chrysalide, les tissus sont réduits en une bouillie où se résolvent tous les organes larvaires; ce retour à l'état embryonnaire est nommé histolyse. Lorsque l'histolyse est particulièrement rapide (Diptères), les leucocytes ou phagocytes semblent dévorer les tissus et en accumuler la substance pour refaire des tissus nouveaux (Gonin, 1876; Viallanes, 1882; Kowalesky, 1887). L'histolyse du *système musculaire* peut avoir lieu : 1° par prolifération des noyaux qui deviennent sphériques, s'entourent d'une aire protoplasmique et enrichissent la masse contractile, s'en nourrissent puis se répandent dans la cavité, analogues à des granules vitellins (Viallanes). Kowalesky, d'autre part, sur des pupes de Muscides, a vu les muscles pénétrés par les leucocytes, découpés en îlots, et finalement englobés sous forme de *boules à noyaux* : vingt-quatre heures ont suffi à cela; 2° par dégénérescence et mort du noyau musculaire qui se vide, et reste semblable à une petite coque vide, tandis que la substance contractile disparaît.

Le corps adipeux rentre en histolyse par formation dans ses cellules de granules nombreux, que la rupture de la

membrane met en liberté. Les *grandes boules à noyaux* (Weissmann, Viallanes) seraient les cellules du corps adipeux hypertrophiés, contenant de nombreux granules, dont chacun représenterait une cellule embryonnaire.

Les éléments cellulaires des trachées et des glandes salivaires, lors de la transformation, prennent un surcroît d'activité qui donne à ces organes l'aspect d'un tube à parois épaisses formées de cellules embryonnaires; à ce moment les cellules se séparent, l'organe larvaire disparaît; il y a donc mise en circulation dans la cavité générale de la nymphe de très nombreux éléments embryonnaires. Le système nerveux est, lui aussi, profondément remanié. L'histolyse est suivie d'une reconstruction des tissus, ou *histogenèse*.

Sur chaque anneau en quatre points (deux supérieurs et deux inférieurs), l'hypoderme s'épaissit, par production de nombreuses cellules embryonnaires. Ces épaississements sont les *disques imaginaux*. Par une sorte de clivage,

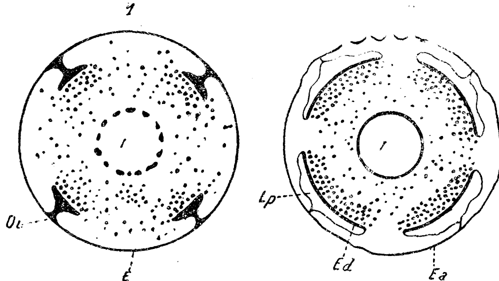


Fig. 14. — Disques imaginaux des nymphes d'Insectes (figures diagrammatiques d'après Roule). 1, Naissance des disques *Di*, au dépens de l'ectoderme *E*; *I*, intestin larvaire en histolyse. — 2, *Ed*, Nouvel ectoderme des disques, remplaçant l'ectoderme ancien *Ea*; *I*, intestin reconstitué; *lp*, lame provisoire.

leur zone externe, formée en définitive de cellules hypoderdermiques larvaires n'ayant pas pris part à leur formation, et situées en dehors, leur zone externe fort mince (*lame provisoire*) dégénère et disparaît.

Le disque proprement dit constitué par des éléments ectodermiques et mésodermiques (globules du sang) se sépare en deux couches: l'exoderme ou hypoderme de l'Imago, et le mésoderme des tissus profonds. Enfin, les cellules hypodermiques larvaires non transformées ayant disparu entre les disques, ceux-ci s'accroissent par leurs bords, se soudent, limitent la cavité du corps et constituent l'hypoderme de l'Imago.

Fig. 15. — Disque imaginal de l'aile d'une Tipule. *Ecd*, Ectoderme du disque; *Md*, son mesoderme; *Cd*, cavité du disque; *lp*, lame provisoire.

Dans la tête et le thorax, les disques sont formés bien avant la métamorphose; dans l'abdomen, c'est à ce moment même. C'est donc par un mécanisme analogue à celui du renouvellement des dents chez les Mammifères que l'hypoderme larvaire est remplacé chez les Holométaboliens par un hypoderme à structure définitive (Viallanes). Tous les organes (tube digestif, trachées) vont être édifiés à nouveau par des processus semblables. Les yeux, dits composés, de l'Imago s'organisent au dépens des *cellules optogènes* et des fibres postrétiniennes de la nymphe (la larve possédait de nombreux ocelles).

En résumé, le développement des Insectes peut se faire: 1° sans histolyse ni histogenèse (Amétaboliens); 2° avec histogenèse sans histolyse (Corethra, Diptère Némocère) (Weissmann); 3° enfin avec histogenèse précédée d'histolyse. Tels sont les Insectes à métamorphoses, au sens le plus restreint; encore cette histolyse peut-elle être simple, ou accompagnée de phagocytose, au moins pour le tissu musculaire (Muscides, d'après Kowalesky).

Echinodermes. — La larve, après le stade Gastrula, passe par une *phase première*, libre et marine, revêtue uniformément de cils vibratiles.

Echinides. Bientôt les cils se localisent, dessinant des bandes sinueuses. De plus, il apparaît sur le corps des appendices provisoires ou *bras;* ce sont des organes de natation acquis par adaptation pélagique. Cette larve des Echinides est nommée *Pluteus*, possédant quatre bras allongés que soutiennent des spicules calcaires. Lorsque la vie sédentaire succédera à la vie libre, il y aura métamorphose, les bras rentreront en régression pour disparaître; la bouche transitoire de la larve se ferme; la bouche définitive s'ouvre dans une dépression (*vestibule*) autour de laquelle s'édifie progressivement le corps de l'adulte.

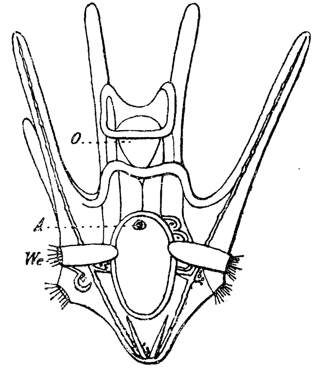


Fig. 16. — Larve Pluteus d'Echinide. On voit, dirigés vers le haut de la figure, les bras nageurs soutenus par des spicules.

Astérides. Après la *phase première*, la larve devient une *Bipinnaria*, caractérisée par deux bandes ciliées concentriques autour de la bouche. Ces bandes se soulèvent sur des mammelons représentant des bras plus courts que ceux du Pluteus et dépourvus de spicules; à ce moment on a une *Brachiolaria*. Enfin il y a métamorphose avec histolyse : de nombreuses cellules migratrices mésodermiques se réunissent sous les cellules de la bande ciliée; ces cellules se résolvent en albuminoïdes que dévorent bientôt les cellules sousjacentes (Metschnikoff). Le corps de l'adulte se forme suivant un disque étoilé (*disque échinoderme* de Müller).

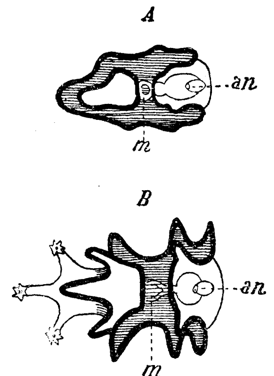


Fig. 17. — Larves d'Astérides. *A*, Bipinnaria; *B*, Brachiolaria.

Ce cas de métamorphoses complètes n'est pas toujours réalisé; les bras peuvent n'apparaître que très réduits ou même pas du tout : d'où métamorphoses incomplètes ou nulles, ce qui se voit chez les Astérides vivipares, et en général chez celles dont l'œuf contient un vitellus nutritif abondant.

Holothurides. A la *phase première* succède une *Auricularia*, différant de la *Bipinnaria* parce qu'elle n'a qu'une bande de cils vibratiles. Cette bande se divise en cinq tronçons et la phase de *Pupe* est réalisée; enfin

les cils tombent et le développement s'achève. Le processus phagocytaire signalé chez les Astéries se reproduit ici deux

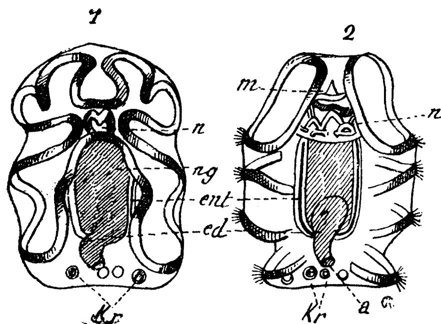


Fig. 18.— Larve d'Holothurides. 1, Auricularia ; 2, pupe.

fois : 1° dans le passage de l'Auricularia à la Pupe, lorsqu'une grande partie de la bande ciliée est résorbée ; 2° dans la métamorphose finale (Metschnikoff).

Crinoïdes. La *larve première* se fixe, perd ses cils, et devient une *larve cystide* dont le corps ou *calyce* est supporté par un pédoncule. Des plaques calcaires apparaissent et l'être passe par une *phase pentacrinoïde :* à ce moment naissent les bras de l'adulte. Ces formes larvaires semblent voisines de formes ancestrales ayant vécu fixées. La Comalule actuelle redevient libre en se détachant du pédoncule, et, avant de devenir adulte, traverse une *deuxième phase larvaire* libre.

Entéropneustes. — Les *Balanoglosses* se développent suivant deux types larvaires. Tantôt le développement est direct, la larve acquérant progressivement la forme de l'adulte (*trompe*, *collier*). Tantôt il y a de véritables métamorphoses, car la larve s'écarte du type précédent par une couverture vibratile plus riche, et, peu après le stade gastrule, elle possède deux couronnes de cils. Cette *Tornaria* avait été prise par J. Müller pour une larve d'Echinoderme ; elle subit une stase, puis rapidement le revêtement vibratile disparaît, et la larve se métamorphose en adulte (Al. Agassiz).

Tuniciers. — Dans le cas d'embryogénie non condensée (Ascidies), l'œuf donne une sorte de *Têtard* possédant un appendice caudal. Certains Tuniciers (Appendiculaires) en restent à ce stade, mais les autres subissent de grandes modifications par adaptation à la vie soit fixée, soit pélagique. Ainsi la larve urodèle des Ascidies, après avoir nagé quelque temps, se fixe par des *papilles adhésives*. Bientôt la queue rentre en régression, ainsi que les organes des sens ; le corps déformé prend l'apparence de sacs emboités (*tunique*, *manteau*, *branchie*).

Un fait important à signaler chez les Tuniciers, est la fréquence du bourgeonnement qui se manifeste soit avant, soit après la fixation, ou même avant l'éclosion (*Diplosoma*, d'après Caullery). Chez les Salpes et les Doliolum à existence libre et pélagique, le bourgeonnement intense donne lieu à des sortes d'alternances de générations sexuée et asexuée.

Les métamorphoses de l'embryon urodèle sont accompagnées de phénomèmes histolytiques. Les éléments de la queue se dissocient, sont pénétrés par les cellules mésenchymateuses ; il y a (d'après Kowalesky) phagocytose de ces éléments ; probablement aussi les cellules histolysées reviennent-elles à l'état mésenchymateux et indifférencié pour former les tissus nouveaux.

Chez les Tuniciers, c'est la forme larvaire qui est ancestrale et permet, par son système nerveux dorsal, sa corde dorsale, etc. d'établir leur parenté avec les Vertébrés ; l'adulte a été déplacé par adaptation, aussi sa seule considération ne laissait pas soupçonner la véritable place des Tuniciers dans la classification naturelle.

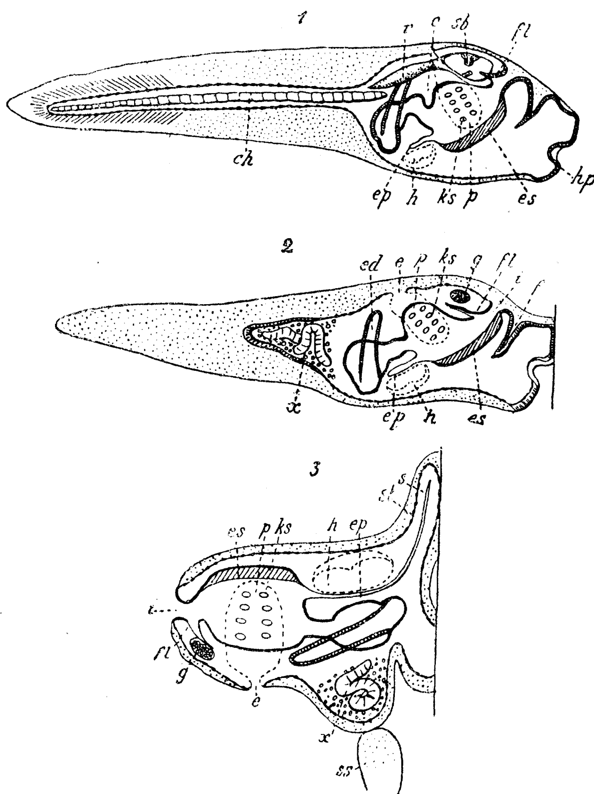


Fig. 19. — Métamorphoses régressives des Tuniciers. 1, Larve urodèle ou têtard de Clavellina ; *ch*, corde dorsale. — 2, Larve se fixant ; *x*, résidu de l'histolyse de la queue du têtard. — 3, Larve fixée ; *st*, tunique ; *e*, *i*, siphons ; *g*, ganglion nerveux ; *p*, sac branchial avec ses orifices *Ks*.

Vertébrés. — *Batraciens*. Chez la plupart des Anoures (Rana, par exemple), l'œuf donne une *larve Urodèle*, ou *Têtard*, munie de *branchies externes* et de plaques adhésives céphaliques. Dans une première période, assez courte, elle perd ces organes : de nouveaux appendices respiratoires apparaissent, cachés sous un opercule, méritant le nom de *branchies internes :* elles sont fixées sur les parois des fentes branchiales, comme cela a lieu chez les Cyclostomes et les Sélaciens. Jusqu'à ce moment, la larve est autophage, se nourrissant du vitellus nutritif qu'elle porte encore à sa région ventrale. Dans une deuxième période, bien plus longue, où la larve s'accroît beaucoup, la bouche porte un petit bec corné en rapport avec le régime devenu herbivore. Dans une dernière période apparaissent les membres postérieurs et les antérieurs, ces derniers restant quelque temps cachés sous les opercules. Le bec se détache, l'opercule et les branchies internes sont rejetées, la respiration *pulmonaire* s'établit ; la queue se résorbe par histolyse (phagocytose). Le tube digestif est maintenant plus court relativement à la longueur totale de l'adulte, devenu insectivore ; enfin l'appareil circulatoire se modifie en raison du nouveau mode de respiration.

Ici encore, la phase larvaire représente l'état ancestral primitivement aquatique des Vertébrés. Notons que dans le

genre *Hylodes*, le développement se fait tout entier à l'intérieur de l'œuf; il n'y a pas à proprement parler de métamorphoses.

Batraciens Urodèles. La métamorphose n'est pas si complète, et la queue du Têtard subsiste (Salamandrines). L'Amblytome possède une larve fort intéressante, l'Axolotl, à branches externes, qui peut, par progenèse, se reproduire sous cet état larvaire.

Les *Perennibranches*, enfin, conservent leurs branchies externes (Protée, par exemple).

POISSONS. — Les *Cyclostomes* exceptés, les Poissons se développent sans métamorphoses. Signalons pourtant quelques particularités : les *Rajidés* naissent avec la forme de Squales, et s'aplatissent progressivement. Les larves des *Squalidés* ont des branchies externes, dépendant de la région profonde des fentes branchiales. Chez les très jeunes Esturgeons, la bouche est garnie temporairement de mamelons buccaux ectodermiques, etc. Enfin, chez les *Pleuronectidés*, on assiste au déplacement d'un œil, qui, pénétrant sous les téguments, se loge en arrière du frontal à côté de son congénère tourné vers la lumière.

Les *Cyclostomes* (Lamproie) ont une véritable forme larvaire (*Amnocète*), fort différente de l'adulte par ses yeux sous-cutanés, sa nageoire dorso-ventrale continue, sa bouche inerme. Lors de la métamorphose, un nouvel œsophage se met en communication avec le tube digestif, et l'ancien œsophage, transformé en cul-de-sac, sert d'aqueduc pour porter l'eau aux branchies.

Conclusion générale. Il y a métamorphose dans le cas où le développement larvaire, par le fait même que la larve est exposée à des adaptations diverses, subit comme une déviation dans sa ligne ontogénique primitive, quitte à y revenir d'une manière plus ou moins hâtive et brusque ; il y a encore métamorphose lorsque l'adulte vient à s'adapter à un mode de vie nouveau.

Le fait histologique caractéristique des métamorphoses proprement dites est une histolyse suivie d'histogenèse (Némertes, quelques Crustacés, Insectes holométaboliens, Echinodermes, Tuniciers, Batraciens).

Le fait biologique accompagnant toujours la métamorphose est un changement dans le mode de vie (locomotion, nutrition, respiration; passage de la vie libre à la vie fixée ou parasitaire : Tuniciers, certains Crustacés, Batraciens); ou bien une adaptation passagère à un certain mode de locomotion, ou généralement d'existence (Echinodermes, etc.), ou enfin une adaptation passagère à un régime alimentaire spécial (Insectes holométaboliens). ANGLAS.

BIBL. : ZOOLOGIE. — CLAUSS, *Zoologie*. — ROULE, *Embriologie comparée*. — KORSCHELT et HEIDER, *Lehrbuch der vergl. Entwicklungsgechichte der wirbellosen Thiere*. Ce dernier indique la bibliographie complète concernant chaque groupe (jusqu'en 1890).

CRUSTACÉS. — Travaux de CLAUSS, dans *Arb. Zool. Ind. Wien.*, 1883-86 et dans *Zeitschr. f. Wiss. Zool.*, 1865; DARWIN (Cirripèdes); DELAGE (Sacculine); GIARD et BONNIER (Bopyriens); DOHRN, etc.

INSECTES. — VIALLANES, dans *Ann. Sc. Nat.*, 1882 et *Revue Biol. du N. de la France*, 1889-90. — KOWALEWSKY, dans *Zeitschrift f. W. Zool.*, 1887, et *Biol. Centralblatt*, 1880. — WEISSMANN, dans *Zeitschrift f. W. Zool.*, 1856, 1864. — GANIN, dans *Zeitschrift f. W. Zool.*, 1875. — FABRE, dans *Ann. Sc. Nat.*, 1857. — KÜNKEL, dans *C. Rendus. Ac. Sc.*; Paris, 1894. — METSCHNIKOFF, dans *Biol. Centralblatt*, 1883, etc. — HOULBERT, *Phylogénie des Coléoptères* (thèse); Paris, 1893.

VERTÉBRÉS. — BATAILLON (thèse); Paris, 1892.

METAMYNODON (Paléont.). Genre de Mammifères Ongulés fossiles, créé par Scott et Osborn, et classé dans la même famille que le genre *Amynodon* (V. ce mot) dont il diffère par la formule dentaire plus réduite, les prémolaires supérieures plus petites et la forme de la couronne des molaires. Le *M. planifrons* est du miocène inférieur du Dakota (Amérique du Nord). Cet animal devait avoir les formes lourdes des Rhinocéros dont il se rapproche par ses caractères. E. TRT.

MÉTANEMERTINI (Vers) (V. NÉMERTIENS).

MÉTAPAN. Ville de l'Amérique Centrale, république du Salvador, à 55 kil. de San Salvador, au N.-E. du lac de Cuijá; 10,000 hab.

MÉTAPHORE (Rhétor.) (V. TROPE).

MÉTAPHRASTE (Siméon le), hagiographe grec (V. SIMÉON LE MÉTAPHRASTE).

MÉTAPHYSIQUE. Le nom de métaphysique date d'Aristote ou plutôt de ses disciples qui en firent le titre d'un ouvrage de ce philosophe placé par eux *après la physique* (Μετὰ τὰ φυσικά). Dans cet ouvrage, Aristote traitait de la *philosophie première* qu'il définissait tantôt « Science des premiers principes et des premières causes », tantôt « Science de l'être en tant qu'être » et qu'il considérait comme le point central et culminant du savoir humain. Depuis lors, on appelle généralement métaphysique la partie la plus élevée de la philosophie, celle qui discute et s'efforce de résoudre les problèmes fondamentaux, logiquement impliqués dans toute pensée, dans toute affirmation de l'être, et c'est bien là ce que signifiaient aussi les deux définitions d'Aristote.

Soit en effet la première : « La métaphysique est la science des premiers principes et des premières causes ». Or, dans toutes les sciences de raisonnement, il existe des principes au-dessus desquels la démonstration ne remonte pas et qui sont au contraire indispensables pour démontrer toutes les autres vérités; d'autre part, dans toutes les sciences d'observation ou d'expérience, on explique les faits en les rapportant à certaines causes, et ces causes elles-mêmes s'expliquent par d'autres, mais finalement toutes ces explications s'arrêtent à des causes premières ou dernières, comme on voudra les appeler, au delà desquelles il est encore impossible de remonter. Par conséquent, toutes les sciences particulières ne se constituent qu'en posant pour ainsi dire d'autorité un certain ensemble de principes et de causes qu'elles affirment sans les définir, sans les analyser, souvent même sans les prouver. C'est ainsi, par exemple, que les mathématiques admettent qu'il y a du nombre, du temps, de l'espace, etc. ; la physique et la chimie qu'il y a de la matière, du mouvement, de la force, des lois naturelles, etc. ; la physiologie, qu'il y a de la vie, etc. Mais qu'est-ce que l'espace? Qu'est-ce que la matière? Qu'est-ce que la vie? Aucune de ces sciences ne résout le problème ; aucune même ne le discute. Et cependant, si le savoir humain ne doit pas ressembler à un édifice sans base et sans couronnement, il faut bien qu'un jour ou l'autre ces problèmes soient discutés et, s'il se peut, progressivement résolus, non par telle ou telle des sciences particulières, mathématique, physique ou physiologie, mais par une science qui se superpose en quelque sorte à toutes les autres et qui leur imprime une unité synthétique. Cette science des premiers principes et des premières causes est la métaphysique.

Soit maintenant la seconde définition d'Aristote : « La métaphysique est la science de l'être en tant qu'être ». Toutes les sciences ont au fond l'être pour objet ; mais ou bien elles étudient certaines espèces d'êtres (comme la physique, la chimie, la biologie, etc.), ou bien elles étudient des propriétés de l'être qui sont indépendantes de son existence même (comme les mathématiques). Aucune n'étudie l'être en lui-même, dans ses propriétés universelles, *en tant qu'il est*. La métaphysique est justement l'étude de ces lois et raisons universelles de l'être qui se confondent évidemment avec les premiers principes et les premières causes.

Enfin elle a été souvent aussi définie : La science de l'Absolu ; et cette troisième définition peut se déduire des deux précédentes. Elles enveloppent en effet cette conséquence que la métaphysique a pour objet non le détail des êtres, des phénomènes et des lois que les sciences proprement dites étudient, mais ce qui est le fond commun, la source universelle des êtres, des phénomènes et des lois, la réalité mystérieuse, éternelle, infinie, dans laquelle toutes choses ont leur raison. Cette réalité, c'est l'être en soi, l'être absolu. Toutes les autres sciences traitent des phé

nomènes, c.-à-d. des apparences; par delà les phénomènes, la métaphysique cherche à atteindre l'être véritable, ce qui existe en soi et par soi.

On voit dès lors quelles relations unissent la métaphysique soit avec les autres sciences, soit avec les autres parties de la philosophie. La valeur pratique des sciences est certainement indépendante de la métaphysique; mais, au point de vue théorique, elles sont toutes plus ou moins incomplètes, obscures, insuffisantes, tant que les problèmes métaphysiques impliqués dans leurs données n'ont pas été examinés et résolus ; et c'est en ce sens que l'on peut dire que la métaphysique est la première de toutes les sciences. D'autre part, la psychologie ne serait qu'une simple description d'un ordre particulier de phénomènes, une science annexe de la physiologie plutôt qu'une partie intégrante de la philosophie, si dans l'étude de l'âme elle ne cherchait des lumières pour la connaissance de la nature intime de l'être. De même, la logique et la morale restent inachevées, incertaines, tant qu'elles n'ont pas trouvé dans l'absolu la première origine du vrai et du bien.

Toutefois, on peut entendre et l'on a entendu de deux façons bien différentes la nature de la métaphysique. En la définissant une *science*, Aristote a paru croire qu'elle était d'ores et déjà en possession des premiers principes et des premières causes, que l'être en tant qu'être était pour elle l'objet non d'une recherche plus ou moins problématique, mais d'une connaissance démonstrative, en un mot qu'il fallait voir en elle non pas seulement une revue *critique* des problèmes fondamentaux, mais un système de solutions *dogmatiques*. Or cette conception paraît bien avoir été celle de tous les métaphysiciens après lui, et on la retrouve chez Descartes, Malebranche, Spinosa, Leibniz, etc. Mais, à partir de Kant, une conception nouvelle se fait jour. La métaphysique n'est plus à proprement parler une science : elle serait mieux définie une *étude*. Les problèmes qui lui appartiennent sont-ils susceptibles d'être résolus ? Nous n'avons pas le droit de l'affirmer à priori, et le premier objet de la métaphysique, c'est précisément de rechercher si et comment il est possible de les résoudre. C'est seulement à la métaphysique ainsi conçue d'une façon purement formelle que s'applique le mot d'Aristote si souvent cité : s'il faut philosopher, il faut philosopher; s'il ne faut pas philosopher, il faut encore philosopher (à savoir pour prouver qu'il ne faut pas philosopher); donc, de toutes façons, il faut philosopher. Remarquons d'ailleurs que ces deux conceptions, critique et dogmatique, ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre ; car il se peut fort bien que l'étude des problèmes métaphysiques aboutisse à la découverte de principes qui permettent de les résoudre et s'achève par conséquent en science.

C'est pourquoi la plupart des métaphysiciens après Kant distinguent volontiers dans la métaphysique trois parties principales. C'est d'abord l'examen de la connaissance et de la science humaine dont il s'agit de déterminer les conditions et la valeur : on pourrait l'appeler *critique* du nom donné par Kant à son grand ouvrage *Critique de la raison pure*. C'est là que se discutent les doctrines du dogmatisme, du scepticisme, du relativisme, etc. Une seconde partie contient tous les problèmes relatifs à l'être et peut, pour cette raison, prendre le nom d'*Ontologie :* réalité du monde extérieur, nature du temps, de l'espace, de la matière ; nature de la vie et de l'âme ; union de l'âme et du corps (cosmologie et psychologie rationnelles de Wolf). Enfin, dans une dernière partie, la Théodicée (ou théologie rationnelle), la métaphysique s'élève à la connaissance de Dieu, principe commun de la pensée et de l'être : elle démontre son existence, elle détermine ses attributs et ses rapports avec la nature et l'humanité. La critique et l'ontologie composent la métaphysique *régressive*, laquelle remonte par l'analyse de la connaissance aux premiers principes qui la fondent et par l'analyse de l'existence ou de la nature des choses aux causes premières dont elle dépend. La théologie constitue la métaphysique *progressive* qui de Dieu, premier principe et première cause, redescend à l'explication universelle des vérités et des êtres.

On a contesté la légitimité de la métaphysique dans diverses écoles, principalement dans l'école d'Auguste Comte et dans l'école de Kant. Mais les objections des positivistes et des criticistes portent moins, ce semble, contre la métaphysique elle-même que contre une certaine conception de la métaphysique (la conception dogmatique) ou, si l'on aime mieux, contre une certaine partie de la métaphysique (l'ontologie).

Ainsi, d'après Auguste Comte, la métaphysique est illégitime, parce que les métaphysiciens n'ont jamais réussi à se mettre d'accord sur les principes de leur prétendue science. Elle représente, selon la loi des trois états, théologique, métaphysique et positif, une phase intermédiaire de l'évolution de l'esprit humain, un passage entre la religion et la science, et l'on doit lui substituer une philosophie exclusivement positive, c.-à-d. fondée sur les résultats généraux des sciences particulières.

Mais cette philosophie n'est-elle pas elle-même une sorte de métaphysique, c.-à-d. un essai de synthèse et d'explication universelles, dans la mesure où le permet l'état des sciences particulières ? Par conséquent, Auguste Comte supprime moins la métaphysique ou philosophie première qu'il ne propose une nouvelle méthode pour la traiter. Ce qu'il supprime, c'est une métaphysique à priori fondée sur la raison pure ou une métaphysique subjective fondée sur la réflexion de la conscience. Encore n'a-t-il pas prouvé que cette autre sorte de métaphysique fût illégitime. Sans doute, *en fait*, l'accord n'existe pas entre les métaphysiciens, mais il ne s'ensuit pas qu'*en droit* cet accord soit à jamais impossible. Il fut un temps où on aurait pu dire des astronomes, des physiciens, etc., ce qu'Auguste Comte dit des métaphysiciens. De ce qu'une vérité n'a pas encore été découverte, on ne peut pas conclure qu'elle ne le sera jamais.

La vraie preuve de l'illégitimité de la métaphysique consisterait à montrer, par l'analyse même de l'intelligence humaine, que les problèmes métaphysiques sont hors de sa compétence. Cette preuve, Kant a cru la donner dans sa *Critique de la raison pure*.

La métaphysique, dit-il, prétend connaître les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes; or l'intelligence humaine ne peut rien connaître absolument. Il s'ensuit qu'une certaine métaphysique (dogmatique) est impossible ; mais la critique, qui démontre *par hypothèse* cette impossibilité est elle-même une sorte de métaphysique. C'est le cas de rappeler le mot d'Aristote sur l'inévitable nécessité de philosopher. En outre, à défaut d'une connaissance absolue de la nature des choses, l'intelligence humaine peut en poursuivre une connaissance relative, et à défaut de cette connaissance même, se contenter d'hypothèses plus ou moins probables. Théoriquement insuffisantes, ces hypothèses pourront encore avoir une certaine valeur pratique. Il vaudra toujours la peine de les discuter.

Ainsi la métaphysique est nécessaire, et même, en supposant qu'elle ne puisse aboutir à des solutions positives pour tous les problèmes dont elle traite, c'est à elle seule qu'il appartient de démontrer et d'expliquer cette impossibilité. Elle n'est pas, comme l'a prétendu un philosophe contemporain (M. Ribot, dans la préface de sa *Psychologie anglaise contemporaine*), un art, une sorte de poésie abstraite, car elle répond en somme au même besoin fondamental de l'esprit humain que la science, au besoin de coordonner en système nos idées des choses. Seulement il s'agit ici d'un système qui embrasse la réalité tout entière, et c'est pourquoi la coordination, étant plus vaste, est plus difficile et plus incertaine; mais elle est tout aussi légitime et peut être plus indispensable, parce que, de l'aveu même d'Auguste Comte, toute l'organisation de la pensée et de la vie humaine en dépend. Sous une forme ou sous une autre, les idées métaphysiques dominent et mènent l'humanité.

E. Boirac.

BIBL. : ARISTOTE, *Métaphysique*. — DESCARTES, *Méditations* et *Principes de la philosophie*. — SPINOZA, *Ethique*, l. I. — LEIBNITZ, *Œuvres philosophiques*, éd. Janet. — KANT, *Critique de la raison pure* et *Prolégomènes à toute métaphysique future*. — HEGEL, *Logique*. — SCHOPENHAUER, *le Monde comme représentation et volonté*. — Herbert SPENCER, *les Premiers Principes*. — SECRETAN, *la Philosophie de la liberté*, t. I. — LIARD, *la Science et la Métaphysique*. — FOUILLÉE, *l'Avenir de la Métaphysique*.

MÉTAPLASME (Gramm.). On appelle ainsi, du grec μεταπλασμός, le phénomène qui s'opère dans le langage lorsqu'un mot, en perdant sa signification relative pour en prendre une autre, devient le point de départ de formations nouvelles. C'est surtout fréquent dans la déclinaison. Ainsi le mot grec κίνδυνος aurait été, dit-on, primitivement le génitif de κίνδυν : ayant perdu le sens du génitif, il aurait été considéré comme un nominatif en ος analogue à λόγος et aurait donné naissance aux autres cas de la déclinaison κίνδυνον, κινδύνου, etc. En grec ancien, αἶγα, γυναῖκα étaient des accusatifs, en grec moderne ce sont des nominatifs. Quand les Latins ont emprunté au grec le mot *Crotona* qui était un accusatif, ils l'ont traité comme un nominatif en *a* et décliné comme tel. *Mirabilia* en latin classique était un pluriel neutre; en latin mérovingien il est devenu un féminin singulier qui a produit le singulier français *merveille*, et dont le pluriel *mirabilias* a donné *merveilles*. Les cas de métaplasme sont fréquents aussi dans les formes qui expriment les degrés de comparaison : le sens du comparatif ou du superlatif, attaché à ces formes, venant à disparaître, elles peuvent donner naissance à de nouveaux comparatifs ou de nouveaux superlatifs. Le bas latin abonde de formations de ce genre, comme *extremior*, *extremissimus* de *extremus*, *proximior*, *infimior*, etc. P. GIQUEAUX.

METAPLASTES (Gramm.). On appelle ainsi les mots qu'on considère comme formés par *métaplasme* (V. ce mot). Les grammairiens donnent particulièrement ce nom aux mots dont la déclinaison présente une transformation (μεταπλασμός) soit par suite de la coexistence de deux radicaux dont l'un apparaît à certains cas et l'autre à d'autres, comme πρόσωπον, visage, dont le nominatif pluriel et homérique est προσώπατα et non πρόσωπα, soit par suite de la coexistence de désinences appartenant à des séries différentes et qui se montrent les unes à certains cas, les autres à d'autres. Ex. : πῦρ, feu, dont le génitif singulier est πυρός et le datif pluriel πυροῖς.

MÉTAPONTE (Μεταπόντιον, *Metapontum*). Ville maritime de la Grande Grèce sur le golfe de Tarente, entre le Bradanus (Bradano) et le Casuentus (Basento), colonie des Achéens. On en faisait remonter l'origine aux Pyliens ou à des colons venus de Crisa en Phocide ; quoi qu'il en soit, elle fut colonisée par les Achéens de Crotone et de Sybaris, sous la conduite de Leucippe vers l'an 700 ou 690, afin de tenir en bride les Tarentins. Elle coopéra avec les autres cités achéennes à la guerre contre Siris. Elle fut un des centres de la propagande de Pythagore, dont les disciples expulsés de Crotone se maintinrent à Métaponte. Pythagore y finit ses jours ; sa maison fut consacrée à un temple de Déméter, et la rue prit le nom de Musée. Cicéron a vu son tombeau. Métaponte, dont la richesse agricole était légendaire, continua de prospérer pacifiquement sans souffrir des entreprises de Denys. Les attaques des Lucaniens furent plus redoutables ; la cité s'allia contre eux à Alexandre d'Epire, mais combattit Cléonyme de Sparte qui la rançonna. Elle soutint Pyrrhus et Annibal qui en chassa les Romains en 212. Ce fut sa perte : obligé de l'évacuer après la bataille du Métaure, Annibal emmena la population pour la soustraire aux vengeances des Romains. Métaponte ne se releva pas ; la malaria dépeuplait ces rivages dévastés par la guerre. Pausanias a visité les ruines de la ville dont il ne restait intacts que l'enceinte et le théâtre. On y voit aujourd'hui quinze colonnes d'un temple dorique au N. du château de Torremare, près de la station ferrée de Metaponto ; un second temple fut exhumé en 1880. Il existe beaucoup de monnaies de Métaponte figurant au droit la tête de Leucippe ou de Déméter, au revers un épi. A.-M. B.

MÉTASTASE. Dans la médecine ancienne, on appelait métastase le déplacement d'une maladie sans changement de nature de celle-ci. Les humoristes désignaient plus spécialement sous ce nom le résultat de la migration de la matière morbifique de l'organe malade soit sur un autre également important et alors rentraient dans la définition précédente du mot, soit sur un organe inférieur, à l'avantage du malade ; l'élimination complète, dans la *crise*, était évidemment la solution la plus favorable. Les solidistes ont également appliqué le mot de métastase au déplacement de l'irritation. On conçoit qu'avec les progrès de la science, les idées qu'on se faisait de la métastase se soient notablement modifiées. Sous l'action d'une même cause pathogénique, des organes peuvent être atteints successivement sans que pour cela il y ait migration d'une matière morbifique. Dans quelques cas cependant, il y a réellement métastase : ainsi la disparition brusque de certaines dermatoses ou d'engorgements goutteux peut être suivie si rapidement d'accidents de même nature dans une autre partie de l'organisme, qu'il est difficile d'interpréter le fait autrement que par l'accumulation des agents nuisibles dans cette partie, la dépuration n'ayant pu se faire complètement dans leur première localisation. — Les *abcès métastatiques* sont généralement consécutifs à la *pyémie* (V. ce mot). Dr L. HN.

METASTASIO (Pietro-Bonaventura), poète italien, né à Rome le 13 janv. 1698, mort à Vienne le 12 avr. 1782, Son père, F. Trapassi, originaire d'Assise, était charcutier à Rome; à l'âge de onze ans, il fut adopté par l'abbé Gravina, lettré et jurisconsulte, qui l'avait rencontré par hasard, dans une rue, chantant et improvisant des vers et avait été séduit par sa grâce et son talent; Gravina, fervent helléniste, lui fit donner une solide éducation, mais l'orienta surtout du côté de l'antiquité grecque; aussi sa première pièce, qu'il composa à quinze ans, le *Giustino*, est-elle fidèle aux règles d'Aristote. En 1718, Gravina mourut, lui laissant en héritage 15,000 écus et le nom de Metastasio, traduction (assez infidèle) de celui de son père. Métastase, bien qu'il eût pris peu auparavant le petit collet, mena alors une vie de plaisirs qui eut vite dissipé sa petite fortune; en 1720, il alla à Naples, où l'avocat Castagnola l'admit dans son étude à condition qu'il renoncerait entièrement à la poésie ; Metastasio ne tint point la promesse qu'il s'était laissé arracher et écrivit en secret un divertissement pour le mariage de la princesse Pinelli di Sangro, et un autre (*Gli Orti Esperidi*, 1722) pour l'anniversaire de l'impératrice Elisabeth-Christine ; découvert, il dut quitter l'étude de Castagnola ; mais, en lui faisant perdre un patron quinteux et revêche, sa pièce lui valut la plus fidèle et la plus dévouée des protections. Marianna Bulgarelli, dite la Romanina, l'une des plus brillantes actrices d'alors, à qui le rôle de Vénus avait procuré un triomphe, voulut voir l'auteur et se prit pour lui d'une passion à demi maternelle qui ne s'éteignit qu'avec sa vie. Elle lui inspira la *Galatea*, l'*Angélique* et sa première œuvre importante, *la Didon abandonnée*, qui fut jouée à Venise avec un prodigieux succès en 1724; elle l'emmena avec elle à Rome, le logea dans sa maison et aida par son talent et sa réputation au succès de ses premières pièces. A cette époque appartiennent les opéras de *Siroé*, *Syphax*, *Sémiramis*, *Caton d'Utique* (1727), *Alexandre aux Indes*, dont l'accompagnement fut écrit par les plus illustres musiciens d'alors, Porpora, Cimarosa, Gluck, etc. En sept. 1729, Apostolo Zeno, qui remplissait à Vienne les fonctions de « *poeta cesareo* », qui consistaient surtout à régler les divertissements de la cour, voulut se retirer et le désigna au choix de l'empereur Charles VI ; Metastasio quitta sa bienfaitrice sans trop de peine ; elle mourut quatre ans après, en lui léguant toute sa fortune, à laquelle il renonça en faveur du mari. A Vienne, il retrouva une

autre protectrice, dans la personne de la princesse d'Althann, femme d'un ancien vice-roi de Naples (où elle l'avait vu au temps de ses premiers succès) et maîtresse de l'empereur, qu'il finit, dit-on, par épouser secrètement. C'est alors qu'il composa, pour Pergolèse, Haendel, etc., ses meilleures pièces, *Démétrius*, *Hypsipyle* (1732); *Thémistocle*, *Démophoon*, *la Clémence de Titus* (1734); *Achille à Scyros*, l'*Olympiade* et *Régulus* (1740), qui fut son dernier chef-d'œuvre. Metastasio vieillit vite. Il n'avait jamais retrouvé dans cette cour allemande, où l'étiquette étouffait l'enthousiasme, les enivrants triomphes de ses premières années. Puis vinrent la guerre, qui le fit négliger de la cour, et de précoces infirmités, auxquelles il fut très sensible ; sa veine s'appauvrit : on ne retrouve dans ses dernières œuvres que des restes de son facile et aimable talent (*le Triomphe de Clélie*, *Romulus et Hersilie*, *Nitteti*, *Roger*, etc.). Il chercha une consolation dans la dévotion, l'étude et une correspondance suivie avec de nombreux amis. Il mourut à quatre-vingt-deux ans, laissant toute sa fortune à son compatriote Nicolas Martinez, Napolitain d'origine espagnole, interprète du nonce, chez lequel il vivait depuis son arrivée à Vienne. Outre 28 grands opéras, il laissait 48 cantates et un très grand nombre de *canzonette*, odes, élégies, sérénades, épithalames, idylles. Il avait en outre traduit et annoté avec un goût libre et sûr l'*Art poétique* d'Horace et composé un extrait de la *Poétique* d'Aristote avec des *Observations sur le théâtre grec*. — La carrière de Metastasio avait été extraordinairement facile et brillante : à partir de l'âge de vingt-cinq ans, il vécut dans une apothéose : sa gloire n'était pas plus contestée à Paris qu'à Vienne : Rousseau le proclamait « le seul poète du cœur, le seul génie fait pour émouvoir par le charme de l'harmonie poétique et musicale » ; Voltaire allait jusqu'à le comparer « à Corneille quand il n'est pas déclamateur, à Racine quand il n'est pas faible », et La Harpe renchérissait sur ce dithyrambe. « Nos aïeules, dit E. Masi (dans *Parrucche e Sanculotti*; Milan, 1886), vivaient avec Metastasio à la main : jeunes, elles cherchaient en lui l'expression de l'amour; mères, les règles du savoir-vivre; vieilles, les consolations dont cet âge a besoin. » Le peuple avait oublié les vers du Tasse pour les siens; en 1820 encore, à Naples, lors de la Révolution, quand G. Rossetti composa l'hymne de la liberté, on l'obligea à prendre pour refrain deux vers de Metastasio. Cependant la réaction avait commencé depuis longtemps : Alfieri lui avait violemment reproché d'avoir amolli et corrompu les cœurs; déjà W. Schlegel (1809) est très froid à son égard; Sismondi enfin (1829) le mit à sa véritable place, également éloigné de le donner pour le Racine de l'Italie, ou pour le plus adroit des librettistes.

L'engouement des contemporains s'explique par l'immense progrès qu'il fit faire au genre qu'il traita. Le drame musical, à peine né, avait été étouffé sous la fureur décorative et la pesanteur de faux goût du *seicento* italien; la musique et le spectacle y étaient tout; le poète était devenu le serviteur du machiniste et du musicien, indigne du reste de les dominer par la docilité avec laquelle il obéissait aux fâcheuses tendances de l'époque. Il est vrai que Zéno avait déjà tenté de réagir en donnant plus de vraisemblance aux intrigues, de variété aux caractères, de simplicité au style, en se réglant de son mieux sur les grands tragiques français. Mais ce fut Metastasio qui le premier rétablit pleinement la poésie dans ses droits en face de la musique. Il n'eut point besoin pour cela de tyranniser celle-ci; ce qu'il en savait lui permit de comprendre admirablement les lois du genre, et son étonnante virtuosité de versificateur l'aida à s'y adapter, tour à tour vif et concis dans le récitatif (qu'il eut du reste l'heureuse idée de raccourcir), gracieux, fleuri ou pathétique dans les morceaux lyriques. Il eut le mérite de comprendre que l'opéra ne peut se régler sur la lenteur compassée de la tragédie : il varia et compliqua l'intrigue, combinant par exemple dans son *Titus*, le *Cinna* de Corneille et l'*Andromaque* de Racine, fondant ensemble Sophocle et Lamothe, empruntant ses sujets, comme Voltaire le faisait au même moment, aux sources les plus variées, à la Bible, à l'Orient, à l'antiquité grecque et romaine, au moyen âge ; il élargit la part de la passion, fondant tous ses drames sur l'amour, y introduisant presque toujours deux couples d'amants et donnant au sentiment une expression plus saisissante et plus pathétique. Il suivait en cela les traces de Racine, et l'on comprend que le rapprochement ait été fait ; mais c'est surtout par son style (car on ne peut comparer les passions mièvres et convenues de l'opéra aux mille formes de la fureur tragique) qu'il mérite d'être comparé au poète français : s'il lui est inférieur par le fini, la perfection du détail, il l'emporte peut-être par une facilité, une fluidité « ovidiennes », une molle douceur, une harmonie enchanteresse. Ce style, qui berce non moins doucement que la musique qui l'accompagne, est du reste loin d'être vide de pensées : Goldoni a eu raison de louer dans Metastasio « la douce morale, la philosophie insinuante et une connaissance du cœur humain » un peu superficielle sans doute, mais qui a suffi à l'auteur pour semer çà et là bien des pensées fines, de piquantes observations et des maximes dont plusieurs sont devenues proverbes. On a pu dire de lui avec raison ce qu'on avait dit de Racine, qu'il fut le poète du cœur et le poète des femmes. C'en était assez pour fasciner des générations moins frivoles qu'on ne le dit, mais qui ne demandaient à l'art que de frivoles jouissances.

Mais il ne faut pas outrer le parallèle, et chercher dans Metastasio le poète tragique qu'il n'a pas voulu être : la musique, faite pour exprimer les passions, ne peut ni s'adapter à toutes les scènes ni exprimer avec vérité tous les caractères ; l'action de l'opéra se passe dans un monde idéal qui ne comporte qu'un nombre limité de situations, où les âmes sont simplifiées et tous les sentiments poussés à l'extrême. On aurait donc beau jeu à reprocher à Metastasio le peu de variété de ses péripéties et de ses coups de théâtre, l'invraisemblance de ses dénouements toujours heureux, la fastidieuse uniformité de ses personnages, qui, sous cent habits différents, nous montrent toujours le même homme. On lui faisait tort quand, à la fin du XVIIIe siècle, dans l'affreuse pénurie où était tombé le théâtre italien, on faisait de ses opéras des tragédies, en les représentant sans musique, et on n'arrivait par là qu'à souligner des défauts qui, dans l'opéra, sont des qualités. Metastasio doit se contenter du premier rang dans le genre inférieur qu'il avait choisi : là, il a surpassé non seulement tous ses compatriotes, mais tous ceux peut-être qui s'y sont exercés avant ou après lui. Comme ce genre est en Italie essentiellement national, on peut dire qu'il est l'une des plus aimables images du génie italien.

Les éditions de Metastasio sont fort nombreuses. Une des meilleures est celle qu'il surveilla lui-même dans ses dernières années (Paris, 1780-82, 12 vol in-8) et qu'il dédia à la reine Marie-Antoinette ; elle fut complétée par celle de Venise (1782-84, 7 vol.) et le *Opere postume* (Vienne, 1795, et Paris, 1798, 2 vol.) comprenant une partie de sa correspondance. On peut citer en outre celles de Gênes (1802, 6 vol.), de Paris (1820, 20 vol.), de Milan (*Bibl. econom. class.*, 1828-29, 6 vol.), de Naples (1882). On a récemment publié de lui trois recueils de lettres inédites (G. Carducci, *Lettere disperse e inedite di P. M.*; Bologne, 1883; C. Antona-Traversi, *Lettere disperse e inedite di P. M.*, Rome, 1886; *Lettere inedite di P. M.*; Udine. 1886). Trente-quatre de ses pièces ont été traduites en français par Richelet (Vienne [Paris], 1751-61, 12 vol. in-12). A. JEANROY.

BIBL.: RETZER, *Metastasio, Schizze für seine kunftige Biographie*; Vienne, 1782. — ALUIGI, *Storia dell' abate P. M.*; Assise, 1763. — SCHLEGEL, *Cours de littérature dramatique*, t. II. — SISMONDI, *De la littérature du midi de l'Europe*, t. II. — E. FAGUET, *Métastase considéré comme critique* (thèse) ; Paris, 1856. — A. MUSSAFIA, *P. Metastasio*; Vienne, 1882. — VERNON LEE [VIOLET PAGET], *Il settecento in Italia* ; Milan, 1882, t. II. —

L. Falconi, *P. M. alla corte di Carlo VI e sua rinnomanza nei secoli XVIII e XIX*; Vienne, 1883. — O. Tommasini, *P. M. e lo svolgimento del melodramma italiano* dans *Nuova Antologia*, mai 1882, et dans *Scritti di storia e critica*; Rome, 1891.

METASTRÆA (Cœlent.). Coralliaire de l'ordre des Zoanthaires, sous-ordre des Madréporaires. Le genre *Metastræa* fait partie de la famille des *Astræidæ*, formée de polypes agrégés, soudés par leurs murailles. Le système cloisonnaire est lamelleux et très développé. Les loges sont divisées par des lamelles transversales. Le polypier est massif, et les polypes se reproduisent par bourgeonnement. Les dents grossissent à mesure qu'elles se rapprochent du centre, la columelle est compacte. Kunstler.

METATHERIA (Zool.). Dans sa classification des Mammifères, Huxley a désigné sous ce nom un des trois grands groupes primaires de cette classe. Ce groupe renferme les *Marsurpiaux* ou *Didelphes* (V. ce mot), par opposition aux *Prototheria* (Monotrèmes) et aux *Eutheria* (Mammifères placentaires) (V. Mammifères). Trt.

MÉTATHÈSE. Phénomène de la vie du langage qui consiste dans la transposition (μετάθεσις) d'une lettre, par exemple gr. θάρσος-θράσος, lat. *corcodilus-crocodilus*. Les racines elles-mêmes, suivant une théorie qui n'est cependant pas admise par tous les linguistes, peuvent subir la métathèse accompagnée d'un allongement vocalique : gr. τέμ-νω, τέ-τμη-κα, lat. *sper-no*, *sprē-vi*. Mais c'est surtout dans les langues modernes dérivées, principalement avec les liquides, que la métathèse est fréquente, par exemple *fromage* du latin *formaticum*. M. Beaudouin.

METATHORAX (Entom.) (V. Insectes).

METAURO. Petit fleuve d'Italie, né sur le versant oriental de l'Apennin de deux petits torrents, la Meta et l'Auro, coule vers l'E. dans la prov. de Pesaro e Urbino, arrose Urbania et Eossombrone et, après s'être grossi d'assez nombreux torrents, se jette dans l'Adriatique, à 4 kil. S.-E. de Fano, après un cours de 70 kil. Les consuls romains Claudius Néron et Livius Salinator battirent sur les bords du Métaure Hasdrubal, frère d'Hannibal (207 av. av. J.-C.). De 1808 à 1814, le Métaure donna son nom à un département du royaume d'Italie qui avait pour ch.-l. Ancône.

MÉTAUX (V. Métal).

Métaux précieux (V. Monnaie).

METAXAS (Andreas), homme d'Etat grec, né dans l'île de Céphalonie en 1786, mort à Athènes le 19 sept. 1860. Il joua un rôle important pendant la guerre d'indépendance (1824-27). Grâce à son esprit conciliateur et à son habileté, il contribua à faire élire Capo d'Istria comme président du gouvernement hellénique, et il y entra comme ministre de la guerre. Après le meurtre du chef de l'Etat (1831), il fit encore partie du gouvernement provisoire, et à l'avènement du roi Othon (1833), il devint conseiller d'Etat, puis ministre plénipotentiaire à Madrid et à Lisbonne. Rappelé en 1840, il rentra au Conseil d'Etat, reprit ensuite le portefeuille de la guerre, fut président du conseil des ministres (1843-44), puis ministre des finances dans le cabinet Koletti, et de nouveau en 1847, enfin ambassadeur à Constantinople de 1850 à 1854. G. P-i.

METAXYTHERIUM (Paléont.) (V. Lamantin).

MÉTAYAGE. I. Economie rurale. — Le métayage est un mode d'exploitation du sol au moyen d'une association entre un propriétaire et un cultivateur qui reçoit le nom de *métayer* et dont les produits sont partagés généralement par moitié. Le propriétaire doit fournir la terre, une partie du capital d'exploitation et l'intelligence directrice; le cultivateur fournit son travail, le matériel et l'autre partie du capital d'exploitation. L'un et l'autre ont donc un intérêt commun dans l'entreprise, et c'est de l'union de leurs efforts que doit résulter la prospérité commune. C'est cette solidarité qui établit surtout la différence entre le métayage et le *fermage* (V. ce mot). Ce genre de contrat, comme le fait observer M. Rieffel, convient dans toutes les localités où le capital agricole n'est pas encore formé entre les mains d'une classe d'hommes assez riches, assez instruits, pour cultiver le sol sans le secours de personne. Dans cette position, une terre étant donnée, le propriétaire ne trouve personne dans la population qui l'entoure qui puisse l'affermer à prix d'argent; ou bien, on ne peut lui offrir qu'un revenu très réduit, et souvent illusoire. Le propriétaire lui-même ne peut exploiter son domaine de ses mains ou avec des domestiques. Il n'a pas assez de connaissances du métier, ou il manque de capitaux, ou il a d'autres occupations. Le métayage était beaucoup plus commun au moyen âge que de nos jours, le progrès cultural ayant surtout pour conséquence de lui substituer le fermage, dans lequel le cultivateur a plus de liberté et d'initiative. Aussi ce mode d'exploitation du sol va-t-il toujours en diminuant ; aujourd'hui, on compte en moyenne, en France, sur 100 cultivateurs, 69 propriétaires exploitant eux-mêmes, 21 fermiers et 10 métayers. C'est surtout dans le Sud, l'Ouest central et l'Ouest, que le métayage est le mode d'exploitation prédominant.

Les conventions entre les propriétaires et les métayers ne sont pas l'objet de lois spéciales, elles varient beaucoup avec les localités, mais les bases fondamentales caractéristiques du système, c.-à-d. le partage des produits, restent toujours les mêmes. C'est ainsi qu'un propriétaire éloigné se contentera souvent du partage des grains, et abandonnera tous les autres produits au métayer, moyennant une redevance en argent; dans ce cas, les bestiaux appartiendront exclusivement au métayer. D'autres fois, le métayer étant trop pauvre pour acheter du bétail, le propriétaire fournit les animaux et même les instruments. — Quelquefois aussi, le propriétaire ne reçoit que le tiers des grains et une certaine quantité de beurre et de volailles. Enfin, dans certaines circonstances, lorsque sa part contributive dans la production est très considérable il prend tout ce qu'il peut prendre et ne laisse au métayer que le strict nécessaire. Le détail des clauses particulières du contrat de métayage est d'ailleurs infini. La durée des baux de métayage est le plus souvent annuelle, mais avec la clause de tacite reconduction qui en prolonge parfois la durée indéfiniment. Dans les Alpes-Maritimes, pour citer un exemple, la moindre durée des baux est de deux ans; tous les frais sont à la charge du propriétaire, qui fournit les bâtiments pour l'exploitation et le logement du métayer; il achète le bétail, fournit les engrais, paye les impôts et les réparations d'entretien, il supporte seul les dépenses pour l'amélioration du domaine (défoncements, drainage, etc.). Le métayer exécute ou fait exécuter à ses frais les travaux de culture, semailles, labours, récoltes, etc. Quant aux produits, après le prélèvement des semences, fournies primitivement par le propriétaire, ils se partagent par moitié; les foins et les pailles sont consommés par les animaux de l'exploitation.

On a beaucoup critiqué le métayage. Toutefois il faut bien reconnaître que ce sont plutôt les abus auxquels il a donné lieu, que le système en lui-même qui doit être incriminé. Souvent, les propriétaires, abusant de leur force et de leur richesse, ont véritablement asservi l'exploitant, mais aujourd'hui ces faits sont rares, et on est bien forcé de reconnaître que, dans les pays pauvres, le métayage équitable s'impose comme le seul mode de culture susceptible de faire vivre et le propriétaire et le cultivateur. En définitive, avec M. H. Sagnier, on peut résumer comme il suit les conséquences du métayage rationnel : 1° Il donne la solution du travail agricole dans les contrées où les capitaux libres pour le fermage sont rares; 2° en associant le travailleur aux bénéfices qui résultent de la culture, il lui permet de constituer plus facilement les épargnes nécessaires pour entreprendre à son tour l'exploitation directe du sol; 3° il atténue pour l'exploitant les résultats des crises qui proviennent soit de la hausse des salaires, soit de la baisse dans la valeur des produits du sol, puisque pour la plus grande partie des produits le partage se fait en nature. On peut ajouter que ce dernier caractère s'est

manifesté en France avec éclat depuis quelques années. C'est à ce point qu'on a vu le métayage revenir en faveur, même dans certaines régions où le fermage paraissait implanté à jamais. En ce qui concerne la valeur des méthodes culturales dans le métayage, il n'y a rien à lui reprocher de l'association directe entre l'exploitant et le propriétaire également intéressés; il ne peut résulter que de bonnes pratiques. Ils n'ont pas intérêt à se tromper l'un l'autre. D'ailleurs, il arrive souvent que le métayage rapporte plus au propriétaire et au métayer que le fermage; ce fait est même très commun dans les pays arriérés. A. LARBALÉTRIER.

II. DROIT (V. COLONAGE PARTIAIRE).

BIBL. : J. RIEFFEL, *Agriculture de l'Ouest;* Nantes, 1847, in-8. — J.-A. BARRAL et H. SAGNIER, *Dictionnaire d'agriculture;* Paris, 1889, t. III, in-8. — Comte DE TOURDONNET, *Traité pratique du métayage;* Paris, 1872, in-18. — A. DE GASPARIN, *Métayage;* Paris, 1868, in-18.

MÉTAZOAIRES (Zool.). Dans la classification du règne animal, on désigne sous ce nom tous les animaux dont le corps est composé d'éléments anatomiques nombreux et différenciés qui peuvent être répartis au moins en deux feuillets (exoderme et entoderme), auxquels s'ajoute généralement un feuillet intermédiaire (le mésoderme). — Ce vaste groupe, de beaucoup le plus important des trois, comprend plusieurs embranchements, et renferme un grand nombre de classes, depuis les *Eponges* jusqu'aux *Mammifères* (V. ANIMAL [RÈGNE]). TRT.

METCHNIKOV (Elie), zoologiste russe contemporain, né dans le voisinage de Kharkov le 3 (15) mai 1845. Il étudia à Kharkov de 1862 à 1864, puis à Giessen, à Göttingue et à Munich jusqu'en 1867, et fut nommé professeur de zoologie à Odessa en 1870. Il a fait d'importants voyages d'exploration à Madère et à Ténériffe et dans les steppes de la Volga. On lui doit plusieurs ouvrages d'anthropologie, mais la plupart de ses publications ont trait à la zoologie et en particulier à l'embryogénie des Invertébrés. On cite particulièrement ses travaux embryologiques sur les *Némertiens et les Echinodermes*, sur les *Insectes* (1866-69), sur les *Siphonophores et les Méduses* (1870), sur les *Myriapodes* (1871), sur les Crustacés, les Vers, les Spongiaires, etc., etc. Dr L. HN.

METDESIS. Montagne de Turquie d'Asie (à la jonction des provinces d'Adana et de Konieh), sommet principal de Boulgar Dagh; 3,477 m. Gravi par Russegger en 1836.

MÉTEIL (Agric.). On donne le nom de méteil ou encore dans certaines régions de *mescle* ou de *métou*, à un mélange de seigle et de froment en proportions variables, semé sur une même terre. Ce mélange constitue la céréale panifiable des pays dont la fertilité du sol est intermédiaire entre celle permettant la culture du froment et celle qui ne permet que la culture du seigle. Cependant, avec les progrès de l'agriculture, la surface cultivée en méteil dans notre pays va toujours en diminuant : tandis qu'en 1840 on en cultivait encore 911,000 hect., il n'y en avait plus que 503,000 en 1873 et 273,845 en 1894, produisant 3,699,376 hectol. de grains, d'une valeur totale de 49,036,600 fr., soit une moyenne de 13 fr. 25 l'hectol. Les départements qui en cultivent le plus sont : la Sarthe, le Loiret, l'Aveyron, la Mayenne et les Côtes-du-Nord. La culture de ce mélange est assez facile : on donne à la terre les mêmes façons que pour le *froment* ou le *seigle* (V. ces mots). On sème un peu plus tard que si l'on semait du seigle, un peu plus tôt que si c'était du froment. En prenant cette précaution, les deux céréales peuvent être moissonnées en même temps. Alb. L.

MÉTEL DE BOIS-ROBERT (François Le) (V. BOIS-ROBERT).

MÉTELIN (V. LESBOS).

METELLI (Agostino), peintre et graveur italien, né à Battedizzo, près de Bologne, en 1609, mort à Madrid en 1660. Son père, qui de son vrai nom s'appelait Stanzani, était peintre, et il lui donna pour maîtres Gabriel degli Occhiali, le Dentone et Falcetta; de ce dernier Metelli apprit l'architecture et la perspective. En 1626, âgé de dix-sept ans, il travaillait déjà chez le marquis Bentivoglio, avec Angelo-Michele Colona, dont il resta pendant vingt-quatre années l'ami fidèle et le collaborateur assidu; il participa de la sorte à d'importants travaux de décoration : à Modène pour les pères Théatins, à Florence pour le grand-duc, à Parme, à Ravenne, à Gênes, à Bologne. Sa façon de peindre, légère, preste, charmante, enchanta ses contemporains. Metelli savait l'art de mêler à une perspective impeccable des motifs heureusement trouvés, rinceaux, cartouches, arabesques, du style le plus gracieux et le plus aimable; après quoi Colonna ajoutait les figures dont le mouvement et l'action se réglaient sur le cadre imaginé par Agostino. C'est ainsi que les deux Bolonais furent appelés à Rome par le cardinal Spada, pour orner son palais situé sur la Longara. Enfin, sur l'invitation de Philippe IV, ils se rendirent à la cour d'Espagne; ils exécutèrent divers ouvrages pour le compte du roi, dans le palais du Buen Retiro, et pour celui du marquis de Secci, premier ministre, en sa villa des environs de Madrid. Très épris de la chasse, Metelli fut un jour, dans ces parages, après s'être échauffé à tirer des oiseaux, saisi d'un refroidissement qui lui coûta la vie. Metelli avait gravé à l'eau-forte quarante-huit pièces représentant des frises, des rinceaux tirés du portique des Théatins, vingt-quatre estampes de son invention (modèles de cartouches, d'écussons, de volutes, etc.). La plupart des pièces dues à Agostino Metelli ont été publiées en 1645 sous le titre : *Li Fregi dell' architettura.* G. COUGNY.

BIBL. : MALVASIA, *Felsina pittrice, vite e ritratti de' pittori Bolognesi;* Bologne, 1678, 2 vol. in-4. — Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les Ecoles* (Ecole bolonaise, Appendice).

METELLUS. Famille de la noblesse plébéienne de Rome, appartenant à la gens Cæcilia. Elle émerge lors de la première guerre punique et joue à la fin du IIe siècle av. J.-C. un rôle très important à la tête du parti oligarchique. Ses principaux membres, dont la généalogie relative a donné lieu à de nombreuses discussions, furent :

Lucius Cæcilius L. f. C. n. Metellus, mort en 221 av. J.-C. Consul en 251, il remporte sur Asdrubal, en Sicile, la victoire décisive de Panorme. Il fut de nouveau consul en 247, élu grand pontife en 243, dictateur pour tenir les comices en 224. — Son fils, *Quintus Cæcilius L. f. L. n. Metellus*, se fit remarquer par l'oraison funèbre de son père, fut élu pontife (216), édile plébéien (209), édile curule (208), consul (205), dictateur pour tenir les comices (204), guerroya contre Annibal. — Son frère, *Lucius Cæcilius Metellus*, proposa d'émigrer après la défaite de Cannes et fut dégradé par les censeurs; élu tribun de la plèbe, il tenta de les traduire en justice. — Un autre frère, *Marcus*, fut édile plébéien (208), préteur urbain (206), ambassadeur auprès d'Attale (205), il rapporta à Rome la pierre noire qui figurait la *Mère des dieux* (V. cet art.). — *Quintus Cæcilius Q. f. L. n. Metellus Macedonicus*, mort en 115, fut préteur, reçut la province de Macédoine (148) où il vainquit et prit Androniscus. Il eut ensuite à combattre les Achéens, défit Critolaos à Scarphée et les Arcadiens à Chéronée (147); ce fut Mummius qui termina la guerre; Metellus célébra le triomphe et reçut le surnom de Macedonicus. Il fut consul en 143, reçut la province d'Espagne citérieure (142), combattit avec succès les Celtibères et Viriathe. En 131, il fut censeur avec Q. Pompeius, proposa de rendre le mariage obligatoire pour les citoyens, entra en conflit avec le tribun (Atinius Labeo) qui tenta de le faire précipiter du haut de la roche Tarpéienne et voua ses propriétés aux dieux; il combattit Scipion l'Africain et les Gracques. Il était renommé pour son éloquence et son goût des arts, érigea un portique et deux temples à Jupiter et à Junon. Les anciens le citaient comme un type d'homme heureux; de noble naissance, comblé de succès et d'honneurs civils et militaires, il vit lui survivre ses quatre fils qui, de son vivant, parvinrent aux plus grands honneurs. — Son frère, *Lucius Metellus Calvus*, fut consul en 142. — *Quintus Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Balearicus*, fils aîné de Macedonicus, fut consul en 123, où il conquit les îles Baléares, ce qui lui valut le

triomphe ; il fut censeur en 120. — Son frère, *Lucius Metellus Diadematus*, fut consul en 117 ; un autre frère, *Marcus*, fut consul en 115, vainquit les Sardes (114) et triompha le même jour que son dernier frère, *Caius Metellus Caprarius*, consul en 113, vainqueur des Thraces, censeur en 102 avec Metellus Numidicus. — *Lucius Cæcilius L. f. Q. n. Metellus Dalmaticus*, fils de Calvus, fut consul en 119, soumit la Dalmatie, triompha, fut censeur en 115 et raya 32 sénateurs de la liste des membres ; il fut encore grand pontife. — Son frère, *Quintus Cæcilius L. f. Q. n. Metellus Numidicus*, fut le principal chef du parti oligarchique ; son intégrité, ses qualités militaires firent supporter son arrogance. Il fut consul en 109, reçut pour province la Numidie, où il conduisit la guerre contre Jugurtha qu'il vainquit sur le Muthul, continua les opérations comme proconsul, mais fut évincé par son légat Marius ; il triompha en 107, fut censeur en 102 avec son cousin, qui l'empêcha de rayer du sénat Glaucia et Saturninus. Ceux-ci le firent bannir pour avoir refusé de jurer obéissance à leur loi agraire (100). Après leur assassinat, il fut rappelé ; il mourut empoisonné. Il fut le protecteur du poète Archias et ses discours furent très admirés, même aux siècles suivants. — Sa sœur, *Cæcilia Metella*, épousa Lucullus, père du vainqueur de Mithridate. — *Quintus Cæcilius q. f. N. n. Metellus Nepos*, fils de Balearicus, reçut son surnom parce qu'il était l'aîné des petits-fils de Macedonicus ; il fut consul en 98 et fit voter la loi Cæcilia Didia. — Sa sœur, *Cæcilia Metella*, épousa Appius Claudius. Une autre, du même nom, fille de Dalmaticus, épousa Scaurus, puis le dictateur Sulla. — *Quintus Cæcilius Q. f. L. n. Metellus Pius*, mort en 63, reçut ce surnom à cause d[illegible] qu'il déploya pour faire rappeler son père de l'ex[illegible] Préteur en 89, il combattit les Italiens, défit Q. P[illegible]pædius, chef des Marses (88). Quand Marius débarqua en 87, il ramena son armée du Samnium au secours du Sénat, mais fut abandonné par ses soldats et se réfugia en Afrique. Il y fut battu par C. Fabius, du parti marianiste (84) et passa en Ligurie ; il se joignit à Sulla dès son retour, vainquit Carrinas sur l'Æsis (Ombrie), puis les troupes de Carbon, et enfin gagna sur Carbon et Norbanus la bataille de Faventia. Il fut consul avec Sulla en 80, proconsul en Espagne (79), où il demeura huit ans, guerroyant contre Sertorius qui le battit toujours, ce qui ne l'empêcha pas de célébrer le triomphe en déc. 72. Il fut grand pontife. — *Quintus Cæcilius Q. f. Q. n. Metellus Ciler*, mort en 59, fils de Nepos, fut légat de Pompée à l'armée d'Asie, défit Orose, roi d'Albanie, fut préteur en 63, l'année du consulat de Cicéron, qu'il appuya, combattit Catilina, fut chargé d'occuper le Picenum et le pays des Senons, reçut le gouvernement de la Gaule cisalpine avec le titre de proconsul (62), se brouilla avec Cicéron. Il fut consul en 60 et fit une opposition acharnée à Pompée, empêcha de passer la loi agraire présentée par L. Flavius, au profit des vétérans de Pompée. Il renouvela cette opposition contre la loi agraire de César, mais inutilement (59). Il fut, dit-on, empoisonné par sa femme Clodia. — Son frère, *Quintus Metellus Nepos*, légat de Pompée dans la guerre des pirates et la guerre d'Asie (67-63) ; il fut élu comme pompéien, et, malgré l'aristocratie, tribun de la plèbe pour 62, soutint contre Cicéron uue lutte très violente, l'accusa devant le peuple et le Sénat d'avoir illégalement fait tuer les complices de Catilina, et proposa, conjointement avec César, de rappeler d'Asie Pompée et son armée afin de restaurer l'ordre légal. La motion fut écartée par la force et Metellus s'enfuit auprès de Pompée. Il revint avec lui, fut élu préteur en 60, fit voter une loi abolissant en Italie l'impôt des vectigalia. Il resta à Rome où il fut consul en 57, se réconcilia avec Cicéron pour tenir en échec Clodius, qui inquiétait ses premiers patrons, Pompée et César. Cicéron fut rappelé d'exil grâce à lui. Il obtint en 56 le gouvernement de l'Espagne citérieure, attaqua les Vaccéens, fut d'abord battu, puis s'empara de Clunia (55). Il mourut vers cette époque. — *Quintus Cæcilius Q. f. Metellus Pius Scipio*, mort en 46, était un fils de P. Cornelius Scipio Nasica, adopté par Metellus Pius. Il fut tribun de la plèbe en 59, candidat au consulat, appuyé par Clodius contre Milon en 53 ; le meurtre de Clodius eut pour résultat de faire élire Pompée seul consul ; celui-ci épousa Cornelia, fille de Metellus Scipion qu'il choisit pour collègue de consulat (52). Il fut l'un des plus ardents à combattre César et à précipiter la guerre civile. Ce fut lui qui proposa au sénat de sommer César de dissoudre son armée ou d'être déclaré ennemi public ; il passa outre au veto des tribuns Marc Antoine et Q. Cassius, qui durent s'enfuir de Rome (janv. 49). Ce fut le commencement de la guerre. Chargé du gouvernement de la Syrie, il la dévalisa de toutes les manières, se mit en mouvement pour rejoindre Pompée, d'abord arrêté en Thessalie par Calvinus ; il y prit le dessus quand ce chef eut été rappelé par César mis en échec devant Dyrrachium ; Metellus Scipion prit alors Larissa et s'unit à Pompée avec lequel il partagea le commandement. Il commandait le centre à la bataille de Pharsale. Il s'enfuit à Corcyre, puis en Afrique, où il se fit donner, malgré Caton, le commandement en chef ; d'accord avec Juba, roi de Numidie, il voulut détruire Utique et pilla le pays. Vaincu à Pharsale, il s'embarqua, fut jeté par le vent à Hippo Regius, enveloppé par la flotte césarienne de P. Sittius et se suicida. — *Quintus Cæcilius Metellus Creticus*, consul en 69, fut chargé de la guerre de Crète et employa deux ans à soumettre l'île, dont la résistance fut encouragée par les légats de Pompée, lequel réclamait le gouvernement de Crète. Il attendit ensuite le triomphe jusqu'en 62 et disparaît après 60. — Son frère, *Lucius*, préteur en 71, succéda à Verrès dans le gouvernement de la Sicile, où il rétablit l'ordre, mais il tenta, d'accord avec ses frères Quintus et *Marcus* (préteur en 69) de sauver Verrès. Il fut consul en 68 et mourut en charge. — *Lucius Cæcilius Metellus Creticus*, probablement fils du précédent Lucius, fut tribun de la plèbe en 49, résista courageusement à César ; on l'identifie avec le Metellus qui combattit à Actium contre Octave et fut gracié à la demande de son fils, qui avait porté les armes pour le vainqueur. — Le dernier Metellus connu est un *Quintus Creticus*, consul l'an 7 av. J.-C. A.-M. Berthelot.

METELLUS (L. Coecilius), consul romain (V. Coecilius).

MÉTEMPSYCOSE. Le mot *métempsycose* (des mots grecs μετά et ψυχή), signifie passage de l'âme d'un corps dans un autre. C'est une doctrine très ancienne et très répandue dont nous allons signaler les principales manifestations historiques : Si nous nous en rapportons au témoignage d'Hérodote (liv. II, § 123), les Égyptiens furent de tous les peuples le premier qui adopta la croyance de l'immortalité de l'âme, et c'est aussi à eux qu'il attribue l'invention de la métempsycose. Ils pensaient que notre, âme immédiatement après la mort, entrait dans quelque autre animal appelé à l'instant même à l'existence, et qu'après avoir revêtu les formes de tous les animaux qui vivent sur la terre, dans l'eau et dans les airs, elle revenait au bout de trois mille ans dans le corps d'un homme pour recommencer éternellement le même pélerinage

Chez les Indiens, l'idée de la métempsycose nous offre un caractère plus métaphysique, plus universel et se lie étroitement à celle de l'émanation. La matière, le corps est le dernier degré des émanations de Brahma ; par conséquent la vie, c.-à-d. l'union de l'âme avec le corps, est une déchéance, un mal. Il en est de même de tout ce qui touche à la vie des actions, des tentations, des plaisirs comme des peines. La fin de l'âme est de mourir à toutes ces choses afin de s'élever par la contemplation, au repos absolu dans le sein de Dieu d'où elle est sortie. Si elle est dans ce monde, c'est pour expier les fautes qu'elle a pu commettre dans une vie antérieure, et, tant qu'elle ne les a pas réparées, ou qu'elle n'a pas reconquis par la pénitence et par la science sa pureté première, elle est condamnée à passer

d'un corps dans un autre, d'un plus parfait dans un moins parfait et réciproquement, selon qu'elle est elle-même remontée vers le bien ou descendue plus bas dans le mal.

D'après la religion de Zoroastre, il y aura un jugement dernier pendant lequel tous les morts renaîtront. Chaque âme reconnaîtra et retrouvera tout entier le corps auquel elle avait été unie pendant cette vie. Puis, selon qu'elle aura été bonne ou méchante, elle retournera avec ce corps en paradis ou en enfer, pour y recevoir la récompense ou le châtiment qu'elle aura mérité. Après cette grande épreuve, il n'y aura plus de méchants, il n'y aura plus d'enfer, les morts ressuscités seront tous purifiés et goûteront, en esprit et en chair, une félicité éternelle (*Zend Avesta*, t. II, p. 414).

La transmigration des âmes était enseignée au nom d'Orphée, dans les mystères de la Grèce. Pythagore n'admettait pas, avec les sages des bords du Gange, que l'âme doive parcourir le cercle de toutes les existences, il renfermait les métamorphoses dans les limites de la vie animale. Il ne la condamnait pas non plus, comme les prêtres égyptiens, à entrer fortuitement dans le premier corps qui s'offre à sa rencontre, il mettait des conditions à cette union ; une certaine convenance, ou, pour parler sa langue, une certaine harmonie était nécessaire, selon lui, entre les facultés de l'âme et la forme ou l'organisation du corps qui devait lui appartenir. Il enseignait expressément que l'âme, séparée du corps, a une vie qui lui est propre, dont elle jouit avant de descendre sur la terre, et qui constitue la condition des démons ou des héros. Il pensait que les méchants sont relégués dans le Tartare, où le bruit du tonnerre ne cesse de les épouvanter, et où ils sont retenus par les Furies dans des liens indestructibles. Les bons, au contraire, habitent le lieu le plus élevé de l'univers, où ils mènent entre eux une vie commune, comme celle que les pythagoriciens se proposaient ici-bas (Diogène Laerce, liv. VIII, ch. XXXI ; Plutarque, *Non posse suave vivere secundum Epicurum*).

Platon, en adoptant sur ce point la doctrine de Pythagore, a essayé de la fonder sur quelques preuves, et l'a élevée par là à la hauteur d'une idée philosophique. Les preuves, qui sont longuement développées dans le *Phédon*, sont au nombre de deux, l'une tirée de l'ordre général de la nature, et l'autre de la conscience humaine. La nature, dit Platon, est gouvernée par la loi des contraires ; par cela seul donc que nous voyons dans son sein la mort succéder à la vie, nous sommes obligés de croire que la vie succédera à la mort. D'ailleurs, rien ne pouvant naître de rien, si les êtres que nous voyons mourir ne devaient jamais revenir à la vie, tout finirait par s'absorber dans la mort, et la nature deviendrait un jour semblable à Endymion. Si, après avoir consulté les lois générales de l'univers, nous descendons au fond de notre âme, nous y trouverons, selon Platon, le même dogme attesté par le fait de la réminiscence. Apprendre, pour lui, ce n'est pas autre chose que le souvenir. Or, si notre âme se souvient d'avoir déjà vécu avant de descendre dans ce corps, pourquoi ne croirions-nous pas qu'en le quittant, elle en pourra animer successivement plusieurs autres ? Mais entre deux vies, s'il ne se présente pas sur-le-champ un corps préparé pour elle et d'une organisation conforme à l'état de ses facultés, il faut bien qu'elle existe quelque part. De là, chez Platon, comme chez Pythagore, la preuve de la croyance générale à un autre monde. Si cela est ainsi, dit-il, que les hommes après la mort reviennent à la vie, il s'ensuit nécessairement que les âmes sont dans les enfers pendant cet intervalle ; car elles ne reviendraient pas au monde si elles n'étaient plus. D'après le dixième livre de la *République*, le séjour que chaque âme fait dans les enfers entre une vie et une autre, doit durer mille ans. Mais le dogme de l'immortalité ne se renferme pas, pour Platon, dans ces idées empruntées à la tradition, et qu'il accepte plutôt qu'il ne les choisit. Au-dessus de la métempsycose et de cet exil de mille ans que notre âme doit supporter dans le royaume des ombres, il admet une immortalité spirituelle, réservée aux seuls philosophes qui consiste à vivre, en quelque sorte, en société avec Dieu, à participer de sa pureté, de sa félicité et de sa sagesse. C'est là que Platon se montre particulièrement lui-même, et qu'il brise les liens qui ont tenu avant lui l'esprit confondu avec la matière. « Si l'âme, dit-il, se retire pure, sans conserver aucune souillure du corps, comme n'ayant eu volontairement avec lui aucun commerce, mais au contraire, comme l'ayant toujours fui, et s'étant toujours recueillie en elle-même en méditant toujours, c.-à-d. en philosophant avec vérité et en apprenant effectivement à mourir (car la philosophie n'est-elle pas une préparation à la mort) ? Si l'âme se retire, dis-je en cet état, elle va à un être semblable à elle, à un être divin, immortel et plein de sagesse, dans lequel elle jouit d'une merveilleuse félicité, délivrée de ses erreurs, de son ignorance, de ses craintes, de ses amours qui la tyrannisaient et de tous les autres maux attachés à la nature humaine ; et, comme on le dit de ceux qui sont initiés aux saints mystères, elle passe véritablement avec les dieux toute l'éternité ».

L'idée de la métempsycose ne mourut pas avec Platon, elle reçut, au contraire, de nouveaux développements dans les derniers jours de la philosophie grecque, quand les esprits épuisés songèrent à ressusciter les vieux systèmes, entre autres celui de Pythagore ; elle rajeunit en quelque sorte dans la fusion qui s'établit alors entre les idées platoniciennes et les doctrines orientales. Aussi la rencontrons-nous dans l'école d'Alexandrie et au sein du judaïsme.

De nos jours même on a vu renaître un système de métempsycose dans les théories de Charles Fourier. Selon l'école phalanstérienne (*Théorie de l'unité universelle*, t. II, pp. 304-348), l'âme est immortelle, mais elle ne peut se séparer du corps, et son immortalité embrasse le passé non moins que l'avenir. Toute la métempsycose est là, et, pour être assuré qu'elle est la vérité, il suffit de remarquer qu'elle est dans les vœux secrets, qu'elle est conforme aux intérêts de l'humanité. En effet, dit Fourier, où est le vieillard qui ne voulût être sûr de renaître et de rapporter dans une autre l'expérience qu'il a acquise dans celle-ci ? Prétendre que ce désir doit rester sans réalisation, c'est admettre que Dieu puisse nous tromper. Il faut donc reconnaître que nous avons déjà vécu avant d'être ce que nous sommes, et que plusieurs autres vies nous attendent, les unes renfermées dans le monde ou intra-mondaines, les autres dans une sphère supérieure ou extra-mondaines, avec un corps plus subtil et des sens plus délicats. Toutes ces vies, au nombre de huit cent dix, sont distribuées entre cinq périodes d'inégale étendue et embrassent une durée de quatre-vingt-un mille ans. De ces quatre-vingt-un mille ans, nous en passerons vingt-sept mille sur notre planète, et cinquante-quatre mille ailleurs. Au bout de ce temps, toutes les âmes particulières, perdant le sentiment de leur existence propre, se confondront avec l'âme de notre planète ; car les astres sont animés comme les hommes. Le corps de notre planète sera détruit, et leur âme passera dans un globe entièrement neuf, dans une comète de nouvelle formation, pour s'élever de là par un nombre infini de transformations successives aux degrés les plus sublimes de la hiérarchie des mondes. Ainsi, à la métempsycose humaine vient se joindre ce que Fourier appelle la métempsycose sidérale. G. FONSEGRIVE.

MÉTEMPTOSE (Astron.). Equation solaire qui sert à empêcher les nouvelles lunes d'arriver un jour trop tard. Elle consiste à augmenter d'une unité chaque nombre du cycle des épactes, dans les années séculaires non bissextiles.

MÉTÉORE (Astron.). Corps qui se forme dans l'air par des combinaisons de substances gazeuses ou de vapeurs (pluie, neige, nuages, etc.), ou par des manifestations électriques (éclair, tonnerre, aurores boréales, feu Saint-Edme, etc., Les *aérolithes*, *bolides*, *étoiles filantes* (V. ces mots) sont des manifestations d'un ordre plus élevé et se rapprochent davantage des astres, dont ils sont la plus faible expression. L. B.

MÉTÉORES. Célèbres couvents de Thessalie, situés dans la haute vallée du Pénée, à l'E. de Kalabaka, au milieu d'une région sauvage et grandiose. Comme l'indique leur nom (τὰ μετέωρα μοναστήρια : les monastères en l'air), ils sont bâtis sur la pointe de rochers presque inaccessibles, à une hauteur moyenne de 300 m. au-dessus de la plaine, et l'on n'y peut arriver que par des échelles, des passerelles ou des cordes à poulies. Ces couvents aériens ont été fondés vers la fin du moyen âge (XIVe-XVe siècles) par des moines avisés qui y cherchaient un asile contre les brigands et les aventuriers du pays. Ils formaient une confédération assez puissante, qui compta jusqu'à vingt-quatre monastères. La plupart sont en ruines. Il n'en reste aujourd'hui que sept, habités par une centaine de moines. Les plus importants sont le *Météore*, *Haghios Stephanos* et *Saint-Varlaam*. Chacun d'eux renferme une église de style byzantin et diverses constructions, généralement assez anciennes : cloîtres, réfectoire, cuisine, bibliothèque, etc. Ils étaient naguère très riches en objets d'art, ivoires, vases, bois sculptés, fresques ou manuscrits. Mais, depuis l'annexion de la Thessalie à la Grèce en 1881, on les a dépouillés en grande partie au profit des musées d'Athènes.

MÉTÉORISME (Méd.). On donne le nom de météorisme à la distension gazeuse de l'abdomen, telle que celui-ci résonne à la percussion comme un tambour. Les mots de *tympanite*, de *ballonnement*, de *pneumatose abdominale* s'appliquent au même symptôme. La distension gazeuse de l'abdomen a été connue de tous temps. Hippocrate la décrit sous le nom d'hydropisie sèche. Aretée lui donna le nom de tympanite qu'elle conserve souvent maintenant. Mais il faut arriver à Stahl (1708), à Cambalusier (1754) pour en trouver une description méthodique. De nos jours, l'importance du météorisme et de la flatulence, exagérée par les auteurs du XVIIIe siècle, a été réduite à ses justes limites. Le météorisme n'est qu'un symptôme commun à un grand nombre d'affections.

Le météorisme peut être de deux sortes : ou intestinal ou péritonéal. Dans le premier cas, les gaz qui amènent la distension des parois abdominales s'accumulent dans l'intestin (en y comprenant l'estomac). Le météorisme intestinal est le seul dont il faille en réalité s'occuper dans la pratique. Le second ou météorisme péritonéal est dû à l'accumulation des gaz dans l'intérieur du péritoine entre ses deux feuillets, pariétal et intestinal. Cette dernière variété, bien que très rare, existe cependant, comme en fait foi l'observation de Richard et Debordel qui l'ont vu se développer à la suite de l'ouverture d'un abcès du poumon dans l'abdomen, et celle de Maillot où la tympanite péritonéale s'était produite consécutivement à une perforation de l'estomac. Tout ce qui suit s'appliquera donc exclusivement au météorisme intestinal. Le *météorisme* présente les *caractères* suivants : L'abdomen est distendu, globuleux ; la peau est tendue et luisante. La percussion pratiquée en appuyant une main sur le ventre et en la frappant sur sa face dorsale avec deux doigts de l'autre main, donne un son clair, analogue à celui que l'on produirait en percutant de la même façon un tambour à peau peu tendue. Ce son peut être produit sur toute la surface de l'abdomen si le météorisme est généralisé, mais il peut être localisé comme le météorisme lui-même aux régions occupées par l'estomac, l'intestin grêle ou le gros intestin.

Lorsque le météorisme coexiste avec l'*ascite* ou hydropisie de l'abdomen, si le malade est étendu à plat sur le dos, le son tympanique sera obtenu par la percussion sur les parties médianes du ventre ; les parties latérales donnent, au contraire, un son mat. Si l'on fait coucher le malade sur le côté, le flanc déclive présentera ce son mat ; le flanc le plus élevé, au contraire, un son tympanique. Dans ces deux cas, l'intestin distendu flotte à la surface du liquide qui occupe la cavité abdominale.

Les *troubles fonctionnels* que détermine le météorisme sont généralement peu accentués, à moins que le météorisme lui-même ne dépasse les dimensions habituelles. Ils consistent en gêne de la respiration, la distension de l'abdomen s'opposant à l'abaissement libre du diaphragme, et en troubles digestifs. Chez les cardiaques, les bronchitiques, les emphysémateux, le météorisme peut ainsi devenir l'occasion d'un trouble profond. Le météorisme s'accompagne habituellement de l'émission de gaz par la bouche et par l'anus.

Le météorisme est facile à reconnaître aux signes que nous venons de donner. Il ne doit pas être confondu avec l'ascite ni avec la surcharge graisseuse des parois abdominales. Le son clair, particulier, provoqué par la percussion, servira à établir cette distinction importante. La *grossesse* peut être également confondue avec le météorisme ou inversement. Les grossesses dites nerveuses, *sine materia*, sont dues simplement à la distension de l'abdomen par les gaz ; elles se rencontrent assez souvent chez les hystériques, désireuses d'être mères. Une recherche attentive et analytique des signes de la grossesse empêchera cette grossière erreur. Les causes du météorisme sont extrêmement variables. Dans l'état de santé, l'estomac et l'intestin renferment des gaz dont la composition varie suivant le point considéré. Le météorisme n'est que l'exagération de l'état physiologique. Il peut être dû soit au relâchement des parois abdominales ou intestinales, soit à la production ou à l'introduction exagérée des gaz. Il se rencontre dans les principales névroses, telles que l'hystérie ou l'hypocondrie, où il se présente comme phénomène surajouté, et dans la plupart des maladies du tube digestif et du péritoine. Les dyspepsies s'accompagnent souvent de flatulence, de même que la dilatation de l'estomac qui ne doit pas être confondue avec la *distension* du même organe par les gaz.

L'*occlusion intestinale* est accompagnée toujours de météorisme, et, si l'obstacle siège sur le petit intestin, la région médiane du ventre est seule dilatée, tandis que les parties latérales, les flancs sont plus ou moins affaissés. La fièvre typhoïde et les péritonites déterminent toujours du météorisme. La durée et le pronostic du météorisme sont intimement liés à la cause qui le provoque. Il en est de même des indications thérapeutiques qu'il comporte. Cependant, d'une façon générale, on peut dire qu'il doit être combattu par les absorbants, tels que les divers charbons, la magnésie calcinée, par la glace. Enfin, dans les cas où par son exagération il gêne les fonctions respiratoires, les ponctions capillaires faites *aseptiquement* et à l'aide d'un aspirateur pouvant rendre des services. Dr M. POTEL.

MÉTÉOROLITHE (Astr.). Un des noms donnés aux pierres tombées du ciel, plus généralement connues sous le nom d'*aérolithes* (V. ce mot).

MÉTÉOROLOGIE. Cette science a pour objet l'étude du temps et des climats. Elle recherche les lois des phénomènes de mouvement, de température, de pression barométrique, d'humidité, d'état électrique, magnétique ou lumineux des enveloppes fluides du globe. Elle est, pourrait-on dire, antérieure à l'homme : bien des milliers de siècles avant l'apparition de notre race, à l'approche de l'hiver, les hirondelles s'en allaient déjà chercher, par-dessus les régions torrides, le printemps de l'autre hémisphère ; et ces vers de Dante :

E come i gru van cantando lor lai,
Facendo in aer di sè lunga riga,

nous donnent la vision grandiose et mélancolique d'un exode qui se renouvelait chaque année, longtemps avant qu'aucun être humain eût mérité les peines décrites par le chantre de l'*Enfer*.

Les animaux donc, puis les premiers hommes, eurent la notion plus ou moins nette des saisons et des climats. Les Chaldéens et les Egyptiens, commerçant avec l'Inde, connurent les *moussons ;* les vents *étésiens* furent bientôt familiers aux premiers navigateurs de la Méditerranée. Socrate, bafoué pour cela même par Aristophane, n'avait plus besoin du Jupiter « porte-foudre et assembleur de nuages » pour expliquer le tonnerre et la pluie. Aristote

étudiait l'arc-en-ciel, les halos, les couronnes; il savait que les vents, symboles de l'inconstance, suivent certaines lois et « tournent avec le soleil ».

Au moyen âge, la boussole fit connaître un des effets du magnétisme terrestre. Au début des temps modernes, les compagnons de Colomb découvrirent avec épouvante la constance des vents alizés. Colomb remarqua aussi les variations de la boussole avec la longitude; il apprit à prévoir, sans doute par l'apparition des cirrus, l'arrivée des cyclones.

L'invention du baromètre et du thermomètre donna une nouvelle impulsion à la météorologie. Borda et Lavoisier élaborèrent un projet clair et complet de prévision du temps par les *observations simultanées*, que le conventionnel Romme rappela lors de l'invention du télégraphe.

La première moitié du XIXe siècle fut consacrée, surtout en Allemagne, à la météorologie statique, à l'étude des climats, par la *méthode des moyennes*. Humboldt, appliquant à cette méthode le procédé graphique, donna la distribution des isothermes sur le globe; Erman, celle des isobares. Dove perfectionna ces cartes et étudia la répartition des pluies. Malheureusement, avec sa grande autorité, il fourvoya les chercheurs par sa fausse conception de la « lutte des courants équatoriaux et polaires », tandis que la circulation générale avait été magistralement esquissée, sans hypothèses, depuis 1806, par le précurseur de Maury, Charles Romme, frère du conventionnel. Avec une remarquable largeur de méthode, résumant et classant les faits observés par les navigateurs, Romme étudiait d'abord les vents « primitifs », c.-à-d. ceux qui se produisent loin des actions « perturbatrices » des continents. Il montrait, tout autour du globe, les deux bandes des alizés de N.-E. et de S.-E., séparées par des calmes, des vents variables, des orages, des tornades, des tourbillons et des pluies; au delà des tropiques, les vents généraux d'O., séparés des alizés par des calmes et des vents « tournant graduellement » quand on les traverse du N. au S. Il avait remarqué que les limites de ces zones se déplacent avec les saisons, selon la hauteur du soleil; que la région des pluies équatoriales, par son balancement annuel, produit la saison sèche et la saison pluvieuse des régions torrides. Ces grandes lignes bien établies, il montrait que la « température » des terres, surtout dans l'hémisphère N., « troublait » les vents primitifs par des moussons ou vents périodiques. Il avait même noté l'opposition des climats — sec et humide — des régions séparées par une chaîne de montagnes allant du N. au S.

Le seul point très important que les recherches antérieures à Maury aient ajouté à ce tableau est la considération des mouvements supérieurs. Dove et L. de Buch avaient déjà vu les alizés s'élevant à de grandes altitudes et retournant en sens inverse, horizontalement, sous la forme « de contre-alizés supérieurs ».

Pendant cette même période, les cyclones des régions tropicales étaient l'objet de belles études, qui, de Capper (1801) à Meldrum (1873), en passant par Brandes (1820) et surtout Redfield (1831), ont fait connaître la forme de ces météores, leur calme central, leur vent circulaire près du centre, spiral un peu plus loin, ascendant partout, leur mouvement de translation; bref, tout ce qui permet aux marins d'éviter l'approche si dangereuse de leur centre.

Maury connaissait-il les travaux de ses devanciers? On lui a reproché de ne pas les citer, sans que personne, d'ailleurs, ait rappelé le nom de Ch. Romme. En tout cas, Maury aurait pu nommer ses prédécesseurs sans ôter à sa gloire, car il a repris toutes les questions par la base avec une ampleur incomparable. Le tableau qu'à son tour il a tracé de la circulation générale est un chef-d'œuvre de clarté dans l'ensemble, de précision dans les détails, d'ingéniosité, ou mieux, de génie dans le rapprochement et l'interprétation des faits.

Son œuvre a pour base les observations de vent de milliers de livres du bord; elle établit la proportion moyenne des divers vents qui soufflent dans chaque carré de 5° des océans. Ce travail colossal a réalisé ce que Romme avait prédit en ces termes: « L'histoire et la théorie des grands mouvements de l'atmosphère et des mers, si elles étaient portées au degré de perfection qu'elles auront peut-être un jour, serviraient *à diriger les routes des navigateurs* et à leur indiquer les époques auxquelles, avec plus de sûreté, ils pourraient parcourir les divers parages du globe. » On sait que l'emploi des *cartes des vents*, inaugurées par Maury, équivaut aujourd'hui à une diminution de moitié dans le diamètre du globe.

Au point de vue théorique, Maury ne se contente pas de préciser extrêmement les directions et les limites des vents généraux et des vents périodiques. Il fait voir que ces vents *se croisent* à une certaine altitude; que les contre-alizés *descendent*, un peu au delà des tropiques, jusqu'à la surface, et se continuent en contre-alizés inférieurs d'O. des régions tempérées. Il croit, à tort, faute de documents, que ces vents d'O. se prolongent en bas jusqu'à un tourbillonnement « ascendant » autour des pôles, pour revenir par les régions supérieures et redescendre à la lat. de 30°. En réalité, les cartes d'isobares de Voeïkof, les cartes de vents de Brault et celles du *signal office*, les expéditions polaires, etc., ont prouvé qu'il y a un nouveau croisement vers 60° de lat. et que le tourbillonnement des régions polaires est descendant. Maury savait d'ailleurs que son tableau d'ensemble devait être perfectionné dans le détail; aussi fut-il l'initiateur du congrès de Bruxelles (1853), qui eut pour effet de réunir en faisceau les observations de toutes les marines.

En ce moment précis, le génie de Le Verrier fait renaître la météorologie dynamique, grâce à la méthode des *observations simultanées*, qui n'avait été employée jusque-là que pour l'étude des cyclones, et qui permet de connaître l'état de l'atmosphère à un moment donné sur une surface plus ou moins grande du globe. Le *Bulletin météorologique international*, l'*Atlas des orages*, l'*Atlas des mouvements généraux de l'atmosphère* et les publications analogues promptement créées dans les autres pays ont grandement contribué à donner des notions précises sur les mouvements tourbillonnaires descendants (anticyclones) et ascendants (dépressions barométriques, bourrasques) et sur deux tourbillonnements fixes, l'un, ascendant, au-dessus de l'Islande; l'autre, descendant (déjà indiqué par Bourgois, puis par Buchan, (spécialement étudié par Brault), au-dessus des Açores; elles ont montré que, dans nos régions tempérées, les continents sont le siège de grands tourbillonnements descendants en hiver, ascendants en été. Les observations de cirrus faites par Cl. Ley et surtout H. Hildebrandsson ont prouvé, de plus, que, dans les régions supérieures, à l'inverse de ce qui a lieu en bas, les masses d'air divergent des minima vers les maxima barométriques. Tous ces mouvements locaux, — beaucoup moins marqués dans l'hémisphère S., contrarient, sans les annihiler, les mouvements généraux divisés par zones.

L'étude des orages, commencée en France sur le plan de Le Verrier, a été continuée en Scandinavie par Mohn et Hildebrandsson; en Allemagne, par Kœppen, Von Bezold, etc., en Italie par Ferrari; celle des grains a occupé les marins et Ralph Abercrombie. Nous croyons avoir prouvé que le grain apparaît dans certaines dépressions tout le long d'un rayon qui est le siège de vents forts; que l'orage est un grain orageux; l'averse, un grain de pluie, et qu'un certain nombre de coups de vent non classés jusqu'ici, — khamsin, simoun, tempêtes de neige, tempêtes de poussière de la Russie méridionale, pampères et suestades de l'Amérique du Sud, derechos de l'Amérique du Nord, bursters d'Australie, etc., — sont des formes variées du grain.

Etant données la direction et la vitesse de marche des dépressions, on peut *prévoir*, un ou deux jours d'avance, le vent et la pluie. Nous espérons que l'annonce télégraphique du passage du *rayon de grain* permettra de con-

clure plus sûrement, quelques heures d'avance, à la probabilité des orages, et aussi des tornades, celles-ci, très bien étudiées par Finley (*Signal service*, 1884), se produisant le long de la ligne de grain.

Peut-on espérer des prévisions plus ointaines? M. Desains s'est aperçu, en 1859, que l'approche des dépressions agit plusieurs jours d'avance sur les mouvements de l'aiguille aimantée. D'autre part, M. Collins, du *New-York Herald*, annonce avec quelque succès l'arrivée des dépressions de l'Atlantique, surtout quand il se sert des indications des navires d'Europe qui abordent à New York. Comme élément de prévision, il faudra vérifier les observations de M. H. de Parville, d'après lesquelles la déclinaison de la lune agirait sur la position de la trajectoire des tempêtes. M. Poincaré a récemment montré l'influence de la déclinaison lunaire sur la position de la limite des alizés, M. Garrigou-Lagrange celle des révolutions du soleil et de la lune sur la distribution des pressions.

On arrivera même, sans doute, à prévoir la physionomie d'une saison ou, au moins, d'une période de quelques semaines. M. Hoffmeyer, par ses cartes d'isobares, a montré que, selon la position du minimum d'Islande, nos hivers sont secs et froids ou chauds et humides, et M. Teisserenc de Bort, par des cartes beaucoup plus étendues, a prouvé que la distribution des grands maxima et minima barométriques, possédant une certaine fixité, se traduit par des types de temps plus ou moins stables. On connaîtra peut-être, un jour, les lois et les causes de cette succession de types, dans laquelle les glaces polaires doivent jouer un rôle. Il faudra aussi tenir compte des travaux de Meldrum, qui semblent prouver que le nombre des cyclones et la quantité des pluies sur le globe ont la même périodicité que les taches solaires.

Mais, pour obtenir d'aussi importants résultats, il faut que la météorolgie devienne de plus en plus une science de précision; que tous les phénomènes accidentels de vent, de pluie, etc., soient notés avec leur intensité relative et l'heure *exacte* de leur apparition; que les instruments enregistreurs se multiplient et deviennent de plus en plus comparables; que les observations régulières soient faites plus souvent, non seulement à la même heure locale, ce qui est encore loin d'avoir lieu, mais au même instant *absolu*, sur tout le globe. Les grands progrès que l'on peut rêver pour la météorologie sont à ce prix.

Infiniment plus lointain est le temps où cette science sera devenue déductive. En attendant, d'heureux essais ont déjà été faits pour introduire les mathématiques dans la théorie des phénomènes les plus généraux, par Peslin, Ferrel, Angot, von Bezold, N. Eckolm, etc. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : ARISTOTE, *Meteorologica*, trad. fr. par Barthélemy Saint-Hilaire. — LAVOISIER, *Œuvres completes*, t. III. — CAPPER, *Observations on the Winds and Monsoons*; Londres, 1801. — Ch. ROMME, *Tableau des vents, des marées et des courants du globe*; Paris, 1806. — A. DE HUMBOLDT, *Cosmos*, trad. fr. par M. Faye; Paris, 1847. — MAURY, *Explanation and sailing directions*, etc., trad. fr. par Vaneechout sous le titre *Instructions nautiques*; Paris, 1859. — *Physical geography of the see and its Meteorology*, 1854, 1re éd.; 9e éd. entièrement refondue; Londres, 1860; trad. fr. par Terquem; Paris, 1861, et par Zürcher et Margollé; Paris. — *Bulletin météorologique international*. — *Atlas météorologique de l'Observatoire de Paris*. — *Atlas des orages de l'Observatoire de Paris*. — *Annales du bureau central météorologique*. — Theodor REYE, *Die Wirbelstürme*; Halle, 1872 (On trouve dans ce volume la bibliographie des travaux de CAPPER, BRANDES, REDFIELD, REID, PIDDINGTON, etc., sur les tempêtes tournantes). — MELDRUM, *Note sur la forme des cyclones dans l'océan Indien*, trad. fr.; Paris, 1874. — H. HILDEBRANDSSONN, *Essai sur les mouvements supérieurs de l'atmosphère*; Upsal, 1875. — L. BRAULT, *la Circulation de l'Atlantique Nord*; Paris, 1879; *Cartes des vents* sur tous les océans. — LOOMIS, *Mémoires de météorologie dynamique*, trad. fr. par Brocard; Paris, 1880. — VOEÏKOF, *Cartes d'isobares*; *Climatologie* (en russe et en allemand). — HANN, *Climatologie*; Vienne, 1897, nouv. éd. — MOHN et HILDEBRANDSSON, *les Orages en Scandinavie*; Upsal, 1888. — Etudes sur *les Orages*, dans *Beobacht. der met. Stat. in Bayern*, 1879 et suiv. — KŒPPEN, *Der Gewittersturm von Aug. 1881*, dans *Ann. der Hydrogr.*, 1882. — FERRARI, *Risultati ottenuti dalle ricerche sulle osservazioni dei temporali nel 1882-1883*. — Marc DECHEVRENS, *l'Inclinaison des vents*; Zi-ka-Weï, 1886.

MÉTÉOROMANCIE (V. DIVINATION, t. XIV, pp. 723 743, 744).

MÉTÉORUS (*Meteorus* Lour.). Genre de Myrtacées qu'on rattache actuellement au *Barringtonia* (V. ce mot).

MÉTÈQUE (Μέτοικος). Nom donné dans l'ancienne Athènes aux étrangers établis dans la ville sans y avoir le droit de cité. Ils étaient fort nombreux, spécialement au Pirée. En 309, on comptait 10,000 adultes mâles. Ils payaient un impôt spécial, correspondant à la protection légale, en étaient dispensés quand ils avaient servi dans la marine. Ils ne pouvaient acquérir de propriété foncière et devaient se faire représenter en justice par un citoyen. A différents reprises on donna le droit de cité à des métèques pour renforcer la population combattante. A d'autres moments, au contraire, on raya des listes de citoyens des métèques qui s'y étaient glissés. D'une manière générale, les métèques affranchis de l'épuisante obligation du service militaire et des charges politiques, fournissent une grande partie de la classe riche des commerçants et financiers.

METEREN. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Bailleul; 2,441 hab. Fabrique de beurre. Tanneries, brasseries. Eglise de la Renaissance.

METEREN (Emmanuel Van), historien belge, né à Anvers en 1535, mort à Londres en 1612. Il était fils d'un imprimeur anversois et commença par faire l'apprentissage du commerce à Londres. Quand il revint à Anvers, il apprit que ses parents, fuyant la persécution religieuse, avaient voulu se retirer en Angleterre et avaient péri pendant la traversée, le vaisseau qui les portait ayant été coulé par un navire français. Cette mort et le spectacle des répressions ordonnées par Marie Tudor inspirèrent à Van Meteren la haine de l'intolérance. Dès 1575, il se mit à rassembler des matériaux sur l'histoire des troubles des Pays-Bas; en 1592, il envoya son manuscrit en Allemagne pour le faire illustrer. Un dépositaire indélicat en profita pour le faire traduire en allemand, et publier à l'insu de l'auteur sous le titre de *Historia der Niderlendischer Geschichten und Kriegshendelen* (1593, 2 vol. in fol.). Une traduction latine parut en 1597; alors Van Meteren se décida à faire imprimer l'original flamand à Delft, en 1599, sous le titre : *Historie van de oorlagen en Geschiedenissen der Nederlanden en derzelver naburen; beginnende met den jare 1315 tol 1611* (in-fol.); il en donna une seconde édition plus complète à Dordrecht en 1611 (2 vol. in-4). Cet important ouvrage fut très souvent réédité (dern. éd., Gorinchem, 1748, 10 vol. in-8; trad. en français par Haye : *Histoire des Pays-Bas*, La Haye, 1618, in-fol.; rééd. Amsterdam, 1670, in-fol.). Van Meteren avait obtenu communication d'une foule de documents secrets et il était parfaitement au courant des travaux imprimés. Son histoire est donc très complète et très exacte; tout au plus peut-on lui reprocher d'être quelquefois trop favorable aux protestants, mais on ne saurait faire une étude sérieuse de la Révolution belge du XVIe siècle sans y recourir. Van Meteren devint en 1583 consul du collège des marchands à Londres, et conserva cette haute fonction jusqu'à sa mort. E. H.

BIBL. : DE WIND, *Bibliothèque des historiens néerlandais* (en holland.); Middelbourg, 1831, in-8.

MÉTEZEAU (Les), architectes français des XVIe et XVIIe siècles. Six maîtres d'œuvres, entrepreneurs de travaux de maçonnerie, architectes et ingénieurs de la même famille, portèrent ce nom de Métezeau depuis la fin du XVe siècle jusque vers la fin du XVIIe siècle. Le plus anciennement connu, *Clément Ier* Métezeau, habitant Dreux où il mourut vers 1550, était déjà, en l'an 1500, expert juré de cette ville et y travailla dès 1516, avec Jean des Moulins, à la construction de l'hôtel de ville commencé en 1512 par Pierre Caron. Nommé ensuite maître de l'œuvre de l'église de Saint-Pierre à Dreux, Clément Ier en fit élever, de 1524 à 1534, le riche portail ainsi que

les deux tours et en fit de plus agrandir la nef. — *Jean* Métezeau, fils aîné du précédent, vécut aussi à Dreux où il mourut le 27 avr. 1600; il continua en qualité d'« *architecteur* et de maître de la conduite de son état de l'église de Saint-Pierre », les travaux de la tour Saint-Vincent de cette église, et il fut aussi chargé d'expertiser les travaux exécutés par Jouvelin à la chapelle de l'hôpital de Dreux. — *Thibaut* ou *Théobald* Métezeau, fils de Clément Ier et frère cadet de Jean, né à Dreux le 21 oct. 1533, et mort à Paris vers 1593, travailla d'abord avec son père et son frère à l'église de Saint-Pierre ; mais il vint vers 1669 à Paris où, jusqu'à l'époque de sa mort, il fut chargé d'importants édifices dont quelques-uns dessinés par lui. En 1570, il entreprit la construction de la chapelle des Valois à l'abbaye de Saint-Denis, en collaboration avec Claude Guérin, Charles Bullant, Jérôme Claudebin et Jacques Champion ; en 1575, il succéda à Bertrand de Dreux comme expert juré de la ville de Paris ; en 1576, il devint architecte du duc d'Alençon et, en 1578, architecte du roi Henri III. La même année, Thibaut Métezeau fut chargé de l'exécution du Pont-Neuf avec Guillaume Marchant, Christophe Mercier, François et Jean Petit, puis, en 1585, il éleva l'avant-portail de la porte Saint-Antoine, porte plus tard remaniée et augmentée par François Blondel, et enfin, il fut certainement un des constructeurs du Louvre où il travailla probablement à la Galerie des antiques sous Jean-Baptiste du Cerceau, et où les premiers projets de la grande galerie lui sont attribués. — *Louis* Métezeau, fils aîné de Thibaut, né à Dreux avant 1560, et mort à Paris le 18 août 1615, succéda à son père comme architecte du roi et fut contrôleur des bâtiments royaux ; il continua la construction de la partie supérieure de la grande galerie du Louvre et fut chargé, avec l'ingénieur italien Alexandre Francini, des fêtes de l'entrée de la reine de Médicis à Paris en mars et avr. 1610. Un reçu conservé aux archives nationales donne à Louis Métezeau le titre de « consierge et garde des meubles du pallais des Thuillerys » et un essai généalogique existant à la Bibliothèque nationale le qualifie « écuyer et sire de Germainville et de Bressac, près Dreux ». — *Clément II* Métezeau, fils de Thibaut et frère cadet de Louis, né à Dreux le 5 févr. 1581 et mort à Paris le 28 nov. 1652, devint le plus célèbre de tous. Il fut architecte et ingénieur du roi Louis XIII et, en cette dernière qualité, donna en 1627 les plans de la longue digue qui, fermant l'entrée du port de La Rochelle, empêcha de secourir les assiégés et amena la prise de cette place. D'après d'Argenville, Clément II Métezeau aurait été l'architecte du château de La Meilleraye, en Poitou, et de celui de Chilly, sur la route d'Orléans ; de l'hôtel de Souvré, devenu l'hôtel de Chevreuse-Longueville et aussi de l'église de l'Oratoire, à Paris. Dans sa ville natale, il aurait fait élever le transept méridional de l'église de Saint-Pierre et commencé la construction du cloître des religieuses de l'Assomption. Clément II Métezeau aurait de plus, sinon dressé des projets, mais tout au moins été consulté par la reine Marie de Médicis lors de la construction de son hôtel devenu le palais du Luxembourg à Paris, et par les marguilliers de l'église Saint-Gervais, lors de la construction du portail de cette église, œuvre de la Brosse. On possède de cet architecte ingénieur un portrait gravé par Michel Lasne et au bas duquel quatre vers latins, dus à Mathurin Bourellier, rappellent la digue de La Rochelle et comparent son auteur à Archimède. — *Guillaume* Métezeau, fils de Louis et neveu de Clément II, né à Paris et mort dans cette ville le 21 oct. 1671, fut le dernier de la famille en continuant les traditions professionnelles ; il fut en effet ingénieur du roi Louis XIII. Mais deux autres Métezeau, deux frères, probablement fils de Jean et neveux de Thibaut, se distinguèrent par d'autres titres ; l'un nommé *Jean* fut un fidèle serviteur du roi Henri III, et s'est fait connaître par une traduction des *Psaumes* publiée à Paris en 1610, et l'autre, nommé *Paul*, bachelier en théologie et aumônier du roi Louis XIII, fut choisi comme collaborateur par le cardinal de Bérulle pour rédiger les statuts du couvent de l'Oratoire dont, à la même époque, son cousin germain, Clément II Métezeau, faisait commencer la construction de l'église. Ch. Lucas.

Bibl. : Ad. Berty, *les Grands Architectes de la Renaissance* ; Paris, 1860, pet. in-8.

MÉTHAMIS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron ; 596 hab.

MÉTHANE ou **FORMÈNE** (V. Carbures d'hydrogène).

MÉTHODE. I. Logique. — La méthode (μετά, ὁδός) est le chemin par où l'esprit arrive à la connaissance de la vérité. Il est évident que, si le chemin suivi est mauvais ou n'aboutit pas, la science est empêchée. De là vient que Descartes, Bacon et en général les modernes accordent à la méthode une extrême importance. « Ce n'est pas tout d'avoir l'esprit bon, dit Descartes, le principal est de l'appliquer bien. » Il allait même jusqu'à attribuer les différences que l'on remarque entre les esprits non à la différence de leur constitution native et originelle, mais à la différence de leurs méthodes, et Bacon croyait qu'avec une bonne méthode tous les esprits deviendraient égaux. Mais y a-t-il une méthode, un procédé infaillible et applicable en toute occasion pour découvrir la vérité dans les sciences ? Descartes, Bacon et les logiciens modernes l'ont cru. A peine commence-t-on de nos jours à revenir de cette erreur : des savants ont en effet montré que les méthodes et les procédés d'invention diffèrent d'un objet à l'autre, en sorte que les procédés ne servent de rien qu'aux mains du génie. Il n'y a pas *une* méthode, il y a *des* méthodes et autant de méthodes que d'objets divers. Il y a cependant des procès généraux de la pensée, des cadres communs dans lesquels peuvent se ranger les procédés scientifiques. Le logicien a le devoir de les étudier, sinon dans l'espoir de les appliquer plus tard à d'autres objets, au moins dans le but de les connaître et d'éprouver leur valeur. La méthodologie ressortit à la logique bien moins pour être enseignée comme un art dont on espère quelque utilité, que pour être soumise à l'épreuve de la critique.

Les procédés les plus généraux qui soient employés dans toutes les sciences sont l'*analyse* et la *synthèse* (V. ces mots). Il y a autant d'espèces de méthodes qu'il y a de sciences diverses : cependant on peut distinguer les méthodes employées en *mathématiques* (V. ce mot) et la méthode des sciences expérimentales. La méthode expérimentale se compose de trois moments : 1° l'esprit observe ; 2° il suppose ; 3° il vérifie. L'esprit observe, c.-à-d. il recueille les faits singuliers pour les considérer attentivement et y découvrir la loi ; il suppose, c.-à-d. il énonce la loi, telle qu'il a cru l'apercevoir à travers la complexité des faits observés ; c'est alors seulement que l'esprit dans le singulier découvre le général et par conséquent il *induit* ; il vérifie, c.-à-d. il déduit de l'hypothèse certaines conséquences, et il voit si l'expérience les confirme ou les contredit. Dans le premier cas, l'hypothèse devient une véritable loi et peut entrer dans la science ; dans le second, l'hypothèse qu'on examine est rejetée et remplacée par une autre jusqu'à ce que l'esprit en découvre une que l'expérience confirme, et alors la découverte est achevée. L'observation, l'hypothèse et la vérification constituent donc les trois seuls moments essentiels de la méthode expérimentale.

Stuart Mill a distingué cinq méthodes principales d'expérimentation qu'il a appelées méthodes de *concordance*, de *différence*, méthode *unie de concordance et de différence*, méthode des *variations concomitantes*, et méthode des *résidus*. Voici le type de la *méthode de concordance*. On veut savoir si A produit B, pour cela on réalise plusieurs phénomènes ACDE, AIKL, APQR, dans lesquels la circonstance A demeure invariable, tandis que varient toutes les autres, et on examine ses conséquents. Si la circonstance B se trouve constamment dans les conséquents, tandis que varient toutes les autres circonstances, de sorte qu'on ait par exemple : BFGH, BMNO, BSTU, en un mot, si les conséquents concordent en B de même que

les antécédents concordent en A, A est le conséquent invariable de B et la proposition est vérifiée. C'est de cette méthode que s'est servi Pasteur pour établir que la fermentation est l'œuvre de germes vivants. Partout où des germes peuvent pénétrer et vivre, quelles que soient les autres circonstances de temps, de lieu, de récipient, de nature même des matières fermentescibles, la fermentation est produite.

La *méthode de différence* peut se ramener à ces termes : Etant donné un groupe de circonstances antécédentes ACDE et un groupe de circonstances conséquentes BFGH, si l'on fait disparaître des antécédents la circonstance A et qu'aussitôt dans les conséquents disparaisse la circonstance B, de sorte que les seconds conséquents diffèrent des premiers par le manque de B, comme les seconds antécédents diffèrent des premiers par le manque de A, on a le droit de dire que A est la cause de B. — C'est ainsi que procède le physicien quand il veut montrer que l'élévation de la température à 100° est la cause de l'ébullition de l'eau. Par un moyen quelconque il abaisse la température et aussitôt l'ébullition cesse.

Les deux méthodes précédentes peuvent mutuellement se servir de contre-épreuve. Elles s'unissent alors l'une à l'autre et l'on fait succéder la méthode de concordance à la méthode de différence ou la méthode de différence à la méthode de concordance pour renforcer les résultats de l'une par ceux de l'autre. Pasteur, par exemple, a empêché les germes de pénétrer dans les liqueurs préalablement stérilisées, et il a montré qu'aucune fermentation ne se produit plus. Il a ainsi corroboré par la méthode de différence les résultats obtenus par la méthode de concordance. Et de même le physicien constatant toujours que dès que la température de l'eau, à la pression de 760 millim. s'élève à 100°, l'ébullition se produit, corrobore par la méthode de concordance les résultats obtenus par la méthode de différence.

Passons maintenant à la *méthode des variations*. Etant donné un groupe de circonstances antécédentes ACDE et un groupe de circonstances conséquentes BFGH, si l'on fait varier une des circonstances antécédentes, par exemple A, de manière qu'il devienne $\frac{A}{2}$ ou 2A ou A^2 et qu'en même temps une des circonstances conséquentes vienne à varier de façon à ce que les variations de B, par exemple, suivent constamment d'une façon directe ou inverse les variations de A, on peut dire que A est la cause de B. — Et voici enfin en quoi consiste la *méthode des résidus :* Etant donné un groupe de circonstances antécédentes ACDE et un groupe de circonstances conséquentes BFGH, si par des vérifications antérieures on sait que C est la cause de F ; que D est la cause de G, que E est la cause de H, de sorte qu'il ne reste plus dans les conséquents que la circonstance B dont on ne connaît pas directement la cause, tandis qu'il ne reste non plus dans les antécédents que la circonstance A dont on ne connaît pas directement l'effet, on peut dire que A circonstance résidu des antécédents est la cause de B, circonstance résidu dans les conséquents. « Arago ayant suspendu une aiguille aimantée par un fil de soie et l'ayant mise en mouvement, crut remarquer qu'elle écrivait plus vite au repos quand elle oscillait au-dessus d'un plateau de cuivre. Il y avait là deux causes qui pouvaient produire cet effet : la résistance de l'air et celle du fil de soie. Mais l'effet de ces deux causes pouvait être exactement déterminée en l'absence du cuivre. Déduction faite de cet effet, le phénomène résidu consistait en ce que le cuivre développait en effet une influence retardatrice. Ce fait a été la première origine de la découverte de l'électricité magnétique (Herschell). » G. FONSEGRIVE.

II. Littérature (V. CRITIQUE).

III. Méthode historique (V. HISTOIRE).

BIBL. : LOGIQUE. — BACON, *Novum organum*. — DESCARTES, *Discours de la méthode*. — DUHAMEL, *Méthode dans les sciences de raisonnement*. — CHASLES, *De la Méthode en mathématiques*. — HERSCHELL, *Discours sur l'esprit de la philosophie naturelle*. — BAIN, *Logique*. — STUART-MILL, *Système de logique*. — WEWHELL, *Novum Organum renovatum*. — Cl. BERNARD, *Introduction à la médecine expérimentale*.

MÉTHODE (Saint), surnommé *Eubulius*, évêque d'Olympe, puis de Patara en Lycie, mort au commencement du IVe siècle. Fête, dans l'Eglise grecque, le 20 juin ; dans l'Eglise latine, le 18 sept. Ces Eglises le placent au rang des martyrs. Les anciens documents non seulement diffèrent sur le lieu et l'année de ce martyre, mais le relatent avec des circonstances qui le rendent invraisemblable. Ce qui est plus certain, c'est que Méthode a beaucoup écrit, et que ses ouvrages étaient hautement estimés. A l'exception du *Symposium* ou *Banquet des dix vierges*, il n'en reste que des extraits, dont les plus importants nous ont été transmis par Photius, et dont les autres ont été recueillis soit dans les citations d'anciens écrivains ecclésiastiques, soit dans un manuscrit de Nitrie. Pour la forme, ces écrits imitent avec un médiocre succès les dialogues de Platon ; pour le fond, la plupart sont dirigés contre les doctrines d'Origène. Voici les titres des principaux : Sur la *Résurrection ;* sur la *Pythonisse ;* sur la *Création ;* sur le *Libre arbitre*. L'édition la plus complète est celle de Jahn, *S. Methodii opera* (Halle, 1865). E.-H. V.

MÉTHODE *le Confesseur*, patriarche de Constantinople, né à Syracuse, mort en 846. Il fut cruellement traité par Michel *le Bègue*, pour s'être chargé de solliciter l'intervention du pape Pascal Ier en faveur du patriarche Nicéphore ; puis persécuté par Théophile, à cause de son attachement au culte des images. Après la mort de cet empereur (842) il fut nommé patriarche de Constantinople. Œuvres principales : *Encomium sancti Dionisii Areopagitæ* (Florence, 1516, in-8) ; *Encomium sanctæ Agathæ*, inséré par Allatius dans sa *Diatribe de Méthode ; Homélies*, publiées dans la *Bibliotheca Patrum* de Combefis. On croit que Méthode *le Confesseur* est l'auteur des *Revelationes de rebus quæ ab initio mundi contigerunt et deinceps conting... debent*, attribuées à Méthode, évêque d'Olympe et de Patara. E.-H.-V.

MÉTHODE (Saint), apôtre des Slaves, né à Thessalonique vers 825, mort le 6 avril 885. Fête, dans l'Eglise grecque, le 11 mai ; dans l'Eglise latine, le 9 mars. Comme son frère CYRILLE (V. ce nom), il avait occupé une place distinguée dans le monde, avant de se mettre au service de l'Eglise. L'œuvre qu'ils firent ensemble a été relatée dans la notice affectée à Cyrille. Ils étaient à Rome lorsque Cyrille mourut (869). Méthode rentra en Moravie avec le titre d'évêque de Pannonie, et continua de travailler à l'évangélisation des Slaves. Mais, comme les procédés et les succès de son œuvre contrariaient le roi et le clergé de Germanie, ainsi que le successeur de Ratislav, Swatopluk, qui leur était alors inféodé, ils s'efforcèrent de le rendre suspect à Jean VIII. Ce pape défendit à Méthode de se servir du slave, en dehors de la prédication, et finalement l'appela à Rome (879) pour répondre aux accusations dirigées contre lui. Contre l'attente de ses adversaires, Méthode obtint l'approbation de sa conduite et l'autorisation de célébrer le culte en langue slave. Jean VIII s'était montré conciliant, pour ne pas inquiéter les Bulgares, qu'il cherchait à rattacher au siège de Rome. Après la mort de ce pape (882), Méthode eut à lutter sans relâche contre des intrigues, dont Wiching de Reichenau était l'auteur ou l'instrument principal. E.-H. V.

BIBL. : L. LEGER, *Cyrille et Méthode ;* Paris, 1867.

METHODISME (V. EGLISE, t. XV, p. 631).

MÉTHODIUS DE TYR, père de l'Eglise. Le personnage ainsi désigné est le même que MÉTHODE (Saint) surnommé *Eubulius*, sur lequel une notice a été précédemment donnée. Il paraît bien certain qu'il fut évêque d'Olympe, puis de Patara ; mais il est plus que douteux qu'il ait été évêque de Tyr, à cause de la difficulté de trouver une

place pour lui dans la succession de ceux qui sont connus comme ayant été évêques de cette ville à la même époque.

MÉTHODOLOGIE (Logique) (V. MÉTHODE).

MÉTHONE (V. MODON).

MÉTHONE. Ancienne ville maritime de Macédoine, aujourd'hui *Eleutherochori;* fondée avant l'an 700 par les Erétriens, alliée d'Athènes; elle fut détruite en 353 par Philippe, qui eut un œil crevé durant le siège.

MÉTHUEN. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Spicket-river; 5,000 hab. Cordonnerie, étoffes de laine, coton, jute ; chapellerie.

MÉTHUEN (Traité de). Ce traité d'alliance et de commerce, conclu à Lisbonne en 1703 par le chevalier Paul Methuen de Corsham, envoyé anglais à Lisbonne, entre l'Angleterre et le Portugal, a exercé sur les destinées de cet État une influence considérable et l'a placé dans la dépendance économique de l'Angleterre. Depuis 1684, le Portugal avait interdit l'entrée des lainages britanniques afin de créer chez lui cette industrie. Par le traité de 1703, il s'engagea à les admettre de nouveau moyennant l'ancienne taxe douanière de 23 %; réciproquement, l'Angleterre s'engagea à faire payer aux vins portugais un droit plus faible du tiers qu'aux vins français. Les avantages spéciaux accordés à l'Angleterre, de préférence aux autres nations, eurent pour résultat de faire passer tout le commerce portugais en mains anglaises et d'étouffer l'industrie locale (V. PORTUGAL). Cet exemple a été invoqué avec une grande force par Carey pour démontrer combien la politique anglaise dite de libre échange a été funeste aux peuples qui l'ont acceptée. Les stipulations ont subsisté jusqu'en 1836.

BIBL.: PEPPER, *le Portugal, le traité de Méthuen et l'union ibérique;* Paris, 1879.

METHVEN. Village d'Ecosse, à 10 kil. O. de Perth, dans le glen Almond. Trinity-college, séminaire de l'église épiscopale d'Ecosse.

MÉTHYLACÉTIQUE (Ether).

Form....... { Equiv...... $C^2H^2(C^4H^4O^4)$. Atom...... $CH^3 - C^2H^3O^2$.

Ether découvert par Dumas et Peligot; liquide neutre, soluble dans l'eau, bouillant à + 56°; sa densité à 0° est 0,956. Il se prépare comme l'éther éthylacétique en distillant un mélange d'acétate de soude sec, d'alcool et d'acide sulfurique. Il existe dans l'esprit de bois sec. Sa composition est la même que celle de l'éther éthylformique; les propriétés physiques sont presque identiques. On les distingue en les traitant par la potasse; l'éther méthylacétique régénère l'alcool méthylique et l'acide acétique; l'éther éthylformique régénère l'acide formique et l'alcool. C'est un des cas les plus nets de corps *métamères.*

MÉTHYLAL (V. FORMIQUE) (Aldéhyde).

MÉTHYLAMINE. Form...... { $(C^2H^2)AzH^3$. $CH^3 - Az - H^2$.

Alcali monoammoniacal primaire découvert par Wurtz. Gaz d'odeur ammoniacale, se condense un peu au-dessous de 0°, bleuit le papier de tournesol, fume au contact de l'acide chlorhydrique, se combine avec cet acide à volumes égaux en formant un composé solide. Un volume d'eau en dissout 1,150 vol. à + 12°5. Inflammable, brûle avec une flamme livide. Traitée par l'acide iodhydrique, elle reproduit du formène et de l'ammoniaque.

MÉTHYLANILINE ou **MÉTHYLPHÉNYLAMINE.**

Form... { Equiv..... $(C^2H^2)(C^{12}H^4)AzH^3$. Atom..... $C^6H^5 - AzH - CH^3$.

Alcali secondaire qui s'obtient par l'action des éthers iodhydrique, azotique ou chlorhydrique de l'alcool méthylique sur l'aniline. On le prépare en chauffant à + 280° le chlorhydrate d'aniline avec l'alcool méthylique. C'est un liquide incolore, bouillant à 191° de densité 0,976 à + 15°.

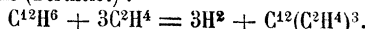
MÉTHYLBENZINE (V. TOLUÈNE).

MÉTHYLBENZINES (Chim.). On peut former une série de carbures homologues de la benzine ou méthylbenzines par l'union successive de 1, 2, 3, 4, 5, 6 molécules de formène avec une de benzine :



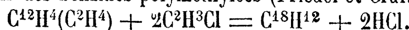
$$C^{12}H^6 + C^2H^4 = H^2 + C^{12}H^4(C^2H^4).$$

Il n'existe qu'une seule monométylbenzine, le *toluène* (V. ce mot) tandis qu'il existe trois *xylènes* (V. ce mot) ou diméthylbenzines, $C^{16}H^{10}$; trois triméthylbenzines ou cumènes, $C^{18}H^{12}$, trois tétraméthylbenzines, $C^{20}H^{14}$, le durol, l'isodurol et le préhnitol, enfin une penta et une héxaméthylbenzine. Trois procédés généraux sont utilisés pour la préparation de ces carbures, l'action du formène sur la benzine dans un tube au rouge, réaction qui explique la présence de la plupart de ces produits dans le goudron de houille (Berthelot) :



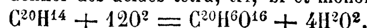
$$C^{12}H^6 + 3C^2H^4 = 3H^2 + C^{12}(C^2H^4)^3.$$

La méthode de Fittig qui consiste à faire agir le sodium sur un mélange de benzine bromée et de formène iodé $C^{14}H^7Br + C^2H^3I + Na^2 = C^{14}H^6(C^2H^4) + NaI + NaBr$. Enfin, l'éther méthylchlorhydrique en présence du chlorure d'aluminium anhydre se combine avec la benzine pour fournir des benzines polyméthylées (Friedel et Crafts) :

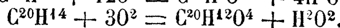


$$C^{12}H^4(C^2H^4) + 2C^2H^3Cl = C^{18}H^{12} + 2HCl.$$

L'oxydation transforme les méthylbenzines en acides dont l'ordre de basicité est au plus égal au nombre des molécules de formènes nécessaires à leur formation, les durols peuvent donner des acides tétra, tri, bi et monobasiques.



$$C^{20}H^{14} + 12O^2 = C^{20}H^6O^{16} + 4H^2O^2.$$



$$C^{20}H^{14} + 3O^2 = C^{20}H^{12}O^4 + H^2O^2.$$

En particulier, l'héxaméthylbenzine oxydée par le permanganate de potasse se change en acide hexabasique, l'acide mellique, $C^{36}H^6(O^4)^6$. C. M.

MÉTHYLBENZOÏLE (V. ACÉTOPHÉNONE).

MÉTHYLBENZOÏLE ACÉTYLÈNE (V. ALLYLÈNE).

MÉTHYLCONICINE. Form. { Equiv... $C^{18}H^{19}Az$. Atom... $C^9H^{19}Az$.

La méthylconicine ou méthylconine est l'homologue de la conicine, à côté de laquelle elle existe en petite quantité dans la ciguë. Elle constitue une base secondaire monoacide dont les sels sont stables et ne s'altèrent pas à l'ébullition. C. M.

MÉTHYLE (Chim.). Dans la notation atomique on donne le nom de méthyle au radical CH^3 monovalent que l'on peut supposer exister dans un certain nombre de dérivés du méthane. Si l'on sépare un atome hydrogène dans la méthane, on peut regarder ce dernier comme de l'hydrure de méthane, CH^3H, formule qui met bien en évidence le monovalence de ce radical. L'hydrure d'éthylène, $CH^3.CH^3$ peut être regardé comme le diméthyle. C. M.

MÉTHYLÈNE (Bleu de) (V. BLEU, t. VI, p. 1128, VERT et VIOLET).

MÉTHYLÈNE ou **ALCOOL** MÉTHYLIQUE (V. ALCOOL).

MÉTHYLIQUES (Ethers) (V. ETHER).

MÉTHYLPHÉNYLACÉTONE (Chim.) (V. HYPNONE).

MÉTHYMNE (Aujourd'hui *Molyvo*). Ville antique de l'île de Lesbos, sur la côte N. ; enrichie par ses vignobles, elle était la première de l'île, après Mitylène. Alliée d'Athènes, elle fut abaissée par Sparte après la guerre du Péloponnèse (V. LESBOS).

MÉTICAL (Métrol.). Poids pour les matières précieuses, équivalant à 4gr73 à Alep et à Alger, à 4gr77 à Tripoli et à 3gr93 à Tunis.

MÉTIER. I. Industrie. — Un métier est l'exercice d'un art manuel. On voit par là que les métiers sont extrêmement nombreux, chacun d'eux est décrit à part dans le cours de l'ouvrage. Avant d'être rompu à l'exercice d'un métier, l'ouvrier ou l'artiste doit subir un apprentissage dont la durée est variable suivant chaque cas particulier; cet apprentissage était autrefois exclusivement pratique; actuellement il est accompagné d'études techniques faites dans de nom-

breuses écoles professionnelles dont le nombre s'accroît tous les jours. — Le mot *métier* s'emploie aussi pour désigner certaines machines dans lesquelles se trouve en général un châssis quelconque sur lequel sont tendus des étoffes ou des fils servant à l'ouvrage ; c'est ainsi qu'il existe des métiers à bas, à broderie, à cordonnet, à dentelles, à ficelle, à passementerie, à ruban, à tissu, à tulle, etc.

MÉTIER À FILER (V. FILAGE). — MÉTIER À TISSER (V. TISSAGE). — MÉTIER À TRICOTER et MÉTIER CIRCULAIRE À TRICOT (V. BAS et BONNETERIE). — MÉTIER JACQUARD (V. JACQUART).

II. Histoire (V. CORPORATION).

MÉTIGNY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 157 hab.

MÉTISSAGE. I. ANTHROPOLOGIE. — Le métissage est le croisement de deux espèces différentes, comme le métis est le produit de cette union. Mais entre espèces ou races éloignées les croisements sont peu ou pas féconds. De sorte que les efforts de tous les naturalistes qui ont envisagé l'humanité entière comme formant un seul groupe spécifique, ont tendu à démontrer que toutes les races humaines en se croisant donnait toujours des produits féconds, et l'opinion la plus répandue est qu'en effet leur production est eugénésique. Il y a des métis, produits de races très différentes, comme ceux de Français et d'Indiens du Canada, dont la vigueur et la fécondité sont grandes. Sans doute. Mais j'ai montré que leur existence ne pouvait avoir de portée générale (*Disparités et avenir des races humaines. Bullet. soc. d'Anthr.*, 1892). Pour s'accroître notablement, il faudrait qu'ils fussent à l'abri de la concurrence des blancs purs qui leur sont très supérieurs. Ils n'y sont que là où le climat, comme à la Guadeloupe, paraît devoir s'opposer à la perpétuité de la filiation blanche. Entre races très voisines, comme les races blanches, se forment incessamment des populations à caractères entrecroisés très vigoureuses. Ces populations plus accessibles aux innovations en raison même de la multiplicité de leurs origines, ont acquis de l'avance sur les autres. Et, comme toutes les races humaines forment une chaîne ininterrompue par suite de migrations et de mélanges anciens et nouveaux, leur enchevêtrement nous donne l'illusion d'une complète unité spécifique, illusion corroborée par l'apparent cosmopolitisme des Européens. Mais en réalité, il n'y a pas et il n'y aura pas de métis, entre races très distantes maintenues éloignées par des conditions d'habitat ou d'existence extrêmes ou très particulières. Et, quant aux métis entre Européens et races très inférieures, comme les Australiens, ce sont, on peut le dire, des accidents négligeables. Ils sont condamnés à suivre le sort de leurs auteurs sauvages. ZABOROWSKI.

II. ÉCONOMIE RURALE. — Dans la production du bétail, on appelle ainsi l'opération qui a pour but d'obtenir de la reproduction d'animaux de *races* (V. ce mot) différentes des produits intermédiaires, participant et différant à la fois des deux sources distinctes dont ils proviennent. C'est ainsi qu'en unissant un bélier *Dishley*, race précoce et très apte à l'engraissement avec une brebis *mérinos*, race tardive, donnant surtout de la laine, on obtient des métis *Dishley-mérinos*, dont les caractères sont intermédiaires et moins exclusifs. De même, en unissant la race bovine *Durham*, très apte à l'engraissement à la race *normande*, surtout laitière, on obtient de *Durham-normands*, ayant ces deux qualités. Le métissage n'agit pas seulement sur les aptitudes économiques, il exerce aussi son action sur les caractères extérieurs : taille, pelage, etc. C'est ainsi que le pelage blanc avec les extrémités noires que présentent les métis des lapins *argenté* et *chinchilla*, se conserve par le métissage reproduisant ainsi un type connu, la race russe. Le cultivateur a donc intérêt, dans certains cas, à recourir au métissage surtout lorsqu'il opère sur des animaux qui se reproduisent rapidement. ALB. L.

METIUS (Adriaan), géomètre hollandais, né à Alkmaar le 9 déc. 1571, mort à Franeker le 6 (?) sept. 1635. Metius était un surnom d'étudiant, qui non seulement passa à son frère cadet (V. le suivant), mais qui fut aussi appliqué à son père, également prénommé *Adriaan*, ingénieur militaire de grande valeur et auteur de l'approximation $\frac{355}{113}$ pour la représentation fractionnaire du nombre incommensurable π (V. CERCLE, t. X, p. 7). Le jeune Adriaan Metius, de son vrai nom, d'après l'usage du temps, *Adriaan Adriaanszoon*, étudia le droit, puis la médecine, se fit même recevoir docteur, mais n'exerça pas, et alla perfectionner auprès de Tycho Brahé les notions d'astronomie que lui avait données son père. Il revint seconder celui-ci dans l'inspection des travaux de défense et, de 1598 jusqu'à sa mort, fut professeur de mathématiques à l'université de Franeker. Il raillait l'astrologie, mais il finit par donner dans l'alchimie. Il a laissé quelques bons ouvrages : *Doctrinæ sphericæ libri* (Franeker, 1598, in-8) ; *Universæ astronomiæ institutio* (*id.*, 1605, in-8 ; 2ᵉ éd., 1630) ; *Praxis nova geometrica* (*id.*, 1623, in-4) ; *Problemata astronomica* (Leyde, 1625, in-4) ; *Calendarium perpetuum* (Rotterdam, 1627, in-8), etc. Il a été publié un recueil de quelques-uns de ses meilleurs traités sous le titre : *Opera astronomica* (Amsterdam, 1633, in-4). L. S.

BIBL. : Menelaüs WINSEM, *Oraison funèbre d'A. Metius* (en lat.) ; Franeker, 1636, in-4. — MONTUCLA, *Hist. des mathém.*, t. I, p. 579. — G. MOLL, *Journal of the Royal Institut.*, t. 1, p. 320.

METIUS (Jacob), opticien hollandais, né à Alkmaar, mort entre 1624 et 1631, frère du précédent. Il passe pour avoir imaginé et fabriqué, quoique fort peu instruit, la première lunette d'approche ou télescope. On ne sait rien autre de lui sinon que, fort peu communicatif, il s'appliqua à tenir sa découverte secrète.

METIUS FUFFETIUS, dictateur d'Albe, sous le règne de Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, mort en 663 av. J.-C. Il combattit d'abord les Romains, puis devint leur allié après le combat des Horaces et des Curiaces, et les trahit ensuite. Tullus Hostilius le fit écarteler.

METKOVIC. Bourg de Dalmatie, à la frontière de l'Herzégovine, sur la Marenta que les navires remontent jusque-là ; 1,500 hab. (com. 5,000). Commerce actif ; en 1893 il entra 722 vaisseaux jaugeant 76,144 tonnes. Au S.-O. sont les ruines du château de Fort-Apus.

METLILI. Oasis du Sahara algérien, à proximité de Ghardaïa, dans le pays des *Châmbas* (V. ce mot). On y compte environ 48,000 palmiers.

METO. Tribu de l'Afrique orientale portugaise (colonie de Mozambique), qui vit entre la côte et le lac Nyassa. C'est une fraction du peuple des Makouas.

MÉTON, astronome athénien du vᵉ siècle av. J.-C., célèbre par le cycle lunisolaire qui porte son nom, et qu'il fit commencer au solstice d'été (27 juin = 13 scirrophorion) 432. Il donna à ce cycle, de dix-neuf ans et 235 lunaisons, une durée de 6,940 jours, que Callippe devait corriger en 330 ; mais la période de dix-neuf ans, adoptée par les chrétiens pour le comput pascal, perpétua l'invention de Méton. Au reste, il est prouvé qu'au contraire les Athéniens ne mirent pas cette période en pratique pour régler leur calendrier avant 330, et que c'est par erreur que l'on fait remonter à l'antiquité le terme de *nombre d'or* (rang de l'année dans la période de dix-neuf ans). Méton dut proposer sa période sous forme d'un *parapegme* (calendrier perpétuel indiquant les levers et couchers des fixes avec prédictions météorologiques). Mais celui que dressa son collaborateur Euctémon semble avoir eu plus de vogue. Enfin Aristophane, dans *les Oiseaux*, raille Méton en tant que géomètre, mais ne paraît pas le connaître comme astronome. Sa célébrité, comme tel, ne fut certainement que posthume. T.

MÉTONYMIE (Rhét.). (V. TROPES).

MÉTOPAGE (Térat.). On désigne sous le nom de métopages les monstres doubles dont les têtes sont réunies supérieurement front à front, mais chez lesquels les parties

inférieures du corps sont bien séparées et les deux ombilics distincts.

MÉTOPE (Archit.). On appelle ainsi l'intervalle qui, dans la frise de l'entablement dorique, sépare les triglyphes. Elles constituaient à l'origine un vide, ce qui explique ce vers d'Euripide (*Iphigénie en Tauride,* 113), où Pylade propose à Oreste de pénétrer dans le temple de Diane en passant entre les triglyphes. Elle est du moins l'opinion généralement admise. Plus tard, cet intervalle fut bouché, d'abord par une dalle lisse, comme on le voit encore au temple de Pœstum, puis par une dalle ornée de sculptures en bas et plus souvent en haut-relief. Ces sculptures étaient soit de pure ornementation, et rappelaient par exemple les boucliers d'or qu'après Marathon l'on avait suspendus à la frise du temple d'Apollon à Delphes (Paus., X); elles consistaient alors en armes, trophées, bucrânes, objets de culte tels que couteaux, patères, couronnes, etc., ou étaient composées de sujets à plusieurs figures, dont le relief très accentué s'explique par la distance d'où l'œil devait les apercevoir et par la hauteur où elles étaient placées. Les métopes devaient, selon Vitruve, être carrées, mais on a remarqué que, dans les temples grecs, la hauteur est un peu supérieure à la largeur, artifice par lequel les architectes, tenant compte de la perspective, donnaient l'impression d'un carré parfait.

Un grand nombre de métopes antiques figurent parmi les monuments conservés. Les plus anciennes sont celles du temple d'Assos en Phrygie, dont la frise est en partie au Louvre. Puis viendraient celles du temple C de Sélinonte conservées à Palerme. Ce temple n'avait de métopes sculptées que sur la façade. Elles représentent *Persée tuant la Gorgone;* un *Quadrige*, dont les personnages sont peut-être Apollon et Hélios, enfin *Hercule portant les Cercopes*. Elles sont faites d'un tuf calcaire qui se durcit à l'air. On y trouve des traces de polychromie. La pose de tous les personnages est d'une gaucherie notoire, les proportions sont carrées, sans élégance, les têtes grossières, les yeux en boule. Ces caractères permettent de juger combien à cette époque (environ 600 av. J.-C.) les écoles doriennes étaient en retard sur les écoles d'Ionie. A Sélinonte aussi le temple F a fourni deux importants fragments de métopes figurant avec beaucoup d'animation *la Lutte des Dieux et des Géants*. L'influnce des maîtres d'Egine y est sensible (commencement du ve siècle). Enfin la série de Sélinonte se complète par les admirables métopes du temple E : *Hercule tuant la reine des Amazones; Junon se dévoilant devant Jupiter; Actéon dévoré par les chiens* (V. Actéon fig. 1); *Minerve tuant le géant Encelade*. Il n'y manque, pour atteindre la perfection, qu'une plus grande liberté dans les mouvements et les draperies. A Athènes nous trouvons au prétendu Théséion dix-huit métopes conservées. Dix représentent les *Travaux d'Hercule;* les huit autres se rapportent aux *Exploits de Thésée*. Le style se distingue surtout par l'énergie; une certaine sécheresse marque la transition entre l'archaïsme et l'art libre du Parthénon. On attribue à Myron les métopes du Théséion.

Des 17 métopes du Parthénon qui subsistent sur 92, une seule est en place, 15 sont au musée Britannique, 1 au Louvre, 1 au musée de l'Acropole à Athènes. Phidias en avait laissé l'exécution à ses élèves ou à ses collaborateurs. Elles offrent le double intérêt de nous montrer l'influence persistante des vieilles écoles et l'influence directe exercée par Phidias sur les artistes plus jeunes. On a reconnu par conjecture sur les métopes du côté E., martelées, les principaux dieux ou héros qui se retrouvent sur la frise orientale; les métopes de l'O. représentaient peut-être le combat des Athéniens contre les Amazones; au côté N. des scènes empruntées à la lutte des Centaures et des Lapithes étaient encadrées entre des sujets en grande partie inexpliqués; au S., des épisodes de la Centauromachie formaient deux séries, séparées entre elles par les sept ou neuf métopes centrales dont les sujets avaient trait aux mythes et aux cultes de la religion attique. Les métopes centrales, aujourd'hui perdues, peuvent se reconstituer grâce aux dessins de Carrey qui a dessiné les 32 métopes de la face mérdionale. Les métopes conservées appartiennent toutes au côté S. et offrent des scènes de la *Centauromachie* (V. Art. fig. 3, et Centaure, fig.). Le sculpteur a évité avec un art admirable ce qu'un pareil sujet pouvait présenter de monotone. « On trouve dans l'ensemble, dit M. Collignon, à qui nous empruntons la plupart des détails qui précèdent, une série de groupes où l'idée de la lutte d'un Centaure contre un Lapithe se trouve développée; le sculpteur prend l'action à son début et en traduit toutes les phases. Tantôt le combat s'engage et se poursuit entre un Centaure placé à gauche et un Lapithe figuré à droite; tantôt dans une autre série la position des adversaires est renversée; enfin l'issue de ces engagements partiels est différente, et ici le Lapithe est vainqueur, tandis qu'ailleurs il est vaincu » (Collignon, *Phidias*, p. 68). Une autre série de scènes différentes, mais conçues dans le même parti pris, est fournie par l'enlèvement des femmes lapithes. Dans l'une et l'autre, l'artiste a su apporter une fécondité d'imagination et une variété surprenantes. Le style de ces métopes trahit plusieurs mains et plusieurs écoles. Les artistes en se conformant au plan d'ensemble conçu par Phidias ont gardé chacun leur liberté d'exécution et leur style particulier. Plusieurs groupes notamment rappellent le style vigoureux avec un reste d'archaïsme des sculptures du Théséion.

Les récentes fouilles d'Olympie ont amené la découverte de plusieurs métopes et d'un grand nombre de fragments importants. Ces métopes, au nombre de douze, représentaient *les Travaux d'Hercule*. Deux avaient été déjà trouvées et apportées au Louvre lors de l'expédition française de Morée en 1831. La plus belle, et l'un des chefs-d'œuvre de l'art antique, d'une facture sobre et puissante, est celle d'*Héraklès domptant le taureau de Crète*. Une des métopes trouvées par la mission allemande, représentant *Héraklès, Atlas et l'une des Hespérides*, peut être, par la perfection de l'anatomie et la pureté des lignes, égalée à celle du Louvre.

Des métopes du temple d'Apollon, à Bassæ, près de Phigalie, il ne reste que de rares fragments, mais qui permettent de juger que ces sculptures étaient supérieures à la frise, bien mieux conservée. André Baudrillart.

Bibl. : Benndorf, *Die Metopen von Selinunt*. — L. Julius, *le Metope del tempio di Teseo in Atene : Annali* 1878, pp. 193 et suiv. — Murray, *History of greek sculpture*, t. I, pp. 247 et suiv. — Michaelis, *Der Parthenon*, et l'Atlas. — Petersen, *Die Kunst des Phidias*, pp. 201-232. — C. Robert, *Ostmetopen des Parthenon : Arch. Zeitung*, 1884, pp. 47 et suiv. — Collignon, *Phidias ; Expédition scientifique de Morée* (métopes du Louvre publiées et restaurées). — Rayet, *Mon. de l'art ant., Métope d'Hercule et du Taureau; Métope d'Hercule*. — *Ausgrabungen zu Olympia*, I, pl. 26. — Collignon, *Arch. grecque*, p. 75. — Laloux et P. Monceaux, *Olympie*.

MÉTOPIDE (*Metopidia* Ehrb.). Genre de Vers Rotateurs (Rotifères), de la famille des Brachionides, caractérisés par l'organe rotatoire bifide ou multifide avec un corps large, cuirassé; la cuirasse est plate, ovale, en croissant en avant ou cylindrique avec deux yeux frontaux et un pied composé d'anneaux et fourchu. Espèce type : *M. Lepadella* Ehrb. Dr L. Hn.

MÉTOSCOPIE (V. Divination, t. XIV, p. 722).

MÉTRA (Jules-Louis-Olivier), compositeur et chef d'orchestre français, né à Reims le 2 juin 1830. Son père avait quitté sa profession d'avocat pour se faire comédien et suivre la troupe de Mlle Duchesnois dans ses tournées de province; l'enfant joua le rôle de Joas dans *Athalie*. Olivier Métra entra ensuite au théâtre des Jeunes Elèves de Comte; il y apprit la musique et montra de grandes dispositions; admis au Conservatoire en 1849, il y obtint en 1854 le premier prix d'harmonie. Il fut tour à tour chef d'orchestre au bal Robert, à Mabille, au Château des Fleurs, à l'Athénée musical, à l'Elysée-Montmartre et écrivit de nombreux morceaux de danse, polkas, quadrilles, valses, dont l'ori-

ginalité et le charme firent connaître son nom. On cite encore ses jolies valses : *Espérance*, *Mélancolie*, *Gambrinus*, *l'Italie*, *l'Orient*, *Sérénade espagnole*, *les Faunes*, et surtout *la Vague* et *les Roses*, qui ont popularisé son nom. Il fut choisi en 1867 pour conduire les bals du Châtelet; en 1872, il fut engagé pour conduire l'orchestre des Folies-Bergère où il écrivit la musique de la plupart des opérettes et divertissements dansés donnés à ce théâtre. A partir de 1878, il devint chef d'orchestre des bals de l'Opéra. Parmi ces opérettes on cite : *le Valet de madame* (1872) ; *les Femmes de feu* (1874) ; *Une Nuit vénitienne* (1877) ; et surtout *Yedda*, en trois actes, jouée à l'Opéra en 1879. Ph. B.

MÉTRAGE (Techn.). Dans l'évaluation des travaux payés soit au mètre linéaire, soit à la superficie, soit au volume, il est nécessaire de procéder à des mesures à l'aide du mètre, c'est ce qui constitue un *métrage;* le relevé de ces mesures est le *métré*. Le métrage se fait d'après certaines règles particulières variant avec la nature des travaux et résultant de conventions spéciales. C'est ainsi que, en peinture, par exemple, lorsqu'il s'agit d'évaluer la superficie d'une couche passée sur un châssis vitré, on ne déduit de la surface totale du châssis la surface des verres que si ces derniers ont, suivant la diagonale, une dimension de $0^{m}66$ au minimum; et de plus on diminue dans le calcul leur hauteur et leur largeur de 5 centim. chacune.

MÈTRE. I. MATHÉMATIQUES. — Unité fondamentale de longueur (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

II. POÉSIE. — On appelle *mètre* l'unité la plus simple du rythme. Un mètre comprend nécessairement deux parties, l'une forte ou accentuée, l'autre faible, qui peut être même représentée par un silence. Ces deux éléments sont nécessaires pour que le rythme puisse être saisi. Un mètre peut être représenté soit par 1 pied, c.-à-d. par un groupe de deux ou trois syllabes, soit par un groupe de 2 pieds intimement unis à l'aide d'un frappé plus fort. Dans le premier cas, les mots *pied* et *mètres* sont synonymes. Ainsi un hexamètre dactylique est un vers de 6 pieds ; dans le second cas, 2 pieds sont 1 mètre ; le trochée, l'iambe chez les Grecs étaient généralement réunis deux par deux. Le trimètre iambique, par exemple, a 6 pieds ; les Latins, qui scandaient par pieds, l'appellent sénaire. Par extension, on appelle encore mètres la forme du rythme prédominant dans une œuvre poétique; ainsi l'on dit le mètre dactylique, anapestique, lyrique, etc. Le mot mètre est alors à peu près synonyme de vers. Il est toujours facile de saisir dans lequel de ces sens le mot est employé. A. W

MÉTRÉ (Constr.). Toute opération accomplie en vue de décrire et de mesurer un terrain ou un ouvrage de construction en prenant le système métrique pour base : un *travail au métré* est donc un travail qui, une fois exécuté, doit être évalué au mètre linéaire, au mètre superficiel ou au mètre cube, suivant la nature de ses diverses parties, et ce travail doit être payé, d'après ce métré, à raison de la somme fixée par la série des prix ayant servi de base au marché intervenu entre le maître de l'ouvrage et le ou les entrepreneurs. En charpente, *le métré bout avant* consiste à mesurer la longueur des pièces de bois en tenant compte, dans cette longueur, des tenons ou portées. Ch. L.

MÉTREUR. On désigne sous ce nom, dans l'industrie du bâtiment, soit celui qui établit les mesures ou *le métré* d'un ouvrage à exécuter d'après un projet dressé par l'architecte et en vue de déterminer le prix de cet ouvrage en un devis descriptif et estimatif; soit celui qui relève sur place les mesures d'un ouvrage exécuté et toujours en vue d'en déterminer le prix, mais aussi afin d'en faire un mémoire soumis au règlement de l'architecte ou du vérificateur. Ch. L.

METRIORHYNCHUS (Paléont.). Ce genre, qui a été établi par Meyer en 1830, a été bien défini par Deslongchamps. Il comprend des Crocodiliens des terrains jurassiques moyens et supérieurs qui ont le museau arrondi en dessus, passant insensiblement à la région frontale, les intermaxillaires allongés, déprimés, les os nasaux très grands, se prolongeant en arrière jusque dans la large gouttière où le lacrymal est entièrement caché, le frontal antérieur très grand, se prolongeant comme une sorte d'auvent au-dessus de l'orbite qui est complètement dirigée de côté, les fosses temporales supérieures à peu près carrées, les trous palatins postérieurs très grands, les dents grêles, recourbées, tranchantes. E. SAUVAGE.

BIBL.: MEYER, *Palæologia*, p. 106. — DESLONGCHAMPS, *Bull. Soc. géol. Fr.*, 1869, 2e sér., t. XXVII, p. 338. — LYDEKKER, *Cat. foss. rept. British Mus.*, 1888, t. I, p. 95. — ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 675.

METRIQUE. I. POÉSIE. — La métrique est distincte de la versification. Celle-ci a pour objet les règles pratiques relatives à l'art d'écrire en vers. La métrique est l'étude des mètres ou des vers et de leur composition. Elle comprend les lois générales du rythme exprimé par la parole et la description des formes diverses que la poésie peut revêtir. Ces formes sont naturellement différentes chez les différents peuples et aux différentes époques ; elles se transforment par des évolutions naturelles ou par suite d'imitation. Aussi la métrique peut-elle être considérée comme une partie de la rythmique ou comme une branche de l'histoire littéraire. L'étude des formes métriques employées par les poètes, et leurs modifications successives, est inséparable de l'étude même de la poésie ; nous renvoyons donc aux articles relatifs aux diverses littératures, et nous nous bornerons à dire quelques mots de la métrique des Grecs et des Romains à laquelle se rattache étroitement la métrique moderne.

L'enseignement théorique de la musique, qui naquit en Grèce avant les guerres médiques, comprenait la métrique en même temps que l'harmonie et l'orchestique. Ces théories furent exposées pour la première fois dans un traité par Aristoxène de Tarente, élève d'*Aristote* (V. ce nom). Du temps d'Alexandre, les arts se séparant, les théories firent de même. Les mathématiciens conservèrent l'enseignement de la musique ; la métrique échut aux commentateurs des poètes, aux grammairiens, et cet enseignement devint purement pratique. Ils se contentèrent de s'appuyer sur les notions empruntées à la rythmique, sur les règles suivies par les poètes et l'étude des textes; leur enseignement s'altéra peu à peu par des conceptions tout arbitraires. Les grammairiens grecs, tels qu'Aristophane de Byzance et Aristarque, s'occupèrent de métrique, mais on ne connaît pas de traité spécial avant celui de M. Terentius Varron, qui fit dériver toutes les formes métriques de l'hexamètre dactylique et du trimètre iambique par addition ou soustraction. Les trois auteurs principaux du temps de l'empire sont Cœsius, Héliodore et surtout Hephestion, dont le manuel nous est parvenu et constitue la source principale de la métrique gréco-latine. Le premier continua la tradition de Varron : à son école appartient Terentianus Maurus. L'école qui se rattache aux deux autres adopta la théorie des antispastes, inconnue des anciens ; parmi ses tenants, il faut citer Juba. Diomède, au IVe siècle, combina les deux systèmes des *prototypa* et des *derivata*.

Parmi les métriciens grecs des époques romane et byzantine, il faut faire une place à part à Aristide Quintilien, qui a des vues originales et qui est notre source la plus abondante pour l'étude des césures. Parmi les compilations byzantines, la plupart sans valeur, il faut excepter la collection des *Scholies* sur l'œuvre d'*Héphestion*, qui en partie remontent au grammairien *Oros* et au philosophe néo-platonicien *Longin* (V. tous les noms cités); chez les modernes, l'étude approfondie des mètres gréco-latins. Bentley a fait, dans ses *Commentaires*, de nombreuses remarques qui s'y rapportent, et étudié la versification de l'ancienne comédie ; l'Anglais R. Porson, mort en 1808, s'appliqua au vers du dialogue dramatique des Grecs. Peu après, Gottfried Hermann, par l'étude des anciens et particulièrement d'Héphestion, appuyé sur la constante ana-

lyse des textes, devint le véritable fondateur de la métrique scientifique. J.-A. Apel et J.-H. Voss complétèrent son œuvre et s'inspirèrent aussi dans leurs travaux des principes de la musique moderne. A. Bœckh, dans ses travaux sur Pindare, utilise à leur tour les rythmiciens et surtout Aristoxène. Il ouvre la voie à Aug. Rossbach et Rudolf Westphal dont les ouvrages, traités personnels et commentaires des anciens rythmiciens, sont indispensables à tous ceux qui s'occupent de métrique. J.-H.-H. Schmidt, W. Christ, H. Gleditsch, ouvrirent une voie nouvelle par l'étude de l'eurythmie ou de la subdivision des strophes lyriques. E. Lachmann, M. Haupt, F. Ritschl, Lucien Müller, s'appliquèrent surtout à la métrique des Latins. Ces études sont loin d'être terminées; en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Amérique, de nombreux travaux particuliers ont pour objet des points particuliers encore obscurs ou les particularités des différents auteurs et des diverses époques. A. WALTZ.

II. MUSIQUE ANCIENNE (V. MUSIQUE).

III. MATHÉMATIQUES (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

BIBL. : POÉSIE. — On trouvera au début de la *Métrique des Grecs et des Romains* de H. GLEDITSCH (dans le 2e vol. du *Handbuch* d'Iwan Müller) une liste des principales sources anciennes et des ouvrages modernes en allemand. En France, on peut citer quelques travaux importants sur des points particuliers et de nombreux traités élémentaires. L. HAVET, *De Saturnio Latinorum versu*, 1880. — A. WALTZ, *Variations de la langue et de la métrique d'Horace*, 1881. — A. CROISET, *la Poésie de Pindare*, pp. 41 et suiv. — CHAIGNET, *Essais de métrique grecque*. — GRUMBACH et WALTZ, *Prosodie et métrique latines*, 1894, 12e éd. — L. HAVET et L. DUVAU, *Cours élémentaire de métrique*, 1893, 3e éd. — F. PLESSIS, *Traité de métrique grecque et latine*, 1889. — O. RIEMANN et M. DUFOUR, *Traité de rythmique et de métrique grecques*, 1893. — Léon VERNIER, *Petit Traité de métrique*.

MÉTRITE. La métrite est, à proprement parler, l'*inflammation* de la matrice. En nous plaçant au point de vue des idées actuelles sur la nature de l'inflammation, ce mot doit être entendu dans le sens d'*infection :* la métrite est donc le résultat de l'*infection de l'utérus*. Par suite, tous les états pseudo-inflammatoires caractérisés simplement par la congestion de l'organe, par un écoulement banal, leucorrhéique ou faiblement hémorragique, tel qu'on en observe à l'époque de la ménopause, ou dans certaines formes de dysménorrhée, même chez les vierges, par un flux muqueux ou sanguinolent comme il s'en produit parfois après un accouchement ou un avortement sûrement aseptiques, lorsqu'il y a *subinvolution*, c.-à-d. régression insuffisante de l'organe, — tous ces états doivent être distraits du cadre de la métrite vraie et rangés dans ce que Doléris a appelé les *fausses métrites*. Pour qu'il y ait *métrite*, il faut qu'il y ait *infection*.

Les différents types de métrite doivent être étudiés, si l'on veut avoir une idée suffisamment compréhensive de cette affection, au triple point de vue de la *nature de l'agent infectieux*, du *siège des lésions* et de la *marche du processus pathologique*. On les divisera donc, au point de vue microbiologique, en : 1° métrites dues à l'infection *puerpérale ;* 2° métrites dues à l'infection *blennorrhagique ;* 3° métrites dues à l'infection *banale*. Chacune de ces formes peut se présenter à l'état *aigu* ou à l'état *chronique*. En outre, au point de vue topographique, il y lieu de distinguer encore dans ces trois grandes formes l'infection limitée au col (*cervicite*) ou atteignant le corps de l'organe (*métrite corporéale*), et enfin la *métrite totale* du col et du corps ; enfin, quant au siège des lésions, on distingue l'infection superficielle limitée à la muqueuse de l'utérus ou endométrium (*endométrite*), et l'infection plus profonde atteignant le muscle utérin (*myométrite*). Les expressions de *périmétrite* et de *paramétrite* s'appliquent à l'infection pénétrant plus profondément encore et atteignant le pourtour du corps utérin et les annexes utérines prises en bloc (trompes et ovaires). C'est donc trois grands types d'infections qu'il nous faut étudier à ces divers points de vue et qui s'appellent *métrite puerpérale*, *métrite blennorrhagique* et *métrite banale*. Chemin faisant, nous indiquerons à propos de chacun les principes du traitement pour éviter des redites, inévitables si nous faisions de celui-ci un chapitre spécial; volontairement nous laissons de côté ce que certains auteurs ont appelé métrite tuberculeuse, métrite syphilitique, manifestations d'une infection générale qui n'empruntent aucun caractère spécial à leur localisation.

La *métrite puerpérale* ayant son origine, comme le nom l'indique, dans l'infection survenue au moment de l'accouchement, n'est qu'une phase de l'infection génitale totale qui peut se produire à cette époque, et, en traversant l'utérus, gagner les annexes et l'organisme tout entier. Cette infection, à son état d'extrême virulence et d'extrême extension, n'est autre que la septicémie puerpérale ou fièvre puerpérale. Son agent essentiel est le streptocoque, associé ou non au vibrion septique, au staphylocoque, voire au coli-bacille, et toujours apporté par une contamination étrangère. Dans l'infection généralisée foudroyante, la métrite puerpérale n'est qu'une étape rapidement franchie, dont l'importance disparaît devant la gravité des phénomènes généraux. Cependant c'est toujours dans l'utérus que l'agent infectieux élit son premier domicile ; c'est là qu'est le foyer de pullulation pour les microorganismes et de ravitaillement en toxines pour le sérum sanguin. De là l'importance, au point de vue pratique, de la désinfection de l'utérus dans la prophylaxie et dans le traitement de l'infection puerpérale, non seulement quand elle reste cantonnée dans l'utérus, mais lors-même qu'elle en a dépassé les limites. Cette désinfection s'opère par les lavages antiseptiques répétés, continus même (Pinard), ou mieux encore par le curettage (Doléris) de la cavité utérine, avec des chances de succès d'autant plus grandes que l'infection est moins ancienne et moins éloignée de l'utérus.

Mais ces infections à marche envahissante et rapide deviennent de plus en plus rares avec les progrès réalisés chaque jour par les accoucheurs dans la pratique de l'antisepsie. Le plus souvent l'infection, moins virulente ou plus hâtivement combattue, s'arrête à l'utérus, et l'on observe diverses formes de métrite puerpérale selon que cette infection est limitée à la muqueuse utérine (endométrite) ou qu'elle envahit le parenchyme et le muscle sous-jacent (myométrite) avec ou sans propagation aux annexes.

Les caractères généraux de la métrite puerpérale à l'état aigu sont : la fièvre, la douleur au niveau du bas-ventre et des reins, l'écoulement de pertes sanguines séreuses ou franchement purulentes, parfois fétides, le volume exagéré de l'utérus, avec béance de l'orifice du col. A côté de l'infection directe par un contage septique (doigt de l'accoucheur, instruments, etc.) devenu heureusement rare aujourd'hui, il faut tenir compte de la persistance en place sur la paroi utérine, de fragments plus ou moins importants de la caduque ou du placenta. Dans l'avortement précoce, en particulier, l'expulsion du placenta peut se faire attendre plusieurs jours ; l'utérus se referme alors sur lui, et ce placenta, plus ou moins complètement décollé, forme un corps étranger éminemment putrescible que les moindres germes refoulés du vagin transforment en foyer d'infection des plus dangereux, en même temps que la béance des vaisseaux utérins, qu'à l'état normal vient fermer la contraction de l'utérus évacué, est une source d'hémorragie des plus graves. Les irrigations antiseptiques ne remédient qu'au premier danger, à la condition expresse d'être faites de bonne heure, très chaudes, et avec toutes les précautions requises : souvent elles ne font que momifier le placenta en reculant sa putréfaction, mais retardent simplement la métrorrhagie : le seul traitement rationnel est l'extraction directe du placenta et le curettage.

A côté de ces formes cliniques bruyantes, aiguës, très graves en somme, existe aussi une forme plus insidieuse, à évolution plus lente, débutant plusieurs jours après l'accouchement, la fièvre initiale étant nulle ou passant inaperçue : ces formes, où le staphylocoque et les autres

agents infectieux paraissent prendre le pas sur le streptocoque, peuvent résulter d'infections tardives, ou même du retour à l'état aigu ou subaigu d'infections antérieures à la grossesse, supposées guéries, et, après un long silence, réveillées par le traumatisme profond que représente l'accouchement. La persistance de l'écoulement sanguin, l'apparition de sécrétions abondantes, plus ou moins franchement purulentes, les douleurs lombaires, les tiraillements dans les flancs, sont les signes ordinaires de cette forme de métrite puerpérale qu'on pourrait appeler chronique d'emblée, et qui, pour être moins bruyante, n'en menace pas moins de désordres durables, si elle n'est pas enrayée à temps, les tissus utérins et les annexes. Cette forme est une de celles que présentent le plus souvent les personnes qui viennent consulter le médecin pour la première fois, souffrant toujours depuis leurs dernières couches; elles forment la catégorie de ce qu'on a le droit d'appeler les *réchappées* de la fièvre puerpérale, dont le nombre va chaque jour croissant en même temps que la mortalité immédiate de l'infection puerpérale diminue. A cet état, le corps et le col sont également atteints, mais souvent davantage le col, en raison du traumatisme que l'accouchement lui inflige.

Anatomiquement, le plus souvent c'est dans la muqueuse que l'on trouve les lésions les plus marquées (*endométrite*). Celles-ci appartiennent aux deux types que les histologistes ont appelés métrite *interstitielle* et métrite *parenchymateuse* ou *glandulaire*, par analogie avec des lésions observées dans d'autres organes et dont la ressemblance est reconnue erronée : d'ailleurs, ces deux états caractérisés l'un par l'hypertrophie de l'élément conjonctif avec atrophie de l'élément glandulaire, l'autre par un phénomène directement inverse, s'observent aussi bien l'un que l'autre dans les inflammations chroniques d'origine puerpérale, et les causes de leur déterminisme ne sont pas encore très claires, bien qu'on ait avancé que le second type n'était que la période de jeunesse du premier.

Les désignations de *métrite hyperplasique* ou *fongueuse* ou *hémorragique* s'appliquent à des cas de métrite glandulaire à forme végétante, avec épaississement considérable de la muqueuse et soulèvement des masses glandulaires sous forme de véritables végétations à épithélium mince, à capillaires richement développés et dilatés par l'inflammation, très friables par conséquent, et saignant avec une extrême facilité : la caractéristique de cette forme est l'hémorragie, et son traitement consiste dans l'ablation de la muqueuse avec la curette ou sa destruction par la galvanocaustique intra-utérine.

Le terme de *métrite catarrhale*, qui n'a pas sa raison d'être, ne tient compte que d'un symptôme, l'hypersécrétion ou tendance aux pertes blanches : le plus souvent il s'agit là d'une cervicite chronique chez des sujets prédisposés à l'hypersécrétion de leur appareil glandulaire en général, comme le sont beaucoup d'arthritiques : parfois même il n'existe pas de métrite, pas d'infection véritable : c'est la leucorrhée simple (flueurs blanches) dépendant de cette hypersécrétion toute spontanée du col, dont la cause comme le traitement sont à chercher dans l'état général (anémie, lymphatisme, névropathie).

Lorsque cette hypersécration s'accompagne d'infection réelle, et qu'il y a cervicite chronique véritable, le processus pathologique aboutit peu à peu à l'hypertrophie de l'appareil glandulaire surmené : le col devient volumineux; quelques glandes à conduit oblitéré se transforment en petits kystes à volume croissant : c'est la cervicite kystique ou dégénérescence microkystique du col. A cette période, la sécrétion, mal éliminée, diminue, mais les douleurs augmentent et le traitement peut être amené à la resection, sur chaque lèvre du col, de la portion de muqueuse ainsi dégénérée. Cet état peut se produire beaucoup plus rapidement dans le cas, très fréquent en somme, où l'accouchement s'est accompagné de déchirures du col mal réparées immédiatement par l'accoucheur. On voit alors les deux lèvres de ce col se dérouler au dehors, en ectropion, et leur muqueuse rouge, villeuse, enflammée, constamment irritée par le contact des sécrétions vaginales infectées dans lesquelles elle baigne, former deux taches rouges qui ont dû à leur apparence l'appellation aussi ancienne qu'erronée d'*ulcération du col*. Ce n'est pas plus exact que de dire, pour le visage, que les lèvres, où l'on voit la muqueuse buccale avec sa couleur rouge naturelle, sont deux ulcérations de la peau de la face. La pratique ancienne qui consiste à chercher à obtenir la disparition de ces pseudo-ulcérations au moyen de cautérisations énergiques est des plus condamnables. Une escharre se forme en effet à la surface de cette muqueuse ainsi cautérisée, et l'aspect plus pâle du tissu cicatriciel en impose pour une cicatrisation du faux ulcère. En réalité, ce tissu cicatriciel étouffe les orifices des glandes sous-jacentes, et celles-ci, qui n'en restent pas moins infectées, se gorgent de leurs produits infectieux sans issue. Le col augmente de volume; les cavités glandulaires, devenues des cavités closes, se transforment en petits kystes à contenu muco-purulent, qui peuvent faire saillie vers la portion vaginale du col à la manière de petits abcès (œufs de Naboth). A un degré plus avancé, le tissu du col est farci de ces petits kystes autour desquels le tissu cellulaire frappé de sclérose post-inflammatoire forme une gangue fibreuse très dure : la sclérose du col ou cervicite scléro-kystique est constituée. Ici encore l'ablation du tissu dégénéré (opération de Schröder) s'impose comme seul traitement curateur. Au début, à la période de pseudo-ulcération, il faudra donc renoncer à toute cautérisation et réparer simplement les déchirures du col (opération d'Emmet), de façon à lui reconstituer un orifice régulier et à empêcher l'issue de sa muqueuse au dehors.

Une autre mesure préventive qui s'impose, en présence de l'infection utérine, lorsqu'on ne veut pas que celle-ci évolue vers la chronicité, consiste à traiter de bonne heure l'état spécial de la musculature utérine que laisse habituellement après elle l'infection post-puerpérale ou post-abortive : c'est la *subinvolution*. C'est le nom donné à l'état de l'utérus arrêté dans le travail de régression ou d'involution normale qui doit s'accomplir aussitôt la grossesse terminée: la résorption, la disparition par dégénérescence graisseuse, des fibres musculaires utérines accrues en volume et en nombre pendant la gestation, est ralentie ou suspendue. Cet état n'est pas la métrite, car un mauvais état général peut le produire à lui seul en dehors de toute infection (névropathie, paludisme, grandes intoxications). Mais l'infection est un des moyens de le produire sûrement, et d'autre part, — et c'est cela qui nous intéresse, — lorsqu'il s'est constitué spontanément grâce à un mauvais état général, l'utérus mou, farci d'éléments dégénérés, mal irrigué, non contractile, est une proie facile pour les microorganismes qui habitent en permanence le vagin, et la métrite ne se fera pas longtemps attendre dans ce terrain trop bien préparé. D'autre part, le volume resté exagéré de la matrice la prédispose, dès que la femme reprend ses occupations, à tous les troubles de statique, à toutes les déviations, la subinvolution des ligaments suspenseurs accompagnant d'ordinaire celle de l'organe lui-même; l'utérus dévié est mal irrigué à travers ses ligaments larges tordus, et de là résulte une congestion passive permanente contribuant au maintien de cet état pathologique. Beaucoup de métrites chroniques d'origine puerpérale, ou plutôt post-puerpérale, ne reconnaissent pas d'autre origine que l'infection tardive apparue dans un utérus en subinvolution, chez un sujet à état général défectueux, comme le cas est fréquent à la ville. Une prophylaxie intelligente de la métrite post-puerpérale consistera donc dans le traitement de la subinvolution par l'asepsie minutieuse des voies génitales après l'accouchement, le port provisoire d'un pessaire pour maintenir l'utérus en bonne place, les irrigations intra-utérines antiseptiques et très chaudes, l'électricité statique, le traitement de l'état général (exercice, toniques).

On conçoit aisément que le traitement de la métrite d'origine puerpérale variera selon les formes auxquelles on aura affaire. A l'infection puerpérale aiguë de l'utérus, on opposera l'antisepsie locale et l'enlèvement des tissus infectés : la première indication sera remplie, avons-nous dit, par les irrigations intra-utérines antiseptiques continues ou fréquemment répétées ; la seconde par l'écouvillonnage (Doléris) et le curettage. Avec une infection moins aiguë ou déjà atténuée, on pratiquera le tamponnement intra-utérin avec des gazes antiseptiques sèches, ou mieux encore avec des lanières de ces mêmes gazes imbibées de glycérine au sublimé (à 1/2000) ou à l'ichthyol (à 1/10). On terminera par des injections intra-utérines faiblement caustiques : teinture d'iode, chlorure de zinc étendu (1/10°), créosote. Pour l'infection chronique d'emblée, le drainage antiseptique avec les gazes glycérinées est le traitement de choix. Pour la métrite ancienne, arrivée à une période déjà avancée de la chronicité, on modifiera le tissu utérin par la dilatation lente à l'aide des laminaires et des éponges antiseptiques, ou par les gazes glycérinées renouvelées tous les jours, avec grands lavages au sublimé (à 1/4000) entre chaque pansement. Si la muqueuse est très épaissie et l'infection profonde, si les hémorragies sont le symptôme dominant, curettage suivi d'une injection caustique de teinture d'iode. Contre la cervicite chronique, réparation des déchirures et abrasion des parties sclérosées de la muqueuse. Les injections vaginales antiseptiques seront poursuivies longtemps pendant la convalescence. Les tampons glycérinés vaginaux sont un bon procédé pour amener la décongestion de l'organe : mais ils n'ont qu'une action temporaire, et le traitement par ce procédé est interminable, laissant aux lésions de la muqueuse le temps de se constituer d'une façon définitive. Les scarifications sur le col sont un moyen plus rapide de décongestion, mais qui exige une antisepsie rigoureuse : à ce point de vue, les sangsues sur le col sont absolument à rejeter. Contre les douleurs des crises aiguës, on recommandera les cataplasmes très chauds ou mieux les serviettes très chaudes fréquemment renouvelées, les injections très chaudes, les suppositoires morphinés ou les lavements laudanisés, les vésicatoires volants, les pointes de feu, les applications de teinture d'iode ou d'essence de térébenthine sur les côtés du ventre, les grands bains. Contre l'atonie utérine avec règles prolongées, l'électrisation faradique ou les courants continus à intermittence. On combattra soigneusement la constipation qui maintient la congestion du petit bassin. Dans la convalescence, on recommandera l'hydrothérapie, les frictions au gant de crin, le séjour à Néris, Chatel-Guyon, Plombières. Les complications du côté de la trompe et de l'utérus recevront un traitement approprié (V. Ovarite, Salpingite, Pelvi-péritonite).

La *métrite blennorrhagique* reconnaît comme origine de l'infection le contage par le virus de l'uréthrite masculine, et exceptionnellement par des objets, linges ou instruments infectées au contact du même virus provenant d'autres femmes : c'est le cas de la blennorrhagie des petites filles infectées par les linges ou les objets de toilette de leur mère malade. Si le gonocoque était, comme on l'a cru longtemps, le microbe nécessaire et unique de la blennorrhagie masculine, l'étiologie de la métrite blennorrhagique serait beaucoup plus simple. Déjà chez l'homme l'écoulement gonococcique pur n'est pas la règle : il est habituel que d'autres microorganismes se montrent associés au gonocoque : mais il existe encore des écoulements dont le gonocoque a tout à fait disparu, remplacé par d'autres microbes, et même des écoulements parfaitement contagieux dont le gonocoque a toujours été absent. Toutes ces variétés se retrouvent par conséquent dans les écoulements féminins blennorrhagiques, c.-à-d. ayant pour origine le contage par une autre blennorrhagie. Toutefois, dans la pratique, il ne faut tenir compte que de l'infection dans laquelle figure le gonocoque au moins au début : c'est à la métrite de cet ordre que nous réserverons le nom de blennorrhagique, sans nous dissimuler que très rapidement le gonocoque, cause première de tout le mal, disparaît des sécrétions, soit qu'il demeure caché au fond des glandes d'où il ne sort que pendant les crises d'acuité, soit qu'il meure réellement sur place, se contentant d'avoir frayé la voie aux microorganismes qui l'accompagnent, agents pathogènes banaux, staphylocoques vulgaires trouvés souvent à l'état normal dans le vagin et contre lesquels la muqueuse utérine normale, est suffisamment résistante pour se défendre, jusqu'au jour où le gonocoque, grand destructeur d'épithéliums, a modifié sa vitalité et rendu son envahissement possible. C'est en somme ce qui se passe pour l'urèthre masculin, réfractaire, à l'état normal, aux infections nombreuses auxquelles il est exposé, jusqu'au jour où le gonocoque a détruit l'épithélium et rendu possibles toutes les infections jusque-là impuissantes. De même que le traumatisme réalisé par l'accouchement, le gonocoque ouvre les voies à des infections multiples où l'on est très surpris de rencontrer des microbes trouvés à l'état normal chez la femme saine. A cette période la métrite blennorrhagique chronique se trouve dans les mêmes conditions que la métrite puerpérale chronique, et tout naturellement leurs caractères et leur mode d'évolution veut se montrer presque identiques. C'est donc à la période aiguë, à la période franchement gonococcienne, que la métrite blennorrhagie présente réellement une physionomie spéciale. On peut l'observer alors sous deux formes. La forme aiguë d'emblée est excessivement rare : l'infection blennorrhagique foudroyante, avec vaginite intense, est une rareté, probablement parce qu'elle supposerait chez le sujet contaminant une blennorrhagie aiguë et jeune, qui ne permet guère le coït. Dans ces cas, la fièvre, le gonflement du col, la congestion utérine intense et douloureuse, l'empâtement rapide des annexes, la pelvi-péritonite origine sont les symptômes habituels : l'écoulement est plutôt aigu à ce moment que franchement purulent : l'uréthrite concomitante vient habituellement aider au diagnostic de l'origine en cas de doute. La forme de beaucoup la plus commune est au contraire très insidieuse. Le sujet contaminant est porteur d'un écoulement insignifiant, d'une goutte militaire anodine en apparence : il se croit guéri depuis de longues années : c'est le cas de nombre de nouveaux mariés. Quelques rares gonocoques, à virulence atténuée par le temps, suffisent à réaliser l'infection, dont la marche est alors beaucoup plus lente et silencieuse. Il n'y a pas de vaginite : celle-ci ne s'observe que chez les filles d'une absolue malpropreté. Seule l'uréthrite éveille l'attention, mais elle passe plus ou moins rapidement. Le premier symptôme est souvent l'abondance inusitée des règles suivantes : l'accident est mis sur le compte du début de la vie conjugale, des fatigues du voyage de noces, voire même d'une petite fausse couche. Puis les pertes blanches apparaissent, bientôt jaunes, puis verdâtres, épaisses, infectes : la malade accuse des douleurs de reins, des douleurs de ventre et enfin des lancements dans les flancs : arrivent la fièvre, les troubles gastriques, et le médecin n'a plus qu'à diagnostiquer la blennorrhagie totale de l'appareil génital. Le col est toujours pris le premier et souvent même seul : il est gonflé et rouge, les bords de l'orifice cervical sont légèrement éversés, comme les lèvres du méat uréthral de l'homme. Les culs-de-sac sont douloureux, empâtés : les annexes d'un ou des deux côtés sont atteintes presque constamment : la salpingite est à la métrite blennorrhagique ce que l'épididymite est à la blennorrhagie masculine, mais infiniment plus fréquente encore. C'est en effet par la voie lymphatique et directement du col aux annexes, que chemine l'infection, beaucoup plus souvent que par propagation de muqueuse à muqueuse, du corps de l'utérus à la trompe. La périsalpingite et bientôt l'ovarite ont un retentissement local sur la séreuse péritonéale : celle-ci s'enflamme, se couvre d'exsudats qui s'organisent bientôt en fausses membranes couvrant l'utérus, les annexes

et les ligaments d'une toile résistante les unissant pour longtemps les uns aux autres. Laissée à elle-même, la blennorrhagie utérine aboutit à l'état chronique, avec les mêmes formes de cervicite scléreuse et d'endométrite interstitielle ou glandulaire que nous avons décrites dans la métrite puerpérale : l'écoulement jaunâtre persistant, les règles de plus en plus abondantes, les hémorragies dans la forme clinique fongueuse, les douleurs violentes au moment des règles, les douleurs dans les flancs dues aux adhérences des annexes, les récidives de pelvi-péritonite à la moindre fatigue tels sont les caractéristiques ordinaires de cet état chronique. Il faut y ajouter l'évolution progressive de la salpingite et de l'ovarite, celle-ci pouvant aboutir à la stérilité.

Le traitement est le suivant. Comme prophylaxie, guérir à fond tout écoulement uréthral chez l'homme et ne lui permettre le mariage que lorsque toute certitude sera acquise sur l'absence définitive du gonocoque dans les sécrétions de son urèthre. Chez la femme, soins de propreté minutieux, injections vaginales journalières non à l'anodin acide borique, mais au sublimé ou au coaltar. Redoublement de précautions au moment des règles, période de moindre résistance de la muqueuse utérine : à ce moment, abstention de rapports. A la période aiguë, repos au lit, injections très chaudes trois fois par jour au permanganate de potasse et au sublimé (1/1300e) une fois. Pour calmer les douleurs, serviettes très chaudes ou cataplasmes légers sur le ventre, vésicatoires volants, essence de térébenthine ou gaïacol sur les régions ovariques; lavements très chauds (48°) d'un demi-litre, avec 5 à 6 gouttes de laudanum, à garder une demi-heure au moins, et renouvelés quatre fois par jour. Suppositoires avec 1 gr. d'ichthyol, 0,50 d'antipyrine et 0,01 de morphine. Pas de traitement local : pas de scarifications, de sangsues sur le col, pas même d'examen au spéculum. Plus tard, quand les douleurs auront notablement diminué, mais pas avant, si l'engorgement annexiel est manifestement en voie de régression, on mettra des tampons glycérinés dans le vagin, renouvelés chaque jour, avec injection de permanganate à chaque pansement. Plus tard encore, quand tout signe d'inflammation aura disparu, on dilatera l'utérus avec précaution, au moyen de mèches de gaze glycérinées, et on pratiquera chaque jour une large irrigation intra-utérine avec le permanganate alternant avec le sublimé. Au moindre retour des douleurs, on reprendra les lavements chauds et les suppositoires calmants. Si les règles sont abondantes, si malgré ce traitement l'écoulement persiste, en l'absence de toute réaction inflammatoire du côté des annexes, on pratique le curettage, suivi de cautérisations intra-utérines à la teinture d'iode ou au chlorure de zinc faible. Si une réaction vive s'accomplit du côté des annexes, interrompre la dilatation, reprendre les injections chaudes, les tampons glycérinés et les lavements chauds, pour reprendre avec patience quand le calme sera revenu. Si la réaction inflammatoire persiste et tourne à la rechute de pelvi-péritonite, surveiller cette réaction et appliquer des vésicatoires : elle aboutira soit à une collection purulente franche (pyosalpinx) que l'on ouvrira par le vagin, soit à une résorption pure et simple de tout le processus : dans les deux cas, c'est la guérison. Contre les adhérences persistantes, massage utérin prudent. Si la malade vient consulter pour la première fois lors de la période aiguë, et qu'elle se montre en pleine chronicité, même traitement que dans la métrite puerpérale chronique : dilatation, irrigations intra-utérines, drainage aux mèches de gaze glycérinées, ablation des parties sclérosées du col en cas de cervicite chronique, traitement des lésions annexielles. Ne pas oublier de traiter à fond l'uréthrite et la bartholinite si elle existe, deux sources habituelles de récidive.

La *métrite banale* comprend le groupe vague des états infectieux de l'utérus, dans lesquels ni l'état puerpéral ni la contamination blennorrhagique ne sauraient être incriminés. En réalité, ces états sont rares, et le plus souvent ceux qu'on serait tenté de prendre pour tels ne sont que des récidives d'une infection blennorrhagique ou puerpérale antérieure plus ou moins méconnue. Cependant ils existent, et, comme les deux formes précédentes, reconnaissent pour cause l'envahissement de l'utérus par des germes existants dans le vagin, et auxquels une diminution momentanée de la résistance naturelle de l'endométrium à ces germes a ouvert la route. La période menstruelle, où l'utérus congestionné, dépouillé de sa muqueuse momentanément et placé en somme dans des conditions qui rappellent en tout petit celles qui se présentent après l'accouchement, peut suffire chez certains sujets à état général mauvais pour créer cet état nécessaire de réceptivité. Les congestions utérines par règles brusquement interrompues, par traumatismes, par excès génitaux, par le froid, par des déplacements de l'utérus, sont également autant de circonstances défavorables à la suite desquelles on peut voir l'utérus s'enflammer, provoquer de vagues douleurs et sécréter un écoulement plus ou moins franchement purulent, dans lequel le microscope ne révèle que des microorganismes banaux de virulence faible ou nulle. Cette forme de métrite n'est pas grave; la désinfection du vagin, quelques tampons glycérinés, au besoin un simple lavage antiseptique intra-utérins suffisent à triompher de cette infection légère, dont les agents sont parfois les mêmes que dans les autres formes, mais l'utérus étant cette fois infiniment moins atteint dans ses moyens de résistance que par l'accouchement ou le simple passage du gonocoque, ce qui prouve combien en tout ceci l'influence du terrain reste considérable. Dr R. BLONDEL.

MÉTROCLÈS, philosophe grec de l'école cynique, disciple de Cratès, et frère de cette Hipparchia, fille d'une riche famille de Thrace, qui pour s'associer à la vie mendiante de Cratès, renonça à la situation la plus brillante. Métroclès était d'abord disciple de Théophraste et de Xénocrate : Cratès le gagna au cynisme après l'avoir guéri de ses puériles idées sur le suicide, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs Métroclès de se pendre pour échapper aux infirmités de la vieillesse. Parmi les disciples les plus remarquables de Métroclès, Diogène Laerce signale Ménippe de Sinope, le même probablement qui s'est rendu célèbre par ses satires, et que Lucien met si souvent en scène dans ses *Dialogues des morts*. V. BR.

MÉTRODORE, peintre et philosophe grec du IIe siècle av. J.-C. Il florissait à Athènes vers la 153e olympiade (168 av. J.-C.) et jouissait d'une égale autorité comme peintre et comme philosophe. Quand Paul-Emile, après avoir vaincu Persée, roi de Macédoine, demanda aux Athéniens de lui désigner un philosophe pour l'éducation de ses enfants et un peintre pour illustrer son triomphe, ceux-ci lui adressèrent Métrodore comme également capable de l'une et l'autre tâche. Paul-Emile fut satisfait du philosophe et du peintre. Nous ne savons rien en dehors de cette anecdote rapportée par Pline (*Hist. nat.*, XXXV, 135) sur ce Métrodore, qu'il ne faut pas confondre avec un philosophe du même nom (V. MÉTRODORE DE STRATONICE). André BAUDRILLART.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. II, pp. 293, 304, 1re éd. — SCHULTZ, *Jahn's Jahrb.*, XI, p. 83.

MÉTRODORE, astronome grec du Ier siècle. Il observa en Italie et en Sicile et composa un *parapegme* dont Ptolémée a conservé quelques données. Il avait également, d'après Servius, rédigé un ouvrage en cinq livres sur les zones, et y avait en particulier défendu Virgile contre le reproche d'ignorance en astronomie. Jacobs l'a confondu à tort avec un grammairien byzantin du même nom, qui vivait au VIe siècle et fit un recueil d'épigrammes arithmétiques inséré par Constantin Céphalas dans l'Anthologie palatine.

MÉTRODORE DE CHIO, philosophe grec, un des principaux représentants de l'école atomistique, disciple de Nessus, ou peut-être de Démocrite lui-même. Il admit la plupart des doctrines de Démocrite sur les atomes, le vide, l'infinité des substances et de l'espace, la pluralité des

mondes. Il resta aussi d'accord avec lui sur beaucoup de ses explications physiques, mais s'en écarta sur quelques points, et par exemple crut que les étoiles sont formées chaque jour par l'eau atmosphérique sous l'influence du soleil. Mais ce qui est surtout remarquable chez Métrodore, ce sont les conséquences sceptiques qu'il tira des principes de Démocrite. D'abord, il récuse le témoignage des sens; et, allant plus loin, il dit: « Nous ne pouvons rien savoir, pas même si nous savons quelque chose ou rien. » Ed. Zeller estime que, s'il récusait la perception sensible, du moins il ne contestait pas la légitimité de la pensée; c'est ainsi que Zeller interprète un texte important où Métrodore dit: « Chaque chose est ce qu'on peut *penser* à son sujet », mais qui peut signifier aussi: « chaque chose est aux yeux de chacun ce qu'il pense qu'elle est », — ce qui s'accorderait mieux avec la formule sceptique citée ci-dessus. Métrodore fut peut-être le maître d'Anaxarque, compagnon d'Alexandre et ami de Pyrrhon; si bien que le philosophe apparaît comme un des anneaux qui rattachent le pyrrhonisme à Démocrite. — Métrodore de Chio a été souvent confondu, même dans l'antiquité, avec les autres Métrodore.

METRODORE DE LAMPSAQUE, philosophe grec, disciple d'Anaxagore, le premier qui ait tenté d'interpréter dans un sens moral et allégorique les mythes d'Homère. Ainsi Agamemnon était l'éther. C'est à tort qu'on a parfois attribué à Anaxagore lui-même ce mode d'interprétation qui appartient à son disciple. V. BR.

MÉTRODORE DE LAMPSAQUE, philosophe grec, le disciple, l'ami d'Epicure, celui que Cicéron appelle « le second Epicure », le seul à qui Epicure ait décerné le nom de sage. Il naquit vers 330 av. J.-C., et mourut à l'âge de cinquante-trois ans, sept ans avant Epicure, qui, dans son testament, recommande à ses disciples les enfants de Métrodore et de Léontium, disciple elle-même d'Epicure, et appelée tantôt la maîtresse, tantôt la femme de Métrodore. On sait avec quelle rigueur l'orthodoxie était maintenue dans l'école épicurienne: il n'y a donc rien à dire des opinions du disciple qui furent exactement celles du maître. Il convient cependant de signaler la dureté avec laquelle Métrodore exclut de l'école épicurienne son propre frère Timocrate, parce que celui-ci était tenté de reconnaître d'autres plaisirs que ceux du ventre: c'est en répondant à son frère, que Métrodore affirmait crûment que le ventre est la source et le principe de tous les plaisirs. V. BR.

MÉTRODORE DE STRATONICE, philosophe grec, qui appartint d'abord à l'école d'Epicure où il fut disciple d'Apollodore, et passa ensuite dans celle de Carnéade: c'est peut-être le seul exemple qu'on puisse citer d'une défection dans l'école épicurienne. Métrodore de Stratonice professait pour Carnéade une grande admiration; il estimait que sa doctrine était généralement mal comprise. D'après un passage de saint Augustin emprunté peut-être à l'un des livres perdus des *Académiques* de Cicéron, il entendait par là que le scepticisme de Carnéade n'était au fond qu'une arme de guerre dirigée contre les stoïciens, et qu'en réalité, il restait fidèle à l'enseignement de Platon. Cette interprétation du probabilisme de la nouvelle académie présente de graves difficultés. — Il faut distinguer de Métrodore de Stratonice un autre Métrodore de Scepcis, plus ancien que lui et disciple de Charmadas, et encore un autre Métrodore, peintre et philosophe (V. ci-dessus). Enfin l'*Index herculanensis* nomme un autre Métrodore, qui fut le disciple de Métrodore de Stratonice. V. BR.

MÉTRODORE, mathématicien du IVe siècle ap. J.-C. Auteur de trente problèmes arithmétiques rédigés sous forme d'épigrammes et conservés dans l'*Anthologie*.

BIBL. : ZIRKEL, *Die arithmetischen Epigramme der Griechischen Anthologie*; Bonn, 1853.

MÉTRONOME. Instrument servant à marquer la mesure d'après laquelle un morceau de musique doit être exécuté. Le géomètre français Sauveur tenta l'un des premiers d'introduire dans la musique une évaluation précise du temps et employa les nombres pour cette détermination: son instrument reçut le nom de chronomètre. L'invention du métronome paraît revenir au chanteur allemand Stoeckel, qui l'imagina à la fin du XVIIIe siècle; mais son instrument fut modifié et complètement perfectionné par un mécanicien hollandais, Nicolas Winkel, qui résolut la principale difficulté en remplaçant le pendule libre de Stoeckel par un court balancier qui, par un déplacement de son centre de gravité, donnait des oscillations d'une rapidité différente. Un artiste allemand, fils d'un facteur d'orgues, Jean Népomucène Maëlzel (né en 1792 à Ratisbonne, mort en 1838 en Amérique), précisa l'invention de Winkel et en recueillit tout l'honneur et le profit. L'instrument qu'il construisit, patenté en 1816, est connu dans le monde antier sous le nom de métronome de Maëlzel. Winkel réclama la paternité de son invention, et Maëlzel dut se rendre à Amsterdam pour se soumettre au jugement d'arbitres qui reconnurent le droit de l'inventeur. Mais cette décision n'empêcha par Maëlzel de recueillir les bénéfices de l'invention.

Le métronome est un instrument de faible dimension, contenu dans une boîte en bois de forme pyramidale; il se monte à l'aide d'une clef; pour le mettre en marche on l'ouvre et on donne la liberté à une petite tige de fer sur laquelle sont inscrits les degrés du mouvement: un anneau mobile est fixé à la tige; par son poids il déplace le centre de gravité et selon la hauteur à laquelle on le place, il ralentit ou accélère les oscillations. Chacune des oscillations, grâce à un système d'échappements, est clairement détachée et perceptible à l'oreille. On indique à l'aide d'un numéro et d'une note en tête du morceau de musique le mouvement métronomique: le numéro indique le point sur lequel on fixera le contrepoids sur le balancier, et la note indique la valeur de la vibration.

Les vibrations sont ainsi accélérées ou ralenties suivant les numéros d'une échelle placée derrière le balancier: ils indiquent le nombre des vibrations du balancier à la minute; ainsi, les numéros 40, 50, 60 marquent que, si le contrepoids est mis à leur niveau, le métronome donnera 40, 50, 60 vibrations par minute. Le métronome donne 28° de mouvements; si l'on modifie la valeur musicale des vibrations du balancier (valeur qui sera celle d'une croche, d'une noire, d'une blanche ou même d'une mesure entière quelconque), on a une série de 200 mouvements environ qui expriment toutes les nuances perceptihles.

MÉTROPOLE, MÉTROPOLITAIN. I. HISTOIRE ANCIENNE (V. COLONISATION).

II. DROIT CANON (V. ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE).

MÉTROPOLITAIN (V. CHEMIN DE FER, t. X, p. 1049).

METROON. Temple de la *Mère des dieux* à Athènes; on y gardait les archives publiques.

BIBL. : CURTIUS, *Das Metroon in Athen als Staats archiv.*; Gotha, 1868.

MÉTRORRHAGIE. On donne ce nom à toute hémorragie provenant de l'utérus et se produisant en dehors de l'écoulement sanguin physiologique de la MENSTRUATION (V. ce mot). Toutefois, cet écoulement peut, dans certains cas pathologiques, dépasser comme quantité et comme durée les proportions habituelles au sujet et revêtir alors par son abondance les caractères d'une hémorragie véritable: on lui réserve ici le nom de *ménorrhagie*, la métrorrhagie étant caractérisée par le fait de son indépendance chronologique de la menstruation. La métrorrhagie peut s'observer avant la puberté, chez la femme réglée et après la ménopause: toujours elle correspond à un état pathologique dont il faut rechercher la cause, toute thérapeutique devant rester vaine sans la connaissance de celle-ci, et les moyens généraux connus pour arrêter les hémorragies utérines, ergot de seigle, hydrastis canadensis, injections très chaudes, n'ayant sur elles qu'une action palliative et momentanée. Mettons d'abord à part les hémorragies utérines traumatiques, c.-à-d. par blessure directe de l'utérus sain. Elles sont extrêmement rares, et, dans les quelques cas observés, elles étaient dues à l'action d'une canule de verre brisée dans le vagin ou à des sangsues

s'étant glissées par la vulve jusqu'à l'utérus pendant un bain, comme on l'a noté parfois en Algérie et au Tonkin. On peut signaler dans le même ordre d'idées les scarifications pratiquées sur le col utérin par le chirurgien pour en amener la décongestion, ou les piqûres par sangsues appliquées intentionnellement dans un but thérapeutique : chez certains sujets prédisposés, chez des hémophiliques dont le sang altéré et incapable de coagulation s'échappe indéfiniment par la moindre piqûre, on a noté des pertes de sang considérables. Les malades atteintes de dégénérescence scléreuse du col saignent également avec abondance à la moindre piqûre de cet organe. Un tamponnement vaginal bien fait permettra toujours de se rendre maître de cet accident. Les vraies métrorrhagies sont celles qui ont leur point de départ dans la muqueuse utérine : celle-ci, douée d'une vascularisation extrême dont l'origine est dans les quatre grosses artères qui irriguent si largement l'utérus, saigne assez facilement, ses éléments anatomiques, renouvelés à chaque menstruation, étant toujours jeunes et ses vaisseaux à fleur d'épiderme devenant friables à la moindre atteinte inflammatoire. Ces hémorragies par la muqueuse utérine ont une origine *générale* ou *locale*. Les premières, assez rares, se rattachent à des dyscrasies diverses aptes à provoquer des émissions sanguines spontanées par les points du corps les plus différents, et plus spécialement chez la femme par l'utérus, porte de sortie toujours facilement ouverte. Tel est le cas des hémophiliques, signalées plus haut, de certaines arthritiques, sujettes aux saignements de nez, aux hémorroïdes et chez qui se produisent de véritables épitaxis utérines : il en est de même de certaines intoxications très graves : purpura, typhus, albuminurie, empoisonnement par la rue et la sabine ; enfin de certaines affections cardiaques à leur début.

Il faut étudier également à part les métrorrhagies de la période gravidique qui ont une cause et une signification toutes spéciales. Pendant la grossesse, elles méritent une attention particulière : au début, elles peuvent correspondre comme époque à une période menstruelle normale : en réalité, ce sont de fausses règles, dans lesquelles la muqueuse du corps utérin n'est pour rien, puisqu'elle fait à ce moment fonction d'enveloppe fœtale ; ce sont des hémorragies se produisant au niveau de la muqueuse du col et dont la périodicité reste soumise à la même cause encore inexpliquée qui commande à la périodicité de l'hémorragie menstruelle : certaines personnes continuent à perdre ainsi chaque mois pendant toute la durée de leur grossesse, et c'est là un des exemples les plus nets que l'on puisse citer de l'indépendance physiologique et du pur synchronisme de l'hémorragie menstruelle et de la ponte ovarienne (V. MENSTRUATION). D'autres femmes perdent accidentellement au cours de leur grossesse, sans rapport avec la date habituelle de leurs règles ; il s'agit alors : 1° d'un décollement partiel de l'œuf, avec menace d'avortement ; 2° d'un décollement partiel du placenta inséré près de l'orifice utérin (*placenta prœvia*) ; 3° plus rarement d'un état d'atonie spéciale de l'utérus, chez les sujets à nutrition profondément altérée, paludisme, albuminurie, etc. Dans le premier cas, on prescrira le repos absolu, la glace sur le ventre, les lavements laudanisés, la teinture de *viburnum prunifolium* (30 gouttes) et, si l'hémorragie continue, le tamponnement et toute la thérapeutique préventive de l'avortement (V. AVORTEMENT). Dans le deuxième cas, *placenta prœvia* (V. ce mot), on surveillera la malade, que d'autres hémorragies semblables menaceront jusqu'à la fin de sa grossesse, et l'on prendra pour l'accouchement des dispositions toutes spéciales pour prévenir l'hémorrhagie parfois mortelle qui se produit fatalement à ce moment. Dans le troisième cas, on s'adressera à la cause ; la quinine, donnée avec prudence, donne parfois ici des résultats excellents.

Au moment de l'accouchement et à la délivrance, des hémorragies très graves sont souvent à craindre, si quelque vaisseau reste béant sur la paroi utérine, et surtout si quelque fragments du placenta, cotylédon supplémentaire par exemple, est resté dans la cavité de l'organe : il faut alors vider l'utérus sans tarder. Mais l'hémorragie peut se produire par simple *inertie utérine* et c'est là le cas le plus redoutable. C'est en effet par la contraction de ses propres fibres que l'utérus détermine l'occlusion des vaisseaux qui le traversent et qui restent béants après le décollement du placenta : c'est lui qui réalise sa propre hémostase. Si la contraction utérine vient à manquer, l'écoulement sanguin se produit à plein jet, sans entrave, et peut emporter la femme en quelques minutes si l'accoucheur manque de l'esprit de décision nécessaire. On a préconisé les injections très chaudes intra-utérines (48°), moyen souvent héroïque, parfois infidèle ; la faradisation utérine, pour laquelle, en cas de surprise, on peut manquer de l'outillage prêt à fonctionner ; le tamponnement, expédient lamentable, car il ne peut réussir que s'il est pratiqué avec une très grande habileté et en employant une quantité *énorme* de tampons de ouate sûrement stérilisée, et même ainsi fait, il peut ne pas réussir ; les piqûres d'ergotine qui peuvent être lentes à agir. Le procédé le plus expéditif consiste à introduire résolument la main droite dans la cavité utérine pendant que la main gauche, par l'abdomen, saisit le corps utérin : le massage combiné des deux mains réveille rapidement les contractions de l'organe et laisse aux piqûres d'ergotine que l'on aura pratiquées en tout état de cause, le temps d'agir. Pour les hémorragies légères le massage du globe utérin par l'extérieur, à travers l'abdomen, suffit souvent à rappeler la contractilité utérine, ce dont on s'aperçoit au durcissement progressif du globe utérin. — L'écoulement sanguin léger qui se produit pendant les jours qui suivent l'accouchement est quasi physiologique. Les hémorragies plus importantes se produisant dans la suite entre l'accouchement et le retour des règles (six semaines) sont toujours symptomatiques et reconnaissent comme cause une infection utérine (métrite post-puerpérale) (V. MÉTRITE) ou un état de régression insuffisante de l'utérus de l'état gravidique à l'état normal (subinvolution). Il faudra rechercher l'infection (pertes purulentes, fièvre), la combattre par l'antisepsie appropriée, pratiquer les irrigations très chaudes intra-utérines et, contre l'état de subinvolution, donner à l'intérieur l'*hydrastis canadensis* (extrait fluide, 40 à 80 gouttes), l'ergot de seigle, la noix vomique, la quinine ou le salicylate de soude.

Hors de l'état puerpéral, toute métrorrhagie est forcément : 1° le résultat d'un *état inflammatoire ;* 2° *symptomatique*. Ces états inflammatoires, ce sont les *métrites* (V. ce mot). La métrorrhagie peut se montrer au cours des différents types de métrites, soit à l'état aigu, soit à l'état chronique ; on a donné le nom de métrite hémorragique ou fongueuse précisément à une forme dans laquelle ce symptôme est prédominant et peut amener chez la malade un état d'épuisement et de cachexie des plus graves. On a même signalé depuis peu des cas de métrorrhagies absolument incoercibles, résistant même au curettage ou du moins récidivant rapidement après lui, la muqueuse étant radicalement modifiée et ayant subi une véritable dégénérescence angiomateuse qui fait qu'après chaque curettage, elle se régénère indéfiniment avec les mêmes caractères : dans ces cas l'emploi des caustiques violents, détruisant entièrement la muqueuse, tels que le chlorure de zinc (Dumontpallier, Polaillon) peut se trouver exceptionnellement légitimé, ou mieux encore la ligature des artères utérines ou l'hystérectomie vaginale. Le traitement des métrorrhagies de la métrite dans les cas légers comporte les injections intra-utérines de perchlorure de fer, d'alcool, d'antipyrine salolée (Labadie-Lagrave), les irrigations très chaudes, la vapeur d'eau dirigée dans l'utérus à l'aide d'un tube approprié (Snéguireff), l'électrolyse intra-utérine argentique (Boisseau du Rocher) ou cuprique (Delineau), la galvanocaustique intra-utérine (Apostoli), etc. Le curettage reste cependant le moyen le plus sûr et trouve là son indication la plus incontestée ; d'autre part, sa parfaite

innocuité en justifie pleinement l'emploi. Par ce moyen, les fongosités sont abrasées, et l'hémorragie, qui avait paru redoubler au premier coup de curette, s'arrête complètement et définitivement dès que le curettage est terminé : quelques injections de teinture d'iode amènent une modification complète dans le mode de réfection de la muqueuse qui se régénère définitivement saine.

Restent les métrorrhagies symptomatiques : laissons de côté le cas tout à fait exceptionnel où elles ont été observées au cours de maladies de cœur et disons de suite que ces hémorragies sont habituellement révélatrices de l'existence d'un polype, d'un fibrome, d'une néoplasie maligne, de lésions ou de néoplasies annexielles. Le cas du fibrome est de beaucoup le plus fréquent : il s'agit alors du fibrome dit sous-muqueux, c.-à-d. venant pointer vers la cavité utérine et soulever la muqueuse au-devant de lui : cette muqueuse s'hypertrophie, devient fongueuse, et, tout comme dans la métrite fongueuse essentielle, est le siège d'hémorragies parfois formidables. Le mécanisme de cette hypertrophie de la muqueuse est encore mal éclairci : on l'a attribuée à un trouble trophique, à l'irritation que cause, comme un corps étranger, le contact de la saillie du fibrome venant, dans son développement, écraser la paroi voisine : on a voulu incriminer l'infection banale partie du vagin et développée aisément sur un terrain si bien préparé ; il est certain que les lésions constatées au microscope dans cette muqueuse (Wyder) rappellent de tout point celles de l'endométrite glandulaire. Il est à noter que les fibromes sous-muqueux donnent seuls naissance à ces métrorrhagies. Les fibromes sous-péritoneaux, développés à la périphérie de l'organe, ne provoquent pas de pertes sanguines, mais plutôt des pertes aqueuses très abondantes, mal expliquées, que l'on a appelées hydrorrhée des fibromes. La présence d'un polype provoque des métrorrhagies toutes semblables et d'autant plus sûrement que si le polype entretient la présence de fongosités sur la muqueuse en tant que corps étranger, comme le fait le fibrome sous-muqueux, il est ordinaire de voir le polype lui-même, à son début, prendre naissance sur une muqueuse déjà hypertrophiée, dont il représente une sorte de fongosité géante. Le traitement palliatif consiste dans le curettage des fongosités, qu'on est malheureusement obligé de recommencer plusieurs fois, en présence de récidives continuelles : le seul traitement curatif consiste dans l'ablation du polype et dans l'énucléation du fibrome ou l'ablation de l'utérus lui-même si la transformation myomateuse l'a atteint tout entier. Le traitement électrique procure, dans certains cas de fibromes, des améliorations remarquables. Le diagnostic sera fait aisément par le gynécologue, qui se souviendra que le polype est rare chez les vierges, tandis que le fibrome est relativement fréquent chez elles. Les dégénérescences malignes de la muqueuse utérine, épithélioma, sarcome, déciduome, donnent lieu à des métrorrhagies qui souvent constituent le premier symptôme de maladies à début insidieux et indolore. Ici encore l'ablation complète de l'organe sera le seul traitement efficace s'il intervient à temps, dès le début, c.-à-d. à une époque où la malade ne songe généralement pas à se soigner. Le plus souvent, on est consulté lorsque la lésion est déjà avancée, et à ce moment l'extirpation est à déconseiller, car elle donne une survie moindre que le traitement palliatif : celui-ci consistera dans le curage fréquent des fongosités, le pansement local et même les injections intra-tissulaires d'alcool ou d'acide picrique. Enfin certaines métrorrhagies sont symptomatiques de lésions primitives des annexes, sans métrite, c.-à-d. kyste de l'ovaire, carcinome ou tuberculose des trompes ou des ovaires. Leur mécanisme ne peut s'expliquer que par des troubles trophiques d'origine réflexe (Czempin). Une métrorrhagie se produisant périodiquement entre deux époques menstruelles (généralement douloureuses), métrorrhagies périodiques auxquelles on a donné parfois le nom significatif de règles intercalaires, doit toujours faire penser à une ovarite ou à un néoplasme de l'ovaire. Le traitement curatif est celui de la cause, le traitement palliatif le curettage. En terminant, mentionnons certaines métrorrhagies observées chez les femmes âgées, longtemps après la ménopause, et dont le diagnostic est souvent embarrassant, l'âge de la malade étant généralement celui du cancer, et qui cependant ne se rapportent pas forcément à lui (Monod). Il s'agit alors d'une dégénérescence sénile spéciale de la muqueuse (métrite [?] des vieilles femmes) que le curettage guérit rapidement et radicalement. L'examen histologique de fragments de la muqueuse peut seul ici fixer le diagnostic. Dr R. Blondel.

METROSIDEROS (*Metrosideros* Banks). Genre de Myrtacées, de la tribu des Leptospermées, composé d'arbrisseaux ou d'arbres à rameaux souples et flexibles, à feuilles opposées persistantes d'un beau vert et répandant, quand on les froisse, une odeur aromatique. Les espèces, assez nombreuses, sont répandues dans l'archipel Indien, l'Océanie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ; quelques espèces sont propres au Cap. Les fleurs, disposées en cymes di- ou trichotomes, sont très belles ; le calice tubulé entoure une corolle courte à cinq pétales étalés, vivement colorés, et une véritable houppe de longues étamines à nuances très brillantes, pourpre, jaune soufre ou blanche ; les ovules nombreux sont horizontaux ou ascendants. — L'une des espèces les plus importantes est le *M. vera* Rumph., spécial aux Moluques, où son écorce amère, astringente, sert contre la diarrhée et les affections catarrhales ; le bois, très estimé, est l'un des *bois de fer* du commerce. Les feuilles pourraient être utilisées pour leurs propriétés aromatiques. Dr L. Hn.

METROXYLON (*Metroxylon* Mart.). Genre de Monocotylédones, de la famille des Palmiers-Lépidocaryées, renfermant une demi-douzaine de plantes dressées, à fortes tiges, parfois cespiteuses, à feuilles pinnatifides, répandues dans l'Océanie tropicale. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames, sont disposées sur les rameaux étalés et récurvés du spadice terminal ; elles présentent 3 pétales allongés, 6 étamines, un ovaire à 3 loges incomplètes et triovulé ; le fruit, uniloculaire, a le péricarpe couvert d'écailles imbriquées et réfléchies de haut en bas les unes sur les autres ; la graine possède un albumen dur et ruminé. — Les *M. lœve* Mart. (*Sagus lœvis* Rumph.) et *M. Rumphii* Mart. (*Sagus genuina* Rumph.) sont les espèces les plus importantes ; on les rencontre dans la presqu'île de Malacca et dans les îles de l'archipel Indien. Leur tige est très riche en fécule et c'est principalement le *M. lœve* qui fournit l'un des *Sagous* qu'on importe en Europe (V. Sagou). Dr L. Hn.

METS (Laurent de), prélat belge, né à Grammont en 1520, mort à Namur en 1580. Il fut successivement curé de Deynze, pléban de Sainte-Gudule à Bruxelles, coadjuteur du cardinal Granvelle, conservateur des privilèges de l'université de Louvain, et évêque de Bois-le-Duc. En cette dernière qualité, il convoqua un synode dont les prescriptions disciplinaires, très remarquables pour l'époque, furent réunies sous le titre de *Statuta Synodi diocesanæ Buscodunensis* (Bois-le-Duc, 1571, in-8). Lorsqu'il eut été chassé de son diocèse par le triomphe des calvinistes en 1577, il fut transféré au siège de Namur. Laurent de Mets est l'auteur d'un guide pastoral qui fut longtemps en usage : *Manuale Pastorum diocœsis Sylvæducensis* (Bois-le-Duc, 1572, in-4). E. H.

Bibl. : E. Gazet, *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas* ; Arras, 1614, in-4. — Foppens, *Chronologia episcoporum Belgii* ; Malines, 1739, in-4. — Du même, *Historia episcopatus sylvæducensis* ; Bruxelles, 1721, in-4.

METSCHNIKOV (V. Metchnikov).

METSOVO (V. Metzovo).

METSU (Gabriel), peintre hollandais, né à Leyde en 1630, mort à Amsterdam en oct. 1667. On ne sait presque rien de sa vie privée, et c'est uniquement par des conjectures qu'il est permis de la reconstituer. Fils du peintre Jacques Metsu, originaire de Belle (Flandre), il fut élève

de Gérard Dou et subit l'influence de Rembrandt; membre de la gilde des peintres de Leyde (1648), il quitta sa ville natale pour se rendre à Amsterdam où il s'établit (1650) ; il y obtint le droit de bourgeoisie en 1659 : à cela se réduisent les renseignements biographiques sur Metsu, dont l'histoire n'est écrite nulle autre part que dans ses œuvres. On croit qu'il fut lié d'amitié avec Jean Steen; mais le style et la manière des deux maîtres diffèrent profondément. Gabriel Metsu ne s'attache guère à peindre des scènes de cabaret, et sauf son *Vieux Buveur*, du musée d'Amsterdam, le *Roi de la fève*, de Munich, le *Marchand* et la *Marchande de volaille*, de Dresde, et son célèbre *Marché aux légumes*, que possède notre musée du Louvre, les tableaux populaires sont beaucoup moins son fait que les riches intérieurs et les bourgeoises « conversations ». Peintre du monde élégant et galant, il se plaît à choisir ses modèles dans les classes privilégiées de la société. Le plus souvent il s'inspire de Terburg et s'efforce de devenir son rival; l'exquise *Visite* du Salon carré au Louvre suffirait à prouver qu'il y réussit quelquefois. Il y a chez lui moins de profondeur et moins de force peut-être, mais pour le goût, la grâce distinguée, comme pour la finesse et la sûreté de la touche, il ne redoute aucune comparaison. Dans un ordre secondaire, Metsu a accompli des miracles de clair-obscur; très enveloppée, sa forme, vue de près, est en même temps d'une précision accomplie. Il ne met à côté de ses personnages que les accessoires nécessaires à la clarté de l'intrigue; mais chaque détail est un document, et la couleur d'une étoffe, l'éclat amorti d'un or, une plume au bord d'un feutre, un tapis dans un angle, une pièce d'orfèvrerie, une guitare prennent sous son pinceau un accent et un intérêt singuliers. Avec les toiles déjà citées, les ouvrages les plus célèbres de Metsu sont : *la Jeune fille écrivant* et *le Portrait du chasseur*, au musée de La Haye, et *la Dame avec sa fille et un cavalier*, au musée de l'Ermitage. Gaston Cougny.

Bibl. : Eugène Fromentin, *les Maîtres d'autrefois*. — H. Havard, *la Peinture hollandaise*. — Ch. Blanc, *Histoire des peintres* (école hollandaise).

METSYS, peintres flamands (V. Metzys).

METTAGE en main (Teint.). On désigne sous ce nom, dans les ateliers de teinture de soie, la préparation manuelle qu'on fait subir aux flottes avant la teinture. Cette préparation est confiée à des femmes qui, non seulement, réunissent ensemble les pantimes pour en faire des mains, mais qui sont encore chargées de reconnaître les soies, de vérifier si elles sont d'égales dimensions et qualités, pour les bien grouper et les choisir. Les metteuses en main coordonnent alors ensemble, soit de petites parties qui sont des trames destinées aux fins de pièces et dont l'ouvrier tisseur manque pour finir son travail, soit des parties importantes qui prennent le nom de quarts, qu'elles relient ensemble par un fil fort dit envergure ou traverse, pour former un matteau. L. K.

METTEN. Village de Bavière, prov. de Basse-Bavière, r. g. du Danube; 2,400 hab. Couvent de bénédictins fondé en 801.

Bibl. : Aichingen, *Kloster Metten;* Landshnt, 1859.

METTENIUS (Georg-Heinrich), botaniste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 24 nov. 1823, mort à Leipzig le 18 août 1866. Directeur du Jardin des plantes de Leipzig, il a publié des mémoires sur les rhizocarpées et les cycadées : *Filices horti botanici Lipsiensis* (1856); *Filices lechlenanæ chilenses ac neruvianæ* (1859).

METTERNICH. Famille allemande de la région rhénane, issue d'une branche des seigneurs de Hemmerich, qui prit au xive siècle le nom du village de Metternich (près d'Euskirchen). Elle se subdivisa en douze lignes dont une seule subsiste, qui obtint la baronnie (Reichsfreihen) en 1635, le comté en 1679 ; en 1803 le titre de prince d'empire, personnel à son chef, qui fut rendu héréditaire en 1813 par l'empereur d'Autriche. Les Metternich étaient camériers héréditaires de l'électeur de Cologne et possédaient les comtés de Winneburg et Beilstein, en échange desquels ils reçurent après le traité de Lunéville l'abbaye sécularisée d'Ochsenhausen (Wurttemberg), qui prit le titre de principauté de Winneburg, mais fut à son tour médiatisée en 1806 et cédée au Wurttemberg, lequel la paya 1,300,000 florins en 1825. Les principales propriétés actuelles de la famille Metternich sont les seigneuries bohêmes de Kœnigswart et Plass, celle de Kojetein en Moravie, les terres de Hersberg sur le lac de Constance, Johannisberg sur le Rhin, etc.

Les plus célèbres des Metternich sont : *Franz-Georg-Karl*, né à Coblentz le 9 mars 1746, mort le 11 août 1818, délégué à Vienne par l'électeur de Trèves (1768) ; il s'y fixa, devint ministre dirigeant des Pays-Bas autrichiens (1791-94), commissaire principal autrichien au congrès de Rastatt, prince d'empire (1803), suppléa, en 1810, son fils au ministère des affaires étrangères.

Son fils, *Klemens-Lothar-Wenzel*, né à Coblentz le 15 mai 1773, mort à Vienne le 11 juin 1859, fut un des hommes politiques les plus considérables de l'Europe moderne. Il fit ses études à Strasbourg (1788-90) ; au couronnement de Léopold, il représenta comme maître des cérémonies les comtes catholiques du cercle de Wetsphalie (oct. 1790), vécut à Mayence jusqu'en 1794, épousa en 1795 Eléonore Kaunitz, petite-fille du fameux chancelier protecteur de son père, ce qui l'enrichit et l'orienta vers la diplomatie. Au congrès de Rastatt, il représenta le collège des comtes westphaliens (1797) ; il fut envoyé impérial à la cour de Dresde (1801), à celle de Berlin (fin 1803), où il se trouvait lors de la troisième coalition et signa par le traité de Postdam l'alliance de la Prusse avec l'Autriche et la Russie (3 nov. 1805). Il fut alors nommé ambassadeur à Paris (1806) et négocia le traité de Fontainebleau (10 oct. 1807), qui améliorait, du côté de l'Italie, la frontière assignée à l'Autriche par le traité de Presbourg. Lors de la guerre de 1809, Napoléon l'arrêta et ne le remit aux avant-postes autrichiens que le 2 juil. Il se méfiait des intrigues nouées par l'ambassadeur. Celui-ci, relaxé au moment de la bataille de Wagram, conseilla résolument la paix. L'empereur d'Autriche lui confia l'intérim, puis la gestion définitive du ministère des affaires étrangères (8 oct. 1809) qu'il ne devait abandonner que le 13 mars 1848.

Durant ce long ministère, le prince de Metternich exerça sur son pays et sur les affaires générales de l'Europe une influence considérable et souvent directrice. Il eut d'abord à conquérir la confiance de son gouvernement. Celui-ci l'avait choisi comme représentant l'entente avec la France; elle parut assurée par le mariage de Napoléon avec Marie-Louise, fille de François Ier; mais, dès la guerre de Russie, Metternich se mit à l'œuvre pour profiter de l'appoint qu'apportait l'Autriche, afin de l'agrandir et de lui restituer une partie des provinces perdues. Il avait toujours considéré l'œuvre napoléonienne comme conservant un caractère provisoire et gardait ses préférences pour le système d'équilibre politique et de gouvernement conservateur détruit par la Révolution. Néanmoins, il se fût accommodé d'une consolidation de l'Empire français, en délimitant sa sphère d'action. Il s'inspira uniquement des intérêts de l'Autriche et avec une grande habileté. Au début de l'année 1813, il observa la neutralité, se méfiant d'ailleurs du mouvement national allemand sur lequel s'appuyait la Prusse. Quand les alliés eurent échoué dans la première campagne de 1813, sans que Napoléon eût pu prendre sur eux d'avantage décisif, il devint évident que l'intervention de l'Autriche serait décisive. Le plan de Metternich paraît avoir été de jouer le rôle de médiateur et d'imposer aux adversaires également affaiblis une paix avantageuse pour le Habsbourg. A l'entrevue d'Opotchno (juin), il fit accepter cette politique au tsar Alexandre Ier; les alliés admirent la médiation autrichienne. Metternich se rendit alors à Dresde, auprès de l'empereur des Français, avec lequel il eut le 29 juin une mémorable entrevue de neuf heures. Napoléon ne voulut pas s'incliner devant les faits ; il tempêta, insulta, menaça son interlocuteur et l'Autriche qui

lui demandait de restituer l'Illyrie, les villes hanséatiques et de renoncer à la Confédération du Rhin et au grand-duché de Varsovie. Metternich fut dès lors convaincu que l'inconscience et l'orgueil de Napoléon rendraient impossible toute entente avec lui. Mais il ne cessa d'en réserver la possibilité, ne voulant pas se mettre à la discrétion des alliés et n'oubliant jamais que dans la réorganisation de l'Allemagne reparaîtrait aussitôt l'antagonisme fondamental de l'Autriche et de la Prusse. Malgré la pression de la Russie, il tergiversa et ce ne fut que le 11 août que l'Autriche déclara la guerre à la France, le 9 sept. qu'elle entra dans la quadruple alliance, après s'être fait garantir des conditions favorables en rapport avec l'importance de son concours. Encore Metternich eut-il soin de s'entendre avec la Bavière par un traité spécial (Ried, 8 oct.), afin de contrebalancer l'influence prussienne en Allemagne. Après l'écrasement de l'armée française à Leipzig, il fit répéter dans le manifeste de Francfort (1er déc. 1813) l'offre de laisser à la France ses frontières naturelles. Sans croire à une transaction, il avait soin de toujours négocier, afin de maintenir à l'Autriche sa situation d'arbitre. Dès ce moment sa supériorité personnelle éclate et est reconnue de tous. Le 20 oct. 1813, on lui accorde la principauté héréditaire, et on lui fait cadeau du célèbre clos de Johannisberg. Les alliés le chargent de négocier avec le comte d'Artois; de Dijon il mène les pourparlers avec le comte établi à Nancy. C'est lui qui signe à Paris, au nom des alliés, la convention avec Napoléon réfugié à Fontainebleau, puis le traité de Paris (30 mai 1814), qui met hors de cause la France diminuée et laisse les vainqueurs libres de réorganiser l'Europe à leur guise. De là, il passe en Angleterre avec les ministres de Russie et de Prusse; l'université d'Oxford lui décerne le doctorat. Le 29 juin il signe la nouvelle quadruple alliance. C'est à Vienne et sous sa présidence que s'ouvre le congrès qui va fixer les conditions territoriales de l'Europe. Au milieu de convoitises et d'intérêts contradictoires, Metternich conserve la direction dominant de bien haut les subtiles intrigues de Talleyrand et les âpres exigences du plénipotentiaire prussien. L'Autriche recouvre ses possessions de 1805, diminuées en Pologne, mais accrues en Italie; elle s'assure la domination de l'Italie morcelée et la prépondérance dans l'Allemagne où la Confédération germanique ne maintient qu'une ombre d'unité nationale. Les princes restaurés le comblent de cadeaux; le tsar lui donne une pension; le roi des Deux-Siciles une dotation de 60,000 ducats avec le titre de duc de Portella (1818); le roi d'Espagne le titre ducal et la grandesse de 1re classe (1826), etc.

Dans la période suivante, le prince de Metternich exerce une influence prépondérante. La politique de la Sainte-Alliance est la sienne; il est le plus écouté des conseillers. Son œuvre politique ne fut pas à la hauteur de ses qualités diplomatiques. Il y apporta ce parti pris dont il avait su se garder au début. Non content d'avoir replacé les Etats et les dynasties dans leurs cadres d'avant 1789, il eut la prétention de reconstruire tout l'ancien régime politique et social sans tenir compte de la Révolution française, des idées qu'elle avait mises en circulation. Se préoccupant exclusivement des intérêts dynastiques, il fut conduit à accentuer le dissentiment entre les peuples et les rois, préparant le réveil du nationalisme qui devait ruiner son échafaudage. Il s'était efforcé de créer une sorte de fédération morale des souverains, s'entendant dans des congrès pour régler d'accord les questions de politique générale en se prêtant un mutuel appui. Après l'épisode des Cent-Jours et le second traité de Paris, que signa Metternich (20 nov. 1815), la politique des congrès fut inaugurée à Aix-la-Chapelle, continuée à Carlsbad (1819), où Metternich présida, au congrès allemand de Vienne, à ceux de Troppau (1820), Larbach (1821), Vérone (1822), tenus sur le sol autrichien et sous sa direction. De plus en plus, ses tendances réactionnaires s'affirmaient. Il faisait écrire par Gentz que « les souverains seuls ont qualité pour régler les destinées des peuples et ne sont responsables que devant Dieu ». La guerre de l'indépendance hellénique mit à une rude épreuve ces principes de légitimité, en contradiction avec les préjugés chrétiens, la sympathie pour les auteurs de notre civilisation et les intérêts de la clientèle russe en Orient. La Révolution de 1830, qui culbuta les Bourbons en France et entraîna la proclamation de l'indépendance belge, acheva la défaite de la politique européenne de Metternich. Celui-ci ne prévalait plus qu'en Allemagne et dans les possessions autrichiennes. Là son autorité ne faisait que croître. En 1821, il recevait le titre de chancelier d'Etat de la cour et de la maison impériale, en 1826 la présidence des conférences ministérielles pour les affaires intérieures. Il avait du reste des vues plus larges que son empereur et eut désiré des réformes, sans toutefois s'entendre à ce sujet avec le comte Kolowrat. La mort de François Ier (1835) lui ôta la direction de la politique intérieure. Il n'en fut pas moins tenu par l'opinion pour responsable de la guerre acharnée contre le libéralisme, des attentats à la liberté de conscience. On personnifiait en lui la tyrannie réactionnaire du cléricalisme, de l'aristocratie et de la bureaucratie autrichiennes, dont il subit les excès sans les approuver. La Révolution de 1848 culbuta le ministre vieilli et devenu très pessimiste. L'insurrection viennoise du 13 mars imposa sa démission; il eut peine à s'échapper, passa par la Hollande en Angleterre. En nov. 1849, il s'installa à Bruxelles; en juin 1851 à Johannisberg, puis revint à Vienne en septembre. On le consulta souvent, bien qu'il n'eut pas repris de fonction officielle. Il mourut au commencement de la guerre d'Italie et fut enterré dans un caveau de famille à Plass (Bohême). — Le prince de Metternich avait épousé successivement la comtesse Eléonore de Kaunitz (1795, morte en 1825), la baronne de Leykam (1827, morte en 1829), la comtesse Mélanie Zichz-Ferraris (1831, morte en 1854). Il laissa trois fils et trois filles. — Son fils a publié avec le concours de Klinckowstrœm ses œuvres complètes (français et allemand, Vienne, 1879-84, 8 vol.). Ce sont des mémoires plus apologétiques que véridiques et divers papiers, notes et correspondances.

Son fils aîné *Richard*, né à Vienne le 7 janv. 1829, mort à Vienne le 1er mars 1895, fils aîné du second mariage, embrassa la carrière diplomatique, fut attaché à Paris, à Londres, secrétaire à Paris (1855), ministre plénipotentiaire en Saxe (1856), adjoint au cabinet impérial durant la guerre d'Italie, ambassadeur à Paris de déc. 1859 à 1870. Son rôle y fut effacé; il était favorable à la politique napoléonienne, en partie sous l'influence de sa femme, née Pauline Sandor, le 26 févr. 1836, fille de sa belle-sœur. Celle-ci, d'une laideur spirituelle, amusante et fantaisiste, se lia d'amitié avec l'impératrice Eugénie et tint une grande place dans la société frivole de la fin du second Empire. A.-M. Berthelot.

Vert Metternich (V. Vert).

Bibl. : Outre les histoires générales de l'Europe au xixe siècle, de l'Allemagne et de l'Autriche, et les publications relatives à la Sainte-Alliance et à la politique des congrès, on peut consulter : Binder, *Fürst Klemens von Metternich und sein Zeitalter* ; Schaffouse, 1845, 3e éd. — Gross-Hoffinger, *Fürst Metternich und das œsterreichische Staats-system* ; Leipzig, 1845, 2 vol. — Schmidt-Weissenfels, *Fürst Metternich* ; Prague, 1860, 2 vol. — Mazade, *Un Chancelier d'ancien régime : le règne diplomatique de M. de Metternich* ; Paris, 1889.

METTERNICH (Matthias), mathématicien et physicien allemand, né à Steinfrenz, près de Limbourg, en 1758, mort à Mayence le 14 sept. 1825. Nommé en 1785 professeur de mathématiques et de physique à l'université de Mayence et, peu après, membre de l'Académie d'Erfurt, il fut mêlé aux événements de 1793, vécut à Paris de 1794 à 1798, devint, en 1799, chef de la police, à Mayence, puis rentra dans l'enseignement et professa les mathématiques à l'école centrale de cette ville. Il est l'auteur d'importants travaux de mathématiques, de mécanique et de physique. On lui doit notamment d'intéressantes recherches

sur les propriétés générales des corps (*Journal* de Gren, 1792). Il a publié de nombreux ouvrages : *Erlaüterung der Lehre vom Verhältnisses des Kreises zur Durchmesser* (Mayence, 1786, in-4); *Von dem Widerstande der Reibung* (*id.*, 1789, in-8); *Vollständische Theorie der Parallel-Linien* (*id.*, 1815, in-8); *Die reine und andgewandte Zahlenlehre* (Coblentz, 1818, in-8), etc. Il a traduit en allemand l'*Algèbre* de Lacroix. L. S.

METTET. Com. de Belgique, prov. et arr. de Namur, sur le Secy, affl. de la Meuse, 3,500 hab. Stat. du chem. de fer de Tamines à Dinant, tête de ligne d'un chem. de fer vers Acoz. Exploitations de mines et carrières, fours à chaux.

METTETAL (Pierre-Frédéric), homme politique français, né à Glay (Doubs) en 1814. Allié à la famille de Guizot, il entra à la préfecture de police, où il devint chef de division. En 1850, il devint membre du consistoire de l'Eglise réformée de Paris et fut, avec Guizot, l'un des protestants qui, à la fin de l'Empire, s'attaquèrent avec acharnement aux protestants libéraux. En 1871, il fut élu à l'Assemblée comme conservateur libéral et se montra adversaire déclaré de la République.

METTEUR EN PAGES (Typogr.). Le metteur en pages est l'ouvrier chargé, dans un atelier typographique, de la conduite d'un ouvrage; c'est lui qui met les pages en longueur en y plaçant les folios, les titres, notes, etc. Lorsqu'il reçoit un ouvrage, il doit s'enquérir du caractère du corps à employer, toujours approprié au format, de celui des notes, des additions, de la préface, de la table, de la justification, du nombre de lignes à la page, s'il y aura de simples folios ou des titres courants, si les citations seront guillemétées au long ou simplement au commencement de chaque alinéa, etc. Il collationne la copie qui lui est remise pour s'assurer de la pagination et prend en même temps connaissance des titres, tableaux, notes, etc. En livrant la copie à l'ouvrier, après l'avoir cotée et dégagée des folios, titres, notes, etc., il lui indique l'endroit où il faut commencer en inscrivant son nom sur la marge, et lui donne les instructions nécessaires à la composition. Il est utile qu'il inscrive sur un registre la cote et le premier mot de la copie qu'il donne aux compositeurs, il facilite ainsi les recherches des rattrapages, et évite en même temps les contestations qui découlent trop souvent, soit d'un nom oublié sur l'épreuve lors de la correction, soit d'une erreur dans le nombre des compositions lors du relevé des comptes. Enfin, il doit établir un bordereau de chaque ouvrage en apportant dans son énonciation la plus grande clarté possible afin d'en faciliter le contrôle (V. COMPOSITION [Typographie]).

BIBL. : Théotiste LEFÈVRE, *Guide pratique du compositeur et de l'imprimeur typographe*; Paris, 1883, nouv. éd

METTIUS (V. CURTIA [*Gens*]).

METTLACH. Village de Prusse rhénane, district de Trèves, sur la Sarre. Ancienne abbaye fondée au VIIe siècle. Marquetterie et mosaïque estimées.

BIBL. : LAGER, *Gesch. der Abtei Mettlach*; Trèves, 1875.

METTMANN. Ville de Prusse rhénane, ch.-l. de cercle du district de Dusseldorf; 7,829 hab. Sites pittoresques; grandes carrières calcaires du *Néanderthal*.

METTRAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Tours; 1,461 hab. Stat. du chem. de fer de Tours au Mans. — Dans cette commune fut fondée en 1839 une *Colonie agricole et pénitentiaire*, grâce aux efforts de MM. de Metz et de Courteilles et de la société paternelle constituée par eux à Paris. On sait qu'en vertu du Code pénal, les mineurs âgés de moins de seize ans acquittés comme ayant agi sans discernement peuvent être cependant envoyés dans une maison de correction : c'est précisément dans ce but qu'a été fondée la colonie, afin de soustraire ces jeunes enfants au mauvais contact des maisons centrales et pour leur offrir une famille honnête qui les guidât dans la vie morale et religieuse. Par son excellente organisation, Mettray est devenu le type des colonies agricoles de la France et de l'étranger. — Cet établissement est constitué par une vingtaine de maisons rangées symétriquement autour d'une grande cour; chaque maison est occupée au rez-de-chaussée par un atelier de tailleurs, de cordonniers, etc., et au premier étage par une salle spéciale qui sert de dortoir la nuit et de réfectoire le jour, en repliant les hamacs au long des murs et en disposant des tables à la place. Chacune de ces maisons, dirigée par un chef de famille secondé de deux frères aînés, forme une famille de quarante enfants. Les colons reçoivent l'éducation morale et religieuse et l'instruction primaire; ils sont habitués à la manœuvre de la pompe à incendie, à la gymnastique et aux exercices militaires; en dehors de ces travaux théoriques, ils sont occupés surtout au travail des champs dans une exploitation modèle. — A côté de la colonie agricole est la *maison paternelle*, collège de répression pour les élèves indisciplinés des maisons d'éducation.

BIBL. : BERLIER DE VAUPLANE, *le Cinquantenaire de Mettray*; Paris, 1891.

METZ (*Divodurum* [Tac., *Hist.*, I, 63], Διουοδοῦρον [Ptol., II, 9], *Mediomatrices* [Amm. Marc., XV, 4], *Mettis* [*Not. prov. et civ. Gal.*], *Metis* [*Not. dign. imp. Rom.*] *Mès*, 1299), place forte sur la Seille et la Moselle qui l'entoure en formant plusieurs bras; ch.-l. de la Lorraine allemande; 60,186 hab., y compris une garnison de 14,208 hommes; sur les lignes de chem. de fer de Strasbourg à Luxembourg par Sarrebourg; de Nancy à Sarrebrück; de Metz à Strasbourg par Sarreguemines; de Metz à Trèves par Sierck; de Metz à Saarlouis par Boulay-Teterchen; de Metz à Paris par Nancy et par Verdun; tramways pour la ville et les environs. Siège d'un évêché, d'un consistoire réformé et d'un consistoire israélite; préfecture (*Bezirkspræsidium*); lycée dans l'ancienne abbaye de Saint-Vincent; école réale; école militaire (*Kriegsschule*); école normale pour instituteurs (*Lehrerseminar*) dans l'ancien couvent des bénédictins; siège d'une académie, fondée en 1760, d'une société d'archéologie et d'histoire naturelle, fondée en 1858 et d'une société de géographie.

I. INDUSTRIE ET COMMERCE. — Filatures de laines; fabriques de grosse draperie, de flanelles, de molletons, de couvertures de laine, de gants, de broderies sur mousseline, de chaussures, de chapeaux, de casquettes, de sacs en toile, de fleurs, de boissellerie, de meubles, de brosses, de pinceaux, de voitures, d'enclumes, d'étaux, de soufflets pour forges, de limes, de pointes, d'étrilles, de colle-forte, de produits chimiques, de noir animal, de tabac, de cigares, de pipes; fonderie de cloches; atelier de peinture sur verre; brasseries; distilleries; charcuterie (andouilles de Metz); conserves alimentaires; fruits confits (mirabelles de Metz); pépinières; commerce de produits horticoles, de grains, de vins et de bestiaux.

II. MONUMENTS. — *Cathédrale*, basilique à trois nefs, en forme de croix, avec chœur entouré de chapelles absidales. Elle s'élève sur l'emplacement d'une église romane du XIe siècle, qui elle-même remplaça un ancien oratoire de l'époque mérovingienne, dédié à saint Etienne, dont les fondements, selon toute probabilité, reposaient sur les ruines d'un sanctuaire gallo-romain. L'église actuelle est un des monuments les plus remarquables de l'architecture française en Lorraine; par certains détails de style, elle rappelle Notre-Dame de Reims qui doit lui avoir servi de modèle. La nef, commencée au XIIIe siècle, fut achevée au XIVe; le transept date du XVe, et le chœur, construit au-dessus d'une crypte sépulcrale, appartient à la dernière période de l'art gothique. Au-dessus des nefs latérales s'élèvent deux tours inachevées : la tour du chapitre et celle de la Mutte. Cette dernière appartient à la ville et porte deux anciennes cloches : la mutte qu'on sonne pour annoncer les grands événements et le beffroi. Au côté N., il y a deux portails : l'un au-dessous de la tour de la Mutte avec une rosace; l'autre, plus beau, porte le nom de portail de Notre-Dame et est orné de nombreuses sculp-

tures, restaurées en 1885. La toiture, incendiée le 7 mai 1877 à l'occasion de l'entrée de l'empereur Guillaume Ier à Metz, fut remplacée par un toit en cuivre. La façade, en style Renaissance, construite par Blondel en 1764, en souvenir de la convalescence de Louis XV, dépare le monument. Au-dessus de cette façade, on admire la rosace de Hermann de Munster (mort en 1392). Les plus anciens vitraux peints datent du XIIIe siècle; les verrières du chœur sont des XVe et XVIe siècles. Le trésor de la cathédrale, autrefois très riche, renferme plusieurs objets d'un grand prix et d'un haut intérêt artistique. — *Eglise Saint-Euchaire*, originairement basilique romane, dont il subsiste encore une crypte (XIIe siècle) et une tour (XIIIe siècle); la nef du milieu, en style gothique, appartient au XIVe siècle et le chœur au XVe siècle. Le transept est à deux nefs; sa longueur est presque égale à celle de la nef principale. — *Eglise Saint-Vincent*, édifice gothique à trois nefs en forme de croix, commencé en 1248 et terminé en 1376, avec des parties plus anciennes en style roman; façade en style Renaissance. — *Eglise Saint-Maximin* de 1190. Lors de la restauration en 1271, on ne conserva du monument primitif que l'abside et la tour en style de transition. — *Eglise Sainte-Ségolène*, basilique à trois nefs de 1250, modifiée en 1470, avec verrières de la première moitié du XIIIe siècle et fresques du siècle suivant. — *Eglise Saint-Martin*, belle basilique à trois nefs, dont les parties les plus anciennes sont en style de transition du XIIIe siècle, tandis que le chœur est du XVe. Au-dessus du portail, statue équestre, représentant saint Martin en costume de chevalier du XVe siècle. — *Eglise Notre-Dame* ou *de l'Assomption* (1665-1739) construite par les jésuites sur l'emplacement de l'ancien temple des calvinistes. — *Eglise Saint-Clément* (1680-1693), basilique à trois nefs en style Renaissance avec voûtes gothiques, construite pour les bénédictins, par Spinga, architecte italien. — *Eglise Saint-Simon* de 1737. — *Eglise Sainte-Glossinde* de 1752. — *Eglise des Trinitaires* du commencement du XVIIIe siècle, abandonnée aux protestants en 1804. — *Synagogue* de 1850. — *Eglise protestante de la garnison* en style gothique de 1889. — *Palais de justice* de 1776, construit d'après les plans de Clairisseaux sur l'emplacement de l'ancien hôtel du gouvernement. — *Hôtel de ville* (1766-1771) construit sur la place de la cathédrale par Blondel, avec la bibliothèque publique, les archives de la ville et le musée Migette (collection de tableaux et de dessins représentant pour la plupart des monuments lorrains). — *Hôtel de la préfecture* (*Bezirkspræsidium*) de 1806, sur l'emplacement de l'hôtel de l'intendance. — *Théâtre*. — *Bibliothèque* dans le couvent des Petits-Carmes avec le musée (galerie de tableaux, antiquités gallo-romaines et du moyen âge, cabinets de médailles et d'histoire naturelle). — *Archives départementales*. — *Palais épiscopal* de 1802. Au cimetière de l'île Chambière, monument funèbre élevé en souvenir des soldats français morts à Metz en 1870. — En fait de places publiques nous citerons : l'Esplanade avec les statues du maréchal Ney et de l'empereur Guillaume Ier, la Place-Royale (*Kaiser Wilhelmsplatz*); la Place d'Armes près de la cathédrale avec la statue du maréchal Fabert; dans l'île Saulcy, la place de la Préfecture (*Regierungsplatz*); la place de la Comédie et le jardin d'Amour.

III. Fortifications. — Metz, fondée par les Gaulois, ne fut fortifiée que par les Romains qui y construisirent une citadelle et entourèrent la ville naissante d'une enceinte de murailles. Pendant la période mérovingienne, on s'est borné, selon toute probabilité, à restaurer le mur romain. L'évêque Robert passe pour avoir fortifié la place vers la fin du Xe siècle. Son enceinte, construite avec les matériaux de la muraille primitive, suit exactement le tracé des fortifications romaines. A cette époque Metz avait sept portes. Quand vers le XIIe siècle la ville s'était agrandie on dut construire une nouvelle enceinte, s'étendant sur l'île formée par les deux bras de la Moselle. Cette seconde enceinte, terminée au XIIIe siècle et consistant en une haute muraille, flanquée de soixante-huit tours, eut à soutenir le siège de 1444 dans la guerre contre Charles VIII et René d'Anjou. Quand, en 1552, la ville fut occupée par les Français, ses fortifications se trouvaient dans un état pitoyable. Elles furent restaurées par le duc de Guise, aidé de l'ingénieur Pierre Strozzi. En 1556, le maréchal Vieilleville fit construire sur l'emplacement de plusieurs couvents la citadelle avec quatre bastions; elle occupa l'Esplanade d'aujourd'hui et exista jusqu'en 1802. Plus tard Vauban fit un projet de fortification qu'il ne put exécuter qu'en partie. Sur le côté sud de la citadelle, il construisit un ouvrage à cornes, et, conservant l'ancienne enceinte, il ajouta aux quatre bastions de la citadelle onze nouveaux. Pour empêcher l'approche de l'ennemi, il avait projeté de mettre sous eau toute la vallée de la Seille par les masses d'eau de l'étang de Lindre. Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, l'ingénieur Cormontaigne exécuta en partie les plans de Vauban. Il fit de Metz une des premières forteresses de l'Europe en construisant le fort double-couronne de la Moselle près de la porte de France, le fort double-couronne de Belle-Croix, la redoute du Pâté qui devait défendre le pont aux arènes ainsi que l'écluse principale de la Seille et enfin la lunette Cheneau qui commande la vallée des Bordes. L'enceinte du moyen âge avait disparu; la nouvelle muraille avec ses quinze bastions avait une étendue de 5,500 m., elle était percée de huit portes. Les fortifications, fortement négligées pendant les premières années du XIXe siècle furent soumises, sous Louis-Philippe, à une restauration complète. Cependant, ce n'est qu'après 1866 que le système moderne de fortification a été appliqué à la place de Metz. On commença par la construction des quatre forts détachés de Saint-Quentin, Plappeville, Queuleu et Saint-Julien. En 1870, les deux premiers de ces forts seuls étaient achevés; la construction des autres ne fut terminée que sous le régime allemand. A la suite des travaux des ingénieurs allemands, l'enceinte fortifiée de Metz compta dix-neuf bastions entourés de fossés et protégés par treize ouvrages avancés. Outre cette défense la place est entourée de onze forts détachés formant une ceinture d'une étendue de 30 kil. Ces forts portent les noms suivants : sur le mont Saint-Quentin, dominant la ville, les forts Frédéric-Charles et Manstein, dont la distance de la cathédrale, située à peu près au centre de la ville, est de 3,500 m. Au N. de ces deux forts, à 1,300 m. de distance s'élève le fort Alvensleben (Plappeville), éloigné de la cathédrale de 4,500 m. Viennent ensuite sur la rive gauche de la Moselle les forts Kamecke (Woippy) et Hindersin (Saint-Eloy). Sur la rive droite de la Moselle, près du village Saint-Julien, on a construit le grand fort Manteuffel, distant de 3,000 m. de la cathédrale, de 6,500 m. du fort de Plappeville et de 2,000 m. du fort Steinmetz (Belle-Croix) au S. de Metz. A 3,300 m. au S. du fort Manteuffel se trouve le fort Gœben (Queuleu) qui est l'ouvrage le plus considérable de la série et dont la distance de la cathédrale est de 3,300 m. Le terrain intermédiaire est occupé par le fort Zastrow (les Bordes) à l'E., et le fort Voigt-Rhetz (fort de la Moselle) au S. de la ville. Enfin, également au S., nous trouvons le fort Prince-Auguste de Würtemberg (Saint-Privat), à 4,900 m. de la cathédrale. Plusieurs de ces forts sont munis de tours cuirassées établies sur pivots.

Les principaux établissements militaires fondés à Metz sous le régime français dans le cours du XIXe siècle étaient : le quartier général du commandeur de division; la fabrique de poudre dans l'île Saulcy; l'école d'application pour les officiers d'artillerie et du génie qu'on avait établie dans l'abbaye de Saint-Arnould; l'arsenal, la fonderie militaire et l'école pyrotechnique. Pendant les dernières années le gouvernement allemand fit construire à Metz et dans les environs immédiats de nombreuses casernes et d'autres établissements militaires.

Des anciennes portes de la ville, il ne s'est conservé que

la Porte Sainte-Barbe et celle des Allemands. Cette dernière, déjà mentionnée en 1324, est en style gothique et fut, au XVe siècle, soumise à une restauration radicale par l'architecte Henry de Rancoval. Modernes et n'offrant aucun intérêt archéologique sont : au N.-O,. la porte de France ; au N., les portes de Thionville et de Chambière; au S.-E., la porte Mazelle ; au S., la porte Saint-Thiébault, la porte Serpenoise (*Scarponensis*), et la porte de la Citadelle ; à l'O., la porte du Saulcy. Il y a onze ponts sur les différents bras de la Moselle et cinq sur la Seille. Dans le nombre il y en a plusieurs qui datent encore du moyen âge, par exemple le pont Saint-Georges construit en 1282 et le pont des Morts, dont quelques arcs datent de 1343.

IV. HISTOIRE. — Les origines de la ville de Metz remontent à l'époque celtique. Sous le nom de *Divodurum*, elle était la ville principale des *Mediomatrici*. Sous la domination romaine, elle devint, au point de vue stratégique, une des places les plus importantes de la Gaule Belgique ; elle devait défendre la frontière de l'Empire contre les invasions des tribus germaniques. Les Romains élevèrent une citadelle sur la colline placée dans l'angle des deux rivières confluentes et créèrent les six grandes voies qui de ses murs se dirigeaient vers les provinces les plus éloignées, savoir : 1° la voie de Metz à Reims par *Ibliodurum*, embranchement de la route de *Durocortorum* à Trèves par *Virodunum ;* 2° celle de Metz à Reims par Scarpone qui, entrant par la *porta Scarponensis*, traversa Metz dans toute sa longueur pour en sortir là, où se trouve aujourd'hui la porte Sainte-Barbe ; 3° la voie de Metz à Trèves sur la rive droite de la Moselle par *Caranusca* et *Ricciacum ;* 4° la route de Metz à Trèves, sur la rive gauche de la Moselle ; 5° celle de Metz à Strasbourg par *Decem Pagi*, *Pons Saravi* et *Tabernæ ;* et 6° une communication directe entre Metz et Mayence. Les auteurs anciens ne nous donnent pas de renseignements sur l'état de Metz à cette époque reculée ; mais d'après les nombreux monuments, dont on a découvert les restes à différentes époques, *Divodurum* qu'on appelait sous l'Empire *Mediomatrices*, a dû être au IIe et au IIIe siècle de notre ère une splendide ville à physionomie romaine. Protégée par la forteresse, la population civile occupait probablement de préférence Montigny jusqu'au delà du terrain qu'on appelle le Sablon. Quand, en 1735, Cormontaigne construisit la redoute du Pâté, on découvrit entre la porte Mazelle et la porte Thiébault, les substructions d'un amphithéâtre de dimensions colossales. Sur la Seille il y avait des bains publics d'un grand luxe ainsi qu'une naumachie. Sur la place Sainte-Croix s'élevait le palais des gouverneurs, qui, à plusieurs reprises, servait de résidence aux empereurs romains pendant leur séjour en Gaule. Les ruines de différents temples, des autels, des inscriptions, des médailles ont été découverts sur l'Esplanade, dans les environs de la cathédrale ainsi que sur d'autres points du territoire messin. Des villas d'une grande élégance se trouvaient sur les deux rives de la Moselle. La plupart des monuments romains, fortement endommagés par les Huns, disparurent vers la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe siècle. La seule construction qui ait résisté en partie est l'aqueduc de Gorze du IVe siècle, dont on voit encore à Jouy plusieurs arcs imposants, et qui, d'une longueur de 22,172 m., avec une pente de 1 : 1000, approvisionnait Metz des eaux de Gorze. Valentinien, considérant la place comme une barrière aux invasions barbares, agrandit l'ancienne citadelle et entoura la ville d'une enceinte de remparts formidables. Cette mesure, toutefois, ne sauva pas l'Empire. Après avoir été épargnée par les premières invasions, Metz, en 451, fut prise et ravagée par les Huns d'Attila.

Relevée de ses ruines, Metz, qu'on appelait *Mettis* à partir de la fin du IVe siècle, fit partie de l'empire franc et devint, à la mort de Clovis, en 511, la capitale et la résidence royale de l'Austrasie. Ce fut un des berceaux de la famille pippinienne ou *carolingienne* (V. ce mot), qui dut au prestige non moins qu'aux biens de l'évêque Saint-Arnoul, une partie de sa fortune politique. Louis le Débonnaire y fut enterré à l'abbaye Saint-Arnoul. Par le traité de Verdun, en 843, elle échut à Lothaire, puis devint la capitale du royaume de Lothaire auquel fut conservé ce nom de Lotharingie (V. LORRAINE). Elle fut attribuée à Louis le Germanique, par le traité de Mersen (870), et après bien des luttes, des partages et des alternatives, elle finit par faire partie intégrante de l'empire d'Allemagne. Elle fut d'abord administrée, au nom de l'empereur, par des comtes particuliers ; plus tard les évêques devenus riches et puissants, et investis par les empereurs de tous les droits qui constituent la suprématie, cherchèrent à asseoir leur souveraineté sur la cité ; ils nommaient probablement le burgrave. En 1220, à la mort de Thiébault, dernier comte héréditaire, la ville s'empara du gouvernement et les *paraiges*, confédérations locales, permanentes et héréditaires commencèrent à faire leur apparition. L'esprit municipal s'éveilla ; la bourgeoisie de Metz, qui se vantait d'avoir usé de droits civils avant qu'il existât un pays de Lorraine et qui semblait se souvenir d'avoir été une cité de la Gaule impériale à en juger par le dicton populaire : « Lohereigne est jeune et Metz ancienne », la bourgeoisie, à cette époque, fit les efforts les plus énergiques pour s'émanciper du pouvoir épiscopal. Après de longues luttes, la ville, pendant la première moitié du XIIIe siècle, s'érigea en république sous le titre de ville libre impériale. Elle fut administrée par des échevins, magistrats municipaux. Le maître-échevin, élu chaque année, gouvernait à l'aide et sous le contrôle de plusieurs conseils. Cette organisation, oligarchique au premier chef, attribuait tous les principaux emplois aux membres des familles patriciennes, c.-à-d. aux membres des *paraiges*, qui étaient au nombre de six, savoir : Porte Mazelle, Jurue, Saint-Martin, Porsaillis, Outre-Seille et le Commun. La constitution de la république messine dura, sans modifications dans ses traits principaux, aussi longtemps que son existence politique, c.-à-d. jusqu'en 1552.

Pendant tout le moyen âge la ville de Metz eut à soutenir d'interminables luttes avec ses évêques, avec les ducs de Lorraine et d'autres seigneurs. Les Français qui, en 1444, vinrent l'assaillir furent repoussés victorieusement. En 1543, une partie de la bourgeoisie, à l'instigation de Farel, tenta d'établir la réforme, mais le cardinal de Lorraine l'en empêcha. En 1552, Henri II, à la suite d'un traité conclu avec Maurice de Saxe, fut autorisé à « s'impatroniser des villes qui appartenaient d'ancienneté à l'Empire et n'étaient pas de la langue germanique ». Metz fut alors occupée par les Français sous la conduite de Montmorency et avec le concours du parti catholique. Le 18 avril, le roi Henri II y fit son entrée solennelle. Bientôt après, elle fut assiégée par l'empereur Charles-Quint (19 oct. 1552) et vaillamment défendue par le duc de Guise qui, en août 1552, était arrivé pour prendre le gouvernement de la ville au nom de Henri II. Les Impériaux, après avoir perdu 30,000 hommes devant les murs de Metz-la-Pucelle, durent lever le siège le 1er janv. de l'année suivante.

L'occupation française, toutefois, ne modifia pas immédiatement la constitution municipale. En 1356, l'empereur Charles IV y tint la diète où fut proclamé la Bulle d'Or. Henri II et ses successeurs se contentèrent du titre de Protecteur ; mais déjà Henri III prit celui de souverain seigneur. La création du parlement, en 1633, porta le dernier coup à l'ancienne indépendance de Metz, et enfin, son incorporation définitive à la France ayant été ratifiée par le traité de Westphalie, elle forma avec Toul et Verdun la province des Trois Evêchés, dont Metz fut la capitale (Cf. Bouteiller, *Dictionnaire topographique de la Moselle*, 1874). En 1790, elle devint le chef-lieu du département de la Moselle. La ville, dont la France a fait une place de guerre de premier ordre, soutint victorieusement plusieurs sièges notamment en 1814 et 1815, mais, en 1870, le

maréchal Bazaine s'y enferma avec son armée et capitula le 27 oct. 1870. Le traité de Francfort fit passer sous la domination allemande la ville de Metz qui n'a cessé de protester de son attachement persistant à la France (V. Franco-Allemande [Guerre], t. XVIII, pp. 16 à 24).

Au xvie siècle, la Réforme, prêchée à Metz par Jean Chastellain, Guillaume Farel et d'autres, eut bientôt de nombreux adhérents. Une grande partie de la population professa les idées de Luther. Malgré les dures persécutions qu'il eut à subir, le protestantisme y avait fait des progrès tels que la ville de Metz perdit les deux tiers de sa population à la suite de l'émigration des huguenots provoquée par la révocation de l'édit de Nantes.

Le christianisme fut introduit à Metz probablement vers le commencement du iiie siècle ; mais ce n'est que vers le milieu du siècle suivant que Clément, qu'on considère comme le premier évêque, détruisit les sanctuaires païens et fonda les premières églises chrétiennes. L'évêché de Metz fut suffragant de Trèves jusqu'en 1790. A cette époque il fut attribué à la métropole de Reims. Depuis le concordat de 1802, il faisait partie de Besançon et après l'annexion il fut directement rattaché au Saint-Siège.

Evêques de Metz. — Saint Clément, vers 350 ; saint Céleste, ive siècle ; saint Félix Ier ; saint Patiencius ; Victor Ier ; Victor II ; Siméon ; Sambatius ; Rufus ; saint Adelphe ; Firmin ; saint Leoguntius ; Auctor, ve siècle ; saint Expletius ; saint Urbicius, 420 ; Bonolus ; saint Térence, 440 ; Consolinus (Gosselin) ; saint Romain, 489 ; Phronime, 497 ; Grammatius, 512 ; Agathimbre, 525 ; Hesperius, 542 ; saint Villicus, 543-68 ; Pierre Ier, 568-78 ; Aigulph, 578-98 ; Arnoald, 599-607 ; Pappolus, 607-11 ; saint Arnulf, 611-26 ; saint Goëric, 627-43 ; saint Godon, 644-54 ; saint Cloud (Chlodulphe), 654-94 ; saint Landeric, 694-97 ; saint Abbon, 697-707 ; saint Aptatus, 707-15 ; saint Félix II, 715 ; saint Sigisbaud, 716-41 ; saint Chrodegang, 742-66 ; saint Angelramnus, 768-98 ; saint Gondulfus, 816-22 ; Drogon, 823-55 ; Adventius, 855-75 ; Wala, 876-82, Robert Ier, 883-917 ; Witger, 917-27 ; Bennon, 927-28 ; saint Adalbéron Ier, 928-64 ; saint Thierri Ier, 964-84 ; saint Adalbéron II, 984-1005 ; Thierri II, 1006-47 ; saint Adalbéron III, 1047-72 ; Hermann, 1073-90 ; Burchard, 1090 ; Poppon, 1090-1103 ; Adalbéron IV, 1103-17 ; saint Theogerus, 1118-20 ; Etienne de Bar, 1120-63 ; Thierri III de Bar, 1164-71 ; Frédéric de Pluyose, 1171-79 ; Thierri IV de Lorraine, 1173-79 ; Bertrand, 1180-1212 ; Conrad Ier de Scharfeneck, 1212-24 ; Jean Ier d'Aspremont, 1224-38 ; Jacques de Lorraine, 1239-60 ; Philippe de Florange, 1260-64 ; Guillaume de Traisnel, 1264-69 ; Laurent de Leistenberg, 1270-79 ; Jean II de Flandre, 1279-82 ; Bouchard de l'Avesnes, 1282-96 ; Gérard de Relange, 1297-1302 ; Renaud de Bar, 1302-16 ; Henri Ier de Viennois, 1317-24 ; Louis Ier de Poitiers, 1325-27 ; Adhémar de Monteil, 1328-61 ; Jean III de Vienne, 1361-65 ; Thierri V de Boppard, 1365-83 ; Pierre II de Luxembourg, 1383-87 ; Thielman Fuchs de Bettenbourg, 1384 ; Raoul de Coucy, 1387-1415 ; Conrad II Bayer de Boppard, 1415-59 ; George Ier de Bade, 1459-84 ; Henri II de Vaudémont, 1484-1505 ; Jean IV de Vaudémont, 1505-50 ; Nicolas de Lorraine, 1543-48 ; Charles Ier de Guise, 1550-51 ; Robert de Lenoncourt, 15551-55 ; François de Beaucaire de Péguillon, 1555-68 ; Louis II de Lorraine, 1568-78 ; Charles II de Lorraine, 1578-1607 ; Annas d'Escars, 1608-12 ; Henri III de Bourbon, 1612-52 ; Jules Mazarin, 1653-58 ; François-Egon de Furstenberg, 1658-63 ; Guillaume-Egon de Furstenberg, 1663-68 ; George II d'Aubusson de la Feuillade, 1668-97 ; Henri-Charles du Cambout de Coislin, 1697-1732 ; Claude de Rouvroy de Saint-Simon, 1733-60 ; Louis-Joseph de Montmorency-Laval, 1760-91 ; Nicolas Francin, évêque constitutionnel, 1791-93 ; Pierre-François Bienaimé, 1802-6 ; André-Joseph Jauffret, 1806-23 ; Jacques-François Besson, 1824-42 ; Paul-George-Marie Du Pont des Loges, 1842-86 ; Louis III Fleck, 1886.

Hommes célèbres. — Aubrion Jean, chroniqueur (1440-1501) ; Ferry, Paul, pasteur protestant (1591-1669) ; Fabert, Abraham, maréchal de France (1599-1660) ; Ancillon David, prédicateur protestant (1617-92) ; Ancillon, Joseph, jurisconsulte (1629-1719) ; Le Duchat, Jacob, littérateur (1658-1735) ; Ancillon, Charles, jurisconsulte et historien (1659-1715) ; Chassel, Remi-François, sculpteur (1666-1752) ; Baltus, Jean-François, écrivain ecclésiastique (1667-1743) ; Baltus, Jacques, chroniqueur (1670-1760) ; Leprince, Jean, peintre (1734-81) ; Custine, Adam-Philippe, général (1740-93) ; Emmery, Jean-L.-Cl., comte de Crozyeulx, homme politique (1742-1823) ; François de Marbois, ministre (1745-1837) ; Richepanse, général de division (1750-1803) ; Bournon, Jacques-Louis, minéralogiste (1751-1825) ; Colchen, Jean-Victor, diplomate (1751-1830) ; Lacretelle, Pierre-Louis, publiciste (1751-1824 ; Bouchotte, Jean-Baptiste, ministre de la guerre (1754-1840) ; Roederer, Pierre-Louis, ministre des finances du royaume de Naples (1754-1836) ; Pilatre de Rozier, physicien (1765-85) ; Lasalle, Antoine-Charles-Louis, général (1775-1809) ; Paixhans, Henri-Joseph, général d'artillerie (1783-1854) ; Poncelet, Jean-Victor, général et ingénieur (1788-1867) ; Vescot, général (1789-1883) ; Mme Amable Tastu, poète (1795-1886) ; Henrion, Mathieu-Richard-Auguste, publiciste (1805-62) ; Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire (1811-96) ; Daubrée, Gabriel-Auguste, géologue (1814-) ; Barral, Jean-Augustin, chimiste (1819-79) ; Paul Verlaine, poète (1844-96).

Armoiries. — Metz portait *mi-partie d'argent et de sable avec une pucelle pour support*. L'Empire augmenta ce blason du chef des bonnes villes, à savoir : *de gueules semé de trois abeilles d'or, surmonté d'un aigle issant d'une couronne murale. La pucelle* descendit du cimier dans l'écu et *brocha sur le tout*. Louis Will.

Conciles de Metz. — 550. Sacre de Cantin, successeur de saint Gall, évêque de Clermont. — 590. Ce concile reçut en grâce Chrodielde, fille de Caribert, et Bazine, religieuses du monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers, qui avaient été excommuniées par un concile tenu dans cette ville, en 589, pour rébellion contre leur supérieure. Bazine rentra dans son couvent ; Chrodielde fut envoyée dans une terre que le roi lui donna. — 752. Assemblée mixte tenue sous Pépin. Principaux canons : Le comte veillera à ce que les prêtres se rendent au concile. On n'arrêtera sous prétexte d'aucun droit les pèlerins qui se rendent à Rome. Les biens de ceux qui contractent des mariages prohibés seront confisqués. Ceux qui leur auront prêté assistance ou tolérance seront condamnés à des peines pécuniaires ou corporelles. — 835. L'empereur Louis II ayant porté plainte devant ce concile contre Ebbon, archevêque de Reims, qui l'avait excommunié, Ebbon se choisit des juges parmi les évêques, selon les canons africains ; mais en la même année, plus de quarante évêques assemblés à Thionville réhabilitèrent solennellement l'empereur et condamnèrent Ebbon, qui consentit d'ailleurs à sa déposition et renonça à l'épiscopat. — 859. Ce concile entreprit de réconcilier Charles le Chauve et Lothaire, son neveu, avec Louis le Germanique. — 863. Ce concile, composé des évêques du royaume de Lothaire, approuva son divorce. Le pape cassa cette décision, et excommunia les évêques. — 869. Couronnement de Charles le Chauve, comme roi de Lorraine, après la mort de Lothaire. — 888. Treize canons : I et XIII. Prescription d'un jeûne de trois jours et de prières solennelles pour obtenir la paix, et la retraite des Northmans. II. Aucun seigneur ne prélèvera rien sur les dîmes. Elles appartiennent entièrement aux prêtres, pour le service divin. III. Un prêtre ne possèdera qu'une seule église, à moins que celle qu'il dessert ne soit unie de toute antiquité à une chapelle qu'on n'en peut séparer. V. Les prêtres n'auront aucune femme chez eux, pas même leur mère ou leur sœur. VII. Défense de

manger ou de boire avec des Juifs. XII. Ceux qui fréquentent les excommuniés seront punis. E.-H. VOLLET.

BIBL. : *Annal. Mosell.* (PERTZ, *Monum. Germ.*, S. S., XVI, 491). — Paul DIACRE, *Gesta episcoporum Mettensium* (*id.*, II, 260). — ALPERTI, *De episcopis Mett. libellus* (*id.*, IV, 697. — *Gesta episcoporum Mettensium* (*id.*, X, 531). — *Ann. Mett.* (*id.*, I, 314). — *Chronica universalis Mettensis* (*id.*, XXIV, 502). — MEURISSE, *Hist. des évêques de Metz;* Metz, 1634. — Du même, *Hist. de l'hérésie à Metz;* Metz, 1670. — SALIGNAC, *Hist. du siège de Metz en 1552;* Paris, 1553. — CAJOT, *les Antiquitéz de Metz;* Metz, 1760. — *Hist. générale de Metz* par les BÉNÉDICTINS; Metz, 1769-91., 6 vol. — HUGUENIN et DE SAULCY, *Hist. du siège de Metz, en 1444;* Metz, 1835. — E. BÉGIN, *Metz depuis dix-huit siècles;* Paris et Metz, 1843-45, 3 vol. — F. BLANC, *Descript. hist. de Metz;* Metz, 1852.— CHABERT, *les Rues de Metz, hist. et mon.*; Metz, 1858. — P. BACH, *les Origines de Metz;* Metz, 1863. — WORMS, *Hist. de la ville de Metz;* Metz, 1863. — Aug. PROST, *Etudes sur l'hist. de Metz;* Metz et Paris, 1865. — KLIPFFEL, *Metz cité épiscopale et impériale;* Bruxelles, 1867. — HUGUENIN, *Chroniques de la ville de Metz;* Metz, 1838. — HUSSON-JACOMIN, *Chronique de Metz (1200-1525)*, publ. par MICHELLANT ; Metz, 1870. — Sigebert DE GEMBLOUX, *De laude urbis Metensis* (*Mon. Germ.*, VI, 268), trad. par E. DE BOUTEILLER ; Paris, 1881. — CHABERT, *Metz ancien et moderne;* Metz, 1881. — Jean OBRY, *la Persécution de l'église de Metz*, publ. par O. CUVIER ; Paris, 1859. — F. DIETSCH, *Die evangelische Kirche von Metz*; Wiesbade, 1890. — WESTPHAL, *Geschichte der Stadt Metz ;* Metz, 1876-78, 3 vol. — E. BÉGIN, *Hist. et descript. de la cathédr. de Metz;* Metz, 1843, 2 vol. — A. PROST, *la Cathédrale de Metz;* Metz, 1885. — TORNOW, *Die Metzer Kathedrale* dans *Jahresbericht d. Vereins für Erdk.*, 1880, II. — X. KRAUS, *Kunst und Alterthum in Els.-Loth.*, III.

METZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (N.) d'Annecy ; 384 hab.

METZ-EN-COUTURE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt ; 1,560.

METZ-LE-COMTE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 500 hab.

METZ-ROBERT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 77 hab.

METZ (Frédéric-Auguste De), magistrat français (V. DE-METZ).

METZE (Métrol.). Mesure de capacité pour matières sèches, anciennement employée en Allemagne et variable suivant les localités. On avait pour le metze, en litres : 37,06 à Augsbourg, 3,43 à Berlin, 4,62 à Breslau, 3,22 à Dantzig, 6,71 ; Dresde, 14,34 à Francfort, 6,71 à Leipzig, 37,06 à Munich, 19,88 à Nuremberg, 61,49 à Trieste et à Vienne, 4,81 à Weimar. On donnait aussi à Vienne le nom de metze à une mesure de superficie valant 19 ares 18.

METZERAL (*Mezerol*, 817 ; *Meterol* 824). Com. de la Haute-Alsace, arr. de Colmar, cant. de Münster, sur la Fecht ; tête de ligne de l'embranchement qui, à Colmar, se détache du chem. de fer de Strasbourg à Bâle ; 1,636 hab. Filature de coton ; fabrique d'étaux et de moteurs hydrauliques ; fabrication et commerce de fromages. Metzeral faisait autrefois partie de la ville libre de Münster.

METZGER (Johann-Jakob), historien suisse, né à Viblingen (Schaffhouse) le 10 nov. 1817. Ses études théologiques et philologiques achevées à Tubingue, Bonn et Berlin, M. Metzger revint en Suisse exercer la carrière pastorale à Herblingen, puis à Neuhausen où il réside depuis 1860. Il s'est beaucoup occupé des questions pédagogiques et historiques et a fondé en 1856 la Société d'histoire et d'archéologie du cant. de Schaffouse. On lui doit : *J. J. Rüger, chroniqueur de Schaffhouse; la Première Alliance de Schaffhouse avec la Suisse en 1484; Histoire du cant. de Schaffhouse pendant la guerre de Trente ans ; les Traductions allemandes de la Bible en Suisse*, etc. E. K.

METZINGEN. Ville du Wurttemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur l'Erms ; 5,341 hab. Eglise gothique. Vannerie, filatures ; commerce de vins, de houblons et de bétail.

METZOVO. Ville de l'Epire, à 30 kil. E. de Janina, près la source de la rivière d'Arta, en amphithéâtre au pied des Peristera Vouna ; à 1,200 m. d'alt. ; 5,000 hab. Position commerciale importante au point de rencontre de plusieurs routes ; une route en part, notamment, qui unit la Thessalie à l'Epire par le col de Zygos. Beau panorama. Commerce actif. La population, de race koutzo-valaque, avait autrefois obtenu des sultans des privilèges qui n'empêchèrent pas Ali, pacha de Janina, de la rançonner. Metzovo est le centre des populations zinzares ou koutzo-valaques.

METZYS, METSYS, MESSYS ou **MATSYS**, (Quinten ou Quentin), peintre flamand, né probablement à Anvers vers 1460, mort à Anvers en 1530. Quelques-uns le font naître à Louvain. Il y a eu des forgerons de ce nom à Anvers et à Louvain vers l'époque de sa naissance. La légende dit qu'il a été d'abord forgeron ; le puits en fer forgé, d'une réelle valeur artistique, situé sur une place d'Anvers, lui est attribué. On sait peu de chose d'authentique sur sa vie ; marié une première fois en 1480, membre de la gilde des peintres en 1491, il se maria une seconde fois en 1508 ou 1509. Son premier ouvrage connu est la *Légende de sainte Anne*, signée et datée 1509, faite pour la confrérie de Sainte-Anne de Louvain, aujourd'hui un des bons ouvrages du musée de Bruxelles. Il termina en 1511 son chef-d'œuvre, *la Descente de Croix*, triptyque de Notre-Dame d'Anvers, aujourd'hui au musée d'Anvers, dans laquelle le corps du Christ mort, œuvre de premier ordre par la largeur du modelé, est digne des plus grands peintres. Le reste de la composition est d'un art moins élevé. Son *Sauveur en croix*, de la cathédrale d'Anvers, fut détruit par les briseurs d'images en 1566. On connaît fort peu d'autres ouvrages authentiques de cet artiste supérieur, mais inégal. Son portrait et celui de sa femme, des *Offices* de Florence, sont très douteux. Il a fait beaucoup d'autres portraits : peut-être les meilleurs ont-ils été attribués à Holbein ; les autres ressemblent à des Holbein secondaires. Le tableau de *Changeurs* du Louvre, catalogué sous le titre *le Banquier et sa femme*, est une merveille de rendu dans les accessoires ; mais les têtes, malgré une curieuse recherche du caractère, manquent de solidité dans le modelé ; il doit être d'un de ses imitateurs, Marinus. Citons aussi parmi ses bons ouvrages : *la Vierge sur le trône* (n° 561), du musée de Berlin, dont le musée d'Amsterdam possède une copie d'atelier avec variantes. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : Karel VAN MANDER, *le Livre des peintres*, trad. et annoté par H. Hymans ; Paris, 1884.

METZYS ou **METSYS** (Jean), peintre flamand, né à Anvers en 1509, mort à Anvers en 1575, fils et élève du précédent. Il fut maître de la gilde des peintres de Saint-Luc en 1531. Il visita l'Italie. Ses premières œuvres sont des imitations de celles de son père. Quentin eut un second fils, *Corneille*, né vers 1511, mort après 1550, connu surtout comme graveur. *Jean* eut un fils, *Quentin* dit le *Jeune*.

MEU (Le). Rivière de France (V. CÔTES-DU-NORD, t. VIII, p. 11, et ILLE-ET-VILAINE, t. XX, p. 561).

MEUBLE. I. HISTOIRE ET INDUSTRIE (V. AMEUBLEMENT, ARMOIRE, BUFFET, CHAISE, GUÉRIDON, LIT, etc., avec les fig.).

II. JURISPRUDENCE (V. BIEN).

III. BLASON. — Toutes les figures représentées sur l'écu, en dehors des pièces héraldiques, sont parfois désignées sous ce nom qui ne fut jamais employé par les anciens héraldistes.

MEUCCI (Vincenzo), peintre italien, né à Florence en 1694, mort en 1766. Elève de del Sale, il devint, sous la direction de ce peintre, un spécialiste de la fresque : un grand nombre d'églises de la Toscane ont conservé de Meucci plus d'une vaste composition dans ce genre, qui lui fut plus favorable que la peinture à l'huile. G. C.

MEUCON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Grandchamp ; 304 hab.

MEUDON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Sèvres ; 8,005 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. La commune se subdivise en Haut-Meudon, en amphithéâtre sur un vallon latéral de la rive gauche de

la Seine, le Bas-Meudon, sur le bord du fleuve, et Fleury en amphithéâtre sur le versant opposé au Haut-Meudon, le Val entre les deux; enfin *Bellevue* (V. ce mot) sur la pente de la colline qui domine la Seine. Port sur la Seine. Carrières de plâtre et de pierres meulières. Fabrique de blanc dit blanc de Meudon, de boutons, de munitions pour l'artillerie; taillanderie. Nombreuses blanchisseries et laiteries. Sur la colline de Fleury s'élèvent les vastes *établissements Galliera*, fondés en 1885 par la duchesse de Galliera; ils comprennent une maison de retraite pour les frères instituteurs et un orphelinat de trois cent cinquante enfants. Bellevue est une villégiature élégante qui s'est agrandie sur les terrains de l'ancien parc de Mme de Pompadour et de l'ancien couvent des capucins.

On a identifié Meudon, non sans vraisemblance, avec la bourgade gauloise de *Metiosedum* où se livra en 52 av. J.-C. la grande bataille du lieutenant de César Labienus contre les Parisiens. Le nom de Meudon, obscur pendant tout le moyen âge réapparaît seulement au XVIe siècle. On sait que Rabelais fut curé de Meudon, mais en réalité, il n'eut la cure qu'en bénéfice et n'y exerça jamais. Son buste, par le sculpteur Truphème, a été cependant placé dans un square à l'entrée de la rue principale. Le château de Meudon, possédé par la famille de Sanguin, fut cédé en 1539 à la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier; celle-ci le vendit en 1552 au cardinal de Lorraine qui le fit reconstruire par Philibert Delorme; Servien, qui en fit l'acquisition en 1664, fit construire la terrasse et agrandit le parc; acquis ensuite par Louvois, il ne tarda pas à passer au grand dauphin, fils de Louis XIV, qui en fit sa résidence. Ce fut alors que Mignard l'orna de peintures et qu'un second château, désigné depuis sous le nom de petit château, s'ajouta au premier. La Révolution en fit de vastes ateliers militaires. Le grand château fut démoli en 1803; le petit fut réparé et remeublé. Napoléon eut l'intention d'y réunir, pour les faire élever les fils des souverains d'Europe, mais le projet de cet « institut de rois » ne fut jamais exécuté. Marie-Louise et le roi de Rome y résidèrent pendant la campagne de Russie. Après l'Empire, le château de Meudon fut habité successivement par Don Pedro de Portugal, et sa fille Dona Maria, par le duc d'Orléans et par le maréchal Soult. L'empereur Napoléon III l'avait attribué au prince Napoléon. Brûlé par les Allemands pendant la guerre de 1870, le lendemain de la capitulation de Paris, les ruines en ont été accommodées depuis à un observatoire d'astronomie physique. Dans un domaine voisin a été fondé un laboratoire de chimie végétale. De la terrasse, demeurée accessible au public, on jouit d'une vue magnifique sur le val de Fleury, la vallée de la Seine et Paris; une belle avenue y accède depuis Bellevue. A l'E. du parc de Meudon, dans l'ancien parc de Chalais, on a installé un vaste établissement d'aérostation militaire. Le parc de Meudon et celui de Chalais sont enclavés dans la forêt domaniale de Meudon, d'une contenance de 1,074 hect. (châtaigniers et chênes). Le chemin de fer de l'Ouest franchit le val de Fleury sur un beau viaduc de 143 m. de long et de 36 m. de haut, composé d'un double rang de sept arches. A. G.

MEUILLEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits; 492 hab.

MEULAN (*Mellentum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, sur la rive droite de la Seine; 2,792 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Carrières de plâtre. Fabrique d'acier poli, distilleries, imprimeries, scieries, fonderie de suif, tannerie, teintureries, vannerie, moulins.

Meulan fut au moyen âge le chef-lieu d'un comté, souvent possédé par les comtes de Vexin; le plus ancien comte connu est Galeran, comte de Vexin au Xe siècle. Après lui on connaît: Robert Ier (vers 965); Robert II, fils du précédent (vers 990); Hugues Ier, Tête d'ours, fils du précédent; Galeran II, frère du précédent (vers 1015); Hugues II (vers 1070), qui se retira en 1077 à l'abbaye du Bec, où il mourut sans postérité (vers 1080); Adeline (vers 1077), fille de Galeran II, femme de Roger, comte de Beaumont; Robert III le Preudhomme (vers 1081), fils des précédents; Galeran III (vers 1118), fils du précédent; Robert IV (vers 1166), fils du précédent. Celui-ci ayant pris parti pour Jean sans Terre contre Philippe-Auguste, vit son comté confisqué et réuni à la couronne en 1203. Depuis lors, le comté de Meulan fut plusieurs fois détaché du domaine royal; en juin 1260, il forme le domaine de Marguerite de Provence; en avr. 1307, il fut apanagé à Louis de France, comte d'Evreux. Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux, le cède en 1371 à Charles V. En mars 1558, il fut donné en douaire à Catherine de Médicis et en févr. 1567, fit partie de l'apanage de François, duc d'Alençon.

On connaît également un certain nombre de vicomtes héréditaires de Meulan: Thédevin (vers 1015); Guillaume Pazen, son fils (vers 1062); Gauthier Hay, fils du précédent (en 1120); Gauthier II, fils du précédent (en 1139); Amaury Hay, fils du précédent (avr. 1183); Etienne, fils du précédent (en 1195); Hugues, frère du précédent (en 1200); Jacquelin, fils d'Etienne (en 1207; Eustache Hay, fils du précédent (en 1226); Amaury II, fils d'Amaury Ier (en 1235); Eustache II, fils d'Eudes, sénéchal de Meulan (en 1238).

Des vestiges sans caractère de l'ancien château féodal subsistent sur la colline qui domine le bourg. Là s'élève aussi l'église Saint-Nicolas, construite vers 1150, spécimen intéressant, à l'intérieur surtout, du style de transition et sur les voûtes de laquelle apparaissent des écussons, les plus anciens qui aient été encore signalés. Dans l'île, ruines de l'église Saint-Jacques du XVe siècle. Un pont, dont la construction remonte au XVe siècle, traverse les deux bras de la Seine. A. G.

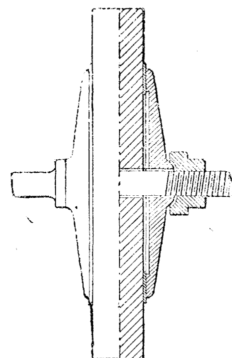
MEULAN (Pauline de) (V. GUIZOT [Mme]).

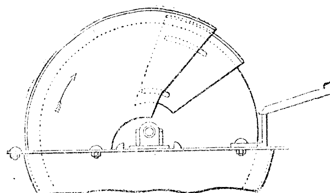
MEULE. I. Industrie. — Les meules sont employées soit en meunerie pour écraser les grains de céréales et les transformer en farine, soit dans les ateliers où l'on travaille les métaux pour l'aiguisage et l'affutage des outils et pour le finissage des différentes pièces que l'on fabrique. En meunerie, on emploie des meules de pierre, dont on trouvera d'autre part dans cet ouvrage la description détaillée (V. MOULIN). Nous ne nous occuperons ici que des meules servant au travail des métaux; on en distingue deux sortes: les meules en grès et les meules artificielles.

MEULES EN GRÈS. — Ce sont les plus anciennes, elles sont constituées par des plateaux taillés dans du grès et montés sur un axe horizontal; elles servent exclusivement à l'aiguisage des outils: sèches, elles se laissent entailler par l'acier, une fois mouillées elles l'usent au contraire; on les travaille donc sèches et on les tient ensuite constamment humides pour aiguiser: à cet effet, leur partie inférieure plonge dans un réservoir contenant un peu d'eau. Elles ont en général d'assez grandes dimensions: environ 2 m. de diamètre, leur vitesse maximum à la circonférence doit être dans ces conditions de 12 à 13 m. par seconde. Elles sont rarement homogènes, et elles peuvent occasionner des accidents graves en éclatant pendant le travail. Aussi il est indispensable de prendre de nombreuses précautions pour la préparation, le montage et la conduite de ces meules. Les causes qui peuvent produire la rupture sont en effet soit un défaut dans la masse de la meule, qui peut provoquer sa rupture sous l'influence de la gelée par suite d'une dessication incomplète, soit un montage défectueux, par exemple une déviation du centre de gravité en dehors de l'axe de rotation, soit enfin une vitesse exagérée développant une force centrifuge supérieure à la cohésion de la matière, ou un choc violent. Pour être sûr d'avoir une meule aussi exempte de défauts que possible, il est bon de choisir la pierre dans les carrières les plus renommées. Avant de les utiliser, on les place horizontalement dans un endroit couvert et aéré, à l'abri de la gelée, afin qu'elles arrivent à un état de dessiccation suffisant.

Puis on établit provisoirement la meule sur l'arbre et on la frappe sur toute sa surface avec un marteau de 10 en 10 centim. environ : on doit obtenir un son bien égal et parfaitement clair. On peut alors procéder au montage.

La meule est percée d'un trou d'un diamètre un peu supérieur à celui de l'arbre, elle est maintenue par deux plateaux de fonte, l'un de ces derniers est arrêté sur l'arbre par un collet, l'autre est serré par un écrou qui se visse sur une partie filetée de l'arbre lui-même. Afin d'assurer une bonne répartition du serrage sur toute la surface de la meule qui est en contact avec les plateaux, on interpose une feuille de carton ou de caoutchouc de 5 à 6 millim. d'épaisseur environ ; on peut encore, pour s'assurer du parallélisme de la surface intérieure du plateau et de celle de la meule, donner à l'embase du plateau qui s'appuie contre l'écrou, une forme sphérique qui vient se loger dans une cavité également sphérique de l'écrou, c'est le système de montage employé par M. Kreutzberger (fig. 1). Pour une meule de 2 m. de diamètre, les plateaux ont environ 0m80 ; l'épaisseur de la meule est environ égale à 1/7 du diamètre. Pour essayer une meule, on la fait tourner en général au double de sa vitesse normale pendant six à huit heures. On s'assure qu'elle tourne bien rond, avant de s'en servir ; et si elle tourne faux-rond, on l'entaille doucement pour faire disparaître cette défectuosité. On aiguise certains outils en se plaçant du côté où la meule va de bas en haut ; d'autres outils spéciaux, en particulier, les crochets de tour doivent se placer en sens contraire. Il peut arriver que, par le frottement, l'outil soit entraîné par la meule, et la main de l'ouvrier se trouve alors projetée contre cette dernière ; à l'effet d'éviter ces accidents, on peut garnir la surface inutilisée de la meule d'une enveloppe en tôle à portières réglables (fig. 2).


Fig. 1. — Montage système Kreutzberger.


Fig. 2. — Meule et sa garniture en tôle.

Toutes les précautions dont nous venons de parler et que rend nécessaires l'emploi d'une meule en grès leur fait préférer actuellement les meules artificielles, qui ont sur les précédentes une grande supériorité aux différents points de vue de la précision, de la rapidité et de la sécurité dans le travail, et qui ont, en outre, l'avantage de se prêter à de plus nombreuses applications.

Meules artificielles. — Une meule artificielle est composée de deux espèces de matières : le *mordant*, substance dure, très divisée, qui use le métal et déchire sa surface, et l'*agglomérant*, qui sert à réunir les éléments fins du mordant. Le mordant généralement employé est l'*émeri*, composé dont l'élément essentiel est le corindon ; ce dernier n'est autre que de l'alumine cristallisée mélangée à une très faible proportion d'oxyde de fer, de chrome ou de titane. L'émeri le plus pur vient de *Smyrne* et de *Naxos* (où se trouve le cap Emeri d'où il tire son nom) ; il donne les meilleures meules, et sa composition est la suivante :

	Smyrne	Naxos
Corindon	80,5	84,0
Oxyde de fer	11,7	7,7
Silice	6,6	7,8
Eau	1,2	0,5
	100,0	100,0

On trouve également des gisements importants d'émeri en Amérique, dans la Géorgie, la Caroline du Nord et le Tennesee. En France, il existe à Penestin (Morbihan) un sable renfermant du corindon en cristaux fins enveloppés d'une couche d'oxyde de fer ; après séparation de cet oxyde, on obtient une poudre appelée *émeri français* ou *émeri de l'Ouest* et dont la composition est la suivante :

Alumine	90,3
Oxyde de fer	1,0
Silex	8,7
	100,0

Récemment M. Durrshmidt a obtenu, en calcinant une certaine bauxite du Var, formée d'alumine mélangée à un peu de silex, d'oxyde de fer et de titane, une poudre d'émeri très dure, ainsi composée :

Alumine	84,0
Oxyde de fer	12,5
Silex	3,5
	100,0

L'émeri, dans ses gisements, se trouve à l'état de blocs que l'on brise par le feu ; les fragments obtenus sont ensuite bocardés et broyés, puis classés en différentes grosseurs par tamisage ou levigation ; la fleur d'émeri, poudre très fine réservée au polissage et à l'aiguisage des couteaux et des rasoirs, est formée par les poussières recueillies sur les poutres des ateliers où se font le broyage et le tamisage.

Pour classer les mordants le moyen le plus simple et le plus sûr consiste à les comparer d'après l'usage. Cependant M. Durrshmidt a imaginé un essai mécanique qui peut donner des indications utiles ; l'appareil qu'il emploie consiste en un mortier de fonte dans lequel oscille un pilon également en fonte ; le mortier est appliqué contre le pilon par un contrepoids, et se trouve animé d'un mouvement de rotation autour de son axe : on met dans l'appareil 1 gr. de l'émeri à étudier préalablement soumis à un tamisage déterminé, on y ajoute quelques gouttes de benzine pour ramener la poudre au fond du mortier pendant l'opération. Après un nombre bien fixé de tours accomplis par le mortier et pendant lesquels l'émeri a usé la fonte du mortier et du pilon, on retire avec soin le mélange de la poudre et de la limaille qu'elle a enlevée ; on le fait sécher et on pèse ; l'excès du poids sur 1 gr. donne le poids de fonte enlevée, M. Durrshmidt appelle *coefficient de travail*, le nombre de centigrammes de fonte obtenu en plus du gramme d'émeri qui a servi à l'essai, et le tableau suivant donne ce coefficient relatif aux pierres qui peuvent servir à un usage industriel :

Quartz hyalin	1
Silex	2
Spathuadamantin cristallisé	4
Emeri de Smyrne (inférieur)	5
Emeri de Smyrne (supérieur)	6
Emeri de Naxos	7 à 8
Saphir	14
Emeri de bauxite ordinaire	1
Emeri de bauxite supérieure	9

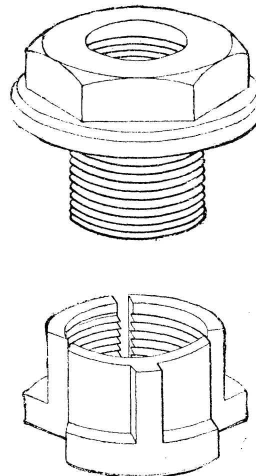
Les agglomérants employés sont assez variés ; chaque maison de construction a d'ailleurs à peu près le sien et le plus souvent elle garde avec soin le secret de sa fabrication. Un bon agglomérant doit satisfaire à deux conditions fondamentales : être assez résistant pour ne pas se rompre sous l'action de la force centrifuge et assez friable

pour ne pas encrasser la meule. Si l'agglomérant est mou, fait remarquer M. Richard, les grains d'émeri s'y enfoncent ; s'il est très tenace, ils s'usent sans déchausser leurs alvéoles et la meule se lisse par l'usure. En outre, la meule est plus ou moins mordante suivant la proportion de l'agglomérant, la pression, le grain de l'émeri, etc., conditions multiples au sujet desquelles on ne peut fixer de règles et auxquelles chaque fabricant satisfait d'après son expérience personnelle. L'agglomérant qui a été le premier employé est la *gomme laque;* mais elle a le grand inconvénient de fondre vers 130° ; de sorte qu'elle peut se ramollir pendant le travail et produire l'encrassement de la meule.

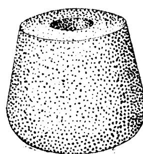
Le *caoutchouc vulcanisé* est actuellement très employé. La préparation consiste à mêler le caoutchouc fondu à de l'huile de lin, des huiles lourdes ou de la gomme laque, et à chauffer le mélange avec du soufre et de la poudre d'émeri dans des récipients cylindriques à vapeur ; la pâte obtenue est malaxée, puis laminée à l'épaisseur voulue, découpée à l'emporte-pièce et moulée à la presse hydraulique. Le mode de préparation particulier, employé par la Naxos Emery Company est ainsi décrit par M. Richard : on ajoute à 100 parties de caoutchouc fondu à l'état visqueux 20 parties de fleur de soufre et 450 d'émeri, préalablement mélangé au soufre ; puis on malaxe le tout de façon à en faire une pâte homogène et tenace, en ajoutant au besoin de l'émeri jusqu'à la tenacité voulue, mais pas de soufre. On peut ainsi incorporer jusqu'à 6 parties d'émeri pour une de caoutchouc, sans compromettre l'élasticité de la meule. Plus le grain de l'émeri est gros, moins il faut de caoutchouc : les meules épaisses en exigent moins que les meules minces et fines qui ont besoin d'élasticité. Après moulage sous une forte pression hydraulique, les meules, enfermées dans leurs moules hermétiquement clos, sont chauffées à 250°, démoulées, puis cuites à 300° environ.

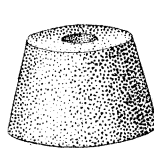
D'une manière générale, les meules au caoutchouc ont l'avantage d'avoir une grande résistance à la rupture ; cette dernière peut atteindre en effet jusqu'à 1 kilogr. par millimètre carré. Elles peuvent de plus, à cause de leur élasticité, avoir un grand diamètre sous une faible épaisseur ; enfin elles résistent fort bien à l'humidité. Il n'en est pas de même lorsque l'on prend pour agglomérant l'*oxychlorure de magnésium*, qui s'altère légèrement sous l'influence de l'humidité atmosphérique. Toutefois, les meules fabriquées avec cette substance sont aussi employées que les meules au caoutchouc, car elles ne s'amollissent jamais ; l'agglomérant s'effrite par l'usure et laisse toujours saillir le grain d'émeri ; c'est pour cela que, si elles ont moins de résistance que les meules au caoutchouc et tournent moins vite en s'usant plus rapidement, elles produisent plus de travail à chaque tour de meule.

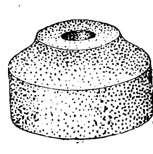
Le *silicate de soude* est également employé comme agglomérant ; ce corps est obtenu en traitant par la vapeur d'eau un mélange de soude caustique et de silex aussi exempt de calcaire que possible. Sous l'influence de la chaleur, le silex est transformé en silicate alcalin ; le produit de la réaction est concentré puis malaxé avec la poudre d'émeri et mis en moule. Il n'y a plus ensuite qu'à laisser sécher et à chauffer doucement au four. La compagnie américaine des meules « Tanite », emploie comme agglomérant le *tanin*, mélange de gélatine et de colle-forte. Enfin, M. Acheson, en Amérique, découvrait récemment un carbure de silicium composé de 70 % de silicium et de 30 % de carbone, et auquel il a donné le nom de *carborundum*. C'est un corps très dur formé de cristaux noirs et qui raie le corindon. Il est obtenu en soumettant à l'action d'un courant électrique un barreau de charbon plongé dans un mélange de 20 % de charbon de cornue, 25 % de sable et 10 % de sel marin. Avec 100 kilogr. de matière, on obtient ainsi environ 25 kilogr. de carborundum, en huit heures, sous l'action d'un courant de 200 ampères sous 25 volts. Il existe en France un établissement, l'usine d'Arbine, à La Bathie (Savoie), qui utilise 300 chevaux hydrauliques pour la fabrication du carborundum. Cette matière, infusible et incombustible, est mélangée à 70 % environ d'un liant composé en grande partie d'argile. La pâte est moulée, comprimée et soumise à une très longue cuisson dans un four à potier. On obtient ainsi des meules auxquelles aucun corps ne résiste et qui sont naturellement employées au travail des matières très dures, comme l'acier trempé. Elles servent aussi à la confection de petites molettes comme celles que l'on emploie à la compagnie Westinghouse pour les douilles des globes de lampes à incandescence ; en juil. 1894, cette compagnie, d'après M. Richard, avait employé environ 64,000 de ces molettes ayant 25 à 30 millim. de diamètre et 30 à 35 millim. d'épaisseur.


Fig. 3 et 4.

Le montage des meules artificielles se fait de plusieurs façons variant avec les constructeurs ; la plupart des systèmes adoptés se rapprochent plus ou moins du mode de serrage à plateaux que nous avons décrit pour les meules en grès ; toutefois pour les petites meules, minces et fragiles qui résisteraient difficilement à un serrage trop fort, on peut employer un dispositif particulier décrit par M. Richard, et qui consiste à les munir d'un noyau central en bronze qui se fixe lui-même sur l'arbre ; la fig. 3 représente l'écrou en trois parties que l'on introduit dans la meule ; on le serre sur cette dernière en y introduisant un second écrou (fig. 4), lequel se visse sur l'arbre par un filet intérieur ; les meules sont à cet effet percés d'un trou central (fig. 5, 6, 7). (Sur ces figures les écrous sont représentés à une plus forte échelle que les meules). Lorsque l'on emploie le mode de montage ordinaire, le trou central, dont la meule doit être percée pour pouvoir se placer sur l'arbre, doit avoir un diamètre supérieur de 5 millim. au moins à celui de l'arbre, et il ne doit jamais y avoir contact ; le serrage des plateaux doit être aussi le moins fort possible, et, pour faciliter le centrage, certains constructeurs donnent à la surface de la meule et à celle du plateau qui lui correspond une certaine conicité.


Fig. 5.


Fig. 6.


Fig. 7.

L'épaisseur des meules par rapport à leur diamètre est fort variable ; les meules au caoutchouc peuvent être très minces à cause de leur élasticité, certaines ont une épaisseur de $0^{m}02$ environ pour un diamètre de $0^{m}50$. Généralement, l'épaisseur est plus considérable, et elle peut atteindre le dixième du diamètre. La vitesse à laquelle peut tourner une meule dépend de sa nature et du genre de travail auquel elle est destinée ; c'est une donnée essentiellement pratique qui est fournie par le constructeur. Toutefois on peut par le calcul déterminer la vitesse maximum que peut avoir une meule artificielle d'après la résistance à la rupture et la densité de la matière dont elle est faite. M. Richard propose les formules suivantes qui donnent le nombre N de tours par minute, et la vitesse tangen-

tielle V en mètres par seconde, en fonction du diamètre D ou du rayon R de la meule, évalués en mètres :

$$N = \frac{1500}{\sqrt{D}}, \qquad V = \frac{75}{\sqrt{R}}.$$

On trouve ainsi pour

	N	V
D = 1^m	1500	75
0,50	2150	52
0,25	3000	38
0,15	3900	30

Ces vitesses sont celles auxquelles une bonne meule doit pouvoir résister ; on pourra par exemple les atteindre pour l'essai à vide de la meule ; mais il serait bien entendu impossible de les employer dans la pratique, l'échauffement produit serait tel que le métal serait brûlé pendant le travail.

L'essai des meules se fait de deux façons différentes : les Américains les font tourner à des vitesses très fortes, triples de la vitesse normale, allant jusqu'à 80 m. par

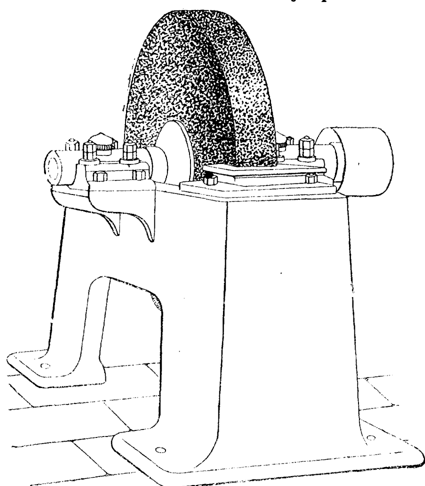


Fig. 8. — Meule cylindrique plate.

seconde à la circonférence ; en France, certains ingénieurs prétendent que ces vitesses exagérées peuvent avoir l'inconvénient de provoquer des causes de rupture, qui ne se seraient pas produites à l'allure ordinaire, et ils préfèrent soumettre les meules à un essai prolongé à vitesse normale, après montage définitif. Quoi qu'il en soit, les essais préalables ne mettent jamais d'une façon certaine à l'abri des accidents, et il est bon, surtout pour les meules de grandes dimensions et qui doivent tourner assez vite, d'entourer de capuchons protecteurs en tôle les parties de la meule qu'il est inutile de laisser à découvert.

Suivant leur dureté, les meules se classent en trois catégories : *dures*, *mi-dures* et *tendres*. Les meules dures à gros grains sont généralement employées pour le travail des tôles à l'ébarbage ; à grains plus fins, elles conviennent plus spécialement aux opérations de finissage de petites pièces, à la taille des forets et des scies et à celle des fraises ; dans ce dernier cas, il est indispensable d'avoir recours aux meules dures, car ce sont elles qui se déforment le moins pendant le travail. Les meules mi-dures sont employées pour le dressage et le tournage des organes ordinaires des machines. Quant aux meules tendres, elles sont réservées au travail des métaux mous qui encrassent les outils, comme le bronze, et à l'affutage des divers outils d'un atelier d'ajustage. Les meules artificielles s'emploient soit à sec, soit mouillées avec de l'eau ou de l'huile. « Le travail à sec, dit M. Richard, plus net et plus précis, est de beaucoup le plus employé ; on peut le recommander sans hésiter pour les bonnes meules ne craignant pas la chaleur et en n'appuyant pas trop sur la meule ; cette légèreté d'appui est d'ailleurs de règle pour tous les travaux, sauf les gros ébarbages : c'est une condition indispensable d'exécution précise, sûre et rapide. Le travail à l'eau ou à l'huile présente pour certains polissages très

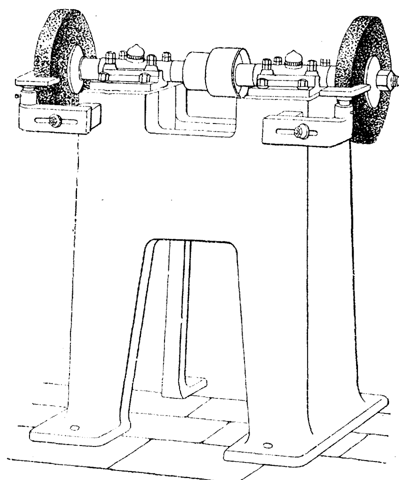


Fig. 9. — Meules cylindriques plates accouplées.

soignés l'avantage d'une allure plus douce ; il ménage les tranchants très fins contre tout danger d'écaillage ou de trempe locale, et en outre il ne fait pas de poussière. » Toutefois il existe des dispositifs particuliers qui permettent de se débarrasser des poussières dans le travail à sec, et le mouillage de la meule semble surtout dû à une habitude provenant de l'emploi des meules en grès.

Au point de vue de leur forme générale, les meules artificielles peuvent se classer en deux groupes : les meules cylindriques plates et les meules annulaires ou faciales : les premières travaillent par leur circonférence, les secondes par une de leur face qui a la forme d'un anneau.

Les meules *cylindriques plates* sont les plus employées ; la fig. 8 représente une de ces meules ordinaires, mais le mode de montage est fort variable suivant la nature du travail spécial auquel est destinée la meule. C'est ainsi qu'elles sont accouplées parfois sur un même arbre (fig. 9),

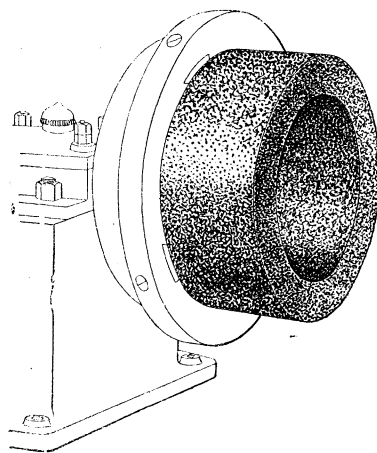


Fig. 10. — Meules annulaires.

chacune d'elles étant montée à l'une des extrémités. Les meules *annulaires* (fig. 10) sont plutôt employées pour les gros travaux de dressage, de chanfreinage des tôles, de rabotage. Leur mode de montage ainsi que la forme du

bâti est aussi extrêmement variable. Les machines a meules sont extrêmement répandues en Amérique ; elles ont reçu une variété extraordinaire d'applications ; c'est ainsi qu'il existe des tours à meules (fig. 11), des raboteuses à meule (fig. 12) ; des machines à meuler dites *universelles*, qui peuvent servir au dressage des arbres cylindriques ou coniques, à l'alésage des arbres, à la taille des pointes et des fraises ; enfin il existe une grande quantité d'affûteuses à meule spéciales pour forets, pour fraises, pour outils de tour, etc.

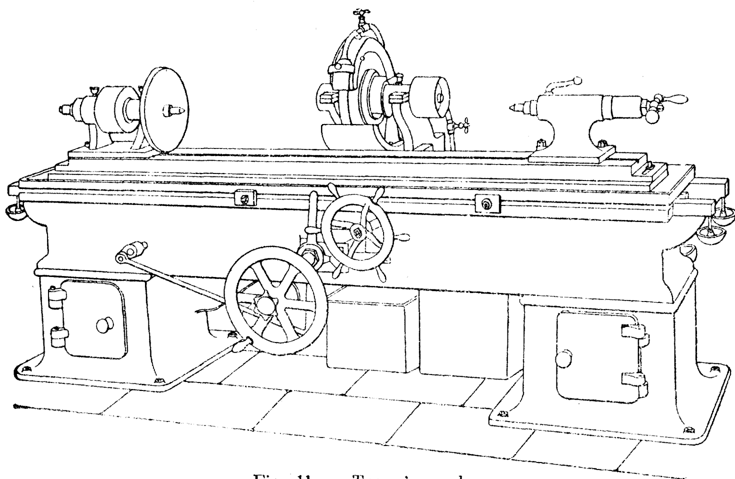


Fig. 11. — Tour à meule.

On voit par cette courte énumération à quels ouvrages nombreux et divers se prête la meule artificielle. Or c'est en 1857 que M. Desplanques employait le premier l'agglomérant au caoutchouc, et en 1865 que M. Sorel découvrait l'agglomérant magnésien ; il a donc suffi d'une période de cinquante années à peine à la meule artificielle pour prendre un développement tel qu'elle est actuellement presque indispensable dans un atelier de précision, particulièrement pour les travaux de dressage et d'alésage des arbres, bagues, tourillons, cylindres, roues. Ce n'est d'ailleurs que grâce à la meule à émeri que l'on peut actuellement effectuer l'affûtage des forets et des fraises avec une précision mathématique et sans détremper les tailles. Cette extrême utilité de la meule artificielle tient d'abord à sa grande puissance d'abrasion, qui la rend propre au travail des métaux les plus durs, puis à la variété des formes auxquelles elle se prête par sa fabrication même et à la facilité avec laquelle il est possible, par suite, de lui communiquer les mouvements les plus complexes. Elle devient par ce fait un outil véritablement universel qui se prête au finissage des formes les plus variées. C'est à cause de cette importance toute nouvelle et toujours croissante de la meule comme machine-outil que nous avons réservé à son étude une place assez étendue dans cet ouvrage. S. Moutou.

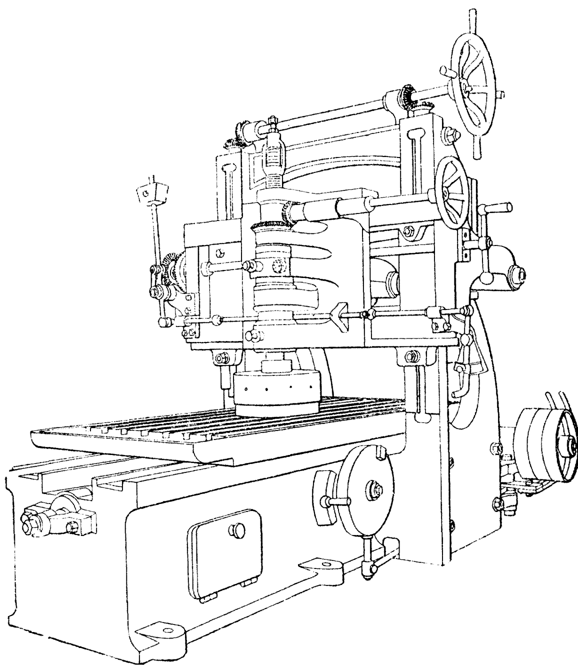


Fig. 12. — Raboteuse à meule.

II. Archéologie. — L'invention de la meule, d'apparence si simple aujourd'hui, est peut-être celle qui a apporté le soulagement le plus considérable au labeur imposé quotidiennement à l'homme pour la préparation de sa nourriture. Elle l'a affranchi d'un écrasant travail de bête de somme. Sa réalisation a d'ailleurs été bien lente, et son bienfait ne s'étend même pas encore à tous les peuples agricoles.

L'écorce des grains secs des céréales est indigeste et trop dure pour être aisément détachée de la partie nutritive qu'elle entoure. On imagina d'abord de soumettre le blé et l'orge au grillage, à une torréfaction qui les faisait éclater. Et cette pratique, usuelle chez les Grecs et les Romains, a été conservée aux Canaries, en Sicile, au Thibet. Après son grillage, on ne fit longtemps que concasser le grain. On se borne encore à le concasser à la main entre deux pierres chez bien des peuples. Le concassage conduisit à l'invention du mortier à pilon. Les moulins préhistoriques trouvés en grand nombre, notamment en Amérique, où ils servaient à piler le maïs, sont de simples pilons composés d'une pierre creuse dans laquelle on manœuvrait une pierre ronde. Les pilons des Etrusques et des anciens Romains étaient plus commodes. Et ceux qui sont encore employés en Afrique, semblables à ceux qui servent pour le décortiquage du riz, sont en général de grands vases cylindriques de bois dans lesquels les femmes laissent retomber de pesantes tiges ou pilons de bois dur à gros bout arrondi. La meule dérive de deux dispositifs différents du pilon transformé en moulin à bras. Dans le premier dispositif, la pierre dormante a la forme d'un cône sur lequel s'adapte la seconde pierre creusée en entonnoir et qu'on fait tourner à l'aide d'un manche en bois. Le grain, par une ouverture supérieure de la pierre mobile, coule le long du cône, et, dans le mouvement de rotation de la première autour du second, il n'est plus concassé ou pilé à coups répétés, mais écrasé sous une pression continue. Dans le second dispositif, le grain est également broyé, mais sur une surface plane, soit par un rouleau, soit par un disque plat qu'on fait tourner. Il a suffi, dans les deux cas, d'augmenter la dimension de l'appareil mobile, entonnoir de pierre ou disque aplati, pour que celui-ci agissant par son propre poids, le principe de

la meule fût trouvé; le moulin remplaça le pilon. Le moulin paraît avoir été en usage en Egypte dès les premières périodes de son histoire. Les Hébreux le lui ont emprunté. Et il fut aussi connu très anciennement en Grèce. Il affecta successivement les deux dispositifs décrits plus haut. Pour être moins rude que celle du pilon, la manœuvre des moulins à bras n'en était pas moins très pénible. Elle resta pendant des siècles la grande occupation journalière des esclaves et des femmes. Les moulins à bras étaient encore couramment employés au moyen âge. Et ils ne sont même pas encore complètement disparus de l'usage. Cependant, dans les villes où des spécialistes devaient moudre le grain et faire le pain non plus seulement pour l'usage de leur famille, mais pour un grand nombre de personnes, ils étaient impraticables. Donc, dès avant notre ère, dans les villes romaines au moins et les grandes fermes sur lesquelles travaillaient des milliers d'esclaves, les moulins à bras furent transformés en moulins à manège que faisaient tourner des ânes et même des chevaux. C'est alors seulement que furent appliquées les meules telles que nous les connaissons aujourd'hui, grands disques de pierres dures, tournant en rond sur une surface plane. Au moteur animé a succédé çà et là de fort bonne heure un moteur mécanique. Les moulins à eau, peut-être inventés par les Grecs, étaient en effet connus des Romains dès le commencement de notre ère. ZABOROWSKI.

III. Agriculture. — Les meules sont des amas de gerbes de céréales ou d'autres plantes ou encore de fourrages entassés, qu'on dispose généralement en dehors des bâtiments et qu'on arrange de telle sorte que les intempéries ne puissent les atteindre. Les meules sont *temporaires* lorsqu'elles doivent être défaites peu après la récolte ; elles sont *définitives* lorsqu'on ne dispose pas d'assez de granges ou de greniers et qu'elles doivent rester longtemps à la place où elles ont été édifiées. — Les meules de foin temporaires sont rondes ou coniques, leur volume est variable, mais toujours elles doivent être bien tassées. Les meules de foin définitives sont ou rondes et coniques, ou bien longitudinales et prismatiques, elles sont faites avec du foin bottelé ou en vrac et reposent sur un amas de fagots ou de branchages constituant le *soustrait* qui a pour but d'empêcher le foin d'être en contact direct avec le sol; leur partie supérieure est recouverte avec de la paille, maintenue par des fiches en bois. Ces meules varient beaucoup comme dimensions. On ne doit emmeuler le foin que par un beau temps; il doit être bien tassé et uniformément stratifié pour que la pénétration de l'air ne soit pas possible et pour que la meule soit solide. Quelle que soit la forme adoptée, elle doit être régulière; on y arrive en *peignant* les parois pour enlever les bourrelets et avoir une surface unie. — Pour les céréales, on n'établit des meules temporaires ou provisoires qu'à proximité de la ferme, afin d'éviter des charrois lors du battage. Les meules définitives sont ordinairement rondes, leur diamètre varie entre 4 et 8 m.; le soustrait doit être solide, fait de fagots ou de paille de colza, quelquefois même avec des madriers, car il faut éviter non seulement l'humidité, mais encore les rongeurs. Toutes les gerbes sont placées par lits successifs et tassées, de manière que les épis convergent vers le centre; les parois de ces meules sont généralement obliques (fig. 13). La couverture doit être l'objet de soins minutieux; généralement on fait usage dans ce but de la paille de seigle, l'inclinaison doit être assez prononcée pour laisser un écoulement facile aux eaux pluviales. — Suivant leur diamètre et leur élévation, les meules de céréales renferment de 3,000 à 5,000 et même 8,000 gerbes. — La mise en meules des céréales coûte en général un peu plus que la rentrée en grange, d'abord à cause des frais de couverture, puis, parce que les récoltes ainsi rangées ne peuvent toujours être battues sur place. De plus, comme le fait remarquer M. L. Gossin, tant qu'une meule n'est pas terminée, les denrées qui s'y trouvent sont exposées, si l'on ne prend certaines précautions, à de graves avaries résultant des pluies d'orage. — Les granges de leur côté, représentent un capital dont l'intérêt doit être mis à la charge des récoltes. Il en est de même des frais d'entretien de ces constructions. — Tout balancé, lorsqu'elles sont vastes, hautes et établies dans des conditions économiques, lorsque leurs parois, par exemple, sont en simples planches goudronnées et non en maçonnerie, la rentrée en grange coûte généralement moins que

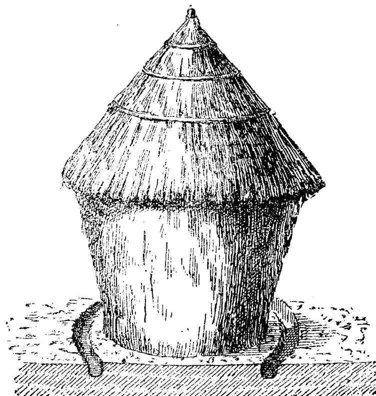


Fig. 13. — Meule de céréales en gerbes.

la mise en meule, et cette rentrée est plus facile. Cependant, dans beaucoup d'exploitations, surtout dans la région du Nord, les locaux sont insuffisants pour pouvoir y loger toutes les récoltes, et on est bien forcé de recourir aux meules, qui, alors, rendent de grands services. Mais avec ce mode de conservation, il est nécessaire pour la sécurité des cultivateurs, d'assurer les meules contre l'incendie. Les arrêtés préfectoraux défendent d'établir les meules à moins de 10 m. des routes. En outre, l'art. 458 du C. pén. punit d'une amende de 50 fr. au moins et de 500 fr. au plus quiconque aura provoqué l'incendie d'une meule en allumant du feu à moins de 100 m. d'une meule. Le vol des fourrages ou pailles des meules est puni d'une amende de 16 à 200 fr. (C. pén., art. 388). Alb. LARBALÉTRIER.

IV. Vénerie (V. CERF, t. X, p. 42).

BIBL. : INDUSTRIE. — G. RICHARD, *Traité des machines-outils*; Paris, 1896.

MEULEBEKE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. administratif de Thielt, arr. judiciaire de Courtrai; 9,200 hab. Stat. de chem. de fer de Thielt à Ingelmunster. Fabrique de dentelles, de tissus de coton, de toiles, blanchisseries de toiles.

MEULEN (Johann Van), théologien belge, né à Lille en 1533, mort à Louvain le 18 sept. 1585. Sa famille était originaire de Louvain, où il fit toutes ses études et où il professa la théologie à partir de 1570. On a de lui : *Usuardi Martyrologium*, avec une dissertation : *De Martyrologiis* (Anvers, 1568); *De Picturis et imaginibus sacris* (Louvain, 1570), très souvent réédité, en dernier lieu à Liège en 1771, in-4; *Indiculus alphabeticus et Chronicon Sanctorum Belgii*. (Anvers, 1595), et une série de traités édités après sa mort.

BIBL. : FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*; Bruxelles, 1739, t. II, pp. 694 et suiv.

MEULEN (Adam-François VAN DER), peintre flamand, né à Bruxelles en 1634, mort vers 1694. D'une famille riche, il suivit à son aise le goût qui le portait vers la peinture, et il apprit à l'école d'un estimable artiste, Snayers, l'art de traiter facilement, d'une touche légère et transparente, le paysage et surtout les défilés de troupes, les campements, les rencontres de cavalerie, les batailles. Charles Le Brun avait vu ses premiers essais; il parla de lui à Colbert qui invita l'artiste à venir s'établir à Paris: on lui offrait une pension de 2,000 livres, le logement aux Gobelins, et l'assurance d'être employé par le roi. Van

der Meulen accepta, et dès lors ce fut à la France, ou à la cour de France qu'il appartint par sa vie, par la nature des sujets qu'il traita dans ses tableaux, par les qualités même de son talent. Il venait d'exécuter divers cartons pour les Gobelins, quand l'invasion des Pays-Bas espagnols (1667) lui ouvrit cette carrière de peintre historiographe des faits d'armes de Louis XIV, qu'il devait parcourir jusqu'au bout. Le pinceau à la main, il assista au siège de Lille, à la prise de Dôle, au passage du Rhin, à la prise de Maëstricht. Béthune, Douai, Arras, Courtray, Oudénard, puis Gray, Besançon, le fort de Joux furent successivement pour lui les motifs de tableaux d'apparat, comme le roi les aimait, et qui, sans parler même des mérites de l'exécution, nous sont précieux par l'attrait des souvenirs historiques qui s'y rattachent et par la scrupuleuse exactitude de tous les détails du costume. Van der Meulen excellait à peindre les chevaux ; on raconte que Le Brun eut recours à lui pour ceux de ses *Batailles d'Alexandre*. Le Louvre et Versailles conservent la plus grande partie de l'œuvre de cet habile batailliste, dont le coloris, brillant et argenté, fait penser parfois à Teniers. Le musée de Douai possède encore de lui un grand portrait équestre de Louis XIV. Gaston Cougny.

Bibl. : Ch. Blanc, *Histoire des peintres* (école française). — Alph. Wauters, *les Tapisseries bruxelloises*.

MEULENAER, MEULENER (Peeter), peintre flamand, né en 1602, mort en 1654. On trouve de lui des *Batailles* aux musées de Brunswick et de Madrid.

MEULERS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Enverneu ; 422 hab.

MEULIERE (Géol.). Roche externe d'origine chimique, pierre de silex parfois compacte, plus souvent caverneuse et cariée. Elle est assez développée dans les terrains oligocènes du Bassin parisien à l'étage tongrien et à l'étage aquitanien, au voisinage des calcaires lacustres de Brie et de Beauce. Le calcaire de Brie est imprégné de silex, lequel se constitue à l'état de meulière compacte et a donné lieu à la grande exploitation de pierres à *meules* (V. ce mot) de La Ferté-sous-Jouarre. La même meulière, plus caverneuse et alors très propre à la maçonnerie, s'étend sur la majeure partie du plateau de Brie. Elle est recouverte par les sables de Fontainebleau à partir d'Etampes. Au-dessus des sables de Fontainebleau et du calcaire lacustre de Beauce, on retrouve une couche de meulière dite *de Montmorency*. Elle représente les parties siliceuses et décalcifiées, éparses dans l'argile bariolé, d'une ancienne formation lacustre. On trouvera quelques détails sur ces terrains dans le § Géologie des art. Seine-et-Marne et Seine-et-Oise.

La pierre meulière est très appréciée pour les constructions ; à Paris spécialement, elle est utilisée pour toutes les constructions exécutées par les services publics. Ses qualités sont considérables : sa légèreté, son inaltérabilité, sa dureté la rendent précieuse ; elle absorbe le mortier et fait corps avec lui ; elle ne charge pas les murs. En la mêlant au ciment, on forme des bétons très plastiques avec lesquels on peut couler d'une seule pièce des voûtes de pont d'une grande portée et des galeries d'égoût de dimensions considérables. On l'emploie aussi fréquemment sous forme de moellons dans les fondations, les murs de terrasse, etc. L'une de ses applications les plus intéressantes est la fabrication des meules de moulin : les pierres employées pour cet usage proviennent des environs de La Ferté-sous-Jouarre : l'exploitation de la meulière s'y fait à ciel ouvert. Une belle pierre meulière atteint un prix considérable si le grain en est beau : elle a valu jusqu'à 1,200 ou 1,500 fr. Pour les meules, on taille dans la masse du silex un cylindre en creusant sur la circonférence une grosse rainure dont la profondeur correspond à la hauteur du morceau que l'on veut extraire ; puis on détache le bloc, soit avec des coins de fer, soit avec des coins de bois que l'on arrose fortement, le gonflement du bois suffisant à détacher la pierre. On extrait la meulière employée pour les constructions en faisant sauter à la mine les couches du banc de silex.

MEULIN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Matour ; 335 hab.

MEULLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec ; 694 hab.

MEULON. On appelle ainsi de petites meules de foin qu'on confectionne le soir dans les prairies pour soustraire l'herbe fanée ou sur le point de l'être, à l'action des pluies ou de la rosée. Lorsque ces amas sont de très petit volume on les désigne sous le nom de *meulettes*. A. L.

MEULSON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc ; 109 hab.

MEUM (*Meum* T.). Genre d'Ombellifères-Peucédanées, formé d'herbes souvent glabres, vivaces, à feuilles pinnées ou ternatipinnées, décomposées, à ombelles composées, propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal des deux mondes, à fleurs hermaphrodites, plus rarement polygames. Le calice est nul ou peu développé, les pétales entiers et elliptiques, ou plus ordinairement bilobés, à sommet infléchi. Les cinq étamines sont alternes avec les pétales. L'ovaire, infère, est composé de deux loges uniovulées ; le fruit est un diachaine ovale ou ovale-oblong, à côtes dorsales élevées ; la graine est plate ou légèrement concave en dedans. — Les *Meum* sont des plantes en général très aromatiques. L'espèce principale, *M. athamanticum* Jacq. (*Athamantha Meum* L., *Levisticum Meum* DC., etc.), encore appelé *Fenouil des Alpes*, est commun dans les pâturages de nos montagnes. C'est le μηόν de Dioscoride. Sa racine, à saveur chaude, amère et piquante, passe pour apéritive, stimulante et diurétique ; ses fruits sont employés comme carminatifs. Les *M. scoticum* H. Bn, *M. nodiflorum* H. Bn, etc., jouissent de propriétés analogues. Baillon fait rentrer dans ce genre les *Bonannia*, *Ligusticum*, *Silaus*, *Pleurospermum*, *Siler*, etc. Dr L. Hn.

MEUNERIE. La meunerie est l'art de transformer les céréales par la mouture en une poudre fine appelée farine, qui entre ensuite dans la composition de pâtes diverses alimentaires, en particulier dans celle du pain. Comme le blé est, parmi les céréales, celle qui réunit sous le plus petit volume la plus grande quantité de matière nutritive, la farine de blé est de beaucoup le produit le plus important de la meunerie ; le seigle et l'orge sont également réduits en farine, servant la première à l'alimentation de l'homme, la seconde à celle de certains animaux. Si l'on veut avoir des produits de bonne qualité, il faut prendre un soin particulier du grain dès le moment où l'on se dispose à le recueillir ; c'est ainsi qu'il est bon de faire la moisson deux ou trois jours avant la maturité complète et de laisser le blé exposé au soleil, avant de le rentrer en grange, pour lui permettre de mûrir et de sécher. Ces soins ont une influence sur la constitution intérieure du grain et sur les qualités qu'il peut ensuite présenter à la mouture. Il importe de le débarrasser aussi parfaitement que possible des matières étrangères ; ce nettoyage se fait à l'aide du *van* ou du *tarare* (V. ces mots). La conservation du blé dans les greniers demande aussi des précautions spéciales sur lesquelles nous n'insisterons pas ici, où nous devons nous occuper particulièrement de la mouture. La mouture se fait à l'aide de meules ou de cylindres broyeurs. L'emploi des meules remonte à la plus haute antiquité : Homère et la Bible en font mention ; le travail, fort pénible, se faisait alors entièrement à bras, et l'on y employait les femmes et les esclaves. Plus tard, sous le règne de Mithridate, roi du Pont, l'utilisation de l'eau comme force motrice provoqua une complète transformation de la meunerie ; l'usage des moulins à eau se répandit dans l'empire romain, environ sous les règnes d'Arcadius et d'Honorius, et de là passa en Espagne et dans la Gaule. Les moulins à vent furent sans doute importés de l'Orient à l'époque des croisades ; enfin les premiers moulins à vapeur apparurent en Angleterre vers la fin du xviiie siècle, et de nombreux

Perfectionnements, introduits depuis dans la meunerie, font actuellement de la construction d'un moulin une question fort compliquée (V. MOULIN).

On distingue aujourd'hui trois sortes de moutures, qui se différencient très nettement et donnent des farines d'aspects et de propriétés différentes : la mouture française ou économique, la mouture américaine dite anglaise, la mouture à gruaux.

MOUTURE FRANÇAISE. — Ce genre de mouture était autrefois beaucoup plus répandu qu'aujourd'hui en France ; il l'est encore surtout dans les petits moulins. Dans les nouvelles et grandes maisons de meunerie, on préfère à cet ancien procédé, bien qu'il soit considéré comme le plus économique, celui des gruaux, qui donne des produits d'un aspect supérieur. Les meules employées pour la mouture française ont en général un assez fort diamètre variant de 1m80 à 2 m. environ ; leur vitesse de rotation est seulement de 55 à 60 tours par minute. La méthode consiste à broyer progressivement le grain en le faisant passer à cinq ou six reprises dans le moulin dont on rapproche les meules à chaque fois ; après chaque opération, le grain broyé est conduit dans le *bluteau*, où l'on sépare par tamisage la farine des parties non suffisamment fines et qui constituent les gruaux. On obtient ainsi, par broyages successifs des grains et des divers gruaux, des *farines blanches* de première qualité, des *farines bises* et enfin des *issues* appelées *remoulages* ou *recoupes*, qui sont constituées par l'enveloppe corticale du grain. M. Belfort de la Roque donne la répartition suivante de ces différents produits pour 100 kilogr. de blé après cinq passages au moulin :

	kilogr.	
Farines blanches		
1er passage au moulin. Farine dite de blé	38,33	66
2e pass. au moulin. Farine de 1er gruau	19,16	
2e — Farine de 2e gruau	8,51	
Farines bises		
4e passage au moulin. Farine bise de 3e gruau	5,00	8,33
5e passage au moulin. Farine bise de 4e gruau	3,33	
Issues		
Son gros et petit	10,82	23,32
Recoupes	6,80	
Recoupettes	5,70	
Déchets		2,35
Total		100,00

Le tableau précédent montre que cette méthode de mouture donne 66 % de farines blanches ; elle est surtout bonne pour le traitement des blés tendres dont elle permet de tirer le meilleur parti. Le rendement est un peu inférieur avec les blés durs et demi-durs, qui sont d'ailleurs traités d'une façon plus simple dans certaines régions du Midi : on se contente de deux passages au moulin, puis la farine de premier gruau est étendue sur un plancher sec, dans un lieu bien aéré, pendant deux mois environ ; on a soin de remuer la masse tous les huit ou dix jours, pour éviter les fermentations. Après cela, la farine est tamisée et répartie en trois qualités, suivant sa finesse : celle qui a traversé le tamis le plus fin constitue le *minot;* celle qui a traversé le deuxième tamis et qui est la plus abondante constitue la farine ordinaire employée par les boulangers ; enfin le *grésillon* est formé par la farine qui a traversé le tamis à mailles plus grosses.

MOUTURE AMÉRICAINE, DITE ANGLAISE. — Cette seconde méthode consiste simplement à écraser le grain en une seule fois et à le soumettre ensuite à une série de tamisages permettant de classer les farines en différentes qualités suivant la finesse. Pour obtenir une bonne mouture en une seule fois, il est nécessaire de maintenir les meules très rapprochées l'une de l'autre et de les faire tourner assez rapidement ; elles font environ 120 tours par minute ; comme elles tournent plus vite, elles sont de dimension inférieure à celles que l'on emploie pour la mouture économique : leur diamètre ne dépasse guère 1m30 environ. Toutefois, l'inconvénient de ce procédé de mouture est d'exiger une grande vitesse qui a pour effet de provoquer un échauffement de la farine et d'augmenter ainsi les chances de fermentations ultérieures ; c'est pour cela qu'il est nécessaire d'employer des appareils destinés à refroidir les produits au sortir de la meule. C'est aussi à cause de l'échauffement pendant la mouture que cette méthode ne peut guère s'appliquer au traitement des blés durs. Avec les blés demi-durs et tendres, elle donne, d'après M. Belfort de la Roque, le rendement suivant par 100 kilogr. de blé :

Farine à pain blanc	60 kilogr.
Farine à pain demi-blanc	14 —
Sons gros et menus	24 —
Déchets	2 —
Total	100 kilogr.

On voit que le rendement en farine blanche est inférieur à celui que donne la méthode économique.

MOUTURE À GRUAUX. — Cette dernière méthode, plus compliquée que les autres, permet de séparer dans le grain la partie centrale, la plus fine et la meilleure, de la partie voisine de l'écorce ; aussi elle donne les plus belles farines employées en pâtisserie ou dans la boulangerie de luxe. On a soin de régler la distance des meules de façon qu'elles déchirent l'écorce du grain et les parties voisines, sans écraser la partie centrale qui reste à l'état d'un noyau farineux constituant les gruaux. Ces derniers sont soumis à un premier blutage dans un blutoir en étamines qui les sépare du produit appelé *farine folle*, *petit blanc* ou *farine à vermicelle*. Puis les gruaux passent à travers un système de bluterie qui permet de les classer en trois grosseurs différentes : les plus fins, appelés *fins finots*, sont destinés à fournir la meilleure farine, celle qui est employée en pâtisserie. Les gruaux moyens et gros sont soumis à de nouvelles moutures successives qui donnent à chaque fois de la farine et de nouveaux gruaux. Toutefois, ils doivent être séparés, au préalable, des débris ligneux, du son et de la folle farine, et à cet effet ils passent dans des appareils divers et des sasseurs mus à la main ou mécaniquement. On peut les soumettre à six de ces moutures successives : la première donne une farine qui peut être mêlée à celle qu'on a obtenue précédemment ; la deuxième et la troisième de ces opérations donnent une farine dite n° 2 ; à la cinquième la farine est mêlée à celle d'écorçage et à la sixième on obtient la farine bise. D'après M. Belfort de la Roque, le rendement obtenu en traitant par cette méthode 100 kilogr. de blé est le suivant :

	kilogr.
Criblure ou petit blé	0,800
Farine folle	20,352
Farine de gruaux n° 1	20,252
Farine de gruaux n° 2	6,360
Farine blanche	11,448
Farine bise	19,040
Son	6 »
Recoupe	6,400
Remoulage	7,599
Déchets	1,649
Total	100 »

Ce genre de mouture nécessite, comme nous l'avons vu, une installation mécanique assez complexe ; il faut un matériel perfectionné et qui coûte fort cher ; aussi n'est-il à la portée que des grandes maisons de meunerie. Les petits

meuniers ne pourraient utiliser avec un bénéfice suffisant ces procédés de fabrication qui exigent au préalable la possession d'un capital assez élevé. Aussi dans les campagnes, c'est toujours la méthode économique qui est employée, elle forme d'ailleurs un rendement supérieur de 1/6 environ à celui des autres méthodes.

Le nombre des petits moulins tend de plus en plus à disparaître devant le nombre croissant des grands établissements, qui, employant des appareils perfectionnés, fabriquent des produits supérieurs recherchés dans les villes. Actuellement, on peut compter en France de 25,000 à 30,000 petits moulins occupant environ 30,000 personnes; c'est d'ailleurs là, dans les campagnes, que le futur meunier fait son apprentissage, et ce n'est qu'après avoir acquis ainsi des connaissances pratiques suffisantes qu'il vient chercher du travail dans les villes. L'exercice de cette profession exige avant tout chez l'ouvrier une constitution robuste et un tempérament vigoureux; le travail est en effet pénible, car il exige parfois des efforts assez grands pour le maniement des sacs de farine ou de grains généralement assez lourds. Le travail est, de plus, continu de jour et de nuit, et constamment le meunier respire un air chargé de poussières de farine ou de celles qui proviennent des appareils de nettoyage; aussi il n'est pas rare de voir ces ouvriers sujets à des saignements de nez assez fréquents ou atteints d'une toux persistante.

Le personnel d'un petit moulin se composait autrefois, outre le propriétaire, d'un seul ouvrier, le *garde-moulin*, qui s'occupait du travail, tandis que le meunier allait visiter la clientèle. Ce garde-moulin était le plus souvent le fils de la maison ou un garçon du pays; il devait savoir faire en particulier le rhabillage des meules : cette partie délicate du métier, qui s'apprenait sur place, se faisait suivant des méthodes parfois fort rudimentaires qui se transmettaient de père en fils dans le moulin. Cela se passe encore ainsi dans certaines de nos campagnes.

Dans les moulins de plus grande importance, le personnel était plus nombreux. Le garde-moulin en avait la direction et, sous ses ordres, des garçons meuniers étaient chargés du criblage, du mélange et de la mise en sac des farines. Quant au rhabillage, il était confié à un ouvrier plus expérimenté, ayant fait un apprentissage à La Ferté-sous-Jouarre ou dans tout autre centre de fabrication des meules. Depuis l'introduction d'appareils perfectionnés dans la meunerie, le personnel des ouvriers meuniers est divisé en plusieurs catégories; il comprend: les *garde-moulins*, les *chefs de mouture*, les *rhabilleurs*, les *conducteurs*, les *bluteurs*, les *nettoyeurs*, et les hommes de peine. Dans les centres fariniers, des maisons de placement sont d'ailleurs établies, qui facilitent à chacun la recherche d'une place convenant le mieux à ses connaissances et à ses aptitudes. Les salaires sont assez variables suivant les usines; c'est ainsi que dans une maison de première importance, un contremaître peut gagner jusqu'à 300 fr. par mois, tandis que dans un établissement de faible importance, le salaire correspondant est à peine de 150 fr. Les ouvriers peuvent gagner de 120 à 150 fr. et les aides de 90 à 120 fr. par mois. Ces salaires ne sont qu'une moyenne relative à des usines de province; à Paris ils sont naturellement un peu plus élevés.

Des écoles de meunerie existent en Allemagne : à Rosswein (Saxe) se trouve un établissement où les jeunes gens reçoivent une instruction scientifique secondaire complète et suivent en outre des cours spéciaux relatifs à la meunerie et aux parties de la mécanique et de l'hydraulique qui peuvent s'y rattacher. L'école de Dippoldswalde possède de plus un moulin où les élèves font ainsi un complet apprentissage. En Angleterre, il n'existe pas d'école proprement dite. Des conférences sont faites dans les différents centres industriels par des professeurs spéciaux; de plus, à Londres, l'institut pour l'avancement de l'enseignement technique a établi des concours relatifs à la meunerie et dont les lauréats sont récompensés par des diplômes et des médailles. En France, nous ne possédons pas non plus d'écoles spéciales, mais les principaux meuniers des environs de Paris ont institué à la Bourse du commerce des concours analogues à ceux qui se font à Londres. Les Chambres syndicales patronales de meunerie ne sont pas nombreuses en France : il en existe environ une dizaine. La plus importante est l'*Association nationale de la meunerie française*, dont le siège est à Paris, 6, place du Louvre, et qui compte environ 3,500 membres. Elle publie une mercuriale quotidienne et une revue mensuelle, *le Journal de la meunerie*. Cette association possède en outre un bureau de placement et a créé une assurance mutuelle contre l'incendie. Les syndicats ouvriers sont également peu nombreux; un des plus importants est celui des *Meuniers et Rhabilleurs de Marseille*. S. Moutou.

Bibl. : Belfort de La Roque, *Manuel pratique de meunerie*.

MEUNET-Planches ou sur-Brive. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun; 491 hab.

MEUNET-sur-Vatan. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan; 400 hab.

MEUNG-sur-Loire (*Magdunum*). Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, sur la rive droite de la Loire; 3,372 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Pierres de taille, chaux, plâtre. Fabrique de moulins et de moteurs hydrauliques, fabrique d'instruments de musique, tanneries, corroiries, moulins, tuilerie, vanneries, pépinières. — Meung était dès l'époque gauloise un centre d'habitation; au VIIe siècle, saint Lyphard y fonda une abbaye depuis longtemps détruite. Eglise (mon. hist.) de la fin du XIIe siècle avec parties plus anciennes, surmontée d'une flèche de pierre. Le clocher avoisine les ruines d'un château féodal du XIIIe siècle, à côté duquel s'élève un château des évêques d'Orléans du XVIIe siècle. Ancienne porte fortifiée. Meung est la patrie de Jean Clopinel, dit Jean de Meung, continuateur du *Roman de la Rose*.

MEUNG (Jean de) (V. Jean de Meung).

MEUNIER (Ichtyol.). Nom vulgaire d'un genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Cyprinidæ Squalius*. Ils se différencient des autres Cyprins par un corps élancé fusiforme, comprimé, une dorsale courte insérée au-dessus des ventrales; les dents pharyngiennes sont un peu comprimées, terminées en crochet recourbé et disposées sur deux rangs, l'un de deux, l'autre de cinq dents. Le *Squalius cephalus*, type du genre, est un poisson propre à beaucoup de rivières de l'Europe; peu estimé pour la table, sa chair est remplie d'arêtes et prend une teinte jaune par la cuisson. Il a le dos d'un bleu verdâtre, le ventre blanc argenté, le tout avec des reflets métalliques des plus brillants, le bord libre des écailles est brunâtre, les nageoires du dos et de la queue sont d'un vert noirâtre, toutes les autres d'un rose ou rouge plus ou moins vifs. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*. — Sauvage, dans Brehm, éd. fr., *Poissons*.

MEUNIER (Amédée-Victor), écrivain scientifique et publiciste français, né à Paris le 2 mai 1817. Il a débuté de fort bonne heure par des articles scientifiques publiés dans l'*Echo du monde savant*, est devenu, en 1842, rédacteur en chef de la *Revue synthétique* (4 vol. in-8) et directeur du *Dictionnaire élémentaire d'histoire naturelle* (inachevé), puis a écrit dans la *Phalange*, organe fouriériste, et, à partir de 1845, dans la *Démocratie scientifique*, où, de 1848 à 1851, il a énergiquement combattu la politique de l'Elysée. Obligé de renoncer, après le coup d'Etat, au journalisme militant, il a alors repris ses travaux de vulgarisation, a fondé, en 1855, l'*Ami des sciences*, y a joint peu après la *Presse des enfants* et a successivement collaboré, comme chroniqueur et comme feuilletoniste scientifique, aux journaux *le Siècle*, *l'Opinion nationale*, *l'Avenir national*, *le Rappel*. En 1881, a lui-même entrepris la publication d'un nouveau journal politique, *la Politique d'action*, qui n'a eu qu'une courte durée. Il a publié à part de nombreux ouvrages d'une lec-

ture généralement fort attrayante : *Histoire philosophique des progrès de la zoologie générale* (Paris, 1839, in-8); *Jésus-Christ devant le Conseil de guerre* (Paris, 1847; 3e éd., 1849), petit opuscule traduit en plusieurs langues et interdit par l'autorité ecclésiastique; *Essais scientifiques* (Paris, 1857-59, 4 vol. in-8); *l'Apostolat scientifique* (Paris, 1859, in-12); *De l'Orfèvrerie électro-chimique* (Paris, 1861, in-12); *Science et démocratie* (Paris, 1865-66, 2 vol. in-12); *la Science et les savants*, publication annuelle (Paris, 1865-68, 4 vol. in-12); *les Grandes Chasses* (Paris, 1866, in-12); *les Grandes Pêches* (Paris, 1868, in-12); *les Ancêtres d'Adam* (Paris, 1875, in-12); *l'Avenir des espèces* (Paris, 1886-87, 2 vol. in-8); *Scènes et types du monde savant* (Paris, 1889, in-12); *l'Esprit et le cœur des bêtes* (Paris, 1890, in-12); *Scènes de la vie des animaux* (Paris, 1894, in-8); *Sélection et perfectionnement animal*, dans l'*Encyclopédie des Aide-Mémoire* (Paris, 1895, in-12), etc. — Sa femme, *Mme Victor Meunier*, d'origine anglaise, a traduit en français les premiers contes d'Edgard Poë (*le Chat noir, le Scarabée d'or*, etc.) et écrit un grand nombre de romans, nouvelles, etc., parus dans différents journaux. Elle a été aussi l'un des principaux rédacteurs de la *Presse des enfants*. Elle a publié en librairie : *les Ruines du vieux manoir* (Paris, 1895, in-8). L. S.

MEUNIER (Etienne-Stanislas), géologue français contemporain, né à Paris le 18 juil. 1843, fils aîné du précédent. Nommé en 1863, préparateur du cours de chimie professé à l'Ecole polytechnique par M. Frémy, il entre en 1866 au Muséum dans le laboratoire de M. Daubrée et est nommé en 1867 aide-naturaliste de géologie dans cet établissement. Docteur ès sciences en 1869, il devient en 1889 maître de conférences de géologie à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon et en 1892 professeur de géologie au Muséum en remplacement de M. Daubrée, mis à la retraite. — Dès 1872 et jusqu'en 1892, il fait une grande partie du cours de géologie du Muséum comme suppléant et dirige toutes les excursions publiques annexées à l'enseignement de l'amphithéâtre. — Ses principales directions de recherches sont relatives : 1° *A l'application de la doctrine des causes actuelles à la solution des grands problèmes géologiques*. Beaucoup de ses études concernent la période quaternaire : régime des glaciers, creusement des vallées, etc. Il a publié à cet égard : *les Causes actuelles en géologie* (1875, in-8). — 2° *A la géologie expérimentale*. Il a fait un très grand nombre de reproductions synthétiques de phénomènes. Les sujets le plus souvent repris concernent l'imitation des minéraux (*Méthodes de synthèse en minéralogie*, 1891 in-8); l'étude de la dénudation souterraine (reproduction artificielle des puits naturels, des cavernes, etc.) ; l'orographie expérimentale ; les épanchements boueux, etc. — 3° *A la géologie descriptive*. Il a publié beaucoup de descriptions locales (gisements fossilifères nouveaux comme celui de Pierrefitte, celui d'Equihen, etc.); description de roches et de fossiles provenant des régions les plus variées, entre autres : *Description des sables diamantifères du Cap*, qui ont conduit à la détermination d'une nouvelle classe de terrains, les *alluvions verticales*, etc. Il a publié dans ce sens : une *Géologie régionale de la France* (1889, in-8) ; une *Description géologique des environs de Paris* (1875, in-8); des *Excursions géologiques à travers la France* (1882, in-8); *Traité de paléontologie pratique* (1884, in-8), etc. — 4° *A la géologie comparée* (étude géologique des astres du système solaire et spécialement de Mars et des météorites). Ses travaux ont été récompensés par l'Académie des sciences qui leur a accordé le prix Lalande. Ils comprennent de nombreux volumes, entre autres : *Météorites* (1884, gr. in-8), et des quantités de mémoires renfermant des analyses chimiques et des expériences synthétiques. Beaucoup de minéraux météoritiques ont été imités. Les *catégories géologiques* de météorites ont été définies et de larges vues présentées sur l'économie générale du système solaire. — 5° *A la vulgarisation géologique*. Son cours est un des plus suivis du Muséum, et ses excursions réunissent beaucoup d'adhérents. Il a publié de nombreux articles et de nombreux volumes de vulgarisation. Dr L. Hn.

MEUNIER (René-Victor), écrivain et peintre français, né à Paris en 1847, frère du précédent. Il a donné à la *Politique d'action* et au *Rappel* des articles de critique d'art et des relations de voyage. Il a publié à part : *la Guerre autour de Paris* (Paris, 1878, in-12); *Miracle*, roman (Paris, 1889, in-12). Il a exposé plusieurs toiles remarquables.

MEUNIER (Lucien-Victor), publiciste et écrivain français, né à Montfermeil (Seine-et-Oise) le 2 août 1857, frère des précédents. Il a débuté dans le journalisme, en 1881, à la *Politique d'action*, que venait de fonder son père. Il a ensuite écrit à la *Bataille*, au *Cri du peuple*, au *Rappel*, dont il est depuis 1886 le courriériste parlementaire. Il a publié plusieurs volumes de nouvelles : *Chair à plaisir* (1882); *Miettes d'amour* (1882); *Baisers tristes* (1883) ; *les Clameurs du pavé* (1884); *Plaisirs en deuil* (1885). Il est également l'auteur de plusieurs pièces de théâtre : *Marat* (1883); *le P'tit père Vicoud* (1887); *les Ratés* (1895), et de la brochure : *la Prochaine Campagne en Belgique* (Paris, 1887, in-8). L. S.

MEUNIEZ (Rose-Lucie) (V. Caron [Mme]).

MEUR (Vincent), fondateur du séminaire des missions étrangères, né à Tonquedec, non loin de Tréguier, en 1628, mort à Vieux-Château, en Brie, en 1668. Aumônier à la cour de Louis XIV, il fonda avec quelques ecclésiastiques une institution où le catholicisme pourrait trouver des prédicateurs et des missionnaires ; il réunit douze membres dans une petite maison de la rue de la Harpe : ce fut l'origine des missions étrangères. Le P. de Rhodes, officier supérieur des jésuites, affilia cette société à la compagnie de Jésus en 1652 et engagea ses membres à aller prêcher leur foi au Tonkin : le pape Alexandre VII les y encouragea et ils partirent ; quant à Meur, il vint à Paris où il s'attaqua aux doctrines jansénistes. En 1664, il devint supérieur du séminaire des missions étrangères et obtint le prieuré de Saint-André, en Bretagne. Ph. B.

MEURCÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braults ; 311 hab.

MEURCHIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens; 1,308 hab.

Mines de Meurchin. — Ces mines, situées au N. du bassin du Pas-de-Calais, sont exploitées par la « Société anonyme des mines de Meurchin », qui a son siège social à Bauvin (Nord). La Société a un capital de 2 millions de fr. divisés en 4,000 actions de 500 fr. libérées. Le cours des actions en 1896 est de 6,100 fr. et le revenu réalisé dans l'exercice 1895-96 s'élève à 265 fr. La Société possède les concessions de Meurchin et d'Annœullin, toutefois cette dernière est abandonnée, et le puits qui y existait a été comblé. Les travaux d'extraction sont répartis entre quatre puits, dont un actuellement en chômage, et sont confiés à un personnel composé de 1,500 ouvriers environ, dont 1,100 travaillant au fond et 400 au jour. Outre les charbons ordinaires, l'établissement prépare des charbons lavés et des briquettes : l'installation industrielle comprend à cet effet des lavoirs, système Coppée, permettant de laver 500 à 600 tonnes par jour, et une usine à briquettes pouvant produire 300 tonnes en vingt-quatre heures. La mine est desservie par chemin de fer et par voie d'eau. Le raccordement de la voie ferrée est établi avec la ligne du Nord à la gare de Meurchin ; le quai d'embarquement de l'établissement permet de charger 1,000 tonnes par jour. Le port d'embarquement est celui de Meurchin sur le canal de la Deûle. La production de la concession a été de 384,000 tonnes en 1894 et de 391,000 tonnes en 1895. On obtient généralement 20 %

de l'extraction brute en produits classés, gailletins, gailleteries. On passe aux lavoirs 110,000 tonnes environ avec 20 % de déchet, et on fabrique 60,000 tonnes de briquettes. Les charbons contiennent de 12 à 14 % de matières volatiles. La gailleterie se vend dans la Somme, l'Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne. Les fins et les lavés sont consommés presque en totalité dans les dép. du Nord et du Pas-de-Calais. La moitié du tonnage en briquettes est livrée à la marine de l'Etat et aux chemins de fer, le reste à l'industrie. S. Moutou.

MEURCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx; 689 hab. Carrières de pierre. Moulins. Découverte de sarcophages et de monnaies antiques. Ruines d'un château féodal détruit au XVIe siècle.

MEURDRAC (Catherine de) (V. Guette [Mme de La]).

MEURDRAQUIÈRE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal; 432 hab.

MEURES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 219 hab.

MEURICE (Froment-) (V. Froment-Meurice).

MEURICE (François-Paul), romancier et auteur dramatique français, né à Paris le 7 févr. 1818. Il commença son droit, mais s'adonna aussitôt à la littérature et fit jouer à l'Odéon, en 1842, *Falstaff*, d'après Shakespeare, en collaboration avec Vacquerie, préface de Th. Gautier. En 1843, il fit représenter, encore à l'Odéon, un acte en vers : *le Capitaine Paroles*, et l'année suivante, toujours au même théâtre, une imitation de l'*Antigone* de Sophocle, qui fut un véritable événement littéraire : ces deux pièces en collaboration avec Vacquerie. En 1847, il fit jouer, au Théâtre-Historique, un *Hamlet*, en collaboration avec Alexandre Dumas. En 1852, il donna *Benvenuto Cellini;* en 1854, *Schamyl;* en 1855, *Paris* (tous trois à la Porte-Saint-Martin); en 1856, *l'Avocat des Pauvres* (à la Gaîté); *Fanfan la Tulipe* (1858); *le Maître d'école* (1859); *le Roi de Bohême* (1859); *les Beaux Messieurs de Bois-Doré* (1862); *François les Bas-Bleus* (1863) : toutes ces pièces furent jouées à l'Ambigu; *le Drac* (1864), d'après George Sand, au Vaudeville; *les Deux Dianes* (1865), à l'Ambigu; *la Vie nouvelle* (1867); *Cadio* (1868); *les Misérables* (1878), *Notre-Dame-de-Paris* (1876), *Quatre-Vingt-Treize* (1881), d'après V. Hugo; *le Songe d'une nuit d'été* (1886), d'après Shakespeare : à l'Odéon.

Paul Meurice a publié aussi plusieurs romans : *Léonard Aubry* (1854, 9 vol.); *les Tyrans de village*, *Césara* (1869); *le Songe de l'Amour* (1869).

Paul Meurice s'est volontairement effacé dans l'ombre de V. Hugo dont il fut, avec Vacquerie, un des plus fidèles thuriféraires. En oct. 1848, Meurice prit la rédaction en chef de l'*Evénement*, journal tout dévoué au poète; en 1851, il fut condamné à neuf mois de prison pour un article de Ch.-V. Hugo sur la peine de mort. En 1869, Meurice participa à la création du *Rappel*, nouveau journal de Hugo : il y rédigea spécialement la critique littéraire et théâtrale. Victor Hugo le chargea de diriger la publication de l'édition définitive de ses œuvres.

Paul Meurice est le frère du célèbre orfèvre *François-Désiré-Froment* Meurice, né à Paris le 31 déc. 1802, mort à Paris le 18 févr. 1855. Ph. B.

MEURIER (Gabriel), grammairien belge, né à Avesnes vers 1530, mort à Anvers vers 1600. C'était un savant polyglotte qui dirigea pendant près d'un demi-siècle à Anvers une école célèbre. Il publia un grand nombre d'ouvrages pédagogiques devenus très rares et encore aujourd'hui estimés et recherchés des spécialistes. En voici les principaux : *Grammaire française* (Anvers, 1552, in-12); *Trésor des sentences dorées, proverbes et dicts communs, selon l'ordre philosophique* (Lyon, 1577, in-16, souvent rééd.); *Livre d'or contenant la charge des parents, les préceptes du bon maistre, le devoir des enfants et l'office d'une bonne matrone* (Anvers, 1578, in-12). E. H.

MEURIVAL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel; 109 hab.

MEURKA. Ville de l'Afrique orientale, pays des Somalis, sur la côte des Bénadirs; 3,500 hab. environ, en partie arabes, en partie somalis. La ville, adossée à la montagne, s'avance sur un petit promontoire et commande une rade bien abritée des vents du N.-O.; l'antiquité de Meurka est certaine : on en fait mention il y a plus de six siècles, et elle a joué un rôle lors de la conquête du pays des Bénadirs par les sultans de Zanzibar.

MEURMAN (Agathon), écrivain et homme politique finlandais, né à Kangasala le 9 oct. 1826. Il a publié en 1857, en suédois, un ouvrage sur *l'Organisation des écoles populaires en Finlande* qui fit beaucoup de bruit. Il est, avec Donner, le principal rédacteur du journal *Finland*, qui paraît à Helsingfors et est le principal organe des fennomanes modérés. Th. C.

MEURON (Comte Charles-Daniel de), général neuchâtelois au service étranger, né en 1738, mort près de Neuchâtel le 4 avr. 1806. Il passa dix-huit ans dans les régiments suisses au service de la France, puis en 1782 lors de l'alliance franco-hollandaise, partit pour le Cap et pour Ceylan avec un régiment qui aida Suffren dans la lutte contre les Anglais. En 1795, Meuron passa au service de l'Angleterre et monta le premier à l'assaut de Seringapatam. Il parvint au grade de lieutenant-général. Les collections rassemblées dans les séjours de Meuron au Cap et aux Indes ont fait le fond du musée d'histoire naturelle de Neuchâtel. E. Kuhne.

MEURON (Auguste de), philanthrope suisse, né à Neuchâtel le 26 août 1789, mort à Neuchâtel le 1er avr. 1852. A vingt ans, il quittait son pays pour entrer dans le commerce à Paris, Londres, New-York, Lisbonne et Bahia. Dans cette dernière ville il fonda une importante manufacture de tabacs qui releva sa fortune. En 1837, de Meuron revint en Europe, se fixa à Paris, puis à Neuchâtel où il employa une grande partie de sa fortune à fonder le bel établissement d'aliénés de Préfargier qui fut pourvu de tous les perfectionnements connus et qui est encore très connu aujourd'hui. E. K.

MEURS. Ville de Prusse (V. Mörs).

MEURS (Jean de) (*Johannes de Muris*), savant français, né en Normandie vers 1310, mort après 1360. Il composa, d'après le modèle de Boèce, une arithmétique imprimée en 1515 et qui fut longtemps classique dans les universités; il rédigea également un *Speculum musicæ* (1321) où il introduisit les signes pour marquer la durée des notes; enfin un *Quadripartitum rimatum*, partie en prose, partie en vers, où entre autres choses, il enseigne le calcul en renouvelant les procédés des abacistes. Il paraît être un des premiers qui réclamèrent la réforme du calendrier Julien. T.

MEURS ou **MEURSIUS** (Jean Van), philologue hollandais, né à Loozduinen, près La Haye, le 9 févr. 1579, mort à Sorö, en Danemark, le 20 sept. 1639. A treize ans, il composait des vers grecs et latins; à seize ans, il écrivit un *Commentaire sur Lycophron* (Leyde, 1695, in-8). Il devint précepteur des enfants de Jean Barneveldt et les accompagna dans un voyage à travers l'Europe, au cours duquel il se fit recevoir docteur en droit à Orléans. En 1610, il fut nommé professeur d'histoire et, en 1611, de grec à l'Université de Leyde et historiographe des Etats généraux. Dégoûté par les troubles dans lesquels périt Olden Barneveldt, Meursius accepta les brillantes propositions que lui faisait le roi de Danemark, et devint professeur à l'université de Sorö et historiographe royal (1625). Meursius était doué d'une rare puissance de travail, mais il manquait d'esprit critique. On connait de lui soixante-sept ouvrages, éditions d'auteurs, dissertations historiques, philologiques, archéologiques, etc., dont on a dit fort justement qu'ils contiennent tous quelque chose d'utile, mais qu'aucun ne présente un mérite supérieur. Les principaux sont : *Roma luxurians, sive de luxu Romanorum*

(Leyde, 1605, in-4); *Glossarium Græco-Barbarum* (*id.*, 1610, in-4; rééd., 1614); *Græcia feriata, sive de festis Græcorum libri VI* (*id.*, 1619, in-4); *Eleusinia sive de Cereris Eleusinæ sacro et festo* (*id.*, 1619, in-4); *Græcia ludibunda, sive de ludis Græcorum* (*id.*, 1622, in-4). Meursius écrivit plusieurs ouvrages sur les troubles des Pays-Bas et y fit preuve d'une impartialité rare chez ses compatriotes à cette époque; citons : *Rerum Belgicarum liber primus de induciis belli Belgici* (Leyde, 1612, in-4); *Ferdinandus, sive libri IV de rebus per sexennium sub Ferdinando, duce Albano, in Belgio gestis* (*id.*, (1614, in-4); *Guilelmus Auriacus* (*id.*, (1620, in-4). Il publia aussi une *Historia Danica usque ad annum 1523* (Copenhague, 1630, in-4). Les œuvres complètes de Meursius ont été recueillies par le P. Lami en 12 vol. in-fol. (Florence, 1741-63). E. H.

Son fils, *Jean* de Meurs, dit *le Jeune*, né à Leyde en 1613, mort en Danemark en 1654, fut également un philologue distingué. C'est sous son nom que Nicolas Chorier fit paraître son pornographique *Elegantiæ Latini Sermonis*.

MEURS (Prince de) (V. Croy [Emmanuel, duc de]).

MEURSAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac; 1,380 hab.

MEURSAULT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Beaune; 2,564 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Vignobles importants qui produisent des vins blancs et rouges qui comptent parmi les plus estimés de la Côte-d'Or. Carrières de pierres à bâtir. Distilleries d'eaux-de-vie. Tonnelleries. Fabrique de moutarde. Corroirie. Eglise (mon. hist.) des XIVe et XVe siècles. Surmontée d'une belle et haute flèche gothique. Ruines d'un château du XVe siècle et d'une maladrerie du XIIIe siècle.

MEURTHE (lat. *Murtha, Mortuus fluvius*). Rivière de France, bassin du Rhin, affl. dr. de la Moselle. Formée dans le dép. des Vosges par l'union de la Grande et de la Petite Meurthe, elle parcourt ce département et celui de Meurthe-et-Moselle pendant 170 kil. et se jette dans la Moselle, en aval de Frouard. Son bassin mesure 291,000 hect.; elle roule de 5 à 600 m. c. par seconde, en moyenne 20. Elle est flottable sur 127 kil. depuis le confluent de la Fave, et théoriquement navigable sur 12 kil., en aval de Malzéville. Ses principaux affluents sont la Fave, la Vezouse, le Sanon. Elle passe à Saint-Dié, Baccarat, Lunéville et à Nancy. Pour les détails sur son cours et son bassin, V. Vosges (dép.) et Meurthe-et-Moselle.

Canal de la Meurthe à la Moselle. — Cette voie dite aussi *Canal de Nancy* est un embranchement du canal de l'Est qui commence à Laneuveville devant Nancy, à 4 kil. en amont de Nancy, remonte le val de Frahaux (41 m. en 13 écluses), franchit le col de Mauvais-Lieu, redescend le vallon de l'Etang (15 m., 5 écluses) et atteint la Moselle à Messein. Il a 10 kil. de long, 2m50 de profondeur. Le mouvement y fut en 1893 de 323,000 tonnes dont 152,000 en produits métallurgiques, le reste en matériaux de construction, minéraux, combustibles, etc.

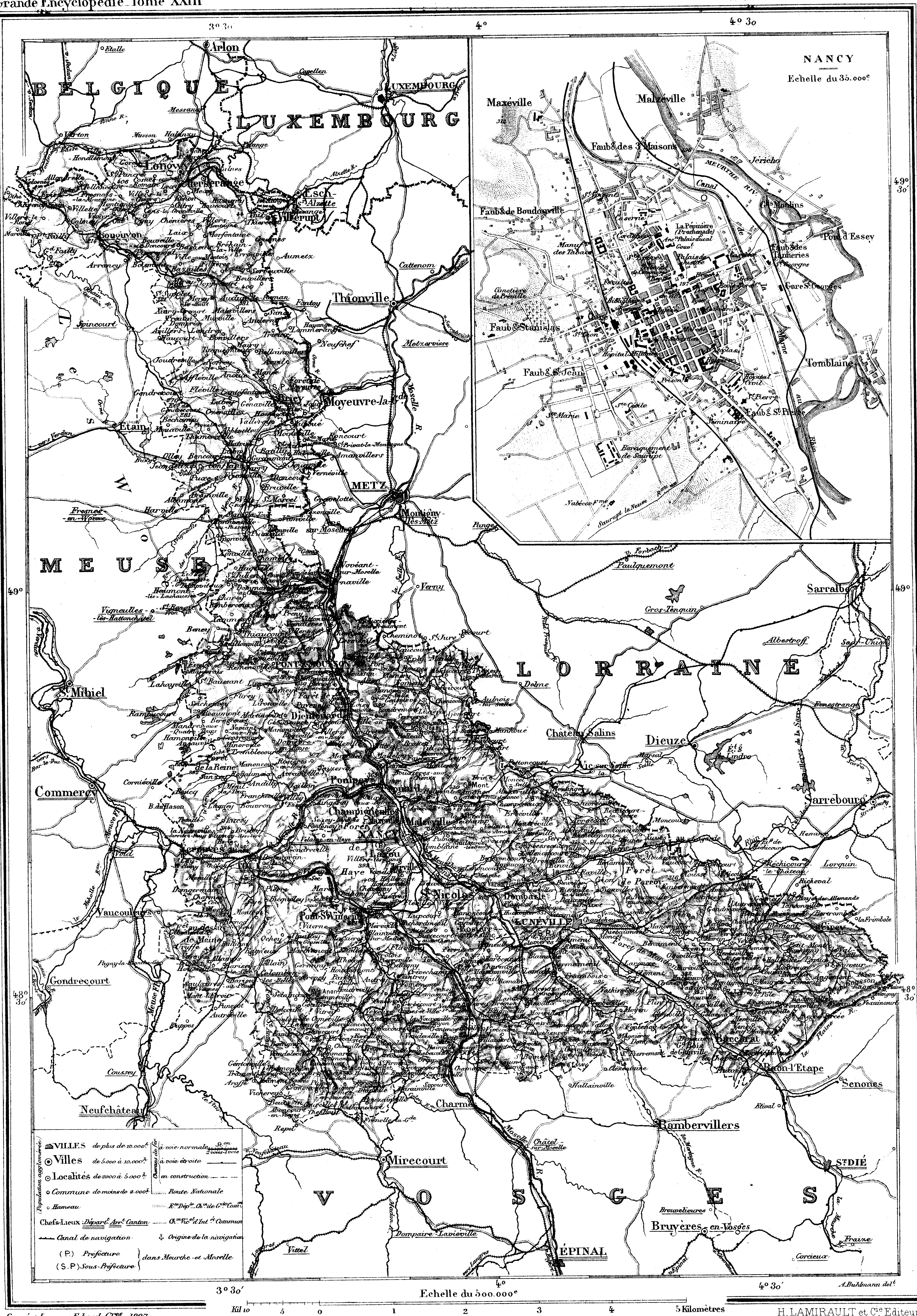
Département. — Ancien département français (1790-1871) formé aux dépens de la Lorraine et des Trois-Evêchés, il était compris entre ceux de Moselle au N., Bas-Rhin au N.-E. et à l'E., Vosges au S., Meuse à l'E. Il avait 609,416 hect. et comptait, en 1866, 428,387 hab. Il se divisait en 5 arr. (*Nancy*, Château-Salins, Lunéville, Sarrebourg, Toul) subdivisés en 29 cant. et 714 com. Le traité de Francfort (10 mai 1871) céda à l'Allemagne la presque totalité des arr. de Château-Salins et Sarrebourg, 242 com. occupant 197,621 hect. et peuplées de 120,174 hab. (en 1866). Le reste fut alors réuni à ce qui restait du dép. de la Moselle pour constituer le dép. de *Meurthe-et-Moselle* (V. ci-après).

MEURTHE-ET-MOSELLE (Dép. de). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de Meurthe-et-Moselle doit son nom à ses deux principales rivières qui y ont leur confluent. Il réunit les débris des anciens départements de la Meurthe et de la Moselle, mutilés en 1871 par la conquête allemande. Il est situé au N.-E. de la France, sur la frontière actuelle de l'Allemagne (Alsace-Lorraine), dans une région continentale. Son chef-lieu, Nancy, est distant de 280 kil. de Paris à vol d'oiseau, de 353 kil. par le chemin de fer. Le dép. de Meurthe-et-Moselle est compris entre la Lorraine (allemande) au N.-E. et au N. le grand-duché de Luxembourg et la Belgique au N., le dép. de la Meuse à l'O., celui des Vosges au S. Il n'a de limites naturelles que sur quelques parties de son pourtour. Au N.-E. la Seille la sépare pendant 30 kil. de la Lorraine annexée; à l'O. la Crusne et l'Othain forment sur quelques kilomètres la limite avec le dép. de la Meuse; de même au S. la Plaine le sépare quelque temps du dép. des Vosges. Le reste du temps les limites départementales, coïncidant pour moitié avec la frontière nationale, sont artificielles.

La superficie du dép. de Meurthe-et-Moselle est de 523,234 hect. (523,200 d'après le cadastre, 527,500 d'après le service géographique de l'armée), ce qui le place au 69e rang des départements français avec une superficie inférieure d'un sixième à la superficie moyenne d'un département. La forme est celle d'un triangle rectangle, ou plus exactement d'une hache à lame triangulaire; l'irrégularité très frappante de cette forme est due aux circonstances politiques qui firent souder en 1871 l'arr. resté français de l'ancien dép. de la Moselle au reste du dép. de la Meurthe privée de sa partie nord orientale. Un isthme de 8 kil. de large unit au triangle demeuré de l'ancienne Meurthe, l'arr. de Briey, bande occidentale de l'ancienne Moselle. La plus grande longueur du département, du S. au N., entre Courcelles et Mont-Saint-Martin, mesure 129 kil.; la plus grande largeur, de l'E. à l'O., entre Raon-les-Leau et Mont-le-Vignoble, mesure 98 kil.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. de Meurthe-et-Moselle situé aux confins du bassin de Paris et du massif vosgien est assez accidenté; le sol s'élève graduellement de la vallée mosellane qui en occupe le centre vers les collines de l'Argonne à l'O., vers les Vosges à l'E. Le point le plus haut à l'angle extrême vers l'E., sur la pente du mont Donon, atteindrait près de 900 m.: la cime la plus haute appartenant complètemen au département est celle du Taurupt, à 732 m. d'alt.; le point le plus bas est celui où la Moselle quitte le territoire français, à 170 m. au-dessus du niveau de la mer. La différence est donc de 560 m. environ, suffisante pour donner lieu à un relief assez accidenté et à des différences de climat et de conditions physiques. Celles-ci sont accentuées par la variété des assises géologiques. A première vue, le département se divise en deux régions d'étendue à peu près égales: à l'O., celle du Pays haut ou des côtes de Meuse, qui forme le rebord oriental du bassin parisien composé essentiellement de calcaires jurassiques; à l'E., celle des Vosges, dont le talus présente successivement ses grès, ses calcaires et ses marnes. Entre les deux, la vallée de la Moselle et ses abords forme une zone intermédiaire de terrains liasiques. La région calcaire entre Meuse et Moselle occupe les arr. de Briey et de Toul. La plaine liasique occupe la plus grande partie de l'arr. de Nancy, dont le reste forme, avec l'arr. de Lunéville, la région vosgienne. L'ordre chronologique de succession des terrains est, au contraire, nous le verrons plus loin, très régulier. Ils sont de plus en plus récents, à partir du massif vosgien jusqu'au fond du bassin parisien.

La région vosgienne comprend de haut en bas, autrement dit de l'E. à l'O., trois zones correspondant aux trois divisions du terrain triasique. La première, seule réellement montagneuse, comprend l'angle oriental de l'arr. de Lunéville. Sur la rive septentrionale de la Plaine s'élèvent des hauteurs de plus de 500 m. qui s'escarpent en approchant de la grande chaîne que notre département touche seulement sur le versant du mont Donon. Les sommets les plus hauts sont ceux du Taurupt (732 m.) et du Grand-Rougimont (622 m.). Ces contreforts de grès vosgiens sont



Gravé et Imp. par Erhard, fres 1897.
H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

revêtus de sombres forêts de sapins à travers lesquelles courent de petits torrents ; quelques scieries et maisons isolées sont seules habitées. L'issue vers le val de la Vezouse était fermée jadis par Châtillon, place forte couronnant un roc de grès de 400 m. d'alt. Vient ensuite une bande de grès bigarré entre 370 m. et 300 m., sur laquelle sont quelques petits centres industriels (Cirey, Badonviller), puis le plateau de Meurthe-et-Moselle, compris entre la Moselle et une ligne tirée par Messein, Saint-Nicolas, Lunéville et le dos de terrain entre la Vezouse et le Sanon; c'est la zone du calcaire coquillier ou muschelkalk. Les mouvements de terrain y sont peu accusés, les collines ne dépassent guère 300 à 350 m., s'inclinant doucement vers les vallées. Le confluent de la Meurthe et de la Vezouse est à 225 m. d'alt. A mesure qu'on descend vers l'O., les mérisiers deviennent plus rares, et les champs plus découverts. Sur les hauteurs sont quelques forêts; la principale est celle de Mondon entre la Meurthe et la Vezouse. Les points culminants de cette zone sont la côte d'Essey sur la lisière du dép. des Vosges (427 m.), près d'un ancien volcan basaltique, et le tertre de Manonviller (au N. de la Vezouse) couronné par un fort d'arrêt. — La zone des marnes irisées, la plus jeune de l'étage triasique, occupe le N.-O. de l'arr. de Lunéville et quelques communes voisines dans celui de Nancy. C'est encore un pays de coteaux moyens, doucement ondulés, ne dépassant que rarement l'alt. de 300 m. et dominant de moins de 100 m. le fond des vallées. Quelques forêts revêtent les hauteurs ; celle de Paroy est la principale.

La plaine liasique de la Moselle forme du S. au N. une longue bande assez étroite qui comprend la majeure partie de l'arr. de Nancy. Les divers étages géologiques y dessinent de l'E. à l'O. une série de bourrelets dont la convexité est tournée vers l'E. Tout d'abord une bande de grès infra-liasique surmontée de marnes rouges ; puis des bancs de calcaire marneux et d'argiles en pente régulière vers l'O. Le terrain se relève ensuite, faisant affleurer successivement les grès médioliasiques, et les marnes à posidômes. Il vient alors buter contre les escarpements des calcaires coralliens de l'époque jurassique. La plaine liasique mosellane au fond de laquelle se réunissent les principales vallées du département comprend deux petits pays historiques : au S. de Nancy, entre la Meurthe et la Moselle, le *Vermois ;* au S. de la Moselle, le *Xaintois* où le gradin de grès médioliasique atteint 400 m. Le val de la Moselle s'abaisse de 265 à 170 m. durant la traversée du département. Il est bordé par les hauteurs calcaires triasiques à droite sur la première partie, jusqu'à Messein, puis il dessine un grand coude à travers les calcaires jurassiques, d'où il sort au confluent de la Meurthe.

Cette plaine mosellane s'adosse au S. du département à la région de Vaudemont où des vallons liasiques, creusés parfois jusqu'au trias, découpent de hautes buttes de calcaire à polypiers. Les principales sont celles de Vaudemont (545 m.), de Pulney (524 m.), de Curée (453 m.). Cette zone intermédiaire des collines calcaires assises sur les marnes liasiques se continue vers le N. par les collines situées à l'E. de Nancy sur la rive droite de la Meurthe, le Grandmont près d'Amance (410 m.) ; la colline de Bouxières-aux-Chênes (406 m.) ; le bois de Faulx (405 m.) ; puis sur la rive droite de la Moselle, le mont Saint-Jean (423 m.) ; le mont Sainte-Geneviève (390 m.) ; le coteau de Mousson (401 m.) ; les hauteurs de Froidmont (401 m.) sur la frontière. Ces collines ont une importance stratégique considérable due au voisinage de la frontière et à leur profil très accusé, à plus de 200 m. au-dessus de la vallée. Elles représentent la transition entre la plaine lorraine et la falaise des côtes de Meuse, dont elles sont des îlots découpés par les érosions.

La région des hauteurs entre Meuse et Moselle, souvent appelée *Argonne orientale*, comprend la longue bande des arr. de Toul et de Briey. On y peut discerner cinq parties : la Haye, les côtes de Meuse, la Woëvre, le Jarnisy, le plateau de Briey. La Haye est un massif de calcaire bathonien revêtu de grands halliers dans sa partie centrale. Il s'étend depuis le cant. de Colombey au S. jusqu'à l'arr. de Briey, occupant l'E. de l'arr. de Toul et une fraction occidentale de l'arr. de Nancy. Il est délimité vers l'O. par diverses failles ou fractures, celle de Colombey-Allain, celle d'Aingeray-Manonville, enfin au N. celle de Charey-Saint-Julien ; elles le séparent d'un affaissement argileux de l'autre côté duquel s'élève la falaise des côtes de Meuse. Au S. du département la largeur de la Haye est d'une dizaine de kilomètres; le plateau calcaire s'escarpe à l'E. sur la vallée du Madon et le Xaintois; vers l'O. il s'abaisse doucement sur la nappe argileuse. Très boisé, ce plateau est profondément crevassé et raviné ; la gorge de la Poche, fissure verticale de 20 à 30 m. entre Allain et Colombey ; les courbes du val du Prêtre, de Saint-Amand (où le soleil ne pénètre pas) contribuent à lui donner un caractère sauvage; l'eau qui suinte dans ces fonds y entretient de vertes prairies, encaissées entre des fourrés (17,000 hect. de bois dans les cantonnements de Colombey et Toul-Sud.

Les plus hauts sommets sont au S. : la colline de Beuvezin (491 m.) ; la forêt de Saint-Amond (460-430 m.) ; le coteau de Vandeléville (460 m.) ; le mont d'Anon (439 m.) près de Goviller ; le bois de Crépey (425 m.) ; le coteau de Thélod (455 m.). Elles confinent aux hauteurs de Vaudemont. Vers le N., dans la Haye proprement dite, l'alt. diminue, ne dépassant guère 360 m., la pente très marquée d'E. en O. accuse une dénivellation moyenne de 100 à 150 m. Le massif s'amplifie vers le N. ; c'est à travers sa partie la plus large que la Moselle a creusé son lit, déviant vers le N.-O. pour se rabattre ensuite dans le N.-E. en dessinant un grand coude à l'intérieur duquel s'étend la vaste forêt de Haye (6,614 hect.), découpée de vallons, gorges et « fonds » sauvages qui convergent vers la vallée de Champigneulles ou des Fonds de Toul. La Moselle coule entre deux falaises calcaires au-dessus desquelles s'élèvent les bourgs jadis fortifiés, tels que Liverdun et Bouxières-aux-Dames. Le point culminant atteint 372 m. au N. du coude de la Moselle, le plateau calcaire se prolonge, mais presque partout défriché, jusqu'au delà de la vallée de la Made, où il s'arrête le long de la faille de Charey-Saint-Julien au-dessus de la dépression marneuse du Jarnisy. Tout ce plateau calcaire de Haye est creusé de cavernes dont plusieurs servirent d'habitations aux temps préhistoriques : Trou du Géant (com. de Villey-le-Sec), Trous des Celtes et de Sainte-Reine (com. de Chaudenay), Trou de la Grosse-Roche (com. d'Aingeray), Trou des Fées (Liverdun et un autre à Bayonville), Trou du Botenoy (Arnaville), Trou du Gros bois (Rogéville). A l'O. les calcaires de la Haye sont bornés par une dépression qu'emplissent d'anciens dépôts vaseux. Cette plaine argileuse est étroite au S. entre Colombey et Barisey ; elle s'élargit au N. de Toul pour former la *Woëvre*, vaste plaine argileuse, faiblement ondulée, au sol imperméable, où dorment des amas d'eau stagnante, entourés de bois. A l'O. de Toul s'ouvre la dépression de l'Ingressin par laquelle la Moselle allait autrefois joindre la Meuse, distante seulement de 12 kil. ; aujourd'hui le canal de la Marne au Rhin et le chemin de fer empruntent l'ancienne vallée délaissée par la rivière, depuis qu'elle a perforé vers le N. le massif de la forêt de Haye. Le niveau de la plaine argileuse est d'environ 270 m. près de Barisey, de 240 à 250 dans la dépression de l'Ingressin (244 m. à Foug, 221 à Toul [gare]) ; il se relève un peu vers le N. Dans les environs de Toul, nous retrouvons la contrepartie de ce que nous avons signalé à l'E. du massif calcaire ; des buttes isolées se dressent au-dessus des argiles qu'elles dominent de plus de 150 m. ; la principale de ces collines qui portent les forts de Toul, est le mont Saint-Michel (385 m.) ; ce sont les avancées de la falaise des côtes de Meuse. Plus au N. nous trouvons quelques autres îlots calcaires à la limite O. de la Woëvre ; par exemple ceux de Royaumeix et Mandres-aux-Quatre-Tours. — Les *Côtes de Meuse* n'appartiennent que pour une faible partie au dép.

de Meurthe-et-Moselle. Elles représentent une puissante falaise corallienne, très démantelée, qui domine la dépression où se sont déposés les sédiments vaseux de la Woëvre. A l'angle S.-O. du département, très voisin de la Meuse, la falaise est occupée par la forêt « au-dessus de Meine » qui domine de 150 m. la plaine et les vallons marneux qui l'entament; l'alt. est de 404 m. au bois de Saulxures, de 434 m. dans la forêt, de 260 m. au pied; le principal vallon est celui de Vannes ou du val de l'Ane (276 m.), de Gibeaumeix et de Colomoy, lequel marqua au moyen âge la frontière entre le royaume de France et l'Empire. La falaise se maintient à l'alt. de 400 m. le long de Charmes-la-Côte, de Domgermain (forts de la place de Toul) et reparaît au N. de la dépression de l'Ingressin (côtes d'Ecronnes et de Barine). Elle quitte ensuite le département, inclinant au N.-O. le long de la dépression de Commercy qu'occupent les bois et les étangs de la forêt de la Reine. Au N. de celle-ci on retrouve le plateau calcaire de la Haye, puis dans l'arr. de Briey, au delà de la faille de Charey le petit district du *Jarnisy* (cant. de Chambley et Conflans) dont les marnes et les argiles peuvent être regardées comme un prolongement de la Woëvre. — Au N. de ce pays et de la vallée de l'Orne, c'est de nouveau le calcaire bajocien, très développé dans le *plateau de Briey*, d'une alt. moyenne de 270 m.; sa crête orientale est devenue allemande. Au N. une faille entre Audun-le-Roman et Crusnes relève le plateau d'Aumetz jusqu'à 400 m., déterminant un faîte qui sépare les vallons tributaires de la Moselle de ceux qui mènent leurs eaux à la Meuse par l'intermédiaire du Chiers. Tout ce plateau est très tourmenté, fracturé par les mouvements de l'écorce terrestre, autant que raviné par les rivières.

Géologie. — La structure géologique du sol de Meurthe-et-Moselle est relativement simple. Il s'étend transversalement du massif vosgien au rebord du bassin parisien, et les diverses assises du trias et du jurassique s'y succèdent régulièrement dans leur ordre chronologique de l'E. à l'O. superposées en stratification concordante.

La languette de terrain de Raon-les-Lean atteint le terrain carbonifère et les épanchements de porphyre pétrosiliceux du mont Domon; le long du ravin de la Plaine, le permien affleure. Sauf en ces points, les terrains les plus anciens sont ceux du système triasique. D'abord le grès vosgien; cet étage, en y comprenant le grès bigarré dont les affleurements le frangent à l'O., occupe l'angle S.-E. du département, dépassant un peu Baccarat, Badonviller et atteignant presque Blâmont. L'étage du muschelkalk n'affleure que sur une largeur de 3 à 4 kil. le long du précédent; Montigny et Blamont sont dans cette étroite zone. L'étage des marnes irisées occupe une surface beaucoup plus grande, s'étendant vers l'O. jusqu'au rivage occidental de la Moselle; sa limite vers le N.-O. est formée par une ligne tirée entre Flavigny et Messein, Burthecourt-aux-Chênes, Saint-Nicolas et suivant ensuite à peu près exactement la frontière entre les arr. de Lunéville et de Nancy; les marnes irisées reparaissent encore plus à l'O. dans toute la vallée du Madon et dans celle de son affluent, le Brenon, à partir de Vézelise. — Les terrains du système jurassique se partagent les trois arrondissements occidentaux. Ceux de la série liasique occupent la plus grande part de l'arr. de Nancy; leur limite occidentale coïncide à peu près au S. avec les siennes; à partir de Messein, sur la Moselle, elle contourne le massif de la forêt de Haye qu'elle laisse à l'O., atteint la rive gauche de la Meurthe vers Nancy; à partir de là c'est le versant occidental des vallées de la Meurthe puis de la Moselle qui borne le terrain liasique. Nous rappelons toutefois que les collines du pays de Vaudemont, celles de la rive droite de la Meurthe en face de Nancy, et plus bas de la Moselle, constituent des îlots de calcaires médiojurassiques au milieu de la plaine liasique. — A la série médiojurassique se rattache presque tout le territoire des arr. de Toul et de Briey, c.-à-d. le massif de Haye, le Jarnisy et le plateau de Briey, laissant au suprajurassique les côtes de Meuse et la Woëvre. La limite entre les deux séries de terrains passe à peu près par Barisey-la-Côte, l'O. de Toul, Domèvre-en-Haye, Manonville, Beaumont, coïncide approximativement avec la lisière départementale jusqu'aux environs de Conflans, sauf le tiers occidental du cant. de Conflans. L'arr. de Briey est formé de terrains bajociens ou bathociens de la série médiojurassique. A la frontière septentrionale, on retrouve le lias au fond de toutes les vallées.

Description des étages sédimentaires. On trouvera dans l'art. VOSGES (dép.) la description des terrains paléozoïques du Donon et du val de la Plaine. Au-dessus des grès rouges permiens se développe la puissante assise des *grès vosgiens;* épaisse de 500 m., du Donon elle s'amincit vers l'O. et n'en a plus que 320 sous la vallée de la Meurthe. Les poudingues disposés en couches lenticulaires au milieu de grès grossiers, admettent des galets de quartzite de 20 à 25 kilogr. Au sommet de l'étage sont des bancs de grès plus fins, mieux stratifiés, bariolés de jaune et de rouge, qui forment la transition avec les *grès bigarrés.* Ceux-ci, d'une épaisseur de 15 à 20 m., débutent par une assise de grès micacés rouge amarante, assez argileux, disposés en gros bancs, dans lesquels abondent les tiges d'équisetacées. Au milieu, les grès à *Voltzia* sont en couches épaisses, régulièrement stratifiées, qu'on exploite pour meules à aiguiser et pour pierre de taille; au sommet ils deviennent fossiles. Leurs fossiles principaux sont: *Voltzia heterophylla, Nevropteris elegans* et *imbricata, Anomopteris Mougeoti, Equisetum arenaceum*, etc.

Le *Muschelkalk*, d'une puissance moyenne de 100 à 170 m., offre les couches suivantes: 1° et 2° petite zone de marnes schisteuses verdâtres à traces de bivalves qui sépare les grès bigarrés d'un *Wellenkalk* gréseux, constitué sous forme de grès lenticulaires ocreux, souvent dolomitiques, toujours remplis de fossiles marines (*Myophoria orbicularis, elegans, vulgaris, arcuata*); 3° une puissante formation argileuse, intercalée entre les dépôts à fossiles marins, correspond à l'anhydrite franconienne et renferme, outre des bancs de gypse et d'anhydrite pouvant atteindre $1^{m}80$ d'épaisseur, d'épais amas lenticulaires de sel gemme. Viennent ensuite les diverses couches du muschelkalk supérieur ou proprement dit; 4° marnes argileuses et calcaires marneux gris fumée, avec rognons de silex, *Pecten discites, Monotis substriatus;* 5° calcaires à entroques liés, au N. de Baccarat, à de gros bancs de calcaire oolithique très fossilifère; ailleurs superposés à des calcaires conquilliers à Myophories; 6° marnes schisteuses grises avec calcaires minces en plaquettes; 7° argile parfois blanche (exploitée à Rehainviller pour les faïenceries de Lunéville), plus généralement sableuse et micacée (Blamont), ou entremêlée de lits de calcaires marneux à Térébratules; 8° calcaires coquilliers à Myophories; 9° gros bancs de calcaires marneux à Ceratites exploités pour constructions.

L'étage des *marnes irisées* ou du *Keuper* est très développé en Meurthe-et-Moselle, où il se divise en trois séries d'assises: lignitifères à la base, gypsifères et salifères au milieu, dolomitiques au sommet. L'assise inférieure correspondant à la *Lettenkohle* (V. TRIAS) de puissance très variable (25 à 200 m.) se présente sous deux aspects différents: au N. de la Meurthe, le faciès vosgien; au S.-O. de cette rivière, le faciès mosellan. Le faciès vosgien offre au milieu de marnes verdâtres ou brunes, fréquemment lignitifères des débris de reptiles et de sauriens, constituant un véritable *bone-bed* (couche d'ossements) et des calcaires magnésiens en bancs réguliers à *Ceratodus, Myophoria vulgaris* et *Goldfusi.* Le faciès mosellan offre la zone à fossiles marines, réduite à des plaquettes dolomitiques à *Bactryllum*, et des marnes feuilletées à Ostracodes, mais il est riche en débris végétaux de cycadées, de fougères, d'équisétacées, et les couches ligniteuses y sont nombreuses. — L'assise moyenne ou

salifère n'est bien développée que dans la région vosgienne (r. dr. de la Meurthe) ; une puissante formation de marnes bariolées (épaisseur 200 m.), extrêmement argileuses et franchement gypsifères, renferme treize couches superposées de sel gemme en amas lenticulaires, dont la douzième est la plus importante et la plus exploitée ; ensemble elles ont une épaisseur totale de près de 60 m. ; le développement le plus complet des gîtes salifères est atteint dans la vallée que suit le canal de la Marne au Rhin. Le sel gemme est mélangé d'argile bitumineux, de sulfates de chaux et de soude, mais sans trace d'iode ni de brome ; il paraît cependant provenir de l'évaporation de lagunes voisines de la mer triasique. Au delà de la Meurthe, le faciès mosellan est caractérisé par l'absence de gîtes salifères exploitables ; l'assise moyenne des marnes bariolées, très réduite en épaisseur, n'est plus que gypsifère ; on sait qu'en revanche le muschelkalk subordonné y renferme cinq bancs de sel gemme. — L'assise supérieure ou dolomitique (épaisseur 20 à 70 m.) est séparée de la précédente par un gros banc de grès bariolé à roseaux (*Schilfsandstein*) où abondent les empreintes d'*Equisetum arenaceum* et de *Pterophyllum*. Elle est constituée par des marnes argileuses friables, vivement colorées en rouge et jaune, avec plaquettes de dolomies noduleuses et blocs de dolomie cloisonnée appelés crapauds ; les dolomies sont disposées au milieu en un banc assez épais, exploité comme pierre de taille (Dolomie de Beaumont).

La série liasique présente les étages et assises suivantes, inclinées au N.-O. L'étage rhétien ou du grès infraliasique (épaisseur 10 à 12 m.), dessine au sommet des marnes bariolées, fortement ravinées, une zone continue de grès jaunes quartzeux et micacés manganésifères ; vers le milieu est un banc plus calcaire à *Avicula contorta*, *Anatina præcursor*, *Cardium cloacinum ;* puis des grès verdâtres à grains grossiers, recouverts de poudingues à galets de roches vosgiennes. — L'hettangien est représenté par une mince couche de marnes rouges et de calcaires sableux à *Schlotheimia angulata*. — Le Sinémurien forme un plateau incliné vers le N.-O., se terminant à l'E. par un escarpement dont la crète est à 300 à 350 m. d'altitude. Il a une épaisseur de 40 à 45 m. ; les assises inférieures présentent les bancs calcaires noduleux séparés par des lits marneux ou argileux plus épais ; les fossiles dominants sont *Arietites bisulcatus*, *Limagigantea*, *Pentacrinus tuberculatus*, *Pleurotomaria gigas ;* dans les assises supérieures, les calcaires sont très sableux, peuplés de *Belemnites acutus*, *Gryphæa obliquata*, *Caloceras raricostatum*, *Arietites stellaris*, etc. — Le Charmouthien, d'une puissance de 70 à 150 m., est développé sous un faciès arénacé de marnes sableuses à nodules ferrugineux dont la continuité est partout interrompue vers le milieu par un calcaire ocreux peu épais (1^{m}50 à 2 m.) à *Lytoceras davœi*. Au-dessous s'étendent des marnes sableuses à nodules de calcaire marneux caractérisées par le *Deroceras armatum*, *Ægoceras ziphum*, *Cardinia hybrida*. Au-dessus on trouve trois horizons : marnes sableuses durcies à *Amaltheus margaritatus* et *Belemnites niger ;* marnes sableuses à ovoïdes ferrugineux riches en bivalves (*Plicatula spinosa*, niveau principal du *Pecten æquivalvis* et de la *Gryphæa regularis*) ; au sommet, la formation se consolide en un calcaire gréseux à *Amaltheus spinatus* et *Engelhardii*, *Plicatula pectinoïdes* qui forme ce qu'on appelle le grès médioliasique. — Le Toarcien ou lias supérieur, d'une épaisseur de 100 m. environ, est principalement argileux ; l'horizon inférieur est celui des marnes à posidonies qui représente plus des trois quarts de l'étage ; ces marnes, caractérisées par des plaquettes de calcaires schisteux recouvertes de *Posidonia bronni*, sont pourvues de nodules (analogues aux ovoïdes de l'étage précédent, mais plus calcaires) et gypsifères ; on y trouve les *Harpoceras bifrons* et *fallaciosum*. La partie supérieure du Toarcien comporte un lit de grès sableux micacé dit *grès supraliasique*, puis une couche d'oolithe ferrugineux surmontée de marnes micacées ; l'horizon est celui de *Trigonia navis* et *Ammonites dalensis*. L'oolithe ferrugineuse dite minette, fait partie de cette longue ferrugineuse que l'on peut suivre depuis le Vivarais jusqu'au Luxembourg. Elle est ici de formation littorale ; l'oolithe se compose d'un noyau minéral ou organique entouré de couches régulières d'une substance riche à la fois en silice et en matière organique, où l'on discerne des bâtonnets réguliers ; il semble que des organismes inférieurs aient concouru à décomposer et précipiter le carbonate de fer apporté par les eaux continentales. La limonite résulte d'une simple modification des marnes sableuses ; elle est distribuée en lentilles, pas toujours au même niveau paléontologique, mais plutôt vers le haut de la zone à *Trigonia navis*. Dans la région de Longwy et de Villerupt où l'exploitation est le plus active, l'oolithe se présente en petits grains d'hydroxyde de fer agglutinés par un ciment argileux et ferrugineux ; les principaux fossiles sont, avec *Trigonia navis*, *Gryphæa ferruginea*, *Belemnites abbreviatus* et *rhenanus*, *Harpoceras opalinum*, *Hammatoceras insigne*. Dans les minerais de Marbache et Champigneulle, au N. de Nancy, on retrouve seulement l'horizon supérieur, avec *Trigonia reticulata* et *Ostrea calceola*. Au sommet de l'oolithe ferrugineuse, un lit de marnes micacées sépare les sédiments liasiques de ceux des temps médiojurassiques.

A l'époque médiojurassique, les formations coralliaires dominent. L'étage bajocien (oolithe inférieure) débute par un calcaire gréseux à pâte cristalline, quelquefois ferrugineux (autrefois exploité), pétri de grandes coquilles (*Ammonites murchisonæ*, *Pecten personatus* et *pumilus*). Au-dessus paraît le calcaire à entroques, un calcaire compact oolithique à lamelles spathiques provenant de nombreux débris d'encrines, on en tire des pierres de taille. Il est surmonté par un calcaire à polypien caractérisé par l'*Ammonites Humphriesi ;* les espèces coralligènes (genres *Isastræa*, *Thamnastræa*, *Thecosmilia*, etc.), y ont construit des récifs atteignant jusqu'à 20 m. de puissance, au milieu desquels on trouve des oursins (*Cidaris cucumifera*), et dont les intervalles sont comblés par des bancs épais de calcaire constitué par des fragments d'échinides et de mollusques (*Hemipedina elegans*, *Pseudodiadema pentagonum*, *Melania lineata*, *Pecten substriatus*, *Belemnites giganteus*, etc.). On distingue dans le calcaire à polypiers diverses couches : la castine à grosses oolithes cannabines ; la roche grise oolithique peu fossilifère ; la roche rouge. La partie supérieure, exploitée pour pierre de taille ou pour hauts fourneaux, présente quelquefois des lits gréseux verdâtres avec débris végétaux de cycadées, de conifères, de fougères et même de monocotylédones (Pompey, Marbache, Liverdun, Dieulonard). Le bajocien essentiellement calcaire d'une puissance de 60 à 100 m., dont les deux tiers pour le calcaire à entroques, constitue la sixième falaise du Bassin parisien. La Moselle s'y est percé un passage d'O. en E. — Le bathonien inférieur ou *fullers-earth* (terre à foulon), d'une puissance moyenne de 55 m., est constitué par des calcaires oolithiques répartis en deux groupes : en bas des bancs épais de calcaires oolithiques parfois miliaires souvent à fausses stratifications avec *Ammonites garantranus* et *Parkinsoni*, *Terebratula subventricosa*, à la base desquels s'intercalent des marnes sableuses avec grosses oolithes ferrugineuses où pullulent l'*Ostrea acuminata*, la *Pleuromya elongata*, la *Waldheimia ornithocephala*. A la partie supérieure de l'étage est un banc de calcaire marneux à grosses oolithes jaunâtres, peuplé de *Clypeus Ploti*, *Ostrea costata*, *Nucleolites clunicularis*. Toutes les assises calcaires de cet étage sont exploitées comme pierre de taille, castine, matériaux d'empierrement, le long de la Moselle et autour de Toul. On leur donne le nom de *Jalin* ou de *Balin*. Dans le N. du département, cet étage se présente sous la forme suivante : l'assise inférieure argilo-

sableuse ou marneuse forme le *calcaire marneux de Longwy* à *Ostrea acuminata* (épaisseur 10 m.), au-dessus vient le *calcaire jaune de Jaumont* (épaisseur 12 à 30 m. croissant du S. au N.), bancs épais d'oolithe miliaire peu fossilifère ; puis les *marnes de Gravelotte* (30 à 40 m.), marnes argileuses à grosses oolithes ferrugineuses avec *Parkinsonia*, *Clypeus Ploti*, *Ostrea acuminata*. Ces marnes réunies au calcaire sous-jacent représentent le *Hauptrogenstein* d'Alsace et du Brisgau. — Le bathonien moyen d'une puissance de moins de 20 m., est caractérisé par le calcaire à oolithes difformes, couche de caillasses ou rocailles oolithiques de 5 à 6 m. d'épaisseur, à *Anabacia orbulites*, *Pecten vagans*, *Avicula echinata*, qui se poursuit sur toute la longueur du département, de Colombey-les-Belles à Longuyon, et constitue un excellent horizon paléontologique ; on l'appelle souvent *calcaire de Royaumeix*. Au-dessous de cette assise sont un calcaire à polypiers et une oolithe blanche marneuse, correspondant aux *marnes du Jarnisy* à *Rhynchonella varians ;* situées entre les marnes de Gravelotte et le calcaire à oolithes difformes celles-ci peuvent être rattachées à ce dernier étage. Les masses calcaires du bathonien ne dépassent guère vers l'O. une ligne tirée de Toul à Etain ; de ce côté, correspondant à l'axe du golfe liasique du Luxembourg tous les dépôts jurassiques subséquents deviennent vaseux. Le travail d'érosion y a façonné la plaine de la Woëvre. — Le bathonien supérieur (puissance moyenne 40 m.), couronne par lambeaux isolés les collines de la rive gauche de la Moselle et s'arrête à l'O. le long d'une petite falaise due à une série de failles qui la font surplomber en stratification discordante au-dessus des argiles de la Woëvre ; mais ils se raccordent avec cette plaine par une pente douce du côté du N. Vers le S. le faciès de cet étage est nettement calcaire ; il présente des calcaires durs fissiles (*forest marble*) fournissant des dalles pour la couverture des maisons, et, à la partie supérieure, se développent les calcaires oolithiques et spathiques connus sous le nom de *dalle nacrée*. Au centre du département et vers Toul, le faciès est marneux ; on y discerne trois horizons fossilifères : marnes à *Waldheimia ornithocephala;* marnes calcaires ou sableuses à *Ostra Knorri*, *Rhynchonella varians* et *Waldheimia lagenalis ;* marnes à ovoïdes calcaires avec *Lyonsia peregrina*. Vers le N., le faciès devient de plus en plus argileux jusqu'à se confondre auprès de la Woëvre avec les argiles oxfordiennes en donnant, comme elles, un sol argileux imperméable, parsemé d'étangs. Le sol de cette région de la Woëvre est formé de marnes à petites huîtres et à brachiopodes, succédant aux caillasses à *Anabacia* et peuplées de *Rhynchonella varians*, *Ostrea Knorri*, *Waldheimia ornithocephala*. Elles se terminent généralement, surtout entre Etain et Longuyon, par un calcaire oolithique miliaire, où nous retrouvons la dalle nacrée du S. du département, de l'autre côté des fonds vaseux de la Woëvre. A l'extrémité N.-O. de Meurthe-et-Moselle, vers Longuyon, l'ensemble des marnes supérieures du bathonien est représenté par des marnes et des calcaires à *Eudesia cardium*.

Les terrains de la série suprajurassique n'existent qu'à la lisière occidentale du département, aux confins de celui de la *Meuse* (V. ce mot). L'étage callovien ne présente qu'une faible épaisseur de calcaires tendres, jaunâtres ou bleuâtres à *Dysaster ellipticus* et *Ammonites macrocephalus*, qui représentent ses assises inférieures. — L'Oxfordien (épaisseur 100 m.) comprend la grande masse argileuse de la Woëvre, que d'autres rattachent au Callovien (sous-étage divénien). La succession des couches y est la suivante de bas en haut : 1° Argiles, calcaires stériles analogues à celles du bathonien supérieur ou bien marnes et argiles bleuâtres tégulines souvent gypsifères à *Ammonites lamberti* et *athleta*, *Belemnites hastatus;* 2° argiles de la Woëvre rougeâtres aux affleurements gris-bleu foncé dans la profondeur, avec *Gryphea dilatata*, *Lopha abelloïdes*, *B elemnites hastatus* fréquemment exploitées pour fabrication des tuiles ; 3° marnes sableuses et calcaires marneux avec *chailles* et fossiles siliceux (*Rhynchonella Thurmanni*, *Terebratula Gallieni*) ; prolongeant les couches de Neuvizy, c.-à-d. la zone à *Ammonites cordatus*. A l'O., ces marnes s'étalent au pied des falaises coralliennes, qu'elles raccordent doucement avec la plaine de la Woëvre. — L'étage corallien, auquel appartiennent les côtes de Meuse, est caractérisé à la base par des récifs de polypiers avec débris d'éclunides (*Cidaris florigemma*, *Hemicidaris crenularis*, *Waldheimia censoriensis*). Au-dessus, une puissante masse de calcaire crayeux avec intercalations, surtout à la partie inférieure de bancs oolithiques à Mérinées et *Diceras ;* c'est le prolongement des couches fossilifères de Saint-Mihiel à *Diceras arietinum*. Au sommet des bancs de calcaire dur, blanc ou bleuâtre, généralement oolithique, exploités pour pierre de taille.

On a rapporté à l'époque pliocène des sables fluviatiles chargés de petits cailloux de quartz blanc sphériques qui forment, depuis le fond des vallées, jusqu'à 380 m. d'alt., un placage contre les grès bigarrés et le muschelkalk ; ils ravinent profondément les calcaires marneux de ce dernier étage. Ils témoignent d'anciennes alluvions fluviales déposées par des cours d'eau suivant une direction S.-N. sans aucun rapport avec celle des vallées actuelles. — Le limon des plateaux argilo-sableux n'occupe que de faibles étendues au sommet des plateaux oolithiques. Sur les terrasses de la vallée de la Moselle sont déposés des galets vosgiens également rapportés à l'époque pliocène.

Les alluvions anciennes de la vallée de la Moselle et de celles de la Meurthe et de la Vezouse sont constituées par des sables à éléments granitiques et des graviers limoneux où l'on retrouve des galets de quartz blanc empruntés aux poudingues du grès vosgien. Ces derniers paraissent plus anciens et se retrouvent surtout dans les niveaux supérieurs, ce qui s'explique par le fait que le creusement des vallées vosgiennes se fit d'abord dans le grès avant d'atteindre les roches granitiques sous-jacentes. Ces limons avec galets couvrent les collines de la rive droite de la Moselle et dépassent les plateaux qui séparent cette rivière de la Meuse ; c'est leur présence dans la vallée de la Meuse en aval de Pagny, et non en amont, qui atteste que jadis la Moselle passait par le col de Pagny (val de l'Ingressin) pour se déverser dans le fleuve voisin. — Les alluvions modernes recouvrent les vallées de la Moselle, de la Meurthe et de leurs principaux affluents. Elles sont sableuses et argilo-sableuses dans le bassin de la Moselle ; argileuses dans la Woëvre. — Les dépôts meubles sur les pentes varient avec les terrains. Ils sont surtout caractérisés sur le flanc des escarpements calcaires ; ils sont constitués par un cailloutis calcaire appelé *grève* ou *grouine*, mélangé aux sables ou argiles provenant de la décomposition des roches sous-jacentes. Sur les bords de la Woëvre ils sont très argileux et prennent l'aspect d'un véritable limon, dont la couche épaisse masque celles des anciens sédiments.

Terrains éruptifs. Les seuls terrains éruptifs ou d'épanchement sont les porphyres pétrosiliceux du Donon (V. Vosges [Dép.]) et les filons de roches basaltiques, de 8 à 18 m. de puissance, qui traversent les assises triasiques et liasiques de la côte d'Essey ; ces derniers sont tantôt des basaltes francs, tantôt des néphélinites ; celles-ci sont parfois appauvries en éléments blancs au point de passer à une limburgite dans le puissant filon du sommet de la butte, parfois encore riches en olivine et recoupées par de petits filons de labradorite.

Stratigraphie, *Hydrologie*. Les assises triasiques et jurassiques se recouvrent régulièrement en stratification concordante. Les couches présentent un plongement faible et régulier vers le centre du bassin, c.-à-d. vers l'O., et leurs affleurements dessinent à la surface du sol une série de zones concentriques. Nous avons déjà indiqué comment le relief est déterminé par la constitution géologique. Les

divers étages présentent des alternances de couches argileuses (marnes bariolées, lias moyen et supérieur, oxfordien) et de couches calcaires (lias inférieur, oolithe inférieure et bathonien, corallien). Les couches calcaires, plus résistantes, apparaissent d'abord au fond des vallées, puis s'élèvent peu à peu vers l'E. en formant des plateaux élevés qui se terminent extérieurement par une falaise abrupte dont les pentes raides sont constituées par l'étage argileux sous-jacent plus ou moins profondément déblayé. Les mêmes phénomènes se reproduisant à chaque alternance de couches calcaires et de couches argileuses, on observe trois lignes de falaises successives limitant du côté oriental les trois zones calcaires. — Ces terrains sont coupés par une série de fractures assez compliquées dont les deux directions prédominantes paraissent être N. 58° E., et N. 32° O. La première est représentée par la douple faille de Saint-Julien-les-Gorze, dénivellation de 30 à 40 m., et peut-être par la faille de Nomény (N. 66° E.). La seconde direction donne les falaises de Domèvre et Rambucourt encadrant le plateau de Royaumeix. — Des changements profonds semblent s'être faits dans le régime des cours d'eau à l'époque quaternaire. Le dernier serait celui par lequel la Moselle s'est détournée vers le N.-E. en empruntant la vallée de la Meurthe.

Les niveaux de sources se rencontrent naturellement à la jonction des couches perméables (calcaires fissurés ou sableux, sables et grès) et des couches imperméables (marnes et argiles). Les principaux niveaux d'eau correspondent à la base des grands sytèmes calcaires du corallien, de l'oolithe inférieure et du lias inférieur; le second est le plus important. Toutefois il existe encore quelques niveaux d'eau accessoires dans les grès médioliasiques (Livry Custines) et infraliasiques et à la base des terrains détritiques, quand ils reposent sur des couches argileuses. Celui de l'étage bathonien inférieur (*fullers earth*) disparaît avec les marnes de cet étage progressivement entraînées par les eaux. La nappe de la base du corallien alimente les étangs et rivières de la Woëvre; celui de la base de l'oolithe alimente les nombreuses sources qui jaillissent sur les deux rives de la Moselle au pied de la falaise. Les travaux de captage se font à l'horizon du grès supraliasique, parce que les fractures nombreuses du sous-étage du minerai de fer permettent aux eaux de traverser ce minerai et de se réunir à la limite supérieure des argiles. Ces eaux sont très chargées de carbonate de chaux (sources d'Arnaville, Marbache, etc.

Géologie agricole. — Le trait essentiel de la répartition des terrains superficiels de Meurthe-et-Moselle est leur groupement en trois zones dans lesquelles on observe la même succession de couches. Chaque zone comprend un plateau calcaire élevé, réservé d'habitude aux bois (chêne, hêtre, charme), qui, seuls, peuvent se contenter d'une aussi mince couche de terre végétale. Vers l'O., le plateau s'abaisse lentement et présente alors un sol sec et peu profond, propice à la culture des céréales (blé, avoine); vers l'E. il est brusquement terminé par des côtes où le sol plus ou moins argileux, amendé par les éboulis calcaires des pentes supérieures, est très propre aux cultures de la vigne et des arbres fruitiers, à moins d'une mauvaise exposition. Les plaines basses qui relient les côtes aux plateaux, et dans lesquelles le sol est argilo-calcaire, sont cultivées en céréales, mais il est souvent nécessaire de les drainer. Les alluvions récentes dans le fond des vallées, sont réservées aux prairies naturelles. Les terres argileuses et les alluvions argilo-siliceuses de la Woëvre se partagent entre la végétation forestière (chêne, pin, charme, orme, hêtre, frêne) et les prairies naturelles. On cherche à développer celles-ci sur les pentes inutilisées du lias supérieur. Les grès vosgiens sont revêtus de vastes forêts de sapins et de pins. Le grès bigarré et le muschelkalk sont assez favorables aux céréales, blé et avoine. Les terrains marneux du bathonien supérieur, du lias supérieur et moyen, le limon des plateaux et les alluvions limoneuses des vallées constituent de très belles terres végétales à cause de l'heureux dosage de leurs éléments minéralogiques. On y cultive surtout le blé. Le lias moyen de la plaine de la Seille et les marnes bathoniennes des environs de Thiaucourt donnent les terres les plus fertiles du département, très riches en acide phosphorique; on y cultive le tabac. Les terrains plus calcaires et plus secs du corallien, du bathonien inférieur et du bajocien sont cultivés en trèfle, luzerne, orge, avoine, pomme de terre, quelquefois en seigle. La betterave réussit bien dans les limons de la Woëvre et dans le fond des vallées du lias moyen argilo-calcaire à l'E. de la Moselle. Le houblon est cultivé le long de cette rivière, en particulier sur les affleurements argilo-siliceux des marnes à posidonies.

Régime des eaux. — Le dép. de Meurthe-et-Moselle partage ses eaux entre les bassins de la Meuse et du Rhin (par l'intermédiaire de la Moselle). Le premier draine environ 66,000 hect. sur le N. de l'arr. de Briey et un coin au S. de celui de Toul; le second draine 462,000 hect. soit les 7/8 du département.

La Meuse ne touche pas au dép. de Meurthe-et-Moselle, mais en approche au S.-O. à moins de 2 kil. Elle en reçoit la Vannes ou Colomoy, qui naît dans la zone calcaire fissurée et représente la suite de l'Aroffe, ruisseau venu de Tramont-Lassus et engouffré près de Gémonville; ses eaux vont, après un parcours souterrain, alimenter la Bouvade, affluent gauche de la Moselle; mais, quand les pluies ont été abondantes, une partie des eaux de l'Aroffe continuent de couler à ciel ouvert jusqu'au gouffre d'Autreville où il subit une nouvelle perte; le reste atteint Barisey-au-Plain, s'unit à un ruisseau découlé de Colombey-les-Belles, reçoit le tribut de la fontaine de Vannes et par les vallons de Vannes, Uruffe, Gibeaumeix, s'achemine vers Vaucouleurs (dép. de la Meuse); le débit varie de 30 litres à 20,000 litres par seconde et est habituellement de 400. Le second affluent de la Meuse qui passe en Meurthe-et-Moselle, est la Chiers (140 kil. dont 48 dans le dép.; bassin 227,500 hect. dont 166,200 en France et 53,000 dans le dép.; débit à l'étiage 1 m. c. par seconde, moyen 2 à 4 m. c.). Née en Luxembourg, elle entre en France à 265 m. d'alt., passe au pied de l'escarpement qui porte Longwy et s'engage dans un profond et tortueux défilé, creusé dans l'oolithe, où elle serpente entre deux parois qui la dominent de 100 à 150 m., côtoyant Cons-la-Grandville, Longuyon et passe dans le dép. de la Meuse à l'alt. de 180 m. Elle reçoit: la Senelle ou Côte-Rouge (g., 16 kil., débit normal 500 litres) qui naît en Alsace-Lorraine, sert pendant 6 kil. de frontière entre la France et le Luxembourg, passe à Saulnes, Herserange et finit au Bas-Longwy; — la Crusne (g., 40 kil., bassin de 25,000 hect., débit normal 1,500 litres), qui passe près d'Errouville, Serrouville, Joppécourt, Boismont, Mainbotel, Pierrepont, sépare un instant les dép. de Meuse et Meurthe-et-Moselle, finit à Longuyon; celle-ci absorbe la Pienne (g., 18 kil.) qui passe à Xivry; — le dernier affluent du Chiers est l'Othain ou Hotain (g., 70 kil. dont 22 en Meurthe-et-Moselle, bassin de 30,000 hect., débit moyen 1,000 litres, en crue 37 m. c.), lequel passe à Grand-Failly.

La Moselle (500 kil. dont 265 en France, 120 en Meurthe-et-Moselle, débit à son entrée 25 m. c. par seconde, 7 à l'étiage, 900 en crue, débit à sa sortie 50 m. c., 16 à l'étiage, 1,800 en crue, longueur à son entrée 70 m., vers la sortie 100 à 150 m., bassin dans le dép. 462,000 hect.) entre en Meurthe-et-Moselle au sortir du dép. des Vosges, à 265 m. d'alt., arrose Bainville-aux-Miroirs, Bayon, Flavigny, où la franchit le pont-canal du canal de l'Est, Messein, Pont-Saint-Vincent (alt. 220 m.), Sexey-aux-Forges, Maron, où elle pénètre dans le défilé, bordé par les falaises calcaires de la forêt de Haye à l'E., du Bois-l'Evêque à l'O., Pierre-la-Treiche, Toul, se recourbe alors vers le N.-E. renonçant à son ancien val, emprunté par l'Ingressin, passe devant Gondreville, sous

les ponts de Fontenoy (ch. de fer de Paris à Strasbourg) et de Liverdun (canal de la Marne au Rhin), entre Frouard (r. dr.) et Pompey (r. g), reçoit au lieu dit la Gueule d'Enfer les eaux de la Meurthe, dont elle emprunte le lit pour continuer sa course vers le N. par Custines, Dieulouard, Pont-à-Mousson, Arnaville et pénètre dans la Lorraine annexée. Elle est flottable sur toute la longueur du département, navigable depuis Frouard, où elle est abandonnée par le canal de la Marne au Rhin qui l'accompagnait depuis Toul ; en amont de cette ville, la Moselle est longée par le canal de l'Est.

Les affluents notables que la Moselle reçoit dans le département où qui y déroulent une partie de leur cours sont : l'Euron (dr., 30 kil., bassin de 17,000 hect., débit 300 litres par seconde) qui vient du dép. des Vosges et passe à Bayon. — Le Madon (g., 90 kil., bassin 105,500 hect., débit 4 m. c. par seconde), naît dans le dép. des Vosges, auprès de la source de la Saône, déroule ses sinuosités à travers les terrains triasiques, baigne Haroué, reçoit à gauche le Brenon (16 kil., bassin de 16,000 hect.) qui passe à Vézelise. — La Bouvade (g.) est alimentée par les sources de la Deuille de Crésilles et de la Rochotte où reparaissent les eaux de l'Aroffe (V. ci-dessus). — L'Ingressin (g., 12 kil., bassin de 5,000 hect.) occupe l'ancien lit de la Moselle et finit à Toul. — Le Terrouin (g., 30 kil., bassin 11,500 hect., débit 350 litres) naît au pied des forts de Toul, serpente dans une gorge taillée en plein calcaire oolithique, reçoit par le ruisseau de la Woëvre le trop-plein des étangs de la forêt de la Reine.

La Meurthe (dr., 165 kil. dont 102 en Meurthe-et-Moselle, bassin 291,000 hect., débit moyen 20 m. c. par seconde, étiage 5, grande crue 600 m. c., largeur moyenne 80 m.) entre dans le département à 280 m. d'alt. et finit à 190 m. après avoir arrosé, le long d'une vallée médiocre, Bertrichamps, Baccarat, Saint-Clément, passé devant Lunéville et la forêt de Vitremont, à Blainville, Rosières-aux-Salines, Dombasle, entre Saint-Nicolas-du-Port (r. g.) et Varangéville (r. dr.), sous le pont aqueduc de Saint-Phlin (canal de la Marne au Rhin), à Laneuveville-devant-Nancy, Jarville, Tomblaine, devant Nancy, entre Malzeville (r. dr.) et Maxeville (r. g.), à Champigneulles et s'unit à la Moselle, à la Gueule d'Enfer en amont de Custines. Elle est flottable dès son entrée dans le département et théoriquement navigable en aval de Malzéville. — Les principaux tributaires de la Meurthe sont: la Vezouse (dr., 83 kil., bassin 52,500 hect., débit 5 m. c. par seconde) est formée à Cirey par l'union de la Vezouse du val (15 kil.) et de la Vezouse de Châtillon, née en Alsace; elle arrose Blâmont, Domèvre, Marainviller, Croismare, Lunéville en aval de laquelle elle se joint à la Meurthe. La Vezouse est flottable. Elle reçoit le Richeval (dr.), le Vacon (g., 15 kil.), l'Albe (dr.), la Blette (g., 18 kil.) qui baigne Badonviller, la Verdurette (g., 20 kil.), les ruisseaux de l'Etang (dr.) et de Laneuveville-aux-Bois (dr.). — La Mortagne (g., 70 kil. dont 26 dans le dép. ; bassin de 59,000 hect., débit 2,100 litres par seconde) ne prend ce nom qu'à Gerbéviller, dans le dép. des Vosges, elle se nomme Rouges-Eaux, puis Agne. — Le Sanon (g., 54 kil. dont 36 dans le dép., bassin de 28,000 hect. dont 21,000 dans le dép., débit 400 litres), naît en Alsace-Lorraine, arrose Einville-aux-Jards, Crevic, Dombasle ; il alimente le canal de la Marne-au-Rhin qui remonte sa vallée. — L'Amezule (dr.) finit à Champigneulles.

En aval du confluent de la Meurthe, la Moselle absorbe encore l'Eche ou Ache (g., 40 kil., bassin de 24,000 hect., débit 1,000 litres par seconde), issue d'un étang de la forêt de la Reine, au pied de la côte de Meuse (dép. de la Meuse), elle écoule une partie des étangs de la Woëvre dont il sort par une profonde gorge très pittoresque, creusée à travers le plateau de Haye, finit près de Blenod ; une partie des eaux qu'elle a perdues dans les fissures calcaires vers Manonville (près de Domèvre-en-Haye) rejaillissent dans les sources de Dieulouard (300 litres par seconde). — Le Trey (g.) passe à Vandières. — Le Rupt de Mad ou Made (g., 50 kil., bassin de 32,000 hect., débit 1 m. c. par seconde) naît dans le dép. de la Meuse, traverse la Woëvre du S.-O. au N.-E., se grossit de la Madine (g.), qui la parcourt également, arrose Thiaucourt, Onville, Bayonville, Arnaville.

En dehors de France, la Moselle reçoit encore trois affluents qui ont une partie de leur bassin en France, dans notre département. La Seille (dr., 128 kil., bassin de 126,000 hect. dont 40,000 en France, débit 6 m. c. par seconde) naît en Alsace-Lorraine, vient ensuite pendant une trentaine de kilomètres séparer la France de l'Allemagne ; elle coule lentement dans un lit vaseux presque sans pente, abordant la France à 200 m. d'alt., elle la quitte à 180 m. ; aussi décrit-elle de nombreux méandres ; vers Arnaucourt et Han, deux de ces replis ont l'un 5 kil. de développement pour un isthme de 400 m., l'autre 7 kil., pour un isthme de 700 m. ; la Seille est ensuite française sur ses deux rives pendant 25 kil. dans le cant. de Nomeny, dont elle arrose le chef-lieu. — L'Orne de Woëvre (g., 86 kil. dont 35 dans le dép., 33 dans la Meuse et 18 en Lorraine allemande, bassin 116,000 hect. dont 105,000 français, débit normal 2 m. c. par seconde, en crue 50 m. c. ; largeur moyenne 18 m.), descendue du dép. de la Meuse, traverse la Woëvre d'O. en E., pénètre dans le dép. de Meurthe-et-Moselle en aval de Parfondrupt à 190 m. d'alt., passe à Conflans où elle s'enfonce entre les berges du plateau calcaire, passe en Allemagne en amont de Moyeuvre-la-Grande par 172 m. d'alt. Elle reçoit à Conflans l'Iron (dr., 35 kil.) issu du dép. de la Meuse, qui passe à Hannonville et se grossit lui-même du Longeau (g.) accru de la Seigneulle ; à Auboué, l'Orne reçoit le Wagot ou Mame (g.) qui passe à Briey. — L'Alzette, rivière du Luxembourg, n'a en Meurthe-et-Moselle que sa source, au pied des collines de Thil ; elle baigne Villerupt avant de passer en Alsace-Lorraine et aussitôt après dans le Luxembourg.

Climat. — Le dép. de Meurthe-et-Moselle dépend de la région du climat vosgien le plus continental de France. Toutefois les différences de niveau suffisent pour y créer une assez grande variété locale, spécialement dans la petite bande montagneuse du S.-E. qui escalade les premiers gradins des Vosges. Si on la néglige, les différences d'alt. ne dépassent guère 200 m., et les caractères généraux du climat sont les mêmes. La température moyenne annuelle est d'environ + 9° ; celle de l'hiver est de + 1°,3, celle de l'été de + 17°,6, printemps + 9°, automne + 9°,3. La moyenne est inférieure de + 1° à celle de Paris. La dureté du climat s'accuse par la brusquerie des variations sensiblement atténuée dans les parties boisées. La chaleur est la plus forte de la mi-juillet à la mi-août, le froid le plus rigoureux en janvier et février. La fenaison se fait dans la première quinzaine de juin, la moisson dans la première quinzaine d'août, la vendange à fin septembre. Les vallées étant orientées du S. au N. et abritées à l'O. par une série de barrières successives, le vent humide est surtout celui du S.-O. et du S. ; c'est en été et en automne qu'il pleut le plus. Le vent du N.-O. ou vent des Ardennes est particulièrement dur en hiver ; celui du N.-E. est le plus froid. La répartition des pluies est assez uniforme, de 700 à 800 millimètres par an ; il tombe un peu plus d'eau au S. et à l'O. qu'au centre du département.

Flore et Faune naturelles. — V. France, § *Flore ;* France et Europe, § *Faune.*

Histoire depuis 1789. — Le dép. de Meurthe-et-Moselle, constitué par la loi du du 12 sept. 1871 avec ce qui restait à la France des dép. de la Meurthe et de la Moselle formés en 1790 aux dépens de l'ancienne prov. de *Lorraine* et d'une partie des *Trois Evêchés*, dont deux Metz et Toul firent partie, le premier du dép. de la Moselle, le second de celui de la Meurthe. On trouvera aux art. Lorraine, Metz, Toul ce qui concerne l'histoire antérieure à 1789. La population est entièrement française, très pa-

triote, assez clairsemée sur les plateaux calcaires, dense dans la plaine liasique et autour des noyaux industriels du plateau de Briey.

Les principaux faits accomplis depuis 1790 sur le territoire de Meurthe-et-Moselle se rattachent à notre histoire militaire. En 1790, l'émeute de trois régiments de Nancy, cruellement réprimée par le général de Bouillé. En 1801, la paix de Lunéville. En 1814, l'invasion, la vaillante résistance des paysans lorrains, le siège et la prise de Toul. En 1815, l'occupation ennemie. La création des chemins de fer, le creusement du canal de la Marne au Rhin, ouvrirent une ère de prospérité industrielle. La désastreuse guerre de 1870 vit ses événements décisifs se dérouler autour de Metz sur le territoire du dép. de la Moselle (V. FRANCO-ALLEMANDE [guerre]). De ces champs de bataille, celui de Mars-la-Tour est demeuré français. Rappelons encore le siège de Toul qui succomba vite malgré une courageuse défense, celui de Longwy, qui dut aussi capituler, le hardi coup de main de la destruction du pont de Fontenoy. Lourdement grévé par les réquisitions allemandes, occupé deux ans encore après la guerre, le département se hérissa de forteresses pour défendre la nouvelle frontière; le camp retranché de Toul remplace Metz. Nancy hérita du rôle de Strasbourg en devenant notre grande ville du N.-E. Elle dépasse aujourd'hui 100,000 hab. avec les faubourgs.

Les personnages célèbres du XIXe siècle nés sur le territoire de Meurthe-et-Moselle (pour la période antérieure V. LORRAINE), sont: Régnier (Claude-Ambroise), grand-juge du premier Empire (1746-1814), né à Blâmont; l'abbé Grégoire (1750-1831), né à Vého; le baron Louis, célèbre financier (1756-1834), né à Toul; Isabey (Jean-Baptiste), peintre (1767-1855), né à Nancy; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr (1764-1830), né à Toul; Guibert de Pixérécourt, littérateur (1773-1844), né à Nancy; le maréchal Duroc (1772-1813), né à Pont-à-Mousson; le général Drouot (1774-1847), né à Nancy; le général Haxo (1774-1838), né à Lunéville; Mathieu de Dombasle, agronome (1777-1843), né à Nancy; l'amiral de Rigny (1783-1835); Gérard, dit Grandville, dessinateur (1803-47), né à Nancy; Schneider (Eugène), industriel et homme politique (1805-75), né à Nancy; Digot, historien (1815-64), né à Nancy; d'Arbois de Jubainville (Henri), archéologue, né à Nancy en 1827.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de Meurthe-et-Moselle comprend quatre arrondissements: Nancy, Briey, Lunéville, Toul. Voici leurs superficies respectives (d'après les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891* : Nancy, 148,102 hect.; Briey, 113,513 hect.; Lunéville, 144,807 hect.; Toul, 116,812 hect. — Les arr. de Briey et de Lunéville ont été modifiés par le traité de Francfort (1871).

CANTONS. — Les quatre arr. de Meurthe-et-Moselle sont subdivisés en 29 cantons et 596 communes. On compte 9 cant. et 189 com. pour l'arr. de Nancy; 6 cant. et 125 com. pour l'arr. de Briey ; 9 cant. et 163 com. pour l'arr. de Lunéville; 5 cant. et 119 com. pour l'arr. de Toul. En voici la liste: Haroué, Nancy (E.), Nancy (N.), Nancy (O.), Nancy (S.), Nomeny, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas, Vézelise, — Audun-le-Roman, Briey, Chambley, Conflans, Longuyon, Longwy; — Arracourt, Baccarat, Badonviller, Bayon, Blâmont, Cirey, Gerbéviller, Lunéville (N.), Lunéville (S.); — Colombey-les-Belles, Domèvre-en-Haye, Thiaucourt, Toul (N.), Toul (S.).

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de Meurthe-et-Moselle ressortit à la cour d'appel de Nancy (2 chambres). Cette ville est le siège de la cour d'assises. Il y a 4 tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement; celui de Nancy a 2 chambres; un tribunal de commerce à Nancy. Le nombre des justices de paix est de 29, une par chef-lieu de canton.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1891 de 208 gendarmes, 12 commissaires de police, 97 agents de police, 689 gardes champêtres, 275 gardes particuliers assermentés, 252 gardes forestiers, 132 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y eut 4,822 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

FINANCES. — Il y a un directeur et un inspecteur des contributions directes à Nancy ; 65 perceptions ; 1 trésorier-payeur général à Nancy. Les contributions indirectes ont 1 directeur et 2 inspecteurs à Nancy; 2 sous-directeurs à Briey et Lunéville; 1 receveur principal à Nancy ; 2 receveurs principaux entreposeurs à Briey et Lunéville; 1 receveur entreposeur à Toul; un entreposeur à Nancy. Il y a une direction des douanes et une direction des tabacs à Nancy; 1 conservateur des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur à Nancy, 3 inspecteurs à Pont-à-Mousson, Longuyon, Longwy, 3 receveurs principaux à Nancy, Longwy, Lunéville, 2 sous-inspecteurs à Avricourt et Pagny.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le dép. relève de l'Académie de Nancy. L'inspecteur d'Académie réside à Nancy. Il y a 5 inspecteurs de l'enseignement primaire à Nancy (2), Briey, Lunéville, Toul. L'enseignement secondaire se donne pour les garçons au lycée de Nancy, aux 4 collèges communaux de Pont-à-Mousson, Longwy, Lunéville, Toul. L'enseignement supérieur, à l'Université de Nancy, qui possède des facultés de droit, médecine, sciences, lettres et une école supérieure de pharmacie. Il y a à Nancy des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, une école supérieure professionnelle de jeunes filles, l'école professionnelle de l'Est (établissement libre), un institut chimique, une école régionale des beaux-arts. L'école pratique d'agriculture dans le faubourg de Tomblaine (Nancy) porte le nom de Mathieu-de-Dombasle. L'école nationale forestière est installée à Nancy.

CULTES. — Le département forme le diocèse de Nancy, suffragant de l'archevêché de Besançon. Il compte (au 1er janv. 1890) 2 vicaires généraux, 7 chanoines, 34 curés, 449 desservants, 59 vicaires de paroisses et desservants de chapelles, 54 prêtres habitués, 42 aumôniers. On a ordonné, en 1890, 23 prêtres, 20 diacres, 24 sous-diacres. — Le *culte réformé* possède une église consistoriale à Nancy et 4 pasteurs. — Le *culte israélite* rattache le département à sa première circonscription synodale; il possède 1 grand rabbin, 2 rabbins et 3 ministres du culte.

ARMÉE. — Meurthe-et-Moselle appartient à la 6e région militaire (corps d'armée de Châlons-sur-Marne), et en forme les subdivisions de Nancy et de Toul. La 11e division d'infanterie avec ses deux brigades (21 et 22e) ont leur siège à Nancy; la 78e brigade d'infanterie a son siège à Toul; la 2e division de cavalerie avec la 6e brigade de cuirassiers et la 2e de dragons ont leur siège à Lunéville, dont la plaine alluviale est favorable à leurs déploiements. L'artillerie du secteur N. du 6e corps siège à Nancy. La place forte de Toul est le centre d'un groupe de défense. La compagnie de gendarmerie de Nancy fait partie de la légion 6 *bis* (Nancy).

DIVERS. — Meurthe-et-Moselle fait partie de la 4e inspection des ponts et chaussées, de la division minéralogique du N.-E., arr. et sous-arr. de Nancy. Il forme la 4e conservation des forêts. Il fait partie de la région agricole du N.-E. Il existe une chambre de commerce et une station agronomique à Nancy.

Démographie. — MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Le recensement de 1891 a constaté, dans le dép. de Meurthe-et-Moselle, une population totale de 444,150 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801........	282.260	1831........	333.509
1806........	301.929	1836........	341.526
1821........	306.549	1841........	361.242
1826........	323.577	1846........	363.846

1851........	372.603	1876........	404.609
1856....	356.393	1881....	419.317
1861........	360.765	1886........	431.693
1866........	361.253	1891........	444.150
1872........	365.137		

Il résulte de ce tableau que l'augmentation a été considérable depuis le début du siècle. Elle se répartit sur deux périodes, 1801-1851 et 1872-91 ; dans l'intervalle, les pertes éprouvées au moment de la guerre de Crimée n'avaient pas été réparées pendant toute la durée du second Empire. L'augmentation de 1801 à 1851 a été normale. Celle qui s'est produite depuis la guerre franco-allemande est due à l'immigration de nombreux Alsaciens-Lorrains qui voulurent rester Français, au développement industriel favorisé par ce mouvement, enfin à l'accroissement de la population militaire dans les garnisons.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Nancy.......	89.410	213.364	+123.954	83,6	143,5	+50,1
Briey........	48.871	67.793	+ 18.922	43,1	59,5	+16,4
Lunéville....	85.719	96.521	+ 10 805	46,1	66,7	+20.6
Toul.........	58.260	66.469	+ 8.209	49,8	57	+ 7,2
Total......	282.260	444.150	+161.890	54	84,9	+30,9

Les chiffres de 1801 sont ramenés au territoire actuel, sauf en ce qui concerne le prélèvement opéré sur l'arr. de Lunéville au profit de celui de Nancy, auquel l'ordonnance du 15 mars 1816 rattacha les cant. d'Haroué et de Vézelise enlevés au premier, et l'on ramène ces deux circonscriptions à leur territoire de 1801 ; on trouve pour l'arr. de Nancy 181,327 hab. (170 au kil. q.) et pour celui de Lunéville 120,716 hab. (64 au kil. q.). Quant aux modifications résultant pour les arr. de Briey et de Lunéville du traité de Francfort, on n'en pouvait tenir compte aussi simplement, et les statistiques officielles ont pris le parti de modifier les chiffres de 1801 et de la période suivante en les ramenant au territoire actuel des arrondissements visés.

Voici quelles ont été, de 1801 à 1891,dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, les variations proportionnelles de la population :

ANNÉES	Nancy	Briey	Lunéville	Toul	Département entier
1801.........	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.........	1.071	1.060	1.085	1.060	1.055
1821.........	1.285	1.134	864	1.071	1.075
1826.........	1.386	1.219	928	1.043	1.139
1831.........	1.432	1.234	969	1.077	1.180
1836.........	1.456	1.288	987	1.099	1.211
1841.........	1.575	1.335	1.040	1.133	1.281
1846.........	1.623	1.347	1.025	1.130	1.300
1851..... ...	1.659	1.385	1.032	1.071	1.322
1856.........	1.645	1.316	978	1.066	1.265
1861.........	1.681	1.315	987	1.065	1.280
1866.........	1.696	1.327	983	1.046	1.282
1872	1.887	1.190	941	1.004	1.306
1876.........	2.055	1.301	1.117	1.081	1.450
1881.........	2.188	1.354	1.124	1.050	1.486
1886.........	2.271	1.406	1.155	1.045	1.527
1891.........	2.386	1.387	1.126	1.141	1.571

En ramenant les arr. de Nancy et de Lunéville à leurs territoires respectifs de 1801, nous trouvons pour la comparaison rectifiée que Nancy a gagné 1,028 hab. pour 1,000, et Lunéville 408, dans le cours du siècle.

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Nancy.........	167.941	182.300	195.571	203.043	213.364
Briey..........	58.058	63.391	66.187	68.727	67.793
Lunéville......	80.770	95.911	96.356	98.980	96.524
Toul...........	58.368	62.977	61.203	60.943	66.469
Total.......	365.137	404.609	419.317	431.693	444.150

Tous ces chiffres concordent, et les mouvements qu'ils accusent se continuent. L'arr. de Toul, principalement agricole, n'a pas beaucoup gagné. La population civile de son chef-lieu était en 1790 de 8,112 âmes; en 1891, cent ans après, elle n'est encore que de 8,233. Sans le contingent considérable des garnisons militaires (plus de 10,000 hommes), lesquelles d'ailleurs entretiennent autour d'elles toute une population de fournisseurs, c'est une diminution que nous aurions à enregistrer dans le nombre d'habitants de l'arr. de Toul. Les trois autres arrondissements ont cru d'une manière assez régulière, celui de Nancy plus rapidement à cause de sa grande ville; les deux autres à peu près de la même manière, si l'on tient compte de la réduction territoriale subie par celui de Lunéville. Ils ont subi vers 1856 un recul coïncidant avec la guerre de Crimée et les crises économiques, et un second au moment de la guerre franco-allemande. Depuis ils ont beaucoup accru leur population tant par l'immigration des Alsaciens-Lorrains que par celle des industries et des maisons de commerce qui se reportaient de ce côté de la frontière politique et douanière. Le renforcement des garnisons, très sensible dans les arr. de Lunéville et de Nancy, l'est peu dans celui de Briey. Toutefois ces mouvements paraissent arrêtés et les arr. de Briey et de Lunéville ont perdu des habitants dans la période de 1886 à 1891. Le gain par 1,000 hab. a été dans le courant du siècle de 577, un peu supérieur à la moyenne générale de notre pays (424 °/₀₀).

Au point de vue de la population totale, le dép. de Meurthe-et-Moselle était, en 1891, le 26e sur 86. Au point de vue de la population spécifique, le 16e, avec une densité de 85 hab. par kil. q., supérieur de 12,5 à la moyenne française (72,5). Cette population est très inégalement répartie entre les diverses régions. L'arr. de Nancy en possède près de la moitié avec une densité de 146,1 hab. par kil. q. Les habitants se pressent dans la vallée centrale, et dans les cant. de Saint-Nicolas et Pont-à-Mousson, comme dans ceux de Nancy, atteint ou dépasse 100 hab. par kil. q. Dans les trois autres, la densité est au-dessous de la moyenne française. Nulle part elle n'est très basse; les cantons où l'on est le plus clairsemé sont ceux de Domèvre-en-Haye (35 hab. par kil. q.), Conflans (35), Chambley (38), Audun-le-Roman (38), Colombey-les-Belles (38); en somme, les points de la bande occidentale, où l'industrie n'a pas créé d'agglomération spéciale, les plateaux calcaires de Haye et de Briey sont peu habités. Les grès et marnes triasiques le sont davantage; l'exploitation du bassin salifère et les petites bourgades industrielles des vallées vosgiennes relèvent la moyenne.

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait en 1891 de la manière suivante :

POPULATION	Nancy	Briey	Lunéville	Toul
Agglomérée	75.572	1.880	16.530	8.233
Éparse...........	18	77	636	410
Comptée à part..	11.520	76	4.376	3.495
Total......	87.110	2.033	21.542	12.138

La population éparse est de 6,3 %, proportion très

inférieure à la moyenne française (36,6 %). Les périls de la guerre ont obligé de temps immémorial la population de cette partie de la Lorraine à se grouper. Toutefois, elle a une tendance à s'agglomérer en petits noyaux et beaucoup de ses petites villes, bourgs ou villages, se divisent en deux quartiers, haut et bas, par exemple.

Si, maintenant, nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de Meurthe-et-Moselle entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population urbaine et rurale, les chiffres suivants entre 1886 et 1891 :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine......	165.964	Urbaine......	176.103
Rurale.......	265.729	Rurale.......	268.047
Total....	431.693	Total....	444.150

Le nombre des communes rurales de Meurthe-et-Moselle était de 579 en 1886, leur superficie totale de 495,283 hect., leur population totale de 265,729 hab., la superficie moyenne de 856 hect., la population moyenne de 457 hab. par commune, et la densité moyenne de 53,5 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 17 communes urbaines (c.-à-d. renfermant plus de 2,000 hab. agglomérés) d'une superficie totale de 27,951 hect., peuplées de 165,964 hab., soit 1,640 hect. et 9,750 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 593 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 82,7 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 877 hect. et 740 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1891 :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine.	24,65	27,24	28,50	39,6
— rurale..	75,35	72,76	61,50	60,4

La population rurale est relativement moins nombreuse que dans l'ensemble de la France, puisqu'elle forme ici les trois cinquièmes du total au lieu de 64 % qui est la moyenne générale des départements français.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1886 à 1891, en quatre ans et dix mois, il y eut 20,485 naissances contre 20,190 décès. L'excédent des décès était de 295, proportion relativement favorable; comme la population urbaine a augmenté de 10,139, il a fallu une immigration de 9,844 personnes pour rendre compte de cette augmentation totale.

En 1891 on ne retrouve que 16 communes urbaines, celle de Briey (2,143 hab. en 1886) ayant vu sa population agglomérée s'abaisser au-dessous de 2,000 hab. et étant passée dans la catégorie des communes rurales. Néanmoins, la progression des autres communes urbaines a plus que masqué ce déficit. Dans la population rurale, il y eut 27,167 naissances et 26,046 décès, soit un excédent de 1,121 naissances; mais d'autre part, il y eut un excédent apparent de 1,197 immigrants sur les émigrants, de telle sorte que, finalement, la population rurale a augmenté de 2,318 têtes, ce qui n'est arrivé qu'à 19 départements durant cette période. Cette augmentation n'existe que dans la statistique officielle et est due uniquement à ce que la population de Briey, qui figurait en 1886 dans la colonne urbaine (pour 2,143 hab.), a émigré en 1891 dans la colonne rurale (pour 2,033 hab.). En réalité, si l'on néglige cette mutation, la population rurale a diminué d'un millier d'âmes. Pour l'ensemble du département, il y a eu 47,652 naissances, 46,236 décès, soit un excédent de 1,416 naissances, mais l'excédent de l'immigration sur l'émigration chiffré par 11,041 têtes, a déterminé dans la population une augmentation totale de 12,457 têtes.

Voici le mouvement de la population en 1893 : Naissances légitimes, 9,297 dont 4,757 du sexe masculin et 4,540 du sexe féminin; naissances naturelles, 912 dont 489 masculines et 423 féminines; soit un total de 10,209 naissances; morts-nés, 491. Décès, 10,579 dont 5,605 du sexe masculin et 4,497 du sexe féminin; l'excédent des décès sur les naissances est de 370. Le nombre des mariages est de 3,273, celui des divorces de 62. La durée de la vie moyenne est de quarante ans. La proportion des naissances naturelles est de 8 à 9 % sensiblement la même que dans le reste de la France. Les autres chiffres se rapprochent également de la proportion habituelle en notre pays. La situation démographique tend à empirer, par la diminution du nombre des naissances.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1891, pour les 550 communes du département : 2 com. de moins de 50 hab.; 15 com. de 50 à 100 hab,; 93 com. de 101 à 200 hab.; 144 com. de 201 à 300 hab.; 100 com. de 301 à 400 hab.; 71 com. de 401 à 500 hab.; 110 com. de 501 à 1,000 hab.; 26 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 13 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 6 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 5 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 2 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 1 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 4 com. de 5,001 à 10,000 hab. et 4 com. de plus de 10,000 hab. (Nancy, Lunéville, Toul, Pont-à-Mousson).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

Arrondissement de Nancy (9 cant., 189 com., 148,102 hect., 213,364 hab.). — *Cant. d'Haroué* (30 com., 19,906 hect., 11,010 hab.) : Tantonville, 1,337 hab. — *Cant. de Nancy* (E.) (11 com., 12,747 hect., 29,761 hab.): Champigneulles, 2,872 hab.; Lay-Saint-Christophe, 1,039 hab.; Malzéville, 2,974 hab. — *Cant. de Nancy* (N.) (9 com., 11,403 hect., 34,474 hab.) : Frouard, 3,204 hab.; Laxou, 3,494 hab.; Marbache, 1,107 hab.; Maxéville, 2,353 hab.; Pompey, 2,679 hab. — *Cant. de Nancy* (O.) (12 com., 6,367 hect., 39,237 hab.): Jarville, 2,577 hab.; Ludres, 1,053 hab.; Nancy, 87,110 hab.; Neuves-Maisons, 1,237 hab.; Pont-Saint-Vincent, 1,781 hab.; Tomblaine, 1,086 hab.; Vandœuvre, 1,959 hab. — *Cant. de Nancy* (S.) (12 com., 7,829 hect., 28,651 hab.): Saint-Max, 1,727 hab. — *Cant. de Nomeny* (30 com., 20,062 hect., 11,399 hab. : Nomeny, 1,314 hab. — *Cant. de Pont-à-Mousson* (27 com., 24,408 hect., 25,464 hab.) : Blénod-lès-Pont-à-Mousson, 1,020 hab.; Dieulouard, 1,918 hab.; Pagny-sur-Moselle, 1,726 hab.; Pont-à-Mousson, 11,595 hab. — *Cant. de Saint-Nicolas* (25 com., 23,618 hect., 22,642 hab.): Dombasle, 4,066 hab.; Flavigny, 1,090 hab.; Laneuveville-devant-Nancy, 1,463 hab.; Rosières-aux-Salines, 2,329 hab.; Saint-Nicolas, 5,654 hab.; Varangeville, 1,985 hab. — *Cant. de Vézelise* (33 com., 21,280 hab.; 10,726 hab.): Vézelise, 1,336 hab.

Arrondissement de Briey (6 cant., 125 com., 113,513 hect., 67,793 hab.). — *Cant. d'Audun-le-Roman* (24 com., 20,115 hect., 7,640 hab.). — *Cant. de Briey* (17 com., 16,574 hect., 9,841 hab.): Briey, 2,033 hab.; Jœuf, 2,341 hab. — *Cant. de Chambley* (12 com., 11,564 hect., 4,366 hab.). — *Cant. de Conflans* (25 com., 23,008 hect., 8,076 hab.). — *Cant. de Longuyon* (21 com., 20,880 hect., 11,856 hab.): Longuyon, 2,618 hab.; Pierrepont, 1,008 hab. — *Cant. de Longwy* (26 com., 21,372 hect., 26,014 hab.): Cosnes-et-Romain, 1,178 hab.; Herserange, 1,500 hab.; Hussigny, 1,864 hab.; Longwy, 6,978 hab.; Mont-Saint-Martin, 1,863 hab.; Saulnes, 1,682 hab.; Villers-la-Montagne, 1,035 hab.; Villerupt, 1,720 hab.

Arrondissement de Lunéville (9 cant., 163 com., 144,807 hect., 96,524 hab.). — *Cant. d'Arracourt* (9 com., 8,624 hect., 3,017 hab.). — *Cant. de Baccarat* (19 com., 17,345 hect., 13,831 hab.): Baccarat, 5,723 hab.; Bertrichamps, 1,062 hab. — *Cant. de Badonviller* (11 com., 11,950 hect., 6,175 hab.); Badonviller, 1,684 hab. — *Cant. de Bayon* (27 com., 18,790 hect., 9,569 hab.) : Bayon, 1,171 hab.; Blainville,

1,465 hab.— *Cant. de Blâmont* (32 com., 23,658 hect., 11,967 hab.): Blâmont, 2,052 hab. — *Cant de Cirey* (8 com., 9,872 hect., 5,981 hab.): Cirey, 2,268 hab.; Val-et-Chatillon, 1,266 hab. — *Cant. de Gerbéviller* (20 com., 20,512 hect., 7,872 hab.) : Gerbéviller, 1,671 hab. — *Cant. de Lunéville* (N.) (19 com., 13,435 hect., 15,793 hab.): Einville, 1,381 hab., Lunéville, 21,542 hab. — *Cant. de Lunéville* (S.) (18 com., 20,609 hect., 22,319 hab.): Croismare, 1,264 hab.

Arrondissement de Toul (5 cant., 119 com., 116,812 hect., 66,469 hab. — *Cant. de Colombey-les-Belles* (32 com., 29,948 hect., 11,531 hab.). – *Cant. de Domèvre-en-Haye* (27 com., 26,576 hect., 9,343 hab.); Liverdun, 1,714 hab. — *Cant. de Thiaucourt* (23 com., 19,542 hect., 7,904 hab.): Thiaucourt, 1,424 hab. — *Cant. de Toul* (N.) (19 com., 22,288 hect., 20,728 hab.); Ecrouver, 6,838 hab.; Foug, 1,094 hab.; Gondreville, 1,273 hab.; Toul, 12,138 hab. — *Cant. de Toul* (S.) (18 com., 18,452 hect., 16,963 hab.): Blénod-les-Toul, 1,269 hab.; Domgermain, 1,020 hab.

Les agglomérations urbaines sont, en premier lieu: la ville de Nancy, ancienne capitale de la Lorraine, centre politique et commercial de la France du Nord-Est; dans la vallée centrale du département parcourue par la Meurthe, puis par la Moselle, s'échelonnait la plupart des autres : Lunéville, résidence du dernier duc et ville de garnison, puis les centres industriels, faubourgs plus ou moins distants de Nancy : Dombasle, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas, Malzéville, Maxéville, Champigneulles, Frouard, Pompey et un peu plus loin, Pont-à-Mousson. Dans le N. du département, région où les mines de fer entretiennent l'industrie, deux petites villes, Longwy et Longuyon; le chef-lieu d'arr. Briey n'a pas une population agglomérée suffisante pour se classer dans les communes urbaines. Seule dans son arrondissement, Toul y parvient. Dans celui de Lunéville, en dehors du chef-lieu, il faut citer les bourgs industriels du pied des Vosges, Baccarat et Cirey.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements, d'après le dénombrement; la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. France.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1891 en Meurthe-et-Moselle de 1,061; celui des maisons d'habitation de 81,980, dont 78,550 occupées en tout ou en partie et 3,430 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 34,782 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 37,566 un seul étage; 7,092 deux étages, 2,509 trois étages, 38 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 128,652 appartements ou logements distincts, dont 121,903 occupés et 6,749 vacants; en outre, 11,620 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1891, 19,850 individus isolés et 101,842 familles, plus 211 établissements comptés à part, soit un total de 121,903 ménages. Il y a 19,850 ménages composés d'une seule personne; 28,630 de deux personnes; 24,568 de trois personnes; 19,641 de quatre personnes; 12,830 de cinq personnes; 7,612 de six personnes, 8,561 de sept personnes et davantage.

La population résidente comptait 444,150 personnes, dont 444,120 résidents présents, 6,124 résidents absents; 34,006 personnes comptées à part. La population présente comportait 438,026 résidents et 7,037 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 445,068. La population présente est donc légèrement supérieure à la population résidente, ce qui n'est pas le cas général.

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de Meurthe-et-Moselle se divisait en: Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 205,131; nés dans une autre commune du département, 91,099; nés dans un autre département, 99,734; nés en Algérie ou dans une colonie, 260; nés à l'étranger, 19,051 (dont 11,065 naturalisés, la plupart d'origine alsacienne-lorraine). Soit un total de 415,275. Il y faut ajouter un total de 29,788 étrangers dont 20,236 nés à l'étranger. La population présente, envisagée dans son ensemble (445,063), comprend 210,392 hab. nés dans leur commune; 93,172 nés dans une autre commune du département; 101,944 dans un autre département; 268 en Algérie ou dans une colonie; 39,287 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population de Meurthe-et-Moselle comptait, en 1891, 415,275 Français dont 24,709 naturalisés; 29,788 étrangers se décomposant en 88 Anglais, Ecossais ou Irlandais; 73 Américains du Nord ou du Sud; 14,711 Allemands; 251 Austro-Hongrois; 6,810 Belges; 169 Hollandais; 3,522 Luxembourgeois; 2,383 Italiens; 56 Espagnols; 4 Portugais; 800 Suisses; 284 Russes; 36 d'autres nationalités et 601 de nationalité inconnue.

Ces chiffres indiquent par la forte proportion d'habitants nés hors du département l'attraction exercée par une région industrielle. D'autre part, un grand nombre d'Alsaciens-Lorrains ayant opté ou venus depuis leur option se sont établis au voisinage de leur patrie locale. Ils grossissent les chiffres de trois catégories : Français nés dans un autre département (ceux qui ont opté); Français nés à l'étranger, ceux qui se sont faits naturaliser depuis; étrangers, ceux qui n'ont pas renoncé à leur attache locale. Le dép. de Meurthe-et-Moselle comptait, en 1891, 24,709 naturalisés (sur 170,704 pour la France entière); seul celui de la Seine en a davantage.

En 1891, il y avait en France 386,298 personnes originaires du dép. de Meurthe-et-Moselle, c.-à-d. que l'immigration a grossi d'un septième la population du département. Il n'a conservé chez lui que 292,871 de ses enfants; les autres sont allés principalement dans la Seine (38,881), puis dans les départements contigus, Meuse (9,456) et Vosges (9,262). Réciproquement, il a reçu 8,193 Meusiens, 18,673 Vosgiens, 22,022 Alsaciens-Lorrains (ayant opté). A ces derniers, il faut ajouter presque tout le contingent des 24,709 naturalisés; ils forment donc au moins le dixième de la population totale, davantage si l'on tient compte de ceux qui figurent comme nés dans une autre commune du département; on sait, en effet, que Meurthe-et-Moselle réunit les débris de deux départements mutilés en 1871.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population se répartit en 229,611 hommes et 215,452 femmes. C'est une proportion de 939 femmes pour 1,000 hommes, très inférieure à la moyenne française (1,014). Cet écart s'explique par l'importance des effectifs militaires, et accessoirement par les centres industriels qui attirent des ouvriers étrangers.

La population classée par âge et état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 78,410 célibataires mineurs; 55,867 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 2 de plus de quatre-vingt-dix ans; 35 hommes mariés mineurs; 84,911 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 15 de plus de quatre-vingt-dix ans; 10,180 veufs, dont 56 de plus de quatre-vingt-dix ans (1 centenaire); 191 divorcés. — Pour le sexe féminin, 76,628 filles mineures; 28,650 de vingt et un à quatre vingt-neuf ans; 11 de plus de quatre-vingt-dix ans; 993 femmes mariées mineures; 85,125 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 7 de plus de quatre-vingt-dix ans; 23,821 veuves, dont 117 de plus de quatre-vingt-dix ans; 217 divorcées.

On compte 84,961 ménages de gens mariés; 10,180 de veufs; 23,821 de veuves; 191 de divorcés. Il y a 20,135 familles sans enfant vivant; 28,235 avec un enfant; 28,042 avec deux enfants; 17,688 avec trois; 10,655 avec quatre; 5,895 avec cinq; 3,203 avec six; 3,035 avec sept enfants vivants ou davantage. Le nombre moyen des en-

fants par famille est de 2,58 chiffre très faible, mais équivalent à la moyenne française (2,59). L'âge moyen est de trente-deux ans neuf mois dix jours. La durée moyenne de la vie est de quarante ans.

D'après la profession. — La population de Meurthe-et-Moselle se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 125,481; industries manufacturières, 156,706; transports, 15,664 ; commerce, 48,853; force publique, 30,130 ; administration publique, 11,426 ; professions libérales, 14,033 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 31,951 ; enfin 2,893 gens sans profession et 7,950 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue.

Au point de vue social, la population comprend 97,160 patrons ; 9,177 employés ; 88,664 ouvriers ; les personnes inactives de leur famille sont au nombre de 227,477 et 11,746 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 249,162 dont 178,842 non bâties et 70,320 bâties ; le nombre des cotes non bâties a augmenté de 18,645, soit 12 °/₀ depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de Meurthe-et-Moselle, 181,724 propriétés (non bâties) imposables, savoir : 167,969 appartenant à la petite propriété, 12,531 à la moyenne propriété, et 1,224 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 10 ares.	39.695	1.753
— de 10 à 20 ares......	24.961	3.665
— de 20 à 50 —	36.499	11.832
— de 50 ares à 1 hect..	23.650	16.831
— de 1 à 2 hect......	20.221	28.836
— de 2 à 3 —	10.074	24.692
— de 3 à 4 —	5.912	20.405
— de 4 à 5 —	4.090	18.777
— de 5 à 6 —	2.867	15.745
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect......	2.105	13.566
— de 7 à 8 —	1.570	11.684
— de 8 à 9 —	1.243	10.561
— de 9 à 10 —	992	9.270
— de 10 à 20 —	4.315	59.783
— de 20 à 30 —	1.344	32.329
— de 30 à 40 —	596	20.658
— de 40 à 50 —	366	16.510
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect....	448	27.187
— de 75 à 100 —	230	19.884
— de 100 à 200 —	367	51.350
Au-dessus de 200 —	179	60.927
Total.........	181.724	476.437

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 142,536 hect. ; la moyenne 174,373 ; la grande 159,528. Malgré l'étendue des forêts, la petite et la moyenne propriété dominent; la division du sol, qui s'accentue, est plus grande que dans la moyenne de la France, puisque la contenance moyenne d'une cote foncière est de 2^{hect},64 alors que la moyenne française atteint 3^{hect},53.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1877-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1894).	86.407 »	922
	Fr. c.	Fr. c.
Valeur locative réelle	29.199.233 »	4.750.628 »
Revenu net correspondant.......	21.899.424 75	3.167.084 85
Valeur vénale (en 1887)........	480.590.643 »	68.544.709 »

Il faut y ajouter 1,711 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle de 453,915 fr. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/90e de la valeur totale.

Agriculture. — Le dép. de Meurthe-et-Moselle ne tient pas sa principale richesse de l'agriculture, puisque celle-ci ne fait vivre que 28,2 °/₀ de ses habitants, alors que dans la France cette proportion atteint 46 °/₀. Toutefois il faut tenir compte de la proportion exceptionnellement forte des rentiers et salariés de l'Etat. D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol de Meurthe-et-Moselle représente environ le 1/120e de la valeur totale du sol français.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Les parties hautes des terrasses calcaires, et particulièrement de celle de Haye, forment des sols pauvres et boisés dont les bandes alternent de l'E. à l'O. avec celles des champs de céréales. Nous avons expliqué comment les alluvions et les dépôts formés sur les pentes amélioraient le sol arable. Les parties les plus fertiles sont les vallées liasique et alluviale de la Meurthe et de la Moselle inférieure, le val du Madon, d'une manière générale la région des marnes liasiques et triasiques. Les vignobles compensent la pauvreté relative de l'arr. de Toul. L'enseignement agricole est répandu et a fait réaliser de grands progrès aux cultivateurs qui amendent largement leurs terres à l'aide d'engrais commerciaux, en particulier des phosphates verts du dép. de la Meuse.

D'après le cadastre, on divise le sol de Meurthe-et-Moselle de la manière suivante :

Terres labourables................	294.339	hect.
Prés et herbages................	48.121	—
Vignes	16.028	—
Bois...........................	132.744	—
Landes, pâtis, terrains incultes......	7.480	—
Divers......................	743	—

Ces chiffres répondent encore à peu près à la situation actuelle. Presque tout le sol est mis en valeur : plus de 94 °/₀ d'après la dernière enquête décennale. Toutefois la jachère s'étend encore sur 47,000 hect., le cinquième des champs labourés.

Le tableau ci-après indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment..................	82.000	1.042.000 Quintaux 792.000
		ctolitres
Seigle....................	4.800	80.000
Orge......................	4.100	43.000
Avoine....................	76.000	1.231.000
		Quintaux
Pommes de terre.........	24.400	2.900.000
Betteraves fourragères...	4.800	1.222.000
Trèfle....................	5.800	44.000
Luzerne..................	6.900	90.000
Sainfoin..................	3.700	32.700
Prés naturels............	52.500	688.000
Colza.....................	160	2.600
Navette..................	21	252
Betteraves à sucre.......	15	4.500
Tabac....................	224	5.900
Houblon..................	610	4.100
Prunes...................	»	62.839
		Hectolitres
Vin.......................	14.450	354.000

Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment fut de 1,235,000 hectol., celle du seigle de 80,000, celle de l'orge de 92,000, celle de l'avoine de 1,700,000 environ. En 1893, on évaluait à 16,300,000 fr. la valeur de la récolte de froment, à 750,000 fr. celle du seigle; à 480,000 fr. celle de l'orge, à 12,360,000 fr. celle de l'avoine, à 11,000,000 de fr. celle des pommes de terre, à 2.600,000 fr. celle des betteraves fourragères, à plus de 11,600,000 fr. celle des fourrages, à 525,000 fr. celle du tabac, à 12,380,000 fr. celle du vin, et à 890,000 fr. celle des prunes.

Les principales cultures sont, on le voit, celle des céréales (froment, avoine), des pommes de terre, des fourrages et de la vigne. Même en tenant compte de ce que l'année 1893 fut bonne pour le vin et fort au-dessous de la moyenne pour le blé, on voit que la valeur de la production des céréales dépasse à elle seule la valeur de toutes les autres réunies. Parmi les céréales, le froment et l'avoine dominent; les autres ont peu d'importance, la pomme de terre en a beaucoup. Les rendements sont très ordinaires, analogues à la moyenne générale de la France : 12,7 hectol. à l'hectare pour le froment au lieu de 13,8; 16,15 pour l'avoine au lieu de 16,28; 119 quintaux pour les pommes de terre au lieu de 77, mais 24,5 pour le vin au lieu de 27,8.

L'assolement le plus usuel est celui de quatre ans, assez souvent remplacé par celui de six ans. La culture du blé décroît depuis trente ans; celle de l'avoine augmente grâce aux débouchés offerts par les garnisons de cavalerie. Celle de la pomme de terre s'accroît également. Les légumes secs occupent 1,368 hect. pour les fèves et féveroles, 1,305 pour les pois, 347 pour les lentilles, 136 pour les haricots; ajoutez pour les racines autres que la betterave 142 hect. plantés en carottes et 53 en navets. La culture maraîchère prospère aux environs de Nancy, Lunéville et Pont-à-Mousson. Les cultures industrielles du colza, du chanvre et du lin, jadis assez développées, tendent à disparaître; celle du tabac diminue, bien que le produit en soit assez apprécié pour les cigares, étant fin et bien combustible; en revanche, la culture du houblon a décuplé depuis la guerre, alimentant les brasseries qui se sont multipliées dans la Lorraine française. Les cultures fourragères gagnent du terrain. Il ne faut pas s'attacher aux chiffres de notre tableau qui se rapporte à l'année 1893, signalée par une sécheresse désastreuse. En 1892, on avait récolté 220,000 quintaux de trèfle, 140,000 de luzerne, 74,000 de sainfoin, 1,020,000 de foin.

L'enquête décennale évalue les prairies naturelles irriguées par les rivières à 22,503 hect.; irriguées à l'aide de travaux spéciaux à 4,667; non irriguées à 22,280. On compte 1,200 hect. de prés temporaires; 2,212 d'herbages pâturés, 1,633 de fourrages verts (trèfle incarnat, 1,072; vesce, 503; seigle vert, 29; maïs fourrage, 19; choux, 10). — La vigne est cultivée surtout dans les arr. de Toul et de Nancy. La production moyenne des dix années 1884-93 est de 433,000 hect. Les meilleurs vins sont des vins gris, dont la majeure quantité est consommée sur place. Les plus réputés viennent du cant. de Thiaucourt (crus d'Arnaville, Bouillonville, Thiaucourt), de Bruley (au N. de Toul), Pagny-sur-Moselle, des côtes de Chanoines, près de Nancy, de Rosières-aux-Salines. On en récolte aussi à Bayon, Gerbéviller, Salival (blanc), Vic (rouge). — Des arbres fruitiers, les plus répandus sont : le noyer (560 quintaux en 1893), le poirier, le pommier (18,000 hect. de poires et de pommes par an), des cerisiers et des pruniers. Ceux-ci fournissent annuellement plus de 10,000 hect. de prunes d'où on distille l'eau-de-vie dite prunelle. En 1893, la récolte de prunes s'éleva à 63,000 quintaux. Les mirabelles de l'arr. de Lunéville sont estimées. — Il existe d'importantes oseraies dans le cant. de Blâmont notamment à Ogéviller. — Les forêts et les bois couvrent 132,744 hect. dont 31,087 à l'Etat, 71,604 aux communes, 30,053 à des particuliers. De ce total, 16,000 hect. sont aménagés en futaie, 117,000 en taillis. Meurthe-et-Moselle vient du 15e rang des départements français pour l'importance forestière. Les principales essences sont : le chêne, le charme, le hêtre, le bouleau dans l'O., le sapin dans les Vosges. Les forêts les plus étendues sont celles de Bousson, des Elieux (3,012 hect.) et du Clos, sur les pentes du grès vosgien, de Parroy et de Mondon des deux côtés de la Vezouse, de Haye (près de Nancy, 6,614 hect.), de Moyeuvre (à l'E. de Briey), de Reclos, de Puvenelle, de la Reine (au S. de la Woëvre), de Saint-Amond (au S. de Colombey), de l'Evêque, de Bezange, de Champenoux, etc. Le produit des forêts domaniales et communales était évalué en 1892 à 3,177,500 fr.

L'élevage est assez développé. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1893 était :

Espèce chevaline	50.893
— mulassière	17
— asine	82
— bovine	75.982
— ovine	78.280
— porcine	88.524
— caprine	12.002

Les chevaux sont généralement de race lorraine ou bien issus de croisements de cette race avec les étalons de l'Etat (dépôt de Rosières). Les meilleurs viennent du cant. de Vézelise et de la vallée de la Salle. Dans l'arr. de Briey on trouve la race ardennaise. On ne cultive guère qu'avec des chevaux. — Les bêtes bovines appartiennent généralement aux races vosgienne, flamande, comtoise. La production du lait fut, en 1893, de 593,000 hectol. valant 8,600,000 fr. — Le nombre des moutons diminue; ils sont soit de race commune, soit issus de croisements avec les mérinos ou les races anglaises. La production de la laine, en 1893, fut de 2,032 quint. valant 413,500 fr. Les porcs sont de race lorraine, d'excellente qualité; leur viande s'exporte beaucoup. Les volatiles de basse-cour sont abondants. — Il existait, en 1893, environ 22,300 ruches d'abeille ayant produit 101,000 kilogr. de miel et 19,200 kilogr. de cire d'une valeur totale de 170,000 fr.

Les exploitations moyennes et petites dominent; 1,374 seulement ont plus de 40 hect. Les quatre cinquièmes sont cultivées par leurs propriétaires; le reste par des fermiers; le métayage est très rare. L'outillage agricole est perfectionné; l'enseignement agricole fondé par Mathieu de Dombasle dans l'institut de Roville (1822-43) s'est continué par l'école pratique de Tomblaine; plusieurs sociétés locales y concourent, sans oublier l'Ecole nationale forestière de Nancy.

Industrie. — L'industrie fait vivre 353 hab. sur 1,000 (moyenne française 250). Elle est fort développée, grâce aux richesses minéralogiques et à la transplantation d'une partie des fabriques d'Alsace-Lorraine.

Mines et carrières. — Les combustibles minéraux font défaut. On les achète au dehors. La consommation s'est élevée en 1893 à 2,919,900 tonnes valant 46,952,000 fr., soit 16 fr. 08 la tonne, sur le lieu de consommation. De cette quantité, 636,000 tonnes provenaient du bassin de Valenciennes, 860,000 de Belgique, 1,423,000 d'Allemagne (bassin de la Sarre. — Les mines de fer sont les plus importantes de France. On compte 92 concessions embrassant 39,671 hect.; 47 étaient exploitées en 1892 (dont 11 minières à ciel ouvert). Elles occupent 3,773 ouvriers, auxquels on paie 4,454,000 fr. de salaires. L'extraction a été de 2,928,000 tonnes de minerai valant 8,188,000 fr., c.-à-d. les deux tiers de la production totale de la France. Le produit est un minerai de fer hydroxydé oolithique en roche, qui se trouve surtout dans les marnes du lias supérieur (V. le § *Géologie*). Les exploitations forment deux groupes: celui de Longwy avec Sevelle, Mont-Saint-Martin, Hussigny, Mexy, Lexy, Herserange, Longlaville, etc.; celui de Nancy, avec Chavigny, Chaligny, Maxeville, Marbache, Frouard, Bouxières-

aux-Dames, Laxou, Ludres. — Meurthe-et-Moselle est également au premier rang de nos départements pour le sel. Celui-ci se trouve dans les marnes triasiques ; nous avons décrit l'allure des gisements dans le § *Géologie.* Les exploitations remontent au VII[e] siècle. Il y avait au 1[er] janv. 1893 un total de 13 concessions embrassant 13,028 hect. ; des recherches et sondages ont lieu pour accroître les centres d'exploitation, dont le nombre était, à cette date, de 15, occupant 235 ouvriers ; les principales sont celles de Varangéville-Saint-Nicolas, Varangéville-Rosières et Saint-Laurent, qui font du sel brut et celles du groupe du canal de la Marne au Rhin (entre Einville et Nancy), qui font du sel raffiné. La production fut en 1892 de 138,555 tonnes de sel raffiné valant 4,157,000 fr., 100,655 tonnes de sel brut valant 604,000 fr. et 170,334 tonnes de sel en dissolution valant 1,022,000 fr. Le sel en dissolution sert à fabriquer le carbonate de soude (procédé Leblanc) dont il fut préparé 113,600 tonnes. La valeur de la production saline de Meurthe-et-Moselle représente le tiers de celle de la France entière. — Il existait en 1892, outre les mines et minières de fer et de sel, 439 carrières à ciel ouvert en exploitation ayant occupé 1,100 ouvriers et d'où l'on retirait de la pierre à bâtir (Nancy, Champigneulles, Liverdun, Merviller, Vacqueville, Thuilley, Laxou), de la chaux (Xeuilley, Nancy, Varangeville, Jarville, Briey), du gypse (Saint-Nicolas, Nancy, Blainville), du grès, du sable (Liverdun) du gravier, de la meulière, de la castine, des matériaux d'empierrement, de l'argile, du phosphate de chaux. — Il n'y a pas de source minérale exploitée; celles de Burlioncourt, d'Agincourt et d'Ecrouves (ferrugineuses) sont délaissées.

Industries manufacturières. Il existait en 1892, dans le dép. de Meurthe-et-Moselle, 404 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 1,031, d'une puissance égale à 38,479 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient ainsi :

802	machines fixes	d'une force de	36.788	chevaux-vapeur
165	— mi-fixes	—	1.103	—
58	— locomobiles	—	456	—
6	— locomotives	—	132	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	1.456	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques	26 321	—
Agriculture	337	—
Industries alimentaires	1.373	—
— chimiques et tanneries.	4.701	—
Tissus et vêtements	1.724	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation, instruments	848	—
Bâtiments et travaux	712	—
Services publics de l'Etat	121	—

Ce tableau montre que les industries métallurgiques ont une grande extension et que les industries chimiques sont aussi fort importantes. Pour les premières, aucun département français n'égale la puissance des usines de Meurthe-et-Moselle; pour les secondes, il n'est dépassé que par le dép. de la Seine. Il ne cesse d'ailleurs de prospérer et, en 1893, on trouve 431 établissements, 1,103 machines, 43,800 chevaux-vapeur dont 29,846 pour la métallurgie et 5,947 pour les produits chimiques. Ces chiffres dépassent sensiblement ceux de l'année précédente. La force hydraulique est assez faible; le département possède environ 3,900 kil. de cours d'eau non flottables, avec 485 usines hydrauliques et une force motrice brute de 3,350 chevaux-vapeur.

L'industrie métallurgique est concentrée au voisinage des mines de fer, dans les groupes de Longwy et de Nancy. Le premier possède les usines de Micheville (à Villerupt), Saulnes, Longwy-bas, Jœuf, Réhon, Port-Sec (près de Mont-Saint-Martin), Gorcy, etc. ; le second celles de Pont-à-Mousson, Pompey, Dieulouard, Champigneulles, Liverdun, etc. Il y avait, en 1892, 24 usines à fer en activité, possédant 48 hauts fourneaux (sur 95 pour la France entière). La production totale de la fonte (du coke), fut de 1,213,143 tonnes valant 64,167,582 fr. (plus de la moitié de la production française). Cette production se subdivise en 890,947 tonnes d'affinage valant 44,805,913 fr. (y compris 319,360 tonnes de fonte spéciale pour déphosphoration par le procédé Thomas-Gilchrist, valant environ 54 fr. la tonne); 275,750 tonnes de fonte pour moulage en deuxième fusion valant 14,498,349 fr., et 46,446 tonnes de fonte moulée en première fusion valant 4,863,230 fr. Il fut consommé pour cette production 2,617,600 tonnes de minerai du département, 1,180,600 de minerai étranger, 13,400 de scories, 1,441,268 tonnes de coke (importé de Belgique, de la Sarre et de la Ruhr, et 8,308 de houille. Le nombre moyen des ouvriers employés fut de 4,708 (5,434 en 1893). Pour la fonte moulée en deuxième fusion, le département ne vient plus qu'au quatrième rang après les Ardennes, le Nord et la Haute-Marne ; il y affecte trois usines produisant 49,179 tonnes d'une valeur de 6,733,940 fr., fruit du travail de 986 ouvriers. Pour les fers ouvrés, les chiffres sont 47,410 tonnes d'une valeur de 7,194,850 fr., se décomposant en : fers marchands et spéciaux 41,190 tonnes (6,075,250 fr.); tôles, 6,220 tonnes (1,119,600 fr.), sans compter 3,309 tonnes de massiaux et fers bruts livrés hors du département. Les matières élaborées sont les fontes au coke du département (67,000 tonnes), quelques fontes manganésées d'Allemagne (537 tonnes), et des ferrailles (5,750 tonnes); 2,084 ouvriers y travaillent. La production de l'acier en occupe 1,510 qui fabriquent 70,047 tonnes d'acier valant 11,897,600 fr. ; savoir 42,389 tonnes de rails (5,833,560 fr.); 21,290 tonnes d'aciers marchands et spéciaux (4,483,860 fr.) et 6,358 tonnes de tôles (1,580,180 fr.); on livre hors du département 97,672 tonnes de lingots et barres brutes. On fait surtout de l'acier Bessemer. Les matières élaborées sont la fonte Thomas du département (234,000 tonnes) et un peu de fontes Spiegel ou diverses (14,200 tonnes en tout).

Les principales usines sont les hauts fourneaux de Micheville, les forges laminoirs de Pompey (1,200 ouvriers) qui préparent des tôles et des essieux; les forges de Gorcy et les aciéries de Jœuf (1,000 ouvriers. — Matériel de ch. de fer). — On fait des boulons à Frouard ; des charrues et instruments aratoires à Nancy et Einvaux ; des meubles de fer, des pointes (Rainville-aux-Miroirs) ; des limes (3 fabriques avec 300 ouvriers) ; des instruments de pesage, de la grosse chaudronnerie à Blâmont, etc.

Les industries chimiques sont, comme les industries métallurgiques, alimentées par les richesses du sous-sol ; sur l'extraction du sel gemme s'est greffée la fabrication de la soude artificielle. La grande usine de Varangéville-Dombasle (1,100 chevaux-vapeur, 900 ouvriers) et celles de Laneuveville (320 ouvriers) fabriquent le carbonate de soude, Dombasle fait du silicate de soude ; Laneuveville du prussiate de potasse (450 tonnes par an). Citons encore des fabriques de bougies et de chandelles à Nancy (plus de 400,000 kilogr.) et Pont-à-Mousson ; d'engrais chimiques à Malzéville ; de poudrette à Tomblaine ; raffinerie de corps gras à Tomblaine; des teintureries à Nancy et Toul, des savonneries à Champigneulles et Nancy. — Une quarantaine de tanneries occupent 400 ouvriers et travaillant pour 10 à 11 millions de fr. de cuirs. Elles alimentent les corroiries de Nancy, Pont-à-Mousson, Pagny, Lunéville, Blâmont, les 21 manufactures de chaussures de Nancy (2,050 ouvriers), celles de Jarville, Pont-à-Mousson ; on trouve des pelleteries, mégisseries, chamoiseries à Nancy, une fabrique de cuir artificiel à Saint-Max. La ganterie occupe un millier d'ouvriers dans l'arr. de Lunéville. En somme, l'ensemble des industries du cuir fait vivre 6,500 patrons et ouvriers.

Les industries textiles sont médiocrement développées :

filatures de coton (70,000 broches) de Nancy, Tomblaine, Saint-Nicolas, Lunéville, Blainville, Briey, Boismont ; tissages de coton (1,200 métiers) de Nancy, Blainville ; les corderies de Nancy, Pont-à-Mousson, Toul ; les filatures de laine de Nancy, Arnaville, Jarny (8,500 broches) ; les draperies de Pierrepont, Montigny, Moutiers, Saint-Nicolas (draps de troupe, près de 400 ouvriers) ; les fabriques de flanelles, de molletons et lainages (Pierrepont, Briey, Nancy); de ouate (Tomblaine), de filets (Nancy) ; de dentelles et broderies (Nancy, Toul, Lunéville, Gerbéviller, Azerailles, Clémery, Manonville). D'une manière générale, on travaille la laine au voisinage des Ardennes et le coton au voisinage du dép. des Vosges. — On fait à Toul des chapeaux de feutre et des casquettes ; la confection des chapeaux de paille occupe un millier de personnes à Nancy, Saint-Max, Saint-Firmin, Lunéville (produit 2 millions de chapeaux valant 3 millions de fr.). — La lingerie, la confection se font à Nancy ; la bonneterie à Nancy, Pont-à-Mousson, Lunéville, Badonviller ; les boutons d'os à Malzéville ; de nacre à Colombey et Favières. — La vannerie prospère autour des oseraies du cant. de Blâmont (produit, 550,000 fr. par an). — Il y a des usines à gaz dans les villes principales.

L'industrie du bâtiment sous toutes ses formes est concentrée surtout à Nancy ; en outre, on taille des pierres à Einville ; on fait des charpentes à Champigneulles, de la zinguerie et des couvertures de maisons à Pont-à-Mousson, des appareils de chauffage à Saint-Nicolas, Champigneulles, Pont-à-Mousson, Toul. — L'industrie du bois est alimentée par les scieries de Raon-les-Leau, Val-et-Châtillon, Saint-Nicolas, Arnaville, Champigneulles, Nancy, etc. Elle comprend la boissellerie (Toul), l'ébénisterie (Nancy, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas, Toul), la marqueterie (Nancy), la fabrication des chaises (Nancy), la menuiserie (Nancy, Pont-à-Mousson, Jarville, Saint-Nicolas, Toul, Einville, Briey), la saboterie (Nancy, Frouard, Favières), la tonnellerie (Nancy, Maxéville, Saint-Nicolas, Toul), le charronnage et carrosserie (Nancy, Saint-Nicolas, Pont-à-Mousson, Toul, Einville), la construction de bateaux (Jarville, Laneuveville). — La verrerie existe sous toutes ses formes, sauf la fabrication du verre noir à bouteilles ; avec la céramique, elle occupe plus de 5,000 ouvriers. Près de la moitié travaillent dans la célèbre cristallisserie de Baccarat (7 millions de fr. de produits, dont la moitié pour l'étranger), fondée en 1766 par Montmorency-Laval, évêque de Metz. Une vaste fabrique de glaces, fondée en 1801, existe à Cirey (600 ouvriers) et fabrique de très grandes pièces ; de grandes verreries à Nancy, Croismare, Allamps ; les verres à vitre se font à Laneuveville, les verres de montre à Lunéville et Nancy ; les vitraux à Nancy et Pont-à-Mousson ; la gobeletterie à Nancy où la verrerie irisée et émaillée de Gallé atteint au chef-d'œuvre ; elle s'y allie à la poterie artistique ; la céramique est représentée aussi par les grandes faïenceries de Bertrambois, Longwy, Lunéville, Pexonne, Saint-Clément, Toul ; les fabriques de carrelage de Champigneulles ; de poterie commune de Favières, Nancy, Pont-à-Mousson ; les briqueteries de Liverdun, Villers-les-Nancy, Azerailles ; les tuileries de Bayon, Champigneulles, Fenneviller, Jarny, Neufmaisons, Pexonne.

Les industries alimentaires sont représentées en premier lieu par les grandes brasseries de Tantonville et de Maxéville et une cinquantaine d'autres à Nancy, Toul, Briey, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas, Frouard, Jarny, Dombasle, Vézelise, Einville, Blâmont, Gerbéviller ; Nancy possède 4 fabriques de confitures, 2 fabriques de conserves, des distilleries, des fabriques d'eaux gazeuses, 1 fabrique de pain d'épice, 2 fabriques de dragées, plusieurs vinaigreries, 1 huilerie ; il existe une quarantaine de distilleries (Tantonville, etc.), des fabriques d'eaux gazeuses à Pont-à-Mousson et Saint-Nicolas, 2 huileries à Pont-à-Mousson, des vinaigreries à Toul et Jarville, une douzaine de féculeries et fabriques de pâtes alimentaires, en particulier celles de Tomblaine et Lunéville (production totale 2 millions de kilogr. de fécule sèche), 1 fabrique de chicorée à Bayon, sans parler de nombreuses minoteries à Nancy, Frouard, Tomblaine, Saint-Nicolas, Jolivet, Haucourt, Blâmont, Toul. — Les importantes papeteries de Cirey, Mercy-le-Bas, Lachapelle, la fabrique de cartes à jouer de Lunéville, les cartonneries de Nancy, Champigneulles, Blénod-les-Pont-à-Mousson, la grande imprimerie Berger-Levrault (amenée de Strasbourg à Nancy en 1871), d'autres imprimeries à Toul, Saint-Nicolas, Pont-à-Mousson, les fabriques d'instruments de musique et d'optique de Nancy (orgues à Maxéville), de bascules à Jarville, d'horlogerie et bijouterie à Nancy, Toul, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas, complètent à peu près cette nomenclature des industries de Meurthe-et-Moselle. Il faut toutefois y ajouter la manufacture nationale de tabac qui occupe un millier d'ouvriers, presque tous du sexe féminin.

Le département comptait en 1893 un total de 30,509 bouilleurs de cru (dont 27,470 ayant travaillé), 329 distillateurs de profession ; les premiers ont produit 4,261 hectol. d'alcool (2.313 de marc et 1,948 de fruits) ; les seconds 3,371 hectol. (de farineux, accessoirement de betteraves, marcs et fruits) ; la moyenne décennale accuse seulement le quart de cette production. La quantité d'alcool imposé a été de 17,973 hectol., ce qui supposerait une consommation d'environ 4 litres par tête, inférieure à la moyenne française ($4^{l}56$) ; il est évident que la fraude des bouilleurs de cru majore fortement la consommation réelle. Il y a 4,344 débits de boisson. — Il a été vendu 711,102 kilogr. de tabac à fumer et 40,185 de tabac à priser. — Il existait en 1894 en Meurthe-et-Moselle 19 syndicats patronaux (1,019 membres), 19 syndicats ouvriers (2,380 membres), et 17 syndicats agricoles (4,896 membres).

Commerce et circulation. — Le commerce est actif ; il fait vivre 11 % des habitants (moyenne française, 10,3 % ; sans compter l'industrie des transports qui en fait vivre 3,5 % (moyenne française, 3 %). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Nancy, en 1894, fut de 142,112,300 fr. (sur un total de 13,071,183,400 fr.), ce qui la place au dixième rang. Le nombre des patentés, en 1893, était de 14,659 commerçant ordinaires, 115 banquiers ou haut commerçants, 1,685 industriels, 543 personnes exerçant des professions libérales. Leurs valeurs locatives étaient de 16,334,446 fr., environ 1/79e du total français.

Le dép. de Meurthe-et-Moselle exporte des céréales, de l'orge malté, du houblon, du vin gris, de la bière, des fruits frais, des eaux-de-vie, minerais de fer, de la *fonte*, des fers, de l'acier, des *glaces* et cristaux, de la verrerie, des poteries, des faïences, du *sel*, de la *soude*, des cuirs et peaux, des chaussures, des casquettes, des chapeaux, des broderies, des pianos, des livres, du papier.

L'importation locale de Meurthe-et-Moselle consiste en houille et coke, minerais de fer (pour les usines), pierres, coton, laine, bestiaux, vins, tissus, objets de luxe, denrées coloniales. Le département fait ses échanges avec le reste de la France, mais aussi dans une forte proportion avec l'étranger puisqu'il est sur la frontière. Nancy est la grande place commerciale du Nord-Est, comptant plus de 130 représentants de commerce. Le commerce local avec l'étranger se confond dans les statistiques avec le commerce général français qui transite à travers le département. Il a lieu surtout par les gares d'Avricourt, Pagny, accessoirement par Batilly, Longuyon, etc. Les statistiques des deux grandes douanes accusent un mouvement total de 110 millions environ (en 1893). Les produits de Meurthe-et-Moselle s'exportent en Alsace-Lorraine, en Angleterre, et jusqu'en Australie et au Japon. — Le mouvement intérieur du département par voie ferrée est de 3 millions de voyageurs et 2,500,000 tonnes de marchandises.

Voies de communication. Le dép. de Meurthe-et-Moselle avait en 1894, 450 kil. de routes nationales (dont

9 1/2 pavés), 425 kil. de routes départementales, 601 kil. de chemins de grande communication, 1,002 de chemins d'intérêt commun et 2,682 de chemins vicinaux ordinaires (plus 192 kil. en lacune ou en construction).

Le département est traversé (en 1895) par 19 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 500 kil.; les 16 premières appartiennent à la Compagnie de l'Est ; 2 appartiennent à des compagnies secondaires, mais sont rattachées au réseau de la Compagnie de l'Est qui les exploite; la dernière est une ligne d'intérêt local. En voici la liste : 1° Ligne de Paris à Strasbourg, traverse le département sur 100 kil. entre le dép. de la Meurthe et l'Alsace-Lorraine, desservant Foug, Toul, Fontenoy-sur-Moselle, Liverdun, Frouard, Champigneulles, Nancy, Jarville, Varangéville, Laneuveville-devant-Nancy, Varangéville-Saint-Nicolas, Dombasle, Rosières-aux-Salines, Blainville-la-Grande, Mont-sur-Meurthe, Lunéville, Marainvillers, Einberménil, Igney-Avricourt, elle suit la dépression de Pagny, descend la Moselle, remonte la Meurthe, puis la Vezouse avant de couper vers le col de Saverne. — 2° La ligne de Nancy à Epinal (21 kil.) se détache à Blainville-la-Grande de la précédente, dessert Einvaux, Bayon, puis entre dans le dép. des Vosges. — 3° La ligne de Nancy à Metz, qui s'embranche à Frouard sur la ligne de Paris à Strasbourg, dessert Pompey, Marbache, Belleville, Dieulouard, Pont-à-Mousson, Vandières et Pagny-sur-Moselle et entre ensuite en Alsace-Lorraine, après un parcours de 35 kil. — 4° La ligne de Pagny à Longuyon (51 kil.) dessert Arnaville, Onville, Chambley, Mars-la-Tour, Conflans-Jarny, Fiquelmont et Gondrecourt, passe dans le dép. de la Meuse, rentre en Meurthe-et-Moselle à 2 kil. en deçà de Longuyon. — 5° La ligne d'Onville à Thiaucourt (11 kil.) dessert Rembercourt et Jaulny. — 6° La ligne de Paris à Metz traverse le département sur une longueur de 21 kil., et y dessert Jeandelize, Conflans-Jarny et Batilly. — 7° La ligne de Mézières à Thionville (39 kil.) entre dans le département à 3 kil. en deçà de Vezin, dessert Longuyon, Pierrepont, Mercy-le-Bas-Mainbotel, Joppécourt et Audun-le-Roman, entre en Alsace-Lorraine. — 8° La ligne de Lunéville à Saint-Dié (33 kil.) dessert Saint-Clément, Ménil-Flin, Azerailles, Baccarat, Bertrichamps et Thiaville, entre dans les Vosges. — 9° La ligne de Conflans à Briey (13 kil.) dessert Valleroy-Moineville, d'où un embranchement se dirige vers Auboué et (5 kil.) Homécourt-Jœuf. — 10° La ligne de Longuyon à Arlon (20 kil.) dessert Roche-sous-Montigny, Cons-la-Grandville, Rehon-Longwy et Mont-Saint-Martin, avant d'entrer en Belgique, — 11° La ligne de Longwy à Villerupt (18 kil.) dessert Saulnes et Hussigny-Godbrange. — 12° La ligne de Toul à Mirecourt (49 kil.), dessert Domgermain, Blénod-lès-Toul, Bulligy-Crézilles, Bagneux-Allain, Barisey-la-Côte, Colombey-les-Belles, Autréville, Favières, Battigny, Vandeléville, Fécocourt, Pulney-Grimonville et Courcelles, puis entre dans le dép. des Vosges. — 13° La ligne de Lunéville à Gerbéviller (9 kil.), se détachant à Mont-sur-Meurthe de la ligne de Paris à Strasbourg, dessert Xermaménil et Gerbéviller. — 14° L'embranchement de Baccarat à Badonviller (14 kil.), dessert Merviller, Merviller-Vacqueville, Vacqueville, Pexonne et Badonviller. — 15° La ligne de Pompey à Nomeny (22 kil.) dessert Custines, Malleroy, Faulx, Montenoy, Leyr, Moivrons, Jeandelaincourt et Nomeny. — 16° La ligne de Toul à Neufchâteau, se détachant à Barisey de la ligne de Toul à Mirecourt, ne dessert aucune station dans le dép. de Meurthe-et-Moselle, où il n'a que 6 kil. de parcours. — 17° La ligne de Nancy à Vic et Château-Salins (24 kil.) se détache à Champigneulles de celle de Paris à Strasbourg et dessert Lay-Saint-Christophe, Eulmont, Latre-sous-Amance, la Bougule, Brin, Moncel avant de passer dans la Lorraine allemande. — 18° La ligne de Nancy à Vézelise (34 kil.) se détache à Jarville de la ligne de Strasbourg, dessert Houdemont, Ludres, Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Bainville-sur-Madon, Xeuilley, Pierreville, Pulligny-Aufrey, Ceintrey, Clérey-Omelmont, Tantonville, Vézelise Elle se prolonge vers Mirecourt par Forcelles-Saint-Georges, Praye, Saint-Firmin, Dianville, Bouzainville et passe dans le dép. des Vosges où elle rejoint la ligne de Toul à Mirecourt; de Vézelise à sa sortie du département elle mesure 13 kil. — 19° La ligne d'intérêt local d'Avricourt à Cirey (18 kil.) dessert Foulcrey, Gogney, Blâmont et Frémonville.

Les voies navigables sont la Moselle, canalisée de Frouard à Arnaville, sur la frontière (34 kil.); le canal de la Marne au Rhin qui appartient au dép.: de Lay-Saint-Remy à Xures (88 kil.); le canal de l'Est, de Toul à Messein (28 kil.); de Messein à Laneuveville (embranchement de Nancy (10 kil.); de Messein vers la Saône (30 kil.). La Meurthe est flottable et même navigable pour de petits bateaux sur toute sa longueur dans le département (102 kil.); la Vezouse et ses affluents sont flottables sur 80 kil.; la Moselle sur 21 kil. de Toul à Liverdun. On projette un canal de Longwy à la Meuse le long de la Chiers et un autre de Dombasle à Saint-Dié. Des articles spéciaux sont consacrés à chaque canal. Le tonnage moyen est de 69,300 tonnes sur la Moselle (après Frouard), de 800 sur la Meurthe, de 1,017,500 sur le canal de la Marne au Rhin, de 500,000 sur le canal de l'Est (Toul à Messein), de 284,000 sur la branche méridionale (le long de la Haute-Moselle), de 317,000 sur l'embranchement de Nancy. Le flottage du bois n'a pas grande importance.

Les 19 bureaux de poste, les 12 bureaux télégraphiques, les 56 bureaux mixtes de Meurthe-et-Moselle ont donné lieu en 1892 à un mouvement postal traduit par une recette nette de 1,704,620 fr. 45 et à un mouvement télégraphique de 225,520 dépêches intérieures, et 18,419 dépêches internationales produisant une recette nette de 210,511 fr. 15.

Finances. — Le dép. de Meurthe-et-Moselle a fourni, en 1892, 51,932,002 fr. 69 au budget ordinaire et 3,835,191 fr. 84 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 55,767,194 fr. 53.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	5.170.243fr69
Enregistrement	5.156.378 27
Timbre	1.194.807 71
Impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières	411.376 65
Contributions indirectes	13.009.011 33
Sucres	199.337 38
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	5.402.388 78
Domaines de l'Etat (y compris les forêts)	1.723.218 37
Postes	1.789.697 67
Télégraphes	222.624 05
Douanes	15.663.727 69
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	1.319.769 29
Recettes d'ordre	669.421 81

Les revenus départementaux ont été, en 1891, de 2,394,969 fr. 92, se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux	1.417.687 87
Revenu du patrimoine départemental	44.693 60
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	694.332 27
Revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations de propriétés	238.256 18

Il y a eu 45 cent., dont 20 portant sur les quatre contributions. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 25,494 fr. 33; celle du centime portant sur les quatre contributions directes de 38,891 fr. 48.

Les dépenses départementales furent, en 1891, de 2,396,957 fr. 63 se décomposant comme suit : personnel

préfectoral, 22,410 fr. 50 ; propriétés départementales, loyers et mobiliers, 451,296 fr. 03 ; voirie, 1,088,446 fr. 55; instruction publique, 48,335 fr. 94; assistance publique, 397,081 fr. 73 ; service des emprunts, 235,147 fr. 88.

Les 596 communes du département avaient, en 1893, un revenu de 7,137,825 fr.; le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 12,404 dont 3,492 extraordinaires ; le nombre moyen de centimes par commune atteignait 21. Il y avait 213 communes imposées de moins de 15 cent., 288 de 15 à 30 cent., 82 de 31 à 50 cent., 12 de 51 à 100 cent., et une seule au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 7, le produit des octrois montait à 2,411,000 fr. Les dépenses ordinaires communales s'élevaient à 6.376,321 fr. La dette à 13,440,704 fr. au 31 mars 1892.

La valeur moyenne du sol était de 773 fr. par hectare. Les valeurs successorales étaient en moyenne (1885-89) de 65 millions de fr. par an approximativement.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dep. de Meurthe-et-Moselle est au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 3,578 conscrits examinés, 73 ne savaient pas lire. Cette proportion de 20 illettrés sur 1,000 place le dép. de Meurthe-et-Moselle au 13e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 5e rang (sur 87 dép.), avec 989 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 994. En 1892-93, il n'y eut que 11 hommes (sur 3,256) et 21 femmes qui ne purent signer que d'une croix, et 59 conscrits (sur 3,912) ne sachant pas lire.

Le dép. de Meurthe-et-Moselle comptait, durant l'année scolaire 1892-93, 83 écoles maternelles, dont 61 publiques (22 laïques) et 22 privées (21 congréganistes), lesquelles recevaient un total de 11,948 élèves, dont 5,990 garçons et 5,958 filles, 2.699 garçons et 2,574 filles inscrits dans les écoles laïques et 3,291 garçons et 3,384 filles dans les écoles congréganistes; 5,217 garçons et 5,163 filles dans les écoles publiques. — En 1890-91, il y avait dans le département 931 écoles primaires publiques, dont 775 laïques et 156 congréganistes, à savoir: 303 écoles laïques de garçons, 140 de filles et 332 mixtes, contre 155 écoles congréganistes de filles et 1 mixte. D'autre part, 125 écoles privées, dont 29 laïques et 96 congréganistes, à savoir : 9 écoles laïques de garçons, 17 de filles et 3 mixtes, contre 19 écoles congréganistes de garçons, 75 de filles et 3 mixtes. Au total: 1,056 écoles, 331 de garçons, 407 de filles et 338 mixtes. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 29,033 garçons et 26,277 filles; en tout 55,310 ; écoles privées, 4,300 garçons et 7,347 filles; en tout, 11,647. Total général, 66,957 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : 27,138 garçons, 15,203 filles; écoles privées laïques: 886 garçons, 957 filles; écoles publiques congréganistes: 1,895 garçons, 11.074 filles; écoles privées congréganistes: 3,414 garçons, 6,390 filles ; soit un total de 28,024 garçons et 16,160 filles recevant l'enseignement laïque, contre 5,309 garçons et 17,464 filles recevant l'enseignement congréganiste. La majorité des filles reçoivent donc encore l'enseignement congréganiste, auquel on a laissé jusqu'à présent une grande partie des écoles publiques.

L'enseignement primaire supérieur public comptait, en 1892-93, 248 garçons dans une école et 2 cours complémentaires; 263 filles dans 2 écoles. — L'école normale d'instituteurs de Nancy (fondée en 1833) comptait 66 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices de Nancy (fondée en 1879) comptait 43 élèves-maîtresses en 1892-93. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 107,840 fr. — Il y eut, en 1891, 2,103 garçons et 1,747 filles candidats au certificat d'études primaires. 1,856 garçons et 1,622 filles l'obtinrent; 41 garçons sur 55 candidats; 10 filles sur 21 candidates obtinrent le certificat d'études primaires supérieures. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 76 aspirants, dont 36 furent admis, et par 299 aspirantes, dont 197 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 34 candidats et 22 admissions; 69 candidates et 31 admissions. Ces chiffres témoignent d'un développement très satisfaisant de l'instruction.

L'instruction élémentaire était facilitée par les bibliothèques populaires des écoles. Il existait 322 caisses d'épargne scolaires avec 3,518 livrets représentant une somme totale de 107,785 fr. Les 307 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 39,178 fr. de recettes, 20,157 fr. de dépenses. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,757,900 fr. 29.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1893-94, aux garçons dans un lycée et 4 collèges communaux comptant 1,546 élèves dont 682 internes. L'enseignement supérieur à l'université de *Nancy* (V. ce mot) comptait 814 étudiants, dont 118 étrangers.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1891 accuse 25 condamnations en cour d'assises dont 11 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 2,101 affaires et 2,671 prévenus, dont 128 furent acquittés, 68 mineurs rendus à leurs parents, 27 envoyés en correction, 44 prévenus condamnés à l'emprisonnement de plus d'un an, 1,523 de moins d'un an, et 881 à l'amende seulement. On a compté 1,075 récidivistes dont 24 devant la cour d'assises, et 1,051 en police correctionnelle; 11 furent condamnés à la relégation. Il y eut 5,407 contraventions de simple police. Le chiffre des morts accidentelles fut de 172; celui des suicides de 87.

La justice civile a prononcé, en 1891, sur 1,738 affaires civiles en première instance et 252 en appel et sur 1,231 affaires commerciales en première instance et 80 en appel. Il a été ouvert 43 et clos 44 faillites; 63 divorces et 28 séparations de corps ont été prononcés.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 174 en 1892, secoururent 24,896 personnes sur une population de 277,214 comprise dans leur ressort ; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 546.065 fr.; les dépenses se sont élevées à la somme de 353,210 fr. Il existait à Lunéville et Nancy deux monts-de-piété qui prêtèrent (en 1892), sur 17,728 objets, un total de 295.968 fr. Il y eut 17,121 dégagements portant sur 259,775 fr. On comptait 22 hospices et hôpitaux avec 2,842 lits, dont 1,105 affectés aux malades civils, 321 aux militaires, 877 aux vieillards, infirmes, etc., 24 aux enfants assistés, 515 au personnel des établissements, 2,028,709 fr. 08 de recettes et 1,912.624 fr. 97 de dépenses, et un personnel composé de 37 médecins et chirurgiens, 207 religieuses, 28 employés et 273 servants. Il y a eu un nombre total de 178,448 journées de présence pour 3,439 hommes; 104,897 pour 3,162 femmes et 52,352 pour 1,034 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 1,180 enfants à l'hospice et 865 enfants à domicile et dépensé 141,128 fr. Il existe un asile départemental d'aliénés (Maréville) et 2 asiles privés (Saint-Nicolas, la Malgrange) ; 1,686 aliénés sont à la charge du département. On compte 64 établissements d'assistance privée.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1893, 14,124 versements se montant à 398,969 fr. Elle avait 890 rentes en cours pour une somme de 131,853 fr.

Les 7 caisses d'épargne de Meurthe-et-Moselle avaient délivré, au 31 déc. 1893, un total de 117,656 livrets. Le solde dû aux déposants était de 77,802,796 fr. 08, en diminution de 189,000 fr. sur l'année précédente. La valeur moyenne du livret était de 661 fr. 27. La caisse nationale d'épargne avait reçu 17,183 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 129,029 fr. 11. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 21 approuvées ou reconnues, avec 7,307 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1892) de 318,014 fr. Il existait en outre 10 sociétés

autorisées avec 1,572 participants, et un avoir disponible de 31,723 fr. — En 1893, les libéralités (dons et legs) aux établissements publics et d'utilité publique ont atteint 1,636,817 fr., chiffre qui n'est dépassé que dans la Seine. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : V. la bibl. des art. LORRAINE, NANCY, METZ. — *Annuaire de Meurthe-et-Moselle*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886, 1891 et 1892-94. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — A. JOANNE, *Géographie de Meurthe-et-Moselle*, in-16. — *Mémoires* et *Bulletins des Sociétés savantes*, de Metz, Nancy, Pont-à-Mousson. — PEUCHET et CHAULAIRE, *Statistique de la Meurthe*, 18 6. — Des mêmes, *Statistique de la Moselle*, 1808. — E. GIRONCOURT, *Dict. statistique du dép. de la Meurthe*. — N. PARANT, *Tableau des villes du dép. de la Moselle*, 1825.— H. LEPAGE, *le Dép. de la Meurthe*, 1843.— Du même, *Dict. topogr. du dép. de la Meurthe*, 1862. — BENOIT, *Répertoire archéologique du dép. de la Meurthe*, 1862. — DE BOUTEILLER, *Dict. topogr. de l'ancien dép. de la Moselle*, 1875. — A. BRACONNIER, *Richesses minérales du dép. de Meurthe-et-Moselle*, 1886. — *Carte de l'état-major* au 1/80.000e, feuilles de Longwy, Metz, Commercy, Sarrebourg, Nancy et Lunéville.

MEURTRE (Dr. crim.). Dans le langage du droit, le meurtre est la destruction volontaire et injuste de la vie d'un homme par le fait d'un autre homme; il constitue un crime. Les anciens jurisconsultes définissaient le meurtre : *Violenta vitæ homini ademptio*, ou bien : *Violenta homini cædes ab homine injuste patrata*. Notre Code pénal actuel, dans son art. 295, en donne cette définition brève mais précise : « L'homicide commis volontairement est qualifié meutre ». De ce texte il résulte que le meurtre comporte deux éléments distincts, mais l'un et l'autre essentiels : l'acte et l'intention de donner la mort. Dans l'hypothèse de coups portés, en ignorance de sa mort, à une personne qui, par cas fortuit ou autrement, avait, à ce moment, déjà cessé de vivre, la volonté de tuer ne suffirait pas, isolée du fait matériel, pour constituer un meurtre, ni même une tentative de meurtre. Mais, si cette personne, quoique atteinte d'une maladie ou d'une blessure mortelles, existait encore, n'eût-elle qu'une heure à vivre, qu'un moment, l'acte volontaire qui abrège sa vie d'une heure ou d'un moment, est un homicide. Il y a meurtre encore bien que la personne homicidée ne soit pas celle que l'agent avait l'intention de tuer. Du reste, d'une façon générale, il faut que le but de l'attentat soit d'ôter la vie à un être humain; mais, les défectuosités physiques ou morales n'enlevant pas la qualité d'homme et ne modifiant pas le caractère égalitaire de la protection légale, la victime, quels que soient son sexe, son âge, sa religion ou sa nationalité, si altérée ou si bizarre que puisse être sa forme humaine, est sous la sauvegarde de la loi, dès qu'il s'agit d'un être conçu et né de la femme. Il faut, en outre, qu'il y ait un acte matériel ayant, par lui-même, la puissance de donner la mort : ainsi, il n'y aurait point lieu de poursuivre pour tentative d'homicide, l'agent qui, pour causer la mort, n'aurait mis en œuvre qu'un sortilège, dans le cas même où il aurait foi en sa puissance, ou bien qui aurait employé une drogue qu'il croyait un poison et qui n'était pas malfaisante. Mais l'homicide peut résulter de la simple omission d'un acte matériel nécessaire à la vie d'une personne : telle l'omission de porter des aliments à une personne séquestrée, lorsqu'on a le devoir ou la fonction de le faire. Quant à celui qui tue par la torture de l'âme, par l'amertume du chagrin, quelque coupable qu'il soit aux yeux de la conscience, il échappe à la sanction pénale. — Sur la peine applicable au meurtre, sur les différentes modifications et circonstances aggravantes dont ce crime est susceptible, sur les faits d'excuse ou les faits justificatifs dont il peut bénéficier, nous ne pouvons que renvoyer aux développements de notre article HOMICIDE. LOUIS ANDRÉ.

BIBL. : BLANCHE, *Et. sur le C. pén.*, t. IV, nos 468 et suiv. — BOITARD, *Leç. de dr. pén.*, nos 375 et suiv. — CHAUVEAU et FAUSTIN-HÉLIE, *Théorie du C. pén.*, t. III, nos 1187 et suiv. — CRIVELLARI, *Dei reati contra la vita*. — FAUSTIN-HÉLIE, *Prat. crim. des cours et tribunaux*, t. II, nos 489 et suiv. — GARRAUD, *Traité théor. et prat. du dr. pén. franç.*, t. V, nos 216 et suiv.

MEURTRIÈRE. Trou ou petite ouverture pratiquée pour tirer sur l'ennemi (V. EMBRASURE). On trouve des meurtrières dans les châteaux, les forts, les postes fortifiés, etc. Les meurtrières apparaissent au XIIe siècle, et se multiplient au siècle suivant; au XIVe siècle, elles deviennent rares dans les parties inférieures des défenses et sont plutôt pratiquées au sommet; elles reparaissent avec l'artillerie. Au moyen âge, les meurtrières sont percées au niveau du sol intérieur des remparts et des planchers des tours ; elles servent autant à surveiller la base des forteresses qu'à lancer des flèches et des traits. Couvertes à l'intérieur, elles comprenaient une niche où pouvait prendre place un homme, et une ouverture évasée de forme triangulaire, le sommet du triangle étant tourné vers l'extérieur; en outre, ces meurtrières étaient plongeantes; au milieu du XIIIe siècle, elles deviennent carrées ; dans les tours elles ne sont pas percées les unes au-dessous des autres : Viollet-Le Duc cite comme type de cette sorte de meurtrières, celles des tours et des courtines de Carcassonne, ouvrages bâtis sous Philippe le Hardi. A la fin du XIVe siècle, on abandonna les meurtrières percées au bas des remparts et des tours qui indiquaient les points attaquables des ouvrages ; on se contenta de conserver celles qui servaient à la défense des portes et des passages : elles consistaient en une rainure percée d'une entaille en haut et en bas, pour permettre aux archers et aux arbalétriers de tirer les uns à la volée par l'entaille supérieure, les seconds de but en blanc par l'entaille inférieure ; ce dispositif de meurtrières en croix venait des Anglais, dont le corps d'archers était très nombreux : on le trouve principalement dans le Nord, le Maine, le Poitou et en Guyenne. Avec l'artillerie à feu, la forme des meurtrières se modifie: ce sont des trous ronds, parfois doubles et réunis par une rainure. A la fin du XVe siècle, les meurtrière sont construites pour les feux de mousqueterie : Viollet-Le Duc cite comme exemple celles du bastion élevé en avant de la porte de Laon à Coucy; les meurtrières sont disposées de manière à croiser les feux de mousqueterie au fond du fossé. Les meurtrières ne sont plus guère employées que dans les petits ouvrages, forts provisoires et blockhaus, et pour défendre l'abord des portes d'une ville. Ph. B.

MEURVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre; 344 hab.

MEUSE (wallon *Mouse*, hollandais *Maas*). Grand fleuve de France (Lorraine), de Belgique et des Pays-Bas, aux confins de la région rhénane et de la région parisienne. Elle a 926 kil. de long dans un bassin de 33,000 kil. q. étroitement resserré entre ceux de la Seine à l'O., du Rhin à l'E. Son cours supérieur se déroule dans la bordure jurassique du Bassin de Paris. Il paraît probable qu'autrefois elle ne sortait pas de cette région et que par la dépression du Chêne populeux elle rejoignait le val actuel de l'Aisne. Perforant le massif de l'Ardenne à partir de Mézières, elle s'y est creusé son cours moyen à travers les roches cambriennes, dévoniennes et carbonifères. Elle en sort pour déboucher dans la plaine alluviale des Pays-Bas où se déroule son cours inférieur, confondu à la fin avec celui du Rhin. Son cours supérieur et le commencement du cours moyen appartiennent à la France, 492 kil. environ; le cours moyen à la Belgique (194 kil.), le cours inférieur aux Pays-Bas (240 kil). Née dans le dép. de la Haute-Marne, à 409 m. d'alt., elle passe dans ceux des Vosges, de la Meuse et des Ardennes, coulant vers le N., puis vers le N.-O., baignant Neufchâteau, Domremy, Vaucouleurs, Commercy, Verdun, Stenay, Sedan, Mézières, Charleville; ses seuls affluents notables sont le Mouzon (g.) et la Chiers (g.). On trouvera d'amples détails sur la Meuse française, ses affluents et son bassin dans les articles consacrés aux départements qu'elle traverse. — En aval de Givet, elle passe en Belgique; depuis qu'elle est entrée dans l'Ardenne, elle a repris la direction N. Elle reçoit l'Hermeton, la Lesse qui passe à Han, baigne Dinant, reçoit le Boucq et rencontre à Namur la Sambre, son grand

tributaire. Elle lui emprunte sa direction le long du grand sillon houiller qui s'allonge vers le N.-E. Elle passe ensuite à Huy où lui viennent les eaux de la Mehaigne et de l'Hoyon; à Séraing, à Liège, au confluent de l'Ourthe, et s'incurve vers le N. Elle sépare ensuite le Limbourg belge du Limbourg néerlandais, reçoit la Bewinne, baigne Maestricht au confluent du Geer ou Jaar et s'engage complètement dans la plaine alluviale des Pays-Bas, à l'alt. de 25 m. Sa largeur en Belgique est de 120 à 150 m.; son débit à l'entrée varie à l'étiage entre 25 et 37 m. c. par seconde; l'étiage atteint 60 m. c. à Namur et 95 à Maestricht. — Dans les Pays-Bas, elle reçoit la Geleen, passe à Roermonde, au confluent de la Roer, à Venlo, reçoit la Schwalen, la Niers, la Dieze, puis, ayant pris sa voie vers l'O., remontre près de Gorkum le Wahal ou Waal, la grande branche du Rhin, dont le débit est très supérieur à celui de la Meuse. Néanmoins, l'usage a conservé le nom de celle-ci au lit où ils confondent leurs eaux. On trouvera dans l'art. PAYS-BAS, avec la carte, la description détaillée de la curieuse région où s'enchevêtrent les bouches du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. En face de Dordrecht, la Meuse, que l'on appelle ici Merwede, se bifurque; vers le S., un bras s'engage dans le Marais du Biesboch, s'étale sous le nom de Hollandsch-diep et débouche dans la mer du Nord par deux estuaires, le Harangvliet au N., le Kramer au S., communiquant avec ceux de l'Escaut. Le bras central de la Meuse s'appelle Vieille Meuse; il rejoint plus loin, au bras septentrional, le Noord, lequel a fusionné avec le Leck, seconde branche du Rhin, et passe devant Rotterdam; ils se réunissent sous le nom de Nouvelle Meuse, pour répartir leurs eaux entre deux embouchures, le Scheur au N., la Nouvelle Meuse au S. — La Meuse est navigable depuis Verdun; mais en France elle est longée par le canal de l'Est ou canalisée; en Belgique, elle l'est également de Dinant à Vire (en aval de Liège) sur 108 kil. A.-M. B.

MEUSE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Meuse doit son nom au fleuve qui le traverse du S.-E. au N.-O. dans toute sa longueur. Il est situé dans la région du N.-E. de la France la plus continentale. Il touche à la frontière par son extrémité septentrionale, contiguë à la Belgique. Son ch.-l. Bar-le-Duc est distant de 205 kil. de Paris à vol d'oiseau, de 254 kil. par le chemin de fer. Le dép. de la Meuse est compris entre la Belgique au N., le dép. de Meurthe-et-Moselle à l'E., des Vosges au S.-E., de la Haute-Marne au S.-O., de la Marne à l'O., des Ardennes au N.-O. Il est situé entre 48°24'33" et 49°37'8" lat. N., 2°33'13" et 3°31'8" long. E. Il n'a de limites naturelles que sur de petites parties de son pourtour; après son affluent le Thon, sur 2 kil., la Chiers fait pendant 4 kil. la frontière de Belgique, puis elle-même sur 1 kil., ses affluents, l'Othain et la Crusne, pendant quelques kilomètres, séparent les dép. de la Meuse et Meurthe-et-Moselle; de même la Madine; la Marne coule un instant entre les dép. de la Meuse et de la Haute-Marne; l'Aisne pendant 2 kil., son affluent la Biesme pendant 20 kil., et séparent les dép. de la Meuse et de la Marne; ce ravin de la Biesme est une frontière historique : au moyen âge, il divisa la France et l'Empire. Enfin au N.-O. le Tortu et la Wamme servent pendant 8 kil. de limite entre les Ardennes et la Meuse. Partout ailleurs, les limites départementales sont artificielles ; assez irrégulières, formées de petites lignes brisées, elles ne répondent à aucune unité de géographie physique et résultent de circonstances historiques.

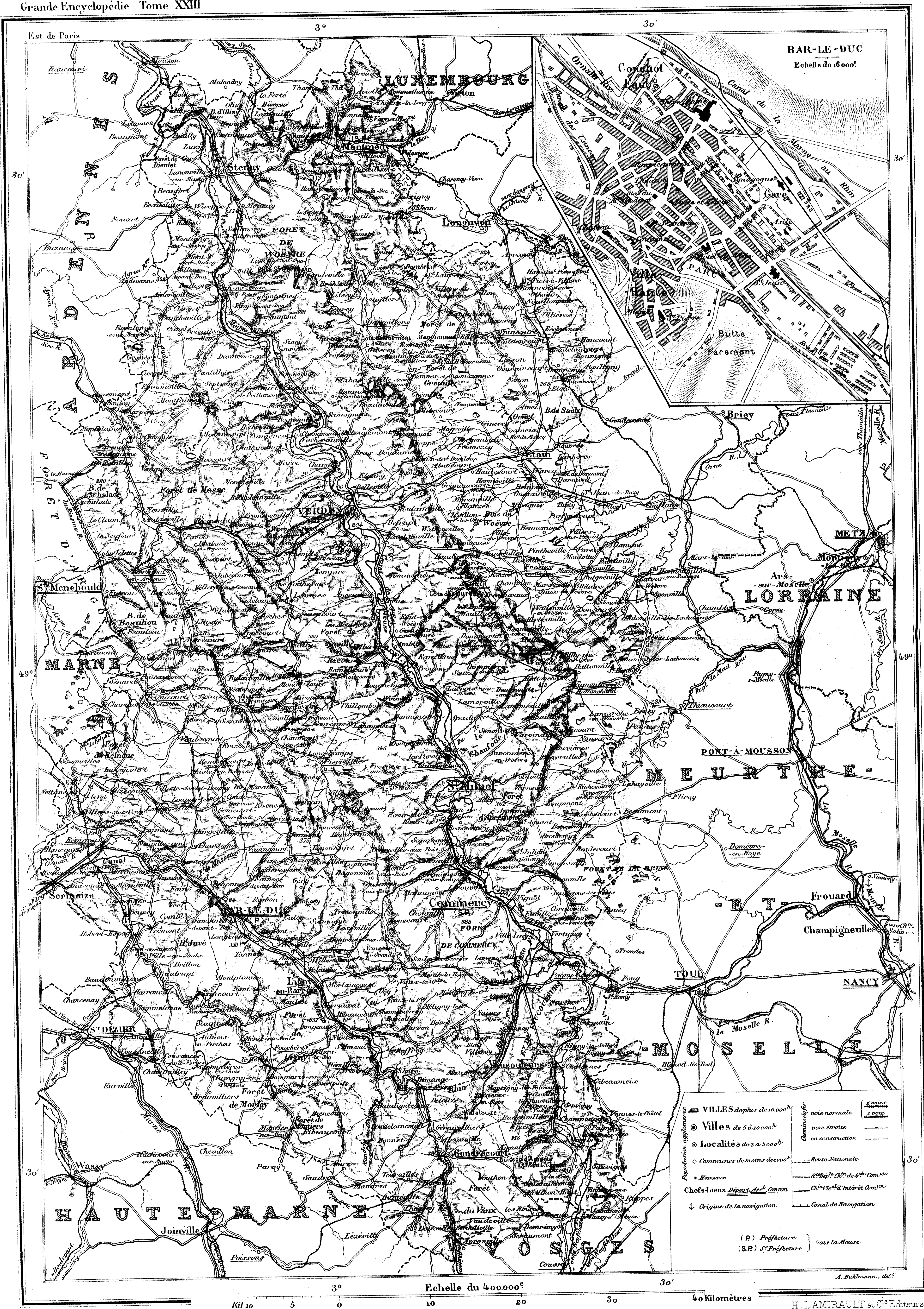
La superficie du dép. de la Meuse est de 623,057 hect. (622,700 d'après le cadastre, 623,900 d'après le service géographique de l'armée), ce qui la classe au quarantième rang des départements français avec une étendue légèrement supérieure à la moyenne d'un département. La forme, en négligeant les sinuosités secondaires, est celle d'un ovale ou d'un parallélogramme dont deux côtés seraient orientés du N. au S., et deux du N.-O. au S.-E., les premiers étant sensiblement doubles des seconds. La plus grande longueur est de 135 kil. du N. du cant. de Montmédy au S. du cant. de Gondrecourt ; la plus grande largeur d'O. en E. entre le point où sort l'Ornain et la forêt de la Reine est de 75 kil. Le périmètre, en ne tenant pas compte des petites sinuosités, est de 366 kil.

Relief du sol. — Au point de vue orographique, le dép. de la Meuse est une région de plateaux qui s'élèvent progressivement du N. au S. et à travers lesquels les cours d'eau ont creusé des sillons plus ou moins profonds. Le point le plus élevé du département atteint 424 m. au-dessus d'un tunnel dans la forêt du Vaux, près de Gondrecourt ; le plus bas, à la sortie de la Saulx est à 115 m. ; la différence de niveau est de 309 m., suffisante pour donner lieu à des accidents de terrain bien marqués, bien que dans l'ensemble le département soit peu élevé. Les alignements sont à peu près orientés du N.-N.-O. à l'E.-S.-E., conformément à la disposition concentrique des couches du Bassin parisien; le dép. de la Meuse est presque entièrement compris dans la bande suprajurassique, bien qu'il entame au N.-E. les terrains médiojurassiques et liasiques, au S.-O. les terrains crétacés. Les vallées principales suivent la même direction : Meuse, Aire, Ornain et Saulx, observent cette disposition concentrique. Les diverses assises sont plus larges et leurs gradins mieux accusés vers le S., parce qu'au N. elles rencontrent le massif de l'Ardenne, le long duquel elles se rétrécissent.

Nous retrouvons les traits généraux de la physionomie du plateau lorrain que nous avons décrits dans l'art. *Meurthe-et-Moselle* (V. cet art.); de l'E. à l'O. se succèdent alternativement des plateaux calcaires et des dépressions argileuses, l'inclinaison des couches géologiques vers le centre du bassin se manifeste sur les plateaux calcaires qui se terminent en falaise à l'E. sur la plaine argileuse, tandis que vers l'O., il s'abaissent en pente douce vers la dépression suivante. Le département étant allongé du N. au S., traverse obliquement les bandes concentriques, de sorte que ses terrains les plus anciens sont au N.-E., les plus récents au S.-O. ; seul le plateau calcaire astartien s'étend d'un bout à l'autre. Les régions orographiques du dép. de la Meuse, correspondant aux zones géologiques sont : 1° le Luxembourg français au N. de la Chiers; 2° la Woëvre ; 3° les côtes de Meuse, fronton du plateau corallien entaillé par le val de Meuse ; 4° le plateau calcaire du Barrois ; 5° la bande crétacée du S.-O. comprenant les hauteurs de l'Argonne entravées par les vallées argileuses de l'Aire (Clermontois) et de l'Aisne ; le bassin alluvial de l'Ornain en sépare le Perthois.

Le Luxembourg français appartient à la région liasique et calcaire médiojurassique adossée au massif cambrien de l'Ardenne ; il forme au N. de la Chiers un district mamelonné dont les sommets dominent de 150 à 200 m. le val de la Chiers ; le point central est le coteau escarpé de Montmédy (*mons Medius*, 294 m.) ; les plus hauts une colline de 355 m. sur la frontière belge et le bois de Signy (376 m.) à la limite du dép. des Ardennes.

La Woëvre représente le fond envasé de l'ancien golfe du Luxembourg dont la région précédente formait la zone littorale comblée en premier lieu. La Woëvre forme aujourd'hui, après le travail des eaux superficielles, une plaine argileuse faiblement ondulée, à sol imperméable, mouchetée d'étangs et de bois. Elle commence dans le coude entre Meuse et Chiers où se trouve la forêt de Woëvre, séparée de la Chiers par les calcaires bathoniens où celle-ci a creusé son lit ; elle s'étend dans la direction du S. jusqu'à la forêt de la Reine après laquelle elle se prolonge en Meurthe-et-Moselle. Dans la Woëvre, les cours d'eau traînent lentement leurs eaux troubles ; de faibles renflements de terrain délimitent les bassins des rivières. L'alt. générale de la plaine est de 240 m. ; sa largeur entre les côtes de Meuse à l'O., les plateaux de Briey et de Haye à l'E. d'une vingtaine de kilomètres quelquefois davantage ; sa longueur du N.-O. au



Gravé et Imp. par Erhard fres 1897.

H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

S.-E. approche de 100 kil. Au N. d'un léger exhaussement qui porte la forêt de Gremilly, ses cours d'eau vont à la Chiers ; au S. elles vont à la Moselle ; le point le plus bas se trouve vers Saint-Hilaire (cant. de Fresnes-en-Woëvre) vers le centre de la plaine où la cuvette s'abaisse à moins de 200 m. le long de l'Orne ; non loin l'étang de la Chaussée, le plus vaste du pays, dort à 209 m. au-dessus de la mer. La Woëvre se rétrécit ensuite auprès d'Hattonchâtel et des étangs de Saint-Benoît aux approches du plateau de Haye ; elle vient expirer au N. de Toul dans le dép. de Meurthe-et-Moselle.

Le plateau calcaire corallien et astartien qui forme la partie centrale du département commence au N., sur la rive gauche de la Meuse, par les hauteurs du *Dormois* qui appartiennent surtout au dép. des Ardennes. Sur la rive droite de la Meuse le fronton du plateau forme la falaise des *côtes de Meuse* où se devinent les anciens récifs coralliaires construits par les polypiers le long des côtes de l'ancien golfe du Luxembourg, alors comblé. Les côtes de Meuse commencent au S. de la forêt de Woëvre, à l'E. de Dun, et aussitôt atteignent 362 m. à la colline de Brandeville, 402 m. à celle de Bréhéville ; elles dominent constamment de 100 à 150 m. la plaine argileuse de l'E. ; un peu moins hautes entre Charny et Etain (alt., 383 m.) elles se relèvent en face de Verdun où des f•rts couronnement leurs crêtes ; elles s'abaissent à 363 m. entre Verdun et Fresnes où passe la grande route de Verdun à Metz. Elles atteignent leur point culminant (412 m.) à Hattonchâtel, au-dessus du défilé de Creüe, projettent dans la Woëvre la butte de Mont-Sec (390 m.) où fut un fort romain ; derrière celle-ci sont la forêt d'Apremont et les falaises de Saint-Mihiel ; le fort de Liouville (382 m.) barre la dépression de Marbotte, et celui de Gironville (394, m.) au-dessus de la forêt de la Reine, couvre la dépression de Boncourt, par lesquelles les routes franchissent les côtes de Meuse ; au S. de la profonde trouée de Pagny et du col de l'Are (alt. 258 m.) où passa jadis la Moselle, et qui est demeurée la grande route de Paris vers la France rhénane, la face orientale de la falaise appartient au dép. de Meurthe-et-Moselle ; dans le nôtre nous n'avons à signaler que le Signal de Sauvigny (408 m.) vers l'angle S.-E. — Derrière cette façade se développe le plateau coupé en deux par la Meuse. Les manuels géographiques appliquent à la partie orientale le nom d'*Argonne orientale* par opposition à l'Argonne occidentale où ils englobent le plateau du Barrois.

Le lit de la Meuse, qui s'abaisse dans le département de 207 m. à l'entrée jusqu'à 102 m. à la sortie, est en contrebas de 100 m. environ par rapport aux deux bords du plateau. La vallée centrale du département est formée d'une série de bassins élargis alternant avec les défilés. Le premier de ces bassins, qui furent peut-être des lacs, est compris entre Coussey (Vosges) et Pagny-la-Blanche-Côte ; en aval du méandre qui se tord autour de la blanche et scintillante falaise, s'ouvre le bassin de Vaucouleurs (alt. 258 m. au centre) dominé par le Signal de Vaucouleurs (365 m.), et compris entre les forêts de Saint-Germain (350 m.) à l'E. et de Vaucouleurs à l'O. Ce bassin va jusqu'au grand coude du fleuve qui se trouve en face de la trouée de Pagny. Au-dessous commence le bassin de Commercy (alt. 240 m.) que les hauteurs de Vignot et de Gironville séparent de la Woëvre avec laquelle il communique par les dépressions de Boncourt et de Marbotte. Le défilé de Sampigny sépare ce bassin de celui de Saint-Mihiel, dominé sur la rive droite par les fameuses Roches ou Falaises de Saint-Mihiel, beaux récifs coralliens isolés au milieu d'un massif calcaire crayeux (alt. 376 m.). La rivière les contourne lentement ; la vallée ne varie plus guère jusqu'à Dun, où elle s'élargit en débouchant dans le plateau argileux pour se rétrécir après Stenay en s'engageant dans les calcaires bathoniens. — A gauche de la Meuse, le plateau astartien ne forme au N. qu'une arête de 5 kil. de large, festonnée par les érosions ; on l'appelle quelquefois *collines du Verdunois* (cismeusien). Cette croupe, que le vallon de l'Andon sépare au N du Dormois, se continue en s'élargissant vers le S. sur une longueur de 150 kil. jusque dans le dép. de la Haute-Marne où elle se soude aux hauteurs du Bassigny (V. Marne [Haute-]). Elle forme la ligne de faîte et de partage des eaux entre les bassins de la Meuse et de la Seine. Après la dépression où passe le chemin de fer de Reims à Metz, elle atteint 328 m. au Signal de Landrecourt, se continue sous la forêt de Vouilly, s'abaisse au col de Fresnes-au-Mont (route de Saint-Mihiel à Bar-le-Duc) qui facilite le passage au travers des bois qui revêtent le plateau. Au S. de celles de Kœur et de Commercy et du col de Saulx-en-Barrois, qui s'ouvre aux sources de l'Aire et au point de contact du plateau du Barrois, l'altitude augmente. Là se trouve, entre la Meuse et l'Ornain, la partie la plus élevée du département. Notre plateau s'étrangle entre le val de Meuse et la dépression argileuse du pays de Blois, de l'autre côté de laquelle sont les sommets du Barrois. A l'E. de ce fossé sont la forêt de Vaucouleurs (363 m.), les taillis chétifs et les champs en friches du pays de *Voide ;* puis le pays de *Vaux,* entaillé de vallons, où sont le buisson d'Amanty (423 m.) et un sommet de 424 m., point culminant du département ; au point où la ligne de faîte l'abandonne, elle atteint encore 416 m., près de Vaudeville. Entre la Maldite et l'Ognon, elle arrive à 420 m. dans une lande voisine de celle où fut l'*Andesina* romaine, ancienne capitale de ces pays.

Le plateau corallien et astartien de la Meuse est séparé du plateau suivant par une étroite plaine argileuse qui forme un véritable fossé au pied du plateau du Barrois dont le rempart le domine de 80 à 100 m. C'est d'abord le petit pays d'*Ornois*, le long de l'Ornain ; l'îlot calcaire de Delouze (395 m.) le sépare du pays de *Blois* (alt. 310 m.) que traverse le canal de la Marne au Rhin dans la tranchée et le tunnel de Mauvages ; le couloir argileux aboutit ensuite au col de Saulx, puis se replie vers l'O. le long de la falaise du Barrois ; il forme alors la longue vallée de l'Aire jusqu'à Pierrefitte et Courcelles, puis se continue vers le N. entre le plateau du Barrois et le bourrelet des collines du Verdunois, pour se confondre vers Montfaucon avec les argiles de l'Argonne. — Derrière ce fossé sont les masses calcaires du Barrois. Ce plateau très homogène fortement incliné du S.-E. au N.-O., s'étend depuis le S. du département jusqu'à Varennes où il finit en biseau ; il s'amincit en allant du S. au N. par la disparition de ses assises supérieures. Les vallées de la Saulx, de l'Ornain, de l'Aire, le traversent obliquement par des gorges tortueuses sans altérer son unité. Comme le plateau corallien, il a ses sommets au S. ; vers Mandres, à la limite de la Haute-Marne, il mesure 380 m. ; vers Houdelaincourt 400 (en face du tertre de Delouze, 395 m.), puis sur la rive droite de l'Ornain, 401 m. ; au Bois de la Côte qui domine Rosières-en-Blois (311 m.) ; 400 près de Reffroy, 411 à la colline de Méligny-le-Grand, 414 au tertre de Ménil-la-Horgne, sorte de borne angulaire plantée au S. du col de Saulx par lequel passe la route de Ligny à Commercy, deux sources de l'Aire. La Crête fait ensuite un coude vers l'O. puis court au N.-N.-O. parallèlement à l'Aire. Dans le plateau, admirablement boisé, entre l'Ornain et la Saulx, l'altitude s'abaisse peu à peu ; on trouve 357 m. d'alt. dans la forêt de Ligny, 333 m. au S. de Longeville. Au N. de l'Ornain et du col de Saulx, la crête atteint 371 m. entre Géry et Lignières (à l'E. de Vavincourt) ; 368 m. au signal de Fouchères ; elle s'abaisse à 318 m. entre l'Aire et l'Ezrule près d'Erize-la-Petite ; 311 m. en face, au-dessus de Courcelles-sur-Aire. C'est la fin du vrai Barrois que les historiens arrêtent à la Fontaine des Trois-Evêques au N. de Rembercourt-aux-Pots ; là se trouvait la limite entre les évêchés de Toul, Verdun et Châlons (jusqu'en 1783), comme entre le duché de Bar et le comté de Clermont. Toutefois, le plateau calcaire du Barrois se continue au N. de l'Aire ; entre cette rivière et le

Noron il dépasse à peine 300 m., se relève à 357 m. vers Sivry-la-Perche, en face de Verdun, puis s'efface sous les argiles de l'Argonne, où le faite entre Aire et Meuse s'élève encore à 342 m. près de Montfaucon.

La zone crétacée de l'E. du département s'étend du plateau argileux de Montfaucon aux plaines et collines néocomiennes du Perthois. Elle est particulièrement mouvementée et variée. Des fonds à terres molles et vaseuses la séparent du plateau du Barrois; c'est la région du Clermontois. A l'O. de la vallée argileuse de l'Aire se dresse le remblai de l'Argonne formé de gaize, grès poreux. L'Argonne, sise à l'E. de l'Aisne et à l'O. de l'Aire, n'appartient que partiellement au dép. de la Meuse, dans la partie méridionale et orientale revêtue par la forêt d'Argonne. Elle domine de plus de 100 m. le val de l'Aire au N., vers Montblainville son alt. est de 245 m.; à Lachalade, de 286 m.; plus au S., de 310 m.; ses fourrés de hêtres, de coudriers, de bouleaux, ses « georgeons », vallons escarpés, ne sont traversés que par peu de chemins; en 1792, cinq seulement la franchissaient, par cinq défilés serpentant aux montées à travers bois, peu accessibles dans les fonds dès que l'argile était détrempée par les pluies. Des cinq défilés, seuls les deux méridionaux sont dans le dép. de la Meuse, celui des Islettes où passe aujourd'hui le chemin de fer de Reims à Verdun, celui de Lachalade à 6 kil. au N. Le département s'arrête au val de la Biesme où perce le fond argileux; cette coupure longitudinale est une frontière depuis mille ans. Elle sépara la Champagne de la Lorraine et, pendant le moyen âge, le royaume de France du Saint-Empire romain germanique. La forêt d'Argonne s'arrête au S. vers le val de l'Hardillon et le palier argileux de Triaucourt, au pied des calcaires du Barrois. L'Aisne parcourt ce district où croît la forêt de Belnoue; au delà de celle-ci reparaît un éperon de gaize vers Sommeilles et Nettancourt. Cette terminaison méridionale de l'Argonne domine la plaine alluviale de l'Ornain, dont le centre est Revigny. Au S. de cette dépression, qui ne dépasse pas 140 m. d'alt., nous trouvons le long du plateau du Barrois, qui de ce côté est surmonté par endroits de talus crétacés, et bordant la frontière S.-O. du département, la zone du Perthois; le plateau d'Anceville (250 m.), puis la plaine, inclinée vers la Marne, surélevée du côté de la Saulx. La région du Perthois, que la cuvette de l'Ornain sépare de l'Argonne, appartient d'ailleurs aux terrains néocomiens, sensiblement plus anciens (V. MARNE [Haute-] et MARNE [Dép.]). Elle est presque entièrement extérieure à notre département.

Géologie. — Au point de vue géologique, le dép. de la Meuse appartient à la bordure jurassique et crétacée du Bassin parisien. Essentiellement constitué de calcaires et d'argiles suprajurassiques, il comprend, nous l'avons exposé, des terrains liasiques et médiojurassiques au N.-E., crétacés à l'O. et au S.-O. Le lias affleure au N. de la Chiers et sur la rive gauche jusqu'au chemin de fer de Stenay à Montmédy. Au S., la bande bathonienne forme la rive gauche de l'Othain et se prolonge sur le cant. de Spincourt et jusqu'à Etain. Ses marnes se confondent avec celles de l'oxfordien dans la Woëvre. Les côtes de Meuse dessinent l'affleurement corallien; les collines du Verdunois et le plateau cismeusien dessinent l'affleurement astartien. Au delà de ces calcaires paraissent les marnes supérieures (kimméridiennes), puis les calcaires du Barrois (portlandien); les limites géologiques coïncident avec les limites orographiques. La bande crétacée de l'E. comprend les terrains néocomiens du Perthois au S., les sables verts au centre (forêts de Belnoue), la gaize et les argiles du gault au N. (Argonne). Dans la région limitrophe, des lambeaux crétacés surmontent le sous-sol calcaire jurassique, notamment dans la région de Montfaucon et de Varennes, et entre la Marne et l'Ornain.

Description des étages sédimentaires. Le lias luxembourgeois s'est formé au fond d'un golfe qui s'ensablait, et probablement sur l'emplacement d'un estuaire. Les assises sont représentées surtout par des sables ou des grès. L'hettangien se divise en deux zones : à la base, marnes noirâtres, bitumineuses, et lits calcaires fétides, avec *Philoceras planorbis*, *Cardinia Deshayesi;* au-dessus vient le grès d'Hettange à *Schlotheimia angulata;* l'abondance des plantes terrestres atteste qu'il s'agit de dépôts accumulés dans un estuaire. Le sinémurien est représenté par des marnes à *Ammonites bisulcatus* et des calcaires sableux à *Belemnites acutus.* Le charmonthien ou lias moyen par des grès de Virtou et les marnes d'Arlon; le toarcien par des marnes tégulines et un psammite ferrugineux qui passe à la limonite oolithique. (Pour plus de détails sur ces terrains, V. les §§ *Géologie* des art. ARDENNES et MEURTHE-ET-MOSELLE.)

Le bajocien, d'une puissance de 130 m. aux environs de Montmédy, débute par un calcaire terreux jaunâtre où pullulent les polypiers. Au-dessus sont des calcaires terreux oolithiques avec intercalations de marnes, à *Pholadomya bucardium* et *Cœloceras Blagdeni ;* puis des calcaires jaunes fins à oolithiques et lamelles spathiques, avec *Pentacrinus Buvignieri* et *Avicula ornata.* — Le bathonien inférieur débute par des alternances de marnes sableuses grises ou jaunes à *Ostrea acuminata* et de calcaires ferrugineux oolithiques à lamelles spathiques ; au-dessus, des bancs de calcaire terreux jaunes et oolithiques à *Clypeusploti.* — Le bathonien moyen est constitué à la base de calcaires jaunes oolithiques, légèrement marneux ; au milieu de calcaires gris oolithiques de dureté moyenne; au sommet de calcaires blancs durs oolithiques. On en tire des pierres de taille. — Le bathonien supérieur débute par un lit muni de calcaires coquilliers à *Avicula echinata* et *Waldheimia cardium*, supportant des calcaires blancs oolithiques et fissiles, surmontés de dalles minces à oolithiques blanches alternant avec des calcaires jaunes marneux et oolithiques à *Waldheimia lagenalis.*

Le callovien est à peine visible dans la plaine de la Woëvre, sous les éboulis argileux qui le masquent. Sa puissance est d'une dizaine de mètres, il comprend de bas en haut des calcaires en plaquettes roussâtres, avec fragments spathiques d'encrines ; un calcaire en rognons spathiques et ferrugineux et des marnes oolithes ferrugineuses (minerai de Poix jadis exploité autour de Mangiennes pour les hauts fourneaux de Billy et Longuyon); des bancs de lumachelles rouges et dures supportant une argile rouge (callovien ardennais). — Dans l'étage oxfordien on classe les argiles de la Woëvre, puissante formation vaseuse où se confondent, pour cette région, tous les dépôts jurassiques supérieurs au bajocien. Leur puissance varie au centre de la plaine de 150 à 210 m. Elles constituent une masse profonde rougeâtre aux affleurements, gris bleu dans la profondeur, dont l'imperméabilité est attestée par les étangs parsemés dans la plaine. Ces argiles grasses, un peu pyriteuses parfois lignitifères, alimentent des tuileries. Leurs fossiles sont *Gryphea dilatata*, *Belemnites hastatus*, *Lopha flabelloïdes*, *Serpula vertebralis*, *Avicula inæquivalvis* ou vers la base *Trigonia elongata* et *clavellata.* Au-dessus des argiles, l'étage oxfordien se continue par des marnes sableuses contenant de gros rognons d'un calcaire marno-sableux et de concrétions siliceuses dites *chailles;* elles s'étalent au pied des falaises coralliennes qu'elles raccordent en pente douce avec la plaine argileuse de la Woëvre. On y trouve en abondance *Rhynchonella Thurmanni*, *Pholadomya exaltata*, *Terebratula Galliennei*, *Gryphæ bullata*, etc. Elles prolongent la zone à *Ammonites cordatus* de Neuvizy (Ardennes) et se continuent avec un faciès calcaire plus accentué jusqu'à Bologne (Haute-Marne).

L'étage corallien est remarquablement développé dans la Meuse où il atteint sa plus grande épaisseur (120 à 150 m.). Après que les dépôts argileux du bathonien, du callovien et de l'oxfordien eurent comblé le golfe de la Woëvre, le rivage occidental de la Lorraine forme une ré-

gion très favorable à l'activité des polypiers. Ce grand massif qu'ils ont construit et que le travail des érosions a laissé en relief au-dessus de la plaine argileuse, tout en dentelant ses bords, a été creusé dans toute sa longueur par la vallée de la Meuse. On y distingue les trois faciès des formations coralliennes, très enchevêtrés : faciès des polypiers en place ; faciès des dépôts oolithiques ; faciès des vases calcaires à grain fin. D'une manière générale on peut établir deux divisions dans l'étage : la première débute par un calcaire à polypiers avec touffes en éventail et coraux en place, dont la boue crayeuse ou les oolithes ont comblé les interstices. Le calcaire grumeleux se débite en blocailles riches en échinides (*Hemicidaris crenularis*, *Glypticus hieroglyphicus*, *Cidaris florigemma*). Les magnifiques récifs des falaises de Saint-Mihiel appartiennent à cette formation. Une modification latérale de l'assise en calcaire à entroques fournit des bancs épais de belles pierres de taille (Lérouville, Enville). Cette assise, dont la puissance atteint 60 m., est presque partout dans la Meuse superposée directement à l'oolithe ferrugineuse. Cependant, aux environs de Creue, la base du corallien est formée d'un calcaire blanc, tendre, à grain fin, à *Pholadomya lineata*, *Panopœa peregrina*, *Ochetoceras canaliculatum*, directement superposé aux marnes à chailles et figurant un faciès vaseux du glypticien, lequel s'accentue vers le S. ; parfois les calcaires blancs redeviennent à leur base, comme dans les Ardennes, des marnes à *Exogyra nana* et radioles de *Cidaris*. Ces faits ont conduit à rapporter le corallien de la Meuse, au moins en partie, au sous-étage argovien (partie supérieure de l'oxfordien). La division supérieure du corallien (Séquanien, sous-étage Rauracien) comprend d'abord des calcaires oolithiques très blancs et fossilifères (*Diceras arietinum*, *Nerinea Mosœ*, fougères, cycadées et conifères), qui atteignent à Saint-Mihiel, où on les exploite pour pierre de taille, une puissance de 40 m.; près de Vadouville les oolithes grossières se transforment en un véritable poudingue calcaire. Au sommet, cette assise se présente sous l'aspect de calcaires grisâtres, soit crayeux, soit compacts et lithographiques, supportant des calcaires blancs (puissance 40 m.) à *Cardium sublamellosum*, finement oolithiques à la base, subcompacts à la partie supérieure. A leur sommet se trouve un calcaire tantôt jaune grossièrement oolithique, tantôt roux, dur, compact et carié.

L'astartien (séquanien supérieur), d'une puissance de 50 à 80 m. en moyenne, débute par des alternances de marnes, de calcaires roux à *Astarte minima* et de calcaires oolithiques. Les marnes passent parfois à de véritables argiles avec lits de lumachelles à *Ostrea subdeltoidea* et *Exogyra bruntrutana;* ce niveau, prolongeant les argiles du Boulonnais, correspond aux couches les plus inférieures de l'argile de Kimmeridge; on l'exploite pour tuiles à Vaucouleurs. La base de l'étage est dans le N. du département très nettement marquée par le banc argileux noirâtre des marnes noires de l'Orphane. Au-dessus de ce niveau des marnes et calcaires alternés, viennent des alternances de calcaires compacts et de calcaires oolithiques qui correspondent à l'oolithe de la Mothe (Haute-Marne). Puis s'offre un puissant système de calcaires lithographiques en lits minces, alternant quelquefois avec des calcaires marneux bleuâtres à fragments d'huîtres. — Au-dessus se trouve un ensemble de couches qu'on groupe sous le nom de *calcaire de Gondrecourt* et qui paraissent représenter le sous-étage ptérocérien (Kimméridien inférieur). Ce sont d'abord des calcaires grumeleux, durs à la base, avec filets marneux, marneux vers le haut et riches en *Astarte minima*, *Zeilleria humeralis*, *Terebratula subsella*, *Pterocera Oceani*, etc. Au-dessus sont des calcaires blancs fissiles, passant peu à peu à des calcaires gris crayeux ou granuleux et rougeâtres, avec lits de marnes intercalés. On y trouve, outre l'*Astarte minima*, *Pterocera Ponti* et *Oceani*, *Goniolina geometrica*, *Nerinea Desvoidyi*, *Terebratula subsella*. Tous les calcaires astartiens sont exploités pour pierre de taille, moëllons ou empierrement.

Le kimméridien proprement dit (sous-étage virgulien), dont la puissance atteint 80 m. dans la région centrale, est constitué par des alternances irrégulières de calcaires compacts et de marnes à *Exogyra virgula*, *Pholadomya*, *Astarte minima*. Les marnes grises ou bleues dominent à la base de l'étage, marquée même par un banc argileux à *Terebratula subsella;* vers le sommet, les calcaires sont de plus en plus importants et compacts. Les affleurements des marnes virguliennes moulent le pied de la falaise du Barrois. — Le calcaire du Barrois (étage portlandien inférieur répondant au bononien, zone de l'*Ammonites gigas*, puissance moyenne, 100 m.), est une des formations prépondérantes du dép. de la Meuse. Sa puissance décroît progressivement vers le N., où il se termine en biseau au delà de Varennes. Il comporte à la base des calcaires lithographiques gris jaunâtres à *Ammonites rotundus*, divisés par des lits de 0,10 à 0,25 d'argile marneux blanchâtre, à Pholadomyes et *Exogyra bruntrutana;* la transition est souvent insensible entre cette assise et celle qui couronne le kimméridien. Au-dessus viennent des alternances de bancs de calcaire noduleux grossier, à lumachelles rougeâtres (*Ammonites Irius*) et de marnes grises grumeleuses, que surmonte l'*oolithe de Bure*, fine, d'un mètre d'épaisseur. Au sommet, des calcaires caverneux à *Cyprina Brongniarti*, *Pinna suprajurensis*, *Trigonia concentrica* et Ptérocères, qui, vers le S., prennent l'aspect tacheté et carié, puis lithographique et tubuleux. Dans le N. du département, le calcaire du Barrois n'a plus ses assises supérieures, et sa puissance ne dépasse jamais 30 m.; il se termine avec l'argile grise à *Exogyra virgula* reposant sur des bancs de calcaire et de *pierre châline* (lumachelle bleue très dure, exploitée pour dalles et pierres de taille). — Le portlandien supérieur n'existe qu'au S. de l'Ornain, où il couronne, sous forme de lambeaux discontinus, les collines du Barrois; ses couches ne sont continues qu'à l'angle S.-O. du département, au S. de Trémont et Robert-Espagne. La puissance de l'étage ne dépasse pas 15 à 20 m. Sa partie inférieure est caractérisée par un calcaire sableux tendre, verdâtre, quelquefois dolomitique et légèrement quartzeux, qui fournit à Combles des matériaux de construction de grande dimension. Il est surmonté de l'*oolithe vacuolaire* du Barrois ou *pierre de Savonnières*, oolithe d'un blanc jaunâtre, à grains uniformes, de la grosseur d'un grain de millet, agglomérés par un ciment calcaire; ses fossiles sont : *Ammonites giganteus*, *Trigonia gibbosa*, *Cyprina fossulata*, etc. Cette oolithe, épaisse de 3 m. à Bullon, de 6 à 7 aux limites du dép. de la Marne, est surmontée de calcaires sableux gris verdâtre à *Cyrena rugosa* et *Corbula infleca*.

Le système crétacé se présente assez incomplet; les phénomènes de dénudation ont été très considérables dans l'O. du département ; de même qu'ils ont fait disparaître presque tout le portlandien supérieur avant le dépôt du néocomien, de même celui-ci a été emporté ne laissant guère d'autre trace de sa formation que les minerais de fer remaniés entassés dans les poches du calcaire jurassique sous-jacent. C'est le cas dans le S. de l'arr. de Commercy, tout comme au S. de l'Argonne dans la région de Triaucourt. En somme, l'étage néocomien n'existe à peu près qu'au S. de l'Ornain ; on en trouve des traces dans le N. de l'arr. de Bar-le-Duc ; au N. plus rien. L'étage albien est bien développé dans toute la frange orientale du dép. de la Meuse.

La description des terrains néocomiens, barrêmiens, aptiens, a été donnée dans l'art. Marne (Haute-), celle des terrains albiens dans l'art. Marne. Nous y renvoyons pour compléter les indications données ici. L'étage des sables et minerais de fer géodiques est superposé à une argile limoneuse noirâtre. Il n'est bien représenté qu'au S. de l'Ornain où il est formé de sables quartzeux très fins, fari-

neux ; aux environs de Mussey on y voit des plaquettes de grès ferrugineux et des rognons de fer géodique ; il est exploité à Mognéville et sur les deux rives de la Saulx pour la verrerie et la construction. Les vestiges de cette formation, qui jadis s'étendait bien plus loin, paraissent jusqu'à Brizeaux : les sables ont disparu ; il reste des minerais de fer concentrés dans les anfractuosités du terrain jurassique; cela rend compte de la quantité des petites exploitations d'autrefois, toutes abandonnées maintenant. — Le calcaire à spatangues n'existe qu'à l'état rudimentaire au N. de Mognéville représenté seulement par une argile plus ou moins calcaire. Le calcaire ne se montre avec ses fossiles caractéristiques (*Exogyra Couloni*, *Toxaster complanatus*) qu'auprès de la Saulx. — Les argiles ostréennes forment un étage mince et continu de 1 à 5 m. d'épaisseur dans la vallée de la Saulx ; ce sont des argiles blanchâtres légèrement marneuses, sans emploi industriel, renfermant à leur partie supérieure une couche régulière de lumachelle ostréenne à ciment calcaire, dure et résistante; l'*Ostrea Leymerii* y abonde. — Les argiles bigarrées (étage urgonien ou barrêmien supérieur) ne se trouvent en place, non remaniées, qu'au S. de l'Ornain, à Mussey, Mognéville, Beurey. Leur puissance totale est très faible ; quelquefois moins de 1 m. La base est formée d'une argile claire qui se relie à l'étage précédent ; les sables et les argiles sableuses passent par les diverses teintes du blanc au gris, au rose et au rouge; elles renferment un minerai de fer oolithique, qui, à la partie supérieure, leur donne l'aspect de belles ocres rouges (Mussey). — L'argile à plicatules (étage aptien), est formé d'une argile claire marneuse, sans emploi industriel, où abonde l'*Exogyra aquila ;* l'épaisseur est de 8 m. jusqu'à Mognéville, mais s'amincit rapidement vers le N., et dès Mussey et Neuville-sur-Orne, elle plonge sous les sables verts.

L'étage albien comprend trois assises : celles des sables verts, du gault et de la gaize ; la dernière intermédiaire avec la série supracrétacée. Les sables verts (puissance moyenne, 15 m.), sont quartzeux et glauconieux ; ils sont plus chargés de glauconie à la base et au sommet de l'étage ; au milieu, ils sont franchement quartzeux, plus grossiers et plus clairs, de teinte jaunâtre. A leur partie supérieure, ils renferment une ou plusieurs couches de nodules de phosphate de chaux ; ces couches de $0^{m}15$ à $0^{m}40$ d'épaisseur, sont séparées par des bancs de sable fin à *Ammonites mamillaris*, *Nuscula bivirgata*, *Ostrea Ricordeana*, dents de squale, végétaux ; ces fossiles sont eux-mêmes transformés en phosphates ou pyritisés. Au sommet de l'étage s'intercalent dans les sables quelques couches d'argile, transition vers le gault. Les nodules de phosphate dits *coquins* sont activement exploités à ciel ouvert et dans de petits puits le long de la zone des affleurements (Mognéville, Andernay, Triaucourt, Vaubecourt, Laheycourt, Dombasle, Clermont-en-Argonne, etc.). Ils sont broyés sur place ou bien à Revigny. Les sables verts sont utilisés pour la verrerie. — Le gault (puissance moyenne, 30 m.) est une formation essentiellement argileuse, dont l'épaisseur diminue de plus en plus vers le N. La partie inférieure est argilo-sableuse avec grains de quartz et de glauconie, et les fossiles des sables verts ; elle renferme des nodules de phosphate en amas irréguliers. La masse principale de l'étage se compose d'une argile noire ou grise, quelquefois bariolée, plastique, qu'on exploite pour fabriquer des tuiles, des briques, des poteries grossières. Dans la partie supérieure, les argiles alternent avec des marnes gréseuses vertes, à *Belemnites minimus*, *Plicatulus radiola*. Les fossiles caractéristiques du gault sont *Iloplites lautus* et *tuberculatus*. — La gaize ou pierre morte constitue une énorme lentille atteignant 100 m. d'épaisseur dans le massif de l'Argonne, elle diminue au N. et au S. C'est une roche grise, argilo-siliceuse, caractérisée par une proportion variable de silice gélatineuse et par la faune de l'*Ammonites inflatus*. Dans la forêt d'Argonne, sur la rive gauche de l'Aire, la silice domine et la gaize est plus résistante ; vers le S. la proportion d'argile augmente ; en même temps que la puissance de l'étage diminue, le relief du sol s'abaisse et la gaize passe par transitions insensibles au gault d'une part, à la craie glauconieuse de l'autre. Dans l'Argonne, on trouve nettement distincte, à la partie inférieure de la gaize, une couche irrégulière de nodules de chaux phosphatés, d'une épaisseur moyenne de $0^{m}12$. Au N. la gaize se prolonge sur le dép. des Ardennes. Elle renferme le *Schlotheimia inflata* fossile spécifique de l'albien, mais aussi bon nombre d'espèces cénomaniennes. On y a même trouvé une feuille de laurier, première manifestation des végétaux dicotylédones en France. On a proposé de la classer dans l'étage cénomanien ; en tout cas, cette curieuse formation appartient à l'époque de transition entre l'infracrétacé et le supracrétacé.

Le limon des plateaux que l'on rapporte au pliocène n'occupe que de faibles étendues à la surface de l'oolithe ; il est développé sur celle de la gaize et tout le long du côté occidental de l'affleurement des calcaires du Barrois, de Clermont à Bar-le-Duc, entre 260 et 300 m. d'alt. ; c'est un limon siliceux jaune clair mélangé d'un peu d'argile ocreuse ; quand il s'enfonce dans les cavités du jurassique, il présente à la base une couche de glaise brune.

Les alluvions anciennes sont fort développées dans la vallée de la Meuse où elles se composent, en aval de Pagny, de galets de quartz blanc ou rougeâtre et de limons siliceux empruntés aux poudingues du grès vosgien et apportés par la Moselle qui se déversait alors par la dépression de l'Ingressin (col de Pagny) dans le lit de la Meuse. En amont et dans le fond de la vallée, où elle recouvre d'une épaisseur atteignant parfois 10 m. tous les promontoires de la rive gauche dessinés par la jonction des vallées secondaires, on trouve une seconde série d'alluvions anciennes, la *grève* ou *grouine*, constituée de petits fragments calcaires régulièrement stratifiés. Ces amas diminuent d'importance vers l'E. et ne forment pas d'amas considérable au delà du flanc des collines qui dominent la Woëvre. Dans l'O. du département, les alluvions anciennes occupent également, dans les vallées de l'Ornain, de la Saulx, de la Chée, de la Meuse inférieure, deux niveaux : le premier, formé de limons argileux recouvrant de petits graviers jurassiques, recouvre les mamelons peu élevés et le flanc des coteaux ; le second, constitué par des galets gaizeux ou jurassiques alternant avec des veines de sables ou de marnes grises, tapisse le fond des vallées. — Les alluvions modernes occupent le fond des vallées de la Meuse, du Loison, de l'Aisne, de l'Aire, de l'Ornain, de la Saulx, de la Chée, et reposent tantôt directement sur les roches où la vallée est creusée, tantôt sur les alluvions anciennes. Elles sont argileuses dans la vallée du Loison, argileuses et argilo-calcaires dans celles de la Meuse, de l'Ornain et de l'Aisne, argilo-sableuses dans celle de l'Aire. — Les dépôts meubles sur les pentes varient avec la nature des terrains. Ils sont surtout bien caractérisés au pied et sur le flanc des escarpements calcaires, notamment sur le bord occidental de la Woëvre, beaucoup plus que dans les vallées qui entament les plateaux jurassiques. Ils sont formés principalement de fragments anguleux de roches calcaires mélangés à des sables et à des argiles provenant de la décomposition des roches sous-jacentes ; au bord de la Woëvre, ils sont argilo-sableux et passent à un véritable limon. Dans la zone crétacée, ils donnent également des limons sableux ou argileux qui se confondent avec les alluvions récentes.

Stratigraphie, *Hydrologie*. L'allure des terrains est régulière, leur pente assez faible, ne dépassant pas 2 %, est dirigée vers l'O.-S.-O., c.-à-d. vers le centre du Bassin parisien. La concordance de stratification est complète pour toutes les assises jurassiques. Au contraire, il y eut à la fin de la période jurassique un grand travail de dénudation et un affaissement graduel du sol qui s'est prolongé jusqu'au dépôt du gault qui chevauche sur le néocomien et

les assises suprajurassiques calcaires du Barrois et astartien). Les fractures, bien marquées dans la région mosellane et dans la Haute-Marne, le sont moins ici; il paraît probable que les grandes vallées rectilignes qui entaillent profondément les plateaux jurassiques ont été préparées par des fractures, mais l'absence de dénivellation entre les bords ne permet pas de retrouver celles-ci. — Les niveaux d'eau se rencontrent à chaque surface de séparation des couches perméables (calcaires fissurés, grès, sables) avec les couches argileuses ou marneuses. Ils sont très réguliers. Celui de la base de l'oolithe n'affleure que dans le Luxembourg français, celui de la base du corallien sur les marnes oxfordiennes alimente les rivières de la Woëvre; le long du val de Meuse, les eaux ne filtrent pas jusqu'au-dessous du plateau calcaire, elles rejaillissent sur les côtés et viennent grossir le fleuve. Le second niveau d'eau important du département est celui de la base du portlandien sur les marnes kimméridiennes. Il alimente les sources de l'Audon, de l'Aisne et de la Chée; le calcaire du Barrois est percé de nombreux puits naturels et de cavernes où se révèle la circulation des eaux souterraines. La troisième grande nappe se forme dans les sables verts; intercalée entre les argiles imperméables de l'étage aptien et du gault, elle persiste dans toute l'étendue du Bassin parisien et alimente les puits artésiens de Grenelle et de Passy. Une quatrième nappe existe à la base de la gaize sur l'argile du gault et fournit aux affluents de l'Aire et de l'Aisne. Des nappes irrégulières se créent sur les argiles et les marnes disséminées dans les calcaires fissurés et caverneux du kimméridien et du portlandien et à la base du néocomien. D'une manière générale, la sécheresse des plateaux contraste avec l'humidité des vallons, des creux où sourdent en fontaines les eaux pluviales bues par le sol poreux du haut pays.

Géologie agricole. La variété des terrains appelle la variété des cultures. Les argiles de la Woëvre et ses alluvions argilo-siliceuses conviennent bien à la végétation forestière très développée au N. de cette plaine (autour de Damvillers, forêts de la Woëvre, de Margiennes, de Grémilly), mais l'humidité du sol favorise également les prairies, tandis que dans ses limons prospère la betterave; enfin ces argiles donnent des terres fortes que les amendements rendent propices à la plupart des cultures. Les terrains marneux de l'astartien, du kimméridien, le limon des plateaux, les alluvions des vallées, les dépôts des pentes constituent, par le mélange des éléments minéralogiques, des terres riches où l'on cultive le blé, la betterave, les fourrages artificiels. Au bord des rivières, en particulier de la Meuse, de l'Aire, de l'Ornain, de la Saulx comme des rivières de la Woëvre, les alluvions portent de belles prairies. La surface des plateaux coralliens et astartiens est revêtue de taillis et de forêts ; on y cultive aussi le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, la luzerne. Le calcaire du Barrois donne des terres à céréales. Sur la gaize, le gault et les sables verts dominent les forêts, quelques-unes superbes, celles de Morleix, Montiers, Mogneville, de Belnoue, de l'Argonne, formées de chênes, de hêtres, de charmes, etc. Le gault et les couches argileuses supérieures des sables verts donnent de belles récoltes de luzerne et de céréales, au voisinage des calcaires portlandiens qui fournissent les éléments du chaulage. La vigne se trouve sur les pentes du Barrois et sur les talus d'éboulis des plateaux calcaires. En somme, des prés dans la Woëvre et le fond des vallées ; des bois sur les surfaces nettement argileuses ou calcaires; des céréales, avec leurs compagnes d'assolement, dans les zones intermédiaires et partout où le travail des agents naturels ou celui de l'homme favorise le mélange des éléments des divers terrains.

Régime des eaux. — Le dép. de la Meuse partage ses eaux entre son fleuve central et les deux grands bassins qui l'encadrent à l'E. et à l'O., celui du Rhin et celui de la Seine. Le bassin de la Meuse prend 283,000 hect., celui de la Seine 254,000, celui de la Moselle (tributaire du Rhin (87,000). Si l'on regarde la Meuse comme un affluent du Rhin, ce dernier fleuve recueille les eaux des deux tiers du département. Les eaux de l'E. du département vont à la Moselle, celles du S.-E., du centre et du N. à la Meuse, du S.-O. et de l'O. à la Seine. Les arr. de Commercy et de Verdun se partagent entre les trois bassins; l'arr. de Bar-le-Duc revient à celui de la Seine ; l'arr. de Montmédy à peu près entier à celui de la Meuse.

Non seulement le Rhin, mais même la Moselle ne touchent pas au dép. de la Meuse ; toutefois la Moselle passe à moins de 8 kil. dans son coude vers l'O., entre Toul et Pagny. Les eaux qui lui vont sont celles de la Woëvre méridionale et centrale, colligées par le Mad et l'Orne. Le Mad ou Rupt de Mad (50 kil., dont 18 en Meuse, bassin de 32,000 hect., débit 1 m. c. par seconde) naît à 5 kil. de Commercy, passe à Broussey-en-Woëvre, reçoit les eaux des étangs des eaux du Moulin-Neuf et de Bouquenelle (par le ruisseau de Pinceron), de Bouconville ou Giroudel (160 hect.), de Vargevaux (80 hect.), de la Perche (60 hect.), ce dernier formé par son affluent de gauche, la Madine (16 kil. dont 12 en Meuse), lequel draine encore les étangs de Jeanpré, Lambepuyal et Brémy. — L'Orne (86 kil. dont 33 en Meuse, bassin de 118,000 hect., dont 65,000 en Meuse, 42,000 en Meurthe-et-Moselle, 11,000 en Alsace-Lorraine, débit normal 2 m. c. par seconde) naît près d'Ornes, traîne paresseusement ses eaux bourbeuses dans la Woëvre, recueille les eaux de l'étang d'Arnel, du ruisseau de Vaux (dr.), de l'étang de Bloucq, passe à Etain, reçoit le Tavanne, les eaux des étangs de Rouvres, Darmont, Saint-Jean (à Parfondrupt), passe en Meurthe-et-Moselle où il reçoit l'Yron (dr., 36 kil. dont 22 en Meuse, bassin de 35,000 hect., débit 1,300 litres par seconde) ; celui-ci passe à Vigneulles où il forme un étang suivi de ceux de Saint-Benoît et de Champfontaine, recueille les eaux de celui de la Chaussée (359 hect.) le plus vaste de la région, et, par le ruisseau des Parrois, de quatre autres, entre en Meurthe-et-Moselle, où il s'unit au Longeau (g., 34 kil.), qui creuse d'abord son vallon dans les côtes de Meuse, arrose Fresnes-en-Woëvre et se grossit de la Seigneulle (dr.).

La Meuse (893 kil. dont 144 dans le département, bassin de 750,000 hect. dont 283,000 dans le département) entre dans le département qui prend son nom à 267 m. d'alt., roulant de 7 à 16 m. c. par seconde, selon les années; son étiage s'abaisse à 340 litres, ses crues montent à 400 m. c., sa largeur est de 23 m. A sa sortie, par 162 m. d'alt., elle débite en eaux moyennes 36 m. c. par seconde, en crue plus de 700, sa largeur est de 37 m. Sans recevoir aucun tributaire important, elle a bu beaucoup de sources abondamment pourvues par les infiltrations de l'oolithe. Nous avons décrit dans le § *Géologie* la vallée où elle serpente dans un lit trop large, coupé de hauts fonds guéables, contournant les éperons calcaires qu'elle n'a pu percer, entourée de belles prairies qu'irriguent ses crues habituellement modérées. Comme elle ne s'annexe dans le dép. de la Meuse que des rivièrettes sans importance, nous les indiquerons au fur et à mesure dans la description du cours du fleuve. Au sortir du dép. des Vosges, elle baigne Sauvigny, les falaises de Pagny-la-Blanche-Côte, Maxey-sur-Vaise où elle se partage en plusieurs bras et reçoit la Vaise (g.), issue d'une source puissante qui débite ordinairement 300 litres à la seconde, parfois 3,500 ; elle n'a que 1,500 m. de long, mais absorbe le ruisseau d'Amanty, descendu des plus hauts sommets du département. La Meuse passe ensuite près de Vaucouleurs (g.), reçoit de Meurthe-et-Moselle, près de Rigny-la-Salle, le Colomoy ou ruisseau de Vannes (du nom de la dernière source qui reconstitue ses eaux englouties dans les entonnoirs de l'oolithe). La Meuse passe ensuite entre les forêts de Saint-Germain et de Vaucouleurs, arrive à Pagny-sur-Meuse où jadis elle se joignait à la Moselle; un coude vers l'O. l'amène entre Sorcy-Saint-Martin (dr.) et Void (g.) où elle reçoit le Fluent (g., 5 kil., bassin de 11,000 hect.), grossi de la Méholle (g., 12 kil.) qui prête son vallon au

canal de la Marne-au-Rhin. A partir du coude de Paguy, la Meuse est escortée du canal de l'Est jusqu'à la Belgique. Dans toute la longueur du dép. de la Meuse, elle est cotoyée par une voie ferrée dont les tronçons se rapportent à des lignes différentes (V. ci-après le § *Voies de communication*). Elle passe à Euville, à Commercy où ses belles prairies ont appelé une garnison de cavalerie, à Lerouville, à Sampigny, au confluent de la rivière de Mont, puissante source (débit ordinaire 560 litres par seconde, en crue 5,000) jaillie dans la vallée fluviale. Un peu plus bas, elle atteint Saint-Mihiel, après avoir décrit autour des massifs coralliaires un double méandre de 15 kil.; le canal évite le premier en perforant l'isthme de Kœur; le second enveloppe la ville et un fort qui domine la Meuse de 150 m. A Maizey, elle reçoit la Creüe (dr,, 18 kil., bassin de 8,400 hect., débit de 60 à 20,000 litres par seconde, normalement 600) ; à Lacroix, elle boit encore de belles fontaines (ru de Dompierre), à Troyon, le Rupt (dr.), grossi du ruisseau d'Amblonville, à Dieue, le ruisseau de Sommedieue (dr.). Elle pénètre à Dugny dans le bassin un peu élargi qu'enveloppent des forts du camp retranché de Verdun ; elle s'y partage en plusieurs bras, sous le beau pont de Consenvoye, devant Sivry-sur-Meuse. C'est sous le pont de Verdun (alt., 195 m.) que la Meuse devient officiellement navigable, simple indication théorique, puisque la batellerie dispose du canal de l'Est. Son débit normal est déjà de 28 m. c. par seconde. Elle continue ses sinuosités en aval, baigne Charny, Brabant, au confluent du ruisseau des Aulnes (g.), venu de Malancourt par Forges; à Brieulles, où elle reçoit les ruisseaux de Wassieu et de Norente (g.). Un peu plus bas, est le confluent de l'Audon (g., 25 kil., bassin de 6,500 hect., débit de 60 à 17,000 litres par seconde, en moyenne 450) où reparaissent, au pied de Montfaucon, les eaux perdues dans les fissures et les « endousoirs » du calcaire; l'Audon arrose Romagnes et Bantheville. En face de ce confluent est Dun-sur-Meuse, à la limite septentrionale des Côtes de Meuse. Le fleuve s'étale dans la plaine devant les villages de Sassey, Mont-sous-Sassey, Montigny-devant-Sassey, Villefranche, création avortée de François Ier, Mouzay, enfin Stenay, la petite ville historique de ce district, à l'issue de la Wiseppe (g., 25 kil. dont 10 dans le dép., bassin de 8,000 hect., débit de 70 à 25,000 litres par seconde, en moyenne 550) qui vient du dép. des Ardennes. En aval de Stenay, la vallée se resserre; après Inor et Pouilly, la Meuse pénètre sur le territoire des Ardennes, au moment où elle absorbe la Wamme (g.) venue de ce département et qui par elle-même, ou par son affluent le Tortu, forme limite pendant 8 kil.

C'est dans le dép. des Ardennes que la Meuse reçoit son principal affluent français, le seul du dép. de la Meuse qui ait quelque importance, la Chiers. Longue de 140 kil., dont 47 dans le dép. de la Meuse (y compris 1,100 m. communs avec Meurthe-et-Moselle et 3,980 avec la Belgique), elle vient du Luxembourg où on la nomme Korn, traverse Meurthe-et-Moselle, pénètre dans notre département, à 190 m. d'alt., au confluent du Thon (dr.), rivière belge qui sert de frontière pendant ses 2,400 derniers mètres. Elle déroule ses anneaux dans une vallée vaseuse profondément encaissée entre des berges calcaires qui la dominent parfois de 150 m.; arrose Montmédy et passe dans les Ardennes par 170 m. d'alt.; elle mesure alors 15 m. de large, débite de 9 à 15 m. c. par seconde en eaux moyennes, 3 en étiage, 200 en crue. Ceux de ses affluents qui appartiennent à notre département, en tout ou en partie, sont : l'Othain ou Hotin (g., 70 kil. dont près de 50 en Meuse, bassin de 30,000 hect., débit normal 2 m. c. par seconde, étiage 500 litres, crues 37 m. c.) qui vient de Meurthe-et-Moselle, arrose Spincourt, s'enfonce dans une gorge tortueuse, repasse en Meurthe-et-Moselle, sépare le département sur 1,600 m., puis sur 9 kil., revient à celui de la Meuse près de Marville et se jette dans la Chiers auprès de Montmédy. — La Thonne d'Avioth (dr., 15 kil. dont 11 en Meuse, débit 700 litres) naît en Belgique, entre en France près d'Avioth, baigne ensuite divers villages du nom de Thonne et finit au pied du coteau de Montmédy. — Le Loison ou Oison (g., 56 kil., bassin de 33,200 hect., débit normal 3 m. c. par seconde, en étiage 870 litres, en crue 76 m. c.), draine le N. de la Woëvre; né à Loison, au N.-E. de la forêt de Gremilly, il passe à Mangiennes. Billy-sous-Mangiennes, reçoit la Tinte et coulant vers le N. s'enfonce dans le calcaire, baigne Jametz, Juvigny, Han-les-Juvigny et finit à 6 kil. en aval de Montmédy. Il reçoit le ru d'Azanne (g.), issu de l'étang du Haut-Fourneau ; la Tinte (g., 20 kil. débit 1 m. c.) qui passe à Damvillers.

Le bassin de la Seine reçoit les eaux du dép. de la Meuse par l'intermédiaire de la Marne et de l'Oise qui les tiennent de leurs affluents, la Saulx et l'Aisne. La Marne ne fait que côtoyer le dép. de la Meuse sur 3,550, au S. d'Ancerville ; elle y draine 136,000 hect. par l'entremise de la Saulx. Celle-ci parcourt 70 kil. en Meuse sur un cours total de 127 kil. (bassin 239,000 hect., débit 3 m. c. à la seconde; étiage 300 litres, crues 120 m. c.). Issue de la Haute-Marne, elle coule dans un lit encaissé et sinueux où partie de ses eaux se perdent dans le calcaire, arrose Moutiers-sur-Saulx, passe entre les forêts de Morley (g.), de Moutiers (dr.) et de Ligny (dr.), à Dammarie, Stainville, Robert-Espagne, Mognéville, où sa vallée s'élargit en abordant les argiles du gault, Andernay, et entre dans le dép. de la Marne par 116 m. d'alt. Ses affluents dans notre département sont : l'Orge (dr., 19 kil , bassin 10,500 hect.), qui perd une partie et parfois toutes ses eaux dans les fissures du calcaire portlandien près de Couvertpuis; le Nant des fontaines (dr.). C'est un peu après sa sortie du dép. de la Meuse qu'elle s'unit à l'Ornain, plus considérable qu'elle, bien que la Saulx impose son nom. Parallèle à la Saulx et décrivant autour d'elle un arc de cercle concentrique extérieur, l'Ornain est plus long et plus volumineux (120 kil. au confluent, bassin de 88,000 hect., débit de 4 m. c. par seconde, 800 litres à l'étiage, 130 m. c. en crue). Il se forme à Gondrecourt par l'union de la Maldite (dr., 18 kil.) venue des Vosges et de l'Ognon (g., 12 kil.) venu de la Haute-Marne ; il arrose Gondrecourt, s'accroît du tribut de la fontaine de Vaucheron (250 litres par seconde), passe à Houdelaincourt, où le canal de la Marne au Rhin lui emprunte 60,000 m. c. par jour, à Demange, où il rencontre ce canal qui désormais le côtoie et lui prend encore près de 100,000 m. d'eau par jour pour ses écluses de Saint-Joire, Naix, Tannois, Grandpré et Mussey. Il baigne, dans une vallée populeuse et industrieuse, Tréveray, Naix, Ligny-en-Barrois, Velaines, Longeville, Savonnières, Bar-le-Duc, Fains, Bussy-la-Côte, Neuville-sur-Orne où il entre en plaine, Revigny, et franchit la limite du dép de la Marne. Ses affluents dans celui de la Meuse sont l'Ormanson ou Mandres (g., 17 kil., 400 litres par seconde); la Barboure (g., 15 kil., 450 litres par seconde). — Dans la plaine alluviale de Vitry, où se confondent Saulx et Ornain, vient s'unir à eux un troisième cours d'eau, la Chée originaire de Meuse (67 kil., dont 36 en Meuse, bassin de 67,500 hect. dont 22,700 en Meuse, débit 1,200 litres par seconde, étiage 170, crues 60,000). Elle sourd au vallon des Marats (au S. de Rembercourt-aux-Pots), coule vers l'O. par Condé-en-Barrois, Louppy-le-Château, Villotte-devant-Louppy, Laheycourt, tourne au S. près de Nettancourt, et passe dans le dép. de la Marne.

L'Oise draine, par l'intermédiaire de l'Aisne, 117,000 hect. du dép. de la Meuse. L'Aisne (280 kil. dont 22 en Meuse; débit à sa sortie du département, 750 litres par seconde, à l'étiage 8 litres seulement, en crue 20 m. c.) naît à Sommaisne (alt. 230 m.), passe à Vaubecourt, à travers la forêt de Belnoue, et quitte le département à 160 m. d'alt., non loin de Triaucourt. Elle a dans la Meuse sa seconde branche mère, l'Aire (dr., 127 kil. dont 102 en Meuse, débit à sa sortie du département, 4 m. c. par seconde, en crue 170, à l'étiage 1/2, largeur 15 m.).

Elle naît près du col de Saulx-en-Barrois, coule d'abord sur le calcaire astartien, qui souvent la boit tout entière, à partir de Domrémy-aux-Bois; ses eaux rejaillissent à Pierrefitte par de fortes sources (250 litres par seconde à l'étiage), reçoivent le tribut de l'Ezrule (g., 20 kil.), côtoient la forêt d'Argonne et la colline de Clermont; à Aubréville elle reçoit la Cousance (dr., 32 kil., bassin de 16,000 hect., débit moyen 1 m. c. par seconde, à l'étiage 1/3, en crue 80), venue de Souilly et grossie du Noron ou Vadelaincourt (dr., 20 kil.), que remonte le chemin de fer de Reims à Metz. Au N. de l'Argonne, l'Aire baigne Varennes et reçoit la Buanthe (dr., 20 kil., 850 litres par seconde). Elle entre ensuite dans le dép. des Ardennes. Avant l'Aire, l'Aisne reçoit de notre département la Biesme (dr., 25 kil., 850 litres par seconde), gros ruisseau qui sépare deux départements après avoir divisé deux provinces, deux pays.

Climat. — Le dép. de la Meuse est situé à la limite entre la région du climat vosgien et celle du climat séquanien. La température s'abaisse un peu d'O. en E. A Bar-le-Duc, à Verdun, la moyenne annuelle est à peu près celle de Paris (+ 10°,6 à 10°,8), à Commercy, elle n'est plus que de + 9°; en général, elle est plus basse en hiver, plus haute en été que dans la région séquanienne. Il gèle une centaine de jours par an; l'hiver est long, mais pas très rigoureux. — Les vents dominants sont ceux du S.-O., puis ceux du N. et du S.; les vallées sont souvent enveloppées de brouillards, les plateaux balayés par des courants d'air vifs, très froids en hiver. La moyenne des pluies annuelles serait pour l'ensemble du département de 760 millim., à peu près égale à celle de la France; l'humidité venant surtout par les vents d'O. et de S.-O., c'est sur les premiers escarpements que la chute d'eau est le plus considérable : 800 à 950 millim. dans le Barrois, 900 dans l'Argonne et le long du bourrelet astartien, 750 seulement de l'autre côté sur les côtes de Meuse, la Woëvre, 670 à Vaucouleurs, moins encore dans le N., à Damvillers, Stenay, Montmédy.

Flore et Faune naturelles (V. France, § *Flore*, France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Meuse a été formé en 1790 aux dépens des anciens gouvernements de Lorraine, des Trois-Evêchés et de Champagne. Sur la Lorraine, ou plus précisément sur l'ancien duché de Barrois, on a prélevé environ 373,400 hect., auxquels il faut ajouter 34,100 hect. pris sur le comté de Clermont; sur les évêchés de Verdun et de Toul (partie), 137,130 hect.; sur la Champagne 60,000 hect. En somme, c'est l'ancien Barrois qui a formé le noyau du département et lui donna même d'abord son nom (du 30 janv. au 26 févr. 1790); on le compléta avec l'évêché de Verdun et le Luxembourg français et quelques paroisses limitrophes. La délimitation fut laborieuse, retardée par les querelles locales.

Pour l'histoire avant 1789, V. les art. Barrois, Lorraine, Verdun, Clermont, Stenay, Luxembourg, Trois-Evêchés. Rappelons qu'à l'époque gauloise le pays était divisé entre les *Leuci* qui tenaient le S. par Toul et Nasium (Naix), les *Verodunenses* ou *Claves*, maîtres de Verdun, les *Mediomatrices* qui occupaient la Woëvre, les *Treviri* qui venaient jusqu'à Stenay, les *Remi*, maîtres de l'Argonne, les *Catalauni* qui tenaient la Marne. A l'époque austrasienne et carolingienne, quatre comtés se partagent la région: *Clesensis* (pays de Gondrecourt), *Ordonensis* (Ornois), sur l'Ornain; *Barrensis* (Barrois), *Wavriensis* (Woëvre). — L'unification administrative de cette région de transition entre Seine et Rhin est donc un fait récent. — La population, groupée surtout dans les vallées, parle le français, dans le S. seulement le patois lorrain; au N. vers Montmédy, le parler plus traînant dénote la proximité de la Belgique. La race est vigoureuse, sociable, d'esprit narquois et terre à terre, sans idéalisme ni mysticisme.

Les principaux événements de l'histoire départementale depuis 1790 sont l'arrestation de Louis XVI à Varennes (18 juin 1792); la vaillante défense des bourgeois de Stenay contre Clerfayt, et la prise de Verdun lors de l'invasion de 1792; le combat de Ligny-en-Barrois dont les conscrits tinrent en échec une division russe en 1814; la brillante défense de Montmédy après Waterloo. Lors de la guerre de 1870-71, Verdun repoussa les Prussiens le 25 août; assiégé à partir du 13 oct., elle se laissa persuader de capituler après la reddition de Metz (8 nov.); Montmédy attaqué le 3 sept., bombardé le 11 déc. dut capituler le 14 déc.

Les principaux personnages du XIXe siècle, nés sur le territoire de la Meuse sont: le maréchal Oudinot (Charles-Nicolas (1767-1847), né à Bar-le-Duc; le maréchal Gérard (Etienne-Maurice (1773-1852), né à Damvillers; le maréchal Exelmans (Remy-Joseph-Isidore) (1775-1852), né à Bar-le-Duc; Thouvenel (Edouard-Antoine), diplomate (1818-66), né à Verdun; Develle (Paul-Jules), homme politique, né en 1846 à Bar-le-Duc; Poincaré (Raymond), homme politique, né en 1860 à Bar-le-Duc.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Meuse comprend quatre arrondissements: Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy, Verdun. Voici leurs superficies d'après les *Résultats statistiques du dénombrement de 1891*: Bar-le-Duc, 141,912 hect.; Commercy, 196,799 hect.; Montmédy, 135,078 hect.; Verdun, 148,988 hect.

Cantons. — Les quatre arr. du dép. de la Meuse sont subdivisés en 28 cantons et 586 communes. On compte 8 cant. et 130 com. pour l'arr. de Bar-le-Duc; 7 cant. et 176 com. pour l'arr. de Commercy; 6 cant. et 131 com. pour l'arr. de Montmédy; 7 cant. et 149 com. pour l'arr. de Verdun.

En voici la liste: Ancerville, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Moutiers-sur-Saulx, Revigny, Triaucourt, Vaubecourt, Vavincourt, — Commercy, Gondrecourt, Pierrefitte, Saint-Mihiel, Vaucouleurs, Vigneulles-les-Hattonchâtel, Void, — Damvillers, Dun-sur-Meuse, Montfaucon, Montmédy, Spincourt, Stenay, — Charny, Clermont-en-Argonne, Etain, Fresnes-en-Woëvre, Souilly, Varennes-en-Argonne, Verdun-sur-Meuse.

Justice, police. — Le dép. de la Meuse ressortit à la cour d'appel de Nancy. Saint-Mihiel est le siège de la cour d'assises. Il y a quatre tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement, 2 tribunaux de commerce à Bar-le-Duc, Verdun. Le nombre des justices de paix est de 28, une par canton. La prison départementale est à Châlons-sur-Marne.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1891 de 215 gendarmes, 8 commissaires de police, 19 agents de police, 630 gardes champêtres, 250 gardes particuliers assermentés, 292 gardes forestiers, 128 douaniers. Il y eut 3,046 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Il y a un directeur et un inspecteur des contributions directes à Bar-le-Duc; pour les contributions indirectes, 1 directeur et 2 inspecteurs à Bar-le-Duc, un sous-directeur à Verdun, 2 receveurs principaux entreposeurs à Bar-le-Duc et Verdun, 2 receveurs entreposeurs à Commercy et Montmédy. Il y a à Bar-le-Duc 1 trésorier-payeur général, 1 directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre; un conservateur des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement.

Instruction publique. — Le département relève de l'Académie de Paris. Il y a 1 inspecteur d'académie à Bar-le-Duc, 5 inspecteurs de l'enseignement primaire à Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy, Saint-Mihiel et Verdun. — L'enseignement secondaire se donne dans le lycée de Bar-le-Duc, les collèges communaux de Commercy, Etain, Saint-Mihiel, Verdun. Il y a une école supérieure de dessin à Bar-le-Duc, deux écoles pratiques d'agriculture « Descomtes » et les Merchines.

Cultes. — Le département forme le diocèse de Verdun, évêché suffragant de l'archevêché de Besançon. Il compte (au 1er nov. 1890), d'après les documents fournis par les

autorités ecclésiastiques, 2 vicaires généraux, 6 chanoines, 30 curés, 405 desservants, 37 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles, 47 prêtres habitués, 13 aumôniers. Les titres ecclésiastiques rétribués par l'Etat étaient au 1er nov. 1894, 30 cures, 444 succursales et 34 vicariats. — Le culte protestant compte 1 pasteur de l'Eglise réformée relevant du consistoire de Nancy ; des églises protestantes sont signalées à Bar-le-Duc, Commercy, Gondrecourt, Verdun. — Le culte israélite compte 1 rabbin, 1 ministre officiant et possède des synagogues dans 11 communes.

Armée. — La Meuse appartient au 6e corps d'armée et forme une subdivision (Verdun) de la 6e région militaire. La 39e division et la 77e brigade d'infanterie ont leur siège à Commercy, la 40e division et la 80e brigade d'infanterie à Saint-Mihiel, la 79e à Verdun; la 3e brigade de hussards à Verdun, la 6e (*bis*) brigade de cavalerie à Commercy. La place forte de Verdun est le centre d'un groupe de défense. La compagnie de gendarmerie appartient à la 6e légion.

Divers. — La Meuse fait partie de la 4e inspection des ponts et chaussées, du sous-arrondissement minéralogique de Reims (arr. de Nancy, division du N.-E.); de la 16e conservation des forêts (Bar-le-Duc); de la 5e région agricole (N.-E.). Il y a une chambre de commerce à Bar-le-Duc.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté, dans le dép. de la Meuse, une population totale de 292,253 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801........	269.522	1856........	305.727
1806........	284.703	1861........	305.740
1821........	291.385	1866........	301.653
1826........	306.339	1872........	284.725
1831........	314.588	1876........	294.054
1836........	317.701	1881........	289.861
1841........	326.372	1886........	291.971
1846........	325.710	1891........	292.253
1851........	328.657		

Il résulte de ce tableau que l'accroissement fut à peu près régulier, bien que lent, jusqu'au milieu du siècle; les pertes subies au moment de la guerre de Crimée ne purent être réparées, et celles de la guerre franco-allemande déterminèrent un nouveau recul, ramenant la population au chiffre de 1806. Depuis lors, l'augmentation des garnisons de la frontière a déterminé une petite augmentation, et dans les quinze dernières années le nombre des habitants a peu varié.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation ou diminution
Bar-le-Duc.	71.623	77.957	+ 6.334	50,6	55	+ 4,4
Commercy..	74.306	80.653	+ 6.347	37,8	41	+ 3,2
Montmédy. .	55.362	53.921	— 1.441	41	39,8	— 1,2
Verdun.....	68.231	79.722	+ 11.491	45,9	53,5	+ 7,6
Total....	269.522	292.253	+ 22.731	43,6	46,9	+ 3,3

Voici quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Bar-le-Duc	Commercy	Montmédy	Verdun	Département entier
1801................	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806................	1.041	1.054	1.066	1.072	1.016
1821................	1.074	1.045	1.122	1.092	1.081
1826................	1.125	1.105	1.180	1.152	1.137
1831................	1.147	1.140	1.207	1.176	1.167
1836................	1.130	1.162	1.242	1.207	1.180
1841................	1.147	1.189	1.259	1.269	1.211
1846................	1.169	1.175	1.245	1.255	1.209
1851................	1.206	1.180	1.247	1.256	1.220
1856................	1.117	1.107	1.147	1.175	1.134
1861................	1.126	1.096	1.151	1.171	1.133
1866................	1.130	1.079	1.118	1.158	1.119
1872................	1.082	1.014	1.056	1.083	1.056
1876................	1.112	1.031	1.060	1.168	1.091
1881................	1.114	1.011	1.031	1.142	1.075
1886................	1.133	1.012	1.000	1.175	1.081
1891................	1.088	1.085	974	1.168	1.084

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Bar-le-Duc.....	77.468	79.765	79.802	81.166	77.957
Commercy......	75.306	76.253	75.105	75.288	80.653
Montmédy......	58.298	58.880	57.086	55.332	53.921
Verdun.........	73.653	79.156	77.868	80.135	79.722
Total....	284.725	294.054	289.861	291.971	292.253

Ces chiffres sont clairs. L'arr. de Montmédy, le plus petit et de tout temps le moins peuplé, est retombé au-dessous de sa population du commencement du siècle. Il avait progressé un peu plus vite que l'ensemble jusqu'en 1851 ; les crises de 1855-56 et 1870-71 l'ont éprouvé dans la même proportion que les autres arrondissements; mais, ne recevant pas de supplément considérable de garnisons, il a continué de rétrograder. L'arr. de Bar-le-Duc et celui de Commercy ont jusqu'au milieu du siècle moins gagné d'habitants que les arrondissements septentrionaux; celui de Bar-le-Duc a mieux résisté aux causes générales de déclin, mais, de 1886 à 1891, il a subitement perdu plus de 4 °/o de ses habitants. L'arr. de Commercy a atteint son maximum en 1841, continué de décroître après la crise de 1855-56 et retombé en 1872 presque à son chiffre de 1801; il s'y maintenait lorsque, entre 1886 et 1891, de forts contingents militaires sont venus renforcer artificiellement son effectif. L'arr. de Verdun est celui qui avait le plus gagné jusqu'en 1841 ; à peu près stationnaire jusqu'en 1851 et après 1856, il s'est rapidement relevé des pertes de la guerre franco-allemande par la plus-value des soldats de la garnison de Verdun et des forts voisins. Il demeure l'arrondissement qui a le plus progressé en ce siècle; mais ce gain si minime est dû à un appoint étranger à sa population propre.

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Meuse était, en 1891, le 63e (sur 86); au point de vue de la densité, le 72e, avec 25,6 hab. de moins par kil. q. que l'ensemble de la France.

La population des chefs-lieux d'arrondissement, en 1891, se décomposait de la manière suivante :

POPULATION	Bar-le-Duc	Commercy	Montmédy	Verdun
Agglomérée.............	15.931	4.684	1.720	12.583
Eparse..................	127	205	365	657
Comptée à part..........	2.703	2.534	697	5.612
Total.......	18.761	7.483	2.782	18.852

La population éparse forme seulement 5,3 °/₀ de la population totale, proportion très inférieure à la moyenne de la France (36,6 °/₀), mais analogue à celle des départements voisins (Marne, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Ardennes, Aube). C'est la région de France où la population est le plus concentrée. Toute cette région de l'Est est remarquable par la constitution historique de ses communes, presque toutes groupées pour la défense en une seule agglomération. Après le dép. de la Seine, c'est celui de la Meuse où la proportion de population éparse est la plus faible.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants de la Meuse entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1886 et 1891 :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 12 avril 1891	
Urbaine......	61.738	Urbaine......	64.024
Rurale.......	230.233	Rurale.......	228.229
Total.....	291.971	Total.....	292.253

Le nombre des communes rurales de la Meuse était de 578 en 1886, leur superficie totale de 597,600 hect., leur population totale de 230,233 hab., la superficie moyenne de 1,059 hect., la population moyenne de 416 hab. par commune, et la densité moyenne de 38,5 hab. par kil. q. dans les communes rurales. On comptait 8 communes urbaines d'une superficie totale de 25,187 hect., peuplées de 61,738 hab., soit 3,148 hect. et 7,583 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 246 hab. par kil. q. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 486 hab. par kil. q., la commune ayant en moyenne 1,063 hect. et 496 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1891 :

	1856	1872	1886	1891
Population urbaine....	16,13	16,26	20,80	22
— rurale.....	83,87	83,74	79,20	78

La proportion de la population rurale est bien plus forte que la moyenne des départements français (78 °/₀ au lieu de 64 °/₀). Si l'on tient compte de ce fait que le quart de la population urbaine appartient aux éléments comptés à part et plus particulièrement aux militaires, on se rendra compte que les villes, d'ailleurs peu importantes, ne gagnent pas sensiblement aux dépens des campagnes. Bien que l'accroissement des effectifs militaires ait été dans la France entière une cause de majoration de la population urbaine, nous avons expliqué comment la situation particulière du dép. de la Meuse y a déterminé, par l'accroissement des garnisons, un grossissement factice de l'élément urbain.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine, de 1886 à 1891, en quatre ans et onze mois, il y eut 6,715 naissances contre 7,122 décès. L'excédent des décès était de 407, proportion défavorable; comme la population urbaine a augmenté de 3,100, il a fallu une immigration de 2,693 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 21,663 naissances et 23,890 décès, soit un excédent de 2,227 décès; l'excédent de l'immigration sur l'émigration a été de 223 personnes, ce qui laisse subsister un déchet de 2,004 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y eut 28,378 naissances, 31,012 décès, soit un excédent de 2,634 décès. Comme la population s'est accrue de 282 têtes, il s'ensuit que l'excédent de l'immigration a été de 2,916.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1891, pour les 586 communes du département : 5 com. de moins de 50 hab.; 27 com. de 51 à 100 hab.; 114 com. de 101 à 200 hab; 135 com. de 201 à 300 hab.; 100 com. de 301 à 400 hab.; 67 com. de 401 à 500 hab.; 109 com. de 501 à 1,000 hab.; 10 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 7 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 2 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 4 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 1 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 3 com. de 5,001 à 10,000 hab.; 2 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Verdun, Bar-le-Duc).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

Arrondissement de Bar-le-Duc (8 cant., 130 com., 141,959 hect., 77,957 hab.). — *Cant. d'Ancerville* (18 com., 20,069 hect., 10,983 hab.) : Ancerville, 1,891 hab.; Cousances-aux-Forges, 1,631 hab. — *Cant. de Bar-le-Duc* (8 com., 9,200 hect., 24,374 hab.) : Bar-le-Duc, 18,761 hab. (aggl. 15,931); Fains, 2,017 hab.; Longeville, 1,038 hab.; Robert-Espagne, 1,094 hab. — *Cant. de Ligny-en-Barrois* (21 com., 19,451 hect., 11,473 hab.) : Ligny-en-Barrois, 5,101 hab. (aggl. 4,828). *Cant. de Montiers-sur-Saulx* (14 com., 19,959 hect., 5,790 hab. : Montiers-sur-Saulx, 1,001 hab. — *Cant. de Revigny* (17 com., 16,565 hect., 7,918 hab) : Revigny, 1,824 hab. — *Cant. de Triaucourt* (20 com., 19,825 hect., 5,848 hab.). — *Cant. de Vaubecourt* (17 com., 22,069 hect., 6,381 hab.). — *Cant. de Vavincourt* (15 com., 14,821 hect., 5,190 hab.).

Arrondissement de Commercy (7 cant., 176 com., 196,799 hect., 80,653 hab.). — *Cant. de Commercy* 29 com., 29,489 hect., 19,129 hab.) : Commercy, 7,483 hab. (aggl. 4,684); Lerouville, 2,613 hab.; Vignot, 1,068 hab. — *Cant. de Gondrecourt* (23 com., 34,125 hect., 10,387 hab.); Gondrecourt, 1,998 hab. — *Cant. de Pierrefitte* (26 com., 29,887 hect., 7,648 hab.) : Sampigny, 1,674 hab. — *Cant. de Saint-Mihiel* (28 com., 28,524 hect., 16,297 hab.) : Saint-Mihiel, 8,126 hab. (aggl. 4,836). — *Cant. de Vaucouleurs* (20 com., 21,272 hect., 8,883 hab.) : Vaucouleurs, 2,843 hab. (aggl. 2,582). — *Cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel* (28 com., 26,074 hect., 9,344 hab.). — *Cant. de Void* (22 com., 27,428 hect., 8,965 hab.) : Sorcy-Saint-Martin, 1,415 hab.; Void, 1,748 hab.

Arrondissement de Montmédy (6 cant., 131 com., 135,069 hect., 53,921 hab.). — *Cant. de Damvillers* (23 com., 21,527 hect., 7,217 hab.). — *Cant. de Dun-sur-Meuse* (18 com., 16,994 hect., 6,577 hab.). — *Cant. de Montfaucon* (18 com., 21,465 hect., 6,852 hab.). — *Cant. de Montmédy* (27 com., 25,062 hect., 13,197 hab.) : Montmédy, 2,782 hab. (aggl. 1,720). — *Cant. de Spincourt* (27 com., 29,889 hect., 9,568 hab.) : Billy-sous-Mangiennes, 1,016 hab. — *Cant. de Stenay* (18 com., 19,592 hect., 10,510 hab.) : Mouzay, 1,464 hab.; Stenay, 3,489 hab. (aggl. 2,560).

Arrondissement de Verdun-sur-Meuse (7 cant., 149 com., 148,898 hect., 79,722 hab.). — *Cant. de Charny* (21 com., 23,069 hect., 10,686 hab.) : Thierville, 2,493 hab. (dont 1,602 comptés à part [forts]). — *Cant. de Clermont-en-Argonne* (17 com., 19,861 hect., 9,528 hab.) : Clermont-en-Argonne, 1,346 hab.; les Islettes, 1,718 hab. — *Cant. d'Etain* (29 com., 24,070 hect., 10,499 hab.) : Etain, 2,858 hab. (aggl. 2,687). — *Cant. de Fresnes-en-Woëvre* (38 com., 25,693 hect., 11,425 hab.). — *Cant. de Souilly* (21 com., 24,060 hect., 6,179 hab.). — *Cant. de Varennes-en-Argonne* (12 com., 15,363 hect., 6,746 hab.) : Varennes-en-Argonne, 1,366 hab. — *Cant. de Verdun-sur-Meuse* (11 com., 16,782 hect., 24,659 hab.); Sommedieue, 1,126 hab.; Verdun-sur-Meuse, 18,852 hab. (12,583 aggl.).

L'examen de la répartition de la population montre qu'elle est répartie d'une manière à peu près uniforme sur toutes les campagnes du département. Si l'on fait abstraction des villes, qui constituent de vieux centres historiques médiocrement développés à l'époque moderne, on constate que la densité est à peu près la même dans toutes les directions; malgré la grande étendue des forêts, nous ne retrouvons rien de comparable aux déserts de la Haute-Marne. La densité moyenne de la partie rurale est d'environ 38 hab. par kil. q.; elle atteint son minimum dans

les cant. de Souilly et de Pierrefitte, sur le calcaire astartien, qui n'ont que 26 hab. par kil. q.; puis viennent ceux de Montiers-sur-Saulx (29), Gondrecourt (30) aux confins de la Haute-Marne, et de Triaucourt (29). La Woëvre (cant. d'Etain, Fresnes) a une quarantaine d'habitants par kil. q. C'est surtout dans la vallée de la Meuse et celle de l'Ornain, que la population s'agglomère. Là sont les villes : Vaucouleurs, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Stenay, — Ligny, Bar-le-Duc. La huitième commune urbaine du département est Etain, centre de la Woëvre. Au N., la sous-préfecture du Luxembourg français, Montmédy, pas plus que Briey dans le département voisin, n'a rang de ville dans les statistiques ; elle n'atteint pas aux 2,000 hab. agglomérés.

Habitations. — Il existait en 1891 dans la Meuse 859 hameaux, villages ou sections de communes. Le nombre des maisons d'habitation était de 74,861 dont 71,188 occupées en tout ou en partie, 3,673 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 52,486 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 19,157 un seul étage; 2,999 deux étages; 204 trois étages; 15 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 91,810 appartements ou logements distincts, dont 86,980 occupés et 4,830 vacants; en outre, 8,077 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1891, 16,117 individus isolés et 70,604 familles, plus 259 établissements comptés à part, soit un total de 86,980 ménages. Il y a 16,117 ménages composés d'une seule personne; 22,132 de deux personnes; 18,140 de trois personnes; 13,503 de quatre personnes; 8,165 de cinq personnes; 4,480 de six personnes, et 4,176 de sept personnes ou davantage.

La population résidente comportait 292,253 personnes, dont 264,155 résidents présents; 5,176 résidents absents; 22,922 personnes comptées à part. La population présente comportait 287,077 résidents et 4,214 personnes de passage ou de population accidentelle. Soit un total de 291,291. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas le plus fréquent.

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Meuse se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 165,867; nés dans une autre commune du département, 62,294; nés dans un autre département, 51,354; nés en Algérie ou dans une colonie, 111; nés à l'étranger, 3,475. Soit un total de 282,982. Il faut y ajouter : 8,399 étrangers, dont 4,421 nés à l'étranger. La population présente, envisagée dans son ensemble (291,291), comprend 168,251 hab. nés dans leur commune; 63,055 nés dans une autre commune du département; 51,978 dans un autre département; 111 en Algérie ou dans une colonie; 7,896 hors du territoire français. Sur ses 292,128 hab., le dép. de la Meuse n'en compte que 227,495 nés sur son territoire; 25,126 de ses enfants ont passé dans le dép. de la Seine; 8,193 en Meurthe-et-Moselle; 9,394 dans la Marne. En somme, le nombre des natifs de la Marne recensés en France est de 296,128, ce qui prouve que l'immigration ne dépasse l'émigration que depuis peu de temps, puisque, si le département avait gardé tous ses natifs sans rien recevoir du dehors, il serait plus peuplé de 4,600 âmes. Les immigrants viennent de tous les départements voisins : Meurthe-et-Moselle (9,456), Marne (4,161), Haute-Marne (3,310), Ardennes (3,606), Vosges (3,607), et d'Alsace-Lorraine (2,571).

Classée par nationalité, la population de la Meuse comptait, en 1891, 282,892 Français, dont 280,426 nés de parents français et 2,466 naturalisés, et 8,399 étrangers se décomposant en 12 Anglais, Ecossais ou Irlandais; 5 Américains du Nord ou du Sud; 2,446 Allemands; 78 Austro-Hongrois; 2,830 Belges; 57 Hollandais; 1,370 Luxembourgeois; 1,195 Italiens; 25 Espagnols; 291 Suisses; 58 Russes; 31 d'autres nationalités et 1 de nationalité inconnue. La proportion d'étrangers est de 28 pour 1,000.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population se répartit en 151,820 hommes et 139,471 femmes. C'est une proportion de 920 femmes pour 1,000 hommes, qui est tout à fait exceptionnelle, puisque la moyenne française accuse 1,014 femmes pour 1,000 hommes. Il faut y voir l'influence de l'effectif militaire, très considérable dans ce département.

La population classée par âge et état civil comprend en 1891 : pour le sexe masculin, 47,874 célibataires mineurs; 25,557 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 1 de plus de quatre-vingt-dix ans; 11 hommes mariés mineurs; 60,021 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 22 de plus de quatre-vingt-dix ans; 8,213 veufs, dont 55 de plus de quatre-vingt-dix ans; 121 divorcés. — Pour le sexe féminin, 47,886 filles mineures; 13,889 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 12 de plus de quatre-vingt-dix ans; 676 femmes mariées mineures; 59,340 de vingt et un à quatre-vingt-neuf ans; 9 de plus de quatre-vingt-dix ans; 17,548 veuves dont 256 de plus de quatre-vingt-dix ans (1 centenaire); 111 divorcées.

On compte 60,054 ménages de gens mariés; 8,213 de veufs; 17,548 de veuves, 121 de divorcés. Il y a 16,460 familles sans enfant vivant; 22,051 avec un enfant; 20,258 avec deux enfants; 12,258 avec trois; 6,908 avec quatre; 3,771 avec cinq; 2,050 avec six; 1,962 avec sept enfants vivants ou davantage. L'âge moyen est de trente-quatre ans quatre mois. La durée moyenne de la vie est de trente-quatre ans un mois et vingt jours.

On compte en moyenne 2,48 enfants par famille, chiffre très faible, encore plus que l'attristante moyenne française (2,59).

D'après la profession. — La population de la Meuse se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance: agriculture, 115,319; industries manufacturières, 80,109; transports, 7,872; commerce, 22,790; force publique, 21,256; administration publique, 8,043; professions libérales, 7,950; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 21,057; enfin 1,747 gens sans profession et 5,148 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue.

Au point de vue social, la population comprend 78,583 patrons; 3755 employés; 45,973 ouvriers; les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 149,415, plus 6,670 domestiques. — Ces chiffres font ressortir la faible proportion de population directement productive. Les membres de l'administration et de la force publique (avec leurs familles) forment 10 % de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France, ils ne sont que 3,8 %. La proportion des rentiers (72 ‰) est également supérieure à la moyenne générale française (59 ‰).

État économique. — Propriété. — Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 245,199 dont 181,917 non bâties et 63,382 bâties; le nombre des cotes non bâties a augmenté de 31,171, soit 205 ‰ depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Meuse, 187,707 propriétés (non bâties) imposables, savoir : 168,175 appartenant à la petite propriété, 18,350 à la moyenne propriété, et 63,382 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884). On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 162,027 hect.; la moyenne 246,082; la grande 168,905. La moyenne propriété domine, ce qui est le cas général en France; sa prépondérance est d'autant plus marquée que les forêts, qui forment la plus forte partie des grandes propriétés, ont une médiocre valeur. Le sol est très divisé et se morcelle de plus en plus. D'après le cadastre, la contenance moyenne d'une cote foncière est de $3^{h},74$; en 1891,

elle était de $3^h,14$. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne française ($3^h,53$).

DÉSIGNATION	NOMBRE de cotes	SUPERFICIE en hectares
Petite propriété :		
Biens de moins de 10 ares...	34.498	1.610
— de 10 à 20 ares........	25.070	3.727
— de 20 à 50 —	36.263	11.856
— de 50 ares à 1 hect....	23.856	17.072
— de 1 à 2 hect.........	20.856	29.942
— de 2 à 3 —	11.099	27.378
— de 3 à 4 —	7.418	25.783
— de 4 à 5 —	5.272	23.626
— de 5 à 6 —	3.843	21.033
Moyenne propriété :		
Biens de 6 à 7 hect........	2.983	19.377
— de 7 à 8 —	2.264	16.999
— de 8 à 9 —	1.896	16.153
— de 9 à 10 —	1.571	14.963
— de 10 à 20 —	6.662	91.919
— de 20 à 30 —	1.867	44.764
— de 30 à 40 —	733	25.342
— de 40 à 50 —	374	16.535
Grande propriété :		
Biens de 50 à 75 hect......	432	26.596
— de 75 à 100 —	199	16.814
— de 100 à 200 —	325	45.452
— Au-dessus de 200 hect.	226	80.043
Total........	187.707	577.014

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1877-89) de la manière suivante :

	Maisons		Usines	
Nombre (en 1894)..	79.066		863	
	Fr.	c.	Fr.	c.
Valeur locative réelle	12.486.185	»	1.239.982	»
Revenu net correspondant........	9.364.638	75	826.654	85
Valeur vénale (en 1887)..........	239.964.525	»	20.629.546	»

Il faut y ajouter 1,597 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle de 270,750 fr. Ces chiffres indiquent que la Meuse est un département médiocrement riche et principalement rural, où la propriété bâtie a peu d'importance relative. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente $1/189^e$ de la valeur totale; sa part dans le revenu net moins $1/200^e$ du revenu français des propriétés bâties. Pour la propriété non bâtie, la proportion est à peu près la même.

Agriculture. — Le dép. de la Meuse est un département agricole, bien que la proportion des habitants tirant leur subsistance de l'agriculture ne soit que de 396 sur 1,000, sensiblement inférieure à la moyenne française qui est de 460 °/₀₀. — On trouvera dans le § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Ceux des vallées seuls sont réellement fertiles; sur les pentes des coteaux et dans la Woëvre, ils sont assez bons; sur les collines et les plateaux calcaires qui occupent la majeure partie du pays, le sol est maigre, mais sa nature calcaire le rend propre aux cultures de céréales. Les capitaux ne se portent guère vers l'agriculture, puisque seul le dép. de la Lozère a une moindre dette au Crédit foncier. Toutefois, ceci est aussi une conséquence de l'extrême division des propriétés cultivées et de l'aisance des paysans.

D'après le cadastre, on divise le sol de la Meuse de la manière suivante :

Terres labourables................	344.641	hect.
Prés et herbages..................	49.427	—
Vignes...........................	9.439	—
Bois..............................	182.112	—
Etangs...........................	2.465	hect.
Terrains incultes..................	11.048	—
Superficies diverses (routes, maisons, cimetières, cours d'eau, etc.)........	14.084	—

Le tableau ci-dessous indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment................	95.959	1.008.529
		Quintaux 762.874
		Hectolitres
Méteil.................	152	760
Seigle.................	3.978	44.712
Orge...................	15.085	134.187
Avoine.................	89.984	979.925
		Quintaux
Pommes de terre.........	25.900	2.345.245
Betteraves fourragères...	6.013	775.677
Trèfle..................	6.043	38.494
Luzerne.................	13.352	119.367
Sainfoin................	5.955	34.300
Prés naturels (regain compris).	54.975	622.924
Colza...................	395	2.547
Navette.................	429	1.874
Œillette................	79	353
Cameline................	14	91
Chanvre.................	21	Filasse 104 / Graine 100
Lin.....................	28	Filasse 52 / Graine 74
Betteraves à sucre.......	330	62.040
Tabac...................	2	10
		Hectolitres
Vigne...................	9.530	250.592
		Quintaux
Noix....................	»	315
Pommes à cidre..........	»	14.822
Prunes..................	»	56.955

L'extrême sécheresse de l'année 1893 a, dans le dép. de la Meuse plus encore qu'ailleurs, réduit la production des céréales et des fourrages. L'année précédente, il avait récolté 1,518 866 hectol. de blé, 1,901,529 d'avoine, 3,483,405 quintaux de pommes de terre, 137,792 de trèfle, 268,725 de luzerne, 77,880 de sainfoin, 866,473 de foin, 1,327,989 de betteraves fourragères. En somme, en 1893, pour les fourrages artificielles et l'avoine, il y eut un déchet de plus de moitié; il fut du tiers pour le blé, le foin et les pommes de terre.

Dans la période décennale 1884-93, la production annuelle du froment fut de 1,277,926 hectol.; celle du seigle de 50,312; celle de l'orge de 327,825; celle de l'avoine de 1,866,944. Pour l'année 1893, on évaluait la valeur de la récolte du froment à 16,268,000 fr.; celle de l'orge, à 1,398,000 fr.; du seigle à 482,000 fr.; de l'avoine à 8,496,000 fr.; des pommes de terre à 9,053,000 fr.; des fourrages de toute sorte à 15 millions de fr; celle des prunes à 1,870,000 fr.; de la vigne à 9,271,000 fr. Les rendements sont assez bons en général : près de 14 hectol. à l'hectare pour le froment, 20 pour l'avoine.

Complétons ces renseignements par la statistique du bétail. Le nombre des animaux de ferme existant dans la Meuse au 31 déc. 1893 (après la funeste sécheresse de l'année) était de :

Espèce chevaline.....................	46.404
— mulassière.........................	62
— asine..............................	341
— bovine.............................	77.765
— ovine..............................	80.597
— porcine............................	74.811
— caprine............................	8.983

L'année précédente, on comptait 20,000 bœufs, 20,000 moutons, 16,000 porcs de plus.

La production du lait fut, en 1893, de 593,009 quintaux valant environ 8,600,000 fr. ; celle de la laine de

2,032 quintaux valant 413,500 fr. On a recensé en outre 22,317 ruches d'abeilles en activité, ayant donné 101,163 kilogr. de miel et 19,219 kilogr. de cire d'une valeur globale de 170,000 fr.

Les principales cultures sont, on le voit, celles des céréales, qui est double de la consommation locale, des pommes de terre, des betteraves. Pour l'avoine (en 1892) la production de la Meuse est le 1/44e, pour les pommes de terre plus de 1/39e de celle de la France. La production agricole est analogue à celle des départements voisins de la région calcaire du N.-E., Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, une partie des Ardennes, des Vosges et de la Marne. On ne fait pas de sarrasin. Les cultures industrielles de plantes oléagineuses sont peu développées; celle des textiles tendent à disparaître. Depuis 1852, la surface plantée en céreales a diminué de 17,500 hect., mais les rendements moyens ont beaucoup augmenté et la pratique de l'assolement triennal a fait passer aux plantes sarclées et aux fourragères, une année sur trois, une partie de la surface occupée par les céréales. La jachère se restreint, bien qu'elle prenne encore 57,000 hect. Les champs de pommes de terre ont doublé depuis quarante ans; les fourrages de toute nature ont gagné 13,000 hect. — La culture des légumes secs s'étend à 448 hect. pour les pois, 432 pour les fèves et féveroles, 348 pour les haricots, 195 pour les lentilles. Celle des racines comprend, outre les betteraves fourragères, 602 hect. de navets, 267 de carottes et 40 de panais. Celle des fourrages verts retient 961 hect. de vesces, 831 de trèfle incarnat, 138 de maïs fourrage, 105 de choux. Il y a 32,347 hect. de prairies naturelles irriguées par les crues des rivières, 4,202 par des travaux spéciaux, 13,742 non irriguées. Outre la surface ensemencée en trèfle, luzerne et sainfoin, 199 hect. le sont en divers mélanges de légumineuses. — L'avoine et les fourrages trouvant un débouché direct dans les garnisons du pays ont naturellement accru leur part, plus que les autres cultures. — La vigne, qui a souffert du phylloxera, croît surtout dans la vallée de l'Ornain. Les vins rouges de Bar et de Bussy-la-Côte sont assez estimés, ainsi que les vins gris de ce district, mais on ne peut guère les transporter. Citons encore les vins blancs de Creüe, ceux d'Apremont, Champougny, Sauvigny, dans la vallée de la Meuse. Les cépages les plus répandus sont le pineau, le meunier, le ganay. — Les arbres fruitiers sont de plus en plus cultivés. Les groseilliers de Bar servent à préparer des confitures à grains entiers très renommées; la production des prunes, celle des cerises (du côté d'Ancerville) sont considérables, tant en vue de l'exportation que de la distillation. Il y a beaucoup de pommiers dans le N. du département, mais on fait peu de cidre. En plusieurs endroits, notamment dans la Woëvre, autour de Clermont-en-Argonne, sont des oseraies exploitées pour la vannerie. — Les chevaux sont de race lorraine ou ardennaise, souvent améliorées par croisement avec les étalons anglo-normands des haras de l'Etat, en vue des besoins de l'armée; la Meuse est, après les départements de la région normande, un de ceux qui ont relativement le plus de chevaux. Parmi les bêtes bovines, on compte moitié de vaches laitières; la plupart sont de la variété meusienne, mais on a introduit des bêtes hollandaises et suisses. On fait beaucoup de fromage imitation Brie, qui se substitue à l'ancien fromage de Void. Les moutons sont surtout de race mérinos; les porcs de race lorraine. — Presque toutes les terres sont mises en valeur; les exploitations sont de petite et moyenne dimension; 978 seulement ont plus de 40 hect. Plus des quatre cinquièmes des exploitants sont propriétaires de leurs cultures; les autres louent à des fermiers; le métayage est à peu près inconnu. L'outillage agricole est bon et progresse régulièrement; l'instruction est répandue par l'école pratique Descomtes et celle des Merchines (près de Ligny-en-Barrois); les associations agricoles sont bien organisées.

Les forêts s'étendent sur près du tiers de la superficie départementale, 29 %. En 1882, on les évaluait à 182,112 hect., dont 32,024 à l'Etat, 96,701 aux communes, 53,387 aux particuliers. Elles sont en général en taillis sous futaie. Elles occupent une grande partie des plateaux calcaires, au voisinage de la crête, revêtent d'un manteau presque continu le bourrelet astartien et la gaize de l'Argonne. Un autre un peu moins épais couvre à l'E. de la Meuse le plateau corallien. Les principales forêts sont après celle de l'Argonne (partagée avec le dép. de la Marne), celles du Vaux, de Vaucouleurs, de Commercy, de Marcaulieu, de Saint-Germain, d'Apremont, de la Reine dans l'arr. de Commercy; de Montiers, Morley, Ligny au S. et de Belnoue à l'O. de celui de Bar; de Souilly, de Hesse, de Sommedieue, dans celui de Verdun; de Woëvre, de Mangienne et de Gremilly dans l'arr. de Montmédy. Les principales essences sont le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau, le frêne; dans les bas-fonds le tremble et l'orme; le sorbier, l'alisier, le merisier sont assez répandus. On y rencontre des loups, des blaireaux, des renards, des belettes, des putois, peu de sangliers et de chevreuils, mais beaucoup de lièvres et de bêtes de plumes. Pour l'étendue des forêts soumises au régime forestier (domaniales, communales ou d'établissements publics), la Meuse vient au 4e rang des départements français; pour l'étendue totale, au 6e rang. Les rivières sont poissonneuses (brochet, barbeau, anguille, tanche, brême, carpe); l'Ornain a de belles truites, la Meuse de bonnes écrevisses.

Industrie. — L'industrie fait vivre 80,000 personnes dans le dép. de la Meuse, soit 275 hab. sur 1,000 (moyenne française, 250). Elle est donc assez développée, répandue un peu partout et comportant un grand nombre de branches, car la grande industrie n'existe pas, puisque le sol ne lui fournit nulle ressource particulière et qu'il n'existe pas de grande agglomération urbaine.

Mines et carrières. Les richesses minéralogiques sont médiocres. Pas de combustibles minéraux. La consommation en est faible; 154,100 tonnes (en 1892) dont 65,800 tirées du bassin de Valenciennes, 60,400 de Belgique, 27,900 d'Allemagne; la valeur sur le lieu de consommation est de 23 fr. 23 la tonne, soit 3,579,700 fr. Pas de minerais métallique, à l'exception du minerai de fer du crétacé supérieur dont les gisements ne sont plus exploités. Ils le furent autrefois dans toute la zone S.-O. On recherche aussi aux confins de Meurthe-et-Moselle le prolongement des gisements ferrugineux du lias supérieur. La principale denrée extraite du sous-sol est le phosphate de chaux dont nous avons signalé les lieux d'exploitation; c'est une petite fortune pour les cantons occidentaux et un élément important du trafic. Il y a aussi beaucoup de carrières de pierres à bâtir dans les diverses assises calcaires; les principales sont celles de Lérouville, Euville (320 ouvriers), Savonnières-en-Perthois (300 ouvriers), Aulnois en-Perthois), Void (130 ouvriers), Pont-sur-Meuse, Etain, Dierre, etc. Il s'y ajoute les extractions de pierre à chaux. Dans son ensemble la Meuse possède (en 1892) 215 carrières souterraines employant 905 ouvriers et 610 carrières à ciel ouvert employant 1,944 ouvriers; de ces dernières on retire, non seulement du phosphate de chaux, de la chaux et de la pierre de taille, mais aussi du moellon, du sable, de l'argile, du gravier, des matériaux d'empierrement. — Il n'y a pas d'eau minérale exploitée, bien que les sources ferrugineuses et manganésifères soient nombreuses près de Neuvilly (Pré-Ramont), de Brabant-en-Argonne (Sainte-Foy), de Buzy (Puits-de-Braux), de Laimont (Gros-Terme), de Lissey (Bois-des-Aulnes), de Bouligny (Amermont). A Vignot et Dombasle surgissent des eaux salines.

Industries manufacturières. Il existait en 1892, dans le dép. de la Meuse, 273 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 328 (non compris les machines de chemins de fer), d'une force égale à 4,677 chevaux-vapeur, se décomposaient ainsi :

191 machines fixes d'une force de		3,594	chevaux-vapeur
98	— mi-fixes —	764	—
35	— locomobiles —	249	—
4	— locomotives —	70	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	246	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques	1.128	—
Agriculture	136	—
Industries alimentaires	752	—
— chimiques et tanneries	161	—
Tissus et vêtements	230	—
Papeteries, objets mobiliers, instruments	782	—
Bâtiments et travaux	873	—
Services publics de l'Etat	369	—

Ce tableau montre que l'agriculture fait un certain usage de la vapeur et que seules les industries métallurgiques et alimentaires ont quelque extension. De plus, les cours d'eau peuvent fournir une force motrice évaluée à 10,474 chevaux.

La grande industrie n'existe pas, mais le nombre des petites industries exercées en un grand nombre de points est considérable.

L'industrie métallurgique dont la proximité de Meurthe-et-Moselle explique le développement, est représentée dans la Meuse en 1892 par 3 usines à fer en activité, utilisant 283 chevaux de force hydraulique et 395 de machines à vapeur, possédant 16 fours en activité (aucun haut fourneau) ; par 19 usines affectées à l'élaboration de la fonte moulée en deuxième fusion ; elles en ont produit 27,094 tonnes valant 4,938,818 fr. à l'aide du travail de 1,208 ouvriers ; la production du fer ouvré fut de 5,979 tonnes de fers marchands et spéciaux, au moyen du puddlage de fontes tirées de Meurthe-et-Moselle et de la Haute-Marne ou du réchauffage de vieux fers ; elle occupe 192 ouvriers. La production de l'acier fut de 7,014 tonnes d'aciers marchands et spéciaux, 4,446 au four Siemens-Marten, 2,568 par réchauffage de lingots Bessemer et Thomas ; la matière première vient de Meurthe-et-Moselle. Les principales forges sont à Haironville, Commercy et Billy-sous-Mangiennnes. A Cousances-aux-Forges on fait des roues ; à Commercy, Marville, Verdun des clous ; à Commercy des pointes ; à Ancerville, Commercy, Vacon on tréfile ; Bar-le-Duc, Verdun ont des ateliers de ferronnerie et chaudronnerie, de grandes maréchaleries et serrureries ; on fond le cuivre, bronze, laiton à Saint-Mihiel et Rarecourt ; des cloches à Mont-sous-Sassey. On construit des machines à Bar-le-Duc, Commercy, Etain, Vaucouleurs, Verdun, des instruments agricoles à Verdun, puis à Fresnes-en-Woëvre, Montmédy, Souhennes, Vaubecourt, etc. Les industries alimentaires sont les 28 brasseries de Bar-le-Duc (170 ouvriers), Ligny-en-Barrois, Commercy, Saint-Mihiel, Gondrecourt, Maxey-sur-Vaise, Vaucouleurs, Chauvency-le-Château, Montmédy, Olizy, Stenay, Verdun, Rouvres, Malancourt ; les confiseries de Bar-le-Duc et Ligny ; les fabriques de dragées de Verdun et Ligny ; la fromagerie de Noyers qui avec sa succursale de Courtisols (Marne), traite 9,000 litres de lait par jour fournis par 54 communes ; la malterie d'Enville ; la pâtisserie (madeleines) de Commercy ; les distilleries de Bar-le-Duc, Ligny, Montmédy, Verdun, Etain, Saint-Maurice ; les fabriques d'eaux gazeuses de Bar-le-Duc, Ligny, Robert-Espagne, Damvillers, Stenay, Verdun ; les huileries de Saint-Mihiel, Hévilliers, Etain, Ippécourt ; les minoteries, particulièrement importantes à Bar-le-Duc, Varney, Aubréville, Robert-Espagne, Marville, Stenay, Verdun. — Les industries textiles sont représentées par 17 filatures et tissages de laine (8,000 broches, 20 métiers à bras), 6 tissages de coton (360 métiers mécaniques, 500 à bras), 1 tissage de lin, chanvre et jute (5 métiers mécaniques, 110 à bras) ; on file la laine à M nt nédy, Pouilly, Varennes, etc. ; on fait des draps à Arrancy ; on tisse le coton à Bar-le-Duc, Ornes, etc., on fait de la toile à Ornes. Il y a des corderies nombreuses à Rembercourt, Fresnes-en-Woëvre, Verdun. — Les industries chimiques sont représentées par les teintureries de Bar-le-Duc, Vaucouleurs, Verdun ; les fabriques de bleu de Lisle-en-Rigault, Trémont ; d'eau de javel à Trémont ; de céruse à Bar-le-Duc et Varency ; de chaux hydraulique à Tronville ; de cires et cierges à Ligny et Verdun. Les huit villes ont des usines à gaz. On prépare les phosphates dans toute la région où on les exploite et spécialement à Revigny. On fait des papiers peints à Bar-le-Duc, de la pâte de bois à Beurey, des cartons et papiers d'emballage à Lacroix-sur-Meuse et Spada, des papiers d'emballage et de filtres à Lavignéville et Senzey, de toute sorte à Ville-sur-Saulx et Void (en tout 12 usines, 42 ouvriers, production 18,000 quintaux valant 950,000 fr. par an). La papeterie s'est développée en Meuse par l'usage croissant du bois et est une des branches des industries du bois. Celles-ci sont répandues dans toute l'étendue de ce département forestier ; les scieries mécaniques sont très nombreuses, de même les menuiseries, ateliers de bois de brosse, fabriques de chaises, saboteries ; les principales ébénisteries sont à Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Ligny, Verdun, Stenay, Montmédy ; on fait de la tabletterie à Amel, Neuville, Senon ; de la tonnellerie à Ligny, Stenay, Verdun, de la parquetterie à Commercy, Dun, Verdun, de la charronnerie à Bar-le-Duc, Bulainville, Haironville, Ligny, Longeville, Pretz, Vaubecourt, Verdun, de la carrosserie à Bar-le-Duc, Etain, Gondrecourt, Ligny, Montmédy, Saint-Mihiel, Stenay, Verdun, de la sellerie à Verdun. Il y a des tanneries à Bar-le-Duc, Chalaines, Commercy, Damvillers, Dun, Etain, Gondrecourt, Laheycourt, Verdun ; des moulins à tan à Dun, Verdun. On fait des chaussons à Bar-le-Duc, Commercy, Saint-Mihiel, Lavoye, Ligny ; des chaussures à Bar-le-Duc, Revigny, Saint-Mihiel, Avocourt, Damvillers, Ecurey, Jametz, Beaumont, Fresnes, Montmédy, etc. ; des gants pour l'armée à Marville. — La céramique est représentée par quelques briqueteries et tuileries, la poterie de Froidos. La verrerie possède une grande usine à Fains, de moindres aux Islettes, au Neufour, on fait à Bar-le-Duc et Savonnières des vitraux peints. On fait de la quincaillerie à Contrisson, Consances-aux-Forges, Marville, Olizy, etc. La vannerie occupe beaucoup de bras à Cheppy, Mouilly, Ornes, Rupt-en-Woëvre, Saint-Maurice, Vaux-les-Palameix, Verdun. — Les industries de l'habillement ont une réelle importance ; bonneterie et tricots à Bar, Buzy, Chaumont-sur-Aire, Cheppy, Etain, Haironville, Ligny, Robert-Espagne, Saint-Mihiel, Vaucouleurs, Xivray ; passementerie et boutons à Malancourt ; broderie à Verdun et dans les campagnes d'alentour, à Commercy, Saint-Mihiel, Sampigny, etc. ; il y a une grande fabrique de corsets sans couture à Bar-le-Duc ; de lingerie à Verdun (700 ouvriers) ; on fait encore pas mal de lingerie à Drêne, Haudainville, Saint-Mihiel ; beaucoup de gilets de flanelle à Maxey-sur Vaise, Saint-Germain, Vaucouleurs ; de la confection dans les villes principales et à Branvilliers, Guerpont, Ippécourt ; une grande blanchisserie de linge existe à Lérouville. — La fabrication des instruments de précision est considérable : compas et autres instruments mathématiques à Ligny, Couzances-aux-Bois, Trèveray ; verres d'optique à Ligny et Saint-Mihiel ; on fabrique des ressorts à Revigny ; des instruments de musique à Bar-le-Duc (orgues, pianos), de l'horlogerie à Revigny et Stenay ; il y a de grandes imprimeries à Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Verdun.

Le département comptait en 1893 un total de 23,018 bouilleurs de cru (dont 22,611 ont travaillé) et 186 distillateurs de profession. Les premiers ont distillé 8,397 hectol. d'alcool, dont un tiers de marcs et deux tiers de fruits, production quadruple de la moyenne et favorisée par la superbe récolte fruitière de l'année ; les professionnels fabriquèrent 1,280 hectol. d'alcool, provenant surtout de farineux divers. La consommation est évaluée à

4^{lit},55 par tête, égale à la moyenne française. Il y avait 3,624 débits de boisson. — Il a été vendu 258,209 kilogr. de tabac à fumer et 39,590 de tabac à priser. — Il existait en 1894, dans la Meuse, 3 syndicats professionnels patronaux (129 membres), 5 syndicats ouvriers (449 membres, 1 mixte (50 membres) et 5 syndicats agricoles (1,687 membres).

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce est assez actif; il fait vivre 78 personnes sur 1,000 (moyenne française, 103); l'industrie des transports ne fait vivre que 27 hab. sur 1,000 (moyenne française, 30). Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Bar-le-Duc (en 1894) est de 73,702,300 fr. (sur un total de 13,071,183,400), ce qui la classe au 22e rang. Le nombre des patentés en 1893 était de 11,479 commerçants ordinaires, 48 banquiers ou hauts commerçants, 2,045 industriels, 378 personnes exerçant des professions libérales; leurs valeurs locatives étaient de 5,058,355 fr., moins de 1/256e du total français. Il y a une chambre de commerce à Bar-le-Duc.

Le dép. de la Meuse exporte des grains, des farines, des bestiaux, des confitures de Bar, des dragées de Verdun, des liqueurs, des salaisons, de la fonte moulée, des produits réfractaires, briques et tuiles, du bois à brûler, d'ébénisterie, pour parquets, du papier, des cotonnades, des corsets, de la broderie, des articles de vannerie, de taillanderie, etc. — Il importe de la houille, de la fonte brute, des lingots de fer, des vins et eaux-de-vie, du coton, des épices et denrées coloniales, des articles de mode, d'ameublement, de luxe.

Voies de communication. Le dép. de la Meuse avait, en 1894, 509 kil. de routes nationales, 407 kil. de routes départementales, 940 kil. de chemins de grande communication (dont 12 en lacune ou en construction); 1,594 kil. de chemins d'intérêt commun (dont 53 en lacune ou en construction) et 1,763 kil. de chemins vicinaux ordinaires dont 112 en lacune ou en construction). Sur les routes nationales (en 1888), la circulation (116,9 colliers par jour) représentait un tonnage brut kilométrique annuel de 52,507,092 tonnes; en tonnage utile, 30,510,526 tonnes kilométriques, soit un tonnage utile quotidien de 60,024 tonnes kilométriques. Ces chiffres sont assez forts, supérieurs d'un tiers à la moyenne française et indiquent une circulation active.

Le département est traversé par 16 lignes de chemin de fer, dont 13 appartenant à la compagnie de l'Est; leur longueur totale exploitée en 1895 est de 649 kil. Voici la liste de ces lignes: 1° Le chemin de fer de Paris à Avricourt traverse le centre du département de l'O. à l'E. et y parcourt 78 kil. remontant la vallée de l'Ornain, puis celle de la Meuse, en desservant Revigny, Mussey, Fains, *Bar-le-Duc*, Longeville, Nançois-Tronville, Ernecourt-Loxéville, Lérouville, *Commercy*, Sorcy, Pagny-sur-Meuse et passe en Meurthe-et-Moselle. — 2° La ligne de Reims à Metz, parallèle à la précédente, mais plus au N., parcourt 66 kil. dans la Meuse, desservant les Islettes, Clermont, Aubréville, Dombasle, Baleycourt, *Verdun*, Eix-Abancourt, Etain, Buzy. — 3° La ligne de Charleville à Thionville dessert le N. du département sur 22 kil. de long, par la vallée de la Chiers, passant à Lamouilly, Chauvency, *Montmédy*, Velosnes-Torgny. — 4° Une ligne transversale qui remonte la vallée de la Meuse (rive gauche) de Sedan à Lerouville, parcourt 119 kil. dans le département où elle entre au sortir des Ardennes et dessert Pouilly, Stenay, Saulmory-Montigny, Dun-Doulcon, Brieulles, Vilosnes-Sivry, Cousenvoye, Regnéville, Cumières, Charny, *Verdun*, Dugny, Ancemont, Villers, Woimbey, Bannoncourt, *Saint-Mihiel*, les Kœurs, Sampigny; elle se raccorde à Lérouville avec la grande ligne de Paris à Avricourt. — 5° Quand celle-ci abandonne la vallée de la Meuse, il s'en détache une ligne de Pagny-sur-Meuse à Chaumont qui remonte le fleuve durant 31 kil. dans le département, desservant Saint-Germain, Vaucouleurs, Maxey-sur-Vaise, Sauvigny, avant de pénétrer dans le dép. des Vosges. — 6° Quand la ligne de Paris à Avricourt quitte la vallée de l'Ornain, il s'en détache une ligne de Nançois-Tronville à Neufchâteau par les bords de l'Ornain, puis de la Maldite, laquelle parcourt 45 kil. dans le dép. de la Meuse, desservant *Ligny*, Menaucourt, Treveray, Laneuville-Saint-Joire, Demange-aux-Eaux, Houdelaincourt, Gondrecourt, Dainville. — Sur ces artères principales s'embranchent les autres. — 7° De Revigny à Sainte-Menehould (12 kil. en Meuse), par Sommeilles-Nettancourt. — 8° De Sorcy (sur la ligne Paris-Avricourt) à Wassy et Montier-en-Der (Haute-Marne), par Saint-Martin-Sorcy, Void, Sauvoy, Mauvanges, Rosières-en-Blois, Gondrecourt, Lunéville-Chassey; elle a 39 kil. dans le dép. de la Meuse. — 9° De Revigny à Saint-Dizier (21 kil.), par Mognéville, Robert-Espagne, Baudonvilliers. — 10° La ligne de Blesmes à Chaumont, par la vallée de la Marne, traverse l'angle S.-O. du département sur 2 kil. — 11° La ligne de Conflans-Jarny à Longuyon traverse l'angle N.-E. du département sur 22 kil., par Baroncourt et Spincourt. — 12° La ligne de Montmédy à Virton se détache à Velosnes de celle de Charleville à Thionville, dessert Ecouviez et parcourt 3 kil. en Meuse avant d'entrer en Belgique. — Le réseau des lignes d'intérêt local desservant la région des phosphates, comprend les suivantes: 13° De Naix-Menaucourt à Oué-Ancerville, par Villers-le-Sec, Dammarie-sur-Saulx, Savonnières-en-Perthois, Narcy, Cousances-aux-Forges; il parcourt 33 kil. — 14° De Haironville à Triancourt (66 kil.), par Saudrupt, Ville-sur-Saulx, Lisle-en-Rigaut, Trémont, Robert-Espagne, Beurey, Couvonges, Mognéville, Contrisson, Revigny, Brabant-le-Roi, Nettancourt, Maison-du-Val, Noyers, Auzécourt, Laheycourt, Villotte-devant-Lorppy, Lisle-en-Barrois, où elle se bifurque d'une part sur Vaubecourt, de l'autre sur Rembercourt-aux-Pots. — 15° La ligne de Bar-le-Duc à Clermont-en-Argonne (52 kil.), dessert Massonges, Vavincourt, Hargeville, Condé-Genicourt, Rembercourt-aux-Pots, la Vaux-Marie, Beauzée, Nubecourt, Fleury-sur-Aire, Autrecourt-Lavoy, Froidos, Rarecourt, Anzeville. — 16° La ligne de Beauzée à Verdun (38 kil.) se détache de la précédente et dessert Rignancourt, Mondrecourt-Issencourt, Heippes-Benoitevaux, Souilly, Lemmes, Souhesmes, Nixeville, Maison-Rouge. — Ces trois dernières lignes forment ce qu'on appelle les chemins de fer de la Meuse.

Les voies navigables sont le canal de la Marne-au-Rhin (96 kil.), qui traverse le département d'O. en E.; le canal de l'Est. qui s'en détache à Troussey et longe la Meuse jusqu'à sa sortie du département, soit 136 kil.; le premier a un tonnage moyen de 1,017,522 tonnes (en 1893); le second de 707,467 tonnes, ce qui indique un mouvement considérable. La Meuse n'est navigable que théoriquement, en aval de Verdun, la batellerie empruntant le canal de l'Est.

Les 5 bureaux de poste, les 23 bureaux télégraphiques et les 60 bureaux mixtes de la Meuse ont donné lieu, en 1892, à un mouvement postal traduit par une recette nette de 898,825 fr. 42, et à un mouvement télégraphique de 126,238 dépêches intérieures et 3,259 dépêches internationales, produisant une recette nette de 98,954 fr. 30. Il existait 182 kil. de lignes téléphoniques au 31 déc. 1893.

FINANCES. — Le dép. de la Meuse a fourni, en 1893, 17,593,298 fr. 40 au budget ordinaire et 3,558,700 fr. 84 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 21,151,999 fr. 34.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	2.988.954^{fr}43
Enregistrement	3.606.482 59
Timbre	669.777 13
Impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières	29.096 35
Contributions indirectes	3.941.023 53
Sucres	3.082 50

Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	2.686.146fr22
Domaine de l'Etat (y compris les forêts)	1.355.835 92
Postes	951.641 72
Télégraphes	101.477 57
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	1.011.736 47
Recettes d'ordre	248.043 97

Ces chiffres indiquent une situation aisée, en particulier ceux relatifs aux contributions indirectes et impôts de mutation, qui sont élevés pour une population de 292,000 âmes, principalement rurale. Les rôles de 1893 comprennent 751 billards, 15 cercles, 1,335 vélocipèdes et 20,047 chiens imposés.

Les revenus départementaux ont été, en 1891, de 2,337,685 fr. 28, se décomposant comme suit :

Produits des centimes départementaux	1.426.133fr20
Revenu du patrimoine départemental	25.831 60
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	818.644 64
Revenus extraordinaires, produits d'emprunts, aliénation de propriétés	67.075 84

Les dépenses départementales se sont élevées à 2,293,556 fr. 97, dont 68,362 fr. 42 pour le personnel préfectoral; 64,715 fr. 46 pour les propriétés, loyers et mobiliers départementaux; 1,595,461 fr. 65 pour la voirie; 20,029 fr. 79 pour l'instruction publique; 303,012 fr. 22 pour l'assistance publique.

Il y a eu 60 cent., dont 35 portant sur les quatre contributions. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 20,317 fr. 31. Le produit du centime portant sur les quatre contributions était de 26,234 fr.

Les 586 communes du département avaient, en 1893, un revenu de 4,672,530 fr. correspondant à 4,554,551 fr. de dépenses. Le nombre de centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 14,672, dont 2,453 extraordinaires. Le nombre moyen des centimes par commune atteignait 21. Il y avait 202 communes imposées de moins de 15 cent., 229 de 15 à 30 cent., 92 de 31 à 50 cent., 61 de 51 à 100 cent., 2 au-dessus de 100 cent.

La dette communale, au 31 mars 1892, se montait à 13,440.704 fr.

Le nombre des communes à octroi était de 7, le produit net des octrois montait à 2,411,000 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Meuse est au-dessus de la moyenne. En 1890, sur 2 011 conscrits examinés, 28 ne savaient pas lire. Cette proportion de 14 illettrés sur 1,000 place la Meuse au 6e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 1er rang (sur 87 dép.), avec 997 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 994 et le place au 2e rang.

Le dép. de la Meuse comptait, durant l'année scolaire 1890-91, 88 écoles maternelles, dont 67 publiques (14 laïques) et 21 privées (18 congréganistes), lesquelles recevaient un total de 12,029 élèves, dont 5,963 garçons et 6,066 filles, 5,268 inscrits dans les écoles laïques et 6,761 dans les écoles congréganistes; 2,544 garçons et 2,550 filles dans les écoles publiques. — A la même époque, il y avait dans le département 870 écoles primaires élémentaires publiques, dont 694 laïques et 176 congréganistes, à savoir : 275 écoles laïques de garçons 104 de filles et 315 mixtes, contre 4 écoles congréganistes de garçons et 172 de filles. D'autre part, 118 écoles privées, dont 32 laïques et 86 congréganistes, à savoir : 10 écoles laïques de garçons, 18 de filles et 4 mixtes, contre 16 écoles congréganistes de garçons, 67 de filles et 3 mixtes. Au total : 1,050 écoles, 334 de garçons, 382 de filles et 334 mixtes.

Le nombre des élèves était : écoles publiques, 20,008 garçons et 18,293 filles; en tout, 38,301 ; écoles privées, 1,561 garçons et 2,972 filles; en tout, 4,533. Total général, 42,834 élèves. Ces élèves se répartissent comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques, 18,520 garçons, 10,189 filles; écoles privées laïques, 135 garçons, 237 filles; écoles publiques congréganistes, 1,488 garçons, 8,104 filles; écoles privées congréganistes, 1,426 garçons, 2,735 filles; soit un total de 18,655 garçons et 10,426 filles recevant l'enseignement laïque, contre 2,987 garçons et 10,839 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans (âge scolaire) présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 32,251 ; le recensement en accuse 32,949. Il ressort de ces chiffres que la fréquentation scolaire est satisfaisante. L'enseignement des filles est encore pour moitié aux mains des congréganistes.

L'enseignement primaire supérieur public comptait simplement 102 garçons dans les cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Commercy (fondée en 1823) comptait 52 élèves-maîtres. L'école normale d'institutrices de Bar-le-Duc (fondée en 1885) comptait 27 élèves-maîtresses en 1891-92. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 94,067 fr. — Il y eut, en 1891, 1,003 garçons et 790 filles candidats au certificat d'études primaires élémentaires. Sur ces 1,793, 1,630 l'obtinrent : 898 garçons et 732 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué seulement par 8 garçons et 2 filles qui tous l'obtinrent. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 26 aspirants, dont 16 furent admis, et par 80 aspirantes, dont 50 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 27 candidats et 15 admissions; 17 candidates et 13 admissions.

L'instruction élémentaire était facilitée par les bibliothèques populaires des écoles. Il existait 348 caisses d'épargne scolaires avec 4,237 livrets représentant une somme totale de 117,685 fr. Les 288 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 30,459 fr. de recettes, 20,157 fr. de dépenses. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,342,484 fr. 07.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1893-94, aux garçons dans 1 lycée et 4 collèges communaux, comptant 767 élèves dont 243 internes (45 boursiers), 47 demi-pensionnaires (9 boursiers) et 460 externes (50 boursiers); 88 suivaient l'enseignement primaire, 380 l'enseignement secondaire classique et 299 l'enseignement spécial ou moderne.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1891 accuse 13 condamnations en cour d'assises dont 5 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 1,344 affaires et 1,635 prévenus, dont 48 furent acquittés, 20 mineurs rendus à leurs parents, 16 envoyés en correction, 704 condamnés seulement à des amendes, 29 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 5 récidivistes devant la cour d'assises et 772 en police correctionnelle; 6 furent condamnés à la relégation. Il y eut 2,541 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 84; celui des morts violentes à 145.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 126 en 1892, secoururent 9,485 personnes (dont 299 étrangers) sur une population de 133,460 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 412,241 fr. ; les dépenses se sont élevées à la somme de 233,864 fr. On comptait 15 hospices et hôpitaux avec 1,676 lits, 785,585 fr. 10 de recettes et 750,959 fr. 35 de dépenses et un personnel composé de 26 médecins et chirurgiens, 115 religieuses, 37 employés et 97 servants. Il y a eu en 1893 un nombre total de 117,488 journées de présence (dont 88,473 militaires). Le service des enfants assistés a secouru 839 enfants à l'hospice et 417 enfants à domicile et dépensé 149,404 fr. L'assistance privée est représentée par 19 établissements et 31 sociétés diverses.

Il y a à Fains un asile départemental d'aliénés renfermant 627 malades au 31 déc. 1892.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1893, 5,399 versements se montant à 477,466 fr. Il y avait 4,517 rentes en cours, pour une somme de 968,295 fr.

Les 5 caisses d'épargne avaient délivré, au 31 déc. 1893, 71,962 livrets valant 51,603,612 fr. Les remboursements ont dans l'année excédé les versements de 2,442,869 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 13,423 dépôts. L'excédent des remboursements était de 46,205 fr. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 26 approuvées (4,049 membres actifs) et 3 autorisées (489 membres actifs). Elles avaient un avoir disponible, au 1er janv. 1893, de 132,030 fr. pour les premières (recettes 76,595 fr. ; dépenses 83,839 fr.) et de 26,713 fr. pour les secondes (recettes 13,806 fr. ; dépenses 15,948 fr.) En 1893, les dons et legs aux établissements publics et d'utilité publique reconnus ont atteint le chiffre de 141,410 fr. A.-M. B.

Bibl. : V. Lorraine, Verdun, Barrois. — *Annuaire de la Meuse*, in-12. — *Annuaires statistiques de la France*, en particulier ceux de 1885, 1886, 1891 et 1894. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891 avec les résultats développés. — Ad. Joanne, *Géographie de la Meuse*, 1895, in-16. — Gaulard, *Mém. pour servir à une description du dép. de la Meuse*, 1836, in-8. — L. Dubois, *Statistique de la Meuse*, 1842, in-8. — Kessler, *Notice descriptive et statistique du dép. de la Meuse*, 1878, in-16. — Bonnabelle, *le Département de la Meuse, hist., géogr. et stat.*, 1879, in-8.

MEUSE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi ; 216 hab.

MEUSE-Inférieure (Dép. de la). Ce département formé lors de la réunion à la France des Pays-Bas autrichiens par le traité de Lunéville, était formé d'une partie de la principauté de Liège et de la Gueldre ; il avait pour chef-lieu Maëstricht. Les limites en étaient au N. le dép. des Bouches-du-Rhin, à l'E. le dép. de la Roër, au S. le dép. de l'Ourthe, à l'O. les dép. de la Dyle et des Deux-Nèthes. Séparé de la France en 1815, il fut compris dans le royaume des Pays-Bas.

MEUSEBACH (Karl-Hartwig-Gregor, baron de), littérateur allemand né à Bocksted, près d'Artern, le 6 juin 1781, mort à Baumgartenbruck, près de Potsdam, le 22 août 1814. En 1803, il entra au service de la Prusse comme assesseur de chancellerie à Dillembourg ; en 1814, il fut nommé président de la cour provisoire de cassation à Trêves ; en 1842, il se retira dans son domaine de Baumgartenbruck et vécut dans la retraite. Il consacra la plus grande partie de sa vie à l'étude de la littérature allemande, spécialement à celle du xviie siècle, et réunit une magnifique bibliothèque qui fut achetée par le gouvernement prussien en 1849. Il a laissé des recherches et remarques critiques grammaticales, biographiques et esthétiques très appréciées : on cite surtout les commentaires de la *Geschichtsklitterung* de Fischart.

MEUSEL (Johann-Georg), érudit et bibliographe allemand, né à Eyrickshof, près Bamberg, le 17 mars 1743, mort à Erlangen le 19 sept. 1820. Il fut nommé professeur d'histoire à Erfurt en 1768 et passa en 1779 dans la même chaire à Erlangen. Il a été un compilateur des plus féconds et si consciencieux que quelques-uns de ses recueils sont encore indispensables. Il faut citer son : *Gelehrtes Teutschland* continuée après sa mort par Ersch et Linduer (Lemgo, 1796-1834, 20 vol.) ; *Lexikon der von 1750-1800 verstorberen Schriftsteller* (Leipzig, 1802-16, 5 vol.) ; *Teutsches Künstlerlexikon* (Lemgo, 1778, 2 vol. ; 2e éd., 1808-09, 3 vol.) ; *Leitfaden der Geschichte der Gelehrsamkeit* (Leipzig, 1799, 3 vol.) ; *Lehrbuch der Statistik* (Leipzig, 1717, 4e éd.).

MEUSELWITZ. Ville d'Allemagne, grand-duché de Saxe-Altenbourg ; 4,000 hab. Mines de lignite. Vieux château. Croisement de plusieurs voies ferrées.

MEUSNES. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan ; 1,057 hab.

MEUSNIER (Philippe), peintre français, né à Paris en 1655, mort à Paris en 1734. D'une famille d'artistes, il apprit la peinture dans l'atelier de Jacques Rousseau, puis il fit le voyage d'Italie et à son retour, la faveur du roi Louis XIV l'appela à exécuter divers travaux de décoration pour les bâtiments royaux à Versailles. Meusnier appartenait à la religion réformée : c'est probablement pour cette raison qu'il dut quitter la France et se rendre à Munich, où il passa quelque temps. Rentré en grâce vers 1701, au prix d'une abjuration, il reçut un logement dans les galeries du Louvre, fut admis à l'académie de peinture, et retrouva les succès de ses débuts. Il excellait dans les décorations de perspective et d'architecture. — Son fils aîné, élève de Largillière, vécut surtout en Angleterre où il a laissé quelques bons tableaux. G. C.

MEUSNIER de la Place (Jean-Baptiste-Marie-Charles), général et savant français, né à Tours le 19 juin 1754, mort à Mayence le 17 juin 1793. Il entra en 1776, après de brillantes études, dans l'arme du génie, s'y distingua rapidement, fut employé avec Caffarelli aux travaux des forts de Cherbourg et, promu après la Révolution général de division (1792), fut envoyé à l'armée du Rhin. Il défendit brillamment le fort de Kœnigstein, qu'il ne rendit qu'après la plus vive résistance, et fut blessé mortellement, quelques mois plus tard, à Cassel, au cours d'une sortie. Des travaux de haute valeur sur la courbure des surfaces (V. ci-dessous), sur la décomposition de l'eau, dont il avait effectué avec Lavoisier l'analyse à jamais mémorable, sur la construction et l'emploi des aérostats, sur la combustion de l'huile dans les lampes, etc., l'avaient fait élire dès 1784 membre de l'Académie des sciences de Paris (sect. de géométrie). On lui doit en outre plusieurs inventions et machines ingénieuses : un appareil à dessaler l'eau de mer, un gazomètre, une lampe à cheminée, perfectionnée ensuite par Lange et Quinquet, la machine qui servit pendant la révolution à fabriquer les assignats, etc. Il n'a écrit que quatre mémoires, où se trouvent consignés les résultats de ses principaux travaux et qui sont insérés dans les recueils de l'Académie des sciences (*Sav. étrang.*, 1776 ; *Mém. acad. sc. Paris*, 1781, 1782 et 1784).

Théorème de Meusnier (Géom.). — C'est une des propositions des plus importantes dans la théorie de la courbure des surfaces. Si l'on considère deux sections planes d'une surface par un même point de celle-ci, l'une des sections étant oblique et l'autre normale et les deux courbes de section ayant même tangente, le théorème de Meusnier consiste en ce que *le rayon de courbure de la section oblique est la projection sur le plan de cette courbe du rayon de courbure de la section normale.* On peut, dans l'énoncé, remplacer la courbe de section oblique par une courbe quelconque ayant même tangente et même plan osculateur. On comprend que le théorème de Meusnier ramène immédiatement l'étude de la courbure des courbes quelconques tracées sur une surface à celle des sections planes normales à cette surface.

Bibl. : Monge, *Notice sur Meusnier*, dans la *Revue rétrospective*, t. IX, p. 77. — Fayolle, *Éloge de Meusnier*, dans les *Saisons du Parnasse*, t. VI, p. 210.

MEUSNIER de Querlon (Anne-Gabriel), littérateur français, né à Nantes le 15 avr. 1702, mort à Paris le 12 avr. 1780. Occupant un petit emploi à la Bibliothèque du roi, il se livra à son goût littéraire et s'associa avec le propriétaire de la *Gazette de France* qu'il rédigea pendant cinq ans. Il s'occupa aussi du *Journal économique* (1751) et des *Affiches de Province* (1752 à 1776) dont il fit un véritable recueil littéraire qui obtint un grand succès. Palissot le loue fort, mais La Harpe se montre très sévère. Meusnier de Querlon a laissé de nombreux ouvrages.

MEUSSIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans ; 273 hab.

MEUTE. On désigne sous ce nom la réunion d'un certain nombre de chiens courants destinés à chasser le

lièvre, le cerf ou la bête fauve. La meute doit comprendre dix à vingt chiens (une harde) : les meutes trop nombreuses ne sont pas recherchées, car elles sont trop difficiles à tenir ameutées. Pour la chasse au sanglier, la meute doit cependant être nombreuse. Pour la chasse au loup et au renard, les chiens de toute espèce peuvent faire partie des meutes. Mais pour les autres chasses, la meute doit comprendre des chiens de même race et, si l'on peut de même taille. En Angleterre, où le pays est découvert, les meutes ne sont pas bruyantes; mais en France, avec nos contrées boisées et accidentées, il faut des chiens plus en voix que les fox-hounds.

Pour le cerf et le sanglier, les chiens doivent être de taille plus élevée que pour le lièvre. En tête de la meute on place le limier qui détourne l'animal chassé et indique dans quelle partie du bois il est rembuché ; après lui vient la meute que l'on amène et découple sur la brisée que le piqueur prépare pour indiquer la rentrée de la bête dans l'enceinte ; on a parfois aussi des relais, partie de l'équipage qui comprend les meilleurs chiens destinés à être lâchés au dernier moment pour donner la dernière impulsion et hâter l'hallali. Mais on chasse plus généralement de meute à mort (c.-à-d. sans relais). Les chiens les plus expérimentés et les meilleurs sont chefs de meute et dirigent les autres chiens : ils ont une grande valeur.

MEUVAINES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 201 hab.

MEUVY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 329 hab.

MEUX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 369 hab.

MEUX Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis ; 688 hab.

MEUZAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Saint-Germain-les-Belles; 1,529 hab.

MEVATANANA. Ville de Madagascar, située au N.-E. e la province d'Ambongo, à 3 kil. de la rive droite de Ikopa, en amont de son confluent avec le Betsiboka. La ville comprend 170 habitations environ. Elle est placée dans une excellente situation, à la limite d'une région de collines et de plaines très fertiles : un bateau à vapeur d'un tirant d'eau peu élevé pourrait aller facilement par l'Ikopa à Tananarive.

MEVIUS, littérateur latin (V. Bavius).

MÉVOISINS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon ; 298 hab.

MÉVOUILLON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Noyon, cant. de Sécleron ; 736 hab. Mévouillon était au moyen âge le siège d'une importante baronnie ; les ruines de l'ancien château féodal se dressent sur un rocher à pic dominant le village.

MEXCALA. Fleuve du Mexique. Il est grossi des eaux des Etats de Tlaxcala et de Puebla et celles des Etats d'Oajaca, Guerrero, Morelos, Mexico et Michoacan. Un peu avant la côte, il se divise en deux bras : le rio de Zacutala et le rio de la Orilla, qui ne sont pas navigables. Le cours du fleuve est coupé de nombreux rapides, et l'on a pu dire avec justesse que c'était plutôt un escalier qu'un fleuve. Encaissé entre des roches vives, comme à la Canada de los Ujes, il voit, pendant les temps de crue, ses eaux monter de 32 m. Il forme le célèbre Salto de San Antonio. Son débit à la branche de son delta, à la Junta de los Brazos, a été évalué à 1,300 m. c. par seconde. Son cours total dépasse 800 kil.

MEXIA ou **MEJIA** (Pedro), moraliste et historien espagnol, né à Séville vers 1496, mort en 1552. Il composa d'abord, à l'imitation de Macrobe et d'Aulu-Gelle, une série de petits essais sur des points d'histoire ou de morale : *Silva de varia leccion* (Séville, 1542, pet. in-fol.), premier livre de ce genre qui ait été écrit en espagnol ; il jouit d'un succès prolongé (la dernière édition est celle de Madrid, 1673), et fut traduit en plusieurs langues ; en français par Cl. Gruget : *les Diverses Leçons de P. Messie* (Paris, 1552). A cet ouvrage se joignent ses six dialogues didactiques, parfois amusants : *Los Dialogos o Coloquios* (Séville, 1547). Après s'être fait remarquer par son histoire des empereurs romains depuis Jules-César jusqu'à Maximilien II : *Historia imperial y cesarea* (Séville, 1545, in-fol.), il fut nommé historiographe du royaume par Charles-Quint. On a publié de lui, dans la *Biblioteca* de Rivadeneira, t. XXI (1852), une intéressante *Relacion* sur les « communes » de Castille. G. P-i.

MEXICAINS (V. Mexique).

MEXICO (Mejico). **Ville.** — Capitale des Etats-Unis du Mexique, située par 19°26′ lat. N., 101°27′ long. O., dans le district fédéral de Mexico, au centre de la dépression de Tenochtitlan ou Mexico, à 6 kil. O. du grand lac de Tezcuco (Texcoco) à l'alt. moyenne de 2,250 à 2,290 m. au-dessus de la mer. Elle occupe au milieu du plateau d'Anahuac le fond d'une cuvette. La plaine où s'élève la capitale est un ancien marécage coupé de larges et profondes tranchées qui communiquent avec le lac de Chalco (au S. de celui de Tezcuco). Toute cette région était autrefois sous les eaux, et c'est dans une île que fut fondée la ville de Mexico. Les Espagnols la trouvèrent entourée par les flots du lac. Récemment encore elle n'était accessible que par les grandes chaussées pavées, anciennes digues, qui rayonnent à travers la plaine. Mais progressivement le dessèchement s'est fait ; les eaux se sont concentrées au fond de six lacs. Les inondations qui les ramenaient sur les terres basses à la saison des pluies ont longtemps fait de Mexico une des villes les plus insalubres du globe, ravagée par les fièvres paludéennes, le typhus, les maladies intestinales. La mortalité dépassant 33 ‰ fut certaines années quadruple de la natalité. Le drainage méthodique accompli en 1894 par l'achèvement d'un tunnel de 9,600 m. qui emporte hors de la vallée fermée les eaux lacustres a beaucoup amélioré cette situation.

La ville de Mexico forme avec la banlieue jusqu'à deux milles espagnols un *district fédéral*, délimité par des pyramides blanches, qui occupe 1,200 kil. q. et comptait, en 1894, un total de 575,747 hab. dont 329,535 pour la ville, le reste pour sa banlieue comprenant 21 communes groupées en 4 préfectures (Tlalpam, Tacubaya, Xochimilco, Guadalupe-Hidalgo).

Mexico forma d'abord un carré d'à peu près 1,500 m. de côté ; ses agrandissements successifs se sont faits sur un plan irrégulier ; les rues continuent de se couper à angle droit (N.-S. et E.-O.), chaque îlot formant un carré de 180 m. de côté, qu'on nomme Manzana. La physionomie est tout à fait espagnole ; les maisons à façade uniforme, de style hispano-mauresque, ont rarement plus d'un étage, à cause des tremblements de terre. Les rues sont canalisées, éclairées à l'électricité ou au gaz, sillonnées de tramways. Le pavage laisse à désirer et en temps de pluie, les chaussées sont trop souvent embourbées. Deux grands aqueducs apportent l'eau potable, distribuée aux particuliers par des porteurs. La principale place est la *Plaza mayor* ou *de la Constitucion*, rectangle de 351 m. de long sur 234 m. de large, avec, au centre un bois d'eucalyptus et un beau jardin (Zocalo). Au N. de la place est la cathédrale, bâtie sur l'emplacement de l'ancien Teotalli le grand temple des Aztèques ; cet édifice immense, édifié de 1573 à 1667, comporte une façade dorique et conique, dominée par deux campaniles, de 66 m., cinq nefs divisées par des colonnes doriques, un chœur qui forme comme une seconde église dans la première ; le maître autel est colossal ; la chapelle royale renferme les tombeaux des vice-rois et d'Iturbide. Attenant à la cathédrale et occupant le reste du côté N. de la Plaza Mayor est le *Sagrario*, la plus ancienne paroisse de Mexico, avec une jolie façade de style flamboyant en pierre rose.

Des piliers qui font le tour des deux églises soutiennent des chaînes qui délimitent le *Paseo de las Catenas*, charmant jardin décoré de fontaines, de statues

et des restes du grand temple aztèque. Sur le côté E. de la Plaza Mayor se développe le *Palacio nacional*, dont la façade mesure 205 m.; il a un kilomètre de tour. Ce palais du XVIIe siècle renferme la présidence de la république, tous les services publics, ministères, sénat, commandement militaire, trésor, archives, postes, observatoire, musée, où se voit la pierre de Tizoc ou des sacrifices, cylindre de trachyte de 2m637 de diamètre sur 0,84 de haut. La pierre du soleil, monolithe semblable de 3m25 de diamètre est adossée à la base d'une tour de la cathédrale. En face de celle-ci, sur le côté S. de la Plaza Mayor, est le *Palacio municipal*, ancien palais de la députation (Casa del Cabildo). Le côté occidental de la place est occupé par des maisons précédées d'arcades (*Portales*), lesquelles s'étendent aussi au côté précédent; c'est le rendez-vous des promeneurs et des gens d'affaires. Ces derniers se réunissent au portique des marchands. Parmi les immeubles situés derrière, on remarque le palais de Cortez (Monte Pio), édifié à la place de celui de Montezuma. Une place voisine, attenant à la façade méridionale du palais national, sert de marché (*Plazuela del Bolador*), clos de murs, le long se trouve le palais de l'Université. — La plus belle artère de la ville est la rue de 1 kil. formée par la *Calle de Plateros* et la *Calle de San Francisco* qui relie la Plaza Mayor aux jardins de l'Alameda; c'est la rue des magasins de luxe et des affaires. Dans tous les sens rayonnent autour de Mexico de belles chaussées, bordées d'une double rangée de vieux arbres toujours verts; c'est l'œuvre des Espagnols. La plus belle servant de promenade élégante fut créée par Maximilien; elle mène à l'O. à Chapultepec; on l'appelle avenue Juarez et « passeo de la Reforma »; de distance en distance des ronds-points y sont ménagés, décorés de statues; elle est plantée d'eucalyptus et aboutit au bout d'une lieue au rocher que surmonte le château de Chapultepec, à la place d'un ancien palais de Montezuma; autour sont des jardins ombragés d'énormes cyprès. — Une chaussée ombragée de peupliers mène au S. de Tacubaya, villégiature des riches Mexicains. Une autre au N. à Guadalupe où l'on vénère la Vierge protectrice du Mexique. Il faut encore citer le couvent San Francisco avec ses sept chapelles, celui des dominicains, devenu prison d'Etat; l'église de La Profesa (ancien Gesu), le couvent de La Merced; six temples protestants attestent le libéralisme du régime actuel. Un évêque catholique réside à Mexico. Dans la population on compte environ moitié de créoles, un quart d'Indiens, un quart de métis ou d'étrangers. L'élément nord-américain a une très grande influence.

L'instruction est encore peu répandue, bien qu'elle soit gratuite; plus de la moitié des habitants ne savent pas lire. Outre l'université, fondée en 1551, il existe des écoles de médecine, d'agronomie, des mines, de droit, de commerce, normale, des beaux-arts, de musique, supérieure de filles, une bibliothèque nationale (200,000 livres) et plusieurs autres, un beau musée national, un observatoire national à Chapultepec, diverses sociétés scientifiques. Il se publie 36 journaux (13 quotidiens) et 21 revues scientifiques; il y a 4 théâtres, 2 cirques, 3 hôpitaux, 2 asiles d'aliénés, etc. L'Etat fédéral possède des manufactures d'armes, de canons, de poudre, une école militaire de cadets (350 élèves) à Chapultepec. Des voies ferrées relient la capitale à toutes les parties du pays. L'industrie n'est pas très active : on remarque des ateliers de constructions mécaniques, de bijouterie et d'orfèvrerie, des papeteries; on fait aussi de belles poteries, des lainages et cotonnades, des objets de cuir, des meubles, du verre, du chocolat, du savon, des cigares. Le commerce est actif, Mexico étant un grand centre de consommation. Il est alimenté de légumes par les célèbres *chinampas*, jardins flottants du lac de Chalco, d'Ixtalco et de Santa-Anita.

L'histoire de Mexico est inséparable de celle du Mexique. La vallée lacustre où elle s'élève fut de bonne heure le centre politique de l'Anahuac et de la région mexicaine. Elle était partagée en un nombre variable de villes ou de principautés, parmi lesquelles celle de Tenochtitlan, fondée vers le XIVe siècle par la tribu aztèque des Mexicas dans une île du lac principal, finit par devenir prépondérante. Elle fut complètement détruite par Cortez, mais reconstruite à la même place, asséchée dès ce moment par le comblement des canaux.

Etat. — L'Etat de Mexico, dans lequel on a découpé, afin d'isoler la capitale, un district fédéral, est l'Etat central de la république des Etats-Unis du Mexique. Il occupe une partie du plateau d'Anahuac et de ses pentes méridionales, entre les Etats de Hidalgo au N. et N.-E., Michoacan à l'O., Querrero et Morelos au S., Puebla et Tlaxcala à l'E. Sa superficie est de 19,812 kil. q.; sa population (en 1894) est de 826,165 hab., soit 42 hab. par kil. q. Au centre du plateau est la vallée fermée de Mexico ou de Tenochtitlan, avec ses lagunes de Chalco, Hezcuco, Cristoval et Zumpango; la seconde est saumâtre; ses eaux muriatiques et carbonatées sodiques ne laissent pas vivre de poisson, mais renferment le curieux *axolate* (V. ce mot). Ces lagunes n'ont aucune profondeur, rarement plus de 1m60, souvent à peine 0m10. Leur assèchement, plusieurs fois entrepris à cause du danger de leurs inondations qui submergeaient la capitale et de l'insalubrité qu'elles créaient, a été réalisé par deux grands travaux : le canal de Huehuetoca ou Desaguë real qui emporte au dehors les eaux du N. et de l'O. par le rio de Cuautitlan, et celui qui franchit en tunnel les collines voisines. Le dessèchement des lagunes a été favorisé par celui du pays entier, consécutif au déboisement opéré ici comme partout par les Espagnols. La chute d'eau ne dépasse guère 400 millim. par an. Le sol est fertile partout où il peut être arrosé; il produit du maïs, des céréales, haricots, poivre, sésame, canne à sucre, anis. — La capitale de l'Etat de Mexico est Toluca, au S.-O. de Mexico. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : RIEDEL, *Practical Guide of the city and valley of Mexico*; Mexico, 1892.

MEXIMIEUX (*Maximiacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux; 2,137 hab. Petit séminaire. Ancienne possession de l'église de Lyon qui y fit ériger un château vers 1070. En 1308, à la suite de longs démêlés, Maximieux fut réuni aux domaines de Guichard VIII, sire de Beaujeu, qui en dut faire abandon à Guigues V, dauphin de Viennois. En 1354, cette terre fut remise, en échange d'autres, au comte de Savoie Amé V, qui l'inféoda à Guillaume de Chalamont. De cette famille, Meximieux, baronnie puis marquisat, passa à celles de Maréchal, de La Chambre, de Beauffremont, de Tocquet de Mongeffon. L'ancien prieuré de Saint-Jean-de-Meximeux fut réuni en 1515 à l'église paroissiale Saint-Appolinaire, érigée en collégiale. Les habitants avaient obtenu des franchises en déc. 1309, confirmées en 1337 par le dauphin de Viennois. G. G.

MEXIQUE (République du, ou ETATS-UNIS du). République de l'Amérique du Nord, comprise entre les Etats-Unis au N., la République de Guatemala et la colonie du Honduras britanique au S., baignée à l'E. par le golfe du Mexique, à l'O. par l'océan Pacifique.

Généralités. — Le Mexique est compris entre 15° et 32°40′ de lat. N. et entre 88°55′ et 119°30′ de longit. O. Sa superficie, en y comprenant les îles dépendantes, est de 1,987,063 kil. q., soit près de quatre fois celle de la France. C'est un ensemble de hautes terres; les 7/10e de la superficie totale sont à une alt. supérieure à 1,000 m. Le point culminant, le pic d'Orizaba, près de la Vera-Cruz, dépasse 5,500 m. Le Mexique est situé dans la zone des alisés N.-E. de l'hémisphère boréal; il a une saison pluvieuse et chaude (été) et une saison sèche. Le Mexique a été peuplé d'abord par des Indiens de races diverses, Astèques des plateaux, Mayas du Yucatan, Apaches des îles septentrionales, etc. Les Espagnols, établis à Cuba, reconnurent, en 1517, la côte N. du Yucatan (Hernandez de Cordova), en 1518, la côte du golfe du Mexique jusqu'à Tampico (Juan de Grijalva). En 1519, Cortès débarqua à

la Vera-Cruz et commença la conquête des plateaux. Il explora les Etats actuels du Yucatan et du Chiapas en 1524, la mer de Californie en 1537. A la fin du XVI[e] siècle, la domination espagnole s'étendait, au moins nominalement, au delà des limites du Mexique actuel. Le Mexique s'est rendu indépendant de 1821 à 1824. D'après la Constitution de 1824, remaniée en 1827, il forme une République fédérale, composée de 20 Etats, d'un district fédéral et du territoire de Californie. Le pouvoir central est représenté par deux Chambres, une cour suprême de justice et un président. Le président actuel est le général Porfirio Diaz. La population s'élève à 11,290,411 hab., soit 5,9 par kil. q. La majorité de la population est indienne ou métisse. — Le Mexique est surtout un pays d'élevage, de cultures et de mines de métaux précieux.

FRONTIÈRE DU NORD ENTRE LE MEXIQUE ET LES ÉTATS-UNIS. — Le territoire du Texas, la plus grande partie de ceux du New-Mexico et de l'Arizona ont appartenu au Mexique jusqu'au milieu de ce siècle. Ils lui ont été définitivement enlevés pour être annexés aux Etats-Unis par les traités de Guadelupe Hidalgo (août 1848) et de Mexico (30 déc. 1853). Après ce dernier traité, le Mexique et les Etats-Unis ont nommé une commission mixte qui, de 1853 à 1856, a déterminé le tracé de la frontière tel qu'il est reconnu encore aujourd'hui. La frontière commence à l'E. à l'embouchure du rio Bravo ou rio Grande del Norte et suit le cours de ce fleuve sur une longueur de 1,200 kil. jusqu'à El Paso del Norte. Entre l'embouchure du rio Pecos et El Presidio del Norte, dans la partie moyenne de son cours, le fleuve coule au fond de cañons profonds; dans cette partie il y a peu de passages et peu de villes; c'est la partie la plus déserte de cette frontière. Du côté du Mexique, on ne rencontre que des agglomérations insignifiantes jusqu'à la ville de Chihuahua. Du côté du Texas, le pays compris dans la bouche du fleuve, entre San Ignacio, en aval d'El Paso et l'embouchure du rio Pecos, est inhabité. Au contraire, sur le cours inférieur du fleuve, plus accessible, on rencontre des bourgs mexicains, autour desquels se sont groupés des comptoirs et des fermes. Ainsi en remontant le fleuve, on voit Matamoros et Brownsville, Camargo et Rio Grande-City, etc., se faire pendant de chaque côté du fleuve. Le passage le plus important est Laredo où se fait la jonction d'une ligne de chemin de fer mexicaine et d'une ligne américaine. Une deuxième jonction de voies ferrées des deux Etats se fait au point où la frontière quitte le cours du rio Grande, à El Paso. A partir d'El Paso jusqu'à l'océan Pacifique, la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique n'est plus formée que par une série de lignes géométriques qui suivent presque toutes le tracé des parallèles ou du méridien. Elle suit d'abord le parallèle 31°47′ sur une longueur de 161 kil. de l'E. à l'O., puis descend au N. au S. suivant un méridien jusqu'au parallèle 31°20′ qu'elle suit de l'E. à l'O., jusqu'au méridien 111° de Greenwich. A partir de ce point, elle se dirige obliquement vers un point du rio Colorado situé à 32 kil. au S. au confluent du rio Gila; elle remonte le Colorado jusqu'à la hauteur de ce confluent (cette partie est la seule où la frontière N.-O. soit marquée par un obstacle naturel). Enfin elle se dirige en droite ligne, suivant un parallèle, de l'embouchure du rio Gila jusqu'à un point de la côte du Pacifique situé à 20 kil. au S. du port de San Diégo. Ainsi la frontière N.-O. traverse successivement les solitudes de la Sonora et l'extrémité S. du plateau désert du Colorado. Elle passe au S. d'une dépression orographique très importante marquée par la vallée du rio Gila et qui sépare les plateaux du Far West de ceux du Mexique. Le long de cette frontière, il n'y a pour ainsi dire plus de population, au moins plus de population sédentaire. Le chemin de fer transcontinental américain, entre Yuma, à l'embouchure du rio Gila, et El Paso del Norte sur le rio Grande, passe à une assez grande distance de la frontière. Elle n'est traversée que par une seule ligne qui va du port du Guaymas, sur le golfe de Californie, à Benson, station américaine du transcontinental. Cette ligne fait beaucoup moins de trafic que celles qui traversent la frontière N.-E. à El Paso del Norte et à Laredo. — Dans son ensemble, la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique n'est qu'une frontière politique, même quand elle suit des obstacles naturels. Au N. et au S. on trouve les mêmes paysages, le même climat, les mêmes habitants, éleveurs espagnols et métis du Texas, Apaches nomades de la Sonora et du New-Mexico, mineurs ou éleveurs de tous pays dans les deux Californies.

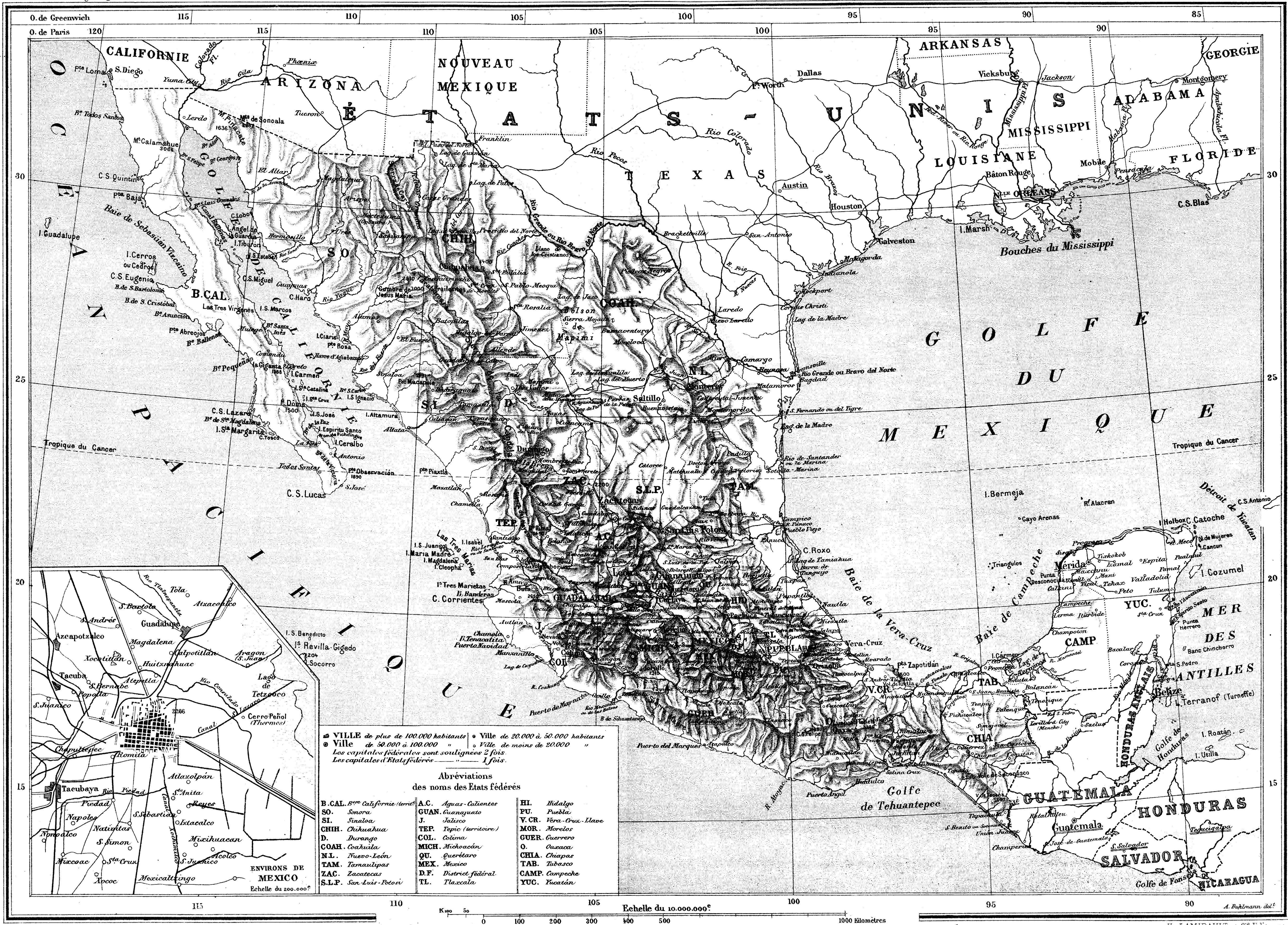
FRONTIÈRE DU SUD-EST ENTRE LE MEXIQUE ET LE HONDURAS BRITANNIQUE. — Le Honduras britannique a été occupé au XVIII[e] siècle par des boucaniers anglais et reconnu comme colonie anglaise par le traité de Versailles (1783). Ce traité, complété par un traité du 14 juil. 1786, a fixé les frontières du Honduras britannique. Pour la partie où elles touchent le Mexique, elles suivent le rivage méridional de la baie de Chetumal et le cours du rio Hondo jusqu'à la frontière du Mexique ou du Guatemala. Près de ce point d'intersection une partie de la rive gauche du rio Hondo, appartenant à l'Etat mexicain de Yucatan, est revendiquée par le gouvernement du Honduras britannique.

FRONTIÈRE DU SUD ENTRE LE MEXIQUE ET LE GUATEMALA. — Les îles Revilla Gigedo, à 600 kil. au large de la côte de l'océan Pacifique, appartiennent au Mexique. Sur le continent, la frontière entre le Mexique et le Guatemala a été à peu près déterminé par une convention du 17 oct. 1883. La frontière commence sur la côte Pacifique à l'embouchure du fleuve Suchiate; elle remonte le chenal le plus profond de ce fleuve jusqu'à la hauteur du volcan Tacanà, à 25 m. du poteau de la douane guatémalienne de Talquian. Puis elle se dirige par une ligne droite à peu près à égale distance des deux mers vers les sommets de l'Ixtrel et du Buenavista. De là, elle gagne à l'E., par le degré de lat. 16°40′, la rive gauche du rio Usumacinta qu'elle suit dans son chenal le plus profond jusqu'à 25 kil. au S. de la ville mexicaine de Tenosique (Etat de Tabasco). A partir de là commence une série d'angles droits, formés par des lignes artificielles suivant des méridiens ou des parallèles, jusqu'au point où la frontière rencontre à l'E. celle du Mexique et du Honduras britannique. Le tracé de cette frontière à travers les montagnes voisines de la côte Pacifique a été arrêté dernièrement par une commission mexicaine; mais le reste du parcours de la frontière est très incertain encore; par exemple les deux Etats ne sont pas encore d'accord sur le point de savoir si la frontière doit suivre le rio Usumacinta ou le rio Chixoy. Dans tous les cas, on voit que cette frontière, encore si mal définie, est tout à fait conventionnelle.

Géographie physique. — GÉOLOGIE. — Si nous considérons les différents terrains qui composent le sol du Mexique, nous arriverons aux considérations générales suivantes. Les terrains primitifs paraissent dans l'Ouest où ils forment une partie de la charpente de la presqu'île de Californie, ainsi que de la sierra Madre occidentale et des chaînes qui lui sont parallèles, chaînes orientées du N.-O. au S.-E.; ils paraissent également dans le Sud-Ouest où ils forment les montagnes de l'Etat de Guerrero, massif orienté à peu près de l'O. à l'E. Entre ces deux masses, il existe un trait d'union : c'est la chaîne qui longe la côte dans l'Etat de Colima et qui forme différents promontoires, entre autre le cap Corrientes. Cette chaîne est formée en partie de roches cristallines primitives. Ces roches cristallines primitives se composent de granite, de gneiss, de schistes cristallins : certains géologues ont cru trouver au-dessus de ces schistes des assises analogues au vieux grès rouge de l'époque dévonienne; mais la plupart des savants s'accordent à penser qu'on ne peut attribuer avec certitude à l'époque paléozoïque aucune des roches rencontrées jusqu'ici au Mexique. Les roches cristallines primitives dans le Nord-Ouest et en Californie sont parfois couvertes de roches éruptives postérieures, dont les unes sont des basaltes et des laves, les autres des porphyres. « Quand ces porphyres couronnent les crêtes, écrit Virlet d'Aoust, ils y forment fréquemment des saillies ressemblant à de vieilles

murailles, que les habitants désignent par le nom de *bufas ou farillonis*. La chaîne des Bernalejo et de la Escaliera à San-Luis Potosi, en partie couronnée par ces gros porphyres, présente les aspects les plus pittoresques; on dirait de nos vieilles forteresses moyen âge, et l'espèce de piton à forme carrée appelé *Chiqui-huitillo* (petite corbeille) qui, semblable à un fort détaché, domine celle voisine de San Pedro, est un véritable *bufa* ou un *farilloni*. Ce sont ces mêmes porphyres qui, par un commencement de décomposition, donnent généralement naissance aux roches branlantes. Telles sont celles des environs de Saint-Louis; telles sont celles désignées sous le nom de *Peñas Carcadas*, au Real del Monte ». Ces porphyres sont d'âge secondaire et peut-être quelquefois tertiaire. Les dépôts secondaires et tertiaires du Mexique font suite à ceux du Texas et du Far-West et semblent être de même formation que ceux de Cuba. Il semble qu'il y ait eut là aux époques secondaires et tertiaires un immense bassin semblable, avec des proportions beaucoup plus grandes, au bassin londonien-parisien et dont le centre en s'effondrant aurait formé le golfe du Mexique, comme le centre du bassin londonien-parisien a formé la Manche. Les formations secondaires sont surtout d'âge crétacé et comprennent principalement des argiles et de la craie. Les formations tertiaires sont de différents âges de l'éocène et pliocène et comprennent des grès, des sables, des calcaires marins analogues à notre calcaire grossier, des calcaires lacustres analogues à ceux de Brie ou de Beauce. Sur ces dépôts sont venus s'étendre des roches volcaniques modernes postérieures aux porphyres dont nous avons parlé. Dans la presqu'île de Californie et dans l'Ouest, on trouve des traînées de bouches éruptives, des coulées de basaltes, de trapps, d'andésites, de laves qui font suite à celles que l'on a rencontrées aux Etats-Unis dans les plissements du plateau du Colorado et dans les Montagnes-Rocheuses. L'histoire de la Sierra Madre et du système qui s'y rattache est la même que celle des montagnes américaines du Colorado. D'un côté comme de l'autre, on suit les mêmes plissements et les mêmes failles. Le golfe de Californie n'est que la partie méridionale d'un effondrement qui a été assez profond pour être envahi en partie par les eaux de la mer (V. Suess, *Antlitz der Erde*, t. I, pp. 722 et 752). Il y a un autre centre d'activité de volcans modernes qui a une histoire propre et c'est le plus important du Mexique et l'un des plus importants du monde. C'est le plateau de l'Anahuac, c.-à-d. le plateau qui porte la capitale et les principales villes du Mexique. Là on trouve quantité de volcans que les derniers explorateurs de cette région, Félix et Lenk classent en deux grandes séries orientées de l'O. à E. et qui sont, en commençant par la plus septentrionale: 1° La série qui va du Popocatepetl, au volcan isolé de Tuxtla, au fond du golfe de Campêche, comprenant le Cerro de Ajusco, le Nevado de Toluca, le volcan de Patzcuaro, le Patamban et la Bufa de Mascota; 2° la série qui comprend le Jorullo, le pic de Tancitaro et le volcan de Colima. En outre, Félix et Lenk distinguent les séries secondaires suivantes orientées généralement du S.-E. au N.-O. et se rattachant à la première série: 1° du pic d'Orizaba au Cofre de Perote; 2° la série qui part du Popocatepetl et qui sépare la haute vallée de Puebla de celle de Mexico; 3° celle qui sépare cette dernière vallée de celle de Toluca; cette série part du Cerro de Ajusco, etc. Enfin d'autres séries secondaires se détacheraient de la série principale n° 1, dans la direction de l'O. La principale de ces séries occidentales serait celle qui se termine au Ceboruco. Dans les énormes dépôts de tous ces volcans, on rencontre toutes les roches éruptives dites modernes, depuis le basalte d'âge tertiaire, déjà entamé par l'érosion, ou dénaturé par les actions métamorphiques, jusqu'aux laves, aux scories et aux cendres toutes récentes.

Voici ce qu'en dit Virlet d'Aoust: « Une formation volcanique qui a fait éruption à tant d'époques géologiques, et qui a surgi sur tant de points différents, doit nécessairement présenter, avec des formes variées, des caractères minéralogiques très différents. Ici, comme dans les *pédrégals*, ce sont de véritables amas de scories et de blocs entassés les uns sur les autres; là ce sont des coulées massives aux surfaces ondulées et rugueuses plus ou moins développées; ailleurs, ces coulées, et ce sont quelques-unes de plus anciennes en date, ont déjà subi un commencement de décomposition qui les transforme en boules à structure testacée et passant à une argilolithe. Cet état s'annonce ordinairement de loin par un sol fortement coloré en rouge. Le plus généralement les masses basaltiques sont très dures, d'un gris bleuâtre ou noirâtre, quelquefois très compactes, mais le plus souvent vacuolaires ou scoriacées. Quand les cavités sont remplies de zéolithes blanches ou d'un gris blanchâtre, qui leur communique une apparence porphyroïde ou amygdalaire, on leur donne dans le pays le nom d'*Almendrilla*. Les obsidiennes et autres roches vitreuses, et enfin les nombreuses scories dont ces roches sont presque toujours accompagnées, ajoutent encore à la variété d'aspects que cette formation présente. Quant à la structure prismatique, qui n'est qu'un phénomène d'intérieur, elle ne se montre, comme à la belle et intéressante cascade de Régla, du Real del Monte, que dans les masses d'une grande puissance ou dans les barrancas profondes, c.-à-d. quand le terrain de basalte se trouve avoir été découpé et profondément raviné. Le banc basaltique à travers lequel le bassin de Régla se précipite d'une hauteur de 25 à 26 m. peut avoir environ 70 m. de puissance. Il repose sur le terrain de grès vert dont il est cependant séparé, sous la cascade même, par une couche d'alluvions composée de graviers et de galets qui n'ont pas été sensiblement altérés par l'action qu'une masse ignée aussi considérable aurait semblé devoir produire ». Voici quelques autres descriptions des principaux aspects du terrain volcanique au Mexique, toujours empruntées à Virlet d'Aoust: « Les pédregals (amas de pierres) ou mal païs (mauvais pays) sont de véritables assemblages chaotiques de blocs de lave, tout à fait comparables à ces amas de glaçons produits par la débâcle d'un fleuve. C'est à travers ces masses ainsi fracturées et bouleversées que se sont établis les nombreux petits cônes de 2 à 3 m. de hauteur seulement, petits volcans en miniature que les habitants désignent sous le nom d'*hornillos* (petits fourneaux) et du cratère desquels de Humboldt a pu voir s'échapper du gaz en fumerolles (à sa visite au Jorullo). Les *breñas* ou *pedregals* de Custodio et de Perote présentent au naturaliste et au voyageur un autre intérêt : celui de l'existence de cavernes immenses, entièrement creusées dans le terrain volcanique. Celle de la breña de Custodio, où l'on peut facilement suivre la marche sinueuse et ramifiée de la dernière injection basaltique, se présente avec la forme semi-sphérique parfaite et les dimensions d'un de nos plus grands tunnels de chemin de fer. Il m'a paru très évident que c'était la bouche par où s'échappait le torrent de laves, laissée ensuite vide lorsque celle-ci s'est retirée ou a cessé de surgir. Un grand nombre de cratères ont encore conservé entièrement leurs formes intactes et semblent avoir été formés d'hier; d'autres sont déjà recouverts par un terrain de transport aérien que j'ai fait connaître et décrit sous le nom de terrain de transport météorique; et il y en a enfin d'autres qui ont été transformés en lacs : tel est celui du Nevado de Toluca, tel est encore celui qui porte le nom d'Alberca, du Valle de Santiago, dans l'Etat de Guanajuato. Ce cratère a environ 2,400 m. de tour à sa partie supérieure et le diamètre du lac n'a pas moins de 500 à 600 m. ». A ce propos, nous signalerons après Félix et Lenk, la rangée de lacs qui suit exactement le bord septentrional de la série de volcans n° 1, sur le plateau de l'Anahuac. Enfin les solfatares, les geysers et les sources de boue existent en grand nombre dans les terrains volcaniques du plateau d'Anahuac. Le groupe de volcans de Saint-Andres, à l'E. de Morelia, offre encore dans l'un de ses cratères un entonnoir rempli d'eau bouillante qui dégage des vapeurs sulfureuses en abondance; elles trans-



Gravé et imp. par Erhard Fres, 1897
H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

forment en sulfates les terres argileuses des alentours, et font écrouler périodiquement les maisonnettes des ouvriers chargés de recueillir au fond de la mare le soufre mêlé à la boue. Un autre cône trachytique, le *Cerro de las Humaderas*, doit son nom aux fumerolles abondantes auxquelles il donne naissance, et près de là un geyser jaillit du haut d'un cône de silice déposé par les colonnes d'eau bouillante. Un des cratères est appelé le *Chillador* ou Siffleur, à cause du bruit strident des vapeurs qui s'en échappent. En 1872, un nouveau *Chillador* s'ouvrit à côté de l'ancien (Santiago Ramirez). Ces phénomènes d'activité volcanique se rencontrent seulement sur le plateau d'Anahuac. Les volcans de la sierra Madre de l'Ouest paraissent bien éteints. Au contraire, une partie des volcans du plateau d'Anahuac sont encore en activité. Parmi ceux-là le plus septentrional est le Ceboruco (2,164 m.), qui, en 1870, entra en éruption violente; depuis cette époque, il ne cesse de lancer des vapeurs. Le principal centre de l'activité volcanique est la rangée de volcans la plus méridionale, celle qui va du Colima au Jorullo, et que Félix et Lenk considèrent comme la série principale nº 2. Le Colima et les cratères voisins groupés autour d'une énorme masse de porphyre, le volcan de Nieve, dont le point culminant s'élève d'après Barcena à 4,334 m., ont lancé des cendres en 1869, en 1872, en 1873, en 1885. Des coulées de laves sont sorties de ces cratères à ces différentes époques. Le volcan actif le plus célèbre du Mexique est le Jorullo. « On sait que cette montagne apparut vers la fin de 1759, au milieu de campagnes en culture, sous lesquelles on entendait depuis des mois rouler de longs tonnerres. La tradition rapporte que les cratères de Cutzarandiro, situés à 80 kil. vers l'E., étaient encore en éruption quelques années avant l'apparition du Jorullo: le foyer souterrain se serait ouvert une autre issue par la formation du volcan nouveau, et, depuis cette époque, les bouches premières se seraient complètement refermées. La légende à laquelle Humboldt a prêté l'immense autorité de son nom, mais qui n'est cependant appuyée sur aucun document digne de foi et se trouve en désaccord avec les faits observés depuis cette époque sur toute la surface de la terre, affirme que le Jorullo se serait dressé soudain pendant une nuit : la veille, on n'aurait vu qu'une campagne où le vent balançait les tiges des cannes à sucre et des indigotiers; le lendemain matin, six grands cônes dont l'un dominant de plus de 500 m. (572 m. d'après Burckart) la plaine environnante, se seraient montrés aux paysans réfugiés au loin sur les collines. La contrée tout entière aurait été bossuée, soulevée par les matières en fusion et les roches amollies, percées au centre d'un entonnoir, se seraient exhaussées au-dessus de leur ancien niveau pour former le piton que l'on voit aujourd'hui. Cette hypothèse d'une poussée ascensionnelle du sol primitif n'est pas moins erronée que ne l'était celle des indigènes, relativement à quelque vengeance des moines. C'est à des éruptions successives de cendre et de laves qu'il faut attribuer la formation du Jorullo, comme celle de tous les autres volcans » (Reclus). Le volcan n'a plus que de très légères trépidations depuis l'éruption de 1860. Il est entouré de *hornitos* (geysers) ; la vapeur qui s'échappe de ces geysers avait une température de 96° au moment ou Humboldt l'observa; depuis, elle s'est abaissée graduellement et n'est plus que de 50 à 60°. — Les phénomènes volcaniques ne sont pas les seuls à modifier à l'époque contemporaine dans la structure du Mexique. La côte est agrandie par les alluvions des fleuves, surtout dans le voisinage des hautes montagnes et des contrées à pluies abondantes; les principaux deltas et les principales formations de lagunes sont au fond du golfe du Mexique et sur la côte S.-O. du Pacifique. Enfin, il y a des formations de coraux en récifs côtiers sur la côte septentrionale de la péninsule du Yucatan, depuis la pointe Palmas jusqu'à la baie de l'Ascension.

Nous avons nommé les différents terrains du Mexique et décrit leurs formes, particulièrement celles des terrains volcaniques. Il reste à essayer de retracer leur histoire et d'esquisser l'orogénie du Mexique. Les lignes générales de cette orogénie ont été données par Suess dans son grand ouvrage *Das Autlitz der Erde*, et complétées récemment (1890) par Félix et Lenck dans leurs études sur la géologie et la paléontologie du Mexique. Ces auteurs distinguent dans le relief du Mexique deux directions principales correspondant à deux grands soulèvements qu'ils définissent ainsi : 1° Dès la fin de la période primitive une série de plissements N.-O.-S.-E. ont formé l'ébauche de la Californie, de la sierra Madre de l'O. et de la sierra Madre de Guerrero. Ces plissements, comme nous l'avons dit plus haut, étaient la suite de ceux du Colorado. Ils ont subi de nouveaux mouvements pendant les périodes secondaires ou tertiaires où se sont produites les éruptions porphyriques d'abord, basaltiques ensuite, que nous avons indiquées plus haut. Si l'on peut établir une séparation entre les plissements mexicains et ceux de l'Arizona et du Colorado, il faut la chercher au N. de la frontière dans la fracture profonde où se trouve le lit du rio Gila. — 2° A la fin de l'époque crétacée et à l'époque tertiaire, une série de plissements dirigés en général de l'O. à l'E. et dont on trouve la trace dans l'Amérique centrale et dans les grandes Antilles ont amené la formation d'une fracture indiquée actuellement par la vallée située au S. du plateau d'Anahuac, large de 100 kil. et longue de 500 kil., dans laquelle coule le rio de las Balsas et son affluent principal le rio Mexcala. Cette fracture s'est formée dans les dépôts crétacés et tertiaires. Le bord septentrional de la fracture est jalonnée par les deux séries de volcans que nous avons appelées séries principales. La série la plus méridionale des deux, celle qui va du Colima au Jorullo et comprend des volcans en activité, serait la plus récente. Les phénomènes que nous venons d'indiquer ont eu pour conséquence le soulèvement du plateau d'Anahuac qui a séparé la sierra Madre de Guerrero de la sierra Madre de l'Ouest. Ce soulèvement a été accompagné de celui du massif de terrains différents primitifs, secondaires et tertiaires qui forment les montagnes de l'Etat d'Oajaca, lesquelles se rattachent au pic d'Orizaba, au plateau volcanique d'Anahuac. Dans la partie méridionale du Mexique, il y aurait donc une chaîne de terrain primitif et de soulèvement ancien, la sierra Madre de l'Etat de Guerrero, et un massif de terrains différents et de soulèvement relativement moderne. Quant aux montagnes de l'Etat de Chiapas, on ne les connaît encore pas assez pour savoir à quel système elles se rattachent. — Les différents soulèvements dont nous venons de parler ont amené la formation du golfe du Mexique par l'effondrement d'un bassin sédimentaire, dont les débris au Mexique sont : 1° la partie N.-E. de ce pays, élevée en plateau, et bordée par des sierras parallèles à celles de l'Ouest; 2° la dalle tertiaire du Yucatan, dont la masse se prolonge au-dessous des eaux du golfe du Mexique par le banc du Yucatan. Nous allons retrouver ces divisions dans l'orographie du Mexique.

Orographie. — Dans son ensemble, le Mexique est une haute terre formée de plateaux et d'altitudes différentes et portant plusieurs massifs de montagnes. Les plateaux et les sierras du Nord-Ouest se rattachent, nous l'avons vu, aux formations analogues de l'O. des Etats-Unis; les plateaux et massifs du Sud se rattachent au soulèvement de l'Amérique centrale et des Grandes-Antilles. Les anciens géographes se trompaient quand ils voyaient dans les montagnes du Mexique la partie centrale d'une grande Cordillère qui se serait prolongée sans interruption de l'Alaska à la Patagonie, le long de la côte américaine du Pacifique : de Humboldt a soutenu encore cette idée dont les géologues de la commission du Mexique et les explorateurs contemporains ont montré la fausseté. Mais il ne serait pas exact de croire que les montagnes du Mexique forment un ensemble tout à fait spécial. On ne comprend l'orographie du Mexique que si l'on suit bien les deux soulèvements principaux que nous avons indiqués dans le paragraphe *Géologie*, et si l'on ne perd pas de vue les traces de ces

soulèvements dans les pays voisins. Il faut ne pas oublier ces considérations générales avant d'entrer dans le détail de l'orographie mexicaine.

I. *La presqu'île de Californie; la sierra Madre de l'Est, la sierra Madre de l'Ouest; le plateau et les plissements compris entre les deux sierras.* C'est la continuation du relief du Colorado et de la Californie américaine. Cette contrée est un immense plateau, dont l'alt. moyenne est évaluée à 1,100 m. Il est compris entre deux chaînes, la sierra Madre de l'Est, assez indécise, parallèle à la côte du golfe du Mexique, la sierra Madre de l'Ouest, plus élevée et continue, parallèle au golfe du Mexique. Ces deux chaînes convergent l'une et l'autre au S. vers le plateau d'Anahuac. Entre elles courent des séries de sierras qui suivent la même direction qu'elles. Enfin les hauteurs de la presqu'île de Californie forment la bordure la plus occidentale de tout ce soulèvement, en avant de la sierra Madre de l'Ouest. C'est par cette presqu'île que nous commencerons la description du relief.

A. *Presqu'île de Californie.* Les hauteurs de cette péninsule sont fournies par plusieurs chaînes non continues, dirigées du N. au S. dans l'axe des monts Santa Ana et de la Sierra Nevada. Une première sierra porte le mont de Santa Catalina (3,806 m.), le point culminant de la péninsule, et se termine au N. de la grande baie de Sebastian Vizcaino. Au S. de cette baie, les îles Cedros et le cap San Eugenio indiquent le commencement d'une autre sierra granitique qui longe la côte Pacifique; leur alt. moyenne est 1,000 m. Sur la côte orientale se dresse le massif volcanique de Las Tres Virgenes qui s'élève à 2,000 m. environ; un des cratères a eu une éruption en 1857; les autres semblent éteints. Ils sont entourés de grands champs de soufre et de sources thermales. Plus au S., une arête de grès tertiaire, dont l'alt. moyenne est 1,000 m., se dresse le long de la côte du golfe jusqu'à la baie de La Paz. Enfin la pointe S. de la péninsule est formée par des hauteurs granitiques, dont le point culminant a 1,890 m.

B. *La sierra Madre de l'Ouest.* La sierra Madre se compose d'un ensemble de chaînes parallèles formées d'une masse de syénite et de granit sur laquelle on trouve plusieurs dépôts de calcaire carbonifère avec quelques gisements d'anthracite et des roches éruptives, qui sont tantôt des phorphyriques, tantôt des basaltes et des laves. Près de la frontière américaine, à une centaine de kilomètres de l'estuaire du Colorado se trouve le volcan isolé du Pinacate (1,656 m.), qui semble n'être pas éteint. Le long de la côte du golfe, on rencontre une série de massifs parallèles encore mal connus, le massif de Sonoala à l'E., le massif des Álamos au S.-O., avec une alt. moyenne qui dépasse 2,000 m. En hiver, ces massifs ont des neiges à leur sommet. Au S. de la Sonora et dans l'Etat de Sinaloa, les massifs sont plus élevés et plus abrupts. La Cumbre de Jesus-Maria, dans le massif de Tarahumara, dépasse 2,500 m., et le pic des Frailecitos, près de Batopilas, aurait près de 3,000 m. La Cumbre Pimal, dans la sierra del Nayarit, s'élève à 3,450 m. — Les masses de porphyre s'élèvent en escarpements déchiquetés connus sous le nom de bufas. Plus au S., au voisinage du plateau d'Anahuac, ces massifs sont coupés et forment un enchevêtrement dans lequel on ne peut plus distinguer de direction générale.

C. *La sierra Madre orientale.* La sierra Madre orientale n'a l'aspect d'une chaîne que du côté du golfe du Mexique; pour les voyageurs qui viennent de l'intérieur, elle apparaît simplement comme le gradin oriental du plateau Nord-Ouest. Elle est séparée de la côte par une large bande de terrains de sédiments crétacés et tertiaires qui va en s'amincissant du N. au S., mais sans jamais avoir moins de 150 kil. entre les montagnes et la mer. La sierra orientale se compose de calcaires et de grès, et elle doit à sa composition des formes très particulières; les masses calcaires s'y présentent souvent comme les causses du Tarn, c.-à-d. comme des tables séparées par des gorges à pic bordées d'escarpements abrupts. Ce sont les cañons. Le rio Grande del Norte traverse une série de cañons à partir d'El Presidio del Norte entre les monts des Apaches et la sierra Madre. La sierra Madre orientale se dirige du N.-O. au S.-E., suivant l'axe des monts des Apaches avec une alt. moyenne d'environ 1,000 m. Ce sont des remparts calcaires de formation jurassique aux falaises abruptes, aux arêtes vives, recouverts parfois de roches éruptives. Entre Saltillo et Monterey, la chaîne se relève et forme le chaînon auquel sa forme particulière a fait donner le nom de La Silla (la selle); de nombreuses routes traversent ces chaînes, en suivant le fond des cañons. Dans sa partie S., la sierra Madre n'est plus que gradin inférieur des hautes terres; les massifs intérieurs de l'Etat de Zacatecas sont de beaucoup plus élevés qu'elle.

D. *Le plateau du Nord-Ouest entre les deux sierras Madre.* La partie N. de ce plateau est souvent appelée par les géographes le Grand-Bassin. Le sol du Grand-Bassin est formé d'alluvions quaternaires qui forment, entre des séries de collines pierreuses parallèles aux sierras, un grand nombre de vallées ou de plaines stériles à cause de la sécheresse du climat. Au N., c'est un désert de sable comme le désert du Colorado. A 70 kil. au S. d'El Paso, on rencontre des dunes de sables mouvants d'une aveuglante blancheur, comparables à celles du Sahara. Ce sont les *medanos*. A l'O., les *llanos* sont des steppes accidentés couverts de broussailles et de plantes épineuses; cette végétation porte le nom général de Chaparral. Les collines des llanos ont quelques sources autour desquelles croissent des peupliers qui ont le centre d'oasis. Lors des pluies, de juin à août, le Chaparral devient une prairie couverte de grandes herbes et de fleurs. Mais, pendant la saison sèche, toute la végétation se flétrit et disparaît. Au S.-E. enfin s'étend le Bolson ou Bourse de Mapimi, grand bassin de sables et de mares salines qui forme un désert de 100,000 kil. q. Dans toute cette contrée, le soleil désagrège les roches, le vent soulève les sables, et il se forme souvent, comme en Mongolie, des tempêtes de poussière, les *remolinos de polvo*. — Au S. du Grand-Bassin, dans les Etats de Zacatecas et de Guanajuato, au point où les sierras se rapprochent visiblement, le plateau est plus élevé; son altit. moyenne est de 2,000 m., et un grand nombre de sommets isolés ou chaînons s'élèvent plus haut encore. Le pays est arrosé, et les fonds d'anciens lacs forment des bassins ou des vallées fertiles. Telle est la longue dépression du Bajio qui se prolonge sur une étendue de 200 kil. le long du massif de Guanajuato. Les basaltes et les laves se rencontrent souvent dans cette partie méridionale du plateau, qui, par la composition de son sol, par son altitude et par son climat, ressemble beaucoup plus au plateau d'Anahuac qu'au Grand-Bassin.

II. *Le haut plateau volcanique d'Anahuac.* Ce plateau est couvert de roches volcaniques modernes, sorties des séries de volcans que nous avons indiqués au chap. *Géologie*. Il est limité au S. par la dépression du Los Balsas. Pour la limite N., les appréciations diffèrent, et beaucoup de géographes comprennent dans le plateau de l'Anahuac la zone élevée qui se trouve dans l'angle méridional des deux sierras. Dans ce cas, le plateau irait jusqu'à San Luis Potosi, c.-à-d. jusqu'à la limite N. des roches volcaniques qui se sont épanchées depuis le soulèvement de l'Anahuac. Il est préférable de prendre une limite orographique et de borner ce plateau à la série de bassins fermés ou à peu près fermés compris entre les deux séries principales des volcans et les séries secondaires qui ont formé les bassins de Puebla, de Queretaro, de Mexico, de Morelia et qui ont élevé le long des deux côtes des masses éruptives, comme le Cofre de Perote et le pic d'Orizaba à l'E., comme les volcans bien distincts du Ceboruco et du Colima à l'O. Le trait caractéristique de l'orographie de cette région, c'est l'altitude élevée et la division en compartiments. Depuis Vera-Cruz, sur la côte orientale, on aperçoit une rangée de volcans parallèles à la côte et situés à plus de 100 kil. dans l'intérieur. Les deux plus élevés sont le

Cofre de Perote et le pic d'Orizaba. Le Cofre de Perote doit son nom à sa forme quadrangulaire. Les Aztèques l'appelaient « la montagne aux quatre arêtes ». C'est une énorme table massive dont le point culminant a 4,089 m. Il est entouré de coulées de laves dont on retrouve les traces jusque sur la côte; les récifs appelés « Boquilla de Piedras » sont des restes d'anciennes éruptions. Le pic d'Orizaba, à 50 kil. au S. du Cofre, dépasse peut-être en hauteur le Popocatepetl. De Humboldt lui attribuait 5,565 m., et les dernières évaluations (5,584 m.) se rapprochent de ce chiffre. Si elles sont exactes, le pic d'Orizaba serait le point culminant du Mexique. Il a eu une éruption vers le milieu du XVIe siècle; aujourd'hui il semble complètement éteint; il ne donne même plus naissance à des fumées. Sa forme est celle d'un cône énorme, son cratère est rempli de neiges, et quelquefois on trouve à son sommet des amas de glace. Il est entouré de monticules qui portent des cratères éteints. Au S. de ce pic, la rangée des volcans parallèles à la côte se soude à la rangée principale dirigée de l'E. à l'O. et dont le volcan de Tuxtla est la sentinelle avancée, sur la côte du golfe du Mexique. Parmi ces volcans, le principal est le Popocatepetl, qui domine les vallées de Puebla et de Mexico. Il repose sur une masse de porphyre et son altit., 5,452 m., d'après les nombreuses visées des topographes mexicains, et 5,411 m., si l'on prend la moyenne des différentes autres évaluations. Il ne semble pas complètement éteint, et des fumées s'échappent de plusieurs de ses bouches. Il a la forme d'un cône; il porte des neiges éternelles dont la limite inférieure est à 4,300 m. sur le versant oriental. Au N. du Popocatepetl s'élève l'Ixtaccihuatl (la femme blanche), pic sans cratère de 4,900 m. de haut. Les Aztèques considéraient le Popocatepetl comme un dieu et la « femme blanche » comme la déesse sa femme. A l'O. du Popocatepetl, dans la rangée principale, le volcan le plus élevé est le Nevado de Toluca (4,578 m.). Du Popocatepetl part une rangée secondaire dont les coulées ont séparé le bassin de Puebla de celui de Mexico. Le bassin de Puebla est arrosé par de nombreuses rivières qui descendent des montagnes; il communique avec la côte par des brèches très accessibles entre les volcans et la rangée orientale. La ville de Puebla est bâtie à 2,170 m. d'alt. Le bassin de Mexico est entièrement fermé et communique difficilement avec le reste du plateau. Le chemin de fer de la Vera-Cruz franchit des rampes très fortes avant d'arriver à Texcoco. Au S., il n'y a dans les montagnes que des sentiers. Au N., les communications sont plus faciles. Le bassin de Mexico est divisé en plusieurs compartiments par des coulées de laves et par des volcans isolés, anciennes montagnes sacrées au-dessus desquelles s'élèvent des ruines d'autels ou de temples aztèques. Le compartiment dans lequel se trouve la capitale était autrefois presque complètement occupé par un lac, dont la lagune boueuse de Texcoco est le reste. La ville de Montezuma était bâtie au milieu de ce lac et réunie à la côte par des chaussées. On a desséché la partie où se trouve la ville actuelle, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne; mais le niveau des eaux de la lagune de Texcoco est à peine de 1 m. inférieur au niveau du sol de Mexico; et dans les grandes pluies, la ville est menacée d'être inondée. En 1634, l'inondation fut si forte, que les Mexicains s'enfuirent à Puebla.

Les bassins de Queretaro (1,850 m. d'alt.) et de Morelia sont beaucoup plus accessibles que celui de Mexico. Sur la côte occidentale, il n'y a pas d'alignement continu. Au N., le volcan de Ceboruco (2,164 m.) marque la fin d'une série secondaire de volcans. Il est séparé par des défilés de la sierra Madre au N., et de l'extrémité occidentale de la série dont le Popocatepetl et le Nevado de Toluca font partie. Ces défilés sont commandés par la ville de Guadalajara; le chemin de fer de Guadalajara à Saint-Blas passe par l'un d'entre eux. Au S., le volcan de Colima (3,886 m.) termine la série des volcans actifs qui se prolonge à l'E. jusqu'au Jorullo (1,315 m.). Nous avons parlé de cette série dans le chap. *Géologie*.

III. *Les montagnes du Mexique méridional et la dépression de Tehuantepec.* Nous avons vu que deux soulèvements distincts avaient formé les montagnes du Mexique méridional : 1° Dans l'Etat de Guerrero, le long du Pacifique, une sierra de granits et de schistes cristallins appelée sierra del Sur ou sierra Madre de Guerrero longe la côte; son point culminant au S.-E. s'élève à 2,260 m. Près de Juquilo, au bord de la mer, s'élève le volcan éteint de Chacahua; plus loin, près de Pochutla, se trouve un volcan qui a eu une éruption en 1870. 2° Le massif situé plus près de la côte du golfe du Mexique, dans l'Etat d'Oaxaca, semble être le reste d'un plateau soulevé en même temps que l'Anahuac et déchiqueté par les pluies abondantes de la région. Il se compose de massifs et de rangées de formes irrégulières orientées dans tous les sens, tantôt du N. au S., tantôt de l'E. à l'O. Le Cerro San Felipe del Agua, qui forme l'axe central de cette région montagneuse, au N. d'Oaxaca, atteint 3,125 m. Le point culminant situé plus à l'E., sur un rameau secondaire, est le Zampoalt-Tepetl, ou massif des Vingt-Monts (3,396 m.). De sa cime on voit à la fois le Pacifique et le golfe. — L'isthme de Tehuantepec est formé de dépôts argileux et calcaires de l'époque crétacée. Il est composé en grande partie de plaines peu élevées; les hauteurs se composent d'une sorte de plateau dirigé de l'O. à l'E. parallèlement aux rivages et coupé par six cols, dont le plus bas, le Portillo de Tarifa, a 229 m. d'alt. A l'E. de l'isthme, dans l'Etat de Chiapas, commence une chaîne de montagnes porphyriques qui portent des cônes volcaniques. Les sommets les plus élevés sont le volcan de Soconusco (2,380 m.), voisin de la frontière, et le volcan Tacaná (plus de 3,000 m.), dont le sommet est un des points de repère du tracé de la frontière fait en 1882-83.

IV. *Le plateau calcaire du Yucatan.* Reclus définit ainsi le Yutacan : « La masse quadrilatérale, limitée au S. par une ligne tracée à travers les solitudes de la lagune de Terminos à celle de Chetumal, n'est pour ainsi dire qu'une dalle calcaire placée sur l'Océan et présentant en relief quelques étroites saillies. L'alt. moyenne du piédestal est de 30 m. et les croupes les plus élevées ne dépasseraient que de 150 m. le niveau moyen du Yucatan. Les hauteurs constituent une sorte de dos, orienté du S.-E. au N.-O., vers l'angle émoussé de la péninsule et se rattachant à un chaînon qui longe la côte occidentale de Campêche. Des collines boisées s'alignent aussi du S.-O. au N.-E., dans la direction du cap Catoche. Cette dalle calcaire du Yucatan, de forme si régulière, presque géométrique, se continue au loin en dehors de la ligne des rivages. Seule la côte orientale est baignée, profonde, offrant déjà à quelques encablures du rivage des épaisseurs liquides de plusieurs centaines de mètres. Le socle sous-marin du Yucatan commence à l'angle Nord-oriental de la péninsule; il embrasse l'île de Mujeres et tout l'archipel voisin du cap Catoche, puis il se dirige au N. jusqu'à plus de 200 kil. du rivage. La partie du socle encore immergée est de beaucoup supérieure à celle du plateau Yucatanais déjà sorti du flot; on peut l'évaluer à 150,000 kil. q. »

Climat. — Le Mexique est un des pays qui peuvent servir d'exemples pour montrer que le climat ne dépend pas seulement de la latitude. Le Mexique est situé en grande partie dans la zone des vents alisés du N.-E., et dans la saison subtropicale à été pluvieux et à hiver sec de l'hémisphère boréal. La variété du relief amène de grandes variations dans la direction des vents et dans la chute des pluies d'une région à une autre et par suite de très grandes différences de climat. En général, le Mexique n'a que deux saisons, l'été, d'avril à septembre, chaud et pluvieux, l'hiver, d'octobre à mars, frais et sans pluies. Mais ces traits généraux du climat sont modifiés par une foule de traits particuliers à chaque région. Sur la côte du golfe du Mexique l'alizé N.-E. souffle pendant tout l'été et amène des pluies abondantes qui tombent sur la côte et sur les montagnes de la sierra orientale. La Vera-Cruz reçoit plus

de 2m50 de pluies, Puebla plus de 1m30. D'octobre à mars le vent change; le Yucatan et les régions de l'Amérique centrale plus échauffés que le Mexique septentrional forment un centre d'attraction, et le vent dominant est celui du N. C'est le Norte, vent sec, qui va du continent au golfe; il souffle souvent en tempête et est redouté des matelots. Sur la côte occidentale les vents sont moins réguliers, les pluies aussi. Les vents les plus fréquents sont les alizés du N.-E. appelés papagayos. Mais ils se renversent quelquefois, c.-à-d. que la terre échauffée par le soleil forme un centre d'attraction pour l'air qui se trouve au-dessus de la mer. On a alors des vents du S.-O. Ce renversement est analogue à celui qui donne naissance aux moussons dans l'océan Indien. C'est un renversement de moussons dû à la présence d'une grande masse de terre qui, sous les rayons du soleil, s'échauffe plus vite que la mer. Les vents du S.-O. soufflent sur la côte du Mexique, surtout pendant l'été, rarement pendant l'hiver, mais toujours d'une façon irrégulière. Aussi la pluie tombe-t-elle à peu près dans tous les mois, mais en petite quantité. La Californie ne reçoit pas 0m20 de pluie en moyenne par année. Sur son sol très fortement échauffé, les vapeurs apportées par les vents du S.-O. se volatilisent au lieu de se condenser. La côte Pacifique des Etats de Sinaloa et de Jalisco reçoit en moyenne 0m68 à 0m70 d'eau par an. Sur le plateau mexicain, les pluies tropicales apportées par les vents du N.-E. ne tombent régulièrement que pendant quatre mois, juin, juillet, avril et septembre, et d'ordinaire elles durent moins d'une heure. La saison sèche mérite rigoureusement son nom sur le plateau, aussi l'appelle-t-on *estio* (l'été), quoiqu'elle corresponde à notre hiver. Pendant cette saison, l'eau ne tombe que sur les hautes cimes, le plus souvent sous forme de neige. Quelquefois, il tombe des flocons de neige à Mexico. En somme, on peut dire que la plus grande partie du Mexique a un climat subtropical à deux saisons, dont l'alternance est causée par les renversements des alizés. Ces renversements donnent lieu à des ouragans et à des trombes qui naissent généralement à la fin de la saison chaude et pluvieuse. Le golfe du Mexique est ravagé par des cyclones. Le golfe de Californie a ses *Cordonazos de San Francisco* (flagellations de saint François), qui viennent du S. ou du S.-E.; le plateau a ses *Gigantons* (géants), qui s'annoncent par un grand nuage noir venu de la côte occidentale. — Le relief cause des différences de climat, dont voici les principales : 1° En Californie, dans la sierra Madre de l'Ouest, et en général dans tout le Grand-Bassin (llanos, Bolson de Mapimi, etc.), peu de pluies, climat sec, végétation de steppes et même déserts salins et sablonneux. 2° Dans l'Anahuac et sur les côtes, trois régions dont les noms sont devenus classiques. A. La partie basse et côtière est la *tierra caliente* (terre chaude). D'après Orvañanos, auteur du traité de climatologie mexicaine, le plus récent publié par ordre du gouvernement de la République, la température de la *tierra caliente* varie de 28° à 30° pendant la saison chaude et pluvieuse de 16° à 22° pendant la saison sèche. La moyenne est de 23° à 25°. Cette terre est en même temps très arrosée. A la faveur de cette chaleur humide, la végétation devient exubérante; on trouve des forêts d'acajous, de palmiers, de bananiers, entrelacés de lianes immenses, des fourrés de cactus. Les parties cultivées offrent des plantations de canne à sucre, de cacao, de coton. Ce pays si riche est malsain; c'est le domaine du vomito negro. La *tierra caliente* n'est bien développée que dans les Etats de la Vera-Cruz et de Tabasco. Au N., sur le golfe du Mexique, la côte est trop peu arrosée pour être fertile. A l'O. sur le Pacifique, les montagnes sont trop rapprochées du littoral pour qu'il y ait lieu de distinguer une région côtière. — B. Les *tierras templadas* ou terres tempérées sont les pentes des volcans et des sierras qui s'élèvent le long des côtes orientale ou occidentale. Elles existent surtout sur les pentes de l'Anahuac, où elles occupent une zone comprise entre 1,000 et 2,000 m. d'alt. D'après Orvañanos, la température de cette région varie de 23° à 33° dans la saison chaude et pluvieuse, de 0°5 à 12° dans la saison sèche et froide. La moyenne annuelle est de 17° à 19°. Cette région, qui a son caractère particulier, surtout aux environs de Jalapa et d'Orizaba, est salubre. Elle a en même temps les productions des pays tropicaux et celles des pays tempérés. Le café, le bananier, l'oranger se mêlent avec les arbres fruitiers de l'Europe tempérée. Les champs de riz, de maïs, de blé sont voisins les uns des autres. — C. Les *tierras frias* ou terres froides qui commencent en moyenne à 2,080 m. d'alt. ont un nom qu'il ne faudrait pas prendre absolument au sens propre. Leur température, d'après Orvañanos est, dans la saison chaude et pluvieuse, de 19° à 33°, dans la saison froide et sèche de 0°5 à 9°. La moyenne est de 13°17. La variation annuelle est numériquement un peu moins forte que les variations annuelles des deux régions plus chaudes; mais, comme il arrive sur tous les hauts plateaux, les variations d'une heure à l'autre de la journée sont très considérables. A Mexico, on a vu en décembre des sauts de température de 40°. On voit que les zones climatériques du plateau du Mexique offrent beaucoup d'analogie avec celles du plateau abyssin qui se trouve à peu près placé sous la même latitude et avec des altitudes de même genre. — Il nous reste à parler de deux régions climatériques du Mexique méridional, le Yucatan au climat sec, et les Etats d'Oaxaca et de Chiapas au climat tropical très chaud et très humide. Le Yucatan, toujours échauffé par le soleil, se trouve dans les mêmes conditions que la Californie. L'alizé du N.-E. ou le Norte ne trouvent pas au-dessus du Yucatan de température assez basse pour que leur humidité se condense en pluies. Merida (Yucatan) ne reçoit que 0m91 de pluies par an, à peine 0m20 de plus que Guaymas. La sécheresse du Yucatan est augmentée par la nature calcaire de ses roches; presque toute l'eau courante s'infiltre dans des fissures et coule sous le sol. Au contraire, les Etats de Chiapas et d'Oaxaca ont les chaleurs et les pluies continuelles de la zone tropicale à laquelle ils appartiennent. Ixtacomitan (Chiapas), qui reçoit 4m72 de pluies par an, est un des endroits les mieux arrosés, non seulement du Mexique, mais de l'univers. Ces pays sont couverts de forêts vierges et de plantations de café. Le café de Soconusco est célèbre. — Aux descriptions que nous venons de donner, nous ajoutons les tableaux suivants dressés par Orvañanos, d'après les observations faites dans les stations météorologiques de la République.

A. *Direction principale des vents dans diverses stations.* Guadalajara, O.; Guanajuato, S.-O.; Léon, N.-N.-O., Mazatlan, N.-E. et N.-O.; Mexico, N.-O.; Fabellon (Aguas Calientes), O. Dans la vallée de Mexico les vents se rangent dans l'ordre suivant, en commençant par les plus humides : 1° N.-O. ; 2° O.; 3° S.-O.; 4° S.; 5° S.-E. ; 6° E.; 7° N.-E. ; et, en commençant par les plus frais : 1° N.-E.; 2° O.; 3° N.; 4° S.-O.; 5° S. et N.-E.; 6° E.; 7° S.-E.

A. *Quantités de pluie tombées en une année* (le chiffre entre parenthèses, par ex. (5) indique le nombre des années pendant lesquelles ont été faites les observations. Les chiffres suivants sans parenthèses, la moyenne annuelle, exprimée en millimètres). Campêche (1), 833,2; Colima (12), 1052,9; Cordoba (Vera-Cruz) (5), 2798,5; Cuernavaca (Modelos) (3), 1105,4; Guadalajara (Jalisco) (6), 803,7; Guadalcazar (San Luis Potosi) (1), 1194,8 ; Guanajuato (6), 859,5; Guaymas (Sonora) (1), 711,2; Huehuetoca (Mexico) (2), 2282,9; Huejutla (Hidalgo) (4), 466,1; Ixtacomitan (Chapias) (1), 4718,5 ; Lagos (Jalisco) (1), 866,6; Léon (Guanajuato) (10), 728,3; Llano Grande (Guerrero) (1), 865,9 ; Matamoros (Tamaulipas) (1), 815,4; Mazatlan (Sinaloa) (8), 822,2; Merida (Yucatan) (1), 913,5; Mexico (Observatoire central) (11), 607,4; *id.* (Ecole nationale préparatoire) (8), 701,6; Hacienda del Mirador (Vera-Cruz) (12), 2730,5; Monterey (Nuevo Léon) (1), 744; Morelia (Mi-

choacan) (1), 648,4; Oaxaca (3), 715,3; Orizaba (Vera-Cruz) (6), 2510; Hacienda del Pabellon (Aguas Calientes) (19), 506,6; Patzcuaro (Michoacan) (2), 1158,6; Pinos (Zacatecas) (3), 1007; Puebla (collège catholique) (11), 1319,5; *id.* (collège de l'Etat) (10), 932,9; Queretaro (17), 594,2; Saltillo (Cohatruila) (3), 554,1; San Juan del Rio (Queretaro) (3), 500,6; San Luis Potosi (10), 393,4; San Nicolas Buenavista (district fédéral) (21), 584,7; Teziutlan (Puebla) (5), 1530,9; Tinaja (San Luis Potosi) (1), 766; Tlacotalpam (Vera-Cruz) (2) 1823,7; (Etat de Mexico) (2), 678; Tuxpam (Vera-Cruz) (5), 1532; Vera-Cruz (1), 1319,1; Zacatecas (10), 819,1.

C. *Tableau d'ensemble.* Reclus donne (t. XVII, p. 76) un tableau de ce genre dont les chiffres diffèrent un peu de ceux d'Orvañanos. Les proportions générales restent les mêmes d'après les deux tableaux.

DÉSIGNATION	TEMPÉRATURE à l'ombre			PLUIES en centimètres	RAPIDITÉ MOYENNE et direction dominante du vent	
	moyenne	maxima	minima			
Léon (Guanajuato)	19°	33°,6	1°,7	65	0,6	N.-N.-O.
Mexico	15°,5	29°,6	0°,2	60	0,9	N.-O.
Pabellon (Aguascalientes)	18°,2	23°,3	12°.5	57	1,2	O.-S.-O.
Puebla (collège de l'Etat)	15°,7	28°,6	0°,5	63	1,9	N.-E.
Puebla (collège catholique)	15°,8	33°	0°,4	58	1,4	S.
San Luis Potosi	17°,4	32°	0°,6	60	1,34	E.
Zacatecas	18°,2	21°,8	6°,1	48	2,6	S.-E.

Hydrographie. — L'hydrographie du Mexique a été fort peu étudiée. Nous connaissons le cours des fleuves, mais nous n'avons presque pas de renseignements sur leur régime.

Versant du golfe du Mexique. Au N., les fleuves traversent de grands espaces desséchés. Ils ont un long cours, mais peu d'eau. Le rio Grande del Norte et son affluent le rio Conchos perdent beaucoup par évaporation. Le pays qu'il traverse est plein de mares salines sans écoulement. Le rio de San Juan, plus rapproché de la mer, apporte une quantité d'eau abondante au rio Grande. Au contraire, les fleuves du golfe de Campêche, venus de l'Anahuac, sont courts, mais abondants, grâce aux pluies condensées par les montagnes. Les fleuves venus des régions à pluies tropicales de l'Oaxaca et du Chapias sont plus forts encore. Le Coatzacoalcos (355 kil.) est navigable pour les gros navires jusqu'à 39 kil. Le Grijalva et l'Usumacinta ont un delta commun qui a un front d'environ 100 kil., d'une superficie de 15,000 kil. q. Le Grijalva est navigable pour les navires jusqu'au port de San Juan Bautista, à 130 kil. dans l'intérieur. L'Usumacinta pendant les hautes eaux est navigable jusqu'à 300 kil. Tous ces fleuves ont leur cours supérieur obstrué par des rapides. Ils forment de grands deltas, et leur entrée est fermée par une barre. Le Yucatan, au sol fissuré, aux pluies rares, n'a pas de fleuves. L'eau s'engouffre sous le sol et reparaît sur le littoral sous forme de sources sous-marines.

Versant de l'océan Pacifique. Au N.-O., les fleuves sont encore plus pauvres que sur le versant N.-E. Le Colorado seul, alimenté dans son cours supérieur par les neiges des Montagnes-Rocheuses est navigable pour les barques jusqu'à ses cañons, bien au delà de la frontière. Mais la Californie n'a pas de rivières permanentes et souvent pas même de sources qui ne tarissent pas. Les fleuves très longs de l'Etat de Sonora n'ont presque pas d'affluents qui parviennent jusqu'à eux. Plus au S., les rivières sorties de l'Anahuac sont embarrassées de rapides et abondantes en toute saison comme celles du versant occidental qui ont la même origine. Le rio Santiago ou Lerma prend sa source au pied du volcan, coule sur le plateau à une alt. supérieure à 2,500 m., traverse le grand lac de Chapala (1,530 kil. q.), et descend à la côte par une série de cascades et de rapides. La chute de Juanacatlan a 20 m. de haut. Toute cette région est une des plus grandioses du Mexique. Le Santiago roule 111 m. c. d'eau par seconde. Le rio Amecas en roule 20, le rio Tuxpam, 28. Le rio Mexcala ou de Las Balsas, alimenté à la fois par les sources de l'Anahuac et par celle de la sierra de Guerrero, roule 67 m. c. d'eau à la seconde. Plus au S., le rio Aloyac, le rio Tehuantepec sont de petits fleuves très abondants, qui déposent des masses d'alluvions et qui sont trop ensablés pour se prêter à la navigation. En somme, les fleuves importants sont sur le versant occidental le rio Lerma ou Santiago, sur le versant oriental les rios Coatzacoalcos et Usuma cinta.

Bassins fermés. Les eaux du grand bassin n'arrivent presque jamais jusqu'aux fleuves qui vont à la mer. Elles forment des lagunes réparties entre deux bassins importants, l'un au N. de Chihuahua, l'autre au S. (le Bolson de Mapimi). Des efflorescences salines appelées *tequesquites* couvrent ces plaines; on y trouve de nombreuses sources chargées de substances chimiques, les *ojos* (yeux). Enfin les différents compartiments du plateau d'Anahuac renferment des lacs, qui ont valu à ce pays son nom (entre deux eaux, en aztèque). Le seul bassin absolument fermé est celui de Mexico qui comprend six lacs ou étangs, tous de 1 à 4 m. plus élevés que la ville, sauf la lagune de Texcoco qui est plus basse de $1^{m}91$.

Côtes et îles. — *Côtes du golfe du Mexique.* Le Mexique possède sur le golfe du Mexique une longueur de côtes d'environ 1,100 milles, de l'embouchure du rio Grande del Norte (Etat de Tamaulipas) jusqu'à celle du rio Hondo dans la baie de Chetuma (Etat de Yucatan). Ces côtes sont dans la région des vents alizés de l'hémisphère Nord et des pluies d'été des pays voisins des tropiques. A la Vera-Cruz, d'avril à août, le vent souffle de l'E. pendant le jour et amène de la pluie; la nuit souffle une légère brise de terre. De septembre à mars, c'est la saison sèche avec le vent du N. qui vient du continent. Dans le Yucatan, on trouve les mêmes différences entre les saisons et les mêmes vents. A l'époque où la saison sèche et froide succède à la saison humide et chaude et où les vents changent, des courants d'air contraires se rencontrent souvent et donnent naissance à des ouragans et à des cyclones. D'août à octobre, ces phénomènes sont à redouter pour la navigation. Pendant les cent années qui vont de 1789 à 1889, on a observé sur la côte du golfe du Mexique 96 cyclones en août, 80 en septembre, 73 en octobre, tandis qu'on n'en observait que 5 en janvier, au milieu de la saison sèche et froide, et 5 également en juin au milieu de la saison chaude et pluvieuse. Le courant intérieur du golfe du Mexique qui donne naissance au Gulf-Stream est encore très mal connu. Il semble former un circuit complet autour des rivages de ce golfe. Il traverse le banc de Yucatan, se dirige au S. sur la Vera-Cruz, puis au N. jusqu'à l'embouchure du rio Grande del Norte; puis il se dirige vers l'E., et est rejeté au S.-E. vers son point de départ, par le choc de la masse des eaux qui débouchent du Mississippi. Les observations, encore peu nombreuses, faites sur sa direction principale et sur sa rapidité semblent contradictoires. C'est que sa marche et sa vitesse changent considérablement avec les vents. Il donne naissance à une foule de petits courants secondaires qui rendent parfois l'entrée des ports mexicains difficile pour les navires de faible tonnage. Le plus important de ces courants est le contre-courant causé par le choc de la masse principale du Gulf-Stream contre la côte du Yucatan. Il suit cette côte en se dirigeant vers le N.-E., avec une vitesse qui varie de 1 nœud 1/2 à 4 nœuds par heure: sa largeur au N.-E. du Yucatan est de 60 à 80 milles. Arrivé là, il se divise en deux branches dont l'une va à l'E. vers les côtes N.-O. de Cuba; l'autre prend la direction du N.-O. Les marées ne sont pas très fortes dans le golfe du Mexique,

comme dans toutes les mers intérieures. Dans les mois de l'année où les vents ne sont pas très forts et ne viennent pas régulièrement agiter l'eau de la mer, il y a peu de différence entre le flux et le reflux. La côte est généralement basse, formée par des alluvions, et ressemble beaucoup par son cordon littoral d'étangs, ses dunes et ses vases à la côte malsaine et inhospitalière du Texas. Les ports sont peu nombreux, et les plus importants se trouvent au fond de la courbe, dans la partie voisine du plateau de l'Anahuac qui porte la plus grande partie des villes importantes du Mexique. La Vera-Cruz se trouve au centre de cette région, qui forme la tierra caliente (terre brûlante), bande de plaines au pied des montagnes, très chaude, très bien arrosée, fertile en canne à sucre, en cacao, en vanille, en produits tropicaux de toute espèce, mais redoutable par les miasmes de ses étangs et domaine du vomito negro. Nous allons décrire la côte depuis l'embouchure du rio Negro jusqu'à la limite du Mexique et du Honduras britannique. L'embouchure du rio Bravo est obstruée par une barre. Les alluvions du fleuve gagnent sans cesse sur la mer. A l'embouchure on trouve la bourgade mexicaine de Bagdad : les villes plus importantes de Brownsville (E.-U.) et de Matamoros (Mex.) sont placées sur chaque rive du fleuve, l'une en face de l'autre à plusieurs milles dans l'intérieur. Brownsville communique par un chemin de fer avec le port de Brazos Santiago (Texas), établi au N. de l'embouchure du rio Grande, de façon à ne pas être comblé par les alluvions. De l'embouchure du rio Grande à la baie de Tampico, sur une longueur d'environ 300 kil., la mer est peu profonde (de 0 à 20 m.), la côte est basse et elle est formée par un bourrelet de sables et d'alluvions derrière lesquelles se trouvent une longue file de lagunes peu profondes, communiquant avec la mer par des graus étroits dont les marées et les tempêtes déplacent fréquemment la bouche. Deux petits fleuves peu abondants, car ils perdent beaucoup par évaporation dans leur trajet à travers les plaines du Tamaulipas, se jettent dans ces lagunes. Ce sont le rio Fernando (ou rio del Tigre), qui se jette dans la Laguna de la Madre et le rio Santander qui débouche au pied du promontoire appelé Cevro de la Palmas, dans un point où les hauteurs sont plus voisines de la côte, mais où celle-ci est toujours bordée de lagunes fermées par des flèches de sables. Ces deux petits fleuves déposent des alluvions qui comblent peu à peu les lagunes, et ils sont tous deux fermés par une barre. Toute cette partie de la côte est sans ports de quelque importance.

Les côtes de la Vera-Cruz et de l'isthme de Tehuantepec. De la baie de Tampico à l'embouchure du Coatzacoalcas, au fond de la baie de Campêche, sur une longueur de 700 kil., les montagnes intérieures du Mexique sont plus rapprochées de la côte, les fleuves sont plus abondants, les pluies plus fréquentes ; la plaine littorale est fertile, la côte plus découpée ; les communications avec l'intérieur, qui a une population assez dense sont importantes. Toutes ces causes physiques et économiques ont amené l'établissement de ports dans cette région riche mais fiévreuse de la tierra caliente. La baie de Tampico est fermée par une barre qui gêne l'entrée du port de Tampico, port assez considérable, relié par des services réguliers à la Nouvelle-Orléans et à la Vera-Cruz. La barre est formée par les alluvions de deux fleuves qui se réunissent avant de se jeter dans la mer ; l'un, le Tamesi, est peu important ; l'autre, le Panuco, alimenté par des affluents venus des montagnes du plateau de l'Anahuac, est très abondant et apporte des quantités d'alluvions; ses dépôts ont comblé le fond de la baie de Tampico et créé les terres marécageuses semées d'étangs, sur lesquelles se confondent le Panuco et le Tamesi autrefois séparés. Au S. de la baie de Tampico, la mer est peu profonde ; une ligne convexe de rochers, couverts de sables et de dunes marque le littoral d'un futur rivage, et forme actuellement une longue flèche convexe qui protège une lacune ou plutôt un bassin intérieur, la lagune de Tamiahua. Le sommet de cette courbe convexe est le Cabo Roxo (cap Rouge). Au large du cap Rouge, quelques pointes de rochers sortent de la mer ou s'élèvent sous la surface des eaux, assez haut pour reculer la navigation dangereuse. Ce sont les récifs Blanquilla, Medio, les îles Lobos, situés respectivement à 3, 5 et 9 milles au S.-E. du Cabo Roxo. Plus au S. encore se trouvent les récifs de Tanguijo et de Tuxpan en face des baies du même nom. Ces baies offrent des ports fréquentés. Le rio Tuxpan, au fond de la baie du même nom, reçoit des navires qui ont un tirant de $1^{m}50$ à 2 m. d'eau. Il est vrai que ce fleuve apporte des alluvions qui ont formé une barre à son embouchure. De la baie de Tuxpan à la pointe Delgada, la côte est coupée par l'embouchure d'une foule de petits fleuves alimentés d'eau en toute saison par les montagnes du plateau. Tels sont le rio San Pablo, le rio Palmas, etc. A la pointe Delgada, une chaîne de montagnes de 8 à 990 m. envoie plusieurs ramifications à la côte. De l'autre côté de la baie d'Alvarado se dresse l'imposant massif volcanique du Tuxtla. Entre la pointe Delgada et le Tuxtla, la côte est très découpée ; on y trouve notamment la baie de la Vera-Cruz, et le rayonnement d'estuaires qui forment la baie d'Alvarado. La côte est envahie par les dunes qui s'élèvent et s'avancent dans l'intérieur, poussés par les vents alizés qui soufflent de la mer avec continuité pendant les six mois d'été. La villa Rica de la Vera-Cruz, une des villes fondées par Cortès, est maintenant couverte de sables. Aux environs d'Alvarado, on trouve des dunes de 80 m. de hauteur. On a essayé d'arrêter ces sables en fixant les dunes par des plantations de pins maritimes comme dans les Landes; mais la violence des vents alizés empêche les pins de prendre et de se développer ; on se sert actuellement de plantes indigènes à racines traçantes, particulièrement de cactus. Sur ce littoral, l'établissement des ports a été difficile ; nous venons de voir que la première ville de Vera-Cruz avait été envahie par les sables. La ville a depuis changé trois fois d'emplacement, et la Vera-Cruz moderne est la quatrième ville de ce nom. Elle est protégée par le récif fortifié de Saint-Jean-d'Ulloa (San Juan d'Uléra). On est en train de réunir cet îlot à la côte par une digue qui donnera à Vera-Cruz un bassin capable d'abriter les nombreux navires de commerce qui fréquentent cette ville. La Vera-Cruz est unie par des services réguliers aux Etats-Unis, à la France (Saint-Nazaire), à l'Allemagne, à l'Angleterre et à l'Espagne. A l'E. de la Vera-Cruz, une étoile d'estuaires forme la baie d'Alvarado. Cette baie n'a que quelques mètres de profondeur et les apports des fleuves la comblent de plus en plus. Le long de cette partie de la côte, les dunes continuent et l'on reconnaît au large un cordon de récifs.

De l'autre côté du massif du Tuxtla s'ouvre l'important estuaire du fleuve Coatzacoalcos alimenté abondamment par les pluies qui tombent sur les hautes montagnes d'Oajaca. Il a 700 à 800 m. de large dans son cour inférieur ; les gros navires le remontent jusqu'à Miratillan, à 39 kil. dans l'intérieur, et les barques jusqu'à 100 kil., c.-à-d. jusque vers le milieu de l'isthme de Tehuantepec, à la bourgade de Suchil. Aussi avait-on pensé à creuser un canal à écluses du golfe du Mexique à l'Océan Pacifique en utilisant le cours du Coatzacoalcos. On a repris ce projet depuis l'interruption des travaux du canal de Panama. Les grandes difficultés sont le percement des collines de granit du centre de l'isthme et du versant Pacifique, et l'existence, à l'embouchure du Coatzacoalcos, d'une barre très dangereuse sur laquelle il n'y a guère en moyenne que 3 à 4 m. d'eau.

Les côtes du Tabasco et du Yucatan. Les côtes de l'Etat de Tabasco ne sont pas différentes de celles qui se trouvent de chaque côté de l'embouchure du Coatzacoalcos. On y trouve des estuaires d'un grand nombre de petits fleuves abondants qui déposent des alluvions et forment une barre à leur embouchure. Les principaux sont le rio Gonzalès, navigable pour les bateaux, le rio Tabasco, le plus important, accessible sur une longueur de 90 kil. aux navires qui tirent 2 m. d'eau : à son embouchure se trouve le petit port de Frontera. Les côtes du Yucatan ont un

aspect très particulier. Le Yucatan est un immense plateau calcaire qui se continue sous la mer par le grand banc du Yucatan, qui se prolonge jusqu'à 200 kil. au large : il est couvert de 0 à 200 m. d'eau ; à son bord extrême, la sonde tombe brusquement à 500, à 1,000 et même à 3,000 m. de profondeur. Les points culminants de ce banc forment quelques petites îles comme les îles Perez ou Pajaros et un très grand nombre de récifs d'Arcas, de los Triangulo, Arenas, récif célèbre d'Alacran où se firent une quantité de naufrages connus, depuis celui de Valdivia en 1515. Ces récifs sont souvent surmontés de coraux, et on trouve également des coraux le long des falaises de la côte. La côte orientale du Yucatan offre peu d'accidents notables. Au S., on trouve le grand bassin appelé lagune de Terminos alimentée par un très grand nombre de petits fleuves et de ruisseaux ; elle est dans un pays très bas, et ses limites du côté de la terre ferme varient avec le débit des fleuves suivant les saisons. Des lagunes sont formées presque sans interruption le long de toute la côte du Yucatan, tantôt par des ruisseaux, tantôt par des sources souterraines, car dans le plateau calcaire du Yucatan, comme dans tous les pays de même nature la circulation souterraine des eaux est plus importante que la circulation à ciel ouvert. La ville commerçante de Campêche se trouve dans la partie de la côte la plus abordable, celle qui présente le moins de lagunes et celle dont les abords ne sont pas trop gênés par les récifs. Toute la face septentrionale du Yucatan est bordée par une longue flèche côtière analogue à celles des rivages du Texas et du Tamaulipas, de l'autre côté du golfe. Elle longe étroitement le rivage fixe et lui est rigoureusement parallèle. Vers l'extrémité orientale, cette levée a moins de régularité ; elle est interrompue par plusieurs graus et forme des îles, dont la plus grande, le Holbox, forme la baie considérable appelée Boca del Conil ou Baie du Lapin ; dans cette baie, des sources souterraines très abondantes jaillissent sous les eaux marines à 400 m. du rivage. A l'O. de cette baie, sur une longueur de plus de 200 kil., la flèche se prolonge sans être interrompue par plus de deux graus. Les lagunes intérieures, réunies au temps des pluies, séparées et séchées en partie pendant la saison sèche, portent les noms de laguna, pantano, tierra fangosa, rio, etc. Elles sont coupées par des fourrés impénétrables ou par des chaussées de routes ou de chemins de fer. Il semble que le Yucatan s'accroît continuellement par des dépôts dans sa partie septentrionale et gagne de ce côté du terrain sur la mer, en profitant du piédestal que donne aux alluvions le banc sous-marin dont nous avons parlé. Sur le côté occidental au contraire, au N. de la grande lagune de Los Terminos, le passage du contre-courant du Yucatan empêche la formation des dépôts et entretient la côte à peu près nette des environs de Campêche. Le cap Catoche est le point le plus septentrional du Yucatan. La côte orientale qui commence à partir de ce point est très différente de l'orientale. Elle se trouve au bord de grandes profondeurs de 200 à 2,000 m. Elle laisse des baies profondes et larges en même temps : baies de l'Ascension, d'Espiritu Santo, de Chetumal avec l'estuaire du Hondo. Au large de cette côte se trouve l'île de Cozumel appartenant au Mexique, et quelques récifs, surtout dans la partie S., où la mer est moins profonde dans le voisinage. Cette côte est peu explorée, habitée seulement par des Indiens sauvages. Elle n'a pas de ports.

Côtes de l'océan Pacifique. Les côtes mexicaines de l'océan Pacifique comprennent la côte occidentale de la presqu'île de Basse-Californie, les côtes du golfe de Californie (Etat de Basse-Californie, de Sonora, de Sinaloa) et les côtes des Etats de Jalisco, Colima, Michoacan, Guerrero, Oaxaca, Chiapas qui, du cap Corrientes à la frontière du Guatemala, forment à l'océan Pacifique une côte montagneuse, très différente de la côte basse du golfe du Mexique.

1° *Côte occidentale de la presqu'île de Basse-Californie.* Cette côte, de la frontière au cap San Lucas, est bordée de collines et offre des baies assez profondes et bien abritées. Au large de la côte, l'océan Pacifique présente assez vite des profondeurs de 2,000 à 4,000 m., mais ces profondeurs ne sont pas immédiatement voisines de la côte, sauf dans la partie S. de la péninsule. Le vent dominant est l'alizé du N.-O. qui souffle pendant les huit mois d'été, de mars à octobre. La pluie tombe de mai à octobre ; elle est moins abondante et tombe moins souvent que sur la côte du golfe du Mexique pendant la même saison ; le temps est très souvent clair. De novembre à février, pendant l'hiver, soufflent des vents variables du S.-O. ou du S.-E., qui amènent de la pluie quand ils viennent du S.-O. Il n'y a pas de courants permanents : ceux qu'on remarque le long de la côte changent avec les vents et les saisons. Les marées sont très fortes. — La côte occidentale de la péninsule de Californie est très favorable à la navigation. Près de la frontière des Etats-Unis, la baie de Todos Santos, continuation d'une dépression entre deux rangées de hauteurs, offre un très bon abri. Les principales indentations de la côte au S. de cette baie sont le cap Colnett, la baie de San Quintin, celle de San Ramon, la pointe San Antonio. La grande incurvation de la baie de Sebastian Vizcaino se découpe dans un rivage bas que le fond de la mer continue sous une mince couche d'eau. Elle est bordée de lagunes et n'offre pas de ports. Au delà des îles Cerros et du cap San Eugenio, on trouve la baie et le port bien abrité de San-Bartolomé, puis une série de baies utilisées seulement comme abris passagers, en attendant que le pays soit assez peuplé et que le commerce soit assez developpé pour qu'on les transforme en ports ; telles sont les baies de San Cristobal et Asuncion, séparées par le cap San Pablo, la baie de Ballenas, station habituelle des pêcheurs, etc. — Enfin l'excellent havre de Santa Madalena, abrité à la fois par la flèche qui porte le cap de Lazaro et par l'île Santa Margarita. Le bassin intérieur est considérable. Le goulet d'entrée a plus de 30 m. d'eau en toute saison. On voit combien cette côte est favorable à la navigation ; si elle a peu de ports, c'est que l'intérieur de la Basse-Californie n'est presque pas peuplé. On ne voit guère dans ses baies excellentes que les pêcheurs, les sauniers, les chercheurs d'orseille partis des ports américains de San Diego, Los Angeles, San-Francisco.

2° *Côtes du golfe de Californie.* Le golfe de Californie est la suite d'une des profondes dépressions qui séparent les plissements du grand plateau du Colorado. La mer n'y est profonde qu'au S. et au centre. La partie N. a de faibles profondeurs, et des îles très nombreuses sont les points culminants de plissements sous-marins faiblement immergés qui sont parallèles à ceux du continent. C'est donc une côte rocheuse avec beaucoup d'îles. Les vents y sont les mêmes que sur la côte occidentale de la Californie. Aux changements de vents qui marquent les changements de saison se produisent souvent des cyclones particuliers au golfe de Californie, les *cordonazos*, fréquents surtout en octobre. Les courants du golfe sont tous locaux et varient avec les saisons. Les marées sont moins sensibles dans le N. du golfe que sur la côte Pacifique, mais dans la partie S., où se trouvent les ports principaux, il n'y a pas de différence. Un phénomène particulier aux eaux du golfe du Mexique, c'est la présence d'une multitude d'infusoires (*Ciliate infusorium, flagellate infusorium, noctiluca miliaris*) qui donnent à l'eau une apparence rouge. De là le nom de mer Vermeille (*El mar vermejo*) par lequel les premiers navigateurs espagnols avaient désigné le golfe du Mexique. Les poissons sont très abondants dans le golfe et les entreprises de pêche ont amené la création de plusieurs ports sur les côtes. — A partir du cap Palmas, en remontant vers le N., on trouve les baies de Palmas, de Muertos, puis la très belle baie de La Paz, au fond de laquelle est la ville du même nom, capitale de la Californie. La Paz doit son existence à une source d'eau vive, chose rare en Californie mexicaine, et sa prospérité à ses pêcheries de perles et de coraux et à son commerce avec les Etats-Unis. Les mines d'or et d'argent de La Paz, si riche

autrefois, s'épuisent. A partir de la baie de La Paz, la baie est rocheuse, et elle est bordée au large par une chaîne sous-marine, dont les principaux sommets forment une série d'îles : îles de Cevralvo, d'Espiritu Santo, de San José, de Santa Catalina, de Carmen, et plus au N., la grande île d'Angel de la Guarda. Le rivage se continue sous cette forme jusqu'à la plaine étroite du fond de la baie, dans laquelle débouche le rio Colorado. Sur toute la côte se trouvent d'anciennes villes fondées au XVIIe siècle par les missionnaires, et maintenant peu florissantes parce qu'elles sont situées trop avant dans la baie ; de ce nombre est Loredo. De l'autre côté de l'estuaire où le Colorado verse ses eaux diminuées par l'évaporation, la côte de l'Etat de Sonora ressemble à celle de la Californie. Elle est plus sèche encore et reçoit moins souvent de la pluie. Néanmoins elle est parcourue par plusieurs torrents venus de la sierra Madre et souvent réduits à presque rien dans la saison sèche. La chaîne d'îles se prolonge parallèlement à la côte. Au débouché du rio de l'Estero del Rancho se trouve le port de Guaymas, qui serait un des meilleurs du Mexique s'il avait de l'eau. Ce port est uni par une voie ferrée au réseau américain. Les rochers de cette côte et ceux des îles voisines, particulièrement les rochers des Patos, près de la grande île Tiburon, sont couverts de guano qui a pu s'accumuler facilement dans ce pays extraordinairement sec. — Plus au S., la côte devient tout à fait basse ; elle est couverte de sables et de dunes, et ouverte à tous les vents. Altata, le port de Culiacan, la capitale de l'Etat de Sinaloa, est bâtie au bord d'un marigot assez profond pour recevoir les petits navires. Une flèche de sable forme à cette lagune une digue naturelle. Les montagnes ne se rapprochent de la mer qu'aux environs du cap Corrientes, qui abrite la baie profonde de Banderas. Au large du cap sont les trois îles appelées Las Tres Marias.

3° *La côte Pacifique Sud orientale.* Depuis le cap Corrientes à la frontière du Guatemala, la côte est continuellement montagneuse et les grandes profondeurs marines commencent tout près du rivage. La côte est rasée du S.-E. au N.-O. par le contre-courant équatorial encore mal étudié. Pour le reste, on peut se reporter aux indications générales que nous avons données en tête des deux autres divisions de la côte mexicaine de l'océan Pacifique. Notons seulement que dans la partie qui nous occupe, les pluies sont fréquentes et abondantes et que, par conséquent, les fleuves roulent beaucoup d'eau. Depuis Altata, il n'y a plus de baies ni de ports importants avant San-Blas (Etat de Jalisco) situé un peu au N. du cap Corrientes, au point où les montagnes se rapprochent de la côte. Le port est bien abrité, mais il est peu profond. Au S. du cap Corrientes, on trouve une côte continuellement rocheuse, puis le long marigot de Cuyutlan qu'il est question de mettre en communication avec la mer ; puis entre deux falaises le port de Manzanillo. Aux environs 5 ou 6,000 travailleurs indiens sont occupés à des marais salants. La côte continue avec des lagunes et des marais salants bordant des hauteurs et souvent des montagnes élevées très rapprochées de la mer. Le Cimaltepec qui borde le littoral dans l'Etat de Guerrero a 2,260 m. d'alt. Sur cette côte la tierra caliente n'existe pour ainsi dire pas. Il y a une zone à cultures tropicales et à fièvres redoutées, mais elle est très étroite et n'a pas l'importance de la bande de plaines qui s'étend entre le plateau d'Anahuac et la côte de Vera-Cruz sur le golfe du Mexique. Il n'y a pas sur la côte S. O. de port aussi important que la Vera-Cruz. Le port d'Acapulco (Etat de Guerrero) situé au fond de la baie profonde, large et bien abritée, appelée Boca Grande, n'a presque plus de commerce. Dans l'Etat de Oajaca, Puerto Angel et Guatulco sont des ports où l'on vient embarquer du café. Plus loin est Salina-Cruz, le port de la vieille ville de Tehuantepec, qui, au temps de la conquête espagnole, était déjà une des plus vieilles cités de l'Amérique centrale. Salina-Cruz, avec un port abrité par une jetée, est le point de départ sur le Pacifique du chemin de fer transcontinental actuellement en construction. Cette partie de la côte est encombrée de flèches de sables et de lagunes; aussi l'Etat de Chiapas n'a-t-il point de ports. Tonalá et San-Benito (Soconusco), où l'on vient chercher du café, sont à peine des rades. En somme, toute cette côte qui borde un pays riche et fertile, du cap Corrientes à la frontière du Guatemala, n'a de ports que dans les points rares où la montagne s'avance jusque dans la mer. Partout ailleurs les fleuves, très abondants, ont étendu au pied des montagnes des dépôts qui ont formé un cordon littoral de marigots et de lagunes. La côte est donc basse ; la mer est peu profonde, et les navires abordent difficilement; les vents n'étant arrêtés par rien, gênent l'approche des ports.

L'archipel de Revilla Gigedo, à 600 kil. au large de la côte Pacifique, se compose d'îles inhabitées et encore très peu explorées. Elles semblent être d'origine volcanique ; en tout cas, les navigateurs y ont rencontré beaucoup de pierre ponce. Elles ont une faune spéciale différente de celle du continent. Elles appartiennent au Mexique.

Flore (V. Amérique du Nord, t. II, p. 682).

Faune. — La Faune du Mexique a été étudiée principalement par Milne-Edwards et Duméril. Elle diffère suivant les climats. Le S. et la tierra caliente ont les espèces de l'Amérique tropicale, singes (3 espèces), vampires, couguars, pumas, tapirs, vautours (cathartes, sarcoramphus), tortues de mer, crocodiles, colibris, perruches, moustiques. Les plateaux et montagnes du Nord ont la faune des montagnes Rocheuses et du plateau du Colorado, bisons (aujourd'hui disparus), antilopes, ours gris, coyottes, sarigues, pecaris. Sur la côte Pacifique, la transition se fait entre les deux faunes. Dans le Grand-Bassin il y a peu de vertébrés; des scorpions, des fourmis et d'autres insectes y représentent la vie animale. Le plateau d'Anahuac est la région qui a le plus d'espèces particulières. Parmi les espèces domestiques, deux seulement sont indigènes, le canard du Mexique et le dindon. Le chien domestique des Aztèques a été exterminé. Il y a d'importantes pêcheries dans le golfe du Mexique et surtout dans le golfe de Californie. Dans ce dernier, on récolte le corail et les huîtres perlières. Sur la côte de Téhuantepec existe le coquillage à pourpre (*aptisia depilans*). Jules Gautier et Albert Métin.

Anthropologie. — Le Mexique a été très anciennement habité par l'homme, comme au reste les Etats-Unis. On y a trouvé des haches en silex semblables à celles du quaternaire des vallées de la Somme et de l'Ouse; une pointe de lance taillée dans le type des instruments du Moustiers (Guanajato); un grattoir, etc. Ces pièces, au moins certaines d'entre elles, proviennent indubitablement d'alluvions anciennes renfermant des débris fossiles et en particulier ceux de l'*Elephas Colombi*. A la surface du sol, dans l'Anahuac, en particulier, on recueille de loin en loin des outils en pierres dures polies, rappelant nos haches néolithiques. On possède également des pièces de ce genre qui proviennent de cavernes qui furent habitées, jusqu'à des époques récentes, dans les Etats de Vera-Cruz, de Puebla, de Mexico. Mais ce sont là des documents si peu nombreux et si épars, qu'on ne peut les considérer que comme un indice de l'existence d'un âge préhistorique de la pierre polie. Nous n'avons pas d'ailleurs encore un seul fragment osseux ayant appartenu à l'homme de ces lointaines époques. Nos connaissances présentent sous ce rapport des lacunes considérables.

Parmi les documents que nous avons en suffisante abondance, ce qu'il y a de plus ancien se rattache à la phase historique du Mexique, par les légendes, la mythologie, les monuments. Et cette phase, on le sait, est comprise à peu près dans les limites de l'ère courante, si peu reculées pour l'histoire de notre ancien monde.

D'après la tradition, vivace encore au temps de la conquête espagnole, les premiers peuples du Mexique, tous fils de Iztac Mizcohuatl, de la *blanche couleuvre nébuleuse*, c.-à-d. tous venus du Nord, étaient les Olmèques, les Otomites, les Mixtèques, les Zapotèques. Le centre du

territoire occupé par les Olmèques et leurs congénères Xicalanques, était le plateau de Tlaxcalla. Dans l'enceinte d'une ancienne ville, Tlatelolco, devenue un faubourg de Mexico, MM. Fischer, Domenech et Boban ont mis à jour d'anciennes sépultures. Les plus anciennes étaient à 2 m. au-dessous du sol. Les corps, accroupis, les bras serrés contre le tronc, les cuisses ramenées vers la poitrine et les jambes ployées sur les cuisses, avaient été enterrés dans d'énormes urnes à large ouverture dont les débris assez grossiers les entouraient encore. Deux des crânes, un masculin et un féminin, ont pu être mesurés. Ils ont des caractères très accusés. Et il suffit de voir de profil le masculin, pour reconnaître la singularité de leurs formes. La boîte cranienne est fort petite et, au-dessous du front, réduit dans ses dimensions, descend une face très longue et encore plus large que longue, avec un prognathisme très bestial de la mâchoire supérieure. Toute l'ossature annonce des êtres rudes, grossiers et bien musclés. Plusieurs traits sont propres aux Mongoliques, comme l'extrême brièveté antéro-postérieure du crâne masculin, qui est au minimum (160), d'où un indice céphalique de 91, comme les orbites hautes, le nez camus, la brièveté relative du membre inférieur, la petitesse du pied. Mais par la face notamment et l'extrême discordance qu'elle offre avec le crâne, ils constituent une race à part, spéciale à cette région, et dont au reste M. Hamy a reconnu la présence sur une vaste étendue du S.-O. des Etats-Unis. Chez les femmes, toutefois, ces caractères faciaux s'atténuent beaucoup.

Au-dessus des sépultures archaïques qui ont livré ces pièces, dans la même localité, des tombeaux différents ont été ouverts. Ils consistaient dans des cases d'un mètre cube dont les parois et le fond étaient formés de lave et d'un amalgame très dur de pierres et de chaux. Les cadavres y avaient été assis sur des paillassons roulés et à côté d'eux on avait placé des armes d'obsidienne, des amulettes en pierre dure et des vases en terre. Quatre crânes, dont trois d'hommes, en provenant, ont été étudiés par M. Hamy. Ils peuvent, selon lui, être rattachés au type précédent. Et cela est bien évident pour l'un d'eux. Mais chez les autres, les caractères faciaux de ce type sont bien atténués; et chez tous, les dimensions de la boîte cranienne, à la fois plus allongée et plus large (sauf chez le féminin), sont notablement augmentées. Il semble que la culture ait dégrossi en eux la forme originaire, sans faire d'ailleurs entièrement disparaître la bestialité du profil. D'autres crânes anciens ont été découverts en différentes sépultures. Ceux qui étaient assez bien conservés rappellent aussi les caractères féminins du groupe ci-dessus. Ce groupe serait celui des Olmèques dont le nom ne s'est pas conservé. Les Otomites, qui, au contraire, ne se sont pas entièrement fondus avec les maîtres que la conquête leur a imposés successivement, se retrouvent encore dans les campagnes d'un vaste territoire, entre Toluca au S. et les districts de San-Luis-Potosi et Rio Verde au N. Ils ont conservé l'usage d'une langue monosyllabique, le *hia-hiu*, en contraste absolu avec les autres langues polysynthétiques de l'Amérique. D'après les pièces les plus authentiques, anciennes pour la plupart, ils avaient à peu près les mêmes caractères craniens que les Olmèques. D'ailleurs, ils se présentent encore aux meilleurs observateurs sous les dehors suivants : crâne très brachycéphale; front large et plat; nez court légèrement redressé du bout; narines épatées; paupières un peu lourdes relevées parfois vers les tempes; pommettes volumineuses et saillantes; lèvres charnues un peu empâtées aux commissures; menton triangulaire; angle mandibulaire accusé et presque droit; taille moyenne souvent petite; cou court; peau bistrée, quelquefois cuivrée ou tirant sur le noir; yeux bruns foncés, cheveux noirs, durs et raides; barbe presque nulle. Ils n'ont pu conserver partout ces caractères dans leur intégrité. Et M. Charnay a pu dire : « Indiens et Indiennes, Otomis mêlés de Chichimèques dans des costumes délabrés, représentent tous les types de l'univers, depuis l'Egyptien au profil acéré, jusqu'aux Kalmouks aux lignes molles et indécises. »

Mais l'exacte concordance entre les caractères des pièces osseuses anciennes, passées plus haut en revue, et ceux des Otomites, là où ils forment encore une population homogène, nous met à l'abri de toute méprise.

Les Mixtèques qui occupent encore la moitié occidentale du territoire d'Oaxaca et les cantons sur les limites des Etats de Puebla et de Guerrero, comprennent aujourd'hui un élément autre que l'élément Olmèque-Otomite; mais un crâne bien authentique et des descriptions sur le vivant, nous autorisent à affirmer qu'originairement ils appartenaient au même groupe. Et de tout cela résulte que le Mexique a été d'abord occupé par des peuples de la même race que les *Mound-builders*, les *Cliffdwellers* et les constructeurs des *Pueblos*. Ces peuples, déjà bons et paisibles agriculteurs, avant de descendre au Mexique, s'y sont élevés à un certain degré de civilisation.

Dans l'éloignement du temps, il semble que d'autres peuples, en particulier les Mayas du Yucatan, sont au contraire remontés du Sud à leur rencontre. Et les traditions confuses conservées par les Mexicains jusqu'à la conquête, ont paru à plusieurs auteurs suffisantes pour affirmer l'existence, antérieurement à notre ère et depuis, d'un grand empire maya. Cet empire aurait étendu sa domination, exercé son influence civilisatrice jusque dans l'Anahuac où il serait entré en lutte avec les Toltèques.

Pour M. Désiré Charnay, « le Maya n'est pas plus parent de l'Otomis du Mexique que des Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord; il diffère par la langue et par le type. Il serait originaire des Antilles, en particulier de Saint-Domingue ». Au surplus, le nom de « Caribés » a été conservé par les Espagnols, aux *Lacandons*, descendants purs des anciens Mayas. Mais, toujours suivant M. Charnay, c'est « une hypothèse gratuite que celle qui attribue aux Mayas une civilisation originale. Tous les monuments de l'ancien Mexique étant semblables entre eux, doivent être l'œuvre d'une même race, et cette race est celle des Toltèques, la pénétration de ceux-ci jusqu'au Yucatan étant d'ailleurs indiscutable. » Il décrit ainsi le type maya-toltèque, qu'il qualifie de beau : tête ronde, brachycéphale; face orthognathe; œil noir, regard droit, *nez busqué*, bouche et oreilles petites, dents saines et carrées, menton relevé, buste large, teint brun rouge, mais assez clair, cheveux noirs droits et durs. Les choses étant ainsi, il est évident que, si parmi les Mayas se trouve (ce qui paraît indubitable puisque Bancroft les dépeint comme ayant la face large, le nez un *peu aplati*, les yeux apathiques) un élément otomite auquel sont venus se mêler des immigrants Caraïbes, ils ont reçu une forte empreinte des Toltèques. De la sorte s'expliquerait la conformité de leur physionomie actuelle avec celle des personnages figurés sur les monuments.

Presque tous les auteurs placent l'arrivée des Toltèques au VIe ou VIIe siècle de notre ère, et personne ne conteste leur rôle civilisateur. M. Charnay, on vient de le voir, leur attribue tous les anciens monuments du Mexique. Sans s'arrêter aux descriptions de ceux-ci ni aux mœurs dont ils sont l'expression, sans s'arrêter même aux rapprochements particuliers qu'a relevés M. Charnay dans l'ethnographie de l'Amérique centrale comparée à celle de l'Asie, on peut bien affirmer que d'une manière générale l'ancienne civilisation mexicaine a d'évidentes quoique indéfinissables affinités avec celles de l'extrême Orient de l'Asie. Les anciennes populations au milieu desquelles elle s'est élevée se rattachent d'ailleurs au tronc mongolique. L'arrivée des Toltèques est consécutive à l'apparition d'un élément ethnique nouveau dans le N. et le centre de l'Amérique. Mais cet élément, mongolique encore par des traits essentiels, sinon tous ses traits, fut probablement le produit d'un mélange de nouveaux venus avec les premiers occupants du sol. Ces nouveaux venus se distinguaient de ceux-ci par la taille plus haute, le nez saillant, le teint plus clair, la tête moins ronde ou allongée. Ils ont constitué de

nombreuses tribus sous le nom générique de Nahuas. Ils paraissent être les introducteurs des *déformations* (V. ce mot) artificielles du crâne qu'on retrouve en traînées presque ininterrompues depuis le Missouri jusqu'au Yucatan et au Pérou. Cultivateurs et artisans habiles, grands organisateurs, grands bâtisseurs et fondateurs de villes, leur empire fut solide, durable, et son premier siège, Cholula, est resté la ville sainte de l'Anahuac. Tula, leur capitale au xe siècle, fut un centre important, et on y trouve encore de fins et fiers représentants de leur race. Leurs mœurs étaient douces, leur religion aussi. Mais derrière eux, des régions septentrionales d'où eux-mêmes étaient venus, d'autres peuples, sans doute des congénères restés barbares, les assaillirent. Après des siècles de guerres et de famine, bon nombre d'entre eux émigrèrent au Sud et dans les îles. De nouveaux venus, les Chichimèques, les dominèrent un instant. Bientôt séduits et amollis par leur civilisation, ils ne tardèrent pas à se fondre avec eux. Mais la descente des peuples septentrionaux continua. Dans le cours du xiiie siècle, les Aztèques pénètrent à leur tour jusqu'au cœur du pays, et, sous des chefs guerriers, ils en furent le fléau jusqu'à ce qu'ils en fussent devenus les maîtres (xive siècle). Ils furent néanmoins conquis à leur tour par la civilisation toltèque, qu'ils développèrent en lui imprimant cependant un caractère brutal par leur culte sanguinaire. M. Charnay estime que c'est l'influence des Caraïbes et des Polynésiens sur les Aztèques qui fit verser la belle civilisation toltèque dans la sauvagerie. Cette sauvagerie a été exagérée par les historiens de la conquête; mais on ne saurait nier les rapports ethniques des Aztèques et des Nahuas eux-mêmes avec les Peaux-Rouges qui se sont en grande partie substitués aux Etats-Unis aux constructeurs des Mounds et des Pueblos. Les Toltèques, avons-nous dit, avaient le nez saillant, busqué, des Peaux-Rouges; les Aztèques étaient franchement dolicocéphales. Mais, quoi qu'on ait dit, cet élément à tête allongée, si dominant chez les autochthones des Etats-Unis, n'a pas submergé l'ancienne population du Mexique. D'après des calculs basés sur la mesure de 248 crânes d'Indiens du Mexique, cette ancienne population est encore représentée par une proportion de 19,79 °/o de brachy et de 27,73 °/o *d'hyperbrachycéphales*, alors qu'on ne compte que de 16 °/o de dolicocéphales et 29 °/o de mesocéphales. C'est donc uniquement par la langue, le *nahuatl*, langue des Toltèques que parlaient aussi les Chichimèques et qui devint celle des Aztèques, que ceux-ci parurent former le fond de la population du Mexique. Encore aujourd'hui au Mexique, d'ailleurs, il n'y aurait pas moins de 280 dialectes dont 69 principaux, qui se classent en onze grandes familles (Maltebrun, Orozco y Berra). Le caractère moral de l'Indien du Mexique pris d'ensemble est le reflet de cette prédominance du sang des anciennes races. A Mexico même, dit M. Charnay, il resta toujours le même quand tout se transforma autour de lui. Il n'est plus seigneur, guerrier, ou marchand, mais, comme il y a dix siècles, il est cultivateur et porteur. Il a de plus conservé les engins et les ustensiles de son ancienne condition. Sauf la culotte, son vêtement est le même. Le maïs est le fond de sa nourriture. Il se sert du *metate* avec son rouleau de granit pour le broyer et le mettre en pâte, du *comal* pour cuire la galette plate qu'il confectionne, et du même plat, avec le *frijol* (haricot noir) assaisonné de piment. La boisson est le fameux *pulqué*, inventé au xe siècle. Sa maison, *jacal*, est comme jadis la cabane de baguettes enduites de glaise avec toitures, en feuilles d'agave, de 2 à 3 m. c. à peine.

Les femmes sont vêtues d'un jupon de laine sombre à raies claires, le buste couvert d'une pièce carrée de même étoffe simplement percée d'un trou au milieu pour passer la tête. Presque toujours malpropres, elles sont parfois agréables dans la première jeunesse. Vieilles, elles s'enivrent volontiers de *pulque*. La sanglante conquête, la cruelle domination, le joug pesant des Espagnols, n'ont d'ailleurs cessé de déprimer le caractère des Mexicains. Ils sont encore en général extrêmement humbles devant les Espagnols. Leur nombre a aussi considérablement diminué. Ils fuient en effet la présence des Espagnols, jusqu'à déserter encore maintenant leurs villages tant qu'un de ceux-ci y réside. Dans les villes, ils habitent à part, et les métis eux-mêmes ont leur quartier réservé. C'est un effet de l'horreur qu'ils avaient pour les conquérants. Ceux-ci, en leur imposant leurs croyances et leurs pratiques, les ont plongés dans l'hébétement et le désespoir. « Dans le Yucatan seul, dit M. Charnay, on comptait des millions d'Indiens avant la conquête; il n'en reste pas 100,000, plus misérables et plus dégradés que jamais. Une petite portion d'entre eux cependant, s'étant élevée en suivant les règles de la civilisation européenne, ont redonné du courage aux autres. Et le Mexicain d'aujourd'hui repousse volontiers la descendance espagnole pour adopter la descendance indienne dont il s'enorgueillit. » (Charnay.) On estime le nombre des Indiens purs à 3,646,000; celui des métis à 1,312,000, et celui des Européens à 1,106,000. Les métis ont tendance à se rapprocher de la souche blanche, et au bout de trois générations on ne les distinguerait plus des créoles. Il ne s'ensuit pas que le sang des races blanches doive l'emporter au Mexique dans un délai à prévoir. Les blancs en effet ne sont pas prêts à se substituer aux indigènes, notamment dans le travail agricole. Leur tendance est, au contraire, de se soustraire à tout travail physique. ZABOROWSKI.

Géographie politique. — DIVISIONS POLITIQUES ACTUELLES. — La Confédération mexicaine se compose de 27 états, 2 territoires et 1 district fédéral.

DIVISIONS & POPULATION EN 1890

ÉTATS	Kil. carrés	Habitants	CAPITALES	Habitants
		ÉTATS DE LA FRONTIÈRE		
Sonora.........	200.845	134.790	Hermosillo	1.5000
Chihuahua	231.267	225.652	Chihuahua	2.5000
Coahuila	153.600	150.622	Saltillo	2.6000
Nuevo Leon....	65.000	236.074	Monterey	3.6000
Total.......	650.712	747.138		
		LITTORAL DU GOLFE		
Tamaulipas	76.000	161.121	Ciudad Victoria	8.000
Vera Cruz Llave	62.000	621.476	Jalapa..........	14.000
Tabasco.........	25.500	104.747	S. Juan Bautista	8.000
Campêche......	54.000	93.976	Campêche	16.000
Yucatan.......	73.000	329.621	Mérida.........	50.000
Total.......	291.320	1.310.941		
		LITTORAL DE L'OCÉAN PACIFIQUE		
Sinaloa.........	93.730	223.684	Culiacan.......	8.000
Jalisco	70.625	1.250.000	Guadalajara ...	105.000
Colima	7.004	72.591	Colima.........	26.000
Michoacan	60.000	784.108	Morelia	30.000
Guerrero.	59.231	353.193	Chilpancingo...	6.000
Oaxaca.........	74.546	768.568	Oaxaca	28 500
Chiapas	77.000	241.404	San Cristobal..	10.500
Total.......	442.136	3.693.488		
		ÉTATS DU CENTRE		
Durango........	110.170	255.652	Durango.......	27.000
Zacatecas	65.354	465.862	Zacatecas	15.000
Aguascalientes.	7.500	140.180	Aguascalientes	32.000
San Luis Potosi	67.325	516.486	San Luis Potosi	36.000
Guanajuato.....	32.500	1.007.116	Guanajato	73.531
Queretaro	10 200	203.250	Queretaro......	30.000
Hidalgo	20.039	506.028	Pachuca.......	25.000
Mexico.........	21.460	798.480	Toluca.........	15.000
Morelos.	4.274	141.565	Cuernavaca....	8.000
Puebla	33 000	833.125	Puebla.........	100.000
Tlaxcala	3.902	138.478	Tlaxcala.......	8.000
Total.......	375.724	5.006..		
District fédéral.	1.200	475.737	Mexico	350.000
Territoire de la Bse-Californie.	155.200	31.167	La Paz	4.000
Territ. de Tepic.	30.000	131.019	Tepic..........	14.000

Soit une superficie totale de 1,946,292 kil. q. et une population de 11,395,712 hab. De la population générale correspondent, selon le dernier recensement, 48 % au sexe masculin et 52 % au sexe féminin, soit 5.469,942 hommes et 5,925,770 femmes; au total, 11,395,712 hab. Comparant ce résultat avec le chiffre de 9,908,011 correspondant à l'année 1880, publié dans les *Annales du ministère des travaux publics*, il résulte une augmentation de population de 1,487,701 hab., soit 185,962 par an, ou 1,9 %. Ce résultat paraîtrait exagéré s'il n'était tenu compte, en plus de l'augmentation naturelle, des rectifications correspondant aux derniers et très exacts travaux de statistique des principaux Etats de la Fédération.

Population. — La population du Mexique ne s'est pas accrue dans la même proportion que celle de certains autres Etats américains. La guerre de l'Indépendance, les conspirations militaires, les révolutions locales, les haines de race à race, les déprédations des Indiens, la guerre avec les Etats-Unis, la guerre avec la France, ont considérablement retardé l'accroissement de la population. En 1808, M. de Humboldt, après avoir étudié et discuté les renseignements statistiques de la Nouvelle-Espagne, conclut à un ensemble de population de 5.837,100 individus pour le territoire qui constitue le Mexique actuel. Pendant la dernière décade, on peut évaluer, d'après des statistiques imparfaites, à 2 % par an l'augmentation de la population mexicaine. Comparée à celle des Etats européens, la densité de la population est très faible au Mexique, cependant ce pays est au nombre des contrées du nouveau monde le plus peuplées; la moyenne se rapproche de celle des Etats-Unis. La partie centrale de la République de Puebla à Guadalajara et de San Luis Potosi à Morelos est la plus peuplée; contrairement à ce qui se passe dans les contrées plus froides, les hautes terres sont plus peuplées que la plaine, grâce à leur climat et à une certaine facilité de communication. L'immigration, si importante aux Etats-Unis, au Canada, dans l'Argentine, n'a eu que peu d'influence sur le développement du Mexique. Dans ce pays, les seules terres inhabitées sont les plaines arides du Nord, autrefois sujettes aux incursions des sauvages, et les régions forestières du Midi redoutables aux blancs à cause de leur climat; ainsi ce n'est donc ni dans le Chihuahua ni dans le Tabasco que les Européens pouvaient espérer réussir. Ailleurs le sol est déjà partagé, travaillé par des Indiens presque esclaves, toujours préférés aux Européens qui désirent gagner des salaires élevés. Divisé en grands domaines, le sol mexicain n'a pas de place pour les petits cultivateurs, et, excepté la colonie française de Jicaltepec, les diverses tentatives faites par le gouvernement ou les particuliers pour coloniser les terres au moyen d'étrangers n'ont pas réussi; ceux-ci, Italiens pour la plupart, ont dû céder leur place à des Mexicains. On compte 20 colonies étrangères comprenant 7,019 hab. dont 1,411 indigènes. Récemment, une compagnie américaine s'est constituée pour l'introduction des colons nègres dans les Etats du Sud. Des capitalistes chinois se proposent de créer des colonies de leurs compatriotes.

Si l'agriculture attire peu d'étrangers, l'industrie et le commerce en amènent un nombre de plus en plus considérable. La construction des chemins de fer a attiré beaucoup d'Américains du Nord, ingénieurs, mécaniciens, ouvriers; des Italiens, ouvriers et brocanteurs, des Espagnols. A la fin de 1887, le nombre des Espagnols « péninsulaires », inscrits sur les registres des consulats, dépassait 9,500, dont 7,500 hommes et 2,000 femmes; mais le nombre en est réellement plus élevé, les immigrants ne se donnant pas toujours la peine de passer devant le consul. Après les Espagnols, les Français et les Italiens sont les plus nombreux.

Organisation politique, administrative, judiciaire. — Le gouvernement de la République est démocratique, représentatif et fédéral; il s'appuie sur une loi constitutionnelle reconnaissant les Droits de l'homme pour principes fondamentaux. Constituée sur le modèle des Etats-Unis, la République mexicaine se compose d'Etats indépendants et souverains, unis en fédération par un accord conclu en 1857. Chaque Etat a ses Chambres et son gouverneur, ses lois et son budget; mais il ne peut déclarer la guerre, ni conclure la paix; toutes ses relations avec les puissances étrangères doivent se faire par l'entremise du gouvernement fédéral. Quelles que soient les formules constitutionnelles, il est certain que les Mexicains des divers Etats, autrefois très peu solidaires et sans aucun sentiment national, constituent actuellement un corps politique compact. La souveraineté nationale réside originairement et essentiellement dans le peuple, d'où tout pouvoir public émane. Cette souveraineté est exercée en ce qui concerne la fédération par les trois pouvoirs de l'Union, et dans les Etats par des pouvoirs locaux qui ne doivent en aucun cas contrevenir aux stipulations des lois fédérales. Le pouvoir suprême de la Fédération est divisé en pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire. Le pouvoir législatif est confié au congrès général composé de deux Chambres ayant chacune des attributions définies. Le nombre des représentants à la Chambre des députés s'accroît avec la population; chaque Etat se divise en autant de collèges électoraux qu'il a de fois 40,000 hab. Chaque collège nomme un représentant pour une période de deux années. Les candidats doivent avoir au moins vingt-cinq ans. Les sénateurs sont élus au second degré, pour quatre ans, deux par Etat, et doivent avoir trente ans. Ils sont au nombre de 56 pour les 27 Etats et les 2 territoires; tous les deux ans, une moitié du Sénat est soumise à la réélection. Députés et sénateurs ont un traitement annuel. Le congrès compte chaque année deux sessions ordinaires; la première, du 16 sept. au 15 déc., doit compter un minimum de trente séances; la deuxième, du 1er avr. au 15 mai, doit compter au moins quinze séances. Cette dernière séance est consacrée de préférence à l'examen et au vote du budget et à la revision des comptes de l'exercice antérieur. Une délégation permanente du congrès siège pendant les vacances. La capitale, siège du congrès, ne se trouve sur le territoire d'aucun des Etats; elle est située en terrain neutre dans « un district fédéral », formé par un cercle de « deux lieues » ou 10 kil. de rayon autour de la place centrale. Le pouvoir exécutif réside en un seul individu qui porte le titre de président des Etats-Unis mexicains. Il est choisi au second degré par le vote populaire. Il recevait autrefois son mandat pour une période de quatre années; en vertu d'un amendement à la constitution, voté en 1887, il peut être réélu pour un deuxième terme, et le président en faveur duquel cette loi a été votée a vu en effet proroger son pouvoir; en 1890, une loi nouvelle l'a même nommé président à vie. Avec l'approbation du congrès ou de la délégation permanente, il peut suspendre les garanties constitutionnelles, « en cas d'invasion, de graves perturbations intérieures ou de péril social ». Il choisit librement ses ministres ou secrétaires d'Etat. Il y a six secrétaires d'Etat. Ce sont: ceux des affaires étrangères, de l'intérieur, de la justice et instruction publique (ministère de Fomento, progrès), des travaux publics, des finances, de la guerre et de la marine. Ils signent les ordres, règlements et décrets du président de la République. Le pouvoir judiciaire est constitué par la Cour suprême et les tribunaux de district et de circuit. La Cour suprême se compose de onze juges ou conseillers titulaires, de quatre surnuméraires, d'un procureur général et d'un procureur fiscal. Leur charge est élective et a une durée de six ans. En vertu de la constitution, le président de la Cour suprême était vice-président de la République. La loi du 3 oct. 1882 a établi qu'en cas de vacance temporaire ou définitive, la présidence échoit de fait au président ou vice-président du Sénat ou à celui de la commission de permanence. Les tribunaux fédéraux jugent les différends occasionnés par: 1° les lois ou actes de l'autorité violant les garanties individuelles; 2° par les lois ou actes de l'autorité fédérale

portant atteinte à la souveraineté des Etats ; 3° par les lois ou actes d'autorité des Etats empiétant sur l'autorité fédérale. Les juges de district, représentants de l'autorité judiciaire fédérale près des Etats, résolvent en première instance les délits de violation des garanties individuelles; la résolution définitive, en seconde instance, est de la compétence de la cour suprême. Le code civil et criminel est le même dans tous les Etats, excepté ceux de Vera-Cruz et de Tlaxcala. La prison pour dettes est abolie. Tout délit entraînant une peine corporelle est puni de prison. Aucune détention préventive n'excédera cinq jours à moins que le mandat d'arrêt ne soit pleinement justifié. Les peines infamantes, marque, fouet, sont proscrites. La peine de mort est abolie pour les délits poiltiques, et la République s'est engagée à repousser tout traité d'extradition des accusés politiques.

Conformément à la constitution, les hommes naissent libres et les esclaves recouvrent la liberté en touchant le territoire national. La constitution garantit la liberté de l'enseignement, de la presse, sauf certaines restrictions prescrites par la morale, la paix publique, etc., et le libre exercice de toutes les professions. Elle reconnaît le droit de pétition, d'association, de port d'armes, d'entrer et de sortir librement du territoire sans passe-port. Les titres nobiliaires, prérogatives et honneurs héréditaires y sont abolis. La constitution défend aux corporations civiles et religieuses la faculté d'acquérir ou d'administrer des biens-fonds. Elle proscrit tout monopole particulier. La République se réserve la frappe des monnaies, le service des postes, les brevets d'invention. Les étrangers deviennent Mexicains dès qu'ils ont acquis des propriétés dans le pays ou qu'il leur naît des enfants, à moins que dans le délai de huit mois ils ne fassent connaître leur volonté de conserver leur nationalité. Tous les citoyens sont électeurs. Elle institue le mariage civil, le serment civil. Elle défend l'établissement de congrégations ou corporations religieuses quel qu'en soit le titre ou l'objet.

Instruction publique. — En comparaison avec les contrées de l'Europe occidentale, l'instruction est peu répandue au Mexique. La plupart des Etats ont voté en principe l'obligation et la gratuité de l'instruction publique, mais l'opinion publique n'a pas complètement donné raison à ces lois, malgré les pénalités encourues par les parents ou tuteurs qui s'y soustrayent. Il est d'ailleurs difficile de faire connaître exactement le chiffre des écoliers et écolières, les gouverneurs ne transmettant pas toujours régulièrement leurs rapports à l'administration fédérale. On évalue au vingtième le nombre des élèves, les filles étant de moitié moins nombreuses que les garçons. Querétaro, Guanajato et Chiapas sont les Etats les plus arriérés pour l'instruction. Dans presque toutes les villes, l'enseignement primaire est à la charge des municipalités, cependant un grand nombre d'établissements ont été fondés soit par les Etats, soit par le gouvernement fédéral, soit par des sociétés privées.

Selon les *Annales du ministère des travaux publics* (1881), l'instruction primaire représentait les chiffres suivants : le nombre des écoles de garçons était de 6,441, celui des écoles de filles de 2,095, ce qui faisait un total de 8,536. Le nombre des écoliers étaient de 324,006, celui des écolières de 111,247, ce qui faisait un total de 435,950 élèves. En 1889, on avait une augmentation de 1,586 écoles de garçons et de 604 écoles de filles. Le nombre des garçons s'était augmenté de 69,136 et celui des filles de 38,888. Les écoles professionnelles sont les écoles de droit, de médecine, du génie, des beaux-arts, d'agriculture, de commerce et d'administration, des arts et métiers, le conservatoire de musique, l'école militaire, l'école des aveugles, l'école des sourds-muets. Le clergé catholique compte et soutient de nombreux séminaires où l'on enseigne en plus les écritures sacrées, l'histoire ecclésiastique, la théologie, la liturgie, les classiques latins, l'art oratoire sacré, etc.

Tableau de l'enseignement secondaire. Ecoles secondaires de jeunes filles, 16 ; écoles préparatoires pour les cours professionnels, 16 ; écoles de droit, 19 ; séminaires, 26 ; écoles de médecine, 9 ; collèges d'ingénieurs, 8 ; école pratique des mines, 1 ; institutions ou lycées, 31 ; écoles des beaux-arts, 4 ; écoles d'agriculture théorique et pratique, 2 ; écoles du commerce, 2 ; écoles d'arts et métiers pour hommes et femmes, 7 ; conservatoire de musique, 3 ; école d'aveugles, 1 ; école de sourds-et-muets, 1 ; collège militaire, 1 ; écoles navales, 2. Il y a, de plus, de nombreuses écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Nombre des étudiants femmes, 2,500 ; nombre des étudiants hommes, 18,500 ; total, 21,000. En ajoutant ce total à celui de l'instruction primaire correspondant, on a un total de 564,977. On évalue à 10,000 le nombre des élèves suivant les cours d'enseignement particulier. Les sommes dépensées pour les écoles primaires secondaires et professionnelles sont de 3,512,000 piastres réparties entre le gouvernement fédéral, ceux des Etats et les municipalités. Il existe dans la capitale et dans quelques villes importantes des bibliothèques. La littérature scientifique commence à prendre une certaine extension. Les sociétés scientifiques sont assez nombreuses comme celles de géographie et de statistique, l'académie de médecine, la société des ingénieurs civils, des mines, d'agriculture, le cercle ouvrier, etc., qui se trouvent à Mexico. Il existe différents musées, le musée d'antiquités et d'histoire naturelle, l'académie de San Carlos, comprenant peinture, sculpture, gravure, etc., les musées des écoles préparatoires, médecine, zoologie, etc., à Mexico ; un musée d'antiquités zapotèques et une galerie de peintures anciennes à Oaxaca ; une académie de beaux-arts à Puebla ; à Yucatan, un musée d'antiquités mayas ; à Guanajato, Zacatecas, des musées minéralogiques. D'après l'*Annuaire bibliographique* de M. Luis Gonzalez Obregon, le nombre des publications périodiques était à la fin de 1888 de 387, dont 120 pour Mexico et 267 dans les Etats. Les journaux sont en grande partie politiques. Il s'y ajoute des périodiques scientifiques et littéraires. En 1884, le nombre des journaux n'était que de 258, de sorte qu'il résulte en 1888 une augmentation de 129. Dans le même annuaire de M. Gonzalez Obregon apparaissent 167 œuvres publiées en 1888 sur la géographie, histoire, philosophie, droit, etc., et 2 dictionnaires géographiques et historiques, l'un spécial au pays, l'autre universel. Ce qu'il faut remarquer, c'est surtout la généralité des efforts faits pour répandre l'instruction dans toutes les branches et à tous les individus. Il reste cependant encore beaucoup à faire dans les districts éloignés et peuplés d'Indiens ; en 1874, deux sorciers, une mère et son fils furent brûlés comme coupables d'avoir fait périr un jeune homme par envoûtement.

Armée. — Comme toutes les autres institutions du Mexique, l'organisation actuelle du Mexique date de la Constitution de 1857. Le *président* de la République est de fait général en chef de l'armée, mais, comme il s'occupe exclusivement de l'administration du pays pendant une campagne, il peut conférer le commandement de l'armée à un *général de division*, grade le plus élevé. L'armée mexicaine se divise en : grand état-major de l'armée, corps d'état-major de l'armée, corps d'état-major spécial, corps du génie, corps spécial d'artillerie auquel appartiennent les bataillons, les compagnies fixes, le train d'artillerie et d'équipage, et les ateliers de l'armée, infanterie, cavalerie, corps médical militaire, corps d'administration militaire.

Le corps spécial d'état-major se divise en deux services : 1° un service de troupes, dans les bataillons d'infanterie, les régiments de cavalerie, etc. ; 2° un service cartographique ayant pour but de lever la carte de la République, de faire des études sur les reconnaissances en général, et sur la formation des itinéraires. Tous les chefs et tous les officiers doivent servir pendant une année pour la formation de la carte, et une autre dans les rangs des corps des différentes armes. Les officiers qui en sortant du collège militaire viennent au corps d'état-major doivent demeurer quelque temps dans les bureaux du corps pour connaître

l'organisation des troupes et pour apprendre le service en campagne.

Le corps spécial d'état-major est en outre chargé de la direction de plusieurs services publics importants, entre autres de celui des commissions d'exploration géographique qui, depuis quelques années, travaillent à la carte générale du Mexique. Ces commissions ont déjà parcouru les Etats de Mexico, Hidalgo, Querétaro, Morelos, Guerrero, Puebla, Oaxaca, Vera-Cruz, Tamaulipas, San Luis Potosi, Nuevo Leon et Sonora. Depuis 1886, les observations astronomiques sont terminées. La section naturaliste a exploré les Etats de Puebla, Morelos, Tlaxcala, et plusieurs districts des Etats de Mexico, Guerrero, Oaxaca et Vera-Cruz. Elle a préparé les cartes de Puebla et de Tehuacan. Elle a fait des essais de minerais, formé des herbiers, et recueilli les données nécessaires pour les cartes spéciales. Un musée d'histoire naturelle a été établi à Tacubaya ; il est pourvu de vastes collections. On a institué aussi une école de télégraphie. Le corps du génie, outre la direction, se compose d'un corps spécial comprenant un collège militaire, et d'un bataillon ayant en tout 576 soldats. L'artillerie comprend la direction, 4 membres de l'état-major colonels et lieutenants, un parc général, des compagnies d'ouvriers, un arsenal, une fabrique d'armes, une compagnie d'armuriers, une fonderie de canons, une poudrerie, des magasins forains, des forteresses (de Loreto et Guadalupe, de Perote), une école pratique-théorique, 4 bataillons comprenant des batteries de campagnes et des batteries de montagnes, un escadron du train, des compagnies fixes de Vera-Cruz et de Tampico. L'infanterie se compose de 20 bataillons, et la cavalerie de 12 régiments. Le corps médical militaire a une école pratique à Mexico. Il y a des hôpitaux à Vera-Cruz, Puebla, Guadalajara, San Luis Potosi, Matamoros, Tepic, Mazatlan et Tampico. Les bataillons, régiments, vaisseaux de guerre, ont chacun leur major. Le corps médical a à son service une compagnie d'ambulance et une compagnie d'infirmiers. Il y a aussi un corps des invalides. Il faut ajouter un escadron de gendarmes.

La marine comprend les commandances et les capitaineries suivantes : *Commandances du golfe:* Vera-Cruz, Tampico, île du Carmen, Campêche, Frontera, Goatzacoalcos, Tuxpan, Progreso, Matamoros, Alvarado. *Commandances du Pacifique :* Mazatlan, Acapulco, San Blas, Guaymas, la Paz, Manzanillo, Soconusco, Tonala, la Bahia, la Magdalena, Puerto Angel, cap San Lucas, Todos Santos, Altata, îles Marias, la Guadeloupe. Il y a deux écoles navales : l'une à Campêche à terre, l'autre à Mazatlan à bord du *Mexico*. La flotte se compose de six vaisseaux à vapeur, deux vaisseaux à voile et quelques canonnières. Les commandances sont : le district fédéral, la Vera-Cruz, Campêche. La marine compte encore 3 bataillons auxiliaires, 2 compagnies fixes à Campêche et dans la Basse-Californie. — L'armée se divise en armée active, réserve de l'armée active, réserve générale. Le résumé des forces totales est de 67,000 hommes pour l'infanterie, 25,000 hommes pour l'artillerie, 13,312 hommes pour la cavalerie. La réserve de l'armée active atteint 24,000 hommes, la réserve générale 70,000 hommes. En temps de guerre, les forces disponibles s'élèvent à 160,963 hommes.

Finances. — Les finances de la République ont été longtemps dans le plus grand désarroi, surtout à l'époque où les négociants étrangers disposaient de la diplomatie de leur pays pour se porter créanciers de sommes fictives et forcer le gouvernement mexicain à payer sur le revenu des douanes. Depuis cette époque, les revenus de la République ont rapidement augmenté. Plus de la moitié provient des droits perçus dans les ports, presque tous sur des objets d'importation. Les revenus du timbre représentent le quart du budget annuel, tandis que les contributions directes et les droits de patente ont une importance beaucoup moindre ; les taxes directes représentent le vingtième des revenus. Le gouvernement fédéral tire aussi de la loterie une petite partie de ses ressources, enfin il réalise quelques bénéfices sur la frappe de la monnaie, qui a une très grande importance dans le Mexique. Dans l'année fiscale 1886-87, sous la présidence de Porfirio Diaz, les revenus fédéraux ont atteint le chiffre le plus élevé jusqu'à cette époque. Les importations et exportations, les contributions intérieures et divers services ont rapporté 32,126,509 p. 07 qui, ajoutés au revenu des Etats, donnent un total de 43,330,270 piastres. Le total des dépenses pour le gouvernement et pour les Etats s'est élevé à 42,747,518 piastres. L'impôt du timbre est celui duquel on espère le plus. En 1884, il ne portait que sur les documents et titres de comptabilité et le timbre de la fédération. Il s'est depuis appliqué au tabac et à divers objets d'industrie et de commerce. L'impôt du timbre va donc toujours en augmentant.

Le développement du commerce, dû à l'ouverture des voies ferrées reliant le Mexique aux Etats-Unis a considérablement accru les revenus des douanes. En 1889, l'exportation des produits nationaux a atteint 49 millions de piastres. Si l'on compare ce mouvement à celui des années précédentes, on constate une diminution de l'exportation d'argent monnayé compensée par une augmentation de l'exportation de marchandises. La création d'une gendarmerie fiscale a notamment diminué la contrebande et l'a même totalement supprimée en certains points.

Dette publique. La dette publique, en 1870, pouvait être estimée à 653 millions, elle est donc bien moindre que ce qu'elle a été. De sérieux efforts ont été faits pour l'amortir peu à peu, et, si l'on compare l'état financier de 1884 à celui de 1888, par exemple, on voit que l'administration de Porfirio Diaz n'a pas peu contribué à ce résultat. « Le 1er déc. 1884, dit Porfirio Diaz, le gouvernement devait, à la Banque nationale, à la Banque de Londres, à la Banque hypothécaire et au Mont-de-Piété, 10,751,015 p. 95 cs. Pour amortir cette somme aux termes des divers contrats, pour les subventions dues aux compagnies de chemin de fer et pour les 4,533,862 p. 68 cs, montant des dettes aux particuliers, les produits des douanes étaient engagés à tel point que 12,63 % seulement se trouvaient disponibles sur les plus libres. Il ne restait donc même pas de quoi payer les employés et les frais de douanes. En outre, aux termes de l'art. 11 du décret du 31 mai 1884, le produit des contributions directes du district fédéral qui est un des principaux revenus était engagé à la Banque nationale, etc. Par suite de ces compromis, le gouvernement se trouvait presque absolument incapable de faire face à un budget de dépenses de près de 26 millions de piastres, sans compter les autorisations contenues dans le budget et les frais votés auparavant, qui se montaient à plusieurs millions. Aussi le 30 nov. 1884, six quinzaines de traitements étaient dus aux employés civils, et plusieurs jours à l'armée, à Mexico même. Cette situation justifie amplement les dispositions prises le 22 juin 1885. Une légère réduction, d'ailleurs remboursable, fut faite sur tous les traitements d'employés et fonctionnaires publics tant civils que militaires. A la même date, un décret consolida la dette flottante contractée depuis le 1er juil. 1882 jusqu'au 30 juin 1886, un autre décret consolida la dette publique contractée antérieurement. Le premier de ces décrets fixait un terme de quatre mois aux créanciers pour convertir leurs créances en bons du Trésor, qui devaient représenter la dette flottante. Mais deux ou trois porteurs de créances faibles se présentèrent seuls, presque tous les créanciers du gouvernement préférèrent entrer en arrangement avec lui à mesure que la situation des finances s'améliorerait. En 1888, un emprunt fait en Europe par l'entremise de Bleichrœder, banquier à Berlin, donnait au Mexique les avantages suivants : 1° la dette extérieure de la République était définitivement réduite, pour la partie contractée à Londres, à 30 millions de piastres, somme inférieure aux recettes fédérales annuelles; 2° le capital une fois réduit, une seconde conversion était préparée, par laquelle l'intérêt annuel de 6 % se trouvait réduit au 4 1/2 ou au 5 % ; 3° comme

la dette extérieure, la dette flottante portant intérêt était consolidée, avec faculté d'amortissement volontaire, ce qui supprimait toute crainte de perturbation du système fiscal; 4° l'emprunt de 1888 a révélé le crédit, dont jouissait le pays sur les premiers marchés d'Europe. Ce crédit constitue un bien inappréciable et inspire confiance au capital étranger, dont nous avons besoin pour développer nos richesses naturelles; 5° tout en réduisant considérablement le capital nominal de notre dette extérieure et en rachetant la dette flottante, l'emprunt de 1888 n'augmente pas les frais que fait la nation pour service d'intérêts. Enfin on a obtenu une somme importante, en effectif et portant un intérêt modéré, opération qu'il eût été impossible de faire dans des conditions semblables sur notre marché, et qu'on eût faite difficilement à l'étranger si nous eussions laissé passer le terme fixé pour l'amortissement de notre dette antérieure au 40 %. Depuis, les opérations ont continué à se faire régulièrement, les intérêts des dettes extérieures ont été payés avec la plus stricte exactitude à la date de leur échéance. Les titres de l'emprunt de Berlin étaient cotés à 93 1/2 % en Europe. »

Monnaie. — Le Mexique possède actuellement un grand nombre d'hôtels de monnaies. Le plus ancien est celui de Mexico, sa fondation et son établissement au lieu actuel date de 1532; en 1778, le gouvernement la prit à son compte, mais à cette époque d'autres maisons se fondèrent et celle de Mexico diminua d'importance. En 1847, on décida de lui bâtir un nouveau local et de la monter de nouvelles machines. Les autres hôtels de monnaie sont ceux de Zacatecas, Guanajato, San Luis Potosi, Guadalajara, Chihuahua, Durango, Sombrerete, Culiacan, Hermosillo, Alamos, Oaxaca, Guadelupe y Calvo, Tlalpan, Catorce.

Autrefois la frappe du cuivre ne suivait pas l'ordre régulier de la frappe de l'or et de l'argent; depuis, diverses lois ont donné cours à une nouvelle monnaie de cuivre, la circulation simultanée de ces deux sortes de monnaies causaient de graves préjudices au commerce et aux classes pauvres; le Congrès a remédié au mal par la loi du 4 juin 1888 qui prohiba la circulation de la monnaie ancienne et qui en ordonna la refonte. La Banque nationale s'est chargée de l'amortissement de l'ancienne monnaie, à valeur égale et à cours légal.

L'unité monétaire est la piastre qui vaut 5 fr. 43. La piastre est divisée en 100 sous, en 2 pièces de 50 sous, en 4 pièces de 25 sous, en 10 pièces de 10 sous, en 20 pièces de 5 sous. Toutes ces pièces sont en argent. En or, il y a la pièce de 20 piastres qui vaut 102 fr. Il y a des pièces de 10 piastres, de 5 piastres, de 2 p. 50, de 1 piastre. Le rapport de l'argent à l'or est 15 1/2 à 1.

Banques. Les principales banques sont la Banque nationale, la Banque hypothécaire et la Banque de Londres. La Banque nationale marche avec l'Etat, la Banque hypothécaire s'est réformée en sept. 1889, la Banque de Londres a régularisé sa situation en obtenant de la Banque des Employés le transfert de sa concession. Les banques mexicaines et minières qui fonctionnent à Chihuahua en vertu d'une concession de l'Etat de ce nom, ont dû faire en mai 1887 un arrangement avec le gouvernement fédéral, par lequel l'émission et la circulation de leurs billets ont été réglées et les intérêts du public ont été dûment garantis. Un fonds de réserve a été établi et un fonctionnaire a été chargé de l'inspection de leurs opérations au nom du gouvernement. Les banques Hidalgo et Santa Eulalia, dont le fonctionnement ne pouvait se concilier avec la législation des pays, ont été fermées après des délais convenables.

Postes et Télégraphes. — Le réseau télégraphique s'est rapidement développé sur toute la surface des Etats-Unis mexicains; il a triplé depuis dix ans et s'est complété par des câbles sous-marins. Galveston et Vera-Cruz sont reliés aux différents ports de la côte N. et S. mexicaine, un autre câble rejoint Salina-Cruz, le port de Tehuantepec aux escales de l'Amérique centrale situées sur le Pacifique. La plupart des lignes appartiennent au gouvernement fédéral, soit en 1889, 28,442 kil.; à la même date les Etats possédaient 7,042 kil., les chemins de fer 7,151 kil., les particuliers 2,756 kil., plus 2,094 kil. sous-marins, ce qui donne un total de 47[illegible]5 kil. Les téléphones atteignaient, en 1889, 6,723 [illegible]. Le mouvement télégraphique et postal a plus que quadruplé en huit années, de 1880 à 1888, cependant à cette date l'ensemble des envois n'est encore que de 3 par personne. En 1888, le mouvement de la correspondance comprenait 5,169,814 pièces en comptant les journaux, revues, etc. Dès 1878, la République mexicaine a adhéré à la convention postale universelle conclue à Paris. Le nouveau code postal a été mis en vigueur en 1883; malgré les difficultés financières du début, la réorganisation est maintenant complète. Tous les points de la République sont desservis. Dans l'ancien système, il y avait 53 bureaux et 269 estafettes; en 1889, il y avait 356 bureaux et 719 agences.

Géographie économique. — Mines. — Depuis la conquête espagnole, le Mexique a été considéré avec le Pérou comme le pays producteur par excellence des métaux précieux; il a été exploité de tous côtés sans méthode et sans retenue; les mines du Mexique ont fourni des sommes colossales, mais qui auraient pu être plus grandes encore, si l'exploitation avait été faite scientifiquement. La zone métallifère s'étend de l'Etat de Sonora à l'Etat d'Oaxaca sur près de 2,000 kil. Elle comprend la majeure partie des mines de la République, parmi lesquelles celles de Zacatecas, Guanajuato et Pachuca, qui ont été et sont encore de grands centres d'exploitation. Des deux branches de la Cordillère, l'occidentale est de beaucoup la plus riche en gisements métallifères. Lorsque ces mines seront exploitées scientifiquement et avec des ressources pécuniaires suffisantes, les résultats atteints seront surprenants et tout particulièrement dans la riche région comprise entre les Etats de Sonora, Chihuahua, Durango et Sinaloa et dans les montagnes encore inexploitées des Etats de Michoacan et de Guerrero. Les centres exploités par les Espagnols le sont encore aujourd'hui; on a quelquefois abandonné de moins riches pour de plus riches, et surtout leur nombre s'est considérablement accru. Voici l'emplacement des mines exploitées sous la domination espagnole (le signe * indique les mines exploitées actuellement avec un matériel moderne): *Etat de Guanajato* (districts de Guanajo, Villalpando). — *Etat de Zacatecas* (districts de Zacatecas, Sombrerete *, Fresnillo). — *Etat de San Luis Potosi* (districts de Catorce, Cerro de San Pedro, Ramos). — *Etat d'Hidalgo* (districts de Real del Monte *, Moran, Pachuca * y Zimapan). — *Etat de Jalisco* (districts de Bolanos). — *Etat de Durango* (district de * San Dimas o Guarisamey, Topia, Guanacevi, Guavilanes). — *Etat de Chihuahua* (district de Batopilas *, Jesus Maria *, Santa Eulalia, Cosihuiriachic *, Guadelupe y Calvo, Parral *). — *Etat de Sonora* (districts de Mulatos *, Alamos *, Caborca *). — *Etat de Sinaloa* (districts de Guadelupe de los Reyes *. Tocuistita *, Rosario *, Copala *, Panuco *). — *Etat de Michoacan* (districts de Tlalpujahua, El Oro *). — *Etat de Mexico* (districts de Temascaltepec, Sultepec, Zacualpan). — *Etat de Guerrero* et autres (districts de Tasco, Tehuilotepec). Il existe d'ailleurs encore des milliers de gisements bien connus, quoique non exploités à cause de leur pauvreté relative ou du manque de chemins; dans la seule année 1889, on a enregistré 2,075 déclarations relatives à des mines nouvelles, et l'on sait que les scories amoncelées autour des usines renferment encore 25 à 30 % de métal.

Les mines renferment l'or, le plomb, le cuivre, le mercure, des sels de toute espèce, la houille, le mercure, etc., mais surtout l'argent. On le rencontre sous toutes les formes: à l'état natif souvent en masse considérable comme dans l'Etat de Chihuahua, à Bolaños (Jalisca), à Pachuca, à Toliman (Quéretaro), à Temascaltepec (Mexico), aux environs O. de la Paz (district de las Virgenes y Cachilas), etc., sous forme de galène argentifère, dans l'Etat de Sinaloa, à

Sude et à Toria (Durango), à Tasco, Tehuilotepec et Juliantla (Guerrero), à Zacatecas, dans l'Etat de Guanajato, à Pachuca, etc. On le trouve aussi mélangé au fer, au cuivre, au soufre, à l'antimoine, à l'étain, un peu partout. On trouve de l'or à l'état natif, tantôt en parcelles ou grains disséminés dans la gangue, tantôt à l'état filiforme ou rubannés dans les filons argentifères à Guatorbia, Habal, Mapiri, San José de Gracia, etc. (Sinaloa), à El Oro (Mexico); de nombreux filons aurifères se trouvent aussi dans les municipalités de Santo Thomas, Comandon, au S. de la Paz. Il existe aussi un grand nombre d'alluvions ou placers, tels que Real de Santa Cruz, au S. de San Antonio, San Rafael, on rencontre aussi l'or dans quelques-uns des ruisseaux qui descendent des sierras. Il existe des mines de cuivre à Todos Santos, Santiago, à Comandon, à Santa Agueda qui produit annuellement 6,000 tonnes de minerais. On trouve du mercure à Guadalcazar, du soufre au volcan du Popocatepetl, au pic d'Orizaba, à Tajimanca, du sel à Penon Blanco, San Luis Potosi. Le Mexique possède aussi des mines de matériaux de construction, de marbre, de jaspe, d'onyx (Tecali), des pierres précieuses comme l'opale, le grenat, la topaze, l'agate, l'améthyste, l'émeraude. Tous les métaux se trouvent réunis en général dans les mêmes lieux, en plus ou moins grandes quantités, la Californie seule présente des régions distinctes; la région du N. est essentiellement aurifère, celle du Centre est aurifère, et celle du Sud argentifère. Les méthodes d'extraction et de réduction se sont considérablement améliorées. Pour exploiter les sables aurifères des contrées arides, on employait autrefois le souffle de l'air à défaut d'un courant d'eau, les grains ténus étaient emportés, et les parcelles d'or, à l'exception des plus fines paillettes, restaient dans l'éprouvette. La méthode de réduction la plus employée porte le nom de beneficio de patio. Elle a été inventée en 1557 par un mineur de Pachuca nommé Bartholomeo de Medina. Cette méthode est aussi connue sous le nom de chloruration, elle permet de traiter de grandes quantités de minerais à bas titre, elle est simple et économique. La méthode de Treyberg est usitée dans le traitement des schistes (résidus de lavage) et des minerais pyriteux. La méthode péruvienne appelée aussi benefizio decazo s'applique aux chlorure, iodure et bromure d'argent. Les minerais de plomb sont fondus. La méthode de lixiviation est employée en Sonora, Sinaloa et Chihuahua. Les mines de réductions (haciendas de beneficio), sont celles de Pachuca, Real del Monte, El Chico, Guanajuato, Zacatecas, Fresnillo, Sombrerete, Sultepec, Temascaltepec, Tasco, El Oro, Zacualpan, etc. La production annuelle dépasse 2 tonnes d'or, d'une valeur de 6,800,000 fr., et 600 tonnes d'argent d'une valeur nominale (en supposant que la valeur de l'argent n'ait pas baissé) de 135 millions. En 1889, la valeur totale de l'exploitation a dépassé 200 millions dont 5 ou 6 exportés clandestinement. Les droits d'exportation sont de 5 °/₀ à 1/2 °/₀ pour l'argent, et de 14 °/₀ pour l'or.

Agriculture. — Grâce à la diversité de ses climats, le Mexique produit les végétaux les plus variés. Sur le littoral, dans les régions brûlantes des deux océans, on trouve des savanes et des prairies avec des bouquets de bambous, de ficus, de bignonées, de térébinthes. Entre le niveau de la mer et 1,000 m., la végétation atteint une ampleur extraordinaire, tous les produits de la zone tropicale s'y rencontrent, se confondant au sommet avec ceux de la zone tempérée. Parmi les bois d'ébénisterie et de construction de cette zone nous citerons : l'acajou, le bois de fer, le santal, l'ébène, le ceiba, l'ébénier, le taray, le copal de Vera-Cruz, le copal chinois, le chêne, l'arrayan, le manglier, le linaloä, le divididi, le cèdre, le brésil, le campêche, le magnolia, le mimosa, le caoutchouc, plante industrielle ; l'anacahuite, plante médicinale. Parmi les arbres fruitiers, nous citerons : le zapote, l'oranger, le limonier, le cédrat, le citronnier, le cocotier, le palmier, le dattier, le goyavier, le prunier, l'ananas, le tamarin, le bananier de Guinée, de Chine, de Costa Rica, la mangue commune de Manille, le melon, la pastèque. On récolte la vanille dans les Etats de Jalisco, Hidalgo, Vera-Cruz, Oaxaca. Elle croît à l'état sauvage, et est une des plus estimée. On l'exporte beaucoup. Le produit de l'exportation de la vanille a été de 415,000 piastres en 1888. La canne à sucre est cultivée sur une grande échelle, surtout dans l'Etat de Morelos, on la cultive aussi dans l'Etat de Colima, au S. de Jalisco, dans les Etats de Michoacan, Mexico, Puebla, Vera-Cruz, Guerrero, Oaxaca, Tabasco, Chiapas, Campêche, Yucatan. Le café est surtout produit à Cordoba, Catepec, Jalapa, Huatusco, Tulancingo, Vera-Cruz, Morelos, Oaxaca, Michoacan et Colima. Le maïs qui croît dans toute la zone tempérée, même sur les plateaux, est la céréale par excellence des Mexicains comme elle l'était autrefois des Aztèques. Plus d'un million de femmes s'emploient annuellement à la fabrication de la crêpe chaude de maïs ou *tortilla :* la valeur annuelle est en moyenne de 550 à 600 millions de fr. Le froment cultivé en terre froide ne produit qu'une centaine de millions. L'orge et le riz, le dernier cultivé dans les régions basses des deux versants, produisent encore moins. Les haricots *frijoles* entrent beaucoup dans l'alimentation, on en récolte annuellement pour environ 50 millions de fr. La pomme de terre est peu appréciée, on lui préfère la banane dont les qualités nutritives sont bien supérieures. Dans les parties les plus chaudes de la zone tempérée, un bouquet de bananiers à 4 ou 5 tiges produit en moyenne 15 à 18 régimes soit 620 à 720 fruits; or douze bananes par jour suffisent pour rassasier un homme. D'après J.-W. Müller (*Reisen in Mexico*), un espace de 15 m. q. cultivé en bananiers est le terrain strictement nécessaire pour nourrir un indigène, tandis que pour obtenir le même résultat par la culture du froment, il faudrait au moins 120 m. q. La vigne réussit très bien en diverses parties du Mexique dans le Chihuahua et les autres Etats du Nord. La production du vin, évaluée en 1878 à 49,000 hectol., s'accroît d'années en années, mais seulement pour la production de luxe. La plante qui donne la boisson nationale est le *maguey* ou *Agave Americana*, dont les agriculteurs connaissent plus de trente variétés. On le cultive sur les hautes pentes des terres tempérées et sur les terres froides, principalement sur les sols sablonneux et légers du plateau entre 1,800 et 2,400 m. ; les champs de maguey occupent des milliers de kilomètres carrés entre Tlaxcala, Pachuca et Mexico. Le *pulquero* obtient le vin de maguey en enlevant par « castration » les organes de reproduction de la plante, au moment où elle est dans toute sa force et où la hampe va s'élancer. La sève qui eût servi à la former avec ses fleurs latérales emplit la profonde cavité de la blessure que l'on vide de deux à neuf fois par jour, suivant les espèces et les années, pendant toute la durée de la floraison. Certaines plantes ont ainsi fourni pendant une saison 1,000 et même 2,000 kilogr. de sève ou *aguamiel*. On peut déjà boire l'aguamiel avec un léger mélange d'eau, mais d'ordinaire on laisse fermenter le liquide qui se transforme en *pulque* que l'on consomme aussitôt sur place, ou que l'on envoie tout frais et par voies rapides sur les marchés environnants. La ligne d'Orizaba à Mexico et les autres chemins de fer du plateau ont leurs trains journaliers de pulque qui transportent cette boisson par centaines de tonnes. Le pulque a une odeur de viande pourrie qui répugne d'abord aux étrangers, mais on s'y habitue. Ses propriétés sont très stomachiques. Pris en grande quantité, il enivre. Outre le pulque, l'agavé traité de diverses façons fournit des boissons de toutes sortes, douces, acides, faibles ou capiteuses, entre autres les eaux-de-vie, appelées *mexcal* et *tequila*. On emploie l'orge pour fabriquer une espèce de bière. Les fruits du *Cactus Opuntia* (figuier de Barbarie), servent à la fabrication d'une boisson appelée *colouche*, couleur de sang. On utilise les goyaves, les ananas, le maïs, la canne à sucre, la sève du palmier, même les gousses du metzquite, pour en faire de l'eau-de-vie. Emiliano Busto, dans ses statistiques, évalue à 77 le nombre de boissons

fermentées fabriquées au Mexique pour l'usage ordinaire, sans compter celles importées des Etats-Unis et de l'ancien monde. Le maguey que les Mexicains appellent *plantas de las marăvillas* fournit encore d'autres produits que le pulque et le mexcal. Les anciens Aztèques en faisaient du papier; il fournit aux Mexicains de la gomme, du savon et surtout des fibres que l'on emploie, suivant les espèces, à la fabrication des brosses, des cordages, des fils ou des étoffes. Une variété de maguey, l'*ixtli*, plante textile, contribue fortement à l'enrichissement de San Luis Potosi et de Valles; le *pita*, plante textile, sert aux Zapotèques d'Oaxaca pour fabriquer des objets de toute sorte. Le *henequeu* a fait beaucoup pour la prospérité du Yucatan; ce sont justement les régions les plus arides qui, grâce à cette plante, ont le plus rapporté à leurs propriétaires. La fibre sert à fabriquer des câbles, des cordes, des toiles grossières, moins solides que le chanvre, mais cependant très demandées par l'industrie, surtout dans l'Amérique du Nord. La cochenille et l'indigo ont cessé d'avoir une grande importance, ruinées par la concurrence de la cochenille canariote et de l'indigo gangétique. Elles sont remplacées en partie par des couleurs d'origine minérales. En 1870, l'Oaxaca, principal centre de la production de la cochenille, en exploitait 500,000 kilogr.; en 1877, la récolte n'était plus que du cinquantième, et les frais de culture avaient dépassé le prix de la vente: aussi les nopals dont les feuilles nourrissaient l'insecte sont-ils presque universellement remplacés par d'autres plantes, surtout par les *cafiers* (*Informes y documentos relativos a comercio*, 1887, nº 20). Mais il est une autre espèce de cochenille qui rapporte beaucoup et que l'on commence à cultiver; c'est l'*aje* ou *axin*, ou cochenille à graisse, très commune dans toute la partie basse et tempérée du Mexique méridional. Les femelles adultes de l'insecte, bouillies dans un vase en métal, rendaient environ 27 % de leur poids en une graisse, l'axine, qui a la consistance du beurre; c'est la substance la plus siccative que l'on connaisse. Les Yucatèques s'en servaient autrefois pour peindre leurs maisons, et les Américains du Nord commencent à en faire usage. Chaque arbre peuplé d'ajes peut fournir 10 à 12 kilogr. d'insectes, soit 3 kilogr. de graisse. Le café a plus d'importance; on en exporte une certaine quantité; le café d'Uruapan (Michoacan) est le plus apprécié. Les tabacs des bords du Papaloapam et du massif volcanique de Tuxetla ne sont pas inférieurs à ceux de la Havane. Les planteurs exilés de Cuba depuis l'insurrection de 1868 ont apporté leur industrie au Mexique. La vanille réussit parfaitement dans les terres chaudes et humides du pied de la sierra Madre orientale, surtout aux alentours de Papautla. Autrefois le Mexique était la contrée qui exportait la plus grande quantité de vanille. Les plantations de mûriers, commencées, dit-on, par Fernand Cortez, restèrent longtemps sans importance, mais dans ces dernières années les magnaneries sont devenues nombreuses. On a essayé de propager le jute et la ramie, plantes textiles d'un grand avenir. Dans l'Orizaba, les plantations de chinchona ont parfaitement réussi; dans le Chiapas et Tabasco, les arbres à caoutchouc se développent et remplacent les anciennes forêts détruites.

L'élève du bétail est une des grandes industries mexicaines. Autrefois le bœuf et le cheval vivaient libres dans les pâturages comme l'aurochs ou le bison, et les *vaqueros* étaient plutôt des chasseurs que des gardiens. Après avoir capturé la bête pour lui marquer sur la cuisse les initiales du propriétaire, ils la lâchaient dans la savane jusqu'au moment où il fallait la saisir de nouveau pour la vendre ou l'égorger. Les gardiens de ces troupeaux, qui commencent à disparaître, ressemblent peu aux autres Mexicains; pour la plupart ils sont des Indiens ou métis, à demi-sauvages, d'un coup de lazzo arrêtant le cheval indompté ou le taureau; ils ont sous leur surveillance une centaine de bêtes à cornes ou 200 chevaux. Maintenant on s'occupe dans un grand nombre de fermes d'élever le bétail par les croisements, la nourriture, le dressage, de créer de nouvelles races par l'importation de bêtes européennes, américaines et asiatiques: c'est ainsi que le zèbu de l'Inde et le buffle ou *carabao* des Philippines ont été introduits avec succès au Mexique. Les chevaux andalous amenés par les Espagnols ont été également croisés avec d'autres races. Le petit bétail, brebis et chèvres est moins apprécié, mais dans certains Etats, notamment à Mexico et Jalisco, de nombreux troupeaux de porcs paissent dans les campagnes et les forêts. Quelques domaines ont jusqu'à 30,000 têtes de bétail. En 1888, la valeur du bétail nécessaire était évaluée à 400 millions de fr.

Les Espagnols se partagèrent le pays au moment de la conquête, et les habitants devinrent leur propriété aussi bien que la terre; cependant on laissait d'ordinaire à ceux-ci l'usage d'une petite réserve dans un rayon de quelques centaines de mètres autour de l'église. Il existe encore certains districts écartés, surtout au S., dans lesquels les tribus occupent en commun leur ancien *calpulli*; chacun a son lot, et l'on procède à une distribution nouvelle en cas d'absence d'un communier ou de non-culture des champs. Les Indiens ne réussissent à maintenir ce régime primitif qu'en repoussant toute ingérence des blancs. La guerre de l'Indépendance a chassé les Espagnols, mais le système de la grande propriété introduit par eux est resté. Les *haciendas* sont non des fermes, mais des divisions territoriales comme un canton ou un arrondissement. Généralement une hacienda est un espace de 88 kil. q., mais au N. il y en a qui sont cent fois plus grandes. De Saltillo à Zacatecas, le sol appartient à trois personnages seulement. De petites parcelles de ces immenses étendues sont seules cultivées. Le centre de l'exploitation est un édifice fortifié autour duquel les serviteurs et les clients ont construit leur village qui sert de citadelle ou de centre militaire pendant les guerres civiles. C'est là que viennent aboutir les routes, que se tiennent les marchés. Les haciendas, en groupant tout autour d'elles, font le vide dans l'intérieur du pays, aussi les Indiens Apaches et Comarches ont pu pendant longtemps faire des expéditions de pillage jusque dans le centre de la République. Au milieu du siècle, les recensements indiquaient plus de 13,000 *ranchos* ou petite propriété ayant une « cabane » pour centre d'exploitation: cela n'aurait formé qu'une très petite part de la richesse nationale. Depuis cette époque, de vastes étendues de terres nationales ont été cadastrées et concédées ou vendues; mais un tiers de ces terres a été donné gratuitement aux compagnies d'arpentage, une forte partie du reste à des compagnies financières ou à des particuliers par lots de 2,500 hect.; une seule compagnie possède ainsi plus de 6 millions d'hect. Les paysans n'ont reçu qu'un faible lot en partage. Voici les terres cadastrées par les compagnies d'arpentage au 1er avr. 1889: 11,036,407 hect. cédés aux Compagnies; 10,132,671 hect. restent à l'Etat; 12,642,446 hect. ont été aliénés ou vendus; 64,468 hect. aux paysans. La masse de la population mexicaine se compose de gens qui vivent aux gages des concessionnaires de mines ou des propriétaires fonciers. Les ouvriers mineurs sont de beaucoup les plus indépendants, grâce à la proximité des villes qui se sont élevées à côté des grandes exploitations; mais les travailleurs, des campagnes, très faiblement rétribués et retenus par la misère dans la dépendance des seigneurs terriens ne diffèrent que par le nom de véritables serfs; ils ne peuvent emprunter qu'au maître, et, ces emprunts consistant en denrées qu'on leur compte à des taux usuraires, ne sont payés que par le travail futur, engagé ainsi des années à l'avance. La dette se transmet de père en fils. D'après les actes du Congrès, tout Mexicain est libre, nul propriétaire n'a le droit d'assujettir un *peon* endetté ni de le vendre à un autre propriétaire; le fils n'est plus légalement héritier des dettes du père, et la loi défend d'engager par des avances l'avenir de l'enfant mineur. Mais dans les districts éloignés des capitales et notamment dans les provinces du Sud-Est, la loi est lettre morte: même des indigènes auraient été vendus en cachette à des planteurs de

la Havane. En fait, l'esclavage existe en plusieurs endroits presque comme au temps de la conquête.

COLONIES. — La loi de colonisation autorise le gouvernement mexicain à agir, par son action indirecte ou au moyen de contrats passés avec les Compagnies privées, pour attirer dans le pays l'immigration des étrangers. Dans ce but il concède au colon certaines franchises et exemptions, il lui fournit à très bas prix et à long terme une étendue indéterminée de terrain remboursable par annuités à partir de la seconde année de son établissement. Le colon est dispensé du service militaire et durant dix ans du paiement de toute contribution (la contribution municipale exceptée); les vivres, les instruments aratoires, l'outillage, les matériaux de construction, les meubles, les bêtes de somme, le bétail, destinés à son usage sont exempts de droits d'entrée, des droits locaux et de circulation. Le colon jouit aussi d'une exemption personnelle intransmissible d'exportation en franchise des produits récoltés par lui; la loi accorde aussi des primes spéciales pour l'introduction de toutes cultures ou industrie nouvelles. La loi mexicaine donne au gouvernement l'autorisation de concéder aux colons des lettres de naturalisation et le droit de leur accorder toutes les fois qu'il le jugera nécessaire un supplément pour frais de transport et de subsistance. Le gouvernement mexicain, désireux d'attirer l'immigration étrangère, a essayé d'établir pour son compte quelques colonies. Dans le but de développer l'immigration et de diminuer la lourde charge du Trésor, on a décidé plus tard de supprimer les dépenses onéreuses et les frais supplémentaires. Aujourd'hui, le gouvernement fait simplement face aux frais de transport du port d'embarquement jusqu'à la colonie, il fournit le terrain d'une étendue déterminée à bas prix et à long terme; il garantit les exemptions et prérogations concédées par les lois libérales du pays.

Dans tous les Etats du pays, mais particulièrement sur les frontières, sur les littoraux des deux Océans, il est facile d'établir des colonies prospères. Les Etats de Chihuahua, Sonora, Coahuila, Tamaulipas, possèdent d'énormes terrains très fertiles, bien arrosés. Les Etats situés sur les versants de la Cordillère sont aussi très arrosés et de plus un climat sain. Les produits tropicaux y poussent en abondance et peuvent y être exploités sans danger de fièvre. Les terrains colonisables dans l'intérieur du pays sont rares à cause du manque d'eau. Ceux qui se trouvent dans de bonnes conditions appartiennent à des particuliers. Il est facile d'acquérir les autres. Une loi décide que tout habitant de la République peut se rendre acquéreur par une demande de concession, sauf préjudice d'un tiers, de 2,500 hect. de terrain. Comme unique restriction à cette loi, les naturalisés et les habitants des pays limitrophes ne pourront pas faire usage de ce droit dans le voisinage des frontières. Une seconde loi concède à tout individu, autorisé par le gouvernement, à procéder à la délimitation de terrains vagues dans le but d'y coloniser les deux tiers des terrains ainsi dénoncés. Tous les deux ans et après revision, le ministère des travaux publics publie le tarif des prix d'acquisition des terrains vagues.

COLONIES EUROPÉENNES DU MEXIQUE. — Les colonies européennes du Mexique sont les suivantes : la colonie française de Jicaltepec, Etat de Vera-Cruz, près du port de Nautla, est la première et la plus ancienne dans la terre chaude. La culture de la vanille de première qualité constitue sa principale richesse. D'autres Européens, Italiens pour la plupart, s'y sont fixés. Ils s'occupent aussi de préférence de la culture de la vanille. Nombre des colons : 700. Elle s'étend à six lieues sur les rives du rio Palmas de Nantla et est divisée en trois groupes : Jicaltepec, San Rafaël et Zopilote.

INDUSTRIE. — Le Mexique, riche en matières premières, en exporte une grande quantité, et exploite le reste dans les usines du pays. Les fabriques de tissus de coton et d'impression sont les plus nombreuses. Leur total atteint 96, dont la production totale annuelle est de 3,567,608 pièces de manta d'une valeur de 12,949,628 piastres.

Le coton consommé par les fabriques s'élève à près de 260,000 quintaux par an ; la moitié, de provenance étrangère, est importée par Vera-Cruz et autres ports; son prix moyen est de 20 piastres le quintal. La production annuelle en cotonnades, coutil, percales, indiennes, y compris celle des fabriques ayant échappé à la statistique, a fait de rapides progrès et s'élève, d'après une estimation rigoureuse, à 3,800,000 pièces de cotonnades, 280,000 pièces d'indiennes et percales et 7,735 pièces de coton en écheveau, consommées par les fabricants de châles, couvertures, serviettes, bas, etc. Plus de 50,000 familles vivent de l'industrie cotonnière, surtout dans les Etats de Puebla, Mexico, Queretaro, Guanajuato, Jalisco, Coahuila, etc. Les principales fabriques de tissus de laine sont au nombre de 3 dans le district fédéral, produisant annuellement en bloc 162,000 pièces de drap ; 3 dans l'Etat de Mexico avec une production annuelle de 150,000 pièces de draps et tapis; 5 dans l'Etat de Puebla, produisant 556,000 livres de laines en écheveau; 3 dans Hidalgo, produisant 125,000 pièces de drap ; 1 à Mexico, dans la rue du Bosque ; plusieurs dans Guanajato, entre autres celles de Zempoala à Celaya, qui produisait 85,000 coupons de casimir et de drap et environ 50,000 mètres de tapis, actuellement paralysée. Le prix des coupons de casimir et de draps varie entre 2 piastres et 4p25; la vare de tapis, 0p83 à 1p25. Il y a sept fabriques de papier : Guadalajara et Talpa dans l'Etat de Jalisco; Colcolapan dans l'État de Vera-Cruz ; Santa Teresa; Loreto, Peña Pabre, Belem dans le district fédéral. Leur production alimente les principales imprimeries pour publications périodiques et ouvrages classiques. Les principales fabriques de poteries fines sont celles de Nino Perdido, de l'avenue de Humboldt et de Cappe et Gassier à Mexico. On trouve aussi des fabriques de sucres, d'alcools tirés de la canne à sucre, des fruits, de maguey, de vins, parmi lesquels il faut citer les vins de Parras, de Paso del Norte, d'Aguascalientes, de liqueurs, de bières et autres boissons fermentées comme le vin de coings ; des fabriques de savons, d'huiles. On y travaille l'écaille, l'argent, la nacre, l'argile, l'onyx. La minoterie, la carrosserie, la menuiserie, l'ébénisterie, la tannerie, la chapellerie commencent à s'y développer. En outre, une foule de petites industries locales existent encore. C'est ainsi que dans le Michoacan, les Indiens fabriquent encore de ces ouvrages de plumes que les conquérants espagnols admirèrent dans le palais de Montezuma. Les femmes mixtèques fabriquent avec les cocons d'un bombyx indigène une soie rude au toucher, mais de très bonne qualité. La mécanique n'a pas changé dans les provinces depuis la conquête. Les Indiens ont en général un réel talent pour le dessin et le modelage, ils copient sans peine les dessins qu'on leur présente et pétrissent la cire avec habileté. Ce sont d'excellents ouvriers de fabrique, patients, méthodiques et réguliers. Tous ces arts manufacturiers demandent à être développés ; beaucoup sont encore dans l'enfance et l'on ne peut que faire des conjonctures sur l'avenir industriel du Mexique lorsque ses ressources naturelles seront mises en valeur par une main-d'œuvre abondante, mais encore trop inexpérimentée.

VOIES DE COMMUNICATION. — Le Mexique est resté de vingt-cinq ans en arrière sur tous les Etats civilisés de l'Europe, au point de vue des chemins de fer. La première voie ferrée, établie en 1850, reliait Vera-Cruz à un faubourg; en 1857, une seconde ligne était établie entre Mexico et le pèlerinage de Guadeloupe, servant plutôt à l'amusement de la capitale qu'à des trains commerciaux. Ce fut seulement lorsque la République fut définitivement établie au Mexique que l'on commença à réaliser un réseau des chemins de fer. Grâce aux capitaux anglais et américain et à une très grande activité (on employa même les soldats), les travaux marchèrent rapidement. La première ligne était la plus difficile à construire, celle qui devait relier Vera-Cruz à Mexico, et mettre ainsi la capitale en relation avec l'Europe, les Etats-Unis et les Antilles. Il a

fallu franchir les montagnes, en des points deux fois plus élevés que ceux où sont franchies les Alpes ; au point le plus élevé, la voie atteint 2,533 m. d'alt. Pour éviter les pentes trop rapides, il a fallu faire de nombreux lacets, entre autres celui de la vallée de Mexico ; toutefois, il n'en a pas moins fallu conserver une rampe extrêmement rapide, la rampe de Maltrata à Boca del Monte ; elle atteint 1,197 m. en hauteur totale sur une longueur de 26 kil. C'est donc à bon droit que les Mexicains considèrent cette ligne comme une des œuvres les plus remarquables du genre. Il a été plus facile de relier la capitale au réseau des Etats-Unis. La pente du plateau d'Anahuac se prolonge au N. sans brusques ressauts. En 1884, deux ans après que les Américains eurent atteint le Bravo del Norte à Laredo, les Mexicains y arrivaient sur la rive opposée. La même année, une autre ligne se développait parallèlement à la sierra Madre occidentale jusqu'à Paso del Norte ; ainsi les communications étaient ouvertes entre San Francisco et Mexico, Saint-Louis et New York. Un autre chemin de fer passe le rio Bravo à Piedra Negros, et une quatrième ligne rattache la frontière américaine au port de Guaymas. Tous ces chemins de fer ouvrent aux Etats-Unis la route du Mexique. Une autre série, encore loin d'être complète, rattache les hautes terres aux ports du littoral. Sur le versant du golfe, une voie conduit de San Luis Potosi à Tampico. Du côté du Pacifique, les voies sont encore en construction. Les difficultés sont très grandes de ce côté du plateau ; à l'O. de Mexico, une ligne franchit la crête d'Ajuso, près de Salazar, à 3,041 m.; c'est le point le plus élevé du réseau mexicain. Des petites lignes côtières commencent à relier les ports dans le Yucatan, mais il reste de très nombreux trous à boucher. En juin 1890, le nombre de kilomètres des chemins de fer est de 9,399, dont 4,500 à voie large. En 1880, le nombre des kil. de chemins de fer exploités était de 1,055 (*Annales du ministère des travaux publics*), ce qui fait une augmentation de 8,344 kil. en dix ans. En 1888, le nombre de voyageurs transportés a été de 12,977,952, le nombre de tonnes 875,894, et la recette des chemins de fer a atteint le total de 34,560,000 fr. Un projet de canal maritime, faisant communiquer l'océan Pacifique et l'océan Atlantique avait été élaboré au commencement du siècle. Puis ce projet a fait place à celui d'un chemin de fer porte-bateaux. Ce projet mis en avant par les Etats-Unis et tout à leur avantage a été mis en suspens par la mort de l'ingénieur américain Ead qui l'avait présenté.

Paquebots a vapeur. — En 1889, 12 lignes régulières de bateaux à vapeur touchaient aux ports du Mexique, 6 en relations directes avec l'Europe, les Antilles ou les Etats-Unis de l'Est, 2 en rapport avec la Californie et 4 desservant les ports du littoral. *Dans l'Atlantique*. Compagnie de vapeurs transatlantiques : 12 voyages par an, Saint-Nazaire à Vera-Cruz. Vapeurs de chemins de fer et vapeurs de la Louisiane et Texas de Morgan : 24 à 26 voyages annuels entre Vera-Cruz et Morgan-City, avec escale à Galveston. Vapeurs de Leandro, Rigel et Cie : 18 voyages annuels entre Vera-Cruz, Frontera et Progreso, pouvant arriver à San Juan Bautista, Tabasco et communiquant à l'aller et au retour avec Campêche (subvention, 10,800 piastres). Vapeurs de la malle impériale allemande : 12 voyages annuels entre Hambourg, Le Havre et Vera-Cruz, touchant à Progreso et Tampico ; vapeurs Harrison, 12 voyages annuels entre Liverpool et Vera-Cruz, touchant à Progreso, Tuxpam et quelquefois à Tampico. Vapeurs West India and Steam Ship Company : 12 voyages annuels touchant aux ports de Vera-Cruz, Tampico, Progreso, Paillas, Les Barbades, Saint-Thomas, Trinité, La Guayra, Puerto Cabello, Curaçao, Santa Marta, Savanilla, Cartagena, Port-au-Prince, Kingston, Colon et la Nouvelle-Orléans. Vapeurs de la malle royale anglaise : 12 voyages annuels entre Vera-Cruz et divers ports d'Europe et d'Amérique. — *Dans le Pacifique*. Vapeurs de la Compagnie de Californie : 12 voyages annuels entre San Francisco de Californie et Guaymas, touchant Todos Santos, baie de la Magdalena, San José del Cabo, Mazaan et La Paz. (Subvention, 18,000 piastres.) Vapeurs de la malle du Pacifique : 24 voyages annuels dans la ligne directe et 12 dans l'orientale, San Francisco de Californie, Mazatlan, San Blas, Manzanillo, Puerto Angel, Salina Cruz, San Benito, Champirico, San José de Guatemala, Acajutlas, La Libertad, Amapola, San Juan del Sur, Punta-Arenas, Panama. Subvention, 30,000 piastres. Vapeurs de la compagnie de chemin de fer de Sinaloa à Durango : 36 voyages annuels entre Guaymas, Altata, Mazatlan, touchant quelquefois à La Paz. Vapeurs du chemin de fer de Sonora : 18 voyages annuels, La Paz, Mazatlan, Manzanillo et quelquefois Agiabambo. (Subvention, 21,400 piastres.)

Commerce extérieur. — Le Mexique entretient des relations commerciales très actives avec l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, l'Espagne, un peu moins nombreuses avec la Belgique, l'Italie et quelques-unes avec les Républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Les ports ouverts au commerce extérieur sont : dans la golfe du Mexique : Matamoros, Tampico (Tamaulipas), Tuxpam, Vera-Cruz, Coatzacoalcos (Vera-Cruz), Frontera (Tabasco), île du Carmen, Campêche (Campêche), Progreso (Yucatan). Dans le Pacifique : Guaymas (Sonora), Altata, Mazatlan (Sinaloa), San Blas, Manzanillo (Colima), Acapulco (Guerrero), Puerto Angel, Salina-Cruz (Oaxaca), Tonala, Soconusco (Ariapa). Dans la presqu'île de Californie : La Paz, Santa Rosalia, le cap San Lucas, la Magdalena, Todos Santos. Ces ports sont les seuls ouverts aux étrangers ; lors que leur dessein est de prendre des marchandises sur un autre point de la côte ou de faire la pêche des huîtres perlières, une autorisation spéciale doit leur être accordée. Le cabotage reste ainsi permis aux seuls bateaux mexicains. La marine marchande comprend 421 navires au long cours et de cabotage, et 847 barques de petit cabotage, dont plus de la moitié à voiles. La moyenne des droits de douane perçus est de 38 °/₀, aussi la contrebande est-elle très active, malgré la création d'une gendarmerie fiscale. Sur la frontière des Etats-Unis, le nombre des douaniers est de 850, c.-à-d. 1 par 3 kil.

Tous les produits mexicains sont libres de droits d'exportation excepté l'orseille qui doit payer un droit de 10 piastres par tonne et les bois de construction et d'ébénisterie soumis à un droit de sortie de 2 piastres par tonne. L'exportation des antiquités mexicaines est interdite.

Le gouvernement mexicain, désireux de voir augmenter la population de la frontière du Nord, pour protéger ceux qui s'établiraient dans cette partie du pays, a établi une *zone libre* qui s'étend le long de la frontière, sur une largeur de 20 kil. et dans laquelle les produits étrangers ne paient point de droits. Les importations dans la zone libre se font exclusivement par certains bureaux de douane, signalés par le gouvernement, et les marchandises ainsi importées soumises à quelques formalités qui ont pour effet d'empêcher la contrebande. Les relations commerciales de la France et du Mexique sont réglées par le traité conclu entre ces deux puissances le 27 nov. 1886, après la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays et qui a été ratifié le 27 nov. 1888.

Le mouvement commercial du Mexique est très important. En 1889, le chiffre des importations a atteint 38,658,333 dollars, celui de l'exportation a été de 21,373,148 dollars pour les marchandises et de 38,785,275 dollars de métaux précieux. Ce qui donne en francs une exportation de plus de 300 millions et une importation de plus de 190 millions. Ce mouvement tend à s'accroître sans cesse par les produits de l'agriculture et de l'exploitation des mines. La France n'occupe que le troisième rang dans l'exploitation pour le Mexique après les Etats-Unis et l'Angleterre, l'Allemagne est sur le point de nous dépasser. Les principaux articles d'exportation du Mexique sont l'argent, le hennequen, le café, les perles, les citrons, le tabac, la vanille, le cuivre, l'or.

Géographie médicale (V. Amérique du Nord, t. II, p. 698).

Histoire. — En Amérique, de même qu'en Europe, l'histoire et la tradition restent muettes sur l'origine des races qui ont primitivement peuplé ces continents. On possède dans le nouveau monde comme dans l'ancien des débris de monuments, que l'on a interprétés de diverses manières, mais nulle part on n'a trouvé de certitude. La plupart des savants ont voulu rattacher les peuples mexicains aux rameaux asiatiques, se fondant les uns sur une parenté d'idiome, avec l'esquimal par exemple, les autres sur la ressemblance de certains édifices primitifs comme les tumuli répandus des rives du Gila à celles de l'Usumacinta, de l'ornementation des temples, etc. Humboldt, au commencement du siècle, a cru y voir une immigration boudhiste, sans que cette thèse soit plus soutenable qu'aucune autre. Deux faits cependant peuvent servir de base à une étude des peuples primitifs mexicains. Le premier, c'est qu'au moment où les Espagnols abordèrent sur le continent américain, le centre de la civilisation était dans l'Anahuac ou pays des lacs mexicains. Là se trouvaient les grandes villes, les édifices, les Etats organisés, régulièrement administrés sur une vaste étendue. Les peuplades de l'Amérique centrale étaient loin de présenter un développement social aussi grand, sans toutefois tomber dans la sauvagerie qui commençait dans l'isthme proprement dit. Le second, c'est qu'on a découvert dans cette même Amérique centrale des ruines considérables, restes d'anciennes villes, de palais, dénotant de la richesse, un goût artistique, des connaissances architecturales remarquables : ruines de Palenqué, Chiapa, Usemal, Utatlan, dont le souvenir même avait presque disparu de la mémoire des indigènes. Il est donc extrêmement probable que la civilisation de l'Amérique du Nord avait atteint un niveau déjà élevé dans ce que nous appellerons la région isthmique (y compris le Yucatan) qu'elle avait traversé au moins une période brillante à une époque où la région mexicaine ne la suivait que de loin. Les villes mexicaines et surtout Mexico n'étaient pas très anciennes, et les dominateurs de la région rencontrés par les Espagnols, les Aztèques, reconnaissaient volontiers qu'ils étaient des nouveaux venus en comparaison des peuples qu'ils s'étaient associés ou qu'ils avaient soumis. Ceux qui passaient pour les plus anciens, les Toltèques, étaient regardés comme des maîtres en fait d'art et d'élégance. Ceux qui les avaient supplantés ou assujettis, les Chichimèques et en dernier lieu les Aztèques, acceptaient volontiers cette suprématie du goût et de l'habileté des Toltèques dont le nom était devenu synonyme de bienfait, de gracieux, d'artistement travaillé. On crut avoir résolu le problème en disant que l'empire aztèque, découvert au moment de la conquête, avait remplacé un empire chichimèque établi lui-même sur les ruines d'un empire toltèque. Cette hypothèse partait d'une erreur fondamentale, comme si la région mexicaine eût été ordinairement réunie sous un même sceptre, obéissant aux mêmes lois. En réalité, il n'y eut jamais d'empire mexicain unitaire et centralisé, pas même au temps de Fernand Cortez. La région fut toujours divisée en de nombreux Etats indépendants. Mais il se forma souvent de grandes confédérations, et il y eut des Etats qui, par la guerre ou autrement, acquirent une prépondérance touchant à la suprématie. Lorsque Cortez débarqua, la prépondérance appartenait aux Aztèques ; leur souverain, Montezuma, possédait une hégémonie de fait qu'il paraissait occupé à transformer en souveraineté absolue, mais officiellement il n'était encore que le confédéré des rois de Tezcuco et de Tlacopan, qui n'étaient pas Aztèques. (Nous donnerons ici un résumé de la théorie de M. Bancroft, *Natives Races*, V, 231. Comparer l'étude minutieuse sur le même sujet de M. Waitz, *Anthropologie*, IV, 14-16. Les conclusions du savant allemand se rapprochent beaucoup de celles de l'historien américain.) Deux ou plusieurs siècles avant l'ère chrétienne et peut-être un ou deux siècles après, l'Amérique centrale vit fleurir ce qu'il faut appeler la civilisation *maya* dont le centre devait se trouver à Chiapa ou à Palenqué (S. du Yucatan). La tradition en rapportait l'origine au dieu Votan. Le mot Maya, qui sert de nom à une déesse terre, semble indiquer le caractère autochtone de cette civilisation primitive. Elle trouva dans cette région de quoi s'y fixer, c.-à-d. la certitude d'une nourriture abondante et régulière. Nous ignorons les vicissitudes historiques de cet empire maya, et il doit plutôt servir d'expression à un état social déterminé qu'à un état politique au sens européen du mot. La civilisation maya se propagea dans le S. du Yucatan et s'étendit graduellement vers l'Anahuac. Les premiers importeurs dans les pays des lacs sont peut-être les Quinames ou géants dont parle vaguement la tradition mexicaine. L'émigration maya dut trouver des peuplades très diverses de mœurs et d'aptitudes, les unes disposées à adopter la civilisation méridionale, les autres plus revêches, d'autres tout à fait réfractaires. C'est ce qui explique pourquoi les Européens trouvèrent encore dans les montagnes des tribus demeurées fort près de la sauvagerie au milieu même de la civilisation mexicaine, telle qu'une grande partie des Otomis. Parmi les centres de civilisation qui se fondèrent au Nord sous l'influence maya, on distingue surtout Tula ou Tulla ou Tullan (ville des Joncs, d'après M. Jourdanet située au N. de Mexico, sur le versant extérieur de l'Anahuac), ruinée depuis longtemps, mais dont le souvenir resta comme celui d'un lieu de culture raffinée. C'est à ce nom qu'il faut rapporter l'origine du mot toltèque avec son sens déterminé.

A la longue, il s'établit une différence entre les Mayas mélangés du Nord et les Mayas pur sang du Midi. La dénomination de Nahua ou Nahuatl désigna la langue et la race des civilisés du Nord pour les distinguer de celles du Midi. Ce mot, qui veut dire « qui parle bien, clairement, agréablement », suppose que ceux qui s'en paraient regardaient leurs voisins comme les Grecs regardaient les Barbares. Des guerres éclatèrent entre les Nahuas et les Mayas proprement dits, et les premiers, composés d'éléments plus jeunes, moins efféminés, furent les vainqueurs. Cela se serait passé un siècle avant ou un siècle après notre ère. A leur tour, les Nahuas auraient été attaqués, ils auraient été asservis, et c'est ainsi que se serait dissous ce qui s'appelle « l'empire toltèque ». La confédération toltèque aurait été formée par l'alliance des rois de Colhuacan, plus tard Tezcuco, d'Otompan et de Tulla. Le xe siècle de notre ère serait la date terminale de cette confédération. L'empire chichimèque l'aurait remplacé, ce qui ne veut pas dire autre chose que la prise de possession du pouvoir par les tribus que la civilisation maya n'avait pu transformer aussi radicalement que les autres, et jusqu'alors très méprisées. Le nom de Chichimèque qui veut dire « les chiens » semble attester cette différence de culture plutôt que de race. Quand le succès l'eut ennoblie, cette qualification devint un titre d'honneur. Les Chichimèques sont considérés comme venant du Nord, où la civilisation maya avait moins pénétré. Les Chichimèques, en s'emparant des territoires des vaincus, en prirent aussi la civilisation. Tezcuco, sur la rive orientale du lac de Mexico, devint même, sous la domination chichimèque, un foyer de lumière, au point de mériter le surnom d'Athènes américaine que lui donna Claverigo. Elle eut son grand roi dans la personne de Neçahualcoyotl (coyotte jeûneur) auquel on attribue des croyances religieuses d'une grande élévation. De nombreuses guerres intestines eurent lieu pendant cette période, et, à la faveur de l'une d'elles, vers le xie siècle, un petit peuple, parti d'une contrée septentrionale sans doute, peu distante du golfe de Californie, parvint à acquérir de l'importance et put même aspirer à la prépondérance. Son nom, aztèque, signifie « flamant » ou « héron blanc ». Les Aztèques furent nombre d'années les vassaux des Etats de Tlacopan et de Colhuacan. En 1325, ils fondèrent, dans une île aujourd'hui réunie à la terre ferme, la ville de Tenochtitlan, « l'aigle sur la pierre », qui reçut plus tard le

nom de Mexico, de l'un des surnoms du dieu aztèque de la guerre, Mextli, « guerrier ». D'après la tradition, les fondateurs de cette ville se décidèrent à la bâtir sur cette île parce qu'ils y avaient vu un aigle perché sur un agave sortant d'une pierre, tenant un serpent dans ses serres et les ailes étendues vers le soleil levant. Ce symbole de puissance prenant son essor est encore aujourd'hui gravé sur les armes de Mexico. Depuis 1352, ils eurent des rois élus par la noblesse. Nous en connaissons onze (V. AZTÈQUES). Sous la direction de leurs rois, les Aztèques firent de rapides progrès en puissance. Au commencement du XVIe siècle, ils avaient poussé leurs expéditions militaires jusque dans le Yucatan et le Guatemala. Leur domination s'étendait d'une mer à l'autre. Ils avaient de grandes aptitudes commerciales. De vassaux qu'ils avaient longtemps été, ils devinrent indépendants et fournirent le troisième et le plus important des membres de la confédération disloquée par les Espagnols. C'est pour cela que toute la contrée fit aux Européens l'effet de constituer « l'empire mexicain ». Officiellement, ce n'était que la confédération de Mexico, Tezasco et Tlacopan; en fait, l'empereur aztèque, Montezuma II, en était le potentat. Il y avait cependant des pays qui résistaient encore à cette absorption, tels que le Michoacan (poissonneux), situé à l'E. de l'Anahuac, sur les bords du Pacifique, et qui se soumit sans coup férir aux Espagnols, la petite république de Tlaxcala, située non loin de la Vera-Cruz, dans le voisinage de laquelle Fernand Cortez débarqua, heureusement pour lui, car il trouva là des alliés contre les Mexicains. Mais sans l'intervention européenne, ces petits Etats indépendants auraient sans doute été rapidement soumis et incorporés à la fédération aztèque. Les Aztèques ou Mexicains peuvent donc être regardés comme les représentants de toute l'ancienne civilisation nahua et maya antérieure dont nous allons décrire les principaux caractères.

Les nobles seuls possédaient des terres propres, les transmettaient à leurs héritiers, ou, si la terre était seulement attachée à une fonction, elle passait à un autre avec la fonction. Le gros de la nation exploitait le sol d'après un système qui rappelle la constitution du *mir* russe. A chaque localité appartenait une certaine quantité de terres proportionnées au nombre d'habitants. Ceux-ci les cultivaient en commun. Les produits étaient portés dans un entrepôt et répartis entre les familles en raison du nombre des têtes. Il y avait de grandes villes au Mexique; plusieurs narrateurs espagnols s'accordent pour donner 300,000 âmes à Mexico ; Tezcuco, Tacuba, Cholula, Tlascala méritaient également le nom de grandes villes. La division du travail était pratiquée. A côté d'une population agricole se trouvaient des commerçants, des industriels, des ouvriers qui se groupaient par professions sous la protection d'un dieu patron. Parmi les industries les plus remarquables, il faut citer l'orfèvrerie et la fabrication en plumes d'oiseaux d'objets de toutes sortes, éventails, parasols, coiffures, jupons, etc. Des peintres assez adroits, quoique sans goût, représentaient les événements sur des tissus d'agave ou de coton. La société se divisait en classes avec des divisions et une étiquette soigneusement observées. En bas de l'échelle se trouvaient les esclaves, au bon plaisir des maîtres, qui pouvaient les tuer si bon leur semblait. Puis dans les campagnes, la classe des agriculteurs, véritables serfs attachés à la glèbe ; dans les villes, la classe des marchands, qui avait acquis une grande importance ; souvent les rois s'appuyaient sur eux contre leurs grands vassaux. Au-dessus, l'aristocratie elle-même divisée ; c'est dans son sein que se recrutaient les fonctionnaires militaires et civils, et la classe sacerdotale dont les chefs appartenaient à la plus haute aristocratie, même à la famille impériale. Au-dessus de tous s'élevait la famille impériale. Le pouvoir de l'empereur était presque absolu ; seuls, les prêtres conservaient une part d'autorité ; souvent l'empereur faisait un stage parmi eux avant de monter sur le trône. Montezuma avait été prêtre. Le pouvoir, bien que maintenu dans la même famille, n'était pas héréditaire. Le nouveau souverain était choisi par un collège de nobles et de prêtres qui avait remplacé l'ancienne assemblée de la noblesse et auquel s'adjoignaient les deux souverains régnants des Etats confédérés de Tezcuco et de Tlacopan. Le faste de la cour était très grand, l'étiquette sévère ; on osait à peine lever les yeux sur le souverain ; on paraissait devant lui pieds nus et misérablement vêtu par humilité. La justice, souvent cruelle, et l'impôt étaient organisés méthodiquement. L'impôt se payait en nature. Les Mexicains construisaient bien ; la capitale communiquait avec la terre ferme par des chaussées savamment faites, le long desquelles un aqueduc amenait de l'eau saine à la ville. Les rues étaient nettoyées, éclairées au moyen de feux allumés dans les carrefours. Des routes bien soignées unissaient les régions les plus éloignées de l'empire. Des coureurs impériaux apportaient à Mexico des nouvelles de tout l'empire. En vingt-quatre heures, deux jours au plus, un courrier pouvait parvenir de la Vera-Cruz à Mexico (Torquemada, XIV, 1). Le calendrier était savamment établi. Il y avait deux calendriers, l'un civil, l'autre sacerdotal. Dans le premier, l'année était divisée en dix-huit mois de vingt jours chacun, ce qui faisait trois cent soixante jours. On y ajoutait cinq jours complémentaires pendant lesquels un repos général était prescrit. C'était donc un calendrier solaire et les Mexicains savaient distinguer les équinoxes et les solstices. Ce calendrier portait le nom de Tonalpohualli, « supputation du soleil ». Le calendrier sacerdotal divisait le temps en périodes de vingt mois de trente jours chacun. Il était donc lunaire et doit être le plus ancien. Une des parties de l'éducation mexicaine consistait à apprendre les coïncidences de l'année sacerdotale et de l'année civile afin de ne pas se tromper sur les fêtes prescrites par le rituel. La semaine mexicaine était de cinq jours, et chaque cinquième jour était jour de marché. Le nombre 13 du calendrier sacerdotal apparaissait comme sacré dans le fait que quatre fois treize années ou cinquante-deux ans formait le siècle mexicain, à la fin duquel, pour rétablir la conformité avec le cours du soleil, on ajoutait treize jours complémentaires. Les Mexicains savaient déterminer le passage exact du soleil au zénith ; ils avaient des tables zodiacales. A tous ces calculs sérieux et rationnels, ils joignaient toutes sortes de folies astrologiques. Il y avait tout un corps d'astrologues, « compteurs du soleil », sans lesquels on n'entreprenait rien d'important. L'armée était méthodiquement recrutée, divisée en groupes, soumise à une discipline sévère, habile à manœuvrer. Les armes étaient l'arc, l'arc-lance et l'épée d'obsidienne. Il y avait des décorations et des ordres militaires. Les Aztèques surtout ont été guerriers ; ils étaient poussés par un zèle religieux, étrangers aux peuples qu'ils allaient combattre. Des prêtres les précédaient dans les armées, portant les idoles. Bon nombre de leurs expéditions avaient pour but avoué de faire des prisonniers pour les immoler aux dieux, car les Aztèques poussèrent à la frénésie le goût du sacrifice humain. Après la victoire, on érigeait à Mexico un *teocalli*, un temple portant le nom du pays conquis et qu'on faisait desservir par des indigènes enlevés à leur terre natale. On finit même par entasser les idoles dans une grande chambre attenant au grand temple de Mexico, et on les y tint sous clef de peur qu'il ne leur prît fantaisie de retourner vers leurs pays d'origine pour y fomenter des révoltes.

Cette civilisation avait de grandes lacunes dues en partie au manque de certaines ressources dans le pays. C'est ainsi que les Aztèques ne possédaient aucun animal de somme ou de trait. Ils ne connurent, outre l'or et l'argent, que le bronze et le cuivre. Ils n'avaient aucun goût pour la navigation. Ils ne connaissaient ni la lecture ni l'écriture : ils possédaient cependant une écriture hiéroglyphique, mais le sens des signes n'était pas toujours certain. Il existait toutefois un assez grand nombre de manuscrits écrits par la classe sacerdotale dont une grande partie a été livrée aux flammes par l'archevêque Zumarraga et des moines

ignorants. Nous en possédons, dans les musées d'Europe, un nombre assez grand. D'après Ampère (*Revue des Deux Mondes*, 1er oct. 1853), quelques-uns de ces hiéroglyphes étaient déjà devenus phonétiques, c.-à-d. représentant un son abstrait, ce qui forme la transition de l'hiéroglyphe à l'écriture proprement dite. Leur système monétaire était dans l'enfance, la plupart des achats se soldaient en nature, cependant il y avait un commencement de représentation des valeurs : des baies de cacao, des pièces de coton, de la poussière d'or, même des morceaux de cuivre ou d'étain en forme de T. Au point de vue religieux, les mêmes croyances se retrouvent chez tous les peuples de l'Amérique centrale; c'est d'abord l'adoration du soleil regardé comme animé et personnel. La manière la plus commune de le représenter est sous la forme d'une tête humaine, ronde avec des rayons divergents et une grande bouche au centre, souvent la langue sort de la bouche pour indiquer que le soleil est vivant et qu'il parle, la langue est en effet le signe hiéroglyphique de la vie. On a trouvé de ces idoles partout. Encore aujourd'hui les Indiens christianisés du Guatemala saluent respectueusement le soleil lorsqu'ils se rendent à la messe. Les Mexicains se disaient fils du soleil, et leurs dieux nationaux ne sont que des déterminations du soleil. Son lever était salué par une sonnerie de trompettes, le chant des hymnes et une offrande d'oiseaux. On priait la face vers l'E. A côté du culte du soleil on trouve celui d'un dieu révélateur, organisateur, législateur, parfois son fils, qui porte différents noms, mais est toujours le même. On l'appelait Votan dans la région ithsmique, dans le Yucatan, dans plusieurs villes et surtout à Cholula, la ville sainte des Toltèques. Cette divinité était représentée sous la forme d'un serpent couvert de plumes, d'un serpent-oiseau; à lui se rattachaient les coutumes les plus douces. Lorsque Cortez et ses compagnons parurent, on les prit pour les envoyés de Votan ou même Cortez pour le dieu lui-même. Tous les dieux avaient anciennement une forme animale qui se transformait peu à peu en forme humaine tout en gardant les attributions premières des dieux serpents, dieux colibris, qui les rendent informes. Les édifices religieux étaient de deux sortes : les uns, temples des dieux serpents consacrés à Votan et à Quetzalcoatl, étaient des édifices complets en forme de coupole; les autres, les plus nombreux, étaient à forme pyramidale tronquée au sommet, formant une plate-forme. La pyramide était composée d'étages en nombre variable, on accédait de l'un à l'autre par des escaliers disposés de telle sorte que l'on dut contourner l'édifice et où les processions religieuses circulaient pour se diriger au sommet. La plate-forme se terminait par un vaste monolithe : c'était la pierre des sacrifices; parfois à côté se trouvait une sorte d'abri pour les dieux en l'honneur desquels les temples étaient construits. Ces sortes d'édifices se nommaient *teocalli*. C'est là qu'étaient massacrés les captifs, on leur ouvrait le corps avec une épée d'obsidienne et l'on jetait le cœur sanglant aux pieds du dieu. La victime désignée pour le sacrifice était considérée comme faisant partie de la divinité. On mangeait de sa chair, comme on aurait mangé celle du dieu même pour entrer en communion avec lui, et l'anthropophagie religieuse mexicaine aboutit à une espèce de sacrement de consubstantiation.

Les différents peuples qui habitaient l'Anahuac et le Mexique actuel ont été soumis par Cortez et par des aventuriers espagnols venus de Cuba (1519). Les péripéties de la conquête ont été exposées à l'art. CORTEZ. Les Espagnols s'emparèrent d'abord des contrées civilisées de l'Anahuac et du Yucatan ; puis dans le cours du XVIIe siècle leurs missionnaires et leurs aventuriers s'étendirent au N. et au S. du plateau de Mexico. Tous ces faits sont exposés dans des articles biographiques spéciaux. Nous nous bornerons à tracer, d'après Bancroft, le tableau de la société et du gouvernement à la fin du XVIIIe siècle (V. ECRITURE et EPIGRAPHIE).

D'après les observations de Humbold et les estimations de H. Bancroft, il y avait au Mexique en 1803, 6,122,354 hab. qui se divisaient ainsi : 1,097,928 Espagnols, 3,676,281 Indiens, 1,338,706 métis. Il y avait 4,229 prêtres, 3,112 moines, 2,098 religieuses et environ 6,000 soldats. La population était concentrée surtout sur le plateau de l'Anahuac. La province de Mexico avait 269 hab. par lieue carrée (lieue mexicaine), celle de Puebla, 301; celle de Guanajuato 633. Mais la province de Cohahuila et celle du Nouveau-Mexique n'avaient que six habitants par lieue carrée. La moyenne pour toute la Nouvelle-Espagne était de 52 hab. par lieue carrée. Nous n'avons pas de chiffres pour les nègres, mais nous savons qu'il y en avait très peu, car le Mexique n'était pas un pays de plantation, et plusieurs fois des ordonnances avaient défendu d'y transporter les nègres, sans doute dans l'intention de ne pas faire monter le prix des esclaves dans les colonies à plantations de l'Amérique du Sud. Il n'y avait que quelques nègres affranchis ou esclaves autour des ports de Vera-Cruz et d'Acapulco. Les Indiens étaient des Aztèques, des Zapotèques, des Chichimèques, des Mayas. Dans le Nord, les Apaches restaient toujours des pillards indépendants. Le nombre des Indiens soumis avait diminué considérablement, puisque autrefois les franciscains seuls prétendaient avoir converti 6 millions d'indigènes de 1524 à 1540; et alors la Nouvelle-Espagne n'était pas aussi étendue qu'en 1803. Cette diminution avait été causée surtout par les massacres faits pendant la conquête et après les révoltes qui l'avaient suivies. On racontait qu'en 1576,2 millions d'Indiens avaient été massacrés, et on rapportait plusieurs circonstances où des districts entiers avaient été dépeuplés. Le nombre des Indiens à la fin du XVIIIe siècle semblait en augmentation. Les indigènes étaient employés comme domestiques, comme ouvriers des champs ou des mines, comme porteurs. Il n'y avait pas de petits propriétaires : les conquérants s'étaient partagé la terre en grands domaines (haciendas); les Indiens et les métis s'engageaient à leur service pour garder leurs troupeaux, moyennant la nourriture et le vêtement. Les gens dans cette condition s'appelait *peones*. Ils étaient presque serfs, car le propriétaire les gardait sous prétexte qu'ils n'avaient pas rempli leur engagement. Les Indiens étaient assujettis à payer une taxe spéciale qui était comme la marque de leur infériorité. Ils ne pouvaient occuper aucune espèce de charges. Ils étaient tous chrétiens, souvent fanatiques et entièrement dans la main des curés de campagne. Les métis étaient tenus à l'écart par les blancs, quelle qu'eût été la situation de leurs ascendants européens; la plupart d'entre eux étaient aussi misérables que les Indiens et se confondaient avec eux. Mais un certain nombre étaient entrepreneurs, commerçants; beaucoup habitaient les villes. Cette minorité, tenue à l'écart par les blancs, souffrait impatiemment d'être mise à l'écart des places et de la société. Les blancs eux-mêmes se divisaient en deux classes rivales, les *créoles* ou blancs nés au Mexique, et les Espagnols venus d'Europe qu'on appelait *Chapetones* ou *Gachupines*. C'était une maxime de gouvernement de réserver aux Espagnols toutes les places importantes. Eux seuls étaient vice-rois, conseillers, officiers de terre et de mer, évêques, abbés. Ces charges étaient réservées aux cadets des grandes familles européennes. Les nobles castillans disaient à leurs fils : « Choisis l'Eglise, la mer, ou la maison du roi ! » Les créoles étaient riches, ils possédaient les concessions minières ou les territoires donnés à leurs ancêtres. Ils auraient voulu avoir part au gouvernement. De là leurs rivalités continuelles avec les Chapetones. Créoles et Chapetones vivaient noblement, c.-à-d. sans rien faire, dans les villes agréables de l'Anahuac, entourés de domestiques et d'esclaves et au milieu d'un luxe très grand : dans les mines et dans les campagnes, il n'y avait guère que des Indiens ou des métis. La population ne s'accroissait pas par l'immigration européenne, car le gouvernement espagnol l'enrayait, loin de l'encourager. Il fallait pour aller dans les colonies donner les raisons de son départ et recevoir une autorisation. En somme, il ne venait d'Espagne

que quelques grands fonctionnaires. La colonie était faite pour enrichir le roi, pour donner des places à ses nobles, enfin pour être conquise à la religion catholique. Les franciscains étaient arrivés aussitôt après la conquête, et ils avaient converti les indigènes de l'Anahuac; les dominicains avaient établi leurs missions au S. dans la province d'Oajaca et les pays voisins. Les augustins s'étaient installés à côté des franciscains. Enfin au XVIIe siècle les jésuites avaient converti les indigènes de la Californie : ces derniers venaient d'être expulsés du Mexique comme de l'Espagne. Ces ordres avaient obtenu de grandes concessions de terrains. Ils s'étaient disputé les générosités des conquérants et des rois d'Espagne. De là de longues querelles entre eux; dans le sein de chaque ordre, il y avait eu des disputes entre religieux créoles et religieux espagnols, le pape avait essayé de les accorder en ordonnant aux couvents mi-partie d'élire alternativement un prieur créole et un prieur européen; les disputes avaient continué; enfin les créoles et les Espagnols avaient pris l'habitude d'entrer dans des couvents composés exclusivement de leurs compatriotes. Les principales difficultés ecclésiastiques étaient celles qui s'étaient élevées entre les religieux et le clergé séculier; ces difficultés ont influé beaucoup sur les idées de Las Cases. Enfin le pape et le roi d'Espagne avaient ordonné aux religieux et religieuses d'obéir aux évêques. Les archevêques et les évêques étaient richement dotés; c'étaient aussi de puissants personnages qui ne relevaient que du roi d'Espagne. Tous étaient des Européens, et en 1808 on citait comme une circonstance extraordinaire le fait qu'un seul évêché du Mexique, celui de Puebla, était occupé par un créole, Manuel Gonzalès del Campillo. Une cédule de 1792 avait ordonné que la moitié des canonicats des cathédrales seraient donnés à des créoles; mais elle ne fut pas observée; on ne donnait aux créoles que les bénéfices les moins fructueux, et on leur faisait occuper le dernier rang parmi les chanoines. Les curés, en majorité créoles, aimaient peu le haut clergé. Ils tenaient l'état civil et percevaient la dîme. Leur influence était grande sur les Indiens : quoique ceux-ci fussent très dévots. aucun d'eux n'était jamais devenu ni prêtre ni moine; c'étaient là des situations réservées aux blancs. — L'Inquisition avait été établie à Mexico à la fin du XVIe siècle. Elle fit brûler un grand nombre de païens, de relaps et de sorciers ou sorcières. L'inquisiteur général avait souvent des conflits de juridiction avec le gouverneur et son conseil; de même les officieux, tribunaux des évêques, avec les fonctionnaires civils et militaires; par exemple, la contrebande fut longtemps regardée comme une hérésie, et jugée par l'Inquisition. Le clergé, surtout les évêques, étaient riches et puissants en Nouvelle-Espagne. L'ensemble des privilèges du clergé s'appelait les *Fueros ecclesiasticos*.

L'administration proprement dite était peu compliquée. Le Mexique, comme les autres possessions américaines de l'Espagne, relevait du Conseil des Indes, siégeant à Madrid. Il formait une des quatre vice-royautés, la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. Le vice-roi assisté d'un Conseil avait au-dessous de lui des gouverneurs de provinces assistés également d'un conseil provincial. Tous ces officiers et les conseillers étaient nommés par le Conseil des Indes. Les gouverneurs choisissaient des lieutenants. En 1786, les gouverneurs de provinces furent remplacés par des intendants assistés chacun d'un assesseur : chaque intendant réunissait en lui les pouvoirs politiques, judiciaires, financiers et militaires. Il nommait au-dessous de lui des subdélégués. Les villes avaient un semblant de municipalité élue; dans ces municipalités le pouvoir exécutif était exercé par des *alcades* ou des *corregidors*, à la fois administrateurs et juges; mais ces personnages n'avaient de pouvoir réel que dans les villes où il n'y avait ni intendants ni subdélégués, c.-à-d. presque nulle part. Quant aux Indiens des campagnes, ils formaient des communautés où les gens de race blanche n'avaient pas le droit de s'établir. Chacun de ces villages était gouverné par le cacique qui recueillait la taxe, jugeait, partageait le travail. Les caciques étaient, d'après la loi, sous le contrôle des curés, et c'est à ceux-ci qu'appartenait en réalité l'influence sur la population indienne. Le principal revenu du Mexique était les mines. Elles appartenaient au roi d'Espagne qui en faisait exploiter une partie et louait les autres à des compagnies privilégiées moyennant une part des métaux extraits. De 1765 à 1789, les mines du Mexique rapportèrent à la couronne 43,641,469 piastres. C'étaient principalement des mines d'argent, et les plus abondantes se trouvaient dans les Etats de Guanajuato, San Luis Potosi et Zacatecas: de là vient que la province de Guanajuato était en 1803 de beaucoup la plus peuplée du Mexique. L'industrie des mines était la seule pour laquelle le gouvernement eût fait quelques efforts. On avait créé une Ecole des mines; on avait envoyé d'Europe des maîtres mineurs allemands. En 1779, toutes les ordonnances relatives aux mines furent rédigées en un seul code. Les mineurs étaient des condamnés aux travaux forcés ou des engagés. Ils étaient régis par une police et des tribunaux spéciaux. — L'agriculture se bornait à l'élevage des troupeaux appartenant aux blancs et surveillé par les péones; la culture de la vigne, de l'olivier, des textiles, du safran était interdite. — Le commerce était comme les mines un monopole de l'Etat qui le louait à des compagnies. Chaque année, ces compagnies faisaient partir de Séville ou de Cadix une flotte, la caravane, qui débarquait à la Vera-Cruz. Ce fut seulement à partir de 1778 que l'on autorisa le libre commerce d'un certain nombre de ports espagnols avec le Mexique. Les marchands profitaient de leur monopole pour acheter à bas prix les denrées coloniales, tabac, cacao, bois précieux, etc., et pour vendre les objets manufacturiers d'Europe avec des bénéfices qui atteignaient souvent 300 °/₀. Quelques grands négociants, établis à Mexico, achetaient toutes les cargaisons à la foire de Jalapa et les revendaient aux détaillants au prix qui leur convenait. Pour assurer ces gains énormes, il était interdit aux Mexicains de travailler les métaux usuels, le bois, etc. L'extraction de l'or et de l'argent était la seule industrie.

Dans ce pays si peu vivant, la première agitation importante fut le contre-coup de l'occupation de l'Espagne par Napoléon. Dans toutes les colonies espagnoles, les créoles s'associèrent au gouvernement pour protester en faveur de la monarchie des Bourbons. Mais la jalousie des Espagnols purs les mécontenta bientôt et fut la cause des premiers soulèvements. Le 56e vice-roi, Don José Ituvrigaray, voulut donner aux créoles l'égalité de droits avec les Espagnols; il fut saisi par ceux-ci (16 sept. 1808) et renvoyé en Espagne. La junte révolutionnaire de la péninsule tenait à maintenir l'ancien état de choses et nomma un vice-roi, Venegas (1810). Cette année, Hidalgo, curé de Dolorès, un créole à qui le gouvernement avait interdit de planter des vignes, souleva les métis et les Indiens du Nord, s'empara de Guenajuato et de Valladolid et menaça Mexico. Il fut battu par le vice-roi Calleja, pris et fusillé (27 juil. 1811). En 1812, le curé Morelos recommença la même tentative dans le Sud, avec les mêmes éléments, et fut proclamé dictateur au congrès d'Oajaca; il déclarait qu'il en voulait aux Espagnols purs, non à Ferdinand. Mais déjà, en nov. 1813, un congrès d'insurgés proclamait l'indépendance du Mexique. Le congrès fut dispersé, Morelos pris et fusillé (21 déc. 1815). Après six années de réaction, l'indépendance fut proclamée en 1821, par le général espagnol Iturbide qui fit un coup d'Etat contre le vice-roi. C'était un créole qui s'était distingué dans l'armée espagnole et s'exaspéra de se voir préférer les natifs d'Europe. Il profita de ce que le clergé, mécontent du triomphe de la révolution en Espagne (1820), devint séparatiste, et complota avec les créoles modérés l'érection du Mexique en royaume autonome sous un prince espagnol; c'était le plan dit de Grito d'Ignala. Iturbide fut nommé généralissime des forces nationales (janv. 1821). Un commissaire royal, débarqué à Vera-Cruz pour prendre le gouvernement,

signa avec lui la convention de Cordoba (24 août 1821) par laquelle la garnison espagnole évacua Mexico, où Iturbide entra le 27 sept. Naturellement, les Cortès espagnols n'acceptèrent pas cette solution et rejetèrent le traité de Cordoba. La scission fut complète. Iturbide réunit un congrès. La révolution avait été militaire, et l'armée joua un grand rôle politique au Mexique dans tout le cours du siècle. De 1821 à 1857, le Mexique eut 6 formes de gouvernement, 55 ministères, 250 révolutions. Nous donnerons seulement les traits principaux de son histoire, renvoyant pour le reste aux articles biographiques et autres (V. notamment ITURBIDE, JUAREZ, SANTA-ANNA, DIAZ). La lutte, au Congrès de 1822, s'engagea entre trois partis : les *monarchistes*, composés de grands propriétaires et des évêques ; les *libéraux*, divisés en *écossais* et en *Yorkinos* (du nom des rites maçonniques rivaux [V. FRANC-MAÇONNERIE]); les premiers étaient aristocrates et cléricaux ; les derniers voulaient une république fédérale comme les Etats-Unis; ils comptaient avec eux le plus grand nombre des métis. Iturbide, appuyé sur les monarchistes, se fit nommer empereur sous le nom d'Augustin Ier. Mais le général Santa-Anna, soutenu par les libéraux, s'insurgea à Vera-Cruz (déc. 1822), fit un coup d'Etat, chassa Augustin Ier et réunit le Congrès qui organisa une république mexicaine fédérative, dont la constitution, datée du 4 oct. 1824, fut calquée sur celle des Etats-Unis. Elle comptait 18 Etats pourvus de législatures particulières. Le gouvernement central comprenait le Congrès formé d'une chambre des députés et d'un sénat et un président de la république élu par le Congrès et choisissant ses ministres. Cette constitution, votée le 16 déc. 1823, mise en vigueur le 4 oct. 1824, a été la base de la constitution actuelle du Mexique; 1824 est donc la date initiale dans l'histoire de la République mexicaine. L'indépendance du Mexique fut reconnue en premier lieu par les Etats-Unis, puis par la Grande-Bretagne, le Portugal, le Brésil, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, la Prusse, la France (qui d'abord n'accrédita que des agents commerciaux). Le 29 juin 1825, le pape Léon XII adressa au président une lettre sur les affaires religieuses de la république. Les différents partis se disputèrent la majorité du Congrès et la présidence. Le premier président fut le général Fernandez Vittoria. Une encyclique de Léon XII, prêchant la soumission à l'Espagne, suscita des troubles. Le parti écossais ou aristocrate eût voulu un prince de la maison de Bourbon ; les démocrates ou yorkinos s'en tenaient à la république, d'accord avec la fraction des aristocrates centralistes et avec des Espagnols européens. Les Ecossais, dirigés par le général Bravo, vice-président, eurent d'abord l'avantage; mais l'Espagne refusait toute entente, bien qu'elle ne fît pas grand'chose pour reconquérir le Mexique. La capitulation du fort San Juan d'Ulboa leur enleva leur dernier point d'appui (19 nov. 1825). Ensuite d'un décret du 20 mars 1829, bannissant de la république tous les Espagnols, ils envoyèrent de Cuba une expédition qui débarqua le 27 juil. à la Punta de Jeres, prit Tampico, mais y fut cernée par Santa-Anna et dut rentrer à la Havane. Le décret de bannissement fut rapporté en 1831. Les rivalités des partis politiques donnèrent l'influence prépondérante aux généraux Santa-Anna et Bustamente. En 1828, l'aristocrate Pedraza ayant été élu président, Santa-Anna le renversa et, avec l'aide des yorkinos, proclama le métis Guerrero. C'est alors que la plupart des aristocrates espagnols furent expulsés : plus de 20,000 durent quitter le pays. Il n'y eut plus dès lors que deux partis : les *centralistes*, généralement militaires et cléricaux ; les *fédéralistes*, décentralisateurs, anticléricaux et partisans de la prédominance du pouvoir civil; ce sont en grande majorité des métis ; en 1833, ils firent établir, dans la loi, l'égalité entre Indiens et blancs. Le métis Guerrero, s'étant brouillé avec Santa-Anna et Bustamente, fut renversé par eux, et, le 1er janv., on élut Bustamente président. Guerrero, ayant repris la lutte, fut pris et fusillé à Oajaca (17 févr. 1831). Bustamente à son tour devint suspect de tendances aristocratiques, et, en janv. 1852, Santa-Anna le culbuta, au nom de Pedrazza, président légitime ; vaincu à Puebla (2 oct. 1832), Bustamente abdiqua. Une transaction intervint, en vertu de laquelle Pedrazza demeura président six mois. Une amnistie fut promulguée pour tous faits postérieurs à 1828 ; Bustamente et ses amis émigrèrent. En mars 1833, Santa-Anna se fit élire président, le médecin Valentin Gomez avec Farias pour vice-présidents. Le succès des libéraux semblait complet, mais le clergé fit échouer les réformes votées par le Congrès (abolition des couvents et de la dîme). Santa-Anna, qui ne voulait pas réduire l'armée, laissa faire. Le général Bravo et l'évêque de Puebla provoquèrent de nouveaux troubles. Santa-Anna, après avoir transmis le pouvoir à Farias, puis au général Baragnan, le reprit et fit, avec l'aide des centralistes ou écossais, adopter, après dissolution du Congrès, la constitution du 23 oct. 1835. Les Etats n'étaient plus que des départements, administrés par des préfets. Les électeurs devaient avoir un revenu de 100 piastres ; le cens écartait les Indiens. La conséquence déplorable de cette réforme fut la sécession du Texas (2 mars 1836). Cette sécession devint irrévocable à cause de la suppression de l'esclavage au Mexique; les planteurs du Texas, d'accord avec ceux des Etats méridionaux de la république voisine, étaient absolument résolus à le maintenir à tout prix. Santa-Anna, voulant le soumettre, fut battu à San Jacinto et fait prisonnier (20 avr. 1836). La présidence revint à Bustamente (25 févr. 1837), lequel, ayant refusé de donner satisfaction aux Français lésés, se vit déclarer la guerre par la France; l'amiral Baudin s'empara de San Juan d'Ulloa (28 nov. 1838). La médiation de l'Angleterre fit conclure le 9 mars 1839 une paix par laquelle le Mexique paya à la France une indemnité de 600,000 piastres. Après plusieurs changements présidentiels, le pouvoir revint à Santa-Anna, libéré de sa captivité et président provisoire dès mars 1839 ; le pacte des *bases acordados en Tacubaya* l'investit de la dictature en oct. 1841. Il s'appuyait sur le clergé, dont il maintint les fueros, et sur les officiers; de 1842 à 1845, il nomma 1,200 officiers. Néanmoins sa prépotence ne dura que jusqu'en 1844. Déjà le Yucatan, demeuré fédéraliste, s'était séparé. En déc. 1842, le dictateur modifia arbitrairement la constitution. Le 1er nov. 1844, Paredes se souleva à Guadalajara ; le 2 déc., Herrera à Mexico ; le Congrès nomma un gouvernement provisoire, Santa-Anna dut s'enfuir, fut banni et ses biens confisqués. Son ami Canalizo fut élu le 20 sept., mais renversé dès déc. 1844 et remplacé par Herrera.

Ce fut alors qu'éclata le conflit avec les Etats-Unis qui dépouillèrent le Mexique de la moitié de son territoire. Herrera avait dû subir l'incorporation du Texas aux Etats-Unis en 1845 ; mais la présence de troupes américaines envoyées pour défendre le Texas et les difficultés soulevées par la délimitation de la frontière aboutirent à une rupture. Le Mexique voulait fixer la frontière au rio Nueces; les Américains réclamaient le pays jusqu'au rio Grande del Norte, si bien que le 16 juil. 1845, le Mexique déclara la guerre. On en trouvera le récit dans l'art. ETATS-UNIS (t. XVI, p. 614). La république du Nord tenta d'abord une solution pacifique envoyant à cet effet Slidell à Mexico. Mais il échoua et le 30 déc. 1845 une révolution substitua au président Herrera le belliqueux général Paredes, qui repoussa tout accord. Le corps d'observation de Taylor, concentré sur le rio Nueces, avança jusqu'au rio del Norte, où il rencontra le général mexicain Ampudias, lequel fut complètement battu le 8 mai à Palo-Alto, près de San-Isabel, puis à Reseca del Palma ; le 18, Matamoras fut occupé. Paredes fut alors renversé par un mouvement insurrectionnel qui rappela de la Havane Santa-Anna ; il fut nommé généralissime le 1er oct. 1846. On rejeta l'offre de médiation anglaise et les propositions de paix des Etats-Unis ; pendant cette pause, les forces de ceux-ci s'étaient très accrues, et ils s'étaient organisés pour une grande guerre : quatre armées envahirent le Mexique ; Wood

marcha sur Chihuahua, Taylor sur Monterey, Kearney sur le Nouveau-Mexique et la Californie ; Scott, par mer, débarqua à Vera-Cruz. On trouvera dans l'art. ETATS-UNIS le récit de la campagne. Battu par Taylor à Borenavista (23 févr. 1847), Santa-Anna ne fut pas plus heureux contre Scott débarqué le 9 mars devant Vera-Cruz ; la prise de cette ville (29 mars), la défaite de Santa-Anna à Cerro-Gordo (18 avr.), sa proclamation comme dictateur, l'arrêt des Américains à Puebla, leur succès de Contreras et Churubusco (19-20 août), la guerre civile entamée par Paredes prêchant la lutte à outrance, la prise de Mexico le 14 sept. 1847 furent les principaux épisodes de cette guerre. Force fut alors de subir les clauses du traité de Guadalupe Hidalgo (2 févr. 1848), qui mit la frontière au rio Grande del Norte, annexant au Texas les portions des Etats de Tamaulipas, Cohahuila et Chihuahua sises sur la rive gauche du fleuve. En outre, les Etats-Unis prenaient le Nouveau-Mexique et la Nouvelle-Californie en échange d'une indemnité dérisoire de 15 millions de dollars. Le Mexique perdait ainsi 1,650,000 kil. q. On avait déjà quelque notion des richesses minières de la Californie. Quant au Nouveau-Mexique, ses premiers maîtres étaient devenus impuissants à y maintenir la sécurité contre les Indiens; les provinces du Nord étaient désolées par les brigandages des Apaches et des tribus voisines, l'armée mexicaine et ses chefs presque constamment absorbés par les pronunciamentos et les guerres civiles.

Après la guerre contre les Etats-Unis, les choses ne firent qu'empirer; la paix avait été signée par Herrera réélu président ; mais, dès le départ des Américains, il fut menacé par Paredes et le prêtre Jaranta, chef de guerillas; Bustamente les vainquit, mais Paredes reprit les armes en août 1849. Herrera n'arrivait ni à combler le déficit budgétaire, ni à vaincre les Indiens du Nord, non plus que ceux du Yucatan, soutenus en cachette par l'Angleterre. Le gouvernement fédéral ne pouvant protéger les Etats particuliers, ceux-ci étaient conduits à pourvoir seuls à leur sécurité, à former des lignes, à se créer des ressources propres en levant des impôts, des droits de douanes. Une dissolution parut imminente; les Etats de Vieille-Californie, Sonora, Cinoloa, Chihuahua, Cohahuila, Tamaulipas proclamèrent leur sécession le 16 juin 1849. Toutefois, en 1850, la situation s'améliora un peu. L'année suivante, le général Mariano Arista fut élu président; le colonel Carbajal, chef de la garde nationale, s'insurgea en sept. 1851, réclamant la réduction des droits de douane; il fut battu devant Matamoras et dut se réfugier au Texas, d'où il avait été appuyé. Mais la protestation contre les taxes excessives et les prohibitions, le conflit entre le pouvoir central et le gouverneur de Matamoras, le général Analos, qui, de sa propre autorité, avait abaissé les droits, les tendances autonomistes des Etats, les progrès des Peaux-Rouges rendaient la situation intenable. Arista fut renversé par le général Cevallos (1852), puis on se tourna vers Santa-Anna, réfugié à la Jamaïque ; Cevallos le rappela ; il fit une rentrée triomphale à Mexico le 27 avr. 1853. Le 16 déc., le conseil d'Etat lui décerna la dictature, pour une durée illimitée avec faculté de désigner son successeur ; un plébiscite ratifia ces dispositions en janv. 1855. Santa-Anna avait agi énergiquement dans le sens centraliste, à l'imitation du prince Napoléon. Il avait donné l'autorité législative à un conseil d'Etat, restreint la liberté de la presse, rappelé les jésuites. Pour se procurer de l'argent, il fit une nouvelle cession de territoire aux Etats-Unis, leur rendit la vallée de Mecilla et la région au S. du rio Gila pour 10 millions de dollars (traité Gadsden). Il ne put se maintenir. Le général Comonfort à Ayotla, puis le métis Alvarez, gouverneur de l'Etat de Guerrero, s'insurgèrent en 1854 ; Monterey, Vera-Cruz furent gagnés par les libéraux, et en août 1855 Santa-Anna dut quitter la place. Son rôle était fini.

Trois partis étaient aux prises: radicaux (*puros*), libéraux et cléricaux. Alvarez, candidat des premiers, abolit les privilèges (*fueros*) du clergé et de l'armée et fut renversé par Comonfort (déc. 1855) qui s'appuyait sur les libéraux. Par la loi du 28 juin 1856, il décida la sécularisation et la vente des biens ecclésiastiques, l'Etat retenait 5 % et versait le reste à l'Eglise, soit comptant, soit en titres de rente 6 %. Une nouvelle constitution établissait la liberté de conscience, expulsait les jésuites, ouvrait les ports à l'immigration. On rétablissait les lois de 1824 modifiées dans un sens radical ; le Sénat disparaissait. Le clergé résista, refusa l'obéissance ; non seulement il ne voulut pas prêter serment à la constitution, mais l'archevêque de Mexico excommunia ceux qui le feraient ; la majorité des fonctionnaires et une partie de l'armée suivirent. Le général Zuloaga prit la tête de la révolte ; après sept jours de combats, il resta maître de la capitale et se fit nommer président le 22 janv. 1858. Comonfort avait d'abord transigé, puis cédé, sans résister ; mais, en même temps que lui, les radicaux avaient fait élire président de la cour suprême, charge qui impliquait la vice-présidence de la république, un personnage d'une autre trempe, l'un des deux grands hommes qui ont réorganisé le Mexique et l'ont replacé au rang des grands Etats, Benito Juarez, avocat d'origine indienne, qui se vantait de descendre des anciens chefs aztèques. Les *puros* appelèrent aux armes les gens des campagnes contre les réactionnaires de la capitale, installèrent un gouvernement successivement à Queretaro, Guanajuato, Guadalajara, et finalement le 24 mai 1858 à Vera-Cruz et soutinrent les hostilités contre Zuloaga et son général, Miramon. Ceux-ci ayant refusé de reconnaître aux Etats-Unis le droit perpétuel de transit par l'isthme de Tehuantepec, les Américains reconnurent Juarez (avr. 1859), qui prévalut dans les Etats du Nord et de l'Atlantique; ceux du Centre acceptaient le régime conservateur. Le jeune général Miramon, qui avait battu les libéraux au N., ne tarda pas à évincer Zuloaga (janv. 1859) et marcha sur Vera-Cruz qu'il assiégea (mars 1860); mais l'escadre américaine captura ses transports de guerre, et il dut se replier sur Mexico, poursuivi par les constitutionnels. Ceux-ci se procuraient des ressources par la vente des biens du clergé ; Juarez avait prononcé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression des couvents, la sécularisation des biens ecclésiastiques (1859). Miramon eut recours aux pires expédients financiers, empruntant à n'importe quel taux, s'emparant de fonds déposés à la légation anglaise. Il fut battu par Ortega, chef de l'armée libérale, à Silao (8 août 1860) et à Calentalpa (22 déc.) et s'enfuit à Cuba. Le 11 janv. 1861, Juarez entrait à Mexico. Il appliqua les réformes ecclésiastiques, proclama la liberté de conscience, le mariage civil, expulsa l'archevêque de Mexico et la plupart des évêques qui avaient dirigé la dernière insurrection et renvoya de même le nonce. Un congrès élu alors le confirma dans la présidence (juin) et lui décerna même la dictature (1er juil. 1861). Les chefs cléricaux, Marquez, Mejia, Cajique, Lozada, Vicario, Cobos, tenaient encore la campagne ; le premier fit fusiller un des principaux libéraux, Ocampo, et fut mis hors la loi. Nonobstant, Juarez réussissait dans la pacification lorsqu'il se vit aux prises avec une intervention étrangère.

La situation financière du Mexique n'avait cessé d'empirer au cours de ces révolutions incessantes, âprement exploitées par les prêteurs étrangers. Voici comment le colonel Niox apprécie les faits : « Les étrangers établis au Mexique ne s'étaient pas tenus à l'écart des luttes des partis ; les négociants, les consuls eux-mêmes avaient, au contraire, souvent favorisé les révolutions sur lesquelles un grand nombre spéculaient et ils en avaient parfois profité pour accroître rapidement leur fortune, soit au moyen de prêts et de transactions usuraires, soit au moyen d'arrangements de douanes. Cependant, après chaque crise, les ministres des puissances étrangères, interprètes trop complaisants parfois des plaintes exagérées de leurs nationaux, présentaient au nouveau gouvernement une longue liste de dommages à réparer qui se traduisaient toujours

par un chiffre excessif d'indemnités pécuniaires. Les maisons de banques étrangères, qui disposaient de capitaux importants, tiraient très habilement parti de la situation en les prêtant à des conditions qu'elles savaient fort bien proportionner aux risques à courir. » Le plus fameux de ces prêts usuraires est celui que fit le banquier Jecker. Le 29 oct. 1859, le gouvernement insurrectionnel clérical de Miramon avait décidé une émission de papier-monnaie de 15 millions de piastres (75 millions de fr.) destinés à amortir les titres discrédités de la dette moyennant une soulte de 25 à 28 % en argent; on échangeait les anciens titres contre les nouveaux bons, lesquels devaient être admis pour un cinquième en paiement des impôts et jouir d'un intérêt de 6 %, dont moitié garantie pendant cinq ans par le banquier suisse Jecker qui les émettait en prélevant les trois cinquièmes de la soulte. L'émission échoua; en mai 1860, Jecker fit faillite; il avait encore en caisse presque tous les bons. Juarez avait déclaré ne pas reconnaître l'arrangement fait par Miramon. Le banquier s'entendit alors avec Almonte, qui avait représenté Miramon à Paris, promit à M. de Morny 30 % dans les bénéfices et par son influence obtint que le ministre de France à Mexico imposât à Juarez la reconnaissance de la légalité des bons Jecker. Il avait aussi dû promettre diverses indemnités pécuniaires. Mais la caisse était vide, et la banqueroute inévitable. Les 80 millions de pesos produits par la vente des biens ecclésiastiques n'arrivèrent qu'en partie au trésor et ne purent combler le déficit. Le congrès suspendit le paiement de la dette intérieure, puis le 17 juil. 1861, ajourna à deux ans le paiement de la dette extérieure, dont la principale était un emprunt anglais 3 % réglé en 1851 à 256 millions de fr. En même temps, il frappait une contribution de 1 % sur le capital. Huit jours après, les ministres de France et d'Angleterre rompirent les relations diplomatiques. L'Espagne se joignit à eux ; le parti clérical y était au pouvoir avec la reine Isabelle et souhaitait ardemment la ruine des libéraux mexicains; il réclamait vainement à Juarez une indemnité pour un navire dont il s'était emparé. Les conservateurs mexicains émigrés trouvèrent à Paris un chaud appui chez l'impératrice Eugénie, une Espagnole fanatique, et chez Morny. Le 31 oct. 1861 fut conclue la convention de Londres entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Les trois puissances déclaraient s'unir dans une action commune pour obtenir satisfaction à leurs griefs, des garanties pour les personnes et propriétés de leurs nationaux, l'exécution des obligations contractées par la république mexicaine, s'engageant à n'intervenir en aucune façon dans les affaires intérieures du Mexique. Juarez fit rapporter la loi qui suspendait le paiement de la dette (28 nov. 1861) ; tous les patriotes mexicains se rallièrent autour de lui. Le 14 déc. les Espagnols arrivaient à Vera-Cruz qui fut occupée sans résistance et où parvinrent ensuite l'escadre anglaise (commodore Dunlop), l'escadre française (amiral Jurien de la Gravière). Trois corps d'occupation furent mis à terre, mais l'expédition n'ayant pas de chef commun manquait d'unité, et Juarez fit au premier ultimatum des alliés une réponse hautaine ; il interdisait à ses nationaux toute relation avec eux et levait un impôt de guerre. Néanmoins, on avait de part et d'autre évité toute hostilité, et le 19 févr. le général espagnol Prim signait avec Doblado, ministre mexicain des affaires étrangères, la convention de la Soledad ; des négociations devaient s'ouvrir à Orizaba, tandis que les alliés camperaient pacifiquement sur les hautes terres, à l'abri de la fièvre jaune : les Espagnols sous Prim à Orizaba ; les Français sous Jurien de la Gravière, auquel on adjoignit Dubois de Saligny à titre de commissaire, à Tehuacan ; les Anglais, sous Charles Wyke, à Cordova. L'entreprise semblait terminée quand Napoléon III démasqua ses plans.

Il rêvait de fonder au Mexique un empire latin qui contrebalancerait l'influence des États-Unis et poursuivait ce projet d'accord avec le parti conservateur clérical. Quand il apprit la convention de la Soledad, il expédia au Mexique une brigade de 4,500 hommes sous le général Latrille de Lorencez, accompagné du général Alamonte, fils du patriote Morelos et l'un des chefs des conservateurs ; avec lui vinrent le père Miranda et d'autres notables cléricaux. Juarez donna l'ordre d'arrêter « les traîtres et les réactionnaires », et les représentants de l'Espagne et de l'Angleterre, Prim et Wyke, demandèrent qu'on rembarquât Almonte ; Jurien de la Gravière refusa, et, en avril, les corps anglais et espagnol évacuèrent le Mexique. Le 16 avril, les Français publiaient un étrange manifeste où ils déclaraient être venus au Mexique pour faire cesser les divisions du pays. C'était la guerre. On comptait sur une révolution conservatrice qui n'eut pas lieu ; Almonte, Miramon ne groupèrent autour du camp étranger que 5,000 adhérents ; pas une ville n'ouvrait ses portes. Juarez décrétait la levée en masse des hommes de vingt et un à soixante ans et menaçait de mort quiconque prêterait son concours à l'ennemi. Le 28 avr., de Lorencez força à Cumbres le passage des montagnes, et le 5 mai il attaqua Puebla que Zaragoza défendait avec 12,000 hommes; il fut repoussé et perdit 476 soldats. Le 18 mai, une défaite des Mexicains à Banancaseca par les Français et le chef réactionnaire Marquez compensa cet échec. L'armée française demeura à Orizaba, maintenant péniblement ses communications avec Vera-Cruz. Elle reçut bientôt des renforts sous un nouveau commandant, le général Forey, qui débarqua en août avec 30,000 hommes, monta lentement vers Orizaba, où il commença par dissoudre le pseudo-gouvernement organisé par Almonte (oct. 1862). Il établit solidement sa ligne de communications avec Vera-Cruz, et le 16 mai 1863 commença le siège de Puebla ; Zaragoza était mort ; Ortega défendit la place avec 22,000 hommes, tandis que Comonfort couvrait Mexico. Le siège fut terrible ; il fallut prendre une à une chaque *cuadra* (carré de maisons) ; malgré le choléra et le typhus, les assiégés tinrent trois mois ; enfin le 8 mai l'armée de Comonfort fut dispersée à San Lorenzo par Bazaine ; le 17, Ortega se rendit après avoir encloué ses 150 canons, brisé ses armes et fait sauter la poudrière ; 26 généraux, 1,000 officiers, 11,000 soldats étaient prisonniers. Juarez sortit de Mexico le 31 mai se retirant à San Luis de Potosi ; Bazaine entra dans la capitale le 7 juin. On trouvera dans l'art. BAZAINE (t. V, pp. 960 et suiv.) le détail des intrigues qui se déroulèrent jusqu'à la fin de l'expédition française. Elle fit à Mexico une entrée triomphale, aux acclamations du peuple ; une assemblée de trente-cinq notables conservateurs fut réunie et remit l'autorité au triumvirat d'Almonte, de Labastida, archevêque de Mexico, et du général Marianno Salas, ancien lieutenant de Santa-Anna ; ceux-ci appelèrent à délibérer deux cent cinquante notables sous le nom d'Assemblée constituante et firent voter le 10 juil. par cette réunion illégale et sans mandat la résolution suivante : « La nation mexicaine adopte pour forme de gouvernement la monarchie tempérée et héréditaire, sous un prince catholique ; le souverain prendra le titre d'empereur du Mexique ; la couronne impériale sera offerte à l'archiduc Maximilien d'Autriche pour lui et ses descendants. »

Les circonstances parurent d'abord favorables à la combinaison napoléonienne. Forey, nommé maréchal, rentra en France, laissant le commandement à Bazaine (1er oct. 1863). Celui-ci mena rapidement les opérations avec le concours des bandes conservatrices de Marquez et de Mejia. Les armées libérales étaient dissoutes ; il ne restait guère que des guerillas renforcées par les débris des troupes de Comonfort et les évadés de Puebla ; le noyau de l'armée régulière était formé d'Indiens enrôlés d'autorité et servant presque indifféremment sous n'importe quel drapeau ; quant aux guerillas formées de bandes de volontaires ou de vaqueros groupés autour de leurs propriétaires, elles se partageaient entre libéraux et réactionnaires. Les deux principaux chefs de la résistance étaient Juarez dans le N. et Porfirio Diaz dans le S. Bazaine groupa les Mexicains en

deux colonnes, sous les généraux Douai et Cartagny, et fit organiser des contreguerillas par le colonel Dupin. San Luis de Potosi fut pris le 25 déc.; Guadalajara le 5 janv. et Zacatecas le 6 févr. 1864; Juarez se réfugia à Monterey, d'où il chassa le gouverneur du Nouveau-Léon, Vidaurri, qui voulait se rendre indépendant. Juarez sollicita l'appui des Etats-Unis, offrant de leur céder la Sonora; mais, encore absorbés par la guerre de sécession, ils n'acceptèrent pas. Comonfort avait été tué. Ortega, qui s'était évadé, était brouillé avec le président et paraissait disposé à s'entendre avec Bazaine. Le nouvel empereur avait le champ libre. Il avait déclaré le 3 oct. à la députation mexicaine, venue à Miramar lui offrir la couronne, qu'il acceptait, sous réserve de l'adhésion unanime de la nation; on fit signer des adresses par deux mille communes; le 10 avr. 1864, l'archiduc annonça son adhésion, il se fit sacrer par le pape à Rome et débarqua le 29 mai à Vera-Cruz. Il avait conclu avec le gouvernement français la convention de Miramar, en vertu de laquelle on décidait que l'armée d'occupation française serait réduite à 25,000 hommes et évacuerait progressivement le Mexique au fur et à mesure de l'organisation des forces du nouvel empire; on laissait à celui-ci durant six ans la légion étrangère forte de 8,000 hommes; un article secret ajoutait que l'effectif expéditionnaire resterait plus longtemps, de manière à être encore de 20,000 hommes en 1867. L'archiduc créait un corps de 7,500 volontaires autrichiens et un régiment de 2,000 Belges. Les frais à rembourser à la France étaient arrêtés à 270 millions au 1er juil. 1864; ensuite 1,000 fr. par soldat et par an. Un emprunt de 190 millions avait été ouvert par les Français; il n'y eut que 102,600,000 fr. de souscrits, dont près de 7 millions absorbés par les courtages, 27 payés aux créanciers anglais, 8 remis à l'archiduc, le reste remis à la France ou déposé en garantie de deux ans d'intérêt.

Maximilien entra à Mexico avec sa femme Marie-Charlotte (fille du roi des Belges) le 12 juin 1864. Il essaya une politique de conciliation, écartant les cléricaux extrêmes. Il refusa de rétablir les fueros du clergé et abolit le péonat, qui était une sorte de servage imposé aux paysans indiens. Il s'aliéna ainsi les réactionnaires sans rallier les patriotes. En même temps, il promulguait la loi martiale contre les républicains qui tenaient encore la campagne. L'armée française avait occupé Monterey, refoulé Juarez sur Chihuahua; Bazaine marcha contre Porfirio Diaz et prit Oajaca le 9 févr. 1865, puis fit occuper Chihuahua (15 août). Juarez s'installa à El Paso del Norte, dernier point demeuré libre sur le territoire mexicain. On le crut passé aux Etats-Unis, et Maximilien rendit le 3 oct. un décret déclarant que ce départ mettait fin à la résistance et que désormais les guerillas libérales seraient regardées comme des associations de malfaiteurs, et leurs membres fusillés dans les vingt-quatre heures; quiconque leur procurerait des armes, des vivres, des informations, subirait la peine capitale. Ces mesures terroristes ne pouvaient affermir un régime qui ne se soutenait que par les baïonnettes étrangères.

L'effondrement du nouvel empire du Mexique fut rapide. Il n'avait jamais été reconnu par les Etats-Unis qui n'avaient cessé de traiter Juarez comme le chef du pouvoir légal. Dès le 4 avr. 1864, le Congrès de Washington avait déclaré que le peuple des Etats-Unis jugeait inconciliable avec ses principes la reconnaissance d'une monarchie instituée sous les auspices d'un Etat européen. Le Sénat et le président ne s'y associèrent pas; mais, quand la guerre de sécession toucha à son terme, le 9 févr. 1865, le gouvernement fédéral, au nom de la doctrine de Monroë, demanda à Napoléon III de rappeler ses troupes, afin de laisser les Mexicains choisir librement leur gouvernement. Vainement on tenta de traîner en longueur; le langage des Etats-Unis devint menaçant, et l'évacuation devint inévitable. Un emprunt de 170 millions souscrit en France n'avait apporté au gouvernement que 50 millions. Bazaine et Maximilien étaient en désaccord et se paralysaient; le pape avait rejeté un nouveau concordat qui sanctionnait la vente des biens du clergé. Les défections se multipliaient. Inébranlable, Juarez, dont les pouvoirs expiraient le 30 nov. 1865, les avait prorogés, refusant de céder la place au président de la cour suprême Ortega qui aurait dû assurer l'intérim. Des volontaires affluèrent des Etats-Unis; l'exécution des chefs républicains Arteaga et Salazar, fusillés par le général Mendez (3 oct. 1865), ne fit que surexciter les patriotes. Même le vieux Santa-Anna sortit de sa retraite de La Havane. Dès que l'ordre de rapatriement des troupes françaises est connu, les Mexicains secouent le joug. En janv. 1866, les libéraux sont maîtres de l'Etat de Durango, en févr. du Nouveau-Léon; le 14 juil., Mejia capitule à Matamoros; Monterey est évacué; Tampico pris en août; Juarez se réinstalle à Chihuahua en septembre. Vainement l'impératrice Charlotte vient supplier Napoléon; on ne laisse même plus partir de nouveaux volontaires autrichiens. Le chevaleresque Maximilien refuse d'abdiquer, ne voulant pas abandonner ses partisans aux représailles des vainqueurs. Le 11 mars 1867, les derniers soldats français se rembarquent; les Belges, la plupart des Autrichiens, étaient partis. Les événements se précipitent; les bandes d'Apaches et d'Opatas, qui avaient arboré le pavillon impérial, sont écrasées au N.; au S., les Impériaux sont vaincus dans le Yucatan. Porfirio Diaz arrive aux portes de Mexico, après avoir défait Marquez; Maximilien se retire dans la forteresse de Queretaro, tandis que Marquez fait fusiller ses prisonniers et terrorise la capitale. Escobedo assiège Queretaro dont le colonel Miguel Lopez lui rend la citadelle (15 mai 1867); Mendez est fusillé le jour même; le mois suivant, Maximilien a le même sort avec Mejia et Miramon (19 juin). Les libéraux ne voulaient pas laisser repartir pour l'Europe un prétendant dont la cour eût été un foyer permanent de conspirations, et ils tenaient à donner un sanglant avertissement aux princes européens en quête d'une couronne. Le 21 juin, Porfirio Diaz entrait à Mexico; le 25, Vera-Cruz se rendit. Juarez rentra dans sa capitale, au milieu des acclamations, et fut réélu président.

L'œuvre de régénération du Mexique fut plutôt activée que retardée par cette terrible crise. Le parti réformateur se trouva délivré des cléricaux qui avaient appelé l'étranger. Quelques soulèvements, notamment celui de Santa-Anna au Yucatan, furent aisément comprimés par Juarez, auquel Ortega se rallia franchement. En avr. 1869, il put faire voter une amnistie politique à tous les indigènes. Réélu en 1871, il mourut le 18 juil. 1872; le pouvoir passa au président de la cour suprême, Sébastien Lerdo de Tejada, pour jusqu'au 31 juil. 1874. Il se fit réélire, mais ne put se maintenir. La grosse difficulté était la question financière qui avait provoqué l'intervention étrangère. La dette publique comprenait l'ancien emprunt anglais 3 %, soit 250 millions, et 175 millions de dette intérieure à 6 %, une dette espagnole réglée en 1851 et 1853 à environ 24 millions, une dette aux Etats-Unis de 6 millions (convention du 4 juil. 1868); celles résultant des actes de la faction conservatrice et de l'empire qu'elle avait soutenu : fonds de 3 % créé en 1864 pour régler les coupons arriérés de l'emprunt anglais (121,620,000 fr.); emprunt anglo-français 6 % de 1864 (309,125,000 fr.); emprunt à primes 6 % de 1865 (250 millions), créances admises des résidents étrangers (150 millions); sommes dues à la France (325 millions). C'était, au temps de Maximilien, un total de près de 1,600,000,000 portant près de 100 millions d'intérêts annuels. Juarez refusa naturellement de reconnaître les emprunts contractés par ses adversaires, ce qui retarda le rétablissement des relations diplomatiques avec les Etats européens, qui presque tous avaient reconnu Maximilien. Le premier qui les rouvrit fut la Confédération de l'Allemagne du Nord, en 1868; la France les reprit en 1882 et l'Angleterre en 1883, après règlement de sa dette et des arrérages pour une inscription globale de 430 millions; les créanciers réclamaient plus de 2 milliards

Le parti radical et fédéraliste est demeuré au pouvoir depuis trente ans. Il a complété son triomphe par la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du vote des ecclésiastiques (1871), l'expulsion des jésuites et des ordres étrangers (1873), la multiplication des écoles laïques. En 1873, il abolit la distinction légale entre péones et propriétaires. Juarez fut le premier président qui accomplit régulièrement toute la durée de son mandat. Tejada, son successeur, n'avait ni le même prestige ni la même valeur morale; lorsqu'en 1876, il prétendit imposer sa réélection, il fut attaqué par Iglesias; le Congrès se prononça pour Tejada (29 oct. 1876); alors Iglesias et le second libérateur du Mexique, Porfirio-Diaz, ancien médecin devenu général pendant la guerre, recoururent aux armes. Diaz fut vainqueur (15 nov.) et entra à Mexico le 1[er] déc. 1876. Reconnu président provisoire, il fut définitivement élu en févr. 1877. Au bout de ses quatre années, il fut remplacé, le 1[er] déc. 1880, par le général Manuel Gonzalez, du même parti. Celui-ci rétablit le favoritisme et se laissa lui-même corrompre. Aussi Porfirio Diaz fut-il réélu en 1884 et depuis lors, en 1888 et 1892. Sous son impulsion énergique, le pays est transformé. Il a constitué une armée permanente assez forte et disciplinée pour clore le régime des pronunciamentos. Il a établi une sécurité absolue, égale à celle des meilleurs Etats européens. Il a rendu à l'administration son autorité morale et effective. Lui-même a été strict observateur de la légalité constitutionnelle. La situation politique affermie, il a amélioré, dans une mesure incroyable, la situation économique. La sécurité rétablie a naturellement provoqué l'essor de l'industrie et du commerce. Celui-ci fut décuplé par la construction d'un vaste réseau de chemins de fer. Une politique douanière nettement protectionniste a donné d'aussi bons résultats qu'aux Etats-Unis, d'autant que la répression de la corruption en a assuré tous les bénéfices au Trésor. Dès 1880, le budget se réglait en excédent, et on pouvait aborder le règlement de la dette extérieure. Tant pour cet objet que pour l'établissement des moyens de transports, de nouveaux emprunts furent contractés à des conditions relativement favorables en 1888, 1889 (chem. de fer de Tehuantepec), 1890 et 1893. La dépréciation de l'argent, dont le Mexique est grand producteur, a été gênante, en réduisant à moitié la valeur du dollar mexicain, mais elle n'a pas arrêté le développement économique favorisé par les capitaux américains et européens. Le gouvernement est démocratique, laïque et résolument pacifique; il s'occupe d'améliorations matérielles intérieures. Le Mexique actuel est certainement au moins au niveau de pays comme l'Australie ou l'Algérie. Les progrès sont très marqués. Jules Gautier et Albert Métin.

Beaux-Arts (V. Amérique du Nord, t. II, p. 691).

Bibl. : Les publications officielles entreprises par ordre du gouvernement mexicain sont désignées par la lettre (G.). — *Carta general de la republica mexicana* et *Memorial para servir à la carta general*; Mexico, 1861, in-8. — Manuel Orozco y Berra, *Materiales para una cartografia mexicana*; Mexico, 1871, in-4. — Antonio Garcia Cubas, *Atlas pintoresco*; Mexico, 1885, in-8. — Une carte au 1/100.000[e] est publiée depuis 1890 par le gouvernement. — *Diario official del supremo gobierno de las Estadas Unidos mexicanos* (G.); Mexico, gr. in-fol. — *Estadistica general de la republica mexicana* (G.); Mexico, 1887-91, 2 vol. in-4. — *Boletin semestral de la estradistica de la Republica mexicana, à cargo del* D[r] Antonio Peñafiel (G.); Mexico, 1888, t. I, in-4. — *Boletin del ministerio de fomento de la Republica mexicana* (G.); Mexico, in-fol. — *Anales del ministerio de fomento, colonizacion, industria y commercio* (G.); Mexico, in-8. — *Diccionario geografico y estadistico de la Republica mexicana*; Mexico, 1874-76, 5 vol. in-fol. — *Boletin de la Sociedad de geografia y estadistica mexicana*; Mexico, 1878, t. I, in-8. — Antonio Garcia Cubas, *Etude géographique, statistique, descriptive et historique des Etats-Unis mexicains* (G.); Mexico, 1889, in-8. — *Rapport du général* Porfirio Diaz, *président des Etats-Unis mexicains à ses compatriotes*; Mexico, 1889, in-8. — *Archives de la commission scientifique du Mexique, publiées sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*; Paris, Imprimerie impériale, 1865-70, 4 vol. in-8. — *Estatuto provincial del Imperio mexicano*; Mexico, 1865, in-8. — *Coleccion de Codigos civiles... Codigo civil de Mexico*; Madrid, 1879, in-8. — *El Codigo civil mexicano, concordato y anotado por el lic.* A. de Medina; Mexico, 1876, in-4. — *Constitucion federal de los E.-U. mexicanos*; Puebla, 1888, in-8. — *El Ejecutivo y la Corte de justicia*; Mexico, 1878, in-8. — Ed. Ruis, *Curso de derecho constitucional y administrativo*; Mexico, 1888, in-8. — *Division municipale de la Rép. mex.*; Mexico, 1883, in-fol., 2[e] éd. — Emiliano Busto, *l'Administration publique du Mexique* (espagnol et trad. franç.); Paris, 1889, in-fol. — *Collecion de leges relativas al credito publico*; Mexico, s. d., in-8. — *Informe que presenta el secretario de hacienda sobre... la denda*; Mexico, 1886, in-8. — W.-H. Emory, *Report on the United States and Mexican Boundary Survey*; Washington, 1857, in-4. — F.-W. von Egloffstein, *Contribution to the geology and the physical geography of Mexico*; New York, 1864. — Virlet d'Aoust, *Coup d'œil général sur la géographie et la topographie du Mexique et de l'Amérique centrale*, dans *Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 6 nov. 1865. — Guillemin Tarayre, *Exploration minéralogique des régions mexicaines*; Paris, 1869, in-8. — J. Felix et H. Lenk, *Beitrage zur geologie und palaontologie der Republik Mexicos*; Leipzig, 1890, 3 vol. in-4 (avec une bibliographie). — José G. Lobato, *Estudio sobre las aguas medicinales de la Republica mexicana* (G.); Mexico, 1884, in-8. — D[r] Domingo Orvañanos, *Ensayo de geografia medica y climatologia de la Rep. mex.* (G.); Mexico, 1889, in-4 (atlas). — Vincente Reyes, *Memoria sobre el departemento magnetico del observatorio meteorologico central de Mexico* (G.); Mexico, 1884, in-8. — A. Peñafiel, *Memoria sobre las aguas potables de la capital de Mexico* (G.); Mexico, 1884, in-4. — *Desagüe del valle de Mexico* (G.); Mexico, 1888, in-8. — Fr. de Garay, *El valle de Mexico* (G.); Mexico, 1888, in-8. — *United States Hydrographic Office* : n° 64, *The Navigation of the Carribe an See and Gulf of Mexico*; n° 84, *The West Coast of Mexico and central America, inclusing the Gulf of California*; Washington, 1890, 2 vol. in-8. — *Service des instructions nautiques. Phares de la mer des Antilles*, etc. (corrigés chaque année); Paris, in-8. — *Hamilton's Mexican Laws. A compilation of Mex. legislation and Mex. ministry law*; Londres, s. d., in-8. — Santiago Ramirez, *Noticia historica de la riqueza minera de Mexico* (G.); Mexico, 1884, in-8. — *Informes y documentos para la estadistica de la Mineria* (G.); Mexico, 1886, in-4. — Ch.-B. Dahlgren, *Minas historicas de la Rép. mex.* (trad. de l'angl.); Mexico, 1887, in-8. — *Memoria del secretario del despacho de hacienda*; Mexico, 1892, in-fol. — J. Segura et M. Cordero, *Reseña sobre el cultivo de algunas plantas industriales en la Rép.* (G.); Mexico, 1884, in-8. — *Coleccion de documentos e informes sobra la langosta que haminvadido la Rep. mex. en losaños 1879-86* (G.); Mexico, 1886, in-8. — Dillmann et Garcia, *Manual del ganadero mex.*; Mexico, 1883, in-8. — M. Inda, *Dictamen sobre la cuestion de terrenos baldios* (G.); Mexico, 1885, in-8. — Carlos Pacheco, *Informe sobre colonizacion y terrenos baldios* (G.); Mexico, 1885, in-8. — *Mission scientifique au Mexique et dans l'Amérique centrale. Recherches zoologiques, publ. sous la dir. de M.* Milne-Edwards; Paris, Imp. nat., 1870-78, 6 vol. in-fol. — *Coleccion de leyes sobre caminos de bierro* (G.); Mexico, 1882-87, 6 vol. in-8. — *El Ferrocarrilero*; Mexico, in-fol. (périod.). — *Noticia sobre las aplicaciones de la electricidad en la Rép. mex.* (G.); Mexico, 1889, in-8. — *Semana mercantil*; Mexico, in-4 (périod.). — *Tariff laws of Mexico*; Washington, 1885, in-8. — *Dictamen de la commission para el ano fiscal 1886-87* (G.); Mexico, 1886, in-8. — *Collection de codes étrangers, Code commercial mexicain, promulgué le 15 sept. 1889*; Paris, 1894, in-8. — Ricardo de Maria Campos, *Datos mercantiles* (G.); Mexico, 1889, in-8. — *La Crisis monetaria* (G.); Mexico, 1886, in-8. — Scobel, *Die Verkehrswege Mexicos*, etc., dans *Deutsche. geog. Blätter, b. X, h. I*; Brême, 1887. — *Comercio exterior de Mexico* (G.); Mexico, 1892, in-fol. — W.-H. Bishop, *Old Mexico and her lost provinces*; Londres, 1883, in-8. — Howard Coukling, *Mexico and the Mexicans*; New York, 1883, in-8. — *Mexicans at home in the interior, by a resident*; Londres, 1884, in-8. — Hamilton, *Mexican Handbook*; Londres, 1884, in-8. — Frederick-A. Ober, *Travels in Mexico life*; Boston, 1884, in-8. — Emile Castets, *Mexique et Californie*; Paris, 1886, in-16. — S. Buckley Griffin, *Mexico of to day* (ill.); New York, 1886, in-8. — Gustavo Baz, *En año en Mexico*; Mexico, 1887, in-8. — Fanny Chambers Gooch, *Face to face with Mexicans* (illustré); New York, 1887, in-8. — Th.-A. Janvier, *The Mexican guide*; New York, 1887, in-16. — Eduard Seler, *Reisebriefe aus Mexico*; Berlin, 1889, in-8. — F. Bianconi, *le Mexique à la portée des industriels*, etc; Paris, 1889, in-18 (atlas). — Ernst von Hesse-Wartburg, *Mexico, Land and Leute*; Wien, 1890, in-8. — Gaston Routier, *le Mexique*; Paris, 1890, in-8. — Francisco de Prida y Arteaga, *le Mexique tel qu'il est aujourd'hui*; Paris, 1891, in-8. — V. dans les *Diplomatics and consular Reports* publiés par le gouvernement anglais, à Londres, les n[os] 116, 129, 133, 138; 136, 149, 604, 637, 786. — *The statesmans year Book* (année 1895, art. *Mexico*); Londres, 1895, in-8. — E. Reclus, *Géographie universelle*, t. XVII *les Indes occidentales*; Paris, 1891, in-4.

Anthropologie. — Plusieurs des ouvrages cités à l'art. Histoire sont à consulter pour l'*ethnologie*. Ce paragraphe est réservé aux ouvrages les plus spéciaux : Morton; *Crania americane*; Philadelphie, 1839, pl. — Gosse, *Instructions ethnologiques pour le Mexique*; Paris, 1862. — Girard de Rialle, *les Peuples de l'Afrique et de l'Amérique*; Paris, 1880. — Kollmann, *Die Autochthonen Americas*; Bâle, 1882, in-8. — Hamy, *les Toltèques*; Paris, 1882, br. in-8. — *La Croix de Téotihuacan; Mutilations dentaires au Mexique et dans le Yucatan; Inscriptions de la période aztèque; les Tzompantli* : dans *Bullet. de la Soc. d'anthr.*, 1882-83. — *Anthropologie du Mexique*; Paris, 1884, in-4. — *Les Lacandons; la Science française au Mexique; Peintures ethnographiques d'Ignacio de Castro* : dans *Revue d'ethnogr.*, 1885 et 1888. — *Les Races maleïques et américaines*, dans l'*Anthropologie*, 1896. — D. Charnay, *la Civilisation toltèque. Les Toltèques au Tabasco et dans le Yucatan*, dans *Rev. d'ethnogr.*, 1886, et *C. rend. du Congrès international des américanistes* (8e session); Paris, 1890.

Histoire. — Une liste complète par ordre alphabétique des documents et des ouvrages historiques relatif au Mexique, se trouve en tête du premier volume de *History of Mexico* de Bancroft (1883). Nous ne citerons donc parmi les publications antérieures à 1863 que les ouvrages très importants ou les grandes collections. — *Anales del Museo nacional de Mexico*; Mexico, 1877, t. I, in-4. — Lord Kingsborough, *Antiquities of Mexico*; Londres, 1831-48, 9 vol. in-fol. — *Brinton's Library of aboriginal american litterature* : t. VII; *Ancient Nahuatl poety*, t. VIII; *Sacred songs of the ancient Mexicans*; Philadelphie, 1889-90, 2 vol. in-8. — Brasseur de Bourbourg, *Cartas para servir de introduction à la Historia primitiva de las naciones civilisadas*; Mexico, 1851; *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale*; Paris, 1857-59, 4 vol. in-8; *Voyage sur l'isthme de Tehuantepec*, Paris, 1851; *Monuments anciens du Mexique*, Paris, 1866, gr. in-fol. — D. Charnay, *les Anciennes Villes du nouveau monde*; Paris, 1885, in-fol. — Lucien Biart, *les Aztèques*; Paris, 1885, in-8. — Hermann Strebel, *All Mexico*; Hambourg, 1885-89, in-4. — A. Réville, *Histoire des religions. II. Les Religions américaines*; Paris, 1883, in-8. — *Coleccion de documentos para la historia de Mexico, publicada por* Joaquin Garcia Iscazbalceta; Mexico, 1853, t. I, 20 vol. in-8 en 4 séries. — *Biblioteca mexicana. Coleccion metodica de obras y documentos relativos à la historia, geographia, estadistica y legislacion de Mexico*; Mexico, 1877, t. I, in-4. — *Coleccion de documentos ecclesiasticos de Mexico, o sea antigua y moderna legislation de la Iglesia mexicana*; *Amecamecas, impr. del collegio catolico*, 1887, 3 vol. in-8. — *Mexico a través de los siglos*; Barcelone, s. d., 3 vol. in-4. — Joaquin Garcia Icazbalceta, *Bibliographia mexicana del siglo XVI*; Mexico, 1886, in-4. — Francisco Pimentel, *Historia de la literatura y de las ciencias en Mexico desde la conquista hasta nuestros dies*; Mexico, 1885 et suiv., in-8. — Prescott, *History of the conquest of Mexico*; nouv. éd., Londres, 1845, 2 vol. — Alaman, *Historia de Mejico*; Mexico, 1849-52, 5 vol. — Torrente, *Historia general de la revolucion moderna hispania-americana*; Madrid, 1829-30, 5 vol. — Mora, *Mexico y sus revoluciones*; Paris, 1834, 8 vol. — Du même, *Documentos para la historia de Mexico*; Mexico, 1853-57, 20 vol. — Child, *The Spanish-American Republics*; New York, 1891. — Penafiel, *Monumentos del alte Mexicana antiguo*, av. 318 pl.; Berlin, 1890. — Chavero, *Antiguedades Mexicanas*; Mexico, 1893. — Pour l'histoire du Mexique, depuis la conquête espagnole, l'ouvrage capital est : Hubert-Howe Bancroft, *Complete Works*; San-Francisco, 1883-84, 27 vol. in-8; t. I-IV, *Native Races*; t. IX-XII; *History of Mexico* (1516-1824), t. XIII et XIV (1824-84). — E. Lefèvre, *Documentos officiles recogidos en la secretaria privada de Maximiliano*; Bruxelles et Londres, 1869, 2 tomes en 1 vol. in-8. — *Correspondance de* Juarez *et de* Montluc, *accompagnée de nombreuses lettres politiques relatives à l'expédition du Mexique*, publiée par M. Léon de Montluc; Paris, 1885, in-12. — Colonel Niox, *Expédition du Mexique*, 1874. — E. Lefèvre, *le Mexique et l'intervention européenne*, 1862. — Rasetti (attribué à), *la France, le Mexique et les Etats confédérés*; Paris, 1863, in-8. — A. Demeur, *l'Expédition belge au Mexique. Appel aux Chambres*; Bruxelles et Leipzig, 1864, in-8. — Comte de Kératry, *la Créance Jecker, l'indemnité française et l'Empire mexicain*; Paris, 1867, in-8; *l'Elévation et la chute de l'empereur Maximilien*; Paris, 1867, (l'édition allemande parue la même année à Leipzig, contient des documents qui n'ont pu être publiés dans la française); *la Contre-guérilla française au Mexique*; Paris, 1868, in-12. — Victor Considérant, *Mexique. Quatre lettres au maréchal Bazaine*; Bruxelles, 1868, in-8. — Prince Georges Bibesco, *Au Mexique*, 1862; *Combats et retraite des Six mille*; Paris, 1887, in-8. — Paul Gaulot, *la Vérité sur l'Empire du Mexique.. Rêve d'empire*. — *La Vérité sur l'Empire du Mexique. Fin d'empire*; Paris, 1889 et 1898, 2 vol. in-18. — Sur l'histoire contemporaine du Mexique, il faut lire deux cours de M. Charles Seignobos, publiés en mars 1895 dans la *Revue des cours et des conférences*; Paris, 1895, in-8.

MEXIQUE (Nouveau-) (Etat) (V. Nouveau-Mexique).

MEXY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 318 hab.

MEY (Jean de), théologien et naturaliste hollandais, né en 1617, mort en 1678. Il fut pendant longtemps professeur de théologie à Middelbourg et publia deux ouvrages importants sur l'application de la méthode des sciences naturelles à l'Ecriture Sainte : *Commentaria physica, sive Expositio locorum Pentateuchi in quibus agitur de rebus naturalibus* (Friddelbourg, 1651, in-4); *Sacra physiologia, sive Expositio locorum Scripturæ in quibus agitur de rebus naturalibus* (*id.*, 1661, in-4). Il écrivit aussi un traité d'entomologie très remarquable pour son époque : *Historia naturalis insectorum* (*id.*, 1662, 3 vol. in-8, avec planches). Nous signalerons encore une intéressante réfutation de l'*Astrologie : De natura cometarum et variis ex iis divinationibus* (*id.*, 1662, in-8). Les œuvres complètes de Mey ont été réunies en un vol. in-fol. (Delft, 1704; rééd., Leyde, 1706). E. H.

MEYENDORF (Barons de). Famille établie en Livonie depuis l'an 1200 où Conrad de Meyendorf y vint avec les Chevaliers porte-glaives. Ses principaux membres furent : le général de cavalerie russe *Casimir*; son fils *Georges* (1790-1863) qui se fit connaître par son *Voyage d'Orenbourg à Boukhara fait en 1820* (Paris, 1826), contribua à la défaite des Polonais à Grochow (1831), devint aide de camp général du tsar et l'un des hauts dignitaires de la cour.

Son frère *Alexandre*, né en 1792, mort à Saint-Pétersbourg le 25 janv. 1865, fut conseiller d'Etat (1839), président de la chambre de commerce de Moscou, il contribua beaucoup au développement de l'enseignement industriel.

Son frère *Pierre*, né à Riga le 5 août 1796, mort à Saint-Pétersbourg le 19 mars 1863, servit dans la guerre de 1812; après deux années d'études à Gœttingue, il entra dans la carrière diplomatique; il fut chargé d'affaires à La Haye (1820), secrétaire à Madrid et Vienne, ambassadeur à Stuttgart (1832), à Berlin (1839) et à Vienne (1850). Il fut rappelé en 1854, devint membre du conseil de l'empire, et, en 1857, grand maître de la cour. C'était, comme le précédent, un géologue distingué. L. L.

MEYER (Jacques), historien flamand (V. Demeyère, t. XIV, p. 44).

MEYER (Antoine de), poète flamand (V. Demeyère).

MEYER (Johann-Rudolph), cartographe suisse, né à Aarau le 25 févr. 1739, mort le 11 sept. 1813. Il se lança très jeune dans l'industrie de la soie, mais la passion pour les voyages lui donna l'idée de dresser une carte complète de la Suisse. Il en fit tous les frais depuis la mensuration des bases jusqu'à la gravure des dessins et avec l'aide du général Pfyffer de Lucerne et du dessinateur Weiss il arriva à bout. Le travail commença en 1788; la première feuille de l'Atlas Meyer parut en 1796 et la seizième et dernière en 1802. C'est une œuvre très remarquable pour l'époque. E. K.

MEYER (Jean-Henri), peintre et archéologue allemand, né à Zurich en 1760, mort à Iéna en 1832. Il passa son enfance à Stœfa, sur le lac de Zurich, et se prit de bonne heure d'un goût très vif pour l'étude des beaux-arts: le voyage d'Italie, qu'il fit de 1784 à 1788, pour s'y perfectionner dans la peinture, et les relations qu'il entretint avec Gœthe, à partir de l'année 1786, eurent sur sa carrière une décisive influence. De retour en Suisse, il ne tarda pas à être appelé à Weimar par l'entremise de son illustre ami : il devint dans cette ville, en 1807, directeur de l'école de dessin et de peinture, et conserva cette fonction jusqu'à sa mort. Sur les conseils de Gœthe, de Herder, de Tischbein, qui appréciaient hautement l'étendue et la variété de ses connaissances, J.-H. Meyer s'était adonné à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Outre un mémoire sur « un tableau d'autel de Lucas de Cranach à l'église de Weimar », on lui doit de remarquables ouvrages, tels que sa belle *His-*

toire des arts plastiques chez les Grecs (Dresde, 1824-36, 3 parties), et une édition des œuvres de Winckelmann (Dresde, 1807-20). Il laissa par testament une somme de 132,000 fr. destinés à la fondation, à Weimar, d'un établissement hospitalier qui après la mort de sa femme, prit en mémoire des deux époux le nom d'Institution de Meyer et d'Amélie. Gœthe, qui entretint avec Meyer une correspondance suivie, a très fréquemment formulé sur son compte les appréciations les plus favorables. « Meyer, écrivait-il à Eckermann, a porté au plus haut point la science des beaux-arts. Son *Histoire* est un monument qui vivra éternellement... » Il est juste d'ajouter qu'il devait beaucoup à Winckelmann, dont il fut le consciencieux éditeur, et dont il demeura le disciple fervent. Gaston Cougny.

Bibl. : *Böttiger's Nekrolog im Artischen Notizenblatt.*, oct. 1832. — *Füssli's und Nagler's Kunstler lexikon.* — *P. Weizsäcker in der Allgem. Zeitung*, 1882, n° 269. — *Allgemeine Deutsche Biographie* ; Leipzig, 1885. — *Correspondance de Gœthe avec J.-H. Meyer* ; Leipzig, 1856.

MEYER, général français, d'origine suisse, né à Lucerne en 1765, mort à Saint-Domingue en janv. 1803. Sous-lieutenant aux gardes suisses depuis 1784, il fut pris comme aide de camp par La Fayette et passa bientôt à l'armée des Pyrénées. En 1795, il était général de brigade. Il fut fait prisonnier par les Autrichiens en 1798 à la campagne d'Italie et conduit en Hongrie. Sa captivité fut employée à écrire un volume de *Lettres familières sur la Carinthie et la Styrie* (Paris, 1800). En 1802, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue au cours de laquelle il mourut d'une fièvre épidémique. E. K.

MEYER (Jean-Daniel), juriconsulte hollandais, né à Arnhem en 1780, mort à Amsterdam en 1834. Il fut d'abord juge d'instruction à Arnhem, puis devint, sous le règne du roi Louis, directeur de la *Gazette officielle*. Il publia un grand nombre d'ouvrages de droit dont l'autorité est encore invoquée aujourd'hui devant les tribunaux hollandais. Son œuvre principale est intitulée : *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe* (Leyde, 1818-23, 6 vol. in-8). E. H.

MEYER (Gerrit-Jean), littérateur hollandais, né à Clèves en 1781, mort à Groningue en 1848. Il fut d'abord professeur à l'athénée de Bruxelles, puis à l'université de Louvain et enfin à celle de Groningue. Il s'attacha surtout à l'étude critique des littératures modernes et publia des ouvrages très estimés des spécialistes; nous citerons : *Camoëns et la Lusiade* (Bruxelles, 1810, in-8); *Etudes sur Pétrarque* (*id.*, 1813, in-8) ; *Recherches sur Cervantes* (Amsterdam, 1833, in-8). E. H.

MEYER (Karl-Anton), botaniste russe, né à Vitepsk le 1er avr. 1795, mort à Saint-Pétersbourg le 24 févr. 1855. Il dirigeait le jardin des plantes de la capitale et publia *Flora altaïca; Kaukasuspflanzen*, etc. — Son homonyme, *Heinrich-Friedrich* Meyer (1791-1858), professeur de botanique à Kœnigsberg, a publié *Gesch. der Botanik* (1854-57), 4 vol.).

MEYER. Famille de libraires allemands. *Joseph*, né à Gotha le 9 mai 1796, mort en 1856, fonda en 1826 l'Institut bibliographique, transféré à Hildburghausen (1828), puis à Leipzig (1874), et qui occupe actuellement 600 personnes. Il propagea en Allemagne le système de la publication des ouvrages et collections par livraisons et par souscription. Son œuvre principale fut son *Konversations-Lexikon* (V. l'art. Encyclopédie), que son fils *Hermann-Julius* (né en 1826) abrégea pour en faire l'une des deux excellentes encyclopédies usuelles de l'Allemagne. La librairie est, depuis 1885, dirigée par leurs fils *Hans* et *Arndt*, dont le premier, né à Hildburghausen le 22 mars 1858, s'est fait connaître par son exploration de la région du Kilimandjaro; en 1889, il gravit le Cibo, haut de 6,010 m. Il a publié : *Zum Schneedom der Kilima Ndscharo* (Berlin, 1888), et *Ostafrikanische Gletscherfahrten* (Leipzig, 1890). A.-M. B.

MEYER (Franz-Eduard-Moritz), chimiste et officier allemand, né à Breslau le 1er févr. 1798, mort à Carlsbad le 23 juil. 1838. Entré en 1815 dans l'armée prussienne, il fut professeur d'art militaire (1831-32), puis de chimie (1835-36) à l'école de l'artillerie et du génie de Berlin. On lui doit d'importants travaux de chimie pure et appliquée et de pyrotechnie. Outre un nombre considérable de mémoires originaux, notes et articles parus dans le *Journal* d'Erdmann, dans les *Annalen* de Poggendorff, dans l'*Encyclopédie* de Prechtl, dans le *Bulletin technologique*, dans le *Journal des sciences militaires*, etc., il a publié : *Die Feuerwerkerei in ihrer Anwendungen auf Kunst, Wissenschaft und Gewerbe* (Leipzig, 1833, in-8) ; *Grundzüge der Militärchemie* (*id.*, 1834); *Geschichte der Feuerwaffentechnik* (Berlin, 1835, in-8 ; suppl., 1837, in-8); *Handbuch der Technologie für Officiere* (id., 1835, in-8); *Lehrbuch der Pyrotechnik* (id., 1845, in-8), etc. L. S.

MEYER (Christian-Erich-Hermann von), naturaliste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 3 sept. 1801, mort à Francfort le 2 avr. 1869. Il fit ses études à Heidelberg et s'y occupa spécialement de chimie et de sciences politiques et économiques. Il entra en 1834 au Conseil municipal de sa ville natale et depuis 1837 remplit diverses fonctions à l'administration financière de son pays, cela au grand détriment de ses travaux scientifiques. Il se distingua surtout en paléontologie et publia : *Palæologica zur Geschichte der Erde...* (Francfort, 1832); *Die fossilen Knochen von Georgensgmünd* (Francfort, 1834) ; *Neue Gattungen fossiler Krebse* (Stuttgart, 1840) ; *Beitr. zur Palæontologie Württembergs*, avec Pliminger (Stuttgart, 1844) ; *Zur Fauna der Vorwelt* (Francfort, 1845-60, 4 parties) ; *Homœosaurus und Rhamphorhynchus* (Francfort, 1847); *Die Reptilien und Saügethiere der verschiedenen Zeiten der Erde* (Francfort, 1852); avec Dunker *Palæontographica* (1847 et ann. suivantes), rédigé depuis sa mort par Dunker et Zittel. Dr L. Hn.

MEYER (Antoine), mathématicien belge, né à Luxembourg le 31 mai 1802, mort à Liège le 29 avr. 1857. Successivement professeur de mathématiques à l'école militaire de Bréda, à l'université de Bruxelles, à celle de Liège, correspondant de l'Académie des sciences de Bruxelles, il est l'auteur de nombreux travaux de géométrie et d'analyse parus dans les recueils de l'Académie de Bruxelles, dans le *Journal* de Crelle, dans la *Correspondance mathématique et physique* de Quételet. Il a en outre donné à part : *Cours de géodésie professé au dépôt de la guerre* (Bruxelles, 1845, in-fol.) ; *Exposé élémentaire de la théorie des intégrales définies* (Liège, 1851, in-8) ; *Manuel d'un cours de calcul différentiel* (Liège, 1855, in-8); *Nouveaux éléments du calcul des variations* (Liège, 1856, in-8) ; *Cours de calcul des probabilités* (Bruxelles, 1874, in-8, posth.). L. S.

MEYER (Louis-Georges-Frédéric), pasteur luthérien, né à Montbéliard le 1er janv. 1809, mort à Paris le 11 oct. 1867. Ayant étudié la théologie à Strasbourg, il entra dans l'enseignement, d'abord en Suisse (1829), puis à Leipzig (1831). Venu à Paris comme précepteur, il y fonda une « Société des amis des pauvres » et devint rédacteur en chef du *Journal de l'instruction publique*. En 1837, il fut nommé pasteur de l'Eglise luthérienne de Paris et devint dans la suite président du consistoire et inspecteur ecclésiastique. Il contribua beaucoup à l'accroissement de son Eglise, en fondant en 1840 une « Mission » parmi les Allemands de Paris, en 1846 une « Œuvre d'apprentissage », et en 1847, l'« Œuvre de Saint-Marcel ». On a publié, après sa mort, un volume de ses Sermons et un autre de *Lettres et Fragments*. Sa biographie a été écrite par un de ses fils et a paru en deuxième édition.

MEYER (Johann-Georg), dit *de Brême*, peintre allemand, né à Brême le 28 oct. 1813, mort à Berlin le 4 déc. 1886. Elève de Sohn et Schadow (à Dusseldorf). Il a peint des scènes bibliques, puis de la vie populaire hessoise, enfin de la vie de famille : *Jubilé d'un pasteur*

hessois (1842); *l'Inondation* (1846); *la Fille repentante* (1852); *la Petite Mère; le Repos du modèle; Grand-Père et Petite-Fille; Correspondance secrète; l'Attente*, etc.

MEYER (Georg-Hermann), anatomiste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 16 août 1815, mort à Francfort-sur-le-Main le 21 juil. 1892. Il professa l'anatomie à Zurich de 1844 à 1889. Ses travaux sur la statique et la mécanique du squelette furent très appréciés. Il a publié : *Lehrbuch der Anatomie der Menschen* (Leipzig, 1856); *Studien über den Mechanismus des Fusses* (Iéna, 1883-88, 3 livr.); *Stimm und Sprachbildung* (1881, 2e éd.), etc.

MEYER (Conrad), poète suisse, né à Winkeln (Zurich) le 3 sept. 1824. Il ne fit que ses études primaires et entra tout jeune dans l'administration cantonale où il fit rapidement son chemin. Il est entré dès 1862 dans l'industrie privée. Depuis 1842 il a publié un grand nombre de vers : *Recueil de poésies* en dialectes suisses (1848); des hymnes religieux (1849); *Die Jungfrau* (1854), poème héroïque; *Liederder Armut* (1856), etc.

MEYER (Conrad-Ferdinand), écrivain de la Suisse allemande, né à Zurich le 12 oct. 1825. Après avoir fait ses classes au gymnase de sa ville natale et commencé son droit, il employa plusieurs années à voyager et à s'occuper de libres études où l'histoire et la littérature française tinrent la plus grande place. Il était en pleine maturité lorsqu'il fit ses débuts littéraires en publiant : des poésies d'abord, *Zwanzig Balladen* (Stuttgart, 1864), et *Romanzen und Bilder* (Leipzig, 1871), puis, en 1871, un poème sur *Ulrich von Hutten* (*Huttens letzte Tage*, 9e éd., 1894), où devaient s'affirmer des affinités germaniques dont il craignait de ne s'être pas assez souvenu. Il a donné depuis d'autres poésies (*Engelberg*, 1872; *Gedichte* (1882), des romans historiques, parmi lesquels *Das Amulet* (1873); *Jürg Jenatsch* (1876), *Der Heilige* (1880); *Die Hochzeit der Mœnchs* (1884); *Angela Borgia* (1891); et des nouvelles (5e éd., 1892, 2 vol.), empruntées de même au passé, surtout à l'époque de la Renaissance et de la Réforme. Toutes ces œuvres valent par les mêmes qualités d'art raffiné et délicat, par leur air d'aristocratie et leur style plastique et sobre. F. B.

BIBL. : A. REITLER, *C. F. M., eine litterarische Skizze*, 1885. — SAITSCHIK, *Meister der schweizerischen Dichtung*, 1894, et de nombreux articles parus dans les revues allemandes.

MEYER (Julius), critique d'art allemand, né à Aix-la-Chapelle le 26 mai 1830, mort à Munich le 16 déc. 1893. Il dirigea, de 1872 à 1891, le musée royal de peinture de Berlin, en publia le catalogue (3e éd., 1891), et à partir de 1886, avec Bode, un grand ouvrage sur les œuvres qu'il renferme. Il a aussi écrit une *Gesch. der modernen franzœnischen Malerei* (Leipzig, 1866-67); *Correggio* (1871), et des essais réunis par Friedler en un volume : *Zur Gesch. und Kutik der modernen deutschen Kunst* (1895).

MEYER (Leo), philologue allemand, né à Bledeln (Hanovre) le 3 juil. 1830. Il professa, depuis 1865, à l'université de Dorpat. Il a publié de bons travaux sur la grammaire comparée des langues classiques et de l'allemand, notamment : *Vergleichende Grammatik der Griech. und lateino Sprache* (Berlin, 1861-65, 2 vol.; rééd. à partir de 1882); *Griechische Aoriste* (1879); *Die Gotische Sprache* (1869), etc.

MEYER (Julius-Lothar von), chimiste allemand, né à Varel-an-der-Jade le 19 août 1830, mort à Tubingue le 12 avr. 1895. Il étudia la médecine à Zurich et à Wurzbourg, puis la chimie à Heidelberg, se fit recevoir agrégé de physique et de chimie à Breslau en 1858 et prit, en 1859, la direction du laboratoire de chimie de l'Institut physiologique de cette ville. Il passa ensuite successivement comme professeur d'histoire naturelle à l'académie forestière d'Eberswalde (1866), comme professeur de chimie au Polytechnicum de Carlsruhe (1868), en la même qualité à l'université de Tubingue (1876). Dès 1857, alors qu'il était encore étudiant à Heidelberg, il avait reconnu que l'absorption de l'oxygène par le sang est le résultat, non d'une simple dissolution, comme on l'avait jusque-là supposé, mais de l'affinité chimique de la cruorine ou hémoglobine pour ce gaz, et, quelques mois plus tard, il avait signalé dans sa thèse d'agrégation les principales propriétés de la carboxyhémoglobine, produit de la combinaison de l'oxyde de carbone et du sang. Il s'est livré depuis à toute une série d'expériences et de recherches, qui ont notamment porté sur les rapports entre les chaleurs spécifiques et les poids moléculaires, sur la loi de Gay-Lussac et l'hypothèse d'Avogadro, sur l'isomorphisme de l'azotate de soude et du carbonate de chaux, sur les combustions imparfaites. Il s'est aussi beaucoup occupé des théories chimiques et, ardent partisan de l'atomicité, a tenté de représenter les propriétés des éléments comme des fonctions périodiques des poids moléculaires. Il a rendu compte de tous ces travaux, qui l'ont placé au premier rang parmi les chimistes de l'Allemagne, dans des mémoires originaux, notes et articles, au nombre d'une centaine, publiés principalement par les *Annalen* de Poggendorff et de Liebig, le *Journal für praktische Chemie* d'Erdmann, la *Zeitschrift für Chemie*, les *Archiv* de Virchow, les *Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft*. Il a en outre donné à part : *Die Gase des Blutes* (Gœttingue, 1857); *De Sanguine oxydo carbonico infecto*, thèse (Breslau, 1858); *Die modernen Theorien der Chemie* (Breslau, 1864, in-8; 6e éd., 1896), remarquable ouvrage, qui a grandement contribué à répandre le nom de son auteur et qui a été traduit en français, sur la 5e éd., par MM. A. Bloch et J. Meunier, sous le titre : *les Théories modernes de la chimie et leur application à la mécanique chimique* (Paris, 1887-89, 2 vol. in-8); *Die Atomgewichte der Elemente aus den Originalzahlen neu berechnet*, en collaboration avec K. Seubert (Leipzig, 1883, in-8); *Das natürliche System der Elemente*, avec le même (Leipzig, 1889, in-fol.); *Grundzüge der theoretischen Chemie* (Leipzig, 1890, in-8; 2e éd., 1893). L. S.

MEYER (Rudolph-Hermann), économiste allemand, né dans le Brandebourg le 10 déc. 1839. Collaborateur de H. Wagener dans la presse conservatrice, il subit l'influence de Rodbertus dont il édita des lettres (Berlin, 1880-81, 2 vol.). Son livre *Politische Gründer und die Korruption in Deutschland* (Leipzig, 1877) lui valut une condamnation à la prison pour offense à Bismark. Il se retira à Vienne. Il a publié : *Der Emanzipationskampf des vierten Standes* (Berlin, 1872-74, 2 vol.); *la Question agraire* (Paris, 1887, avec Ardant); *le Mouvement agraire* (Paris, 1889, avec Ardant); *Der Kapitalismus fin de siècle* (Vienne, 1893), etc.

MEYER (Marie-Paul-Hyacinthe), philologue français, né à Paris le 17 janv. 1840. Elève de l'Ecole des chartes (1858); archiviste de Tarascon (1861); attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1863); archiviste aux Archives impériales (1866); secrétaire de l'Ecole des chartes (1872); suppléant (1869), puis successeur (1882) de Guessard dans la chaire de langues romanes à la même école; professeur de langues et littératures méridionales de l'Europe au Collège de France, où il succéda à E. Quinet (26 janv. 1876); directeur de l'Ecole des chartes (1882); membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (30 nov. 1884). — Par la part qu'il prit à la fondation de la *Revue critique* (1866), dont il a été longtemps l'un des principaux collaborateurs, et de la *Romania* (1872), dont il est l'un des directeurs, par son enseignement et par ses travaux, où il donne l'exemple sans cesse renouvelé d'une impeccable rigueur de méthode, il est un des hommes qui ont le plus contribué à relever en France le niveau de la culture scientifique. Après s'être surtout consacré, à ses débuts, à l'étude de l'ancienne littérature provençale, il a vite élargi son domaine, et, du vaste champ de la philologie romane, il n'est presque aucune parcelle, comme l'a dit le plus illustre de ses com-

pagnons d'étude « qu'il n'ait reconnue, déblayée et fertilisée ». Chercheur infatigable autant qu'heureux, il a fait dans les bibliothèques françaises et étrangères (anglaises surtout) une foule de trouvailles qui ont singulièrement enrichi notre connaissance de la littérature du moyen âge. Il est impossible d'énumérer ici tous ses articles : on en trouvera aisément la liste en parcourant la table de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1861-70) ; de la *Romania*, du *Bulletin de la Société des anciens textes* et des grands recueils publiés par l'Institut, dont il est l'un des collaborateurs les plus actifs (*Recueil des historiens occidentaux des croisades*, *Notices et Extraits des manuscrits*, *Histoire littéraire de la France*). Parmi ses articles, nous en citerons seulement quelques-uns à cause de leur importance particulière : *Etudes sur la chanson de Girart de Roussillon* (1861) ; *Etudes sur les auteurs de la Chanson de la Croisade contre les Albigeois* (1865) ; *Recherches sur l'Epopée française* (1867) ; *les Derniers Troubadours de la Provence* (1869-70) ; *la Poésie lyrique des peuples romans* (1876) ; *Rapports de la poésie des Trouvères avec celle des Troubadours* (1890). — Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons ses *Rapports sur les documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne* (dans les *Archives des missions littéraires et scientifiques*, 1871) ; son *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français* (1874-76) ; *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge* (1886). — M. Meyer est en outre un très actif éditeur de textes anciens : voici les principales œuvres qu'il a publiées pour la première fois, ou dont il a donné des éditions améliorées : *Aye d'Avignon* (en collaboration avec Guessard, dans la collection des *Anciens poètes de la France*, 1861) ; *Flamenca* (Paris, 1865) ; *le Bestiaire de Gervaise* et *Blandin de Cornouailles* (dans la *Romania*, 1872-73) ; *la Chanson de la Croisade albigeoise* (pour la *Société de l'Histoire de France* (1875-79) ; *une Relation de la prise de Damiette en 1219* (dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1879), *un Fragment de la chanson provençale d'Antioche* (dans les *Archives de l'Orient latin*, 1884) ; *l'Histoire de Guillaume le Maréchal* (pour la *Société de l'Histoire de France*, 1891) ; *la Descente de saint Paul en enfer* (*Romania*, 1895) ; enfin, pour la *Société des anciens textes français*, *Brun de la Montagne* (1875) ; *Daurel et Beton* (1880) ; *Raoul de Cambrai* (en coll. avec A. Longnon, 1882) ; *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry* (1885) ; *Contes moralisés de Nicole Bozon* (en coll. avec Miss Lucy Toulmin Smith, 1889) ; *le Chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés* (en coll. avec G. Raynaud, 1892) ; *l'Escoufle* en coll. avec H. Michelant, 1894) ; *Guillaume de la Barre* (1894). A. J.

MEYER (Carl), littérateur suisse, né à Bâle le 19 juin 1842. Il est professeur extraordinaire à l'université de Bâle pour la littérature et la mythologie allemandes. On cite de lui : *la Langue et les Monuments philologiques des Lombards* (1877) : *la Superstition au moyen âge* (1884) ; *Essais de mythologie germanique* (1872) ; *Matériaux pour la connaissance de la langue lombarde* (1874) ; *la Légende de Tell* (1872), etc. E. K.

MEYER (Hans), graveur allemand, né à Berlin le 26 sept. 1846. Elève d'E. Mandel. Ses principales œuvres sont : les *Infantes*, de Velasquez (Musée du Louvre) ; *Moltke*, d'après Schrader ; la *Poésie*, de Raphaël (Vatican) ; la *Dame au gant*, de Van Dyck (Louvre) ; *Persée et Andromède*, de Rubens (Berlin). Il a aussi dessiné et gravé neuf planches d'une *Danse des morts*, œuvre originale fort goûtée en Allamagne.

MEYER (Victor), chimiste allemand, né à Berlin le 8 sept. 1848. Il a fait ses études aux universités de Berlin et de Heidelberg, est devenu préparateur de Bunsen (1867), puis a successivement professé la chimie au Polytechnicum de Stuttgart (1871), à celui de Zurich (1872), aux universités de Gœttingue (1885) et de Heildelberg (1889). Dans cette dernière chaire, qu'il occupe encore (1897), il a succédé à Bunsen. Il est l'auteur de nombreux et remarquables travaux de chimie organique qui l'ont rendu célèbre dans le monde entier, et parmi lesquels il faut plus spécialement citer ses recherches sur les composés nitrés, sur l'atomicité du carbone, sur les éléments halogènes, sa découverte des aldoximes et des kétoximes, celle du thiophène. On lui doit aussi de nouvelles méthodes pour le calcul de l'adiabatisme de la vapeur d'eau et différents appareils et instruments de laboratoire. Outre plus de deux cents mémoires originaux, parus principalement dans les *Berichte der Deutschen chemischen Gesellschaft*, dans les *Annalen* de Liebig et dans la *Naturwissenschaftliche Rundschau* (Brunswick, 1886 et suiv.), dont il est, depuis la fondation, un des principaux collaborateurs, il a publié : *Die Thiophengruppe* (Brunswick, 1888, in-8) ; *Chemische Probleme der Gegenwart* (1890) ; *Tabellen zur qualitativen Analyse*, en collab. avec F.-P. Treadwell (3ᵉ éd., Berlin, 1891, in-8), traduites en français par G. Jaubert sous le titre *Guide pratique pour l'analyse qualitative* (Berlin, 1892, in-4) ; *Lehrbuch der organischen Chemie* (Leipzig, 1891-93, 2 vol. in-8) ; *Märztage im Kanarischen Archipel* (Leipzig, 1893, in-8), etc. L. S.

MEYER (Gustav), philologue allemand, né à Grosstrelitz (Silésie) le 25 nov. 1850. Il professe, depuis 1877, le sanscrit à l'université de Graz. Ses principaux travaux se rapportent au grec et à l'albanais. Citons : *Die mit Nasalen gebildeten Præsensstæmme* (Iéna, 1873) ; *Griechische Grammatik* (Leipzig, 1880) ; *Albanesische Studien* (Vienne, 1883-95, 4 vol.) ; *Albanesische Grammatik* (1888) ; *Etymologisches Wœrterbuch der albanesischen Sprache* (Strasbourg, 1891) ; *Neuguechische Studien* (Vienne, 1894-95, 4 vol.).

MEYER (Klaus), peintre allemand, né à Linden (Hanovre) le 20 nov. 1856. Elève des académies de Nuremberg et de Munich, orienté par Lœfftz vers l'imitation des hollandais, il acquit un coloris très fin, aux tons argentés crépusculaires : son *Intérieur hollandais du* XVIIᵉ *siècle* (1882) et son *Couvent de Béguines* (1883) lui valurent une grande renommée. Parmi ses œuvres postérieures, citons : *Vieux et Jeunes Chats* (1885 ; musée de Dresde) ; *les Joueurs de dé* (1886 ; musée de Berlin) ; *l'Ecole enfantine* (1888) ; *l'Espion*, *la Lectrice* (1892), etc.

MEYER-LÜBKE (Wilhelm), érudit suisse, né à Dubendorf (cant. de Zurich) le 30 janv. 1861, professa la philologie romane à Iéna (1887), puis à Vienne (1890). Il a publié : *Die Schicksale des lateinischen Neutrums im Romanischen* (Halle, 1883) ; *Grammatik der romanischen Sprachen* (Leipzig, 1890-94, 2 vol. ; trad. fr. de Rabiet) ; *Italienische Grammatik* (1890). Il a édité et commenté la *Grammatica linguæ Latinæ vulgaris* de Simon Portius (Paris, 1889).

MEYERBEER (Giacomo), compositeur allemand, né à Berlin en 1791 ou 1794 (la seconde de ces dates est la plus généralement adoptée), mort à Paris le 2 mai 1864, appartenait à une famille israélite. Son vrai nom était Beer, plus tard il italianisa son prénom en changeant *Jacob* en *Giacomo*, et fit précéder son nom de famille de celui de *Meyer* en mémoire de son grand-père maternel. Il manifesta dès l'enfance de remarquables dispositions pour la musique ; Lauska et Clementi furent ses premiers professeurs de piano, tandis que Zelter et Anselme Weber l'initiaient aux règles de la composition. En 1810, il devint l'élève du fameux abbé *Vogler* (V. ce nom) qui a été l'objet des jugements les plus divers, mais dont on ne saurait méconnaître l'influence sur la jeunesse musicienne de son temps. Il réunissait dans sa maison, à Darmstadt, quelques disciples parmi lesquels Carl Maria Von *Weber* (V. ce nom) qui devint l'ami fidèle et dévoué de Meyerbeer. C'est pendant cette période qu'il écrivit un monodrame : *Les Amours de Tevelinde* et deux oratorios : *Dieu et la Na-*

ture et la *Fille de Jephté*, auxquels succéda un opéra-comique: *les Deux Califes* qui réussit peu. Après un certain laps de temps passé à Vienne, où une rencontre avec Hummel exerça une grande influence sur son jeu de pianiste, il se décida, d'après les conseils de *Salieri* (V. ce nom), à aller étudier en Italie l'écriture de la musique vocale. Il vint à Venise, et, fasciné par la verve mélodique de Rossini, se livra sans réserve à la manière italienne. L'enthousiasme qui accueillit les ouvrages qu'il écrivit alors pour la scène est une preuve de la facilité avec laquelle il modifiait son style, facilité dont nous allons bientôt trouver de nouveaux témoignages. *Romilda e Costanza*, *Semiramide riconosciuta*, *Eduardo e Cristina*, *Emma di Resburgo*, l'*Esule di Granata*, *Margherita d'Anjou* furent successivement composés de 1815 à 1822. *Il Crociato*, joué à Venise en 1824 avec un immense succès, contenait en germe les combinaisons dramatiques qui devaient désormais occuper une si grande place dans les opéras de Meyerbeer. Pendant sept années qu'il consacra à étudier, — d'abord à Berlin où il était revenu pour se marier, ensuite à Paris où il vint habiter dès 1826, — l'art, la littérature et le goût français, aucun nouvel ouvrage ne parut qui pût révéler au public la seconde métamorphose opérée dans l'esprit du compositeur. En 1831 seulement, *Robert le Diable* fit son apparition sur cette scène de l'Opéra où Meyerbeer devait si longtemps régner en maître. Par la variété des effets, par la richesse de l'instrumentation et le caractère éminemment scénique de la musique, cette partition méritait le succès qu'elle obtint. Mélange d'éléments musicaux italiens, français et allemands qui mettaient en valeur les éléments, également composites, d'un livret tour à tour héroïque, fantastique, comique et, pour tout dire, en un mot, romantique, cette œuvre, qui a beaucoup vieilli, renferme toutefois des pages de premier ordre qui n'ont rien perdu de leur beauté : l'*Evocation* des nonnes, la supplication d'Isabelle : *Robert, toi que j'aime*, le *trio* final, sont de ce nombre.

Les *Huguenots* (1836) marquent un incontestable progrès sur *Robert le Diable*. Sans doute, tout n'a pas échappé aux ravages du temps dans cette volumineuse partition, mais une bonne partie des pages qu'elle contient n'ont rien perdu de leur couleur et de leur énergie. Le contraste de la cour brillante et dissolue des Valois avec la sombre et farouche faction protestante, la peinture émouvante du massacre de la Saint-Barthélemy, l'amour de Valentine et de Raoul plus fort que les passions religieuses, ont fourni au maître le sujet d'admirables tableaux musicaux dessinés et peints avec une largeur de touche et une intensité de coloris qu'on ne peut se défendre d'admirer, sans pour cela partager les idées du compositeur, idées que nous étudierons plus loin. La *Bénédiction des poignards*, le *trio* final et surtout le sublime *duo* du IVe acte sont et demeurent des monuments qui peuvent attendre sans crainte le jugement de la postérité.

Après avoir noté en passant que, dès 1838, Meyerbeer fut mis par Scribe en possession du poème de cette *Africaine* qui ne devait être représentée que vingt-sept ans plus tard, après la mort du musicien, nous devons signaler un séjour assez long que celui-ci dut faire à Berlin, en qualité de maître de chapelle du roi de Prusse. C'est à cette période que se rapportent, outre divers morceaux de circonstance, le *Camp de Silésie* (Ein Feldlager in Schlesien) dont plusieurs fragments furent ensuite intercalés dans l'*Etoile du Nord*, et la musique écrite pour le drame de *Struensée* de Michel Beer, le propre frère du compositeur: une ouverture d'un caractère noble et grandiose, une *Polonaise* brillante, une marche funèbre et divers entr'actes, chœurs et pièces de musique de scène, toujours merveilleusement appropriés à l'action dramatique font de cette partition une des meilleures de son auteur (1846). L'année suivante Meyerbeer dirigea, à Berlin, le *Rienzi* de Wagner. Sa conduite à l'égard de ce dernier fut toujours bienveillante, mais nous ne pouvons affirmer qu'il ait été payé de retour. Au reste, nous ne faisons qu'indiquer au passage les relations réciproques des deux illustres musiciens, en priant le lecteur de se reporter, pour plus amples détails, à la biographie de WAGNER.

Le *Prophète*, joué à Paris en 1849, n'obtint pas le même succès que les *Huguenots*. Le public, déconcerté par un livret dans lequel l'amour n'occupait pas une place prépondérante, fatigué par les manifestations d'un fanatisme religieux que n'excusait pas la conviction (on sait quel rôle piteux jouent les trois anabaptistes, moteurs de l'action), ne goûta pas les sévères beautés de la musique. Cependant l'admirable scène de l'église de Munster (4e acte) peut compter parmi les plus belles inspirations du maître, et il a trouvé, pour peindre la sauvage exaltation des hérétiques révoltés, des accents d'une grandeur épique, tandis que, d'un autre côté, l'amour maternel aux prises avec la dignité chrétienne, lui a inspiré, pour le rôle de Fidès, des chants émus et douloureux qui en font une de ses plus vivantes créations.

L'*Etoile du Nord* (1854), opéra-comique écrit dans le style du grand opéra, et le *Pardon de Ploërmel* (1859) représentés tous deux sur la scène du théâtre de l'Opéra-Comique, n'ajoutèrent rien sans doute à la gloire de leur auteur. Mais ils n'en ont rien retranché, et la seconde de ces œuvres surtout restera vraisemblablement au répertoire en faveur de l'*Ouverture*, de la *Valse*, de l'*air du Chasseur* et d'autres morceaux d'un charme pittoresque et pénétrant.

Quelques pièces écrites pendant un nouveau séjour à Berlin, parmi lesquelles nous citerons la célèbre *Schiller-Marsch* et la notation musicale de plusieurs poèmes de Gœthe, n'empêchaient pas le maître de travailler à la partition de l'*Africaine*, objet constant de ses efforts et de sa sollicitude. Il la retouchait encore lorsque en oct. 1863 il revint à Paris. Peu après, sa santé, qui depuis longtemps déclinait, décrut rapidement, et, le 2 mai 1864, Meyerbeer mourait sans avoir vu jouer l'œuvre qui lui tenait tant au cœur. Ce fut l'année suivante (le 28 avr.) que l'Opéra en donna la première représentation. Et, sans nul doute, le long intervalle qui sépara la composition de certaine de ses parties de la composition des autres n'a pas été sans nuire à l'unité de l'œuvre, sans doute aussi l'élan dramatique a porté le compositeur moins haut que dans les *Huguenots* ou le *Prophète*, mais jamais, en revanche, son imagination n'a été si brillamment colorée, jamais de plus douces mélodies n'ont emporté l'auditeur dans des régions enchantées. L'air de *Vasco de Gama* nous apporte une note que n'avait pas encore fait vibrer à nos oreilles l'opéra meyerbeerien; le souffle d'une brise inconnue, le parfum d'une nature réelle et vivante s'est glissé à travers les toiles du grand décorateur.

Qu'on nous permette de nous arrêter un instant sur ce mot, parce qu'il nous semble caractériser ce que fut surtout Meyerbeer : un incomparable *décorateur* musical. Sa musique tout entière et considérée dans chacune de ses parties constitutives: mélodie, harmonie, rythme, orchestration, est faite pour la scène. Gardez-vous de l'enlever à ce cadre factice. Vous pouvez jouer dans une salle de concerts *Orphée*, *Joseph*, le *Freischütz*, *Samson et Dalila;* n'essayez pas d'y jouer *Robert* ou les *Huguenots*. Ces belles œuvres, abstraction faite d'un certain nombre de pages hors ligne, sont inexorablement attachées aux costumes et aux décors pour lesquels elles furent écrites et qui semblent en faire partie intégrante. Leur auteur en les concevant revêtait le pourpoint de Raoul, le justaucorps de Bertram ou la robe blanche de Jean de Leyde, se plaçait, par une merveilleuse force de volonté et d'imagination, dans le milieu pseudo-historique où s'agitaient ses héros, mais n'allait pas plus loin et n'atteignait pas jusqu'à l'âme humaine, d'ailleurs le plus souvent absente des personnages que lui offrait son librettiste. J'ai dit à dessein les *personnages*, et je ne saurais dire les *per-*

sonnes. La souplesse extraordinaire d'un talent qui se transforma sans cesse et sut dans ses diverses métamorphoses s'adapter au goût des différentes nations qui l'accueillirent et purent toutes s'y reconnaître ; cet éclectisme qui fit de Meyerbeer une sorte de Victor Cousin de l'art musical, sans cesse en quête de formes neuves et de nouveaux procédés qui pussent par leur arrangement heureux justifier une évolution nouvelle et en assurer le succès ; ces brillantes qualités, servies d'ailleurs par une science incontestable et une extraordinaire puissance de travail, eurent pour résultat une œuvre au total unique dans son genre, intéressante, variée, consciencieuse, superficielle en bien des cas, toujours fidèle à la situation, au point de devenir sublime lorsque parfois celle-ci l'exigea.

Si nous essayions de considérer en Meyerbeer le musicien indépendamment du dramaturge, la tâche serait difficile et probablement vaine. Sa mélodie courte et promptement essoufflée ne s'envole que lorsque le texte ou plutôt l'action dramatique (car on sait assez combien est ailée la poésie de Scribe !) la saisit et l'emporte. Très souvent, après un heureux début, elle s'arrête, vacille et ne continue sa route que talonnée par la volonté du musicien dont l'habileté technique ne peut pourtant suppléer au manque de veine mélodique. Sans chercher ici de nombreux exemples, citons au hasard la phrase de Berthe :

Ah ! d'effroi je tremble encore...

dans la scène (nº 9 de la partition) du deuxième acte du *Prophète*, ou bien la romance d'Hoël dans le *Pardon de Ploërmel*.

Ah ! mon remords te venge...

Il serait d'ailleurs aisé de multiplier ces citations, comme il le serait aussi d'en trouver d'autres à l'appui d'une seconde observation qui découle de la première, à savoir que, pour se tirer d'affaire en distrayant l'oreille qui attend la suite d'une mélodie à peine entamée, Meyerbeer use souvent d'une modulation inattendue et bizarre, artifice qui, à la vérité, peut sauver momentanément la phrase d'un jugement défavorable, mais ne saurait l'en garantir lors d'une seconde audition ou d'un examen moins superficiel. (La phrase du *Prophète* citée plus haut en est précisément un exemple.)

On a pu aussi lui reprocher l'abus du style instrumental appliqué aux paroles qui se trouvent souvent prosodiées de la plus regrettable façon, sans le moindre souci des syllabes brèves ou longues, heureux quand les mots ne sont pas impitoyablement hachés. (V. l'art. Mélodie où nous en avons donné un exemple.)

Ces imperfections ne doivent pas nous rendre injustes à l'égard des dons magnifiques qui avaient été départis à Meyerbeer, non plus qu'à l'égard des qualités acquises par un travail opiniâtre et de consciencieuses et intelligentes recherches. Harmoniste profond, il fut aussi un des maîtres de l'orchestration. Non seulement il sut faire un usage excellent des ressources instrumentales alors connues, mais il sut *individualiser* des instruments dont toutes les facultés expressives n'avaient pas été mises en relief. Rappelons, entre autres cas, la belle phrase confiée au registre grave de la flûte dans l'introduction au *récit du songe* (1er acte du *Prophète*) et qui semble mystérieusement prédire la future élévation de Jean de Leyde, en murmurant le thème des louanges qui seront plus tard chantées dans la cathédrale de Munster. Citons encore l'original emploi qu'il a fait des timbales dans l'introduction au chœur (nº 17 de la partition) du quatrième acte de *Robert le Diable*. On sait quel parti remarquable il a tiré de la clarinette-basse dans le cinquième acte des *Huguenots*. Enfin, il a employé, outre le *saxophone*, toute la famille des instruments créés par Sax.

Tel qu'il est, moins génial sans doute que ne l'ont cru ses admirateurs, au premier rang desquels Fétis s'est inscrit par son infatigable enthousiasme, mais plus que ne se le représentent en général les compositeurs de notre époque, Meyerbeer nous apparaît comme un grand, un très grand musicien de transition. Son éclectisme, qui l'a tant servi auprès de ses contemporains, le dessert auprès de leurs descendants, mais ne leur aura pas été inutile. Ceux qui, partageant les vues de Wagner, font à l'art une part considérable dans l'œuvre du relèvement de l'humanité, n'accorderont comme leur maître qu'un dédaigneux suffrage à l'auteur du *Prophète* et ne verront en lui qu'un illustrateur de romans historiques. Si nous hasardons cette qualification, ce n'est pas que nous n'en sentions la dureté, mais pour l'atténuer nous répondrons aux intransigeants qu'un tel illustrateur n'est pas à mépriser s'il est vrai qu'il ait pu quelquefois ressusciter une époque, en donner, même superficiellement, une image saisissante et colorée. Or, il est véritable que nous lui sommes redevables de telles évocations, et même quelquefois de sensations plus fortes et plus élevées. Cela suffit, croyons-nous, pour qu'une place lui soit réservée longtemps encore dans la mémoire des hommes. Il convient d'ajouter aux œuvres de Meyerbeer dont nous avons donné les noms au cours de cette étude : Trois *danses* (et non *marches*) aux flambeaux, un certain nombre de cantates, de nombreuses mélodies vocales avec accompagnement de piano, outre quelques chœurs et diverses pièces de circonstance. René Brancour.

MEYERE (Jacques De) (V. De Meyere).

MEYERHEIM (Friedrich-Eduard), peintre et graveur allemand, né à Dantzig le 7 janv. 1808, mort à Dresde le 18 janv. 1879. Il étudia d'abord à l'Académie des beaux-arts de Berlin, puis à Dusseldorf. Sa première œuvre fut une suite de dessins faits en collaboration avec J.-H. Shack et qu'il grava en lithographie, reproduisant les vieux monuments du Brandebourg (1833, avec texte de Kugler). L'année suivante, il exposa un tableau dont le succès fut énorme en Allemagne, *le Mendiant aveugle*. Il reproduisit dans tous ses tableaux des scènes des villages et des paysans : *la Laitière*, *l'Ecole de village*, *le Tir à la cible*, *les Paysans de Brunswick allant à l'église* et *la Famille d'un artisan ; le Roi des arbalétriers* (1836 ; musée de Berlin), *l'Attente* (1845), etc. Meyerheim était professeur à l'Académie de Berlin. Bing.

Edouard-Franz, peintre allemand, né à Berlin en 1838, mort à Marbourg-sur-la-Lahn en 1880, fils du précédent. Après avoir étudié sous la direction de son père et à l'Académie de Berlin, il voyagea en différents pays, peignant des tableaux de genre, dont les plus remarqués furent : *Enfants et Chats* (1859) ; *un Marché* (1863) ; *la Jeune Mère* (1866) ; *Paysans hessois* (1868). Nommé professeur à l'Académie de Berlin, il dut se démettre de sa fonction pour cause de santé.

Paul-Friedrich, peintre allemand, né à Berlin en 1842, frère du précédent. Comme celui-ci, il reçut ses premières leçons de son père, puis voyagea en Suisse, en Tyrol, en Hollande, en Belgique, à Paris, où il fit un séjour de deux ans. Il est connu comme peintre d'animaux. Ses principales toiles sont : *la Tonte des moutons* (1864) ; *Une Ménagerie* (1866) ; *Lion blessé* (1869) ; *Un Tribunal de singes* (1878) ; *Académie de singes* (1879). Il a peint aussi des tableaux de genre et quelques portraits. Il est membre de l'Académie de Berlin.

MEYERING (Albert), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1645, mort à Amsterdam en 1714. Il traita d'abord le paysage ; après avoir passé dix années en France et en Italie, il reçut diverses commandes pour la décoration de châteaux royaux, tels que celui de Sœstdyk, appartenant à la reine Marie d'Angleterre. Tableaux à Berlin et Copenhague.

MEYERN (Wilhelm-Friedrich de), littérateur allemand, né à Ausbach en 1762, mort à Francfort-sur-le-Main le 13 mai 1829. Il fut officier de l'armée autrichienne. Il publia un roman politique, mettant en scène les sociétés secrètes, qui fit grande impression : *Dya-Na-Sore* ou *Die Wanderer* (Vienne, 1787-91, 5 vol. ; 3e éd., 1840-41).

MEYLAN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Grenoble; 905 hab.

MEYLAN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Mézin; 219 hab. Il existait, il y a moins de cinquante ans, sur le territoire de cette commune, près de Luquestrany, en pleine lande, un menhir dit *Peyro Soublo* et un cromlech dit *Las naou Peyros*. L'église de Saint-Pau est romane. On a établi, au château de Saint-Pau, une Ecole pratique d'agriculture, de sylviculture et professions auxiliaires.

MEYLAN (Auguste), publiciste suisse, né au Brassus (Vaud) le 17 sept. 1818. Il fit d'abord une carrière dans l'enseignement, puis à trente et un ans commença à Lausanne des études de théologie; il fut dès 1854 pasteur à Bottens. On lui doit une *Vie de Coligny*, un *Dictionnaire biblique populaire* très répandu parmi les protestants de langue française. E. K.

MEYLIEU-MONTROND. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrisson, cant. de Saint-Galmier; 920 hab.

MEYMAC. Ch.-l. de canton du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel,; 4,112 hab., à la jonction des chem. de fer de Tulle-Clermont et de Limoges-Clermont. — Cette localité s'est formée autour d'un prieuré fondé en 1085 par Archambaud III de Comborn, et placé par lui dans la dépendance du monastère d'Uzerche. Les moines rompirent ce lien vers 1146 et érigèrent leur prieuré en abbaye. Presque toujours troublée par des querelles intestines, la nouvelle abbaye trouva enfin le repos en s'affiliant à la congrégation de Saint-Maur, 1669. De ses constructions, il subsiste quelques beaux bâtiments de la fin du XVIIe siècle et une église romane (mon. hist.), qui présente quelques parties du XIe siècle, mais ne date que du XIIe dans son ensemble. Tour à machicoulis du XVe siècle, seul reste des fortifications de la ville. Petit hôpital remontant au commencement du XVIIe siècle. A. LEROUX.

BIBL. : Abbé POULBRIÈRE, *l'Eglise de Meymac*, dans *Bull. Soc. des lettres de Tulle*, 1880. — Du même, *Dictionn. des paroisses du dioc. de Tulle*, II, 1896. — René FAGE, *Excursions limousines : de Tulle à Ussel*, 1880.

MEYN (Antoinette), femme de lettres norvégienne, née à Konsberg le 4 févr. 1827, où son père était directeur d'une fabrique d'armes. En 1842, elle s'établit à Christiania. Elle a publié, sous le pseudonyme de Marie, des contes et des nouvelles qui obtinrent un grand succès et dont plusieurs sont traduits en suédois et en allemand. Citons parmi ses ouvrages les plus connus : *Dans le silence* (1878); *A la maison* (1882); *Anna* (1883); *Du temps de mon père et de ma mère* (1885), etc.

MEYNERT (Theodor), anatomiste allemand contemporain, né à Dresde le 15 juin 1833. Reçu docteur à Vienne en 1861, il devint privat-docent à l'Université de cette ville en 1865, prosecteur à l'asile d'aliénés en 1866, directeur de la clinique psychiatrique en 1870, professeur ordinaire de maladies nerveuses en 1873. Il a publié entre autres : *Anatomie der Hirnrinde als Träger des Vorstellungslebens* (dans *Lehrb. der Physiol.* de Leidedsof, 1865); *Der Bau der Grosshirnrinde* (Neuwied, 1668); *Vom Gehirn der Säugethiere* (dans Stricker's *Handb. d. Lehre von den Geweben*, Leipzig, 1872); *Psychiatrie, Klinik der Erkrankungen des Vorderhirns* (Vienne, 1884), et un grand nombre d'articles remarquables sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie de l'encéphale dans les recueils périodiques. Dr L. HN.

MEYNES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. d'Aramon: 891 hab.

MEYNIER (Honorat), officier et polygraphe français, né à Pertuis, près d'Aix, vers 1570, mort en 1638 (?). Entré tout jeune au service, il prit part aux guerres de religion et de la Ligue, puis se lassa d'un métier qui ne lui avait que peu rapporté et, vers 1610, se retira en Provence, où il composa des ouvrages en général fort curieux, mais aujourd'hui oubliés : *l'Arithmétique d'Honorat Meynier, enrichie de ce que les plus doctes mathématiciens ont inventé de beau et d'utile*, etc. (Paris, 1614, in-4), livre qui eut en son temps un très grand succès; *Principe et Progrès de la guerre civile* (Paris, 1617, in-8), histoire des guerres en Provence de 1547 à 1592, son meilleur ouvrage; *Règles, Sentences et Maximes de l'art militaire* (Paris, 1617, in-8); *Nouvelles Inventions de fortifier les places* (Paris, 1636, in-fol.), etc. On a encore de lui : *le Bouquet bigarré*, recueil de poésies françaises et provençales (Aix, 1608), et des *Mélanges de poésies* (1634), d'ailleurs fort médiocres. L. S.

MEYNIER DE SALINELLES (Etienne-David), homme politique français, né à Nîmes (Gard) le 21 août 1729, décapité à Paris le 15 mai 1794. Ancien négociant, député du tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Nîmes (31 mars 1789), il présida le comité d'agriculture et du commerce. Maire de Nîmes en 1792, destitué comme fédéraliste le 7 sept. 1793, il fut arrêté, conduit à Paris et condamné à mort. E. C.

MEYR (Melchior), écrivain allemand, né à Ehringen (près de Nordlingen) le 28 janv. 1810, mort à Munich le 22 avr. 1871. Il a publié : *Wilhelm und Rosina*, idylle (Munich, 1835); *Die poetischen Richtungen unserer zeit* (Erlangen, 1838); *Herzog Albrecht*, tragédie (1851); *Gedichte* (1857); *Erzæhlungen aus dem Ries* (1856; 2e série, 1860; 3e série, 1870; dern. éd., Leipzig, 1892, 4 vol.), son œuvre la plus remarquable par la fraîcheur des descriptions et la sincérité de l'observation de la vie rurale; *Vier deutsche*, roman politique (1861, 3 vol.); *Karl der Kühne*, tragédie (1862); *Ervige Liebe*, roman (1864, 2 vol.); *Emilie*, dialogues philosophiques (1863); *Die Religion des Geistes*, poésies philosophiques (1871); *Die Fortdauer nach dem Tode* (1869); *Die Religion und ihre jetzt gebotene Fortbildung* (1871), système déiste développé en quarante lettres et complété par une publication posthume : *Gedanken über kunst, Religion und Philosophie* (1874). Citons encore un bon livre anonyme : *Gespræche mit einem Grobian* (1866).

BIBL. : *Melchior Meyr, biographisches, Briefe und Gedichte*, édité par le comte BOTHMER et M. CARRIÈRE; Leipzig, 1874.

MEYRALS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien; 691 hab.

MEYRANNES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 1,072 hab.

MEYRARGUES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Peyrolles; 939 hab. Stat. du chem. de fer de Marseille à Grenoble avec embranchements d'une part sur Nice, de l'autre sur Arles. Papeteries. Beau château moderne élevé sur les substructions d'une forteresse dont l'origine remonte au IXe siècle. Restes importants d'un aqueduc romain.

MEYRAS (*Mayracium*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Thueytz; 1,619 hab. Châtaigniers, moulinages de soie. Ce lieu a appartenu aux comtes de Montlaur, puis aux barons de La Roche en Régnier et enfin aux Lévis-Ventadour. Les ruines très pittoresques d'un ancien château, qui commandait la vallée de l'Ardèche et la route d'Aubenas au Puy, portent encore le nom de Ventadour. Meyras est dans un terrain de gneiss, criblé d'ouvertures volcaniques, et les sources minérales y abondent. La plupart sont alcalines et froides, mais il y en a de chaudes à Neyrac, où l'on a trouvé, en creusant les fondements de l'établissement thermal, des traces de maçonnerie et des médailles romaines. Ces eaux paraissent aussi avoir été fréquentées au moyen âge par les croisés revenus d'Orient avec la lèpre. La source thermale jaillit dans le bassin même d'un ancien cratère, et le gaz acide carbonique est si abondant dans le sous-sol, qu'il suffit d'y pratiquer une fosse pour voir se renouveler le phénomène de la grotte du Chien à Pouzzoles, c.-à-d. qu'un animal quelconque y est immédiatement asphyxié, si sa tête ne reste pas au-dessus du niveau du sol. Ses eaux ont aussi une vertu pétrifiante très prononcée. A. MAZON.

MEYRENIL. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. et cant. d'Aix ; 681 hab.

MEYRIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat ; 459 hab.

MEYRICK (Sir Samuel Rush), antiquaire anglais, né à Londres le 26 août 1783, mort le 2 avr. 1848. Il a formé une magnifique collection d'armes qu'il transmit au colonel Meyrick. Il a classé et rangé les objets de la Tour de Londres et de Windsor et publié de luxueux ouvrages sur : *The history and antiquities of the county of Cardigan* (Londres, 1810, gr. in-4, pl.); *Costumes of the original inhabitants of the British islands from the earliest period to the sixth century* (1814-15, gr. in-4, pl. col.); *A critical inquiry into ancient armour from the Norman conquest to Charles II* (Londres, 1823, 3 vol. in-4 av. 70 pl., col.) ; rééd. av. correct. et add. par Way en 1843) ; *Lewis Dwims heraldic visitation of Wales* (1843, in-4).

MEYRIÉ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne. cant. de La Verpillière; 295 hab.

MEYRIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Gournay ; 597 hab.

MEYRIEU-Trouet. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Yenne ; 427 hab.

MEYRIGNAC-L'Eglise. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Corrèze ; 270 hab.

MEYRONNE. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Souillac; 513 hab.

MÉYRONNES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, cant. de Saint-Paul ; 355 hab.

MEYROSSE. Rivière de France (V. Drôme, t. XIV, p. 1121).

MEYRUEIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, sur la Ionte ; 1,632 hab. Ardoisières, carrières de marbre rubané ; gisements de manganèse. Bois de pins et de hêtres. Commerce de miel. Cardage et tissage de laine. Fabrique de fromages de Roquefort. Fabrique de chapeaux. Scieries. Moulins. Tannerie. Fabriques de sabots. Ancienne tour de l'Horloge. Maison de la Renaissance. Sur un rocher dominant le bourg, chapelle de Bon-Secours, but de pèlerinage, à côté des vestiges d'une forteresse féodale. Dans le voisinage de Meyrueis se trouvent de nombreuses grottes dont les plus célèbres sont celles de Dorgilan et de Nabrigas.

MEYS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Symphorien-sur-Coise; 1,063 hab.

MEYSSAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive ; 1,839 hab. Orphelinat des sœurs Agricoles. Station d'étalons. Fabrique d'huile de noix et de brou de noix. Poteries. Fabrique de sabots. Eglise du XIIe siècle. La mairie est établie dans une maison du moyen âge à tourelles.

MEYSSENS, MEYTENS, MYTENS (Jean), peintre et graveur flamand, né à Bruxelles en 1612, mort à Bruxelles en 1672, père du suivant. Il peignit des portraits et fut marchand de tableaux à Anvers.

MEYSSENS, MEYTENS, MYTENS (Corneille), graveur flamand, né en 1646, mort en 1672, fils et élève de Jean. Il a gravé un grand nombre de portraits d'après nature. — Il existe plusieurs autres graveurs, moins importants, du même nom.

MEYSSIÈS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Gournay ; 538 hab.

MEYTENS (Martin de), peintre suédois, né à Stockholm le 24 juin 1695, mort à Vienne le 23 mars 1770. Fils du peintre hollandais Mijtens, il étudia d'abord la peinture chez son père. En juin 1714, il partit pour la Hollande et l'Angleterre, et, en 1717, vint à Paris, où il fut l'élève de son compatriote Charles Boit. C'est là qu'il peignit les portraits du régent, du roi, de plusieurs hauts personnages français et du tsar Pierre, qui l'engagea à venir en Russie. Il préféra se rendre en Italie, où il séjourna quelques années, continuant à peindre les portraits des grands, puis il s'en vint à Vienne où il fit les miniatures de l'empereur et des membres de sa famille. L'empereur, enchanté du talent du portraitiste suédois, le nomma peintre de la cour, tout en lui accordant quelques mois de congé pour visiter sa patrie. Il y resta un peu plus d'un an, occupé à faire les portraits de la famille royale (à Drottningholm, Gripsholm et Bogesund), et, entre temps, un tableau représentant *Judith avec la tête d'Holopherne*. Il revint à Vienne en septembre 1731 pour s'y établir tout à fait. En 1759, il fut nommé directeur de l'Académie des beaux-arts de Vienne; il remplit ces fonctions délicates avec autant de zèle que de tact jusqu'à sa mort. Parmi les principaux tableaux qu'il a peints à Vienne, il faut citer : le portrait équestre de *Charles VI* (musée de Stockholm), *Elisabeth-Christine*, *Marie-Thérèse*, *François Ier*, etc. Son portrait, peint par lui-même, se trouve au Belvédère, à Vienne.

MEYZE (La). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Nexon ; 1,519 hab.

MEYZIEU. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne; 1,995 hab.

MEZA (Christian-Julius de), général danois, né à Helsingör le 14 janv. 1792, mort le 16 sept. 1865. Il était petit-fils d'un savant juif, Salomon-Théophile Meza (1727-1800), qui s'était établi comme médecin à Copenhague, où il se fit baptiser. Christian Meza, major d'artillerie depuis 1842, prit, lorsque la guerre éclata en 1848, le commandement suprême de l'artillerie, et fut nommé, en 1849, colonel et chef de brigade. Il prit avec éclat part à l'affaire de Fredericia, le 6 juil. De 1851 à 1856, il occupa les fonctions de chef de l'artillerie, et fut nommé, en 1856, inspecteur général de cette arme. De 1858 à 1863, il fut commandant général du Schleswig, et, quand la guerre éclata, en janv. 1864, c'est lui qui refusa fermement au général prussien Urangel d'abandonner cette province. Après les combats de Myounde et de Jagel (2 et 3 févr. 1864), il décida d'évacuer le Danevirke, de peur que son armée ne fût enveloppée. Cet acte, justifié par des raisons militaires, mais inattendu, excita un mécontentement général, et Meza fut privé de son commandement le 28 févr. Il prit sa retraite la guerre achevée et mourut peu après.

MÉZAIL (Archéol.). C'est l'ensemble des pièces mobiles du masque de l'armet composé par la vue, le nasal et la ventaille (V. Salade). M. M.

MÉZANGERS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron, près de l'étang du gué de Selle ; 850 hab. Pêche et commerce de poisson. Château du Rocher (mon. hist.) bâti vers 1520.

MÈZE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, sur la rive N.-O. de l'étang de Thau; 6,326 hab. Stat. du chem. de fer de Montpellier à Saint-Chinian. Port de pêche et de cabotage sur l'étang. Bateaux à vapeur pour Cette et Balaruc. Salines importantes. Commerce de vins et d'eaux-de-vie. Fabriques de vinaigres. Distilleries. Tonnelleries, taillanderies, tuilerie. Eglise gothique des XIVe et XIXe siècles. Eglise moderne des pénitents blancs sur une terrasse dominant l'étang.

MÉZEL. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne ; 841 hab. Stat. du chem. de fer de Digne à Saint-André.

MEZEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vertaizon; 1,963 hab.

MEZEN. Fleuve de la Russie septentrionale, tributaire de la mer Blanche. Il se forme dans la zone marécageuse qui sépare son bassin de celui de la Petchora, arrose les gouv. de Vologda et d'Arkhangel et finit, après un parcours de 800 kil., dans la *baie de Mesen*. Il est navigable, mais la violence du courant en rend l'utilisation périlleuse. Ses principaux affluents sont : à droite, la Pera ; à gauche, la Vachka et la Chtchelia ou Kochouga. Il baigne la ville de *Mesen* (1,731 hab.), qui fait un grand commerce de bois et est le chef-lieu d'un cercle ou district plus étendu que la France ; même en n'y comptant pas les îles de Nouvelle-Zemble, Kalgoniev et Vaïgatz, il occupe sur le

continent 408,913 kil. q. peuplés seulement de 42,000 hab. (dont 5,400 Samoyèdes et 12,000 Syrjænes), qui vivent de chasse, de pêche et de l'élevage du renne.

MEZENC. Montagne de France, sur la limite de l'Ardèche et de la Haute-Loire, très escarpée de tous côtés, sauf à l'O. où elle s'abaisse en pente douce du côté des Estables (Haute-Loire), constituant un massif énorme avec deux bosses qui lui donnent l'aspect d'une selle. On présume qu'elle doit son nom à sa position centrale au milieu des Cévennes, dont elle constitue le sommet le plus élevé (1,754 m.). Le Mézenc est, comme tous les pics et dômes environnants, le produit des grandes éruptions phonolitiques qui, pendant la durée du pliocène, séparèrent le bassin du Rhône de celui de la Loire, éruptions antérieures à celles de la chaîne du Devès qui, séparant ensuite la vallée de la Loire de celle de l'Allier, vinrent donner au Velay sa configuration définitive (V. Loire [Haute-]). L'étude géologique de cette région a occupé de nombreux savants, parmi lesquels il faut citer surtout Soulavie, Faujas de Saint Fond, Bertrand de Doue et Poulet-Scrope. Le travail le plus complet est celui de M. Marcellin Boule (*la Description géologique du Velay*, Paris, 1893). Il existait au XIe siècle une seigneurie du Mézenc dont les premiers possesseurs paraissent s'être distingués par leurs exactions à l'égard des moines. Le cartulaire de Saint-Chaffre nous les montre, à l'époque des croisades, confessant leurs crimes et vendant leurs terres pour aller les expier à la conquête de Jérusalem. Plus tard, la seigneurie du Mézenc échut par un mariage à la maison des Poitiers, comtes de Valentinois. L'histoire de la baronnie de Mézenc a été publiée par M. Truchard du Molin, conseiller à la cour de cassation. A. Mazon.

MÉZENCE, roi semi-légendaire de la ville étrusque de Caeré, chef des Rutules. Les annalistes de Rome, Caton en tête, lui ont assigné un rôle important dans la lutte contre Enée, considéré comme le fondateur de la nation romaine. Il y est à la fois l'adversaire du roi Latinus et celui d'Enée lui-même; il devient ainsi l'allié de Turnus. L'*Enéide* nous le présente comme un tyran odieux qui, chassé par son peuple, a trouvé un refuge auprès des Rutules; dans le combat contre Enée, il est blessé par ce héros, mais sauvé par Lansus, son fils, qui succomba à son tour. Les uns racontaient que sur les bords du Numicus, Mézence est battu et tué; d'autres, au contraire, qu'Enée est mis en fuite par lui et disparaît dans les eaux du fleuve dont il devient la divinité; c'est Ascagne, fils d'Enée, qui se serait chargé de venger son père en tuant Mézence. La légende a surtout gardé le souvenir d'un traité imposé par le roi de Caeré aux Latins, traité en vertu duquel Mézence aurait exigé comme tribut tout le produit de leur vignoble. Ascagne se serait chargé de défendre les Latins et, après la victoire, aurait voué à Jupiter ce même produit; d'où la fête latine des *Vinalia*. A partir de ce moment, le Tibre forma la limite naturelle entre l'empire des Etrusques et celui des Latins. Ces traditions, où survit le souvenir des luttes historiques entre les deux peuples, ont fourni l'épisode qui termine le Xe chant de l'*Enéide*. J.-A. H.

MÉZENS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Rabastens, sur la rive droite du Tarn; 385 hab. Tourbières. Commerce de fruits et de primeurs. Pépinières. Beau château du XIIIe siècle, flanqué de tours hautes de 30 m.

MÉZERAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Malicorne; 1,763 hab.

MÉZERAY (François Eudes de), historien français, né dans le village de Rye, près d'Argentan, en 1610, mort à Paris le 10 juil. 1683. Il était fils d'un chirurgien qui eut trois fils, dont l'aîné, *Jean Eudes*, fonda la congrégation des Eudistes. François fit ses études à l'université de Caen et manifesta d'abord du goût pour la poésie. Il y renonça bientôt, et, après avoir été quelque temps commissaire des guerres, il revint à Paris où il se fit appeler de Mézeray du nom d'un canton où il possédait des terres. Il fit quelques écrits satiriques sur les affaires du temps et s'adonna avec ardeur aux études historiques. Il travailla beaucoup et tomba malade au collège de Sainte-Barbe. Le cardinal de Richelieu lui envoya un secours. Mézeray donna en 1640 une traduction du *Traité de la religion chrétienne* de Grotius. C'est en 1643, que parut le premier volume de son *Histoire de France* (Paris, 1643-46-51, 3 vol. in-fol.; 2e éd., 1685, in-fol.; réimpr., Paris, 1830). Ce fut son ouvrage capital; il lui valut autrefois une grande réputation. Mais on reproche aujourd'hui à Mézeray d'avoir trop négligé les sources originales, surtout pour les commencements de son histoire; le mérite sérieux de son œuvre ne commence à se faire sentir qu'à dater du moment où il s'appuie sur des chroniqueurs de langue nationale. Le tome Ier était dédié à la régente. Mézeray avait accompagné ses volumes de portraits de rois et de reines tirés de la *France métallique* du graveur Jacques de Bie, et d'ailleurs fort peu authentiques; il y avait ajouté aussi des quatrains sur chaque personnage composés par son ami J. Baudoin, de l'Académie française. Pendant la Fronde, son esprit caustique ne put se contenir, et de nombreux pamphlets signés du nom de Saudricourt, lui furent attribués. Mezeray remplaça Voiture à l'Académie française en 1649, et devint secrétaire perpétuel en 1675 à la place de Conrart. En 1650, il fit paraître une *Histoire des Turcs depuis 1612 jusqu'à 1649* (in-fol.); c'est une traduction de Chalcondyle, qu'il a continuée. L'*Abrégé chronologique* (Paris, 1668, 3 t. in-4; nombreuses éditions, contrefaçons et traductions), ne fut pas moins favorablement accueilli que l'*Histoire de France*. Mézeray s'était fait aider pour la partie ecclésiastique par le docteur Launoy. Pour ce qui concerne les finances, il avait parlé avec une telle sévérité des maltôtiers et des traitants, et s'était donné si librement carrière au sujet des impôts, de la taille et de la gabelle, que Colbert dut l'avertir qu'il mettait ainsi en péril sa pension d'historiographe. Ses corrections n'ayant pas paru suffisantes, il vit diminuer et plus tard supprimer totalement sa pension. Mézeray qui tenait à l'argent fut très sensible à cette mesure, et dès lors n'écrivit plus. Mézeray se souvenait toujours du temps de la Fronde; de là l'indépendance qu'il affectait dans ses écrits. Il fut aussi de ceux qui paraissent avoir conçu dès cette époque l'espérance de grands changements dans la constitution de l'Etat. Somme toute, l'œuvre de Mézeray méritait l'estime qu'elle eut de son temps; si elle est moins appréciée aujourd'hui, c'est surtout par suite des immenses progrès accomplis par les sciences historiques. Ajoutons que le style est vigoureux et original. On attribue aussi à Mézeray quelques autres ouvrages, et la Bibliothèque nationale possède de lui de nombreux manuscrits. G. R.

Bibl.: Daniel de Larroque, *Vie de Fr. Eudes de Mézeray*; Amsterdam, 1720, in-12. — Scipion Combet, *Notice sur Mézeray*; Alais, 1844. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. VIII. — Gustave Levavasseur, *Notice sur les trois frères Jean Eudes, François Eudes et Charles Eudes de Mézeray*; Paris, 1855.

MÉZERAY (Marie-Antoinette-Joséphine), actrice française, née à Paris le 10 mai 1774, morte à Paris le 20 juin 1823. Fille du limonadier de la Comédie-Française, cette femme charmante, qui était appelée à une carrière brillante et dont la fin fut si misérable, débuta à ce théâtre, le 21 juil. 1791, dans *Zénéide* et *les Dehors trompeurs*. Sa beauté pleine d'élégance, sa tournure gracieuse et sa voix enchanteresse, jointes à de rares dispositions, lui valurent tout d'abord un succès bruyant. Emprisonnée en 1793 avec toute la Comédie-Française et délivrée par le 9 thermidor, elle fit partie de la troupe de Mlle Raucourt au théâtre Louvois, se réunit ensuite à ceux de ses anciens camarades qui s'étaient réfugiés au théâtre Feydeau, et rentra enfin à la Comédie-Française lors de sa reconstitution en 1799. Plus portée malheureusement au plaisir qu'au travail, elle ne sut pas profiter comme elle l'aurait pu des heureux dons qu'elle tenait de la nature. Elle se distingua pourtant dans un certain nombre de bonnes créations : *le*

Jaloux malgré lui, *Médiocre et rampant*, *l'Epreuve délicate*, *l'Abbé de l'Epée*, *les Projets de mariage*, *les Mœurs du jour*, *Défiance et Malice*, etc. Mais la dissipation arrêta l'essor d'un talent qui eût pu être de premier ordre. En 1812 on l'obligea à prendre l'emploi des mères nobles, et en 1816 on la mit d'office à la retraite, avec une pension de 5,000 fr. Elle s'adonna à la débauche et à l'ivrognerie, et fut un matin relevée mourante dans un fossé du boulevard des Invalides. Retirée de ce cloaque, vivante encore, mais dans un état pitoyable, elle fut transportée dans une maison de santé où elle mourut au bout de peu de temps. Arthur Pougin.

MÉZÉRÉ, MEZRÉ ou **IÉNI-KHARPONT.** Ville de Turquie d'Asie, à 6 kil. S.-O. de *Kharpont* (V. ce mot) ; 5,000 hab. A la fin du règne d'Abd-ul-Aziz, on y transféra le chef-lieu du vilayet de Mamouret-Aziz. Ce déplacement de la ville officielle était projeté depuis 1834 et les casernes et palais officiels avaient été édifiés à Mézéré. La nouvelle ville se développe rapidement.

MÉZERÉON (Bot.) Nom du *Bois-Gentil* ou *Daphne mezereum* L. (V. Daphné).

MÉZÈRES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Le Puy, cant. de Vorey ; 516 hab.

MÉZÉRIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne ; 1,416 hab.

MÉZÉRIAT (Bachet de). V. Bachet).

MÉZEROLLES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens; cant. de Bernaville ; 280 hab.

MÉZERVILLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers ; 298 hab.

MÉZETTA ou **MEZZETTA.** Ancienne mesure de capacité en Italie. Elle égalait 27^{lit}61 à Naples et en Sicile, 0,76 en Toscane, pour le vin 0,57, pour l'huile 0,52. On appelait aussi *mezzetta* un poids de 33^{kg}4 dans les îles Ioniennes, et de 1/192e de livre en Lombardie.

MÉZIDON. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, sur la Dives ; 1,109 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, embranchements sur Caen, Dozulé, Lisieux, Argentan et Briouze. Commerce de beurres. Fabrique de sabots. Tanneries. Eglise des XIIe et XIIIe siècles, avec porche du XVe.

MÉZIÈRE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Hédé ; 1,290 hab.

MEZIÈRES. Ch.-l. du dép. des Ardennes, dans la vallée de la Meuse, au col d'un vaste méandre que forme le fleuve ; 6,700 hab. La ville est petite, enserrée dans une enveloppe de remparts ; ses rues sont étroites et tortueuses. Elle se compose de cinq parties : la ville proprement dite, le Pont-de-pierre, le Pont-d'Arches, Saint-Julien et la Citadelle, située au pied et sur le penchant d'une colline, sur la rive droite de la Meuse. La ville n'est séparée de Charleville, sa riche voisine, que par le cours de la Meuse. Bien que chef-lieu du département, Mézières ne renferme ni les tribunaux de première instance et de commerce, ni le lycée et les écoles normales installés à Charleville. La ville possède des fabriques d'instruments de pesage, des fonderies de fer et de cuivre, des confiseries, etc. A la fin du IXe siècle, Erlebald, comte du *pagus Castricencis*, fonda sur les bords de la Meuse une forteresse qui dut à la découverte d'une idole, jadis adorée par les paysans de la contrée, son nom de *Maceriae*. Ce castrum devint la propriété du comte de Rethel. Mézières ne prit de l'importance qu'après qu'elle fut devenue une commune : en 1233, Hugues III, comte de Rethel, lui accorda une charte. Au XVe siècle, Mézières dut un accroissement de prospérité à l'immigration de Liégeois qui abandonnèrent leur ville mise à sac par Charles le Téméraire. Mézières fut une ville de guerre de premier ordre ; François Ier y construisit des fortifications qui furent complétées par Vauban ; en 1748, Louis XV y fonda une école du génie militaire. La ville soutint de nombreux sièges ; en 1521, le chevalier Bayard y fit une défense héroïque contre les Impériaux. En 1870, Mézières dut se rendre après un bombardement de trois jours. Emile Chantriot.

MÉZIÈRES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy ; 538 hab.

MÉZIÈRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Les Andelys, cant. d'Ecos ; 484 hab.

MEZIÈRES. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Aubin-du-Cormier ; 1,518 hab.

MÉZIÈRES. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Cléry ; 586 hab.

MÉZIÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes ; 921 hab.

MÉZIÈRES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil ; 643 hab.

MÉZIÈRES-au-Perche. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou ; 258 hab.

MÉZIÈRES-en-Brenne. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, sur la Claise ; 1,820 hab. Minerai de fer. Eglise (mon. hist.) du XVe siècle ; ancienne collégiale fondée en 1339. A l'intérieur, la chapelle d'Anjou, construite de 1522 à 1543, est une merveille de la Renaissance, ornée de magnifiques vitraux contemporains.

MÉZIÈRES-en-Drouais. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 747 hab.

MÉZIÈRES-sous-Ballon. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braux ; 862 hab.

MÉZIÈRES-sous-Bellegarde. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis ; cant. de Bellegarde ; 454 hab.

MÉZIÈRES-sous-Lavardin. Com. du dép. de Sarthe, arr. de Mons, cant. de Conlie ; 817 hab. Château du Vieux-Lavardin et manoir de la Corbinière, sur un coteau dominant le village.

MÉZIÈRES-sur-Issoire. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac ; 1,445 hab. — Sur le territoire de cette commune s'élève le remarquable château de La Coste-Mézières, bâti à la fin du XVIe siècle.

MÉZIÈRES (Philippe de), gentilhomme et écrivain français, né au château de Mézières (Somme), probablement en 1327, mort aux Célestins de Paris, le 29 mai 1405. Cadet d'une nombreuse famille, il fut élevé à l'école des chanoines d'Amiens où il paraît avoir reçu une instruction des plus variées. La lecture des chroniques et les récits des pèlerins revenant de terre sainte lui donnèrent le goût du métier des armes et des aventures. Après s'être engagé comme mercenaire et avoir pris part à plusieurs campagnes, il partit pour l'Orient en 1346, à peine âgé de vingt ans, avec l'expédition conduite par le dauphin de Viennois Humbert II ; prit part, la même année, à la bataille de Smyrne (24 juin), et y gagna ses éperons de chevalier. Après la fin de la croisade, il passa en Chypre, s'y lia avec le second fils du roi Hugues IV, Pierre, comte de Tripoli, dont il devint le chancelier, lorsqu'en 1360, celui-ci succéda à son père comme roi de Chypre et de Jérusalem. Sous son règne, il prit part à plusieurs expéditions contre les infidèles, mais surtout il ne cessa de parcourir l'Europe entière, du Danube à la Norvège pour essayer d'organiser la croisade. Après la mort tragique du roi (1369), il continua d'abord sa vie errante, mais ne tarda pas à se fixer à la cour du roi Charles V dont il devint le conseiller. A la mort du roi, il se retira aux Célestins de Paris où il passa dans la retraite et les exercices de piété les vingt-cinq dernières années de sa vie, mais sans prendre cependant l'habit religieux. Philippe de Mézières fut le grand apôtre de la croisade au XIVe siècle ; depuis son premier voyage en Orient jusqu'à sa mort et malgré les désillusions et les déceptions, il fut tout entier au service de cette idée : recommencer la croisade, restaurer le royaume latin de Jérusalem, et pour cela discipliner les forces de l'Occident en fondant un nouvel ordre militaire et religieux, l'ordre de la Passion. Ses nombreux écrits latins ou français, dont beaucoup se sont perdus, ne sont guère que des œuvres de propagande : ce sont des traités religieux, des appels à

la chrétienté, des épîtres aux princes et surtout de longs romans allégoriques dans le goût du temps. Ce qui en fait le mérite ce sont, d'une part, les idées originales et hardies qu'on y trouve à foison et, d'autre part, la valeur du style aussi bien dans ses œuvres latines que dans celles qu'il écrivit en français. Très peu d'entre elles ont été imprimées; voici l'énumération, dans l'ordre chronologique de leur composition, de celles qui nous sont parvenues : *Quedam scriptura breviter recollecta de laudabili et devota intencione... regis Petri de Lizingniaco*, recueil de lettres postérieures à 1365 ; *Vita S. Petri Thomasii*, écrites aussitôt après la mort de saint Pierre Thomas, patriarche de Constantinople (1366), publiées dans les *Acta Sanctorum Boll.*, du 29 janv. et à part à Anvers en 1659 ; *Nova religio Passionis*, projet programme et règle de son nouvel ordre de la Passion, écrit en 1367 et 1368 ; une nouvelle rédaction en fut faite en 1384 ; *Somnium Viridarii* (1376), publié à Paris en 1516 (pet. in-4), traduit en français probablement par l'auteur, sous le titre de *Songe du vergier*, et publié dès 1491 à Lyon et plusieurs fois depuis. L'attribution de cet ouvrage à Philippe de Mézières, longtemps contestée, paraît aujourd'hui presque certaine ; *De laudibus beate Marie Virginis super « Salve sancta parens »* (1382). *Testament ; Contemplacio hore mortis ; Soliloquium peccatoris ;* ces trois derniers écrits datent de 1386 ou 1387 ; *Songe du vieil pélerin* (1389) ; c'est l'écrit le plus important de Philippe de Mézières, personnifié dans « le vieil Pélerin » ; *Oratio tragœdica seu declamatoria cujusdam veterani solitarii Cœlestinorum... in Passionem Domini nostri J.-C.* (1389-90) ; *Lettre de Charles VI à Richard II* (1395). *Epître du roi Richard* (1395) ; *Epître lamentable et consolatoire* (1397), dernier écrit de l'auteur après les déceptions de la croisade de Nicopolis. H.-A. G.

Bibl. : N. Jorga, *Philippe de Mézières et la croisade au* XIV[e] *siècle ;* Paris, 1896, in-8 (110[e] fasc. de la *Bibl. de l'Ecole des hautes études*). On trouvera dans cet ouvrage une bibliographie complète de tous les écrits relatifs à Philippe de Mézières.

MÉZIÈRES (Marie-Jeanne Laboras de) (V. Riccoboni).

MÉZIÈRES (Alfred-Jean-François), écrivain français, né à Rehon (Moselle) le 19 nov. 1826. Fils de Louis Mézières (1793-1872), recteur de l'académie de Metz, il passa par l'Ecole normale (1845), l'école d'Athènes (1845), professa la littérature étrangère à Nancy (1854), puis à la Sorbonne (1861), fut élu membre de l'Académie française en 1874 à la place de Saint-Marc-Girardin. Il a publié des livres sur *Shakespeare* (1861, in-8) ; ses *Prédécesseurs* (1863) ; *Contemporains et Successeurs* (1864) ; *Dante* (1865) ; *Pétrarque* (1867) ; *Gœthe* (1872-73, 2 vol.) ; *Mirabeau* (1891), d'un genre intermédiaire entre la littérature et l'érudition. Il fut élu député de Briey en 1881, réélu depuis en 1885, 1889, 1893. Il appartient à la fraction modérée du parti opportuniste et préside la commission de l'armée. A.-M. B.

MÉZILHAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas. cant. d'Antraigues ; 978 hab.

MÉZILLES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Fargeau, sur le Broulin ; 1,318 hab. Moulins. Tuilerie. Fabrique de sabots. Eglise du XVI[e] siècle avec chœur du XV[e]. Fontaine de Saint-Marien, but de pèlerinage. Maison de la Renaissance. Châteaux du Fort, des XV[e] et XVIII[e] siècles avec chapelle du XVI[e], du Charme (XVIII[e] s.), de Vaissy, de Gamaches.

MÉZIN. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac ; 2,640 hab. — Des ruines d'établissements romains ont été reconnues, sur plusieurs points, dans la banlieue de Mézin, à Cieuse, à Thens, à Trignan, etc. La ville elle-même ne paraît pas remonter au delà du XI[e] ou du XII[e] siècle. Un important prieuré de bénédictins s'y établit, et ces religieux participèrent à l'administration de la commune. Au XIV[e] siècle, les rois d'Angleterre autorisèrent la création d'un atelier monétaire à Mézin. La place, d'une assiette très forte, fut chaudement disputée entre Anglais et Français et prise et reprise trois fois vers la fin de la guerre de Cent ans. Mézin s'attacha au parti catholique pendant les guerres de religion du XVI[e] siècle et au parti royaliste pendant la Fronde. — Belle église au chœur roman, aux nefs gothiques, monument historique. — Placé sur la lisière de la lande et desservi depuis peu par une ligne de chemin de fer, Mézin fait un commerce important de vin, de bois, de liège.

MÉZIRE. Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle ; 824 hab

MÉZOARGUES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Tarascon ; 196 hab.

MEZŒ-Berény. Grand village de Hongrie, comitat de Bekes ; 12,500 hab. Magyars, pour la plupart, avec un bon nombre d'Allemands et de Slovaques, en majorité de religion réformée. Région très fertile et élève du bétail.

MEZŒ-Hegyes. Ville de Hongrie, comitat de Csanad ; 5,400 hab. catholiques ou réformés. Centre industriel alimenté par un canal, creusé en 1889, qui y amène d'Arad les eaux du Maros ; sucreries, distilleries. Grand marché agricole (chevaux, porcs, bœufs, betteraves, maïs, tabac) au croisement de voies ferrées vers Mezœ-Tur, Szegedin. Arad et Keteghyaza. Grand haras royal fondé par Joseph II (1785) et renfermant 1,800 chevaux ; ferme modèle.

MEZŒ-Keresztes. Bourg de Hongrie, comitat de Boisod ; 4,400 hab. Magyars, réformés. Tribunal ; marché agricole. — Un autre du même nom, dans le comitat de Bihar, a 3,000 hab. Magyars, réformés.

MEZŒ-Kœvesd. Grand village de Hongrie, comitat de Borsod. Ses 12,700 hab., presque tous Magyars catholiques, forment une population entièrement agricole.

MEZŒ-Kovacshaza. Bourg de Hongrie, comitat de Csanad ; 4,300 hab. Magyars, catholiques.

MEZŒ-Tur. Ville de Hongrie, comitat de Szolnok. Ses 23,800 hab., en majorité réformés, mais presque tous Magyars, vivent de l'élevage des moutons et des porcs, ou de la culture du froment et du maïs. Les marchés et les foires sont très fréquentés.

MEZŒSEG (ou *Lande de Transylvanie*). Région de Transylvanie qui s'étend entre le Szamos et le Maros ; 5,600 kil. q. C'est un pays de collines déboisées, parcouru par des vallées très fertiles, possédant de vastes salines et des étangs poissonneux. La population est en majorité roumaine.

MÉZOS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Mimizan ; 1,637 hab.

MEZQUITA (Serra da). Petite chaîne montagneuse du Portugal (prov. d'Alemtejo, district de Beja) s'élevant à 500 m. Elle s'étend de l'E. à l'O. entre la serra do Malhão et la serra de Mouchique.

MEZQUITAL (ou rio *San Pedro*). Fleuve du Mexique central, tributaire du Pacifique, long de 475 kil. Il se forme par l'union des rios de Nanacoyan, venu de Durango, et de Nombre-de-Dios, venu du Sombrerete (Zacatecas), franchit la sierra de Narayit, où il reçoit le rio San-Andres (g., 200 kil.) et finit au N. du rio Grande de Santiago.

MEZRET. Douar du dép. de Constantine, arr. de Philippeville, dans le djebel Dagh, sur le territoire de la tribu des Zerdezas. Vastes ruines romaines.

MEZY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan ; 617 hab.

MÉZY-Moulins. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé ; 370 hab.

MEZZANINE (Archit.). On appelle en italien *mezzanino* ce que l'on désigne en français sous le nom d'*entresol* (V. ce mot) : c'est un étage de peu d'importance relative pris dans la hauteur d'un grand étage ; et on appelle alors en italien *mezzanina* (d'où en français, *mezzanine*) une petite fenêtre, carrée ou plus large que haute, quelquefois même ovale, souvent prise dans la hauteur d'une assise de soubassement ou dans la frise d'un entablement et servant à éclairer cet étage d'entresol. Les palais de la

Renaissance italienne offrent de nombreux exemples de ces fenêtres dites mezzanines dont on peut voir sur la place Saint-Marc, à Venise, deux modèles différents : l'un à la bibliothèque de Saint-Marc et l'autre aux Procuraties nouvelles (V. t. XVII, FENÊTRE, p. 188, fig. 8). D'Italie, et à l'imitation de l'architecture italienne de la Renaissance, les mezzanines se répandirent avec les mêmes formes dans tout le N.-O. de l'Europe et n'ont pas cessé de servir à éclairer encore de nos jours des étages d'entresol ou d'attique et des escaliers dissimulés dans l'ordonnance général d'une façade. Charles LUCAS.

MEZZAROLA. Ancienne mesure pour les vins, en usage à Gênes, et valant 148 litres.

MEZZETIN (Angelo CONSTANTINI, dit), acteur italien, né à Vérone vers 1660, mort à Vérone en 1729. Dès ses plus jeunes années, cet excellent artiste jouait avec succès en Italie les rôles d'Arlequin. Venu en France en 1681, il fut engagé à la Comédie-Italienne pour doubler dans cet emploi le fameux Dominique. Mais, comme celui-ci, très actif, ne lui laissait guère d'occasions de se produire, Constantini imagina un nouveau caractère, moitié valet, moitié intrigant, qui se rapprochait volontiers du Scapin, mais qu'il nomma Mezzetin, et qu'il jouait avec un costume composé d'une petite veste, d'une culotte et d'un manteau d'étoffe légère rayée de différentes couleurs, accompagnés d'une fraise et d'un bonnet plat. C'est le 11 oct. 1683 qu'il se montra pour la première fois, dans *Arlequin protée*, sous ce costume et sous ce nom. Il continua ce caractère pendant cinq années, jusqu'en 1688, époque de la mort de Dominique, qu'il fut appelé alors à remplacer, après avoir reçu des mains de Colombine le masque et l'habit d'Arlequin dans une scène faite expressément pour la circonstance. Vers 1689, Evariste Gherardi étant venu débuter dans l'emploi d'Arlequin et y ayant brillamment réussi, Constantini reprit son habit et son rôle de Mezzetin, qu'il conserva jusqu'à la fermeture de la Comédie-Italienne en 1697. A cette époque, il partit pour Brunswick, où il fut chargé de former une troupe pour le service du roi de Pologne Auguste Ier, électeur de Saxe. Ce prince le prit en telle affection, qu'il l'ennoblit et lui donna la charge de trésorier de ses menus plaisirs ; une sottise lui fit tout perdre, avec la liberté. Constantini eut l'audace d'adresser ses hommages à une maîtresse du roi, qui le fit enfermer au château de Kœnigstein, où il resta vingt ans prisonnier. Enfin délivré au bout de ce temps, il retourna en Italie, puis revint à Paris, où la Comédie-Italienne avait été réorganisée. Il reparut à ce théâtre le 5 févr. 1729, dans la *Foire Saint-Germain*, mais il n'y resta que peu de temps et repartit pour Vérone, où il mourut à la fin de la même année. Constantini avait publié en 1695 sous ce titre : *Vie de Scaramouche*, une biographie de son célèbre camarade Tiberio Fiorilli, le grand comédien connu sous ce nom et que Molière prisait si fort. Evariste Gherardi a prétendu que ce livre n'était pas de lui. Arthur POUGIN.

MEZZOFANTI (Giuseppe), cardinal et polyglotte italien, né à Bologne le 19 sept. 1771, mort à Rome le 14 mars 1849. Dès 1778, il se voua à la prêtrise et montra de bonne heure une étonnante facilité pour l'acquisition des langues. Ordonné prêtre en 1797, il enseigna le grec à l'université de Bologne dès 1804. En 1830, il fut désigné pour apporter au pape l'expression de l'obéissance de Bologne après la révolution. Grégoire XVI le retint, le nomma premier custode de la Bibliothèque vaticane et le combla d'honneurs. En 1838, il le fit cardinal ; avant cela déjà, il occupait une chaire au collège de la Propagande. Sa renommée était européenne; mais il n'a produit aucun travail scientifique; son aptitude à parler parfaitement vingt-neuf langues et à en comprendre une soixantaine, ne fut qu'un phénomène de mémoire, joint à une incroyable facilité d'adaptation de l'instrument vocal aux sons les plus divers. Il faut ajouter encore que l'inépuisable charité de Mezzofanti l'avait fait surnommer *un santo vivente*.

BIBL. : C.-G. RUSSEL, *Life of the cardinal Mezzofanti...*, Londres, 1857. — Biographies de BELLESHEIM (Wurzbourg, 1880) et MITTERRUTZNER (Brixen, 1885).

MEZZETTA. Ancienne mesure de volume employée en Toscane ; elle valait 2 quartucci, soit pour les solides 0^{lit}761 ; pour l'huile 0^{lit}522 ; pour les spiritueux 0^{lit}57. A Naples, le *mezzetto* vaut 2 quarti de 6 misuri, soit 27^{lit}77 pour les solides.

MEZZO. Mesure et monnaie italienne valant la moitié de l'unité ; pour les liquides, à Milan, c'est le demi-boccale, soit 2 bicchieri ou zaine = 0^{lit}3935; à Rome, il vaut 2 fogliette de 4 quartucci, soit 0^{lit}9116.

MEZZO ou **LOPUD.** Petite île de Dalmatie, au N.-O. de Raguse; 460 hect.; 349 hab. ; alt., 216 m.

MEZZOJUSO. Ville d'Italie, prov. de Palerme (Sicile), sur le flanc N. du mont del Casale, à 628 m. d'alt.; 6,400 hab. (com., 7,700); sur le chemin de fer de Palerme à Corleone. Vin, olives, céréales. Fondée en 1487 par des Albanais.

MEZZOLA. Lac d'Italie, ancienne partie supérieure du lac de Come, isolée par les alluvions de l'Adige; la Mera le traverse ; prof., 50 m.

MEZZOLOMBARDO. Bourg du Tirol, district de Trente, r. dr. du Noce; 4,019 hab. (en 1890). Vieux château du comte Spaur : couvent de franciscains. Vins. — En face, sur la r. g. du Noce est *Mezzotedesco* (1,978 hab.) avec un château du comte Firmian, au-dessous des ruines de celui de *Kronmetz*.

MEZZOSOPRANO (V. SOPRANO).

MEZZOVO (V. METZOVO).

MFINI. Rivière de l'Etat libre du Congo. Elle sort du lac Léopold II et se jette dans le Koua qui est lui-même un affluent du Kassaï.

MFOUA. Village indigène du Congo français à proximité duquel a été fondé en 1880 le poste français de Brazzaville.

MFOUMBIRO. Hautes montagnes de l'Afrique orientale anglaise situées entre le Victoria-Nyanza et le Louta-Nzighi. Le massif du Mfoumbiro ou Virounga forme la limite entre l'Afrique orientale anglaise, l'Afrique orientale allemande et le Congo belge. Le nom de Mfoumbiro s'applique plus spécialement au plus oriental des cinq sommets, entre les lacs Albert-Edouard et Tanganyika. Le plus occidental, le *Kirounga*, est un volcan encore actif. Découvert par Speke (1861), le Mfoumbiro fut exploré et gravi par le comte de Gœtzen (1894) lequel découvrit au S. un lac presque égal au lac Albert-Edouard (alt. 1,500 m.) et, à l'E., en territoire allemand, le lac Mohazi, long de près de 80 kil., large de 2 à 5 kil.

MFOUMÉ. Rivière de l'Etat libre du Congo qui se jette dans le Tanganyika un peu au N. de la station de Karéna.

MGHEIER. Oasis d'Algérie, dans la province de Constantine, près de l'extrémité S.-O. du Melghig. Elle compte 500 hab. environ et 50,000 palmiers.

MGLIN. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Tchernigov, sur la Sudinka ; 8,400 hab. Commerce de lin et de bétail. Ancienne ville lithuanienne conquise par Pierre le Grand.

MGUEDDEM. Tribu arabe d'Algérie, dép. de Constantine, au N. de la plaine de la Medjana. Une autre du même nom vit dans le Sahara algérien alliée aux Chamba.

MHÈRE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny; 1,365 hab.

MHOW (Inde) (V. MAO).

MI (Mus.). Note de musique, troisième degré de notre échelle musicale (gamme d'*ut* majeur), cinquième de la gamme mineure dans le système guidonien; c'est pourquoi elle est représentée par la lettre E dans la notation par lettres. Le *mi* porte accord parfait mineur et s'emploie comme dominante du relatif mineur de la gamme d'*ut ;* dans ce cas, on le fait tantôt mineur, tantôt majeur.

MIA ou **MYA.** Rivière du *Sahara* (V. ce mot).

MIACIS (V. CHIEN [Paléont.]).

MIACZYNSKI (Joseph), général français, né à Varsovie

(Pologne) en 1751, décapité à Paris le 22 mai 1793. Entré au service de la France comme maréchal de camp le 25 mai 1792, il fit la campagne de Belgique sous les ordres de Dumouriez et assista à la défaite de Neerwinden. Décrété d'accusation le 4 avr. 1793 comme complice de ce général, il fut condamné à mort le 17 mai et exécuté le 22. Etienne CHARAVAY.

MIAKO (Japon) (V. KIOTO).

MIALET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière; 2,035 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Carrières de grès schisteux. Filatures de laine. Fabrique de conserves de champignons. Château de Lambertie des XVe et XVIIIe siècles.

MIALET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Jean-du-Gard, sur le Gardon de Miolet; 1,053 hab. Mines de fer de la concession des Adams et Cendras. Filature de soie. Cavernes nombreuses dans les coteaux qui bordent le Gardon où l'on a trouvé de nombreux ossements, ainsi que des restes de l'industrie préhistorique.

MIALOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq; 269 hab.

MIAM. Poids en usage dans l'Inde pour matières d'or et d'argent. Le miam = 3 gr. à Achem, 2,90 à Malacca, 3,36 dans l'île du Prince de Galles et 3,65 à Siam.

MIAMI. Tribu de Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, du groupe des Algonquins occidentaux. Les survivants vivent éparpillés dans l'Indiana (340 âmes) ou dans une réserve du territoire indien (67 âmes). Ils ont laissé leur nom à deux affluents de l'Ohio qui arrosent cet Etat: le *Miami*, long de 250 kil., qui finit à 20 kil. aval de Cincinnati, et le *Little Miami*, parallèle au précédent, qui finit à 9 kil. E. de Cincinnati, après avoir traversé la profonde gorge de Clifton et descendu des chutes de 50 m. de haut.

MIANI (Giovanni), explorateur italien, né à Rovigo le 19 mars 1810, mort en 1872. Il séjourna à Khartoum et remonta avec un marchand d'esclaves le Nil jusqu'au delà de Gondokoro, vers le confluent de l'Asoua. En 1864, il visita l'isthme de Suez avec Schweinfurth. Reparti pour les régions équatoriales en 1871, il succomba dans le pays des Monbouttous. Des marchands d'ivoire rapportèrent ses papiers et deux jeunes Akkas qui furent élevés en Italie. Le récit de ses voyages fut publié dans : *Spedizione verso le origine del Nilo* (Le Caire, 1860), et *Il viaggio di G. Miani a Monbuttu* (Rome, 1875).

MIANNAY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenville; 776 hab.

MIAO-FENG-CHAN. Montagne de Chine, prov. de Petchili, à 30 kil. N.-O. de Péking. Célèbre couvent bouddhiste à 1,300 m. d'alt. Pèlerinage fréquenté.

MIAO-TAO. Archipel chinois du détroit de Petchili entre les presqu'îles de Liao-toung et Chan-toung. Ce sont des îles volcaniques formant deux groupes chacun de trois îles; l'un à 7 kil. de la côte du Chan-toung; l'autre à 30 ou 40 kil.

MIAO-TSÉ. I. GÉOGRAPHIE. — Peuple de l'intérieur de la Chine méridionale, qui vit dans les montagnes sises entre les prov. de Kouang-toung, Kouang-si, Koei-tchéou, Yunnan, Ssé-tchouen, Houpé, Hounan. Ils y sont établis de temps immémorial et paraissent être une race aborigène refoulée dans les montagnes par les Chinois. Ceux-ci les appellent Miao-tsé, du nom d'une peuplade insoumise dont parle Confucius, ou Nañ-Mañ-tsé, barbares du Sud. Ils distinguent les Miao-scheng, insoumis, et les Miao-schuh, soumis. Dans le Kouang-si, ils occupent des terres que leur concéda, en 1730, l'empereur Yoing-tching; depuis plus de vingt siècles, ils sont en lutte avec les Chinois, tantôt faisant chez eux des incursions de brigandage, tantôt subissant des expéditions et des massacres. A.-M. B.

II. ETHNOLOGIE. — De toute antiquité, les historiens de la Chine ont signalé sous le nom générique de *Miao-tsé*, ayant le sens d'*autochtones*, des tribus rebelles à la culture chinoise, au centre et au S. de leur pays. Ces tribus ont été graduellement refoulées dans les cantons montagneux inaccessibles. Il y en a qui subsistent encore, disséminées notamment dans le Koneï-tcheou et le Yunnam. Les Miao-tsé ont excité au plus haut point la curiosité des ethnologues, et ils ont été l'objet de plusieurs notices de la part d'auteurs anglais. On les considérait d'abord comme entièrement différents des Chinois, d'après quelques descriptions extérieures. Depuis, les uns les ont classés dans la race thaï ou siamoise, les autres à côté des Moïs de notre Indo-Chine. Nous possédons (musée Broca) un crâne de Miao-tsé, rapporté par le Dr Magnier (cette pièce, en raison de la difficulté qu'il y a à s'en procurer de semblables, est encore unique). Il se rapporte à une femme, est petit, d'une ossature fine. Il m'a donné comme indices : céph., 80,72; — nasal, 49,91; — orbitaire, 84,21. D'après ces chiffres, nous avons la certitude qu'il y a parmi les Miao-tsé un élément qui n'est pas mongolique, ni chinois, ni siamois. Il ne serait pas non plus semblable à notre type Moï, mais devrait sans doute se rattacher au même groupe que les populations mal connues de l'intérieur montagneux du N. même de notre Indo-Chine et du S.-O. de la Chine, telles que les Lolos du Sse-tchouan, d'aspect caucasique. Mais il n'est pas probable qu'ils présentent un contraste bien grand avec tous les groupes des Chinois, qui d'ailleurs ont bien fini par se mêler à eux. Ils n'ont cependant pas en général les yeux bridés, ni les cheveux aussi durs. Ils sont assez petits. Les Chinois les traitent absolument comme les Annamites et les Cambodgiens traitent nos pauvres Moïs et Khâs, avec crainte parfois, toujours avec mépris. Ils ne s'ensuit nullement qu'ils soient inférieurs physiquement et moralement. C'est la misère seule qui paraît être la cause de la dégradation de certains d'entre eux. Ils n'ont pas beaucoup plus d'organisation que nos Moïs, ce qui les laisse sans défense contre leurs ennemis. Ils connaissent parfaitement la culture, mais n'en tirent pas tout le profit, par suite de leurs conditions d'existence précaires. Ils sont habiles tisserands, bons musiciens; peut-être ont-ils même une écriture et des livres. Ils ont accepté le culte bouddhique, associé à celui, plus ancien et commun à toutes les populations dépendantes de la Chine, des esprits et des ancêtres. Ils portent le chignon annamite et se couvrent la tête d'un turban et d'un chapeau conique. Leurs vêtements sont des blouses en toile (?) ou en laine et des sandales en paille. La lutte tant de fois séculaire entre Miao-tsé et Chinois s'apaise aujourd'hui de plus en plus. Des Miao-tsé civilisés affrontent maintenant les examens par lesquels s'obtiennent en Chine grades et fonctions. Il n'est pas rare non plus de voir des Chinois déclassés se mêler aux tribus Miao-tsé encore indépendantes. ZABOROWSKI.

BIBL. : EDKINS, *The Miantsi tribes*; Fou-tchéou, 1870. — PLAYFAIR, *The Maotzu of Kweichon and Yunnan*; Londres, 1877. — COLQHOUN, *Through Chryse*.

MIAOULIS (André-Vokos), marin grec, né à Négrepont en 1768, mort à Athènes le 24 juin 1835. Fils d'un caboteur nommé Démétrios Bokos, il reçut, dit-on, le surnom de Miaoulis parce qu'il commandait une felouque (en turc *miaoul*). Il s'enrichit dans le trafic du blé. Etabli à Hydra, il prit part à l'insurrection hellénique, et reçut dès 1822 le commandement en chef des forces navales des insurgés; il s'empara d'un grand nombre de navires turcs, les défit à Patras et Spetsa, incendia à Modon la flotte d'Ibrahim (12 mai 1825). Il tenta un coup analogue contre Alexandrie et échoua; mais défit encore la flotte d'Ibrahim au cap Papas (8 janv. 1826). En 1827, il se retira, ne pouvant s'entendre avec lord Cochrane. Adversaire de Capo d'Istria et du parti russe, il se mit, en 1831, à la tête de la révolte des Hydriotes et, bloqué par la flotte russe, brûla la flotte grecque ancrée à Poros (13 août 1831). Après l'assassinat de Capo d'Istria, il fut nommé au commandement de la marine grecque. Il fut l'un des commissaires chargés d'aller offrir la couronne de Grèce au prince Othon. Le nouveau roi le nomma, en 1832, contre-amiral et préfet maritime de Poros;. la dignité de vice-amiral fut créée pour lui en 1835.

Il eut six fils, parmi lesquels *Nicolas*, mort à Paris en mai 1887, fut ministre de la marine (1855), président du conseil (1857), contribua par ses fautes à la chute du roi Otton, et fut encore membre du gouvernement provisoire. L. Del.

MIARGYRITE. Minerai formé de sulfure d'argent et de sulfure d'antimoine, $Ag^2S + Sb^2S^3$, contenant 36,73 d'argent et 41,5 d'antimoine, et de plus un peu de fer et de cuivre, cristaux monocliniques, pyramidaux ou cylindriques, de couleur gris bleu noirâtre (plus foncée que le plomb), à stries rouges, éclat métallique, opaque ; densité, 5,18 à 5,25 ; dureté, 2 à 2 1/2. On le trouve au Mexique, à Guadalajara, Freiberg, Przibram, Felsœbanya.

MIAROLITHE. Appellation des granites dont la texture comporte des vides comblés par un phénomène quasi secondaire de concrétion.

Bibl. : Rosenbusch, *Mikroskopische Physiographie der massigen Gesteine.*

MIAS. Rivière de Russie, affl. dr. de l'Isset, tributaire du Tobol (bassin de l'Ob). Il naît à l'E. des monts Oural, parcourt le gouv. d'Orenbourg, finit dans le gouv. de Perm à Miaskoié, après un cours de 500 kil. — Son bassin supérieur et celui de ses affluents de gauche forment le district aurifère de *Miaskii Zavod*, dont le chef-lieu, du même nom, compte 10,000 hab.

MIASCITE. Roche syénitique, à mica noir, de l'Oural, qu'on range dans le groupe éléolitique (V. Syénite).

MIATOVITCH (Tchédomil), écrivain et homme d'Etat serbe, né à Belgrade le 18 oct. 1842. Il fit ses études en Allemagne et devint en 1866 professeur d'économie politique à la grande école de Belgrade. Il fut ministre des finances dans les cabinets Ristitch (1873), Marinovitch (1874) et Stéfanovitch (1875), puis ministre des finances et des affaires étrangères dans le cabinet Pirotchanati (1881-83), ministre des affaires étrangères dans le cabinet Christitch (1888-89), et durant quelques semaines ministre des finances dans le cabinet Simitch (1894). Il représente actuellement la Serbie à Londres. Il a publié de remarquables études historiques sur l'ancien Etat serbe, ainsi qu'une *Etude généalogique sur la famille des Baux de Provence.* Dans ce dernier ouvrage, il cherche a prouver que les Balchitch, souverains de l'Albanie et du Montenegro au xve siècle, sont des descendants directs des Baux. A. Giron.

MIAUNE (Mont.) (V. Loire [Haute], t. XXII, p. 445).

MIBORA (*Mibora* Adans.). Genre de Graminées-Agrostidées, créé pour le *M. minima* Desv., petite herbe annuelle de nos terrains sablonneux. Les épis filiformes sont chargés de petits épillets brièvement pédicellés et formés d'une seule fleur hermaphrodite. Une des glumelles est 5-nerve, et l'autre 2-nerve, poilue. Il y a 5 étamines, 2 styles sortant par le sommet de l'épillet, un fruit elliptique, comprimé, caryopse à kile ponctiforme. Dr L. Hn.

MICA. Les micas constituent l'un des éléments des roches appelées fondamentales par les géologues, parce qu'elles ont composé, selon toute probabilité, l'écorce terrestre dès sa formation. Ils entrent généralement dans la composition des roches qui, parmi les précédentes, sont légères ou acides, c.-à-d. très chargées de silice, en particulier les granites, les gneiss ; ils en sont l'élément élastique et sont classés dans la catégorie des *minéraux pailletés* en lamelles flexibles. A toutes les espèces du groupe des micas sont communes la forme cristalline clinorhombique, — bien que les cristaux, le plus souvent imparfaits, offrent un aspect rappelant parfois la symétrie hexagonale ou celle des systèmes rhombiques, — et le clivage parfait suivant la base, permettant la division en lamelles très minces, élastiques et brillantes. C'est d'ailleurs cette dernière propriété qui a valu au minéral son nom de mica, du latin *micare*, étinceler. La densité des micas est comprise entre 2,78 et 3,1. En lumière parallèle, les lames de clivage se comportent comme dans le système hexagonal, c.-à-d. qu'elles restent éteintes entre les nicols croisés ; c'est à peine si dans les micas blancs la rotation de la lame amène quelques différences dans l'intensité de la teinte sombre. Des images d'interférence apparaissent en lumière convergente.

Au point de vue chimique, les micas sont des silico-aluminates à bases diverses. Ils peuvent se diviser en deux familles : celle des *micas blancs*, qui sont des silico-aluminates hydratés de soude, de potasse, de lithine et de chaux, et celle des *micas noirs* ou silico-aluminates de potasse, de fer et de magnésie. Dans les deux groupes les analyses montrent que la somme de l'oxygène des bases est égale à l'oxygène de la silice.

I. Micas blancs. — Cette famille à éléments alcalino-terreux comprend les espèces suivantes : 1° la *muscovite*, à base de potasse et de soude, dont les lames sont très employées en Russie pour le vitrage ; elles ont l'avantage d'être à peu près aussi transparentes que le verre et de ne pas se briser par l'effet des trépidations. La muscovite se trouve dans les gneiss, les micaschistes, les granulites. La couleur, généralement blanche, peut être quelquefois grise, brune, vert pâle, violette, jaune et n'est pas la même par transmission que par réflexion. Les plus larges plaques de muscovite se rencontrent en Sibérie et dans les Indes orientales. La *damourite* et la *séricite* sont des variétés de muscovite. 2° La *paragonite*, à base de potasse et de soude, d'aspect blanc jaunâtre, à éclat soyeux, servant de gangue au disthène et à la staurotide du Saint-Gothard. 3° La *margarite*, à base de chaux ; c'est un mica calcaire à paillettes dures et un peu cassantes ; son éclat rappelle celui des perles ; elle est blanche, grise. On la trouve dans les roches cristallophylliennes avec le corindon. 4° La *lépidolite*, à base de potasse, de soude et de lithine, d'une couleur rose lilas ou blanc d'argent, se trouve dans les pegmatites et les filons stannifères.

Tous ces micas sont incolores, en lames minces et offrent des reflets nacrés ; ils possèdent généralement des contours irréguliers ; presque toujours ils sont en lamelles déchiquetées, fréquemment plissées et disposées en traînées. Ils sont très difficilement attaquables par l'acide chlorhydrique.

II. Micas noirs. — Cette famille de micas, à éléments ferro-magnésiens, comprend plusieurs espèces : 1° la *biotite* qui constitue presque exclusivement le mica des roches éruptives modernes. Le *méroxène*, ou mica vert du Vésuve, en petits cristaux, se rattache à cette espèce. 2° L'*anomite*, qui se trouve dans les roches cristallophylliennes. 3° Le *lépidomélane*, dans lequel l'aluminium peut être remplacée en partie par du fer, de telle sorte que le mica, de couleur très foncée, devient attirable à l'électro-aimant ; il se trouve dans les gneiss, les micaschistes, les syénites, les trachytes, etc. 4° La *phlogopite*, mica qui contient moins de fer que les précédents et se trouve presque exclusivement magnésien ; de couleur verte ou rouge brun un peu doré ; il se rencontre surtout dans les roches cristallophylliennes.

Ces micas noirs sont attaquables par l'acide chlorhydrique bouillant, qui laisse la silice sous forme de paillettes blanches nacrées. En lames minces, ils sont verts, jaunes ou bruns, très polychroïques. On les trouve en général à l'état de lamelles déchiquetées. L'*alurgite* est une espèce particulière de mica manganésifère. S. Moutou.

MICAL (L'abbé), mécanicien français, né vers 1730, mort en 1789. Pourvu d'un bénéfice et de quelques revenus personnels, il consacra tous ses instants à la mécanique, et construisit d'abord des automates joueurs de flûte, puis des têtes parlantes. En juil. 1783, il présenta à l'Académie des sciences de Paris deux de ces dernières qui articulaient assez distinctement, quoique très imparfaitement, de petites phrases. L'appareil vibratoire se composait essentiellement de glottes artificielles disposées sur des membranes et traversées par l'air qui frappait ensuite les membranes.

MICALI (Giuseppe), historien italien, né à Livourne en 1767, mort en 1844. Fils d'un riche négociant, il publia

L'Italia avanti il dominio de' Romani (Florence, 1810, 4 vol. in-4; dern. éd., 1843, 4 vol. gr. in-4 av. atlas in-fol. de 180 pl.) qui eut un grand retentissement, et peut être encore consulté pour la réunion et la discussion des textes des écrivains antiques.

MI-CARÊME (V. CARNAVAL).

MICASCHISTE (Minér.) (V. SCHISTE).

MICASGÉNITE ou **MINETTE** (Minér.) (V. SYÉNITE).

MICCO-SPADARO, peintre italien (V. GARGIUOLI [Domenico]).

MICELI (Luigi), homme politique italien, né à Longobardi, province de Cosenza, en 1825. Mêlé de bonne heure aux conspirations, il prit part à l'insurrection calabraise en 1848, passa à Corfou, et de là à Rome, où il combattit pendant le siège (1849). Réfugié à Gênes, il y donna des leçons de droit. En 1860, il partit avec les Mille et fut auditeur de guerre. En 1866, il eut aussi la direction supérieure de la justice militaire dans les corps garibaldiens. Membre du Parlement, il siégea à gauche. Lorsque Cairoli forma avec Depretis un ministère de fusion (25 nov. 1879), M. Miceli fut ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il se retira avec Cazoli en mai 1881, et reprit ce poste avec Crispi de déc. 1888 à févr. 1891.

MICHAEL (Adolf), archéologue allemand, né à Kiel le 22 juin 1835, professeur aux universités de Greifswald (1862), Tubingue (1865), Strasbourg (1872), auteur d'une grande monographie sur le Parthénon (Leipzig, 1871), d'un catalogue des *Ancient Meubles in Great-Britain* (Cambridge, 1882).

MICHAELIS (Johann-Heinrich), orientaliste allemand, né à Klettenberg le 26 juil. 1668, mort à Halle le 10 mars 1783. Dès le début de ses études, il se laissa attirer vers les langues orientales ; à trente ans, il apprit encore l'éthiopien chez *Ludolf* (V. ce nom) ; dès 1699, il fut professeur à Halle, où il fonda avec A.-H. *Francke* (V. ce nom) et dirigea depuis 1732 un séminaire spécial pour l'étude des langues orientales, qui a été pour plusieurs générations une pépinière d'orientalistes. Parmi ses ouvrages, il faut citer une des premières éditions critiques de l'Ancien Testament, avec de nombreuses références, *Biblia Hebraica* (Halle, 1720 et souvent depuis).

MICHAELIS (Johann-David), orientaliste allemand, né à Halle le 27 févr. 1717, mort à Gœttingue le 22 août 1791. Introduit par son oncle Jean-Henri Michaelis dans l'étude des langues orientales, il professa à Gœttingue à partir de 1745. Ses opinions théologiques sont intéressantes pour l'histoire des idées religieuses ; elles marquent l'évolution de l'orthodoxie vers le rationalisme ; d'où également l'importance des lettres de J.-D. Michaelis (éd. par Buhle ; Leipzig, 1794-96, 3 vol.) et d'une autobiographie (éd. par Hossinkamp ; Rinteln, 1793). On ne peut citer que les plus caractéristiques de ses nombreuses publications : *Supplementa ad lexica Hebraica* (Gœttingue, 1786, 2 vol. in-4) ; *Mosaisches Recht* (Gœttingue, 1770-75, 6 vol. ; 2e éd., 1776-80, 5 vol.) ; *Orientalische und Exegetische Bibliothek* (Gœttingue, 1771-85, 24 t. ; nouvelle série, 1786-93). Il détermina le roi de Danemark, Frédéric IV, à envoyer en Orient et surtout en Arabie des missions scientifiques, dont il dressait le programme, ce qui donna lieu aux grands voyages de Carsten, de Niebuhr et de Forskål. F.-H. K.

MICHAELIS (Christian-Friedrich), fils de l'orientaliste Johann-David, né à Göttingue le 13 mai 1754, mort à Marbourg le 17 févr. 1814. Reçu docteur à Strasbourg en 1776, avec une thèse célèbre sur le croup, dans laquelle il recommande la trachéotomie (*De angina polyposa...*, Göttingue, 1778 ; en français, Paris, 1811), il servit comme médecin du corps hessois dans la guerre de l'Indépendance américaine, et à son retour fut nommé professeur d'anatomie à Cassel, en 1783 ; il passa en 1786 à Marbourg. Il publia entre autres : *Ueber die Regeneration der Nerven...* (Cassel, 1785), travail très original. Citons encore : *Progr. de instrumentis quibusdam chirurgicis...* (Marbourg, 1801). Dr L. HN.

MICHAELIS (Gustav-Adolph), accoucheur allemand, né à Marbourg le 9 juil. 1798, mort à Kiel le 8 août 1848. Il étudia à Kiel, fut reçu privat-docent en 1825 (*De induratione telæ cellulosæ recens natorum*, in-8), professeur extraordinaire en 1839, directeur de la Maternité et de l'Ecole des sages-femmes en 1841. Ses ouvrages sont remarquables : *Ueber das enge Becken...* (Kiel, 1851 ; Leipzig, 1865) ; *Abhandl. aus dem Gebiete der Geburtshülfe* (Kiel, 1833) ; *Unterricht f. Hebammen* (Kiel, 1842), etc. Au point de vue de l'histoire naturelle, il a publié : *Ueber das Leuchten der Ostsee* (Hambourg, 1830), travail traitant de la phosphorescence de la mer, et où il parle pour la première fois d'un protozoaire qu'Ehrenberg a appelé *Peridinium Michaelis*. Dr L. HN.

MICHAL (Zoroastre-Alexandre), inspecteur général des ponts et chaussées, né à Voiron le 4 mars 1801, mort à Paris le 22 mars 1875. Chargé, comme ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, de construction d'égouts, etc., à Paris de 1833 à 1840, il fut ensuite ingénieur en chef de la navigation de la Seine en aval de Paris et présida à l'établissement de divers barrages, et à celui des ponts des Invalides et de l'Alma. Placé en 1855 à la tête du service municipal de Paris, il est resté dans cette position jusqu'au 4 mars 1871. On a de lui, dans les Annales de son corps : *Deux mémoires sur les polygones funiculaires, avec applications au calcul des ponts suspendus* (1839 et 1841), d'autres mémoires *Sur les Courbes en anses de panier*, *Sur le Débit des puits artésiens* et *le Jaugeage de eaux courantes* (1831, 1866, 1870). On doit aussi à Michal un projet d'ensemble sur les travaux de la Basse-Seine (1845). M.-C. L.

MICHALLON (Claude), sculpteur français, né à Lyon en 1751, mort à Paris le 1er sept. 1799. Il étudia à Paris sous Bridan et G. Coustou le fils, fut à Rome l'ami de J.-G. Drouais, dont il fit le tombeau dans l'église de *Santa Maria in Via lata*. De retour à Paris, il fit des statues pour les fêtes nationales et divers motifs de pendule (*l'Amour et Psyché*, etc.)

MICHALLON (Achille-Etna), peintre français, né à Paris le 22 oct, 1796, mort à Paris le 24 sept. 1822. Il fut élève de David, de Valenciennes et de Bertin, et à l'exemple de ces deux derniers, s'exerça dans le paysage historique. En 1816, il alla, comme pensionnaire du gouvernement, à Rome d'où il revint après quatre ans de séjour. Le Louvre possède une *Vue de Frascati* de cet artiste.

MICHAU ou **MICHAULT** (Théobald), peintre paysagiste, né à Tournai en 1676, mort à Anvers en 1755. Il eut pour maître Schellinks, et s'efforça d'imiter Peter Bout. Il a représenté dans plusieurs de ses tableaux des vues de Bruxelles où il passa cinquante années de sa vie, de Bruges, d'Ypres, etc. Le Bas en a gravé un certain nombre. On a de lui : *les Moissonneurs*, *le Chasseur fortuné*, *Paysage d'hiver*.

MICHAU (Théophile-Léopold), homme politique français, né à Souvigné (Indre-et-Loire) le 7 mars 1843. Filateur de laine à Beauvais (Nord), il fut élu député de Cambrai (1re circonscr.) en 1889 et réélu en 1893. Il est républicain progressiste.

MICHAUD (Claude-Ignace-François), général français, né à La Chaux-Neuve (Doubs) le 28 oct. 1751, mort à Luzancy (Seine-et-Marne) le 19 sept. 1835. Chasseur à cheval de 1780 à 1783, il devint capitaine au 2e bataillon du Doubs le 9 oct. 1791 et lieutenant-colonel le 29 déc. Général de brigade le 19 mai 1793 et de division le 25 sept. il commanda en chef l'armée du Rhin le 8 janv. 1794 et se distingua par ses talents et par sa valeur. Il commanda en Hollande (14 sept. 1805) et devint gouverneur de Magdebourg le 20 févr. 1808. Il fut retraité le 24 déc. 1814.

MICHAUD (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Pontarlier (Doubs) le 17 avr. 1759, mort à Monthey

(Suisse) le 29 nov. 1819. Avocat au parlement de Besançon (24 juil. 1777), administrateur du Doubs en 1790, député de ce département à l'Assemblée législative et à la Convention, il vota la mort de Louis XVI et remplit diverses missions à l'armée du Rhin et dans les Vosges. Membre du conseil des Cinq-Cents, puis des Anciens (23 avr. 1798), il refusa tout emploi après le 18 brumaire fut exilé en 1816 comme régicide et se réfugia en Suisse.

BIBL. : MATHEZ, *Michaud du Doubs*, 1883.

MICHAUD (Joseph-François), publiciste et historien français, né à Albens le 19 juin 1767, mort à Passy le 30 sept. 1839. Elevé au collège de Bourg, il vint à Paris en 1790, rédigea divers journaux royalistes, *la Gazette universelle*, *le Postillon de la guerre*, puis, après la Terreur, la *Quotidienne*. S'il échappa au tribunal révolutionnaire, il fut proscrit au 18 fructidor. Ses attaques contre l'auteur du 18 brumaire le firent jeter par la police dans la prison du Temple : il en sortit rallié, du moins pour la forme, à Bonaparte. Il entra en 1811 à l'Académie française : il venait de célébrer en vers le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, et la naissance du roi de Rome. Il revint à ses vraies opinions en 1814 et en 1815, comme directeur de la *Quotidienne*. Louis XVIII le nomma lecteur royal et censeur des journaux. Toutefois, il attaqua les excès du ministère Villèle et surtout les projets de loi dirigés contre la presse. Il a laissé une *Histoire des croisades* (Paris, 1811-1822, 5 vol. in-8), où la rhétorique tient une grande place, et dont les éditions successives jusqu'à la sixième qui parut après sa mort, en 1840 (6 vol. in-8) offrent plus de changements littéraires que de perfectionnements scientifiques ; il mit aussi la main aux quatre volumes de la *Bibliothèque* (c.-à-d. bibliographie) des croisades qui forment l'appendice de cet ouvrage. Il partit pour la terre sainte au commencement de 1830, aux frais de Charles X, afin d'en rapporter cette « couleur locale » qui brillait dans le célèbre *Itinéraire* de Chateaubriand. Il en rapporta du moins l'idée de la *Correspondance d'Orient* (Paris, 1833-35, 7 vol. in-8), plus agréable qu'instructive. En 1813, il avait avec son frère Louis-Gabriel fondé la *Biographie universelle*, dite biographie Michaud. Son nom figure avec celui de Poujoulat en tête de la *Collection de mémoires pour servir à l'histoire de France* (Paris, 1836 et suiv.); mais il n'a pris qu'une part restreinte à cette volumineuse compilation. De nombreux pamphlets, la plupart anonymes, sont également dus à cette plume féconde : *les Quinze Semaines ou le Dernier Règne de Bonaparte* a eu 27 éditions. Les palinodies de Michaud en matière politique le rendaient peu propre à écrire l'histoire avec la probité et l'indépendance d'esprit que toute science exige. H. MONIN.

BIBL. : Article de PARISOT dans la *Bibliothèque universelle (Michaud) ancienne et moderne*, Paris et Leipzig, s. d., t. XXVIII, pp. 206-214, gr. in-8 ; nouvelle édition, s. d.

MICHAUD (Philibert-Eugène), théologien et littérateur français, né à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), le 13 mars 1839. Il fit ses études littéraires dans les Vosges et la Côte-d'Or, ses études théologiques à Dijon et à Saint-Maximin (Provence) ; fut reçu docteur en théologie à l'université de Munich en 1867, où il présenta comme thèse une volumineuse étude sur *Guillaume de Champeaux et les Ecoles de Paris au* XIIe *siècle* (1867, 2e éd.). Nommé par Mgr Darboy d'abord vicaire à Saint-Roch (Paris), puis à la Madeleine, il donna sa démission en 1872, à la suite de la proclamation de l'infaillibilité du pape. En 1876, il accepta une chaire à la Faculté de théologie catholique, à l'université de Berne et, de 1876 à 1878, exerça la fonction de vicaire épiscopal de l'Eglise catholique-chrétienne de la Suisse. A partir de 1889, il cumula le titre et les fonctions de professeur de théologie et de professeur de littérature française à l'université de Berne, dont il fut recteur de 1892 à 1893. Il a donné, particulièrement dans la Suisse française, de nombreuses conférences théologiques et littéraires, et des articles de critique littéraire, historique et philosophique dans les journaux de la Suisse française (*Genevois*, *National suisse*, *Confédéré*, *Journal du Jura*, etc.). Il a été avec Guettée un des principaux rédacteurs de l'*Union chrétienne* (Paris). Il est directeur de la *Revue internationale de théologie* (Berne), fondée par le congrès international des anciens-catholiques tenu à Lucerne en 1892. Il est correspondant du ministère de l'instruction publique de Russie, et membre de l'Institut national genevois. Ses principaux ouvrages sont : *Louis XIV et Innocent XI*, d'après la correspondance diplomatique inédite du ministère des affaires étrangères de France (Paris, 1882-83, 4 vol. in-8); *le Pape Alexandre VIII et le Duc de Chaulnes* (Berne, 1888, in-8) ; *Discussion sur les sept conciles œcuméniques au point de vue traditionnel et libéral* (*id.*, 1878) ; *le Jésuitisme politique et le Comte de Montlosier en 1826* (*id.*, 1882) ; *le Mouvement contemporain des Eglises*, étude religieuse et politique (Paris, 1874); *De l'Etat présent de l'Eglise catholique romaine en France* (Bruxelles, 1875); *Etude stratégique contre Rome* (Paris, 1876) ; *De la Falsification des catéchismes français et des manuels théologiques par le parti romaniste de 1670 à 1868* (*id.*, 1872), etc.

MICHAUGUES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon-les-Allemands; 257 hab.

MICHAULT DE LAVALLETTE (Sophie) (V. GAY [Sophie]).

MICHAUT (Pierre), poète français de la seconde moitié du XVe siècle. Il vécut à la cour des ducs de Bourgogne et fut secrétaire du comte de Charolais. On l'a souvent confondu, mais à tort, avec Michaut Taillevent, un autre poète de la cour de Bourgogne, valet de chambre et « joueur de farses » de Philippe le Bon. Michaut Le Caron, dit Taillevent, est un poète de la première moitié du XVe siècle, dont le principal ouvrage, intitulé *le Passe-temps Michaut*, est antérieur à 1440. Pierre Michaut, au contraire, écrivit ses différents ouvrages de 1460 à 1465. Ce sont : *le Procès de Honneur féminin*, dans lequel Michaut prend la défense des femmes si souvent et si grossièrement attaquées dans les poèmes du temps, et qui est postérieur, pour le moins, à 1461, puisqu'il y est parlé de feu Martin le Franc. Cet ouvrage fut inséré, à la fin du XVe siècle, dans le *Jardin de Plaisance*, sous ce titre : *l'Arrest donné contre ceulx qui disent mal des femmes*. L'ouvrage le plus important et le plus connu de Pierre Michaut est *la Danse aux aveugles*, daté de 1464. Michaut a voulu montrer que dans ce monde les hommes « dansent » sous la conduite de trois guides aveugles, l'Amour, la Fortune et la Mort, mais cette idée est pauvrement développée. Notre poète composa deux *Complaintes* sur la mort d'Isabelle, fille de Charles Ier de Bourbon, comtesse de Charolais, morte à Bruxelles le 25 sept. 1465. L'année suivante, il écrivit le *Doctrinal de Court* ou *Doctrinal du temps présent*, qui fut traduit en flamand par Pieter Michiel. C'est une satire des mœurs du temps, d'une allégorie ridicule et puérile. Un autre poème, non daté, de Pierre Michaut est le *Pas de la mort* que Colyn Cœllin traduisit en flamand. *Le Procès de Honneur féminin*, *la Danse aux aveugles*, *le Doctrinal de court*, sont écrits en vers entremêlés de prose, forme alors fort à la mode. Pierre Michaut, très célèbre de son temps, est aujourd'hui, avec raison, complètement oublié : l'imagination poétique lui fait totalement défaut, et ses vers comme sa prose sont écrits dans la langue prétentieuse et illisible, particulière aux « rhétoriqueurs » bourguignons. A. PIAGET.

BIBL. : [DOULXFILS], *la Danse aux aveugles et autres poésies du* XVe *siècle, extraites de la bibliothèque des ducs de Bourgogne*; Lille, 1748. — Jules PETIT, *le Pas de la mort, poème inédit de Pierre Michaut, suivi d'une traduction flamande de Colyn Cœllin, publié avec une introduction*; Bruxelles, 1869. — ROMANIA, *Pierre Michault et Michault Taillevent*, t. XVIII, 439-452.

MICHAUX (André), botaniste et voyageur français, né à Satory, dans le parc de Versailles, le 7 mars 1746, mort à Madagascar le 16 nov. 1802. Fils d'un riche fermier, qui l'avait associé à l'exploitation de ses terres, il perdit sa jeune femme quelques mois après son mariage, chercha

l'oubli dans l'étude, se passionna pour la botanique et suivit les leçons de Jussieu. De 1779 à 1784, il alla herboriser en Angleterre, en Auvergne, dans les Pyrénées, en Espagne. En 1782, il partit, avec le consul Rousseau, pour la Perse, chargé de mission par le gouvernement, explora le pays pendant deux années de la mer des Indes à la mer Caspienne, et, rappelé au moment où il se préparait à pénétrer dans le Tibet, rapporta en France une riche collection de graines et de plantes (1785). A peine de retour, il fut envoyé dans l'Amérique du Nord, créa, à New-York et à Charlestown, deux pépinières, dont les produits étaient destinés à celles de Rambouillet, et, douze années durant, parcourut en tous sens des régions encore mal connues, remontant, notamment, la Savannah et ses affluents (1787), traversant les monts Alleghanies, visitant la Floride, la rivière Saint-Jean, le lac Saint-Georges (1789), les montagnes de la Caroline (1790), et, en 1792, poussant, par le Saint-Laurent et le lac Saint-Jean, jusqu'à la baie d'Hudson. Obligé, pour continuer ses voyages, d'engager ses biens, il explora encore la Virginie (1793), le Kentucky (1794), l'Illinois (1795), et rentra à Paris le 25 déc. 1797, à peu près ruiné, mais très documenté sur la flore de toute l'Amérique septentrionale. En 1800, il obtint d'accompagner le capitaine Baudin dans son expédition en Australie, profita d'une relâche de six mois à l'Ile-de-France pour s'y livrer à de nouvelles explorations, puis se rendit à Madagascar, où il mourut presque aussitôt de la fièvre. Il a écrit : *Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1801, in-fol.); *Flora Boreali-Americana* (Paris, 1803, 2 vol. in-8 et in-4; 2e éd., 1820). — Son fils, *François-André* (1770-1855), l'accompagna aux Etats-Unis et devint correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1816). On lui doit, outre une relation de leurs explorations (Paris, 1805, in-8), une *Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1810-13, 4 vol. in-8). L. S.

Bibl. : Deleuze, *Notice sur A. Michaux*, dans les *Annales du Museum*, 1804, t. III.

MICHÉE. Il est question, dans la Bible, de deux prophètes de ce nom. Le plus ancien, *Michée*, fils de Jimla, annonce l'issue fatale d'une campagne entreprise en commun par Achab, roi d'Israël, et Josaphat, roi de Juda. Le second, natif de Moréseth (Juda) et contemporain d'Ezéchias, est donné pour l'auteur d'un recueil de prophéties, dirigées « contre Samarie et Jérusalem », qui occupe la sixième place dans la collection des douze petits prophètes. Les thèmes généraux développés par l'écrivain sont ceux que ses émules traitent le plus volontiers : menaces d'une effroyable catastrophe par laquelle la divinité châtiera l'idolâtrie et l'immoralité de son peuple, censures contre la corruption et l'avidité des hautes classes; on y doit signaler aussi les promesses d'un avenir meilleur, mis dans une relation étroite avec un changement complet dans les dispositions morales et religieuses du peuple. A côté de morceaux d'un beau et large mouvement, le livre de Michée contient des jeux de mots forcés et des allusions, tellement visibles à un état de choses postérieur à l'époque d'Ezéchias, que des critiques, très conservateurs à l'endroit des écrits prophétiques, ont dû concéder qu'il avait subi de sérieux remaniements. Pour notre part, nous avons soutenu la thèse de la modernité appliquée à l'ensemble de l'écrit, et nous tenons celui-ci pour une composition libre due aux écoles littéraires et théologiques du IVe ou IIIe siècle avant notre ère. M. Vernes.

Bibl.: Reuss, *les Prophètes*; Paris. — Vernes, *Examen de l'authenticité des écrits prophétiques*, dans *Du Prétendu Polythéisme des Hébreux*; Paris. — Ryssel, *Untersuchungen über die Textgestalt und die Echtheit der Bucher Micha*; Leipzig, 1887. — Elhorst, *De profetie van Micha*; Arnheim, 1891.

MICHEL (Affaire). Célèbre affaire criminelle qui donna lieu à une série de procès. La nuit du 20 avr. 1796, le financier Dupetit-Val fut égorgé dans son château de Vitry avec sa belle-mère, ses deux sœurs et neuf domestiques; seul un enfant de huit ans fut oublié dans cette boucherie. Aucun vol ne fut commis; des papiers seulement furent soustraits. Peu de jours après, le secrétaire particulier de Dupetit-Val était assassiné à Paris, rue de la Victoire; trois mois après, un nommé Rivière, homme de confiance des frères Michel, banquiers, eut le même sort rue Verdelet. Ce dernier crime, corroborant l'opinion générale que les précédents avaient été commis pour anéantir les preuves d'une grosse dette des frères Michel envers Dupetit-Val, ces agioteurs furent arrêtés, mais bientôt relâchés, et, en 1816, on constata que le dossier relatif au crime de Vitry avait disparu du greffe à une époque indéterminée. Les frères Michel prospérèrent et acquirent une fortune évaluée à une quarantaine de millions; l'aîné mourut en mars 1838, léguant sa part au cadet; celui-ci mourut en 1852, laissant le tout à un enfant adultérin qu'il avait eu de sa domestique, femme Lejeune. Cet enfant, faible d'esprit, se fit d'ailleurs, dès l'année suivante, condamner pour escroquerie à trois mois de prison, son conseil de famille ayant refusé de désintéresser les fournisseurs. Les héritiers naturels, après avoir transigé, produisirent un prétendu codicille de Michel aîné annulant son testament au profit de son frère. Le tribunal n'admit pas l'authenticité de cette pièce.

MICHEL. *Les personnages ayant porté le nom de Michel sont classés dans l'ordre suivant : 1° les saints; 2° les rois et les princes classés par pays selon l'ordre alphabétique (Bulgarie, Empire byzantin, Pologne, Russie, etc.); 3° les personnages divers.*

1° Saint

MICHEL (Saint), archange, *Micaël*, *Michaël*. Fête le 29 sept. Saint Michel est le seul ange dont le nom soit inscrit sur le calendrier de l'Eglise latine. Mais dans les offices de la fête qui porte son nom, cette Eglise réunit aux passages de la Bible qui le concernent individuellement (*Daniel*, X, 13, 21; XII, 1; *épître de saint Jude*, 9; *Apocalypse*, XII, 7-9) la plupart de ceux qui se rapportent aux anges en général, même des extraits du livre apocryphe de *Tobie*; et elle y a joint des textes de saint Grégoire le Grand (*Sermo*) et de saint Augustin (*De Civitate Dei*) sur la nature et le ministère des anges. De sorte que la fête de saint Michel doit être considérée comme celle de toute la hiérarchie céleste, dont cet archange est le chef. — Chez *Daniel*, Michel est présenté comme le grand chef qui tient ferme pour les enfants d'Israël, et qui se lèvera pour eux au temps de la grande détresse; dans l'*épître de saint Jude*, il dispute à Satan le corps de Moïse; dans l'*Apocalypse*, Michel et ses anges combattent dans le ciel contre le dragon et ses anges; et ce grand dragon, le serpent ancien, appelé le Diable et Satan, qui séduit tout le monde, est chassé du ciel par eux, et précipité avec ses anges sur la terre. Les traditions rabbiniques sur Michaël sont nombreuses; elles l'opposent constamment à Sammaël, l'accusateur et l'ennemi d'Israël. Le *livre d'Henoch* (V. Apocalypses juives, t. III) le mentionne comme le premier des quatre archanges; les trois autres sont Gabriel, Uriel, Suriel ou Raphaël. Combinant toutes ces données, l'enseignement et le culte de l'Eglise catholique font de saint Michel, le chef de la milice céleste, le protecteur de l'Eglise, le vainqueur de Satan et des anges révoltés, l'introducteur des âmes des justes dans le ciel. — Une fête spéciale (2 oct.) est affectée aux *saints Anges gardiens*. Le 8 nov., l'Eglise grecque célèbre une grande fête en l'honneur de saint Michel, de saint Gabriel et de tous les anges (de *toutes les puissances incorporelles*). Dans l'Eglise éthiopienne, saint Michel est l'objet d'un culte propre le douzième jour de chaque mois. — Pour notions complémentaires V. Ange, t. II. — Nos rois avaient investi saint Michel du titre de défenseur de la France; mais cette dignité paraît avoir décliné, d'année en année, depuis que Louis XIII a placé le royaume sous la protection de la sainte Vierge.

Avant que la sainte Vierge eût assumé l'office de descendre sur la terre, les apparitions de saint Michel furent fréquentes. Nous ne mentionnerons que les plus célèbres : CHONES (*Chonæ*) près de Colosses en Phrygie. Le Lycus débordé menaçait de submerger une église dédiée à saint Michel ; l'archange ouvrit un abîme dans lequel les eaux s'engouffrèrent. Fête commémorative dans l'Eglise grecque, le 6 sept. — MONT GARGANO, aujourd'hui mont Saint-Ange. A une époque diversement rapportée au temps du pape Gélase (492-496) ou du pape Félix (526-530) ou du pape Agapet (535-536) ou même plus tard, un taureau échappé de son troupeau s'établit à l'entrée d'une caverne. On voulut l'en chasser ; mais toutes les flèches dirigées contre lui se retournèrent contre les archers et les frappèrent. Le peuple fut saisi de terreur. L'évêque de Siponte (Apulie) dans le diocèse duquel était situé le Mont-Gargano, ordonna de jeûner et de prier pendant trois jours. Dans la troisième nuit, saint Michel lui apparut et lui dit que la caverne était spécialement mise sous sa garde. Deux fêtes furent instituées en conséquence : l'une (8 mai) pour rappeler l'apparition ; l'autre (29 sept.) pour célébrer la dédicace de la caverne au culte de saint Michel et de tous les anges. — MONT TUMBA, aujourd'hui mont Saint-Michel, en Normandie. Vers 706 ou 710, l'archange vient ordonner à Autbert, évêque d'Avranches, de faire construire une église sur le mont *Tumba*, à cause de sa hauteur et à cause du péril de la mer. La dédicace de cette église se fit le 16 oct. et fut commémorée par l'institution d'une fête, dont la célébration s'étendit hors de la France. On la trouve prescrite même en Angleterre, par un concile tenu à Oxford (1222). Peu après la construction de l'église, une abbaye bénédictine avait été fondée au mont Saint-Michel. E.-H. VOLLET.

ORDRE DE SAINT-MICHEL.. — Créé le 1er août 1469, au château d'Amboise, par le roi Louis XI, qui s'en déclara le chef. Les statuts formaient 92 articles, le premier fixait le nombre des chevaliers à 36, mais le roi n'en nomma d'abord que 15, choisis parmi les seigneurs de la cour dont il voulait récompenser le dévouement à sa personne. Les chevaliers portaient un collier d'or « faict à coquilles lacées l'une avec l'autre, d'un double las, assises sur chainetes ou mailles d'or, au milieu duquel, sur un roc aura un image d'or de Monsieur saint Michel qui reviendra pendant sur la poitrine ». En 1476, une addition fut faite aux statuts primitifs, en joignant à l'ordre un collège. Sous le règne de Henri II, il fut prodigué outre mesure et tomba en complète déconsidération, ce qui obligea plus tard le roi Louis XIV à annuler une partie des nominations faites par son prédécesseur et à le reconstituer sur de nouvelles bases, le 14 juil. 1661. Il fut suspendu pendant la Révolution de 1789, mais le 16 nov. 1816, le roi Louis XVIII le restaura et le destina à récompenser les Français se distinguant dans les sciences, les lettres et les arts. Il a cessé d'être conféré lorsque Louis-Philippe devint roi des Français. Ruban noir. Devise : *Immensi tremor oceani.*

ORDRE ÉQUESTRE DE SAINT-MICHEL (V. MÉRITE DE SAINT-MICHEL).

ORDRE DE SAINT-MICHEL ET DE SAINT-GEORGES. — Créé en Angleterre le 12 août 1818, par le roi Georges, en mémoire du traité du 23 mai 1814, aux termes duquel l'île de Malte était réunie à la Grande-Bretagne, et de celui du 5 nov. 1815 qui plaçait les îles Ioniennes sous la dépendance du gouvernement britannique. Il est destiné à récompenser le mérite et la loyauté. Les statuts furent revisés le 5 avril 1826 par le roi Georges IV, et le roi Guillaume IV les renouvela le 17 oct. 1837. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Ruban bleu foncé avec une large bande rouge au milieu. H. GOURDON DE GENOUILLAC.

BIBL. : STENGEL, *De Michaelis archangeli principatu, apparitionibus, templis, cultu et miraculis;* Augsbourg, 1629. — HŒBERLIN, *Selecta quædam de sancti Michaelis festis et cultu;* Helmstædt, 1758.

2° ROIS ET PRINCES

Bulgarie

MICHEL, roi des Bulgares (1245-58), né vers 1235, succéda à son frère Caloman. L'empereur grec de Nicée, Jean Vatace (Vatatzès), lui enleva une partie de la Macédoine, qu'il tenta vainement de reprendre dix ans plus tard (1256-58). Il fut assassiné par son cousin Calliman et vengé par son beau-père Urus, roi des Russes.

Empire byzantin

MICHEL Ier RHANGABÉ, empereur romain d'Orient (811-813), mort en 848. Fils de Théophylacte, un des hauts fonctionnaires du palais qui, avec Staurace, détrônèrent Constantin VI au profit de sa mère Irène ; c'était un homme honnête, pieux, de caractère faible. Il jouit de la faveur de Nicéphore que la coterie du palais substitua à Irène en 802. Celui-ci le maria à sa fille Procopia. Staurace, fils et successeur de Nicéphore, voulut faire aveugler son beau-frère, alors grand-maître du palais. Le peuple et les troupes se prononcèrent pour Michel, le proclamèrent empereur (2 oct. 811) ; le patriarche le couronna et Staurace (qui se mourait d'une blessure reçue dans la bataille contre les Bulgares où périt son père) acheva ses jours dans un monastère. Le nouvel empereur se ridiculisa par son incroyable faiblesse ; jouet de sa femme et des grands, il épuisa le trésor par ses largesses. Il eut l'imprudence de rappeler d'exil le fameux général Léon l'Arménien, tout en renouvelant les persécutions contre les iconoclastes. Il acheva de se déconsidérer en reconnaissant l'empire d'Occident relevé par les Francs carolingiens et en se faisant accompagner de sa femme à l'armée ; puis, quand vint la bataille d'Andrinople contre les Bulgares, il s'enfuit avant l'issue. Quoique soutenu par le peuple, il abdiqua sans combattre quand Léon l'Arménien parut avec l'armée devant la capitale (11 juil. 813). Son rival l'épargna. Michel Rhangabé se retira dans un couvent où il vécut encore trente-cinq ans. Son fils, Nicetas, devint plus tard archevêque de Constantinople.

MICHEL II LE BÈGUE, empereur romain d'Orient (820-829), né à Amonium, mort à Constantinople le 1er oct. 829. Il fut garçon d'écurie, puis soldat, avança rapidement et fit proclamer empereur par les troupes Léon l'Arménien. Celui-ci le combla d'honneurs et de richesses ; puis ils se brouillèrent à cause de la brutalité d'allures de Michel. Le souverain l'envoya en Asie, puis le rappela, découvrit qu'il conspirait et le fit condamner à mort. Léon voulait le faire brûler aussitôt dans la fournaise des bains du palais ; mais l'impératrice Theodosia s'y opposa parce que c'était la veille de Noël ; avertis, les amis du général se déguisèrent en prêtres et égorgèrent l'empereur. Michel fut porté sur le trône, les pieds encore enserrés dans les fers, et reçut les hommages avant qu'un forgeron les eût brisés. Il fit mutiler et cloîtrer les quatre fils de son prédécesseur, mais fut incapable de le remplacer. C'était un assez brave homme, traitant les choses avec une grossière raillerie, énergique à l'occasion, mais sans capacité politique. Il tenta de réconcilier les factions religieuses en proclamant l'amnistie et la tolérance ; mais les orthodoxes s'obstinant à relever les images dans le culte public de la capitale, il renouvela les anciens édits. Il eut à combattre un autre général, Thomas de Cappadoce, qui se fit proclamer empereur à Antioche (821) appuyé par le khalife de Bagdad et amena 8,000 hommes devant Constantinople. Michel s'y maintint et détruisit sa flotte, mais il ne dut le succès final qu'à l'assistance des Bulgares.

Vaincus par eux, Thomas et son fils adoptif Anastase furent livrés par les bourgeois d'Arcadiopolis ; l'empereur leur fit couper les mains et les pieds et les fit promener sur un âne à travers les rues, avant qu'ils mourussent de leurs blessures (oct. 823). Il ne put empêcher les Serbes de s'emparer de la Dalmatie, les Sarrasins d'Abou-Hafiz (venus d'Espagne), de conquérir la Crète et d'y fonder un

état pirate (824), les Aghlabites africains de prendre possession de la Sicile (827). Il concentra ses efforts sur le maintien de la tolérance religieuse, essaya de convaincre le pape, de s'entendre avec Louis le Débonnaire. Sa première femme Thecla étant morte, il fit sortir du couvent pour l'épouser Euphrosyne, fille de Constantin VI. Il eut pour successeur Théophile, fils de son premier lit.

MICHEL III, empereur romain d'Orient (842-867), né en 839, tué à Constantinople le 24 sept. 867. Fils de Théophile, petit-fils de Michel II, il n'avait que trois ans à son avènement. Sa mère Théodora prit la régence et rétablit le culte des images; le patriarche Jean fut chassé et remplacé par Methodius, les iconoclastes persécutés. Ainsi finit le grand effort de réforme religieuse tenté par Léon l'Isaurien. Le fanatisme des moines excita la révolte de la secte des Pauliciens qu'on voulait exterminer et qui résistèrent avec l'aide des Arabes dans les montagnes du Pont. Théodora ne sut pas défendre les possessions italiennes et dirigea contre l'Egypte une expédition qui ne put qu'occuper un moment Damiette contre les musulmans, mais bénéficia de la conversion des Bulgares au christianisme qui améliora les relations avec eux. Son ministre, Théoctiste, grand logothète, géra les finances habilement et avec économie. Un parti opposé se forma au palais, sous l'impulsion de Bardas, père de l'impératrice, qui mit à profit les tendances vicieuses du jeune Michel et lui fit donner l'ordre de tuer Théoctiste (854). Théodora se retira alors dans la vie privée, cédant la place à Bardas, qui gouverna sous le nom du jeune empereur auquel il fut associé avec rang de César (856). Michel partageait son temps entre les jeux du cirque, où il figura personnellement comme cocher des Bleus, les plaisirs de la table et les autres débauches, parodiant les cérémonies religieuses jusque dans les rues de Constantinople; on lui pardonnait à cause de son zèle pour les images. Le trésor fut dilapidé, mais Bardas encouragea les lettres, protégea les grands hommes du temps, Léon et Photius, nomma ce dernier patriarche de Constantinople quand on déposa le moine Ignace, protégé de Théodora (857). Léon battit les Arabes et les menaça jusqu'à Bagdad; l'empereur voulut alors jouir de la gloire militaire et se fit battre; Omar ravagea la Cappadoce; Petronas, frère de Bardas, reprit l'avantage. Survint alors une attaque des Normands et des Russes sur Constantinople; une tempête détruisit leur flotte (864). Michel tomba sous l'influence de Basile le Macédonien qui épousa Eudoxie, maîtresse de l'empereur, et la remplaça dans la faveur souveraine par sa sœur Thécla. Basile tua Bardas, en présence de Michel et par son ordre (866). Puis il profita d'un jour où l'empereur était ivre-mort, après un banquet offert par l'impératrice-mère Théodora, pour le faire immoler à son tour. A.-M. B.

MICHEL IV le Paphlagonien, empereur romain d'Orient (1034-41), mort le 10 déc. 1041. Frère de l'eunuque Jean, premier ministre de Constantin IX et de Romain III, il fut appelé par lui à la cour, devint l'amant de l'impératrice Zoé, qui, après la mort suspecte de son mari, l'épousa et le plaça sur le trône. Jean régna sous leur nom, d'autant que le beau Michel était épileptique et passait son temps en pratiques religieuses d'une dévotion puérile. Il traita avec les Arabes d'Egypte et les Serbes, faillit reconquérir la Sicile par les armes de Maniacès et de ses auxiliaires normands. Une invasion bulgare fit sortir l'empereur de sa torpeur; il marcha lui-même à l'ennemi et le repoussa. Son neveu Michel lui succéda.

MICHEL V Kalaphatès (le Calfat), empereur romain d'Orient (déc. 1041-avr. 1042), ancien calfat, neveu du précédent, adopté par lui sur l'avis de Jean et de Zoé, bannit son oncle et envoya l'impératrice au couvent; le peuple s'insurgea, rappela Zoé; Michel fut aveuglé et cloîtré à Stouda.

MICHEL VI Stratiotikos, empereur romain d'Orient (1056-57), fut choisi pour successeur par l'impératrice Théodora, dernier souverain de la dynastie macédonienne. Déjà vieux, il était désigné par les eunuques pour continuer leur gouvernement (22 août 1056). L'armée, mécontente, ne l'accepta pas. Elle proclama à Kastamon le vaillant général Isaac Comnène, que reconnut l'autre chef militaire Katakolon. Michel avait eu peine à comprimer la sédition de Théodore (cousin de Constantin X); son armée fut battue près de Nicée par Katakolon (8 janv. 1057). Bientôt il abdiqua et se retira au couvent (31 août) sur le conseil du patriarche Michel Cerularius.

MICHEL VII Ducas Parapinakès, empereur romain d'Orient (1067-78). Fils de Constantin XI, il fut désigné par son père pour lui succéder conjointement avec ses frères Andronic et Constantin. Leur mère Eudoxie profita de leur jeunesse pour élever au pouvoir le brave général Romain Diogène, qu'elle épousa. Mais celui-ci ayant été fait prisonnier par le sultan seldjoucide Alp-Arslan, Eudoxie fut cloîtrée et Michel revêtu de la pourpre (1071). Romain, relaxé, fut battu à deux reprises et se rendit; on lui arracha les yeux si cruellement qu'il en mourut. Michel VII se montra parfaitement incapable, et c'est aux actes de ses ministres qu'il dut le surnom de Parapinakès (rogneur de quarteron) parce qu'il avait élevé le prix du blé et diminué le contenu de la mesure. Il n'avait nullement profité des leçons du savant Psellus, son précepteur. A cette époque, l'empire était menacé de toutes parts : Slaves au N., musulmans à l'E., Normands à l'O. l'assaillaient; il était défendu par des mercenaires normands, varinges, asiatiques. Le gouvernement fut exercé par son oncle, le césar Jean, le vrai chef de la famille, et par l'archevêque de Sida, Jean, et Nicéphorize. On guerroya contre Alp-Arslan et contre l'aventurier écossais Oussel qui voulut se tailler une principauté aux limites de l'Arménie, puis voulut porter à l'empire Jean, lequel se retira dans un monastère (1073). Les Bulgares, révoltés, furent battus par Nicéphore Bryenne qui se fit proclamer empereur (1077). Le chef de l'armée d'Asie, Nicéphore Botoniate, en fit autant. Michel abdiqua en faveur de son frère Constantin, lequel refusa. Nicéphore Botoniate nomma Michel Parapinakès archevêque d'Ephèse.

MICHEL VIII Paléologue, empereur romain d'Orient (1259-81), né en 1224, mort le 11 déc. 1282. Il était fils d'Andronic Paléologue et d'Irène, fille d'Alexis l'Ange. Il échappa avec peine aux soupçons de l'empereur de Nicée, Vatace, et de son successeur, Théodore II Lascaris. Ce dernier mourut laissant la tutelle de son jeune fils Jean, au patriarche Arsenius et au grand-domestique Murzalon. Michel fit tuer ce dernier, prit la tutelle et se fit bientôt proclamer empereur à Magnésie, puis couronner à Nicée avec son pupille le 1er janv. 1260. Il déclara la guerre à l'empereur latin Baudouin II et, malgré l'hostilité de Michet, despote d'Epire, il reprit *Constantinople* (V. ce mot, § *Empire latin*) le 25 juil. 1261. Il fit alors crever les yeux à son pupille et régna seul (déc. 1261). Menacé par Michel d'Epire et Guillaume de Villehardouin, il traita avec eux par l'entremise du pape auquel il promit la réunion des deux Eglises (1264). Michel d'Epire mourut, laissant l'Epire à son fils Nicéphore, beau-frère de Michel Paléologue, et la Thessalie à son bâtard Jean. Ce dernier s'allia à Charles d'Anjou, roi de Sicile, contre l'empereur et le mit en péril (1271). Il revint alors au projet d'union des Eglises, que ses délégués admirent au concile de Lyon mais les Grecs ne l'admirent pas. Vainement, Michel Paléologue déposa le patriarche Arsenius, son vieil ennemi (1266), puis le patriarche Joseph, pour le remplacer par le vénérable Vekkos, qui avait été à Lyon. Les Arsénites ne reconnurent ni l'empereur, ni le patriarche, ni l'Union. La croisade générale des Latins paraissait inévitable; le pape Martin IV, Charles d'Anjou, les Vénitiens, la préparaient au nom de l'empereur Philippe, frère de Baudouin; mais leur général, Soliman Rossi, fut battu à Belgrade par Tarcaniotès, général grec (1281) et un subside de 20,000 onces d'or fourni à Procida lui permit de préparer les Vêpres siciliennes (1282), qui ruinèrent la puissance angevine. Michel VIII eut pour successeur son fils Andronic II.

MICHEL IX Paléologue, empereur romain d'Orient (1295-1320), né en 1277, mort le 12 oct. 1320, fut associé au trône par son père le 21 mai 1295, mais mourut avant lui (V. Andronic II).

Pologne

MICHEL Thomas Koributh Wisniowiecki, roi de Pologne (1669-73), né en 1638, mort à Léopol le 10 nov. 1673. Fils du voiévode Jérémie Wisniowiecki, descendant de Koributh, frère de Jagellon, ruiné par la guerre contre les Cosaques, il vivait d'une rente de 6.000 livres que lui faisait la reine Louise de Gonzague et qu'il consacrait à satisfaire une gourmandise vorace, lorsque, à la diète de 1669, qui ne pouvait s'entendre sur le choix du successeur de Jean-Casimir, et hésitait entre Charles de Lorraine et le duc de Neubourg, sa candidature fut acclamée à l'improviste par la petite noblesse, lasse d'un interrègne de sept mois. Il fut couronné le 29 sept. 1669 à Cracovie, mais ne sut ni se concilier la haute aristocratie, ni résister à l'étranger. Jaloux du grand maréchal Sobieski, il s'appuya sur la famille Pac, épousa Eléonore, sœur de l'empereur Léopold ; celle-ci n'en accepta pas moins le projet de complot pour remplacer Michel dans son lit et sur le trône par le jeune duc de Longueville, dont la mort fit avorter ce plan. Les Cosaques s'étaient soulevés avec l'aide des Tatars et du sultan Mohammed IV. La résistance fut dirigée par Sobieski, sans le concours du roi, lequel vit les Turcs prendre Kaminiec et approcher de Léopol et signa le pitoyable traité de Boudziek, cédant l'Ukraine à l'hetman des Cosaques, la Podolie au sultan, auquel il promettait, en outre, un tribut annuel de 22.000 ducats (18 sept. 1673). La diète rejeta ce traité, et Michel mourut d'une maladie d'intestins la veille de la victoire remportée à Choczim par Sobieski.

Russie

MICHEL, grand prince de Russie (Vladimir), dixième fils d'Iouri Dolgorouki, succéda le 15 juin 1175 à son frère André Bogolioubski, expulsé de Vladimir, et mourut l'année suivante.

MICHEL Feodorovitch Romanov, tsar de Russie (1613-45), né le 12 juil. 1596, mort le 12 juil. 1645. Il était fils du boïard Feodor ou Théodore Romanov, qui avait été contraint par Boris Godounov d'entrer dans les ordres. Le puissant homme d'Etat qui, après l'extinction de la lignée de Rurik, avait été accepté pour tsar, redoutait la famille des Romanov-Iouriev, les plus proches parents du dernier tsar du côté maternel. Feodor devenu prêtre, sa femme enfermée dans un couvent de Kostroma, le jeune Michel fut exilé à Biélozéro avec sa tante, la princesse Tcherbaski, puis en 1602 rendu à sa mère qui l'éleva obscurément dans son couvent. C'est là qu'on vint le chercher, à dix-sept ans, pour en faire un tsar. La révolte du faux Dmitri, la mort de Godounov, avaient plongé la Russie dans l'anarchie; le candidat des boïards et des bourgeois de Moscou, Vasili Choniski, n'avait pu se faire reconnaître; Suédois et Polonais avaient commencé le démembrement de la Russie. L'occupation polonaise de Moscou (1610) et le projet d'élever au trône le fils du roi de Pologne, Vladislav, provoquèrent une réaction nationale. Kosma Minin en fut l'instigateur à Nijni-Novgorod ; Pojarski en fut le général (1612). L'armée nationale se rassembla à Iaroslav ; le knæs Troubetzkoï, général du troisième faux Dmitri, s'y unit ; Novgorod abandonna le prétendant suédois ; Moscou fut repris et le Kreml évacué par la garnison polonaise (oct. 1612). C'est alors que fut convoquée à Moscou une assemblée des boïards et de représentants du clergé et de la bourgeoisie afin d'élire un tsar et grand prince de tous les Russes. Sous l'influence probable du clergé, elle se prononça pour le jeune Michel Feodorovitch Romanov-Iouriev, dont le père, Philarète, était devenu métropolite de Rostov et Iaroslav et avait été interné en Lithuanie par les Polonais. Michel, qu'on vint chercher auprès de sa mère, n'accepta qu'avec hésitation. Dès que son assentiment fut connu, les représentants de la nation s'assemblèrent dans la cathédrale et rédigèrent une résolution en vertu de laquelle ils juraient fidélité et obéissance à Michel Feodorovitch et à tous ses descendants, s'engageant à ne pas réclamer de droits ou d'honneurs plus grands que ceux qu'ils auraient hérités de leurs pères ou obtenus par des services publics ; à obéir ponctuellement en toutes choses à la volonté du tsar sans contradiction, et sans tenter de restreindre les droits que la couronne tenait de la loi et de la tradition. Cette tradition, non écrite, obligeait le souverain à confesser et maintenir la religion orthodoxe, à consulter le conseil des boïards pour la législation et les actes essentiels, déclaration de guerre ou traité de paix, décision des procès par la loi et les tribunaux. Mais on ne donna pas à ces droits le caractère d'une « capitulation » imposée au tsar ; ils ne furent garantis que par un engagement moral ; on avait vu par l'exemple de la Pologne et par celui de Choniski le danger que les prétentions aristocratiques engendrent l'anarchie.

La situation dans laquelle le jeune tsar prit le pouvoir était mauvaise : les Polonais étaient maîtres de Smolensk et Tchernigov ; les Suédois de Kexholm et des environs de Novgorod ; les Tatars de Crimée arrivaient jusqu'à Toula ; l'anarchie était générale, des bandes de Cosaques du Don et du Dniepr et d'aventuriers de toute sorte ravageaient le pays ; les deux principaux chefs de révoltés étaient le colonel Lissoroski à Pskov et le Cosaque Zarouzki sur les rives du Volga ; Marina, veuve du faux Dmitri, s'était réfugiée près de lui avec son fils et l'avait épousé. Les bandes du faux Dmitri furent vaincues (avr. 1614) ; Marina mourut en prison, son fils et Zarouski sur le gibet. Lissovski se maintint deux ans entre Pskov et la Moskova, mais sa mort accidentelle permit à Pojarski de faire reconnaître les Romanov dans toute cette région (oct. 1616). Une paix perpétuelle fut conclue à Stolbova, village au S. du lac Ladoga, le 17 févr. 1617, avec les Suédois, qui, vainqueurs à Novgorod, avaient échoué devant Pskov. Gustave-Adolphe rendit Novgorod ; la Russie lui céda Kexholm, la Carélie et l'Ingrie. Elle se tourna alors contre la Pologne qui revendiquait toujours les droits du prince Vladislav. Michel conclut à Devoulina, près du couvent de Troïzk, une trêve de quatorze ans (1er déc. 1618), qui laissait aux Polonais la Livonie et toutes les possessions des Porte-Glaive, Smolensk, Tchernigov et la Sévérie ; Vladislav renonça au titre de tsar, et Philarète, père de Michel, fut libéré. Il devint, avec le titre de patriarche de Moscou, le véritable chef du gouvernement de son fils, qui fut tout à fait réparateur et lui gagna l'affection du peuple. La mort de Philarète (1er oct. 1632) précéda de peu une nouvelle guerre contre la Pologne; les Russes voulurent profiter de la mort de Sigismond III pour reprendre Smolensk ; leurs généraux, Michel Schein et Artemii Ismaïlov, l'assiégèrent dix mois, et, quand le roi Vladislav IV parut avec son général lithuanien Christophe Radzivil, ils durent acheter la libre retraite de l'abandon de leur artillerie et de leurs munitions. Moscou revit l'ennemi. La paix de Polænovka (5 juin 1634) rendit définitives les cessions de la trêve de Devoulina. Les deux généraux russes furent décapités à Moscou. On n'osa pas garder Azov que les Cosaques avaient enlevé aux Turcs, mais des conquêtes en Sibérie compensèrent ces déboires. Michel Feodorovitch, qui eut le grand mérite d'asseoir la fortune de sa dynastie sur l'affection de ses sujets, réorganisa l'Etat russe ; des recensements soigneux furent la base d'impôts et d'obligations militaires proportionnées aux ressources ; employés et magistrats furent surveillés et les abus réduits ; des étrangers furent attirés pour améliorer l'armée, les mines, l'industrie ; des traités de commerce furent conclus avec les Pays-Bas, la France et l'Angleterre. L'occupation et la mise en valeur de la Sibérie furent activement poursuivies; on atteignit l'Amour et la mer d'Okhotsk, des colonies furent assises à Pelym, Bérézov, Verchoturie, Tobolsk,

Narym, Tomsk, etc.; des marchés et foires créés ; une chambre du commerce sibérien instituée à Moscou, un archevêché à Tobolsk. Le premier des Romanov inaugura dans les divers sens la politique que ses successeurs devaient poursuivre.

BIBL. : V. RUSSIE. — *Le règne de Michel Feodorovitch* (en russe) ; Saint-Pétersbourg, 1832, 2 vol. — DANCKAERT, *Reyze door Moscovien ofte Ruslandt* ; Amsterdam, 1615. — Ercole ZANI, *Relazione e viaggio della Moscovia* ; Bologne, 1690. — RUTENBERG, *Gesch. der Ostseeprovinzen* ; Leipzig, 1859-60, 2 vol. — ŒRNHJELM, *Vita F. de la Gardie* ; Leipzig, 1690.

MICHEL JAROSLAVITCH, grand prince de Russie (1304-19), né en 1271, supplicié le 22 nov. 1319. Fils d'Iaroslav de Tver, il était prince de cette ville, quand il succéda à André III. Combattu par son neveu Iouri de Moscou, il vit ce dernier soulever Novgorod et obtenir, en 1313, la reconnaissance du khan mongol dont il avait épousé la sœur. Michel fut vainqueur, mais la princesse mongole, faite prisonnière, mourut entre ses mains. Accusé de meurtre, il dut se rendre auprès du khan, fut condamné à mort et tourmenté avant son exécution.

MICHEL NICOLAIEVITCH, grand-duc russe, né le 25 oct. 1832, quatrième fils de l'empereur Nicolas I[er]. Il entra dans l'artillerie, y devint général, puis gouverneur du Caucase et reçut en 1877 le commandement nominal de l'armée d'Arménie. A la paix, il fut nommé maréchal et gouverneur du Caucase, puis en 1881 appelé à présider le conseil de l'empire. Il a épousé en 1857 la princesse badoise Olga Feodorovna († 1891) dont il a eu six fils et une fille : Nicolas (26 avr. 1859) ; Michel (16 oct. 1861). Georges (23 août 1863) ; Alexandre (13 avr. 1866, marié le 10 août 1894 à Xénia, fille du tsar Alexandre III) ; Serge (7 oct. 1869); Alexis (28 déc. 1875, mort à San Remo le 3 mars 1895); Anastasie (28 juil. 1860, mariée en 1879 au grand-duc Frédéric-François de Mecklembourg-Schwerin.

MICHEL VSEVOLODOVITCH, prince de Tchernigov, mort en 1244, tenta de chasser les Mongols et fut tué à la cour de Batou, près de qui il voulait se disculper. On en a fait un saint, martyr de sa foi.

Serbie

MICHEL OBRÉNOVITCH, prince de Serbie (1839-42 et 1860-68), né à Kragouïévats le 16 sept. 1825, assassiné à Toptchidéré, près de Belgrade, le 10 juin 1868. Second fils du prince Miloch, il se trouvait en Valachie auprès de son père, lors de la mort du prince Milan Obrénovitch II (8 juil. 1839). Appelé à succéder à son frère et ayant reçu de la Porte un firman d'investiture, il accepta le pouvoir et se rendit d'abord à Constantinople sur l'invitation du sultan. Il prêta serment à la Constitution le 30 mars 1840. Dès les premiers jours de son règne, le jeune prince se trouva aux prises avec les difficultés qui devaient plus tard entraîner sa chute. Sa mère, la princesse Lioubitsa, intriguait pour jouer un rôle dans le gouvernement; le parti constitutionnel, soutenu par la Porte, prétendait s'arroger tout le pouvoir ; le peuple aspirait à chasser définitivement les Turcs du pays. Michel parvint d'abord à contrecarrer l'influence des chefs du parti constitutionnel, Voutchitch et Pétroniévitch, qui se réfugièrent à Constantinople. Il prit des ministres de son choix ; mais bientôt son nouveau gouvernement se rendit impopulaire, malgré quelques sages réformes, par l'établissement d'impôts arbitraires et excessifs et par ses tendances russophiles. En 1841, Voutchitch et Pétroniévitch rentrèrent en Serbie. Quelques mois plus tard, Voutchitch tenait campagne avec un corps d'insurgés. Le prince Michel marcha contre lui, mais après deux échecs, il dut se réfugier à Semlin (7 sept.). Un gouvernement provisoire se constitua aussitôt, qui fit déclarer le prince fugitif déchu du trône, le bannit avec sa famille et désigna enfin comme son successeur Alexandre Karageorgévitch (14 sept. 1842). Après ces événements, le prince Michel habita Vienne, Berlin, ses terres de Valachie, et visita les principaux Etats de l'Europe. En 1858, il rentra avec son père Miloch, et en 1860 lui succéda et poursuivit sa politique. Il avait épousé la comtesse hongroise Julie Hunyady, dont il n'eut point d'enfants, et adopté son jeune cousin, Milan Obrénovitch. Durant son second règne, il réforma le régime de l'impôt, introduisit des améliorations dans l'organisation de l'armée et obtint diplomatiquement l'évacuation complète du territoire serbe par les troupes turques (6 mai 1867). Le 10 juin 1868, au moment où il se promenait dans le parc de Toptchidéré, il fut tué à coups de fusil par des forçats, les Ravadonovitch, auxquels les Karageorgévitch, a-t-on dit, avaient fait passer des armes. Son cousin Milan lui succéda. A. GIRON.

Valachie

MICHEL I[er], prince de Valachie (1418-20). Fils du prince Mircea le Grand, il avait été précédemment associé au trône. Chassé par son cousin, Don II, il fut rétabli un moment par le roi Sigismond et finit par tomber sous les coups des Turcs, qui ramenaient son rival.

MICHEL LE BRAVE, prince de Valachie (1593-1601). Fils de Pierre ou Petrasen le Bon, frère du prince Pierre Cercel, protégé par Henri III, il fut d'abord ban de Craïova. Nommé voïévode par les Turcs en 1593, grâce à ses présents et à l'appui du Grec Andronic Cantacuzène, fils du célèbre Michel, les prétentions des Turcs, la difficulté de payer les dettes de ses devanciers dont il avait hérité, selon la coutume, l'amenèrent à s'allier avec le prince de Transylvanie, Sigismond Bathory, qui rêvait de réunir sous son sceptre les Etats chrétiens de la péninsule. Michel se déclara, en massacrant les Turcs qui se trouvaient dans son pays (nov. 1594). Il repoussa une première attaque des Turcs qui, réunis aux Tatars, amenaient en Valachie un nouveau voïévode, Bogdan, fils de Jean le Saxon, ancien prince de Moldavie (janv.-févr. 1595). Un autre prince élu, Radu-Mihnea, ne put pas pénétrer non plus en Valachie, dont on décida de faire une province turque, en désignant même le béglerbey. Le grand vizir, Sinan Pacha même, fut battu à Calugareni sur le chemin de Giurgerod à Bucarest (23 août), mais il prit Bucarest et Firgoviste, le château du prince et sa résidence ordinaire, et contraignit Michel à se réfugier dans les montagnes. Il s'y réunit avec Bathory et le nouveau prince moldave Etienne, reprit sa capitale, chassa Sinan de Bucarest et lui infligea des pertes sensibles à Giurgerod. La confusion qui régna pendant la traversée des troupes sur la rive droite du Danube se changea en déroute sous le feu des canons transylvains, servis par des artilleurs italiens. Le vieux vizir, qui avait été en danger de mort à Calugareni, ne regagna jamais la faveur du sultan. La petite guerre continua malgré les offres des Turcs et les négociations poursuivies par Michel lui-même. Sigismond ayant cédé son pays à l'empereur, Michel renouvela avec ce dernier le traité de vasselage conclu précédemment avec le prince de Transylvanie (19 juin 1598) ; les conditions en étaient cependant beaucoup plus favorables au dynaste valaque.

Cependant Sigismond revint en Transylvanie, puis la céda à son cousin, le cardinal-évêque de Warmie, André. Ce dernier était le partisan des Polonais, sur lesquels avait régné son oncle, le roi Etienne, et qui l'avaient reçu alors que, poursuivi par Sigismond, il fut réduit à chercher un abri à l'étranger. Aiguillonné par l'empereur Rodolphe, qui désirait recouvrer cette province, Michel, dont les craintes d'être trahi envers les Turcs par son suzerain (il avait prêté hommage à André) étaient fondées, entra en Transylvanie et mit en déroute les troupes du cardinal près de Hermannstadt (28 oct. 1592). Le prélat fut tué par des paysans.

L'empereur Rodolphe considérait cependant la situation de Michel en Transylvanie comme transitoire, tandis que ce dernier voulait garder le pays pour lui-même et sa famille. Michel négligea aussi de s'assurer l'appui de ses conationaux de la principauté, que l'aristocratie magyare tenait dans un état de servage. Le prince valaque conquit

encore, malgré la volonté expresse de l'empereur, la Moldavie, occupée alors par Jérémie Movila (mai 1601). Revenu en Transylvanie, il trouva la noblesse en armes; les commissaires impériaux étaient d'intelligence avec les révoltés. Le général Georges Basta, un Epirote, commandant les troupes allemandes, vainquit le voiévode à Miriszló (septembre). En même temps, les Polonais reprenaient la Moldavie et allaient placer sur le trône valaque Siméon Movila, frère de Jérémie.

Michel se hâta de conclure un armistice avec les Impériaux, auxquels il donna comme otages sa famille et, battu par les Polonais aussi, il accourut se mettre à la disposition de l'empereur à Prague. Comme Sigismond Bathory, rappelé par la noblesse magyare, avait, aussitôt après Miriszló, regagné sa position antérieure, les conseillers de Rodolphe II s'empressèrent de réconcilier Basta et Michel et de les renvoyer en Transylvanie. Ils écrasèrent, réunis, le prince Sigismond à Goroszlá (3 août 1601). La rivalité recommença après la victoire : les deux chefs, qui voulaient tous les deux administrer le pays conquis, ne parvinrent pas à tomber d'accord sur la conduite qu'on devait suivre. Basta se débarrassa de Michel à la mode du temps, en le faisant assassiner dans le camp de Turda (18 août 1601). L'empereur approuva le coup, en nommant Basta son lieutenant en Transylvanie. Les portraits de Michel sont assez nombreux : le meilleur, gravé par Sadeler, est reproduit dans les *Documents Hurmuzaki*, publiés par l'académie roumaine et dans l'*Histoire de Michel le Brave*, par Balcescu. N. Jorga.

Bibl. : *Hist. de Michel le Brave* par Balcescu (en roumain ; Bucarest, 1878), Feotschländer (en allemand, *id.*, 188...), Szadecky (en hongrois), Xénopol, *Hist. des Roumains*, éd., roum., III ; éd. franç., II. — Hurmuzaki, *Doc. pour servir à l'histoire des Roumains*, III, III², IV², VIII. — Papin, *Trésor de documents*, 3 vol. gr. in-8. — De Thou et Ortelius, *Chroniques*. — Izamosskössi, dans les *Monumenta Hung. Hist.*, etc. — Sur Basta et Michel on peut consulter encore N. Jorga, *Basta et Michel le Brave* (en roumain) ; Bucarest, 1895, in-12.

3° Personnages divers

MICHEL (Jean), médecin angevin, mort en 1493, auquel on attribue une *Résurrection*, mystère en 20.000 vers, et un remaniement du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gresban, dont il porta l'étendue à 50.000 vers. On l'a quelquefois confondu avec son homonyme, évêque d'Angers, mort en 1447.

Bibl. : P. Paris, dans *Revue des cours publics*, juin 1885 ; et au t. VI des *Mss. fr. de la Bibl. imp.*

MICHEL (Les), architectes lorrains des xvie, xviie et xviiie siècles. Les comptes des travaux de la cathédrale de Troyes mentionnent à la date de 1505 « ung nommé *Michel*, maistre maçon de Saint-Nicolas en Lorraine », probablement l'église Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe) alors en construction. Ce maître d'œuvre avait été appelé avec un autre maître d'œuvre du duc de Lorraine, pour examiner les plans dressés par *Martin Chambiges* (V. ce nom) pour l'achèvement du portail de la cathédrale de Troyes ; mais d'autres maîtres du nom de Michel et tous Lorrains peuvent être rattachés à ce premier en date. L'un, *Michel le Lorrain*, donna, en 1549, les plans de la chapelle des princes, fort louée par Montaigne, dans l'église Saint-Max de Bar-le-Duc ; un second, *Pierre* Michel, dit *Lancelot*, fit, avec *Jean Richier* (V. ce nom), la chapelle sépulcrale du duc Charles III dans l'église des Cordeliers de Nancy et travailla, de 1611 à 1615, aux fortifications de cette ville et à celle de Lunéville ; un troisième, *Jean-Baptiste* Michel, architecte à Nancy, refit de 1613 à 1629, et en collaboration avec Jean Lahière, d'importantes parties du château et des fortifications de Lunéville ; enfin un quatrième, *Christophe* Michel, était architecte à Nancy au commencement du xviiie siècle, et le fils de ce dernier, *Sébastien* Michel, fut architecte du roi Stanislas en 1729 et mourut à Nancy en 1781, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Charles Lucas.

MICHEL (Jean), poète languedocien de Nîmes, mort vers 1700, auteur d'un poème en vers burlesque, *l'Embarras de la fieiro de Boucairo* (Amsterdam, 1700, in-8).

MICHEL (François), visionnaire français, né à Salon en 1661, mort à Lançon, près d'Aix, le 10 déc. 1726. Il assura (1699) avoir eu trois visions successives dans lesquelles lui était apparu le fantôme de Marie-Thérèse, reine de France dont Louis XIV était veuf depuis quinze ans : elle lui donnait pour Louis XIV une commission importante, dont le sens n'a jamais été révélé. L'intendant de Provence fournit à Michel, maréchal ferrant de son état, les moyens d'arriver à Versailles, où, à force d'insistances, il fut reçu, d'abord par Pomponne, puis plusieurs fois par le roi lui-même qui ne s'en cacha point, l'écouta en particulier, lui trouva « beaucoup de bon sens » et le renvoya honorablement dans son pays. La confiance du roi venait d'une circonstance de sa vie (un fantôme vu par lui dans la forêt de Saint-Germain), dont il n'avait fait part, il le croyait du moins, à personne, et que Michel lui rappela. Saint-Simon suppose qu'il fut stylé par Mme Arnoul, intrigante marseillaise, liée avec Mme de Maintenon. Cette hypothèse repose tout entière sur la haine que lui inspirait Mme de Maintenon : elle voulait se faire épouser, et c'est ce que le « maréchal de Salon » serait venu conseiller au roi, de la part de Marie-Thérèse. Mais, puisque Saint-Simon reconnait lui-même avoir toujours ignoré le sujet de la confidence, comment, sur de telles données, tenter une explication ? H. Monin.

Bibl. : Duc de Saint-Simon, *Mémoires* ; Paris, 1873, t. II, pp. 208-213, éd. Chéruel.

MICHEL (Robert), sculpteur français, né au Puy en 1720, mort à Madrid en 1785. Il fut, dans cette ville, professeur à l'Académie de Saint-Ferdinand et y exécuta de nombreux ouvrages, dont les principaux sont *Quatre prophètes* pour l'église de Millau, et la statue équestre de *Philippe V*.

MICHEL (Jean-Baptiste), graveur français, né à Paris en 1748, mort en 1804. Il fut quelques années en Angleterre et revint en France avant la Révolution. Il est l'auteur d'un important *Recueil des tableaux de Catherine II*, que l'éditeur anglais Boydell a publié.

MICHEL (Claude-Etienne, comte), général français, né à Pointre (Jura) le 3 oct. 1772, tué à Waterloo le 18 juin 1815. Engagé de 1791, il se distingua, devint colonel des grenadiers de la garde (1807), baron (1808), général de brigade (1811), de division (nov. 1813), joua un rôle brillant à Montmirail où il fut blessé ; lors des Cent-Jours, il fut fait comte et chargé de commander la jeune garde ; on lui prête le mot : « La garde meurt et ne se rend pas », que l'opinion générale attribua à Cambronne sous une forme plus brève. Les deux versions sont conciliables et peut-être également apocryphes.

MICHEL (Louis-Chrysostome), dit *Michel de Bourges*, homme politique français, né à Pourrières (Var) le 30 oct. 1797, mort à Montpellier le 16 mars 1853. Fils d'un républicain assassiné par les royalistes sous le Directoire, il prit les armes contre les *verdets* en 1815, fit ensuite son droit à Paris, où il se signala dans la jeunesse des écoles par son ardeur démocratique et son éloquence, s'établit comme avocat à Bourges (1825), où il acquit rapidement une grande notoriété, fonda la *Revue du Cher*, organe de l'opposition la plus avancée, et, après la révolution de juillet, fut à Paris, pendant plusieurs années, un des défenseurs du parti républicain devant les tribunaux. La vivacité de sa parole lui valut en 1832 une suspension de six mois et en 1834 une condamnation à un mois de prison et 11.000 fr. d'amende. Il devint vers cette époque l'ami de George Sand, dont il soutint les intérêts en justice (1835-36), et dont plusieurs ouvrages (notamment les *Lettres d'un voyageur*) portent la trace de son inspiration. Mais envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de Niort en 1837, il trompa l'attente de son parti

en se renfermant dans les discussions d'affaires et ne fut pas réélu en 1839. Pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, il se rapprocha sensiblement du pouvoir. Il ne retrouva sa fougue démocratique qu'après la révolution de 1848. Représentant du Cher à l'Assemblée législative, il fut un des chefs les plus éloquents de la Montagne, mais sembla croire, aux approches du coup d'Etat, à la pureté des intentions du président de la République et fit preuve de fort peu de clairvoyance en combattant avec chaleur la proposition des questeurs (13 nov. 1851). Il s'associa, il est vrai, aux essais de résistance du parti républicain à l'acte du 2 déc. Mais il ne fut pas proscrit avec ses amis. A. D.

MICHEL (Francisque-Xavier), érudit français, né à Lyon le 18 janv. 1809, mort à Paris le 18 mai 1887. Il se fit connaître par ses éditions d'ouvrages français du moyen âge, fut chargé par le ministère des recherches à ce sujet en Angleterre (1833) et en Ecosse (1837), chargé de cours à la faculté de Bordeaux (1839), titulaire en 1846. Il fit paraître, de 1834 à 1842, de nombreux ouvrages écrits entre le XIe et le XIVe siècle, en français, en anglais et en saxon. Parmi ses éditions, nous citerons : *Chronique anglo-normande* (1836-40, 3 vol.); *Chronique des ducs de Normandie* (1837-44) ; *Théâtre français au moyen âge; Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (1840), et les poèmes de *Mélusine*, *Gérard de Roussillon*, le *Roman de la Rose*, la *Chanson de Roland*, etc. Il a également traduit de l'anglais les *Œuvres de Goldsmith* et *de Sterne* et les *Œuvres de Shakespeare;* les poèmes de Tennyson : *Elaine*, *Enide*, *Genièvre*, et *Viviane*, illustré par Gustave Doré (1867-69). Ses ouvrages originaux sont : *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne* (Paris, 1847, 2 vol. in-8); *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent en Occident pendant le moyen âge* (1852-54, 2 vol. in-4); *les Ecossais en France et les Français en Ecosse* (1862, 2 vol. in-8); *Histoire des hôtelleries, cabarets, hôtels garnis*, avec E. Fournier (1851-54, 2 vol.); *Etudes de philologie comparée sur l'argot...* (1856, gr. in-8); *le Pays basque...* (1857, in-8) ; *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux* (1867-71, 2 vol.).

MICHEL (Charles-Henri), peintre français, né à Fins (Somme) en 1817. Il étudia sous Dehaussy, et dans les expositions annuelles se fit remarquer par des toiles qu'il consacra de préférence à des sujets religieux. On a de lui : un *Christ en croix*, *le Manteau de la Vierge*, *la Patience*, *l'Humilité*, etc.

MICHEL (François-Emile), peintre et écrivain français, né à Metz le 19 juil. 1828. Elève de Myette, il exposa, à partir de 1853, des paysages et tableaux de genre parmi lesquels nous citerons : *une Gardeuse d'oies* (1853) ; *la Récolte des olives* (1861) ; *Nuit d'été* (musée de Nancy, 1872) ; *Semailles d'automne* (au Luxembourg, 1873) ; *les Cigognes* (1877) ; *la Dune près de Haarlem* (au Luxembourg, 1885); *un Village abandonné* (1890), etc. Il a publié : *le Musée de Cologne* (1883, in-4) ; *les Musées d'Allemagne* (1885, in-4) ; *Rembrandt* (1886) ; *Hobbema* (1890) ; *Ruysdaël* (1890). Il fut élu membre libre de l'Académie des beaux-arts à la place de Nieuwerkerke le 19 mars 1892. Il a collaboré à la *Gazette des Beaux-Arts*, à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Grande Encyclopédie.*

MICHEL (Ernest-Barthélemy), peintre francais, né à Montpellier en 1833. Il étudia sous Picot et plus tard chez Cabanel, obtint le prix de Rome en 1860 et, de retour en France, diverses récompenses. On a de lui : *les Etudiants de Montpellier*, un portrait du *Général de Boisdeffre*, *Aziyadé*, etc.

MICHEL (Clémence-Louise), révolutionnaire française, née au château de Vroncourt (Haute-Marne) le 20 avr. 1833. Fille naturelle du châtelain, qui l'éleva auprès de lui jusqu'à sa mort (1850), elle se fit institutrice, ouvrit à Paris une école. Le siège de Paris aviva l'exaltation de ses sentiments ; elle adhéra au mouvement communaliste de 1871, organisa le comité central de l'Union des femmes, prit part aussi bien aux réunions des clubs qu'à la lutte armée, fut traduite le 16 déc. 1871 devant le 6e conseil de guerre où elle fit l'apologie des incendies et regretta de n'avoir pu tuer Thiers de sa main ; déportée à Nouméa, elle revint après l'amnistie générale de 1880 et s'associa à l'agitation des groupes révolutionnaires ; le 21 juin 1883, on la condamna à six années de réclusion pour excitation au pillage des boulangeries. La « vierge rouge », graciée en janv. 1886, se fit aussitôt condamner à quatre mois de prison pour un discours prononcé au meeting du Château d'Eau le 3 juin 1886 ; depuis elle a pris moins de part aux agitations politiques et a bénéficié d'une sympathie excitée par sa vie ascétique et son dévouement aux misérables. En 1886, elle fit paraître ses *Mémoires.* Parmi ses autres ouvrages, il faut citer : *la Misère*, roman (1881, avec J. Guétré) ; *les Microbes humains* (1886 et suiv.) ; *Nadine* (drame, 1882) ; *le Coq rouge* (drame, 1888).

MICHEL-ANGE (Michel Angelo BUONARROTI SIMONI, dit), sculpteur, peintre, architecte et poète florentin, né à Caprese le 6 mars 1475, mort à Rome le 17 févr. 1564. Cet homme, qui fut une des plus puissantes intelligences du monde et qui devait vivre presque un siècle, naquit au château de Caprese, dans le diocèse d'Arezzo, province du Casentin, le dimanche 6 mars 1475, de Lodovico di Leonardo Buonarroti Simoni et de Francesca Ruccellai. De son vivant même, des généalogistes faisaient descendre les Simoni des comtes de Canossa, mais cette assertion d'une noblesse inutile à Michel-Ange paraît aujourd'hui tout à fait injustifiée. Son père, né en 1444 et mort seulement en 1534 — sa mère mourut en 1497 — était à ce moment podestat de Caprese et Chiusi; les six mois de sa fonction expirés, Lodovico vint à Settignano où il possédait une petite propriété et là son fils fut mis en nourrice chez un tailleur de pierres. La famille de Michel-Ange était nombreuse : on avait placé ses frères dans le commerce des soieries; lui par faveur fut envoyé à Florence à l'école d'un certain grammairien, Francesco da Urbino. L'enfant pourtant n'avait de goût que pour le dessin, mais, quand il osait dessiner, son père et ses oncles le battaient, ne voyant dans l'art que métier d'artisan indigne d'eux. Cependant il s'était lié d'amitié avec Granacci qui suivait les leçons de Ghirlandajo et, quand l'opposition de son père et de ses oncles fut vaincue, ce fut dans l'atelier de Ghirlandajo qu'entra Michel-Ange, le 1er avr. 1488 : il y entrait pour trois ans et le maître, contrairement à tous les usages, s'engageait à payer pour ce temps 24 florins d'or à l'élève. Il y apprit l'art du dessin le plus rapidement du monde et ayant trouvé une estampe du maître graveur de Colmar, Martin Schœn, *Saint Antoine battu par les démons*, il la copia et de lui-même il la mit en couleur. L'influence de Ghirlandajo fut du reste très petite sur Michel-Ange; déjà il étudiait les fresques de San Spirito et y trouvait un maître autrement puissant et proche de la nature, Masaccio. Tandis qu'il le copiait, par son habileté il attirait ses premiers envieux avant d'avoir produit sa première œuvre : Ghirlandajo lui-même s'en troublait, et d'un coup de poing le jaloux et violent Torrigiani lui faisait au nez une cassure qui devait pour la vie marquer son dur visage d'un accent plus sauvage encore. Michel-Ange étudiait aussi Donatello et Jacopo della Quercia et à leur étude il avivait sa toute jeune intelligence, mais c'était des anciens que la plus grande révélation de l'art devait lui venir.

Laurent de Médicis venait de fonder dans son palais une école de sculpture dont il avait confié la direction à un élève de Donatello, Bertoldo ; il demanda des élèves à Ghirlandajo, et le peintre lui envoya Granacci et Michel-Ange. Michel-Ange entra à l'école du Magnifique en 1489 sans avoir terminé son apprentissage de peintre ; il pénétra dans les jardins de Saint-Marc et, lui qui allait créer un art

nouveau à l'encontre de l'art antique, il fut si surpris d'admiration devant les statues grecques collectionnées par les Médicis, qu'il se promit aussitôt d'être un sculpteur; il copia d'abord un *Masque de Faune*, et Laurent, dès qu'il le vit, en fut satisfait à tel point qu'il reçut l'artiste familièrement à sa table et lui fit donner 5 ducats par mois. Là Michel-Ange connut Politien, et sur ses conseils il sculpta en bas-relief le *Combat des Centaures et des Lapithes*, qu'on appelle le *Combat des Géants*, à la casa Buonarroti, à Florence, où il se trouve ainsi qu'une *Madone* qu'il fit vers le même temps. Mais Laurent le Magnifique mourut bien vite, en 1492, et Michel-Ange s'éloigna des Médicis. Il retourna chez son père où il composa une figure d'*Hercule* qui appartint aux Strozzi jusqu'en 1529, fut achetée alors par Gian Battista della Palla pour le compte de François Ier et est aujourd'hui disparue; à la même époque, il put faire de longues études d'anatomie à l'hôpital de San Spirito avec l'autorisation bienveillante du prieur qu'il remercia en lui sculptant un *Crucifix* en bois qu'on croit disparu aussi. Rappelé en 1494 par l'indolent et incapable Pierre de Médicis, Michel-Ange chercha pour lui des pierres gravées et fit une statue de neige pour son plaisir; puis dans une surexcitation nerveuse où le portait l'excès du travail, il se laissa impressionner par un chanteur qui avait vu en songe Laurent de Médicis lui prédire la chute de sa famille, ou simplement peut-être prévit-il une chute que rendait imminente l'impopularité du fils du Magnifique et, lassé d'ailleurs de sa protection, il partit pour Venise, mais n'y trouvant rien à faire, il revint à Bologne où il fut reçu et protégé par Francesco Aldovrandi, qui lui fit confier l'achèvement de la châsse de saint Dominique commencée par Nicolas de Pise, et dans laquelle il exécuta la statue de *San Petro nino* et la statuette d'un *Ange tenant un candélabre*. Puis en 1495, de retour à Florence, d'où Pierre a été chassé le 8 nov. 1494, il sculpte pour un Médicis de la branche républicaine, Lorenzo di Pier Francesco, un petit *Saint Jean-Baptiste* que l'on croit retrouver au musée de Berlin; il sculpte aussi le *Cupidon endormi*, qui peut être celui de l'Académie des beaux-arts de Mantoue, et sur le conseil de Lorenzo di Pier Francesco il le laisse passer pour un antique : le cardinal San Giorgio l'achète comme tel, puis détrompé il se prend d'admiration pour Michel-Ange et lui fait demander de venir à Rome.

Les dix années qui passent de 1495 à 1505 marquent la période heureuse et tranquille de la vie de Michel-Ange, et pendant ce temps toute la sérénité de sa vie se reflète dans son œuvre. A vingt ans, il a la possession de son art. Il est célèbre déjà et, sorti des tracasseries de l'école, ni les hommes ni les choses ne lui sont encore fâcheux. Le 25 juin 1496, Michel-Ange arrive à Rome, dans cette Rome éternelle qu'il allait grandir en l'emplissant de sa pensée; il y resta jusqu'en 1501. On sait peu de chose sur son premier séjour à Rome : le cardinal San Giorgio qui l'avait fait venir ne s'occupa pas de lui, mais il fut protégé par Jacopo Galli, pour lequel il fit en 1497 le *Cupidon agenouillé* du musée de Kensington et le *Bacchus ivre* du Musée national de Florence. Vers le même temps il sculpta l'*Adonis mourant* qui est aussi au Musée national et il fit en 1498, pour le cardinal Jean de Villiers, abbé de Saint-Denis et ambassadeur de Charles VIII auprès d'Alexandre VI, la *Pietà* de Saint-Pierre de Rome : la *Pietà*, qui est le seul ouvrage signé de Michel-Ange (Michœlangelus Bonarotus Floren.), lui fut payée 450 ducats d'or. En 1501, le cardinal Piccolomini, qui allait être pape un instant sous le nom de Pie III, lui commanda quinze statues pour la bibliothèque du Dôme de Sienne : il n'y en eut sans doute que quatre exécutées, et la seule qui existe encore aujourd'hui avait été commencée par Torrigiano. La même année, rappelé par des affaires de famille, Michel-Ange revient à Florence. L'Œuvre de la cathédrale possédait un bloc de marbre énorme qui, ébauché en 1468 par Bartolommeo di Pietro, avait déplu à la Seigneurie; Léonard consulté avait déclaré qu'on n'en pouvait plus rien faire. Michel-Ange, tenté par cet impossible, obtint dès son retour, au mois d'août 1501, la concession du bloc, et, comme il s'y était engagé, en deux ans il en fit sortir le *David* qui fut placé longtemps sur la Signoria devant le Palais-Vieux et qui est maintenant à l'Académie des beaux-arts; dans la commission chargée de recevoir le *David* — qui fut payé 400 ducats — se trouvaient Léonard de Vinci, Filippino Lippi, Ghirlandajo, Pérugin et Botticelli : en le voyant, toute la ville de Florence fut dans l'enthousiasme. Les Florentins voulant dans ce temps-là ménager la bienveillance du maréchal de Gié, le gonfalonier Soderini commanda pour lui à Michel-Ange un *David* en bronze, mais Michel-Ange, très occupé, ne le termina qu'en 1508 et, le maréchal ayant été disgracié, les Florentins l'envoyèrent au trésorier Robertet, de la bienveillance de qui ils avaient besoin pour lors : ce *David* a été perdu. Le 25 avr. 1503, les fabriciens de la cathédrale chargèrent Michel-Ange d'exécuter les statues des douze apôtres, mais après avoir ébauché le *Saint Matthieu* qui est à l'Académie de Florence, il abandonna ce travail. Vers la même époque, il composait deux bas-reliefs circulaires : *la Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste*, commandée par Bartolommeo Pitti, qui se trouve à Florence au Musée national, et *la Vierge et l'Enfant Jésus*, commandée par Taddeo Taddei, qui est à l'Académie des beaux-arts de Londres; il composait aussi la *Madone de Bruges*, commandée par des marchands flamands, les Moscheroni, qui fut placée en 1506 à Notre-Dame de Bruges, et s'y trouve toujours, et la *Tête de femme* du musée de Kensington. C'est encore vers ce même temps, où d'ailleurs, passionné de Dante, il semble s'être donné beaucoup à la poésie, qu'il commença à peindre et qu'il fit pour Agnolo Doni la *Vierge* de la tribune, appelée la *Madonna de Doni* et sans doute la *Vierge* de Manchester, mais son génie se plaisait mal à ces tableaux de chevalet pour lui trop étroits. En la même année 1503, les magistrats de Florence, voulant faire orner la salle du conseil du Palais-Vieux, en confièrent un côté à Léonard de Vinci et l'autre à Michel-Ange. Malheureusement, cette décoration, qui eût pu être l'œuvre d'art du monde la plus belle, ne fut pas exécutée; les cartons seuls en furent faits, et celui de Léonard perdu et celui de Michel-Ange détruit dans les troubles de 1512 : Vasari prétend que ce fut Bandinelli qui le découpa. Il représentait des épisodes de la *Guerre de Pise;* une gravure de quelques figures, très connues sous le nom des *Grimpeurs*, en avait été faite par Marc Antoine et par Agostino Veneziano et il existe une copie en grisaille du carton, au château de Hokham en Angleterre, qui serait de San Gallo et qui a été gravé par Schiavonetti. Le carton de la *Guerre de Pise*, commencé au mois d'oct. 1504, fut terminé au mois d'août 1505; exposé en 1506, il excita une immense admiration et Raphaël vint l'étudier.

Le 1er nov. 1503, après la mort de Pie III, le cardinal Julien della Rovere devenait le pape Jules II. Cet homme puissant séduisit Michel-Ange qui, attiré par lui, revint à Rome en 1505. Il semblait que quelque chose de grand dût naître à la rencontre de ces deux intelligences, et Michel-Ange fut ému de joie quand au mois d'avril de cette année Jules II lui commanda son monumental tombeau. Il vit l'œuvre colossale à faire sans prévoir aussitôt les innombrables misères dont allait être l'occasion pour lui ce tombeau qui ne devait se terminer qu'en 1545, si différent de ce qu'il l'avait entrevu d'abord avec les quarante-deux figures dont il devait le composer, sans prévoir les quarante années qu'allait durer pour lui la *tragedia della sepultura*. Il partit de suite pour Carrare où d'abord il passa huit mois à chercher des marbres et à en dégrossir plusieurs afin de diminuer les frais de transport; et quand les marbres arrivèrent à Rome, ils remplirent la moitié de la place Saint-Pierre. Michel-Ange se mit au travail, mais bientôt Jules II et lui se fâchèrent. L'artiste s'enfuit de Rome, arriva à Florence au mois de juil. 1506 et là il songea un instant à accepter les offres du Grand Seigneur qui lui demandait de construire un pont de Constantinople à Péra,

Mais Jules II réclamait Michel-Ange au gonfalonier Soderini et, à force de pourparlers, Buonarroti consentit à se rendre à Bologne, où se trouvait le pape venant faire la guerre aux Bolonais révoltés qui, abandonnés par Louis XII et mal défendus par Bentivoglio, s'étaient à la fin soumis à lui. Le pape lui commanda sa statue en bronze pour la ville de Bologne; Michel-Ange dut faire deux fontes de cette figure qui avait 3m50 de haut : il fit la seconde le 10 nov. 1507. La statue fut inaugurée le 21 févr. 1508; elle lui fut payée 1.000 ducats, mais, d'après une lettre de Michel-Ange conservée au British Museum, il n'en resta que 4 1/2 pour lui. A la révolution de 1511, les Bentivoglio rentrant à Bologne, la statue fut brisée et les morceaux vendus au duc Alphonse de Ferrare qui en fondit un canon qu'il appela *la Julienne :* la tête conservée seule au Palais ducal a disparu depuis. Au mois de mars 1508, Michel-Ange est à Florence où Soderini lui commande, pour faire pendant à son *David*, l'*Hercule et Cacus*, que Bandinelli exécutera; au mois de mai, il est à Rome. Il y reprend son œuvre du tombeau, mais Jules II, à qui Bramante a persuadé que cela portait malheur, l'arrêta, et, tandis que Bramante reconstruit Saint-Pierre et que Raphaël peint les *Stanze*, le pape charge Michel-Ange de décorer la voûte de la chapelle Sixtine.

Ce ne fut pas, comme on l'a dit, sur l'insistance de Bramante espérant perdre Michel-Ange dans une œuvre impossible, mais de lui seul que Jules II prit sa décision : Michel-Ange, qui n'avait pas peint à la fresque depuis ses premières années d'étude chez Ghirlandajo, hésita d'abord, puis le 10 mai 1508 il se mit à l'œuvre. Bramante lui ayant construit un échafaudage qui lui convenait mal, il le fit démolir et s'en construisit un en inventant un système pour les besoins de son travail; puis, après avoir d'abord essayé de se faire aider, il renvoya tout le monde, broyant lui-même ses couleurs, vivant seul, presque oublieux de son existence matérielle, se faisant une vie impénétrable dans la solitude de la Sixtine. La première partie de la voûte terminée fut montrée au public le 1er nov. 1509 au milieu d'un enthousiasme de la foule qui donna l'idée à Bramante de proposer Raphaël au pape pour continuer l'œuvre; mais Jules II ne l'entendit pas, et Michel-Ange s'étant remis au travail termina en 1512 la décoration de la voûte. Cette œuvre prodigieuse, une des plus puissantes et une des plus belles de l'esprit humain, et dont Raphaël lui-même allait s'inspirer dans ses *Sibylles* de la *Pace*, se compose de neuf compartiments — quatre grands prenant toute la largeur du plafond et cinq petits encadrés chacun par quatre figures — qui représentent les actes de la Genèse : *Dieu le Père porté par les anges*, *la Création de la lumière*, *la Création de l'homme*, *la Création de la femme*, *la Tentation d'Adam et d'Eve*, leur *Expulsion du Paradis*, *le Sacrifice de Noé*, *le Déluge* et *l'Ivresse de Noé;* dans les pendentifs sont peints sept prophètes : *Zacharie*, *Jérémie*, *Joël*, *Daniel*, *Isaïe*, *Ezéchiel* et *Jonas*, et cinq Sibylles : *la Lybique*, *la Persique* et celles de *Delphes*, d'*Erythrée* et de *Cumes;* aux quatre angles : *David vainqueur de Goliath*, *le Serpent d'airain*, *la Punition d'Aman* et *Judith venant de couper la tête à Holopherne;* dans les huit tympans : *la Généalogie du Sauveur*. Michel-Ange, les yeux fatigués, dut se reposer pendant deux ans.

En 1512, Jules II avait ordonné que l'œuvre de son tombeau fût reprise; le tombeau, déjà diminué de magnificence, devait comprendre encore un sarcophage monumental et une enceinte de marbre à deux étages avec de nombreuses figures. Jules II mourut en 1513 et, aux termes d'un nouveau traité passé avec ses exécuteurs testamentaires, le tombeau dut être terminé en sept ans et Michel-Ange dut recevoir 16.500 ducats d'or; en 1516, neuf ans furent accordés : c'est vers ce temps sans doute que Michel-Ange travailla au *Moïse*. Cependant Léon X avait succédé à Jules II et, interrompant d'autorité le tombeau de son prédécesseur, il avait prié Michel-Ange de se faire architecte, le chargeant de terminer à Florence l'église des Médicis, en faisant une façade au San Lorenzo qu'avait commencé Brunelleschi. Michel-Ange partit en 1515 chercher des marbres à Carrare; mais Léon X le rappela bientôt, ayant appris qu'il existait des carrières de marbre dans la montagne de Santa Pietra sur le territoire de Florence; Michel-Ange partit pour la montagne de Santa Pietra et là, au milieu de carrières inexploitées, il passa cinq ans, de 1516 à 1521, à extraire avec les plus grandes difficultés des marbres inutiles, car la façade ne se fit pas. Léon X, qui sentait si bien la nature de Raphaël, ne comprit pas Michel-Ange : il ne craignit pas de lasser son génie à lui demander et lui redemander sans cesse des plans pour sa façade de San Lorenzo, jamais satisfait, et insouciamment il épuisa sa vigueur dans le lamentable exil de Santa Pietra; mais heureusement il devait, avant de mourir en pleine jeunesse, lui commander au mois de mars 1520 les tombeaux des Médicis. Pendant les rares séjours qu'il fit alors à Rome, Michel-Ange avait commencé à exécuter le *Christ à la Croix* qui est à l'église de la Minerve, mais, découragé de voir son temps émietté par les capricieuses exigences de Léon X, il l'abandonna, le faisant terminer par Federigo Frizzi. Le *Christ à la Croix* fut mis en place en 1521 et eut un grand retentissement : François Ier écrivit à Michel-Ange pour lui demander quelqu'un de ses ouvrages. Léon X mourut le 15 mars 1521 et le pape Adrien VI — un Hollandais austère — qui lui succéda ne s'occupa pas de Buonarroti qui put travailler en 1522 et en 1523 au tombeau de Jules II; mais le 19 nov. 1523 un nouveau Médicis, Clément VII, fut élu pape, et Michel-Ange dut se remettre aux tombeaux de San Lorenzo.

Cependant les troupes allemandes et espagnoles de Charles-Quint ayant saccagé Rome, Clément VII fut fait prisonnier et Florence soulevée contre les Médicis les chassa une seconde fois au mois de mai 1527. Mais le pape et l'empereur se réconcilièrent et Michel-Ange, resté jusqu'alors éloigné de la politique par attachement à la mémoire de Laurent de Médicis de qui la famille ambitieuse exaspérait sa conscience, sentant la patrie en danger, se déclara contre Clément VII. Le 6 avr. 1529, il est nommé par la Seigneurie commissaire général des fortifications et il entoure la colline de San Miniato de bastions qui existent encore et qui devaient faire un jour l'étude et l'admiration de Vauban. A la fin d'avril il va à Livourne, au mois de juin à Pise où il prépare les travaux de défense de l'Arno. Pendant les six mois qui précèdent le siège, il surveille tout, vivant presque constamment à San Miniato d'où il ne descend dans Florence, dit Vasari, que pour travailler secrètement aux tombeaux des Médicis : tels étaient et l'inquiétude et les besoins de son âme. Puis tout à coup, s'étant rendu à la Seigneurie pour y dénoncer au milieu des divisions de la ville le condottiere Malatesta comme un défenseur dangereux et voyant sa personne injuriée par le gonfalonier Carduccio et ses avis méprisés, il quitte Florence à la fin de septembre, pris d'un vertige d'esprit, et s'enfuit avec tout ce qu'il possède à Venise où il est reçu triomphalement, mais où il ne reste que quatorze jours, car, si la Seigneurie l'a déclaré rebelle, plus puissante qu'elle la ville de Florence le réclame et, au mois de novembre, traversant l'armée ennemie, Michel-Ange revient aussitôt à son poste de défense : assiégée par Clément VII, Florence résista jusqu'au 12 août 1530 où elle lui fut livrée par la trahison de Malatesta. Pour se sauver de la mort, Michel-Ange dut alors se cacher, mais Clément VII lui pardonna très vite, et il put continuer les tombeaux des Médicis : même par un bref du 21 nov. 1531, le pape, pour ménager sa santé fatiguée, lui interdisait de faire aucun travail en dehors de son œuvre de San Lorenzo sous peine d'excommunication. La chapelle des Médicis, commencée en 1520, fut terminée en 1533. Cette chapelle séparée de l'église San Lorenzo, petite, carrée, d'un style froid et sobre, qui contient dans ses murs les chefs-d'œuvre de la statuaire moderne, fut faite à travers les plus grandes tristesses de la vie de Michel-Ange, que ses beautés reflètent :

au fond est l'autel; sur les deux côtés, les tombeaux de Julien, le frère de Léon X, et de Laurent, le petit-fils du Magnifique et le père de Catherine de Médicis; Julien, en triomphateur romain, et Laurent, *Il Pensieroso*, sont assis au-dessus de leurs tombeaux, tandis que les figures du *Jour* et de la *Nuit*, de l'*Aurore* et du *Crépuscule*, étendues sur les sarcophages, sont couchées à leurs pieds; en face de l'autel est *la Vierge avec l'Enfant Jésus*, dont il existe une maquette en bronze au Louvre à la collection Thiers : près d'elle deux figures de saints exécutées par des élèves de Michel-Ange, Raffaelo da Montelupo et Fra Giovanagnolo; et presque tout cela est resté inachevé dans sa vigoureuse splendeur. Dans les deux ou trois années qui suivirent le siège de Florence, Michel-Ange peignit les *Parques* du palais Pitti et la *Léda* qui, commandée par le duc Alphonse de Ferrare et vendue à François Ier, est aujourd'hui à la National Gallery, en partie repeinte, et il sculpta l'*Apollon portant la main à son carquois* du Musée national de Florence. Puis en 1532 il revient à Rome et Clément VII lui demande de peindre les deux extrémités de la chapelle Sixtine; il devait y représenter la *Chute des anges rebelles* et le *Jugement dernier*. Presque aussitôt il se mit à l'étude des cartons; mais Clément VII étant mort en 1534, Michel-Ange songeait à renoncer à ce travail pour reprendre le tombeau de Jules II, quand le pape Paul III s'y opposa et le nomma par bref en 1535 architecte, peintre et sculpteur du Vatican. Le *Jugement dernier* fut seul exécuté et terminé en 1541 après un travail ininterrompu de près de huit ans : cette fresque terrible et colossale — de 17 m. de haut et de 13 m. de large — décorait le fond de la chapelle Sixtine avec ses onze parties ou ses onze scènes dont huit se passaient au ciel et trois sur la terre : *les Squelettes sortant de leurs tombeaux*, *la Caverne du Purgatoire* et *la Barque ailée de Caron;* elle souleva des admirations et des discussions bruyantes.

Le tombeau de Jules II allait être terminé. Comme Léon X, Clément VII, occupé de la gloire des Médicis, l'avait interrompu. Mais, sur les réclamations du duc d'Urbin, neveu de Jules II, Michel-Ange passa en 1531 un nouveau contrat, s'engageant à faire six figures de sa main pour le monument diminué qui ne devait plus être placé maintenant qu'à Saint-Pierre aux Liens. Puis, par un dernier traité du 20 août 1542, Montelupo devait achever les statues de *Lia* et de *Rachel* et faire les autres figures d'après les dessins de Michel-Ange. Le tombeau fut fini et placé à Saint-Pierre aux Liens après 1545 : Michel-Ange avait terminé lui-même la *Lia* et la *Rachel* ou la *Vie active* et la *Vie contemplative* qui sont aux côtés de ce prodigieux *Moïse* qui apparaît comme une chose extrahumaine dans son symbole même de l'humanité; la *Vierge*, le *Prophète* et la *Sibylle* étaient de Montelupo et la figure couchée de *Jules II* de Maso del Bosco, mais ne semblaient que des accessoires sans intérêt de la figure sublime qui ne laisse rien voir autour d'elle. Ainsi finit la *Tragœdia della sepultura :* les deux admirables *Prisonniers* du Louvre, qui primitivement avaient dû faire partie du monument, avaient été donnés par Michel-Ange à son ami Roberto Strozzi qui en fit hommage à François Ier, puis offerts par François Ier au connétable de Montmorency pour son château d'Ecouen, ils appartinrent plus tard à Richelieu qui, après avoir fait décapiter Henri de Montmorency et confisqué ses biens, les envoya à son château de Poitou; le dernier maréchal de Richelieu les plaça dans son hôtel du Roule; enfin, en 1793, Alexandre Lenoir les ayant trouvés dans une écurie les acheta pour le compte de la nation et ils sont aujourd'hui une des plus hautes gloires du Louvre; les quatre *Prisonniers* qui avaient été ébauchés seulement sont à Florence au jardin Boboli et le *Génie de la Victoire*, destiné aussi au tombeau, est à Florence aussi au Musée national.

Ce fut vers 1538, pendant qu'il était absorbé par son *Jugement dernier*, que Michel-Ange rencontra la marquise de Pescaïre, cette exquise Vittoria Colonna, créature toute supérieure, qui fut pour lui l'objet d'une tendresse infiniment respectueuse et douce où il reposa son âme lassée. Veuve à trente-cinq ans du marquis de Pescaïre mort en 1525 des suites d'une blessure reçue à Pavie et qu'elle avait aimé passionnément, Vittoria, pleine de son souvenir, avait vécu d'abord à Naples et à Ischia, puis elle était partie pour Ferrare dont le climat fut dangereux pour elle et d'où elle revenait quand elle rencontra Michel-Ange à Rome. Depuis lors, qu'elle fût à Rome ou qu'elle s'éloignât jusqu'à Viterbe, elle vécut dans une constante intimité d'intelligence et de cœur avec ce grand homme; d'une haute culture intellectuelle et d'une profonde érudition qu'elle savait faire aimable, elle était poète, elle aussi, et souvent l'un pour l'autre ils mettaient en vers leurs pensées : c'est l'époque, avec celle du *David*, où Michel-Ange écrivit le plus de vers; mais les vers de ses trente ans, composés dans un temps où il n'avait pas souffert encore, étaient surtout un exercice littéraire où se délassait son intelligence, tandis que ceux de ses soixante, qui sont les meilleurs, larges, puissants, écrits sur des idées, vers philosophiques ou religieux, sont une expression de sa pensée et de sa vie. La mort de Vittoria Colonna en 1547 fut pour Michel-Ange la suprême douleur. Il existe un portrait d'elle dessiné par lui et peint sans doute par Bronzino dans la collection de M. Campanari, à Londres.

En 1542, Paul III, qui avait fait construire au Vatican la chapelle Pauline, voulut la faire décorer par Michel-Ange, qu'il affectionnait et dont la gloire était immense; Michel-Ange supplia le pape de le laisser terminer d'abord le tombeau de Jules II; mais, malgré ses prières, il dut commencer dès lors ses fresques de la *Conversion de saint Paul* et du *Crucifiement de saint Pierre* qui sont ses dernières œuvres peintes, tourmentées mais encore belles — et très effacées aujourd'hui — et qui furent finies seulement vers 1549, au moment de la mort du pape. Cependant Michel-Ange qui, à la mort de Clément VII en 1534, s'était complètement détaché des Médicis et qui depuis avait sculpté son admirable buste de *Brutus*, recevait les offres les plus séduisantes du grand-duc Cosme désireux de ramener sa gloire à Florence et de voir terminée par lui la sacristie de San Lorenzo, et, comme il les refusait en s'excusant de ne pouvoir quitter Rome, en 1558 le grand-duc vint l'y voir. Michel-Ange pourtant désirait revenir à Florence avant de mourir, mais ses travaux toujours renouvelés devaient jusqu'à son extrême vieillesse le garder à Rome. A soixante-douze ans, il est chargé d'une œuvre énorme qui, plus que toute autre peut-être, allait lui attirer des contrariétés et des ennemis : San Gallo étant mort, Paul III nomme Michel-Ange architecte de Saint-Pierre, le 1er janv. 1547, avec la faculté pour lui d'en modifier le plan à son gré. Michel-Ange accepta la charge en en refusant le traitement et en commençant par mettre fin à tous les trafics qui s'agitaient autour de cette colossale entreprise : le plan primitif de Saint-Pierre, celui de Bramante, était une croix grecque; Raphaël en avait fait une croix latine; Baldassare Peruzzi avait repris le plan de Bramante et San Gallo celui de Raphaël en le compliquant; Michel-Ange simplifia tout et revint à la croix grecque. Le 10 nov. 1549, Paul III mourut et les *san-gallistes* s'efforcèrent d'éloigner Michel-Ange de Saint-Pierre, mais le nouveau pape Jules III sut le maintenir dans sa charge et le défendre contre ses ennemis. Vers cette époque, Michel-Ange construit aussi les palais et la terrasse du Capitole et il compose la belle et fameuse corniche du palais Farnèse; il travaille en outre à une *Déposition de Croix* qui fut, avec une petite *Pietà* indiquée par Vasari, sa dernière œuvre sculptée et qui est aujourd'hui au dôme de Florence, derrière le maître-autel : vieux de quatre-vingts ans déjà, il en taillait le marbre pour être placé sur son tombeau, mais, après des années de travail, mécontent, il commençait à le briser quand son élève Calcagni le sauva en lui demandant la permission de le reprendre et de le terminer. En 1556, Marcel III, ami des *san-gallistes*, succède à Jules III, mais il meurt au bout de vingt et un jours, et son successeur Paul IV, qui fait habiller des figures

du *Jugement dernier* par Daniel de Volterre, d'où son surnom de Culottier (*braghettone*), laisse à Michel-Ange la direction des travaux de Saint-Pierre. Michel-Ange, après avoir renforcé les piliers du dôme qui ont définitivement 17 m. d'épaisseur, donne en 1558, à quatre-vingt-trois ans, le modèle en relief de la coupole de Saint-Pierre; tourmenté encore par ses ennemis qui osent lui reprocher sa vieillesse après une telle œuvre, il travaille toujours. Il ne devait pas voir sa coupole terminée, mais assez avancée cependant pour qu'il pût espérer qu'on ne la changeât pas. Pie IV, sous le pontificat duquel il allait mourir, devait en effet le défendre jusqu'au bout contre les menées des *sangallistes*. Depuis longtemps tous les maîtres de la Renaissance étaient morts; seul le plus grand, Michel-Ange, avait survécu, grand jusqu'à la fin. Ses derniers ouvrages furent l'église San Giovanni de' Fiorentini à Rome, la porte Pia de Rome et la transformation d'une salle des Thermes de Dioclétien en l'église Santa Maria degli Angeli. Michel-Ange souffrait de la pierre; le lundi 14 févr., se trouvant fatigué, il ne put monter à cheval comme il en avait l'habitude; puis se sentant plus malade, il demanda à Daniel de Volterre d'écrire à son neveu Leonardo de venir auprès de lui et il dicta à Daniel de Volterre et à Tomaso de Cavalieri ce bref testament: « Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre et mes biens à mes plus proches parents », en priant qu'on lui parlât de la Passion tandis qu'il serait près de mourir; et il mourut — dans la maison qu'il habitait au pied du Capitole, *via delle tre pile* — le vendredi 17 févr. 1564. L'émotion fut grande à Rome et l'on s'apprêta à l'enterrer en grande pompe à Saint-Pierre, mais Michel-Ange avait demandé à reposer à Florence, et Leonardo dut, pour ne pas soulever les Romains, emmener son corps à la dérobée; à Florence des funérailles magnifiques, retardées jusqu'au 14 juil., lui furent faites à San Lorenzo et son mausolée fut élevé à Santa Croce sur les dessins de Vasari par Giovanni dell' Opera, Cioli et Lorenzi.

A regarder l'œuvre colossal de Michel-Ange, sculpteur, peintre, et architecte enfin, mais seulement à l'heure tardive où il se sent en possession définitive de l'art, l'auteur des *Tombeaux des Médicis*, de la *Chapelle Sixtine* et du *Dôme de Saint-Pierre* apparaît hautement comme le plus grand créateur d'art des temps modernes. Ayant reçu de la beauté antique une révélation de l'art, il donne à cet art une forme nouvelle et à la suite de la formule plastique des anciens il trouve la formule humaine des modernes. Parmi les hésitations de la sculpture de son temps, à côté des jolies incertitudes d'un Benedetto da Majano, Michel-Ange, sûr de lui-même, produit son œuvre jour à jour en suivant le développement de sa vie et le déroulement de la passion humaine, parti de la jeunesse du *David* et du charme de l'*Adonis mourant* pour arriver aux sensations extrêmes du *Moïse* et des *Prophètes* de la Sixtine; d'une maîtrise d'ailleurs qui devait être sans élèves, trop personnelle pour être un enseignement et qui ne devait produire en leurs excès impuissants que des Montelupo et des Volterre. La sûreté de sa conception devait lui donner une assurance d'exécution sans égale, lui permettre de peindre la Sixtine presque sans modèles, même ces figures nues comme Luca Signorelli venait d'en peindre à Orvieto, plus en le précédant qu'en ne l'inspirant, lui permettre aussi de sculpter le marbre même avec une extrême liberté, se plaisant au travail direct du marbre, étant à lui-même son propre praticien; la vision déterminée non de ce qui était, mais de ce qu'il voulait faire, autorisait d'ailleurs son génie à oser manquer à la nature et l'entraînait à ces défauts d'exactitude matérielle fréquents dans son œuvre, comme la tête trop petite de la Madone dans la *Pietà* de Saint-Pierre. D'un tempérament sec et nerveux, trapu et de taille moyenne, la tête osseuse rendue plus dure encore par le coup de poing de Torrigiani, Michel-Ange était très robuste, d'une grande simplicité et d'une indomptable énergie, tout à son travail, mangeant peu, dormant peu et se couchant souvent tout habillé; il disait à Condivi : « Quoique riche, j'ai toujours vécu en pauvre ». La solitude qu'il aimait l'avait rendu réfléchi et sombre malgré ses immenses succès, sombre parfois jusqu'à la souffrance et même jusqu'à l'injustice, comme il le témoigna accidentellement pour Pérugin et pour Léonard de Vinci; il était au reste indépendant jusqu'à la raideur, comme il le prouve en réclamant 140 ducats pour son tableau à Agnolo Doni qui refusait de lui en payer 70, — et jusqu'à l'ironie, comme il le prouve à Soderini qui critiquait le nez du *David*, en faisant semblant devant lui de le retoucher et en demandant alors son avis au gonfalonier qui lui répondit : « Admirable ! vous lui avez donné la vie ». Il recherchait la tranquillité, fuyant pour son art les inutiles agitations, gardant sa vie en dehors de la vie des autres, ne laissant jamais voir son travail; très bon cependant, donnant des dessins à ses élèves pour leurs compositions, aimant avec affection son vieux serviteur et broyeur de couleurs Urbino. Telle qu'elle se présente ainsi, la vie de Michel-Ange nous est un type extraordinairement intense de la vie de l'artiste : ayant trouvé la gloire à vingt ans, il travaille à travers toutes les difficultés qui lui viennent des choses et toutes les peines qui lui viennent des hommes dans la sublime vision de son art, arrêté et contrarié par l'existence au milieu des splendides beautés qu'il entrevoit, mais plus fort que les événements qui passent; chaste toute sa vie, regardant seulement à soixante ans, après les grandes luttes et les longs travaux, un premier sourire de femme; et, Vittoria morte, tout seul, vieux, ayant encore, malgré sa magnifique gloire et son inatteignable génie, des ennemis et des envieux, et jusqu'au dernier jour restant debout dans sa puissance physique. Etienne BRICON.

BIBL. : Les deux premiers biographes de Michel-Ange furent VASARI et CONDIVI : Vasari commença à publier au mois de mars 1550 sa *Vie des peintres*, et Michel-Ange était le seul artiste vivant qui y figurât, mais Vasari était beaucoup plus jeune que Michel-Ange et la *Vie de Michel-Ange* de Condivi, parue en 1553, est plus complète pour les débuts de sa vie, mais elle s'arrête définitivement onze ans avant sa mort. — La première édition des poésies de Michel-Ange fut faite par son neveu : *le Rime di Michelagnolo il vecchio raccolte da Michelagnolo suo nipote*; Florence, 1623; il faut citer parmi les éditions suivantes celle de Rome (*Rime e prosa*, 1817), celles de G. BIAGIOLI (Paris, 1821), de Cesare GUASTI (Florence, 1875) et les traductions françaises de VARCOLLIER (Paris, 1826), et de M. LANNAU-ROLLAND (Paris, 1860; nouv. éd., 1863). — L'édition des lettres a été faite à Florence en 1875 : *Le Lettere di Michelangelo Buonarroti pubblicate con ricordi ed i contratti artistici per cura di* Gaetano MILANESI. — VASARI, *Vita de' piu eccellenti pittori, scultori ed architetti*; Firenze, 1550; importante rééd. faite à Florence en 1870. — CONDIVI, *Vita di Michelagnolo Buonarroti*; Rome, 1553, in-4. — François DE HOLLANDE, *Dialogues sur la peinture, où il est question de Michel-Ange et de Vittoria Colonna*, publiés pour la première fois par RACZYNSKI, dans les *Arts en Portugal*; Paris, 1846, in-8. — *Esequie del divino Michelangelo Buonarroti celebrate in Firenze nella chiesa di San Lorenzo il di 28 giugno 1564*; Firenze, 1564. — *Orazione funerale di M. Benedetto Varchi fatta nell' esequie di Michel Angiolo Buonarroti in Firenze nella chiesa di San Lorenzo*; Firenze, 1564, p. in-4 — VIGNALI, *Vita di Michel Angelo Buonarroti*; Firenze, 1753, in-4. — L'abbé HAUCHECORNE, *Vie de Michel-Ange, sculpteur et architecte de Florence*; Paris, 1783, in-12. — PIACENZA, *Vita di Michel Angelo Buonarroti*; Turin, 1812.— BEYLE, *Histoire de la peinture en Italie*; Paris, 1817, in-8. — Eug. DELACROIX, *Michel-Ange*, dans *Revue de Paris*, 1830, t. XV. — Gust. PLANCHE, *Michel-Ange*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er févr. 1834. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange*; Paris, 1835, in-8.— Emiliani GIUDICI, *la Vita e il tempo di Michel Angelo Buonarroti*; Palerme, 1844, in-8. — Antonio GIOBI, *Discorso storico-artistico intorno ad un ritratto rappresentante Michel Angelo Buonarroti*; Firenze, 1844, in-12. — REISET, *un Bronze de Michel-Ange*; Paris, 1851. — CALEMARD DE LAFAYETTE, *Dante, Michel-Ange et Machiavel*; Paris, 1852. — Edm. LÉVY, *Etude sur Michel-Ange*; Rouen, 1856, in-8. — RIO, *Michel-Ange et Raphaël*; Paris, 1857, in-8. — John Samuel HARFORD, *the Life of Michelangelo Buonarroti*; Londres, 1857, in-8. — Hermann GRIMM, *Leben Michelangelo Buonarroti*; Hanovre, 1860, et Berlin, 1862; 7e éd., Berlin, 1894, 2 vol. in-12. — LANNAU-ROLLAND, *Michel-Ange et Vittoria Colonna*; nouv. éd., Paris, 1863. — Ch. CLÉMENT, *Michel-Ange, Léonard de Vinci et Raphaël*; Paris, 1861, in-12. — HENKE, *die Menschen des Michel Angelo im Vergleich mit der Antike*; Rostock, 1871. — Luigi PASSERINI, *la Bibliografia di Michelangelo Buonarroti e gli incisori delle sue opere*; Firenze, 1875, in-8.

— Aurelio GOTTI, *Vita di Michelangelo Buonarroti coll' atuto di nuovi documenti*; Firenze, 1875, 2 vol. in-8. — *Ricordo al popolo italiano*; Firenze, 1875, in-8. — *L'Œuvre et la vie de Michel-Ange, dessinateur, sculpteur, peintre, architecte et poète*, par MM. Ch. BLANC, Eug. GUILLAUME, Paul MANTZ, Ch. GARNIER, MÉZIÈRES, Anat. DE MONTAIGLON, George DUPLESSIS et Louis GONSE; Paris, 1876, in-8. — Heath WILSON, *Life and Works of Michel Angelo*; Londres, 1876. — Anatole DE MONTAIGLON, *Michel-Ange et les statues de la chapelle funéraire des Médicis à l'église Saint-Laurent de Florence*; Paris, 1878, in-24. — C.-C. PERKINS, *Raphaël and Michelangelo, a critical and biographical essay*; Boston, 1878, in-8. — SPRINGER, *Raffaël und Michel Angelo*; Leipzig, 1883, 2e éd. — *Michelangelo*, conférence par ZÜCHER; Leipzig, 1889. — WÖLFFLIN, *die Jugendwerke des Michel Angelo*; München, 1891. — Emile OLLIVIER, *Michel-Ange*; Paris, 1892, in-8. — L.-L. CHAPON, *le Jugement dernier de Michel-Ange*; Corbeil, 1892, in-8. — L. VON SCHAEFFER, *Michelangelo, eine Renaissancestudie*; Altenburg, 1892. — Eug. MÜNTZ, *Revue des Deux Mondes* du 15 déc. 1892, et *Athenæum*, 1892-93. — Roger MILÈS, *Michel-Ange, sa vie, son œuvre*; Paris, 1893, in-4. — SYMONDS, *the Life of Michelangelo Buonarroti*; Londres, 1893. — Eug. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*; Paris, 1895, t. III, in-4. — Julian KLACZKO, *Revue des Deux Mondes* des 15 déc. 1896 et 15 avr. 1897.

MICHEL AKOMINATOS (V. AKOMINATOS).

MICHEL ATTALIATES, juriste et historien grec d'Attalie vivant à la fin du XIe siècle, auteur d'un manuel de droit (1072), inséré au t. II du *Jus græco-romanum* de Leunclavius, et d'une histoire des années 1034-79, éditée par Bekker au t. XLVII du *Corpus script. hist. byz.* (Bonn, 1853).

MICHEL CERULARIUS, patriarche de Constantinople (1043-58), qui prit une part active aux luttes contre l'Eglise latine par son réquisitoire formulé dans une lettre à l'évêque de Trani en 1053 et la rupture avec le pape Léon IX qui s'ensuivit (V. SCHISME D'ORIENT). Il fit abdiquer l'empereur Michel VI au profit d'Isaac Comnène (1057), mais se brouilla bientôt avec celui-ci et fut exilé à Proconnèse.

MICHEL DE TOURS (Guillaume), poète français du XVIe siècle, né à Châtillon-sur-Indre, auteur de poèmes d'un style métaphorique très obscur : *la Forest de conscience* (Paris, 1516, in-8) ; *le Penser de royal mémoire* (1518, in-4) ; *le Siècle doré* (1521, in-4) ; *Elégies* sur la mort de Claude de France (1524, in-8). Il a traduit Virgile et divers historiens latins. Ses ouvrages sont recherchés des bibliophiles. Le dernier, en prose, sur la *Justice*, n'est connu que par une réimpression de 1556.

MICHEL PSELLUS, philosophe byzantin, né à Constantinople en 1020; il y enseigna la philosophie et a laissé des Commentaires d'Aristote et de Porphyre, un traité de logique (*Synopsis in Aristotelis logicam*, éd. par Ehinger; Augsbourg, 1597), qui fit autorité au moyen âge et fut la source des *Summulæ logicales* de Petrus Hispanus; c'est le premier qui renferme les mots mnémotechniques, si employés depuis. Psellus a laissé aussi des traités de musique (publié par Arsenius dans son *Opys in quatuor mathematicas disciplinas*, 1532) et de rythmique (publié par Morelli dans ses Fragments d'Aristoxenos, 1785).

MICHELANGELI (Louis-Alexandre), lettré et helléniste italien, né à Jesi en 1845. Après avoir pris son doctorat en lettres italiennes à l'université de Bologne, il alla achever ses études à l'Institut des études supérieures de Florence. Il a enseigné dans les gymnases de Jesi et de Lugo et au lycée de Rieti; ensuite il fut nommé professeur à l'Institut technique de Bologne et *libero docente* à l'université de la même ville. Actuellement il est professeur extraordinaire à l'université de Messine. Outre des éditions ou traditions de Théocrite, de Sophocle, d'Anacréon et des *Emendationes* au texte de ce dernier (Bologne, 1884), il a publié divers recueils de vers ou d'études littéraires : *Morbo sociale*, *Nenia* (Bologne, 1879) ; *In Sabina*, *Sonetti* (*id.*, 1881) ; *Giuochi di nervi* (*id.*, 1884); *Sul disegno dell' inferno dantesco* (*id.*, 1886).

MICHELANGELO DA LUCCA OU DE SIENA, peintre italien (V. ANSELMI).

MICHELANGELO DELLE BAMBOCCIATE OU DELLE BATTAGLIE, peintre italien (V. CERQUOZZI).

MICHELANT (Henri), érudit français, né à Liège, alors chef-lieu d'un département français, le 8 août 1811, mort à Paris le 23 mai 1890. Après avoir exercé quelque temps les fonctions de greffier à la cour d'appel de Metz, il voyagea en Allemagne et s'y lia avec quelques-uns des savants qui renouvelaient alors l'étude de la langue et de l'histoire littéraire du moyen âge. Attaché à la Bibliothèque Royale en 1846, il ne la quitta (sauf pendant quelques mois, pour aller professer la littérature étrangère à la faculté des lettres de Rennes) que lors de sa retraite, qu'il prit en 1886, en qualité de conservateur des manuscrits. Doué d'une grande ardeur au travail, il avait copié un grand nombre d'anciens manuscrits qui servirent, soit à lui, soit à divers autres savants. Il a publié pour sa part, soit seul, soit en collaboration, les ouvrages suivants : *le Roman d'Alexandre* (Stuttgart, 1846, *Bibliothek des literarischen Vereins*); les *Mémoires de Philippe de Vigneulles* (*id.*, 1850); le *Trésor de Vénerie*, de Hardouin de Fontaine-Guérin (Metz, 1856) ; *Gui de Bourgogne*, *Otinel*, *Floovent* (Paris, 1859, dans la collection des *Anciens poètes de la France*, en collaboration avec F. Guessard) ; *Renaut de Montauban* (Stuttgart, 1862) ; *la Clef d'amour* (Paris, 1866, en coll. avec E. Tross) ; *Blancandin ou l'Orgueilleuse d'amour* (Paris, 1867) ; *Meraugis de Pontlesguez* (Paris, 1869) ; *Guillaume de Palerne* (Paris, 1876, dans la collection de la Société des anciens textes) ; *Itinéraires à Jérusalem et Descriptions de la Terre sainte* (Genève, 1882, en coll. avec M. G. Raynaud pour la *Société de l'Orient latin*) ; *le Roman d'Escanor* (Stuttgart, 1886). Il avait en outre préparé (pour la Société des anciens textes), le *Roman de l'Escoufle*, qui ne parut qu'après sa mort (1894) par les soins de M. P. Meyer. Il a en outre collaboré à la rédaction des deux premiers volumes du *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale* (1868, 1874), et il a rédigé ceux des manuscrits de Saint-Omer, Epinal, Saint-Mihiel, Saint-Dié et Schelestadt (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. III et IV). A. JEANROY.

BIBL. : *Romania*, XIX, 489. — *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1890, pp. 47 et suiv.

MICHELAU. Localité de Bavière, prov. de Haute-Franconie, sur le Main; 2.000 hab. Centre d'une grande fabrication de vannerie qui achète ses osiers en France, et d'autres matières premières dans l'Amérique du Sud.

MICHELE (Parrano), peintre italien, né à Venise en 1510, mort à Venise vers 1580. Il fut l'élève du Titien et l'ami de Paul Véronèse, et les conseils qu'il reçut de ces deux maîtres, et ses relations d'amitié avec l'un et l'autre, lui furent du plus grand secours. Michele n'était, d'ailleurs, pas sans talent, et l'on cite, parmi ses meilleurs ouvrages, une *Pietà* qui fait honneur à l'école vénitienne. G. C.

MICHELE DEL GHIRLANDAJO OU DI RIDOLPHO, peintre italien du XVIe siècle (V. GHIRLANDAJO).

MICHELESSI (Domeneco), écrivain italien, né à Spinetoli (Marche) en 1735, mort à Stockholm le 3 avr. 1773. Dans sa jeunesse, il fut professeur de rhétorique dans la ville de Montalte; nommé secrétaire du nonce apostolique à Venise, il voyagea en France et en Allemagne, où il connut Frédéric le Grand, à qui il dédia ses *Mémoires* sur la vie et les écrits d'un de ses grands amis, Algarotti (Venise, 1770). Il accepta l'invitation du roi de Suède à aller à Stockholm, où il devint bientôt un personnage important de la cour. Outre la biographie d'Algarotti, il a écrit : *Gustavi III Sveciæ regis, orationes a Sveco in Latinum versæ* (Berlin, 1772); *Lettera a Mons. Visconti arcivescovo d'Efeso sopra la rivoluzione di Svezia succeduta il 19 agosto 1772* (Stockholm, 1773) ; *Poesie liriche* (Fermo, 1786).

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degl' Italiani illustri.*

MICHELET (Jules), historien français, né à Paris le 21 août 1798, mort à Hyères le 9 févr. 1874. Jules Michelet naquit dans le chœur d'une ancienne église, « occupée », nous dit-il, « et non profanée » par l'impri-

merie que son père y avait établie en pleine Terreur. Son enfance fut pénible ; le régime despotique auquel Napoléon avait soumis la presse et le commerce de la librairie avait réduit à la pauvreté M. Michelet père, qui était obligé d'accomplir lui-même avec son père, sa femme et son fils tout le travail de l'imprimerie. Il finit même par renoncer à son industrie pour gagner péniblement sa vie comme gérant ou comptable. Il put toutefois envoyer son fils au collège Charlemagne, où les professeurs, MM. Villemain et Leclerc, reconnurent bien vite les hautes facultés du jeune Michelet, qui remporta un prix de discours français au concours général. En 1819, il obtenait le titre de docteur ès lettres avec deux thèses, l'une sur les *Vies de Plutarque*, l'autre sur l'*Idée de l'infini d'après Locke*. Le 21 sept. 1821, il était reçu agrégé des lettres. A peine sorti du collège, il était entré comme professeur à l'institution Briand, et, en 1821, l'abbé Nicole l'appela à enseigner l'histoire au collège Sainte-Barbe, dont il avait été un des fondateurs. Michelet composa pour l'usage de ses élèves un *Tableau chronologique de l'histoire moderne* (*1453-1789*), paru en 1825, et des *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne* (*1453-1648*), parus en 1824. Un admirable *Précis d'histoire moderne*, dont la première édition parut en 1829, fut le résumé de ses cours de Sainte-Barbe.

Bien que les nécessités de l'existence eussent forcé Michelet à accepter les fonctions de professeur d'histoire, c'était à ce moment vers la philosophie qu'il se sentait le plus attiré. Il traduisait Reid, Dugald-Stewart et la *Philosophie de l'histoire* de Vico. Cette dernière traduction parut en 1829. Tous les projets d'ouvrages qu'il forma de 1824 à 1829 portent la trace de cette préoccupation philosophique appliquée, soit à la littérature, soit à l'histoire, soit même aux sciences naturelles. Aussi lorsque l'Ecole normale fut rétablie en 1826, sous le titre d'Ecole préparatoire, par Mgr Frayssinous, Michelet sollicita-t-il la chaire de philosophie et d'histoire. Il fit marcher de front ces deux enseignements de 1827 à 1829, et ce fut à grand regret qu'il fut obligé, en 1829, de renoncer à la chaire de philosophie pour se consacrer exclusivement à l'enseignement de l'histoire ancienne. C'est alors qu'il composa son *Histoire romaine*, dont la première partie, qui traite de la République, a été seule publiée en 1831. Il y exposait, dans un style d'une vie et d'un éclat extraordinaires, et en y mêlant des recherches personnelles et des vues originales, les idées que Niebuhr avait professées en Allemagne, mais qui n'avaient point encore pénétré dans la science française. C'est à cette même époque, au printemps de 1830, qu'il fit son premier voyage d'Italie. Le journal de ce voyage, *Rome*, qu'il rédigeait pour la fille de la duchesse de Berry, dont il était le professeur, a été publié en 1890.

La révolution de 1830 vint encore donner un nouveau cours aux travaux de Michelet. Bien qu'il eût subi, en 1816, une crise religieuse, qui l'amena à se faire baptiser, qu'il eût conservé pour le christianisme des sentiments de tendre vénération et qu'il passât au moment de sa nomination à l'Ecole préparatoire pour un catholique croyant, il appartenait de cœur au parti libéral et l'ardeur de son libéralisme politique et philosophique éclate dans son *Introduction à l'histoire universelle*, écrite au lendemain même de la Révolution et où il représente le Christianisme, la Réforme et la Révolution comme les trois étapes capitales de l'histoire de la liberté humaine. Dans la réorganisation de l'Ecole normale, qui eut lieu en 1830, Michelet fut chargé d'enseigner l'histoire du moyen âge et des temps modernes. Presque en même temps, il était nommé, en 1831, chef de section aux Archives nationales. En 1834 et 1835, il suppléa à la Sorbonne M. Guizot, dans ses cours d'histoire de France, et il entreprenait dès 1831 la composition du vaste ouvrage sur l'histoire de France, qui allait être l'œuvre capitale de sa vie. Il donnait, en 1833, un *Précis de l'histoire de France* et, cette même année, les deux premiers volumes de sa grande *Histoire de France*, qui devait être poursuivie, pendant les dix années qui suivirent, jusqu'à la fin du moyen âge, en 6 vol. in-8. Les voyages qu'il fit à cette époque, en Angleterre, dans le S.-O. de la France, en Flandre, en Allemagne, en Suisse et dans le N. de l'Italie, avaient pour objet la préparation de son histoire. Les journaux de ses voyages ont été publiés en 1894, sous le titre *Sur les chemins de l'Europe*. Les *Mémoires de Luther*, parus en 1835, les *Origines du droit français*, publiées en 1837, les *Actes du procès des templiers*, qui ont paru en 1841 et 1851, se rattachent aussi à ses travaux sur l'histoire de France et à ses cours de l'Ecole normale.

Quoiqu'il ait exercé à l'Ecole normale, par l'originalité et le charme de sa parole, par l'éclat de son imagination, par la nouveauté et la profondeur de ses aperçus, un ascendant extraordinaire sur ses élèves, du moins pendant les premières années, il se sentait attiré vers un enseignement plus libre, qui lui laisserait encore plus de temps pour ses recherches personnelles. Il fut nommé, en 1838, à la chaire d'histoire et de morale du Collège de France et il fit de cet enseignement nouveau une sorte d'apostolat en faveur des idées libérales et démocratiques. C'est de ces cours que sortirent : le livre *les Jésuites*, publié en collaboration avec Edgard Quinet ; le singulier et profond ouvrage intitulé *du Prêtre, de la Femme, de la Famille;* enfin un petit chef-d'œuvre d'éloquence et d'émotion, *le Peuple*. Pressentant les grands événements politiques qui se préparaient, il abandonnait son *Histoire de France* à la fin du XVe siècle pour écrire l'*Histoire de la Révolution*. Elle parut en 7 vol., de 1847 à 1853. Un petit livre sur les *Femmes de la Révolution* s'y ajouta en 1854. Ce n'est qu'en 1855 que Michelet reprit son *Histoire de France*, au point où il l'avait laissée en 1847, et qu'il la poursuivit jusqu'en 1789 dans les 11 vol. qui parurent de 1855 à 1867. Il devait plus tard entreprendre de compléter cette grande œuvre, qui formait déjà avec l'*Histoire de la Révolution* 24 vol., en écrivant l'*Histoire du XIXe siècle*. Un seul volume parut du vivant de Michelet, en 1872 ; les deux autres, qui vont jusqu'à Waterloo, ne furent publiés qu'en 1875.

La révolution de 1848, qui fut saluée par Michelet comme la réalisation de toutes ses espérances pour la liberté de la France et du monde, devait être pour lui l'origine de bien des désillusions et de bien des déboires. La réaction de 1849 fit suspendre ses cours du Collège de France. En 1851, il fut destitué ; en 1852, ayant refusé le serment au gouvernement de Louis-Napoléon, il dut quitter les Archives. Il publia pendant cette période, indépendamment de l'*Histoire de la Révolution française*, un recueil de huit leçons du *Cours professé au Collège de France* (1847-48, réimprimé plus tard sous le titre *l'Etudiant*) et deux brochures, *Pologne et Russie* et *Principautés danubiennes*, qui ont reparu réunies, en 1854, sous le titre *Légendes démocratiques du Nord*, et en 1863 sous le titre *la Pologne martyre*.

Au moment où les révolutions politiques enlevaient à Michelet ses ressources les plus importantes et le réduisaient à ne plus compter que sur sa plume pour subsister, un grand changement se produisait dans sa vie intime. Marié une première fois, en 1824, avec une femme qui ne lui avait pas donné tout ce que son esprit et son cœur pouvaient réclamer, Michelet était devenu veuf en 1839. Sa fille était mariée, son fils vivait loin de lui. Une correspondance littéraire et philosophique, commencée en 1848, avec une jeune fille, Mlle Athanaïs Mialaret (née en 1828), alors institutrice à Vienne dans la maison Esterhazy, aboutit en 1850 à un mariage, qui non seulement donna à Michelet un bonheur domestique qu'il n'avait pas connu jusque-là, mais encore le poussa à revenir aux études de sciences naturelles et de philosophie morale qui l'avaient attiré dans sa première jeunesse. Mme Michelet, qui a publié à elle seule de charmants souvenirs d'enfance, *les Mémoires d'une*

enfant (1867), a été la collaboratrice discrète, mais partout présente, de *l'Oiseau* (1856), de *l'Insecte* (1859), de *la Mer* (1861), de *la Montagne* (1868), où l'histoire naturelle se présente à nous, non seulement revêtue des couleurs d'une éclatante poésie, mais encore toute pénétrée de sentiments religieux. La même influence se retrouve, atténuée, mais sensible encore, dans *l'Amour* (1858), *la Femme* (1859), *Nos Fils* (1869), où le philosophe moraliste se révèle à nous comme un pédagogue enthousiaste et attendri, continuateur de Rousseau et de Pestalozzi. C'est encore à ses préoccupations de moraliste que nous devons la *Bible de l'humanité* (1864), où Michelet a cherché à dégager des différentes religions aryennes et sémitiques l'idéal moral qui doit guider l'humanité nouvelle dans la voie de la liberté de l'esprit. La *Sorcière*, parue en 1862, est un livre de psychologie historique, où des pages admirables se mêlent à des tableaux d'une fantaisie un peu déréglée.

Le coup d'Etat du 2 Décembre et l'avènement de Napoléon III avaient cruellement frappé en Michelet le libéral et le républicain ; la guerre de 1870, l'invasion, la perte de l'Alsace et de la Lorraine, les atrocités de la Commune frappèrent au cœur le patriote. Il protesta contre le démembrement de la France dans une éloquente brochure, *la France devant l'Europe* (1871), et il se laissa trop inspirer, dans son *Histoire du* XIX[e] *siècle*, par ses rancunes contre les Bonapartes. Il n'était plus lui-même d'ailleurs, depuis que la France était mutilée ; il languit encore quatre ans et mourut le 9 févr. 1874 à Hyères, où il était allé chercher les forces qui lui échappaient.

Depuis sa mort, M[me] Michelet a publié, outre les deux volumes de journaux de voyages que nous avons déjà cités, deux volumes de souvenirs et de journaux, intitulés *Ma jeunesse* (1884) et *Mon journal* (1888), et le récit d'un séjour sur la côte de Ligurie, paru en 1878, sous le titre *le Banquet* et réimprimé depuis sous le titre *un Hiver en Italie*. Elle a de plus tiré des œuvres de son mari un certain nombre de volumes d'extraits ou d'abrégés, dont les meilleurs sont *Notre France* et *les Soldats de la Révolution*.

Il est difficile de formuler un jugement d'ensemble sur une œuvre aussi vaste, aussi variée et aussi inégale que celle de Michelet. Comme érudit, il a eu le mérite de mettre le premier à contribution les documents inédits pour la composition d'un grand ouvrage de synthèse historique, comme son *Histoire de France*. Il est toujours remonté directement aux sources, s'est défié des opinions toutes faites, des sentiers battus, a cherché à vérifier tous les événements, à se faire sur chaque événement et sur chaque personnage une opinion directe et personnelle. Comme historien, il a eu à un degré éminent un des dons les plus nécessaires et les plus précieux, le don de faire revivre le passé avec les couleurs de la réalité. Il a dit lui-même que l'histoire était pour lui une *résurrection*, et, en effet, on ne trouvera nulle part, au même degré que dans ses livres, l'image vivante du passé, l'impression émue et pénétrante des sentiments des individus et des peuples disparus. Comme écrivain, l'originalité de Michelet n'est pas moins grande. Il a un style nerveux, coloré, palpitant, rythmé aux mouvements de sa pensée et aux battements de son cœur, d'une variété incroyable et d'une puissance qui subjugue. Mais, il faut le reconnaître, sa sensibilité et son imagination ont souvent fait tort chez lui aux qualités de critique, de méthode, d'impartialité, que réclame l'histoire ; elles ont même fini par nuire à l'écrivain en donnant parfois à son style quelque chose de haletant, de trépidant, d'inachevé. C'est surtout depuis le moment où, professeur au Collège de France, Michelet s'est mêlé aux luttes des partis et a conçu son rôle d'historien comme une sorte d'apostolat, qu'il a perdu quelque chose de sa sérénité de penseur et de sa perfection d'artiste. Son *Histoire romaine* et les six premiers volumes de son *Histoire de France* restent ses plus belles œuvres. Néanmoins, il n'a rien écrit qui ne mérite d'être lu et médité. Il conserve toujours un don unique de divination ; il a su voir ce que personne n'avait vu avant lui et il a su rendre tout ce qu'il a vu avec une puissance et une magie que nul n'a égalées. Il a été en particulier l'historien des foules et, par lui, ces masses anonymes et muettes, que l'histoire oublie ou néglige trop souvent, ont retrouvé une âme et une voix. Il a été par excellence, non pas un historien philosophe comme il se l'imaginait, car sa philosophie est courte et pleine de fantaisies subjectives, mais un historien poète, patriote, social et humain. G. MONOD.

BIBL. : Jules SIMON, *Mignet, Michelet, Henri Martin*. — O. D'HAUSSONVILLE, *Etudes biographiques et littéraires*. — H. TAINE, *Essais de critique et d'histoire*. — CORRÉARD, *Michelet*. — G. MONOD, *les Maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet*.

MICHELET (Karl-Ludwig), philosophe allemand, né à Berlin le 4 déc. 1801, mort à Berlin le 17 déc. 1893. Il fit ses études dans un gymnase et à l'université de sa ville natale, fut nommé, en 1825, professeur au gymnase français, et bientôt privat docent, enfin professeur de philosophie à l'université de la même ville. Michelet conserva ce poste jusqu'à sa mort et enseigna en fait plus de soixante années la philosophie à l'université de Berlin. Etudiant, il y avait entendu les leçons de Hegel dont il avait reçu une profonde impression et dont il s'attacha à être le continuateur fidèle. Jusqu'en politique, il représente l'aile gauche de l'hégélianisme, et son libéralisme politique et religieux touchait au radicalisme. Michelet fonda sa réputation par son *System der philosophischen Moral* (Berlin, 1828), où il critique l'idée de responsabilité. Parmi ses autres ouvrages très nombreux, nous citerons : *Examen critique du livre d'Aristote intitulé Métaphysique*, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Paris, 1836) ; *Geschichte der letzten Systeme der Philosophie in Deutschland von Kant bis Hegel* (Berlin, 1837-8, 2 vol.) ; *Anthropologie und Psychologie* (*id.*, 1840) ; *Vorlesungen über die Persönlichkeit Gottes und die Unsterblichkeit der Seele oder die ewige Persönlichkeit des Geistes* (*id.*, 1841) : c'est l'exposé le plus précis du système personnel de Michelet ; *Die Epiphanie der ewigen Persönlichkeit des Gottes*, trilogie philosophique en trois entretiens : 1° *Die Persönlichkeit des Absoluten* (Nuremberg, 1844) ; 2° *Der historische Christus und das neue Christenthum* (Darmstadt, 1847) ; 3° *Die Zukunft der Menschheit und die Unsterblichkeit der Seele* (Berlin, 1852) ; *Esquisse de logique* (Paris, 1856) ; *Die Geschichte der Menschheit in ihrem Entwickelungsgange von 1775 bis auf die neuesten Zeiten* (Berlin, 1859-60) ; *Naturrecht oder Rechtsphilosophie* : t. I, *Einleitung, Grundrechte, Privatrecht* ; t. II, *öffentliches Recht, allgemeine Rechtsgeschichte* (*id.*, 1866) ; *Hegel, der unwiderlegte Weltphilosoph* (Leipzig, 1870) ; *Das System der Philosophie als exacter Wissenschaft* (Berlin, 1876-81, 4 parties en 5 vol.) ; *Wahrheit aus meinem Leben*, esquisse autobiographique (*id.*, 1886). De 1832 à 1842, Michelet avait collaboré à la publication des œuvres complètes de Hegel. En 1845, il avait, avec le comte Cieszkowski, fondé la Société philosophique de Berlin qui, seule en Allemagne, conserve encore intacte aujourd'hui la tradition hégélienne. En 1860, il fonda le périodique *Der Gedanke* qui fut l'organe de la Société philosophique jusqu'au moment où il cessa de paraître (1884). Th. RUYSSEN.

MICHELETTI (Jean-Baptiste), poète et historien italien, né d'une noble famille à Aquila le 16 juil. 1763, mort à Aquila le 24 avr. 1833. Sa science extraordinaire le fit admettre dans toutes les académies scientifiques et littéraires d'Italie. Nous avons de lui : *Apologia dei SS. Padri dei primi secoli della Chiesa* (Naples, 1788) ; *Il monte di Aretea* (Aquila, 1793) ; *Lettere solitarie* (Aquila, 1801) ; *Tragedie* (*id.*, 1812) ; *Presagi scientifici sull' arte della stampa* (*id.*, 1814) ; *Visione mirabile di tre Italiani* (Macerata, 1829), etc.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degl' Italiani illustri*.

MICHELI. Famille vénitienne dont les membres les plus connus furent: *Vitale Ier*, 34e doge (1096-1102), qui mit une flotte à la disposition de la première croisade; *Domenico*, 36e doge (1117-30), qui battit à Jaffa la flotte égyptienne (1123), s'empara de Tyr dont il garda le tiers ; *Vitale II*, 39e doge (1156-73) qui traita avec Pise, fit prisonnier le patriarche d'Aquilée (1163), entra dans la ligue lombarde contre Frédéric Barberousse (1167), reprit Zara aux Hongrois (1171) ; il fit la guerre à l'empereur Manuel Comnène à l'occasion de querelles survenues à Constantinople, échoua devant Négrepont et rapporta la peste à Venise où il fut victime d'une émeute.

MICHELI (Andrea), dit *Andrea Vicentino*, peintre italien, né à Vicence en 1539, mort en 1614. On le croit élève de Palma le Jeune, bien qu'il fût un peu plus âgé que ce maître; mais on ne sait rien de plus touchant sa vie privée. La protection d'un seigneur de la famille Cicogna lui fit obtenir d'importants travaux au Palais ducal de Venise : le plafond de la salle du Scrutin, où il a représenté la victoire navale remportée par les Vénitiens sur les Pisans, en 1098, et les peintures murales qui ont pour objet divers épisodes du siège de Venise par Pépin, fils de Charlemagne, comptent, avec la toile qui surmonte, au même palais, la porte conduisant de la salle du Grand Conseil à celle du Scrutin, parmi ses ouvrages les plus dignes de remarque. Mais sa meilleure production paraît être l'*Arrivée de Henri III à Venise;* c'est celle qui donne l'idée la plus favorable de l'habileté technique de ce maniériste, dépourvu d'ailleurs de toute originalité, et qui ne se faisait point de scrupule de prendre un peu partout, dans les chefs-d'œuvre de ses devanciers, la plupart des éléments dont il composait ses tableaux ; du moins savait-il les combiner dans un ensemble animé et brillant. — Son fils et son élève *Marco Vicentino* fut un continuateur, assez faible, de ces mêmes procédés. G. C.

MICHELI (Michel), général genevois au service de la France, né à Genève le 12 déc. 1751, mort à Genève le 2 déc. 1830. Son père le destinait à la magistrature, mais il y renonça pour motifs politiques et l'envoya à Paris en 1768 dans les gardes suisses. Il était colonel au Dix-Août. Il revint alors au pays, puis en 1797 devint chargé d'affaires de Genève à Paris. Lors de l'annexion de Genève, il commanda la garde nationale du Léman. Louis XVIII, reconnaissant les services rendus à sa famille, le fit maréchal de camp, puis en 1822 lieutenant général. E. K.

MICHELI du Crest (Jacques-Barthélémy), savant et révolutionnaire suisse, né à Genève en 1690, mort à Zofingen (Argovie) le 29 mars 1766. Capitaine à vingt-trois ans dans un régiment suisse au service de la France, il retourna en 1728 dans sa patrie, prit une part des plus actives aux luttes politiques qui troublaient alors Genève et, impliqué en 1749 dans le procès d'*Henzi* (V. ce nom), fut d'abord condamné à la décapitation, mais bénéficia d'une commutation et fut seulement incarcéré au château d'Aarburg, d'où il ne sortit que peu de temps avant sa mort. Doué d'un savoir très profond et très varié, il a relativement peu produit. On lui doit pourtant une importante collection de plans et de cartes, qu'il avait levés tant en France qu'en Suisse, un panorama en relief (le premier) des glaciers de la Suisse, dont il avait déterminé les hauteurs du château d'Aarburg, un nouveau thermomètre. Il a publié : *Description du thermomètre universel* (Paris, 1741, in-4); *Mémoire sur la sphéricité de la terre* (Berne, 1760, in-4); *Recueil physique sur le tempéré du globe de la terre* (Berne, 1760, in-4); *Traité du déluge* (Bâle, 1761, in-4), etc. L. S.

Bibl. : Senebier, *Hist. littér. de Genève,* t. III, p. 166.

MICHELIA (*Michelia* L.). Genre de Magnoliacées, dont Baillon fait une simple section du genre *Magnolia* (V. ce mot). Il n'en diffère que par l'existence, sur le réceptacle, d'une portion cylindrique nue, plus ou moins longue, entre l'insertion des étamines et celle des carpelles. Les *Michelia* sont des arbres des Indes orientales et de la Malaisie ; on en connaît une dizaine d'espèces. Le *M. champaca* L., *Champac* ou *Tchampac*, de l'Inde et de la Chine, est cultivé dans toute l'Asie tropicale comme ornemental et à cause de ses fleurs qui exhalent un parfum suave. Dans l'Inde et à Java, on se sert de son écorce comme d'un tonique, de ses bourgeons comme d'un antigonorrhéique; ses fruits sont employés comme astringents, ses graines comme fébrifuges ; la décoction des racines est réputée un emménagogue puissant ; les fleurs sont utilisées pour préparer une essence presque aussi recherchée que l'essence de roses ; enfin, les feuilles pulvérisées passent pour posséder des propriétés antiarthritiques. — On emploie aux mêmes usages les *M. Dolstopa* Buch., *M. montana* Bl., *M. longifolia* Bl. et *M. excelsa* Wall. ; ce dernier est connu sous le nom de *Champac du Népaul;* le *M. montana*, ou *Gelatrang* des Javanais, a une écorce comparée à celle de la cascarille pour ses propriétés. Dr L. Hn.

MICHELIN (Joseph-Henri), homme politique français, né à Paris le 3 mai 1847. Docteur en droit, il fut nommé au Conseil municipal en 1882 pour le quartier de la Folie-Méricourt, et réélu en 1884 ; en 1885, il présida le Conseil où il faisait partie du groupe de l'autonomie communale. Il fut élu député de la Seine aux élections du 4 oct. 1885, au scrutin de ballottage, par 283.195 voix sur 414.360 votants. Partisan du général Boulanger, il fut battu de 150 voix dans la 1re circonscription du XIVe arrondissement, par M. Pichon, candidat radical, le 22 sept. 1889, mais fut élu à nouveau en 1893, battant M. Pichon de 400 voix environ. Il a échoué, aux élections de 1898, battu cette fois par le Dr Dubois, républicain socialiste.

MICHELIS (Frédéric), théologien et philosophe allemand, né à Münster (Westphalie) le 27 juil. 1815, mort à Fribourg le 28 mai 1886. Il étudia à Münster, fut ordonné prêtre en 1838 ; chapelain et catéchète à Duisburg; en 1849, professeur d'histoire et de philologie au séminaire de Paderborn ; en 1854, directeur du séminaire théologique de Münster ; depuis 1855, curé d'Albachten près de Münster; en 1864, professeur extraordinaire; en 1869, professeur ordinaire de philosophie au Lyceum Hosianum de Braunsberg. Catholique pieux et plein de zèle, il s'opposa énergiquement aux nouveaux dogmes du concile du Vatican, contre lesquels il publia, avant, pendant et après le concile, plusieurs brochures : *50 Thesen über die Gestaltung der kirchlichen Verhältnisse der Gegenwart* (Braunsberg, 1867) ; *Die Versuchung Christi und die Versuchung der Kirche* (Braunsberg, 1869) ; *Die Unfehlbarkeit der Papstes im Lichte der katholischen Wahrheit* (Braunsberg, 1869); *Der häretische Charakter der Infallibilitätslehre* (Hanovre, 1872); et plusieurs autres. Après le concile, il agit avec un zèle infatigable pour la consolidation de l'ancien catholicisme. Depuis 1875 jusqu'à sa mort, il remplit la charge de curé ancien-catholique de Fribourg (Bade). — Parmi ses nombreux ouvrages on peut citer, outre les brochures déjà mentionnées : *Die Philosophie Platons* (Münster, 1859-60, 2 vol.) ; *Plato mordens* (Münster, 1862) ; *Renans Roman vom Leben Jesu* (Münster, 1864) ; *Geschichte der Philosophie von Thales bis auf unsere Zeit* (Braunsberg, 1865) ; *Kant vor und nach dem Jahre 1770* (Braunsberg, 1870) ; *Der Organismus und die Kirche* (Bern, 1874) ; *Katholischer Katechismus* (Leipzig, 1874) ; *Die Philosophie des Bewusstseins* (Bonn, 1877) ; *Das Gesamtergebnis der Naturforschung denkend erfasst* (Freiburg, 1885); *Katholische Dogmatik* (Fribourg-en-Brisgau, 1881); *Antidarwinismus* (Heidelberg, 1886) ; en 1855, il prit part à la fondation de la Revue *Natur und Offenbarung;* en 1885 et 1886, il publia un journal hebdomadaire : *Altkatholisches Sonntagsblatt.* Dr F. Lauchert.

Bibl. : Friedrich Michelis, dans *Deutscher Merkur*, 1886, nos 25-31.

MICHELIS (Alexandre), paysagiste allemand, né à Munster en 1823, mort à Weimar en 1868. Elève de l'Aca-

démie de Dusseldorf. On voit des paysages de lui aux musées de Prague et de Stettin. E. Br.

MICHELL (John), astronome anglais, né dans le comté de Nottingham en 1724 (?), mort à Thornhill (Yorkshire) le 21 avr. 1793. Il fit ses études au Queen's College de Cambridge, où il professa par la suite différentes sciences, fut nommé en 1760 membre de la Société royale de Londres et devint en 1767 recteur de Thornhill. Il imagina, quelques années avant sa mort, la méthode et la balance de torsion qui, perfectionnées par Cavendish, devaient permettre à celui-ci de mesurer la densité de la terre (V. Attraction, t. IV, p. 532). Il n'a publié à part qu'un intéressant petit traité : *Artificial Magnets* (Cambridge, 1750, in-4; 2e éd., 1751 ; trad. franç., 1752). Mais il a fait à la Société royale de Londres, de 1760 à 1784, de nombreuses communications insérées dans les *Philosophical Transactions*. L. S.

MICHELOT (Pierre-Marie-Nicolas), acteur français, né à Paris le 5 juin 1786, mort à Passy le 18 déc. 1856. Après s'être montré à Versailles, il débuta à la Comédie-Française, le 29 mars 1805, dans *Britannicus* et *les Fausses infidélités*, abordant ainsi les deux genres tragique et comique. Son physique était grêle, sa voix était sèche, et, malgré un talent véritable, il eut de la peine à se faire la place qu'il ambitionnait. En 1811, il fut nommé sociétaire. On a dit de lui que c'était « un grand comédien en miniature ». Il fit de nombreuses et remarquables créations. Michelot prit sa retraite en 1831. Il avait été nommé professeur de déclamation au Conservatoire en 1813; réformé en 1831, il y rentra comme professeur de déclamation lyrique en 1845. A. P.

MICHELOT (Pierre-Lucien), compositeur français contemporain, né à Saint-Ciergues (Haute-Marne) le 18 juil. 1850. Elève de la maîtrise de la cathédrale de Langres où, en même temps qu'il étudiait la musique, il fit de brillantes études littéraires. Il fut quelque temps directeur de la musique au monastère des prémontrés de Tarascon, et passa à Avignon, où il fonda une maîtrise qui se fit vite une excellente réputation, et à Paris, où il occupe encore la place de maître de chapelle de Notre-Dame des Champs. Il se fit surtout connaître par ses concerts grégoriens et ses travaux pour la restauration du plain-chant. Il a publié : des *mélodies;* une grande quantité de *motets;* des *hymmes* pour les principales fêtes de l'année ; des *psaumes;* les chœurs de la *Passion selon saint Matthieu;* ceux de la *Passion selon saint Jean*; une dizaine de *messes* en plain-chant rythmé ou harmonisé; une collection de morceaux de chant grégorien, exécutés à ses concerts de 1883 à 1885; *Messe pascale* à quatre voix, soli, chœurs et orchestre; *Grand'Messe solennelle* à deux chœurs, avec accompagnement de deux orgues et orchestre. Toutes ses compositions sont remarquables par leur caractère sérieux, sans pédantisme ni sécheresse, et surtout par la parfaite concordance entre le texte et la musique qui l'accompagne. M. Michelot a peu écrit pour le théâtre, et, sauf des fragments pour la *Sainte Cécile* de M. de Ségur, nous ne connaissons rien de ce compositeur. G.-A. V.

MICHELOZZO Michelozzi, architecte et sculpteur italien, né à Florence vers 1396, mort à Florence en 1472. D'abord graveur de sceaux, puis élève et collaborateur pendant près de dix années du sculpteur *Donatello*, ensuite continuateur en architecture des tendances de *Brunellesco* (V. ces noms), Michelozzo, très protégé par Cosme de Médicis, avec lequel il était lié d'amitié, a laissé une œuvre considérable. Comme sculpteur, on lui doit, avec son maître Donatello, la chaire extérieure de la cathédrale de Prato et le mausolée du cardinal Brancacci, mausolée exécuté à Pise en 1427 pour être transporté à Naples, et seul il fit la statue funéraire du secrétaire apostolique Bartolomeo Aragazzi dans la cathédrale de Montepulciano ainsi que des sculptures décoratives exécutées à Gênes et dans les édifices qu'il construisit à Milan, à Venise et à Florence ; enfin il travailla en 1424, en 1437 et en 1442 aux portes du baptistère de Florence sous la direction de *Ghiberti* (V. ce nom). L'œuvre de Michelozzo comme architecte est beaucoup plus importante. A Venise, il fit élever, pour Cosme de Médicis, la bibliothèque de San Giorgio Maggiore; à Milan, il agrandit le palais (aujourd'hui palais Vismara) donné par François Sforza à ce même prince et construisit, pour Pigello Portinari, la chapelle de saint Pierre martyr à San Eustorgio, mais à Florence surtout, il édifia, pour le compte de son protecteur, le couvent des dominicains de Saint-Marc, la chapelle des Médicis à l'Annunziata, les villas de Careggi et de Caffaggiuolo et le palais des Médicis (aujourd'hui considérablement agrandi et devenu le palais Riccardi), palais dont le *cortile* ou cour intérieure servit de modèle à presque tous les palais italiens du xve siècle. Florence doit aussi à Michelozzo l'importante restauration du Palais-Vieux, la construction du noviciat de Sainte-Marie-Nouvelle et nombre d'autres édifices marquant une heureuse étape à l'aurore de la Renaissance italienne. Charles Lucas.

Bibl. : Eug. Müntz, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance, Italie ;* Paris, 1889, t. I., in-4.

MICHELS (Louis-Alexis, baron des), général français, né à Digne le 15 mars 1779, mort à Paris le 8 juin 1845. Entré au service à quinze ans, il fit les campagnes d'Italie et d'Egypte, fut nommé sous-lieutenant en 1800 et capitaine l'année suivante, pour un brillant fait d'armes accompli à Nuremberg. A la tête d'un faible détachement, il enleva six cents Autrichiens avec vingt-cinq canons. Nommé colonel en 1809 à Essling, il passa en Espagne où il se signala par de nouveaux faits d'armes. La Restauration le mit en disponibilité. Bien qu'il eût été nommé général de brigade avant la chute de l'Empire, Napoléon le plaça pendant les Cent-Jours à la tête du 4e chasseurs, et ce n'est qu'en 1823 qu'il put faire confirmer sa promotion à ce grade. Resté en demi-solde jusqu'à la révolution de juillet, il reçut en 1831 le commandement du Finistère qu'il échangea en 1833 pour celui d'Oran. Il battit trois fois Abd-el-Kader, occupa Arzew et Mostaganem, mais, au retour d'une expédition contre les Zmélas, il fut si vivement pressé par les Arabes, qu'il signa le 26 févr. 1834 le traité d'Oran. Les dispositions publiques de cet acte, fort honorables pour nous, étaient annulées par des articles secrets dont le général des Michels ne donna pas connaissance au gouvernement français. Mais, lorsque le gouverneur général Drouet d'Erlon ordonna à Abd-el-Kader de ne pas s'avancer au delà de la Fodda et de ne pas entraver la liberté du commerce à Arzew, celui-ci lui répondit par l'envoi du traité secret qui justifiait ses actes. Drouet d'Erlon en référa au gouvernement français, qui désavoua le traité et rappela des Michels, ce qui ne l'empêcha pas de le nommer lieutenant général et inspecteur général de la cavalerie. On a de lui : *Relation des principaux événements qui se sont passés sous mon commandement en Algérie* (1835).

MICHELSBERG (hongrois *Kis-Disznod*). Localité de Transylvanie, comitat et au S. d'Hermannstadt; eaux minérales froides. Vieille église romane de Saint-Michel.

MICHELSEN (Johann-Andreas-Christian), mathématicien allemand, né à Quedlinburg (Prusse centrale) le 6 juin 1749, mort à Berlin le 8 août 1797. Professeur de mathématiques et de physique à Berlin, membre de l'Académie des sciences de cette ville, il est l'auteur de nombreux et intéressants ouvrages : *Versuch in sokratischen Gesprachen ueber die wichtigsten Gegenstände der ebenen Geometrie und Arithmetik* (Berlin, 1783-86, 6 vol. in-8) ; *Sammlung verschiedener Tafeln* (Berlin, 1787, in-8 ; 2e éd., 1796); *Vollständige Theorie der Gleichungen* (Berlin, 1793, in-8), etc. On lui doit aussi une excellente traduction allemande, avec notes et additions (Berlin, 1788-90, 2 vol.) de l'*Introductio in Analysin infinitorum* d'Euler. L. S.

MICHELSEN (Hans), sculpteur norvégien, né près de Trondhjem en 1789, mort à Christiania le 29 juin 1859. Fils de pauvres gens, il réussit, à force de travail et en

faisant des sculptures sur bois, à mettre une petite somme de côté qui lui permit de venir étudier à Stockholm. De là il se rendit avec une bourse de voyage à Rome (1830), où il travailla auprès de Thorvaldsen. En 1833, il exécuta, sur l'ordre de Charles-Jean, les statues des *douze apôtres* pour l'église de Trondhjem. A son retour au pays, manquant des encouragements nécessaires, il se retira dans son village, où il vécut comme un simple paysan jusqu'en 1842. On se souvint alors de lui ; il fut chargé de l'exécution de plusieurs bustes, entre autres de celui d'*Holberg* pour l'université et de *quatre rois norvégiens* pour le château d'Oskarshal.

MICHELSEN (Andreas-Ludwig-Jakob), érudit allemand, né à Satrup le 31 mai 1801, mort à Slesvig le 11 févr. 1881, professa à Copenhague, puis à l'université de Kiel (1829), d'Iéna (1842). Il fut député de Fehmarn au parlement de Francfort et dirigea, de 1862 à 1864, le musée germanique de Nuremberg. Il a publié : *Urkundenbuch zur gesch. des Landes Dithmarschen* (Altona, 1834) ; *Sammlung altdithmarscher Rechtsquellen* (1842) ; *Nordfries and im Mittelalter* (Slesvig, 1828) ; *Rechtsdenkmale aus Thuringen* (1852-62, 5 livr.); *Die Hausmarke* (1853) ; *Codex Thuringiæ diplomaticus* (1re livr., 1854).

MICHELSON (Paul), médecin allemand, né à Kœnigsberg le 1er sept. 1846. Professeur à l'université de sa ville natale et auteur d'importants travaux de dermatologie, de laryngologie et de rhinologie, parus principalement dans les *Archiv für Dermatologie und Syphilis*, dans les *Archiv für Anatomie und Physiologie* (Virchow), dans la *Jahresbericht ueber die Fortschritte von den pathogenen Microorganismen* (Baumgarten), il a, en outre, publié à part : *Ueber Herpes tonsurans und Area Celsi* (Leipzig, 1876, in-8) ; *Ueber Nasen-Syphilis* (Leipzig, 1888, in-8) ; *Atlas der Krankheiten der Mund- und Ruchenhöhle*, en collaboration avec J. Mikulicz (Berlin, 1891 et suiv., in-4). L. S.

MICHELSTADT. Ville de Hesse, prov. de Startkenburg, sur la Mümling ; 3.000 hab. Eaux minérales froides, toiles, cotonnades, objets en bois et en ivoire. Elle est citée dès 741.

MICHEROUX. Com. de Belgique, prov. et arr. de Liège; 5.000 hab. Exploitations agricoles.

MICHERY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne ; 887 hab. Craie. Eglise de la fin du XIIe siècle. Ancien prieuré de la Cour-Notre-Dame, fondé en 1225 pour des religieuses antonines ; chapelle du XVIe siècle.

MICHIELS (Joseph-Alfred-Xavier), littérateur français, né à Rome le 25 déc. 1813, mort à Paris le 28 oct. 1892. Il vint en France en 1817 ; en 1834, il fit son droit à Strasbourg et visita à pied l'Allemagne. Il se fixa ensuite à Paris et fit de la littérature ; de 1843 à 1846, il séjourna à Bruxelles. Il devint plus tard bibliothécaire à l'Ecole des beaux-arts. On a de lui : *Etudes sur l'Allemagne* (1839) ; *Angleterre* (1844); *Histoire de la peinture flamande et hollandaise* (1845); *l'Architecture et la Peinture en Europe depuis le IVe siècle jusqu'à la fin du XVIe* (1853); *Histoire secrète du gouvernement autrichien* (1859); *le Comte de Bismarck* (1871); *Histoire de la guerre franco-prussienne* (1872); *Van Dyck et ses élèves* (1880); *le Monde du comique et du rire* (1887). Ph. B.

MICHIGAN (Lac). Un des cinq grands lacs qui, déversant leurs eaux les uns dans les autres, forment le fleuve Saint-Laurent. Seul des cinq, il appartient exclusivement par toutes ses rives aux Etats-Unis. Limité à l'O. par l'Etat de Wisconsin, au N. et à l'E. par celui de Michigan, au S. par l'Indiana et l'Illinois, il mesure 118.812 kil. q. de superficie, avec une profondeur moyenne de 200 m. Il s'étend du S. au N. et verse ses eaux par le détroit de Mackinaw dans le lac Huron. Ses côtes sont découpées surtout au N., où se trouvent la baie Verte et la baie Traverse. Les villes principales situées sur les rives du Michigan sont : Chicago, Milwaukee, Green Bay, Escanaba, Traverse City, Grand Haven, South Haven, Saint-Joseph, Michigan City.

MICHIGAN. Etat des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, situé entre 41°40′ et 48°20′ lat. N., 84°32′ et 92°50′ long. O., sur la frontière septentrionale de la république fédérale, borné au N. par les grands lacs (Supérieur, Huron, Erié) qui le séparent du Canada, à l'E., au S. et à l'O. par les Etats d'Ohio, d'Indiana et de Wisconsin. Il a une superficie de 152.585 kil. q., comptant en 1890 une population de 2.093.887 hab., soit 14 hab. par kil. q. Il occupe parmi les Etats-Unis le vingtième rang pour l'étendue, le neuvième pour la population totale, et le dix-huitième pour la population spécifique.

Le territoire du Michigan se répartit entre deux presqu'îles sises des deux côtés du lac Michigan qui les sépare complètement l'une de l'autre. La presqu'île méridionale et orientale, qui embrasse environ les trois cinquièmes de l'ensemble, est comprise entre la ligne artificielle, longue de 330 kil., qui la divise des Etats d'Indiana et d'Ohio et les lacs Michigan, Huron, Saint-Clair, Erié. C'est une terre basse, ondulée, appartenant à la formation carbonifère, sauf au S.-E. où paraissent les terrains dévoniens : elle fut peut-être occupée par un lac, certainement par des glaciers dont les moraines la parsèment encore ; les plis du sol ne dépassent pas 50 à 60 m. au-dessus du niveau des lacs (à 300 m. d'alt. au-dessus de la mer), excepté au bord des lacs Michigan et Huron où les falaises dites *bluffs* s'escarpent de 30 à 90 m. Les principaux cours d'eau sont : le Saginaw, tributaire du lac Huron ; le Grand-River, le Kalamazoo et le Saint-Joseph, tributaires du lac Michigan ; beaucoup de petits lacs intérieurs. Au S., le pays bien arrosé est très fertile et riche. Au N. subsistent une partie des anciennes forêts de chênes, ormes, érables, frênes, hêtres, peupliers, châtaigniers, pins blancs, sapins, etc. — La péninsule septentrionale et occidentale, qui touche à la précédente au point où le détroit de Mackinaw joint les lacs Michigan et Huron, est beaucoup plus accidentée. Une arête rocheuse dominant de 300 m. le niveau lacustre s'y étend d'E. en O., formant le Mineral Range ; les rives du lac Supérieur sont rocheuses et abruptes. La principale rivière est le Menominee qui forme la limite occidentale et se jette dans la baie Verte. Le sol est constitué par des roches archéennes et paléozoïques revêtues d'épaisses moraines. De vastes forêts de pins couvrent une grande partie des terres ; l'agriculture ne prospère réellement que dans certaines vallées.

Le climat de la péninsule sud-orientale est tempéré par la masse lacustre et ressemble aux climats maritimes ; le maïs y est cultivé ; le climat de la péninsule nord-occidentale est nettement continental et fort rude ; la température moyenne annuelle est de + 8°,5 à Détroit et seulement de + 4°,9 à Marquette. Le détroit de Mackinaw est gelé du 1er déc. au 1er mai. La chute d'eau annuelle moyenne est évaluée à 660 millim.

La population se montait en 1890 à 2.093.887 hab., dont 1.091.780 hommes et 1.002.109 femmes, 543.880 nés à l'étranger (beaucoup de Franco-Canadiens et Allemands), 6.991 Indiens, 21.005 gens de couleur. Elle est concentrée surtout dans le Sud. En 1810, la population totale n'était évaluée qu'à 4.762 hab.; en 1830, à 31.639 ; en 1850, à 397.654 ; en 1870, à 1.184.059. — L'Etat est divisé en 77 comtés, sa capitale est Lansing qui en 1847 a remplacé Détroit. La constitution date de 1850. Le gouverneur et le vice-gouverneur sont élus pour deux ans par le peuple ; le pouvoir législatif est exercé par un sénat de 32 membres et un congrès de 100 députés élus pour quatre ans ; les juges sont élus par le peuple pour quatre ans ; ceux de la cour suprême, au nombre de quatre, pour huit ans. En 1890, le budget était de 17.899.821 dollars aux recettes, 17.415.454 aux dépenses, la dette de 5.308.294. — Les écoles primaires publiques avaient 16.109 instituteurs et 446.000 élèves ; les écoles secon-

daires et supérieures, au nombre de 11, avaient 281 professeurs et 5.384 élèves. Il faut mentionner l'université d'Ann Arbor, l'une des plus renommées des Etats-Unis. Il y a à Détroit et à Marquette des évêques protestants et catholiques.

Les richesses minières sont considérables (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 575). Pour l'extraction du sel, le Michigan est le premier Etat de l'Union nord-américaine; les sources salines, concentrées surtout dans la vallée du Saginaw, produisent près d'un million d'hectolitres, la moitié de ce que consomme l'Union. Pour le cuivre, seul le Montana dépasse le Michigan, qui fournit 39 °/₀ de la production des Etats-Unis (en 1892, 107 millions de livres); les mines sont au N.-O., notamment dans la presqu'île de Keewenaw. De belles mines de fer exploitées dans les districts de Gogebic, Marquette, Menominee fournissent près de 6 millions de tonnes de minerai. On extrait aussi un peu d'or (à Ishpeming), d'argent et de houille (67.500 tonnes en 1889). — L'agriculture est florissante dans la région sud-orientale; on y trouvait, en 1890, 172.344 exploitations se partageant 5.914.254 hect. cultivés en blé (600.000 hect., 24.771.000 bushels), avoine (435.000 hect., 36.961.000 bushels), maïs (398.000 hect., 28.786.000 bushels), orge, seigle, pommes de terre, houblon. Tous les fruits d'Europe y mûrissent. Le bétail est abondant : 516.000 chevaux, 1.047.000 bœufs, 2.400.000 moutons, 1.126.000 porcs. L'exploitation forestière est très importante, occupant 35.000 travailleurs; les scieries débitent annuellement plus de 500 millions de stères de bois et 300 millions de lattes. La pêche lacustre occupe environ 1.500 barques et 1.800 pêcheurs, et son produit dépasse 1 million de dollars. L'industrie est active, celle du bois d'abord et celle du fer; fonderies, construction de machines, d'instruments agricoles, de voitures, minoteries, etc. — Le commerce est desservi par un réseau ferré qui s'étendait en 1890 sur 10.852 kil., et par une flotte de 1.157 navires (dont 603 vapeurs) jaugeant 320.000 tonnes. Le développement des côtes sur les grands lacs est de 2.820 kil., mais il y a peu de ports abrités contre les tempêtes.

Le centre économique du Michigan est la grande ville de Détroit (205.000 hab.), sur la rivière Saint-Clair, entre les lacs Erié et Huron; puis viennent Grand Rapids (60.000 hab.), sur la rivière Grand, avec son port de Grand Haven sur le lac Michigan; Saginaw (46.000 hab.), sur une baie du lac Huron; Bay City (28.000 hab.), à l'embouchure de la Saginaw; Marquette, entrepôt des minerais de fer, etc.

Le territoire actuel du Michigan était occupé au XVIIe siècle par les Hurons qui accueillirent, dès 1646, des Français chasseurs et missionnaires. Ils furent refoulés par les Six-Nations; les Français conservèrent le fort de Michillimackinac, bâti en 1671, la mission fondée par le père Marquette en 1688, le fort de Détroit bâti en 1701. En 1763, ce pays suivit le sort du Canada cédé à l'Angleterre. Mais les Indiens résistèrent; leur chef Pontiac soutint en 1771 une lutte longtemps victorieuse. Elle se renouvela lors de la guerre de l'Indépendance. Le traité de Versailles transmit le Michigan aux Etats-Unis, mais ce ne fut qu'en 1786 que les Américains occupèrent Détroit. Le congrès rattacha d'abord cette région au Territoire du Nord-Ouest; puis, en 1805, l'érigea en Territoire distinct qui prit le nom de Michigan. En 1812, il fut envahi par les Anglais assistés des Indiens; les Américains le réoccupèrent l'année suivante. Le peuplement ne commença vraiment que lorsque les Etats voisins et plus fertiles d'Ohio et d'Indiana furent à peu près colonisés. En 1835, on demandait l'admission du Michigan au nombre des Etats; il se votait une constitution si libérale, que le congrès hésita à l'approuver; elle stipulait l'électorat pour tout blanc de vingt et un ans sans distinction d'étrangers et de nationaux. Le 26 janv. 1837 le Michigan fut admis. Il a changé sa constitution en 1850. N'ayant jamais eu d'esclaves, il prit parti pour les fédéraux nordistes dans la guerre de Sécession.

BIBL. : V. ETATS-UNIS. — ALLARDT, *Geogr. und statist. Beschreibung des Staates Michigan*; Hambourg, 1873. — COOLEY, *Michigan, a history of governments*; Boston, 1885. — WINCHELL, *Michigan, sketches of the State*; Ann Arbor, 1890.

MICHIGAN CITY. Ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat d'Indiana, sur la rive méridionale du lac Michigan; 10.776 hab. Important port commercial. Ateliers de constructions pour chemins de fer.

MICHIPICOTON. Ile du lac Supérieur, dépendant du Canada, prov. d'Ontario; elle est située à l'E. du lac, en face d'une baie du même nom, où débouche une rivière également appelée Michipicoton; longue de 67 kil., large de 8 kil., haute de 240 m., elle renferme de très riches mines de cuivre.

MICHMI (tibétain *Na-hong*). Tribu des montagnes du N.-E. de l'Inde, entre l'Assam et le Tibet, au S. du Lohit et au N. du Namlang (affl. dr. de l'Iraouaddi). Ils vivent de leurs troupeaux (chevaux, ânes, mulets, bœufs *mithoun*), de la vente du musc et des plantes médicinales, et sont habiles commerçants. Leur culte paraît se rapprocher du chamanisme. Ils vivent dans de vastes maisons renfermant une centaine d'habitants et se groupent par clans. Ils sont polygames. De race mongolique, on les rapproche des Miao-tsé.

MICHOACAN. Etat du Mexique, riverain de l'océan Pacifique; 63.642 hect.; 830.000 hab. (en 1894); il est situé entre 17°53′ et 20°33′ lat. N., 102°17′ et 106°3′ long. O. et compris entre l'Océan au S.-O., l'Etat de Guerrero (dont le sépare le rio de las Balsas) au S.-E., ceux de Mexico au N.-E., Queretaro et Guanajuato au N., Jalisco et Colima à l'O. Il occupe les pentes qui, du plateau d'Anahuac, dévalent vers le Pacifique, pentes assez douces donnant au pays un aspect aimable par l'alternance de fraîches vallées et de collines. Les points culminants sont : au N.-O., le mont Patamban (3.750 m.); au N., le pic de Tancitaro (3.859 m.); la zone septentrionale forme un plateau de près de 2.000 m. d'alt. dont les assises paléozoïques, comme, du reste, dans tout le territoire de Michoacan, sont fréquemment recouvertes de formations volcaniques; la dernière des grandes éruptions fut celle qui, en 1759, fit surgir le Jorullo. Des terrasses successives s'abaissent jusqu'au rivage, lequel est aride, sablonneux et sans ports; le principal accident est la pointe de Tejupan. Les cours d'eau sont très nombreux et le sol mieux arrosé que dans d'autres régions mexicaines, mais les rivières ne sont pas navigables. Les principales sont le rio Lerma, qui finit dans le lac de Chapala (au N.-O. de l'Etat, près de celui de Jalisco), et le rio de las Balsas, tributaire de l'Océan. Le climat n'est malsain que dans la plaine maritime; dans le reste du pays, il est tempéré et salubre.

La population est en grande majorité formée d'Indiens, puis de métis; les principales tribus sont celles des Taraskes, des Otomies, des Nahuatka, des Chichimèques. La capitale est Morelia au N. — On exploite des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de mercure, de fer, de houille; les principales sont celles d'argent (Tlapujahua, Chapatuato, Ozumatlan, Zinda, etc.), en partie aux mains de sociétés américaines. L'agriculture est prospère; la variété des altitudes permet de récolter tous les produits, depuis la canne à sucre, le café, le cacao, l'indigo, le coton dans les terres chaudes du rivage et le fond des vallées, jusqu'aux céréales, fruits et légumes européens sur le plateau septentrional; le maïs et le tabac sont les principaux produits, avec la racine de Michoacan ou Méchoagan (jalap blanc). Les forêts sont encore très étendues sur le flanc des montagnes. Beaucoup de bétail; la laine est la meilleure du Mexique. L'industrie est peu développée, mais l'abondance des chutes d'eau lui assure un bel avenir. Il se fait peu de commerce, faute de ports et de routes; il se construit des chemins de fer; en 1892, fut ouvert celui qui relie Morelia, Patzcuara, Zamora aux grandes artères des Etats voisins de Mexico et Jalisco.

MICHOL ou **MICHAL,** fille de Saül. Elle épousa David

dans des circonstances romanesques et sut le soustraire adroitement au ressentiment de son père. Mais, à une époque ultérieure, elle est mal notée pour l'irrévérence avec laquelle elle s'exprima sur la danse sacrée exécutée par David devant l'arche de l'Alliance.

MICHOLD (Edmond), peintre allemand, né à Cologne en 1818, a étudié la peinture dans sa ville natale, puis à Munich et à Dusseldorf. Il a principalement choisi pour sujets des scènes de la vie populaire en Allemagne.

MICHON (Jean-Hippolyte), fondateur de la science graphologique, théologien, archéologue et orateur français, né à la Roche-Fressange (Corrèze) le 21 nov. 1806, mort en son château de Montausier près de Baignes-Sainte-Radegonde (Charente) le 8 mai 1881. Il commença ses études au collège d'Angoulême, et suivit le cours de théologie au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Après avoir reçu la prêtrise, il devint directeur des écoles ecclésiastiques des Thibaudières, ensuite de La Valette (1840). L'abbé Michon était chanoine honoraire de Bordeaux et d'Angoulême au moment de la révolution de 1848, qu'il salua avec enthousiasme. Il vint alors à Paris où il dirigea *la Presse religieuse* et *l'Européen*, qui furent supprimés sous le second Empire. Il publia un grand nombre de brochures de critique religieuse et politique, telles que : *la Révolution et le Clergé* (1858) ; *la Rénovation de l'Eglise* (1860). De 1850 à 1853, il accompagna M. de Saulcy dans son voyage autour de la *mer Morte*, et fit publier son voyage religieux en Orient (1854). En 1863, sous le couvert de l'anonyme, il fit publier un roman, *le Maudit*, par l'abbé ***, qui eut un grand retentissement et fut mis à l'index ; tous ses romans publiés sous l'anonyme y restèrent jusqu'à sa mort; on les attribua à Louis Ulbach. Le principal titre de Michon à la célébrité est d'avoir formulé les principes de la *Graphologie* (V. ce mot).

BIBL : Adrien VARINARD, *la Vie et les Œuvres de J.-H. Michon;* Paris, 1883.

MICHOU (Casimir-Laurent), homme politique français, né à Tannerre (Yonne) le 29 déc. 1823. Instituteur de 1844 jusqu'en 1851, au coup d'Etat, il fit ensuite de la médecine et s'établit docteur à Essoye (Aube) en 1860. Candidat républicain aux élections du 21 août 1881 dans l'arr. de Bar-sur-Seine, il fut élu au scrutin de ballottage par 7.756 voix contre 7.321 à un autre républicain. En 1885, il fut élu au ballottage dans le dép. de l'Aube. En 1889 et en 1893, il a été réélu à Bar-sur-Seine. En 1898, il a échoué contre M. Goyard, candidat de même nuance. Ph. B.

MICHU (Benoît), peintre verrier français, né à Paris vers 1610, mort à Paris en 1703. Il s'adonna particulièrement au genre que l'on appelle *peinture en apprêt* et qui consiste à fixer les couleurs sur verre au lieu de les y incorporer. Il exécuta les vitraux de la *chapelle de Versailles*, de la *chapelle des Invalides*, du *cloître des Feuillants* de la rue Saint-Honoré, et beaucoup d'autres pour des édifices publics et des propriétés particulières. Souvent il peignit aussi d'après les dessins d'Elye.

BIBL. : Ferdinand DE LASTEYRIE, *Hist de la peinture sur verre*, 1838-1858, in-fol.

MICIPSA (V. NUMIDIE).

MICKIEWICZ (Adam), poète polonais, né à Zaosie, près Nowogrodek (Lithuanie) le 24 déc. 1798, mort à Constantinople le 26 nov. 1855. Deuxième des cinq fils de Nicolas Mickiewicz, avocat à Nowogrodek, et de Barbe Majewska, Adam fit ses premières études chez les dominicains de cette ville. Entré en 1815 à l'université de Wilno, qui comptait alors des professeurs éminents comme Ernest Grodek, Jean Sniadecki, Stanislas Jundzill et Lelewel, Mickiewicz suivit d'abord les cours de sciences, mais il y renonça bientôt pour obéir à son penchant naturel et se consacrer entièrement à l'étude des ouvrages de l'esprit : sans négliger la littérature moderne, il s'efforça surtout, pendant ses quatre années universitaires (1815-19), de bien connaître et de s'assimiler les auteurs de l'antiquité classique. L'université de Wilna, richement dotée, jouissait alors d'une grande autorité et d'une très grande influence : elle était le foyer d'une jeunesse ardente au travail qui voyait dans les fortes études un moyen de régénérer la Pologne et peut-être de lui rendre son indépendance d'autrefois. Aussi bien les temps étaient-ils propices à ces beaux rêves, à ces nobles espérances : Napoléon Ier était en train de bouleverser toute l'Europe ; les Polonais, qui avaient en lui une foi aveugle et ne lui ménageaient ni leur sang ni leur argent, comptaient bien que ce bouleversement serait pour eux le gage d'une prochaine renaissance. La jeunesse intelligente s'était enflammée pour cet idéal de justice tardive et avait constitué des sociétés comme celle des *Philomathes* d'abord, celle des *Philarètes* et des *Rayonnants* ensuite, qui, tout en excluant la politique de leurs statuts et de leurs discussions, tout en adoptant pour principes fondamentaux l'amour du travail et le culte de la vertu, tendaient cependant à nouer entre les jeunes gens qui en faisaient partie des liens indissolubles de la solidarité patriotique. *Patrie* était le premier mot du refrain de la chanson des *Philarètes*, attribuée à Mickiewicz. Pour se rendre compte de l'état de surexcitation des esprits, de l'enthousiasme que provoquaient les victoires de l'empereur, de l'intérêt fébrile avec lequel, en Pologne et en Lithuanie, on suivait ses succès comme ses revers, pendant les quinze premières années de ce siècle, il faut lire cet admirable passage de *Monsieur Thadée* où Mickiewicz célèbre le printemps de 1812, « printemps inoubliable, printemps de la guerre et des belles récoltes, le seul vrai printemps que j'aie vu dans ma vie ». La première œuvre de Mickiewicz, remontant à ses années universitaires (1818), est une poésie adressée aux Philomathes : pleine de réminiscences classiques, d'une forme très pure, elle est quelque peu maniérée et froide. En 1819, Mickiewicz publie dans le *Tygodnik Wilenski* (*l'Hebdomadaire de Wilna*) deux contes lithuaniens, *Zywila* et *Karylla*, dont l'un est un spécimen de la littérature chevaleresque, l'autre un reflet des tendances sentimentales de l'époque, tous deux écrits sous l'empire d'une profonde, mais très discrète affection. La lutte venait d'éclater très chaude en Pologne entre classiques et romantiques. Mickiewicz ne semble pas tout d'abord y prendre une part active comme quelques-uns de ses camarades de l'université. Il se contentait d'observer et de réfléchir. Nommé en juil. 1819 professeur d'histoire, de littérature et de droit à l'école secondaire de Kovno, il y profita de ses loisirs pour lire et méditer les polémiques plus ou moins acerbes des champions de ces deux camps littéraires, parmi lesquels brillaient au premier rang Jean Sniadecki (classique) et Casimir Brodzinski (romantique). L'enseignement ne suffit plus à l'activité de Mickiewicz dont l'âme, déjà endolorie par des chagrins intimes, s'ouvre de plus en plus à tous les charmes et à toutes les ivresses de la poésie. C'est de cette période de Kowno que datent les deux admirables ballades, *Switez* et *Switezianka*, où, sur la trame d'une légende locale toute pleine de merveilleux, le poète brode des paysages ravissants et affirme une fois de plus son amour profond et idéal pour celle (Maryla) qui est devenue la femme d'un autre. Ayant obtenu un congé d'un an pour raison de santé, il retourne à Wilna où il avait laissé tous ses amis et qui était devenu un véritable foyer d'activité littéraire. C'est alors qu'il se met à étudier avec passion les poètes anglais (surtout Byron) après les Allemands. Il publie son premier volume de poésies en 1822 ; il le fait précéder d'une introduction claire et hardie qui est tout un programme ; tout en rendant un hommage enthousiaste à l'art grec et à la littérature grecque qu'il considère comme l'expression la plus parfaite de toutes les forces intellectuelles, il critique les écrivains latins et français dont les ouvrages lui paraissent conventionnels et, par contre-coup, le XVIIIe siècle qui se bornait à les imiter ; il insiste enfin sur la nécessité de créer une poésie nationale qui, « influant sur le caractère et la civilisation de tout un peuple, puisse répondre à sa mission ». Mickiewicz devint du coup le chef incontesté de la jeune école romantique. Les vers de ce premier volume ne témoi-

gnent pas cependant d'une grande originalité; l'on y sent encore trop l'influence de Schiller (surtout dans les ballades), de Gœthe et de Léon Burger, et, quant au petit poème *les Echecs*, qui fait partie de ce recueil, il est tout à fait classique.

En 1823, à la fin de son professorat à Kovno, Mickiewicz fait paraître le second volume de ses poésies, parmi lesquelles la 2e et la 4e partie de *Ses Aïeux* (*Dziady*), véritable événement littéraire. Les *Dziady*, c'était une sorte de fête funéraire dont l'origine remontait au paganisme et qui se célébrait encore la nuit, avec des rites fantastiques, dans certaines régions de la Lithuanie, de la Prusse et de la Courlande. L'œuvre est un drame lyrique où, à l'instar du *Faust* de Gœthe, l'action n'a qu'une importance secondaire, mais où le poète se donne libre carrière pour exprimer les aspirations de son âme et les sentiments divers qui agitent son cœur. Il est assez malaisé de définir exactement le sujet des *Dziady :* tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le poète a voulu marquer sa tendresse pour les faibles, les opprimés, sa haine pour les oppresseurs et décrire les différents états d'âme d'un jeune homme éperdument et vainement amoureux. C'est une série de dialogues, de monologues, de chants et d'incantations sans lien apparent avec, çà et là, de superbes envolées vers l'idéal. La 4e partie, c'est quelque chose comme *la Nouvelle Héloïse* ou le *Werther* polonais. La première, parue plus tard, ne nous renseigne pas mieux sur les intentions et le plan du poète; la 3e, dédiée à ses condisciples, aux martyrs de la cause nationale, décrit les persécutions, les exactions des Russes et les souffrances endurées héroïquement par cette jeunesse patriote dont le chef était Thomas Zan. Dans ce 2e volume de vers se trouve comprise *Grazyna*, poème d'une forme absolument classique tiré d'un conte lithuanien, dont l'héroïne sacrifie sa vie pour maintenir la concorde entre deux fils d'une même patrie. La politique réactionnaire de « la Sainte Alliance » ayant prévalu dans les conseils de l'empereur Alexandre Ier, qui passait jusque-là pour un souverain libéral, les diverses associations d'étudiants furent mises à l'index et surveillées de très près en 1823, et le 23 oct. de cette année, Mickiewicz fut arrêté avec plusieurs de ses amis. Pendant les cinq mois d'incarcération à Wilna, notre poète ne perdait rien de sa verve et de son enthousiasme; bien au contraire, son génie, livré à ses propres réflexions, semble s'être virilisé en quelque sorte et avoir pris conscience de ses hautes destinées. Sorti de prison, il s'exerce à faire des improvisations qui émerveillent les auditeurs et dont quelques-unes nous sont parvenues. Déporté en Russie, Mickiewicz vient d'abord se fixer à Saint-Pétersbourg (6 nov. 1824), puis à Odessa (fév. 1825), où il passe quelques mois très agréables au milieu de la colonie polonaise, enfin à Moscou (fin nov. 1825), où le prince Galitzine, gouverneur général, lui donne un emploi dans ses bureaux. Ici commencent pour le grand poète les misères de l'exil : sans fortune, n'ayant pour toutes ressources que le fruit de son travail, exploité par les libraires et par les journaux, il est obligé de lutter contre les difficultés de la vie. C'est ici, cependant, qu'il publie ses *Sonnets*, parmi lesquels 22 ont pour thème l'amour, mais un amour moins passionné, moins fougueux et plus mélancolique que dans les *Dziady :* c'est la résignation qui est au fond de ses belles poésies. L'autre partie ce sont les *Sonnets de Crimée* qui lui ont été inspirés par une excursion dans cette presqu'île et sur la mer Noire. Il y a mis en œuvre toutes les ressources d'un art consommé pour faire ressortir et rendre plastiques les beautés de la nature, pour traduire les impressions les plus profondes et les plus élevées que ressent l'homme en présence du spectacle grandiose qui se déroule autour de lui. A Moscou, Mickiewicz entre en relation avec plusieurs écrivains russes en renom, les frères Polewoy, Alex. Puszkin, le prince Wiaziemski, lequel donne une traduction des *Sonnets de Crimée* dans son *Télégraphe de Moscou*, tous admirant le talent prodigieux de notre poète. Il y avait notamment entre lui et Puszkin, qui devait mourir si jeune, une communauté intime de pensées et d'aspirations: ils avaient tous deux le même amour de la liberté, le même culte pour Byron. Les *Sonnets* ne trouvèrent pas, à beaucoup près, le même accueil enthousiaste en Pologne qu'en Russie : les classiques de Wilna et de Varsovie n'avaient pas encore déposé les armes et redoutaient les progrès du romantisme naissant dans de si brillantes conditions. Le séjour de Moscou est marqué par la production d'un chef-d'œuvre, *Conrad Wallenrod*, paru en déc. 1827, à Saint-Pétersbourg. Ce poème dont le sujet, comme celui de *Grazyna*, est emprunté à l'histoire, encore peu connue à cette époque, de la Lithuanie au XIVe siècle, a pour principal héros un Lithuanien qui se fait chevalier de l'ordre Teutonique et, une fois nommé grand maître de cet ordre, le trahit et le pousse à sa ruine, afin de venger sa patrie qui avait eu tant à souffrir des invasions de ces hordes barbares, quoique christianisées. C'est la première fois qu'on vit les sentiments patriotiques exprimés avec autant de véhémence et de chaleur. Certains passages ont une envergure lyrique qui a fait vibrer à l'unisson les cœurs de toute la jeunesse polonaise, pour laquelle *Wallenrod* était devenu une sorte de « manuel de la conspiration » contre l'oppresseur. Grâce à une ruse fort habile de la préface, la censure russe laissa passer cette nouvelle œuvre du grand poète. Le 15 mai 1829, Mickiewicz quitte la Russie. Il parcourt successivement : l'Allemagne, où il fait la connaissance de Gœthe; l'Italie, où il visite tour à tour Milan, Venise, Florence, Rome et la Sicile ; la Suisse, où le surprend (à Genève) la révolution de Juillet. Les œuvres d'art des collections publiques et privées de l'Italie font sur Mickiewicz une profonde impression et développent son sens esthétique au point qu'il se propose, dès le printemps 1830, d'exposer par écrit ses théories sur l'art. Le séjour de Rome, où il reviendra peu de temps après, eut à un autre point de vue une influence plutôt fâcheuse sur lui. Jusqu'alors, il était demeuré presque indifférent aux pratiques religieuses : le faste extraordinaire des cérémonies catholiques dans la ville des papes, ses relations intimes avec quelques prêtres (notamment avec l'abbé Choloniewski), peut-être aussi l'insurrection qui éclata soudain en Pologne (nov. 1830), exaltèrent sa foi religieuse et sa piété et jetèrent pour ainsi dire en lui les premiers germes d'un mysticisme aussi nuageux que généreux qui éclatera plus tard au grand jour. Après plusieurs mois passés dans le grand-duché de Posen, Mickiewicz se rend à Dresde où il trouve un groupe d'amis dévoués et se remet à écrire avec une ardeur toute juvénile. « Maintenant, dit-il, que les épées sont rentrées dans leurs fourreaux, il faut continuer la guerre avec la plume ».

C'est à Dresde qu'il compose entre autres la 3e partie des *Dziady* et cette poésie aux *Amis moscovites*, qui contient, entre autres, une caractéristique si juste du peuple russe, ce « héros de la servitude ». En 1832, notre poète arrive à Paris où il trouve de nombreux admirateurs et amis qu'il émerveille par une série de brillantes improvisations. L'émigration polonaise avait fondé à Paris diverses sociétés politiques où la concorde ne régnait pas toujours, loin de là. Mickiewicz voulut rester en dehors de toutes ces mesquines dissensions, ne s'enrôler sous aucun drapeau particulariste, afin de garder toute son indépendance. Il avait d'ailleurs sur les destinées et la mission de son pays dans le monde des vues personnelles qu'il traduisit vers la fin de 1832 en un magnifique langage biblique sous le titre de *Livre de la nation polonaise et Livre du pèlerin polonais*. A ce moment il était hanté par des idées politiques tendant à un bouleversement général en Europe et à l'avènement d'un nouvel ordre de choses. Les souverains et les gouvernements de son temps étaient à ses yeux tellement aveuglés, tellement enracinés dans de vieux préjugés, tellement chargés de crimes qu'il les considérait comme mûrs « pour un hôpital d'incurables ». Seuls les ennemis de l'ancienne Europe sont,

d'après lui, les amis de la cause polonaise. Les opinions du poète révolutionnaire n'étaient pas du goût de la majorité de ses compagnons d'exil ; on les discutait passionnément et dans les journaux de l'émigration polonaise et même dans quelques organes de la presse française, comme *la Quotidienne*, *la Revue européenne* et *l'Avenir*. En février 1834, Mickiewicz annonce à ses amis qu'il vient de mettre la dernière main à *Monsieur Thadée* auquel il travaillait depuis plus d'un an, poème qu'il appelle modestement « villageois » et qui ouvre une ère nouvelle de la poésie polonaise. Le romantisme avait donné tout ce qu'il pouvait : il avait exalté les imaginations et créé tout un monde factice de héros et de chimères qui parlent une langue trop belle, souvent difficile à comprendre. Dans *Monsieur Thadée*, l'observation de la vie ambiante dans ses moindres détails remplace la rêverie nuageuse, et les êtres fantaisistes ou surhumains disparaissent pour faire place à des personnages en chair et en os qui ne font rien d'extraordinaire, mais qui n'en sont pas moins intéressants par la manière dont ils se meuvent sur une scène charmante qui est un coin de cette Lithuanie, où le poète a vécu ses meilleures années de jeunesse. *Monsieur Thadée* n'est pas une épopée dans la véritable acception de ce mot, ni une simple idylle bourgeoise comme *Hermann et Dorothée*. Il participe cependant des deux genres, mais ce sont plutôt des *récits* animés par une série de tableaux où le sentiment pénétrant des beautés de la nature, la magie des descriptions, le charme du dialogue tantôt grave, tantôt enjoué et humoristique, le caractère généralement très sympathique des personnages et le souffle patriotique concourent à produire un ensemble qui n'a son pareil dans aucune autre littérature. C'est en même temps la peinture la plus fidèle qui existe de la noblesse polonaise d'autrefois, très vivante, querelleuse, un peu turbulente, très intéressante malgré tout, noblesse qui va mourir pour faire place à une autre, plus pondérée, plus *distinguée*, mais aussi plus cosmopolite et, par suite, un peu fade et insignifiante. *Monsieur Thadée* est même plus que cela : c'est la représentation saisissante de vérité de la vie d'un peuple tout entier à un moment psychologique de son histoire. Considéré à ce point de vue, c'est une épopée et à coup sûr la plus belle de toutes les littératures modernes. Une fois marié (1834), notre poète eut à lutter contre les difficultés de l'existence à Paris, à tel point qu'il fut obligé d'écrire en français dans quelques revues et se mit à composer un grand drame historique en cinq actes, *les Confédérés de Bar*, qui reçut les éloges d'Alfred de Vigny et de George Sand, mais ne fut point représenté à la Porte-Saint-Martin pour laquelle il était destiné. Cette œuvre théâtrale ne nous a malheureusement pas été conservée intégralement ; nous n'en possédons que les deux premiers actes qui font vivement regretter la suite. Découragé par son insuccès au théâtre, Mickiewicz s'adonna aux études historiques et commença une histoire de la Pologne qu'il considère comme investie d'une mission providentielle. Faute de documents et de connaissances linguistiques, encore très pauvres de son temps, tout ce que l'auteur dit des origines de la nation polonaise ne résisterait guère à une rigoureuse critique scientifique ; mais, en revanche, on y retrouve des qualités de tout premier ordre : un groupement ingénieux des faits, une caractéristique excellente des hommes et des choses et des descriptions qui défient toute comparaison. Ce travail historique a paru d'abord en français, en 1867, sous le titre *Premiers Siècles de l'histoire de Pologne*.

Cependant les nécessités prosaïques, sans cesse croissantes, de la vie, obligèrent Mickiewicz à chercher un gagne-pain. On lui offrit et il accepta la chaire de littérature latine à l'académie de Lausanne (1839), où il fit un cours brillant dénotant une profonde connaissance de l'antiquité. Le Conseil académique lui en témoigna publiquement sa gratitude, mais ne put le retenir pour l'année scolaire suivante, car Mickiewicz quittait Lausanne à la fin de septembre de la même année, pour se rendre à Paris où il allait occuper la chaire de langues et littératures slaves que Victor Cousin venait de créer au Collège de France. Sa première leçon (22 déc. 1840) fut un événement littéraire. La salle était beaucoup trop petite pour contenir les auditeurs. Aux leçons suivantes, le public y venait aussi très nombreux, comme aux cours de Michelet et de Quinet, que liaient avec le poète une communauté intime d'idées et de sentiments et une sincère amitié. La critique française ne lui ménageait pas ses éloges, et admirait autant l'éminent professeur que le poète magnifiquement inspiré. Ses compatriotes, au contraire, enthousiastes tout d'abord, mais voyant les choses au point de vue étroit de leur parti pris politique, ne tardèrent pas à reprocher à Mickiewicz d'être panslaviste, de transformer l'histoire en un poème, de trop parer les légendes historiques des couleurs de son imagination, d'y mêler trop de religion et de présenter l'histoire telle qu'elle devrait être suivant lui, et non telle qu'elle est en réalité. Il faut bien reconnaître que ce reproche n'était pas absolument immérité ; il était en tout cas justifié à partir de 1843, époque à laquelle Mickiewicz était devenu le plus fidèle adepte des doctrines de Towianski, sorte de mystagogue bizarre qui prétendait régénérer le christianisme, lequel, « après avoir sanctifié les familles et les corporations, est appelé à sanctifier les Etats politiques, les nations », et régénérer en même temps la société contemporaine, à laquelle il promettait la venue d'un nouveau Messie. Devant la protestation, d'ailleurs inutile, du clergé catholique, Towianski fut expulsé de France. Hélas ! entre temps Mickiewicz faisait dévier son cours du Collège de France de sa destination première, et ne craignit pas de transformer cette chaire, qu'il avait déjà rendue illustre, en une tribune de *messianisme*. Ce n'était plus le « poste militaire », la « bastille » que, selon son expression, le génie français avait confié au génie slave, son allié. Le professeur développait des théories socialistes et humanitaires qui n'avaient rien de commun avec la littérature proprement dite, et qui, accompagnées d'une critique acerbe des gouvernements et d'un culte étrange de Napoléon Ier, émurent le gouvernement de Louis-Philippe. Mickiewicz, sous la pression de Villemain, ministre de l'instruction publique, demanda et obtint un congé, et fut remplacé dans sa chaire par Cyprien Robert (1844). Désespérant d'arriver par la parole à aucun résultat pratique pour sa patrie dont le sort le préoccupait et le tourmentait sans cesse, il voulut agir les armes à la main. Au lendemain des journées de Février et de l'insurrection de Milan, il partit pour Rome où il créa le noyau d'une légion polonaise qui lutta vaillamment en Lombardie contre les Autrichiens. Dans l'intervalle, les événements se précipitaient : la République de 1848 refuse à Mickiewicz sa naturalisation ; l'Empire supprime sa chaire au Collège de France avec celles de Michelet et de Quinet. Pourvu, en 1852, d'un poste de bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, il fut chargé, pendant la guerre de Crimée, d'une mission à Constantinople. Il s'y consacrait tout entier aux légions polonaises qu'il voulait développer, lorsque le choléra vint le surprendre et le terrasser le 26 nov. 1855. Son corps fut ramené à Paris et enterré à Montmorency où il reposait au milieu de beaucoup d'autres compatriotes illustres jusqu'en 1890. En cette année, il fut transporté triomphalement à Cracovie et déposé dans les caveaux du Wawel, à côté des principaux héros et des rois de Pologne. Ernest Renan prononça, pendant la cérémonie de la translation des cendres, un de ses plus beaux discours. Cracovie, où la population des différentes provinces polonaises s'était rendue en foule à cette occasion, lui fit des funérailles pareilles à une apothéose.

Les œuvres de Mickiewicz ont été traduites dans presque toutes les langues européennes. Il en existe plusieurs traductions françaises ; les meilleures sont celles dues aux pieux soins de son fils Ladislas. Grande envergure de la pensée, aptitude extraordinaire à généraliser, à synthétiser, sens très délicat de la nature, langue d'une

pureté, d'une force et d'une souplesse incomparables : telles sont les qualités dominantes d'Adam Mickiewicz. Mais ce qui fait surtout la puissance de ce génie, c'est le sentiment patriotique. Son œuvre en est pénétrée d'un bout à l'autre. Telle de ses odes, tel passage du *Conrad Wallenrod* ou de *Monsieur Thadée* est comme un *credo* que les Polonais apprennent par cœur et qui contribue à entretenir en eux le feu sacré du culte de leur patrie. Voilà pourquoi Mickiewicz est le poète national de la Pologne. F. TRAWINSKI.

BIBL. : En polonais : Pierre CHMIELOWSKI, *Esquisse biographique et littéraire;* Varsovie, 1886, 2 vol. — Théoph. ZIEMBA, *Adam Mickiewicz;* Cracovie, 1883.— H. BIEGELEISEN, *Monsieur Thadée*, étude critique; Cracovie, 1887. — *Mémoires de la Société Adam Mickiewicz;* Lemberg, 1889-95, 5 vol.— Jos. TRETIAK, *Adam Mickiewicz à Wilno et à Kowno;* Lemberg, 1884. —*Messianistes et Slavophiles;* Cracovie, 1888. — Ed. PAWLOWICZ, *Zaosié*, dans le *Tygodnik* illustré, 1883, n° 14. — ODYNIEC, *Lettres de voyage*, passim. — Marie GORECKA, *Souvenirs sur Adam Mickiewicz.* — Pierre CHMIELOWSKI, *les Conférences de Lausanne;* Varsovie, 1885.— K. ZIELENIECKI, *Adam Mickiewicz et Puszkin à Odessa*, dans *Bibl. Warszawska*, 1857, t. III, p. 167.— Ed LUBIENSKI, *Mickiewicz à Rome;* Posen, 1850. — L. MICKIEWICZ, *Vie d'Adam Mickiewicz;* Posen, 1890-95, 4 vol. — En français : Lad. MICKIEWICZ, *Adam Mickiewicz, sa vie et son œuvre;* Paris, 1888, 1 vol. — Du même, *Mémorial de la Légion polonaise;* Paris. — Du même, *Mélanges posthumes.*— Du même, *la Politique du* XIX*e siècle;* Paris, 1870. — *Bulletin polonais*, passim, notamment 1883 à 1897.

MICKIEWICZ (Ladislas), fils du précédent, né à Paris le 27 juin 1838. Indépendamment des *Chefs-d'œuvre poétiques d'Adam Mickiewicz* et d'ouvrages aussi nombreux que consciencieux sur son père, cités dans la biographie précédente, il a donné quantité de traductions fort estimées d'autres écrivains polonais. On lui doit notamment les suivantes : *les Contes kosaks* de Michel Czajkowski (1859) ; *les Récits d'un vieux gentilhomme polonais* de Henri Rzewuski (1866) ; *Oulana* de Kraszewski (1883); *Sans cœur*, du même (1886) ; *Histoire d'un Juif* de Mme Orzeszko (1889). Un des premiers, avant 1870, il a publié à Paris, dans une édition populaire in-18, à très bon marché, plusieurs chefs-d'œuvre de la littérature polonaise. Attaché pendant longtemps à la commission chargée de la publication de la correspondance de Napoléon Ier, il a collaboré, sous l'Empire, à l'*Opinion nationale* et dirigé depuis, avec M. Jules Lermina, la *Revue internationale.* Il envoie au *Kurger Warszawski* (*Courrier de Varsovie*) des correspondances littéraires qui sont très remarquées. F. T.

MICKLE (William-Julius), poète écossais, né à Langholm le 29 sept. 1734, mort à Wheatley le 28 oct. 1788. Destiné par son père au commerce, il abandonna sa brasserie pour se consacrer aux lettres et fit bientôt banqueroute. En 1762, il publia un poème moral, *Providence*, qui ne fut pas remarqué. L'année suivante, il se réfugia à Londres pour échapper à ses créanciers et y vécut misérablement. Il trouva enfin, à Oxford, une place de correcteur d'imprimerie, et devint, plus tard, secrétaire du commodore Johnstone, emploi qui le tira d'affaire. En 1780, il devint agent des prises et se trouva à son aise. Ses vers, assez incorrects, sont harmonieux et vigoureux. On peut citer : *Voltaire in the shades* (Londres, 1772); *Mary, queen of Scotland* (Londres, 1770), élégie, et sa traduction en vers des *Lusiades* de Camoëns (Oxford, 1775), qui passe pour être l'une des meilleures œuvres de ce genre avec l'*Iliade* de Pope.

MICLEA (Véronique), femme de lettres roumaine, née à Nasaud en 1850, morte au monastère de Varatie en Moldavie en 1889. Mariée en 1879 au professeur de sciences physiques Et. Miclea (sur lequel V. Istrati, *Et. Miclea*, dans la *Nouvelle Revue roumaine*, 1895). Ses poésies, parues en 1888, se distinguent par la sincérité et la profondeur du sentiment, par une forme, dont la souplesse approche de celle des poésies de Michel Eminescu. N. J.

MICMACS. Indiens Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, formant le groupe N.-E. des *Algonquins* (V. ce mot et AMÉRIQUE, t. II, p. 688). Il en reste des familles clairsemées dans le Nouveau-Brunswick, l'Arcadie (Nouvelle-Ecosse), l'île du Prince-Edouard et Terre-Neuve où ils pénétrèrent à la fin du XVIIIe siècle. Le missionnaire Silas Tertius Rand a publié un dictionnaire du dialecte micmac (Halifax, 1888).

MICNÉ. Ancienne mesure de capacité, employée en Egypte et valant environ 780 litres.

MICOCOULIER (*Celtis* L.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Ulmacées-Celtidées (V. CELTIS), comprenant une soixantaine d'arbres ou d'arbustes répandus dans les régions tempérées du globe. Caractères principaux : fleurs hermaphrodites ou polygames par avortement, à 5 sépales concaves, sans corolle ; 5 étamines opposées aux sépales, incurvées avant l'épanouissement de la fleur; ovaire uniloculaire; ovule pariétal, suspendu vers le sommet de la loge; style court, 2 stigmates allongés, glanduleux ; fruit drupoïde ; embryon courbe, entourant un albumen central presque gélatineux. Le *C. australis* L. ou *Micocoulier de Provence*, *Fabrecoulier*, *Fabreguier*, *Bois de Perpignan*, spontané et très répandu dans le midi de la France, fournit un bois estimé pour la fabrication des instruments de musique; ses feuilles servent à nourrir les bestiaux ; ses fruits, comestibles, renferment des graines qui fournissent, par expression, une huile utilisée pour l'éclairage. — Le *C. occidentalis* L. ou *Micocoulier de Virginie* sert à des usages analogues; son écorce est réputée astringente, fébrifuge. En Orient on emploie comme antidiarrhéiques les feuilles du *C. Tournefortii* Lamk et celles du *C. crassifolia* Lamk. Enfin le *C. micrantha* Sw. a une écorce résistante qui sert à faire des cordes. — L'ancien *C. orientalis* L. fait partie des *Trema* (V. ce mot). Dr L. HN.

II. SYLVICULTURE. — Le Micocoulier est un arbre de la région de l'Olivier, remontant cependant jusqu'à Lyon dans la vallée du Rhône. Il vient dans tous les sols, sur les rochers, dans les garigues calcaires, sur les granites schisteux. Mais il ne se développe avec tous ses avantages que dans les terrains riches, profonds et frais. Il atteint de grandes dimensions, mais on l'exploite surtout en taillis. Son couvert est léger, son écorce lisse. Il drageonne et rejette abondamment de souche. Son bois est jaunâtre, flexible; on en fait des fourches, des manches de fouets unis ou cordés, des attelles. Il est excellent pour le chauffage. G. BOYER.

MICON, peintre et statuaire grec du Ve siècle av. J.-C., né à Athènes. Son père s'appelait Phanomachos et il eut lui-même une fille nommée Timarétée qui s'adonna non sans succès à la peinture. Il fut élève de Polygnote et travailla à Athènes avec le grand artiste à la décoration du portique élevé dans le marché public par Peisianax, parent de Cimon, portique dès lors célèbre sous le nom de *Poecile* ou *Portique peint* (Ποικίλη στοά). A gauche de l'*Ilioupersis*, grande composition de Polygnote, il avait exécuté, en collaboration avec Panainos, frère de Phidias, une *Bataille de Marathon.* On y voyait les Barbares défaits refoulés précipitamment, les uns dans les marais, les autres dans les vaisseaux. On retrouve un souvenir de cette composition dans une frise sculptée de Gjölbachi, qui représente une des batailles livrées sous les murs de Troie. De l'autre côté de l'*Ilioupersis*, Micon avait retracé le *Combat de Thésée contre les Amazones*, sujet encore imité et transposé dans la frise de Gjölbachi. A partir de Micon les *combats d'Amazones* se multiplient, tant dans la sculpture que dans la peinture de vases (V. P. Girard, *Peinture antique*, fig. 103 à 107). On remarquait dans ce tableau un certain Boutès, qui, apparaissant derrière un pli de terrain, ne laissait apercevoir que son casque et le haut de sa tête. Les Athéniens, accoutumés à plus de scrupule, en tirèrent le proverbe Θᾶττον ἢ Βούτης, « plus vite fait encore que Boutès ». Il y avait du même peintre, au Théseion, une *Lutte des Centaures et des Lapithes*, une *Visite de Thésée à Amphitrite et à Poseidon*, une *Mort de Thésée;* enfin, dans l'Anakeion, un *Départ des Argonautes.* Micon maniait également le ciseau, comme son maître Polygnote. Il y avait de lui à Olympie la statue d'un

vainqueur au pancrace, *l'Athénien Callias,* dont on possède la base signée (E. Lœwy, *Inschrift. Griech. Bildhauer*, nº 41). Cette base permet de constater que la statue était en bronze, un peu moins grande que nature, et donne quelques indications sur les dimensions et l'attitude de la statue. Micon avait exécuté d'autres statues d'athlètes (Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 88).

S'il est difficile de juger des qualités de Micon, qui, fort estimé, n'était pas égalé à son maître Polygnote, du moins on peut se rendre compte qu'il apporta dans l'art un élément nouveau : l'exactitude historique. A l'allégorie et aux allusions, il substitue la réalité, suivant en cela une tendance qui se fait jour en même temps dans la littérature. C'est alors en effet que l'on voit sur la scène tragique : la *Prise de Milet*, les *Phéniciennes*, les *Perses*. « Une ivresse patriotique, écrit M. P. Girard (*Peinture antique*, p. 194), fait qu'on se porte avec ardeur vers ces images, qu'on ose les peindre dans les édifices publics et les figurer au théâtre à côté des vieux mythes qui alimentaient seuls auparavant la poésie et la peinture. » André BAUDRILLART.

BIBL. : OVERBECK, *Schriftquellen,* 1054, 11, 21; 1058, 5; 1070, f.; 1080 à 1093. — BRUNN, *Geschichte der griechischer Künstler*, t. I, pp. 247, 304; t. II, pp. 9, 19, 22, 46-47, 69. — Paul GIRARD, *la Peinture antique*, pp. 166, 185 et suiv. — Max COLLIGNON, *Histoire de la sculpture grecque*, t. I, p. 408.

MICONIA (*Miconia* R. et Pav.) (Bot.). Genre de Mélastomacées-Mélastomées, composé d'environ 500 arbres ou arbustes de l'Amérique tropicale, à tige dressée ou grimpante, à feuilles opposées, à cymes très variables. Les fleurs sont 4-5 mères, rarement 6-8 mères, le réceptacle en cloche, en gourde, parfois ailé; le calice se rompt irrégulièrement ou circulairement, ou les sépales sont libres; il y a 4-8 pétales et 8-16 étamines ou davantage; l'ovaire est adné au réceptacle, à 2-6 loges multiovulées ou ne renfermant que 2, 3 ovules; le fruit, charnu ou coriace, se rompt irrégulièrement. Baillon a fait rentrer dans ce genre une série d'autres, tels que : *Charianthus*, *Pterocladon*, *Chitonia*, *Lauraria*, *Pachyanthus*, etc. On emploie comme émollientes et adoucissantes les feuilles des *M. lœvigata* DC. et *M. Fothergillea* Naud. (*Fothergillea mirabilis* Aubl.) ; celles du *M. milleflora* Naud. (*Melastoma theœzans* Bonpl.) servent à préparer des infusions théiformes très estimées. A la Guyane, on prescrit les rameaux du *M. alata* DC., en décoction, contre les ulcères de mauvaise nature, et les feuilles duveteuses du *M. stenostachys* DC. et du *M. holosericea* Trian. (*Melastoma alata* D.) fournissent une sorte d'amadou, l'*Amadou du Panama*. Les feuilles du *M. speciosa* H. Bn (*Conostegia speciosa* Naud.), le *Friego-plato* des indigènes, sont employées, dans l'isthme de Panama, à nettoyer la vaisselle et l'argenterie. Au Pérou, les fruits du *M. agrestis* H. Bn (*Melastoma agrestis* Aubl.) servent contre les affections bilieuses. L'écorce et les fruits astringents de quelques espèces, telles que *M. cinnamomifolia* Trian., des Antilles, et *M. tinctoria* Mart., du Brésil, sont utilisés pour la teinture en jaune. Dr L. HN.

MICOURÉ (Zool.) (V. SARIGUE).

MICRASTER (Paléont.). Genre d'Oursins fossiles de la famille des *Spatangidæ* (V. ce mot), caractérisé par des ambulacres pairs dans un enfoncement, fermés par le bas, les deux antérieurs plus longs que les autres. Paires de pores conjuguées, de même forme. Ambulacre impair dans un sillon profond avec pores ronds, disposés en paires espacées. Anus sur le côté postérieur tronqué, sous lequel est un fasciole sous-anal. Ces Oursins sont cordiformes, quelquefois ovales, grands ou moyens, et vivaient surtout dans le crétacé moyen et supérieur (*M. cor-testudinarium* de la craie de Meudon). Le genre a vécu en Australie jusque dans le tertiaire (*M. cor-anguinum*). E. TRT.

MICRASTERIAS (Bot.). Genre d'Algues de la famille des Desmidiées (tribu des Conjuguées), habitant les tourbières, les lieux humides, les enduits muqueux des feuilles vertes plongées dans les eaux des ruisseaux des bois. Végétaux à fronde circulaire, subelliptique, orbiculaire, oblongue, ou pourvue de lobes horizontaux, bidentés. La multiplication se fait par l'écartement des deux hémisomates. Les cellules sont reliées d'abord par un court canal dont l'enveloppe est constituée par celle même des hémisomates unies. Une cloison se fait plus tard dans le canal de réunion, d'où partage en deux cellules filles. H. F.

MICROBE. Ce mot, qui ne figure pas dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie (1876), est un néologisme datant de 1878. Dans la huitième édition du Dictionnaire de Littré, publiée en 1886 par Beaujan, ce terme est ainsi défini : « Nom générique désignant les êtres infiniment petits et de préférence ceux qui engendrent des maladies ». Cette définition est à la fois trop vague et trop spéciale, ce qui tient à ce que ce nom n'a rien de scientifique. A l'époque où l'on commença à entrevoir le rôle de certains organismes microscopiques dans l'étiologie des maladies, on sentit la nécessité de désigner ces organismes par un nom général qui semblait leur avoir fait défaut jusque-là. Ils étaient en effet encore si peu connus que l'on discutait sur la question de savoir s'il fallait les ranger dans le règne animal ou dans le règne végétal. Déjà, au commencement de ce siècle, Bory de Saint-Vincent (1825) avait essayé d'éluder cette difficulté en créant pour ces organismes le *règne psychodiaire*, intermédiaire aux deux autres règnes et comprenant tous les êtres inférieurs dont Hæckel a fait, plus récemment (1866), le *règne des Protistes*, qui renferme : les *Monères*, les *Amibes*, les *Flagellates*, les *Catallactes*, les *Labyrinthules*, les *Diatomées*, les *Myxomycètes* et les *Rhizopodes* (V. tous ces mots), c.-à-d. des organismes que l'on considère aujourd'hui, les uns comme des animaux, les autres comme des végétaux.

C'est le 11 mars 1878, à l'Académie des sciences, que le Dr Sédillot, assistant à l'une de ces discussions, alors interminables, sur la véritable nature de ces organismes, proposa le nom de MICROBE (de μίκρος, *petit*, et βίος, *vie*, c.-à-d. *petit être vivant*), qui lui semblait de nature à mettre tout le monde d'accord et qui fut en effet adopté, au moins en France. Les Anglais et les Allemands n'ont pas accepté ce mot qu'ils considèrent comme un terme vague et sans valeur scientifique pour désigner des organismes en fait très différents ; les Italiens ont conservé le nom de *Protistes*, emprunté à Hæckel, et qui donne lieu d'ailleurs aux mêmes objections que celui de *Microbes*. En réalité, ce groupe des Microbes ou Protistes renferme à la fois des animaux (*Microzoaires*) et des végétaux (*Microphytes*) qu'il convient de renvoyer à leurs règnes respectifs. Dans l'usage ordinaire, le nom de Microbes est appliqué à peu près exclusivement aux *Bactériacées* (V. ce mot) et le terme de *Microbiologie* est synonyme de *Bactériologie*, avec cette nuance que ce dernier est plus scientifique que l'autre. Mais, comme dans beaucoup de traités de Microbiologie pathologique on traite à la fois des Microphytes (Bactéries) et des Microzoaires (Protozoaires pathogènes), le terme de Microbe est encore préféré comme plus général et compris de tout le monde, puisqu'il est passé dans le langage vulgaire, et il est certain qu'il figurera dans la prochaine édition du Dictionnaire de l'Académie.

En résumé, le mot français *Microbe* sert à désigner, d'une façon vague et générale, les organismes microscopiques que les naturalistes classent ordinairemeut dans les deux grands groupes des *Bactériacées* et des *Protozoaires*. En outre, l'usage prévaut de plus en plus de considérer ce terme de Microbe comme synonyme de « Bactérie » et, par conséquent, de l'appliquer à peu près exclusivement à des organismes végétaux. — L'histoire de ces organismes a été ou sera faite aux mots BACILLE, BACTÉRIES, MICROCOQUE, etc. Au mot MICROBIOLOGIE, on trouvera un aperçu de l'histoire de cette science considérée comme synonyme de la BACTÉRIOLOGIE et l'on y indiquera les principaux progrès accomplis depuis la publication des premiers volumes de la *Grande Encyclopédie*). Dr E. TROUESSART.

MICROBIOLOGIE. Comme ce nom l indique, la microbiologie est la science qui s'occupe des *Microbes* (V. ce mot), c.-à-d. qui étudie les formes et les propriétés de ces organismes microscopiques, leur rôle dans la nature et plus spécialement celui qu'ils jouent comme agents pathogènes dans les maladies dont sont atteints l'homme, les animaux et les végétaux. Ce nom est généralement considéré comme synonyme de *Bactériologie*, parce que la grande majorité de ces microorganismes pathogènes sont des Bactéries ; cependant le terme de Microbiologie est plus général puisqu'il s'applique également aux Protozoaires pathogènes, qui sont moins nombreux et moins importants.

Historique. — Les Microbes étant des organismes microscopiques qu'il est impossible de distinguer à l'œil nu, les premières notions que les naturalistes eurent de ces êtres datent de l'invention du microscope. C'est de 1673 à 1695 que Leeuwenhoeck, se servant des microscopes très imparfaits qu'il venait de construire, découvrit un grand nombre de ces organismes et notamment plusieurs de ceux que l'on range actuellement dans le groupe des Bactéries. Il indique leur présence dans les infusions végétales, le tartre dentaire, les matières fécales; il signale même leur plus grand nombre dans les cas de diarrhée. Un siècle après, en 1773, les instruments d'optique s'étant perfectionnés et le véritable microscope composé étant inventé, O.-F. Müller publia un ouvrage beaucoup plus complet sur ce qu'on appelait à cette époque les « Infusoires ». Müller caractérise les genres *Monas* et *Vibrio*, qui sont encore admis par les naturalistes, mais qui sont autrement définis, car leur créateur réunissait dans ce dernier genre des organismes très variés, tels que des Algues, des Protozoaires, des Anguillules, etc.

Du grand ouvrage d'Ehrenberg, *Die Infusionsthierchen* (1833), date une ère nouvelle pour la bactériologie, bien que tous les organismes décrits et figurés par ce naturaliste fussent encore considérés sans conteste comme des animaux, sans doute en raison des mouvements que présentent presque tous ces êtres microscopiques. Ehrenberg admet, dans sa famille des *Vibronia*, les quatre genres *Bacterium*, *Vibrio*, *Spirillum*, *Spirochæte*, qui font actuellement partie de la famille des Bactériacées. Ce furent les travaux de Cohn (1853) et de Nægeli (1849-60), qui montrèrent les rapports qui unissent les Bactéries aux Champignons et aux Algues et les firent définitivement classer dans le règne végétal, sous le nom de *Schizomycètes* (V. ce mot).

Jusque-là on n'avait guère étudié les Bactéries qu'au point de vue de leur histoire naturelle. Les recherches de Pasteur (1862) et de Tyndall (1876) sur les organismes producteurs des fermentations (V. Levure) et sur *les Corpuscules organisés de l'atmosphère* (Pasteur), montrèrent l'intérêt pratique qui s'attache à leur étude au point de vue de la pathologie, de l'hygiène et de l'industrie. La discussion célèbre, qui survint à cette époque entre Pouchet et Pasteur, au sujet de la *génération spontanée* (V. Génération, t. XVIII, p. 715), dont le premier était partisan et qui tint le monde savant en suspens pendant plusieurs années, se termina par le triomphe de Pasteur, qui démontra que la génération spontanée n'existait pas et que, dans tous les cas où l'on supposait son existence, il y avait réellement apport de germes par l'air atmosphérique. Ces recherches de Pasteur avaient fait entrer la microbiologie dans la voie expérimentale, et les méthodes dont il se servit à cette époque sont encore celles dont on fait usage aujourd'hui pour l'étude et la culture des Microbes pathogènes. En même temps, les recherches de Davaine sur la *maladie charbonneuse* (1850-64) firent connaître la première affection due sûrement à l'existence d'une Bactérie dans l'organisme de l'homme et des animaux. Une fois lancée dans cette voie, la microbiologie prit une extension considérable : les travaux d'Eberth sur le Microbe de la fièvre typhoïde (1870-80), de Koch sur ceux de la tuberculose et du choléra (1878-82), de Neisser sur celui de la blennorragie (1879), de Friedländer (1882), de Talamon et de Fraenkel (1886) sur les agents producteurs de la pneumonie, de Loeffer sur le Microbe de la diphtérie (1884), de Nicolaïev sur celui du tétanos (1884), etc., montrent les progrès accomplis en moins d'un quart de siècle.

La théorie microbienne des maladies rencontra d'abord une vive opposition parmi les pathologistes et les médecins praticiens. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les phases de cette lutte ; il suffira de dire qu'en moins de vingt ans cette opposition a complètement cessé et que cette théorie est enseignée aujourd'hui officiellement dans toutes les facultés de médecine. Les laboratoires de bactériologie se sont multipliés, et personne ne songe plus à nier les services qu'ils rendent à l'hygiène, à la thérapeutique et à l'industrie. Mais il est juste d'ajouter que la théorie microbienne a subi depuis vingt ans une évolution considérable dont il nous reste à parler.

Evolution de la théorie microbienne. Lorsque Davaine découvrit dans le sang des animaux atteints du charbon le *Bacillus anthracis*, la première idée qui se présenta à l'esprit des biologistes fut que ce microbe agissait sur l'organisme comme un vulgaire parasite, en se nourrissant simplement aux dépens du sérum du sang. Mais cette théorie, vraie jusqu'à un certain point pour le Microbe du charbon, qui est un Microbe de grande taille et l'un de ceux qui pénètrent le plus rapidement dans la circulation, n'était plus suffisante lorsqu'on cherchait à l'appliquer à des Microbes de beaucoup plus petite taille et qui, sans pénétrer dans le sang, peuvent produire des désordres d'une gravité extrême et même entraîner rapidement la mort, comme ceux de la diphtérie, du choléra et du tétanos. On reconnut bientôt que ces Microbes agissaient beaucoup moins par leur présence que par les sécrétions qu'ils produisaient et qui, versées à la surface des plaies et des muqueuses, constituaient un véritable poison pour l'économie animale. Ce sont ces sécrétions désignées sous le nom de *toxines* ou de *virus* (V. ces mots), qui constituent véritablement le danger des Microbes, car, si l'organisme possède des moyens pour se défendre contre l'invasion des Bactéries (V. Phagocytes, Phagocytose), il est beaucoup moins bien armé pour résister aux toxines liquides qui se diffusent avec une grande rapidité et, par la circulation, portent leur action presque instantanément sur le cœur et les centres nerveux.

D'un autre côté, la conception primitive et trop simple qui supposait qu'à chaque maladie correspondait un Microbe spécifique, n'est plus en rapport avec les faits. En réalité, le nombre des Bactéries pathogènes pour l'homme, actuellement bien connues, ne dépasse pas vingt-cinq espèces, mais chacun de ces Microbes peut produire plusieurs maladies différentes par leur localisation, leurs symptômes et leur gravité. C'est ainsi que le *Staphylococcus pyogenes* ou Microbe du pus peut produire un *anthrax*, un *furoncle*, un *impétigo*, une *ostéomyélite*, une *endocardite*, etc. ; le *Streptococcus erysipelatis* est l'agent pathogène à la fois de l'*érysipèle*, de la *péritonite*, de la *broncho-pneumonie*, etc. ; le *pneumocoque* (*Klebsiella salivaris*) peut produire non seulement la *pneumonie*, mais une *angine à fausse membrane*, qui ne se distingue de celle de la diphtérie que par l'examen microscopique et la gravité du pronostic, une *péritonite*, une *méningite*, etc. De telle sorte que le nombre des Microbes réellement spécifiques se réduit actuellement à deux : celui de la *syphilis* et celui de la *blennorragie*.

Cette évolution, qui s'accentue chaque jour davantage, devait avoir son retentissement en thérapeutique. A la *médication antiseptique* proprement dite, qui n'était primitivement qu'une médication *antiparasitaire* dirigée contre le Microbe lui-même que l'on cherchait avant tout à détruire ou à chasser de l'organisme — médication qui est loin d'être abandonnée d'ailleurs — on cherche à substituer un autre mode thérapeutique, qui porte le nom de *Sérothérapie* (V. ce mot) et qui a pour but de mettre

l'organisme à l'abri de l'empoisonnement par les toxines sécrétées par les Microbes, en soumettant cet organisme à une sorte de vaccination.

C'est dans le traitement de la rage après morsure que Pasteur fit la première application de la sérothérapie (1884), et cette application présente cet intérêt tout spécial que le Microbe spécifique de la maladie rabique n'est pas encore connu. C'est la preuve qu'il est possible d'agir efficacement sur une maladie microbienne en tenant compte simplement de sa toxine. Depuis cette époque, le traitement de la diphtérie par le sérum de Behring et de Roux (1894), les tentatives, bien près d'aboutir, faites pour étendre cette thérapeutique au tétanos et à d'autres infections microbiennes, montrent l'avenir réservé à cette méthode nouvelle.

Importance pratique de la microbiologie. Les résultats déjà obtenus par l'étude des Microbes sont immenses. Dans l'industrie, il nous suffira de citer les travaux de Pasteur sur les fermentations et sur les maladies des vins (1866). En hygiène, la substitution des eaux de source aux eaux de puits et de rivières, l'emploi du filtre Chamberland ont fait presque complètement disparaître la fièvre typhoïde, autrefois si commune dans les grandes villes. Des mesures prophylactiques sévères, basées sur une connaissance exacte de la nature des épidémies, mettent l'Europe à l'abri du choléra, de la fièvre jaune, de la peste et des autres maladies contagieuses exotiques qui lui étaient apportées naguère des pays chauds. L'*antisepsie* et l'*asepsie* ont permis à la chirurgie de réaliser des opérations considérées autrefois comme impraticables ; elles ont diminué de beaucoup la mortalité et les mutilations à la suite des blessures accidentelles ou reçues sur le champ de bataille. Enfin la sérothérapie a réduit de plus des quatre cinquièmes la mortalité des enfants par le croup, et cette nouvelle méthode appliquée à d'autres maladies, telles que la péritonite, le tétanos, etc., promet déjà des résultats non moins satisfaisants.

Dans ce court aperçu historique et critique sur la microbiologie, il n'a pas été possible d'aborder toutes les questions qui se rattachent de près ou de loin à cette science. Pour la bactériologie, V. BACTÉRIES, MICROGRAPHIE, SÉRODIAGNOSTIC, SÉROTHÉRAPIE, PHAGOCYTE et PHAGOCYTOSE, TOXINE, VIRUS, etc. Pour la thérapeutique antiseptique et aseptique, V. PANSEMENT, et pour les Microbes animaux, V. PROTOZOAIRES et SPOROZOAIRES. Dr E. TROUESSART.

BIBL. : CORNIL et BABÈS, *les Bactéries* ; 3e éd., 1890. — BOUCHARD, *les Microbes pathogènes*, 1893. — TROUESSART, *Microbes, ferments et moisissures* ; 2e éd., 1890. — Du même, *la Thérapeutique antiseptique*, 1892.— Du même, *Guide pratique du diagnostic bactériologique des maladies microbiennes à l'usage des médecins praticiens*, 1896. — Ch. RICHET, *la Défense de l'organisme*, 1894. — *Annales de l'Institut Pasteur*, 1887-97. — *Annales de micrographie*, 1889-97. — MACÉ, Article *Bactéries*, dans le *Dictionnaire de physiologie* de Ch. Richet.— DE TONI et TRÉVISAN, *Sylloge Schizomycetarum*, 1889 (extrait du *Sylloge Fungorum* de Saccardo, t. VIII).

MICROCALA (*Microcala* Link et Hffmsg). Genre de Gentianacées-Chironiées, voisin des *Cicendia* (V. ce mot), caractérisé par les fleurs peu nombreuses, petites, longuement pédonculées, tétramères, à fruit bivalve, les bords placentifères à peine rentrés en dedans. On n'en connaît que deux espèces, herbacées, annuelles et naines, de l'Europe et de l'Amérique du Sud. Dr L. HN.

MICROCÈBE (Zool.) (V. CHEIROGALE).

MICROCÉPHALIE (Anthrop. et Térat.). Sont des microcéphales tous ceux dont le crâne a un volume inférieur à celui compatible avec l'exercice normal de l'intelligence. La capacité du crâne descend à 1.100 centim. c. chez des femmes de race inférieure et de très faible corpulence, comme chez des parias de l'Inde, les Veddahs, etc. Mais chez les races supérieures, avec une telle capacité cranienne, une femme se rangerait déjà parmi les demi-microcéphales. Chez les anthropoïdes, la plus grande capacité observée est de 623 centim. c. (gorille). C'est au-dessus de cette capacité et au-dessous de celle observée chez des femmes et des hommes normaux, laquelle varie quelque peu suivant les races, que se classent les demi-microcéphales. Les microcéphales ont une capacité de 300 à 650 centim. c., pareille à celle des anthropoïdes. La circonférence horizontale de leur crâne est de 320 à 370 millim. Tant qu'elle reste au-dessous de 480 millim. pour les hommes, de 475 millim. pour les femmes, cette circonférence est symptomatique de la demi-microcéphalie. Le poids des cerveaux normaux est en moyenne de 1.410 gr. pour les hommes et de 1.262 gr. pour les femmes de race blanche. Il est de 400 gr. (Delasiauve, époque de la puberté), de 550 gr. (homme de 57 ans) à 1.188 gr. chez les microcéphales, et de 360 à 577 gr. (Huxley) chez les anthropoïdes.

La microcéphalie résulte d'un arrêt de développement du cerveau lui-même. Celui-ci reste à l'une de ses phases embryonnaires. Aussi C. Vogt, mettant à part tous les cas où elle s'accompagne de lésions pathologiques, la regardait-il comme dépendante d'influences ataviques, comme une forme réversive de l'organe cérébral, ceux qui en sont atteints nous rappelant l'état d'ancêtres éloignés. D'autres, comme Virchow, combattant une telle opinion, la regardent comme une dégénérescence, un état purement pathologique. La multiplicité et la variété des cas qui se présentent rendent également soutenables l'une et l'autre thèse. Lorsque le cerveau est intact, avec toutes ses parties, sans altérations ni malformations, mais seulement réduites symétriquement dans leurs dimensions, il n'est pas pathologique. J'ai attiré l'attention sur un cas de ce genre publié par Bourneville (1884). Le poids du cerveau était de 640 gr. Le sujet, d'ailleurs, avait pu apprendre à lire, à écrire et à gagner sa vie. Mais il y a aussi des cas où le cerveau s'est induré et rapetissé après coup, n'occupant pas alors entièrement la boite cranienne, et enfin des cas où quelques-unes de ses parties (et jusqu'à un hémisphère entier) ont disparu et ont été remplacées par de la sérosité. Donc il est difficile de savoir d'avance, dans tous les cas d'idiotie complète, si aucune lésion pathologique n'est venue aggraver l'arrêt de l'intelligence résultant d'un cerveau simplement trop petit. On peut affirmer seulement que l'idiotie peut être purement dégénérative ou pathologique, et, bien que microcéphalie s'emploie quelquefois comme synonyme d'*idiotie*, que tous les idiots ne sont pas des microcéphales. Bourneville cite entre autres un cas d'idiotie complète avec « tête moyenne », circonférence sur le vivant de 480 millim. à seize ans (soit à la limite supérieure de la demi-microcéphalie). Mais, par contre, tous les microcéphales vrais sont des idiots. Des formes réversives se présentent dans d'autres organes que leur cerveau, de même que dans leur caractère et leur mentalité. Les observations faites sur certains d'entre eux sont restées célèbres dans la science. Ils sont le plus souvent de taille petite et très petite. Mais le nanisme n'est nullement la règle (taille de l'idiot de Bourneville, 1m,65, des microcéphales du Dr Friese, 1m,65 et 1m,68, etc.— *Bull. Soc. d'anthr.*, 1884, p. 104, et 1885, p. 394). Leur cou est long, leurs membres inférieurs sont longs et grêles. Ils sont élancés plus souvent que trapus et vigoureux. Leur développement physique ne comporte généralement pas le plein épanouissement des facultés génératrices. L'appétit sexuel est cependant intense chez beaucoup et certains d'entre eux eussent été capables de se reproduire. On en voit qui, grâce à un dressage attentif, arrivent à se maintenir dans le cadre de la vie normale pendant un certain temps. Leur intelligence est toujours incomplète, débile, dénaturée. Le plus souvent même elle est à peu près nulle ou absolument inerte.

Les deux fameux microcéphales exhibés à Paris sous le nom d'aztèques, Maximo et Bartola, mariés à Londres sans résultat, ne possédaient qu'une quinzaine de mots, qu'ils lançaient par saccades, lorsqu'on leur commandait de faire un discours. Léopoldine Wenz (1873), à quarante ans, ne faisait entendre que des cris inarticulés. Le microcéphale bolivien étudié par Zoja (1875) ne parlait que par signes, mais il grimpait aux arbres, sautait de l'un à l'autre et

marchait le corps penché ou à quatre pattes. Sa capacité cranienne fut reconnue n'être que de 270 centim. c. Il y a des microcéphales qui sont, au physique comme au moral, à peu près inertes. Mais l'agitation incessante, l'absence ou la rareté du sommeil sont une de leurs caractéristiques. Le microcéphale adulte présenté par Guérin au congrès d'hygiène de Turin (1880) était d'une vivacité de singe et très méchant. Il ne parlait pas, criait pour avoir ce qu'il désirait, égratignait et mordait. La description de son moral éveille d'invincibles rapprochements avec les singes du naturel le plus mauvais. La microcéphale de trente-quatre ans présentée au congrès d'anthropologie de Lisbonne avait son corps et sa face même normalement développés. Elle ne savait néanmoins articuler que deux ou trois mots, criait d'une manière aiguë, se mettait violemment en colère et, se butant contre les moindres saillies du sol, tombait fréquemment par terre. Un microcéphale de dix ans observé par Létourneau, à l'asile de Saint-Brieuc, était appelé « le Singe »; il était sans cesse en mouvement, balançant continuellement la tête. Il ne marchait pas, mais sautait et avançait par bonds sur la pointe des pieds. La nuit, on le mettait dans un sac fermé autour du cou, et cela ne l'empêchait pas d'aller de côté et d'autre en sautant. On ne pouvait le faire rester immobile qu'en jouant de la flûte. Il ne se tenait jamais qu'incliné en avant, la courbure lombo-sacrée n'ayant pas existé chez lui. Il dormait très peu et très mal ; il ne savait pas s'habiller et n'en avait même pas la pensée. Pour manger, il prenait les aliments à poignée, les jetait sur la table ou par terre, puis les ramassait et les avalait. Très irritable, il mordait, égratignait et se roulait par terre en se frappant la tête contre le sol, quand il était contrarié. Dernièrement (1894), trois microcéphales de huit à douze ans, dont une fille, natifs des Cyclades, ont été amenés à Paris. Ils étaient de parents bien constitués. Ces petits êtres, que j'ai pu voir, ont frappé tout le monde par leur aspect absolument *simiesque*. Ils ne prononçaient pas un seul mot, poussant seulement des cris plaintifs pareils à ceux des nouveau-nés. Inclinés en avant, n'ayant pas de courbure rachidienne, ils allaient et venaient incessamment, les bras fléchis et ramenés sur la poitrine. A les regarder longuement, ils vous donnaient le vertige. Ils ne dormaient pas plus de deux heures en vingt-quatre, tout en n'étant jamais en repos le reste du temps; ils n'étaient sensibles qu'au son des sonnettes. Pour les nourrir, il fallait les gaver. Ils satisfaisaient leurs besoins n'importe où et sans prendre pour cela une posture spéciale. Leur intelligence était donc inférieure à celle des singes, bien que leur cerveau ait été seulement arrêté dans son développement, probablement par des causes mécaniques. Ils ne reproduisaient pas exactement, et c'est le cas général, la phase simienne du développement de l'homme. Le singe utilise en effet toutes les parties de son cerveau (Manouvrier), alors que chez les microcéphales il paraît y avoir communément des parties trop embryonnaires ou manquées qui nuisent au fonctionnement des autres. ZABOROWSKI.

BIBL. : VOGT, *Mémoires sur les microcéphales ou hommes-singes* ; Genève, 1867. — DUCATTE, *la Microcéphalie au point de vue de l'atavisme*; Paris, 1880. — BOURNEVILLE, *Recherches cliniques et thérapeutiques sur l'épilepsie, l'hystérie et l'idiotie*; Paris, années 1881 et suiv. — Du même, *Recueil de mémoires, notes et observations sur l'idiotie*; Paris, 1891. — *Bulletins* de la Société d'Anthrop. de Paris.

MICROCHŒRUS (V. LÉMURIENS [Paléont.]).

MICROCLINE (Minér.) (V. FELDSPATH).

MICROCOQUE (*Micrococcus*). Genre de Bactériacées (V. BACTÉRIES) caractérisé par la forme de ses éléments (cellules), qui sont *sphériques*, généralement isolés, quelquefois réunis deux à deux, quatre à quatre ou disposés en chapelet. Ce genre, créé par Hallier et adopté par Cohn, a été subdivisé par les auteurs modernes, notamment par Trévisan, en plusieurs autres, sous les noms de *Klebsiella* Trév., 1885 ; *Gaffkya* Trév., 1885 ; *Neisseria* Trév., 1885 ; *Streptococcus* Billroth, 1883 ; *Staphylococcus* Ogston, 1882, etc., de telle sorte que le genre *Micrococcus* proprement dit ne renferme plus d'espèces pathogènes, mais seulement des formes agissant comme ferments, chromogènes ou sans intérêt pratique. La forme sphérique est la plus répandue parmi les Bactéries, qui toutes passent par cette forme dans leur jeune âge avant de s'allonger pour prendre la forme de bâtonnets droits ou courbes comme dans les genres *Bacterium*, *Bacillus*, *Spirillum*, etc. Les Microcoques doivent donc être définis comme des « bactéries qui gardent la forme sphérique à l'âge adulte ». Nous conserverons ici le genre *Micrococcus* dans son intégrité primitive, et nous considérerons les genres modernes énumérés ci-dessus comme de simples sous-genres. Les Microcoques sont excessivement abondants dans la nature. Nous ne traiterons ici que des espèces pathogènes ou qui présentent un intérêt pratique au point de vue de l'hygiène et de l'industrie. Nous commencerons par les espèces les plus répandues.

Le MICROCOQUE DU PUS ou *Staphylocoque pyogène* (*Staphylococcus pyogenes*) est le Microbe le plus commun dans le pus. Ses cellules ou éléments sphériques ont de 0,9 à 1,2 μ (millième de millim.) de diamètre et sont isolées ou en amas formant réseau. Il liquéfie la gélatine et se colore par les couleurs d'aniline, mais ne se décolore pas par la méthode de Gram. Ses cultures sont très virulentes. Leber en a isolé une substance appelée *phlogosine*, et Christmas une *toxalbumine* qui toutes deux produisent une inflammation suppurative quand on les injecte dans la peau d'un animal. C'est le Microbe ordinaire du pus que l'on trouve dans la *tourniole*, l'*anthrax*, le *furoncle*, l'*ostéomyélite*, *l'endocardite ulcéreuse*, l'*infection purulente*, etc. On le rencontre dans l'air, les eaux souillées, la terre végétale, et aussi dans l'enduit lingual et sur la peau de l'homme, ce qui explique sa pénétration facile dans l'organisme à la suite des moindres plaies (piqûre d'aiguille, etc.). On en distingue deux variétés de couleur : le *St. pyogène doré* et le *St. pyogène blanc*.

Le STREPTOCOQUE DE L'ÉRYSIPÈLE (*Streptococcus erysipelatis*) est presque aussi fréquent que le précédent dans le pus, où il forme des chapelets ou chaînettes caractéristiques ; il ne se décolore pas par le Gram. Il ne liquéfie pas la gélatine, mais se cultive facilement sur tous les milieux nutritifs, bien que sa vitalité s'éteigne vers la quatrième génération. Sa virulence varie aussi suivant son origine. On le rencontre dans l'*érysipèle*, le *phlegmon diffus*, la *septicémie puerpérale*, certaines *ostéomyélites*, l'*infection purulente chirurgicale* et comme complication dans la plupart des autres maladies microbiennes (pneumonie, diphtérie, scarlatine, etc.).

Le MICROCOQUE DE LA SALIVE de Pasteur ou PNEUMOCOQUE de Talamon et Fraenkel (*Klebsiella salivaris*, *Diplococcus pneumoniæ*, etc.) est le Microbe de la pneumonie. Il existe dans la bouche à l'état normal et peut produire des septicémies par injection de la salive. Ses éléments ne sont pas sphériques, mais un peu allongés en forme de losange, de grain d'orge ou de lancette, de 1 à 1,5 μ de long sur 1 μ de large, ordinairement réunis deux à deux (*Diplocoques*) ou en courtes chaînettes, entourées d'une *capsule* ou enveloppe gélatineuse épaisse, mais qui manque souvent dans les cultures. Il ne se décolore pas par le Gram. Ce Microbe, très virulent dans ses cultures, et qui se trouve dans l'air et dans la poussière des hôpitaux, produit non seulement la *pneumonie*, mais en pénétrant dans la circulation générale des septicémies variées (*péritonite*, *méningite*, *angines*, etc.).

Il faut éviter de confondre le Pneumocoque avec un court Bacille décrit primitivement et à tort par Friedländer comme le Microbe pathogène de la pneumonie (*Klebsiella Friedlænderi* Trévisan). La confusion est d'autant plus facile que ce dernier, considéré comme un simple saprophyte, se trouve aussi dans la bouche et serait le Microbe du *Rhinosclérome*. On le distingue à ce qu'il ne se décolore pas par le Gram. Il est pathogène pour la souris.

Le Micrococque tétragène (*Graffkya tetragena*), dont les cellules sont disposées par quatre, se trouve aussi dans la salive et dans les bronches des phtisiques. Il n'est pas considéré comme pathogène pour l'homme, bien qu'il le soit pour plusieurs animaux.

Le Microcoque de la blennorragie ou *Gonocoque* (*Neisseria gonorrheæ*) a une forme encore plus spéciale : ses éléments sont associés deux à deux, avec la face par laquelle ils se touchent plane ou concave, comme dans une sphère unique formée de deux moitiés égales : le diamètre de ces éléments étant seulement de 0,5 μ, il est difficile de les voir, même après coloration. Le Diplocoque ainsi formé est souvent enkysté dans les globules de pus. Ce Microbe est l'agent producteur de la *blennorragie*, de l'*arthrite blennorragique* et de l'*ophtalmie blennorragique*.

Le Microcoque du choléra des poules, découvert par Pasteur, est un Diplocoque en forme de 8. Ses cultures sont très virulentes, mais on a pu les atténuer de manière à en obtenir un vaccin. Ce Microbe est septique pour beaucoup d'oiseaux, les lapins et les souris, mais non pour les cobayes.

Les Microcoques ferments sont nombreux : le *Micrococcus ureæ* est l'agent de la fermentation ammoniacale ; le *Micr. nitrificans*, très commun dans le sol, celui qui produit l'acide nitrique aux dépens des sels ammoniacaux (nitrates) si communs dans la terre végétale, et sert ainsi à la nutrition des plantes ; le *Micrococcus viscosus* est l'agent de l'altération des vins désignée sous le nom de *graisse* (Pasteur).

Les Microcoques chromogènes sont très répandus : nous citerons le *Micr. prodigiosus* qui est rouge et a été observé dans le lait, la salive, la sueur, auxquels il donne sa couleur. Un grand nombre d'autres Micrococques indifférents ont été décrits par les auteurs et se rencontrent dans l'air, l'eau et le sol (V. Bactéries et Microbiologie).

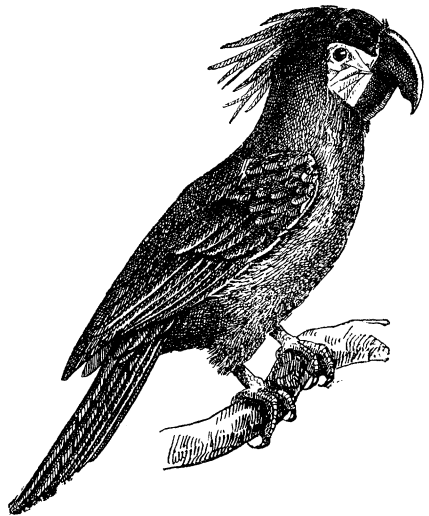
Dr E. Trouessart.

MICROCOSME et MACROCOSME. Ces mots sont la transcription des mots grecs μικρόκοσμος et μακρόκοσμος, le petit monde et le grand monde. Le *cosmos*, le monde, c'était pour les premiers philosophes et physiologues de la Grèce, pour les Ioniens et les Pythagoriciens, en particulier, l'ensemble limité, défini, bien ordonné, soumis à des lois régulières que constituaient, dans l'espace indéfini, les planètes et les étoiles. Le mot de *cosmos* désignant aussi d'une manière plus générale tout ensemble fini et bien ordonné, le nom de *macrocosmos* ou grand univers fut réservé à l'univers astronomique et on nomma petit univers ou *microcosmos* le tout bien ordonné que constituent l'âme et le corps humains. Ces mots ont conservé leur sens précis chez les philosophes et les physiciens de l'antiquité, ainsi que chez les astrologues et les alchimistes du moyen âge. Depuis que les savants de la Renaissance ont découvert l'infinité de l'univers astronomique, le mot de macrocosme a pris un sens plus vague et il est aujourd'hui à peu près tombé en désuétude. Et, si le mot de microcosme, sortant du langage philosophique et scientifique, est actuellement passé dans la langue courante, c'est en perdant toute sa précision primitive. R. B.

MICRODYPTES (Ornith.) (V. Manchot).

MICROGALE (Zool.) (V. Tanrec).

MICROGLOSSE (Ornith.). Les Microglosses (*Microglossus* Geoffr. Saint-Hil.) sont des Perroquets de grande taille et à plumage sombre qui appartiennent à la faune de la Papouasie et qui paraissent devoir être rattachés à la grande famille des Cacatuidés, quoiqu'ils se distinguent des *Cacatoès* ordinaires (V. ce mot) par la structure et la forme de leur bec, dont la mandibule supérieure est très élevée et très fortement comprimée sur les côtés. A cet égard, les Microglosses ressemblent aux *Aras* (V. ce mot) dont ils ont aussi les joues dénudées. Au contraire, ils rappellent les Cacatoès par leur queue coupée carrément en arrière et par leur tête surmontée d'une huppe. Mais cette huppe est fournie de plumes plus étroites, plus souples et plus retombantes que chez les Cacatoès, et chez le Microglosse noir (*Microglossus aterrimus* Gm.), qui est l'espèce la plus anciennement connue et peut-être même l'unique espèce du genre Microglosse, le plumage offre une teinte très foncée et uniforme qu'on n'obtient ni chez les Cacatoès, ni chez les *Calyptorhynques* (V. ce mot), un noir glacé de bleu et légèrement saupoudré d'une poussière blanchâtre pendant la vie de l'oiseau. Le Microglosse noir



Microglosse noir (Microglossus aterrimus).

se trouve non seulement sur le continent de la Nouvelle-Guinée, mais sur les îles avoisinantes et sur la pointe septentrionale du continent australien. Il se tient ordinairement perché à la cime des arbres les plus élevés et se nourrit de graines et de fruits, même de fruits à coquille dure, qu'il ouvre facilement à l'aide de ses puissantes mandibules. Pris jeune, il s'apprivoise facilement. Cette espèce offre, suivant les sexes et suivant les localités, de très grandes variations de taille, certains individus n'ayant que $0^m,50$ de long, tandis que d'autres mesurent $0^m,70$ ou $0^m,75$. La teinte des parties dénudées des joues passe également du jaune pâle rayé de rouge au rouge brique. Le mâle et la femelle de cette espèce ont été figurés par Levaillant sous les noms d'*Ara noir à trompe* et d'*Ara gris à trompe*. Ces noms font allusion à une particularité de structure des Microglosses chez lesquels la langue affecte la forme d'une cupule portée sur une tige grêle et extensible et peut être projetée au-devant des aliments qui viennent d'être broyés par les mandibules. E. Oustalet.

Bibl. : Levaillant, *Hist. nat. des Perroquets*, 1801, pl. 11 et 12. — Lesson, *Voyage de la Coquille, Zoologie*, 1828, t. I, part. 2, p. 625. — T. Salvadori, *Ornithôlogia della Papuasia*, 1880, t. I, p. 107, et *Cat. B. Brit. Mus.*, 1891, t. XX, p. 103.

MICROGONIDIE (Bot.). Nom donné par Pringsheim aux zoospores de certaines Algues Hydrodictiées et autres, zoospores généralement plus petites et plus mobiles que les autres et rompant la cellule matriciale ; elles présentent deux cils vibratiles et un point latéral rouge. Il leur faut plus de temps qu'aux *Macrogonidies* pour reproduire le thalle de l'Algue. On les désigne encore sous le nom de *Microzoospores*. Dr L. Hn.

MICROGRANITE (V. Granite).

MICROGRANULITE (V. Porphyre).

MICROGRAPHIE. On désigne sous ce nom la science qui s'occupe de préparer les objets pour l'observation au microscope et de les décrire et figurer après qu'on les a examinés à l'aide de cet instrument. Tout ce qui se rattache

au maniement de celui-ci sera indiqué au mot *Microscope* (V. ce mot). On ne s'occupera ici que des procédés nécessaires pour mettre en *préparation* les objets destinés à l'examen microscopique, les décrire et les figurer. Un grand nombre d'instruments ont été inventés pour faciliter cette préparation : nous les indiquerons brièvement à propos de chacune des manipulations qui les mettent en usage. Comme l'indique la définition que nous avons donnée du mot Micrographie, l'étude microscopique d'un objet comprend trois phases : 1° préparation microscopique de l'objet; 2° examen de la préparation au microscope; 3° description, mensuration et reproduction (dessin, photographie) de l'image fournie par le microscope.

I. Préparation microscopique. — On désigne sous ce nom l'ensemble des procédés techniques employés pour rendre un objet susceptible d'être examiné au microscope, et, par extension, cet objet lui-même lorsqu'il est fixé sur une lame de verre et prêt à être examiné au microscope. On se sert généralement de *lames* (dites *porte-objet*) quadrangulaires, taillées dans du verre d'une épaisseur partout égale (1 à 2 millim., suivant la solidité que l'on désire) et de 75 millim. de long sur 25 millim. de large : ce verre doit être exempt de bulles et d'impuretés qui nuiraient beaucoup à la netteté des images. Au milieu de cette lame on dépose, au moyen d'un *agitateur* en verre, une goutte de glycérine ou de tout autre liquide neutre et indifférent, et l'on place au milieu de cette goutte, à l'aide d'une aiguille emmanchée ou d'un fin pinceau de marte, l'objet microscopique qu'il s'agit d'examiner. Si cet objet est déjà liquide (sang, pus, dépôt de vin, etc.), on peut se dispenser d'y ajouter de la glycérine et déposer simplement sur la lame une goutte de ce liquide. Mais l'eau est un mauvais excipient parce qu'elle s'évapore très vite et gonfle la plupart des objets en les ramollissant. On recouvre ensuite cette goutte de liquide d'une *lamelle* de verre mince, carrée ou ronde (couvre-objet ou *cover* des Anglais), ayant environ 1/5 de millim. d'épaisseur et 10 à 20 millim. de diamètre, en la pressant légèrement pour faire partir les bulles d'air qui peuvent se trouver emprisonnées dans le liquide. On obtient ainsi une préparation dite *extemporanée* qui peut être examinée au microscope et renseigner sur la nature de l'objet, mais qui, dans la plupart des cas, sera insuffisante pour étudier complètement la structure d'un animal ou d'une plante. Pour faire une préparation *durable*, ou propre à être placée dans une collection, il est nécessaire de prendre un peu plus de précautions, et les manipulations seront plus ou moins compliquées suivant la nature de l'objet et le but que l'on se propose. Nous passerons successivement en revue les différents cas qui peuvent se présenter en allant du plus simple au plus compliqué.

Préparation des animaux microscopiques. Supposons qu'il s'agisse d'un acarien, d'un petit insecte, d'une larve, d'un ver ou de tout autre animal n'ayant pas plus d'un millimètre de long. On peut le placer dans une goutte de glycérine, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, et, si l'animal est vivant, le fixer par la chaleur. A cet effet, après avoir recouvert d'une lamelle et bien étalé par une légère pression la goutte de glycérine, de manière que l'animal soit à peu près au centre, on porte la lame au-dessus de la flamme d'une lampe à alcool ou à gaz et on chauffe à distance et avec précaution : les bulles d'air, s'il en reste, se dilatent, gagnent le bord du verre et s'échappent. On examine alors la préparation au microscope et l'on s'assure qu'elle est satisfaisante; sinon, on chauffe de nouveau jusqu'à ce que la glycérine ait imbibé complètement les tissus de l'animal et que toutes les bulles d'air soient parties. On appelle *cellule* l'espace compris entre les deux verres et qui renferme l'objet ainsi préparé. Il ne reste plus qu'à fermer solidement cette cellule afin d'en assurer la conservation indéfinie. Pour cela, après avoir essuyé avec du papier buvard la glycérine qui peut dépasser la lamelle, on dépose sur le bord de cette lamelle, à l'aide d'un pinceau, un *lut* imperméable. Ce lut est formé de cire à cacheter dissoute dans l'alcool, de *maskenlack* (vernis du Japon) ou de toute autre solution qui durcit par l'évaporation du liquide. Lorsque le couvre-objet est rond, on applique le lut à l'aide de la *tournette* qui permet de l'étendre plus également. Quand le lut est sec, on colle aux deux extrémités de la préparation une étiquette sur laquelle on inscrit tous les renseignements relatifs à l'origine et à la nature de la préparation.

Au lieu de glycérine, on se sert souvent pour *medium* ou excipient de *Baume du Canada* ou de *Gelée de glycérine*, substances que l'on trouve toutes préparées dans le commerce. Le baume, qui s'emploie à froid, durcissant par évaporation du *xylol* dans lequel il est dissous, dispense ordinairement de luter la cellule. La gelée s'emploie à chaud et durcit par le refroidissement : on peut également se dispenser d'ajouter un lut autour de la cellule. Cependant les préparations bien lutées se conservent beaucoup mieux que les autres et souffrent moins des alternatives de température, qui se produisent d'une saison à l'autre. Pour luter solidement une préparation à la glycérine, on peut procéder ainsi : on commence par entourer la cellule d'une bordure de gelée de glycérine fondue que l'on badigeonne ensuite avec une solution de bichromate de potasse pour l'insolubiliser; on lute ensuite par-dessus avec du maskenlack. Une préparation ainsi faite se conserve indéfiniment.

Certains animaux à tissus mous ont besoin d'être *fixés* pendant qu'ils sont encore vivants. La chaleur, appliquée avec précaution, suffit quelquefois; mais le plus souvent il est nécessaire de se servir de réactifs chimiques, tels que l'*acide osmique* (solution à 1 %), les liquides de *Flemming*, de *Fol*, de *Kleinenberg*, le *bichlorure de mercure*, l'*alcool absolu*, etc., suivant l'animal sur lequel on opère et le résultat que l'on veut obtenir. Après avoir trempé l'animal dans le liquide fixateur qui le tue en lui laissant l'attitude qu'il avait pendant la vie, on lave à grande eau, puis on fait la préparation comme d'ordinaire.

S'il s'agit simplement d'étaler les pattes et autres appendices d'un animal, on le place dans un mélange à parties égales d'acide acétique, de glycérine et d'eau, l'on chauffe légèrement, puis on transporte l'animal dans la glycérine. Si l'on veut étudier les organes internes, on *dissèque* l'animal en les lacérant dans le liquide à l'aide de deux aiguilles emmanchées et en s'aidant d'une loupe à pied ou du microscope simple ou composé, armé d'un objectif faible. Les animaux dont la peau est encroûtée de calcaire peuvent être *décalcifiés* par les acides étendus (acides picrique, nitrique, etc.). Ceux qui sont revêtus d'une cuirasse de *chitine* dure et opaque peuvent être rendus mous et transparents par une solution de potasse ou d'eau de Javel. Ces manipulations sont fort délicates et exigent des tâtonnements, même entre les mains de micrographes exercés; il faut se méfier des préparations de ce genre que l'on trouve dans le commerce : sous leur apparence élégante, elles cachent souvent des déformations considérables qui ne permettent plus de se rendre un compte exact de la situation des organes, ou des mutilations qui ont fait disparaître, sous l'action trop vive et trop prolongée du réactif, des parties délicates qu'il importe d'étudier dans toute leur intégrité. Il est préférable de disséquer l'animal et d'en faire des préparations partielles.

Une recommandation essentielle lorsqu'on fait une préparation, c'est de ne jamais faire passer un objet *directement* de l'eau dans la gelée de glycérine ou dans le baume. Si l'on se sert de gelée, il faut laisser tremper l'objet quelque temps dans la glycérine jusqu'à ce que celle-ci ait remplacé l'eau dans les tissus de l'animal ou du végétal. Faute de cette précaution, on enfermera de l'eau dans la préparation qui sera défectueuse et se conservera mal. Si l'on emploie le baume, il convient de faire tremper l'objet dans le xylol ou dans l'excipient ayant servi à dissoudre cette résine. Il est quelquefois nécessaire de procéder graduellement à cette déshydratation, pour ne pas déformer

l'objet; dans ce but, on le fait passer successivement dans des bains d'alcool étendu, en commençant par de l'alcool au tiers et finissant par de l'alcool absolu.

Lorsque l'animal ou l'objet sont un peu épais, on interpose entre la lame et la lamelle un petit cercle de papier, de carton, de verre ou de métal, pour éviter de l'écraser et pour égaliser la préparation qui ne pourrait se faire sans cette précaution; on remplace quelquefois ce cercle par des brins de cheveu, de barbe ou de papier que l'on inclut dans la préparation. On peut aussi faire des préparations à sec en collant l'objet sur la lame de verre avec un peu de gomme arabique ou de gelée de glycérine; la cellule ne renferme alors que de l'air et, l'objet restant opaque, on ne peut étudier que son apparence extérieure.

Les préparations destinées à l'étude de la botanique et de la minéralogie se font, à peu de chose près, de la même manière (étude du pollen, des cryptogames, etc., des cristaux microscopiques, des poussières, etc.). Nous traiterons plus loin des *coupes* nécessaires pour étudier la structure intime des animaux, des végétaux et des roches.

Préparation d'un liquide organique et préparations bactériologiques. Après avoir indiqué dans le paragraphe précédent le cas le plus simple, nous prendrons ici un cas plus compliqué et nous décrirons le manuel opératoire usité pour faire une préparation bactériologique, par exemple à l'aide d'une fausse membrane supposée diphtéritique. — La fausse membrane ayant été récoltée au lit du malade et transportée dans le laboratoire avec les précautions voulues, on prend, à l'aide d'une pince préalablement flambée à la lampe, une lamelle neuve et conservée jusque-là dans l'alcool. On fait évaporer par la chaleur l'alcool qui mouille cette lamelle, puis on la place à demeure entre les mors d'une pince à ressort, appelée *pince Cornet*, qui sert en même temps de support à cette lamelle, de manière à ce que celle-ci ne soit jamais en contact avec la table sur laquelle on opère. Celle-ci est recouverte d'un cahier de papier buvard parfaitement propre, pour éviter tout accident.

On prend un *fil* ou une *spatule de platine* destinés à cet usage et dont on flambe l'extrémité avant de s'en servir. On frotte avec cette extrémité la fausse membrane qu'il s'agit d'examiner, puis on promène le fil sur la face supérieure de la lamelle, de manière à y déposer le liquide recueilli par l'instrument sous forme de stries parallèles ou croisées, mais *sans épaisseur appréciable;* ce frottis donne à la lamelle l'aspect du verre dépoli; il faut toujours éviter de mettre trop de matière, comme le font les débutants. La préparation sèche rapidement à l'air. Pour la *fixer*, on la passe trois fois à travers la flamme de la lampe, en tenant la partie frottée en dessus.

Les bactéries étant incolores et transparentes, il est nécessaire, pour les bien voir, de colorer la préparation. Pour cela, on dépose à l'aide d'un compte-gouttes, sur la lamelle, deux ou trois gouttes d'une solution colorée (*Bleu de Roux*, *Rouge de Ziehl*). On laisse ce liquide agir lentement, ou bien on hâte l'opération en le faisant évaporer par exposition à une certaine distance au-dessus de la flamme. Quant le verre paraît sec, on fixe en passant rapidement la lamelle deux ou trois fois à travers la flamme. On lave à grande eau, et la préparation est terminée. Pour la *monter*, on place une goutte de baume sur une lame et on y dépose la lamelle, le côté préparé en dessous, on presse légèrement avec la pince et on colle les étiquettes de la manière que nous avons indiquée. On peut aussi obtenir une double coloration par le procédé décrit au mot BACTÉRIES (V. ce mot, t. IV, p. 1110). Les liquides (sang, pus, dépôt d'urine, etc.) se préparent à peu de chose près de la même manière.

Préparation d'après la méthode des coupes en séries. Pour étudier les tissus des animaux supérieurs et des végétaux, il est nécessaire d'en faire des *coupes minces*, ayant au plus l'épaisseur de la lamelle qui doit les recouvrir. Pour pratiquer ces coupes d'une façon régulière, on se sert d'un instrument appelé *microtome* (V. ce mot), qui consiste essentiellement en un rasoir manœuvrant sur une surface plane percée d'une ouverture par laquelle l'objet à débiter est poussé à l'aide d'une vis micrométrique qui le fait avancer chaque fois de l'épaisseur d'une des tranches que le rasoir enlève par un mouvement de va-et-vient. Afin que l'objet ait la consistance nécessaire pour ne pas s'écraser ou se plisser sous l'effort du rasoir, on est souvent obligé de le durcir au moyen d'une réaction chimique, de le colorer, de l'inclure dans une masse emplastique qui est d'ordinaire de la paraffine : cette substance englobe l'objet lorsqu'elle est en fusion et se durcit par refroidissement. On obtient ainsi des séries de plusieurs centaines de coupes qui s'alignent à la suite les unes des autres et dont on fait des préparations, en ayant bien soin de conserver l'ordre naturel de leur superposition, qui permet seul de se reconnaître dans cette étude lorsqu'on examine les préparations au miscrocope. C'est à l'aide de cette méthode que l'on a pu étudier la structure intime des organes de l'homme et des animaux, les tumeurs ou néoplasmes, et que l'embryologie a réalisé ses plus grands progrès. — Les tissus des végétaux étant plus résistants, on peut, dans la plupart des cas, les couper directement à l'aide du microtome, sans avoir recours à l'inclusion dans la paraffine. — En minéralogie, on scie les roches en lames minces que l'on réduit à l'épaisseur voulue en les usant sur une meule et on fait ainsi des préparations destinées à montrer la structure intime de ces roches.

II. EXAMEN DE LA PRÉPARATION AU MICROSCOPE. — Dans la grande majorité des cas, la préparation est éclairée par transparence au moyen de la lumière diffuse du ciel ou des nuages. Dans l'éclairage artificiel, le miroir réfléchit de la même manière la lumière de la source lumineuse. L'interposition du condensateur d'Abbe entre le miroir et la préparation est toujours très utile pour concentrer les rayons lumineux sur le point de la préparation qui se trouve dans le champ du microscope.

Quel que soit le grossissement nécessaire pour voir distinctement les détails de la préparation, on doit toujours commencer par l'examiner à un faible grossissement pour se rendre compte de l'ensemble et choisir le point que l'on veut étudier; on passe ensuite à un grossissement moyen, puis progressivement aux grossissements les plus forts; on se rend ainsi mieux compte de la position et de la forme du détail que l'on veut étudier. Pour ces changements d'objectifs, qui doivent se faire rapidement, il est indispensable de se servir d'un revolver.

Pendant que l'on examine la préparation et après l'avoir mise *au point*, il convient de garder la main sur la vis micrométrique servant à rapprocher ou à éloigner l'objectif de la préparation, et de lui imprimer de légers mouvements, de manière à faire varier cette mise au point : l'image perçue par l'œil prend ainsi plus de relief et l'on arrive à déterminer la forme exacte de certains détails (sculptures de la carapace, poils, etc.) dont on ne s'était pas d'abord rendu compte. En continuant ces mouvements dans un sens déterminé, on peut, si l'objet est suffisamment transparent et bien imbibé du liquide qui sert de *médium*, pénétrer par l'œil dans l'intimité de ses tissus et, après avoir vu sa face supérieure, voir sa face inférieure. On nomme *coupe optique* le plan nettement visible par l'objectif à chacune de ses variations de distance, car chacune des images ainsi obtenues successivement est comparable à une *coupe* faite au microtome. Les deux méthodes d'observation peuvent se contrôler mutuellement.

La nature du médium ayant servi à la préparation est d'une grande importance pour la netteté de l'image et la facilité plus ou moins grande que l'on éprouve à en voir les coupes optiques. En règle générale, la netteté et la clarté de l'image sont d'autant plus grandes que l'*indice de réfraction* du liquide solidifié est plus élevé et se rapproche davantage de celui du verre. A ce point de vue, la gelée de glycérine et le baume sont supérieurs à la glycérine

pure. Lorsqu'on se sert d'*objectifs à immersion*, en réunissant l'objectif à la préparation par une goutte de liquide ayant le même indice que le verre ou un indice supérieur, non seulement on élargit le champ de la partie visible de la préparation, mais on augmente aussi la netteté de l'image, car l'objet examiné est inclus en quelque sorte dans un milieu réfringent formant corps avec l'objectif, sans interposition de l'air, qui, par sa réfringence très inférieure à celle du verre, intercepte une partie notable des rayons lumineux. Les essences (huiles essentielles), notamment l'essence de bois de cèdre, ont un indice de réfraction très élevé, et celle-ci est souvent utilisée quand on se sert des objectifs à immersion. Cette essence et d'autres (essence de girofle, de cannelle, etc.) servent aussi pour *éclaircir* les préparations, c.-à-d. pour augmenter la transparence des objets inclus dans ces préparations (V. MICROSCOPE).

III. DESCRIPTION, MENSURATION ET DESSIN DES OBJETS MICROSCOPIQUES. — Dans la description des objets et surtout des animaux microscopiques, il faut tenir compte de la déformation produite par la compression entre les deux verres. Pour éviter cette cause d'erreur, il convient d'examiner et de mesurer l'animal alors qu'il est encore vivant, ou tout au moins avant que le poids de la lamelle couvre-objet ait modifié sa forme et ses dimensions, et d'en prendre des croquis à main levée. On prendra note également de sa couleur et l'on inscrira ces renseignements pour en tenir compte dans la description finale. Pour cet examen de l'animal vivant, on le place simplement dans une goutte de glycérine ou du liquide dans lequel il a coutume de vivre, ou bien on l'étudie dans la *chambre humide* (V. MICROSCOPE).

La *mensuration* se fait à l'aide des *micromètres*, qui sont au nombre de deux : le *micromètre objectif* et le *micromètre oculaire* (V. MICROMÈTRE et MICROSCOPE). En faisant coïncider les lignes de leurs divisions, en se servant d'un oculaire et d'un objectif donnés et en tirant le tube autant qu'il est nécessaire pour obtenir une superposition parfaite de ces lignes, on aura une base précise qui permettra désormais de se passer du micromètre objectif et de se servir exclusivement du micromètre oculaire. On notera par écrit les numéros de l'oculaire et de l'objectif dont on s'est servi et on fixera par un trait transversal le point du tube jusqu'où il convient de le tirer pour avoir la mesure exacte que l'on cherche. On peut d'ailleurs répéter cette opération pour chacun des objectifs dont on dispose. Dès lors, il est facile de mesurer l'objet, car les divisions graduées du micromètre oculaire seront visibles en même temps que l'image de cet objet.

Un autre procédé, plus simple encore, consiste à prendre, à la *chambre claire* (V. CHAMBRE, t. X, p. 320), un dessin du micromètre objectif et de ses divisions régulièrement graduées sur une carte de bristol que l'on place sur la table à côté du pied du microscope. On inscrira au dos de la carte les numéros de l'objectif et de l'oculaire dont on s'est servi. Si l'on substitue au micromètre une préparation et qu'on l'examine avec le même objectif et le même oculaire, il sera facile, à l'aide de la chambre claire, ou même à la vue simple, de projeter l'image sur cette carte graduée, toujours placée à la même distance, et d'avoir ainsi la dimension exacte de cette image. Comme on le voit, ce dernier procédé dispense de l'usage du micromètre oculaire. L'unité de mesure micrographique est le *micromillimètre* (V. ce mot).

Le *dessin* des objets microscopiques se fait, ainsi qu'il vient d'être dit, à la *chambre claire*. Il demande une certaine habitude. Mais, dans la plupart des cas, on peut s'aider, pour l'exécuter, de la *microphotographie* (V. PHOTOGRAPHIE) ou le remplacer complètement par elle. Les appareils que l'on construit pour la photographie des images microscopiques sont très compliqués et très coûteux. Mais on peut, le plus souvent, se contenter du dispositif suivant. On prend une chambre noire ordinaire dont on enlève l'objectif servant pour le portrait ou le paysage. On remplace cet objectif par le tube du microscope, incliné à angle droit et que l'on réunit à celui de la chambre noire au moyen d'une *manche* de drap épais et doublé au besoin, fixée à ses deux extrémités par un bracelet de caoutchouc, de manière à intercepter toute lumière nuisible. L'éclairage est obtenu directement par transparence (sans miroir), au moyen d'une lampe à pétrole. La mise au point sur le verre dépoli doit être faite avec le plus grand soin, et la préparation elle-même doit être exempte de tout défaut, de toute impureté, que la photographie reproduirait avec sa fidélité habituelle, au détriment de la netteté de l'image.

Laboratoires de micrographie. Ces laboratoires existent aujourd'hui dans toutes les facultés de médecine, les facultés des sciences et beaucoup d'autres établissements scientifiques ; mais, en outre, un grand nombre de villes en ont établi à leurs frais pour les recherches qui intéressent la médecine et l'hygiène. Tel est le *Laboratoire de Bactériologie* de la ville de Paris, installé rue Lobau, 2, où l'on fait gratuitement toutes les expertises relatives au diagnostic des maladies microbiennes. Dans ces laboratoires, lorsqu'il s'agit de recherches bactériologiques, on ne se contente pas de l'examen micrographique, mais on emploie aussi les procédés de culture et d'inoculations qui sont souvent nécessaires pour arriver à un diagnostic précis. Dr E. TROUESSART.

BIBL. : P. FRANCOTTE, *Manuel de technique microscopique*; Bruxelles, 1887, in-8. — P. LATTEUX, *ibid.*; 3e éd., Paris, 1887, in-8. — BOLLES LEE et HENNEGUY, *Traité des méthodes techniques de l'anatomie microscopique*; Paris, 1887, in-8. — H. BEAUREGARD et V. GALIPPE, *Guide pratique pour les travaux de micrographie*; 2e éd., Paris, 1888, in-16. — FABRE-DOMERGUE, *Premiers Principes du microscope et de la technique microscopique*; Paris, 1889, in-12. — FRIEDLÄNDER, *Mikroskopische Technik*; 5e éd., Berlin, 1894, in-12. — Al. BÖHM et A. OPPEL, *Manuel de technique microscopique* (trad. franç. par Et. de Rouville); Paris, 1894, in-18. — C. von KAHLDEN et O. LAURENT, *Technique microcospique*; Paris, 1896, in-8. — TROUESSART, *Guide pratique du diagnostic bactériologique des maladies microbiennes*; Paris, 1896. — WURTZ, *Technique bactériologique*; 2e éd., Paris, 1897. — V. aussi la bibliographie des art. BACTÉRIES et MICROSCOPE.

MICROHM. Mesure de résistance électrique égale à un millionième d'*ohm* (V. ce mot).

MICROLESTES (Paléont.) (V. AMPHITHÈRES).

MICROLITE. Minéral constitué principalement par du tantalate de chaux $2CaO, Ta^2O^5$, se présentant en petits cristaux du système cubique, dans lesquels les faces de l'octaèdre dominent. Couleur jaune brunâtre. Cristaux transparents ou opaques. Densité, 5,5 ; dureté, 5,5. Infusible au chalumeau ; inattaquable aux acides, mais décomposé par le bisulfate de potasse lorsqu'il est fondu avec lui. Se trouve notamment dans la pegmatite du comté d'Amélia, dans la Caroline du Nord, à l'île d'Elbe, etc. — Le même nom a été donné par Vogelsang (1867) aux cristaux microscopiques des roches ignées ; il est aujourd'hui employé pour désigner ceux des éléments microscopiques de ces roches qui ont cristallisé au second temps de consolidation (V. ROCHE). Les anomalies de forme qu'ils présentent souvent sont dues, d'après les recherches récentes, à l'interposition d'une matière étrangère entre les zones d'accroissement du cristal microscopique (V. aussi INCLUSION).

MICROMÈGUE (Géod.). Vieil instrument d'arpentage, qui s'appliquait seulement aux petites distances et ne comprenait qu'un angle de 15°. Il semble que c'était une sorte de diminutif du graphomètre.

MICROMERYX (V. CERF [Paléont.]).

MICROMÈTRE (Phys.). On donne le nom de micromètres à de petits instruments destinés à la mesure de petits objets ou de petites images. Le micromètre le plus simple se compose d'une petite lame de verre mince portant quelques divisions en millimètres, subdivisées elles-mêmes en dixièmes de millimètre. On s'en sert notamment pour la mesure du grossissement du *microscope* (V. ce mot), ou encore pour déterminer avec précision le diamètre des images données par l'objectif de l'instrument employé ; on le dispose alors dans le plan focal de l'oculaire. On peut aussi, lorsqu'il

s'agit de mesurer les diamètres des images fournies par divers instruments d'optique, employer un micromètre composé de deux, trois ou quatre fils fins de platine; ces fils, dont un au moins est mobile, sont disposés parallèlement à eux-mêmes à l'aide d'une vis micrométrique. Connaissant le pas de la vis, on mesure facilement et avec une grande exactitude la quantité dont on déplace le fil mobile pour l'amener successivement en contact avec les extrémités d'un objet. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut mesurer la distance des franges d'interférence. Une loupe est placée de façon à ce que l'œil voie nettement les fils du micromètre ; elle permet d'apprécier plus facilement la coïncidence du fil mobile avec les points dont on mesure la distance.

Le micromètre de Rochon, plus connu sous le nom de *lunette de Rochon*, se compose d'un prisme de Rochon. Ce prisme est formé de deux autres prismes de même angle taillés dans du quartz; l'un des prismes a son arête réfringente parallèle à l'axe du cristal; l'autre a l'une de ses faces réfringentes perpendiculaire à cet axe; l'autre face est accolée, à l'aide d'essence de térébenthine, contre l'autre prisme, de sorte que l'ensemble forme un parallélipipède rectangle. Quand un faisceau lumineux parallèle tombe sur la face perpendiculaire à l'axe du cristal, il continue sa route en ligne droite jusqu'au moment où il pénètre dans le second prisme; il se dédouble en deux faisceaux : l'un continuant tout droit, c'est le faisceau ordinaire ; l'autre étant dévié vers la base de ce second prisme. L'angle que font ces deux directions est constant pour un prisme de Rochon donné. Si l'on place un prisme de Rochon dans l'intérieur d'une lunette, on aperçoit deux images au lieu d'une. Ces images sont plus ou moins éloignées. En manœuvrant le prisme de Rochon à l'aide d'une crémaillère qui permet de le déplacer parallèlement à lui-même sur l'axe de l'instrument, on écarte ou l'on rapproche plus ou moins les deux images jusqu'à ce qu'elles soient tangentes. D'autre part, il existe une position du prisme de Rochon, où il n'y a qu'une image; le prisme est alors au foyer. Si on appelle d la longueur dont on a déplacé le prisme depuis cette position jusqu'à celle qui donnait les deux images en coïncidence, on a, en désignant par α le diamètre apparent de l'objet : $\tang \alpha = Kd$. La constante K est particulière à l'instrument employé ; on peut la déterminer par le calcul; mais il est plus simple de la déterminer en visant un objet de hauteur connue placé à une distance connue. Si l'on désigne par H et D cette hauteur et cette distance, il faut mettre le prisme de Rochon à une distance d, et l'on a :

$$\frac{H}{D} = Kd, \text{ ou } K = \frac{H}{Dd}.$$

On détermine ainsi K. Ce micromètre permet de mesurer le diamètre apparent. Il est employé, par exemple, pour mesurer le diamètre apparent des astres. On peut aussi l'employer pour la mesure des distances, quand on connaît la hauteur de l'objet que l'on observe. En regardant, par exemple, un homme, et en admettant qu'il ait une taille moyenne, on peut apprécier la distance à laquelle il se trouve à l'aide du micromètre de Rochon. Si au lieu d'un homme on aperçoit un groupe, le résultat moyen que l'on obtiendra donnera la distance avec une incertitude moindre.

A. JOANNIS.

MICROMÉTRIQUE (Vis). La définition d'une vis repose sur celle d'une hélice. Supposons une hélice tracée sur un cylindre circulaire droit et considérons une figure plane, telle qu'un triangle ou un carré, assujettie à se déplacer de façon que son plan passe constamment par l'axe du cylindre et qu'un des sommets décrive l'hélice. La surface engendrée par cette figure sera une vis, à filet triangulaire ou carré. Le pas d'une vis est le pas de l'hélice qui intervient dans sa construction. Quand une vis est munie d'un écrou qui s'y trouve exactement ajusté et que l'écrou ne peut tourner, il s'avance d'une quantité égale au pas de la vis, pour chaque tour de la vis et d'une façon générale il s'avance de longueurs proportionnelles aux rotations de la vis. Une vis micrométrique peut donc servir à mesurer des longueurs. Les vis que l'on emploie pour cet usage ont en général un pas d'un demi-millimètre, et leur tête, munie d'un limbe gradué, porte 500 divisions, ce qui permet de mesurer des déplacements ou des petites longueurs à un millième de millimètre près, quand la vis est exacte. On sait construire des vis assez régulières pour atteindre cette précision, sur de petites longueurs. On vérifie que la vis est bien construite en s'en servant, suivant l'usage auquel elle est destinée, pour mesurer une longueur ou une épaisseur toujours la même, mais en se plaçant dans diverses régions du pas de la vis. On doit toujours trouver le même nombre si la vis est régulière. Les propriétés précieuses de la vis micrométrique la font employer dans divers appareils, tels que la machine à diviser, le sphéromètre, le micromètre à vis, etc. A. JOANNIS.

MICROMILLIMÈTRE ou **MICRON**. Unité de mesure microscopique, qui est égale à 0,001 millim. On l'écrit par abréviation μ (en Suisse M).

MICRONÉSIE (V. OCÉANIE).

MICRONODON (Paléont.) (V. AMPHITHÈRES).

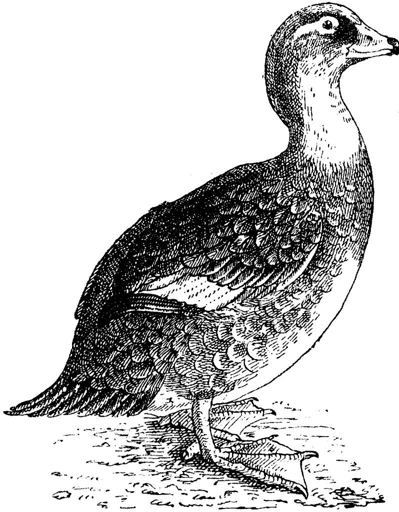
MICROPEGMATITE (V. PORPHYRE).

MICROPHONE (Phys.). Le microphone est un petit instrument destiné à transmettre des sons à un téléphone en les amplifiant considérablement. On lui donne des dispositions diverses. Par exemple, on dispose verticalement un crayon de graphite, taillé en pointe à ses deux extrémités, entre deux blocs de charbon. Ces blocs sont percés chacun d'une cavité dans laquelle s'engagent les pointes du charbon ; les deux blocs de charbon sont mis en communication avec les extrémités d'un circuit comprenant une pile et un téléphone. Si sur le support auquel sont fixés les deux blocs de charbon, on produit des bruits, même très légers, ils sont distinctement perçus dans le téléphone. Les pas d'une mouche s'entendent et donnent la sensation du piétinement d'un cheval ; les battements d'une montre s'entendent aussi, sous forme de coups violents; l'appareil crépite sous l'influence des légères trépidations que cause une voiture passant au loin; un courant d'air projeté sur le système donne la sensation du bruit d'un ruisseau, etc. On admet que sous l'influence des vibrations du support des charbons la résistance électrique du circuit varie, les contacts étant plus ou moins parfaits pendant ces vibrations; la résistance variant, l'intensité des courants varie aussi et par suite le noyau du téléphone se trouve passer par des phases d'aimantation diverses, pendant lesquelles la plaque du téléphone est plus ou moins attirée et vibre en produisant les sons que l'on perçoit. Le microphone, tel qu'il vient d'être décrit, ne se prête qu'imparfaitement à la reproduction de la parole, mais légèrement modifié, il constitue des transmetteurs téléphoniques très employés. A. JOANNIS.

MICROPHOTOGRAPHIE (V. PHOTOGRAPHIE).

MICROPTÈRE (Ornith.) Le nom générique de *Micropterus* qui avait été donné, en 1802, par Lacépède, à un genre de Poissons, a été imposé de nouveau, en 1828, par Lesson (*Manuel d'ornith.*, p. 416) à des Canards de l'Amérique australe qui se font remarquer par la brièveté de leurs ailes parfois incapables de supporter le poids du corps, au moins quand l'oiseau est adulte. Ces organes, en revanche, peuvent toujours venir en aide aux pattes dans la locomotion aquatique, et permettent aux Microptères de filer à la surface de l'eau avec la rapidité d'un bateau à vapeur. Aussi les voyageurs anglais ont-ils souvent désigné les Microptères sous le nom vulgaire de *Steamer Ducks*. Par leur taille relativement forte et par la forme de leur bec qui est corné à la base et dont les mandibules sont colorées en jaune vif ou en rouge orangé, aussi bien que par les teintes grises qui dominent sur leur plumage, les Canards rappellent un peu les *Oies* (V. ce mot), tandis que par d'autres caractères plus importants ils se rapprochent des *Fuligules* et des *Garrots* (V. ces mots). Pendant longtemps on a

cru qu'il n'y avait qu'une seule espèce de Microptère, le Microptère cendré (*Micropterus cinereus* Gm.), mais dans le mémoire que nous avons consacré à l'étude des



Micropterus cinereus.

Oiseaux rapportés par la mission du cap Horn en 1883, nous croyons avoir démontré qu'il fallait distinguer une seconde espèce, plus petite, plus brillamment colorée, moins bien partagée sous le rapport des organes du vol, le Microptère patagon (*M. patachonicus* King). Les Microptères nichent sur la Terre des Etats, sur les bords du canal du Beagle, sur diverses îles situées au S. de la Terre de Feu et dans l'archipel des Malouines. Leurs œufs, d'un blanc de crème, sont déposés, par nombre de quatre ou cinq, dans un nid grossièrement construit avec des herbes, par terre, au pied d'un buisson. Les jeunes restent longtemps sous la surveillance de leurs parents qu'ils accompagnent dans leurs excursions, en nageant avec beaucoup d'aisance. Les adultes, lorsqu'ils sont poursuivis, progressent sur l'eau avec une telle vitesse qu'ils sont très difficiles à atteindre. Le Microptère cendré est aussi désigné par les colons des Malouines sous le nom de *Loggerhead*, tandis que le Microptère patagon est appelé *Flying Loggerhend*. E. Oust.

Bibl. : *Mission du cap Horn*, 1882-83, *Zoologie*, t. VI, 1981, *Oiseaux*, par M. E. Oustalet, p. 212.

MICROPTERYX (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens cotto-scombriformes et de la famille des *Carangidæ*, ayant pour caractères : un corps très comprimé avec l'abdomen disposé en arête tranchante, couvert de très petites écailles, bord du préopercule entier, ouverture de la bouche assez petite, la dorsale continue avec de très fines épines; de petites dents sur le vomer et les palatins. Le *micropteryx chrysurus* est le type du genre; c'est un poisson demi-pélagique excessivement commun dans l'océan Atlantique tropical. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*.

MICROPUS (Ornith.). Genre de la famille des *Timélidés* (V. ce mot), renfermant des oiseaux de taille inférieure à celle d'un Merle, à pattes courtes, à plumage gris, vert ou jaune verdâtre, souvent rehaussé par du noir sur les ailes, la queue et la tête. Les *Micropus* habitent l'Inde, l'Indo-Chine, les îles de la Sonde et les îles Philippines.

MICROPYLE (Bot.). Orifice du sommet organique de l'ovule, par lequel pénètre le tube pollinique et par où passe le sac embryonnaire (V. Ovule).

MICROPYROMÉRIDE (V. Pyroméride).

MICRORCHIDE (Pathol.) (V. Testicule).

MICROSAURIENS (Paléont.). Dawson a établi cette famille pour des Amphibiens du sous-ordre des Stégocéphales, qui, d'après Zittel, présentent les caractères suivants : animaux à queue plus ou moins longue, en forme de Salamandres ou de Lézards; crâne effilé ; corps vertébraux allongés, en forme de sablier, un peu étranglés dans le milieu, amphicœles; membres postérieurs plus faibles que les antérieurs; carpe et tarse ossifiés ou cartilagineux; côtes minces, arquées, généralement à deux têtes; pubis ossifiés; ventre (et plus rarement aussi dos) couvert d'écailles ovales, arrondies, oblongues, ou en forme d'étroits fuseaux. Les genres qui rentrent dans cette famille se rencontrent dans les terrains houiller et permien de l'Amérique du Nord et de Bohême. E. Sauvage.

MICROSCOPE (Phys.). Le microscope composé ou plus simplement microscope paraît avoir été inventé vers 1590 par deux constructeurs de lunettes de Middelbourg, Hans et Zacharie Zansz, le père et le fils, plus connus sous le nom de Janssen. Pendant longtemps on lui préféra le microscope simple ou *loupe* (V. ce mot), qui grossissait moins, mais qui présentait aussi, à un degré beaucoup moindre, les phénomènes d'aberration. Lorsque l'on sut corriger ce défaut par l'achromatisme, les microscopes composés furent beaucoup plus employés ; ils sont arrivés aujourd'hui à un grand degré de perfection comme achromatisme, comme netteté et comme grossissement.

Le microscope se compose essentiellement de deux lentilles ou, plus exactement, de deux systèmes de lentilles. L'un, l'objectif, est dirigé du côté de l'objet ; il donne des images réelles et agrandies de cet objet ; l'autre, l'oculaire, placé près de l'œil, fonctionne comme loupe et donne une image virtuelle et agrandie de l'image réelle donnée par l'objectif. Le fonctionnement de l'appareil est donc analogue à celui de la lunette astronomique; les dimensions relatives sont seules différentes : ici l'objet est placé tout près de l'objectif, souvent à une distance n'atteignant pas un millimètre ; l'objectif est très petit et possède un très petit rayon de courbure (très petite distance focale), tandis que dans la lunette astronomique il y a un grand diamètre et un très grand rayon de courbure (très long foyer).

Marche des rayons dans le microscope. Soit *ab* (fig. 1) un petit objet placé un peu au delà du foyer de

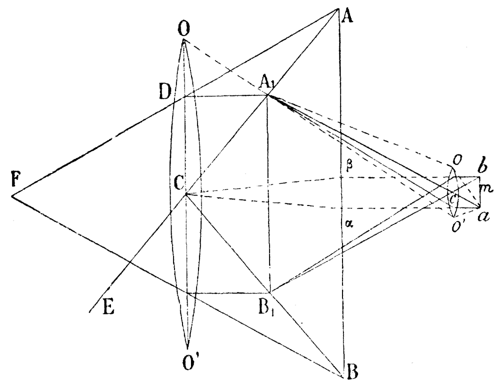


Fig. 1. — Marche des rayons dans le microcospe.

l'objectif *oo'*. Son image s'obtiendra en menant par chaque extrémité *a* et *b* de l'objet deux rayons, l'un parallèle à l'axe, l'autre passant par le centre optique *c* de l'objectif. Ces deux rayons, dont il est facile, tels qu'on les a choisis, de déterminer la direction après leur passage dans la lentille, puisque le premier passe par le foyer et que le second continue sa route en ligne droite, viennent se couper en un point qui est l'image du point correspondant de l'objet : on obtient ainsi l'image réelle et agrandie A_1 B_1. Cette image regardée avec la loupe OO' donne une image virtuelle et agrandie AB, que l'on obtient en menant par chacun des points A_1 et B_1 deux rayons, l'un parallèle à l'axe, l'autre

passant par le centre optique C; après leur réfraction, les deux rayons provenant de A_1, par exemple, cheminent suivant DF et CE, directions qui vont en divergeant; les prolongements de ces droites se coupent seuls en A, de sorte que l'image AB est une image virtuelle. On règle la position de l'oculaire de façon que cette image AB se fasse à une distance de l'oculaire égale à la distance minima de la vision distincte.

Grossissement du microscope. Rappelons que le grossissement dans le microscope, comme dans tout instrument d'optique, est le rapport des angles sous lesquels on voit l'objet avec ou sans l'instrument. Par a menons une parallèle $a\alpha$ à l'axe principal jusqu'à sa rencontre en α avec l'image AB. Joignons $C\alpha$; faisons de même pour le point b; le grossissement est le rapport des angles $\frac{ACB}{\alpha C\beta}$, l'objet et l'image se trouvant à la distance minima de la vision distincte, c.-à-d. dans les conditions où l'on se place quand on veut examiner les détails des objets. Remplaçons dans cette expression du grossissement G les angles par leur tangente, il vient :

$$G = \frac{AB}{\alpha\beta} = \frac{AB}{A_1B_1} \times \frac{A_1B_1}{\alpha\beta} = \frac{AB}{A_1B_1} \times \frac{A_1B_1}{ab}.$$

Or le rapport $\frac{AB}{A_1B_1}$ est le grossissement de la loupe; il est égal à $1 + \frac{D}{F}$, en appelant D la distance minima de la vision distincte et F la distance focale de la loupe. Quant au rapport $\frac{A_1B_1}{ab}$, on peut l'appeler le grossissement de l'objectif. Avec cette définition, le grossissement de l'appareil est le produit des grossissements de l'oculaire et de l'objectif. Le rapport $\frac{A_1B_1}{ab}$ peut d'ailleurs se calculer en fonction des distances focales et de la distance de l'objectif et de l'oculaire; on préfère le mesurer expérimentalement. Pour cela, on regarde dans le microscope une lame de verre sur laquelle se trouvent tracés deux traits espacés d'un millimètre, m (fig. 2); une chambre claire, formée d'un prisme à réflexion totale et d'un miroir incliné à 45°, permet à l'œil de voir simultanément, d'une part, à travers le microscope, le millimètre grossi, d'autre part, à l'aide du prisme et du miroir, une feuille de papier P sur laquelle on trace avec un crayon deux traits aux points où l'on voit les extrémités de l'image du millimètre. On mesure ensuite à l'aide d'un décimètre divisé en millimètres la distance des deux traits tracés sur le papier; cette longueur, exprimée en millimètres, représente le grossissement sans aucun calcul.

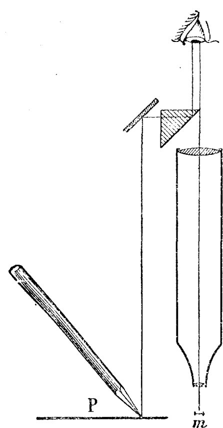


Fig. 2. — Mesure du grossissement au moyen de la chambre claire.

Puissance du microscope. La puissance P d'un microscope est l'angle, évalué en parties du rayon, sous lequel un millimètre est vu à travers l'instrument. G étant le grossissement d'un microscope, la longueur de l'image d'un millimètre est G, et, comme cette image est vue à une distance D, distance minima de la vision distincte, l'angle sous-tendu ou le diamètre apparent de l'image d'un millimètre sera donc $P = \frac{G}{D}$. Le grossissement du microscope est un peu plus fort pour un presbyte que pour un myope, mais la puissance de l'instrument, et par suite la faculté que l'on a d'apercevoir les détails les plus fins des objets, est plus considérable pour les myopes que pour les presbytes. Cela résulte des formules du grossissement et de la puissance. Une vue myope est donc plus avantageuse qu'une vue presbyte pour les observations au microscope.

Champ du microscope. Pour qu'un objet placé à une distance convenable de l'objectif d'un microscope puisse être vu, il faut qu'il soit contenu à l'intérieur d'un cône dont le sommet est le centre optique de l'objectif et dont l'angle se nomme le champ. Reportons-nous à la figure 1. Pour que le point a puisse être vu, il faut que le faisceau de rayons qu'il envoie sur l'objectif, faisceau limité dans le plan de la figure par ao et ao', aille rencontrer l'oculaire. Ce faisceau, après réfraction dans l'objectif, devient un faisceau oA_1o' convergeant vers le point A_1 et divergeant ensuite. S'il rencontre l'oculaire, il est compris dans le champ. S'il est, comme dans la figure 1, tangent au bord de l'objectif, il est à la limite du champ. Le champ normal du microscope s'obtient donc en menant du centre de l'objectif diverses droites tangentes au contour de l'oculaire. Dans la pratique, on restreint ce champ par un diaphragme que l'on place dans le plan de A_1B_1, de façon à arrêter les rayons trop obliques qui ne donnent que des images déformées. Le champ est donc, dans un microscope muni de diaphragme, un cône dont le sommet est le centre optique de l'objectif et dont la directrice est le diaphragme. On place le diaphragme dans le plan de A_1B_1, parce que, placé plus près de l'objectif, il laisserait passer des rayons donnant de mauvaises images et qu'il en arrêterait d'autres, pouvant en donner de bonnes, s'il était placé plus loin. Le champ est d'autant plus petit que le grossissement est plus considérable.

Description du microscope. Un microscope qui se compose essentiellement, comme nous venons de le voir, d'un objectif et d'un oculaire, comprend en outre divers accessoires destinés à rendre commode le maniement de cet appareil. Un pied solide et lourd porte deux colonnes verticales C, C', qui supportent un axe auquel se trouve fixé l'ensemble du microscope proprement dit M et de la platine P (fig. 3). Ce mode de suspension permet d'incliner plus ou moins le microscope, ce qui est commode parce qu'il n'est plus nécessaire alors de mettre la tête horizontalement. L'objet à regarder se place entre deux lamelles de verre (porte-objet et couvre-objet) et le tout est disposé sur la plate-forme P (platine), qui est percée d'un trou central permettant d'éclairer l'objet par-dessous. Deux appliques à ressort servent à maintenir les lamelles contre la partie B de la plate-forme. La platine se compose de trois parties : l'une P, absolument fixe et reliée invariablement à l'axe autour duquel le microscope peut s'incliner; une autre F, qui peut éprouver des déplacements lents dans deux directions rectangulaires. Ces déplacements se mesurent à l'aide des divisions R, R', et deux vis non représentées sur la figure permettent de les réaliser facilement et lentement. La troisième partie B peut tourner sur elle-même à l'aide d'une vis v. Une division en degrés permet d'avoir une mesure approchée de cette rotation et de mesurer les angles que l'on observe au microscope. Le corps du microscope M peut être rapproché plus ou moins de l'objet à examiner à l'aide de deux mouvements : l'un, rapide, est obtenu à l'aide d'une vis V, qui agit sur une crémaillère C_1; on s'en sert pour mettre l'objet à peu près au point; l'autre, lent, s'obtient à l'aide d'une vis V_1, de pas très petit, qui permet d'achever la mise au point. L'éclairage des objets que l'on regarde se fait à l'aide d'un miroir m supporté de telle sorte qu'il puisse tourner dans tous les sens; on le dirige de façon qu'il renvoie sur l'objet la lumière diffuse émise par un objet très lumineux tel qu'un nuage ou un mur blanc éclairé par le soleil. Cette partie se compose souvent de deux miroirs adossés, l'un plan, l'autre concave, que l'on utilise de

préférence selon les cas. Souvent aussi la lumière envoyée par le miroir est concentrée sur une toute petite portion à l'aide d'un système de lentilles (concentrateur ou condensateur) placé en E sur la figure. Ce système peut pivoter

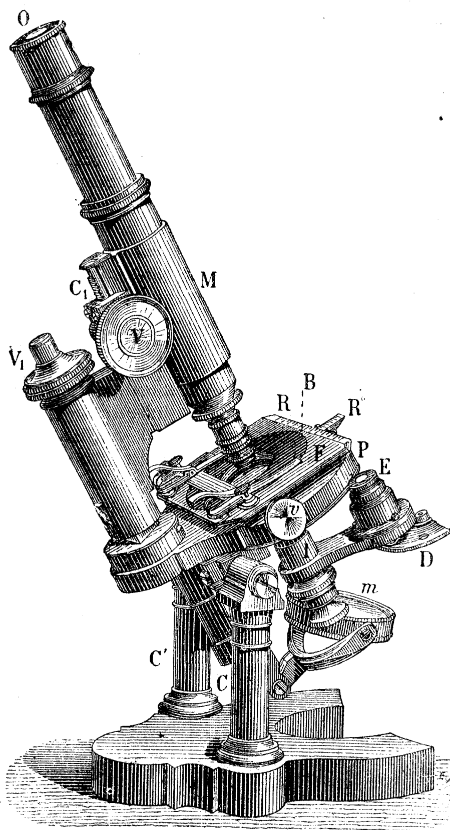


Fig. 3. — Microscope à inclinaison (grand modèle).

autour de I de façon à venir se placer au-dessous de l'objet. Une plaque D, percée de trous de divers diamètres (diaphragmes), que l'on peut amener à volonté au-dessous de l'éclaireur E, permet de modifier l'éclat de la lumière. Pour les objets opaques on les éclaire par-dessus à l'aide de miroirs ou de prismes non représentées sur la figure.

Modèles divers de microscopes. Détails de construction et accessoires. L'instrument qui vient d'être décrit et que représente la fig. 3 est, comme disposition d'ensemble, le modèle de *microscope de grande puissance* le plus couramment construit. Les perfectionnements essentiels jusqu'ici réalisés, soit dans la partie mécanique, soit dans la partie optique, s'y trouvent à peu près tous réunis, de telle sorte que les explications données à son sujet permettent de comprendre le fonctionnement de tout microscope de même type, quel qu'en soit le fabricant. Mais il se fait, en vue d'usages déterminés ou par raison d'économie, des microscopes d'autres modèles et, bien que les modifications qui les caractérisent affectent leur apparence extérieure bien plus que leurs organes, il est nécessaire, à cause même des différences d'aspect, de faire connaître les plus employés parmi eux. Quelques indications complémentaires sur les détails de construction des principaux organes et accessoires signalés dans les paragraphes précédents sont également indispensables.

Le corps des anciens microscopes était généralement constitué par un simple tube vertical ne comportant aucune inclinaison. Cette disposition, qui diminue considérablement le prix de revient, tout en assurant mieux la solidité, est encore adoptée de nos jours pour les *microscopes de petit modèle* en usage dans les laboratoires d'enseignement et dans les laboratoires industriels (fig. 4). On la retrouve aussi dans les *microscopes à grand champ de vision* employés pour l'examen des grandes surfaces ; dans ces derniers, la platine, qui est alors, le plus souvent, une glace horizontale et rectangulaire de 10 à 12 centim. de côté, est portée par un cadre se déplaçant d'avant en arrière au moyen d'une crémaillère ; le support de la partie optique peut lui-même pivoter horizontalement autour du pied, avec une amplitude de marche de 12 à 15 centim. ; le miroir, rectangulaire comme la platine, est placé au-dessous d'elle, à la base du cadre, et se déplace avec elle.

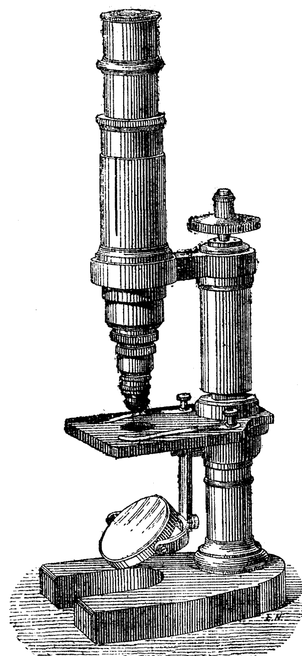


Fig. 4. — Microscope droit (petit modèle).

Jusque vers le milieu du XIXe siècle, le microscope à inclinaison le plus employé a été le *microscope coudé*, imaginé par le physicien *Amici* (V. ce nom) et perfectionné par Ch. *Chevalier* (V. ce nom). Le tube était partagé en deux parties : la partie supérieure, qui portait l'oculaire, était mobile et pouvait prendre, à volonté, les positions verticale et horizontale ; la partie inférieure, qui portait l'objectif, demeurait, au contraire, invariablement verticale et le porte-objet horizontal ; dans la deuxième position de la partie supérieure — obtenue, suivant les instruments, soit en enlevant complètement cette partie et en la rattachant ensuite à la partie inférieure, restée fixe, par l'intermédiaire d'un bras coudé, soit en la faisant basculer de 90° autour d'une charnière et en enlevant, cette fois, la partie inférieure pour la replacer perpendiculairement dans une ouverture latérale pratiquée à la base de la partie supérieure — un prisme rectangle, placé au coude, faisait subir aux rayons qui avaient traversé l'objectif la réflexion totale. Il existe encore de ces microscopes dans quelques anciens cabinets d'histoire naturelle et de physique ; mais le mode de suspension à charnière d'inclinaison, représenté par la fig. 3, et déjà connu au siècle dernier, offre, au point de vue pratique, de précieux avantages, et on ne construit plus depuis longtemps aucun microscope coudé.

Les *microscopes binoculaires*, qui montrent les objets aux deux yeux, ont passé par une série de transformations. Les premiers, dus à *Nachet* (V. ce nom), étaient constitués par deux tubes parallèles et fixes, qui offraient l'aspect d'une longue jumelle marine et qui portaient les deux oculaires ; un troisième tube, parallèle aux deux premiers, mais beaucoup plus petit, était adapté sur le milieu d'un quatrième tube réunissant leurs bases et recevait l'objectif unique ; un système de trois prismes placé dans la partie commune divisait en deux faisceaux réfléchis suivant l'axe de chacun des deux grands tubes les rayons qui avaient traversé cet objectif. Un Anglais, M. Wenham, a réalisé une disposition plus commode, reprise et améliorée par M. Nachet (fig. 5). L'un des tubes, A, est fixe et se comporte comme un microscope ordinaire, dont il possède

les deux organes essentiels, l'oculaire *o* et l'objectif O; l'autre tube, qui a un oculaire *o'*, mais pas d'objectif, est mobile autour de la charnière C et peut, au moyen de la vis V, être progressivement rapproché ou éloigné du premier, suivant l'écartement des yeux de l'opérateur; une monture commune D réunit les deux tubes par leurs bases et renferme un système de deux prismes *pp'*, qui réfléchissent, suivant l'axe du tube B, la moitié des rayons

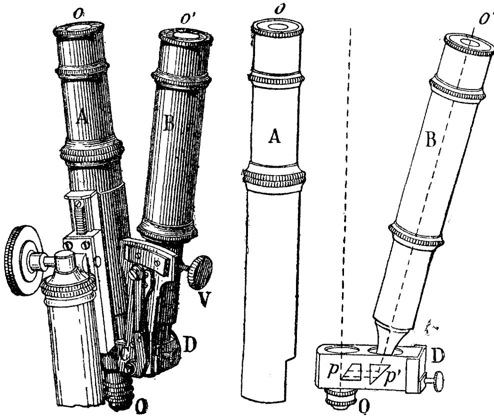


Fig. 5. — Microscope stéréoscopique de Nachet.

ayant traversé l'objectif commun O. Les deux tubes ont un angle égal à celui des axes optiques des deux yeux regardant l'objet à la distance de la vision distincte et, dès lors, celui-ci est vu sous les mêmes perspectives qu'à l'œil nu, avec ses creux et ses reliefs nettement accusés. Le microscope binoculaire de Nachet est donc en même temps un *microscope stéréoscopique*. Cet appareil peut, du reste, se monter facilement sur tous les microscopes.

Pour les observations qui nécessitent l'intervention de réactions chimiques ou de températures élevées, notamment pour l'étude des éléments anatomiques dans les milieux gazeux, ainsi que pour les expériences de culture des ferments, on fait usage du *microscope renversé* ou *microscope chimique* (fig. 6), dû aussi à M. Nachet. L'oculaire est en *o*, l'objectif en O, sous le porte-objet P, de façon que les émanations ne viennent pas nuire à la netteté des images; en C est placé un système de deux prismes pour fla réflexion des rayons suivant l'axe du tube T; *m* est le miroir, *n* une cellule en verre à tubulures, qui peut être bouchée hermétiquement par un disque de verre et dont le fond est garni d'un verre mince luté. Comme, d'ailleurs, il

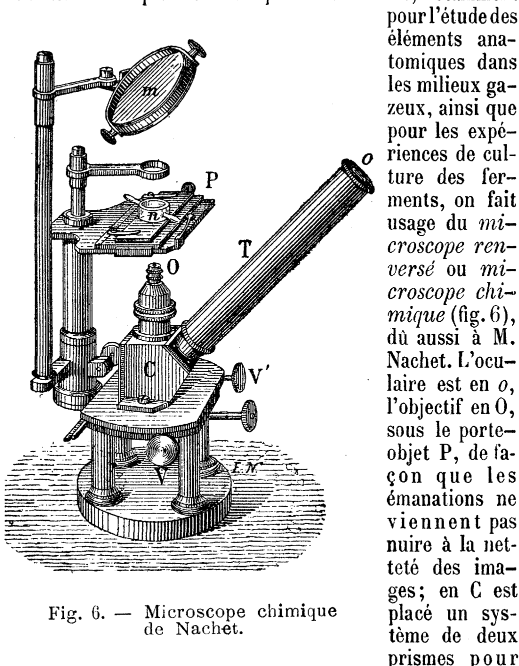


Fig. 6. — Microscope chimique de Nachet.

peut être nécessaire, dans certains cas, que l'objet ou la cellule en expérience conserve l'immobilité, c'est, dans ce microscope, la platine qui est fixe, tandis que le corps de l'instrument et l'objectif se déplacent dans tous les sens au moyen des deux vis V et V'; des divisions croisées permettent d'apprécier ce déplacement.

A signaler encore, à raison de leur aspect particulier ou de leur destination spéciale : le *microscope-aquarium*, dont le tube est horizontal et qui a pour accessoire une cuve en verre de forme parallélipipédique (l'aquarium), placée contre un panneau vertical et éclairée par un miroir indépendant, monté sur pied portatif; le *microscope à double corps*, qu'il ne faut pas confondre avec le microscope binoculaire, bien qu'il ait aussi deux oculaires, et qui permet à deux personnes d'observer simultanément le même objet; le *microscope de minéralogie*, dans lequel, en vue de maintenir, pendant les différentes mesures d'orientation, l'image en coïncidence avec les fils croisés du micromètre oculaire et d'obtenir une mesure précise de l'axe d'extinction des cristaux, l'oculaire et l'*appareil polarisateur* (V. plus loin) demeurent immobiles, tandis que, grâce à un mécanisme de centrage, qui n'est réellement pratique qu'avec le dispositif nouveau adopté par MM. Nachet, la platine tout entière et l'objectif sont mis seuls et simultanément en mouvement; le *microscope de voyage* de Nachet, qui ne présente d'autre particularité que d'être entièrement démontable et de pouvoir, quoique constituant, une fois monté, un microscope composé d'assez grand modèle, se placer dans une boîte plate de 19 centim. sur 11 centim.; enfin le *microscope à dissection* (fig. 7), qui

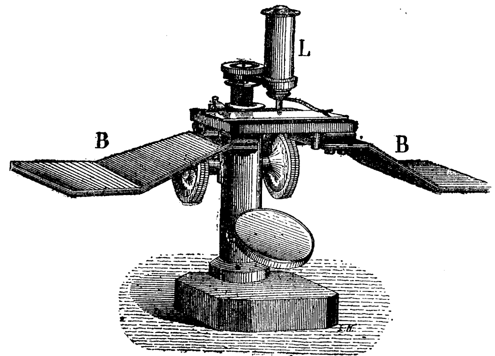


Fig. 7. — Miscrocope à dissection de C. Zeiss.

ne comporte qu'un microscope simple ou loupe L, et qui présente de chaque côté de la platine un appui-main B.

Quant au *microscope scolaire*, qui est décrit dans tous les traités de physique, ce n'a jamais été, à proprement parler, qu'une lanterne magique ou un mégascope perfectionnés, et il est devenu, tel qu'on le construit aujourd'hui, un véritable appareil à projections (V. Projection).

Les organes les plus essentiels du microscope sont, nous l'avons vu, l'oculaire, l'objectif et l'appareil d'éclairage. L'*oculaire* est quelquefois un oculaire de Ramsden (V. Loupe, t. XXII, p. 676), mais, le plus généralement, un oculaire d'Huygens, formé de deux lentilles plan-convexes, achromatisées ou non, dont la convexité est tournée vers l'objet (oculaire négatif), ou plus rarement en sens inverse (oculaire positif). La lentille supérieure est dite verre frontal ou verre oculaire, la lentille inférieure verre de champ ou lentille de Campani. Cette dernière, en rassemblant les rayons trop obliques pour tomber directement sur un petit oculaire, augmente le champ du microscope, en même temps qu'elle achromatise l'image et atténue l'aberration de sphéricité. Au niveau de son foyer, entre les deux lentilles, est placé le plus souvent un diaphragme, ainsi qu'un *micromètre* (V. ce mot), simple ou à vis micrométrique, qui sert à mesurer le diamètre des objets et

dont les divisions, à l'encontre de celles du micromètre objectif (V. plus loin), peuvent être, en général, arbitraires, pourvu qu'elles soient bien équidistantes, leur valeur absolue variant naturellement avec l'objectif employé. Les deux lentilles, le diaphragme et le micromètre oculaire sont maintenus dans une monture cylindrique en cuivre, qui est noircie à l'intérieur afin d'éteindre toute réflexion pouvant nuire à la netteté des images et qui entre à frottement doux dans le tube du microscope pour permettre la substitution rapide d'oculaires de numéros différents. On fabrique aussi des *oculaires* dits *compensateurs*, qui s'emploient avec les objectifs apochromatiques (V. plus loin), des *oculaires redresseurs* à prisme, qui donnent une image redressée de l'objet, des *oculaires spectroscopiques*, pour l'examen spectroscopique des solutions et surtout pour l'observation des spectres d'absorption dans les préparations microscopiques.

L'*objectif* se compose, suivant son pouvoir amplifiant, d'une seule lentille biconvexe ou de trois lentilles plan-convexes. Toutes sont achromatiques. On construit aussi, depuis 1886, chez Carl Zeiss, d'Iéna, et d'après les indications du professeur Abbe, des *objectifs* dits *apochromatiques*, dont les lentilles, d'une composition nouvelle, sont disposées comme le montre la figure 8 et qui procurent, par l'emploi combiné des oculaires dits compensateurs, la suppression du spectre secondaire, conséquemment, le maximum de correction des aberrations de sphéricité et de réfrangibilité; mais leur prix de revient est fort élevé et leur usage encore peu répandu, quoique aujourd'hui tous les grands opticiens les fabriquent. L'écartement réciproque des lentilles d'un objectif est en général invariable. On fait pourtant des objectifs dits *objectifs à correction*, dans lesquels la première lentille peut être, à volonté, rapprochée ou éloignée des autres, de manière à corriger en partie l'influence exercée sur la marche des rayons lumineux par l'épaisseur de la lamelle de verre qui couvre l'objet. On appelle enfin *objectifs à immersion* des objectifs imaginés par le physicien italien Amici et disposés de telle façon qu'ils puissent être plongés, sans crainte de les détériorer, dans l'eau ou dans l'huile dont on revêt le couvre-objet afin de substituer à l'air un milieu ayant un indice de réfraction plus sensiblement rapproché de celui du verre et de celui du liquide où est placée la préparation observée. Avec les objectifs à immersion homogène et en employant le liquide d'immersion exactement correspondant (l'huile de cèdre, de préférence), on arrive à obtenir un indice de réfraction presque égal à celui du couvre-objet, quelle que soit l'épaisseur de la lamelle.

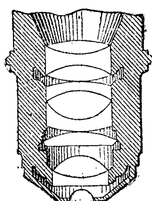


Fig. 8. — Objectif apochromatique à immersion.

L'objectif a besoin, plus encore peut-être que l'oculaire, de pouvoir être changé facilement. Il a, à cet effet, une monture qui se visse à l'extrémité inférieure du tube du microscope. Il s'y adapte aussi, dans certains instruments, par une monture à baïonnette, ce qui permet une substitution rapide. Très souvent encore, les objectifs sont placés au nombre de deux, de trois ou même de quatre, sur un support tournant, le *changeur d'objectifs à revolver* (fig. 9), qui est vissé, une fois pour toutes, au tube du microscope à l'aide de la bague de serrage B. Le reste de l'appareil est mobile autour d'un pivot A, qui fait corps, ainsi que les couvercles pare-poussière C, C', avec cette bague, et, par un simple mouvement de rotation, chacun des objectifs peut être rapidement amené sous l'orifice inférieur du tube. Un autre appareil de même nature, imaginé par Carl Zeiss, le *changeur d'objectifs à coulisse* (fig. 10), a sur le précédent le double avantage de procurer tout de suite un bien meilleur centrage et de permettre l'emploi d'un nombre indéterminé d'objectifs. Il se compose de deux pièces, l'une A, qui se visse au tube une fois pour toutes, l'autre B, qui s'adapte d'avance à l'objectif et qu'il faut par conséquent posséder en nombre égal à celui des objectifs interchangeables dont on veut disposer. La pièce B a

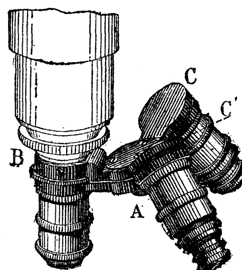


Fig. 9. — Changeur d'objectifs à revolver.

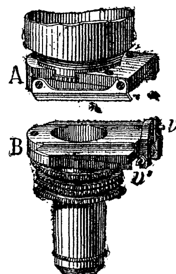


Fig. 10. — Changeur d'objectifs à coulisse.

sur les côtés deux rainures où glissent les rebords de la pièce A. Il suffit de pousser légèrement. Une vis butoir *v* et une vis sans fin *v'* produisent ensuite le centrage dans les deux directions.

A la différence du micromètre oculaire, dont la division est généralement arbitraire et qui fait toujours corps avec l'oculaire (V. plus haut), le *micromètre objectif*, qui se compose d'une petite lame de cuivre portant la rondelle de verre mince sur laquelle est gravée la division, a cette division rigoureusement déterminée : 1 millimètre divisé en 100 parties égales, dans la plupart des instruments. Il se trouve en outre complètement distinct de l'objectif, posé qu'il est sur le porte-objet du microscope, où il prend la place de l'objet ou de la préparation dont on veut effectuer la mensuration. Il ne sert d'ailleurs que d'étalon ou terme de comparaison pour établir la valeur absolue des divisions du micromètre oculaire et, celle-ci une fois connue pour une longueur du tube et un grossissement donnés, il devient inutile, et tous les objets examinés avec la même longueur du tube et le même grossissement peuvent être très exactement mesurés à l'aide du seul micromètre oculaire.

L'*appareil d'éclairage* se borne, pour les observations ordinaires, à un miroir plan-concave, qui est mobile en tous sens et qu'on voit représenté en *m* dans la figure 3. Mais il est nécessaire, dans beaucoup de cas, d'obtenir un éclairage plus intense et on a alors recours au *concentrateur* indiqué en E dans la même figure. Le plus usité aujourd'hui est l'*appareil condensateur d'Abbe*. C'est un assemblage de trois lentilles, dont le diamètre va en diminuant de bas en haut et qui sont ainsi superposées, en commençant par la plus petite: une lentille biconvexe (ou plan-convexe), une lentille concavo-convexe, une lentille plan-convexe. Elles sont montées, leur face convexe tournée en bas, dans une garniture conique placée sur le porte-condensateur C (fig. 11). Lorsqu'on veut faire usage de l'appareil, on l'amène, en le faisant tourner autour de l'axe de rotation A, sous la platine, dont on l'écarte ensuite ou le rapproche à volonté au moyen d'une vis à pas rapide qui le fait se mouvoir dans l'axe optique du microscope. Lorsque, au contraire, on veut opérer sans le condensateur, on le rejette en dehors de la platine, dans la position indiquée par la figure. Un diaphragme à iris D, composé d'une série de petites lamelles mues par la manette *m* et susceptibles, par leur rapprochement, de réduire jusqu'à 1/2 millim. le diamètre de l'ouverture, est placé sous le condensateur. Il est monté, lui aussi, à rotation et se déplace en outre latéralement, ce qui permet d'amener l'ouverture en dehors de l'axe optique du condensateur et d'obtenir, dans un sens quelconque, un faisceau de lumière oblique. Enfin, à l'intérieur de la platine et sous le porte-objet est fixé un *diaphragme iris à coupole*, qui n'a évidemment d'utilité que lorsqu'il n'est pas

fait usage du condensateur, celui-ci ayant, on vient de le voir, son diaphragme spécial. Le diaphragme à coupole dont on aperçoit la face postérieure, ainsi que l'ouverture, au centre de la figure, se manœuvre au moyen de la manette M; lorsque son ouverture est réduite au minimum, il prend la forme d'une calotte sphérique, et son bord supé-

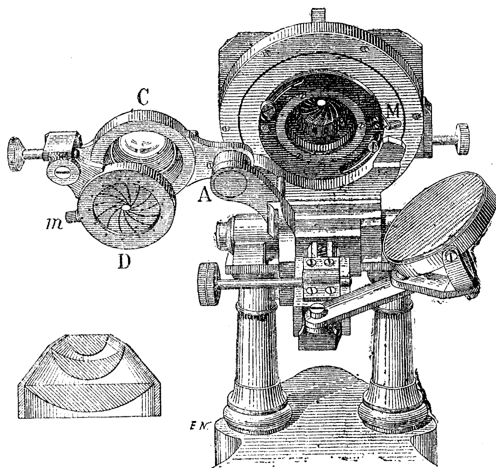


Fig. 11. — Appareil condensateur d'Abbe, avec diaphragmes à iris.

rieur affleure presque le porte-objet. Il faut, du reste, lorsqu'il est ainsi fermé, éviter de relever le condensateur jusqu'à sa position supérieure: on fausserait les lamelles. Dans les microscopes Nachet et afin d'empêcher pareil accident, un mécanisme spécial s'oppose à ce qu'on introduise le condensateur sous la platine lorsque le diaphragme à coupole est fermé.

Pour éclairer la surface des objets opaques, on a longtemps fait à peu près exclusivement usage du miroir de Lieberkühn, sorte de réflecteur concave en argent fixé à l'extrémité inférieure du tube du microscope et percé en son milieu d'un trou pour le passage des rayons. Mais on lui préfère maintenant les *illuminateurs verticaux* (vertical illuminators), d'invention anglaise. Plusieurs dispositifs en ont été construits. Le plus simple et le plus pratique paraît être l'*éclaireur à prisme* de Nachet (fig. 12). Dans cet appareil, la lumière, venant d'une source lumineuse suffisamment intense, pénètre dans un prisme P en passant par l'ouverture V, que la rotation de l'appareil permet d'orienter et qui peut être modifiée, comme forme et dimension, au moyen d'une vanne. Le prisme P réfléchit les rayons lumineux suivant l'axe du microscope et ceux-ci vont éclairer l'objet après avoir traversé l'objectif, qui joue alors le rôle de condensateur. Le prisme peut, d'ailleurs, être légèrement incliné ou déplacé au moyen des deux boutons B et C : on obtient ainsi très aisément un réglage convenable de l'éclairage.

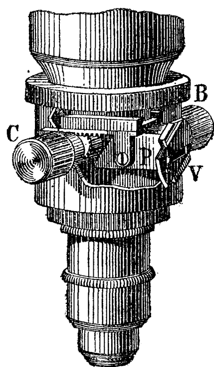


Fig. 12. — Eclaireur à prisme de Nachet.

Un accessoire d'une autre nature, mais également très employé, est la *chambre humide*, ou *chambre à eau*, ou *cuve à animalcules* (animalcule cage). C'est un appareil, ou même, très souvent, une simple modification du porte-objet, qui permet d'examiner les éléments anatomiques vivants en les maintenant dans leurs conditions normales d'humidité et de température. La chambre humide de Rocklinghausen était formée par une petite bourse en caoutchouc, dont une extrémité recouvrait la préparation, tandis que l'autre était fixée au tube du microscope, au-dessous de l'objectif. On se contente aujourd'hui, dans la plupart des cas, de pratiquer, dans l'épaisseur de la lame porte-objet, une rainure circulaire, qui constitue, avec le couvre-objet, une cellule à rigole, où l'on maintient, soit de l'eau, soit tout autre liquide. L'objet se place au centre. Lorsqu'on doit opérer dans un milieu autre que l'air, la lame porte-objet est en outre percée, dans le sens de sa longueur, de deux petits canaux aboutissant : au centre, à la rigole, extérieurement, à deux tubulures ; on a alors la *chambre humide à circulation de gaz*. On fait aussi ces chambres à écartement facultatif au moyen d'un dispositif spécial et d'une vis micrométrique, qui permettent de modifier à volonté la distance entre la lame porte-objet et la lamelle couvre-objet. On peut enfin réaliser la chambre humide en plaçant sur la lame porte-objet un mince anneau de moelle de sureau imbibé d'eau : on a entre les bords de l'anneau, la lame porte-objet et la lamelle couvre-objet un espace clos saturé d'humidité. — On donne quelquefois encore le nom de *chambre humide* à un appareil composé d'un plateau ou assiette contenant de l'eau et recouvert d'une cloche dont les bords plongent dans l'eau. Un petit bâti en cuivre s'élève au centre et reçoit les préparations que l'on veut préserver de l'évaporation.

Parmi les autres accessoires du microscope dont il n'a pas été question dans la description de la figure 3, mentionnons pour terminer : l'*appareil de polarisation*, composé de deux prismes de Nicol (V. Prisme), l'un, le prisme polariseur, qui est combiné avec une lentille condensatrice forte et placé sous l'objet dans le porte-diaphragme, l'autre, le prisme analyseur, qui est monté dans un capuchon portant une division circulaire et se plaçant par-dessus l'oculaire ; le *goniomètre à prisme biréfringent*, qui se place également sur l'oculaire et qui sert à mesurer les angles des cristaux microscopiques; le *comparateur Michel Lévy*, pour la mesure des biréfringences, qui permet la comparaison entre la couleur fournie par un cristal vu dans la lumière polarisée et celle donnée par une lame de quartz taillée en biseau à trois ordres de teinte ; l'*hématimètre* de Hayem et Nachet, pour la numération des globules du sang, composé d'une cellule à rigole semblable à celle déjà décrite et supportée par une platine de métal sous laquelle est vissé un tube portant un quadrillé avec un système optique qui projette l'image de ce quadrillé sur le fond de la cellule; la *chambre claire*, qui permet la reproduction sur le papier des objets observés et dont il existe divers dispositifs (V. Chambre, t. X, p. 321, et ci-dessus, fig. 2), mais qu'il y a toujours avantage à munir, pour cet usage spécial, d'un verre bleu mobile pouvant se tourner, soit du côté de l'oculaire, soit du côté du papier, de façon à avoir de chaque côté la même intensité lumineuse ; l'*appareil de chauffage*, qui consiste, soit en une grande boîte en acajou n'ayant que deux ouvertures, l'une pour l'oculaire du microscope, l'autre pour le miroir, et reposant sur une forte plaque métallique qui se chauffe en dessous et permet d'élever la température ambiante, autour du microscope, à 35° C., soit en une cellule en verre mastiquée, qui est munie de deux conduites pour la circulation de l'eau chaude et qui sert de porte-objet (V. fig. 6).

La construction des microscopes a pris, dans tous les pays, un grand développement. Paris, qui a eu une série de constructeurs célèbres, A. Nachet, Ch. Chevalier, E. Hartnack et, de nos jours, MM. Nachet père et fils, en est demeuré, à tous les points de vue, le principal centre. L'Allemagne vient en seconde ligne, avec la maison Carl Zeiss, d'Iéna. L'Angleterre n'occupe que le troisième rang, les Etats-Unis le quatrième. Le prix d'un microscope varie naturellement dans de grandes proportions suivant les conditions de sa construction. Pour un appareil de grand modèle, doté des dernières améliorations et muni de tous

les accessoires, la dépense totale peut monter jusqu'à 1.500 ou 2.000 fr. Mais on trouve à 100 ou 150 fr. de très bons microscopes de petit modèle (fig. 4), pouvant grossir jusqu'à 700 ou 800 fois et bien suffisants pour les laboratoires d'enseignement, ainsi que pour la plupart des usages industriels.

Applications du microscope. Le microscope, qui n'avait guère pu être employé, avant le commencement du XIX[e] siècle, alors que Van Deyl et Fraunhöfer n'avaient pas encore construit les premières lentilles achromatiques, qu'à des observations plutôt superficielles ou, du moins, très rudimentaires et très limitées, a, de nos jours, un champ d'application presque aussi vaste que la science elle-même, dont il est devenu l'un des principaux instruments de progrès. Il n'est, en effet, aucune branche de celle-ci, — si l'on met à part, naturellement, les sciences purement spéculatives — qui ne lui soit plus ou moins directement redevable de quelque importante découverte. Plusieurs même sont nées de son emploi et n'existent que par lui : l'*histologie* animale et végétale, appelée quelquefois aussi anatomie microscopique, la *microbiologie*, la *bactériologie* (V. ces mots). D'autres, si elles venaient à être privées de son concours, se trouveraient atteintes gravement dans leur développement : la minéralogie, la pétrographie, la chimie, la pathologie, la physique même, qui voit reculer chaque jour, grâce au microscope, les limites de la divisibilité et de la porosité de la matière. Il n'est enfin jusqu'à l'industrie et au commerce qui ne retirent de son usage un incessant et considérable profit, soit qu'ils le fassent coopérer aux essais de toute sorte qui accompagnent aujourd'hui la plupart des fabrications, soit qu'ils lui demandent la révélation rapide d'un grand nombre des falsifications et autres altérations dont sont de plus en plus l'objet les diverses substances employées par l'économie domestique, la médecine et les arts : farines, fécules, beurre, lait, tissus, etc.

Préparations microscopiques (V. MICROGRAPHIE).

Léon SAGNET.

BIBL. : BAKER, *le Microscope à la portée de tout le monde ;* Paris, 1754, in-8. — G. ADAMS, *Essai sur le microscope ;* Londres, 1798, in-4. — L. MUNDEL et C.-G. EHRENBERG, *Traité pratique du microscope ;* Paris, 1839, in-4. — PELLETAN, *le Microscope, son emploi et ses applications ;* Paris, 1866, in-8. — P. HARTING, *Das Mikroskop ;* 2e éd., Brunswick, 1866, 3 vol. in-8. — J. HOGG, *The Microscoqe, its history, construction and applications ;* 3e éd., Londres, 1867, in-8. — Ch. ROBIN, *Traité du microscope ;* Paris, 1871, in-8. — NÄGELI et SCHWENDENER, *Das mikroskop ;* 2e éd., Brunswick, 1876, in-8. — H.-P. ADAN, *le Monde invisible dévoilé ;* 2e éd., Bruxelles, 1879. in-8. — A. CHEVALIER, *l'Etudiant micrographe ;* 3e éd., Paris, 1882, in-8. — DIPPEL, *Das mikroskop ;* 2e éd., Brunswick, 1882-95, 2 vol. in-8. — M. PERAGALLO, *Histoire du microscope composé ;* Toulouse, 1883, in-8. — J.-W. GRIFFITH et A. HENFREY, *The Micrographic Dictionary ;* 4e éd., Londres, 1883, 2 vol. in-8. — J. MAYALL, *Cantor Lectures on Microscope ;* Londres, 1886, in-8. — FREY, *Das mikroskop ;* 8e éd., Leipzig, 1886, in-8. — E. COUVREUR, *le Microscope et ses Applications ;* Paris, 1888, in-16. — H. VAN HEURCK, *le Microscope ;* 4e éd., Anvers, 1891, in-4. — P. MIQUEL, *Exposition rétrospective de microscopie d'Anvers en 1891 ;* Paris, 1892, in-8. — BEAUREGARD, *le Microscope et ses Applications ;* Paris, 1893, in-16. — ZIMMERMANN, *das Mikroskop ;* Leipzig, 1895, in-8. — *Journal de micrographie* (Pelletan) ; Paris, ann. 1877 et suiv. — *Annales de micrographie* (P. Miquel) ; Paris, ann. 1888 et suiv. — *Bulletin de la Société belge de microscopie ;* Bruxelles, ann. 1876 et suiv. — *Zeitschrift für wissenschaftliche Mikroskopie* (W.-H. Behrens) ; Brunswick, ann. 1884 et suiv. — *Zeitschrift für angewandte Mikroskopie ;* Leipzig, ann. 1895 et suiv. — *Monthly Microscopical Journal ;* Londres, ann. 1869 à 1877. — *Journal of the Royal Microscopical Society ;* Londres, ann. 1878 et suiv. — *Journal of the N.-Y. Microscopical Society ;* New York, ann. 1885 et suiv. — V. aussi la bibliographie de l'art. MICROGRAPHIE.

MICROSEISME (V. TREMBLEMENT DE TERRE).

MICROSPORE (Bot.). Spore de petite dimension qu'on observe dans les espèces de Champignons qui présentent deux sortes de spores de volume différent. Il y en a en outre chez les *Lycopodiacées Hétérosporées.* Ces organes de reproduction sont abrités et se développent dans les *Microsporanges* (V. LYCOPODIACÉES).

MICROSPORIDIES (Zool.) (V. SPOROZOAIRES).

MICROSPORON (Bot.). Genre mal déterminé et non classé de Champignons à filaments mycéliens, ténus et ramifiés, portant des spores. Parasites de la peau, divisés à ce point de vue en diverses espèces : *M. furfur*, qui produit le *Pityriasis versicolor ; M. anomœon* ou *dispar*, qui cause le *Pityriasis circiné marginé ; M. Andouini*, qui produit la *Pelade ; M. minutissimum*, l'*Erythrasma* (V. tous ces mots). H. F.

MICROSTOMA (Zool.). Genre de Turbellariés créé par Oscar Schmidt, de la tribu des Rhabdocèles, famille des *Microstomidæ*, dont il présente les caractères et de plus : sexes séparés, testicules compacts, corps uniformément cilié, des fossettes vibratiles, un cæcum intestinal préœsophagien. Le *M. lineare* est une espèce très commune. M. Hallez la dit extrêmement vorace. De temps en temps elle lave son appareil digestif en avalant de l'eau qu'elle fait circuler dans son intestin et qu'elle crache ensuite par un mouvement brusque de régurgitation.

BIBL. : HALLEZ, *Catalogue des Turbellariés du nord de la France*, 1890.

MICROSYLLIS (Zool.) (*Microsyllis* Clap.). Genre de Vers Polychètes, de la famille des Syllides, caractérisés par le corps allongé, à lobe céphalique distinct, muni de deux gros palpes soudés et de deux tentacules frontaux ; le premier anneau porte de chaque côté un court cirre tentaculaire. Espèce type : *M. brevicirrata* Clap., des côtes de Normandie.

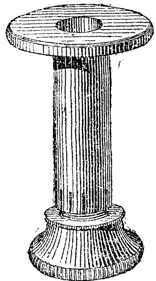
MICROSYOPS (V. LÉMURIENS [Paléont.]).

MICROTASIMÈTRE. Instrument qui permet de mesurer les variations de pression très petites. Il a été inventé par Edison. Il se compose essentiellement d'un disque de charbon placé horizontalement entre deux lames de platine, l'une, la lame inférieure, fixe, l'autre, la lame supérieure, soumise à la pression d'une tige rigide dont l'extrémité inférieure repose librement sur cette lame, tandis que l'extrémité supérieure est enchâssée dans le corps de l'instrument. Un courant électrique, qui a dans son circuit un galvanomètre très sensible, traverse les deux lames et le disque. Lorsque la tige rigide varie de dimension, la pression que subit le disque de charbon varie proportionnellement, et cette variation de pression détermine, à son tour, une modification de la résistance du courant, qui est dénoncée par l'aiguille du galvanomètre et qui peut être aisément évaluée, si l'on a préalablement gradué le galvanomètre par comparaison et si, au début de l'expérience, la tige, que commande une vis micrométrique, a été amenée dans la position pour laquelle l'aiguille marque zéro. En se servant, pour la tige, d'une substance telle que le caoutchouc durci ou la gélatine, qui se dilatent considérablement sous l'influence, la première de la chaleur, la seconde de l'humidité, le microtasimètre devient un thermomètre ou un hygromètre très sensibles. Il peut aussi être employé pour amplifier les petits mouvements d'un baromètre. Enfin, sa sensibilité est rendue plus grande encore par l'emploi d'un galvanomètre à miroir de Thomson et d'un pont de Wheastone à rhéostat ; on peut alors mesurer les variations de température de la lune, des étoiles, etc. L. S.

MICROTHÈRE (*Microtherium*) (V. CAINOTHERIUM).

MICROTOME. Instrument qui sert à débiter en coupes minces les objets dont on veut étudier au microscope la structure intime (V. MICROGRAPHIE, p. 936). Il existe plusieurs systèmes de microtomes. Le plus simple est le *microtome à main* ou *microtome de Ranvier.* Il se compose d'un tube creux en laiton, de 1 à 4 centim. de diamètre, qui sert de poignée et qui est surmonté d'un plateau circulaire, en verre ou en métal, de 7 à 8 centim. de diamètre ; l'objet à couper est placé dans l'intérieur du tube et soulevé par un piston actionné lui-même par une vis micrométrique, qui le fait avancer de l'épaisseur indiquée extérieurement sur un tambour divisé ; un rasoir ordinaire, conduit à la main et passé sur le plateau, débite l'objet en tranches qui peuvent n'avoir, si l'opérateur est habile,

que 1/100 et même 1/200 de millimètre. Le *microtome de Francotte* ne diffère du microtome à main qu'en ce qu'il peut se fixer à une table au moyen d'une vis de pression et en ce que le rasoir est conduit par une glissière à coulisse, qui est adaptée sur la face supérieure du plateau et qui assure aux coupes un parallélisme parfait. Le *microtome de Rivet* a aussi un rasoir à glissière ; mais il comporte, en outre, un chariot avec une pince dans laquelle l'objet à couper est saisi et qui se meut sur un plan incliné, où une vis micrométrique le fait monter d'une quantité donnée. Le *microtome de Lelong* opère d'une façon à peu près analogue. — Pour les coupes dans les parties molles de tissus végétaux ou animaux, on se sert de microtomes automatiques. Le *microtome à bascule de Caldwell* ou *rocking-microtome* a l'inconvénient de présenter la pièce au rasoir dans un mouvement circulaire, ce qui donne des sections légèrement courbes et de plus en plus inclinées. Le *microtome de Minot* débite, au contraire, des coupes absolument planes ; l'objet soumis, par l'action d'une manivelle, à un mouvement vertical de va-et-vient, combiné avec un mouvement horizontal, qui le fait déplacer chaque fois de l'épaisseur désirée, descend sur le rasoir, lequel est fixé verticalement sur une sorte de chevalet massif ; les coupes sont recueillies au fur et à mesure sur un ruban et conservées ainsi dans leur ordre naturel (coupes en séries). L. S.


Microtome à main.

MICROZOOSPORE (Bot.) (V. Microgonidie).

MICTION (Physiol.). Alors que la sécrétion de l'urine par les reins est continue, l'excrétion de cette urine en dehors de la vessie ne se produit que d'une façon intermittente. C'est cette évacuation de la vessie qui constitue la miction. L'urine, en s'accumulant graduellement dans la vessie, distend les parois de ce viscère et y détermine par suite une certaine pression ; à un moment donné, cette pression est perçue par le sujet ; il ressent le besoin d'uriner. Il est tout d'abord un fait très curieux à noter : c'est que la quantité d'urine susceptible d'éveiller l'envie d'uriner est essentiellement variable, alors au contraire que la pression par laquelle se déclare cette envie est chez un même individu sensiblement constante ; cette pression paraît osciller entre 18 et 15 centim. suivant les auteurs. En réalité, on peut admettre, malgré les nombreux écarts individuels, que cette pression-type de 15 centim. coïncide uniquement avec 250 gr. de liquide environ. La sensation du besoin d'uriner paraît résulter de la sensibilité spéciale de la vessie à la tension. Il existe trois grandes théories pour expliquer le besoin d'uriner. D'après Kuss, la vessie en se contractant fait passer quelques gouttes d'urine dans l'urètre prostatique et c'est le contact de l'urine avec la muqueuse qui donne le besoin d'uriner. Pour Landois et les physiologistes allemands, la distension de la paroi vésicale produit sur les nerfs sensibles de la vessie une excitation qui donne la sensation de la plénitude de la vessie. Pour Guyon, la contraction du muscle vésical suit immédiatement la même extension, le besoin d'uriner succède à la contraction, il résulte donc de cette contraction même. Le muscle vésical est capable à lui seul de commencer la miction et de vider la vessie. La pression abdominale n'est nullement nécessaire pour uriner, et bien que la miction débute généralement par un effort, par une contraction voulue des muscles striés, cet effort est absolument inutile. Pour expliquer cet effort initial, Genonville émet quelques hypothèses plus curieuses que scientifiques. Peut-être faut-il y voir l'effet d'une habitude prise par l'enfant qu'on fait uriner au commandement. Peut-être est-ce une contraction instinctive pour hâter la sortie de l'urine et pour assurer au loin la projection des premières gouttes et éviter de se mouiller les jambes. La miction est-elle un phénomène d'ordre réflexe ou au contraire, dans quelques cas au moins, soumise directement à la volonté ? Les muscles lisses appartiennent essentiellement au système nerveux réflexe, et tout porte à admettre qu'il s'agit avant tout dans la miction d'un acte réflexe, c.-à-d. qu'elle ne peut se produire sans un réflexe primitif initial : la sensation de replétion, la goutte d'urine sur la muqueuse, etc. La volonté est impuissante à provoquer la miction, quand la vessie n'est pas assez tendue ; ce qu'elle peut faire simplement, c'est, quand la tension approche de la pression-type de 15 centim., augmenter cette tension par la contraction des muscles abdominaux. Mais où la volonté intervient surtout, c'est dans l'arrêt des phénomènes réflexes. L'appareil sphinctérien vésico-urétral fonctionne, lui, sous la dépendance de la volonté. On a établi un centre médullaire présidant à la miction, au niveau de la quatrième lombaire. Le terme de centre est peut-être trop défini ; il en est de même des centres de Belcherero dans la capsule interne, de Fr. Franck à la partie antérieure de la couche optique, etc. Il est évident qu'en dehors de l'acte purement réflexe, l'*idée* de la miction, véritable réflexe psychique, joue souvent un rôle important. Dr P. Langlois.

MICUIPAMPA. Province du Pérou (V. Hualgayoc).

MICYTHUS, fils de Chœrus, d'abord esclave au service d'Anaxilas, tyran de Rhegium, fut chargé par lui de la tutelle de ses fils (476). Il administra habilement les cités de Rhegium et Messine, prêta secours aux Tarentins contre les Japyges (473), fonda la colonie de Pyxus ou Buxentum. Quand, à l'instigation d'Hiéron de Syracuse, ses pupilles lui demandèrent des comptes, il s'empressa de les rendre (467) et se retira à Tégée, où il acheva sa vie paisible et honorée.

MID-Calder. Village d'Ecosse, comté d'Edimbourg, sur l'Almond ; 671 hab. Gisements de schistes bitumineux autour desquels se sont établies des usines de produits chimiques (paraffine, etc.). John Knox y prêcha à Calder House.

MIDAION. Ancienne ville de Phrygie, entre Dorylée (Eskichehr) et Pessinonte (Balahissar) ; on propose de la placer à Kara-Hüjük ; Sextus Pompée y fut fait prisonnier par les légats d'Antoine (35 av. J.-C.).

MIDAS, roi légendaire de *Phrygie* (V. ce mot), fils de Gordius, propagateur du culte de Dionysos. On en a fait encore un fils de Cybèle (Hygin, *Fab.*, 274), un pupille d'Orphée. On lui attribuait la fondation d'Ancyre. On disait aussi qu'il était d'abord roi des Briges, en Macédoine, cultivateurs de roses, et aurait passé en Asie Mineure avec Silène et Dionysos (Hérod., vii, 83 ; viii, 138). Les traits principaux du Midas légendaire, qui devint un personnage du drame satyrique grec, sont sa richesse et ses oreilles d'âne. On contait que Dionysos lui avait accordé la faveur de changer en or tout ce qu'il toucherait ; ce don lui rendant l'existence impossible, il s'en délivra par un bain dans le Pactole, qui, depuis, roula de l'or. Ses oreilles d'âne lui furent imposées par Apollon à la suite d'un concours musical entre le dieu de la lyre et Pan, qui jouait de la flûte, Midas ayant prononcé en faveur du second. Le roi cacha ses oreilles sous le bonnet phrygien ; seul son barbier savait le secret ; ne pouvant le garder, il creusa un trou en terre et murmura : « Le roi Midas a des oreilles d'âne » ; des roseaux y poussèrent qui, au souffle du vent, susurraient les fatales paroles (Ovide, *Métam.*, XI). Midas se suicida en buvant du sang de taureau.

MIDAS (Zool.) (V. Ouistiti).

MIDDELBURG. Ville de Hollande, ch.-l. de la prov. de Zélande, dans l'île de Walcheren, sur le canal de Flessingue à Viere ; 15.180 hab. (aggl. en 1889). Stat. du chem. de fer de Flessingue à Arnemüyden. On y remarque un magnifique hôtel de ville gothique de 1468, surmonté d'une tour de 55 m. de hauteur et décoré de vingt-cinq statues de comtes et de comtesses de Zélande ; l'église neuve avec les tombeaux des Evertsen. Jadis Middelburg faisait un grand commerce avec le Levant, les Indes orien-

tales et occidentales; aujourd'hui ce n'est plus qu'un marché local de grains, de pommes de terre, de cotonnades (industrie active). La franchise d'entrepôt a été conservée à l'ancien dock des Indes orientales. Sous la domination française, Middelburg fut le chef-lieu du dép. des Bouches-de-l'Escaut. E. H.

MIDDELBURG. Ville de la colonie du Cap, ch.-l. du district du même nom, où se trouvent de riches pâturages, à 700 kil. E.-N.-E. de Capetown, sur le Little Brak, affluent gauche du Great-Fish-River; stat. du chem. de fer de Port-Elisabeth à Colesberg, sur la rampe qui gravit la montagne pour la franchir au col de Bosworth, à 1.580 m.; 1.665 hab.

MIDDELBURG. Ville du Transvaal, ch.-l. de la province du même nom, à 124 kil. E. de Prétoria, sur la rive gauche du Petit-Olifant, dans un riche pays minier; alt., 1.450 m.; nombreuse population blanche.

MIDDELBURG (Paul de), mathématicien hollandais (V. Paul de Middelbourg).

MIDDELDORPF (Albrecht-Theodor), chirurgien allemand, né à Breslau le 3 juil. 1824, mort le 29 juil. 1868. Il fut assistant de chirurgie à Breslau en 1849, se fit recevoir privat docent en 1852, professeur extraordinaire en 1854, professeur ordinaire et directeur de la clinique chirurgicale en 1856. Dans un voyage à Paris, la même année, il fit dans les hôpitaux de cette capitale la démonstration de ses procédés de galvanocaustique. Il servit dans l'armée pendant les guerres de 1864 et de 1866. Middeldorpf fut un clinicien distingué et un opérateur habile. On lui doit : *Beitr. zur Lehre von den Knochenbrüchen* (Breslau, 1853, in-4, 5 pl.); *Die Galvanokaustik, ein Beitr. zur operativen Medicin* (Breslau, 1854, 4 pl.); *Abrégé de la Galvanocaustie* (Breslau, 1864); *De polypis œsophagi* (Breslau, 1867, in-4); *Comm. de fistulis ventriculi*... (Breslau, 1859, in-4, 2 pl.), etc.

MIDDELFART. Ville maritime du Danemark, île de Fionie, sur le Petit-Belt; 3.078 hab. Pêcheries. Domaine de Hindsgavl.

MIDDELKERKE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. administratif d'Ostende, arr. judiciaire de Bruges, sur la mer du Nord; 2.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Nieuport. Magnifique plage de bains où se rendent chaque année plus de 10.000 baigneurs. C'est à Middelkerke qu'aboutit le fil télégraphique sous-marin établi entre la Belgique et l'Angleterre en 1853.

MIDDENDORF (Wilhelm), le plus fidèle disciple et collaborateur de Frœbel, né en Westphalie en 1793, mort à Keilhau en 1853. Il était étudiant en théologie à Berlin lorsqu'il s'enrôla avec Langenthal pour faire la campagne de 1813, durant laquelle tous deux se lièrent avec Frœbel. L'ascendant de celui-ci sur Middendorf fut tel qu'après avoir fini ses études, il renonça à la théologie pour le suivre à Griesheim d'abord (1817), puis à Keilhau, où il épousa sa nièce, puis à Willisau (1834), d'où il revint en 1839 achever sa carrière à Keilhau. Sa participation à l'organisation des jardins d'enfants fut très active. On lui attribue une partie des *Mutter-und Koselieder;* et il publia en 1848 *Die Kindergärten, ein Bedürfniss der Zeit*, brochure adressée au Parlement de Francfort. Ayant assisté aux derniers moments de Frœbel, il les a racontés dans *Fröbels Ausgang aus dem Leben* (1852). H. M.

MIDDENDORFF (Alexandre-Théodore de), naturaliste et voyageur russe, né à Saint-Pétersbourg le 6/18 août 1815, mort à Helenorm (Livonie) le 12/24 janv. 1894. Il étudia la médecine et les sciences naturelles à Dorpat et dans diverses universités allemandes, fut nommé en 1839 professeur adjoint de zoologie à l'université de Kiev, parcourut une première fois, en 1840, les régions arctiques, la Laponie notamment, d'où il rapporta de nombreuses observations intéressant surtout l'ornithologie, et fut envoyé, deux ans après, par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, dans la Sibérie septentrionale. Il traversa le pays de Taïmyr, gagna la côte de la mer d'Okhotsk, poussa jusqu'à l'Amour et ne revint en Russie qu'en 1845. Entré presque aussitôt à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il en devint, en 1856, le secrétaire perpétuel, fut nommé en 1859 conseiller d'Etat et, après un séjour de sept années (1860-67) dans ses terres, en Livonie, entreprit une série de nouveaux voyages scientifiques : en 1867, avec le grand-duc Alexis, en Crimée, dans la Méditerranée et aux îles du Cap-Vert; en 1869, avec le grand-duc Vladimir, dans la Sibérie centrale et méridionale; en 1870, avec le grand-duc Alexis, dans la Russie du Nord, la Nouvelle-Zemble, l'Islande; en 1878, dens le Ferghanah. La relation de son premier voyage se trouve dans le t. XI des *Beiträgen zur Kenntniss des russischen Reichs* de Baer et Helmersen (Saint-Pétersbourg, 1845); celle du second a paru à part sous le titre *Reise in den äussersten Norden und Osten Sibiriens* (Saint-Pétersbourg, 1848-75, 4 vol.); celle du dernier a également paru à part : *Einblicke in das Ferghanathal* (Saint-Pétersbourg, 1881). Il est aussi l'auteur de très intéressants mémoires d'ornithologie insérés dans les recueils de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. L. S.

MIDDLEBOROUGH. Ville des Etats-Unis, Etat de Massachusetts, comté de Plymouth; 6.065 hab.

MIDDLEBURY. Ville des Etats-Unis, Etat de Vermont, comté d'Addison sur l'Otter-Creek (belles cascades); 2.793 hab. Cotonnades, lainages.

MIDDLEHAM. Village d'Angleterre, comté d'York (North-Riding), à 4 kil. S.-E. de Leyburn. Pittoresques ruines du château de Warwick, le « Faiseur de rois » ; 732 hab.

MIDDLEPORT. Ville des Etats-Unis, Etat de l'Ohio, comté de Meigs; 3.211 hab. Houille, voitures, lainages, etc.

MIDDLESBOROUGH. Ville maritime d'Angleterre, comté d'York, à l'embouchure de la Tees, formant un comté du district de Cleveland; 75.532 hab. (en 1891). Evêché catholique. La découverte des mines de fer, vers 1830, fut l'origine de sa rapide fortune. Outre ses vastes usines à fer et à acier, elle a des ateliers de constructions de machines, de constructions navales, de produits chimiques, etc. Sa flotte est de 85 vaisseaux déplaçant 42.600 tonnes. Le mouvement du port fut, en 1894, de 1.800.000 tonnes. La valeur de l'exportation atteint 70 millions de fr. ; celle de l'importation, 31 millions.

MIDDLESEX. Comté d'Angleterre ; 734 kil. q. ; 3.251.671 hab. (en 1891). C'est le plus petit du royaume après celui de Rutland, mais un des plus peuplés parce qu'il comprend la moitié de Londres; la fraction attribuée en 1888 au comté urbain de Londres a 2.691.659 hab. Le Middlesex, qui conserve le nom d'un ancien royaume saxon ayant peu duré (V. Angleterre, § *Histoire*), est compris entre les comtés de Kent, Surrey, Hertfort, Buckingham, Essex. Au S. s'étend la plaine riveraine de la Tamise, où viennent se perdre la Colne et la Lea ; au N., deux rangées de collines; celles de Hampstead (134 m.), qui abritent Londres des vents du N., et celles du Hertford (120 m.) ; entre les deux la butte isolée de Harrow. Le sol est argileux (argile plastique et argile de Londres). Les champs n'occupent que 18 % de la surface, les prés 45 %, les bois 1 1/2 %. Beaucoup de cultures maraîchères et de pâturages dont les produits ont dans la capitale un facile écoulement: 20.900 bœufs, 21.400 moutons, 11.700 porcs. Le ch.-l. est Brentford.

MIDDLETON. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur l'Irk; 22.162 hab. (en 1891). Vieille église ; velours de coton, cotonnades, soieries, tissus imprimés, teintureries, etc.

MIDDLETON. Ville d'Irlande, comté de Cork, à l'embouchure de la Lee ; 3.200 hab.

MIDDLETON (Richard de) (en latin *Ricardus de Media villa*), philosophe scolastique anglais du XIII[e] siècle. On ne sait au juste ni la date de sa naissance ni dans laquelle des nombreuses localités anglaises appelées Middleton il naquit. On sait qu'il entra dans l'ordre des franciscains, sortit des écoles d'Oxford et brilla dans celles de Paris

comme étudiant et plus tard comme maître. Son enseignement à Paris lui valut une grande réputation et le surnom de *doctor solidus*, *fundatissimus*, *copiosus*. Il excellait surtout dans l'explication des textes obscurs. Wadding nous apprend qu'il fut du nombre des docteurs que le général Bonagratia chargea d'examiner la doctrine de Pierre Jean d'Olive. Il est à peu près avéré qu'il mourut vers l'an 1300. Mais sa réputation lui survécut et nous en retrouvons l'écho jusqu'aux conciles de Constance (1415) et de Bâle (1432). Nous avons de Richard : *Commentaria super quatuor libros Sententiarum* ou commentaire des *Sentences* de Pierre Lombard. Nous en avons non seulement plusieurs manuscrits, mais des éditions imprimées à Venise (1489-1509), et à Brescia (1591), en 4 vol. in-fol. Il existe des éditions séparées du quatrième livre (Venise, 1489, in-fol ; 1499, in-4 ; Paris, 1504, in-4), des *Quodlibeta theologica*, recueil de quatre-vingts questions théologiques concernant Dieu, les anges et l'homme, dont nous avons des manuscrits et des éditions imprimées (Venise, 1507 et 1509, in-fol. ; Paris, 1510 et 1529, in-8). Le singulier succès de ces œuvres sans originalité ne peut s'expliquer que par les habitudes scolastiques des philosophes de ce temps. Middleton y professe un nominalisme encore plus décidé que celui de saint Thomas. On peut vraisemblablement attribuer à Richard un autre traité intitulé *Abstractiones et alia sophismata*, dont le manuscrit est à Bruges. Les *Distinctiones* que lui attribue Trithemius sont d'un Richard, également Anglais de naissance, qui professa à Bologne au XIIe siècle, et l'explication de l'*Ave Maria* que d'autres lui attribuent est de Richard de Saxe. Th. RUYSSEN.

BIBL. : DAUNOU, *Hist. littér. de la France*, 1847, t. XXI, pp. 128-32. — FABRICIUS, *Biblioth. lat. mediæ ætat.* ; Padoue, 1754, t. VI, pp. 232-4. — SBARALEA, *Supplem. ad. Scriptor. Minor. a Waddingo*, 1806, pp. 633-5. — STÖCKL, *Gesch. der. Philos. im Mittelalt.*, 1866, t. II, pp. 758-66. — B. HAURÉAU, *Hist. de la phil. scol.*, part. II, t. II, pp. 109-14.

MIDDLETON (Sir Hugh), ingénieur anglais (V. MYDDELTON).

MIDDLETON (Sir Henry), navigateur anglais, né vers 1570, mort dans la baie de Saldanha (Afrique méridionale) le 24 mai 1613. Il était capitaine dans la marine marchande lorsque la Compagnie des Indes, nouvellement créée, lui confia une flotte de quatre vaisseaux pour aller renouveler les traités passés par sir James Lancaster avec les principaux souverains de la Malaisie et établir de nouveaux comptoirs à Java, à Sumatra, aux Moluques (1604). La mission réussit au delà de toute espérance. Rentré en Angleterre en 1606, avec de riches cargaisons, Middleton fut fait aussitôt chevalier par Jacques Ier et, en 1610, il fut mis à la tête d'une nouvelle expédition. Ayant voulu relâcher à Mokha, sur la côte d'Aden, pour y trafiquer, il fut enlevé par les Arabes, qui le détinrent quelque temps captif. Mais il parvint à s'échapper, fit dans la mer Rouge une productive croisière, qui amena rapidement les Arabes à lui payer une forte indemnité, et reprit sa route vers Bantam, où il arriva en 1612. Il faisait voile pour regagner l'Europe, lorsque le navire qu'il montait fit naufrage dans la baie de Saldanha (mai 1613).

Son frère cadet, *David* Middleton, souvent confondu avec lui, fut également un habile marin et, comme lui aussi, contribua puissamment à accroître la puissance de la Compagnie des Indes, qui le mit, à partir de 1607, à le tête de trois expéditions successives à Java et aux Moluques. Au retour de la dernière, comme son frère encore, il périt dans un naufrage (1615).

Un troisième navigateur anglais du même nom, *John* Middleton, parent des précédents, fut, lui aussi, au service de la Compagnie des Indes et mourut devant Bantam en 1603. L. S.

BIBL. : PURCHAS, *Pilgrimes*, t. I.

MIDDLETON (Thomas), auteur dramatique anglais, né vers 1570, mort en 1627. Chronologiste de Londres en 1627, il collabora avec Fletcher, Rowley, etc., et écrivit de nombreuses pièces qui contiennent une peinture exacte des mœurs populaires. On peut citer de lui *Roaring girl*, considéré comme assez original. Ses œuvres ont été réunies et publiées en 1840 et en 1886. Ph. B.

MIDDLETON (Conyers), théologien et littérateur anglais, né à Richmond en 1682, mort à Hildersham le 28 juil. 1750. Les disputes amères qu'il eut avec Bentley lui firent quitter Cambridge et il se fixa dans l'île d'Ely, après un voyage à Rome. C'est là qu'il composa sa *Religion des Romains d'aujourd'hui dérivant de celle de leurs ancêtres païens* (1729), ouvrage qui eut un immense succès et provoqua des polémiques passionnées. Revenu à Cambridge comme bibliothécaire, il se disputa de nouveau violemment avec Bentley et faillit perdre sa situation. Il s'établit alors à la campagne, près de la ville. On lui doit une excellente *Vie de Cicéron* (1741).

MIDDLETON (Christopher), navigateur anglais, né à la fin du XVIIe siècle, mort le 12 févr. 1770. Capitaine au service de la Compagnie de la baie d'Hudson, il avait déjà entrepris dans ces parages plusieurs voyages et recueilli d'intéressantes observations (*Philosophical Transactions*, années 1726 et suiv.), qui l'avaient fait admettre en 1737 à la Société royale de Londres, lorsqu'il fut chargé par l'amirauté, en 1741, du commandement d'une expédition envoyée à la recherche d'un passage N.-O. Il hiverna à l'entrée de la Churchill-River, dans la baie d'Hudson, et s'avança, le 5 août 1742, jusqu'à la Repulse-Bay, par 67° N. Mais il dut rebrousser chemin. Accusé à son retour par l'opinion publique de s'être laissé corrompre par la Compagnie de la baie d'Hudson, qui avait intérêt à empêcher la découverte du passage, et déféré à la haute cour de l'amirauté, qui, sans le condamner, se rangea ostensiblement à l'avis de ses adversaires, il trouva sa réhabilitation dans l'insuccès d'une nouvelle expédition commandée par son ancien second, William Moore (1746-49), et reçut même une médaille en récompense des observations scientifiques qu'il avait rapportées. L. S.

BIBL. : ELLIS, *A voyage to Hudson's Bay* ; Londres, 1748. — DOBBS, *Relation des contrées voisines de l'Hudson* (trad. franç. par Sellins) ; Paris, 1749.

MIDDLETOWN. Nom de plusieurs villes des Etats-Unis, parmi lesquelles on peut citer : 1° Etat de Connecticut, sur le fleuve de ce nom ; 9.013 hab. Pompes, machines à coudre, caoutchouc, etc. ; — 2° Etat de New York, comté d'Orange ; 11.977 hab. Hôpital homéopathique d'aliénés ; fabrication de scies, machines agricoles, gants, chapeaux, etc. ; — 3° Etat d'Ohio, sur le Miami ; 7.681 hab. Papeteries, minoteries ; — 4° Etat de Pennsylvanie, sur la Susquehanna ; 5.086 hab. Scieries, fonderies et forges de fer.

MIDDLEWICH. Ville d'Angleterre, comté de Chester, sur le Dane ; 3.706 hab. Salines.

MIDÉE (V. LIVADIA).

MIDGÅRD (Mythol. scand.) est le séjour des hommes au milieu de la terre, que l'on se représentait comme un disque, entouré d'une mer profonde. Autour de Midgård était élevé un mur contre les géants, qui habitent les bords du disque. Dans la mer vit le serpent du Midgård (*Midgardsormen*), fils de Loke et de la géante Angerboda ; il est si grand, qu'enlaçant la terre il se mord la queue ; il représente la puissance destructive de la mer agitée et furieuse. Th. C.

MIDHAT-PACHA, homme d'Etat ottoman, né en Bulgarie en 1825, mort à Taïf (Arabie) le 10 mai 1884. D'une famille turque de la secte des Bektach, il entra dans les bureaux comme scribe à Roustchouk (1840). Après avoir passé par les degrés inférieurs de l'administration, il gagna la faveur de Fuad-Pacha, devint secrétaire du grand conseil et, chargé de pacifier la Roumélie et la Bulgarie, s'acquitta avec succès de cette double mission (1856-57). Etant allé ensuite étudier en Occident la civilisation européenne, il fut, à son retour, nommé pacha (1860), gouverneur d'Uskup et de Prisrend ; puis, appelé à Constantinople, prit une grande

part à la préparation de la loi nouvelle sur les vilayets, qui créait dans les provinces des conseils électifs et faisait une large place aux chrétiens dans ces assemblées, ainsi que dans les tribunaux. Il put appliquer quelques années ses idées de réforme dans le vilayet de Bulgarie, qu'il administra à partir de 1864, puis fut nommé en 1867 ministre des travaux publics. L'hostilité du parti vieux-turc le fit bientôt envoyer comme gouverneur dans l'Irak-Arabi (1868); il y créa un service de bateaux à vapeur et restaura les irrigations. Il en revint trois ans plus tard; chef du parti réformiste, il fut quelques mois grand vizir après la disgrâce de Mahmoud Nadim (du 1er août au 19 oct. 1872) et, devenu chef de l'opposition qui grandissait autour d'Abd-ul-Aziz, put, au milieu de la crise provoquée par l'insurrection d'Herzégovine et de Bosnie (1875-76), se faire rappeler au pouvoir comme ministre de la justice (août 1875), puis culbuter Mahmoud Nadim, grand vizir russophile, avec l'appui des Softas (12 mai 1876). Très peu de jours après, il renversait le sultan (30 mai), qui était bientôt trouvé mort dans sa chambre, et le remplaçait par son neveu Mourad V; puis, ce dernier étant devenu fou, il lui substitua son frère Abd-ul-Hamid (31 août). Le nouveau souverain parut d'abord accorder à Midhat une confiance sans limites. Cet homme d'Etat, de président du Conseil d'Etat, était redevenu grand vizir (19 déc.), et promulgua dès le 23 déc. une constitution (dont le plan avait été annoncé le 1er juin) qui ne tendait à rien moins qu'à transformer la Turquie en un gouvernement parlementaire. Au dehors, il usait de ménagements envers la Russie, qui était devenue menaçante. Mais il eut l'imprudence de faire rejeter par la Grande Assemblée nationale la demande de conférence formulée par les puissances; le résultat fut la guerre avec la Russie; Midhat fut renversé auparavant. Il avait froissé l'amour-propre du sultan, s'était aliéné ses favoris et était combattu à outrance par les *Vieux-Turcs*. Il fut disgracié le 5 févr. 1877 et exilé à Mételin. Midhat passa en Angleterre. Il obtint, il est vrai, en 1878, la permission de résider à Candie, fut même peu après (nov. 1878) nommé gouverneur de Syrie, puis de Smyrne, mais, convaincu du meurtre d'Abd-ul-Aziz, fut condamné à mort (1881). Sa peine fut commuée en un internement à Taïf, où il mourut bientôt. A. DEBIDOUR.

MIDHURST. Ville d'Angleterre, comté de Sussex, sur le Rother, au N. de Chichester; 1.674 hab. Collège où furent élevés Lyell et Cobden; ruines d'un château.

MIDI (Astr.). Le *midi vrai*, qui détermine le commencement du jour solaire vrai (V. JOUR) est, en un lieu quelconque de la surface du globe, l'instant précis du passage du centre du soleil au méridien de ce lieu. Il ne coïncide que quatre fois par an, à raison de la forme et de l'obliquité de l'écliptique, avec le *midi moyen* ou *midi civil*, qui est le milieu du jour solaire moyen — au moins dans les usages civils, car les astronomes font partir le temps moyen, aussi bien que le temps vrai, de midi — et sur lequel sont réglées les horloges; l'écart, ou équation du temps, variable chaque jour, atteint jusqu'à un quart d'heure, tantôt en plus, tantôt en moins (V. TEMPS). A son tour, l'instant du *midi moyen* varie, par définition même, avec la longitude du lieu; ainsi, tandis qu'il est midi à Paris, il est déjà 1 h. 53 du soir à Saint-Pétersbourg et il n'est encore que 6 h. 55 du matin à New York. Enfin, dans nombre de pays (en France depuis la loi du 15 mars 1891), il existe une heure légale unique, qui est généralement celle d'un grand observatoire (en France, celui de Paris), en sorte que, dans toutes les localités du pays, le *midi légal* est le *midi moyen* du lieu de l'observatoire en question. — *Midi* est aussi synonyme de *sud* (V. CARDINAUX [Points]). L. S.

MIDI (CANAL DU). Le *canal du Midi*, appelé aussi autrefois *canal du Languedoc*, est le canal qui, partant de Toulouse et traversant le col de Naurouze, vient déboucher dans l'étang de Thau, sur le rivage méditerranéen, et se prolonge par le canal de Cette jusqu'à la mer. Il relie la Méditerranée à la Garonne et, continué par le canal latéral à cette rivière, il met la première en communication avec l'Océan. On avait songé de bonne heure à rejoindre par une voie navigable le bassin de la Garonne à la Méditerranée. François Ier, en 1539, plus tard Charles IX, puis le cardinal de Joyeuse, sous Henri IV, et même Louis XIV, à différentes reprises, avaient caressé, puis abandonné ce projet. Toujours on s'était heurté à la difficulté de franchir le col de Naurouze, plateau de 189 m. d'alt., qu'il fallait nécessairement traverser pour passer d'un bassin à l'autre. Pierre-Paul *Riquet* (V. ce nom) eut la gloire de vaincre la difficulté. Pour lui, le problème ne comportait qu'une solution : dériver en quantité suffisante les eaux de la Montagne-Noire sur le col de Naurouze et, de là, les faire s'écouler naturellement sur les deux versants à la fois. Il trouva, non sans peine, les ruisseaux nécessaires et, en 1662, présenta à Colbert un plan, qui fut soumis à l'examen d'une commission. Celle-ci termina ses études le 17 janv. 1665. Paul Riquet fut autorisé à construire à ses frais une rigole d'essai. Le travail réussit pleinement. Les eaux du fossé vinrent s'épandre sur les deux versants, et, le 7 oct. 1666, un édit ordonna la création du canal, qu'il érigea en même temps en fief au profit de Paul Riquet. La partie comprise à l'O. du col de Naurouze fut d'abord seule entreprise; la première pierre de l'écluse d'entrée dans la Garonne fut posée en avr. 1667; cette portion fut terminée en 1672. La partie orientale, commencée en 1669, fut la plus longue et ne fut achevée qu'au commencement de 1681, quelques mois après la mort de Paul Riquet. Le 15 mai, une commission nommée par le roi pour contrôler les travaux et recevoir le canal parcourut celui-ci dans toute sa longueur. Il avait coûté 17.000.000 de livres, valant de nos jours plus de 36 millions de fr. Les sommes employées avaient été fournies pour deux tiers par la province et les Etats du Languedoc, pour un tiers par Paul Riquet. Tant qu'avait duré l'exécution, les envieux n'avaient pas manqué d'accumuler devant l'auteur les pronostics décourageants et même les calomnies. Aujourd'hui, une colonne de granit dressée en 1827, sur le col de Naurouze, aux *pierres de Naurouze*, par le duc de Caraman, l'un des descendants de Paul Riquet, rappelle le point précis où ce grand esprit trouva la solution du problème et résume en une longue inscription l'histoire du canal de 1662 à 1827.

Après avoir quitté la Garonne à Toulouse, par 126 m. d'alt., le canal entoure cette ville et la ceint d'un fossé, qui servit, en 1814, à protéger la capitale du Languedoc contre l'armée de Wellington. Au delà, le canal suit l'Hers, à gauche, et le traverse au S.-E. de Villefranche-de-Lauragais. C'est un peu plus loin, à l'E. d'Avignonet, qu'il franchit à Naurouze, par 189 m. d'alt., la ligne de faîte entre les deux bassins et reçoit les eaux nécessaires à son alimentation. Elles lui arrivent par deux rigoles, qui constituent pour l'époque un travail d'hydraulique extrêmement remarquable : la *rigole de la Plaine* et la *rigole de la Montagne*. La première est de beaucoup la moins compliquée. C'est simplement une dérivation du Sor, affluent de l'Agout, que Paul Riquet capta, pour l'amener, par un large fossé, au Laudot. Elle n'a qu'un débit moyen de 322 litres. Or il fallait, sous ce climat, prévoir des sécheresses. Riquet alla chercher dans les montagnes les eaux de l'Alzau, de la Bernassonne, du Lampy, du Rieutort, et les conduisit jusqu'au Laudot, par la rigole de la Montagne, qui a un débit moyen de 502 litres. C'est dans cette rigole, près de son débouché, au S. de Sorèze et de Revel, qu'il construisit le fameux bassin de *Saint-Ferréol*, une des curiosités de la région. Sa surface est à 352 m. au-dessus du niveau de la mer. Il est divisé, par des voûtes, en deux étages et couvre une superficie de 66 hect. Sa profondeur, variable, est partout supérieure à 30 m., et il contient 6.374.000 m. c. d'eau. En 1776, quand on construisit le canal de la Robine (V. plus loin), un second bassin moins important (1.675.000 m. c.), le *réservoir de*

Lampy, dut être creusé, en amont, sur le torrent du même nom, tributaire de la rigole de la Montagne. Rigole de la Plaine et rigole de la Montagne, une fois réunies dans le Laudot, forment une troisième rigole, la *rigole du Canal du Midi* ou *rigole de Naurouze*, de 30 kil. de longueur, qui vient se jeter dans le bief de partage (5.190 m.), compris entre l'écluse de l'Océan et l'écluse de la Méditerranée. Il y a jusqu'à ce bief 17 écluses, sur 52 kil. Se dirigeant ensuite vers le S.-E., le canal, qui a sur le versant méditerranéen 48 écluses, atteint bientôt Castelnaudary, et, à partir de ce point, présente, sur plusieurs kilomètres, une régularité de profil très remarquable. Il longe le Fresquel, puis arrive sur l'Aude, à Carcassonne. Jusqu'en 1810, il passait à une certaine distance de cette ville, que, dans la pensée de Paul Riquet, il devait desservir. Mais les habitants s'étaient refusés à faire les dépenses nécessaires. C'est de 1786 à 1810 seulement qu'une nouvelle branche a été creusée pour amener le canal au pied même de la ville. Il franchit ensuite le Fresquel par un aqueduc de trois arches, utilisé en même temps par la route de Carcassonne à Castres. Un autre aqueduc, construit par Vauban, lui fait traverser l'Orbiel. Depuis Carcassonne, il suit l'Aude sur la gauche; après Trèbes, il s'en éloigne légèrement pour rejoindre l'étang de Marseillette, aujourd'hui desséché, et traverse l'Argendouble, ainsi que l'Ognon. A partir de ce point, et sur une longueur de 50 kil., il conserve le même niveau, franchissant d'abord un affluent de l'Aude, la Cesse, par un aqueduc de 64 m. de longueur, puis desservant la petite ville de Capestang et traversant par un tunnel de 85 m. la colline du Malpas. Pour arriver à Béziers, il doit descendre à Fonseranne une hauteur de 25 m. par une série de huit écluses, groupées sur une longueur de 312 m. seulement. Avant 1850, il rejoignait l'Orb et se confondait un moment avec lui. Aujourd'hui on a conservé comme port la branche primitive, mais une nouvelle branche traverse la rivière par un aqueduc de sept arches. Au delà de Béziers, le canal se dirige vers Agde, communique avec l'Hérault par des écluses et vient rejoindre aux Onglous l'étang de Thau. Sa longueur totale, de Toulouse aux Onglous, est de 241^{km},664; sa largeur, très variable sur bien des points, atteint 20 m.; sa profondeur est presque partout de 2 m. Il est relié au port de Cette par l'étang de Thau, où un chenal a été dragué le long de la rive méridionale, et par le *canal de Cette*, de 40 m. de largeur et de 1^{m},65 de tirant d'eau, qui a son origine au N. de l'étang, à l'extrémité du chenal, et qui vient déboucher dans le port de Cette après un parcours de 1.527 m. Enfin, près de la Cesse, se détache un dérivé, le *canal de la Robine* ou *Roubine*, qui dessert *Narbonne* (V. ce mot) et débouche à la Nouvelle. D'autre part, au delà de Cette, le canal du Midi est continué par le *canal des Etangs* (V. Hérault) et celui de *Beaucaire* (V. ce mot), et par eux il rejoint le Rhône.

La propriété du canal du Midi a eu des destinées très curieuses. Nous avons vu que, lors de sa création, le canal avait été concédé à Paul Riquet à titre de fief. Depuis l'ouverture de la navigation jusqu'à la Révolution, la propriété s'en trouva partagée, dans la proportion de 21 $\frac{2}{3}$ à 6 $\frac{1}{3}$, entre les Riquet de Caraman et les Riquet de Bonrepos, ses héritiers, et il fut administré par eux. Le roi et les Etats du Languedoc exerçaient un droit de contrôle; un tribunal particulier, spécialement créé, jugeait en premier ressort les affaires relatives à l'exploitation. A la Révolution, les Riquet de Caraman ayant émigré, leurs biens furent confisqués, tandis que les Riquet de Bonrepos, demeurés en France, conservaient tous leurs droits. Par acte du 21 juil. 1809, la portion confisquée fut cédée au domaine extraordinaire et un décret du 10 mars 1810 la fit passer à une société en commandite, au capital de 10 millions de fr. divisé en 1.000 actions (900 de ces actions furent données en dotations aux princes de la couronne), la *Compagnie du canal du Midi*, dont les assemblées générales étaient présidées par le grand chancelier de la Légion d'honneur. Réorganisée par l'ordonnance royale du 25 août 1823, qui décida que les actions données en dotations feraient retour, au fur et à mesure de l'extinction de ces dotations, aux Riquet de Caraman (700 actions en 1896), et qui créa, pour représenter la part conservée par les Riquet de Bonrepos, 292 actions nouvelles, la Compagnie du canal, d'abord très prospère, fut amenée, après avoir vainement tenté de lutter contre la concurrence de la voie ferrée, à conclure, le 28 mai 1858, avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, un bail d'affermage approuvé par décret du 21 juin 1858. Il arrive à expiration le 30 juin 1898 et l'État, profitant de cette circonstance, vient, par une loi du 27 nov. 1897, ratifiant une convention passée le 3 nov. 1896, de se rendre acquéreur du canal du Midi (en même temps que du canal latéral à la Garonne). La cession, qui comprend tous les droits de propriété et de jouissance de la Compagnie sur le canal, ses annexes, embranchements, francs-bords, etc., a été consentie avec effet du 1er juil. 1898 et moyennant une indemnité de dépossession, dont le montant, payable sous forme d'une rente perpétuelle, doit être fixé par une commission arbitrale, qui n'a pas encore statué (juin 1898); le capital nécessaire à l'achat du titre de cette rente sera prélevé sur les ressources de la dette flottante et amorti en dix ans au moyen de vingt demi-annuités inscrites au budget. Comme conséquence de ce rachat, la batellerie, qui payait jusque-là, sur le canal du Midi, une taxe de péage dépassant en moyenne 4 centimes par tonne kilométrique, n'aura plus à y acquitter aucun droit, la circulation étant gratuite sur tous les canaux de l'Etat, et le trafic, qui y avait gravement périclité au cours de ces vingt dernières années, s'y relèvera, selon toute vraisemblance, très rapidement. En 1881 et sur les 242 kil. de la ligne principale, le tonnage effectif était encore, quoique fort baissé, de 401.497 tonnes. En 1885, il n'était plus que de 157.580 t., pour remonter seulement à 199.191 t. en 1890, à 209.942 t. en 1895. En 1897, il a été de 195.548 t., correspondant à un mouvement de 4.648 bateaux (2.700 à la remonte, 1.948 à la descente), et se décomposant ainsi : produits agricoles et denrées, 104.250 t.; combustibles minéraux, 20.882 t.; bois à brûler et bois de service, 17.478 t.; matériaux de construction et minéraux, 29.708 t.; engrais, 10.126 t.; produits industriels, 10.448 t.; divers, 2.656 t.

Léon Sagnet.

Bibl. : Le comte G. de C*** (Caraman), *Guide du voyageur sur le canal du Midi et ses embranchements*; Toulouse, 1836, in-8. — *Journal officiel*, Doc. parlem., Ch. des dép., 1896, p. 1456, et 1897, p. 375; Déb. parlem., Ch. des dép., 21 oct. 1897, p. 2122, et Sén., 23 nov. 1897, p. 1320; Part. off., 3 déc. 1897, p. 6766.

MIDI (Dent du) (V. Alpes, t. II, p. 454).

MIDI (Hôpital du) (V. Ricord).

MIDI (Pic du) (V. Pic du Midi).

MIDIA. 1° Port du vilayet d'Andrinople, sandjak de Rodosto ; par 41°38′20″ lat. N., 25°47′11″ long. E.; 6.000 hab. Le commerce en est peu considérable, mais la construction du chemin de fer projeté lui donnera plus d'importance. C'est l'antique *Salmydessus*. — 2° Localité de l'Argolide; ancienne *Midea*, fondée d'après la légende par Persée; patrie d'Alcmène. Enceinte mycénique.

MIDIENNE (La). Un des discours de *Démosthène* (V. ce nom, t. XIV, p. 90).

MIDLOTHIAN (V. Lothian et Edimbourg).

MIDNAPOUR. Ville du N.-E. de l'Inde, prov. de Burdwan, sur la rive gauche de la Kanci, tributaire droite de l'estuaire de l'Hougli; 33.600 hab. Bien que située dans une plaine salubre, la ville est infestée par la fièvre et le choléra. Mission protestante américaine. Le district de Midnapour s'étend entre le Tchota Nagpour à l'O. et l'estuaire de l'Hougli à l'E. Sa superficie est de 13.161 kil. q., et sa population dépasse 2.500.000 hab. La haute plaine du Nord est pauvre et peu boisée; la jungle des Mehals à l'O. est pittoresque, mais presque inhabitée; la population et la culture se sont établies au centre, à l'E. et au S.-E., le long de la côte maritime, près du delta. L'Hougli reçoit plusieurs

fleuves; le système fluvial est complété par les deux grands canaux de Midnapour à Ouloubaria et de Tidal. Le riz est le principal produit (on en compte près de 80 variétés); on cultive encore le blé, le chanvre, les mûriers, le coton. On tisse la soie, les nattes, on exporte de l'indigo. Le district de Midnapour souffre de cruelles famines. Ph. B.

MIDONGY ou **MONDONGY.** Ville de Madagascar, située à 1.070 m. d'alt., à la frontière occidentale du Betsileo. Les Hova et les Sakalava s'y sont livré de sanglants combats. Radama I[er] y défit les Sakalava.

MIDOU (La). Rivière des dép. du Gers et des Landes (V. Gers et Landes).

MIDOUZE. Rivière des dép. du Gers et des Landes (V. Gers et Landes).

MIDRASCH. Groupe d'écrits de la littérature juive, qui, comme leur nom l'indique, ont pour objet le commentaire de la loi, d'après les règles de l'herméneutique des rabbins. Cette littérature comprend surtout des ouvrages rédigés du IV[e] au XII[e] siècle ap. J.-C. et relatifs à presque tous les livres de l'Ancien Testament. *Mechilta* se rapporte au II[e] livre de Moïse, *Sifra* au III[e], *Sifre* aux IV[e] et V[e], *Midrasch rabbot* au Pentateuque, etc. Citons encore le *Pessikta* du Rab Kahana, le *Nouveau Pessikta*, le *Lekach-tob*, le *Tanchouma*, le *Jalkout*, etc. Jellinek et Howitz ont publié des collections d'ouvrages Midrasch. Wünsche a traduit en allemand le *Midrasch rabbot* et le *Pessikta* (*Bibliotheca rabbinica;* Leipzig, 1880 et suiv.).

Bibl. : Winter et Wünsche, *Die jüdische Litteratur*, t. I, pp. 371 et suiv. ; Trèves, 1894.

MIDREVAUX. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey; 490 hab.

MIDSOMER-Norton. Ville d'Angleterre, comté de Somerset, à 16 kil. S.-O. de Bath; 5.053 hab. (1891). Collège catholique; observatoire.

MIDULLU. Nom turc de l'île de Lesbos ou Metelin.

MIE (Louis), avocat et homme politique français, né à Tulle en 1831, mort en 1877. Fils d'un capitaine d'artillerie républicain, il acquit une brillante réputation au barreau de Périgueux où il s'était établi en 1853; en même temps, il faisait une ardente propagande républicaine et se présentait à la députation en 1863 et 1869. Après la révolution du 4 sept. 1870, il fonda un journal démocratique, *la République de la Dordogne*. Pendant la Commune, il fut délégué à Paris pour chercher à mettre un terme à la guerre civile. Le 8 oct. 1871, il fut nommé conseiller général. Sa réputation de grand avocat politique date de ce moment : il se voua à la défense des républicains, alors poursuivis sur tous les points du territoire, et ses plaidoiries pour les journaux de Bordeaux, Lyon, Toulouse, etc., eurent un grand retentissement. En 1874, il quitta le barreau. Elu député le 27 mars 1877, il mourut peu après.

MIE d'Aghonne (Justine-Louise-Philippine), romancière française, née à Toulouse en 1823, morte à Paris le 15 déc. 1897. Elle a donné de très nombreux volumes. On peut citer : *Jeanne de Flers* (1860), *Bonjour et Bonsoir* (1864); *les Mémoires d'un chiffonnier* (1880); *l'Usurier des gueux* (1888), etc. Ph. B.

MIECHOW. Ville de Pologne, gouvernement de Kielce, située sur la Miechowka (tributaire de la Szreniawa, affluent gauche de la Vistule); 2.373 hab. Distilleries et briqueteries. Miechow est une ville très ancienne; elle date du XII[e] siècle et a été à plusieurs reprises détruite par de violents incendies, la dernière fois en 1863.

MIECHOWITZ. Bourg de Prusse, district d'Oppeln (Silésie); 4.550 hab. Mines de fer, de zinc et de plomb argentifère; belle église gothique. Château.

MIECZYSLAW (V. Mscislaw).

MIEDES (Bernardino-Gomez), prélat et historien espagnol, né à Albarracin (Aragon) en 1521, mort à Albarracin le 30 nov. 1589. Après avoir séjourné dix ans à Rome, il visita l'Europe occidentale, fut nommé d'abord archidiacre de Murviedro et élevé, en 1585, au siège épiscopal de sa ville natale. Fort instruit, curieux de tout, il a écrit, en latin et en espagnol, des traités sur le sel, sur la goutte, sur les abeilles, etc. Mais, en réalité, il n'est connu que par l'excellent ouvrage consacré à Jacques I[er], roi d'Aragon, qu'il publia d'abord en latin (*De vita et rebus gestis Jacobi I;* Valence, 1582, in-fol.), puis en espagnol (*Historia del rey Don Jayme de Aragon;* Valence, 1584, pet. in-fol.). G. P-i.

MIEDZYRZEC. Ville de Pologne, gouvernement de Siedlce, située au confluent du Tlusc et de la Krzna; 9.000 hab., dont la moitié Grecs non conformistes et l'autre Juifs et Polonais. Le parc contient un superbe château. Belle église du XV[e] siècle.

MIEDZYRZECZ (Prusse) (V. Meseritz).

MIEG (Armand), officier allemand, né à Ulm, le 20 déc. 1834. Il est connu surtout par ses travaux sur le fusil allemand; il a pris une part importante à la construction du fusil d'infanterie mod. 1888. Il a écrit : *Theoretische aussere Ballistik nebst Anleitung zur praktischen Ermittelung der Flugbahnelemente* (Berlin, 1884).

MIÈGES. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy, sur la Serpentine; 241 hab. Il y avait à Mièges un prieuré qui dépendit d'abord de l'abbaye de Saint-Oyan de Joux, qui plus tard appartint à l'abbaye de Cluny et fut uni vers 1432 au chapitre de Nozeroy.

MIEL. Le miel est le produit de la transformation que subit, dans le premier estomac ou jabot de l'abeille ouvrière, une sorte de jus sucré, le nectar, que celle-ci puise avec sa languette dans le nectaire des fleurs et qu'elle dégorge, une fois élaboré, dans les alvéoles des rayons ou gâteaux de cire (V. Abeille). La récolte du miel est le but principal de l'élevage des abeilles.

Composition chimique. — Sous l'action d'un suc spécial, qui est peut-être de l'invertine et que sécrète l'appareil digestif de l'abeille, le nectar, qui renferme, suivant les fleurs, 70 à 80 °/₀ d'eau, 8 à 12 °/₀ de sucre de canne, 7 à 10 °/₀ de glucoses, 2 à 5 °/₀ de dextrine et matières diverses, perd, pendant son séjour dans le jabot de l'animal, la plus grande partie de son sucre de canne, qui se transforme en glucoses. Si l'on prend, par exemple, le sainfoin, on trouve, comme proportions : pour son nectar, sucre de canne, 57,2, glucoses, 42,8; pour le miel qui en est formé, sucre de canne, 8,20, glucoses, 91,80. De son côté, l'eau s'évapore dans les alvéoles et lorsque les abeilles, jugeant celles-ci suffisamment remplies, les operculent, le miel n'en renferme plus que 20 à 25 °/₀.

M. Gayon a analysé des miels de diverses provenances. Il a trouvé :

Provenance	Glucoses	Sucre de canne	Dextrine	Eau et matières diverses
Gironde ...	61,00	12,92	0,20	25,88
Eure	66,60	8,00	0,10	25,30
Lot-et-Gar.	71,00	5,02	0,06	23,92
Vendée	73,50	2,14	1,04	23,32
Aisne	78,10	»	7,29	14,61
Suisse	67,60	5,60	4,32	22,48
Amérique ..	71,40	7,69	0,45	20,46

Les glucoses se rencontrent toujours dans le miel à l'état de mélange et sous deux formes, ayant toutes deux la même formule ($C^{12} H^{12} O^{12}$) et constituant, on vient de le voir, sa base principale : la glucose dextrogyre (sucre cristallisable), en excès, et la lévulose ou fructose lévogyre (sucre liquide incristallisable). Quant à la faible quantité de sucre de canne qui ne s'est pas dédoublée, elle se transforme à la longue, sous l'influence d'un ferment ou d'un acide mal déterminés, en sucre interverti, et il n'en reste presque plus trace dans les vieux miels. Le miel contient encore (2 à 3 °/₀ de son poids) : un peu de mannite, un ou plusieurs acides organiques, des principes aromatiques et colorants, qui exercent une grande influence sur sa qualité (V. plus loin), des principes azotés, des substances grasses, un peu de cire, quelques granules polliniques, enfin, lorsque la récolte a été mal opérée, du cou-

vain (œufs et larves), qui le fait fermenter et en amène la décomposition rapide.

Tout ce qui précède s'applique au miel de l'abeille proprement dite. Karsten a observé une guêpe de l'Amérique tropicale, la *Polybia apicipennis* Fabr., qui produit un miel déposant du sucre de canne en gros cristaux, et Wetherill a signalé une fourmi du Mexique qui donne un miel à réaction légèrement acide et presque exclusivement constitué par une solution aqueuse d'un sucre incristallisable, $C^{12} H^{14} O^{14}$; lorsqu'on le distille, on en retire une liqueur réduisant les sels d'argent.

Caractères. — Le parfum, la couleur et la consistance du miel varient beaucoup suivant sa provenance. D'une façon générale, on doit le préférer blanc ou d'un jaune doré, aromatique, épais et transparent; il est bon en outre qu'il soit grenu. La race de l'abeille influe, d'ailleurs, fort peu sur ces caractères. Hubert a bien cru remarquer que l'*Apis fasciata*, espèce qui était très en renom chez les anciens et qu'on retrouve encore en Arabie, ainsi qu'en Asie Mineure, opère parmi les fleurs un choix favorable à la qualité du miel. Mais c'est là une constatation isolée : deux variétés, appartenant l'une et l'autre à l'espèce *A. mellifica* (V. Abeille), sont, de nos jours, à peu près exclusivement élevées, l'abeille noire ou abeille commune, qui est de beaucoup la plus répandue, et l'abeille jaune ou ligurienne (*A. ligustica*), d'origine méridionale, qu'on commence à acclimater un peu partout dans nos pays; elles produisent, à conditions égales de milieu et de soins, des miels sensiblement identiques. L'influence de la flore est, par contre, prépondérante. Là où croissent en abondance les labiées : romarin (Montpellier), lavande (Languedoc et Provence), thym (Athènes), menthe, etc., le miel est beaucoup plus parfumé. Celui que les abeilles tirent des fleurs de l'oranger (Cuba, Versailles), du mélèze (Chamonix), du safran (nord et centre de la France), du sainfoin (Gâtinais), a également un arome très fin. Les pays de bruyères (Landes) donnent déjà un miel plus ordinaire, et celui des pays de sarrasin (Bretagne, Limousin) a un goût très âcre; le voisinage de champs d'absinthe (Sardaigne), celui du buis ou d'ifs (Corse), lui communiquent une amertume désagréable. Dans le midi de l'Europe, on trouve des miels enivrants, qui doivent cette propriété, soit à un commencement de fermentation alcoolique, soit à la présence de principes excitants dans les végétaux d'où ils sont tirés. Il existe enfin des miels vénéneux, qui causent des vertiges, du délire, et qui peuvent même donner la mort. De nombreux accidents de ce genre ont été signalés sur les bords de la mer Noire, aux Etats-Unis, en Suisse; tous étaient le fait d'abeilles ayant butiné des plantes toxiques : azalée et rhododendron pontiques, kalmies, aconit, colchique, jusquiame, etc. La couleur du miel dépend, elle aussi, du végétal d'où le nectar a été extrait et qui lui communique ses principes colorants. Elle va, dans nos pays, du blanc légèrement jaunâtre jusqu'au rouge. Parmi les miels étrangers, il y en a d'un blanc parfait, des verts et des noirs. En outre, le miel obtenu en chauffant et en pressant les rayons est toujours plus foncé (V. Apiculture, t. III, p. 320). La consistance tient à des causes diverses. Lorsqu'on extrait le miel de la ruche, il est toujours très mou. Puis la cristallisation commence. Elle débute par la formation de granules, qui donnent bientôt à la masse une couleur louche. Elle est d'autant plus rapide que le miel contient plus de sucre cristallisable (le miel d'automne en contient le moins) et elle se fait avec une force d'expansion qui brise souvent les vases. Avec le temps, surtout s'il est exposé à l'air, le miel devient tout à fait dur.

Le miel est complètement soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il est altéré par l'action de la chaleur, ainsi que par celle des alcalis. Examiné au microscope, il présente une masse plus ou moins fluide de sucre incristallisable contenant en suspension de petites lamelles minces, brisées, transparentes, qui sont des cristaux de glucose, et quelques grains de pollen.

Récolte et conservation. — Tout ce qui concerne les soins à donner aux abeilles et les méthodes pratiquées pour la récolte du miel a été dit au mot Apiculture. Lorsque le miel a été extrait des rayons, on le débarrasse d'abord de toutes ses impuretés, puis on le verse, soit dans des barils, dont la contenance ne doit pas, autant que possible, excéder 60 kg., soit dans des pots, soit dans des terrines, les pots et terrines de faïence ou de grès vernissé devant être préférés à ceux de terre, qui sont souvent brisés lorsque la granulation s'opère rapidement. On maintient les récipients, pendant un jour, à une température assez élevée, on les écume avec soin, on les place, ouverts, dans un endroit à la fois sec, frais et aéré, et, lorsque le miel est suffisamment épaissi, on les couvre. Une toile imbibée d'eau-de-vie et, par-dessus, un parchemin solidement ficelé, constituent la fermeture la plus efficace. Si le miel est bien pur, il peut se conserver ainsi très longtemps. Si, au contraire, manipulé sans soin, il contient des débris d'insectes, de la cire et surtout, ce qui est fréquent dans les miels de Bretagne, du couvain, il est susceptible de fermenter et de devenir écumeux. La cire s'aperçoit à l'œil nu en dissolvant dans l'eau distillée une petite quantité de miel. Si l'on ajoute à la solution quelques gouttes d'une solution faible d'acide tannique, la formation d'un précipité floconneux, grisâtre, dénonce la présence du couvain. A la longue, tous les miels s'altèrent, du reste, plus ou moins. Ils deviennent grumeleux et perdent leur odeur.

Variétés commerciales. — On distingue, dans le commerce français, les variétés de miel suivantes : le *miel de Chamonix*, le plus cher, qui se récolte dans les hautes montagnes et a un goût de térébenthine; le *miel de Narbonne*, le plus apprécié des Méridionaux, produit extrêmement aromatique et parfois même d'une saveur un peu piquante, — tous deux, d'ailleurs, presque blancs et très grenus; — le *miel d'Angoulême*, qui a beaucoup de rapports avec le miel de Narbonne, quoique moins grenu et un peu moins odoriférant; le *miel du Gâtinais* ou *miel d'Orléans*, qui est un peu plus jaune et a le grain plus petit, qui a, en outre, une saveur beaucoup moins aromatique, quoique très fine, et qui est généralement préféré aux précédents par les consommateurs du Nord et du Centre; le *miel d'Avignon*, blanc paille, visqueux, très consistant et sans granulations, de qualité déjà plus ordinaire; le *miel de Normandie* (Argences et Lisieux), blanc jaunâtre (quelquefois rouge), consistant et peu grenu; les *miels de Champagne*, *de Bourgogne*, jaune doré, consistants et onctueux; les *miels de Picardie*, *de Touraine*, coulants, spumeux et cireux; les *miels de Bretagne*, *du Limousin*, *de Sologne*, *des Landes*, rouge brun, à la saveur âcre, à l'odeur forte, de qualité toujours inférieure, quelquefois très mauvaise. D'autres provinces encore se livrent à l'élevage des abeilles, et il se récolte notamment des miels très estimés en Provence, dans le Roussillon, dans la Brie, en Algérie. — Parmi les miels étrangers, ceux du mont Hymette et du mont Ida, d'une blancheur et d'une transparence parfaites, ont une réputation légendaire. Sont aussi très renommés les miels de Cuba, au goût de fleur d'oranger; d'Espagne, au goût de genêt; le miel vert de l'île Bourbon et le miel noir des îles Baléares.

Dans chaque variété de miel, il y a ordinairement trois et même quatre qualités correspondant, lorsque la récolte n'est pas faite au mello-extracteur, à ses phases successives : le *miel vierge*, appelé aussi miel de goutte, miel de premier écoulement, miel surfin; le miel blanc fin, qui est le miel de second écoulement; le miel ordinaire et le miel commun, qui s'obtiennent par la presse (V. Apiculture).

Falsifications. — Le miel est l'un des aliments les plus falsifiés; il est même vendu du miel à la confection duquel nulle abeille n'a coopéré. Les matières étrangères que le producteur y introduit le plus ordinairement, soit pour augmenter son poids, soit pour le rendre grenu, soit pour le blanchir, sont l'amidon, la pulpe de châtaignes, la farine,

les fécules, la gomme et autres mucilages, la gélatine, la glucose, le sirop de dextrine, la mélasse, le sable, la craie, le plâtre, la terre de pipe, la chapelure, enfin l'eau. D'une façon générale, les miels sophistiqués épaississent à la chaleur, tandis que le miel pur se liquéfie. D'autre part, l'eau distillée dissout complètement le miel pur et laisse, au contraire, en résidu les corps étrangers. Si l'on verse dans la solution quelques gouttes de teinture d'iode, la coloration bleue décèle la présence de matières amylacées (amidon, fécules, etc.). Si, après l'avoir filtrée, on l'additionne d'alcool absolu et qu'il se forme un précipité floconneux, c'est que le miel contient de la gélatine ou des mucilages. Si on la traite, soit par l'oxalate d'ammoniaque, soit par le chlorure de baryum, soit par le nitrate de baryte, et qu'il se forme un précipité de sulfate de chaux, c'est qu'il contient de la glucose. Si l'on a affaire à de la farine, elle donne, bouillie, de la colle. On peut encore chauffer le miel avec de l'alcool à 80°, puis rassembler le résidu, qu'on lave à l'alcool; on reconnaît la dextrine au moyen de l'eau iodée, qui la colore en violet; la gomme, au moyen de l'acide azotique, qui la transforme en acide mucique; la gélatine, par la calcination avec de la chaux vive, qui dégage des vapeurs ammoniacales. Pour les autres falsifications, on examine au microscope ou on essaie chimiquement le résidu de la solution aqueuse; la chapelure, notamment, prend, traitée par l'eau iodée, une teinte violette caractéristique. L'addition d'eau peut être constatée de trois façons : par la perte de poids qu'éprouve le miel dans une étuve chauffée à 120°, par le titrage de la matière sucrée, par la densité (700 gr. de miel pur doivent peser 1 kilogr.). Un autre genre de fraude consiste à couler le miel sur du romarin, de la lavande, etc., afin de tromper sur sa provenance; la présence de débris de ces plantes peut seule fournir un indice.

Usages. — Le miel constitue, à tous les points de vue, un excellent aliment. Il a été le seul sucre des anciens et, de nos jours, il le remplace encore quelquefois dans les confitures et les sirops. On le mange aussi pur, en tartines. Mais il est surtout employé: dans la préparation de l'*hydromel* (V. ce mot) et de quelques liqueurs de table (eau-de-vie de Dantzig, marasquin, rosolio); dans celle de plusieurs médicaments et onguents (V. ci-dessous, § *Pharmacie*); dans la fabrication du pain d'épices, qui est le principal débouché des miels de qualité inférieure (miels rouges ou de Bretagne); par l'industrie, qui s'en sert pour le broyage des métaux précieux destinés à l'enluminure.

Production et commerce. — Dans les années favorables, une ruche bien peuplée peut donner 2^{kg},500 et même 3 kg. de miel. D'après une statistique publiée par le *Bulletin du ministère de l'Agriculture*, la production totale en France, qui est en augmentation, aurait été, pendant l'année 1895, de 7.995.314 kg., représentant, au prix moyen de 1 fr. 38, une somme de 11.006.038 fr. Le dép. des Côtes-du-Nord figure dans ce total, vraisemblablement inférieur à la réalité, pour 540.000 kg., celui d'Ille-et-Vilaine pour 501.577 kg. Viennent ensuite la Marne, le Finistère, Eure-et-Loir, le Var, etc. L'Aude, le Gers, le Lot ont la plus faible production (18.205 kg., 14.470 kg., 9.360 kg.). Quant au prix moyen de 1 fr. 38 donné par la même statistique, il est de beaucoup supérieur au prix du gros. En 1897, les cours se sont, en effet, maintenus entre 105 à 115 fr. les 100 kg. pour les miels surfins, 80 et 90 fr. pour les miels blancs de pays, 66 et 67 fr. pour les miels de Bretagne, gare de départ. Seuls, les miels de grand choix (Gâtinais, Narbonne, etc.) se sont vendus 125 à 130 fr.; au détail, ils se paient de 1 fr. 60 à 1 fr. 75 le kg. Pour les miels étrangers, dont le Havre est le principal marché, on cotait, en févr. 1898: Chili, 60 à 75 fr.; Mexique, 50 fr.; Haïti et Cuba, 47 fr. 50. Il n'y a pas de droit d'octroi pour l'entrée à Paris. Mais il y a un droit de douane : tarif général, 15 fr. les 100 kg. (poids net); tarif spécial, 10 fr. les 100 kg. (poids brut). En 1896, le mouvement extérieur a été, à l'importation, de 728.996 kg., poids net (Colonies espagnoles, 361.887 kg.; Chili, 215.752 kg.; Turquie, 41.859 kg.; Belgique, 31.539 kg.; Italie, 24.586 kg.; Espagne, 20.807 kg.; Colonies françaises, 5.424 kg.; divers, 27.142 kg.); à l'exportation, de 1.583.219 kg., poids net (Pays-Bas, 693.896 kg.; Belgique, 574.733 kg.; Angleterre, 54,982 kg.; Suisse, 46.547 kg.; Algérie et colonies, 179.651 kg.; divers, 33.410 kg.). — Les bons miels (Narbonne, Gâtinais, etc.) sont généralement expédiés dans des barils de bois blanc, longs et étroits, de 60 kg. environ, ceux de Bretagne dans des barriques de 350 kg. environ, genre bordelaise.

Pharmacie. — Le miel est émollient, laxatif et rafraîchissant. Il sert à édulcorer les tisanes. Il est la base des mellites et des oxymellites.

Mellites. Ce sont des sirops dans lesquels le sucre est remplacé par le miel. Ils se préparent comme eux (V. Sirop) et se clarifient d'eux-mêmes par l'ébullition, ou encore en les mélangeant, avant de les passer à l'étamine, avec du papier à filtrer blanc. — *Sirop de miel* ou *mellite simple*. Miel de Narbonne surfin, 1 kg.; eau distill., 250 gr. On fait bouillir et on évapore à consistance de sirop. — *Miel Rosat* ou *mellite de roses rouges*. On prend 500 gr. de belles roses sèches de Provins (*R. gallica*), dont on fait, à 35 ou 40° et avec 3 litres d'eau, deux infusions séparées, l'une qu'on presse légèrement et qu'on laisse de côté, l'autre qu'on presse au bout de douze heures et dans laquelle on fait ensuite dissoudre 3 kg. de miel blanc. On fait cuire, on ajoute la première infusion, on clarifie et on évapore à consistance de sirop. Astringent; très employé en gargarisme, à la dose de 4 à 20 gr. pour 100 gr. d'eau, et contre les aphtes ou ulcérations de la bouche. Nombreuses falsifications au moyen d'eau de rose colorée artificiellement, d'infusions de coquelicots ou de roses trémières additionnées de tanin, de décoctions d'écorce de chêne mêlées à des infusions de roses pâles. Si le miel rosat a été convenablement préparé, 4 gr. additionnés de 4 gouttes d'acide sulfurique doivent donner, après deux ou trois minutes, une gelée consistante, limpide, de belle couleur framboise; le nitrate acide de mercure doit, à même dose, produire instantanément un coagulum de couleur brun sale et très consistant. — *Miel de mercuriale*. Mercuriale sèche, 125 gr.; miel blanc, 1.000 gr.; eau, q. s. On fait cuire en consistance de sirop. S'emploie en lavements laxatifs : 100 gr. pour 400 gr. d'eau. Ne doit pas être confondu avec le *miel mercuriel* (V. plus loin) — *Onguent égyptiac*. Miel, 14 gr.; vinaigre, 7 gr.; verdet (s.-acét. de cuivre), 5 gr. On chauffe dans une bassine de cuivre jusqu'à ce que le mélange vert soit devenu rouge et on fait évaporer à consistance de miel. Très employé comme détersif par les vétérinaires. S'applique aussi en compresses (12 %) sur les ulcères syphilitiques. — *Mellite de scille*. Scille sèche, 10 gr.; eau bouillante, 160 gr. On fait infuser, on concentre et on ajoute au bain-marie 120 gr. de miel blanc. Excellent diurétique, à la dose de 10 à 50 gr. — On prépare encore, et de façon analogue, des mellites au borax (15 %. Anti-aphteux), au proto-iodure de mercure (8 %. Topique antisyphilitique), à l'essence de térébenthine (7 %. Antinévralgique), etc. (V. aussi Collutoire et Electuaire).

Oxymellites. On les appelle aussi *oxymels*, *acétomels*. Ce sont des mellites qui ont pour véhicule les vinaigres simples ou médicamenteux. — *Oxymel simple*. Vinaigre blanc, 500 gr.; miel blanc, 2 gr. On fait cuire en consistance de sirop. 30 gr. d'oxymel et 200 gr. d'eau d'orge composent le gargarisme oxymellé. — *Oxymel pectoral d'Edimbourg*. Miel, 250 gr.; gomme ammoniaque, 30 gr.; aunée et iris de Florence, āā 15 gr. Anticatharral (30 à 50 gr. par jour dans une potion). — *Oxymel scillitique*. Vinaigre scillitique, 100 gr.; miel, 400 gr.;

se prépare comme le précédent. Diurétique et expectorant. — Les oxymels d'ail, de bulbe de colchique, de belladone, de narcisse, d'ellébore se confectionnent de même. Ils sont peu employés. Léon SAGNET.

BIBL. : G. BONNIER, *les Nectaires*, *Ann. des sc. nat.*, 1879. — DENNLER, *le Miel et son usage* (trad. franç.); Strasbourg, 1893, in-8. — VOIRNOT, *le Miel des abeilles*; Dijon, 1894, in-8. — A.-L. CLÉMENT, *Apiculture moderne*; 3e édit., Paris, 1895, in-8. — DUQUESNOY, *Manuel de l'apiculture* (coll. Roret); Paris, 1896, in-12. — DE LAYENS et G. BONNIER, *Cours complet d'apiculture*; Paris, 1897, in-8. — Journal *l'Apiculture*, ann. 1857 et suiv.

MIEL ou **MEEL** (Jean), peintre flamand, né probablement à Bruxelles vers 1599, mort à Turin en 1664. Il fut le peintre du duc de Savoie Charles-Emmanuel. Ses ouvrages représentent avec esprit et justesse des sujets de guerre et des scènes de chasse et de divertissement dans des paysages. Tableaux au Louvre, à l'Ermitage, au Prado, aux Offices.

MIEL (Edme-François-Antoine-Marie), littérateur français, né à Châtillon-sur-Seine le 6 avr. 1775, mort à Paris le 28 oct. 1842. Il devint chef de division à la préfecture de la Seine et ne débuta dans la critique littéraire qu'à quarante ans. Son *Essai sur le Salon* (Paris, 1817) fit sensation. Il fut un des premiers apologistes du moyen âge.

MIÉLAN. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Mirande; 1.827 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Bastide fondée en 1284. Tanneries.

MIELICH (Hans), peintre allemand, né à Munich en 1515, mort à Munich le 10 mars 1573. Il fut peintre d'Albert V. Ses miniatures ont plus de valeur que ses tableaux.

MIELIKKI (Myth. finn.). Déesse puissante des forêts, l'épouse de Tapio. C'est elle qui, nous apprend le Kalevala (46e Rune), a créé l'ours avec un flocon de laine, que la vierge de l'air avait laissé tomber dans les flots marins. Elle était chez les Finnois, dont elle favorisait ou empêchait la chasse, l'objet d'une vénération toute particulière. Th. C.

MIELIN. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Melisey; 523 hab. Fabrique de clefs et autres pièces d'horlogerie. Forêt communale.

MIELLAT, MIELLÉE ou **MIELLURE**. Matière sucrée plus ou moins liquide, mucilagineuse, que sécrètent en été, sous forme de gouttes, les feuilles, fleurs, tiges et bourgeons de certaines plantes (érable, tilleul, rosier, etc.). Elle est produite, soit spontanément par la chaleur solaire, soit par la piqûre de certains insectes. Dans tous les cas, elle est nuisible aux plantes. Cette matière renferme 50 °/o de sucre de canne, 25 à 30 °/o de sucre interverti et de la dextrine en quantité variable.

MIÉLOT (Jean), littérateur français du XVe siècle, né à Gaissart, près de Ponthieu. Il fut chanoine de Saint-Pierre-de-Lille et secrétaire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, jusqu'en 1462. A la fois calligraphe, copiste et auteur, il a écrit : la *Controversie de noblesse* (Bruges, 1475, in-fol.), dont la bibliothèque royale de Belgique possède un exemplaire à miniatures remarquables ; le *Miroir de l'humaine Salvation* (mss); *Proverbes françois par ordre alphabétique* (s. l. n. d.).

MIEN-TCHEOU-FOU. Ville de Chine, province de Ssetchouan, située sur le Ta-ho (affluent droit du Kia-ling, bassin du Yang-tsé-kiang) ; 70.000 hab. La ville est entourée d'une muraille et protégée par des digues contre les inondations du fleuve. Les rues sont propres et les boutiques de porcelaines et d'étoffes de soie très riches.

MIÈRES DEL CAMINO. Ville d'Espagne, province d'Oviedo, à 15 kil. S.-E. de cette ville, sur le Caudal ou Lena. Station de chem. de fer (ligne de Léon à Oviedo). Mines de houille très importantes; mines de fer ; sources ferrugineuses (*la Salud*). 12.897 hab. (1887). — L'ancienne fonderie de canons de Mières a été transportée à Trubia.

MIEREVELT (Michiel-Jansoon), peintre hollandais, né à Delft en 1566, mort à Deft en 1651. Fils d'un graveur, élève de Montfort, dit *Blockland*, d'Utrecht, il fit d'abord quelques gravures, des intérieurs et des natures mortes, mais devint ensuite le portraitiste favori de la classe aristocratique, dont il satisfaisait les goûts. Ses meilleurs portraits, sans être au niveau de ceux de B. Van der Helst, offrent un ensemble de qualités remarquables. On en trouve dans tous les musées. A cause de son succès même, il produisit trop et se fit beaucoup aider de ses élèves, parmi lesquels son petit-fils *Jacob Delff* (1619-1661), son fils *Pierre*, né à Delft en 1596, mort à Delft en 1623, et son second fils *Jean*. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : HAVARD, *l'Art et les Artistes hollandais* ; Paris. 1879, t. I. — K. VAN MANDER, *le Livre des peintres*, trad. Hymans ; Paris, 1884.

MIEREVELT (Pieter), peintre hollandais, né à Delft le 15 oct. 1595, mort à Delft en 1632, fils et élève du précédent. Comme son père, il fut un portraitiste estimé.

MIERIS (Frans Van) *le Vieux*, peintre hollandais, né à Leyde le 16 av. 1635, mort à Leyde le 12 mars 1681. Il fut le meilleur élève de Gérard Dov qu'il dépassa ; il traita, comme lui, les sujets de la vie familière, parfois de la vie élégante. Très célèbre en son temps, estimé encore très haut dans le cours du XVIIIe siècle, il est retombé aujourd'hui au rang secondaire qu'il mérite à cause de ses qualités de goût dans l'arrangement de finesse et d'esprit dans l'exécution, de fraîcheur et d'éclat dans le coloris. On trouve de bons ouvrages de lui à La Haye, à Vienne, à l'Ermitage, à Dresde, à Munich, au Louvre, etc., etc. Il eut deux fils. — *Jean*, né à Leyde en 1660, mort à Rome en 1690, fut son élève et celui de Gérard de Lairesse et vécut en Allemagne, à Florence et à Rome ; ses tableaux sont rares, on en voit à l'Ermitage. — *Willhem*, né à Leyde en 1662, mort à Leyde en 1747, fut aussi son élève ; ses premiers tableaux de genre et de mythologie approchent seuls un peu de ceux de son père. — *Franz le Jeune* (1689-1763), son petit-fils, traita fort médiocrement les mêmes sujets.

MIERMAIGNE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon ; 480 hab.

MIEROSLAWSKI (Louis de), révolutionnaire polonais, né à Nemours (Seine-et-Marne) en 1814, mort à Paris le 23 nov. 1878. Fils d'un officier polonais qui avait servi dans l'armée française, il fit son éducation à l'école militaire de Kalisz. Nommé en 1830 porte-enseigne, il prit part à la révolution du 29 nov. et pendant toute la guerre se battit contre les Russes. En 1831, il vint chercher asile en France, où il publia une *Histoire de la campagne de 1831*, en allem. (Berlin, 1848, 2 vol.), puis une *Histoire de la Révolution de Pologne* (Paris, 1836-38, 4 vol.). En nov. 1844, il fut élu membre du comité central de la Société démocratique polonaise et devint l'un des chefs de l'insurrection de 1846. Arrêté dans le grand-duché de Posen, et le 12 févr. 1846 condamné à mort par le tribunal de Berlin, devant lequel il soutint les droits de la Pologne, après un procès qui dura un an et demi (17 nov. 1847), il vit sa peine commuée en prison perpétuelle. La révolution de mars 1848 le délivra et il courut organiser le soulèvement du grand-duché de Posen ; les paysans polonais eurent d'abord l'avantage et battirent avec leurs faux, les 1er et 3 mai 1848, à Miloslaw et à Vrzesnia, les troupes des généraux Blumen et Hirschfeld. Mais, quand Mieroslawski voulut rattacher la partie allemande de Posen à la Pologne et terrorisa cette portion de la population, le général Colomb serra de près les insurgés et Mieroslawski dut capituler à Bardo, près de la frontière russe. Gracié une seconde fois, il revint à Paris et publia *Powstanie poznanskie* (Paris, 1853), histoire de l'insurrection de Posen. Au commencement de 1849, les patriotes siciliens demandèrent son concours, et il se mit à leur tête pour diriger la lutte contre le roi de Naples ; il combattit vaillamment à Catane où il fut grièvement blessé (6 mars 1849) ; il dut alors quitter la Sicile. Peu après, le gouvernement provisoire de Bade lui donna le commandement

de l'armée révolutionnaire (juin 1849) ; il défit d'abord le 16 et le 20 juin à Lentershaufen le corps de Peucker et à Waghausel celui d'Hirschfeld ; mais il dut se retirer sur Rastadt et bientôt abandonner une lutte trop inégale et s'enfuir en Suisse. Il revint encore une fois à Paris, où il partagea sa vie entre l'enseignement qui le faisait vivre et des études d'histoire. Le 25 janv. 1863, il fut nommé dictateur par le gouvernement révolutionnaire polonais, mais le 22 févr., il fut défait par les Russes à Raziejewo et dut s'enfuir. Il se retira en France où il eut des démêlés retentissants avec la famille Czartoryski. Ph. B.

MIERS. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Gramat; 901 hab. Eaux minérales sulfatées sodiques, purgatives à haute dose, employées dans les maladies de l'estomac, la gravelle urique. En raison du faible débit de la source, l'eau minérale de Miers est employée seulement en boisson. Sa température est de 15° C. Elle est claire, inodore et d'une saveur légèrement amère.

MIÉRY. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 370 hab.

MIES (*Stribro*). Ville et ch.-l. de la Bohême, dans le cercle et à 27 kil. O. de Pilsen, sur un bras de la Beraun, appelé Mies. Stat. du chem. de fer de Pelsen à Eger. Beaux édifices du XVIe siècle. Importantes mines de plomb argentifère ; manufacture d'armes, brasseries; 4.200 hab.

MIETTE. Torrent du Canada, province d'Alberta ; il descend du célèbre col de la Tête Jaune (montagnes Rocheuses), et se jette dans l'Athabaska à Henry House après un cours très rapide et court, tout coupé de pittoresques cascades.

MIEUSSY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Taninges; 2.040 hab.

MIEUXCE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Alençon; 485 hab.

MIEZ (François de), évêque de Genève, mort le 7 mars 1444. Neveu du cardinal de Brogny, il fut nommé évêque de Genève le 4 mars 1426, à la mort de ce dernier, mais une double désignation retarda de plusieurs années sa reconnaissance par le chapitre. Il contribua beaucoup à la reconstruction de Genève en partie détruit par l'incendie de 1430. Félix V créa François de Miez cardinal du titre de Saint-Marcel.

MIFAGET. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant. d'Arudy; 201 hab.

MIFFLIN (Thomas), patriote américain, né en 1744, mort à Lancaster en 1880. Il s'opposa avec courage aux mesures du gouvernement anglais à l'égard des colonies d'Amérique. Membre du premier congrès en 1774, il aida à organiser les milices, siégea à la Convention qui, en 1787, établit la constitution républicaine des Etats-Unis. Il succéda à Franklin en Pennsylvanie et devint gouverneur de cet Etat en 1790. D'un caractère emporté, il montra une grande hostilité contre Washington. Ph. B.

MIGÉ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, com. de Coulanges-la-Vineuse ; 814 hab. Vignobles. Fabrique d'eau-de-vie de marc. Eglise gothique du XVIe siècle. Maison du XVe siècle. Vestiges d'anciennes fortifications.

MIGENNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny ; 1.808 hab. Fabrique de ciment. Scierie. Eglise du XIIIe siècle, avec additions de la Renaissance.

MIGEON (Jules), littérateur et homme politique français, né à Méziré (Haut-Rhin) le 7 févr. 1815, mort à Zug (Suisse) en 1868. Envoyé à l'Assemblée législative par son département natal en 1850, il manifesta des sentiments peu favorables à l'Empire, qui le combattit énergiquement en 1857 : il fut cependant réélu. On le poursuivit alors pour port illégal de décoration, et le procès qui aboutit à sa condamnation révéla de curieux détails sur la corruption électorale pratiquée par l'Empire. Il donna sa démission, mais, une fois encore fut réélu, et son élection ayant été annulée, rentra dans la vie privée. On lui doit quelques romans et quelques volumes d'économie politique. Ph. B.

MIGER (Pierre-Auguste-Marie), littérateur français, né à Lyon en 1771, mort à Evreux en 1837. Il accueillit avec enthousiasme la Révolution et servit dans les bureaux du comité de sûreté générale, puis de la police et du ministère de l'intérieur. Il se retira en 1820. Il a laissé de nombreux ouvrages, en vers et en prose. Citons : *la Corbeille de fleurs et le Panier de fruits* (1806-1807) ; *Tableaux historiques des campagnes de Napoléon* (1810) ; *De la Révolution française* (1818), etc. Ph. B.

MIGLIARA (Giovanni), peintre italien, né à Alexandrie en 1785, mort à Milan en 1837. Il étudia son art sous Brera et Galieri, et s'adonna, pour commencer, spécialement à la miniature et aux décors de théâtre; puis il peignit, en grand nombre, et avec un vif succès, des tableaux d'architecture, des vues de monuments et de villes, où les effets de lumière étaient surtout remarquablement traités. Le *Dôme de Milan*, l'*Intérieur du portique de l'église Saint-Ambroise ;* la *Vue du grand canal* et l'*Intérieur de la cour de l'hôpital*, en cette même ville; la *Vue de la colonnade des Thermes de Maxime Aurèle;* la *Vue de la place du Grand-Duc*, etc., révèlent un dessinateur correct et un brillant coloriste, qui parfois fait songer à Canaletto. G. C.

MIGLIARINI (Arcangelo), archéologue et linguiste italien, né à Rome en 1779, mort à Florence le 14 sept. 1865. Il était très versé dans les lettres latines, grecques et hébraïques et dans l'archéologie en général; de plus, il excellait à interpréter les caractères cunéiformes des Assyriens, des Perses, et les hiéroglyphes égyptiens. On dit qu'il parlait couramment dix-huit langues. Il fit plusieurs voyages en Europe. Dans les dernières années de sa vie, il était conservateur des monuments antiques et égyptiens du musée de Florence. Il a écrit : *Museo di sculture del risorgimento raccolto e posseduto da Ottavio Gigli* (Florence, 1858) ; *Account of the Unrolling of a Nummy at Florence, belonging to the Grand Duke of Tuscany* (dans *Archæologia*, vol. XXXV) ; *Indication succincte des monuments égyptiens du musée de Florence* (Florence, 1859), etc.

BIBL. : CAPEI, *Arcangelo Migliarini*, dans l'*Archivio stor. Italiano*, 1865.

MIGLIORATI (Cosmo dei) (V. INNOCENT VII).

MIGLIORETTI (Pascal), sculpteur italien, né à Milan, mort à Milan en févr. 1881. Il apprit le dessin et la sculpture à l'Académie de Milan, et débuta par des travaux décoratifs qui lui valurent, en son pays et à l'étranger, une certaine réputation. On remarqua surtout, à l'Exposition universelle de 1855, sa statue d'*Abel mourant*, et à celle de 1867, trois figures en marbre : *Charlotte Corday, la Première Douleur*, et *Piccirello Napolitain*, où s'affirmait un talent un peu maniéré, mais expressif. G. C.

MIGLOS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège; 859 hab.

MIGNAFANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 162 hab.

MIGNALOUX-BEAUVOIR. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Julien-Lars; 720 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MIGNANO (Archit.) (V. MÆNIANUM).

MIGNARD (Nicolas), peintre et graveur français, né à Troyes le 7 févr. 1606, mort à Paris le 20 mars 1668. Il était le frère aîné de Pierre Mignard : l'anecdote qui rapporte que le nom de la famille était More et que Henri IV passant par Troyes et voyant sous les armes le père des deux peintres et leurs oncles dit : « Ce ne sont pas des Mores, ce sont des Mignards », est une invention de l'abbé de Monville ou de la fille de Pierre Mignard, la comtesse de Feuquières, qui lui dicta son livre; on croit que leur père était capitaine des milices bourgeoises; leur grand-père, Pantaléon Mignard, était armurier à Troyes. Nicolas alla d'abord à Fontainebleau étudier le Primatice; puis, parti de là pour Rome, il s'arrête à Avignon, y aime une jeune fille et lui est fiancé; mais le frère aîné du cardinal

de Richelieu, le cardinal du Plessis, archevêque de Lyon, passe par Avignon et l'emmène à Rome où se trouve déjà son frère Pierre. Là, tandis que son frère copie pour ce cardinal la galerie du palais Farnèse d'Annibal Carrache, il grave l'œuvre du maître bolonais; mais, après deux ans de séjour à Rome, il revient en hâte à Avignon (1639), s'y marie et y passe la plus grande partie de sa vie : on l'en a surnommé Mignard d'Avignon, tandis qu'on surnommait son frère Mignard le Romain. En 1659, Louis XIV, allant au-devant de sa fiancée, l'infante Marie-Thérèse, passa à Avignon; Nicolas lui fut présenté par Mazarin et il fit son portrait; il fit aussi le portrait de plusieurs courtisans, entre autres celui du *cardinal de Bouillon* et celui du *comte d'Harcourt*, portrait connu sous le nom du *Cadet à la perle*. En 1661, le roi manda Nicolas Mignard à Fontainebleau, puis à Paris où il fit encore un portrait du roi qui a été gravé par Nanteuil. Nicolas peint des portraits, il peint des tableaux religieux dans la manière de l'école romaine, parmi eux deux *Martyres de chartreux sous Henri VIII* pour les chartreux de Grenoble; il décore aux Tuileries la chambre de parade de Louis XIV. Nicolas Mignard fut reçu à l'Académie royale en 1663. Ce peintre gracieux et qui avait une grande habileté — bien qu'il peignît de la main gauche — a été gravé par Boulanger, Antoine Masson et Van Schouppen. Ses tableaux sont rares; on voit de lui : *Mars et Vénus* (1658), au musée d'Aix; *Portrait d'Anne-Geneviève de Bourbon-Condé*, au musée de Douai; *Son portrait*, au musée de Lyon. Nicolas Mignard a gravé plusieurs planches à l'eau-forte : *Loth et ses Filles*, eau-forte originale; *l'Enlèvement de Ganymède* d'après Ann. Carrache; et les six eaux-fortes qu'il fit d'après les Carrache du palais Farnèse. Nicolas Mignard a eu deux fils : — *Paul*, peintre, né en 1639, mort à Lyon le 5 oct. 1691; il fut reçu à l'Académie royale en 1672; son morceau de réception fut le *Portrait de son père;* il vécut beaucoup en Angleterre; — *Pierre*, peintre et architecte (V. ci-dessous). Etienne Bricon.

MIGNARD (Pierre), peintre français, né à Troyes le 7 nov. 1612, mort à Paris le 30 mai 1695, frère du précédent. Destiné à la médecine et placé à douze ans chez un médecin, il y peignit, dit-on, la famille de son maître. Ses parents, cédant à son goût, l'envoyèrent alors à Bourges (1624) chez le peintre Jehan Boucher. De là il revint à Troyes et y travailla chez un sculpteur nommé François Gentil, puis il partit pour Fontainebleau, qui était encore au XVIIe siècle la ville française des arts, et il y passa deux ans à étudier le Primatice, le Rosso et Fréminet. De retour à Troyes, il peignit la chapelle du château de Coubert en Brie pour le maréchal de Vitry qui le prit sous sa protection, l'amena à Paris et lui donna pour maître Simon Vouet. Chez Simon Vouet, Mignard rencontra Le Brun, Lesueur, et du Fresnoy qui allait devenir son plus intime ami. En 1635, il part pour Rome où il arrive vers la fin de l'année; il y retrouve du Fresnoy, y prend des conseils de Poussin et s'y lie avec lui. A Rome, Mignard travaille beaucoup; il étudie avec ardeur les maîtres italiens, et il s'assimile leur manière; il apprend les procédés de la fresque. Cependant il fait des portraits; il peint la *Famille de M. Hugues de Lionne*, plénipotentiaire de France près les princes d'Italie, et son nom se répand, et le pape Urbain VIII se fait peindre par lui. Le cardinal du Plessis, qui vient à Rome avec Nicolas Mignard, lui commande une copie des Annibal Carrache du palais Farnèse qui est terminé en huit mois : le Louvre en possède seize dessins. A Rome il aime la fille d'un architecte, Anna Avolara, qu'à la suite de retards et d'obstacles, il épousera seulement en 1660 à Paris, ayant déjà deux enfants d'elle. En 1653, il part rejoindre à Venise son ami du Fresnoy; il s'arrête à Rimini, à Bologne où il rend visite à l'Albane vieilli, à Modène où il fait des portraits, à Parme, à Mantoue, déjà célèbre et partout fêté. Il reste huit mois à Venise et y fait le portrait du doge. Il revient à Rome, peint *le pape Innocent X*, *le pape Alexandre VII* et, influencé par Annibal Carrache, il recherche de plus en plus la manière italienne et peint un assez grand nombre de madones qu'on a appelées *les Vierges mignardes* et que les Romains se disputent; et dans son excessif désir de ressembler aux maîtres italiens, il est fier d'être surnommé le Romain. Pourtant dans un concours pour le tableau du maître-autel de San Carlo de Catenari où il a peint un de ses meilleurs tableaux religieux, *Saint Charles administrant la communion à des malades* — on ne sait ce qu'est devenu ce tableau connu par la gravure de Poilly et dont il existe une réduction au musée du Havre — Pierre de Cortone l'emporte sur lui. Son succès n'en est pas moins grand à Rome où il peint beaucoup de portraits, et son nom devenant célèbre, Louis XIV le rappelle en France en 1657. Mignard quitte Rome où il vient de vivre vingt et un ans et où il laisse son ami Poussin; il tombe malade à Marseille, reste huit mois à Avignon où il rencontre Molière, s'arrête à Lyon pour y faire des portraits et arrive à Fontainebleau. Il est présenté par M. Hugues de Lionne à la cour, où il fait en trois heures un portrait du jeune roi qu'on envoie à l'infante d'Espagne; il fait ensuite le portrait d'*Anne d'Autriche* (1660) et il devient son peintre. Il plaît à la cour; et à Paris, où il vient d'arriver et où il habite avec son ami du Fresnoy, il est aussitôt à la mode. En 1663, Anne d'Autriche lui fait peindre *le Dôme du Val-de-Grâce*, son œuvre capitale; Mignard y peignit à fresque *le Paradis* où Anne d'Autriche, entourée de saints, vient offrir à Dieu le monument qu'elle lui a élevé; composition grandiose de plus de deux cents figures, saisissante et harmonieuse, qui est un des chefs-d'œuvre de l'art français et pour laquelle Molière écrivit son poème de *la Gloire du Val-de-Grâce;* aidé par du Fresnoy, Mignard termina en un an ce morceau colossal qui est la plus grande fresque du monde et qui lui fut payée 35.000 livres. En 1664, après s'être arrêté à Troyes, il va se reposer à Avignon d'où il ramène sa femme et ses enfants qu'il y avait envoyés. La gloire de Mignard a rencontré celle de Le Brun, et Colbert a essayé vainement de rapprocher ces deux hommes; Mignard refuse d'entrer à l'Académie royale dont Le Brun est le tout-puissant directeur et aussitôt l'Académie rivale de Saint-Luc le choisit pour son chef (1664). L'année suivante, du Fresnoy meurt et Mignard publie son important poème latin sur *la Peinture*. La vogue de Mignard est à son apogée : toutes les femmes lui demandent leur portrait, et plus tard, Louvois remplaçant Colbert comme surintendant des finances, sa faveur va grandir tandis que diminuera celle de Le Brun. Il a décoré rue Plâtrière l'hôtel du financier d'Hervart en y peignant *la Mort des enfants de Niobé*, *la Punition de Marsyas*, *le Jugement de Midas* et *les Vices chassés du temple d'Apollon*. En 1677, il a décoré au château de Saint-Cloud pour Monsieur, frère de Louis XIV, la galerie d'Apollon (*Apollon sur son char* et *les Saisons*), le cabinet de Diane et le grand salon de Mars (*Mars et Vénus* et *l'Olympe*) et il a peint une *Pietà* pour la chapelle. Il décore la petite galerie de Versailles qui fut détruite en 1736, mais les gravures de Gér. Audran nous en restent. En juin 1687, le roi l'anoblit, et en 1690, à la mort de Le Brun, il le nomme son premier peintre, lui donne la direction des manufactures royales et le fait d'office entrer à l'Académie et y siéger comme directeur; pour son morceau de réception, Mignard fit faire en grisaille par Michel Corneille une copie de son *Dôme du Val-de-Grâce* qui a été gravée par Gér. Audran. En 1691, Louvois le consulta pour la décoration du dôme des Invalides; Mignard lui donna des dessins et, malgré son grand âge, il les voulait exécuter, mais il allait mourir bientôt, ayant travaillé jusqu'à la fin, le 30 mai 1695. On lui fit de grandes funérailles à Saint-Roch et il fut enterré aux Jacobins où sa fille lui fit élever plus tard un monument par Lemoine. Mignard avait eu quatre enfants d'Anna Avolara : trois fils qui moururent sans postérité et une fille, *Catherine*, qui fut belle comme l'avait été sa mère, et qui, après elle, posa pour les ma-

dones de son père; elle épousa en 1696 le comte de Feuquières.

Peintre séduisant et fort, mais d'un charme de distinction un peu froid, Mignard, après avoir abusé, dans ses tableaux religieux, de son goût pour Annibal Carrache, trouva l'affirmation de sa puissance personnelle et supérieure dans son admirable fresque du Val-de-Grâce ; mais c'est surtout dans la peinture des portraits que son art devenu original se complut et s'épanouit. Du reste, ambitieux et habile, il rechercha de bonne heure l'art du portrait, comprenant tout l'intérêt qu'il en pouvait tirer pour lui-même; sa figure agréable, la séduction de ses manières, son esprit, bien qu'il fût quelquefois chagrin, l'aidèrent à y réussir et firent de lui un courtisan à la mode, tout nerveux qu'il fût, comme le montre son buste par Martin Desjardins qui est au Musée du Louvre. Très considéré et très entouré, Mignard fut lié avec les grands esprits de son temps : Molière, La Fontaine, Racine, Boileau. Et, tandis que Le Brun, pompeux et magnifique, avait pour lui la toute-puissance officielle, Mignard, plus fin, avait les écrivains et les femmes, lui qui avait peint Molière et Bossuet, lui qui avait peint la princesse Palatine, la duchesse de Châtillon, la comtesse de Fiesque, Julie d'Angennes, Mlle de Montpensier, Mlle de Valois et sa sœur la grande-duchesse de Toscane, Mme de la Sablière, la duchesse de Brissac, la duchesse de Ventadour, Mme de Montespan et Mlle de La Vallière, Mme de Sévigné et Mme de Grignan, Mlle de Fontanges, et qui avait peint dix fois Louis XIV. Sa part de succès fut sans doute la meilleure, mais après sa mort une réaction naturelle se fit contre lui et pendant quelque temps on étouffa sa mémoire sous la mémoire déjà plus ancienne de Le Brun. Mignard eut peu d'élèves; on n'en connaît que trois : Sorlay, Nicolas Fouché et un Flamand nommé Carré. Mignard a gravé une *Sainte Scholastique;* il a fourni de nombreux dessins pour les sujets de thèse qui ont été gravés par Fr. de Poilly ; c'est lui qui a donné le dessin de la place des Victoires. Les principaux graveurs de l'œuvre de Mignard ont été : les Audran, Edelinck, Nicolas Bazin, Masson, Van Schuppen, François et J.-B. de Poilly, Roullet, Gagnières. On voit de Mignard au musée du Louvre : *la Vierge à la grappe* (1656) ; *Jésus sur le chemin du Calvaire* (1684); *Neptune offrant ses richesses à la France* (1687); *Ecce homo* (1690); *la Vierge en pleurs* (1690) ; *Sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur* (1691); *la Foi* et *l'Espérance* (1692) ; *Mme de Maintenon en sainte Françoise* (1694); *Louis XIV* (1694); *Saint Luc peignant la Vierge* (1695), son dernier tableau resté inachevé ; et *Son portrait*, peint vers 1667. Au musée de Versailles : les portraits d'*Anne d'Autriche* (1659); de *Colbert* (1660), de *Mlle de Blois, enfant* (1673), de *Louis XIV à cheval* (1674), de *Catherine Mignard* (1677), du *Comte de Toulouse en Amour endormi* (1680), de *Philippe de France, duc d'Anjou* (1686). A la chapelle des fonts baptismaux de Saint-Eustache : *le Baptême de Jésus-Christ* et *la Circoncision* (1669). A la Comédie-Française : *Portrait de Molière dans le rôle de César de la tragédie de Pompée* (1658), acheté 6.500 fr. en 1869; un autre *Portrait de Molière* (1669), acquis en 1875. Aux musées d'Amiens : *Bacchus* et *Un Fleuve et une Naïade ;* d'Angers : *Madone avec l'Enfant Jésus et saint Jean* et *Portrait de Mme de Sévigné;* d'Avignon : deux *Portraits* et *l'Enfant Jésus et saint Jean caressant un agneau ;* de Besançon : *Portrait de femme* et *l'Automne ;* de Bordeaux : *Portrait de Louis XIV;* de Dijon : *Son portrait;* de Lille : *Madone* et *la Fortune;* de Marseille : *Portrait de Ninon de Lenclos;* de Montpellier : *Tête de sainte Anne;* de Nancy : *Madone* et *Portrait de la duchesse de Ludres* (1677) ; de Narbonne ; *Saint Charles Borromée ;* d'Orléans : *Portrait de Catherine Mignard ;* de Rouen : *Jésus les mains attachées et entouré de soldats qui l'outragent* et *Repos de la Sainte Famille* (1690) ; de Toulouse : *le Christ au roseau* (1690) et *Allégorie ;* de Troyes : *Portrait de Mme de Montespan* (1671) ; au palais de justice de Rouen : *le Jugement de Salomon;* et à l'église de Saint-Jean de Troyes : *Dieu le Père soutenu par des anges et bénissant son Fils* (1667). Aux Offices : *Portrait de Mme de Sévigné, Portrait de Mme de Grignan* et *Son portrait* (1690) ; à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg : *la Duchesse de la Vallière en Flore, Cléopâtre mourant, le Retour de Jephté, la Famille de Darius implorant Alexandre* et *la Vierge et l'Enfant Jésus;* à Vienne : *Saint Antoine l'ermite dans un paysage* au Belvédère et *Sainte Famille* (1691) à la galerie Liechtenstein ; au musée de Berlin : *Portrait de Marie Mancini ;* à la Pinacothèque de Munich : *Vierge avec l'Enfant Jésus* ; au musée de Cologne : *Portrait de l'archevêque de Mayence;* à Darmstadt : *Diane* et *Endymion;* à Stuttgart : *Sainte Famille* ; à Copenhague : *Louis XIV et Marie-Thérèse ;* à Turin : *Portrait équestre de Louis XIV* et *le Grand Dauphin et la Grande Dauphine;* à Modène : *Portrait du peintre Jean Boulanger*; à Sienne : *la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean;* à Naples : *Portrait du duc de Guise ;* à Madrid : *Saint Jean dans le désert* et plusieurs portraits ; à Hampton-Court : *Portrait de Louis XIV;* à l'Historical Society de New York : *Sainte Famille* et *Femme à sa toilette.* On notera encore : *Jésus et la Samaritaine*, au marquis de Grosvenor ; les portraits de *Julie d'Angennes* (1662), à lord Spencer; de *Molière* (1668), au duc d'Aumale; de *la Duchesse de la Vallière entre ses deux enfants* (1673), au marquis d'Oilliamson; de *Mme de Sévigné* (1674), au comte de Luçay; d'*Anne d'Autriche* (1660) et de *Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne* (1677), à M. Le Brun-Dalbanne; et la belle décoration du salon d'honneur du château de Balleroy qui comprend les peintures du plafond représentant *Apollon* et *les Saisons* et de nombreux portraits Etienne BRICON.

BIBL. : Abbé de MONVILLE, *la Vie de Pierre Mignard, premier peintre du roy ;* Paris, 1730, in-12. — LEPICIÉ, *Mémoires inédits sur les artistes français.*— COURTALON-DELAISTRE, *Eloge de Pierre Mignard ;* Troyes, 1781, in-8. — Charles BLANC, *Histoire des peintres français.* — LE BRUN-DALBANNE, *Etude sur Pierre Mignard, sa vie, sa famille et son œuvre ;* Paris, 1878, in-8. — COURAJOD, *le Buste de Pierre Mignard au musée du Louvre ;* Paris, 1884, in-4.

MIGNARD (Les), architectes français des XVIIe et XVIIIe siècles. Des architectes portant ce nom de Mignard et appartenant à la famille de l'illustre peintre *Pierre* Mignard, le plus connu est son neveu *Pierre* Mignard, fils de Nicolas Mignard (V. plus haut). Au reste, Nicolas Mignard, dit l'Avignonnais, était aussi architecte, car son épitaphe, dans l'église des Petits-Augustins, à Paris, lui donnait le titre d'architecte du roi. Pierre Mignard, architecte et peintre, naquit en 1640 à Avignon, et, ses études finies, voyagea plusieurs années en Italie et dans le midi de la France. Dans cette région même, sur la demande du comte de Caylus, il dessina nombre d'édifices antiques, parmi lesquels le temple dit la Maison Carrée à Nîmes, reproductions que désirait publier cet archéologue, mais dont seulement une partie a été gravée par Mariette après la mort du comte de Caylus. S'étant fixé à Avignon, Pierre Mignard y donna les dessins des agrandissements de la cathédrale, de l'ancienne salle de spectacle et de l'Hôtel-Dieu, mais son œuvre la plus remarquable fut l'abbaye de Montmajour, près d'Arles, abbaye détruite par un incendie en 1730 et rebâtie sur les dessins originaux de Mignard par J.-B. Franque. Venu à Paris, Mignard fit élever la porte Saint-Michel et la façade de l'église du collège Saint-Nicolas, fut nommé ingénieur du roi et admis, lors de la fondation de l'Académie royale d'architecture en 1671, au nombre des premiers académiciens. Pierre Mignard mourut à Paris en 1725, laissant deux fils, dont l'un, appelé *Pierre* comme son père, fut, lui aussi, architecte et peintre, vécut à Avignon et entra, en 1750, dans la confrérie des pénitents blancs de cette ville. Charles LUCAS.

MIGNAULT (Claude), érudit français, connu sous le

nom de *Minos*, né à Talant en 1526, mort à Paris en 1606. Il professa les humanités à Paris, fut doyen de la faculté de droit (1597) et tenta en 1601 une réforme de l'Université. Son commentaire d'*Alciat* eut un très grand succès. On lui doit des éditions d'Ausone, d'Horace, de Pline le Jeune, etc. Ph. B.

MIGNAVILLERS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 492 hab.

MIGNÉ. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Gaultier ; 962 hab.

MIGNÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. (N.) de Poitiers; 2.596 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Orphelinat agricole à Salvert. Carrières de pierres dites de Poitou, à Lourdines. Fabrique de carton. Château d'Auxences du xve siècle, construit par Jean Mérichon, chambellan de Louis XI. Sous la Restauration, Migné eut un instant de célébrité pour l'apparition miraculeuse dans le ciel d'une croix lumineuse au moment de l'érection d'un calvaire.

MIGNE (Jacques-Paul, abbé), écrivain et éditeur français, né à Saint-Flour (Cantal) le 25 oct. 1800, mort à Paris le 25 oct. 1875. D'abord professeur au collège de Châteaudun, il se fit recevoir prêtre en 1824, et fut nommé curé de Puiseaux (Loiret) en 1825. Il vint s'établir à Paris en 1833, y fonda le journal *l'Univers religieux* (plus tard *l'Univers*), qu'il dirigea jusqu'en 1836, et où il publia une foule d'articles. Il conçut alors le projet d'éditer, à l'usage du clergé, une vaste collection de livres spéciaux à bon marché. Dans ce but, il établit, au Petit-Montrouge, une « imprimerie catholique », qui devint une véritable usine typographique, où la quantité prima la qualité. Au point de vue du poids, cette usine a produit, en peu d'années, une sérieuse cargaison de livres, où il y a à prendre et à laisser. Voici la nomenclature des collections qui portent le nom de l'abbé Migne : *Scripturæ sacræ cursus completus* (1840-45, 28 vol. gr. in-8 et atlas) ; *Theologiæ cursus completus* (1840-45, 28 vol.); *Démonstrations évangéliques* (1842-53, 20 vol.) ; *Orateurs sacrés* (1844-66, 99 vol.) ; *Encyclopédie theologique*, 3 séries (1844-66, 171 vol.) ; *Patrologie latine* (1844-55, 221 vol.) ; *Patrologie grecque*, en latin (1856-61, 81 vol.) ; *Patrologie grecque*, en grec et en latin (1857-66, 166 vol.). Il faut y ajouter encore nombre d'ouvrages d'écrivains religieux. L'abbé Migne y travailla lui-même comme commentateur. Son imprimerie fut incendiée en 1868, et les dégâts dépassèrent 6 millions. Il en établit une nouvelle, qui fut achetée en 1876 par MM. Garnier frères. G. P-i.

MIGNÈRES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières; 367 hab. Stat. du chemin de fer de Lyon.

MIGNERETTE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières ; 301 hab.

MIGNEROT (Louise) (V. Gagneur [F.-Marie]).

MIGNET (François-Auguste-Marie), historien français, né à Aix le 8 mai 1796, mort à Paris le 24 mars 1884. Il fit son droit à Aix avec Thiers, et tous deux se lièrent d'une amitié qui dura jusqu'à la mort. Venu à Paris, Mignet se signala comme journaliste libéral, surtout par sa collaboration au *National*. Après la révolution de 1830, il quitta la vie politique; garde des archives au ministère des affaires étrangères jusqu'en 1848, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales depuis 1837, il se voua tout entier à l'histoire. Son premier grand ouvrage avait été l'*Histoire de la Révolution française* (1824). Depuis lors il étudia le xviie et surtout le xvie siècle. Ses principaux livres sont : *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (1835-42) ; *Antonio Perez et Philippe II* (1845) ; *Marie Stuart* (1851) ; *Charles-Quint, son abdication* (1854) ; *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (1875). Quelques mémoires importants ont été réunis dans les *Mémoires historiques* (1854) ; et ses notices de l'Académie, dans les *Portraits et notices* (1853), *Eloges* et *Nouveaux éloges historiques* (1863 et 1877). Ces livres, qui reposent sur des études sérieuses, sont remarquables surtout par le talent de la composition, et l'élégante sobriété du style. G. W.

Bibl. : Jules Simon, *Mignet, Michelet, Henri Martin*, 1890. — Edouard Petit, *François Mignet*, 1889.

MIGNÉVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 300 hab.

MIGNIÈRES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Chartres; 567 hab.

MIGNON ou **MINJON** (Abraham), peintre flamand, né à Francfort-sur-le-Main en juin 1640, mort à Francfort-sur-le-Main ou à Weslar en 1679. Elève de Jacob Murel, puis de Jan Davidz de Heem, il imita ce dernier dans la nature morte, mais avec moins de largeur et de goût.

MIGNON (Léon), statuaire belge, né à Liège le 7 avr. 1847. Il a fait des envois aux expositions universelles de 1878 et de 1889. On cite parmi ses œuvres : *Chien grand danois* (1876) et *Taureau romain* (1878); *Statue équestre de Léopold II* (1883).

MIGNONS. La malignité des Parisiens a appliqué ce vocable, détourné de sa signification courante (personne aimée), aux frivoles favoris de Henri III, trop aimés suivant eux, aimés d'une tendresse contre nature par leur souverain. J'ai dit ailleurs (V. Henri III) que l'origine de ces calomnies doit être imputée, comme la grossière légende qui faisait des princes de la maison de Lorraine les vrais descendants de Charlemagne, donc les légitimes héritiers de la couronne de France, aux calculs ambitieux du duc de Guise. Il convient d'ajouter que la première fois qu'il est parlé des mignons sous cette dénomination et avec le sens qui y est demeuré attaché depuis, c'est en juil. 1576 dans un pasquil, d'ailleurs piquant. L'Estoile, qui nous l'a conservé, l'accompagne de ce commentaire donnant la note exacte de l'état d'esprit du peuple en ce qui les concernait au début de la campagne entamée alors contre eux ou plutôt contre le dernier Valois : « Ils étoient fort odieux, tant pour leurs façons badines et hautaines que pour leurs accoustrements efféminés et impudiques, mais surtout *pour les dons immenses que leur faisoit le Roy* ». N'omettons pas cette conclusion empreinte d'une rare logique économiste : « La vérité étoit que telles libéralités, ne pouvant subsister en leur espagne un seul moment, estoient aussitôt transmises au peuple qu'est l'eau par un conduit ». L'opinion générale tourna vite du mal au pis. Dès le commencement de 1578 — toujours d'après les documents du temps rapportés par L'Estoile sous les dates de février et mai, en cette même année — il est beaucoup moins question de leurs prodigalités réelles que de leur vice supposé. La postérité a confirmé ce verdict, dénué de fondement, s'il est permis de s'exprimer ainsi, parlant des mignons. Les plus connus d'entre eux sont Quélus, Saint-Mégrin, Maugiron, d'O, Schomberg, Epernon, Joyeuse ; le plus heureux de ceux-ci fut Joyeuse, qui périt en bataille rangée ; le plus habile de tous fut Epernon, qui sut ramasser dans ses succès de ruelle les matériaux d'une haute fortune politique. Léon Marlet.

MIGNOT (Jacques), pâtissier-traiteur français de la seconde moitié du xviie siècle, rendu célèbre par Boileau dans deux vers du *Repas ridicule* :

> Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier
> Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier !

Mignot tenta de poursuivre le poète en diffamation, mais sans succès. Pour se venger, il fit imprimer à ses frais une pièce de Cottin contre Boileau : *Critique désintéressée sur les satires du temps*, et en enveloppa des biscuits. Boileau se réjouissait beaucoup de la colère du pâtissier à la fortune duquel il contribua. Ph. B.

MIGNOT (Marie-Françoise-Claudine), née vers 1631, morte en 1711, était une jolie femme que les traditions populaires du Dauphiné appellent plus communément « la belle Lhauda ». Fille d'une marchande d'herbe du Bachet, près Grenoble, elle eut une existence des plus singulières et qui tient d'un conte de fées. En effet, au lieu d'un valet

de chambre avec lequel elle était fiancée, elle épousa, par suite de circonstances difficiles à raconter, le trésorier des Portes d'Amblérieux, déjà très âgé et fort riche, lequel mourut en 1653, lui laissant environ 200.000 écus. Pour défendre le testament de son mari attaqué par des collatéraux, la belle veuve se rendit à Paris, où elle séduisit le maréchal de L'Hôpital, qui, malgré ses soixante-dix ans, l'épousa le 25 août 1653. Sept ans après, elle était de nouveau veuve et très riche ; mais cette grande fortune mal administrée fondit entre ses doigts et elle en vint, dit-on, à être obligée de vendre ses diamants. C'est alors qu'elle rencontra le roi de Pologne Jean-Casimir, qui l'épousa en troisièmes noces au château de Bène, à quelques lieues de Versailles. Et ainsi fut justifié le vieux dicton : « On a vu des rois épouser des bergères. » Claudine survécut à son troisième mari. Elle se retira alors dans la maison des Petites-Carmélites, où elle mourut dans un âge très avancé.

MIGNOT (Marie-Louise) (V. Denis [Mme]).

MIGNOT (Etienne), docteur de Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Paris le 17 mars 1698, mort le 22 juill. 1771. Il resta jusqu'à sa mort fidèle au parti d'opposition à la bulle *Unigenitus*. Œuvres principales : *Discours sur l'accord des sciences et des belles-lettres avec la religion* (Paris, 1753, in-12); *Paraphrase sur le Nouveau Testament* (Paris, 1754, 4 vol. in-12) ; *Réflexions sur les connaissances préliminaires du christianisme* (Paris, 1755); *Analyse des vérités de la religion chrétienne* (Paris, 1755) ; *Traité des droits de l'Etat et du prince sur les biens possédés par le clergé* (Paris, 1755 et suiv., 6 vol. in-12) ; *Mémoire sur les libertés de l'Eglise gallicane* (Paris, 1756); *Histoire du démêlé de Henri II avec saint Thomas de Cantorbéri* (Paris, 1756) ; *Histoire de la réception du concile de Trente dans les Etats catholiques* (Paris, 1756, 2 vol. in-12).

MIGNOT (Vincent), historien français, né à Paris vers 1730, mort en sept. 1791. Neveu de Voltaire et frère de Mme Denis, il entra dans les ordres sans recevoir la prêtrise et obtint l'abbaye de Scellières en Champagne ; c'est là qu'il fit transporter les restes de Voltaire dans la crainte que le clergé de Paris ne lui refusât la sépulture. Il a publié une *Histoire de l'empire ottoman* (Paris, 1771, in-4) en assez mauvais style, mais l'une des meilleures de l'époque. Ph. B.

MIGNOVILLARD. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy ; 725 hab. Scierie mécanique, tannerie.

MIGNY. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. d'Issoudun ; 201 hab.

MIGRAINE. La migraine, aussi nommée hémicranie, est un accident morbide, caractérisé par des accès provoquant une douleur d'intensité variable, limitée, le plus souvent, à la moitié frontale du crâne et accompagnée d'irradiations douloureuses et de troubles réflexes. Ces troubles réflexes portent habituellement sur l'appareil gastro-intestinal ; mais, dans des cas moins fréquents, ils atteignent les organes sensitifs et moteurs de l'œil. La migraine est rangée par certains auteurs parmi les névralgies, par d'autres, et à plus juste titre, parmi les névroses. Les conditions étiologiques et héréditaires qui la précèdent, l'appareil symptomatique qui l'accompagne, semblent donner raison à ces derniers. A l'époque actuelle, il semble logique de faire rentrer la migraine dans les névroses consécutives aux auto-intoxications.

La définition que nous avons donnée de la migraine permet de prévoir qu'il existe plusieurs variétés de cette affection. En effet, on en distingue trois : migraine vulgaire, migraine ophtalmique, migraine ophtalmoplégique. Le lien commun qui les réunit est la douleur hémicranienne, que l'on retrouve toujours, plus ou moins accentuée. Les troubles digestifs peuvent exister dans les trois variétés. La migraine ophtalmique et l'ophtalmoplégique ne se distinguent de la migraine commune que par les troubles sensoriels surajoutés. Point important : les trois variétés peuvent alterner chez le même individu.

La *migraine commune* semble bien avoir été connue des anciens. Hippocrate en donne une description qui, aujourd'hui encore, semblerait suffisante, et la distingue des autres céphalalgies. L'école arabe et les médecins de la Renaissance en décrivent les accidents habituels. Mais les mémoires de Fernel au XVIIe siècle, Lepois au XVIIIe, d'Anhalt, de Hoffman, de Forestier, de Wepfer, sont restés particulièrement célèbres, ainsi que les travaux de Tissot. Le XIXe siècle, grâce à des travaux multiples dont on trouvera une nomenclature résumée à la bibliographie, a eu pour mérite principal de séparer bien nettement la migraine des névralgies faciales ou autres et des diverses céphalalgies. La distinction des diverses espèces de migraines lui appartient aussi tout entière.

La migraine procède par accès dont le retour est souvent périodique ; l'influence des accidents menstruels sur l'apparition de la migraine féminine est un phénomène bien connu. Durant la période de repos qui sépare les accès les uns des autres, l'état du patient est satisfaisant, tout au moins pour tout ce qui se rapporte aux phénomènes migraineux.

L'accès de migraine va débuter le plus souvent en pleine santé. Fréquemment, cependant, le candidat à la migraine sera prévenu de l'accès qui le menace par un changement, variable d'ailleurs, dans son état normal. Ce sera un malaise général, mal défini, suivi d'une nuit d'insomnie ; ce sera au contraire une bonne humeur, un bien-être inaccoutumés. L'accès éclate au réveil, s'il n'a point débuté dans la nuit. La douleur frontale n'est pas de suite à son maximum : c'est une douleur sourde, gravative, s'exaspérant par le mouvement et le bruit, par une lumière vive, par le mouvement un peu rapide des yeux ; mais l'état général est déjà atteint : le moindre mouvement, les moindres bruits, le plus petit travail intellectuel, sont pénibles, le champ visuel est parcouru par des mouches volantes. Les fonctions digestives sont également atteintes dès le début ; il y a de l'inappétence, de la répugnance même pour les aliments. Tous ces phénomènes vont en s'accentuant et finissent par constituer l'accès de migraine bien connu. La douleur frontale, de gravative qu'elle était, devient pulsatile, surtout à l'occasion des mouvements : elle rayonne d'un point maximum situé de l'un des côtés de la tête ; elle semble étreindre le front d'un cercle de fer. Dès que le malade ouvre les yeux, les mouches volantes sont plus nombreuses et plus rapides : il peut y avoir tendance au vertige. Les mouvements oculaires sont particulièrement pénibles, et le malade, pour éviter les déplacements latéraux du globe oculaire, préfère tourner lentement la tête. Pour supprimer le moindre mouvement, il supporte le chef sur ses mains ou repose étendu. La céphalalgie est le plus souvent accompagnée d'une sensibilité exquise, d'une hyperesthésie du cuir chevelu. Fort souvent, en dehors de l'état d'affaissement physique et intellectuel, qui semble d'ailleurs hors de proportion avec la cause qui le provoque, on ne peut noter aucun phénomène objectif. Dans d'autres cas, par contre, on constate de la rougeur (*vaso-dilatation*) ou de la pâleur (*vaso-constriction*) de l'un des côtés de la face : l'artère temporale du côté le plus atteint semble dilatée et bat plus vivement. Si l'on examine l'œil, même dans la migraine vulgaire, l'on peut noter souvent du larmoiement, de l'injection conjonctivale. Il est fréquent de constater aussi une exagération de la salivation. La physionomie du malade, sans être bien spéciale, présente habituellement un caractère de tristesse, accentué par l'exagération des plis de la face, qui lui donne un aspect particulier de mauvaise humeur.

Les troubles gastro-intestinaux méritent une mention spéciale. Ils accompagnent toujours, on peut le dire, l'accès de migraine vrai ; ils en suivent et ils en marquent les diverses étapes. De l'inappétence du début, aux nausées de la période d'état, il n'y a qu'un pas ; les phénomènes sont en tout analogues à ce qui se produit dans le mal de mer. Ils en diffèrent cependant par l'état de dépression moins

considérable, bien qu'ils soient plus pénibles par suite des douleurs céphaliques qu'ils exaspèrent. Les nausées accompagnées de salivation, de sueurs froides, sont suivies, quelquefois dès le début, le plus souvent vers la fin de l'accès, de vomissements d'abord alimentaires, puis bilieux, plus ou moins répétés et suivis d'un soulagement passager. Ainsi que nous l'avons dit, les phénomènes purement nerveux ont une grande part dans l'accès de migraine. Il y a une véritable perturbation de la personnalité, quelquefois même on note des troubles de la parole, de l'aphasie et toujours une perte plus ou moins grande de la mémoire. Tout migraineux en puissance d'accès réduit d'ailleurs au minimum ses fonctions de relation. Il ne se plaît que dans le calme, le silence et l'obscurité.

La terminaison de l'accès de migraine se fait, comme le début, progressivement. Le sommeil amène sinon la fin de la crise, tout au moins une amélioration considérable. Le malade se réveille la tête encore endolorie et lourde, l'idéation ralentie, la langue saburrale; mais, peu à peu, ces derniers nuages se dissipent; l'appétit revient et son retour marque la fin définitive de la crise. L'accès dure habituellement vingt-quatre heures, quelquefois aussi plus longtemps. Il s'accompagne presque toujours de constipation. Le retour des accès est variable, mais peut se faire avec régularité. Leur nombre diminue progressivement avec l'âge. Telle est la description la plus générale que l'on puisse donner de l'accès de migraine; mais il faut bien savoir que chaque migraineux a pour ainsi dire la migraine à sa manière. Une description spéciale doit cependant être faite de la migraine ophtalmique et de la migraine ophtalmoplégique.

La *migraine ophtalmique*, décrite pour la première fois comme une affection distincte par M. Féré, est caractérisée par des phénomènes douloureux qui ont pour siège habituel la région susorbitaire et le globe de l'œil, mais surtout par un trouble de la vision, désigné sous le nom de *scatome scintillant*. Le malade voit apparaître dans son champ visuel une tache sombre dont le pourtour « se frange de lumière ». Il se produit sur cette ligne une série d'étincelles, d'éclairs qui se répètent et se déplacent. En même temps, la vision du côté atteint est très diminuée, sinon abolie. Il est rare que les deux yeux soient affectés à la fois. Le phénomène dure de quelques minutes à une heure. Les troubles nerveux habituels de la migraine, en y comprenant l'aphasie, sont ici à leur maximum.

La *migraine ophtalmoplégique*, distinguée par Möbius, bien décrite par Charcot, est caractérisée par une douleur intense, localisée d'un seul côté. Cette douleur disparaît au bout de peu de temps, mais elle laisse à sa suite une paralysie passagère du moteur oculaire commun. La paupière est tombante et ne peut être relevée sous l'influence de la volonté; la pupille est dilatée et le globe oculaire dévié en dehors. La durée de l'accès est toujours longue. Il peut durer jusqu'à vingt jours.

Il est facile de distinguer la migraine des autres céphalalgies. Son caractère principal est de procéder par accès avec intervalles de calme et de s'accompagner de troubles gastro-intestinaux. Enfin, elle ne s'accompagne pas de fièvre. Les céphalalgies symptomatiques de la syphilis ont pour caractéristique principale d'être nocturnes. Leur siège n'est pas le même que celui de la migraine; elles ne s'accompagnent pas de troubles gastro-intestinaux. Les céphalalgies symptomatiques des méningites, de la tuberculose cérébrale sont plus persistantes, plus tenaces, plus localisées, surtout dans le dernier cas. Elles sont persistantes et s'accompagnent rarement de rémissions complètes. Dans la malaria, dans l'urémie, dans le rhumatisme, au début de l'ataxie locomotrice, on note aussi des céphalalgies sans troubles gastro-intestinaux aussi accentués que dans la migraine, et dont la distinction est facile si l'on examine les antécédents du malade et si l'on étudie son état général.

Le pronostic de la migraine est toujours bénin. Tout au plus faudrait-il faire quelques réserves pour la migraine ophtalmoplégique, mal connue encore. Quelles sont les *causes* de la migraine? Il est bien prouvé maintenant que le migraineux est toujours un arthritique et souvent un nerveux. La migraine, comme beaucoup d'affections similaires, peut être héréditaire. Elle est commune chez les descendants des goutteux et des rhumatisants. Elle procède comme les maladies constitutionnelles et débute rarement après l'âge de vingt-cinq ans. Quant aux causes immédiates de l'accès de migraine, elles sont fort variables. Une odeur quelconque, l'ingestion d'un aliment déterminé, une émotion vive, les fatigues intellectuelles, les veilles sont les provocateurs habituels de l'accès. Il faut y joindre la période menstruelle chez la femme. Dans un grand nombre de cas, d'ailleurs, l'apparition de l'accès se fait sans raison déterminante connue. Quant aux causes physiologiques de la migraine, elles sont encore obscures. Il nous paraît inutile de reproduire toutes les hypothèses faites à ce sujet et dont on retrouvera la nomenclature dans les auteurs. L'on pense actuellement que la migraine est un trouble vaso-moteur, soit de vaso-constriction, soit de vaso-dilatation, portant sur les vaisseaux de l'encéphale et de ses enveloppes; suivant les régions affectées, cerveau ou bulbe, on aurait les divers types de migraines; quant à la cause profonde de ce trouble vaso-moteur, elle est encore obscure. Nous devons avouer, avec Thomas, qu'il règne encore une grande obscurité en tout ce qui touche à la nature et à la pathogénie de la migraine.

Le traitement de la migraine a exercé la sagacité et, il faut bien le dire, l'imagination des thérapeutes. Il est impossible de passer en revue les diverses médications qui ont été essayées et dont le plus grand nombre est tombé dans un juste oubli. Le traitement de la migraine comprend le traitement de l'accès et le traitement de l'affection, en y comprenant l'hygiène du migraineux. L'accès de migraine peut être, sinon complètement arrêté, au moins enrayé à son début par un certain nombre de médicaments dont on doit varier l'emploi chez un même malade. On obtient un certain succès en employant l'*antipyrine* à la dose de 1 à 2 gr., en y associant de la caféine et de la cocaïne (de 1 à 2 centigr.). Le *bromure de potassium*, soit seul, soit associé aux médicaments précédents, peut être aussi fort utile; il en est de même du salicylate de soude, qui aurait, d'après ses partisans, le mérite d'agir non seulement sur la céphalalgie, mais encore d'éloigner les accès. En Angleterre, les inhalations de *nitro-glycérine* et de *nitrite d'amyle* sont fort réputées. La valeur toxique de ces médicaments les fait avec juste raison rejeter en France. Le *seigle ergoté* a compté longtemps de nombreux partisans. Son emploi semble encore indiqué dans les formes vaso-dilatatrices. Les procédés physiques ont donné quelques résultats. Les principaux sont la faradisation du sympathique cervical, l'emploi du froid. Le crayon de menthol ressort de ce dernier procédé : il a pour lui une antique tradition puisque nous voyons les Chinois l'employer dans les mêmes cas. Ce sont, en somme, les anesthésiques qui méritent la préférence. Il faut cependant se souvenir que l'opium a rarement donné de bons résultats.

Le migraineux ne doit pas seulement soigner ses accès de migraine; il doit surtout essayer d'en éviter la répétition, et pour cela soigner la diathèse qui domine son affection. Son alimentation doit être surveillée de très près; elle ne doit pas être trop substantielle; il s'abstiendra des aliments qui provoquent des fermentations intestinales. Il doit éviter la constipation et recourir au besoin, de temps à autre, à de légers purgatifs. L'exercice physique lui est indispensable; sauf contre indication, il peut y joindre l'hydrothérapie. S'il présente des signes d'arthritisme bien prononcés, l'usage répété, mais modéré, de l'iodure de potassium lui sera très favorable. Enfin, en cas de rhumatisme avéré, de faibles doses de salicylate de soude pourront éloigner les accès. D[r] M. Potel.

Bibl. : Pour tout ce qui concerne l'historique et les doctrines pathogéniques, V. : D[r] L. Thomas, *la Migraine*, 1887. — Tissot, *Œuvres complètes*, éd. Lausanne, t. XI. — Lasègue, *De la migraine*, dans *Arch. gé-*

nérales de médecine, 1873, viᵉ série.— BORDIER et GUBLER, art. *Migraine*, dans *Dict. encyclopédique des sciences médicales*. — SARDA, *la Migraine* (thèse d'agrégation); Paris, 1886. — Du même, art. *Migraine*, dans *Dict. de médecine et de chirurgie pratique*, t. XXII. — GALEZOWSKI, *Etude sur la migraine ophtalmique*, dans *Archives gén. de médecine*, 1878. — FÉRÉ, *Revue de médecine*, 1881. — CHARCOT, *Sur un cas de migraine ophtalmoplégique*, dans *Progrès médical*, 1890. — V. également les divers traités de médecine.

MIGRATION (Ethnol.). On appelle migrations, des déplacements en masse de tribus, de peuplades, de peuples entiers, familles, troupeaux, outils, matériel, en un mot avec *armes* et *bagages*. C'est par des migrations successives que le globe a été peuplé. S'il était possible de les retracer toutes, nous aurions par cela même éclairé la filiation des races et, bien plus, fixé le centre ou les centres originaires de leur dispersion. Mais, en dehors de la si courte période de l'histoire, c'est au contraire à l'aide des rapprochements démontrés par l'ethnologie comparée et l'ethnographie que nous pouvons reconstituer, fragmentairement au moins, un bon nombre d'entre elles. Jusqu'alors on avait fait jouer pour cette reconstitution un rôle plus que prépondérant à la linguistique. Ce rôle avait ses périls. On sait bien qu'il n'est pas nécessaire d'être de même sang pour apprendre la même langue; et la parenté de deux idiomes différents ne prouve nullement par elle-même la parenté des peuples qui les parlent. Elle établit seulement qu'il y a eu entre eux des relations plus ou moins directes. Aussi peut-on affirmer aujourd'hui que, par exemple, l'histoire des migrations aryennes, telle qu'elle a été tracée d'abord par les linguistes, est soumise à une entière revision.

L'ethnologie seule, les rapprochements basés sur les affinités physiques, morales et industrielles des peuples existants, nous donnent des certitudes au sujet des étapes parcourues dans leur passé. C'est ainsi que nous pouvons assigner une origine asiatique aux populations les plus caractérisées du groupe européen celto-slave qui, sous l'influence du temps, de la culture, des mélanges, se présente, suivant les lieux, sous des aspects assez divers; affirmer que les Cafres, depuis le Congo jusqu'à l'extrême Sud, viennent de l'orient de l'Afrique; que les Foulbé du Sénégal ont eu pour patrie les bords de la mer Rouge; que les Hova ont habité jadis quelque territoire des îles de la Sonde; que les lointains Australiens sont d'anciens émigrés du S. de l'Inde; que, je l'ai moi-même démontré, l'élément dominant chez nos sauvages cochinchinois (les Moïs) est venu postérieurement de cette même région si féconde en peuples; que les Polynésiens, quant à leur fond commun, se rattachent aux Dayaks de Bornéo et aux Battaks de Sumatra, etc., etc. La façon dont se sont opérées les migrations a varié beaucoup et changé suivant les conditions d'existence et les temps. Alors que le globe était très peu peuplé, la dissémination des familles vivant de chasse en tribus errantes ne rencontrait pas d'autres obstacles que les difficultés de la vie et les accidents du climat et du sol. Nous avons encore des témoins d'anciennes et lointaines migrations par familles perdues dans des peuples, des races qu'isole encore la singularité de leurs caractères, comme les Fuégiens, les Australiens eux-mêmes, les Lapons. La période pastorale fut surtout celle des migrations en masse. Dans les régions plus ou moins désertiques où règne le nomade, des déplacements alternatifs rappellent encore ces grandes migrations, dont celle des Hyksos en Egypte est la plus ancienne historiquement parlant. Les peuples pasteurs, comme les peuples chasseurs, dont les Peaux-Rouges nous représentèrent longtemps le type parfait, sont, en effet, obligés de passer incessamment d'un territoire dans un autre. Mais, quand il n'y a plus de territoire vacant, et surtout quand chacun est solidement attaché à son sol par les soins qu'exige chaque jour une agriculture développée, les migrations deviennent plus dangereuses qu'utiles et, finalement, presque impossibles. Elles se transforment plus ou moins en envahissements par bandes armées qui s'établissent en aristocraties guerrières au-dessus d'indigènes auxquels incombe tout le travail productif. Le cas des Gaulois qui se sont établis en Asie Mineure, après avoir parcouru l'Europe, et dans l'Italie du Nord, est un des plus anciens et des plus connus, sans parler de celui des Hellènes, des Etrusques, etc. Les grandes invasions dites des *Barbares*, qui ont mis fin à l'empire romain et inauguré la sombre période de notre moyen âge, ne sont pas autre chose que des migrations du même genre. La Chine, l'Inde, l'Amérique centrale elle-même, ont été plusieurs fois le théâtre d'invasions comparables. De leurs auteurs, un certain nombre, comme les Francs, les Bourguignons, les Lombards, les Hongrois, les Bulgares, etc., sont parvenus à occuper de nouveaux territoires solidement et à y fonder des établissements durables; la plupart, comme les Wisigoths, les Lombards eux-mêmes, ont fini par s'épuiser en de vaines luttes, se fondre et disparaître à peu près dans la masse indigène qu'ils avaient dominée sans la déposséder. Les déplacements formidables des Mongols de l'Asie centrale, qui ont fondé de vastes empires depuis l'Inde jusqu'en pleine Europe, sont au plus haut point typiques des migrations violentes de pasteurs, comme autrefois ceux des peuples scythes, à travers des peuples adonnés à la culture. Ceux des Turcs ont abouti en pleine histoire à la fondation d'un empire dont le rôle est loin d'être terminé. La propagation de l'islamisme s'est faite aussi, et se fait, par migrations de bandes armées qui, là même où, comme en France, elles ne sont pas parvenues à s'établir, ont laissé des traces dans le sang indigène.

Au cours des âges, et malgré de douloureux empêchements, des peuples attachés au sol, menant la vie sédentaire, ont aussi volontairement abandonné leurs foyers pour aller à la recherche de terres inconnues, fuyant, en masse, surtout le fléau de l'oppression. L'exode des Juifs franchissant la mer Rouge et le désert devant les armées égyptiennes qui les poursuivaient est trop connu. Nous avons vu se renouveler de nos jours des exodes non moins dramatiques. Les Kalmouks, qui étaient établis depuis 1616 dans le khanat de Kazan, retournèrent en Chine en 1771. Ils étaient au nombre de plus de 600.000. Catherine II envoya une armée pour les retenir. Et les populations dont ils avaient à traverser le territoire se soulevèrent contre leurs masses affamées. Partis en janvier, ils arrivèrent pourtant en juin au N.-N.-E. du lac Aral, ayant franchi 700 lieues. Plus de 250.000 d'entre eux avaient d'ailleurs succombé, et de tout leur bétail il ne leur restait que des chameaux. En septembre, ils étaient sur la frontière de la Chine où l'empereur Kien-Long les secourut. En huit mois, malgré les rigueurs extrêmes du froid et du chaud, malgré les attaques incessantes d'ennemis implacables, malgré la famine et la soif, ils avaient donc franchi un espace égal en ligne droite *au huitième environ de la circonférence terrestre*. Au lendemain de la conquête définitive du Caucase par les Russes, vers 1866, 400.000 Tcherkesses Adighés se réfugièrent en Turquie, laissant leur patrie presque déserte. De telles migrations, fréquentes jadis, seraient aujourd'hui impossibles en pleine Europe, malgré l'état de violence où vivent encore ses peuples, et l'éventualité douloureuse de guerres de conquêtes. Même au milieu des vastes étendues de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Australie, où la terre est à qui peut la prendre, les difficultés de l'acclimatement et de l'appropriation du sol pour nos besoins, devenus plus considérables, sont si grands, et l'outillage pour la culture si varié et si nombreux, que les territoires disponibles ne sont occupés que graduellement par les déplacements successifs de groupes isolés ou de familles. Les migrations contemporaines opérées par les Boers fuyant la domination anglaise forment pour ainsi dire une exception. Les Boers sont aussi le seul peuple d'origine européenne qui se soit si complètement adonné à la vie pastorale. L'histoire de la colonisation européenne, appelée à constituer un peuplement nouveau du globe se superposant à l'ancien, fournirait sans doute des exemples de toutes les migrations d'autrefois. Cette colonisation, toutefois, diffère essentiellement de ces dernières, car elle

est le résultat d'un trop-plein de populations riches et industrieuses qui s'écoule, à flots continus, de l'Europe; et elle a généralement le caractère d'entreprises politiques, commerciales, industrielles, dirigées par les États eux-mêmes ou avec leur aide réglée. C'est un essaimage méthodique. L'émigration contemporaine des Irlandais seule a pu être comparée à un véritable exode. Au point de vue du résultat, il y a toutefois peu de changement. Des territoires nouveaux sont occupés, d'une manière définitive, par la dépossession, le refoulement, l'asservissement ou la destruction même (Tamasniens) des indigènes. Cette occupation s'étendant à tout l'univers a déjà eu, et aura de plus en plus, pour conséquence, de rendre plus rares, de modérer les déplacements de peuples restés à l'état pastoral, comme beaucoup de ceux de l'Asie centrale et de l'Afrique où les plus anciens indigènes sont repoussés sans cesse vers la côte occidentale. ZABOROWSKI.

BIBL. : Il n'y a pas d'ouvrage traitant d'ensemble l'immense question des migrations humaines. Quatrefages, préoccupé de démontrer l'unité spécifique des races existantes, a notamment publié l'histoire des migrations polynésiennes, et s'est maintes fois appesanti sur le peuplement du globe par migrations sorties d'un centre unique. — QUATREFAGES, *l'Espèce humaine;* Paris, 1877, in-8. — ZABOROWSKI, *les Migrations des animaux;* Paris, 1879, in-16. — Du même, *Disparité et avenir des races humaines;* Paris, 1892, br. in-8. — DELISLE, *Migrations*, dans *Dictionnaire des sciences anthropologiques.*

MIGRÉ. Com. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay; 585 hab. Eglise du XIIIe siècle qui a conservé d'anciennes peintures murales. Ancien château des Tannières. Edifice gothique connu sous le nom de Maison des protestants.

MIGRON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Burie; 1.151 hab.

MIGUEL (Dom Marie-Evariste), roi de Portugal, né à Lisbonne le 26 oct. 1802, mort à Bronnbach le 15 nov. 1866. Second fils de Jean VI (roi de Portugal à partir de 1816) et de l'infante Carlotta-Joaquima, il passa son enfance et sa première jeunesse au Brésil, où son éducation fut fort négligée. Quand il en revint (1821), il ne savait encore ni lire ni écrire. En revanche, il avait toutes les superstitions, tous les préjugés absolutistes de sa mère et s'était déjà signalé par le relâchement de ses mœurs, sa fourberie et sa cruauté. Après l'établissement du régime constitutionnel en Portugal (1822), il s'unit à Carlotta pour le détruire, essaya une première fois (1823) de s'emparer du pouvoir par la force, fit assassiner le marquis de Loulé, conseiller de son père (janv. 1824), et chercha de nouveau à déposséder ce souverain, qui, délivré par les ambassadeurs étrangers, se borna à l'exiler en Autriche (mai 1824), où Metternich lui fit donner un peu d'instruction. Deux ans plus tard, Jean VI étant mort, son fils aîné, dom Pedro, empereur du Brésil depuis 1826, déclara renoncer à la couronne de Portugal, mais au profit de sa fille à lui, l'infante dona Maria, qu'il fiança à dom Miguel, pour prévenir toute guerre civile. En attendant la majorité de cette jeune princesse, la régence devait être exercée par l'infante Isabelle, sœur de l'empereur. Dom Miguel feignit d'abord d'accepter ces arrangements (1827), mais, une fois rentré en Portugal, réunit des Cortès à sa dévotion, se fit proclamer roi absolu (juil. 1828) et régna par la terreur, pendant que les partisans de sa nièce et de la monarchie constitutionnelle se maintenaient péniblement aux Açores. Sa fortune se soutint jusqu'à la révolution de 1830, dont le contre-coup lui fut fatal. Les constitutionnels reprirent dès lors rapidement l'avantage, s'emparèrent de Porto. Dom Pedro vint soutenir lui-même les droits de sa fille, et entra dans Lisbonne (1833). La France et l'Angleterre faisant cause commune avec les constitutionnels d'Espagne et de Portugal (quadruple alliance), dom Miguel, réduit aux dernières extrémités, ainsi que son allié don *Carlos* (V. ce nom), dut, en vertu de la capitulation d'Evora (29 mai 1834), quitter le royaume. Il se retira à Rome, et plus tard en Autriche. Il avait protesté contre l'abdication qu'on lui avait imposée et il continua à porter le titre de roi. Quelques-uns de ses partisans tentèrent en 1846 de lui rendre la couronne. Mais il ne fit jamais d'efforts personnels et sérieux pour la reconquérir. A. D.

MIGUELTURRA. Ville d'Espagne, province de Ciudad-Real, située dans la plaine de la Manche; 6.350 hab. Station du chemin de fer de Madrid à Lisbonne. Tanneries, huileries et briqueteries.

MIGULINSKAJA. Centre agricole de Russie, territoire du Don, sur le Don; 18.689 hab. (1888).

MIGUES. Village de l'Uruguay, dép. de Canelones et à 76 kil. E. de cette ville. Fondé en 1870.

MIHAILENI. Ville de Roumanie, à la frontière de Bukovine; 3.910 hab. (en majorité juifs).

MIHARA. Ville maritime du Japon, province de Bigo, à 41 m. de hauteur. Située près d'une baie de la mer Intérieure; 8.600 hab. Construction cyclopéenne de blocs de pierre sans ciment.

MIHAVANI. Contrée de l'Afrique située à l'E. du lac Chiroua, sur les hauts affluents du Lourio, dans l'Etat libre de l'Est Africain (Afrique orientale portugaise). Les habitants appartiennent à la famille des Lomoués.

MIHERO. Lacs du centre du Sahara, dans la haute vallée de Tikhâmmâlt, sur le plateau de Tassili.

MIHNEA Ier, prince de Valachie (1507-11), dit *le Mauvais*. Fils de Vlad, ou Ladislas le Moine, et frère de Radul le Grand. Après un règne très sanglant, il fut chassé par les exilés et les Turcs, s'enfuit à Hermannstadt et y fut tué, en sortant de l'église, par un Servien, Démètre Saksitsch.

BIBL. : XÉNOPOL, II (de l'original roumain).

MIHNEA II, prince de Valachie (1577-83; 1585-91). Fils d'Alexandre II, il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, Catherine, originaire de Péra. Remplacé par le protégé du roi de France, Henri III, Pierre, dit Cercel (Pendant d'oreille), il regagna le trône après la fuite de ce dernier en Transylvanie. Destitué pour la seconde fois en 1591, il dut adopter le mahométanisme pour sauver sa vie. Devenu bey de Nicopolis, il mourut au commencement du XVIe siècle. N. J.

BIBL. : XÉNOPOL, III (éd. roum.) : *Archives de la Société scient. et litt. de Jassi*, 1875.

MIIAS ou **MIJAS** ou **MIIJAS.** (V. MIAS).

MIJANÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Quérigut; 505 hab. Forges. Dans plusieurs cavités creusées dans le roc, on a relevé des inscriptions des XIVe, XVe et XVIe siècles.

MIJARÈS. Rivière côtière d'Espagne, qui naît près de Monteagudo (prov. de Terruel) de trois torrents venus du mont Camarena et de la sierra de Gudar, et qui se jette dans la Méditerranée, après un cours de 145 kil., non loin de Castellon.

MIJAS. Ville d'Espagne, province de Malaga; 5.600 hab. Papier, sparteries, fonderie de cuivre.

MIJATOWITCH (Tchedomil), homme politique serbe, né en 1840. Il professa l'économie politique à l'école supérieure de Belgrade (1866) et se fit une réputation d'écrivain et d'historien. Chef de bureau au ministère des finances (1869), il en devint ministre sous Ristitch (1873), Marinovitch (1874) et Stefanovitch (1875). Il se lia au parti progressiste et redevint ministre des finances et (momentanément) des affaires étrangères dans le cabinet Pirotchanaty (31 oct. 1880); négocia avec Bontoux les conventions relatives aux chemins de fer et à la régularisation de la dette et conclut le traité de commerce avec l'Autriche. De 1883 à 1887, il fut ministre à Londres et le redevint en 1895, après un court passage au ministère des finances et à la légation de Bucharest (1894).

MIJL (Métr.). Ancienne mesure itinéraire des Pays-Bas, qui valait 5.565m,18 dans le Nord, 5.858m,02 dans le Sud. Actuellement, le mijl hollandais est exactement égal à 1 kil.

MIKADO. Nom par lequel les étrangers désignent l'em-

pereur du Japon. Les indigènes ne l'emploient que dans la poésie ou dans des discours d'apparat. Il signifie Haute Porte. La désignation usuelle est celle de Tennô (roi du ciel) ou Tenshi-sama (fils du ciel). L'empereur régnant, Moutsou-Hito, est le 121e mikado (V. Japon).

MIKAN (Christian-Johann), botaniste allemand, né à Teplitz le 5 déc. 1769, mort à Prague (où il professait) le 28 déc. 1844. Il voyagea au Brésil (1817-18) et publia *Delectus floræ et faunæ brasiliensis* (Vienne, 1820-23).

MIKANIA (*Mikania* Wild) (Bot). Genre de Composées-Eupatoriées, qui pour Baillon n'est plus qu'une section du genre *Eupatorium* T. (V. Eupatoire). Le *M. Guaco* Humb. et Bonpl., de la Nouvelle-Grenade, et le *M. opifera* Mart., du Brésil, sont réputés très efficaces contre la morsure des serpents venimeux. Le *M. officinalis* Mart., qui porte au Brésil le nom de *Coraçao Jesu*, est prescrit comme tonique et fébrifuge. Dr L. Hn.

MIKAVA. Province maritime du Japon, île de Nippon ; avec la province d'Ovari elle forme le ken d'Aïtsi, chef-lieu Nagoya ; 520.000 hab. Okasaki est la ville la plus importante. La province est creusée par l'un des bassins du grand golfe d'Ovari où l'on trouve l'île de Sakou et la presqu'île pittoresque de Tavara.

MIKES (Coloman), prosateur hongrois, né en Transylvanie en 1690, mort à Rodosto (Turquie) en 1762. Page du prince Rakoczy, il le suivit dans ses campagnes, puis dans son exil en France, enfin dans sa retraite sur le territoire ottoman. Là, il écrivit ses *Lettres de Turquie* (*Tœrœkorszagi levelek*), l'un des premiers monuments remarquables de la prose magyare.

MIKHAÏLOV. Ville de la Russie d'Europe (Centre), gouv. et à 250 kil. S. de Riazan, sur la Pronia. Sa fondation remonterait à l'année 1137 et serait due à l'un des premiers descendants des Rurik ; 2.700 hab. Le district a 2.200 kil. envir. de superficie et 112.000 hab.

MIKHAÏLOVSK (en turkmène *Dardja*, du nom de la principale île, Dardjou). Golfe dans la partie sud-orientale de la mer Caspienne, prolongement du grand golfe de Krasnovodsk, accessible seulement, à haute marée, aux navires d'un faible courant d'eau ; obstrué de nombreux îlots et bancs de sable.

Bibl. : Philippov, *Pilote de la mer Caspienne ;* Moscou, 1885 (en russe).

MIKHAÏLOVSK. Fort de la prov. transcaspienne, cercle de Krasnovodsk, sur la baie de Mikhaïlov, de la mer Caspienne. C'est la tête de ligne du chemin de fer transcaspien et le centre des approvisionnements d'eau.

MIKHAILOVSKAIA. Centre agricole (stanitsa) du territoire du Don, sur le Choper ; 18.000 hab. Grandes foires, surtout du 25 déc. au 12 janv.

MIKHAÏLOVSKI-Danilevski (Alexandre-Ivanovitch), historien russe, né en 1790, mort à Saint-Pétersbourg le 21 sept. 1848. Aide de camp de Koutousov dans les campagnes de 1812-13, chef de la chancellerie de Wolkhonski (1813-14), prit part au congrès de Vienne, accompagna le tsar dans ses voyages (1815-18), fut major général sous Diebitch dans la guerre de Turquie (1829), promu lieutenant général (1835), sénateur (1839) et membre du conseil de guerre. Ses ouvrages, d'un style aisé et d'un sentiment très patriotique, manquent de critique et d'impartialité. Les principaux sont : *la Guerre turque de 1806-12* (Saint-Pétersbourg, 1843, 4 vol.) ; *Souvenirs des campagnes de 1812-13* (1834) ; *Souvenirs des campagnes de 1814-15* (1835, 2 vol.). Ses œuvres ont été réunies en sept vol. (1849-50).

MIKINDANI. Ville maritime de l'Afrique orientale allemande, sur la baie de ce nom. Trois bons mouillages, en particulier celui de *Kimbeli*. Commerce de copal, caoutchouc, riz, ivoire. Station de la *British India St. Nav. Co.*

MIKINDANY. Ville maritime de l'Afrique équatoriale, située sur la côte de Zanzibar ; port sûr et facile qui sert de débouché aux produits du bassin de la Rovouma : caoutchouc, riz, copal, ivoire, etc.

MIKION, sculpteur grec, fils de Pythogénis. Il est connu par une inscription trouvée à Athènes, au Parthénon, sur la base d'une statue disparue, de *L. Domitius Ænobarbus*, grand-père de Néron, consul en l'an 16 av. J.-C., dédiée à ce personnage par les Athéniens. On remarque que la dédicace et la signature sont de caractères différents qui dénotent peut-être une différence d'époque. En ce cas, la statue de *L. Domitius Ænobarbus* aurait été placée sur un ancien socle et ne serait pas l'œuvre de Mikion. On a beaucoup discuté au sujet de cette inscription, sans aboutir à des conclusions bien nettes. André Baudrillart.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der Griech. Künstler*, t. I, p. 273 ; 1re éd. — E. Lœwy, *Inschrift. Griech. Bildhauer*, n° 313, avec bibliographie complète.

MIKIR. Peuplade du N.-E. de l'Inde, région de l'Assam, qui habite le pays marécageux et boisé situé entre les monts des Nagas et le Brahmapoutra. Au S. ils vont jusqu'au N. du district de Katchar ; 78.000 hab. Peuplade laborieuse et pacifique, ils habitent, plusieurs familles ensemble, dans de grandes maisons communes pour diminuer la taxe.

MIKKIADÈS, sculpteur grec. Il appartenait à cette famille d'artistes de Chio dont Pline (XXXVI, 11) nous a laissé la généalogie. Il était fils de *Mélas* (V. ce nom), père d'Archermos et grand-père de Boupalos. On ne le connaissait jusqu'à ces dernières années que par les textes. M. Homolle a trouvé à Délos en 1877 une statue dont la base porte le nom de Mikkiadès et Archermos. Cette statue et l'inscription ont été reproduites et commentées au mot *Archermos* (V. ce mot). André Baudrillart.

Bibl. : Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. I, pp. 134-137. — S. Reinach, *Chroniques d'Orient*, Index aux mots *Archermos* et *Mikkiadès*.

MIKKION, peintre grec, mentionné par Lucien comme un élève de Zeuxis (*Zeuxis* ou *Antiochus*, 3). Encore est-ce peut-être un nom de fantaisie inventé par l'écrivain grec.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der Griech. Künstler*, t. II, pp. 97 et 124 ; 1re éd.

MIKLASIEWICZ (Antonia) (V. Campi [Mme]).

MIKLOSICH (Franz), célèbre philologue slave, né à Radomerscak (Styrie) le 20 nov. 1813, mort à Vienne le 7 mars 1891. Il était d'origine slovène, mais il a peu écrit dans sa langue maternelle. Il commença ses études à Varazdin (Croatie), et les acheva à Gratz ; il prit le titre de docteur en philosophie à l'université de cette ville, et y devint professeur en philosophie, puis il vint à Vienne où il se fit recevoir docteur en droit et se lia avec *Kopitar* (V. ce nom). Sur ses conseils, il étudia les langues slaves, renonça au droit, entra à la bibliothèque impériale où il resta de 1844 à 1862. Il était en même temps censeur pour les langues slaves, grecque et roumaine. Son premier travail linguistique fut une étude sur la grammaire comparée de Bopp dans les *Wiener Iahrbücher*. A dater de cette époque, il ne cessa de publier une série de travaux qui ont complètement renouvelé les études de philologie slave. En 1848 et 1849, il siégea aux parlements de Vienne et de Kromeriz, présida la société viennoise Slovenija et s'inscrivit comme adhérent au congrès de Prague. En 1849, une chaire de philologie slave fut créée à Vienne, Miklosich fut nommé professeur ; il devint membre de l'Académie de Vienne, qui le nomma secrétaire de la section d'histoire et de philosophie, membre du conseil de l'instruction publique et de la chambre des seigneurs, correspondant puis associé étranger de notre Académie des inscriptions. Son œuvre est colossale. Outre un grand nombre de mémoires publiés dans les travaux de l'Académie de Vienne, ses principales publications sont dans l'ordre chronologique : *Radices linguæ Slovenicæ veteris dialecti* (Leipzig, 1845) ; *Lexicon linguæ Slovenicæ veteris dialecti* (Vienne, 1850) ; *Lautlehre der altslovenischen Sprache* (*id.*, 1850) ; *Slavische Bibliothek* (*id.*, 1851 et 1858, 2 vol.) ; *Formenlehre der altslovenischen Sprache* (*id.*, 1850 ; 2e éd. 1854) ; *Monumenta linguæ palæoslovenica e codice Supra-*

sliensi (*id.*, 1851) ; *Chrestomathia palæoslovenica* (*id.*, 1854; 2e éd., 1861); *Monumenta Serbica* (*id.*, 1858); *Acta et diplomata Græca medii ævi* (en collaboration avec J. Muller (*id.*, 1860–71, 4 vol.) ; *Lexicon palæoslovenico-græco-latinum* (*id.*, 1862-65) ; *Nergleichende Grammatik der slavischen Sprachen* (4 vol. : phonétique, formation des thèmes, morphologie, syntaxe; 2e éd., 1852-75); *Altslovenische Formenlehre in Paradigmen* (*id.*, 1874) ; *Dictionnaire comparatif de six langues slaves* (Vienne, 1885); *Etymologisches Wœrterbuch der slavischen Sprachen* (*id.*, 1876). Les *Mémoires* de Miklosich ont été surtout publiés dans les *Denkschriften* et dans les *Sitzungsberischte* de l'Académie de Vienne. Ils se rapportent non seulement aux langues slaves, mais aux idiomes voisins, au roumain, à l'albanais, au grec, à la langue des Tsiganes, etc. L. Leger.

MIKLOUSIC, écrivain croate, né à Iastrebarsko en 1767, mort en 1833. Il embrassa la carrière ecclésiastique. Il écrivit en dialecte dit *kaïkavski* des pièces de théâtre, notamment *Grabancias l'étudiant*, des calendriers, des livres d'économie domestique ou de théologie. C'est l'un des fondateurs de la littérature croate moderne. La liste de ses œuvres se trouve dans le livre de Šafařik (*Geschichte der Sudslawischen Litteratur*), et dans la *Bibliographie croate* de Kukuljevic Sakcinski. L. L.

MIKLUCHO-Maclay (Nicolas), voyageur russe, né en Ukraine en 1846, mort à Saint-Pétersbourg le 16 avr. 1888. Ayant reçu son instruction militaire dans le corps des cadets, Miklucho-Maclay donna, en 1870, sa démission d'officier pour se consacrer entièrement à l'exploration des différentes îles de l'Océanie, notamment de la Nouvelle-Guinée, de Malacca, des Philippines. Emule de Livingstone, il s'efforça, non sans quelque succès, à ramener à la civilisation différentes tribus papoues et canaques au milieu desquelles il passa douze années consécutives (1870-82). Il fit un nouveau séjour dans ces îles quelques années plus tard et adressa à diverses revues scientifiques d'Europe les résultats de ses recherches. Il revint à Pétersbourg en 1887. P. L.

MIKMAKS (V. Micmacs).

MIKNASA (V. Maroc [Histoire], t. XXIII, p. 266, col. 2).

MIKO (Emeric, comte), homme politique hongrois, né à Siebenburgen (Transylvanie) en 1805, mort à Klausenburg le 16 sept. 1877. Il présidait le gouvernement de Transylvanie qui prononça, en 1848, l'union avec la Hongrie. Rentré dans la vie privée, il fonda le musée transylvain, donna une nouvelle vie au collège Nagy-Enyed (l'institution nationale magyare) et au théâtre national. Il publia les chants populaires des Szekler réunis par Jean Kriza, une collation de textes pour l'histoire de Transylvanie, divers mémoires historiques. En 1860, il devint gouverneur de Transylvanie; en 1867, il siégea dans le cabinet Andrassy.

MIKOMOTO. Ilot du Japon, sur la côte S.-E. de Nippon, à 10 kil. du cap Idzou. Il figure sous le nom de *Rock Island* sur les cartes anglaises. Depuis 1871, il possède un phare visible à 35 kil. C'est sur l'écueil voisin, Mitsouitsi, que sombra le *Nil*, bateau des Messageries maritimes (20 mars 1874), chargé des objets précieux rapportés de l'Exposition de Vienne.

MIKOUNI-TAKE. Col du massif de Mikouni-Yama, dans la région centrale de Nippon, aux confins des provinces de Sinano, d'Etsigo et de Kôdzouké : c'est par là que passe la route de Takasaki à Niigata. Ph. B.

MIKOVEC (Ferdinand-Bretislaw), écrivain tchèque, né à Bürgstein le 23 déc. 1826, mort à Prague le 22 sept. 1862. Il fonda en 1850 la revue littéraire *Lumir* et publia *les Antiquités de Bohême* (avec Zap ; Prague, 1858-64, 2 vol.), ainsi que plusieurs tragédies (*la Chute des Premyslides*, 1851 ; *Dimetri Ivanovic*, 1856, etc.).

MIKSZATH (Koloman), écrivain hongrois, né le 16 janv. 1849. Journaliste à Budapest et à Szegedin, il s'illustra principalement par ses récits villageois : *Récits villageois slovaques; le Bon Paloczen ; les Oies de Brezo*, etc. Citons encore ses romans : *le Hobereau*, *le Caftan enchanté*, etc. Il a été élu député au Reichstag en 1887.

MIKULINCE. Bourg de Galicie, cercle de Tarnopol, sur le Sereth; 4.100 hab., en majorité juifs. Brasserie. Non loin sont les eaux sulfureuses froides de *Konopkowka*.

MIL (Gymn.). Les mils ou massues sont des cônes de bois en forme de massue, munis d'une poignée à leur sommet et oscillant en moyenne pour le poids entre 500 gr. et 2 kilogr. D'importation asiatique, les mils ont été introduits de Perse en Angleterre par le colonel Harriot. Il en enseigna l'usage au colonel d'Argy, alors élève du gymnase fondé par Amoros (1835). Il faut une certaine persévérance pour apprendre à manier les mils et une patience plus grande encore pour en enseigner la manœuvre. Les exercices qui s'exécutent à l'aide des mils sont au nombre de onze. Port du mil sur l'épaule, en avant, en arrière, latéralement de dedans en dehors, horizontalement, verticalement, autour du corps, en cercle par la droite et par la gauche, à terre, à bras tendus. Au moyen des mils, ce qu'on se propose, c'est de développer, au moins à un égal degré que la force, la dextérité et la grâce. Aussi les exercices qui s'exécutent à l'aide de ces engins doivent-ils l'être isolément d'abord, puis, alternativement, de chaque main, et enfin des deux mains simultanément. Dr Collineau.

MIL-Homeus (Bot.) (V. Millet).

MILA ou **MILAH**. Ville d'Algérie, dép. et arr. de Constantine, à 45 kil. N.-O. de Constantine (ch. de fer, 55 km.), au milieu d'une contrée tourmentée où coule l'oued El-Kébir ou Rummel, à 450 m. d'alt. La ville arabe, ceinte d'une muraille qui date de l'époque byzantine et qui a gardé nombre de constructions antiques, est l'ancienne *Mileva* ou *Milevum* des Romains, qui joua un rôle dans les luttes des donatistes et des orthodoxes au ive siècle de notre ère ; on y a trouvé, entre autres œuvres d'art, une élégante statue de marbre, qui représente une femme drapée et qu'on a transportée au palais de la division à Constantine. La ville moderne, bâtie un peu au N. de la ville arabe, s'est surtout développée depuis 1871, époque où des terres séquestrées sur les indigènes révoltés purent êtres attribuées à la colonisation; on remarque à l'entour des vergers des cultures maraîchères et des champs de céréales. Chef-lieu d'une commune de plein exercice de 7.167 hab. dont 384 Européens.— Deux conciles, que l'on confondait anciennement, ont été tenus dans cette ville. Le premier (402) adopta des canons concernant les évêques. On les trouve dans le *Code des canons des conciles d'Afrique* (V. Canon, t. IX, p. 61) sous les numéros 86-90. Le second (416) fut convoqué pour agir contre Pélage et Célestius, dont la condamnation forme l'objet des huit premiers canons. Les dix-neuf autres se rapportent à la discipline. Ils ont été insérés dans le *Code des canons des conciles d'Afrique*, en des places diverses, à raison de la matière. Ce concile adressa à Innocent de Rome une lettre synodale, à laquelle fut adjointe une lettre d'un ton plus intime, signée par Aurelius, Augustin et trois autres personnes.

Bibl. : Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*; Florence et Venise, 1759-98, 31 vol. in-fol.

MILA y Fontanals (Miguel), écrivain espagnol et catalan, né à Villafranca del Panadès le 4 mai 1818, mort à Barcelone le 16 juil. 1884. Il fit son droit, mais il se consacra ensuite exclusivement à la littérature et devint, en 1845, professeur à l'université de Barcelone. On a de lui : *Romancerillo catalan*, *observaciones sobre la poesia popular* (Barcelone, 1843 ; Madrid, 1882) ; *De los Trovadores en España*, *estudio de lengua y poesia provenzal* (Barcelone, 1861, in-8); *De la Poesia heroico-popular castellana* (Barcelone, 1874, in-8); *Principios de literatura general y española* (Barcelone, 1874, in-8); *Les Noves rimadas*, *La Codolada* (Montpellier, 1876, in-8), publié par la Société pour l'étude des langues romanes. Tous ces excellents travaux l'ont placé au premier rang parmi les romanistes de l'Europe. G. P–i.

MILAN. Les Milans (*Milvus* Cuv.) avec les *Nanclers*, les *Elanions*, les *Ictinies*, les *Cymindis*, les *Rostrhames*, les *Bazas*, les *Buses cendrées* (V. quelques-uns de ces mots), constituent dans l'ordre des Rapaces la famille des Milvidés ou la tribu des Milans dont la plupart des représentants se distinguent par leurs ailes longues et étroites, eur queue bien développée, ordinairement échancrée en arrière et parfois profondément fourchue, leurs pattes relativement courtes et terminées par des doigts plus faibles et plus courts que ceux des Faucons, et leur bec quelquefois très crochu et muni d'une forte dent latérale, mais plus souvent inerme, légèrement sinueux sur les bords de la mandibule supérieure. Le plumage, chez les Milvidés,



Milvus retinus = regalis = vulgaris.

offre d'un genre à l'autre des couleurs très diverses, allant du gris bleuté et du blanc pur jusqu'au brun noirâtre uniforme. Dans le genre *Milvus*, c.-à-d. chez les vrais Milans, il affecte en général des teintes brunes ou rousses, avec des stries plus ou moins apparentes. Ainsi le Milan royal (*Milvus regalis* Roux. ou *Ictinus* Sav.) a, dans sa livrée de noces, les parties inférieures du corps d'un roux vif, les parties supérieures d'un roux brunâtre avec des flammèches brunes, la tête et le cou d'un gris blanchâtre strié de brun, la queue roussâtre marquée de taches brunes ; le Milan noir (*Milvus ater* ou *korschun* Gm.) est d'un brun noirâtre, avec la tête grisâtre, striée de noir ; le Milan parasite (*Milvus parasiticus* Dand.) ou Milan égyptien (*Milvus ægyptius* Gm.) est d'un brun assez foncé en-dessus et d'un roux très accusé, dans la région abdominale, et le Milan voisin (*Milvus affinis* Gould) comme le Milan govinda (*Milvus govinda* Sykes) présentent encore avec quelques variantes le même système de coloration. Le bec est jaune chez les uns, noir ou brun avec la cire jaune chez les autres, et les pattes sont ordinairement jaunes.

Le Milan royal habite la plus grande partie de l'Europe et l'Asie occidentale et descend parfois jusque dans le N.-E. de l'Afrique. Il est sédentaire dans nos départements du Sud-Ouest, tandis que dans l'Est et le Nord il ne se montre qu'à certaines saisons. Il construit parfois sur les rochers, plus communément sur les chênes et les hêtres, un nid grossier dans lequel la femelle dépose trois ou quatre œufs grisâtres ou roussâtres tachetés de roux ou de brun, qu'elle couve avec sollicitude. Plus tard, elle est aidée par le mâle dans l'éducation des petits. Les Milans volent avec une aisance et une légèreté admirables et peuvent planer sans fatigue des heures entières à une hauteur considérable ; mais ils sont moins bien armés que les Faucons et que les Buses et incapables de saisir et de lier solidement une proie dans les airs. Sauf quand ils ont des petits, ils se montrent généralement lâches, et jadis les grands seigneurs prenaient plaisir à voir ces Rapaces prendre la fuite devant des Faucons et des Eperviers qu'on lançait à leur poursuite et qui finissaient par les terrasser en dépit de leur infériorité de taille. En temps ordinaire, les Milans font exclusivement leur proie de petits Mammifères, de Passereaux, de Poussins incapables de voler, de Reptiles, de Batraciens, de Sauterelles et d'autres Insectes, voire même de débris de viande et de détritus de toutes sortes. Il exerce parfois de grands ravages dans les élevages de Faisans et de Perdreaux et dans les basses-cours des fermes isolées ; mais il détruit aussi beaucoup d'animaux nuisibles. En automne, les Milans se rassemblent souvent en troupes de cinquante, cent ou deux cents individus pour effectuer leurs migrations annuelles.

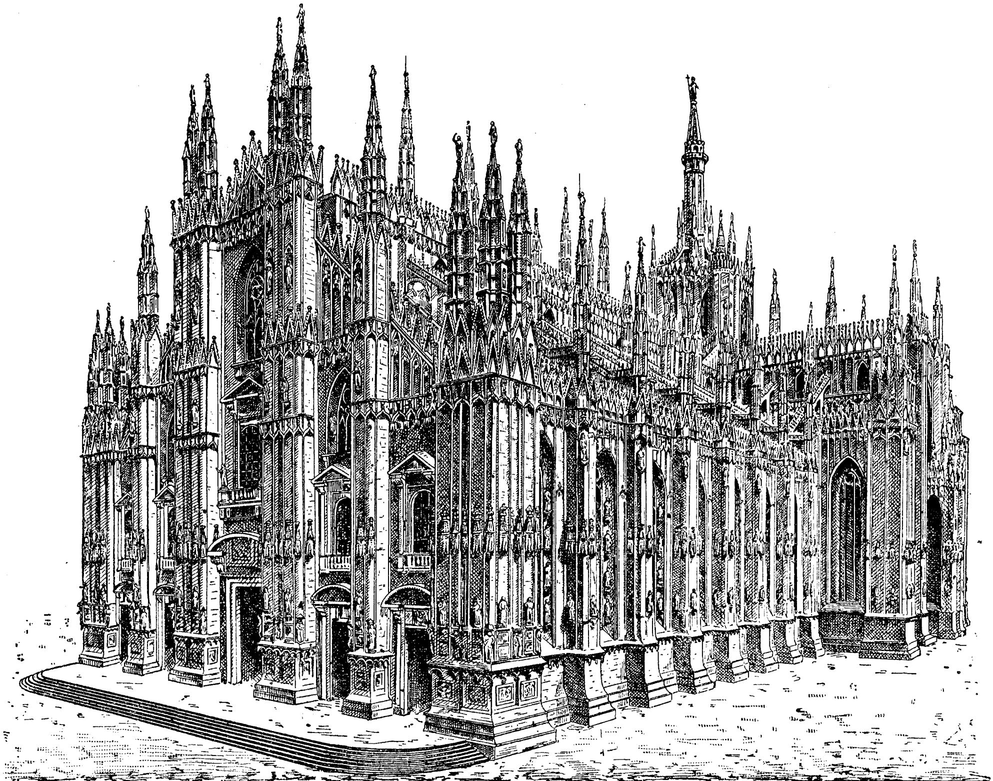
Le Milan noir qui se trouve dans toute l'Afrique, dans le S., l'E. et l'O. de l'Europe et dans une partie de l'Asie, le Milan égyptien qui est particulièrement répandu dans l'Afrique orientale, mais qui s'avance aussi jusqu'en Grèce et en Dalmatie, le Milan govinda qui est propre à l'Asie et le Milan voisin qui représente notre Milan noir en Australie, à Célèbes et en Papouasie, ont les mêmes mœurs et le même régime que le Milan royal. Certains d'entre eux se rendent très utiles dans les villes et les villages de l'Asie et de l'Afrique orientale en purgeant les rues de toute sorte d'immondices. Comme ils ne sont pas poursuivis, ils se montrent d'une hardiesse et d'une familiarité extraordinaires.

E. Oustalet.

MILAN (*Milano*). **Géographie.** — Ville. — Ville d'Italie, chef-lieu de la province et du district du même nom (V. ci-dessous), ancienne capitale du duché de Milan, du royaume d'Italie (1805-14) et du royaume lombard-vénitien (1815-59). Milan est située à 128 m. d'alt., au point de croisement des routes qui conduisent : d'une part, des ports de l'Adriatique en Piémont et en France ; d'autre part, des ports de la Méditerranée aux passages des Alpes (Simplon, Gothard, Splügen, Stelvio), à la Suisse et à l'Allemagne. Baignée par une petite rivière, l'Olona, elle est reliée par des canaux à toutes les grandes voies fluviales qui l'avoisinent : à l'Adda et au lac de Côme, par le canal de la Martesana, long de 38 kil. ; au Tessin et au lac Majeur, par le Naviglio Grande (50 kil.) ; au Pô, par le canal de Pavie (39 kil.). Cette position privilégiée et ces facilités de communications ont valu de tous temps à Milan une prospérité qui n'a fait que s'accroître dans notre siècle et lui assure une des premières, sinon la première place parmi les cités italiennes. Par son importance industrielle et agricole, par l'activité de son commerce, par l'esprit d'initiative de ses habitants, elle est devenue la capitale économique de l'Italie ; elle aspire à en être la capitale morale et mérite déjà ce titre par l'importance du mouvement artistique et intellectuel dont elle est le théâtre ; par l'accroissement rapide de sa population, elle s'est enfin placée immédiatement après Naples et Rome ; après avoir compté 124.000 hab. en 1810, 191.000 en 1860, 292.000 en 1878, 367.000 en 1886, elle a atteint au 31 déc. 1896 le chiffre de 456.698. Au point de vue administratif, elle est le chef-lieu de la province qui porte son nom, ainsi que du 3e corps d'armée, et le siège d'un archevêché et d'une cour d'appel.

Climat. — Le climat de Milan, sans être malsain, est pourtant moins bon que dans les autres grandes villes de l'Italie septentrionale. D'une part les étés y sont plus chauds et les hivers plus froids qu'à Florence ou à Naples par suite de l'éloignement des montagnes et de la mer (moyenne annuelle, 12°,7; moyenne du mois le plus chaud (juillet), 24°,3; du mois le plus froid (janvier), 0°,6. D'autre part, le voisinage des rizières de la plaine lombarde et la présence des canaux qui sillonnent la ville entretiennent dans l'air une humidité qui se traduit par l'abondance des précipitations (hauteur annuelle des pluies, 1,004 millim.; nombre de jours de pluie, 103), et en hiver par la formation de brouillards aussi opaques et aussi persistants que ceux de Londres.

Topographie. — Milan ne présente ni l'aspect monumental de Turin, ni l'irrégularité pittoresque de Gênes ou de Naples, ni le charme artistique de Florence. Sa position dans une plaine monotone et plate, ainsi que les conditions particulières de son développement, lui ont donné une physionomie particulière et un caractère composite. Le plan de la vieille ville est à la fois très simple dans ses grandes lignes et très compliqué dans ses détails. On y distingue essentiellement: 1° une grande place (*piazza del Duomo*) autour de laquelle se groupent les principaux monuments, et qui est le centre géographique et comme le cœur de la cité; 2° une enceinte circulaire formée par des remparts plantés d'arbres, transformés en promenade et d'où l'œil plonge sur les faubourgs, domine la plaine et découvre à l'horizon les cimes des Alpes; 3° de grandes avenues (*corsi*), rarement rectilignes dans leur ensemble, mais présentant toutes des parties larges et droites, qui relient la place du Dôme aux principales portes, dont elles prennent le nom (*Porta Genova*, *Porta Ticinese*, *Porta Romana*, *Porta Vittoria*, *Porta Venezia*, *Porta Nuova*,



Cathédrale de Milan (*Il Duomo*).

Porta Garibaldi, *Porta Magenta*). Enfin l'espace compris entre ces grandes lignes, très nettement marquées, est rempli par un lacis de petites rues étroites, tortueuses, inégales, dont la monotonie est rompue, soit par les palais monumentaux des grandes familles lombardes, soit par des églises, soit par une ligne concentrique de canaux parallèles aux remparts.

Le développement qu'a pris Milan depuis l'annexion au Piémont en a sensiblement modifié le caractère. Tout d'abord les remparts ont été bordés d'une ceinture de faubourgs qui présentent, avec leurs rues rectilignes et leurs maisons à quatre étages, le caractère de régularité banale commun aux nouveaux quartiers de toutes les grandes villes d'Europe: du côté N.-O. où les murs ont été abattus, ces nouvelles constructions s'étendent très loin en dehors de Milan, et pénètrent même jusqu'au centre de la cité, où elles ont remplacé les vieilles maisons (*via Dante*); c'est une nouvelle ville qui s'élève à côté de l'ancienne.

Monuments. — Les principaux sont groupés autour du Dôme placé lui-même sur le côté E. de la place à laquelle il a donné son nom: 1° Cette église, une des plus remarquables de l'Italie et de l'Europe, est bâtie en marbre blanc et semble « une cristallisation colossale et magnifique, tant sa forêt d'aiguilles, ses entrelacements de nervures, sa population de statues, sa guipure de marbre fouillé, brodé, troué à jour, monte multiple et innombrable, découpant ses blancheurs sur le ciel bleu » (Taine). Mais elle éblouit plus encore qu'elle ne charme l'œil, et la pureté de son style ne répond pas à la richesse de son ornementation. Création de l'art allemand, elle a été peu à peu modifiée et abâtardie par les architectes lombards. Sa construction a duré cinq siècles. Commencée en 1386, sur les ordres de Jean Galéas Visconti, désireux d'orner Milan d'un édifice religieux qui pût rivaliser avec les cathédrales gothiques des bords du Rhin, elle a d'abord été confiée à des architectes allemands qui en tracèrent le plan; au

temps de saint Charles Borromée, Pellegrini le modifia et dessina pour elle une façade, percée de fenêtres Renaissance, que Napoléon Ier fit construire; on a travaillé depuis à compléter le nombre des statues (2.000) qui doivent la surmonter. A l'intérieur, où le mélange des styles est moins sensible, l'impression que produit le *Duomo* est plus forte et plus profonde qu'à l'extérieur : les dimensions colossales de l'édifice (148 m. de long, 88 de large, 60 de hauteur), l'obscurité mystérieuse qui y règne, la grandeur imposante des piliers qui le soutiennent, saisissent l'esprit plus encore qu'elles ne frappent les yeux. « On pousse un cri tout bas : voilà le vrai temple chrétien!... Je n'ai jamais vu d'église où l'aspect des forêts septentrionales soit plus sensible, où l'on imagine plus involontairement les longues allées de troncs terminées par une percée de jour, les dômes de feuillages irréguliers et enlacés, l'ombre universelle semée de clartés par les feuilles colorées et diaphanes. » Du haut de la tour centrale qui domine le toit du Dôme, on jouit d'un panorama étendu sur la plaine lombarde et les Alpes. Derrière la cathédrale, se trouve le *Palais archiépiscopal* construit en 1570 par Pellegrini.

2° Sur le côté S. de la place du Dôme est placé, un peu en retrait, le *Palais royal*, commencé à la fin du XVIIIe siècle par Piermarini, achevé, restauré et orné de fresques d'Appiani sur l'ordre de Napoléon Ier.

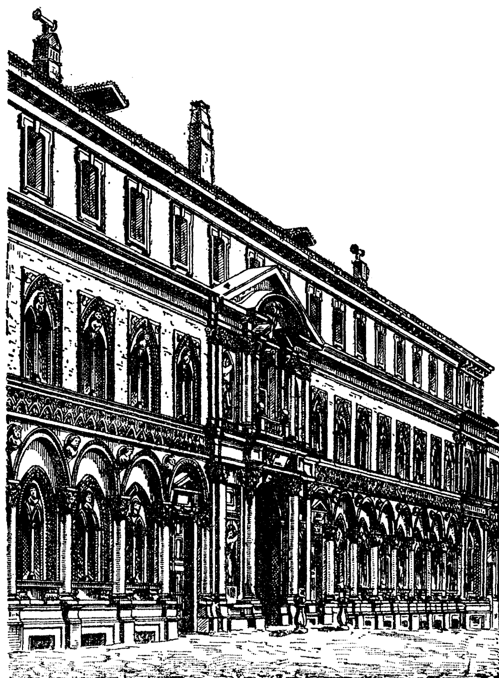
3° En face du Dôme (côté O. de la place) s'élèvent des maisons particulières, et à l'angle N.-O. débouche une large rue (*Broletto*) qui traverse presque immédiatement la place des Marchands (*piazza dei Mercanti*), le forum du vieux Milan. Cette place, anciennement la principale de la ville, a perdu son importance, mais elle reste le centre des affaires, et l'on y admire encore les principaux monuments qui l'ornaient : le *palazzo della Ragione* (ancien hôtel de ville), la *loggia degli Osii* (commencement du XIVe siècle) et le palais des Jurisconsultes, construit en style du XVIIe siècle et orné d'une statue de Philippe II.

4° La quatrième face (N.) de la place du Dôme est formée par des maisons particulières au milieu desquelles s'ouvre l'arcade monumentale de la galerie Victor-Emmanuel. Par ses proportions plus encore que par son mérite artistique, cette galerie est une des principales curiosités de Milan. Construite en 1865-67 par Mengoni, disposée en forme de croix, elle a la largeur d'un boulevard (14m,5), la hauteur d'une cathédrale (50 m.) et l'aspect d'une rue (longueur 195 m.) qui serait recouverte d'une voûte en fer et en verre. Bordée d'élégants magasins et de cafés luxueux, elle est dans la soirée le rendez-vous de la société milanaise. Elle aboutit à la place de la Scala, sur laquelle s'élève une statue de Léonard de Vinci (par Pietro Magni) et qui est bornée à l'E. et à l'O. par le *palazzo Marino* et le théâtre de la Scala. Le premier de ces deux monuments, construit de 1558 à 1571, sert aujourd'hui d'hôtel de ville; il est remarquable par son style élégant et simple et par les proportions harmonieuses de sa cour intérieure. Le second, bâti en 1776 par Piermarini, est, après San Carlo de Naples, le théâtre le plus grand de l'Italie ; la salle, trop vaste d'ailleurs pour ne pas présenter un aspect un peu froid, peut contenir 3.600 personnes.

5° Au centre de la place du Dôme s'élève depuis 1896 la statue équestre de Victor-Emmanuel.

Les autres monuments de Milan sont dispersés sur toute l'étendue de la ville. Les églises sont nombreuses (185) et quelques-unes sont remarquables, plus encore par leur intérêt historique que par leur valeur artistique. Ce sont : *San Ambrogio* (IXe siècle) qu'on peut considérer comme le type de la vieille architecture lombarde ou romano-byzantine; elle est précédée d'un atrium, surmontée de deux tours carrées et ornée de curieuses sculptures. Sept empereurs y ont reçu la couronne de fer. *San Lorenzo* (VIIe siècle, reconstruit au XVIe siècle) est bordé d'une rangée de seize colonnes antiques provenant des thermes de Maximin. *Santa Maria delle Grazie* a été bâtie au XVe siècle sur les plans de Bramante ; le monastère dont elle dépendait contient les restes de la fameuse *Cène* de Léonard de Vinci. *San Satiro*, fondée au IXe siècle, fut décorée au XVe d'une sacristie de Bramante. *San Carlo* est un édifice moderne en forme de rotonde.

Parmi les édifices civils, les plus importants, en dehors de ceux qui avoisinent la place du Dôme, sont le palais de *Brera*, le grand hôpital et le château. Le premier de ces monuments, construit au XIIe siècle pour l'ordre religieux des *Umiliati*, transformé en 1571 au collège de jésuites, agrandi et rebâti par Richini au début du XVIIe siècle, est un énorme bâtiment quadrangulaire orné d'une importante façade et remarquable surtout par l'élégance de sa cour intérieure, où l'on admire une statue de Napoléon Ier, par Canova. Il contient une pinacothèque, riche en œuvres des vieux peintres lombards, un musée d'archéologie, une bibliothèque et une école des beaux-arts. Le grand hôpital (*Ospedale Maggiore*) fondé en 1456 par François Sforza,



Grand hôpital de Milan (*Ospedale Maggiore*).

construit par Antonio Averulino, terminé seulement en 1648, est, avec ses quatre cours ornées d'élégants portiques et ses fenêtres en terre cuite, un des plus beaux spécimens de l'architecture lombarde de la Renaissance. Le château, situé au N.-O. de la ville, édifié en 1358 par Galéas II Visconti, a été transformé par Francesco Sforza et ses successeurs en résidence princière ornée de magnifiques salles et d'œuvres d'art de grand prix. Pillé à plusieurs reprises pendant les guerres d'Italie, il servait de caserne, lorsqu'on l'a restauré (1894) et dégagé des constructions qui l'entouraient. La place d'armes qui le précédait a été plantée d'arbres et changée en jardin anglais.

On compte à Milan un grand nombre de monuments modernes, qui remontent pour la plupart, soit à la période française (1796-1814), soit aux premières années de la période italienne (depuis 1860). Milan doit à Napoléon l'achèvement de la *Villa Reale*, la construction des Arènes (1806), de nombreuses casernes, et l'élégant arc de la Paix, œuvre de Cagnola, placé à l'extrémité de la route du Simplon (1807).

De nos jours, on a élevé des statues (Cavour, 1855;

saint Charles Borromée, 1865 ; Beccaria, 1871 ; Léonard de Vinci, 1872 ; Manzoni, 1883 ; Garibaldi, 1895), agrandi la place du Dôme et construit un cimetière monumental.

Situation économique, — La position de Milan au milieu d'une plaine fertile, et au point de jonction de plusieurs grandes routes naturelles, la destinait à être un centre agricole, une place industrielle, et un marché commercial de premier ordre. Comme centre agricole, elle recueille dans son marché (*Verziere*) les productions naturelles de toute la Lombardie : les fruits, les laitages, le beurre, le fromage et surtout le riz (production en 1896 : 1.554.620 hect. ; en 1897, 3.031.620 hect.) ; le maïs (production en 1897, 6.019.462 hect. ; en 1897, 4.556.011 hect.); le blé, l'huile et le vin (exportation en 1897 : 319.030 hect.). L'industrie a pris à Milan un développement extraordinaire dans le cours de ce siècle ; elle occupait en 1891, 50.501 travailleurs répartis en 1.564 établissements, actionnant 444 machines à vapeur, d'une force totale de 10.156 chevaux. La principale et la plus ancienne industrie milanaise est celle de la soie, qui fait de la ville la rivale de Lyon (mouvement des soies en 1896 : 6.264.015 kilogr. ; en 1897, 7.416.955 kilogr.). Bien que la plus grande partie de la soie sorte du pays non ouvrée, la fabrication des étoffes a pris un développement dont ont profité les industries annexes (teinturerie, tissus de laine et de coton). De tous temps, Milan a été renommée pour ses travaux d'orfèvrerie. C'est enfin le principal centre italien pour la fabrication des locomotives, des wagons et des machines à vapeur.

La prospérité commerciale de Milan est en raison de son activité industrielle. Elle a été doublée par le percement du Saint-Gothard qui l'a mise en communication directe avec la Suisse, l'Allemagne et les bords du Rhin ; elle sera augmentée encore par le percement prochain du Simplon. Elle est entretenue par les nombreuses lignes de chemin de fer qui mettent la ville à portée de tous les grands marchés italiens: de Gênes (224 kil.), de Turin (150 kil.), de Bologne (216 kil.) et de Venise (265 kil.). Cette prospérité se traduit par l'élévation constante du total des droits d'octroi (83 millions en 1891).

Mouvement intellectuel et artistique. — Milan aspire enfin à devenir la capitale morale de l'Italie et justifie cette prétention au point de vue scientifique par la richesse de ses bibliothèques (Bibl. de Brera, Bibl. ambrosienne), l'activité de ses sociétés savantes (Institut lombard), la prospérité de ses grandes écoles (Académie et *Politecnico* ou école d'ingénieurs) ; au point de vue artistique par la valeur de ses musées et de ses collections (Pinacothèques de la Brera et de la Bibliothèque ambrosienne, musée Poldi-Pezzoli), le nombre de ses théâtres (*Scala*, *Manzoni*, *dal Verme*, *Fossati*), la présence de deux grands éditeurs de musique (*Ricordi* et *Sonzogno*) ; au point de vue intellectuel, enfin, par le développement qu'y ont pris la presse, le commerce de la librairie, la littérature dialectale. Grâce aux qualités d'initiative de ses habitants, la ville de Milan accomplit chaque jour de nouveaux progrès dans tout le champ de l'activité humaine et elle est aujourd'hui, sinon la plus importante, au moins la plus prospère et la plus vivante de toutes les cités italiennes.

Province de Milan. — Limitée par les provinces de Côme au N., de Novare à l'O., de Plaisance et de Pavie au S., de Bergame et de Crémone à l'O., elle occupe le centre de l'ancienne *Lombardie* (V. ce mot), dans une vaste plaine qu'arrosent trois affluents de gauche du Pô, le Tessin, le Lambro, l'Adda. Elle a une superficie de 3.169 kil. q., avec une population de 1.295.085 hab. (1896), soit 409 hab. par kil. q. Elle comprend 297 communes et se divise en 5 circondarii ou districts : Abbiategrasso, Gallarate, Lodi, Milan, Monza. Le district de Milan a une superficie de 762 kil. q. et comprend 77 communes.

Histoire. — Les premiers temps. — On ne connaît encore avec précision ni l'origine de Milan, ni l'étymologie de son nom. La ville a-t-elle été, comme le prétend Tite-Live, fondée par Bellovèse ? Doit-elle son nom à deux chefs barbares, Medo et Olano, qui lui laissèrent le leur (Mediolanum) ou à l'impression de fraîcheur et de fertilité que produisit la plaine lombarde sur les premiers envahisseurs du Nord ? (may-land, pays de mai). La question est jusqu'ici restée indécise, et aucune découverte archéologique n'est venue nous aider à la résoudre. Milan n'entre dans l'histoire qu'en 221, date à laquelle elle est conquise sur les Gaulois cisalpins par les consuls Cornelius Scipion et Marcus Marcellus. Mais elle ne prend une réelle importance qu'à la fin du IIIe et au IVe siècle ; c'est alors que, à la suite du partage de l'empire par Dioclétien, elle devient la capitale du vicariat d'Italie (292) ; que Maximien Hercule y tient sa résidence et l'entoure d'une enceinte ; que ses successeurs y tiennent une cour somptueuse. C'est de Milan que Constantin date le fameux édit qui autorise l'exercice du culte chrétien (313). C'est de Milan, enfin, que saint Ambroise (340-97) va faire la rivale religieuse de Rome, en se dressant en face de l'empereur comme le vengeur de la justice offensée, en donnant à son diocèse une organisation indépendante et qui subsiste encore en partie aujourd'hui, en se dégageant peu à peu de la tutelle de l'évêque de Rome. Milan qui était déjà, depuis l'avènement de Valentinien (364), la capitale de l'Occident, devenait la métropole religieuse de l'Italie.

Cette ère de grandeur et de prospérité va être brusquement interrompue par une série de catastrophes qui se répéteront pendant près de trois siècles. Ce sont : en 452, le passage d'Attila ; en 537, le passage de Bélisaire, suivi bientôt du sac de la ville par le Goth Uraïas (539), qui la transforme en un amas de ruines. L'importance qu'elle avait acquise passe aux cités voisines, Ravenne, Pavie, Monza, Vérone. Milan n'est pas même visitée par Charlemagne et ce n'est qu'en 808 que l'évêque Anspert, devenu le protecteur de la cité, se hasarde à en relever les murs et à en reconstruire les monuments. Les habitants se sentant désormais à l'abri d'un coup de main, le relèvement de Milan est rapide. En 945, il est assez complet pour que cette ville devienne le siège de la diète qui proclame Lothaire roi d'Italie. En l'an 1000, l'évêque Aubert d'Intimiamo, profitant des troubles qui retenaient les empereurs en Allemagne, affirme l'indépendance de son diocèse en face des prétentions papales et impériales et lui rend sa grandeur passée.

La première république. — Après sa mort, l'histoire intérieure de Milan est marquée par deux traits principaux : 1° la décadence du pouvoir archiépiscopal ; 2° la constitution de la commune.

1° Les successeurs d'Aubert n'ayant hérité ni de sa force de volonté, ni de sa haute clairvoyance, dissipèrent dans de mesquines querelles de discipline intérieure l'héritage d'autorité qu'ils avaient reçu de lui, et laissèrent ainsi la cour de Rome, dont le fameux Hildebrand dirigeait alors les conseils, s'apprêter à détruire, par des efforts répétés, l'indépendance religieuse de leur diocèse. La querelle commença à propos du mariage des prêtres, que la règle ambroisienne admettait, avec certaines restrictions, et qu'Hildebrand voulait supprimer. Ce dernier réussit à gagner à sa cause un chanoine de la cathédrale, Anselme de Baggio, deux autres clercs, Ariald et Landulf, et la majorité de la plèbe (d'où le nom de *Patarins* donné aux partisans des réformes). La querelle dégénère bientôt en véritable guerre civile ; des scènes tumultueuses se passent dans les églises, et l'une d'elles se termine par la mort de l'archevêque Guido, assassiné par les Patarins (1066). La lutte, après un apaisement momentané, reprend plus ardente que jamais quand Hildebrand parvient au trône pontifical (1073) ; la crainte d'un schisme le détermine à faire quelques concessions, et à signer un compromis qui interdit à l'avenir le mariage aux prêtres, mais le tolère chez ceux qui l'ont déjà contracté. Mais, si Milan a retrouvé la paix, elle a perdu sa grande position religieuse dans le N. de l'Italie : à la faveur des troubles qui l'ont agitée, les évêchés suf-

fragants de Côme, Aoste, Coire, Gênes, se sont détachés peu à peu de leur ancien siège archiépiscopal.

2° Cette décadence de l'autorité ecclésiastique a pour conséquence nécessaire l'accroissement continu du pouvoir civil et la constitution de la commune. Les circonstances étaient d'ailleurs favorables à cette évolution. La sécurité est revenue à Milan et avec elle, le bien-être matériel et le besoin d'une organisation définitive. La population, dont le chiffre augmente chaque jour (300.000 hab. au XIe siècle), commence à prendre conscience d'elle-même, à acquérir une certaine individualité, à parler un dialecte distinct. D'autre part, l'anarchie qui règne dans l'empire germanique relâche forcément les liens de dépendance par lesquels Milan lui est uni. Enfin l'âpreté des luttes religieuses détermine les nobles et les plébéiens à se rapprocher, et à chercher dans la constitution d'un gouvernement laïque la garantie de leurs droits et la condition de leur sécurité. C'est dans ces conditions que naît la première république milanaise. Comme les autres républiques italiennes (nées en 1607), elle a pour chefs des consuls nommés eux-mêmes par trois ordres d'électeurs : les *capitani* (haute noblesse), les *valvassori* (noblesse moyenne) et les *cittadini* (plébéiens). La nouvelle autorité ainsi constituée se fait reconnaître par les archevêques, tolérer par les empereurs et devient bientôt assez forte pour chercher à s'exercer hors des murs de la cité. Les Milanais pillent Lodi, prennent d'assaut Côme, combattent Crémone, et triomphent des Pavesans à Marcinago. Leur ambition envahissante devait attirer sur leur cité la plus terrible catastrophe qu'ait eue à enregistrer son histoire. Les villes voisines, menacées dans leurs intérêts ou leur existence, s'apprêtent à leur faire expier leurs victoires, et l'une d'elles, Lodi, envoie des députés porter plainte au nouvel empereur Frédéric Barberousse. Ce dernier, jeune, ardent, impatient de se distinguer, saisit avec empressement cette occasion d'intervenir au delà des Alpes. Il envoie un délégué, Sichaire, sommer les Milanais de changer d'attitude à l'égard de Lodi. Les consuls irrités de la forme comminatoire de cette sommation, l'ayant déchirée en présence du légat impérial, Frédéric passe les Alpes avec une armée et commence la guerre de Lombardie.

La ligue lombarde. — Dans cette guerre qui allait se prolonger pendant vingt ans, Milan devait jouer un rôle prépondérant. Une première campagne (1153) tourne à son avantage, et Frédéric se borne à la contourner sans oser l'attaquer de front et à brûler son alliée, Tortone. En 1158, l'empereur revient, avec une armée de 115.000 hommes, force les passages des Alpes, paraît devant la ville (8 août), et, après un siège d'un mois, s'éloigne (7 sept.) en lui laissant ses consuls, mais en se réservant le droit de les confirmer. Mais, comme il veut profiter du succès pour imposer à toutes les cités italiennes la présence d'un *podestat*, représentant de son autorité et que Milan refuse de se soumettre à cette prétention, une troisième campagne commence qui va durer deux ans. En 1161, Frédéric, après avoir détruit Crème, prend ses quartiers d'hiver à Pavie pour préparer une action décisive. En 1162, il manœuvre autour de la ville pour en défendre l'accès aux convois de vivres et l'affamer systématiquement. Le 1er mars, les habitants réduits aux abois lui envoient deux députés pour lui annoncer qu'ils se rendent à discrétion. Le 16, il leur intime l'ordre de sortir des murs. Le 26, il entre avec son armée dans la ville déserte, et y publie un édit de destruction dont il confie l'exécution aux troupes des cités voisines et rivales de Milan. On devine dès lors avec quel acharnement dut être poursuivie l'œuvre d'extermination. Les remparts et les maisons furent détruits et les églises seules épargnées, et la ville se trouva dans les mêmes conditions où l'avait laissée, six siècles auparavant, le Goth Uraïas.

Son relèvement devait être plus rapide. Les Milanais, que cette brutale exécution a exaspérés et qui désormais n'ont plus rien à perdre, parcourent toute l'Italie pour y chercher des ennemis à Barberousse. Au même instant, un nouveau pape, Alexandre III, groupe sous sa bannière tous ceux qu'effraie l'omnipotence impériale. En trois ans, une véritable révolution s'est opérée dans les esprits, et lorsqu'à l'automne de 1166, Frédéric redescend en Italie, les délégués des principales cités lombardes réunis au monastère de Pontida (7 avr. 1167) forment une ligue dont le but est de relever Milan. Vingt jours après, les soldats de la ligue commencent les travaux de reconstruction et les poussent avec une telle activité qu'à son retour (1168) Frédéric n'osa risquer l'assaut de la ville renaissante. La ligue profite de son absence pour construire une forteresse fédérale, Alexandrie, et lorsqu'il effectue une dernière descente en Italie, elle emporte sur lui une éclatante victoire à Legnano (1177). Peu après, la trêve de Venise (1177) et la paix de Constance (1183) reconnaissaient l'indépendance des cités lombardes.

La fin de la République. — A partir de ce moment, l'histoire intérieure de Milan change de caractère ; les discordes civiles succèdent à la guerre étrangère et la crise d'organisation à la crise d'émancipation. Pendant un siècle, la ville, alternativement exposée à l'anarchie et livrée à la dictature, traverse une période de troubles qui aura pour résultat la ruine des institutions républicaines et l'établissement d'une tyrannie.

Cette évolution se dessine au lendemain même de la paix de Constance. La rivalité des nobles et du peuple reparaît du jour où s'éloigne l'ennemi commun, et la lutte s'engage entre les trois pouvoirs qui se partagent alors le gouvernement : la *credenza dei Consoli*, conseil de 400 membres nommés par la haute noblesse ; le *Motta*, conseil de 100 membres nommés par la moyenne noblesse des *valvassori*, la *credenza di Sant'Ambrogio*, conseil de 300 membres nommés par le peuple. Pour mettre un terme à ces querelles intestines, la population, et surtout la classe moyenne, appela de ses vœux le pouvoir d'un homme qui fût au-dessus de tous les partis et garantît la paix. Alors commence la période des podestats étrangers ; le premier, Uberto Visconti, de Plaisance, est élu pour un an et exerce l'autorité d'un véritable dictateur (1186). Ses successeurs Amizone Carentano, Oldrado de Tresseno, Beno de Gozzadini, administrent la ville avec sagesse. Mais l'institution des podestats amovibles n'était et ne pouvait être qu'un expédient provisoire. Il était à prévoir qu'à un moment donné le peuple trouverait une garantie plus constante de ses droits dans une famille que dans un homme, dans des compatriotes que dans des étrangers, et qu'on verrait s'élever au sein de chaque ville des dynasties se transmettant héréditairement un pouvoir dictatorial. Ce moment arrive pour Milan, lorsque l'intervention de l'empereur Frédéric II en Italie (reconstitution de la ligue lombarde en 1226, bataille de Cortenuova) fait renaître la guerre civile dans les cités et en divise les habitants en guelfes et en gibelins. Les Milanais sont de nouveau partagés en deux camps ; le peuple se groupe autour de la famille *della Torre*, dont les chefs dirigeront sa destinée pendant un demi-siècle (Pagano, 1240-63 ; Martino, 1263-65 ; Napo, 1265). Les nobles chassés de la ville appellent à leur aide Ezzelino da Romano, tyran féroce qui désole les Romagnes ; il est vaincu, blessé et fait prisonnier au pont de Cassano (1259), et les Milanais profitent de leur victoire pour organiser leur gouvernement ; ils le confient à deux magistrats : un *anziano della credenza*, Martino della Torre, et un *capitano generale del popolo*, Oberto Pelavicini.

La domination des *Torriani* semblait dès lors affermie à Milan ; elle fut ébranlée presque immédiatement par le gibelin Othon Visconti, archevêque de Milan, qui se mit à la tête de leurs ennemis, battit leurs troupes à Desio (1277), les chassa de la ville et s'en fit proclamer seigneur perpétuel. Son triomphe fut de courte durée, car ses adversaires, exilés de la ville pendant vingt-cinq ans, revinrent au pouvoir en 1302 avec Guido della Torre ; mais ce dernier fut chassé en 1311 par l'empereur Henri de

Luxembourg, qui laissa le gouvernement à Matteo Visconti, petit-neveu du fondateur de la dynastie. Ses descendants allèrent l'exercer pendant cent trente ans.

Les Visconti. — Les Visconti ont joué le même rôle et régné dans les mêmes conditions que les Médicis à Florence. Comme eux, ils ont exercé avec une apparente douceur et un respect extérieur de formes un pouvoir à moitié aristocratique et à moitié populaire, qui devait peu à peu dégénérer en tyrannie; comme eux, ils s'en servent pour s'entourer d'une cour fastueuse, encourager les lettres et les arts et perpétuer leur nom par la construction de splendides monuments. Parmi les dix souverains que compta la dynastie des Visconti, l'un d'eux, Azzo, devait laisser la réputation d'un grand prince, et un autre, Jean Galéas, d'un grand conquérant.

Matteo passa ses dernières années à défendre, dans le N. de l'Italie, la cause gibeline contre les entreprises du roi Robert d'Anjou. Son successeur, Galéas (1322-28), la compromit au point de rendre nécessaire l'intervention de Louis de Bavière qui, à peine arrivé à Milan (1327), le fit saisir et emprisonner comme traître; mais, après sa mort, son fils Azzo profita des embarras d'argent au milieu desquels se débattait l'empereur pour racheter la seigneurie de son père et le titre de vicaire impérial. Il régna dès lors sans rencontrer d'opposition. Avec lui commença la série des grands administrateurs : son règne de onze ans suffit à transformer Milan. Sur l'emplacement des anciens murs romains, détruits par Barberousse, il fit édifier une enceinte plus solide que les retranchements de terre élevés à la hâte par les soldats de la ligue lombarde. La construction d'égouts, le pavage des rues et la restauration du palais ducal témoignèrent de sa sollicitude pour le bien-être matériel de ses sujets. Il mourut en laissant la réputation d'un prince juste, vertueux et pacifique (1339).

Ses successeurs seront au contraire des princes conquérants. Sous son règne, dix villes lombardes obéissaient déjà à Milan; sous celui de son oncle Luchino (1339-49), sept autres, parmi lesquelles Asti, Parme et Alexandrie viennent grossir le chiffre. Jean l'archevêque, frère de Luchino, qui le remplace dans la seigneurie milanaise (1349-54), achète pour 200.000 florins la ville de Bologne à un légat du pape, fait la guerre à Florence et étend sa domination sur Gênes. Il en profite pour équiper une flotte et livrer une première bataille navale aux Vénitiens.

Ce mouvement d'expansion continu subit un temps d'arrêt après la mort de l'archevêque; il avait partagé sa succession entre ses trois neveux, Barnabo, Matteo et Galéas, et les villes qu'il avait assujetties en profitèrent pour secouer le joug de Milan. Il fallut quatre ans (1356-60) à Barnabo et à Galéas, restés seuls après la mort de leur frère, pour dompter la révolte de Bologne, de Pavie et de Gênes. Quand Galéas mourut (1378), son fils, Jean-Galéas, impatient de régner seul, vécut d'abord en bonne intelligence avec son oncle Barnabo, puis s'empara de sa personne et de ses Etats (1385). Nul ne devait ajouter plus que lui à la grandeur de sa maison. Il conçut en effet et parvint à réaliser le projet d'abattre toute autre souveraineté que la sienne en Lombardie. Aidé des meilleurs *condottieri* de l'époque, Jacques dal Verme, Facino Cane et Albéric de Barbiano, il détruisit la domination des Scaligeri à Vérone et à Vicence, enleva Padoue aux Carrara, avec l'appui des Vénitiens, intimida les Gonzague de Mantoue, les Este de Ferrare, les marquis de Montferrat, et vit sa domination reconnue par la plus grande partie de l'Italie septentrionale. En 1395, l'empereur donna à son autorité en Lombardie une confirmation solennelle, en l'investissant du titre de duc de Milan et en l'admettant parmi les feudataires de l'Empire. Son ambition s'élevant avec sa fortune, il aspire alors à dominer toute la Péninsule, pénètre dans l'Italie centrale, soumet Bologne, Pérouse, Assise et s'apprêtait à prendre Florence pour y ceindre la couronne de roi d'Italie quand la mort arrêta ses succès (1402). Il avait à peine cinquante ans.

Sa mort fut le signal de la décadence de sa maison et de son duché. Son fils aîné, Jean-Marie, incapable et sanguinaire, lui succéda à Milan, tandis que son fils cadet, Philippe-Marie, régnait à Pavie; dans un règne de dix ans, il perdit successivement Bologne, Pérouse, Assise, reprises par le pape; Vérone, Vicence et Padoue, occupées par les Vénitiens; Crémone, Lodi, Plaisance, qui recouvrent leur indépendance. Lorsqu'il tombe sous le poignard de gentilshommes milanais, irrités de ses cruautés, il ne possède plus que sa capitale.

Son frère, Philippe-Marie (1412-47), qui recueillit son héritage, possédait quelques-unes des qualités qui avaient fait la grandeur de son père : la fermeté d'âme, l'audace à entreprendre et l'art de l'intrigue. Grâce au concours du plus illustre condottiere du temps, Francesco Bussone, surnommé *Carmagnola*, il réussit à reconquérir une grande partie des anciennes possessions de sa maison. Mais il eut le tort de s'aliéner par son ingratitude l'homme auquel il était redevable de ses succès : Carmagnola alla mettre son épée au service de Venise qui, à ce moment même (1425), songeait à se former un vaste Etat dans la *Terre Ferme* italienne. A la tête d'une armée vénitienne, il prit d'assaut Brescia et mit en déroute, à Maclodio, l'armée des Visconti. Sa disgrâce et son exécution ne mirent pas fin à la guerre, qui se prolongea avec des vicissitudes diverses, et durait encore quand Philippe-Marie mourut, sans laisser de postérité mâle (1447). Avec lui s'éteignait cette race des Visconti à laquelle Milan avait dû la période la plus brillante de son histoire; ils l'avaient non seulement élevée par des victoires au-dessus des cités voisines, mais encore ornée, embellie et transformée. Après Azzo, qui avait ébauché cette transformation, Jean-Galéas avait acquis des titres éternels à la reconnaissance de ses compatriotes en commençant le Dôme et en faisant creuser le *Naviglio*.

Les Sforza. — Une grave question se posa après la mort de Philippe-Marie. Quel gouvernement Milan allait-elle se donner? Confierait-elle encore sa destinée à un tyran ou à une dynastie? Reviendrait-elle au contraire aux formes républicaines? Elle sembla pencher d'abord pour cette dernière solution. Un mouvement démocratique, dirigé par Trivulzio, Cotta et Lampugnani, aboutit à la reconstitution de la République de saint Ambroise. Le pouvoir exécutif était confié à des *Capitani e defensori della libertà di Milano*, nommés par le peuple, à raison de deux par quartier : le pouvoir législatif résidait dans un *Consiglio generale* de 800 membres élus. Un podestat était le chef de l'administration de la cité. Cette organisation ne devait pas durer. Une république était un anachronisme dans un temps où, de toutes parts, les communes faisaient place aux seigneuries, et où des aventuriers de toute espèce parcouraient l'Italie pour chercher des trônes. L'un d'eux, François Sforza, profita de son mariage avec une fille naturelle de Philippe, Marie Visconti, pour faire accepter ses services aux Milanais, qui avaient besoin d'un défenseur expérimenté; lui-même disposait d'une forte armée : il se présenta et fut accepté. Le sort de la République était désormais décidé. Sforza justifia d'abord la faveur dont il était l'objet en assiégeant Plaisance et en battant les Vénitiens à Mozzanica. Puis il tourna presque aussitôt son armée victorieuse contre Milan, et vint investir la place (1448). Ses succès répétés, les maux du blocus et de famine, les manœuvres de l'ambassadeur vénitien Vimercati, finirent par déterminer un revirement dans les esprits. Il fit dans Milan une entrée triomphale et fut salué du nom de prince et de duc. Ces acclamations fondèrent toute la légitimité de son pouvoir.

La nouvelle dynastie devait régner quatre-vingt-cinq ans, avec moins d'éclat et pendant moins de temps que celle de Visconti; elle compta pourtant un grand prince, François Sforza. Le premier Sforza devait en effet donner à Milan seize années de paix et de tranquillité. Après avoir conclu avec Venise une paix définitive (1454), il parut uniquement

préoccupé de l'embellissement de la cité, commença l'hôpital Majeur, reconstruisit le Palais ducal et fit creuser le canal de la Martesana. Son successeur Galéas (1466-1476), se rendit odieux par sa tyrannie et ses cruautés et fut assassiné par trois jeunes Milanais, Olgiati, Visconti et Lampugnani. Sa mort ouvrit une période d'intrigues et de troubles dont les conséquences pour l'Italie devaient être incalculables. Sa veuve, Bonne de Savoie, exerçait la régence au nom de son fils Jean-Galéas. Un oncle de ce dernier, Ludovic le More, accourut pour la lui enlever et la changer un jour en souveraineté. Il réussit dans son dessein, et pour affermir sa domination, il épousa Béatrix, fille d'Hercule d'Este, tandis qu'il mariait sa pupille Marie à Isabelle d'Aragon. Du choc de ces deux ambitions féminines allait naître une série de guerres qui ensanglantèrent l'Italie pendant un demi-siècle. Isabelle s'appuya sur son grand-père, Ferdinand de Naples, pour réclamer le trône ducal pour son mari ; Ludovic, à l'instigation de sa femme, proposa à Charles VIII de conquérir le royaume de Naples. L'arrivée en Italie du roi de France coïncida avec la mort de Jean-Galéas et l'avènement définitif de Ludovic le More.

La domination des Sforza aboutissait donc à faire de l'Italie le champ de bataille où allaient se heurter les principales nations de l'Europe ; elle avait eu de plus heureux résultats à l'intérieur ; elle marque le moment le plus brillant de l'histoire intellectuelle et artistique de Milan. C'est en effet le temps où Bramante et Léonard de Vinci, attirés à la cour des Sforza, fondent des écoles d'architecture et de peinture ; où Chalcondyle et Merula répandent l'érudition grecque ; où Alciat illustre la jurisprudence ; où Benadino et Corio écrivent leurs histoires. C'est le temps où Milan se couvre de monuments qui attestent la sollicitude de ses princes pour les arts ; où s'élèvent le grand cloître de l'Hôpital, celui du monastère de Saint-Ambroise, la coupole de Sainte-Marie des Grâces, l'église de San Celso; où Omodeo termine l'éblouissante façade de la Chartreuse de Pavie.

Les invasions. — Entre 1494, date de la descente de Charles VIII en Italie, et 1535, année où la Lombardie devient une province espagnole, s'étend une période de guerres et d'agitation pendant laquelle Milan, alternativement soumise à Charles VIII et à Louis XII, à François Ier et à Charles-Quint, est gouvernée tour à tour par Gaston de Foix et par Gonzalve de Cordoue, par Lautrec et par Lannoy, par le connétable de Bourbon et par Antonio de Leyva, par Georges Frenndsberg et par le cardinal de Sion. Elle devait en sortir avec sa population diminuée, ses finances ruinées et son indépendance perdue. Capitale d'un grand Etat en 1494, elle n'était plus qu'un chef-lieu de province en 1535. Le récit des luttes dans lesquelles elle se trouva entraînée, appartenant surtout à l'histoire générale, il suffira d'en rappeler ici la série chronologique : en 1494, expédition de Charles VIII, appelé par Ludovic le More, qui le trahit bientôt (1495) et réussit à lui faire repasser les Alpes ; en 1498, avènement de Louis XII, qui élève des prétentions sur le Milanais comme petit-fils de Valentine Visconti ; en 1499, première conquête par la France, suivie presque immédiatement de l'expulsion des étrangers, puis d'une seconde conquête qui coûte le trône et la liberté à Ludovic le More ; occupation française jusqu'en 1511, date à laquelle elle est interrompue par l'invasion de Suisses au service de Jules II. En 1512, le Milanais est repris par Gaston de Foix et reperdu par La Palice ; en 1513, il est encore une fois reconquis par La Trémoille et abandonné à la suite de la bataille de Novare. De 1515 à 1535, il passe par les mêmes vicissitudes et devient le champ de bataille où se heurtent les forces de François Ier et de Charles-Quint. Occupé par le premier en 1515 (bataille de Marignan), il est envahi par les armées du second en 1522 (bataille de la Bicoque) et lui reste définitivement, après une vaine tentative de François Ier pour le reprendre (bataille de Pavie, 1525). L'empereur devait en rester tranquille possesseur. Des deux fils de Ludovic le More, l'aîné, Maximilien, avait abdiqué entre les mains du roi de France, à la suite de la bataille de Pavie ; le cadet, François II, mourut sans postérité en 1535. Cinq ans auparavant, Charles-Quint avait été couronné par le pape Clément VII duc de Milan. Il annexa le duché à ses Etats en lui donnant pour premier gouverneur Antonio de Leyva. Pendant cette période de ruines matérielles et d'abaissement moral, Milan n'avait produit que deux hommes dignes de racheter par leur supériorité d'esprit l'incapacité des derniers Sforza : Trivulze et Morone. Trivulze, issu d'une noble famille et mort maréchal de France, avait porté dans les luttes qui remplirent son temps la dureté d'âme d'un tyran, la bravoure d'un condottiere, l'ambition effrénée et l'astuce d'un politique. Morone, plus noble dans ses aspirations et plus profond dans ses desseins, avait suivi comme lui plusieurs maîtres, mais défendu toujours une seule cause : celle de l'indépendance lombarde, qu'il essaya de faire triompher successivement contre François Ier et contre Charles-Quint. Il mourut en 1529.

La domination espagnole (1535-1713). — La domination espagnole, qui dura deux siècles, devait avoir sur Milan une influence encore plus funeste que les cinquante années de guerre qui l'avaient précédée. Elle eut pour résultats : d'une part, la disparition de toutes les libertés et de toutes les garanties d'indépendance qui avaient fait pendant des siècles la grandeur du duché ; d'autre part, l'introduction à Milan de tous les abus et de tous les maux dont souffrait la monarchie de Philippe II. Les mœurs publiques s'affaissèrent comme les mœurs privées ; on vit un gouverneur, le duc d'Ossuna, s'enrichir avec l'argent qu'il volait au jeu ; deux nobles, les comtes Malaspina et Boselli, encourir la peine capitale pour attaque à main armée sur les grandes routes ; un prince, Trivulze, faire tuer impunément par ses gens un homme qui avait battu son chien ; des bandes de *bravi* se former et se mettre au service de quiconque avait une vengeance à exercer. Dans cette triste période, stérile en grandes idées comme en grands esprits, deux hommes seulement s'élevèrent par leurs vertus et leurs talents au-dessus de la médiocrité de leurs contemporains : c'étaient les archevêques Charles et Frédéric Borromée. Le premier (1538-84), issu d'une grande famille lombarde, cardinal et archevêque à vingt-deux ans, mis à la tête du diocèse à vingt-sept ans, consacra toute sa vie à restaurer la discipline ecclésiastique et à appliquer un plan de réformes aussi vaste que celui qu'avait autrefois conçu le pape Grégoire VII. Actif et énergique, il punit sévèrement les prêtres négligents, fonda des séminaires, poursuivit la simonie sous toutes ses formes et montra un dévouement admirable dans l'épidémie de peste de 1576. Doué d'une persévérance à toute épreuve, il triompha de toutes les oppositions, dut supprimer un ordre monastique (les *Umiliati*) qui avait cherché à le faire assassiner, et ne recula pas, dans un conflit avec le Sénat, devant l'excommunication des sénateurs et des capitaines de justice. Ses contemporains lui reprochèrent son esprit envahissant et son intransigeance politique, mais l'Eglise, ne tenant compte que de ses vertus chrétiennes, en a fait un saint. Son neveu, Frédéric Borromée (1564-1631), archevêque de Milan dix ans après lui, mettait plus de souplesse dans sa force et d'aménité dans sa vertu. Il termina les difficultés pendantes avec l'autorité civile par un concordat signé en 1615, se signala par son dévouement lors de la peste de 1630, par sa charité pendant toute sa vie et se montra, comme son oncle, passionné pour l'embellissement de sa ville natale. Tandis que Ferrante Gonzaga faisait construire une nouvelle enceinte (1555) et que le comte Fuentès élevait le palais de justice et commençait le canal de Pavie, les architectes des Borromée transformaient l'aspect de la ville en la couvrant de palais et d'églises nouvelles. Frédéric réunit une collection importante de manuscrits et de livres qui devint la

Bibliothèque ambrosienne. Avec les Borromée disparaissent les grandes traditions de l'aristocratie lombarde; après eux les nobles deviennent des courtisans et leur effacement politique durera jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

LA DOMINATION AUTRICHIENNE (1713-96). — La guerre de la succession d'Autriche et la paix d'Utrecht eurent pour résultat de substituer en Lombardie la domination autrichienne à la domination espagnole. Le comte de Vaudémont y avait été le dernier représentant du roi Philippe V ; le prince Eugène de Savoie devint le premier gouverneur pour le compte de l'empereur Charles VI. Comme par le passé, le Milanais n'était qu'une simple province d'une vaste monarchie. Cet état de choses se prolongea jusqu'au moment où Marie-Thérèse y envoya d'abord le comte de Firmian comme ministre plénipotentiaire (1759), puis son fils, l'archiduc Ferdinand, comme lieutenant impérial et capitaine général.

Pendant la première période de la domination autrichienne, Milan eut à subir les conséquences des intrigues d'Albéroni et des guerres de succession de Pologne et d'Autriche; traversée à plusieurs reprises par les armées qui se disputaient la possession de l'Italie, elle fut même occupée pendant trois ans (1733-36) par le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III. Mais après le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), elle jouit d'une paix qui ne fut pas troublée jusqu'à la Révolution française, et traversa une des périodes les plus heureuses de son histoire. D'une part, l'exemple de la France et l'influence de doctrines philosophiques qui se répandaient alors en Europe réveillèrent l'activité intellectuelle des nobles milanais, assoupie par le despotisme espagnol. Les comtes Verri et Carli s'occupèrent d'économie politique et de finances ; Archinti, Trivulze et Pertusati fondèrent la *Società palatina* d'où sortirent de remarquables publications historiques ; Silva et Castiglioni s'illustrèrent par leurs études de botanique, Frisi et Agnesi par leurs recherches en mathématiques, Moscati par ses succès en médecine, Fumagalli et Allegranza par leurs découvertes archéologiques. Les lettres, les arts et les sciences furent cultivées avec tant d'ardeur et de succès qu'on a pu qualifier de « troisième Renaissance » ce mouvement des esprits. D'autre part, le régime autrichien, aussi despotique, mais plus éclairé que le régime espagnol, se montrait soucieux du bien-être des populations, cherchait à résoudre les diffficultés économiques qui s'opposaient à leur prospérité et réformait les abus de l'administration. Les rigueurs du code autrichien étaient adoucies, la ferme des impôts abolie, le cadastre refait. L'édilité de Milan n'était pas négligée et un architecte de talent, Piermarini, laissait sur toute la surface de la ville des témoignages de son activité (théâtre de la Scala et de la Canobbiana, place *Fontana*, palais Greppi et Belgiojoso). Les bienfaits d'une sage administration et le développement du bien-être semblaient enfin suffire à satisfaire les aspirations des Lombards. « Jamais les riches d'aucun pays n'ont mené une plus douce vie. Toutes les passions haineuses étaient exclues; presque pas de vanité, et comme alors les nobles étaient bonnes gens, le peuple partageait leur bonheur. En 1796, les tranquilles Milanais ne pensaient pas plus à la France qu'au Japon » (Stendhal).

LA DOMINATION FRANÇAISE (1796-1814). — L'entrée de Bonaparte à Milan (13 mai 1796) ouvre dans l'histoire de la ville une nouvelle période qui lui apportera des maux passagers et des bienfaits durables : d'une part, Milan aura à subir dans l'espace de vingt ans les conséquences de quatre invasions ; d'autre part, elle deviendra la capitale du plus grand Etat qui ait jamais été formé sur le sol de la Péninsule et le centre moral de l'Italie tout entière. Elle ne connut d'abord que les mauvais côtés de la domination française; pendant plus d'un an (mai 1796-juil. 1797), elle dut pourvoir aux besoins et à l'approvisionnement de l'armée de Bonaparte, et payer des sommes énormes en nature et en espèces aux fournisseurs ou aux généraux qui en étaient chargés; après les préliminaires de Leoben, le vainqueur la récompensa de ses sacrifices en la désignant comme capitale d'un Etat indépendant, au moins en fait, qui comprenait la Lombardie, l'Emilie, la Romagne, et portait le nom de République cisalpine. Elle devint ainsi le siège d'un gouvernement constitutionnel et resta la seule ville d'Italie où pussent se réfugier et vivre les partisans des nouvelles idées. Cet état de choses fut brusquement interrompu par l'invasion austro-russe (mai 1799) ; pendant treize mois, Milan, gouvernée par une commission composée de nobles, occupée par l'armée de Suvorov, endura des souffrances pires encore que celles auxquelles elle avait été exposée pendant l'invasion française ; accablée de réquisitions, soumise à la dictature d'un commissaire impérial, elle salua avec joie le retour de l'armée française et l'entrée de Bonaparte (16 juin 1800). Ses épreuves n'étaient pourtant pas terminées ; jusqu'à la conclusion de la paix d'Amiens, elle passa par une période d'agitation, de trouble et de désordre qu'expliquaient la continuation de la guerre et la nécessité de nourrir l'armée française qui combattait l'Autriche sur l'Adige. Elle ne retrouva une existence régulière et une tranquillité suffisante que lorsque Bonaparte eut fixé à Lyon l'organisation de la République cisalpine (janv. 1802), rétablie dans ses anciennes limites, mais appelée désormais République italienne. Elle connut alors, sous la présidence de Bonaparte et la vice-présidence d'un grand seigneur milanais, Melzi, une époque de prospérité qui rappelait les plus beaux temps des Visconti ou de Marie-Thérèse. Administrée par un homme qui connaissait ses besoins, gouvernée par un personnage qui s'intéressait à ses destinées, elle oubliait peu à peu ses souffrances passées et aspirait à devenir la capitale d'un Etat complètement indépendant, qui absorberait bientôt toutes les autres provinces de l'Italie. Cet espoir parut prêt d'être réalisé, quand Napoléon ayant transformé la république en royaume d'Italie, fut venu recevoir dans le Dôme la couronne de fer des anciens rois lombards (26 mai 1805) et eut désigné son beau-fils, Eugène de Beauharnais, comme vice-roi. Milan devint le siège d'une cour brillante et la capitale d'un État, qui, augmenté en 1806 de la Vénétie, en 1808 des Marches et en 1810 du Tirol italien, comptait à cette dernière date plus de 6 millions d'habitants, et la résidence de tout ce que cet Etat comptait d'hommes distingués dans l'administration, les sciences et les lettres ; enfin les travaux d'édilité y étaient poussés avec une activité extraordinaire et transformaient presque l'aspect de la ville. Le château était restauré et entouré d'une magnifique promenade (*Foro Bonaparte*), la façade du Dôme achevée, le Palais-Royal terminé, l'amphithéâtre des Arènes construit, l'arc de triomphe du Simplon édifié, la Porta Ticinese refaite. « Que vous dire de Milan ? écrivait en 1819 le duc de Richelieu à un de ses amis. Quelle magnifique ville, que d'embellissements, que de richesses ! Si Buonaparte eût prolongé sa puissance de quelques années, c'eût été sans doute la plus superbe ville du monde entier. »

LA DOMINATION AUTRICHIENNE (1815-59). — La chute de Napoléon vint mettre fin à cette ère de grandeurs ; elle eut son contre-coup à Milan ; le 20 avr., alors que les troupes italiennes tenaient encore la ligne de l'Adige et que le sort du royaume était incertain, les partisans de l'Autriche provoquèrent une émeute qui se termina par le meurtre du ministre des finances Prina, par le départ du prince Eugène pour la Bavière, et par l'entrée des troupes autrichiennes à Milan.

Peu après, le congrès de Vienne restituait à l'Autriche la Lombardo-Vénétie et Milan devenait la capitale, non plus d'un royaume ayant une administration et une armée distincte, mais d'une simple circonscription administrative décorée du nom de royaume lombard-vénitien ; elle était soumise pendant trente-quatre ans (1815-48) à un régime absolutiste dans ses doctrines, tracassier dans ses pratiques, qui semblait prendre à tâche de décourager toutes

les initiatives, de persécuter toute pensée indépendante et de ne laisser aux Milanais d'autre liberté que celle du plaisir. Ceux-ci ne purent se résoudre à subir sans protester un système de gouvernement si différent de ceux qu'avaient suivis Marie-Thérèse et Napoléon. En 1820, à la suite de la révolution de Naples, quelques nobles libéraux ourdirent un complot qui leur coûta la liberté et qu'immortalisa le plus illustre d'entre eux, le poète Silvio Pellico. Après 1830, les doctrines de Mazzini commencent à s'infiltrer dans le royaume lombard-vénitien et à trouver des adeptes dans les rangs de la jeunesse des universités; à la suite des premiers démêlés de Charles-Albert avec l'Autriche, les espérances et les vœux des Milanais se tournent vers le prince qui, malgré ses défaillances passées, semble s'annoncer comme le champion de l'indépendance italienne; en 1847, leurs rapports avec les autorités autrichiennes se tendent de plus en plus, et le moindre événement devient l'occasion de manifestations contre la domination étrangère. En 1848, enfin, à la nouvelle de la révolution de Vienne, le peuple courut aux armes, engagea la lutte contre l'armée de Radetzki, et, après cinq jours de combat (18-22 mars), la contraignit à la retraite. Un gouvernement provisoire, formé presque aussitôt après, appela à son aide l'armée de Charles-Albert, et Milan, à peine évacuée par les troupes autrichiennes, fut occupée par les troupes piémontaises. Cette occupation devait se prolonger jusqu'à la fin de la guerre (août 1848). Les Milanais tentèrent en vain de la rendre définitive, et, le gouvernement provisoire ayant consulté les populations sur l'usage qu'elles comptaient faire de leur indépendance, elles votèrent, par 561.000 voix contre 68, leur fusion avec le Piémont; plus tard, quand Charles-Albert, battu à Custozza, se fut retiré sur Milan, les habitants cherchèrent à l'y retenir et, sur son refus, se livrèrent contre lui à des manifestations assez violentes pour qu'il dût les disperser par la force. Les troupes autrichiennes réoccupèrent la ville (5 août 1848).

Elles devaient y rester encore onze ans (5 août 1848-5 juin 1859) et y soumettre la population à toutes les rigueurs de l'état de siège. De fortes contributions furent imposées au pays, des procès furent intentés à tous ceux qu'on soupçonnait d'être favorables à l'idée nationale, et une émeute mazzinienne (6 févr. 1853) fut réprimée impitoyablement. Ces violences n'eurent d'autre résultat que d'éloigner définitivement de l'Autriche tous ceux qui espéraient en elle et, lorsque l'archiduc Maximilien, nommé vice-roi en 1855, vint inaugurer en Lombardie un régime plus doux, il ne put rallier à lui les hautes classes; tous avaient désormais les yeux fixés sur le Piémont. Les vœux des Milanais allaient bientôt être satisfaits; le 8 juin 1859, à la suite de la bataille de Magenta, le roi Victor-Emmanuel faisait, en compagnie de son allié Napoléon III, son entrée solennelle à Milan; un mois après, les préliminaires de Villafranca sanctionnaient la cession de Milan au Piémont.

Période contemporaine. — A partir de ce moment, les Milanais consacrèrent toute leur activité à augmenter leurs ressources économiques et à développer leur commerce : la place du Dôme refaite, la galerie Victor-Emmanuel construite, la gare et les faubourgs construits, les chemins de fer multipliés, la ville reliée par le percement du Saint-Gothard avec la Suisse et l'Allemagne : tels ont été les résultats de leur activité. Au point de vue politique, Milan s'est toujours distinguée par le libéralisme de ses idées, et elle est devenue, depuis une vingtaine d'années surtout, la capitale du parti républicain et le centre du mouvement socialiste ; en mai 1898, elle a été ensanglantée, pour la première fois depuis quarante ans, par une émeute dirigée par les chefs de l'opposition radicale et antidynastique. Mais son heureuse position et l'esprit d'initiative de ses habitants semblent de nature à lui assurer une prospérité économique toujours croissante. Albert Pingaud.

Église de Milan. — L'ancienne situation de cette Eglise fournit un chapitre intéressant à l'histoire des évolutions du catholicisme en Occident. Vers la fin du IVe siècle, la juridiction métropolitaine de l'évêque de Rome ne s'étendait que sur l'Italie péninsulaire et sur les îles. Pour la Haute-Italie, il n'y avait qu'un seul métropolitain, l'évêque de Milan, dont la juridiction embrassait tout ce qu'on appelait alors le diocèse d'Italie, et aussi la Rhétie Ire. En outre, des faits et des documents précis et nombreux montrent que l'Eglise de Milan exerçait en ce temps-là une attraction dont l'effet opérait particulièrement sur la Gaule où les évêques reconnaissaient au siège de Milan une autorité supérieure et obéissaient à ses décisions. On en trouve pareillement des indices manifestes en Espagne et même en Afrique. Ainsi, durant une période assez courte mais importante, on voit l'épiscopat occidental soumis à une double hégémonie, celle du pape et celle de l'évêque de Milan, considérant ce dernier comme une autorité de premier ordre, l'associant au pape, à titre égal, dans les fonctions de magistrat suprême de l'Eglise, de juge des causes majeures et d'interprète des lois disciplinaires, souvent même n'adressant ses recours qu'à lui seul. Les premiers faits qui attestent cette hégémonie se placent sous l'épiscopat de saint Ambroise (374-397), dont l'influence se fit sentir même dans les affaires de l'Eglise orientale, à Antioche, à Césarée, à Thessalonique, et qui fut chargé de donner un évêque à Sirmium. Toutefois cette situation était due, moins au mérite personnel de cet évêque, qu'aux nécessités et aux conceptions ecclésiastiques qui tendaient alors à proportionner l'importance et l'autorité d'un siège épiscopal au rang que tenait dans la hiérarchie impériale la ville où ce siège était situé. Milan était devenue la résidence officielle des empereurs, en fait la capitale de l'empire d'Occident. C'était là, plutôt qu'à Rome, que se rencontraient les deux Eglises d'Orient et d'Occident, et là que l'on convoquait, sous le regard du prince, les évêques latins et leurs délégués. Bien longtemps avant l'épiscopat de saint Ambroise, sous Constant, qui favorisait l'orthodoxie nicéenne, un concile tenu à Milan (346) avait rejeté la confession de foi semi-arienne appelée *Macrostyche*. L'année suivante, un autre concile reçut en communion Ursace et Valens, qui abjuraient l'arianisme. Mais, lorsque Constance II fut devenu le seul maître de l'empire, un autre concile (355), auquel assistèrent trois cents évêques d'Orient et d'Occident, confirma et aggrava la condamnation prononcée à Arles contre Athanase. Au milieu du VIe siècle, Dacius, évêque de Milan, disait à Constantinople: *Ego et pars omnium sacerdotum inter quos ecclesia mea constituta est, id est Galliæ, Burgundiæ, Spaniæ, Ameliæ et Venetiæ...*

Les papes ne négligèrent aucune occasion de diminuer la prééminence du siège de Milan, qui menaçait celle de Rome. Ils aidèrent vraisemblablement à la fondation de la métropole d'Aquilée, bien certainement à la création du diocèse métropolitain de Ravenne, formé aux dépens de celui de Milan, et ils instituèrent dans les Gaules un vicariat apostolique rattaché au siège d'Arles. Mais, si l'attraction exercée par l'Eglise de Milan finit par être détruite, ce fut moins par leurs efforts que par les résultats des invasions, qui aboutirent au démembrement de l'empire, à la formation de nationalités régies par les conquérants et d'Eglises groupées autour des princes et dépendantes d'eux. La ville de Milan elle-même, après avoir cessé depuis longtemps d'être la résidence des empereurs, tomba au pouvoir des Goths, puis des Lombards ariens. — Dans ces conditions, l'Eglise ne devait plus prétendre à aucune juridiction en dehors de son propre territoire; elle s'efforça de garder au moins les usages qui constituaient son originalité et la distinguaient de l'Eglise de Rome. Elle en était séparée par sa liturgie et par un article capital de la discipline. S'appuyant sur l'autorité de saint Ambroise, son illustre patron, elle résista aux injonctions de Rome sur le *célibat*, et elle conserva jusqu'au XIe siècle une discipline analogue sur ce point à celle de l'Eglise d'Orient.

Les prêtres et les diacres du clergé lombard se mariaient comme les laïques, publiquement et légalement. Leur résistance fut brisée vers 1059 par Nicolas II, accomplissant le dessein de Hildebrand. — L'Eglise de Milan eut plus de succès dans la défense de sa liturgie traditionnelle, communément appelée *liturgie ambroisienne*. Charlemagne, qui avait entrepris d'introduire le rite romain dans toutes les Eglises d'Occident, voulut appliquer cette mesure à Milan. L'opposition du clergé et du peuple le contraignit à y renoncer. Nicolas II ne fut pas plus heureux, quoiqu'il eût employé, pour abolir le rite ambroisien, l'énergie de Pierre Damien, qui l'avait si puissamment servi dans la question du célibat. Grégoire VII, tant zélé pour la propagation du rite romain, n'entreprit rien contre la liturgie milanaise. En 1440, un légat du pape Eugène IV voulut la supprimer ; il ne réussit qu'à susciter une émeute, devant laquelle il recula. En 1497, Alexandre VI reconnut solennellement dans une bulle le droit des ducs et du peuple de Milan de célébrer, selon le rite ambroisien, *les messes, les cérémonies, le chant, les offices tant de jour que de nuit, sans y rien changer*. Saint Charles Borromée ayant appris que le gouverneur de Milan avait obtenu du pape un bref l'autorisant à se faire dire la messe selon le rite romain, dans toutes les églises où il lui plairait d'aller, réclama avec force (12 nov. 1578) contre cette permission, qui resta sans effet. Aujourd'hui encore, le clergé milanais non seulement conserve pour son propre usage le rite ambroisien, mais veille, avec une attention jalouse, à ce que les prêtres étrangers n'en emploient point d'autres dans ses églises. E.-H. Vollet.

Bibl. : I. Géographie. — Hardmeyer, *Milan*, in-12 (collection de l'*Europe illustrée* ; Zurich, Orell Füssli). — *Mediolanum* ; Milan, 1881, 4 vol. in-12. — Paravicini, *Guida artistica di Milano*; Milan, 1882. — Romussi, *Milano ed i suoi monumenti* ; Milan, 1894. — Schwarz, *Mailand's Lage und Bedeutung als Handelstadt* ; Cologne, 1891. — L. Sabbatini, *Notizie sulle condizioni industriali della provincia di Milano* ; Milan, 1893.

II. Histoire. — Beltrami, *Reminiscenze di storia e d'arte nella città di Milano* ; Florence, 1891-92, 2 vol. — R. Bonfadini, *Milano nei suoi momenti storici*, 1883-86, 3 vol. — Cesare Cantù, *Milano ed il suo territorio*, 1844, 3 vol. ; *l'Abate Parini et la Lombardia nel secolo passato*, 1854. — Cusani, *Storia di Milano*, 1862-67, 7 vol. in-12. — G. de Castro, *Milano nel settecento*, 1889, in-12 ; *Milano e la Repubblica Cisalpina*, 1879, in-12; *Milano durante la dominazione napoleonica*, 1880, in-12; *La Caduta del Regno italico*, 1882, in-12 ; *Milano e le cospirazioni lombarde (1814-20)*, 1892, in-12. — *Etudes sur l'histoire de la Lombardie pendant les trente dernières années* ; Paris, 1847, in-8. — Pietro Verri, *Scritti vari* ; Florence, 1854, 2 vol. in-12.

Eglise de Milan. — D. Guéranger, *Institutions liturgiques* ; Paris, 1878, 4 vol. in-8. — L. Duchesne, *Origines du culte chrétien* ; Paris, 1889, in-8.

MILAN Obrénovitch, prince de Serbie, fils aîné de Miloch, né à Kragouïévats le 19 oct. 1819, mort à Belgrade le 8 juil. 1839. Miloch ayant abdiqué en sa faveur, il fut proclamé prince régnant de Serbie le 13 juin 1839. Le jeune prince, grièvement malade, ignora même le changement politique qui venait de s'opérer et ne signa pas, durant les quelques jours de son règne, un seul acte de gouvernement. A. Giron.

MILAN Obrénovitch, prince et ensuite roi de Serbie, né à Iassy (Roumanie) le 10 août 1854. Fils de Miloch Obrénovitch et de Marie Catargi, il est petit-fils d'Ievrem Obrénovitch, frère de Miloch, et par suite cousin du feu prince Michel. Ce dernier, n'ayant pas d'enfant de son mariage avec Julie Hunyady, l'adopta et l'envoya à Paris en 1864 pour y faire son éducation. A la mort de Michel Obrénovitch, il fut proclamé prince de Serbie par la Skoupchtina et sacré solennellement le 5 juil. 1868. On institua un conseil de régence composé de Blaznavats, Gavrilovitch, Ristitch et chargé du pouvoir exécutif durant la minorité du jeune prince. L'événement le plus important de cette période fut la promulgation de la constitution du 11 juil. 1869 qui rendit les ministres responsables devant la Skoupchtina, attribua simultanément au prince et à la Skoupchtina le pouvoir législatif et transforma le Sénat en un conseil d'Etat chargé d'élaborer les lois. Déclaré majeur le 22 août 1872, le prince Milan commença à gouverner lui-même. En 1873, il visita Vienne et Paris, en 1874 Constantinople. Le 5 oct. 1875, il épousa Natalie Kechko, fille d'un colonel russe. Le 30 juin 1876, les événements de Bosnie, l'agitation des politiciens de Belgrade qui rêvaient l'annexion de cette province et la reconstitution de la Serbie du moyen âge, les excitations de la Russie le forcèrent à déclarer la guerre à la Porte, de concert avec le Monténégro. La principale armée serbe, commandée par le général russe Tchernaiev et d'autres officiers étrangers qui ne connaissaient pas le pays, ne put tenir devant les Turcs. Après des revers successifs qui faillirent compromettre l'existence même de la Serbie, sur l'intervention des puissances, un armistice fut conclu par les belligérants le 30 déc. 1876 et un traité de paix, signé le 1er mars 1877, ramena le *statu quo ante bellum*.

Durant la guerre russo-turque, Milan observa une attitude expectante jusqu'à la chute de Plevna (10 déc. 1877); il envahit alors le territoire ottoman. L'armée serbe, plus heureuse cette fois, s'empara de Nich, Pirot et pénétra jusqu'à la plaine de Kosovo. Le traité de San Stefano (3 mars 1878) arrêta les hostilités. Ce traité, dicté par la Russie et éminemment favorable aux Bulgares sur la reconnaissance desquels les cercles dirigeants russes croyaient alors pouvoir compter, prévoyait pour la Serbie une extension territoriale qui fut jugée fort insuffisante à Belgrade, en raison des sacrifices faits au cours de deux campagnes successives. Aussi Milan se retourna alors du côté de l'Autriche. En offrant à cette dernière la conclusion d'un traité de commerce, le raccordement des chemins de fer serbes non encore construits avec le réseau austro-hongrois, etc., il obtint l'appui de la diplomatie autrichienne au Congrès de Berlin. La reconnaissance de l'indépendance de la Serbie et la cession de 197 kil. q. du territoire enlevé à la Turquie, au lieu des 154 kil. q. stipulés par le traité de San Stefano, furent le résultat de cette évolution politique. A partir de ce moment, le prince Milan, déçu dans les espérances qu'il avait fondées sur l'alliance avec la Russie, s'éloigna ouvertement de cette dernière pour devenir le client de l'Autriche, tandis que son premier ministre Ristitch aurait voulu louvoyer, éluder les engagements pris par lui-même à Vienne avant l'ouverture du Congrès de Berlin et ménager ainsi les susceptibilités de la Russie. Le cabinet Ristitch, en désaccord avec la politique princière, se retira le 31 oct. 1880; le prince s'entoura alors de membres du parti progressiste qui partageaient ses idées sur l'évolution économique et politique à imposer à la Serbie. Le premier ministère progressiste, présidé par Pirotchanats (21 oct. 1880-8 oct. 1883), destitua le métropolite de Serbie, Michel, à cause de ses tendances russophiles, le 29 oct. 1881 ; il conclut en 1882 un traité de commerce avec l'Autriche et commença la construction du tronçon serbe de la grande ligne ferrée Vienne-Constantinople prévue par le Congrès de Berlin. La même année (5 mars), la Serbie fut érigée en royaume. Mais les désillusions des politiciens qui avaient rêvé un moment l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine et qui voyaient ces deux provinces de langue serbe passer aux mains de l'Autriche, les grands travaux entrepris, l'augmentation de la dette publique, l'accroissement des impôts, la manière un peu vive employée pour faire sortir le pays du cadre de la vie patriarcale — tout cela provoqua dans la population des mécontentements que les deux partis russophiles, les libéraux et les radicaux, surent exploiter.

Les élections de sept. 1883 ayant donné une Skoupchtina hostile au gouvernement, le ministère Pirotchanats fut remplacé par un cabinet Christitch (8 oct. 1883-7 févr. 1884). Ce dernier réprima durement une insurrection qui éclata dans les districts de Zaïetchar et Bania, à la fin de 1883, fomentée par les radicaux; il renvoya la Skoupchtina et fit de nouvelles élections qui donnèrent une assemblée nationale franchement progressiste. Le

17 févr. 1884, le ministère Christitch fut remplacé par une combinaison Garachanine, qui poursuivit l'exécution du nouveau programme économique. Cependant les rapports avec la Bulgarie étaient déjà tendus, par suite de l'hospitalité donnée dans ce pays aux radicaux serbes qui avaient réussi à s'échapper après l'échauffourée de Zaïetchar. L'annexion de la Roumélie à la principauté (18 sept. 1885) vint mettre le comble à la mesure. Poussé par l'opinion, le roi Milan envoya le 14 nov. une déclaration de guerre à Sofia, sous le prétexte de violation du traité de Berlin. L'armée serbe pénétra sur le territoire bulgare; après quelques succès, elle fut battue à Slivnitsa le 20 nov., à Pirot le 27 nov. L'Autriche intervint et obtint du vainqueur un armistice, suivi d'un traité de paix qui fut conclu à Bucarest le 3 mars 1886. A la suite de ses revers, le roi Milan songea un instant à abdiquer en faveur de son fils en confiant la régence à la reine Natalie; puis, se ravisant, il crut pouvoir regagner sa popularité compromise en graciant les chefs radicaux emprisonnés depuis 1883. Le 14 juin 1887, il dut renvoyer le ministère Garachanine, attaqué même par une fraction des progressistes comme responsable du désastre de Slivnitsa. Il confia alors le pouvoir à un ministère radical-libéral présidé par Ristitch. Ce dernier, refusant de se plier aux exigences de ses collègues radicaux, donna sa démission le 2 janv. 1888, et le roi Milan prit un ministère Grouitch purement radical, en réservant pour des hommes à lui les portefeuilles de la guerre et des affaires étrangères. La nouvelle Skoupchtina, élue sur ces entrefaites, ayant voté une réorganisation municipale, il refusa de la sanctionner et substitua au cabinet Grouitch, le 27 avr. 1888, un cabinet d'affaires présidé par Christitch.

Les difficultés que rencontrait le souverain dans l'application de sa politique austrophile se trouvaient augmentées, depuis 1887, par ses démêlés avec la reine Natalie. La mésintelligence survenue plusieurs années auparavant dans le ménage royal et qu'on a attribuée à diverses causes d'ordre privé, semble avoir été au moins accentuée par les intrigues des partis politiques, par les velléités de la reine de s'immiscer dans les affaires du gouvernement. En 1888, le roi entendit interdire à sa femme, qui se trouvait alors à Wiesbaden avec le prince royal, le séjour de la Serbie, offrant de lui conserver son titre, de lui laisser la garde de son fils jusqu'à la majorité de ce dernier, pourvu qu'elle se résignât à résider en dehors du royaume. La reine refusa tout arrangement sur cette base. Milan, exaspéré, eut recours à la violence. Il envoya à Wiesbaden son ministre de la guerre, le général Protitch, qui en ramena le jeune prince Alexandre enlevé brutalement à sa mère par les autorités allemandes (13 juil.); puis, malgré les résistances du Saint-Synode, il fit prononcer la dissolution de son mariage par le métropolite Théodose (24 oct.). En même temps il réunissait à Belgrade, dans le palais royal, une commission extraparlementaire qu'il présida lui-même et qui élabora, conformément à ses vues, un projet de nouvelle constitution. Le 3 janv. 1889, il fit voter cette constitution, sans modifications, par une grande Skoupchtina composée presque exclusivement de radicaux. Le 6 mars 1889, jour anniversaire de la proclamation de la royauté, au moment où il recevait les fonctionnaires venus au palais pour le féliciter, il abdiqua en faveur de son fils, se réservant de diriger l'éducation de ce dernier jusqu'à sa majorité et lui adjoignant un conseil de régence composé de Ristitch et des généraux Beli-Markovitch et Protitch. Quelques semaines après, il fit un voyage en terre sainte et vint ensuite s'établir à Paris, sous le nom de comte de Takovo. Il fit depuis 1889 de fréquents séjours à Belgrade. Le 15 avr. 1891, il s'engagea vis-à-vis de la régence à ne plus rentrer en Serbie avant la majorité de son fils, à la condition qu'on ne tolérerait pas la présence de la reine mère dans le pays. Cette dernière fut expulsée de Belgrade le 18 mai suivant. En mars 1892, il renonça à toutes ses prérogatives et même à la nationalité serbe. En 1893, il s'est réconcilié avec la reine Natalie. Au commencement de 1894, il est rentré à Belgrade sur l'invitation de son fils, le roi Alexandre, majeur depuis le coup d'Etat du 13 avr. 1893. Il jouit d'une pension votée par la Skoupchtina nationale en récompense des services qu'il a rendus à la Serbie (mai 1895). A. GIRON.

MILANAIS. Nom sous lequel on désigne souvent la Lombardie (V. LOMBARDIE et MILAN).

MILANDRE (Ichtyol.) Genre de Poissons chondroptérygiens, famille des Sélaciens, distincts des Requins par la présence d'évents. Une seule espèce, le *Squalus canis*, vulg. *Chien de mer*, *Cagnot*, *Lamiola*, vit dans la Méditerranée et l'Océan. De 1 m. à 1m,50 de long., il a le dos gris cendré et le ventre blanchâtre. Sa nourriture se compose de poissons; son audace et sa voracité égalent celles du Requin. La pêche en est dangereuse.

MILANESI (Gaëtan), historien italien, né à Sienne le 9 sept. 1813, mort à Florence le 11 mars 1895. Après s'être fait recevoir docteur en droit à l'université de cette ville, en 1838, reçut un emploi à la bibliothèque communale de sa ville natale; en 1856, il fut nommé membre résidant de l'Académie de la Crusca. Il fut nommé directeur (*arciconsolo*) de cette académie en 1883 et surintendant des archives de Florence en 1889. Il serait difficile de dresser la liste complète des publications de Milanesi, qui collabora assidûment à l'*Archivio storico italiano;* nous citerons les principales : *Ricordi di una famiglia senese del sec.* XII (Florence, 1842); *Documenti per la storia dell' arte senese* (Sienne, 1854-56); *Siena e il suo territorio* (*id.*, 1862); *la Miniatura in Italia* (dans la *Nuova Antologia*, 1871); *Scritti vari sulla storia dell' arte toscana* (Sienne, 1863), etc. A tous ces ouvrages il faut ajouter les éditions publiées par lui avec des notes et de savantes préfaces de divers classiques italiens, par exemple : *Commedie di Giovanmaria Cecchi* (Florence, 1856); *Storie del Varchi* (*id.*, 1857-58); *Lettere del Busini al Varchi* (*id.*, 1859); *Commento del Boccaccio sopra la Divina Commedia* et spécialement les *Vite di Giorgio Vasari* (*id.*, 1878-82), œuvre vraiment monumentale qui prouve la très vaste culture de l'annotateur.

BIBL. : PAOLI, *Gaetano Milanesi*, dans l'*Arch. stor. ital.*, 1895.

MILANI (Aureliano), peintre italien, né à Bologne en 1675, mort à Rome en 1749. Son père, qui était peintre, lui donna les première leçons, puis il poursuivit, sous la direction de Pasinelli et de Gennari, son éducation artistique. Mais l'influence des Carrache, dont il admirait fort les œuvres, l'emporta chez lui sur toute autre, et c'est dans la manière et dans le style des chefs de l'école bolonaise que Milani exécuta des tableaux comme son *Saint Jérôme*, son *Christ avec sainte Gertrude et plusieurs saints dans une gloire*, etc., que l'on peut voir dans diverses églises de Bologne. Milani passa plusieurs années à Rome, où il mourut, après y avoir enseigné la peinture. G. C.

MILANO (Giovanni da), peintre italien du XIVe siècle (V. GIOVANNI).

MILANOLLO (Maria-Teresa PARMENTIER, née), violoniste, née à Savigliano (Piémont) le 28 août 1827. Elève de Lafont, puis de Habeneck et de Bériot, elle se produisit de bonne heure en public, avec sa sœur *Maria*, sa cadette de cinq ans, qui mourut à Paris le 21 oct. 1848; puis elle continua de se faire entendre seule, dans de fréquentes tournées de concerts, où le charme et l'expression de son jeu, en même temps que sa virtuosité, lui valurent des succès de plus en plus flatteurs. Mariée en 1857 à M. Th. Parmentier, alors capitaine du génie, devenu général de division, elle ne joua plus que dans l'intimité ou dans quelques concerts de bienfaisance. Mme Milanollo-Parmentier a publié un petit nombre de compositions pour le violon et quelques mélodies.

MILASSA (V. MELASSA).

MILAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Luzy; 1.633 hab.

MILAZZO ou **MELAZZO.** Port et ville forte d'Italie, prov. et distr. de Messine (Sicile), à 28 kil. O. de cette ville et à l'origine de la presqu'île que termine le cap Milazzo. Population (1881): agglom., 7.971 hab.; comm., 13.565 hab. Commerce assez actif (bois, huile, vin, savons, oranges, figues) et pêches abondantes (thon). Mouvement du port en 1894: 158.381 tonnes (819 nav.). Sources thermales sulfureuses. Ville haute, fortifiée; ville basse, en dehors des murailles. Ecole technique; bibliothèque (10.000 vol.). Eglise du XVIe siècle. Ancien château fort, transformé en prison. — Milazzo est l'ancienne Myles (*Milœ*), fondée par les Messéniens et plusieurs fois prise. C'est dans la petite baie formée à l'E. par la presqu'île que le consul C. Duilius remporta, en 260 av. J.-C., la première victoire navale des Romains sur les Carthaginois. Deux siècles plus tard, Octave y écrasa la flotte de Sextus Pompée (3 sept. 36). — De nos jours, Garibaldi livra, le 20 juil. 1860, à Milazzo, le sanglant combat qui précéda son entrée à Messine. L. S.

MILBANKE (Anne-Isabella) (V. BYRON [Lady]).

MILBERT (Jacques-Gérard), dessinateur français, né en 1766, mort à Paris en 1840. Originaire du midi de la France, il fit, dès son enfance, dans la région des Pyrénées, de petites excursions qui lui donnèrent le goût des voyages; puis il quitta la maison paternelle, et se rendit à Paris, sur la demande d'un oncle qui lui fit étudier la peinture, et particulièrement le paysage, dans l'atelier de M. de Valenciennes. Ces études terminées, il donna carrière à l'inclination qu'il se sentait pour les voyages, et commença par visiter l'Angleterre. De retour en France, il fut nommé professeur de dessin à l'Ecole des Mines (1795); puis, il prit part à l'inspection des départements méridionaux, organisée par le Conseil général de l'administration des mines, ainsi qu'aux travaux préparatoires ordonnés par le ministre de l'intérieur sur la navigation du Rhône, de Genève à Lyon. Enfin, l'appui du peintre Vincent, membre de l'Institut, lui valut d'être désigné par le premier consul pour accompagner, en qualité de dessinateur en chef, l'expédition envoyée dans les Terres australes sous les ordres du capitaine Baudin. Laissé malade, avec un certain nombre de ses compagnons, à l'Ile de France, il y passa deux ans, qu'il employa à de curieuses recherches d'art, de physique, de géologie et de statistique. Il en consigna les résultats dans un *Voyage pittoresque à l'Ile de France, au cap de Bonne-Espérance et à l'île de Ténériffe* (Paris, 1812). En 1815, il entreprit une nouvelle expédition, cette fois en Amérique, ainsi qu'en témoigne son *Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du Nord, d'après les dessins originaux pris sur les lieux* (Paris, 1828-29, avec atlas). Gaston COUGNY.

MILCENT (C.-L.-M.), publiciste français, né à Saint-Domingue en 1740, guillotiné à Paris en 1794. Planteur au Cap, il vint s'établir en France au moment de la Révolution, et fonda un journal pour défendre la cause des hommes de couleur. Il fut exclu des Jacobins sur la motion de Robespierre pour avoir écrit en faveur des brissotins. Arrêté comme suspect par le tribunal révolutionnaire (18 mai 1794), à la suite d'un témoignage, il périt peu après sur la guillotine. Ph. B.

MILCENT (Jean-Baptiste-Gabriel-Marie), littérateur français, né à Paris le 23 juin 1747, mort en 1833. Le dernier des vingt et un enfants d'un marchand de bois, il fut un élève brillant des jésuites et admis de bonne heure chez Diderot, d'Alembert et Mme Geoffrin. Il dirigea pendant vingt ans le *Journal d'agriculture*, puis après 1782, les *Affiches de Normandie*. Il vint à Paris pendant la Révolution et en 1795 fut nommé secrétaire de l'Académie royale de musique. Il a publié : *Azor et Zimeo, conte moral*, suivi de *Thiamis, conte indien* (1775); *les Deux Frères*, comédie en vers (1785); *les Deux Statues*, comédie en prose (1794), pièce qui eut un grand succès à l'Ambigu, etc. Ph. B.

MILCETTI (Donato), poète, dramaturge et philosophe italien, né à Faenza vers le commencement du XVIIe siècle, mort en 1674. Il appartint à l'ordre des camaldules. Il a écrit: *Della Libera Necessità, paradosso accademico* (Venise, 1669); *Argomento e ristretto dell' Erminia in Antiochia* (Venise, 1657); *Lettere di vario stile* (Ravenne, 1652); *La Clio, poesie* (Padoue, 1662); *Ruth Moabitide, dramma sacro* (*id.*, 1670), etc.

BIBL. : MITTARELLI, *De litteratura Faventinorum*.

MILCOV. Petite rivière de Roumanie, affluent de la Putna. Depuis Etienne le Grand, ce ruisseau séparait la Moldavie et la Valachie.

MILCOV (Evêché de). Evêché en Moldavie, fondé, a-t-on affirmé, dès le XIe siècle, mais dont on retrouve des titulaires en 1342, 1347, 1371, 1375. Il paraît que l'évêché des Cumans est le même que celui de Milcov ou de Milcovie, puisqu'on retrouve, au moment où on perd de vue ce dernier, des prélats portant le titre d'évêque des Cumans (1227, 1273, 1283). N. J.

BIBL. : BENKÖ, *Episcopatus Milco-vicatis*. — XÉNOPOL, II (abrégé français, I).

MILDA (Myth.). Divinité lithuanienne, qui était la Cythère des bords du Niémen et dont le culte se célébrait aux environs de Kovno. Le mois d'avril lui était consacré. On l'appelait aussi Alexota.

MILDENHALL (Jean), diplomate anglais de la seconde moitié du XVIe siècle. Chargé par la reine Elisabeth (1602) de se rendre auprès du Grand Mogol pour obtenir l'ouverture de son empire aux Anglais, il arriva à Agra en 1603. Djihan-Guiyr consulta des jésuites établis à Agra qui le détournèrent d'accorder aucune foi à l'Angleterre. Mildenhall parvint cependant à obtenir un acte signé du Grand Mogol en 1606, après de grandes difficultés. Ph. B.

MILDER-HAUPTMANN (Pauline-Anna MILDER, épouse HAUPTMANN, dite Mme), cantatrice dramatique allemande, née à Constantinople le 13 déc. 1785, morte à Berlin le 29 mai 1838. Elève de Tomascelli, puis du célèbre compositeur Salieri, elle débuta sur une scène secondaire de Vienne et fut presque aussitôt engagée à l'Opéra impérial où sa beauté majestueuse et la rare qualité de sa voix, jointes à un véritable sentiment dramatique, lui valurent de grands succès dans le grand répertoire tragique, surtout dans les opéras de Gluck. En 1808, elle se produisit dans plusieurs villes importantes de l'Allemagne, revint à Vienne, fut accueillie avec la plus grande faveur à Berlin en 1812, fit un nouveau voyage en Allemagne, et en 1816, contracta un long engagement avec l'Opéra de Berlin, où elle resta jusqu'en 1829. Elle visita alors la Russie, la Suède et le Danemark; mais l'affaiblissement de sa voix ne lui permettait plus que de chanter dans les concerts. Elle se retira en 1836, après une dernière et courte apparition à Vienne.

MILDEW (Vitic.). Le Mildew ou Mildiou est une maladie de la vigne depuis longtemps connue en Amérique où elle sévit avec une très grande intensité et qui a été signalée en France pour la première fois en 1878. Depuis son introduction en France, cette maladie n'a cessé d'occasionner de très grands ravages, principalement dans les milieux chauds et humides. La lutte contre le mildiou a été l'objet de sérieuses préoccupations. Le mildiou attaque tous les organes verts de la vigne (feuilles, raisins, pampres). Les feuilles sont particulièrement maltraitées, l'attaque des raisins et des pampres ne se produit généralement que lorsque les conditions de développement de la maladie sont extrêmement favorables. Cependant il faut faire une exception pour les raisins qui ont déjà acquis un certain développement: pendant le mois qui précède la véraison, il n'est pas rare de constater sur quelques cépages spéciaux une invasion très forte de mildiou sur les grains alors que les feuilles sont presque indemnes. Les feuilles envahies par le mildiou présentent à la face supérieure des taches couleur feuille morte et de dimensions variables; à la face inférieure de la feuille dans la partie qui correspond aux taches mentionnées on aperçoit des efflorescences

d'un blanc nacré qui sont les fructifications d'un champignon, cause du mal. Cette maladie est, en effet, produite par l'action d'un champignon, le *Plasmopara viticola* (Oomycètes) qui pénètre à l'intérieur des tissus de la vigne et qui en provoque la dessiccation. Soit une spore qui tombe sur une feuille de vigne chargée de gouttelettes de rosée ou de pluie, cette spore germe dans une gouttelette, émet un tube mycélien qui perce l'épiderme, pénètre ainsi dans la feuille et rampe ensuite entre les cellules sans jamais les traverser. Le filament mycélien se ramifie, forme des suçoirs qui percent les cellules pour puiser la nourriture nécessaire à tous les organes du champignon. Peu de temps après la pénétration du parasite à l'intérieur de la feuille, il ne tarde pas à se produire des taches semblables à celles dont il a été question plus haut et les efflorescences blanches de la face inférieure qui sont constituées par des spores sont à leur tour emportées par le vent, et disséminent la maladie. Ce cycle se reproduit pendant tout l'été si les circonstances sont favorables au champignon, mais ces spores, par suite de leur faible résistance aux agents extérieurs, ne pourraient passer l'hiver et par conséquent reproduire la maladie au printemps suivant. Aussi des spores d'hiver à enveloppe épaisse (œufs) se forment-elles à l'intérieur des tissus et perpétuent la maladie d'une année à l'autre. Les conditions favorables au développement du mildiou sont : une température assez élevée et la présence sur les feuilles de gouttelettes d'eau indispensables à la germination des spores. Les temps froids, mais surtout les vents secs, arrêtent brusquement le développement de cette maladie, l'invasion est suspendue, mais les taches déjà existantes ne sont pas détruites ; le mycélium qui est à l'intérieur des tissus attend des conditions favorables pour émettre de nouvelles fructifications au pourtour de la tache ancienne.

Les moyens de lutte contre le mildiou sont uniquement préventifs, il est impossible de détruire le mycélium qui est à l'intérieur des tissus sans détruire la feuille elle-même. Ces traitements préventifs consistent en pulvérisation de liquides contenant des sels de cuivre ou en applications de poudres contenant également une certaine proportion de sels de cuivre. Les poudres ne donnent de bons résultats que dans les régions à climat humide. Elles sont d'ailleurs relativement peu employées. Les pulvérisations de liquides cupriques, au contraire, sont faites dans tous les vignobles depuis l'invasion du mildiou. Les plus efficaces et les plus répandus de ces liquides sont : la bouillie bordelaise, la bouillie sucrée, la bouillie bourguignonne et le verdet gris. La bouillie bordelaise contient, pour cent d'eau, 2 kilogr. de sulfate de cuivre et 2 kilogr. de chaux. La bouillie bourguignonne contient, pour cent d'eau, 1 kilogr. de sulfate de cuivre et 2 kilogr. de carbonate de soude. La bouillie sucrée est une bouillie bourguignonne dans laquelle on a ajouté environ 300 gr. de mélasse par 100 litres d'eau. Le verdet gris est un acétate bibasique de cuivre, il est employé à la dose de 1 à 2 kilogr. par 100 litres d'eau. La pulvérisation de ces différents liquides sur les vignes se fait au moyen d'appareils spéciaux appelés pulvérisateurs. Ils sont employés, soit à dos d'homme, soit traînés ou portés par des animaux. Les premiers traitements contre le mildiou sont faits dès les premiers jours de mai dans la région méridionale, et pendant le courant de l'été on répète le traitement un nombre de fois variable, suivant qu'on a plus ou moins à redouter une forte attaque du parasite. Dans les conditions normales, on fait généralement trois traitements. L'action de ces traitements due aux sels de cuivre est uniquement préventive, comme il a été dit. On a vu que pour germer la spore avait absolument besoin de tomber sur une gouttelette d'eau ; mais, si cette gouttelette se trouve sur une feuille traitée, elle aura dissous une quantité de cuivre extrêmement minime, mais suffisante pour détruire les spores qui tomberont à sa surface et la pénétration du parasite sera impossible grâce à cette protection. P. Viala et M. Mazade.

Bibl. : P. Viala, *les Maladies de la vigne* ; Paris, 1893.

MILDURA. Localité d'Australie, colonie de Victoria, r. g. du Murray où les frères Chaffey ont établi de gigantesque appareils élévatoires, pompes, canaux ; ils ont reçu une concession de 100.000 hect. qu'ils mettent progressivement en culture (vignes, orangers, citronniers, figuiers, etc.).

MILELLI (Domenico), poète italien, né à Catanzaro en 1841. Il a enseigné les littératures italienne et latine dans plusieurs collèges communaux de l'Italie centrale et méridionale. Dans sa vie de « bohémien qui court le cachet », il a dissipé un beau talent poétique, imitant au jour le jour l'auteur à la mode, sans se former une manière à lui ; néanmoins ses vers sont remarquables par l'originalité de l'invention et la vivacité du style. Après le petit volume *In giovinezza* (écrit en 1873, publié seulement en 1879, à Milan), il a publié des *Odi pagane,* qui firent beaucoup de bruit et presque scandale, par la violence de leurs attaques contre Manzoni. Il a publié en outre plusieurs autres recueils de vers (*Canzoniere*, 1884) et un volume de critique sur la littérature contemporaine (*Miscellanea,* Rome, 1886). G. Mazzoni.

MILES (Nelson-Appleton), général américain, né à Westminster (Massachusetts) le 8 août 1839. Entré comme lieutenant, dès le début de la guerre de Sécession (1861), dans le 22e régiment des volontaires du Massachusetts, il servit avec éclat sous les ordres de Mac Clellan, fut promu en 1862 colonel d'un régiment newyorkais, qu'il commanda à l'affaire de Fredericksburg (13 déc. 1862) et à celle de Chancellorsville (1er mai 1863), où il fut grièvement blessé, devint en 1864 général de brigade, se distingua de nouveau au siège de Richmond (mars-avr. 1865), puis passa dans l'armée fédérale et reçut en 1867 le grade de major général. Il s'est, depuis lors, principalement signalé dans les expéditions contre les Indiens, dont il a rapidement réprimé les dernières révoltes, et a reçu, à cette occasion, des félicitations publiques de la plupart des Etats de l'Union. Il est depuis 1890 major général dans l'armée régulière et depuis 1895 général en chef de l'armée des Etats-Unis. Il dirige, en cette qualité, les opérations de la guerre contre l'Espagne (juil. 1898). L. D.

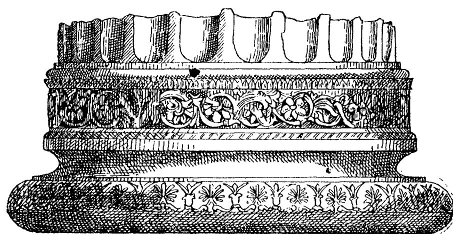
MILÉSIENNE. Colonies milésiennes (V. Colonisation, t. XI, p. 1070).

Fables milésiennes (V. Aristide).

MILESSE (La). Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. du Mans ; 804 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MILET (Μίλητος). Célèbre cité ionienne, qui s'élevait vis-à-vis de l'embouchure du Méandre, sur la rive S. du golfe Latmique, aujourd'hui comblé par les alluvions (V. Latmus). Elle se serait primitivement et successivement appelée Lelegis, Pityusa, Anachoria ; mais Milet, fils d'Apollon (V. l'art. suiv.), étant venu s'y fixer avec une colonie de Crétois, elle prit et garda finalement son nom. Plus tard, vers le milieu du xie siècle, des Ioniens s'y établirent à leur tour et, sous l'impulsion de ces habiles trafiquants, secondés par sa situation admirable, elle devint rapidement, en même temps que la cité prépondérante de la confédération ionienne, la première puissance commerciale du monde après Tyr et Carthage. Au vie siècle, le bassin méridional de la Méditerranée et les deux rives du Pont-Euxin étaient couverts de ses colonies qui se rencontraient jusque dans la mer d'Azov (V. Colonisation, t. XI, p. 1070), et elle possédait une flotte de guerre de plus de 100 vaisseaux, avec laquelle elle soutint contre les rois de Lydie une série de guerres ruineuses. Crœsus s'en empara, puis Cyrus, lorsqu'il eut vaincu le premier (548). Elle conserva, sous la domination perse, son ancienne prospérité ; mais, au commencement du ve siècle, son gouverneur, *Aristagoras* (V. ce nom), ayant soulevé l'Ionie contre Darius et provoqué ainsi les guerres médiques, elle fut, après la défaite navale de Ladé, prise d'assaut et rasée (494). Reconstruite par ses habitants, dévastée de nouveau par Alexandre le Grand, qui l'incorpora à son empire, et tombée ensuite, avec toute l'Asie Mineure, au pouvoir des Romains, elle a été, au moyen âge, à peu près complètement détruite par les Turcs ou les Mongols.

Milet, qui exportait, entre autres produits, des laines et des pourpres très renommées, avait quatre ports, protégés par un groupe d'îles, dont la principale était Ladé.



Base des colonnes du temple d'Apollon (2m,65 de diamètre). (Musée du Louvre.)

La ville se composait de deux parties, l'une sur le continent, l'autre dans une presqu'île, toutes deux reliées par un isthme, qui portait une forteresse. Elle possédait de somptueux édifices : un théâtre, le plus grand de l'Anatolie, tout de pierre et à revêtement de marbre, un temple de Cérès, un temple de Vénus, une superbe nécropole, etc. ; un peu au S. s'élevait le célèbre Didymœon ou temple d'Apollon Didyméen (V. Apollon, t. III, p. 358), qui était, avec son grand oracle des Branchides, le sanctuaire le plus riche et le plus vénéré de toute l'Asie Mineure ; il ne comptait pas moins de cent vingt colonnes, dont dix en façade, aux bases toutes différemment sculptées. Un misérable village, Paladja (le palais), marque aujourd'hui l'emplacement de la fastueuse Milet. Il est situé, par suite du progrès des alluvions, sur la rive gauche du Méandre et à une douzaine de kilomètres de son embouchure, à l'issue du lac Akis-Tchai. MM. Rayet et Thomas y ont dirigé des fouilles, qui ont mis au jour d'importants vestiges. Le plan du Didymœon et celui du théâtre ont même pu être reconstitués. — Milet a été la patrie de plusieurs personnages célèbres : Thalès, l'un des sept sages, Anaximandre, Anaximène, Hécatée, Cadmus, Aspasie, la fameuse courtisane, Eschine, Aristide le conteur, Timothée, etc. L. S.

Lion de Milet trouvé dans la nécropole de cette ville lors des fouilles faites par MM. O. Rayet et Alb. Thomas.

Bibl. : Rambach, *De Mileto ejusque coloniis;* Halle, 1790, in-4. — Hœck, *Kréta*, t. I, p. 418 ; Gœttingue, 1823. — Schröder, *Commentarium de rebus Milesiorum ;* Stralsund, 1827, in-4. — Soldan, *Rerum Milesiacarum commentarium ;* Darmstadt, 1829, in-4. — Rayet et Thomas, *Milet et le golfe Latmique ;* Paris, 1877.

MILET (Myth.). Fils d'Apollon et d'Areia (ou d'Acacallis, fille de Minos, ou encore de Deione). Il naquit en Crète et fut abandonné dans la montagne, où des loups l'élevèrent. Ayant eu des démêlés avec Minos, il fut poursuivi par lui et vint débarquer avec ses compagnons sur la côte de Carie, où il fonda la célèbre cité à laquelle il donna son nom (V. ci-dessus). Il épousa par la suite Eidothée, fille du roi de Carie (ou la nymphe Cyanée). Il en eut deux fils, Caunus et Byblis.

Bibl. : Hœck, *Kreta*, t. II, p. 314 ; Gœttingue, 1826.

MILET (Jacques), poète français, né vers 1425, mort à Paris en 1466. Il composa en 1450, sur l'ordre de Charles VII, l'épitaphe d'Agnès Sorel et écrivit la *Forest de tristesse* dont il ne reste pas trace. Il dut sa réputation à un mystère en vers français sur la destruction de Troie, publié en 1484 sous le titre *Destruction de Troye la Grant, mise par personnaiges*.

MILET de Mureau (Louis-Marie-Antoine Destouff, baron), général et homme politique français, né à Toulon le 26 juin 1756, mort à Paris le 6 mai 1825. D'une famille noble d'origine lorraine, il s'engagea à quinze ans dans le génie, devint capitaine à vingt-huit ans, fut envoyé en 1789, par la noblesse de Toulon, aux États généraux, n'y vota que peu de temps avec la droite et fut chargé de nombreux rapports : sur l'état-major de l'armée et l'accession de tous aux grades supérieurs, sur la navigation intérieure, sur la conversion des cloches en sous, etc. En 1792, il reprit du service, eut une part active à l'occupation du comté de Nice, fut éloigné, l'année suivante, de l'armée comme suspect, y rentra à la fin de 1795 et fut nommé, le 7 janv. 1796, général de brigade. Ministre de la guerre du 21 févr. au 2 juil. 1799, puis encore, par intérim, après le départ de Bernadotte, il fut promu, dans l'intervalle, général de division et fut placé, au lendemain du 18 Brumaire, dans la position de non-activité. On le retrouve de 1802 à 1810 préfet de la Corrèze, en 1814, à la première Restauration, directeur du dépôt général de la guerre. Il fut mis définitivement à la retraite en 1816. Il avait été fait baron par l'empereur en 1809. On lui doit : *Voyage de La Pérouse autour du monde, 1785-1788* (Paris, 1797, 4 vol. in-4 et atlas ; 2e éd., 1798 ; trad. allem., angl., suéd.), relation dont l'impression aux frais de la nation avait été décrétée par l'Assemblée nationale et qui lui demanda plusieurs années de travail. L. S.

MILETO. Ville d'Italie, prov. de Catanzaro ; 2.600 hab. (com. 4.700). Evêché. Le tremblement de 1783 l'a détruite ainsi que sa cathédrale du xixe siècle et son abbaye de la Trinité, fondée par Roger de Calabre.

MILETTO (Mont), montagne de l'Apennin (V. Matese).

MILEV ou **MILÈVE** (V. Mila).

MILFORD. Ville d'Angleterre, comté de Pembroke, pays de Galles, située sur la rive septentrionale du Milford-Haven ; 4.070 hab. (1891). Fondée au xiie siècle par les Flamands, elle fut très florissante et un entrepôt royal y fut établi de 1790 à 1814 ; elle est aujourd'hui déchue, et le port n'a qu'un petit cabotage. On a proposé d'y établir une station navale ; l'industrie privée y a creusé des bassins qui font gagner vingt heures sur les négociants de Liverpool aux importateurs de marchandises de l'Amérique. Ph. B.

MILFORD-Haven. Superbe baie de 16 kil. qui s'étend de l'O. à l'E. entre la presqu'île de Milford au N. et celle de Pembroke au S. La profondeur de la baie est de 27 à 34 m. : les vaisseaux y sont à l'abri par tous les temps, car la baie est entourée de collines et son abord est facile par le cap Sainte-Anne. Ph. B.

MILFORT (Le Clerc, connu sous le nom de), aventurier français, né à Tri-les-Moutiers au milieu du xviiie siècle, mort à Mézières en 1817. Réfugié aux Etats-Unis après des démêlés avec la justice, il s'établit chez les Creeks et combattit avec eux les colons américains. A la nouvelle de la Révolution, il revint en France offrir le concours des

Creeks dans le N. de l'Amérique. La cession de la Louisiane rendit son offre inutile. Il fut nommé en récompense général de brigade ; en 1814, il prit le commandement d'un corps franc dans les Ardennes, mais inquiéta plus les habitants que l'ennemi. Son nom est attaché encore à une petite surprise des uhlans lors de la seconde invasion.

MILHAC. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Gourdon ; 400 hab.

MILHAC-D'AUBEROCHE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac ; 842 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MILHAC-DE-NONTRON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière ; 1.447 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MILHAGUET. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Rochechouart, cant. de Saint-Mathieu ; 409 hab.

MILHAKOUPA (V. ENFERS, t. XV, p. 1049).

MILHARS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour, sur la rive gauche du Céron ; 631 hab. Eglise du XVIe siècle qui a conservé un beau lustre en cuivre avec figures de la Renaissance. Château de 1631.

MILHAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet ; 789 hab. Carrière de plâtre.

MILHAU (V. MILLAU).

MILHAUD. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. de Nîmes ; 400 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Huileries, vignobles.

MILHAUD (Edouard-Jean-Baptiste), homme politique et général français, né à Aurillac (Cantal) le 10 juil. 1766, mort à Aurillac le 8 janv. 1833. Elève au corps de génie de la marine en 1788, sous-lieutenant au régiment des colonies en 1789, commandant de la garde nationale d'Arpajon en 1791, il fut élu député du Cantal à la Convention le 3 sept. 1792. Il vota la mort de Louis XVI, remplit diverses missions aux armées et reprit du service actif en 1795 comme chef d'escadron de cavalerie. Il se distingua dans la campagne d'Italie en 1796, fut promu chef de brigade au 5e dragons (28 janv. 1796), général de brigade (5 janv. 1800), et montra une si grande valeur dans la campagne de Prusse (1805) que les cuirassiers de Milhaud devinrent légendaires et que leur chef fut créé divisionnaire (30 déc. 1806), grand officier de la Légion d'honneur et comte (1808). Il s'illustra encore pendant la campagne de France et culbuta les Prussiens à la bataille de Ligny (16 juin 1815). Compris dans la loi qui frappait les régicides, il obtint un sursis indéfini et conserva ses grades et dignités (28 déc. 1818). Etienne CHARAVAY.

MILHAVET. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi ; 147 hab.

MILHER (Edouard HERMIL, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Marseille le 25 sept. 1834. D'abord étudiant en médecine, il se consacre ensuite au théâtre, s'essaie en premier lieu à Lyon en 1858, se produit dans diverses autres villes de province, puis est engagé aux Folies-dramatiques en 1865. Il fait à ce théâtre de nombreuses et heureuses créations : *les Canotiers de la Seine*, *les Cinq Francs d'un bourgeois de Paris*, *l'Œil crevé*, *Chilpéric*, *le Petit Faust*, *Héloïse et Abélard*, *les Cloches de Corneville*, et se distingue dans ces divers ouvrages par un sentiment comique très sincère qui ne tombe jamais dans la charge et le mauvais goût. Après douze années passées aux Folies-Dramatiques, M. Milher était engagé au Palais-Royal où il débutait le 9 déc. 1877, dans le *Phoque*. Là, il retrouvait le succès en créant successivement : *Cupidon*, *les Petites Godin*, *Durand et Durand*, *le Train de plaisir*, *le Parfum*, *les Petites Voisines*, *le Sous-Préfet de Château-Buzard*, etc. Après la mort de Geoffroy et Lhéritier, il trouvait encore le moyen de se faire applaudir en reprenant divers rôles établis avec tant de bonheur par ces deux excellents artistes. — Sous son véritable nom d'Hermil, cet artiste a fait jouer un grand nombre de vaudevilles et surtout de revues dans les petits théâtres et dans les concerts, tous écrits en collaboration, surtout avec M. Numès. Nous citerons seulement : *Paris instantané* (th. Cluny) ; *l'Année franco-russe* (*id.*) ; *Ah! la pau, la pau* (*id.*) ; *les Cambrioles de l'année* (*id.*) ; *une Nuit de carnaval* (Ba-ta-clan) ; *Ohé! Buffalo* (Cigale) ; *les Cocasseries de l'année* (Cigale), etc. A. P.

MILHOMENS. C'est l'*Aristolochia cymbifera* Mart., dont la racine, ainsi que celle d'espèces voisines, est employée comme astringente et anguifuge (V. ARISTOLOCHE).

MILHOMME (Aimé), sculpteur français, né à Lille vers 1780, mort à Paris en 1822. On a de lui : *Psyché*, *le Général Hoche*, *Colbert*, *l'Abondance*, etc.

MILIA. Bourg d'Algérie, province de Constantine, situé à peu de distance à droite de l'oued El-Kébir. Le bourg est peu important, mais la commune mixte dont il est le chef-lieu a 37.000 hab. dont une centaine d'Européens. Pays purement arabe. Ph. B.

MILIAÈS ou **MILIÈS.** Ville de Grèce, province de Larissa, arr. de Volo, située dans la presqu'île de Magnésie, sur le versant méridional du mont Plessidi (l'ancien Pélion) ; 3.000 hab. C'est une ville fort riche qui a de superbes plantations de mûriers ; la soie, fort belle, est exportée pour les deux tiers. La fondation de Miliaès ne date pas de plus de trois siècles. Ph. B.

MILIAIRE (Méd.). Eruption sudorale compliquant l'*hyperhidrose* (V. ce mot) et caractérisée par l'apparition de petites papules rouges à la surface de la peau. On peut lui considérer deux formes. Dans la première, les téguments ne sont pas influencés d'une façon générale. Ils conservent leur coloration normale, et il faut regarder de près pour apercevoir de toutes petites vésicules miliaires dont la grosseur n'excède pas une tête d'épingle très fine, transparentes et renfermant un liquide d'une clarté extrême. On donne plus particulièrement à cette forme le nom de *sudamina*. On la rencontre dans divers états morbides, la fièvre typhoïde en particulier (V. TYPHOÏDE).

Dans la seconde forme, on rencontre encore les mêmes vésicules, mais entourées cette fois d'une auréole rose. Ce sont les miliaires proprement dites. Comme les *sudamina*, ce sont de petits kystes sudoripares par rétention. Des phénomènes généraux, prurit, picotements, accompagnent souvent, surtout dans les pays chauds, la production des miliaires. Ces phénomènes peuvent en outre revêtir une allure spéciale dans la fièvre dite miliaire, *suette miliaire* (V. ce mot). Henri FOURNIER.

MILIANA. Ville d'Algérie, dép. d'Alger, à 750 kil. d'alt. sur les flancs du Zaccar occidental, à 400 m. au-dessus du Chélif. Le climat est sain et agréable ; des ruisseaux abondants, parmi lesquels l'oued Boutan, courent partout, entretenant une belle verdure et faisant mouvoir des moulins. De beaux arbres, des pépinières, des vergers, des vignobles couvrent aux environs les flancs de la montagne. La ville, de construction toute française, n'a gardé qu'un seul monument d'art arabe, la mosquée du grand saint, Sidi Mohammed ben Youssef ; un minaret isolé sur la place, entouré de lierre et portant l'horloge publique, peut être mentionné. Mais, à part la vente des vins et des fruits, les minoteries, la ville n'a guère d'éléments d'activité ; le commerce descend vers Affreville, la gare du chemin de fer d'Alger à Oran, située au pied de Miliana et où on arrive par une route sinueuse de 8 kil. de développement. Miliana n'est plus qu'un centre administratif avec une sous-préfecture, une garnison, un collège, une école normale d'institutrices et une population de 7.345 hab., dont 3.085 Européens. — Miliana s'appelait à l'époque romaine *Mauliana* et on y a trouvé quelques vestiges antiques ; elle est décrite par les chroniqueurs arabes du moyen âge comme très importante ; nous y entrâmes le 8 juin 1840, mais elle était presque en ruines et récemment abandonnée par les habitants. La garnison de 1.200 hommes qui y fut laissée, sous le colonel d'Illens, y fut bientôt bloquée, et, quand on la releva, elle avait seulement 100 hommes pouvant tenir un fusil et 400 à l'hôpital : le reste était mort, surtout par l'effet de la nostalgie. E. CAT.

MILIARÉSION. Monnaie d'argent des Romains, du poids de 88 grains 1/3 (4gr,70) et valant environ 1 fr. de notre monnaie.

MILIARIUM (Antiq.). Chaudière servant à chauffer l'eau pour les thermes et les habitations et composée d'un ou de plusieurs cylindres superposés, mais diminuant de hauteur et de diamètre. Dans les thermes, ces chaudières devaient, d'après les traces relevées à Pompéi, être au nombre de trois, dont celle inférieure (*caldarium*), reposant sur l'orifice du fourneau, contenait l'eau chaude et celle supérieure (*frigidarium*) recevait directement l'eau froide d'un réservoir, tandis que celle intermédiaire (*tepidarium*), ne recevant qu'une chaleur tempérée, contenait de l'eau tiède (Vitruve, V, 10). Charles Lucas.

MILIC (Jean), dit de *Kromeriz*), théologien tchèque du XIVe siècle. En 1350, il était chanoine du chapitre de Kromeriz (Kremsier). Il devint ensuite chanoine du chapitre de Saint-Vit à Prague. Sous l'influence de Konrad Waldhauser, il se décida à prêcher la réforme des mœurs et de l'Eglise. C'est l'un des précurseurs du hussitisme. Dans un accès de ferveur religieuse, il alla jusqu'à désigner Charles IV comme l'antéchrist. L'archevêque de Prague le fit mettre en prison. Rendu à la liberté, il alla en pèlerinage à Rome et fut emprisonné de nouveau. Il reprit ensuite ses sermons à Prague où il fonda une maison pour les femmes repenties. Les curés de Prague s'unirent contre lui, et lui firent interdire la prédication. En 1374, il se rendit à Avignon pour plaider sa cause auprès du pape. Il mourut la même année dans cette ville. Il a laissé un traité (en tchèque), sur les *Tristesses de l'Eglise*, qui a été publié à Prague en 1542. L. L.

Bibl. : Palacky, *Die Korlocufer des hussismus* ; Prague, 1869. — Leger, *Nouvelles Etudes slaves* ; Paris, 1886.

MILICE. I. Histoire militaire. — 1° Rome. — *Milices équestres.* La centralisation administrative qui suivit l'établissement de l'empire nécessita la création d'un nombre considérable d'emplois nouveaux : préfectures de Rome et de l'Egypte, procuratèles des provinces impériales, directions des diverses branches de la chancellerie, procuratèles financières, etc. Ne voulant augmenter ni le prestige, ni l'influence de l'ordre sénatorial, les empereurs, qui avaient d'abord fait appel, pour les seconder, à des affranchis, mais qui sentirent bientôt le besoin d'un meilleur recrutement, confièrent les nouvelles fonctions à l'ordre équestre (V. Classe, t. XI, pp. 557 et 558), et à partir d'Hadrien, il y eut, à côté de l'ancienne carrière sénatoriale, une carrière équestre ou carrière des procuratèles. Elle ne pouvait être abordée que par ceux qui, possédant un certain cens (400.000 sesterces), avaient en outre accompli le service militaire et obtenu certains grades auxquels on donna le nom de milices équestres (*militiæ equestræ*). C'étaient en commençant par le grade le moins élevé : la *præfectura cohortis*, le *tribunatus legionis*, la *præfectura alæ* (V. Armée, t. III, p. 997). A partir de Septime Sévère, le centurionat lui-même fut rangé parmi les milices équestres, qui furent dès lors au nombre de quatre, et il est probable que, dès sa création, la *præfectura castrorum* fit partie de l'une d'elles ; ceux qui étaient passés par les grades équestres ajoutaient à leur titre *a III militiis* (*a IIII militiis*, quand il y eut quatre milices équestres), sans que d'ailleurs il fût pour cela nécessaire qu'ils les aient parcourus tous quatre (ce point est toutefois contesté). La qualification de *tribus omnibus militiis perfunctus*, qu'on trouve dans quelques inscriptions, s'applique au contraire à des chevaliers ayant occupé successivement les trois milices. L'importance de l'emploi civil correspondait vraisemblablement à celle du grade ou des grades obtenus ; il y avait, d'après le traitement, des *trecenarii* (300.000 sesterces) ; des *ducenarii* (200.000) ; des *centenarii* (100.000) ; des *sexagenarii* (60.000), etc.

D'assez bonne heure, le cens ne fut plus rigoureusement exigé. Des officiers de fortune purent, soit être honorés, à la fin de leur service, des grades équestres, soit même remplir effectivement les divers postes de tribuns, et, devenus ainsi chevaliers romains, briguer, comme les chevaliers de naissance, les procuratèles. Ceux-ci gardèrent toutefois sur eux un grand avantage : ils débutaient dans l'armée par le grade de centurion, devenu le premier degré des milices équestres, et on les appelait pour ce motif *petitores militiæ*.

Milices urbaines. C'étaient les troupes cantonnées à Rome ou dans les environs et chargées de la protection de la capitale. Elles comprenaient la *cohors prætoria*, les *cohortes urbanæ* et les *cohortes vigilum*. Par la suite, quelques autres corps de natures diverses vinrent cantonner à Rome : les *custodes corporis*, les *equites singulares*, etc. (V. Armée, t. III, p. 998).

Milices municipales. Sous l'empire, les diverses légions avaient leur cantonnement sur les frontières et, en dehors d'hypothèses exceptionnelles, il n'y avait ni dans les provinces de l'empereur, ni dans celles du Sénat, aucunes troupes régulières. L'ordre et la sécurité des habitants y étaient assurés par les milices municipales. Leur existence nous a été révélée par les inscriptions, principalement par la *Lex Genetiva*, et nous ne sommes que très imparfaitement renseignés sur leur organisation. En Italie, la milice principale était commandée par un *tribunus militum a populo* (s.-ent. *coloniæ* ou *municipii*), qui ne doit pas être confondu avec le *tribunus militum comitiatus* de l'armée romaine. Il était choisi par le duumvir de la cité et avait, en cas de danger, les pouvoirs de ce dernier. Hors de l'Italie, il y avait également des milices locales qui portaient des noms divers et dont les chefs étaient à Nîmes, à Alexandrie, à Smyrne, le *præfectus vigilum et armorum* ; en Espagne, pour la défense des côtes, le *præfectus oræ maritimæ*; dans les cités asiatiques, l'*irenarcha*. L. S.

2° Ancienne France. — *Milices provinciales*. Troupes auxiliaires recrutées par ressorts d'intendances. Elles comprenaient, en principe, tous les hommes valides de seize à quarante ans, mais à l'exclusion des deux premiers ordres, clergé et noblesse. Les listes, fort arbitraires dans la pratique, étaient dressées par les intendants. Le roi fixait par une ordonnance le nombre des hommes appelés, et ce nombre était, en conseil, réparti entre les provinces. Dans chaque province, l'intendant déterminait alors le contingent à fournir par chaque communauté d'habitants : les enrôlés tiraient au sort entre eux ceux qui devaient partir. Ils leur donnaient 3 livres d'argent, des vêtements et du linge : le roi se chargeait du reste de l'équipement. Le service était de dix ans. Il n'était réclamé qu'en temps de guerre; à la paix, les cadres seuls étaient maintenus. Cette institution, qui a son point de départ dans les milices des *communes* (V. ce mot), fut seulement essayée par Louis XIV de 1688 à 1697 (milice temporaire de 25.000 hommes, service de deux ans). Elle devint permanente en 1726, sous le ministère du duc de Bourbon ; mais, à Paris, le premier tirage au sort n'eut lieu qu'en mars 1743. Les milices formaient, en 1749, 40 régiments à deux bataillons, 13 à un, et 29 bataillons séparés. Les effectifs varièrent suivant les nécessités militaires : 79.000 hommes en 1741 ; 80.000 en 1758 ; 91.000 en 1762 ; 74.000 en 1765 ; 44.000 en 1774. La royauté avait cru ne faire autre chose qu'augmenter ses forces militaires. En réalité, en répandant jusque dans les derniers villages l'habitude sinon le goût des armes, elle frayait la voie à l'institution révolutionnaire de la *garde nationale* (V. ce nom), aux levées en masse, à la conscription, au service militaire universel et obligatoire. H. Monin.

II. Histoire religieuse. — *Milice de Jésus-Christ* (V. Dominicains, t. XIV, p. 866, col. 1).

Bibl. : Ancienne France. — Gébelin, *Histoire des milices provinciales* ; Paris, 1882.

MILIEU (Biologie). La science des milieux ou *mésologie* a pour but la connaissance des rapports qui existent entre les êtres vivants et les milieux où ils sont plongés,

c.-à-d. de l'influence réciproque qu'exercent l'un sur l'autre le milieu et l'être qui y vit et des modifications qui en découlent pour chacun d'eux.

1° INFLUENCE DES MILIEUX SUR L'ACTIVITÉ PHYSIOLOGIQUE DES ORGANISMES. — Le milieu réagit sur l'être qui y est plongé, soit en ralentissant, soit en excitant l'action vitale et en la modifiant d'une façon plus ou moins durable, selon l'énergie et la durée de la réaction.

Règne végétal. La lumière, la température, l'état hygrométrique, l'état du sol et sa composition chimique, l'électricité atmosphérique ont une action prédominante sur l'activité végétale. Cette question a été suffisamment traitée à l'article GÉOGRAPHIE BOTANIQUE auquel nous renvoyons, sauf en ce qui concerne l'état électrique de l'atmosphère dont l'action est certaine, mais encore peu étudiée; on a constaté, par exemple, qu'un jour d'orage la germination est plus rapide. La pression atmosphérique joue également un rôle; ainsi P. Bert a remarqué que sous de faibles pressions la germination est retardée, languissante, la croissance moins active; les tiges sont comme étiolées.

Règne animal. L'animal, en particulier le mammifère, est moins que le végétal soumis à l'action des milieux, car il porte avec lui son *milieu intérieur* qui assure aux organes une humidité et une température à peu près invariables. D'ailleurs, la plupart des considérations qu'il y aurait à présenter ici, surtout en ce qui concerne l'action des climats, ont été développées aux articles ACCLIMATEMENT et GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE. L'action de la température diffère selon les classes animales; ainsi un abaissement de la température excite l'appétit et les activités organiques chez les animaux à sang chaud et produit l'effet contraire chez les animaux à sang froid; les animaux hibernants (V. SOMMEIL) sont intermédiaires à cet égard. Si le froid devient extrême, l'activité générale de tous les organismes est abaissée, surtout par paralysie du système nerveux. L'augmentation de la température après une période d'excitation produit une dépression accompagnée d'inappétence, tandis qu'elle est favorable à l'activité des animaux à température variable; la chaleur extrême produit chez tous les êtres un abaissement de l'activité générale, qui se caractérise: selon Claude Bernard, en premier lieu, par une paralysie du système musculaire; selon P. Bert, par une paralysie des systèmes nerveux et musculaire. L'action de la lumière chez les animaux a été peu étudiée jusqu'à présent, ou plutôt les faits sont encore trop disséminés et disparates pour permettre une synthèse; il est bien évident que la couleur du pelage ou de la surface extérieure, en général, des animaux en est influencée; tout le monde sait que la coloration de la peau des divers types humains, par exemple, est en rapport avec l'illumination solaire des régions qu'ils habitent; ce sont des pigmentations devenues héréditaires. Le hâle ordinaire est plus ou moins passager et dans tous les cas n'est pas héréditaire. Quant à la disposition devenue héréditaire chez certains animaux de changer de couleur selon les milieux, pour échapper à leurs ennemis, il en sera question à l'article MIMÉTISME. Les détails relatifs à l'action de la pesanteur, de l'air comprimé et de l'air raréfié ont été donnés à l'article AIR (Hygiène). Quant à l'influence du milieu social sur l'homme, nous renvoyons à l'article SOCIOLOGIE.

2° INFLUENCE DES MILIEUX SUR LES MŒURS DES ANIMAUX ET L'HABITUDE DES VÉGÉTAUX. — *Règne végétal.* Il y aurait à considérer ici les habitudes des plantes, leurs associations, les questions de commensalisme, de symbiose, de parasitisme, etc.; il suffira de renvoyer aux articles ASSOCIATION (Botanique) et PARASITOLOGIE.

Règne animal. On ne peut admettre que dès l'origine les animaux aient été créés pour tel ou tel mode d'existence dont ils ne pourraient pas s'écarter. La preuve, c'est que les castors, pourchassés, ont changé de mœurs et, au lieu de construire leurs cités lacustres, se cachent dans des trous creusés dans la berge des fleuves. Les hirondelles ont dû modifier leurs goûts et leurs mœurs depuis que les habitations humaines sont pourvues de fenêtres et de cheminées. Et combien la domestication a agi sur le chien et une foule d'autres animaux! Les cas de commensalisme qui se remarquent chez certains animaux seront traités avec la *parasitologie.* Il est évident, en ce qui concerne l'homme, que le climat et les milieux extérieurs ont influé puissamment sur la *civilisation* (V. ce mot), sans parler des influences sociales qui sont du ressort de la sociologie. Il est d'ailleurs toujours possible de modifier le milieu social. « Les gouvernements corrompus l'ont prouvé à notre honte, un gouvernement probe peut à son tour le montrer à notre gloire. » (Bertillon.)

3° INFLUENCE DES MILIEUX SUR LA SANTÉ ET SUR LA DURÉE DE LA VIE. — Pour les végétaux, nous renverrons encore à l'article GÉOGRAPHIE, où est suffisamment étudiée l'influence de l'humidité atmosphérique, de la composition physico-chimique du sol, etc., et à l'article PARASITOLOGIE, où l'on trouvera exposés les dangers qu'offrent pour les végétaux les parasites de tout ordre, de nature végétale ou animale.

Règne animal. Il est évident qu'un homard, par exemple, placé dans l'eau douce périra; mais il est des poissons, comme le saumon, les aloses, les anguilles, etc., qui, à des époques fixes, quittent l'un des milieux pour frayer dans l'autre; ce changement se fait graduellement, sans quoi il y aurait rupture d'équilibre entre la densité des humeurs et celle du milieu, avec établissement de phénomènes osmotiques meurtriers. Mais ces poissons sont une exception à la règle. Le milieu peut devenir funeste pour la santé des animaux, et surtout de l'homme, par la température, le degré hygrométrique, la pression barométrique, les influences telluriques (miasmes), celles de l'alimentation (pellagre, ergotisme, etc.), sans compter, pour l'homme, les influences psychologiques, celles d'un milieu mental ou névropathique, ou de l'agglomération, etc.

4° INFLUENCE DES MILIEUX SUR LA STRUCTURE DES ORGANISMES ET SUR LE GROUPEMENT NATUREL DES ÊTRES. — Il est infiniment probable que certaines modifications produites dans les formes organiques deviennent héréditaires; toute une école, celle des néo-lamarckistes, avec Cope et Semper, va jusqu'à attribuer aux actions de milieu le *rôle prépondérant* dans la formation des espèces. L'homme *n'a pas eu le temps* de rien observer de semblable. Les raisons pour ou contre cette transmission héréditaire seront exposées à l'article TRANSFORMISME; on consultera aussi utilement les articles ESPÈCE et SÉLECTION.

La mésologie est une science dont l'étude pour l'homme est extrêmement importante; ainsi que le fait remarquer Bertillon, elle apparaît, pour lui, comme la science maîtresse de laquelle dépend notre puissance sur les organismes vivants et sur nous-mêmes. Dr L. HAHN.

BIBL. : A. COMTE, *Philosophie positive*, 40e et 43e leçons. — BERTILLON, art. *Mésologie*, dans *Dict. encycl. des sciences médicales*, 1877. — L. CUÉNOT, *l'Influence du milieu sur les animaux*, 1896, pet. in-8.

MILIEU ou **MYLŒUS** (Christophe), érudit suisse, né à Estavayer au début du XVIe siècle, mort en 1570. Il était professeur à Lyon au collège de la Trinité lorsqu'il adhéra au protestantisme. Il fit de longs voyages en Allemagne, en Turquie et en Italie. Parmi ses principaux ouvrages, citons : *De scribenda universitate rerum*, souvent réimprimé, avec un essai d'histoire générale de la littérature; *Vita Ciceronis*, *De prisca Gallorum lingua*, *De commendatione litterarum*. E. K.

MILIOLA (*Miliola* M. Sch., *Miliolites* Lam.). I. ZOOLOGIE. — Genre de *Foraminifères* (V. ce mot), de la famille des Miliolides, caractérisé par une coquille en forme de disque aplati, planorbiforme, dont chaque tour de spire est plus ou moins allongé aux deux extrémités opposées et divisé par un étranglement; autour d'une chambre sphérique centrale sont rangées des chambres latérales dont la dernière, plus volumineuse, se termine par une ouverture. D'après la disposition de ces chambres, D'Orbigny a établi le genre *Uniloculina*, *Biloculina*, *Triloculina*, *Quin-*

queloculina, *Spiroloculina*, etc. L'espèce principale est *M. cyclostoma* M. Sch. Il y a des formes saumâtres pourvues simplement d'une enveloppe chitineuse; par exemple : *Quinqueloculina fusca*. Dr L. Hn.

II. Paléontologie. — Les *Miliolidæ* fossiles comprennent le genre *Miliola* et ses sous-genres *Spiroloculina*, *Biloculina*, *Triloculina*, etc. Ces deux derniers datent du trias et du lias. Il convient de citer le *Quinqueloculina saxorum* du calcaire grossier, qui forme des assises rocheuses importantes dans le bassin de Paris. E. Trt.

MILIOUTINE (Dimitri-Alexeievitch, comte), général et homme d'Etat russe, né à Moscou le 10 juil. 1816. Entré dans l'armée en 1832, il suivit les cours de l'académie militaire, passa en 1836 à l'état-major général, puis devint successivement professeur à l'académie militaire (1845), chef d'état-major général du Caucase (1856), ministre de la guerre (1861). Il resta vingt ans à la tête de ce département, introduisant dans l'armée russe de nombreuses réformes, principalement le service obligatoire (1874), et luttant énergiquement contre l'influence allemande. Il a été nommé en 1881 membre du conseil de l'Empire et il est en outre président d'honneur de l'académie militaire. Un ukase impérial lui a conféré en 1878 le titre de comte. Il a publié : *Relation des opérations militaires dans le Daghestan septentrional en 1839*, en russe (Saint-Pétersbourg, 1856); *Histoire de la guerre de la Russie avec la France en 1799*, en russe (Saint-Pétersbourg, 1856, 5 vol.; trad. allem., Munich, 1856-1858).

Son frère, *Nikolaï-Alexeievitch* (1818-72), a été également un homme d'Etat distingué. Membre du comité pour la préparation de l'abolition du servage (1859), secrétaire d'Etat du royaume de Pologne (1864), il était en dernier lieu membre du conseil de l'empire et du comité de législation rurale. Il a publié : *Essai d'une statistique militaire*, en russe (Saint-Pétersbourg, 1847-48, 2 vol.). L. S.

Bibl. : Leroy-Beaulieu, *Un Homme d'Etat russe*; Paris, 1884. — F. Meyer von Waldeck, *Unter dem russ. Scepter*; Heidelberg, 1894.

MILITAIRE. *Nous avons traité ou nous traiterons aux mots correspondants tout ce qui concerne l'*Administration, *les* Ambulances, *la* Discipline, *les* Ecoles, *les* Exécutions, *les* Honneurs, *l'*Hygiène, *la* Justice, *les* Lits, *les* Médailles, *les* Médecins, *les* Musiques, *les* Ordres et *l'*Organisation *militaires. — Pour l'Architecture militaire*, V. Fortification; *pour la Législation militaire*, V. Code; *pour les Hôpitaux militaires*, V. Baraque, Bateau-Hôpital, Santé, Val-de-Grâce. — *V. aussi les art.* Armée, Etat-Major, Officier, Organisation, etc.

MILITANTE (Eglise) (V. Communion des saints, t. XII, p. 150. Eglise, t. XV, p. 617).

MILITCHÉVITCH (Djakov-Milan), écrivain serbe, né à Ripanj le 4 juin 1831. Il fit ses études à Belgrade. Après avoir rempli plusieurs fonctions officielles et dirigé durant huit ans le journal serbe *l'Ecole*, il est depuis 1886 bibliothécaire de la Bibliothèque nationale de Belgrade. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Histoire de la pédagogie* (1871); *la Principauté de Serbie* (1876); *la Vie du paysan serbe* (1867-77, 2e éd. revue et augmentée, 1894); *la Vie et les Œuvres des hommes illustres* (1867-79); *Physiologie et Hygiène* (1878); *Soirées d'hiver* (1879); *Soirées d'été* (1880); *Contes; De Belgrade à Tsétinié, relation de voyage* (1880); *Souvenirs de Danitchitch* (1883); *le Royaume de Serbie* (1884); *Biographie des Serbes illustres des temps modernes* (1888). A. Giron.

MILITELLO in val di Catania. Ville d'Italie, province de Catane, district de Caltagirone, sur le chem. de fer de Catane à Caltagirone; 10.505 hab. Pâtes alimentaires. Soieries.

MILITSCH. Ville de Prusse, province de Silésie, située sur la Bartsch (affluent droit de l'Oder), dans une région coupée de nombreux étangs; 3.500 hab., principalement protestants. Brasseries. C'est le lieu d'origine des comtes de Maltzan qui y possèdent un château avec une belle piscine qui contient des carpes renommées.

MILIUM (Méd.). Forme d'acné (syn. *Grutum*), caractérisée par la rétention et le défaut d'élimination du produit des glandes sébacées et donnant lieu à la production de granulations arrondies, d'un blanc mat ou jaunâtre, de la grosseur d'une petite tête d'épingle ou d'un assez gros grain de mil. Ces granulations très superficielles, sous-épidermiques, rarement plus profondes, siègent aux joues, au front, aux paupières, aux tempes, au scrotum. Constituées par une mince coque de tissu fibreux et une accumulation de cellules épidermiques qui emprisonnent au centre de leur amas des matières grasses, elles se développent avec lenteur et deviennent, une fois formées, indéfiniment stationnaires. Leur guérison spontanée est impossible. Il faut avoir recours à l'incision ou à la scarification des granulations les plus grosses. Pour les petites, et surtout chez les enfants et les femmes, une friction rude au savon noir avec un gros linge peut suffire à assurer la mise à l'air du contenu et la cicatrisation rapide. Henri Fournier.

MILIUS (Pierre-Bernard, baron), amiral français, né à Bordeaux en 1773, mort à Bourbonne-les-Bains en 1829. Il se distingua au combat d'Ouessant en 1794, à la bataille de Groix, fut fait prisonnier par les Anglais lors de l'expédition d'Irlande et relâché en 1799. Il fit partie de l'expédition envoyée dans les terres australes en 1800. En 1805, il fut battu par une frégate anglaise sur la *Didon* qu'il commandait et fait prisonnier. En 1814, il alla reprendre possession des Antilles françaises au nom de Louis XVIII, devint directeur du port de Brest, gouverneur de l'île Bourbon et de Cayenne. Il se distingua à Navarin et fut nommé contre-amiral. Ph. B.

MILIZAC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Plabennec; 1.791 hab.

MILIZIA (Francesco), écrivain d'art italien, né à Oria (prov. d'Otrante), mort à Rome en mars 1798. Ayant fait successivement ses études à Padoue, à Rome et à Naples, Fr. Milizia se fixa à Rome en 1761 et, dès cette époque, s'adonna plus particulièrement à l'étude de l'architecture. Mais, quoiqu'il eût eu pendant quelques années le titre de surintendant des bâtiments appartenant au roi des Deux-Siciles dans les Etats du Saint-Siège, Milizia ne pratiqua jamais l'architecture, ni même ne professa cet art. En revanche, les écrits qu'il fit paraître sur les beaux-arts en général et sur l'architecture en particulier sont nombreux, et quelques-uns furent l'objet de plusieurs éditions et de traductions en diverses langues. Parmi eux, il faut citer : *Memorie delle architetti più celebri*, etc. (Rome, 1768, in-4, pl.); *Del teatro* (Rome, 1772, in-8, pl.); *Principi di architettura civile* (Rome, 1781, 3 vol. in-4, pl.); *Dell'arte di vedere nelle belle arti del disegno*, etc. (Venise, 1781, in-8); *Roma, delle belle arti del disegno : dell' Architettura civile* (Bassano, 1787, in-8); *Dizionario delle belle arti del disegno* (Bassano, 1797, 2 vol. in-8); *Notizia intorno alla sua vita, scritta da lui medesimo, col catalogo delle sue opere* (Bassano, 1804, in-8). Une édition des œuvres complètes de Fr. Milizia fut publiée à Bologne en 9 vol. in-8 avec planches (1826-28). Charles Lucas.

MILKOWSKI (Sigismond), romancier polonais, né à Saracea (Podolie) en 1824. Il fit ses études à Odessa, puis à Kieff, où il étudia les sciences physiques et mathématiques. Ayant quitté la Pologne, il prit part à l'insurrection hongroise contre l'Autriche et se rendit ensuite en Orient, où il séjourna assez longtemps. Il rentra en 1861 en Pologne, pour émigrer de nouveau après les événements de 1863. En 1877, il se fixa définitivement à Genève. Milkowski se mit le premier à exploiter l'histoire des nationalités slaves qui habitent la péninsule balkanique. Ses voyages lui fournirent beaucoup de couleur locale. Il y a de la force et du

mouvement dans ses tableaux d'un monde jusqu'à présent peu connu. Le romancier y déploie une verve brutale et y révèle un grand talent de description. Aussi ces romans ont-ils rendu vite célèbre son pseudonyme de *Théodore-Thomas Jez*. Milkowski a peint aussi les classes populaires et aristocratiques de la Pologne contemporaine. Quelquefois on trouve dans ces romans des pages admirables ; mais les caractères des personnages ne sont pas suffisamment étudiés. Ses romans historiques, issus d'une imagination poétique, ne sont pas toujours conformes aux données historiques.

BIBL. : Waclaw HOLEWINSKI, *T.-T. Jez*; Léopol, 1884. — W. KOROTYNSKI, *T.-T. Jez*, 1876.

MILL (John), théologien anglais, critique érudit, né à Shap, dans le comté de Westmoreland, en 1645, mort en 1707. Après avoir terminé ses études à Oxford, il resta dans la même ville en qualité d'agrégé (*fellow*) de *Queen's College*. Il remplit ensuite les fonctions de curé (1681) et de principal du collège de Saint-Edmond (1685). L'œuvre de la vie de Mill est son édition critique du Nouveau Testament, qui parut en 1707, l'année même de sa mort, sous le titre : *Novum Testamentum græcum, cum lectionibus variantibus M.S.S. exemplarium, versionum, editionum SS. patrum et scriptorum ecclesiasticorum et in easdem notis* (Oxford, 1707, in-fol.). Pour cet énorme travail, l'auteur compulsa 120 manuscrits et consigna 30.000 leçons différentes dans son texte, dont il suit l'état avec le plus grand soin à travers l'histoire de l'Eglise. Son édition repose sur celle de Robert Estienne (1550). Trois ans après l'apparition du Nouveau Testament de Mill, Kuster le réimprimait à Amsterdam avec 12 leçons de manuscrits nouveaux (1710). Le théologien Whitby, alarmé par la production d'un si grand nombre de variantes qu'il croyait de nature à invalider le texte reçu, critiqua amèrement l'œuvre de Mill. Quoi qu'il en soit, son travail fut édité de nouveau à Amsterdam en 1735 avec l'*examen* de Whitby et une dernière fois en 1751-52.

MILL (David), théologien et orientaliste protestant allemand, né à Kœnigsberg le 13 avr. 1692, mort à Utrecht le 22 mai 1756. Il enseigna à Utrecht la théologie et les langues orientales. On lui doit : *Catalecta Rabbinica in usum scholarum privatum edita* (Utrecht, 1728, in-8); *Dissertationes selectæ varia sacrarum litterarum et antiquitatis capita exponentes et illustrantes* (Utrecht, 1724, in-8 ; nouv. édit., Leyde, 1743, in-4); *Miscellanea sacra* (Amsterdam, 1743, in-4); etc.

MILL (James) (1773-1836), philosophe et historien, né au village de Northwater Bridge (comté de Forfar) et d'une humble famille. Il n'entra qu'à dix-sept ans au collège d'Edimbourg. Là, il ne tarda point à se révéler un brillant humaniste ; en grec surtout, il devint bien vite un maître. Mais sa curiosité intellectuelle allait suivre une autre direction; la philosophie de Dugald Stewart eut en lui un fervent adepte, jusqu'au jour où un autre enseignement allait le conquérir. Cette conversion eut lieu en 1808 ; et le nouveau guide qu'il allait suivre avec une inébranlable fidélité ne fut autre que Bentham avec lequel il se lia de la plus étroite amitié et dont il adopta presque toutes les idées maîtresses. Longtemps sa plume se répandit dans des écrits occasionnels destinés à des périodiques, notamment à la *Revue d'Edimbourg*. Mais ces divers essais portant sur l'économie politique, sur la politique proprement dite, etc., n'excluaient cependant pas la préparation d'ouvrages de plus longue haleine. En 1818 parut son *Histoire de l'Inde* dont le succès fut considérable. En 1829, il donne l'*Analyse des phénomènes de l'esprit humain*, son œuvre la plus considérable et celle qui lui obtint le plus de célébrité. Entre temps, il avait fondé la *Revue de Westminster*, à laquelle il donna de nombreux articles. Nous devons mentionner ses *Eléments d'économie politique*. Sa dernière publication fut son *Fragment sur Mackintosh* (1835).

Cette carrière de publiciste favorisa à l'excès sans doute l'émiettement de cet esprit si divers, et il est peu de domaines où le talent de James Mill ne se soit pas exercé. Les questions sociales et politiques furent celles qu'il mit le plus de constance à agiter, et il apportait à en traiter le tour de pensée du logicien et du critique qui, par delà les conséquences momentanées, envisage les principes et les soumet à son examen. En politique, on lui fait honneur d'avoir été le fondateur du « radicalisme philosophique ». De fait, il avait subi puissamment l'influence de la Révolution française et, bien différent en cela de la plupart de ses compatriotes, le généreux humanitarisme qui inspira la Déclaration des droits fut hautement avoué par lui et il inspira ses programmes d'action. Une application de ces vues aurait entraîné l'accession de tous au droit de suffrage ; du moins il travailla à élargir ce droit le plus possible, et une part non médiocre lui revint dans le succès final du Reform Bill. Quant à son œuvre d'économiste, elle a été trop éclipsée par les travaux de son fils pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter beaucoup.

La philosophie de James Mill n'est guère à nos yeux qu'un reflet. Sa morale et son économique se sont calquées si exactement sur les théories de Bentham, qu'il serait difficile de leur découvrir des titres d'originalité. C'est le psychologue, en lui, qui mérite d'être le moins oublié. Le maître dont il relève est, cette fois, David Hartley, auquel il emprunte, en s'efforçant à le simplifier encore, son associationnisme. C'est ainsi qu'il réduisit les lois de l'association des idées à une seule des trois que Hume avait distinguées: celle de contiguïté dans l'espace et le temps. Mais entre les faits de la vie mentale, ceux qu'il s'est surtout attaché à décomposer suivant la méthode analytique de l'école, ce sont les phénomènes qui relèvent de la vie affective et émotionnelle, dont il distribua les éléments autour de la dualité fondamentale du plaisir et de la douleur. Les insuffisances de sa psychologie ont été avouées par son fils dans la préface qu'il mit en tête de son édition de l'*Analyse*. « Ce fut, premièrement, l'imperfection de la science physiologique au temps où le livre fut écrit. Ce fut, en second lieu, une certaine impatience de détail et par suite un goût de simplification dont il faut parfois se défier. » On ne saurait dire plus justement. En résumé, de la philosophie de James Mill, le chef-d'œuvre aura été peut-être la formation du vigoureux logicien, du pénétrant psychologue, de l'universel érudit qui eut nom John Stuart Mill. Cette éducation surprenante, qu'on pourrait appeler monstrueuse, car elle ne visa qu'à développer puissamment l'intellect de celui qu'elle façonnait, sans égard aux facultés de la vie émotive et comme si l'enseignement n'avait qu'une fin, fabriquer une parfaite machine à savoir et à raisonner, l'*Autobiographie* de John nous en a tracé le tableau. Un tel système éducatif était bien la plus paradoxale des gageures. On sait avec quel éclat, cette gageure, James Mill l'aura gagnée. G. L.

MILL (John-*Stuart*) est, avec Herbert Spencer, le plus grand philosophe qui ait illustré l'Angleterre au XIXe siècle. Il naquit à Londres le 20 mai 1806. Son père, James Mill, lui-même psychologue et économiste de renom (V. l'art. MILL [James]) l'avait élevé, comme dit Bain, « pour être son collaborateur et lui succéder ». Le système d'éducation qui fut, à cette fin, adopté à son égard, est le plus extraordinaire paradoxe pédagogique que jamais père ait exécuté. Il ne visa qu'à cultiver les facultés intellectuelles de l'enfant, de manière à favoriser en elles une précocité sans exemple et au risque de produire, par cette instruction intensive, un monstre psychique, en qui la vie affective eût été atrophiée, ou, si l'on veut, un pur et simple automate raisonnant. A trois ans, son père lui faisait apprendre des listes de mots grecs. De quatre à sept ans, John dévora tous les historiens imaginables, et lui-même, à six ans et demi, composait un *Essai* d'histoire romaine, court abrégé du livre de Hooke, esquisse surprenante, dans sa brièveté, par la somme de lectures qu'elle supposait. Une lettre qu'il écrivit à l'âge de treize ans à

sir Samuel Bentham (frère du philosophe) donne, année par année, la liste effroyable des ouvrages grecs et latins, des livres de science et de philosophie dont il chargea sa mémoire. Son *Autobiographie* et le journal de ses voyages compléteront ce tableau d'une éducation unique par laquelle il faut admirer que n'ait point été brisée son organisation mentale. Les facultés émotives, si longtemps refoulées par cet intellectualisme à outrance, ne pouvaient manquer d'avoir leur revanche, et il en résulta plus tard, pour cet esprit surmené, une crise de sensibilité dont le récit formerait le plus touchant et le plus instructif épisode de sa vie morale. Au reste, sa vie de jeune homme ne fut pas accaparée toute par la lecture. De bonne heure il voyagea ; il visita Paris, où il devait souvent revenir, et il se familiarisa avec les choses, les hommes, les idées de cette France, que nul Anglais n'a peut-être mieux connue et comprise, parce que nul Anglais peut-être ne l'a plus aimée. En 1822, il inaugura sa carrière de publiciste par des études parues dans le *Traveller*. Suivre le développement de cette carrière si active, si remplie, en marquer toutes les étapes, en relever tous les succès, nous demanderait trop de temps. C'est à la *Revue de Westminster*, à celle d'*Edimbourg* et à l'*Examiner*, qu'il donna ses plus importants articles, jusqu'en 1840. En 1843, il publia cette *Logique*, si attaquée parce qu'elle était si originale, qu'il devait défendre pied à pied, dans des éditions successives, contre les attaques les plus variées. La dernière partie de cet ouvrage manifeste combien fut profonde sur sa pensée la philosophie d'Auguste Comte, avec lequel il échangeait depuis 1841 la correspondance la plus amicale et pour qui il professait une vive admiration. En 1848, il donne son *Economie politique*. En 1856, l'*India House*, grande compagnie au service de laquelle s'étaient dès longtemps consacrés ses talents, le mit à sa tête ; mais ce fut pour une courte durée, car un bill du parlement allait décider l'extinction de cette société, dont les pouvoirs seraient transférés à la couronne. Mill refusa un siège dans le nouveau conseil. En 1854 parurent de lui un petit écrit : *la Réforme parlementaire* et son livre *Liberté ;* en 1860, le volume *le Gouvernement représentatif*, et en 1861, sous la forme de trois articles du *Fraser's Magazine*, l'*Utilitarisme*. Relevons de lui deux articles sur *Comte*, donnés à la fin de 1864. Au printemps de l'année suivante, il faisait paraître son *Examen de la philosophie d'Hamilton*. En 1868, il terminait, pour la publier un an plus tard, la réédition du grand ouvrage de son père, *l'Analyse*. John Stuart Mill avait toujours eu le goût de la politique active. Ce n'est pourtant qu'en 1865 qu'il était entré à la Chambre des communes. « Il était, dit Alexandre Bain, physiquement un orateur ; mais il composait et prononçait des discours possédant toutes les qualités de ses livres, c.-à-d. que la pensée en était originale, le raisonnement puissant, et, quand l'occasion le demandait, ils étaient pleins d'un feu passionné. » Son *Autobiographie* s'étend complaisamment sur son rôle parlementaire auquel mit fin sa défaite électorale de 1868. L'année suivante paraissait son dernier livre, *la Sujétion des femmes*. N'oublions pas ses *Essais* (posthumes) *sur la religion*. — Cette esquisse biographique serait incomplète si nous ne rappelions la grande amitié de sa vie, amitié intellectuelle plus encore qu'elle n'était tendre, du moins à ce que Mill s'était persuadé. Les premiers liens avec Mrs Taylor dataient de 1831. Devenue veuve vingt ans plus tard, il l'épousa. Cette femme supérieure lui avait inspiré une admiration sans limites et il n'est pas douteux qu'elle n'ait exercé sur sa pensée une influence profonde. Ne devons-nous pas tenir pour une confidence à cette fin le passage suivant de son livre *la Sujétion des femmes :* « Qui dira jamais combien d'idées originales, mises au jour par des écrivains du sexe masculin, appartiennent à une femme qui les a suggérées, et n'ont reçu d'eux que la vérification et la monture ? Si j'en peux juger par mon propre exemple, il y en a beaucoup » (chap. III). — John Stuart Mill mourut en 1873.

« Selon mon appréciation du génie de Mill, déclare Alexandre Bain, il était avant tout un logicien et ensuite un philosophe social ou politique. » Jugement sommaire au point d'en être injuste, car il fait abstraction de la position philosophique générale que Stuart Mill occupa et qui lui permit d'établir sur des bases uniquement psychologiques une très ingénieuse théorie de la connaissance, théorie dont la valeur serait suffisamment attestée par les controverses toujours renaissantes auxquelles elle a donné lieu. Que cette position soit laissée dans l'indétermination, son attitude de logicien serait elle-même inintelligible. Nous nous placerons donc, pour résumer les idées maîtresses de Mill, aux quatre points de vue suivants : de la philosophie générale ; de la logique ; de la morale ; des sciences sociales.

Philosophie générale. Par delà Bentham et James Mill, le maître auquel se rattache directement John Stuart Mill est sans contredit David Hume, dont les théories associationnistes se font reconnaître derrière les pages même les plus originales de sa psychologie. C'est surtout dans l'*Examen de la philosophie d'Hamilton* que sa propre philosophie se déploie à nos yeux ; les notes de son édition de l'*Analyse* fourniraient d'ailleurs de précieuses indications complémentaires. Cette philosophie est le pur empirisme, mais l'empirisme psychologique, allié à une certaine part de physiologie, une part bien modérée, si on la met en comparaison avec la place que font aux causes et aux concomitants organiques les psychologues les plus autorisés de l'Angleterre contemporaine. Il y a comme un anachronisme volontaire au point de départ de cette doctrine. La grande hypothèse du transformisme, les lois de l'hérédité et les influences ancestrales, ce sont là autant d'actions lointaines et puissantes avec lesquelles le psychologue a désormais l'obligation de compter et qui, dépassant même l'horizon de la simple psychologie, ont amené une conception totale des choses entièrement neuve, comme c'est le cas pour l'évolutionnisme de Herbert Spencer. A ces éléments philosophiques tout modernes, la spéculation de Stuart Mill ne paraît guère s'être arrêtée, sans doute parce qu'il estimait que, malgré les semblants, ils n'atteignaient pas dans ses profondeurs le problème de la connaissance et de l'être, et que ce problème, loin d'aider à le résoudre, ils en présupposaient la solution. « Chose assez curieuse, dit un de ses critiques, M. Courtney, l'*expérience*, qui joue un si grand rôle dans sa philosophie, appartient au siècle qui le précéda, non à celui de ses contemporains. En d'autres termes, bien que ne se trouvant plus dans un siècle d'individualisme, il fonde sa philosophie sur l'expérience de l'individu, comme avait fait Hume, non sur celle de la race, comme Herbert Spencer. » La raison de ce *conservatisme* philosophique n'était assurément ni ignorance ni dédain à l'égard des nouveautés. Elle ne pouvait consister que dans la conviction ferme où il était que l'expérience individuelle avant tout importe, parce que toute expérience plus générale la présuppose et qu'elle conditionne et détermine toute évolution ultérieure. En conséquence, l'analyse des faits psychiques, la réduction du complexe au simple, de l'*à priori* prétendu à un processus contingent accompli dans chaque conscience dès le plus lointain de sa formation, telle est la méthode que Mill hérita de Hume, qui l'avait lui-même reçue de Locke. Et s'il s'attaque de préférence au dernier et peut-être au plus grand des chefs de l'école écossaise, à William Hamilton, c'est qu'il reconnut en celui-ci le maître qui personnifiait la doctrine de l'*intuitionnisme*, non pas fondée, comme chez Kant, sur une critique des conditions *à priori* de la connaissance, mais sur une affirmation arbitraire de la raison dogmatique. Combattre l'*intuitionnisme* sous toutes ses formes, à propos de toutes ses prétentions, tel est le constant objectif de Stuart Mill, le but qui fait l'unité de ses polémiques de philosophe. A l'*intuitionnisme* opposer l'*acquisitionnisme*, à la thèse des données préexistantes la thèse de la croissance progressive, bref à la

révélation l'histoire : tel est, dans l'ordre philosophique, son procédé qui jamais ne se dément et au succès duquel il déploie les infinies ressources de sa subtilité. Que l'on ne parle donc pas de connaissance immédiate, de conscience directe des choses extérieures, par exemple ! Une connaissance de ce genre ne saurait être que médiate, et les témoignages de la conscience, si formels semblent-ils, demandent à être interprétés. Et Mill pousse si loin l'horreur du dogmatisme dans l'école d'Hamilton qu'il préférerait, plutôt que d'y souscrire, s'engager dans les paradoxes du scepticisme le plus radical. Sa sympathie pour le pyrrhonisme va jusqu'à justifier les prétentions extrêmes de l'école acataleptique et à la défendre contre le reproche de verser dans la contradiction. « Il est tout à fait possible, soutient-il, qu'une personne doute même de son doute. La plupart des gens, je pense, doivent s'être trouvés dans un cas semblable au sujet des faits particuliers dont ils n'étaient pas parfaitement certains ; ils n'étaient pas tout à fait certains d'être incertains » (ch. IX). Le scepticisme, enquêteur, analytique, où est mise en œuvre l'activité mentale la plus aiguisée, est, aux yeux de cet élève des Grecs, un parti bien préférable aux torpeurs d'une philosophie de la croyance.

Mais Stuart Mill n'est pas un sceptique. La croyance à l'existence du monde extérieur, à la réalité des esprits, et même à « un monde hyperphysique, à Dieu », non seulement il lui fait place, mais il la construit sur la seule base qui, dans sa philosophie, offre de la solidité, la base de l'associationnisme. C'est l'association — une association indissoluble — qui nous porte irrésistiblement de la sensation simple, transitoire, à la notion de possibilités *perdurables* de sensations et enfin de ces possibilités distinctes à la notion d'une permanence générale de toutes les possibilités de sensations. Et cette analyse nous découvre l'origine de nos idées de substance matérielle et de monde physique. « Me demande-t-on si je crois à la matière, je demanderai à mon tour si l'on accepte ma définition. Si oui, je crois à la matière, et toute l'école de Berkeley comme moi... La foi de l'humanité à l'existence réelle et visible des objets tangibles, c'est la foi à la réalité et à la permanence des possibilités de sensations visuelles et tactiles, indépendamment de toute sensation actuelle. » Selon notre auteur, telle est bien la conviction profonde à la fois et naïve du sens commun, et l'*argumentum baculinum*, ajoute-t-il, n'a pas d'autre sens. Qu'enfin cette même analyse, au lieu de se porter sur le côté objectif de nos sensations, en vise uniquement le côté interne et subjectif, nous concevrons également la permanence de possibilités de ces états miens ou d'états semblables aux miens, mais perçus par d'autres que par moi, et ainsi sera obtenue la notion de la substance spirituelle que je suis et des substances spirituelles que sont les autres hommes. « La croyance que mon esprit existe, alors même qu'il ne sent pas, qu'il ne pense pas, qu'il n'a pas conscience de sa propre existence, se réduit à la croyance en une possibilité permanente de ces états » (ch. XI et XII). Nous ne pouvons, à l'occasion de cette réduction fameuse, engager la discussion sur le point de savoir si elle constitue un progrès ou au contraire un recul à l'égard des analyses de Hume. On peut remarquer, cependant, que si Stuart Mill nous offre une synthèse cosmique plus ferme et plus compréhensive, davantage soustraite à ce subjectivisme de Hume, si voisin du pyrrhonisme, ce n'a pu être qu'en demandant au fait même de l'association deux concepts d'un nouvel ordre, dont la naissance offre ici quelque mystère et qui peut-être dissimulent un secret emprunt aux doctrines de la raison pure : le concept de *possibilité* et celui de permanence.

Logique. L'œuvre logique de Stuart Mill est à bon droit célèbre. Elle constitue l'un des efforts les plus vigoureux qui aient été accomplis pour changer le caractère, les fins et l'objet d'une science que l'on s'est, depuis Aristote, accoutumé à considérer comme ne concernant que la forme de la connaissance et comme indifférente à sa matière. Nul mieux que notre philosophe n'était en situation de mener à bonne fin un tel effort : son père et son maître, James Mill, ne l'avait-il pas, dès l'enfance, rompu aux exercices de la discussion scolastique la plus agile, et les *Analytiques* d'Aristote n'avaient-ils pas été un des livres de chevet de son austère jeunesse ? De la logique consacrée il savait donc et les secrets et les détours ; les points faibles aussi ne lui en avaient pas échappé. De tous les défauts qui lui paraissaient la menacer de stérilité, il en était un fondamental, d'où tous les autres dérivaient, nous voulons dire le préjugé accrédité par ses théoriciens selon lequel elle ne réglementerait que *la conséquence*, c.-à-d. l'accord de nos idées, et se désintéresserait de *la vérité*. Ce que Mill a précisément voulu faire, c'est la substitution de la vérité à la conséquence, comme objet de la logique ; en d'autres termes, cette science, avec lui, deviendra « la théorie de la preuve ». Il nous faudrait, de ce point de vue nouveau, résumer ce que fut sa doctrine des noms et des prépositions. Il nous faudrait surtout retracer la transformation qu'il a fait subir à la théorie du syllogisme. Ce raisonnement, qui a toujours passé pour l'outil de précision de la logique déductive, était considéré comme un procédé d'inclusion consistant à enfermer des termes particuliers en d'autres termes plus généraux eux-mêmes, compris sous des termes universels, et à l'art d'accomplir ces emboîtements successifs se ramenait, en dernière analyse, tout l'art de syllogiser. Le syllogisme, selon Mill, doit poursuivre un tout autre but, qui sera non plus d'emboîter les unes dans les autres des classes de concepts, mais bien de rapprocher des groupes de propriétés et de caractères. Dans ces conditions, cette opération deviendra mieux qu'un jeu frivole, il sera un instrument de savoir. L'induction, c.-à-d. l'expérience, en aura fourni la matière. « Par elle, les inductions pourront être établies une fois pour toutes. Un seul appel à l'expérience peut suffire, et le résultat peut être enregistré sous la forme d'une proposition générale, qui est confiée à la mémoire ou au papier et de laquelle on n'a plus ensuite qu'à syllogiser. » — Une généralisation des opérations inductives, voilà en quoi consiste au vrai toute la déduction.

Dès lors, on se rend compte que l'induction non seulement soit comprise, contrairement aux traditions classiques, dans la science du logicien, mais qu'elle en forme peut-être la division essentielle. Toujours soucieux d'éviter les postulats qui offrent quelque apparence métaphysique, Stuart Mill se refuse à justifier l'acte inductif par des principes *à priori* ; il préfère courir le risque de sembler commettre un cercle, plutôt que de faire appel à une donnée transcendante. La causalité à laquelle il rattache l'opération inductive est elle-même comme la résultante d'inductions particulières, spontanées, sans trêve accumulées par une expérience qui ne s'est jamais démentie : l'expérience en vertu de laquelle des antécédents invariables déterminés ont toujours et partout précédé les phénomènes, objets de notre observation. Ces inductions étaient spontanées : la maxime causale qui les résume justifiera les inductions futures, en sorte que c'est de l'association que relève, en dernière analyse, la démarche logique que l'on eût pu croire dépasser de l'infini les bornes de l'association. Induire, comme déduire, c'est encore une manière d'aller du particulier au particulier, malgré cette apparence d'universalité, soit au point d'arrivée, soit au point de départ, route qui seule aboutit parce que seule elle délaisse les déserts de l'*à priori* pour traverser le domaine fertile de l'observation et des faits. — Un doute singulièrement grave pèse bien sur une science constituée de la sorte, et la certitude qui la garantit sera jugée bien précaire, si l'on songe que Mill se refuse à étendre à l'univers infini les généralisations d'une expérience qui a eu notre monde limité pour théâtre. Mais Stuart Mill ne s'émeut pas d'un risque aussi éloigné ; il a appris à l'école de Comte à réfréner les ambitions de l'esprit humain, à s'estimer heureux avec une science localisée et, comme avait

conseillé son grand compatriote Bacon, à contenir l'essor de l'entendement humain, la raison ayant moins besoin d'ailes que de plomb.

Morale. Avant d'esquisser la partie proprement morale de la philosophie de Mill, nous devons mentionner une de ses conceptions les plus originales et les plus suggestives, qui forme un trait d'union entre sa psychologie et sa logique, d'une part, et son éthique, d'autre part. Mais cette conception elle-même ne saurait être entendue, si nous ne déterminions l'attitude observée par notre auteur à l'égard du problème de la liberté. La thèse du libre arbitre est résolument combattue par lui, et la réfutation qu'il en fait compose certainement le morceau le plus achevé de son *Examen de la philosophie d'Hamilton.* Néanmoins Mill se fût défendu de professer un nécessitarianisme simple, ployant sous une fatalité soit extérieure, soit logique, la volonté humaine. Aussi bien ce mot lui-même de nécessité lui paraît-il mal choisi. Son déterminisme est de telle nature qu'entre les facteurs déterminants de nos actions réfléchies, nos désirs, nos idées et nos volitions soient au premier rang. Notre caractère ne nous est pas imposé comme du dehors, car alors régnerait dans l'homme on ne sait quel fatalisme psychique. Nous avons une part à la formation de notre caractère et cela grâce précisément à notre désir de le façonner : cet élément de vérité, c'est l'honneur des théoriciens du libre arbitre de l'avoir mis en lumière. — Que ces derniers se contentent d'un tel hommage et qu'ils acceptent comme un équivalent de liberté ce chaînon du déterminisme intérieur, c'est ce dont nous n'avons pas à nous porter garants. Du moins Stuart Mill doit-il à cette théorie spéciale de rendre possible une science dont il resterait à constituer la méthode et dont les résultats moraux et sociaux ne sauraient assurément être surfaits ; c'est pour l'appeler, du nom qu'il a lui forgé, l'*Ethologie* ou science de la formation des caractères.

Un penseur aussi ingénieux et pénétrant ne pouvait manquer, dans sa morale, de faire briller tous ses dons. Nous ne nous attarderons pas beaucoup cependant à la résumer. C'est qu'en dépit de cette ingéniosité et de cette finesse, il ne pouvait apporter un bien réel renouvellement à une doctrine qui, dès l'antiquité, reçut d'Epicure toute sa perfection et qu'en Angleterre même, l'analyse des Hobbes, des Hume, des Bentham avait pu moderniser, mais non véritablement refondre. Cette doctrine, qu'en son livre l'*Utilitarisme* il a exposée abondamment, est celle qui, partant de l'égoïsme individuel, passe de l'amour de soi à l'amour d'autrui et place, dans la satisfaction de ce dernier amour, la suprême fin de la moralité. Sur ce nouveau terrain encore, c'est l'intuitionnisme qu'il combat et c'est à une thèse d'acquisition qu'il se range. Il lui suffit, une fois de plus, de recourir à l'influence de l'association pour rendre intelligible le processus qui, de l'hédonisme proprement dit, aboutit à l'altruisme. Aussi avec lui la conscience n'est-elle pas, comme elle avait été avec Bentham, un vain mot. Sans désigner, cela va sans dire, rien qui ressemble à une faculté innée, ce mot de conscience dénomme cependant quelque chose de naturel, à savoir l'association si fortement consolidée dans les âmes, des idées désintéressées avec les idées eudémonistes que les motifs d'agir pour le bien d'autrui finissent par se substituer spontanément et d'eux-mêmes aux motifs d'obéir à notre intérêt étroit. C'est ainsi que de proche en proche le bonheur général apparaîtra comme le bonheur de chacun et de tous. De la sorte la moralité possédera son but, la vertu son idéal. Enfin, ce sera également l'association qui pourra rendre compte du fait de l'obligation. Ce sera l'association qui, grâce à l'intervention agissante d'un législateur, fondera une théorie du devoir civil, de la justice et du droit.

Les sciences sociales. La philosophie politique et sociale de Stuart Mill est indépendante de toutes les écoles et il serait impossible de la comprendre dans l'une des classifications usitées parmi les partis. Dans des livres tels que *le Gouvernement représentatif* et *Liberté*, nous le voyons individualiste résolu, soucieux de soustraire aux immixtions du pouvoir une large part de l'activité personnelle du citoyen, car, cette part une fois abandonnée, toute initiative serait en péril, les plus vigoureux ressorts de l'énergie humaine se trouveraient détendus. En chacun de nous donc, il est un asile inviolable devant lequel la puissance publique doit s'arrêter respectueuse. Est-ce à dire que cet asile doit infiniment s'étendre et que le rôle de l'action publique se réduira à un minimum de contrôle, au degré d'intervention juste suffisant pour que les individualités multiples observent les droits mutuels sans lesquels s'écroulerait toute organisation civile? Notre philosophe l'estime si peu qu'il impose à l'Etat des devoirs d'ingérence dont l'exercice, en France, commencé depuis nos lois scolaires, laisse inconsolables les partisans du libéralisme orthodoxe. Oui, Mill reconnaît comme légitime pour le gouvernement la prétention « d'imposer aux parents l'obligation légale de donner à leurs enfants l'instruction élémentaire ». Il est partisan de l'intervention législatrice en ce qui concerne le travail des mineurs, de manière à prévenir l'excès de ce travail. La haute culture, les entreprises d'exploration et, en général, les œuvres de longue portée, si utiles au corps social, mais dont ne se mettrait pas suffisamment en peine l'initiative privée : il appartient également au pouvoir politique de les favoriser et de les soutenir. On s'est plus d'une fois récrié devant cette partie du programme politique de Mill comme devant une inconséquence. Mais, cette inconséquence, pourquoi n'en pas faire au même titre reproche à l'oracle des libéraux, à Adam Smith, qui professa une exigence identique à l'égard de l'Etat ? Et ne nous serait-ce pas un signe que l'illogisme dont on se plaint est plus apparent que réel ? — Non moins originale est la position économique tenue par Mill. Ses *Principes d'économie politique* furent parmi ses écrits l'un de ceux qui obtinrent le plus durable succès. Composés dans un esprit sévèrement scientifique, rempli de faits et d'observations, c'est un modèle du genre. Et en même temps des vues singulièrement hardies y perçaient. C'était, par exemple, et contrairement à la conviction qui encore aujourd'hui domine chez les principaux peuples, une approbation déclarée de la thèse malthusienne, aux termes de laquelle le mal à éviter pour les Etats est, non pas la diminution des naissances, mais au contraire l'accroissement inconsidéré de leur nombre. C'était également une sympathie ouvertement affichée pour la propagande communiste dont il avait, en France, étudié de très près le développement, sympathie qu'il poussait jusqu'à ce point de soutenir que toutes les difficultés opposées au communisme « ne pesaient dans la balance qu'un grain de poussière », si l'on mettait dans l'autre plateau toutes les souffrances et les injustices qui attristaient si cruellement la société actuelle. C'était encore une adhésion résolue et militante à la cause du relèvement social et politique de la femme. A cette cause il n'apporta point seulement un concours théorique. Il en fut, sur les plates-formes politiques, le très actif, très persévérant et très heureux champion.

Il ne nous resterait, pour avoir fait le tour de cette philosophie, qui n'a laissé en dehors d'elle aucune des provinces de la pensée et de l'activité humaines, qu'à noter quelle fut son attitude à l'égard de la théologie. Sa critique ne pouvait guère plus épargner les dogmes divers formulés par la métaphysique religieuse qu'elle n'avait fait grâce aux autres affirmations de la pensée intuitionniste. C'est que la critique ne connaît que les droits de la raison. Or, en outre de la raison et parallèlement à la raison, il est une autre faculté moins sévère et que ne régit pas une aussi étroite discipline, une faculté qui s'élève au-dessus de l'observation et se donne carrière dans le vaste champ du possible : l'imagination qui rêve, embellit, poétise. Il semble que Stuart Mill s'en soit remis à cette libre faculté du soin de relever en partie les ruines que la raison analytique avait semées. L'imagination permet de rétablir le

sentiment religieux dans ses aspirations et ses espérances. Religion de l'humanité, religion même de l'hypernature, c.-à-d. du divin, voilà, semble-t-il, le terme inattendu auquel le plus profond empiriste du XIXe siècle aura abouti.
Georges Lyon.

Bibl. : Al. Bain, *John-Stuart Mill, A Criticism* ; Londres, 1882. — W.-L. Courtney, *The Metaphysics of J. S. Mill* ; Londres. — *Philosophie de Stuart Mill*, thèse de Henri Lauret ; Paris, 1885.

MILLAC. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de l'Isle-Jourdain ; 1.177 hab.

MILLAIS (Sir John-Everett), peintre anglais, né à Southampton en 1829, mort à Londres en 1896. Elève de l'école de dessin de Sass, à l'âge de neuf ans il remportait une médaille de la Société des arts. A onze ans il était admis comme élève à l'Académie royale, et en 1846 il exposait *Pizarre au Pérou*. A l'âge de dix-huit ans, il concourait pour la décoration du palais du Parlement (le *Denier de la Veuve*). A cette époque il fut un des fondateurs de la « Confrérie raphaélite », qui avec la devise « Vérité » ramenait l'art à la représentation de la nature dans sa sincérité absolue, sans intervention de l'esprit et avec un respect jaloux du détail. Encore que cette simplicité eût un côté d'affectation, une influence salutaire fut causée par cette école sur l'art britannique tombé dans le maniérisme. Associé de l'Académie royale à vingt-cinq ans (le premier artiste depuis Lawrence qui eût obtenu aussi jeune cette distinction), M. Millais en devint membre en 1863 et président en 1895. En 1885, il avait été créé baronnet. Membre de l'Institut de France en 1883, il fit également partie des académies d'Edimbourg, Anvers, Madrid et Rome. Surtout portraitiste, sir John Millais se distingua dans ce genre par une observation juste et profonde du modèle, qu'il rend dans son caractère propre, avec une solidité de facture qui n'exclut pas la finesse, et une robuste simplicité alliée au brillant de l'exécution. Il a peint une foule de personnages distingués, notamment quatre fois *M. Gladstone*, *lord Salisbury*, le *duc* et la *duchesse de Westminster*, *John Bright*, *lord Beaconsfield*, le *Marquis de Lorne*, *Ruskin*, *Irving*, *Tennyson*, la *princesse Marie d'Edimbourg*, et *lui-même* pour les Uffizi de Florence. Il cultiva avec non moins de succès le paysage, y mettant autant de sentiment poétique que de vérité et de précision, un ardent amour de la nature et une connaissance approfondie de la lumière. Ses vues d'Ecosse sont particulièrement appréciées. Travailleur assidu, il a laissé une œuvre considérable, saine et forte, très personnelle et d'un caractère tout national. Une exposition rétrospective de ses ouvrages, faite à Grosvenor Gallery en 1885, comprenait 131 numéros, plus 30 aquarelles et dessins à la plume. Il a illustré les poèmes de Tennyson.
A. de B.

MILLAM. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bourbourg ; 993 hab. Brosseries. Moulins. Eglise gothique du XVIe siècle. Chapelle de Sainte-Mildrède refaite en 1702, but d'un pèlerinage local.

MILLANÇAY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Romorantin, en Sologne ; 1.050 hab. Fabrique de chaux. Sabots. Sangsues grises de la Sologne. Vestiges et débris antiques présumés romains.

MILLANOIS (Jean-Jacques-François), homme politique français, né à Lyon (Rhône) le 22 oct. 1749, décapité à Lyon le 5 déc. 1793. Avocat du roi à la sénéchaussée de Lyon, élu député du tiers état aux États généraux par le bailliage de cette ville, le 30 mars 1789, il prêta le serment du Jeu de paume et vota avec la majorité. Il s'associa à l'insurrection de Lyon et fut condamné à mort après la prise de cette ville.
E. C.

MILLAR (Jean), publiciste écossais, né à Shotts (Ecosse) en 1735, mort à Glascow en 1801. Doué d'une vive imagination et d'une grande éloquence, il vécut dans l'intimité de Adam Smith, de David Hume, et obtint le plus grand succès dans son cours de droit à l'université de Glascow. Il a exposé ses idées originales sur la liberté et le progrès dans des ouvrages estimés : *Origine de la distinction des rangs* (1771), et *Coup d'œil historique sur le gouvernement anglais* (1787).
Ph. B.

MILLARD (Auguste-Louis-Jules), médecin français, né à Paris le 23 juin 1830, interne des hôpitaux (1854), médaille d'or (1857), docteur la même année, médecin des hôpitaux (juin 1860). Après avoir été successivement médecin du bureau des nourrices (1863), des enfants malades (1865), de l'hôpital Saint-Antoine (1868), de Lariboisière (1869), il l'est, depuis 1876, de l'hôpital Beaujon. Il n'a guère publié que des observations éparses dans le *Bulletin de la Société médicale des hôpitaux*. Sa notoriété et son autorité personnelle n'en sont que plus remarquables, dues non seulement au coup d'œil et à l'expérience du praticien, mais à des qualités de caractère plus précieuses encore et plus rares. Représentant des médecins des hôpitaux dans le conseil de surveillance depuis 1887, élu en 1892 membre du conseil général de l'Association des médecins de France, le docteur Millard jouit dans le corps médical d'une considération à laquelle les honneurs ne sauraient rien ajouter. Il n'a jamais été candidat à l'Académie de médecine. — *Mme Millard* s'est dévouée, depuis 1862, à l'œuvre des écoles professionnelles fondées par Elisa *Lemonnier* (V. ce nom). Elle a été constamment membre et souvent présidente du conseil de cette société, qui a réalisé une des formes les plus intelligentes et les plus fécondes de la bienfaisance.
H. Marion.

MILLAS. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, sur la rive droite du Têt ; 2.460 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Vignobles. Elevage de vers à soie. Distilleries. Huileries. Tonnelleries. Briqueteries et tuileries. Moulins. Source ferrugineuse. Ruines de fortifications gothiques. La seigneurie de Millas fut érigée en marquisat par lettres patentes d'oct. 1619, en faveur de D. Etienne de Blanes, chevalier d'honneur au conseil souverain de Roussillon. — Ermitage de Força-Resel.

MILLAU ou **MILHAU.** Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aveyron, sur la rive droite du Tarn, au confluent de la Dourbie ; 17.429 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Commerce important de laines et de peaux de moutons, de fromages de Roquefort, de bestiaux, de vins, d'amandes, de bois de construction. Industrie importante de peaux : nombreuses fabriques de gants, chamoiseries, mégisseries, tanneries, corroiries, teintureries en peaux, fabriques de colle de peau, de cuir factice, etc. Fabrique d'albumine, ateliers de constructions mécaniques, scierie. Brasseries. Huileries. Savonnerie. Imprimeries.

Les plus anciens documents mentionnant Millau remontent au IXe siècle et la désignent sous le nom de *Æmilianum* et *Amiliavum*, ce qui semble indiquer une origine romaine. Au moyen âge, elle fut le siège d'une vicomté, possédée du XIe au XIIIe siècle, par les comtes de Barcelone et après eux par les comtes d'Armagnac. Au XVIe siècle, tous les habitants embrassèrent la Réforme, et la ville devint l'un des boulevards du protestantisme. En juil. 1574, les députés des églises calvinistes du Languedoc s'y réunirent, publièrent un manifeste et élurent pour généralissime le prince de Condé. Une autre assemblée protestante y décida en 1620 une révolte contre Louis XIII ; la ville fut soumise et Richelieu la fit démanteler. La révocation de l'édit de Nantes la dépeupla et amena une décadence qui dura jusqu'à la Révolution.

Eglise Notre-Dame, édifice roman avec curieux clocher octogonal, mais profondément remanié aux XIVe et XVIe siècles. Eglises modernes de Saint-François et du Sacré-Cœur. L'église des Pénitents conserve une descente de croix de G. de Crayer. Ancien hôtel de ville de la Renaissance avec beffroi. La place d'Armes est bordée de galeries supportées par des colonnes romanes et gothiques. Nombreuses maisons anciennes. Des fortifications, il ne subsiste qu'une double porte du XIIe ou du XIIIe siècle. Millau est la patrie du philosophe et du cardinal de Bonald.

MILLAUD (Moïse), banquier et journaliste français, né

à Bordeaux le 27 août 1813, mort en 1871. Fils de pauvres marchands israélites, il n'eut qu'une instruction primaire et entra chez un huissier. Très ambitieux, il s'occupa de littérature dès sa jeunesse et à vingt ans fonda un petit journal, *le Lutin*. En 1836, il vint à Paris et fonda plusieurs autres journaux qui ne vécurent pas, mais lui donnèrent de l'expérience: *le Gamin de Paris*, journal qui le premier fut vendu à la porte des théâtres; *le Négociateur*, qui ne s'occupait que d'affaires commerciales. En 1839, il fonda l'*Audience*, qui s'occupait exclusivement des affaires des tribunaux, et, grâce aux procédés de réclame ingénieux de Millaud, obtint un vif succès jusqu'en 1845, faisant la plus sérieuse concurrence à la *Gazette des Tribunaux*. Le 24 févr., il fonda la *Liberté* qui soutint avec la plus grande énergie le prince Louis-Napoléon; après l'insurrection de Juin ce journal fut supprimé. La révolution de 1848, qui avait détruit le crédit public, servit la fortune de Millaud, qui commença à s'édifier à ce moment. Avec Mirès, son compatriote et l'associé de toutes ses entreprises plus ou moins avouables, il acheta une feuille industrielle et financière, le *Journal des chemins de fer*, dont ils surent faire un centre de renseignements et d'influences entre les porteurs d'actions découragés par la baisse des valeurs et les compagnies qui restaient en souffrance faute de fonds; au bout de peu de mois, ce journal, acheté 1.000 fr. payables en quatre mois, devint une puissance en matière de finance spéculative. Depuis cette époque, la vie de Millaud est liée à celle de *Mirès* (V. ce nom): avec lui il utilisa la popularité de Lamartine pour fonder le *Conseiller du peuple*, ouvrit la Caisse des actions réunies, et fonda la célèbre Caisse des chemins de fer, qu'il abandonna à Mirès seul en 1853, après qu'ils en eurent tiré chacun 3 millions de bénéfice.

Millaud établit ensuite seul une maison de banque et entreprit de grandes affaires où il compromit en partie sa fortune. La Caisse générale des actionnaires, soutenue par le *Journal des Actionnaires*, puis l'achat des droits de Girardin sur la *Presse* furent des entreprises moins heureuses que les précédentes. Millaud eut alors l'idée de fonder un nouveau type de journal quotidien à bon marché: ce fut le *Petit Journal*, qui eut aussitôt un immense succès et monta à trois cent mille exemplaires. Il créa encore le *Journal illustré*, le *Soleil*, le *Journal des voyageurs*, etc. En 1859, Millaud avait essayé de la littérature et fait jouer, en collaboration avec Clairville, un vaudeville en trois actes, *Ma mère et mon ours*, qui eut un vif succès. Pendant le second Empire, Millaud donna des fêtes splendides, jouant les traitants du XVIIIe siècle, qui étalaient leur fortune et réunissaient chez eux, en même temps que la plus haute société, l'élite des gens de lettres. Ph. B.

MILLAUD (Mardochée-Alphonse), orientaliste et administrateur français, frère du précédent, né à Mouriès (Bouches-du-Rhône) le 11 juin 1829. Attaché à la *Presse*, puis au *Journal des Actionnaires*, il concourut à la fondation du *Petit Journal* (1863), dont il devint plus tard directeur. Il a dirigé aussi le *Journal politique de la semaine* et y a publié des études remarquées sur les chemins de fer.

MILLAUD (Edouard), avocat et homme politique français, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône) le 27 sept. 1834. Il se signala de bonne heure par de vives attaques contre le régime impérial, se fit inscrire, son droit terminé, au barreau de Lyon (1857), fut nommé, après le 4 sept. 1870, premier avocat général près la cour de cette ville, et, appelé à remplir par intérim les fonctions de procureur général, démissionna le 24 mai 1871. Envoyé par le dép. du Rhône à l'Assemblée nationale le 2 juil. suivant, il y fit partie du groupe de l'Union républicaine, fut élu député de la première circonscription de Lyon aux élections du 20 févr. 1876, siégea à l'extrême gauche, devint vice-président de ce groupe et fut réélu contre le candidat officiel aux élections du 14 oct. 1877. Depuis le 14 mars 1880, il est sénateur du Rhône. Il a été ministre des travaux publics dans le cabinet Freycinet, en remplacement de M. Baïhaut, démissionnaire, du 4 nov. au 11 déc. 1886, puis dans le cabinet Goblet du 11 déc. 1886 au 30 mai 1887. Rapporteur, dans les deux Chambres, de nombreuses et importantes commissions: budget, traités de commerce, etc., il a en outre activement collaboré à la confection de la plupart des lois d'affaires, de finances, d'économie sociale, et il est intervenu à la tribune, dès ses débuts parlementaires, dans les grandes discussions politiques. Il a plus particulièrement défendu la liberté de la presse et du colportage, les franchises municipales de Lyon, les théories libre-échangistes. Il fait partie, en dehors du Parlement, de nombreux conseils et comités. Outre des travaux de jurisprudence et de médecine légale insérés dans les revues et journaux spéciaux, il a publié: *Etude sur l'orateur Hortensius* (Lyon, 1859, in-8); *De la meilleure organisation de l'armée au point de vue économique* (Paris, 1867, in-8); *Devons-nous signer la paix?* (Lyon, 1871, in-8). Il a traduit de l'italien: *Jurisprudence venète*, de D. Manin. Il est enfin l'auteur de plusieurs petits opuscules de propagande républicaine.

MILLAUD (Arthur-David-Paul-Albert-Samuel), fils du précédent, littérateur français, né à Paris le 13 janv. 1844, mort à Paris le 22 oct. 1892. Collaborateur du *Figaro*, il y a publié chaque jour des articles en vers, revue fugitive des hommes et des choses, sous le nom de *Petite Némésis*, réunis en 1869-72: il a montré beaucoup plus de facilité que d'originalité; il a écrit de nombreuses pièces de théâtre. Nous citerons: *Madame l'Archiduc*, opéra bouffe en trois actes, avec musique d'Offenbach (1875); *la Créole; Niniche* (1878); *la Femme à Papa* (1885), vaudevilles en collaboration avec M. Hennequin; *la Roussotte* (1881), en collaboration avec Meilhac, etc.; *Egmont*, drame lyrique en quatre actes, avec A. Wolff, musique de Salvayre (1886). Il a réuni ses articles journaliers dans le *Figaro* sous les titres: *Lettres du baron Grimm* (1876); *les Petites Comédies politiques* (1878) et *la Comédie du jour sous la république athénienne* (1886). Enfin il a donné, en 1873, des souvenirs de voyage: *Voyage d'un fantaisiste, Vienne, Constantinople*. Ph. B.

MILLAUER, théologien tchèque, né à Budejovice (Bohême) en 1784, mort à Prague en 1840. Il fit partie de l'ordre des cisterciens, fut professeur de théologie à l'université de Prague, dont il devint recteur. Il a écrit en allemand et en latin un grand nombre de monographies relatives à l'histoire de la Bohême, notamment une *Vie de Jean Zizka*.

MILLBURY. Ville des Etats-Unis, Etat de Massachusetts, comté de Worcester; 4.628 hab Fabriques de cotonnades et de lainages.

MILLE. I. MATHÉMATIQUES. — Ce nombre, troisième puissance de 10, joue un rôle important dans la numération décimale, et surtout dans la numération parlée. On pourrait dire que les mille forment des unités ternaires du premier ordre, qui se comptent à la manière des unités simples.

II. MÉTROLOGIE. — Mesure itinéraire, qui varie suivant les temps et suivant les pays, mais qui équivaut, le plus souvent, à mille pas (doubles), d'où son nom. L'origine en remonte au *mille romain* (*mille passuum*), dont la longueur, inexactement connue, a été tour à tour évaluée par les archéologues à 1.477^{m},5 et à 1.482^{m},5. En France, on a fait usage, avant l'introduction du système métrique, d'abord d'un *mille de poste* ou *mille de Paris*, de 1.000 toises (1.949^{m},04), et, en dernier lieu, d'un nouveau mille de poste, de 1.100 toises (2.143^{m},94). De nos jours, nous n'employons plus que le *mille marin*, de 60 au degré du méridien (1/3 de l'ancienne lieue marine ou 1.851^{m},85), demeuré, pour les navigateurs de tous les pays, l'unité de mesure itinéraire, et aussi, mais de moins en moins fréquemment, le *mille géographique*, de 15 au degré de l'équateur (7.422 m.). A l'étranger, on trouve encore, outre le mille marin: en Angleterre, le *Statute mile*,

de 1.760 yards (1.609^{m},31), et le *London mile*, de 5.000 pieds (1.523^{m},97) ; en Allemagne, le *Meile* prussien et hambourgeois (7.532^{m},48), le *Postmeile* saxon (7.500 m.), le *Geographische Meile* bavarois (7.420^{m},44); en Autriche, le *Postmeile* (7.585^{m},94) ; en Danemark, le *Miile* (7.532^{m},48); en Hollande, le *mijl* (6.278^{m},93); en Italie, le *miglio* vénitien (1.738^{m},67), le *miglio* lombard (1.784^{m},81), le *miglio* napolitain (1.855^{m},11) et le *miglio* piémontais (2.466^{m},08); en Pologne, le *mila* (8.534^{m},25); en Portugal, le *milha* (2.065^{m},65); en Suède, le *mil* (10.688^{m},44); aux Etats-Unis, le *mile* de 1.760 yards (1.609^{m},41), etc. En Belgique, en Hollande et en Suisse, le kilomètre s'appelle, d'ailleurs, *mille métrique*. Enfin le *mille marin carré* (3^{kmq},4307) et le *mile anglais carré* (2^{kmq},5899) sont encore assez souvent usités comme mesures topographiques. L. S.

MILLE (Les). Nom donné aux premiers volontaires qui partirent avec Garibaldi pour la Sicile en 1860 (V. Garibaldi, t. XVIII, p. 535).

MILLE (Antoine-Etienne), érudit français, né à Dijon, qui vécut dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On lui doit une *Introduction à l'histoire de Bourgogne* (1769, in-4), et un *Abrégé de l'histoire de Bourgogne* (1771-73, 3 vol. in-8).

MILLE (Adolphe-Auguste), ingénieur français, né à Lille le 9 oct. 1812, mort à M'raïssa, près Tunis, le 4 oct. 1894. Il a publié : *Vidanges de Paris* (*Annales des ponts et chaussées* (1854) ; *Assainissement des villes en Angleterre* (1855); *Utilisation et épuration des eaux d'égout de Paris* (1869) ; *Assainissement de Berlin* (1876); *Assainissement des villes par l'eau, les égouts, les irrigations* (1885).

MILLEBOSC. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 381 hab.

MILLEDGEVILLE. Ville des Etats-Unis, Etat de Géorgie, chef-lieu du comté de Baldwin, située, sur la rive droite de l'Oconee ; 4.000 hab. Filatures de coton et de laine ; asile d'aliénés. Jusqu'en 1868, ce fut la capitale de la Géorgie.

MILLE D'OR (V. Milliaire).

MILLEFEUILLE (Bot.). Nom vulgaire de l'*Achillæa millefolium* L. (V. Achillée).

MILLE ISLES (Les). Nom de l'archipel qui parsème la nappe d'eau du Saint-Laurent à sa sortie du lac Ontario, entre la province d'Ontario (Dominion) et l'Etat de New York (Etats-Unis). Les îles, qui appartiennent toutes au Dominion, sont au nombre de 1.800, de toute grandeur ; elles sont toutes orientées du N.-E. au S.-O. ; la plupart sont taillées en plein roc et plus développées dans le sens de la longueur que dans celui de la largeur. On croit reconnaître dans cette disposition l'influence des glaciers anciens. Ph. B.

MILLE LACS. Lac d'Amérique, province d'Ontario, situé dans l'ancien territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Sa longueur atteint 36 kil. ; il est traversé par la rivière de la Seine que l'on reconnaît comme la branche supérieure de la rivière Winipeg. Ce lac est comblé d'îlots de granit couverts de forêts de trembles et de pins, ce qui lui donne l'aspect morcelé de milliers de petits lacs. Il donna son nom à un petit comté (1.500 km. q. ; 1.500 hab.) dont il occupe la partie septentrionale et qui a pour chef-lieu Princeton.

MILLE LACS. Lac des Etats-Unis, Etat de Minnesota, situé au S.-O. du lac Supérieur. Par la rivière de Saint-Francis, il débouche, après 175 kil. de cours, sous les forêts les plus épaisses du haut Mississippi, dans ce fleuve, à Anoka. Il a 513 kil. de superficie ; très peu profond, il est couvert de petits blocs erratiques, îlots innombrables.

MILLEMONT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 153 hab.

MILLÉNAIRE, MILLENIUM (Hist. relig.) (V. Chiliasme).

MILLENCOUST. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert ; 263 hab.

MILLENCOVITCH (Stephan von), plus connu sous le pseudonyme de *Stephan Milov*, poète et littérateur hongrois, né à Orsova le 9 mars 1836. D'abord militaire, il s'est retiré du service en 1870 et vit depuis 1880 à Gorz. Il a écrit, dans les genres lyrique et élégiaque, des poésies très goûtées, dont il a été donné deux recueils : *Gedichte* (Stuttgart, 1882); *Aus dem Süden* (*id.*, 1889). On lui doit, en outre, plusieurs volumes de nouvelles et de contes, un roman et trois drames.

MILLEPERTUIS (*Hypericum* T.). Genre d'Hypéricacées, renfermant environ 160 espèces, herbacées ou ligneuses, répandues dans les régions tempérées et chaudes du globe, à feuilles opposées, sans stipules, offrant souvent des glandes oléifères qui rendent leurs tissus translucides. Les principaux caractères sont : fleurs hermaphrodites à 5 sépales libres, à 5 pétales alternes avec les sépales, à étamines nombreuses, libres ou plus ou moins soudées en 3 à 8 faisceaux qui alternent avec des glandes hypogynes ; ovaire, soit uniloculaire avec 3 ou 5 placentas pariétaux, soit 3-5 loculaire ; styles ordinairement distincts; fruit capsulaire rarement indéhiscent et presque charnu, généralement à déhiscence septicide ; graines renfermant un embryon exalbuminé droit ou parfois recourbé. — L'espèce la plus connue et la plus usitée est l'*H. perforatum* L., herbe vivace, qui se rencontre d'ordinaire sur la lisière des bois, le bord des chemins, dans les localités sèches de presque toute l'Europe. Elle est connue dans les campagnes sous les noms d'*Herbe à mille trous*, *Herbe aux piqûres*, *Chasse-Diable*, *Trucheran*, *Herbe de la Saint-Jean*. Les glandes des feuilles renferment une essence odorante. La plante contient du tanin et une résine colorante jaune rouge soluble dans l'eau, l'alcool et les huiles fixes. On emploie les sommités fleuries, dont la saveur est amère, résineuse, quelquefois astringente, pour préparer une huile rouge, réputée contre les contusions; à l'intérieur, les propriétés sont analogues à celles de la térébenthine. La dose est de 8 gr. et davantage. On attribuait jadis à cette espèce la vertu de conjurer les démons et de délivrer les gens ensorcelés. — L'*H. Androsæmum* L. ou *Toute-Saine* servait jadis comme vulnéraire, apéritive, résolutive et vulnéraire. L'*H. quadrangulum* L. sert aux mêmes usages que l'*H perforatum*. L'*H. lanceolatum* Lamk., *Ambaville* ou *Penticosia* laisse écouler une résine balsamique employée contre la syphilis. Dr L. Hn.

MILLÉPORES. I. Zoologie. — Hydroméduses Craspédotes, forment la famille des *Milleporidæ*. Les polypiers sont de production ectodermique et présentent de nombreux calices qui s'ouvrent à la surface et sont divisés en étages successifs par une série de planchers plus ou moins parallèles. Le cœnenchyme présente des canaux plus ou moins ramifiés et anastomosés entre eux. Les Gastrozoïdes portent chacun de 4 à 6 tentacules terminés par une partie arrondie. Il en est de même des Dactylozoïdes, et ceux-ci sont groupés au nombre de 4 à 20 autour de chaque Gastrozoïde. Le squelette est incrusté de calcaire, et constitue des colonies considérables plus ou moins massives, mais qui concourent pour beaucoup dans la formation des récifs coralligènes.

II. Paléontologie. — Les genres *Millepora*, *Axopora*, *Porosphæra* et *Cylindrohyphasma* représentent les Millépores à l'état fossile. Le plus ancien est ce dernier qui date du calcaire carbonifère, mais n'est placé qu'avec doute dans cette famille. *Porosphæra* est du crétacé et a pour type *Millepora globularis* Phill. ; *Axopora* est éocène, et *Millepora*, encore vivant, date du tertiaire. E. Trt.

MILLER (James), littérateur anglais, né en 1703, mort à Chelsea le 27 avr. 1744. Il composa fort jeune sa première et sa meilleure comédie : *The Humours of Oxford*, jouée en 1729. Il était entré dans les ordres, mais sa profession ne put le détourner de ses goûts littéraires, et il fut en butte à des difficultés et à des inimitiés qui rendirent sa vie très pénible.

MILLER (Johann-Martin), romancier allemand, né à Ulm le 3 déc. 1750, mort à Ulm, où il exerçait des fonctions ecclésiastiques, le 21 juin 1814. Cofondateur du *Gœttinger Bund* (V. Allemagne [Littér.]), il y représenta à la fois la sentimentalité pieuse et larmoyante et la poésie populaire qui lui dicta des *lieder* excellents. Son *Siegwart*, une histoire de cloître (1776), fut le Werther des âmes chastes et orthodoxes. Le héros sensible et pieux, consumé par les tourments d'un érotisme de tête, aussi verbeux que plein d'abnégation, s'éteint sur le tombeau de sa chaste Mariane; spectacle lamentable, dont les bonnes âmes des bourgeois du temps furent profondément et délicieusement contristées. Ed. Bailly.

MILLER (William-Hallowes), minéralogiste anglais, né à Velindre, près de Llandovery (comté de Carmarthen), le 6 avr. 1801, mort à Cambridge le 20 mai 1880. Il fit ses études à l'université de Cambridge, y succéda en 1832 à Whewell comme professeur de minéralogie, fut élu en 1838 membre de la Société royale de Londres, dont il devint secrétaire en 1856, et reçut en 1870 la médaille royale, tant pour ses remarquables travaux sur la minéralogie et sur la cristallographie que pour la part prépondérante qu'il avait eue à la reconstruction des étalons officiels des poids et mesures détruits en 1834 dans l'incendie du Parlement. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris et de la plupart des autres académies étrangères. Outre une cinquantaine de mémoires originaux, épars dans les *Philosophical Transactions* et dans le *Philosophical Magazine*, il a publié : *The Elements of Hydrostatics and Hydronamics* (Cambridge, 1831, in-8 ; 2e éd., 1835) ; *A treatise on Crystallography* (Londres, 1839, in-8 ; trad. allem., Vienne, 1856). Il a donné, avec H.-J. Brooks, une nouvelle édition, complètement refondue, de l'*Introduction to Mineralogy* de W. Phillips (Londres, 1852, in-12). L. S.

MILLER (Hugh), littérateur et géologue écossais, né à Cromarty le 10 oct. 1802, mort à Portobello, près d'Edimbourg, le 2 déc. 1856. Fils de pauvres marins et orphelin de bonne heure, il dut, malgré sa passion pour l'étude, se faire maçon, lisant et rimant à temps perdu, observant aussi les caractères géologiques des terrains où il travaillait et des matériaux de construction qu'il employait. Il entra ensuite dans les bureaux d'un banquier (1834), collabora vers la même époque à l'*Inverness Courier* et publia en 1835 ses *Scenes and Legendes of the North of Scotland* (2e éd., 1850), qui lui conquirent tout de suite une grande popularité. Elle fut encore accrue par sa *Letter from one of the Scotch people to lord Brougham* (1839), dans laquelle il prenait vivement à partie le haut clergé écossais, et, en 1840, il prit la direction d'un nouveau journal politique, *The Witness*. Il la conserva jusqu'à sa mort, poursuivant, en même temps, ses observations géologiques et publiant successivement : *The old Red sandstone, or new walks in an old field* (Edimbourg, 1841, in-8, nombr. éd.) ; *The Geology of the Bass-Rock* (Edimbourg, 1848, in-8) ; *Footprints of the Creator* (Edimbourg, 1849, in-8 ; 5e éd., 1857) ; *The Testimony of the Rocks* (Boston, 1857, in-12). On lui doit encore : *Poems of a Journeyman Mason* (1829) ; *First impressions of England and its people* (1847 ; 4e éd., 1857) ; *Tales and Sketches*, recueil posthume (1863). Il se tua dans un accès de somnambulisme. L. S.

Bibl. : H. Miller, *My Schools and my Schoolmasters*, autobiogr. ; Edimbourg, 1854, in-8 ; 6e éd., 1857.—P. Bayne, *Life and Letters of H. Miller* ; Londres, 1871, 2 vol. in-8.

MILLER (Thomas), poète et littérateur anglais, né à Gainsborough le 31 août 1809, mort à Londres le 25 oct. 1874. Il exerçait le métier de vannier lorsque des essais poétiques frappèrent le poète Rogers qui lui fit compléter son instruction. Il a publié des livres de tous genres ; on peut citer des poésies : *Esquisses champêtres*, et des romans, tels que : *Lady Jane Gray*, *Fred Holdersworth*, ainsi que de petits livres à l'usage des enfants, tels que la *Vieille Angleterre*.

MILLER (Bénigne-Emmanuel-Clément), helléniste français, né à Paris le 19 avr. 1810, mort à Nice le 9 janv. 1886. Il fut chargé de visiter les bibliothèques d'Italie pour y recueillir les *Scolies* d'Aristophane, puis voyagea en Espagne et prépara le catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial. En 1849 il devint bibliothécaire de l'Assemblée nationale, en 1860 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a publié : *le Recueil des itinéraires anciens* (1845) ; des *Mélanges de littérature grecque* (1868 et 1883) et fait paraître, de 1840 à 1845, une *Revue de bibliographie analytique*. Ph. B.

MILLER (Ferdinand von), fondeur allemand, né à Furstenfeldbruck le 18 oct. 1813, mort à Munich le 11 févr. 1887. Il compléta son instruction spéciale à Paris, et construisit une série de pièces colossales qui lui donnèrent une grande réputation, la *Bavaria* et la *Germania*, notamment. Les Américains lui ont commandé également plusieurs pièces de dimensions colossales. — Son fils, *Ferdinand*, né à Munich en 1842, a continué l'industrie de son père et a fondu la plupart des grandes statues élevées en Allemagne et aux Etats-Unis depuis un quart de siècle.

MILLER (Orest-Fedorovitch), littérateur russe, né à Revel le 16/4 août 1834, mort à Saint-Pétersbourg le 1/13 juin 1889. Professeur de littérature russe à l'université de Saint-Pétersbourg, il a publié : *Recherches critiques sur les éléments de l'épopée russe : Ilja Murowetz et les héros de Kiew* (1870) ; *Lomonossov et la Réforme de Pierre le Grand*. Il appartenait au parti slavophile, mais il ne poussait pas à l'extrême ses idées, comme le montre sa *Question slave*.

MILLER (Cincinnatus-Heine, dit *Joaquin*), poète américain, né dans le district de Wabosh (Indiana) le 10 nov. 1841. Il tenta pendant sept ans la fortune en Californie, puis revint en 1860 dans l'Orégon ; en 1863, il s'établit homme de loi à Canon-City et vint à Londres en 1870. Il a commencé à publier depuis cette époque des volumes très goûtés : *Spécimens*, *Chants des montagnes*, *Chants des pays du soleil* (1873) ; *un Navire dans le désert* (1875) ; *Premières Familles dans les montagnes* (1875) ; *Ombres de Shasta* (1881) ; *la Destruction de Gotham* (1886), etc. — Sa femme a publié aussi des vers sous le pseudonyme de *Minnie Myrtle*. Ph. B.

MILLER (Mlle), danseuse (V. Gardel [Mme]).

MILLERAN (René), grammairien français, né à Saumur en 1665. La rareté de ses livres les a surtout fait rechercher plus que leur valeur : il essaya d'introduire un système orthographique bizarre ; on connaît de lui : *les Deux Grammaires françaises* (1694) et *Recueil de lettres*, ce dernier véritablement introuvable et qui eut beaucoup de succès.

MILLERAND (Vitic.) (V. Coulure).

MILLERAND (Alexandre), avocat et homme politique français, né à Paris le 10 févr. 1859. Il fit ses études aux lycées de Vanves et Henri-IV, suivit les cours de la faculté de droit de Paris, entra au barreau en 1881 et se fit aussitôt remarquer par son talent de parole, la vigueur et la logique de son argumentation. Son premier succès fut sa plaidoirie en faveur des mineurs de Montceau-les-Mines (1882) ; la même année, il fut désigné comme secrétaire de la conférence des avocats. Il se mêla tout de suite au mouvement politique, devint un des orateurs les plus remarqués de l'extrême gauche et, au mois de mai 1884, fut élu conseiller municipal du quartier de la Muette, battant le conseiller sortant, M. Acloque, conservateur. A l'Hôtel de Ville, il travailla activement et fut rapporteur du budget des écoles primaires supérieures. Aux élections générales de 1885, sa candidature fut posée à Paris au scrutin de liste et, aux élections complémentaires de décembre, il fut élu député au scrutin de ballottage, par 159.924 voix sur 346.933 votants. Il siégea à l'extrême gauche, entra dès 1887 à la commission du budget, prit part avec ardeur à la lutte

contre le boulangisme, faisant à Mâcon la première conférence publique contre la politique du général, mais adopta une attitude très nette, refusant toute compromission avec l'opportunisme. Rédacteur en chef de la *Voix*, il combattit à la fois l'opportunisme ferryste et le boulangisme. Il fut élu aux élections législatives de 1889 par la 1re circonscription du XIIe arrondissement (Quinze-Vingts et Bercy), au scrutin de ballottage, avec 5.358 voix contre 4.277 à M. Elie May, boulangiste. Entre temps, il défendait successivement les mineurs de Decazeville, les grévistes de Vierzon, les mineurs de Carmaux, qui l'avaient choisi pour arbitre. C'est lui qui assistait Duc-Quercy et Roche à Villefranche, Lafargue et Culine, poursuivis à la suite des fusillades de Fourmies, Baudin à Bourges, en 1886, et à Paris, en 1893, à l'occasion des affaires du 1er Mai.

A la Chambre, M. Millerand s'est préoccupé surtout des questions ayant un caractère de réformes sociales, des lois protectrices du travail, de la défense des ouvriers contre les patrons, les grandes compagnies et le fisc. Dès 1890, il combattait l'augmentation du droit sur les raisins secs. Il prit une part très active à la discussion du tarif général des douanes, parla notamment contre les droits sur les bois et sur les étoffes de soie. Il combattit encore l'augmentation des licences, le dégrèvement des patentes des grands magasins, la transformation de l'impôt des portes et fenêtres, qui augmentait de plus de cent pour cent la contribution des Parisiens. Il demanda, de concert avec Jaurès, la suppression de l'impôt foncier et obtint, comme rapporteur du budget des postes et télégraphes, d'importantes améliorations, que le public attendait depuis longtemps.

Il intervint le 1er juin 1891 pour combattre l'application aux syndicats de l'art. 2 de la loi de 1884, le 8 oct. de la même année pour demander l'amnistie, le 22 mars 1892 pour appuyer le vote de la loi Bovier-Lapierre, le 18 oct. 1892 en faveur des ouvriers de Carmaux, le 8 juil. 1893 pour protester contre la fermeture de la Bourse du travail et les poursuites exercées contre les syndicats non autorisés par le ministère Dupuy. Il défendit devant le tribunal correctionnel les quarante-deux syndicats poursuivis et prononça à ce sujet une retentissante plaidoirie.

Au cours de cette législature, son autorité avait grandi; lorsque la disparition des anciens chefs parlementaires, usés dans les querelles boulangistes ou discrédités par les scandales financiers, fit passer au premier plan une nouvelle génération, Millerand y fut tout naturellement l'un des personnages les plus marquants. Il devint le chef de la gauche socialiste. Il organisa le nouveau parti, où ses efforts réussirent à grouper toutes les fractions socialistes jusque-là affaiblies par leurs rivalités. L'Union socialiste eut pour organe la *Petite République*, dont il fut le rédacteur en chef jusqu'en 1896. Les élections générales de 1893 furent pour le nouveau parti un éclatant succès. Indemne de toute compromission dans les scandales et les défaillances qui discréditaient les anciens partis, présentant aux électeurs un programme de réformes sociales profondes, l'Union socialiste obtint du premier coup une soixantaine de mandats. Millerand avait été réélu au XIIe arrondissement par 6.446 suffrages. Il fut dans la Chambre le leader du nouveau parti socialiste, constamment sur la brèche, étendant son autorité sur la gauche entière; d'autres orateurs répondent davantage aux sentiments de la majorité, aucun n'est plus écouté et plus redouté. Adversaire déterminé de la haute banque, il prononça contre le renouvellement du privilège de la Banque de France un de ses plus beaux discours, attaquant « cette royauté de l'or qui traite d'égal à égal avec la République, qui s'est installée en maîtresse dans la position qu'elle doit à la faiblesse et à la complicité des régimes antérieurs ». Il convient aussi de signaler son attitude très déterminée au moment de la discussion des lois sur les menées anarchistes, qu'il combattit comme un acheminement à la restriction de la liberté de la presse.

Au lendemain des élections municipales de mai 1896, qui avaient été l'occasion de brillants succès pour les socialistes, il présida à Saint-Mandé le banquet des municipalités socialistes et prononça à cette occasion un discours qui eut un retentissement considérable dans le pays et une influence très grande sur le développement et la direction du parti socialiste. Il y précisa le programme minimum du parti, qu'il condensa en ces trois termes : conquête des pouvoirs publics; socialisation des instruments de production; entente internationale des travailleurs. Quelques jours après, une déclaration des députés socialistes adhérait à ce programme. M. Millerand a été de nouveau élu député par le XIIe arrondissement de Paris, le 8 mai 1898, avec 8.782 voix sur 9.915 votants.

MILLERANDAGE (Vitic.) (V. Coulure).

MILLERICRINUS (V. Apiocrinus).

MILLÉRITE. Sulfure de nickel (NiS) naturel se présentant en cristaux capillaires, d'où le nom de *fer* sulfuré capillaire que lui a donné Haüy. Il cristallise dans le système rhomboédrique avec d^1 et e^2 pour faces dominantes. L'angle du rhomboèdre est de 114°,8; clivage parfait suivant p et b^1. Eclat métallique; couleur jaune de bronze, opaque; densité, 5,3 à 5,6; dureté, 3 à 3,5; soluble dans l'acide azotique. La millérite se rencontre dans les cavités de la sidérose, de la pyrite à Joachimsthal, Přibram en Bohême, à Freyberg, dans les Cornouailles, etc. La *beyrichite* renferme un peu plus de soufre que la millérite (Ni^5S^7). P. Gaubert.

MILLEROLE. Mesure de capacité, employée à Marseille et à Tunis, qui valait 64lit,33.

MILLERY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur; 410 hab.

MILLERY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 480 hab.

MILLERY (*Milliriacum*). Com. du dép. du Rhône, cant. de Givors, arr. de Lyon; 1.178 hab. — Vins autrefois renommés. Patrie de Simon Saint-Jean, peintre de fleurs.

MILLÉSIME. Chiffre indiquant sur les monnaies, médailles, etc., l'année de leur fabrication. La première de nos monnaies qui porte un millésime est un écu frappé en 1498 par ordre d'Anne de Bretagne (V. France, t. XVII, p. 1143, Monnaie et aussi Bibliographie, t. VI. p. 627).

MILLESIMO. Bourg d'Italie (Piémont), à 23 kil. N.-O. de Savone, au débouché du col de Cadibone, sur la Bormida, sous-affluent de droite du Pô. Les Français y remportèrent le 14 avr. 1796 une victoire sur les Autrichiens.

MILLET. I. Botanique. — Sous le nom de *mil* ou de *millet*, on désigne surtout deux plantes Monocotylédones de la famille des Graminées, originaires de l'Inde et cultivées en Europe pour leurs graines qui servent à nourrir les volailles et principalement les oiseaux en cage : l'une, le *Setaria italica* Kunth (*Panicum italicum* L.) ou *Millet des oiseaux;* l'autre, le *Panicum miliaceum* L. ou *Millet commun*. Leurs tiges sont utilisées comme un excellent fourrage (V. Panic). — M. d'Afrique. Le *Sorgho* (V. ce mot). — M. à chandelles. Le *Penicillaria spicata* W. (V. Penicillaria). — M. de Cafrerie, M. gros. Le *Sorghum saccharatum* W. (V. Sorgho). — M. (gros) des Indes. Le *Maïs* (V. ce mot). — M. jaune, M. sauvage. Le *Melampyrum pratense* L. (V. Mélampyre). — M. long. Le *Phalaris canariensis* L. (V. Phalaris). — Les *M. de Hongrie*, *d'Italie*, *rond*, etc., rentrent dans les deux espèces citées plus haut. Dr L. Hn.

II. Agriculture. — Le *millet* ou *mil* est une graminée cultivée dans les pays chauds et dans le midi de la France, pour la consommation de l'homme. Notre pays consacre tous les ans environ 52.000 hect. à la culture de cette plante, qu'on trouve surtout dans les dép. des Landes (20.000 hect.), de la Gironde (8.225 hect.) et de l'Ardèche (4.790 hect.). — En France, on ne cultive guère que deux espèces de millet qui ont fourni un très grand nombre de variétés. Nous ne citerons que les principales : 1° millet commun (*Panicum miliaceum*) qui

atteint 1^{m},30, ses feuilles sont planes, ses fleurs sont en panicules rameuses et retombantes; ses principales variétés sont : le *millet noir*, le *millet rouge* et surtout le *millet blanc rond*; 2° millet d'Italie (*P. italicum*), de même taille, mais dont l'épi est à peu près cylindrique et les grains plus petits. Cette espèce est plus productive que l'autre ; elle a fourni des variétés à grains rouges et noirs. Le millet demande une terre légère mais fertile, bien préparée et exempte de mauvaises herbes. Mais comme cette plante préfère les engrais bien décomposés on ne la fume le plus souvent pas directement; elle profite de la fumure d'une récolte précédente, telle que céréale, prairie artificielle, pâturage, etc. On sème généralement en lignes, au printemps, à raison de 12 à 15 litres de graines par hectare. Lorsqu'on sème à la volée, on met de 18 à 20 litres et on recouvre d'un coup de herse ou de rouleau. Comme le fait remarquer M. Garola, le point capital pour la bonne réussite du millet, c'est que la levée se fasse rapidement et uniformément. C'est pourquoi l'on ne doit rien négliger dans la préparation du terrain, et toujours attendre pour faire le semis que la terre se soit réchauffée et que le temps soit au beau. Si, par suite du manque de chaleur, la levée est lente; si, d'autre part, par suite de pluies survenues après la semaille, la terre se durcit à la surface, le millet ne sortira du sol qu'avec irrégularité, et la récolte sera compromise. Dans cette dernière conjoncture, on ne saurait trop se hâter de passer sur le champ une herse légère pour briser la croûte superficielle et permettre ainsi une bonne levée. Pendant la végétation, on donne des sarclages et des binages et on éloigne les oiseaux, très friands des graines, à l'aide d'épouvantails. Dans le Midi et en Italie, le millet est souvent irrigué. La récolte de cette céréale est loin d'être facile, car la maturation se fait inégalement et la plante s'égrène facilement. Il est rare que la récolte se fasse en une seule fois, le plus souvent elle est successive ; des femmes munies de grandes corbeilles coupent, à l'aide de forts ciseaux ou de la serpette, les sommités mûres. Les chaumes sont coupés après et bottelés. Dans l'Ouest, on faucille quelquefois les tiges à leur base et on les met en javelles qu'on réunit par quatre ou cinq, de manière à former de petites *moyettes* (V. ce mot), dites *chandeliers*, dans lesquelles la maturation des épis encore verts s'achève très bien. L'égrenage se fait au moyen du fléau. Le grain de millet, d'après Boussingault, présente la composition moyenne suivante : eau, 14; matières azotées, 20,6 ; amidon et fécule, 57,8; matières grasses, 3 ; cellulose et dextrine, 2,4 ; sels, 2,2. Les rendements varient entre 12 et 30 hectol. par hectare du poids moyen de 70 kilogr. ; la moyenne en France est de 10^{hl},62 et le poids de 65^{kg},52. On consomme le millet sous forme de pain et de bouillies ; réduit en gruau, il est mangé comme le riz. On en livre aussi de grandes quantités au commerce pour l'alimentation des oiseaux. La paille de millet qui représente deux fois et demie le poids du grain est consommée par le bétail. Dans les pays plus septentrionaux et dans le Midi, le millet est encore cultivé comme fourrage vert. On le sème alors à raison de 35 à 40 litres par hectare; on fauche lorsque les épis commencent à se montrer.

MILLET (Jean), poète dauphinois, né à Grenoble vers 1600, mort à Grenoble vers 1675. On lui doit un certain nombre de poésies en patois du Dauphiné, dont on trouvera la liste dans Rochas (*Biographie du Dauphiné*, t. II, pp. 146-147). La plus connue de ses œuvres est *la Pastorale ou Tragi-comédie de Janin* (Grenoble, 1633, petit in-4 de 122 pages; nombr. réimpr.).

MILLET (Théodore, baron), général français, né en Picardie le 15 sept. 1776, mort à Sourdeval le 17 févr. 1819. Il fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, se distingua à Marengo, à Austerlitz, au passage du Tage, à Fuente-Santa, et eut un avancement rapide. Il resta fidèle à Napoléon lors des Cent-Jours, et passa en demi-solde après 1815.

MILLET (Frédéric), peintre français, né à Charlieu (Loire) en 1786, mort à Paris le 20 oct. 1859. Il se fit une grande réputation par ses miniatures et ses aquarelles. — Sa femme (1800-73) fut l'une des fondatrices des salles d'asile en France. Tandis qu'il faisait le portrait de Cochin, F. Millet parla un jour devant elle du projet d'instituer en France des écoles pour les petits enfants à l'image des *Infant schools* anglaises et du besoin qu'on aurait d'une personne qui voulût bien aller les étudier sur place. Elle s'offrit, bien qu'elle ne sût pas l'anglais, disant qu'elle n'en verrait que mieux les choses, n'étant pas distraite par les mots. Elle passa deux mois à Londres et publia, au retour, *Observations sur le système des écoles d'Angleterre pour la première enfance établies en France sous le nom de salles d'asile* (Paris, 1828, broch. in-8), où, non contente d'exprimer parfaitement en dix-huit pages l'esprit et les meilleurs traits de ces institutions, elle indiquait déjà les améliorations dont elle les croyait susceptibles. Ces améliorations, elle les réalisa dans les salles d'asiles qu'ouvrit et que lui confia successivement le « Comité des dames » présidé par Mme de Pastoret. Ce même comité la nomma, en févr. 1830, inspectrice générale des salles d'asile de la ville de Paris, titre qu'elle conserva quand l'ordonnance royale du 21 déc. 1837 fit des salles d'asile une institution publique. Les rapports qu'elle rédigea dans cette fonction sont des documents d'un vif intérêt historique et pédagogique. Elle insistait notamment sur la nécessité de former un personnel d'élite pour une mission si nouvelle et si délicate, et, dès le principe, elle avait organisé un cours normal à cet effet. Plusieurs départements, dont le Rhône et le Bas-Rhin, l'appelèrent pour présider à l'installation de leurs salles d'asile. En 1855, peu après le décret qui mettait les salles d'asile sous la protection de l'impératrice, Mme Millet fut mise à la retraite. Elle refusa avec fierté une « pension de secours » que lui vota le conseil municipal; et le conseil s'honora en lui attribuant la même pension annuelle à titre d'indemnité pour ses services. Elle l'accepta alors comme une récompense méritée. H. M.

MILLET (Jean-François), peintre français, né à Gréville (Manche) le 4 oct. 1815, mort à Barbizon (Seine-et-Marne) le 20 janv. 1875. Elève de Paul Delaroche, il ressentit d'abord très vivement l'influence de son maître, et le futur interprète de la vie rustique débuta par des tableaux assez classiques, tels que *Œdipe* et *les Juifs à Babylone*. Vers trente-cinq ans, Millet sentit se développer son amour des champs, et c'est à Barbizon, près de Fontainebleau, dans ces solitudes que ne déflore pas trop le voisinage de Paris, qu'il alla étudier les paysans et la campagne. Là il fut lié avec Français, avec Rousseau et d'autres confrères qui devinrent célèbres à des titres différents. Son *Semeur* et ses *Botteleurs* firent sensation, et Théophile Gautier consacra au peintre des pages éloquentes où il célébrait son réalisme tout imprégné d'idéal. Citons du maître peintre : *les Moissonneurs* (1852); *la Greffe* (1855); *les Glaneuses* (1857); *la Tondeuse de moutons* (1861); *la Cardeuse* (1863); *la Bergère* (1864); *la Gardeuse d'oies* (1867); puis *l'Angélus*, *la Leçon de tricot* et *le Parc aux moutons au clair de lune*. Millet sait exprimer admirablement dans des tons éteints des silhouettes de travailleurs au crépuscule. Il nous dit le recueillement des paysans aux premiers tintements de l'Angélus et peint avec sincérité des intérieurs, des batteuses de beurre, des femmes donnant à manger à leurs enfants ou bien vaquant aux soins du ménage. Il paraît avoir mieux réussi dans les effets de pénombre, de nuit et de lune que dans ceux de pleine lumière; sa facture un peu cotonneuse et parfois même irisée quand il s'agit du plein jour s'adapte mieux aux effluves ouateux de la lune ou aux demi-teintes et au vague du soir. Ce n'est ni la brutalité prosaïque de Courbet, ni la poésie parfois voulue de Jules Breton; il semble que sa vie patriarcale et familiale se reflète dans la grande simplicité de ses œuvres, et ses paysans ont souvent une sorte de grandeur sacerdotale comme s'ils étaient

les prêtres du travail. Millet est mort pauvre, et la fièvre spéculative des marchands et des amateurs s'est emparée de ses œuvres après sa mort. Ch. GRANDMOUGIN.

BIBL. : *Revue Britannique*, déc. 1876. — PIEDAGNEL, *J.-F. Millet*; Paris, 1876. — Alfr.. SENSIER, *la Vie de J.-F. Millet*; Paris, 1881. — Ch. YRIARTE, *J.-F. Millet*; Paris, 1884.

MILLET (Aimé), sculpteur français, fils de Frédéric Millet (V. ci-dessus), né à Paris le 27 sept. 1819, mort à Paris le 14 janv. 1891. Son père lui enseigna le dessin et David d'Angers la sculpture. Ses premiers dessins furent exécutés d'après des maîtres, tels que Raphaël, Vinci et Ribeira. A trente ans, il se donna complètement à la sculpture et suivit la tradition classique, tout en mettant dans ses œuvres une note moderne et originale. Sa *Bacchante*, son *Narcisse*, et surtout son *Ariane*, contribuèrent à le classer parmi les interprètes les plus vivants de l'antiquité. Sans posséder la verve et le mouvement extraordinaires de Carpeaux, sans être doué de l'élégance de Chapu, Millet sut s'élever au-dessus de la moyenne, et dans des bustes comme ceux du maréchal Magnan et de Pauline Viardot, manifester un sens non prosaïque de la vie contemporaine. En 1865, son *Vercingétorix* colossal en cuivre repoussé, destiné au plateau d'Alise-Sainte-Reine, produisit un grand effet, et le héros national à moustaches tombantes, conçu dramatiquement à la façon des Gaulois de Luminais, retint l'attention publique par son allure martiale. L'*Apollon* qui surmonte le grand Opéra, et dont la tournure élégamment classique est fort décorative, est dû également à Aimé Millet. Sa statue de la *Justice civile* figure à la mairie du I[er] arrondissement à Paris, et l'on remarque au Père-Lachaise le tombeau du représentant du peuple *Baudin*, ainsi que la *Jeunesse* sur le monument d'Henri Mürger. S'inspirant des grands événements contemporains, l'artiste exécuta pour le monument des mobiles et francs-tireurs de l'Eure, morts en 1870-71, un jeune garde mobile en bronze d'une énergique allure, qui fait songer aux héros de de Neuville. Citons encore de lui parmi ses dernières productions : *Cassandre sous la protection de Pellas*, et les statues de *Denis Papin* à Blois, de *George Sand* à La Châtre, et d'*Edgar Quinet* à Bourg. Le jardin du Luxembourg possède aussi un *Phidias* de Millet qui sut, comme on le voit, rendre avec autant d'aisance les types contemporains que les héros de la fable et de l'histoire. Ch. GRANDMOUGIN.

BIBL. : DUMESNIL, *Aimé Millet*; Paris, 1891.

MILLET (Eugène-Louis), architecte français, né à Paris le 21 mai 1819, mort à Paris le 24 févr. 1879. Elève de Henri Labrouste et de l'Ecole des beaux-arts, Eug. Millet se passionna vite pour l'étude des monuments du moyen âge français, fut attaché, dès 1848, par Viollet-le-Duc, au service des édifices diocésains comme architecte chargé de la restauration des cathédrales de Troyes et de Châlons-sur-Marne, et, dès 1849, à la commission des monuments historiques, pour laquelle il fit exécuter successivement les restaurations des églises de Souvigny, de Saint-Menoux et d'Ebreuil (Allier), de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), de Notre-Dame de Melun et de Saint-Quiriac de Provins (Seine-et-Marne), de Notre-Dame de Boulogne (Seine), de Mareil-Marly (Seine-et-Oise), et de l'abside de Saint-Pierre de Lisieux (Calvados). Eug. Millet fut de plus appelé à continuer les travaux d'agrandissement de la cathédrale de Moulins à la mort de Lassus, à succéder à Viollet-le-Duc dans les travaux de restauration de la cathédrale de Reims et à remplacer son maître, Henri Labrouste, comme inspecteur général des édifices diocésains. Mais l'œuvre principale de cet architecte fut la restauration qu'il commença, dès 1855, du château de Saint-Germain-en-Laye et qu'il poursuivit jusqu'à sa mort. On doit en outre à Eug. Millet l'hospice Greffulhe, l'église de Maisons-sur-Seine, plusieurs tombeaux dont celui de Lance (Rambouillet) et celui de Félicien David (Saint-Germain-en-Laye), le Cercle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre, etc. De 1863 à 1865, Millet avait été chargé du cours de construction à l'Ecole des beaux-arts. Son tombeau, la dernière œuvre de Viollet-le-Duc et sur laquelle un médaillon de Chapu rappelle ses traits, s'élève dans le cimetière de Saint-Germain-en-Laye. Charles LUCAS.

MILLET (René), publiciste et diplomate français, né le 14 sept. 1849. Tour à tour employé au ministère du commerce, sous-préfet, secrétaire général de Seine-et-Oise, chef de cabinet et sous-directeur au ministère des affaires étrangères, ministre plénipotentiaire à Belgrade, il est, depuis le 14 nov. 1894, résident général de France à Tunis. Il a donné dans la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue Bleue*, l'*Annuaire de la législation étrangère*, le *Bulletin de législation comparée*, ainsi que dans le journal *le Temps*, de très intéressantes études sur le commerce de la France, le congrès des Etats-Unis, l'hypothèque maritime, etc. Il a publié à part : *Progrès de la centralisation administrative en Angleterre* (Paris, 1888) ; *la France provinciale* (Paris, 1888) ; *Rabelais* (Paris, 1892).

MILLET-ROBINET (Cora-Elisabeth), publiciste française, née à Paris le 28 nov. 1798, morte à Poitiers le 7 déc. 1890. Femme dun fabricant de soie, elle a écrit sur l'agriculture et l'économie domestique de nombreux et très intéressants ouvrages, dont plusieurs ont paru dans la *Bibliothèque du cultivateur*. L'un d'eux, *Maison rustique des dames* (Paris, 1844-45, 2 vol. in-12), a eu une dizaine d'éditions. Elle était correspondante de plusieurs sociétés d'agriculture.

MILLETIÈRE (BRACHET DE LA) (V. LA MILLETIÈRE).

MILLETOT (Bénigne), jurisconsulte français du XVII[e] siècle. Il était conseiller au Parlement de Dijon. Il est l'auteur d'un ouvrage qui fit l'objet, à l'époque, de nombreuses polémiques et qui fut mis à l'index, malgré l'intervention de saint François de Sales : *Traité du délit commun et cas privilégiés* (Dijon, 1611, in-8).

MILLEVACHES (Plateau de) (V. CORRÈZE, t. XII, p. 1068).

MILLEVACHES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Sornac ; 367 hab.

MILLEVOYE (Charles-Hubert), poète français, né à Abbeville le 24 déc. 1782, mort à Paris le 26 août 1816. Fils unique et d'un tempérament très maladif, son éducation fut très soignée ; dès sa jeunesse, il eut un goût extrême pour la littérature, mais, obligé par la modicité de sa fortune de prendre un état, il se fit clerc de procureur, métier qu'il quitta bientôt pour se réfugier dans la boutique d'un libraire. A dix-huit ans, il publia un recueil de vers dont la noblesse et la grâce harmonieuse eurent un vif succès ; *le Passage du Saint-Bernard* en est la pièce la plus connue. Ses pièces suivantes : *la Mort de Rotrou*, *le Voyageur*, furent couronnées par l'Académie française ; mais son véritable talent de poète élégiaque ne se révéla qu'avec son second recueil de vers, qui contient : *la Demeure abandonnée*, *le Bois détruit*, *la Promesse*, *le Souvenir*, *le Poète mourant*, *la Chute des feuilles* ; cette dernière pièce, qui est devenue classique, a consacré la grâce délicate et sentimentale du poète. Un peu plus tard, Millevoye composa des hymnes à l'amour que lui inspirait la tendre passion qu'il avait fait partager à une jeune fille dont le père le repoussa constamment ; elle en mourut de langueur. Le poète désespéré se retira alors à Ville-d'Avray, où il écrivit les *Dizaines* et les *Huitaines*. En 1807, Millevoye fut chargé de composer un poème à la gloire de Napoléon ; mais il refusa d'aller s'inspirer en Italie et ne sut écrire qu'un médiocre poème symbolique : *Charlemagne à Pavie* (1808). Le poème d'*Alfred* qui suivit ne réussit pas davantage. Ses essais de traduction de l'*Iliade* furent plus heureux. Mais le véritable genre de Millevoye fut toujours l'élégie : simple, touchant et vrai, il est sans rival dans l'*Anniversaire* et l'*Amour maternel*. Une petite œuvre sur le modèle des fabliaux, *Emma et Eginard*, eut un réel succès sous l'Empire ; mais ce genre troubadour est passé. Le poète a laissé dans ses manuscrits trois tragédies : *Antigone*, *Saül* et *Ugolin*, qui n'ajoutent rien à sa gloire. Dès l'âge

de trente ans, Millevoye ressentait les fatigues de la vieillesse; il se retira à la campagne pour soigner sa santé chancelante, dans un petit village voisin de la forêt de Vincennes. C'est à cette époque qu'il épousa M[lle] Delattre de la Morlière; mais sa faiblesse fut encore augmentée par une chute de cheval, où il se brisa le col du fémur. Revenu à Paris au printemps de 1816, il devint complètement aveugle. Un soir il pria sa femme de lui lire un passage de Fénelon; il lui tenait la main et l'écoutait en soupirant; quand elle s'arrêta, elle vit que sa tête penchée était sans vie. Millevoye a recueilli lui-même ses *Œuvres*, en choisissant avec soin ce qu'il en voulait publier (Paris, 1814-16, 5 vol.; 2e éd., 1865, 1 vol., 3e éd., 1880, 3 vol.). Ph. B.

BIBL. : LEDIEU, *Millevoye, sa vie et ses œuvres;* Paris, 1886.

MILLEVOYE (Lucien), homme politique et publiciste français, né à Grenoble le 1er août 1850. Petit-fils du précédent et fils d'un premier président de la cour de Lyon, il fut d'abord substitut à Bourg (1875), puis à Lyon (1877), démissionna en 1880, fit du journalisme en province, se montra, dès les débuts du boulangisme, l'un des plus chauds partisans du général, et fut élu, le 22 sept. 1889, avec 12.527 voix et, après une lutte des plus vives, député de la 1re circonscription d'Amiens, contre M. Goblet, qui n'obtint que 11.561 voix. Il défendit jusqu'à la fin son ancien chef, même après la dispersion du parti national, intervint à la Chambre dans toutes les interpellations dirigées contre le Gouvernement et, le 22 juin 1893, provoqua, par la lecture, à la tribune, de papiers apocryphes, qu'il croyait dérobés à l'ambassade d'Angleterre et qui avaient trait aux scandales du Panama, un incident des plus violents, à la suite duquel il donna sa démission. Il ne se présenta pas aux élections de 1893. Mais, au scrutin de ballottage du 22 mai 1898, il a été de nouveau élu député, cette fois comme candidat nationaliste et dans la 2e circonscription du XVIe arrondissement de Paris, avec 3.178 voix, contre 2.082 voix à M. Paul Leroy-Beaulieu, républicain modéré. Il est rédacteur en chef du journal *la Patrie*.

MILLI, MILLIGRAMME, MILLIMÈTRE (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

MILLIAIRE (Antiq. rom.). De bonne heure — avant Gracchus, très certainement — les Romains prirent l'habitude de marquer les milles, sur les voies qui sortaient de Rome, au moyen de bornes, qui ne furent d'abord que des pierres dégrossies et qui, par la suite, furent surmontées, au moins dans le voisinage de la capitale, d'une colonne décorée d'inscriptions : d'où le nom de *colonne milliaire*. Celle qu'Auguste fit élever au milieu du Forum, près du temple de Saturne, et d'où partaient les principales voies, était de marbre blanc. On l'appelait le *mille d'or* (*millium aureum*), parce que, dit-on, elle portait à son sommet une boule dorée, peut-être aussi à cause d'une table de bronze doré qui était fixée sur l'une de ses faces et sur laquelle étaient inscrites les distances de Rome aux principaux points de l'Empire. Le socle du mille d'or existe encore. Il ne servait pas, d'ailleurs, de point initial pour le numérotage des autres bornes; sur chaque voie, la borne marquée du chiffre I était à la porte de la ville. En France, on a longtemps appelé colonnes ou bornes milliaires les bornes itinéraires, bien qu'elles y aient toujours marqué des lieues et non des milles. Elles ont été remplacées de nos jours par les bornes kilométriques (V. BORNE). L. S.

MILLIARD. Le milliard ou billion forme, dans la numération décimale, l'unité ternaire du troisième ordre, égale à 10^9. Lorsqu'il s'agit d'évaluation de sommes d'argent, on emploie à peu près exclusivement le mot milliard, et dans l'usage courant, 1 milliard exprime 1 milliard de fr., alors même que la nature concrète de l'unité n'est pas exprimée.

Milliard des émigrés (V. DETTE, t. XIV, p. 324).

MILLIARD (Victor-Edouard), homme politique français, né aux Andelys le 19 déc. 1844. Avocat au barreau de Paris, il fut élu député de l'Eure le 17 avril 1887 à une élection partielle, mais échoua aux élections générales du 22 sept. 1889, dans l'arr. des Andelys, contre M. Louis Passy, candidat conservateur. Le 13 avr. 1890, il a été élu sénateur de l'Eure par 591 voix contre 460 voix au marquis de Chambray, candidat monarchiste, et le 2 déc. 1897, il a remplacé dans le cabinet Méline, comme ministre de la justice et des cultes, M. Darlan, démissionnaire.

MILLIEN (Jean-Etienne-Achille), littérateur français, né à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) le 4 sept. 1838. Ses premiers vers, *la Moisson* (1860), furent très bien accueillis. Il les a réunis, avec plusieurs autres recueils parus depuis, sous le titre de : *Premières Poésies* (1874) et *Nouvelles Poésies* (1877). En 1879, il a publié : *Poèmes et Sonnets*, puis *Fables et Légendes du Nivernais*, *Chants populaires de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro*, et *Chez nous* (1896), recueil couronné par l'Académie. Il a fondé la *Revue du Nivernais* (1896).

MILLIÈRE (Ant.-Louis CHAUMONT DE LA), administrateur français (1746-1803) (V. CHAUMONT).

MILLIÈRE (Jean-Baptiste), publiciste et révolutionnaire français, né à Lamarche (Côte-d'Or) en 1817, mort à Paris le 26 mai 1871. Fils d'un ouvrier tonnelier, il commença ses études à vingt ans, se fit recevoir docteur en droit, entra en 1847 au barreau de Dijon, vint l'année suivante à Paris où il prit une part des plus actives au mouvement révolutionnaire, collabora au *Courrier français*, au *Peuple constituant*, et, après le coup d'Etat, fut condamné à la déportation. Il subit sa peine en Algérie, fut amnistié en 1859, entra comme chef du contentieux à la Compagnie d'assurances *le Soleil*, fonda en 1869, avec Henri Rochefort, *la Marseillaise*, fut quelque temps après impliqué dans une accusation de complot contre la sûreté de l'Etat et, après le 4 sept. 1870, fut nommé chef du 208e bataillon de la garde nationale. L'un des promoteurs du mouvement insurrectionnel du 31 oct., il fut, le lendemain, révoqué de son grade et, sous le coup d'un mandat d'arrêt, dut se cacher jusqu'au 8 févr. 1871. Elu alors député de Paris par 73.000 voix, il se rendit à Bordeaux, vota contre les préliminaires de paix, continua, après le 18 mars, de siéger à Versailles, resta à Paris pendant la semaine sanglante et, bien qu'il n'ait fait partie à aucun titre de la Commune, ni pris part à la lutte, fut arrêté le 26 au matin chez son beau-père, rue d'Ulm, où il s'était retiré, et fut fusillé sans jugement, par ordre du général de Cissey, sur les marches du Panthéon. Sa veuve intenta contre le capitaine, qui commandait le peloton d'exécution, une action en dommages-intérêts qui aboutit à un jugement d'incompétence (6 août 1873).

MILLIÈRES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay; 920 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MILLIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont; 425 hab.

MILLIET DE CHALLES (V. CHALLES).

MILLIN (Aubin-Louis), antiquaire français, né à Paris le 19 juil. 1759, mort à Paris le 14 août 1818. Destiné à l'état ecclésiastique, il se dégagea de ses vœux et acquit une instruction encyclopédique. Entré à la Bibliothèque du roi, il se compromit pendant la Révolution par ses idées enthousiastes et fut mis en prison à Saint-Lazare. Délivré au 9 thermidor, il entra en 1795 au Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale, et obtint la création d'une chaire d'antiquités. En 1795, il devint directeur du *Magasin encyclopédique*, qui en 1817 devint les *Annales encyclopédiques;* il y publia une longue série de dissertations témoignant de son immense érudition. Il voyagea en Italie d'où il rapporta de très nombreux dessins de monuments et d'inscriptions, reproduits dans son *Voyage dans le Midi de la France* (Paris, 1807-11, 5 vol. in-8 et atlas), qui est, ainsi que son *Voyage en Savoie, au Piémont, dans le Milanais* (Paris, 1816-17, 4 vol. in-8), des plus inté-

ressants. Millin a laissé un très grand nombre d'autres ouvrages, fruits d'un travail incessant.

MILLIN-Duperreux (Alexandre-Louis-Robert), peintre français, né à Paris en 1764, mort à Paris en 1843. Elève des maîtres Huet et Valenciennes, il apprit d'eux les procédés du paysage historique, mais il ne tarda pas à s'affranchir des règles étroites de ce genre conventionnel, et, sincèrement épris de la nature, il parcourut la France, puis la Suisse, l'Italie et l'Espagne, en quête de sites pittoresques et d'effets saisissants : c'est aux Pyrénées qu'il dut ses inspirations les plus heureuses. Millin-Duperreux s'adonna aussi à la peinture d'histoire, et outre ses vues du *Château de Pau*, de la *Grande Chartreuse*, etc., il exécuta de grandes toiles, comme son *Charles VII et Jeanne d'Arc*, qui obtinrent, au commencement de ce siècle, un assez vif succès. G. C.

MILLINGEN (James), antiquaire anglais, né à Londres le 18 janv. 1774, mort à Florence le 1er oct. 1845. Arrêté à Paris pendant la Convention, comme Anglais, il s'occupa constamment de numismatique et acquit dans cette science une compétence reconnue dans toute l'Europe. La faiblesse de sa santé l'obligea à se fixer en Italie. Ses ouvrages sur les médailles et les peintures antiques sont fort estimés.

MILLION. Le million forme dans la numération décimale l'unité ternaire du deuxième ordre qui est égale à 10^6. Un million, quand on ne désigne pas l'espèce de l'unité, veut dire dans le langage habituel 1 million de fr.

MILLION (Louis), homme politique français, né à Lyon le 18 sept. 1829. Maire de Quincié depuis 1870, et membre du Conseil général du Rhône depuis 1874, il fut élu député en 1882, et siégea à l'Union républicaine. En 1885, il se présenta à une élection sénatoriale partielle dans le Rhône, mais se désista au second tour. Réélu député en 1885 et en 1889 (à Villefranche, sans concurrents), il a passé de nouveau en 1893 avec 7.129 voix contre M. Marmonnier, qui a réuni 6.158 voix, et le 8 mai 1898, au premier tour, avec 10.600 voix, contre M. Sylvestre, socialiste, qui n'en a eu que 1.709. M. Million a écrit plusieurs ouvrages de jurisprudence pratique : *Du contrat d'engagement des ouvriers* (1869) ; *Aide-mémoire à l'usage des juges de paix* (1870) ; *le Contrat d'engagement* (1882).

MILLOEKER (Carl), compositeur et chef d'orchestre autrichien, né à Vienne (Autriche) le 29 avril 1842. Il fit ses études musicales au Conservatoire de sa ville natale. En 1863, il occupa à Gratz les fonctions de chef d'orchestre, qu'il devait remplir six ans plus tard à Vienne. M. Milloeker a remporté de vifs succès dus à la gaieté franche et spirituelle de ses opérettes. Voici la liste de ses œuvres : *Diana*, *Abenteuer in Wien*, *Der Bettelstudent*, *Der Feldprediger*, *Gasparone*, *Der Vice Admiral*, *Der arme Jonathan*, *Die Sieben Schaben*, *Das Verwunschene Scloss*, *Drei Paar Schuhe*, *Gräfin Dubarry*, *Der Sountagskind*, *Der Probekuss*. *Der Bettelstudent* (*l'Etudiant pauvre*) a été traduit en français ainsi que *Der Vice Admiral* (sous le titre de *Gilda*). En outre, il a fait représenter à Paris la *Demoiselle de Belleville*. On lui doit aussi quelques morceaux écrits pour le piano.

MILLOM. Ville d'Angleterre, comté de Cumberland, à 80 kil. S.-S.-O. de Carlisle, à l'embouchure du Duddon ; 8.895 hab. (1891). Mines et forges importantes. Sources minérales.

MILLON (Charles), littérateur français, né à Liège le 13 sept. 1754, mort à Paris le 21 juil. 1839. Il fut d'abord sous-bibliothécaire du prince de Condé, puis, sous le Directoire, professeur de législation à l'école centrale du Panthéon, et, de 1809 à 1830, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'érudition, de plusieurs volumes de vers et de traductions françaises des *Voyages en Irlande* de Twiss et d'Arthur Young.

MILLON (Auguste-Nicolas-Eugène), chimiste français, né à Châlons-sur-Marne le 24 avr. 1812, mort à Saint-Seine (Côte-d'Or) le 22 oct. 1867. Arrière-petit-fils de Millon, qui fut, en 1730, premier échevin de la ville de Paris, il étudia la médecine, se fit recevoir chirurgien militaire, mais, très adonné à la chimie, passa, une fois docteur (1836), dans le corps des pharmaciens militaires, fut nommé en 1837 préparateur et répétiteur de chimie au Val-de-Grâce, puis devint successivement pharmacien aide-major au Gros-Caillou (1840), professeur de chimie au Val-de-Grâce (1841), pharmacien-major de 1re classe (1847), premier professeur à l'hôpital militaire de Lille (1848), pharmacien principal à Alger (1850). Chimiste de très grande valeur, Eugène Millon a porté principalement ses recherches sur les hypochlorites, sur l'acide nitrique, sur la purification du sulfure de carbone, sur le passage des médicaments dans l'économie animale, sur la présence de métaux dans le sang, sur le blé, sur le lait. On lui doit aussi toute une série d'études agricoles et économiques sur l'Algérie. Outre de nombreux mémoires parus de 1838 à 1865 dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans les *Annales de chimie* et dans le *Journal de pharmacie*, il a publié : *Recherches sur l'acide nitrique*, avec F. Hœfer et J. Nicklès (Paris, 1842, in-8) ; *Eléments de chimie organique* (Paris, 1845-48, 2 vol. in-8) ; *Annuaire de chimie* (Paris, 1845-51, 7 vol. in-8) ; *Recherches chimiques sur le mercure et les constitutions salines* (Paris, 1846, in-8) ; *la Liberté du commerce de la boucherie* (Paris, 1851, in-8), etc. L. S.

Bibl. : E. Millon, *Résumé de ses travaux scientifiques*; Paris, 1841, in-4. — H. Faure, *Notice biographique sur E. Millon* ; Châlons-sur-Marne, 1868, in-8. — F. Hœfer et J. Reiset, *E. Millon, sa vie, ses travaux de chimie*, etc.; Paris, 1870, in-8.

MILLON de Montherlant (François), député aux Etats généraux de 1789 par le bailliage de Beauvais, né à Wavignies (Oise) le 24 août 1720, mort sur l'échafaud le 5 messidor an II (23 juin 1794) pour avoir donné asile, dans son château de Montherlant, à un émigré de ses amis.

Bibl. : D'Hozier, *Généralité de Besançon*.— Le P. Daire, *Histoire de Montdidier*. — Wallon, *Histoire de la Terreur*, etc., etc.

MILLONFOSSE. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand; 506 hab.

MILLOT (Claude-François-Xavier), historien français, né à Ornans en 1726, mort à Paris en 1785. Entré dans la Société de Jésus, il professa la rhétorique à Lyon, à Parme, vint ensuite se fixer à Paris où il fut élu à l'Académie française en 1777, et devint précepteur du duc d'Enghien l'année suivante. Ses *Eléments* de l'histoire de France (1767-1769), de l'histoire d'Angleterre (1769), de l'histoire générale ancienne et moderne (1772-1783), ont été réunis en 1800 sous le titre : *Œuvres de l'abbé Millot* (15 vol. in-8). Médiocres par le style et par les idées, ces ouvrages sont pourtant intéressants comme première tentative de vulgarisation historique. C'est sur les manuscrits du duc de Noailles plus ou moins arrangés que Millot a rédigé les *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV* (Paris, 1777, 4 vol. in-12). H. Monin.

MILLOT (Jacques-André), accoucheur français, né à Dijon en 1728, mort à Paris en 1811. Il fut, à Paris, l'accoucheur des princesses de France et le chirurgien du comte de Provence (Louis XVIII). La Révolution le ruina. *Mémoires sur un nouveau mode d'opération césarienne* (1796, in-8) ; *Histoire physiologique de la génération humaine* (Paris, 1800, in-8) ; *l'Art d'améliorer les générations humaines* (Paris, an X, 2 vol. in-8) ; *le Nestor français* (Paris, 1807, 3 vol. in-8) ; *la Gérocomie* (Paris, 1807, in-8) ; *la Médecine perfective* (Paris, 1809, in-8). Dr L. Hn.

MILLOT (Charles-Théodore), général français, né à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or) le 28 juin 1829, mort à Angoulême le 17 mai 1889. Sorti de Saint-Cyr en 1849, il se distingua comme chef de bataillon pendant la guerre de 1870, fut promu colonel en 1874, général de brigade en 1880, commanda la place de Paris en 1883, passa, la

même année, général de division, et le 6 déc. fut mis à la tête du corps expéditionnaire du Tonkin. Rappelé en France, il resta en disponibilité quelque temps, puis commanda la 18e division à Angers. Violemment attaqué à l'occasion des manœuvres d'armée de 1887, il passa au commandement de la 23e division, à Angoulême.

MILLS (Robert), architecte et ingénieur américain, né à Charlestown (Caroline du Sud) vers 1780, mort à Washington le 3 mars 1855. R. Mills vint en 1800 à Washington dans les bureaux de James Hoban, architecte de cette ville, et peu après fit construire, en collaboration avec le président Jefferson, la résidence que ce dernier se fit élever à Monticello. Puis il donna à Charlestown les plans de l'église congréganiste, édifice surmonté d'un dôme, le premier construit aux Etats-Unis, et dessina, à Philadelphie, la banque, Washington Hall, l'église baptiste, les archives de la salle des Etats (bâtiments à l'épreuve du feu) et le pont de bois de 340 pieds de longueur jeté sur la rivière de Schuylkill, pont qui fut incendié en 1838. Après avoir obtenu plusieurs prix dans des concours publics, il donna encore les plans : du palais de justice, à Richmond; de la prison de l'Etat de New Jersey, à Burlington; de l'obélisque monumental, à Bunker Hill, près de Boston; du monument de Washington, à Baltimore, et, dans cette dernière ville, de l'église baptiste, avec dôme de 80 pieds de haut, et de l'église Saint-Jean. R. Mills, qui fit exécuter de nombreux travaux de dérivation d'eau et de voies ferrées dans divers Etats de l'Union, et qui, cessant toute carrière active en 1834, fut attaché au service du gouvernement général à Washington, a laissé plusieurs ouvrages, surtout scientifiques, entre autres un *Atlas* de 28 planches, des édifices qu'il construisit à l'épreuve du feu; un volume de *Statistiques; l'American Pharos*, ou *Light House Guide* (1832), et le *Guide to the national executive offices at Washington* (1842). Ch. L.

MILLSTATT. Bourg de Carinthie (Autriche-Hongrie), à 6 kil. E. de Spittal, sur le beau *lac de Millstatt* (1.300 hect.), qui se déverse dans le Lieserbach, affluent de la Drave; 806 hab. Abbaye des bénédictins du XIIe siècle, avec un vieux cloître. Station balnéaire fréquentée. Au N., les Alpes de Millstatt (2.086 m.).

MILLVILLE. Ville des Etats-Unis, Etat de New Jersey, comté de Cumberland, sur la rivière Maurice, à 92 kil. S.-S.-O. de Trenton; 10.002 hab. Stat. de chem. de fer. Grandes manufactures de lainages, forges, verreries.

MILLY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Lô; 659 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MILLY (*Milliacum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille; 734 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, dans la vallée du Thérain, Milly est une localité très ancienne, qui a donné son nom à une famille chevaleresque ayant joué un rôle considérable au moyen âge. L'un de ses membres, Sagalon, y fonda un prieuré en 1154. Les biens de la maison de Milly furent partagés en 1476, sous Jean Ier surnommé Hurtaut et, peu après, par extinction des mâles, Milly retourna pour les deux tiers au comte de Clermont d'où elle vint à divers seigneurs. Quelques fiefs de la châtellenie et la prévôté royale furent réunis au duché de Boufflers en 1700. Ce lieu avait une forteresse importante dans le moyen âge, forteresse qui fut emportée par Richard Cœur de Lion en 1197, puis démolie et brûlée en 1442 par ordre du duc de Bourgogne. Milly possédait deux églises : Notre-Dame fut dévastée pendant le siège de 1442 et totalement détruite pendant la Révolution; Saint-Hilaire a un chœur qui date de 1679 et quelques restes de vitraux portant la date de 1530. On a trouvé à Milly de nombreuses antiquités et notamment une curieuse statue en fer que l'on croit représenter l'Hercule gaulois. Cette commune renferme plusieurs hameaux : Mirmont, restes d'une tour servant à l'exercice de la religion réformée au XVIe siècle; Campdeville, où existait une maladrerie; Courroy, Fouilloy, Cardonnette, La Neuville-sur-le-Vault, lieu de naissance de saint Thomas *Becket* (V. ce nom). Fabrique de bas, de serges, filatures.

MILLY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse; 392 hab.

MILLY (*Milliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. N. de Mâcon, stat. de la ligne du chem. de fer de Moulins à Mâcon; 302 hab. Carrières, moulins, fours à plâtre. Nombreuses trouvailles d'antiquités et de monnaies romaines. Eglise romane. Maison habitée par Lamartine dans sa jeunesse. Buste du poète sur une place publique de la commune. L-x.

MILLY. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes; 2.254 hab. Cultures importantes d'asperges. Distillerie et fabrique de liqueurs, mégisserie, corderie. Eglise du XIIIe siècle. Château bâti par l'amiral de Graville à la fin du XVe siècle et remanié au XVIIe.

MILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Chablis; 211 hab.

MILMAN (Henri Hart), poète et littérateur anglais, né à Londres le 10 févr. 1791, mort à Londres le 24 sept. 1868. Il publia dès sa jeunesse un drame intitulé *Fazio*, puis, en 1818, composa un poème héroïque en douze chants: *Samor*. En 1821, il fut nommé professeur de poésie à Oxford et, en 1849, doyen de l'église Saint-Paul, à Londres. Il a publié des ouvrages intéressants, pleins de goût et d'érudition : une *Histoire des Juifs* (1827); une *Vie d'Horace* (1849), et surtout une *Histoire du christianisme* (1849-54).

MILNE (Sir David), amiral anglais, né à Edimbourg le 25 mai 1763, mort en mer le 5 mai 1845. Entré dans la marine de l'Etat en 1779, il se signala, durant la longue lutte maritime entre la France et l'Angleterre, par son savoir profond et par sa rare intrépidité, fut promu lieutenant de vaisseau en 1794, capitaine en 1795, contre-amiral en 1814, vice-amiral en 1825, amiral en 1841. Parmi ses hauts faits d'armes, on cite surtout la capture des frégates françaises *la Pique* (1795), *la Seine* (1798), *la Vengeance* (1800). Fait baronnet en 1816, il devint, après la conclusion de la paix, député du comté de Berwick (1820) et fut nommé, en 1845, commandant en chef à Plymouth. Il mourut à bord du paquebot qui faisait le service entre Londres et Edimbourg.

Son fils, sir *Alexander* Milne, né en 1806 et entré en 1817 au service de la marine, a été promu capitaine de vaisseau en 1839, amiral en 1870, amiral de la flotte en 1881. Il a fait partie à diverses reprises du conseil de l'amirauté (1847-59, 1866-68, 1872-76) et a exercé le commandement en chef de la division de l'Amérique du Nord de 1860 à 1864, de celle de la Méditerranée de 1869 à 1870. Retiré du service actif en 1876, il a été créé baronnet la même année et est encore magistrat du comté de Berwick. L. S.

MILNE-EDWARDS (V. EDWARDS).

MILNER (Joseph), historien ecclésiastique anglais, né près de Leeds en 1744, mort en 1797. Il fit ses études à Cambridge et entra dans la carrière ecclésiastique. Bien qu'il consacrât une grande partie de son temps à l'éducation de la jeunesse, comme principal du collège de Hull, il n'est pas connu par des ouvrages de pédagogie, mais par des travaux historiques. On lui doit notamment : *Gibbon's account of Christianity considered* (Considérations sur l'exposé du christianisme de Gibbon) (1781, in-8), et *History of the church of Christ* (Histoire de l'Eglise du Christ) (1794-1812, in-8). Ce dernier traité fut terminé par son frère *Isaac* (1751-1820), qui est aussi connu comme historien et qui a été professeur de mathématiques à Cambridge. Une édition complète des œuvres de Joseph Milner a paru en 1828. Elle contient, outre les ouvrages cités, deux volumes de sermons pratiques.

MILNER (John), prélat anglais, né à Londres le 4 oct. 1752, mort à Wolverhampton le 9 avr. 1826. Il entra dans les ordres et fut attaché en 1779 à la chapelle de Vinchester. Il soutint un grand nombre de controverses religieuses soit avec les ministres anglicans, soit avec les

membres du Comité catholique. En 1803 il fut sacré évêque *in partibus* de Castabala. On lui doit les ouvrages suivants : *History civil and ecclesiastical and Surwey of the Antiquities of Winchester* (Londres, 1799, 2 vol. in-4) ; *Letters to a prebendary* (1800, in-4) ; *Treatise on the ecclesiastical architecture of England during the middle ages* (1811, in-8) ; *The End of religious Controversy* (1811, in-8), qui a été traduit en français (Paris, 1823, 2 vol. in-8), etc.

MILNES (Richard-Monckton, lord HOUGHTON), écrivain et homme politique anglais, né à Friston Hall (Yorkshire) le 19 juin 1809, mort à Vichy le 8 août 1885. Député de Pontefract à la Chambre des communes de 1837 à 1863, il siégea parmi les conservateurs modérés et fut l'auteur de plusieurs bills importants. Il a publié : *Memorials of a tour in Greece* (1834) et plusieurs recueils de jolis poèmes réunis sous le titre *Poetical Works* (1876, 2 vol.). L. S.

MILNROW. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 16 kil. N. de Manchester, sur un affluent du Mersey ; 8.046 hab. (1891). Stat. de chem. de fer. Nombreuses manufactures.

MILO. Ile des Cyclades, située au S.-O. de ce groupe d'îles de l'Archipel ; 5.600 hab. Superficie de 162 kil. q. ; 20 kil. de longueur de l'O. à l'E. La capitale, Palaeo Castro, est située sur le bord E. d'un large golfe, qui se creuse au N. de l'île. Terre volcanique, Milo n'a pas eu d'éruptions depuis les temps modernes, mais des solfatares fumantes et des sources thermales y subsistent toujours. Deux points élevés dominent l'île : le Kalomo et le mont Saint-Elie (775 m.). Elle a un port, vaste et sûr, ouvert vers le N.-O. L'ancienne ville, *Melos*, se dressait sur des collines, à 2 kil. au S.-E. de Castro : il subsiste quelques fragments de ruines antiques, celui d'un amphithéâtre en particulier, où un paysan trouva, brisée en plusieurs morceaux et enfouie dans les décombres, la célèbre Vénus de Milo. — L'île, qui était au XVIIIe s. assez peuplée et bien cultivée, a été ruinée par des secousses volcaniques. On remarque, à 20 kil. du cap Psali, l'îlot d'Ananæ, et, à 6 kil. du cap Erima, l'îlot de Ktevia. Ph. B.

Vénus de Milo (V. VÉNUS).

MILO. Rivière du Soudan, affluent du haut Niger. Elle a ses sources au N.-N.-O. de Monsardou, passe près de Sanankoro, de Bissandougou et à Kankan, et se jette dans le Niger à Sansandou en venant de Nora. Caillié l'a traversée en 1827, en se rendant de Kouroussa, par Kankan, à Tengrela. Le capitaine Peroz et le lieutenant Plat l'ont suivie en 1887, en allant de Siguiri à Bissandougou, par Sansandou, du Soudan et Kankan ; M. Plat a consigné les levés faits par lui dans la carte dressée par lui sous la direction du commandant Vallière. Dans sa partie inférieure, le Milo traverse une région pauvre ; mais la partie haute est couverte d'une puissante végétation. Le bassin de Milo a fait partie du royaume de Ouassoulon depuis 1840 ; Samory l'a conquis de 1866 à 1878, jusqu'au confluent et le Niger. C'était un pays très peuplé. En 1887, Sansandou avait 2.000 hab. et Kankan 5.000. En 1888, le colonel Gallieni est entré en relation avec les gens de Sansandou. Samory, de 1888 à 1890, a, sous les moindres prétextes, ravagé la vallée de Milo. En 1891, le colonel Archinard a occupé Kankan ; en 1892, le colonel Humbert a occupé Bissandougou et Sanankoro. Les *sofas* de Samory se retiraient de plus en plus en amont ; nos troupes les ont suivies, et ces expéditions ont permis le relevé de toute la vallée du Milo. En 1893, le colonel Combes a pénétré jusque dans la région voisine des sources ; il a rejeté les gens de Samory vers l'E. ; un poste français a été établi dans le Bouzi. Le ministère de la guerre va incessamment publier une nouvelle carte du Soudan où seront indiqués les résultats géographiques des dernières expéditions.

MILOCH OBRÉNOVITCH, prince de Serbie, né à Srednia Dobrinia (district d'Oujitsé) le 18 mars 1780, mort à Toptchidéré, près de Belgrade, le 26 sept. 1860. Il perdit de bonne heure son père, un pauvre paysan, nommé Théodore Mihaïlovitch, et dut s'engager comme pâtre chez des étrangers ; il passa ensuite au service de son frère aîné et utérin, Milan Obrénovitch, riche marchand de porcs. Ce dernier devint, en 1804, un des chefs de l'insurrection et fut placé par Karageorges à la tête des trois districts d'Oujitsé, de Roudnik et de Pojéga. Il se fit seconder, dans la gestion des affaires publiques, par le jeune Miloch. En 1810, Milan Obrénovitch mourut à Bucharest, au cours d'une mission diplomatique, empoisonné, a-t-on prétendu, sur l'ordre du président du conseil dirigeant, Mladen Milovanovitch. Miloch lui succéda dans son commandement et fit également de l'opposition à Karageorges, qui cherchait à restreindre les pouvoirs des chefs militaires. A cette époque, il abandonna son nom de Todorovitch (fils de Théodore) et prit l'appellation de son défunt frère et protecteur : Obrénovitch. En 1813, il tint héroïquement tête aux Turcs, à Ravagne, dans la Matchva, avec un millier d'hommes, et ne se replia sur Chabats qu'après avoir épuisé toutes ses munitions. Lorsque Karageorges et les principaux chefs se furent enfuis en Autriche, il tenta vainement de sauver la situation. Il fit enfin sa soumission à la Porte, qui lui attribua le commandement du district de Roudnik avec le titre de knez. Il gagna les bonnes grâces des Turcs en les aidant à réprimer une révolte qui éclata en 1814 et qu'il jugeait alors inopportune. L'année suivante, Skopliak-Pacha ayant voulu désarmer les Serbes, Miloch proclama l'insurrection dans le village de Takovo, le 23 avr. 1815. Après avoir battu à Tchatchak, à Pojarévats les Turcs cantonnés en Serbie et s'être emparé de Krouchévats, il eut recours à la diplomatie. Le vizir de Bosnie franchissait déjà la Drina, à la tête d'une armée ; Miloch courut à sa rencontre, battit une partie de ses troupes à Doublié, dans la Matchva, le 25 juin 1815 ; il s'aventura ensuite seul dans le camp turc, au risque d'y être retenu prisonnier, et sut entamer des négociations qui aboutirent à un armistice. Cependant une autre armée turque, conduite par Marachlia-Pacha et venant de la Roumélie, remontait la vallée de la Morava. Miloch la rejoignit à Tchoupria. Il hasarda encore une fois sa vie dans le camp turc et arrêta avec Marachlia un *modus vivendi* provisoire, puis un traité définitif réservant au sultan la suzeraineté du pays et l'occupation des places fortes. Ce même traité portait qu'un conseil de 12 *knez* siégeant à Belgrade et dit *Chancellerie nationale serbe* administrerait le pays, prélèverait un tribut payable à la Porte, jugerait les Serbes et livrerait au représentant du sultan, pour les faire mettre à mort, les condamnés à la peine capitale.

Miloch acquit bientôt une influence prépondérante dans ce conseil et mit à profit son autorité pour écarter les chefs qui pouvaient lui porter ombrage. En 1816, il fit périr Moler, qui menaçait de devenir un concurrent dangereux. En 1817, Karageorges, rentré en Serbie, y fut assassiné. Cette même année, en novembre, la Skoupchtina nationale réunie à Belgrade proclama Miloch prince suprême de Serbie, en décidant que cette dignité serait héréditaire dans sa famille. A partir de ce moment, l'ancien pâtre poursuivit sans répit l'exécution du traité conclu avec Marachlia, que les Turcs s'efforçaient de laisser à l'état de lettre morte. Il mit à profit toutes les difficultés de la Porte pour arracher à cette dernière des concessions profitables au pays, négociant à la fois à Constantinople et à Saint-Pétersbourg, travaillant à l'affermissement de sa propre autorité. Il établit sa capitale à Kragouïévats, divisa le pays en provinces, institua un conseil d'Etat et organisa des tribunaux. En 1827, la Skoupchtina de Kragouïévats le confirma dans ses fonctions. Le 15 août 1830, la Porte elle-même le reconnut prince de Serbie par un hatti-chérif qui perpétuait la dignité princière dans sa famille. Miloch organisa alors une armée permanente, une église nationale ; en 1835, il promulgua une constitution jugée trop libérale et qui ne put être appliquée en suite des réclamations de la Porte, de la Russie et de l'Autriche. En 1836, il rendit visite au sultan à Constantinople.

En 1838, la Porte, de concert avec la Russie et en violation du traité de 1815, imposa aux Serbes une constitution, limitant les pouvoirs du prince et instituant un sénat dans lequel prirent place les principaux chefs, les anciens compagnons d'armes de Miloch, pour la plupart jaloux de l'autorité de ce dernier et désireux de rétablir à leur profit, dans le pays, une organisation similaire à celle des Turcs. De là des troubles que Miloch ne parvint pas à réprimer, comme par le passé, et qui le forcèrent à abdiquer, le 13 juin 1839, en faveur de son fils aîné Milan. Miloch se retira alors dans ses domaines de Valachie, d'où il suivit les événements. Le 23 déc. 1858 il fut rappelé par la Skoupchtina qui venait de prononcer la déchéance d'Alexandre Karageorgévitch et qui lui décerna le titre de *Père de la patrie*. Ayant obtenu de la Porte un nouveau firman d'investiture, il rentra en Serbie. Durant son second règne, qui dura un peu moins de deux ans, il édicta plusieurs lois nouvelles et introduisit quelques réformes dans l'armée. On lui a reproché ses actes de cruauté et d'arbitraire, ainsi que la fortune privée qu'il acquit par le commerce du bétail durant sa présence aux affaires ; mais il faut tenir compte de son éducation première, du milieu dans lequel il vécut et des difficultés de toutes sortes, intérieures et extérieures, qu'il dut vaincre pour créer et organiser, avec les seules ressources de son génie, la Serbie moderne et pour élever cette ancienne province turque au rang des Etats européens. A. GIRON.

BIBL. : KARADJITCH, *Miloch Obrénovitch, prince de Serbie* ; Pest, 1828. — RANKE, *Histoire de la Serbie et de la révolution serbe* ; Berlin, 1829. — Nil POPOV, *la Russie et la Serbie* ; Moscou, 1869. — SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, *la Serbie, Karageorge et Miloch* ; Paris, 1871. — MILITCHÉVITCH, *Biographie des Serbes célèbres des temps modernes* ; Belgrade, 1888.

MILOCHAU (Emile), homme politique français, né à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir) le 15 mars 1846. Sous-préfet de la Défense nationale à Châteaudun en 1870-71, maire de Béville-le-Comte, vice-président du comice agricole de Chartres et grand agriculteur, il fut, le 4 oct. 1885, le seul élu, au 1er tour, de la liste républicaine du dép. d'Eure-et-Loir. En 1889, il fut réélu au 1er tour, dans la deuxième circonscription de Chartres, et en 1893 sans concurrent. Le 8 mai 1898, il a été battu comme candidat modéré et avec 4.662 voix, par M. Bordier, radical, qui en a réuni 8.376.

MILOK. Montagne d'Algérie, située au N.-N.-O. de Laghouat, non loin du caravansérail de Methlili (route d'Alger). Elle forme comme une vaste citadelle en roc naturel, taillée à pic, crénelée et mesurant près de 16 kil. de développement sur les deux faces du rectangle. Les eaux s'écoulent par l'oued Milok et l'aïn Milok qui les portent à l'oued Mzi.

MILON-LA-CHAPELLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse ; 182 hab.

MILON, peintre grec, né à Soles, mentionné par Pline (*Hist. nat.*, XXXV, 146) comme un artiste de second ordre, mais estimable, élève d'un sculpteur, Pyromachos. Pline parle ailleurs (XXXIV, 80) d'un certain Pyromachos, statuaire, qui vivait vers l'Olympiade 121 (292 av. J.-C.). C'est sans doute le même artiste. André BAUDRILLART.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der Griech. Künstler*, t. I, p. 443, 1re éd.

MILON (*Titus Annius Papianus Milo*), célèbre agitateur romain, né à Lanuvium, dans le Latium, mort près de Thurii (Lucanie) en 48 av. J.-C. Il était fils de plébéiens obscurs, C. Papius Celsus et Annia. Sa jeunesse fut vraisemblablement très orageuse, car, lorsqu'il parut sur la scène publique, il était criblé de dettes. Sans nom, sans passé, sans talent, mais d'un orgueil et d'une ambition démesurés, il convoita, pour se tirer d'embarras, quelque magistrature lucrative et, comme il fallait débuter par le tribunat, chercha auprès du parti oligarchique (les optimates) l'appui nécessaire, en mettant son audace et une bande de gladiateurs qu'il avait embauchés au service de Cicéron, dont Pompée venait de se rapprocher (58), mais que continuait à poursuivre, dans son exil, la haine implacable du démagogue *P. Clodius* (V. ce nom). Celui-ci avait, lui aussi, ses mercenaires et était soutenu en outre par la populace. Il y eut une série de rencontres ; mais Milon, justifiant son surnom, cher alors aux gladiateurs, sut conserver l'avantage le jour des comices ; il se rendit maître du Forum, fut élu tribun (57), et, le 4 août, fit voter, par les mêmes moyens, le rappel de Cicéron. La même année, il épousa la fille de Sylla, Fausta, que, peu après, raconte-t-on, il surprit en adultère avec l'historien Salluste. Cependant la lutte continuait dans Rome, où aucun des partis n'avait désarmé ; les émeutes succédaient aux émeutes et chaque jour le sang coulait, tandis que, également impudents, Milon et Clodius, les auteurs de tous les attentats, s'accusaient mutuellement de violences et de brigandages et invoquaient l'un contre l'autre les interdits *de vi armata*. L'année 53 fut particulièrement terrible. Milon briguait le consulat, Clodius la préture. Acharnés à empêcher leur élection réciproque, ils faisaient, à chaque réunion des comices, disperser l'assemblée par leurs mercenaires et cette ère d'anarchie aurait peut-être encore longtemps duré si Milon, en se rendant à Lanuvium, ne s'était rencontré, sur la voie Appienne, avec Clodius, accompagné d'une faible troupe. La sienne était très supérieure, il assaillit son rival et le fit égorger (20 janv. 52). A la nouvelle du meurtre, la populace romaine se souleva ; le sénat la fit refouler, puis une réaction se produisit, et Milon qui, un instant indécis, avait repris courage, allait peut-être se voir élire consul, lorsque Pompée, qui en avait pris ombrage, se fit conférer par le sénat un sorte de dictature (25 févr.) et fit rendre aussitôt trois lois dirigées contre Milon. Malgré Cicéron, malgré les optimates, celui-ci fut mis en jugement (4 avr.). Cicéron, effrayé par l'appareil militaire qu'avait déployé Pompée, ne sut prononcer que quelques mots. Milon, déclaré coupable, s'exila de lui-même à Marseille, où il reçut quelque temps après de Cicéron la magnifique harangue (*pro Milone*) qui l'eût peut-être fait absoudre, mais que l'illustre orateur ne composa malheureusement qu'après coup, dans le silence du cabinet. Rome ne pouvait, il est vrai, que gagner à cet éloignement. Du reste, il se prolongea. En 49, Milon, qui avait laissé un million de dettes et dont les biens avaient été vendus, fut exclu de l'amnistie générale. En 48, il profita de la préture de son ami, M. Cœlius, pour se faire rappeler. Mais tous deux tentèrent, en l'absence de César, de soulever en faveur de Pompée le Samnium et le Bruttium, et Milon, poursuivi en Lucanie par le préteur Q. Pedius, périt obscurément sous les murs d'une petite ville, près de Thurii. L. S.

BIBL. : V. DURUY, *Hist. des Romains*, t. III, pp 231 et s.

MILON, moine, puis écolâtre de l'abbaye de Saint-Amand, au IXe siècle, mort le 20 juin 872. Poète, hagiographe, musicien et enlumineur. On a conservé de lui une vie de saint Amand, fondateur de son abbaye, en 1.800 vers hexamètres, et un poème sur la sobriété, dédié à Charles le Chauve, en 2.116 hexamètres, dont beaucoup de détails sont intéressants pour l'histoire de la civilisation. La meilleure édition de ses œuvres a été donnée dans les *Poetæ latini ævi Carolini* des *Monumenta Germaniæ historica*.

MILON (Louis-Jacques JESSÉ), danseur, mime et chorégraphe français, né en 1765, mort en nov. 1849. Cet artiste fut l'élève de l'école de danse de l'Opéra, où il débuta comme sujet vers 1790. Dès 1793, il était classé dans les doubles, devenait peu après « premier remplacement », et enfin rapidement premier sujet. Milon fut un danseur de premier ordre dans le genre noble et un mime remarquable. Il ne montra pas moins de supériorité comme chorégraphe et comme compositeur de ballets et avait déjà fait représenter plusieurs ouvrages de ce genre lorsque, vers 1815, il fut nommé maître de ballet, conjointement avec

Gardel. Il donna à l'Opéra plus de vingt ballets, qui tous obtinrent des succès éclatants : *Pygmalion*, *Héro et Léandre*, *les Noces de Gamache*, *Lucas et Laurette*, *le Retour d'Ulysse*, *l'Enlèvement des Sabines*, *Nina ou la Folle par amour*, *l'Heureux Retour*, *l'Epreuve villageoise*, *le Carnaval de Venise*, *les Sauvages*, *Clari*, etc. On louait dans ces divers ouvrages la richesse et la fertilité de l'invention, la grâce des incidents, parfois la poésie répandue sur le sujet, et souvent un intérêt dramatique qui s'élevait au plus haut degré du pathétique. Milon prit sa retraite en 1826.

MILON DE CROTONE (Μίλων), athlète grec célèbre, qui vivait au VIe siècle av. J.-C. Fils d'un certain Diotime, de Crotone (Grande-Grèce), il s'était accoutumé, tout jeune, à soulever et à porter des fardeaux, dont il avait progressivement augmenté le poids. Sa force était ainsi devenue prodigieuse et il fut six fois vainqueur aux Jeux olympiques, sept fois aux Jeux pithiques, neuf fois aux Jeux néméens, dix fois aux Jeux isthmiques, en sorte qu'il dut renoncer à la lutte, faute de trouver des adversaires. La tradition lui prête, du reste, les exploits les plus divers. Un jour, notamment, qu'il assistait à une leçon de Pythagore, dont il était un disciple assidu, une colonne de la salle vint à manquer : il s'y susbtitua et donna aux auditeurs le temps de sortir. Durant la grande guerre entre Crotone et Sybaris, ses compatriotes lui confièrent le commandement de leur armée ; il battit complètement les Sybarites au Crathis (511) et cette victoire fut presque exclusivement due, d'après Diodore, à sa force personnelle. On sait comment il mourut : déjà vieux, il trouva une souche d'arbre que des bûcherons avaient commencé à ouvrir ; il voulut achever de la séparer ; mais les deux parties se refermèrent brusquement, il eut une main prise et les bêtes féroces le dévorèrent (V. ART, t. III, p. 1152). L. S.

BIBL. : DIODORE (XII, 9), HÉRODOTE (III, 137), PAUSANIAS (VI, 14), AULU-GELLE (XV, 16), Valère MAXIME (IX, 12), CICÉRON (*De sen.*, 10), etc.

MILORADOVITSCH (Micail-Andreievitch, comte de), général russe, né à Saint-Pétersbourg en 1770, tué à Saint-Pétersbourg le 25 déc. 1825. Il suivit Souvorov en Italie en 1799 et fit preuve du plus grand courage à la Trebbia, à Novi, au passage du Saint-Gothard. Il sauva les débris de l'armée russe en Suisse après la défaite de Souvorov. Il combattit vaillamment à Austerlitz, à la Moskowa. Pendant la campagne de Russie, il fut le principal instigateur de l'incendie de Moscou, si fatal à l'armée française. Il harcela l'armée française pendant sa retraite et lui fit un mal incalculable, la poursuivant jusqu'en Pologne. Il prit une part importante aux campagnes suivantes, à la grande bataille de Leipzig, à la campagne de France. En 1819, il fut nommé gouverneur de Saint-Pétersbourg. Il fut tué d'un coup de pistolet lorsqu'il tenta, en 1825, d'arrêter la conspiration qui prétendait, après la mort d'Alexandre Ier, défendre les droits du grand-duc Constantin, lequel avait abdiqué en faveur de son frère, l'empereur Nicolas. Ce dernier fit faire à Miloradovitsch de magnifiques funérailles.

MILOT. Village de la république d'Haïti, situé à 15 kil. S. de Cap-Haïtien. Belles ruines du palais de Sans-Souci, où résida et mourut Christophe-Henri Ier. Débris imposants de la citadelle Laferrière (708 m.), à quelque distance de là, en haut du morne du Bonnet à l'Evêque.

MILOU (Zool.) (V. CERF, t. X, p. 45).

MILOUIN. Sous les noms de Milouin et de Milouinan, on désigne vulgairement deux espèces de *Canards* du genre *Fuligule* (V. ces mots), la *Fuligula ferina* L. et la *Fuligula marila* L., qui habitent les régions arctiques de l'Europe, et qui se montrent régulièrement sur nos côtes septentrionales au printemps et en automne. Chez le mâle du Milouin (*F. ferina*) en livrée de noces, la tête et le haut du cou sont d'un roux marron vif, les parties supérieures du dos et de la poitrine d'un noir mat, les couvertures des ailes d'un gris blanchâtre marqué de nombreux zigzags gris, tandis que chez le mâle du Milouinan (*F. marila*) la tête et le haut du cou sont d'un noir à reflets verdâtres, la partie supérieure du dos et les scapulaires rayés de gris. E. OUSTALET.

MILOUTINOVITCH (Sima), dit *Saraïlia*, poète serbe, né à Saraïevo (Bosnie) le 15 oct. 1791, mort à Belgrade le 12 janv. 1848. En 1813 et 1815, il se battit vaillamment contre les Turcs et, la paix conclue, il fut attaché à la chancellerie nationale. En 1816, il quitta Belgrade et se rendit auprès de son père en Bessarabie, où il composa son poème *Choses serbes*, récit de l'insurrection de 1804 à 1813. En 1826, il alla à Leipzig faire imprimer cet ouvrage aux frais d'un de ses compatriotes. En 1828, il se rendit au Monténégro et y devint secrétaire de l'évêque régnant, Pierre Ier, en même temps que précepteur du jeune Rada Petrovitch, plus tard Pierre II, dont il développa le talent poétique. Il rentra en Serbie en 1832 et y occupa plusieurs fonctions officielles. Les événements politiques le forcèrent à quitter le pays en 1839 ; il y rentra à l'avènement du prince Alexandre Karageorgévitch et fut chargé de nouvelles fonctions officielles qu'il ne tarda pas à abandonner pour exploiter une brasserie, espérant ainsi, vainement d'ailleurs, acquérir quelque argent. Ses principaux ouvrages, outre celui déjà cité, sont : une *Histoire de la Tsernagore*, un *Recueil de chants monténégrins et herzégoviniens*, *la Gloire du Monténégro* (drame), *Obilitch* (tragédie), une *Histoire de Serbie, de 1813 à 1815*, *les Trois Frères* (poème), *Karageorges* (tragédie). A. GIRON.

MILOV (Stephan) (V. MILLENCOVITCH).

MILOVANOVITCH (Mladen), homme d'Etat serbe, né près de Kragouïévats, mort en 1822. Il faisait le commerce du bétail avant le soulèvement de 1804. Durant toute la première insurrection, il fut le second personnage de Serbie, tour à tour voïévode, ministre de la guerre, président du conseil dirigeant. En 1813, il se réfugia en Russie en même temps que Karageorges. Il rentra en Serbie en 1822 et séjourna quelque temps auprès du prince Miloch à Kragouïévats. Le pacha de Belgrade ayant demandé qu'il lui fut fût livré, Milovanovitch voulut se réfugier au Monténégro, mais il fut assassiné dans sa fuite, près du Zlatibor. Certains ont attribué ce meurtre au prince Miloch. A GIRON.

MILREIS. Unité de compte portugaise et brésilienne, qui est égale à mille reis et qui vaut 5 fr. 60 en Portugal, 2 fr. 83 au Brésil (V. MONNAIE et REIS).

MILSAND (Joseph-Antoine), critique et philosophe français, né à Dijon en 1817, mort en 1886. Il alla à Rome pour compléter ses études de peinture, mais sa santé l'obligea à renoncer à ses goûts d'art, et il se consacra à la littérature et à la critique. Il publia dans la *Revue des Deux Mondes* une série d'études sur la société anglaise qui l'amenèrent à une philosophie religieuse personnelle, qu'on a qualifiée de *subjectivisme vitaliste*. Sa pensée est souvent originale et sa langue assez personnelle. Nous citerons de lui : *l'Esthétique anglaise*, étude sur Ruskin (1864) ; *le Protestantisme* (1872) ; *Protestants et vieux-catholiques* (1874) ; *la Psychologie et la morale du christianisme* (1880).

MILSAND (Charles-Philibert), bibliographe français, né à Dijon le 4 févr. 1818. Il est resté constamment attaché à la bibliothèque de sa ville natale et a publié de très nombreuses études spéciales. Nous citerons : *Bibliographie des publications relatives à la Vie de Jésus de Renan* (1864, in-18) ; *les Rues de Dijon* (1874, in-18) ; *Bibliographie bourguignonne* (1885, in-8), recueil méthodique des ouvrages qui se rapportent à la Bourgogne, etc.

MILSCENT (Marie-Joseph), homme politique et magistrat français, né à Saulgé-l'Hôpital (Maine-et-Loire) le 29 sept. 17?2, mort à Angers le 6 juil. 1821. Lieutenant au présidial d'Angers, député du tiers état aux États généraux par la sénéchaussée d'Anjou le 20 mars 1789, il prêta le serment du Jeu de paume et donna sa démis-

sion en oct. 1790. Il devint président du tribunal d'Angers le 9 floréal an VIII (29 avr. 1800), député de Maine-et-Loire le 6 germinal an X (26 mars 1802), et président de chambre à la cour d'Angers le 2 avr. 1811.

MILTCHANES (*Milzane, Milzene* des chroniques latines), branche des Slaves Polabes, fréquemment mentionnée dans les chroniques du IXe au XIIe siècle. A partir du XIIe siècle, leur histoire se confond avec celle de la Haute-Lusace. Un peuple slave de même nom (*Milenei, Milci*, en grec Μιληγγοί) apparaît au IXe, au XIIIe siècle dans le Péloponèse. A dater de cette époque, ces Miltchanes se sont complètement hellénisés. L. L.

MILTENBERG. Ch.-l. de district du cercle de Basse-Franconie (Bavière), sur la rive gauche du Main, à 32 kil. S.-S.-E. d'Aschaffenburg; 3.634 hab. (1890). Stat. de chem. de fer. Carrières de grès, fabriques de machines. Au-dessus de la ville, vieux château fort de Mildenburg.

MILTIADE, tyran de la Chersonèse, qui vivait au VIe siècle av. J.-C. Il était fils d'un noble athénien qui prétendait descendre d'Eaque, Cypselus, et frère utérin de Cimon, père du général Miltiade (V. le suivant). En 560 av. J.-C., les Dolonciens, qui habitaient la Chersonèse de Thrace (auj. presqu'île de Gallipoli), implorèrent contre leurs voisins du continent, les Absinthiens, la protection de Pisistrate et sollicitèrent la fondation d'une colonie athénienne. Miltiade, qui supportait mal la tyrannie de Pisistrate, se fit charger de l'expédition et, arrivé dans la péninsule, s'en fit reconnaître le tyran (559). Il mit fin tout de suite aux incursions des Absinthiens en coupant l'isthme par un mur de 4 milles et demi, puis il attaqua Lampsaque, située de l'autre côté du détroit, en Asie, mais il fut fait prisonnier et, relâché par ordre de Crésus, dont il avait su gagner les bonnes grâces, mourut peu après. L'aîné de ses neveux, Stésagoras, lui succéda. Il fut assassiné en 518 et eut à son tour pour successeur son jeune frère, Miltiade (V. le suivant).

MILTIADE, célèbre général athénien, mort à Athènes en 489 av. J.-C. Fils de *Cimon* (V. ce nom) et neveu utérin du précédent par sa grand'mère, qui, veuve de Cypselus, avait épousé en secondes noces son grand-père Stésagoras, il était archonte à Athènes lorsqu'il se trouva hériter, par l'assassinat de son frère Stésagoras, du gouvernement de la Chersonèse (518). Il étouffa la sédition en faisant arrêter les chefs thraces, enrôla des mercenaires et prit part en 515 à l'expédition de Darius contre les Scythes. Resté avec les Ioniens à la garde d'un pont construit sur le Danube, il proposa de le rompre afin de couper la retraite à l'armée perse; mais *Histiée* (V. ce nom) s'y refusa. Miltiade rentra aussitôt dans la Chersonèse. Quelque temps après il s'en éloigna, pour des motifs mal connus, mais il y retourna bientôt, rappelé par les Dolonciens, et, ayant su qu'à Athènes il était accusé de tyrannie, il conçut le dessein, pour apaiser ses compatriotes, d'enlever aux Perses, qui venaient de les soumettre, les îles de Lemnos et d'Imbros, habitées par des pirates d'origine pélasgique. Les satrapes étaient justement occupés à comprimer une révolte des Ioniens. L'expédition de Miltiade réussit complètement : Lemnos et Imbros furent reprises, la population en fut chassée et une colonie athénienne fut établie à sa place. Cependant les Perses en avaient fini avec l'Ionie. Leur flotte fit aussitôt voile vers la Chersonèse; Miltiade, qui ne disposait pas de forces suffisantes, se hâta de quitter son gouvernement (494); il gagna Athènes, non toutefois sans avoir laissé tomber entre les mains des Perses son fils aîné Métiochus, et, à peine débarqué, fut mis en accusation. Acquitté par le peuple en reconnaissance de la conquête de Lemnos, il fut, à la première nouvelle de la grande expédition dirigée contre l'Attique par Darius, nommé l'un des dix stratèges qui devaient commander la petite armée athénienne, forte de 10.000 hommes (juin 490). Il prit une grande part à son organisation, rassura par son énergie ses concitoyens et, lorsque les Perses, au nombre de 100.000, débarquèrent dans la baie de Marathon, il donna le conseil de les attaquer. Sur la proposition d'Aristide, le commandement lui fut confié. Le matin du 12 sept., il quitta le camp du Pentélique, disposa les Athéniens en une ligne très allongée, afin de ne pas être tourné, et renforça considérablement les ailes; lorsque les Perses eurent enfoncé le centre, qui se trouvait ainsi très dégarni, celles-ci se rabattirent vivement sur eux et les mirent en déroute (V. Marathon, t. XXIII, p. 12). Miltiade rentra précipitamment à Athènes, en vue de prévenir un retour offensif de la flotte perse. Déconcertés, Datis et Artapherne, qui la commandaient, n'osèrent opérer un nouveau débarquement et ils remirent à la voile vers l'Asie. Miltiade venait de sauver la Grèce. Il fut comblé d'honneurs et, l'année suivante, ses concitoyens lui donnèrent 70 vaisseaux pour aller reprendre les îles de la mer Egée, tombées au pouvoir des Perses. Il mit le siège devant Paros. Malheureusement, il échoua et, lorsqu'il rentra blessé à Athènes, il fut accusé d'avoir organisé l'expédition pour assouvir une vengeance personnelle. Porté devant ses juges, il lui fut impossible, à cause de ses souffrances, de rien dire pour sa défense. Xanthippe, le père de Périclès, requit alors contre lui la peine de mort; mais le peuple, ému au souvenir de Marathon, ne le condamna qu'à une amende de 50 talents. S'il faut en croire certains historiens, il n'aurait pu payer cette amende, immédiatement exigible, et, jeté en prison, il y serait mort, peu de jours après, de chagrin et des suites de sa blessure. Mais Miltiade était riche. Sa famille paya tout de suite les 50 talents, ainsi qu'en témoigne Hérodote, et il mourut, en effet, quelques jours après, mais dans sa propre demeure (489). Il avait épousé, lorsqu'il était tyran de la Chersonèse, Hégésipyle, fille d'un petit roi thrace, Olorus, et de cette union étaient nés deux fils, *Métiochus* (V. plus haut) et *Cimon* (V. ce nom). — Quelque temps après sa mort, un monument lui fut élevé sur le champ de bataille de Marathon. L. S.

Bibl. : Hérodote, *Histoire*, IV, 137; VI, 34 et suiv. — Cornelius Nepos, *De excellentibus ducibus* (Miltiade).

MILTIADE, écrivain chrétien de la fin du IIe siècle. On ignore le lieu et l'année de sa naissance; mais on suppose qu'il a composé ses ouvrages en Occident, vraisemblablement à Rome. Aucun d'eux n'a été conservé. Eusèbe (*Hist. ecclés.*, V, 17) rapporte qu'il a écrit un traité *contre les Grecs*, un autre *contre les Juifs*, et une *apologie adressée aux gouvernants*, Πρὸς τοὺς κοσμικοὺς ἄρχοντας, c.-à-d., suivant plusieurs auteurs, aux empereurs Marc-Aurèle et à Verus, qui gouvernaient ensemble, ou bien, suivant Henri de Valois, aux gouverneurs des provinces. Au IIIe siècle, Miltiade était placé avec éloge parmi les apologistes de la religion chrétienne, à côté de Justin et de Clément. Tertullien dit qu'il fut un habile défenseur (*sophista*) des Eglises. Eusèbe estimait ses ouvrages dignes d'attention; il cite un auteur anonyme ayant noté que Miltiade a affirmé la divinité de Jésus-Christ (*Hist. ecclés.*, V, 28). E.-H. V.

MILTIADE ou **MELCHIADE,** pape (V. Melchiade).

MILTITZ (Karl von), prélat allemand du XVIe siècle. D'abord chanoine à Mayence, à Trèves, à Meissen, il fut nommé en 1515 notaire apostolique et camérier du pape et, en 1518, fut envoyé par Léon X comme nonce, en Saxe, avec mission d'apaiser la fameuse querelle des indulgences. Il eut, l'année suivante, avec Luther, une première entrevue à Altenbourg (V. Luther, t. XXII, p. 782), puis d'autres à Liebenwerda et à Lichtenberg. Il échoua finalement et, à son retour (1529 ?), se noya accidentellement près de Steinau, en passant le Main.

MILTON. Ville d'Angleterre, comté de Kent, à 17 kil. N.-E. de Maidstone, sur une anse du Swale, vis-à-vis l'île Sheppey; 5.213 hab. (1891). Pêcherie d'huîtres.

MILTON. Ville des États-Unis, État de Massachusetts, comté de Norfolk, à 10 kil. S. de Boston, sur la rivière Neponset; 4.278 hab. (1890). Ville de plaisance. Exploi-

tation du granit de *Quincy*. Fabriques de papier, de caoutchouc, de chocolat.

MILTON. Ville des Etats-Unis, Etat de Pennsylvanie, comté de Northumberland, à 88 kil. N. de Harrisburg, sur la Susquehannah occid. ; 5.317 hab. (1890). Stat. et embr. de chem. de fer. Commerce de fers, de grains, de cuirs. Moulins à blé.

MILTON (John), célèbre poète anglais, né à Londres le 9 déc. 1608, mort à Londres le 8 nov. 1674. Fils d'un notaire puritain, homme d'affaires exact et méthodique, qui fut, avec cela, un esprit cultivé, composant des cantiques sacrés ou des madrigaux en l'honneur d'Orina et jouant avec talent de l'orgue et du luth, John Milton reçut une éducation très soignée, dirigée dans un sens très libéral. Dès son enfance, il manifesta un goût prononcé pour l'étude, apprit le latin, le grec, le français, l'italien et un peu d'hébreu. A dix ans il écrivait des poésies et faisait ses délices d'une traduction de notre Du Bartas. Il termina son instruction à Cambridge, où sa frêle constitution et la délicatesse de ses traits lui valurent de ses condisciples le surnom de « la lady ». Son passage dans l'université est marqué par force poèmes latins et quelques poésies anglaises, dont l'une, *Ode on the Nativity* (1629), fait présager son génie. Son père voulait qu'il prît les ordres. Milton s'y refusa énergiquement, trouvant déplorables les procédés de Laud qui régentait alors le clergé. Il disait plus tard avec amertume : « Ce sont les prélats qui m'ont chassé de l'Eglise ». Il résolut de se consacrer entièrement à la littérature, s'établit à Horton, aux environs de Windsor, auprès de son père, qui s'était retiré des affaires avec une certaine fortune. Milton partageait son temps entre le commerce des auteurs anciens, les sciences mathématiques, la musique, de fréquentes courses à Londres et des relations assez suivies avec la famille de Derby. De cette époque datent des poésies remarquables par l'éclat du style, la richesse des images et la fraîcheur des impressions, entre autres *Lycidas* (1637). En 1638, Milton entreprit un voyage sur le continent. Il séjourna peu à Paris, qui lui déplut, visita Nice, Gênes, Pise, Florence, Rome, Naples, Venise, Milan, Genève et revint en Angleterre en 1639. Il se fixa à Londres, s'adonna à l'éducation de ses neveux et commença à rêver à son *Paradis perdu*. Mais bientôt les querelles ecclésiastiques du temps le détournèrent de la poésie. Il se jeta avec ardeur dans la polémique et s'y distingua par la virulence de ses pamphlets contre la papauté. La guerre civile éclata (1642). Milton n'y prit aucune part active. Il avait coutume de dire que « son esprit était plus robuste que son corps ». En 1643, il épousait Marie Powell qui ne lui apportait en dot que la fraîcheur de ses dix-sept ans. Il la renvoya bientôt chez son père, ayant découvert qu'« elle était stupide ». Cette mésaventure conjugale inspira au poète un livre sur le divorce, dont certains passages un peu vifs firent scandale. Les presbytériens voulaient qu'on brûlât l'ouvrage. Milton répondit aux attaques de ses ennemis par l'*Areopagitica* (1644), le plus merveilleux plaidoyer qu'on ait jamais écrit en faveur de la liberté de la presse, et par deux nouveaux traités relatifs au divorce : *Tetrachordon* (1645) et *Colasterion* (1645). Il finit pourtant par se réconcilier avec sa femme, non sans avoir exigé qu'elle implorât son pardon à genoux, et il en eut quatre enfants, Anne, Mary, John et Déborah, nés de 1646 à 1652.

Cependant Milton, mis en goût par l'éducation de ses neveux, avait pris des élèves et créé une petite institution qui lui procurait certains revenus. Il publia, en 1645, le premier recueil de ses poésies où brillent ces chefs-d'œuvre : *l'Allegro*, où il chante les beautés de la nature; *le Penseroso*, où il peint les bonheurs purs et élevés du penseur. Il s'intéressait aux succès du parti de l'armée, en haine des presbytériens, célébrait Fairfax dans un sonnet (1648), écrivait, après l'exécution de Charles Ier, un traité où il démontrait que les peuples ont le droit de juger leurs gouvernants : *Tenure of Kings and Magistrates* (1649). Aussi devint-il secrétaire-latin du conseil d'Etat. Sa principale occupation fut de répondre aux allégations répandues par les royalistes dans un but de propagande. Surmené de travail, fatigué de lectures, poursuivies fort avant dans la nuit, Milton perdit la vue. Il supporta héroïquement ce malheur et continua, secondé par diverses personnes, à remplir ses fonctions jusqu'à la Restauration. Sa première femme était morte : il épousa, en 1656, Catherine Woodcock, dont il eut une fille ; la mère et l'enfant moururent en 1658. La Restauration ne lui tint pas trop rigueur de ses relations avec les régicides. Ses pamphlets lui valurent une courte détention et une amende dont on lui fit même grâce ; pourtant ils étaient sévèrement qualifiés à la cour de Charles II, puisque notre ambassadeur Cominges parle, en 1663, d'« un nommé Miltonius qui s'est rendu plus infâme par ses dangereux écrits que les bourreaux et les assassins de leur roi ». Milton, débarrassé de ces ennuis, se remaria en 1663 avec Elisabeth Minshull. Il avait perdu presque toute sa fortune dans la tourmente politique et dans la faillite de son notaire ; il était aveugle et d'une santé précaire. Sa femme, bonne et dévouée, sut lui créer une existence aussi douce que possible, et le poète put achever son *Paradis perdu*, dont la première édition parut en 1667. Voulant faire du nouveau, il avait entrepris le récit biblique « de la première désobéissance de l'homme, qui a mangé le fruit de l'arbre défendu, dont la saveur mortelle a fait régner la mort et le péché dans le monde », en rattachant la chute d'Adam à la révolte de Satan et à la rédemption du Christ. Il apporta à l'exécution de ce thème une force d'invention incomparable, une fantaisie éblouissante, la plus grande hardiesse d'inspiration et une forme parfaite. Il réalisa, en quelque sorte, l'épopée du puritanisme, dont le constant sujet de méditation est précisément le problème du péché et de la rédemption. Mais toujours calme et maître de lui-même dans ses élans les plus hardis, Milton produit une impression de froideur ; ses personnages sont de pures abstractions dont la beauté même est trop irréelle pour exciter la sympathie et rien ne les anime, car l'auteur est dépourvu de tout génie dramatique.

Ce poème, d'une trop haute envolée, eut peu d'action sur le grand public. Les lettrés, par contre, lui rendirent un hommage éclatant, et peu d'années après la mort de Milton, son nom était célèbre dans toute l'Europe. Il composa encore *Paradise regained* (1661), complément de l'épopée précédente, où « un homme plus grand, Christ, regagne le paradis en résistant aux séductions de Satan », et *Samson agonistes* (1671), qui nous rappelle, avec une force poignante, le poète lui-même tombé « dans des temps mauvais, au milieu d'hommes méchants et corrompus, plongé dans les ténèbres et entouré de dangers ». Les dernières années de Milton furent attristées par des querelles domestiques : en vieillissant il était devenu dur et exigeant. Ses filles s'accordaient mal avec sa femme et se trouvaient excédées des lectures interminables que leur père leur imposait. Milton mourut des suites d'une forte attaque de goutte. Il était assez bien fait, mais d'une taille médiocre et de complexion délicate. Son visage pâle, d'une beauté fine et sérieuse, était encadré par d'épais cheveux bruns. Très sobre, Milton vécut toujours simplement, presque austèrement, n'ayant d'autre délassement qu'un peu de musique. « J'avais, dit-il, une certaine réserve naturelle qui m'éloignait des fêtes et des divertissements pour lesquels j'ai toujours eu fort peu de goût. » Très doux, il s'emportait jusqu'au sarcasme lorsqu'on le mettait sur le chapitre des presbytériens. Il eut beaucoup d'admirateurs et peu d'amis. Il ne cachait pas assez le mépris de l'homme supérieur pour les fausses appréciations du vulgaire et une sorte d'éloignement pour les existences plus rudes et plus mesquines qui l'entouraient.

Outre ses grands poèmes et les quelques traités que nous avons cités, on a de lui : *A masque* (Londres, 1637) ; *Of education* (1644) ; *Poems both english and latin*

(1645) ; *A treatise of civil power in ecclesiastical causes* (1659) ; *A letter to a friend concerning the ruptures of the Commonwealth* (1659) ; *The History of Britain* (1670) ; *A brief history of Moscovia* (1682), et un grand nombre de brochures de polémique. On a donné beaucoup d'éditions de ses œuvres, choisies ou complètes, dont les meilleures sont : celle de Todd (1801, 6 vol. in-8), celle de sir Egerton Brydges (1835, 6 vol. in-8), celle de John Mitford (1851, 8 vol. in-8) et surtout celle de Masson (1877, 3 vol. in-8). Le *Paradise lost*, en particulier, a eu de constantes rééditions, parmi lesquelles il convient de mentionner la somptueuse édition de Boydell (1794). Il a été traduit dans toutes les langues. La version française de Chateaubriand (Paris, 1836, 2 vol. in-8), injustement dépréciée, nous paraît rendre le mieux les beautés de l'original. René SAMUEL.

BIBL. : Les travaux publiés sur la vie et les œuvres de Milton sont innombrables. Une excellente bibliographie, contenant seulement tout ce qui vaut la peine d'être consulté, a été donnée par M. MASSON dans l'ouvrage que nous mentionnons ci-après. Citons, en outre : Edward PHILLIPS, *Life of Milton*, 1699. — JOHNSON, *Life of Milton*, dans *Collection of English Poets*, 1779. — A. STERN, *Milton und seine Zeit*, 1877-79, 2 vol. — MASSON, *Life of John Milton narrated in connection with the Political, Ecclesiastical and Literary History of his times*, 1859-80, 6 vol. in-8. — TAINE, *Histoire de la littérature anglaise* ; Paris, 1873, t. II.

MILTSIN. L'un des sommets les plus élevés de l'Atlas, au S.-S.-E. de Maroc (3.475 m.). On prétend qu'il s'est autrefois appelé Hintala, du nom d'une tribu célèbre dans l'histoire des dynasties berbères.

MILVIUS (Pont). Viaduc sur le Tibre, à 2 kil. en aval de Rome. Il s'appela d'abord *pons Æmilius*, du nom d'Æmilius Scaurus, censeur, qui le fit bâtir en l'an 645 de Rome, puis, par contraction, *Milius* et *Milvius*. C'est aujourd'hui le *Ponte Mollo*. Il a, d'ailleurs, été restauré plusieurs fois. Il est célèbre par la bataille décisive que Constantin le Grand livra, près de là, à Maxence (28 oct. 312).

MILWAUKEE. Ville des Etats-Unis, Etat de Wisconsin, ch.-l. du comté de Milwaukee. Grand port de commerce sur la rive O. du lac Michigan, à l'embouchure et sur les deux rives de la rivière Milwaukee, que les plus grands navires peuvent remonter jusqu'à 4 kil. et qui reçoit dans l'intérieur même de la ville deux affluents, le Menomonee et le Kinnickinnic ; point de jonction de toutes les routes de l'Etat de Wisconsin. Population : 275.000 hab. (en 1895). Assise mi-partie sur sol plat, au niveau de l'eau, mi-partie sur des roches presque verticales de 6 à 30 m., et bâtie avec une brique spéciale de couleur paille, qui fait l'objet d'un grand commerce d'exportation et qui l'a fait surnommer « Ville à la crème », Milwaukee est aujourd'hui une grande et magnifique ville, possédant des parcs charmants (Juneau Park, Schlitz Park, etc.), de larges avenues bien plantées (la Grande Avenue, qui court de l'E. à l'O., la Wisconsin Street, la Cast Water Street, la principale artère commerciale, la Prospect Avenue, près du lac), et ayant en dehors du quartier des affaires tout un autre quartier litttéralement enfoui dans la verdure. Les beaux édifices abondent : hôtel de ville, douane, palais de justice, chambre de commerce, église Saint-Paul, palais d'exposition, musée Layton, théâtre, etc. Il en est de même des établissements d'instruction, qui comprennent notamment un collège de jeunes filles remarquablement aménagé, le Marquette College, et un séminaire allemand. A signaler encore le muséum d'histoire naturelle, la bibliothèque, riche de 80.000 vol., les établissements charitables (5 orphelinats, 6 hôpitaux, un institut de sourds-muets, un hospice d'aliénés, une vaste maison de retraite militaire pour 20.000 invalides). La population est pour moitié germanique. Aussi la note allemande domine. Enseignes des boutiques, brasseries, cercles, sociétés artistiques, sont, de même que les journaux et revues (*Herold*, *Deutsche Warte*, etc.), en grande majorité allemands, et Milwaukee a, de ce chef, reçu un second surnom : on l'appelle « l'Athènes allemande de l'Amérique ». Le commerce y est on ne peut plus florissant. Rivale de Chicago, qui est à 132 kil. au S., sur la même rive du Michigan, Milwaukee, est devenu, avec ses immenses entrepôts, le principal marché de grains de la région. Elle a, en outre, les plus célèbres brasseries des Etats-Unis (Pabtzbrau, Schlitzbrau, Blatzbrau), de grandes fabriques de viandes conservées, de vastes laminoirs, de grands moulins, des distilleries, des tanneries, des corroiries, etc. Le mouvement des affaires s'est élevé en 1892 à plus de 750 millions de fr., et le port a reçu 6.000 navires, ayant un tonnage total de 3.520.062 tonneaux (1.584.254 tonn. à l'entrée, 1.935.808 tonn. à la sortie). 74 kil. de tramways sillonnent la ville. Comme toutes les grandes cités du N. des Etats-Unis, Milwaukee n'a pas d'histoire. Elle n'était, à l'origine, qu'un simple comptoir établi, en 1785, par un descendant des colons français, Alexandre Laframboise de Mackinaw. La ville même a été fondée en 1835 par un Canadien français, Salomon Juneau. Elle ne comptait encore, cinq ans plus tard, en 1840, que 1.750 hab. En 1880, elle en avait 115.000 ; en 1890, 204.468. Elle en a probablement aujourd'hui plus de 300.000. L. S.

MÎMAMSÂ (Réflexion). Système philosophique indien orthodoxe, c.-à-d. conforme au Veda, dont il a la prétention d'être le fidèle interprète. Il y a deux Mîmamsâ : la première ou « l'ancienne » (*Pourva-Mîmamsâ*), appelée aussi « pratique » (*Karma-M.*) ; la deuxième ou « nouvelle » (*Outtara-M.*), appelée aussi « théologique » (*Brahma-M.*). Celle-ci porte le nom spécial de *Vedanta* (V. ce nom). Nous ne parlons ici que de la première. Elle a pour auteur Djaimini et traite de 915 « cas » (*adhikarana*), en 2.652 soûtras ou aphorismes classés en 12 leçons et 60 chapitres, et inintelligibles sans le secours d'un commentaire. Il en existe plusieurs dont le principal est celui de Sabara annoté par Koumarila. La méthode ressemble à celle des jurisconsultes. Dans l'examen complet d'un « cas », on expose successivement : 1° le sujet ; 2° le doute qui s'élève à son égard ; 3° le premier argument ; 4° la réfutation de ce premier argument et la démonstration définitive ; 5° les accessoires ou les rapports avec d'autres questions. Le but étant de faire connaître le « devoir », — c.-à-d. : 1° ce qui doit être fait ; 2° la manière dont il doit l'être, — il faut rechercher tout d'abord la preuve ou l'autorité (*pramâna*) qui ne peut consister ni dans la simple perception, ni dans l'induction, ni dans la comparaison, ni dans la présomption, toutes insuffisantes, mais dans la communication verbale, ce qui conduit à établir l'autorité primordiale et surnaturelle du Veda ; car le Veda est éternel. Cette preuve ou autorité étant bien établie, on fait connaître « l'obligation » qui en résulte, le sens (*artha*) de cette obligation ; on cite les invocations (*mantra*) et les préceptes (*brahmanas*) qui s'y rapportent, la tradition (*smriti*) et l'usage (*âtchâra*) qui la consacrent.

Parmi les « cas » traités, on remarque celui des erreurs naissant du mauvais emploi des mots et des sens qu'on leur attribue à tort ; — celui des imprécations par lesquelles on espère perdre son ennemi ; — celui de la propriété du sol, qui est une vraie question de droit ; — celui du suicide. Le commentateur de la mimamsâ attaque quelquefois les Bauddhas et les Arhats (les Bouddhistes et les Djainas) ; il leur fait, entre autres reproches, celui de ne pas employer dans leurs écrits la langue sanscrite.

BIBL. : T.-H. COLEBROOKE, *Essais sur la philosophie des Hindous*, dans les *Transactions de la Société asiatique de Londres*, traduit par G. Pauthier ; Paris, 1834, in-8 ; analysé par Abel Rémusat, dans *Nouveaux mélanges asiatiques* ; Paris, 1829, in-8.

MIMAUT (Jean-François), diplomate et écrivain français, né à Méru (Oise) en 1774, mort à Paris le 31 janv. 1837. Entré très jeune dans la diplomatie, consul à Cagliari (1814), à Carthagène (1817), à Venise (1826), consul général à Alexandrie (1830), ce fut lui qui négocia la cession de l'obélisque de Louqsor, transporté à Paris.

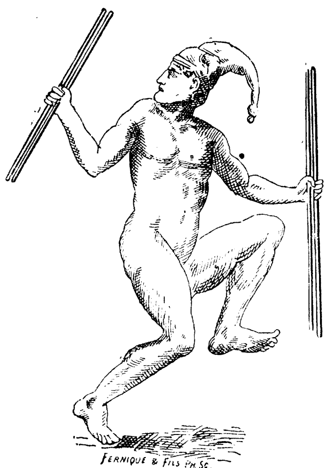
Il réunit une riche collection d'antiquités égyptiennes. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'érudition, notamment d'une *Histoire de Sardaigne* (Paris, 1825, 2 vol. in-8), très estimé. Il a aussi écrit une comédie, jouée au Théâtre-Français : *l'Auteur malgré lui* (3 actes, 1825).

MIMBAR ou **ALMIMBAR** (Architecture). Pupitre quelquefois richement orné, élevé au-dessus de quelques marches et placé à gauche du *mirhab* (V. ce mot), c.-à-d. à la droite des assistants dans les mosquées de l'Islam. Ce pupitre sert à poser le Koran pour la lecture du livre saint pendant les offices. Coste (*Archit. arabe;* Paris, 1820-22, in-fol.), Girault de Pranguy (*Archit. arabe;* Paris, 1841, in-8) et Ch. Texier (*Asie Mineure;* Paris, 1839-49, in-fol.), ont donné des exemples de mimbar et ce dernier auteur a reproduit un mimbar à Sunni décoré de couleurs éclatantes. Charles Lucas.

MIMBASTE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon; 1.252 hab.

MIMBRES. Chaîne de montagnes des Etats-Unis, territoire du Nouveau-Mexique : elle porte maintenant le nom de Black Range. Elle s'étend du N. au S., sur 75 kil. et a une alt. moyenne de 2.000 m. Le Mexique ne soupçonnait pas les richesses métalliques contenues dans cette chaîne, quand il céda aux Etats-Unis la grande étendue de pays qui comprend le territoire du Nouveau-Mexique; plusieurs grands filons, dont l'un à l'E., long de 20 kil. et large de 2, et un autre qui se prolonge sur 60 kil., sont très riches en or, cuivre et argent. Les Indiens Apaches, qui occupaient encore ces régions en 1881, ont été écartés, et deux chemins de fer ont été établis jusqu'au pied des montagnes; la grande ligne Atchinson-Topeka-Santa Fé-Pacifique aboutit à Robinson City, la ville principale de la région.

MIME (Litt.). Sorte de comédie populaire en Grèce, consistant surtout dans l'imitation de certains personnages ou de certains caractères. Le mime se distingue de la comédie par l'absence de chœur et d'action. Il était originairement en prose. Il naquit à Syracuse; le plus illustre auteur de mimes est *Sophron* (V. ce nom); à côté de lui on nomme son fils Xénarchos, qui vivait du temps de Denys le Tyran. Au mime se rattachent différentes variétés de représentations comiques, telles que les farces en vers des Phlyaque, les parodies ou hilarotragédies (V. Rhinton), qui fleurirent dans l'Italie méridionale à l'époque alexandrine, et les mimiambes de *Hérondas* (V. ce nom).



Mime (d'après une lampe en terre cuite).

A Rome, nous trouvons le mime à l'origine même du théâtre; après y avoir eu une existence indépendante, il fut associé aux drames littéraires comme exode (nous dirions comme baisser de rideau). Cédant cette place aux Atellanes, il devint, du temps de Cicéron, un genre littéraire qui tint au théâtre une place considérable sous l'Empire. Les acteurs qui jouaient dans les mimes s'appelaient *planipèdes*, parce qu'ils montaient pieds nus sur la scène. Les premiers auteurs de mimes à la fin de la République sont D. Labérius et Publius Syrus. Sous l'Empire, on cite Philistion, Catullus Lentulus, Hostilius, Marcellus, Atticus, Vergilius Romanus, Æmilius Severianus, Æsopus. La langue des mimes était naturellement la langue populaire; dans les fragments qui nous sont parvenus, on reconnaît l'emploi du sénaire ïambique et du tétramètre trochaïque. A. W.

Bibl. : W. Teuffel, *Littérature romaine*, 5-8. — Christ, *Geschichte der Griechischen Litteratur*, pp. 215-411.

MIMENTE (La). Rivière de France (V. Lozère, t. XXII, p. 712).

MIMEREL de Roubaix (Pierre-Auguste-Henri), manufacturier et homme politique français, né à Amiens le 1er juin 1786, mort à Roubaix le 21 avr. 1871. Il fonda à Roubaix une filature de coton qui devint très prospère. En 1849, il fut élu dans le Nord représentant du peuple à l'Assemblée législative; il fut favorable au coup d'Etat du 2 déc. 1851, fit partie de la commission consultative et devint sénateur en 1852. Sous l'Empire, il fut nommé membre du Conseil général des manufactures. — Son neveu *Floris Mimerel* (1821-82), avocat du ministère de l'intérieur, fut révoqué en 1877 par M. de Fourtou pour avoir fait partie du comité de résistance légale contre le gouvernement du Seize-Mai.

MIMET. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Gardanne; 505 hab.

MIMÉTISME (Zool.). On désigne sous ce nom (traduction de l'anglais *Mimicry*) la tendance qu'ont les animaux à prendre l'apparence des objets ou des êtres qui les entourent, cette imitation constituant pour eux un moyen de protection. Le mimétisme joue un grand rôle dans la théorie transformiste et plus particulièrement dans la partie de cette théorie que Wallace appelle la *Sélection naturelle*. Pour bien comprendre la théorie du mimétisme, il est nécessaire d'en citer quelques exemples en prenant pour point de départ les cas les plus simples et passant ensuite aux plus compliqués.

Mimétisme par l'attitude et par l'emploi des sécrétions naturelles. Un grand nombre d'insectes, qui volent mal et rarement, *font le mort* pour échapper à leurs ennemis. Ceux qui vivent sur des arbustes rétractent leurs pattes et leurs antennes et se laissent tomber à terre où il est très difficile de les retrouver au milieu des herbes, des feuilles mortes ou des mottes de terre. En même temps beaucoup d'entre eux sécrètent un liquide d'odeur repoussante qui est un objet de dégoût pour les animaux qui les attaquent et contribue à leur donner l'apparence d'un cadavre. Certains Hémiptères du groupe des Cicadelles (*Aphrophora spumaria*), dont les larves et les nymphes sont nues et sans défense, s'entourent d'une sorte d'écume qu'elles rejettent par l'anus et qui ressemble à un crachat. On pourrait citer beaucoup de faits analogues. L'instinct qui pousse le Chat à faire le gros dos en hérissant son poil et en soufflant avec force pour effrayer son ennemi, peut aussi être rangé dans ce genre de mimétisme, car il est évident que l'animal cherche à ressembler à un être beaucoup plus gros et plus fort que lui, tel qu'une Panthère ou un Lion.

Mimétisme par adjonction d'objets étrangers. A la limite entre la catégorie précédente et celle dont nous allons parler, se place le cas des nymphes de certains Acariens qui conservent sur leur dos toutes les dépouilles provenant des mues successives qu'elles ont subies sous forme de larve et de jeune nymphe, ce qui leur donne un aspect étrange et cache souvent complètement leurs membres. Telles sont les nymphes des genres *Leiosoma*, *Cepheus*, *Tegeocranus*, qui, grâce à cet artifice, ressemblent aux lichens au milieu desquels elles vivent. D'autres (*Damæus*) portent sur leur dos une petite masse de boue à laquelle adhèrent souvent des débris variés. J'ai décrit sous le nom de *Syringobia chælopus* un Sarcoptide plumicole qui présente un exemple remarquable de ce mimétisme. Le *Syringobia* vit dans le tuyau des plumes de certains oiseaux et dans cet étroit espace il est poursuivi par un Cheylète (*Cheyletus Nörneri*) qui le dévore. Pour échapper à ce

dernier, les nymphes, qui sont sans défense et incapables de fuir pendant leur transformation, restent cachées dans les peaux de mues qu'elles ont successivement dépouillées ou dans celles qu'ont abandonnées leurs parents et qui sont emboîtées comme des cornets de papier. Ainsi protégées, elles ne laissent passer que l'extrémité postérieure de l'abdomen; mais cette partie du corps est suffisamment défendue par deux grosses glandes qui déversent un liquide mal odorant dès que le Cheylète cherche à la saisir. Le fourreau des nymphes aquatiques de Phryganes, la coquille qui sert de retraite aux Pagures, sont des abris du même genre.

Mimétisme par adaptation à la couleur du sol et des végétaux. On sait que les animaux dont le pelage devient blanc en hiver ne se trouvent guère que sur les hautes montagnes neigeuses et dans les régions arctiques. La couleur *isabelle* des animaux qui vivent dans les déserts se confond de même avec la teinte du sol sablonneux des régions qu'ils habitent. Les rayures verticales du pelage du Zèbre et du Tigre conviennent à ces mammifères qui fréquentent les plaines couvertes de hautes herbes jaunies par le soleil, et tous les voyageurs ont été frappés de la facilité avec laquelle ils s'y dissimulent, soit pour échapper à leurs ennemis, soit au contraire pour s'approcher plus sûrement de leur proie. Les animaux à pelage tacheté ou ocellé (Panthères, Chats, etc.) habitent les forêts et grimpent sur les arbres où ce pelage les dissimule, surtout la nuit, au milieu des feuilles. Certaines Araignées qui ne font pas de toile et dont la couleur est blanche avec des taches jaunes, se tiennent en embuscade sur les fleurs blanches et jaunes (*Aster*) pour saisir les insectes qui s'y posent imprudemment. Les Papillons de jour dont la face supérieure des ailes est parée de couleurs brillantes ont, au contraire, la face inférieure plus terne, colorée comme l'écorce des arbres au milieu desquels ils vivent; chez les Papillons nocturnes, c'est la paire antérieure des ailes qui est de couleur sombre, tandis que la paire postérieure, cachée au repos sous la précédente, conserve souvent des couleurs vives et tranchées: les uns et les autres, lorsqu'ils sont poursuivis au vol, échappent à leurs ennemis en se posant sur les végétaux et repliant leurs ailes de manière à cacher ces brillantes couleurs. Les Oiseaux de couleur verte vivent dans le feuillage des arbres, et les Poissons plats (Raie, Plie) ont le dos de la couleur du fond sur lequel ils se posent. Dans l'ordre des Orthoptères, les familles des *Mantidæ* et des *Phasmidæ* nous offrent de nombreux exemples d'imitation protectrice par ressemblance avec des végétaux: les *Bacilles* sont semblables à de petits rameaux dépourvus de feuilles, les *Phyllium* imitent à s'y méprendre des feuilles sèches, et le *Ceratoxylus laceratus* porte des excroissances qui font croire au premier abord qu'il est recouvert de mousse. Certaines petites Phalènes d'Europe (*Cilix compressa*), lorsqu'elles sont posées, ressemblent à de la fiente d'Oiseau.

Mimétisme par ressemblance avec d'autres animaux. Ces cas sont ceux qui ont le plus frappé les naturalistes et qui ont donné lieu à de longues controverses. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que d'une ressemblance superficielle de forme et de couleur, car les caractères essentiels ne sont pas modifiés par ce mimétisme. Un exemple célèbre est celui des Papillons de la vallée de l'Amazone, étudiés par Bates. Dans les forêts de cette région on trouve des Lépidoptères appartenant à la famille des *Heliconidæ*, et qui, bien que parés de couleurs voyantes, sont protégés contre l'attaque des Oiseaux insectivores par une odeur forte et persistante, produit d'un liquide jaune et très âcre qu'ils sécrètent lorsqu'on les saisit. Or, dans la même région, vit un autre genre de Papillons (le genre *Leptalis*) appartenant à une famille très différente, celle des *Pieridæ*, et ne répandant aucune mauvaise odeur. Cependant les *Leptalis* ne sont pas dévorés par les oiseaux parce que la couleur et la forme de leurs ailes ressemblent à celle des *Heliconidæ*, au point de tromper même un naturaliste exercé. Les différents genres de cette dernière famille (*Mechanitis*, *Methona*, *Ithomia*) sont ainsi copiés par diverses espèces de *Leptalis*, jusque dans l'allure de leur vol, leurs habitudes et leur genre de vie. En Asie, en Malaisie et même en Afrique, on trouve des exemples analogues de mimétisme entre Papillons de familles différentes. Un mimétisme du même genre existe souvent entre insectes d'ordres différents, par exemple entre les Lépidoptères et les Hyménoptères, entre les Diptères et les Hyménoptères, entre les Coléoptères et les Orthoptères, entre les Hémiptères et les Fourmis ou entre celles-ci et les Araignées. L'imitation est quelquefois restreinte à la femelle qui, par suite de ses habitudes plus sédentaires et de l'importance de son rôle dans la vie de l'espèce, a besoin d'être protégée plus que le mâle. Bates a signalé une grande Chenille de l'Amérique du Sud qui imite un petit Serpent venimeux. De mon côté, j'ai remarqué qu'une Araignée de notre pays replie ses pattes de manière à ressembler à un jeune Crapaud venant de perdre sa queue de têtard. Dans l'ordre des Ophidiens, certaines espèces américaines inoffensives, mais parées de couleurs vives (*Pliocerus*, *Oxyrrhopus*, *Erythrolamprus*), imitent très exactement les taches des *Elaps* et des *Ophibolus*, Serpents qui habitent le même pays et sont très venimeux. Dans notre pays même, la Couleuvre vipérine (*Tropidonotus viperinus*) imite les couleurs de la Vipère (*Vipera aspis*). On pourrait multiplier indéfiniment ces exemples.

Théorie du mimétisme. La doctrine de la *sélection naturelle* explique le mimétisme par le *principe de l'utilité* que Wallace formule ainsi: « Aucun des faits positifs de la nature organisée ne peut exister sans être ou avoir été une fois *utile* aux individus ou aux races qui en sont affectées. » En d'autres termes, une particularité d'abord accidentelle ou sans but précis devient héréditaire parce qu'à un moment donné elle sera devenue utile à la conservation de l'animal et de la race qui en est affectée. Si nous reprenons l'exemple des Papillons de l'Amazone, on pourra donc expliquer le fait de la manière suivante: à l'époque où il n'existait pas encore d'Oiseaux insectivores pour dévorer les Papillons, les *Leptalis* comme les *Heliconius* étaient très nombreux dans l'Amérique du Sud, et les *Leptalis*, qui sont très sujets à varier, devaient présenter un grand nombre d'espèces ou de variétés de couleurs. Lorsque les Oiseaux apparurent, ceux-ci dévorèrent toutes les espèces ou variétés de *Leptalis* qui ne ressemblaient pas aux *Heliconius*, mais respectèrent celles qu'ils prenaient, d'après leur apparence, pour des *Heliconius*, et ce sont ces dernières espèces qui seules ont survécu. — Il est évident d'ailleurs que le mimétisme ne peut exister qu'entre animaux ayant déjà une forme qui facilite la ressemblance, car la nature est forcée de se répéter et de reproduire souvent les mêmes formes par suite de l'adaptation naturelle des êtres au milieu dans lequel ils vivent. C'est ainsi que l'allongement vermiforme des Vers de terre, des Cyclostomes, des Cécilies, des Serpents, etc., ne peut avoir pour cause le mimétisme; mais, par contre, le mimétisme ne sera possible et profitable qu'à des animaux ayant déjà une apparence semblable, comme ceux que l'on vient de citer et, de plus, habitant les mêmes localités, cette dernière condition étant indispensable pour que la nature utilitaire du mimétisme soit justifiée. E. Trouessart.

Bibl. : Wallace, *la Sélection naturelle*, 1870, pp. 45-203, trad. franç. (dans cette traduction le mot *mimicry* est traduit par le mot *mimique*, le terme *mimétisme* n'étant pas encore inventé). — Bates, *Contrib. to Insect fauna, Amazon Valley*, 1862, p. 495 (Trans. Linn. Soc. Lond., XXIII). — Cope, *Origine of the Fittest*, 1887, pp. 104-106. — Semper, *Animal life*, 1881, pp. 382-405. — E. Perrier, *Traité de Zoologie*, 1890, pp. 338-341. — Guénot, *les Moyens de défense dans la série animale* (*Encycl. des Aide-Mémoire*). — Du même, *les Moyens de défense chez les animaux* (*Rev. scientif.*, 1898, IX, p. 449), et *Théorie de l'Homochromie ou Mimétisme des couleurs*.

MIMÉTITE (Minéral.). Arséniate de plomb naturel dont la composition est représentée par la formule $3Pb^3As^2O^8$,

$PbCl^2$, qui est analogue à celle de la pyromorphite. La mimétite est isomorphe avec ce dernier minéral. Elle cristallise dans le système hexagonal, a une couleur jaunâtre et est translucide. Densité, 7; dureté, 3,5. Optiquement négative. Anomalies optiques fréquentes. Elle se trouve à Leadhills, à Saint-Prix, à Pontgibaud, dans les Cornouailles, etc.

MIMEURE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 479 hab.

MIMEURE (Jacques-Louis Valon, marquis de), général et écrivain français, né le 19 nov. 1659, mort à Auxonne (Côte-d'Or) le 3 mars 1719. D'nne famille d'anciens magistrats, il prit part, en 1683, comme volontaire, à l'expédition d'Alger, conquit rapidement les grades inférieurs, puis ceux de brigadier, de maréchal de camp, de lieutenant général, se signala, à diverses reprises, pendant la guerre de Flandre et fut, en dernier lieu, gouverneur d'Auxonne. Dans ses loisirs, il versifiait et il composa plusieurs petites pièces, qui le firent élire, le 1er déc. 1707, membre de l'Académie française, plutôt parce qu'elles flattaient la cour qu'à cause de leur valeur, assez médiocre. — On cite toutefois de lui une *Ode à Vénus*, imitée d'Horace, dont Voltaire dit quelque bien.

Bibl. : D'Alembert, *Hist. des membres de l'Acad. franç.*, III, 421.

MIMIAMBES (Métr. et littér.). Ce mot est, en métrique, synonyme de trimètre ïambique scazon ou choliambique (V. Choliambiques). En littérature, on appelle quelquefois mimiambes des pièces écrites dans ce mètre, comme les petits poèmes de Hérondas chez les Grecs, de Cn. Matius chez les Romains (V. Matius).

MIMIZAN. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan; 1.221 hab. Stat. du chem. de fer de Labouheyre à Mimizan. Bains de mer fréquentés sur la plage de Mimizan-les-Bains, à 5 kil. S.-O. du bourg. Gisement de fer. Fabrique d'essences. Moulins. Curieuse église des XIIe et XIIIe siècles de l'ancienne abbaye bénédictine de Mimizan, fondée au Xe siècle. Ce fut précisément cette abbaye qui, en ouvrant sur ses domaines un lieu d'asile ou sauveté, fonda le bourg de Mimizan. Des colonnes en minerai de fer dont deux seulement sont encore debout, les autres ayant été englouties par les sables, marquaient le périmètre de l'enceinte de 1.800 m. ou environ. L'ancien port, jadis important, a été comblé par les dunes. Quelques érudits locaux veulent placer à Mimizan l'ancienne station romaine de *Segosa*.

MIMNERME de Colophon, poète grec de la fin du VIIe siècle av. J.-C., auteur d'élégies, dont il ne reste que des fragments. Dans l'un d'eux (fr. 14), on reconnaît le caractère de l'ancienne élégie patriotique; il célèbre le courage des héros de Smyrne dans le combat contre le roi Gygès, sans doute pour exhorter ses compatriotes dans leur lutte contre le roi Sadyattès. Mais il doit surtout sa réputation aux petits poèmes composés en l'honneur de la joueuse de flûte Nanno, dans lesquels il déplore la rapide disparition de la jeunesse et de l'amour. Il est le véritable créateur de l'élégie érotique et fut, à ce titre, admiré par les élégiaques alexandrins et romains. Mimnerme était en outre musicien : il inventa des nomes aulétiques, parmi lesquels le nome appelé *Cradias* (branche de figuier). A. W.

Bibl. : Boeck, *Poetæ lyrici græci*; Leipzig, 1878, 4e éd. — E. Buchholz, *Anthologia aus den Lyrikern der Griechen*, 1887, 4e éd. — A. Croiset, *Hist. de la litt. gr.*; Paris, 1890, t. II.

MIMOPHYRE. Terme proposé en 1841 par Elie de Beaumont pour désigner les tufs éruptifs (*argilolites*) qui, dans les Vosges, forment le cortège habituel des porphyres pétrosiliceux permiens (V. Porphyres).

MIMOSA (*Mimosa* L.). I. Botanique. — Genre de Légumineuses-Mimosées, comprenant des herbes, des arbrisseaux, parfois des arbres, quelquefois grimpants, à feuilles composées ou décomposées, à inflorescences cylindriques ou sphériques ; on en connaît environ 225 espèces des régions tropicales des deux mondes. Les fleurs sont hermaphrodites ou polygames, à 4-5 parties, avec ou sans calice. Du moins le calice gamosépale peut être si court que la plante paraît asépale, comme, par exemple, le *Mimosa pudica* L. ou *Sensitive*, plante devenue célèbre par les nombreuses expériences physiologiques auxquelles elle a été soumise, grâce à l'irritabilité de ses feuilles. Cette espèce est isostémonée, c.-à-d. que ses 4 étamines alternipétale, hypogynes, exsertes et à anthères introrses sont égales. Les espèces isostémonées ont été réunies dans la section *Eumimosa*, le type floral pouvant y varier de 3 à 6, toutes les espèces étant originaires de l'Amérique tropicale. Les autres espèces du genre ont deux verticilles d'étamines, superposées les unes aux divisions du calice, les autres à celles de la corolle. Mais toutes n'ont pas le même fruit. En général, celui-ci est une gousse, à valves entières ou articulées. Dans la section que de Candolle a appelée *Habbasia*, et qui est représentée dans les deux mondes, les gousses, séparables en articles monospermes, ont des cordons marginaux nus ou chargés d'aiguillons; les feuilles ont des soies rigides et longues interposées aux pinnules, et elles sont ou non pourvues de glandes. Enfin, Bentham a créé la section américaine *Ameria*, dans laquelle les valves du fruit restent entières, et les feuilles sont généralement dépourvues de soies et de glandes; il n'y a parfois que des phyllodes. — L'espèce type, *M. pudica* L., originaire des Antilles et de l'Amérique centrale, est naturalisée depuis longtemps dans les régions tropicales de l'Asie, en particulier aux Indes Orientales et aux Philippines. Elle est astringente comme la plupart des Mimosa; sa racine est irritante. A la Guyane, on se sert de la graine pulvérisée du *M. acacioides* Benth. comme sternutatoire. Le *M. sensitiva* Benth. (*M. Kœringa* Roxb., *M. Jiringa* Jack) est utilisé en Amérique dans le traitement des fistules et des hémorroïdes. Les *M. aspera* L., *M. longisiliqua* Ar., *M. sicaria* Hof., *M. fera* Lour., *M. spongia* A. S. H. servent, dans l'Asie tropicale et en Amérique, à préparer des décoctions qu'on emploie en lotions contre les contusions, les phlegmasies, etc. Jadis le genre *Mimosa* comprenait une foule d'espèces utiles qui sont rangées actuellement dans d'autres genres : des *Acacia* (ceux qui fournissent les gommes arabiques et du Sénégal); des *Albizzia*, *Entada*, *Algarobe*, *Prosopis*, *Inga*, *Pithecolobium*, etc. Dr L. Hn.

II. Horticulture.— Le *Mimosa pudica* L. ou sensitive est à demi rustique dans le Midi. On le cultive en pot où il est semé directement. On l'obtient aussi de semis sur couche et on le repique en pot. Ce curieux petit arbuste aime la pleine lumière et des arrosages fréquents en été. On le conserve en serre chaude, ou bien il est traité comme plante annuelle et renouvelé de graines au printemps. G. B.

MIMOSÉES. Section de la grande famille des *Légumineuses* (V. ce mot).

MIMOUN ou **OULED**-Mimoun. Tribu d'Algérie, province d'Oran, établie près du bourg de Lamoricière. Territoire montagneux, mais très fertile, parcouru par l'Isser occidental et par de belles sources comme celles d'Aïn-Tellout et Aïn-Toto-Adjem; 2.600 hab., 36.475 hect. On trouve aussi dans la province de Constantine des *Béni-Mimoun* qui forment le douar de Djoua (3.200 hab.) et possèdent de belles carrières de plâtre blanc.

MIMSSINA. Oasis du Sahara marocain, située sur la rive gauche de l'oued Drâa. La ville de Mimssina est entourée de murs de 4 m. de haut et située entre deux petites chaînes de montagnes. Les habitants, Berbères et Maures, ont peu de bétail, surtout de bœufs, et cultivent les dattiers, qui sont leur principale ressource.

MIMULUS (*Mimulus* L.). I. Botanique. — Genre de Scrofulariacées, composé d'herbes de l'Amérique extratropicale, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie, à tige tétragone, à feuilles opposées, à fleurs axillaires ou en grappes terminales. Le calice est tubuleux à 5 dents, la corolle bilabiée; les étamines sont didynames incluses, à loges des anthères dis-

tinctes ou confluentes ; l'ovaire est biloculaire, à placentas axiles portant plusieurs ovules, le fruit capsulaire, loculicide, à 2 valves abandonnant les placentas. Le *M. luteus* L., du Chili et de la Californie, avec ses grandes fleurs jaunes, est cultivé dans nos jardins, ainsi que plusieurs autres espèces ; la plante est rafraîchissante et les Indiens la mangent dans leur soupe. Le *M. moschatus* Dougl., des bords de l'Orégon, est cultivé pour son parfum musqué. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Les espèces de ce genre peuvent passer l'hiver en plein air dans le Midi, à bonne exposition ; sous le climat de Paris, il faut les abriter pendant cette saison. Ordinairement elles sont traitées comme plantes annuelles et multipliées de graines. Le semis se fait sur couche en automne et le plant est hiverné sous châssis, ou à la fin de l'hiver. Le plant est mis en place au printemps.

MIMUSOPS (*Mimusops* L.) (Bot.). Genre de Sapotacées, composé d'arbustes ou d'arbres de la région intertropicale, à suc lactescent, à feuilles alternes entières et coriaces. Les fleurs ont un calice gamosépale à 6-8 lobes sur deux rangs; une corolle à tube court et à limbe divisé en 18 ou 24 lobes sur deux rangs également ; des étamines fertiles insérées sur le tube de la corolle au nombre de 6-8 et alternant avec un égal nombre d'étamines stériles ; un ovaire libre, velu, souvent anguleux, à 6-8 loges, renfermant des ovules nombreux sur des placentas axiles. Le fruit est une baie 1-2-loculaire par avortement, ellipsoïde, avec 1-2 semences dressées, à testa coriace, à embryon placé au centre d'un albumen charnu. — Les Mimusops fournissent à l'industrie des bois durs, compacts, d'un grain très fin, employés dans l'ébénisterie sous les noms de *Bois de natte* ou *de Balata*. Ce sont particulièrement les *M. nattarium* Willem., *M. erythroxylon* Boj., *M. angustifolia* Boj., tous trois originaires de l'île Maurice, et *M. Balata* Gaertn., des régions montagneuses de la Guyane. Cette dernière espèce fournit aussi un liquide onctueux, inodore, lactescent et comestible, le *suc de Balata*, qui découle par incisions du tronc et se concrète vite à l'air pour former une substance compacte, assez dure, de couleur chair, de propriétés intermédiaires entre le caoutchouc et la gutta-percha. D'autres espèces produisent encore d'excellents succédanés de la gutta-percha. Dans les Indes orientales, aux Philippines et aux Moluques, on emploie comme astringente l'écorce de *M. Elengi* L. — Les nègres de l'Ile de France mangent les fruits farineux sucrés du *M. obtusifolia* Boj. (*M. Kauki* Sieb.). Dr L Hn.

MIN (*Niaa-toung-kiang*). Fleuve de Chine, province de Fou-kian, qui se jette dans la mer de Chine. Il naît dans les monts Yun-ling, à la frontière du Kiang-si, a un cours de 375 kil., et vient déboucher dans le détroit de Fou-kian en formant un estuaire où se déverse aussi le Choung-ki ; les barres du fleuve ne permettent aux navires d'y pénétrer qu'à marée haute; c'est ce qu'a fait l'amiral Courbet pour bombarder l'arsenal de Fou-tcheou en 1884. L'île de Wou-fou se trouve à l'embouchure du Min; les navires passent par le goulet septentrional. Le Min reçoit à droite le Ghin-ki et le Taï-cha-ki, arrose Yan-ping et reçoit à gauche la rivière de Kien-ning. Ph. B.

MINA. Rivière d'Algérie, affl. de gauche du Chélif. Elle prend sa source dans le djebel Akhdar ou montagne Verte, à l'E. de Frenda, passe près de Tagdempt et de Tiaret, tombe de 42 m. de hauteur à la cascade de El-Hourara, reçoit l'oued *El-Abd*, ou rivière de la cascade de Tagremaret, plus considérable qu'elle-même, puis avant d'arriver à Relizane quitte la région montagneuse pour entrer dans la grande plaine du Chélif. Elle y est utilisée au moyen d'un barrage-déversoir pour l'irrigation des environs de Relizane, puis au-dessous reçoit l'*Hillil* sur sa rive gauche et se jette dans le Chélif après un cours de 220 kil. orienté du S. au N. Son régime est extrêmement torrentiel ; son débit varie de $0^{mc}6$ en été, à 1.000 m. c. pendant les grandes crues. Une partie des eaux dans la vallée supérieure est utilisée par les indigènes au moyen de petits barrages-réservoirs très considérables à Mechera-Sfa et en amont de Portana, le premier sur la Mina pour 14 millions de m. c., le second sur l'oued El-Abd pour 22 millions. E. Cat.

MINA. Peuple de la côte occidentale d'Afrique, disséminé le long de la côte des Esclaves, au Dahomey et au Togo. Les Minas forment de petites républiques gouvernées par un chef et par les anciens. C'est parmi eux que les commerçants recrutent la plupart de leurs travailleurs.

MINA. Tribu de l'Inde septentrionale, qui habite le pays au N. de la Banas, dans le Djeïpour, et qui s'étend jusqu'à la hauteur de Delhi, en suivant les Kali-Kho. Les Minas sont le produit d'un croisement de Bhils et de Djats touraniens. Comme ces derniers, ils ont les narines larges et le nez aplati. Ils parlent du reste le dialecte hindou des cultivateurs djats, et ils pratiquent leurs coutumes. Le recensement de 1891 en comptait 669.785, dont 536.419 dans le Radjpoutana, 118.338 dans l'Inde centrale et le reste dans les provinces centrales, ainsi que dans l'Adjmir.

MINA (Métrol.) (V. Mine, t. XXIII, p. 1011).

MINA-Takandout. Défilé du Grand-Atlas, au Maroc ; il traverse la chaîne entre Bou-Riki et Dar-Emflous; il a 5 kil. de long et de 10 à 200 m. de large; l'oued Kseb y passe avant d'aller se jeter dans l'océan Atlantique, près de Mogador.

MINA (Francisco Espoz y), chef de partisans espagnol, né à Idozin (Navarre) en 1784, mort en 1835. Fils d'un fermier de Navarre, il se prononça hautement en 1808 contre la domination française, prit le commandement de la *guerilla* de son neveu, Xavier *Mina* (V. le suivant), récemment fait prisonnier, et, grâce à une activité infatigable, à beaucoup d'audace mêlée de ruse et à un merveilleux système d'espionnage, tint cinq ans en échec, tant dans la Navarre que dans l'Aragon et les provinces basques, les généraux de Napoléon, auxquels il fit subir des pertes énormes. Vers la fin, il eut jusqu'à 15.000 hommes sous ses ordres. Les *Cortès* de Cadix le nommèrent maréchal de camp en 1813. Après avoir applaudi au rétablissement de Ferdinand VII (1814), il ne tarda pas à prendre les armes pour combattre sa tyrannie, tenta sans succès de s'emparer de Pampelune (25 sept. 1814) et dut se réfugier en France. Rentré en Espagne après la révolution de 1820, il fut nommé capitaine général de la Navarre par les Cortès constitutionnelles, puis alla commander l'armée de Catalogne et chassa les bandes du *Trappiste* de cette province (1821), qu'il défendit plus tard très honorablement contre les troupes françaises (1823). Réduit à s'exiler de nouveau après la restauration de l'absolutisme, il fit encore en août 1830 une tentative infructueuse sur la Navarre. Il reparut enfin en 1834 dans ce pays, où, fidèle à la cause constitutionnelle, il prit le commandement d'une armée destinée à combattre les carlistes au nom de la jeune reine Isabelle. Il poursuivit quelque temps, avec plus de zèle que de succès, le chef absolutiste *Zumalacarreguy* (V. ce nom) et, affaibli par la maladie, donna bientôt sa démission (8 avr. 1835), qui ne précéda sa mort que de peu de temps. A. D.

MINA (Don Xaveiro), aventurier espagnol, né en 1789, mort à Mexico le 11 nov. 1817. Neveu du précédent, il prit d'abord la soutane, puis rassembla une bande de montagnards et, avec cette guerilla, fit aux Français, dans la Navarre, une résistance acharnée. Fait prisonnier en 1810 et enfermé à Vincennes, il recouvra la liberté en 1814, rentra dans sa patrie, tenta vainement avec son oncle (V. ci-dessus) de renverser Ferdinand VII, passa en Angleterre et embarqua à Liverpool, en 1816, 2.000 fantassins et 500 cavaliers, avec le dessein d'aller affranchir le Mexique. Il ne trouva pas aux Etats-Unis les concours sur lesquels il comptait, entra néanmoins en campagne avec quelques chefs mexicains, défit les Espagnols au valle des Maïs, près de Panuco (8 juin 1817), à la hacienda de

Peotillos (15 juin), à celle de San Juan de los Llanos (30 juin), mais fut moins heureux dans les attaques de Villa de Leon et du fort Sombrero (10 oct.). Au lendemain de cette dernière affaire, il lui fallut licencier ses soldats et, quelques jours après (27 oct.), il fut pris, tout près d'Irapuato, par les Espagnols, qui l'emmenèrent à Mexico et le fusillèrent. L. S.

MINAB. Ville de Perse, province de Kermân, située sur le Minab, fleuve côtier venu du Ghanou-Koh et débouchant dans le détroit de Hormouz ; 10.000 hab. La ville est au centre d'une large oasis très bien arrosée, qui produit des fruits excellents, citrons, oranges, goyaves, mangues, grenades, amandes, dattes ; ces dernières ont une réputation très grande et on les exporte en grande quantité (1.500 tonnes par an). L'oasis produit aussi du coton et un henné très recherché. Les riches habitants du port de Bender-Abbas, situé à 85 kil. à l'E., viennent pendant les chaleurs se réfugier à Minab. Ph. B.

MINARD (Antoine), magistrat français, né en Bourbonnais vers 1505, mort à Paris le 12 déc. 1559. Avocat général à la Chambre des comptes dès 1535, puis président à mortier au parlement de Paris (1544) et principal conseiller de la reine d'Ecosse, Marie Stuart (1553), du reste homme de grand savoir et d'une réelle éloquence, il se signala par la violence fanatique de son zèle contre les réformés. Le procès d'Anne du Bourg, dont il présida les débats et où il atteignit les derniers degrés de l'injustice, lui coûta la vie. Au sortir de l'audience, où le célèbre protestant fut condamné à mort, le principal instigateur de sa perte, désormais certaine, reçut à bout portant un coup d'arquebuse qui l'étendit à terre mortellement frappé.

MINARET (Archit.). Tour de forme variée, à plusieurs étages, à escalier le plus souvent intérieur et ayant une ou plusieurs galeries extérieures dont celle du sommet est

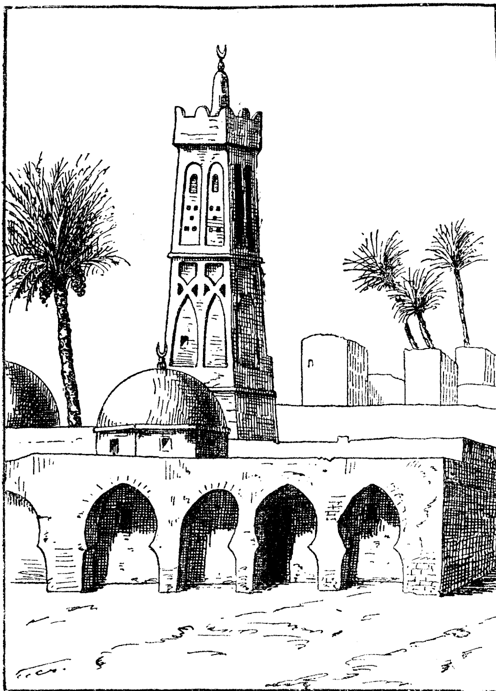


Fig. 1. — Minaret de la mosquée de Sidi-Okba.

fréquemment portée en encorbellement. C'est du haut de cette dernière galerie que le muezzin ou moueddin appelle, par une invocation, le peuple aux prières prescrites par le Coran, et, les jours de fête, les minarets sont illuminés. Ces édifices, élevés près des mosquées et construits de pierre ou de brique recouverte d'enduit, sont particuliers à l'architecture musulmane, en quelque pays que cette architecture fleurisse, et le nombre des minarets, sans être absolument fixé par les rites religieux, varie de un à six :

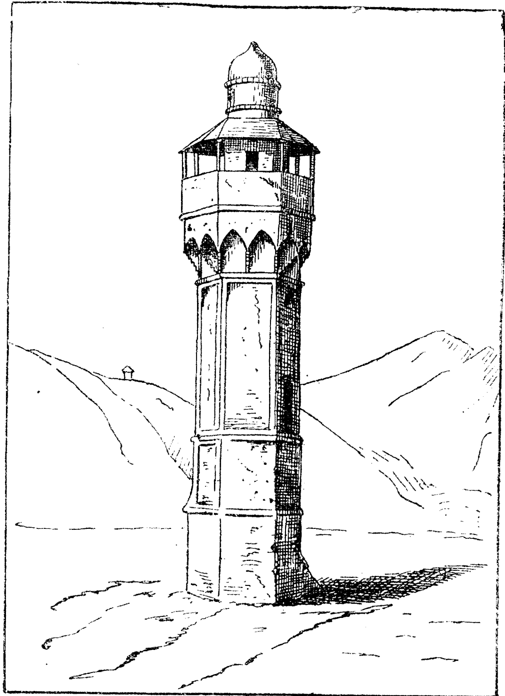


Fig. 2. — Minaret dit de la Brèche, près Constantine.

exceptionnellement la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople, en compte sept. Les premiers minarets furent édifiés au lendemain de l'hégire, et le plus ancien en date semble être celui élevé en 705 par Alwalid, fils d'Abdalmalek, dans l'enceinte de la grande mosquée de Damas. Les fig. 1 et 2, reproduites d'après des dessins originaux de M. Louis Piesse, donnent deux minarets de l'Afrique française : le plus anciennement construit, celui de la mosquée de Sidi-Okba, capitale religieuse des Ziban, à 20 kil. de Biskra (prov. de Constantine), est de forme carrée et remonte aux origines de l'islamisme en Algérie ; e second, le minaret dit de la Brèche, aujourd'hui détruit, s'élevait en dehors des murs de Constantine, à l'endroit même où fut placée la batterie qui ouvrit une brèche dans les murs de cette ville lors du siège de 1837 ; ce minaret, de construction beaucoup plus récente, dénotait une influence asiatique. Charles Lucas.

MINAS. Dép. de la République Argentine (prov. de Cordoba) ; 8.016 hab. en 1890. Il est limitrophe de la prov. de la Rioja et du dép. de Cruz del Eje ; sa superficie est de 4.032 kil. q. Il est partagé en 4 subdivisions, et la capitale est San Carlos ; il est très riche en minéraux utiles : d'où son nom.

MINAS. Dép. de l'Uruguay, assez voisin de l'estuaire de la Plata ; 20.991 hab. en 1879, 24.968 en 1893. Sa superficie est de 13.257 kil. q.; il est entre les dép. de Maldonado au S. et à l'E., de Cerro Largo au N., de Durazno, de Florida et de Canelones à l'O. — Son ch.-l. est Minas (6.500 hab.), à 130 kil. E.-N.-E. de Montevideo.

MINAS Geraes. L'un des Etats-Unis du Brésil, au S.-O. de la République ; 574.855 kil. q.; 3.018.807 hab. (5,25 par kil. q.). L'Etat de Minas Geraes a la forme d'un vaste quadrilatère de 900 kil. de longueur moyenne, du N. au S., sur 750 kil. de largeur moyenne, de l'E. à l'O. Il est contigu aux Etats de Bahia au N., d'Espirito

Santo à l'E., de Rio de Janeiro au S.-E., de São Paulo au S.-O., de Goyaz à l'O. Il comprend, dans leur totalité, les bassins supérieurs du São Francisco et de quatre fleuves côtiers : le Jequitinhonha, le Mucury, le São Matheus et le rio Doce. Ses limites naturelles sont : au N., le Carunhanha, affluent gauche du São Francisco, et le rio Verde Pequeno, affluent droit du même fleuve, dans tout leur cours ; à l'E., les crêtes de la chaîne côtière (serras dos Aimores et dos Caymores) ; au S.-E., la serra da Mantiqueira ; au S., le cours inférieur du rio Grande, jusqu'à son confluent avec le Paranahyba ; à l'O., le cours tout entier du Paranahyba jusqu'à la source du rio de São Marcos, puis la serra do Paranan, jusqu'à la source du Jequitinhonha.

L'Etat de Minas Geraes occupe un haut plateau de 500 à 1.000 m. d'alt. moyenne. Ce plateau, qui constitue la partie orientale du massif central du Brésil (V. Brésil, t. VII, p. 1080), est coupé dans sa largeur par une succession de chaînes parallèles, dirigées du N. au S. et s'élevant graduellement de l'intérieur vers la mer : la serra do Paranan et son prolongement méridional ; la serra de São Marcos, aux confins de l'Etat de Goyaz ; la serra da Matta da Corde : la serra do Espinhaço, qui atteint 1.752 m. à l'Itacolumi et 1.823 m. à l'Itambé, près de Diamantina ; enfin la chaîne côtière (serra do Mar), qui suit le rivage de l'Atlantique à une distance moyenne de 100 à 150 kil. Au S.-E., le plateau s'appuie sur la serra do Mantiqueira, qui dresse, au point de jonction des Etats de Minas Geraes, de Rio de Janeiro et de São Paulo, son sommet culminant, le pic Itatiaia (2.713 m.), peut-être le plus élevé du Brésil. La plus grande partie du pays n'offre au regard que de vastes savanes ou *campos*, avec de maigres pâturages et, par-ci par-là, des buissons bas et clairsemés. Seules les vallées des fleuves et les pentes orientales des sierras de l'E. sont couvertes de belles forêts. Les montagnes de l'E. et du S. et les hauts plateaux, principalement vers le S.-E., sont constitués par des roches cristallines métamorphiques : gneiss, micaschistes, quartzites micacés (itacolumite), etc.

Les cours d'eau sont nombreux. Huit grands fleuves ont leur source dans l'Etat de Minas Geraes : le São Francisco, le Pardo, le Jequitinhonha, le Mucury, le rio Doce et le Parahyba do Sul, qui coulent directement vers l'Atlantique, à l'E. de la grande ligne de partage ; le Paranahyba et le Rio Grande, qui coulent au S.-O. de cette ligne et qui forment par leur réunion, à leur sortie de l'Etat, le Parana. Mais le São Francisco seul y est navigable ; encore ne permet-il aucune communication directe avec l'Océan, car des chutes et des rapides viennent interrompre, en aval, cette navigation. — Très chaud dans la région des forêts vierges, le climat est, au contraire, plutôt tempéré et, en général, sain sur les hauts plateaux, dans les *campos ;* il est même, en certains points, assez vif, et il y gèle l'hiver, ainsi que pendant les nuits, qui sont partout très froides.

L'Etat de Minas Geraes a pour capitale Ouro Preto. Il comprend 106 municipes, soit 17 cités et 89 villes, dont les principales sont, outre la capitale : Caldas, Campanha, Diamantina, Minas Novas, Paracatu, Philadelphia, Sabara, São João. Il est le plus peuplé des vingt Etats de la République ; mais il ne vient que le septième comme densité de population. Les blancs y sont en minorité (40 %), les nègres (22 %) et les métis (37 %) formant l'élément dominant. Les Indiens sauvages (Botocoudos) y sont au nombre de 10.000 environ, les Indiens civilisés de 30.000. Enfin il s'y est établi, en 1851, deux colonies allemandes (Mucury et Dom Pedro II). En 1885, il existait encore, sur le territoire de l'Etat, 256.000 esclaves.

Les principales ressources sont la culture de la terre et l'élevage des bestiaux. Les basses terres et les régions boisées de l'Est produisent surtout le café et la canne à sucre ; les plaines élevées, le manioc, le blé, le maïs, les fèves et les pommes de terre ; on cultive aussi le tabac, le riz et le cotonnier. L'élevage comprend des bœufs, des moutons et des porcs. Les industries les plus répandues sont le tissage à la main, la corroirie, la fabrication du sucre, celle des fromages et celle des cigarettes (V. Brésil, t. VII, p. 1115). Les mines d'or de la province de Minas Geraes (mines générales) ont été autrefois célèbres. Elles ont été en grande partie abandonnées pour les mines de diamants, qui sont encore très exploitées dans le voisinage de la ville de Diamantina. Il y a aussi quelques mines de fer. Enfin les sources minérales abondent. Un chemin de fer, avec embranchements, relie à Rio de Janeiro les principales villes du Sud-Est. — Les Minas Geraes ne sont connues que depuis la découverte des mines d'or et de diamant par les Paulistes (1573). Les Portugais conquirent par la suite le pays, mais les Mineiros (indigènes de Minas Geraes) leur opposèrent une vive résistance et ne se soumirent qu'après une lutte acharnée de plusieurs années (1709). Il y a eu encore de 1788 à 1792, en 1822 et en 1842, des soulèvements de la province contre le pouvoir central. L. S.

Bibl. : H. Gorceix, *les Exploitations de l'or et la prov. de Minas Geraes* (Bull. Soc. géogr., nov. 1876). — Wells, *Three thousand miles through Brazil ;* Londres, 1886, 2 vol. — Dent, *A' Year in Brazil ;* Londres, 1886. — V. en outre l'art. Brésil.

MINAS Novas. Ville du Brésil, prov. de Minas Geraes, à 180 kil. N.-E. de Diamantina, ch.-l. de municipe ; 3.000 hab. Fondée au début du XVIIIe siècle par des Paulistes, elle s'est d'abord appelée Fanado. Elle a eu autrefois des mines d'or et de diamants célèbres. C'est aujourd'hui une ville déchue, qui fait le commerce du bétail et des cotonnades.

MINAS ou MYNAS (Minoïde), philologue grec, né à Sérès (Macédoine) vers 1790, mort à Paris en févr. 1860. Il quitta la Roumélie au moment de l'insurrection grecque et vint s'établir en France (1821). Il y publia plusieurs ouvrages de philologie grecque, mais il était peu au courant des méthodes modernes. En 1840, Villemain le chargea d'explorer les bibliothèques de la Turquie d'Europe et de l'Asie Mineure : Minas en rapporta plusieurs manuscrits intéressants, provenant des monastères du mont Athos.

MINAUCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Saint-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 217 hab.

MINCH. Nom de deux canaux qui séparent de la côte O. de l'Ecosse les îles Hébrides : le *Great Minch* ou *North Minch* et le *Little Minch*. Le premier a 80 kil. de long et 50 de large ; il s'étend entre l'île Lewis à l'O. et les comtés de Sutherland et Ross à l'E. ; le second a 25 kil. de large et sépare la presqu'île Harris, les îles North Uist, et Benbecula de l'île de Skye ; le seuil d'un rocher barre le passage du Little Minch au Great Minch : ce dernier est coupé aussi par le Shiant East Bank, grand banc rocheux de 20 kil., qui a exactement la forme d'un gigantesque poisson.

MINCHAT (El-). Ville de la Haute-Egypte, province de Girgeh, située sur un coude de la rive gauche du Nil ; 8.000 hab. On croit que Minchat occupe l'emplacement de l'ancienne *Ptolémaïs*.

MINCIO (autrefois *Mincius*). Affluent du Pô (Italie). Il descend du mont Tonale sous le nom de *Sarca*, forme le lac de Garde, arrose Peschiera, une des places du quadrilatère, et Goïto, puis traverse une plaine marécageuse, où il forme le lac de Mantoue, long de 11 kil., et partagé par des digues en trois parties, auxquelles on donne les noms de *Superiore*, *di Mezzo* et *Inferiore ;* il coule ensuite vers le S.-E. et se joint au Pô en aval de Governolo. Son cours est de 66 kil. Il a joué comme ligne stratégique un très grand rôle dans toutes les guerres dont la Haute-Italie a été le théâtre. De 1805 à 1814, il donna son nom à un département du royaume d'Italie dont Mantoue était le chef-lieu.

MINCOPIS (V. Andaman [Iles]).

MIND (Gottfried), peintre suisse, né à Berne en 1768, mort à Berne le 7 nov. 1814. Il fut élève de Pestalozzi et de Freudenberger. Crétin de naissance, il ne vécut qu'avec

ses chats et dut sa célébrité à d'admirables dessins et tableaux de chats et d'ours. On le surnomma le « Raphaël des chats ». Ses œuvres ont été souvent gravées et lithographiées.

BIBL. : WIEDEMANN, *Der Katzen-Raphael;* 2e éd., Leipzig, 1887.

MINDANAO ou **MAGINDANAO** (V. PHILIPPINES [Iles]).

MINDELHEIM. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur la Mindel, affl. dr. du Danube, qui a un cours de 70 kil. Elle compte 3.771 hab. Georg de Frundsberg y est né et mort. Ce fut, du reste, le centre d'une seigneurie qui passa : en 1370, aux ducs de Teck; en 1467, aux sires de Frundsberg; en 1617, à la Bavière. L'empereur l'érigea en 1706 en principauté en faveur de Marlborough, mais la Bavière la recouvra à la paix de Rastadt (1714).

BIBL. : BRUNNENMAIER, *Gesch. der Stadt Mindelheim;* Mindelheim, 1821.

MINDELLO (V. PORTO GRANDE).

MINDEN. Ville de Prusse, ch.-l. d'un district de la prov. de Westphalie, sur la rive gauche du Weser, au confluent de la Bastau, à 96 kil. E.-N.-E. de Münster; 22.289 hab. (en 1895). Stat. du ch. de fer de Hanovre à Hamm. Port très ancien sur le Weser, qu'on traverse sur deux ponts. Nombreux établissements industriels : manufacture de tabac, fabriques de noir animal, de colle, de papier végétal, de cotonnades, de chocolat, de conserves, fonderies, distilleries, brasseries, etc. La vieille ville, aux rues sombres et étroites, possède plusieurs monuments remarquables : une cathédrale gothique du XIIIe siècle (restaur. intér., 1885), avec tour du XIe siècle., l'église Saint-Martin, l'hôtel de ville, qui a une façade gothique, la *Regierungsgebaüde* (préfecture), de style roman, la poste, l'abattoir public. Sur l'emplacement des remparts démolis en 1873, une ville nouvelle a été bâtie. A une lieue en amont, la *porte de Westphalie*, profond défilé que s'est creusé le Weser entre le Wieher Gebirge à l'E. et la Weser Gebirge à l'O. (carrières de grès très anciennement exploitées). Minden (*Mindun*, *Mindo*, dans les anc. chartes) existait déjà au temps de Charlemagne : le grand empereur l'érigea en évêché (803); au XVIe siècle, elle passa à la réforme (1529) et, durant la guerre de Trente ans, Tilly l'occupa (1626). Puis elle tomba tour à tour entre les mains du duc Georges de Lunebourg (1634), des Suédois (1636), de l'électeur de Brandebourg (1650), des Français (1757). Ceux-ci ne la gardèrent pas longtemps. Une première fois chassés en 1758, ils essuyèrent sous ses murs, le 1er août 1759, une terrible défaite. Après la guerre de Sept ans, Frédéric II fit raser ses fortifications. Mais elle fut fortifiée à nouveau en 1816, après l'occupation française, et elle demeura jusqu'en 1873 la principale place de guerre de la Westphalie. Elle est encore le siège de la 26e brigade d'infanterie.

Le district de Minden a 5.258 kil. q. et 586.130 hab. (en 1895), soit 111 hab. par kil. q.; les 2/3 environ sont protestants, 1/3 catholiques; il y a aussi 5.500 israélites. Le district se divise en 11 cercles : Bielefeld (ville), Bielefeld (campagne), Büren, Halle, Herford, Höxter, Lübbecke, Minden, Paderborn, Warburg, Wiedenbrück. L. S.

BIBL. : STAY, *Kurzer Abriss der Geschichte Mindens;* Minden, 1879. — SPANNAGEL, *Minden und Ravensberg, 1648-1719*; Hanovre, 1894.

MINDERHOUT (Hendrik van), peintre et graveur hollandais, né à Rotterdam en 1632, mort à Anvers en 1696. Elu maître de la gilde à Bruges en 1663, il alla à Anvers en 1672. Ses vues de ports et de rivières, étoffées de figures médiocres, sont très justes d'aspect. Musées de Bruges, d'Anvers, de Dresde, etc.

MINDI ou **MINDÉ.** Contrée d'Afrique, située à l'E. de Sierra Leone, qui a été annexée, partie à Sierra Leone, partie à Libéria.

MINDORO (V. PHILIPPINES [Iles]).

MINDVOG (V. LITHUANIE).

MINE (Métrol.). Chez les Hébreux, la *mine* était une monnaie qui valait 60 *sicles* (V. ce mot). Chez les Grecs, c'était à la fois une monnaie, qui valait, au témoignage de Pline, 100 drachmes attiques (V. DRACHME), et un poids, qui pesait 324 gr. En France, la *mine* a été, avant l'établissement du système métrique, une mesure de capacité estimative pour les matières sèches, principalement pour les grains, les graines et les légumes secs. D'une valeur variable avec les régions, elle se composait : à Paris, de 6 *boisseaux* (V. ce mot), qui formaient eux-mêmes 2 minots ou la moitié d'un setier (*mi-sextarius*); à Rouen, de 4 boisseaux. En Italie, la *mina* a aussi été une mesure de capacité, la mina florentine valant 12l,1845, la mina milanaise 12l,592 et la mina piémontaise 19l,1666. A Gênes, la *mina* valait, comme mesure, 116l,532 et comme poids 92kg,299. Aujourd'hui encore, on appelle *mina*, dans l'Italie du Nord, une mesure de 10 litres. Enfin la *mine* a été une mesure pour le charbon de bois, nommée quelquefois *sac* ou *charge*, et contenant 16 boisseaux. L. S.

MINE. I. Génie (V. FORAGE et FOURNEAU).

II. Industrie. — L'industrie des mines a pour objet la recherche, l'extraction et la préparation des matériaux situés au sein de la terre. Dès la plus haute antiquité, les hommes ont travaillé à retirer du sol les richesses minérales qu'il pouvait contenir : c'est ainsi que les peuples primitifs connaissaient le bronze et le fer, qu'ils savaient préparer à l'aide des minerais existant à la surface du sol. Toutefois, on n'exploitait guère qu'à ciel ouvert, et l'exploitation souterraine était fort peu pratiquée; elle devenait impossible dès qu'elle exigeait un certain aérage, qu'on ne savait pas produire, et surtout un assèchement des travaux, que l'on ne pouvait obtenir par suite du manque d'engins d'épuisement d'une puissance suffisante. L'envahissement par les eaux des galeries souterraines était un véritable fléau de l'industrie minière, et c'est aux actives recherches qu'il a provoquées que nous devons l'origine de la découverte de la machine à vapeur. C'est au XVIIe siècle que l'on commença à se préoccuper de trouver le moyen d'élever les eaux par des machines. Les mineurs du Cornwall, du Northumberland, de l'Auvergne, de la Westphalie étaient obligés d'épuiser les nappes qui envahissaient leurs galeries et menaçaient d'arrêter leurs travaux.

A bras d'homme, cet épuisement était impossible; on arrivait parfois à quelque résultat à l'aide de manèges de chevaux; mais ils exigeaient un très grand nombre d'animaux et des dépenses considérables. Vers 1663, Edouard Pomerset, marquis de Worcester, imaginait la première machine à feu, qui permettait d'élever, à l'aide de la vapeur, en une minute, quatre grands seaux d'eau à une hauteur de 40 pieds par un tuyau de 8 pouces de diamètre. Cette machine, appelée « Water commanding Engine », fut perfectionnée par Papin, Savery, Desaguliers et Smeaton. La première machine élévatoire de ce dernier, construite en 1774, consommait environ 38 kilog. de charbon pour élever 726.000 kilog. d'eau à 1 m. de hauteur; c'était un bien faible rendement, 1 % environ, mais l'élan était donné, et de nouveaux perfectionnements arrivèrent bien vite. Le plus important fut apporté par Newcomen, qui sépara la pompe du moteur, et c'est ce moteur qui, modifié ensuite par Watt, devint susceptible d'actionner toute espèce de mécanisme industriel. C'est ainsi que toutes les industries, qui doivent déjà en partie à l'industrie des mines certaines des matières premières qu'elles utilisent, lui sont encore redevables des grands progrès qu'elles ont pu réaliser depuis l'application des moteurs à vapeur.

L'industrie des mines s'est elle-même naturellement beaucoup développée à la suite de cette découverte : les nouveaux procédés mécaniques d'assèchement des travaux, de ventilation des chantiers, de traction dans les galeries, d'extraction des produits abattus, ont rendu plus sûre et plus facile l'exploitation des richesses renfermées dans le sol. Ces richesses, qui constituent les *mines*, sont définies par l'art. 2 de la loi du 21 avr. 1810. L'art. 3 de la

même loi distinguait, sous le nom de *minières*, une catégorie spéciale de gisements minéraux. Mais ils sont classés, depuis la loi du 9 mai 1866, tantôt parmi les mines, tantôt parmi les carrières (V. ci-dessous, § IV, *Législation*). Comme, d'ailleurs, la distinction entre les mines et les carrières n'est pas établie par les modes d'exploitation appliqués aux gisements, mais d'après la nature des substances qu'ils contiennent, une mine véritable peut être exploitée, soit par puits ou galeries, soit simplement à ciel ouvert comme la plupart des carrières.

I. Recherche et exploration d'un gite. — Bien que la découverte d'une mine ait été souvent due au hasard, on peut se proposer de rechercher des gisements minéraux en se fondant sur certaines indications, soit scientifiques, soit historiques. Cette recherche suppose d'abord une connaissance parfaite de la minéralogie, qui apprend à reconnaître les substances minérales, et de la géologie, qui donne des indications précieuses sur les rapports qui existent entre la nature d'un terrain et les richesses minérales qu'il peut contenir d'après le mode de formation de l'écorce terrestre. Les indications qui sont susceptibles de guider utilement dans la recherche des gîtes peuvent être réparties en quatre groupes, suivant qu'elles ont un caractère *géologique*, *local*, *archéologique* ou *magnétique*.

Les indications *géologiques* sont les plus importantes. On sait par exemple que le terrain permien renferme souvent du cuivre à l'état de schistes cuivreux (Thuringe, Franconie, Hartz), ou des grès cuivreux (Perm [Russie]); qu'au sein des marnes du terrain triasique on peut trouver du sel gemme (Vic et Varangeville [Meuse], Souabe); que le terrain jurassique renferme souvent des minerais de fer (La Voulte et Privas [Ardèche], Tournus [Saône-et-Loire], Rancie [Ariège], Nanteuil [Deux-Sèvres]) ; que le lignite est assez répandu dans le terrain tertiaire (Manosque, Cadibone, Cologne, La Tour-du-Pin). On pourra donc, connaissant la nature du terrain, fonder quelques prévisions sur la nature des richesses qu'il est possible d'y trouver. En général, le gîte n'atteint pas la surface du sol, c.-à-d. ne présente pas d'affleurement ; dans ce cas, pour explorer le terrain dans lequel on a décidé de faire des recherches, on a recours à des *sondages* (V. ce mot). On sera encore alors guidé par les connaissances géologiques : il faudra avoir en vue le principe de la *constance dans l'ordre de superposition des terrains* qui constituent l'échelle classique de composition de l'écorce terrestre d'origine sédimentaire, et l'on devra s'arrêter en général quand on arrivera à des terrains plus anciens que ceux dans lesquels on peut espérer rencontrer le gîte cherché. Toutefois, ceci n'a rien d'absolu, car il peut se produire des exceptions provenant, par exemple, de la présence de failles ou de bouleversements postérieurs à la formation des terrains. C'est ainsi que dans le bassin houiller du Pas-de-Calais tous les sondages ont d'abord amené la rencontre d'un terrain inférieur au terrain houiller, et le gisement s'est alors trouvé au-dessous de couches de formation plus ancienne que lui. Si l'on explore une région où se trouvent déjà des gîtes exploités, filons ou couches sédimentaires, on sera guidé par la *possibilité du prolongement du gîte :* c'est ainsi qu'a été découvert, de 1716 à 1757, le bassin houiller du Nord, prolongement du bassin belge; de même en 1865 on découvrit le prolongement des couches de Sarrebrück dans le bassin de la Sarre. Enfin un autre principe peut guider dans les recherches, c'est celui du *parallélisme des gîtes :* un filon ou une couche sédimentaire étant découverts, on a des chances de trouver un ou plusieurs autres gisements parallèles.

Les *indications locales* se rattachent plutôt à la minéralogie. Elles peuvent faciliter la recherche des affleurements, d'après l'aspect des roches que l'on trouve à la surface du sol. Il est indispensable pour cela de connaître les caractères minéralogiques des gangues et les associations des roches : ainsi le cuivre est généralement accompagné de roches magnésiennes, le plomb de baryte et de chaux, l'or et l'étain de quartz ; quelquefois des minerais communs servant eux-mêmes de gangue amènent la découverte de minéraux plus rares ; le fer spathique, par exemple, la pyrite de fer, sont souvent les signes précurseurs de l'or, de l'argent, de la pyrite cuivreuse. Des sources salées signaleront la présence de chlorure de sodium ; des dégagements de gaz hydrogène carboné pourront annoncer un gîte de pétrole ; des gouttelettes de mercure, un gisement de cinabre. C'est ainsi que la présence d'un peu de mercure natif dans les eaux d'une fontaine a révélé en 1497 l'existence du gîte d'Idria (Carniole). Pour trouver ces minerais et ces gangues, on les recherchera de préférence dans les escarpements, les ravins, au fond des vallées, dans les cours d'eau dont on examinera les galets et les sables; puis on remontera de proche en proche au point d'où semblent provenir les matières minérales que l'on aura trouvées, et l'on pourra ainsi arriver à la découverte d'un affleurement.

Les *indications archéologiques* permettront de retrouver des gîtes autrefois exploités; l'étymologie du nom de certaines localités, les traces d'anciens travaux, bouches de galeries éboulées et obstruées, amas de matières stériles et pauvres provenant de triages, pourront faciliter beaucoup les recherches. Quelquefois ces dépôts eux-mêmes de matières stériles, autrefois abandonnés, peuvent devenir la base d'exploitations fructueuses. Les mines du Laurium en fournissent un exemple : ces gisements avaient été exploités par les Grecs pendant plusieurs siècles avant notre ère; les travaux furent suspendus environ vers le IIIe siècle de notre ère et repris en 1865 par les Français ; toutefois on commença d'abord par traiter avec profit les anciennes scories, et ce n'est que plus tard que l'on pénétra dans les mines pour en continuer l'exploitation. Avant de reprendre d'anciens travaux, il est utile de se rendre compte des raisons pour lesquelles ils ont été abandonnés ; cela peut tenir à des causes politiques, à un appauvrissement du gîte ou à des difficultés d'exploitation, comme la présence d'eaux trop abondantes. Dans le premier cas, l'exploitation pourra être fructueuse. Dans le deuxième, le succès de l'entreprise est fort douteux, car la main-d'œuvre, qui représente la moitié ou les deux tiers des frais d'exploitation, a considérablement augmenté, et, de plus, la valeur relative du prix des produits s'est abaissée. Dans le troisième cas, on a, au contraire, plus de chance de réussir, car les moyens d'exploitation sont plus perfectionnés de nos jours; on possède des engins plus puissants pour l'épuisement des eaux ; de plus, des progrès ont été aussi réalisés relativement à l'enrichissement des minerais.

Enfin certains minerais de fer ou de pyrite nickelifère peuvent être révélés par des *indications magnétiques*. On procède alors aux recherches à l'aide d'une boussole : à cet effet, on trace plusieurs méridiennes sur le terrain et on les suit en notant la déclinaison aux divers points; les variations de cette dernière par rapport à la déclinaison normale permettent de trouver la position du gîte.

Supposons donc que, grâce au hasard ou bien par suite d'indications géologiques, locales, archéologiques ou magnétiques, on soit arrivé à la découverte d'un gîte. Avant d'en commencer l'exploitation, il faut l'explorer, en déterminer l'étendue, la puissance, la direction et l'inclinaison et apprécier sa valeur. Si le gîte affleure, on commence par découvrir l'affleurement, ce qui permet parfois d'en déterminer la direction générale ; puis on pratique des tranchées perpendiculaires à cette direction, de façon à pouvoir examiner la continuité et l'inclinaison. Dans un pays accidenté, on pourra atteindre le gîte au-dessous de son affleurement par une galerie à travers-bancs ; on connaîtra ainsi la nature du terrain encaissant, et l'on saura s'il existe des gisements parallèles ; puis, aux points où le travers-banc rencontrera le gîte, on percera une galerie en direction qui permettra d'en déterminer les limites. On pratiquera ainsi à différentes hauteurs des travers-bancs

et des galeries d'allongement, qui permettront d'explorer le gîte, et on réunira ces dernières, situées à des niveaux différents, par des cheminées ou des montages qui, tout en assurant l'aérage, donneront des indications précieuses sur la composition et la richesse du gisement. Si l'on ne peut ainsi atteindre ce dernier à l'aide de galeries percées à flanc de coteau, on pourra pratiquer, à partir de l'affleurement, une fendue (puits inclinés suivant l'inclinaison du gîte), et de distance en distance mener des galeries de direction. En tous cas, lorsque l'on explore ainsi un gîte inconnu, il faut toujours marcher de proche en proche, car il peut arriver que, par suite d'un accident géologique, une faille par exemple, une galerie à travers-bancs ne rencontre pas le gîte, bien que celui-ci existe au-dessus et au-dessous; tel est le cas de la galerie *ab* qui ne rejoint pas le filon F, interrompu par suite de la faille G (fig. 1). En pays plat, il faudra forer un puits vertical d'où l'on fera partir des galeries qui recouperont le gîte à différentes hauteurs. D'ailleurs, la méthode par puits est la méthode la plus générale, car c'est elle qu'il faut employer dans le cas où le gîte n'a pas d'affleurement et se trouve à une certaine profondeur.

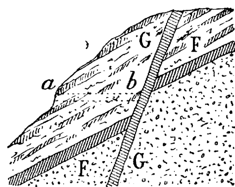


Fig. 1. — Filon interrompu par une faille.

Pendant cette période d'exploration, les galeries d'allongement, qui suivent les sinuosités du gîte et sont destinées à permettre d'en apprécier l'étendue, peuvent rencontrer des accidents géologiques, cassure, faille ou filon de formation postérieure, ayant déterminé un rejet du gîte que l'on ne retrouvera plus en général en prolongeant la galerie au delà de ces accidents; on sera quelquefois guidé pour retrouver sa trace par une traînée minérale qu'aura pu laisser la partie rejetée; ou bien au delà de la faille on trouvera une roche que l'on sait appartenir, soit au mur, soit au toit du gîte; on rencontrera donc ce dernier en s'élevant ou en s'abaissant. Dans le cas où aucun indice ne facilite les recherches, on applique la règle de Schmidt, qui peut s'énoncer ainsi : quand un rejet a été occasionné par une faille, la portion du terrain au toit de la faille a glissé par rapport à la portion au mur en suivant sensiblement la ligne de plus grande pente du plan de la faille. La fig. 2 représente un plan F,F′, rejeté par la faille G suivant la règle de Schmidt; la portion F′ au toit *t* de la faille a glissé par rapport à la portion F, située au mur *m*. Cette règle peut également s'énoncer ainsi : si le mineur rencontre la faille montant devant lui, c.-à-d. par son toit, il devra, pour retrouver le gîte, remonter le long de la faille; si, au contraire, il la rencontre descendant devant lui, c.-à-d. par son mur, il devra chercher en s'abaissant. On peut encore interpréter cette règle de la façon suivante : on mène le plan horizontal H passant par les point de rencontre de la partie du filon dans laquelle on se trouve et de la faille; ce plan horizontal forme avec le plan de la faille deux angles obtus et deux angles aigus; si l'on considère les deux angles supplémentaires situés par rapport à la faille du même côté que la portion de filon où l'on se trouve, il faudra pour trouver l'autre portion cheminer dans le sens de l'angle obtus en suivant la faille. Dans la pratique, les galeries de direction que l'on mène pour explorer le gîte sont à peu près horizontales pour les commodités du roulage et ce dernier deviendrait fort compliqué si, aux points où l'on traverse une faille, on menait la galerie suivant la ligne de plus grande pente de cette faille; aussi on continue à mener horizontalement la galerie qui doit rejoindre l'autre portion du gîte; cela est possible en général. Pour s'en rendre compte, il suffit de faire une épure sur laquelle on représente la faille et le filon chacun par un plan ayant l'inclinaison convenable. Un même plan horizontal, celui du fond de la galerie, coupe les deux portions du filon suivant des droites parallèles et la faille suivant une autre droite qui rencontre les deux premières; on pourrait ainsi, en suivant ces traces, mener la galerie parfaitement horizontale. On ne suit pas d'une manière générale ce tracé, mais, dans chaque cas particulier, on en choisit d'autres qui s'en rapprochent et qui, tout en permettant d'avancer à peu près horizontalement, conduisent plus rapidement à la partie du filon que l'on recherche. Lorsque la faille a même direction que le gîte ou lorsque ce dernier est presque horizontal, on cherche la partie rejetée à l'aide d'une bure (petit puits intérieur) ou d'un plan incliné. Enfin il peut arriver que le gîte ne se trouve pas rejeté suivant la règle de Schmidt; dans ce cas, on n'aura d'autre indication que celles que peut fournir la nature des terrains que l'on rencontre. D'ailleurs, le sens des rejets occasionnés par le même accident est en général le même pour tous les gîtes; il en résulte que, si l'on opère dans une région déjà explorée, on sait à l'avance dans quel sens on doit diriger les recherches en présence d'une interruption dans la direction d'un filon ou d'une couche.

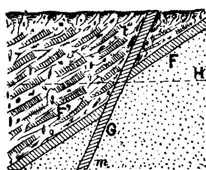


Fig. 2. — Filon interrompu par une faille (règle de Schmidt).

Ces travaux d'exploration du gîte permettent d'apprécier sa valeur, de déterminer, d'après sa puissance et la nature des roches encaissantes, la méthode d'exploitation qu'il faudra employer, et d'examiner, avant de commencer cette exploitation, si elle sera rémunératrice. L'appréciation de la valeur du gîte est parfois assez délicate, en particulier lorsqu'il s'agit d'un filon mince contenant un minerai disséminé dans sa gangue : on détermine dans ce cas ce que l'on appelle l'*épaisseur réduite* ou épaisseur du minerai supposé pur et concentré en une seule veine; il suffira ensuite de multiplier le nombre qui représente cette épaisseur réduite par le nombre représentant la surface correspondante pour avoir le volume du minerai à extraire; on pourra alors calculer le poids correspondant, et, d'après le prix de la tonne, connaître exactement la valeur du gîte. Supposons qu'il s'agisse par exemple d'un filon renfermant de la galène, dont le poids spécifique est 7,5; il en résulte que 1 centim. d'épaisseur de galène massive donne par mètre carré 75 kilogr. de minerai marchand; mais le minerai tel qu'il est abattu dans la mine est encore impropre à la vente; il faut lui faire subir un triage à la main et une préparation mécanique; la perte qui en résulte varie suivant la proportion de minerai et de gangue et suivant le soin apporté au triage : si l'on veut un minerai très riche, le déchet est naturellement plus grand et les frais de préparation mécanique plus élevés.

Supposons que l'on ait affaire à la galène et que l'on estime que la perte moyenne provenant du triage et de l'enrichissement soit environ de 20 °/₀ : 1 centim. d'épaisseur du minerai contenu dans le filon ne correspondra plus qu'à $0^{cm},80$ de minerai marchand, et, si le filon a une puissance de 10 centim., son épaisseur réduite sera de 8 centim.; dans ces conditions, la production du gîte par mètre cube sera de $8 \times 75 = 600$ kilogr. de galène, et, si cette dernière vaut, par exemple, 200 fr. la tonne, on voit que la valeur du minerai extrait par mètre cube de superficie du filon est de 120 fr. Connaissant alors la superficie que l'on veut exploiter annuellement, il sera facile de calculer approximativement quelle somme on pourra retirer de la vente des produits extraits de la mine. Le bénéfice réalisé sera obtenu en comparant cette somme aux frais de l'exploitation.

Le système d'exploitation étant choisi d'après les résultats de l'exploration du gîte, on saura apprécier, d'après les

entreprises semblables déjà existantes, les frais qui en résulteront, à savoir : 1° la valeur de la dépense de premier établissement, relative à l'installation du siège d'exploitation, dépense qui est faite une fois pour toutes, mais qu'il faut amortir au bout d'un certain nombre d'années ; 2° la valeur des frais d'aménagement et d'exploitation proprement dite, frais qui sont, en général, en rapport avec la quantité des produits extraits. S'il s'agit, par exemple, d'une exploitation de houille, on peut estimer que la dépense nécessaire aujourd'hui à l'installation d'un siège pouvant sortir annuellement de 160.000 à 180.000 tonnes, s'élève environ à 3 millions de fr., dans lesquels l'exécution des travaux compte pour 2 millions et l'achat du matériel pour 1 million ; si on estime qu'il faut amortir la dépense relative aux travaux en vingt ans et la dépense relative au matériel en quinze ans, il faudra amortir annuellement une somme de 165.000 fr. environ ; or, si l'on extrait de 160.000 à 180.000 tonnes, on voit que les frais d'amortissement correspondent à peu près à 1 fr. par tonne. Quant aux frais d'aménagement et d'exploitation proprement dite, ils dépendent essentiellement de la méthode d'exploitation adoptée. D'ailleurs, tout en se basant sur les prix existant, soit pour évaluer les recettes, soit pour calculer les dépenses, il ne faut pas négliger de tenir compte des modifications que peut apporter une exploitation dans une région déterminée : elle peut influer sur le prix de la main-d'œuvre, la valeur des matériaux et celle des produits. Si la consommation du produit peut être considérée comme illimitée, la valeur de ce dernier ne subira pas de modification ; mais, si elle est relativement restreinte, il se produira très probablement une baisse lorsque apparaîtra une nouvelle source d'extraction. Enfin la question des transports devra être aussi examinée avec soin. D'après toutes ces considérations, on se formera une opinion sur la valeur industrielle du gîte et, si l'on juge que l'exploitation en sera rémunératrice, on pourra entreprendre l'exécution des travaux.

II. Principes généraux de l'exploitation des mines. — Les travaux d'exploitation sont destinés à permettre d'atteindre, d'abattre et de transporter au jour la matière minérale qui constitue le gîte. Lorsque ce dernier est près du sol, on l'exploite à ciel ouvert ; le plus souvent on est obligé d'avoir recours à des travaux souterrains ; dans ce cas, les chantiers d'abatage, ou tailles, sont mis en communication avec le jour par des galeries et des puits. Parfois, lorsqu'il s'agit d'extraire un liquide, comme le pétrole par exemple, on opère simplement par sondages. On peut, au point de vue économique, répartir les travaux en trois classes : 1° les *travaux de premier établissement ;* 2° les *travaux préparatoires* ou *d'aménagement ;* 3° les *travaux d'exploitation proprement dite.* Les premiers sont ceux qui permettent de rejoindre le gîte, d'établir les communications nécessaires à l'aérage, à l'écoulement des eaux et à l'assèchement ; ils comprennent aussi l'installation des ateliers de préparation mécanique des minerais et de réparation du matériel et de l'outillage, la création des voies de communication et des moyens de transport ; les dépenses correspondantes sont faites une fois pour toutes et doivent être amorties, comme nous l'avons vu plus haut, en un certain nombre d'années. Les travaux d'aménagement devancent l'exploitation proprement dite et la préparent ; ils ont pour but la division en chantiers et l'établissement des voies destinées au roulage intérieur ; la dépense correspondante est comprise dans les frais d'exploitation. Enfin les travaux d'exploitation proprement dite comprennent l'abatage, l'extraction des produits, le remblayage s'il y a lieu ; ils entrent pour la plus grosse part dans l'établissement du prix de revient.

Un gîte est exploité par un ou plusieurs sièges d'extraction ; chacun de ceux-ci est caractérisé par son ou ses puits. Théoriquement, un seul puits suffit pourvu qu'il ait des dimensions suffisantes ; mais dans une mine on considère un puits comme insuffisant au point de vue de la sécurité du personnel ouvrier, surtout dans les mines à grisou. La loi anglaise exige que chaque houillère ait au moins deux puits et que chacun d'eux soit approprié pour la descente et la montée des hommes. Un siège d'extraction doit donc en général se composer de deux puits : l'un d'eux, appelé *puits d'extraction*, servira à l'élévation au jour des produits abattus, à la circulation des ouvriers, à l'épuisement et à la rentrée de l'air frais ; ce dernier, après avoir traversé les chantiers d'abatage, sortira par l'autre puits, appelé en général *puits d'aérage* ou *de retour d'air*. L'un au moins des deux puits sera muni d'échelles fixes pour la sortie des ouvriers en cas de danger. Le plus souvent ces deux puits sont assez rapprochés ; il vaut mieux, au point de vue de l'aérage, les établir aussi éloignés que possible.

La distance entre les sièges d'extraction est assez variable ; elle est déterminée par l'étendue du champ d'exploitation que l'on peut attribuer à chacun d'eux. Plus les puits sont rapprochés, plus l'extraction des produits est facilitée ; mais alors les frais de premier établissement (installation du siège) et ceux d'aménagement (perforation du puits à mesure que la profondeur sous le sol des chantiers d'abatage augmente) s'accroissent considérablement. Aussi l'étendue d'un siège d'extraction croît-elle à mesure que se perfectionnent les moyens de roulage ; autrefois les puits étaient éloignés de 400 m. environ, actuellement leur distance atteint 2.400 m. ; le champ d'exploitation s'étend donc suivant la direction et suivant l'inclinaison, dans les deux sens, à 1.200 m. environ du puits ; sa superficie est ainsi comprise entre 4 et 6 km.q. Il y a tout intérêt à augmenter le plus possible l'étendue d'un champ d'exploitation au point de vue de la diminution des frais de premier établissement.

Les travaux d'aménagement comprennent : dans une exploitation à ciel ouvert, le découvert, c.-à-d. l'enlèvement des terrains qui couvrent le gîte, la préparation des massifs d'abatage sur deux faces au moins, l'établissement des voies de roulage et les dispositions à prendre pour l'écoulement des eaux ; dans une exploitation souterraine, le percement des travers-bancs et des galeries en direction, le fonçage des nouveaux puits intérieurs et l'approfondissement des anciens, la préparation des piliers à abattre. Comme ces travaux permettent de connaître exactement la consistance du gîte, ils sont conduits de façon à amener une exploitation régulière, à mettre la production à l'abri des fluctuations que pourraient causer une variation imprévue dans la puissance du gîte ou un accident géologique découvert seulement au moment de l'abatage. En général, les travaux d'aménagement avancent progressivement comme ceux de dépilage ; toutefois, on peut, par exemple, leur donner une plus grande extension pour la répartition régulière des dépenses lorsque l'exploitation est dans des conditions favorables, afin d'avoir la faculté de les restreindre lorsque l'exploitation sera moins fructueuse ; on pourra aussi les pousser plus activement au détriment de l'abatage pour occuper le personnel, lorsque la consommation du produit tendra à baisser ; mais alors le prix de revient augmentera sensiblement pendant cette période.

L'aménagement varie suivant la méthode d'exploitation adoptée ; d'une manière générale, il consiste dans la division du gîte en parties de dimensions de plus en plus restreintes, de façon à permettre de réaliser l'abatage et l'extraction des produits dans les meilleures conditions possibles. La première division du gîte est la division en étages, ou en tranches horizontales, dont la hauteur verticale, très variable, est, en général, de 25 à 30 m. Pour ouvrir un premier étage, on mène à partir du puits deux galeries à travers-bancs, dont la distance verticale sera la hauteur de l'étage ; au point de départ du travers-banc inférieur, on ménage un espace de dimensions plus grandes que celles de la galerie et destiné à faciliter l'enlevage au jour des produits d'extraction : c'est la *recette*, ou *chambre d'accrochage*, ou encore *chambre d'envoyage*. Au point

où le travers-banc rencontre le gîte, on établit dans celui-ci, à droite et à gauche, une galerie de direction; la galerie supérieure est mise en communication avec le puits d'aérage s'il en existe un : c'est la *galerie d'aérage* ou *de retour d'air;* la galerie inférieure sert aux transports : c'est la *galerie de roulage*, ou *voie de fond*, ou *voie de niveau*. Toutes ces galeries, travers-bancs ou galeries de direction, sont établies avec une légère pente, le plus souvent de 7 à 8 millim. par mètre, vers le puits, afin de faciliter le roulage et l'écoulement des eaux : celles-ci se réunissent au fond du puits d'extraction, lequel est foncé de 8 ou 10 m. au-dessous du niveau le plus bas pour former le *puisard* ou *bouniou*, d'où partent les tuyaux d'épuisement. Les deux galeries d'allongement sont mises en communication entre elles à l'aide, soit de galeries verticales appelées *cheminées*, soit de galeries inclinées appelées *montages* ou *descenderies*, suivant qu'elles sont conduites en montant ou en descendant. De cette façon, dans les exploitations où l'aérage est nécessaire, l'air extérieur arrive par le puits d'extraction, pénètre dans l'étage par les galeries inférieures, suit les montages, puis les galeries supérieures, et sort par le puits d'aérage. La partie du gîte comprise entre les galeries d'allongement supérieures et inférieures prolongées jusqu'aux limites du champ d'exploitation constitue un *étage*. Chaque étage est caractérisé par sa voie de fond; on le désigne par la cote de cette galerie au-dessous de l'orifice du puits ou par l'altitude de cette dernière au-dessus du niveau de la mer; on le désigne aussi par un numéro d'ordre ou par un nom propre.

La distance verticale entre la voie de fond et celle de retour d'air, c.-à-d. la hauteur de l'étage, varie entre des limites assez étendues; elle est quelquefois de 10 m. seulement; parfois elle atteint 80 m. Si la hauteur est faible, les frais d'aménagement sont plus élevés à cause du grand nombre de travers-bancs et de galeries de roulage à organiser; d'autre part, une grande hauteur rend difficiles les communications entre les deux galeries de niveau consécutives. D'ailleurs, le choix de la hauteur des étages dépend essentiellement de la nature du gîte et de la méthode d'exploitation.

Le plus souvent, lorsque la hauteur d'un étage est considérable, on le divise en *sous-étages* par des galeries de direction intermédiaires entre les galeries principales. Il y a intérêt au point de vue économique à adopter cette disposition, parce que le nombre des travers-bancs reliant le gîte au puits est diminué et que les galeries formant la division en sous-étages et appelées *fausses voies* ont des dimensions plus restreintes; les produits d'abatage sont descendus par des cheminées, des montages ou des descenderies, à la galerie de roulage qui limite l'étage.

L'exploitation des étages successifs peut se faire en montant ou en descendant; si l'on commence par l'étage inférieur, on peut laisser noyer complètement les parties basses du gîte dès que le dépilage est terminé : on retarde ainsi le moment où les affaissements du sol se font sentir à la surface et qui donnent lieu à des indemnités aux propriétaires des terrains; les eaux de surface pénètrent aussi plus tard dans la mine et les frais d'épuisement sont diminués; par contre, comme il est nécessaire de commencer les travaux par la partie la plus basse possible, les puits doivent, avant le début de l'exploitation, être foncés immédiatement à leur plus grande profondeur : cela retarde le moment où l'on peut extraire les produits de la mine, et les capitaux nécessaires à l'installation restent plus longtemps immobilisés sans rapport. Le plus souvent on exploite en descendant et, dans ce cas, pour diminuer autant que possible l'affaissement à la surface du sol et l'infiltration des eaux, on laisse en général une partie du gîte intacte au-dessus du premier étage; ce n'est qu'à la fin de l'exploitation qu'on enlève cet *investison*. Pendant qu'un étage est exploité, on aménage le suivant, de façon qu'il soit prêt dès que le premier sera épuisé, et la voie de roulage de ce dernier sert de retour d'air pour celui qui est au-dessous.

L'aménagement d'un étage constitue le *traçage*, c.-à-d. la *division en piliers* ou *massifs*, *tranches* ou *lopins*, qui forment les unités proprement dites de l'exploitation du gîte. Lorsque la puissance du gîte n'est pas supérieure à 3 m., le pilier — la partie du gîte comprise entre les deux galeries d'allongement limitant l'étage ou le sous-étage et deux montages consécutifs — peut être enlevé en une seule passe. Mais, lorsque la puissance est supérieure, il faut en général faire plusieurs passes et diviser pour cela l'étage ou le sous-étage en tranches, de façon à avoir des hauteurs de taille comprises en moyenne entre $1^m,88$ et $2^m,30$ et permettant d'obtenir le soutènement par les procédés ordinaires. Dans le cas particulier où la roche se maintient sans soutènement, on peut prendre des tranches d'une hauteur beaucoup plus forte, qui atteint même parfois la valeur de 20 m.

Dans certains cas particuliers, l'aménagement d'un gîte ne se fait pas tout à fait suivant la méthode générale. Il peut arriver que le foncement d'un puits et l'établissement d'un travers-banc à un niveau inférieur soient trop coûteux pour que la dépense soit amortie par l'exploitation; dans ce cas, on a recours parfois à l'exploitation *en vallée :* elle consiste à établir des voies inclinées vers l'aval-pendage et servant à remonter les produits à la galerie de roulage la plus voisine aboutissant au puits d'extraction. Un autre cas, où l'on doit diminuer le nombre des travers-bancs, est celui où l'inclinaison du gîte se rapproche de l'horizontale, ce qui rendrait la longueur des galeries trop considérable. On peut alors, comme cela se pratique en Angleterre dans certaines houillères, tracer, à partir des points, où les puits d'extraction et de retour d'air ont rencontré la couche, des galeries inclinées suivant le pendage et le long desquelles, au moyen d'installations mécaniques, on remonte les produits d'extraction. Une couche n'a ainsi, à proprement parler, qu'un étage, mais le plus souvent il y a plusieurs couches parallèles exploitées par les mêmes puits, et chacune d'elles constitue en quelque sorte un étage. Sur le continent, on perce généralement, le plus bas possible, un travers-banc; les différents étages sont alors mis en communication entre eux par des puits intérieurs, appelés *bures*, partant des voies de fond de chaque étage et permettant de descendre les produits abattus jusqu'au travers-banc qui aboutit au puits d'extraction.

Quand un gîte a une puissance inférieure à la hauteur que doit avoir une galerie, il faut entailler les épontes pour établir ces dernières; le traçage peut être alors à peu près supprimé : à chaque rencontre du gîte avec un travers-banc venant du puits, on perce une galerie d'allongement; mais, à mesure que l'on avance, on ouvre des chantiers d'abatage, dans le vide desquels on loge les remblais provenant des épontes qu'il a fallu attaquer pour établir la galerie. Dans les gîtes puissants, au contraire, le traçage se fait régulièrement, de façon que l'étage inférieur soit complètement aménagé dès que le précédent est épuisé.

Le dépilage en tranches des piliers qui ont été préparés par le traçage se fait sur les chantiers d'abatage appelés *tailles;* la dimension, l'inclinaison et la disposition des tailles varie suivant le mode particulier d'exploitation adopté; le plus souvent elles ont la forme d'une galerie dont l'une des parois est constituée par le minerai à abattre et l'autre par des remblais ou des éboulis; la paroi constituée par le minerai, et que le mineur attaque, constitue le front de la taille; le traçage doit être fait de façon que ce front de taille soit dégagé suivant deux faces au moins. La longeur du front de taille est très variable; elle est, en moyenne, de 10 à 15 m., mais elle peut atteindre 100 m. Le nombre des ouvriers que l'on y occupe varie suivant l'étendue, mais pour que le travail se fasse facilement, chaque homme doit disposer de 2 à 3 m. au moins. Les tailles doivent être établies de façon à rendre le plus économiques possible le roulage, l'éclairage et la surveillance.

Elles se déplacent à mesure que le dépilage avance; on dit qu'elles sont *chassantes* ou qu'elles cheminent en *chassage*, lorsque le front de taille est parallèle au pendage et que l'on avance suivant la direction ; elles sont *montantes*, lorsque le front est en direction et que l'on avance suivant le pendage. Les produits provenant de l'abatage (V. Abatage) sont le plus souvent maniés sur le chantier à la pelle par *approchage* ou *boutage* (V. ces mots) ; ils sont chargés dans des vases de transport et conduits à la voie de fond par *traînage* ou *roulage* en utilisant la gravité. Le long de cette galerie, le transport se fait mécaniquement, ou à l'aide des chevaux, jusqu'à la recette, d'où les produits sont élevés au jour au moyen des puits d'extraction.

Après avoir ainsi exposé les principes généraux de l'exploitation des mines, nous allons passer en revue les différentes méthodes qui sont appliquées suivant la nature et l'allure des gîtes.

III. Méthodes générales d'exploitation. — Une bonne méthode d'exploitation doit permettre d'enlever la plus grande partie du gîte ou même le gîte tout entier dans les meilleures conditions possibles, de façon à obtenir les produits d'extraction avec un prix de revient peu élevé, tout en assurant la sécurité du personnel ouvrier. Les méthodes employées peuvent être groupées d'après leurs lignes générales ; mais elles varient beaucoup dans les détails et on peut dire que chaque mine a son procédé particulier et que parfois dans la même mine des procédés différents sont employés simultanément, suivant les changements qui peuvent exister dans l'allure ou la manière d'être d'un gîte. Quoi qu'il en soit, la méthode à appliquer doit être étudiée avec d'autant plus de soin que les produits à extraire ont moins de valeur; dans ce dernier cas, en effet, le bénéfice réalisé sur la vente d'une quantité relativement considérable de matière extraite étant faible, une petite différence dans les frais d'exploitation peut avoir une grande influence sur la prospérité d'une entreprise. Au contraire, les gisements de certaines matières précieuses, comme le diamant, peuvent être exploités sans méthode pour ainsi dire, dans les conditions les plus défavorables possibles, et cependant avoir un très grand rapport : c'est en creusant un puits que la couche diamantifère de Pannah, dans les Indes, a été découverte; depuis cette époque, on se contente, pour toute méthode d'exploitation : de creuser un puits, d'enlever à l'aide de paniers, portés à dos d'homme, la partie de terrain diamantifère qui se trouve au fond, de trier au jour le contenu des paniers et de redescendre ensuite dans le puits le résidu du triage ; lorsque tout le minerai qui se trouve au fond a été ainsi extrait, on comble le puits et on en perce un autre à côté. Avant de faire ce travail, on ne sonde même pas le terrain et il arrive parfois que le point choisi ne renferme pas la moindre parcelle de diamant; cependant l'exploitation rapporte au rajah un revenu annuel qui varie entre 1 million et demi et 2 millions de francs. On peut juger quel bénéfice énorme serait réalisé si l'on appliquait une méthode d'exploitation aussi appropriée à la nature du gîte que le sont celles suivant lesquelles on procède à l'extraction de la houille.

Les méthodes d'exploitation des mines peuvent se diviser en deux classes,suivant que l'exploitation se fait par travaux souterrains ou à ciel ouvert. Nous ne nous occuperons ici que de l'exploitation souterraine, l'exploitation à ciel ouvert se faisant pour les mines suivant les mêmes principes que pour les *carrières* (V. ce mot).

Quelle que soit la méthode suivie dans une exploitation souterraine, il est avantageux de concentrer autant que possible les ouvriers en un même point, de façon à simplifier l'aérage et le service des transports et à favoriser la surveillance. Il y a également intérêt à réduire le nombre des galeries au minimum et à supprimer, à mesure que les travaux avancent, toutes celles qui deviennent inutiles. On pourrait diviser les méthodes en trois grandes classes, suivant la façon dont est comblé dans la mine le vide laissé par l'enlèvement des matières. Si les produits d'extraction ont une valeur assez élevée, on enlève autant que possible tout le gîte ; puis le vide est comblé, soit par des remblais provenant de la mine elle-même ou de l'extérieur, et la méthode est dite par *remblais*, soit simplement en laissant ébouler le toit en arrière des fronts de taille, et la méthode est dite par *foudroyage*. Si, au contraire, les produits extraits ont une valeur marchande relativement faible, on peut laisser une partie du gîte sous la forme de piliers et d'estaus : la méthode est alors appelée par *piliers et estaus abandonnés*. Dans le cas des gîtes minces, on exploite en général par remblais, car le stérile obtenu par triage des produits sur les chantiers d'abatage et les roches provenant des épontes, qu'il faut entailler pour donner aux galeries une hauteur suffisante, sont en assez grande quantité pour boucher le vide produit dans l'exploitation ; parfois même, il arrive que l'on a du remblai en excédent, à cause du foisonnement des roches abattues, et qu'il faut élever au jour une partie du stérile. Si le gîte a une puissance suffisante pour que les galeries puissent être tracées en entier dans la matière minérale à extraire, il peut arriver que le stérile ne soit pas en quantité suffisante pour combler complètement le vide produit; c'est alors que l'on peut laisser les roches de toit s'ébouler en arrière des fronts de taille en restant toujours maître de diriger ces éboulements. Dans certains cas, pour les couches inflammables par exemple, cette méthode par foudroyage offre des dangers et ne doit pas être employée; on a alors recours à la méthode par piliers et estaus abandonnés.

C'est encore à cette dernière méthode que l'on a recours dans l'exploitation des gîtes de très grande puissance; mais on peut aussi enlever tout le gîte et combler le vide à l'aide de remblais provenant de chambres d'éboulement pratiquées dans la mine même ou de carrières à remblai ouvertes au jour à proximité des puits. Pendant le travail d'abatage, il faut, en général, soutenir le plafond en arrière du front de taille, au-dessus du chantier lui-même; on dispose alors le plus souvent des buttes parallèlement au front et à une distance variant de 1 à 3 m. l'une de l'autre; à mesure que l'on avance, on établit une nouvelle rangée de buttes et on enlève, si c'est possible, les buttes d'arrière, qui peuvent ainsi servir à nouveau.

IV. Méthodes applicables aux filons et aux gîtes d'origine filonienne. — Un filon est caractérisé par son inclinaison, qui se rapproche presque toujours de la verticale, par la nature des roches d'encaissage du gîte et par la répartition assez irrégulière de la matière utile dans le gîte. On peut diviser en deux groupes les méthodes d'exploitation : si le filon a une faible puissance, inférieure à 3 m. environ, on emploie les *méthodes en long par gradins droits* ou *gradins renversés;* si le gîte est puissant, on emploie, soit la *méthode en travers avec remblais*, soit la *méthode en travers par foudroyage*, soit enfin la *méthode par galeries avec massifs abandonnés*.

1° *Filons de faible puissance*. Lorsque la puissance d'un filon est inférieure à 3 m., les piliers s'enlèvent en une seule passe et les chantiers peuvent être maintenus facilement pendant l'abatage par des bois allant du toit au mur. Le pilier compris entre deux galeries d'allongement et deux montages est attaqué, dans la *méthode en gradins droits* (V. la fig. à l'art. Gradin), par l'un de ses angles supérieurs. Le mineur commence à abattre sur une hauteur de 2 m. environ la tranche supérieure du massif; lorsqu'il s'est ainsi avancé d'une longueur variant entre $1^m,50$ et 4 m., d'autres mineurs attaquent une nouvelle tranche de la même hauteur et, quand ils ont suffisamment avancé, on commence l'abatage de la tranche suivante; le dessin de l'exploitation présente alors, en projection verticale, l'aspect d'une série de gradins sur lesquels se tiennent les mineurs. Ceux-ci rejettent en arrière, sur un plancher établi à l'aide d'étais, le remblai formé par le stérile résultant du premier triage du minerai; ce dernier est jeté à la pelle, de gradin en gradin, jusqu'au mon-

tage ou à la cheminée voisine. Un des inconvénients de cette méthode est que le mineur piétine le produit abattu; elle est donc réservée aux minerais riches, mais peu friables.

La plus grande partie des filons minces est exploitée par la *méthode en gradins renversés*, qui consiste à attaquer également le pilier par tranches d'une hauteur de 2 m. environ, mais en commençant par l'un des angles inférieurs. Dans ce cas, le mineur ne se tient pas sur la matière du gîte, mais sur un plancher supporté par des bois allant du toit au mur du gîte, ou sur le remblai lui-même.

Les remblais sont soutenus au-dessus de la galerie de roulage à l'aide d'un boisage solide; si la puissance du gîte dépasse $1^{m},50$, il peut être préférable, au point de vue de la solidité, de remplacer le boisage par une voûte en maçonnerie. Le mineur n'a pas à déplacer le remblai, puisque les produits d'abatage tombent naturellement à la place que doit occuper ce dernier. Tous les deux gradins environ, on ménage une cheminée qui permet de laisser tomber le minerai jusqu'à la galerie de roulage. Cette méthode a l'avantage sur l'exploitation en gradins droits d'exiger un boisage moins coûteux et d'éviter le maniement des remblais. Toutefois, elle offre un inconvénient au point de vue du triage du minerai, qui tombe précisément sur le remblai, où les ouvriers ont tendance à le laisser, puisqu'ils sont payés généralement d'après le nombre de mètres cubes abattus. Aussi on dame souvent à la surface du remblai un lit d'argile, on y fait tomber les produits d'abatage pendant un certain temps et on oblige ensuite les mineurs à revenir jusqu'à ce lit en relevant dans un coin toutes les roches abattues dont ils opèrent le triage.

Dans certaines mines le triage se fait au jour. A cet effet, on extrait tout le produit de l'abatage et on redescend le stérile pour remblayer; on diminue alors le nombre des gradins renversés, à cause de la difficulté du remblayage; la pose du remblai, qui arrive par les cheminées sur les chantiers d'abatage, peut se faire à l'aide d'une voie ferrée portative établie sur le remblai déjà existant. Cette modification de la méthode par gradins renversés qui conduit à n'avoir que deux ou quatre gradins constitue la *méthode en long*. Elle a l'inconvénient de réduire le nombre des chantiers d'abatage, égal à celui des gradins; il en résulte que, pour obtenir une production journalière suffisante, il faut avoir ménagé un grand nombre de massifs, que l'on dépile en même temps, et l'avantage d'avoir des chantiers aussi rapprochés que possible, que l'on trouvait dans les deux méthodes précédentes, ne se retrouve plus dans celle-ci.

Dans le travail par gradins, les ouvriers sont associés par poste de jour et de nuit et deux ouvriers travaillent ensemble par gradin et par poste. Quand les remblais viennent de dehors, l'opération du remblayage est indépendante de celle de l'abatage. Les méthodes par gradins telles que nous les avons exposées peuvent subir une variante, qui a pour effet d'augmenter le nombre des chantiers concentrés en peu d'espace : elle consiste à attaquer le pilier, non par l'une des extrémités de sa tranche supérieure ou inférieure, mais par le milieu de cette tranche, et à poursuivre le dépilage de la tranche en s'avançant de part et d'autre vers chacune des extrémités.

2° *Filons puissants et amas*. Lorsque le gîte a une grande puissance et une forte inclinaison et que la matière à extraire a une valeur marchande assez considérable pour qu'il y ait intérêt à l'enlever aussi complètement que possible, on emploie généralement la *méthode en travers avec remblais*. Après avoir rejoint le gîte à partir du puits à l'aide de deux travers-bancs, on mène aux points de rencontre le long du mur deux galeries d'allongement, appelées *mères galeries*, qui comprennent entre elles un étage d'une hauteur dépassant rarement 20 m. On relie de distance en distance les galeries mères par des descenderies. Pour enlever le pilier, on mène, à partir de la voie d'allongement inférieure, une traverse que l'on pousse jusqu'au toit et on la remblaye; on mène de même et l'on remblaye successivement une deuxième, puis une troisième traverse, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on soit arrivé à la descenderie limitant le pilier; on a alors enlevé une première tranche inférieure. On exploitera de la même façon une deuxième tranche prise au-dessus de la précédente, une troisième, etc. En général, on ne pousse pas une seule traverse à la fois, mais dans chaque tranche on en établit simultanément plusieurs, séparées entre elles par des piliers que l'on enlève ensuite en perçant d'autres traverses; de plus, il n'est pas utile d'attendre qu'une tranche

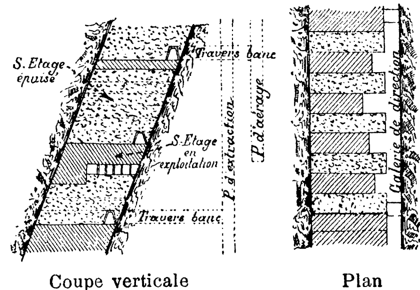


Fig. 3. et 4. — Exploitation en travers avec remblais.

soit complètement exploitée pour attaquer la suivante, et l'on peut avoir une exploitation ressemblant à celle des gradins renversés (fig. 3 et 4).

La méthode précédente est employée pour l'exploitation des *amas irréguliers*. Dans ce cas, après avoir réuni le puits au gîte par un travers-banc, on trace à l'intérieur de l'amas deux galeries se coupant à angle droit à peu près dans la partie centrale du gîte ; on mène ensuite une galerie de contour et, à partir de l'une des galeries mères, on pousse une série de traverses, de façon à enlever par tranches successives la matière minérale.

Dans certains cas, les remblais sont exécutés en maçonnerie. C'est ce dernier procédé que l'on emploie dans les mines d'Almaden. La roche injectée de cinabre qui cons-

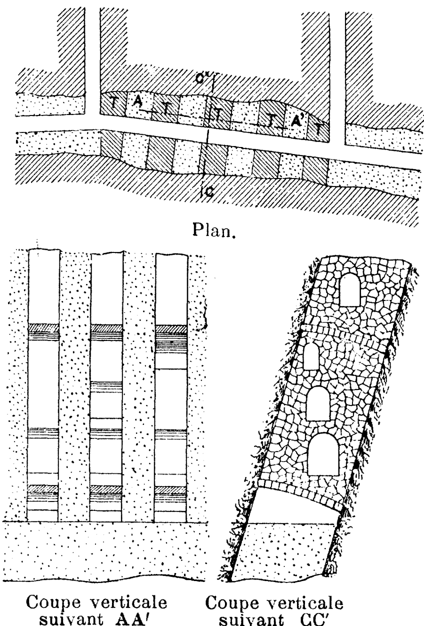
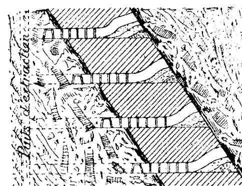


Fig. 5, 6 et 7. — Remblais en maçonnerie (mines d'Almaden).

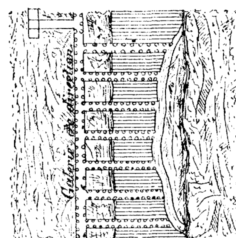
titue le minerai est un quartzite très dur enclavé dans des couches de terrain silurien. Le gisement comprend trois filons sensiblement parallèles, dont l'inclinaison moyenne est de 80°. Le gîte a été reconnu sur une longueur de 200 m. et une profondeur de 313 m. On procède en descendant, par étages de 25 à 30 m. On pratique au niveau d'un étage une grande galerie de roulage dans la roche qui sépare la couche principale des deux autres. Tous les 40 m., on relie cette galerie au gîte à l'aide de galeries transversales; ces dernières aboutissent d'autre part à une galerie en direction de 2 m. de hauteur sur 2 m. de largeur établie dans la partie centrale du gîte (fig. 5, 6 et 7). Cette galerie communique avec la galerie correspondante de l'étage supérieur par des cheminées rectangulaires de 2 m. sur 3 m. de section, ouvertes à 40 m. de distance les unes des autres.

« A partir du pied de ces cheminées, dit M. Gandolfi, on enlève par gradins renversés le milieu de l'épaisseur de la couche sur toute la hauteur de l'étage. Les deux parois de cette excavation sont soutenues par de robustes étais en bois ou en laissant des piliers de minerai, et, lorsque ces deux moyens sont insuffisants, par des arceaux provisoires en maçonnerie, qu'on appuie sur le minerai et qu'on charge d'un mur d'environ 2 m. de hauteur. Sur ces épaulements on jette des ponts, qui servent de passages ou de planchers de travail. On attaque ensuite par des tailles transversales T, T..., de $3^m,40$ de largeur, séparées par des massifs de minerai de même largeur. Ces tailles qu'on commence au bas de l'étage sont poussées jusqu'à la roche encaissante; de cette manière, tout l'étage est divisé en autant de piliers, séparés entre eux de $3^m,40$. Dans les intervalles entre ces piliers et au niveau du sol, ou bien à la hauteur du ciel de la galerie de direction, on construit des voûtes en briques, dites arches fondamentales, qui reposent d'un côté sur le mur, de l'autre sur le toit, de manière à avoir la corde perpendiculaire à l'inclinaison de la couche. Sur ces voûtes, qui ont $0^m,14$ d'épaisseur et $3^m,40$ de largeur, on élève des massifs de maçonnerie en moellons jusqu'à l'étage supérieur, ou mieux jusqu'aux arches fondamentales de cet étage, vu que toutes ces arches sont établies de façon à se correspondre successivement dans un même plan vertical. Ces maçonneries, qui remplissent les vides entre les piliers, partagent la tranchée centrale en autant de compartiments, qu'on fait communiquer entre eux au moyen d'ouvertures ménagées dans les maçonneries et reliées entre elles par des planchers; on obtient ainsi autant d'étages intermédiaires (*medios pisos*). On passe alors à la troisième période de l'exploitation, c.-à-d. à l'abatage des piliers ou réserves; ce dépilage se fait de haut en bas par gradins, en soutenant la roche encaissante, soit par des étais appuyés sur des traverses horizontales encastrées dans les deux murs latéraux, soit par des muraillements portés par des ovûtes qui s'appuient sur ces murs. Le système d'exploitation comprend donc trois périodes; en pratique, les deux premières s'exécutent simultanément, c.-à-d. qu'au fur et à mesure que les gradins de la grande taille centrale avancent, on ouvre déjà les tailles transversales, on construit les arches fondamentales et on élève des massifs de maçonnerie, qu'on utilise comme supports des planchers destinés aux ouvriers de la taille. »

Lorsque le gîte s'y prête et que la matière minérale qu'il renferme a relativement peu de valeur, on peut exploiter très économiquement en employant la *méthode en travers par foudroyage* ou *éboulement*. On trace à cet effet une galerie en direction en dehors du gîte dans une partie solide du mur. De cette galerie on fait partir une série de traverses que l'on boise soigneusement et que l'on pousse jusqu'au toit en laissant entre elles des piliers de 3 à 4 m. de largeur. Quand une traverse est terminée, on revient en arrière en déboisant; un éboulement se produit et on prend alors dans la partie éboulée ce que l'on peut du gîte (fig. 8 et 9). Puis on perce en dessous une nouvelle galerie en direction et de nouvelles traverses; si on suppose que l'éboulement se propage sur une hauteur de 4 à 5 m., on établira les galeries à 6 m. environ les unes des autres. Par cette méthode fort économique, on ne peut guère extraire que le quart des matières renfermées dans le gîte. Elle exige d'ailleurs une surveillance très active en raison des dangers qu'offre le procédé même d'exploitation.



Coupe verticale.



Plan.

Fig. 8 et 9. — Exploitation en travers par éboulement.

Lorsque l'on ne peut pas opérer de la façon précédente, que le gîte ne fournit pas son remblai et qu'il est trop coûteux pour l'exploitation de prendre ce remblai à l'extérieur, on applique la *méthode par piliers et galeries avec piliers et estaus abandonnés*. Elle consiste le plus souvent à tracer deux séries de galeries, de dimensions fort variables suivant les cas, se coupant sous un certain angle et formant des piliers de dimensions déterminées suffisantes pour soutenir le toit. Pour donner à l'ensemble plus de solidité, on abandonne encore une tranche horizontale du gîte reliant les piliers en couronne, et à leur base, cette tranche horizontale constitue un estau dont l'épaisseur dépend de la nature et de la résistance du gîte. Les piliers aux différents étages sont placés de façon à se correspondre verticalement. En plan, ils peuvent être disposés en damier; ils doivent être de préférence en quinconce, si le toit présente des filières, c.-à-d. des fissures affectant la masse, lesquelles paraissent faire craindre un manque de solidité, si on laissait le toit sans soutien, suivant une ligne continue parallèle à celle des piliers disposés en damier. En général, la section des galeries va en diminuant dans la partie supérieure, de façon à affecter la forme d'une voûte. Cette méthode ne s'applique qu'aux matières minérales peu précieuses.

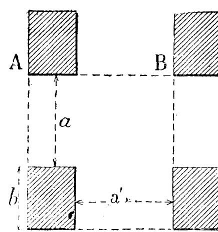
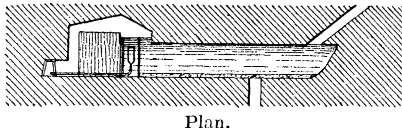


Fig. 10. — Calcul du rendement.

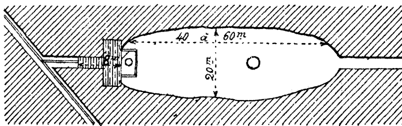
On peut calculer le rendement de la façon suivante. Représentons (fig. 10) la section faite dans un étage par un plan horizontal; nous pouvons diviser la surface du gîte en une série de rectangles, tels que A, B, C, D, correspondant à chaque pilier. Soient a, a' les dimensions des vallées et b, b' celles des piliers. La portion du gîte que l'on laisse a une surface égale à bb'; la portion totale a une superficie égale à $(a + b)(a' + b')$; la fraction du gîte que l'on laisse est donc représentée par $\frac{bb'}{(a+b)(a'+b')}$ et le rendement ρ sera : $\rho = 1 - \frac{bb'}{(a+b)(a'+b')}$; si on suppose que les piliers sont carrés et les galeries d'égale largeur, c.-à-d. si $b = b'$ et $a = a'$, et si l'on en désigne par α le rapport $\frac{b}{a}$ du côté du pilier à la largeur de la galerie, l'expression devient : $\rho = \frac{1 + 2\alpha}{(1 + \alpha)^2}$; dans le cas particulier où $\alpha = 1$, on voit que $\rho = \frac{3}{4}$; donc, si les piliers

sont carrés et si les galeries ont une largeur commune égale au côté des piliers, on n'enlève que les 3/4 du gîte par le fait de l'abandon des piliers, sans tenir compte des estaus.

La méthode précédente est employée généralement pour l'exploitation du sel gemme. Lorsqu'il s'agit d'extraire le sel d'amas où il est mêlé à une forte proportion d'impuretés — c'est le cas des argiles salifères — on emploie la *méthode par dissolution*. Elle est un cas particulier de la méthode par piliers et estaus abandonnés, mais les piliers n'ont pas de forme bien régulière et affectent plutôt celle de cloisons ; aussi ce système d'exploitation est-il aussi désigné sous le nom de *méthode par cloisons et estaus*. L'extraction de la matière minérale se fait à l'aide de l'eau dans de grandes excavations appelées *chambres de dissolution*. La méthode consiste à établir des galeries dont la distance verticale, de 40 m. environ, détermine la hauteur d'un étage. De part et d'autre de ces galeries partent d'autres galeries perpendiculaires, dont la distance peut varier entre 60 et 100 m. De chaque côté de ces traverses se ramifient de distance en distance de petites galeries obliques qui aboutissent aux parties considérées comme les plus riches du gîte et où l'on établit les chambres de dissolution. Celles-ci affectent généralement en plan la forme d'une ellipse de 20 m. sur 40 ou 60 ; le contour de cette ellipse est limité par une galerie ; à l'intérieur on perce deux systèmes de petites galeries se coupant à angle droit et laissant entre elles des piliers de 3 à 4 m. de côté ; ce traçage forme ainsi l'aspect d'un quadrillage (fig. 11, 12 et 13). Dans cette chambre on



Plan.



Plan.

Fig. 11 et 12. — Chambres de dissolution.

fera arriver, au moyen d'une canalisation en bois, de l'eau douce qui dissoudra le sel. Ce sont, en général, des eaux de surface que l'on recueille convenablement, de façon à pouvoir les amener aux différents points du gîte. L'ouverture de la chambre formée par la galerie d'accès est fermée par une digue en argile ayant en plan la forme d'un T dont la branche principale occupe l'extrémité de la galerie sur une longueur de 6 m. environ. L'eau saturée au contact des piliers s'échappe par une conduite d'évacuation dont l'ouverture dans la chambre est placée à une hauteur suffisante pour qu'on ne craigne pas l'entraînement des boues. A mesure que l'eau dissout le sel, la roche formant les piliers se trouve désagrégée, et ceux-ci s'affaissent ; la matière argileuse et les autres substances insolubles

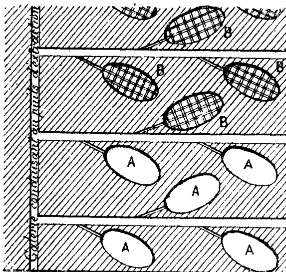


Fig. 13. — Chambres de dissolution. Plan (A, Chambres exploitées ; B, Chambre en exploitation.)

forment boue au fond de la chambre ; pour la nettoyer, on a eu soin de pratiquer une cheminée communiquant avec une chambre inférieure, où les boues peuvent servir à un remblayage. On rebouche ensuite la cheminée, et l'on fait arriver progressivement de l'eau, qui attaque les parois de la chambre, puis le toit ; on élève à mesure la digue de la galerie d'accès ; la roche du toit désagrégée s'éboule peu à peu, et l'on s'arrête quand on a atteint la hauteur fixée pour l'étage. L'eau est considérée comme saturée quand elle contient 25 °/₀ de sel. Cette eau est alors évaporée, et l'on recueille le sel qui s'est déposé. On consomme pour cette évaporation environ 2,20 stères de bois par tonne de sel, produit et les frais d'exploitation dans la mine ne dépassent guère 5 fr. 70 par tonne de sel. Le prix de revient peut, par conséquent, s'établir de la façon suivante pour 1.000 kilogr. de sel :

	Francs
Bois (2,20 stères à 5 fr. 87 le stère).	12 91
Main-d'œuvre	6 69
Entretien	7 05
Total des frais de fabrication	26 65
Frais d'exploitation	5 70
Total	32 35

Dans le cas des amas de sel gemme que l'on exploite par la méthode ordinaire de galeries avec piliers et estaus, on extrait, par dissolution, le sel contenu dans les parties impures du gîte qui forment le toit. Parfois la dissolution se fait au jour ; le plus souvent on la fait sur place en faisant arriver un jet d'eau, convenablement disposé, en couronne de chaque chantier et sur toute la largeur. L'eau saturée tombe dans des canaux qui l'amènent à des puisards d'où elle est élevée au jour.

V. Méthodes applicables aux gîtes sédimentaires. — Les gîtes sédimentaires le plus généralement exploités sont formés par de la houille. Ce produit a une valeur marchande relativement si faible que les méthodes d'exploitation doivent être étudiées avec soin pour rendre l'extraction aussi peu coûteuse que possible. Certaines conditions générales, dépendant de la matière à traiter elle-même, doivent toujours être remplies : c'est ainsi qu'il faut disposer les chantiers d'abatage de façon à obtenir le plus de gros possible, le menu ayant une valeur marchande beaucoup plus faible. On doit également avoir soin d'isoler les vieux travaux, où peuvent s'accumuler les gaz délétères et inflammables et qui deviennent ainsi une source d'accidents à éviter.

Enfin il y a un double intérêt à dépouiller aussi complètement que possible le gîte de la houille qu'il contient, d'abord parce que la production est plus élevée, ensuite parce que les portions abandonnées dans la mine se fendillent sous la pression du toit, s'altèrent ainsi plus facilement au contact de l'air et peuvent être la cause d'inflammations spontanées. Pour l'exposé des méthodes d'exploitation, nous distinguerons : les couches minces, caractérisées par ce fait que, pour établir les galeries, il faut entailler les épontes, l'épaisseur du gîte étant insuffisante ; dans ce cas, on aura le remblai dans la mine, — les couches moyennes, dont la puissance est comprise entre 1m,25 et 2m,50 ; elles ont une épaisseur sensiblement égale à la hauteur d'une galerie et ne fournissent pas, en général, le remblai, — enfin les couches puissantes.

1° *Couches minces*. Nous distinguerons deux cas, suivant que les couches à exploiter sont en plateure ou en dressant, c.-à-d. possèdent une inclinaison inférieure ou supérieure à 45°. Dans le premier cas, on opère par grandes tailles ou par tailles chassantes ; dans le second, par maintenages.

La *méthode par grandes tailles* est plus spécialement employée dans le cas où l'inclinaison du gîte ne dépasse pas 25° environ. L'extraction se fait, à proprement parler, sans traçage. Dès que les deux travers-bancs qui limitent

l'étage ont recoupé le gîte, on commence à établir les galeries en direction, et on les réunit par un montage ou une descenderie de façon à assurer l'aérage. De part et d'autre de cet ouvrage montant, on pousse la galerie de roulage, mais on l'ouvre à l'aide d'une taille chassante de 10 à 12 m. de largeur, de façon à pouvoir loger de suite les remblais provenant de l'attaque des épontes, et on tasse ces remblais entre deux murs en pierre sèche, afin de ménager de chaque côté une galerie ; la voie de roulage inférieure est donc double et cela facilite l'aérage ; à mesure que cette taille chassante avance, on ouvre des tailles montantes de 12 à 16 m. de largeur et se succédant à une distance de 4 à 10 m. mesurée d'après le pendage, de sorte que le dessin de l'exploitation représente, suivant un plan parallèle au gîte, une série de gradins qui avancent vers le haut (fig. 14). On oblige l'air, à l'aide de portes *p*

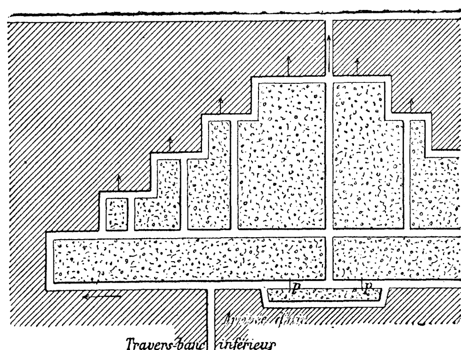


Fig. 14. — Exploitation par tailles montantes.

convenablement disposées, à suivre le front des tailles. Chaque taille montante est desservie par une cheminée ménagée dans les remblais et qui sert à faire descendre les produits d'abatage jusqu'à la galerie de roulage ; ces cheminées sont terminées à leur partie inférieure par une trémie déversant le charbon dans les wagonnets de transport. Ces cheminées sont constamment pleines, afin d'éviter une chute brusque de la houille et la production de menu ; cela empêche également l'air de circuler par ces voies. Il y a environ huit hommes par taille, chargés de l'abatage, du boisage et de tout le travail du chantier. On peut même, avec cette méthode, commencer à ouvrir les tailles montantes avant d'avoir établi le montage établissant la communication avec la galerie de direction supérieure : l'air arrive alors par la taille chassante de l'une des extrémités, s'élève le long des différentes tailles montantes jusqu'à la faille du milieu, la plus élevée, puis redescend en suivant les autres tailles montantes et sort, suivant la taille chassante de l'extrémité opposée à celle par où s'est faite l'arrivée. Cet aérage, partie en montant, partie en descendant, n'est pas aussi bon que l'aérage montant. Si l'on trouve la pente trop raide, on peut pousser les tailles montantes à mi-pente (fig. 15).

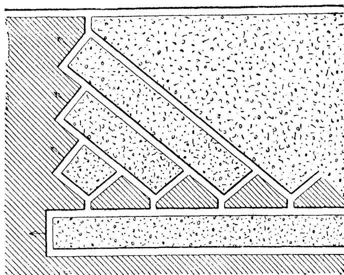


Fig. 15. — Exploitation par tailles montantes à mi-pente.

Lorsque l'inclinaison est trop forte pour employer les tailles montantes, on emploie la *méthode par tailles chassantes*. Dès que l'on a réuni par un montage les deux galeries d'allongement limitant l'étage, on pousse la galerie de roulage de façon à ménager une double voie, comme dans le cas précédent, et, de part et d'autre du montage, on ouvre des tailles chassantes, c.-à-d. avec front parallèle

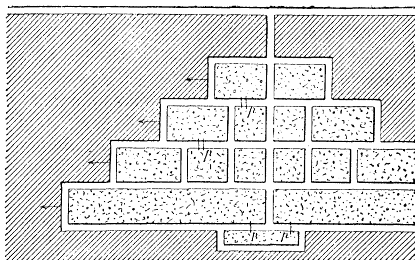


Fig. 16. — Exploitation par tailles chassantes.

au pendage, s'avançant dans le sens de la direction. En arrière des tailles et suivant leur ligne de séparation, on ménage dans le remblai des fausses voies, de façon à dégager la taille ; ces fausses voies sont reliées par des montages à la galerie de roulage pour l'évacuation des produits. Les tailles sont généralement en retrait les unes sur les autres (fig. 16).

Lorsque l'inclinaison du gîte dépasse 45°, on emploie de préférence la *méthode par maintenages*. Elle ne diffère de la méthode par gradins renversés que par l'absence

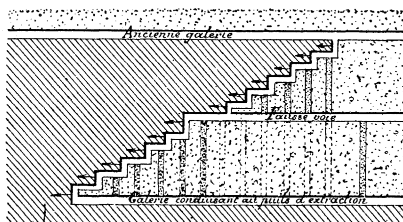


Fig. 17. — Exploitation par maintenages avec cheminées.

du traçage. Les gradins sont attaqués suivant la direction du gîte et ont une hauteur de 2 m. environ, suivant le pendage ; entre les fronts de taille, on laisse une distance égale environ au double de l'avance journalière, de façon à rendre les chantiers aussi indépendants que possible pour le travail. Le soutènement se fait à l'aide de bois allant du toit au mur ; les stériles sont rejetés à l'arrière et la houille tombant sur les remblais est boutée dans des cheminées ménagées à travers ces derniers et aboutissant à la voie de roulage. Là surtout, à cause de l'inclinaison du gîte, il est important d'éviter que le charbon ne tombe brusquement, et l'on a soin de maintenir les cheminées toujours pleines : le charbon glisse ainsi jusqu'à la trémie inférieure (fig. 17). Afin de diminuer encore la production du menu pendant la descente du charbon dans les cheminées, on remplace ces dernières par un plancher établi sur boisage avec une pente telle, que les fragments de houille descendent lentement et arrivent sans vitesse à la partie inférieure (fig. 18).

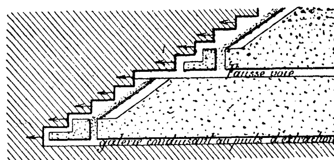


Fig. 18. — Exploitation par maintenages avec plancher incliné.

2° *Couches de moyenne épaisseur*. Dans les couches de moyenne épaisseur, les galeries peuvent être tracées

entièrement dans le gîte sans entailler les épontes. Mais on ne trouve plus ainsi dans la mine le remblai en quantité suffisante, et comme il serait trop coûteux de faire venir ce dernier du dehors, on laisse le vide se combler par foudroyage, et l'on emploie la méthode générale dite *par traçage et dépilage*. On découpe à cet effet le gîte en massifs plus ou moins étendus par des galeries en direction et des montages. Il y a deux périodes dans l'exploitation : celle du traçage et celle du dépilage ; mais il y a intérêt à diminuer autant que possible la durée de la première, qui est la moins fructueuse, et à faire succéder le plus rapidement possible le traçage d'un pilier et son dépilage, car les massifs une fois isolés finissent à la longue par s'écraser et donnent une proportion de menu plus considérable. On peut d'ailleurs faire du traçage une véritable exploitation en donnant aux galeries les dimensions d'une taille ; mais alors les frais d'entretien de ces galeries sont plus considérables ; si, au contraire, on trace les voies aussi étroites que possible pour se porter à l'extrémité du champ d'exploitation, on retarde le moment où l'exploitation devient fructueuse. Le plus souvent, on mène les galeries aussi larges que possible et, dès qu'un massif est tracé, on en commence l'exploitation sans attendre que le traçage de tout l'étage soit terminé. C'est ainsi que l'on opère lorsque l'on emploie la *méthode par massifs longs*. Elle consiste à diviser la portion de l'étage comprise entre deux montages consécutifs, distants de 150 m. environ, en une série de longs piliers séparés par des galeries en direction allant d'un montage à l'autre (fig. 19). Si le toit est assez solide, on donne aux galeries une largeur de 4 à 5 m. pour

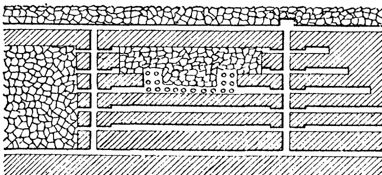


Fig. 19. — Exploitation par massifs en long.

augmenter le rendement. Toutefois, afin de ménager les montages, on trace les galeries plus étroites à leurs extrémités et on les élargit brusquement ensuite. Dès qu'un massif est tracé, on commence le dépilage.

A cet effet, laissant le long de la galerie en direction supérieure un pilier de protection, on ouvre dans le milieu du pilier que l'on attaque une taille montante et, pour achever le dépilage, on mène successivement, en se rapprochant de part et d'autre des voies inclinées, une série de tailles montantes ; ou bien encore, la taille du milieu étant terminée, on enlève le reste du massif à l'aide de deux tailles chassantes, dont le front s'avance vers chacun des montages. On laisse l'éboulement du toit se produire derrière ; on le règle en enlevant les buttes de soutènement, mais, afin de protéger le chantier d'abatage, on double ces buttes derrière le front de taille. D'ailleurs, l'éboulement doit suivre de très près le dépilage, afin d'éviter qu'une trop grande charge ne soit exercée par le toit sur le front de taille, ce qui aurait pour conséquence une forte production de menu. La caractéristique de cette méthode est de réduire le traçage en donnant aux piliers une grande longueur.

Dans certaines mines, on augmente ce traçage et l'on emploie la *méthode par massifs courts* ou *par panneaux* (*pannel work*). Dès qu'un quartier a été tracé, on procède au dépilage en se retirant vers les plans inclinés. C'est par cette méthode qu'on exploite certaines couches aux mines de Bességes et, afin de faciliter l'enlèvement des produits, qui se fait par traînage dans des paniers à patins ferrés depuis le chantier d'abatage jusqu'à la voie de roulage, on fait le premier traçage par galeries à mi-pente, de façon à avoir l'inclinaison la plus favorable au mode de transport adopté. L'étage étant limité en haut par la galerie de roulage de l'étage supérieur et en bas par sa propre galerie de roulage, on prend, de 25 m. en 25 m., tout le long de cette dernière voie et suivant la base de la tranche de houille à enlever, des galeries montantes suffisamment inclinées pour permettre le glissement facile des paniers à patins ; ces galeries, appelées *remontées*, font avec la voie de roulage un angle variant avec l'inclinaison des couches, mais voisin, en général, de 45°. Ces remontées divisent ainsi l'étage en massifs longs ; pour compléter le traçage, à partir de chacune d'elles et de 15 en 15 m., on mène dans la direction opposée d'autres galeries montantes, appelées *traverses*, qui mettent les remontées en communication entre elles et favorisent l'aérage ; elles sont poussées en même temps qu'avancent les remontées. Si les remontées font avec la galerie de roulage un angle de 45°, les piliers ainsi formés sont à section rectangulaire ou carrée ; si l'angle est moins ouvert, leur section est en forme de parallélogramme (fig. 20). Le dépilage suit le traçage d'aussi près que possible : à

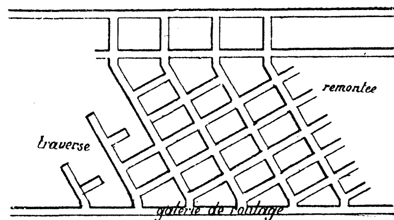


Fig. 20. — Exploitation par massifs courts.

cet effet, dès qu'une remontée a atteint la voie de roulage de l'étage supérieur, on enlève d'abord les piliers qu'elle isole du massif, en commençant par la partie supérieure.

Si l'on redoute les affaissements qui peuvent se produire à la surface du sol par suite de l'enlèvement du gîte sans remblai, on peut employer la *méthode par traçage et dépilage avec piliers abandonnés*. C'est ainsi que l'on exploite le bassin de Newcastle. On trace à mailles aussi serrées que possible, de façon à ne laisser aux piliers que la section strictement nécessaire ; on coupe même parfois les piliers par deux galeries en croix ; mais par cette méthode on perd environ 56 °/₀ de houille.

3° *Couches de grande épaisseur*. Si l'on veut exploiter très économiquement les couches puissantes, on emploie les méthodes par foudroyage avec ou sans piliers abandonnés, mais les incendies sont alors fort à redouter. Comme la plus grande partie des voies de service sera voisine d'anciens travaux, où les roches éboulées se trouvent dans des conditions particulièrement favorables à l'oxydation et à la combustion, il faudra isoler le plus complètement possible du reste de l'exploitation les chantiers abandonnés ; on les ferme en général à l'aide de murs enduits d'argile. Les méthodes par remblais complets sont bien préférables au point de vue de la sécurité et de l'aérage. Mais en Angleterre, en Silésie, en Saxe et dans l'Amérique du Nord, on emploie plus généralement les méthodes par foudroyage.

a. Méthodes par foudroyage. Elles s'appliquent généralement aux couches de faible inclinaison. Lorsque la puissance du gîte ne dépasse pas 6 à 7 m., on fait le traçage *par galeries en massifs longs*, que l'on dépile, soit en rabattant horizontalement, soit par tailles montantes. Dans le premier cas, le traçage est effectué sur le mur par deux séries de galeries en direction et montantes, de 4 m. de largeur environ sur $2^{m},50$ de hauteur ; les piliers ont en direction une longueur de 25 m. environ et une largeur en pendage voisine de 12 m. Quand le traçage est terminé, on commence par attaquer en rabattage la couronne des galeries, de façon à les dégager jusqu'au toit ; puis on

dépile les piliers en commençant par ceux qui sont les plus rapprochés de l'éboulement. On enlève d'abord la partie inférieure sur une hauteur de 2m50 et on maintient la couronne à l'aide de bois. Lorsque l'on a ainsi avancé dans le sens de la direction, le front de taille étant dirigé suivant le pendage, de 4 m. environ, la partie attaquée du pilier présente l'aspect de gradins renversés ; on dépile alors la partie supérieure et on enlève la houille jusqu'au toit. A mesure qu'on avance, on déboise pour provoquer les éboulements. On laisse le long des galeries de roulage des piliers de protection. Quand on a dépilé entièrement un pilier, on bouche à l'aide de bons murs la galerie horizontale qui le limitait et dont on ne doit plus se servir.

On peut opérer le dépilage des piliers par tailles montantes et donner à l'exploitation l'aspect qu'offre la disposition des gradins droits; cette méthode est particulièrement employée en Silésie. Les piliers, d'une très grande longueur, suivant la direction, ont 6 à 7 m. en pendage. Quand le traçage est terminé, on commence toujours par abattre la houille en couronne au-dessus des galeries jusqu'au toit; on soutient celui-ci à l'aide d'un garnissage soigné maintenu par des chandelles. Puis (fig. 21) on

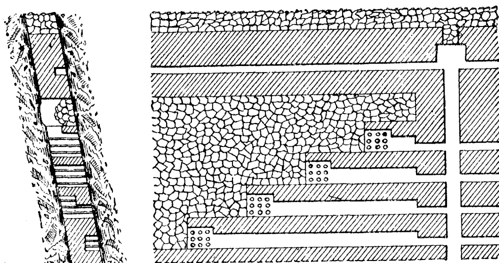


Fig. 21. — Exploitation par foudroyage.

commence le dépilage par le pilier d'amont en l'attaquant suivant un front de taille de 7 m. environ dans le sens de la direction; le dépilage commence par le haut et l'on enlève la moitié du pilier en pendage et sur la demi-hauteur environ. A mesure que le front de taille avance, on étaie solidement le toit à l'aide de buttes appuyées sur le stross. Cela fait, on enlève la partie inférieure correspondante du pilier jusqu'au mur et, pour soutenir le toit, on remplace les premières buttes par d'autres plus longues. La moitié du pilier suivant le pendage est ainsi enlevée sur une longueur de 7 m. On continue le dépilage en enlevant la seconde moitié en deux passes comme la première. L'extrémité du pilier est alors abattue sur une longueur de 7 m. ; on provoque l'éboulement des roches du toit en supprimant le boisage, mais, pour ne pas être gêné dans la suite de l'exploitation par les éboulis, on les maintient du côté de l'aval en direction et du côté de la partie du pilier non enlevée en pendage à l'aide d'une cloison de chandelles jointives. Quand le pilier est enlevé sur une certaine longueur, on commence l'attaque du pilier situé en dessous.

Lorsque les couches à exploiter sont d'une très grande puissance, on peut employer l'une des méthodes précédentes, en considérant le gîte comme formé d'une série de couches parallèles de plus faible puissance. On fait le traçage au bas de chaque couche, et l'on commence le dépilage par la tranche supérieure. Puis on attaque la tranche située immédiatement au-dessous ; on a alors au-dessus de sa tête les éboulis provenant de l'exploitation de la couche supérieure. On a cru pendant longtemps qu'il y avait intérêt à laisser ces éboulis se tasser pendant un grand intervalle de temps avant d'opérer le dépilage en dessous ; on a reconnu depuis que l'exploitation peut sans inconvénient se mener plus rapidement. Cette méthode, dite *méthode inclinée* ou *de Blanzy*, n'a pas donné d'excellents résultats ; le danger d'incendie est toujours très grand.

On peut combiner cette méthode par foudroyage avec celle des piliers abandonnés; on exploite ainsi en Angleterre une couche de 9 m. de puissance (Staffordshire). Les incendies causés par le foudroyage ont fait renoncer à l'emploi de ces méthodes auxquelles on préfère celles qui procèdent par remblais complets.

b. Méthodes par remblais complets. Les remblais obtenus par le fait de l'exploitation ne peuvent provenir que des recoupages de voies (entailles des épontes pour tracer les galeries), des débris de faux toit ou des intercalations rocheuses. Dans le cas des couches puissantes, toutes les voies sont tracées généralement à l'intérieur du gîte lui-même et il n'y a pas de recoupages de voies ; d'ailleurs le vide est trop grand pour pouvoir être comblé, soit par les débris de faux toit, soit par les intercalations rocheuses. Il faut donc avoir recours à d'autres sources de remblai. Parfois on les produit dans la mine même à l'aide de *chambres d'éboulement*. A cet effet, on trace deux galeries en croix ; on affaiblit les angles à leur point de rencontre, jusqu'au moment où le vide est assez grand pour produire un éboulement; les éboulis servent alors à remblayer le gîte. Le plus souvent les remblais viennent de l'extérieur, soit qu'on les retire de carrières voisines des puits qui serviront à leur descente, soit qu'ils proviennent, pour partie, du triage et du lavage des produits enlevés au jour. Parmi les matières qui sont susceptibles d'être utilisées pour le remblayage, l'argile a l'avantage de se tasser facilement et de bien guider l'air; elle devient en outre assez dure pour qu'on puisse travailler en dessous comme sous un bon toit; mais elle a l'inconvénient de s'affaisser beaucoup sous la charge et de se délayer facilement dans l'eau qui l'entraîne. Le gravier et les pierres sont préférables; mais ils se laissent facilement traverser par l'air et les gaz. En général, le remblai venant de l'extérieur n'est pas descendu par le puits d'extraction, à cause des difficultés du transport dans les galeries de roulage, généralement inclinées vers le puits d'extraction; de plus, le travail de l'extraction ne se fait que pendant quelques heures par jour et le remblayage se fait après. Aussi préfère-t-on introduire les remblais par des orifices spéciaux, indépendants de l'extraction. A Blanzy cependant, ils le sont par le puits qui sert à élever au jour la houille : alors les galeries de roulage sont horizontales et installées de façon à recevoir des appareils à traction mécanique. Si la mine est peu profonde, on se contente de jeter le remblai dans un puits au bas duquel on vient le chercher. En général, on a des puits spéciaux avec cages dont le câble de suspension passe sur la gorge d'une poulie munie d'un frein; mais il ne faut pas que la profondeur soit trop considérable, car il arrive à un moment donné que, le poids du câble s'ajoutant à celui de la cage, le câble glisse sur la poulie. Lorsque cet inconvénient est à redouter, il faut avoir recours à une installation plus compliquée. Une fois dans la mine, le remblai est mis en place, en général, entre des murs en pierres sèches, le long des galeries. En tous cas, il faut avoir soin de bien le bourrer, surtout au toit, car, même bien bourré, le remblai ne fait qu'atténuer les affaissements qui peuvent se produire dans le sol.

La question des affaissements est très importante à considérer, quand l'exploitation d'une mine se fait dans une région habitée ; il peut y avoir à la surface, outre les bâtiments de l'exploitation et les puits, des travaux à protéger, tels que constructions, routes, canaux, chemins de fer. En général, on se contente de laisser des piliers de protection convenablement disposés, en suivant la règle, dite de la *normale*, d'après laquelle les affaissements sont considérés comme se propageant sensiblement suivant un plan perpendiculaire à celui de la couche. Des études spéciales entreprises à ce sujet ont permis d'établir que, dans un terrain stratifié, la zone d'affaissement est limitée par un dôme ayant pour base la surface de l'excavation et dont l'axe

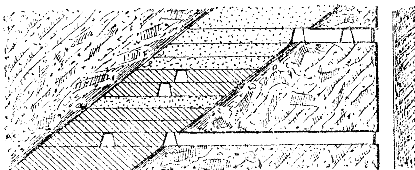
est normal au gîte si l'inclinaison de ce dernier n'est pas supérieure à 30° ; lorsque l'inclinaison est plus forte, l'axe du dôme a une direction comprise entre la verticale et la normale à la couche exploitée. Il a été également établi que le meilleur moyen pour diminuer la hauteur de ce dôme est de réserver des piliers à l'intérieur de l'excavation. A l'aide de bons remblais, on peut également restreindre très sensiblement cette hauteur. Ainsi pour un vide de 1 m. de hauteur, la zone d'affaissement s'élève jusqu'à 160 et même 200 m., si on exploite sans remblai ; avec un bon remblai, au contraire, elle ne dépasse pas 60 à 80 m. ; pour une couche de 4 m. de puissance exploitée sans remblai et relativement à une surface d'excavation indéfinie, la hauteur de la zone d'affaissement est 800 m. ; avec un bon remblai, elle est de 32 m. seulement.

Il est facile d'établir approximativement le prix de revient du remblai enlevé dans une carrière pour être introduit dans une mine. On admet généralement que 1 m. c. de vide produit dans une mine fournit 1 tonne de houille et qu,en pratique, il faut introduire 8 hectol. de remblai par mètre cube de vide ; en effet, le toit se rapproche toujours du mur pendant le dépilage, et il reste toujours quelques résidus sur les chantiers. Or les roches abattues pour le remblayage foisonnent en moyenne de 50 °/₀, c.-à-d. que 1 m. c. de roche donne environ $1^{mc},5$ de remblai ; il en résulte que, par tonne de houille enlevée, il faudra employer $0^{mc},53$ de roche. Si on admet que l'abatage dans la carrière coûte 1 fr. par mètre cube, et le transport 0 fr. 50, on voit qu'en moyenne, les frais de remblayage s'élèveront à 0 fr. 80 par tonne de houille enlevée.

On peut distinguer quatre méthodes principales d'exploitation des couches puissantes avec remblais complets : la méthode inclinée, la méthode horizontale, la méthode verticale et la méthode par rabattage.

Lorsque les couches ont une faible inclinaison, on peut employer la *méthode inclinée*, assez semblable à celle qui est appliquée avec foudroyage et qui consiste à considérer le gîte comme formé de plusieurs couches superposées qu'on exploite séparément au moyen du même traçage ou au moyen de galeries spéciales dans chaque couche. Si le gîte est divisé en deux bancs par une bande de grès schisteux, on profite de cette séparation pour exploiter la couche en deux parties. Un quartier étant tracé, limité par deux galeries d'allongement et deux descenderies ou montages, on le divise en piliers par des galeries horizontales en direction, menées à une distance de 20 m. environ les unes des autres. Puis on opère le dépilage des piliers par tailles montantes, les remblais suivent en arrière le front de taille. On peut profiter de la faible inclinaison du gîte pour amener ces remblais dans des wagonnets presque sur le chantier d'abatage lui-même, les descenderies servant de plans inclinés. Quand l'inclinaison devient trop forte, les wagons ne peuvent plus circuler dans les tailles, les remblais se tiennent difficilement et l'abatage devient dangereux ; il faut donc avoir recours à une autre méthode.

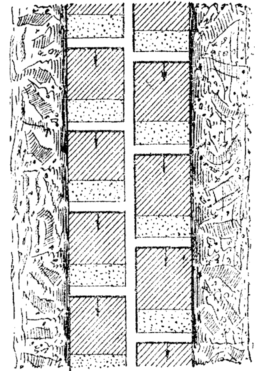
La *méthode horizontale* s'applique quelle que soit l'inclinaison. Aux points où les travers-bancs limitant l'étage



Coupe verticale.

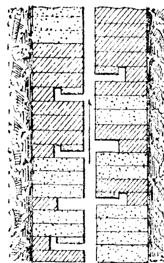
Fig. 22.— **Exploitation horizontale par remblais complets.**

recoupent le gîte, on mène des galeries d'allongement le long du mur ; leur distance verticale, c.-à-d. la hauteur de l'étage, dépend de la plus ou moins grande inflammabilité du charbon. Si la houille est facilement inflammable, on réduit la hauteur à 5 ou 7 m. environ, de façon à n'établir que 2 ou 3 tranches ; dans les autres cas, on prend 7 ou 8 tranches, mais on ne dépasse guère 16 m. pour la hauteur de l'étage. Si l'épaisseur du gîte est considérable, au lieu de mener une seule galerie d'allongement au mur, on en établit plusieurs, distantes de 20 m. environ, la première au mur, les autres dans l'épaisseur du gîte (fig. 22); de part et d'autre, on mène de distance en distance des recoupages, traverses ou tailles, de même hauteur que la galerie et servant à l'établissement des chantiers d'abatage. Les mineurs boisent à mesure, et les remblayeurs bourrent les remblais maintenus par des murs en pierres sèches le long des galeries. Les tailles sont menées, suivant les cas, en travers ou en direction. Dans les charbons durs, on peut espacer les recoupes de 24 à 32 m.



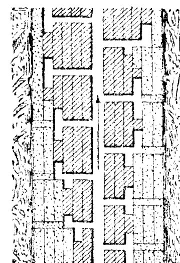
Plan.

Fig. 23. — **Exploitation par remblais complets dans les charbons durs.**



Plan.

Fig. 24. — **Exploitation horizontale par remblais complets dans les charbons moyennement durs.**

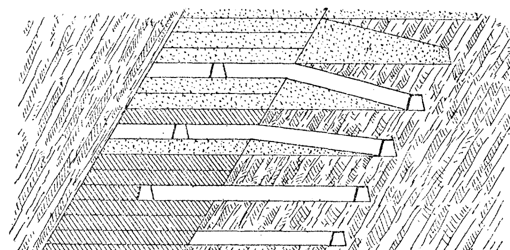


Plan.

Fig. 25. — **Exploitation horizontale par remblais complets dans les charbons tendres.**

et leur donner 6 à 8 m. de largeur sur $2^m,30$ de hauteur (fig. 23). Si les charbons sont de dureté moyenne, on donne aux tailles 4 m. de largeur environ, on les mène en direction et, en général, à une distance de 20 m. les unes des autres (fig. 24). Enfin, si la houille est tendre, on ne donne aux tailles que 2 m. de largeur et on les mène en direction en partant des extrémités des recoupes pour venir vers la galerie de roulage ; les recoupes sont établies à 15 ou 16 m. de distance les unes des autres (fig. 25). Lorsque les tailles ont une largeur dépassant 3 m., le remblayage se fait en même temps que l'abatage, en conservant seulement un chemin de $1^m,50$ environ pour le transport des charbons et des remblais. Si les tailles sont plus étroites, on ne les remblaye qu'à mesure qu'elles sont terminées. Un des inconvénients de la méthode est que, s'il n'y a qu'une galerie d'allongement, les chantiers sont en cul-de-sac et mal aérés ; si les couches sont grisouteuses, on trace deux galeries, l'une au toit, l'autre au mur, et on les relie de distance en distance par des recoupes. On peut alors facilement aérer les tailles à l'aide de portes. Lorsque les galeries de roulage sont tracées à l'intérieur de la couche même, elles sont complètement perdues en cas d'incendie :

pour éviter cela, on trace la galerie mère dans le mur (fig. 26), à une distance de 30 m. environ de la couche, et

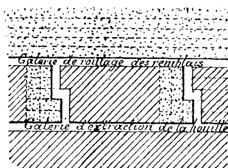


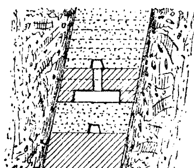
Coupe verticale.

Fig. 26. — Exploitation horizontale par remblais complets avec galeries au rocher.

l'on relie à la galerie d'allongement établie dans la couche cette galerie au rocher par des traverses à intervalles convenables. La même galerie au rocher peut servir pour plusieurs tranches successives : trois environ; il suffit pour cela de donner une inclinaison convenable aux traverses.

Lorsque le gîte a une très forte inclinaison, on peut employer la *méthode verticale*, qui permet d'exploiter dans de bonnes conditions de remblayage et d'aérage. Elle consiste à enlever le gîte par tranches verticales. A cet effet, on trace dans la partie centrale du gîte deux galeries d'allongement situées dans un même plan vertical et limitant l'étage ou le sous-étage. La galerie supérieure servira à l'arrivée du remblai, tandis que la voie inférieure sera employée pour la sortie du charbon. De distance en distance, on réunit ces galeries par une cheminée. Au bas de chaque cheminée, on mène, en traverses, deux tailles de 3 m. de longueur environ, se dirigeant, l'une sur le toit, l'autre sur le mur ; leur hauteur est de 2m,50 environ. Dès que ces tailles sont terminées, on les remblaye immédiatement, les remblais étant versés par la cheminée. On passe alors à la tranche suivante et l'on mène de nouveau au-dessus des



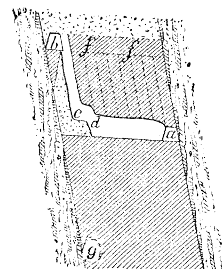


Coupe en travers. Coupe longitudinale.

Fig. 27 et 28. — Exploitation verticale par remblais complets.

précédentes, en se tenant sur le remblai, deux nouvelles tailles; pour enlever le charbon abattu, on a eu soin de ménager un commencement de cheminée dans les remblais de la première tranche, à côté de la cheminée qui sert à la descente des remblais et qui a été, d'ailleurs, bouchée par ces derniers jusqu'au haut de la tranche inférieure. On dépile ensuite une troisième tranche située au-dessus des précédentes, et le charbon est descendu à la galerie inférieure par la nouvelle cheminée que l'on établit successivement en montant. Lorsque l'on sera arrivé à l'extrémité supérieure de l'étage, on aura dépilé le gîte suivant une tranche verticale, et la cheminée qui servait à verser le charbon, menée alors jusqu'à la galerie supérieure, sera employée à la descente des remblais destinés à l'exploitation d'une nouvelle tranche verticale prise contre la précédente (fig. 27, 28).

On emploie, à Montrambert en particulier, une méthode d'exploitation qui peut convenir toutes les fois qu'il s'agit d'une couche puissante, d'inclinaison supérieure à 35°; on la désigne sous le nom de *méthode par rabattage*. L'étage, dont la hauteur est fort variable et comprise entre 6 et 24 m., est limité par deux galeries d'allongement (fig. 29), tracées, l'une au toit, l'autre au mur de la couche. A partir de la galerie inférieure *a*, menée par exemple au toit, on fait une recoupe de 3 à 4 m. de largeur et, quand on arrive au mur, on continue en cheminée jusqu'à la galerie supérieure *b*, en ayant soin de laisser une portion du gîte sous cette galerie pour la maintenir. La voie supérieure sert à l'arrivée des remblais, la voie inférieure à la sortie des produits abattus. On remblaye alors la cheminée sur une partie de sa largeur et les mineurs, se tenant sur la partie inférieure *cd* du talus formé par le remblai, commencent l'abatage d'une nouvelle tranche de houille parallèle à la cheminée. A mesure qu'on s'élève, le plan *cd* s'élève également, et l'on arrive ainsi jusqu'au niveau supérieur de l'étage. On continue successivement l'abatage du gîte par tranches parallèles jusqu'à ce qu'on soit arrivé au toit. On remblaye ensuite, en battant en retraite, la traverse *f*, qui a servi à amener le remblai, et la galerie d'allongement *b*. On passe alors à l'exploitation d'un étage inférieur pour lequel la galerie *a* servira à l'arrivée du remblai et une galerie *g*, tracée au mur, à l'enlèvement de la houille. Les chantiers d'abatage ainsi établis sont placés en plan à une distance de 20 m. environ les uns des autres. Cette méthode a l'avantage d'exiger un nombre fort restreint de galeries de roulage; de plus, le remblayage est bien fait, car les mineurs tassent le remblai sur lequel ils se tiennent pour le dépilage. On obtient aussi une plus forte proportion de gros que dans la méthode horizontale.



Coupe verticale.

Fig. 29. — Exploitation par remblais complets et rabattage.

Tels sont les caractères principaux des méthodes générales d'exploitation adoptées dans la vaste industrie minière. En pratique, chaque mine a ses procédés particuliers, qui dérivent toujours de l'un de ceux que nous avons décrits, mais qui se caractérisent par des modifications de détails dépendant des conditions locales et ayant invariablement pour but de réduire le plus possible le prix de revient des produits, tout en leur conservant la meilleure qualité possible. On peut se rendre compte par l'exposé qui précède que ces méthodes particulières d'exploitation sont fort nombreuses; cela n'étonne pas, si l'on songe à la variété et à la quantité des matières que l'on extrait des mines. Au surplus, même si ces dernières ne produisaient que le fer et la houille, l'industrie minière serait encore, incontestablement, la première de toutes les industries. S. Moutou.

Statistique minière. — D'après la *Statistique de l'Industrie minérale* publiée par le ministère des travaux publics, il y avait, au 1er janv. 1897, tant en France qu'en Algérie, 1.458 concessions de mines ayant une superficie de 1.210.460 hect. : 513 étaient exploitées. Elles avaient une superficie de 549.076 hect. et occupaient 153.525 ouvriers (V. Mineur [ouvrier]); 2.693 machines à vapeur, ayant une force motrice de 159.022 chevaux-vapeur et ayant consommé dans l'année 1.884,279 t. de combustibles, y étaient en activité. La production minière totale a été, en 1896, de 35.492.841 tonnes, dont 33.943.632 t. dans les exploitations concédées et 1.549.209 t. dans des exploitations assimilées à des carrières et non concédées (V. ci-dessous § *Législation*). Elle s'est décomposée ainsi, d'après la nature des substances extraites : combustibles minéraux, 29.189.900 t. (houille, 27.266.000 t., anthracite, 1.485.000 t., lignite, 439.000 t.); minerai de fer, 4.438.866 t., pyrite de fer, 282.064 t.; minerai de zinc, 98.933 t. : minerai de cuivre, 106 t.; minerai de manganèse, 31.318 t.; minerai de plomb et d'argent,

19.042 t. ; minerai d'antimoine, 6.333 t. ; minerai de mercure, 8 t. ; substances bitumineuses, 225.784 t. ; soufre, 9.720 t. ; alunite, 171 t. ; sel gemme, 557.207 t. ; sel marin, 485.407 t. ; sel gemme d'Algérie, 19.658 t. ; tourbe, 130.207 t. Sa valeur a été de 362.413.133 fr. : houille et anthracite, 312.584.265 fr. ; lignite, 3.884.694 fr. ; minerai de fer, 15.515.709 fr. ; pyrite de fer, 3.561.434 fr. ; minerai de zinc, 6.643.949 fr. ; minerai de cuivre, 3.524 fr. ; minerai de manganèse, 928.585 fr. ; minerai de plomb et d'argent, 2.264.489 fr. ; minerai d'antimoine, 437.507 fr. ; minerai de mercure, 2.504 fr. ; substances bitumineuses, 1.740.937 fr. ; soufre, 148.301 fr. ; alunite, 8.550 fr. ; sel gemme, 6.859.675 fr. ; sel marin, 5.508.165 fr. ; sel gemme d'Algérie, 425.606 fr. ; tourbe, 1.895.239 fr. 206 concessions seulement ont réalisé des bénéfices ; elles ont été imposées sur un revenu net de 41.118.276 fr. (146 mines de combustibles minéraux, 34.460.075 fr. ; 33 mines de fer, 1.088.971 fr. ; 27 mines d'autres minerais, 5.569.230 fr.), qui devait donner lieu, en 1897, à une redevance de 2.387.590 fr. ; 263 concessions ont au contraire été en perte : déficit, 11.683.202 fr., d'après les évaluations admises pour les exemptions ou les dégrèvements. (Les concessions de sel gemme et de sources salées sont soumises à un impôt spécial et ne sont pas comprises dans ces chiffres.) Il a été effectué en 1896 des recherches de mines dans 36 départements. Elles étaient au nombre de 96 (89 en France, 7 en Algérie). 38 n'étaient que la continuation de travaux antérieurs, mais 58 étaient nouvelles. Les sondages ont été surtout nombreux dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, en vue de découvrir le prolongement des couches de houille en dehors des concessions existantes. En Algérie, dans le dép. d'Oran, ils ont fourni 200.000 litres de pétrole. — Pour la statistique de la consommation et du commerce extérieur, V. Minerai, § *Statistique commerciale*. L. S.

III. Administration. — Le service des mines est placé dans les attributions du ministre des travaux publics. Son organisation actuelle a été établie par la loi du 21 avr. 1810. Longtemps avant cette époque les rois de France avaient institué des charges relatives au contrôle et à l'inspection des exploitations minières. C'est ainsi que Louis XI avait créé dès 1471 un « général maître gouverneur et visiteur des mines » et lui avait adjoint des « lieutenants ». Un peu plus tard était établi l'office de « grand maître des mines et minières de France », qui subsista jusque vers la fin du XVIIIe siècle. Mais ce n'est guère qu'à cette dernière époque que fut instituée une inspection officielle des mines sur des bases rappelant celles qui existent aujourd'hui ; les premiers inspecteurs furent créés par arrêt du Conseil du roi du 21 mars 1781. Quelques années après, l'administration des mines fut modifiée et complétée, en particulier par la création du Conseil des mines. C'est en 1810 qu'elle a reçu sa forme actuelle.

Le personnel du service des mines comprend des ingénieurs des mines et des contrôleurs des mines. Les ingénieurs des mines se recrutent parmi les anciens élèves de l'Ecole polytechnique. Le corps comprend des élèves-ingénieurs, des ingénieurs ordinaires de 3e, 2e et 1re classes, des ingénieurs en chef de 2e et 1re classes, des inspecteurs généraux de 2e et 1re classes. En service ordinaire, les ingénieurs sont chargés d'assurer l'exécution des lois et règlements sur les mines et les carrières, ainsi que sur les appareils à vapeur fonctionnant à terre. Pour ce service, le territoire de la France est divisé en 15 *arrondissements minéralogiques* (16 en comprenant l'Algérie), ayant chacun un ingénieur en chef à sa tête. Les arrondissements sont subdivisés en *sous-arrondissements minéralogiques*, dont la direction est confiée à un ingénieur ordinaire. Certains services accessoires sont, en outre, attribués aux ingénieurs des mines ; ce sont : le service du contrôle de l'exploitation des chemins de fer, celui de la carte géologique détaillée de la France, l'enseignement et l'administration des écoles des mines. Enfin quelques ingénieurs des mines assurent des services détachés dans certains ministères autres que celui des travaux publics.

On débute dans le corps par le grade d'élève-ingénieur, que l'on obtient dès son entrée à l'Ecole des mines (V. Ecole, t. XV, p. 442) et que l'on conserve pendant les trois années qu'on y passe. Puis on est envoyé en service avec le titre d'ingénieur ordinaire de 3e classe. En principe, on ne peut ensuite avancer de classe ou de grade qu'après être resté deux ou trois ans dans la classe inférieure ; en fait, il faut attendre plus longtemps. Les traitements annuels correspondant aux différents degrés de la hiérarchie sont les suivants :

Ingénieur ordinaire de	3e classe	..	2.500 fr.
— —	2e —	..	3.500 —
— —	1re —	..	4.500 —
— en chef de	2e —	..	6.000 —
— —	1re —	..	7.000 —
Inspecteurs généraux de	2e —	..	12.000 —
— —	1re —	..	15.000 —

Certains ingénieurs en chef de 1re classe reçoivent, à titre exceptionnel, un traitement de 8.000 fr. Outre son traitement, tout ingénieur chargé d'un service ordinaire ou extraordinaire reçoit une indemnité qualifiée de *frais fixes*, qui, suivant le grade, le service et la résidence, varie de 1.100 à 3.300 fr. pour les ingénieurs ordinaires et de 2.000 à 4.700 fr. pour les ingénieurs en chef ; par contre, l'ingénieur conserve à sa charge les frais de bureau : loyer, chauffage, éclairage, papiers divers. Les limites d'âge fixées pour l'admission à la retraite sont : soixante ans pour les ingénieurs ordinaires, soixante-deux ans pour les ingénieurs en chef, soixante-cinq ans pour les inspecteurs généraux de 2e classe et soixante-dix ans pour les inspecteurs généraux de 1re classe. Au bout de cinq ans de service, l'ingénieur des mines, qui veut entrer au service d'une compagnie particulière, peut obtenir un congé illimité. Il est maintenu dans les cadres et, lorsqu'il en fait la demande, il est de nouveau affecté à un service public. Mais, depuis le décret du 19 juil. 1897, qui a abrogé celui du 30 oct. 1879, il ne conserve que durant cinq ans ses droits à l'avancement et à la retraite. Les cinq ans expirés, le temps ultérieurement passé en dehors du service de l'Etat ne lui compte ni pour l'avancement, ni pour la retraite.

Dans leur service, les ingénieurs des mines sont secondés par des agents spéciaux, qui ont porté successivement les noms de gardes-mines, de contrôleurs des mines (V. Contrôleur, t. XII, p. 842). Comme les ingénieurs, les contrôleurs peuvent obtenir des congés illimités en conservant, pendant cinq ans, leurs droits à l'avancement et à la retraite. S. Moutou.

IV. Enseignement. — Ecole des mines (V. Ecole, t. XV, pp. 442, 457 et 458).

V. Législation. — L'art. 2 de la loi du 21 avr. 1810, demeurée fondamentale en la matière, dénomme *mines* « les masses de substances minérales ou fossiles renfermées dans le sein de la terre et connues pour contenir en filons, en couches ou en amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du plomb, du fer en filons ou en couches, du cuivre, de l'étain, du zinc, de la calamine, du bismuth, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse, de l'antimoine, du molybdène, de la plombagine ou autres matières métalliques, du soufre, du charbon de terre ou de pierre, du bois fossile, des bitumes, de l'alun et des sulfates à base métallique ». La loi du 17 juin 1840 a ajouté à cette énumération, qui n'est pas absolument limitative (C. d'Et., 24 févr. 1872), les amas de sel, ainsi que les sources et puits d'eau salée naturellement ou artificiellement. Quant aux « minerais de fer dits d'alluvion, terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, terres alumineuses et tourbes », dont l'art. 3 de la loi de 1810 faisait, sous le nom de *minières*, une catégorie intermédiaire entre les mines et les carrières et soumise à

une réglementation spéciale, la loi du 9 mai 1866, qui a son plein effet depuis le 1er janv. 1876, les a simplement classés parmi les mines ou les *carrières* (V. ce mot), selon que l'exploitation en doit être faite par galeries souterraines ou à ciel ouvert. La « minière » a donc légalement disparu.

La législation des mines a un triple objet : elle détermine le régime légal de leur propriété ; elle règle les rapports juridiques entre l'exploitant et le propriétaire ou possesseur du sol; elle soumet l'exploitation à certaines règles de police.

A Athènes, l'Etat était propriétaire absolu des mines. A Rome, le propriétaire du sol était réputé avoir dans son domaine le ciel et les enfers ; toutefois, les constitutions impériales reconnurent à l'Etat, sur les mines, un droit « régalien », qui se traduisait par une redevance et quelquefois par la dépossession. Sous l'ancienne monarchie, les mines furent tour à tour la propriété des seigneurs et de la couronne. La loi du 12 juil. 1791, tout en consacrant le droit des propriétaires de la surface, déclara que « les substances minérales étaient à la disposition de la nation » ; mais elle n'organisa, en réalité, aucun contrôle, et notre richesse minérale fut un instant compromise. L'art. 552 du C. civ. posa à nouveau le principe que « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous » ; conséquemment « le propriétaire peut faire au-dessous toutes les constructions ou fouilles qu'il juge à propos et tirer de ces fouilles tous les produits qu'elles peuvent fournir » ; mais le même article ajoute : « sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines ». Ces réserves se trouvent dans la loi du 21 avr. 1810 et dans celle du 27 juil. 1880, qui en a modifié plusieurs points. Le propriétaire du sol demeure, en principe, le propriétaire du tréfonds (dessous) et des richesses minérales inexploitées qu'il renferme. Mais l'Etat peut, par raison d'utilité publique, le déposséder de ces dernières au profit d'un tiers, société ou particulier, qui l'indemnisera au moyen d'une redevance annuelle et qui acquerra ainsi une propriété nouvelle, indépendante de celle du sol. Une semblable dépossession s'opère par voie de concession. Elle doit naturellement être précédée de recherches, car il y aurait quelque arbitraire à disposer ainsi du tréfonds sans avoir la certitude qu'il s'y trouve des mines. Si c'est le propriétaire du sol qui veut se livrer à des investigations, il n'a besoin d'aucune autorisation. Si ce sont des tiers, il leur faut s'adresser au propriétaire et, s'il refuse, au gouvernement, qui ne donne l'autorisation qu'après avis des ingénieurs des mines et à la charge, envers le propriétaire, d'une indemnité préalable, réglée, à défaut d'entente, par le conseil de préfecture. Aucun sondage ne peut, d'ailleurs, être effectué, aucune machine, aucun atelier ne peuvent être établis dans les enclos murés, cours et jardins, aucun puits, aucune galerie ne peuvent être ouverts à moins de 50 m. des habitations et clôtures sans le consentement de leurs propriétaires, et ce, nonobstant toute permission de l'administration ; les produits retirés ne peuvent être employés sans l'autorisation du ministre. Si les recherches aboutissent et que leur auteur veuille exploiter, il doit, fût-il le propriétaire du sol, adresser une demande au préfet. Celle-ci est publiée et affichée pendant deux mois, durant lesquels les oppositions et demandes en concurrence sont admises. Les demandeurs peuvent être indifféremment des Français ou des étrangers, des inventeurs ou toutes autres personnes, des particuliers ou des sociétés financières ; mais ils doivent justifier de facultés et ressources suffisantes pour mener à bien l'exploitation et payer les redevances ainsi que les indemnités. Il est statué par décret, après avis du conseil général des mines et le conseil d'Etat entendu ; aucun recours contentieux ne peut être formé. L'acte de concession détermine le périmètre de la concession et les substances dont l'extraction est autorisée ; s'il y a dans le même fonds plusieurs substances formant des gîtes distincts, elles donnent lieu à autant de concessions. Une indemnité, fixée par le décret, est due par le concessionnaire non inventeur à l'inventeur évincé, comme prix de son invention et en remboursement des travaux utiles. Celui qui a fourni des fonds pour les recherches est nanti par la loi d'un privilège spécial.

Nous avons dit qu'il se forme, par l'effet de la concession, une propriété nouvelle, distincte de celle du sol ; il en est ainsi même dans le cas, assez rare, où le concessionnaire est le propriétaire du sol. La nouvelle propriété est, comme la première, immobilière. Elle est nette de toutes charges, l'acte de concession purgeant tous les droits du propriétaire de la surface et de l'inventeur. Elle confère un droit perpétuel et elle peut être aliénée, hypothéquée, saisie, mais elle ne peut être divisée ou partagée, et aucune réunion de concessions ne peut être effectuée (l. 21 avr. 1810, art. 7 et décret 23 oct. 1852) qu'avec l'autorisation du gouvernement. Elle peut être retirée, par arrêté ministériel et sauf recours au conseil d'Etat, pour insuffisance d'exploitation, réunions ou partages sans autorisation, non-paiement de certaines taxes et dépenses (l. 27 avr. 1838). Elle est mise alors en adjudication publique et le prix payé au concessionnaire déchu ; s'il ne se présente aucun soumissionnaire, elle reste à la disposition du domaine. Les art. 598 et 1403 du C. civ. contiennent des dispositions spéciales relativement à l'usufruit dont les mines et carrières peuvent être l'objet, à leur administration par le mari chef de la communauté ou par la femme séparée de biens. Elles sont les mêmes et donnent lieu aux mêmes distinctions pour les mines que pour les *carrières* (V. ce mot) ; mais à la différence de l'usufruitier d'une carrière, l'usufruitier d'une mine non encore exploitée ne pourrait s'opposer à son ouverture ; s'il devenait concessionnaire, il devrait la redevance au propriétaire. Comme la mine, le matériel d'exploitation est immeuble ; les matières extraites et les approvisionnements sont meubles. D'après la loi de 1810, art. 32, les sociétés minières sont civiles ; mais la jurisprudence les considère sous certains rapports et avec raison comme commerciales.

Le concessionnaire est tenu de payer au propriétaire du sol (particulier, Etat, commune, etc.) : 1° une redevance tréfoncière annuelle. Elle est déterminée par le décret de concession et peut être *fixe* (0 fr. 05 à 0 fr. 10 environ par hectare de superficie concédée, qu'il y ait ou non exploitation) ou *proportionnelle* (0 fr. 50 à 1 fr. environ par tonne extraite, là où il y a exploitation). Rarement les deux modes sont combinés. La redevance annuelle est, au surplus, immobilière et susceptible d'être affectée, avec la surface, aux hypothèques des créanciers du propriétaire ; 2° une indemnité d'occupation pour les terrains de surface. Il s'agit des terrains qu'en vertu de son acte de concession et par simple arrêté préfectoral, l'exploitant peut être autorisé à occuper, dans le périmètre de la concession, en vue de l'établissement des puits, magasins, ateliers, routes et chemins de fer nécessaires à l'exploitation de la mine et à la préparation des minerais. L'indemnité est double du produit du terrain endommagé ou de sa valeur, suivant que l'occupation doit durer une seule année ou davantage, dans lequel cas le propriétaire peut imposer l'acquisition ; à défaut d'entente, elle est réglée par les tribunaux judiciaires. Si les terrains sont situés en dehors de la concession ou si les routes ou chemins de fer doivent modifier le relief du sol, l'occupation ne peut avoir lieu qu'après déclaration d'utilité publique et par voie d'*expropriation* (V. ce mot). Il peut être causé, en outre, aux propriétaires de la surface, par suite des travaux souterrains, des dommages de nature diverse : sources taries, affaissements, éboulements, constructions menaçant ruine, etc. ; l'art. 1382 du C. civ. est alors applicable (jurisprudence constante), et le concessionnaire est même tenu de donner caution, pour le préjudice éventuel, aux propriétaires des immeubles menacés, que ces immeubles soient situés dans le périmètre de la concession ou dans le voisinage. Le

concessionnaire est tenu, d'autre part, de payer à l'Etat : 1° une redevance fixe et annuelle, égale à 0 fr. 10 par hectare concédé; 2° une redevance proportionnelle, qui est réglée chaque année par le budget, mais qui ne peut excéder 5 % du produit net de l'extraction, plus un décime par franc, et qui forme un fonds de non-valeur pour remises aux concessionnaires éprouvés par des pertes ou accidents. Cette dernière taxe peut d'ailleurs être remplacée par un abonnement annuel basé sur le produit net moyen des cinq dernières années (décr. 6 mai 1811 et 11 févr. 1874). L'une et l'autre redevance sont perçues dans la forme des contributions foncières. Enfin le concessionnaire d'une mine sise dans le voisinage d'autres mines doit concourir aux travaux de défense commune contre les inondations (l. 27 avr. 1838 et décr. 23 mai 1841).

Les ingénieurs des mines sont chargés par de nombreux textes législatifs et réglementaires (l. 21 avr. 1810, 27 avr. 1838, 27 juil. 1880, 29 juin 1894; décr. ou ord. 3 janv. 1813, 25 sept. 1882, 25 juil. 1894) de surveiller, dans le double intérêt de la production et de la sécurité publique, l'installation ainsi que l'exploitation des mines, et de faire observer les diverses mesures prescrites en vue de prévenir les accidents ou d'améliorer la situation du personnel (V. MINEUR [Ouvrier]). Ils signalent les travaux urgents à effectuer, et leur exécution est requise par le préfet. Les contraventions sont dénoncées et constatées dans la même forme que les contraventions de voirie et poursuivies correctionnellement; l'amende est de 100 à 500 fr., double en cas de récidive, et l'emprisonnement peut aller jusqu'à cinq ans. Léon SAGNET.

VI. Art militaire. — GUERRE SOUTERRAINE OU GUERRE DE MINE. — Lutte qui a lieu en partie sous terre entre l'assiégeant et l'assiégé, lorsque le premier est arrivé à environ 120 m. de la contrescarpe et que le dernier a pu construire un système de contre-mines. On n'est arrivé à la rendre réellement scientifique ou méthodique que lorsque la poudre devint d'un usage général et que les procédés d'attaque se furent perfectionnés. La guerre souterraine n'est, à proprement parler, qu'une partie de la guerre de siège, une sorte de combat corps à corps que se livrent quelques mineurs quand ils sont parvenus à s'entre-choquer. Lorsque le glacis est contre-miné, l'assiégeant ne peut continuer ses travaux d'approche, qui sont bouleversés par les explosions du défenseur, avant d'avoir détruit les mines de ce dernier. Il ne peut arriver à ce résultat qu'au moyen de mines lui permettant de placer des fourneaux au-dessous des dispositifs de mines de la défense. Le défenseur, de son côté, cherche à déjouer les tentatives de l'adversaire et s'efforce de détruire les travaux de mines de ce dernier avant qu'ils aient pu agir. Cette guerre de mines ne peut être terminée victorieusement pour l'assiégeant que lorsqu'il est arrivé à détruire tout le dispositif de contre-mines jusqu'à la contrescarpe. La marche générale des opérations de l'attaque méthodique est, en pareil cas, la suivante : au

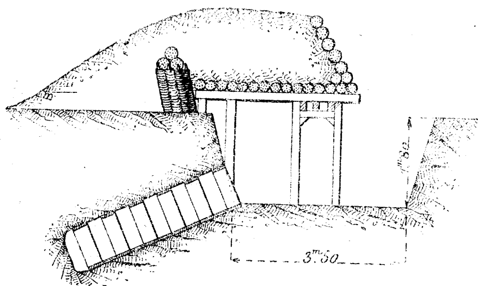


Fig. 30.

moment où l'assiégeant ne peut plus continuer sa marche en avant au moyen de *sapes* (V. ce mot), c.-à-d. à 120 m. de la contrescarpe, limite extrême du moyen d'action des mines, on établit le logement des mines, sorte de place d'armes qui consiste en une tranchée de $1^m,50$ à $1^m,80$ de profondeur, sur $3^m,50$ de largeur, à 20 ou 30 m. des travaux de la défense. Ce logement est flanqué de chaque

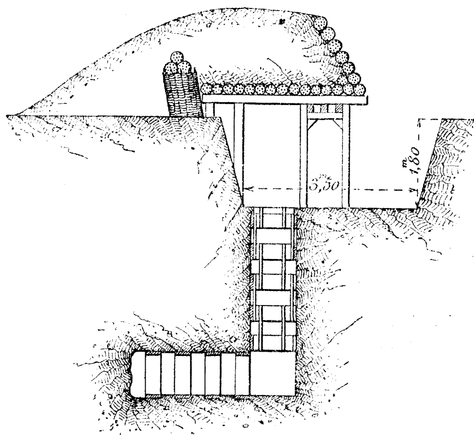


Fig. 31.

côté par d'autres places d'armes spéciales, ou par la troisième parallèle, dont il a les dimensions. On part du logement des mines, pour chercher à gagner le dessous du terrain, soit au moyen de *rameaux* inclinés (fig. 30), soit au moyen de *puits* verticaux au fond desquels on débouche en *rameau horizontal* (V. PUITS et RAMEAU). Les puits sont employés de préférence, car leur établissement est plus rapide (fig. 31). Pour se diriger presque sûrement sur les galeries du défenseur, on est guidé par les indices qu'on a pu recueillir ou les bruits qu'on a pu percevoir de l'extrémité des *écoutes*. Arrivé dans un rayon d'action suffisant, on charge, on bourre et l'on met le feu. L'attaque a intérêt à employer des fourneaux surchargés (globes de compression), non seulement pour étendre le plus loin possible ses effets de destruction, mais encore pour obtenir des entonnoirs profonds et bien évidés, qui facilitent son installation et ses travaux ultérieurs. Elle attend pour y mettre le feu d'avoir à faire partir plusieurs fourneaux simultanément, afin de donner plus de sécurité à l'attaque

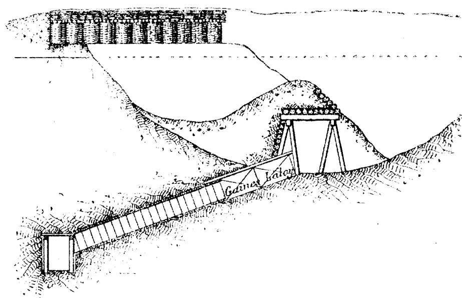


Fig. 32.

et de créer, en avant du logement des mines, une tranchée profonde et continue, destinée à servir de nouvelle base d'opérations et de point de départ pour les travaux ultérieurs.

Dès qu'un entonnoir est formé, l'assaillant s'y précipite, on couronne les crêtes et on relie cet entonnoir au logement des mines ou aux entonnoirs voisins par des communications couvertes et bien défilées. On entreprend ensuite une nouvelle série de rameaux, partant de ces entonnoirs (fig. 32). Pour donner alors plus de sécurité aux travailleurs de l'attaque, tout en poussant plus rapidement cette dernière, on peut avoir recours à l'emploi du rameau en gaine Laloy (du nom du commandant du génie qui l'a proposé). Cette gaine se compose d'une série de tronçons formés de

châssis, de dimensions variables, mais assez restreintes (0,60 sur 0,50 environ), reliés entre eux par de fortes planches clouées sur les montants. L'emploi de *forages* (V. ce mot) est aussi naturellement indiqué en pareil cas, soit sur les flancs pour écraser les rameaux de la défense et chercher à tourner l'attaque, soit en tête pour tromper le défenseur. Comme incidents de la lutte, il faut naturellement chercher à profiter des fautes que peut commettre la défense et occuper les entonnoirs qu'elle produit.

Lorsqu'on découvre un fourneau de la défense, on coupe les transmetteurs de feu ou l'on noie les poudres. Si l'on rencontre un rameau, on s'y avance le plus possible, on débourre les fourneaux et l'on coupe les transmetteurs. Au cas où l'on y rencontrerait l'ennemi en face, on se barricaderait et l'on installerait un fourneau.

A ce genre d'attaque, la *défense* répond de la manière suivante. Si elle dispose d'un système de contre-mines bien organisé et de mineurs nombreux et exercés, elle se porte à la rencontre de l'attaque contre laquelle elle pousse des rameaux qu'elle ne change que lorsque les fourneaux peuvent jouer utilement, c.-à-d. dans l'intérieur d'un entonnoir de l'adversaire. Elle évite en principe l'emploi des fourneaux surchargés, qui consomment beaucoup de poudre et créent des entonnoirs, où l'assaillant peut s'installer. Elle agit de préférence au moyen de camouflets et de fourneaux sous-chargés, dont les explosions seront fréquentes et les charges assez profondes. Il y a alors lutte de vitesse entre les deux adversaires : l'assiégeant cherche à détruire les galeries, dont la défense part pour établir un fourneau destiné à bouleverser les établissements de l'attaque. Dès qu'un fourneau a joué, la défense le débourre et fait en sorte de placer une nouvelle charge le plus en avant possible. En principe, il faut chercher non pas à gagner du terrain, mais à conserver celui que l'on occupe. Avec une organisation insuffisante et des mineurs moins nombreux, la défense peut prendre un caractère plus passif. On charge et l'on bourre les fourneaux à l'avance et l'on attend que l'assiégeant vienne se mettre à leur portée; on emploie au besoin la charge après bourrage. C'est la défense pied à pied. Dans tous les cas, on fait usage des forages chambrés autant que le terrain et les circonstances le permettent (V. Forage).

Après une explosion de l'attaque, on cherche à empêcher l'occupation et le couronnement de l'entonnoir, ainsi qu'à se rendre compte aussitôt des effets produits sur le système et à reprendre le travail le plus tôt possible, en prenant les mesures et les précautions nécessaires. L'emploi de petites sorties, pendant la nuit, pour bouleverser les travaux faits dans les excavations, est tout indiqué, et il ne faut pas négliger de se prémunir contre les surprises ou l'invasion de l'ennemi par une galerie. Malgré la résistance la plus énergique et la plus intelligente, l'assiégeant arrivera fatalement à couronner le glacis, après avoir détruit successivement les diverses parties du système de contre-mines. Il ne reste plus à la défense qu'à faire sauter. le glacis au moyen de fourneaux fortement surchargés On peut également avoir recours à l'attaque brusquée, dite à la Gillot, lorsqu'on se trouve en présence d'un système de contre-mines mal organisé ou d'un défenseur peu vigilant. Pour ce genre d'attaque, on commence par établir une sape volante (V. Sape) de 1m,50 de profondeur en travers du système et le plus près possible du chemin couvert. Au fond de cette tranchée, on entreprend simultanément une série de puits à la Boule ou des forages chambrés. Ces fourneaux sont surchargés, à cause de l'imperfection du bourrage hâtif, et on y met le feu en même temps. On arrive ainsi à obtenir la destruction des écoutes qui se trouvent dans le rayon de rupture. Ce genre d'attaque, qui peut être le début ou la continuation de la guerre souterraine et se combiner avec l'attaque, pied à pied, ne peut réussir que si l'exécution n'en est pas dérangée. On le prévient par une surveillance continue de jour et de nuit artifices, lumière électrique). Si on le surprend en cours d'exécution, on fait une sortie et l'on comble les travaux, ou bien on fait agir l'artillerie et on lance des charges dans les puits d'attaque; enfin on fait jouer les contre-puits et l'on improvise des camouflets au moyen de forages. La guerre souterraine, qui est exécutée par des sapeurs-mineurs, est une des opérations les plus difficiles et les plus minutieuses d'un siège. Elle agit bien plus par les effets moraux que par les pertes qu'elle occasionne et elle peut arriver à prolonger quelques mois la défense d'une place, comme le cas s'est produit devant Sébastopol. Cependant, on n'a pas fait de guerre de mines depuis que l'assiégeant dispose de moyens de destruction autrement efficaces que par le passé, et l'on est en droit de se demander si, à l'avenir, il sera possible à l'assiégé de prolonger la résistance jusqu'au point de forcer l'adversaire à passer par les phases de cette lutte.

Bibl. : Exploitation. — C.-F. Délius, *Traité sur la science de l'exploitation des mines;* Paris, 1778, 2 vol. in-4. — C.-P. Brard, *Eléments pratiques de l'exploitation des mines ;* Paris, 1829, in-8 et atlas. — *Atlas du mineur et du métallurgiste* (public. de l'Ec. des mines de Paris) ; Paris, 1837-42, 6 vol. in-fol. — Ch. Combes, *Traité de l'exploitation des mines;* Paris, 1844-46, 3 vol. in-8 et atlas. — B. von Cotta, *Die Lehre von den Erzlagerstätten*, 2e éd., Freiberg, 1859-61, 2 vol. in-8. — Haupt, *Bausteine zur Philosophie der Bergbaues;* Leipzig, 1865-83, in-8. — A.-T. Ponson, *Traité de l'exploitation des mines de houille;* 2e éd. et suppl., Paris, 1867-69, 6 vol. in-8 et 2 atlas. — Grimm, *Die Lagerstatten der nutzbaren Mineralien;* Prague, 1869, in-8. — Veith, *Deutsches Bergwörterbuch;* Berlin, 1870-71, 2 vol. in-8. — A. Burat, *Cours d'exploitation des mines ;* Paris, 1871, in-8 et atlas; suppl., 1874 et 1862. — H. Von Dechen, *Die nutzbaren Mineralien und Gebirgsarten im Deutschen Reiche;* Berlin, 1873, in-8. — J. Callon, *Cours de machines. Exploitation des mines;* Paris, 1873-78, 3 vol. in-8 et atlas. — G.-A. Daubrée, *Aperçu historique sur l'exploitation des mines dans la Gaule;* Paris, 1881, in-8. — A. Pernolet et L. Aguillon, *Exploitation et réglementation des mines à grisou en Belgique, en Angleterre et en Allemagne ;* Paris, 1881, 3 vol. in-8. — Gætzschmann, *Sammlung bergmannischer Ausdrücke;* 2e éd., Freiberg, 1881, in-12. — Zoppetti, *l'Art des Mines;* Milan, 1882. — A. Evrard, *Traité pratique de l'exploitation des mines ;* Mons, 1882-88, 2 vol. in-8 et 2 atlas. — Dannenberg et Frantz, *Bergmannischer Worterbuch ;* Leipzig, 1882, in-8. — Gillmann, *Elementos de mineria ó laboreo de minas;* Madrid, 1883, in-8. — A. von Grodech, *Traité des gîtes métallifères* (trad. franç. par Kuss) ; Paris, 1884, in-8. — A. Gurlt, *Die Bergbau- und Hüttenkunde ;* 3e éd., Essen, 1884, in-8. — A. Serlo, *Leitfaden zur Bergbaukunde ;* 4e éd., Berlin, 1881, 2 vol. in-8. — Hasslacher, *Geschichtliche Entwikelung des Steinkohlenbergbaues im Saargebiete*, 1884. — Wurgler, *Cours d'exploitation des mines;* Paris, 1886, in-4. — A. Marteau, *l'Industrie houillère en France ;* Paris, 1886, in-8. — F. Cambessedès, *Cours théorique et pratique d'exploitation des mines* (trad. du russe par Hahn et Mitinski); Saint-Pétersbourg, 1887, in-8. — *Ministère des Travaux publics. Exposition universelle de 1889. Notice sur les modèles, dessins et documents divers relatifs aux travaux des mines;* Paris, 1889, in-8. — A. Badoureau et P. Grangier, *les Mines, les Minières et les Carrières ;* Paris, 1892, in-8. — G. Köhler, *Lehrbuch der Bergbaukunde ;* 3e éd., Leipzig, 1892, in-8. — Treptow, *Grundzüge der Bergbaukunde einschliesslich der Aufbereitung;* Vienne, 1892. in-8. — Dorion, *Cours d'exploitation des mines;* Paris, 1893, in-8. — Fuchs et Launay, *Traité des gîtes minéraux et métallifères;* Paris, 1893, 2 vol. in-8. — Chalon, *Aide-mémoire du mineur ;* Paris, 1895, in-12. — M. Ihlseng, *Manual of Mining ;* New York, s. d. — Haton de la Goupillière, *Cours d'exploitation des mines ;* 2e éd., Paris, 1896-97, 2 vol. in-8.

Législation. — C.-L. Mathieu, *Code des mines ;* Paris, 1810, in-12. — Barrier, *Code des mines ;* Paris, 1829, in-8. — Delebecque, *Traité sur la législation des mines, minières et carrières;* Bruxelles, 1836-38, 2 vol. in-8. — Peyret-Lallier, *Législation des mines, minières et carrières ;* Paris, 1844, 2 vol. in-8. — Lamé-Fleury, *Recueil méthodique et chronologique des lois, décrets,* etc., *concernant le service des ingénieurs des mines ;* Paris, 1856-57, 2 vol. in-8 — Du même, *Texte annoté de la loi du 21 avr. 1810 ;* Paris, 1857, in-8. — Du même, *De la Législation des mines sous l'ancienne monarchie;* Paris, 1857, in-8. — E. Dalloz et Gouiffès, *De la Propriété des mines et de son Organisation en France;* Paris, 1862, 2 vol. in-8. — E. Dupont, *Traité pratique de la Législation des mines;* Paris, 1862, 3 vol. in-8; compl. 1881. — F. Naudier, *Traité théorique et pratique de la législation des mines;* Paris, 1877, in-8. — L. Aguillon, *législation des mines française et étrangère ;* Paris, 1886, 3 vol. in-8. — Bréchignac et L. Michel, *Résumé de la doctrine et de la jurisprudence en matière*

de mines ; Saint-Etienne, 1887, in-8. — L.-I.-D. Féraud-Giraud, *Code des mines et mineurs ;* Paris, 1887, 3 vol. in-12. — L. de Sancy, *la Redevance proportionnelle sur les mines. Législation et jurisprudence ;* Paris, 1887, in-8. — Ch. Gomel, *les Projets de réforme de la législation sur les mines ;* Paris, 1887, in-8. — O. Walmesley, *Guide to the Mining Laws of the World ;* Londres, 1894, in-8.

Périodiques. — *Journal des mines ;* Paris, 1795 à 1815. — *Annales des mines ;* Paris, 1816 et suiv. — *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur ;* Paris (min. des trav. publ.), 1847 et suiv. — *Revue de la législation des mines* (Delecroix) ; Paris, 1884 et suiv. — *Bulletin de la Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne ;* Saint-Etienne, 1887 et suiv. — *Agenda Dunod* (Pernolet) ; Paris (annuel). — *Annales des travaux publics ;* Bruxelles, 1844 et suiv. — *Revue universelle des mines et de la métallurgie* (Cuyper) ; Liège, 1857 et suiv. — *Jahrbuch für das Berg- und Hüttenwesen im Königreich sachsen ;* Freiberg, 1830 et suiv. — *Berg- und Hüttenmänische Zeitung :* Leipzig, 1842 et suiv. — *Zeitschrift für das Berg- und Hüttenwesen im preussischen Staat ;* Berlin, 1853 et suiv. — *Glückauf ;* Essen, 1864 et suiv. — *Zeitschrift für praktische Geologie*, etc. ; Berlin, 1893 et suiv. — *Berg- und Hüttenmännisches Jahrbuch der Bergakademien zu Pribram ;* etc., Prague, 1851 et suiv. — *Osterreische Zeitschrift für Berg- und Hüttenwesen ;* Vienne, 1853 et suiv. — *Erfahrungen im berg- und hüttenmännischen Maschinenbau- und Aufbereitungswesen* (Rittenger) ; Vienne, 1855-73. — *Mining Journal*, remplacé en 1896 par l'*Engineering Journal ;* Londres, 1835 et suiv. — *Reports of the Inspectors of Mines ;* Londres, 1866 et suiv. — *Transactions of the Amer. Instit. of mining Engineers ;* New York, 1871 et suiv. — *Engineering and Mining Journal ;* New York, 1873 et suiv. — *Mineral Resources of the United States ;* Washington, 1868 et suiv. — *The School of Mines quarterly ;* New York (annuel). — *Revista minera y metallurgica ;* Madrid, 1850 et suiv. — *Boletin de minas ;* Lima, 1885 et suiv.

MINE (La) (V. Elmina).

MINE de cuivre (Riv. de la) ou **COPPERMINE** River. Fleuve du territoire du Nord-Ouest (Dominion du Canada), qui se jette dans la baie du Couronnement (océan Glacial, arctique), après un cours de 550 à 600 kil.

MINÉE (Julien), prélat français, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 23 sep. 1738, mort à Paris le 26 févr. 1808. Curé de la paroisse des Trois-Patrons, à Saint-Denis (1771), il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution et fut élu curé de Saint-Thomas-d'Aquin le 6 mars 1791 et évêque de la Loire-Inférieure le 13 du même mois. Il devint président de son département le 10 oct. 1793, renonça à la prêtrise le 15 nov. suivant, fut mandé à Paris lors du procès de Carrier et se fixa dans la capitale. Etienne Charavay.

Bibl. : Victor Jeanvrot, *Julien Minée*, dans *la Révolution française*, t. IX.

MINEHEAD. Ville d'Angleterre, comté de Somerset, sur la rive méridionale du canal de Bristol ; 1.800 hab. Station balnéaire. Petit port de cabotage.

MINÉIDES (V. Minyades).

MINELLIUS ou **MINELL** (Jean), philologue hollandais, né à Rotterdam en 1625, mort à Rotterdam en 1683. Il fut professeur au collège d'Erasme et publia un grand nombre d'éditions savantes d'auteurs classiques, qui ont joui d'une grande vogue dans le monde philologique et qui sont encore consultées aujourd'hui. Nous citerons celles de Salluste (Rotterdam, 1653, in-12), Valère Maxime (*id.*, 1662), Térence (*id.*, 1665), Virgile (*id.*, 1666), Horace (*id.*, 1668), Ovide (*id.*, 1697), Cicéron (*id.*, 1704). Minellius est aussi l'auteur d'une traduction hollandaise des comédies de Térence. E. H.

MINEO. Ville de Sicile, prov. de Catane, sur le chem. de fer de Catane à Caltagirone ; 9.618 hab. Fabr. de pâtes alimentaires. Au N. de cette ville, lac des Palici (*Lacus Palicorum*), d'où s'échappent des gaz sulfureux. Sur ses bords existait un temple dédié aux dieux Paliques.

MINERAI. I. Préparation des minerais — Les métaux ne se trouvent qu'exceptionnellement à l'état natif ; ils sont le plus souvent à l'état de combinaison avec un agent *minéralisateur* (V. ce mot), et l'on appelle minerais ces composés naturels d'où l'on retire les métaux. Les minerais, à leur tour, existent rarement dans les gîtes en masse assez compacte pour pouvoir être vendus directement après extraction comme produits capables d'utilisation industrielle ; il faut, au préalable, séparer, dans le *tout-venant*, le minerai proprement dit des matières étrangères qui l'emprisonnent et qui constituent la gangue. Cette séparation constitue la préparation mécanique des minerais ; elle comprend d'abord un triage à la main, puis la préparation mécanique proprement dite. Le triage à la main, qui précède le travail mécanique, a pour objet principal, dit M. Linkenback, une séparation du minerai gros, purement associé à la gangue ou venu avec elle en masse compacte, d'avec le minerai qui s'y trouve disséminé et le stérile ; on arrive ainsi généralement à un classement : 1° en produits finis, rendus utilisables pour le traitement à l'usine ; 2° en produits mixtes d'après chaque sorte de minerais et de gangues que l'on prépare rationnellement à la séparation mécanique qui les attend ; 3° en gangues inutilisables.

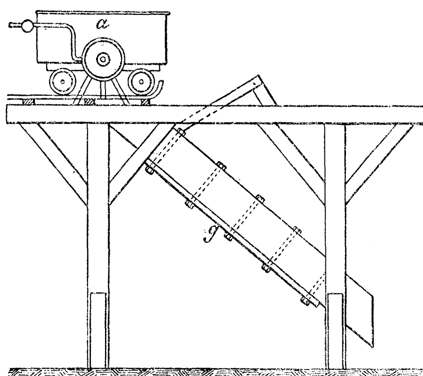
La préparation mécanique a pour but principal d'opérer, à l'aide de machines, une désagrégation, une séparation et un classement des parcelles utiles du tout-venant disséminées à l'état plus ou moins fin dans la gangue, ou simplement la séparation et le classement des particules libres, plus ou moins fines, mélangées à la gangue et pour lesquelles ces opérations ne pourraient s'exécuter à la main. Généralement on n'a recours au travail à la main que lorsque les morceaux du tout-venant ont un diamètre supérieur à 30 millim. ; s'ils sont plus petits, il y a avantage à les traiter mécaniquement. Toutefois, il y a des exceptions ; par exemple, pour les minerais précieux et pour les minerais pauvres très finement disséminés : dans le premier de ces cas, il sera bon d'étendre le travail à la main à des morceaux beaucoup plus petits ; dans le second, on étendra, au contraire, le travail mécanique à des morceaux plus gros. Il peut, d'ailleurs, arriver parfois que l'on ne puisse pas du tout opérer à la main ou, au contraire, que le triage à la main soit suffisant.

Avant de décrire les diverses opérations de la préparation du minerai, nous donnerons la définition de certains termes qu'il est utile de connaître. Le tout-venant extrait de la mine constitue le *minerai brut :* les morceaux de minerai brut de dimension supérieure à 65 millim. s'appellent *gros*, les morceaux moindres *menu sortant*. Les fragments contenant du minerai et qu'on obtient au cours de la préparation mécanique reçoivent, suivant leur grosseur, les noms suivants : de 65 millim. à 30 millim., *noix ;* de 30 millim. à 1mm,5, *grenailles ;* de 1mm,5 à 0mm,25, *sables ;* au-dessous de 0mm,25, *schlamms*. Les fragments de minerai susceptibles de traitement métallique constituent les *produits finis*, ceux qui contiennent un mélange de minerai et de gangue et doivent subir une préparation ultérieure pour la séparation forment les *produits mixtes*. Les produits finis sont aussi désignés sous les noms de : *minerai bon à fondre* pour les minerais en noix, *grenailles à fondre* ou *grenailles massives* pour les minerais en grenailles, *schlichs de sables* et *schlichs de schlamms* pour les minerais en sables et en schlamms. La roche éliminée dans la préparation et séparée du minerai constitue pour les noix et grenailles le *stérile*, pour les sables et grenailles le *stérile de criblage ;* dans ce dernier cas, on emploie aussi l'expression de *refus* des sables ou schlamms. Enfin la séparation des fragments suivant leur volume s'appelle *classement*, d'où une répartition en *classes*, et la séparation par densité *sortissage*, d'où une répartition en *sortes*. La série des opérations qui constituent la préparation mécanique des minerais peut se diviser de la façon suivante : triage du tout-venant dans la mine, séparation du minerai brut extrait en gros et menu sortant, travail du gros, conditionnement du menu sortant, broyage des produits mixtes à désagréger, traitement des minerais complexes broyés.

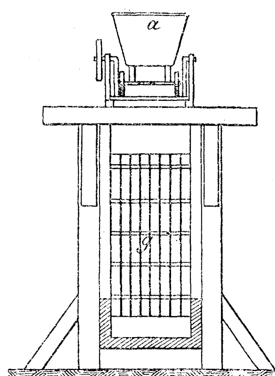
I. Triage du tout-venant dans la mine. — Ce premier triage, qui a pour but d'éliminer autant que possible le stérile, se fait à la main sur les chantiers même d'abatage,

par simple concassage et avec l'outil du mineur. Il en résulte un enrichissement de la matière à traiter et une diminution dans le poids du minerai brut à transporter. En même temps, le mineur peut mettre à part les minerais tout-venant qui, par leur nature et le mode d'association de leurs éléments constituants, peuvent avoir une influence différente sur le succès du traitement et sur la valeur des produits finis.

II. Séparation du minerai brut extrait en gros et menu sortant. — Comme il est avantageux de trier les fragments de minerai brut sous le plus gros volume possible, on opère une première séparation du gros et du menu sortant, c.-à-d. des morceaux dont la dimension est supérieure ou inférieure à 65 millim. Dans les faibles exploitations, on peut employer pour cela un râble à manche court dont le fer a 240 millim. de largeur environ sur 120 millim. de hauteur et un râteau muni de cinq ou six fortes dents écartées de 45 millim. Pour les forts tonnages, on a recours à des grilles horizontales ou inclinées, dont les barreaux sont écartés à distance convenable et sur lesquelles on culbute le minerai; les fig. 1 et 2 représentent une de ces grilles inclinées *a*, vue de côté et de face; le chariot *c* sert à amener le minerai et peut basculer. Le menu sortant est recueilli sous la grille pour être soumis aux opérations ultérieures, dont la première est le lavage.



Coupe longitudinale.



Coupe transversale.

Fig. 1 et 2. — Grille de triage.

III. Travail du gros. — Quant au gros, il est soumis à un concassage, appelé aussi *vorscheidage* et à un triage ou *scheidage* d'épuration. Le diamètre maximum des morceaux au vorscheidage doit être en général de 150 millim.; l'opération se fait toujours à la main ; elle commence par un triage des blocs de minerai pur libres au milieu du gros, que l'on sépare des stériles et des blocs contenant des parcelles utiles disséminées dans la gangue; on obtient ainsi des minerais bons à fondre, du stérile que l'on rejette et des produits mixtes qui sont soumis au concassage; ce travail se fait sur un sol pavé, à l'aide d'un marteau pesant 4 kilogr. environ et solidement fixé à un manche élastique de 1 m. de longueur; il exige des ouvriers vigoureux, qui travaillent debout. Les fragments obtenus sont encore divisés en trois catégories : produits finis, mixtes et stériles.

Les produits mixtes sont soumis au scheidage d'épuration, qui consiste en un léger concassage suivi d'une nouvelle séparation en trois catégories ; on pousse même parfois le classement plus loin en répartissant les produits mixtes suivant la nature de la gangue, lorsque celle-ci peut influer sur le traitement ultérieur. Les fragments doivent avoir au maximumun diamètre de 45 millim. environ. Les outils employés sont la masse de scheidage, le râble et l'anneau mesureur. La masse pèse $1^{kg},5$ environ; elle est munie, suivant les cas, de deux pannes carrées ou d'une seule panne et d'un large tranchant parallèle ou perpendiculaire au manche; ce dernier est assez court (30 centim. environ de longueur). L'anneau mesureur se compose de deux bagues en fil de fer de 15 millim. de diamètre environ, situées dans le même plan et réunies par une tige qui sert de manche; l'une des bagues a 150 millim., l'autre 45 millim. de diamètre extérieur; elles servent à constater la grosseur maximum admise au vorscheidage et au scheidage. L'ouvrier est assis sur un siège peu élevé, avec les jambes étendues, entourant le marbre de scheidage; on emploie, en général, à ce travail des *gamins*, qui arrivent facilement à séparer les gangues avec adresse. On obtient des produits finis, qui sont mis à part, des stériles, que l'on rejette, et des produits mixtes, qui seront soumis, ainsi que nous le verrons plus loin, à un broyage ultérieur.

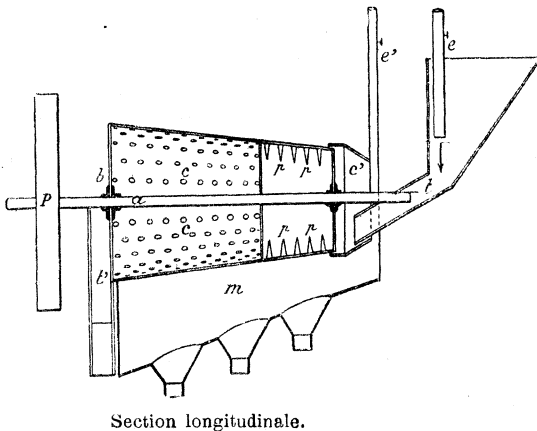
IV. Conditionnement du menu sortant. — Le menu sortant, qui a été séparé du gros au sortir de la mine, est également soumis, du moins en ce qui concerne les fragments de grosseur suffisante, à un triage à la main, de façon à mettre à part toutes les espèces minérales utiles contenues dans le menu et à classer les espèces de minerais et de gangues mélangées qui peuvent avoir influence les unes sur les autres pour leur séparation. Ce sortissage, appelé *klaubage*, diffère du scheidage par ce fait qu'il est inutile de faire subir au minerai un concassage préalable. Toutefois, comme on ne peut trier à la main que les fragments, ayant une dimension de 30 millim. environ au minimum, il faut soumettre le menu à un criblage; de plus, les fragments de menu sont entourés de poussières plus ou moins adhérentes, qui empêchent de les reconnaître pour les classer; dans le traitement du gros, le concassage met à jour des surfaces parfaitement exemptes de poussière et permet ainsi le triage; ici, il faut avoir recours à un *débourbage* préalable, ou lavage du menu. En résumé, la série des opérations est la suivante : débourbage du menu, suivi de classement en *moyen* et en *fin*, et ensuite sortissage ou klaubage du moyen.

Le débourbage et le classement peuvent se faire à l'aide de simples rigoles suivies de cribles plans, fixes ou mobiles, sur lesquels l'eau de lavage entraîne le minerai ; on emploie le plus souvent un appareil mécanique, le *trommel-débourbeur-classeur*. Cet appareil (fig. 3, 4) consiste en un cylindre légèrement conique *c*, à axe horizontal; du côté de l'entrée se trouve une partie à cône plus prononcé *c'*. Le corps du trommel est divisé lui-même en deux parties : le premier tiers de sa surface compté suivant l'axe est formé par une tôle forte pleine, munie de pointes de fer *e;* les deux autres tiers de la surface sont formés par une tôle perforée dont les orifices ont 30 millim. de diamètre. Le cylindre est fixé au moyen des bras *b* sur l'axe en fer forgé *a*. Le minerai est introduit par la double trémie *t* et le courant d'eau amené par un tuyau *e* débouchant dans la trémie. Un autre tuyau *é* envoie de l'eau en dessous du trommel, dans le manteau *m*, pièce en fer qui a la forme d'un demi-tronc de cône et qui enveloppe la partie inférieure du cylindre. Elle est fermée à l'avant et laisse seulement s'écouler par une ouverture le courant d'eau qui entraîne le *fin*, lequel est passé à travers le trommel. Quant au *moyen*, qui n'a pas traversé l'appareil, il est recueilli à l'aide de la trémie *t'*. La poulie P sert à la commande de l'arbre du trommel, qui se trouve animé d'un mouvement de rotation. Le *fin*, à sa sortie du manteau, est immédiatement conduit aux appareils où il

reçoit un traitement ultérieur ; aussi le trommel débourbeur est généralement placé au sommet d'une série de trommels classeurs, échelonnés les uns au-dessous des autres. Le *moyen* tombe sur les tables de klaubage, où se fait un sortissage à la main analogue au scheidage.

V. Broyage des produits mixtes à désagréger. — La séparation du minerai pur et du stérile se poursuit dans les différentes sortes mixtes provenant du scheidage et du klaubage ; elle se fait à l'aide d'un broyage. Mais un broyage est d'autant plus coûteux que les corps sont plus divisés et, d'autre part, les pertes en minerai pur, c.-à-d. en métal, augmentent avec la finesse des matières ; on opère donc par broyages successifs de plus en plus fins, surtout pour les sortes riches. D'après la grosseur des fragments à obtenir, on peut ranger les appareils broyeurs dans l'ordre suivant : concasseurs, cylindres broyeurs, bocards, moulins (V. Broyeur).

Le *concasseur* consiste essentiellement en deux mâchoires de fer ou d'acier : l'une fixe et verticale, l'autre mobile autour d'un axe horizontal et oscillant autour de cet axe de façon à se rapprocher et à s'écarter alternativement de la mâchoire fixe. Le minerai est introduit par le haut entre les deux mâchoires ; celles-ci sont plus rapprochées dans leur partie inférieure, de sorte que, à mesure qu'ils sont broyés, les fragments descendent et s'échappent enfin quand leur grosseur leur permet de passer entre les deux mâchoires à la partie inférieure de l'appareil.



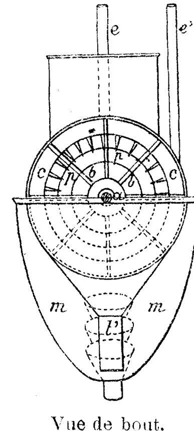


Fig. 3 et 4. — Trommel débourbeur-classeur.

Le *cylindre broyeur* se compose de deux cylindres à axes horizontaux de même diamètre et tournant en sens inverse ; c'est entre ces cylindres que l'on fait passer le minerai. Leur diamètre doit être d'autant plus fort que les produits mixtes à désagréger sont plus gros et doivent être amenés à un degré plus fin : si le diamètre est trop petit, les fragments ne sont pas entraînés facilement et il se produit des à-coups ; si le diamètre est plus grand que cela n'est strictement nécessaire pour un bon entraînement, il n'y a pas d'inconvénient, au contraire : le broyage est régulier et les cylindres s'usent moins, car ils vont moins vite. On prend donc plutôt un grand diamètre ; il doit être, d'après M. Linkenback, de 950 millim. pour les produits de grosseur moyenne et de 600 millim. pour les fines grenailles et les sables ; la largeur ne dépasse généralement pas le diamètre ; la vitesse à la circonférence peut être de 2 m. à $2^m,25$ pour les cylindres de 950 millim. de diamètre. Les cylindres sont en général composés de deux parties : un noyau central en fonte et un manchon extérieur en métal plus dur pour résister au travail. L'entraînement des matières se fait à l'aide de l'eau. Un cylindre broyeur consomme environ 3 à 6 chevaux.

Le *bocard* (V. ce mot) se compose essentiellement d'une semelle en fonte sur laquelle tombent des flèches verticales, armées, à leur partie inférieure, d'un sabot de fonte, de fer ou d'acier. Le broyage se fait sous l'influence de la force vive des flèches tombant d'une certaine hauteur ; l'effet dépend donc du poids de la flèche et de la hauteur de chute. L'opération s'effectue dans une auge de bocardage ; l'eau qui arrive dans cette auge s'en échappe, entraînant les fragments suffisamment fins à travers un tamis de grosseur déterminée, qui occupe toute la longueur de l'auge, un peu au-dessus de la semelle. L'eau chargée des particules fines sortant de l'appareil constitue les *troubles*.

Parmi les moulins, un des plus employés est le *moulin Schranz* (fig. 5), composé d'un plateau unique *p*, animé d'un mouvement de rotation autour de son axe vertical. Il tourne sous des meules coniques appliquées contre lui par des ressorts et leur imprime par frottement un mouvement de rotation, en entraînant le minerai au-dessous d'elles. Dans un moulin ordinaire, le plateau de broyage est en acier, son diamètre est d'environ $1^m,5$, la largeur de piste de 275 millim. et l'épaisseur de 15 millim. ; l'inclinaison vers l'extérieur est d'environ 57 millim. ; le plateau est supporté par un disque en fonte fixé sur l'arbre. Chaque meule *m* se compose d'un noyau en fonte et d'un manchon en acier ; l'axe fixe, autour duquel elle tourne, est suspendu par des articulations à une douille, de hauteur réglable, et au bâti en fonte *b* ; des ressorts agissent sur cette dernière extrémité et permettent de régler la pression de la meule. Le chargement se fait par la trémie *t*, et la matière est répandue sur le plateau par un tamis à secousses. Il y a, en général, trois meules sous lesquelles les produits passent successivement et qui sont réglées de façon que leur pression sur le plateau aille en croissant depuis la première que rencontre le minerai jusqu'à la dernière ; après son passage sous

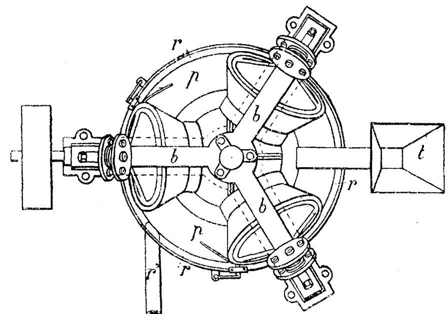


Fig. 5. — Moulin Schranz.

celle-ci, le mélange est chassé par un jet d'eau vigoureux et entraîné dans une première rigole *r*, d'où le liquide se rend dans la rigole aux troubles *r'*. Ce genre de moulin convient surtout aux grenailles.

Pour les matières tendres, on emploie le *désintégrateur Carr*, qui se compose essentiellement de deux plateaux verticaux tournant en sens inverse, ayant leur axe dans le prolongement l'un de l'autre et munis de barreaux horizontaux qui s'entre-croisent pendant le mouvement. Cet appareil sert en même temps de mélangeur.

Il existe encore d'autres types de moulins, en particulie

les moulins Heberle, les moulins à boulets et les mortiers. Ces derniers sont surtout employés pour le broyage à sec très fin.

En résumé, les concasseurs peuvent remplacer le travail à la main dans le scheidage des minerais gros, pauvres, et sont employés quelquefois pour le traitement des produits mixtes avant de les envoyer au broyeur. Les cylindres broyeurs permettent d'obtenir tous les degrés de division nécessaires des produits mixtes provenant du triage en grenailles ou sables ; ils ont l'avantage de consommer beaucoup moins d'eau que les bocards et d'exiger par suite des appareils moins volumineux pour le traitement des troubles. Les moulins conviennent surtout au rebroyage des grenailles complexes résultant de la séparation des produits des cylindres ou du sortissage du menu sortant.

VI. Traitement des minerais complexes broyés. — Après avoir trié à la main les morceaux du minerai brut qui étaient suffisamment gros pour permettre ce travail, c.-à-d. dont les dimensions étaient supérieures à 30 millim., on a été obligé de broyer les fragments mixtes pour pousser plus loin leur désagrégation et la séparation en produits finis, mixtes et stériles ; toutefois, cette répartition ne peut plus se faire à la main et il faut employer des dispositifs mécaniques spéciaux. Les produits sur lesquels il faut opérer et dont les plus gros sont des grenailles, proviennent, soit du scheidage obtenu par concassage à la main ou mécanique, soit du trommel débourbeur, soit des broyeurs. Pour séparer dans les minerais complexes les diverses espèces métalliques de leur gangue, on utilise généralement les différences de poids spécifiques des éléments en employant l'eau et des appareils convenables. La séparation est d'autant plus nette que la différence est plus grande ; toutefois, elle n'est jamais parfaite, car il existe toujours des fragments non désagrégés complètement dans le broyage et qui, contenant des proportions différentes de minerai et de gangue, peuvent avoir toute une série de poids spécifiques compris entre ceux de ces deux corps. Quoi qu'il en soit, il est indispensable de connaître les poids spécifiques des différentes matières, gangues ou minerais, que l'on peut avoir à traiter ; le tableau suivant donne ces poids :

Quartz	2,60	Pyrrhotine	4,60
Grauwacke	2,70	Oligiste	4,80
Calcite	2,71	Pyrite	4,90
Schiste argileux	2,82	Cuivre gris	4,70 à 5,20
Calamine	3,50		
Sidérose	3,70		
Malachite	3,80	Cuivre panaché	5,00
Limonite	4,00	Magnétite	5,10
Blende	4,05	Chalcosine	5,70
Chalcopyrite	4,20	Argent rouge	5,70
Pyrolusite	4,50	Cérusite	6,50
Smithsonite	4,50	Pyromorphite	7,00
Barytine	4,54	Galène	7,50

Avec certains dispositifs, dont nous verrons la description plus loin, le classement ne se fait pas exactement par densité, mais par *équivalence;* cette notion résulte de la façon dont se produit la chute des grains solides dans l'eau. Supposons que les fragments à classer aient des formes semblables et soit a l'une des dimensions homologues de l'un d'eux, D sa densité, v sa vitesse dans l'eau à un moment quelconque t de sa chute ; ce grain tombant dans l'eau est soumis : 1° à l'action de la pesanteur, qui peut se re présenter par Ka^3D (K étant une constante dépendant de la forme du grain); 2° à la poussée du liquide Ka^3 ; 3° à la résistance de l'eau, laquelle est proportionnelle à la section et au carré de la vitesse du grain, soit $K_1a^2v^2$, K_1 étant une nouvelle constante. La masse du grain étant $\frac{Ka^3D}{g}$, l'équation de son mouvement sera :

$$K\frac{a^3D}{g}\frac{dv}{dt} = Ka^3D - Ka^3 - K_1a^2v^2, \text{ d'où :}$$

$$(1) \qquad \frac{dv}{dt} = g\frac{D-1}{D}\left[1 - \frac{K_1v^2}{Ka(D-1)}\right].$$

Si l'on cherche la loi du mouvement en intégrant cette expression, on trouve que la valeur de v peut se mettre sous la forme $v = \frac{1}{A}\frac{e^{2Bt}-1}{e^{2Bt}+1}$, A et B étant deux constantes définies par $A^2 = \frac{K_1}{Ka(D-1)}$ et $B = Ag\frac{D-1}{D}$; en examinant cette valeur de v, on remarque que le terme e^{2Bt} est relativement grand par rapport à l'unité, de sorte que l'expression tend vers la valeur $v = \frac{1}{A} = c\sqrt{a(D-1)}$, c désignant une nouvelle constante dépendant de K et de K_1. Cette vitesse limite est acquise au bout d'une seconde pour des grains de 16 millim. de dimension, au bout d'une demi-seconde pour des grains de 4 millim. et au bout d'un quart de seconde pour des grains de 1 millim. ; pour une forme exactement sphérique, la valeur de c est environ 1,11 ; en prenant comme moyenne $c = 2,44$, on a, pour la vitesse limite d'un grain : $v = 2,44\sqrt{a(D-1)}$. Or cette limite, ainsi que nous l'avons vu, est rapidement atteinte ; si donc nous considérons deux grains caractérisés, l'un par les valeurs a_1 et D_1, l'autre par les valeurs a_2 et D_2 de leurs dimensions homologues et de leurs densités, telles que

$$(2) \qquad a_1(D_1 - 1) = a_2(D_2 - 1),$$

ces deux grains, tombant dans l'eau, auront rapidement acquis la même vitesse, et arriveront en même temps au fond de la cuve ; tous les grains entre lesquels existe une relation telle que (2) sont appelés *équivalents.* Dans certains appareils, au lieu de laisser tomber librement les grains dans l'eau, on imprime à l'eau elle-même un mouvement dans le sens vertical. Enfin, dans d'autres cas, on obtient de bons résultats en remplaçant la chute totale par une série de chutes partielles ; si l'on remarque qu'au début de la chute, la vitesse v étant voisine de zéro, la valeur de v^2 est encore plus petite, l'expression (1) peut s'écrire $\frac{dv}{dt} = g\frac{D-1}{D}$, et l'on voit qu'à l'origine de la chute, la densité a une influence prépondérante sur la vitesse et les grains se classent alors d'après le poids spécifique.

Ceci posé, afin de faire mieux saisir les procédés employés pour poursuivre la classification des éléments broyés, nous grouperons l'ensemble de ces procédés en deux catégories suivant le mode de division adopté par M. Linkenback et auquel nous nous sommes conformé jusqu'ici dans cette étude. On peut donc distinguer deux méthodes de traitement des minerais complexes broyés : la première s'applique plus spécialement aux fragments les plus volumineux, aux grenailles, et consiste en un classement en volume suivi d'un conditionnement des éléments de chaque calibre d'après leur densité ; la seconde, employée surtout pour les sables et les schlamms, comprend d'abord un conditionnement d'après l'équivalence, puis un classement par volume des fragments équivalents.

1° *Traitement des grenailles.* Le classement des grenailles par volume se fait naturellement à l'aide de *cribles* (V. ce mot) ; en se servant de l'eau comme auxiliaire. Ces cribles sont généralement en tôle perforée, laquelle doit être préférée à la toile métallique, parce qu'il est plus facile d'avoir ainsi des trous d'un diamètre régulier et que, de plus, la surface de la toile se prête peu au glissement des matières. On emploie donc une série de cribles échelonnés, dont les trous ont un diamètre qui varie progressivement ; l'échelle de ces diamètres dépend d'ailleurs de la nature du minerai brut à traiter ; s'il y a une grande différence de densité entre le minerai et sa gangue, on peut, en vue du traitement ultérieur, prendre de grands écarts entre les diamètres successifs ; dans le cas contraire, il faut avoir des diamètres consécutifs très voisins. Supposons par exemple qu'il s'agisse de séparer du quartz (densité, 2,6) et de la galène (densité, 7,5) ; nous nous proposons, après le classement des grains en volume, d'opérer un conditionne-

ment d'après l'équivalence; or, si a_1 et a_2 sont les dimensions homologues d'un grain de quartz et d'un grain de galène, l'équivalence aura lieu lorsque a_1 et a_2 satisferont à la condition : $a_1(2,6-1) = a_2(7,5-1)$, c.-à-d. $\frac{a_1}{a_2} = \frac{7,5-1}{2,6-1} = 4,06$; les grains de quartz seront donc d'un diamètre quatre fois plus fort environ que les grains de galène équivalents et il suffira de donner aux différents cribles des diamètres successifs dont le rapport sera inférieur à 4,06 pour obtenir ensuite par équivalence la séparation du quartz et de la galène. Le plus souvent les diamètres des cribles successifs vont en décroissant, c.-à-d. que les matières sont introduites d'abord sur le crible aux plus gros trous; la séparation des parcelles les plus fines est en effet beaucoup facilitée lorsque les gros fragments ont déjà été enlevés. Les trous sont aussi nombreux que possible : ils sont disposés de telle sorte que chacun d'eux est le centre d'un hexagone régulier dont les trous voisins forment les sommets; leur distance est environ égale à la moitié de leur diamètre; l'épaisseur des tôles est aussi voisine du demi-diamètre; on emploie généralement des tôles au bois. Les cribles sont toujours animés d'un certain mouvement : ils sont tantôt cylindriques et tournent autour de leur axe, c'est le cas des trommels; ou bien ils sont plans, inclinés et oscillants, à percussion ou à secousses, c'est le cas des cribles proprement dits.

Les trommels employés sont analogues à celui que nous avons décrit plus haut, mais ils ne comportent plus la partie armée de dents spéciale pour le débourbage. Ils sont échelonnés les uns au-dessous des autres, soit en longueur, soit latéralement; à chacun d'eux correspond un manteau qui reçoit les matières qui ont traversé et qui les conduit au trommel suivant au moyen de tuyaux partant du point le plus bas. Les sables et les schlamms sont conduits directement, à la sortie du dernier trommel, aux appareils spéciaux qui leur sont réservés.

Un système de crible assez répandu est l'appareil Schmitt (fig. 6, 7, 8) appelé aussi *crible spiral*. Il se compose d'un arbre a, à rotation lente, autour duquel sont fixés des cylindres en tôle perforée c, de diamètres croissants et en nombre égal au nombre des classes de minerai à obtenir. L'espace annulaire entre deux cribles est fermé par une cloison fixe, qui arrête les matières restant sur chacun d'eux; elle est disposée obliquement, de sorte que, par suite du mouvement de rotation, les matières sont évacuées. Le crible intérieur présente les ouvertures les plus grandes et reçoit le minerai à classer versé par trémie de chargement; en t est le trommel débourbeur cylindrique des tuyaux e qui amènent l'eau nécessaire au crible intérieur et au trommel débourbeur. Les différentes classes de grenailles sont recueillies par les collecteurs g. Cet appareil a l'avantage d'occuper peu de volume.

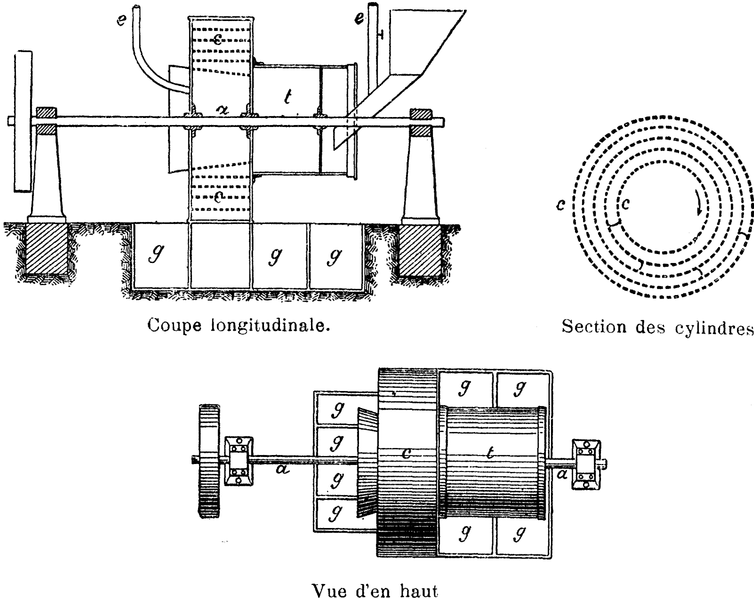


Fig. 6, 7, 8. — Crible spécial de Schmitt.

Ainsi les cribles permettent d'obtenir des grenailles classées suivant le volume; si les diamètres successifs de leurs trous ont été bien calculés, comme nous l'avons vu, un classement par équivalence permettra d'obtenir une séparation des produits finis et du stérile. En effet, les diamètres des cribles ont dû être choisis de façon que, dans la même classe, il ne puisse pas se trouver de fragments de minerai et de gangue équivalents; il en résulte que la chute dans l'eau aura pour effet de les séparer, les plus lourds tombant les premiers. Toutefois, pour que la séparation soit nette, il est nécessaire que les éléments soient bien dégagés les uns des autres; de là l'utilité du broyage. Il peut se faire que le premier broyage n'ait pas été suffisant, auquel cas il faudra recourir à un second.

Les procédés de séparation par densité des éléments classés en volume constituent le *criblage à la cuve;* il se fait à l'aide de *bacs à grenailles*. Le dispositif le plus simple consiste en un crible muni de rebords et ayant des trous d'un diamètre trop faible pour laisser passer les grenailles au travers; un courant d'eau arrive par-dessous et les soulève, puis il se retire et il se forme un classement en couches stratifiées suivant la densité. Mais il faut interrompre l'opération pour retirer des bacs les produits classés. Aussi emploie-t-on de préférence une série de bacs échelonnés et peu profonds, dans lesquels les grains les moins denses, soulevés par l'eau, sont entraînés de l'un vers l'autre par-dessus les bords et se trouvent ainsi rangés par densités décroissantes; des bondes convenablement disposées permettent de recueillir les fragments de chaque sorte.

2° *Traitement des sables et des schlamms*. Le traitement des sables et des schlamms comprend, ainsi que nous l'avons vu, un classement par équivalence suivi d'un classement par volume des grains équivalents. Comme les particules équivalentes de substances qui n'ont pas la même densité n'ont évidemment pas le même volume, on comprend facilement le principe de cette méthode de séparation. Il est utile de connaître le diamètre ou la grosseur de grains équivalents des différents corps que l'on peut avoir à traiter. Si l'on suppose que l'on a affaire à des grains sphériques, nous savons, d'après la valeur du poids spécifique, que les diamètres de grains équivalents de quartz et de galène, par exemple, sont dans le rapport : $\frac{7,5-1}{2,6-1} = 4,06$, et les volumes correspondants dans le rapport : $\frac{(7,5-1)^3}{(2,6-1)^3} = 67,05$. Nous empruntons à M. Linkenback le tableau suivant, qui donne les rapports des dia-

mètres et des volumes des grains équivalents des différentes espèces que l'on peut avoir à séparer; on a pris comme point de départ l'espèce de gangue la plus légère, le quartz, et on a supposé pour le diamètre du grain correspondant et pour son volume la valeur 100; les dimensions équivalentes relatives aux autres espèces ont alors les valeurs suivantes :

	Diamètre	Volume
Quartz	100,00	100,00
Grauwacke	97,09	91,41
Calcite	96,52	89,85
Schiste	90,66	74,51
Calamine	66,01	28,15
Siderose	61,12	22,82
Malachite	58,93	20,46
Limonite	55,00	16,64
Blende	54,11	15,83
Chalcopyrite	51,57	13,71
Pyrolusite	47,15	10,48
Smithsonite	47,15	10,48
Barytine	46,62	10,13
Pyrrhotine	45,83	9,63
Oligiste	43,42	8,19
Pyrite	42,30	7,57
Cuivre gris	41,77	7,29
Cuivre panaché	41,25	7,02
Magnétite	40,20	6,52
Chalcosine	35,11	4,33
Argent rouge	35,11	4,33
Cérusite	33,33	2,70
Pyromorphite	27,50	2,08
Galène	25,39	1,63

Il suffit de prendre le rapport des nombres correspondants dans ce tableau pour avoir celui des diamètres et du volume de grains équivalents de deux espèces.

Le *classement par équivalence* se fait suivant deux méthodes, l'une convenant plus spécialement aux sables, l'autre aux schlamms. La première consiste à abandonner les parcelles minérales à l'action d'un courant d'eau horizontal de vitesse décroissante : les plus lourdes se déposent les premières, les moins lourdes les dernières; on fait de plus arriver un courant d'eau ascendant et réglable sur les sortes ainsi obtenues; la seconde méthode consiste simplement en un sortissage dans un courant horizontal sans secours du courant ascendant. Comme courant d'eau horizontal, on emploie dans les deux cas les courants des troubles.

Les appareils du premier groupe, utilisés généralement pour le classement des sables et la séparation des schlamms, sont les *spitzkasten* (fig. 9 et 10); ils sont composés d'une série de caisses en nombre égal au nombre des sortes à établir; ces caisses c, c', c'' ont la forme de pyramides renversées, le sommet en bas; elles sont reliées les unes aux autres et placées par ordre de dimension croissante, de telle sorte que le courant des troubles, arrivant dans la plus petite par l'intermédiaire de la rigole r et du distributeur r', sorte en b, entraînant les schlamms que la rigole r conduit aux appareils servant à leur classement. Dans le fond des caisses, des ouvertures o, o', o'' à dimension réglable, servent à l'évacuation des sables qui se sont déposés; le courant d'eau vertical qui produit le classement par équivalence est fourni par les tuyaux t, t', t''; son intensité peut se régler à l'aide d'un robinet. Les conduites e, e', e'' amènent les sables équivalents aux appareils où doit se faire le classement en volume.

Quant au dispositif employé pour le classement par équivalence des schlamms, à l'aide seulement d'un courant horizontal, il consiste en une série de spitzkasten, analogues aux précédents, sauf la tuyauterie nécessaire à l'arrivée du courant d'eau vertical; les caisses sont toutefois plus grandes, car il faut des compartiments plus longs pour que les parcelles fines aient le temps de se déposer, et, pour la même raison, le courant doit être lent. On emploie aussi des *rigoles*, série de caisses rectangulaires et de dimensions croissantes au fond desquelles se déposent les schlamms; mais ce dernier dispositif ne peut s'employer pour un traitement continu, à moins que l'on ne dispose de deux rigoles, de façon à pouvoir lancer les troubles dans l'une, tandis que l'on retire les particules déposées dans l'autre.

Les appareils précédents nous ont permis de grouper les parcelles équivalentes et nous avons obtenu, dans chaque sorte, des particules plus denses, celles que l'on se propose de recueillir en général et qui sont à l'état de grains fins et des particules moins denses, les stériles, à l'état de grains relativement gros. Il s'agit d'opérer maintenant, grâce à cette différence, le *classement par volume*. Suivant la richesse que l'on veut obtenir dans le schlich, on pourra établir simplement deux classes : riche et stérile, ou établir une classe intermédiaire de produits mixtes, que l'on soumettra à un nouveau broyage. On peut employer deux méthodes de séparation : la première consiste à amener le mélange minéral sur une grille recouverte de grenailles et à soumettre le tout à l'action d'un courant d'eau vertical oscillant, dans les appareils appelés *bacs à piston;* il arrive alors que les particules les plus fines filtrent à travers la couche de grenailles et la grille, tandis que les grains les plus gros restent au-dessus. La seconde méthode de séparation consiste à soumettre le mélange minéral, sur une table légèrement inclinée, à l'action d'une couche d'eau très mince ; l'eau s'écoule avec une vitesse variable aux différentes hauteurs de la couche; les parcelles les plus volumineuses, c.-à-d. celles qui sont soumises par leur partie la plus éloignée de la table à un courant plus fort, sont celles aussi qui subissent la plus forte poussée du liquide, laquelle est proportionnelle à la section, de sorte que les particules les plus fines sont celles qui roulent le plus lentement, tandis que les plus grosses sortent le plus vite de la table et sont entraînées au dehors.

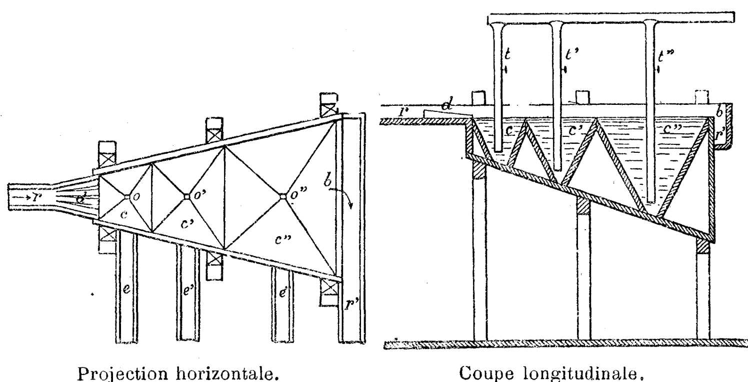


Fig. 9 et 10. — Spitzkasten

La fig. 11 représente la coupe transversale d'un *bac à piston pour sables* utilisé pour la première des méthodes de séparation dont nous venons de parler; le piston p sert à imprimer à l'eau un mouvement oscillant ; la grille g sur laquelle reposent les grenailles est formée par une toile métallique en laiton à mailles variant de $0^{mm},5$ à 2 millim., suivant la grosseur des sables; cette grille est

fixée sur un cadre en bois et, pour lui donner plus de solidité et de rigidité, on interpose entre la grille et le cadre une toile en laiton à mailles de 8 millim., qui constitue l'*armature*. Chaque appareil se compose d'une série de

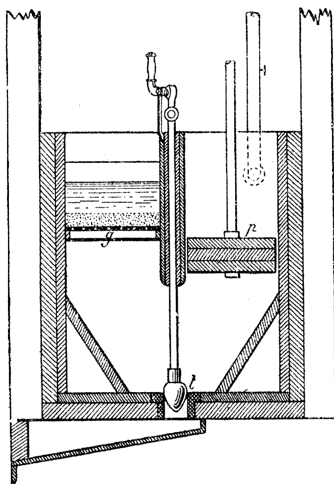


Fig. 11. — Bac à piston.

ces compartiments accolés les uns aux autres, en nombre variable, suivant la nature des matières à traiter; deux grilles consécutives ont entre elles une différence de niveau de 20 millim. environ; les troubles passent de l'une sur l'autre par des orifices ménagés à cet effet; des tampons *t* servent à l'évacuation des particules qui ont filtré à travers la grenaille et la grille.

La seconde méthode de classement en volume des sables et schlamms équivalents repose, avons-nous dit, sur l'emploi de tables; on peut en distinguer plusieurs sortes : les tables à secousse, les tables fixes circulaires, les tables à rotation et les tables du genre de celles qu'a imaginées M. Linkenback. Les *tables à secousses* sont de forme rectangulaire, en bois, légèrement inclinées et suspendues par chacun de leurs angles à des crochets de façon à pouvoir osciller. Une came vient à intervalles réguliers écarter la table de sa position de repos en la poussant en avant ; lorsque la came a cessé d'agir, la table revient en arrière et frappe contre des tampons qui lui impriment ainsi une secousse. Pendant le mouvement, on fait arriver les sables provenant d'un classeur à sables; lorsque la couche déposée est suffisante, il faut arrêter l'opération pour l'enlever. Cet appareil n'est guère employé que pour les sables.

Les tables circulaires fixes ou *round-buddles* (fig. 12) se composent d'une surface légèrement conique en maçonnerie *t*, recouverte d'une couche de ciment. Tout autour une rigole circulaire *r* présente des orifices que l'on peut boucher à l'aide de tampons en bois et qui sont superposés de façon que l'écoulement du liquide entourant la table se fasse toujours de la partie supérieure à la partie inférieure.

Les troubles sortant des spitzkasten sont amenés par une rigole *a* et distribués par la trémie rotative *t;* ils s'étalent en tombant sur le cône *c*. Deux bras *b* entraînés par l'arbre supportent, l'un les balais, l'autre les toiles servant à égaliser la couche répandue sur la table; ils doivent frotter faiblement, et un système de poulies permet de les élever à mesure que l'épaisseur du dépôt augmente. Ces tables peuvent servir pour les sables et les schlamms.

Les *tables à rotation* sont plutôt utilisées pour les schlamms ; elles sont coniques ou à cuvette, suivant que l'inclinaison de leur surface est dirigée vers la circonférence extérieure ou vers le centre. La table qui est animée d'un mouvement de rotation autour d'un axe central est construite en bois. Les produits classés sont recueillis dans une rigole fixe, divisée, suivant les rayons de la table, en autant de compartiments qu'il y a de sortes à établir. La séparation des sortes équivalentes se faisant, en effet, par l'entraînement de l'eau, les stériles, qui sont les plus légers et les plus gros à la fois, acquièrent une plus grande vitesse et arrivent les premiers au bord de la table; or les troubles sont déversés par un distributeur fixe sur la table qui tourne; donc, si l'on divise la surface de la table en secteurs fixes à partir du point où les troubles arrivent, les stériles s'écouleront par les bords de la table correspondant au premier secteur compté dans le sens de la rotation; les particules les plus lourdes et les plus fines, c.-à-d. les produits riches, s'échapperont par les bords correspondant au dernier. En général, il y a trois secteurs : sur le premier, occupant les 3/8 de la surface, se fait l'élimination des stériles; sur le deuxième, qui occupe les 4/8 de la surface, s'opèrent un lavage à l'aide de tuyaux fixes percés de trous et l'élimination des produits mixtes; enfin, sur le dernier secteur, occupant le 1/8 de la surface, a lieu l'élimination des parcelles riches à l'aide d'un courant d'eau.

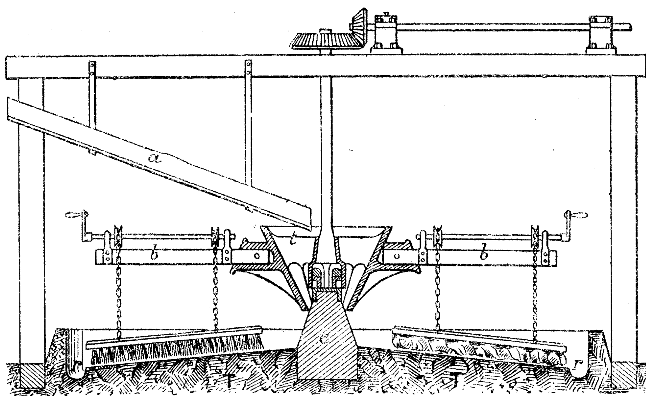


Fig. 12. — Table circulaire fixe (Round-buddle).

Ces tables mobiles doivent être légères, par suite construites en bois. M. Linkenback a imaginé un autre dispositif fondé sur le même principe de classement et qui permet d'utiliser des tables fixes ; on peut donc les construire en maçonnerie recouverte de ciment; elles sont plus solides et durent plus longtemps; ce n'est plus, en effet, la table qui tourne, mais les systèmes de lavage et d'expulsion des produits. Les rigoles sont également fixes, mais divisées en trois compartiments concentriques correspondant aux trois sortes à établir; un collecteur mobile est composé de secteurs qui tournent au-dessus de la rigole et déversent les produits recueillis le long des bords de la table aux différents compartiments.

VII. Traitement d'espèces minérales de même densité. — Les méthodes de séparation que nous venons d'exposer sont en défaut lorsque les éléments qui constituent le mélange sont de même densité. On peut alors les classer dans certains cas, soit d'après leur dureté, soit d'après leurs propriétés magnétiques. La première méthode constitue l'*enrichissement par criblage;* il consiste en un broyage dans lequel les particules les plus dures résistent mieux et restent à l'état de grains plus gros, tandis que les particules friables sont réduites à l'état de fines ; on les sépare alors par criblage. Ce procédé est employé pour certains minerais complexes de blende, pyrite et galène : après pas-

sage dans un moulin produisant peu de fines, la blende, plus friable, est recueillie à l'état très divisé, tandis que la pyrite et la galène ont mieux résisté au broyage.

L'enrichissement magnétique est employé pour certains minerais de fer attirables à l'aimant, soit à l'état naturel, comme la magnétite, soit après grillage, comme le fer spathique. Un cas très fréquent est celui d'un mélange de fer spathique avec de la blende ; la séparation est d'autant plus utile que le fer spathique est très nuisible dans la métallurgie du zinc, laquelle exige de plus un minerai très riche en métal. On opère donc dans un four à réverbère un grillage du mélange des deux minerais, puis on fait tomber les fragments sur des roues garnies d'aimants ou d'électro-aimants. Dans le cas où on emploie de simples aimants, les pôles sont disposés sur la jante de la roue ; la blende n'est pas entraînée et tombe, tandis que les fragments de fer spathique restent adhérents et sont enlevés à l'aide de brosses. La fig. 13 représente la coupe

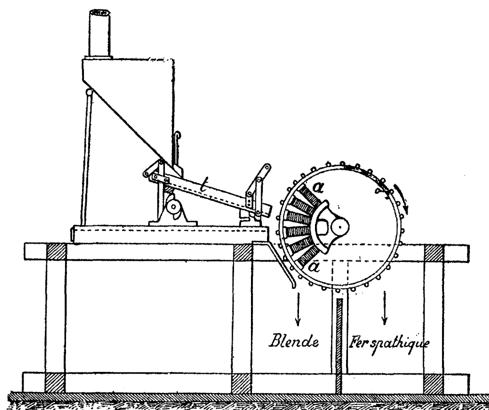


Fig. 13. — Séparateur électro-magnétique.

longitudinale d'un séparateur à électro-aimants ; ces derniers *a* sont montés sur un arbre fixe, autour duquel tourne, dans le sens de la flèche, un tambour en laiton ; suivant les génératrices de ce tambour sont fixées, de distance en distance, des baguettes métalliques. Les matières sont distribuées par une trémie et une table à secousses *t*. La blende tombe, tandis que les parcelles de fer sont attirées et soutenues dans leur entraînement par les baguettes métalliques; puis, par suite de la rotation, elles quittent le champ magnétique du tambour et tombent dans un compartiment spécial.

Tels sont les principaux procédés employés pour le traitement mécanique des minerais, ensemble d'opérations fort importantes, qui suivent l'extraction hors de la mine et précèdent la préparation métallurgique proprement dite. Ces procédés sont également employés en partie pour le traitement de la houille. Dans l'exposé qui précède, nous avons suivi le mode de division adopté par M. Linkenback dans son excellent traité (V. ci-dessous, Bibl.). S. Moutou.

II. Statistique commerciale. — La consommation totale des *combustibles minéraux* a été, en 1896, en France, de 39.995.000 tonnes; 11.594.000 t. ont été importées (combustibles anglais, 44 %, belges, 40 %, allemands, 16 %) ; notre exportation n'a été, au contraire, que de 904.000 t. (Belgique, 463.000 t.; Suisse, 234.000 t., Espagne, 46.000 t., autres pays, 161.000 t.). La consommation des *minerais de fer* a été de 5.686.000 tonnes; 1.862.000 t. ont été importées (minerais allemands et luxembourgeois, 1.279.000 t.; espagnols, 438.000 t.; belges, 72.000 t., etc.) ; l'exportation n'a été que de 601.000 t., y compris 363.000 t. de minerais algériens (Angleterre, 183.000 t. ; Pays-Bas, 160.000 t. ; Belgique, 136.000 t. ; Etats-Unis, 63.000 t., etc.).

Les autres minerais métallifères ont donné, en ce qui concerne le commerce extérieur, les chiffres suivants :

	IMPORTATION	EXPORTATION
	Tonnes	Tonnes
Minerai de plomb......	5.569	11.624
— de cuivre......	8.584	3.298
— de zinc.......	50.899	76.946
— de manganèse..	61.585	10.913
— de nickel......	15.756	40
— de cobalt.....	1.301	4
— d'antimoine....	358	1.148
— d'étain........	7	64
Pyrite de fer....	45.788	44.232
Minerai d'arsenic	10	1
— d'or et de platine	90	1
— d'argent.......	1.635	»
— non dénommé..	3 441	125
	195.023	148.396

V. en outre Europe (t. XVI, p. 832), France (t. XVII, p. 1017), Mine, § *Statistique minière*, et les articles consacrés aux divers minerais et combustibles minéraux.

Bibl.: Huet de Geyler, *Préparation des minerais ;* Paris, 1866, in-8. — L. Moissenet, *Préparation mécanique des minerais en Angleterre;* Paris, 1866, in-8. — F. Gætzschmann, *Die Aufbereitung;* Leipzig, 1872, 2 vol. in-8 et 2 atlas. — C. Linkenbach, *Traité pratique de la préparation des minerais* (trad. franç. par H. Coutrot) ; Paris 1893, in-8.

MINERAL-Point. Ville des Etats-Unis, État de Wisconsin; 2.694 hab. Stat. initiale d'un chem. de fer sur Chicago. Fonderies de fer, fabrication d'instruments agricoles.

MINÉRALISATEUR. On désigne, en minéralogie, sous le nom de *minéralisateurs*, les corps à la faveur desquels les métaux prennent la forme de minerais. L'*oxygène* est, pour ainsi dire, le premier des minéralisateurs. Parmi les autres on peut distinguer deux classes: 1° les *minéralisateurs proprement dits*, qui se trouvent unis directement avec les métaux, sans la présence d'un autre corps, tel que l'oxygène ; ce sont : le *soufre*, le *sélénium*, le *tellure*, l'*arsenic*, l'*antimoine;* on peut y joindre le *chlore* et le *fluor*, ces derniers étant, avec l'oxygène, des minéralisateurs libres à l'état gazeux ; 2° les *métaux acidifiables*, qui s'unissent sous forme d'acides avec les métaux pour donner naissance à des minerais particuliers; ce sont : le *molybdène*, le *vanadium*, le *chrome*, le *tungstène*, le *manganèse*. Les minerais formés sont alors des molybdates, vanadates, chromates, tungstates, manganates et permanganates.

MINÉRALISATION (V. Minéralisateur et Minéralogie, § *Formation des minéraux*).

MINÉRALOGIE. La minéralogie a pour but la détermination des minéraux, l'étude de leurs propriétés, celle de leur mode de formation et de décomposition. On donne le nom de minéral à toute substance produite sans l'intervention des êtres vivants et ayant une composition chimique et des propriétés physiques déterminées. Par la détermination, le classement des produits de la nature, la minéralogie se rattache aux sciences naturelles et, jusqu'au xix[e] siècle, elle a été exclusivement descriptive ; mais les méthodes employées actuellement pour l'étude des diverses propriétés des minéraux et même pour leur détermination sont empruntées aux sciences physiques.

Historique. — Les minéraux possedant des caractères extérieurs très différents, un certain nombre d'entre eux ont été distingués dès les temps les plus reculés. Les pierres précieuses surtout et quelques minéraux utiles ont attiré l'attention des premiers hommes et les plus anciens écrits en font mention. Mais les premières notions scientifiques se rencontrent dans la *Météorologie* d'Aristote. Un

des élèves de l'illustre philosophe, Théophraste, a écrit à son tour un petit traité sur les pierres. Il y donne la description de beaucoup de minéraux très répandus dans la nature, comme le gypse, le saphir, etc., et il remarque que plusieurs d'entre eux se présentent en cristaux. A propos du mot cristal, il est intéressant de rappeler que dans Homère κρύσταλλος désigne la glace. Pline l'Ancien a consacré les livres XXXIII à XXXVII de son *Historia naturalis* à la description des minéraux. Il a aussi fait connaître les propriétés surnaturelles ou médicinales que leur attribuaient les anciens. Pendant la période de temps qui va de Pline (76 av. J.-C.) à Avicenne (980-1036), on ne trouve aucun écrit relatif aux minéraux. Cependant les recherches minéralogiques en vue de l'extraction des minéraux utiles n'ont pas cessé. Au VIe siècle, les Slaves et les Wendes commencent à exploiter les mines de Bohême et, avant l'an 1000, les riches mines de Hongrie, de Saxe, etc., sont découvertes. Deux siècles plus tard, Albert le Grand (1193-1280) écrit un traité de minéralogie dans lequel sont enseignées les connaissances du temps. Agricola (1454-1455), que Werner a appelé le père de la métallurgie, donne, dans son traité *De natura fossilium*, la description de beaucoup de minéraux et emploie pour leur détermination des caractères d'une assez grande valeur, comme la dureté, la densité, la coloration, l'éclat, etc. A cette époque, et même jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on n'avait pas de connaissances sur la nature des minéraux. L'historique de leur composition fait partie de l'histoire de la chimie. Il y a eu de longues discussions pour savoir si les minéraux possédaient la vie, s'ils avaient la faculté de s'accroître, etc. Pour expliquer la cristallisation, Linné, qui a appliqué aux minéraux le système de classification qu'il avait adopté pour les animaux, admet que les sels doivent être regardés comme des générateurs : l'union de tel sel avec telle espèce de pierre est une sorte de fécondation, laquelle communique à la pierre la faculté de cristalliser sous la forme particulière au sel qui fait la fonction de principe fécondant. Le diamant, par exemple, serait une espèce d'alun cristallisant comme ce sel ; aussi le naturaliste suédois lui a-t-il donné le nom d'*Alumen adamas* (alun diamant). En somme, il croyait trouver dans le règne minéral le système sexuel dont il avait déjà tiré parti pour classer les végétaux.

Au XVIIIe siècle, la minéralogie fit de très grands progrès avec les Suédois Wallerius et Cronstedt, qui donnent dans la classification une importance aux caractères chimiques. L'usage du chalumeau, imaginé par le même Cronstedt, rend également de très grands services. Werner, Romé de l'Isle, Haüy, pour ne citer que les plus illustres parmi ceux qui suivirent, donnèrent à leur tour une grande impulsion à la minéralogie. Depuis, cette science n'a cessé de se développer. Mais, contrairement aux autres branches des sciences naturelles, le nombre des espèces a diminué. Avant l'emploi des méthodes modernes, dont la description et une esquisse de l'historique seront données plus loin, le même minéral portait en effet des noms différents suivant son état d'agrégation, sa couleur, etc. Il en est résulté de nombreuses suppressions, que n'a nullement compensées le nombre des minéraux découverts annuellement.

L'historique des propriétés chimiques appartient à l'histoire de la chimie. De même celui des propriétés physiques (élasticité, double réfraction, pyro- et piézoélectricité, etc.) appartient à l'histoire de la physique. Nous n'avons donc pas à nous en occuper ici. Notons d'ailleurs, pour terminer ce rapide exposé, que les minéraux se présentant parfois en très gros cristaux ont fourni des matériaux pour la découverte de beaucoup de phénomènes qui seraient passés inaperçus, si on n'avait eu que des cristaux artificiels.

DÉTERMINATION DES MINÉRAUX. — Les caractères employés pour les reconnaître peuvent être groupés de la façon suivante : 1° caractères organoleptiques ; 2° caractères cristallographiques ou géométriques ; 3° caractères physiques ; 4° caractères chimiques.

1° *Caractères organoleptiques.* On désigne ainsi ceux qui peuvent être observés sans l'aide d'aucun instrument. Ce sont l'état physique, le mode d'agrégation, la couleur, l'éclat, la transparence, le clivage, etc. Ils ont servi de tout temps et servent encore à distinguer les minéraux. Leur énumération serait sans intérêt. On les trouvera d'ailleurs décrits, pour chaque minéral en particulier, à l'article qui lui est consacré.

Caractères cristallographiques. La composition chimique et les constantes cristallographiques (V. CRISTALLOGRAPHIE) définissent un minéral. Toutes les autres propriétés en dérivent. La même substance chimique peut cristalliser dans des systèmes différents ou dans le même système, mais avec des rapports d'axes différents. Ainsi l'oxyde de titane (TiO^2) cristallise dans le système quadratique (rutile et anatase) et dans le système orthorhombique (brookite). Le soufre donne cinq corps différents : un rhomboédrique, un orthorhombique et trois monocliniques. Cette propriété que possède une substance de se montrer sous des états cristallisés différents a été observée pour la première fois par Mitscherlich, qui lui a donné le nom de *polymorphisme.*

Le même minéral ne présente pas toujours la même forme ; ainsi la calcite offre le rhomboèdre primitif seul, le scalénoèdre d^2 seul, etc., ou une combinaison de plusieurs formes ; généralement ces formes permettent de reconnaître le gisement et, si on pouvait les reproduire dans les laboratoires, on aurait des notions sur les conditions qui ont présidé à la formation du minéral. On sait en effet que, lorsqu'à une solution on ajoute des matières étrangères, il arrive quelquefois que les formes sont modifiées. Ainsi le sel marin cristallise en cubes d'une eau mère pure ; mais, si l'on ajoute de l'urée en faible quantité, le sel donne des cristaux octaédriques. L'inverse a lieu pour le chlorhydrate d'ammoniaque. On pourrait citer d'autres exemples en grand nombre. (V. CRISTALLISATION). La température et la pression influencent aussi les formes du cristal. Si d'ailleurs les expériences sont très faciles à faire sur des substances artificielles, il n'en est pas de même pour les minéraux, et, si l'on est arrivé à reproduire ces derniers, rarement on a pu les faire cristalliser avec des formes variées rappelant celles qu'on observe dans la nature.

Le même minéral se présente toujours dans le même système cristallin avec des angles constants, mais il arrive fréquemment que l'un des composants est remplacé par une plus ou moins grande quantité d'un élément voisin. La forme cristalline subit alors des variations dans la valeur des angles et quelquefois le système cristallin est changé (*morphotropie* de Groth). Quand les changements sont très faibles, comme par exemple pour la série des carbonates de magnésie, de fer, de zinc, il y a *isomorphisme* (Mitscherlich). Pour la série des carbonates rhomboédriques, Retgers a montré récemment (1895) que la dolomie n'est pas isomorphe de la calcite : la calcite peut bien tolérer comme matière étrangère une faible quantité de magnésie (3 ou 4 %), et réciproquement la magnésie peut tolérer une même quantité de chaux, mais on ne trouve pas de composés renfermant de la chaux et de la magnésie en toute proportion. Le remplacement d'une base par une autre est très fréquent. Aussi trouve-t-on un grand nombre de variétés. Les feldspaths tricliniques forment une série qui a pour termes extrêmes l'albite (silicate d'alumine et de soude) et l'anorthite (silicate d'alumine et de chaux) ; tous les autres feldspaths ne sont que des mélanges (théorie de Tschermak) ; mais dans la nature, certains mélanges se trouvent beaucoup plus fréquemment que les autres, de telle sorte qu'on est obligé de leur donner des noms particuliers : oligoclase, andésine, labrador, bytownite, anorthite. L'antimoine et l'arsenic se remplacent aussi très fréquemment, en proportion plus ou moins grande, et il en est de même des métaux dans les sulfures, arséniures et antimoniures.

La forme cristalline donne généralement la vraie symé-

trie d'un minéral, mais elle ne la révèle pas toujours. Les figures de corrosion, qui sont des cavités polyédriques obtenues sur les faces d'un cristal corrodé par un fluide qui le dissout, permettent de pénétrer, encore mieux que la forme cristalline, la structure d'un corps cristallisé.

Caractères physiques. Toutes les propriétés physiques peuvent être utilisées dans la détermination d'un minéral, mais il en est cependant qui ont une importance beaucoup plus grande : tels les phénomènes optiques, la densité, la dureté.

Propriétés optiques. Ce sont les propriétés optiques qui viennent aujourd'hui en première ligne pour la détermination des minéraux des roches. Ce n'est qu'à la suite des travaux de Brewster, de Herschel, de Biot, de de Senarmont et surtout de des Cloizeaux qu'on a pu commencer à appliquer le microscope à l'étude des minéraux microscopiques. En quelques années, grâce aux travaux de MM. Fouqué, Michel-Lévy, A. Lacroix, etc., en France, de MM. Rosenbusch, de Klein, de Tchermak et de leurs nombreux élèves à l'étranger, la minéralogie micrographique a fait les progrès les plus rapides.

Un minéral est caractérisé par son indice de réfraction, quand il est cubique, et par ses indices principaux, quand il appartient à un autre système. A la suite de MM. Fouqué et Michel Lévy, on appelle généralement n_g le plus grand indice, n_m l'indice moyen et n_p le plus petit, correspondant respectivement à γ, β et α des auteurs allemands et à α, β et γ de des Cloizeaux.

Si on a à déterminer un minéral taillé en plaque mince, un minéral d'une roche par exemple, on l'examine au microscope avec le nicol inférieur seulement et on observe si le minéral est polychroïque ou non ; ce procédé permet de distinguer l'amphibole hornblende, très polychroïque, du pyroxène augite, qui l'est peu. En abaissant le condensateur, on met en évidence le relief du minéral et, par conséquent, on peut se rendre compte s'il est peu ou très réfringent ; un minéral très réfringent a un aspect chagriné (ex. : péridot, sphène). Les nicols étant croisés, il peut arriver deux cas.— 1° Le minéral est éteint dans toutes les positions obtenues en tournant la platine du microscope et alors il est cubique ou taillé perpendiculairement à un axe. Pour s'en rendre compte, on observe en lumière convergente. Il y a plusieurs procédés, mais le plus simple est de mettre un objectif fort, d'élever le condensateur et d'enlever l'oculaire (procédé de von Lasaulx). Si le minéral est taillé perpendiculairement à un axe optique, les anneaux apparaissent et, à la forme de l'image, on voit tout de suite si la substance examinée est à un axe ou à deux. Dans le premier cas, elle appartient au système hexagonal ou quadratique. — 2° Le minéral n'est pas éteint dans toutes les positions quand on fait tourner la plaque, mais il présente quatre extinctions à 90° l'une de l'autre. Si le minéral s'éteint suivant l'axe cristallographique principal, le minéral est quadratique, hexagonal, orthorhombique ou monoclinique, mais alors la section est taillée perpendiculairement au plan de symétrie du cristal. Dans ce cas, tous les cristaux d'une plaque ne sont pas taillés ainsi, et l'on voit tout de suite si le cristal est monoclinique. Quand le minéral ne s'éteint pas suivant l'axe vertical, il est monoclinique ou triclinique. L'angle d'extinction, défini toujours de la même façon, permet souvent de distinguer les minéraux monocliniques et tricliniques.

On observe aussi si le minéral est positif ou négatif, quelle est la valeur de l'angle des axes optiques et quelle est la position du plan de ces derniers. Souvent les cristaux sont allongés suivant une direction déterminée; le signe optique d'allongement fournit alors des indications précieuses pour la détermination des espèces auxquelles ils appartiennent.

Il eût été beaucoup trop long d'expliquer les procédés employés dans l'observation au microscope. Il aurait fallu donner les théories de la double réfraction, de la polarisation chromatique en lumière parallèle et en lumière convergente, du polychroïsme, etc. Nous renvoyons le lecteur aux articles correspondants.

La variation des propriétés optiques sous l'influence de la chaleur, étudiée d'abord par des Cloizeaux, peut fournir, indépendamment de l'intérêt théorique, de précieuses indications sur la température à laquelle se sont formés les minéraux. Ainsi l'orthose en est un exemple frappant. Dans ce minéral, le plan des axes fait avec la face p un angle de 5° et l'écartement 2V des axes est de 69°43′ avec la lumière jaune et pour l'adulaire de Saint-Gothard : c'est ce qu'on appelle l'orthose *non déformé*. Quand on le chauffe, le plan des axes voisins de p passe dans g^1, le grand indice n_g prend la place de l'indice moyen n_m, et réciproquement. Lorsque la température n'est pas trop élevée, le phénomène est reversible, c.-à-d. que par refroidissement l'orthose reprend ses propriétés primitives. Si on a dépassé, suivant les orthoses, une température de 600 ou 1.000°, le phénomène est permanent ; on a l'orthose déformé. Ce fait a une grande importance pour indiquer les conditions de température dans lesquelles ont pu se former les roches contenant de l'orthose : l'orthose des granites n'étant pas déformé, il est évident que cette roche s'est formée à une température inférieure à 600°.

Si la variation des propriétés optiques avec la température peut donner de précieuses indications pour déterminer les conditions de température dans lesquelles se sont formés les minéraux, elles fournissent aussi d'excellentes données pour la structure des corps cristallisés.

On a vu plus haut que, dans un minéral, un corps pouvait être remplacé en plus ou moins grande quantité par un autre (isomorphisme). L'étude des variations des propriétés optiques, quand un corps est ainsi remplacé, a été l'objet de nombreux travaux dans ces dernières années. Etant donnés deux sels isomorphes, les mélanges ont des propriétés optiques intermédiaires. Ces recherches ont fourni des résultats pratiques pour la détermination des feldspaths.

Les propriétés optiques permettent, en outre, de déterminer le véritable système cristallin auquel appartiennent les minéraux. Beaucoup de substances possèdent une forme géométrique plus symétrique que celle qu'ils ont en réalité. Le grenat pyrénéite, par exemple, est formé de pyramides orthorhombiques, et même de symétrie moindre, ayant leur sommet au centre et pour base une face de cristal. (E. Mallard). La théorie de Mallard a été combattue par Klein, R. Brauns, etc., qui expliquent ces anomalies optiques par les tensions intérieures, etc. L'étude de ces anomalies et surtout leur interprétation est depuis l'apparition du premier mémoire de Mallard (1876) l'objet de nombreuses recherches.

Propriétés thermiques. Les différentes directions d'un cristal n'ayant pas des propriétés identiques, la propagation de la chaleur ne se fera pas avec la même vitesse dans tous les sens. Le phénomène pour les cristaux n'appartenant pas au système régulier est représenté par un ellipsoïde. La chaleur se propage plus facilement entre les plans de clivage que perpendiculairement à ces directions planes (M. Ed. Jannettaz). Le coefficient de dilatation dans les cristaux non cubiques varie pour chaque direction.

Densité. La densité est un excellent caractère pour reconnaître les minéraux. Pour la déterminer, on emploie les procédés décrits dans les traités de physique, mais surtout celui qui est basé sur l'emploi des liqueurs denses. L'instrument employé est la balance de Mohr ou de Wesphal. Les liquides employés aujourd'hui le plus souvent sont l'iodure de méthylène, dont la densité est 3,325, et la solution de tungsto-borate de cadmium, dont la densité est 3,3. A l'iodure on ajoute de l'éther absolu, de la benzine ou du xylol, et au tungsto-borate de l'eau pour obtenir des liquides de densité moindre. Tout récemment (1894), M. Retgers a préconisé un mélange d'azotate d'argent et d'azotate de thallium, fusible à 75° et ayant une densité de 4,5 pour un mélange formé d'une partie de chaque sel.

Les liqueurs denses servent non seulement à prendre les densités, mais aussi à la séparation des minéraux des roches réduites en poudre.

Dureté. La dureté est un caractère très important pour la détermination rapide des minéraux et souvent même elle suffit. On compare la dureté d'un minéral à celle des dix types choisis par Mohs et qui sont les suivants :

1. Talc foliacé.
2. Gypse laminaire.
3. Spath d'Islande.
4. Fluorine.
5. Apatite.
6. Orthose adulaire.
7. Quartz hyalin.
8. Topaze.
9. Corindon.
10. Diamant.

Un minéral de cette échelle raye celui qui le précède et est rayé par le suivant. Lorsque, dans la description d'un minéral, on dit que la dureté est 5, par exemple, cela signifie qu'elle est à peu près la même que celle de l'apatite ; 5,5 indique la dureté qui est comprise entre celle de l'apatite et celle de l'orthose adulaire. Le talc et le gypse se rayent à l'ongle ; le spath d'Islande, la fluorine, l'apatite, l'orthose par une pointe d'acier.

La dureté varie avec la face considérée et même avec la direction suivant laquelle on dirige le corps qui raye. Ces variations sont assez faibles pour que, dans la pratique, il soit impossible d'en tenir compte. Quand un corps est polymorphe, la forme qui a la plus grande densité, c.-à-d. le volume moléculaire le plus petit, est la plus dure. Le diamant est beaucoup plus dur que le graphite. La pyrite raye la marcasite. Les corps isomorphes ayant un volume moléculaire presque identique ont à peu près la même dureté. Parmi les corps ayant une formule semblable, c'est généralement celui qui a le plus petit volume moléculaire qui est le plus dur.

Fusibilité. Comme pour la dureté, on a pris des termes de comparaison et voici les types choisis par Kobell :

1. Stibine. Fusible à la flamme d'une bougie.
2. Mésotype. Fusible facilement à la bougie, en petits éclats.
3. Grenat almandin. Facilement fusible au chalumeau.
4. Actinote.
5. Orthose. } En petits éclats, fondent au chalumeau.
6. Bronzite. En écailles très minces, s'arrondit sur les bords au chalumeau.

Caractères chimiques. La composition chimique d'un minéral fournit le caractère le plus important pour sa détermination et même, excepté dans les rares cas de polymorphisme, elle suffit. Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle les connaissances relatives à la composition chimique des minéraux sont rudimentaires. En 1760, Cronstedt employa pour la première fois le chalumeau et imagina la plupart des réactions usitées aujourd'hui. Les analyses au chalumeau ont l'avantage d'être rapides et surtout de pouvoir être faites avec peu de réactifs et peu d'instruments. C'est presque un laboratoire de poche. Cronstedt indique les procédés pour reconnaître l'argent, le platine, l'étain, le plomb, le cuivre, le fer, le mercure, le bismuth, le zinc, le cobalt, l'arsenic et le nickel. Berzélius a perfectionné beaucoup la méthode et avec le chalumeau on peut déterminer presque tous les minéraux, surtout les minéraux métalliques. Aussi les minéralogistes utilisent-ils cette méthode de détermination. Les caractères fournis par le chalumeau et la solubilité dans les acides chlorhydrique et azotique sont donnés pour chaque minéral à l'article qui le concerne.

Les méthodes employées pour l'analyse quantitative sont empruntées à la chimie minérale. Mais beaucoup d'échantillons de minéraux contiennent dans leur intérieur des inclusions de matières étrangères, solides, liquides ou gazeuses : aussi beaucoup d'analyses faites sans qu'on ait tenu compte de ces impuretés sont erronées, et la composition de quelques minéraux n'est pas, à cause de ce fait, établie d'une façon exacte.

L'analyse microchimique fournit à la minéralogie des moyens de détermination commodes et sûrs. Ainsi le procédé Boricky, qui consiste à attaquer, sur une lame de verre recouverte de baume de Canada, par une goutte d'acide hydrofluosilicique, une trace d'un silicate, permet de reconnaître la potasse, la soude et la chaux, la magnésie et le fer. Il se forme des fluosilicates de potasse (cubique), de soude (hexagonal), de chaux, de magnésie et de fer (rhomboédriques). Ce procédé est excellent pour déterminer les feldspaths. La réaction peut s'opérer pour ces derniers dans un dessiccateur, et alors la goutte est évaporée généralement au bout de vingt-quatre heures. Le procédé Behrens est beaucoup plus général. Un demi-milligramme de substance est traité par l'acide fluorhydrique pur et fumant. Quand les fluorures sont amenés à siccité, on les reprend par l'acide sulfurique étendu et on chauffe jusqu'à l'apparition des vapeurs blanches. Il est souvent préférable (M. A. Lacroix) d'ajouter l'acide sulfurique en même temps que l'acide fluorhydrique ; on traite par l'eau et on a finalement une solution contenant les sulfates des métaux contenus dans le minéral à essayer. On applique pour la détermination de chacun d'eux les réactions microchimiques ordinaires.

Les procédés d'analyse sont très nombreux suivant les circonstances. L'analyse microchimique, appliquée seulement, au début, à l'étude des minéraux très petits, rend aussi de grands services pour l'analyse qualitative des minéraux dont on a des échantillons volumineux. L'observation des cristaux précipités donne plus de certitude que le chalumeau et on n'a aussi besoin que de prendre une parcelle de l'échantillon, ce qui est quelquefois nécessaire lorsque ce dernier ne peut être cassé.

L'analyse spectrale peut aussi rendre, dans certains cas, de grands services, mais elle est souvent beaucoup trop sensible. M. de Gramont a indiqué un dispositif permettant de reconnaître la nature des métaux de beaucoup de minéraux et en particulier des sulfures, arséniures, antimoniures.

CONSTITUTION CHIMIQUE DES MINÉRAUX. — Les minéraux sont formés par des corps simples (or, argent, platine, cuivre, soufre, diamant, etc.) et par des composés obéissant aux lois ordinaires de la chimie ; aussi représente-t-on leur composition par des formules, qui suivent les progrès de cette science. Cependant Berzélius avait simplifié les formules chimiques et tous les minéralogistes jusqu'à ces dernières années ont adopté cette simplification, aujourd'hui abandonnée. Les équivalents d'oxygène attribués à chaque métal ou métalloïde sont représentés par un ou plusieurs points mis au-dessus du symbole du métal. On écrit $\dot{K}$ au lieu de KO, $\dddot{S}$ au lieu de SO^3. Si le métal était doublé, on le barrait : ~~F~~e au lieu de Fe^2, ~~A~~l au lieu du Al^2, ~~S~~b au lieu de Sb^2. Le soufre était indiqué par un ou plusieurs accents suivant le nombre d'équivalents : ~~S~~b''' au lieu Sb^2S^3, Fe''' au lieu de FeS^2.

Dans les anciens traités de minéralogie, les formules des silicates, par exemple, ne renferment pas O. Les quantités des divers éléments sont indiquées par les rapports de l'oxygène appartenant à chacun d'eux. Le métal des oxydes métalliques est mis en italique et est précédé d'un facteur indiquant la quantité d'oxygène relatif à l'oxyde. Ces modes de représentation, employés par Dufrénoy, Marignac, etc., sont abandonnés. Dans beaucoup de cas, lorsque la valence des éléments est connue, les formules rationnelles peuvent être établies. Les minéraux se transforment et les formules doivent expliquer ces modifications. Beaucoup de recherches ont été faites dans ce but, mais elles n'ont pas toujours été couronnées de succès.

Plusieurs minéraux contiennent de l'eau qui s'y trouve comme eau de cristallisation : elle peut être alors chassée à basse température, sans que les propriétés cristallographiques changent (zéolites), ou comme eau de constitution : elle n'est alors éliminée qu'à une température beaucoup plus élevée (libethenite, olivénite, etc.) et elle existe à l'état d'hydroxyle OH. Les zéolites fournissent des résultats très intéressants relativement à l'eau de cristallisation.

Ces minéraux perdent de l'eau quand on les chauffe et la reprennent par refroidissement (A. Damour). Cette eau peut être remplacée par de l'oxygène, de l'azote, de l'ammoniaque (G. Friedel), sans que le réseau moléculaire soit changé.

Quelques silicates renferment du bore, du fluor, etc. ; leurs formules rationnelles n'ont pu être établies dans l'état actuel de la science. Le fluor paraît jouer le même rôle que l'hydroxyle OH. Cela a lieu pour le topaze (Penfield) et dans ce cas le remplacement de OH par F est en rapport avec la variation de l'angle des axes optiques.

Reproduction artificielle des minéraux. — La synthèse d'un minéral présente non seulement de l'intérêt au point de vue chimique, mais aussi pour l'histoire de la terre. Elle nous permet d'avoir des notions sur la température et les conditions qui ont présidé à la formation de l'écorce terrestre.

Dans les hauts fourneaux, des produits ayant la composition des minéraux prennent naissance, mais ce n'est qu'au commencement du XIX[e] siècle que Koch, Haussmann et Mitscherlich ont examiné les scories. Les procédés employés pour la reproduction des minéraux sont très nombreux. D'une manière générale les cristaux obtenus sont très petits. Pour imiter la nature par la beauté des produits obtenus, il faudrait opérer sur de grandes quantités de matière et pendant longtemps : conditions irréalisables avec les crédits limités des laboratoires. Du reste, la grosseur des cristaux n'a qu'une importance secondaire.

Les méthodes employées par les divers expérimentateurs peuvent être ramenées aux suivantes.

Fusion. Le corindon, qui est de l'alumine cristallisée, a été obtenu pour la première fois par Gaudin en fondant cette dernière au chalumeau oxyhydrique. Il est probable, d'après M. Ch. Friedel, que les rubis artificiels dits *regénérés* ont été obtenus par ce procédé. On les distingue des rubis naturels aux bulles d'air qu'ils présentent quand on les examine au microscope. Les silicates qui, en se solidifiant après fusion, donnent des masses amorphes, produisent ensuite, lorsque ces masses ont été maintenues pendant longtemps à une température un peu inférieure à leur point de fusion, des cristaux de feldspath, de pyroxène. Ce procédé, imaginé par MM. Fouqué et Michel Lévy, a donné d'excellents résultats, non seulement par la production des minéraux des roches, mais par la reproduction des mélanges constituant ces roches. Par un phénomène semblable, de la wollastonite se forme dans les pots de verrerie.

Fusion avec un dissolvant. Le nombre de minéraux obtenus par ce procédé est considérable. M. Hautefeuille, en employant comme dissolvant le phosphate, le tungstate ou le vanadate de soude, a obtenu par refroidissement des cristaux de quartz ou de tridymite suivant la température.

Dissolvants aqueux. On les emploie à des températures plus ou moins élevées et généralement sous pression. Les premiers essais sont dus à Wöhler, mais surtout à de Senarmont, qui a reproduit ainsi le corindon, le quartz, le fer oligiste, les carbonates rhomboédriques, beaucoup de sulfures, la barytine et la fluorine.

Dissolvants volatiles à haute température. Ce procédé a donné à Ebelmen de nombreux résultats. Il employait l'acide borique et le borax comme dissolvants. Evaporés lentement, ils ont laissé déposer, suivant les matières introduites dans le dissolvant, du corindon, du spinelle, de la cymophane, de l'enstatite, du péridot, etc.

Autres procédés. Par diffusion avec ou sans l'aide de courants électriques, A.-C. Becquerel a obtenu un grand nombre de minéraux. M. Ch. Friedel, par ce procédé, a obtenu la percylite.

En faisant agir des vapeurs et des gaz entre ou sur des solides, Daubrée a obtenu de nombreux minéraux. M. Hautefeuille a reproduit les trois espèces d'acide titanique (rutile, anatase), brookite, en faisant agir les chlorure et fluorure de titane sur la vapeur d'eau. Comme pour le quartz et la tridymite, on obtient, suivant la température, une des formes cristallisées de l'acide titanique.

H. Sainte-Claire Deville a fait intervenir ce qu'il a appelé les *agents minéralisateurs* (acides chlorhydrique, fluorhydrique, hydrogène). Ils agissent en se combinant aux substances à reproduire et se dégagent ensuite, laissant déposer des cristaux.

Formation des minéraux dans la nature. — Les minéraux se forment dans la nature :

1° Par solidification d'une masse liquide (lave). Lorsque le refroidissement est lent, par exemple lorsqu'un magma liquide n'arrive pas au jour, tous les cristaux sont volumineux. Les minéraux les moins fusibles se déposent les premiers (minéraux de première consolidation) et souvent sont produits à l'intérieur de la terre, de telle sorte qu'ils ont pu prendre un plus grand développement que ceux qui se forment en dernier lieu, alors que la lave apparaît à la surface du sol. Aussi ceux qui se forment à la dernière période sont souvent petits et ne sont pas visibles à l'œil nu. Vogelsang leur a donné le nom de microlites. Beaucoup de ces derniers ont des noms particuliers, suivant leur forme ;

2° Par dépôt des substances maintenues en dissolution dans l'eau. Ce procédé donne les cristaux les plus volumineux que l'on rencontre dans la nature. Ex. : quartz, calcite, sidérose, dolomie, barytine, et, en général, beaucoup de minéraux des filons ;

3° Par l'action des émanations gazeuses (HCl, etc.) sur les minéraux déjà existants ;

4° Par sublimation. Ex. : soufre.

Les minéraux s'altèrent fréquemment et donnent naissance à d'autres substances minérales. Un des agents les plus actifs pour cette transformation est l'eau. Elle dissout, en faible quantité, il est vrai, la plupart des minéraux, ou bien elle les décompose. L'oxygène atmosphérique, l'acide carbonique ont aussi, seuls ou avec l'eau, une certaine action, de sorte que beaucoup se transforment totalement en d'autres qui conservent la forme des premiers. Ce phénomène est désigné sous le nom de *pseudomorphose*.

Les roches éruptives ont souvent modifié les roches qu'elles ont traversées, et, au contact, il s'est formé des minéraux nouveaux : du grenat, de l'idocrase, etc. Des morceaux de la roche ont été entraînés au milieu du magma, ont été fondus, et il s'est encore produit des minéraux nouveaux aux dépens des anciens. Dernièrement, ces phénomènes très intéressants ont été l'objet d'un travail très étendu (*Les Enclaves des roches volcaniques*), de la part de M. A. Lacroix.

La plupart des minéraux formés sont très petits, et ce n'est que le microscope guidé de l'analyse microchimique qui a permis d'étudier leurs propriétés et leur composition.

Dans les régions volcaniques, il y a quelquefois un dégagement de vapeurs acides, qui attaquent les minéraux anciens pour en former de nouveaux.

La formation des minéraux a été quelquefois désignée sous le nom de *minéralisation*.

Nomenclature minéralogique. — Beaucoup de noms de minéraux sont très anciens. Werner donna le premier à un minéral le nom d'un auteur. En 1783, il crée le nom de prehnite, de Prehn ; torbernite dédié à Torbern Bergmann fut le second, et witherite dédiée à Withering, le troisième. Cette inauguration dans la nomenclature ne fut pas sans faire surgir de nombreuses protestations. Le minéralogiste français Sage, en 1789, ne veut pas admettre le nom de prehnite, et un Viennois, Estner, publia l'année suivante un pamphlet contre Werner, le plaisantant sur son curieux procédé pour faire passer à la postérité le nom de ses amis et de ses élèves. Werner fit remarquer qu'il n'était pas l'auteur de ce genre de noms et que Pline a appelé une substance minérale *obsidienne*, du nom du voyageur Obsidian, qui l'avait trouvée en Ethiopie. Mais on fit remarquer à Werner que Pline employait le mot comme adjectif.

Actuellement, on dédie fréquemment les nouvelles espèces minérales à un minéralogiste. Cela a l'avantage de ne rien préjuger sur les propriétés du minéral ; beaucoup de minéraux, en effet, tirent leur nom d'une des propriétés qui fut observée au moment de leur découverte et souvent cette propriété ne se retrouve pas sur les échantillons d'autres localités. Ainsi tous les grenats mélanite ne sont pas noirs : il y en a même de verts. Linné et, après lui, d'autres auteurs avaient employé la nomenclature usitée en zoologie et en botanique ; Breithaupt, par exemple, emploie, dans son *Handbuch der Mineralogie* (1841), les dénominations suivantes :

Célestine...........	*Thiodinus strontiosus.*
Barytine...........	— *baryticus.*
Anglésite..........	— *plumbosus.*

Haüy eut recours à des dénominations donnant la composition chimique : chaux carbonatée pour calcite, chaux phosphatée pour apatite. Il conserva les noms anciens quand la composition du minéral était mal déterminée ou qu'elle était trop compliquée.

On a maintenant adopté la convention admise dans les sciences naturelles, c.-à-d. qu'on prend le nom le plus anciennement donné au minéral. Dana adopte la terminaison *ite* pour beaucoup de minéraux : crocoïte, dolomite, etc.

Classifications minéralogiques. — Les minéraux peuvent être classés d'après leur composition chimique ou d'après leur gisement. Les premières classifications sont les plus usitées. On peut les grouper d'après l'acide ou d'après les bases. Le groupement d'après l'acide est le meilleur, car il montre les analogies entre les corps isomorphes ; aussi actuellement c'est la classification qui est le plus habituellement adoptée.

Aristote divise les minéraux en pierres et métaux. Avicenne admet quatre groupes : 1° pierres, soufres ou pierres combustibles, sels, métaux. Les classifications de Ol. Wormius (1655), de Jonston (1661) et toutes celles qui suivent ne présentent aucun progrès.

Le groupement de Wallerius est plus intéressant. Les caractères chimiques interviennent.

Classification de Wallerius.

Ire classe. *Terres.* — Humus, terres calcaires, gypseuses, etc. Argiles, ocres, sables, etc., etc.

IIe classe. *Pierres.*
- Ordre I. Pierres calcaires : calcaire, spath, gypse, fluorine.
- Ordre II. Pierres vitreuses : sables quartzeux, feldspath, quartz, gemmes (diamant, rubis, topaze), grenat, agate, jaspe.
- Ordre III. Pierres fusibles : zéolite, tourmaline, wolfram, etc.
- Ordre IV. Pierres apyres : mica, talc.
- Ordre V. Pierres composées (roches) : granit, micaschiste.

IIIe classe. *Minerais.*
- Ordre I. Sels : borax, sel ammoniac.
- Ordre II. Sulfures : bitume, succin, ambre, pyrite.
- Ordre III. Semi-métalliques : mercure, arsenic, cobalt, nickel, antimoine, bismuth, zinc.
- Ordre IV. Métalliques : fer, cuivre, plomb, étain, argent, or, platine.

IVe classe. *Concreta.* — Laves, roches, pétrifications.

Le système de Linné ne présente aucun progrès sur la classification de Wallerius. Il n'en est pas de même de celui de Werner, qui fait intervenir surtout les caractères chimiques, et de celui d'Haüy, qui emploie en outre les caractères cristallographiques.

Classification d'Haüy

(basée sur les caractères cristallographiques et la composition chimique).

Ire classe. *Acides libres.* . . .
- Acide sulfurique.
- Acide boracique.

IIe classe. *Substances métalliques hétéropsides.*
- 1er genre. Chaux. — carbonatée. phosphatée. fluatée, etc.
- 2e — Baryte sulfatée, etc.
- 3e — Strontiane.
- 4e — Magnésie.
- 5e — Alumine, etc.

La silice et les silicates n'ayant pas de principe caractéristique forment un appendice de la 2e classe.

IIIe classe. *Substances métalliques autopsides.*
- 1er ordre. Minéraux du platine, de l'iridium, de l'or, de l'argent. Ceux de chaque minéral forment un genre.
- 2e ordre. Métaux oxydables et réductibles immédiatement. Mercure.
- 3e ordre. Métaux oxydables, mais non réductibles immédiatement. Minéraux du plomb, du nickel, du cuivre et de tous les autres métaux.

IVe classe. *Substances combustibles non métalliques*
- Soufre.
- Diamant.
- Anthracite.
- Mellite.

Appendice. — Substances phytogènes : bitume, houille, jais, succin.

Haüy n'a pu ranger dans ces classes, par suite de la complexité de composition ou de l'indétermination de cette dernière, les feldspaths, le jade, la turquoise, etc.

Classification de M. de Lapparent

(basée sur les gisements).

Ier groupe. *Eléments des roches fondamentales.*
- Ier ordre. *Eléments silicatés des roches acides.*
  - 1re classe. Eléments essentiels comprenant les familles de la silice, des feldspaths, des feldspathoïdes (leucite, néphéline, haüyne), des minéraux en paillettes (micas, chlorite).
  - 2e classe. Silicates accessoires. La division en familles correspond aux roches. Ainsi on distingue la famille des silicates accessoires des granites et des gneiss, des pegmatites (tourmaline, axinite, topaze, émeraude), etc.
- IIe ordre. *Eléments silicatés des roches basiques.*
  - 1re classe. Eléments essentiels comprenant la famille des pyroxènes et des amphiboles.
  - 2e classe. Eléments accessoires comprenant l'épidote.
  - 3e classe. Silicates des roches amygdaloïdes, comprenant les zéolites.
- IIIe ordre. *Silicates de métamorphismes*, comprenant l'andalousite les grenats, l'idocrase, les argiles.

IIe groupe. *Eléments des gîtes minéraux.*
- Ier ordre. Oxydes et oxysels non métallifères : rutile, brookite, anatase, corindon, spinelle, carbonates, etc.
- IIe ordre. Chlorures (sel gemme, etc.) et fluorures (fluorine, cryoline, etc.).

IIIe groupe. *Minerais métalliques.*	Ier ordre. Minéralisateurs, parmi lesquels se trouvent le soufre, l'arsenic, l'antimoine et leurs combinaisons. IIe ordre. Minerais des métaux proprement dits divisés d'après la base.
IVe groupe. *Combustibles minéraux.*	Diamant, anthracite, charbons fossiles.

Classification adoptée pour la collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris

(basée sur la composition chimique d'après l'acide).

Ire classe. Corps simples natifs.
IIe — Carbures, sulfures, séléniures, tellurures, phosphures, arséniures, antimoniures, bismuthures, oxysulfures.
IIIe — Chlorures, fluorures, fluosilicates, oxychlorures et oxyfluorures.
IVe — Combinaisons oxygénées des corps simples : oxydes et hydroxydes.
V^e^ — Azotates.
VIe — Carbonates : *a*, carbonates normaux anhydres ; *b*, carbonates basiques ; *c*, chloro- et fluocarbonates ; *d*, carbonates renfermant de l'eau de cristallisation.
VIIe — Sélénites, manganites.
VIIIe — *a*, Sulfates, chromates et iodates normaux anhydres ; *b*, molybdates et tungstates anhydres ; *c*, sulfates et chromates basiques, sulfates hydratés d'un ou de plusieurs métaux.
IXe — Uranates.
X^e^ — Aluminates, ferrates, borates, antimonites, arsénites.
XIe — Phosphates, arséniates, vanadates, antimoniates.
XIIe — Niobates, tantalates.
XIIIe — Silicates, tianates, zirconates, thorates, stannates.
XIVe — Composés organiques.

P. GAUBERT.

BIBL. : Von KOBELL, *Geschichte der Mineralogie, 1850-1860*; Munich, 1864. — HŒFER, *Hist. de la botanique, de la minéralogie et de la géologie*; 2e éd., Paris, 1882. — HAÜY, *Traité de minéralogie*; 2e éd. Paris, 1822, 4 vol. et atlas. — DUFRÉNOY, *Traité de minéralogie*; 2e éd., Paris, 1856-1859. — DELAFOSSE, *Nouveau cours de minéralogie*; Paris, 1858, 3 vol. et atlas. — Des CLOIZEAUX, *Manuel de minéralogie*; Paris, 1862-1893. — FOUQUÉ et Michel LÉVY, *Minéralogie micrographique*, 1879. — ROTH, *Allgemeine und chemische Geologie*, 1879-1893. — Michel LÉVY et LACROIX, *les Minéraux des roches*; Paris, 1888. — Des mêmes, *Tableau des minéraux des roches*; Paris, 1889. — GROTH, *Tabellarische Uebersicht der einfachen Mineralien nach ihren krystallographisch-chemischen Beziehungen geordnet*; 4e éd., Stuttgart, 1897. — DANA, *Manual of Mineralogy*; 3e éd., Londres, 1892. — ROSENBUSCH, *Mikroskopische Physiographie der petrographisch Wichtigsten Mineralien*; Leipzig, 1892-1896. — TSCHERMAK, *Lehrbuch der Mineralogie*; 4e éd., Vienne, 1898. — RAMMELSBERG, *Handbuch der Mineralchemie*; 2e éd., Leipzig, 1875 ; supp., 1886 et 1895. — ZIRKEL, *Lehrbuch der Petrographie*; Leipzig, 1895. — R. BRAUNS, *Chemische Mineralogie*; Leipzig, 1896. — A. DE LAPPARENT, *Cours de minéralogie*; Paris, 1890. — A. LACROIX ; *Minéralogie de la France et de ses colonies*; Paris, 1893 (en cours de publication). — NEUMANN-ZIRKEL, *Elemente der Mineralogie*; Leipzig, 1897. — HINTZE, *Handbuch der Mineralogie* (en cours de publication). — Ch. FRIEDEL, *Cours de Minéralogie*; Paris, 1893, t. Ier. — FOUQUÉ et Michel LÉVY, *Synthèse des minéraux et des roches*; Paris, 1882. — L. BOURGEOIS, *Reproduction des minéraux (Encyclop. chimiq.)*; Paris, 1884. — St. MEUNIER, *les Méthodes de synthèse en minéralogie*; Paris, 1891. — V. GOLDSCHMIDT, *Index der Krystallformen der Mineralien*; Berlin, 3 vol. — Du même, *Krystallographische Winkeltabellen*; Berlin, 1897. — *Bulletin de la Soc. fr. de minéralogie*; Paris, ann. 1878 et suiv. — *Neues Jahrbuch für Mineralogie, Geologie und Petrefaktenkunde*; Stuttgart, ann. 1833, et s. — *Zeitschr. für Krystallographie und Mineralogie* (Groth); Leipzig, ann. 1877 et s. — *Mineralogische Mittheilungen* (G. Tschermak); Vienne, ann. 1872 et suiv. — *The Mineralogical Magazine and Journal of the Mineralogical Society of Great Britain and Ireland*; Londres, ann. 1876 et s.

MINERVAL (V. MINERVE).

MINERVE, déesse de la mythologie romaine, généralement confondue avec l'*Athéna des Grecs* (V. ce nom), mais qui, avant d'être absorbée par elle, avait eu en Italie sa personnalité distincte. Les origines de son nom aussi bien que de son culte sont restées obscures; cependant, il est démontré que le nom est italien et que la forme la plus ancienne est Menerva ; sur les monuments étrusques où elle figure avec le rôle dévolu dans la fable grecque à Athéna, elle est appelée *Menrfa*, *Menrva*, etc. ; les étymologistes rattachent son nom au même radical que *mens*, *memini*, etc., ce qui tend à en faire une divinité de l'intelligence. Il est possible que le siège le plus ancien de son culte ait été la ville de Falériès, située aux confins de l'Etrurie, de la Sabine et du Latium, ce qui expliquerait sa diffusion par les divers pays de l'Italie centrale, avant qu'elle se fixât à Rome même. Les Etrusques surtout paraissent l'avoir eue en grand honneur et associée aux pratiques de la divination par les phénomènes électriques du ciel. C'est à Falériès que dans une inscription archaïque on trouve la première mention de la triade célèbre : *Jupiter*, *Junon*, *Minerve*, qui du Capitole romain où elle est vénérée s'impose, à partir du IIe siècle av. J.-C., à l'adoration de tout le monde romain ; mais l'Etrurie ayant enseigné à Rome l'usage des instruments de musique, particulièrement de la flûte, et Minerve étant considérée à Rome comme la patronne des joueurs de flûte, il est tout au moins probable que, dès les temps les plus anciens, des croyances et des pratiques étrusques se sont, dans les pays latins, mêlées au culte de Minerve, en attendant que les idées helléniques achevassent de transformer sa personnalité primitive.

A Rome même, il y avait, sous la république, trois temples principaux élevés en son honneur : le plus ancien, sur le mont Callins, où elle était vénérée sous le vocable de *Capta* ou de *Capita*, ce qui pourrait bien signifier *déesse de la ville haute*; le second, sur l'Aventin, dont la première mention est de l'an 207 av. J.-C. ; le troisième, au Capitole, où Minerve est associée à Jupiter et à Junon dans le culte le plus respecté de l'empire romain. C'est sur l'Aventin que la personnalité de Minerve reçoit les hommages les plus caractéristiques ; la fête principale, célébrée en son honneur, appelée *Quinquatrus*, tombait le 19 mars. *Quinquatrus* signifie le cinquième jour après les *Ides*; par une fausse interprétation du nom, on fut conduit à faire durer la fête cinq jours, du 19 au 23 ; elle était, à proprement parler, la fête de toutes les corporations d'artisans (*dies artificum*), particulièrement des fileuses, des foulons, des teinturiers, des cordonniers, des charpentiers, des peintres et sculpteurs, des médecins, des écoliers avec leurs maîtres, des poètes. Livius Andronicus, le plus ancien des épiques et des tragiques romains, en reconnaissance d'un hymne qu'il avait composé pour une cérémonie publique en l'honneur de Junon, reçut pour lui, pour la corporation des *scribæ* (poètes) et des acteurs, le droit de se réunir dans une des dépendances du temple de l'Aventin, et Minerve fut la patronne du collège ainsi formé. Autre usage caractéristique : les *Quinquatrus* étaient l'occasion d'un congé pour les écoliers ; ces jours-là, ils acquittaient entre les mains de leurs maîtres la rétribution scolaire nommée *Minerval*. En ce qui concerne les ouvriers et ouvrières de toutes sortes qui se réclamaient du patronage de la déesse et qui la fêtaient le 19 mars, il n'est pas douteux que le souvenir d'*Athéna Ergané* (ouvrière), vénérée à Athènes, n'ait contribué pour sa bonne part à développer à Rome un culte analogue en l'honneur de Minerve : comme Athéna en Grèce, elle y était la déesse des travaux industrieux, exigeant une cer-

taine habileté de main et quelque instinct artistique. Le 13 juin, le collège des joueurs de flûte célébrait également des *Quinquatrus*, appelées *Minusculæ* (*les Petites*), par opposition avec celles du mois de mars qui étaient les grandes. Leur repas de corps était donné au Capitole, dans le temple même de Jupiter; mais leurs réunions ordinaires se tenaient, comme celles des autres corporations, dans le temple de Minerve sur l'Aventin. Plus tard, on expliqua les rapports des joueurs de flûte avec Minerve, en ce qu'on attribuait à cette divinité l'invention de leur instrument, comme dans la fable hellénique; il est plus vraisemblable d'y voir un témoignage de l'origine étrusque du culte de Minerve.

Au Capitole, l'image de Minerve figurait dans la *cella* à la droite de Jupiter, Junon étant placée à gauche; là seulement, elle fait partie de la religion d'État, elle y représentait le principe de l'intelligence et du génie inventif; aux Jeux romains, on immolait en son honneur, comme en celui de Junon, une génisse, et tous les ans le grand Pontife plantait dans le mur de la *cella*, entre elle et Jupiter, le clou qui fixait la chronologie de l'empire, en même temps qu'il constituait un préservatif contre la peste et les autres fléaux.

Avec l'invasion des idées helléniques, à partir du IIIe siècle av. J.-C., la religion nationale de Minerve perdit de plus en plus son caractère. De même que les artistes romains se bornent, pour la représenter, à copier les traits que lui donnaient les peintres et les sculpteurs de la Grèce (V. ces diverses représentations à l'article ATHÉNA), ainsi les poètes et, avec eux, le sentiment public firent de Minerve la doublure humanisée d'Athéna. Dans la grande cérémonie du *lectisternium* célébrée en 217, elle est associée à Neptune, comme elle l'était sur l'Acropole d'Athènes à Poseidon. Au temple de Vesta, son image, identifiée avec le Palladium ravi à Troie par Ulysse et Diomède, représentait la divinité protectrice à laquelle est attachée la prospérité de l'empire; l'on supposait qu'elle fut apportée en Italie par Nautius, ancêtre de la *Gens Nautia* et compagnon d'Enée. Pompée, après ses victoires sur l'Asie, se souvient qu'à Athènes elle était adorée sous le vocable de Niké (la Victoire) et lui voue les dépouilles remportées sur les ennemis; Varron l'invoque, dans son traité de l'agriculture, comme la divinité préposée à la culture de l'olivier; Cicéron, se rendant en exil, lui consacre au Capitole une image qui rappelle qu'à Athènes elle fut la gardienne de la Cité (*Polias*). Auguste lui élève un sanctuaire à l'entrée de la *Curia Julia*, lieu de réunion pour le sénat, en souvenir sans doute des usages grecs qui la faisaient invoquer dans les assemblées comme l'inspiratrice des sages conseils et des discours éloquents (ἀγοραία, βουλαία). Enfin, les poètes et les artistes faisaient dépendre de son influence la valeur esthétique de leurs ouvrages, d'où les expressions proverbiales: *crassa, pingui, invita Minerva; sus Minervam*, etc. Il y eut également, et cela dès les temps de la république, un culte de *Minerva medica*, dont le sanctuaire était placé sur l'Esquilin; récemment y ont été découvertes de nombreuses statuettes rappelant les guérisons obtenues par son intermédiaire.

C'est sous le règne de Domitien que le culte de Minerve revêtit le plus grand éclat qu'il eût connu à Rome. L'empereur se donnait lui-même comme un fils de cette divinité; il lui éleva un premier temple sur le Champ de Mars sous le vocable de *Chalcidica* et un second sur le forum romain, au voisinage du temple des Castores (pente N.-E. du Palatin), où fut trouvée la magnifique statue, connue sous le nom de *Pallas Giustiniani*. Enfin, entre le *forum Julium* et le *forum Pacis*, il commença la construction d'un *forum transitorium* dont faisait partie un temple de Minerve, achevé seulement et dédié par Nerva, partiellement conservé jusqu'au XVIe siècle et dont il subsiste encore des frises; elles représentent des épisodes de la légende de Minerve, entre autres son intervention dans les travaux de l'aiguille et la punition de l'orgueil d'Arachné. A l'imitation des Panathénées, Domitien institua en l'honneur de Minerve des jeux qui étaient célébrés dans sa villa du Mont-Albain (sur l'emplacement où se trouve Castel Gandolfo); on donnait à cette occasion des représentations scéniques, avec des concours oratoires et poétiques, dont les écrivains du temps vantent la magnificence: les récompenses consistaient en couronnes d'or. L'empereur Hadrien, s'inspirant de cet exemple, fonda à Rome un Athenæum, c.-à-d. un institut dédié à Minerve, où se donnaient des représentations analogues en grec et en latin; l'édifice paraît avoir été élevé sur le Capitole; une bibliothèque en faisait partie. J.-A. HILD.

BIBL.: L. PRELLER, *Rœmische Mythologie*, pp. 258 et suiv. — WISSOWA, chez Roscher, *Ausführliches Lexikon der Griech. und Rœm. Mythol.*, II, pp. 2782 et suiv. — GILBERT, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, passim.

MINERVE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac; 261 hab. Mine de lignite. Dès le Ve siècle, Minerve possédait une église construite par saint Rustique, comme l'atteste une inscription conservée au musée de Narbonne, ainsi que l'autel qui existe encore à Minerve; peut-être avait-elle remplacé le temple de la déesse Minerve, auquel la localité paraît devoir son nom. Dès les premiers temps de la féodalité, et peut-être auparavant, un château s'éleva sur l'énorme rocher à pic qui s'élève entre les deux lits profondément encaissés de la Cesse et du Brian; il devint le siège d'une importante seigneurie et servit de refuge aux Albigeois. Pris en 1210 par Simon de Montfort, qui fit périr dans les flammes la plupart des habitants, il fut ensuite démantelé; il en subsiste une haute tour ruinée avec quelques débris des murs d'enceinte de la place.

MINERVINI (Giulio), archéologue italien, né à Naples le 19 août 1819, mort en nov. 1891. Fils d'un architecte, il se fit recevoir avocat en 1845, plaida longtemps au barreau de Naples et s'appliqua en même temps à l'étude de la philologie grecque et latine. Nommé en 1860 inspecteur des musées nationaux, reçu en 1864 professeur de littérature grecque à l'Université, il refusa le poste qui lui était offert et devint en 1867 bibliothécaire de l'Université. Il était membre de nombreuses sociétés savantes et, depuis 1854, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Outre de nombreux mémoires d'épigraphie et d'archéologie insérés dans les revues et recueils spéciaux, il a publié: *Descrizione di alcuni vasi fittili antichi* (Naples, 1846); *Monumenti antichi inediti posseduti da R. Barone* (Naples, 1852); *Saggio di osservazioni numismatiche* (Naples, 1856), etc. Il est en outre l'auteur de nombreuses poésies lyriques, de plusieurs tragédies et drames et de quelques traductions italiennes de poètes étrangers. L. S.

MINERVINO-MURGIE, surnommée le *Balcon de Pouilles*. Ville d'Italie, prov. de Bari, distr. de Barletta, sur un affl. de l'Ofanto; 14.972 hab. (1881). Château et enceinte du moyen âge. Carrières de pierre, fours à chaux, moulins à huile.

MINERVOIS. Ancien pays du Languedoc, qui avait pour capitale Minerve (Hérault) et pour localités principales la Caunette, Olonzac (Hérault), Peyriac, Caunes, Laure, Rieux, Azille (Aude).

MINERVOIS (Monts du) (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1138).

MINETTE. Roche filonienne micacée, de la famille syénitique. Elle tire son nom de ce fait que, dans les Vosges, les mineurs de Framont et de Ban-de-la-Roche, où se fait son plein développement, emploient ses arènes cendreuses surmicacées pour le bourrage des mines. Son type normal, essentiellement constitué par de l'orthose et du mica, est maintenant classé sous le nom d'*ortholite* (V. ce mot).

MINETTE. Rivière du dép. d'Ille-et-Vilaine (V. ILLE-ET-VILAINE, t. XX, p. 561).

MINEUR. I. Mathématiques. — On appelle *déterminants mineurs* d'un déterminant ceux que l'on obtient en supprimant des lignes et un nombre égal de colonnes

(V. DÉTERMINANT). — On appelle quelquefois *axe mineur* le plus petit axe d'une ellipse ou d'un ellipsoïde.

II. Logique (V. SYLLOGISME).

III. Musique (V. MODE).

IV. Théologie.—THÈSE MINEURE (V. FACULTÉ [Théol.]).

V. Histoire religieuse. — FRÈRES MINEURS (V. FRANÇOIS D'ASSISE, t. XVIII, p. 45, et CAPUCINS, t. IX, p. 254).

VI. Jurisprudence (V. MINORITÉ).

MINEUR (Ouvrier). Les ouvriers occupés dans les mines à l'extraction des matières minérales ont eu pendant longtemps une situation fort pénible. Dans certains pays et dans l'antiquité, ce travail était infligé à des condamnés et considéré comme une peine très sévère. Parfois les mineurs restaient huit jours dans les chantiers souterrains sans voir le jour. Jusqu'en 1833, on employait en Angleterre des enfants dès l'âge de quatre ans et on les occupait à fermer les portes des galeries; durant douze heures, ces enfants étaient ainsi installés immobiles dans une niche étroite. En France, les premières dispositions réglementaires en faveur des mineurs se trouvent dans l'édit du 14 mai 1604, qui prescrivait de faire une retenue de 1/30 sur la recette totale de chaque mine pour constituer un fonds destiné à l'entretien de prêtres, de chirurgiens, et à l'achat de médicaments. Puis le décret du 3 janv. 1813 défendit de faire travailler les enfants au-dessous de dix ans et obligea les exploitants à soigner leurs blessés. Depuis cette époque de nouvelles lois ont été établies relativement aux conditions générales du travail et elles s'appliquent, en particulier, au travail des mines. De plus, des règlements spéciaux ont obligé les exploitants des mines à prendre de nombreuses précautions pour éviter les accidents, qui étaient autrefois fort nombreux dans les chantiers souterrains, surtout dans les mines à grisou, et qui, de nos jours, ne sont guère plus fréquents dans le métier de mineur que dans les autres métiers. Enfin, les conditions mêmes de la vie ont été très améliorées ; le travail, bien réglementé, assure à l'ouvrier, en même temps qu'un repos suffisant, un salaire convenable; sa femme, ses enfants sont également employés dans des conditions relativement favorables, et des institutions de toute sorte : caisses de secours, de retraite, sociétés coopératives, etc., lui procurent des avantages matériels considérables, qui compensent, en partie, les inconvénients inhérents à tout travail souterrain.

Une mine est généralement exploitée par une société anonyme, qui a à sa tête un conseil d'administration et un directeur administratif, mandataire du premier. Le personnel technique, chargé de l'exploitation proprement dite, se compose d'un ingénieur directeur, d'un ou de plusieurs ingénieurs, spécialement chargés de la direction des travaux, de sous-ingénieurs ou conducteurs de travaux, de chefs ouvriers et d'ouvriers. Les chefs ouvriers portent le nom de *porions ;* il y a en général un *chef-porion* par puits, chargé de faire exécuter les ordres des ingénieurs, de surveiller les travaux, de distribuer les tâches, d'établir les comptes des salaires, d'indiquer les précautions à prendre au point de vue de la sécurité. Il a sous ses ordres des *porions de coupe*, qui ont la surveillance de l'exploitation d'un quartier; des *porions à terre*, dirigeant les équipes de remblayeurs, racommodeurs, etc., qui succèdent sur les chantiers aux équipes de mineurs; des *porions d'about*, chargés de la surveillance des travaux relatifs à l'aménagement des puits et d'autres travaux accessoires; enfin des *porions de jour*, ou surveillants du personnel, ne travaillant pas dans les souterrains.

Les ouvriers sont répartis en plusieurs catégories suivant la spécialité de leurs fonctions; dans l'énumération qui suit, nous indiquons, en même temps que l'appellation la plus communément donnée à chaque catégorie, le salaire journalier moyen correspondant. Certaines appellations varient, en effet, de même que le salaire, avec la région, le bassin ou même avec l'exploitation; mais on distingue à peu près partout : les *mineurs à la veine* ou *haveurs*, qui abattent la matière minérale (3 fr. 50 à 5 fr. 50); les *mineurs au rocher* ou *bowetteurs*, qui creusent les galeries dans le roc (3 fr. 50 à 5 fr. 50); les *boiseurs*, chargés des travaux en bois relatifs au soutènement (3 fr. à 4 fr. 50); les *rancheurs*, chargés spécialement de rétablir dans leurs dimensions normales les galeries affaissées (3 fr. à 4 fr. 50); les *raccommodeurs*, qui remplacent les bois brisés ou insuffisants (2 fr. 75 à 3 fr. 25); les *hercheurs à charbon*, qui roulent les berlines de houille dans les galeries (1 fr. 75 à 2 fr. 50); les *hercheurs à terre*, qui roulent les berlines de remblai (2 fr. 50 à (2 fr. 75); les *ouvriers d'about*, chargés des travaux d'entretien des puits et de l'établissement d'ouvrages spéciaux 4 fr. à 5 fr.); les *bricoleurs*, qui tirent les berlines à la bricole pour aider les hercheurs dans les montées (1 fr. 50 à 1 fr. 75); les *reculeurs*, qui enlèvent le charbon des tailles (1 fr. à 1 fr. 50); les *galibots*, chargés du transport des étançons dans les tailles (1 fr. à 1 fr. 50) ; les *restapleurs*, qui portent les pierres ou la terre pour le remblayage (1 fr. 25 à 1 fr. 50); les *conducteurs* de chevaux, chargés de la conduite des trains de berlines jusqu'à l'accrochage (1 fr. 50 à 3 fr.); les *chargeurs* à l'accrochage ou *envoyeurs*, qui chargent les berlines dans les cages d'extraction (3 fr. 50). Tous ces ouvriers travaillent dans le fond de la mine. La *coupe à la veine*, composée des mineurs, hercheurs, galibots, travaille de six heures du matin à trois heures du soir, c.-à-d. pendant neuf heures; un petit repos est accordé dans l'intervalle pour permettre aux ouvriers de prendre un repas sommaire. C'est la période du dépilage et de l'extraction. Dès la sortie de la coupe à la veine, la *coupe à terre*, composée des restapleurs, raccommodeurs, etc., descend dans la mine pour remonter à minuit; c'est la période du remblayage, du boisage des galeries, etc., en un mot des travaux qui ne peuvent pas se faire pendant l'extraction. Ce dernier groupe d'ouvriers est moins nombreux que celui de la coupe à la veine; il ne comprend que 1/5 environ du personnel travaillant au fond. Nous avons exposé, dans l'énumération précédente, le cas le plus compliqué d'une exploitation où chaque spécialité de travaux est faite par une catégorie d'ouvriers; en pratique, il n'en est pas toujours ainsi, et il arrive souvent, par exemple, que la même équipe d'ouvriers fait en même temps l'abatage, le boisage, le remblayage. Cette répartition du travail dépend essentiellement de la méthode d'exploitation adoptée.

Les ouvriers travaillant au jour se répartissent également en plusieurs catégories ; ce sont : les *moulineurs*, qui reçoivent les berlines à leur arrivée au jour et les déchargent à proximité du puits (2 fr. 50 à 3 fr.); les *machinistes*, ou conducteurs de machines d'extraction (4 fr.); les *chauffeurs*, qui conduisent les chaudières (3 fr.); les *scieurs de combles*, qui coupent les étançons aux longueurs voulues (2 fr.); les *lampistes*, chargés de l'entretien des lampes et de leur distribution aux ouvriers (2 fr.); les *ramasseurs de pierres*, qui retirent les pierres mêlées au charbon (0 fr. 75 à 1 fr. 50). Puis vient le personnel employé dans les ateliers de réparation : forgerons, mécaniciens, etc., le personnel des voies ferrées, celui des ateliers de criblage, de lavage, de fabrication du coke et des agglomérés. Les femmes sont employées seulement au jour à certains travaux de triage, au transport des bois ; mais elles ne forment qu'une très faible proportion (V. ci-dessous, § *Statistique*).

Il existe en France quatre écoles spéciales pour l'enseignement de l'art des mines : l'Ecole supérieure des mines de Paris, l'Ecole des mines de Saint-Etienne, l'Ecole des maîtres ouvriers mineurs de Douai et celle d'Alais (V. ECOLES, t. XV, pp. 442 et 457). Les ingénieurs et sous-ingénieurs des sociétés minières sont principalement recrutés parmi les élèves externes de l'Ecole des mines de Paris et surtout parmi les élèves de l'Ecole de Saint-Etienne. Quant aux écoles d'Alais et de Douai, elles préparent aux fonctions de chefs ouvriers, et leurs élèves

peuvent trouver facilement, à la sortie, une place de porion, dont les appointements varient de 1.400 à 1.800 fr. par an et qui est en outre logé, chauffé, éclairé ; puis, au bout d'un certain nombre d'années ils sont susceptibles d'arriver à la situation de chef-porion, à laquelle correspondent des appointements variant entre 2.200 et 3.000 francs.

Les ouvriers commencent généralement l'apprentissage de fort bonne heure, dès que la loi du 2 novembre 1892 le permet, c.-à-d. à treize ans. On leur donne d'abord des emplois faciles et peu rétribués, tels que ceux de bricoleurs, de hercheurs ; le décret du 3 mai 1893 en détermine, du reste, la nature et la durée ; puis ils sont placés comme aides dans une équipe où travaillent leurs parents, sous les yeux desquels ils apprennent ainsi le métier. Quand ils sont suffisamment exercés, ils sont employés aux travaux spéciaux à titre d'ouvriers. Plus tard, lorsque, arrivés à un âge avancé, ils seront incapables de descendre dans la mine, on leur donnera un emploi au jour, facile à remplir ; c'est ainsi que les postes de graisseurs, de lampistes, sont réservés particulièrement aux vieux ouvriers. D'ailleurs, à l'intérieur de la mine, le travail est beaucoup moins pénible aujourd'hui que dans le passé. Nous avons vu que généralement les ouvriers ne restent pas plus de neuf heures consécutives dans le fond, et l'atmosphère qu'ils respirent pendant ce temps n'est pas trop malsaine, à cause de la bonne ventilation entretenue dans les chantiers. C'est ainsi que la maladie connue sous le nom d'anémie des mineurs et jadis si fréquente tend à disparaître; il en est de même de l'asthme des mineurs, qui est causé par la respiration des poussières de houille et qui atteignait les ouvriers au bout d'un petit nombre d'années de travail.

Les compagnies minières ont beaucoup fait pendant ces dernières années pour assurer un peu de bien-être à leurs ouvriers. Toutes fournissent gratuitement de 4 à 6 quintaux de charbon par an à chaque famille de mineurs, suivant son importance. Quelques-unes ont fondé des écoles, ainsi que des salles d'asile et entretiennent à leurs frais les instituteurs. D'autres, principalement dans le Nord, ont fait construire des maisons en briques, appelées *corons*, qu'elles louent aux familles de mineurs moyennant 3 à 6 fr. par mois. Chaque maison, bâtie sur cave, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage ayant deux pièces chacun ; un petit jardin y est annexé. La compagnie prend d'ailleurs à sa charge toutes les réparations. S. M.

Le législateur a, de son côté, édicté, dans ces derniers temps, d'importantes dispositions en faveur des ouvriers mineurs. Elles font l'objet des lois des 8 juil. 1890, 29 juin et 19 déc. 1894. La loi du 8 juil. 1890 institue des délégués mineurs, qui sont élus au scrutin de liste pour trois ans, par leurs camarades, à raison d'un délégué et d'un délégué suppléant par circonscription, et qui ont une double mission : visiter les travaux souterrains des mines, minières et carrières au point de vue exclusif de la sécurité du personnel ouvrier et rechercher, en cas d'accident, ses causes et ses circonstances. Leurs observations sont consignées sur un registre, et copie en est immédiatement transmise par le préfet aux ingénieurs de l'Etat. Nous avons dit qu'il y avait un délégué par circonscription. La circonscription est constituée par tout ensemble de puits, galeries et chantiers dépendant d'un même exploitant et pouvant être visités en détail en six jours au plus. Le délégué doit les visiter tous deux fois par mois. Pour chaque circonscription, le préfet fixe d'ailleurs chaque année, sur l'avis des ingénieurs de l'Etat, le nombre maximum des journées que le délégué doit employer à ces visites et le prix de la journée. Dans les circonscriptions qui comprennent plus de 120 ouvriers, l'indemnité mensuelle ainsi accordée au délégué ne peut être inférieure au prix de dix journées de travail ; dans les autres, le minimum en est fixé par le préfet. Les visites supplémentaires que fait le délégué, soit pour accompagner les ingénieurs de l'Etat, soit à la suite d'accidents, lui sont comptées en sus et au même prix. La somme totale qui lui est due lui est payée mensuellement par le Trésor à titre d'avance remboursable. Le montant en est recouvré, dans la même forme que les contributions directes, sur les exploitants, qui sont frappés, à cet effet, d'une taxe spéciale, ajoutée à leurs autres redevances et augmentée de 8 % du principal pour frais de confection des rôles et de perception. — Les lois des 29 juin et 19 déc. 1894 réglementent l'organisation et le fonctionnement des caisses de retraite et des caisses de secours. Les retraites sont constituées par un versement minimum et obligatoire de 4 % du salaire des ouvriers et employés, dont moitié au plus à prélever sur ce salaire et moitié au moins à fournir par l'exploitant. Le versement est opéré chaque mois par l'exploitant, soit à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit dans une caisse syndicale ou nationale de retraite préalablement agréée par le gouvernement et soumise au contrôle de l'administration des finances ; il a lieu à capital aliéné pour la part du patron, à capital aliéné ou réservé pour la part de l'ouvrier ; l'entrée en jouissance, fixée à cinquante-cinq ans, peut, à cet âge, être différée ; les autres conditions sont celles prévues à la loi du 20 juil. 1886 sur la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Les caisses de secours existaient déjà depuis longtemps dans la plupart des grandes exploitations. La loi du 29 juin 1894 les a, comme les caisses de retraites, rendues obligatoires et les a organisées d'une façon uniforme. Aux termes de l'article 7, elles ont pour objet principal de donner aux membres participants que la maladie ou des infirmités empêchent de travailler, des secours en argent et des soins médicaux et pharmaceutiques, et, en cas de décès, d'allouer aux familles des subventions en nature et en argent. Leurs statuts fixent la nature et la quotité de ces divers subsides ; ils peuvent en outre autoriser l'allocation de secours et de soins aux femmes et enfants des membres participants, ainsi qu'à leurs ascendants, prévoir des secours journaliers en faveur des femmes et enfants des sociétaires appelés sous les drapeaux comme réservistes ou territoriaux, permettre enfin l'octroi d'allocations exceptionnelles et renouvelables aux veuves et orphelins des participants. Pour satisfaire à ces charges, les caisses de secours sont alimentées par : 1° un prélèvement maximum de 2 % sur le salaire de l'ouvrier ; 2° un versement de l'exploitant égal à la moitié de celui des ouvriers ; 3° les sommes allouées par l'Etat sur les fonds de subvention aux sociétés de secours mutuels ; 4° les dons et legs éventuels ; 5° les amendes encourues pour infraction aux statuts de la société ou au règlement intérieur de l'entreprise. La circonscription de chaque société de secours est, à défaut d'accord entre les intéressés, fixée par décret ; les industries annexes aux exploitations de mines peuvent d'ailleurs, avec l'autorisation du gouvernement, être agrégées aux circonscriptions voisines. Chaque société est administrée par un conseil de neuf membres au moins : un tiers est désigné par l'exploitant ; les deux autres tiers sont élus par les ouvriers au scrutin de liste, et pris parmi eux. Le premier conseil élu dresse les statuts, qui doivent être approuvés par le ministre des travaux publics, sauf recours au conseil d'Etat. Les comptes sont communiqués chaque année aux ministres des travaux publics et de l'intérieur. Pour les ouvriers et employés dont le salaire ou les appointements annuels dépassent 2.400 fr., les dispositions relatives aux caisses de retraite et de secours ne sont, du reste, applicables que jusqu'à concurrence de cette somme.

Statistique. Le nombre des ouvriers employés en France à l'exploitation des mines a été, en 1896, de 152.125, dont 140.174 dans les mines de combustible (99.928 à l'intérieur, 40.246 à l'extérieur) et 11.951 dans les autres mines (8.629 à l'intérieur, 3.322 à l'extérieur) ; au point de vue du sexe et de l'âge, ils se répartissaient ainsi : 129.229 hommes (85 %), 8.263 jeunes gens de seize à dix-huit ans (5,4 %), 9.193 enfants au-dessous de seize ans (6 %), 5.440 femmes (3,6 %). 29 compagnies minières employaient plus de 1.000 ouvriers (Anzin, 11.600 ; Lens,

9.000; Blanzy, 7.800; Courrières, 5.500, etc.); toutes les autres, un nombre inférieur. Il y a eu en outre 1.300 ouvriers employés dans les minières de fer et 107.356 dans les carrières (21.015 dans les carrières souterraines : 12.753 à l'intérieur, 8.262 au jour; 107.356 dans les carrières à ciel ouvert). L'Algérie a occupé, de son côté, 1.400 ouvriers dans les mines et 600 dans les minières de fer. Le nombre total des journées de salaire a atteint, pour les mines de combustible : 40.287.000, soit, pour 140.174 ouvriers, une moyenne de 287 journées par ouvrier. Le salaire journalier moyen a été, femmes et enfants compris, de 4 fr. 10 (4 fr. 49 pour les ouvriers du fond, 3 fr. 18 pour les ouvriers du jour), le salaire annuel moyen de 1.178 fr. (1.274 fr. pour les ouvriers du fond, 941 fr. pour les ouvriers du jour). Les écarts sont, du reste, sensibles d'un bassin à l'autre : 4 fr. 03 (Commentry) à 4 fr. 76 (Saint-Etienne) par jour, pour les ouvriers du fond, 3 fr. 02 (Aubin) à 3 fr. 28 (Saint-Etienne) pour les ouvriers du jour. La production annuelle par ouvrier a été, travail du fond et travail du jour compris, de 208 tonnes, soit une main-d'œuvre de 5 fr. 66 par tonne produite. Les grèves ont occasionné 98.500 journées de chômage; les plus importantes ont été celles de la Grand'-Combe, dans le Gard (2.000 ouvriers, 14 jours), de la Jasse, dans le même département (360 ouvriers, 49 jours), d'Ostricourt, dans le Pas-de-Calais (700 ouvriers, 21 jours). — Il y a eu, tant dans les mines que dans les carrières, 1.441 accidents (1.374 individuels et 67 collectifs), ayant fait 1.567 victimes (346 tués, 1.221 blessés); parmi les accidents collectifs, 2 seulement ont fait plus de 5 victimes : l'un dû à un dégagement d'acide carbonique (24 morts), l'autre à la rupture d'un pont (1 mort, 14 blessés); 978 des accidents se sont produits au fond (215 tués, 836 blessés), 463 à la surface (131 tués, 385 blessés). Le grisou n'a causé que 6 accidents, ayant fait au total 7 victimes (3 tués et 4 blessés). Sur 1.000 ouvriers employés au fond, il y a eu, dans les mines de charbon 8,17 victimes (1,62 tués et 6,55 blessés), dans les autres mines 10,31 victimes (1,97 tués et 8,34 blessés), dans les carrières souterraines 11,20 victimes (2,78 tués et 8,42 blessés); sur 1.000 ouvriers employés à la surface des mêmes exploitations, il y a eu 4,2 victimes (0,5 tués et 3,7 blessés). Quant aux carrières à ciel ouvert, le nombre des accidents y est, proportionnellement, aussi élevé que dans les mines; ce fait résulte d'une statistique officielle ayant porté sur vingt années (1877-96). D'ailleurs, les statistiques des compagnies d'assurances anglaises établissent que la mortalité est à peine supérieure, chez les ouvriers mineurs, à celle des épiciers, serruriers, charpentiers, et qu'elle est inférieure à celle des boulangers et des bouchers. Les compagnies allemandes ont reconnu, de leur côté, que les accidents ne sont pas plus nombreux parmi les mineurs que parmi les cochers et les charretiers. L'opinion contraire, assez généralement accréditée, a son origine dans l'émotion profonde que causent les grandes catastrophes, heureusement assez rares.

Les sociétés de secours légalement constituées (V. ci-dessus) étaient en 1896 au nombre de 190, fonctionnant dans 34 départements et réunissant 154.696 participants (ouvriers et employés). La recette s'est élevée, pour l'année entière, à 4.876.413 fr., sur lesquels 4.429.383 fr. (90,8 %) ont été fournis par les retenues imposées aux ouvriers et les versements des exploitants, le reste par les produits divers (amendes, dons manuels, etc.). Il a été secouru 103.981 malades (1.543.874 journées de maladie, soit 9,98 journées par sociétaire). 551.523 fr. ont été dépensés en frais médicaux, 1.107.409 fr. en médicaments, 27.912 fr. en frais d'hospitalisation, 1.950,831 fr. en secours pécuniaires (indemnité quotidienne statutaire), etc. l'excédent des recettes sur les dépenses ayant été de 526.373 fr. 36, qui, ajoutés à l'encaisse déjà existant, ont porté à 1.331.381 fr. le fonds de réserve des sociétés. L. S.

BIBL. : A. DESJARDINS, *les Mines et les Mineurs*; Paris, 1885, in-8. *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur* (publicat. annuelle du min. des trav. publ.) — V. aussi la bibliographie de l'art. MINE.

MING. Dynastie qui a régné en Chine de 1368 à 1644, sur un territoire correspondant approximativement à ce que nous appelons la Chine propre. Des seize empereurs dont elle se compose, le premier est enterré près de Nanking; les tombeaux des treize qui ont occupé le trône de 1403 à 1627, situés à quelque distance de Péking, sont pour les étrangers un but favori d'excursion.

Thai tsou (1368-98), nom de temple de Tchou Yuen tchang. Né d'une famille obscure en 1328, ce personnage était bonze, quand éclatèrent les troubles qui mirent fin à la dynastie mongole des Yuen. Il servit d'abord sous les ordres d'un des révoltés, Koo Tseu hing, et, à la mort de celui-ci (1355), fut choisi par les soldats pour le remplacer; il s'empara bientôt de Nanking, qui fut désormais sa capitale, soumit plusieurs des autres chefs rebelles et put enfin chasser l'empereur Choen ti, qui se réfugia en Mongolie. Alors Tchou Yuen tchang prit le titre d'empereur et donna à ses années de règne le nom de *Hong oou*. Il acheva de pacifier son empire, repoussa les pirates japonais, réorganisa l'administration, divisa ses Etats en treize provinces. Il laissa le trône au fils de son fils aîné qui était mort précédemment.

Hoei ti (1399-1402), bientôt détrôné par un de ses oncles, le prince de Yen, se retira dans une bonzerie, puis résida dans diverses parties de l'empire; il mourut en 1440; ses années de règne portent le nom de *Kien oen*.

Tchheng tsou (1403-24), parfois appelé *Thai tsong*, prit pour son règne le nom de *Yong lo*. Il transporta sa résidence à Péking, qui avait été la capitale des empereurs mongols : la ville fut rebâtie sur un plan grandiose, et elle est restée à peu près ce qu'elle était alors. Les Japonais sur mer, les Mongols dans leurs steppes furent tenus en respect; contre les derniers, l'empereur, qui prenait habituellement le commandement des expéditions, fit élever des fortifications au N. et à l'O. de Péking; une guerre entreprise au Tonkin (1406-11), avec un médiocre succès, amena cependant la reconnaissance de la suzeraineté chinoise. Des expéditions maritimes conduites par Tcheng Ho, Ma Pin, etc., explorèrent les côtes de l'Indo-Chine, de Java, de Sumatra et s'avancèrent jusqu'au Bengale.

Son fils, *Jen tsong* (1425, année *Hong hi*), régna moins d'un an; il eut pour successeur son fils *Siuen tsong* (1426-35, années *Siuen te*), qui lutta avec succès contre son oncle révolté et contre les Mongols.

Ying tsong (1436-49, années *Tcheng thong*) succéda à son père, mais le gouvernement fut dirigé jusqu'en 1443 par l'impératrice mère. A la mort de celle-ci, l'eunuque Oang Tchen domina facilement l'empereur, le gouvernement s'affaiblit; les Mongols profitèrent de cette situation et s'avancèrent jusqu'auprès de Péking; l'empereur prit le commandement de ses troupes; il fut battu et fait prisonnier. Les Mongols voulaient le rendre contre une forte rançon; mais l'impératrice et les ministres refusèrent la somme que l'on exigeait et mirent sur le trône *King ti* ou *Tai tsong* (1450-56, années *King thai*), frère cadet de Ying tsong. Le nouvel empereur, aidé de son ministre Yu Khien, repoussa les Mongols et, en 1451, paya la rançon de son frère, qui rentra à Péking et reçut le titre de thai chang hoang (empereur suprême retiré des affaires). King ti étant tombé gravement malade, le pouvoir fut rendu, non sans opposition, à *Ying tsong* (1457-64, années *Thien choen*), qui éloigna des affaires la plupart des conseillers de son frère, y compris Yu Khien.

Son fils, *Hien tsong* (1465-87, années *Tchheng hoa*) lui succéda; il s'entoura d'abord d'hommes de valeur, mais au bout de quelques années, il se laissa dominer par les eunuques et le clergé bouddhique. Les Miao tseu et les Yao tseu, races indigènes du S.-O. de la Chine, qui harcelaient les agriculteurs de la région, durent être réduits par les armes (1467). Les Mongols furent battus, mais ils bat-

tirent à leur tour les Chinois ; on poursuivit la construction des fortifications du Nord.

Hiao tsong (1488-1505, années *Hong tchi*), fils du précédent, sut se soustraire à l'influence des eunuques et des bonzes ; il choisit de bons ministres et s'efforça de gouverner pour le bien du pays ; il tint les Mongols en respect.

Oou tsong (1506-21, années *Tcheng te*), son fils, passa son temps en chasses et en fêtes ; il prit lui-même le commandement des troupes pour faire le simulacre d'une expédition contre les Mongols, afin de s'amuser d'un genre de vie nouveau pour lui ; la révolte d'un prince du Kiang si fut réduite et les rebelles furent mis à mort. L'empereur n'ayant pas laissé de postérité, *Chi tsong* (1522-66, années *Kia tsing*), son cousin, lui succéda. La population de Tourfan, qui avait envahi le territoire chinois, fut repoussée et céda Hami à l'empire. En 1547, une muraille de 800 li de longueur fut construite au N. de Péking. Deux places, Siuen hoa et Ta thong, furent désignées comme marchés ouverts aux Mongols (1551) ; mais le manque d'honnêteté de ceux-ci força bientôt à suspendre les relations commerciales. Les pirates japonais ravagèrent en 1550 l'embouchure du Yang tseu et en 1562 les côtes du Fou kien. C'est sous ce règne que les Portugais, qui avaient depuis 1516 essayé de nouer des relations avec la Chine, s'établirent à Macao (1553 ou 1557).

Mou tsong (1567-72, années *Long khing*), fils du précédent, déploya un grand luxe ; d'ailleurs, il rechercha les hommes de valeur et, en accueillant et soutenant des réfugiés mongols, il fit reconnaître sa suzeraineté par quelques tribus.

Son fils, *Chen tsong* (1573-1619, années *Oan li*), monta sur le trône à l'âge de dix ans ; Tchang Kiu tcheng exerça la régence avec beaucoup de sagesse ; mais, après sa mort, l'empereur se lança dans des dépenses exagérées et le trésor se trouva bientôt vide ; on chercha à pourvoir à ces difficultés financières en établissant des octrois et de nouvelles taxes. Ce règne fut marqué par l'intervention des Chinois en Corée ; en effet, les Japonais, alors gouvernés par le fameux Tai kau Hide yosi, avaient envahi la péninsule, qui était depuis des siècles tributaire de l'empire, et voulaient porter la guerre jusqu'en Chine (1592) ; après six ans d'une lutte sans issue bien définie, ils se retirèrent, tant par épuisement que par suite de la mort de Hide yosi. En 1616, les Mantchous entrèrent dans le Liao tong et établirent leur capitale à Hing king ou Inden. C'est pendant ce règne que le P. Ricci débarqua en Chine (1582).

Koang tsong (1620, année *Thai tchhang*), fils du précédent, régna moins de trois mois.

Son fils, *Hi tsong* (1621-27, années *Thien khi*), étant très jeune et l'impératrice douairière étant morte, le pouvoir tomba aux mains de la nourrice de l'empereur et d'un eunuque, Oei Tchong hien, qui déploya autant de luxe et d'orgueil que d'incapacité. Les Hollandais s'établirent à Formose (1624). Les Mantchous continuèrent sans opposition de s'étendre dans le Liao tong, ils transférèrent leur capitale à Chen yang ou Moukden (1625), envahirent la Corée (1627) et lui imposèrent la reconnaissance de leur autorité. Hi tsong étant mort sans enfants, son frère *Tchoang lie ti*, ou *Yi tsong*, ou *Hoai tsong* (1628-44, années *Tchhong tcheng*), monta sur le trône et son premier acte fut de bannir Oei Tchong hien. En 1629, le calcul de l'almanach fut confié aux jésuites. La même année, les Mantchous s'avancèrent jusqu'aux environs de Thien tsin. Le peuple du Nord, affamé par la guerre et la rapacité des fonctionnaires, se révolta sous la direction de Tchang Hien tchong et Li Tseu tchheng ; celui-ci s'empara du Ho nan, du Chan si, du Chan tong et se proclama roi en 1644. A la troisième lune de cette même année, il mit le siège devant Péking ; la ville n'ayant pu résister, l'empereur se donna la mort. C'est alors qu'un fonctionnaire militaire, Oou San koei, appela les Mantchous qui promirent de rétablir l'ordre moyennant l'abandon de tout le butin dont ils s'empareraient ; mais leur chef, au lieu de restituer aux Ming un territoire pacifié, prit le titre d'empereur et transféra sa capitale à Péking (oct. 1644).

Plusieurs princes de la maison des Ming, le prince de *Fou* (*An tsong*), le prince de *Thang* (*Chao tsong*), le prince de *Yong ming* furent successivement proclamés empereurs par des fonctionnaires fidèles, et prirent les noms de règne de *Hong koang* (1645), *Long oou* (1645-46), *Yong li* (1647-61) ; de Nanking, la résistance se transporta au Fou kien, puis au Koang si, enfin au Yun nan. Le dernier prétendant dut se réfugier en Birmanie (1659) et il fut livré aux Mantchous, qui le mirent à mort (1661). Un parent des derniers empereurs reçut le titre de marquis et fut chargé d'offrir les sacrifices aux mânes des empereurs Ming et de veiller à l'entretien de leurs tombeaux ; le titre et la charge se sont perpétués jusqu'aujourd'hui dans sa descendance. Maurice Courant.

MINGA (Andrea de), peintre italien du XVIe siècle. Il étudia la peinture sous Ridolfo Ghirlandajo et Michel Bigordi, et se signala à l'attention de ses contemporains par quelques ouvrages estimables, mais dénués d'originalité, dont les plus intéressants sont conservés à Florence. On cite surtout un *Christ au jardin des Oliviers*, dans l'église de Santa Croce. G. C.

MINGAN (Iles). Archipel de la rive g. du golfe du Saint-Laurent, entre l'île d'Anticosti et la côte du Labrador canadien. Il fait partie de la prov. de Québec (Canada) et se compose de 29 îles ou îlots, peu ou point habités, qui s'étendent en ligne sur une longueur de 72 kil., en face l'embouchure du Mingan, et dont la plus vaste, *Grande Ile*, a 18 kil. de tour. Roches calcaires. Forêts de bouleaux et de sapins. Pêche de la morue (Youle Hind), nombreux phoques.

MINGAN. Rivière du Bas-Canada, qui prend sa source dans les déserts du Labrador et se jette dans le golfe du Saint-Laurent, en face des îles Mingan, après un cours de 200 kil. environ, très accidenté (rapides, cascades, etc.) et relativement très large. Saumons et truites abondants.

MINGARELLI (Jean-Louis), érudit et helléniste italien, né à Grizzana, prov. de Bologne, le 27 févr. 1722, mort à Bologne le 10 mars 1793. Il fit ses études à Bologne chez les jésuites, puis il prit l'habit des chanoines réguliers de San Salvatore (1739) et se tourna vers l'étude des langues hébraïque et égyptienne qu'il apprit sans l'aide d'aucun maître. Nommé en 1745 professeur de philosophie au collège de San Salvatore, trois ans après il se mit à y professer la théologie ; à Rome, où il alla en 1754, le pape le créa consulteur de la Congrégation de l'Index. Revenu à Bologne, il fut en 1779 nommé directeur de San Salvadore, où il fit notablement progresser le goût des études classiques. Nous avons de lui : *Marci Marini can. reg. Annotationes in psalmos cum auctoris vita et Hebræorum canticorum explanatione* (Bologne, 1748) ; *Paulini mediolan. de Benedictionibus Patriarcharum libellus*, etc. (Bologne, 1754) ; *Anecdotorum fasciculus, sive sancti Pauli Nolani Anonymi Scriptoris, Alani Magni ac Theophylacti opuscula* (Rome, 1756) ; *Didymi Alexandrini de Trinitate libri tres e græco in latinum conversi*, etc. (Bologne, 1769) ; *Epistola ad Ægidium fratrem de quodam S. Gregorii Thaumaturgi sermone* (*id.*, 1770) ; *De Pindari Odis conjecturæ* (*id.*, 1772) ; *Ægyptiorum Codices reliquiæ Venetiis in biblioth. Naniana asservatæ* (*id.*, 1784), etc.

Bibl. : Cavalieri, *Memorie sulla vita ed opere dei PP. Gian Luigi Mingarelli e Michelangelo Montagrati* ; Ferrare, s. d.

MINGHETTI (Marco), économiste et homme politique italien, né à Bologne le 8 nov. 1818, mort à Rome le 10 déc. 1886. D'une riche famille bourgeoise, il s'appliqua d'abord aux sciences mathématiques et physiques, puis aux études économiques et morales. Il voyagea en Italie et à l'étranger. En 1846, il adressa une lettre au conclave pour l'engager à tenir compte des besoins du pays dans le choix d'un pape. Après l'avènement de Pie IX, il fonda à Bologne, avec Antonio Montanari et Rodolfo Audinot, le

journal *il Felsineo*, et ouvrit des conférences économiques et agraires. Le 15 oct. 1847, il entra dans la consulte d'Etat. Chargé des travaux publics dans le premier ministère libéral (10 mars 1848), il se retira après l'encyclique du 29 avr. Il se rendit alors en Lombardie au camp de Charles-Albert, qui le nomma capitaine d'état-major. Il fut promu major après Goïto (30 mai). Rossi, devenu président du conseil à Rome (16 sept.), lui offrit vainement un portefeuille. Lors de l'assassinat du premier ministre (15 nov.), arrivé à Rome le jour même, il protesta énergiquement et refusa de lui succéder. La paix de Milan (6 août 1849) le rendit à ses travaux scientifiques. De Bologne, Minghetti allait fréquemment à Turin. Lié avec Cavour, il fut appelé par lui à Paris, en 1856, pour l'aider à tracer le mémorandum sur les Romagnes soumis au congrès. A la veille de la guerre (avr. 1859), il revenait d'Egypte, lorsque Cavour le prit pour secrétaire général aux affaires étrangères. Après Villafranca, président de l'Assemblée des Romagnes, il contribua puissamment à l'annexion de l'Italie centrale. Bologne l'envoya au Parlement de Turin. Le 31 oct. 1860, Cavour lui donna le ministère de l'intérieur, qu'il conserva sous Ricasoli jusqu'en sept. 1861. Son système régional avait échoué à la Chambre. Ministre des finances dans le cabinet du 8 déc. 1862, il prit la présidence du conseil lors de la retraite de Farini (23 mars 1863). Ami et collaborateur de Cavour, Minghetti en continua les traditions au pouvoir. Les troubles de Turin, qui suivirent la convention du 15 sept. 1864, amenèrent sa chute. Il consentit en 1869, pour seconder les efforts de M. Menabrea, à se charger du ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (mai-déc.). Le 10 juil. 1873, il rentra aux affaires comme président du conseil et ministre des finances. Il venait enfin d'assurer l'équilibre du budget, lorsque la coalition du groupe toscan et de la gauche le fit tomber (18 mars 1876). Avec lui finit la prépondérance de l'ancienne droite. Minghetti était chevalier de l'Annonciade. Il avait épousé la princesse de Camporeale. Entre autres ouvrages, il a laissé un remarquable traité *Della economia pubblica e delle sue attinenze con la morale e col diritto* (Bologne, 1859) et un livre sur *la Chiesa e lo Stato* (Milan, 1878). Il était associé étranger de l'Institut de France. F. H.

MINGHYOL ou **MIN-YOL**. Ville du Turkestan oriental (empire chinois), à 43 kil. O. de Kachgar, sur le Silab, affl. g. de l'Ouruk ; 1.000 hab. Altit., 1.586 m. Point stratégique et commercial important, sur la route qui va de Kachgar vers le Ferghanah. Les hauteurs d'Ak'ach-Taou ou de Minghyol dominent la ville.

MINGLE (Métrol.) (V. Mengel).

MINGOT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 61 hab.

MINGOTTI (Regina Valentini, épouse), cantatrice dramatique, née à Naples en 1728, morte à Neubourg en 1807. Fille d'un officier au service de l'Autriche, elle apprit les éléments de la musique au couvent des ursulines de Gratz, puis, ayant perdu son père de bonne heure, elle épousa Mingotti, directeur de l'Opéra de Dresde. Celui-ci, comprenant bientôt le parti qu'il pouvait tirer de l'admirable voix de sa femme, la confia aux soins du célèbre compositeur Porpora, sous la direction duquel elle fit de rapides progrès. Lorsqu'elle fut en état de paraître devant le public, elle débuta sur le théâtre de Dresde, où, au bout de peu de temps, ses succès eurent tant d'éclat que la fameuse cantatrice Faustina, épouse du compositeur Hasse, qui appartenait au même théâtre, s'en éloigna par jalousie. En 1748, la Mingotti fit un voyage à Naples et s'y produisit triomphalement dans l'*Olimpiade* de Galuppi. Des propositions d'engagement lui parvinrent alors de toutes les villes d'Italie, mais elle retourna à Dresde, où elle restait antérieurement engagée. En 1751, elle se rendit à Madrid dont le public l'applaudit avec enthousiasme pendant deux années. De là, elle se rendit à Paris, puis à Londres, et enfin elle parcourut l'Italie, où partout le succès la suivit. En 1763, après la mort du roi Auguste de Saxe, à la cour duquel elle était restée attachée, elle se fixa à Munich, où elle jouissait de l'estime générale, et enfin, en 1787, elle se retira définitivement à Neubourg.

MINGOVAL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 276 hab. Eglise du XVI[e] siècle avec un beau clocher de la fin du XV[e]. Grange aux dîmes et haut colombier du moyen âge.

MINGRÉLIE. Pays de la Transcaucasie compris entre la chaîne du Caucase au N., le cours du Rion au S.-E., la mer Noire au S.-O., et formant un vaste triangle de 9.000 kil. q. environ de superficie, très montagneux dans sa partie septentrionale, marécageux vers le S., qu'arrosent deux fleuves côtiers, l'Ingour et le Khopi, et deux affl. dr. du Rion, le Tkhour et la Tzkhénisse-Tzkhali. Végétation luxuriante. Principales cultures et principaux produits : blé, maïs, coton, tabac, vin, huile, bois, soie, chevaux, mines de fer et d'or. La Mingrélie, qui correspond à l'ancienne Colchide, fit longtemps partie de la Géorgie dont elle suivit les destinées (V. Géorgie). Au XIV[e] siècle, ses gouverneurs (éristavs) parvinrent à se soustraire à la domination iméréthienne et elle constitua dès lors un Etat indépendant dont le souverain héréditaire, le *dadian*, résidait le plus habituellement à Zougdidie, près de la rive g. de l'Ingour. Tombée quelque temps au pouvoir des Perses, elle fut ensuite annexée à la Russie (1804). Depuis 1867, elle est incorporée dans le gouvernement de *Koutaïs* (V. ce mot), et elle ne constitue plus une division administrative ; les districts actuels de Zougdidie et de Senaki, ainsi que la partie méridionale du district militaire de Soukhoum-Kalé, correspondent à peu près à ses anciennes limites. Ses habitants, les *Mingréliens*, forment un rameau important de la famille géorgienne (V. Caucase, t. IX, p. 880) ; on évalue aujourd'hui leur nombre à 215.000 environ (recens. de 1886).

MING TI, empereur chinois (V. Han).

MINGULAY (Ile) (V. Hébrides [Iles]).

MINHO (en portugais) ou Miño (en espagnol). Fleuve de la péninsule ibérique, qui coule d'abord tout entier en Espagne, puis sert de limite, pendant les 67 derniers kilomètres de son cours, entre l'Espagne (r. dr.) et le Portugal (r. g.). Il prend sa source à Fuente Miño, sur le versant occidental de la sierra de Méira, par 477 m. d'alt., se dirige un instant vers le N.-O., mais, arrêté par la sierra de Lorenzano, tourne brusquement vers le S.-O., puis vers le S. et, jusqu'à Lugo, où il est encore à 460 m., serpente doucement à travers la plaine la plus large de la Galicie. Ensuite sa vallée se resserre, sa pente devient rapide ; au confluent du Sil, affluent gauche, beaucoup plus important que lui, il n'est plus qu'à 77 m. Il s'incline dès lors vers le S.-O., passe à Orense, à Ribadavia, devient, quelques kilomètres plus loin, fleuve frontière, et, après avoir laissé à gauche Monção, où il commence à être théoriquement navigable, à droite Tuy, où commence la navigation réelle, il se jette dans l'océan Atlantique par un estuaire de 250 m. de larg., en partie ensablé. Cours : 275 kil. ; bassin : 17.011 km. q. Principaux affluents : Anito, Tamboga, Parga, Ladra, Narla, Ferreira, Avia, Tea, Louro, à droite ; Neira (Tardia et Sarria réunis), Sil, Arnoya, Coura, à gauche. Nombreuses usines sur les deux rives.

MINHO (Riv.) (V. Jamaïque).

MINHO ou **ENTRE-DOURO ET MINHO**. Une des sept anciennes provinces du Portugal, dont la capitale était Braga ; elle se divise actuellement en trois districts, *Vianna* au N., puis *Braga* et *Porto* (V. ces mots). Province maritime, elle est limitée au N. par le Minho, qui la sépare de la Galice, c.-à-d. de l'Espagne, puis à l'E. par les rivières frontières d'Alcobaca et de Gavieira, et ensuite par les serras de Gerez et de Cabreira, la rivière Tamega et la serra de Marâo, la séparant de la prov. de Traz os Montes ; enfin au S., elle confine par le Douro avec la prov. de Beira Alta, dépassant le fleuve pour atteindre jusqu'à Granja au S. de Porto. Sa population était de 730.592 hab. en 1864, de 1.018.680 en 1874 ; sa superficie est de 7.306 kil. q.

Cette province, très peuplée, est arrosée par le Lima, le Cavado, l'Ave et par le Tamega, affl. du Douro, et en outre par une multitude de sources qu'on évalue parfois jusqu'à 25.000 ; très granitique et montagneuse, elle est pittoresque, boisée, verdoyante, et constitue le jardin du Portugal : les Romains en faisaient des champs élyséens et appelaient le Lima un second Léthé. Lord Carnarvon en fait des descriptions enthousiastes. — On y trouve une variété considérable d'arbres, depuis le noyer, le frêne, le chêne-liège, jusqu'à l'oranger, au citronnier, au magnolia, au *camellia* ou mûrier; celui-ci sert à l'élevage des vers à soie, qui fait chaque année des progrès. On rencontre la vigne qui festonne les branches d'arbres; l'on sait du reste le commerce vinicole de *Porto* (V. ce mot). On cultive du maïs, du seigle, des pommes de terre, des légumes, on engraisse des bestiaux. — De nombreux émigrants gagnent le Brésil; en outre, chaque année, beaucoup d'hommes, surtout vers Vianna, s'en vont pendant quelques mois voyager comme maçons ou plâtriers. Daniel BELLET.

MINIAC-MORVAN. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf; 3.099 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Tourbières. Château du XVIIe siècle.

MINIAC-SOUS-BÉCHEREL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine; 3.099 hab.

MINIATURE. I. HISTOIRE. — Selon la définition officielle, ce mot désigne une « sorte de peinture délicate qui se fait avec des couleurs très fines délayées à l'eau gommée ». Dans cette acception, qu'on a appliquée à des manifestations de l'art bien différentes, le mot a été détourné de son sens étymologique. D'importation italienne, il ne fut introduit dans la langue française que vers la fin du XVIe siècle. Il dérive du verbe latin *miniare :* écrire au minium, oxyde rouge de plomb. Au moyen âge, le terme de *miniator* désignait le calligraphe se servant de cette substance ou celui qui la préparait ; il était à peu près synonyme de celui de *rubricator*, scribe qui employait de l'encre rouge, quelle qu'en fût la nature. Le cinabre ou vermillon ayant presque remplacé le minium, on adopta en français la dénomination d'*escriveur de vermillon*.

La calligraphie amena tout naturellement la décoration, l'ornementation des manuscrits. Celle-ci se traduisit d'abord par l'embellissement bien modeste des initiales des chapitres et des paragraphes, au point de vue de leur forme et de leurs dimensions, puis à celui de leurs éléments décoratifs. C'est la période purement calligraphique, ne relevant que de l'art de l'écriture, malgré l'emploi des couleurs ; période où fleurissait le « miniateur », quand bien même il employait d'autres nuances que celle dont il tirait son titre professionnel.

L'élément décoratif prit bientôt de l'extension. L'or et l'argent ayant été associés aux couleurs variées, il en résulta des pages d'un aspect éclatant, illuminées. Un nouvel art fut alors mis au service de l'industrie du livre manuscrit : « l'art d'illuminer » (*ars illuminandi*). On croit même que cette dénomination est d'origine parisienne, à en juger par les vers célèbres du Dante, qui, en parlant d'un peintre des manuscrits de son pays (*Purgatoire*, XI), l'appelle

L'onor di quell'arte
Ch' *alluminare* è chiamata in Parisi.

Le mot latin devint « enluminer » en français ; les décorateurs des manuscrits furent dès lors désignés par le nom d'*enlumineurs*, et leurs œuvres par celui d'*enluminures*. Plus tard, ce même terme d'enlumineur fut appliqué aux artisans ayant pour métier de colorier les estampes, notamment les gravures d'imagerie, ce qui correspond au mot « coloriste » actuel. On peut remarquer que c'est dans un même ordre d'idées, celui de représenter comme « éclatant » un livre orné de gravures, coloriées ou non, qu'on se sert aujourd'hui des vocables « illustré, illustration » ; de sorte que les illustrateurs sont des successeurs directs des enlumineurs ou miniaturistes d'autrefois.

Dans la décoration d'une œuvre manuscrite (et cela s'applique tout aussi bien aux imprimés), il y a deux éléments distincts : l'ornementation proprement dite et l'image ou composition à figures. L'une et l'autre peuvent être dessinées ou peintes. Les plus anciens monuments où l'art du dessin, sinon de la peinture, fut associé à l'écriture, nous sont parvenus sous la forme de *Livre des morts* (V. ce mot, t. XXII, p. 365) des Egyptiens, rouleaux de toile ou de papyrus portant des prières à l'usage des défunts pour la seconde vie et qu'on ensevelissait avec eux. Dans ce viatique suprême, l'âme pieuse et artiste à la fois des pères de la civilisation, qui a réagi sur le monde, eut le génie touchant de joindre au formulaire religieux, en guise de commentaire, des images reflétant leurs croyances religieuses à une existence d'outre-tombe.

Dans la Grèce antique, élève à cet égard des Egyptiens, l'art de la peinture dans les manuscrits se constitua à l'état de branche particulière, qui devint très florissante, d'après des témoignages écrits. Malheureusement, aucun travail de ce genre n'est parvenu jusqu'à nous.

Rome, qui emprunta à la Grèce non seulement les arts, mais aussi les artistes, cultiva cette branche avec non moins de passion. Nous savons que des exemplaires de certaines œuvres latines étaient ornés même de portraits, et que Varron, un siècle environ avant l'ère chrétienne, se servit dans ce but du talent d'une artiste d'origine grecque, Lala de Cyzique, qui peignait sur vélin et sur ivoire. Celle-ci paraît avoir été une véritable miniaturiste, au sens réel de ce mot. Beaucoup de manuscrits étaient embellis par une ornementation calligraphique et picturale. L'emploi du parchemin pourpré pour des volumes de grand luxe étendit l'usage de l'écriture en or, qui était depuis longtemps pratiqué dans l'Orient et en Grèce. On y adjoignit ensuite l'écriture à l'encre d'argent, pour varier l'aspect des pages.

Nous ne possédons aujourd'hui, de l'époque païenne de Rome, que quelques manuscrits illustrés et ne remontant qu'à la période décadente de l'art antique. Tels sont : les deux *Virgile* de la bibliothèque du Vatican, dont le plus ancien semble du IVe siècle ; le *Calendrier romain* (à peu près du même âge) conservé à celle de Vienne ; l'*Iliade* (Ve siècle) de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan. L'illustration en consiste en peintures à la gouache, hors texte et dans le texte, représentant des scènes entières. Certains manuscrits antiques de ce genre nous sont parvenus sous forme de copies, plus ou moins altérées, exécutées du VIIIe au Xe siècle : tels sont le *Térence* du Vatican, celui de notre Bibliothèque Nationale, le *Calendrier* d'Aratus de la bibliothèque de Boulogne, et quelques autres.

A Byzance, les principes de l'art antique se maintinrent, presque dans toute leur pureté, jusqu'à la fin du Ve siècle. Il revêtit ensuite un caractère particulier en raison de son alliance avec l'art décoratif de la Perse et des autres peuples de l'Orient. L'hérésie des *iconoclastes* (V. ce mot), qui sévit avec intensité pendant tout le VIIIe siècle, fit disparaître à peu près complètement les monuments de l'art ancien, surtout de l'art chrétien. Peu de manuscrits grecs avec peintures échappèrent à la destruction. L'un des plus anciens parmi ceux qui purent être sauvés, à cause de leur caractère profane, est celui du *Dioscoride*, exécuté vers 505 à Constantinople (Bibliothèque de Vienne). On en a donné ici la reproduction d'une peinture à l'article ART DÉCORATIF (t. III, p. 1155).

En Occident, tous les arts s'éclipsèrent, après la chute de l'empire romain, durant toute la période barbare. Ils ne furent restaurés, peu à peu, que sous l'influence du christianisme, et, en ce qui concerne l'exécution des manuscrits, elle fut, pendant une série de siècles, l'apanage presque exclusif des ordres monastiques, surtout des bénédictins. Dans ce recommencement, c'est l'enluminure purement calligraphique qui entre tout d'abord en jeu. Toutefois les traditions de l'art antique n'étaient pas encore complètement effacées, comme en témoignent les peintures du célèbre *Pentateuque* de Tours, du VIe ou du VIIe siècle,

dont l'exécution est attribuée à un artiste de l'école romaine dégénérée, qui eut recours aux mêmes procédés que ceux mis en œuvre dans le Virgile du Vatican. Mais ce n'est qu'une exception. L'ornementation proprement dite des manuscrits de cette époque débuta au VIe siècle par l'initiale dessinée à la plume, puis coloriée et formée d'abord de traits de fantaisie, de lignes géométriques, de nœuds, d'entrelacs, où l'on constate la persistance des principes décoratifs gallo-romains. Simultanément, on employa pour leur formation des poissons, des oiseaux, des reptiles, des corps d'animaux fantaisistes, et d'autres motifs variés. Ces nouveaux éléments appartiennent à l'art décoratif du Nord, d'origine orientale, importé par les barbares. On peut se rendre compte du dessin de ces sortes d'initiales par les reproductions données dans la présente publication au début de chaque lettre de l'alphabet.

Progressivement, dans l'initiale ornementée s'intercale la représentation d'un sujet, timidement tout d'abord, faisant corps avec elle et disparaissant presque dans ce cadre; puis le petit sujet s'affranchit de plus en plus de cette tutelle, prend la place prépondérante, s'agrandit, et devient une image à part, souvent même un véritable tableau. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui une miniature et ce qu'on désignait en France au moyen âge par le mot *histoire*. On le distinguait d'habitude de l'*enluminure*, ou ornementation. Cependant on disait : *enluminé* à *histoires*.

Avant d'esquisser les destinées de la miniature dans le monde chrétien au point de vue de ses transformations successives selon les contrées et les époques, il est rationnel de consigner, comme on l'a proposé, qu'elle se divise en deux grandes phases : 1° la phase hiératique; 2° la phase naturaliste. La première correspond à la période où le livre est avant tout au service de l'Eglise, de même que son exécutant qui en fait alors partie. Moine presque toujours, l'artiste est généralement tenu de se conformer, dans ses compositions d'ordre sacré, aux modèles et aux types traditionnels de pure convention, et il ne lui est guère permis de chercher ses inspirations en dehors de ces règlements ou ses modèles dans la vie réelle. En raison du public auquel il s'adresse, son but est essentiellement mystique, et même dans ses innovations il ne s'écarte jamais des règles du mysticisme. Cette phase s'étend, dans presque tout l'Occident, et notamment en France, depuis le VIe jusque vers le milieu du XIIIe siécle.

Avec la sécularisation des lettres et des arts commence une époque nouvelle. L'exercice de la calligraphie et de l'enluminure passe de plus en plus entre les mains des laïques, qui en agrandissent le domaine. La peinture se met au service des livres profanes, au fur et à mesure du développement de l'instruction générale et de la littérature. Dès lors, les artistes sont bien obligés de copier la nature, et, par contre-coup, la préoccupation du réel envahit aussitôt l'art sacré. Les types et les costumes traditionnels font place à ceux du temps, et il en est de même pour l'architecture et le mobilier qu'on fait figurer dans les compositions. L'art de la miniature subit ainsi une tranformation radicale.

La période hiératique ne dura nulle part aussi longtemps ni ne fut plus immuable que dans l'empire d'Orient. Les miniaturistes byzantins ne cessèrent pour ainsi dire jamais de demeurer sous l'influence de l'art gréco-romain. Ils acquirent ainsi, par une connaissance plus sérieuse du dessin, une supériorité très grande sur les artistes de l'Occident. En revanche, pour le choix des figures et des sujets sacrés et pour la manière de les représenter, ils étaient beaucoup plus astreints à la stricte observance d'un code iconographique qui, à Byzance, depuis le Ve siècle, réglait minutieusement tous les détails. Les types du Christ et de la Vierge furent fixés presque dès la conversion de cet empire au christianisme; les figures des grands saints de l'Eglise grecque reçurent pour modèles des portraits traditionnels. On copiait presque servilement les uns et les autres, à tel point qu'à plusieurs siècles de distance on en rencontre des reproductions identiques. Toutefois, certains peintres s'écartaient parfois de ces règles étroites et s'inspiraient des modèles antiques, notamment dans des sujets de l'Ancien Testament, où l'on rencontre sous leur pinceau nombre de réminiscences, sinon des copies, des compositions païennes. Néanmoins, cette restriction de la liberté individuelle de l'artiste, cette uniformité du rendu qui constitue le trait caractéristique de l'art religieux de cette contrée; ce byzantinisme, pour l'appeler par son nom, détermina une décadence prématurée. Après la persécution exercée par des iconoclastes, l'art de la peinture se releva rapidement pour atteindre son apogée au Xe siècle, décliner ensuite peu à peu, surtout au XIIIe siècle, après la conquête de Constantinople par les croisés, et sombrer définitivement à la suite de l'invasion turque.

Le plus ancien monument de la miniature religieuse de Byzance nous est offert par le manuscrit de la *Genèse*, qu'on estime du Ve siècle (Bibl. de Vienne). Un des plus beaux spécimens pour les peintures est le célèbre manuscrit des Œuvres de *saint Grégoire de Nazianze*, du dernier quart du IXe siècle, où, de même que dans un *Psautier* du siècle suivant, l'imitation de l'antique est plus ou moins large. Ce dernier fournit en même temps un exemple superbe de la richesse décorative, d'origine orientale et d'un caractère tout particulier, On peut encore citer, parmi les produits les plus intéressants de cet art, les manuscrits suivants, qui se trouvent, comme les deux qui précèdent, à la Bibliothèque Nationale : les *Homélies* en l'honneur de la Vierge, par le moine Jacob, avec 73 peintures (XIe s.); le poème du médecin grec *Nicandre*, œuvre du même siècle, mais offrant des copies des peintures antiques ; un *Saint Grégoire de Nazianze* (XII-XIIIe s.), dans les illustrations duquel les divinités païennes sont représentées d'une façon bien singulière.

A côté de cet hiératisme étroit dont nous venons de parler, les miniaturistes byzantins savaient, à l'occasion, donner des preuves de leur aptitude à rendre la nature avec vérité et talent, lorsqu'ils n'étaient plus gênés par les prescriptions de l'Eglise. On en peut juger par la représentation de petites scènes de la vie réelle, dont les marges de nombre de volumes sont couvertes, ainsi que par certains portraits fort réussis. Le paysage reste néanmoins fantaisiste et conventionnel, à l'exemple de l'antique. En résumé, même dans la période de l'extrême décadence, on retrouve encore dans les peintures byzantines des traces des bonnes traditions du passé.

Ce n'est pas la place ici de traiter la question si controversée de l'influence de l'art byzantin sur l'art de l'Occident. On lira avec profit ce qui a été dit à cet égard à l'art. BYZANTIN (Art).

Ce qui est incontestable c'est que le style nouveau créé dans les pays occidentaux après la dissolution de l'empire romain, fut formé du mélange de l'art antique dégénéré, avec ses divers éléments constitutifs, et de l'art septentrional, appelé anglo-saxon, et qui serait mieux qualifié d'indo- ou celto-germanique, en raison de ses racines premières. La fusion de ces deux arts s'opéra tout d'abord en Irlande, convertie au christianisme en 431, puis dans la Grande-Bretagne, évangélisée par Rome au VIIe siècle. A leur tour, les missionnaires de l'un et de l'autre de ces pays portèrent la nouvelle religion dans la Burgondie, dans la Suisse orientale, puis dans la Germanie occidentale. Les notions artistiques de ces différents peuples se pénétrèrent mutuellement dès la première heure. Les écoles d'art irlandaise et anglo-saxonne furent constituées aux VIe et VIIe siècles, à l'ombre des monastères, et elles produisirent des manuscrits d'une ornementation originale et d'un grand intérêt. La pénétration de l'art antique dans ces contrées ayant été insuffisante au début, ce n'est qu'au VIIIe et au IXe siècle que la figure humaine commence à y être traitée d'une façon moins barbare. L'exemple le plus frappant de cette influence de l'antiquité est fourni par le précieux *Psautier*, exécuté en Angleterre au VIIIe siècle et illustré

de nombreux dessins (Bibl. d'Utrecht). En somme, dans l'Occident, depuis le VIe siècle jusqu'à Charlemagne, les manuscrits enluminés ne sont, le plus souvent, que des œuvres calligraphiques d'une décoration généralement remarquable.

Avec les savants que ce prince fit venir d'Angleterre et de l'Irlande pour restaurer la culture littéraire en Gaule, s'implanta l'art de ces pays. Il s'y trouva en contact plus intime avec ce qui restait des œuvres de l'antiquité classique ou gallo-romaine, et c'est ainsi que, grâce encore à la contribution apportée à cet égard par l'Italie, naquit le style dit carolingien, qui s'ennoblit graduellement et dont le rayonnement fut puissant. Le nombre de manuscrits richement décorés croît rapidement. A l'ornementation purement calligraphique se joignent déjà des figures isolées peintes, représentant principalement le Christ et les évangélistes, et entourées de beaux encadrements géométriques. Parmi les monuments de cet art, la première place appartient à l'*Evangéliaire de Charlemagne*, exécuté en 781 ou 782 (Bibl. Nat.) et orné de six peintures, dont l'une, symbolique (la Source de vie), semble révéler l'imitation d'un prototype byzantin. Le *Sacramentaire de Drogon*, évêque de Metz, fils de Charlemagne (Bibl. Nat.), offre une illustration précieuse dans ses *initiales historiées* de sujets appropriés au texte.

M. L. Delisle, dans une série de mémoires du plus haut intérêt, a déterminé nettement l'existence au IXe siècle en France de plusieurs écoles de calligraphie et de peinture des manuscrits. La première fut l'école franco-saxonne du Nord, qui fleurit de Paris au Rhin et dont le type d'art nous est offert dans l'*Evangéliaire de Saint-Vaast* d'Arras. Il subsiste une trentaine de volumes de même style, et parmi eux les plus célèbres sont : l'*Evangéliaire de Charlemagne* déjà cité, qui avait été donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons (Bibl. Nat.) ; le *Psautier* offert par Charlemagne au pape Adrien Ier (Bibl. de Vienne), et le beau livre que l'église de Saint-Maximin de Trèves dut à la libéralité d'Ada, sœur de l'empereur. La seconde école fut celle de Tours, fondée par Alcuin, et dont les beaux produits sont nombreux, entre autres : la *Bible* de cet illustre savant (Musée Britannique) ; celle donnée à l'abbaye de Glanfeuil par le comte Roricon, gendre de Charlemagne (Bibl. Nat.) ; celle offerte à Charles le Chauve par l'abbé comte Vivien et les religieux de Saint-Martin de Tours (elle passa à la Bibl. Nat., de même que le *Livre de prières* de ce roi, du chapitre de Metz) ; l'*Evangéliaire* donné en 840 par l'empereur Lothaire à l'abbaye de Saint-Martin de Tours (Bibl. Nat.) ; le *Sacramentaire* d'Autun, exécuté par un moine de Marmoutier. La troisième école fut celle d'Orléans, créée par l'évêque Théodulphe, et qui fut imitée à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. On lui doit deux exemplaires presque identiques de la *Bible* (Bibl. Nat. et évêché du Puy), d'une ornementation sobre, mais d'un goût parfait. D'autres écoles monastiques secondaires existèrent en même temps en France : à Lyon, à Saint-Oyan (aujourd'hui Saint-Claude, dans le Jura), à Luxeuil, à Corbie, à l'abbaye de Saint-Riquier, etc. Au point de vue de l'art calligraphique, elles se rattachent à l'une des trois écoles ci-dessus, selon la position géographique des localités. La décoration des manuscrits exécutés alors dans le midi de la France et en Espagne est généralement barbare. On peut citer, à titre d'exception, le *Sacramentaire* de Gellone du VIIIe siècle (Bibl. Nat.).

Parmi celles des pays germaniques, les plus notables se constituèrent sous les auspices du chapitre de Metz et à l'abbaye de Saint-Gall fondée par des moines irlandais. De la première sortirent nombre de manuscrits d'un grand luxe et le célèbre Sacramentaire de Drogon. Les calligraphes de Saint-Gall s'écartent pour l'ornementation des principes des écoles gauloises et montrent une originalité propre. Au nombre des plus intéressants monuments de la peinture germanique à cette époque comptent : la *Légende de l'invention de la croix*, œuvre de 814 (Bibl. de Munich) ; *Concordance des évangiles*, par Ottfried de Weissenburg, en Alsace, volume exécuté entre 865 et 889 (Bibl. de Vienne) ; et l'*Evangéliaire*, exécuté vers 878 et provenant de Saint-Emmeran de Ratisbonne (Bibl. de Munich). Les écoles calligraphiques de Salzbourg, de la Hesse, de la Saxe durent leur fondation aux moines de Corbie et de Saint-Amand.

Pendant presque toute la période carolingienne, notamment au IXe siècle, la peinture des manuscrits en Gaule subit de plus en plus l'influence prépondérante de l'art antique, non seulement pour les sujets, mais aussi pour l'ornementation. On peut le constater le mieux dans le *Psautier* de Charles le Chauve, écrit vers le milieu du IXe siècle par Liuthard et conservé pendant longtemps au trésor de Saint-Denis (Bibl. Nat.). Si la partie décorative des volumes brille presque toujours par la conception et par l'exécution, le dessin des figures accuse souvent une grande faiblesse. Les prétendus portraits de Lothaire (dans son Evangéliaire) et de Charles le Chauve (dans le Psautier ci-dessus) ne sont que des figures conventionnelles, visiblement imitées de modèles antiques. C'est encore la fantaisie qui préside généralement à la représentation des animaux et à leur coloration. Le paysage n'existe point et l'architecture est presque toujours purement imaginaire.

Avec le Xe siècle commence, dans le domaine des manuscrits, le règne absolu des écoles monastiques, qui se prolonge pendant les deux siècles suivants. Les bénédictins, avec leurs trois congrégations, gouvernent tout l'Occident sous ce rapport. L'art carolingien devient art roman, après avoir acquis une individualité propre, et il se continue, avec plus ou moins de pureté et de développement, dans les limites de l'ancien empire, malgré sa dissolution. Dans cette période, la décoration des volumes, variable selon leur nature et leur destination, consiste en initiales calligraphiées ou peintes, en dessins à la plume rehaussés ou non de couleurs, et en peintures isolées. Les calligraphes et les enlumineurs d'initiales ont fait preuve d'une imagination exubérante. Ils y firent intervenir tous les éléments possibles : l'ornement linéaire, le monde végétal et animal, rendu avec plus ou moins de fidélité, la figure humaine, enfin (notamment à partir du XIIe siècle), des êtres étranges, chimériques, moitié créature humaine, moitié animal, qu'on a surnommé plus tard *grotesques* (V. ce mot), par assimilation avec les décorations analogues du monde antique, découvertes dans les fouilles de Rome à la fin du XVe siècle. Cette décoration variait à l'infini, selon les contrées et les milieux, et l'on en parlera plus en détail, avec des exemples à l'appui, à l'art. ORNEMENTATION DES LIVRES. C'est par ce côté que brillent les manuscrits de la période romane, et aussi bien dans les initiales historiées, quoique la figure humaine, à de rares exceptions près, soit traitée d'une façon médiocre. Sous ce dernier rapport, c'est une époque de décadence comparativement à la précédente. Aux Xe et XIe siècles, les corps sont massifs, de proportions courtes, avec des têtes trop fortes ; ensuite, ils s'amincissent, s'allongent et gagnent assurément quelque chose par leur gracilité, sans parvenir encore à la dignité d'une œuvre d'art. Les traits caractéristiques de ce style, pour les figures, sont : mouvements désordonnés, gestes exagérés, gravité maladroite. Là où l'on continua encore à s'inspirer des modèles et des principes de l'art carolingien, on a produit des œuvres de valeur.

Du Xe au XIIIe siècle, les plus beaux manuscrits ont été exécutés en Angleterre, dans la contrée rhénane, au N. de la Loire en France et dans le S. de l'Italie. L'art varie d'une contrée à l'autre, selon le génie particulier de chaque peuple, son instruction technique, son goût, et selon les influences ambiantes. Les artistes de ce temps, peu dressés à la peinture, n'ont réussi que dans les dessins à la plume, enluminés ensuite à teintes plates.

L'école rhénane resta le plus fidèle aux traditions caro-

lingiennes et l'apogée de sa gloire fut le xe siècle. Nous en avons de nombreux témoignages, notamment dans les manuscrits suivants : l'*Evangéliaire* dit de la Sainte-Chapelle (à laquelle il fut donné par Charles V), de la seconde moitié du xe siècle (Bibl. Nat.) ; le *Sacramentaire* de Worms (Bibl. de l'Arsenal) ; le livre de l'empereur Othon (Bibl. de Munich) ; l'*Evangéliaire* d'Egbert, archevêque de Trèves. Les principaux centres de production de l'art germanique furent : Cologne, Trèves, Bamberg, Wurzbourg, Fulda, Niedermünster, et surtout l'abbaye de Saint-Gall, d'où sortit le célèbre *Psautier* écrit en lettres d'or. Malgré certains perfectionnements techniques, l'art allemand décline à partir du xie siècle. Ce n'est, exceptionnellement, qu'au siècle suivant qu'il se montra encore capable de produire une œuvre hors ligne, le fameux *Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsperg, exécuté vers 1175 au couvent d'Odilienberg, en Alsace. Ce précieux volume fut détruit, avec d'autres trésors de la bibliothèque de Strasbourg, dans le bombardement du 25 août 1870; on n'en possède plus qu'une reproduction héliographique. De beaucoup inférieurs, quoique fort intéressants, sont : l'*Evangéliaire* de 1194 (Bibl. de Wolfenbuttel) ; celui du chapitre de Trèves ; le *Psautier*, antérieur à 1216, de la bibliothèque de Stuttgart ; la *Vie de la Vierge* et l'*Enéide* d'Henri de Veldeke, du musée de Berlin.

Le style de l'école anglaise demeura toujours très original, et l'art anglo-saxon y prédomine, tout au moins dans l'ornementation Les manuscrits beaux ou curieux en sont nombreux, notamment au Musée Britannique. On en trouve aussi de superbes à la bibliothèque de Rouen, à celle de Boulogne et un précieux *Psautier*, de la fin du xiie siècle, à celle de l'université de Leyde.

Les écoles du N. de la France se développent d'après des influences diverses. En Flandre, en Artois et en Picardie, ce sont les traditions anglo-saxonnes qui persistent le plus. En Normandie, c'est le nouveau style anglo-normand qui prédomine. Depuis l'Ile-de-France jusqu'à la Loire, de même que partiellement dans l'Est, on voit se dégager petit à petit le véritable art national, fait d'un éclectisme épuré. A Limoges, il existe une école particulière, la plus remarquable d'alors, et alors tout imprégnée de traditions carolingiennes. Une école d'un caractère analogue, mais inférieure, se forma dans le Roussillon. Il est impossible d'énumérer ici tous les manuscrits de luxe dignes d'intérêt exécutés durant cette période de trois siècles sur le territoire français. La Bibliothèque Nationale en possède un grand nombre; citons : un *Psautier* du xe siècle, enluminé par Odbert et provenant de l'abbaye de Saint-Bertin ; le *Commentaire sur Ezéchiel*, par Haimon d'Auxerre, peint par le moine Heldric, à Saint-Germain des Prés (xe–xie siècle) ; un volume où *Névelon*, moine de Corbie, se peignit lui-même (xiie siècle). On peut y ajouter, comme types d'écoles particulières : *Sulpice Sévère,* du xie siècle (Bibl. de Tours) ; la *Vie de sainte Radegonde*, du xiie siècle (Bibl. de Poitiers) ; la *Vie de Jésus-Christ*, suite de trente grandes peintures, du xiie siècle, provenant de Saint-Martial de Limoges (anciennement dans la coll. de M. A. Firmin-Didot; repr. en noir par M. de Bastard).

L'Espagne et l'extrême midi de la France occidentale, c.-à-d. l'Aquitaine, offrent un art plus rudimentaire. La *Bible*, dite de Noailles, exécutée dans l'abbaye de Rosas, en Catalogne, au xe siècle, est fort instructive à cet égard (Bibl. Nat.). Malgré l'infériorité de ses peintures, le *Commentaire de Beatus sur l'Apocalypse*, provenant de l'abbaye de Saint-Sever et remontant au milieu du xie siècle, est d'un haut intérêt (Bibl. Nat.). Les peintures en sont des copies, faites par Garsias, d'un modèle du ixe siècle. Ce sujet, cher au moyen âge et se prêtant à merveille à l'imagination des artistes, avait été traité, avec moins de talent, au ixe siècle (probablement d'après un prototype romain antérieur), dans un manuscrit de Cambrai et dans un autre de Trèves, offrant tous deux un même type et appartenant à l'école franco-saxonne du N. de la France. Le *Commentaire de Beatus* fut, au xiie siècle, l'objet d'une illustration magistrale, dans un manuscrit de l'école d'Aquitaine ; de la bibliothèque de M. A. Firmin-Didot, il passa, en 1879, en Angleterre. Enfin, le texte de l'Apocalypse fut illustré d'une façon absolument supérieure par un artiste français du Nord au début du xiiie siècle (Bibl. Nat.).

En raison des conditions locales, l'influence byzantine, qui, depuis des siècles, n'avait point cessé d'exercer son influence dans certains centres de l'Italie, fut très active dans le Sud pendant la période romane. La preuve nous en est fournie par des manuscrits exécutés à la célèbre abbaye du Mont-Cassin, souvent même par des Grecs, ainsi qu'à celle de la Cava. En dehors de cette école, l'Italie n'offre rien d'intéressant à cette époque.

Avec le milieu du xiiie siècle, nous entrons dans la phase réaliste et dans la période dite gothique. De même qu'en architecture et en sculpture, le style de la peinture des manuscrits se modifie profondément. L'imitation de la nature devient de plus en plus la règle des miniateurs, aussi bien pour la faune et la flore employées dans l'ornementation, que pour la figure humaine, pour le costume et le mobilier. L'ancien procédé du dessin à la plume colorié à teintes plates fait de plus en plus place à la peinture à la gouache comportant le modelé. Les sujets isolés, les scènes entières, dégagés des initiales, deviennent plus nombreux. La littérature profane commence à participer aux honneurs de l'enluminure, ce qui élargit la sphère de celle-ci. Le paysage n'apparaît presque pas encore au xiiie siècle, mais les anciens fonds d'or, unis ou guillochés, sont remplacés par des fonds échiquetés, losangés ou diaprés, en or et en couleurs, ou bien par des imitations des étoffes et des tapisseries. L'art de la peinture devenant de plus en plus laïque, passant de plus en plus entre les mains des civils, aussi bien comme exécutants que comme destinataires, devient plus populaire et acquiert de la vie. L'esprit satirique se fait jour dans l'ornementation, même dans celle des livres liturgiques et canoniques, où l'enlumineur ne se gêne pas de semer dans les encadrements des pages de petits sujets narguant souvent cruellement le clergé, les moines et la chevalerie. Cette transformation radicale est l'œuvre des artistes français, et, à ce point de vue, elle constitue une véritable renaissance, caractérisée par cette qualité éminemment nationale : la clarté en tout, dans la conception comme dans l'exécution, dont la finesse atteint avec le temps les limites du possible. Dans cette branche de l'art, la supériorité de la France devient incontestable au xiiie siècle, et elle s'imposa pendant très longtemps aux autres nations. C'est surtout Paris qui brilla sous ce rapport depuis le règne de saint Louis. Mais, malgré des efforts constants et des progrès rapides, les artistes de cette époque ne parvinrent pas encore à se dégager complètement des traditions et des habitudes d'ordre hiératique dans le rendu des figures, et le travail de la plume y joue encore un trop grand rôle. Les plus beaux manuscrits illustrés de cette période se trouvent à la Bibliothèque Nationale ; il suffira de citer le *Psautier* de saint Louis; l'*Histoire de la fondation de l'abbaye de Saint-Martin des Champs ;* la *Vie de saint Denis* et de ses compagnons, exécutée dans l'abbaye de Saint-Denis en 1250; enfin, plutôt à titre de curiosité, le *Credo* de Joinville, datant d'environ 1290. A ce même style hiératique encore, mais avec plus de réalisme déjà, se rattachent les admirables peintures de *la Sainte Abbaye*, dont l'exécution appartient au xive siècle (anc. coll. A. Firmin-Didot, aujourd'hui chez M. H. Yates Thompson, à Londres).

La civilisation grandissant, la production de livres augmentant sans cesse dans tout l'Occident, les écoles de miniatures croissent en nombre et leur caractère spécial se délimite progressivement. Le réalisme se développe

avec le plus de force dans l'école flamande du XIVe siècle, et il exerce immédiatement une influence prépondérante en France. De la fusion de ces deux styles naquit, au début du XVe siècle, l'art franco-flamand. Les deux écoles demeurèrent ensuite indépendantes et parvinrent à leur apogée dans la seconde moitié de ce siècle. L'école flamande fit de nombreux emprunts, surtout dans l'ornementation, à l'école italienne contemporaine, qui sut combiner merveilleusement le réalisme avec le retour à l'imitation de l'antique, et qui réagit dans le même sens sur l'art français.

Le véritable portrait en miniature naît seulement au XIVe siècle, de même que des scènes de genre. L'encadrement des pages se développe et charme par sa légèreté. Une heureuse innovation est produite par l'introduction de la peinture monochrome, en grisaille puis en camaïeu or ou couleur. On ne saurait signaler ici que quelques manuscrits des plus importants, à titre d'exemples. Du règne du roi Jean le Bon : le *Psautier* de sa femme, Bonne de Luxembourg (anciennement dans la coll. A. Firmin-Didot) ; la traduction du *Tite-Live* et les *Merveilles du monde*, de Marco-Polo (Bibl. Nat.) ; les *Miracles de la Vierge*, de Gautier de Coincy (au séminaire de Soissons) ; la *Bible historiale* (Musée Britannique) ; le *Miroir historial* (Bibl. de l'Arsenal) ; le *Psautier* de Jeanne de Navarre (anc. coll. de lord Ashburnham). Le règne de Charles V, le Sage, fit éclore une foule de beaux livres. On en peut juger d'après la *Bible moralisée* (Bibl. Nat.) et la traduction du *Tite-Live* (Bibl. Sainte-Geneviève). Tous ces volumes sont des œuvres purement françaises. Son frère Jean, duc de Berry (mort en 1416), protecteur passionné de tous les arts, ne s'attacha pas moins aux manuscrits. Il employa plus particulièrement des artistes italiens et flamands et fit exécuter une série de volumes qui brillent au premier rang : *Heures*, ornées (vers 1390) de peintures par André *Beauneveu* (V. ce nom), de Valenciennes, et par Jacquemart de Hesdin (Bibl. de Bruxelles) ; un *Psautier*, aussi avec les peintures de Beauneveu (Bibl. Nat.), et surtout les magnifiques *Heures*, avec peintures de Pol de Limbourg, exécutées après 1410 (Musée Condé, à Chantilly), et considérées, à juste titre, comme un pur chef-d'œuvre.

En Italie, c'est également au XIVe siècle que la miniature revêt un caractère d'originalité propre et de progrès, grâce à l'influence puissante de Giotto. Bons dessinateurs généralement, compositeurs aspirant souvent à l'idéal, les peintres d'alors de ce pays ne brillent point par le coloris, et l'ornementation est encore bien lourde sous leur pinceau. L'école de Sienne a peut-être fourni, dans cette période, les meilleurs miniaturistes, et on peut apprécier leurs œuvres dans certains beaux *Antiphonaires*. Il y a lieu de signaler encore le frontispice d'un *Virgile*, par Simone Memmi (Bibl. de Milan) et les peintures en grisaille, rehaussées d'or et de couleurs, des manuscrits du traité de Pétrarque, *de Viris illustribus* (Bibl. Nat.). Dans le royaume de Naples, sous les Angevins, il se créa une école particulière, franco-italienne, dont l'œuvre la plus importante nous est fournie dans les *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit*, fondé par le roi Louis de Tarente en 1352 (Bibl. Nat.).

Au XIVe siècle aussi se forma dans la ville papale d'Avignon une école de miniaturistes d'origine italienne, mais qui subit ensuite l'influence de l'art français.

En ce qui concerne l'Allemagne, les manuscrits enluminés de cette période ne sont importants qu'au point de vue historique : le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach (à Munich), et le *Guillaume d'Orange*, du même, datant de 1334 (à Cassel) ; le célèbre recueil de Manesse, des poésies lyriques des *Minnesingers*, cédé par notre Bibliothèque Nationale au Musée de Berlin, et dont les peintures furent reproduites plusieurs fois.

La Renaissance classique ne commence dans l'Occident, en dehors de l'Italie, qu'au XVe siècle. Les trois grandes écoles qui y règnent créent des merveilles de la miniature. En France, cette évolution est plus lente. Le célèbre *Bréviaire* du duc de Bedford (Bibl. Nat.), exécuté vers 1430 et dont les peintures furent attribuées par plusieurs historiens d'art aux Van Eyck, se rattache encore plutôt à l'école franco-flamande. Puis surgit le plus grand miniaturiste français, Jehan *Foucquet* (V. ce nom), qui résume en lui les meilleurs principes de toutes les écoles. C'est même plus qu'un miniaturiste : c'est un grand peintre et un portraitiste. Les tableaux du *Livre d'heures* d'Étienne Chevalier (Musée de Condé, à Chantilly ; V. une reproduction t. XVII, p. 1103), le frontispice du *Boccace* de 1458 (Bibl. de Munich) et les peintures des *Antiquités judaïques* de Joseph (Bibl. Nat.), exécutées pour l'illustre prince bibliophile, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, en témoignent éloquemment. A côté de ces monuments, on peut encore mettre à une place honorable des volumes, tels que : les *Heures du roi René* (Bibl. Nat.) ; le *Bréviaire* de René II, duc de Lorraine (Bibl. Nat.) ; les *Heures* de Louis de Laval (Bibl. Nat.), pour ne citer que les plus connus. Foucquet est considéré comme fondateur de l'école dite de Touraine, dont la facture offre un caractère particulier. Néanmoins, c'est Paris qui fut le grand centre de production à cette date, et il y avait là de véritables fabriques de manuscrits illustrés, surtout de livres d'*heures* (V. ce mot, t. XX, p. 48). On a conservé les noms d'un certain nombre de miniaturistes parisiens d'alors, entre autres celui de Jacques de Besançon, à qui M. Durrieu a essayé de restituer un œuvre considérable, peut-être avec trop de générosité.

L'art flamand dans ce même siècle brilla aussi d'un éclat extraordinaire, grâce à la protection de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, des princes et des grands personnages. On se bornera à citer à cet égard : les *Heures* de Philippe le Bon (Bibl. de La Haye) ; les *Miracles de la Vierge*, de 1456, avec peintures en grisaille (Bibl. Nat.) ; les *Heures* de Charles le Téméraire et celles de Marie de Bourgogne (Bibl. de Vienne) ; les *Heures* dites du Maître aux fleurs et celles de la dame de Lalaing (Bibl. de l'Arsenal) ; les *Heures* d'Isabelle de Castille (Musée Britannique), et celles de l'empereur Maximilien (Bibl. de Vienne) ; l'*Instruction d'un jeune prince*, par Georges Chastelain (Bibl. de l'Arsenal) ; le *Boèce* (1492), fait pour le sire de la Gruthuyse et dont les peintures ont été restituées par M. Durrieu à Alexandre Bening (Bibl. Nat.) ; le *Bréviaire* du pape Alexandre VI (anc. coll. L. Gruel), peint probablement par Gérard David, de Gand (qu'il ne faut pas confondre avec Gérard de Bruges), etc. Le plus célèbre manuscrit de cette école est le *Bréviaire* du cardinal Grimani (Bibl. de Venise), exécuté, dit-on, pour Marie de Bourgogne, après 1477, et qui se trouva, vers la fin du siècle, entre les mains du peintre Antonello de Messine. Ses admirables peintures sont l'œuvre de plusieurs artistes inconnus, au sujet desquels la longue discussion n'est pas encore close.

Le XVe siècle est aussi l'âge d'or pour la miniature italienne. L'art religieux y est représenté à cet égard par des missels et de superbes livres de chœur, notamment dans ceux du Dôme de Sienne, les uns illustrés magistralement par *Liberale de Vérone* (V. ce nom), d'autres par Girolamo de Crémone, Francesco di Lorenzo, Rosselli, Litti Corbizzi, etc. ; dans ceux du Dôme de Florence dont les peintures sont dues à Attavante, aux frères Gherardo et Monte di Giovanni et à d'autres, et dans les antiphonaires de Santa Maria del Fiore, peints par Zanobi Strozzi, élève de l'immortel et unique Fra Angelico, considéré également comme un grand miniaturiste. A cette époque, c'est Florence qui fut, sous la protection féconde des Médicis, le centre d'activité pour l'illustration des manuscrits. Pierre de Médicis, fils de Cosme, eut recours au talent de Francesco d'Antonio del Cherico, miniaturiste hors ligne, dont le talent peut être apprécié dans le frontispice d'un volume d'*Aristote*, exécuté entre 1465 et

1469 (Bibl. Laurentienne de Florence). Ce même artiste enlumina aussi un grand nombre de manuscrits destinés à la cathédrale de cette ville et à la basilique de Saint-Laurent. Le fameux calligraphe Sinibaldi décora pour Laurent de Médicis, en 1476, un manuscrit de *Pétrarque,* qui est un bijou, et, en 1485, un superbe livre d'*Heures*, l'une des perles de la riche collection formée par lord Ashburnham, où se trouvait aussi un manuscrit illustré par le Pérugin et ses contemporains. Le plus célèbre de ces illustrateurs fut le Florentin *Attavante* (V. ce nom), peintre et décorateur merveilleux et l'un des plus brillants représentants de la Renaissance italienne. Les œuvres qu'on a de lui sont nombreuses, et son chef-d'œuvre est le *Missel*, exécuté de 1485 à 1487 pour le grand bibliophile, Mathias Corvin, roi de Hongrie, dont il fut le miniaturiste attitré (Bibl. de Bruxelles). Il faut encore signaler un remarquable volume d'*Histoire romaine*, avec de beaux bustes à l'antique et de charmants paysages (Bibl. de l'Arsenal). Les Sforza de Milan, rivaux des Médicis, employèrent aussi des enlumineurs d'élite, disciples de l'école florentine. On peut s'en rendre compte par l'examen des peintures des deux manuscrits, d'environ 1490, exécutés pour le duc Ludovic le More : *Histoire de François Sforza*, par Jean Simonetta (où, dans un encadrement historié, figurent deux beaux portraits), et *Gesti di Fr. Sforza*, d'Ant. Placentino, copié par Gambagnola (Bibl. Nat.), et surtout par une miniature de toute beauté, d'Antonio de Monza, représentant la *Descente du Saint-Esprit* (Vienne, collection Albertine). Vérone eut également des miniaturistes supérieurs, témoin le manuscrit des *Epîtres* de saint Jérôme, de 1470 à 1480 (Cabinet des estampes de Berlin). Les ducs de Ferrare firent travailler à la décoration des volumes des artistes locaux ou vénitiens, tels que Taddeo de Crivelli, Francho da Rossi, Guglielmo de Magni et Guglielmo Ziraldi.

Les rois de Naples de la maison d'Aragon ne furent pas en retard dans cette noble émulation pour les arts. On admire à juste titre les *Heures* du roi Ferdinand (Bibl. Nat.). L'école romaine revendique avec orgueil Giulio *Clovio* (V. ce nom), d'origine croate, surnommé le Michel-Ange de la miniature, mais qui appartient déjà aux deux seconds quarts du XVIe siècle.

En Allemagne, au XVe siècle, a fleuri l'école de Bohême, grâce aux goûts artistiques de l'empereur Charles IV et de son fils Venceslas. On trouve de beaux spécimens de cet art à Prague, à Vienne et ailleurs.

En France, après la mort de Jean Foucquet, l'art national de la miniature décline rapidement, en raison du coup fatal que l'imprimerie a porté aux manuscrits, et par suite de l'influence italienne qui s'y implanta de plus en plus, depuis les expéditions et les conquêtes de Charles VIII, et de ses successeurs immédiats. Les célèbres *Heures d'Anne de Bretagne*, peintes aux environs de 1508 par le Tourangeau Jean Bourdichon (Bibl. Nat.), sont, comme on l'a dit, « le testament de la miniature française expirante ». Du même artiste est le livre d'*Heures*, bien français, de Renée de Ferrare, fille d'Anne de Bretagne (Bibl. de Modène). On peut encore rattacher à ce style les peintures du *Voyage de Gênes*, par Jean Marot (Bibl. Nat.), où figure un véritable tableau, *l'Entrée de Louis XII* dans cette ville. Puis, c'est bientôt l'école dite de Fontainebleau, plus italienne que française, qui régnera en maîtresse. Les manuscrits avec miniatures deviennent d'ailleurs rares et constituent des objets de haut luxe. Parmi ceux encore de style français, se trouvent les suivants : *le Livre des nobles Dames*, de Boccace, et *les Echecs amoureux*, offerts à Louise de Savoie (Bibl. Nat.) ; *Dialogues entre François Ier et César sur la conquête des Gaules*, trois volumes illustrés de 1519 à 1520 par un Godefroy, des Pays-Bas (*Godefridus Batavus*), et dispersés aujourd'hui (Bibl. Nat., Musée Brit., Musée Condé, à Chantilly) ; *les Chants royaux* (Bibl. Nat.). On rencontre en même temps quelques volumes offrant le mélange des deux arts séparés, tel le manuscrit des *Antiquités judaïques* de Josèphe, de la Bibliothèque Mazarine. Enfin, c'est l'art italien ou italo-flamand, qui domine dans le livre d'*Heures* de Henri II (Bibl. Nat.) ; dans celui de la Bibliothèque de l'Arsenal ; dans celui qui fut fait, croit-on, pour Catherine de Médicis, et qui a appartenu plus tard à Anne d'Autriche (anc. coll. A. Firmin-Didot et Spitzer). Le livre d'*Heures* de Catherine de Médicis, conservé au Musée du Louvre, est célèbre par cinquante-huit portraits des membres des maisons de France et de Lorraine.

Dans les Flandres, on peut signaler de cette époque des livres de chœur exécutés dans des couvents de Bruges et ailleurs.

En Allemagne, le meilleur miniaturiste du XVIe siècle fut Nicolas *Glockendon* (V. ce nom), qui peignit, pour l'archevêque Albert de Mayence, un *Missel* (1523) et un *Bréviaire* (1531), conservés à la bibliothèque d'Aschaffenburg (Bavière).

Au XVIIe siècle, les manuscrits se font encore plus rares. La miniature, de style tout à fait moderne, accompagne quelquefois les volumes écrits par le célèbre calligraphe *Jarry* (V. ce nom), tels que la fameuse *Guirlande de Julie*, illustrée par Nicolas Robert (chez la duchesse d'Uzès) ; l'*Adonis* de La Fontaine, fait pour le surintendant Fouquet (collec. Dutuit) ; le *Temple de la Gloire*, par de La Serre, orné de portraits (Bibl. Mazarine) ; etc. On ne doit pas oublier les portraits de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, ainsi que d'autres personnages de la cour, illustrant les *Heures* satyriques de Bussy-Rabutin, dont parle Boileau, miniatures attribuées à Petitot (anc. coll. A. Firmin-Didot). Le peintre strasbourgeois Frédéric Brentel exécuta, en 1647, pour Guillaume de Bade, un beau livre de *Prières* (Bibl. Nat.). Sous Louis XIV, Jacques *Bailly* (V. ce nom) peignit les *Devises du carrousel de 1662* (Bibl. de Versailles), et son fils Nicolas, miniaturiste attitré du roi, exécuta le manuscrit intitulé *les Tapisseries du Roy* (Bibl. Nat.) et le *Labyrinthe de Versailles* (1674). Il faut encore citer les deux livres d'*Heures* offerts au souverain par les pensionnaires des Invalides, en 1688 et 1693, et surtout la Relation de ses campagnes pendant la guerre de Hollande (Bibl. Nat.).

Au siècle suivant, on rencontre encore de nombreux livres de chœur richement enluminés, ainsi que des Offices, des livres de prières et de piété (V. HEURES). On a fait quelques tentatives à cet égard dans le siècle où nous sommes, et de nos jours on essaie de faire revivre cette branche de l'art, en se bornant généralement à la copie ou à l'imitation des modèles anciens.

L'histoire de la miniature, qui, malgré de nombreux travaux, reste encore à faire, est fort instructive sous bien des rapports, et pendant une série de siècles, surtout en France, c'est l'histoire même de la peinture. Mais l'application de cet art ne s'était pas bornée aux manuscrits. Dès le XVe siècle, en France, il participa à la décoration du mobilier, ce dont on a de nombreux témoignages et des exemples. Au XVIIe siècle, n'ayant plus un rôle suffisant dans le domaine du livre, il changea de terrain. On vit alors apparaître des petits tableaux en miniature, des portraits, puis des couvercles de boîtes, des tabatières, des appliques dans les meubles, des éventails. Ce n'est qu'en raison de l'exiguïté des dimensions de ces objets et surtout à cause de la délicatesse d'exécution, que le nom de miniature a été donné, par assimilation, à ce genre de peinture, et bien à tort, car le procédé en est différent. On attribue la propagation de ce goût à Henriette d'Angleterre, femme de Philippe, duc d'Orléans. En effet, si ces peintures isolées ont déjà joui d'une certaine vogue depuis le commencement du siècle, grâce aux talents des *du Guernier* (V. ce nom), puis de Petitot et de plusieurs autres spécialistes, la mode ne s'en répandit qu'après 1660, et ne prit tout son développement qu'au siècle suivant. Ce genre fut cultivé non seulement en France, mais aussi bien en Italie, en Suisse, en Allemagne, dont les artistes

d'élite vinrent plus d'une fois éblouir et régenter Paris par leur renommée et leur talent réel. Longue est la liste de ceux ou de celles qui se firent connaître à cet égard. Nous ne relèverons que quelques noms de marque, en renvoyant pour les détails aux articles qui sont ici consacrés à ces artistes, tels que : Sophie *Chéron*, morte en 1711 ; J.-A. *Arlaud*, de Genève, du premier quart du XVIII[e] siècle, portraitiste ; puis, son compatriote J.-E. *Liotard*; Rosalba *Carriera*, Vénitienne, qui révolutionna la miniature en lui donnant plus d'ampleur et de vaporeux ; Van *Blarenberghe*, de Lille, célèbre par ses peintures des tabatières et des bonbonnières, spécialité dans laquelle avait brillé Klingstedt (nommé en France Clinchetel), mort en 1734 ; le Suédois Pierre-Adolphe *Hall*, qui devint peintre en titre de Louis XVI et de la famille royale, et qui introduisit dans ce petit art gracieux la vigueur et la liberté d'exécution nécessaires ; *Massé*, Joseph *Camerata*, *Baudouin*, *Chodowieczki*, de Berlin ; liste qui se continue dans ce siècle par les noms d'*Isabey*, de M[me] *Herbelin*, etc., et qui n'est pas encore close, de nouveaux talents surgissant de nos jours.

Il nous reste à dire quelques mots sur la miniature des pays orientaux. La représentation de la figure humaine étant interdite par la religion mahométane, les manuscrits arabes n'offrent qu'une illustration purement décorative, mais souvent admirable. Il n'en est pas de même pour l'*Inde* et la *Perse* (V. ces mots), où la peinture dans les livres fut, depuis des siècles, et est encore largement cultivée, et d'une façon généralement supérieure. On y rencontre aussi, en grand nombre, des miniatures isolées, portraits, scènes diverses et copies de monuments d'architecture, d'une finesse d'exécution incomparable.

II. Technique et procédés de la peinture en miniature. (V. Peinture). G. Pawlowski.

Bibl. : Des miniatures tirés des manuscrits furent reproduites, en noir ou en couleurs, dans nombre d'ouvrages de tout genre, qu'il serait trop long d'énumérer. On se bornera donc ici à signaler des publications d'un caractère plus spécial à cet égard, et, sans s'occuper des travaux consacrés à l'histoire de la peinture dans les différents pays, écrits où souvent celle de la miniature n'est pas oubliée. — *Peintures et Ornements des manuscrits du* IV[e] *au* XVI[e] *siècle* (publication monumentale faite par le comte Auguste de Bastard, et restée inachevée) ; Paris, 1835 et suiv., 8 vol. gr. in-fol., 160 pl. en coul. — Willemin, *Monuments français inédits, pour servir à l'histoire de l'art depuis le* VI[e] *siècle jusqu'au commenc. du* XVII[e]; Paris, 1839, 2 vol. in-fol., fig. col. — Du Sommerard, *les Arts au moyen âge*; Paris, 1838-46, 5 vol. gr. in-8 et 6 vol. de pl. in-fol. — Silvestre, *Paléographie universelle*; Paris, 1839-41, 4 vol. gr. in-fol., avec pl. col. — J.-O. Westwood, *Palæographia sacra pictoria, being a series of illustrations of the ancient versions of the Bible, copied from illuminated manuscripts executed between the IV[th] and XVI[th] centuries*; Londres, 1843-45, gr. in-4, 50 pl. — Du même, *Illustrations of the Bible, copied from select mss. of the Middle Ages*; Londres, 1846, gr. in-4, 40 pl. en coul. — P. Lacroix et F. Séré, *le Moyen Age et la Renaissance*; Paris, 1848-51, 5 vol. in-4, fig.; nouv. éd. refaite; Paris, 1868-77, 4 vol. gr. in-8, fig. complétée par le *XVII[e] siècle* et *le XVIII[e] siècle*, de P. Lacroix, 1874 et suiv., 4 vol., fig. — Humphreys, *Illuminated Books of the Middle Ages*; Londres, 1849, in-fol., 31 pl. en coul. (d'après les mss des bibliothèques de tous les pays). — Ch. Louandre, *les Arts somptuaires*; Paris, 1857-58, 4 vol. in-4, fig. en coul. — Le P. Ch. Cahier, *Mélanges d'archéologie*; Paris, 1847-56, 4 vol. gr. in-4, fig., et *Nouveaux Mélanges d'archéologie*, 1874-77, 4 vol. in-4, fig. — L. Lott, *Sammlung der schönsten Miniaturen des Mittelalters*; Vienne, 1872, in-fol., 70 pl. en coul. — Leitschuh, *Geschichte der karolingischen Malerei*; Berlin, 1894, in-8. — J.-O. Westwood, *Fac-Similes of the miniatures and ornaments of Anglo-Saxon and Irish manuscripts*; Londres, 1868, in-fol., pl. en coul. — J.-T. Gilbert, *Facsimiles of national mss of Ireland*; Southampton, 1874-84, 5 vol. gr. in-fol., fig. — J.-J. Foster, *British Miniature painters and their works*; Londres, 1898, in-fol., 120 pl. — C[te] A. de Bastard, *Librairie de Jean de France, frère du roi Charles V*; Paris, 1834, gr. in-fol., 32 pl. en coul. (non terminé). — *Le Livre du très chevaleureux comte d'Artois et de sa femme*; Paris, 1837, in-4, 28 pl. — *Livre d'heures d'Anne de Bretagne*; Paris, 1841, 2 vol. in-4, pl. en coul. — *Statuts de l'Ordre du Saint-Esprit, reproduction fac-simile*; Paris, 1853, in-fol., chrom. — *Les Miracles de la Sainte-Vierge, par Gautier de Coincy*; publié par l'abbé Poquet; Paris, 1859, in-4, fig. au trait. — A. Durieux, *les Miniatures des mss de la bibl. de Cambrai*; Cambrai, 1861, in-8 et atlas in-4 de 18 pl. — E. Fleury, *les Manuscrits à miniatures de la bibl. de Laon*; Laon, 1863-64, 2 vol. in-4, fig. — Du même, *les Manuscrits à miniatures de la bibl. de Soissons*; Paris, 1865, in-4, fig. — *Evangiles des dimanches et fêtes*; Paris, Curmer, 1864, 3 vol. in-4, avec chromolith. (reproduisant les plus riches miniatures du Moyen Age et de la Renaissance). — Jehan Foucquet, *Heures de maistre Estienne Chevalier*; Paris, 1866, 2 vol. in-4, chrom. — F.-A. Gruyer, *les Quarante Foucquet*; Paris, 1898, in-4, avec 40 héliogr. — L. Delisle, *les Livres d'heures du duc de Berry*; Paris, 1884, gr. in-8, fig. — Du même, *le Sacramentaire d'Autun*; 1884, in-4. — Du même, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au* IX[e] *siècle*; 1886, in-4. — Du même, *l'Evangéliaire de S. Vaast d'Arras*; 1887, in-4. — E. Muntz, *la Renaissance en Italie et en France à l'époque Charles VIII*; Paris, 1885, gr. in-8, fig. — L.-A. Bossebœuf, *les Arts en Touraine. École de calligraphie et de miniature de Tours*; Tours, 1891, in-8. — L'abbé L. Marcel, *la Calligraphie et la miniature à Langres à la fin du* XV[e] *siècle*; Paris, 1892, in-fol., fig. — P. Durrieu, *Un Grand Enlumineur parisien au* XV[e] *siècle : Jacques de Besançon*; Paris, 1892, in-8, pl. — P. de Nolhac, *les Peintures des manuscrits de Virgile*; Rome, 1884, in-8. — Du même, *le Virgile du Vatican et ses Peintures*; Paris, 1897, in-4, fig. — A. Springer, *Die Psalter-Illustrationen im frühen Mittelalter... der Utrecht-Psalter*; Leipzig, 1883, in-4, 10 pl. — Du même, *Die Genesis-Bilder in der Kunst des frühen Mittelalters*; *ibid.*; 1884, in-4, fig. — Th. Frimmel, *Die Apocalypse in Bilderhandschriften des Mittelalters*; Vienne, 1885, in-8. — Salazaro, *l'Arte della miniatura nel secolo XIV*; Naples, 1877, in-8. — Le P. Beissel, *Miniatures choisies de la bibl. du Vatican*; Fribourg, 1893, gr. in-4, 30 pl. (texte franç. et allem.). — *Catalogue des mss de la bibl. royale des ducs de Bourgogne*; Bruxelles, 1842, 3 vol. in-fol., fac-sim. des miniat. — *Breviario Grimani* (reprod., publ. par Zanotto); Venise, 1862, in-4. — W. Vöge, *Eine deutsche Malerschule* [X[e]-XI[e] s.]; Trèves, 1891, in-8, fig. — H. de Landsperg, *Hortus deliciarum. Reprod. héliogr. d'une série de miniatures calquées sur l'original de ce manuscrit du* XII[e] *s. Texte explic. par le chan.* A. Straub; Strasbourg, 1880-86, in-fol. — *Album des Minnesänger. Recueil de 10 miniatures peintes au* XV[e] *siècle en or et en couleurs par les soins du chevalier Rudger Maness de Maneck et reprod. en fac-sim. par* Ch. Mathieu; Paris, s. d., in-fol. — *Die Miniaturen der Manesse'schen Liederhandschrift* (publié par Fr.-X. Kraus); Strasbourg, 1887, in-fol., 144 héliogr. — L. von Kobell, *Kunstvolle Miniaturen und Initialen aus Handschriften des* 4.-16. *Jahrhunderts* (des mss de la bibl. de Munich); Munich, 1894, in-fol., pl., 2[e] éd. — H. Bordier, *Description des peintures et autres ornements contenus dans les mss. grecs de la Bibl. nat.*; Paris, 1883, in-4, fig. — N. Kondakoff, *Hist. de l'art byzantin considéré principalement dans la miniature*; Paris, 1886-91, 3 vol. in-fol., fig. — H. Brockhaus, *Die Kunst in den Athos-Klöstern*; Leipzig, 1891, in-8, fig. — *Evangéliaire slave, dit texte du Sacre, de la bibl. de Reims. Fac-simile*; Paris, 1852, gr. in-4, 94 pl. color. — V. Stassoff, *Tableaux et Compositions cachés dans les initiales des anciens mss russes*; Saint-Pétersbourg, 1884, in-4. — A. Lecoy de la Marche, *les Manuscrits et la miniature*; Paris, s. d. (1884), in-12, fig. — P. Lumsden, *History of miniature art*; Londres, 1887, in-8. — J.-W. Bradley, *A Dictionary of miniaturists, illuminators*, etc. ; Londres, 1887-89, 3 vol. in-8. — A. Molinier, *les Manuscrits et les miniatures*; Paris, 1892, in-18, fig. — H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*; Paris, s. d. (1887-90), 4 vol. in-4, fig. (aux mots : *Enlumineur*, *Enluminure*, *Miniature*). — Revues d'art et d'archéologie. — V. aussi la bibliographie des articles *Heures*, *Livre*, *Manuscrits*, *Ornement*, *Paléographie*.

MINICOÏ ou Minakaï. Petite île de l'océan Indien, de nature coralligène, entre les Laquedives au N., dont elle est séparée par le canal dit du 8[e] degré, et les Maldives au S., dont elle est séparée par le canal dit du 9[e] degré. Superficie : 6 km. q. ; 2.800 hab. (466 par km. q.). Les cocotiers sont la principale richesse de l'île. Les indigènes en fabriquent des câbles en fibre de coco, ils ont, d'autre part, la réputation de hardis marins.

MINIÉ (Claude-Etienne), officier et inventeur français, né à Paris le 13 févr. 1804, mort à Paris le 14 déc. 1879. Engagé volontaire, il fit longtemps campagne en Afrique, devint capitaine de chasseurs, inventa en 1849 la *carabine* et la *balle* (V. ces deux mots) qui portent son nom, fut promu en 1852 chef de bataillon hors cadre, commanda quelque temps l'école de tir de Vincennes et prit sa retraite en 1858, avec le grade de colonel. Il dirigea ensuite la manufacture d'armes et l'école de mousqueterie khédiviales, au Caire, et devint en 1869 contrôleur de la fabrication des fusils Remington, en Amérique. L. S.

MINIÈH. Ville de la Haute-Egypte, ch.-l. de la prov. et du distr. du même nom, sur la r. g. du Nil, à 257 kil. au S. du Caire; 24.226 hab. (1897). Stat. du chem. de fer du Caire à Siout et de bateau à vapeur. Filature de coton; principale sucrerie de la région. — Minièh, qui occupe l'emplacement de l'antique *Mounât-Khoufou* (nourrice de Chéops), possède un couvent copte fameux, le *Deïr-el-Bakara*. Non loin de là, les anciennes carrières d'*Alabastrou*, qui ont donné leur nom à l'albâtre.

PROVINCE DE MINIÈH. — Le *moudiriat* ou prov. de Minièh occupe les deux rives du Nil, entre les moudiriats de Benisouêf au N. et de Siout au S. Superficie : 110.900 kil. q., dont 2.000 seulement sont cultivés. Population en 1897 : 542.858 hab. Le moudiriat compte 714 agglomérations (267 villes et villages, 447 hameaux), réparties entre quatre districts : Béni-Mazar, Fachn, Closnah et Minièh.

MINIÈRE (V. MINE, t. XXIII, p. 1011 et 1025).

MINIÈRES (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Évreux, cant. de Damville; 173 hab.

MINIFIE (Susannah) (V. GUNNING [Mme]).

MINIHIC-SUR-RANCE (Le). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dinard-Saint-Enogat; 1.124 hab.

MINIHY-TRÉGUIER. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Tréguier, sur le Jaudy; 1.332 hab. Moulins. Belle église des XIVe et XVIe siècles. Manoir de Kermartin, lieu de naissance de saint Yves Hélory.

MINIMA. *Surface minima.* La surface d'aire minima que l'on peut faire passer par un contour donné a été signalée par Lagrange dans son mémoire sur le calcul des variations (*Miscellanea Taurinensia*, 1760); il a démontré qu'une pareille surface avait pour équation aux dérivées partielles

$$(1)\quad \frac{\partial}{\partial x}\frac{p}{\sqrt{1+p^2+q^2}}+\frac{\partial}{\partial y}\frac{q}{\sqrt{1+p^2+q^2}}=0,$$

$$p=\frac{\partial r}{\partial x},\ q=\frac{\partial r}{\partial y}.$$

On a depuis désigné sous le nom de surface minima toute surface définie par l'équation (1) ou, si l'on veut, toute surface qui a des rayons de courbure égaux et de signes contraires. — L'intégrale générale de l'équation (1) a été donnée par Monge, sous une forme qui l'a d'abord rendue impropre aux applications; cette forme est

$$x=\alpha+\beta,\ y=f(d)+F(\beta),$$

$$z=\sqrt{-1}\,[\textstyle\int\sqrt{1+f'^2}\,d\alpha+\int\sqrt{1+F'^2}\,d\beta],$$

f et F désignant des fonctions arbitraires. M. Weinstrass a transformé les formules de Monge, de manière à les rendre plus maniables et à en déduire une infinité des surfaces minima qui sont algébriques. — Legendre, Bonnet, Ribeaucour, etc., ont donné des solutions très élégantes de la question; du reste le lecteur curieux de connaître les travaux qui ont été faits sur les surfaces minima devront consulter le cours de géométrie que M. Darboux professe à la Sorbonne et qu'il a publié chez G.-Villars : *Sur la théorie générale des surfaces*. — Parmi les surfaces minima on trouve la surface de révolution engendrée par une chaînette tournant autour de sa base et la surface de la vis à filet carré.

MINIME (V. NOTATION).

MINIMES. Ordre mendiant fondé par saint FRANÇOIS DE PAULE (V. ce nom, t. XVIII). Dès 1436, quelques jeunes gens s'étaient joints à ce saint, qui s'était retiré dans une grotte près de la mer. En 1454, ils entreprirent, avec le consentement de l'évêque de Consenza, de bâtir un couvent et une église. Leur régime érémitique se trouva ainsi changé en régime cénobitique, quoiqu'ils gardassent leur premier nom d'*Ermites de saint François* (d'Assise). Cette nouvelle congrégation se répandit bientôt en Sicile et en Calabre. En 1474, elle fut approuvée par Sixte IV, qui l'affranchit de l'ordinaire et nomma François de Paule supérieur général ; mais elle n'avait point encore de règle écrite, son fondateur estimant qu'en imitation des anciens abbés, il devait d'abord servir de règle vivante par son exemple. En 1483, il fut appelé en France par Louis XI qu'épouvantaient les approches de la mort. Charles VIII fit bâtir pour ses religieux un beau couvent dans le parc de Plessis-lès-Tours et un autre à Amboise. Ils furent aussi établis à Vincennes, dans un monastère de religieux de l'ordre de Grammont, que le peuple appelait les *bonshommes* : on leur donna communément le même nom. De Plessis-lès-Tours, François de Paule envoya des religieux en Espagne ; ils y furent appelés *pères de la Victoire*, parce que Ferdinand le Catholique attribuait aux prières de leur supérieur général la prise de Malaga enlevée aux Maures. En 1493 et les années suivantes, François de Paule avait écrit trois règles, l'une pour les religieux, l'autre pour les religieuses, la troisième pour les personnes du tiers ordre ; il composa aussi un *correctoire*, manière d'enjoindre les punitions. Par recherche d'humilité, il donna aux membres de son ordre le nom de *Minimes* (les plus petits) et il substitua, pour les chefs, le titre de *correcteur* à celui de supérieur. Aux vœux ordinaires de pauvreté, d'humilité et d'obéissance, les minimes ajoutaient l'observance d'un *carême perpétuel* (ce qu'on a appelé *vie quadragésimale*), leur interdisant de manger non seulement de la chair, mais rien de ce qui tire son origine de la chair comme les œufs et le laitage sous toutes ses formes. Leur règle ne leur permettait que le pain, l'eau et l'huile. Pour le reste, elle empruntait ses dispositions principales à la règle de Saint-François d'Assise. Alexandre VI (1502) et Jules II (1506) approuvèrent ces statuts, et firent participer les minimes aux privilèges des quatre ordres mendiants. Lorsque François de Paule mourut (Plessis-lès-Tours, 1508), l'ordre qu'il avait fondé comprenait déjà cinq provinces ; dans la suite, il eut jusqu'à quatre cent cinquante maisons. — La première maison de *religieuses minimes* fut fondée en Espagne (1495). Il y en avait onze, à la fin du siècle dernier. En France, on ne commença que vers 1621 ; le premier établissement se fit à Abbeville ; puis un autre à Soissons. La première correctrice fut *Gabrielle Fouquart*, fille d'un receveur des tailles, née en 1568, morte en 1639, appelée en religion mère Gabrielle de Jésus-Maria, du nom du couvent qu'elle dirigeait. — Le recensement spécial de 1861 indique une seule maison de minimes comprenant trente et une religieuses, aucune maison de religieux ; mais le tableau dressé en 1877, à l'occasion des décrets relatifs aux établissements d'hommes non autorisés, constate dans le dép. de la Loire la fondation alors récente d'une maison avec deux frères. E.-H. VOLLET.

MINIMUM (V. MAXIMUM).

MINIOPTÈRE (*Miniopterus*) (Zool.). Genre de Chiroptères, de la famille des *Vespertilionidæ*, caractérisé par une tête à front très saillant au-dessus de la face et des incisives supérieures séparées des canines et séparées entre elles. Les ailes sont longues et étroites, la première phalange du troisième ou plus long doigt étant très courte; la queue, aussi longue que la tête et le corps, est comprise entièrement dans la membrane interfémorale. Deux prémolaires supérieures seulement de chaque côté. Ce genre exagère en quelque sorte les caractères du genre *Vesperugo*. Le type (*Miniopterus Schreibersii*) est une espèce de couleur sombre et qui vit dans le S. de la France où elle habite les cavernes dans les régions montagneuses et boisées. C'est une des Chauve-Souris dont l'habitat est le plus vaste, car elle s'étend du S. de l'Europe aux îles Philippines et à l'Australie, à travers tout le S. de l'Asie et la Malaisie, et en Afrique jusqu'à Madagascar. D'autres espèces (*M. australis*, *M. tristis*, *M. scotinus*) en diffèrent à peine, et cette dernière se trouve aux îles Loyalty. — Les genres *Natalus* et *Thyroptera* représentent les Minioptères dans l'Amérique chaude (V. VESPERTILION). E. TROUESSART.

MINISTÈRE. I. Politique. — Au sens propre du mot, un *ministère* est l'ensemble des attributions politiques et administratives confiées à un fonctionnaire, appelé ministre ou secrétaire d'Etat, qui est chargé d'assurer, dans les limites de ces attributions et sous l'autorité immédiate du chef de l'Etat, l'action du gouvernement et la marche des services publics (V. Ministre). Dans ce premier sens, ministère a pour synonyme *département ministériel*, ou encore *portefeuille*, et il y a autant de ministères que de ministres : ministère des affaires étrangères, ministère des finances, etc. Dans un second sens, qui ne trouve son application que dans les pays de régime parlementaire (V. Parlementarisme), le mot ministère s'emploie, concurremment avec celui de *cabinet*, pour désigner la collectivité des ministres civilement responsables. L'idée de ministère se confond alors avec celle de *gouvernement* et chacun des ministères successifs se distingue par le nom du ministre (président du conseil ou premier ministre) qui a été chargé de le constituer : ministère Guizot, ministère Jules Ferry, etc.

Historique. — Si haut qu'on remonte dans l'histoire des peuples, on trouve toujours entre le souverain et la nation des intermédiaires plus ou moins puissants, sur lesquels le premier se décharge d'une partie de son autorité et auxquels la tradition donne le nom de ministres. Joseph, fils de Jacob, aurait ainsi été le premier ministre du pharaon d'Egypte, Aman celui du roi perse Assuérus. Plus tard, en Grèce et à Rome, des collèges de magistrats se partagent le pouvoir exécutif et, après l'avènement d'Auguste, les empereurs romains s'entourent de hauts dignitaires et de conseillers, qui exercent avec eux, parfois même plus qu'eux, l'autorité suprême. Mais les uns et les autres ne possédaient, sous quelque dénomination qu'on les désigne aujourd'hui et quelque part qu'ils aient pu prendre, en fait, à la direction des affaires publiques, que des attributions, ou mal définies, ou fort différentes, en tout cas, de celles des ministres de nos Etats modernes. Elus par les assemblées populaires et agissant directement au nom du peuple, les magistrats des républiques exerçaient en effet des fonctions d'un caractère tout spécial et très complexe, qui tenaient à la fois du sacerdoce et du commandement et qui, d'abord universelles, se trouvèrent, en dernier lieu, morcelées à l'infini. Quant aux fonctionnaires de l'Empire, c'étaient plutôt des officiers de la couronne, des favoris du prince, dont le pouvoir, essentiellement précaire, variait, en intensité et en étendue, au gré des caprices du maître ou des intrigues de palais. Il en fut de même encore des référendaires, comtes palatins, apocrisiaires, chanceliers et autres personnages aux appellations diverses, que l'on voit graviter à la cour des rois mérovingiens et carolingiens. La nature exacte des fonctions du plus grand nombre ne nous est, il est vrai, que peu ou point connue. On peut cependant affirmer sans crainte que ces fonctions n'étaient, à tous les points de vue, que très imparfaitement délimitées. L'idée de la spécialisation des attributions politiques et administratives, en admettant qu'elle se fût déjà fait jour, n'avait, en tout cas, jamais été l'objet d'aucune tentative sérieuse d'application et la féodalité allait naître, qui fit tomber la couronne sous la tutelle des grands vassaux et qui réduisit, à peu de choses près, les prérogatives de la royauté à des relations extérieures avec les titulaires de fiefs. Chaque province, chaque ville aura désormais son administration à elle, financière, judiciaire et politique, le *Conseil du roi* (V. Conseil, t. XII, p. 493), qui fut le premier organe de gouvernement substitué par la royauté au régime féodal et qui comptait parmi ses membres, outre le chancelier, les grands officiers du palais chargés de l'exécution des décisions royales (sénéchal, connétable, bouteiller, grand chambrier, etc.), n'apparaîtra, fonctionnant régulièrement, qu'au début du XIVe siècle, et il faudra arriver aux premières années du XVIIe siècle, à l'époque où l'œuvre de reconstitution de l'unité de la France, péniblement, mais résolument poursuivie par quelques hommes d'Etat et par quelques princes énergiques, aura besoin, afin d'assurer son succès définitif, d'une centralisation systématique, pour découvrir, en germe, une organisation véritable des ministères, qui ne deviendra complète qu'avec la Révolution.

Les ministres s'appelèrent d'abord *secrétaires d'Etat*. Le nom et la fonction avaient une origine très modeste. Avant d'être des chefs de gouvernement, les secrétaires d'Etat avaient longtemps rempli à la cour, sous les dénominations successives de *notaires du roi*, *notaires clercs du secret*, *notaires secrétaires*, *notaires secrétaires d'Etat et des finances*, l'office subalterne de secrétaires particuliers du roi, chargés plus spécialement de la rédaction de la correspondance secrète. Au XIIIe siècle, leur nombre fut très réduit : à trois, sous saint Louis. Leur puissance s'accrut d'autant et, sous Louis XII, l'un d'eux, Florimond Robertet, fut appelé à contresigner les ordonnances du roi. Henri II, après François Ier, augmenta encore leurs attributions. Par ordonnance de 1547, il fixa leur nombre à quatre, qui se divisaient géographiquement la France et les pays étrangers, suivant une répartition souvent remaniée, et qui étaient chacun, dans l'étendue des territoires à lui attribués, un ministre universel. Henri III fit la première tentative d'une division par spécialités administratives (ord. 1588 et 1589). Elle ne fut réellement réalisée que sous Louis XIII, par Richelieu, qui groupa un certain nombre de services, encore plus ou moins nettement délimités, et qui en forma quatre départements ministériels : maison du roi et affaires ecclésiastiques, affaires extérieures, guerre, marine (ord. 11 mars 1626). Aux quatre secrétaires d'Etat qui furent chargés de ces départements et qui conservèrent, d'ailleurs, pour les services non concentrés — pour les affaires intérieures notamment — leur ancienne compétence territoriale, il convient d'ajouter le chancelier ou garde des sceaux, qui était demeuré le chef de l'administration judiciaire, et le surintendant des finances (appelé plus tard, après la disgrâce de Fouquet, contrôleur général des finances), qui avait gardé l'administration des services financiers (V. pour plus de détails Administration, t. I, p. 588). Mazarin ne modifia rien à cet état de choses. Tant qu'il vécut, les secrétaires d'Etat ne purent guère être, au surplus, que ce qu'ils avaient déjà été sous la main de fer de son prédécesseur, les premiers commis du premier ministre, et ce ne fut qu'à partir de 1661, après que Louis XIV eut déclaré vouloir régner par lui-même, qu'ils eurent enfin le premier rang dans le gouvernement de la France. Ce fut également vers le même temps qu'ils commencèrent à faire précéder leur titre de celui de ministre. Conféré par brevet à un grand nombre de hauts dignitaires, à tous ceux notamment qui entraient dans les conseils du roi, ce titre n'avait jusque-là comporté par lui-même aucune attribution d'autorité. Mais on prit peu à peu l'habitude de le réserver aux seuls *ministres secrétaires d'Etat*, et il acquit dès lors une tout autre valeur. Louis XIV mit du reste tout en œuvre pour grandir le plus possible le prestige de ceux qu'il savait être les auxiliaires indispensables de sa toute-puissance. Non content de leur accorder sans compter des prérogatives de toute sorte, il les combla de distinctions personnelles, souvent supérieures à celles des gens de la plus haute qualité. « Il se persuadait, dit Saint-Simon (*Mémoires*, XIII, 17), que leur grandeur n'était que sa grandeur propre. » Il obligeait, en conséquence, les princes du sang eux-mêmes à se soumettre aux ordres de ces « vils roturiers » et à les appeler « Monseigneur ». Il ne faudrait pas croire, toutefois, que les ministres aient formé dès cette époque ce qui commençait à se constituer en Angleterre sous le nom de *cabinet*. Entre le chancelier, le contrôleur général des finances et les quatre secrétaires d'Etat, lesquels, d'abord inférieurs aux deux premiers dans la hiérarchie des charges, n'eurent bientôt plus en eux que de simples collègues, il n'existait, quoique tous les services publics fussent concentrés dans leurs mains, ni solidarité gouvernementale, ni action collective. Leur

autorité, ils la tenaient, en réalité, du roi et du roi seul. Il y avait seulement, tous les quinze jours, le lundi, un *Conseil des dépêches* (V. Conseil, t. XII, pp. 502 et suiv.), que présidait le roi et auquel assistaient tous les ministres. C'est dans ce conseil, qui maintenait l'unité administrative, qu'étaient discutées et réglées, dans le plus profond secret, toutes les questions importantes concernant les affaires intérieures du royaume.

Le début du règne de Louis XV fut marqué par une tentative de réaction. Les nobles, qui supportaient difficilement d'obéir à des « hommes de rien », s'agitèrent, et, à l'instigation de Saint-Simon, qui tenait tout prêt un plan de réforme préparé de longue date, le régent remplaça les ministres, d'abord par six, puis par sept conseils spéciaux, subordonnés au conseil de régence et composés chacun de dix membres nommés par le régent : conseils de conscience, des affaires étrangères, de la guerre, des finances, de la marine, des affaires du dedans, du commerce. Mais l'innovation ne fut pas heureuse. Les abus se multiplièrent et, en 1718, sur les remontrances du Parlement, le régent rétablit l'ancienne organisation, qui ne fut plus modifiée jusqu'à la révolution. Il y eut seulement à plusieurs reprises, principalement sous Louis XV, des premiers ministres (V. ci-dessous), qui substituèrent en partie leur autorité à celle du roi, et il fut créé, tout à la fin du règne de Louis XVI, un cinquième secrétariat d'Etat, pour la direction des affaires industrielles et commerciales.

Les ministres n'avaient été jusque-là que les agents de la volonté royale. En outre, la répartition de leurs attributions présentait encore, malgré tous les progrès réalisés et à bien des égards, beaucoup d'incertitude et de confusion. Ainsi le ministre de la guerre était chargé de l'administration générale et de la police pour les provinces frontières du côté de terre, le surplus des provinces relevant, pour ces objets, du secrétaire d'Etat de la maison du roi. L'Assemblée constituante procéda à une réorganisation complète. Par le décret des 27 avr.–25 mai 1791, elle déclara les ministres responsables de leurs actes, laissa au roi leur choix et leur révocation, mais se réserva le droit de fixer leurs attributions et, faisant enfin disparaître les derniers vestiges de l'ancienne division géographique, créa six départements ministériels, qui embrassaient l'ensemble des services publics : justice, intérieur, contributions et revenus publics, guerre, marine, affaires étrangères. La trésorerie seule eut une administration à part, confiée à des commissaires relevant directement de l'Assemblée. Après le 10 août 1792, l'Assemblée législative choisit elle-même les ministres, qui formèrent, à partir du 29 sept., un conseil exécutif provisoire (V. Conseil, t. XII, p. 509), et, le 1er avr. 1794, la Convention supprima les ministères, qu'elle remplaça par douze commissions exécutives, dont elle nommait les membres. La constitution de l'an III rétablit les six ministères, qui furent bientôt portés à sept par la création d'un ministère de la police générale (12 nivôse an IV) et que conserva la constitution de l'an VIII.

On trouvera aux art. Administration (t. I, p. 590), Constitution (t. XII, pp. 369 et suiv.), Parlementarisme, ainsi qu'à ceux consacrés aux diverses assemblées législatives (Assemblées, t. IV, pp. 201 et suiv., Chambre, t. X, pp. 382 et suiv., Corps législatif, t. XII, pp. 1035 et suiv.) ; et aux différents départements ministériels (Affaires étrangères, t. I, p. 680, Agriculture, t. I, p. 897, Commerce, t. XII, p. 76, etc.), des renseignements très détaillés tant sur les modifications fréquentes qui ont été apportées depuis la Révolution dans le nombre des ministères, dans leurs dénominations et dans la répartition des services entre eux, que sur la situation faite aux ministres eux-mêmes, par les constitutions et les régimes successifs, au triple point de vue de leur mode de nomination, de leur rôle politique et de leur action administrative. — D'une façon générale, les six ministères créés par la Constituante n'ont cessé, depuis l'an III, de fonctionner sans interruption. Le nombre total des ministères a, il est vrai, beaucoup varié et, à trois reprises, il s'est trouvé élevé jusqu'à douze : sous le premier Empire, dans le cabinet Ollivier, dans le cabinet Gambetta. Mais les nouveaux départements ministériels, formés d'atttributions détachées des premiers, ont tous passé par des transformations plus ou moins répétées, et quelques-uns même, émanations du pouvoir absolu, ont presque toujours disparu avec le régime impérial : le ministère de la police générale, qui, créé en 1796, supprimé en 1802, rétabli en 1804 et supprimé de nouveau en 1818, ne reparait ensuite qu'avec le second Empire (V. Intérieur, t. XX, p. 888) ; le ministère d'Etat, qu'on ne trouve également que de 1799 à 1814 et de 1852 à 1869 (V. Etat [ministère d'], t. XVI, p. 495). D'autres encore n'ont eu qu'une existence passagère : les ministères des *Cultes*, des *Postes et Télégraphes* (V. ces mots), des *Arts*. (V. Beaux-Arts). Il y a eu aussi sous les différents régimes, mais surtout sous le second Empire, des *ministres sans portefeuille*. N'étant, comme leur nom l'indique, à la tête d'aucun département ministériel, ils ont néanmoins entrée, avec voix délibérative, au conseil des ministres, dont ils sont même, quelquefois, les présidents, et ils ont la parole dans les assemblées parlementaires pour défendre la politique générale du gouvernement. Le dernier a été M. Thiers, en 1871, alors qu'il était à la fois chef du pouvoir exécutif et président du conseil. Signalons enfin les *sous-secrétaires d'Etat* (V. ce mot), dont l'institution, empruntée à l'Angleterre, remonte à une ordonnance du 9 mai 1816. Adjoints, dans certains cabinets et en nombre très variable, à tel ou tel ministre, ils aident, chacun, le ministre dont ils dépendent, tantôt dans l'expédition générale des affaires courantes, tantôt dans l'administration d'une branche déterminée de son ministère. Il y avait dans le cabinet Gambetta neuf sous-secrétaires d'Etat. — De son côté, le pouvoir ministériel, sans avoir été soumis, dans ses conditions d'exercice, à autant de variations que la composition des départements ministériels, est néanmoins passé, avec les changements de régime, par une série d'alternatives, qui l'ont, finalement, à peu près ramené au point de départ. En décidant que les ministres, désormais responsables, formeraient, réunis au roi, un conseil d'Etat où seraient traitées toutes les affaires intéressant la nation, le décret organique du 27 avr. 1791 avait, du même coup, donné au *cabinet* cette existence *légale* que, malgré la croyance générale, il n'a jamais eue en Angleterre (V. Constitution, t. XII, p. 672), et consacré, au moins de nom, sa toute-puissance gouvernementale. Elle fut, du reste, de courte durée. La Convention, après s'être emparée, en fait, de cette puissance dès le 10 août 1792, supprima, le 1er avr. 1794, complètement les ministres, et la constitution de l'an III, en les rétablissant, en fit de simples agents du pouvoir exécutif. Son article 151 spécifiait, du reste, qu'ils ne pourraient se réunir en conseil. La constitution de l'an VIII ne reproduisit pas cette interdiction. Elle assujettit même les ministres à un semblant de responsabilité. Mais le gouvernement personnel de Napoléon Ier réalisa ce que la constitution n'avait pas prescrit : les ministres, cantonnés dans leurs départements respectifs, n'eurent, en réalité, ni indépendance, ni pouvoir propre, et furent privés de tout rôle politique ; un ministre d'Etat, chargé en même temps de l'administration de la maison de l'empereur, eut le soin exclusif de contresigner tous les actes du gouvernement. La Restauration rétablit sérieusement le principe de la responsabilité ministérielle. Les ministres redevinrent responsables, non seulement de leurs propres actes, mais aussi des mesures adoptées sur leur proposition par le chef de l'Etat, et le cabinet reprit ainsi une existence de fait, consacrée plus tard par plusieurs actes législatifs (l. 24 avr. 1833, art. 4, et 4 août 1839 ; ord. 18 sept. 1839). C'est même de 1815 qu'on fait ordinairement dater le fonctionnement régulier du conseil des ministres en tant que comité de gouvernement. La constitution du 4 nov. 1848 se borna, ou peu s'en faut, à transporter au pré-

sident de la République le droit de nomination et de révocation des ministres, qui appartenait précédemment au roi. Celle de 1852 rétablit le pouvoir absolu. Elle fut même plus explicite que celle de l'an VIII. Art. 13 : « Les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat ; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du gouvernement ; il n'y a point de solidarité entre eux. » En fait, il y eut, tant que dura ce régime, une sorte de premier ministre, le *ministre d'Etat* (V. plus haut), particulièrement chargé du contreseing des décrets nommant les autres ministres, de la correspondance de l'empereur avec les divers ministères et de ses rapports avec les chambres, où lui seul, ainsi que quelques ministres sans portefeuille, pouvait prendre la parole; mais il ne disposait, de même que ses collègues, d'aucun pouvoir gouvernemental et, jusqu'au déclin de l'Empire, le conseil des ministres cessa d'exister en tant que conseil de gouvernement : il n'y avait que des *réunions* de ministres, consacrées à l'examen des affaires les plus importantes. Le sénatus-consulte des 8-10 sept. 1869 rétablit le régime parlementaire : les ministres furent de nouveau responsables devant les Chambres, de nouveau ils délibérèrent en conseil. La loi organique des 31 août-3 sept. 1871 (art. 2), puis la constitution des 25-28 févr 1875 (art. 6) ont maintenu le principe de la responsabilité ministérielle, collective et individuelle. La constitution de 1875 a, en outre, comblé une grande lacune de la constitution de 1848 et des autres constitutions libérales : elle a proclamé l'irresponsabilité du chef de l'Etat, laquelle est, dans un pays de régime parlementaire, le corollaire presque nécessaire de la responsabilité ministérielle.

Premiers ministres. Ni le titre, ni la charge n'ont jamais existé d'une façon continue, ni bien définie. Mais l'histoire a donné le nom aux hommes d'Etat de toutes les époques et de tous les pays, que la faveur du souverain ou les intrigues de cour ont placés, pour un temps plus ou moins long, à la tête des affaires et qui ont gouverné, de fait, avec une indépendance et une autorité plus ou moins entières. Le nombre en a été considérable. A la cour des rois de France, les plus célèbres ont été : saint Eloi, sous Dagobert Ier ; les maires du palais Pépin de Landen, Grimoald, Ebroïn, Pépin d'Héristal, Charles-Martel (V. Mérovingiens) ; l'abbé Suger, sous Louis VI et Louis VII ; Enguerrand de Marigny, sous Philippe le Bel; Jacques Cœur, sous Charles VII ; le cardinal Balue et Ollivier le Dain, sous Louis XI ; le cardinal Briçonnet, sous Charles VIII ; le cardinal d'Amboise, sous Louis XII ; le cardinal du Prat, le connétable Anne de Montmorency, l'amiral d'Annebaut et le cardinal de Tournon, sous François Ier ; François de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, sous Henri II et François II ; Michel de l'Hospital, sous Charles IX ; Sully, sous Henri IV ; Concini et le cardinal de Richelieu, sous Louis XIII ; le cardinal de Mazarin, sous Louis XIV ; le cardinal Dubois, le cardinal de Fleury et le duc de Choiseul, sous Louis XV ; le cardinal Loménie de Brienne et Jacques Necker sous Louis XVI. Pendant la période révolutionnaire et sous le premier Empire, il n'y a pas eu de premiers ministres. Avec la Restauration, le régime parlementaire a été régulièrement constitué, et les ministres ont eu désormais à leur tête un *président du conseil des ministres* (V. ci-dessous), que l'on a quelquefois qualifié de premier ministre, bien qu'il existe entre les deux situations de profondes différences. Sous le second Empire, Fould, Billault et surtout Rouher ont été, en quelque sorte, des premiers ministres.

Liste chronologique des présidents du conseil des ministres (1815-1898). Depuis la Restauration, chaque cabinet est désigné, nous l'avons dit, par le nom du ministre qui a été chargé de le constituer et qui le préside. Ces noms ont donc une grande importance historique. La liste que nous en donnons a un autre intérêt : rapprochée de celles qui figurent au nom de chaque département ministériel (V. Affaires étrangères, Agriculture, etc.), elle permet la reconstitution complète d'un cabinet quelconque. Elle appelle, d'ailleurs, pour son intelligence, plusieurs observations. — La première date est celle de l'ordonnance ou du décret qui a nommé le ministère, la seconde celle de sa démission ; l'intervalle entre la démission d'un ministère et la nomination du ministère suivant constitue la *crise ministérielle;* pendant sa durée, le ministère démissionnaire demeure presque toujours en fonctions pour l'expédition des affaires courantes. — Le premier cabinet véritable a été le cabinet Talleyrand, le ministère qui a précédé les Cent-Jours n'ayant pas eu de président du conseil ; les chefs des premiers cabinets de la Restauration n'ont, du reste, pas tous eu le titre officiel de président du conseil, le roi se l'étant parfois réservé ; de Villèle ne l'a reçu qu'au bout de neuf fois, de Polignac qu'au bout de deux mois. Rouher, à la fin de la seconde République, ne l'a pas eu non plus. — Napoléon III n'a été proclamé empereur que par le plébiciste du 21 nov. 1852 ; mais le second Empire a virtuellement commencé dès le 2 déc. 1851 et, depuis la constitution du 14 janv. 1851 jusqu'à la fin de 1869, il n'y a plus eu, en fait comme en droit, ni cabinet, ni président du conseil, les ministres choisis et remplacés *individuellement* par l'empereur ne dépendant que de lui. Ollivier, le premier et le dernier, a été président du conseil sous le second Empire, et encore n'en a-t-il pas eu officiellement le titre. — Du 4 sept. 1870 au 13 févr. 1871, les ministres sont, pour la plupart, membres du Gouvernement de la Défense nationale (V. Gouvernement, t. XIX, p. 77), et ils ne forment pas un conseil distinct. — A partir du 19 févr. 1871, le titre de président du conseil appartient à M. Thiers, qui est en même temps chef du pouvoir exécutif et qui, jusqu'au 2 sept., effectue de nombreux remaniements dans le ministère ; il devient, à cette dernière date, président de la République, tout en gardant le titre de président du conseil, et un vice-président du conseil est créé ; M. Dufaure, qui est devenu le chef véritable du cabinet, conservé d'ailleurs, dans son intégralité, prend ce nouveau titre, qui sera, jusqu'au 9 mars 1876, celui des présidents effectifs du conseil. — Plusieurs cabinets ont chevauché d'un règne ou d'une présidence sur l'autre.

Louis XVIII (11 avr. 1814-20 mars 1815 et 8 juil. 1815-16 sept. 1824).

4 juin 1814-20 mars 1815....	Pas de président du conseil.
8 juil. 1815-24 sept. 1815....	Prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères.
26 sept. 1815-21 déc. 1818.....	Duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères.
29 déc. 1818-17 nov. 1819.....	Général Dessolles, ministre des affaires étrangères (n'a que la présidence nominale, le duc Decazes ayant la présidence réelle).
19 nov. 1819-17 févr. 1820....	Duc Decazes, ministre de l'intérieur.
20 févr. 1820-12 déc. 1821....	Duc de Richelieu, sans portefeuille.
14 déc. 1821-6 déc. 1827......	De Villèle, ministre des finances (ne reçoit le titre de prés. du conseil que le 4 sept. 1822).

Charles X (16 sept. 1824-29 juil. 1830).

4 janv. 1828-8 août 1829.....	De Martignac, ministre de l'intérieur.
8 août 1829-29 juil. 1830.....	Prince de Polignac, ministre des affaires étrangères (ne reçoit le titre de prés. du conseil que le 17 nov. 1829).
29 juil. 1830 (q.q. heures)......	Marquis de Mortemart, ministre des affaires étrangères.

LOUIS-PHILIPPE (7 août 1830–24 févr. 1848).

29 juil. 1830-11 août 1830.....	*Commission provisoire.*
11 août 1830-28 oct. 1830.....	Pas de président du Conseil.
2 nov. 1830-9 mars 1831.....	LAFFITTE, ministre des finances.
13 mars 1831-11 oct. 1832.....	Casimir PERIER, ministre de l'intérieur (mort le 16 mai 1832 ; le cabinet subsiste jusqu'au 11 oct. 1832 sans président).
11 oct. 1832-18 juil. 1834.....	Maréchal SOULT, ministre de la guerre.
18 juil. 1834-29 oct. 1834.....	Maréchal GÉRARD, ministre de la guerre.
10 nov. 1834-14 nov. 1834.....	Duc de BASSANO, ministre de l'intérieur.
18 nov. 1834-22 févr. 1835.....	Maréchal MORTIER, ministre de la guerre.
12 mars 1835-5 févr. 1836.....	Duc de BROGLIE, ministre des affaires étrangères.
22 févr. 1836-25 août 1836....	THIERS, ministre des affaires étrangères.
6 sept. 1836-7 mars 1837....	Comte MOLÉ, ministre des affaires étrangères.
15 avr. 1837-8 mars 1839......	Comte MOLÉ, ministre des affaires étrangères.
31 mars 1839-12 mai 1839.....	*Cabinet transitoire*, sans président du conseil.
12 mai 1839-20 févr. 1840.....	Maréchal SOULT, ministre des affaires étrangères.
1er mars 1840-21 oct. 1840....	THIERS, ministre des affaires étrangères.
29 oct. 1840-15 sept. 1847....	Maréchal SOULT, ministre de la guerre jusqu'au 10 nov. 1845, puis ministre sans portefeuille (n'a que la présidence nominale, Guizot ayant la présidence réelle).
19 sept. 1847-23 févr. 1848....	GUIZOT, ministre des affaires étrangères.

SECONDE RÉPUBLIQUE (24 févr. 1848-21 nov. 1852).

24 févr. 1848-4 mai 1848......	*Gouvernement provisoire.* DUPONT de l'Eure est président du conseil du *ministère provisoire*, sans portefeuille.
11 mai 1848-24 juin 1848......	Pas de président du Conseil. La *commission exécutive* exerce l'autorité gouvernementale.
24 juin 1848-28 juin 1848....	*Dictature* du général CAVAIGNAC.
28 juin 1848-10 déc. 1848.....	Général CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif et président du conseil des ministres sans portefeuille.
20 déc. 1848-16 mai 1849......	Odilon BARROT, ministre de la justice.
2 juin 1849-31 oct. 1849......	Odilon BARROT, ministre de la justice.
31 oct. 1849-3 janv. 1851.....	ROUHER, ministre de la justice (n'a pas le titre de président du conseil).
26 oct. 1851-2 déc. 1851......	*Cabinet de transition.*
3 déc. 1851-14 janv. 1852.....	ROUHER, ministre de la justice, sans la présidence du conseil.

NAPOLÉON III (21 nov. 1852-4 sept. 1870).

22 janv. 1852-17 juil. 1869.....	Il n'y a plus de conseil des ministres. Ceux-ci sont choisis par le chef de l'Etat, qui, le cas échéant, les remplace individuellement. Les décrets sont contresignés par le ministre d'Etat (V. ETAT [Ministre d'], t. XVI, p. 495).
17 juil. 1869-27 déc. 1869.....	Remaniement ministériel. Le ministère d'État est supprimé.
2 janv. 1870-9 août 1870.....	OLLIVIER, ministre de la justice (chef du cabinet, sans le titre de prés. du conseil).
9 août 1870-4 sept. 1870.....	Général de PALIKAO, ministre de la guerre (même observation).

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (4 sept. 1870).

4 sept. 1870-13 févr. 1871....	*Gouvernement de la Défense nationale* (général TROCHU, président). Les ministres ne forment pas un conseil.
19 févr. 1871-31 août 1871....	THIERS, *chef du pouvoir exécutif* et président du conseil des ministres, sans portefeuille.

Présidence de M. Thiers (31 août 1871-24 mai 1873).

2 sept. 1871-24 mai 1873.....	DUFAURE, ministre de la justice (a le titre de vice-prés. du conseil).

Présidence du maréchal de Mac-Mahon (24 mai 1873-30 janv. 1879).

25 mai 1873-24 nov. 1873.....	Duc de BROGLIE, ministre des affaires étrangères (a le titre de vice-prés. du conseil).
26 nov. 1873-16 mai 1874......	Duc de BROGLIE, ministre de l'intérieur (même observation).
22 mai 1874-7 janv. 1875......	Général de CISSEY, ministre de la guerre (même observation).
10 mars 1875-9 mars 1876.....	BUFFET, ministre de l'intérieur, remplacé par intérim à la vice-présidence, le 23 févr. 1876, par DUFAURE, ministre de la justice (même observation).
9 mars 1876-3 déc. 1876......	DUFAURE, min. de la justice (reprend le titre de prés. du conseil).
12 déc. 1876-16 mai 1877.....	Jules SIMON, ministre de l'intérieur.
17 mai 1877-19 nov. 1877.....	Duc de BROGLIE, ministre de la justice.
23 nov. 1877-13 déc. 1877.....	Général GRIMAUDET DE ROCHEBOUET, ministre de la guerre.
13 déc. 1877-30 janv. 1879....	DUFAURE, ministre de la justice.

Présidence de M. Jules Grévy (30 janv. 1879-2 déc. 1887).

4 févr. 1879-26 déc. 1879.....	Waddington, ministre des affaires étrangères.
28 déc. 1879-19 sept. 1880 ...	De Freycinet, ministre des affaires étrangères.
23 sept. 1880-10 nov. 1881....	Jules Ferry, ministre de l'instruction publique.
14 nov. 1881-27 janv. 1882....	Gambetta, ministre des affaires étrangères.
30 janv. 1882-29 juil. 1882.....	De Freycinet, ministre des affaires étrangères.
7 août 1882-29 janv. 1883.....	Duclerc, ministre des affaires étrangères.
29 janv. 1883-18 févr. 1883....	Fallières, ministre de l'intérieur.
21 févr. 1883-30 mars 1885....	Jules Ferry, ministre de l'instruction publique.
6 avr. 1885-29 déc. 1885.....	Brisson, ministre de la justice.
7 janv. 1886-3 déc. 1886......	De Freycinet, ministre des affaires étrangères.
12 déc. 1886-18 mai 1887......	Goblet, ministre de l'intérieur.
30 mai 1887-4 déc. 1887......	Rouvier, ministre des finances.

Présidence de M. Carnot (3 déc. 1887-24 juin 1894).

12 déc. 1887-30 mars 1888....	Tirard, ministre des finances.
3 avr. 1888-14 févr. 1889.....	Floquet, ministre de l'intérieur.
22 févr. 1889-14 mars 1890.....	Tirard, ministre du commerce.
17 mars 1890-19 févr. 1892....	De Freycinet, ministre de la guerre.
27 févr. 1892-28 nov. 1892.....	Loubet, ministre de l'intérieur.
6 déc. 1892-10 janv. 1893 ...	Ribot, ministre des affaires étrangères.
11 janv. 1893-30 mars 1893....	Ribot, ministre de l'intérieur.
4 avr. 1893-25 nov. 1893....	Dupuy, ministre de l'intérieur.
3 déc. 1893-22 mai 1894.....	Casimir-Perier, ministre des affaires étrangères.

Présidence de M. Casimir-Perier (27 juin 1894-16 janv. 1895).

30 mai 1894-14 janv. 1895.....	Dupuy, ministre de l'intérieur.

Présidence de M. Félix Faure (17 janv. 1895-

26 janv. 1895-28 oct. 1895.....	Ribot, ministre des finances.
1er nov. 1895-23 avr. 1896....	Bourgeois, ministre de l'intérieur.
29 avr. 1896-15 juin 1898......	Méline, ministre de l'agriculture.
28 juin 1898-	Brisson, ministre de l'intérieur.

Etat actuel. Organisation générale et attributions. — *Mode de formation des ministères.* La constitution de 1875 n'a rien réglé. Dans la pratique, le chef du cabinet décidé à se retirer présente sa démission et celle de ses collègues au président de la République. Celui-ci l'accepte et confie la mission de former le nouveau cabinet à un personnage politique, qui en sera le président et qu'il choisit sans conditions, mais qu'en fait il se trouve obligé de prendre dans la majorité de l'une ou de l'autre Chambre (V. Parlementarisme). Il lui laisse habituellement la plus grande latitude pour le recrutement de ses collaborateurs et la répartition des différents portefeuilles. Il peut cependant refuser de ratifier ses choix ; s'il les agrée, il signe les décrets de nomination, et le ministère est constitué. Aux termes de l'art. 3 de la constitution, tout décret doit être contresigné par un ministre : le décret qui nomme le nouveau président du conseil est contresigné par le président du conseil démissionnaire, ceux qui nomment les autres ministres par le nouveau président.

Origines et conditions des crises ministérielles (V. Constitution, t. II, p. 664, et Parlementarisme).

Nombre et dénominations des départements ministériels. Lorsque a été rédigé l'art. Administration, les départements ministériels étaient au nombre de onze (V. t. I, p. 590). Depuis, les Postes et Télégraphes ont cessé de former un ministère spécial (30 mai 1887) et, après avoir fait quelque temps partie du ministère des finances, ont été rattachés le 5 janv. 1889 au ministère du commerce, devenu antérieurement (7 janv. 1886) le ministère du commerce et de l'industrie ; les Colonies ont, au contraire, été constituées en ministère spécial (20 mars 1894) ; les Cultes, sans cesse ballottés entre les ministères de la justice, de l'intérieur et de l'instruction publique, ont fait retour, en dernier lieu, à celui de la justice. Finalement, les départements ministériels sont, aujourd'hui encore (juill. 1898), au nombre de onze, ainsi dénommés : *Justice et Cultes*, — *Affaires étrangères*, — *Intérieur*, — *Finances*, — *Guerre*, — *Marine*, — *Instruction publique et Beaux-Arts*, — *Travaux publics*, — *Agriculture*, — *Commerce, industrie, postes et télégraphes*, — *Colonies* (pour le détail des attributions, V. ces différents mots). Les ministères de l'intérieur et du commerce ont seuls des sous-secrétaires d'Etat ; celui du commerce est spécialement chargé de l'administration des postes et des télégraphes.

Création et suppression de départements ministériels. La loi organique du 25 mai 1791 (art. 2), la constitution du 5 fruct. an III (art. 15) et celle du 4 nov. 1848 (art. 6) ont seules réservé au pouvoir législatif le droit de fixer le nombre et les attributions des département ministériels. Toutes les autres constitutions, y compris celle de 1875, sont restées muettes sur ce point et, dans leur silence, le droit de créer ou de supprimer des ministères a été considéré comme une prérogative du pouvoir exécutif. C'est donc le chef de l'Etat qui, par simple décret et sur la proposition du président du conseil, crée ou supprime des départements ministériels, ou encore effectue des remaniements dans leurs attributions respectives. Mais les Chambres ont toujours la faculté d'empêcher, si elles le jugent à propos, des créations nouvelles en refusant au gouvernement les suppléments de crédits qu'elles exigent. La question s'est, du reste, déjà posée devant elles : une première fois, en 1870, au Corps législatif, après la création du ministère des beaux-arts et de la maison de l'empereur ; une seconde fois et

avec un grand retentissement à la Chambre des députés, en 1881, après la constitution du ministère Gambetta. La commission du budget, appelée à se prononcer sur le projet de loi portant ouverture des crédits supplémentaires que nécessitait la création de plusieurs nouveaux départements ministériels, avait émis le vœu, tout en reconnaissant la parfaite légalité des décrets, qu'à l'avenir aucun ministère ne fût institué sans l'assentiment préalable des Chambres. Il y eut, le 8 déc., un débat mémorable entre M. Ribot, le rapporteur de la commission, et Gambetta. Celui-ci invoqua le droit incontestable du chef de l'Etat, sauf ratification ultérieure donnée par les Chambres sous forme budgétaire, et les propositions du gouvernement furent adoptées, purement et simplement.

Conseil des ministres. La constitution des 25-28 févr. 1875 a, après les lois des 31 août-3 sept. 1871 (art. 2), 16 sept.-2 oct. 1871 (art. 32) et 13-19 mars 1873 (art. 4), consacré expressément, dans plusieurs de ses articles, l'existence légale du conseil des ministres. Elle a en outre proclamé expressément sa responsabilité politique. Art. 6 : « Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement. »

Le conseil des ministres tient ses réunions — lesquelles ne sont pas périodiques — en présence et sous la haute autorité du président de la République, au domicile de celui-ci, c.-à-d. au palais de l'Elysée, ou en tout autre lieu, par exemple s'il est en déplacement. La présidence effective de la réunion appartient au président du conseil, qui accorde la parole aux ministres et dirige les débats. Les délibérations sont secrètes. Il n'est publié, en conséquence, ni ordre du jour, ni procès-verbal, et, de fait, le secret est généralement assez bien gardé. Les informations que la presse livre au public ne sont guère en effet que la reproduction textuelle d'une note qui lui est communiquée, à l'issue de chaque séance, par l'intermédiaire du ministère de l'intérieur et qui donne de celle-ci un aperçu très sommaire.

Dépositaire de l'autorité gouvernementale, le conseil des ministres ne peut avoir des attributions limitativement déterminées. D'une façon générale, il délibère et décide sur toutes les questions importantes de politique intérieure ou extérieure, ainsi que sur toutes les autres affaires présentant, à raison de leur nature ou des circonstances, un intérêt particulier. Aucune règle, aucune tradition ne le lient ; il évoque ou écarte à son gré questions ou affaires selon qu'elles lui paraissent ou non mériter son examen et, la décision prise, il charge celui de ses membres qui est plus spécialement compétent d'en assurer l'exécution suivant la forme appropriée : projet de loi, décret, simple arrêté ministériel, etc. Il est cependant quelques mesures, en très petit nombre, pour lesquelles la constitution ou d'autres lois ont exigé, en considération de leur gravité, un « décret délibéré en conseil des ministres » : ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires en cas de prorogation des Chambres (l. 16 sept. 1871, art. 32); maintien en fonctions des commandants de corps d'armée au delà de trois années (l. 24 juil. 1873, art. 14, § 4); nomination et révocation des conseillers d'Etat en service ordinaire (const. 25 févr. 1875, art. 4) ; constitution du Sénat en cour de justice pour juger les personnes prévenues d'attentats contre la sûreté de l'Etat (l. 16 juil. 1875, art. 12, § 3) ; déclaration de l'état de siège en cas d'ajournement des Chambres ou de dissolution de la Chambre des députés (l. 3 avr. 1878, art. 2 et 3). Enfin il est un cas où le conseil des ministres est appelé à jouer un rôle prépondérant : lorsque, par suite de décès ou pour toute autre cause, la présidence de la République devient vacante, la constitution de 1875 l'investit, pendant la durée de la vacance, du pouvoir exécutif (art. 7). Habituellement cette vacance n'est que de quelques heures, de vingt-quatre ou de quarante-huit heures au plus. Mais la Chambre des députés peut se trouver dissoute : le Sénat s'assemble alors de plein droit et le conseil des ministres exerce le pouvoir exécutif sous son contrôle.

Outre les réunions que préside le chef de l'Etat et auxquelles est plus spécialement réservée l'appellation de *conseil des ministres*, les ministres tiennent hors de sa présence, depuis 1881, d'autres réunions, qui portent le nom de *conseil de cabinet* et qui sont présidées par le seul président du conseil, ou même parfois, en son absence, par l'un de ses collègues. Elles n'ont aucun caractère officiel. Ce sont, en quelque sorte, des conférences préparatoires, dans lesquelles les ministres se communiquent leurs impressions sur les questions du jour et procèdent à un examen préalable de celles qui doivent être portées au prochain conseil des ministres. On y statue aussi sur les affaires courantes, d'une importance secondaire.

Les ministres ont seuls entrée au conseil des ministres. Au contraire, les sous-secrétaires d'Etat peuvent assister au conseil de cabinet, qui se tient habituellement chez le président du conseil ou encore, au cours d'une discussion parlementaire, dans un bureau de l'une des Chambres.

Pays étrangers. — Depuis longtemps, tous les Etats de l'Europe, sauf la Suède, possèdent, ainsi d'ailleurs que les principaux Etats de l'Amérique, des ministères organisés sur les mêmes bases que nos départements ministériels et dans des conditions sensiblement analogues, avec des ministres ou secrétaires d'Etat qui exercent, dans la limite de leurs attributions, une autorité personnelle et qui ne répondent de leurs actes que devant le Parlement (pays de régime parlementaire) ou devant le souverain (pays de monarchie absolue). Les détails de répartition des attributions offrent seuls des différences notables. Partout l'on retrouve les cinq départements fondamentaux : intérieur, justice, finances, guerre, affaires étrangères. Partout aussi, sauf en Autriche et dans les pays n'ayant pas de flotte, il existe un ministère de la marine. Mais l'Angleterre, l'Espagne et les Pays-Bas ont seuls un ministère spécial des colonies; l'Allemagne, la Belgique, la Russie ont un ministère des voies de communication ; l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Italie, un ministère des postes et télégraphes; la Russie un ministère du contrôle. Pour les autres services administratifs : instruction publique, cultes, travaux publics, agriculture, commerce, industrie, on trouve, tantôt des ministères spéciaux, tantôt des groupements, tantôt des rattachements aux départements déjà mentionnés, le tout suivant les conditions spéciales du pays, ses ressources financières, ou encore, comme chez nous, les exigences de sa politique. En Suède, l'organisation est toute différente : deux départements seulement, la secrétairerie d'Etat et les affaires étrangères, y sont dirigés par de véritables ministres ; tous les autres services le sont par des comités ou collèges directement placés sous la surveillance des Etats et ayant à leur tête une sorte de président ou de directeur administratif, qui fait partie du conseil d'Etat.

Relativement aux conditions d'exercice du pouvoir ministériel, les règles sont également à peu près les mêmes à l'étranger qu'en France, du moins dans les Etats à forme parlementaire, qui sont aujourd'hui de beaucoup les plus nombreux, la Russie, la Turquie et les Etats-Unis étant les seuls, parmi les grands Etats, qui fassent encore exception. Ailleurs, il existe, comme en France, un conseil des ministres présidé par un ministre qui a le titre de président du conseil des ministres et qui est presque toujours muni d'un portefeuille. En Autriche-Hongrie, confédération de deux Etats, une complication se présente : indépendamment des conseils des ministres autrichien et hongrois, qui ont chacun leur autonomie et leur président, il y a un ministère des affaires communes, qui se compose de trois départements ministériels (maison impériale et affaires étrangères, finances, guerre) et dont le président, en même temps ministre des affaires étrangères, est le premier personnage de l'Empire. En Allemagne, autre confé

dération d'Etats, l'organisation est plus complexe encore. Chaque Etat (Prusse, Bavière, etc.) a son ministère indépendant, avec son président du conseil. Pour l'Empire, au contraire, il n'y a pas de cabinet, mais un *Bundesrath* ou conseil fédéral, composé de 58 plénipotentiaires nommés par les chefs des divers Etats confédérés et au nombre de 17 pour la Prusse. De même il n'y a en réalité qu'un seul ministre impérial, le chancelier de l'Empire, qui est président du Conseil fédéral et en même temps ministre des affaires étrangères. Il n'y a pas non plus de départements ministériels communs, analogues aux ministères austro-hongrois, mais seulement des offices fédéraux, au nombre de onze, sortes d'administrations collectives, qui sont placées sous le contrôle de commissions spéciales du Conseil fédéral et qui ont chacune à leur tête un secrétaire d'Etat, les secrétaires d'Etat étant, d'ailleurs, dans la terminologie allemande, non des ministres véritables, lesquels portent le titre de ministres d'Etat, mais en quelque sorte des sous-secrétaires d'Etat administratifs, subordonnés au chancelier et responsables seulement devant lui. Le secrétaire d'Etat de chacun des offices fédéraux est presque toujours, au surplus, le ministre du département ministériel prussien correspondant le plus souvent. Il est aussi l'un des 17 délégués prussiens au Conseil fédéral et, de même que tous les membres de ce conseil, il a entrée au Reichstag, mais pas plus que le chancelier, il n'y peut être député. Quant à l'Angleterre, dont les institutions ont servi de modèle à toutes les constitutions parlementaires, elle a un cabinet composé de 17 membres, avec un président, le premier lord de la Trésorerie, qui est, malgré son titre, ministre sans portefeuille. Ce cabinet est, on le sait, l'émanation la plus parfaite qu'on puisse rencontrer des sentiments de la majorité du Parlement et il couvre la reine de toute son autorité, de toute sa responsabilité, Or, particularité curieuse que nous avons déjà signalée, il n'a jamais eu, constitutionnellement, une existence reconnue, il n'a, officiellement, aucune attribution et, aujourd'hui encore, c'est au nom du conseil privé de la souveraine que sont adressées à la nation toutes les proclamations, que toutes les ordonnances sont promulguées.

Nous ne pouvons entrer ici dans de plus amples développements sur les conditions d'organisation et de fonctionnement du pouvoir ministériel dans les différents pays étrangers. Ce que nous venons d'en dire suffit à donner une idée d'ensemble des divers systèmes en présence, et nous renvoyons pour les détails, ainsi que pour l'histoire des institutions, aux mots ADMINISTRATION (t. I, p. 591), CONSTITUTION (t. XII, p. 672), PARLEMENTARISME, et aux noms des divers Etats, §§ *Administration* et *Histoire*.

Léon SAGNET.

II. Administration. — Dans un sens restreint, on appelle ministère l'*administration centrale* d'un département ministériel, quelquefois même le local où est installée cette administration. Les divers ministères ont une organisation intérieure en apparence uniforme. Tous sont divisés en directions, divisions, bureaux, ayant à leur tête des directeurs, sous-directeurs, chefs de division, chefs de bureau, sous-chefs de bureau, et occupant, pour l'expédition des affaires, un nombre plus ou moins considérable d'employés subalternes : commis principaux, commis rédacteurs, commis expéditionnaires, auxiliaires, etc. (V. ADMINISTRATION [p. 513], AUXILIAIRE, BUREAU, BUREAUCRATIE, EMPLOYÉ, FONCTIONNAIRE). Mais, si l'on pénètre dans le détail de cette organisation (V. les art. consacrés à l'administration centrale de chaque département ministériel : AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AGRICULTURE, etc.), on constate, en passant d'un ministère à l'autre, la plus grande diversité et les inégalités les plus injustifiées, tant dans le mode de division des services et la composition des cadres que dans les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement du personnel ; l'uniformité n'existe, en réalité, que sur un point : en matière de *pensions* (V. ce mot). Le législateur s'est préoccupé, à plusieurs reprises, de cette situation. Déjà la loi de finances du 24 juil. 1843 avait décidé, dans son art. 7, que l'organisation centrale de chaque ministère ferait l'objet, avant le 1er janv. 1845, d'une ordonnance royale, qui ne pourrait être modifiée, par la suite, que dans la même forme. L'ordonnance fut bien rendue (déc. 1844), mais elle était fort confuse et elle demeura inappliquée. En même temps, un projet de loi fut déposé, qui réglait la situation du personnel : il fut rejeté (6 févr. 1845). Cinq ans plus tard, une loi fut votée (5 juil. 1850). Elle resta lettre morte, et une résolution prise le 25 mai 1871 par l'Assemblée nationale eut le même sort, ou, du moins, le travail très complet que présenta en 1873 la commission de revision des services administratifs ne passa jamais en discussion. La dernière disposition législative se trouve dans la loi de finances du 29 déc. 1882, art. 16 : « Avant le 1er janv. 1884, l'organisation centrale de chaque ministère sera réglée par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique et inséré au *Journal officiel*. Aucune modification ne pourra être apportée que dans la même forme et avec la même publicité ». Cette fois, la loi a été observée. Mais les modifications, quoique soumises à une procédure assez compliquée, n'en ont pas moins été fort nombreuses, et il y a eu du reste, dès l'origine, autant de règlements différents que de ministères. (V. FONCTIONNAIRE, t. XVII, p. 707). — A signaler en outre, en ce qui concerne les administrations centrales des ministères, la nomination, par décret du 16 févr. 1895, d'une grande commission extraparlementaire chargée de procéder à l'étude des moyens de réaliser, en même temps que la simplification des services administratifs, leur décentralisation, de manière à décharger le plus possible ces administrations centrales. Des enquêtes ont été faites, plusieurs rapports rédigés et insérés au *Journal officiel*. Mais il y a lieu de craindre qu'aucune réforme notable ne sorte encore des travaux de cette commission. L. S.

III. Organisation judiciaire. — MINISTÈRE PUBLIC. — Magistrature spéciale instituée auprès des diverses juridictions pour en surveiller le fonctionnement, en provoquer l'action, et d'une manière générale, pour veiller à l'application de la loi. Les magistrats du ministère public ne jugent donc pas, leur rôle est de donner des conclusions pour indiquer aux juges ce qui leur paraît la vérité et en quel sens la décision doit être rendue, mais ces conclusions ne lient pas le tribunal qui peut statuer en sens contraire. On appelle souvent les officiers du ministère public magistrature debout, parce qu'ils se lèvent pour donner leurs conclusions ; les juges les écoutent assis et forment ce qu'on appelle pour cette raison la magistrature assise.

On désigne aussi souvent l'ensemble des membres du ministère public près d'un tribunal sous le nom de *parquet*. Cette expression vient de ce que le ministère public était autrefois placé sur le parquet même de la salle d'audience, tandis que les juges siégeaient sur une estrade élevée de quelques marches. En principe, il y a un ministère public auprès de chaque tribunal : ainsi on trouve des officiers du ministère public à la cour des comptes, au tribunal des conflits, au conseil d'Etat, à la cour de cassation, près des cours d'appel, des tribunaux de première instance et des juges de paix statuant en matière de simple police, près des cours d'assises, des conseils de préfecture et des conseils de guerre. Par exception, il n'y a pas de ministère public auprès des tribunaux de commerce, des justices de paix en matière civile et des conseils de prud'hommes. Au conseil d'Etat, statuant au contentieux, le ministère public est représenté par quatre maîtres des requêtes, qui prennent le nom de *commissaires du gouvernement* ; il y a également quatre commissaires du gouvernement, deux titulaires et deux suppléants auprès du tribunal des conflits ; les fonctions du ministère public sont remplies, à la cour de cassation, par un procureur général assisté de six avocats généraux, et à la cour des comptes, par un procureur général assisté d'un avocat général ; près des conseils de préfecture, le secrétaire général remplit le rôle et porte le nom de com-

missaire du gouvernement. C'est aussi par ce nom qu'on désigne le ministère public près des conseils de guerre ; enfin, près des tribunaux de simple police, le ministère public est représenté par un officier de police judiciaire, commissaire de police, maire ou adjoint.

Le parquet des cours d'appel, ou, comme on dit en pratique, le parquet général, se compose d'un procureur général, de substituts et d'un nombre d'avocats généraux égal au nombre des chambres, moins un. En principe, les substituts sont chargés du service intérieur et de l'administration du parquet, tandis que les avocats généraux font le service de l'audience et portent la parole ; mais en cas d'empêchement d'un avocat général, c'est un substitut qui donne ses conclusions. Le parquet des tribunaux de première instance comprend le procureur de la République, et, suivant l'importance de chaque tribunal, un ou plusieurs substituts ; mais il y a des tribunaux qui n'ont pas de substitut.

Les officiers du ministère public sont nommés par décret du président de la République, sur la proposition du garde des sceaux, et ils prêtent le serment professionnel. Les conditions d'aptitude sont, comme pour les magistrats assis, la jouissance des droits civils et politiques, le grade de licencié en droit, deux ans d'exercice comme avocat, l'âge de trente ans accomplis, pour les procureurs généraux; de vingt-cinq ans, pour les procureurs de la République, substituts du procureur général et avocats généraux, enfin de vingt-deux ans pour les substituts du procureur de la République.

Les officiers du ministère public sont essentiellement amovibles, c.-à-d. qu'ils peuvent être révoqués ou déplacés par décret, sans aucune garantie, sans aucun recours possible. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de limite d'âge pour eux ; c'est encore par une conséquence de cette amovibilité que les membres du ministère public ne sont pas soumis à la juridiction du conseil supérieur de la magistrature. Leur chef commun est le garde des sceaux ; c'est lui qui exerce sur eux l'action disciplinaire. Il peut leur donner des ordres, soit directement, soit par l'intermédiaire des procureurs généraux : ainsi, le ministre peut prescrire à un procureur de la République d'exercer des poursuites criminelles ou de s'abstenir. Mais, la poursuite qui serait engagée par ce procureur de la République, contrairement aux ordres de son chef, serait parfaitement régulière et devrait suivre son cours.

Le procureur général, qui est subordonné au ministre de la justice, est lui-même le chef, non seulement du parquet de la cour d'appel, mais encore de tous les parquets du ressort : c'est en ce sens qu'on dit parfois que les procureurs de la République sont ses substituts. Il a, comme le ministre de la justice, le droit de leur donner des ordres, ou de leur indiquer en quel sens ils doivent conclure dans une affaire déterminée. Le membre du ministère public qui a reçu un pareil ordre doit alors déposer sur le bureau de la cour ou du tribunal des conclusions écrites dans le sens indiqué, mais il conserve toujours le droit de conclure oralement à l'audience selon sa conviction personnelle et dans un sens contraire à celui de ses réquisitions écrites. Ainsi, il arrive souvent que le ministère public, après avoir exercé des poursuites contre un délit, abandonne l'accusation à l'audience et demande lui-même l'acquittement. On exprime cette obligation d'obéir aux ordres reçus et cette faculté de conclure oralement selon sa conviction personnelle en disant que « la plume est serve, mais que la parole est libre ». — Dans les cours d'appel, les avocats généraux ont une indépendance plus grande encore : s'ils ne sont pas d'accord avec le procureur général sur le sens dans lequel les conclusions doivent être données, le dissentiment est porté devant l'assemblée générale des membres du parquet qui le tranche à la majorité des voix : il peut donc arriver que cette décision soit contraire à l'avis personnel du procureur général, mais celui-ci conserve le droit de siéger lui-même à l'audience et de conclure comme il lui plaît.

Si les membres du ministère public sont ainsi entièrement à la discrétion du garde des sceaux et de leurs supérieurs hiérarchiques, ils jouissent de la plus grande indépendance vis-à-vis des tribunaux auxquels ils sont attachés. Ceux-ci ne peuvent leur adresser ni une injonction, ni une censure, ni une réprimande ; tout jugement qui contiendrait une critique quelconque à l'adresse du ministère public serait entaché d'excès de pouvoir et devrait être cassé : les exemples de ces cassations sont très nombreux, principalement pour des jugements de simple police. Si un officier du ministère public manque aux devoirs de sa charge ou en compromet la dignité, le premier président de la cour d'appel ou le président du tribunal peuvent simplement porter le fait répréhensible à la connaissance du procureur général ou du garde des sceaux qui prend alors telle mesure qu'il juge convenable.

Le ministère public forme un corps indivisible, c.-à-d. qu'il est représenté par chacun de ses membres, et que notamment l'audience peut être tenue dans une même affaire successivement par plusieurs officiers du ministère public, tandis qu'un juge ne peut pas connaître d'une affaire s'il n'a pas assisté à tous les débats depuis le commencement jusqu'à la fin.

Les traitements des membres du ministère public varient nécessairement suivant les juridictions : ils se résument dans le tableau suivant :

		Francs
Conseil d'Etat		8.000
Cour de cassation	Procureur général	30.000
	Avocats généraux	18.000
Cour des comptes	Procureur général	30.000
	Avocat général	12.000
Cour d'appel de Paris	Procureur général	25.000
	Avocats généraux	13.200
	Substituts	11.000
Autres cours	Procureur général	18.000
	Avocats généraux	8.000
	Substituts	6.000
Tribunal de la Seine	Procureur de la République	20.000
	Substituts	8.000
Tribunaux de 1re classe	Procureur	10.000
	Substituts	5.000
— de 2e —	Procureur	7.000
	Substitut	3.500
— de 3e —	Procureur	5.000
	Substitut	2.800

Nous avons déjà dit que, les membres du ministère public étant essentiellement amovibles, il n'y a pas de limite d'âge pour eux, puisque le ministre est toujours en situation de les faire révoquer quand la vieillesse ne leur permet plus de remplir convenablement les offices de leur charge. Il n'y a pas davantage d'honorariat pour eux, c.-à-d. qu'un procureur général qui se démet de ses fonctions n'est jamais nommé procureur général honoraire ; mais il peut être nommé premier président honoraire ; de même un procureur de la République peut être nommé président ou conseiller honoraire, alors même qu'il n'a jamais exercé les fonctions de ce titre. Le ministère public, et c'est une nouvelle différence avec la magistrature assise, n'assiste pas aux délibérés, sauf à la cour de cassation ; mais, même dans ce dernier cas, s'il assiste aux délibérés, il n'y prend pas part et n'a pas même voix consultative.

A tous autres égards, les officiers du ministère public sont de véritables magistrats, et ils font partie intégrante du tribunal, qui ne peut siéger sans eux : ainsi, ils peuvent être pris à partie ou récusés, du moins quand ils jouent le rôle de partie jointe ; ils ont, en cas de crime ou de délit, droit aux mêmes privilèges de juridiction que les magistrats ; ils ont droit à un congé annuel, aux mêmes honneurs,

et la préséance est réglée, en ce qui les concerne, par le décret du 24 messidor an XII (t. Ier, art. 8); enfin, ils ont droit à une pension de retraite soumise aux mêmes règles que celles des autres membres des cours et tribunaux et portent le même costume.

Les fonctions du ministère public sont extrêmement variées; on peut les classer en trois grandes catégories : matières civiles, matières criminelles, matières d'ordre intérieur ou administratif, sur chacune desquelles nous nous bornerons à donner quelques idées générales. En principe, en matière civile, le ministère public ne joue que le rôle de partie jointe, c.-à-d. qu'il n'est ni demandeur ni défendeur au procès, mais qu'il intervient seulement comme représentant de la loi; dans ce cas, il se borne à donner ses conclusions en faveur de celui des deux plaideurs qui lui paraît avoir le bon droit. Ce rôle de partie jointe, le ministère public le joue tantôt facultativement, tantôt obligatoirement. Dans la plupart des affaires, en effet, il n'est pas forcé de conclure, il prend connaissance du dossier et porte la parole s'il le juge convenable : c'est ce qui arrive le plus souvent. Mais, dans un certain nombre d'affaires particulièrement graves, ou qui intéressent l'ordre public, la loi exige que le dossier soit, avant le jugement, communiqué au ministère public, c'est ce qu'on appelle les *causes communicables*. L'art. 83 du C. de procéd. en donne l'énumération : 1° causes qui concernent l'ordre public, l'Etat, le domaine, les communes et établissements publics, les dons et legs au profit des pauvres ; 2° celles qui concernent l'état des personnes et les tutelles; 3° les déclinatoires sur incompétence; 4° les règlements de juges, les récusations et renvois pour parenté ou alliance; 5° les prix à partie; 6° les causes des femmes non autorisées par leurs maris, ou même autorisées, lorsqu'il s'agit de leur dot, et qu'elles sont mariées sous le régime dotal; les causes des mineurs, et généralement toutes celles où l'une des parties est défendue par un curateur; 7° les causes concernant ou intéressant les personnes présumées absentes. Si le ministère public n'a pas donné ses conclusions dans une affaire communicable, et que la décision soit défavorable à la partie dans l'intérêt de qui la loi exige la communication, cette partie pourra faire rétracter le jugement par voie de *requête civile* (V. ce mot).

Quand le ministère public agit ainsi comme partie jointe, il ne prend aucune part à la procédure, il n'assiste pas aux mesures d'instruction, il ne pose pas de conclusions, mais donne son avis sur celles qui ont été prises par les parties, il ne peut ni interjeter appel, ni former un pourvoi en cassation; enfin, il parle toujours le dernier, après les plaidoiries des avocats, et ceux-ci ne peuvent pas lui répliquer: ils ont seulement le droit de rectifier par de simples notes écrites les erreurs de fait qui auraient pu lui échapper.

Dans d'autres cas, au contraire, le ministère public joue le rôle de partie principale: c'est alors un véritable plaideur : il fait et reçoit des actes de procédure, il pose des conclusions, il parle le premier ou le second, selon qu'il est demandeur ou défendeur, son adversaire peut lui répondre, il peut récuser tel ou tel magistrat, il assiste aux enquêtes et autres mesures d'instruction; enfin il a le droit d'attaquer le jugement, soit par appel, soit par requête civile, soit par un pourvoi en cassation. Quant à la question de savoir dans quels cas le ministère public agit ainsi comme partie principale, elle a donné lieu à diverses opinions. La difficulté vient de ce que l'art. 46 de la loi du 20 avr. 1810 contient sur ce point deux dispositions qui semblent contradictoires : après avoir dit que le ministère public agit d'office « dans les cas spécifiés par la loi », ce texte ajoute « qu'il poursuit d'office l'exécution des lois dans les dispositions qui intéressent l'ordre public », de sorte qu'on se demande si le ministère public ne peut agir que dans les cas limitativement énumérés par la loi, ou si, au contraire, ce droit d'action lui appartient chaque fois que l'ordre public est intéressé. Nous ne pouvons entrer ici dans l'examen détaillé de la controverse; disons seulement que la jurisprudence est aujourd'hui fixée dans le second sens.

En matière répressive, les divers officiers du ministèr public sont chargés, d'une manière générale, de la recherch et de la poursuite de tous les faits délictueux. Les juges n'ont pas, en effet, le droit de se saisir d'office de la connaissance de ces faits, ils ne peuvent juger qu'autant que le fait punissable leur a été déféré par le ministère public. La recherche et la poursuite des contraventions appartiennent aux divers agents, commissaires de police, maires ou adjoints, qui remplissent auprès des tribunaux de simple police les fonctions de ministère public; la recherche et la poursuite des délits et des crimes proprement dits appartiennent aux procureurs de la République et aux procureurs généraux. Ceux-ci doivent donc rechercher d'office les crimes et délits commis dans l'étendue de leur ressort, recevoir toutes plaintes et dénonciations et leur donner la suite qu'elles comportent. On voit qu'à la différence de ce qui a lieu en matière civile, où le ministère public est tantôt partie jointe et tantôt partie principale, ce dernier rôle lui appartient seul en matière criminelle. Il en est ainsi même dans les cas où l'action est introduite par un particulier, par voie de citation directe : en effet, le particulier n'exerce qu'une action civile en réparation du dommage qui lui a été causé, il ne peut pas demander l'application d'une peine, seul le ministère public a ce droit.

Lorsque le procureur de la République a découvert un délit ou un crime, soit d'office, soit sur une plainte et une dénonciation, il doit en avertir immédiatement le procureur général qui peut, ainsi que nous l'avons déjà dit, lui donner l'ordre de poursuivre ou de s'abstenir. Si la poursuite est décidée, le procureur de la République remet le dossier au juge d'instruction qui a seul qualité pour réunir les preuves du fait délictueux et pour rendre les ordonnances nécessaires. Mais le ministère public a le droit de requérir le juge d'instruction d'employer tous les moyens de preuve qu'il juge convenable. Ces diverses ordonnances sont exécutées et notifiées sous la surveillance du ministère public.

Exceptionnellement, en cas de flagrant délit, s'il s'agit d'un crime, ou en cas de réquisition du maître d'une maison dans laquelle un crime ou un délit a été commis, le procureur de la République ou ses auxiliaires peuvent se livrer à des actes d'instruction : transport sur les lieux, interrogatoires, visites domiciliaires, arrestation de l'inculpé, délivrance d'un mandat d'amener, ou même, en certains cas, d'un mandat de dépôt.

A l'audience, le rôle de ministère public se borne à requérir et à donner ses conclusions : mais il importe de remarquer que l'inculpé peut toujours lui répliquer, et c'est un principe absolu qu'il doit avoir la parole le dernier. Il est également de principe que le ministère public doit être entendu sur tous les incidents de procédure, ou être mis en demeure de donner ses conclusions, à peine de nullité. Il est à remarquer que le ministère public ne peut ni renoncer à exercer l'action publique, ni transiger, ni se désister de l'action, ni acquiescer au jugement. Enfin, le jugement ou l'arrêt une fois rendu, c'est au ministère public à le faire exécuter, et il peut, au besoin, requérir directement la force publique. A côté de ses attributions judiciaires, le ministère public a encore des attributions administratives ou d'ordre intérieur. D'une manière générale, il veille à l'application des lois et à la bonne administration de la justice. Ainsi ses officiers ont un droit de surveillance sur tous les magistrats de leur ressort et doivent signaler ceux qui manqueraient à leurs devoirs aux premiers présidents et présidents de tribunaux et au ministre de la justice. Ils exercent la même surveillance sur les officiers ministériels. Ils doivent inspecter périodiquement les actes de l'état civil, les prisons et les établissements d'aliénés. Ils informent le garde des sceaux des vacances qui se produisent dans le personnel des cours et tribunaux et font les présentations

nécessaires pour y pourvoir. Dans un très grand nombre de cas, ils doivent donner leur avis, par exemple en matière de dispense de mariage, de détention d'enfants à la demande des parents, etc. Ils doivent veiller tout particulièrement aux intérêts des mineurs et incapables et requérir d'office l'inscription des privilèges et hypothèques qui garantissent leurs droits. Enfin, des circulaires et lois spéciales obligent les officiers du ministère public à envoyer à certaines dates fixes, soit au procureur général, soit au ministère de la justice, un très grand nombre de pièces, comptes, notices ou registres qu'il serait sans intérêt d'énumérer.

IV. Histoire ecclésiastique. — Les clercs se divisent en deux classes, suivant leurs fonctions, qui sont le sacerdoce et le ministère. Le *sacerdoce* (V. ce mot) n'appartient qu'aux évêques et aux prêtres. Les diacres et les moindres clercs n'ont que le *ministère*. Ainsi dans l'ancienne Alliance, les lévites n'étaient que les ministres des sacrificateurs. — On appelle *ordres* les différents degrés des clercs. Suivant les théologiens catholiques, l'épiscopat les contient tous éminemment; il en est la source, et il contient toute la plénitude du sacerdoce. Outre les ordres, on a établi diverses distinctions entre les clercs, en conséquence de la nature des offices qui se sont multipliés selon les besoins de l'Eglise. Mais ce n'est point l'office ecclésiastique qui fait le clerc, c'est l'ordre. E.-H. V.

BIBL. : POLITIQUE. — FAUVELET DU TOC, *Histoire des secrétaires d'Etat*; Paris, 1668, in-4. — SAINT-ALLAIS, *l'Ancienne France*, t. II ; Paris, 1834, 2 vol. in-8. — DARESTE DE LA CHAVANNE, *Histoire de l'administration française*; Paris, 1848, 2 vol. in-8. — PRÉVOST-PARADOL, *la France Nouvelle. Du ministère*; Paris, 1868, in-8. — DUVERGIER DE HAURANNE, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*; Paris, 1870-71, 10 vol. in-8. — Eug. PIERRE, *Histoire des assemblées politiques en France*; Paris, 1877, in-8. — DE LUÇAY, *des Origines du pouvoir ministériel en France*; Paris, 1881, in-8. — A. CHÉRUEL, *Dict. des institutions de la France*; Paris, 1884, 2 vol. in-12. — L. MUEL, *Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans*; Paris, 1890, in-8. — H. DESAINS, *l'Organisation ministérielle en France et à l'étranger*; Saint-Quentin, 1891, in-8. — E. DUPRIEZ, *les Ministres dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique*; Paris, 1892, 2 vol. in-8. — H. HERVIEU, *les Ministres, leur rôle et leurs attributions dans les principaux pays organisés*; Paris, 1893, in-8. — D'HAUCOUR, *Gouvernements et ministères de la 3e République*; Paris, 1893, in-8. — V. aussi les bibliographies des art. ADMINISTRATION, CONSTITUTION, PARLEMENTARISME.

ADMINISTRATION. — Pour la nomenclature des services de chaque ministère, V. l'*Almanach national* et l'*Annuaire* publié par chacun d'eux.

MINISTÉRIEL. Classe sociale de l'Allemagne du moyen âge. Les ministériels étaient à l'origine des serviteurs personnels des souverains ou grands seigneurs, tirant de ce rapport direct une importance spéciale. Les serviteurs non libres des grands dignitaires acquirent une situation analogue et obtinrent des privilèges. Dans l'effort que firent les empereurs pour lutter contre les duchés ethniques et constituer un gouvernement général, les ministériels, qui encadraient les grands fonctionnaires, parvinrent eux-mêmes aux fonctions et souvent en eurent la possession héréditaire. L'organisation de la chevalerie, où beaucoup prirent place, leur fut également favorable; ceux-là ou d'autres acquirent des fiefs; d'autre part, beaucoup d'hommes libres ou de nobles entrèrent dans la domesticité personnelle des grands seigneurs, si bien que dès le XIIIe siècle et tout à fait au XIVe, on ne se souvenait plus que les ministériels étaient d'origine non libre et qu'ils furent incorporés dans la noblesse.

BIBL. : NITZCH, *Ministerialitæt und Bürgertum im 11ten und 12ten Jahrh.*; Leipzig, 1859. — SCHELE, *Ueber die Freiheit und Unfreiheit der Ministerialen des Mittelalters*; Francfort, 1868. — ZALLINGER, *Die Schœffenbarfreien des Sachsenspiegels*; Innsbruck, 1887. — V. aussi les ouvrages généraux cités à la bibl. des art. ALLEMAGNE et SAINT-EMPIRE.

MINISTRE. I. Politique et administration. — HISTORIQUE (V. MINISTÈRE).

GÉNÉRALITÉS. — Les ministres sont nommés et peuvent être révoqués par le chef de l'Etat. A l'encontre de la loi du 31 août 1871, la constitution du 25 févr. 1875 ne le dit pas expressément ; mais, outre que la règle est traditionnelle, cette constitution dispose, dans son art. 3, que « le président de la République nomme à tous les emploi, civils et militaires ; or la fonction de ministre est un emploi civil. Quant au droit de révocation, il est la conséquence rationnelle du droit de nomination et, en l'absence d'une disposition contraire, il l'accompagne implicitement ; il appartient donc, sans conteste, au chef de l'Etat, qui, de fait, avec le régime parlementaire, n'a jamais à l'exercer. Tout citoyen français peut être ministre : il suffit, par conséquent, d'avoir vingt et un ans et de jouir de ses droits civils et politiques. Quelques constitutions (const. 1791, an III, an VIII, 1852) ont proclamé, il est vrai, l'incompatibilité de la fonction de ministre avec le mandat législatif ; mais cette incompatibilité n'existe plus, et il est, au contraire, de tradition de choisir le plus grand nombre des ministres parmi les députés et les sénateurs en vue. Ceux-ci conservent, d'ailleurs, une fois au pouvoir, l'exercice intégral de leur mandat ; il est seulement interdit aux ministres, comme à tous les fonctionnaires en général, d'exercer, pendant leurs fonctions, aucune profession, libérale ou autre, même celle d'avocat, et surtout de faire aucun acte de commerce. Sous la Restauration, la deuxième République et le second Empire, les ministres étaient désignés, dans les documents officiels, par l'appellation suivante : « ministre secrétaire d'Etat au département de... » ; ils portent actuellement le simple titre de « ministre de... ». De même la qualification d'« Excellence », qui, sous la Royauté et l'Empire, leur était réservée, a aujourd'hui disparu, sauf dans les relations diplomatiques. Au point de vue des *préséances* (V. ce mot), les ministres ne sont plus primés par les princes, ni par les grands dignitaires, qui ont, les uns et les autres, perdu toute existence officielle ; mais ils le sont toujours par les cardinaux (décr. 24 messidor an XII). Entre eux, notamment à la table du conseil, et à l'exception du président du conseil, qui, naturellement, a toujours le pas, les ministres prennent rang dans l'ordre de leur nomination, lequel est invariable : justice, affaires étrangères, intérieur, finances, guerre, marine, instruction publique, travaux publics, agriculture, commerce, colonies, les derniers départements créés prenant la suite. Cette préséance n'a, du reste, sauf en ce qui concerne le président, aucune conséquence pratique : tous les ministres ont la même autorité. Tous aussi, même le président du conseil, reçoivent le même traitement, qui a été fixé par l'art. 26 de la loi du 16 sept. 1871 à 60.000 fr. par an, acquis jour par jour. Aucune indemnité autre n'est allouée aux ministres ; les dépenses faites au cours de déplacements officiels leur sont seules remboursées sur état ; quant aux frais de réception, de voitures, etc., elles sont entièrement à leur charge et la loi précitée du 16 sept. 1871 leur interdit même expressément, par son art. 27, qui n'a jamais été abrogé, de loger dans les bâtiments de l'Etat ; en fait, la plupart habitent l'hôtel qui est attenant à chaque ministère et où se trouvent, en même temps que des appartements officiels, des appartements privés. Les ministres qui sont députés continuent à toucher leur indemnité parlementaire, qui est de 9.000 fr., mais ils ne reçoivent, en tant que ministres, que la différence, soit 51.000 fr. ; les ministres sénateurs cumulent au contraire l'indemnité et le traitement, soit au total 69.000 fr. Le traitement des ministres n'est pas soumis à la retenue habituelle de 5 °/₀ ; le temps passé comme ministre leur est néanmoins compté pour l'acquisition des droits à la retraite et ils sont encore régis, à cet égard (l. 9 juin 1853, art. 32), par la loi du 22 août 1790 et le décret du 13 sept. 1806, c.-à-d. que si, antérieurement fonctionnaires, ils quittent le pouvoir âgés de plus de soixante ans et ayant au total plus de trente années de services, ils ont droit à une pension calculée sur le traitement moyen des quatre dernières années, à raison de 1/60 par année, sans que pourtant cette pension puisse jamais excéder

6.000 fr. (V. PENSION). — La citation des ministres en témoignage et l'audition de leurs dépositions sont soumises par l'art. 515 du Code d'instr. crim. et par le décret du 4 mai 1842 à des règles spéciales.

ATTRIBUTIONS. — Théoriquement, les ministres sont, nous l'avons vu (V. MINISTÈRE), les subordonnés immédiats et les premiers auxiliaires du chef du pouvoir exécutif; le président de la République est, en effet, de par la constitution, le chef suprême du gouvernement et de l'administration. En fait, les choses se passent autrement : le président de la République étant irresponsable, ce sont les ministres, seuls responsables, qui exercent, réunis en conseil, l'action gouvernementale et, chacun dans sa sphère respective, l'action administrative proprement dite. Ils sont donc les délégués plutôt que les subordonnés véritables du chef de l'Etat. D'après leur nature, les attributions des ministres peuvent se diviser en trois catégories ; elles sont : 1° gouvernementales ; 2° administratives ; 3° contentieuses. La première catégorie relève du droit constitutionnel, les deux autres du droit administratif.

1° *Attributions gouvernementales*. Les ministres exercent collectivement dans les conseils des ministres (V. MINISTÈRE) l'action gouvernementale. Le président de la République, qui assiste à ces conseils et qui, d'ailleurs, choisit les ministres, influe bien, à la vérité, de tout le poids de son autorité morale et de sa haute situation, sur les décisions qui sont prises et il est erroné de dire, comme on le fait quelquefois, que son rôle politique est purement passif ; mais il n'est qu'impulsif et c'est toujours, en dernière analyse, la volonté des ministres qui prédomine. La distinction entre les actes ayant le caractère exclusivement gouvernemental et les actes ayant le caractère administratif, présente, dans l'application, d'assez graves difficultés ; ceux qui ont trait aux faits suivants sont généralement rangés dans la première catégorie : faits de guerre, relations diplomatiques, mesures de sûreté publique et d'ordre politique, actes de souveraineté (V. COMPÉTENCE, t. XII, p. 192). Telle est aussi la jurisprudence du conseil d'Etat, qui a eu souvent à se prononcer. La question offre, en effet, une grande importance pratique : les actes administratifs sont seuls susceptibles d'être attaqués devant les tribunaux administratifs ; les actes gouvernementaux ne donnent lieu, au contraire, à aucun recours contentieux et les ministres n'en doivent compte qu'aux Chambres, où, à cet effet, tous, qu'ils en soient membres ou non, ont indistinctement entrée (l. 16 juil. 1875, art. 6), et siégeant au banc ministériel. Selon, du reste, que l'interpellation ou mise en demeure de s'expliquer qui leur est adressée porte sur un acte de politique intérieure ou sur un acte de politique extérieure, il leur peut être accordé par la Chambre où le débat est soulevé un mois ou un délai indéfini pour faire leur réponse, laquelle est ordinairement suivie d'un ordre du jour de confiance ou d'un ordre du jour de blâme, décidant du sort du cabinet (V. INTERPELLATION et ORDRE DU JOUR).

2° *Attributions administratives*. Chaque ministre est, dans le département ministériel qui lui est confié, le chef des différentes branches des services publics. Il est secondé dans sa tâche par de nombreux auxiliaires : bureaux, conseils, commissions, etc. Il peut aussi s'éclairer des lumières du conseil d'Etat. Mais lui seul a un pouvoir propre, lui seul décide, et, si hauts placés que soient certains fonctionnaires, ils n'agissent jamais que par son ordre et en se couvrant de son autorité (V. ADMINISTRATION, BUREAU, FONCTIONNAIRE, MINISTÈRE). De même, les conseils et commissions qu'il consulte, encore que cette consultation soit dans bien des cas obligatoire et fût-ce le conseil d'Etat, ne lui fournissent jamais, en principe, que de simples avis, dont il est libre de ne pas tenir compte. Les attributions administratives des ministres sont les unes générales, les autres spéciales, c.-à-dire particulières à chacun d'eux.

Les *attributions générales* sont le contreseing, l'administration, le contrôle. — D'origine très ancienne, le *contreseing* (V. ce mot) est la signature apposée par le ministre compétent à la suite de tout acte du chef de l'Etat pour lui donner la force exécutoire dont il serait autrement dépourvu. Il a actuellement un double objet : d'abord il certifie la signature du chef de l'Etat ; ensuite et surtout, il constate que l'acte est régulier dans la forme comme au fond et, en l'apposant, le ministre endosse la responsabilité de l'acte. — Relativement à l'*administration* proprement dite, l'action des ministres se manifeste de façon différente à l'égard des agents qui leur sont subordonnés et à l'égard des citoyens en général. Le droit de nommer et de révoquer les agents est réservé, en principe, au chef de l'Etat ; toutefois, les ministres nomment et révoquent les employés de leurs administrations centrales, jusqu'au grade de chef de division inclusivement, ainsi que d'assez nombreuses catégories d'agents inférieurs et ils ont sur tous indistinctement, qu'ils les aient nommés ou non, une autorité immédiate et exclusive. Ils l'exercent au moyen de missives ou de notes, manuscrites ou imprimées, qu'ils font adresser par leurs bureaux à tel fonctionnaire en particulier ou à toute une catégorie de fonctionnaires et qui reçoivent, suivant les cas, les noms d'*ordres*, d'*instructions* ou *circulaires* (instructions collectives), de *décisions*. Ces trois sortes d'actes ministériels obligent les agents qui les reçoivent, sauf à eux à demander, en cas de doute, de nouvelles explications, mais ils n'ont jamais, à l'égard de tous autres, qu'une autorité doctrinale et ils n'obligent ni les citoyens en général, qui ne sont nullement tenus de régler sur eux leurs agissements, ni les tribunaux, qui demeurent libres d'interpréter tout différemment les lois et règlements. Vis-à-vis des citoyens, l'action administrative des ministres se manifeste par voie d'arrêtés (ou décisions) ministériels et de marchés. Les *arrêtés* et les *décisions* diffèrent surtout par la forme, l'arrêté, qui comporte un visa, des considérants, un dispositif, étant conservé dans les archives et seulement notifié, la décision, simple lettre missive, étant adressée en original à l'intéressé. Si les arrêtés (ou décisions) statuent sur des requêtes (sollicitations, réclamations, plaintes, etc.) adressées aux ministres par des particuliers, ils portent le nom d'*arrêtés spéciaux* ou *individuels ;* s'ils prescrivent des mesures d'un caractère général, obligeant, en même temps que l'ensemble des citoyens, les tribunaux des divers ordres, on leur réserve la dénomination d'*arrêtés généraux* ou *réglementaires*. Ce n'est, au surplus, qu'exceptionnellement et lorsqu'une loi ou un décret le leur a expressément délégué pour une matière déterminée que le pouvoir réglementaire appartient aux ministres : ainsi l'ordonnance du 15 nov. 1846 et le décret du 10 août 1852 autorisent les ministres des travaux publics et de l'intérieur à édicter les prescriptions nécessaires pour la composition des convois, la marche des trains, le passage des voitures sur les ponts suspendus. Mais hors ces cas et quelques autres analogues, le pouvoir réglementaire appartient, pour l'ensemble du territoire, au chef de l'Etat, pour le département au préfet, pour la commune au maire, et le règlement que ferait un ministre, sans délégation, n'aurait d'autre valeur que celle d'une instruction adressée à ses agents : il n'aurait aucune autorité à l'égard des autres citoyens et les tribunaux refuseseraient de le sanctionner. Telle est, du moins, l'opinion à peu près unanimement admise. Les ministres peuvent toujours, du reste, tourner la difficulté ; quoique actes du chef de l'Etat, les décrets sont préparés, tout aussi bien que les simples arrêtés, dans les bureaux des ministères et ils sont avant tout l'œuvre des ministres, qui, en les contresignant, en endossent toute la responsabilité : il suffit donc aux ministres qui veulent réglementer de préparer un décret au lieu d'un arrêté, et de le faire signer par le président de la République, qui, hormis des cas graves, ne fera aucune opposition. Parfois aussi, ils procèdent par voie d'arrêtés types, qu'ils engagent les préfets à reproduire, dans leurs départements respectifs, sous forme d'arrêtés

locaux. Quant aux *marchés* que les ministres, en leur qualité de représentants de l'Etat, passent ou font passer par leurs subordonnés, en vue de travaux publics ou pour les fournitures qui intéressent les divers services de leurs ministères, ils constituent des contrats véritables, qui ne diffèrent des contrats ordinaires que par quelques particularités de forme : devis, cahier de charges, détail estimatif, adjudication, etc. Deux autres catégories d'actes compètent encore aux ministres en leur qualité de représentants de l'Etat : d'une part, ils font acquitter les dépenses résultant des engagements de l'Etat en délivrant, suivant les règles de comptabilité prescrites par le décret du 31 mai 1862 (V. COMPTABILITÉ), les ordonnances de délégation ou de paiement sans lesquelles aucune dépense à la charge du Trésor ne peut être engagée ou payée et qu'eux seuls peuvent délivrer; d'autre part, ils exercent les actions de l'Etat et défendent en son nom devant le conseil d'Etat (devant les juridictions locales, ce sont les préfets), ils poursuivent devant la même juridiction suprême, *dans l'intérêt de la loi*, la réformation des sentences de juridictions administratives qui leur paraissent illégales et qui n'ont pas été attaquées par les parties dans les délais légaux, ils revendiquent devant le tribunal des conflits les affaires portées à tort devant le conseil d'Etat statuant au contentieux (l. 24 mai 1872, art. 26). — Les ministres ont enfin le *contrôle* de certains actes dont l'initiative appartient aux autorités inférieures. Ainsi, ils peuvent, soit d'office, soit sur la réclamation de particuliers, annuler, mais non modifier, les arrêtés réglementaires des préfets. De même, certaines délibérations des conseils généraux et des conseils municipaux ont besoin, pour devenir exécutoires, d'être approuvées par le ministre compétent. Les ministres exercent aussi, indirectement, un droit de contrôle et de surveillance sur des agents qui ne leur sont pas hiérarchiquement subordonnés, mais qui ont leur nomination soumise à son agrément et qui peuvent être destitués à leur requête : officiers ministériels, agents d'émigration, etc.

Les *attributions spéciales* des ministres ne peuvent être indiquées ici. Les noms sous lesquels on désigne leurs départements respectifs en donnent, quant à l'ensemble, une idée suffisante, et l'on en trouvera l'énumération détaillée aux articles que nous avons consacrés à chacun de ces départements (V. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AGRICULTURE, etc.), ainsi que dans l'*Almanach national*.

Deux *voies de recours* sont ouvertes aux particuliers contre les actes administratifs des ministres : la *voie gracieuse* et la *voie contentieuse*. Par la voie gracieuse, on s'adresse au ministre mieux informé. Tous les actes des ministres sont naturellement susceptibles de cette voie de recours. Mais, si la décision a été prise par le ministre dans l'étendue de son pouvoir discrétionnaire, tel qu'il résulte des lois et décrets en vigueur, si, en outre, elle ne lèse pas un droit acquis, il ne reste d'autres ressources au particulier, lorsque le ministre la maintient, que d'en appeler, par voie de pétition, au contrôle supérieur des Chambres. Si, au contraire, la décision est entachée d'excès de pouvoir ou si elle porte atteinte à un droit acquis, un recours contentieux est ouvert contre elle devant le conseil d'Etat : *pour excès de pouvoir*, dans le premier cas ; *par la voie contentieuse proprement dite*, dans le second cas. Il n'y a pas de délai, évidemment, pour en appeler au ministre mieux informé ; il y a, pour le recours contentieux, un délai de trois mois à partir de la notification administrative de la décision et nonobstant tout recours gracieux.

3° *Attributions contentieuses*. L'existence même d'un pouvoir juridictionnel des ministres n'a jamais été très sérieusement contestée. La fixation des limites de ce pouvoir a donné lieu, par contre, et donne lieu encore aux plus vives controverses (V. COMPÉTENCE, t. XII, p. 194). Jusqu'en ces derniers temps, la majorité des auteurs et la jurisprudence du conseil d'Etat avaient semblé d'accord pour reconnaître à chaque ministre, dans l'étendue de son département ministériel, la qualité de juge de droit commun; mais cette doctrine est aujourd'hui vivement combattue, notamment par M. Laferrière, qui revendique en faveur du conseil d'Etat la qualité précitée, et, dans la jurisprudence, une évolution paraît vouloir se produire. Cette difficulté supposée résolue et dans quelque sens qu'elle le soit, il reste encore à distinguer, parmi les actes des ministres, ceux qui ont le caractère purement administratif et ceux qui ont le caractère contentieux. Or, sur ce point, le désaccord est encore plus grand. Dans l'opinion qui a longtemps prévalu, les ministres étaient considérés comme statuant contentieusement toutes les fois que leurs décisions pouvaient être directement attaquées devant le conseil d'Etat par la voie contentieuse : par exemple, en matière de liquidation de pensions, de liquidation de créances contre l'Etat, d'interprétation de marchés de fournitures passés pour le compte de l'Etat, de recours contre des arrêtés préfectoraux. Mais on a reconnu, en allant davantage au fond des choses, que beaucoup d'actes des ministres regardés jusque-là comme des actes de juridiction n'étaient, en réalité, que des actes d'administration, que, pour qu'il y ait jugement, il faut qu'il y ait litige, c.-à-d. deux parties autres que le juge en cause, qu'ainsi la fixation du chiffre d'une pension de retraite, même si cette fixation lèse un droit et qu'il s'ouvre, de ce fait, un recours contentieux devant le conseil d'Etat, ne peut constituer, de la part du ministre, représentant de l'Etat, qu'un acte de gestion et jamais un acte de juridiction. M. Aucoc a été amené, de la sorte à formuler le critérium suivant, qui a rallié de nombreux, partisans : une décision ministérielle n'est un acte de juridiction que lorsqu'elle prononce sur un litige, c.-à-d. sur un débat entre deux parties autres que l'Etat ou sur la réclamation d'un acte d'une autorité inférieure. Il est d'ailleurs des matières sur lesquelles les ministres statuent indiscutablement comme juges ; ce sont celles dont des lois spéciales leur attribuent formellement la connaissance juridictionnelle ; élections aux chambres de commerce, aux chambres consultatives d'agriculture, aux conseils académiques, etc. En pareil cas, dit M. Laferrière, les ministres sont des juges d'exception, et c'est le seul, du reste, où ils soient juges.

Les décisions contentieuses des ministres sont rendues dans la même forme que les décisions purement administratives. Les règles de procédure sont tracées par le décret du 2 nov. 1864 et, d'ailleurs, très simples. Le ministre est saisi par missive ou pétition sur papier timbré, dont il peut être exigé reçu. L'instruction est faite dans les bureaux du ministère, sur mémoires ; quelquefois la section correspondante du conseil d'Etat est consultée. Aucun délai n'est imparti au ministre pour statuer, si l'affaire est portée directement devant lui ; s'il s'agit, au contraire, d'un recours contre la décision d'une autorité inférieure, le ministre doit statuer dans le délai de quatre mois à partir de la réception de la déclaration : sinon, les parties sont en droit de considérer celle-ci comme rejetée et de se pourvoir devant le conseil d'Etat. Quoique aucun texte ne l'exige, les décisions contentieuses des ministres sont toujours motivées. Elles sont notifiées administrativement, c.-à-d. par l'intermédiaire des agents de l'administration et sans le ministère d'un huissier. En admettant même qu'elles ne constituent pas de véritables jugements, elles en produisent, en tout cas, les effets, car elles ont force exécutoire et emportent d'elles-mêmes hypothèque. Elles sont rendues en premier ressort lorsqu'un texte spécial confère au ministre le pouvoir juridictionnel au 1er degré ou lorsqu'il s'agit d'une contestation qui a bien réellement le caractère contentieux, mais qu'aucun texte de loi ou de règlement n'attribue à une autre juridiction ; elles sont rendues en appel au cas de recours contre les décisions contentieuses des préfets. Les ministres ne prononcent jamais, comme juges, en dernier ressort.

Trois voies de recours sont ouvertes aux parties contre les décisions contentieuses des ministres : l'*opposition* et la *tierce opposition*, qui sont exercées devant le ministre

même qui a rendu la décision : la première, par les parties contre les décisions rendues par défaut ; la seconde, par les tiers qui n'ont été ni appelés ni entendus, et dont les droits se trouvent lésés ; l'*appel*, qui est porté devant le conseil d'Etat et qui peut recevoir deux formes : recours contentieux proprement dit, en vue de la réformation de la décision, recours pour excès de pouvoir, en vue de son annulation, ce dernier ne pouvant d'ailleurs s'exercer, d'après la jurisprudence, lorsque le premier est ouvert et tant qu'il subsiste. L'appel au conseil d'Etat n'est pas suspensif; il est recevable pendant les trois mois de la notification administrative de la décision. L'opposition, qui est suspensive, l'est jusqu'à l'exécution de la décision, la tierce opposition pendant trente ans. Dans l'opinion qui refuse aux ministres le caractère de juges ordinaires, il ne peut être évidemment question d'opposition. Cette voie de recours n'interrompt jamais, en tout cas, le délai d'appel au conseil d'Etat.

Responsabilité des ministres. — Elle est politique, civile ou pénale. La *responsabilité politique* est tantôt collective, tantôt individuelle (const. 25 févr. 1875, art. 1er). Elle n'entraîne ni peine, ni flétrissure, ni condamnation pécuniaire, mais seulement la perte du pouvoir (V. Constitution, t. XII, p. 664). — La *responsabilité civile* peut être envisagée à l'égard de l'Etat ou à l'égard des particuliers. A l'égard de l'Etat, elle est inscrite dans l'art. 41 du décret du 31 mai 1862, qui dispose que « les ministres ne peuvent, sous leur responsabilité, dépenser au delà des crédits qui leur sont ouverts, ni engager aucune dépense nouvelle avant qu'il ait été pourvu par un supplément de crédit au moyen de la payer ». Malheureusement aucune loi ne règle la procédure à suivre et, faute de pouvoir engager régulièrement l'action en réparation, la responsabilité édictée par le décret de 1862 est purement illusoire. Quant à la responsabilité civile que les ministres peuvent encourir à l'égard des particuliers par suite de fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions, elle fait, à son tour, l'objet d'une distinction : s'il s'agit d'une *faute de service*, c'est, conformément aux principes généraux, l'Etat qui est responsable et doit être attaqué ; s'il s'agit d'une *faute personnelle*, si, par exemple, un ministre, abusant de son autorité, s'est rendu coupable d'un acte arbitraire qui lèse un particulier, celui-ci pourra le poursuivre directement en dommages-intérêts devant les tribunaux ordinaires. Dans la pratique, la distinction est difficile et le succès des poursuites très problématique. — La *responsabilité pénale* est consacrée, de même que la responsabilité politique, par la constitution. L. 16 juil. 1875, art. 12, § 2 : « Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat ». C'est au Sénat, transformé en haute cour de justice, à caractériser la nature du crime et à appliquer la peine correspondante. — Sous l'empire de la loi du 16 juil. 1875, art. 13, on décidait déjà généralement, *ratione loci*, que les ministres non-membres des Chambres, ne pouvaient être poursuivis ou recherchés à l'occasion des paroles qu'ils y prononcent. L'art. 41 de la loi du 29 juil. 1881 tranche expressément la question : « Ne donneront ouverture à aucune action les discours tenus dans le sein de l'une des deux Chambres, ainsi que les rapports ou toutes autres pièces imprimées par ordre de l'une d'elles ».

Pays étrangers. — Dans tous les pays, le droit de nommer et de révoquer les ministres appartient au chef de l'Etat ; aux Etats-Unis, toutefois, ce droit est limité, quant à la nomination, par la ratification qu'y doit donner le Sénat. Partout aussi, les ministres peuvent être en même temps membres des Chambres ; mais en Angleterre, ils doivent, aussitôt nommés ministres, donner leur démission et se faire réélire. Au Mexique, on ne peut être ministre qu'à vingt-cinq ans, en Norvège qu'à trente ans ; ailleurs, il suffit, comme en France, d'être citoyen et de jouir de ses droits civils et politiques ; nulle part, la condition sociale ni la fortune ne sont mises en question. Les traitements des ministres varient beaucoup avec les pays : en Angleterre, le premier lord de la Trésorerie reçoit par an 125.000 fr., le lord de l'Amirauté et le secrétaire en chef pour l'Irlande, 112.500 f., le post-master général, 62.500 f. ; les petits ministres, 50.000 fr. ; en Allemagne, le chancelier de l'Empire a 67.500 fr. ; les secrétaires d'Etat, 30.000 à 62.500 fr. ; en Russie, la moyenne est de 35.000 fr. environ ; ailleurs, les traitements sont uniformes pour tous les ministres : 50.000 fr. en Autriche, 45.000 fr. en Prusse, 40.000 fr. aux Etats-Unis, 30.000 fr. en Espagne, 25.000 fr. en Italie et en Hollande, 12.000 fr. en Suisse, 9.000 fr. en Grèce. A peu près partout, ils sont logés par l'Etat dans des hôtels. Dans tous les Etats monarchiques, les ministres sont primés, au point de vue des préséances, par les membres de la famille régnante, les princes de l'Eglise, les membres du conseil privé et quelques autres hauts dignitaires ; aux Etats-Unis et en Suisse, ils viennent immédiatement après le président de la République. En Prusse, en Russie, en Espagne, au Portugal, en Autriche-Hongrie, ils portent le titre d' « Excellence ». Quant aux attributions des ministres, elles ne sont nulle part exactement semblables, car elles varient nécessairement, non seulement dans les détails, mais comme caractères généraux, avec la constitution du pays, ses mœurs, ses coutumes, et il nous est impossible d'en donner ici un aperçu, même sommaire (V. Administration et Constitution). Elles se ramènent, par leur nature, à trois catégories : attributions politiques, attributions administratives, attributions réglementaires. Les premières ne se rencontrent, naturellement, que dans les pays de régime constitutionnel et la responsabilité ministérielle en est la conséquence, sinon l'essence. Les secondes, qui caractérisent la fonction même de ministre, se rencontrent nécessairement partout, accompagnées, le plus souvent, d'un droit de contrôle sur les arrêtés réglementaires des autorités inférieures. Les troisièmes sont plutôt exceptionnelles. Nous n'avons pas parlé, à dessein, d'attributions contentieuses, car les ministres français ont seuls un pouvoir juridictionnel, et il leur est, on l'a vu, très parcimonieusement mesuré. Léon Sagnet.

II. Diplomatie. — Ministre plénipotentiaire (V. Agent diplomatique).

III. Histoire religieuse. — Ministres des Infirmes. — Congrégation de clercs réguliers instituée par saint Camille de Lellis. Sixte V approuva (8 mars 1586) cette institution, qui s'appelait alors *Congrégation du père Camille*. Il permit aux clercs qui la composaient de faire les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et d'y ajouter le vœu d'assister les infirmes et les malades, même dans les temps de peste. Grégoire XIII les érigea en ordre religieux (1591). Leur habit ne diffère de celui des autres ecclésiastiques que par une croix tannée qu'ils portent au côté gauche. — Maison mère à Rome. Leur supérieur général porte le titre de *vicaire général*.

Bibl. : Politique. — E. Laferrière, *Traité de la juridiction administrative* ; Paris, 1887-88, 2 vol. in-8. — L. Inquinbert, *De la Responsabilité pénale et civile des ministres* ; Paris, 1891, in-8. — F.-B. Simonet, *Traité de droit public et administratif* ; 2e éd., Paris, 1893, in-8. — V. en outre les bibliographies des art. Administration, Constitution et Ministère.

MINIUM. I. Minéralogie. — Plomb oxydé rouge se présentant dans la nature en masses pulvérulentes. Densité, 4,6 ; dureté, 2 à 3. La composition est représentée par la formule Pb^3O^4. Associé aux minerais de plomb.

II. Chimie industrielle. — Le minium n'est point un oxyde particulier de plomb, mais un composé de deux atomes de protoxyde et un atome de bioxyde de ce métal ; il a donc pour formule $2\,PbO + PbO^2$. Celui du commerce renferme constamment des quantités plus ou moins considérables de protoxyde libre et quelquefois de l'oxyde de cuivre. Le minium est pulvérulent, rouge jaunâtre, sans saveur ni odeur, susceptible d'être décomposé par la chaleur en protoxyde

et oxygène. A froid, les acides étendus le transforment en *oxyde puce* ou bioxyde insoluble. Si les acides sont concentrés et bouillants, ils le convertissent en sels de protoxyde et on obtient de l'oxygène. Traité par l'acide hydrochlorique, il est décomposé et on a du chlorure de plomb, du chlore et de l'eau. A la chaleur de la lampe à alcool, l'hydrogène le ramène d'abord à l'état de protoxyde, puis le réduit si on prolonge la durée de l'expérience. Par la voie sèche, il attaque l'argent à l'état de protoxyde. On obtient le minium en chauffant le protoxyde de plomb très divisé au contact de l'air. Nous allons du reste décrire succinctement la fabrication de cet oxyde important qui doit être d'une grande pureté pour plusieurs emplois, pour la fabrication du cristal notamment. Le fourneau destiné à cette opération est un four à réverbère à deux chauffes renfermées sous la même voûte. Ces foyers, placés de chaque côté, à la naissance de la voûte, sont éloignés l'un de l'autre de $1^m,45$, leur largeur est de $0^m,32$, leur longueur de $1^m,70$. Chacune d'elles est séparée de son cendrier par une grille en fer. Les barreaux de ces grilles doivent être assez rapprochés pour que le charbon même ne puisse passer et que néanmoins il ne s'y forme pas d'engorgement au point d'intercepter le passage de l'air. La sole du four est pavée avec des briques placées de champ et que maintient au contact un fort cadre de fer de $0^m,03$ d'épaisseur sur $0^m,10$ de largeur. Cette disposition est nécessaire pour s'opposer aux infiltrations du plomb à travers les joints. Cette sole doit être légèrement concave afin que le métal en fusion puisse se rassembler au centre. Sa distance au sommet de la voûte est de $0^m,40$. La communication avec l'extérieur est établie au moyen de trois ouvertures, l'une moyenne, rectangulaire, large de $0^m,62$, haute de $0^m,32$, par laquelle on introduit le métal qu'on doit soumettre à l'oxydation ; les deux autres, latérales, correspondant aux deux foyers, sont munies de portes de fer. Toutes les trois se trouvent placées sous une grande cheminée commune. Le dessus de la voûte du fourneau forme le plancher d'une étuve où doit s'opérer, comme nous le verrons plus loin, la dessiccation du *massicot*. Si on place du combustible dans les foyers, la flamme s'élevant va frapper la voûte et s'infléchit pour aller sortir par l'ouverture du milieu. On ouvre ou l'on ferme les portes pour régler le tirage à volonté. Le fourneau tout entier, cela va sans dire, doit être, comme tous les fourneaux de fusion, construit en briques réfractaires liées par un mortier argileux.

Les plombs neufs ou saumons, d'Angleterre, d'Amérique, d'Espagne, de France, sont souvent d'une pureté suffisante pour donner du minium satisfaisant, en général, aux exigences du commerce. Les vieux plombs, lorsqu'on les a purgés de la soudure qu'ils contiennent, peuvent aussi être employés, si les produits qu'on en veut obtenir sont destinés aux fabriques de faïence à émail opaque ou aux fabriques de poteries communes. Mais, comme on ne peut compter sur la constance de la qualité de ces plombs, on pourrait se rendre indépendant des fâcheux effets de leur impureté en leur faisant subir une sorte de purification préalable. On fait fondre dans une grande chaudière de 300 à 400 kilogr. de plomb et plus ; quand il est fondu, on brasse avec un bâton, on entretient la fusion pendant quelque temps, puis on fait écouler le tiers supérieur de la masse qui renferme les métaux étrangers. La partie supérieure qu'on recueille dans des lingotières peut être vendue ensuite comme du plomb d'une qualité inférieure, pouvant cependant avoir de nombreux usages dans les arts. Ce qui reste au fond de la chaudière est enlevé avec des cuillères et porté sur la sole échauffée du four à réverbère.

Aujourd'hui le travail du patinsonage, analogue au précédent, usité pour retirer du plomb de faibles quantités d'argent, met dans le commerce, à un prix assez modéré, des plombs bien plus purs que ceux qu'on trouvait autrefois, et le fabricant de minium trouve bien plus facilement à s'approvisionner. Avant d'acheter des quantités considérables d'un plomb, dont la source lui serait connue, le fabricant pourrait oxyder dans un têt d'argile quelques grammes de ce métal et traiter le résultat par l'ammoniaque en excès ; si la couleur bleuâtre était trop intense, le plomb devrait être rejeté comme étant trop cuivreux. Pour le fourneau dont nous avons précédemment donné les dimensions, la quantité de plomb à traiter à chaque opération est de 300 kilogr. On commence par en introduire les deux tiers seulement, puis, quand la fusion est opérée, on ajoute le dernier tiers. Dès que le plomb est fondu, on l'agite continuellement avec un long râteau en fer dont le manche appuie sur le crochet d'une chaîne suspendue devant l'ouverture du four. A mesure que le plomb s'oxyde, on repousse le résultat de cette opération avec le plein du râteau, au fond du fourneau ; on agite de nouveau le plomb fondu, l'on repousse encore l'oxyde et ainsi de suite pendant environ cinq heures. Pendant la calcination, il faut avoir soin de ne pas chauffer trop fortement, on s'exposerait à fondre l'oxyde qu'on a préparé, il faut seulement maintenir le feu. En outre, il est utile de laisser ouvertes les portes des foyers, afin que l'air puisse entrer librement et venir oxyder le plomb.

Quelque bien conduite que soit la calcination, il arrive un moment où une certaine quantité de métal assez petite, il est vrai, refuse de s'oxyder ou du moins s'oxyde avec une difficulté très grande ; il est alors beaucoup plus sage de recueillir dans une petite cuvette ménagée dans la sole, tout près de l'ouverture du fourneau, les parties liquides qui se refusent à l'oxydation. On les retire de là, avec une cuillère à projection, on en forme un lingot, qui sera joint le lendemain au plomb qu'on introduira dans le fourneau. On ramène alors et l'on étend uniformément sur la sole tout l'oxyde qu'on avait refoulé vers le fond du fourneau. On le retourne au moyen d'un ringard, on trace de nouveaux sillons, et ainsi de suite, jusqu'à la fin de la journée Cette opération a pour but d'oxyder les particules de plomb qui ont pu échapper à l'action oxydante de l'air. Le plomb, par suite de cette manipulation, est passé à l'état de protoxyde ou *massicot*, mais ces particules grossières ont besoin d'être divisées pour s'unir à une nouvelle quantité d'oxygène et pouvoir ainsi se convertir en minium. Le *broyage* atteint ce but.

On retire l'oxyde du four avec une longue pelle de fer et on le fait tomber dans de grands seaux en bois, munis d'anses de fer pour la commodité du transport. Comme la température de l'oxyde est très élevée, et quoiqu'on ne le retire du four que douze heures après l'avoir préparé, il est nécessaire, pour la commodité des manipulations qui vont suivre, de jeter sur le contenu de ces seaux une certaine quantité d'eau. On les porte ensuite au moulin où l'oxyde doit être broyé. Ce moulin est semblable à celui dont on se sert pour broyer le carbonate de plomb ou *céruse*. Il se compose donc de deux meules, l'une fixe, l'autre mobile, toutes deux en grès ou en lave de Volvic, mesurant $0^m,30$ de diamètre et $0^m,30$ d'épaisseur. La masse est introduite par un entonnoir, qui sert aussi à verser l'eau qui doit faciliter le broyage. Une paire de ces meules peut broyer 300 kilogr. de matière par jour. Il est souvent nécessaire de broyer la matière deux et trois fois. Au sortir de ce broyeur, le produit du broyage est soumis à l'opération du tamisage qui a pour but de séparer de la masse d'oxyde les parties de plomb qui ont pu échapper à l'oxydation. Cette opération exige deux tonneaux défoncés, sur l'un desquels on a placé deux tringles de fer qui permettent à l'ouvrier d'imprimer au tamis qu'elles supportent un mouvement de va-et-vient. Ce tamis est formé par un tissu métallique très serré. L'ouvrier prend l'oxyde broyé ou suspendu dans l'eau, le verse sur son tamis et, par une agitation modérée, facilite le passage de la matière à travers la toile métallique. Quand tout a été tamisé, on découvre les parties liquides en ayant toutefois soin de verser l'eau de cette décantation dans un autre tonneau, où elle déposera le minium qu'elle tient en suspension.

L'opération du tamisage n'enlève cependant pas tout le plomb métallique que le massicot contenait. Si l'on veut obtenir un bon minium, il faut laver le produit du tamisage. Pour cela, on a un large baquet dans lequel est placé un agitateur composé d'une roue aux fentes de laquelle sont fixées des palettes de bois ; ce baquet est muni de deux robinets placés à des hauteurs différentes ; on y verse le produit du tamisage et l'argile en tournant la roue. Puis on ouvre le robinet supérieur qui laisse écouler le liquide dans une cuvette placée au-dessous. On transvase l'eau de la cuvette dans un second baquet où elle dépose. On débouche ensuite le robinet inférieur du baquet agitateur ; l'eau qui s'écoule est traitée comme la première. On prend alors le dépôt qui s'est fait dans la cuvette, on en remplit à moitié une bassine qu'on tient des deux mains et qu'on porte dans le baquet où on l'agite, de manière que la plus fine se mêle à l'eau et se précipite à mesure dans le fond, tandis que la plus pesante, qui est celle qui n'a pas été divisée au moulin, reste dans la bassine. Le déchet qu'on obtient est joint à celui du tamisage pour être calciné de nouveau. Le minium qu'on obtient en oxydant ces résidus est même le meilleur qu'on puisse employer pour la fabrication des cristaux ; en effet, le minium du premier lavage contient tous les métaux plus oxydables que le plomb. Lorsque le lavage est fait, on laisse précipiter au fond du tonneau la matière très divisée qui est suspendue dans l'eau ; on décante l'eau qu'on remet dans le premier baquet, on retire le dépôt qu'on place dans des terrines de terre cuite. On porte ces terrines dans l'étuve dont nous avons parlé et on les y laisse jusqu'à ce que la dessiccation de l'oxyde soit complète.

L'oxyde retiré de l'étuve est pulvérisé, puis enfermé dans des caisses de fer battu d'une contenance de 7 à 8 kilogr. ; il est repassé au four, afin que le massicot se transforme en minium. En Angleterre, on se contente souvent de l'étaler simplement sur la sole du four.

Le minium est employé à cause de sa belle couleur pour colorer les papiers de tenture, les cires molles à cacheter. Il sert à la fabrication du strass, du flint glass et du cristal, verres auxquels il communique une puissance réfractive considérable, une limpidité parfaite, et la faculté de pouvoir être taillés plus aisément. Les fabricants de cristal le préfèrent au massicot, parce qu'il réussit d'une façon plus constante, sans doute à cause de l'excès d'oxygène qu'il perd en passant à l'état de silicate, et qui sert à la combustion des traces de matières organiques que la soude et la potasse peuvent contenir. Pour cette dernière application, on prend le minium le plus pur, celui qui est exempt d'oxyde de cuivre, attendu que le cuivre donnerait une teinte verte au cristal. Il existe dans la composition des émaux de faïence, des couverts de poteries ; enfin il sert à faire des mastics que l'on emploie pour les joints des pièces métalliques assemblées. A. Riegel.

Minium de fer (V. Brun, t. VIII, p. 233).

III. Alchimie. — Sous ce nom, on trouve confondus, dans les auteurs anciens, un grand nombre de substances rouges, d'origine minérale, telles que les oxydes de fer, de plomb, de mercure, les sulfures de mercure, d'arsenic, d'antimoine et divers composés analogues, mal distingués les uns des autres. Aussi les mots rubrique, minium, cendre, vermillon sont-ils souvent pris comme synonymes. M. Berthelot.

MINJARES (Juan de), architecte espagnol de la fin du XVIe siècle. Elève du célèbre *Juan de Herrera* (V. ce nom), Juan de Minjares fut désigné, dès 1568, par son maître, pour surveiller les travaux de fondation de l'Escurial et, en 1574 et 1575, il fut chargé de la construction de l'église Saint-Laurent de ce monastère ainsi que de la direction des travaux royaux à Aranjuez, notamment de ceux de la chapelle du palais de cette ville. En 1584, il succéda à Juan de Orea comme grand maître des œuvres de l'Alhambra de Grenade, de l'Alcazar de Séville et des Ecuries royales de Cordoue, et l'année suivante, Minjares fit commencer, sur les dessins de Juan de Herrera, la *Casa Lonja* ou Bourse et palais consulaire de Séville, remarquable édifice des plus intéressants dans le style de la Renaissance et décelant une rare science de construction. Cet architecte, souvent appelé dans les juntes consultatives d'architectes réunies à cette époque et mentionnées par C. Bermudez (*Noticias de los Arquitectos;* Madrid, 1829, 4 vol. in-8), dut mourir vers 1590, pendant la construction de la Bourse de Séville, laquelle ne fut achevée qu'en 1598. Charles Lucas.

MINNEAPOLIS. Ville des Etats-Unis (Minnesota), contiguë à Saint-Paul, et située sur la rive droite du Mississippi aux chutes de Saint-Antoine. Fondées en 1850, à 16 kil. (en droite ligne) l'une de l'autre, les deux villes de Saint-Paul et de Minneapolis n'en font plus qu'une en réalité aujourd'hui. Le recensement de 1890 donne à Minneapolis 203.405 hab. et à Saint-Paul 154.650. Ces chiffres sont déjà fort dépassés. Les minoteries de Minneapolis, au nombre de vingt-cinq, ont réduit en farine (en 1890) 12 millions d'hectol. de froment, et ses quinze scieries ont débité des bois pour une valeur de 150 millions de francs. Aug. M.

MINNESINGER (*Chanteurs d'amour*). Poètes et chanteurs qui florirent en Allemagne pendant les XIIe et XIIIe siècles. Ils offrent une grande analogie avec les *troubadours* provençaux dont l'apparition remonte à la fin du XIe siècle et qui, répandus d'abord dans le reste de la France, puis en Italie, eurent un peu plus tard des imitateurs en Allemagne — tout d'abord en Souabe — et principalement dans la partie méridionale de cette contrée. Ils furent également très nombreux en Autriche.

Toutefois, les chants des Minnesinger différaient de ceux des troubadours : tandis que ceux-ci célébraient en vers profanes les hauts faits des chevaliers et les douceurs de l'amour, inspirateur et récompense du courage, la muse plus chaste des chanteurs allemands s'adonnait souvent aux louanges de Dieu et de la sainte Vierge ; elle louait aussi les beautés de la nature que ces poètes savaient goûter en chrétiens et en artistes. Succédant à l'âge héroïque des épopées aventureuses et des exploits légendaires et bien qu'ils n'aient pas manqué non plus de chanter les actions épiques, ils accueillaient aussi des inspirations plus paisibles et plus douces. Au reste, appartenant en général à l'aristocratie, puisque l'on trouve parmi eux des nobles de tout rang et même des souverains, parmi lesquels un empereur, Frédéric Barberousse, ils consacrèrent aussi leur talent à la glorification des princes. Ceux-ci d'ailleurs se montrèrent toujours leurs protecteurs, il suffit de rappeler ici les noms de Frédéric II, de l'archiduc d'Autriche Léopold IV et du roi de Bohême Wenceslas. Partout bien accueillis, ils voyageaient de château en château, rétribués par l'hospitalité qui leur était toujours largement offerte. Parmi les plus anciens Minnesinger, du XIIe siècle à la moitié du XIIIe, nous citerons Kürenberg et Meinloh de Sevelingen. Puis viennent Friedrich de Hausen, Heinrich de Weldeck (né dans les Pays-Bas), Reinmar der Alte qui fut le maître d'un des plus illustres d'entre eux, le poète national Walter de la Vogelweide. Ce dernier prit part au fameux « Tournoi poétique de la Wartbourg » qui eut lieu probablement dans les premières années du XIIIe siècle, bien que non seulement l'authenticité de la date mais encore celle de l'événement lui-même soient l'objet de sérieuses contestations. Qu'il soit historique ou légendaire, ce tournoi aurait réuni à la cour du landgrave Hermann de Thuringe les plus célèbres d'entre les Minnesinger : Wolfram d'Eschenbach (auteur des *Chansons du guet*), Klingsor qu'accompagnait une mystérieuse réputation de magicien, peut-être aussi Tannhäuser dont Wagner devait faire le héros d'un de ses ouvrages dont le deuxième acte met en scène le combat poétique des *chevaliers chanteurs* (V. Tannhäuser). Insensiblement l'art des *Minnesinger* vint à décliner. Une forme moins pure recouvrit peu à peu des pensées moins élevées. Les poètes aban-

donnèrent souvent les sujets nobles ou austères pour chanter l'amour profane. Il convient néanmoins, dans cette période de décadence, de relever les noms de Nithart de Reuenthal, de Conrad de Würtzburg et d'Ulrich de Lichtenstein, auteur du bizarre poème intitulé le *Service des Dames*.

Si maintenant nous essayons de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des œuvres des *Minnesinger*, nous y reconnaîtrons l'influence de l'antiquité, — l'imitation des chansons de geste de France, — et enfin l'inspiration chrétienne qui fut chez eux prépondérante.

C'est à la première de ces sources qu'est due l'*Enéide* de Heinrich de Weldeck. Mais il ne faudrait pas chercher dans ce poème une traduction ou même une *adaptation* de l'épopée virgilienne. Rédigé d'après l'*Enéas* attribué à Benoît de Sainte-More, à peine présente-t-il quelques traits que l'on puisse rapprocher de l'original. Nous en dirons autant des poèmes inspirés par la guerre de Troie, et dont l'un fut rédigé, sur la demande du landgrave Hermann de Thuringe, par Herbort de Fritzlar, l'autre par Conrad de Wurtzburg. Ce dernier ouvrage, qui ne contient pas moins de cinquante mille vers, est écrit dans une langue pure et imagée.

La *légende d'Alexandre*, dont s'était déjà emparé en France le trouvère Albéric de Besançon, fut traitée en Allemagne par Lamprecht vers 1170. C'est une des meilleures œuvres que l'on puisse signaler dans cette période de la poésie chevaleresque. Bien que la langue en soit encore indécise, on y doit louer la justesse et la sobriété de l'expression et le ton véritablement épique auquel l'auteur a su maintes fois s'élever.

La *Chanson de Roland*, après avoir tenté le prêtre Conrad, fournit indirectement à Wolfram d'Eschenbach le thème de son *Willehalm* qu'il laissa d'ailleurs inachevé. Le *Cycle de la Table ronde* inspira successivement Hartmann d'Aue, Ulrich de Zetzikon et Wirent de Grafenberg. Nous devons citer spécialement Gottfried de Strasbourg, qui chanta les amours de *Tristan* et d'*Yseult* et célébra en vingt-quatre mille vers les aventures mystiques de *Parcival*. Gottfried est assurément un penseur, et l'on doit regretter que la pureté du style n'ait pas chez lui répondu à la profondeur de la pensée. N'oublions pas de placer ici le nom du poème de *Lohengrin*, fils de Parcival, dont l'auteur est resté inconnu. On sait comment Wagner sut tirer parti de ces trois poèmes dont on trouvera l'histoire en consultant les articles qui les concernent.

Parmi les nombreux ouvrages dus à de pieuses légendes, nous citerons : la *Vie de Marie* du prêtre Wernher de Tegernsée (1173) et celle écrite par le chartreux Philippe; l'*Enfance de Jésus* de Conrad de Fussesbrunn ; le *Départ de Notre-Dame* du prêtre Conrad; la *Légende de sainte Véronique* de Wernher ; les légendes de *Saint Alexis* et de *Saint Silvestre* par Conrad de Würtzbourg ; celles de *Saint Georges* par Reinbot de Durne et de *Saint Grégoire du Rocher* par Hartmann d'Aue. Les histoires de martyrs sont aussi très nombreuses. Enfin nous devons mentionner la grande collection du *Passionnal*, vaste recueil de légendes, qui renferme environ cent mille vers. Les croisades ne manquèrent pas d'inspirer, soit directement, soit par les légendes orientales qui par elles pénétrèrent en Occident, les chevaliers chanteurs. Le poème de *Barlaam et Josaphat* de Rodolphe d'Ems, le chant du *roi Oswald*, l'histoire de *Salman*, les légendes d'*Orendel* et de la *Sainte Robe*, méritent d'être rappelés ici. La poésie morale fournit aussi son contingent. La légende du *Pauvre Henri* d'Hartmann d'Aue, dont le sujet fut ensuite exploité par Conrad de Wurtzbourg dans son poème d'*Engelhard et Engeltrud*, le *Bon Gérard* de Rodolphe d'Ems, la *Modération* de Preidank, le *Coureur* de Hugo de Trimberg, appartiennent à cette catégorie. Dans un autre ouvrage, *le Souvenir de la mort*, on trouve une sévère critique du relâchement des mœurs. — La forme satirique est aussi représentée dans quelques apologues d'une naïve jovialité.

L'histoire et la philosophie ont leur place dans l'œuvre des Minnesinger ou du moins s'y trouvent mélangées : il ne faut pas rechercher la rigueur de la chronologie ni l'exactitude historique dans la *Chronique des empereurs* ou dans le *Chant de Saint-Ammon*.

Lorsqu'on étudie les nombreux poèmes que nous ont légués les Minnesinger, il est impossible de n'être pas frappé du soin qu'ils apportaient en général à la facture de leurs vers, relativement au rythme et au mètre. Leur poésie est de beaucoup supérieure à la mélodie qui l'accompagne. Celle-ci, basée sur les modes ecclésiastiques et dépourvue de rythme, n'occupait dans l'ensemble de la composition qu'une place secondaire. Quelques érudits ont cru reconnaître, dans les ornements mélodiques qui s'y rencontrent, l'influence de la musique orientale. Cette influence se rattacherait donc aux croisades dont nous avons parlé plus haut à un autre point de vue. Il est à remarquer que les mélodies créées par les Minnesinger avaient le grand mérite de suivre exactement les vers. La notation employée était celle des chants d'Eglise. Leurs œuvres ont été recueillies au XIVe siècle.

Le déclin du *Minnesang* nous amène tout naturellement, et par une lente transition, à l'avènement d'une autre école, celle des *Meistersinger*.

Pour bien comprendre la substitution logique de ceux-ci à leurs chevaleresques prédécesseurs, il est nécessaire de considérer sommairement l'état politique et social de l'Allemagne à la fin du XIIIe siècle. L'abaissement de la féodalité avait notablement diminué l'importance et l'éclat des petites principautés, centres d'action des *Minnesinger*. Sous la protection d'une souveraineté plus forte que les autorités fragmentaires et souvent en luttes réciproques qu'elle tendait à remplacer, les cités s'édifiaient, le commerce, en se développant, y apportait plus d'aisance. La bourgeoisie, en succédant partiellement à la noblesse, devait naturellement souhaiter aussi une portion de son héritage intellectuel. Mais un tel héritage ne se pouvait transmettre qu'en se transformant. Moins de grandeur, moins de grâce, une réglementation excessive de la forme poétique, ainsi que nous l'allons voir, mais plus de familiarité et de vérité dans le détail des poèmes, souvent assez vulgaires, qui succédaient à ceux des Minnesinger : tels sont les principaux caractères de l'œuvre de leurs héritiers.

Analogues aux confréries ou corps de métiers qui veillaient dans les villes du moyen âge à la stricte observation des vieilles coutumes, les corporations de *maîtres chanteurs*, qui se recrutèrent parmi les autres, eurent aussi leurs règles sévères, étroites, et, à maints égards, absurdes. Pour être admis dans la corporation, il fallait subir un rigoureux examen en présence de quatre *marqueurs* qui constituaient le jury. Le lieu choisi pour l'épreuve était généralement une église, le sujet était emprunté à l'Écriture sainte. Il s'agissait d'inventer, soit un nouvel arrangement des vers, soit une mélodie neuve, mais sans pour cela contrevenir en rien aux règles aussi strictes qu'immuables entre lesquelles l'inspiration avait grand'peine à se glisser. Un des marqueurs s'occupait de constater l'authenticité du fait choisi, un autre surveillait la prosodie, les deux derniers jugeaient les rimes et la mélodie. Il paraît même que les juges avaient aussi à examiner les *opinions* du candidat. Les trente-quatre fautes les plus importantes étaient soigneusement cataloguées et toute infraction sévèrement relevée. Ce code impitoyable, appelé *Tabulature*, était en réalité le seul juge, dont les autres n'avaient qu'à appliquer les décisions sans appel. La structure des chants était soumise à une réglementation spéciale ; chaque chant de maître, ou *Bar*, comprenait différentes strophes, lesquelles se divisaient en deux *stollen* (littéralement *tranches*) chantées sur la même mélodie. Le chant se concluait par l'*Abgesang* (envoi).

Henri de Meissen (V. ce nom), dit *Frauenlob*, qui vint à Mayence en 1311 et y organisa la première confrérie de chanteurs, était un esprit intelligent, mais peu souple, qui

imprima aux premiers statuts cette raideur non exempte de pédantisme dont la plupart de ses successeurs ne devaient guère s'écarter. Nombre de villes suivirent l'exemple de Mayence ; mais Nuremberg peut être considérée comme la capitale du *Meistersang* (la corporation de cette ville comprenait deux cent cinquante membres au xve siècle); Augsbourg venait en seconde ligne.

Les *Meistersinger* semblent avoir possédé une provision de mélodies à leur propre usage, qu'ils désignaient de noms absolument dénués de signification, du moins pour les non-initiés : tel mode était *long*, tel autre *bref;* les tons étaient *bleus*, *rouges*, etc.; l'air du *rossignol*, celui du *pélican*, ceux de l'*arc-en-ciel*, de la *grenouille*, du *romarin*, etc., se déroulaient dans une longue et grotesque énumération. Les quatre principales mélodies étaient appelées *Gekrönten Töne* (tons couronnés) et avaient pour auteurs Müglin, Frauenlob, Marner et Regenbogen. Les aspirants, dépourvus du génie créateur, devaient renoncer au grade de maître, mais pouvaient trouver place dans l'un des degrés inférieurs de la hiérarchie. Le premier prix consistait en une chaîne ornée d'une médaille à l'effigie du roi David; le second prix donnait droit à une guirlande de fleurs artificielles. Les mélodies des *Meistersinger* ne sont pas moins monotones que celles de leurs prédécesseurs. L'absence du rythme les empêcha généralement de devenir populaires. Quelques-unes le devinrent cependant, et, d'autre part, certains maîtres s'approprièrent des chants du peuple. Mais ce ne sont là que des exceptions. On y peut remarquer néanmoins plus de discrétion dans l'emploi des ornements. Les instruments employés pour l'accompagnement des chants étaient la harpe, le violon et la cithare. On se représentera le degré de minutieuse puérilité auquel étaient parvenus ces chanteurs, en apprenant qu'ils allèrent parfois jusqu'à mettre en musique l'indication du livre et du chapitre de la Bible d'où ils avaient tiré le sujet d'un poème, ou encore le nom du poète et la page du livre !

Les plus fameux d'entre les Meistersinger furent Kantzler, Till Eulenspiegel, Muscatblüt, Heinrich de Mügeln, Puschmann, Pischart et surtout Hans *Rosenblutt*, Hans *Folz* et enfin Hans *Sachs* (V. ces noms), le plus justement célèbre de tous. Disons seulement que Hans Sachs ne composa pas moins de 6.048 ouvrages, parmi lesquels 4.275 sont classés parmi les *Meister-lieder* (chants de maître).

La période la plus glorieuse du *Meistersang* comprend environ un siècle et demi, à partir de l'an 1400. Puis vint l'époque du déclin qui s'accentua rapidement pendant le xviiie siècle. La dernière confrérie s'éteignit à Ulm en 1839. En résumé, si l'on ne peut accorder aux *Meistersinger* la gloire d'avoir atteint un niveau bien élevé, aussi bien en poésie qu'en musique, on ne saurait leur contester le solide mérite d'avoir exercé une grande influence sur la formation du chant. Ils ont introduit la musique au foyer du bourgeois et de l'artisan, et, en la faisant servir à célébrer le vin, la bière et les joyeux festins, ils l'ont popularisée. N'oublions pas d'ailleurs que leur muse ne fut pas toujours triviale, mais qu'elle s'éleva souvent à la louange de Dieu et des saints. Pour étroites et pédantes que fussent leurs règles, elles n'en constituaient pas moins un moyen d'éducation, et l'Allemagne moderne leur en doit être reconnaissante. Rappelons enfin que ces orfèvres, ces tailleurs, savetiers, maçons et tisserands, jouèrent un rôle important dans l'œuvre civilisatrice de l'Allemagne (aucun autre pays n'ayant connu l'équivalent de leurs corporations), et s'imposèrent assez à l'attention de l'autorité souveraine pour obtenir de l'empereur Charles IV, en 1378, des lettres de franchise et des armes particulières. Plusieurs d'entre les maîtres chanteurs, entre autres Hans Folz et Hans Sachs, embrassèrent les doctrines de Luther.

Die Meistersinger von Nürnberg (les Maîtres chanteurs de Nurenberg), opéra en trois actes de Richard Wagner, terminé en oct. 1867 (la première esquisse date de 1845), est représenté pour la première fois à Munich le 21 juin 1868. Cette œuvre, qui occupe une place à part parmi les créations du maître, est, à proprement parler, une comédie, tour à tour spirituelle, bouffonne, rêveuse ou tendre, qui, en outre, résume toute une époque de l'histoire poétique et musicale de l'Allemagne, et enfin présente des conclusions d'une haute portée philosophique : la belle et douce figure de Hans Sachs domine tout l'ouvrage, et le dirige en quelque sorte, puisque c'est lui qui, par les ressources de son esprit ingénieux et bon, amènera le dénouement favorable.

Le brave Pogner, orfèvre dans la bonne ville de Nurenberg et Meistersinger, a promis la main de sa fille Eva au chanteur qui, le jour de la Saint-Jean, aura remporté la victoire sur ses concurrents. Un jeune chevalier, Walther de Stolzing, qui aime la jeune fille et se sait aimé d'elle, se résout à tenter l'épreuve. Nous avons brièvement parlé, dans la première partie de cet article, de la difficulté des règles dont l'observation était imposée au candidat. Ici les quatre marqueurs sont réunis dans le personnage grotesque du greffier Beckmesser, chez qui la sévérité du juge est encore augmentée par la jalousie du rival, car lui aussi aspire à la main d'Eva. L'épreuve n'est pas favorable au jeune chevalier, et, malgré les efforts généreux de Hans Sachs, le chant qu'il vient d'improviser est déclaré absurde et inacceptable.

Le lourd et prétentieux Beckmesser s'est avisé de venir, dès la nuit suivante, chanter sous les fenêtres d'Eva, en guise de sérénade, le morceau qu'il a préparé pour la Saint-Jean. Mais le malicieux Hans Sachs, protecteur de Walther et d'Eva, prend plaisir à interrompre l'aubade en frappant du marteau sur les souliers qu'il raccommode à l'instar du marqueur signalant les fautes. Beckmesser troublé perd le fil de sa chanson ; les voisins, peu à peu éveillés, ouvrent leurs fenêtres, — des incidents surgissent et amènent une bagarre générale que vient calmer l'arrivée du veilleur de nuit.

Hans Sachs, qui a su comprendre Walther et voir en lui un véritable poète plein de sève et de jeune originalité, lui enseigne l'utilité des règles de la science, dont l'inspiration a besoin pour s'affirmer et se développer. Il l'engage à se mettre au travail et à composer le morceau qu'il doit présenter au concours. Sur ces entrefaites, le greffier, qui a mis la main sur les vers de Walther rapidement griffonnés par Hans Sachs, est charmé de voir ce dernier les lui abandonner en toute propriété.

Précisément ces vers, si généreusement cédés par le savetier-poète, vont décider de la victoire de Walther et de la défaite de son burlesque rival. En présence des corporations assemblées et de toute la population de Nurenberg, Beckmesser chante le poème de Walther, mais si étrangement défiguré par une musique absurde, que le greffier ne peut parvenir à l'achever, interrompu qu'il est par les murmures des assistants. C'est alors que le chevalier, sur l'invitation de Sachs, chante le *Récit du songe*, célébrant l'amour et la poésie, incarnés par lui en Eva. Le peuple et les Maîtres chanteurs accordent unanimement à Walther de Stolzing la couronne et la chaîne portant l'effigie du roi David, et la pièce se termine sur un discours de Hans Sachs qui rend justice aux maîtres de l'art allemand et fait appel au patriotisme de ses concitoyens, gardiens des nobles et antiques traditions. Dans cette rapide narration nous n'avons pu retracer nombre d'épisodes charmants ou amusants, ni même nommer maints personnages secondaires. Mais surtout nous n'avons pu donner le moindre aperçu du coloris pittoresque, de l'intensité de vie et d'action qui font de ce chef-d'œuvre une résurrection véritable de la vieille ville allemande au temps des *Meistersinger*. Quant à la musique, nous devons nous borner à constater que jamais Wagner n'a été plus richement ni plus constamment inspiré que dans cette merveilleuse comédie. On peut sans doute citer particulièrement l'ouverture, qui résume toute l'action, en mettant en œuvre les thèmes principaux ; le chant de

Walther au premier acte, et son chant de maîtrise au troisième; la rêverie de Sachs, — le prélude du troisième acte; — mais comment ne pas citer aussi les merveilleux ensembles des maîtres chanteurs, les chœurs des corporations, ou plutôt comment ne pas reconnaître que l'œuvre entière doit être étudiée et entendue dans son intégrité?

Les *Maîtres chanteurs* ne comportent pas moins de dix-sept rôles (dont deux rôles de femmes). L'orchestre est ainsi composé : 1[er] et 2[e] violons, altos, violoncelles et contrebasses, 2 flûtes, 1 petite flûte, 2 hautbois, 2 clarinettes, 2 bassons, 4 cors, 3 trompettes, 3 trombones, 1 tuba-basse, 1 harpe, 1 luth, timbales, grosse caisse, cymbales, triangle et *glockenspiel*.

Nous avons eu l'occasion de faire observer que les *Minnesinger* avaient inspiré à Wagner son *Tannhäuser*. Les *Maîtres chanteurs de Nurenberg* peuvent donc être considérés, au point de vue historique, comme une sorte de pendant à ce premier opéra. En l'un comme en l'autre, l'art est glorifié dans les termes les plus hauts et les plus purs. Relativement aux *Maîtres chanteurs*, on remarquera que Wagner, tout en combattant avec la plus grande énergie la routine et les préjugés, rend hommage aux saines traditions, et préconise l'acquisition des connaissances nécessaires à l'enfantement de l'œuvre d'art. Il respecte et honore le glorieux passé, tout en laissant au présent la liberté nécessaire et en demandant que le champ soit ouvert à l'essor des pensées neuves et des virils enthousiasmes. Enfin il nous montre, dans le mariage d'Eva, fille du peuple, avec le chevalier Walther de Stolzing, l'union symbolique de l'art savant et du chant populaire, d'où doit naître la musique vivante et complète, apte à exprimer toutes les manifestations de l'âme et de la vie humaines. René Brancour.

MINNESOTA. Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 215.907 kil. q.; 1.301.826 hab. (au 1[er] juin 1890), soit 6 hab. par kil. q., ce qui le place au 10[e] rang pour l'étendue et au 20[e] pour la population. Situé entre 43° 30′ et 90° lat. N., 91° 59′ et 99° 25′ long. O. Sa frontière est dessinée à l'O. par la rivière Rouge du Nord, au N. par le 49° de lat. entre la rivière Rouge et le lac des Bois, puis par la rivière et le lac Rainy et un chapelet de lacs et de cours d'eau jusqu'au lac Supérieur. A l'E., la rive septentrionale du lac Supérieur délimite le Minnesota jusqu'à Duluth ou « Fond du Lac ». Puis la frontière suit la rivière Sainte-Croix et le Mississipi. Au S.-O. et au S., deux lignes géométriques à angle droit séparent le Minnesota du Dakota et de l'Iowa. Le Minnesota est limitrophe du Wisconsin à l'E. et du Dominion Canadien au N. L'Etat est traversé du N. au S.-E. par le Mississipi, et dans sa partie méridionale par la rivière Minnesota.

Le Minnesota est à la limite N.-E. de la Prairie (V. Etats-Unis); sa plus haute colline n'atteint que 520 m., l'altitude moyenne est de 300 m Un renflement assez faible du sol (Missabey hills, Heights of land) sépare le bassin du Mississipi de ceux du Ouinipeg et des Grands Lacs; à l'O. le coteau du Grand-Bois sépare les bassins du Mississipi et du Minnesota Le N.-E. de l'Etat est revêtu de forêts de conifères parsemées de marécages; au S. commencent les ondulations de la Prairie. Les bois couvrent encore 30 % de la surface totale. Le N.-E. et le centre sont formés de terrains archéens, l'E. de cambriens et siluriens; au N.-O., le long de la rivière Rouge, sont des terrains crétacés. Mais la caractéristique de cette région est l'immense extension des moraines glaciaires, derrière lesquelles se sont formés plus de 10.000 lacs, grands ou petits. On peut citer le lac des Bois, le lac Rainy et le lac La Croix sur la frontière canadienne, le Red lake qui se déverse dans la rivière Rouge, le lac Itaska d'où sort le Mississipi, les lacs Leech et Mille sans écoulement visible. Les principaux cours d'eau sont le Mississipi, qui traverse le centre de l'Etat, et son affluent le Minnesota, puis la rivière Rouge au N.-O. et la Rainy au N., tributaire du Ouinipeg. — Le climat est continental, rude en hiver, chaud en été, très sec. Le Mississipi, à la latitude de Venise, est gelé de 120 à 170 jours par an. La température varie à Saint-Paul de — 30° à + 38°, la moyenne étant de + 6°.

La population comprend 695.321 hommes, 606.506 femmes, 5.667 gens de couleur, 7.065 Peaux-Rouges, 467.356 personnes nées à l'étranger; la moitié vivent de l'agriculture. On comptait, en 1890, 116.851 propriétaires ruraux, se partageant 7.465.458 hect., dont 1.349.000 cultivés en blé, 631.703 en avoine, 360.676 en maïs; venaient ensuite le seigle, l'orge, les pommes de terres, les textiles. Il y avait 461.500 chevaux, 1.373.600 bœufs, 399.000 moutons, 853.700 porcs. La pêche est assez active sur le lac Supérieur. On exploite le fer et le cuivre sur les bords, du sel dans la vallée de la rivière Rouge, de la tourbe un peu partout. — L'industrie emploie surtout la force hydraulique; 7.500 établissements occupant 79.600 ouvriers ont produit pour un milliard de marchandises. Les industries agricoles dominent. Le commerce se fait par les chemins de fer, le lac Supérieur et les rivières (2.420 kil. navigables).

Le gouvernement des Etats-Unis fit construire, en 1819, au confluent du Mississipi et du Minnesota, le fort Snelling, auprès duquel s'élevèrent plus tard les deux villes de Saint-Paul et de Minneapolis, qui composent aujourd'hui une agglomération urbaine de plus de 400.000 hab. Saint-Paul, située en aval de l'ancien fort Snelling, est la capitale politique et le principal centre commercial de l'Etat; Minneapolis, en amont, est surtout un grand centre industriel (V. Minneapolis). Au milieu de la ville se trouvent les chutes du rapide de Saint Anthony (Saint Antoine de Padoue), nom donné par les premiers explorateurs du pays, qui étaient des Français, traitants, missionnaires ou coureurs des bois.

Tout le N. de l'Etat est encore inhabité, sauf à l'O. dans le bassin de la rivière Rouge. Les villes importantes, en dehors de Saint-Paul et de Minneapolis, sont : Duluth, à l'extrémité occidentale du lac Supérieur (32.700 hab.), point initial de la navigation des Grands Lacs et du Saint-Laurent (plus de 3.000 kil. jusqu'à l'embouchure de ce fleuve), point initial aussi d'une ligne de chemin de fer qui traverse tout le continent jusqu'au Puget Sound (Northern Pacific Rwy); Winona, sur le Mississipi (18.000 hab.); Hastings, au confluent de la rivière Sainte-Croix; Wabashaw, sur le Mississipi; Moorhead sur la rivière Rouge.

L'Etat de Minnesota est régi par un gouverneur et des fonctionnaires supérieurs élus pour deux ans au suffrage universel, par un sénat de 54 membres et une chambre de 114 députés. Il se divise en 80 comtés. Le pouvoir judiciaire appartient aux tribunaux de comté, au-dessus desquels sont 9 tribunaux de cercle et un tribunal supérieur de 3 magistrats. Le budget était en 1890 de 97 millions de fr.; la dette totale (Etat, comtés, communes, commissions scolaires), de 125 millions environ. La capitale est Saint-Paul. On comptait 9.238 instituteurs primaires (281.000 élèves), 11 écoles supérieures (7.000 étudiants), dont l'université d'Etat à Minneapolis.

Histoire. Le premier explorateur de ces régions fut le Français Greysolon du Luth (1678), suivi du P. Hennepin (1679), de l'expédition de La Salle, qui dénomma les rapides de Saint-Antoine. En 1689, Perrot prit possession du pays au nom du roi de France et bâtit un fort sur le lac Pépin (traversé par le Mississipi); Le Sueur en bâtit deux autres dans une île, au confluent de la rivière Sainte-Croix (1695) et sur la Minnesota (1700). Les chasseurs de fourrures parcoururent le pays. En 1803, il fut cédé aux Etats-Unis avec le reste de la Louisiane. Ils y bâtirent le fort Snelling qui devint le grand marché des fourrures, et le firent explorer par Lewis Cass (1820), le major Long (1823) et Schoolcraft (1832), qui trouva la source du Mississipi. La colonisation fut commencée par les Franco-Canadiens, parmi lesquels Guérin, qui fonda en 1842 la ville de Saint-Paul. En 1849, le Congrès organisa le ter-

ritoire du Minnesota, peuplé de 5.000 blancs, qui s'étendait jusqu'au Missouri. Le 11 mai 1858, réduit à ses limites actuelles, il fut admis comme Etat de l'Union, le 32e par rang d'ancienneté. En 1862, une insurrection des Sioux fit périr plus de 700 blancs et ravagea le quart de l'Etat.

BIBL. : H. WINCHELL, *The Geology of Minnesota;* Minneapolis, 1882-95, 3 vol. in-4, publication de l'université de Minnesota. — NILES *Geography, history and resources of Minnesota;* Saint-Paul, 1885. — KIRT, *Illustrated history of Minnesota;* Saint-Paul, 1888.

MINNESOTA (San Peter). Rivière des Etats-Unis, qui prend sa source dans le Dakota du Sud, au lac Pole Cat (alt. 578 m.), forme le lac Big Stone (alt. 302 m.), coule au S.-E. puis au N.-E. à travers l'Etat du même nom et se jette dans le Mississipi entre Minneapolis et Saint-Paul. Un de ses affluents, le Chippewa, arrose Benson et Chippewa; le Minnesota, les villes de New Ulm, Mankato, Saint-Peter, Lesueur, Shakopee. Son cours est de 512 kil. dont 64 navigables pour les steamers, 470 pour les barques. Aug. M.

MINO (Ornith.). Le genre *Mino* a été établi par Lesson, en 1826, pour une espèce de la grande famille des Etourneaux ou des Sturnidés (V. ETOURNEAU) qu'il avait découverte à la Nouvelle-Guinée, dans le cours de l'expédition dirigée par le capitaine Duperrey. Cette espèce, décrite par Lesson sous le nom de *Mino Dumonti*, se reconnaît à ses formes trapues, plus lourdes que celles des Etourneaux de nos pays, à son bec assez épais, un peu recourbé en dessus et coloré en jaune vif, de même que les pattes, à ses joues largement dénudées et papilleuses, à son plumage noir, glacé de vert et de pourpre, avec une bande blanche sur la croupe et une large plaque d'un jaune vif sur l'abdomen. Le *Mino Dumonti* se trouve non seulement sur le continent de la Nouvelle-Guinée, mais sur les îles Arow, à Waigion, à Salwatty, et il est remplacé dans l'archipel Salomon, à la Nouvelle-Bretagne, à la Nouvelle-Irlande, par une espèce très voisine, le *Mino Kreffti* Scl. E. OUSTALET.

BIBL. : LESSON, *Voyage de la Coquille, Zoologie,* 1826, t. I, pp. 651 et 652 et pl. XXV. — SCLATER, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1860, p. 120 et pl. IX. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1890, t. XIII, p. III.

MINO DI GIOVANNI (V. FIESOLE [Mino da]).

MINORITE (V. FRANÇOIS D'ASSISE, t. XVIII, p. 45).

MINORITÉ. DROIT GREC. — La minorité finit en général, dans les villes grecques, pour les garçons, à dix-huit ans révolus, âge où ils sont inscrits sur les registres civiques; pour les filles on ne sait au juste à quelle époque, peut-être au moment de la puberté; la majorité a d'ailleurs peu d'importance pour les filles, puisqu'elles sont soumises toute leur vie, filles, femmes, veuves, à la tutelle perpétuelle exercée par le κύριος, père, frère, proche parent ou mari dont les pouvoirs sont presque identiques à ceux du véritable tuteur, de l'ἐπίτροπος (V. l'art. FEMME). Le père est le tuteur naturel du mineur; il exerce les pouvoirs en général peu considérables qu'il a gardés à l'époque historique; il représente le mineur dans les actes de la vie civile, administre son pécule, les biens qu'il peut acquérir par son travail, par héritage, donation ou d'autre manière, a le droit de le corriger, de lui donner un nom ou de le lui enlever, de l'expulser de la maison et de le priver de sa part d'héritage par la procédure appelée ἀποκήρυξις, de donner le fils en adoption, de marier la fille à son gré. La tutelle s'ouvre si le père est frappé d'atimie ou à sa mort; il peut nommer les tuteurs par testament, en les prenant surtout parmi les plus proches parents, sinon la tutelle légitime est imposée à ces derniers, mais on ne sait au juste jusqu'à quel degré; à Athènes, l'archonte éponyme est chargé spécialement de protéger les orphelins; il confirme les tuteurs, les nomme en cas de concurrence ou d'absence totale de parents ou en cas d'incapacité des tuteurs testamentaires. Le même rôle appartient à l'archonte polémarque pour les enfants de métèques. Le nombre des tuteurs varie selon le nombre des orphelins et leur fortune. Le tuteur remplace le père, pourvoit à l'entretien, à l'éducation du mineur, l'assiste, puisqu'il est dépourvu de capacité propre, dans tous les actes juridiques, intente les actions civiles et criminelles en son nom, le défend en justice; il administre sa fortune, selon les recommandations du père, s'il en a laissé, sinon avec les pouvoirs les plus larges, il peut choisir entre deux modes de gestion, la location du patrimoine ou l'administration directe. La location du patrimoine (μίσθωσις οἴκου) a lieu après inventaire, sous la direction de l'archonte, devant les héliastes, par adjudication au plus offrant, et sur la fourniture, par les fermiers, d'hypothèques foncières garantissant les droits du pupille. Dans l'administration directe, le tuteur, pour faire fructifier le patrimoine, peut le transformer à sa guise, acheter, vendre, prêter sur gages fonciers. La fortune des pupilles ne supporte ni les impôts ordinaires, ni les liturgies, sauf l'impôt de guerre, dit εἰσφορά. Elle est protégée pendant la minorité par l'action générale, dite εἰσαγγελία κακώσεως ὀρφανοῦ, applicable contre toute lésion des pupilles et ouverte à tout citoyen contre le tuteur ou toute personne étrangère; un cas particulier de cette action est la φάσις μισθώσεως οἴκου, contre le tuteur qui n'a pas loué ou qui a mal loué le patrimoine. Après la déclaration de majorité, le pupille lésé a cinq ans pour intenter contre le tuteur l'action de tutelle, la δίκη ἐπιτροπῆς; contre les héritiers du tuteur, il n'a que l'action ordinaire en dommages-intérêts. Pour l'éducation des mineurs, nous renvoyons aux mots ÉDUCATION, EPHÉBIE). Ch. LÉCRIVAIN.

DROIT ROMAIN. — L'âge des individus joue, en droit, un rôle important. Pour certains, il est le point de départ d'une capacité plus complète. Pour d'autres, au contraire, il marque ou peut marquer l'arrivée d'une incapacité plus ou moins pleine. De là une distinction toute naturelle entre les personnes, suivant qu'elles n'ont pas encore atteint ou ont déjà dépassé l'âge auquel la loi subordonne l'octroi ou le retrait de certains avantages. Cette façon d'envisager l'âge comme facteur de la capacité est familière aux Romains. Ils la marquent de la manière suivante. Celui qui n'a pas encore l'âge requis est dit *minor n annis*. C'est ainsi que pour désigner l'esclave de moins de trente ans, les textes disent *servus minor XXX annis*. Celui qui a dépassé l'âge légal est dit *major n annis*. On voit par là que le terme *minor* (mineur) n'est qu'un adjectif de comparaison et que, tout en concernant une personne, il ne saurait à lui seul servir à la désigner. Au sens propre du mot, une personne est toujours *minor* par rapport à ceux qui ont dépassé l'âge qu'elle a actuellement. Aussi les Romains se sont-ils gardés d'employer le mot *minor* seul et sans le faire immédiatement suivre du nombre d'années qui le complète et lui donne un sens. — En droit romain, l'âge de la pleine capacité avait été fixé à vingt-cinq ans. De là la division des personnes *sui juris* en mineurs et majeurs de vingt-cinq ans, *minores*, *majores*, *XXV annis*. Cette classification date en fait de la loi Plætoria. Avant cette loi, c'était l'arrivée de la puberté qui marquait théoriquement le commencement de la capacité juridique. Mais à cet âge, l'individu encore adolescent (*adolescens*) n'a pas la maturité nécessaire pour gérer ses affaires et il est trop souvent exposé à être trompé par les tiers. Cette situation était sans inconvénients pour les femmes pubères, puisqu'elles étaient placées en tutelle perpétuelle. Pour les hommes, au contraire, on pensa qu'il était utile de prolonger jusqu'à un certain âge la protection qu'ils avaient pu trouver auparavant dans la tutelle ou la puissance paternelle. Tel fut le but de la loi Plætoria, de date inconnue, mais qui semble bien être du milieu du VIe siècle de Rome. L'individu qui n'avait pas dépassé l'âge légal de vingt-cinq ans, *legitima ætas*, le *minor XXV annis* était protégé contre les tentatives de ceux qui, voulant profiter de son inexpérience, l'avaient circonvenu, *circumscriptio adolescentis*. Des poursuites pouvaient être exercées contre les auteurs de cette *circumscriptio*, espèce de fraude ou dol dont les traits caractéristiques ne nous sont pas définis par

les documents, assez rares d'ailleurs, qui parlent de la loi Plætoria. On sait seulement que la poursuite entraînait l'infamie. Pour le surplus, le silence des textes ne permet de se prononcer ni sur la nature de l'action autorisée par la loi, ni non plus sur la nature de la peine encourue, s'il y en avait une, ni sur la réparation pécuniaire que pouvait obtenir le mineur de vingt-cinq ans. Cette loi n'assurait aux personnes qu'elle voulait défendre qu'une protection insuffisante, car elle ne semble avoir visé que les faits de dol. D'autre part, la sévérité de la sanction édictée par elle semble avoir été un obstacle aux transactions sérieuses. On devait hésiter à traiter avec un adolescent, par crainte d'être poursuivi sous prétexte de fraude. Le droit prétorien, s'inspirant des nécessités révélées par la pratique, vint compléter et rendre plus efficace le système de protection inauguré par la loi. Celle-ci devait par suite disparaître peu à peu pour faire place au régime créé par l'édit. L'édit ouvrait au mineur de vingt-cinq ans la voie extraordinaire de la *restitutio in integrum* contre tout acte qui lui aurait causé un préjudice sérieux, sans qu'il eût à faire la preuve du dol de l'adversaire. Toutefois, si grâce à la *restitutio* la protection due à l'inexpérience était plus pleinement assurée, la sécurité des transactions n'en était pas moins compromise. La crainte d'une *restitutio* toujours possible pouvait empêcher les tiers de traiter avec les mineurs. On eut l'idée, peut-être d'assez bonne heure, de permettre aux mineurs de se faire assister pour certains actes par un curateur spécial dont la présence était une garantie à la fois pour le tiers et pour le mineur : pour le tiers qu'elle mettait en fait, sinon en droit, à l'abri d'une *restitutio;* pour le mineur, qui y trouvait l'appui d'une expérience qui lui faisait défaut. Sous Marc-Aurèle seulement, les mineurs de vingt-cinq ans purent demander la nomination d'un curateur général et permanent. Mais ils ne pouvaient pas être contraints d'en recevoir; tel est encore le dernier état du droit sous Justinien. — La situation faite aux mineurs de vingt-cinq ans était sans doute favorable. Mais on pouvait trouver que la protection que leur assurait le préteur se prolongeait au delà de l'âge où l'individu est apte à veiller seul à la défense de ses intérêts. Ce régime nuisait au crédit des mineurs en exagérant la durée de la protection. Le droit impérial le comprit. Le système de la *venia ætatis* vint remédier à cet état de choses. Les hommes à partir de vingt ans accomplis, les femmes à partir de dix-huit ans, purent demander au prince le bénéfice de l'âge. Par l'octroi de la *venia*, la curatelle permanente prenait fin et ne pouvait plus être rétablie pour l'avenir et tout recours à la *restitutio* était désormais fermé. En somme, et à peu de choses près, on traitait ces personnes comme si elles avaient atteint vingt-cinq ans et on établissait ainsi une sorte de transaction entre les idées exagérées du vieux droit qui faisait coïncider la pleine capacité avec la puberté, et les tendances du droit prétorien qui prolongeait plus que de raison la durée présumée de l'incapacité. La législation moderne en France a adopté ces vues et a su, à l'exemple du droit des empereurs, rester dans cette sage mesure. G. M.

Ancien droit. — Celui qui n'avait pas encore atteint sa majorité s'appelait au moyen âge *soubz-aagé*. L'ancien droit français n'a point inventé de règles spéciales pour la condition juridique des mineurs. En général, on les plaçait en *curatelle* (V. ce mot) à partir de la puberté, et jusque-là ils restaient en *tutelle*. Pour leur capacité personnelle, on leur appliquait les règles du droit romain. Notamment on admettait que les actes faits par eux pouvaient être rescindés conformément aux règles romaines l'*in integrum restitutio* (Pierre de Fontaines, chap. xv, 35; Boutillier, *Somme rurale*, l. I, tit. 92, etc.). Beaumanoir a consacré aux sous-âgés un chapitre (le xvie) de ses *Coutumes de Beauvoisis*. Quelques questions spéciales se posaient que le droit romain ne résolvait pas, par exemple, pour la tenure en fief, l'hommage, le service dû au seigneur pour le retrait lignager, etc. Beaumanoir examine également l'étendue de la responsabilité pénale des mineurs en cas de crime (XVI, 10); il admet la condamnation en cas de meurtre, mais non en cas de larcin.

Jurisprudence actuelle. — Le mineur est l'individu de l'un ou l'autre sexe âgé de moins de vingt et un ans accomplis. Le mineur a bien la jouissance mais non l'exercice des droits civils. Il peut, comme le majeur, être propriétaire, devenir créancier ou débiteur, etc.; mais c'est une autre personne qui le représente dans l'exercice de ses droits et agit en son nom dans les différents actes de la vie civile. Des protecteurs désignés par la loi gouvernent sa personne et administrent ses biens. Cette *incapacité légale* correspond à l'incapacité de fait qui caractérise cette première période de la vie; au mineur qui fait preuve d'une certaine maturité d'esprit on peut, à partir de quinze ou de dix-huit ans, suivant les cas, donner par l'*émancipation* l'administration de ses biens et la direction de sa conduite. Sa capacité n'est pourtant pas absolue. Il est certains actes qu'il ne peut accomplir qu'avec l'*assistance d'un curateur*. Même dans ces derniers actes, c'est le mineur émancipé qui agit par lui-même avec le concours du curateur. C'est lui qui a l'initiative de ces actes et, d'une façon générale, la direction de ses affaires. Le mineur non émancipé reste étranger à la gestion de sa fortune et n'*agit* pas par lui-même, sauf dans les cas exceptionnels que nous indiquerons plus bas.

Les parents sont les protecteurs naturels de leurs enfants. Ils ont autorité sur leurs personnes. C'est là un des éléments de la *puissance paternelle* (V. ce mot) qui survit, mais fort atténuée, à la minorité et s'exerce principalement pendant cette période de la vie. Pendant le mariage, c'est le père qui exerce la puissance paternelle, c'est lui aussi qui administre les biens de son enfant mineur. Après la dissolution du mariage, par la mort d'un des époux, la puissance paternelle appartient à l'époux survivant et l'administration des biens à un *tuteur* qui est le plus souvent, mais non nécessairement, l'époux survivant. A défaut de parents, la garde de la personne de l'enfant et l'administration de ses biens sont confiées à un *tuteur* choisi par l'époux survivant, désigné par la loi ou nommé par les plus proches parents. Nous renvoyons au mot Tutelle pour tout ce qui concerne l'organisation de la tutelle, les *pouvoirs* du *tuteur* et ceux du père administrateur légal. Nous avons à nous occuper ici de l'incapacité du mineur, de sa nature et de ses limites. Nous ferons cependant deux observations :

1° Les pouvoirs du père administrateur légal sont moins limités que ceux du *tuteur*, il n'a pas à subir l'assistance d'un *conseil de famille* et le contrôle d'un *subrogé tuteur* (V. Tutelle). Certaines prescriptions impératives, certaines prohibitions imposées au tuteur par mesure de précaution dans un esprit de défiance à son égard, ne concernent pas le père administrateur légal.

2° En ce qui concerne les pouvoirs du tuteur administrateur des biens du mineur, on distingue les *actes* que le tuteur peut faire *seul*, en la forme qui lui convient, et ceux qui sont soumis à certaines formalités spéciales, telles que l'autorisation préalable du conseil de famille, l'approbation du tribunal, des mesures de publicité, etc.

Il est certains actes dans lesquels le mineur *agit* par lui-même, avec ou sans l'assistance de ses protecteurs. Le mineur peut contracter mariage; il peut faire toutes les conventions relatives au mariage, pourvu qu'il y soit autorisé par les personnes dont le consentement est nécessaire pour la validité du mariage. Avec la même assistance, il peut faire à son conjoint par contrat de mariage toutes les donations permises au majeur (C. civ., 1098-1095).

Le mineur peut reconnaître un enfant naturel. Le mineur de plus de seize ans peut tester, mais seulement en disposant du tiers de ce dont il pourrait disposer étant majeur. Cependant il ne peut tester en faveur de son tuteur. Le mineur peut s'obliger par son délit ou quasi-délit. Enfin, signalons la loi du 11 avr. 1881 sur les Caisses d'épargne. Elle permet au mineur de tout âge de

faire des dépôts à la caisse d'épargne; à partir de seize ans, il peut les retirer seul, à moins que les parents ou le tuteur n'y ait fait opposition. Le mineur est responsable des infractions qu'il peut commettre à la loi pénale. Cependant la peine est atténuée si le coupable est un mineur de moins de seize ans (C. pén., art. 67 et 69). Il peut même être acquitté s'il est reconnu qu'il a agi sans discernement; dans cette dernière hypothèse, les juges ont le droit, au lieu de le remettre à ses parents, de décider qu'il fera un séjour plus ou moins long dans une maison de correction, mais il ne peut y être maintenu au delà de l'âge de vingt ans.

Du mineur émancipé. Le mineur est émancipé de plein droit par le mariage. Le mineur qui a encore ses parents ou l'un d'eux peut être émancipé par le père ou l'époux survivant, à partir de l'âge de quinze ans, par déclaration faite au greffe de la justice de paix. Le mineur orphelin peut être émancipé en vertu d'une délibération du conseil de famille, sur la réquisition du tuteur, ou d'un parent jusqu'au degré de cousin germain, mais seulement à partir de dix-huit ans. Le mineur émancipé prend la direction de ses affaires, mais il est certains actes qu'il ne peut accomplir qu'avec l'assistance d'un *curateur* nommé par le conseil de famille. En cas d'émancipation de la femme par le mariage, c'est le mari qui est *curateur* s'il est lui-même majeur. Nous avons dit que le mineur émancipé agissait lui-même dans tous les actes le concernant, avec ou sans l'assistance de son curateur suivant la nature ou la gravité de ces actes. Il est certains actes pour lesquels la loi exige, outre l'assistance du curateur, l'observation de formalités spéciales. Le mineur peut faire seul les actes de pure administration, notamment faire les baux ne dépassant pas neuf ans, recevoir ses revenus, en donner décharge. Il peut faire les achats et autres contrats analogues (louage de services pour réparations à un immeuble) et qui rentrent dans la catégorie des actes d'administration; s'ils étaient excessifs et perdaient ce caractère, ils pourraient être réduits par les tribunaux.

L'assistance du curateur est nécessaire pour les actes qui ne sont pas de pure administration et spécialement pour la reddition des comptes de tutelle, la réception et la décharge de capitaux mobiliers, le placement de ces capitaux. En général, les formalités prescrites pour certains actes, tels qu'aliénation d'immeubles, emprunts, etc., au mineur non émancipé, doivent être observées par le mineur émancipé. Toutefois, il peut, avec la seule assistance du curateur, intenter une action immobilière, former une demande en partage, accepter une donation. Le bénéfice de l'émancipation peut être retiré au mineur dont les engagements ont été réduits; cette déchéance a lieu par la seule volonté de ceux qui lui ont conféré l'émancipation. En cas d'incapacité, de mauvaise administration, le bénéfice de l'émancipation peut être enlevé par les tribunaux à la requête des parents ou du *curateur*.

Sanction des règles sur l'incapacité du mineur. Il faut distinguer les actes soumis à des formalités spéciales et les actes qui peuvent être faits librement par le tuteur ou le mineur émancipé avec l'assistance de son curateur. Quelle sera pour les actes *solennels* la conséquence du défaut de formalités? Quel sera le sort des actes de la deuxième espèce accomplis par le mineur non émancipé ou par le mineur émancipé sans l'assistance du curateur? Les *formalités* sont essentielles à la validité des actes qui en leur absence sont entachés de nullité *relative* pour vice de forme (V. Annulation). Les tribunaux n'ont pas à se demander si le mineur a été lésé. Quant aux actes de la deuxième catégorie, s'ils ont été accomplis par le mineur non émancipé ou par le mineur émancipé sans l'assistance du curateur, ils sont *rescindables* pour lésion, c.-à-d. qu'ils ne peuvent être annulés que s'il est établi que le mineur a été lésé, que le maintien de l'acte lui causerait un dommage; peu importe d'ailleurs l'importance de la lésion. Il faut que cette lésion soit la conséquence de l'incapacité du mineur et non le résultat d'un cas fortuit. Il suffit d'ailleurs que l'opération, avantageuse au début, soit devenue mauvaise par suite de l'inexpérience du mineur. Toutefois le paiement fait au mineur n'est libératoire pour le débiteur qu'à charge de prouver que l'argent a profité au mineur. Dans le cas d'annulation pour vice de forme ou de rescision pour lésion, ce qui a été payé ou livré au mineur en vertu de l'acte annulé ne peut pas être exigé à moins qu'il ne soit prouvé que ce qui a été payé a tourné à son profit. La loi veut que la fortune du mineur sorte indemne de l'opération; qu'il ne soit pas appauvri par elle.

Capacité du mineur commerçant. Le mineur *commerçant*, dit la loi (C. civ., art. 487; C. comm., art. 2), est réputé majeur quant aux engagements contractés pour faits de commerce. Au point de vue légal, pour que le mineur soit considéré comme commerçant, il faut les conditions suivantes : 1° qu'il soit émancipé; 2° qu'il soit autorisé à faire le commerce par son père ou sa mère, en cas d'interdiction ou d'absence du père, ou à défaut du père et de la mère par une délibération du conseil de famille homologuée par le tribunal civil du domicile du mineur. Le mineur commerçant peut notamment emprunter, hypothéquer sans formalités. Il ne peut vendre ses biens immobiliers que dans les formes prescrites pour la vente des biens de mineurs.

Le mineur est à raison de son jeune âge, de son incapacité, de l'impuissance où il se trouve de gérer ses affaires, l'objet de certaines mesures de faveur de la part du législateur, c'est ainsi que ses immeubles ne peuvent être saisis qu'après discussion préalable de sa fortune mobilière (C. civ., art. 2206). Les prescriptions de *droit commun* (acquisitive par dix ou vingt ans, ou trentenaire, extinctive par trente ans) ne courent pas contre le mineur. L'art. 49 du C. procéd. civ. dispense du préliminaire de conciliation les causes concernant les mineurs. L'art. 83 prescrit la communication préalable des mêmes causes au ministère public. Enfin il est permis d'attaquer par voie de *requête civile* (V. ce mot) les décisions définitives rendues contre les mineurs, si ceux-ci n'ont pas été défendus ou s'ils ne l'ont été valablement (C. procéd. civ., art. 481) (V. Requête civile).

Nos lois pénales contiennent un certain nombre de dispositions protectrices de la personne du mineur. L'*abandon* d'un enfant au-dessous de sept ans constitue un crime puni par les art. 349 et suiv. du C. pén. (V. Abandon). Constituent également des crimes l'enlèvement de mineur (354 et suiv.), l'attentat à la pudeur consommé ou tenté même sans violence sur la personne d'un enfant de moins de treize ans. Est aussi un crime le même attentat commis par un ascendant sur un mineur de plus de treize ans non émancipé par mariage (C. pén., art. 331). Le viol, l'attentat à la pudeur avec violences sont punis de peines particulièrement graves s'ils ont été commis sur des mineurs de seize ans (333). La peine est encore aggravée si le criminel est un des ascendants de la victime, ou une personne ayant par ses fonctions autorité sur l'enfant. L'art. 334 punit l'excitation habituelle de mineurs à la débauche. La peine est plus grave si le coupable est le père, la mère ou une autre personne chargée de la surveillance de l'enfant.

Enfin est puni des mêmes peines que l'*abus de confiance* le fait d'avoir abusé des besoins, faiblesses ou passions d'un mineur pour lui faire souscrire à son préjudice des obligations, quittances ou décharges pour prêt d'argent ou de choses mobilières ou d'effets de commerce, ou de tous autres effets ou obligations sous quelque forme que cette négociation ait été faite ou déguisée. Bouchon.

Droit criminel. — Au point de vue de la responsabilité pénale, la majorité d'un délinquant est fixée à l'âge de seize ans accomplis. Cette règle résulte des art. 66 et suiv. de notre Code pénal actuel, qui, à ce point de vue, a reproduit les dispositions du Code pénal de 1791. La majorité

pénale commence donc avant la majorité civile. Cette différence s'explique par cette considération que la notion du bien ou du mal moral se manifeste avant la notion de l'utile : l'homme a plutôt conscience d'un délit que de ses intérêts. Dès l'âge de seize ans accomplis, la responsabilité pénale du délinquant est entière. Au contraire, avant cet âge, les enfants ou adolescents sont couverts par une présomption légale d'irresponsabilité; ils ne peuvent être poursuivis en justice, pour les infractions qu'ils commettent, que lorsque s'élèvent contre eux des charges suffisantes de raison morale. En outre, en ce cas, existent à leur profit trois bénéfices spéciaux.

1° *Bénéfice d'une juridiction particulière.* La loi veut que, dans la plupart des cas où un mineur de seize ans est accusé d'un crime, il ne soit point traduit devant la cour d'assises, comme le demanderait la nature du fait, mais simplement devant le tribunal correctionnel (C. pén., art. 68). La pensée de la loi est de lui épargner la triste solennité, les vives impressions et, notamment, l'espèce de déshonneur qui s'attachent toujours à l'éclat d'une poursuite devant le jury et devant les assises. Cependant, par exception, les mineurs de seize ans n'en sont pas moins traduits en cour d'assises : soit, lorsqu'ils sont accusés de crimes très graves, c.-à-d. de nature à entraîner la peine de mort, la déportation, les travaux forcés à perpétuité ou la détention; soit, lorsqu'ils ont des complices âgés de plus de seize ans (C. pén., art. 68).

2° *Bénéfice de l'examen d'une question spéciale.* Si le crime ou le délit est établi, une question spéciale doit, nécessairement, être examinée : le prévenu âgé de moins de seize ans a-t-il agi avec discernement, c.-à-d. avec la pleine intelligence de l'infraction ? Cette question est résolue : en matière correctionnelle, par le tribunal; en matière criminelle, par le jury. Toutes les fois qu'un accusé de moins de seize ans comparaît devant une cour d'assises, le jury doit être interrogé formellement sur ce point et, à ce propos, lui est posée une question spéciale et distincte (C. pén., art. 66). Lorsqu'il est admis que le mineur de seize ans a agi sans discernement, il n'y a pas d'imputabilité, pas de culpabilité, et, par suite, le prévenu est absous. Mais, ainsi absous, que devient-il? Selon les circonstances, il est : soit remis à ses parents; soit, si ceux-ci ne présentent pas de garanties suffisantes ou ne veulent pas le recevoir, envoyé dans une maison de correction, pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que les juges déterminent, mais qui, toutefois, ne peut excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année (C. pén., art. 66). Lorsque, au contraire, il est déclaré que le prévenu a agi avec discernement, il y a imputabilité, il y a culpabilité : la peine subsiste; elle est seulement atténuée.

3° *Bénéfice d'un abaissement de peine.* Le mineur de seize ans reconnu comme ayant agi avec discernement et déclaré coupable, n'est pas traité aussi rigoureusement que s'il avait la majorité pénale. La loi veut que son âge lui serve d'excuse et soit une cause d'atténuation de la peine. Cette atténuation diffère suivant qu'il s'agit d'un crime ou d'un délit de police correctionnelle. Quelque crime qu'il ait commis, le mineur de seize ans n'est jamais passible que d'un emprisonnement temporaire, dans les conditions déterminées par l'art. 67 du C. pén,; en cas de délit, la peine ne peut s'élever au-dessus de la moitié de celle à laquelle le mineur eût été condamné s'il avait eu seize ans (C. pén., art. 69). D'ailleurs, pour obvier aux inconvénients de l'emprisonnement que doivent subir dans les maisons de correction les mineurs de seize ans condamnés, la loi du 8 juin 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus a établi des colonies correctionnelles, de même qu'elle a réservé des colonies ou maisons pénitentiaires pour les mineurs reconnus ayant agi sans discernement. — Ajoutons que les art. 66 et suiv. du C. pén. s'appliquent aux contraventions de simple police, quoique ces contraventions résultent, en général, de faits purement matériels, et, en outre, aux matières prévues par des lois spéciales aussi bien qu'à celles régies par le Code pénal. LOUIS ANDRÉ.

ENLÈVEMENT DE MINEUR (V. ENLÈVEMENT).

BIBL.: DROIT GREC.— LIPSIUS, *Der attische Process*; Berlin, 1883-86. — SCHULTAESS, *Die Vormundschaft nach attischen Recht*; Fribourg, 1886. — DARESTE, *Plaidoyers civils de Démosthène*; Paris, 1875, pp. XXV-XXVII.

DROIT ROMAIN. — DIRKSEN, *Manuale latinitatis*; Berlin, 1837, v° *Minor*.— ACCARIAS, *Précis de droit romain*; Paris, 1886-91, t. I, n°s 168, 169, 172 et suiv., 2 vol. in-18, 4e éd. — G. MAY, *Eléments de droit romain*; Paris, 1894, n°s 63, 64, in-8, 3e éd. — MAINZ, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1877, t. I, § 12, 74, 3 vol. in-8, 4e éd. — R. SOHM, *Institutionen des römischen Rechts*; Leipzig, 1888, pp. 128, 193, 358, in-8, 3e éd.

DROIT CRIMINEL. — BLANCHE, *Et. sur le C. pén.*, t. II, n°s 331 et suiv. — BOITARD, *Leç. de dr. pén.*, n°s 187 et suiv. — CHAUVEAU et FAUSTIN-HÉLIE, *Théorie du C. pén.*, t. I, n°s 325 et suiv. — FAUSTIN-HÉLIE, *Prat. crim. des cours et tribunaux*, t. II, n°s 122 et suiv. — GARRAUD, *Traité théor. et prat. du dr. pén. franç.*, t. I, pp. 325, 439 et suiv.; t. II, pp. 213 et suiv., 262 et suiv. — ORTOLAN, *Eléments du dr. pén.*, t. I, n°s 263 et suiv. — ROSSI, *Traité de dr. pén.*, t. I, pp. 56 et suiv.

MINORQUE (Ile) (V. BALÉARES).

MINORVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye; 370 hab.

MINOS, héros national de la Crète, placé aux confins de la fable et de l'histoire, comme Thésée à Athènes. Sa légende assez complète lui donne pour père Zeus et pour mère Europa; elle le fait régner sur la Crète et les îles de la mer Egée trois générations avant la guerre de Troie. Pour les mythologues de l'école d'Evhémère, il est le successeur même de Zeus; il a vécu dans la familiarité de ce dieu, et a appris de lui la pratique de la justice et la science des lois qu'il communique ensuite à ses sujets avec le concours de *Talos* (V. ce nom). Le caractère maritime de sa domination se traduit dans la fable par les rapports qu'elle lui prête avec Poseidon: c'est ce dieu qui, du sein des flots, lui envoie le taureau superbe et sans tache qui, destiné au sacrifice, est ensuite réservé par Minos et devient un objet d'amour pour Pasiphaé, son épouse (*Minotaure*). Les enfants de Minos sont très nombreux, tant de Pasiphaé elle-même avec qui il engendre, entre autres, Deucalion, Ariane et Phèdre, que d'autres femmes; on lui attribuait également l'invention de la pédérastie et on le substituait à Zeus pour l'enlèvement de Ganymède.

A ce point de vue comme à plusieurs autres, il se rencontre dans sa légende des faits monstrueux et contre nature, alors que, d'autre part, il est célébré comme un héros juste, vaillant, remarquable par son intelligence et sa bienfaisante activité. Ces contradictions, que d'aucuns cherchèrent à résoudre en imaginant deux Minos, s'expliquent par ce fait que les peuples devenus tributaires de la Crète, en particulier le peuple athénien, se vengèrent de leur défaite en travestissant les actes du vainqueur. La légende la plus ancienne, celle qui est représentée par Homère et Hésiode, le connaît comme le roi au sens le plus élevé du mot, le civilisateur par la pratique de la justice et la suppression de la piraterie, l'auteur d'une législation qui servit de base à celle de Lycurgue à Sparte. C'est pour cela qu'après la mort, il est transporté aux enfers pour y exercer avec Rhadamanthe, son frère, et Æaque les fonctions de juge des morts; et même il est le grand arbitre de ce suprême tribunal, Rhadamanthe jugeant les morts d'Asie et Æaque ceux d'Europe. Poètes et philosophes ont également contribué, du VIIIe au IVe siècle, à faire de lui, sous ces traits, une des figures les plus populaires de la légende hellénique. Un grand nombre d'œuvres dramatiques, depuis Eschyle jusqu'au déclin de la tragédie, et plus tard les imitations dont elles furent l'objet chez les Romains, ont exploité les épisodes divers de son histoire fabuleuse, particulièrement ceux où le patriotisme athénien pouvait se donner carrière tant aux dépens du héros que de la Crète dont il avait assuré la domination sur les mers.

De ce genre est l'histoire de l'humiliation que Minos aurait infligée à Athènes, en punition du meurtre de son fils Androgée. Pendant trois années successives, la ville dut

expédier en Crète pour y être dévorés par le Minotaure, sept garçons et sept jeunes filles, jusqu'à ce que Thésée, aidé par Ariane, fille de Minos, eut réussi à tuer le monstre au fond du labyrinthe et à affranchir sa patrie du tribut. Le labyrinthe lui-même était l'œuvre de l'artiste légendaire Dédale, dont la figure, associée à celle de Minos, a également une signification historique : de même que par les lois et les mœurs, le roi de Crète civilisa son pays par la pratique des beaux-arts. La mort de Minos est mise en rapport avec la fuite de Dédale qui gagne la Sicile ; c'est en le poursuivant jusqu'à Kamikos, ville sur l'emplacement de laquelle s'éleva plus tard Agrigente, que Minos fut étouffé dans son bain par les filles du roi Cocalos, qui l'inondèrent d'eau bouillante. On montrait en Sicile son tombeau; lors de la fondation d'Agrigente, les ossements en furent retirés et rendus aux Crétois qui les placèrent dans un sarcophage sur lequel on lisait: *Tombeau de Minos, fils de Zeus;* pour les Crétois, cette tombe devint celle de Zeus lui-même.

Les mythologues modernes, tout en admettant que Minos a pu être une personnalité historique, dont la domination rayonna de la Crète, non seulement sur les îles, mais sur les côtes de la Carie et de l'Attique, s'étendant plus tard jusqu'en Sicile où elle subit un échec, ont cherché à interpréter son histoire comme un mythe solaire, l'ont mise en rapport avec les traditions phéniciennes sur Baal-Melkarth. Si Minos est le roi Soleil, opinion d'autant plus probable que le taureau qui joue un si grand rôle dans sa légende est le symbole habituel de cet astre, Pasiphaé elle-même, ainsi que son nom l'indique (*celle qui luit*), est une personnification de la lune. Mais cette idée n'est pas inconciliable avec celle d'un héros national de la Crète, ayant eu une existence réelle et considéré précisément comme une émanation, une hypostase de Zeus qui, lui aussi, incarne l'astre du jour. Son nom est rattaché par les uns au radical sanscrit *Man*, ce qui ferait de lui le premier homme, l'homme par excellence; par d'autres, au nom des Minyens d'Orchomène, dont une colonie aurait émigré vers la Crète, leur chef devenant le roi du pays. De toute façon, ce héros est une des figures les plus éminentes de la légende hellénique, une de celles au profit de qui s'est accomplie le plus heureusement la fusion de la religion naturaliste venue d'Asie avec les souvenirs les plus précis de l'histoire primitive de la Crète.

Minos est représenté sur les monnaies de ce pays, sous les traits d'un homme barbu, ceint du diadème, à la chevelure abondante et bouclée, au regard fier, à l'aspect imposant, tout à fait semblable à la figure traditionnelle de Zeus. Les vases peints et les bas-reliefs des sarcophages nous le montrent fréquemment dans ses fonctions de juge des enfers en compagnie d'Æaque et de Rhadamanthe ; les représentations qui le mettent en rapport avec le Minotaure et avec Thésée ne sont pas moins nombreuses. J.-A. H.

Bibl. : Pauly, *Realencyclopædie*, V, pp. 67 et suiv. — Preller, *Griechische Mythologie*, II, pp. 119 et suiv. et *pass.* — Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, II, pp. 98 et suiv. — Roscher, *Ausführliches Lexikon*, etc., II, pp. 2973 et suiv. (art. de Helbig). — Hoeck, *Creta*, II, pp. 45 et suiv. ; 187 et suiv.

MINOSLAWSKI (Louis), agitateur polonais et écrivain militaire, né d'un général polonais et d'une mère française à Nemours en 1814, mort à Paris le 23 nov. 1878. Il prit une part active à la révolution du 29 nov. 1830 et, après la destruction de l'armée révolutionnaire, se réfugia en France où il écrivit pour vivre. Nommé membre du Comité central de la Société démocratique polonaise, il prit part à l'insurrection de 1846 en Pologne. Condamné à mort à Berlin, il défendit ses idées avec le plus grand talent; gracié, il fut mis en liberté le 19 mars 1848. Il prit part encore à l'insurrection du grand-duché de Posen, puis alla combattre avec les Siciliens insurgés contre le despotisme du roi de Naples (1849), enfin défendit le gouvernement provisoire badois contre les Prussiens. Réfugié ensuite de nouveau à Paris, il s'y occupa d'histoire et d'études stratégiques; en 1863, il prit encore part à l'insurrection polonaise. On lui doit divers ouvrages d'histoire, dont le principal est son *Histoire de la révolution de Pologne*, commencée en 1835, terminée en 1878. Ph. B.

MINOT. I. Métrologie. — Mesure pour les matières sèches, qui était anciennement employée en France, et qui variait avec la localité, quelquefois même, dans une localité, avec la marchandise mesurée: elle était généralement égale à la moitié d'une *mine* (V. ce mot).

II. Marine. — Ce sont de forts arcs-boutants extérieurs, existant seulement sur les navires à voiles, destinés à supporter la tension de l'amure de *misaine* (V. ce mot). Ils sont placés horizontalement sous les grandes herpes, dans le plan de la vergue de misaine, orientée au plus près. Ils portent à leur extrémité l'estrope d'amure de misaine, plus un cercle en fer avec deux chaînes appelées haubans de minot, fixées et raidies sur la muraille, en avant et en arrière du minot, et un peu au-dessous, destinées à combattre l'effort de relèvement exercé sur le minot par l'amure de misaine.

MINOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc; 472 hab.

MINOTAURE. I. Mythologie. — Nom du taureau que Poseidon aurait envoyé à Minos (V. ci-dessus) et qui aurait inspiré à Pasiphaé, épouse du roi, l'amour insensé pour la satisfaction duquel elle aurait été aidée par Dédale, l'artiste légendaire. Relégué au fond du labyrinthe, il y fut égorgé par Thésée qui, du même coup, affranchit Athènes sa patrie du tribut imposé, en punition du meurtre d'Androgée. Pour d'autres, le Minotaure, appelé simplement Tauros, était le fils de Pasiphaé et du taureau envoyé par Poseidôn. Les anciens, après avoir longtemps exploité cette fable, aussi bien dans la poésie que dans les arts, à raison de son caractère fantastique et brutalement sensuel, cherchèrent à l'expliquer d'une façon plus humaine; ils faisaient de Tauros un général de Minos, avec lequel Pasiphaé aurait oublié ses devoirs, et que le roi aurait relégué dans une prison obscure, où Thésée l'aurait égorgé. La plupart des mythologues modernes voient dans le Minotaure une personnification solaire, comme Minos lui-même, et une transformation hellénique du Baal-Moloch des Phéniciens. L'art grec, dans ses diverses manifestations, a souvent représenté la lutte de Thésée contre le Minotaure; ce dernier y figure sous les traits d'un être humain à la tête de taureau. Le plus ancien monument de ce genre est un didrachme de Cnosos, ville de Crète, montrant d'un côté le labyrinthe, de l'autre le Minotaure, environné d'un demi-cercle de petites boules qui pourraient bien représenter les étoiles: un des surnoms du monstre était d'ailleurs Astérios. Un sarcophage étrusque représente la naissance du Minotaure. Pasiphaé embrasse la statue d'une divinité, et Minos se détourne dans un mouvement de violente indignation. J.-A. H.

II. Astronomie. — Nom donné par les anciens à la constellation du Sagittaire ou à celle du Centaure.

MINOTERIE. On désigne encore aujourd'hui sous le nom de minoterie les moulins de quelque importance. Ce terme servait à distinguer autrefois les établissements qui fabriquaient de la farine pour l'exportation des petits moulins dont les produits étaient destinés à la consommation locale. Aujourd'hui, où le nombre des petits moulins diminue de plus en plus (V. Meunerie), cette distinction n'a guère plus de raison d'être. L'expression minoterie provient de ce que, autrefois, les exportateurs de farine envoyaient leurs produits dans des barils appelés *minots*.

MINOUSSINSK. Ville de Sibérie, gouvernement d'Iéniséisk, ch.-l. du cercle du même nom, au confluent de la Minoussinka et de l'Iéniséï; 6.056 hab. (1893). Beau musée d'histoire naturelle. Grand marché de céréales, de bestiaux, de paillettes d'or. Dans les environs, riches mines de charbon mal exploitées, minerais de fer, lacs salés. — Le cercle, dont la partie orientale est surnommée l'Italie sibérienne, a 112.375 kil. q. et 137.620 hab. (1891). —

La partie méridionale, attenante à la frontière chinoise, en a été détachée en 1885 pour former le cercle d'Oussa.

MINQUIERS (Plateau des). Groupe de récifs de la Manche, entre les îles Chausey, dont ils dépendent, et l'île de Jersey. Le principal îlot, Maîtresse-Ile, n'a qu'une douzaine de mètres au-dessus des hautes marées et ne porte que quelques cabanes servant de refuge aux pêcheurs ; les autres ont nom *le Faucheur*, *Vascelin*, *les Maisons*. Des bouées lumineuses éclairent ces dangereux parages situés sur le passage des bateaux de Jersey à Saint-Malo.

MINSK. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la Svislotch et à l'entrée dans cette rivière de la Kroupka et de la Sliepna (bassin du Dniépre), à 860 kil. S.-S.-O. de Saint-Pétersbourg, à 710 kil. de Moscou, sur la ligne de chemin de fer Moscou-Brest. Position : 53° 54′ 13″ lat. N. ; 25° 13′ 17″ long. E. ; 91.113 hab. (recensement de 1897). — Température : moyenne annuelle, 6°,8 ; pression barométrique, 747 ; pluies, 505^{mm},3. Une des plus anciennes villes de Russie, ayant appartenu autrefois (x^{e} au XIIIe siècle), au duché de Kief. Conquise par les princes de Lithuanie (XIIIe siècle), puis par les Polonais (XVe siècle), Minsk fit retour à la Russie lors du second partage de la Pologne, en 1793. Les Français l'occupèrent pendant quelques mois, en 1812. — Ville sans importance, dont les principales constructions sont quelques églises orthodoxes, deux églises catholiques, quatre couvents, palais du gouverneur, deux lycées (garcons et filles). La majeure partie des habitants sont des israélites, qui détiennent aussi tout le commerce (détail) et plusieurs fabriques (savonneries, tanneries, distilleries). Il s'y trouve aussi un grand nombre de Polonais et quelques Tatars, descendants des hordes établies dans la région au commencement du XVIe siècle. La population n'était, vers 1850, que de 25.000 âmes ; elle a donc presque quadruplé dans l'espace d'un demi-siècle. Revenus de l'Etat, environ 208.000 roubles. Le *gouvernement* (en russe, *Minskaya goubernia*) occupe une superficie d'environ 90.000 kil. q., en partie (région N.-E.) assez accidentée et arrosée par un grand nombre de rivières appartenant aux bassins du Niémen et du Dniépre et dont quelques-unes, Chara, Oussa, Ouchtcha, Lossa, Berezina et Pripiat, sont navigables sur un certain parcours. La partie S., quatre fois plus considérable, est couverte de nombreux marais et de forêts qui occupent à elles seules plus du tiers de l'étendue totale du gouvernement. Population : 1.852.500 hab., soit environ 22 hab. par kil. q., et dont 1.612.500 dans les campagnes et 240.000 environ, répartis dans les neuf ch.-l. de districts : Minsk, Novogroudok, Sloutzk, Borissov, Igoumène, Bobrouysk, Rietchitza, Mozyr et Pinsk. Total des lieux habités : 13.458. Dans son ensemble, la majorité de la population du gouvernement est russe orthodoxe ; viennent ensuite : les Polonais, 12 °/₀ ; Juifs, 10 °/₀ ; Allemands, Tatars. Principales ressources : produits agricoles (céréales, pommes de terre) et exploitation forestière, peu développée d'ailleurs, par suite du manque des voies de communication. Industrie : 156 fabriques et usines dont 130 environ pour la fabrication de produits alimentaires (brasseries, distilleries). Revenus : impôts directs, environ 1.150.000 roubles ; indirects, 4.500.000 roubles. — On compte dans le gouvernement (1895) : 860 églises orthodoxes, réparties sur 543 paroisses ; 5 couvents dont un de femmes ; 204 églises catholiques, 6 temples luthériens, 9 mosquées et un grand nombre de synagogues et maisons de prière juives.

Le *district* (*ouïèzd*) de Minsk, dans la partie N.-O. du gouvernement, occupe une superficie d'un peu plus de 5.000 kil. q. ; 110.000 hab., répartis en 1.361 bourgs et villages. Plus de la moitié des terres sont sous culture.

MINTO (Sir Gilbert ELLIOT, comte de), homme politique et administrateur anglais, né le 23 avr. 1751, mort à Stevenage le 21 juin 1814. Elève de la pension militaire de Fontainebleau où il connut Mirabeau, il termina ses études à l'université d'Oxford. Inscrit au barreau de Londres en 1774, il fut élu membre du Parlement par Morpeth en 1776. Il se lia d'amitié avec Burke et l'aida à préparer son formidable dossier contre Warren Hastings. Réélu en 1786 par Berwick, il entama la campagne contre les malversations de sir Elijah Impey dans l'Inde par un discours sensationnel et la poursuivit avec ténacité. Il y déploya de si remarquables qualités que ses collègues whigs le présentèrent par deux fois à la présidence des Communes, sans succès d'ailleurs. En 1790, il fut député de Helston et, dès les débuts de la Révolution française, il s'éleva énergiquement contre la politique de Fox. Commissaire civil à Toulon en 1793, il s'établit en 1794 à Florence, où il poussa les Italiens à la résistance à la France et exerça une sorte de protectorat sur la Corse. Il ne tendait à rien moins qu'à faire de la Corse le centre de l'influence britannique dans la Méditerranée et il y eût réussi peut-être s'il ne se fût aliéné Paoli. Rappelé par son gouvernement en 1793, il resta plus de deux ans à Naples. Devenu baron de Minto en 1798, il entra à la Chambre des lords où il appuya la politique de l'union avec l'Irlande. En juin 1799, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Vienne. Il obtint de la cour d'Autriche la signature d'un traité d'alliance (1800) qui fut annulé par celui de Lunéville (9 févr. 1801). Elliot revint en Angleterre, et en 1806 il recevait, dans le ministère whig, la présidence du bureau du contrôle et bientôt après le gouvernement général des Indes. En juil. 1807, il arrivait à Calcutta et il prenait aussitôt des mesures pour remédier au désordre financier et pour restreindre fortement la propagande effrénée des missionnaires protestants qui, en exerçant une sorte de violence sur la croyance des Indous, étaient une cause de troubles permanents. Il dirigea ensuite diverses expéditions militaires pour obtenir la pacification du pays et essaya de conclure des alliances avec la Perse et l'Afghanistan afin de combattre le danger d'une invasion française par cette voie. En 1809 et 1810, il annexa l'île d'Amboine et tout l'archipel des Moluques, prit possession de l'île Bourbon et de Maurice, annexa Java en 1811. Brusquement, il dut céder sa place à lord Moira, qui, pour l'obtenir avait usé de la faveur dont il jouissait auprès du régent (1813). Il reçut en compensation le titre de comte (24 févr. 1813). Elliot, remarquable homme d'Etat, dans toute la force du terme, laissait l'Inde dans une situation économique florissante. R. S.

BIBL. : Comtesse DE MINTO, *Life and letters of sir Gilbert Elliot, first earl of Minto* ; Londres, 1874, 3 vol. in-8. - De la même, *Lord Minto in India* ; Londres, 1880, in-8.

MINTAKA (Astron.). Nom de la belle secondaire δ Orion, le premier des Trois-Rois du côté de l'Occident. Les coordonnées de sa position moyenne pour 1896,0 sont, d'après la *Connaissance des Temps* :

$$Æ = 5^{h}26^{m}41^{s}64 ; \; P = 90°22'35''9$$

MINTO (Gilbert ELLIOT, comte de), fils du précédent, homme politique anglais, né à Lyon le 16 nov. 1782, mort le 31 juil. 1859. Membre de la Chambre des communes pour Ashburton de 1806 à 1814, il succéda en 1814 à son père à la Chambre des lords. Ambassadeur à Berlin (1832-1834), il fut nommé en 1835 premier lord de l'Amirauté et en 1846 lord du sceau privé. En 1847, il fut chargé d'une mission diplomatique en Italie, qui échoua piteusement. Lord Minto, qui était loin de valoir son père, exerça néanmoins, grâce à ses relations personnelles, une assez grande influence politique. R. S.

MINTROP (Théodore), peintre allemand, né à Barkenhofen, près de Verden, sur le Ruhr, en 1814, mort en 1870. C'est à Cologne et à Münster, à la vue des œuvres d'art de ces deux villes, qu'il sentit s'éveiller en lui le désir d'être peintre. E. Geselschap s'intéressa à ses premiers efforts, le présenta à l'académie de Dusseldorf et l'y fit travailler sous la direction du peintre Sohn. Il s'est rendu célèbre surtout par ses tableaux religieux. Le musée de Dusseldorf possède de lui une *Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean*, l'église de Verden une *Sainte Conversa-*

tion; citons encore, parmi ses œuvres les plus connues : *le Christ avec saint Jean et des anges*, *le Massacre des Innocents*, *le Sermon sur la montagne*, et des compositions décoratives dans plusieurs demeures particulières de Cologne.

MINTURNO. Ville d'Italie, prov. de Caserte (Campanie), à 14 kil. N.-E. de Gaëte. Elle est bâtie sur une petite éminence qui domine la rive droite du Garigliano, à 2 kil. de la mer, dont elle est séparée par des marécages. Minturno, qui s'appela longtemps *Traetto*, a repris le nom de l'antique *Minturnes* dont les ruines, consistant surtout en un théâtre et un amphithéâtre, sont voisines. Marius proscrit se cacha dans les marais de Minturnes pour se dérober aux sicaires de Sylla. Elle reçut en 296 av. J.-C. une colonie romaine.

MINUCCI (Minuccio), historien italien, né à Serravalle (Vénétie) en 1551, mort archevêque de Zara en 1604. Il écrivit une *Storia degli Usocchi con i progressi di quella gente sino all' anno 1602*, qui fut imprimée à Venise en 1611 avec des additions de P. *Sarpi* (V. ce nom). On a encore de Minucci une *Vita di Santa Augusta*, qui a été insérée dans le supplément de Surius et dans les Bollandistes (27 mars).

MINUCCI DEL Rosso (Paolo), homme de lettres italien, né à Florence le 3 janv. 1831. Il est l'auteur d'un grand nombre de comédies non destinées au théâtre, publiées dans diverses revues (*Nuova Antologia*, *Rivista europea*), etc.

MINUCIUS (V. MINUTIUS).

MINUIT (Astron.). Instant diamétralement opposé à *midi* (V. ce mot) et qui divise la nuit en deux parties sensiblement égales.

MINUT (Gabriel de), écrivain français, né à Toulouse vers 1520, mort à Castera (Haute-Garonne) en 1587. Fils de Jacques de Minut, premier président du parlement de Toulouse, et commissaire du roi aux Etats de 1532, il fit de fortes études générales, avec une prédilection pour la médecine. Il exerça de 1552 à 1560 les fonctions de sénéchal de Rouergue. Il a écrit un certain nombre de traités, curieux à plus d'un titre, et qui sont recherchés des bibliophiles. Citons : *de la Beauté*, etc., *avec la Paule-Graphie, ou description des beautés d'une dame toulousaine* (Lyon, 1587, in-8; nouv. éd., Bruxelles, 1865, in-12), livre où il détaillait savamment les charmes les plus cachés de Paule Viguier, baronne de Fontenille, qui eut une grande réputation de beauté au XVIe siècle et qui, dit Brantôme, conserva cette réputation jusqu'à plus de quatre-vingts ans; *Morbi Gallos infestantis salubris curatio et sancta medicina* (Lyon, 1587, in-8); *Dialogue au soulagement des affligés* (Toulouse, in-4).

MINUTE. I. Astronomie. — Ce mot s'emploie dans la mesure des angles ou des arcs, pour désigner la soixantième partie du degré. On est dans l'usage de désigner par un accent les minutes d'angle ou d'arc. Ainsi un angle ou un arc de 23 degrés 27 minutes s'écrira 23° 27′. On désigne au contraire par la petite lettre ^{m} les minutes de temps. Ainsi une durée de 2 heures 25 minutes s'écrira $2^{h}25^{m}$.

Une *minute de temps* vaut 15 fois une *minute d'arc*, car un jour, qui se compose de $24 \times 60 = 1440^{m}$, étant l'intervalle de temps employé par une étoile pour effectuer sa révolution apparente autour de la Terre, c.-à-d. pour parcourir la circonférence entière qui vaut 360° ou $360 \times 60 = 21.600'$, 1.440^{m} correspondent à 21.600′ et 1^{m} à $\frac{21.600}{1.400} = 15'$.

Les *minutes proportionnelles* désignaient autrefois la soixantième partie de l'excentricité. — Les *minutes d'incidence* servaient à évaluer le mouvement de la Lune du commencement au milieu d'une éclipse. — Les *minutes d'expurgation* ou *d'émersion* désignaient le même mouvement du milieu à la fin de l'éclipse.

II. Marine. — De même qu'en astronomie, la minute en marine est la 60e partie du degré de latitude ou de longitude. Tous les degrés de latitude étant égaux, la minute de latitude a toujours une valeur égale à elle-même, qui est celle du mille marin, soit 1.852 m. Mais, pour la longitude dont la valeur du degré va en diminuant depuis l'équateur où sa valeur est égale à 20 lieues marines, jusqu'au pôle où elle est égale à 0, la minute va en changeant constamment de valeur à mesure qu'on s'élève en latitude. Aussi dans des calculs nautiques ne faut-il pas confondre le nombre de minutes parcourues et le nombre de milles faits. La question sera traitée en détail au mot POINT. Disons tout de suite que les formules qui relient le nombre de milles parcourus et le mouvement en longitude sont les suivantes : $e = m \sin V$; $l = m \cos V$; $g = \frac{e}{\cos Lm}$, dans lesquelles e est le chemin Est et Ouest, m le nombre de milles faits, l le chemin Nord et Sud, V l'angle de route (V. LOXODROMIE), g le changement en longitude, Lm la latitude moyenne. Si l'on appelle L et L′ les latitudes des points de la veille et du point du jour, on a d'ailleurs $Lm = \frac{L + L'}{2}$.

III. Architecture. — Ce mot a, pour les architectes, plusieurs acceptions dont les principales sont les suivantes. Douzième, dix-huitième ou trentième partie du *module* (V. ce mot), la minute sert à mesurer les membres d'architecture qui composent un piédestal, une colonne ou un entablement, et, dessin ou acte original dressé par l'architecte, la minute, qui doit rester dans ses archives, sert pour la délivrance des copies qui en seront faites et remises aux parties contractantes sous ses auspices : propriétaires et entrepreneurs, s'il s'agit de travaux de construction, et propriétaires voisins, s'il s'agit de mitoyenneté ou de servitudes. On donne encore ce nom de minute au relevé, fait sur place par l'entrepreneur, de travaux qu'il a exécutés, relevé sur lequel il applique les prix et qui, restant en sa possession, lui sert à suivre la vérification qui en est faite par l'architecte. Charles LUCAS.

IV. Procédure. — D'une façon générale, on appelle *minute* l'original de tout acte émané d'une autorité ou d'un officier publics. Elle est signée par l'autorité ou l'officier de qui émane l'acte et il n'en est délivré que des expéditions conformes (V. ACTES DE L'ÉTAT CIVIL, NOTAIRE, etc.). Plus spécialement, la *minute* d'un jugement ou d'un arrêt ou *feuille d'audience* est la partie du jugement ou de l'arrêt qui est écrite par le greffier sous la dictée du président et qui est ensuite conservée au greffe (V. JUGEMENT, t. XXI, p. 251); réunies à la fin de chaque année en un cahier, les feuilles d'audience d'un tribunal ou d'une cour forment son *registre d'audience* ou *plumitif*. L'ordonnance du 5 nov. 1823 a édicté toute une série de prescriptions pour la tenue des feuilles d'audience et autres minutes conservées dans les greffes et pour leur vérification mensuelle.

V. Administration. — Dans la terminologie des bureaux, la *minute* d'une lettre, d'une note est le brouillon de cette lettre, de cette note. Elle est conservée dans les archives, tandis que l'expédition, seule signée par le ministre, le préfet, etc., ou le fonctionnaire par eux délégué, est adressée au destinataire. Pour les décisions rédigées sous forme d'arrêtés (V. ARRÊTÉ et MINISTRE), c'est toutefois l'arrêté lui-même, signé par le ministre ou le préfet, qui est conservé et il n'en est adressé aux intéressés que des notifications sous forme de lettre d'avis ou de copie.

MINUTI (Mario), peintre italien, né à Syracuse en 1577, mort en 1640. Elève de Caravage à Rome, il se fixa, ses études terminées, à Messine, où il passa presque toute sa vie, produisant beaucoup par lui-même, et utilisant fréquemment, dit-on, le talent de ses meilleurs élèves, dont il aurait vendu, comme étant de lui, les œuvres légèrement retouchées de sa main. Ses deux ouvrages les plus originaux sont incontestablement *la Madone* et *le Trépassé de Naïm*, qui sont à Messine, aux Verginelles et aux Capu-

cins. Minuti a moins de puissance et moins de fougue que son maître, mais son dessin est plus châtié. G. C.

MINUTIANUS (Alexander), imprimeur italien, né à San Severo vers 1450, mort en 1522. Imprimeur à Milan, il donna la première édition complète de Cicéron.

MINUTIUS Félix, avocat et écrivain latin de IIe siècle, auteur du plus ancien des écrits chrétiens qui nous soient parvenus en langue latine. C'est un dialogue intitulé *Octavius*. Imitant la forme des dialogues d'Aristote et de Cicéron, il met dans la bouche d'un Romain, Cæcilius, les objections païennes contre le christianisme au point de vue de la morale, et dans celle d'un gouverneur de province, ami de l'auteur, une réfutation victorieuse. Le dialogue est habilement conduit, la langue élégante et vive, souvent trop parée, avec des termes et des expressions qui caractérisent le temps où il a été écrit : la discussion elle-même dénote une grande culture philosophique et l'on a pu appeler l'auteur un disciple de Sénèque devenu chrétien. A. W.

Bibl. : Migne, *Patrologie*, III, 231-360 ; 194-231 ; 371-652, — J.-B. Kayser, éd. crit. revue par C. Halm, dans le *Corpus scriptorum eccl. lat.* ; Vienne, 1867, II. — W. Teuffel, *Litt. röm.*, § 368.

MINUTOLI. Famille italienne venue de Florence à Lucques au XIVe siècle. Parmi ses membres, on peut citer : — *Jacopo*, né en 1434, gouverneur de Spolète et évêque de Nocera, venu en France où Louis XI le nomma évêque d'Agde, puis de Cambrai, et l'employa dans ses négociations avec le Saint-Siège ; — *Vincent*, né à Genève vers 1640, mort en 1710, littérateur suisse, ami de Bayle ; — le baron *Henri*, né à Genève le 12 mars 1772, mort à Lausanne le 16 sept. 1846, professeur à l'Ecole des cadets de Berlin, qui dirigea une mission scientifique en Egypte (1820-21) et publia *Reizeizum Tempel des Jupiter Ammon und nach Oberægypten* (Berlin, 1824, atlas) ; — le baron *Alexander* (1806-87), fils du précédent, archéologue, qui publia *Denkmæler mittelalterlicher Baukunst in den randenburgischen Marken* (1836).

MINUTOLO (Antonio Capece) (V. Canosa [Prince de]).

MINVIELLE (Pierre), homme politique français, né à Avignon (Vaucluse) le 6 sept. 1764, décapité à Paris le 31 oct. 1793. Négociant, député suppléant des Bouches-du-Rhône à la Convention, il fut appelé à remplacer Rebecqui, démissionnaire, le 9 avr. 1793. Ami de Barbaroux, il s'attacha au parti des Girondins, fut décrété d'arrestation avec eux et condamné à mort. A. Kuscinski.

MINWA (V. Hadramaut).

MINYAS (Myth. gr.). Ancêtre mythique des Myniens, dont on montrait le tombeau à Orchomène (Béotie), fils de Poseidon, d'Orchomenos ou de Chrysès. On faisait naître de ses filles la plupart des Argonautes.

Bibl. : Otf. Muller, *Orchomenos und die Minyer* ; Breslau, 1844, 2e éd.

MINYAS (Zool.). Coralliaire de l'ordre des Zoanthaires. Le genre *Minyas* est le type de la sous-famille des *Minyadinæ*. Ce sont des polypes à corps mou, charnu, ne présentant jamais de parties calcifiées, doués de la faculté de se mouvoir. Les *Minyas* nagent librement. Ils ont un appareil hydrostatique sous la forme d'un disque pédieux ressemblant à une bourse. Les tentacules sont courts, non dichotomosés et le corps très verruqueux. Le *M. cyanea* est la principale espèce. K.

MINYENS (V. Grèce, t. XIX, p. 304).

MINZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Lonchapt ; 879 hab.

MINZIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Frangy ; 622 hab.

MINZOCCHI (Francesco), peintre italien, né à Forli vers 1500, mort en 1574. Fils d'un peintre médiocre, il ne dut qu'aux leçons de Genga et de Pordenone les qualités réelles dont il fit preuve dans plusieurs ouvrages exécutés par lui, notamment pour l'église de Lorette, ainsi qu'à Venise et à Forli. Ses grandes compositions religieuses comme le *Sacrifice de Melchissédec* et *la Chute de la Manne ;* le *Père Eternel dans une gloire ;* une *Assomption*, un *Christ en croix*, etc., et ses tableaux mythologiques empruntés à l'histoire de *Psyché* dénotent un style simple et fier, avec un souci louable de l'expression et de la vérité. G. C.

MINZOCCHI (Pietro-Paolo), peintre italien, né à Forli vers le milieu du XVIe siècle, fils du précédent. Il étudia la peinture et fut chargé, dans sa ville natale, de décorer la voûte de l'église des jésuites. Mais ses productions comme peintre sont inférieures aux ouvrages en stuc qu'il exécuta à Florence dans la cour du Palais-Vieux : là était son véritable talent. G. C.

MINZONI (Onofrio), poète italien, né à Ferrare le 25 janv. 1734, mort à Ferrare le 30 mai 1817. Elève des jésuites, puis prêtre, il enseigna la philosophie à Venise, prêcha dans diverses villes et devint en 1780 chanoine de la cathédrale de Ferrare. Comme poète, il appartint à cette école romagnole qui tenta d'arracher la poésie aux fadeurs de l'Arcadie en la ramenant à l'imitation de l'antiquité ; son bagage littéraire se compose d'un petit recueil de sonnets (publié à Venise en 1794 et souvent réimprimé) remarquables par l'énergie de l'expression et la richesse des images ; l'un d'eux (*Sur la mort de Jésus-Christ*) resta classique jusqu'au jour où Foscolo l'eut soumis à une acerbe critique. On en a également retenu un autre, d'un caractère tout différent, et qui ne fait guère honneur à l'auteur, où il trace une peinture burlesque de sa famille, aux besoins de laquelle il se plaint de ne pouvoir suffire. A. J.

Bibl. : Sismondi, *De la Littérature du midi de l'Europe*, III, p. 83. — A. Peruzzi, *Elogio di O. M.*, dans l'édition Silvestri ; Milan, 1830.

MIO (Giovanni de), peintre italien. Il vivait au XVIe siècle et l'on sait seulement qu'il participa, avec Paul Véronèse, Pordenone et d'autres maîtres de l'école vénitienne, à la décoration de la grande salle de la bibliothèque de Saint-Marc. On croit qu'il avait reçu des leçons du peintre Maganza. G. C.

MIOCÈNE (Terrain). On désigne en géologie sous le nom de groupe miocène un ensemble de terrains formant avec le groupe pliocène le système *néogène*, subdivision supérieure des terrains tertiaires (V. Néogène).

MIOCLÆNUS (Paléont.) (V. Créodontes).

MIOLAN-Carvalho (Mme) (V. Carvalho).

MIOLLES. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. d'Alban ; 515 hab.

MIOLLIS (Charles-François-Melchior-Bienvenu), prélat français, né à Aix le 19 juin 1753, mort à Aix le 27 juin 1843. Curé de Brignolles en 1804, évêque de Digne en 1805, il fit partie du concile de Paris de 1811 et s'y opposa, avec assez de vivacité, aux prétentions de Napoléon. Il démissionna en 1838 pour raison d'âge. D'une piété large et éclairée, d'une bonté parfaite, Mgr Miollis a fourni à Victor Hugo les traits de son Bienvenu Myriel des *Misérables*.

Bibl. : Bondil, *Discours sur la vie et les vertus de Mgr Miollis* ; Digne, 1844, in-8.

MIOLLIS (Sextius-Alexandre-François, comte), général français, né à Aix en Provence le 18 sept. 1759, mort à Aix le 18 juin 1828. Entré au service dès l'âge de treize ans, il fit avec distinction la guerre d'Amérique, devint capitaine avant 1789, embrassa les principes de la Révolution, prit part, en 1792, à la tête d'un bataillon de volontaires des Bouches-du-Rhône, à la conquête de Nice, gagna à l'armée d'Italie les grades de général de brigade et de général de division, devint gouverneur de Mantoue (févr. 1797) et fut, pendant les campagnes de l'an VIII, un des meilleurs lieutenants de Masséna (1800). Disgracié pour avoir voté contre le consulat à vie (1802), il redevint en 1805 gouverneur de Mantoue, où il se signala comme un lettré et un amateur éclairé de l'antiquité, alla ensuite commander en Dalmatie, puis à Livourne (1807) et fut chargé en 1808 d'occuper Rome, dont il devint gouverneur et où, jusque vers la fin de l'Empire, il exerça son autorité avec d'autant d'intelligence que de modération. Appelé par

Louis XVIII en 1814 au commandement de la division militaire de Marseille, il accepta de Napoléon pendant les Cent-Jours le gouvernement de Metz. Aussi fut-il mis à la retraite après la seconde Restauration (4 sept. 1815) et depuis lors il ne sortit plus de la vie privée. A. D.

MIONNAY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux: 407 hab.

MIONNET (Théodore-Edme), numismate français, né à Paris le 2 sept. 1870, mort à Paris le 5 mai 1842. Il fit son droit à Paris, fut reçu en 1789 avocat au parlement, parti en 1792 pour l'armée, fut obligé par sa santé de rentrer presque aussitôt à Paris et, entré peu après à la Bibliothèque nationale, s'y fit attacher en 1800 au cabinet des médailles. Chargé du catalogue, il remania la classification et commença dès 1806 le grand ouvrage qui devait absorber le reste de sa vie : *Description des médailles antiques, grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation* (Paris, 1806-37, 16 vol. in-8). Entre temps, il avait fait en Italie un voyage d'où il rapporta plusieurs pièces d'une grande rareté, et il avait été nommé en 1830 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre le recueil précité, il a publié : *De la Rareté et du prix des médailles romaines* (Paris, 1815, in-8; 3e éd., 1847, 2 vol. in-8); *Poids des médailles grecques d'or et d'argent du cabinet royal de France* (Paris, 1839, in-8). Il a aussi fait dresser sous sa direction un *Atlas de géographie numismatique* (Paris, 1839, in-4). L. S.

BIBL. : WALCKENAER, *Notice sur Th.-E. Mionnet*, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, XVI, 1850.

MIONO. Contrée d'Afrique, située au N. du fleuve Ouami, au S.-O. de Zanzibar. Elle a fait partie autrefois de l'Ouzégoua et est englobée aujourd'hui dans l'Afrique orientale allemande.

MIONS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon; 810 hab.

MIOPITHÈQUE (V. CERCOPITHÈQUE).

MIORCEC DE KERDANET, littérateur français, né à Lesneven en 1793, mort après 1857. Bibliothécaire de Rennes, il s'est distingué par des travaux d'histoire locale et régionale d'une certaine importance. Citons: *Notices chronologiques sur les écrivains de la Bretagne* (Brest, 1818, in-8); *Vie de Bertrand d'Argentré* (Rennes, 1820, in-8); *Histoire de la langue des Gaulois* (Rennes, 1821, in-8); *Notice sur les domaines congéables* (1822, in-8) et ses monographies des diverses localités de la Bretagne, entre autres : *Notice sur la ville de Lesneven* (1825, in-12); *Notice sur le royaume d'Ylly* (1826, in-8) et *Notice sur l'ancienne ville d'Ocismor* (1829, in-12).

MIOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. d'Audenge, sur la Leyre; 2.691 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Puits artésiens. Forêts de pins. Scieries mécaniques; fabrique de pâte à papier.

MIOSSENS-LANUSSE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze; 408 hab. Le village de Miossens était au moyen âge le siège de l'une des douze premières baronnies de Béarn qui a donné son nom à une famille seigneuriale. Au XIVe siècle, l'héritière de la maison de Miossens épousa Jean de Béarn, fils naturel du comte de Foix. Cette baronnie passa en 1510 dans la maison d'Albret et plus tard dans la maison de Navailles.

MIOT (Jules-François), homme politique français, né à Moulins-Engilbert (Nièvre) le 14 sept. 1809, mort à Adamville (Seine) le 9 mai 1883. Pharmacien, il se lança de bonne heure dans la politique avec une ardeur qui lui attira de nombreuses difficultés avec les préfets et sous-préfets de son département. En 1849, il fut élu représentant de la Nièvre à l'Assemblée législative où il siégea à la Montagne. Il se distingua surtout par des interruptions retentissantes qui lui valurent maintes épigrammes du président Dupin, et son hostilité ouverte contre Louis-Napoléon. Aussi, après le coup d'État, fut-il détenu rigoureusement en Algérie. Amnistié en 1859, Miot fit partie de tous les complots contre l'Empire et fut condamné en 1862 à trois ans de prison. A l'expiration de sa peine, il passa en Angleterre et s'inscrivit à l'Internationale. Revenu à Paris en 1870, il fut nommé adjoint au maire du VIIIe arrondissement, combattit violemment le gouvernement de la Défense nationale, fut élu membre de la Commune le 26 mars 1871, et proposa la création d'un comité de Salut public. Il démissionna à la suite du rejet de cette proposition et passa en Suisse après la défaite de la Commune. Revenu en France lors de l'amnistie de 1880, il se tint dans la vie privée. On n'a guère de lui que des brochures de polémique, entre autres : *l'Heure suprême de l'Italie* (Paris, 1860, in-8) et *Réponse aux deux libelles, les Conspirateurs et la Naissance de la République* (Paris, 1850, in-12).

MIOT (Paul-Emile), amiral français, né le 11 févr. 1827. Entré dans la marine en 1843, capitaine de vaisseau en 1875, il se distingua dans l'expédition de Tunisie qui lui valut sa promotion au grade de contre-amiral (1881). En 1884, il fut chargé, en qualité de commandant de la division navale des Indes, de reprendre les opérations contre *Madagascar* (V. ce mot). Il s'empara de la baie de Passandava (8 sept.), bombarda Diego-Suarez (1885) et revint en 1886 après avoir obligé les Hova à accepter les conférences qui devaient aboutir à la reconnaissance de notre protectorat. Vice-amiral le 31 juil. 1888, membre du conseil d'amirauté, il fait actuellement (1898) partie de la deuxième section (réserve) de l'état-major.

MIOT DE MÉLITO (André-François, comte), administrateur et érudit français, né à Versailles le 9 févr. 1762, mort à Paris le 5 janv. 1841. Entré jeune dans l'administration militaire, il était à vingt-six ans commissaire des guerres au camp d'exercice formé à Saint-Omer. Il s'y rendit compte du mécontentement et des désordres provoqués par l'expérience qu'on y tentait pour plier les troupes françaises à la tactique et à la discipline prussiennes et ses rapports contribuèrent à la levée de ce camp (1788). Miot, demeuré dans les bureaux de la guerre après la Révolution, démissionna, par ordre, après le 10 août, et fut nommé contrôleur général de l'administration des étapes et convois militaires. Il redevint chef de division sous Beurnonville, puis passa, sous Deforgues, au ministère des relations extérieures, en qualité de secrétaire général. Il remplaça bientôt Buchot à la tête de ce département, mais n'y trouvant pas d'aliment suffisant à son activité, car toutes les grandes affaires étaient traitées directement par le comité de Salut public, il sollicita et obtint la légation de Toscane (1795). Il eut, en Italie, des relations très cordiales avec Bonaparte et en 1796 fut chargé par le Directoire, avec le titre de commissaire extraordinaire de la République, de rétablir l'ordre en Corse et d'essayer d'y appliquer les lois et les institutions de la France. Il fit preuve, en ces difficiles fonctions, de remarquables qualités et, au bout de cinq mois de séjour, il avait réorganisé toute l'administration. Les *arrêtés Miot* sont d'une extrême importance pour l'histoire intérieure de la Corse, et leurs prescriptions ont été en vigueur jusqu'à nos jours. Ministre plénipotentiaire en Piémont (1796), Miot fut rappelé en 1798 et entra au conseil d'Etat. Après le 18 Brumaire, il fit partie du tribunat; en 1801, il retourna en Corse comme administrateur général des départements de Liamone et du Golo. En 1802, il reprit sa place au conseil d'Etat où il s'occupa surtout de police générale. Depuis longtemps il était lié avec Joseph Bonaparte qui, devenu roi de Naples, l'emmena avec lui (1806) et le nomma ministre de la guerre et de l'intérieur. Miot eut une très grande part aux réformes qui introduisirent les principes français dans l'administration napolitaine, où ils ont laissé tant de traces. Il suivit Joseph en Espagne (1808), où il demeura son confident et son conseiller. Revenu en France après la bataille de Vittoria (1813), Miot rentra au conseil d'Etat et fut nommé comte de Melito (1814). Mis à l'écart par la Restauration, il se rattacha en 1815 au

régime impérial. Après la bataille de Waterloo, il se tint tout à fait dans la vie privée, séjourna longtemps en Wurtemberg, se consacrant à des travaux d'érudition qui lui ouvrirent les portes de l'Institut (Académie des inscriptions) en 1835. On a de lui : *Histoire d'Hérodote suivie de la vie d'Homère* (Paris, 1822, 3 vol.); *Bibliothèque historique de Diodore de Sicile* (trad. fr.) (Paris, 1835-1838, 7 vol.) et de très importants *Mémoires*, relatifs au Consulat, à l'Empire et au roi Joseph, qui ont été publiés par son gendre, M. de Fleischmann (Paris, 1858, 3 vol. in-8) et trad. en allemand (Stuttgart, 1866-67, 2 vol.). R. S.

BIBL. : ALBERT GAUDIN, *les Arrêtés Miot*; Ajaccio, 1896, in-12.

MIOUS. Fleuve de Russie, qui prend sa source sur les confins du gouv. d'Iékatérinoslav et de la prov. de l'armée du Don, puis coule du N. au S. à travers la partie occidentale de cette dernière province pour se jeter dans la mer d'Azov, à l'E. de Taganrog, par un *liman* de 32 kil. de long. sur 1 à 3 kil. de largeur. Son cours total est de 176 kil., la superficie de son bassin de 7.713 kil. q. Il est généralement encaissé entre les rives abruptes, qui ont jusqu'à 128 m. de hauteur, et qui renferment des mines de houille, de belles forêts d'érables et de chênes. Principaux affluents : à dr., la *Krinka ;* à g., la *Nagolnaïa*. — Il donne son nom au *cercle de Mious*, l'un des huit du territoire de la prov. du Don ; ch.-l. Golodaïevka.

MI PARTI (Blas.). Attribut d'un écu coupé et parti seulement en l'une de ses sections. — Se dit aussi de deux écus coupés par la moitié et joints ensemble en un seul écu de manière qu'on ne voit que la moitié de chacun.

MIQUE (Les), architectes français du XVIIIe siècle. Le plus anciennement connu de cette famille, *Pierre* Mique, fit élever, de 1703 à 1710, en collaboration avec Timothée Gentillâtre et Miromesnil, l'église primatiale de Nancy, et son fils, *Simon* Mique, reconstruisit, vers 1745, l'aile gauche du château de Lunéville, détruite par un incendie. *Claude-Nicolas* Mique, surnommé *La Douceur*, probablement fils aîné du précédent, naquit à Nancy le 19 sept. 1714 et mourut dans cette ville vers 1784. En 1749, il éleva, sur les plans de l'ingénieur de Montluisant, les écoles de la Doctrine chrétienne, à Nancy; en 1762, il dirigea les travaux de la nouvelle intendance de cette ville, et il fut chargé, en 1763, de la reconstruction des portes Sainte-Catherine et Saint-Stanislas, d'après les plans de son parent, *Richard* Mique (V. plus loin), et aussi de l'installation de la machine élévatoire des eaux au pont de Malzéville. Devenu architecte du roi Stanislas et inspecteur des bâtiments de la ville de Nancy, il n'en construisit pas moins, en 1765, comme entrepreneur adjudicataire des travaux, la grande caserne Sainte-Catherine, sur les plans de Richard Mique; mais, après cette époque, il donna, comme architecte, les dessins des maisons à élever du côté gauche de la place de la ville neuve, fit construire les nouvelles halles et dirigea, en 1775-76, les travaux faits à Notre-Dame de Bon Secours pour le mausolée de l'ex-roi de Pologne. Les archives de Nancy possèdent un *Plan des ville, citadelle et faubourgs de Nancy* levé par cet architecte en 1778. En 1783, Claude-Nicolas Mique se démit de ses fonctions en faveur de son fils *Louis-Joseph*. Celui-ci, né à Nancy le 22 févr. 1757 et d'abord inspecteur adjoint des bâtiments et fontaines de cette ville, puis successeur de son père, fit construire le nouvel hôtel de ville de Pont-à-Mousson et terminer, en 1780, l'église des prémontrés de Nancy, commencée en 1734 par un religieux de cet ordre, du nom de Norbert. Mais le plus célèbre des architectes de cette famille fut *Richard* Mique, fils de Simon. Né à Nancy le 18 sept. 1728 et mort à Paris le 8 juil. 1794, Richard Mique étudia le génie civil à Strasbourg et l'architecture à Paris en l'école ouverte par J.-Fr. Blondel; il revint en 1756 dans sa ville natale, où il dirigea les travaux de construction du nouvel hôtel du Gouvernement. En 1759, il fut nommé secrétaire du roi Stanislas et contrôleur en la chancellerie du parlement de Metz, puis ennobli en 1761 sous le titre de seigneur de Heillecourt, et nommé l'année suivante ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Lorraine et du Barrois. C'est alors qu'il donna les dessins des portes Sainte-Catherine et Saint-Stanislas et peu après ceux de la caserne Sainte-Catherine et que, ayant succédé en 1763 à Héré de Corny comme directeur général des bâtiments du roi de Pologne, il fut nommé chevalier de Saint-Michel par le roi Louis XV et quitta Nancy pour venir s'installer à Paris en 1766. A Paris et à Versailles, la carrière de Richard Mique brilla d'un nouvel et plus vif éclat. De 1767 à 1794, époque de sa mort, il fit élever, à Versailles, le couvent des chanoinesses-ursulines (aujourd'hui le lycée), l'hôtel de l'intendance et l'hôtel des premiers architectes; à Saint-Denis, l'église des carmélites ; il donna toute la décoration des appartements intérieurs et des jardins du Petit Trianon, ainsi que du temple de l'Amour ; il fit construire, à Saint-Cloud, la nouvelle chapelle et l'escalier d'honneur, les agrandissements de l'aile gauche du château et l'escalier de la reine ainsi que plusieurs pavillons dans le parc, dont le pavillon de la Félicité. Richard Mique était membre de l'Académie royale d'architecture, premier architecte du roi Louis XVI, intendant et contrôleur général des bâtiments et jardins de la reine Marie-Antoinette, etc. Son fils, *Simon II* Mique, était intendant de la liste civile. Tous deux furent, à cause de leur grand attachement pour la reine, accusés pendant la Terreur de complicité dans un complot pour faire évader cette souveraine de prison et, traduits devant le tribunal révolutionnaire, ils furent condamnés à mort et exécutés. Charles LUCAS.

MIQUEL (Friedrich-Anton-Wilhelm), botaniste allemand, né à Neuenhaus (Hanovre) le 24 oct. 1811, mort à Utrecht le 23 janv. 1871. Il étudia la médecine et les sciences naturelles à Groningue, devint en 1833 médecin à l'hôpital d'Amsterdam, et en 1835 passa à Rotterdam pour faire le cours de botanique à l'École clinique. Il fut appelé, en 1846, à occuper la chaire de botanique de l' « Athenæum illustre » d'Amsterdam, puis en 1859 la même chaire à l'université d'Utrecht, enfin fut nommé en 1862 directeur de l'herbier national de Leyde. — Parmi ses nombreuses et excellentes publications, citons : *Commentarii phytographici* (1838-40) ; *Genera Cactearum* (Rotterdam, 1839) ; *Monographia Cycadearum* (Utrecht, 1842) ; *Systema Piperacearum* (Rotterdam, 1843-44); *Illustrationes Piperacearum* (Breslau, 1844); *Stirpes Surinamenses electæ* (Leyde, 1850) ; *Analecta botanica Indica* (Amsterdam, 1850-52) ; *Flora Indiæ batavæ* (Amsterdam, 1855-61, 3 vol. av. suppl.), son ouvrage capital ; *Annales Musei botanici lugduno-batavorum* (1863-69) ; *Prodromus systematicus Cycadearum* (Amsterdam, 1861) ; *Sumatra, seine Pflanzenwelt...* (Leipzig, 1862); *Choix des plantes rares ou nouvelles... dans le jardin botanique de Buitenzorg* (La Haye, 1863); il s'occupa en outre de la flore de l'archipel Indien, du Japon, écrivit la monographie des Casuarinées pour le *Prodrome* de De Candolle, et celle de diverses familles pour la *Flora brasiliensis*. Dr L. HN.

MIQUEL (Johannes), homme d'Etat allemand, frère du précédent, né à Neuenhaus (Hanovre) le 21 févr. 1829. Il appartient à une famille de protestants français réfugiés. Il suivit de 1846 à 1849 les cours de droit des universités d'Heidelberg et de Gœttingue, se fit recevoir docteur, vint compléter ses études à Paris (1850-51) et, de retour à Gœttingue, s'y établit avocat. Bientôt mêlé à la politique, il soutint le parti libéral, publia plusieurs brochures de science financière qui attirèrent sur lui l'attention : *Das neue hannöversche Finanzgesetz von 24 März 1857* (Leipzig, 1861); *Die Ausscheidung des hannöverschen Domanialguts und das Verfahren der Festsetzungskommission* (Leipzig) ; fonda vers le même temps la *Deutsche Nationalverein*, et, en 1864, fut envoyé comme député à la seconde Chambre hanovrienne. Elu, l'année suivante, bourgmestre d'Osnabrück et, en 1867,

par cette dernière ville, comme national-libéral, membre du Landtag prussien, il s'acquit tout de suite la réputation d'un financier de premier ordre; fut envoyé en 1871 par les électeurs de Waldeck au Reichstag, devint le che des nationaux-libéraux et remplit en même temps les fonctions de directeur de la Diskontogeselsschaft (Société d'escompte de Berlin), qu'il conserva de 1869 à 1873. Sans cesse réélu au Landtag prussien et, devenu, en 1888, vice-président de la Chambre des seigneurs, il cessa de faire partie du Reichstag de 1876 à 1887, mais y rentra cette dernière année, élu à la fois par deux circonscriptions, Friedberg et Kaiserslunten. En 1889, il fut nommé bourgmestre de Francfort-sur-le-Main. Il a résigné ces fonctions en 1890, ainsi que son mandat de député au Reichstag, lorsqu'il a été nommé ministre des finances de Prusse (25 juin). Il est en même temps vice-président du conseil des ministres prussiens et délégué prussien au Conseil fédéral. Il est l'auteur d'importants projets de réforme fiscale, qui sont caractérisés par une répartition plus équitable des impôts au profit des petits contribuables et qui consacrent le principe de la déclaration, substituée aux évaluations des répartiteurs. Il les a fait voter par le Landtag prussien, après de vives discussions. C'est, du reste, en même temps qu'un homme d'affaires de haute valeur, un orateur des plus habiles.

MIQUEL-Fériet (Louis-Charles), officier français, né à Auxonne (Côte-d'Or) le 24 mai 1765, mort à Paris en 1806. Entré de bonne heure au service, il passa, en 1788, en Prusse, à la suite d'étourderies de jeunesse, et fut admis comme cadet dans le régiment d'artillerie de Tempelhof. Capitaine en 1792, il obtint de rentrer en France pour ne pas servir contre son pays, reçut aussitôt un emploi de son grade dans l'armée française et fit organiser, sur les plans de l'artillerie prussienne, les premières compagnies d'artillerie légère que nous ayons eues (V. Artillerie, t. IV, p. 20). Cinq ans plus tard, il fit exécuter à Auxonne, où il était adjudant général, un nouveau modèle de caisson (caisson de Wurtz), adopté peu après par le ministère de la guerre. De 1802 à 1805, il fut directeur-commandant de l'artillerie à Saint-Domingue. Il est l'auteur d'un intéressant mémoire sur l'artillerie légère, publié en 1795.

Son frère, *Claude-Jean-François* (1768-1809), missionnaire de la congrégation des eudistes, a été quelque temps célèbre comme prédicateur. J.-J. Lacoste a publié en 1806 une *Analyse des sermons du P. Miquel*.

MIQUELETS. Montagnards des Pyrénées espagnoles qui formèrent en 1675 des corps francs sous la conduite de divers chefs; le plus connu est Miquelot de Pratz, dont ils ont tiré leur nom. Ces volontaires résistèrent énergiquement à l'invasion française malgré les compagnies de fusiliers de montagnes que Louis XIV leur opposa. Deux bataillons de miquelets français furent formés par Louis XV (1743 à 1763); ils reparurent en 1792 sous le nom de bons tireurs, chasseurs des montagnes. En 1808, Napoléon opposa aussi des miquelets aux guerilleros espagnols. H. Monin

MIQUELON (V. Saint-Pierre-et-Miquelon).

MIQUES (João) (V. Joseph de Naxos).

MIR. Le mir, qui signifie aussi « monde » dans la langue russe, est la commune rurale de Russie, ou le village. Dans la Russie méridionale, on se sert du mot *gromada* pour exprimer la même idee. Les sociologues ne s'accordent pas sur l'origine du mir. D'après les uns, c'est une association primitive, qui s'est perpétuée grâce à l'ignorance profonde dans laquelle la Russie est restée enfermée jusqu'au siècle présent; d'après les autres, il serait de formation relativement récente, conséquence du régime de l'autocratie. Politiquement, le mir est une réunion d'habitants vivant dans une même circonscription territoriale. Mais, à la différence du village de l'Europe occidentale, simple division administrative où les familles et les personnes vivent à l'état individuel et presque sans lien réciproque, le mir est une petite société dont les membres sont unis par les liens de l'intérêt et de la solidarité matérielle et morale. Le mir est une forme atténuée du communisme scientifique : si les terres sont l'objet d'une propriété indivise, la possession et la jouissance en sont dévolues aux familles individuellement, suivant des règles qui varient d'un pays à l'autre, mais qui se résument toutes en un partage périodique.

La commune rurale comprend trois parties: les maisons, la terre labourable et la prairie ; les deux dernières seulement donnent lieu à partage, car il est d'usage que les maisons se transmettent de père en fils. La division des terres est basée théoriquement sur le principe de l'égalité la plus absolue. Par respect de la symétrie, on va même dans certaines régions jusqu'à découper des bandes exactement semblables comme superficie et comme valeur, qui, le plus souvent, sont tirées au sort et attribuées aux familles, sans égard pour leurs facultés respectives ; les unes sont trop pourvues, les autres pas assez ; la jouissance d'un lopin de terre envié par les uns devient pour les autres une lourde charge difficile à supporter, à cause des trop nombreux impôts qui portent presque tous sur les paysans. Dans la pratique, l'égalité des parts est corrigée par les considérations d'âge, de santé, d'activité, de richesse ; on tient compte des inégalités naturelles ou accidentelles, moins dans un but humanitaire que par nécessité, car le mir est collectivement responsable devant le fisc: en donnant de bonnes terres à un mauvais cultivateur, la récolte laisserait à désirer en quantité et qualité, et les autres habitants seraient obligés d'acquitter les taxes qu'il ne pourrait payer lui-même. La distribution est plus facile au sud de la Russie, où la terre est plus riche, les impôts moins lourds, les habitants moins misérables. L'égalité de partage y a moins d'inconvénients que dans le nord, où le faible produit des récoltes ne suffit pas à indemniser le percepteur, qui se montre souvent d'une rigueur impitoyable; beaucoup de paysans cherchent à faire réduire le nombre de parts auxquelles ils pourraient prétendre, afin d'avoir moins à payer.

Pour obtenir l'égalité absolue, il faut nécessairement fractionner à l'infini le domaine du mir, et la part d'une même famille est rarement d'un seul tenant. Chaque paysan, dit M. A. Leroy-Beaulieu, reçoit une parcelle d'autant de sortes de terrain qu'il y a de qualités de terre dans la commune. Les arpenteurs commencent donc par délimiter les terres des différentes catégories, et dans chacune de ces divisions on taille autant de parcelles qu'il y a de copartageants. La commune est divisée, soit en bandes partant des izbas et allant jusqu'à l'extrémité du territoire commun, soit en trois zones concentriques ou trois champs, suivant les règles de l'assolement. Du centre partent des rayons en nombre égal à celui des familles. La part de chacune est de 3 ou 4 hect. environ; mais on trouve des parcelles de 2 m. de largeur. Cette extrême division est très préjudiciable à la culture ; dans un pays de plaines sinueuses, qui rendraient facile l'emploi des procédés les plus perfectionnés de l'outillage moderne, les paysans ne soupçonnent même pas les richesses que leur incurable routine les force à laisser inexploitées.

Le partage le plus général a lieu tous les trois ans pour les terres arables ; il correspond à l'assolement triennal. Cependant, ces mêmes terres sont partagées annuellement dans certains districts des gouvernements de Saratof, d'Orel, de Kalonga, de Nijni, de Voronège, de Perm, etc. Les prairies se divisent également chaque année, et chaque lot doit être fauché par les familles aussitôt qu'il leur est échu. Dans le gouvernement de Tambof, quelques villages partagent les prairies tous les six mois, une fois pour chaque récolte. Ailleurs, la récolte du foin se fait en commun. Si cette méthode était appliquée aux terres arables, depuis le labour jusqu'à la moisson, comme cela devrait être, en apparence du moins, la conséquence du communisme qui est à la base du mir, les paysans russes échapperaient cer-

tainement à la famine qui les menace si souvent. La communauté du mir est un moyen terme entre la propriété héréditaire et le communisme pur. Chaque détenteur provisoire, n'étant pas assuré de reprendre son lot après le partage futur, est porté à faire rendre à la terre plus qu'elle ne peut produire : il n'en serait pas de même si les paysans travaillaient ensemble, méthodiquement, à la même tâche et sous le contrôle intéressé de tous les participants ; chacun compterait à bon droit sur le produit de son travail et n'aurait garde de vouloir épuiser le sol qui devrait rester continuellement sa propriété au titre collectif. Au contraire, on remarque plutôt une tendance vers la constitution de la propriété individuelle. En vue d'atténuer les effets désastreux des partages trop fréquents, on tient souvent compte des soins spéciaux donnés par chaque famille à leur domaine temporaire, pour leur en laisser la possession pendant une nouvelle période ; mais à cela se réduit jusqu'à présent le droit d'appropriation ; il n'est que très rarement permis de rompre l'égalité qui doit exister entre les membres du mir, en ce qui concerne la dimension des parts, les faibles étant ainsi toujours protégés contre l'accaparement des forts. En outre des partages réguliers, les terres russes peuvent être redistribuées à l'occasion des recensements ou revisions des âmes, lesquelles ont eu lieu seulement dix fois depuis 1719, la dernière en 1858 ; mais la plupart des mirs tiennent des terres en réserve pour les nouveaux venus ou les nouvelles familles ; on utilise de la même manière les biens des défunts ou de ceux qui, pour un motif quelconque, abandonnent la communauté.

La vie en communauté n'est pas une obligation pour le paysan russe. Les villages ont le droit d'opérer un partage définitif, mais à la majorité de deux tiers des voix. D'après l'art. 165 du règlement de 1861, sur le rachat, les paysans peuvent individuellement se séparer du mir, à condition qu'ils s'acquittent envers le trésor de toute la part de dette qui correspond à leur lot. Les partages définitifs sont néanmoins l'exception dans toute la Russie. On n'en comptait pas cent dans les quatorze années qui ont suivi l'affranchissement des serfs ; s'ils sont moins rares actuellement, on ne peut entrevoir le jour où le mir aura cessé d'exister. Les paysans, pour la plupart, ne professent qu'un goût très relatif pour la propriété ; elle est pour eux une charge plus qu'un bien, charge qui doit être corrigée souvent par une nouvelle distribution des terres. « Si mauvais que soient les partages, disait un ancien de village à un enquêteur officiel, ce serait bien pis s'il n'y en avait pas du tout. Celui dont la famille diminuerait ne pourrait plus cultiver la terre et payer les taxes. » Si, exceptionnellement, quelques villages ont eu recours au partage définitif, d'autres qui n'avaient jamais connu le communisme ont adopté l'organisation du mir : chez les Cosaques du Don, par exemple, où le droit du premier occupant régnait sans aucune limite, au temps où les terres étaient assez étendues pour satisfaire facilement aux besoins d'une population peu dense, on a dû ensuite, pour faire la part de chacun, mettre les terres en commun. Par contre, on a tenté, sans beaucoup de succès, d'implanter le système communautaire dans les provinces polonaises. Somme toute, l'enquête agricole de 1871 n'évalue pas à plus de 2 % la population agricole vivant en dehors du mir. D'après la statistique de 1880, les mirs possédaient de 50 à 60 % de la Russie.

L'organisation politique du mir a pour base l'autonomie, et jusqu'aux pseudo-réformes de 1861 qui, en émancipant les moujiks en apparence, les ont fait passer de la tutelle des nobles sous le sabre des gendarmes moscovites, les villages avaient conservé une indépendance presque complète vis-à-vis du pouvoir central. « La Russie, dit Mackensie Wallace, est la terre des paradoxes... Dans la grande forteresse du despotisme césarien et de la bureaucratie centralisée, ces communes villageoises, contenant environ les cinq sixièmes de la population, sont d'excellents spécimens d'un gouvernement constitutionnel et représentatif du type démocratique le plus extrême. » L'administration du mir est purement élective et recrutée exclusivement parmi les villageois, ceux qui résident, qui prennent part au partage et à la culture de la terre. C'est le gouvernement direct comme dans les Landesgemeinde suisses ; jusqu'en 1861, le mir n'avait pas de loi écrite, mais des coutumes traditionnelles qui s'étaient établies d'elles-mêmes, peu à peu, selon les besoins de la communauté sans avoir jamais été imposées ; la loi n'a fait que consacrer ces coutumes avec l'intrusion policière en plus, depuis que la noblesse a cessé de servir de tampon entre l'autocratie et les moujiks, restés serfs malgré la réforme, mais devenus serfs du tsar ou de ses tchinovnicks.

Comme dans certains cantons de la Suisse, les assemblées délibérantes du mir comprennent tous les habitants réunis sur la place publique. Le président est l'*elder*, qui porte comme signe distinctif une petite médaille suspendue au cou par une chaînette de laiton. C'est un chef de famille influent et estimé ; il n'a aucunement, par suite, le caractère d'un fonctionnaire et pas davantage ses prérogatives odieuses ; mais il jouit d'une influence personnelle qu'il exerce paternellement sur ses concitoyens. Les femmes, chefs de famille, assistent aux assemblées et prennent part aux délibérations, soit qu'elles soient veuves, soient qu'elles remplacent leurs maris retenus à la ville pendant l'hiver. On ne vote pas ; on décide par acclamation, et si par hasard le doute existe, on a recours au procédé usité également dans les communes suisses, les membres de l'assemblée se partagent en deux camps, que l'elder compte comme un troupeau. D'après Stepniak, les décisions du mir doivent être prises à l'unanimité ; on discute, et presque toujours violemment, jusqu'à ce qu'une opinion moyenne concilie les intérêts de tous ; on évite ainsi l'étouffement des minorités qui est inséparable du système de la représentation.

L'assemblée du mir délibère sur toutes les questions intéressant le bien-être de la communauté. Elle fixe l'époque de la fenaison, de la moisson, du labour ; elle prescrit les mesures à prendre contre ceux qui ne paient pas leurs taxes ; car, on l'a vu plus haut, le mir est solidairement responsable ; elle décide si un nouveau membre sera admis dans la communauté, s'il sera permis à tel autre de la quitter ; elle donne ou retire la permission de construire de nouveaux bâtiments ; elle prépare et signe tous les contrats passés entre le mir et l'un de ses membres ou un étranger ; elle intervient, chaque fois qu'elle le juge nécessaire, dans les affaires domestiques des habitants ; elle nomme le collecteur des taxes communales, le veilleur de nuit, le berger du village, etc. ; elle allotit la terre du mir et préside aux partages périodiques. L'assemblée générale élit enfin le *starosta* (ancien ou vieux) ; c'est le chef de la communauté. Il est chargé de maintenir l'ordre dans le village ; il a le droit d'infliger des amendes ou des corvées à ceux qui le troublent. Il fait entretenir les chemins, s'occupe de l'administration des écoles, des hospices, des caisses communales, etc. Il est garant vis-à-vis du pouvoir central de la rentrée des impôts et de l'arrestation des malfaiteurs poursuivis par la police russe. Une loi récente lui a retiré le recrutement militaire qui est fait par des agents directs de l'Etat.

C'est évidemment au maintien de la propriété collective que les paysans russes, placés sous le régime séculaire de l'autocratie, doivent d'avoir encore quelques parcelles de liberté, et c'est peut-être du mir que partira un mouvement d'émancipation. Le pouvoir central, ne pouvant détruire le mir ni intervenir trop ouvertement dans les affaires communales, a créé depuis 1861 un nouvel organe de centralisation, le *volost*, ou division, administrative, qui réunit un certain nombre de communes et sert d'intermédiaire entre le mir et l'Etat. Les paysans, affranchis en apparence de la domination économique des seigneurs, sont tombés sous celle des représentants directs du tsar, des tchinovniks, des gendarmes, des percepteurs. de tout le

personnel administratif des pays centralisés (V. Allmend, Marche, Famille, etc). Maurice Charnay.

Bibl. : *Keussler, Zur Gesch. und Kritik des bæuerlichen Gemeindesitzes in Russland;* Saint-Pétersbourg, 1876-87, 4 vol.

MIR. Nom de plusieurs auteurs hindoustanis dont le principal est Mohamed Taqui, né à Agra, et qui vécut à Dehli, puis à Laknau, mort très âgé au commencement de ce siècle; auteur de poésies, d'une biographie des poètes hindoustanis et d'une autobiographie.

Bibl. : Garcin Patry, *Hist. de la litt. hindouie et hindoustanie.*

MIR (Bertrand-Louis-Eugène), homme politique français, né à Castelnaudary le 14 avr. 1843. Docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, il fut en 1870 sous-préfet de Castelnaudary, puis de Nérac. Elu député le 20 févr. 1876 par l'arr. de Castelnaudary, il fit partie des 363, échoua le 14 oct. 1877, mais son concurrent, M. de Lordat, ayant été invalidé, il fut réélu le 7 avr. 1878. Il appuya la politique opportuniste, fut encore réélu en 1881, mais échoua en 1885. Il se représenta avec succès en 1889 avec un programme antiboulangiste, fut réélu en 1893 et se présenta aux élections sénatoriales du 6 janv. 1894. Elu, à fort peu d'écart avec son concurrent M. Rivals, il fut invalidé par le Sénat, mais fut réélu le 25 févr. suivant. Allié à la famille Pereire, M. Mir a fait partie de grandes Sociétés financières comme le Crédit foncier, les chemins de fer du nord de l'Espagne, etc.

MIRA ceti (Astron.). La Merveilleuse de la Baleine, remarquée pour la première fois par David Fabricius et depuis étudiée avec le plus grand soin et à plusieurs reprises par les astronomes, à cause des variations périodiques de son éclat. Dans l'espace de onze mois, cette étoile passe de la troisième à la neuvième grandeur avec les variations suivantes : pendant quinze jours, elle est à son maximum d'éclat, de troisième grandeur environ ; sa lumière décroît ensuite pendant trois mois, et elle devient inférieure à la sixième grandeur pendant cinq mois; son éclat augmente ensuite pendant trois autres mois; elle redevient de troisième grandeur pendant quinze jours, et ainsi de suite. Ces variations singulières, connues depuis le xviie siècle, ont été signalées pour la première fois par Holsvarda en 1637. Les premières mesures exactes de sa période ont été effectuées par Bouilland, puis par Jacques Cassini. Cette période est évaluée à $331^j 8^h$. On a observé des irrégularités quant à la durée de la période et quant à l'éclat de cette étoile : elle a paru à certaines époques, le 6 nov. 1799 par exemple, presque aussi brillante que les étoiles de première grandeur. D'autres fois elle est restée invisible (à l'œil nu, les lunettes n'étant pas encore inventées) pendant plusieurs périodes, car Hévélius ne l'a pas vue du mois d'oct. 1672 jusqu'au 23 déc. 1676, c.-à-d. pendant plus de quatre ans. Elle est visible à l'œil nu parfois pendant quatre mois, d'autres fois pendant trois mois à peine. Elle passe de la sixième à la troisième grandeur (et même parfois à la seconde), décroît et revient ensuite à la sixième avec des phases inégales, aussi bien pour son augmentation que pour sa diminution d'éclat. Elle croît plus rapidement de la sixième à la quatrième grandeur que de la quatrième à la troisième, et met encore bien plus longtemps pour atteindre la seconde. La durée de la période d'accroissement d'éclat est tantôt plus petite, tantôt plus grande, que celle de l'affaiblissement de lumière. Argelander, qui a longuement étudié les variations d'éclat de cet astre, a représenté les observations des maxima de *Mira Ceti* par la formule suivante, à partir du maximum observé le 29 décembre 1865 :

$$29{,}13 \text{ déc. } 1865 + 331^j{,}3363\,E + 10^j48 \sin\left(\frac{360^\circ}{11}E + 250^\circ 1'\right) + 18^j16 \sin\left(\frac{45^\circ}{11}E + 27^\circ 9'\right) + 33^j90 \sin\left(\frac{45}{22}E + 68^\circ 3'\right) + 65^j31 \sin\left(\frac{15^\circ}{11}E + 178^\circ 26'\right),$$

E étant le nombre entier de périodes écoulées à partir du maximum de 1865, avec une erreur probable de ± 7 jours sur chaque période.

Le spectre de cette étoile est du troisième type (étoiles rouges ou orangées, dont les principales sont : α Orion, *Bételgeuse;* α Scorpion, *Antarès;* α Hercule; β Pégase; α Baleine). Il montre les raies métalliques avec de nombreuses bandes obscures. Suivant les observations du P. Secchi, au fur et à mesure que l'étoile augmente d'éclat, les raies noires du jaune et les premières du vert paraissent diminuer de netteté et devenir moins noires. Les variations de cet astre ne sont donc pas les mêmes que celles d'Algol, mais sont assez analogues à celles de α Orion, α Hercule, variables à période un peu irrégulière. Cette constitution spectrale semble indiquer de vastes atmosphères absorbantes, et conduit à penser que les variations proviennent probablement des crises subies par ces atmosphères. Les coordonnées de la position moyenne de cette étoile pour 1896 sont, d'après la *Connaissance des Temps :*

$$Æ = 2^h 11^m 47^s{,}65 ; \; P = 96^\circ 54' 5''{,}6.$$

L. Barré.

Bibl. : Guillemin, *le Ciel;* Paris, 1877.

MIRA (V. Equateur, t. XVI, p. 135).

MIRA. Ville du Portugal (prov. de Beira), à 35 kil. N.-O. de Coïmbre, près de la mer et derrière une chaîne de dunes longée par la rivière Vagueira ; 6.370 hab. Il existe, dans la prov. d'Alemtejo, un petit fleuve côtier du même nom, long de 100 kil.; il naît dans la serra do Malhão, passe à Odemira et se jette dans la mer à Villanova de Milfontes.

MIRABAUD (Jean-Baptiste de), littérateur français, né à Paris en 1675, mort à Paris le 24 juin 1760. Il entra dans la carrière des armes et combattit à Steinkerque. Puis, poussé par son goût pour les lettres, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, d'où il sortit au bout de quelques années pour devenir secrétaire de la duchesse d'Orléans et précepteur de ses filles. Ce fut sur la recommandation de sa protectrice qu'il entra en 1726 à l'Académie française, car il n'avait encore publié qu'une traduction de la *Jérusalem délivrée* (Paris, 1724, 2 vol. in-12, rééd., 1836, 2 vol. in-18). En 1742, la compagnie, gagnée par l'affabilité de ses manières, l'élut secrétaire perpétuel. Il dut bientôt, en raison de ses infirmités, résigner cette fonction en faveur de Duclos. Mais il fut jusqu'à sa mort pensionné et logé au Louvre. Il avait encore traduit le *Roland furieux* (Paris, 1741, 4 vol. in-12). Ces traductions sont très infidèles. Ses ouvrages originaux sont : *Alphabet de la fée Gracieuse* (*id.*, 1734, in-16) ; *Sentiments des philosophes sur la nature de l'âme* (imprimé dans les *Nouvelles libertés de penser*, Amsterdam, 1743, in-12, et dans le *Recueil philosophique* de Naigeon, Londres, 1779, 2 vol. in-12) ; *le Monde, son origine et son antiquité* (Londres, 1751, in-8) ; *Opinions des anciens sur les Juifs*, *réflexions importantes sur l'Evangile* (Amsterdam, 1769, in-8), réimprimé en partie sous le nom de Fréret, et avec le titre *Examen critique du Nouveau Testament* (Londres [Paris], 1773, in-12). On a fréquemment attribué à Mirabaud le *Système de la nature*, reconnu depuis comme l'œuvre de d'Holbach. Mais il est vrai, que dans ses ouvrages philosophiques, Mirabaud cherche, comme d'Holbach, à ruiner les principales doctrines du spiritualisme classique, immortalité de l'âme et création *ex nihilo*, en s'appuyant surtout sur une interprétation trop souvent fantaisiste de l'histoire des philosophies et des religions antiques. Th. Ruyssen.

Bibl. : Naigeon, *Recueil de philos. anc.*, t. III. — D'Alembert, *Hist. des membres de l'Acad. franç.*, t. V, p. 615. — Tastet, *Hist. de l'Acad. franç.*

MIRABAUD (Paul-Barthélemy), écrivain français, né à Versailles le 29 juin 1848. Ses fonctions d'administrateur de grandes compagnies de transport (ligne d'Orléans, Chargeurs réunis) n'ont pas empêché M. Mirabaud de s'occuper de choses littéraires. Il a publié avec M. Blondel un gros volume très documenté, *Rodolphe Töpffer, l'écrivain,*

l'artiste, l'homme (1887), plus une bibliographie complète des œuvres de cet écrivain.

MIRABEAU. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de les Mées; 404 hab.

MIRABEAU. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis; 484 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Pont suspendu, construit en 1842 sur la Gorge de la Durance. Ruines d'un ancien pont. Chapelle romane de Sainte-Marguerite. Ancien château remanié. La seigneurie de Mirabeau, après avoir appartenu à la maison de Barras, passa au XVIe siècle dans celle de Glandèves, puis dans celle des Riqueti, originaires de Florence, et fut érigée en marquisat, par lettres patentes de juil. 1685, en faveur de Honoré III de Riqueti.

MIRABEAU (Victor de Riqueti, marquis de), économiste français, né au Pertuis (Vaucluse) le 5 oct. 1715, mort à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 13 juil. 1789. Fils de Jean-Antoine Riqueti et de Françoise de Castellane, chevalier de Malte le 1er sept. 1718, il entra au service comme enseigne dans la compagnie colonelle du régiment de Gensac (depuis Duras), le 14 août 1728. Lieutenant le 5 déc. 1729 et capitaine le 8 avr. 1732, il se distingua au siège de Kehl (oct. 1733), fut blessé à l'attaque des lignes d'Ettlingen (mai 1734) et prit part au siège de Philipsbourg (juin et juil. 1734). Il fit la campagne de Bavière en 1742 et rentra à Paris en déc. de la même année. Il reçut la croix de Saint-Louis et quitta le service et la croix de Malte le 7 mars 1743. Il épousa, le 21 avr. 1743, Geneviève-Marie de Vassan, veuve du marquis de Saulvebœuf, âgée de dix-huit ans. Il était, depuis la mort de son père (27 mai 1737), chef de sa maison et il avait acquis, en 1740, la terre du Bignon, près de Nemours, et, en 1742, un hôtel à Paris. Dès lors, le marquis s'adonna aux sciences économiques qu'il cultivait dès 1735. En 1750, il publia un *Mémoire sur l'utilité des Etats provinciaux relativement à l'autorité royale*, qu'on attribua à Montesquieu, et en 1756 *l'Ami des hommes*, qui obtint un grand succès et rendit célèbre son auteur. En juil. 1757, il devint le disciple enthousiaste du docteur Quesnay et de l'école physiocratique. Il se dévoua à la gloire de cet économiste et put dire : « Je dois tout, ainsi que l'humanité, à ce vénérable homme, et il ne me doit rien que sa célébrité ». En déc. 1760, il publia sa *Théorie de l'impôt*, qui, dénoncée par les fermiers généraux, valut à son auteur un emprisonnement à Vincennes (16 déc. 1760). Il ne resta que huit jours en captivité et fut mis en liberté le 24 au soir et exilé dans sa terre du Bignon. Les *Lettres sur les corvées* datent aussi de l'année 1760. Le marquis obtint, le 21 févr. 1761, la permission de revenir à Paris auprès de sa mère malade. En mars 1762, sa femme le quitta pour aller retrouver sa mère en Limousin, et cette séparation fut définitive et donna lieu à un procès scandaleux qui dura près de vingt années. De cette époque date la liaison intime du marquis avec une jeune femme, née à Berne, d'une famille française et protestante, Marie de Malvieux, dame de Pailly, qui vivait à Paris loin de son mari, un vieil officier suisse, retiré à Lausanne. Quoiqu'ils n'aient jamais habité sous le même toit, Mme de Pailly exerça sur son amant une grande influence jusqu'au dernier jour.

En 1763, le marquis publia sa *Philosophie rurale*. En déc. 1766, il offrit asile à Jean-Jacques Rousseau, qui venait de rompre avec Hume, mais le philosophe refusa (31 janv. 1747) et ne se laissa pas convertir aux idées de Quesnay. Le marquis avait de l'antipathie pour son fils aîné, Gabriel-Honoré, qu'il fit entrer au service en juil. 1769, mais il aimait tendrement ses filles. En juil. 1768, Gabriel, qui avait contracté des dettes et quitté son régiment, fut enfermé dans la citadelle de l'île de Ré, sur la demande de son père. Il faut lire dans la correspondance du marquis avec son frère le bailli, les détails de la lutte fameuse du père et du fils. En 1768, le marquis publia ses *Lettres sur le commerce des grains*, et, en 1769, les *Economiques*. Le 26 mai 1769, il perdit sa mère, qui tenait sa maison et qui fut remplacée dans cette fonction par sa petite-fille, la comtesse du Saillant. En 1770, parurent *les Leçons économiques* et *les Devoirs*. Le marquis était, en quelque sorte, devenu le chef des économistes, et, dès 1767, il avait fondé pour eux les *dîners du mardi*, où figurait Mme de Pailly. Sa réputation était européenne. Plusieurs souverains se déclaraient ses partisans : tels le margrave de Bade, le grand-duc de Toscane, futur empereur sous le nom de Léopold II, et le roi de Suède Gustave III, qui lui envoya, en 1772, la croix de grand commandeur de l'ordre de Wasa. On l'appelait *l'Ami des hommes*, et le dauphin, fils de Louis XV, déclarait que le livre qui portait ce nom était *le Bréviaire des honnêtes gens*. En 1774, le marquis publia *l'Instruction populaire, ou la science, les droits et les devoirs de l'homme*. Il collaborait également aux *Éphémérides du citoyen* et au *Journal de l'Agriculture*. En 1775, il acquit à Paris un grand hôtel au no 6 de la rue de Seine et s'y installa. Ses démêlés avec sa femme et avec son fils étaient sa constante préoccupation. Le 20 mai 1777, il obtint que sa femme fût enfermée dans le couvent des dames de Saint-Michel, et, le 7 juin suivant, il fit incarcérer son fils au donjon de Vincennes. Le 18 mai 1781, un arrêt prononça la séparation du marquis avec sa femme. Cette perte de son procès lui fut sensible et amena sa réconciliation avec son fils aîné, récemment mis en liberté. Toutefois, ils ne tardèrent pas à se brouiller de nouveau. En 1785, le marquis publia *l'Entretien d'un jeune prince avec son gouverneur*, et, en 1788, *l'Education civile d'un prince*. Dans cette même année, il laissa la jouissance de son hôtel à sa fille du Saillant et loua une maison à Argenteuil, où il s'installa avec Mme de Pailly. Il assista de sa retraite aux triomphes oratoires de son fils et y applaudit. Le 13 juil. 1789, il s'éteignit presque subitement. Il laissait deux fils, l'orateur et Mirabeau-Tonneau, et trois filles, *Marie-Anne-Jeanne*, née le 10 juil. 1745, religieuse au couvent de dames de Saint-Dominique à Montargis; *Caroline-Elisabeth*, née le 5 sept. 1747, mariée, le 18 oct. 1763, à Gaspard-Charles de Lasteyrie, comte, puis marquis du Saillant; *Louise*, née en 1752, mariée, le 18 nov. 1769, à Jean-Paul Clapier, marquis de Cabris. La liste de ses ouvrages a été donnée par Lucas de Montigny dans les *Mémoires de Mirabeau* (t. Ier, p. 230). Le père Boscovich publia, en 1789, un livre posthume du marquis, intitulé : *Hommes à célébrer pour avoir, en ces derniers âges, mérité de leur siècle et de l'humanité relativement à l'éducation politique et économique*. — La marquise de Mirabeau survécut à son mari ; elle mourut dans la misère le 28 brumaire an III (18 nov. 1794). Etienne Charavay.

Bibl. : Archives administratives du ministère de la guerre. — Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*. — Louis de Loménie, *les Mirabeau*.

MIRABEAU (Gabriel-Honoré de Riqueti, comte de), homme d'Etat et écrivain français, né au Bignon (Seine-et-Marne) le 9 mars 1749, mort à Paris le 2 avr. 1791. Il était le cinquième enfant et le second fils du précédent et de Marie-Geneviève de Vassan. Sa venue faillit coûter la vie à sa mère. Il naquit avec un pied tordu et deux dents molaires; sa langue était enchaînée par le filet. Il se trouvait, par la mort de son frère aîné, l'héritier du nom. A trois ans, il fut atteint d'une petite vérole confluente, qui, par suite de l'application imprudente d'un collyre, laissa sur son visage de profondes cicatrices et augmenta encore sa laideur naturelle. « Ton neveu est laid comme celui de Satan », écrivait le père à son frère le bailli. L'enfant eut pour gouverneur l'avocat Poisson, dont les fils furent connus sous le nom de La Chabeaussière. Il se montra turbulent, indiscipliné, fantasque. A dix ans, une fièvre maligne le mit en danger. Son intelligence se développait, sa mémoire était prodigieuse. Le père dénigrait et vantait tour à tour son fils, dont la capacité, disait-il, était grande,

mais qui avait l'esprit enclin au mal. Il lui reprochait surtout de tenir du côté maternel. En janv. 1764, il le retira des mains de Poisson, pour le confier à M. de Sigrais, ancien capitaine de cavalerie et membre de l'Académie des inscriptions ; puis, à la fin de mai, il le plaça à Paris dans le pensionnat de l'abbé Choquart, rue Saint-Dominique; mais il ne voulut pas que son fils portât son nom et il le fit inscrire sous celui de *Pierre Buffière*, emprunté à une terre du Limousin. Gabriel se montra écolier docile et assidu ; il étudia les langues anciennes et l'anglais, l'italien, l'allemand et l'espagnol ; il cultiva avec ardeur les mathématiques, sans négliger la musique, le chant, l'équitation, l'escrime, la danse, la natation et la paume. En 1766, le jour de la Saint-Louis, il prononça un *Eloge du prince de Condé mis en parallèle avec Scipion l'Africain*. Le marquis, alors séparé de sa femme, reportait sur le fils la haine qu'il avait contre la mère. « Ma véritable croix, disait-il, est son fils qui s'élève. » Il résolut de mettre Gabriel au service, et il le fit incorporer, le 19 juil. 1767, dans le régiment de Berri-Cavalerie, commandé par le jeune marquis de Lambert, fils de la célèbre marquise de ce nom, et qui tenait garnison à Saintes. Ce soldat de dix-huit ans se conduisit d'abord si bien que le roi lui donna, le 20 avr. 1768, un brevet de sous-lieutenant sans appointements. Mais bientôt, entraîné par son tempérament impétueux, il fit des dettes et eut une rivalité d'amour avec son colonel. En juil. 1768, il quitta secrètement son corps et se réfugia à Paris chez le duc de Nivernois, ami de son père (cf. lettre du 21 juil. 1768). Ramené à Saintes par son beau-frère, le comte du Saillant, il fut enfermé, sur la demande du colonel et en vertu d'un ordre du ministre de la guerre, dans la citadelle de l'île de Ré. Il demanda à faire l'expédition de Corse et fut, en conséquence, mis en liberté en mars 1769. En passant à La Rochelle, il se battit en duel et blessa son adversaire. Il se rendit à Toulon et s'embarqua le 16 avr. 1769, comme sous-lieutenant dans la légion de Lorraine, sous les ordres du baron de Vioménil.

Le jeune sous-lieutenant se distingua, pendant la conquête de la Corse, par son zèle et par ses talents militaires, et il occupa ses loisirs en composant une histoire de ce pays. Il rentra, le 8 mai 1770, à Toulon, et se rendit le 14 à Mirabeau, chez son oncle le bailli, qui, bien que prévenu contre son terrible neveu, fut bientôt ébloui par son esprit et voulut le garder près de lui. Le 10 juin 1770, le bailli écrivait à son père: « Cette tête-là est un moulin à pensées et idées, dont plusieurs sont très neuves ». Dans le même mois, Gabriel rejoignit au Pont-Saint-Esprit la légion de Lorraine et partit, le 25 août, pour retrouver son père. Il arriva le 21 sept. à Aigueperse près de celui-ci, qui le reçut « avec bonté et même attendrissement » et lui permit de reprendre le nom de Mirabeau (cf. lettre du 8 oct. 1770). Il devint l'homme de confiance du marquis, au milieu des discussions que la succession de la marquise de Vassan soulevait. Le 23 janv. 1771, il reçut une commission de capitaine de dragons ; puis il obtint de son père la permission de se rendre à Paris où il arriva le 14 févr. 1771. Il fut présenté au maréchal de Broglie, au duc d'Orléans et au prince de Condé, et obtint du succès à la cour. Son père lui interdit bientôt le séjour de Versailles et le força à travailler. Le 14 juin 1771, il l'envoya en Limousin. Gabriel rentra au Bignon le 24 nov., puis retourna à Mirabeau le 2 déc. Il épousa, le 23 juin 1772, à Aix, Marie-Emilie de Covet, fille unique du marquis de Marignane, âgée de dix-huit ans, petite, brune, douée de beaux yeux, de cheveux abondants et d'un caractère enjoué. Il reçut une pension de 3.000 livres, mais pas un écu de dot. Un fils, nommé Victor, naquit de cette union le 6 oct. 1773. Mirabeau avait des dettes et était harcelé par ses créanciers. Il se réfugia au château de Mirabeau, où il fit des dépenses nouvelles pour l'appartement de sa femme et entama des procès avec les voisins. Le marquis, exaspéré, lui intima l'ordre de se rendre à Manosque et présenta, le 9 mars 1774, une requête au prévôt de Paris pour réclamer l'interdiction de son fils; puis, malgré les explications fournies le 9 mai par Mirabeau au lieutenant civil de la sénéchaussée de Forcalquier sur l'origine de ses dettes, évaluées à plus de 200.000 livres, le lieutenant civil du Châtelet prononça contre lui, le 8 juin 1774, une sentence d'interdiction. Une querelle de jalousie avec le chevalier de Gassaud amena un voyage à Grasse, où il vit sa sœur, Mme de Cabris, et maltraita le marquis de Villeneuve-Mouans, coupable de tenir de mauvais propos sur le compte de celle-ci. Revenu à Manosque, il fut, sur la plainte de son adversaire, arrêté et écroué, le 20 sept. 1774, au château d'If. Il y fut, à la demande de son père, traité avec rigueur et privé de toute correspondance. Le 25 mai 1775, on le transféra au fort de Joux, où la surveillance devint moins sévère. Le comte de Saint-Mauris, commandant de Pontarlier, lui permit d'assister aux fêtes données, le 11 juin, à l'occasion du sacre de Louis XVI, et le chargea d'en écrire la relation, qui fut publiée à Genève l'année suivante. Il l'autorisa à fréquenter quelques salons de Pontarlier, et c'est ainsi qu'il fut reçu chez le marquis de Monnier, ancien premier président de la chambre des comptes de Dôle, vieillard septuagénaire, marié en secondes noces depuis 1771 à Marie-Thérèse Richard de Ruffey, fille d'un président à la chambre des comptes de Bourgogne. Celle-ci, âgée de vingt-deux ans, jolie, spirituelle, d'un tempérament ardent, s'éprit du prisonnier: alors commencèrent les amours de Mirabeau avec celle qu'il a immortalisée sous le nom de Sophie. A la fin de 1775, l'*Essai sur le despotisme*, que Gabriel avait composé à Manosque, parut à Neuchâtel sans nom d'auteur ; mais, l'anonymat ayant été dévoilé, le comte de Saint-Mauris retira au prisonnier toutes ses faveurs et le somma de rentrer au château de Joux. Mirabeau prit la fuite le 14 janv. 1776, se cacha à Pontarlier, puis rejoignit à Dijon Mme de Monnier (févr. 1776). La mère de celle-ci le fit arrêter le 1er mars et écrouer le 20 au château de Dijon. Dans la nuit du 24 au 25 mai, il réussit à s'échapper et à se réfugier, sous le nom de comte de Beaumont, en Suisse, dans le village des Verrières.

Mirabeau se rendit à Genève, puis à Thonon, où il était le 12 juin ; il correspondait avec son amante, qui lui proposait des plans d'évasion, et avec sa sœur, Mme de Cabris, qui favorisait ses amours. Il vint rejoindre celle-ci à Lyon ; mais, poursuivi en vertu d'un ordre d'arrestation obtenu le 4 juil. par son père, il s'embarqua sur le Rhône le 12 juil., se rendit à Lorgues, puis, traversant le Piémont, les Alpes et la Suisse, regagna, le 23 août 1776, les Verrières, où il fut rejoint, le lendemain, par Mme de Monnier. Les deux amants partirent le 17 sept. pour la Hollande, arrivèrent le 26 à Rotterdam, et, le 7 oct., à Amsterdam, où ils prirent le nom de M. et de Mme de Saint-Mathieu, emprunté à un fief maternel du Limousin. Mirabeau fit des traductions de l'anglais pour le libraire Rey et composa un opuscule sur la musique. Affilié à la franc-maçonnerie, il fut accueilli par une loge hollandaise et composa un *Mémoire concernant une association intime à établir dans l'ordre des francs-maçons pour le ramener à ses vrais principes et le faire tendre véritablement au bien de l'humanité*. Cependant, le 10 mai 1777, un jugement du bailliage de Pontarlier déclara Mirabeau « atteint et convaincu du crime de rapt et de séduction », le condamna à avoir la tête tranchée et Mme de Monnier à la réclusion à perpétuité. Le 14, les deux amants furent arrêtés à Amsterdam : Sophie fut conduite à Paris dans une maison de discipline, rue de Charonne, et Mirabeau fut écroué au donjon de Vincennes le 7 juin 1777. Le lieutenant de police Le Noir attacha au prisonnier un agent spécial, Boucher, qui montra dans ses fonctions une modération telle que Mirabeau l'appelait *son bon ange*. Boucher était franc-maçon, et cette fraternité avec le prisonnier explique leurs bons rapports. Il permit au captif de correspondre avec Mme de Monnier, à condition que ses lettres seraient lues auparavant et seraient ensuite restituées. C'est ainsi que fut conservée cette célèbre cor-

respondance avec Sophie, qui fut publiée, en 1792, par Manuel. Mirabeau resta à Vincennes pendant trois ans et demi. Il se consola par un travail acharné. Il traduisit Homère, Ovide, Tibulle, Catulle, Properce, la *Vie d'Agricola*, de Tacite, Boccace, l'*Aminte* du Tasse, les *Baisers* de Jean Second, et ses traductions de Tibulle, de Boccace et de Jean Second parurent plus tard. Il rédigea un *Traité de mythologie*, une *Grammaire générale*, un *Essai sur la littérature*, son célèbre livre *les Lettres de cachet*, une dissertation sur l'*Inoculation ;* il composa un drame et une tragédie. Il rédigea les *Mémoires sur le ministère du duc d'Aiguillon*, que Soulavie fit paraître en 1792. Enfin il écrivit deux ouvrages licencieux : *Ma Conversion* et *Erotika biblion*. L'année 1778 lui fut particulièrement néfaste : il fut atteint de violentes attaques de coliques néphrétiques, et il perdit, le 8 oct. 1778, son fils unique âgé de cinq ans. Le 23 mai 1780, il eut un nouveau chagrin par la mort de la fille issue de ses amours avec Sophie. Cette longue captivité se termina le 13 déc. 1780, grâce à l'intervention de son beau-frère, le marquis du Saillant, et de sa sœur.

Mirabeau, rendu à la liberté, fut d'abord logé au château de Vincennes, puis, en janv. 1781, chez son ami et protecteur Boucher. Il essaya d'obtenir une séparation amiable entre son père et sa mère et n'obtint d'autre résultat que de se brouiller avec celle-ci. Le 18 mai 1781, le parlement de Paris accorda à la marquise de Mirabeau la séparation de corps et de biens. Le marquis, atterré par cette sentence, consentit à recevoir son fils. L'entrevue eut lieu le samedi 19 et fut émouvante. Le mois suivant tous deux se rendirent au Bignon. Le 3 juil. il alla furtivement à Gien où il eut une suprême entrevue avec Sophie, qu'il ne devait plus revoir. Au commencement de sept., il fut blessé à la chasse par un domestique maladroit. Cependant Mirabeau en avait appelé de la sentence capitale prononcée contre lui par le bailliage de Pontarlier le 10 mai 1777. Le 2 févr. 1782, il quitta le Bignon, s'arrêta le 6 à Dijon, et arriva le 12 à Pontarlier où il se constitua prisonnier. Il réclama sa mise en liberté provisoire; on la lui refusa. De son côté, il ne se prêta à aucune transaction et rédigea un *Premier Mémoire à consulter par le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, où il conclut que l'accusation de rapt et de séduction ne pouvait exister et que l'adultère n'était pas prouvé. C'est en prison qu'il eut le chagrin d'apprendre, le 3 mars 1782, la mort de son ami Boucher. En avr., il publia un second mémoire, au grand mécontentement de son père, qui redoutait tout scandale. En mai, il fut débouté de sa demande d'élargissement provisoire. Il fit alors un troisième mémoire, où il fulmina contre le substitut Lombarde. Enfin, sur la demande de son père et de son beau-frère du Saillant, il consentit à une transaction, qui avait comme condition, d'une part, l'annulation de la sentence capitale et, d'autre part, la résidence de Mme de Monnier dans un couvent, la séparation de corps et de biens avec son mari et la renonciation par elle à tous les avantages de son contrat de mariage. En conséquence, Mirabeau fut mis en liberté le 14 août 1782. Il se rendit à Neuchâtel, où il publia son livre sur les *Lettres de cachet* et se lia avec deux des chefs du parti démocratique genevois, Clavière et Duroveray. Sur les instances de sa sœur, la marquise du Saillant, il quitta Neuchâtel le 10 octob. 1782, et arriva le 19 au château de Mirabeau, près de son oncle le bailli, qui lui fit une réception solennelle.

Mirabeau voulut régulariser la situation de sa femme, qui vivait loin de lui. Le 28 févr. 1783, il fit sommation à celle-ci de le rejoindre. Le 8 mars, la comtesse s'y opposa. Un procès s'ensuivit. Le comte rédigea un mémoire, où il montra beaucoup d'égards pour sa femme. Le 20 mars, il plaida lui-même avec une grande éloquence et émut tout l'auditoire. Le 24, il obtint gain de cause, mais la comtesse en rappela. Devant la grand'chambre d'Aix, Mirabeau se défendit les 23 mai, 17 et 19 juin, mais il perdit son procès et un arrêt du 5 juil. 1783 prononça la séparation. Mirabeau se battit en duel avec un ami de sa femme, le comte de Galliffet, et blessa légèrement son adversaire. Puis il appela du jugement, mais sans succès. Il rentra à Paris vers la fin de septembre et ne put obtenir d'être reçu par son père. En août 1784, il partit pour Londres avec une jeune fille d'origine hollandaise, qui avait pris le nom de Mme de Nehra, et avec un enfant de deux ans qu'il avait adopté et qui s'appelait Lucas de Montigny. Il publia, le 20 sept., ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, et, le 28 déc., ses *Doutes sur la liberté de l'Escaut réclamée par l'empereur*. Il correspondait activement avec son ami Chamfort. Le 1er avr. 1785, Mirabeau revint à Paris, où Mme de Nehra l'avait précédé. Il se lia avec Clavière et Panchaud et confectionna plusieurs écrits sur des questions financières : *De la Caisse d'escompte* (8 mai 1785) ; *De la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles; Lettre du comte de Mirabeau à M. Le Couteulx de la Noraye sur la banque d'escompte, dite de Saint-Charles et sur la caisse d'escompte* (15 juil. 1785) ; *Sur les actions de la compagnie des eaux de Paris* (2 oct. 1785) ; *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la compagnie des eaux de Paris* (Beaumarchais) (10 déc. 1785). Il s'attirait de puissantes inimitiés et sa lettre à Le Couteulx de la Noraye était supprimée par arrêt du Conseil (24 août 1785). Le genevois Etienne Dumont, Clavière, Brissot, Du Pont de Nemours étaient ses collaborateurs. Mirabeau partit pour la Prusse, le 23 déc. 1785, avec Mme de Nehra et son fils adoptif, s'arrêta à Nancy, à Francfort-sur-le-Main et à Leipzig, et arriva à Berlin le 19 janv. 1786. Il sollicita une audience de Frédéric II, qui la lui accorda le 25 janv. Le lendemain 26, il écrivit au roi pour lui expliquer les motifs de son expatriation et lui exposer son dessein de se rendre en Russie. Le monarque lui répondit, le 28, dans les termes les plus bienveillants et l'autorisa à rester à Berlin. Mirabeau profita de la permission pour prendre des notes et pour publier, le 25 mars 1786, les *Lettres du comte de Mirabeau à M*** sur Cagliostro et Lavater*. Il fut reçu de nouveau le 18 avr., par le grand Frédéric, qui s'entretint avec lui de la tolérance et de l'émancipation des juifs ; puis il quitta Potsdam le lendemain et partit pour la France, en s'arrêtant à Paderborn le 25 avr. Il rentra à Paris le 22 mai 1786. Il fournit, le 2 juin, au comte de Vergennes, un *Mémoire sur la situation actuelle de l'Europe*, et, par l'influence du duc de Lauzun et de l'abbé de Périgord, fut chargé par Calonne d'une mission secrète en Prusse.

Mirabeau partit le 3 juil. 1786, arriva le 10 à Brunswick et le 12 à Berlin. Le 17, la mort du grand Frédéric lui inspira les plus vifs regrets ; il écrivit : « L'un des plus grands caractères qui aient occupé le trône est brisé, avec un des plus beaux moules que la nature ait jamais organisés ». Le jour même, il adressa une lettre au nouveau roi Frédéric-Guillaume II, qui, le 20 août, le remercia. Il entretint avec l'abbé de Périgord une correspondance chiffrée, où il s'expliquait sans ambages sur la cour de Prusse, et qui fut publiée, en 1789, sous le titre de *Histoire secrète de la cour de Prusse*. Il se fatigua bientôt de cette situation subalterne et rentra à Paris, le 27 janv. 1787, dans l'espoir d'en obtenir une autre plus convenable à sa naissance et à son mérite. Il convoitait la place de secrétaire de l'assemblée des notables, mais il la trouva prise par Du Pont de Nemours. Alors, reprenant sa plume de pamphlétaire, il publia, le 26 févr., sa *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'Assemblée des notables*, et attaqua violemment Necker, le 19 mars, dans sa *Première Lettre du comte de Mirabeau sur l'administration de M. Necker*. Un arrêt du Conseil, du 17 mai, supprima sa *Dénonciation*. Mirabeau, prévenu qu'une lettre de cachet était lancée contre lui, s'était réfugié à Tongres dès le mois d'avril, et Mme de Nehra l'avait rejoint

à Liège. C'est de Tongres, le 1er mai 1787, qu'il lança sa *Seconde lettre sur l'administration de M. Necker*. Il envoya son amie à Paris pour sonder le terrain, vint l'y trouver, mais repartit le 24 mai pour la Prusse. Il séjourna trois mois à Brunswick, où il travailla avec le major Jacques Mauvillon au livre qu'il préparait sur la monarchie prussienne. Il se rendit à Berlin, puis à Hambourg, où il s'embarqua et faillit périr dans une tempête (fin sept. 1787). Il rapportait le manuscrit de son ouvrage sur la monarchie prussienne, qui devait asseoir sa réputation. En effet, il écrivait à son sujet, à Mme de Nehra, le 22 août 1787 : « Mon amie, quand cet ouvrage paraîtra, je n'aurai pas trente-huit ans ; j'ose le prédire, il me fera un nom, et il se peut qu'il donne quelque regret à mon pays de laisser oisif un tel observateur et d'avoir mal récompensé de tels travaux ». Rentré à Paris, Mirabeau essaya de se faire employer par Loménie de Brienne et par le comte de Montmorin. Il commença même en novembre la publication d'un journal qui ne dura pas. En cette même année 1787, il fit paraître à Londres un ouvrage composé à Berlin : *Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs, et en particulier sur la révolution tentée en leur faveur, en 1753, dans la Grande-Bretagne*. Le 1er avr. 1788, il publia son *Opuscule aux Bataves sur le stathoudérat*, où il énumérait les droits de tout peuple qui veut la liberté, puis il mit enfin au jour son œuvre capitale, *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, qu'il dédia à son père. En août 1788 parurent ses *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre*, où il signalait les lenteurs de l'instruction criminelle, et le 4 déc., une brochure *Sur la liberté de la presse*. Il continuait sa campagne financière par la *Suite de la dénonciation de l'agiotage*. Au commencement de janv. 1789, il lança contre Necker sa *Correspondance entre M. C**** (Cerutti) *et le comte de Mirabeau sur le rapport de M. Necker*, qui amena une polémique entre lui et Cerutti.

Mirabeau, qui s'était, en oct. 1788, réconcilié avec son père, se rendit en Provence pour y préparer les élections aux États généraux. Il quitta Paris le 8 janv. 1789 et arriva le 13 à Aix. A ce moment parurent ses lettres de Berlin sous le titre d'*Histoire secrète de la cour de Berlin*. Le scandale fut grand, et Mirabeau désavoua la publication le 2 févr. Dès le 21 janv., il avait assisté à la séance de l'ordre de la noblesse de Provence et protesté contre les privilèges. Le 30, il avait prononcé un discours sur la représentation illégale de la nation provençale dans ses Etats actuels. Le 5 févr., il publia une *Réponse aux protestations contre le discours du comte de Mirabeau*, morceau achevé d'éloquence, où se trouve la célèbre apostrophe : « Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais, atteint du coup mortel, il jeta de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse ! » Il terminait par cette énergique péroraison : « J'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de la liberté publique, l'homme de la constitution. Malheur aux ordres privilégiés si c'est là plutôt être l'homme du peuple que celui des nobles, car les privilèges finiront, mais le peuple est éternel ! » La lutte était donc engagée contre la noblesse. On le traitait de chien enragé. « C'est une grande raison de m'élire, répondait-il, si je suis un chien enragé, car le despotisme et les privilèges mourront de ma morsure. » (Lettre à M. de Comps, du 29 janv. 1789). Le 11 févr. 1789, il lança son éloquente adresse *à la Nation provençale*. Puis, averti que, le 10, un arrêt du Parlement avait condamné son *Histoire secrète de la cour de Berlin* à être lacérée et brûlée, il quitta Marseille le 15 févr., arriva à Paris le 21, visita quelques amis et repartit le 28 pour la Provence. A son arrivée à Aix, le 6 mars, on lui fit une réception triomphale et on illumina la ville. On l'acclamait en criant : *Vive le comte de Mirabeau ! Vive le père de la patrie !* Le 18, Mirabeau se rendit à Marseille, où l'enthousiasme ne fut pas moins grand. Il profita de sa popularité pour apaiser l'émeute du 23 mars dans cette ville et celle du 25 à Aix. Le 4 avr. 1789, il fut élu député par le tiers état de Marseille aux États généraux, le dernier sur quatre, et, le 6, par le tiers état de la sénéchaussée d'Aix, le premier sur quatre, par 290 voix sur 244. Mirabeau accepta cette dernière nomination et déclina celle des Marseillais, tout en leur exprimant sa gratitude.

Rentré à Paris, le nouveau député créa, le 2 mai 1789, le *Journal des Etats généraux*, dont le deuxième numéro parut le 5, lendemain de l'ouverture des Etats. Le 7, un arrêt du Conseil supprima cette feuille, que son auteur continua sous le titre de *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, et qui, au vingtième numéro, devint le *Courrier de Provence*. Le 18 mai, il combattit les motions tendant à l'envoi d'une députation du tiers aux ordres privilégiés. Le 23, il protesta contre la formule de salutation d'une lettre du marquis de Brézé à Bailly ; le 27, il adjura le clergé de se joindre aux communes. Les 15 et 16 juin, il proposa de se déclarer *représentants du peuple français ;* le 23, après la sortie du roi, il lança au marquis de Brézé une apostrophe fameuse, dont le texte a été diversement rapporté par Mirabeau lui-même et par Bailly. Il fit ensuite déclarer inviolable la personne des députés. Le 27 juin, il provoqua une adresse à la nation française sur la réunion des ordres. Le 8 juil., il réclama l'éloignement des troupes qui étaient autour de Versailles ; le 9, il lut un projet d'adresse au roi sur ce sujet, et le 11, malgré la réponse de Louis XVI, il insista de nouveau. Le 13 juil., Mirabeau perdit son père, et cet événement l'empêcha de jouer un rôle actif dans la journée du 14. Le 16, il réclama le renvoi des ministres. Le 23, il parla sur les troubles de Paris ; le 25, il soutint l'inviolabilité du secret des lettres et, le 29, indiqua la pluralité simple comme le moyen de déterminer la majorité dans les votes. Le 31, il demanda et obtint la réincarcération du baron de Besenval, mis en liberté sur la demande de Necker ; le 1er août, il combattit, sans succès, la proposition de Regnaud de Saint-Jean d'Angely interdidisant à tout député la fréquentation des assemblées de district. Il n'assista pas à la fameuse séance nocturne du 4 août, mais il en parla peu favorablement dans son *Courrier de Provence*. Le 7 août, il demanda la suppression des capitaineries royales et, le 8, il proposa pour gage de l'emprunt la fortune des députés. Le 10 août, il vota la suppression des dîmes ; le 13, il fut élu membre du comité des Cinq, destiné à recevoir les plans de constitution, et il déclara que les forces militaires ne devaient jamais être subordonnées aux forces civiles. Le 17 août 1789, Mirabeau proposa, au nom du comité des Cinq, une *Déclaration des droits de l'homme ;* le 18, il prit part à la discussion sur ce sujet et, le 22, il réclama la responsabilité absolue des agents publics et la liberté illimitée de la religion. Le 27 août, il vota l'emprunt demandé par Necker ; le 1er sept., il développa sa théorie de la sanction royale et demanda le veto absolu, qui fut repoussé par l'assemblée. Le 11 sept., il s'opposa à la lecture du mémoire de Necker sur le veto et expliqua le sens de ce mot. Le 15, il fit ajourner la question d'hérédité de la branche d'Espagne et demanda qu'un homme né en France pût seul être régent. Il fit imprimer un discours sur la caisse d'escompte, qu'il n'avait pu prononcer. Le 19 sept., il combattit la motion de la non-réélection des députés pour la prochaine législature ; le 23, il proposa de déclarer que le pouvoir législatif résidait essentiellement dans la nation ; le 26, il fit adopter le plan financier de Necker, et, le 29, posa pour la première fois la question qui l'intéressait personnellement, de savoir si la qualité de ministre excluait de l'assemblée.

C'est à cette époque que Mirabeau se lia avec le comte de La Marck, qui s'efforça d'amener son nouvel ami à soutenir la monarchie et qui exerça dès lors sur lui d'autant plus d'influence qu'il lui prêta un argent indispensable pour subsister. Le 2 oct. 1789, Mirabeau rédigea l'*Adresse de l'Assemblée nationale à ses commettants*, dont les termes éloquents soulevèrent un grand enthousiasme. Le 6, au milieu de ces journées de trouble, il fit adopter que l'Assemblée nationale est inséparable du roi pendant la présente session. Le 7, il soutint que les rentes ne devaient pas être soumises à l'impôt et que celui-ci ne pouvait être accordé pour plus d'un an. Le 8, il proposa, comme formule de la promulgation des lois : « Louis, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'Etat, roi des Français ». Le 10 oct., il dénonça le ministre comte de Saint-Priest; le 14, il proposa un projet de loi sur les attroupements, conforme à la législation anglaise. Le 15 oct., il fit remettre à Monsieur, par l'intermédiaire du comte de La Marck, un mémoire conseillant au roi de quitter Paris. C'est ainsi que Mirabeau commençait vis-à-vis de Louis XVI ce rôle de conseiller secret, qu'il remplit avec tant de fougue et le plus souvent sans succès. Il conférait avec les ministres Necker et Montmorin le 17 oct., et il essayait, le 19, de se rapprocher de La Fayette en faisant voter par l'Assemblée, le premier jour de sa réunion à Paris, des remerciements au maire de Paris et au commandant général de la garde nationale. Le 20, il eut une explication très vive avec La Fayette, repoussant toute offre d'argent, car, écrivait-il, « un grand secours, je ne puis l'accepter sans une place qui le légitime; un petit me compromettait gratuitement ». Cependant, il l'avouait, la question d'argent était si capitale pour lui, que le paiement de ses dettes était nécessairement la base de toute entente. La Fayette lui offrit, le 21 oct., l'ambassade à Constantinople; le 26, le comte de La Marck convint d'une somme de 50.000 fr., et, le 27, Mirabeau faisait adopter qu'aucun failli, banqueroutier ou débiteur insolvable ne pourrait être membre d'aucune assemblée politique ou municipale. Pendant ce temps, Mirabeau dressait un projet de ministère, présidé par Necker, et où il devait entrer avec La Rochefoucauld, Talleyrand, Turgot et La Fayette. Le 30 oct., il proposa, mais en vain, de déclarer la nation propriétaire des biens du clergé. Il était, dès lors, absolument rallié au parti royal, car il écrivait, le 25 oct. 1789, à son oncle le bailli : « J'ai toujours pensé, comme vous, mon cher oncle, et maintenant beaucoup plus que jamais, que la royauté est la seule ancre de salut qui puisse nous préserver du naufrage. » Le 3 nov., Mirabeau proposa une nouvelle division du royaume, et, le 5, il négociait avec La Fayette. Le 6, il demanda le plan d'une caisse nationale et réclama que les ministres fussent invités à prendre voix consultative dans l'Assemblée, mais, le 7, celle-ci décréta que nul député ne pourrait être ministre. Cette décision coupa court aux ambitions ministérielles de Mirabeau, mais ne ralentit pas son activité parlementaire. Le 20 nov., il parla sur l'établissement d'une banque nationale, et, le 30, en faveur des Corses expatriés. Le 8 déc., il fit une proposition sur l'organisation des municipalités, et, le 10, sur la gradualité des fonctions publiques. Le 24 déc., il soutint l'éligibilité des juifs et des comédiens, et, le 29, il fit rejeter l'offre d'un don de 900.000 fr., faite par la ville de Genève.

L'année 1790 ne commença pas sous d'heureux auspices pour Mirabeau. Dégoûté des tâtonnements de la cour et de l'insuccès de ses avances à l'égard de La Fayette, il se montrait découragé. Toutefois, il prenait toujours part aux discussions de l'Assemblée. Le 9 janv. 1790, il attaqua le parlement de Rennes; le 21, il combattit les prétentions de la république de Gênes sur la Corse; le 22, il s'opposa à l'exclusion de son adversaire l'abbé Maury; les 26 et 30, il lut son rapport sur les troubles de Marseille. Au commencement de février, il déposa dans le procès de Favras, où on essaya de le compromettre. Le 7 févr., il appuya la formation des tribunaux de famille, et, le 11, il combattit les prétentions des princes allemands. Le 9 mars, il eut une violente discussion avec l'abbé Maury sur l'affaire du prévôt de Marseille. Il prépara un grand discours sur l'abolition de l'esclavage, mais il ne le prononça pas. Le 16 mars, il établit la nécessité de commencer la vente des biens du clergé. Le 13 avr. 1790, il s'opposa à la motion de déclarer nationale la religion catholique et évoqua le souvenir de la Saint-Barthélemy. Le 19 avr., il prononça un discours fameux, où il disculpa l'Assemblée nationale des attaques de l'abbé Maury et s'écria : « Messieurs, je jure que vous avez sauvé la République ! » Le 28 avr., il essaya, une dernière fois, de se rapprocher de La Fayette, en lui faisant entendre qu'il demandait seulement le paiement de ses dettes et la promesse de l'ambassade de Constantinople, mais le général resta sourd à ces avances. Mirabeau, auprès duquel la reine avait fait agir les comtes de La Marck et de Mercy-Argenteau, et qui avait été touché de ces démarches, se laissa entraîner définitivement dans le parti de la cour. Après avoir, le 5 mai 1790, combattu la théorie de l'abbé Maury sur les gouvernements monarchiques et républicains, il écrivit, le 10 mai, une lettre à Louis XVI, terminée par ces mots : « Je promets au roi loyauté, zèle, activité, énergie, et un courage dont peut-être on est loin d'avoir une idée ». Le 12 mai, il parla sur la surprise des forts de Marseille, et, le 15, se plaignit de l'attitude des amis de La Fayette à son égard. Le même jour, il exprima son opinion sur les différends entre l'Angleterre et l'Espagne. Le 20 mai, il donna un gage à la cour en prononçant un grand discours sur le droit de la paix et de la guerre et en défendant les prérogatives royales. Le 22, il répliqua à un discours de Barnave et fit adopter son projet de décret. Cette attitude lui valut de violentes attaques. On criait dans les rues la *Grande trahison découverte du comte de Mirabeau*. Il subit avec amertume cette impopularité et n'en resserra que davantage ses relations avec les royalistes. Il voulait amadouer La Fayette et, dans ce but, le 1er juin, il le compara à Richelieu et s'offrit à être son éminence grise. Le même jour, il rédigeait une note pour la cour, dans laquelle il indiquait les moyens d'annuler l'influence de La Fayette, auquel il conseillait d'opposer le marquis de Bouillé. Il joua dès lors ce double jeu. Le 11 juin, il proposa de porter pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin; le 17, il assista au Palais-Royal au dîner de la Société de 1789 et fut acclamé avec Bailly et La Fayette; le 19, il intervint en faveur de son frère. Les 20, 23, 26 et 28 juin, il rédigea pour la cour des notes où il réclamait l'intervention de la reine auprès de La Fayette et traitait la question du pacte de famille entre la France et l'Espagne. Le 28, il prononça un discours sur la liberté du commerce. Le 1er juil., il adressa aux 83 départements une lettre où il répondit aux attaques rédigées contre lui. Il rédigea, les 1er et 3 juil., trois notes pour la cour sur le duc d'Orléans et sur les moyens de diriger l'opinion publique. Le 3 juil., à 8 heures du matin, Mirabeau eut, dans les jardins de Saint-Cloud, une entrevue secrète avec Marie-Antoinette. Il fut reconnu, et on cria dans les rues la *relation d'un voyage de Mirabeau l'Aîné à Saint-Cloud*. Il protesta, et, en même temps, il donnait au roi, les 7 et 9 juil., sur la fédération, des conseils qui ne furent pas écoutés. Mirabeau se plaignit, le 16 juil., du rôle qu'on avait fait jouer au roi et conseilla à Louis XVI de partir pour Fontainebleau. Il insista sur ce sujet le 26 juil. A l'Assemblée, il proposa, le 28 juil., de déclarer le prince de Condé traître à sa patrie, s'il ne désavouait pas son manifeste. Le 30, il rédigea une note sur les cours étrangères. Les 13 et 14 août, il s'occupa de l'organisation des troupes suisses; les 17, 21 et 24, il remit à la cour des notes contre La Fayette. Le 18, il avait proposé le licenciement de l'armée et sa reconstitution. Le 22, il s'opposa à l'arrestation de Marat, qui l'avait traité d'*infâme*; le 23, il réclama la mise en accusation de Perrotin de Barmond; le 25, il prononça un discours sur les hosti-

lités entre l'Angleterre et l'Espagne ; le 27, il parla sur le remboursement de la dette publique, et, le 31, il demanda un prompt rapport sur les affaires des 5 et 6 oct. 1789. Le 1er sept., il conseilla au roi de laisser partir Necker et de confier à Clavière la liquidation de la dette publique. Le 3, il fit approuver la conduite du marquis de Bouillé à Nancy, et, le même jour, il accusait La Fayette de projets ambitieux. Le 7 sept., il insista sur ce dernier point et prononça à l'Assemblée un discours sur les élections et les brigues. Les 10, 12 et 15 sept., il dénonça de nouveau La Fayette à la cour, et, entre temps, il expliqua, le 11, ses relations avec Trouard de Riolle, accusé de conjuration. Le 27 sept., il réfuta les objections élevées contre les assignats, et, le 28, adressa à la cour une note sur la constitution.

Mirabeau était impliqué dans les poursuites exercées contre les auteurs des fameuses journées des 5 et 6 oct. 1789. Il avait protesté de son innocence et s'était montré très indigné que la reine eût pu croire à sa culpabilité. Le 2 oct. 1790, il se défendit avec éloquence, et l'Assemblée décréta qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui. Les 3 et 6 oct., il adressa des notes à la cour contre La Fayette et sur le choix des ministres. Le 6, il reparut à la Société des amis de la Constitution, dont il était membre, et qui l'avait appelé à faire partie du comité de correspondance. Les 14, 15, 16 et 18 oct., il conseilla à la cour de former un nouveau ministère et de n'y admettre aucune des créatures de La Fayette. Le 21 oct., ayant demandé que le pavillon tricolore remplaçât désormais le pavillon blanc sur les vaisseaux de l'État, il souleva les colères de la droite et fut traité de scélérat et d'assassin. Son attitude fut blâmée par le comte de La Marck, et, le 22, Mirabeau donnait à son ami cette explication significative : « Je suis un bon citoyen, qui aime la gloire, l'honneur et la liberté avant tout, et certes, messieurs du rétrograde me trouveront toujours prêt à les foudroyer... En un mot, je suis l'homme du rétablissement de l'ordre, et non d'un rétablissement de l'ancien ordre. » Ce langage n'était pas pour plaire à la cour, que Mirabeau continua d'accabler de ses notes : le 24 oct., pour conseiller le renvoi des ministres ; les 24 et 25, pour attaquer La Fayette ; le 28, pour dénoncer le comte de Montmorin. A l'Assemblée, il fit, le 4 nov., décréter l'établissement d'une administration centrale des ponts et chaussées ; le 6, il lut une lettre du député corse, l'abbé Peretti, et souleva les fureurs de la droite ; le 9, il déclara qu'il fallait mépriser les injures particulières ; le 13, il exprima son mépris pour son collègue Foucauld et fut rappelé à l'ordre. Les 11 et 12, il signala à la cour la présence de Mme de La Motte, héroïne de l'affaire du Collier ; le 17, il attaqua de nouveau La Fayette, et, le soir du même jour, assistant au Théâtre-Français à la représentation du *Brutus* de Voltaire, il fut accueilli avec sympathie par le public. Le 20 nov., il fit décréter l'ajournement de la discussion relative aux droits de la France sur Avignon ; le 26, il présenta un projet de décret sur la constitution civile du clergé. Le 30 nov., Mirabeau fut élu président de la Société des amis de la Constitution ; le 3 déc., il s'opposa à l'imposition des rentes ; le 15, il vota la suppression des offices ministériels, et, le soir, il attaqua La Fayette à la tribune des Jacobins. Les 4, 6, 26, et 27 déc., il remit des notes à la cour et un mémoire sur la situation de la France et sur les moyens de ruiner l'Assemblée dans l'opinion publique par l'excès même des maux qu'elle appelait sur la France. Les 18 et 20 déc., il avait exigé le serment civique des princes appelés éventuellement à succéder à la couronne et obtenu l'envoi à Aix d'un corps de troupes et de trois commissaires civils, et, le 22, il avait demandé et obtenu un congé.

Le 3 janv. 1791, Mirabeau parla à la tribune des Jacobins ; le 4, il fit adopter que tout prêtre francais ayant exercé le ministère pendant cinq ans serait éligible aux évêchés, cures et vicariats ; le 13, il réfuta l'opinion de l'abbé Maury sur la licence des théâtres ; le 14, il lut son projet d'adresse aux départements sur la constitution civile du clergé. Le 16 janv., il fut élu chef du bataillon de garde nationale de la Chaussée d'Antin, et, le 17, il expliqua dans une note à la cour qu'il avait accepté ces fonctions pour combattre l'influence de La Fayette. Le 18 janv., il fut élu administrateur du département de Paris, en même temps que Talleyrand. Le 21, il indiqua le parti à tirer du décret contre le clergé. Le 28, il fit un rapport sur la situation politique des puissances étrangères à l'égard de la France, et, le 29, il s'opposa à l'abolition des droits sur la culture du tabac. Le même jour, 29 janv., il fut nommé président de l'Assemblée nationale, honneur qu'il avait jusqu'ici vainement brigué. Le 3 févr., il envoya à la cour une note sur le projet de départ de Mesdames, tantes du roi. Cette note est la dernière des cinquante que Mirabeau fit remettre, depuis le 1er juin 1790, à la cour par le comte de La Marck, qui nous en a conservé le texte. Le 8 févr., il eut une entrevue avec La Fayette chez Emmery. A ce moment, il était malade d'une fièvre opiniâtre, et une grave ophtalmie l'obligeait à porter un bandeau sur les yeux. Malgré cela, il vint présider l'Assemblée, le 10 févr. 1791, pour répondre à une députation de quakers qui demandaient à pratiquer leur religion en France. Le 24 févr., il parla sur l'arrestation des tantes du roi, et, le 28, son opposition à une loi contre l'émigration lui valut les attaques des membres du club des Jacobins. Le 1er mars, il présenta à l'Assemblée les hommages des nouveaux administrateurs du département de Paris. Le 3, il approuva l'établissement de la caisse Lafarge. Le 21, il fit un discours sur les mines, par amitié pour son ami, le comte de La Marck, qui avait une grande part dans la propriété des mines d'Anzin. Du 22 au 25 mars, il parla sur le cas éventuel de la régence. Mirabeau, qui, habitait, à Paris, au no 12 de rue de la Chaussée-d'Antin, une maison appartenant à Julie Carreau, première femme de Talma, avait récemment loué près d'Argenteuil une maison de campagne, appelée *le Marais*, où il allait se reposer le samedi soir. Il s'y rendit le samedi 26 mars, et dans la nuit il fut atteint de violentes coliques néphrétiques. Il vint néanmoins à Paris le dimanche 27 et parla de nouveau sur les mines. Ce fut son dernier discours. Exténué de fatigue, il repartit pour le Marais et il y passa le reste du dimanche et une partie du lundi. Sentant ses souffrances augmenter, il rentra à Paris, où son médecin et ami Cabanis essaya d'enrayer le mal. Un mieux se produisit le mardi 29 mars, mais dans la matinée du mercredi 30, les symptômes alarmants reparurent. Le bruit de la maladie de Mirabeau se répandit ; de toutes parts, on venait aux nouvelles. L'archevêque de Toulouse et le comte de Montmorin en demandèrent au comte de La Marck, qui, avec la marquise du Saillant, Cabanis, Frochot, Pellenc et de Comps, veillait le malade. Barnave se présenta, au nom des Jacobins. Le jeudi 31 mars, la situation s'aggrava encore. Mirabeau sentait la mort s'approcher, et il l'envisageait sans faiblesse. Le 1er avr., il fit son testament et institua pour son héritier universel son neveu du Saillant et pour son exécuteur testamentaire le comte de La Marck. Le même jour, il reçut Talleyrand, avec lequel il était brouillé depuis huit ans, et il lui remit le manuscrit d'un discours qu'il avait préparé sur les successions. Le samedi 2 avr., dès que le jour parut, le moribond voulut se faire raser. « Mon ami, dit-il à Cabanis, je mourrai aujourd'hui. Quand on est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus. » Il recommanda ses serviteurs à son ami Frochot, et, à huit heures et demie, il rendit le dernier soupir.

La nouvelle de la mort de Mirabeau produisit une émotion profonde à Paris et dans toute la France. Le 2 avr., Talleyrand lut à l'Assemblée l'œuvre suprême du maître, le discours sur les successions. Le 3 avr., des bruits d'em-

poisonnement ayant circulé, on procéda à l'ouverture du corps, et les constatations furent négatives. Le 4 avr., l'Assemblée décerna au défunt les honneurs du Panthéon, et, à 5 heures du soir, le cortège funèbre quitta la maison de la rue de la Chaussée-d'Antin et se rendit à l'église Saint-Eustache, où Cerutti prononça l'oraison funèbre de Mirabeau. De là on se dirigea vers le Panthéon, où on arriva à minuit. Le cercueil fut placé près de celui de Descartes. Le département et la municipalité avaient pris le deuil et les théâtres étaient fermés. Le 5 avr., le conseil général de la commune donna le nom de Mirabeau à la rue de la Chaussée-d'Antin. Le 16 avr., Olympe de Gouge fit représenter au Théâtre-Italien une pièce intitulée *Mirabeau aux Champs Elysées*. La popularité de Mirabeau ne dura pas ; les papiers de l'armoire de fer révélèrent ses relations avec la cour et les sommes reçues par lui ; le 5 frimaire an II (27 nov. 1793), la Convention décida, sur un rapport de Marie-Joseph Chénier, de retirer du Panthéon le corps de Mirabeau et de le remplacer par celui de Marat. Ce décret ne fut exécuté que le 21 sept. 1794, jour où les restes du grand orateur furent déposés au cimetière Sainte-Catherine, dans le faubourg Saint-Marcel. La postérité a été plus clémente : le 13 déc. 1881, un décret a autorisé la commune natale de Mirabeau à s'appeler *le Bignon-Mirabeau*, et, le 5 août 1888, on a inauguré la statue de l'illustre homme d'État à Montargis. Une rue d'Auteuil porte actuellement son nom.

Mirabeau est resté comme le plus puissant orateur de la Révolution. A ce point de vue, on trouvera une étude sur lui dans les *Orateurs de l'Assemblée constituante* de M. Aulard. Ses principaux discours ont été mentionnés à leur ordre chronologique, et Méjan en publia la collection complète en cinq volumes peu de mois après la mort de l'auteur. Ses œuvres ont également été signalées plus haut. On en trouvera une liste dans les *Mémoires de Mirabeau* par Lucas de Montigny et dans le 5e volume des *Mirabeau* de Louis et Charles de Loménie. Le ministère des affaires étrangères possède plusieurs manuscrits autographes. Divers recueils de correspondance peuvent être cités : *Lettres originales de Mirabeau écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1778 à 1780*, publiées par Manuel (1792, 4 vol. in-8) ; *Lettres amicales du comte de Mirabeau à Mauvillon* (1794) ; *Lettres de Mirabeau à Chamfort*, éditées par Ginguené (an V) ; *Lettres inédites de Mirabeau*, publiées par Vitry (1806) ; *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, recueillie par Ad. de Bacourt (1851).

Mirabeau était bibliophile ; il avait acheté une partie des livres ayant appartenu à Buffon. La vente de sa bibliothèque produisit 139.719 livres 16 sous, et fut le plus clair de sa succession. — La femme de Mirabeau lui survécut ; elle se remaria à M. Della Rocca, redevint veuve, et se retira chez sa fille, la marquise du Saillant, à l'hôtel de Mirabeau, où elle mourut, le 6 mars 1800, dans la même chambre et dans le même lit que son époux.

Etienne Charavay.

Bibl. : Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de H.-G. Riquetti Mirabeau*, 1791. — Peuchet, *Mémoires sur Mirabeau et son époque*, 1824. — Mérilhou, *Essai sur la vie et les ouvrages de Mirabeau*, 1827. — Etienne Dumont, *Souvenirs de Mirabeau*, 1832. — Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques, politiques et littéraires de Mirabeau*, 1833-35, 8 vol. in-8. — Victor Hugo, *Etude sur Mirabeau*, 1834. — Louis de Loménie, *Mirabeau et Mme de Nehra* (dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1858). — A. Joly, *les Procès des Mirabeau en Provence*, 1863. — H. Reynald, *Mirabeau et la Constituante*, 1872. — Louis de Loménie, *les Mirabeau*, 1878 et 1889 (continué par Charles de Loménie), 5 vol. in-8. — Jules Barni, *Mirabeau*, 1882. — Aulard, *Mirabeau* (dans les *Orateurs de l'Assemblée constituante*), 1882. — Albert Sorel, *Mirabeau* (dans les *Essais d'histoire et de critique*, 1883. — Georges Leloir, *Mirabeau à Pontarlier*, 1886. — Georges Guibal, *Mirabeau et la Provence en 1789* ; 1887 ; 2e partie, 1891. — Alfred Stern, *Das Leben Mirabeaus*, 1889, traduit en français en 1895. — Edmond Rousse, *Mirabeau*, 1891. — Ferdinand Schwartz, *Mirabeau und Marie-Antoinette* ; Bâle, 1891. — Alfred Mézières, *Vie de Mirabeau*, 1892. — Alfred Bégis, *Mirabeau, son interdiction judiciaire*, 1895.

MIRABEAU (André-Boniface-Louis Riqueti), vicomte de), guerrier et homme politique français, né à Paris le 30 nov. 1754, mort à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne) le 15 sept. 1792. Second fils du marquis Victor, il fut, dès 1755 chevalier de Malte, puis devint, le 6 nov. 1771, sous-lieutenant sans appointements à la suite des dragons de la légion de Lorraine. Il se rendit, le 24 sept. 1776, à Malte pour y faire son temps de service réglementaire, mais, emprisonné pour avoir insulté une procession, il fut enfin mis en liberté et renvoyé en France le 15 avr. 1778. Capitaine le 29 mai de la même année et attaché le 30 juil. au régiment de Nivernais, il passa à celui de Touraine le 9 janv. 1780 et s'embarqua le 3 févr. sur un navire de l'escadre du comte de Guichen. Il prit part aux trois combats des 17 avr., 15 et 19 mai, et aux attaques infructueuses de Sainte-Lucie. Il assista à la prise d'York-Town (19 oct. 1781) et eut la cuisse déchirée par un biscaïen au siège de Saint-Christophe (28 janv. 1782). Il rentra en France le 28 mars 1782, fut promu mestre de camp en second du régiment de Touraine le 24 avr., et se réembarqua à Rochefort sur une frégate, qui toucha sur une roche près de l'île de Ré le 6 août 1782 et échoua le 10. Il perdit tout son équipage et reprit la mer au mois de septembre. Il faillit encore périr dans un naufrage près de Madère. A son retour, il reçut la croix de Saint-Louis (1er déc. 1785). Le 10 mars 1788, il fut nommé mestre de camp commandant le régiment, et, le 8 juil. suivant, il épousa Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien, fille d'un mestre de camp. D'une jolie figure et d'un caractère enjoué, il était perdu de dettes, et il allait être obligé d'abandonner son régiment quand le marquis intervint en févr. 1789 et prit des arrangements pour rembourser les sommes dues par son fils. Le 23 mars suivant, le vicomte fut élu député aux Etats généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges. Il se montra aussi violent partisan de l'ancien régime que son frère l'était des réformes ; il s'opposa à la réunion des trois ordres et ne céda qu'un des derniers. Il avait coutume d'interrompre les orateurs avec grossièreté. Son penchant à l'ivrognerie l'avait rendu obèse, et le peuple lui décocha le sobriquet de *Mirabeau-Tonneau*. Le 22 déc. 1789, il se battit en duel avec La Tour-Maubourg et fut blessé. Son frère, qu'il poursuivait de ses quolibets, lui reprocha un jour son ébriété. « De quoi vous plaignez-vous, repartit le vicomte, de tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que celui-là. » Il ne cessa de combattre les réformes. En juin 1790, apprenant que son régiment de Touraine s'était insurgé contre ses officiers à Perpignan, il se rendit dans cette ville ; après avoir essayé vainement d'armer ses soldats contre la garde nationale du pays, il remporta les cravates des drapeaux. Arrêté à Castelnaudary, il put, grâce à l'intervention de son frère, venir, le 27 juin, expliquer sa conduite à l'Assemblée, qui passa à l'ordre du jour. Ses excentricités ne firent que croître : du balcon du restaurant Beauvilliers, au Palais-Royal, il insultait les passants et se défendait l'épée à la main contre ceux que cette attitude irritait. Enfin le vicomte donna sa démission le 19 août 1790. Il n'en fut pas moins décrété d'accusation les 28 août et 2 sept. Pendant ce temps-là il rejoignait les princes et levait une légion qui porta son nom. Le 1er janv. 1792, il fut de nouveau décrété d'accusation, en même temps que les comtes de Provence et d'Artois. Sa conduite le rendit bientôt insupportable au prince de Hohenlohe, sous lequel il servait. Le 19 août 1792, il fut mis aux arrêts et révoqué par le prince de Condé, et, le 15 sept., il mourut à Fribourg-en-Brisgau, d'une attaque d'apoplexie, selon les uns, d'une blessure reçue en duel, selon les autres. Il fut inhumé par les Autrichiens, le 17, dans le cimetière de cette ville. Son acte de décès a été publié dans la *Révolution française*, t. XXIV, p. 89. Le vicomte de Mirabeau s'était ainsi défini lui-même : « Dans toute autre famille, je passerais pour un mauvais sujet et

pour un homme d'esprit ; dans la mienne, je suis un sot et un honnête homme ». Il a publié deux pamphlets politiques : *la Lanterne magique nationale*, 1789, et *Voyage national de Mirabeau cadet*, 1790. Il collabora aussi aux *Actes des apôtres* et il a laissé des contes en vers et des chansons. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Archives administratives de la guerre. — LUCAS DE MONTIGNY, *Mémoires de Mirabeau*. — Louis de LOMÉNIE, *les Mirabeau*. — Dr Joseph SARRAZIN, *Mirabeau-Tonneau, ein Condottiere aus der Revolutionszeit* ; Leipzig, 1893, in-8. — *La Révolution française*, t. XXI, p. 92, et t. XXIV, p. 89.

MIRABEL. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg ; 798 hab. Ce village, perché sur la corniche basaltique de la montagne du Coiron, avait une grande importance à l'époque des guerres religieuses, parce qu'il était sur la ligne des communications entre les protestants du Bas-Languedoc et ceux du Vivarais. Ses seigneurs, les Arlempde de Mirabel, figurent parmi les personnages notables de la Réforme dans la contrée. Le château de Mirabel fut pris et détruit par le duc de Montmorency en juin 1628. A. MAZON.

MIRABEL. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade ; 1.269 hab. Eglise gothique des XVe et XVIe siècles. Souterrains-refuges. Fontaine sacrée de Saint-Benech. Pèlerinage local, très fréquenté, de *Notre-Dame des Misères*. Chapelles des XVe et XVIe siècles.

MIRABEL-AUX-BARONNIES. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons ; 1.374 hab. Filatures et moulinages de soie ; huileries ; fabriques de conserves de truffes. Moulins. Ruines d'un château féodal du XIIIe siècle. Mirabel fut jusqu'à cette époque la capitale du pays des Baronnies. Grotte de la Serre des Huguenots, habitation préhistorique.

MIRABEL-ET-BLACONS ou **MINAREL-EN-DIOIS.** Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Crest ; 582 hab.

MIRABEL (Guillaume), général français, né à Fitou (Aude) le 29 août 1744, tué au combat de Saint-Laurent-de-la-Mouga, le 13 août 1794. Dragon de 1768 à 1772, il rentra au service en 1793, devint capitaine à l'armée des Pyrénées orientales, reçut plusieurs blessures et fut promu général le 23 déc. 1793. Il périt au combat de Saint-Laurent-de-la-Mouga, et la Convention décréta l'inscription de son nom sur la colonne du Panthéon. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Jacques CHARAVAY, *les Généraux morts pour la patrie*.

MIRABELLE (Bot.). La Mirabelle est une variété de *Prune* (V. ce mot). — M. DE CORASE. Nom donné aux fruits du *Physalis alkekengi* L. (V. COQUERET).

MIRABILIA (Giuseppe-Maria) (V. NURIVICLIA).

MIRABILIS (Bot.) (*Mirabilis* L., *Nyctago* Juss., *Jalapa* T.). Genre de Nyctaginacées, formé d'une quinzaine d'espèces herbacées propres à l'Amérique tropicale, à tiges 2-3 chotomes, à feuilles opposées, souvent grandes, belles et odorantes, *s'ouvrant le soir*. Les fleurs solitaires ou au nombre de 3-∞ (section *Giramoclidium*), régulières et hermaphrodites, n'ont qu'un périanthe pétaloïde, allongé, parfois campanulé, plissé et caduque ; l'enveloppe, plus extérieure, de 5 folioles, n'est qu'un involucre entourant, soit une fleur, soit plusieurs fleurs ; les 5 étamines sont unies à la base en une courte cupule, et le gynécée est unicarpellé, avec un ovaire uniloculaire, ne renfermant qu'un ovule presque dressé, anatrope, à micropyle inférieur. Le fruit est un achaine ou même un caryopse, autour duquel persiste la base indurée du périanthe. La graine contient un embryon condupliqué, à sommet infère, enveloppant un albumen farineux épais. Plusieurs espèces, notamment le *M. Jalapa* L. (*Jalapa congesta* Mœnch, *Nyctago hortensis* Curt.) ou *Belle-de-Nuit*, ont été répandues par la culture dans presque toutes les régions chaudes du globe ; dans nos régions elles meurent en pleine terre l'hiver et ne sont cultivées que comme plantes annuelles. Les *M. Jalapa* L., *M. dichotoma* L. (*Jalapa officinarum* Mart.) et *M. longiflora* L. ont des racines douées de propriétés purgatives assez énergiques ; ce sont les faux Jalaps qu'on substitue parfois au Jalap vrai (*Ipomœa purga* Hayn.) ; ils rendent de réels services dans les rhumatismes et la diarrhée, en agissant probablement comme substitutifs. Dr L. HN.

MIRACLE. Suivant Thomas d'Aquin (1 part., q. CX, art. 4, *in corp.*), le caractère essentiel du miracle proprement dit est de surpasser l'ordre et les forces de toute la nature créée, tant visible qu'invisible, et de ne pouvoir être opéré que par Dieu seul : *Ex hoc aliquid dicitur esse miraculum, quod fit prœter ordinem totius naturœ creatœ. Hoc autem non potest facere nisi Deus, quia quidquid facit angelus vel quœcumque alia creatura, propria virtute, hoc fit secundum ordinem naturœ creatœ, et sic non est miraculum. Unde relinquitur quod solus Deus miracula facere possit.* Néanmoins, ce docteur admet qu'en un sens moins strict et par rapport aux hommes, on peut aussi appeler miracles les merveilles opérées par les anges, bons ou mauvais, en vertu de leur puissance propre, lorsqu'elles dépassent les forces de la nature, telles qu'elles sont connues des hommes. — Les théologiens scolastiques distinguent, d'après Thomas d'Aquin, trois sortes de miracles : *contra naturam*, — *supra naturam*, — *prœter naturam*. Le miracle est *contre la nature*, lorsque la nature conserve une disposition contraire à l'effet que Dieu a momentanément produit dans ce miracle, comme la mer partagée et suspendue pour laisser passer les Israélites, le soleil arrêté par le commandement de Josué ou rétrogradant à la prière d'Esaïe (II, *Rois*, XX, II). Le miracle est *au-dessus de la nature*, lorsque la nature ne peut le produire d'aucune manière : résurrection d'un mort. Il est *outre la nature*, lorsque la nature pourrait produire un effet pareil, mais seulement dans des circonstances et d'une manière différentes : guérison sans usage de remèdes et instantanée d'une personne dangereusement malade.

Quoique les lois ordinaires de la nature résultent de décrets permanents de Dieu, les dérogations que les miracles apportent à ces lois n'impliquent aucune contradiction dans la volonté de Dieu, ni aucune rétractation de ses desseins ; car Dieu, être infiniment libre et puissant, s'est réservé de suspendre dans certains cas l'effet des lois communes, pour y substituer l'application de lois exceptionnelles éternellement prévues pour ces cas : *Opera mutat consilia non mutat* (S. Augustin, *Confes.*, l. I ; Thomas d'Aquin, *Quœst. disput.*, q. VI, *de Mirac.*, art. 1). Comme lui seul peut décider et exécuter cette substitution, il est l'unique auteur de tous les miracles. Les anges et les saints, soit pendant leur vie, soit après leur mort, n'y prennent part que par leur intercession. Mais il paraît résulter de l'histoire officielle des miracles, que plusieurs saints affectent à certaines spécialités leur office de solliciteurs ; par exemple, saint Hubert à la guérison de la rage, saint Antoine de Padoue au recouvrement des objets perdus, sainte Radegonde à la destruction des rats et des souris, sainte Marguerite aux accouchements, sainte Barbe à la préservation contre la foudre. Des miracles innombrables ont été aussi effectués médiatement par la vertu des objets inanimés : vêtements de vivants, reliques, eau bénite, images, médailles, scapulaires et cordons. — Le canon *Sciendum* (26, qu. 4), tiré de saint Augustin, enseigne que les magiciens et les démons peuvent faire des choses merveilleuses ; mais, comme elles sont dans l'ordre de la nature créée, quoique extraordinaires et surprenantes pour les hommes, ces choses ne sont jamais de vrais miracles, ceux-ci n'étant opérés que par une force ou une vertu surnaturelles : *Magi, sive dœmones non faciunt miracula, sed mira, quia non supra naturam ; sed secundum naturam, sunt tamen hominibus insolita.* Lorsque les effets produits par les magiciens et les démons semblent dépasser le pouvoir des créatures, ils ne sont que des *illusions*. De même, les miracles attribués à des hommes qui annoncent une fausse doctrine, car il n'y a pas de miracle qui puisse nuire à l'Eglise.

La fin première et générale de tous les miracles est la gloire de Dieu. Les fins secondaires sont : la vengeance divine qui châtie exemplairement certains péchés, mais aussi la grâce qui accorde surnaturellement délivrances, guérisons et bienfaits; la confirmation de la vérité et la confusion de l'erreur; enfin, l'attestation de la sainteté. En effet, pour la béatification comme pour la canonisation, deux conditions sont indispensables : les miracles et les vertus. Dans le canon *Cum dicat*, Grégoire IX déclare que les vertus sans les miracles ne suffisent point. On exige deux miracles au moins pour la béatification, et deux de plus, opérés postérieurement, pour la canonisation. L'authenticité des miracles attribués à l'intercession de personnages qui n'ont point encore été béatifiés ou canonisés ne peut être déclarée que par la cour de Rome, investie aujourd'hui de l'unique autorité qui puisse admettre de nouveaux saints et les proposer à la vénération des fidèles. Quant aux autres miracles, procédant d'une origine déjà vénérée, le concile de Trente (Ses. XXV, *de Invocat. vener. et reliq. sanct. et sacr. imag.*) défend d'en admettre aucun nouveau, à moins qu'il ne soit reconnu et approuvé par l'évêque, sur l'avis et conseil de quelques théologiens et autres personnes de vertu. — Ceux qui prêchent de faux miracles sont punis d'excommunication. Tous ceux qui publient des relations imprimées de miracles doivent placer au commencement et à la fin de leurs livres les formules prescrites par Urbain VIII, le 13 mars 1625, contenant protestation que tous les faits rapportés par eux n'ont qu'une valeur privée, et qu'ils ne peuvent acquérir une véritable authenticité qu'après avoir été approuvés par le jugement du souverain pontife. — Cet article ne présentant la matière des miracles qu'au point de vue canonique ou scolastique, voir pour notions complémentaires le mot SURNATUREL. E.-H. VOLLET.

Cour des miracles (V. COUR, t. XIII, p. 74).

BIBL. : E. MÉNÉGOZ, *Notion biblique du miracle*; Paris, 1894, in-8.

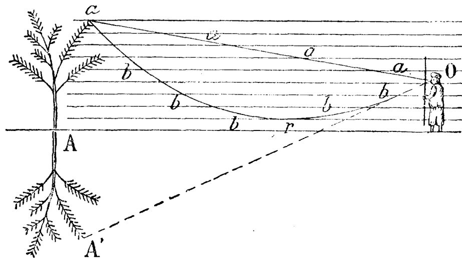
MIRADOR (Archit.). Mot espagnol désignant un petit réduit polygonal ou circulaire, sorte de niche extérieure ou de balcon couvert, construit en encorbellement et faisant saillie sur la façade d'une construction afin de permettre à une personne, placée à l'intérieur du mirador, de voir à l'extérieur sur la face et sur les côtés. Ch. L.

MIRADORI (Luigi), peintre italien du XVIIe siècle, né à Gênes, mort vers 1651. Il passa sa jeunesse à Crémone et vécut ensuite à Plaisance et à Milan ; c'est à Crémone que sont ses meilleurs tableaux, parmi lesquels le *Miracle de la multiplication des pains* offre de sérieux mérites de composition, de coloris et de style. G. C.

MIRADOUX. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Lectoure; 1.249 hab. Tuileries. Ancien château de Fieux, au-dessus de la rive droite de l'Auroue.

MIRAFLORES. Ville du Pérou, prov. et dép. de Lima, à 2 kil. de la baie de Miraflores; 1.105 hab. C'est une ville de plaisance des environs du Callao, sur le chem. de fer de Lima à Chorrillos ; résidence charmante et coquette, ne conservant plus rien de l'ancien hameau de pêcheurs et placée sur une terrasse, à mi-hauteur d'une falaise.

MIRAGE. Le mirage est un phénomène météorologique qui fait apercevoir une image renversée d'objets réels ; on aperçoit souvent en même temps les objets eux-mêmes, de sorte que l'on croit voir ces objets et leurs images dans une nappe d'eau. Le phénomène du mirage est depuis longtemps connu en Egypte. Monge, qui eut l'occasion de constater fréquemment ce phénomène pendant la campagne d'Egypte, en donna une théorie élémentaire. C'est celle que nous reproduisons ici. Le mirage se produit dans les pays plats, de vaste étendue, principalement dans les déserts de sable. Par suite de l'action du soleil, le sable s'échauffe très fortement, tandis que l'air ne s'échauffe que peu, grâce à son grand pouvoir diathermane. Seule la couche d'air située au voisinage du sable s'échauffe par contact. L'air se trouve donc formé de couches, inégalement échauffées, inégalement denses, ayant par conséquent des indices de réfraction différents. Aux couches les plus basses, qui sont les plus légères et qui par suite ne restent dans cette position que par une sorte d'équilibre instable, correspondent les indices de réfraction les plus faibles. Cet équilibre instable, qu'il est nécessaire d'admettre pour expliquer le mirage, est d'ailleurs continuellement rompu par places, ce qui donne aux images vues par mirage une agitation qui concourt à les faire prendre pour des reflets causés par des lacs. Considérons par exemple un arbre placé en A et un observateur placé en O. Un rayon lumineux parti du sommet de cet arbre pourra arriver à l'œil de l'observateur, soit en suivant une ligne *aaaa*, légèrement infléchie, parce que le milieu n'est pas homogène, soit en suivant une ligne d'une courbure plus accen-



tuée *bbbb*; dans cette courbe, les angles d'incidence suivant lesquels le rayon passe d'une couche à l'autre vont en augmentant, et il arrive un moment où cet angle est l'angle limité ; il se produit alors, en ce point *r*, non plus une réfraction, comme au passage des couches précédentes, mais une réflexion totale, et le rayon remonte vers l'observateur ; celui-ci aperçoit donc en A' une image renversée de l'arbre, dans la direction suivant laquelle lui arrive le rayon lumineux *bbbb*, en même temps que l'arbre lui-même ; d'autre part, l'image du ciel est aperçue de la même façon et son éclat masque l'image du sol dans le voisinage du pied de l'arbre, ce qui contribue encore à donner la sensation de l'existence d'une nappe d'eau au pied de l'arbre. Les phénomènes du mirage ne s'observent dans ces conditions que dans des pays très plats sur une vaste étendue ; mais on peut l'observer dans des plaines moins vastes en plaçant l'œil au voisinage de la surface de la terre ; c'est ainsi que l'on peut apercevoir assez souvent des phénomènes de mirage dans les plaines de la Crau ou même sur des plages de sable un peu étendues. On observe aussi parfois, mais plus rarement, des mirages où les objets sont déplacés latéralement ; on les observe en mettant l'œil très près d'un mur blanc, bien chauffé par le soleil et regardant des objets de petites dimensions situés au loin. On observe aussi parfois des mirages inverses des premiers : les images des objets réels sont vus au-dessus de ces objets et renversés le plus souvent, rarement droits. Tous ces phénomènes, qu'on peut expliquer de la même façon par l'existence de couches d'air parallèles, inégalement dilatées, exigent évidemment pour se produire que l'air soit absolument calme. A. JOANNIS.

MIRAILLÉ (Blas.). Attribut du papillon qui a les ailes tachetées de figures rondes d'un émail particulier et des oiseaux dont les ailes sont tachetées.

MIRAL (Le). Torrent du dép. de la *Lozère* (V. ce mot, t. XXII, p. 711).

MIRAMAR. Château bâti en 1854-56, à 6 kil. N.-O. de Trieste, sur un rocher dominant le rivage. Résidence de l'archiduc Maximilien, qui devint empereur du Mexique.

MIRAMAS. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Salon, près de l'étang de Berre; 1.520 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Marseille avec embranchements au N. sur Salon et Cavaillon, au S. sur Port-au-Bouc. Carrières de pierre à bâtir. Huileries. Le

hameau de Constantine, bâti, à 3 kil. au N.-O., aux abords de la gare et aux pieds des retranchements de l'ancien camp ou oppidum romain de Constantina, tend à s'accroître au détriment de l'agglomération principale. J. M.

MIRAMBEAU. Ch.l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac; 2.095 hab.

MIRAMBEAU. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon; 141 hab.

MIRAMICHI. Fleuve du Nouveau-Brunswick (Canada), qui se compose de plusieurs branches, dont la principale, la branche méridionale, a un cours de 350 kil., et qui se jette dans le golfe du Saint-Laurent par un vaste estuaire, la *baie de Miramichi*. Toute sa partie supérieure se déroule à travers de profondes forêts, plusieurs fois ravagées par de terribles incendies; dans sa partie inférieure, bordée de cultures, le flux se fait sentir jusqu'à 65 kil. de l'embouchure, et les petites embarcations remontent jusqu'à 80 kil. ; mais les vaisseaux doivent s'arrêter à 4 kil. en amont de Newcastle, où le fleuve est traversé par le pont gigantesque de l' « Intercolonial railway ». Principales localités arrosées : Nelson, Douglas, Chatham. Lit très poissonneux (saumons et truites renommées). — Le Miramichi a été découvert en 1534 par J. Cartier.

MIRAMION (Marie Bonneau, Mme de), née à Paris en 1626. Elle avait épousé en 1645 Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, conseiller au Parlement. Après avoir fondé deux maisons de refuge pour les femmes repentantes, elle institua (1661), sous le nom de *Sainte Famille*, une communauté de douze religieuses vouées au soin des pauvres et des malades et à l'instruction des filles de la campagne. Ces religieuses, appelées dames miramiones ou miriamionites, se réunirent à la *congrégation des filles de Sainte-Geneviève*, instituée dans le même but (V. Genovéfines). Leur maison principale était à Paris sur le quai dit *des Miramiones*, aujourd'hui quai *des Tournelles*. E.-H. V.

MIRAMIONES ou **MIRAMIONITES** (V. Génovéfines et Miramion).

MIRAMON (Miguel), président de la République mexicaine, né à Mexico le 29 sept. 1832, mort à Queretaro le 19 juin 1867. Petit-fils d'un émigrant béarnais, il était élève de l'école militaire de Chapultepec lorsque éclata en 1847 la guerre contre les Etats-Unis. Il prit du service, fut blessé, rentra, après la paix, à l'école, devint officier en 1852, capitaine en 1854, et, très activement mêlé aux luttes politiques qui ensanglantaient alors son pays, se déclara pour le parti clérical, dont il fut bientôt le chef. Sa biographie se confond, à partir de ce moment, avec l'histoire de la guerre civile (V. Mexique, t. XXIII, p. 890). Mis à la tête de l'armée du Nord (1858) et porté, après la chute de Zuloaga, à la présidence de la République (2 janv. 1859), il refusa d'abord, fut renommé un mois après (2 févr.) et marcha sur Vera Cruz, où Juarez, chef du parti libéral, avait son quartier général. Il ne parvint pas à s'en emparer, et, après une alternative de succès et de revers, subit à San Miguel de Calpulalpam, le 22 déc. 1860, une défaite décisive, que lui infligea Ortega, général de Juarez, et qui l'obligea à venir s'enfermer dans Mexico. Quelques jours après, il prit la fuite, gagna la Havane, puis l'Europe, poussa à l'intervention de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, suivit au Mexique le nouvel empereur, Maximilien, qui le nomma grand maréchal, mais, devenant gênant, fut envoyé à Berlin comme ambassadeur (1864). Rentré au Mexique en 1866, il reçut de Maximilien un important commandement, fut battu par le général républicain Escobedo et, enfermé avec son empereur dans Queretaro, qu'il défendit en désespéré, y fut fait prisonnier avec lui le 15 mai 1867. Un mois après, il était fusillé.

MIRAMONT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens; 1.143 hab. Draperies communes et filatures de laines.

MIRAMONT. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance; 197 hab.

MIRAMONT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 478 hab.

MIRAMONT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. du Drot ; 2.002 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MIRAMONT. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Bourg-de-Visa; 618 hab.

MIRAMONT-et-Sensacq. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaune; 745 hab.

MIRAN-Chah (Mirza-Moez-Eddyn), gr. khan de la Tartarie (1366-1408) (V. Timour et Timourides).

MIRANDA de Ebro. Ville d'Espagne, prov. de Burgos, ch.-l. du district d'Irun, sur l'Ebre et le chemin de fer de Madrid à Irun et de Bilbao à Saragosse; 4.911 hab. Château fort.

MIRANDA do Corvo. Ville du Portugal (prov. de Beira), à 16 kil. S.-E. de Coïmbre, sur l'Eca, affl. du Mondego; 5.850 hab.

MIRANDA do Douro. Ville du Portugal (prov. de Traz os Montes), à 43 kil. S.-E. de Bragance, sur le profond ravin du Douro, en face de la frontière espagnole; moins d'un millier d'hab. Ancienne *Sepontia* des Romains, détrônée de son évêché en 1764, Miranda n'a plus que sa position stratégique et une belle cathédrale suspendue au-dessus du fleuve.

MIRANDA (Don Juan Garcia de), peintre espagnol (1677-1749) (V. Garcia).

MIRANDA (Pedro-Rodriguez de), peintre espagnol, né à Madrid en 1696, mort à Madrid en 1766. Il était le neveu et devint l'élève de Juan Garcia de Miranda qui en fit un assez bon peintre. Protégé par le P. Aller, confesseur de l'infant D. Philippe, il obtint la commande d'une *Vierge Immaculée*, qui plut beaucoup à l'infant et lui valut quelques autres commandes. Il fit, pour le couvent des PP. de l'Esprit-Saint, le portrait en buste du même *P. Aller*, ainsi que deux tableaux pour leur sacristie. Pour les carmélites, il composa quatre tableaux représentant l'histoire du prophète Elie et pour l'église de Saint-Gilles une suite de peintures relatives à la vie de saint François. Mais Rodriguez de Miranda pratiqua surtout et de préférence les petits sujets de genre et le paysage. Ces dernières productions étaient, paraît-il, fort goûtées des amateurs, et Cean Bermudez note qu'il en remarqua d'assez nombreuses dans la collection de l'infant D. Luis, aux palais de Boadilla et de Villaviciosa et chez divers autres grands personnages. P. Lefort.

MIRANDA (Francisco), général vénézuélien, né à Caracas en 1752, mort à Cadix (Espagne) en 1816. Il se dévoua dès sa jeunesse à l'affranchissement de sa patrie et fit partie du corps espagnol qui alla seconder Rochambeau aux Etats-Unis. Ayant quitté le service, il parcourut l'Europe et vint en France en avr. 1792. Lié avec Brissot et Pétion, il obtint un commandement dans l'armée de Dumouriez et participa à la conquête de la Belgique. Lieutenant général le 3 oct. 1792, il s'empara d'Anvers le 29 nov. et remplaça le 5 janv. 1793 Valence dans le commandement en chef de l'armée française. Il dirigea le bombardement de Maastricht (févr. 1793), et après la panique d'Aix-la-Chapelle battit en retraite et sut échapper à l'ennemi (2 mars). Il prit part à la bataille de Nerwinden (18 mars), et, dénoncé par Dumouriez, dut aller rendre compte de sa conduite devant la Convention (21 mars). Il subit un long interrogatoire le 8 avr. et fut acquitté, après une éloquence plaidoirie de Chauveau-Lagarde, le 16 mai. Emprisonné de nouveau, mis en liberté après le 9 thermidor, proscrit après le 18 fructidor, Miranda se réfugia en Angleterre. Rentré en France en 1801, il fut arrêté lors du complot de la machine infernale, mais bientôt relâché. Il retourna alors à Londres, d'où il se rendit en Amérique en 1806 pour diriger deux expéditions contre la gouvernement espagnol du Vénézuéla. Il échoua et dut se réfugier en Angleterre. En 1810, il revint avec le jeune

Bolivar à Caracas, qui avait levé l'étendard de la révolte, et y organisa le gouvernement républicain. Il se maintint jusqu'en 1812, mais éprouva des revers et tomba au pouvoir des Espagnols, qui l'enfermèrent dans les cachots de Cadix où il mourut. Miranda est justement considéré comme un des héros et des martyrs de la lutte pour l'indépendance de l'Amérique du Sud. Etienne CHARAVAY.

BIBL.: A. ROJAS, *Miranda dans la Révolution française* ; Caracas, 1889.

MIRANDE. Ch.-l d'arr. du dép. du Gers, sur la rive gauche de la Grande-Baïse ; 4.244 hab. Stat. de chem. de fer du Midi. Collège communal de garçons. Bibliothèque publique. Musée. Hospice. Draperie, chapelleries, ébénisteries, imprimeries, fabrique de sabots, tanneries et corroiries. Commerce de grains, de vins et d'eaux-de-vie, de laines, de volailles et de gibier, de pâtés de foie de canard truffés. — Ancienne bastide fondée en 1286 au lieu de Lézian par Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, ensuite d'un pariage entre les moines de Berdoues et le roi Philippe le Bel, Mirande a conservé jusqu'à nos jours son plan régulier. Un évêché y fut établi en 1302, mais l'archevêque d'Auch le fit supprimer deux ans plus tard. Au XIVe siècle, les comtes d'Astarac, considérant la ville comme leur capitale, entrèrent en lutte avec l'administration communale. Au XVIe siècle, les guerres religieuses désolèrent le pays ; les protestants furent chassés de Mirande en 1577. Le château féodal de Lézian, appartenant aux comtes d'Astarac, fut détruit en 1629 par ordre de Richelieu, à la suite de nombreuses réclamations de la municipalité. Restes des remparts. L'Église Notre-Dame, bâtie au XVIe siècle, est un curieux édifice fortifié, à une nef flanquée d'étroits bas côtés disposés en chapelles.

MIRANDE (Nicolas), homme politique français, né à Mauriac (Cantal) le 14 juin 1746, mort à Mauriac le 9 déc. 1815. Avocat, juge à Salers, député suppléant du Cantal à la Convention le 6 sept. 1792, il fut appelé à siéger le 7 oct. 1793. Il devint, après la session, messager d'État au conseil des Cinq-Cents, commissaire du Directoire près le tribunal de Mauriac (17 mai 1798) et procureur impérial (1805).

MIRANDELLA. Ville du Portugal (prov. de Traz os Montes), à 56 kil. S.-O. de Bragance ; 2.120 hab. avec son faubourg de Golfeira. Ancienne *Caladunum*, dans l'agréable vallée du Tua, affl. du Douro.

MIRANDOL-BOURGNONNAC. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Pampelonne ; 2.270 hab. L'église de Mirandol est du XVIe siècle ; celle de Bourgnonnac, de la même époque, renferme un beau retable du XVIIe siècle. Gorges du Viaur.

MIRANDOLA (Italie) (V. MIRANDOLE [La]).

MIRANDOLE (La) (en italien *Mirandola*). Ville d'Italie, à 30 kil. N.-E. de Modène. Patrie de Pic de la Mirandole ; 302 hab. Le pape Jules II entra à Mirandole par la brèche (1511). Le duché de la Mirandole fut réuni en 1711 à celui de Modène.

MIRANDOLA (Giovanni PICO DELLA), savant italien, né sur le domaine de Mirandola dans le duché de Ferrare, le 24 févr. 1463, mort à Florence le 17 nov. 1494. Il appartenait à une famille noble et riche qui prétendait descendre de Constantin. Dès son enfance, il se distingua par sa mémoire prodigieuse. A quatorze ans, il vint à Bologne où il consacra deux années à l'étude des *Décrétales*. Mais ces études d'érudition le dégoûtèrent. C'est de la nature entière qu'il voulait pénétrer les secrets, et il ne prétendait à rien moins qu'à acquérir la science universelle. Dans ce dessein, il voyagea sept ans, parcourant les universités d'Italie et de France et collectionnant une riche bibliothèque. Il savait, outre le grec et le latin, l'hébreu, le chaldéen et l'arabe. Une lettre à Ermolao Barbaro, publiée en 1485, montre que contrairement à ses contemporains, il ne sacrifiait point la scolastique à l'humanisme. Au terme de ces studieuses pérégrinations, il vint à Rome en 1486. C'est là qu'il provoqua les docteurs de tout ordre à discuter publiquement avec lui neuf cents propositions *De omni re scibili* (*Conclusiones philosophicæ, cabalisticæ et theologicæ*, Rome, 1486, in-fol.), empruntées à tous les domaines de la philosophie et de la théologie. Personne ne se risqua à disputer contre le célèbre érudit. Mais quelques propositions furent dénoncées comme hérétiques au pape Innocent VIII qui interdit la discussion (bulle du 4 août 1487). Treize de ces thèses furent soumises à une commission spéciale et condamnées. Pico soutenait, entre autres propositions, que le Christ n'est pas réellement descendu aux enfers mais seulement *quoad effectum*, qu'un péché mortel limité dans le temps ne comporte pas un châtiment éternel, qu'aucune science mieux que les sciences magique et cabalistique n'est propre à prouver la divinité de Jésus-Christ, etc. Pour se défendre, il écrivit en hâte son *Apologia* (1489, in-fol.), dédiée à Laurent de Médicis, chef-d'œuvre d'argumentation subtile. Pico dut attendre jusqu'en 1493 la bulle d'Alexandre VI qui l'acquittait du chef d'hérésie. Averti par la persécution, il renonça à toute étude autre que la littérature sacrée et brûla la plupart de ses poésies de jeunesse. Il quitta Rome et se rendit à Florence où l'attiraient les noms de Politien et de Marsile Ficin. Ses dernières années furent consacrées aux pratiques de dévotion. Un an avant sa mort, il donna tous ses biens aux pauvres. Il se proposait de parcourir le monde pieds nus en prêchant la parole de Dieu. Mais la fièvre l'enleva à l'âge de trente et un ans. Savonarole fit revêtir son cadavre de l'habit de l'ordre des frères prêcheurs dans lequel Pico avait ardemment désiré entrer. Pico avait encore écrit : *Heptaplus, id est de Dei creatoris opere* (1489), trad. en franç. par Nicolas Le Fèvre de la Borderie (Paris, 1578, in-fol.), ouvrage singulier dans lequel l'auteur, avec une subtilité poussée jusqu'à l'extravagance, cherche à résoudre le problème sur lequel toute la scolastique du moyen âge avait échoué, la réconciliation de la théologie et de la philosophie. Il y interprétait le récit biblique de la création au moyen de la kabbale et du néo-platonisme. Le *De Ente et Uno opus, in quo plurimi loci in Moise, Platone et Aristotele explicantur* (1491), est une tentative de conciliation entre Platon et Aristote. Le commentaire en trois livres : *Sopra una canzone dello amore celeste e Divino composta di Girolamo Benivieni* (date incertaine, réédité à Florence, 1519, in-8, Venise, 1521, in-8, dernière édition 1731), est une insupportable dissertation sur l'amour, suivie d'une analyse vers par vers du poème de Benivieni. On a publié après sa mort : *Aureæ ad familiares epistolæ* (Paris, 1499, in-4 ; Venise, 1529, in-8 ; 1682, in-8) ; une poésie latine, *Elegia deprecatoria ad Deum* (Paris, 1620, in-4). Le neveu de Pico, Giovanni-Francesco Pico, a publié les œuvres complètes de son oncle (Bologne, 1496, in-fol. ; Venise, 1498, in-fol. ; Strasbourg, 1504, in-fol. ; Bâle, 1557, 1573, 1601, in-fol.), avec une notice biographique. Cette dernière fut traduite en anglais en 1510 par Thomas Morus, en même temps que quelques lettres et poèmes. Cette traduction a été réimprimée à la suite d'une étude de J. Rigg sur Pico (Londres, 1890, in-4). On a aussi retrouvé quelques sonnets italiens de Pico. — La seule originalité de ce savant est d'avoir été un véritable scolastique en pleine floraison de l'humanisme. Il est plein des écrivains sacrés, autant que des Grecs et des Latins, et dépasse en subtilité les plus serrés des disputeurs du moyen âge. Mais ce riche esprit n'a, en fait, rien produit. Il ne manquait pas de sens philosophique, mais la méthode qui organise le savoir lui a totalement manqué. Th. RUYSSEN.

BIBL. : NICÉRON, *Mémoires*, t. XXXIV. — GINGUENÉ, *Hist. littér. d'Italie*, t. III. — MEINERS, *Lebensbeschreibungen berühmter Männer aus den Zeiten*, etc., t. II. — G. DREYDORFF, *Das Syst. des J. Pico Grafen von Mirand.*, Marbourg, 1858. — F. CALORI CESIS, *Giov. Pico della Mirand. detto La Fenice degli Ingegni*, 1872, 2e éd. — J. RIGG, V. ci-dessus.

MIRANNES. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac ; 225 hab.

MIRASSON (Le P. Isidore), religieux barnabite, né à Oloron le 30 juil. 1710, mort après 1772. Professeur aux collèges de Lescar et de Mont-de-Marsan, il fut ensuite envoyé à la maison que son ordre avait à Paris; c'est là qu'il écrivit la plupart de ses ouvrages: *Lettre à M. Thomas sur l'éloge de Daguesseau* (1760); *Toinette Levasseur* (1762); *le Philosophe redressé* (1765); il est surtout connu par son *Histoire des troubles du Béarn au sujet de la religion au* XVIIe *siècle* (Paris, 1768, in-12). Son œuvre principale est restée manuscrite. C'est une *Histoire de Béarn*, dont il fit hommage en 1772 aux Etats de la province et qui est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de Pau; l'auteur y fait preuve d'une érudition assez étendue. Henri COURTEAULT.

BIBL. : Abbé MENJOULET, *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron ;* Oloron, 1869, t. II, in-8. — Abbé DUBARAT, *le P. Isidore Mirasson, barnabite*, dans *le Bulletin de la Soc. des sc., lettres et arts de Pau ;* Pau, 1888, t. XVII, 2e série, in-8.

MIRAT (*Meerut*). **I. Ville.** — Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. de la prov. (V. ci-dessous) du même nom, sur la Kali-Nadi, affluent droit du Gange ; alt. 265 m. ; population en 1891 : 119.390 hab. (avec la garnison), dont 63.893 hindous, 48.844 mahométans, 4.494 chrétiens. Station du chemin de fer du Pendjab à Ghaziabad. — La ville est assez pauvrement bâtie, mais elle est riche en monuments : grande mosquée (1019), Dourgah de Chah Pir, en grès rouge (1620), Sourady Kound (1714), église anglicane avec une haute flèche, église catholique, mausolées des XIIe, XVIe et XVIIe siècles, ruines d'un temple bouddhique, etc. Commerce assez actif, grande foire. — La fondation de Mirat paraît antérieure au IIIe siècle av. J.-C. ; plusieurs fois prise et saccagée, notamment par Mahmoud le Ghaznévide en 1017 et par Timour en 1399, elle tomba en 1803 au pouvoir de la Compagnie des Indes, qui mit à profit sa situation sur le Trunk Road (grande route militaire de l'Inde) et en fit une station militaire importante. C'est à Mirat qu'a éclaté, en 1857, la grande révolte des Cipayes.

II. Province. — L'une des sept provinces du Nord-Ouest, comprise entre le Gange à l'E. et la Djemma à l'O.; 29.315 kil. q.; environ 5.200.000 hab. (175 hab. par kil. q.). Sa partie septentrionale, qui confine à l'Himalaya, est nécessairement inculte ; il en est de même des rives du Gange, aux sables mouvants ; mais le centre et le S., arrosés par les nombreux affluents des deux grands fleuves, qui en font une mésopotamie (*doab*), sont d'une grande fertilité et leurs produits nombreux : céréales, riz, indigo, coton, sucre, etc. La province de Mirat est desservie dans toute sa longueur par la ligne du Pendjab à Calcutta, qui détache à droite et à gauche des embranchements, ainsi que par le canal du Gange. Elle forme six districts : Dehra Doun, Saharanpour, Mouzaffarnagar, Mirat, Boulandehehr, Aligarh.

MIRAUMONT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 996 hab.

MIRAVAL-CABARDÈS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès; 216 hab.

MIRBANE (Essence de) (V. BENZINE, t. VI, p. 232).

MIRBEAU (Octave), écrivain français, né à Trévières (Calvados) le 16 févr. 1850. Trévières fut le berceau de sa famille maternelle. Regmalard (Orne) fut le berceau de sa famille paternelle, et c'est là qu'il passa son enfance, qui fut, d'après sa propre confidence, plutôt triste. Il détestait Regmalard, et n'a gardé du pays et de ses habitants qu'un souvenir fâcheux. Il préférait Trévières, qui est une petite bourgade tout près d'Isigny, non loin de Bayeux, avec des pommiers, des peupliers et la mer comme fond de tableau. Son père était médecin, mais toute sa famille, depuis plusieurs siècles, était *notaire*. Sous Louis XIII, un de ses aïeux, tabellion, fut décapité à Mortagne, pour une raison demeurée inconnue. La famille de sa mère était également *notaire*. Octave Mirbeau adorait sa mère, morte jeune; c'était une femme d'une sensibilité charmante, enthousiaste, un peu névrosée. C'est de ces deux familles bourgeoises, conservatrices par essence, religieuses, qu'est issu ce révolté. Seul, un de ses oncles (l'abbé Jules) se distingua, avant lui, par sa vie fantaisiste et frondeuse.

Octave Mirbeau fut élevé chez les jésuites de Vannes et y souffrit beaucoup (V. *Sébastien Roch*, qui est une autobiographie). Encore aujourd'hui, il conserve le cauchemar de ces années « abominables ». Jeunesse indécise et mal dirigée, avec un goût inné pour la littérature, combattu par son père. Il oscille longtemps entre la médecine et le droit. Finalement, il fait son droit à Paris, mais sans passion, même sans goût. En 1870, il a vingt ans. Il prend part à la campagne en qualité de lieutenant de mobiles dans l'armée de la Loire.

En 1872, sous les auspices de M. Dugué de la Fauconnerie, ami de sa famille, Octave Mirbeau débute à l'*Ordre*, journal bonapartiste, par des articles littéraires et le feuilleton théâtral qu'il garde un an. Au 16 mai 1877, on le bombarde sous-préfet de Saint-Girons, sur la présentation de M. de Saint-Paul, député de l'arrondissement. Il prend vite en dégoût le métier de fonctionnaire et rentre dans le journalisme. Il écrit alors dans tous les grands journaux des articles d'avant-garde sur l'art nouveau des Monet, des Degas, des Rodin. En oct. 1882, il publie dans le *Figaro* ce retentissant pamphlet : *le Comédien*, qui agita pendant plusieurs semaines le monde théâtral et le boulevard. Il fonde avec Paul Hervieu et Grosclaude un pamphlet hebdomadaire : *les Grimaces*, où il fait la guerre aux réputations usurpées, aux ridicules et aux vices du temps avec une bravoure, une intransigeance chevaleresques. C'était trop beau pour durer, les *Grimaces* disparurent au bout de six mois. Il a quelques duels restés célèbres avec M. Paul Deroulède, M. Etienne, M. Bonnetain, M. Mendès, etc.

Il publie successivement : *les Lettres de ma chaumière* (Paris, 1886), réunion de contes paysans d'un réalisme sobre, d'une observation à la fois exacte et comique, d'un style alerte et précis dont quelques-uns sont de petits chefs-d'œuvre qui soutiennent victorieusement la comparaison avec les meilleurs contes de Maupassant ; *le Calvaire* (Paris, 1887), douloureuse odyssée d'une âme sensible et passionnée, en conflit avec la volupté complexe d'une nature concupiscente, curieuse et inquiète. C'est un des plus saisissants drames d'amour de notre littérature contemporaine. Son héros, Jean Mintié, et son héroïne, Juliette Roux, dépassent, et de quelle hauteur, tous les types similaires connus, depuis Des Grieux et Manon, jusqu'au Ryno de la *Vieille Maîtresse*, jusqu'à l'Armand Duval et à Marguerite Gautier de la *Dame aux camélias*, jusqu'au Toto de la *Glu* et même jusqu'au Jean Gaussin et la *Sapho* d'Alphonse Daudet. C'est qu'ils sont *vrais*, c'est qu'ils sont vivants d'une vie réelle, simple et pourtant complexe, contradictoire et pourtant logique, humaine et profonde et palpitante, observés sans la tricherie et sans le marquetage psychologiques de tous leurs aînés. C'est dans le *Calvaire* que se trouve l'admirable chapitre sur la défaite de 1870, où Mirbeau a utilisé les souvenirs et les impressions de son service pendant la guerre. L'hypocrisie de la critique a fait naturellement un crime à l'auteur de la sincérité de sa lamentable peinture. Combien de siècles d'éducation faudra-t-il encore à l'esprit français pour l'amener à l'amour de la vérité pour elle-même? Ses autres romans sont : *l'Abbé Jules* (Paris, 1888), histoire d'un prêtre détraqué, qui fut, paraît-il, en effet, de la famille de M. Mirbeau. Dans ce livre, il semble que l'écrivain a résolu de s'abandonner à l'outrance de son tempérament. Son personnage est un pur paroxyste évoluant dans une action qu'on ne peut s'empêcher de trouver romanesque ; c'est un parent du frère Archangias de la *Faute de l'abbé Mouret*. S'il existe, c'est d'une vie plus artificielle et littéraire que réelle et observée, quoique tous les faits du roman soient, paraît-il, authentiques. Pourtant il paraît plutôt bâti sur des souvenirs et des documents que

d'après l'observation directe et patiente. Mais la verve, l'abondance, la richesse verbales de Mirbeau s'étalent là en toute liberté, et il ne faut pas s'étonner que ce soit celle de ses œuvres que l'auteur préfère ; — *Sébastien Roch* (1890), c'est, on le devine, l'enfance de l'auteur racontée avec le scrupule de la vérité, l'enfance flétrie d'un être intelligent, sensible et ardent, qu'on retrouvera, en effet, logiquement et harmonieusement développé dans le Jean Mintié du *Calvaire*. La peinture d'un internat de jésuites, où Sébastien Roch passe quelques années, est une belle œuvre en même temps qu'une bonne œuvre; — les *Contes de ma chaumière* (petite bibliothèque Charpentier, 1894), et une grande quantité de nouvelles et de contes éparpillés dans les feuilles quotidiennes, qui feraient la matière de plusieurs gros volumes.

M. Mirbeau a abordé le théâtre en 1897, par une grande pièce sociale en cinq actes : *les Mauvais Bergers*, qui fut jouée à la Renaissance par Mme Sarah Bernhardt, belle œuvre dramatique où abondent les qualités vibrantes de l'écrivain, du dialoguiste et aussi du pamphlétaire. Au mois de mai 1898, il a donné au théâtre Antoine un acte : *l'Epidémie*, scène aristophanesque, d'une éloquence, d'une brutalité et d'un sens caricatural de premier ordre.

L'œuvre de M. Octave Mirbeau est double : l'œuvre du romancier, qui se résume dans les cinq volumes dont nous venons de parler ; celle du journaliste, qui est éparse. Mais la totalité de son œuvre le classe au premier rang des écrivains contemporains par la belle clarté du style, par le don d'exposition, le pittoresque, la force et la rectitude de l'expression, par les qualités de son âme sensible, par le sens puissant de la caricature, le comique naturel des personnages qu'il sait découvrir avec une sûreté sans égale. Quant au polémiste, il est hors ligne, et c'est, sans contredit, le premier de ce temps. HURET.

MIRBEL. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory; 102 hab.

MIRBEL (Charles-François de), dit *Brisseau-Mirbel*, botaniste français, né à Paris le 27 mars 1776, mort à Champerret, près Paris, le 12 sept. 1854. En 1794, il entra au bureau de topographie, mais dut en sortir deux ans après pour avoir fait évader un royaliste. Il suivit alors à Tarbes le cours de botanique de Ramond et fit de nombreuses excursions dans les Pyrénées. En 1798, il fut attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris et en 1800 ouvrit un cours de botanique à l'Athénée. Encouragé par Chaptal (1802), il devint en 1803 l'intendant des jardins de La Malmaison, où il fit, sous la direction de Desfontaines, une étude attentive de la structure des tissus des plantes et de l'évolution de leurs organes. En 1806, il passa à la cour de Louis Bonaparte, roi de Hollande, qui lui confia des charges élevées, et peu après revint à Paris pour y organiser, en qualité de directeur des beaux-arts, une académie de peinture pour les jeunes artistes hollandais. La même année, il devint professeur adjoint de botanique à la faculté des sciences et membre de l'Institut (1808). Sous la Restauration, il entra dans la carrière administrative et fit beaucoup pour l'agriculture, l'industrie manufacturière et le régime pénitentiaire. Il se retira en 1820 et ne se livra plus qu'à ses travaux scientifiques. Enfin, en 1828, il fut nommé professeur de culture au Jardin des Plantes ; il enseigna en outre la botanique à l'Ecole normale. De Mirbel a été l'un des botanistes anatomistes et physiologistes les plus éminents du siècle. Son plus grand titre de gloire, dit Baillon, est certainement la découverte de la nature de la cellule végétale ; il démontra l'inanité de la théorie de la gymnospermie. Son élève de prédilection fut J.-B. Payer. — Son *Traité d'anatomie et de physiologie végétales* (Paris, 1802, 2 vol. in-8) le rendit célèbre. On lui doit encore : *Hist. natur. des végétaux classés par familles* (Paris, 1802, 1826, 18 vol. in-8, avec 142 pl.); *Exposition de la théorie de l'organisation végétale* (Paris, 1809, in-8, 2e édit.); *Eléments de botanique et de physiologie végétale* (Paris, 1815, 2 vol. in-8 et 1 vol. de pl.), magnifiquement illustré de sa propre main. Il a en outre publié une foule de mémoires, de rapports et de dissertations parus dans les recueils périodiques de l'époque. Dr L. HN.

MIRBEL (Lizinska-Aimée-Zoé RUE, dame de), peintre français, née à Cherbourg en 1796, morte à Paris en 1849, femme du précédent. De bonne heure elle s'adonna à la peinture, qu'elle étudia sous la direction d'Augustin; les relations de sa famille, apparentée au général de Monthion, lui valurent au bout de peu de temps la faveur des personnes de qualité et l'accès même de la cour. Un portrait en miniature de Louis XVIII, qu'elle exposa au Salon de 1819, acheva de la mettre à la mode dans les cercles de l'aristocratie parisienne. Quand elle épousa, en 1823, M. Brisseau de Mirbel, elle venait de peindre un beau portrait du *duc de Fitz-James;* mais sa manière manquait un peu de fermeté : elle accentua son faire par la suite, et la vigueur de l'exécution égala bientôt chez elle la facilité de la touche et l'harmonie du coloris. Après 1830, Mme de Mirbel ouvrit sa maison aux artistes et exerça sur eux, notamment sur Champmartin, une utile influence. Parmi les meilleures miniatures de cette artiste délicate, il faut citer encore les portraits de *Charles X*, du *duc Decazes*, du *comte Demidoff*, de *Louis-Philippe*, du *duc d'Orléans*, du *comte de Paris*, de *Fanny Elsler*, d'*Emile de Girardin*, etc. Ses succès furent très vifs : on raconta que les sympathies personnelles du vieux roi Louis XVIII n'avaient pas peu contribué à l'éclatante réputation de Mme de Mirbel. G. C.

MIRCEA (dit *le Grand*), prince de Valachie (1387-1418). Fils de Radu II, il remplaça son frère Dan, peut-être assassiné. Il fit hommage au roi Ladislas de Pologne en 1389, aux Turcs en 1391, ce qui ne les empêcha pas de l'exiler à Brousse. Allié du roi Sigismond de Hongrie, bientôt après 1395, il fit partie de l'armée cosmopolite, que ce prince dirigea contre les Turcs et qui fut massacrée par le sultan Bayézid Ier à Nicopolis, sur le Danube (28 sept. 1396). Poursuivi par les vainqueurs, il réussit cependant à repousser l'invasion et à chasser du siège princier un usurpateur, son propre fils Vladislav, appuyé par les Polonais. Se mêlant des affaires intérieures de l'empire turc, il parvint à établir, sur le trône des sultans, Mousa, frère cadet de Soliman Ier (1406). Mousa fut remplacé à son tour par un troisième frère, Mohammed Ier, et le sultan voulut se venger contre le prince valaque, chez lequel le vaincu s'était réfugié. Bien qu'appuyé sur une nouvelle alliance polonaise, Mircea dut se soumettre pour la seconde fois : le traité, les capitulations de 1411, lui laissaient un pouvoir absolu sur son pays, qui gardait le droit d'élire ses princes; on était convenu d'un tribut de 500 piastres d'argent; des réclamations plus lourdes furent élevées par le sultan, après que Mircea eut entrepris de soutenir un autre prétendant turc, Mustapha; le combat de Rovine lui épargna la honte de livrer annuellement aux Turcs cinq cents jeunes garçons pour les janissaires. Remplaçant les despotes bulgares dans la Dobroudja et sur les côtes de la mer Noire, il s'intitulait « grand voivode, despote de l'Hongro-Valachie, duc de l'Amlaoch et des Fagaras (en Transylvanie), ban de Sévérin, seigneur des deux rives du Danube, jusqu'à la mer, et de la ville de Silistrie ». Il sut profiter de la rivalité entre les deux gendres de Louis Ier pour conserver, par un jeu politique très délicat, une position qui n'avait de la vassalité que le nom. Le roi Sigismond, élu en Allemagne dès 1410 (confirmé en 1411), avait bien autre chose à faire que de soumettre un prince si énergique; en Pologne, la nouvelle dynastie des Jagellons était occupée avec l'ordre Teutonique (bataille de Tannemberg, 1410), la rivalité avec les grands princes de Lithuanie et, après la mort de la reine Marie (1395), par les visées sur la Hongrie. Il sut se faire respecter par les Turcs, les armes à la main. N. JORGA.

BIBL. : XÉNOPOL, *Histoire des Roumains*. — TUGEL, *Histoire de la Valachie*.— DELAVILLE-LE-ROULX, *la France en Orient au* XIVe *siècle;* Paris, 1885, 2 vol. in-8 (pour la

bataille de Nicopolis). — HAMMER, *Empire ottoman.* — Histoires de la Hongrie par FESSLER, SZALAY, MEJLATH.

MIRCEA II (dit *le Pâtre*), prince de Valachie (1546-54). Fils de Radu le Grand. Grand massacreur de boïards, il est attaqué par les *pribegs* en 1548, les bat à Périsch, est surpris en 1553, et regagne le trône, grâce aux Turcs. Déposé en 1554, il revient quatre ans plus tard pour recommencer son œuvre de sang. Mircea mourut à Bucarest en 1559.

BIBL. : XÉNOPOL, *Hist. des Roum.*, II.

MIRCESTI. Village de Roumanie, district de Roman, art. de Moldova. Le poète Alecsandri y passa une partie de sa vie et y mourut en 1890.

MIRDITES. Tribu de la Haute-Albanie. Ils vivent dans la montagne, au S. du Drin. Ils commandent ainsi les défilés qui mènent au Monténégro. Leur district (*Meredita*) compris entre les monts de Donkadjin au N., Valmor à l'E., Salkota au S. et la chaîne côtière à l'O., comprend environ 1.400 kil. q., peuplés de 30.000 hab., dont 3.000 musulmans, le reste catholiques. Le principal centre est Orodji (400 hab.). Les Mirdites se donnent pour d'origine bulgare, mais sont tout à fait semblables aux autres Albanais. Ils parlent le dialecte guèghe (V. ALBANIE). Leur législation est formée par le *Kanouni lek Doukadjinit*, recueil de lois datant du XVe siècle; les pénalités sont des amendes comptées en têtes de bétail. La vendetta est en vigueur. Le costume est la *dolama* de flanelle blanche, avec culottes de toile et calotte blanche, le pistolet et la pipe à la ceinture, le long fusil sur l'épaule. Les Mirdites vivent de leurs champs, de leurs vignes, de leur bétail et du brigandage aux dépens des voisins. Leur pays se divise en huit cantons (*barjarks*) ayant chacun à sa tête un enseigne héréditaire. Les questions de paix, de guerre, de traités, sont tranchées par l'assemblée du peuple. Depuis le XVIIIe siècle, les Mirdites ont une famille de princes héréditaires dont le premier fut Djon Markou. Ils peuvent mettre en ligne 6.000 combattants. La Porte a respecté leur autonomie et ne leur a jamais demandé d'impôts, se contentant de trouver en eux de vaillants auxiliaires contre les Monténégrins. C'est une peuplade guerrière, qui a conservé ses institutions féodales et ses mœurs originales (notamment l'exogamie); catholiques, les Mirdites revendiquent le protectorat de la France, dont l'assistance ne leur a jamais fait défaut. Ce privilège de la France est un fait unique dans l'empire ottoman; on sait, en effet, que notre « protectorat catholique » ne s'exerce ailleurs que sur le clergé latin et non sur la population même. Le clergé latin des autres parties de l'Albanie est sous le protectorat autrichien. Prenk-Bib-Doda, héritier des princes suprêmes des Mirdites, est retenu loin de l'Albanie par la politique de la Porte depuis le soulèvement de 1877 (V. ALBANIE).

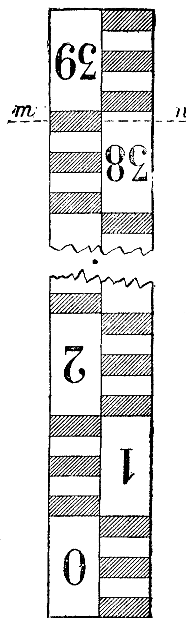
BIBL. : HAHN, *Albanische Studien*; Iéna, 1854. — HECQUARD, *Histoire et description de la Haute-Albanie*, 1859. — TOZER, *Highlands of Turken*, 1869. — A. DUMONT, *les Balkans et l'Adriatique*, 1874. — LEJEAN, *les Mirdites*, dans *Bull. S. G. Paris*, 1860. — GOPCEVIC, *les Mirdites*, dans *Mittheilungen* de PETERMANN, 1880. — WIET, *le District d'Alessio et la Mirditie*; Paris, 1866.

MIRE. I. ARTILLERIE (V. ANGLE, CRAN, GUIDON, TIR).

II. GÉODÉSIE. — Règle en bois graduée, qui est tenue verticalement sur le point du sol à niveler et qui permet de déterminer la valeur exacte de la hauteur comprise entre ce point et le plan de visée du niveau (V. NIVEAU, NIVELLEMENT). Il y a deux types généraux de mires : la *mire à voyant* et la *mire parlante*.

Mire à voyant. C'est une règle carrée, d'environ 4 centim. de côté et 2 m. de hauteur, graduée de centimètre en centimètre sur sa face latérale ou postérieure et généralement susceptible d'être dédoublée à l'aide d'une coulisse intérieure glissant dans une rainure à languettes (*mire à coulisse*). Elle atteint alors 4 m. de hauteur. Une plaque rectangulaire de bois ou de tôle, de $0^m,20$ environ de côté, divisée en quatre carrés peints alternativement rouges et blancs et appelée *voyant*, est mue à la main le long de la règle. Lorsque l'opérateur, placé au niveau, aperçoit dans le plan de visée la ligne horizontale de séparation des quatre carrés, ou *ligne de foi*, il fait fixer le voyant par l'aide qui tient la mire, et celui-ci lit sur la règle la cote correspondante, qu'un vernier, placé derrière le voyant, permet d'évaluer à un millimètre près. La mire à voyant s'emploie surtout avec le niveau d'eau.

Mire parlante. Elle permet à l'opérateur de lire lui-même la cote, ce qui procure un surcroît de garantie, mais elle exige l'emploi d'un niveau à lunette (niveau de Lenoir, d'Egault, etc.). La mire parlante ordinaire ou *mire Bourdaloue* (V. BOURDALOUE) se compose d'une simple règle plate, de $0^m,07$ à $0^m,11$ de largeur et de 4 m. ou 6 m. de hauteur, se repliant en son milieu à l'aide d'une charnière. Elle est graduée sur sa face antérieure au moyen de divisions, alternativement rouges et blanches ou noires et blanches, et marquée de chiffres très apparents. Les divisions ont le plus généralement $0^m,02$, et les chiffres, écrits à l'envers en raison du renversement des images dans la lunette du niveau, expriment des décimètres. Soit *mn* (fig. ci-contre) la trace du fil de la lunette sur la mire. L'opérateur lit 38 décim., 8 centim. (quatre divisions), 2 millimètres (6/10 de division, à l'estime), au total $3^m,892$, à 1 millim. près. On conçoit, au surplus, que le nombre et la disposition des divisions peuvent être variés à l'infini, sans rien changer à la valeur ni au mode d'emploi de l'instrument. — Pour les nivellements de haute précision, on se sert de la *mire à compensation* du colonel Goulier. C'est une mire parlante, d'une construction très soignée, à laquelle est adapté un dispositif consistant en deux règles, l'une de fer, l'autre de laiton, logées longitudinalement dans l'âme de la mire, fixées invariablement à son talon et libres à leur extrémité supérieure, de manière à constituer par leur réunion un thermomètre bimétallique de Borda. Deux index placés sur la règle de fer et, en regard de ces index, deux échelles graduées vissées, l'une sur la règle de laiton, l'autre sur le bois de la mire, permettent, par deux lectures faites à la loupe, de constater, à tout moment, la variation de longueur du bois et d'effectuer la correction correspondante. L. SAGNET.



Mire parlante.

MIRÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe, sur la Savinière; 849 hab. Dolmen dit de la Maison des fées, servant d'écurie. Eglise des XIe et XVe siècles qui a conservé de curieuses peintures sur lambris du XVe siècle. Ancien château de Vaux et manoir de Mergot, des XVe et XVIIe siècles.

MIRE (Le) (V. LEMIRE).

MIREBALAIS. Ancien pays de la France, compris dans le Poitou et dont la capitale était Mirebeau.

MIREBEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers; 2.739 hab. Station du chem. de fer de l'Etat. Faluns. Huileries, teintureries et vinaigreries. Commerce important de chevaux et d'ânes. Eglise romane de Saint-André (XIe siècle) avec chœur gothique du XVe siècle. L'église de Notre-Dame, en partie du XIIe siècle avec réfections postérieures, a conservé une belle chapelle romane et un clocher du XIIIe siècle. Ruines du château et de l'enceinte flanquée de tours de la ville. Dans le roc crayeux qui supporte le rocher sont pratiquées des excavations habitées. Ruines d'un château féodal à Sainte-Radegonde-de-Marconnay.

MIREBEAU-SUR-BÈZE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon; 1.233 hab. Station du chem. de fer de l'Est et du chem. de fer de Dijon à Fontaine-Française. Fabrique de serges et de droguets. Chapellerie commune. Poterie. Moulins à foulons. Vestiges d'anciennes fortifications.

MIREBEL. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège; 513 hab.

MIRECKI (François), compositeur polonais, né à Cracovie en 1791, mort à Cracovie en 1862. Issu d'une famille de musiciens, il fit ses premières études dans sa ville natale, qu'il quitta en 1814 pour se rendre à Vienne. Là, il étudia la composition sous la direction de Hummel, fréquenta les concerts, les opéras, se lia avec Moscheles, Beethoven et d'autres, qui exercèrent une grande influence sur le jeune pianiste. Connu déjà comme auteur de plusieurs morceaux pour le piano, il visita Venise et Milan; à Paris, il édita, chez Carli, outre ses œuvres personnelles, les célèbres psaumes de B. Marcello, pour lesquels il composa lui-même l'accompagnement; ce travail, entrepris d'après le conseil de Cherubini, rendit à tous les artistes et à tous les gens de goût un service considérable. Puis il retourna en Italie pour se consacrer à la composition dramatique. De ce temps-là datent ses trois ballets, *Octavia le Château de Kenilworth* et *I baccanali aboliti*, l'opéra *Evandro in Pergamo*, représenté à Gênes avec beaucoup de succès (1824) et un ouvrage intitulé *Trattàto intorno agli stromenti ed all' istromentazione* (Milan, 1825). Après un court séjour à Lisbonne où ses opéras (*I due frascati*) lui acquirent une juste réputation, Mirecki s'installa à Gênes, d'où il faisait des excursions artistiques en Italie et en Allemagne. En 1838, nommé directeur de l'école de chant de Cracovie, il occupa ce poste avec honneur jusqu'à sa mort. Quoique compositeur de talent, Mirecki manque en général d'originalité, ce qui justifie en quelque sorte l'oubli dans lequel il est tombé.

MIRECOUR (Adolphe TRANCHANT, dit), acteur français, né à Condé-sur-Noireau le 6 sept. 1806, mort à Paris le 1er mars 1869. Elève du Conservatoire, il débuta à la Comédie-Française, le 8 sept. 1829, dans Horace de *l'Ecole des femmes*, joua ensuite *la Coquette corrigée*, *le Misanthrope* et *les Précieuses ridicules*, et pendant quarante ans ne cessa de rendre à ce théâtre des services signalés et ininterrompus. Doué d'un physique plein d'ampleur et d'élégance, portant le costume avec autant d'aisance que de distinction, amoureux de son art et poussant la conscience de ses devoirs jusqu'au sacrifice, il fournit une carrière aussi solide que brillante. Dans le répertoire classique surtout, où pendant vingt ans il tint avec honneur l'emploi des amoureux et des jeunes premiers, il rendit de signalés services. Plus tard, il échangea cet emploi contre celui des premiers rôles, et même de certains rôles marqués auxquels il apportait une note railleuse et un sentiment comique qui n'excluaient jamais la distinction la plus exquise. Il se fit remarquer aussi dans le répertoire moderne, où il fit de nombreuses et intéressantes créations, particulièrement dans *l'Ecole du monde*, *un Coup de lansquenet*, *les Aristocraties*, *Diane*, *les Bâtons flottants*, *les Doigts de fée*, *les Effrontés*, *le Fils de Giboyer*, *la Maison de Pénarvan*, *un Cas de conscience*, etc. Mirecour n'était pas seulement un excellent comédien; dessinateur fort habile, il peignait, comme son camarade Geffroy, avec un réel talent. Ses tableaux furent plus d'une fois exposés au Salon, et l'on remarqua surtout, au Salon de 1847, une toile de lui représentant une vue du parc réservé de Saint-Cloud. — La femme de cet artiste, née Rose-Albertine *Fresson*, appartint aussi, pendant onze années, à la Comédie-Française, où elle se fit remarquer, aux côtés de la grande Rachel, par sa valeur solide dans l'emploi des confidentes de tragédie. Sortie aussi du Conservatoire, elle avait appartenu au théâtre de la Gaîté (1829) et avait tenu ensuite l'emploi des jeunes premières à Nantes (1834) et à Bruxelles (1836). A. POUGIN.

MIRECOURT (*Mirecuria*, *Mercorium*). Ch.-l. d'arr. du dép. des Vosges, sur le Madon et le chem. de fer d'Epinal à Neufchâteau avec embranchement sur Toul; 5.141 hab. Fabriques d'instruments de musique et d'orgues; carrosserie; tannerie; brasserie; imprimerie; broderies et dentelles. Ecole normale d'instituteurs; collège; orphelinat; hospice; maison des sœurs dominicaines de la Bonne-Providence; ferme-école. En fait de monuments, on peut citer l'église, en partie du XIVe siècle; sur le cimetière, la chapelle de *la Oultre* du XVe siècle; les halles, bel édifice dont la construction remonte au commencement du XVIIe siècle; le théâtre, la salle des conférence dites salle du Club, la bibliothèque, le palais des ducs de Lorraine qui sert de mairie. Les archives, conservées à l'hôtel de ville, sont assez importantes. Mirecourt fondé, selon la tradition, vers le Xe siècle, par des tanneurs qui se fixèrent sur le Madon, relevait directement des ducs de Lorraine et était au moyen âge le siège d'un bailliage. La ville, peu fortifiée, fut prise et démantelée en 1670 par le maréchal de Créqui. Elle possédait autrefois une maison de cordeliers, construite en 1444, un couvent de capucins, fondé en 1609 et un établissement de religieuses de la Congrégation qui date de 1620. Mirecourt porte *de sinople à la fasce d'or*. Patrie du bienheureux Pierre Fourrier, curé de Mattaincourt (1564-1640, béatifié en 1730), du graveur Dominique Colin (1725-81), de Jacquot, dit Eugène de Mirecourt, publiciste (1812-80), de Louis-Joseph Buffet, homme politique (1818-1898), de Maurice Aubry, homme politique, né en 1820.

Dentelle de Mirecourt. — On donne aussi à cette dentelle le nom de dentelle de Lorraine. Les environs de Mirecourt (Vosges) et quelques localités du dép. de Meurthe-et-Moselle en sont les principaux centres de fabrication. Mirecourt a commencé par fabriquer le passement, sorte de dentelle grossière, et ce fut M. Aubry-Febvrel qui contribua le plus, vers le commencement de ce siècle, à transformer la fabrication et à introduire à Mirecourt un travail similaire à celui qui se faisait alors à Lille et qui y était connu sous le nom de point de Flandre. Des dessinateurs qu'on fit venir à grands frais de la Chine contribuèrent alors beaucoup à la vogue qu'eurent les nouvelles dentelles. Aujourd'hui Mirecourt a la spécialité des dentelles blanches de coton, à dessins compliqués, et des fleurs de dentelles appliquées sur tulle uni. Les dessins en sont extrêmement variés, et les produits se vendent à un assez bas prix. Elle fait aussi depuis 1870 des dentelles de laine appelées mohair. L. K.

BIBL. : LAPRÉVOTE, *Notice histor. et biogr. sur Mirecourt*; Nancy, 1877. — ZAMARON, *Notice sur Mirecourt*; Mirecourt, 1882. — GRAILLET, *Notice sur l'école normale de Mirecourt*; Mirecourt, 1887.

MIRECOURT (Eugène JACQUOT, dit de), littérateur français, né à Mirecourt (Vosges) le 19 nov. 1812, mort à Ploërmel le 13 févr. 1880. D'abord élève du séminaire de sa ville natale, dont le nom devait lui servir plus tard de pseudonyme, puis maître de pension à Chartres, il abandonna l'enseignement pour les lettres et écrivit tour à tour des nouvelles, des romans et le texte d'une compilation historique illustrée sur *la Lorraine* (Nancy, 1839-1840, 3 vol. in-8); mais il ne sortit de l'obscurité que lors de la publication de son premier pamphlet : *Fabrique de romans, maison Alex. Dumas et Cie* (1845, in-8), où il accumula plus de calomnies et d'injures que de preuves et qui lui valut une condamnation à quinze jours de prison pour diffamation. Il encourut à plusieurs reprises de nouvelles poursuites au fur et à mesure que parurent, sous le titre collectif de : *les Contemporains* (1853-1858, 100 vol. in-32, avec portraits et fac-similés), des biographies presque toujours agressives et malveillantes, remplies d'erreurs et dénuées de style; quelques-unes d'entre elles furent saisies, sur la plainte des intéressés, au moment même de leur apparition; le succès n'en fut pas moins très vif, en raison même du scandale que soulevaient ces prétendues révélations. L'auteur donna plus tard une nouvelle édition augmentée de biographies nouvelles (1867-1872, 140 vol.

in-32) qui ne retrouva pas la vogue de la première. Dans l'intervalle, il avait également entrepris, toujours sous ce titre : *les Contemporains* (1857), un journal hebdomadaire qui disparut après avoir provoqué de nouvelles condamnations. Eugène de Mirecourt a publié de nombreux romans pseudo-historiques : *Madame de Tencin* (1847), avec Marc Fournier ; *Confessions de Marion de Lorme* (1857) ; *Mémoires de Ninon de Lenclos* (1854) ; *la Fille de Cromwell* (1855) ; *le Pêcheur de Naples* [*Mazaniello*] (1856), etc., puis d'autres pamplets : *Lettres à M. P.-J. Proudhon* (1858, in-12) ; *les Vrais Misérables* (1862) ; *le Petit-Fils de Pigault-Lebrun* [Emile Augier] (1863, in-12) ; *la Bourse et les signes du siècle* (1863, in-12) ; *la Queue de Voltaire* (1864, in-12), etc. Il avait enfin commencé une réimpression de journaux royalistes sous le titre de : *Avant, pendant et après la Terreur* (1865, t. I-III) et un *Dictionnaire des sciences catholiques* (1865) dont le premier volume a seul paru. Eugène de Mirecourt a passé dans la retraite les dernières années de sa vie, et l'on a même allégué qu'il avait été ordonné prêtre, mais le fait n'a pas été démontré. M. Tx.

Bibl. : A. Morand, *E. de Mirecourt et les Contemporains, étude de Réfutation*, 1859, in-32. — Alexis Giraud, *M. E. de Mirecourt*, Lyon et Paris, 1856, in-32 ; *Eugène de Mirecourt, sa biographie et ses erreurs*, 1856, in-32. — P. Mazerolle, *Confession d'un biographe*, 1857, in-32. — Ch. Bataille, *le Cas de M. de Mirecourt*, 1862, in-32.

MIREFLEURS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vic-le-Comte ; 1.156 hab.

MIREMONT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. d'Auterive ; 1.175 hab.

MIREMONT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 1.147 hab.

MIREMONT-et-Mauzens. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugue ; 904 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Carrières de pierre. Tanneries. Viaduc du chem. de fer sur la Vezère. Ruines d'un ancien château fort. Grotte de Miremont appelée aussi grotte de Rouffignac, de Grandville, ou du Clureau, à 4 kil. du village, l'une des plus vastes que l'on connaisse, ouverte au flanc d'une colline crayeuse à 230 m. d'alt., dont l'ensemble des galeries n'a pas moins de 4.900 m.

MIREMONT (La comtesse de), née Anne d'Aubourg de la Bove (1735-1811), auteur d'un *Traité de l'éducation des femmes et Cours d'instruction* (Paris, 1779-89, 7 vol. in-8), qui n'a point de valeur originale, et d'une sorte d'autobiographie : *Mémoires de la marquise de Crémy par elle-même* (Lyon, 1766, 2 vol., et Paris, 1808, 3 vol.).

MIREPEISSET. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas ; 537 hab.

MIREPEIX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay (E.) ; 847 hab.

MIREPOIX. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, sur la rive gauche du Grand-Hers ; 3.524 hab. Pépinières ; fabriques de bougies, de cordes, de briques et tuiles ; atelier d'effilochage, minoteries, pépinières, vanneries. L'ancienne ville de Mirepoix s'est formée autour du château de Terride, dont les belles ruines (mon. hist.), remontant aux XIIIe et XIVe siècles, se dressent sur un rocher dominant la rive droite de l'Hers. Les textes en font mention à partir du Xe siècle. Simon de Montfort, s'étant emparé de la place en 1209, en fit don à la famille de Lévy ou Lévis, qui joignit depuis à son nom celui de Mirepoix. En 1279, une inondation de l'Hers ayant à peu près complètement détruit la ville, les habitants obtinrent de leurs seigneurs l'autorisation de la reconstruire dans la plaine de la rive gauche, avec les privilèges des Villes Neuves. On y retrouve en effet le plan des bastides de la région, des rues se coupant à angles droits, comprises dans un périmètre rectangulaire, vers le centre duquel la « place des Couverts » est bordée de maisons à arcades dont quelques-unes remontent au XVe siècle. Grâce à ses franchises, la ville se développa si rapidement qu'en 1317 elle se trouva désignée pour devenir le siège de l'un des évêchés suffragants de Toulouse créé par le pape Jean XXII. Voici la liste des titulaires qui l'occupèrent : Raimond Atton, mars 1318-1325 ; Jacques Fournier, plus tard pape sous le nom de Benoît XII, 26 janv. 1326-18 déc. 1327 ; Pierre Ier de Piret, 1328-1348 ; Jean Ier de Cojordan, 1348-1361 ; Arnaud Ier de Villars, 1362-juil. 1362 ; Pierre II de Barrière, 1363-1368 ; Jean II, 1368-v. 1375 ; Guillaume Ier, 1376 ; Jean III de Proins, 1376-1377 ; Arnaud II de la Trémoille, v. 1380-24 oct. 1394 ; Bertrand de Maumont, nov. 1394-18 sept. 1405 ; Guillaume II du Puy, 1405-1431 ; Guillaume III d'Estouteville, 1431-1433 ; Jourdain d'Aura, 26 juil. 1433-16 mai 1441 ; Eustache de Lévis-Léran, 16 mai 1441-1463 ; Jean IV de Lévis-Léran, 1463-1467 ; Elie, 1468-1474 ; Gabriel du Mas, 9 avr. 1475-15 juin 1486 ; Jean V d'Espinay, 15 juin 1486-1497 ; Philippe de Lévis-Léran, 22 mai 1497-1537 ; David Bethon, cardinal de Balfour, 5 déc. 1537-30 mai 1546 ; Claude de la Guiche, 1546-9 avr. 1553 ; Innocent, cardinal de Monti, 17 sept. 1553-1555 ; Jean V Suavius, cardinal de Mirepoix, 24 avr. 1555-1560 ; Pierre III de Villars, 1561-1575 ; Pierre IV de Villars, 1575-1587 ; Pierre V Bonsom de Donnaud, 27 sept. 1587-3 juil. 1630 ; Louis de Nogaret d'Espernon, 3 juil. 1630-1655 ; Louis-Hercule de Lévis de Ventadour, mai 1655-janv. 1679 ; Pierre VI de la Broue, mars 1679-20 sept. 1720 ; François-Honoré Casaubon de Maniban, 8 janv. 1721-oct. 1729 ; Jean-François Boyer, janv. 1730-1736 ; Quiqueran de Beaujeu, sept. 1736-24 juil. 1737 ; J.-B. de Champflour, sept. 1737-6 févr. 1768 ; Fr. Tristan de Cambon, 10 juil. 1768-1790. Supprimé en 1790, l'évêché n'a pas été rétabli. La cathédrale de Saint-Maurice (mon. hist.) a été construite à deux reprises, de 1405 à 1433, puis de 1497 à 1537 ; c'est un édifice à une seule nef, large de 22 m., que devait recouvrir une voûte qui n'y a été ajoutée que de nos jours. La flèche de pierre dentelée, haute de 60 m., appartient à la seconde période des travaux, ainsi que l'ancien palais épiscopal qui subsiste encore. — Depuis la reconstruction de la ville, le château de Terride, resté isolé sur la rive droite, devint un fief indépendant. A la fin du XVIe siècle, il fut pris par les protestants qui s'y maintinrent longtemps ; quelques années plus tard, à la requête des habitants de Mirepoix, il fut démantelé par ordre de Richelieu.

MIREPOIX. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. d'Auch (N.) ; 241 hab.

MIREPOIX-sur-Tarn. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Villemur ; 430 hab.

MIREPOIX (Gaston-Charles-François de Lévis, duc de), maréchal de France, né le 2 déc. 1699, mort le 25 sept. 1757. Chef de la branche aînée de la maison de *Lévis* (V. ce mot), il était arrière-petit-fils d'Alexandre, sire de Mirepoix, maréchal de la Foi, tué en 1637 à Leucate ; petit-fils de Gaston-Jean-Baptiste, premier marquis, gouverneur de Foix, Dounegas et Andorre, mort en 1687 ; et fils de Pierre-Charles, comte de Turide, puis marquis de Mirepoix, mort en 1702. Colonel en 1719, il se distingua dans la campagne d'Italie en 1733-34, fut fait brigadier en 1734 et nommé ambassadeur de Vienne après les préliminaires de paix (1737). Il signa le traité de Vienne en 1738, revint en déc. 1739 et fut fait maréchal de camp et chevalier des ordres. Il se fit remarquer par son brillant courage dans la campagne de Bohême, puis en Provence (1744), en Flandre (1745), en Italie (1746), en Flandre (1747), et fut nommé lieutenant général en 1747. Il défendit la Provence (1747). Ambassadeur à Londres de 1749 à 1755, il en revint quand la guerre parut inévitable. Duc en 1751, capitaine des gardes en 1756, il fut élevé à la dignité de maréchal le 25 févr. 1757. Il ne laissa pas de postérité. Son neveu, le marquis de Lévis-Leran, brigadier après la prise de Minorque, hérita de ses biens et prit le titre de marquis de Mirepoix, qui a passé à sa descendance. L. Del.

MIRÈS (Jules-Isaac), financier français, né à Bordeaux en 1809, mort à Marseille en 1871. Israélite fin et actif,

il acheta en 1848 le *Journal des chemins de fer*, créa le *Conseiller du peuple* auquel la collaboration de Lamartine donna une popularité considérable et profita de l'extension de ses journaux pour lancer des affaires financières, la plupart fort bien conçues. Il inaugura ainsi la « Caisse des actions réunies », qui devint plus tard la « Caisse générale des chemins de fer », et, au moyen de spéculations habiles sur les valeurs à gros rendements, réalisa une fortune considérable. En 1851, il achetait encore le *Pays* et le *Constitutionnel*, agrandissait démesurément le champ de ses opérations, donnait l'essor à des travaux colossaux comme la création d'un port et d'un quartier neuf à Marseille, l'éclairage au gaz de cette ville, obtenait la concession des chemins de fer romains et la négociation de l'emprunt ottoman (1860). Il était à l'apogée de sa puissance quand une plainte, déposée contre lui, aboutit à une instruction, à des poursuites pour manœuvres frauduleuses et à une condamnation à cinq ans d'emprisonnement (11 juil. 1861). Mirès se défendit avec une énergie désespérée, obtint la cassation de cet arrêt et un acquittement final en 1862. Mais sa carrière était brisée et il ne fit plus que végéter. Il a publié une grande quantité de brochures de polémique.

MIREUR (François), général français, né à Escragnolles (Var) le 5 févr. 1770, tué à Damanhour (Egypte) le 9 juil. 1798. Médecin avant la Révolution, lieutenant en 1792, adjudant général en 1794, il se distingua pendant les campagnes du Rhin et d'Italie (1794 à 1797). Général de brigade le 2 avr. 1797, il partit pour l'Egypte sous les ordres de Desaix et fut assassiné par les Arabes à Damanhour, neuf jours après le débarquement. Etienne CHARAVAY.

BIBL.: Jacques CHARAVAY, *les Généraux morts pour la patrie*. — LOMBARD, *un Volontaire de 1792, le général Mireur*.

MIREVAL. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Frontignan; 686 hab.

MIREVAL-LAURAGAIS. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Castelnaudary (S.); 426 hab.

MIRFIELD. Ville d'Anglelerre, comté d'York. Stat. du chem. de fer de Manchester à Leeds; 11.700 hab. Filatures de laine et de coton.

MIRGOROD. Ville de Russie, gouv. de Poltava; sur le Khorol; 12.350 hab.

MIRHAB (Archit.). Sanctuaire ou plus souvent simple niche s'ouvrant dans le mur du fond d'une mosquée et toujours orientée vers la Mecque. Les Musulmans doivent, en effet, pour prier et pour se prosterner, se tourner de façon à faire face à la Kaabah, cette place unique où se tient Dieu, au centre de la mosquée de la Mecque. Dans les mosquées, richement ornées, les mirhabs sont décorés d'arabesques se détachant sur un fond coloré ou doré, et leur voûte présente fréquemment cette découpure en encorbellement connue sous le nom de voûte en stalactites.

MIRIAM (Eraïm) (V. DELABORDE).

MIRIBEL (*Miribelli villa*). Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel; 3.420 hab. Ce nom de Miribel ne s'appliquait d'abord qu'au château dominant le village groupé autour de l'église Saint-Martin; village qui paraît avoir porté le nom de *Puncto Bovis*. D'une famille de ce nom, Miribel passa au XIIe siècle aux comtes de Mâcon et de Chalon, entra dans la maison de Bâgé vers 1180 et dans celle de Beaujeu en 1218; cette dernière reconnut que le château relevait du fief de l'abbaye de l'Ile Barbe. Miribel, surpris une première fois en 1316 par le dauphin de Viennois, fut repris par lui en 1348 et mis à sac. Cédé en 1354 au comte de Savoie, il fut livré aux troupes françaises le 25 mars 1536; restitué au duc de Savoie, il fut engagé à Jean-Louis de Costa, comte de Châtillon et de Pont-de-Veyle, et érigé en baronnie, puis en marquisat. Miribel fait partie de la France depuis le 9 mars 1594, date à laquelle la ville fut rendue aux troupes d'Henri IV, commandées par d'Ornano. G. GUIGUE.

MIRIBEL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 408 hab.

MIRIBEL-LANCHÂTRE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont; 194 hab.

MIRIBEL-LES-ECHELLES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Saint-Laurent-du-Pont; 1.891 hab.

MIRIBEL (Marie-François-Joseph de), général français, né à Montbonnot (Isère) le 14 sept. 1831, mort à Montbonnot le 12 sept. 1893. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1851), il servit avec distinction comme officier d'artillerie en Crimée (1855), en Italie (1859) et au Mexique (1862-65), fut envoyé en Russie comme attaché militaire à l'ambassade de France (1868), prit part à la défense de Paris contre les Allemands et au siège de cette ville par l'armée de Versailles (1870-71) et fut nommé général de brigade le 3 mai 1875. Après avoir occupé le poste de chef d'état-major au ministère de la guerre (nov. 1877-janv. 1879), il y fut rappelé, avec le grade de général de division (qu'il avait obtenu en 1880), par le ministère Gambetta (nov. 1881), qui, faisant abstraction de ses attaches anti-républicaines, ne voulut tenir compte que de son patriotisme et de ses talents. Il le quitta de nouveau à la chute de ce cabinet (1882), fut nommé membre du comité d'artillerie, exerça de 1888 à 1890 le commandement du 6e corps à Châlons et échangea cet emploi (le 6 mai 1890) contre celui de chef d'état-major général de l'armée, qui venait d'être créé et qui lui donnait la haute main sur nos forces militaires en vue de la préparation de la guerre. A. D.

MIRKHOND (Hamam ed dyn Mirkawend, dit), historien persan, né près de Nichapour en 1433, mort à Hérat en juil. 1498. Protégé d'Ali-chir, vizir du sultan de Khoraçan, il composa dans un monastère d'Hérat, sous le titre de Jardin de la pureté (*Rouzat al safa*), une histoire générale en six livres, prolongée par son fils, qui est une des principales sources pour l'histoire de la *Perse* (V. ce mot).

MIRLITON. I. MUSIQUE. — Ce mot, dont l'étymologie est inconnue, désigne une sorte de flûte grossière faite d'un roseau creux et dont les deux extrémités sont bouchées au moyen d'une petite feuille de baudruche. Près de chacune de ces extrémités un trou pratiqué dans le cylindre de roseau sert d'embouchure à l'exécutant dont tout l'art consiste à chanter ou à fredonner un air quelconque. La vibration des lames de baudruche produit un nasillement comique qui a valu au mirliton la popularité incontestable dont il jouit, principalement pendant le cours des fêtes publiques. Le P. Mersenne, dans une liste qu'il a donnée, en 1636, des instruments en usage de son temps, et que nous empruntons à l'ouvrage de M. Constant Pierre: *les Facteurs d'instruments de musique*, parle de la *flûte eunuque*, dite aussi *flûte à l'oignon*, dans laquelle il faut voir l'ancêtre du mirliton, avec cette différence qu'une simple pelure d'oignon remplissait le rôle assigné actuellement à la baudruche. On fabrique des mirlitons de dimensions très diverses. Généralement ils sont ornés de bandes de papier collées en spirale et chargées de devises ou de madrigaux versifiés. Cette poésie, généralement plus sentencieuse que lyrique, est digne de la musique émise par l'instrument qui les réunit de si étrange façon. Quelquefois les vers sont avantageusement remplacés par des *rébus*, et ce fait a eu l'honneur d'être constaté par Alfred de Musset, dans *une Soirée perdue*:

Grâce à Dieu nos auteurs ont changé de méthode
Et nous aimons bien mieux quelque drame à la mode,
Où l'intrigue, enlacée et roulée en feston,
Tourne comme un *rébus* autour d'un *mirliton*.

On pourrait croire que le mirliton, ayant conscience de sa modeste valeur artistique, aurait borné son ambition à la poursuite de ses succès accoutumés. Il n'en est rien. Tout en conservant le principe de l'instrument, un fabricant français a imaginé d'y adapter des formes en carton colorié, imitant plus ou moins fidèlement celles des instruments à vent. Des sociétés se sont formées pour l'exécution de morceaux burlesques à l'aide de ces burlesques engins, et les *bigotphones* — tel est leur nom — sem-

blent être le dernier mot du progrès en ce qui concerne les métamorphoses du mirliton. R. Br.

II. Pâtisserie. — Pâtisserie d'entremets que l'on prépare de la façon suivante : on dispose de la pâte feuilletée dans de petits moules à tartelettes, on garnit de *frangipane* (V. ce mot) et l'on fait cuire une demi-heure dans un four à une chaleur modérée. Les mirlitons se servent chauds ou froids et saupoudrés de sucre.

MIR-MAHMOUD, aussi appelé **MAHMOUD-CHAH**, né en 1699, mort en 1725. Son père, le célèbre Mir-Veis, était le fondateur du royaume d'Afghanistan. A sa mort en 1715, son frère Mir-Abdullah lui succéda, mais en 1717, ce prince fut assassiné par Mir-Mahmoud, qui fut aussi reconnu comme souverain de Candahar. La faiblesse dans laquelle était tombé le royaume de Perse encourageait depuis longtemps les Afghans à venir piller les richesses qui y étaient entassées. En 1719, Mahmoud avec une armée fort peu nombreuse envahit la Perse dont les provinces orientales étaient soulevées contre Chah-Sultan-Hoseïn, le dernier prince de la dynastie des Séfévis. Ce souverain d'un caractère indécis et faible ne sut défendre contre Mahmoud ni son royaume, ni même sa capitale. Il capitula dans Ispahan et abdiqua en faveur du chef afghan (21 oct. 1722), qui ne lui épargna pas les plus cruelles humiliations. Mir-Mahmoud prit alors le titre de roi de Perse et étendit rapidement son empire par ses conquêtes. Toutefois il ne tarda pas à éprouver de sérieux revers, qu'il attribua à la colère céleste, et les grandes mortifications qu'il s'imposa pour la désarmer le rendirent fou. En 1725, il fut assassiné, et les Afghans lui donnèrent son cousin Aschvaf comme successeur. Chah-Sultan-Hoseïn, qui, après la conquête afghane, avait été enfermé dans un petit palais, survécut à son vainqueur et fut assassiné en 1729. E. Blochet.

MIRMAN (Léon), homme politique français, né à Paris le 28 janv. 1865. Fils d'un chef d'institution, il entra en 1885, après de brillantes études, à l'Ecole normale supérieure, fut nommé en 1889 professeur de mathématiques élémentaires au lycée de Reims, devint bientôt l'un des principaux rédacteurs d'un journal radical socialiste de la localité, *le Franc Parleur*, et, au scrutin de ballottage du 2 sept. 1893, fut élu, avec un programme nettement socialiste, député de la première circonscription de Reims par 8.819 voix contre 8.519 voix au candidat modéré, Me Fernand Labori. La loi sur les incompatibilités l'obligea à quitter l'enseignement et, comme l'engagement décennal, qui le dispensait de tout service militaire en temps de paix (V. Engagement, t. XV, p. 1053), n'était pas arrivé à son terme, il fut, le 1er nov. 1894, incorporé, malgré les protestations de ses amis politiques, au 2e bataillon de chasseurs à pied, à Vincennes, où il resta un an. Il n'en conserva pas moins l'exercice de son mandat de député, et il en résulta une série d'incidents qui firent grand bruit à l'époque et dont l'un — l'apposition de son nom au bas d'une proclamation du comité socialiste du XIIIe arrondissement de Paris — lui valut une punition de quinze jours de prison (déc. 1894). M. Mirman, qui a pris, depuis sa libération, une part active aux travaux de la Chambre et remporté plusieurs succès de tribune, a été réélu, le 8 mai 1898, dans la 2e circonscription de Reims, par 9.119 voix sur 15.832 votants. L. S.

MIRMANDE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Loriol; 897 hab. Industrie de la soie, moulinage, fabrique de soie à coudre et à broder. Chaux hydraulique. Moulins.

MIRMIDON (V. Myrmidon).

MIRMILLON (V. Gladiateur, t. XVIII, p. 1048).

MIRO. Mesure de capacité pour l'huile, employée à Venise et à Vérone. Elle valait 15lit,31.

MIROIR. I. Physique. — Les miroirs sont des surfaces polies et réfléchissantes. On les divise en miroirs plans, sphériques et paraboliques, suivant la forme de leurs surfaces. La construction des images que donnent ces miroirs s'obtient aisément par des constructions géométriques simples en s'appuyant sur les lois de la réflexion : le rayon incident, le rayon réfléchi et la normale sont dans un même plan; l'angle d'incidence, c.-à-d. l'angle du rayon incident avec la normale à la surface en ce point, est égal à l'angle de réflexion (définition analogue).

Miroirs plans. — Considérons un point lumineux placé devant un miroir ; il envoie des rayons divergents qui rencontrent ce miroir et qui après réflexion continuent à diverger ; les prolongements, derrière le miroir, de ces rayons réfléchis se coupent tous en un même point qui est symétrique du point lumineux par rapport au plan du miroir; c'est une conséquence, facile à démontrer, des lois de la réflexion. Cette remarque permet de tracer facilement la marche des rayons lumineux qui font voir un objet à l'œil : il suffit de tracer le symétrique de cet objet par rapport au miroir et de joindre chaque point de ce symétrique au contour de la pupille pour avoir, pour chaque point, la marche du pinceau lumineux qui le fait voir à l'œil (V. plus loin, fig. 1). Au point où se rencontre ce petit cône avec le miroir, celui-ci le coupe suivant une section dont on joint le contour au point lumineux lui-même. On a ainsi, dans le cône brisé, la marche du faisceau lumineux qui fait voir le point considéré. Le *champ* d'un miroir s'obtient par des considérations analogues. On appelle champ d'un miroir la position de l'espace dans laquelle un point doit se trouver pour être aperçu par l'œil. Supposons l'œil placé en un point O ; on prendra le symétrique de ce point et on joindra ce symétrique au contour du miroir; on déterminera ainsi un cône ; la portion de ce cône située du côté de la face réfléchissante du miroir constitue le champ. En dehors des applications journalières bien connues des miroirs plans, citons l'emploi d'un bain de mercure comme miroir plan horizontal pour la mesure de la position des astres et son emploi pour la mesure des hauteurs. Considérons un monument par exemple dont on veut mesurer la hauteur par ce procédé; à une distance connue du pied de ce monument, on place un miroir exactement horizontal et on détermine la position exacte où il faut placer l'œil pour apercevoir le haut du monument. Si on appelle H la hauteur cherchée, D la distance du monument au miroir, h la hauteur de l'œil au-dessus du miroir et d la distance du miroir au pied de la verticale abaissée de l'œil, on a, à cause de la similitude de deux triangles :

$$\frac{H}{h} = \frac{D}{d} \text{ d'où l'on déduit } H = \frac{h}{d} D.$$

Rotation des miroirs plans. Quand un miroir plan qui reçoit un rayon lumineux de direction constante tourne d'un certain angle, le rayon réfléchi tourne d'un angle double. C'est là une propriété très souvent utilisée pour mesurer de petites déviations (V. Aimant, t. I, p. 958 ; méthode de Poggendorf). Il est facile de démontrer cette proposition. Considérons les normales du miroir dans les deux positions qu'on lui a données; la normale, comme le miroir, a tourné d'un angle α; si l'on appelle i l'angle d'incidence primitif, le rayon réfléchi dans la première position est à une distance angulaire i de la première normale et à une distance $i - \alpha$ de la deuxième normale. Cette deuxième normale est elle-même à une distance $i + \alpha$ du rayon incident et par conséquent à la distance $i + \alpha$ du deuxième rayon réfléchi. Les deux rayons réfléchis sont donc à une distance angulaire de la deuxième normale égale à : $i - \alpha$ pour le premier rayon réfléchi; $i + \alpha$ pour le second; la différence, soit $2\alpha'$, représente leur distance angulaire, c.-à-d. l'angle que font les deux rayons réfléchis. Le rayon réfléchi a donc tourné d'un angle double de celui dont le miroir a tourné.

Miroirs parallèles. Soient deux miroirs parallèles BB′, CC′, ayant leurs faces réfléchissantes en regard ; soient A un point lumineux, O l'œil de l'observateur, placés entre les deux miroirs. Par A menons une perpendiculaire DD′ aux deux miroirs. Un pareil système donne naissance à une infinité d'images qu'il est facile de construire : considérons

en effet le point A et le miroir CC′, soit α le symétrique de A par rapport à CC′; l'œil verra en α une première image du point A ; le pinceau de rayons lumineux faisant

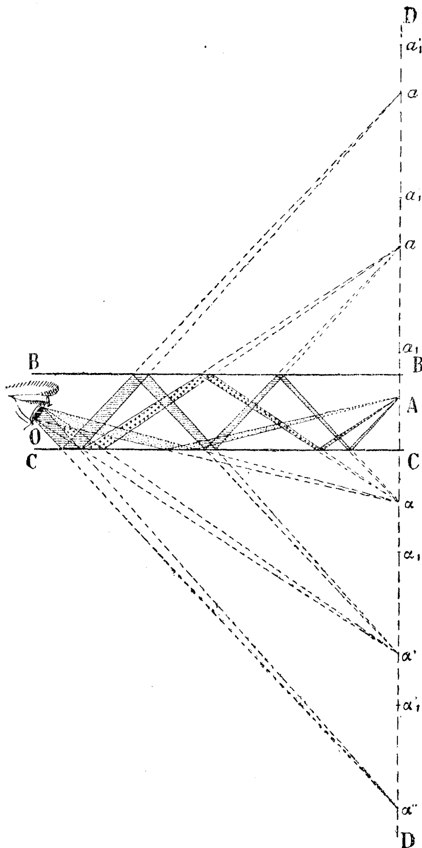


Fig. 1.

voir le point α à l'œil est ombré sur la figure avec des points; ce pinceau n'éprouve qu'une réflexion. Mais ce point α se comportera lui-même comme un nouveau point lumineux par rapport au miroir BB′, car il est devant le côté poli de ce miroir : soit a le symétrique de α par rapport à BB′. L'œil verra dans la direction oa une nouvelle image ; le faisceau de rayons donnant cette image n'est pas représenté sur la figure; il se réfléchirait deux fois, une fois sur chaque miroir. A son tour ce point a va donner, par rapport à CC′, une nouvelle image, soit α′, son symétrique par rapport à CC′. L'œil voit en α′ une nouvelle image. Le pinceau lumineux correspondant est ombré avec des croix ; il est réfléchi trois fois ; le pinceau ombré avec des hachures fait voir le point α″; il est réfléchi cinq fois, etc. On aurait d'autres images en considérant d'abord le symétrique par rapport au miroir BB′, comme nous l'avons fait pour CC′. Nous aurons ainsi des images a_1, a'_1, a_1'' ... α_1, α_1' α_1''... Il est facile de voir que si l'on appelle d et d_1 les distances du point A aux miroirs CC′ et BB′, les distances des images α, α_1, α′, α'_1... au point A sont $2d$, $2d + 2d_1$, $4d + 2d$, $4d + 4d_1$, etc., et que ces distances au point A des images α_1, a, a'_1 a'..., sont $2d_1$, $2d_1 + 2d$, $4d_1 + 2d$, $4d_1 + 4d$, etc... Les images successives sont à des distances alternativement égales à $2d$ et à $2d_1$. Si on a, en particulier $d = d_1$, toutes les images semblent également distantes et leur distance est celle des deux miroirs.

Miroirs formant un angle. Considérons deux miroirs plans. Pour obtenir les diverses images que donne ce système, on prend comme précédemment les symétriques du point lumineux par rapport aux deux miroirs, ce qui donne α et a_1, puis les symétriques de ces deux points α et a_1, par rapport aux deux miroirs, ce qui donne a et α_1, et ainsi de suite; il est facile de voir que tous ces points sont sur une même circonférence ayant son plan perpendiculaire à l'intersection des deux miroirs, ayant son centre sur cette droite et passant par le point lumineux. Les distances des diverses images, comptées sur cette circonférence, sont comme précédemment alternativement $2d$ et $2d_1$, en appellant d et d_1 les distances du point A aux deux miroirs, comptées sur la circonférence. Mais ici le nombre des images n'est pas indéfini, car il arrive un moment où, en construisant le symétrique d'un point qui est une image, on trouve que ce symétrique est placé dans l'angle opposé par le sommet à l'angle des deux miroirs. Ce point se trouvant derrière les deux miroirs ne peut plus donner d'images. Si au lieu de considérer un point lumineux, on prend pour objet lumineux l'arc de la circonférence dont il a été parlé, compris entre les deux miroirs, il est facile de voir que les images successives de cet arc forment en se juxtaposant toute la circonférence, et de plus, il n'y a pas d'images superposées. Appelons A l'angle des deux miroirs. Divisons 180° par A, ce qui donne un quotient n et un reste B ; B est plus petit que A.

$$180^\circ = n\text{A} + \text{B}$$

Il y aura n arcs A du côté de la surface polie de chaque miroir, donc déjà $2n$ (en comptant deux fois l'arc compris entre les deux miroirs). Le dernier de ces axes se trouvera encore du côté de la surface polie et donnera encore une image, ce qui fera en tout pour les deux séries $2n + 2 - 2 = 2n$. On retranche 2 à cause de l'arc qui est compté deux fois et qui n'est pas à proprement parler une image, puisque c'est l'objet. Tel est le nombre d'images complètes. Mais il reste un arc B, fraction de A, qui se trouve encore au-dessus des deux miroirs. Deux cas peuvent se présenter : 1° $\text{B} < \frac{\text{A}}{2}$. Dans ce cas, les points situés à une distance d'une des extrémités de l'arc A moindre que B auront une image de plus que ceux qui seront situés plus loin. Ils en auront donc $2n + 1$. 2° $\text{B} > \frac{\text{A}}{2}$. Dans ce cas, tous les points auront une image de plus, donc en tout $2n + 1$. Seul le milieu de l'arc AB ne présentera que quatre images parce que deux images, les plus éloignées de l'arc compris entre les deux miroirs, se feront au même point et seront confondues. Ce point est le point diamétralement opposé au milieu de l'arc compris entre les deux miroirs.

Miroirs sphériques. — On appelle miroir sphérique toute portion de sphère sur laquelle la lumière se réfléchit. Les miroirs sont concaves quand la surface réfléchissante est du côté du centre de la sphère ; ils sont convexes quand c'est l'autre surface qui est étamée. Les miroirs que l'on emploie sont des calottes sphériques. On appelle axe principal d'un miroir la droite qui joint le centre de la sphère au sommet de la calotte, appelé sommet du miroir. On appelle axe secondaire d'un point la droite qui joint ce point au centre du miroir. Quand on considère les rayons émis par un point situé devant un miroir sphérique, on constate qu'après réflexion ils ne passent pas par un point fixe, comme dans les miroirs plans, mais ils sont tangents à une surface que l'on appelle une *caustique* (V. ce mot, t. IX, 914). Toutefois, les rayons qui tombent vers le sommet du miroir passent tous très près d'un point fixe, et dans une première approximation on peut admettre qu'ils passent par ce point. C'est avec cette approximation qu'est établie la formule des miroirs : Soient IM un miroir de centre O, et S un point lumineux. Menons l'axe secondaire SO qui rencontre en M le miroir. Soit SI un rayon quelconque parti du point S ; OI est la normale au point d'incidence. Le rayon se réfléchit en IS′ en faisant un angle de réflexion r égal à l'angle d'incidence. Soit S′ le point où ce rayon rencontre l'axe secondaire. Considérons maintenant un

rayon marchant suivant SM ; il rencontre la surface du miroir normalement ; il revient donc sur lui-même suivant MO (angles d'incidence et de réflexion nuls). Si donc les

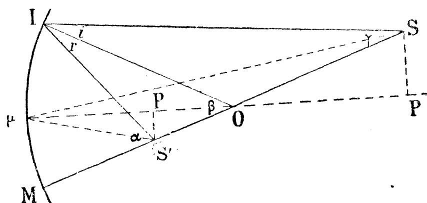


Fig. 2.

rayons émis par S passent après réflexion par un point fixe, ce point ne peut être que S′, point de rencontre des deux rayons considérés. Cherchons donc si la position de S′ est fixe, indépendante du rayon SI pris pour l'obtenir. Désignons par α, β, γ les angles que font les directions IS′, IO et IS avec l'axe secondaire SO. On a, d'après les propriétés de l'angle extérieur à un triangle, les formules :

$$\alpha = \beta + r\,;\ \beta = i + \delta$$

et comme i et r sont égaux, on en déduit

$$\alpha + \gamma = 2\beta.$$

Tous ces angles sont petits, si le miroir a un grand rayon de courbure par rapport à ces dimensions ; de plus, IS′ est sensiblement égal à S′M et IS à SM. Dans ces conditions, on peut remplacer ces angles par le rapport de l'arc IM aux longueurs correspondantes MS′, MO, MS. On a avec cette approximation

$$\frac{\text{IM}}{\text{MS}'} + \frac{\text{IM}}{\text{MS}} = \frac{2\text{IM}}{\text{MO}}$$

ou bien, en supprimant le facteur commun IM et désignant MS par p, MS′ par p' et MO par R ou par $2f$, on a la formule :

$$\frac{1}{p} + \frac{1}{p'} = \frac{2}{\text{R}} = \frac{1}{f}.$$

Donc, avec l'approximation considérée, légitime tant que l'on reste dans les conditions énoncées, tous les rayons émis par le point S vont passer après réflexion par un point S′ que l'on appelle le foyer conjugué du point S. Quand cette approximation ne peut être employée, le point S′ est remplacé par une caustique ; les calculs et les constructions deviennent compliqués. Nous supposerons dans ce qui va suivre que les conditions nécessaires sont remplies, que les miroirs ont des courbures peu prononcées et nous appliquerons la formule donnée plus haut.

Discussion de la formule. Tirons de la formule précédente la valeur de p' :

$$p' = \frac{pf}{p - f} \text{ ou } p' = \frac{f}{1 - \frac{b}{p}}.$$

Faisons p très grand en valeur absolue, c.-à-d. supposons le point lumineux très éloigné : pour $p = \infty$, $p' = f$ cette valeur f se nomme la distance focale principale ; l'image est au foyer principal, comme le montre la seconde forme donnée à la valeur de p'. Puis p décroissant, p' augmente : le point lumineux se rapprochant du centre du miroir, son image s'en rapproche aussi. Si l'on fait $p = \text{R} - 2f$, on trouve pour p' une valeur remarquable, $p' = \text{R}$: l'objet et l'image sont confondus au centre du miroir. p continuant à décroître, p' continue à augmenter. Lorsque $p = f$, on trouve $p' = \infty$. Donc, quand l'objet est au foyer principal, c.-à-d. à égale distance du miroir et de son centre de courbure, l'image est à l'infini. Si l'on donne à p des valeurs plus petites que f, la valeur de p' devient négative, c.-à-d. que le point correspondant se trouve placé derrière le miroir à une distance égale à la valeur absolue de p', c.-à-d. à $- p'$. L'image est alors virtuelle ; p continuant à décroître, p' décroît en valeur absolue en restant négatif et se rapproche aussi, comme l'objet, du sommet du miroir.

Pour les miroirs convexes, la formule s'établit de même, elle est : $\frac{1}{p} - \frac{1}{p'} = \frac{1}{f}$. Il n'y a qu'un signe de changé, la discussion de la formule montre que les images sont toujours virtuelles. Quand l'objet lumineux est très loin, l'image est au foyer, mais ici le foyer est derrière le miroir ; il est à égale distance du miroir et du centre de courbure.

Construction géométrique des images. La position des images peut se calculer à l'aide des formules précédentes ; elle peut aussi s'obtenir par des constructions géométriques très simples, reposant sur les remarques suivantes : 1° un rayon passant par le centre d'un miroir est réfléchi sur lui-même ; 2° un rayon passant par le foyer principal d'un miroir est réfléchi parallèlement à l'axe principal du miroir ; 3° un rayon qui tombe sur un miroir parallèlement à l'axe principal se réfléchit en passant par le foyer. Ces trois propositions résultent de la discussion précédente : ils correspondent aux trois cas : $p = \text{R}$, $p' = \text{R}$; $p = f, p' = \infty$; $p = \infty$, $p' = f$. Pour déterminer l'image d'un point, il suffit de tracer deux rayons issus de ce point ; le point de rencontre de ces deux rayons, une fois réfléchis, sera le point cherché. En combinant deux à deux les trois constructions ci-dessus énoncées, on aura trois méthodes pour déterminer l'image d'un point.

Rapport de grandeur entre l'image et l'objet. Considérons un objet SP (fig. 2), son image est en S′P′. Si on joint le sommet μ du miroir au point S et à son image S′, on a deux droites également inclinées sur μ O, puisque l'une peut être considérée comme le rayon incident et l'autre comme le rayon réfléchi. Les deux triangles SMP et S′μP′ sont semblables, ce qui donne la proportion :

$$\frac{\text{P}'\text{S}'}{\text{PS}} = \frac{\mu\text{P}'}{\mu\text{P}} \text{ ou } \frac{\text{I}}{\text{O}} = \frac{p'}{p},$$

en désignant par I et O les grandeurs de l'image et de l'objet. Si l'on fait varier p depuis l'infini jusqu'à O, nous avons vu que p' augmentait jusqu'à l'infini pour $p = f$, puisqu'il devenait négatif, mais très grande valeur absolue et que cette valeur absolue diminuait ensuite jusqu'à zéro. Le rapport $\frac{\text{I}}{\text{O}}$, qui est nul quand p est infini, augmente lorsque p diminue, passe par l'unité quand on a $p = \text{R} = p'$, puis continue à croître sans limite. Ce rapport est infiniment grand pour $p = f$; puis p continuant à décroître l'image devient virtuelle, le rapport $\frac{\text{I}}{\text{O}}$ est toujours très grand, mais il diminue peu à peu jusqu'à l'unité quand p et p' sont nuls.

Mesure du rayon du miroir. Le rayon de courbure d'un miroir est une donnée importante puisqu'il est le double de la distance focale principale et que la position du foyer est indispensable à connaître. On mesure ce rayon avec un sphéromètre, ce qui est le procédé le plus exact, ou bien, si le miroir est concave, en le dirigeant vers le soleil et cherchant le point où l'image est la plus nette. En ce point se trouve le foyer ; sa distance au miroir est la moitié du rayon. Avec les miroirs convexes, on opère ainsi : on dirige le miroir vers le soleil, mais en interposant un diaphragme percé d'une ouverture de diamètre D ; les rayons lumineux tombent sur le miroir, divergent et font éclairer la partie postérieure du diaphragme en formant un cercle lumineux. On écarte plus ou moins le diaphragme du miroir jusqu'à ce que le diamètre du cercle lumineux soit le double de celui de l'ouverture du diaphragme. Celui-ci se trouve alors à une distance du miroir égale à sa distance focale principale.

Miroirs paraboliques. — Les miroirs sphériques ne concentrent pas vers un point unique les rayons lumineux issus d'un point donné, sauf si ce point est au centre du miroir. A tous les autres points correspond une caus-

tique, de sorte que les miroirs sphériques ne sont parfaits que pour leur centre, et comme dans ce cas l'image et l'objet sont confondus, on ne peut les utiliser dans cette position. Si au lieu d'un miroir sphérique, on prend une portion d'ellipsoïde, on trouve que le miroir n'est parfait que pour deux points, les deux foyers de l'ellipsoïde. Si l'on place l'objet à l'un de ces foyers, l'image est à l'autre foyer et réciproquement. Pour ces deux points seulement il n'y a pas de caustiques. Mais on ne peut songer à utiliser de pareils miroirs qui ne donneraient de meilleurs résultats que les miroirs sphériques que pour une position toute spéciale de l'objet. Si au lieu d'un ellipsoïde, on emploie un paraboloïde, on constate que tous les rayons qui tombent sur ce miroir parallèlement à l'axe passent rigoureusement par le foyer après leur réflexion : ce n'est qu'un cas particulier des miroirs elliptiques, mais ce cas particulier présente un grand intérêt parce qu'il donne d'excellentes images, dès que les objets sont très éloignés; or, c'est le cas qui se présente toujours en astronomie. On emploie donc avec avantage les miroirs paraboliques dans les télescopes. La construction de ces miroirs est beaucoup plus délicate que celle des miroirs sphériques (V. Télescope).

Applications. — Les miroirs ont des applications nombreuses. Les miroirs plans surtout quand ils sont disposés parallèlement, comme des glaces se faisant face, donnent aux appartements l'apparence d'être beaucoup plus spacieux. Ils reflètent les lumières et augmentent la clarté. Les miroirs sphériques paraboliques sont employés dans un grand nombre d'appareils d'optique. On les emploie aussi pour réfléchir sur les chaudières la chaleur solaire (V. Chaleur, t. X, p. 244). A. Joannis.

II. Chimie. — Miroir chinois (V. Alliage, t. II, p. 366).

III. Archéologie. — Les miroirs anciens sont métalliques. Les miroirs furent connus de bonne heure en Egypte. Les tombes les plus anciennes en fournissent d'une élégance qui atteste de longs efforts. Ils consistent en un disque de bronze soigneusement poli, fixé à un manche de bois ou de métal, façonné en colonne, ou en une hampe de fleurs surmonté d'une tête d'Hathor ou de Bès, etc. L'usage des miroirs fut adopté par les Phéniciens d'où il passa chez les Grecs. Dès le vi^e siècle, cet usage est répandu dans le monde grec. Les miroirs grecs se divisent en deux classes : 1° miroirs simples en forme de disque poli d'un côté, orné de l'autre de figures tracées au burin; ils sont garnis d'un manche en forme de statuette, souvent d'Aphrodite, avec un socle qui permet au besoin de les poser sur une table; 2° boite composée de deux disques métalliques s'emboîtant, quelquefois réunis par une charnière; le disque formant couvercle est orné à l'extérieur de figures en relief, tandis que l'intérieur est poli et argenté; le second disque est orné à l'intérieur de figures gravées au trait. L'extrême habileté que les Grecs ont apportée à cette gravure au trait donne une grande valeur aux miroirs grecs, encore rares, que nous possédons. Les sujets représentés sont ordinairement mythologiques. Les reliefs ne sont pas d'un moindre mérite artistique; les sujets en sont le plus souvent empruntés aux cycles de Dionysos ou d'Aphrodite, d'un caractère joyeux et sensuel. Les pieds de miroirs forment une riche série, depuis l'archaïsme jusqu'à l'art le plus libre.

Les miroirs étrusques, infiniment plus nombreux que les miroirs grecs, en sont une imitation. Mais le dessin, même dans les meilleurs, est loin d'avoir la même finesse et la même légèreté. Ils reproduisent, soit des sujets empruntés aux mœurs et aux croyances étrusques, soit des sujets légendaires grecs, souvent mal compris. Les miroirs grecs et étrusques portent souvent gravé le nom des personnages mis en scène, et les transcriptions étrusques, faites quelquefois par des artisans qui ne savaient point le grec, donnent lieu à d'intéressantes remarques. Les miroirs étrusques appartiennent au iiie siècle av. J.-C. Les plus récents sont ceux du Latium, fabriqués à Préneste, et portant des inscriptions latines.

Chez les Romains, où l'orfèvrerie était très appréciée, on alla jusqu'à fabriquer, au rapport de Sénèque, des miroirs en or où un homme pouvait se contempler en pied.

Un des premiers désirs de l'homme fut certainement de rechercher le moyen de refléter son image; aussi les miroirs sont-ils parmi les plus anciens objets mobiliers qu'on trouve dans les fouilles. Dans l'antiquité, ils étaient de métal poli : d'étain, de bronze, d'acier, d'argent, d'or; ils sont généralement ronds, montés sur un manche en métal ou en ivoire, gravés au revers. Mais les métaux s'oxydaient à l'air, et il les fallait polir de nouveau pour qu'ils pussent renvoyer l'image. Aussi, dès le temps de l'Empire romain, eut-on l'idée de superposer une feuille de verre à une feuille métallique brillante de façon à protéger le métal contre les agents extérieurs en lui conservant son poli et son éclat. L'étain, d'après un texte d'Alexandre d'Aphrodisias, et l'or, d'après certains objets trouvés au bord du Rhin, furent employés à cet usage, la feuille étant fixée à l'aide d'un encollage. — A ce procédé imparfait on substitua, dès l'époque gallo-romaine, l'emploi du plomb fondu, coulé en lames minces sur la surface sphérique de ballons soufflés; M. Berthelot a fait une étude approfondie d'objets de ce genre, découverts dans des nécropoles aux environs de Reims; le procédé même a été signalé au xiiie siècle par Vincent de Beauvais.



Fig. 3. — Leukas et Corinthas (miroir grec gravé au trait).

Au xiiie siècle, dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, les miroitiers sont rangés parmi les ouvriers d'étain, montrant ainsi l'importance de la découverte. Néanmoins, les miroirs métalliques persistent encore parallèlement, surtout pour les petits miroirs de poche, portatifs, enfermés dans des boîtes précieuses d'ivoire, de poirier, de cuivre émaillé. L'impossibilité d'obtenir le parfait poli d'une grande surface métallique, ou l'adhérence complète et uniforme d'une large feuille d'étain derrière une feuille de verre et la difficulté de couler du plomb fondu sur une surface plane et épaisse sans la faire éclater ne permettaient pas d'avoir des miroirs de grande dimension. Il faut arriver au xve siècle, à la découverte de l'amalgame du mercure et de l'étain, qui jouit de la propriété d'adhérer à froid à la glace en gardant son éclat, pour que les fabriques de Venise, à Murano d'abord, puissent répandre dans tout le monde civilisé les glaces et miroirs de grande dimension dont nos musées possèdent des échantillons magnifiquement encadrés, qui donnent l'idée de l'importance attachée à ces produits d'invention nouvelle. La corporation française des miroitiers, qui avait pour armes *d'azur à un miroir d'argent bordé d'or*,

accosté de deux lunettes d'argent garnies d'or, surmonté en chef d'une lunette d'approche couchée de même, trouva, dès le commencement du XVIIe siècle, un



Fig. 4. — Hélène et Ménélas après la prise de Troie (Musée britannique).

vaste élément de travail dans le polissage, l'encadrement et la disposition de ces splendides pièces qui constituèrent dès lors le principal ornement des palais et des châteaux.

Miroirs ardents. — Dans l'antiquité, on fit usage de miroirs ardents qui, en concentrant sur leur surface métallique concave la chaleur du soleil, pouvaient à distance enflammer les objets sur lesquels on dirigeait les rayons recueillis. Les Athéniens se servaient d'un vase concave d'or poli pour allumer ainsi, au moyen des rayons solaires, le feu sacré de Vesta. C'est ainsi qu'Archimède aurait incendié la flotte romaine qui assiégeait Syracuse. On trouve chez les auteurs byzantins le détail exact de la construction de ces miroirs, et Buffon a pu en reproduire les effets au siècle dernier.

Miroirs magiques. — On attribuait aux miroirs des vertus magiques. Il suffisait d'en mettre un sur la route des tigres pour éviter leur poursuite. Mais ceux sur lesquels on voyait au soleil se fixer des inscriptions et des images cabalistiques, tandis qu'à l'ombre on n'apercevait rien à leur surface, frappaient d'étonnement l'esprit des personnes à imagination vive, exaltée par les parfums qu'on brûlait à l'entour, et les surexcitant par ces apparitions inexplicables. De la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, de l'Asie en Europe, de la cour du Grand Turc comme à celle du Régent, ces miroirs magiques jouissent d'une vogue d'autant plus mystérieuse qu'on ne pouvait en donner d'explication. Pourtant, un Chinois, Ou-tsen-Hinh (1260-1341), en avait découvert le secret. Stanislas Julien l'a traduit dans *les Industries anciennes et modernes de l'Empire chinois*. Il est intéressant de le reproduire. « Lorsqu'on place un de ces miroirs en face du soleil et qu'on fait refléter, sur un mur très rapproché, l'image de son disque, on y voit apparaître nettement les ornements ou les caractères en relief qui existent sur le revers. Voici la cause de ce phénomène, qui provient de l'emploi distinct du cuivre fin et du cuivre grossier. Si sur le revers du miroir on reproduit, en le fondant dans un moule, un dragon disposé en cercle, sur la face du disque on grave profondément un dragon exactement semblable. Ensuite, avec du cuivre un peu grossier, on remplit les tailles profondes de la ciselure; puis on incorpore ce métal au premier, qui doit être d'une qualité plus pure, en soumettant le miroir à l'action du feu; après quoi l'on plane et l'on dresse la face du miroir et l'on y étend une légère couche de plomb (étain ?). Lorsqu'on tourne vers le soleil le disque poli d'un miroir ainsi préparé et qu'on reflète son image sur un mur, elle présente distinctement des teintes claires et des teintes obscures qui proviennent, les unes des parties les plus pures du cuivre, les autres des parties les plus grossières. »

Si le miroir est l'attribut de Vénus, de la Sainte Vierge, de sainte Madeleine, de sainte Thaïs, de la bienheureuse Villana delle Botti (1360), on le voit également dans la main de la Syrène et de Mélusine. Il symbolise dans l'art du moyen âge la Luxure, puis la Prudence et la Sagesse.

André Baudrillart et F. de Mély.

IV. Architecture. — Petit ornement de forme ovale que l'on réserve en saillie dans les moulures concaves et qui est souvent accompagné de fleurons à ses parties supérieure et inférieure. Dans le dessin d'un parterre, les jardiniers appellent aussi miroir une surface ovale préparée pour recevoir des fleurs et encadrée d'une bordure de buis. Enfin, en maçonnerie, on donne ce nom de miroir à toute cavité qui se produit par le fait de la taille de la pierre.

V. Géologie. — Miroir de faille (V. Faille, t. XVI, p. 1094).

VI. Chasse (V. Chasse, t. X. p. 838).

VII. Botanique. — Miroir de Vénus. Nom vulgaire de la Lunaire et surtout du *Campanula* (*Prismatocarpus*) *Speculum* L. (V. Prismatocarpus).

VIII. Art héraldique. — Figure artificielle représentant une petite glace; s'il a un manche, il est dit *à l'antique;* s'il est de forme ronde, il est dit *rond* ou *arrondi;* s'il est ovale, on l'indique; s'il est carré, on le nomme *miroir de toilette*.

Ordre du Miroir. — Créé en Espagne en 1410, par Ferdinand Ier, infant de Castille et d'Aragon, dans le dessein de perpétuer le souvenir de la victoire remportée par ses troupes sur les Maures. Cet ordre n'eut qu'une courte durée et disparut sans laisser de traces.

Bibl. : Archéologie. — Pierret, *Dict. d'arch. égypt.*, p. 346. — Collignon, *Manuel d'arch. grecque*, pp. 346 et suiv. — J. Martha, *Man. d'arch. étr. et rom.*, pp. 105 et suiv. — De Witte, *les Miroirs chez les Anciens;* Bruxelles, 1872. — Dumont, *Mon. grecs*, publiés par l'Assoc. des Et. gr., 1873, *Miroirs grecs ornés de figures au trait*. — Gerhard, *Etruskische Spiegel;* Berlin, 1839, 7 vol. — Rayet, *Monuments de l'art antique*, t. I. — M. Berthelot, dans *Revue scientif.*, oct. 1897.

MIROIR (Le) (*Miratorium*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuiseaux, sur le Giria; 1.000 hab. Moulins, tuileries. Restes de l'abbaye d'hommes fondée en 1131 par Humbert de Coligny, unie à la mense de Cîteaux en 1610 et supprimée à la Révolution.

MIROITIER. L'art de la miroiterie, qui consiste à préparer des surfaces polies d'un pouvoir réfléchissant suffisant pour reproduire les traits du visage ou l'arrangement de la coiffure de la personne qui s'y regarde, remonte à la plus haute antiquité (V. ci-dessus, Miroir § *Archéologie*). Mais ce n'est que fort tard qu'on a su utiliser le verre après étamage (V. Glace, Etamage), et pendant très longtemps les miroirs étaient en métal; d'ailleurs, comme ils constituaient un objet du plus grand luxe, ils étaient le plus souvent ornés avec une richesse et un soin remarquables. En France, jusqu'au moyen âge, on faisait usage de miroirs portatifs d'or, d'argent, d'étain poli, dont la surface était protégée par deux plaquettes de bois ou d'ivoire. Ce n'est qu'après les croisades, vers le XIIIe siècle,

que les Vénitiens commencèrent à fabriquer les *verres à mirer* ou *miroirs de cristallin*, composés d'une lame de verre doublée d'une feuille de plomb; et enfin, beaucoup plus tard, fut découverte la propriété du mercure de s'amalgamer à l'étain et d'adhérer au verre. De l'Italie cette industrie passa en France et en Allemagne, mais pendant fort longtemps les Vénitiens restèrent les premiers fabricants de miroirs du monde, grâce au goût avec lequel ils décoraient leurs œuvres. Les artistes de la Renaissance confectionnaient des cadres merveilleux en bois sculpté, en ivoire, ornés de pierreries, de garnitures en cristal de roche ou en agate.

La communauté des maîtres miroitiers-lunettiers, qui avait le privilège de tailler les glaces à angle droit, de faire le biseau, de passer au tain et d'encadrer les miroirs, avait reçu une assez grande extension sous le règne de Henri III par l'adjonction des bimbelotiers, et sous le commencement de celui de Louis XIV par la nouvelle adjonction des doreurs sur cuir. Mais le grand roi donnait toute sa protection à la manufacture de Saint-Gobain, et des arrêts de 1716 et 1758, tout en maintenant aux miroitiers leurs privilèges, réservaient à la manufacture royale la fabrication des miroirs destinés à l'exportation et aux résidences de la maison de France. L'édit du mois d'août 1776 les incorpora aux tapissiers et fripiers en meubles.

Actuellement le miroitier reçoit les feuilles de verre toutes polies et parfois non étamées; le menuisier lui fournit le parquet ou fond en bois destiné à préserver la face étamée. Le travail du miroitier consiste donc parfois à mettre les glaces au tain, le plus souvent seulement à monter le verre sur le parquet et à placer le cadre. Les qualités requises d'un bon miroir sont la blancheur et l'épaisseur. On choisit donc surtout pour les miroirs de luxe un verre extrêmement blanc et naturellement à face parfaitement polie, sans cela les objets apparaîtraient avec une teinte verdâtre et leur image déformée. Il est facile d'apprécier l'épaisseur d'un miroir, il suffit de placer un objet contre sa surface et d'évaluer la distance qui sépare le point en contact avec la surface de sa propre image. Les beaux miroirs sont encore encadrés avec beaucoup de luxe et ont une grande valeur; les cadres sont en or, en argent, le plus souvent en bois sculpté et doré. Pour l'ébénisterie, on fabrique des miroirs de qualité inférieure, minces, d'éclat médiocre, et souvent avec des surfaces d'un polissage défectueux, qui déforment les images. S. Moutou.

MIROMESNIL (Armand-Thomas Hue de), ministre français, né près d'Orléans en 1723, mort à Miromesnil le 6 juil. 1796. Premier président du parlement de Rouen, il se distingua contre le chancelier de *Maupeou* (V. ce nom) dans la lutte de la magistrature pour son indépendance et dut à la faveur de Louis XVI et de Maurepas la charge de garde des sceaux qu'il exerça du 24 août 1774 au 28 avr. 1787. Ce fut un ministre honnête, de second plan. Il tint au nom du roi le célèbre lit de justice qui fut surnommé *lit de bienfaisance* (V. Turgot), et contresigna l'édit du 24 août 1780 qui supprimait la question préparatoire. Il eut comme successeur le président de Lamoignon. La fin de sa vie et sa mort passèrent inaperçues. H. Monin.

MIRON (François), prévôt des marchands de Paris, né à Paris en 1560, mort à Paris le 4 juin 1609. Fils d'un lieutenant civil au Châtelet, il fut d'abord conseiller au Parlement, puis maître des requêtes de l'hôtel du roi, conseiller d'Etat, lieutenant civil d'avr. 1596 à sa mort et concurremment prévôt des marchands du 16 août 1604 au 16 août 1606. Il entreprit surtout de grands travaux de voirie, particulièrement d'assainissement, et y dépensa une partie de sa fortune; la façade de l'Hôtel de Ville fut élevée à ses frais. Ses vertus d'administrateur et ses remontrances au roi le firent surnommer par ses contemporains le Père du peuple et l'on a publié de prétendues lettres qu'il aurait adressées à Henri IV sur la question ouvrière. Sa statue orne l'entrée de l'Hôtel de Ville de Paris. M. Barroux.

Bibl. : A. Miron de l'Espinay, *Fr. M. et l'administration municipale de Paris sous Henri IV*; Paris, 1885, in-8. (Cf. *Revue critique d'histoire*, 1885, II, 444-47; *Revue générale d'administration*, 1885, III, pp. 165-78.

MIRON (Charles), prélat français, né en 1569, mort le 6 août 1628. Il était fils du premier médecin d'Henri III. Déjà abbé de Cormery et d'Airvault, il fut évêque d'Angers à dix-huit ans (1587), adressa une allocution au peuple à Notre-Dame le jour de l'entrée d'Henri IV à Paris (mars 1594), prononça à Saint-Denis l'oraison funèbre de ce prince, se retira à Saint-Lomer de Blois comme abbé par permutation (1616-19), puis redevint évêque d'Angers (1622). Le 2 déc. 1626, il reçut l'archevêché de Lyon. Il avait pris part aux Etats de Blois en 1588 et aux Etats généraux de 1614. M. Bx.

Bibl. : *Gallia Christiana*, t. IV, col. 192-93, et t. XIV, col. 584-85.

MIRON (Robert), administrateur français, né à Paris en 1569, mort le 13 août 1641. Il était frère du prévôt François Miron. Sieur du Tremblay, conseiller au Parlement en 1595, conseiller d'Etat en 1604, il devint à son tour prévôt des marchands de Paris en 1614, et présida le tiers état aux Etats généraux de cette même année. Ambassadeur en Suisse en 1617, il fut, enfin, intendant du Languedoc de 1631 à 1640, et Richelieu, a-t-on pu dire, commença avec lui l'essai de la charge d'intendant. M. Bx.

Bibl. : G. Picot, *Histoire des États généraux*; Paris, 1872, t. III, *passim*, in-8. — F. Astre, *les Intendants du Languedoc*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences..... de Toulouse*, 1859, pp. 21-36. — L. de la Pijardière, dans *les Chroniques du Languedoc*, 1876, pp. 81-96 et 142-43.

MIROPOLIE. Ville de Russie, gouv. de Koursk, sur le Psiol, affluent gauche du Dniépr; 3.300 hab. Salpêtrerie. Amidonnerie. Commerce de cuir, de céréales, de sel, de poisson et de goudron. Fondée vers le milieu du XVIIe siècle, cette ville était autrefois entourée de remparts de bois.

MIROTON (Art culin.). C'est une façon très simple d'accommoder le bœuf bouilli. On coupe en tranches minces plusieurs oignons que l'on passe au beurre; quand ils sont devenus blonds, on y ajoute de la farine, du sel, du poivre, on mouille avec du bouillon et on laisse cuire. On ajoute ensuite les tranches de bœuf bouilli. Au moment de servir on ajoute un filet de vinaigre, des cornichons et du persil haché menu. — Le miroton de pommes est une espèce de *compote* (V. ce mot).

MIRVAL (Ch. de), pseudonyme de *Champagnac* (V. ce nom).

MIRVAUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage; 240 hab.

MIRVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 362 hab. Eglise dont le chœur est du XIIIe siècle. Château du XVIe siècle. Viaduc courbe du chem. de fer de Paris au Havre.

MIRZA (*Mir-Sade*, fils d'émir). Titre persan, correspondant au turc *effendi*, se place après le nom pour désigner les princes, avant le nom pour les fonctionnaires ou les lettrés.

MIRZA (Mohammed-Ali ou Alexandre Kasim-Bey), orientaliste russe, né dans la province de Guilan en 1803. Il fit, étant jeune, la connaissance des missionnaires anglicans et se convertit au protestantisme; il prit alors le surnom d'Alexandre. Il entra au service de l'empire russe ainsi que son père, il devint interprète de langue turque et de dialectes mongols en 1825, lecteur à l'université de Kazan, en 1826, et professeur de langues et littératures de la Perse à l'université de Saint-Pétersbourg. Cet orientaliste a publié de nombreux ouvrages : *Du Mérite du christianisme et du mahométisme* (1825); *Essai sur la littérature arabe* (1832). La même année, il publia une *Histoire des khans de Crimée* (en turc); une *Chrestomatie des dialectes turcs-tatares* (Saint-Pétersbourg, 1839); *Grammaire des dialectes turcs-tatares* (Kazan, 1832); *Mohammediyé, Traité philosophique en vers turcs d'après les théories soufies par Mohammed-Effendi* (Kazan, 1841); *Makhtasar-el-Vikayé* (Kazan, 1844); *le Soutien des faibles*, dans le dialecte turc Jagataï (Kazan, 1847);

Derbend-Nâmeh, histoire du Derbend et Daghestan, ce dernier ouvrage traduit en anglais (Kazan, 1852). E. BLOCHET.

MIRZA-MOHAMMED-MAHDI (Astarâbâdî-ben-Mohammed-Nasîr), prince du Mazendevan, contrée du N. de la Perse, au S. de la mer Caspienne. Son origine lui a fait donner le nom de Mohammed-Mazenderânî. Il vécut au XVIIIe siècle et s'occupa surtout de cultiver avec beaucoup de succès la poésie et l'histoire. Il a composé plusieurs ouvrages littéraires, mais il est surtout connu en Europe par une histoire de Nadir-Chah ou Thamasp-Kouli-Khan, qui était son suzerain. Cet ouvrage, fort estimé en Perse, a été traduit en français par sir William Jones en 1770. Trois ans plus tard (1773), il en fit paraître une traduction anglaise. Cette histoire a été plusieurs fois éditée en Perse et aux Indes. E. BLOCHET.

MIRZA-SAM. Prince et historien persan, né près d'Ispahan, vers 1490, mort à Merv, dans la province du Khoraçan, vers 1350. Il était fils de Chah Ismaël, le premier des souverains de la dynastie Sofie ; il eut pour maître le poète Mervaridi, et fut nommé gouverneur du Khoraçan. Ce prince est surtout connu pour avoir composé une *Histoire des poètes*, qu'il intitula le *Cadeau élevé*, dans lequel il raconte la vie des hommes célèbres et des poètes de Perse. On peut en voir quelques extraits publiés et traduits dans les *Notices et extraits des manuscrits* (Paris, 1798). E. BLOCHET.

MIRZA SHAFFY OU CHÂFI, poète géorgien, né à Guaindja, dans la province du Kambagh (Caucase), vers 1810. Il se fixa à Tiflis, où il composa de nombreuses poésies. En 1844, l'explorateur allemand Martin Bodenstedt obtint de Mirza Châfi une copie de ses poésies, qu'il traduisit en allemand et qu'il fit paraître sous le titre de *Chansons de Mirza Châfi* (Berlin, 1850). E. BLOCHET.

MIRZAPOUR. Ville de l'Inde anglaise, prov. du N.-O., div. de Bénarès, sur le Gange ; 84.000 hab. (en 1891), dont 71.000 Hindous, 12.500 musulmans. Beaux monuments, quais, mosquées, temples hindous, fontaines. Manufacture de laque. Commerce de blé, sucre, laque, coton, sel, etc. Le marché des céréales s'est déplacé vers Cawnpore et Mirzapour a décliné.

MISAINE (Mar.). C'est le nom donné à la voile enverguée sur la vergue de misaine, venant s'amurer sur le *minot* (V. ce mot) et se border sur le pont. C'est donc une basse voile. Elle porte deux bandes de ris, et possède comme cargues : 2 cargues-points, 2 cargues-fonds, 2 cargues-boulines, un chapeau sur les ralingues de chute, elle porte de chaque bord une branche de boulines, en patte d'oie, destinées à tendre la voile au vent aux allures du plus près. La misaine est toujours confectionnée en toile excessivement solide. C'est souvent sous la misaine que les navires fuient devant le temps quand la violence du coup de vent et l'état de la mer ne permettent plus de tenir la cape.

MISANTLA. Ville du Mexique, État de Vera-Cruz, à 130 kilom. N.-N.-E. d'Orizaba ; 8.700 hab. marché important.

MISASI (Nicolas), romancier italien, né à Cosenza (Calabre) en 1855, professeur de littérature italienne au lycée de la même ville. En 1882, ses *Racconti calabresi* commencèrent sa réputation d'écrivain ; depuis il a continué à étudier avec une grande finesse d'observation et à peindre avec une singulière vigueur de coloris les mœurs de son pays natal (dans l'*Assedio d'Amaltea* [1893] par exemple). Parmi ses ouvrages scientifiques, nous citerons une conférence (faite à Monteleone en 1883) *Sur le philosophe Fr. Fiorentino*. G. MAZZONI.

MISCAL (V. MISKAL).

MISCHABEL. Une des principales subdivisions des Alpes Pennines, séparant les vallées de Saas et de Zermatt, Saint-Nicolas (Valais). C'est une véritable chaîne glacée longue de plus de 25 kil., depuis le col du Weissthor (mont Rose) jusqu'à Stalden. Le plus haut point de sa crête est le Dom (4.554 m.), la plus haute cime des Alpes après le mont Rose et le mont Blanc.

MISCHLER (Ernst), économiste et statisticien autrichien, né à Prague le 23 déc. 1857. Agrégé des universités de Prague (1884) et de Vienne (1887), il fut successivement nommé professeur de statistique à Czernowitz (1878), à Prague (1891) et à Gratz (1894). Parmi les nombreux travaux qu'il a publiés il faut citer : *Œsterreichisches Städtebuch* (Vienne, 1887-88) ; *Die Armenpflege in den österreichischen Städten und ihre Reform* (Vienne, 1890) ; *Handbuch der Verwaltungstastitik* (Stuttgart, 1892) ; *Œsterreichische staatswörterbuch* (Vienne, 1894) ; etc.

MISCHNA. Vaste compilation des lois religieuses et civiles de l'antiquité juive, et dont la rédaction définitive, vers la fin du IIe siècle, est l'œuvre du patriarche Rabbi Jehouda ou Juda, surnommé *ha-Kaddosch* (le Saint) et appelé communément *Rabbi* (le Maître). Les origines de la Mischna remontent à l'époque d'Ezra. Après le retour de la captivité de Babylone, les Juifs eurent tout à refaire. Il ne s'agissait pas seulement de relever les murs de Jérusalem et de rebâtir le temple ; mais ils durent, le plus rapidement possible, arrêter et établir cet ensemble de lois qui font la force et l'unité d'une nation, assurent le jeu régulier de la vie religieuse et sociale du pays. Les Juifs possédaient bien le Livre de Moïse dont Ezra leur fit et leur recommanda de faire la lecture publique. Mais ce livre était nécessairement insuffisant et ne pouvait leur être proposé comme un code complet. Ils avaient bien aussi conservé le souvenir d'un grand nombre de lois et de traditions qui remontaient aux époques antérieures à la captivité ; mais la vie d'une nation, redevenue jeune et active, ne peut être renfermée dans le cercle étroit d'une législation invariable et inflexible. De là la nécessité où se trouva bientôt le Sanhédrin de créer, à côté de l'Ecriture sainte et de la législation traditionnelle, à mesure que les besoins s'en faisaient sentir, des lois et des traditions qui devaient s'ajouter aux traditions et aux lois anciennes. Par conséquent, c'était déjà là l'origine de toute une série de lois nouvelles. De plus, les Juifs avaient vécu plus d'un demi-siècle de la vie de leurs concitoyens perses, sous l'égide des lois communes. Ils y avaient été heureux, avaient franchement admiré plus d'une loi, plus d'un usage qu'ils avaient jugés conformes à l'esprit du mosaïsme, et, au retour de l'exil, les chefs du peuple ne demandèrent pas mieux que de leur donner droit de cité en Palestine. Voilà donc une deuxième série de lois qui venait s'ajouter à celles de l'Ecriture sainte et de la tradition. Enfin, d'autre part, si les Juifs étaient heureux d'emprunter à leurs anciens maîtres un grand nombre de lois et d'usages auxquels ils avaient trouvé de sérieuses affinités avec le mosaïsme, ils avaient ressenti aussi une vive aversion pour un grand nombre de pratiques religieuses et sociales qu'ils avaient trouvées en opposition avec leur monothéisme jaloux et exclusif. Pendant l'exil, leur foi avait été souvent blessée au spectacle des mœurs idolâtres, de certaines manifestations de la superstition païenne. Pour préserver le pur mosaïsme de toute infiltration, de tout mélange impie, le Sanhédrin et les docteurs qui étudiaient et expliquaient l'Ecriture sainte se virent obligés d'élever « une haie » autour de la religion traditionnelle, de fermer la porte, par une série de prescriptions et de défenses, au paganisme d'une nation voisine restée la protectrice et l'amie. Ces sentiments de méfiance et de prudence donnèrent naissance, en Palestine, à un troisième ordre de lois nouvelles.

Toutes ces lois s'enseignaient oralement. Les Israélites pensaient, en effet, que ce serait porter atteinte à la sainteté du Livre de Moïse s'ils donnaient, en quelque sorte, une suite, un complément à l'œuvre divine. D'autre part, pour donner à toutes les décisions du Sanhédrin et des maîtres une autorité égale à celle de l'Ecriture, ils eurent soin, chaque fois qu'ils en émettaient une nouvelle, de l'appuyer sur l'Ecriture, de la faire sortir, au moyen de certaines règles d'induction et de déduction, d'un verset ou, à son défaut, d'un mot et même d'une lettre. Ce tra-

vail d'interprétation s'appelait *midrasch* (de *darasch*, rechercher). Les docteurs qui enseignaient s'appelaient *sophrim* (de *saphar*, compter), sans doute parce que leur travail de recherche et d'interprétation les obligeait à compter les mots et les lettres de l'Ecriture.

Il se forma ainsi de bonne heure chez les Juifs la croyance à l'existence d'une seconde loi, renfermée implicitement dans la Loi de Moïse. Elle fut désignée sous le nom de « loi orale », pour la distinguer de la loi écrite dont elle était désormais regardée comme l'explication. Cette loi orale, qui sera plus tard la Mischna et servira de texte aux commentaires talmudiques, comme elle a eu elle-même pour texte l'Ecriture sainte, devait dans la suite des temps prendre un développement considérable. Comme toute nation qui vit, jouit et souffre, les Israélites virent se modifier souvent, sous le coup des événements, leur vie, leurs besoins et leurs tendances, et ces changements devaient forcément avoir un contre-coup sur les institutions et les usages. Et quand les événements étaient malheureux, comme l'ont été ceux qui remplissent les deux derniers siècles de l'histoire nationale des Juifs, ils devaient faire éclore toute une floraison de lois destinées, d'une part, à défendre la doctrine juive contre l'envahissement du dehors, et, d'autre part, à accommoder leur vie, sans jamais rien sacrifier des principes, aux nécessités du moment.

A cette époque, les lois nouvelles jointes aux anciennes continuaient à être enseignées oralement dans des écoles nombreuses. Ils portaient le nom de *halacha* (de *halach*, marcher, se conduire). Le maître qui les exposait était appelé *tanna* (de *tanni*, enseigner = 2e forme de *tena*, apprendre). Chaque tanna avait sans doute sa manière d'enseigner, un ordre et une méthode qui lui étaient propres. Mais il est aisé à comprendre que cet enseignement devenait de jour en jour plus difficile; d'une part, la matière augmentait sans cesse et exigeait d'immenses efforts de mémoire; d'autre part, les tribulations se succédaient, jetaient le trouble dans les cœurs et les esprits; et ainsi il se produisit dans l'enseignement des défaillances, des lacunes, des erreurs, des contradictions qui devenaient un véritable danger pour l'avenir des études et un obstacle à l'accomplissement régulier des devoirs religieux et civils. Aussi, à l'époque où ce danger et cet obstacle étaient devenus extrêmes, alors que les gouverneurs romains faisaient chaque jour supporter aux Juifs quelque vexation nouvelle, il se trouva des tannaïm qui, rompant avec la tradition, eurent la pieuse hardiesse de mettre par écrit, sous le nom de *Mischna* (enseignement ou deuxième loi de Schana, apprendre ou répéter), la loi orale qui, en dépit de cette innovation, continua sans doute longtemps encore à mériter cette dénomination, à être enseignée oralement. Les premiers fondements de la Mischna, comme recueil de lois et usages, furent posés par le célèbre Hillēl l'Ancien, chef du grand Sanhédrin, trente ans avant l'ère vulgaire. Hillēl donna déjà à sa Mischna la division en six ordres ou parties, division qu'elle reçut également par les tannaïm postérieurs et que, du reste, elle a gardée jusqu'aujourd'hui. Un siècle plus tard, vers 126, Rabbi Akiba, le docteur martyr, ému des difficultés que rencontraient, à son époque de troubles, les études traditionnelles, et rempli d'inquiétude pour l'avenir, entreprit de réunir, de coordonner une multitude de halachot flottantes. Le premier il apporta un peu d'ordre dans le fatras des lois et dans la manière de les enseigner. Le recueil de R. Akiba fut connu sous le nom de Mischna du R. Akiba. Ce travail fut complété et perfectionné par Rabbi Méir, disciple de R. Akiba. La forme que la Mischna reçut entre les mains de R. Méir est encore celle qu'elle a actuellement; car son œuvre a servi de modèle à la Mischna définitive, celle de R. Juda ha-Kaddosch. Il est certain que, dans la pensée de R. Méir, l'ordre et la méthode qu'il a suivis ne devaient nullement avoir le caractère d'une règle définitive et inflexible. Et, en effet, chaque tanna continuait encore après lui à enseigner comme il l'entendait. L'honneur d'éclipser, d'absorber, de faire oublier toutes les Michna précédentes était réservé à Rabbi, le dernier et un des plus grands des tannaïm. La Mischna de R. Juda embrasse toute la vie religieuse et civile des Juifs. Jusqu'à lui, les tannaïm n'enseignaient que les halachot indiscutées, admises, pratiquées. R. Juda réunit, vers la fin du IIe siècle, toutes les halachot connues et les examina une à une. Les halachot contradictoires, il les soumit à ses disciples et conclut toujours suivant les voix de la majorité. Il existe pourtant un nombre considérable de halachot que R. Juda n'a pas cru devoir accueillir dans son code et qui furent réunies sous le nom générique de *Mischna h'içona* (Mischna extérieure), ou simplement *Baraïta* (lois apocryphes), dans des recueils dont le plus important est la *Toséfta*. Vers le déclin de sa vie, Rabbi fit subir à son œuvre de sérieuses retouches et l'enrichit de plusieurs dispositions nouvelles. En lisant ses œuvres, on trouve également trace de la main de ses disciples; mais il est certain qu'ils n'ont touché à rien d'essentiel dans l'œuvre du maître. La Mischna, divisée par Hillēl en six ordres (Séder, sedarim), division qu'elle a conservée dans la compilation de Rabbi, contient les subdivisions suivantes : *Macéchét* (tissus, canevas, traité), *Pérék* (coupure, division, chapitre), *Mischna* (enseignement) ou *Halacha*. Quant à l'étendue qu'embrasse cette législation, on pourra s'en faire une idée par l'exposé sommaire qui suit :

Premier ordre. *Des semences* (Zeraïm). 8 traités. Après un traité relatif aux bénédictions, il est parlé des dîmes, prémices, offrandes, donations qui reviennent aux prêtres, aux lévites et aux pauvres sur les produits de la terre; du chômage des travaux champêtres pendant l'année sabbatique, des mélanges interdits dans les semis et les greffes.

2e ordre. *Des fêtes* (Moèd). 7 traités. Du Sabbat, des différentes fêtes et des jeûnes, des travaux défendus, des cérémonies et sacrifices à accomplir en ces jours.

3e ordre. *Des femmes ou des unions* (Naschim). 7 traités. Législation du mariage, ses droits et ses devoirs, divorce, lévirat, adultère; des successions, des vœux et du naziréat.

4e ordre. *Des dommages* (Nezikin). 8 traités. Droit civil et pénal, transactions commerciales, achats, ventes, hypothèques, etc.; procédure, organisation des tribunaux, témoignages, serments, etc. Ce livre contient aussi un traité sur l'idolâtrie et un recueil de sentences morales.

5e ordre. *Des choses saintes* (Kodaschim). 10 traités. Législation des sacrifices, des premiers-nés, des viandes sacrées et profanes, etc.; description du temple d'Hérode.

6e ordre. *Des purifications* (Tohorot). 9 traités. Lois sur la pureté et l'impureté des personnes et des choses. Des purifications.

La Mischna a le caractère d'un ouvrage purement juridique. Elle rapporte sèchement, sans aucun souci de la forme, les diverses halachot. Elle les énonce avec une concision extrême pour les graver dans la mémoire; mais cette concision est trop souvent une cause d'obscurité. La langue est un hébreu abâtardi auquel se mêlent constamment des mots araméens, grecs et latins. Malgré ces défauts, l'œuvre de Rabbi devint rapidement un livre classique. Connue d'abord sous le nom de Mischna de R. Juda, elle fut désignée bientôt sous la seule dénomination de Mischna : elle était devenue la Mischna par excellence. Elle fut vénérée universellement à l'égale de l'Ecriture et quelquefois davantage. La Mischna devait bientôt donner naissance à une œuvre plus considérable qu'elle-même, appelée *Guémara* (enseignement). Les contradictions, quelquefois apparentes et quelquefois vraies, qui avaient subsisté dans la Mischna, les obscurités dues au langage laconique, l'ignorance des termes hébreux ou étrangers, le désir de trouver dans la Bible l'origine de toutes les lois de la Mischna, amenèrent les docteurs qui, sous le nom de *amoraïm* (de *amar*, dire, enseigner), avaient succédé aux générations des tannaïm, à se livrer sur tous les passages de la Mischna à un travail de conciliation et d'interprétation, en de longues discussions d'école. En dépit de la haine vouée à la loi

orale déjà par la secte des sadducéens, avant la chute du temple, et, dans les temps plus modernes, de l'hostilité des caraïtes, le Talmud, c.-à-d. la Mischna ou la Guémara qui en est le développement, resta pendant tout le moyen âge l'étude de prédilection, la grande autorité religieuse du judaïsme orthodoxe. S. Debré.

Bibl. : Vachman Krochmal, *More Nebouche ha-zeman*, p. 177. — H.-M. Piniliss, *Darka schél Tora*, p. 11. — Abrah. Krochmal, *Hachaloutz*, année 1853, p. 28. — Grætz, *Geschichte der Juden*, 1853, p. 243. — Frankel, *Darke ha-Mischna*, p. 217. — J.-H. Weiss, *Dor dor Vedorschov*, p. 183. — Gelbhaus, *Rabbi Jehouda ha-Naci*, 1876, p. 7.

MISCON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois; 151 hab.

MISCOUCHE. Bourg de l'île du Prince-Edouard, jadis appelé Belle-Alliance ; c'est le centre des Acadiens français. Ostréiculture.

MISDROY. Bourg d'Allemagne, dans l'île de Wollin (Poméranie). Station balnéaire fréquentée.

MISE. I. Technologie. — Ce mot est employé pour désigner des objets fort variés : dans l'industrie du savon, la *mise* est une sorte de bassin carré dans lequel on met à refroidir le savon cuit ; dans l'industrie de la moutarde, c'est le trou conique par lequel on introduit dans les moulins la moutarde en grains. On appelle aussi *mise* une pièce de bois que le papetier met sous sa presse, — une pièce de fer préparée pour être soudée à une masse du même métal qu'elle servira à manier.

Mise aux carreaux. — C'est une sorte de mise au point dans le plan, utilisée par les dessinateurs pour reproduire un modèle donné. On couvre le modèle lui-même d'un quadrillage, ou bien on le place dans une position fixe sous une glace quadrillée. Sur la feuille où doit se faire la reproduction, on trace également un quadrillage et on donne aux côtés des carrés ou des rectangles des dimensions qui soient dans un rapport donné avec celles qui leur correspondent sur le modèle, d'après l'échelle à laquelle on veut obtenir la reproduction. Les lignes du quadrillage qui le recouvrent coupent les figures du modèle en un certain nombre de points dont on trouve facilement les correspondants sur le quadrillage de la feuille de papier. On peut également, par sa distance à deux côtés perpendiculaires d'un carré ou d'un rectangle, repérer la position exacte d'un point du modèle et la marquer sur la feuille de papier. On peut tracer ainsi, mathématiquement en quelque sorte, les formes générales des figures à reproduire, mais l'habileté de l'artiste interviendra quand il faudra donner à ces formes leur contour et leur aspect définitifs.

Mise au point. — Lorsqu'un sculpteur a terminé son modèle en terre, il se propose de le reproduire sur une matière plus durable, telle que le marbre. Ce travail de reproduction comprend deux parties : l'*ébauche* plus ou moins avancée, qui comprend la mise au point, et le *finissage*. La confection du modèle qui est la traduction même de la conception de l'artiste, la réalisation des formes que son imagination a créées, est une œuvre essentiellement personnelle, la partie de l'ouvrage qui intéresse le plus le sculpteur : lorsque son modèle est achevé, il a trouvé en quelque sorte la solution du problème qu'il s'était proposé. Il n'y a plus qu'à traduire dans le marbre les formes tracées dans la terre. La confection de l'ébauche qui consiste à déterminer dans le bloc de pierre avec plus ou moins de précision la place et le contour général de l'objet à représenter, est, au contraire, un travail qui demande peu d'originalité ; il s'agit, étant donné dans le modèle en terre une série de formes auxquelles on donne par la pensée un contour géométrique, de reproduire ces formes exactement ou modifiées dans un rapport donné, sur un bloc de pierre. Il n'y a, en définitive, qu'à prendre des mesures sur un objet pour les reporter sur un autre ; cela se fait à l'aide de la mise au point, travail que l'artiste ne fait généralement pas lui-même et qu'il confie à des ouvriers spéciaux, appelés *praticiens*, dont une des qualités essentielles est d'avoir un coup d'œil juste. Mais, quand l'ébauche est terminée, lorsqu'il faut finir la statue, donner aux parties de l'objet taillé dans le marbre leur contour définitif, l'âme de l'artiste est nécessaire, car ce sont souvent ces détails de l'exécution de l'œuvre qui ont la plus grande importance au point de vue de l'expression.

La mise au point consiste donc en un traçage sur le bloc de pierre de la place que devront occuper les différentes parties de l'objet à représenter. Ce traçage se fait à l'aide de points de repère. Le praticien détermine d'abord par la pensée l'axe principal du modèle, divise ce dernier en un certain nombre de parties et marque l'intersection avec l'axe des points qui les séparent ; il obtient ainsi les premiers points de repère. Il en choisit d'autres sur le modèle et détermine leurs distances respectives à l'aide d'un compas à trois pointes. Ces distances sont reportées exactement ou modifiées dans un rapport donné, sur le bloc de marbre. Puis à l'aide d'une règle pliante qu'il appuie sur les points de repère convenablement choisis, le praticien détermine des plans suivant lesquels sont limitées les différentes parties du modèle. La trace de ces plans est repérée sur la surface du bloc de marbre et il peut alors commencer le *dégrossissement*, c.-à-d. tailler la matière de façon à lui donner la forme élémentaire de l'objet à représenter. A mesure que l'ouvrage avance, que les formes se précisent, de nouveaux points de repère sont établis ; on vérifie que chacun d'eux est bien à distance convenable de ceux qui sont déjà établis ; et les parties du bloc servant de points de repère sont réservées jusqu'à la fin de l'opération, en laissant un petit cône de matière pour les soutenir. Les points de repère sont finalement d'autant plus rapprochés que l'ouvrage est plus fin et demande plus de précision ; la mise au point n'est terminée le plus souvent que lorsqu'il n'existe pas à la surface de l'ébauche de carré de $0^{m},04$ de côté ne renfermant pas un point de repère. Comme leur nombre est ainsi considérable et que la position de chacun d'eux est vérifiée par rapport à celle des autres et doit être trouvée parfaitement exacte, on voit que ce travail de la mise au point est particulièrement délicat, mais il n'exige que de l'attention. Lorsque ce travail est terminé en même temps que le dégrossissement qui l'accompagne, le talent de l'artiste doit se manifester de nouveau dans le finissage et le modelé de l'œuvre. S. Moutou.

Mise en carte. Opération préparatoire du montage des métiers à tisser fonctionnant au moyen de mécaniques Jacquard, par laquelle on représente sur un papier quadrillé la contexture que devra présenter le tissu. En principe, l'espace compris entre deux lignes verticales du papier représente un fil de la chaîne, et celui que limitent deux lignes horizontales figure une duite : la rencontre d'une duite et d'un fil est donc donnée, sur la carte, par un petit rectangle, que l'on peint en couleur lorsque la duite recouvre le fil ou qu'on laisse en blanc quand c'est le fil qui doit passer sur la duite. C'est d'après ces données que s'effectue le perçage des cartons (V. Lisage). Dans la pratique, l'on apporte souvent à cette manière de faire des modifications destinées à simplifier l'établissement de ces mises en carte, et qui consistent à représenter par des teintes plates les différentes armures connues, qui se juxtaposent dans la composition de certains tissus ; ou bien à figurer par une même ligne horizontale plusieurs duites jouant des rôles différents dans la formation de l'étoffe, et pour chacune desquelles les mêmes couleurs prennent alors des significations différentes ; ou bien encore à adopter des combinaisons spéciales applicables à certaines contextures plus ou moins compliquées, et qui sont indiquées par des légendes que l'on joint à la mise en carte pour guider le liseur dans son travail. P. Goguel.

Mise en train (V. Imprimerie, t. XX, p. 634).

Mise en pages (V. Metteur en pages).

II. Sylviculture. — Mise en défends. — Interdiction du pâturage dans les bois, pendant un temps déterminé, jusqu'à ce qu'ils soient *défensables*, c.-à-d. assez élevés pour échapper à la dent du bétail. La loi forestière admet que les taillis sont défensables à dix ans. Ils le sont souvent, en

effet à cet âge ; mais, selon le climat, le sol, l'essence, la mise en défends pourrait être réduite dans certains taillis et utilement augmentée dans d'autres. L'interdiction du pâturage est utile encore dans les taillis, avant la coupe, pendant deux années et, dans les futaies, pendant leur régénération et tant que les jeunes peuplements peuvent subir un dommage notable par le parcours des troupeaux, soit jusqu'à quinze ou vingt ans. G. Boyer.

III. Législation. — Mise en accusation (V. Chambre, t. X, p. 382).

Mise en demeure (V. Demeure, t. XIV, p. 43).

IV. Histoire. — Mise hors la loi (Rév. fr.) (V. Constitution, t. XII, p. 643).

MIS EN (Blas.). Synonyme de *posé en*. Se dit des objets quelconques représentés sur un écu de façon à figurer une des pièces honorables. Ainsi cinq coquilles peuvent être mises en pal, en bande, en chevron. *Rangé en* exprime la même idée lorsque les figures sont rangées, posées ou mises en fasce.

MISÈNE (Cap). Promontoire d'Italie, situé sur la mer Tyrrhénienne à l'extrémité de la petite presqu'île qui forme avec la côte de Pouzzoles le golfe de Baïes et en face de l'île de Procida. C'est un ancien volcan qui faisait partie d'un groupe auquel se rattache aussi Procida et dont la catastrophe de Casamicciola atteste encore la présence. Virgile place au cap Misène le tombeau de Misenus, trompette d'Énée (*Enéide*, VI, 232). La masse de rochers du promontoire ressemble en effet à un énorme tumulus. Auguste établit à Misène le stationnement de la flotte chargée de la police de la Méditerranée. Pline l'Ancien en était le commandant lorsqu'il trouva la mort en étudiant de trop près l'éruption du Vésuve (79).

MISERERE. I. Liturgie. — Prière liturgique dont le texte a été emprunté au psaume 56. Elle a été mise en musique par beaucoup de compositeurs. La plus célèbre de ces compositions est celle de Gregorio Allegri, dans laquelle un chœur de quatre voix et un chœur de cinq se répondent, jusqu'à ce que dans le finale les neuf voix s'unissent et s'éteignent dans un *pianissimo*, qui se ralentit de plus en plus. Ce *Miserere* était autrefois réservé, par privilège exclusif, à la chapelle Sixtine. Il y est encore exécuté chaque année, le mercredi et le vendredi de la semaine sainte. Pendant qu'on le chante, le pape est agenouillé devant l'autel, les cardinaux devant leurs pupitres. A chaque verset, on éteint un luminaire, pour symboliser les défections successives des apôtres abandonnant leur maître l'un après l'autre. E.-H. V.

II. Musique (V. Musique).

Bibl.: Gavanti, *Thesaurus sacrorum rituum* ; Turin, 1736.

MISEREY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 357 hab.

MISEREY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. d'Evreux ; 278 hab.

MISÉRICORDE. I. Archéologie. — Espèce de dague à lame large et courte, mince, que l'on pouvait passer par les joints de l'armure et dont on se servait contre un ennemi à terre pour lui faire crier « merci » ou « miséricorde ». Les miséricordes des xve et xvie siècles ressemblent aux sandedei ou cinquedea faussement appelées *langues de bœuf*. Mais elles sont moins grandes, moins massives, et leur lame très aiguë et tranchante est beaucoup plus mince. Le principe de monture est le même dans les deux armes, c.-à-d. que la soie très aplatie est traversée par des rivets qui fixent sur elle des attelles de corne ou d'ivoire. Les quillons courts, massifs, infléchis vers la lame y sont souvent rivés dans la région du talon. Le pommeau élargi en queue de paon est formé par un élargissement de la soie et de son revêtement. Des rondelles de cuivre repercées en rosaces accompagnent les rivets et correspondent aux renflements latéraux de la poignée.

Ce nom de miséricorde donné à cette sorte de dague est un peu arbitraire, car on devait entendre durant tout le moyen âge, et plus tard, par ce vocable, toute forte dague capable de pénétrer par les joints d'un harnois. Sous la rubrique générale de *couteaux à plates* et aussi de *couteaux à armer*, on pouvait ranger toutes ces armes, portées surtout par les gens de pied qui en usaient contre les hommes d'armes démontés. Toutefois, dans l'ouvrage de l'escrimeur Marozzo, qui date du milieu du xvie siècle, on voit figurés des personnages armés de ces larges miséricordes et qui combattent avec, tout en étant revêtus de costumes civils. M. M.

II. Histoire religieuse. — Ce mot est entré dans la composition du nom de plusieurs congrégations religieuses. Nous indiquons leur situation d'après le recensement officiel de 1861, le seul qui présente des nombres à peu près certains : 22 prêtres *missionnaires de la Miséricorde*, 3 maisons ; — 64 augustines hospitalières de la *Miséricorde de Jésus*, 2 maisons ; — 39 augustines de *Notre-Dame de Miséricorde*, 1 maison ; — 25 religieuses *de la Miséricorde*, 2 maisons ; — 295 sœurs des *Ecoles chrétiennes de la Miséricorde*, 82 maisons ; — 330 sœurs hospitalières de la *Miséricorde de Jésus*, 9 maisons ; — 743 sœurs de la *Miséricorde*, 47 maisons, 5 maisons mères ; — 30 sœurs de la *Miséricorde du Sacré-Cœur de Jésus*, 13 maisons. En totalité, pour la France : 22 prêtres et 1.526 religieuses. E.-H. V.

III. Théologie. — On appelle *miséricordes*, en langage monastique, les adoucissements admis en faveur, soit de certains jours, soit de certains cas de maladie ou de faiblesse, aux abstinences alimentaires prescrites par la règle. E.-H. V.

IV. Marine. — Les navires à voiles étaient pourvus de cinq ancres : deux aux bossoirs en service courant ; deux autres appelées ancres de veille, jalées et étalinguées, toujours prêtes à mouiller, et enfin une cinquième placée, en général, le long de l'épontille du grand panneau, le jas démonté et pas maillé. On ne l'employait qu'en cas de danger extrême, quand les autres faisaient défaut : c'était la dernière espérance, d'où son nom d'ancre de miséricorde. Les navires à vapeur n'ont plus que quatre ancres ; la machine leur permettant toujours de se relever de la côte, en cas de temps forcé.

V. Architecture. — On nomme ainsi en architecture une petite console de bois fixée sous le siège des stalles d'église. Lorsque la planche, qui forme le siège et qui pivote sur des charnières, a été relevée, la *miséricorde* forme plus haut un autre siège plus petit sur lequel celui qui occupe la stalle peut s'asseoir tout en ayant l'air de se tenir debout ; il évite ainsi la fatigue durant les longs offices en s'appuyant aux accoudoirs et à la miséricorde qui doit son nom au rôle de soulagement qu'elle remplit. On l'appelle aussi *patience*. Les miséricordes sont ornées parfois de simples moulures, plus souvent de sculptures. C'est dans ces endroits peu apparents que la verve des artistes du moyen âge a prodigué, peut-être plus que nulle part ailleurs, les fantaisies bouffonnes, satiriques et même licencieuses. C. Enlart.

MISÉRIEUX ou **MIZÉRIEUX.** Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 577 hab.

MISERY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle ; 278 hab.

MISGURNUS. Genre de Poissons téléostéens, de l'ordre des *Physostomes*, de la famille des *Cyprinidæ*, section des *Cobitidina*, créé pour une *Loche* d'Asie et d'Europe, le *Mysgurnus fossilis*, poisson à corps allongé, comprimé, sans épine sus-orbitaire, dix ou douze barbillons à la mandibule, la nageoire dorsale opposée aux ventrales, la caudale arrondie. Cet animal habite les eaux stagnantes. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*.

MISILMERI. Ville d'Italie, prov. de Palerme, sur le chem. de fer de Palerme à Corleone ; 10.170 hab. Carrières de marbre rouge. Les Normands, commandés par Roger, y battirent les Sarrasins en 1068.

MISIONES. Territoire du N.-E. de la République Argentine formant une longue enclave entre le Brésil, à l'E. et le Paraguay, à l'O., délimité par les fleuves Iguazú, au N., Parana, à l'O., Uruguay, au S.-E. et par les *arroyos* Chimiray et son affluent Anchico, à l'O. Superficie, encore mal définie, d'environ 25.000 kil. q., couverte en grande partie de forêts vierges dont quelques-unes n'ont pas été foulées par des blancs. Trois chaînes de montagnes (*sierras*) se détachent du centre même du Territoire et courent : l'une, Sierra Victoria, du S.-S.-E. au N.-N.-O. ; la seconde, Sierra Misiones, de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., contournant les tributaires de l'Iguazú ; la troisième chaîne, Iman, a une direction N.-E.-S.-O., et envoie quelques affluents au Parana.

Incorporé à la province de Corrientes, en 1814, le territoire fut déclaré *Territorio nacional*, par décret du 20 déc. 1881. La région fut d'abord (16 mars 1882), divisée en cinq départements ; un décret national du 20 déc. 1895 le partage en quatorze départements : Posadas, San Carlos, Apostoles, Concepcion, San José, Cerro-Cora, etc.

Le sol, dans certaines parties du Territoire, semble fertile et susceptible de cultures tropicales : canne à sucre, tabac, manioc, café, et particulièrement du maïs. Les monts Iman renfermeraient de riches gisements de cuivre. Moyenne annuelle de la température, 21°. Sous l'administration des jésuites, vers le milieu du siècle dernier, la région comptait environ 100.000 hab. Cette population a disparu et cent ans plus tard (1860) on n'y comptait plus que 3.000 hab. Ce chiffre a été sensiblement élevé dans ces dernières années à la suite des efforts du gouvernement argentin pour diriger vers ce pays un courant d'immigration. Le recensement de 1895 accusa 33.209 hab., répartis dans six ou sept localités, dont Posadas, dans le S.-E., sur le bord du Parana, déclarée capitale du Territoire ; 6.000 hab. Les autres centres habités, tous dans la partie méridionale du Territoire, sont : Cerro-Cora, 1.270 hab. ; Candelaria, 1.250 hab. ; San Carlos, Apostoles, etc.

Bibl. : F. Latzina, *Diccionario geogr. argentino* ; Buenos Aires, 1891. — J. Queirel, *Misiones;* Buenos Aires, 1897 (504 pp. in-8, avec carte).

MISKAL ou **MITHQAL.** Poids employé en Orient pour peser les métaux poreux et les matières précieuses (or, argent, perles, pierres précieuses, corail, opium, essence de rose, soie, etc.), variable suivant les contrées. Il vaut 1 1/2 dirhem. On peut l'estimer de 4gr,65 à 4gr,85 en Turquie, 4gr,6326 (soit 24 kirat) en Egypte, 4 gr. à 4gr,65 en Arabie et 4gr,804 à Tripoli, 4gr752 à Tunis. Le miskal persan est de 4gr,55 à 4gr,6. Il vaut 24 nachod. Officiellement 217 miskal plus 19 1/2 nachod font 1 kilogr., ce qui donnerait au miskal 4gr,591. Pour peser les perles et pierres précieuses on divise le miskal en 23 kirat.

Au Maroc, le *mitkal* vaut 40 mousounas, soit 1 fr. 54 environ et fut jadis l'unité monétaire.

MISKOLCZ. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Borsod, près du Sajo, à l'issue du val de Szinva ; 30.400 hab. (en 1890). Marché agricole ; grand commerce de laine, bétail, blé, vin ; fabrication de porcelaines et faïences, de machines ; église (Saint-Etienne) du xiiie siècle.

MISNIE (V. Meissen).

MISOCCO (V. Mesocco).

MISOGHIS ou **DJOUMA** Dagh. Montagne de la Turquie d'Asie (province d'Aïdin), séparant les bassins du grand et du petit Mendereh ; elle se termine près de Scalanova, sur le golfe d'Ephèse. A son extrémité occidentale, le Misoghis est séparé du massif de Gumuch-Dagh par un seuil de 243 m., sous lequel est percé le tunnel du chemin de fer de Smyrne à Aïdin. C'est une succession de montagnes nues et grises, dont les sommets ne dépassent pas 1.000 m. A la base, des terrasses de 100 à 150 m., couvertes de cultures étagées, sont découpées par les torrents en cubes et en pyramides rougeâtres.

MISOL. Ile de Papouasie, au N.-O. de la Nouvelle-Guinée ; 1.740 kil. q. ; entourée de récifs coralliaires ; possession néerlandaise.

MISON. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Sisteron ; 964 hab.

MISOX. Vallée de Suisse, dans le cant. des Grisons ; elle se détache du versant méridional du massif du Bernardin dans les Alpes Grisonnes et s'ouvre sur la vallée du Tessin, près de Roveredo ; elle est traversée par la Moesa, affluent du Tessin. Très sauvage dans sa partie supérieure, où elle participe du caractère des Hautes Alpes, cette vallée jouit, dans sa partie inférieure, du climat italien ; on y trouve de grandes forêts de châtaigniers, la vigne, le mûrier et le figuier. Près du petit village de Misox, sur une éminence, de très belles ruines, tours et murs d'enceinte ; ce sont celles du château de Misocco qui fut détruit par les paysans révoltés en 1521.

MISPICKEL (V. Fer arsénical).

MISRAÏM ou **MESRAÏM** (V. Egypte, t. XV, p. 666).

MISRATA ou **MASRATA.** Ville maritime de la Tripolitaine, à l'E. de la capitale, au S.-O. du cap Misrata (phare) ; 8.000 hab. Tapis et tissus de poil de chèvre et de chameau. Commerce actif.

MISRI Effendi, mollah et poète turc, né en Egypte en 1660, mort à Brousse en 1710. Il était mollah à Brousse, et professait des opinions religieuses très hardies ; il réunit une troupe de quelques milliers de fanatiques, passa le Bosphore, vint jusqu'à Andrinople, où se trouvait alors le sultan Ahmed III. Il pénétra dans la grande mosquée, et déclara à la foule que les troupes du sultan ne pourraient remporter la victoire sur les Autrichiens, s'il ne punissait pas tous les traîtres. Le sultan fit reconduire cet illuminé à Brousse. Au bout de deux jours, le camp de l'armée turque fut la proie d'un violent incendie, et un tremblement de terre ravagea l'Asie Mineure. La populace vit dans ces calamités le résultat du renvoi de Misri, et le sultan fut obligé de lui permettre de revenir. Le mollah crut devoir refuser et resta à Brousse, où il vécut dans la retraite. Il était l'ami de Callinique, patriarche grec de Constantinople. Il composa plusieurs poésies, et dans l'une d'elles il chante l'incarnation de Jésus-Christ. Ces vers bizarres ont cependant été reconnus orthodoxes. E. Blochet.

MISS. Désignation appliquée en Angleterre aux jeunes filles, à l'exception de celles qui ont titre de *lady* (V. ce mot). On le fait suivre du prénom ; seule la fille aînée y joint le nom de famille.

MISSAGLIA. Célèbre famille d'armuriers milanais qui florissait durant le xve siècle ; elle fournit des armures à tous les souverains d'Europe. Au xvie siècle, cette dynastie, originaire d'Ello, fut continuée par celle des Negroli qui paraît lui avoir été apparentée (V. Negroli). M. M.

Bibl. : Angelico Angelucci, *Catalogo della Armeria Reale;* Turin, 1890, pp. 47 et 195. — Wendelin Bœheim, *Jahrbuch* de Vienne, 1890.

MISSÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars ; 608 hab.

MISSÈCLE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Graulhet ; 219 hab.

MISSÈGRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza ; 274 hab.

MISSEL (Liturg.), *liber missalis*, *missalis*, *missale*. Le livre qui porte ce nom contient maintenant les leçons, les antiphones, les psaumes, les oraisons, le canon et les préfaces, employés pour la célébration de la messe, dans tout le cours de l'année. Autrefois, il ne contenait ni les leçons, ni les antiphones, ni les psaumes. On distinguait alors le missel de l'*antiphonaire*, du *lectionnaire* et du *psautier* (V. ces mots). Egbert d'York (732) est le premier écrivain connu de nous, qui ait donné le nom de missel à un livre d'église ; mais ce qu'il désigne ainsi est le *Sacramentaire de Grégoire*, ne contenant ni les antiphones ni les leçons (*De Instit. cath.*, XVI, 1, 2). Il rapporte, en outre, que ce pape avait ordonné à tous ceux qui désiraient être consacrés prêtres de se pourvoir d'un psautier, d'un

lectionnaire, d'un antiphonaire, d'un *missel*, d'un office baptismal, d'un martyrologe, d'un comput, etc. (*De Remediis peccatorum*, I). Dès le xe siècle, on appela *pléniers* des missels plus ou moins complétés par des parties empruntées, soit aux lectionnaires, soit aux antiphonaires ou aux psautiers. Ces additions successives, qui ont formé le missel moderne, ont été l'œuvre de plusieurs siècles. E.-H. V.

MISSERGHIN. Ville d'Algérie, dép. et arr. d'Oran, à 15 kil. à l'O. d'Oran, à 110 d'alt. au pied des collines du Mourdjajo et non loin de la rive septentrionale du grand lac salé ; stat. du chem. de fer d'Oran à Tlemcen ; 4.077 hab. dont 2.300 Européens. Des sources abondantes permettent la culture maraîchère sur une grande étendue et Misserghin fournit la plus forte partie des légumes consommés à Oran ; un millier d'hectares sont plantés en vignes. Minoteries, fabriques de crin végétal, distillerie d'alcool d'asphodèle. Grand marché le vendredi.

MISSERY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Montagne; 397 hab.

MISSI Dominici (Hist. des institutions). Les capitulaires, les diplômes et les chroniques latines de l'époque carolingienne nomment habituellement *missi dominici* (quelquefois *missi a palatio*, *missi a latere regis*, *legati domini regis*) les agents supérieurs que le pouvoir central envoyait dans les provinces pour surveiller, et réformer au besoin, l'administration des ducs, des comtes et des autres fonctionnaires laïques ou ecclésiastiques. L'institution des *missi* prit naissance vers la fin de l'époque mérovingienne ; les derniers maires du palais, Charles Martel et Pépin le Bref, avaient des agents qui parcouraient le royaume pour veiller à l'exécution de leurs ordres (*missi discurrentes*) ; à l'avènement de Pépin (751), les *missi* du maire devinrent les *missi* du roi. D'un usage intermittent Charlemagne fit une institution régulière, dont plusieurs capitulaires, notamment celui de 802, déterminèrent minutieusement l'objet et le fonctionnement. — Les *missi* n'étaient pas des fonctionnaires permanents, comme les inspecteurs généraux d'aujourd'hui, mais de simples commissaires choisis par le roi chaque année et dont la commission ne durait que quelques semaines. Pendant la seconde moitié du VIIIe siècle, ils étaient ordinairement pris parmi les fonctionnaires subalternes du palais ; mais, à partir de 802, Charlemagne les choisit toujours parmi les évêques et les comtes, c.-à-d. parmi les personnages les plus riches, les plus influents et par conséquent les moins accessibles aux tentatives de corruption. Les *missi* étaient presque toujours associés deux par deux, l'un comte, l'autre évêque, représentant ainsi le double pouvoir du souverain qui gouvernait l'Eglise autant que l'Etat. Le ressort de leur inspection était fixé par un règlement annuel, qui répartissait les provinces de l'Empire en un nombre variable de *missatica* ou *legationes*, comprenant toujours plusieurs comtés. Dans leur tournée, ils devaient être logés et défrayés de tout par les habitants de la région inspectée ; quelquefois, ces frais étaient mis, à titre de peine, à la charge des fonctionnaires dont l'administration méritait de graves reproches. Les attributions des *missi*, qui variaient suivant les termes de la commission donnée à chacun d'eux, étaient généralement fort étendues; ils représentaient en tout le roi ou l'empereur, avec plein pouvoir d'agir en son lieu et place, sans en référer à lui, sauf dans les cas embarrassants. Ils étaient ordinairement chargés, dans les limites de leur ressort : 1° de faire respecter les droits régaliens et les droits domaniaux du souverain ; 2° de surveiller les évêques et les abbés, de contrôler l'administration des comtes et autres agents royaux, et au besoin de se substituer à eux pour faire les levées de troupes, recevoir le serment de fidélité, etc. ; 3° de protéger les faibles, d'examiner les plaintes et les requêtes que toute personne pouvait déposer entre leurs mains, et de rendre la justice, soit en premier et dernier ressort, soit en appel, avec droit de coercition immédiate ; 4° de rappeler leurs obligations professionnelles aux fonctionnaires laïques et ecclésiastiques réunis par eux en assemblée générale (*conventus missorum*), et d'expliquer au peuple, par des discours publics (*admonitiones*), ses devoirs religieux et moraux. — A côté des *missi* ordinaires, qui recevaient un pouvoir général de contrôle, il y avait des *missi* extraordinaires, qui étaient chargés de représenter le roi ou l'empereur pour une affaire spéciale, soit dans l'administration intérieure de l'Etat, soit dans les relations extérieures avec les Etats voisins.

Après Charlemagne, l'institution des *missi dominici* changea de caractère. Dès le règne de Louis le Pieux, les grands (*optimates*) intervinrent dans leur nomination et dictèrent souvent à l'empereur le choix des personnages qu'il investissait de ces hautes fonctions. Dès lors le soin de contrôler l'administration provinciale fut confié, non plus à des agents exclusivement dévoués à l'empereur et s'inspirant des intérêts généraux de l'Etat, mais à des seigneurs laïques ou ecclésiastiques, préoccupés avant tout d'étendre leur influence et leurs possessions territoriales dans la région où ils étaient établis. A mesure que le pouvoir central s'affaiblit et que les pouvoirs locaux devinrent plus hardis dans l'usurpation des droits régaliens, les *missi* cessèrent peu à peu d'être des fonctionnaires itinérants (*discurrentes*) ; dès le milieu du IXe siècle en France, dans les premières années du xe siècle en Italie, ils devinrent des fonctionnaires résidents (*constituti*), chargés d'une manière permanente de surveiller la province, où ils exerçaient leur charge d'évêque, de duc ou de comte, et beaucoup profitèrent de l'autorité que leur donnait le titre de *missi* pour satisfaire leurs ambitions personnelles. Lorsque Charles le Chauve, désespérant de maintenir l'ordre dans ses Etats, fit appel au concours de ses fidèles et qu'entre eux et lui se formèrent des associations de paix (*concordiæ*), les *missi*, qui étaient intéressés à réprimer les brigandages dans les pays où ils avaient leurs charges et leurs propriétés, prirent la direction de ces « concordes » et agirent moins souvent comme agents du roi que comme délégués des fidèles associés pour la paix publique (*legati Deo amatæ pacis*). D'après le témoignage des documents, l'existence des *missi* n'est constatée, en France et en Allemagne, que jusqu'à la fin du IXe siècle ; en Italie que jusqu'au milieu du xe. L'institution créée par les Carolingiens disparut donc avec eux au milieu de l'anarchie féodale. Toutefois, elle devait reparaître plus tard sous des formes nouvelles, lorsque les rois capétiens furent assez forts pour soumettre la société féodale à la centralisation monarchique. Les baillis itinérants de Philippe-Auguste, les enquêteurs royaux de saint Louis, les réformateurs généraux délégués par les rois du XIVe et du XVe siècle, les maîtres des requêtes chargés au XVIe siècle de faire des chevauchées dans le royaume, enfin les intendants de justice, de police et finances, institués par Henri IV, et par Richelieu, rappellent à bien des égards les *missi* carolingiens. Ch. Mortet.

Bibl. : Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 1882. t. II, 3e part., 114 et suiv. ; t. III, 2e part., 441 et suiv. ; t. IV, 2e part., 619 ; t. V, 37. — V. Krause, *Geschichte des Institutes der* missi dominici, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, 1890, t. XI, pp. 193-300. — Fustel de Coulanges, *Hist. des institutions polit. de l'ancienne France : les transform. de la royauté pendant l'ép. carolingienne*, 1892, pp. 534-569. — E. Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise* (877), 1885, pp. 240 et suiv. — Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, 1844, pp. 188 et suiv., 6e éd. — L. Beauchet, *Hist. de l'organisation judiciaire en France : époque franque*, 1886, pp. 69 et suiv. — G. Monod, *les Mœurs judiciaires au* VIIIe *siècle, d'après la* Paræenesis ad judices *de Théodulf*, dans *Revue historique*, t. XXXV, pp. 1 et suiv.

MISSIESSY (Edouard-Jacques Burgues, comte de), amiral français, né à Toulon le 23 avr. 1756, mort à Toulon le 24 mars 1837. Après avoir servi avec distinction sur les flottes royales pendant la guerre d'Amérique (1776-83) et avoir publié d'importants ouvrages (*Signaux des armées navales*, 1786, in-8 ; *Arrimage des vais-*

seaux, 1789, in-8 ; *Traité de l'installation des vaisseaux*, 1789, in-4), il fit, comme capitaine de vaisseau (1792), puis contre-amiral (1793), les premières campagnes de la Révolution sur la Méditerranée, occupa ensuite d'importants emplois au ministère de la marine, devint préfet maritime au Havre (1802), et mis à la tête de l'escadre de Rochefort (mai 1804), fut envoyé aux Antilles (janv. 1805), où, suivant les vues de l'empereur, l'escadre de Toulon devait se réunir à lui. Il ravitailla la Martinique et la Guadeloupe, ravagea les possessions anglaises et fit lever le siège de Santo Domingo. Mais n'ayant pas été rejoint par Villeneuve, il dut rentrer en France et subit une disgrâce imméritée qui dura jusqu'en 1808, époque où, nommé vice-amiral, il alla commander l'escadre de l'Escaut. Dans ce nouveau poste il rendit d'éminents services comme organisateur et, à deux reprises (1809-14), contribua puissamment à la défense d'Anvers. Rallié aux Bourbons après la chute de l'Empire, il fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur (24 août 1814) et préfet maritime à Toulon. Il prit sa retraite en 1832. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui : *Traité historique et pratique du gréement des vaisseaux* (an IV, in-8) ; *Moyen de procurer aux vaisseaux de différents rangs des qualités pareilles et une égale activité dans les manœuvres et le service de l'artillerie* (1803, in-8) ; *Tactique et signaux de jour, de nuit et de brume, à l'ancre et à la voile* (1827, in-8). A. Debidour.

MISSILLAC. Com. dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Gildas-des-Bois ; 3.876 hab. Chaux hydraulique. Dolmen de la Roche-au-Loup. Eglise des xve et xviie siècles. Château de la Bretèche de la Renaissance.

MISSINIPI. Fleuve du Canada (V. Churchill).

MISSIO in possessionem (Dr. rom.) (V. Envoi).

MISSION. I. Histoire religieuse. — Missions chrétiennes, catholiques et protestantes. — L'histoire des missions chrétiennes est aussi ancienne que celle du christianisme. Dans un des derniers entretiens qu'il eut avec ses disciples, Jésus leur dit : « Allez et instruisez les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (*Ev. s. Matth.*, xxviii, 19). Pour le chrétien, contribuer à cette entreprise d'évangélisation universelle, ce n'est pas seulement satisfaire le besoin d'expansion et de propagande inhérent à toute conviction intense, c'est accomplir un acte de fidélité, en obéissant à un commandement précis du fondateur de sa religion. Le commandement lui-même est la conséquence naturelle de la conception que Jésus se faisait de son œuvre, laquelle devait, non rester confinée dans les limites d'une nation ou d'une race, mais s'étendre sur le monde entier et opérer le salut de tout le genre humain. D'autre part, privée, au moins à ses débuts, des moyens de contrainte que fournit la puissance matérielle, elle devait demander son succès à la persuasion, à la prédication. En moins de dix-neuf siècles, c.-à-d. en un laps de temps qui n'atteint même pas la durée de trente-huit générations d'hommes ayant vécu cinquante années, cette conquête, commencée à Jérusalem, est parvenue jusqu'aux terres glacées des Esquimaux, s'emparant de l'Europe, de l'Amérique, de la partie la plus peuplée de l'Océanie, et multipliant ses avant-postes en Asie et en Afrique. Elle n'a jamais cessé de progresser ; mais la rapidité et l'énergie de ses mouvements ont varié à diverses époques, à raison des occasions, des moyens d'action offerts et surtout du zèle religieux. On a constaté qu'ordinairement les efforts et les sacrifices pour la mission chez les infidèles sont proportionnés au développement de la piété dans une Eglise et dans ses membres, et que par réciprocité les sentiments stimulés par l'attention et l'intérêt portés à l'œuvre missionnaire contribuent puissamment à développer la ferveur chez les fidèles.

Les missions n'intéressent pas seulement les croyants, à qui elles promettent la propagation de leur foi. Pour diverses causes qui ne touchent point au sentiment religieux, elles attirent, en notre temps, une attention qui semble s'accroître tous les jours. Les savants s'occupent des travaux des missionnaires, à cause des apports souvent précieux qu'ils fournissent à la géographie, à l'ethnographie, à la philologie, à l'histoire naturelle et même à l'histoire des peuples, surtout à l'histoire de leurs légendes, de leurs croyances et de leurs mœurs. Les commerçants attendent d'eux l'indication de nouveaux débouchés et la production de besoins facilitant le placement de leurs denrées. Suivant les circonstances, les missionnaires sont considérés par les hommes politiques, soit comme des auxiliaires utiles, soit comme des voisins embarrassants. En effet, ils peuvent étendre l'influence de la nation à laquelle ils appartiennent, lui ouvrir les voies pour le protectorat, et lui ménager des prétextes pour la conquête ; mais leur zèle peut aussi provoquer des conflits avec les autres nations ou bien, inquiétant pour leurs usages et leurs croyances les populations soumises, exciter des soulèvements parmi elles, ou au moins une défiance funeste. Pendant longtemps la Compagnie des Indes s'est montrée fort hostile aux missionnaires ; et il ne semble pas que notre gouvernement d'Algérie encourage leurs entreprises pour la conversion des mahométans. Entre la mission et la colonisation les relations sont assez souvent empreintes de défiance, les missionnaires étant obligés de défendre la personne de leurs ouailles contre les vexations et leur terre contre les empiétements des colons, leur propre autorité contre un voisinage et des exemples qui contredisent leur prédication et affaiblissent leur prestige.

Au mot Christianisme (t. XI, p. 274) il a été constaté que les premières conversions opérées sur des Samaritains et des Gentils furent faites en dehors de l'initiative des Apôtres (p. 274) ; et que ce qui caractérise la propagation primitive du christianisme, telle qu'elle est relatée dans les *Actes des Apôtres*, c'est qu'elle résulte de travaux indépendants de la direction des Douze, travaux entrepris et accomplis par des hommes qui n'avaient reçu que de leur propre foi l'investiture de leur office, obéissant à ce qu'on appelait alors un *mouvement* ou un *appel de l'Esprit* (p. 275). Cet essor de la mission spontanée et individuelle, dont les agents étaient parfois des commerçants, des gens de métier, des voyageurs, des soldats, même des prisonniers et des esclaves, dut se restreindre, à mesure que le développement de la hiérarchie, établissant des ministères spéciaux, en détermina les fonctions, et délimita les territoires où ces fonctions devaient être exercées. Un temps vint où l'évangélisation des païens d'une ville et de la contrée environnante fut exclusivement dirigée par l'évêque de cette ville ou par le métropolitain, qui siégeait ordinairement au chef-lieu de la province. Au delà de ces circonscriptions ecclésiastiques, l'extension du christianisme paraît avoir été, pour une grande part, l'œuvre de l'Eglise de Rome, au moins en ce qui concerne l'Occident. Depuis fort longtemps, cette Eglise réclame, comme lui appartenant directement, les territoires restés sans évêques. Elle prétend, sans fournir de preuves, que ce sont ses missionnaires qui ont porté l'évangile dans l'Afrique proconsulaire, en Espagne et en Gaule. Ce qui paraît plus certain, c'est que le pape Célestin (422-432) envoya Palladius, puis Patrick, accompagné de vingt auxiliaires, en Irlande, d'où sortirent ensuite de nombreux et ardents propagateurs de la foi, qui travaillèrent avec succès en Ecosse, dans la Grande-Bretagne et dans les pays germaniques. Vers 597, Grégoire le Grand qui, avant d'être pape, avait conçu le projet d'aller lui-même, comme missionnaire, en Angleterre, y envoya Augustin avec quarante autres moines. Ils y inaugurèrent l'œuvre qui aboutit à la conversion des Anglo-Saxons, et qui releva dans l'île que ces païens avaient conquise le christianisme abattu par la défaite et la dispersion des Bretons. Parmi les plus grandes missions entreprises par des moines, sous les auspices du siège de Rome et accomplies à son profit, il convient de citer encore celle de l'Anglo-

Saxon Boniface en Germanie (719-755). Les travaux de Cyrille et de Méthode (860-882) furent suspectés plutôt qu'encouragés par le clergé latin.

L'institution du régime monastique avait formé les cadres d'une milice singulièrement appropriée au service missionnaire : vouée à la pauvreté et à l'obéissance, disciplinée à l'activité collective, apte à produire partout les choses nécessaires à sa subsistance, animée d'un ardent esprit de corps, ambitieuse de multiplier ses provinces et d'agrandir son propre domaine, en agrandissant celui de l'Eglise, et en étendant le ressort de la suprême juridiction de la cour de Rome, qui protégeait les ordres religieux contre les revendications du clergé séculier, et dont la politique a toujours été de laisser à ces ordres, lorsqu'ils sont puissants, la direction effective de leurs entreprises. Après les bénédictins vinrent les prémontrés, qui travaillèrent chez les Slaves, puis les dominicains et les franciscains. La découverte de l'Amérique et celle d'une route nouvelle vers les côtes orientales de l'Afrique et les Indes ouvrirent un champ immense pour l'évangélisation des infidèles, réduite par la conversion de la vieille Europe à une inaction presque complète. Les anciens ordres y entrèrent avec ardeur ; mais ils furent bientôt rejoints et dépassés par les jésuites, ordre nouveau, qui dans la conception première de son fondateur était destiné à la mission, et qui a toujours consacré à cette œuvre une part importante de son zèle et de son habileté, plus soucieux de la quantité des résultats que de la valeur des moyens employés pour les obtenir. — Ces faits et les circonstances produites par les succès de la Réformation imposaient à la cour de Rome la nécessité de créer une institution spéciale, pour maintenir les diverses missions dans une direction conforme à ses vues, pour prévenir ou réprimer les conflits résultant de l'émulation ou de la rivalité de leurs agents, et pour réparer ou compenser les pertes causées par le schisme et par l'hérésie. Dès 1597, Clément VIII réunit une congrégation pour cet objet ; mais cette congrégation ne fut définitivement constituée que le 22 juin 1622, par la bulle *Incrustabili* de Grégoire XV, qui lui donna le titre de SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE (*de propaganda fide*). Ses attributions consistent dans l'administration spirituelle et temporelle des missions, le règlement de leurs affaires contentieuses, l'envoi des missionnaires dans les pays qu'ils doivent évangéliser, la nomination des évêques de missions et des vicaires apostoliques. Elle est le juge ordinaire des controverses et des conflits qui se produisent entre les missionnaires des divers ordres, les supérieurs de ces ordres et le clergé indigène ; elle résout aussi les doutes qui lui sont soumis. Le personnel de cette congrégation se compose de vingt-neuf cardinaux, dont un est *préfet*, un autre *préfet-économe*. Le secrétaire est un évêque *in partibus*, assisté d'un substitut et d'un protonotaire apostolique. Elle comprend, en outre, trente-sept consulteurs dont dix-sept sont des religieux, quatre *minutanti* et un archiviste ; pour le temporel, un chef d'administration, un consulteur légal, un procureur légal, un comptable, un *minutante*, un archiviste, un architecte et un directeur de l'imprimerie polyglotte. La congrégation générale se tient une fois par mois, le lundi ; elle ne s'assemble devant le pape que pour les affaires les plus importantes. Chaque semaine se réunit un congrès, auquel assistent seulement le cardinal-préfet, le secrétaire et les employés. — L'œuvre de cette congrégation est aujourd'hui complétée par celle de la SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE POUR LES AFFAIRES DU RITE ORIENTAL. Formée par Urbain VIII uniquement pour la correction des livres du rite oriental, cette seconde congrégation a été organisée par Benoît XIV. En 1862, Pie IX l'a reconstituée, et il en a étendu les attributions à toutes les affaires d'Orient. Elle est composée de dix-neuf cardinaux dont un est *préfet;* un prélat romain en est le secrétaire. Il y a vingt-six consulteurs dont neuf sont des religieux, quatre *minutanti* et cinq interprètes. — Une *consulte prélatice* a été provisoirement adjointe à ces deux congrégations. L'*imprimerie polyglotte*, qui se rattache à leur domaine, a été établie, en 1627, par Urbain VIII, et dotée des caractères de cinquante langues. Ce pape l'avait annexée à un *collège* fondé par lui pour la préparation des missionnaires. — A propos de ces institutions, il convient de noter que les décisions des congrégations cardinalices sont considérées comme émanant directement du pape lui-même (V. t. XII, p. 424, col. 2).

La cour de Rome répartit en trois classes les territoires sur lesquels elle exerce son action : 1° *Pays canoniques*, soumis complètement aux règles du droit canon ; 2° *Pays concordataires*, dans lesquels ces règles ont été modifiées par des pactes intervenus entre la papauté et les puissances temporelles ; 3° *Pays de missions*, où le catholicisme est en voie d'établissement, comme chez les nations païennes, ou bien en voie de rétablissement, comme chez les nations hérétiques ou schismatiques. Le Saint-Siège estime qu'il ne convient pas d'asseoir dans ces pays une législation définitive ; il y procède avec les tempéraments que comportent des situations variées. Les missions relèvent directement de lui, et sont toutes placées sous la direction de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dont la tradition constante est de leur laisser toute la liberté compatible avec la paix, l'unité et l'autorité de l'Eglise. — Les pays de missions sont : EN EUROPE, la Grande-Bretagne (Angleterre, Irlande et Ecosse) ; la Suède et la Norvège ; le Danemark ; la Russie ; la Hollande ; l'Allemagne septentrionale ; la Saxe ; la Lusace ; le duché d'Anhalt ; le Schleswig-Holstein ; la Mésolcine-Calance et la Rhétie, dans le canton des Grisons (Suisse) ; la presqu'île des Balkans et la Grèce. TOUTE L'ASIE, sauf les colonies portugaises. TOUTE L'AFRIQUE, sauf l'Algérie, les Canaries, Ceuta et l'île de la Réunion, dont l'évêque est suffragant de l'archevêque de Bordeaux. EN AMÉRIQUE, les possessions anglaises ; les Etats-Unis ; les Indes occidentales et les Antilles, sauf la Guadeloupe, la Martinique (dont les évêques sont suffragants de l'archevêque de Bordeaux), Haïti et Cuba ; la Guyane ; la Patagonie. TOUTE L'OCÉANIE, sauf les Philippines. — Les représentants officiels du Saint-Siège dans les pays de missions sont : les délégués apostoliques, les vicaires apostoliques et les préfets apostoliques. La *délégation apostolique* constitue une juridiction plus ou moins étendue, attribuée par le pape à un prélat séculier ou régulier sur un certain nombre de diocèses, de vicariats apostoliques ou de préfectures, sans distinction de rites. Le délégué apostolique est nommé par la Sacrée Congrégation de la Propagande, qui détermine l'étendue de ses pouvoirs. Les *vicariats apostoliques* sont des territoires ou des parties de territoire dont le Saint-Siège remet l'administration spirituelle à des prélats. Ordinairement, ces vicaires sont revêtus du caractère épiscopal et portent le titre de quelque siège *in partibus*. Ils sont choisis par la Sacrée Congrégation de la Propagande, qui délimite le ressort de leur juridiction. Suivant les circonstances, les vicariats peuvent être élevés au rang d'évêchés, tout en continuant à faire partie des pays de missions, comme cela a eu lieu en Angleterre le 29 sept. 1850, lorsque Pie IX rétablit la hiérarchie dans ce pays. On appelle *préfets apostoliques* des chefs de missions non revêtus du caractère épiscopal. Ce sont de simples missionnaires, réguliers ou séculiers, investis par la Sacrée Congrégation de la Propagande de pouvoirs plus ou moins étendus. A l'exception de la faculté de conférer les ordres majeurs, prêtrise, diaconat et sous-diaconat, ils exercent souvent toutes les fonctions d'un évêque. Ils peuvent tonsurer, conférer les ordres mineurs, placer ou déplacer les sujets soumis à leur juridiction, étendre ou restreindre les droits confiés aux missionnaires, inspecter leurs églises, etc. Ils peuvent même adresser des mandements aux fidèles et leur administrer le sacrement de la confirmation. — Le domaine de la Propagande comprend aujourd'hui : *pour le rite latin* (Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie), 2 délégations apostoliques, 1 patriarchat, 54 archevêchés, 180 évêchés, 104 vicariats aposto-

liques, 43 préfectures apostoliques; *pour les rites orientaux* (Europe, Asie, Afrique), 5 délégations apostoliques, 5 patriarchats, 10 archevêchés, 41 évêchés, 6 vicariats apostoliques.

Voici, par ordre d'ancienneté, les noms des principaux ordres, congrégations et associations que la Propagande admet à prendre part aux missions (on trouvera dans la série alphabétique de notre *Encyclopédie* des notices sur les plus importants) : Bénédictins, Dominicains, Bénédictins-Sylvestrins, Augustins, Carmes déchaussés, Frères Mineurs observantins, Frères Mineurs capucins, Jésuites, Frères Mineurs réformés, Lazaristes, Société des missions étrangères de Paris, Rédemptoristes, Picpusiens, Oblats de Marie, Maristes, Salésiens d'Annecy, Congrégation du Saint-Esprit et du Cœur immaculé de Marie, Salésiens de Turin, Société des missions étrangères de Milan, Congrégation du Sacré-Cœur d'Issoudun, Société des missions africaines de Lyon, Société belge des missions étrangères, Société des missions africaines de Vérone, Pallotins, Société des missions étrangères de Rome, Missionnaires d'Alger dits Pères blancs, Société anglaise de Mill-Hill pour les missions étrangères, Salésiens de Troyes, Société hollandaise des missions étrangères, Missionnaires du Cœur immaculé de Marie. En outre, les frères d'une vingtaine de congrégations enseignantes s'occupent des écoles. On a évalué à environ dix mille le nombre des hommes employés au service des missions; ils sont aidés par des religieuses appartenant à une centaine de congrégations différentes. Les prêtres, les religieux et les religieuses qui se vouent à ces œuvres sont en majeure partie originaires de la France et de l'Espagne. Les autres pays catholiques, même l'Italie, fournissent proportionnellement beaucoup moins de missionnaires. — La France fournit aussi la plus grande partie des ressources pécuniaires. Nous n'avons point réussi à nous procurer les documents nécessaires pour établir le budget des missions catholiques, d'une manière à peu près exacte. Les sommes, vraisemblablement considérables, que se procurent directement les corporations missionnaires, ne sont guère connues que d'elles seules ; elles n'en publient pas d'états. On ne trouve de renseignements précis que dans les rapports de deux œuvres auxiliaires : celle de Lyon pour *la Propagation de la foi*, commencée vers 1804 par Mme Petit et définitivement constituée le 3 mai 1822, et celle de *la Sainte-Enfance*, fondée plus récemment et primitivement conçue en vue des petits Chinois. Pendant les dix dernières années (1886-1896), les catholiques des cinq parties du monde, mais principalement les Français, ont donné à ces deux œuvres une moyenne de 11 millions de fr. Les frais d'administration ont absorbé un peu moins d'un dixième de cette somme ; une autre partie a été affectée à la mission parmi les hérétiques et les schismatiques. Le reste, 8 millions environ, a été réparti entre les diverses autres missions.

MISSIONS PROTESTANTES. — Pendant longtemps, toutes les forces des Eglises issues de la Réformation ont été absorbées par la lutte pour l'existence ou pour la victoire. Puis vinrent les années de stérilité produites par les sécheresses du formalisme orthodoxe, et les années d'impuissance produites par l'atrophie rationaliste. L'extension que le protestantisme prit en dehors de l'Europe, pendant cette période, fut le résultat, non de missions proprement dites, mais de l'émigration des protestants, et des entreprises de conversion formées par les gouvernements de la Hollande et du Danemark, sur des territoires asiatiques conquis par eux. L'inaction des Églises protestantes dans le champ des missions jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et la progression du zèle avec lequel elles se sont mises à y travailler depuis lors ressortent des dates de la fondation des principales sociétés qui y opèrent aujourd'hui. Dans la liste qui suit, les nombres insérés entre parenthèses désignent ces dates; les autres nombres indiquent le budget de ces sociétés en 1896. ANGLETERRE : Société pour la propagation de l'Evangile (1701), 3.000.000 de fr. ; Société baptiste de mission (1792), 1.400.000 ; Société des missions de Londres (1795), 3.500.000 ; Société anglicane de mission (1799), 7.000.000 ; Société wesleyenne de mission (1816), 3.000.000 ; Mission pour l'intérieur de la Chine (1865), 800.000. ECOSSE : Les Eglises de ce pays entreprennent et dirigent officiellement l'œuvre missionnaire ; l'Eglise nationale depuis 1824), budget spécial, 1.200.000; l'Eglise presbytérienne unie (depuis 1835), 1.000.000 ; l'Eglise libre d'Ecosse (depuis 1843), 2.500.000, *Total pour les îles Britanniques :* environ 35.000.000. ALLEMAGNE : Eglise morave ; elle s'occupe de mission depuis 1732 et elle y consacre la plus grande partie de ses forces, 2.000.000 ; Société des missions de Bâle (1815), 1.250.000 ; Société luthérienne de Leipsig (1819, 1836), 400.000; Société de Berlin (1824), 400.000 ; Société rhénane (Barmen, 1828), 550.000 ; Missions de la communauté de Hermannsbourg (1849), 360.000. *Total pour l'Allemagne :* environ 4.250.000. PAYS-BAS : Société néerlandaise de mission (Rotterdam, 1797), 200.000 ; Association néerlandaise pour les missions (Rotterdam, 1858), 90.000 ; Société d'Utrecht (1859), 95.000, et sept autres petites Sociétés. *Total pour les Pays-Bas :* environ 600.000. PAYS SCANDINAVES : Société danoise de mission (Copenhague, 1821), 125.000 ; Société suédoise de mission (1856), 230.000; Société norvégienne de mission (1842), 600.000; Société finlandaise de mission (1859), 130.000. *Total pour les pays scandinaves :* environ 1.085.000. FRANCE : Société des missions évangéliques de Paris (1822), 700.000. Le champ de travail de cette Société comprend le Sénégal, le Congo français, le pays des Barotsis sur le Zambèze, le pays des Basoutos au S. de l'Afrique et Madagascar, Maré et l'archipel de Taïti en Océanie. AMÉRIQUE DU NORD : Comité des missions étrangères de Boston (1810), 2.500.000; Union baptiste américaine pour les missions (Boston, 1814), 3.500.000; Eglise presbytérienne du Nord (Philadelphie, depuis 1837), 5.000.000 ; Eglise méthodiste épiscopale (New York, depuis 1819), 4.000.000; en outre, une trentaine d'autres sociétés. *Total pour l'Amérique du Nord :* environ 20.000.000. D'après un calcul fait avec une grande recherche d'exactitude, les ressources mises par le protestantisme au service des missions aurait atteint en 1895 la somme de 70.000.000 de fr. Le nombre des agents employés à cette œuvre était alors d'environ 6.300.

Les caractères qui différencient l'Eglise catholique romaine et les Eglises protestantes apparaissent très manifestement dans les entreprises que ces Eglises poursuivent en concurrence pour la conversion des païens. Chez la première se trouvent l'autorité centralisatrice, qui rassemble et discipline les forces à employer, trace ou revise les plans et en dirige ou en surveille l'exécution ; la tradition séculaire des expériences acquises; l'esprit de suite qui impose la persévérance aux lassitudes ou aux défaillances des agents. Chez les autres, l'indépendance, qui parfois suscite des projets inconsidérés ou inconsistants, mais qui provoque la spontanéité et la diversité des initiatives, stimule l'émulation des nations et des Eglises, et produit, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau qui précède, au moins pour les ressources pécuniaires, des résultats que n'a jamais donnés la soumission la plus docile ou la plus dévouée. Du côté catholique, le célibat qui réduit à la seule personne des collaborateurs actifs la somme des frais à couvrir et des périls à courir ; du côté protestant, le mariage avec les dépenses qu'exige l'entretien d'une famille et avec les soucis de l'avenir des enfants, mais qui est comme une prédication vivante, offrant aux païens l'exemple et l'influence d'une maison chrétienne, et faisant des enfants du missionnaire les compatriotes des indigènes.

La différence est plus sensible encore en ce qui concerne le but et les procédés. Pour le missionnaire catholique, l'instruction générale du peuple païen, lorsqu'il s'en occupe, n'est qu'un accessoire. Loin de prescrire la lecture des écrits bibliques, il l'interdit ; il célèbre son culte en langue incomprise. Ce qu'il s'efforce d'obtenir avant tout, c'est la

soumission à l'Eglise et à ses commandements, l'obéissance au prêtre qui la représente, la foi aux sacrements et aux cérémonies, l'invocation des saints, la vénération des images, l'espérance fondée sur la vertu des médailles, des scapulaires et des offrandes, sur les récitations de paroles et sur la puissance des rites. Généralement, cette tâche est facilitée par les usages et les croyances des païens ; il ne s'agit guère que d'en changer l'objet ou d'y ajouter simplement un objet nouveau. Non seulement le paganisme est naturellement rapproché du catholicisme par ces côtés, mais en beaucoup de lieux, dit-on, la pratique missionnaire incline à rapprocher le catholicisme du paganisme. La doctrine de l'*accommodation* professée par le jésuite Alexandre de Rhodes, un des apôtres du Tonkin et de l'empire d'Annam, et par Robert de Nobili, recommande de rendre aussi insensible qu'il se peut le passage du paganisme au christianisme, de manière à ce que les païens deviennent chrétiens, sans se sentir heurtés ; et pour cela de revêtir le catholicisme de toutes les apparences qui peuvent le faire ressembler à la religion qu'il veut remplacer. L'attitude des jésuites à l'égard des *rites chinois*, célèbre en l'histoire des missions, montre comment ils mettent cette doctrine en pratique. Dans ces conditions, les résultats numériques peuvent parfois être grands et rapides.

Ces procédés sont interdits aux protestants par l'objet même de la mission dont ils sont chargés. Non seulement la religion qu'ils apportent ne présente aucune affinité avec les croyances des païens et les pratiques de leur culte ; mais la tendance traditionnelle de la plupart des Eglises auxquelles ils appartiennent est d'éliminer du culte chrétien tout ce qui pourrait en amoindrir la spiritualité. Privée de ces moyens extérieurs d'action, leur religion ne peut s'établir, subsister et progresser, qu'en opérant l'éveil de la conscience et le développement de la connaissance. La Bible est en quelque sorte l'autel de cette religion dans la famille comme dans l'église ; elle doit être lue dans les maisons comme dans les assemblées; et partout où le culte est célébré, il doit l'être dans la langue de ceux qui y prennent part. D'où, la nécessité de fixer cette langue par l'écriture, puis de l'adapter à l'expression des idées religieuses et de la prière, à la poésie des cantiques et à la traduction de la Bible. On peut trouver aujourd'hui ce livre traduit et imprimé en 299 langues ou dialectes, dont plusieurs n'avaient jamais été écrits, tandis qu'avant 1804 on ne comptait encore que cinquante de ces traductions. La lecture du livre sacré étant partout une des conditions les plus importantes de la pratique de la religion protestante, et l'exercice de la pensée étant un ressort essentiel, pour un culte qui ne tire presque rien des cérémonies, il s'ensuit que non seulement l'enseignement de la lecture, mais la culture générale de l'intelligence, et par conséquent l'établissement des écoles et la production des livres, s'imposent comme une nécessité à la mission. Chez certaines peuplades, cette nécessité rend l'œuvre fort difficile et fort lente ; mais chez plusieurs elle a produit des effets remarquables de civilisation. On en trouve un exemple authentique dans les résultats obtenus par l'œuvre que la *Société des missions évangéliques de Paris* a commencée en 1833, chez les Basoutos, qui jusqu'alors n'avaient jamais eu aucun rapport avec les blancs. A cette époque, ce peuple, décimé par des guerres désastreuses, était tombé dans un état de misère et d'abjection qui le poussait au cannibalisme. Aujourd'hui, ceux qui ne savent point lire et écrire sont au moins aussi rares parmi les chrétiens basoutos que dans les villages de notre France. On trouve dans ce pays une école normale qui fournit des instituteurs à la colonie du Cap, une école de théologie et une école professionnelle, une imprimerie qui édite dans la langue des indigènes des livres religieux, des livres de classe et même un journal. La production agricole fournit une quantité de bétail et de grains supérieure aux besoins des habitants, et dont l'excédent est livré à l'exportation.

Pour l'exacte intelligence des nombres qui suivent et qui ont pour objet d'indiquer les résultats acquis, vers 1890, *pour la conversion des païens*, par les diverses missions, il convient de noter d'abord que l'origine des plus anciennes missions protestantes date de la fin du siècle dernier, et qu'elles ne commencèrent à prendre une activité sérieuse que vers 1820, après les grandes guerres qui avaient absorbé, pendant vingt-cinq années, toute l'attention et toutes les forces des nations chrétiennes ; tandis que la renaissance et le très vigoureux essor de la mission catholique remontent au commencement du XVI[e] siècle, provoqués par les découvertes et les conquêtes des Espagnols et des Portugais ; et que les entreprises de cette mission, non seulement furent poursuivies par des corporations religieuses puissamment organisées, mais aussi furent énergiquement secondées par des conquérants, qui estimaient faire acte de foi en mettant la force au service de la persuasion. En outre, les conceptions ecclésiastiques de la plupart des missionnaires protestants les empêchent d'enregistrer les conversions par multitudes ; ils n'admettent ordinairement les païens évangélisés au nombre des chrétiens qu'après une initiation sérieuse et individuelle ; plusieurs même, conformément à la discipline de leur propre Eglise, ne comptent que ceux qu'ils appellent les *communiants*, c.-à-d. dans une famille chrétienne, seulement les membres adultes qui persévèrent dans la fidélité en accomplissant tous les devoirs de leur religion. — Afrique. *Régions occidentales :* 37.500 catholiques, 108.700 protestants ; *régions australes :* 27.000 c., 205.500 p. ; *régions orientales et centrales :* 4.800 c., 4.800 p. ; *Madagascar et petites îles :* 98.500 c., 329.500 p. *Total pour l'Afrique :* 167.800 catholiques, 648.500 protestants. Asie. Inde et Ceylan : 1.697.000 c., 419.000 p. ; Indo-Chine et Birmanie : 691.000 c., 35.000 p. ; Chine : 577.000 c., 68.000 p. ; Japon et Corée : 64.000 c., 60.500 p. *Total pour l'Asie :* 3.029.000 catholiques, 582.500 protestants. Archipel malais et Océanie : 115.600 catholiques, 419.500 protestants. Amérique : Nord : 50.000 catholiques, 49.200 protestants. Dans le reste de l'Amérique, les territoires appartenant à l'Espagne et au Portugal étaient placés, à l'égard de la cour de Rome, sous le même régime ecclésiastique que leurs métropoles. Depuis leur séparation et leur constitution en Etats indépendants, ils ont continué à bénéficier de cette situation. Plusieurs de ces Etats ont conclu avec le Saint-Siège des concordats reconnaissant la religion catholique romaine « comme religion de l'Etat, avec tous les droits et prérogatives dont elle doit jouir selon la loi de Dieu et les sanctions canoniques ». En outre, l'action des congrégations religieuses est beaucoup plus grande dans ces pays qu'en Europe. En droit, l'exercice public des religions autres que le catholicisme est interdit dans la plupart ; en fait, il est fort difficile et à peu près impossible presque partout. Ainsi, à l'exception de ceux qui sont soumis à des puissances protestantes, aucun des territoires situés au centre et au sud de l'Amérique ne peut être classé parmi les *pays de missions*. Cependant les missions y ont eu et y ont encore une très grande importance pour la conversion des aborigènes, qui autrefois étaient tous et qui aujourd'hui encore sont restés en partie païens, œuvre inaccessible aux missionnaires protestants. Comme il est difficile de déterminer quelle est dans cette conversion la part provenant, soit de l'action du clergé local, soit des missions, soit de la pression gouvernementale, nous constaterons sommairement les résultats sans indication des causes, en mentionnant simplement le nombre des chrétiens d'origine païenne : Mexique, Amérique centrale et Antilles : 5.030.000 c., 634.200 p. ; Amérique du Sud : 3.247.500 c., 23.600 p. *Total pour l'Amérique :* 8.327.500 catholiques, 707.000 protestants. — En somme, les résultats acquis aux missions catholiques (11.356.500) dans les pays où elles avaient une avance de plusieurs siècles (Asie et Amérique) et dans quelques-uns desquels (Amérique) elles seules peuvent opérer, dépassent considérablement les

résultats des missions protestantes (1.289.500); à l'inverse, les résultats de ces dernières (1.068.000) dans les pays récemment explorés (Afrique et Océanie) dépassent sensiblement ceux des missions catholiques (283.400).

F.-Herm. Kruger et E.-H. Vollet.

Mission intérieure. — Terme employé par les protestants en Allemagne (*innere Mission*) et en France, pour désigner l'activité religieuse exercée par des chrétiens sur d'autres chrétiens du même pays, en dehors des cultes réguliers et officiels. La mission intérieure est ainsi qualifiée pour la distinguer de la mission extérieure ou étrangère, qui a pour objet les païens. C'est de ce contraste qu'est né le terme, employé d'abord par Fr. Lücke (*Die Zwiefache innere und œussere Misssion...*; Hambourg, 1843). Les protestants britanniques distinguent de même ce qu'ils nomment *home mission* et *foreign mission*. L'Eglise catholique exerce une activité à peu près pareille par la plupart de ses ordres et congrégations, en particulier par les pères de la mission ou lazaristes, les rédemptoristes, les théatins, les salésiens, les frères des écoles chrétiennes, les petites sœurs des pauvres. Après 1815, les abbés Ranzon, Forbin-Janson et Fayet relevèrent les missions de France et s'efforcèrent de rallumer le zèle religieux en faisant prêcher des missions, c.-à-d. en faisant faire par des missionnaires, avec l'approbation du curé et de l'autorité diocésaine, des séries de conférences, d'exhortations et d'exercices de culte spéciaux. Le tout se termine par une confession générale, la proclamation d'une indulgence spéciale et souvent par l'érection d'une croix en souvenir de cet événement religieux. Ce mouvement se propagea en Belgique, en Suisse, surtout dans les cantons du Sonderbund, en Italie, où G. Buffalo créa à cet effet la congrégation du Précieux Sang de Jésus. Dans les pays de langue allemande, les missions ne prirent un véritable essor qu'en 1848, grâce aux efforts des rédemptoristes, des jésuites, des capucins et des franciscains. Avec les missions se propagea l'ultramontanisme. Bientôt la formation de *confréries* diverses se multiplia et plus tard les *cercles catholiques* (V. ces mots), surtout depuis 1870, et la diffusion de périodiques religieux (*Semaine religieuse*, *Croix*) complétèrent cette tendance, qui ne vise à rien moins qu'à une réorganisation de la société sous la direction de l'Eglise papale, comme l'exprime l'encyclique du 17 mai 1891. — Le protestantisme allemand s'était occupé d'œuvre de relèvement moral et religieux dès la fin du XVIIe siècle, en particulier par la fondation des orphelinats de Halle (V. Francke [Aug.-Herm.]). Vers la fin du siècle dernier, le mouvement religieux, parti d'Angleterre, et qu'on appelle le *réveil* (V. ce mot), régénéra ce zèle, dont l'activité se déploya surtout entre 1815 et 1830. Mais ce n'est qu'en 1848 que fut fondé en Allemagne un comité central de mission intérieure, sur l'instigation de *H. Wichern* (V. ce nom). On est d'ailleurs loin de s'entendre, parmi les théologiens protestants, sur la définition précise, les divers départements et la théorie de la mission intérieure. Les uns comprennent sous ce nom des assemblées d'édification, les écoles du dimanche, les écoles confessionnelles enfantines, primaires et secondaires, la production et la diffusion d'une saine littérature, le soin des malades, les œuvres de relèvement moral, la distribution de secours aux nécessiteux, les visites régulières dans les prisons, la lutte contre l'alcoolisme, même une certaine agitation sociale; d'autres voudraient restreindre la mission intérieure à l'évangélisation des masses éloignées de l'Eglise, ce par quoi l'on entend aussi, dans les pays de langue française, la propagation du protestantisme parmi les catholiques, préoccupation à peu près absente dans les pays germaniques. L'origine de la mission intérieure en Allemagne, en 1848, est, du reste, caractéristique et rappelle la tendance que le mouvement catholique parallèle accuse surtout depuis 1870. On avait vécu dans l'illusion, qui datait du moyen âge, suivant laquelle l'Eglise est mêlée à tout, si tout n'est pas dirigé par elle; on avait cru à la réalité du christianisme, de ce qu'on nommait la chrétienté. On fut réveillé soudain, en 1848, en constatant la désaffection qui éclata alors entre l'Eglise et la société. Le mobile conscient ou inconscient de la mission intérieure allemande est de faire revivre l'idéal de la société chrétienne ou de l'Etat chrétien. Par contre, jusqu'en ces derniers temps, le protestantisme français s'en tient beaucoup plutôt à l'œuvre purement religieuse, un peu dans le sens de ce que le langage catholique appelle faire une mission. F.-H. K.

Société des missions étrangères de Paris. — Association de prêtres séculiers, dont le but est l'évangélisation des païens et surtout l'organisation de la hiérarchie ecclésiastique parmi les païens convertis. Elle occupe de vastes immeubles à Paris, au coin de la rue du Bac et de la rue de Babylone, et possède en outre des séminaires à Meudon et à Bel-Air, un séminaire indigène établi depuis 1807 (ses origines remontent à 1664) à Pulo-Pinang, à l'O. de la presqu'île de Malacca, un sanatorium à Hong-Kong (Chine) et un second à Monbéton (France). Au séminaire de Paris, il y a actuellement (1897) une moyenne de 250 élèves (en 1822, ils étaient à peine une demi-douzaine; en 1860, 50 à 60), qui y passent trois ans avant d'être ordonnés prêtres et de partir en mission. Il en part une soixantaine par an. Après trois ans de séjour en mission, on devient membre de la Société; mais ces membres n'ont d'autres supérieurs que les évêques ni d'autre discipline que la discipline ecclésiastique ordinaire. C'est donc une association séculière. D'autre part, la Société est formée du séminaire de Paris et d'autant de corps qu'il y a de missions; l'unité du gouvernement est maintenue par un conseil de 13 directeurs siégeant à Paris, mais recevant le mot d'ordre de la congrégation de la Propagande à Rome. Cette constitution ainsi que le règlement, rédigés en 1700, remontent à l'origine de la Société. L'impulsion première fut donnée en 1652 par le P. de Rhodes, qui venait demander à l'Europe des instructeurs pour le clergé indigène de l'extrême Orient. Le 26 juil. 1663, Louis XIV accorda les lettres patentes « portant établissement du séminaire général des missions étrangères à Paris » avec une rente de 15.000 livres. Les droits d'une association légale lui furent confirmés en mai 1775. Supprimé au début de la Révolution, le séminaire fut rétabli par un décret du 23 mars 1805, supprimé de nouveau en nov. 1809 et restauré par un décret du 2 mars 1815. Il y avait alors une trentaine de membres répartis dans cinq missions; en 1840, ils étaient 78; en 1872, 463; aujourd'hui, ils dépassent un peu un millier, occupant 27 missions, dont 5 dans les Indes anglaises, 7 en Indo-Chine, 9 en Chine, 4 au Japon et 6 en Corée. F.-H. K.

II. Science et littérature. — Missions scientifiques et littéraires françaises. — Pascal a écrit quelque part : « Celui qui meurt pour ce qu'il croit mérite d'être cru ». Mais encore faut-il, en ce siècle de doute, une garantie, une contre-épreuve, un poinçon contrôlant et certifiant la réalité de ce qu'on affirme. Suivre nos compatriotes dans leurs terribles aventures, à travers des pays où un homme isolé se trouve seul en face d'une peuplade, et un Français en face de l'Allemagne et de l'Angleterre tour à tour, est bien. Signaler ce que nous savons sur ces hommes qui jouent leur vie pour planter partout l'étendard de la France, qui ont des aventures et qui ne sont pas des aventuriers, est mieux. Mais avant de parler du présent et de l'avenir, un retour vers le passé est nécessaire. L'examen des faits accomplis permet d'apprécier plus sainement les efforts nouveaux, les tendances contemporaines; et dans la chaîne des événements qui ont marqué les siècles évanouis on retrouve toujours un anneau qui les rattache aux années que l'on vit et aux siècles futurs.

Aussi vieux que soient les voyages, aussi multiples et divers que soient les sentiments qui les ont fait entreprendre, ils n'en sont pas moins, à l'heure actuelle, une nouveauté. On s'étonne encore que le gouvernement dépense « des sommes » pour envoyer des gens se promener

plus ou moins loin. La majorité du public estime dans son for intérieur que « ceux-là sont heureux qu'on paye cher pour qu'ils visitent les contrées ignorées des cinq parties du monde et pour qu'ils se livrent, sans bourse délier, à une manie ». Cette majorité ignore, ne craignons pas de nous l'avouer, le rapport étroit qui unit toutes les découvertes et qui en fait bénéficier l'humanité entière. Elle ignore que la « manie » de l'explorateur, du naturaliste, de l'archéologue, est simplement l'incessante et féconde préoccupation qui a motivé le travail énergique des individus et des peuples à travers les âges. Cette ignorance n'a pas empêché un nombre respectable de passionnés de poursuivre immuablement la route âpre et cachée de la science. Ils étaient, ces pionniers audacieux, persévérants et modestes, vaincus ou vainqueurs. Vaincus, personne ne déplorait leurs défaites. Vainqueurs, bien peu s'associaient à leurs victoires. Qu'étaient-elles, en effet, pour ceux qui ne songeaient qu'à de brutales conquêtes ? Un coin du voile qui dissimule les secrets de la nature à peine soulevé, une plante nouvelle, la détermination d'un courant marin, la reconstitution d'une ville antique, la découverte d'un monde nouveau ?

Et pourtant l'homme, aussi loin qu'on puisse l'apercevoir dans l'antiquité, a subi une loi curieuse. Il ne la définissait pas toujours, mais elle le portait à étudier le monde qu'il habitait et à rechercher des régions qu'il devinait. Hérodote, Pythéas, Néarque, Eudoxus, César, Strabon, poussés par des sentiments dissemblables, mais uniformément investigateurs, visitaient les îles Fortunées, la Corne du Soir, la Corne du Midi, l'Egypte, la Libye, l'Ethiopie, la Phénicie, l'Arabie, la Babylonie, la Perse, l'Inde, la Médie, la Colchide, la mer Caspienne, la Scythie, la Thrace, l'Ibérie, la Celtique, etc. On peut esquisser, à l'aide de quelques noms, la marche continue des explorations, et c'est ce qu'a fait avec infiniment de talent Jules Verne, dans son ouvrage, les *Voyageurs illustres*. Pausanias, Fa Hian, Cosmas Indicopleustes, Arculphe, Willibad et Soleyman sont les combattants du Iᵉʳ au IXᵉ siècle. Du Xᵉ au XIIIᵉ, ce sont : Benjamin de Tudèle, Abd-Allatif, Plan de Carpin et Rubruquis. Après eux, Marco Polo dépasse tout ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Il veut que le monde connaisse l'extrême limite de l'Orient ; il veut écrire son voyage et il entend l'écrire en langue française.

Abdallah El-Lawati, plus connu, et partant plus célèbre, sous le nom de Ibn Batouta, nous amène, avec Jean de Bethencourt, au seuil du XVᵉ siècle, qui allait inscrire en caractères impérissables la date de 1492. La prédiction de Sénèque le Tragique, annonçant des mondes nouveaux, *novos orbes*, se réalisait. Christophe Colomb et sa découverte dominent à ce moment l'expansion scientifique, pourtant si merveilleuse déjà, d'une époque que la conquête des Indes, la conquête et l'exploration de l'Amérique centrale, des hommes pareils à Covilham, Païva, Vasco de Gama, Vespuce, Alvarez Cabral, Camoëns, Albuquerque, Hojeda, Balboa, Fernand Cortez, Pizarre et tant d'autres, illuminent féeriquement. Il semble, à prononcer ces noms, que leur euphonie même leur commandait de passer à la postérité et que c'était uniquement du Midi ensoleillé que venait la lumière. Ce n'est là qu'un mirage. Les froides régions de la Scandinavie avaient, elles aussi, enfanté une série de navigateurs puissants et redoutables. Les glaces de leur Océan ne les effrayaient pas, et ses jours pâles, ses nuits crépusculaires leur donnaient un royaume, en quelque sorte illimité, où leur piraterie s'exerçait sans cesse. Devenus les seuls maîtres de cette mer semée d'écueils, les Norvégiens et les Danois y vivaient comme dans une forteresse. S'ils venaient sur les côtes, c'était pour les piller, et s'ils incendiaient, au cours de ces campagnes de terre, les châteaux et les abbayes, il est juste de reconnaître qu'ils couraient aux Orcades, aux Hébrides, aux Shetland et aux Feroë, à la recherche de l'inconnu. Ils étaient pirates, leurs luttes étaient féroces, leurs incursions violentes ; mais leurs aventures avaient de la majesté et les *Scaldes* en faisaient des poèmes.

Naddod, l'un des pirates scandinaves, découvre une île qu'il nomme Snoland, terre de neige, qui deviendra plus tard Iceland, terre de glace. Ingolf et Harold Haarfager poussent des pointes dans l'Ouest ; les cimes des montagnes groenlandaises sont découvertes par Guunbjorn ; Erik le Rouge, le meurtrier, voit cette terre et s'y fixe, sur la côte occidentale, après avoir doublé le cap Farewell, où bientôt des colonies fécondes seront fondées. C'est alors que se succèdent les efforts tentés pour trouver le passage nord-ouest. Zeno, Joao Vaz, Cortereal, Alvaro Martins Homem, Jean et Sébastien Cabot, sir Thomas Pert, sir Hug Willoughby, Richard Chancellor, Stephen Burrough rivalisent d'entrain et de courage. Et pendant ce temps Charles-Quint, tout-puissant, conquiert le Mexique. Jaloux de cette gloire, François Iᵉʳ veut au moins l'égaler. Il charge Jean Verrazano d'une exploration qui préparera celles de Laudonnière et Ribault, Jacques Cartier et Champlain. Magellan a l'honneur de tenter, le premier, un voyage autour du monde. El Caro ramène à Séville le seul navire qui ait accompli cet incomparable itinéraire.

L'Angleterre n'abandonne pas la recherche du passage nord-ouest ; Frobisher, d'abord seul, puis ayant sous ses ordres Fenton, York, George Beste et C. Hall, répète ses expéditions dans les contrées polaires. Davis découvre le détroit qui porte son nom et entrevoit, en juil. 1585, la terre de Désolation, qu'il ne peut aborder. Un peuple nouveau s'est levé : les Hollandais. Poussé par les marchands d'Amsterdam, Wilhem Barentz exécute un remarquable voyage ; il part du Texel, double le cap Nord, examine l'île de Waigatz et la côte de la Nouvelle-Zemble. Arrêté par les glaces, le 10 juil. 1594, il navigue le long du littoral, essaye de franchir la banquise, remonte jusqu'aux îles Orange et fixe astronomiquement la latitude d'une série de positions. Pour la première fois, lorsqu'il revient en 1596, les Européens hivernent. Il a fallu trois cents ans pour qu'un explorateur nouveau, le capitaine norvégien Elling Carlsen, découvrît, en 1871, la maison où s'était abrité celui qui a doublé, le premier, la pointe septentrionale de la Nouvelle-Zemble ! On peut voir au musée de la marine, à La Haye, tout ce que contenait la maison de Barentz. Par un soin pieux, M. Carlsen avait recueilli ces épaves, témoins d'un hivernage dur et cruel. Un Hollandais, M. Lister Kay, les acheta et en fit don au gouvernement néerlandais.

Parmi les voyageurs aventureux du XVIᵉ siècle, il convient de ne pas oublier Mendaña, Drake, Thomas Cavendish, Olivier de Noort et Walter Raleigh. En résumant maintenant les résultats acquis à la fin du XVIᵉ siècle, on peut dire que jusqu'ici les événements les plus curieux se sont produits ; les tentatives les plus audacieuses et les découvertes les plus grandes ont été faites. Le XVIIᵉ siècle contrôle ces résultats énormes. On parcourt simplement, pour s'assurer qu'ils existent, les *novos orbes* du vieux Sénèque. Les missionnaires religieux évangélisent ces terres vierges, y créent des centres d'opérations nombreux, mais ils se font en même temps les agents de la politique établie. C'est le père Paez qui découvre les sources du Nil Bleu en 1618. Bruce attestera plus tard l'authenticité de ce fait. Carli de Placenza, Antoine Cavazzi, Gradisca parcourent le Congo. André Bruce, « commandant pour le roi et directeur général de la Compagnie royale de France aux côtes du Sénégal et autres lieux d'Afrique », étend jusqu'à ses limites actuelles notre colonie, et il explore avec une sagacité extrême le Galam et le Bambouk.

La station commerciale de Madagascar, qui devait nous susciter bien des embarras et que tant de sang français devait arroser, est fondée. Si les religieux ont pris possession de l'Afrique, de l'Abyssinie et du Congo, ils ajoutent à ces régions l'Indo-Chine et le Thibet que parcourent les Pères Alexandre de Rhodes, Ant. d'Andrada, Avril et Benedict Goes. Les Pères Mendozza, Ricci, Trigault, Visdelou, Lecomte, Verbiest, Schall et Martini, fournissent des informations intéressantes et utiles sur le Céleste

Empire, où ils ont fini par pénétrer à force d'énergie, et peut-être poussés par leur volonté de gagner à l'Eglise des richesses nouvelles et des auxiliaires aussi innombrables qu'obéissants. C'est encore au XVIIe siècle qu'appartient la création de la célèbre Compagnie des Indes. Fondée en 1602, elle monopolisa bientôt le passage du cap de Bonne-Espérance et du détroit de Magellan. Elle le monopolisa si bien qu'elle l'interdit à tout navigateur qui ne faisait pas partie de la corporation. Cette prétention exorbitante poussa Jacques Lemaire et Wilhelm-Cornélis Schouten à tenter d'ouvrir un nouveau passage au S. du détroit de Magellan. L'entreprise réussit et, après treize mois de voyage, après avoir supporté souffrances et tempêtes, les deux Hollandais atteignirent Batavia, ayant perdu treize de leurs compagnons. Lemaire et Schouten avaient découvert et nommé une foule de points ignorés ; mais pour récompense, ils reçurent l'ordre de se rendre en Hollande pour y être jugés ! Ils avaient suivi un chemin non prévu dans les lettres patentes qui leur avaient été accordées; dès lors, ils avaient commis un crime vis-à-vis de la Compagnie des Indes. Lemaire, sous le coup de cette indignité, tomba malade ; il mourut pendant la traversée.

Parler des découvertes de Tasman, des voyages de Quiros, de Torres, de Pyrard de Laval, de Tavernier, de Robert Knox, de Chardin, de la grande Flibuste et de son roi Dampier, de Hudson, de Baffin, de Champlain et de La Salle, c'est encore parler du XVIIe siècle, qui fut surtout, répétons-le, une époque de contrôle et de transition. A l'aurore du siècle suivant, la mer des Indes, que si souvent Colomb avait cru parcourir, les côtes de l'Atlantique, le Canada, le golfe du Mexique, la vallée du Mississipi, le Nouveau-Mexique, le Sénégal, le Congo, l'Abyssinie, le Japon, la Chine, les îles de la Sonde, un peu de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, une grande partie du monde enfin était connue. Toute la préparation scientifique prodigieuse du siècle précédent allait être développée et fixée. A la tête du travail nouveau vient se placer cette admirable Académie des sciences à laquelle le très regretté L.-F. Alfred Maury a consacré un livre sobre et lumineux. L'Académie voulait des voyages d'exploration et elle tenait à les organiser elle-même. Dès 1671, Richer était parti pour Cayenne, où il se livra aux observations les plus importantes. Il constata que le pendule bat, sous cette latitude, plus lentement qu'à Paris et révéla ainsi ce fait curieux que, sous l'équateur, la pesanteur est moindre qu'au pôle. Bientôt allait s'engager la lutte provoquée par la détermination de la véritable figure de la terre. Elle dura vingt ans, et ce fut seulement après le voyage de La Condamine que le combat scientifique auquel avaient été mêlés, à divers titres, Huyghens, Cassini, La Hire, Maupertuis, Clairaut, Lemonnier et l'abbé Outhier, prit terme.

Joseph de Jussieu accompagnait La Condamine en qualité de naturaliste. Il fit une récolte magnifique de plantes et d'animaux inconnus à l'Europe et en enrichit les collections du Jardin du Roi. L'expédition fut à tous les points de vue extrêmement féconde ; mais le public n'en comprit pas les résultats. Il vit dans La Condamine, privé de ses jambes et de ses oreilles, non pas un observateur merveilleux, non pas une grande victime de la science, mais seulement un distrait, un sourd ennuyeux ayant toujours son cornet acoustique. La Condamine, d'ailleurs, estimé de ses confrères, se consolait des sarcasmes, de la malignité, de l'ingratitude du public et des 100.000 livres qu'il avait ajoutées de sa propre bourse à la subvention du roi, en faisant des chansons. Il est bon de se rappeler que Buffon, répondant à La Condamine lors de la réception de celui-ci à l'Académie française, le vengea éloquemment de la bêtise et de la critique humaines.

Un voyage organisé en vue des nouveaux progrès de l'astronomie acheva, quatorze ans plus tard, de consacrer la réputation d'ardeur et de courage que les savants français méritaient à un si haut degré. Il s'agissait de déterminer la parallaxe lunaire. Un savant allemand, le baron de Krosig, avait tenté, en 1714, cette opération délicate, sans la réussir. Lacaille résolut de refaire en 1750 ce que Koble, collaborateur du baron de Krosig, avait entrepris vainement. Afin que la simultanéité des observations indispensables à cette entreprise fût complète, Lacaille fit un appel pressant à tous les astronomes. Cassini de Thury observa à Paris ; Bradley, à Greenwich; Zanotti, à Bologne ; et Wargentin, à Stockholm. On envoya à Berlin Jérôme Lalande, alors élève de Lemonnier et de de Lisle, qui devint bientôt un véritable maître. Le succès répondit aux précautions de Lacaille. La parallaxe de la lune fut évaluée et la forme de la terre fut enfin connue.

Toutes les expéditions du XVIIIe siècle devraient être racontées en détail. Il semble, en vérité, qu'en citer quelques-unes c'est faire injure aux autres. Rappelons cependant les noms de Plumier, de Feuillée, de Tournefort, qui ont puissamment contribué avec Jussieu, à enrichir les collections du Jardin du Roi. N'oublions pas le service agréable qu'a rendu Frézier aux gourmets en rapportant le fraisier du Chili; mais réduisons la part attribuée à La Condamine dans la découverte du quinquina. La Condamine n'a pas rapporté le quinquina. Il a simplement vulgarisé cette drogue précieuse. Elle était connue en France avant son voyage. Louis XIV, en effet, avait payé 2.000 louis à Talboth pour qu'il en révélât les propriétés, et Nicolas de Blégny publiait en 1682 un traité sur la matière et sur la manière de s'en servir. Un fait assez ignoré, c'est que des manuscrits inédits et considérables de Plumier existent encore au Jardin des Plantes, dans l'ancienne bibliothèque du Jardin du Roi.

Nous venons de voir, d'un œil rapide, combien le mouvement scientifique s'est fortement prononcé en France, dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il s'accélère extraordinairement pendant la seconde moitié. Le passage de Vénus sur le disque du soleil, en 1761, sert à évaluer la parallaxe du soleil. Les observateurs sont : à Paris, Messier, Grandjean de Fouchy, Jeaurat, Lalande, le cardinal de Luynes ; à Vienne, Cassini de Thury ; à l'île Rodrigue puis au cap Français, Pingré ; Chappe, en Sibérie ; Legentil, dans l'Inde ; Sylvain Bailly et de Bory collaborent à ces observations. C'était le moment où les Anglais envoyaient Cook dans la mer du Sud à la recherche d'îles nouvelles. Ici les noms se pressent. Le marquis de Courtanvaux fait construire, à ses frais, une frégate, l'*Aurore*, pour expérimenter les montres de Leroy. Pingré et Messier l'accompagnent. Tantôt, c'est le marquis de Chabert qui visite les côtes de l'Amérique septentrionale ; tantôt, c'est l'expérience de Courtanvaux refaite par le comte de Fleurieu, mais appliquée cette fois aux montres de Berthoud qui l'emportèrent sur celles de Leroy. Pingré est toujours du voyage ; mais à bord de l'*Isis*, il se partage la besogne d'astronome avec Verdun et Borda. La *Boudeuse* emporte Bougainville dans les mers du Sud. Plusieurs des archipels qui constitueront une nouvelle partie du monde, la Polynésie, sont découverts. Cook les retrouvera après Bougainville, et ce sera encore glorieux. Kerguelen accomplit son voyage aux terres australes. Avec l'aide de Le Plaute d'Agelet et de Rochon, il dresse la carte des parties les plus reculées de la terre. Le Paute devait repartir bientôt avec La Pérouse dont il partagea la désolante destinée.

Borda, Poivre, Surville, Marion du Fresne, Aublet, Richard, André Michaux, Sonnerat, d'Entrecasteaux, Rossel et la Billardière sont intendants des îles de France et de Bourbon, ou explorent les îles Salomon, ou sont assassinés à la Nouvelle-Zélande, ou parcourent la Guyane ou le Pérou, ou la régence de Tunis et d'Alger, ou la Perse, ou luttent d'énergie pour retrouver La Pérouse. La Révolution touche à sa fin et la surprenante création de l'Institut d'Egypte, comme aussi la mission scientifique, dont les canons de Bonaparte ne troublent pas les travaux, s'accomplissent. Baudin commande la magnifique mission de François Péron. Elle rapporte au Jardin des Plantes 500.000 échantillons. Avec M. de Freycinet qui monte

l'*Uranie* commence la série incomparable de nos voyages de circumnavigation. Elle embrasse une période qui s'étend, sans interruption, de 1817 à 1840. Aucun Etat, y compris même l'Angleterre, ne peut offrir un pareil exemple.

Le voyage de la *Coquille* dure deux ans, pendant lesquels Duperrey et Dumont-d'Urville parcourent 25.000 lieues de mer sans avoir à déplorer la perte d'un seul homme. A l'expédition de la *Coquille* succèdent les voyages de la *Thétis* et de l'*Espérance*, commandées par le fils du premier de nos circumnavigateurs, le capitaine de Bougainville. C'est à la même époque que Dumont-d'Urville part avec l'*Astrolabe* pour reprendre les investigations infructueuses de d'Entrecasteaux et rechercher les traces du naufrage de La Pérouse. Dumont-d'Urville, on le sait, les retrouva à Vanikoro. La *Favorite*, sous le commandement de La Place; la *Bonite*, sous celui de Vaillant; l'*Astrolabe* et la *Zélée*, sous les ordres de Dumont-d'Urville et de Jacquinot; la *Recherche*, la *Danaïde* enfin, commandée par Rosamel, à bord de laquelle travaillaient Martines, Bravais et Lottin de Laval, complètent cette admirable épopée maritime. Les missions de Verreaux, de Bérard, de Tessan, les missions militaires exécutées après la conquête d'Alger, les voyages de Renaud, de Caillaud, de d'Arnaud-Bey, d'Auber et de Dufey, des frères d'Abbadie, de Rochet, d'Héricourt, de Lejeune, de Waldeck, Ferré et Galinier, de d'Orbigny, de Castelnau, du D[r] Claude Gay, Martin de Moussy, Quentin et Mage, Blosseville, etc., etc., sont autant de feuillets reliés au livre d'or des voyages français. On peut prendre au hasard dans cette multitude de noms; ils représentent tous la passion de la science et l'amour du pays.

A dater de 1840, l'essor s'arrête un peu. Nous ne voyons plus que quelques rares et belles missions, telles que celles de Botta, qui jeta les premiers fondements de l'Assyriologie; de du Bois de Jancigny, dans l'Inde, en Chine et à Java; d'Itier et de Beulé. Pendant l'Empire les voyages de Dolfus et Montserrat, de Guillemin Tarayre, de Place, d'Escayrac de Lauture, de Renan, de Prisse d'Avennes, de M. Georges Perrot préoccupent le monde savant et contribuent à lui révéler des secrets importants. Pour la première fois, en 1855, au cours du voyage à la côte orientale d'Afrique entrepris par Guillain, le *daguerréotype* est appliqué. Les travaux magnifiques, uniques, de Léon Renier et Mariette dépassent tout ce qu'on a fait avant eux. C'est le règne des missions archéologiques.

C'est de l'année 1842 que date l'organisation des missions scientifiques et littéraires, considérées comme service public. Les allocations inscrites au budget, jusqu'à cette époque, n'avaient rien de régulier, étaient très insuffisantes et ne dépassaient pas 12.000 fr. Ce crédit était compris dans le chapitre XXI du budget, intitulé : *Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres*. Cette situation précaire ne devait pas tarder de préoccuper la sollicitude des différents ministres de l'instruction publique. Ils comprenaient que l'extrême modicité des ressources empêchait de rien organiser de considérable et de suivi. Dans certains cas, il est vrai, les ministres n'hésitaient pas à demander, et les Chambres à accorder des subventions extraordinaires, et c'est ainsi que le gouvernement avait secondé les explorations de Victor Jacquemond dans l'Inde et de Texier dans l'Asie Mineure. Mais, comme le constate un « avertissement » d'une table générale des *Archives des missions scientifiques et littéraires* publiée chez E. Leroux en 1890, ces mesures étaient exceptionnelles, et il importait, dans l'intérêt de la science, de créer un état de choses stable et permanent; aussi, en déposant le projet du budget pour 1843, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, proposa-t-il de porter à 112.000 fr. le crédit de 12.000 fr. affecté jusque-là aux voyages et missions scientifiques. Cette augmentation, disait-il, a pour objet de constituer un système de voyages dirigés vers des recherches physiques et géographiques ou des études appliquées aux langues, à l'histoire, à tout ce qui peut en général intéresser notre civilisation. Et après une revue rapide des principales explorations accomplies aux siècles passés, après avoir rappelé le voyage de Caillé à Tombouctou, les récits de Victor Jacquemont, les découvertes de Champollion, le ministre ajoutait: « Ce sont de pareilles tentatives qu'il s'agit de rendre plus régulières et plus continues; c'est un pareil emploi du talent et du courage auquel il faut assurer justice et secours. Si des fonds sont assurés à cet effet, dans une juste proportion, si les facilités offertes à l'esprit de recherche et d'entreprise ne sont pas accidentelles, ne dépendent pas d'une volonté rare et passagère, les hommes capables ne manqueront pas pour de tels travaux. » Les députés ne demeurèrent pas sourds à cet appel et le crédit demandé fut ouvert au ministre de l'instruction publique. C'est ainsi que le service des missions fut constitué sur des bases solides. Quelques années plus tard, à côté de ces missions individuelles et passagères, le gouvernement résolut d'établir en quelque sorte une mission permanente, et il fonda en 1846, à Athènes, cette école qui a toujours si bien soutenu le renom de la science française. C'est sur le crédit affecté aux missions que furent prélevées les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses de ce nouvel établissement; ce fut dans les *Archives des Missions* que les élèves de l'Ecole française publièrent pendant longtemps leurs rapports. Depuis cette époque, le chapitre du budget consacré aux voyages scientifiques subit des modifications diverses. Néanmoins, le but poursuivi par M. Villemain était atteint; le service des missions était fondé et doté.

Sous l'Empire, ce service releva tantôt du ministère de l'instruction publique, tantôt du ministère de la maison de l'empereur; les missions étaient accordées par le ministre, sur la proposition du chef de la division des sciences et des lettres. Cet état de choses dura jusqu'à la constitution de la « commission des voyages et missions scientifiques et littéraires ». Cette commission, due à l'initiative de l'Assemblée nationale, provoquée par l'éloquence patriotique des regrettés Charton et Bardoux, fonctionne au ministère de l'instruction publique depuis le 6 janv. 1874. Son influence sur l'expansion des explorations françaises est considérable. Elle ne se manifeste pas seulement dans le nombre des missions exécutées, mais on la constate aussi dans leur choix, dans leur ordre, dans leur utilité, leur réglementation, dans leur équilibre et dans leur résultat pratique. Toutes les demandes de missions gratuites ou subventionnées lui sont soumises. Elle les examine avec le plus grand soin et elle en propose l'adoption ou le rejet au ministre qui décide en dernier ressort. Cette commission a prouvé et démontre chaque jour par ses actes qu'elle pense que l'actualité la plus saisissante, l'intérêt le plus prochain, la nécessité la plus urgente pour notre pays comme pour ses rivaux, est de suivre pas à pas, sans relâche, le mouvement scientifique. Elle pressent, à juste titre, que les solutions des problèmes étudiées par des missions bien préparées serviront demain à établir pacifiquement ou à rétablir l'équilibre européen.

Chaque année, le ministre de l'instruction publique nomme les membres qui composeront pour l'exercice courant la commission des missions. Le nombre des membres ne varie pas sensiblement; on se borne à combler les vides qui ont pu se produire ou à appeler dans le sein de la commission des hommes dont la compétence spéciale peut lui apporter des lumières. Toutes les branches de la science y sont représentées par d'indiscutables personnalités. Depuis 1874, Henri Milne-Edwards, Edouard Charton, de Quatrefages en ont été tour à tour les présidents aimés et vénérés. Ce sont aujourd'hui MM. Alphonse Milne-Edwards et Maspero qui se partagent l'honneur de diriger ses débats auxquels prennent part les Gréard, les Perrot, les Fouqué, les Hamy, les Grandidier, les Gaston Paris, les Aymonier, les Georges Périn, les Maunoir, les Bertrand, les Heuzey, les Vélain, les Haussoulier. On y a vu se passionner pour les beaux travaux qu'elle encourage Alfred Maury, Paul

Bert, Henry Duveyrier, Cosson, Renan, Schefer. Le Parlement a toujours été représenté dans la commission des missions. Citons: MM. Boulanger, Rambaud et Barbey, sénateurs, et MM. Dupuy, Deschanel, Charles Roux, baron Reille, Siegfried, Pichon, députés. Il est excellent que les pouvoirs législatifs soient mêlés de très près aux travaux de la commission des missions dont l'action est plus ou moins effective selon que les crédits votés par le Parlement sont plus ou moins importants. Ces crédits ont été relativement élevés pendant quelques années. En 1880, ils arrivaient à un total de 500.000 fr. En 1881, ils descendaient au chiffre de 352.000 fr. pour remonter en 1882 à 393.000 fr. Ils commencent à se réduire pour l'exercice 1883, puisqu'ils n'atteignent plus qu'une somme de 265.000 fr. C'est 200.000 fr. que le budget de 1884 attribue aux missions; en 1885 et en 1886, on réduit cette dotation à 158.000 fr.; et finalement, depuis 1887 jusqu'à 1898, elle n'est plus inscrite que pour 145.000. Il s'en faut, assurément, que la diminution des ressources ait refroidi le zèle des explorateurs français et que nos musées, nos livres de science, nos laboratoires soient demeurés pour cela sans aliments. Mais on ne doit pas se dissimuler que bien des projets utiles à réaliser aient été remis à plus tard ou exécutés dans des conditions insuffisantes. On s'est ingénié, il est vrai, à faire des économies; des explorateurs apôtres ont trouvé le moyen de réduire leurs dépenses à la portion la plus congrue; mais il n'en est pas moins évident que ces superbes missions des Brazza, des Debaize, des Crevaux, des Dieulafoy, des Révoil, des Charnay, des Sarzec, du *Travailleur* et du *Talisman*, des Marche, des Roudaire, etc., etc., ne peuvent plus être rééditées, sinon à titre exceptionnel. C'était, et c'est encore une vision réconfortante, pour ceux qui aiment l'exploration et qui sont pénétrés de la puissance qu'elle apporte à une nation, que de suivre sur une mappemonde les routes si variées sur lesquelles les mandataires du ministre de l'instruction publique ont fait et font encore flotter nos trois chères couleurs. En Afrique, Brazza, Ballay et Marche défrichaient les sentiers qui sont devenus les routes du Congo (1875-85), M. le capitaine Le Chatelier visitait la région qui s'étend de Saint-Louis à Bammako, sur le Niger, et de là à Benty (rivières du Sud). Il amassait des informations géographiques nouvelles sur le pays qui va de Siguiri, sur le Niger, jusqu'au Fouta-Djallon, sur son hydrographie, sa constitution géologique et sa flore (1887-89). Camille Douls, qui se proposait d'explorer le Sahara occidental, de l'Atlas au Niger, était assassiné par des Touaregs aux environs du Touat (1888). M. Trivier, capitaine au long cours, avait le mérite d'inscrire un nom français sur la liste des premiers voyageurs qui aient traversé d'un océan à l'autre l'Afrique équatoriale (1888). M. le Dr Louis Catat, ancien officier de marine, avec MM. Foucart, ingénieur des arts et manufactures, et Camille Maistre comme collaborateurs, a accompli à Madagascar une exploration générale qui a duré deux ans. Le programme de travaux qui lui avait été tracé par la commission des missions a été entièrement suivi. Les premiers, MM. Catat et Maistre, ont traversé l'île dans sa longueur, depuis le pays des Betsiléos jusqu'à Fort-Dauphin. 8.000 kil. d'itinéraires, dont 3.000 entièrement nouveaux, ont été levés avec précision et appuyés par des déterminations astronomiques. M. Henri Douliot, aide-naturaliste au Muséum, accompagné de M. Trillat, a effectué des recherches du même ordre, particulièrement dans la partie occidentale de l'île. La mort prématurée d'Henri Douliot a amené M. Emile Gautier, professeur de l'Université, à reprendre les mêmes travaux à la côte occidentale de Madagascar et dans la plaine sakalave. Cette mission a fourni des données nouvelles sur l'orographie et l'hydrographie de la région N.-O. de l'île (1891-93). Le Congo français, le bassin de l'Oubanghi et les régions situées au N., vers les bassins du lac Tchad et du Nil, ont provoqué plusieurs missions géographiques. En première ligne se place celle de Paul Crampel, dont le voyage, après d'heureux débuts, s'est terminé par une si cruelle catastrophe (1890). M. Jean Dybowski a reconnu plusieurs affluents de l'Oubanghi, réuni des collections botaniques, zoologiques et ethnographiques d'une importance considérable (1891). MM. Barbier Saint-Hilaire (1890), M. Liotard, pharmacien de la marine (1891), et M. Jean Hess (1892) ont exploré les mêmes régions.

Dans l'Afrique méridionale, M. Jean Bell a poursuivi des recherches géographiques et de minéralogie au Transvaal (1890). Depuis 1890, M. Lionel Dècle s'est consacré à des recherches audacieuses. Il a exploré en plusieurs sens l'intérieur de l'Afrique australe du Cap au Zambèze; de là il s'est dirigé vers la région du Shiré et du lac Nyassa, d'où il se proposait de pénétrer jusqu'au lac Tanganyika pour regagner la côte orientale vers Zanzibar. Puis ce sont MM. le Dr Colin, qui nous ramène dans la Sénégambie (1889); le Dr Rançon qui nous donne un itinéraire s'étendant depuis Sénoudébou jusqu'aux rivières du Sud (1891); Guillou, qui avait formé le projet de suivre en sens inverse une route parallèle à celle de M. Rançon, projet qui nous a valu un itinéraire intéressant sur le Dubréka (1891); le Dr Poussié (1891) et Charles Soller qui ont étendu leurs recherches ethnographiques, linguistiques et d'histoire naturelle aux colonies françaises de la côte occidentale, depuis Saint-Louis jusqu'au Congo; Paul Bonnetain, qui a visité surtout le Sénégal et le Soudan français au point de vue ethnographiqes. Au Maroc, M. H. P. de La Martinière, reprenant les traces de Tissot, a recherché pendant plusieurs années les vestiges de la civilisation punique et de l'occupation romaine. Les fouilles qu'il a exécutées sur plusieurs points ont produit des colletions archéologiques et épigraphiques déposées au Louvre. Outre de nombreux travaux de géographie historique, il a dressé des itinéraires de régions peu connues, qui éclairent bien des points obscurs de la carte du Maroc. Les missions sahariennes si capitales de M. Foureau, celles de M. Teisserenc de Bort dans le Sud oranais, du Dr Hamy et de M. E. de La Croix en Tunisie, du capitaine Rebillet dans l'Aarad, les travaux de la *Commission scientifique de Tunisie*, sous la direction de M. Cosson, travaux d'un intérêt extrême, auxquels ont pris part MM. Doumet-Adanson, Lemesle, Thomas, Patouillard, Gaillard, ont été également effectués sous les auspices de la commission des missions. Il en est de même des missions de M. Kunckel d'Herculais, Chevreux, Flamand, Trumet de Fontarce en Algérie et en Tunisie, de M. Amédée Charpentier dans l'océan Indien, de M. Jadin à l'île Maurice et à la Réunion, Charles Alluaud aux îles Séchelles et à Diego-Suarez. Dans le domaine de l'archéologie, voici les travaux remarquables de M. Cagnat en Tunisie, de M. Clermont-Ganneau en Tunisie et en Tripolitaine, ainsi que ceux de M. Paul Foucart et de M. Georges Foucart en Egypte.

M. Vincent Scheil a pris, comme attaché à l'*Institut français d'archéologie orientale* au Caire, une part importante au point de vue de l'assyriologie dans les travaux de cette mission permanente, organisée par le service des missions. De son côté, M. Ph. Virey a collaboré à l'organisation du musée de Ghizeh et M. Abel Hermant est allé étudier les monuments de l'architecture égyptienne. M. Diehl s'est appliqué en Tunisie et dans le dép. de Constantine à des recherches sur l'architecture byzantine et de l'épigraphie romaine.

Les travaux archéologiques qui se poursuivent dans l'Afrique du Nord (Algérie et Tunisie) sont placés sous le contrôle d'une commission, dite « de publication des documents archéologiques de l'Afrique du Nord », qui siège au ministère de l'instruction publique. M. René de la Blanchère, Georges Doublet, Gauckler, Georges Marye, Alexandre Boutroue, André Godfernaux, Wierzeyski, le Père Delattre en ont été ou en sont demeurés les collaborateurs. Pour compléter autant que possible l'énumération des missions africaines accomplies jusqu'en 1898 et dont quelques-unes se

poursuivent, comme celles de M. Guillaume Grandidier, à Madagascar, de M. le Dr Maclaud, dans la Guinée française, du capitaine Cazemajou, au Soudan, inscrivons le voyage de M. Edouard Foa, qui est certainement l'un des plus admirables qui aient été entrepris et réalisés depuis longtemps.

Il n'est guère de région dans les deux Amériques où se sont signalés, depuis 1874, les Pinart, les Charnay, les de Cessac, les Crevaux, qui n'ait été visitée par les chargés de mission du ministère de l'instruction publique durant la période qui va de 1887 à 1898.

M. Henri Coudreau a accompli l'exploration géographique complète de la Haute-Guyane française. Il a donné le premier une idée exacte de la configuration et de la constitution de la chaîne des Tumuc-Humac, dont il a déterminé les principaux sommets. Ses travaux considérables ont servi de base à l'établissement d'une nouvelle carte à grande échelle de la Guyane. M. Lacroix, de l'Ecole des hautes études, a étudié aux Etats-Unis les gisements minéralogiques et pétrographiques de la région limitrophe du Canada. Au Chili et en Bolivie, M. Jean Bel a effectué des recherches de géographie, de statistique, de minéralogie, pendant que M. Charles Rabot se rendait au Groœland où il poursuivait ses études sur les phénomènes glaciaires. Des études d'histoire naturelle très productives sont faites par M. le docteur Lucien Morisse dans les bassins du haut Orénoque et de l'Amazone, par M. Geay dans le Nicaragua, la Colombie et le Venezuela, par M. Gounelle au Brésil, Francis Gréhant au Chili, Geoffroy en Guyane, Candelier dans la péninsule Goajire. M. Jean Chaffanjon, qui avait déjà exploré le bassin et les sources de l'Orénoque, explore les Cordillères des Andes entre la Colombie et le Venezuela, ainsi que la presqu'île de Maracaïbo. Ici, c'est: M. Strauss, qui recherche dans la république Dominicaine et en Haïti les anciens gisements de minerais exploités par Christophe Colomb et ses premiers successeurs; M. Viault, qui reprend sur les montagnes et les hauts plateaux du Pérou, de l'Equateur et de la Bolivie, les expériences de Paul Bert sur l'air raréfié; M. A. de La Baume-Pluvinel, qui observe aux Antilles l'éclipse totale du soleil du 22 déc. 1889; MM. Rousson et Willems, qui étudient la Terre de Feu, M. Stéphane Jousselin, dans l'Illinois; M. Auguste Génin au Mexique; MM. de Kératry, Charles Guilly, Coubertin, Cohn, Ernest Bulloz, aux Etats-Unis; le comte de La Vaulx et Tournouer en Patagonie, sont également les mandataires de la commission des voyages et missions.

En Océanie, M. Minoret explore Sumatra, Taïti, la Nouvelle-Zélande au point de vue géographique, ethnographique et de l'histoire naturelle. M. François, chargé d'étudier les polypes coralligènes et les récifs madréporiques de l'océan Pacifique, recueille aux îles Loyalty et aux Nouvelles-Hébrides des documents précieux et nouveaux. M. Lix rapporte de la Nouvelle-Guinée et des archipels voisins (Nouvelle-Islande, Nouvelle-Bretagne, etc.) des spécimens zoologiques d'une grande rareté. M. le docteur Jean Jullien se rend en Australie, Tasmanie et Nouvelle-Zélande où il étend ses études sur l'anatomie des bryozoaires; et M. Chaper rapporte de Bornéo des échantillons zoologiques et botaniques de premier ordre.

L'Asie a été également pour les missions du ministère de l'instruction publique un terrain d'études productives dans toutes les branches de la science. M. et Mme Dieulafoy s'y sont emparés des archers gardiens des palais de Darius et d'Artaxercès, pendant que M. de Sarzec fouillait, comme il le fait encore, les territoires chaldéens où il découvre des statues et des textes remontant à la plus haute antiquité. La vallée du Mékong a été magistralement étudiée par M. Pavie, et l'Annam et le Tonkin, analysés par M. Dumoutier avec une passion et une autorité exceptionnelles, nous révèlent ce qui leur reste des secrets dévoilés par M. Aymonier. M. E. Deschamps, à Ceylan; M. Varat, en Corée; M. Errington de La Croix, dans la presqu'île de Malacca; Develay et Pisson, dans l'Asie antérieure et l'Iran, ont recherché et trouvé des documents scientifiques qui ont enrichi nos connaissances.

L'une des plus belles missions accomplies en Asie a été celle de Dutreuil de Rhins. Les résultats de ce voyage interrompu par la mort tragique de ce martyr scientifique font l'objet d'une remarquable publication entreprise sous les auspices du ministère de l'instruction publique par le compagnon de route de notre malheureux compatriote, M. Grenard. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

Les intéressantes recherches du docteur Jousseaume, dans la mer Rouge et le golfe d'Aden, sur la faune malacologique; les collections botaniques réunies par M. H. de Choiseul dans l'Inde, l'extrême Orient et les Etats-Unis du Pacifique; celles que M. Deflers a faites en Arabie particulièrement à Hadramaout; les récoltes d'histoire naturelle de M. Barrois en Syrie; les études géologiques de M. l'abbé Ch. Moulier dans les mêmes contrées; les études ethnographiques et anthropologiques de M. Steenackers au Japon; les matériaux si complets rapportés du Caucase et de la Turquie d'Asie par M. et Mme Chantre, constituent d'inappréciables richesses.

Dans l'Inde anglaise, nous rencontrons M. le docteur Regnault; dans le Haut-Laos, M. Esquilot; au Siam, M. Bel; dans le golfe Persique, M. Maindron. C'est l'ethnographie, la botanique, la minéralogie, la géographie qui bénéficient de leurs voyages. Et voici le docteur Yersin qui, après avoir débuté par des explorations géographiques dans la zone comprise entre le haut Donnaï et le Mékong, opposera bientôt à la fièvre jaune, à la peste bovine, à la peste humaine, en Chine et dans l'Hindoustan et partout où l'on signale ces fléaux, les méthodes de son maître Pasteur.

MM. Fournereau, au Cambodge et au Siam; le capitaine Berger, en Syrie et en Mésopotamie; Albert Tissandier, dans l'Inde, la Chine et le Japon; l'abbé Yvernat, sur les rives du lac de Van; Huart, en Asie Mineure; Meillet, dans la Turquie d'Asie; Imbert, en Asie Mineure; Alfred Teustch au Siam; Ch. Salomon, en Chine et au Japon; Michel Revon à Tokio; Paul Boëll et Chavannes, en Chine, se consacrent aux études archéologiques, économiques et philologiques. Tous concourent par les résultats qu'ils obtiennent au renom de notre pays. M. Jacques de Morgan, que la commission des missions a envoyé tour à tour dans la Transcaucasie, dans l'Arménie russe, dans les provinces du N. et de l'E. de la Perse, de l'Atrek au Lenkoran et de l'Araxe au golfe Persique, après avoir dirigé le service des fouilles et musées d'Egypte, fait les inoubliables découvertes de Dachour, est de nouveau chargé d'une mission en Perse, mission qui aura une longue durée et sans aucun doute d'incomparables résultats.

Exceptionnellement, le Parlement a voté des crédits extraordinaires s'élevant à 500.000 fr., qui permettront d'utiliser le privilège exclusif de fouilles que le shah a concédé à la France.

Le champ des recherches géographiques en Europe se restreint. Il ne reste à étudier, et seulement sous le côté descriptif, que les parties les plus reculées du Nord ou quelques archipels lointains et peu visités. Le service des missions s'est préoccupé de combler ces lacunes, et c'est encouragé par lui que se sont accomplies les missions de M. le Dr Labonne aux Feroë et en Islande, de MM. Jacques et Jean Passy aux Açores, notamment à San Miguel. Il en est de même pour les explorations de M. Rabot dans les régions boréales, de Georges Pouchet à Jan Mayen et au Spitzberg. Certaines missions qui, sans avoir un objet scientifique à proprement parler, ont paru néanmoins dignes de l'appui du ministère de l'instruction publique, méritent d'être mentionnées. Ce sont celles de M. Hubert Vaffier, en Espagne et en Portugal, puis en Illyrie, en Hongrie et en Grèce; Vuillier, en Sicile et dans les îles voisines; Hansen, dans le Luxembourg; Moureaux, dans le bassin de la Méditerranée; Delaunay, dans les îles de Mételin, Thasos et Samothrace.

Des missions ayant pour objet des travaux de géologie

et de minéralogie ont aussi été confiées à MM. Munier-Chalmas, dans l'Italie du Nord, l'Istrie et la Dalmatie; Nolau, dans les îles Baléares; Nicklès, dans les provinces sud de l'Espagne; Chudeau et Dereins, dans celles de la Vieille-Castille, d'Aragon et de Valence, Bergeron, en Bohême; Le Mesle, sur les rives du Bosphore; Dépéret, dans la vallée du Danube et en Crimée. A d'autres points de vue, M. Trutat a visité en Italie les collections de la faune quaternaire et M. Marion a étudié les principales stations zoologiques maritimes de France et d'Europe. La faune et la flore maritime ont occupé MM. Herman Fol et Barrois, qui ont exploré le littoral de la Corse et de la Tunisie, ainsi que M. Gaston Buchet, qui a réuni en Islande de belles collections.

M. Thoulet s'est consacré particulièrement à l'océanographie; M. Roché a rédigé des travaux distingués sur les pêches maritimes dans les eaux du golfe de Gascogne. Puis, ce sont les fouilles si fécondes de Delos dirigées par M. Homolle, les missions archéologiques ou ethnographiques ou philologiques de MM. Meyners d'Estrey, Chenard, Révoil, Blanchet, Chédanne, Nicod, Haumant, Mazerolle, Joubin, André Berthelot, Jean Dupuis, Alfred Baudrillart, Joret, Graux, Guillon, Beauchet, Thomas, Lande, Bourgeois, de Nolhac, Dufayard, Francis Molard, Philippe Berthelot, l'abbé Rousselot, Bousquet, Amelineau, Glorieux, Desdevizes du Désert, Boissonnade, Delaville Le Roulx, Flammermont, Hauvette, Georges Meunier, Levasseur, Maurice Block, Magnuski, Flahault, Max-Leclerc, de Varigny, etc., etc. Nous avons assurément négligé bien des noms dans cette course à travers les voyages. Mais est-il possible de connaître tous les hommes qui ont servi leur pays? Ne reste-t-il pas toujours un nombre considérable de braves lutteurs qui ont découvert l'Amérique avant la découverte, des Normands demeurés obscurs, des Scandinaves aux noms bizarres, des marins de toutes nations qui ont franchi les espaces, sans trouver, et peut-être sans chercher la gloire?

Nous ne pouvons terminer cependant cette note sans rappeler la mission de M. Essyric en extrême Orient, celle de M. Maurice Versepuy dans l'Afrique équatoriale, les fouilles pratiquées à Didyme par M. Haussoullier, ni les voyages de M. Sylvain Lévi dans l'Inde, le Japon et la Mongolie, de M. Bonin dans l'Asie centrale. A l'ensemble des travaux dus à la commission des missions se rattache l'admirable opération qui permit à ces deux morts dont la mémoire sera conservée, les généraux Perrier et Ibañez, de relier géographiquement les côtes d'Espagne à celles de l'Algérie. Grâce à ces géodésiens, l'arc méridien qui s'étendait de l'Espagne aux Shetland rayonne sur le Sahara et facilite à la géodésie ses investigations sur la forme et les dimensions de la terre. C'est encore à la commission des missions, à son influence, que l'on doit attribuer la création et la constitution définitive de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire. C'est un décret du 28 déc. 1880 qui a institué au Caire une mission permanente sous le nom d'*Ecole française du Caire*, ayant pour objet l'étude des antiquités égyptiennes, de l'histoire, de la philologie et des antiquités orientales. Son premier personnel se composait de M. Maspero, directeur; de M. Bourgeois, dessinateur architecte; de MM. Loret et Bouriant, égyptologues, et de M. Dulac, arabisant. M. Maspero, nommé, par le gouvernement égyptien, directeur du musée de Boulaq, remettait peu après, mars 1881, la direction de l'Ecole à M. Lefébure à qui ont succédé M. Grébaut (1883-1886) et M. Bouriant, directeur actuel.

Le 1er déc. 1886, l'Ecole prend le titre de *Mission archéologique française du Caire*, remplacé depuis par le titre définitif « d'Institut français d'archéologie orientale ». MM. Chassinat, P. Casanova, J. Lévy, Fossey et Guilmant forment le personnel de 1898. A l'origine, les dépenses de l'Institut ont été prélevées sur les fonds du chapitre des missions scientifiques. Elles s'étaient élevées en 1882 à 71.000 fr.; à partir de 1884, l'Institut est doté par un chapitre spécial d'un crédit annuel de 65.860 fr. jusqu'en 1889. De 1890 à 1894, le crédit s'élève à 71.860 fr. Une loi du 27 déc. 1894 a augmenté ce crédit d'une somme de 125.000 fr., première de cinq annuités destinées à payer les frais d'acquisition d'un terrain et de construction de la maison où est maintenant installé l'Institut, et comportant une dépense totale de 625.000 fr.

Les publications de l'Institut forment une collection magnifique de 20 volumes, auxquels MM. Bouriant, Loret, Dulac, Maspero, Ravaisse, Virey, Naville, Lefebure, Schiaparelli, Gayet, Amelineau, Beneditte, Boussac, Chassinat, Scheil, Casanova, Bourgoin, Daressy, De Morgan, Legrain, Baillet, Lods, de Rochemonteix, Jéquier, Van Berchem ont collaboré.

Si le souvenir de toutes ces entreprises s'affaiblit dans le tournoiement précipité de la vie de ce temps, il est ravivé par la précaution que le ministère de l'instruction publique a prise de grouper dans un recueil spécial, *les Archives des Missions*, les rapports de ces missionnaires. Ce recueil date de 1849. Le premier volume de cette publication parut en 1850, et le huitième, qui clôt la première série, porte la date de 1859. Entre temps, la suppression de ce recueil avait été décidée et les documents, précédemment réservés aux *Archives*, furent insérés dans la *Revue des sociétés savantes*. L'auteur de la *Table générale des archives des missions* nous apprend qu'avant l'apparition de cette publication, les rapports des missions furent insérés en assez grand nombre dans le *Journal général de l'instruction publique*. Lorsque le service des missions scientifiques et littéraires fut transféré, en vertu du décret du 5 déc. 1860, du ministère de l'instruction publique au ministère d'Etat, la *Revue des sociétés savantes* cessa de publier les documents concernant les missions. Quand le décret du 23 juin 1863 eut fait rentrer ce service dans les attributions du ministère de l'instruction publique, M. Victor Duruy, alors ministre, décida que cette publication serait reprise et formerait une nouvelle série qui se composerait chaque année, comme la première série, d'un volume in-8. Pendant longtemps les volumes furent publiés par fascicules séparés; il n'en est plus de même aujourd'hui.

Les Archives des missions scientifiques et littéraires, à la date de 1898, forment en résumé quatre séries: la première comprend 8 volumes (1850-59); la deuxième comprend 7 volumes (1864-72); la troisième comprend 15 volumes, plus un tome XV *bis* contenant la table générale (1872-89); la quatrième en cours de publication et qui paraît sous le titre de *Nouvelles archives des missions* renferme déjà 8 volumes. Le tome IX est en préparation. Le service des missions qui dépendait de la direction des sciences et lettres est, depuis la suppression de cette direction, janv. 1898, rattaché à la direction de l'enseignement supérieur. Raoul DE SAINT-ARROMAN.

BIBL.: MISSIONS CHRÉTIENNES, CATHOLIQUES ET PROTESTANTES: C. HAZART, S. J., *Kerkelijke Historie van de geheele wereldt*; Anvers, 1667-71, 4 vol. — FABRICIUS, *Salutaris lux toti orbi... exoriens, sive notitia historico-chronologica, literaria et geographica propagatorum... Christianorum sacrorum*; Hambourg, 1731. — BLUMHARDT, *Versuch einer Allgem. Missionsgeschichte der Kirche Christi*; Basel, 1828-33, 5 vol. (inachevé). — W. BROWN, *History of the Propagation of Christianity... since the Reformation*; Edimbourg, 1854, 3 vol., 2e éd. — H. HAHN, *Geschichte der kathol. Missionen*; Cologne, 1857-65, 5 vol. — Ch. H. KALKAR, *Den kathol. Missions-Historie*; Copenhague, 1862 (2e éd. allemande, Erlangen, 1867). — DJUNKOVSKY, *Dictionnaire des missions catholiques*; Paris, 1864, 2 vol. — G.-E. BURKHARDT, *Kleine Missionsbibliothek*; Bielefeld, 1857-61, 4 vol.; 2e éd. par R. GRUNDEMANN; Leipzig, 1876-81, 4 vol.; trad. française, Lausanne, 1884-87, 4 vol. — E. BUSS, *Die christl. Mission, ihre principielle Berechtigung und practische Durchführung*; Leyde, 1876. — Ch.-H. KALKAR, *Den christel. Mission blandt Hedningerne*; Copenhague, 1879, 2 vol. — G. WARNECK, *Abriss einer Geschichte der protest. Missionen*; Leipzig, 1898, 4e éd. — J. VAHL, *Der Stand der Evangel. Heidenmission*; Gütersloh, 1892. — G. WARNECK, *Evangel. Missionslehre*; Gotha, 1892-97, 2 vol. — TOTTIE, *Evangelistik*; Upsala, 1892. — E. LOUVET, *les Missions catho-*

liques au XIXe *siècle*; Lyon, 1894, gr. in-4. — GUNDERT, *Die evangel. Mission;* Calw, 1894. — Parmi les périodiques, il convient de nommer *les Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères*, etc. ; Paris, 1703-76, 34 vol. in-12 ; dernière réimpression dans *le Panthéon littéraire ;* Paris, 1838-43, 4 vol. gr. in-8. — *Annales de la Propagation de la foi;* Lyon, 1822 et suiv. (6 livr. par an). — *Les Missions catholiques ;* Lyon, 1868 et suiv. (hebdom.). — *Allgemeine Missions Zeitschrift;* Gütersloh, 1874 et suiv. (mensuel). — Enfin les principaux atlas : R. GRUNDEMANN, *Allgem. Missions-Atlas ;* Gotha, 1867-71. — O. WERNER, *Kathol. Missions-Atlas ;* Fribourg-en-Brisgau, 1885 ; éd. française par V. Groffier, Fribourg, 1886. — R. GRUNDEMANN, *Neuer Missions-Atlas ;* Calw, 1896. — Le seul recueil bibliographique (mais sans méthode), comprenant 10,207 numéros, est publié par J. VAHL, *Boger angaaende Hedningmissionen*, etc. ; Copenhague, 1884-95, 6 fascicules.

MISSION INTÉRIEURE. — F. OLDENBERG, *Innere Mission*, dans la *Real-Encyclopædie* de Herzog ; Leipzig, 1882, t. X, 2e éd., où l'on trouvera aux pp. 26 à 30 une bibliographie étendue. — Th. SCHÆFER, *Leitfaden der inneren Mission ;* Hambourg, 1890, 2e éd. — R. SCHNEIDER, *Vereine und Austalten der inneren Mission*, dans *Theologisches Hilfslexicon;* Gotha, 1892, t. II, 4e part. — Fr. PUAUX, *les Œuvres du protestantisme français au* XIXe *siècle;* Paris, 1893, in-4.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE PARIS. — A. LAUNAY, *Nos Missionnaires ;* Paris, 1886. — Du même, *Atlas des missions de la Soc. des Miss. étrang. de Paris* (avec notices)*;* Lille, 1890, in-fol. — Du même, *Histoire de la Société des Missions étrangères de Paris ;* Paris, 1895, 3 vol.

MISSIONNAIRE. Au mot MISSION nous avons présenté une liste à peu près complète des congrégations d'hommes qui travaillent à la conversion des païens, des hérétiques et des schismatiques; pour les détails, nous avons indiqué des renvois au nom de chacune d'elles. Nous ne nous occuperons ici que des congrégations dont le titre officiel comprend le mot MISSIONNAIRES.

Société des MISSIONNAIRES DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, fondée le 8 mars 1854, jour de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, par Jules Chevalier, curé d'Issoudun (diocèse de Bourges) ; louée le 8 mars 1869 par la S. Congrégation des Evêques et Réguliers; approuvée par décret du 20 juin 1874. Approbation des constitutions 5 févr. 1877. — La devise de cette société est : *Ametur ubique terrarum Cor Jesu sacratissimum.* L'œuvre à laquelle elle est vouée par ses constitutions a pour objets principaux : 1° de rendre au divin Cœur de Jésus un culte d'adoration, d'amour et de réparation; 2° de propager par tous les moyens possibles cette dévotion dans le monde entier ; 3° de travailler à la conversion des âmes dans toutes les parties du monde ; 4° de se livrer à l'éducation de la jeunesse; 5° de faire tous les efforts pour établir le règne social du Sacré-Cœur ; 6° de combattre toutes les erreurs modernes et principalement le *libéralisme.* Parmi ses spécialités caractéristiques, il convient de mentionner la direction des archiconfréries de *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, pour le succès des causes difficiles et désespérées; et de *Saint Joseph, ami du Sacré-Cœur*, pour les besoins des familles; la direction de l'*Œuvre sacerdotale* qui doit unir tous les prêtres séculiers aimant le Sacré-Cœur (les prêtres ainsi unis prennent le titre de *Prêtres du Sacré-Cœur*) ; la direction du *tiers ordre du Sacré-Cœur* pour les laïques pieux, institution approuvée par Rome et enrichie d'indulgences. — Les missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus sont gouvernés par un supérieur général aidé de plusieurs assistants et dignitaires; ils sont répartis en deux classes, l'une composée de prêtres et d'aspirants au sacerdoce, l'autre de frères coadjuteurs, destinés aux travaux matériels. — Maison mère à Issoudun. Par suite des décrets du 9 mars 1880, plusieurs maisons en France ont été abandonnées; en 1887, les maisons d'Issoudun, de Paris et de Vichy étaient seules occupées. *Etablissements à l'étranger :* Rome : procure générale près le saint-père, scolasticat et œuvres diverses*;* Glastonbury (Angleterre); Tilbourg (Hollande); Anvers (Belgique) : noviciat et scolasticat; Salzbourg (Autriche) : noviciat ; Watertown (Etats-Unis) : collège, noviciat, scolasticat; Quito (Equateur) : église paroissiale du Saint-Sacrement, basilique du Vœu National du Sacré-Cœur; vicariat apostolique de la Mélanésie et Micronésie (décret de Léon XIII, 25 mars 1881); Sydney (Australie) : procure générale des missions du double vicariat, paroisses de Randwich et de Botany-Bay; Thursday-Island (détroit de Torrès) : paroisse et école; Yule-Island (Nouvelle-Guinée) : église et école ; Viavolo (Nouvelle-Bretagne) : église et école ; Nonouti (îles Gilbert en Micronésie) : sept églises et sept écoles).

MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MARIE. Congrégation fondée en 1713 par Louis-Marie Grignon de Montfort, louée par bref de Léon XII (20 mai 1825). Ses statuts (à vœux simples) et ses constitutions ont été approuvés par Pie IX (1853 et 1872). Les Pères de cette compagnie se vouent aux missions, et doivent être toujours prêts à se rendre partout où le pape les envoie ; ils s'attachent à propager le culte de Marie et la dévotion du Rosaire. Des frères coadjuteurs sont chargés des travaux manuels. Maison mère à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée); établissements dans divers diocèses, notamment à Tourcoing et à Orléans; dans les Antilles et au Canada. — MISSIONNAIRES DE LA SALETTE. Cette congrégation, dont l'origine remonte à l'année 1852, fut définitivement constituée en 1876, avec fondation d'une école cléricale pour son recrutement. En 1889, elle comptait cent vingt membres, liés par des vœux simples et consacrés au ministère des retraites et des missions. Maison mère au lieu du pèlerinage (V. SALETTE) ; résidences à Grenoble et à Lyon ; maisons d'étude en Suisse, et divers établissements dans les missions étrangères. — MISSIONNAIRES DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, *dits Salésiens d'Annecy* et aussi *Oblats de Saint François de Sales.* Fondée par l'abbé Mermier, qui en fut le premier supérieur général (mort en 1861), cette congrégation fut louée par décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers (2 juin 1843) et approuvée formellement par décret du 19 mai 1860. Les missionnaires font les trois vœux simples, en y ajoutant celui de persévérance dans l'institut. Le supérieur est assisté d'un conseil. Maison mère à Annecy ; établissements dans plusieurs diocèses; vicariat apostolique de Vizogapatam dans l'Inde. Les *Missionnaires du Précieux Sang* ne font point partie de cette série; ils doivent former un article distinct. E.-H. VOLLET.

MISSIONNAIRES APOSTOLIQUES (V. MISSION).

MISSIONNAIRES DU PRÉCIEUX SANG. — Congrégation de prêtres fondée en 1815 à Giano (Etats de l'Eglise) par Gaspard del Buffalo. Ses membres portent le titre de *missionnaires apostoliques.* Ils desservent les pèlerinages et fondent des maisons dans les diocèses pour répondre aux demandes de prédication. Ils ont un grand nombre d'établissements en Europe et en Amérique. Maison mère à Rome, résidence du directeur général et du procureur général.

MISSIRIAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Malestroit; 682 hab.

MISSIS. Localité du vilayet et du sandjak d'Adana, à 30 kil. E. d'Adana, à 713 m., sur une hauteur qui domine la rive droite du Djihoun (*Pyromus*) ; 2.000 hab. Pont romain, le seul pont qui existe sur la rivière de Maracha à la mer. Sur la rive gauche, ruines de *Mopsueste*, jadis situé sur la jonction du monde hellénique et du monde oriental, et dont le culte participait des religions de Grèce et d'Orient. Les croisés la prirent en 1097, et ce fut l'une des principales villes du royaume de Petite-Arménie sous le nom de *Marnistra.*

MISSISI. Rivière de l'Ounyoro qui se jette dans le lac Mroutan Nzighé.

MISSISSIPI (Fleuve) (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 534).

MISSISSIPI. Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; 121.230 kil. q. ; 1.289.600 hab. (au 1er juin 1890), soit 11 hab. par kil. q. Il est situé entre 30°13′ et 35° lat. N., 90°31′ et 94°1′ long. O., compris entre les Etats d'Alabama à l'E., Tennessee au N., Arkansas et Louisiane

à l'O., Louisiane au S.-O. Il touche au S.-E. au golfe du Mexique, au N.-E. au Tennessee et toute sa frontière occidentale est formée par le Mississipi. Sa côte est basse, sableuse, bordée d'îles qui la séparent de la haute mer. Des cyprès couvrent ces marécages. Puis viennent des bois de conifères, puis des savanes ondulées (*uplands*), entrecoupées de forêts (*flat woods*) ; au S., ce plateau se termine à pic sur le fleuve par des falaises, mais au N. de Vicksburg il s'en écarte à 80 kil., dominant une magnifique plaine alluviale de 18.000 kil. q. ; des levées la protègent contre les crues du Mississipi ; là où elles ont été rompues, il a reformé de vastes marais où pullulent les alligators et les serpents. Le sol est de formation tertiaire et quaternaire vers la mer et le fleuve, sauf au N.-E. où paraissent le crétacé et le permien antérieurs. En dehors du Mississipi, les principaux cours d'eau sont ses affluents, le Yazoo, le Pearl, puis le Pascagoula qui débouche dans la lagune et le Tombigbee qui va à la baie de Mobile (Alabama). Le climat est maritime, presque tropical au S., assez tempéré au N. La moyenne est de + 19°,2 à Vicksburg ; la chute d'eau de 1.400 millim. La fièvre jaune fait de grands ravages. Les bois couvrent les deux tiers du sol : chênes verts, cèdres, cyprès, hêtres, ormes, etc.

La population comprend 750.726 gens de couleur, 1.404 Peaux-Rouges. Les quatre cinquièmes vivent de l'agriculture, sur les plantations qui se relèvent des ruines entraînées par l'abolition de l'esclavage. En 1890, 144.318 propriétaires cultivaient 7.029.000 hect. dont 1.153.000 en coton (récolte 1.155.000 balles, le sixième du total des Etats-Unis) pour lequel l'Etat est au premier rang, 683.000 hect. en maïs (26 millions de boisseaux) ; le reste en blé, avoine, canne à sucre, tabac, etc. On comptait 155.000 chevaux, 157.000 ânes et mulets, 915.000 bœufs, 452.000 moutons, 1.163.000 porcs. L'industrie est faible (1.700 établissements, 16.000 ouvriers, 100 millions de fr. de produits), limitée à la minoterie, au travail du bois, du coton, de la laine et à la carrosserie. — Le commerce se fait par la Nouvelle-Orléans et Mobile. Il y avait (en 1890) 3.625 kil. de voies ferrées.

La constitution (de 1870) fait élire le gouverneur et les hauts fonctionnaires par le peuple pour quatre ans. Le Sénat a 45 membres, la Chambre 133. Le gouverneur nomme les trois juges supérieurs pour neuf ans. Le budget est de 18 millions de fr. ; la dette totale (Etat, comtés, communes) de 31 millions. La capitale est Jackson. La ville principale est Vicksburg. La population urbaine est très minime ; la prépondérance de l'élément noir paralyse le progrès.

HISTOIRE. — Lorsque les Espagnols de Hernando de Soto débarquèrent sur ces côtes en 1540, le pays était disputé entre les Natchez, les Chickasaws et Choctaws. En 1682, La Salle en prit possession au nom de Louis XIV et l'appela Louisiane. En 1700, Iberville y fonda Biloxi, sur le rivage ; en 1716, Bienville fonda Fort-Rosalie (auj. Natchez). En nov. 1729, les Natchez massacrèrent les colons ; Bienville les extermina. En 1763, la France perdit la Louisiane orientale, qui fut rattachée au territoire de Géorgie. En 1798, on organisa le territoire de Mississipi, lequel en 1817 forma deux Etats, l'occidental conservant son nom, l'oriental prenant celui d'Alabama. Il prit part à la sécession des Sudistes en 1861 et fut le théâtre de luttes acharnées (V. ETATS-UNIS) ; le 31 déc. 1861, les nordistes prirent Biloxi, le 4 juil. 1863 Vicksburg ; ce ne fut que le 23 févr. 1870 que le Mississipi recouvra ses droits d'Etat.

BIBL. : LOWRIE et MAC CARDLE, *History of Mississipi* ; Jackson, 1891.

MISSOLONGHI (grec *Mesolongion*). Ville maritime de Grèce, ch.-l. du nome d'Acarnanie et Etolie ; 9.746 hab. (en 1889). Elle est située sur une lagune à 7 kil. de la mer ; son port est assez bon. Archevêché. Commerce de caviar. Abritée de la marée par deux levées, elle est défendue par deux forts. C'est une ville moderne, hameau de pêcheurs dont l'importance grandit à cause de sa position stratégique à l'entrée du golfe de Corinthe. Le fait essentiel de son histoire est la résistance soutenue pour la cause de l'indépendance hellénique. Insurgée le 7 juin 1821, elle fut attaquée le 7 nov. par 11.000 Turcs. Deux jours avant, le prince Mavrocordato s'y était enfermé. Il repoussa victorieusement le grand assaut de nuit du 6 janv. 1822. Le siège fut alors levé du 13 janv. au début de septembre. Ce répit fut mis à profit pour renforcer les fortifications ; mais une escadre algérienne bloquant la mer, la famine se mit dans la place ; cependant le 20 nov. Moustafa, chef des assiégeants, se retira. Lord Byron, venu pour coopérer à la défense, mourut à Missolonghi. En mai 1825, le siège fut repris par Reschid-Pacha avec 35.000 hommes ; les 4.000 hommes de Nolos Botzaris résistèrent vaillamment, même quand la flotte de Topal-Pacha eut fermé la mer. Une série d'assauts furent repoussés, notamment le 2 août. Miaoulis débloqua le port et ravitailla la ville. L'assaut du 21 déc. fut encore repoussé. Ibrahim-Pacha amena à la rescousse 9.000 Egyptiens, et finalement la famine eut raison des défenseurs. Le 22 avr. 1826, ils tentèrent de percer les lignes ennemies ; peu y réussirent ; les autres firent sauter les mines et entraînèrent dans leur mort une partie des vainqueurs (25 avr.). Trois ans après, les Turcs durent évacuer Missolonghi, où sont les tombeaux de Markos Botzaris, de Kyriako Jatranis, du comte Normann et le cœur de Byron.

MISSON. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon ; 884 hab.

MISSON (François-Maximilien), littérateur français, né à Lyon, mort à Londres le 23 janv. 1722. Protestant, il était conseiller au parlement de Paris, émigra en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes, devint précepteur du comte d'Arran qu'il accompagna dans ses voyages ; il publia un *Nouveau voyage d'Italie* (La Haye, 1691-98, 3 vol. in-12 ; 5e éd. en 4 vol. avec notes d'Addison, Utrecht, 1722), où il raille les usages de l'Eglise, ce qui l'engagea dans une polémique avec le P. Freschot.

BIBL. : HAAG, *la France protestante*.

MISSOURI (Rivière) (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 534).

MISSOURI. Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; 179.780 kil. q. ; 2.679.184 hab. (au 1er juin 1890), soit 15 hab. par kil. q., ce qui le place au 15e rang pour l'étendue et au 5e pour la population. Situé entre 36° 30′ et 40° 30′ lat. N., 91° 22′ et 98° 2′ long. O., il est compris entre les Etats d'Iowa au N., Illinois à l'E., Kentucky et Tennessee au S.-E., Arkansas au S., le Territoire indien au S.-O., le Kansas à l'O., le Nebraska au N.-O. La frontière est formée à l'E. par le Mississipi, au N.-O. par le Missouri, qui ensuite traverse le centre de l'Etat d'O. en E. ; ailleurs elle est artificielle.

Au point de vue orographique, le sol s'élève d'E. en O. depuis le fleuve et les vastes marais de l'angle S.-E. (lacs Gaypso, Saint-Mary, Nicormy, Stoddard, Castor, Micota), où s'étale le Saint-Francis, jusqu'aux monts Ozark, boisés et miniers, qui s'étendent au S.-E. de la rivière Osage, depuis les environs de Saint-Louis jusqu'à l'Arkansas, avec une alt. de 450 à 600 m., dominant la plaine de 200 à 400 m. Au N. du Missouri, l'aspect est différent ; c'est la fin du plateau de la Prairie, ondulé et herbeux, régulièrement sillonné par de nombreuses rivières ; on le retrouve au delà des monts Ozark. La structure géologique correspond à ces données : au S. du Missouri, des monts Ozark au fleuve, terrains paléozoïques, siluriens et dévoniens ; au N. du Missouri et à l'O. des Ozark, terrains calcaires, carbonifères ; dans les vallées et l'angle S.-E., alluvions ; la limite des moraines glaciaires coïncide à peu près avec le cours du Missouri, qui suit une faille du carbonifère, coulant entre deux falaises qui peu à peu s'abaissent. — Le climat n'est malsain que le long du fleuve où règne la fièvre. Il est continental, très chaud en été, tandis que le Missouri gèle des mois en hiver. La moyenne à Saint-Louis est de + 13°, 0° en janvier, + 26° en juillet. La chute d'eau annuelle est de 1.064 millim.

Très bien arrosé, le sol est très fertile. En 1890, 238.000 propriétaires cultivaient 7.917.000 hect., produisant une valeur annuelle de 580 millions de fr., 197 millions de boisseaux de maïs (10 °/o de la récolte totale, l'Etat est au 3e rang après l'Iowa et l'Illinois), 40 millions de boisseaux d'avoine, 30 de blé, 9.425.000 livres de tabac. Dans le S., 4.000 hect. sont cultivés en vignes. On comptait 946.000 chevaux, 252.000 ânes ou mulets, 2.970.000 bœufs, 950.000 moutons, 4.987.000 porcs; seul l'Illinois dépasse; l'Iowa et l'Ohio égalent le Missouri pour l'élève et la vente des porcs. — La grande richesse minière est la montagne de fer (Iron mountain et Pilot Knob), qui s'élève à 120 kil. S. de Saint-Louis (district minier 8.100 kil. q.); on a en retiré, en 1889, 266.000 tonnes de minerai. Les bassins houillers occupent 70.000 kil. q., et ont produit 2.568.000 tonnes. Ajoutez 93.000 de zinc (40 °/o du total des Etats-Unis). 44.000 de plomb, un peu de cuivre. — L'industrie prospère : 14.000 établissements occupant 143.000 ouvriers ont produit pour 1.800 millions de marchandises (fonte, machines, bois, aciers, vêtements, tabacs). Il y a plus de 12.000 kil. de chem. de fer; la flotte commerciale de l'Etat jauge 250.000 tonnes.

Le gouverneur et les hauts fonctionnaires sont élus au suffrage universel pour deux ans. Le pouvoir législatif est exercé par 34 sénateurs et 143 députés. Le tribunal supérieur est formé de cinq juges élus par le peuple pour six ans. Le budget est d'environ 110 millions de fr. (en 1890), la dette globale (Etat, comtés, communes, commissions scolaires) de 270 millions. La capitale est Jefferson City, mais la grande ville est Saint-Louis, qui dépasse 500.000 hab. et est la 4e ville de l'Union; puis viennent Kansas City (150.000), Saint-Joseph (60.000), etc.

Histoire. — Exploré d'abord par Marquette et Joliet (1673), ce pays dépendit de la Louisiane; les Français y fondèrent Fort-Orléans, au confluent du Missouri et de l'Osage (1719), Sainte-Geneviève (1755), Saint-Louis (1764), exploitèrent les mines de plomb. Quand l'Union l'acquit en 1803, elle créa un Territoire d'Orléans, qui prit ensuite le nom de Territoire du Missouri. Aux 8.000 Français qui le peuplaient s'adjoignirent de nombreux émigrants, et dès 1817 le Territoire, ayant 60.000 hab., réclama son admission dans l'Union. C'est alors que surgit entre esclavagistes et abolitionnistes le fameux débat qui aboutit en 1820 au *compromis du Missouri* (V. Etats-Unis, p. 609). En 1821, il fut admis avec sa constitution esclavagiste. Il fit de violents efforts pour en faire prévaloir une semblable au Kansas, et les luttes armées qui s'ensuivirent furent le prélude de la guerre de sécession. Dans celle-ci, l'Etat fut divisé, les immigrants prenant parti pour le Nord paralysèrent les natifs. En 1865, on vota une nouvelle constitution, qui fut amendée en 1870.

Bibl. : *Commonwealth of Missoury : History of the State*; Saint-Louis, 1878.

MISSUS, MISSUS Dominicus (Hist. des institutions) (V. Missi).

MISSY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage; 462 hab,

MISSY-aux-Bois. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 147 hab.

MISSY-les-Pierrepont. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 206 hab.

MISSY-sur-Aisne. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, Cant. de Vailly, sur l'Aisne; 232 hab. Port sur l'Aisne. Moulins. Belle église en partie romane avec réfection des xve et xvie siècles. Le portail latéral S., de style gothique flamboyant, est orné de curieuses sculptures représentant des épisodes de la vie de sainte Radegonde. L'église renferme en outre plusieurs anciennes œuvres d'art et notamment un beau lutrin sculpté provenant de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes.

MISTASSINI. Lac du Canada, au N.-O. de la prov. de Québec, par 51° lat. N., à 561 m. d'alt., 160 kil. de long sur 19 de large; il est formé par le Rupert, tributaire de la baie d'Hudson. Il est très poissonneux.

MISTATE. Mesure pour l'huile, employée dans le Levant. Sa contenance est de 11lit,16.

MISTELI (Franz), philologue suisse, né à Soleure le 11 mars 1841. Ses études achevées à Zurich, Bonn, Genève et Paris, M. Misteli vint enseigner le latin à Saint-Gall et à Soleure, puis, depuis 1874, la philologie comparée à l'université de Bâle; il y enseigne en outre le sanscrit. L'accentuation grecque, les langues indo-européennes, les dialectes de l'Oural et de l'Altaï, les types de construction philologique sont les sujets de ses principaux travaux très remarqués dans le monde des érudits. E. K.

MISTERBIANCO. Ville d'Italie, prov. de Catane (Sicile), au S. de l'Etna ; 7.456 hab. (en 1881).

MISTI. Volcan du Pérou, près d'Arequipa, où l'université Haward a établi, en oct. 1893, une station météorologique à 5.850 m. d'alt., la plus haute de la terre.

MISTIGRI. Jeu de cartes, appelé aussi *Mouche*, *Lenturla*, *Pamphile*. Il se joue à 3, 4, 5 ou 6 personnes. Chacun met son enjeu, reçoit cinq cartes et dit s'il joue ou passe; il peut redemander cinq cartes du talon, mais alors doit faire au moins une levée, à peine de doubler les mises. La plus forte carte est le valet de trèfle ou mistigri. Si un joueur a cinq cartes de la même couleur, il gagne tout.

MISTRA. Bourg de Grèce, nome de Laconie, sur les pentes du Taygète, à 4 kil. S.-O. de Sparte; 623 hab. Au-dessus s'élève la ville du moyen âge qui comptait 20.000 hab. au commencement du siècle et avait été bâtie avec les matériaux de Sparte antique. Elle était à l'époque franque la capitale de la Laconie, fut bientôt reprise par les Grecs, en 1467 par les Turcs, en 1687 par les Vénitiens. Détruite par Ibrahim en 1825, elle ne se releva pas, et en 1834 le gouvernement fit reconstruire par ses habitants l'ancienne Sparte.

MISTRAL (*Maestral*, *Circuis* des anciens). Quand une dépression barométrique importante se trouve sur le golfe de Gênes, des vents d'entre N.-O. et N. s'engouffrent dans la vallée du Rhône et atteignent des vitesses énormes. C'est ce vent qu'en Provence on appelle mistral. Il peut durer sans changement pendant un et même plusieurs jours, si la dépression est immobile. Sa sécheresse relative le rend dangereux pour les récoltes; sa vitesse l'est pour les arbres, les édifices et même les trains de chemin de fer. E. D.-G.

MISTRAL (Frédéric), célèbre poète provençal, né à Maillane (Bouches-du-Rhône) le 8 sept. 1830. Sa famille, ancienne et anoblie, originaire du Dauphiné (l'édicule funéraire de Valence, *le Pendentif*, fut construit par un chanoine Nicolas Mistral, 1535), était fixée à Saint-Remy de Provence depuis le xvie siècle. Il naquit du second mariage d'un propriétaire rural qui avait été aux guerres de la République et faisait valoir son bien. Il a conté lui-même sa jeunesse biblique dans le *mas* de ce patriarche, avec une émotion large et simple qui en fait le récit inoubliable comme un poème légendaire (préface des *Iles d'or*, 1re éd., 1875). Son éducation dans ce milieu traditionnel, parmi ces mœurs antiques, fut exceptionnellement populaire. Son père, qui l'avait eu à cinquante-cinq ans, était pour lui le Sage, le Maître austère et vénéré. Sa jeune mère l'éleva tout près d'elle, avec la poésie d'une âme chrétienne, hantée de rêves et de douces chansons.

Vers dix ans, après cette libre et saine enfance parmi les travailleurs des champs, il fut mis à l'école, puis envoyé dans un pensionnat d'Avignon pour y faire ses études classiques. D'abord tristement dépaysé, le petit Provençal ne tardait pas à s'attacher aux peintures des poètes anciens où il retrouvait les tableaux éternels de la vie rurale. Bientôt, vers 1845, entrait dans son pensionnat, comme professeur, un jeune homme de Saint-Remy, Joseph Roumanille, qui écrivait des vers provençaux. Il avait fait ses premières armes dans un recueil périodique de Marseille, *Lou Boui-abaisso*, où il s'était bien vite distingué par son

souci des sujets nobles et de l'épuration linguistique. On ne peut guère faire exception, parmi les innombrables rimeurs patois du *Boui-abaisso*, dans cette préoccupation de la dignité de la langue et du style, que pour lui et Crousillat, de Salon, qui « retrempait déjà sa lame dans les fontaines antiques », a dit Mistral. Mais Crousillat devait rester un rêveur et un isolé, tandis que Roumanille était impatient d'action. Dès l'âge de douze ans, Mistral, instinctivement révolté du mépris où il voyait tenu son parler natal par les fils de bourgeois qui l'entouraient, s'était essayé en cachette à des vers provençaux. Sa rencontre avec Roumanille, qui avait fait ses preuves, décida de sa vocation. Roumanille achevait alors ses *Margarideto* (1847). « A peine m'eut-il montré, dans leur nouveauté printanière, ces gentilles fleurs de pré, a écrit Mistral (préface des *Iles d'or*), qu'un beau tressaillement s'empara de mon être et je m'écriai : Voilà l'aube que mon âme attendait pour s'éveiller à la lumière ! J'avais bien jusque-là lu quelque peu de provençal, mais ce qui me rebutait, c'était de voir que notre langue était toujours employée en manière de dérision... Roumanille, le premier sur la rive du Rhône, chantait, dans une forme simple et fraîche, tous les sentiments du cœur... Embrasés tous les deux du désir de relever le parler de nos mères, nous étudiâmes ensemble les vieux livres provençaux et nous nous proposâmes de restaurer la langue selon ses traditions et caractères nationaux ; ce qui s'est accompli depuis avec l'aide et le bon vouloir de nos frères les félibres. » A l'exemple de Roumanille, Mistral, rentré à Maillane, ses classes terminées, s'essaya donc en provençal, et rima un poème en quatre chants, *Li Meissoun* (1848). Il en a conservé quelques strophes parmi les notes de *Mireille* et dans les *Iles d'or*. Mais son père, devinant que la vocation le portait plus aux travaux de l'esprit qu'à l'agriculture, l'envoya faire son droit à Aix. Il y retrouva le premier confident de ses rêves, Anselme Mathieu, poète comme lui. C'était le compagnon songeur, naïf et soumis qu'il fallait à ce futur chef de peuple.

Les trois ans fructueux passés à étudier et à rêver, dans la vieille capitale de la Provence, confirmèrent chez Mistral la résolution d'honorer son pays en restituant au provençal sa dignité perdue. Roumanille groupait alors tous les poètes vivants de langue d'oc dans le feuilleton d'un petit journal d'Avignon, *la Commune*. Sa culture classique, entée sur un vif instinct populaire, devait communiquer à tant d'éléments disparates l'impulsion directrice et l'épuration critique nécessaires à une restauration. Son disciple Mistral, devenu le confident et l'intelligent auxiliaire de ses projets, ne tardait pas à concevoir un réveil national par la réhabilitation de l'idiome de son pays. C'est ce qu'un éminent lettré, ami et conseiller de Roumanille, Saint-René Taillandier, pressentait déjà dans ces lignes d'une lettre inédite (1851) : « Je comprends que vous soyez forcés d'admettre de braves gens qui ont plus de bonne volonté que d'inspiration ; mais la colère de M. Mistral me charme : voilà un vrai poète qui prend au sérieux comme vous cette renaissance de la poésie provençale. Il sent vivement les tristes destinées de cette langue qui a donné l'essor à toutes les littératures nationales de l'Europe, et il siffle les mauvais poètes. Voilà un digne héritier des maîtres du XIIe siècle. »

Roumanille et Mistral publièrent ainsi le premier recueil collectif des poètes d'oc, *Li Prouvençalo* (1852). Roumanille les avait rassemblés ; Mistral, avec les deux courts poèmes qui encadraient le chœur, semblait conduire la campagne, tandis que Saint-René Taillandier, en une chaleureuse introduction, savante pour l'époque, justifiait littérairement l'entreprise, en invoquant les droits séculaires de la langue ressuscitée. De cette publication sortit le premier « congrès des poètes provençaux », à Arles (1852), où plus de trente écrivains « patois » répondirent à l'appel de Roumanille. Celui-ci ne tardait pas à publier le manifeste attendu relatif à la réforme orthographique (préface des *Sounjarello*, 1852), question capitale pour l'établissement de la restauration linguistique. Mistral avait collaboré à la dissertation : l'orthographe rationnelle en sortait à peu près fixée. Un nouveau congrès, dû à l'initiative de J.-B. Gaut, eut lieu à Aix (1853), suivi d'un nouveau recueil collectif, *Lou Roumavagi dei Troubaire*. Ainsi s'appelaient encore les rénovateurs provençaux. Mistral leur donna le nom mystérieux de *félibres*, dans l'assemblée restée légendaire de Fontségugne (21 mai 1854). C'est là qu'entre sept poètes amis, du pays d'Avignon, furent jetées les bases de la renaissance linguistique, littéraire et sociale du Midi, appelée dès ce jour *Félibrige* (V. ce mot). Elle se manifesta d'abord par la fondation, due à Théodore Aubanel (1854), d'un organe populaire, *l'Armana prouvençau*. Roumanille et Mistral devaient, pendant plus de quarante ans, en être les principaux rédacteurs, y faire évangéliquement l'éducation de leur peuple, et, joyeux ou graves, sincères toujours, lui enseigner son âme.

Tout en collaborant à l'*Armana*, et en étudiant le passé de sa race, Mistral incarnait le rêve de sa jeunesse dans une création où se reflétaient peu à peu les mille aspects de nature et de mœurs de son pays natal, transfigurés par la divine exaltation de son cœur. C'était *Mirèio* (1859), poème en 12 chants, vaste idylle épique où la Provence put saluer son poète, et la France découvrir, dans le génie d'un inconnu, des trésors ignorés de son propre génie. Pour les félibres eux-mêmes, ce fut une révélation. Adolphe Dumas et Reboul se firent les parrains de *Mireille*, qui, présentée par eux à Lamartine, éveilla l'émotion solennelle chez le vieil Orphée endormi. Tout le monde sait quel baptême de gloire fut pour Mistral l'« Entretien littéraire » que lui consacra Lamartine : « Un grand poète épique est né !... Un vrai poète homérique dans ce temps-ci ; un poète né, comme les hommes de Deucalion, d'un caillou de la Crau ; un poète primitif dans notre âge de décadence ; un poète grec à Avignon ; un poète qui crée une langue d'un idiome, comme Pétrarque a créé l'italien ; un poète qui, d'un patois vulgaire, fait un langage classique d'images et d'harmonie, ravissant l'imagination et l'oreille... » Et à ces litanies géniales succédait un enthousiaste résumé de *Mireille*, confirmé par ces conclusions : « Oui, ton poème épique est un chef-d'œuvre, que dirais-je plus ? il n'est pas de l'Occident, il est de l'Orient ; on dirait que, pendant la nuit, une île de l'Archipel, une flottante Délos, s'est détachée de son groupe d'îles grecques ou ioniennes et qu'elle est venue sans bruit s'annexer au continent de la Provence embaumée, apportant avec elle un de ces chanteurs divins de la famille des Mélésigènes... ».

Tout a été dit sur l'art concis, sobre, attique, simple et savant, éloquent et objectif de l'incomparable poème rustique. Mais il est un côté de cette œuvre, *genuine* entre toutes, que la généralité des critiques, étrangers à la Provence pour la plupart, n'a su ni pu comprendre. C'est la poésie *propre* au génie et au pays provençaux, ce que les troubadours nommaient *amor*. Telle chose qui paraît grossière ou vulgaire au lecteur parisien fait tressaillir un Provençal. La vue des collines bibliques du pays arlésien, « cette aridité aromatique qui enivre les ermites et suscite les mirages », comme a dit Mistral, peut offusquer un *franchimand :* elle exalte un cœur méridional... Ce qu'on aura, du moins, reconnu sans conteste à Mistral et à ses meilleurs disciples, c'est l'originalité : ils évitent les banalités générales ; ce qu'ils ont chanté n'était pas encore dans l'horizon.

L'unanimité des suffrages accordés à *Mireille* sanctionnait la renaissance provençale, donnait à Mistral lui-même la foi résolue en sa mission. Jusque-là, il avait pu dire, comme dans l'invocation du poème, « qu'il ne chantait que pour les pâtres et les gens des mas ». — « Qu'en dira-t-on en Arles ? » pensait-il anxieux en composant *Mireille*. Mais l'aspect de l'œuvre achevée élargit l'ambition qu'il avait formée pour sa langue. Les *notes* de *Mireille* en témoignent. Déjà la conscience du rôle qu'il pouvait apporter à l'œuvre de Fontségugne lui était apparue. L'école

de Roumanille, dont *Mireille* le sacrait chef et prophète, faisait chaque jour plus d'adeptes. L'idiome était fixé, créée la « langue des félibres », et, grâce à l'*Armana*, peu à peu adoptée par le peuple, ce *vulgaire illustre* dont, nouveau Dante, il avait doté son pays en épurant et enrichissant son dialecte natal, était immortel ayant suscité un chef-d'œuvre. Il restait à imprimer au mouvement une direction « nationale ». C'est en exaltant le sentiment de la race et en y entraînant les félibres, c'est en prouvant à son pays l'existence d'*une race méridionale* à travers les siècles, c'est en mettant en lumière les droits imprescriptibles de son peuple, qu'il est parvenu à faire d'une renaissance littéraire une « Cause » patriotique, un grand intérêt social.

J'ai exposé en son lieu l'évolution du *Félibrige*. Je dois rappeler ici néanmoins l'*Ode aux Catalans* (1859) et le *Chant de la Coupe* par lesquels Mistral scella le rapprochement des Provençaux et des Catalans, leurs frères de race et d'idiome ; son sirvente fameux, et resté longtemps suspect, de *la Comtesse*, allégorie véhémente à la Centralisation ; ses discours aux Jeux floraux d'Apt (1862), première *sortie* officielle des félibres, où fut rédigé le premier statut de l'association, de Barcelone (1868), alors qu'il accourait avec Roumieux, Paul Meyer et Bonaparte Wyse à l'appel de la Catalogne ressuscitée, enfin de Saint-Remy, la même année, devant les Catalans chaudement accueillis à leur tour et la presse parisienne convoquée pour la première fois.

Ainsi, du félibrige populaire de Roumanille, — engendré par ses pamphlets politiques, ses *Noëls* et ses *Contes*, — Mistral faisait peu à peu un félibrige national. Ceci était apparu clairement dans son second ouvrage, *Calendau*, poème en douze chants (1867), qui, pour les Provençaux, balançait désormais la gloire de *Mireille*. Mais combien différents, les deux poèmes ! *Mireille*, c'était la Provence de la Crau, de la Camargue et du Rhône ; *Calendal*, la Provence de la montagne et de la mer. *Mireille* c'était le miel vierge, *Calendal* la moelle du lion. Célébrant les hauts faits d'un jeune pêcheur de Cassis pour la délivrance et l'amour d'Esterelle, dernière princesse des Baux, mariée à l'infâme aventurier Severan, Mistral avait tenté de peindre tout le paysage, trop vaste, cette fois, de son Iliade agreste, en accumulant les évocations nostalgiques et passionnées du passé provençal. Ce souci oratoire et encyclopédique, écueil des plus grands poètes, avec la longueur d'un récit qui en rendait peut-être inharmonique l'ordonnance, restreignirent le succès de *Calendal* dans le public, malgré l'incomparable maîtrise de l'exécution. Tout autre devait être son sort auprès des félibres : le symbolisme héroïque de l'œuvre et l'éloquence du poète au nom des revendications de sa race enfantaient des patriotes mystiques à la Provence, créaient la religion félibréenne.

Peu à peu, grâce à l'impulsion souveraine de Mistral, le félibrige passait le Rhône. Après avoir suscité de chauds prosélytes comme Louis Roumieux et Albert Arnavielle, à Nîmes et à Alais, il provoquait à Montpellier, par les soins du baron de Tourtoulon et de son groupe, la création d'une *Société pour l'étude des langues romanes*, dont les travaux devaient justifier scientifiquement ce relèvement de la langue d'oc. Fort de l'appui des savants et des lettrés officiels, jusque-là réfractaires, le mouvement félibréen, déjà catalan-provençal, ne tardait pas à devenir latin. La fête mémorable du centenaire de Pétrarque à Avignon (1874), due à l'initiative de M. de Berluc-Pérussis et effectivement présidée par Aubanel, fut la première consécration internationale de la nouvelle littérature, et de la gloire de Mistral. Un grand concours philologique de la Société romane (1875), puis les Fêtes Latines de Montpellier (1878), où la jeune femme du poète fut proclamée reine du félibrige, affirmèrent définitivement l'importance d'une renaissance poétique, familiale à ses débuts, que le père de *Calendal* et de *Mireille* avait élargie aux proportions d'un mouvement social.

Trois ans auparavant, la royauté intellectuelle de Mistral s'était imposée à tout le midi de la France par la publication du recueil de ses poésies, *Lis Isclo d'or* (les Iles d'or, 1875), où éclatait le génie du maître dans sa sérénité, sa variété puissante et son autorité de représentant d'un peuple. Peu après, le félibrige s'organisait (Avignon, 1876), et le poète proclamé grand maître (*capoulié*) de la fédération littéraire des provinces méridionales, devenait, aux yeux des initiés, le chef incontesté d'une croisade de la patrie d'Oc pour la reconquête de sa dignité historique.

L'espèce de pontificat dont il était désormais investi n'arrêtait pas l'essor de sa production. Un nouveau poème, de forme plus légère, dans le style des épopées chevaleresques de la Renaissance, *Nerto*, chronique d'histoire provençale du temps des papes d'Avignon, ramenait soudain sur Mistral l'attention de la critique, pour la séduction et l'infinie souplesse de son génie. Après s'être vu comparer à Homère, à Théocrite et à Longus, il évoquait maintenant le charme fuyant d'Arioste. Un voyage qu'il faisait à Paris (1884), après vingt ans d'absence, mettait le sceau à sa notoriété française et à sa gloire provençale. — Il apparut environné d'une armée d'adeptes. Paris, qui ne connaissait que le poète, salua une littérature dans la personne de son chef. L'Académie française couronna *Nerte* comme jadis *Mireille*. Mistral n'hésita pas à célébrer devant la capitale le 4ᵉ centenaire de la réunion de la Provence à la France : « Comme un principal à un autre principal », selon les termes du contrat historique. Et il rentra dans sa Provence, consacré chef d'un peuple.

La Renaissance provençale s'étendait chaque jour. Mistral lui donnait enfin l'instrument scientifique et populaire qui lui manquait pour sa défense, le dictionnaire de son langage national. C'était l'œuvre bénédictine de sa vie, *le Trésor du félibrige*. Les divers dialectes d'oc sont représentés dans ce prodigieux inventaire d'un idiome illustre, riche, harmonieux, bien vivant, sauvé et restitué dans son honneur ethnique par d'intransigeants défenseurs, au moment où tout conspirait pour hâter sa décrépitude. Toutes les acceptions, accompagnées d'exemples tirés de tous les écrivains d'oc, tous les termes spéciaux, tous les proverbes sont patiemment recueillis dans ce répertoire encyclopédique qu'on ne remplacera pas. L'Institut lui attribua un prix de 10.000 fr.

En 1890, Mistral publia une œuvre dramatique longtemps caressée, *la Rèino Jano*, « tragédie provençale ». Malgré son éloquence picturale et la rare beauté de quelques chansons qui reposent le lecteur de l'alexandrin monotone, cette « suite » lumineuse d'évocations de la Provence angevine du XIVᵉ siècle n'obtint auprès du public que le demi-succès de *Calendal*. Les *franchimands* n'ont pas comme les félibres la religion de la reine Jeanne. Si cette tragédie, essentiellement nationale pour les Provençaux, fut jugée à Paris médiocrement dramatique, il en faut attribuer le reproche à ce qu'on n'a pas tenu compte à l'auteur de la popularité familière qu'il accorde à la légende de son héroïne parmi son public naturel.

En attendant de voir représenter sa *Reine Jeanne* sur le théâtre d'Orange restauré par les félibres, Mistral poursuivait sa tâche de poète d'action. La cause s'étendait, appelant des organes plus vivants que le livre ou l'almanach. Après avoir contribué pendant quarante ans au succès de l'*Armana prouvençau* et présidé à la fondation de la *Revue félibréenne* (1885), il se fit rédacteur principal d'un journal provençal d'Avignon, *l'Aiòli* (créé en 1890), devenu par ses soins le moniteur trimensuel du félibrige.

Tout en gardant ainsi la direction effective du mouvement méridional, — officiellement présidé par Roumanille (1888-91) et depuis sa mort par M. Félix Gras, — Mistral publiait çà et là quelque chapitre de ses futurs *Mémoires*, quelque exhortation à son peuple, discours, poésie ou chronique. Enfin il donnait le jour à un nouveau poème, sept ans porté comme les précédents, *le Poème du Rhône* (1897). C'est à la fois le plus raffiné et le plus ingénument

épique de ses livres. Capital dans son œuvre, tant pour la profondeur et l'étendue de la pensée que pour l'originalité de la versification, il apparaît aussi comme le plus symbolique de son génie. C'est avec les traditions d'un pays qu'il a tramé la soie chatoyante, vivante, éternelle du *Rhône*, ce poème du cours d'un fleuve. Ces traditions, il a exalté son peuple à en restaurer l'honneur par l'exemple radieux, le labeur fécondant de sa vie. Et son génie même de poète, clair, lumineux, limpide, avec ses regrets du passé, telle l'inconsciente nostalgie des Alpes qui, par un lointain atavisme, hante sa sérénité, ce génie, autant que provençal, n'est-il pas *rhodanien?*

On en connaîtra mieux les racines profondes par les *Mémoires* que rédige à loisir le maître. Dans un exposé de sa vie harmonieuse, il dira tous ses souvenirs d'écrivain célèbre et de campagnard provençal. Des portraits de grands hommes et de grands paysans se dresseront dans son récit. On jugera du prosateur par les contes, les préfaces, les discours répandus çà et là depuis quarante ans, pages parfois égales aux plus beaux chants du poète, et qu'il n'a pas réunies. Ainsi de sa correspondance bilingue, qui a ensemencé le Midi du bon grain de renaissance, et qui, publiée, révélera un jour, mieux encore que ses traductions, le grand écrivain français qu'est Mistral.

Car l'Action aura été son plus beau poème. C'est pour faire triompher cet idéal, le relèvement de sa Provence, qu'il a été tour à tour poète, orateur, philologue, mais surtout Provençal. La *vita nuova* que son action latente infuse au corps apostolique du Félibrige, n'a pas seulement régénéré sa Provence, en l'érigeant à la hauteur d'un idéal social. Elle a provoqué une exaltation du sentiment provincialiste, devenue tendance générale en France, qu'on l'appelle fédéralisme ou simplement décentralisation. On sait les idées de Mistral sur ce régionalisme qui permettrait aux énergies locales de s'épanouir librement. On n'y parviendrait, selon lui, que par une Constituante, les élus du système actuel étant trop intéressés à ménager les répartitions départementales pour toucher au morcellement de l'abbé Sieyès. Mais il a toujours refusé de devenir le chef effectif d'un mouvement politique. « Qui tient sa langue tient la clef qui de ses chaînes le délivre », a-t-il dit, entendant bien que dans une langue vit l'âme même d'un peuple. Et, se réservant la direction du mouvement linguistique, il a voulu rester poète. C'est la pureté de sa gloire qui en aura fait la puissance.

Il n'est pas jusqu'à sa personne qui n'ait su conquérir les foules, alors que son œuvre charmait les lettrés et le peuple. Car il eut toujours le sens profond de la vitalité de sa langue, la foi dans un renouveau de sa gloire. Tout différent en ceci de Jasmin qui se proclamait le dernier poète de la langue d'oc. Si Mistral n'est pas l'unique ouvrier de la renaissance provençale, du moins doit-elle à son génie d'avoir pu prendre essor et de vivre. Avant lui, l'illustre et vénérable littérature d'oc était dans l'état misérable des arènes d'Arles et de Nîmes aux premières années de ce siècle. Dégradées, chancelantes, envahies par des masures parasites, leurs lignes pures disparaissaient sous cette lèpre immémoriale. Un jour vint où le Goût, reprenant sa maîtrise, balaya toutes ces bicoques, restituant à la splendeur les amphithéâtres des vieux Romains. Ainsi, depuis cinq siècles, des patoisants barbares souillaient les lettres provençales. Suivi d'ardents et lettrés patriotes, Mistral est venu qui les a dispersés, rendant à la lumière et à la beauté les élégances attiques de l'édifice des aïeux, et le consolidant pour l'usage des temps nouveaux. Paul Mariéton.

MISURA. Mesure de capacité, employée dans les îles Ioniennes, et valant un peu plus de 21 litres.

MISY (Alch.). On désignait ainsi un minerai à cassure dorée qui paraît avoir été un sulfate de fer basique renfermant du sulfate de cuivre résultant de la décomposition spontanée des pyrites.

MISY-sur-Yonne. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau; 424 hab.

MITAU (en russe *Mitava*, en letton *Elgava*). Ville de la Russie d'Europe, ch.-lieu du gouvernement de Courlande, sur la rive g. de l'Aa, à 600 kil. environ S.-O. de Saint-Pétersbourg, à 1.100 kil. à l'E. de Moscou, dans une vaste plaine, presque au niveau de la mer. Position : 56° 39′ 2″ lat. N. ; 21° 23′ 38″ long. E., 35.000 hab. (recensement de 1897). La fondation de la ville remonterait à 1266, et serait due au chevalier de l'ordre livonien Conrad Manderen ou Medem. Lors de la dissolution de l'ordre livonien (1560), Mitau devint la résidence des ducs de Courlande. La ville passa à différentes reprises sous la domination des Suédois. Elle fut déclarée ch.-lieu du gouvernement lors de l'annexion définitive de la Courlande à la Russie, en 1795. Ville assez animée ; majeure partie de la population : Allemands, Lettes, Juifs. Palais célèbre (300 chambres), habité pendant plusieurs années (1798-1803) par Louis XVIII, transformé actuellement en bureaux d'administration et appartements des hauts fonctionnaires. Mouvement commercial très important avec l'intérieur, par l'Aa navigable. Vie intellectuelle assez développée : nombreuses écoles primaires et secondaires, observatoire, bibliothèques, plusieurs associations scientifiques, imprimeries, dont l'une date de 1660. La ville a été ravagée à différentes reprises par des inondations ; une des plus désastreuses fut celle de 1737. — Le district a 5.000 kil. q. et environ 160.000 hab. P. Lemosof.

MITCAL. Monnaie du Maroc, valant environ 1 fr. 70.

MITCHAM. Ville d'Angleterre, comté de Surrey, sur le Wandle, affluent droit de la Tamise; 12.127 hab. Fabriques de vernis, de toiles cirées et de feutres. Culture de fleurs pour la parfumerie.

MITCHELL. Grand district d'Australie (prov. du Queensland), à l'O. des districts de Kennedy, dans le centre; 4.515 hab. en 1881. Arrosé par des rivières à l'eau rare, la rivière Thomson et la Barcoo, ce vaste plateau (300 m. d'alt.) formé de schistes crétacés et présentant une superficie de 11 1/2 millions d'hect., a pour principaux centres habités Tambo, Aramac, Barcaldine, Blackall, Muttaburra et Isisford; le chemin de fer venant de la côte arrive jusqu'à Longreach, à quelque 300 kil. à l'O. de Barcaldine. — Il y a, portant ce nom, un fleuve (même prov.), qui se jette dans le golfe de Carpentarie, après avoir arrosé la presqu'île du cap York ; également un comté dans la prov. de la Nouvelle-Galles-du-Sud, région méridionale ; enfin une ville du comté de Dublin, prov. du Queensland, sur la rivière Maranoa, à 593 kil. de Brisbane ; 2.949 hab.

MITCHELL (Sir Thomas-Livingstone), explorateur anglais, né à Craigend (Stirlingshire) le 16 juin 1792, mort à Darling Point, près de Sydney, le 5 oct. 1855. Entré dans l'armée anglaise en 1808, il prit part à la guerre d'Espagne, fut plus spécialement chargé de lever les plans des champs de bataille et dressa notamment un remarquable panorama de la chaîne basse des Pyrénées. Elevé pour ces services au grade de major, il fut envoyé en Australie en 1827 comme ingénieur en chef et, de 1831 à 1846, accomplit dans l'intérieur du pays quatre grands voyages d'exploration, au cours desquels il découvrit ou reconnut les cours de plusieurs rivières importantes (Peel, Namoi, Gwyder, Darling, Glenelg, Balonne, Warrego, etc.). Mais il chercha vainement une route directe entre Sydney et le golfe de Carpentaria. Il fut fait chevalier en 1839 et promu colonel en 1854. Il a publié : *Map of the colony of New South Wales* (Londres, 1837, 3 feuilles) ; *Three expeditions into the Interior of East Australia* (Londres, 1838, 2 vol. in-8) ; *Journal of an Expedition into the Interior of tropical Australia* (Londres, 1848, in-8) ; *Australian Geography* (Sydney, 1850, in-12), etc.

MITCHELL (Maria), astronome américaine, née à Nantucket (Massachusetts) le 1er août 1818, morte le 28 juin 1889. Fille elle-même d'un astronome de quelque valeur, *William* Mittchell (1791-1868), elle montra, toute jeune, de grandes dispositions pour l'étude des sciences exactes,

fut nommée à dix-sept ans bibliothécaire de l'Athenæum de Nantucket, s'adonna, dans ses loisirs, à l'astronomie, découvrit, le 1er oct. 1847, une comète et, après un voyage en Europe, où elle reçut du monde savant un chaleureux accueil, fut appelée en 1865 à la chaire d'astronomie du célèbre Vassar College, à Poughkeepsie, ainsi qu'à la direction de son observatoire. Elle conserva ces fonctions jusqu'en 1888. Elle était membre de l'American Academy et de plusieurs autres sociétés savantes. Elle présida les meetings de l'American Association for the advancement of women, à Syracuse, en 1875, et à Philadelphie, en 1876. Ses écrits se bornent à des mémoires originaux qui ont été insérés dans le *Journal* de Silliman et où l'on trouve consignées d'intéressantes observations sur les nébuleuses, sur les taches du soleil, sur les satellites de Jupiter et de Saturne. L. S.

MITCHELL (Donald-Grant), littérateur américain, né à Norwich (Connecticut) le 12 avr. 1822. Il voyagea en Europe, notamment à Paris en 1848, publia sous le pseudonyme d'*Ik Marvel* des essais (*Fresh gleanings*, 1847; *The Battle Summer*, 1849), puis d'amusantes satires (*The Lorgnette* 1850 ; les *Rêveries of a bachelor* et *Dream life*, 1851) dont le succès fut grand. On en fit un consul à Venise (1853-55), où il prépara une histoire de la République. Il se retira à Edgevood (Connecticut) et publia encore *The Judges doings* (1854, 2 vol.) ; *My farm at Edgevood* (1863) ; *Seven stories* (1864) ; *Doctor Johns* (1866, 2 vol.) ; *English lands, letters and Kings* (1889-1890, 2 vol.), etc.

MITCHELL (Isidore-Hyacinthe-Marie-Louis-Robert), homme politique français, né à Bayonne le 21 mai 1839. Fils de père anglais et de mère espagnole, filleul de don Carlos, il se fit, sous l'Empire, à partir de 1860, une grande notoriété dans la presse gouvernementale (*Constitutionnel*, *Etendard*, *Patrie*), se prononça en 1869 pour le programme des 116, soutint en 1870 le ministère Ollivier, mais combattit les partisans de la guerre, ce qui ne l'empêcha pas, après l'ouverture des hostilités, de s'engager dans un régiment de zouaves. Fait prisonnier à Sedan, il fonda, après son retour de captivité, le *Courrier de France*, dans lequel il attaqua vivement le gouvernement de Thiers. Sous l'*ordre moral*, à partir de 1873, il s'opposa aux menées royalistes et fut dans *le Soir*, qu'il acquit en 1874, un des champions les plus résolus du bonapartisme. Envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de La Réole (20 févr. 1876), il soutint le ministère de Broglie pendant la crise du 16 mai, fut réélu le 14 oct. 1877, se déclara partisan du prince Jérôme après la mort de l'ex-prince impérial (1879), ne se représenta pas aux élections de 1881, mais sollicita sans succès le renouvellement de son mandat, au scrutin de liste, dans le dép. de la Gironde en 1885, fit ensuite campagne pour le général Boulanger et redevint député de La Réole en 1889. Candidat rallié à la République, il n'a pas été réélu en 1893. A. Debidour.

MITCHILL (Samuel-Latham), naturaliste et médecin américain, né à North Hempstead (Long Island) le 20 août 1764, mort à New York le 7 sept. 1831. Docteur en médecine de l'université d'Edimbourg (1786), il fut nommé en 1792 professeur d'histoire naturelle, de chimie et d'agriculture au Columbian College de New York et contribua puissamment à introduire en Amérique les doctrines de Lavoisier. Il devint par la suite professeur d'histoire naturelle (1808), puis de botanique et de matière médicale (1820) au collège des médecins de New York. Il entreprit, entre temps, plusieurs voyages d'explorations : dans le Haut-Canada (1809) et dans le comté de Chester (1817), notamment. Il était médecin de l'hôpital de New York et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Mêlé, d'autre part, de très bonne heure, aux luttes politiques, il siégea, jusqu'en 1813, dans les assemblées électives : à la législature de l'Etat de New York d'abord (1790), puis à la Chambre des représentants (1800 et 1809) et au Sénat des Etats-Unis (1804). Ses travaux, très nombreux et d'une haute valeur scientifique, ont porté sur toutes les branches de l'histoire naturelle. Les résultats en sont consignés dans divers recueils : le *Columbian Magazine*, le *Tilloch's Magazine*, le *Medical Repository*, qu'il fonda en 1797 avec E. Miller et E.-H. Smith. Il a en outre donné à part : *Outlines of the doctrines in Natural history, Chemistry and Economy* (New York, 1792) ; *Remarks on the Gaseous Oxyd of Azote* (New York, 1795, in-12) ; *The Pharmacopœa of the United States* (Boston, 1820, in-8), etc. L. S.

MITE (Zool.). Nom vulgaire des *Acariens* (V. ce mot) et plus particulièrement des Acariens détriticoles tels que les Tyroglyphes et les Glyciphages (*Mite du fromage*, *Mite de la farine*, etc.). Linné désignait sous ce nom le genre qui dans sa méthode porte le nom latin d'*Acarus* et qui correspond à l'ordre entier des Acariens. — C'est par extension que dans le langage vulgaire on désigne sous le même nom, et très à tort au point de vue des naturalistes, les larves des papillons-teignes et des autres insectes qui ravagent les vêtements de laine et les fourrures.

MITELLI (Agostino), peintre et graveur italien, né à Battedizzo, près de Bologne, en 1609, mort à Madrid en 1660. Son père, peintre lui-même, s'appelait de son vrai nom Stanzani, et Mitelli ne fut qu'un nom d'emprunt dont le jeune homme hérita. Celui-ci ne tarda pas à se rendre célèbre par son talent dans la décoration, et spécialement dans les ouvrages qui réclamaient le secours de la perspective et de l'architecture : lui-même eut recours fréquemment à la collaboration d'un ami, pour les figures de ses compositions. Bologne, Forli, Parme, Gênes, Florence, Modène et Rome contiennent de nombreux et intéressants ouvrages dus à Augustin Mitelli. Appelé, avec Angelo-Michele Colona, en Espagne par le roi Philippe IV, il exécuta d'importants travaux de décoration au Palais royal de Madrid. Son habileté comme graveur à l'eau-forte était de premier ordre, ainsi que l'attestent les fragments de frises et de feuillages, les cartouches, les arabesques, etc., et diverses reproductions de tableaux de maîtres, qu'il a laissés. G. C.

MITELLI (Joseph-Marie), peintre et graveur italien, fils du précédent, né en 1634, mort en 1718. Il étudia, sous son père, la peinture et la gravure, et il prit encore des leçons de l'Albane et du Guerchin, mais il réussit peu dans la décoration, et les ouvrages de sa jeunesse ne révèlent pas de puissants efforts. La seconde moitié de sa carrière fut beaucoup mieux remplie, et c'est comme graveur à l'eau-forte qu'il se recommande à l'estime des amateurs. La *Nuit*, du Corrège, l'*Invention de la Croix*, du Tintoret, l'*Assomption*, d'Augustin Carrache, *Job sur un trône*, du Guide, *Saint Guillaume prenant l'habit*, du Guerchin, etc., eurent en lui un remarquable interprète. G. C.

MITFORD (Barons et comtes de Redesdale) (V. Redesdale).

MITHOUARD (Adrien), poète français, né à Paris le 18 juil. 1864. Après avoir passé ses licences ès lettres et en droit, il se consacra entièrement à la poésie symbolique. Il a collaboré à diverses revues et a publié : *Bigalume* (Paris, 1888); *Récital mystique* (*id.*, 1893); *l'Iris exaspéré* (*id.*, 1895); *les Impossibles Noces* (*id.*, 1896).

MITHRA (*Mihir;* dans les monnaies de Kanishka, MIIPO). Divinité aryenne. Le Panthéon védique comprend un Mithra analogue et peut-être identique au Mithra iranien. Mais celui dont le culte compte dans l'histoire du monde est le Mithra mazdéen.

Le Mithra iranien. — Dans les anciennes inscriptions perses, il fait partie, avec Ahura Mazda et Anahita, de la trinité des divinités protectrices des Achéménides (Weissbach u. Bang, *Die Altpersischen Keilinschriften*, 1893, pp. 44-46). Un grand nombre de noms théophores de l'époque achéménide (Cumont, *Textes et Monuments relatifs au culte de Mithra*, p. 76, nos 1 et suiv.), quelques passages

des historiens grecs (Hérodote, I, 131, etc., voir T. et M.) attestent l'antiquité, l'importance et la continuité de son culte. Il donnait au roi, prêtre ou acteur, un privilège singulier (*Ctésias et Douris*, ap. Ath., 434 D : ἐν μόνῃ τῶν ἑορτῶν τῶν ἀγομένων ὑπὸ Περσῶν τῷ Μίθρῃ Βασιλεὺς μεθύσκεται καὶ τὸ Περσικὸν ὀρχεῖται : les autres s'abstiennent). La fête des *Mithrakana*, célébrée le 16ᵉ jour (consacré à Mithra) du 7ᵉ mois, mois de Mithra (17 sept.-17 oct.), donnait lieu à des cérémonies pompeuses (Strabon, 11, 14, 530 c); elle continua à être célébrée dans la Perse mahométane sous le nom de Mihragân. Enfin, Mithra est un des dieux de l'Avesta. Tout un Yasht lui est consacré (*Mihir*, Y. 10); mais il est relégué, avec les autres divinités de la nature, parmi les esprits subordonnés, les *Yazatas*. — Mithra est la lumière distincte du soleil, de la lune et des étoiles; lumière vivifiante, créatrice, bonne. Son nom *Mihir* signifie *l'ami*. C'est le côté moral de sa nature qui a surtout été développé par les Zoroastriens. « La lumière qui voit tout est l'emblème de la vérité, et c'est surtout comme témoin universel que Mithra est devenu l'incarnation céleste de la conscience et de la vérité. » (Darmsteter, *Zend Avesta*, II, 141). « Témoin des contrats, il observe qui les garde et qui les viole, il châtie *ceux qui mentent à Mithra* (*Mithrô-Druj*) » (*Id.*, 142). L'on fait serment en son nom (Plut., *Artax.*, 4; Xén. : *Œcon.*, 4, 24, *Cyrop.*; 7, 5, 53). C'était encore un dieu guerrier et victorieux (*invictus* dans les inscriptions latines). C'est par erreur que Hérodote (I, 131) invente un Mithra femelle.

Propagation du culte de Mithra. — Si Mithra a souffert de la formation de l'orthodoxie zoroastrienne, il a trouvé des adorateurs dans le monde sémitique, grec et latin; il y éclipsa Ahura Mazda et les autres dieux avestiques. Il s'est formé, à l'O. de la Perse, une religion de Mithra qui n'est plus complètement iranienne. Les mages entrèrent d'abord à la suite des conquérants perses dans les provinces de l'Asie antérieure. Le culte de Mithra s'implanta dans la Mésopotamie avec celui d'Anahita, et ils s'y naturalisèrent si bien que certains auteurs leur ont attribué une origine assyrienne (Bérose, frg. 16, F. H. G., p. 508; Nonnos, *Dyon.*, 21, 249 ; Μίθρης 'Ασσύριος Φαέθων ἐνὶ Περσίδι; Hérodote, l. l.). Mithra avait un temple à Babylone (C. I. L., 6, 511), et, à l'époque romaine, la Chaldée était la terre sainte des Mithriastes (Lucien, *Ménippe*, c. 6). Les Achéménides introduisirent le culte de Mithra en Arménie (Strabon, 11, 530; Dion Cassius, 4, 13, 5, etc.), en Cappadoce (Strabon, 15, 733; T. et M., inscr. 2 et 3) et dans le Pont (Strabon, 11, 512 c 12, 559 c, etc.) Les dynastes d'Asie Mineure, plus ou moins Perses ou même Achéménides, les *Mithridates*, se faisaient des titres de noblesse de leurs dévotions iraniennes; Antiochus de Commagène élevait une statue à *Mithra-Helios-Hermes* (Inscr. de Nimrud-Dagh, T. et M., inscr. 1). Enfin les pirates de Cilicie comptaient des adorateurs de Mithra (Cumont, *Roscher's Lexicon*, II, 3032). Les *Mithrakana* sont mentionnés dans une inscription d'Amorion en Phrygie (T. et M., 4), mais c'est assez tard seulement que le culte de Mithra fut pratiqué dans l'O. de l'Asie Mineure, en Syrie et en Egypte; il y eut, sous l'Empire romain, des *mithraeums* à Sidon, à Alexandrie, à Memphis (Cumont, *ibid.*, 3032). Plutarque raconte (*Pompée*, 24), qu'au Iᵉʳ siècle avant le Christ les pirates ciliciens adoraient Mithra sur le mont Olympe; mais, en somme, le monde hellénique l'ignora (sur la côte de la mer Egée, une seule inscription au Pirée, T. et M., suppl., 220 a).

Que les pirates ciliciens, comme le veut Plutarque, aient été auprès des Romains les apôtres de Mithra, on peut en douter; mais quand, au Iᵉʳ siècle de notre ère, toute la Cilicie, la Cappadoce, la Commagène et la Petite-Arménie furent devenues des provinces romaines, on commença à connaître les mystères de Mithra en Occident (Stace, *Thébaïde*, I, 717). Les plus anciennes dédicaces romaines à Mithra sont de la première moitié du IIᵉ siècle (T. et M., nº 69; cf. p. 468, ép. de Trajan; nº 66, premières années d'Hadrien; nº 423, env. 148 ap. J.-C. ; nº 64, entre 138 et 161). Son culte fut pratiqué d'abord et surtout dans l'armée, où il fut introduit par les auxiliaires orientaux (Cohortes Commagenorum et Osrhoenorum). Le plus grand nombre des monuments mithriaques latins se trouve dans les cantonnements des légions, sur la frontière, depuis l'embouchure du Danube jusqu'à celle du Rhin, en Mésie, en Dacie, où Trajan appela des colons *ex toto orbe Romano*, en Pannonie, particulièrement à Carnuntum, garnison de la 15ᵉ légion Apollinaris, dans le Norique, en Germanie; — sur la côte de la Manche aux escales de la *classis Britannica* (Gesoriacum), en Bretagne, dans les forts du vallum d'Hadrien et dans les garnisons; — en Afrique, dans les campements de la 3ᵉ légion jusqu'à la limite du désert (V. T. et M.; Cumont, *Roscher's Lex.*, 3033-3034). — Les vétérans rapportaient dans les provinces du centre les cultes militaires (cf. T. et M., inscr. 49, 151, 471, 507 et suiv.; *Cohortes Asturum*, nᵒˢ 513 et suiv.).

D'autres missionnaires, plus nombreux, furent les esclaves. Les conquêtes de Trajan jetèrent sur les marchés des troupeaux de mithriastes. Les monuments consacrés à Mithra devinrent nombreux dans les ports de la Méditerranée (Epidaurus, T. et M., mon. 233; Salona, inscr. 309 et suiv.; Iader, mon. 232ᵇⁱˢ; Senia, inscr. 312ᵃ; Pola, mon. 118; Aquileia, inscr. 165 et suiv., mon. 116 et suiv.; — Naples, inscr. 148, mon. 93 et suiv.; Capri et Ischia, mon. 95, inscr. 155; Antium, inscr. 147, mon. 86; Rusellæ, mon. 99; Pisa, mon. 100; Ostia, inscr. 131 et suiv., mon. 79 et suiv, 285 et suiv.; — Palerme, mon. 119; Syracuse, mon. 121; — Rusicade, mon. 284; Icosium, inscr. 540; — Malaga, inscr. 519; Tarragone, inscr. 515; — vallée du Rhône, inscr. 491 et suiv., mon. 276 et suiv.). A Rome, 150 inscriptions et bas-reliefs rappellent le grand nombre des fidèles et le succès de la propagande. Les esclaves des latifundia, les employés non libres ou d'origine servile de l'administration provinciale ou impériale portèrent le culte dans les campagnes.

Cette religion de petites gens s'enrichit et s'anoblit avec les affranchis. Elle compta parmi ses zélateurs des augustales, des décurions. Un *citoyen*, dès le temps de Marc-Aurèle, lui consacra un sanctuaire somptueux à Ostie (inscr. 131 et suiv., mon. 83). Enfin, la fantaisie d'un empereur la naturalisa romaine. Commode se fit initier à ses mystères (Lampridius, *Comm.*, 9; T. et M., inscr. 34, 64, 541, *pro salute Commodi*) et, à sa suite, des *legati augusti*, des *legati legionis*, des préfets, des tribuns, plus tard des *perfectissimi* et des *clarissimi*. Au IIIᵉ siècle, la *familia* impériale célébrait les mystères publiquement et officiellement (T. et M., inscr. 35 : *Sacerdos invicti Mithræ domus augustanæ*). Aurélius organisa le culte du *Sol invictus*. Sous Dioclétien, Mithra était un des patrons de l'empire (temple de Carnuntum, T. et M., inscr. 367, *fautoris imperii sui*). Il avait une littérature depuis l'époque des Antonins. Un certain Pallas lui consacra un livre, un Euboulos écrivit une Περὶ τοῦ Μίθρα ἱστορίαν ἐν πολλοῖς βιβλίοις (Porphyre, *De abst.*, 4, 16; cf. 2, 56; *De antro nymph.*, 6). Le syncrétisme philosophico-religieux de la fin du paganisme en fit un dieu suprême et synthétique. Les derniers païens l'adorèrent. La noblesse romaine lui resta longtemps fidèle après la conversion de Constantin (Cumont, *R. L.*, 3037).

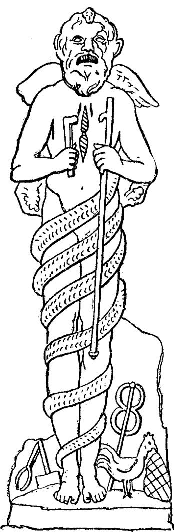
Les origines du culte de Mithra. — Le culte de Mithra est-il purement arien ? A-t-il emprunté aux sémites ? (Oldenberg, *Die Religion des Veda*, 1894, 185 et suiv.; *contra* Barth, *Journ. des savants*, 1896, p. 391). La question est insoluble, sinon oiseuse. Les plus anciens documents qui nous en restent sont postérieurs aux conquêtes des Perses. L'*Avesta* est une édition sassanide d'un texte qui n'est peut-être pas antérieur aux Arsacides (V. Avesta ; cf. Darmsteter, *le Zend-Avesta*). Les *mystères de Mithra* ne nous sont connus que par des documents gréco-

latins dont les plus anciens datent du Ier siècle de notre ère. Peut-être y avait-il une Bible mithriaste ou, tout au moins, mazdéenne, un Avesta rudimentaire : Basile, Eznig l'Arménien, disent formellement que les mages n'avaient pas de livres (cf. Cumont, *Congrès des orientalistes*, 1897, procès-verbal du 7 sept., p. 25). Pausanias (v, 27, 5) a vu les mages de Hiérocésarée de Lydie lire dans un livre des hymmes barbares. Mais il n'y avait pas un ensemble canonique, exclusif de livres sacrés. Si dans quelques cérémonies on prononçait des incantations en langue sacrée, il y avait des hymmes mithriaques en langue vulgaire (Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum*, c. 4). L'écrit mithriaste dont s'est inspiré l'auteur du traité d'*Isis et d'Osiris* était d'origine cappadocienne (Cumont, T. et M., p. 33). Jamais un livre sacré n'a empêché une religion d'emprunter à ses voisines. Il est naturel que dans la propagation et dans l'établissement du culte de Mithra en Mésopotamie, en Asie Mineure, etc., la légende du dieu, la liturgie et la théologie de ses prêtres se soient modifiées et enrichies. Pour l'époque lointaine des empires assyrien et achéménide, il est difficile d'en avoir la preuve. A l'époque romaine, on voit le culte de Mithra se transformer en culte du soleil, se doubler d'une philosophie stoïcienne (Dion Chrysostome, *Orat.*, XXXVI, 39 et suiv.; T. et M., p. 60). Dans les monuments mithriastes, tout ce qui peut être rapproché d'une légende ou d'un type de divinité grecque (p. ex. Gigantomachie) s'hellénise. De même en Asie Mineure, Mithra a revêtu le costume d'Attis. J'essaierai de signaler en passant quelques légendes voisines de la sienne.

Les mythes. — La légende de Mithra nous est connue surtout par les monuments figurés. Nous n'avons, par suite, qu'une idée fort insuffisante de la signification de certaines scènes caractéristiques.

En voici les principaux thèmes :

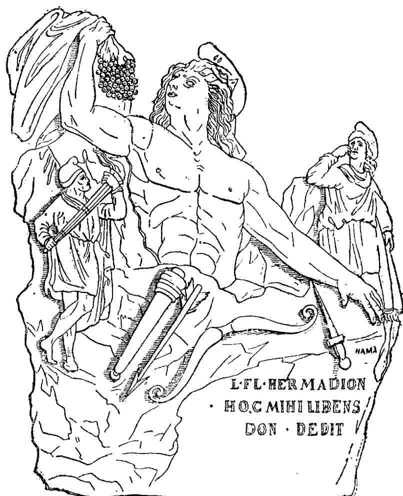
1° Mithra naît d'un rocher comme Agdistis (Paus., 7, 17, 9 et suiv.; Arnobius, *Adv. nat.*, 5, 5) ou comme Erichtonios (Saint Jérôme, *Adv. Jovinianum*, I). D'après une légende rapportée par Ps. Plutarque (*De fluv.*, 23, 4), il féconde lui aussi un rocher. Suivant des auteurs arméniens (Eznig, Elisée Vartabed, T. et M., pp. 3 et 5), il est né du commerce d'Ahura Mazda avec sa mère. — Monuments : Bas-relief de Klagenfurt, T. et M., fig. 212; bas-relief de l'Esquilin, fig. 28; groupe de la villa Giustiniani, fig. 62; fig. 159, 176, 178, 182, 183, etc. Quelquefois la figure d'un demi-fluvial rappelle que la scène se passe au bord d'un cours d'eau (T. et M., mon. 192*bis*, 215).


Dieu léontocéphale.

2° Mithra coupe des feuilles et des fruits à un arbre indéterminé (bas-relief de Neuenheim, T. et M., n° 245; bas-relief d'Osterburken, n° 246).

3° Mithra tire de l'arc contre un rocher et sa flèche fait jaillir de l'eau (bas-relief de Klagenfurt, *l. l.*; bas-relief de Neuenheim, *l. l.*). Un personnage agenouillé semble recueillir l'eau.

4° Il est debout, armé d'un couteau (T. et M., fig. 121), la main sur la tête d'un personnage agenouillé qu'il semble menacer (fig. 115, 175). Le plus souvent, l'objet que le dieu tient à la main a une forme indéterminée (fig. 152, 153, 212). Ailleurs, Mithra semble poser sur la tête de ce personnage une couronne de rayons (fig. 212). C'est une des scènes les plus fréquemment représentées sur les monuments mithriaques. Elle représente peut-être une consécration du Soleil par sacrifice figuré, consécration ayant pour objet de donner au soleil sa lumière. Le sens de cette représentation, évidemment, n'était plus compris. Elle est toujours accompagnée des scènes suivantes :



Naissance de Mithra.

5° Le Soleil et Mithra se tiennent debout se serrant la main (fig. 212).

6° Mithra et le Soleil prennent ensemble le repas sacré. En général, l'un ou l'autre de ces deux thèmes est choisi (exception n° 246). Le dernier est le plus fréquent.

7° Mithra est debout sur le char du Soleil, à côté de lui (Mithra = Φαέθων [V. plus haut]).

Dans quelques bas-reliefs, entre la consécration et le repas sacré, est représenté un des épisodes de la chasse du taureau (fig. 193) :

8° Mithra chasse le taureau, il le prend, le saisit par une corne, monte sur son dos, le porte sur ses épaules (V. Cumont, *R. L.*, 3050) et enfin le sacrifie dans la grotte sacrée. Ce dernier motif est le thème principal de l'iconologie mithriaque. Le dieu, flanqué de deux dadophores qui forment avec lui le τριπλάσιος Μίθρας (*Ps. Dionys Aréop. Epist.* 7), un genou sur le taureau, lui plante un couteau dans la gorge et tourne les yeux vers un corbeau, messager du Soleil. Dans la tradition perse, le taureau est la première créature d'Ahura Mazda; son sacrifice est l'origine de la création : de quelques parties de son corps naissent les plantes (sur un très grand nombre de bas-reliefs, T. et M., *passim*, sa queue est terminée par un bouquet d'épis); sa semence, purifiée par la Lune, donne la vie aux animaux (Porphyr.. *De antro nymph.*, 18). Tandis que le scorpion, consacré à Ahriman, essaye de contrarier l'effet du sacrifice et pique les testicules du taureau, le chien et le serpent, qui représentent la terre fécondée, boivent le sang de la blessure. Or, ce sacrifice créateur n'est pas un phénomène unique en mythologie. Il est à la base de toutes les cosmogonies sémitiques (cf. Gunkel, *Schöpfung und Chaos*). Je me contente de signaler la ressemblance du mythe de Mithra avec celui d'Aristée, fils du Soleil. Dans Diodore (IV, 82, 1), il offre un sacrifice pour éloigner la peste de Céos; dans Virgile, il tue un taureau pour avoir des abeilles.

Mithra est un dieu créateur (ὡς καὶ ὁ ταῦρος δημιουργὸς ὢν, Porphyrius, *De antro nymph.*, 24); il sera le rédempteur à la fin des temps, après le sacrifice d'un nouveau taureau; il ressuscitera les morts; c'est déjà lui qui les passe dans l'autre monde (Julien, *Conviv.*, p. 336 c., ἡνίκα ἂν ἐνθένδε ἀπιέναι δέῃ... ἡγεμόνα θέον εὐμενῆ καθιστὰς σεαυτῷ : cf. Windischmann, p. 53). Est-ce à ce rôle de passeur, d'entremetteur, d'intermédiaire, de *Lo-*

gos qu'il a dû son épithète de μεσίτης (Plut., *De Isidle*, 46; Cumont, *R. L.*, 3055 et suiv.)?

Je dois mentionner ici les autres dieux du cycle mithriaque. C'est d'abord un dieu à tête de lion, symbole du feu, à quatre ailes, symbole des vents, autour duquel s'enroule un serpent, symbole de la terre. Il porte deux clefs (*claviger*); à ses pieds est souvent représenté le cratère, symbole de l'eau. La foudre fait partie de ses nombreux attributs. Il représente le temps illimité (*Zrvan Akarana*). — T. et M., mon. 10, 22, 25, 34, 35, 39, 40, 70, 75, 79, 80, 101, 123, 240, 253, 254, 271, 277, 281, 284, 285. Il est le père d'Ahura Mazda, Ζεὺς 'Ωρομάσδης (inscr. 1), Zeus ou le Ciel (Hérod., 1, 131, τὸν κύκλον πάντα τοῦ οὐρανοῦ Δία καλέοντες), que l'on retrouve dans les inscriptions latines sous les noms de *Caelus aeternus Juppiter* ou *Caelus* (T. et M., inscr. 59, 441, 554). Il est représenté quelquefois sur les monuments : il combat les Géants comme le Zeus grec ou le Marduk babylonien (mon. 109, 114, 235^b, 239, 246).

On trouve quelquefois Ahriman, *Arimanius* (inscr. 27, 323, 324), identifié avec Hades ou Pluton (bas-relief d'Osterburken, 246 c). Son épouse, *Drufas*, est devenue Persé phone (mon. 246 a) ou Hécate. On rencontre Poseidon ou Oceanus (Apanm-Napat) (mon. 246 c, 273ter ; mon. 85, 144 a, 168, 188, 192, etc.), Héraclès ou Arès-Verethragna ('Αρτάγνου 'Ηρακλέους "Αρεως, T. et M., inscr. 1), qui dans le Mihir-Yasht (18, 70) est représenté comme un sanglier marchant devant Mithra; Anahita-Diana (bas-relief d'Osterburken, *l. l.*; cf. inscr. 240-241), identifiée à la *Magna Mater* dont les mystères sont liés à ceux de Mithra en Occident (T. et M., nom. 295); Fortuna Tyche (*Hvareno*, la lumière, ou Ashi-Vañuhi); Nike (Vanaiñti-Uparatât, nommée dans l'Avesta avec Verethragna); la triple Hécate (Firmicus Maternus, *De errore profan. relig.*, 4); Hephaistos (*Atar*), etc. Pour les autres divinités dont les noms ont été trouvés dans des *Mithræums*, V. Cumont, *Roscher's Lexicon*, 3045.



Mithra immolant le taureau (Louvre).

Dans la grotte où Mithra sacrifie le taureau jaillit une source. La source sacrée est l'un des objets du culte. Naturelle ou artificielle, il doit y avoir dans le temple une fontaine; tout au moins, un cratère la remplace (Porphyrius, *l. l.*, 18: ἀντὶ τῆς πηγῆς τέτακται). Ils représentent dans le culte l'élément humide. Souvent, à côté du cratère, on remarque un lion et un serpent : le lion symbolise le feu (Atar) et le serpent la terre.

Soit sous l'influence chaldéenne, soit par un processus naturel, le culte de Mithra était devenu un culte stellaire. Les planètes étaient représentées ou rappelées (7 autels, p. ex. à Hermannstadt) dans les temples. Les 12 signes du Zodiaque (monument de Heddernheim, T. et M., 251), les Dioscures, les Saisons (mon. de Heddernh., *l. l.*) font également partie de la suite de Mithra. Les mythes étaient devenus, même pour une partie des initiés, des allégories astronomiques. Mithra est le soleil, le taureau, la lune, le sacrifice, l'éclipse; Cautes et Cautopates, les deux dadophores assistants de Mithra sont le soleil levant et le soleil couchant (l'un tient son flambeau levé, l'autre baissé; fig. 79, 105; mon. 245). La grotte où s'accomplit le sacrifice est l'image du monde (Porphyrius, *De antro nymph.*, 5). A cette théologie s'était superposée une astrologie à la façon chaldéenne (Cumont, *R. L.*, 3059-3060).

Le culte. — Le culte de Mithra est un culte ésotérique, ce sont les *mystères de Mithra*. Il y avait, à l'époque romaine, sept degrés d'initiation. Les mystes des différentes classes portaient respectivement les noms suivants (Saint Jérôme, épît. 107, *Ad Lætam*) : *Corax*, *Gryphus* (ou *Cryphius*), *Miles*, *Leo*, *Perses*, *Heliodromus*, *Pater* (Cumont, *R. L.*, 3062-3063). Les trois premiers grades ne donnaient pas la participation aux mystères; on y était admis à partir du grade de *Leo;* les *patres* étaient les plus parfaits; ils guidaient les autres (*pater leonum;* T. et M., inscr. 157); le chef de la hiérarchie dans la communauté mithriaque portait le nom de *pater patrum* ou *pater patratus*.

Les rites d'initiation nous sont mal connus. Lucien, dans le *Ménippe* (c. 6), décrit des purifications, ablutions, incantations nombreuses. Tertullien nous apprend que l'on présentait au nouveau *miles* une couronne et une épée; l'interprétation qu'il donne de ce rite est sujette à caution. On mentionne également d'autres cérémonies encore inexpliquées (Ps. August., *Quæst. Vet. Test.;* Migne, 34, p. 2343, *ligatis manibus intestinis pullinis proiciuntur super foveas aquæ plenas*, etc.). Peut-être l'ascétisme des mithriastes a-t-il été trop vanté (Grég. Naz, *Adv. Jul.*, 1, 70, 89, *In s. lumina*, 5, etc.). La doctrine centrale des mystères, comme dans les communautés orphiques et gnostiques, devait être une théorie de l'affranchissement de l'âme: l'âme de l'initié gravissait le κλίμαξ ἑπτάπυλος (Celse, dans *Origène*, *Contra Cels.*, VI, 21), correspondant à l'échelle des planètes; elle échappait progressivement à leur influence: doctrine semblable à celles dont M. Anz a si ingénieusement mis au jour les racines chaldéennes (*Urspr. d. Gnostic.*, dans *Gebhardt u. Harnarck. Texte u. Unters.*, XV, 4).

Les cérémonies du rituel mithriaque étaient des *sacramenta*. Il y avait un *baptême* (Tertull., *De praescr. haeret.*, 40; *De bapt.*, 5), des onctions purificatrices de miel (Porphyrius, *De antro nymph.*, 40), une sorte de communion par le pain et l'eau (Just. Mart, *Apol.*, 1, 66); le vin était également bu rituellement par les fidèles et avait, comme le *Haoma* perse, des effets miraculeux. Quant au taurobole, il était, selon M. Cumont (*R. L.*, 3064), particulier au culte de la *Magna Mater;* on peut admettre toutefois que ce taurobole rituel et le taurobole mythique de Mithra ont une même origine.

Pour les fêtes, on les ignore. On n'a plus aucune trace des *Mithrakana*. La fête du Soleil renaissant, célébrée le 25 déc. (Usener, *Religionsgeschichtl. Unters.*, 1889, pp. 214 et suiv.; Saint Léon, *Sermo*, XXVII, vii, 3; Migne, *P. L.*, 54, col. 218), était-elle spécialement mithriaste?

Le culte était célébré dans des grottes naturelles ou artificielles (*De antro nymph.*, 5), et l'on faisait remonter cet usage jusqu'à Zoroastre. Les sanctuaires du dieu, en Occident, étaient des souterrains : l'on en connaît un certain nombre. Au-dessus du sol était une salle précédée d'un portique et nommée *apparatorium* (T. et M., inscr. 352, 239) ; un escalier conduisait dans la crypte divisée en trois parties : 1° la *cella ;* 2° deux *podia* de chaque côté, tout le long de la paroi ; 3° l'adyton, un peu plus élevé, portant sur le mur du fond une représentation du sacrifice du taureau ; deux autels étaient au fond, devant l'image de Mithra ; une petite fosse pour le sang, des récipients pour l'eau lustrale complètent l'aménagement du sanctuaire (Cumont, *Notes sur un temple d'Ostie*, 1891 ; *R. L.*, 3061-3062). Tous sont de dimensions très réduites; ils ne pouvaient pas contenir plus d'une centaine de fidèles. D'ailleurs, une grande partie des adhérents n'y pénétraient pas. Les femmes ne prenaient part qu'au culte de la *Magna Mater*. L'Eglise mithriaque avait des prêtres, *ordo sacerdotum* (T. et M., inscr. 18), distincts des *patres*. Il y avait des *antistites* et un *summus pontifex* (Tertullien, *De praescr. haeret.*, 40). Mais la présence des initiés, et en particulier des *patres*, était nécessaire à l'accomplissement des cérémonies (*Acta Bassae*, T. et M., p. 460 : καὶ εἰ μὴ παρῆν αὐτὸς θυσία οὐκ ἐγίνετο). Un certain nombre de fidèles, hommes et femmes, faisaient vœu de chasteté (Tertullien, *l. l.* : *Habet et virgines, habet et continentes*).

Extérieurement, les communautés mithriaques étaient organisées en *sodalicia* funéraires avec des dignitaires (*magistri, decuriones, defensores, patroni, decemprimi*, V. Cumont, *R. L.*, 3066). En somme, au IIIe siècle, l'Eglise mithriaque ressemblait fort à l'Eglise chrétienne et professait une sorte de monothéisme syncrétique assez semblable au christianisme. Ils étaient l'œuvre des mêmes races, des mêmes hommes, des mêmes idées et des mêmes besoins. Même ésotérisme, mêmes liens entre les mystes (*fratres*), même morale (Julien, *Conviv.*, p. 336 c. ἐντολαί), mêmes prohibitions (abstinence, continence, etc.), mêmes rites (V. plus haut), même mythologie (déluge, *Dio Chrys.*, 34, 47 ; le taureau sur l'arche, T. et M., mon. 167, 171, 172, 174, etc.), même théologie, même eschatologie, mêmes espoirs, mêmes craintes. Mithra ressemblait fort au Logos. Il avait une adoration des bergers (mon. 192, 192*bis*, 203, 215), une Cène, une Ascension (Mithra sur le char Soleil). Son sacrifice créateur et rédempteur ressemblait par plus d'un point à celui du Christ. Les analogies n'avaient pas échappé aux chrétiens et aux mithriastes (Saint Aug., *In Joh. ev. tract.*, 7, p. 1140 ; Migne : *Et ipse Pileatus christianus est ;* Orig., Contre Cels., 6, 21) ; les Pères les expliquaient par des contrefaçons diaboliques (Tertull., *De corona*, 15, etc.). La perte de la Dacie porta un coup au mithriacisme. Après avoir été persécuteur sous Galère et sous Dioclétien (*Acta S. Bassae*, T. et M., p. 460), il fut à son tour persécuté. Il refleurit sous Julien ; le patriarche d'Alexandrie, Georgius, qui avait violé un spelæum, fut mis à mort par la foule (Socr., *Hist. eccl.*, 3, 2). Dans la suite, les mithriastes tombèrent sous le coup des lois sur la magie. On détruisit les spelæa ; la découverte d'un squelette dans le mithræum de Saarburg prouve que ce ne fut pas sans violences. Le manichéisme fut l'héritier du mithriacisme.

MONUMENTS. — Je ne consacrerai que quelques mots aux monuments mithriaques. A part quelques monnaies de Bactriane (T. et M., p. 186) et les monuments du Nimrud-dagh (T. et M., p. 188), ils sont gréco-romains et d'une assez basse époque, et leur valeur artistique est mince. On peut rapporter à sept types les principaux monuments mithriaques : 1° Naissance de Mithra (V. plus haut) ; 2° Le taurobole (mon. 4, 6, 13, 17, 28, 56, 92, 115, 197, 247, 228*bis*) ; 3° Le taurobole, flanqué de diverses scènes de la légende de Mithra (bas-relief de Mauls, n° 239 ; bas-relief d'Aquilée, n° 116 ; bas-relief de Neuenheim, n° 245 ; bas-relief d'Osterburken, n° 246 ; bas-relief de Heddernheim, n° 251 ; bas-relief de Sarrebourg, n° 213*ter*) ; 4° Mithra debout sur le taureau (T. et M., fig. 50, 53) ; 5° Mithra et le Soleil devant le corps du taureau (revers du bas-relief de Heddernheim, 251) ; 6° Les dadophores (T. et M., fig. 33, 34, 100, 111, 113, 272, 331, 332, 335, 336) ; 7° Le dieu léontocéphale (fig. 21, 22, 41, 44, 46, 47, 68, 96, 214, 286, 320, 330). Cette dernière figure est une création de la fantaisie orientale, les autres monuments sont d'inspiration hellénique. Les monuments qui représentent le sacrifice du taureau dérivent de la Nike βουτυθοῦσα, du temple de la Victoire Aptère (Cumont, *R. L.*, 3069). Dans les scènes secondaires, tout ce qui ne se rapporte pas directement à Mithra, à savoir : la Lune, le Soleil, le char du Soleil, la Gigantomachie, est hellénique. Henri HUBERT.

BIBL. : Le plus ancien ouvrage qui traite de Mithra est celui de PHILIPPUS A TURRE, *Monumenta Veteris Antii;* Rome, 1700, pp. 150 et suiv. — LAJARD, *Introduction au culte de Mithra*, 1847. — Du même, *Recherches sur le culte de Mithra*, 1867. — WINDISCHMANN, *Mithra (Abh. D. M. G.)*, 1858 (à consulter seulement sur le culte de Mithra en Perse). — DARMSTETER, *le Zend-Avesta*, 1892, t. II — ROTTEVEEL, *De Romeinsche Mysterien des Mithras ;* Haag, 1895. — CUMONT, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra;* Bruxelles, 1896, t. II; l'Introduction (t. I) doit paraître bientôt. En attendant, il faut recourir à l'art. *Mithra* de M. CUMONT dans l'*Ausführlicher Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, hgg. v. W.-H. Roscher, t. II, 3028-3071 ; V. aussi une communication de M. Cumont, au Congrès international des Orientalistes, sur *la propagation du mazdéisme en Asie Mineure* (*Procès-verbaux*, 7 sept. 1897, p. 24), et du même auteur, *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, juil.-août 1897 : *la Propagation des mystères de Mithra dans l'Empire romain*. — SALOMON REINACH, *Répertoire de la statuaire*, t. I, p. 92. — Pour plus de détails, V. *R. L.*, 3071.

MITHRIDATE (Pharmacologie) (V. THÉRIAQUE).

MITHRIDATE, rois du Pont (V. PONT).

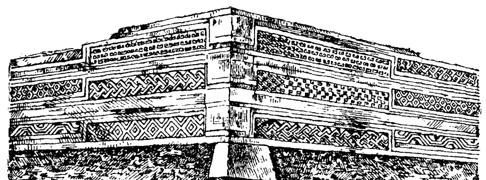
MITHRIDATE, rois des Parthes (V. PARTHES).

MITIS (Vert de) (V. VERT).

MITIS (Thomas), poète latin moderne, né à Nimburk (Bohême) en 1523, mort en 1591. Il était fils de Joseph Kamarith et reçut, à cause de sa douceur, le surnom de *Mitis*. Il acheva ses études à Prague, enseigna les humanités à Cesky Brod, puis à Prague. Il publia un grand nombre de ses poésies latines dans le recueil intitulé *Farragines*, qui parut à Prague de 1561 à 1562. Beaucoup d'entre elles forment des plaquettes spéciales et n'ont pas été réimprimées. On en trouvera l'énumération dans l'encyclopédie tchèque (*Slovnik Nancny*), et dans les *Miscellaneen* de Faustin Procházka (Prague, 1784). L. L.

MITIVIÉ (Jean-Etienne-Frumenthal), aliéniste français, né à Castres (Tarn) le 1er nov. 1796, mort à Paris le 21 janv. 1871. Son oncle, Esquirol, le plaça en 1820 à la tête de la maison de santé qu'il dirigeait rue de Buffon, puis en 1824 fonda avec lui l'établissement d'Ivry. Mitivié devint en outre médecin à la Salpêtrière en 1831 et y resta jusqu'en 1865. Sa thèse sur *l'Hydrocéphale aiguë chez les enfants* (1820) est remarquable. On lui doit encore : *De la fréquence du pouls chez les aliénés*, avec Leuret (Paris, 1832, in-8). Dr L. HN.

MITLA (*Mignitlan*, *Mictlan*, cité des morts). Localité du Mexique, Etat d'Oajaca, district de Tlacolula, à 1.650 m.



Ruines d'un palais à Mitla.

d'alt., dans une haute vallée. On y admire les ruines de la vieille cité zapotèque de *Liao-baa* (lieu de repos) ou

Yoo-paa : Dupaix, Charnay les ont décrites ; Doutrelaine en a donné des plans dans un Rapport à la Commission scientifique du Mexique (1865) ; d'autres, restés manuscrits, ont été relevés par Muhlenpfordt (bibl. de l'*Instituto publico* d'Oajaca). Les principales sont quatre palais et deux temples en pyramides.

BIBL. : PENAFIEL, *Monumentos del arte mexicano antiguo*, 1890.

MITON. Espèce de gantelet de fer sans doigt, en usage aux XVe et XVIe siècles. Ce mot s'emploie aussi comme diminutif de mitaine, pour désigner une sorte de gant sans doigts dont les femmes seules se servent et qui ne leur couvre que l'avant-bras.

MITOYENNETÉ. I. CONSTRUCTION. — La loi ne détermine ni l'épaisseur à donner à un mur mitoyen ou susceptible de le devenir, ni les matériaux à employer dans sa construction ; ce sont les usages locaux qui tracent des règles à cet égard. Actuellement, on donne le plus souvent, à Paris et dans les grandes villes, 0m,50 d'épaisseur (enduits compris) aux murs neufs en élévation des constructions de quelque importance, et l'on ajoute 0m,15 d'empattement, ce qui fait 0m,65 pour les fondations. D'après l'*Ordonnance de Police* du 1er sept. 1897, des conduits de fumée, desservant des foyers ordinaires, peuvent être construits, sous réserve des droits et du consentement des tiers, dans les murs mitoyens et dans les murs séparatifs de deux maisons contiguës, qu'elles appartiennent ou non au même propriétaire ; mais ces tuyaux doivent être construits exclusivement en briques droites ou cintrées et avoir au moins 0m,10 d'épaisseur (V. CLÔTURE, JAMBE).

II. LÉGISLATION. — Etat d'une clôture séparant deux héritages voisins, qui appartient par indivis à chacun des deux propriétaires, et dont ils ne peuvent demander le partage. Cette définition montre la différence principale qui distingue la mitoyenneté de la communauté ou indivision : tandis que l'art. 815 du C. civ. reconnaît à chacun des copropriétaires d'une chose commune le droit d'en exiger le partage, et prohibe toute convention qui aurait pour but de perpétuer l'indivision, le copropriétaire d'une clôture indivise ne peut pas obliger l'autre copropriétaire à la partager, et, s'il veut se soustraire aux charges de la mitoyenneté, il n'a qu'un seul moyen : renoncer à son droit sur cette clôture, qui devient alors la propriété exclusive de son voisin. Les règles de la mitoyenneté varient suivant qu'il s'agit d'un mur ou d'autres modes de clôture, tels que fossés, haies, treillages, palissades, etc., et, pour chacun de ces deux cas, elles ont trait à la preuve de la mitoyenneté et à ses conséquences, c.-à.-d. aux droits et obligations qu'elle impose à chacun des copropriétaires.

1° *Murs.* En principe, la loi présume (art. 653) que tout mur qui sert de séparation entre deux immeubles, bâtis ou non, est mitoyen. Cette présomption suppose évidemment que le mur est construit à la limite même des deux fonds, puisqu'il les sépare, et, par conséquent, s'il s'élève en retrait de cette limite et tout entier sur l'immeuble d'un des propriétaires, il appartient pour le tout à celui-ci. S'il s'agit d'un mur séparant deux bâtiments contigus et de hauteurs différentes, il n'est réputé mitoyen que jusqu'à l'héberge, c.-à-d. jusqu'au toit du bâtiment le moins élevé, puisqu'il ne sert aux deux propriétaires que jusqu'à cette hauteur. — Cette présomption de mitoyenneté pour tous les murs séparant deux héritages n'est pas absolue, et elle ne s'applique qu'autant qu'il n'y a pas de titre ou de marques contraires. Ainsi le mur n'est pas mitoyen si un titre en réserve l'entière propriété à un des deux voisins, ou lorsqu'il est construit de telle sorte que l'eau de pluie qui tombe sur son arête se déverse sur le fonds d'un seul des deux propriétaires, ou encore, ajoute l'art. 654, lorsqu'il n'y a que d'un seul côté des corbeaux de pierre (pierres en saillie pour supporter des poutres) qui y ont été mis en bâtissant ce mur. Lorsqu'un mur a été élevé par un propriétaire, sur son terrain, pour le séparer du voisin, il lui appartient exclusivement ; mais la loi accorde à ce voisin le droit de le rendre mitoyen, en remboursant à celui qui l'a construit la moitié de sa valeur ou la moitié de la valeur de la portion qu'il veut rendre mitoyenne, plus la moitié de la valeur du sol sur lequel il est construit. Le copropriétaire d'un mur mitoyen peut y adosser un bâtiment nouveau et y enfoncer des poutres non seulement jusqu'à moitié de l'épaisseur, mais même au delà, jusqu'à 54 millim. du parement opposé, sauf au voisin, s'il veut lui-même enfoncer une poutre au même point, à réduire celle de son voisin à la moitié du mur ; le voisin a également ce même droit s'il veut adosser une cheminée à cet endroit.

Le copropriétaire d'un mur mitoyen a encore le droit de l'exhausser à ses frais, en payant à l'autre une indemnité de surcharge. La partie de mur ainsi surélevée appartient entièrement et exclusivement à celui qui l'a construite, sauf le droit du voisin de la rendre mitoyenne à son tour en payant la moitié de la valeur. Si le mur mitoyen n'est pas en état de supporter cet exhaussement, celui qui veut l'exhausser doit le faire reconstruire en entier à ses frais, et, s'il entend le rendre plus épa s, la partie du sol nécessaire à cette plus grande épaisseuri doit se prendre tout entière de son côté. — Quant aux dépenses d'entretien ou de reconstruction du mur mitoyen, elles sont à la charge commune des deux copropriétaires ; nous avons déjà dit plus haut que celui qui veut s'en affranchir peut le faire, en abandonnant son droit de mitoyenneté, si d'ailleurs ce mur ne soutient aucun bâtiment qui lui appartienne.

2° *Clôtures autres que les murs.* La loi (art. 666) répète, en ce qui les concerne, la présomption de mitoyenneté qu'elle avait déjà établie pour les murs ; mais cette présomption cesse non seulement quand il y a titres ou marques contraires, mais encore lorsqu'un seul des héritages est en état de clôture puisque alors on doit présumer que cette clôture est inutile à l'autre, et aussi quand il y a prescription, c.-à-d. que, si l'un des deux copropriétaires de la clôture mitoyenne la possède comme propriétaire exclusif, pendant le temps requis pour la prescription, cette clôture cesse d'être mitoyenne et devient sa chose. Quant aux marques de non-mitoyenneté, la loi ne les a énumérées que pour les fossés : « Pour les fossés, dit l'art. 666, il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé ; celui-ci est alors censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve. » En ce qui concerne les autres genres de clôtures, les tribunaux apprécient les marques de non-mitoyenneté suivant les circonstances de chaque espèce. Comme pour les murs, la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs par les deux copropriétaires, chacun d'eux conservant le droit de s'en affranchir en abandonnant son droit de mitoyenneté ; cette faculté cesse s'il s'agit d'un fossé qui sert habituellement à l'écoulement des eaux, parce que, dans ce cas, le fossé sert à la fois aux deux copropriétaires et qu'il ne serait pas juste de n'en imposer l'entretien qu'à un seul, l'autre continuant d'ailleurs d'en profiter. — La loi n'a pas réservé au propriétaire d'un héritage joignant un fossé ou une haie non mitoyenne le droit qu'elle a accordé au propriétaire d'un héritage, joignant un mur, d'obliger le voisin à lui en céder la mitoyenneté. Le propriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à la charge de construire un mur sur cette limite.

Les produits d'une haie mitoyenne, fruits, bois morts ou arbres vifs abattus, appartiennent par moitié aux deux copropriétaires.

Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme elle ; il en est de même des arbres qui, sans faire partie d'une haie, sont plantés sur la ligne séparative de deux héritages. Mais ici, la loi, consacrant une exception au principe que deux propriétaires mitoyens ne peuvent pas détruire la chose commune, permet à chacun d'eux d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés (art. 670). F. GIRODON.

MITRA (V. Coiffure, t. XI, p. 857).

MITRAILLE (Artill.). L'emploi de la mitraille comme projectiles est contemporain de l'invention de l'artillerie. Composée d'abord de débris de pierre ou de marbre, puis de toute sorte de vieux clous et autre ferraille, enfin de balles de fer ou de plomb, renfermée à l'origine, afin de ménager l'âme des pièces, dans des sachets de toile, ensuite dans des boîtes de fer-blanc, elle n'a été d'un usage courant, jusque vers le commencement du XVIIIe siècle, que dans les guerres de siège et on la considérait, tout récemment encore, comme inefficace aux longues distances. Aujourd'hui, le projectile à mitraille a supplanté à peu près tous les autres, du moins dans le tir contre des buts animés, et il entre à peu près exclusivement dans l'approvisionnement de l'artillerie de campagne. Les trois principaux types sont : la *boîte à mitraille* (V. Boite, t. VII, p. 169), l'*obus à balles* ou shrapnell et l'*obus à mitraille* (V. Obus), ce dernier spécial à l'artillerie française. A signaler encore la *cartouche à balles* (V. Cartouche, t. IX, p. 624). Quant à la *grappe de raisin* (V. Grappe) et à l'*appareil Moisson* (demi-baril rempli de bombes de 12 centim.), ils ne sont plus employés. L. S.

MITRAILLEUSE (V. Canon, t. IX, p. 67).

MITRAL. Orifice mitral (V. Cœur, t. XI, p. 828).

Rétrécissement mitral (V. Cœur, t. XI, p. 831).

Insuffisance mitrale (V. Cœur, t. XI, p. 831).

MITRE. I. Archéologie. — La mitre est la coiffure liturgique des archevêques, des évêques et des abbés d'Occident. Le pape fait également usage de la mitre ; mais dans quelques cérémonies, il porte une mitre spéciale, le *regnum* ou tiare,



Fig. 1. — Mitre (Xe s. Ms anglo-saxon du British Museum).



Fig. 2. — Mitre (XIe siècle).

qu'il ne faut pas confondre avec la mitre épiscopale. Dans les Eglises d'Orient, les évêques ne se servent pas de mitres et ne paraissent pas s'en être servis autrefois ; dans l'ico-



Fig. 3. — Mitre (XIe siècle).



Fig. 4. — Mitre de Barthélemy de Vire (XIIe s.).

nographie grecque, on ne trouve à peu près que saint Cyrille et saint Spiridion qui aient la tête couverte d'une coiffure qu'on ne saurait confondre avec la mitre occidentale. Les archevêques et évêques arméniens, ainsi que les évêques maronites du Liban, anciennement manothélites, mais rattachés à l'Eglise romaine depuis 1182 (V. t. XXIII, p. 282), portent la mitre. Elle fait, avec la crosse, l'anneau, les gants, les sandales, partie des habits pontificaux. On n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle elle fut introduite dans le vêtement ecclésiastique. Dom Menard prétend qu'elle était inconnue pendant les deux premiers siècles. André du Saussay en défend au contraire l'antiquité. En tout cas, on ne saurait nier qu'elle soit un souvenir de la coiffure du grand prêtre des Hébreux, même des guerriers cissiens, auxquels Hérodote donne le nom de Μιτροφόροι. Mais μίτρα veut simplement dire bandeau entourant la tête, et il est certain que les hommes promus aux plus hautes dignités du sacerdoce avaient toujours la tête ornée d'un insigne particulier ; ce bandeau en se transformant est devenu la mitre actuelle.



Fig. 5. — Mitre (XVe siècle).

Elle se compose d'une forme ronde, sans bords, dont les variations ont été nombreuses, derrière laquelle pendent deux bandelettes appelées pendants, barbes ou fanons, parfois aussi deux petites chaînes garnies de clochettes, pour attirer par leur bruit l'attention des fidèles lorsque l'évêque changeait de place pour accomplir quelque cérémonie. Les premières mitres dont nous ayons des reproductions étaient rondes comme une calotte ou bonnet hémisphérique, vers le Xe siècle ; au XIe siècle, elle ressemble à un turban surmonté de deux cônes triangulaires ; au XIIe, elle est dure, assez élevée, avec un creux au milieu ; au XIIIe siècle, on voit se dessiner la forme que nous lui connaissons, dont les cornes, devenant ovales, puis ovoïdes, s'exagéreront peu à peu jusqu'à devenir, au XVIIIe siècle, la monumentale coiffure, lourde et incommode, sur laquelle sera prodigué tout ce que le luxe pourra rêver de plus resplendissant.



Fig. 6. — Mitre précieuse, d'après Leber (XVIIIe s.).

La matière dont on fait les mitres n'a jamais varié : la toile blanche, le parchemin, la soie, la toile d'or et d'argent ; elles sont seulement plus ou moins richement décorées. Les évêques portent trois espèces de mitres : la mitre précieuse, qui ne diffère pas des autres par l'étoffe, mais simplement par les lames d'or et les riches joyaux dont elle est couverte : elle sert dans les fêtes solennelles et dans certaines parties de quelques cérémonies ; la mitre auriphrygiate, de même étoffe, mais couverte simplement d'or fin et de broderie : elle est utilisée depuis l'Avent jusqu'à Noël, depuis la Septuagésime jusqu'au mercredi de la semaine sainte inclusivement, enfin dans quelques autres cérémonies ; la mitre simple de toile est portée par l'évêque

le vendredi saint, comme aux messes et offices des morts. C'est elle également que les évêques mettent sur leur tête en présence du pape, ou s'ils assistent parés à quelque office célébré par un cardinal.

Dans les livres qui parlent des vêtements épiscopaux, la mitre est désignée par les noms suivants : *mitra*, *cufula* (bandelettes qui ornent la tête des prêtres), *tiara* (coiffure des rois de Perse), *cidaris* (coiffure des fils d'Aaron), *corona sacerdotalis*, *cuphra* ou *cucupha* (coiffe que les évêques mettaient sous la mitre dans certaines circonstances). Guillaume Durand a résumé le symbole de la mitre, qui désigne par ses deux cornes la science des deux Testaments, et les deux fanons qui pendent par derrière sont l'esprit et la lettre.

On donne le nom de mitres religieuses à des reliquaires d'orfèvrerie en forme de mitres, destinés à renfermer des reliques de saints évêques. Une des plus anciennes est celle exécutée en 1375 par la confrérie des orfèvres de Prague, à laquelle elle appartenait encore il y a quelques années. F. de Mély.

II. Technologie. — Appareil qui, couronnant les tuyaux de cheminée, est destiné à s'opposer à l'introduction de la pluie ou du vent, tout en facilitant le passage de la fumée. La mitre, qui prend quelquefois le nom de lanterne, se fait en terre cuite ou en tôle et on la pose sur un *mitron* généralement en grès, en terre cuite ou en plâtre de formes variées. L. K.

III. Malacologie. — Coquille turriculée ; spire aiguë au sommet ; ouverture ovale, oblongue, échancrée en avant ; columelle ornée de plis parallèles entre eux, les inférieurs plus petits, surface de la coquille lisse ou striée, costellée, ordinairement ornée de très vives couleurs. Ex. : *M. papalis* L. J. Mabille.

IV. Paléontologie. — Ce genre apparaît dans le tertiaire : telle est *Mitra fusiformis* du pliocène de l'île de Rhodes. — Les Mitres les plus anciennes, celles du crétacé, appartiennent aux genres *Turricula*, *Strigatella* et *Cylindra* : *Str. labratula* est une des coquilles caractéristiques du calcaire grossier (éocène) des environs de Paris. E. Trt.

Bibl. : Archéologie. — Ch. de Linas, *Revue de l'art chrétien*, 5e année 1861). — L'abbé Barraud, *Bulletin monumental*, 1866, t. XXXII. — Le P. Cahier, *Nouveaux Mélanges d'archéologie* (Décoration d'églises); Paris, 1875, in-fol. — E. Müntz, *la Tiare pontificale* du viiie au xvie siècle; Paris, 1897.

MITRE (Bartolome), homme d'Etat argentin, né à Buenos Aires le 26 juin 1821. Réfugié en Bolivie par crainte de Rosas, il fut militaire et journaliste au Pérou et au Chili, participa à l'insurrection d'Urquiza (1851), combattit à la bataille de Monte Caceros avec le rang de colonel, devint député et se fit remarquer comme orateur et comme administrateur quand vint la guerre entre l'Etat de Buenos Aires et le reste de la République Argentine, Mitre fut ministre de la guerre de l'Etat dont il commanda les troupes. Blessé et vaincu par Urquiza à la bataille de Cepeda (24 oct. 1859), il n'en fut pas moins nommé gouverneur de la province de Buenos Aires rentrée dans la confédération, et reçut aux fêtes de la réconciliation (9 juil. 1860) le grade de brigadier général de la nation. Un nouveau conflit de Buenos Aires et des autorités fédérales éclata bientôt, le Dr Aberastein, gouverneur de San Juan, ayant été exécuté par ordre du colonel de Saa que le président Derqui refusa de désavouer (1861). Mitre fut vainqueur à Pavon (17 sept.), s'empara de Rosario, traita avec Urquiza qui resta gouverneur d'Entre-Rios et ramena au pouvoir le parti libéral. Il fut élu président de la République pour six ans le 5 oct. 1862, Buenos Aires devenant capitale. Son gouvernement fut très salutaire, il développa l'agriculture, l'industrie, le commerce, favorisa l'immigration européenne. Son conflit avec le fameux Lopez, dictateur du Paraguay, engagea en 1865 la grande guerre du Paraguay, où l'Argentine s'allia au Brésil et à l'Uruguay. Mitre fut généralissime et dirigea les campagnes de 1866 et 1867, passage du Parana et attaque d'Humaïta. Il ne fut pas réélu aux élections présidentielles d'oct. 1868, voyagea à l'étranger, échoua encore aux élections de 1874, tenta un mouvement armé contre son concurrent heureux, le général Avellaneda, fut vaincu et pris à la Verde (28 nov. 1874), relaxé en raison de ses services, vécut à Bordeaux et à Madrid. Rappelé par ses partisans, il faillit être élu président en 1892, mais se vit préférer Saenz Pena. Il resta rédacteur du journal la *Nacion* de Buenos Aires. Il a écrit des biographies de Belgrano et de Saint-Martin, une histoire de la République Argentine (1882) et réuni ses Discours en 4 vol. gr. in-8 (1889).

MITROVICA (Mitrovitz, l'antique *Sirmium*). Ville de Hongrie, dans le comitat croate de Syrmie, sur la Save ; 9.500 hab. (Croates et Allemands, cath. romains et grecs). Sur la rive opposée de la Save est une bourgade serbe du même nom. Jusqu'en 1886, il existait un district militaire de Mitrovica, entre Save et Danube. La ville fait un commerce actif de bétail, de bois, de fruits.

MITROVITZA. Localité de la Turquie d'Europe, vilayet de Kossovo, au confluent de la Sitniza avec l'Ibar (affluent de droite de la Morava), à 45 kil. S.-E. de Novibazar. C'est la station terminus du chem. de fer partant de Salonique (Salonique-Uskub-Mitrovitza), long de 225 kil. On pensait continuer cette ligne, par Novibazar, jusqu'à Serajewo ; mais depuis l'occupation de la Bosnie par l'Autriche-Hongrie, ce projet n'aurait plus d'intérêt pour la Turquie ; au contraire, il pourrait faciliter aux Autrichiens l'accès de Salonique ; il présenterait, d'ailleurs, de grandes difficultés techniques. Population partagée entre les nationalités slave et valaque ; musulmans d'origine slave. Un des centres de l'agitation des Roumains de Macédoine.

MITRY-Mory. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye ; 1.823 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Importante sucrerie. Eglise des xve et xvie siècles.

MITSCHERLICH (Eilhard), chimiste allemand, né à Neuende, près de Jever (duché d'Oldenbourg), le 7 janv. 1794, mort à Schœneberg, près de Berlin, le 28 août 1863. Fils d'un pasteur, il étudia d'abord les langues orientales, à Heidelberg (1811) et à Paris (1813), commença à Gœttingue, en 1815, une histoire des Ghourides et des Khârizmiens, puis décida de se faire médecin, mais se passionna pour la chimie et, à partir de 1818, s'y adonna d'une façon à peu près exclusive. En 1819, il découvrit dans le laboratoire de Link, à Berlin, les lois de l'isomorphisme (V. Chimie, t. XI, p. 64), fut envoyé l'année suivante à Stockholm, aux frais du gouvernement, y travailla un an dans le laboratoire de Berzélius et, à peine de retour à Berlin (1822), fut nommé membre de l'Académie des sciences de cette ville et professeur de chimie à l'université. En 1826, il enrichit la cristallographie d'une nouvelle découverte fondamentale, celle du dimorphisme. Ses travaux sur les cristaux artificiels, sur la benzine et ses dérivés (V. Benzine, t. VI, pp. 228 et 229), sur la formation de l'éther, ont, eux aussi, grandement contribué aux progrès de la chimie moderne (V. Chimie, t. XI, p. 72). On doit enfin à Mitscherlich plusieurs instruments et appareils de laboratoire, d'une construction ingénieuse. Outre un nombre considérable de mémoires originaux épars dans les *Abhandlungen* (années 1818 et suiv.) et dans les *Monatsberichte* (années 1836 et suiv.) de l'Académie de Berlin, dans les *Annales de chimie et de physique* (années 1820 à 1823), dans les *Annalen* de Poggendorff (années 1826 à 1837), dans le *Journal* d'Erdmann (années 1855 et suiv.), il a publié : *Lehrbuch der Chemie* (Berlin, 1829-30, 2 vol. in-8 ; 4e éd., 1840-48 ; 5e éd., 1855, inachevée), excellent ouvrage qui a été traduit en français par Valérius (Bruxelles, 1835-37, 3 vol. in-8). L. S.

Bibl. : Rose, *E. Mitscherlich ;* Berlin, 1864.

MITTAG-Leffler (Gösta), mathématicien suédois, né à Stockholm le 16 mars 1846. Elève de Weierstrass, professeur de mathématiques, à Helsingfors d'abord (1877), et, depuis 1881, à la nouvelle université de Stockholm

dont il a été plusieurs fois recteur, membre de l'Académie des sciences de Suède depuis 1883, ainsi que d'un grand nombre de sociétés étrangères, il s'est acquis, dans le monde savant, une très grande notoriété par d'importants travaux de mathématiques, principalement par toute une série de fructueuses recherches sur la théorie des fonctions, qu'il a enrichie d'un théorème portant son nom. En 1882, il a fondé un périodique très répandu, les *Acta mathematica*, et il y a publié, ainsi que dans le recueil de l'Académie de Stockholm et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, un grand nombre de mémoires, notes et articles. L. S.

MITTAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet; 328 hab.

MITTAINVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville; 374 hab.

MITTARELLI (Nicolas-Jacques), en religion *Giambenedetto*, historien et bibliographe, né à Venise le 2 sept. 1707, mort à Murano, près Venise, le 14 août 1777. Il entra jeune dans l'ordre des camaldules: chargé de professer la théologie au couvent de Saint-Michel à Murano, il sut s'affranchir des entraves de la scolastique. A Trévise, où il fut ensuite envoyé, il mit en ordre les archives de la maison de Saint-Parisius. En 1747, il fut nommé chancelier de son ordre, dont il conçut alors l'idée d'écrire l'histoire; de 1765 à 1770, il fut général des camaldules, puis reprit son office d'abbé du couvent de Murano. On lui doit, entre autres, les *Annales Camaldulenses* (Venise, 1755-73, 9 vol. in-fol.), qui vont jusqu'en 1764; *Ad scriptores rerum italicarum Muratorii accessiones historiæ Faventinæ*, etc. (Venise, 1771, in-fol.), et *Bibliotheca codicum manuscript. monasterii S. Michalis de Muriano* (Venise, 1772).

MITTAU. Ville de la Russie d'Europe (V. Mitau).

MITTELGEBIRGE. Massif des monts de Bohême, sur les deux rives de l'Elbe, entre l'Eger au S., la Biela au N., le Polzen au N.-E. Ce sont des dômes basaltiques dont le plus haut est le Milleschauer Donnersberg (835 m.). Au N.-O., gisements de lignites et sources minérales de Teplitz, Pullna, Belin.

MITTENWALD. Ville de Bavière, prov. de Haute-Bavière, sur l'Isar; 1.800 hab. Célèbre fabrique d'instruments musicaux à cordes. Située au N. du col de Scharnitz, ce fut au moyen âge une étape commerciale entre Augsbourg et Botzen; aujourd'hui c'est une villégiature d'été.

MITTERMAIER (Charles-Joseph-Antoine), homme politique et jurisconsulte allemand, né le 5 août 1787, mort à Heidelberg en 1867. Il était professeur de droit à Landshut, quand il fit paraître un manuel d'instruction criminelle: *Handbuch des peinlichen Prozesses* (Bonn, 1810-12, 2 vol. in-8). Nommé en 1819 professeur à l'université de Bonn, il obtint en 1834 une chaire à celle d'Heidelberg. Il avait jusque-là publié d'importants ouvrages: *Der gemeine deutsche bürgerliche Process* (Bonn, 1820-26); *Grundsätze des gemeinen deutschen Privatrechts* (Ratisbonne, 1821); *Theorie des Beweises im peinlichen Prozesse* (Darmstadt, 1821, in-8); *Ueber den neuesten Zuständ der Criminal Gesetzgebung in Deutschland* (Heidelberg, 1825, in-8); *Das deutsche Strafverfahren* (Heidelberg, 1827; 4e éd., 1846). Mittermaier était alors non seulement un des plus éminents jurisconsultes de l'Allemagne, mais aussi un des chefs les plus influents du parti démocratique modéré. Nommé, en 1831, député à l'Assemblée nationale de Bade, il contribua à la promulgation de plusieurs lois libérales et fut élu président de l'assemblée. Eloigné de la politique de 1841 à 1846, il fut réélu président en 1846. Il fut député de la ville de Bade au parlement national de Francfort en 1848, fit partie d'un comité chargé de rédiger une constitution et tenta d'unifier les lois de la Confédération germanique. Il renonça à la vie politique en 1849, et revint professer le droit à Heidelberg. Mittermaier a publié aussi: *Die Strafgeseztgebung in ihrer Fortbildung geprüft* (Heidelberg, 1841-43, in-8); *Italiänische Zustände* (Heidelberg, 1844, in-8); *Die Mündlichkeit, das Anklageprincip, die Œffentlichkeit und das Geschwornengericht, in ihrer Durchführung in den verschiedenen Gesetzgebungen dargestellt* (Stuttgart, 1845, in-8). Mittermaier s'était constitué, dans ses ouvrages, le champion convaincu des institutions libérales, telles que la publicité des débats judiciaires, la procédure orale, le jury, l'abolition de la peine de mort, la protection des aliénés. G. R.

MITTNACHT (Hermann, baron de), homme d'Etat wurttembergeois, né à Stuttgart le 17 mars 1825, anobli en 1887. Il fut avec Varnbüler le chef des conservateurs, devint ministre de la justice (1867) et à la retraite de Varnbüler, président du conseil (août 1870). Il négocia l'entrée du Wurttemberg dans l'empire allemand et le représenta au Conseil fédéral et au Reichstag, où il eut une réelle influence. Il réunit les portefeuilles de la maison du roi, du commerce et des affaires étrangères.

MITTOIS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives; 189 hab.

MITTOU. Peuple du Soudan égyptien dont le territoire est borné au S. par les Niam-Niam, au N. par les Denkas, à l'E. par les Bongos.

MITTWEIDA. Ville de Saxe, cercle de Leipzig, sur la Zschopau; 11.300 hab. (en 1890). Grande école technique de mécanique et d'électricité appliquée.

MITYLÈNE. Ville de l'ancienne Asie Mineure (V. Mysilène).

MIVART (St. George), naturaliste anglais, né à Londres le 30 nov. 1827. Il fit ses études au King's College et au St Mary's College, se convertit en 1844 au catholicisme, ne put suivre, pour ce motif, les cours de l'université d'Oxford, se fit d'abord avocat (1851), puis s'adonna à l'histoire naturelle, principalement à la zoologie et à la biologie, et, nommé en 1862 maître de conférences à l'école de médecine de l'hôpital Sainte-Marie, devint en 1874 professeur de biologie à l'université de Kensington. Il occupe encore cette chaire. Il est depuis 1867 membre de la Société royale de Londres. Adversaire irréductible de la sélection naturelle et des autres théories darwiniennes, surtout en ce qui concerne l'homme, il a développé ses objections et ses propres théories dans un nombre considérable de mémoires, notes et articles, publiés par les principaux recueils et journaux scientifiques. Il est en outre l'auteur d'importants travaux de zoologie. Il a fait paraître à part: *On the Genesis of Species* (Londres, 1871, in-8; 2e éd., 1872); *Man and Apes* (Londres, 1873, in-8); *Lessons in Elementary Anatomy* (Londres, 1873, in-12; 2e éd., 1874); *Contemporary Evolution* (Londres, 1876, in-8); *Lessons from Nature* (Londres, 1876, in-8); *The Cat* (Londres, 1881, in-8); *Natura and Thought* (Londres, 1882, in-8; 2e éd., 1885); *On Truth, a Systematic Inquiry* (Londres, 1889, in-8); *The Origin of Human Reason* (Londres, 1889, in-8). Il a collaboré à la 9e édit. de l'*Encyclopædia Britannica*. L. S.

MIXE. Ancien pays de la France, compris dans la Basse-Navarre. Il avait pour centre Saint-Palais (Basses-Pyrénées).

MIXODECTES (V. Lémuriens [Paléont.]).

MIXTE. I. Mathématiques. — Ligne mixte. — Une ligne mixte est une ligne composée de droites et de courbes.

Covariant mixte (V. Forme, t. XVII, p. 811).

Assurance mixte. — L'assurance mixte est un contrat en vertu duquel une compagnie d'assurance s'engage à payer à son client un capital déterminé à l'avance à une époque déterminée ou immédiatement à ses héritiers en cas de décès. — La prime à payer pour contracter une pareille assurance est donnée par la formule

$$(1 - iC_a) + (1 - iC_{a+n})\frac{f(a+n)}{f(a)}(1+i)^{-n} + \frac{f(a+n)}{f(a)}(1+i)^{-n}$$

où a désigne l'âge du contractant, n la durée de l'assu-

rance, i le taux de l'intérêt, C_a l'annuité viagère de 1 fr., $f(a)$ le nombre des vivants à l'âge a dans la table des mortalités en usage.— On contracte quelquefois des assurances mixtes sur deux têtes, elles peuvent alors être payables au premier ou au second décès suivant les cas.

II. Enseignement. — ENSEIGNEMENT MIXTE (V. ÉCOLE, t. XV, p. 373).

MIXTECS (habitants du pays des nuages). Population de l'ancien Mexique, habitant le pays de Mixtecapan, qui se divisait en haute et basse région; la première montagneuse (N. et O. d'Oajaca), la seconde plate et chaude. La cité sacrée était *Nun-ndecu* (Achintla) avec ses temples souterrains; la ville principale est Tlajaco. Les Mixtecs, relativement civilisés, se sont conservés dans les Etats d'Oajaca, Puebla, Guerrero. Leur pauvreté les mit à l'abri des dévastations espagnoles; ils se convertirent au catholicisme, mais gardèrent leur langue; on en a décrit cinq dialectes.

MIXTION (Pharm.). Terme de pharmacologie qui a trait à l'action de mêler plusieurs drogues ou substances simples pour former un médicament composé. Ce mot représente aussi la préparation qui est le résultat de cette action. On donne également ce nom, en gravure, à un mélange de suif et d'huile dont on recouvre les parties qui ont été corrodées par l'eau-forte, avant de continuer à faire mordre celles qui doivent être creusées plus profondément. E. BOURGOIN.

MIXTURE (Pharm.). Médicament liquide qui résulte du mélange de plusieurs substances, et, en particulier, de médicaments très actifs destinés à être pris par gouttes, sur du sucre, dans un peu d'eau, de sirop aromatique ou d'un liquide approprié. On y trouve des liquides aqueux, alcooliques, éthérés. Leur nombre est considérable. Les uns sont des médicaments pour usage externe, comme la mixture cathérétique de *Lanfranc* (V. ce mot), la plupart sont destinées à être prises à l'intérieur. Exemples :

Mixture alcoolique

Eau-de-vie, eau de canelle ãã.......	90 gr.
Jaune d'œuf nº1 ; sucre............	15 —

Mélangez exactement.

Composition stomachique imitée d'un médicament connu en Angleterre sous le nom d'*Egg–Flipp*.

Mixture de Van-Swieten

Carbonate d'ammonium...........	4 gr.
Eau distillée de rue..............	250 —
Sirop diacode....................	60 —

Recommandée dans les accès d'asthme, d'où le nom de *Mixture antiasthmatique*.

Mixture de Sydenham

Teinture de valériane............	2 gr.
— de castoréum...........	3 —
Eau distillée d'aneth..............	100 —
Ether sulfurique..................	15 gtes.

Mélange antispasmodique qu'on prend par cuillerées à bouche.

Mixture de Whitt

Ether sulfurique pur..............	30 gr.
Essence de térébenthine...........	15 —

15 à 20 gouttes par jour dans un peu d'eau sucrée. C'est la *mixture de Durand* ou *mixture lithontriptique*, l'*éthérolé d'essence de térébenthine*, préparation recommandée contre les coliques hépatiques et les calculs biliaires. On remplace parfois l'essence de térébenthine par un mélange à parties égales d'huile de ricin et de sirop de sucre. E. BOURGOIN.

MIZAULD (Antoine), astrologue français, né à Montluçon vers 1520, mort à Paris en 1578. Médecin à Paris, il se fit initier par Oronce Fine aux pratiques de l'art divinatoire et devint rapidement l'un des plus célèbres astrologues de son temps, fort recherché à la cour et admis même dans l'intimité de la princesse Marguerite de Valois. Il écrivit un nombre considérable d'ouvrages, fatras d'inepties et de puérilités, qui eurent cependant le plus vif succès et dont quelques-uns furent souvent réimprimés. On en trouvera les titres dans les *Mémoires* de Nicéron (t. XL).

MIZÉRIEUX. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux; 577 hab.

MIZÉRIEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën; 109 hab.

MIZIL. Bourg de Roumanie, district de Ruzen, arr. de Tohani; env. 8.000 hab.

MIZOEN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans; 423 hab.

MIZON (Louis-Alexandre-Antoine), voyageur français, né le 16 juil. 1853. Entré à l'Ecole navale en 1869, il fut nommé aspirant de 1re classe en 1872, enseigne de vaisseau en 1875, lieutenant de vaisseau en 1882. En févr. 1887, le comité français de l'Association africaine l'envoya rejoindre M. de Brazza. Arrivé à Franceville en septembre, il prit le commandement de la station, au moment où son chef partait pour la côte; il ne quitta son poste que le 9 août 1883, ayant utilisé ce long séjour pour des travaux géographiques. Il retourna à la côte par une route nouvelle, entre le bassin de l'Ogooué et celui du Kouilou-Niuri. Ses travaux topographiques ont fixé le cours de l'Ogooué (qu'il avait parcouru huit fois de Franceville à la mer). Ses « cartes du fleuve Ogooué » ont été publiées avec une notice dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris* (1886). En oct. 1890, le comité de l'Afrique française le chargea de se rendre dans l'Adamaoua, par la voie du Niger et de la Benoué. Malgré les obstacles que la compagnie du Niger mit à l'accomplissement de cette mission, Mizon, parti en oct. 1890, parvint à Yola, où il fut bien accueilli par le sultan. De là, par une route tracée en pays inconnu, il gagna les postes français de la Sangha, puis le Gabon. Il rentra en France en mai 1892; il reçut une médaille d'or de la Société de géographie et la croix d'officier de la Légion d'honneur. Les conséquences politiques de son voyage donnèrent lieu à de vives polémiques entre Anglais et Français. Il partit de nouveau le 10 août 1892 pour l'Adamaoua, avec une mission politique et commerciale. Ayant remonté le Niger, puis la Benoué, il arriva dans le Mouri et signa avec le sultan de ce pays un traité de protectorat; il se rendit ensuite à Yola. A la suite des réclamations du gouvernement britannique qui déclarait que le Mouri était sous son protectorat, le gouvernement français rappela Mizon qui revint en France en nov. 1893. Le 29 déc. 1895, il a été nommé résident à Majunga (Madagascar). Il a publié dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris* (1895) ses *Itinéraires entre les rivières Benoué et Sanga*. Mizon n'a pas seulement fait d'importantes découvertes géographiques, il a, comme cartographe, une valeur de premier ordre, et ses travaux ont une rare rigueur scientifique. L. DELAVAUD.

BIBL. : HARRY ALIS, *A la conquête du Tchad*, 1891 : *Nos Africains*, 1894. Ce dernier ouvrage contient de larges extraits du journal de Mizon.

MIZZI (M.-A.-M.), économiste et géographe italien, né à Malte le 11 mars 1849. A peine âgé de vingt ans (1868), il fonda le journal *Il Cattolico;* plus tard il dirigea *Il Trionfo* (1876) et l'*Economista di Malta*. Il a travaillé avec ardeur à l'abolition de la traite des nègres en Afrique, spécialement comme secrétaire de la Société internationale d'exploration africaine. Outre de nombreux articles dans divers journaux, il a publié un livre : *Sul presente ed avvenire di Malta* (Rome, 1873).

MJOSEN. Lac de Norvège, le plus vaste de tous; 364 kil. q. C'est une vallée longue et étroite remplie d'eau par le Gudbrands-Laagen et que le Vormen déverse dans le Glommen; l'alt. est de 121 m. au-dessus de la mer; la profondeur de 195 à 451 m.; ses rives sont très pittoresques ; au milieu du lac est l'île Helgeœ.

MKAFOU. Rivière de l'Afrique orientale allemande. Elle prend sa source dans le Kaouende, à l'E. du Tanganyika, se dirige au S.-E. et se jette dans le lac Rikoua.

MKAUR. Ruines de la province de Syrie, à 40 kil. N.-O. de Kerak, près de la côte occidentale de la mer Morte. Il reste, sur une colline rocheuse, à 1.300 m. au-dessus de la mer Morte, les fondations de la citadelle de *Machœros*, construite par Alexandre, fils d'Hyrcan ; sur un plateau, à 150 m. plus bas, les ruines de la ville haute, et enfin les ruines d'un temple de la ville basse.

MKONDO. Ancienne station française fondée à 250 kil. O. de Bagamoyo. Elle fait partie aujourd'hui de l'Afrique orientale allemande.

M'KOULLOU ou MONKULLO. Village situé à 8 kil. à l'O. de Massaouah (possession italienne de l'Erythrée). Mkoullou est relié aujourd'hui à Massaouah par un chemin de fer. Les habitants de cette dernière ville en ont fait leur lieu de plaisance où ils viennent coucher chaque soir.

MLADA Boleslava (V. Bunzlau).

MLAVA. Rivière de Serbie, affluent dr. du Danube. Elle descend du massif de Homolié et coule d'abord de l'E. à l'O., puis dans la direction du N.-O. Elle arrose la petite ville de Pétrovats et se jette dans le Danube en face de l'île d'Ostrovo, après un parcours d'environ 100 kil., au milieu d'une région pittoresque et fertile. A l'endroit de son confluent avec le Danube, s'élevait la ville romaine de *Viminacium*, capitale de la Haute-Mœsie. A. Giron.

MLAVA. Ville de la Pologne russe, gouv. de Plozk, sur la Mlaum ; 10.100 hab. Hôtel de ville du XVIe siècle. Machines agricoles, cuir, savon, vinaigre. Fondée en 1429, elle grandit vite, mais fut ruinée par les guerres contre la Suède.

MLETA. Plaine d'Algérie, au S. et au S.-O. d'Oran, qui tient à l'E. à celle du Tlelat et à l'O. à celle de l'oued Melah ; resserrée entre le lac salé d'Oran et la chaîne du Tessala, elle n'a du N. au S. que 4 à 10 kil. sur une longueur de 50 kil. d'E. en O.

MLOLO. Village indigène situé à l'E. de Chiré et au S. de la Chiroua, au sommet de la colline de Mongoué d'où l'on domine le confluent du Ruo et du Chiré.

MNASCIRÈS (V. Camnascirès).

MNASITHÉE, peintre grec, né à Sicyone, et mentionné par Pline comme un artiste estimable (XXXV, 146). On ne sait rien de plus sur son compte. Peut-être est-ce le même Mnasithée dont Plutarque raconte le dévouement à la cause d'Aratos, le libérateur de Sicyone (IIIe siècle av. J.-C. ; Plut., *Arat.*, VIII, IX). André Baudrillart.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, t. II, p. 292, 1re éd.

MNASITIMOS. On connaît deux artistes grecs de ce nom. L'un, fils et élève d'Aristonidas, est peintre et sculpteur. Il est mentionné par Pline (*Hist. nat.*, XXXV, no 146) comme un peintre estimable, et l'on possède une base de statue portant sa signature (E. Lœwy, *Inschrift. Griech. Bildhauer*, 197). Le second Mnasitimos, fils et élève de Teleson, était Rhodien ; il est connu par quatre inscriptions trouvées à Lindos (E. Lœwy, *ibid.*, nos 181-184).

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, t. 1, pp. 463, 461 ; t. II, p. 287, 1re éd.

MNEMIA (Zool.). Cténophore de l'ordre des *Labatoe*. Le corps est comprimé transversalement. Le lobe buccal est simple et la surface du corps ne présente aucune formation. Il existe des filaments tactiles. L'espèce principale est le *M. Schweizgeri*.

MNÉMOSYNE (Mythol.) (V. Muses).

MNÉMOTECHNIE. On appelle ainsi l'art d'aider et de fortifier la mémoire ou plutôt l'art de créer une mémoire artificielle. Il y a lieu, en effet, de distinguer dans la mémoire, d'une part, la faculté générale d'emmagasiner et de conserver des souvenirs, d'autre part, l'adaptation particulière de cette faculté à l'emmagasinement et à la conservation d'une somme plus ou moins considérable de souvenirs. L'art de développer et de fortifier la mémoire aurait pour but d'accroître notre « retentivité » naturelle ; mais il ne semble pas que les auteurs des traités de mnémotechnie ou de mnémonique se soient jamais placés à ce point de vue. Ils auraient d'ailleurs eu tort de s'y placer, s'il faut en croire le psychologue américain W. James, qui déclare expressément (*Psychology*, New York, 1892, p. 296) qu' « aucune culture ne paraît capable de modifier la retentivité générale d'un individu. C'est là, ajoute-t-il, une qualité physiologique donnée une fois pour toutes avec son organisation et qu'il ne peut avoir jamais l'espoir de changer. Elle varie sans doute dans la maladie et dans la santé ; et c'est un fait d'observation qu'elle est meilleure dans les moments de fraîcheur et de vigueur que lorsque nous sommes surmenés ou malades. Nous pouvons dire, par conséquent, que la ténacité native d'un individu variera quelque peu avec son hygiène et que tout ce qui est bon pour son état de santé est également bon pour sa mémoire. Nous pouvons même dire que tout exercice intellectuel qui donne du ton au cerveau et favorise sa nutrition est également avantageux pour la retentivité générale ; mais nous ne pouvons rien dire de plus. » Aussi W. James combat-il l'opinion commune, d'après laquelle certains exercices, systématiquement répétés, fortifieraient chez l'individu non pas seulement le souvenir des faits particuliers impliqués dans ces exercices, mais la faculté de se souvenir en général. « On prétend, dit-il, que la pratique d'apprendre des mots par cœur donne plus de facilité pour apprendre d'autres mots de la même manière. » C'est là, selon lui, une erreur. Plusieurs acteurs qu'il a questionnés sur ce point l'ont assuré que le seul résultat de cette pratique avait été d'accroître leur pouvoir d'*étudier* un rôle systématiquement. « C'est une façon de mieux se rappeler en *pensant* mieux. » Il relève précisément cette erreur dans un livre de mnémotechnie, « d'ailleurs utile et judicieux » : *Comment fortifier la mémoire ?* par le Dr M. C. Holbrook, de New York, où le pouvoir physiologique de retenir en général est confondu avec la « rétention » de choses particulières. Le docteur parle d'un cas de perte de mémoire chez une personne âgée qu'il traite en faisant faire à cette personne, deux heures par jour, une le matin et une le soir, des exercices de mémoire. « Elle doit donner la plus stricte attention à tout ce qu'elle apprend, se rappeler chaque soir tout ce qu'elle a fait et vu dans la journée, et de nouveau le lendemain matin. Chaque nom qu'elle entend est mis par écrit et un effort est fait pour se le rappeler par intervalles. Chaque semaine elle doit graver dans sa mémoire dix noms pris sur une liste d'hommes publics. Chaque jour elle doit apprendre un verset de poésie et aussi un verset de la Bible. On lui demande de se rappeler le numéro de la page de tout livre ou quelque fait intéressant est rapporté. « J'ai peine à croire, dit W. James, que la mémoire de ce pauvre vieux gentleman soit le moins du monde améliorée par toute cette torture, sauf à l'égard des faits particuliers qu'il y aura ainsi imprimés. »

Si l'on admet cette théorie, la mnémotechnie ne peut avoir pour but d'accroître la quantité de mémoire, mais simplement d'utiliser celle qui existe déjà ; mais en tirant parti de toutes ses disponibilités, elle donne certainement l'illusion d'un accroissement presque indéfini. C'est ainsi qu'un mnémotechnicien peut simuler une mémoire des nombres comparable à celle des plus prodigieux calculateurs, d'un Mondeux ou d'un Inaudi (*Année psychologique*, 1894), alors que cependant il n'a, en réalité, aucune aptitude naturelle ou acquise à se rappeler les nombres.

Bacon, dans le *De augmentis*, considère l'*art de retenir* comme une des quatre sections de la logique dont les trois autres seraient l'art de juger, l'art d'inventer et l'art de transmettre. De cet art la principale partie est l'art d'aider la mémoire, que Bacon juge, il est vrai, moins utile que curieux. Il n'en fait pas beaucoup plus de cas que des tours de force des funambules et des mimes. Il y

distingue deux procédés principaux : l'un est la *prénotion* ou connaissance anticipée de quelqu'une des conditions auxquelles doit satisfaire ce que l'on cherche, et il en donne comme exemple l'ordre et la versification ; c'est là ce qu'il appelle circonscrire l'infini (*abscindere infinitum*) ; l'autre est *l'emblème*, ou assimilation des choses intellectuelles aux choses sensibles, sur lesquelles l'imagination a plus de prise (*De augmentis*, t. V., chap. v. V. aussi le *Novum Organum*, l. II, § 26.)

En somme, toute mnémotechnie repose sur *l'association des idées ;* on sait, en effet, qu'une idée a d'autant plus de chances d'être conservée pour être plus tard rappelée qu'elle est plus étroitement associée à d'autres idées et que celles-ci ont elles-mêmes une plus grande aptitude à reparaître. Mais cette loi peut s'appliquer de plusieurs manières différentes.

Les anciens employaient surtout la mémoire locale ou *topologie*, dont ils attribuaient l'invention au poète Simonide. Cicéron en décrit les procédés (*De oratore*, II, 86), qu'il employait d'ailleurs lui-même pour se rappeler les différentes parties de son discours (associer chaque argument à un lieu déterminé). Ils connaissaient aussi les procédés de la mémoire figurative ou symbolique, qui consiste à remplacer les idées par des images sensibles. (Quintilien, XI, 2 ; Pline l'Ancien, VII, 24.)

Les modernes semblent avoir surtout recours à trois sortes de procédés. En premier lieu, comme les vers, par le rythme et la rime, sont plus faciles à retenir que la prose, on versifie toutes les connaissances que l'on veut confier à la mémoire. Lancelot compose ainsi son *Jardin des racines grecques*, que les élèves de nos lycées apprenaient encore il y a trente ans :

> Ἀ fait un, prive, augmente, admire ;
> Ἀάζω, j'exhale et j'aspire,
> Ἄβαξ, comptoir, damier, buffet,
> Ἁβρός, lâche, mou, beau, bien fait, etc.

De même, on a mis la géographie en vers. Qui n'a entendu citer quelques-uns de ces vers burlesques ?

> *Ah! race* d'avocats, pour vous *pas de cas laids!*

(Pas-de-Calais, ch.-l. Arras).

> La mort! nous *la verrons rôder* autour de nous!

(Aveyron, ch.-l. Rodez).

> *Chartreux*, mes bons amis, vous êtes d'*heureux loirs!*

(Eure-et-Loir, ch.-l. Chartres).

L'anatomie elle-même a été versifiée, et à plusieurs reprises (Claude Binet, 1664 ; Abeille, 1685 ; Artance, 1846, etc., etc.)

> Des os longs, courts et plats, de tout le corps de l'homme,
> Deux cents, ni plus ni moins, déterminent la somme.

En second lieu, s'il s'agit de retenir dans un certain ordre une longue série de mots, on forme avec les premières syllabes ou les premières lettres de ces mots rangés dans le même ordre une phrase ou formule plus ou moins bizarre, mais ayant toujours quelque sens, qu'il ne reste plus qu'à apprendre par cœur. Ce sont des formules de cette sorte que les étudiants en médecine se transmettent depuis bien des générations pour se rappeler les séries des noms d'artères, de muscles, etc. En voici une qui se rapporte aux douze paires de nerfs craniens (*o*lfactif, *op*tique, *m*oteur oculaire commun, *p*athétique, *t*rijumeau, *m*oteur oculaire externe, *f*acial, *a*uditif, *g*losso-pharyngien, *p*neumo-gastrique, *s*pinal, *g*rand-*h*ypoglosse).

*O*h oui ! *m*on *p*aletot, *t*u *m*'as *f*ait *a*ssez *g*relotter *p*endant *s*ix *g*rands *h*ivers !

Mais le principal effort de la mnémotechnie a principalement porté sur les nombres (dates historiques, nombres d'habitants, altitudes des montagnes, etc.).

Tout l'artifice consiste à traduire les nombres en mots et à former avec ces mots des phrases qui aient autant que possible un rapport avec les choses dont on veut se souvenir. Pour cela on représente les neuf chiffres et le zéro par des lettres de l'alphabet. La convention généralement adoptée est celle-ci :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
d	*n*	*m*	*r*	*l*	*j*	*q*	*v*	*p*	*s*

avec facilité de remplacer *d* par *t*, *j* par *g* et *ch*, *q* par *c* et *k*, *v* par *f*, *p* par *b* et *s* par *z*.

Cette convention est résumée dans ce mauvais vers qu'on peut supposer adressé à la vierge Marie :

> *D*ieu *n*e *m*e *r*end *l*a *j*oie *q*u'à *v*os *p*ieds *s*aints
> (Abbé Moigno).

Soit par exemple la date ordinairement assignée à la fondation de Rome, 752 ; ce nombre traduit en lettres donne *q l n* et on en peut former différents mots : *colonnes*, *collines*, etc. Prenant un de ces mots, on en fait la terminaison d'une phrase telle que : « Rome a été fondée sur sept *collines* », qui, une fois apprise par cœur, emporte avec elle le souvenir de la date 752.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les combinaisons imaginées par les différents auteurs de traités de mnémotechnie ; mais, si nous avons reproduit le jugement quelque peu méprisant de Bacon sur les résultats obtenus par de tels procédés, il est peut-être équitable de citer aussi l'éloge enthousiaste d'un des plus fervents adeptes de cet art, qui était en même temps un savant assez distingué, l'abbé Moigno.

« Que de fois il m'est arrivé d'étonner et presque d'agacer François Arago, en le forçant accidentellement de constater ce que j'avais appris par la mnémotechnie ! Je me trouvai plus d'une fois dans son cabinet de travail, au moment où il préparait le dépouillement de la correspondance de l'Académie des sciences. Quand elle lui apportait, par exemple, une nouvelle mesure de l'une des principales montagnes du globe, son premier soin était de la comparer à la hauteur déjà consignée dans l'Annuaire, et l'Annuaire avait disparu sous la masse énorme de volumes, de brochures, etc., qui encombraient toutes les tables. Après l'avoir laissé longtemps chercher en vain, je me hasardais à lui demander le nom de la montagne dont il s'agissait. S'il me nommait le mont Rosa, le Vignemale, le Chimborazo, le mont Cervin, l'Himalaya, etc., je lui répondais aussitôt : 4.736 m., 3.354 m., 6.530 m., 3.410 m., 7.821 m., etc. Et il me menaçait en riant de me faire brûler comme sorcier. Un jour, comme pour prendre sa revanche, il se vanta de savoir par cœur les 16 premiers chiffres du rapport de la circonférence au diamètre, et il se mit à les énumérer. — Que vous êtes mal tombé, maître, m'écriai-je ! Je sais le rapport de la circonférence au diamètre avec 128 décimales, et si vous me demandez les 10 chiffres successifs à partir du 60e, je vous dirai 4, 4, 5, 9, 2, 3, 0, 7, 8, 1. — Il m'arrêta presque courroucé. »

Le même auteur fait remarquer « que dans notre siècle, plus que dans tous les autres, les données numériques à retenir vont se multipliant sans cesse indéfiniment et que sans la mnémotechnie on n'en retiendrait qu'un nombre infiniment petit, tandis qu'avec elle on en retiendra un nombre immense ». Il faut avouer que l'argument n'est pas sans quelque valeur.

E. Boirac.

Bibl. : La liste des modernes qui se sont occupés de mnémotechnie compte un assez grand nombre de noms. On cite : Publicius (1482), Romberch (1533), Grataroli (1554), Giordano Bruno (1558). — Maraforti, *Ars memoriæ*, 1602. — B. Porta, *Ars reminiscendi*, 1602. — Lambert Schenckel, *Gazophylacium*, 1610. — D'Assigny, *Art de la mémoire*, 1657. — Buffier, *Pratique de la mémoire artificielle*, 1719-23. — Grey, *Memoria technica*, 1730. — Sal. Lowe, *Mémonique*, 1737. — Dans notre siècle, on peut citer : Kluber, *Compendium de Mnémonique*, 1804. — Kaestner, *Oder die Gedachnitse Kunst der Alten* ; Leipzig, 1806. — Le baron d'Arétin, *mnemonik oder praktisch Gedachtniskunst* ; Francfort, 1810. — Feinaigle, *Nouvel Art de la mémoire* ; Londres, 1812. — Aimé Paris, *Mnémotechnie*, 1825 ; *Principes et applications diverses de la Mnémotechnie*, 2 édit. ; Paris, 1833. — les frères Félicien et Alexandre de Castilho, *Traité de mnémotechnique*, 5e éd. ; Bordeaux, 1835. — L'abbé Moigno, *Manuel de mnémo-*

technie; Paris, 1879. — Guyot Daubès, *l'Art d'aider la mémoire*, 6 éd.; Paris, 1889, in-12; *l'Art d'apprendre et de retenir sans effort*; Verviers, 1888, 4 vol. in-24. — l'abbé Chavauty, *le Nouveau Système de mnémonique par M. Loisette, de Londres, apprécié, jugé et remplacé*; Lourdes, 1886; *l'Art d'apprendre et de se souvenir*; Lourdes, 1890, in-4. — Les plus récentes améliorations apportées aux procédés d'Aimé Paris et de l'abbé Moigno sont celles que M. l'abbé Chavauty expose dans ce dernier traité et dont il a soumis les résultats au contrôle de la presse parisienne dans le courant de l'année 1889.

MNÉSARQUE d'Athènes, philosophe grec de l'école stoïcienne, qui vécut au Ier siècle av. J.-C. Il fut disciple de Diogène de Babylone, d'Antipater, mais surtout de Panétius dont il devint le successeur avec Dardanus. Nous connaissons très peu de chose sur ce philosophe, une définition de la divinité considérée comme un souffle remplissant le monde, une comparaison du rapport de l'individu et de son essence avec celui de la statue et de sa matière, une condamnation de la rhétorique étrangère à la philosophie, enfin une simplification de la théorie stoïcienne des facultés de l'âme. On peut conjecturer avec Ed. Zeller que le stoïcisme de Mnésarque commença à se rapprocher de la doctrine de la nouvelle académie, comme il le fit plus complètement au temps de son disciple, Antiochus d'Ascalon.

MNÉSICLÈS, architecte grec. C'est à lui que sont dues les magnifiques Propylées de l'Acropole d'Athènes. Elles furent bâties en cinq ans (437-432 av. J.-C.) et coûtèrent 2.012 talents (10.864.600 fr.). Une inscription portant le nom de *Mnésiclès, fils d'Epicratès*, a été trouvée au pied des Propylées. Les caractères, postérieurs au siècle de Périclès, indiquent qu'elle fut placée lors d'une restauration. Mais il ne paraît pas douteux qu'elle se rapporte à l'illustre architecte et ne vienne confirmer les textes.

Bibl. : Raoul Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 362. — Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, t. II, p. 371, 1re éd.

MNÉVIS (Mythol. égypt.). Le taureau sacré auquel Diodore de Sicile donne le nom de Μνεῦις était appelé en égyptien *Mer-ur;* il personnifiait à Héliopolis une incarnation de Râ, de même qu'Apis personnifiait à Memphis une incarnation de Ptah. Les images de Mnévis sont extrêmement rares; le Louvre en possède un exemplaire en bronze qui le montre coiffé du disque et de l'urœus.

MNIOTILTIDÉS (V. Passereau).

MNISZECH (Georges), palatin de Sandomierz, joua dans la seconde moitié du XVIe siècle un rôle considérable dans l'histoire de Pologne et de Russie. Après avoir amassé d'immenses richesses, il maria sa fille à Dimitri l'usurpateur qui, s'étant enfui de Moscou, se disait l'héritier du trône russe. Mniszech appuya ses droits fictifs, aidé en cela par le roi Sigismond III lui-même, et bien qu'il dût y dépenser presque toute sa fortune, son orgueil fut satisfait; il eut, pour peu de temps, il est vrai, une tête couronnée dans sa famille.

MNIUM. Genre de Mousses, très voisin d'Aulacumnium, famille des Bryacées, tribu des Acrocarpes. La tige offre une différenciation avancée, son parenchyme central étant remplacé par un cylindre axile, constitué de cellules à parois minces, longues et très étroites. L'involucre terminal est hermaphrodite chez certains Mniums (*M. hornum; M. cuspidatum*), unisexué chez les autres. Les archégones sont portés par l'extrémité des rameaux, les anthéridies sont à l'aisselle des feuilles. Coiffe cuculliforme; urne terminale bosselée, à peu près symétrique à sa base, recouverte d'un opercule convexe, subacuminé. Péristome double: seize larges dents à la rangée extérieure; la rangée intérieure, constituée par une membrane carénée, est divisée en seize prolongements, perforés d'une façon variable et ramifiés à leur extrémité. Le protonéma de multiplication, provenant de la ramification des rhizoïdes fixateurs et nourrisseurs de la tige, donne lui-même naissance à des branches et à des bourgeons adventifs. Ce genre vivace, épigé, est répandu dans les deux mondes; il affectionne particulièrement les localités humides de l'hémisphère boréal; les roches et les souches des bois ombrageux des environs de Paris; la Normandie, la Bretagne, l'Anjou. Principaux types: *M. cuspidatum; M. hornum; M. punctatum; M. roseum; M. rostratum; M. stellare*, etc. Henri Fournier.

MOAB. I. Géographie. — Pays à l'E. de la mer Morte, entre le pays des *Ammonites* (plus tard les tribus de Gad et de Ruben) au N. et le pays des *Edomites* au S. Haut plateau aride, profondément raviné par les affluents de la mer Morte: le Ouadi Zerqa Mâin, le Ouadi Môdjib (ancien Arnon), etc. Aujourd'hui les centres habités sont rares. Le principal, El-Kérak, siège d'un qaïmaquam turc, est le chef-lieu du district de même nom qui, limité au Nord par le Ouadi Môdjib, représente l'ancien pays de Moab au sens étroit de la Bible. La population nomade, Bédouins des tribus des Adouan et des Beni-Sakhr, vit surtout de l'élève du bétail. Dans l'antiquité, le pays de Moab était réputé pour ses vignes et ses troupeaux. Outre les ruines très importantes de villes anciennes, on rencontre dans cette région de nombreux monuments mégalithiques. R. Dd.

II. Histoire. — Les Moabites étaient une peuplade de race sémitique établie anciennement dans la région montagneuse qui s'étend à l'E. de la mer Morte et du cours inférieur du Jourdain. Les écrivains bibliques reconnaissent sa parenté avec les Israélites en désignant Lot, neveu d'Abraham, comme l'ancêtre commun des Moabites et des *Ammonites* (V. ce mot). Dès les débuts de l'histoire d'Israël, il est question de conflits entre Hébreux et Moabites, les premiers cherchant à s'annexer les meilleurs cantons du Galaad, les seconds défendant leur territoire avec acharnement. Leurs deux principales villes étaient la capitale Rabbat-Moab (Aréopolis, Rabba) et Kir-Moab (Kérak). On y a retrouvé de notre temps (un peu avant 1870) une stèle, où le roi *Mésa* (V. ce nom) rapporte ses luttes pour assurer sa frontière contre les Israélites et les travaux de fortification entrepris pour rendre son territoire inexpugnable. Cette inscription confirme l'extrême parenté des populations sises sur les deux rives du Jourdain, sa langue n'étant autre que de l'hébreu et s'interprétant au moyen de nos dictionnaires usuels; la divinité principale, peut-être unique, s'appelle Kamosh. Après des siècles d'hostilités, après avoir été forcés de s'incliner à plusieurs reprises devant la supériorité de leurs voisins, les Moabites assistèrent avec une visible satisfaction à la destruction du royaume de Juda et de sa capitale. Eux-mêmes réussirent à maintenir pendant un certain temps leur individualité, à défaut de leur indépendance. Ils ne disparurent complètement de la scène qu'au IIe siècle de l'ère chrétienne. M. Vernes.

Bibl. : Géographie. — Tristram, *The Land of Moab*, 1873. — De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, 1853. — Conder, *Heth and Moab*, 1883. — Carte de la Palestine (Exploration Fund).

MOALA (Ile) (V. Viti [îles]).

MOALLAKA. Nom des sept plus anciens monuments de la poésie arabe composés par Amrolkaïs al Kindi, Tarafa ibn el Abd, Zohaïr ibn Abi Solma, Antara ibn Moaviyya, Alkama ibn Obda, Labid ibn Rabiyya, Harith ibn Hilliza. On compte souvent comme *moallakas* deux poèmes qui ont en effet avec elles les plus grandes analogies et qui sont dus à Nabigha Dobyani et à Amr ibn Koulzoum, ce qui en élève le nombre à neuf. Les *moallakas* ont été réunis en deux recueils par les musulmans; l'un se nomme les *six moallakas* et comprend les poésies d'Amrolkais, Nabigha, Alkama Zohaïr, Tarafa, Antara; l'autre, appelé les *sept moallakas*, se compose des poésies d'Amrolkaïs, Tarafa, Labid, Zohaïr, Nabigha, al-Ashi, Amr ibn Koulzoum. On trouvera au nom de chacun de ces poètes les quelques renseignements biographiques, souvent fort douteux d'ailleurs, que l'on peut tirer des commentateurs des *moallakas*, du Kitab el Aghani et des historiens dans lesquels se trouvent quelques souvenirs de la période antéislamique; il suffira de dire ici que, suivant la chronologie la plus vraisemblable, la plu-

part de ces poètes moururent un peu avant l'hégire (622); c'est pourquoi l'on donne souvent aux *moallakas* le nom de poésies antéislamiques. Les auteurs musulmans racontent que les Arabes d'avant l'Islam étaient de grands amateurs de poésie et qu'ils avaient institué des concours annuels pour récompenser les plus habiles poètes. Pendant les vingt premiers jours du mois de Dhoulkada, une grande foire se tenait à Okaz, petite localité située entre Taïf et Nakhla à environ trois journées de marche de La Mecque. La foire d'Okaz était de beaucoup la plus fréquentée de toute la région, et marchands et acheteurs y accouraient de bien loin à la ronde.

Les poètes qui, à cette époque, étaient presque tous des guerriers, y venaient aussi et le soir venu racontaient devant la foule les hauts faits qu'ils avaient accomplis et vantaient la noblesse de leur tribu. Plusieurs des *kasida* ou pièces de vers qui furent ainsi récitées à la foire d'Okaz, parurent si belles et si parfaites aux Arabes qu'elles furent écrites en lettres d'or et suspendues par des chaînes également en or aux murs de la Kaaba. C'est par suite de cette circonstance qu'elles furent appelées *modhahabbat*, poèmes dorés, et *moallakat* ou poèmes suspendus.

On a élevé des doutes sur l'authenticité de ce récit : l'on peut évidemment admettre l'existence des concours poétiques de la foire d'Okaz, mais le reste est certainement né d'une étymologie artificielle du mot *moallakat*. Ce mot est le participe de la deuxième forme de la racine *alaka*, dont le sens le plus ordinaire est « suspendre, attacher », d'où pour *moallakat* celui de « suspendu ». Mais, en même temps que suspendre, la cinquième forme de *alaka*, *taallaka*, signifie « considérer quelque chose comme précieux, lui attribuer une grande valeur », d'où il s'ensuit que *moallakat* signifie simplement « poésie précieuse ». De pareils faits ne sont point rares dans l'histoire littéraire; on a prétendu longtemps que les poésies de Pindare avaient été gravées en lettres d'or sur une colonne de marbre, tandis qu'on s'accorde aujourd'hui à comprendre qu'il ne s'agit que d'un manuscrit écrit à l'encre d'or. Quoi qu'il en soit, cette explication erronée de *moallakat* est donnée par tous les auteurs arabes. Les *moallakas* sont aussi nommées *semout*, pl. de *simt*, qui signifie « fil d'un collier ». Il est à remarquer que la cinquième forme de la racine *samata* signifie « être suspendu, accroché ». Non seulement les *moallakas* sont les plus anciens monuments de la poésie arabe, mais ils en sont encore les plus parfaits. Malgré son extrême concision, la langue dans laquelle ils sont écrits est d'une richesse qui défie toute traduction; on y sent passer le souffle de la grande poésie épique, et la poésie arabe postérieure, toute faite de jeux de mots et de concetti, paraît bien pauvre à côté de ces poèmes des anciens âges. Malheureusement, il serait téméraire d'affirmer que le texte actuel des *moallakas* nous représente les expressions et les termes mêmes d'Amrolkais ou de Tarafa; les grammairiens des deux écoles rivales de Bassorah et de Koufa se sont tellement escrimés sur ces poèmes qu'il est plus que probable qu'ils ont subi des remaniements et peut-être même des interpolations que l'on pressent, mais qu'il est impossible de déterminer d'une façon certaine. Parmi les commentaires arabes des *moallakas*, il convient de citer plus particulièrement ceux de Yousouf el Shantamari, d'Hoseïn ibn Ahmed el Zauzeni, d'Abou Mansour Mauhoûb ibn Ahmed al-Hosra, d'Abou Zakaria Yahia al Tebrizi, d'Abou Djafar Ahmed ibn Mohammed el Nahhas as Saffar, d'Aboul Abbas Ahmed ibn Abd Allah el Ansari el Andalousi. Ces commentaires sont absolument indispensables pour l'intelligence de ces textes, dont la grande difficulté est l'étrangeté de leur vocabulaire, la grammaire étant la même ou à très peu de chose près que celle de l'arabe ordinaire.

Les *moallakas* ont été traduites plusieurs fois; l'une des meilleures versions est celle que Caussin de Perceval a publiée dans son grand ouvrage : *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme pendant l'époque de Mahomet*, etc. (Paris, 1847, 3 vol.). E. Blochet.

MOANYA, qu'on nomme aussi **BATANGHA**. Fleuve de la colonie allemande du Cameroun. Il se jette dans la baie de Biafra. A son embouchure se trouve le village de Petit-Batanga.

MOAWYIA Ier, fondateur de la dynastie omeyyade, le cinquième des califes successeurs de Mohammed, était fils d'Abou Sofyan, fils de Harb, et de Hind. Il naquit aux environs de l'année 610 et mourut en l'année 680 (60 de l'hégire). A l'époque de l'hégire, Moawyia était un tout jeune homme. Il prit part à la lutte que soutinrent les Coraïchites contre le prophète réfugié à Médine, et embrassa l'islamisme avec son père Abou Sofyan, seulement au jour où La Mecque fut prise par les troupes musulmanes. Plus tard, il fut admis par Mohammed au nombre des secrétaires chargés de mettre par écrit les révélations coraniques. Lorsque, sous le règne d'Omar, la Syrie eut été conquise, Moawyia fut adjoint à Yazid, fils d'Abou Sofyan, son frère aîné, dans le gouvernement de cette province, et résida à Damas. Tenu à l'écart, comme tous les membres de l'aristocratie mecquoise, sous le califat des deux premiers successeurs de Mohammed, il vit son crédit augmenter avec l'avènement au trône d'Othman ibn Affan, allié à la famille de Coraich (V. l'art. Othman). Dans le gouvernement de la Syrie, Moawyia fit montre des plus grandes qualités. Les historiens arabes s'accordent tous à vanter sa douceur, son éloquence, sa prudence, sa fermeté, son sens très fin de la politique. D'heureuses expéditions contre les peuples de l'Arménie et du Caucase qui durent payer tribut, contre les îles de Chypre et de Rhodes qui furent conquises, rendirent son nom glorieux. Il inspira à ses administrés de rares sentiments d'affection et de fidélité. Moawyia incrédule, irrespectueux à l'égard du prophète et du Coran, buvant le vin sans se cacher, était un chef fort convenable pour les populations de Syrie, converties depuis peu et médiocrement attachées à l'islamisme. Araméens, Nabatéens, gens du N. de l'Arabie, habitués à une longue obéissance aux pouvoirs civils et dynastiques des empereurs grecs ou des rois de Ghassan, tribus du Hidjaz transplantées aux environs de Damas, après la conquête par l'institution des *Djounds* ou cantonnements militaires, tous fort peu soucieux de la tradition musulmane qu'ils ignoraient, et mal préparés à comprendre un gouvernement théocratique, comme le califat primitif, marchèrent à la suite du fils d'Abou Sofyan, lorsqu'il démasqua son ambition. Le meurtre d'Othman, la proclamation d'Ali par les gens de l'Irac, fournirent à Moawyia l'occasion d'engager la lutte. Les premières rencontres ne lui furent pas favorables. Vaincu par Ali à Siffyn et dans plusieurs autres combats (cf. art. Ali), il rétablit ses affaires par son habileté politique. Proclamé calife à la conférence de Doumat eddjandal, grâce au stratagème de son arbitre, Amr ibn el As, il mit adroitement à profit les discordes religieuses qui déchiraient le camp de son rival. Tandis que ce dernier était aux prises avec la sédition des *Khâridjites* (V. ce mot), Moawyia pouvait compter sur l'entière obéissance de ses Syriens; suivant un historien arabe, leur confiance en Moawyia en était arrivée à ce point que l'habitude de maudire Ali, dont ils ignoraient l'histoire et la parenté avec le prophète, « était devenue pour eux une pratique pieuse dans laquelle ils naissaient et qu'ils observaient jusqu'au tombeau ». Sans affronter en face la valeur redoutable d'Ali et des vieux compagnons du prophète groupés autour de lui, Moawyia réussit en quelques années à se rendre maître des plus belles provinces de l'empire musulman. En 658, ses généraux Amr ibn el As et Moawyia ibn Hodaidj enlevèrent l'Egypte au vice-régent alide, Mohammed, fils d'Abou Bakr. En 661, Bosr ibn Arta chassa de La Mecque le gouverneur nommé par Ali, Kotham, et fit reconnaître l'autorité de Moawyia dans les deux villes saintes, et jusque dans le Yémen. Quelques mois plus tard, Ali périssait assassiné par un zélote kharidjite, tandis que Moawyia, contre lequel un attentat analogue était dirigé le même jour, échappait à la mort, et ne recevait qu'une légère

blessure (V. art. Ali). Par la suite, la renonciation du fils aîné d'Ali, Hassan, à faire valoir ses droits au califat, laissait Moawyia seul maître du pouvoir (V. art. Hassan). C'est à partir de ce dernier événement (661) que les historiens arabes font commencer d'ordinaire le règne de Moawyia. L'autorité du premier des Omeyyades ne fut pas reconnue sans conteste dans tout l'empire. A Koufa, à Basra, des séditions éclatèrent qui furent durement réprimées par Bosr ibn Arta. Au reste, Moawyia donna une nouvelle preuve de son habileté politique, en se conciliant la faveur d'un personnage fort influent dans les deux Iracs, le fameux Zyad. Zyad était frère consanguin du nouveau calife. Il était né avant l'hégire, d'Abou Sofyan et d'une certaine Soumayya, dans une sorte d'union temporaire, admise par les coutumes antéislamiques, mais formellement condamnée dans la suite par le prophète. Jusque-là, il avait mis ses brillantes qualités au service des rivaux de son frère, et s'était montré l'un des plus fermes soutiens d'Ali et de Hassan. Moawyia ne négligea rien pour s'attacher Zyad. Il le reconnut publiquement pour son frère, au grand scandale des musulmans rigides, et l'investit du gouvernement de l'Irac et de la Perse.

Le règne de Moawyia fut long (661-80) et glorieux. Damas devint la capitale de l'Islam, et le calife n'en sortit guère, tandis que dans toutes les directions, ses généraux reculaient les frontières de l'empire. Amr ibn el As était mort en 664. Il eut pour successeur, dans le gouvernement de l'Egypte, Moawyia ibn Hodaidj, qui poussa activement la conquête de l'Afrique septentrionale. Une armée grecque, envoyée contre lui par l'empereur Constantin IV, fut battue et forcée à se rembarquer. Ibn Hodaidj dirigea même une expédition contre la Sicile. Une province d'Afrique, comprenant tous les pays du Maghreb récemment conquis, fut détachée de celle d'Egypte et reçut un gouverneur, qui fut Okba ibn Nafi. En l'année 675, Okba fonda Kairouan et en fit la capitale de la nouvelle province. — Vers le même temps (675-76), Zyad, gouverneur de la Perse, envoyait une armée dans le Khorassan ; et les troupes musulmanes, après avoir passé l'Oxus, pénétraient jusqu'à Balkh et à Samarkand, mettaient en déroute les tribus turques de la Transoxiane et les forçaient à payer tribut. — Enfin, à la suite d'heureuses expéditions en Asie Mineure, Moawyia s'enhardit jusqu'à attaquer la capitale même de l'empire grec. Les musulmans, s'étant emparés de Cyzique, en firent la base de leurs opérations, et vinrent assiéger Constantinople par terre et par mer. Pendant sept années, ils renouvelèrent leurs tentatives contre la ville, défendue par sa puissante enceinte et ses tours. Décimés par le feu grégeois, découragés enfin par l'inutilité de leurs efforts, ils battirent en retraite. Suivant les historiens byzantins, leur flotte au retour aurait été brisée contre les écueils de la côte de Pamphylie, et leurs troupes de terre, assaillies dans leur marche par une armée grecque supérieure en nombre, auraient été mises en déroute ; Moawyia aurait demandé une trêve de trente années et consenti à payer tribut à l'empereur. Les chroniqueurs arabes dépeignent sous des couleurs moins sombres les événements qui amenèrent la fin des hostilités et ne mentionnent pas les conditions auxquelles fut conclue la paix.

Vers l'année 656, Moawyia, après beaucoup d'hésitations, se décida à exécuter un projet qui depuis longtemps lui était cher. Il fit prêter serment à son fils Yazid comme *Oualy el ahd*, héritier présomptif du trône. Respectueux, en apparence, du principe d'élection, fondement du califat primitif, il inaugurait en fait le principe d'hérédité qui régla depuis lors la transmission du pouvoir dans les empires musulmans. De nombreuses protestations s'élevèrent. Les croyants zélés ne cachèrent pas leur répugnance pour un acte, qui était en complet désaccord avec la tradition musulmane. Comment l'impie Moawyia pouvait-il désigner, de son vivant, son successeur, alors que « les meilleures des créatures », le prophète, Abou Bakr, Omar, n'avaient pas eu cette audace ! De plus, certains personnages considérables, compagnons du prophète ou fils des précédents califes et qui pouvaient prétendre au pouvoir, refusèrent ouvertement de prêter serment à Yazid. De ce nombre furent Abd errahman ibn Abou Bakr, Abd Allah ibn Omar, Hosain ibn Ali, Abd Allah ibn Zobair. Moawyia se rendit lui-même à Médine et à La Mecque, où la plupart d'entre eux résidaient pour obtenir qu'ils reconnussent les droits de Yazid au califat. Il ne put rien obtenir, et n'osa user de contrainte envers ces hommes influents. Avant de mourir, Moawyia, suivant les historiens arabes, aurait recommandé à son fils de tout espérer des Syriens, ouvriers de sa propre fortune, de ménager leur fidélité et de tout craindre de l'ambitieux Abd Allah ibn Zobair. Les événements postérieurs, survenus sous le règne de Yazid, confirmèrent la justesse de ces vues politiques du premier souverain omeyyade. W. Marçais.

MOAWYIA II, le troisième des califes ommeyyades, né vers 660, monta sur le trône en 686 à la mort de son père *Yazid Ier* (V. ce mot). Le pouvoir de la dynastie ommeyyade était alors sérieusement menacé. *Abd Allah ibn Zobair* (V. ce mot) avait été proclamé calife par les populations de La Mecque et de Médine. Moawyia II, tout jeune, timide et dévot, ne fit que passer sur le trône. Il abdiqua après un règne de quarante jours, et mourut peu de temps après son abdication, empoisonné, suivant quelques-uns. W. Marçais.

MOBANGUI (V. Oubangui).

MOBECQ. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant de La Haye-du-Puits ; 403 hab.

MOBERLY. Ville des Etats-Unis, Etat de Missouri, stat. de croisement de plusieurs lignes de chem. de fer ; 8.215 hab. Ateliers de construction de matériel de chemins de fer ; tabacs, brasseries, lainages.

MOBILE. Ville des Etats-Unis, le seul port de l'Alabama, à l'O. de l'estuaire du Mobile, près de son issue dans la baie de ce nom ; 31.000 hab. (en 1890) dont 13.600 gens de couleur. Hôpital maritime fédéral, école de médecine, grand marché de coton (exp. en 1893, 183.000 balles ; plus de 600.000 avant la guerre de sécession ; commerce de bois brut et travaillé. A 10 milles à l'O., collège des jésuites (Saint-Joseph à Springhill). Fondée en 1699 par les Français, occupée en 1763 par les Anglais, rendue à l'Espagne de 1780 à 1813, Mobile est une des positions navales les plus importantes des Etats-Unis. Une flotte sudiste s'y abritait quand le 5 août 1864 l'amiral nordiste Farragut força l'entrée et la détruisit. Cette opération est une des plus remarquables des guerres maritimes. La ville résista jusqu'au 12 avr. 1865. — Le *Mobile river* est un fleuve côtier considérable formé par la jonction de l'Alabama et du Tombigbee ; à 80 kil. en aval du confluent, il débouche dans la baie Mobile dont le goulet (Dog river bar) est défendu par deux forts ; il admet les navires d'un tirant d'eau de 7 m. ; ceux de 2 m. peuvent remonter l'Alabama jusqu'à 450 kil. de la mer (à Montgomery) et le Tombigbee jusqu'à 400 (à Columbus).

MOBILE. Adjectivement, ce mot s'emploie constamment en mécanique ou en géométrie, pour exprimer qu'un objet est en mouvement : une droite mobile, une sphère mobile, etc. Plus spécialement, le mot *mobile*, employé substantivement, signifie en mécanique un point matériel en mouvement, bien qu'on l'applique parfois à un corps.

MOBILIER national (aujourd'hui *Garde-Meuble*). On appelle ainsi la collection très riche de meubles, tapisseries, bronzes, porcelaines et autres objets meublants qui faisaient partie pour la plupart autrefois du mobilier de la Couronne et qui appartiennent aujourd'hui à l'Etat. Sauf quelques beaux spécimens (bahuts de Boule, bronzes de Gouthière), exposés dans une vaste salle qui forme un véritable musée, le plus grand nombre de ces objets sont disséminés dans les palais nationaux, les ministères, les ambassades, etc. ; d'autres sont placés dans les galeries

du musée du Louvre. Il y a là de véritables chefs-d'œuvre de l'art industriel, depuis Louis XIII jusqu'à nos jours, mais aussi beaucoup de meubles ordinaires. En vertu d'un règlement du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 11 févr. 1884, le Garde-Meuble comporte : 1° le service administratif ; 2° le service des travaux ; 3° le conservatoire des meubles d'art. Le premier comprend un certain nombre d'employés de tous grades sous les ordres d'un administrateur et qui a d'ailleurs la haute main sur tout le personnel des travaux. Celui-ci se compose de chefs, sous-chefs, ouvriers, ouvrières et magasiniers se divisant en ateliers de tapisserie, menuiserie, ébénisterie, lustrerie et serrurerie. Le Garde-Meuble est inscrit au budget de 1896 (personnel et matériel) pour une somme de 252.000 fr. F. T.

MOBILISATION. Sur le pied de paix, il n'y a, en France, sous les drapeaux que 615.000 hommes environ, gendarmerie comprise (effectifs de 1897) ; sur le pied de guerre, le total de nos forces militaires doit dépasser 3 millions d'hommes. Sur le pied de paix, l'armée n'entretient que 125.000 chevaux et ne dispose que d'un matériel roulant relativement restreint ; sur le pied de guerre, il lui faut, tant pour sa cavalerie que pour ses attelages et transports de toute sorte, plus de 300.000 bêtes de trait et de 60.000 à 70.000 voitures de modèles et de dimensions divers. Enfin, de nombreux services, ou ne fonctionnent qu'en temps de guerre (service d'étapes, sections techniques de chemins de fer, service de la télégraphie militaire, service de la trésorerie et des postes aux armées), ou ont alors leur fonctionnement profondément modifié (états-majors généraux et particuliers, intendance, service de santé). Si l'on ajoute que les troupes composant les effectifs de paix ont besoin, pour pouvoir entrer en campagne, d'être habillées et équipées à neuf, pourvues de vivres et de munitions, changées partiellement d'affectation, on voit qu'il est nécessaire, avant d'engager sérieusement les hostilités, de procéder à toute une série d'opérations fort complexes : mise sur le pied de guerre de 600.000 hommes, réunion, incorporation et équipement de plus de 2 millions d'autres, réquisition, répartition, conduite et harnachement de près de 200.000 bêtes de trait et de nombreux véhicules, constitution ou réorganisation de quantité de services, etc. C'est l'ensemble de ces opérations, destinées à faire passer la totalité de nos forces militaires du pied de paix au pied de guerre, qui constitue la *mobilisation*. Tous les efforts doivent tendre, dès le temps de paix, à en préparer l'exécution aussi précise que rapide. Aussi, les moindres détails en sont-ils, à l'avance, minutieusement réglés ; ils sont d'ailleurs tenus secrets, et il n'en peut être indiqué que les grandes lignes.

Aux termes de la constitution, le président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres (l. 16 juill. 1875, art. 9), mais, comme chef du pouvoir exécutif, il dispose, sous la responsabilité des ministres, de la force armée (l. 25 févr. 1875, art. 3). C'est donc par un décret que la mobilisation est ordonnée, et ce décret peut, suivant les circonstances, précéder de quelques jours la déclaration de guerre ou la suivre immédiatement. On conçoit d'ailleurs que la mobilisation puisse être ou *totale*, c.-à-d. embrasser les vingt corps d'armée et, dans chaque corps, toutes les réserves, y compris l'armée territoriale, ou *partielle*, c.-à-d. ne s'appliquer qu'à un ou à quelques-uns des corps d'armée et, dans ces corps, à une fraction seulement des réserves, à l'exclusion des autres. Mais l'hypothèse qui est surtout envisagée est celle d'une grande guerre continentale ; la mobilisation serait alors immédiatement totale, et c'est dans ce sens qu'à défaut de restriction expresse doit être pris le mot mobilisation. L'*ordre de mobilisation* émane du ministre de la guerre ; il se borne à indiquer le *premier jour de la mobilisation*, par le nom et la date de ce jour : jeudi 7 juil., par exemple. Il est télégraphié à chaque commandant de corps d'armée et au directeur du service télégraphique de chaque région de corps d'armée, qui le transmettent à leur tour et immédiatement aux diverses autorités civiles et militaires chargées d'en assurer l'exécution et, plus particulièrement, aux commandants des diverses brigades de gendarmerie. Dès le temps de paix, des affiches ont été préparées. Elles portent que *le premier jour de la mobilisation est le...* et elles donnent diverses indications relatives aux devoirs des disponibles, des réservistes, des territoriaux, des hommes de l'armée de mer. Elles sont confiées aux brigades de gendarmerie, par paquets ficelés et scellés, à raison d'un paquet par commune placée dans le ressort de la brigade. Le paquet contient, en outre, une instruction sommaire sur les devoirs des maires, un tableau de correspondance entre les jours successifs de la mobilisation et les dates du calendrier, des lettres de convocation pour les membres civils des commissions de réquisition. Chaque gendarme a son itinéraire prévu comprenant un très petit nombre de communes. Dès que l'ordre de mobilisation est parvenu à la brigade, il part et, dans chaque commune, il fait écrire devant lui par le maire, sur l'une des affiches du paquet, le nom et la date du premier jour de la mobilisation, seuls laissés en blanc. Le maire les reproduit sur les autres affiches du paquet, les fait placarder dans les endroits déterminés à l'avance par l'autorité militaire : mairies, églises, places publiques, gares, etc., et, en même temps, fait donner l'alarme et annoncer la mobilisation par tous les moyens dont il dispose : cloches des églises (l. 5 avr. 1884, art. 100), tambours municipaux, etc. Il dresse aussi, à l'aide du tableau *ad hoc*, le *calendrier de la mobilisation*, qui indique simplement que le 1er jour, le 2e jour, le 3e jour... de la mobilisation est le... (jour de la semaine et quantième du mois correspondants) et il le fait placarder à la porte de la mairie. Six à huit heures environ après la remise de l'ordre de mobilisation au télégraphe par le ministère de la guerre, il sera affiché et connu dans la totalité des villes et des villages du territoire, à l'exception peut-être de quelques localités des pays de montagne et de quelques écarts très éloignés. Le premier jour de la mobilisation ne peut être, toutefois, que le lendemain de cette remise, au plus tôt, et même le surlendemain, si elle est faite après six heures du soir, car les jours de la mobilisation se comptent, comme les jours civils, de minuit à minuit, et de nombreux éléments, surtout parmi les officiers, doivent avoir rejoint leur corps dès ce premier jour. Au surplus, la mobilisation sera presque toujours précédée d'une *période de tension politique*, qui permettra aux autorités et aux populations d'en prévoir l'époque prochaine et de s'y préparer.

Le premier jour de la mobilisation une fois divulgué, quiconque appartient à l'armée, officier ou homme de troupe, se trouve exactement informé de ce qu'il a à faire. Les officiers et assimilés sont, en effet, tous détenteurs d'un *ordre de mobilisation individuel*, distinct de leur lettre de service, qui constitue, en cas de mobilisation, leur ordre de route et qui leur indique, outre leur affectation, le point où ils doivent se rendre et le jour de la mobilisation où ils doivent y être rendus. Cet ordre est présenté au commissaire militaire de la gare ou au chef de gare, qui désigne le train à prendre ; il est accompagné d'un bon de chemin de fer en 1re classe, qui assure le transport gratuit d'un point quelconque du territoire jusqu'à destination, et de divers autres bons pour les chevaux, ordonnances, ainsi que pour le paiement, à l'arrivée, des diverses indemnités qui peuvent être dues. Si une mission spéciale est confiée à l'officier, elle ne lui est notifiée qu'à destination, le plus souvent sous pli cacheté. Les hommes de troupe (sous-officiers et soldats) appartenant aux catégories immédiatement mobilisées (disponibles et réservistes de toutes classes, territoriaux des six classes les plus jeunes) sont, de leur côté, tous détenteurs d'un *livret individuel* (V. Livret), qu'ils doivent emporter dans leurs déplacements et qui contient, en tête, un *fascicule de*

mobilisation établi par le commandant du bureau de recrutement de leur domicile. Ce fascicule indique, de même que l'ordre de mobilisation de l'officier, le corps et l'unité d'affectation du titulaire du livret, le lieu où celui-ci doit se rendre, l'itinéraire qu'il doit suivre, le jour de la mobilisation et l'heure auxquels il doit être rendu. Le lieu indiqué est d'ailleurs, à peu près toujours, pour les hommes domiciliés à une journée de marche au plus du *centre de mobilisation* de leur unité d'affectation, la caserne ou le cantonnement où est ou doit être logée cette unité ; ils s'y rendent individuellement et il leur est enjoint de n'emprunter que les voies de terre, afin d'éviter les encombrements de trains. Parmi les autres, quelques-uns rejoignent aussi directement et individuellement, par chemin de fer, en présentant leur livret au chef de gare, qui leur délivre un billet gratuit et leur désigne le train à prendre ; mais, pour le plus grand nombre, le lieu indiqué est un bureau de recrutement, une caserne, un fort, etc., proches de leur domicile ; ils y sont formés en détachements et, sous l'escorte et la surveillance de *cadres de conduite*, composés de gradés de la réserve ou de l'armée active, sont dirigés, par chemin de fer, vers la destination inscrite sur leur fascicule. Si, d'ailleurs, le titulaire du livret se trouve, au moment de la mobilisation, absent de son domicile, il lui est expressément prescrit, par le fascicule, de se présenter tel jour de la mobilisation, avant telle heure, à la gare française la plus voisine de sa résidence momentanée et de s'y faire délivrer par le chef de gare un billet gratuit pour rejoindre directement le centre de mobilisation de son unité d'affectation. Si, pour un motif quelconque, l'autorité militaire doit retirer momentanément le livret des mains du titulaire, il lui en est laissé un récépissé, qui reproduit les indications du fascicule de mobilisation. Enfin, certaines catégories d'officiers et d'hommes de troupe appartenant aux réserves ne sont pas visés par les premières affiches et ne doivent se mettre en route qu'après en avoir reçu l'ordre individuellement ou par de nouvelles affiches : ce sont, sauf exceptions, les non-disponibles (fonctionnaires et agents de certaines administrations publiques), les hommes classés dans les services auxiliaires, les réservistes de l'armée territoriale (territoriaux des six classes les plus anciennes). Les ordres individuels leur sont, selon la catégorie, remis par la gendarmerie, qui les détient, ou notifiés par leurs chefs de service, soit pendant la période de tension qui précède la mobilisation, soit ultérieurement. Les affiches spéciales sont apposées dans les mêmes conditions que les premières ; elles s'appliquent principalement aux réservistes de l'armée territoriale, qui, à l'encontre des autres catégories, peuvent n'être appelés que classe par classe, en commençant par la plus jeune. Des délais supplémentaires sont accordés, pour rejoindre, aux hommes qui ont fait des déclarations régulières de changement de domicile ou de résidence : un mois, s'ils se trouvent fixés ou voyagent en Algérie, en Tunisie ou dans un pays d'Europe autre que la France, trois mois s'ils sont dans toute autre partie du monde. Ceux qui sont en France ou qui n'ont pas fait de déclaration sont punis, pour tout retard, de peines disciplinaires, et, si le retard excède deux jours, sont déclarés *insoumis* (V. ce mot).

Dans les corps de troupe, tout est préparé à l'avance, tant pour mettre sur le pied de guerre les effectifs de paix que pour recevoir et mettre sur le pied de guerre les contingents réservistes et territoriaux. La base du travail est le *plan de mobilisation*, que chaque chef de corps, de service ou d'établissement tient à jour et s'applique à perfectionner sans cesse, d'après les instructions ou documents qu'il reçoit, et où se trouve réglé par le menu, pour son unité, tout ce qui a trait à sa mobilisation. Chaque commandant de corps d'armée centralise, dans sa région, ces plans ; il les condense méthodiquement et il en forme, au cours du premier semestre de chaque année, le *plan de mobilisation du corps*, qui contient notamment des situations du personnel et du matériel, des tableaux de réquisition, des tableaux de mouvement, et qu'il adresse au ministère de la guerre, où il est vérifié, complété, et d'où, une fois approuvé par le ministre, il lui est retourné pour faire loi, durant l'année suivante, dans tout le corps d'armée. Les différents corps de troupe, services et établissements militaires reçoivent la partie les concernant et établissent, pour leur usage spécial, un *journal de mobilisation*, qui est une sorte de mémento indiquant minutieusement, heure par heure, minute par minute, tout ce qui devra être fait les premier, deuxième, troisième... jours de la mobilisation et comprenant trois parties distinctes : indications générales touchant la mobilisation du corps, mesures à prendre au cours de la période de préparation à la guerre, horaire des opérations à effectuer. Chaque compagnie, escadron ou batterie tient, à son tour, un *carnet de mobilisation*, qui est établi sur le même plan que le journal du corps et qui fait, comme lui, office d'aide-mémoire ; un dossier composé de toutes les pièces et de tous les documents indispensables au commandant de la compagnie ou de la batterie y est joint : listes par classes de tous les hommes devant rejoindre, situations d'effectifs par grades, plan du cantonnement de mobilisation de l'unité, bons de distribution, etc. Chaque lieutenant ou gradé a un *carnet de section*, de *demi-section* ou d'*escouade*, avec les noms, matricules, etc., des hommes devant composer ces fractions.

La première opération est la mise sur le pied de guerre des hommes sous les drapeaux. Chacun d'eux reçoit des effets *neufs* d'habillement et d'équipement, les vivres du sac, des munitions de fabrication récente, le tout soigneusement disposé dans les magasins du corps, par lots étiquetés, de façon à pouvoir être, à tout moment et au besoin, distribué, endossé ou mis dans le paquetage en une ou deux heures au plus. En même temps, une visite médicale est passée en vue de désigner les hommes qui, inaptes à faire campagne, resteront au dépôt, les mutations de gradés et autres prévues entre unités sont effectuées, les voitures de compagnies et les fourgons du régiment sont chargés, les divers comptes et situations sont arrêtés, puis l'on s'occupe de préparer la réception des réservistes et des territoriaux. Les réservistes commencent à se présenter, dans beaucoup de corps, dès le soir du premier jour de la mobilisation, mais surtout le matin du deuxième jour, les territoriaux à partir du deuxième et du troisième jour, les uns et les autres par groupes dont le nombre et les heures d'arrivée sont combinés d'avance de façon à ce que, tout en évitant les encombrements inutiles, les unités appelées à partir les premières se trouvent les premières entièrement complétées ou constituées ; on affecte, d'ailleurs, à peu près exclusivement à celles-ci, des hommes habitant la localité même ou les environs immédiats. Les réservistes ou les territoriaux qui arrivent à pied se rendent directement à la caserne indiquée par leur fascicule de mobilisation ; pour ceux qu'amènent les *trains de mobilisation* (V. Chemin de fer, t. X, p. 1050), soit isolément, soit par détachements, chaque corps de troupe envoie à la gare un poste de police et des sous-officiers, qui les reçoivent et les conduisent à leurs casernes respectives. Là, d'autres gradés, porteurs des contrôles, en font l'appel, les groupent par compagnies, escadrons, batteries, puis les conduisent au local assigné à la mobilisation de leur unité, où tout ce qui est nécessaire a été transporté et où, de même que les hommes de l'armée active, ils sont vêtus et équipés entièrement à neuf, puis soumis à une visite médicale, de façon à laisser au dépôt les malades et les malingres. Si, d'ailleurs, ce qui se produit presque toujours, le casernement normal a, eu égard à la masse des appelés, une contenance insuffisante, il est préparé d'avance, dans chaque centre de mobilisation, des *cantonnements de mobilisation*, auxquels sont affectés, en sus des casernes, les bâtiments publics : collèges, docks, halles, etc. Chaque unité a le sien, qui s'adapte à sa composition spéciale ; pour une

batterie d'artillerie, par exemple, il faut, outre des chambres pour les hommes, un magasin d'habillement, un magasin de harnachement, un magasin à fourrage, des écuries, un emplacement pour le parc, un autre pour les chevaux à la corde. Les jours qui suivent ces opérations et qui précèdent le départ sont employés à des exercices, des tirs, des marches d'entraînement, des manœuvres d'ensemble, également prévus par le journal de mobilisation. Pour les régiments actifs, le nombre en est du reste fort restreint: la plupart auront quitté, en effet, leur garnison le troisième ou le quatrième jour, laissant la place aux régiments de réserve, dont la constitution et la mise en état exigent naturellement quelques jours de plus, et aux régiments territoriaux, qui commencent à se constituer dès le troisième ou le quatrième jour, mais qui reçoivent encore des hommes les sixième, septième et huitième jours. Les vivres, le fourrage, les munitions que doivent emporter avec eux tous ces corps constituent les *approvisionements de 1re ligne*, qui se divisent en *vivres du sac* et *vivres du train régimentaire* (V. Approvisionnement, t. III, p. 452) et que les services administratifs ont la charge de tenir constamment au complet et prêts à être distribués. Quant à l'alimentation immédiate, elle est assurée, dans les centres de mobilisation, par des marchés passés, dès le temps de paix, avec des boulangers et des bouchers de la localité. Les premiers ont toujours en réserve les approvisionnements de farine nécessaires et des ouvriers supplémentaires sont mis à leur disposition par les corps ou par les services auxiliaires. Les seconds livrent en général le bétail sur pied : les corps l'abattent et le distribuent. Les fonds nécessaires pour pourvoir à tous ces besoins et payer aux officiers et aux hommes les indemnités diverses de déplacement, d'entrée en campagne, etc., sont dirigés, en temps opportun, sur les lieux de mobilisation par le ministère des finances, qui reçoit tous les ans, à cet effet, de l'intendant militaire de chaque corps d'armée un état indiquant jour par jour et aussi approximativement que possible les sommes dont devront pouvoir disposer, pendant la période de mobilisation, les divers corps ou services de la région.

La mobilisation des chevaux, mulets et voitures est tout aussi importante et peut-être plus hérissée de difficultés que celle des hommes. Elle a le même caractère d'urgence et elle s'effectue, comme elle, dès la réception de l'ordre de mobilisation (l. 3 juil. 1877, art. 45) et au moyen de la *réquisition*, qu'ont précédée, dès le temps de paix, le *recensement* et le *classement*. Tous les détails concernant ces opérations, où les maires jouent un rôle capital, ont été donnés à l'art. Cheval, t. X, p. 1134. La réquisition a lieu par *circonscriptions de réquisition*, qui sont au nombre de 35 à 90 par corps d'armée et qui ont chacune leur *centre de réquisition*, où fonctionne la *commission mixte de réquisition*. Une commission ne reçoit guère par jour que 120 à 150 chevaux et mulets; comme il en faut 8.000 environ par corps d'armée, plus un nombre considérable de voitures, l'opération peut durer en moyenne de deux à trois jours. Une fois reçus et leur prix arrêté, les animaux deviennent, de même que les voitures, la propriété de l'Etat. Les premiers sont conduits à la forge et marqués au sabot gauche d'un numéro matricule et de la lettre du corps d'armée. On les groupe ensuite par corps d'armée et le président de la commission procède, d'après les indications du tableau de répartition, à la formation des détachements, qui sont dirigés sur leurs corps respectifs. Là, les animaux sont derechef examinés par une *commission régimentaire*, qui les répartit dans les escadrons, batteries, etc., en ayant soin d'affecter aux unités de dépôt ceux qui sont le moins en état de faire campagne; tous reçoivent au sabot le numéro du régiment et celui de l'unité à laquelle ils vont appartenir. Il ne reste plus qu'à les harnacher avec les lots de harnachements neufs constitués, dès le temps de paix, pour chaque unité mobilisée de troupes à cheval ainsi que pour les officiers montés et les attelages des régiments d'infanterie. Pour les nombreux transports que nécessitent, pendant la période de mobilisation et dans ses centres, les mouvements divers d'effets, de vivres, d'armes, de fourrage, on a recours à la *réquisition temporaire* : les animaux et voitures ne sont que loués, à tant par jour. On procède d'ailleurs, dans ce cas, par ordres de réquisition individuels émanant de commissions spéciales, dites de corps, qui opèrent concurremment avec les commissions normales et au profit du corps dans un rayon déterminé. Il en est de même lorsqu'un corps a besoin de se procurer, dans des conditions exceptionnelles de rapidité, des chevaux et voitures de tailles déterminées.

L'œuvre de la mobilisation comporte essentiellement la formation de groupes de combattants. Chaque corps d'armée en fournit de toutes armes : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, train des équipages. Au point de vue du recrutement et de la destination, chaque arme comprend d'ailleurs : les deux premières, des régiments (ou bataillons) actifs de réserve et territoriaux ; les trois dernières, des régiments (bataillons ou escadrons) actifs et territoriaux. — *Infanterie*. Elle se compose, sur le pied de paix : de 145 *régiments subdivisionnaires* (nos 1 à 144 et 163) et de 18 *régiments régionaux* (nos 145 à 162), ayant chacun 4 bataillons à 4 compagnies et 2 compagnies de dépôt ; de 30 *bataillons de chasseurs à pied* (dont 12 de chasseurs alpins), à 4 compagnies et une compagnie de dépôt ; des troupes d'Afrique (V. Infanterie). Sur le pied de guerre, les 163 régiments d'infanterie forment, avec leurs trois premiers bataillons, — dont l'effectif est porté, au moyen des réservistes et non compris le déchet (malades, malingres, nouvelles recrues, etc.), à 250 hommes au minimum par compagnie, soit à 1.000 hommes au minimum par bataillon, — autant de *régiments actifs*, qui sont commandés par leur colonel et qui constituent les éléments des brigades, divisions, etc., sauf dans les 6e et 20e corps d'armée, où des brigades sont formées, en partie, de bataillons de chasseurs à pied. Les quatrièmes bataillons des régiments régionaux sont ou détachés dans des forteresses, ou employés à des formations spéciales. Ceux des régiments subdivisionnaires ont une destination encore mal déterminée : créés par la loi du 4 mars 1897, ils paraissent devoir former transitoirement, dans ceux de ces régiments où ils ont déjà pu être constitués (1898), le 1er bataillon du régiment de réserve. Chacun des 145 régiments subdivisionnaires se double, en effet, d'un *régiment de réserve*, qui porte le même numéro augmenté de 200 (nos 201 à 344 et 363), qui est commandé par le lieutenant-colonel du régiment actif et qui a ses cadres composés par les officiers du 4e bataillon actif (ou du cadre complémentaire du régiment actif, là où le 4e bataillon n'a pas encore absorbé le cadre complémentaire), par les adjudants-majors et les plus anciens lieutenants du même régiment, pourvus, à la mobilisation, d'emplois de commandant et de capitaine, par quelques autres officiers et par les nombreux gradés en excédent, par des capitaines retraités depuis moins de cinq ans, par des lieutenants et sous-lieutenants de réserve ; il a, comme le régiment actif, 3 bataillons à 4 compagnies de 250 hommes, et, sauf dans le 1er bataillon, lorsque celui-ci est le 4e bataillon actif, il ne compte, dans le rang, que des réservistes. Enfin à ces 145 mêmes régiments actifs correspondent autant de *régiments territoriaux*, numérotés de 1 à 145 et exclusivement composés d'officiers et de soldats territoriaux ; leur commandant, officier supérieur retraité, a le grade de lieutenant-colonel et ils ont, eux aussi, 3 bataillons à 4 compagnies de 250 hommes. Le régiment de réserve et le régiment territorial ont, en temps de paix, leur mobilisation préparée et leur journal de mobilisation tenu par le régiment actif correspondant ; tous trois laissent, après leur départ, un dépôt commun, composé, en principe, de 7 compagnies (2 actives, 2 de réserve, 3 territoriales) et commandé par le major du régiment actif. Les 30 batail-

lons de chasseurs à pied forment autant de *bataillons actifs*, marchant isolément ou groupés en régiments. Il se constitue en outre : 18 *bataillons de réserve*, correspondant aux 18 bataillons non alpins et ayant les mêmes numéros augmentés de 40 (nos 41 à 45, 48 à 50, 55 à 61, 65, 66 et 69) ; 7 *bataillons territoriaux* (nos 1 à 7), qui tiennent tous garnison dans les Alpes. Quant à l'infanterie d'Afrique, elle ne s'augmente, outre le renforcement de ses effectifs, que de 10 bataillons territoriaux de zouaves. Les régiments actifs ne partent, en général, qu'avec leurs réservistes ; toutefois, pour les régiments des corps d'armée de la frontière, où les compagnies ont, dès le pied de paix, de 180 à 190 hommes (*effectifs renforcés*), le départ a lieu, de même que pour les bataillons de chasseurs à pied, une ou deux heures après que le télégraphe en a apporté l'ordre, et les réservistes, reçus et équipés par les dépôts, rejoignent ultérieurement. — *Cavalerie*. Elle se compose, sur le pied de paix, de 13 régiments de cuirassiers, 31 de dragons (un 32e régiment doit être prochainement créé), 21 de chasseurs à cheval, 14 de hussards, de 8 compagnies de remonte et des troupes d'Afrique (V. CAVALERIE). Les 79 régiments de la métropole, qui sont groupés en 19 brigades de corps d'armée et 7 divisions de cavalerie indépendante, sont tous, sur le pied de paix, à 5 escadrons. Lors de la mobilisation, les quatre premiers escadrons effectuent immédiatement leur départ, après s'être complétés à 120 chevaux par le moyen des ressources du 5e escadron ; celui-ci, qui fait fonction de dépôt, reçoit les réservistes, ainsi que les chevaux de réquisition, et dirige ultérieurement ces renforts sur les escadrons actifs afin de les porter à l'effectif de guerre, lequel doit se composer de 7 officiers et 165 hommes (dont 15 non montés). Il se forme en outre : 38 *régiments de réserve* de cavalerie (17 de dragons, 13 de chasseurs, 8 de hussards), correspondant aux régiments des brigades de corps d'armée et ayant le même numéro augmenté de 40 ; 36 groupes de 4 *escadrons territoriaux*, à raison d'un groupe de dragons et d'un groupe de hussards ou de chasseurs par corps d'armée, pour 18 corps, et d'un seul groupe par corps d'armée pour les 6e et 20e corps (ancien 6e corps dédoublé en 1897). La cavalerie d'Afrique ne s'augmente que de 6 escadrons territoriaux de chasseurs d'Afrique. — *Artillerie*. De toutes les armes, l'artillerie est celle dont les formations du temps de guerre comportent le plus de complications. En temps de paix, à chaque région de corps d'armée est affectée une brigade d'artillerie de campagne composée de 2 régiments, dont l'un est dit *régiment divisionnaire*, l'autre *régiment de corps* (V. ARTILLERIE). Lors de la mobilisation, chaque régiment fournit, en plus, à ses unités actives des unités de nouvelle formation (sections de munitions, sections de parc, batteries), dont le nombre et l'espèce dépendent des ressources et des besoins. Ces nouvelles formations comprennent un noyau emprunté aux batteries du temps de paix, mais sont constituées en grande partie de réservistes. Le régiment divisionnaire de chaque brigade fournit ainsi : 12 *batteries montées*, portées à l'effectif de guerre et réparties en 4 groupes de 3 batteries (2 groupes par division d'infanterie) ; 2 *sections de munitions d'infanterie* (une par division) ; 4 *sections de munitions d'artillerie* (2 par division) ; 4 *sections de parc* composant le parc d'artillerie du corps d'armée ; 2 *batteries de dépôt*. Le régiment de corps donne, de son côté : 2 groupes de 3 *batteries montées*, 1 groupe de 2 *batteries à cheval* et 2 *sections de munitions d'artillerie*, le tout constituant l'*artillerie de corps* ; 2 *batteries de dépôt*. Enfin, dès le temps de paix, un certain nombre de batteries à cheval, à effectif renforcé, sont groupées par deux et ces groupes forment les artilleries des 7 divisions de cavalerie indépendante, avec lesquels ils tiennent généralement garnison et se mobilisent. Il y a, en tout, 40 régiments actifs d'artillerie, ayant par batterie, à l'effectif de guerre, 4 officiers, 180 hommes, 163 chevaux (217 dans la batterie à cheval), 6 pièces, 12 voitures, et par section, suivant la nature de celle-ci, 3 officiers, 95 à 175 hommes, 145 à 285 chevaux, 25 à 50 voitures. L'artillerie comprend en outre 2 groupes de *batteries alpines*, 16 *bataillons d'artillerie à pied*, à 6 batteries, 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, 3 compagnies d'artificiers. Ses formations de réserve comprennent : 40 *groupes territoriaux d'artillerie*, rattachés aux 40 régiments, actifs ; 15 *groupes territoriaux d'artillerie à pied*, rattachés à autant de bataillons actifs (nos 1 à 4 et 6 à 16) ; les trois groupes de *batteries territoriales* à pied de l'Algérie ; le bataillon de *canonniers sédentaires* de Lille. — *Génie*. Il a, sur le pied de paix, 7 régiments : 6 (dont un de chemin de fer) à 3 et un à 4 bataillons, de 4 compagnies ; chacun a en outre une compagnie de sapeurs-conducteurs (V. GÉNIE). A la mobilisation, le régiment porte ses compagnies, avec les réservistes, à l'effectif de 4 officiers, 262 hommes, 19 chevaux, et fournit, par corps d'armée, un bataillon. Il se forme, en outre, 19 *bataillons territoriaux* du génie, un par corps d'armée. — *Train des équipages*. Les 20 escadrons du pied de paix (V. TRAIN) se fractionnent, dans chaque corps d'armée, en une vingtaine de détachements, qui attellent les voitures des divers services : subsistances, ambulances, trésorerie, etc. ; chaque escadron actif se double d'ailleurs d'un *escadron territorial*. — Les 20 sections de *secrétaires d'état-major et du recrutement* n'ont pas de formations de réserve ; elles sont seulement renforcées par de nombreux réservistes. Les 25 sections de *commis et ouvriers militaires d'administration* et les 25 sections d'*infirmiers militaires* s'augmentent d'autant de *sections territoriales*. Le personnel administratif des forêts et celui des douanes sont constitués, à la mobilisation, en *corps des chasseurs forestiers* (V. FORÊT) et *corps militaire des douanes*, faisant partie de l'armée territoriale. Pour tous ces corps, et pour quelques autres encore dont il a été fait mention au début de cet article, il est d'ailleurs impossible d'entrer ici dans le détail de la mobilisation.

A l'effectif de guerre, le corps d'armée a, rien que comme états-majors et en comprenant les bureaux de poste militaires, les sections de télégraphistes, les troupes de gendarmerie et les escortes qui y sont attachés, 55 officiers, 325 hommes, 280 chevaux, 45 voitures. Régulièrement, ce corps comprend comme *portion mobile :* 8 régiments d'infanterie, 2 régiments de cavalerie, 2 régiments d'artillerie, fractionnés comme il a été dit, 3 compagnies et 1 parc du génie, 1 compagnie de pontonniers et 1 équipage de pont, 6 ambulances, 1 section télégraphique, 8 colonnes d'approvisionnement, 1 dépôt d'habillement et 1 dépôt de remonte mobiles, 1 boulangerie de campagne, 3 prévôtés et détachements de gendarmerie, plusieurs hôpitaux de campagne, au total, 1.000 officiers, 36 à 38.000 hommes de troupe, dont 1.200 cavaliers, 11.000 chevaux, 114 pièces d'artillerie, 1.800 à 2.000 voitures, 21 bateaux. La portion mobile des vingt corps d'armée, uniquement composée de régiments et autres éléments actifs, constitue, avec les divisions de cavalerie indépendante et quelques autres formations, l'*armée de première ligne;* dès son départ, la région de corps d'armée est placée sous l'autorité d'un nouveau commandant en chef et de nouveaux états-majors, appartenant au cadre de réserve et à l'armée territoriale. Les régiments et bataillons de réserve ne doivent être employés, du moins au début, que comme *armée de seconde ligne*. Les troupes territoriales ne quittent pas, en principe, le territoire et sont affectées à la garde des places fortes et forteresses, des gares de chemins de fer, des gîtes d'étapes, etc.; les hommes appartenant à l'armée territoriale proprement dite (14e à 19e années de service) entrent seuls, d'ailleurs, au moment de la mobilisation, dans sa composition, l'appel des classes de la réserve de cette armée (20e à 25e années de service) ne devant, on l'a vu, avoir lieu que plus tard et au fur et à mesure des besoins ; toutefois, le ministre de la guerre dispose, en

toute liberté, de ces dernières et, dans certaines régions, notamment dans les grandes places de guerre, il est formé avec elles, dès le temps de paix, des corps spéciaux, auxquels sont confiés divers services et qui peuvent être constitués, exceptionnellement, tout au début de la mobilisation. Pendant toute la durée de la campagne, le dépôt commun, resté au siège de la garnison, centralise l'administration des corps absents, les pourvoit de matériel et, surtout, instruit les recrues et les nouveaux appelés, qui iront combler les vides (V. Dépôt). Relativement à l'aptitude à faire campagne, le contingent entré au service au mois de novembre est, d'une façon générale, considéré comme *mobilisable* dès le printemps suivant; on compte donc quatre mois environ pour préparer et entraîner suffisamment une recrue.

L'opération qui suit immédiatement la mobilisation est la *concentration* (V. ce mot). Elle en doit être soigneusement distinguée. Le chef de corps ou de service, qui connaît d'avance, par son journal, tous les détails de la première, ainsi que le jour et l'heure auxquels il devra mettre sa troupe en route ou l'embarquer, ignore, au contraire, la direction que celle-ci prendra, c.-à-d. le point de concentration, qui ne lui est révélé qu'au dernier moment, dans un pli scellé ou par ordre spécial. La concentration s'effectue par les *trains de concentration* et aussi par *étapes*, et elle a désormais un puissant auxiliaire dans le nouveau service des *chemins de fer et étapes* (V. Chemin de fer, t. X, p. 1050, et Etape, t. XVI, p. 458). Pour les *troupes de couverture*, qui partent, on le sait, sans leurs réservistes et qui ont justement pour mission de permettre la mobilisation en la protégeant, la concentration s'opère au premier signal et avant le premier jour de celle-ci.

Tout ce qui précède a trait à l'armée de terre. Les réservistes appartenant à l'armée de mer sont mobilisés par les mêmes affiches, qui visent en effet expressément les corps des équipages de la flotte et les troupes de la marine (V. Marine, t. XXIII, pp. 133, 134, 138 et 145). Ils rejoignent individuellement et directement leur port de concentration, qui est indiqué sur leur fascicule de mobilisation et qui change avec le département où ils résident. Il n'y a d'ailleurs, dans l'armée de mer, ni formations de réserve ni éléments territoriaux. Pour les conditions de mobilisation des bâtiments de la flotte, V. Marine, p. 156.

Il a été fait dans le 17e corps d'armée, aux mois d'août et de sept. 1887, une expérience de mobilisation et de concentration réduite aux formations actives.

Bibl. : E. Pascal, *la Mobilisation* ; Paris, 1887, in-8. — Dally, *la Mobilisation et la Concentration du 17e corps*; Paris, 1887, in-12. — A. Froment, *la Mobilisation et la Préparation à la guerre*; Paris, 1887, in-12.— X..., *Devoirs des maires en cas de mobilisation* ; Paris, 1889, in-18. — X..., *Agendas de mobilisation* (*infanterie et cavalerie*); Paris, 1892, 2 vol. in-18. — Ct Leguay, *Conférence sur la mobilisation* ; Coulommiers, 1894, in-8. — Ct Saulières, *Mobilisation des régiments territoriaux en campagne* ; Paris, 1897, in-32. — X..., *Devoirs de la gendarmerie en vue de la mobilisation*; Paris, 1897, in-8. — P. Lanoir, *les Chemins de fer et la Mobilisation*; Paris, 1898, in-8.

MOBINDOU. Rivière de l'Etat libre du Congo, affluent gauche du Congo dans lequel elle se jette au N. de l'Equateur.

MOCA-Croce. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Petreto-et-Bicchisano; 761 hab.

MOCCHETTI (Francesco), médecin et poète italien, né à Côme le 21 oct. 1766, mort à Côme le 16 mars 1839. Elève de Volta et de Mascheroni à Pavie, il devint en 1803 titulaire d'une chaire d'histoire naturelle dans sa ville natale. Il est l'auteur de nombreux travaux d'anatomie, de pathologie et d'histoire naturelle et l'éditeur des œuvres de Rezzonico della Torre (Côme, 1815-30); ses œuvres poétiques consistent en un poème érotique : *Gli Amori di Ero e Leandro* (Côme, 1828).

Bibl. : Tipaldo, *Biografia*, IX.

MOCCHI (Francesco), sculpteur italien, né à Montevarchi, près de Florence, en 1580, mort en 1646. Fils d'un artiste, il apprit la sculpture, et eut à exécuter notamment les statues équestres, en bronze, des Farnèse, qui décorent la place de Plaisance, œuvres médiocres d'ailleurs, et d'un goût emphatique. G. C.

MOCENIGO. Noble famille de Venise, dont les principaux membres furent : *Tomaso* (1343-1423), 65e doge (7 janv. 1414-15 avr. 1423), qui commanda la flotte des croisés dans la campagne de 1396 (Nicopolis), vainquit les Génois (1403). Elu doge, il traita avec Mohammed Ier, sa flotte défit les Turcs à Gallipoli (1416). Il attaqua ensuite le patriarche d'Aquilée, conquit le Frioul (1420) et la Dalmatie. Il fit reconstruire le palais ducal et commencer la bibliothèque Saint-Marc. — *Pietro*, 71e doge (16 déc. 1474-23 févr. 1476), enleva Smyrne, repoussa Mohammed II de Scutari (1474), prit sous sa protection Catherine Cornaro et en profita pour s'emparer de Chypre (1475). — Son frère *Giovanni* (1408-85), 73e doge (18 mai 1478-5 nov. 1485), résista à Mohammed II, défit Hercule d'Este auquel il enleva la Polésine et Rovigo (1484). — *Luigi*, 86e doge (11 mai 1570-4 juin 1577), perdit l'île de Chypre, mais contribua à la victoire de Lépante (1571). — *Luigi*, 111e doge (juill. 1700-6 mai 1709), resta neutre entre la France et l'Autriche. — Son frère *Sebastiano*, 113e doge (28 août 1722-21 mai 1732). — *Alvisio* (1701-78), 119e doge (19 avr. 1763-31 déc. 1778), restreignit les privilèges de l'Eglise, ce qui souleva un conflit avec le pape Clément XIII.

MOCETO (Girolamo), peintre et graveur italien, de l'école vénitienne, travaillait à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. On peut citer parmi ses peintures : un Triptyque, avec les portraits des donateurs, à SS. Nazaro e Celso à Vérone; un *Portrait d'homme* au musée de Modène; une *Vierge avec l'enfant*, signée, au musée de Vicence. On connaît un certain nombre de gravures de Moceto, exécutées entre les années 1490 et 1514: *la Bataille des Israélites et des Amalécites; Judith; Saint Jean-Baptiste dans le désert; le Baptême du Christ; la Calomnie d'Apelles.*

Bibl. : Burckhardt, *Cicerone*, 6e éd., in-fol. — Crowe et Cavalcaselle, *Storia della pittura in Italia.*

MOCHEH ben Maïmoun (V. Maïmonide).

MÔCHI. Territoire de l'Afrique orientale allemande, situé au S. du Kilimandjaro.

MOCHNACKI (Maurice), critique et historien polonais, né à Bojaniec en 1803, mort à Auxerre le 20 déc. 1835, fit ses études à Varsovie, étudia le droit, puis prit part à l'insurrection de 1831 et fit paraître, en 1830, son *Tableau de la poésie polonaise au* xixe *siècle*. Mochnacki étudia à fond la philosophie allemande qui lui sert de base dans ses observations. Epris du romantisme et des romantiques qui se groupèrent autour de Mickiewicz, alors maître de cette école en Pologne, il essaya, comme Sainte-Beuve en France, de les défendre et de les faire triompher. Ses efforts furent couronnés d'un immense succès. Son œuvre, écrite d'une plume vibrante et subtile, porta un violent coup au classicisme polonais qui ne s'en releva plus. Après la prise de Varsovie, Mochnacki quitta la Pologne pour se rendre en France. C'est à Paris qu'il commença et termina son *Histoire de l'insurrection nationale polonaise de 1831*. Il reprit là un sujet qui avait tenté beaucoup de ses compatriotes; il n'est pas moins habile comme historien que comme critique. Exposant avec un art consommé un grand nombre de faits, il sait les lier avec méthode et originalité. Son style est vif, coloré et d'une pureté irréprochable. C'est un prosateur de premier ordre. Malade et abattu, il partit pour Auxerre, en Bourgogne, où il espérait trouver un soulagement à ses souffrances.

MOCHOS (Astron.). Ancien nom de la constellation de la *Balance* (V. ce mot).

MOCKEL (Johanna) (V. Kinkel).

MOCKER (Ernest), chanteur scénique français, né à Lyon le 16 juin 1811. Destiné d'abord à l'état ecclésias-

tique, il s'adonna pourtant à l'étude de la musique et devint élève de la fameuse école de Choron. Tout en étudiant le chant, il entrait en 1828 à l'orchestre de l'Opéra comme timbalier. Le 13 août 1830, il débutait à l'Opéra-Comique dans la *Fille du village voisin*. Mais c'était le moment de la grande crise de ce théâtre, qui bientôt fermait ses portes. Mocker partit alors pour la province, et fut engagé successivement au Havre, à La Haye, puis à Toulouse, où il resta cinq ans. De retour à Paris, il rentrait à l'Opéra-Comique le 14 juin 1839, expérimenté et sûr de lui, dans un petit opéra nouveau, *Polichinelle*, où il créait le rôle de Lelio. Il se fit bientôt à ce théâtre une position distinguée, grâce à une voix agréable quoique un peu faible, à un talent aimable de chanteur et à de rares qualités de comédien. Un assez grand nombre de créations intéressantes assurèrent sa situation, et il se fit applaudir ainsi dans *Zanetta*, le *Code noir*, *Mina*, le *Roi d'Yvetot*, les *Mousquetaires de la reine*, le *Nabab*, la *Tonelli*, ce qui ne l'empêchait de reprendre avec succès certains ouvrages du répertoire, tels que le *Déserteur*, la *Dame blanche*, le *Pré aux Clercs*, le *Panier fleuri*, se partageant entre l'emploi des seconds ténors légers et celui des trials. Vers 1860, Mocker, devenu régisseur, commença à jouer plus rarement, puis bientôt renonça tout à fait à son emploi. Vers la même époque il était nommé professeur d'une des classes d'opéra-comique au Conservatoire, où il forma d'excellents élèves. Il résigna ces fonctions vers 1885. A. POUGIN.

MOCLA (A.-A.-M. BEN A. IBN), homme d'Etat et poète arabe (V. IBN MOCLA).

MOCLIN. Ville d'Espagne, province de Grenade, sur le Moclin; 3.325 hab. Ancienne ville musulmame. Les Maures y battirent les chrétiens en 1485.

MOCQUARD (Jean-François-Constant), homme politique français, né à Bordeaux le 11 nov. 1791, mort à Paris le 12 déc. 1864. Après s'être essayé dans la diplomatie (1812) comme secrétaire de légation, il se tourna vers le barreau et eut, de 1818 à 1826, époque où sa santé l'obligea de renoncer à la profession d'avocat, de brillants succès dans les procès politiques intentés sous la Restauration aux chefs du parti libéral et du parti bonapartiste. Sous-préfet sous Louis-Philippe, de 1830 à 1839, il s'attacha ensuite étroitement à la cause de Louis-Napoléon, dont il devint secrétaire intime et chef de cabinet en 1848, eut à ce titre une part considérable à la préparation et à l'exécution du coup d'Etat (1851) et conserva jusqu'à sa mort la confiance de l'empereur, qui l'appela au Sénat en 1863. On a de lui un roman, *Jessie*, et quelques pièces de théâtre. A. D.

MODALITÉ. I. LOGIQUE. — La modalité des propositions consiste dans la nature du lien mental qui unit le sujet et l'attribut. Si l'attribut et le sujet sont unis de telle sorte que l'esprit ne puisse les séparer, la proposition est dite *nécessaire;* exemple : les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits ; si l'attribut et le sujet bien qu'unis à ce moment dans la pensée paraissent à l'esprit pouvoir être séparés, la proposition est appelée *contingente;* exemple : Spinoza est mort à La Haye. La modalité des propositions qui servent de prémisses au syllogisme doit se retrouver dans la modalité de la conclusion. Il y a donc des syllogismes *modaux*, c.-à-d. des syllogismes dont la conclusion est absolument nécessaire, d'autres où elle n'est que contingente bien que nécessairement dérivée des prémisses. Aristote dans les *Topiques* a fait la théorie de ces syllogismes modaux, et récemment M. Tarde, dans sa *Logique sociale*, 1894, in-8, en retrouvait les principales règles. Kant à son tour a mis la modalité au nombre des *catégories* (V. ce mot) du jugement. G. FONSEGRIVE.

II. GRAMMAIRE. — Une proposition n'est pas toujours essentiellement l'énonciation (affirmative, négative, interrogative) d'un fait pur et simple, réel ou imaginaire, indépendant de la personne de celui qui parle ; elle peut, au contraire, exprimer une multitude de rapports entre l'action signifiée par le verbe et les vues de l'esprit ou les affections de l'âme du sujet parlant. Ce sont ces rapports qu'on appelle en grammaire les *modalités* de la proposition. La modalité peut être marquée de différentes manières, soit par une autre proposition, soit par un adverbe, soit par des temps qui prennent alors une signification modale figurée, soit enfin par des modifications spéciales des formes personnelles du verbe qu'on appelle *modes* (V. ce mot). Mondry BEAUDOUIN.

MODANE. Ch.-l. de canton du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, à 1.159 m. d'alt. ; 2.725 hab. Stat. frontière du chem. de fer P.-L.-M., entre la France, la Suisse et l'Italie. Tunnel dit du *Mont-Cenis*, appelé plus exactement *tunnel de Fréjus* (V. ALPES, t. II, pp. 447 et 453). Fabrique de papiers. Centre d'excursions.

MODAR (V. MODHAR).

MODAVE. Com. de Belgique, prov. de Liège, arr. de Huy, sur le Hoyoux, affluent de la Meuse; 7.500 hab. Stat. du chem. de fer de Landen à Ciney. Exploitations de carrières. Modave est une ancienne et célèbre seigneurie qui appartint successivement aux familles de Modave et de *Marchin* (V. ce nom), dont le superbe château existe encore. Renkin Sualem y fit le premier essai de la machine hydraulique élévatoire qu'il établit à Marly.

BIBL. : BALAU, *Histoire de la seigneurie et de la commune de Modave ;* Liège, 1895, in-8.

MODE. I. LOGIQUE. — On appelle *modes* du syllogisme les différences qui résultent de la qualité et de la quantité des propositions. Chaque changement dans la quantité ou la qualité d'une des trois propositions du syllogisme introduit donc un changement dans le mode. Les modes du syllogisme se désignent par la succession des voyelles A, E, I ou O dans les mots fixés par les logiciens du moyen âge pour représenter les types divers de syllogismes valables (V. chacune de ces lettres à la rubrique : LOGIQUE).

II. GRAMMAIRE. — Les modes sont les modifications que subissent les formes personnelles du verbe suivant les rapports de l'action signifiée par le verbe avec les vues de l'esprit ou les affections de l'âme de celui qui parle (V. MODALITÉ). On comprend que théoriquement il peut y avoir une multitude de modes; mais les langues les ont réduits à un petit nombre ; ceux qui forment l'ensemble de la conjugaison dans les langues modernes sont l'*indicatif*, l'*impératif*, le *subjonctif* (V. ces mots) ; mais l'indicatif marque plutôt l'absence de modalité dans la proposition, en ce qu'il exprime que l'action signifiée est indépendante de l'état d'esprit du sujet parlant. Le conditionnel n'est pas un mode, mais un temps de l'indicatif qui le plus souvent prend une signification modale. D'autres modes ne se rencontrent que dans certaines langues, par exemple l'optatif. L'infinitif et le participe, appelés *modes impersonnels* par certains grammairiens, ne sont pas des modes; ce sont les formes que prend le verbe quand il est employé substantivement ou adjectivement, et ils ne marquent en aucune façon la modalité. Mondry BEAUDOUIN.

III. MUSIQUE. — Ordonnance des degrés de l'échelle musicale caractérisée, dans l'étendue de l'octave, par l'emplacement des demi-tons. Le système musical moderne est basé sur deux modes, dits *majeur* et *mineur*. Les anciennes tonalités en comprenaient un plus grand nombre. Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux pour le système modal des divers peuples orientaux; les modes grecs étaient basés sur la théorie de sept espèces d'octaves, et avaient une application exclusivement mélodique, puisque l'*harmonie* était inconnue des Grecs. De quatre modes principaux appelés *dorien*, *phrygien*, *lydien*, *myxolydien* (représentés, d'après nos dénominations actuelles, par les quatre gammes diatoniques descendantes : MI ré ut si *la* sol fa MI, — RÉ ut si la *sol* fa mi RÉ, — UT si la sol *fa* mi ré UT, — SI la sol fa *mi* ré ut si), dérivaient, par le renversement des deux intervalles de quinte et quarte dont ils étaient composés, quatre modes secondaires appelés *hypodorien*, *hypophrygien*, *hypolydien*, *hypomixolydien* (LA sol fa *mi* ré ut si LA, — SOL fa mi *ré* ut si la SOL, — FA mi ré *ut* si la sol FA, — MI ré ut *si* la sol

fa mi). Lors de la constitution du chant religieux dans les premiers siècles du christianisme, les théoriciens byzantins, dont le dernier fut Manuel Bryenne, au xive siècle, continuèrent, d'après les Grecs, de ranger les modes par espèces d'octaves dont les intervalles étaient comptés en descendant ; ils les divisaient en quatre modes principaux : I, *sol*-sol ; II, *fa*-fa ; III, *mi*-mi ; IV, *ré*-ré) et quatre dérivés ou plagaux (I, *ut*–ut ; II, *si*-si ; III, *la*-la ; IV, *sol*-sol). En Occident, les théoriciens, à partir du viiie ou ixe siècle, adoptèrent un système composé de huit modes, dont les intervalles se comptaient en montant, et qui se subdivisaient en quatre modes *authentiques* et quatre *plagaux*. Les plagaux, ainsi que les modes en *hypo* chez les Grecs, étaient le renversement des modes authentiques auxquels ils correspondaient; mais leur son principal, ou *finale du mode*, au lieu d'être placé à l'extrémité de l'octave, l'était sur le quatrième degré. Par cette cause, le VIIIe mode, tout en étant composé des mêmes intervalles que le Ier, en différait cependant. Le tableau suivant exprime, au moyen des noms usuels des notes dans la gamme moderne, la constitution de ces huit modes, dits *ecclésiastiques* à cause de leur emploi dans le chant grégorien, et qui sont improprement appelés *tons* dans la pratique. La note *finale* ou caractéristique du mode est désignée par des lettres capitales ; la *teneur* ou *dominante*, appelée aussi *corde chorale* parce que c'est autour d'elle que circule la mélodie, est désignée par les lettres italiques :

Premier mode (Ier authentique, dit *dorien*) :
Ré mi fa sol *la* si ut ré

Deuxième mode (Ier plagal, dit *hypodorien*) :
La si ut RÉ mi *fa* sol la.

Troisième mode (IIe authentique, dit *phrygien*) :
Mi fa sol la si *ut* ré mi.

Quatrième mode (IIe plagal, dit *hypodorien*) ;
Si ut ré MI fa sol *la* si

Cinquième mode (IIIe authentique, dit *lydien*) :
Fa sol la si *ut* ré mi fa.

Sixième mode (IIIe plagal, dit *hypolydien*) :
Ut ré mi FA sol *la* si ut.

Septième mode (IVe authentique, dit *myxolydien*) :
Sol la si ut *ré* mi fa sol.

Huitième mode (IVe plagal, dit *hypomixolydien*) :
Ré mi fa SOL la si *ut* ré.

Toutes les mélodies liturgiques de l'Eglise latine sont construites dans ce système, qui servit de base à la composition harmonique consonante, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du xvie siècle, c.-à-d. depuis l'organum et le déchant jusqu'aux resplendissants chefs-d'œuvre de la musique palestrinienne. La transposition par le moyen du B ou *bémol* permettait d'adapter chaque mode à la nature des voix employées. Aucun d'eux n'avait pour finale l'*ut* ni le *la* qui servent de nom et de base aux deux gammes types de la tonalité moderne, à notre *mode majeur* et à notre *mode mineur*. Ceux-ci se trouvèrent englobés dans le système par lequel les théoriciens du xvie siècle, ayant à leur tête *Glaréan* et *Zarlino* (V. ces noms), ajoutèrent aux huit modes ecclésiastiques deux nouveaux modes authentiques avec leurs deux modes plagaux :

Neuvième mode (V^e authentique, dit *ionien*) :
Ut ré mi fa sol la si ut.

Dixième mode (V^e plagal, dit *hypoionien*) :
Sol la si UT ré mi fa sol.

Onzième mode (VIe authentique, dit *éolien*) :
La si ut ré mi fa sol la.

Douzième mode (VIe plagal, dit *hypoéolien*) :
Mi fa sol LA si ut ré mi.

Les écrivains de l'antiquité, et d'après eux les théoriciens du moyen âge et du xvie siècle attribuaient à chaque mode des propriétés esthétiques spéciales, que l'écriture homophonique de la musique antique et du chant grégorien rendait sensibles, et qui étaient fondées sur les mêmes causes que la différence expressive des deux modes majeur et mineur de notre musique harmonique et modulante moderne. Les modes du plain-chant ont été ainsi qualifiés de: I, grave ; II, triste ; III, mystique ; IV, harmonieux ; V, joyeux; VI, dévot; VII, angélique; VIII, parfait. Ces classifications ont varié selon les époques et les auteurs.

Le xviie siècle consomma le passage de la tonalité ecclésiastique à la tonalité moderne ; déjà les madrigalistes du xvie siècle, par l'emploi des accidents et la recherche des harmonies chromatiques et enharmoniques, avaient préparé cette révolution ; les IXe et le XIe modes, devenus le mode majeur et le mode mineur, transposés au moyen des accidents, sur tous les degrés de la gamme, et divisés en notes principales (tonique, tierce caractéristique du majeur et du mineur, et dominante) et notes de passage, formèrent la base du système musical moderne, dont l'harmonie et la modulation sont la raison d'être et la loi. M. Brenet.

IV. Sociologie. — D'une manière générale, on entend par le mot *mode* un usage passager qui règle la forme des objets matériels, vêtements, meubles : usage généralement suivi, qui fait loi. Les traditions des peuples et la fantaisie du jour en sont les facteurs principaux. La mode s'applique surtout au *costume* (V. ce mot). Balzac l'a définie « l'opinion en matière de costume ». Mais rien n'y échappe : tous les usages de la vie, la préparation des mets, l'ordre des repas, l'organisation des fêtes privées et publiques, etc. On va même jusqu'à parler de mode pour la littérature et la philosophie : hier les romantiques étaient à la mode, aujourd'hui ce sont les naturalistes, demain les idéalistes seront surtout goûtés. Il est certain qu'il y a quelque chose de choquant à voir la science et l'art soumis à l'empire de la mode. Th. Gautier a pu dire que « les femmes n'ont que le sentiment de la mode et non celui de la beauté ».

En ce qui touche le costume, qui est réglé principalement par la convenance, la santé et la commodité, les formes, les couleurs, la nature même des étoffes varient selon les caprices de la mode ; ces variations sont entretenues avec soin par les commerçants qui trouvent leur compte au changement rapide des modes ; il y avait autrefois un très grand nombre de costumes nationaux, mais ceux-ci tendent à disparaître et à s'unifier. Il y a d'ailleurs, en dehors du frac, vêtement adopté généralement comme tenue de soirée, une pleine liberté individuelle. La mode s'exerce maintenant surtout sur le vêtement et la parure des femmes ; chaque partie du vêtement, le chapeau, les gants, les bas, les robes, le linge y sont soumis ; les prix des objets augmentent ou diminuent selon la mode, qui règle la demande. Il faut constater, comme l'a dit Voltaire, que « c'est la fantaisie plutôt que le goût qui produit tant de modes nouvelles ».

Autrefois la France était, selon la parole de Delille, « la reine de la mode » ; sous Louis XIV et après lui, elle donnait le bon ton à l'Europe ; il est vrai qu'à son tour elle subissait de temps en temps l'influence de l'étranger, par exemple, avant la révolution, les modes anglaises ou la tenue de quaker de Franklin. Les autres pays se sont, dans la seconde moitié du xixe siècle, affranchis en partie des modes françaises, bien qu'ils soient toujours tributaires de son goût.

L'histoire de la mode est intéressante en ce qu'elle est le reflet de la civilisation et des mœurs : la mode empesée d'Espagne, les vêtements flottants du temps de la guerre de Trente ans, les pompeux costumes du siècle de Louis XIV, la gracieuse frivolité du règne de Louis XV, la bourgeoise sévérité de l'habillement au temps de la guerre d'affranchissement de l'Amérique, sont de véritables documents pour ces époques.

Il y a eu et il existe dans les différents pays de nombreux journaux de modes ; ils viennent des livres de costumes du XVIe et du XVIIe siècle. Le premier journal de modes est certainement le *Mercure galant*, publié à Paris en 1672, et qui prit ensuite, jusqu'en 1820, le nom de *Mercure de France*. En 1829, Ém. de Girardin créa, sous le patronage de la duchesse de Berry, *la Mode*, revue hebdomadaire, qui devait, dans sa pensée, devenir le régulateur du monde élégant ; après des fortunes et des noms divers, elle reparut de 1856 à 1862 sous le titre de *Mode nouvelle*. En Allemagne, il faut citer d'abord *Mode und Galanterie Zeitung*, paru à Erfurt en 1758, puis le *Journal des Luxus und der Moden*, de Bertuch et Kraus (Weimar, 1786-1823). A notre époque, les journaux de modes sont innombrables dans les différents pays. Ph. B.

V. TECHNOLOGIE. — L'art de la confection des chapeaux de femmes est essentiellement français ; le goût de nos modistes est universellement reconnu et ce sont les grandes maisons de modes de Paris qui donnent actuellement le ton au monde entier. Déjà, sous le nom de dorlottières, les modistes existaient au XVIIe siècle, mais ce n'est guère que sous l'influence de Marie-Antoinette, vers la fin du XVIIIe siècle, que la coiffure devint un objet de soins particuliers pour les dames et que l'on vit s'établir définitivement à Paris, les *faiseuses de modes;* elles avaient le privilège « d'entreprendre, façonner, garnir, enjoliver et vendre les bonnets de femmes et les chapeaux de toutes sortes ». Dès le début, ces faiseuses de modes imaginèrent des formes d'une originalité extraordinaire et l'on vit les dames coiffées de chapeaux gigantesques représentant un navire tout entier par exemple, comme les coiffures dites à la « Belle Poule » (V. COIFFURE). Puis une réaction assez sensible se manifesta contre le développement exagéré de la coiffure; sous l'Empire et la Restauration, on revint au genre grec ou aux coques maintenues par de longs peignes, et le rôle de la modiste consistait seulement à entremêler avec art la soie et le velours, les rubans et les fleurs, et ce n'est que sous le règne de Louis-Philippe, grâce à l'influence de la célèbre modiste, Mme Beaudrant, que la forme moderne des chapeaux de femmes commença à se dessiner.

L'art de la modiste consiste actuellement à garnir de rubans, de plumes, de dentelles, de fleurs disposés et assortis avec goût, ce que l'on appelle la forme du chapeau. Les formes en feutre ne sont pas confectionnées par les ouvrières elles-mêmes, les formes en paille le sont le plus souvent, et certaines formes, composées d'une sorte de carcasse en fil de fer sur laquelle est tendu un tissu, sont toujours faites par les modistes. L'achat des fournitures se fait généralement en France : la région lyonnaise fabrique les rubans et les étoffes de soie ou de velours, les dentelles se fabriquent au Puy, à Caen ; la passementerie et les fleurs artificielles sont en grande partie confectionnées à Paris. Quant aux tresses de paille, elles viennent surtout de l'Italie, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse ; les plumes, de Londres et d'outre-mer.

Le personnel d'un grand magasin de modes est, à part les hommes de peine, exclusivement féminin. Placé sous la haute direction de la maîtresse, qui donne son nom à la maison, il peut se diviser en deux catégories : le personnel des ateliers et celui des magasins. Les ouvrières d'atelier ont à leur tête la *première*, qui, pleine de goût et d'ingéniosité, crée les modèles nouveaux et entre les mains de laquelle passent en dernier lieu les chapeaux confectionnés dans la maison pour recevoir le cachet qui en fait la valeur : elle fait les jetés de dentelles, pose les plumes, les nœuds ; en un mot, donne le fini au chapeau. Puis viennent les *garnisseuses*, choisies parmi les ouvrières les plus habiles et qui, directement placées sous les ordres de la première, recopient les modèles. Au-dessous sont les *apprêteuses-garnisseuses*, et les *apprêteuses;* ces dernières font les formes, les tendent de velours ou de dentelles, font les coulisses, laitonnent les modèles. Le personnel des magasins comprend les *vendeuses*, qui reçoivent les clientes et les coiffent ; elles parlent souvent plusieurs langues ; dans certaines maisons, elles visitent leur clientèle et font la place. La *dame aux marchandises* s'occupe des relations avec les placiers et les fournisseurs ; elle discute les prix, soumet les échantillons à la maîtresse et à la première ; elle tient le livre des commandes et établit les prix de revient. Enfin les garçons *livreurs*, quelquefois habillés par la maison de livrées spéciales, sont chargés de l'ouverture des caisses contenant les fournitures, ont soin de la propreté du magasin, et font les livraisons à domicile.

Les salaires sont environ les suivants : une apprêteuse gagne de 25 à 100 fr. par mois ; une apprêteuse-garnisseuse de 80 à 120 fr. ; une garnisseuse de 125 à 200 fr. ; une première peut gagner jusqu'à 400 fr. Les vendeuses gagnent de 300 à 400 fr. et sont de plus parfois intéressées à la vente ; si elles font la place, elles ont une commission proportionnelle au chiffre des affaires qu'elles procurent à la maison. La dame aux marchandises est payée de 100 à 200 fr. par mois.

La fabrication particulière des chapeaux de paille, destinés surtout aux grands magasins de nouveautés, se fait dans des conditions spéciales ; le personnel se divise en deux parties, les *ouvrières*, qui gagnent de 3 à 6 fr. par jour, et les *laitonneuses*, payées en général 250 fr. par mois ; les premières ne travaillent que pendant les mois de février, mars et avril et exercent le plus souvent un autre métier pendant le reste du temps.

L'organisation de travail précédente n'existe que dans les grandes maisons de modes de Paris, celles qui donnent le ton et lancent les modèles. Il existe beaucoup de maisons de second ordre où les ouvrières sont moins spécialisées et se bornent à copier les modèles des grandes *faiseuses*. Les grandes modistes de province viennent au commencement de chaque saison à Paris pour s'inspirer des modes nouvelles et faire leurs achats. Enfin, il existe des modistes qui n'ont pas de magasin, qui travaillent chez elles pour une clientèle restreinte et vendent généralement les chapeaux à des prix inférieurs à ceux des grands magasins de modes.

Une jeune fille qui désire devenir modiste doit posséder une grande habileté de main pour manier sans les déformer les objets délicats qu'elle doit confectionner ; elle doit de plus avoir un sens esthétique très développé et posséder la science de l'arrangement des étoffes. L'apprentissage dure en général deux ou trois ans ; il se fait auprès d'une habile ouvrière. Pendant la première période, l'apprentie ne gagne rien et fait les courses ; pendant la seconde, elle devient demoiselle au pair, c.-à-d. qu'elle est nourrie et ne fait plus les courses. Après cela, elle devient apprêteuse et peut arriver à la situation de première si elle a des aptitudes suffisantes. La profession de modiste exige également une assez forte santé, car le travail est fort irrégulier ; pendant l'été et l'hiver, il est excessif ; les ouvrières restent à l'atelier pendant de longues heures et parfois même travaillent la nuit ; puis vient au printemps et à l'automne la morte-saison. Le plus souvent les patrons licencient à ce moment une partie de leur personnel ; pourtant, dans les grandes maisons, on s'attache à le conserver, quitte à diminuer considérablement le nombre des heures de travail. Il existe environ à Paris 3.000 patronnes modistes occupant un personnel de 4.800 ouvrières et 1.200 employées (vendeuses).

Paris possède une *chambre syndicale des modes en gros*. Beaucoup de modistes parisiennes font partie de *la Couturière*, société de patronage et de secours mutuels entre les ouvrières en couture, lingerie, modes, tapisserie... ; cette société assure l'assistance en cas de maladie, des pensions de retraite aux ouvrières âgées et possède un bureau de placement. La cotisation est de 3 fr. pour le premier mois, et 2 fr. pour les suivants. La plupart des écoles professionnelles de jeunes filles possèdent des cours de modes. S. MOUTOU.

Bibl. : Musique. — Gevaert, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*; Gand, 1875-81, 2 vol. in-8. — Fétis, *Histoire générale de la musique*; Paris, 1869 et suiv., 5 vol. in-8. — Bourgault-Ducoudray, *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque*; Paris, 1877, in-8. — Glaréan, *Dodecachordon*; Bâle, 1547, in-fol. — Zarlino, *Institutioni armoniche*; Venise, 1558, in-4. — P. Maillart, *les Tons ou discours sur les modes de la musique*; Tournay, 1610, in-8. — Jumilhac, *la Science et la pratique du plain-chant*, 1673; 2e éd. par Nisard et Leclercq; Paris, 1847, in-4. — A. de La Fage, *Cours complet de plain-chant*; Paris, 1855, 2 vol. in-8. — Thürlings, *Die beiden Tongeschlechter*; Munich, 1877, in-8. — Youry von Arnold, *Die alteren Kirchenmodi*; Leipzig, 1878, in-8.

Sociologie. — H. Hauff, *Moden und Trachten, Fragmente zur Geschichte des Kostüms*; Stuttgart, 1840. — Louandre, *les Arts somptuaires, histoire du Costume et de l'Ameublement*; Paris, 1857-1858. — Kleinwaechter, *Zur Philosophie der Mode*; Berlin, 1880. — M. Fischer, *Modethorheiten*; Augsbourg, 1891.

MODECCA (Bot.) (*Modecca* Lamk). Genre de Passifloracées, composé d'une trentaine d'espèces, dressées ou grimpantes, des régions tropicales de l'ancien monde et de l'Océanie, à feuilles alternes, parfois munies de vrilles, et à fleurs axillaires, unisexuées. Il y a 4-5 étamines, insérées à la gorge du réceptacle; la corolle manque souvent. L'ovaire est libre, uniloculaire, avec 3 placentas pariétaux pluriovulés. Le fruit est une capsule trivalve ou indéhiscente, les graines sont arillées. Dr L. Hn.

MODEÏN. Localité de la Palestine ancienne rendue illustre par l'acte courageux qui inaugura l'insurrection des Juifs au temps d'Antiochus Epiphane. Simon Macchabée y éleva un magnifique monument funéraire en l'honneur de sa famille. On pense en avoir retrouvé les ruines à *El-Medje*, au N.-E. de Lydda (V. Mathathias).

MODELAGE. I. Technologie — Le modelage est l'industrie qui a pour but de fabriquer les modèles dont se servent les fondeurs pour la fabrication des pièces moulées, et plus particulièrement les modèles en bois. Les ouvriers qui exercent cette profession portent le nom de modeleurs. L'outillage qu'ils emploient ne diffère pas sensiblement de celui dont on fait usage dans les ateliers de menuiserie; il consiste principalement en : scies circulaires et à ruban, tours, machines à défoncer (pour la fabrication des noyaux) et outillage manuel (scies, rabots, gouges, ciseaux, mèches, etc.) Lorsque les pièces à mouler doivent être reproduites un grand nombre de fois, on substitue le métal au bois dans la fabrication des modèles. On augmente ainsi leur durée et on obtient une netteté et une régularité plus parfaites dans le moulage. Les modèles métalliques sont fabriqués au moyen de l'outillage usuel des ateliers d'ajustage; la plupart du temps ils sont faits dans l'usine même qui les emploie. E. Maglin.

II. Sculpture. — Le modelage, qui consiste à pétrir une matière malléable et à lui donner avec les doigts une forme déterminée, ne se confond pas avec la sculpture : tantôt, en effet, le modelage n'est que l'esquisse du sculpteur, puisque c'est d'après son modèle en terre que cet artiste exécutera plus tard les détails de son œuvre en pierre, en bois ou en marbre; tantôt il équivaudra à l'exécution définitive, s'il s'agit d'un ouvrage à couler en métal. Le modelage s'applique au bas-relief et à la ronde-bosse. Quant aux matières qu'il emploie, on distingue le modelage en terre glaise, le modelage en cire et le modelage en plâtre. Celui de la terre glaise est le plus utile pour les morceaux d'une certaine dimension. A-t-on un bas-relief à exécuter, on prend un fonds de bois encadré sur lequel on étend une couche de terre glaise bien unie, afin que la forme s'y écrive nettement et s'en détache avec vigueur, puis on commence par poser les parties les plus fines pour terminer par les points les plus saillants. Les silhouettes se dessinent à l'aide de l'ébauchoir en bois ou en fer, mais rien ne vaut la main pour former la masse et achever les modelés. Veut-on modeler une ronde-bosse, on se sert alors d'un plateau en bois, et l'on y fixe une carcasse en fer appelée *armature*, destinée à traverser les parties saillantes de l'œuvre et à maintenir la glaise, à l'empêcher d'altérer, en s'affaissant, la forme voulue. — Le modelage en cire convient mieux aux modèles de bijoux, de menus objets, de pièces d'orfèvrerie; il nécessite l'usage de l'ébauchoir et permet une finesse d'exécution, dans le travail en saillie, presque égale à celui de la gravure en creux. — Enfin le modelage en plâtre, qui ne date que de notre siècle, s'applique aux plus grandes pièces comme aux plus petits morceaux : il donne, par exemple, à l'architecte, le moyen de se rendre compte de l'effet que produit sur place un ornement, une masse, et de n'en ordonner qu'à bon escient l'exécution définitive. L'art industriel trouve aussi de grandes ressources dans le plâtre modelé par gouttelettes, façonné au fur et à mesure qu'il prend, et taillé ensuite avec l'outil coupant pour aviver les arêtes et les angles. G. Cougny.

MODÈLE. I. Technologie. — Les modèles employés dans les industries mécaniques pour obtenir des pièces en métal fondu destinées au tour ou à l'ajustage sont généralement faits en bois. L'emploi du bois est justifié par sa légèreté et sa maniabilité; la densité moyenne du bois employé (aulne, pin, sapin) est environ seize fois moindre que celle de l'objet coulé. Cette caractéristique permet souvent de déterminer avec une approximation suffisante le poids d'une pièce métallique non encore exécutée.

Rapport de la densité de la pièce à celle du modèle

NATURE du modèle	NATURE DU MÉTAL FONDU			
	Fonte de fer et étain	Laiton, bronze	Zinc	Plomb
Sapin ou aulne ..	13	16	12	20
Sapin rouge. . .	15	18,5	14,5	25,5

Les modèles sont généralement exécutés d'après les dessins des pièces finies, mais leur construction demande des précautions spéciales. Il faut, en effet, une fois l'empreinte obtenue, pouvoir retirer le modèle sans détériorer le travail de moulage. Certains modèles simples ne présentent pas d'angles rentrants, se démoulent sans difficulté, mais la plupart du temps il est nécessaire de faire des modèles démontables composés de plusieurs pièces assemblées par des vis et qu'on sépare pour les retirer du sable. Il est nécessaire également, lorsque le modèle présente des parties perpendiculaires au plan de contact des châssis, de remplacer celles-ci par des parties légèrement prismatiques ou coniques; c'est ce qu'on appelle *donner de la dépouille* au modèle. Sans cette précaution, on ne pourrait le retirer qu'en arrachant le sable tout autour.

Les modèles ne donnent que le contour extérieur des pièces. Pour réserver les cavités intérieures on fait usage de *boîtes à noyau*. Ces boîtes, faites en deux ou trois parties assemblées au moyen de goujons, donnent en creux la cavité voulue et constituent de véritables moules permettant d'obtenir un noyau en sable. Celui-ci, une fois mis en place, empêche le métal en fusion de remplir l'espace réservé aux parties creuses de la pièce à obtenir. Les boîtes à noyau, relativement assez massives, se font en bois léger. Les modèles se font en plusieurs épaisseurs contre-collées en croisant le fil du bois; il est bon de les recouvrir, en outre, d'une couche protectrice de vernis ou de peinture. Ils sont, en effet, constamment soumis à des alternatives répétées de sécheresse et d'humidité qui en facilitent l'éclatement. Les fissures ainsi produites nuisent au démoulage et altèrent la forme du modèle. Pour les pièces de petites dimensions et qui doivent être faites en très grand nombre, on emploie souvent des modèles en métal (laiton, bronze, étain). Le modèle en bois qui a servi à les mouler doit donc être à *double retrait*. Pour les petites pièces faisant l'objet d'une fabrication continue, et dont un grand nombre d'exemplaires peuvent tenir dans un même châssis, on fait usage de *couches* en plâtre ou en métal qui donnent à la fois l'empreinte de tous les modèles disposés dans le châssis. Lorsqu'on veut faire un modèle, non plus d'après

un dessin, mais en se servant d'une pièce fabriquée, on place celle-ci dans le châssis comme un modèle ordinaire et on compense le retrait en ébranlant la pièce dans le sable. On obtient ainsi un creux dans lequel on coule du laiton, de l'étain ou du plâtre suivant les dimensions. Les modèles ainsi obtenus portent le nom de surmoulés. Les modèles en *coquille*, en usage principalement dans les usines de la région de Paris, suppriment la boîte à noyau, mais leur emploi est délicat et demande une grande habileté de main. La *planche à trousser* est une sorte de modèle dont la fabrication et l'emploi sont très économiques ; on s'en sert, soit pour les noyaux ou parties de noyaux, soit pour les grosses pièces qui ont un axe de révolution perpendiculaire à leur plan, telles que volants de machines, grandes roues d'engrenages, etc. E. MAGLIN.

Modèle de fabrique (V. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE).

II. PEINTURE ET SCULPTURE. — Ce mot est pris par les artistes en deux sens différents : suivant les cas, le modèle désigne l'objet de l'imitation artistique, qu'il soit emprunté à la nature morte ou à la nature vivante, ou bien il s'entend de la représentation provisoire, généralement sur une petite échelle d'un ouvrage à exécuter. Chez les fondeurs, on appelle encore modèles les ouvrages de sculpture sur lesquels on exécute les bons creux qui servent ensuite à la fonte des pièces. S'il s'agit de l'objet ou de l'image de l'objet que l'artiste se propose de reproduire, le terme de modèle s'appliquera à toute réalité dont l'imitation sera poursuivie ; par extension, ce nom sera donné aux hommes et aux femmes qui font métier de poser dans les ateliers de peintres et de sculpteurs. Le « modèle » est alors à l'artiste ce que le document humain est au romancier. Les modèles posent l'ensemble, c.-à-d. le nu ou le détail : la main, la tête, le pied, le bras, les attaches, n'importe quelle partie du corps que l'artiste a besoin d'étudier avec un soin particulier, de mettre spécialement en lumière. Le modèle pose chez les artistes, à leur atelier personnel ou dans les ateliers d'élèves, à l'Ecole des beaux-arts, aux académies particulières qui sont nombreuses à Paris. Une fois le modèle trouvé, choisi, l'artiste s'occupe de le mettre en place, de déterminer sa pose ; il s'attache à lui donner un mouvement qui fasse ressortir ses qualités. C'est là, dans ce mouvement parfois difficile à fixer, qu'apparaît la valeur du modèle : s'il est intelligent, il saisira lui-même la pensée de l'artiste, il l'exprimera de son mieux, et évitera de prendre une attitude qui pourrait nuire à l'harmonie de l'ensemble ; indifférent, il obéira purement et simplement, comme une machine, aux indications qui lui seront données. Quoi qu'il en soit, ces indications et ces attitudes sont, on le comprend, extrêmement variées. Pour certaines poses, le modèle est littéralement suspendu au plafond par des cordes ; pour d'autres, il est couché sur des planches. Les décorateurs ayant à peindre une voûte, par exemple, et devant figurer des personnages vus de bas en haut, campent leurs modèles sur d'immenses tabourets. D'autres au contraire, ayant à représenter une chute, ou des gens vus de haut en bas, installent leur modèle à terre et placent leur toile à une grande hauteur, juchés eux-mêmes sur des échelles. Les anges, les chérubins, les amours voltigeants, les renommées, etc., donnent lieu à de véritables travaux d'équilibristes. Et souvent tel personnage, qui, dans une composition, paraît avoir une tenue normale, exigeait une pose si difficile, que les séances devaient être augmentées de prix et la durée de chaque pose réduite à quelques instants. G. COUGNY.

III. ARCHITECTURE. — Représentation, le plus souvent à une échelle réduite mais cependant parfois de grandes dimensions et alors fort coûteuse, d'un édifice ou d'une partie d'édifice à construire. La coutume d'établir des modèles des édifices projetés existait dans l'antiquité, elle se retrouve en Italie à l'époque de la Renaissance et n'est pas tout à fait tombée en désuétude de nos jours. Cicéron (*Ad Quintum fratrem*, II, 6) et Plutarque (*An vitiositas*, 3) parlent des modèles que les architectes joignaient à leurs plans, soit en vue de constructions privées, soit en vue de l'adjudication des travaux d'un édifice public, et une figure donnée à l'art. ARCHITECTURE (t. III, p. 683, fig. 2), représente, d'après un bas-relief de la colonne Théodosienne de Constantinople, l'architecte de cette colonne en soumettant un modèle à l'empereur. Quant à la Renaissance italienne, on sait par Vasari (*Le Vite de' più eccellenti pittori*, passim) que, après 1536, Antonio di San Gallo fit exécuter par Abacco, pour le pape Paul III, un modèle en bois de l'église Saint-Pierre de Rome, modèle ayant 2m,50 de longueur et ayant coûté 5.184 écus d'or, somme considérable pour l'époque ; ce modèle est, au reste, encore conservé dans une des petites salles avoisinant la coupole de Saint-Pierre. Quelques modèles fort intéressants ont été exécutés en France de nos jours, et on peut citer entre autres : un modèle monumental d'arc de triomphe, avec essai de décoration de la place du Trône à Paris, modèle composé par Victor Baltard en l'honneur de l'armée d'Italie ; un modèle de sanctuaire aux muses demandé par le prince Napoléon à la collaboration de J.-J. Hittorff et de D. Ingres ; le modèle exposé au Salon de 1863 par M. Ch. Garnier pour y compléter son projet du nouvel Opéra ; enfin les modèles du Parthénon d'Athènes et du Panthéon de Rome, établis à très grande échelle et un luxe remarquable de décoration en même temps qu'un véritable souci de restitution archéologique, sous les ordres et d'après les dessins de M. Ch. Chipiez, afin de contribuer à la création d'un musée d'architecture à New York. De tels modèles, si précieux pour l'enseignement, sont en effet dignes des plus beaux musées ; mais, en dehors de ces modèles d'édifices exécutés ou projetés, il n'est pas rare de voir, au cours même de la construction d'un édifice, l'architecte de cet édifice en faire exécuter en plâtre et à l'échelle définitive, telle partie, entre-colonnement, arcade et souvent une travée complète, afin de se rendre mieux compte de l'effet que produira sa composition en passant du dessin à l'exécution. Charles LUCAS.

BIBL. : PEINTURE ET SCULPTURE. — Paul DOLLFUS, *Modèles d'artistes*, 1888, in-12.

MODELEUR. I. TECHNOLOGIE. — Le modeleur est l'ouvrier qui fabrique les modèles en bois employés dans les fonderies ; sa méthode de travail présente beaucoup d'analogie avec celle du menuisier, mais demande, en outre, une grande habitude de la lecture des dessins d'atelier et une connaissance approfondie des procédés de moulage. Il ne suffit pas, en effet, que le modèle exécuté soit la reproduction du dessin des pièces finies, il faut que les dimensions soient légèrement augmentées pour tenir compte du *retrait* du métal ; il faut également prévoir les surépaisseurs à donner aux parties qui devront être travaillées. Le modeleur doit, de plus, étudier l'exécution des pièces qu'il fabrique au point de vue du démoulage ; il leur donnera *la dépouille* nécessaire et déterminera la position des joints de démontage. Le retrait des pièces varie suivant la nature du métal employé, comme l'indique le tableau ci-dessous :

NATURE DU MÉTAL	RETRAIT			RAPPORT du volume de la pièce à celui du modèle
	en longueur	en largeur	en surface	
Fonte de fer.....	0,010	0,021	0,031	0,97
Fonte malléable..	0,021	0,042	0,063	0,94
Acier coulé.....	0,014	0,028	0,042	0,96
Bronze, Etain...	0,008	0,015	0,022	0,98
Laiton..........	0,015	0,031	0,042	0,95
Zinc	0,016	0,032	0,048	0,95
Plomb..........	0,011	0,022	0,032	0,97

Les modeleurs font fréquemment usage, pour le traçage de leurs pièces, de mètres spéciaux qui tiennent compte du retrait. Ces *mètres de modeleur* n'ayant pas la longueur légale ne se trouvent pas dans le commerce, car ils

ne peuvent être revêtus du poinçon des poids et mesures, qui est obligatoire. Il existe des usines spéciales pour la fabrication des modèles, mais le plus souvent les fonderies d'une certaine importance possèdent une équipe d'ouvriers modeleurs. E. MAGLIN.

II. BEAUX-ARTS. — Le modeleur est le sculpteur qui exécute à la main et à l'aide de l'ébauchoir, en terre ou en cire, le modèle qui, par la suite, sera traduit en plâtre, en pierre, en marbre ou en métal (V. MODELAGE).

MODENA (Gustavo), tragédien italien, né à Venise en 1804, mort en 1861. Ce grand artiste, l'un des plus célèbres en son genre de l'Italie contemporaine, reçut une excellente éducation et, à dix-neuf ans, fut inscrit avocat à la cour d'appel de Bologne. Mais rien ne put le détourner de son amour pour le théâtre et, fort jeune encore, il débutait avec succès à Venise dans le *Saül* d'Alfieri. Dès ses premiers pas dans la carrière, il montra ce qu'il serait un jour, tragédien plein de grandeur, de puissance, de pathétique et d'émotion, au point que certains critiques français ne craignirent pas de le comparer à Talma. Son répertoire, très étendu, comprenait la plupart des pièces d'Alfieri : *Virginia*, *Oreste*, *Saül*, *Filippo*, puis *Francesca da Rimini* de Silvio Pellico, plusieurs tragédies françaises, telles qu'*Iphigénie*, *Zaïre*, *Mérope*, *Louis XI*, etc. Il ne brillait pas moins d'ailleurs dans la comédie, et savait se faire applaudir dans *Pamela*, *la Locandiera*, *la Donna bizzarra*, etc. Patriote ardent, Modena fut compromis en 1831 dans l'insurrection des Romagnes et dut se réfugier en France, puis à Bruxelles, où il se fit, pour vivre, correcteur d'imprimerie, professeur de langues et de littérature et même marchand de macaroni. Il se rendit ensuite à Londres, où il eut l'idée, qui lui valut beaucoup de succès, de déclamer des fragments de la *Divine Comédie* de Dante. De retour en Italie en 1839, il se fit directeur d'une compagnie dramatique d'où sortirent, grâce à ses leçons et à ses conseils, tout un groupe d'artistes extrêmement remarquables : Tommaso Salvini, Achille Majeroni, Ernesto Rossi, Gaetano Vestri, Bellotti-Bon, la Sadowska, la Mayer, la Caracciolo, la Botteghini, l'Arrivabene, d'autres encore. Arrivèrent les événements de 1847, et il reprit les armes après avoir publié des *Dialoghetti popolari*, sorte de pamphlets qui le firent comparer à Paul-Louis Courier. Nommé membre de l'Assemblée constituante romaine, il s'y distingua par une éloquence chaude, vive et entraînante. Après l'expédition française et la prise de Rome, Modena fut obligé de se réfugier à Turin, où il reprit sa profession de comédien. Ne pouvant plus sortir du Piémont, il en parcourut du moins toutes les provinces, où il paraissait partout en triomphateur, le public applaudissant en lui non seulement l'artiste noblement inspiré, mais le grand patriote qui avait combattu pour l'indépendance de l'Italie. Modena est véritablement l'une des gloires artistiques de l'Italie moderne. A. POUGIN.

MODÈNE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron; 152 hab.

MODÈNE. I. Géographie. — VILLE. — Ville d'Italie, ch.-l. de la province du même nom, qui fait partie de l'Emilie, à 37 kil. N.-O. de Bologne, à égale distance de la Secchia et du Panaro, tous deux affluents de la rive droite du Pô et à peu près au milieu de la grande voie ferrée qui relie Rimini à Milan ; 31.053 hab. Ses fortifications anciennes ont été transformées en promenades depuis 1816. Son palais ducal possède une belle galerie de tableaux et une riche bibliothèque (3.000 manuscrits et 90.000 vol.). Sa cathédrale avec une tour élevée a été commencée au XI[e] siècle. Elle a un archevêché, une université, une école militaire, des manufactures de draps, de soieries, de voiles, des fonderies de fer et une fabrique d'instruments de précision. Dans le voisinage, important dépôt d'huile minérale. C'est la patrie de l'érudit Sigonius (XVI[e] siècle), de l'historien Muratori (XVIII[e] siècle), de Tassoni le poète, du grand capitaine Montecuculli, l'adversaire de Turenne, du peintre Niccolò dell'Abbate et de l'architecte Vignole.

PROVINCE. — Elle est limitée par les provinces de Mantoue, Ferrare, Bologne, Florence, Lucques, Massa Carrara et Reggio. Sa superficie est de 2.558 kil. q. et sa population (1893) de 288.208 hab. Elle compte trois circondari ayant pour ch.-l. *Mirandola*, *Modena* et *Pavullo nel Frignano*.

II. Histoire. — Modène (anciennement *Mutina*) fut fondée d'abord par les Etrusques, conquise plus tard par les Gaulois, et occupée enfin par les Romains, qui y établirent une colonie en 184 av. J.-C. En 44, après la mort de César, Antoine y assiégea Brutus, mais y fut battu l'année suivante par Hirtius et Pansa (guerre de Modène). La ville fut, trois siècles après, détruite (312), puis reconstruite par Constantin, dans la guerre contre Maxence. Envahie et pillée successivement par les Huns, les Goths et les Lombards, elle fut réédifiée par les soins de Charlemagne, qui en fit le siège d'un comté ; après avoir fait partie des possessions de la grande comtesse Mathilde, elle se constitua en commune libre, et entra en cette qualité dans la ligue lombarde (1167). A la fin du XIII[e] siècle, elle suivit l'évolution qui s'accomplissait dans toutes les cités de l'Italie du Nord, et abandonna son indépendance pour se soumettre à Obizon II d'Este, seigneur de Ferrare (1288); les descendants de ce dernier ayant érigé leur possession en duché en 1452 et établi définitivement leur résidence à Modène en 1598, l'histoire particulière de la ville se confond jusqu'à la Révolution avec celle de la maison d'*Este* (V. ce mot). En 1796, elle fut occupée par les Français et fit partie des républiques cispadane et cisalpine. Réoccupée par les Autrichiens en 1799, après un combat qui se livra sous ses murs (12 juin), elle devait changer de maître un an après, et être incorporée, comme chef-lieu du département du Panaro, dans la République cisalpine, à laquelle succédèrent la République italienne (1802-5) et le royaume d'Italie (1805-14). En 1814, le duc François IV d'Este revint dans son duché, reconstitué dans ses anciennes limites, et régna jusqu'en 1846 après avoir réprimé avec une extrême sévérité un mouvement libéral dirigé par Ciro Menotti (1831). Son successeur, François V (V. FRANÇOIS IV et FRANÇOIS V), annexa à ses Etats Fivizzano et Guastalla (1847-48), mais dut presque aussitôt les quitter (mars 1848), chassé par le mouvement national qui, à la suite de l'insurrection de Milan, s'était communiqué à l'Italie tout entière. Modène redevenue libre vota son annexion au Piémont (29 mai), mais fut, trois mois après, réoccupée par les troupes autrichiennes qui ramenèrent le duc (10 août). L'occupation étrangère et le régime absolutiste durèrent jusqu'à l'été de 1859. A ce moment, les revers de l'armée autrichienne contraignirent de nouveau le duc à s'enfuir (il mourut en Autriche en 1875), et la ville vota son annexion au Piémont (19 mars 1860). Modène a donné naissance à un grand nombre d'hommes illustres dans les lettres et les arts (le poète Tassoni, l'érudit Muratori), et les qualités de sérieux et d'activité qui distinguent ses habitants en ont fait de tout temps une pépinière d'administrateurs pour les gouvernements qui se sont succédé en Italie. A. PINGAUD.

BIBL. : MURATORI, *Delle antichità Estensi ed italiane*; Modène, 1717-1740, 2 vol. — TIRABOSCHI, *Memorie storiche Modenesi*; Modène, 1811, 9 vol. — RONCAGLIA, *Statistica generale degli Stati Estensi*; Modène, 1849, 2 vol.— SCHARFENBERG, *Geschichte des Herzogtums Modena und des Herzogtums Ferrara*; Mayence, 1859. — BIANCHI, *Cronaca modenese*; Parme, jusqu'à 1876, 9 vol. — *Documenti risguardanti il governo degli Austro-Estensi in Modena*; Modène, 1860, 3 vol.

MODÈNE (Cristoforo de) (V. FERRARE [C. de]).

MODÈNE (RAIMOND DE). Famille française (V. RAIMOND).

MODER. Rivière d'Alsace, affl. g. du Rhin, qui passe à Haguenau et se grossit de la Zorn (V. ALSACE, t. II, p. 513).

MODÉRATEUR (Mécan.). Sous ce terme général on désigne les organes de machines ou les mécanismes qui ont pour but d'empêcher l'accélération indéfinie de la vitesse, en mettant en jeu la résistance de l'air ou les frottements. Le volant à ailette est le type du modérateur employant la

résistance de l'air. Il est composé d'un certain nombre de bras, disposés perpendiculairement à son axe de rotation, et dont les extrémités sont munies d'ailettes situées dans des plans passant par l'axe. Ce mécanisme est employé dans l'horlogerie, dans l'appareil du général Morin pour étudier la chute des corps, dans le mécanisme des tournebroches, etc. En désignant par v la vitesse angulaire du système, d la distance de l'axe au centre de l'ailette, s la surface et q un coefficient numérique, la résistance de l'air est égale à : qsv^2d^2. Si nous supposons une force constante f, agissant à une distance D de l'axe, elle donnera, si elle agit seule, une accélération indéfinie de la vitesse. Mais la résistance de l'air sur les palettes croît très rapidement, et son travail élémentaire devient, à un certain moment, égal à celui de la force f et l'accélération cesse, par suite la vitesse a atteint son maximum. A ce moment nous avons, en appelant n le nombre des ailettes, la valeur suivante pour v (maximum)

$$v = \sqrt{\frac{fD}{nqsd^3}}$$

En réalité, cette vitesse est un peu réduite par l'effet des frottements.

Les modérateurs employant les frottements sont les *freins* (V. ce mot). On a quelquefois aussi désigné improprement sous le nom de modérateur les *régulateurs* qui, en agissant sur le moteur lui-même, maintiennent la vitesse entre des limites données. Quand la vitesse devient trop grande, ils agissent comme modérateurs ; quand elle est trop faible, ils agissent comme accélérateurs (V. Régulateur).

E. Maglin.

MODERATUS de Gadès, philosophe grec de l'école néo-pythagoricienne, qui vécut au Ier siècle de l'ère chrétienne. Il composa onze livres sur la philosophie de Pythagore. Il expliquait que les anciens pythagoriciens, incapables encore d'exprimer clairement leurs pensées par des mots, se servaient des nombres comme de symboles. Il donnait ainsi au pythagorisme une interprétation tout arbitraire, et croyait y retrouver toutes les doctrines soutenues depuis par les philosophes et qui n'étaient à ses yeux que des emprunts faits à Pythagore. Moderatus a été considéré par M. Vacherot et M. Ravaisson comme un des précurseurs de l'école d'Alexandrie, en ce sens qu'il aurait le premier essayé de dériver la matière ou la quantité du principe divin. Mais cette assertion repose sur une interprétation d'un texte de Simplicius dont Ed. Zeller a démontré l'inexactitude. Moderatus de Gadès n'a pas une aussi grande importance dans l'histoire de la philosophie grecque. V. Br.

MODESTINUS (Herennius), jurisconsulte romain du IIIe siècle, élève d'Ulpien, conseiller d'Alexandre Sévère ; 345 extraits de ses œuvres figurent dans le Digeste.

MODESTO (Pier-Francesco), humaniste italien, né à Rimini vers le milieu du XVe siècle. Elève de Pomponius Lætus, il suivit son maître à Venise et y publia un long poème latin en l'honneur de cette ville (*Venitiados et alia poemata;* Venise, 1501). Parmi les poésies qui y font suite, il faut en signaler une adressée à Claude, reine de France, sur la victoire de Marignan.

MODHAFFERIDES (V. Mozafferides).

MODHAR. Nom d'une tribu arabe qui a pour ancêtre un Arabe nommé Modhar, fils de Nizar, appelé aussi Modhar el Hamra. La descendance de ce personnage forme la plus illustre branche de la tige maaddique et a peuplé le Hedjaz et le Nedjd ; elle se partage en deux grandes ramifications, connues sous le nom de *Kays* et de *Khindif*. Modhar eut deux fils : le premier, Elyas, dont la naissance peut se placer au voisinage immédiat de l'ère chrétienne, il épousa une femme kodhaïte, nommée Khindif, dont il eut trois fils, Kama, Tabikha et Modrica, dont tous les descendants sont connus sous la dénomination de *Khindif*, du nom de leur mère ; le second, Ailan, eut pour fils Kaïs, origine des tribus d'Adwan, de Ghatfar et de Hawâzin, qui sont toutes nommées *Arabes de Kaïs*. La plupart des Arabes qui les composaient habitaient le Nedjd et la lisière du Hedjaz ; à une époque qu'il est difficile de déterminer, un grand nombre d'entre eux allèrent s'établir dans le N.-O. de la Mésopotamie, sur la rive orientale de l'Euphrate, de telle sorte que le pays, qui comprend Harran, Rakka, Soumeisat, Sarondj et Tell-Mauzen, reçut le nom de Diar Modhar par opposition au nom de Diar Rabia qui désigne l'autre partie de la Mésopotamie. E. Blochet.

Bibl. : Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme;* Paris, 1847. — Le *Merasid el Ittila*. — Yakout-el-Hamawi, *Modjem el Bouldan*, édit. Wustenfeld.

MODICA (jadis *Motyca*). Ville de Sicile, prov. de Syracuse, à 28 kil. S.-O. de Nota, près du Magro, tributaire de la mer d'Afrique. Population agglomérée, 38.390 hab. (1881). On y élève le plus beau bétail de la Sicile. On visite dans le voisinage la vallée et les grottes d'Ispica très curieuses à cause des vestiges d'habitations et de sépultures préhistoriques taillées dans le rocher. On y trouve aussi des tables gigantesques analogues aux dolmens mégalithiques. On attribue aux Sicanes ces travaux qui remontent à un âge très reculé.

MODIGLIANI (Elio), voyageur et écrivain italien, né à Florence le 13 juin 1861. Docteur en droit de l'université de Pavie, il étudia ensuite sans aucun maître les sciences naturelles pour se préparer aux voyages qu'il projetait. En 1885, il partit pour la Malaisie, d'où il rapporta de riches collections scientifiques qu'il répartit entre les musées de Gênes, de Florence et de Rome ; il a décrit les régions qu'il avait explorées dans le *Bollettino della Società geografica italiana* (1886) et dans un livre intitulé *Un viaggio a Nias* (Milan, 1889). Il a récemment publié : *Fra i Batacchi indipendenti* (Rome, 1892) ; *L'Isola delle donne*, *Viaggio ad Engano* (Milan, 1894). Il s'est présenté sans succès aux dernières élections législatives. M. Menghini.

MODIGLIANO (Gian-Francesco), peintre italien, né à Forli. Il vécut dans la seconde moitié du XVIe siècle, et l'on ne possède aucun détail sur son existence. Les nombreux tableaux qu'il a laissés, et qui se trouvent notamment à Urbin et à Rimini, ont des qualités d'élégance et de grâce : les sujets en sont pris dans l'Ancien Testament et dans les légendes des saints. G. Cougny.

MODILLON (Archit.). Ce mot désigne habituellement de petites consoles renversées, richement ornées et placées sous le plafond de la corniche, dont elles contribuent à supporter la saillie, dans l'entablement des ordres ionique, corinthien et composite. Le mot modillon vient de l'italien *modiglione*, que le marquis Galiani employa, dans sa traduction du traité d'architecture de Vitruve, pour rendre le mot latin *mutulus* (en français *mutule* [V. ce mot]), toutes les fois que, au lieu de désigner les mutules de la corniche dorique, ce mot était appliqué par l'auteur latin à ces mutules, moins larges, plus hautes et souvent décorées de feuillages, mais occupant la même place dans la corniche des ordres corinthien et composite. L'architecture romaine antique et l'architecture moderne, depuis la Renaissance, offrent de fréquents exemples de modillons, ainsi les riches modillons de la corniche du temple, dit de Jupiter Stator, à Rome (V. Entablement, t. XV, p. 1163, fig.) et ceux, beaucoup plus simples, de la corniche de la Porte Saint-Denis à Paris. Pendant tout le moyen âge, les modillons s'assimilèrent à des *corbeaux* (V. ce mot) et en portèrent le nom. Un remarquable relevé, dessiné par M. Pascal quand il était pensionnaire de l'académie de France à Rome, de la corniche du palais Strozzi à Florence — corniche dont la saillie sur le nu du mur de face dépasse 2 m. et a été composée par l'architecte S. Cronaca à l'imitation des corniches corinthiennes antiques — offre un exemple curieux de modillons formés de pierres évidées et reliées au larmier qui les couronne. Dans les édifices de l'époque romane en Italie, comme dans les habitations pit-

toresques de nos jours, on a souvent construit des corniches en briques moulurées et en terre cuite, et les modillons y trouvent naturellement leur place ; mais, bien souvent aussi, les modillons sont réduits à un rôle purement ornemental, soit dans certaines constructions métalliques où, moulés en fonte, ils sont rapportés et fixés sous les chéneaux, soit dans les décorations intérieures, où ils sont moulés en staff, en carton-pâte, etc., et peints et dorés. — Les modillons portent différents noms, suivant leurs formes et leurs dispositions dans les corniches des entablements et des frontons ; ainsi : *modillons à plomb*, ceux qui ne sont pas d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton ; *modillons en console*, ceux qui, plus hauts que saillants, ont leur extrémité inférieure reposant sur la frise et leur extrémité supérieure portant le larmier, mais dont le corps coupe les moulures intermédiaires de la corniche ; *modillons rampants*, ceux qui, à l'imitation des abouts des pannes, ont leur face inférieure parallèle à la corniche de l'entablement et leurs deux faces latérales d'équerre avec les deux corniches rampantes d'un fronton.

MODIOLE (*Modiola*). I. Malacologie. — Mollusque lamellibranche à coquille transverse équivalve ; côté antérieur très court, le postérieur prolongé, sommets presque terminaux ; charnière sans dents, latérale, linéaire. Le ligament presque intérieur situé dans une gouttière étroite. Ex. : *Modiola albicosta* Lamarck. J. Mabille.

II. Paléontologie. — Le genre *Modiola*, rare dans le dévonien et le carbonifère, atteint son apogée dans le jurassique, le crétacé et le tertiaire. Il est difficile de distinguer beaucoup d'espèces fossiles des véritables Moules (*Mytilus*).

MODISTE. I. Technologie (V. Mode).

II. Histoire. — On donnait en Allemagne, au xv[e] siècle, le nom de *Modist* au maître de l'écriture *à la mode*, et, par extension, aux maîtres des écoles de garçons et de filles, qui n'enseignaient pas le latin (Günther, *Unterricht Mittela*).

MODIUS. Mesure de capacité romaine pour les grains ; elle se divisait en 16 sextiers, 32 hémines, 192 cyathes et valait le 1/6 du médimne attique.

MODIUS (François), philologue et jurisconsulte belge, né à Oudenbourg en 1536, mort à Aire en Artois en 1597. Il étudia le droit à Louvain et à Douai, puis se fixa en Allemagne pour échapper aux troubles religieux qui désolaient son pays. Il habitait Bonn quand cette ville fut pillée en 1587 ; il rentra alors dans les Pays-Bas, obtint un canonicat à Aire et y termina ses jours dans la retraite. Il écrivit des ouvrages philologiques et juridiques de haute valeur dont on trouvera la liste complète dans la *Bibliotheca Belgica* de Foppens. Les plus importants sont : *Pandectæ triumphales*, savante étude sur les antiquités romaines (Francfort, 1586, in-fol.) ; et *Rerum criminalium Praxis* (*id.*, 1587, in-fol.). E. H.

Bibl. : J. Britz, *Histoire de l'ancien droit belgique*, t. XX des *Mém. couronn. de l'Acad. roy. de Belgique*.

MODLIN. Place forte de la Russie occidentale ; son nom officiel est *Novo-Gheorghievsk* (V. ce mot).

MODON ou **METHONI.** Ville maritime du dép. de Messénie (Grèce), arr. de Pylos, à 10 kil. S. de Navarin, sur la mer Ionienne, par 36°48′ lat. N., 19°22′ long. E. ; 1.526 hab. Sur un promontoire rocheux séparé de l'île Sapienza par le canal Kolyvri. A l'entrée du port est un petit îlot, surmonté d'une tour et relié à la ville par un pont. Sur une place, bordée de maisons construites par les Vénitiens, une colonne antique, couronnée d'un chapiteau byzantin, a reçu une inscription en l'honneur de Morosini. Fortifications datant de l'époque vénitienne et réparées par les Français durant la guerre de l'indépendance. Du mont Saint-Nicolas, on a une très belle vue sur la rade de Navarin. Peu de ruines antiques. C'est l'ancienne Methone, donnée par Sparte aux Naupliotes durant la guerre de Messénie ; assiégée vainement par les Athéniens en 431. Possédée successivement par les Francs (1247), les Vénitiens (1698), les Turcs (1718) ; occupée par l'expédition française (1828). L. Del.

MODON (Le). Rivière du dép. de l'Indre (V. Indre, t. XX, p. 730).

MODONI (Antonio), écrivain italien, né à Medicina (prov. de Bologne), le 18 mai 1851. Entré dans la carrière diplomatique, il fut nommé consul de Turquie et de Venezuela à Bologne. Ses principaux écrits, qui sont des récits de voyages, sont intitulés : *Sul Titano, note di un Alpinista* (Imola, 1879) ; *Super l'Etna* (Milan, 1881) ; *A traverso gli Apennini da Bologna a Firenze* (Rocca San Casciano, 1881), etc. M. Menghini.

MODOR (All. *Modern*). Ville de Hongrie, comitat de Presbourg ; 5.000 hab. slovaques (protestants et catholiques) ; restes de fortifications. Vins, toiles, poteries.

MODUGNO. Ville d'Italie, prov. du Bari. Stat. du ch. de fer de Bari à Tarente ; 9.880 hab. (1881). Eglise de la Renaissance. Huileries.

MODULAIRE. Fonctions modulaires. — On appelle fonctions modulaires les fonctions qui servent à exprimer le module et le module complémentaire d'une intégrale elliptique au moyen du rapport des périodes. Ces fonctions font partie de la classe des fonctions fuchsiennes ; c'est même le premier exemple connu de ces fonctions. Elles ont été signalées à l'attention des géomètres par MM. Hermite et Liouville. Dans ces derniers temps, M. Picard s'en est servi pour établir des théorèmes importants, concernant la théorie générale des fonctions. Voici les équations qui peuvent servir à définir les fonctions modulaires $\varphi(x)$ et $\psi(x)$:

En posant

$$q = e^{-\pi x} \qquad p = e^{-\frac{\pi}{x}},$$

on a

$$\varphi(x) = \sqrt{2}\, q^{\frac{1}{8}} \frac{\Pi(1+q^{2n})}{\Pi(1-q^{2n+1})} = \frac{\Pi(1-p^{2n+2})}{\Pi(1+p^{2n+1})},$$

$$\psi(x) = \frac{\Pi(1-q^{2n+1})}{\Pi(1+q^{2n+1})} = \frac{\sqrt{2}\, p^{\frac{1}{8}}\, \Pi(1+p^{2n})}{\Pi(1+p^{2n+1})}.$$

Equation modulaire. — On appelle ainsi l'équation algébrique qui lie entre eux les modules des fonctions sin *amx*, correspondant à des périodes dont le rapport est un entier impair. H. Laurent.

MODULATION. Ce mot désigne, en musique, le passage d'une *tonalité* (V. ce mot) à une autre. Ce passage est déterminé par la présence d'un son étranger à la tonalité établie et sa combinaison avec les sons qui appartiennent à celle-ci, moins celui dont il est lui-même l'altération. En d'autres termes, la modulation est généralement provoquée par la relation chromatique existant entre certaines notes naturelles d'une part, et altérées de l'autre.

On distingue : 1° la modulation aux tonalités *voisines* (c.-à-d. celles qui possèdent la même armature et sont l'une à l'autre *relatives* majeures ou mineures ou celles dont l'armature ne diffère que par un seul signe d'altération en plus ou en moins) ; 2° la modulation aux tonalités *éloignées*.

La première est d'un emploi très facile, un seul accord transitif suffisant au besoin à l'effectuer. On emploie souvent dans ce but l'accord *parfait* de la dominante ou l'accord de *quinte diminuée du 7[e] degré* de la tonalité où l'on veut passer.

Ex. :

Do maj. Sol maj. Sol maj. Do maj.

Accord parf. de la dom. de *Sol* maj.

Accord de 5[te] dim. du 7[e] deg. de *Do* maj.

Les tonalités sont dites éloignées les unes par rapport aux autres lorsqu'elles diffèrent par plus d'un accident dans l'armature. Les modulations qui s'opèrent entre elles présentent naturellement certaines complications d'autant plus grandes que la parenté est plus éloignée entre les tonalités que l'on veut rapprocher. Parmi ces modulations, nous devons considérer successivement :

1° La modulation par le *changement de mode* qui s'effectue très simplement au moyen de l'élévation ou de l'abaissement de la tierce de l'accord parfait du 1[er] degré, qui transforme ainsi le mode *mineur* en *majeur* (V. MODE) et réciproquement.

Ex. :



2° La modulation par l'*équivoque*, fondée sur ce fait que tout accord parfait peut appartenir à *cinq* tonalités différentes et permet, en conséquence, par un *changement d'attribution*, le passage de l'une à l'autre. On conçoit aisément que ce genre de modulation est un des plus féconds et des plus variés dont dispose le compositeur.

Ex. :

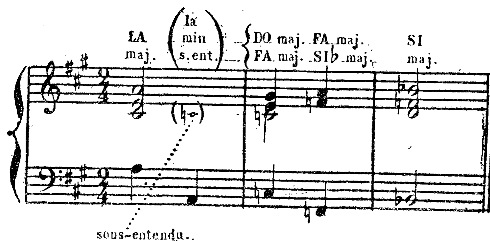
Modulation de *SOL maj.* à *FA min.*



acc. parf. du 4e degré de *Sol maj.* et du 5e deg. de *Fa maj.*

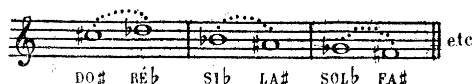
Au surplus, la faculté d'*équivoquer* sur un accord, grâce à la multiplicité des sens qu'il peut offrir, sert à amener des modulations, non seulement aux tonalités susceptibles de posséder cet accord, mais aussi à leurs tonalités voisines. On peut, en outre, combiner l'équivoque avec le changement de mode, et même *sous-entendre* ce dernier et arriver ainsi à des modulations très éloignées du ton primitif.

Ex. :



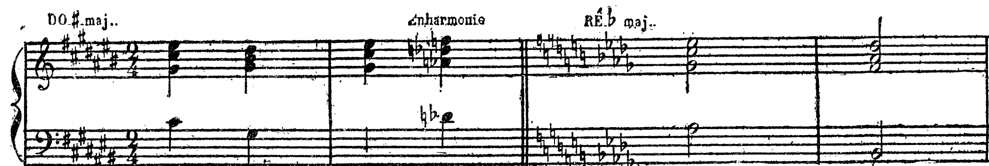
3° La modulation par l'*enharmonie* est basée sur le rapport existant entre deux notes qui, séparées en réalité par l'intervalle d'un *comma* (1/9 de ton), sont, dans la pratique, égalisées par le *tempérament* (V. ce mot) et ne représentent plus qu'un seul et même son.

Ex. :



Toute *enharmonie* entraîne, *ipso facto*, un changement de ton ; toutefois, il y a lieu de faire ici une distinction entre la mutation d'un ton quelconque à son ton synonyme (ou enharmonique), mutation amenée souvent pour faciliter la lecture, et qui ne présente pas le caractère d'une modulation proprement dite, et la modulation par l'enharmonie, qui se sert de l'équivoque produite par le double sens d'un même son différemment noté, pour passer à une autre tonalité.

Ex. d'une mutation enharmonique n'entraînant pas, à proprement parler, de modulation :



La modulation déterminée par le sens équivoque de l'enharmonie ne peut être obtenue que par l'harmonie *dissonante*, tandis que les modulations précédemment examinées pouvaient l'être par l'harmonie *consonante* (V. HARMONIE). En effet, c'est l'accord de *septième diminuée* qui, grâce à la propriété qu'il possède de renfermer l'une des notes importantes de n'importe quelle tonalité (tonique, dominante, note sensible), est l'agent par excellence de la modulation aux tonalités les plus éloignées. Cette propriété découle du fait que tous les renversements de cet accord peuvent être obtenus par l'enharmonie sans qu'aucun déplacement de ses sons constitutifs soit nécessité par ces changements d'états.

Ex. :



Ce seul exemple suffit à donner un aperçu du nombre de tonalités auxquelles l'accord de septième diminuée peut conduire par l'équivoque enharmonique. Les altérations

apportées à certains accords et produisant des agrégations homophones entre eux et d'autres accords naturels constituent aussi, dans le même ordre d'idées, de précieux et puissants auxiliaires pour la détermination des modulations les plus compliquées.

Ex. :

FA maj. (acc. altéré.) SI♭ maj. MI♭ maj. (acc. altéré) RÉ maj. DO♯ min. SI♭ maj. SI♮ min.

4° On appelle modulation *composée* celle qui n'atteint la tonalité visée qu'après avoir effleuré un certain nombre de tonalités intermédiaires.

5° On nomme modulations *convergentes* celles qui semblent tourner autour d'un ton principal dont elles ne s'écartent que momentanément pour y revenir avant de moduler à nouveau.

Modulations convergentes.

DO maj. SOL maj. DO maj. FA maj. DO maj.

6° Par contre, on désigne sous le nom de modulations *divergentes* celles qui s'écartent de plus en plus du ton primitif.

Modulations divergentes.

DO maj. FA maj. RÉ min. (?) RÉ♭ maj.

7° On appelle enfin modulations *passagères* celles qui, n'étant qu'à peine indiquées et résultant souvent d'une altération chromatique accidentelle, n'enlèvent point à la tonalité son caractère essentiel.

Modulations passagères.

Considérée au point de vue historique, la modulation nous apparaît comme l'un des facteurs les plus récents de l'art musical. Alors que l'idée de *tonalité* elle-même n'était pas encore nettement déterminée, il ne pouvait être question de moduler. Cette idée se mûrit et prit corps durant le XVIIe siècle. Le commencement du siècle suivant en vit l'épanouissement et l'apogée. Händel module fort peu. Bach, en ceci comme en bien d'autres choses, se montre précurseur et se sert parfois de la modulation avec la plus géniale habileté. Avec Haydn, Mozart et surtout Beethoven, cette partie de l'harmonie atteint de magnifiques développements. Les compositeurs du XIXe siècle en ont largement et souvent heureusement utilisé les inépuisables ressources. Le tissu harmonique en est devenu plus coloré, plus ondoyant et plus souple. Peut-être a-t-on parfois perdu de vue que la modulation n'existe qu'en relation avec une tonalité donnée, et qu'elle risque de perdre toute signification lorsqu'elle est multipliée au point d'effacer l'idée d'une prédominance tonale avec laquelle elle doit contraster. Nous nous contentons d'effleurer ici ce point qui se rattache à des considérations plus générales qu'on trouvera aux mots TONALITÉ et MUSIQUE. René BRANCOUR.

BIBL. : BARBEREAU, *Traité de composition musicale*. — Emile DURAND, *Cours d'harmonie*. — J. WEBER, *l'Art de moduler*. — JADASSOHN, *Die Kunst zu moduliren* ; Leipzig, 1891. — Hugo RIEMANN, *Systematische modulationslehre* ; Leipzig, 1887.

MODULE. I. MATHÉMATIQUES (V. IMAGINAIRES, ELLIPTIQUE, CONGRUENCES).

II. CHIMIE. — On désigne sous ce nom certains chiffres qui expriment les quantités de chaleur dégagées : soit lorsqu'un métal se substitue à un autre dans un sel dissous, quantité indépendante de la nature du sel; soit lorsqu'un métalloïde ou un groupement électro-négatif équivalent (ion) se substitue à un autre métalloïde ou ion, toujours dans un sel dissous, quantité réputée indépendante de la nature du sel. L'emploi des modules a été proposé par Favre et Silbermann : il joue un rôle important en électrochimie. C'est une conséquence des lois d'Andrews, relatives à la substitution des acides et des bases. — Ces lois, aussi bien que les modules, ne sont qu'approchées. M. BERTHELOT.

III. ARCHITECTURE. — Mesure variable adoptée par les différents auteurs d'ordonnances d'architecture pour établir les rapports des diverses parties de ces ordonnances entre elles. Généralement le module correspond au demi-diamètre du fût de la colonne pris à la base de la colonne et s'applique à toutes les parties de la colonne, y compris la base et le chapiteau, et à toutes les parties de l'entablement. Le module se divise en minutes et en parties de minute : dans la plupart des traités d'architecture, ceux de Palladio et de Desgodets notamment, le module comprend trente minutes ; mais Vignole divise le module en douze minutes pour les ordres toscan et dorique et en dix-huit minutes pour les ordres ionique, corinthien et composite. — En numismatique, le module désigne également le diamètre des médailles et des monnaies, et ce module est établi, pour la France et pour les pays de l'union monétaire, suivant le système métrique décimal. Ch. LUCAS.

MŒ (Jorgen Ingebrektsen), poète norvégien, né le 22 avr. 1813 à Hole, mort le 27 mars 1882 à Kristiansand. Dès l'école, il s'était lié avec Asbjœrnsen, qui devait être son collaborateur dans la publication des *Contes de fées et traditions de la Norvège* (*Norske Hyldreeventyr og Folkesagn*). Pasteur à Sigdal (1853), Drammen (1863), Vestre Aker (1871), évêque de Kristiansand (1875-81). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en deux volumes en 1877 à Kristiania. Th. CART.

BIBL. : Henrik JÆGER, *Literaturhistorike Pennetegninger* ; Copenhague, 1878, pp. 209-260.

MŒBIUS (August-Ferdinand), mathématicien et astronome allemand, né à Schulpforta (Prusse), le 17 nov. 1790, mort à Leipzig le 26 sept. 1868. Il étudia d'abord le droit, puis les mathématiques et l'astronomie avec Gauss, fut nommé en 1816 professeur d'astronomie à l'université de Leipzig et prit peu après la direction de l'observatoire de cette ville, reconstruit d'après ses plans de 1818 à 1821. Il a consigné les résultats de ses importants travaux dans des mémoires et notes publiés par les *Astronomische Nachrichten*, le *Journal* de Crelle et les *Berichte* de la Société des sciences de Leipzig, dont il était membre. Il a publié à part : *Der barycentrische Calcül* (Leipzig, 1827, in-8) ; *Die Haupsätze der Astronomie* (Leipzig, 1836, in-8 ; 7e éd., Stuttgart, 1890) ; *Lehrbuch der Statik* (Leipzig, 1837, in-8, 2 vol.) ; *Die Elemente der Mechanik des Himmels* (Leipzig, 1842, in-8), etc. Une édition complète de ses œuvres a été publiée par Baltzer, Klein et Scheibner sous le titre : *Gesammelten Werke* (Leipzig, 1885-87, 4 vol. in-8). L. S.

MŒBIUS (Theodor), philologue allemand, né à Leipzig le 22 juin 1821, mort à Leipzig le 25 avr. 1890, fils du précédent. Il se voua à l'étude des antiquités scandinaves, professa à l'université de Kiel de 1865 à 1888, publia de précieux recueils bibliographiques : *Catalogus librorum Islandicorum et Norvegicorum œtatis mediœ* (1856) ; *Verzeichniss der auf dem Gebiete der altnordischen Sprache und Litteratur von 1855-79 erschienenen Schriften* (1880); *Edela Sæmundar* (1860) ; *Fornsægur* (1860); *Hattatal Snovra* (1879-81); *Kormaks Saga* (1886) ; *Analecta Norroena* (1859) ; *Altnordisches Glossar* (1864), etc.

MŒBIUS (Karl-August), zoologiste allemand, né à Eilenburg (Saxe prussienne) le 7 févr. 1825. Il a fait ses études à Berlin, a professé l'histoire naturelle au Johanneum de Hambourg de 1853 à 1868 et a été appelé en 1868 à la chaire de zoologie de l'université de Kiel dont il a fait reconstruire le Muséum. Il occupe depuis 1887 la même chaire à l'université de Berlin et est directeur des collections zoologiques de cette université, qu'il a complètement remaniées. Il a été chargé à plusieurs reprises d'importantes missions scientifiques : sur les côtes d'Allemagne, de France et d'Angleterre (1868-69), dans la mer du Nord (1871-72), à l'île de Maurice et aux Seychelles (1874-75). Les observations qu'il a recueillies sur la faune marine de ces régions sont consignées, ainsi que ses autres travaux, dans des mémoires et articles de revues et dans les ouvrages suivants, publiés à part : *Die echten Perlen* (Hambourg, 1858) ; *Bau, Mechanismus und Entwicklung der Nesselkapseln* (Hambourg, 1866) ; *Fauna der Kieler Bucht*, avec H.-A. Meyer (Leipzig, 1865-72, 2 vol.) ; *Die Auster und die Austernwirtschaft* (Berlin, 1877) ; *Der Bau des Eozoon canadense* (Cassel, 1878) ; *Meeresfauna der Insel Mauritius und der Seychellen*, avec Richters et Martens (Berlin, 1880); *Die Fische der Ostsee*, avec Fr. Heincke (Berlin, 1883, etc.). L. S.

MŒCIANUS Volusius (V. Mæcianus).

MOEDA. Monnaie d'or du Portugal, nommée aussi lisbonine, et valant à peu près 34 fr.

MŒDLING. Ville d'Autriche, province de Basse-Autriche, au pied du Wienerwald; 14.120 hab. Eglise gothique de Saint-Othmar (1454). Villégiature des Viennois.

MŒHLER (Johann-Adam), théologien catholique allemand, né à Igersheim le 6 mai 1796, mort à Munich le 12 avr. 1838. Prêtre en 1819, professeur à l'université de Tubingue (1826), puis de Munich (1835), il combattit le protestantisme, publiant *Die Einheit in der Kirche* (1825) ; *Athanasius und die Kirche seiner Zeit* (1827) ; *Symbolik* (1832 ; 11e éd., 1891), ouvrage capital pour l'étude de la théologie allemande de ce siècle, etc.

MOEHLIN. Village de Suisse, cant. d'Argovie ; 2.030 hab. Tout près les importantes salines de Rybourg.

MŒLEH. Oasis d'Egypte au S. du Fayoum ; source thermale ; on l'identifie avec l'antique *Dionysias*.

MOËLINS ou **MOËSLAINS.** Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Saint-Dizier; 158 hab.

MOËLAN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Pont-Aven; 5.481 hab.

MOELLE. I. Botanique. — Parenchyme qui, dans les tiges des Dicotylédones (V. Tige), en occupe le centre et est entouré par le bois ou plutôt par la couche de bois constituant l'étui médullaire. C'est une masse généralement homogène dont les cellules sont le plus souvent peu allongées, plus larges au centre qu'à la périphérie, et dont les parois minces sont ponctuées. La moelle renferme quelquefois des vaisseaux laticifères ou des canaux de résine ou de gomme. Les cellules ne sont vivantes que temporairement ; celles de la périphérie gardent plus longtemps leur vitalité et constituent la *moelle annulaire* de Guillard, essentiellement active ; elles s'épaississent peu à peu et produisent des matières de réserve, surtout de l'amidon. Les parois des cellules inertes, celles qui n'ont vécu qu'une année, restent minces et renferment souvent des gaz. Enfin, la moelle peut renfermer des cellules dites cristalligènes, pour qu'il se forme des cristaux dans leur intérieur. Grès distingue : les *moelles homogènes*, essentiellement formées de cellules actives, souvent mélangées de cellules cristalligènes ; les *moelles hétérogènes*, dans lesquelles des cellules inertes existent à côté des cellules actives ; enfin, les *moelles inertes*, rares (Sureau), exclusivement formées de cellules inertes. Lorsque les cellules inertes se détruisent, les tiges deviennent fistuleuses (Ombellifères, Chèvrefeuille).

Il est prouvé que la moelle persiste sans altération dans les troncs même très âgés, si les arbres sont sains ; ce sont toujours des altérations accidentelles qui en entraînent la destruction en même temps que celle d'une portion du bois, ce qui caractérise les troncs creux. Grâce aux réserves alimentaires accumulées dans les cellules actives, la moelle devient comestible dans les pommes de terre, dans les tiges souterraines de beaucoup de plantes, etc. ; la moelle des *Cycas* fournit une grande partie du sagou du commerce. Le *papier de riz*, importé de Chine, n'est que de la moelle, débitée par lames minces, de l'*Aralia* (*Didymopanax*) *papyrifera* Hook.

Chez les Monocotylédones, la moelle n'est pas nettement définie ; d'ailleurs les tiges de ces plantes sont en général formées de faisceaux fibro-vasculaires séparés par du tissu cellulaire et moins rapprochés au centre qu'à la périphérie : de sorte que les portions centrales offrant souvent une faible consistance ; quelquefois, comme chez les Palmiers-Sagoutiers, étant presque exclusivement formées de cellules gorgées d'amidon, elles prennent l'apparence d'une moelle. Dr L. Hn.

II. Physiologie. — La moelle des os est un tissu mou, très vasculaire, formé d'une trame de tissu cellulaire et contenant des cellules de plusieurs catégories. Elle siège dans le canal central de l'os, dans les aréoles du tissu spongieux des épiphyses et dans les canaux de Havers. Elle se présente sous l'aspect de moelle rouge ou moelle fœtale dans les os en voie de croissance ; sous celui de moelle jaune ou adipeuse dans le canal médullaire des os longs de l'adulte et le tissu spongieux des os courts. Elle persiste à l'état de moelle rouge dans certains os (vertèbres, sacrum, sternum). La coloration de la moelle rouge est due à l'abondance des vaisseaux et des médullocelles, celle de la moelle jaune à l'abondance des cellules adipeuses. La moelle est constituée par : 1° de la matière amorphe transparente ; 2° quelques fibres conjonctives ; 3° des cellules adipeuses ; 4° des cellules analogues aux cellules lymphatiques, les cellules de la moelle ou médullocelles ; 5° d'énormes cellules multinucléées, les myéloplaxes. Au moment du développement, les cellules de la moelle ou médullocelles se confondent avec les ostéoblastes et font de l'os. Les artères de la moelle se résolvent en

un réseau très serré de capillaires qui se continuent par des plexus veineux bosselés. De plus les capillaires sont souvent à demi engainés par les veines. Les nerfs y sont assez abondants. On a attribué à la moelle des os un rôle hématopoïétique qui a soulevé des contradictions. Elle n'existe pas chez tous les animaux. Les os des oiseaux voiliers et une partie de ceux des oiseaux marcheurs sont remplis d'air. Ch. Debierre.

MOELLE épinière. I. Anatomie. — La moelle épinière est la partie du névraxe contenue dans le canal vertébral. C'est un cordon cylindroïde qui se continue au niveau de l'anneau atloïdien avec le bulbe rachidien, émettant, le long du rachis, autant de paires de nerfs qu'il y a de segments vertébraux. Ces nerfs sont formés par deux ordres de racines, les unes motrices qui sortent ventralement de la moelle (racines antérieures), les autres sensitives qui sortent dorsalement de la moelle (racines postérieures). Ces dernières portent un ganglion au niveau du trou de conjugaison (V. Rachis), et au delà se réunissent aux racines antérieures. A son extrémité inférieure, la moelle présente un renflement conoïde, le *cône terminal*, d'où s'échappe le *fil terminal*, qui glisse dans le ligament coccygien et va se fixer par lui à la base du coccyx. Au niveau du cône terminal, les racines des nerfs suivent un trajet descendant très oblique et constituent les nerfs de la queue de cheval. La moelle ne remplit pas tout le canal vertébral ; contenue dans une triple enveloppe que lui forment la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère* (V. ces mots), elle laisse entre elle et le rachis un espace circulaire où peut descendre le liquide céphalo-rachidien. De sorte qu'elle est comme suspendue au milieu d'un liquide aqueux. Elle se renfle au niveau des membres chez les animaux qui en ont, *renflement brachial*, *renflement crural*. Sa longueur varie avec celle de la colonne vertébrale ; elle varie aussi avec les espèces. Chez l'homme elle a de 40 à 45 centim. de long. Son poids est d'environ 30 gr. ; rapporté à celui de l'encéphale, il va toujours en croissant à mesure qu'on descend la série des vertébrés. La moelle est maintenue dans sa situation, au centre du canal rachidien, par les racines des nerfs et des ligaments, le ligament antérieur, le ligament postérieur, les ligaments latéraux ou dentelés et le ligament coccygien.

La surface externe de la moelle est parcourue par un sillon médian longitudinal antérieur et par un sillon médian longitudinal postérieur qui la partagent en deux moitiés symétriques. Au fond du sillon médian antérieur, on voit un pont transversal de substance blanche, la commissure antérieure; au fond du sillon postérieur un autre pont de substance grise, la commissure grise. Latéralement la moelle présente deux autres sillons, l'un ventral ou sillon des racines antérieures, l'autre dorsal ou sillon des racines postérieures. Une coupe transversale de la moelle montre qu'elle est formée de deux substances, une corticale blanche, une centrale grise. La substance grise est formée de cellules nerveuses et de fibres nerveuses nues pour la plupart ; elle affecte la forme de deux croissants dirigés ventro-dorsalement et réunis entre eux (par leur dos) par une bandelette transversale. Cette bandelette, c'est la commissure grise. Elle est percée d'un canal, le canal central de la moelle ou canal épendymaire tapissé par un épithélium cylindrique (V. Ependyme). Les deux croissants sont appelés cornes de la moelle; leur extrémité antérieure porte le nom de corne antérieure d'où émergent les racines antérieures, leur extrémité postérieure celui de corne postérieure où aboutissent (microscopiquement) les racines postérieures des nerfs rachidiens. Dans la région cervicale, il y a une expansion latérale de la corne antérieure qu'on appelle corne latérale, tractus intermédio-latéral, d'où s'échappe un processus réticulaire qui s'enfonce dans la substance blanche. La substance blanche est décomposée en plusieurs cordons par suite de l'existence des deux sillons médians et des deux sillons collatéraux. Entre le sillon antérieur et le sillon collatéral antérieur est le *cordon antérieur*, décomposable en faisceau interne, faisceau de Turck ou pyramidal antérieur et faisceau externe, faisceau antérieur fondamental; entre le sillon postérieur et le sillon collatéral postérieur est le cordon postérieur décomposable en faisceau interne ou de Goll et faisceau externe ou de Burdach ; entre les deux sillons collatéraux enfin, ou sillons des racines, est le cordon latéral décomposable en cinq faisceaux qui sont : le faisceau de Gowers et de Flechsig (faisceau cérébelleux direct) à la surface, faisceau pyramidal croisé et faisceau latéral profond au-dessous du faisceau de Flechsig, faisceau restant du cordon latéral au-dessous du faisceau de Gowers. En outre, il y a, de chaque côté de l'entrée des racines postérieures, les zones radiculaires interne et externe postérieures. La substance blanche est formée de fibres nerveuses myéliniques ; elle est conductrice, soit de la motilité, soit de la sensibilité. D'une façon générale, les cordons antéro-latéraux sont moteurs, c.-à-d. constitués par des conducteurs centrifuges, conduisant les excitations motrices. Les deux faisceaux pyramidaux sont les conducteurs de la motricité volontaire ; ils viennent des régions motrices du cerveau, le pyramidal latéral s'entre-croisant dans le bulbe, le pyramidal antérieur dans la moelle. Il s'ensuit que les lésions des faisceaux pyramidaux au-dessus du bulbe donnent naissance à l'hémiplégie opposée. Les cordons postérieurs sont composés de fibres centripètes; ils conduisent les excitations sensitives, ce sont des conducteurs sensitifs. C'est sur eux que se localise la sclérose qui constitue anatomiquement l'ataxie locomotrice. La substance grise, avons-nous dit, est composée de cellules nerveuses et de fibres nerveuses grises. Les cellules sont de plusieurs ordres : 1° les *cellules radiculaires antérieures*, localisées dans la corne antérieure, et dont le cylindre-axe va constituer une fibre des racines motrices ; 2° les *cellules radiculaires postérieures* (rares) localisées à la base de la corne antérieure et dont le cylindre-axe va passer dans une fibre des racines postérieures ; 3° les *cellules des cordons* dont le cylindre-axe passe dans les cordons blancs de la moelle, soit ceux du même côté, soit ceux du côté opposé, parfois dans les deux à la fois; 4° les cellules de Golgi ou cellules à cylindre-axe court, localisées dans la calotte gélatiniforme névroglique (substance gélatineuse de Rolando) de la tête de la corne postérieure. Ce sont les cellules des cordons qui constituent les cellules des cornes postérieures ; localisées en une sorte de faisceau cylindrique à la base de ces cornes, elles forment la colonne vésiculeuse de Clarke. Les fibres des racines postérieures émanées des cellules du ganglion rachidien viennent se terminer par des arborisations libres autour des cellules de la colonne de Clarke, autour des cellules des cornes antérieures, soit du même côté, soit du côté contralatéral ; certaines montent directement jusqu'aux noyaux de Goll et de Burdach dans le bulbe rachidien.

Outre les cellules et les fibres, la moelle comprend de la *névroglie* (V. ce mot), qui constitue entre les éléments histologiques nerveux une sorte de tissu de soutènement. Cette névroglie est plus fibrillaire dans la substance blanche que dans la substance grise. A l'état presque amorphe elle constitue une calotte à l'extrémité des cornes postérieures (substance gélatineuse de Rolando), un anneau au canal épendymaire (substance gélatineuse centrale), un cortex à la substance blanche (substance gélatineuse corticale). La moelle renferme enfin des vaisseaux qui viennent des artères et des veines spinales (V. Spinales [Artères], Spinales [Veines]. — La moelle épinière se développe aux dépens du neuro-épithélium primitif, lui-même dérivé de l'ectoderme de la gouttière médullaire (V. Embryologie et Embryon). Le reste de la gouttière est représenté par le canal central. Ch. Debierre.

II. Physiologie. — La moelle épinière joue un double rôle au point de vue des fonctions générales. Elle sert d'organe de transmission pour les excitations centrifuges ou centripètes qui vont des centres supérieurs à la péri-

phérie ou inversement, et d'autre part elle renferme des centres propres d'innervation qui donnent lieu aux mouvements réflexes.

Rôle conducteur de la moelle. — Les fibres nerveuses contenues dans la moelle sont chargées d'une double fonction conductrice. D'une part, la conduction de l'innervation consciente ou automatique (centrifuge ou centripète), c.-à-d. des phénomènes dont l'élaboration a lieu dans les centres supérieurs : cerveau, mésencéphale et bulbe et, d'autre part, la conduction des mouvements inconscients qui ont leurs centres dans la moelle elle-même.

Deux méthodes, applicables à toutes les parties du système nerveux, doivent être employées pour étudier le rôle joué par un centre ou un cordon nerveux, la destruction ou la section ou l'excitation.

Excitation. Le mode d'excitation le plus généralement employé en physiologie est l'excitant électrique. Or, pour la moelle, cet excitant paraît agir peu énergiquement et c'est à l'excitant mécanique, piqûre ou pincement, qu'il faut recourir. Un premier fait facile à constater, c'est que le pincement ou la piqûre de la moelle d'une grenouille décapitée fait grossièrement, détermine des mouvements dans le tronc. La moelle est donc excitable. En portant l'analyse plus loin, nous verrons quelles sont les régions de la moelle qui réagissent ainsi, et sous quel mode (moteur ou sensitif) cette réaction se produit. L'exposé des résultats obtenus dans l'excitation et la destruction doit être fait simultanément pour chacune des deux parties : cordons ou cornes.

Section des diverses parties de la moelle. Cette section peut être faite, soit expérimentalement chez l'animal, soit par suite d'un travail pathologique (sclérose, cavité) qui amène la destruction d'une région de la moelle chez l'homme. Les difficultés opératoires sont considérables, on conçoit qu'il est difficile de faire porter uniquement le traumatisme sur une région déterminée ; aussi dans la physiologie de la moelle, les observations cliniques, confirmées par l'anatomo-pathologie, sont-elles des plus précieuses. Elles sont d'autant plus intéressantes et utiles que les lésions sont fréquemment systématiques, c.-à-d. qu'elles n'atteignent qu'une région déterminée : colonne grise, cordons, etc.

Section des cordons postérieurs. Quand on fait porter la section uniquement sur les cordons postérieurs (faisceaux de Goll et faisceaux de Burdach), les mouvements volontaires de la sensibilité ne sont pas détruits complètement, mais la sensibilité totale est diminuée (Schiff) et l'on observe une incoordination dans les mouvements. Dans l'ataxie locomotrice que l'on observe fréquemment chez l'homme et qui est caractérisée par une diminution de la sensibilité au toucher et par une incoordination sans paralysie réelle des muscles, ce sont précisément ces cordons postérieurs et notamment le cordon de Burdach qui sont atteints par la sclérose. Les altérations limitées au faisceau interne (faisceau de Goll) entraînent simplement des troubles dans la station, mais nullement les troubles de la sensibilité caractéristiques des lésions du faisceau externe (de Burdach). Au sujet de ces troubles dans l'équilibre, il faut rappeler que l'on admet que certaines fibres du faisceau de Goll se rendent au cervelet, ou du moins sont en connexions indirectes avec cet organe (Bechterew). Les phénomènes observés dans l'ataxie sont dus à des lésions des fibres des racines postérieures qui remontent sur une certaine étendue ces cordons avant de se perdre dans la substance grise des cornes postérieures ou de gagner le faisceau de Goll (Déjerine).

Substance grise. La destruction expérimentale de la substance grise n'entraîne pas la disparition des mouvements volontaires. Quant à la sensibilité, elle est certainement touchée, mais dans quelle limite et quelle sensibilité ? Quand on sectionne à la fois les cordons postérieurs et tout l'axe gris, toute conduction sensitive est supprimée, mais si l'on réussit à conserver les cordons postérieurs, d'après Schiff, la sensibilité tactile serait conservée, la sensibilité à la douleur aurait seule disparu, et il est probable qu'il en est de même de la sensibilité thermique. Le rôle conducteur, sensitif ou moteur de la substance grise, nié complètement par Ott Meade, Weiss, très atténué, au moins en ce qui concerne la sensibilité, par Schiff, paraît cependant être réel, ainsi que l'a démontré, dans un grand nombre d'expériences, Vulpian. Il suffit de laisser une faible partie de substance grise, avec sections des cordons postérieurs, pour observer encore la sensibilité dans les membres postérieurs. Le fait même que la section peut être considérable, répétée même à diverses hauteurs et suivant des régions différentes, montre qu'il existe, au moins dans la substance grise, une conductibilité indifférente ; que la systématisation fonctionnelle, généralement admise dans les cordons blancs, n'est pas applicable à la substance grise. Aussi Vulpian a-t-il expliqué ces résultats en admettant que la substance grise n'agit pas ici comme simple conductrice, que les impressions sensitives en arrivant jusqu'à elle sont perçues par les cellules médullaires élaborées par elles, puis renvoyées, modifiées, transformées peut-être, soit directement alors, soit par des relais successifs jusqu'aux centres supérieurs. Opinion confirmée par les conceptions nouvelles sur les neurones médullaires.

Cordons antéro-latéraux. Sections. Après la section des cordons latéraux, en laissant intactes les autres parties de la moelle, on observe la disparition des mouvements volontaires et une diminution de la sensibilité générale. Si au contraire on sectionne toute la moelle à l'exception des cordons latéraux, on voit persister les mouvements volontaires. On admet donc que les cordons latéraux renferment (chien et lapin) presque toutes les voies centrifuges ou centripètes qui relient le cerveau à la périphérie (Ludwig, Weiss). Disons toutefois que pour Schiff la sensibilité est conservée. Pour cet auteur, il n'existerait pas de fibres sensitives dans le cordon latéral. Cette opinion est contredite par les recherches histologiques qui montrent qu'une partie des fibres du cordon de Burdach, après avoir traversé les cornes postérieures, vont constituer dans la partie profonde des cordons latéraux un faisceau sensitif : faisceau sensitif latéral, qui suit le même trajet que le faisceau pyramidal moteur. Le faisceau de Gowers paraît être également sensitif, mais cette opinion ne s'appuie jusqu'ici que sur la direction de la dégénérescence (ascendante) observée après la lésion de ce faisceau. Nous en dirons autant du faisceau cérébelleux direct, qui transmettrait les impressions sensitives au cervelet.

Excitation. L'excitabilité des cordons antéro-latéraux avait été mise en doute par Flourens, Calmeil, Chauveau, Hinzinga, mais les recherches de Vulpian, de Fick, Bechterew, de Laborde, ont mis en évidence cette excitabilité. La piqûre des faisceaux antérieurs ou mieux leur pincement, même quand on a supprimé les faisceaux postérieurs et une partie des faisceaux latéraux, détermine des mouvements violents dans le tronc, surtout dans le membre correspondant au côté excité. Sur une section transversale fraîche, il suffit d'un simple attouchement, avec une pointe mousse, de la surface des cordons pour observer des effets moteurs (Laborde).

Résumé synthétique. L'étude séparée des différents cordons permet d'établir ainsi les différentes voies suivies par les impressions sensitives ou les excitations motrices. La sensibilité existe sous des formes multiples qui ne sont pas seulement des différences de degrés et qui suivent dans la moelle des voies différentes. Il y a lieu de distinguer la sensibilité tactile, la sensibilité à la douleur, enfin la sensibilité thermique. Les résultats acquis montrent que la sensibilité tactile, la sensibilité générale en y comprenant la sensibilité musculaire, suivent les cordons postérieurs (Schiff), et en partie, d'après Ludwig et Woroschiloff, le faisceau sensitif latéral du cordon latéral. La sensibilité à la douleur suivrait une toute autre voie : l'axe gris médullaire, la destruction de ces régions produisant l'analgésie sans anesthésie. Les fibres sensitives de la moelle passeraient presque

immédiatement dans la moitié opposée de la moelle. Brown-Séquard, reprenant une expérience de Galien, montre qu'une section longitudinale de la moelle amène l'insensibilité dans les deux côtés conservés. Cette donnée est contredite, au moins en ce qu'elle a d'absolu, par Vulpian et Wooschilov. Les faisceaux pyramidaux qui passent, partie dans le cordon antérieur, partie dans les cordons latéraux, transmettent les excitations motrices conscientes. La décussation du cordon pyramidal se faisant, partiellement au moins, au-dessus de la moelle, toute section des cordons latéraux amène des troubles paralytiques dominants du côté lésé. Les cordons latéraux servent encore de conducteurs aux actes inconscients qui ont leur origine dans le mésencéphale: actes respiratoires, action vaso-motrice, cilio-spinale, etc. On a admis que les incitations pour les mouvements épileptiques convulsifs passaient par la substance grise. C'est là un point fort discuté. A côté de la transmission motrice, nous devons signaler l'action d'arrêt; les centres supérieurs jouent, en effet, vis-à-vis des centres inférieurs médullaires, un rôle modérateur, frénateur ou inhibiteur. C'est par l'intermédiaire des cordons antérieurs que cette action inhibitrice s'exercerait d'après quelques auteurs.

Centres médullaires. Action réflexe. — Les cellules de la masse nerveuse médullaire constituent des centres, capables de transformer les sensations sensitives en excitations motrices. La moelle est le siège par excellence des actions dites réflexes. Un acte réflexe est constitué par une excitation périphérique d'un nerf sensible déterminant une excitation centrifuge. Par cette définition même, on voit que dans une action réflexe il faut envisager trois termes : 1° l'excitation extérieure qui par l'intermédiaire des nerfs sensitifs va exciter les centres nerveux; 2° l'excitation des centres nerveux qui reçoivent l'ébranlement puis le transforment, le modifient, et par l'intermédiaire des nerfs moteurs le communiquent aux muscles; 3° par la contraction des muscles ou tout autre phénomène périphérique. Dire qu'un réflexe est un mouvement accompli sans qu'on ait conscience de ce mouvement est une définition évidemment fausse. S'il en est ainsi en effet de la plupart des actes réflexes, quelques-uns qui rentrent dans ce cadre sont nettement perçus, tels que l'éternuement, la toux, la déglutition, le frisson.

Descartes (1640), le premier, a conçu le mécanisme de l'action réflexe et, dans une figure curieuse, il schématise la marche des esprits animaux, en montrant le mouvement que fait un homme qui se brûle. Willis en 1699 prononce le mot de réflexion, mais les données scientifiques sont encore trop vagues et il faut arriver à Rochastre, en 1784, pour trouver une théorie générale des actions réflexes que Haller n'avait pas vues. Legallois en 1811 montre enfin que c'est dans la moelle qu'il faut chercher le centre de ces mouvements involontaires qui persistent après la séparation d'avec les centres supérieurs, mais il est toujours guidé par les idées de centres volontaires, et c'est Flourens qui établit une différenciation fondamentale entre le cerveau, centre des mouvements volontaires, et la moelle épinière qui préside aux mouvements réflexes. Marshall Hall et J. Muller, en 1833, établissent d'après les faits connus la doctrine des actions réflexes; enfin Wolkman, Pfluger, Donders, Vulpian et tant d'autres multiplient les expériences et posent les lois des actes réflexes. Robert Whyte avait déjà prouvé que la transformation du sentiment en mouvement se fait dans la moelle épinière, en montrant que, si, après la décapitation, on obtient encore des mouvements chez une grenouille dont on excite la patte, ces mouvements disparaissent quand on détruit toute la moelle au moyen d'un stylet fin. La moelle renferme de la substance blanche et de la substance grise. La première est essentiellement conductrice, c'est dans la substance grise qu'il faut chercher les centres des actes réflexes. Entrevue par Legallois, démontrée par Grainger en 1837, cette fonction a été mise en évidence chez les mammifères par Brown-Séquard. Toute la colonne grise n'est pas susceptible cependant de produire des mouvements réflexes, la partie terminale ne paraît pas posséder de centres. C'est du moins ce qu'établirait une expérience de Sanders-Ezn qni montre qu'après la section de la moelle chez la grenouille, à la hauteur de la première dorsale, on n'observe plus de réflexe, bien qu'il reste encore une certaine quantité de substance grise.

Tonicité et spontanéité de la moelle. La moelle peut-elle déterminer des mouvements spontanés, existe-t-il en un mot une spontanéité de la moelle, ou bien tous les mouvements observés sont-ils occasionnés par une excitation sensitive? Cette question est loin d'être résolue. Il est évident que, alors même qu'aucune excitation apparente n'existe, il part de la moelle des incitations qui ont pour effet d'entretenir le tonus musculaire, la séparation complète du muscle avec les centres médullaires faisant disparaître immédiatement l'état tonique du muscle. Mais on peut objecter ici qu'il existe toujours dans ce cas une série d'excitations qui, pour ne pas être appréciables à nos moyens d'études n'en existent pas moins : excitation par l'air, par les contacts, par les mouvements et les réactions chimiques internes, etc. De sorte que le tonus ne serait qu'un phénomène réflexe. On peut encore admettre que les changements quantitatifs et surtout qualitatifs du sang qui irrigue les cellules nerveuses de la moelle constituent un excitant. C'est ainsi que l'on a expliqué l'action des centres bulbaires sur la respiration. Ce n'est plus là, il est vrai, un mouvement réflexe, l'excitation centripète faisant défaut, mais il n'est pas permis non plus dans ce cas de parler de spontanéité au sens rigoureux du mot.

Tonicité du système vaso-moteur. L'action tonique de la moelle ne s'exerce pas seulement sur le système musculaire de la vie de relation, mais encore sur le système vasculaire. La moelle entretient une certaine tonicité de l'arbre vasculaire. Si l'on sépare les centres supérieurs du bulbe, on constate par suite du traumatisme une diminution dans la pression artérielle, mais la pression présente encore une certaine hauteur alors qu'elle tombe très bas quand on fait porter la section au-dessous du bulbe (Goltz). Cette expérience montre bien qu'il part du bulbe une influence nerveuse tonique qui maintient un tonus vasculaire marqué. Il ne faudrait pas cependant conclure de cette expérience à un centre tonique unique, localisé dans le bulbe. La pression déjà basse baisse encore si, après avoir supprimé le bulbe, on détruit toute la moelle, en employant par exemple le procédé de Gley : injection d'eau chaude sous pression dans le canal médullaire, il existe donc encore dans la moelle des cellules nerveuses qui agissent sur la tonicité du système vasculaire; en poussant plus loin cette étude analytique, on voit que l'action tonique est encore plus générale, que toutes les cellules nerveuses en dehors de celles de l'axe cérébro-spinal possèdent une certaine activité tonique. On obtient encore en effet des variations de pressions chez les animaux dont l'axe cérébro-spinal est complètement détruit par l'action de certaines substances (Gley). Les centres nerveux supérieurs exercent une action modératrice sur les centres médullaires, ils agissent en diminuant l'excitabilité de la moelle et par suite les mouvements réflexes. Ce sont des centres modérateurs (Seæchnoff).

Une expérience simple démontre nettement cette action modératrice. Une excitation électrique ou autre, qui chez une grenouille normale n'amène aucune réaction dans la région excitée, déterminera au contraire un mouvement réflexe énergique si l'on décapite l'animal. Chez l'homme les réflexes se produisent mieux pendant le sommeil alors que l'activité psychique est endormie. La volonté, c.-à-d. les centres supérieurs, peuvent s'opposer à la réalisation d'un mouvement réflexe, tels que la toux, l'éternuement. L'irritation de la moelle par suite même de la section bulbaire a été invoquée pour expliquer l'irritabilité exagérée de la moelle après la décapitation, mais cette excitabilité persiste longtemps après l'opération et quand les effets dus aux phénomènes inflammatoires ont dû disparaître

(Schiff). L'hémisection de la moelle détermine une exagération de la sensibilité (hyperesthésie) et des mouvements réflexes dans le côté opposé (Brown-Séquard) ; suivant la théorie des centres modérateurs encéphaliques, on devrait constater une diminution de l'excitabilité médullaire quand on détermine l'activité de ces centres. Les résultats obtenus sont loin d'être probants. Nous en dirons autant des expériences de Langendorff, de Bœttcher qui tendraient à faire admettre que les excitations sensitives en maintenant les centres nerveux cérébraux dans un certain état de tonicité retentissent ainsi sur la moelle et modèrent ses effets. La section des nerfs optiques, la destruction du tympan chez la grenouille, permettraient d'observer un croassement (réflexe laryngé) que l'on n'observe que sur les grenouilles décapitées. L'absence des centres modérateurs céphaliques chez les nouveau-nés expliquerait leurs réflexes faciles et leurs convulsions spinales? Les adversaires des centres modérateurs céphaliques expliquent l'accroissement de l'irritabilité médullaire par le traumatisme, par une diminution dans le retard des transmissions intracentrales, les impressions sensitives ne passant plus dans le cerveau, se réfléchissent immédiatement sur les cellules motrices de la moelle (Yon). On peut observer une diminution de l'activité réflexe de la moelle dans d'autres conditions. Une excitation périphérique forte suffit pour amener l'arrêt ou la diminution des autres réflexes. Le conseil vulgaire de pincer fortement la queue d'un chien pour lui faire lâcher immédiatement ce qu'il tient dans la gueule, repose sur ce fait. La moelle peut conserver ses propriétés après la séparation avec les centres supérieurs, cette constatation, facile à faire avec des animaux à sang froid (grenouilles et tortues), peut être réalisée également avec des mammifères. Des chiens ont survécu plusieurs années après une section de la moelle. Mais l'apport sanguin est nécessaire. Chez les animaux à sang froid, la suppression complète du sang (grenouilles chez lesquelles on a remplacé tout le sang par une solution d'eau à 10 pour 1000 dites grenouilles salées) n'amène pas immédiatement la suppression de l'activité médullaire, mais celle-ci disparaît néanmoins assez rapidement. Chez les animaux supérieurs, la disparition de l'activité médullaire est beaucoup plus rapide. L'expérience de Stenon est classique. On fait la ligature ou mieux on comprime l'aorte abdominale, très rapidement; en moins de cinq minutes, on note une faiblesse, puis une paralysie du train postérieur, alors que les muscles entrent encore en contraction par une excitation directe, ce qui prouve que c'est le système nerveux qui est touché le premier.

La même expérience peut être faite, en comprimant l'aorte thoracique après avoir ouvert le thorax et assuré l'hématose par une respiration artificielle. Au bout de quatre secondes, le réflexe conjectival est aboli, puis l'on observe des convulsions passagères sur lesquelles nous reviendrons et enfin une résolution générale. Si à ce moment, la vingtième seconde environ, on laisse le sang reprendre son cours, la vie se manifeste de nouveau et la moelle reprend son activité, mais une période plus longue entraîne généralement la mort définitive. Il faut toutefois faire une exception pour les animaux nouveau-nés ou les mammifères refroidis à une température très basse. Ces deux catégories d'êtres établissent un point de transition entre les animaux à sang froid et les animaux à sang chaud, surtout en ce qui concerne la thermogénèse. Il en est de même pour les réflexes. Chez les nouveau-nés, après la section du cœur, les réflexes peuvent persister un quart d'heure (dix-sept minutes chez un fœtus de chat à terme), également chez les animaux adultes que l'on amène à une température centrale inférieure à 30°.

Action stimulante de l'anémie sur la moelle. L'anémie, avant d'amener l'excitabilité de la moelle, détermine d'abord une phase d'excitabilité; c'est là un phénomène général et non particulier à la cellule médullaire. C'est ainsi que dans l'expérience citée plus haut, du lapin au tronc aortique comprimé, on voit dans les quinze à dix-huit premières secondes éclater ces mouvements convulsifs généralisés. Dans la mort par hémorragie, on observe également ces convulsions. L'excitabilité plus grande des chlorotiques pourrait trouver son explication dans cette donnée de la physiologie expérimentale.

Brown-Séquard explique l'épilepsie réflexe observée sur les cobayes à moelle sectionnée par une anémie médullaire.

Influence de la fatigue, de la chaleur. L'activité de la moelle s'épuise après une phase très active. C'est ainsi qu'après une attaque tétanique on voit souvent survenir une attaque clonique constituée par de grandes secousses espacées. La moelle est alors incapable de maintenir constantes ses excitations, elle se repose entre chaque contraction. Il est souvent impossible après une violente attaque d'en déterminer une nouvelle; il faut donner à la moelle le temps de se reposer. Cette récupération peut se faire, même indépendamment de la circulation, chez les animaux à sang froid, bien entendu.

Action des substances toxiques sur la moelle. Certaines substances augmentent primitivement le pouvoir réflexe médullaire, telles que la strychnine, la brucine, la picrotoxine; d'autres ne produisent cet effet qu'à dose énorme et après avoir déterminé à dose plus faible des réactions différentes, telles que la morphine, qui, en très grande quantité, devient un convulsivant médullaire. Les substances qui, au contraire, diminuent l'activité médullaire, sont surtout des poisons généraux qui n'ont pas une action élective sur la cellule nerveuse médullaire, mais sur toutes les cellules nerveuses en général, tels que le chloroforme, le choral, les bromures (V. Cœur, Circulation, Déglutition, Respiration). Dr P. Langlois.

MŒLLENDORF (Wichard-Joachim-Heinrich, comte de), général prussien, né à Linderberg (Priegnitz) le 7 janv. 1724, mort à Havelberg le 28 janv. 1816. Page, puis aide de camp de Frédéric II, il se distingua dans les guerres de succession d'Autriche et de Sept ans, fut promu général en 1762, fut nommé gouverneur de Berlin en 1783, mis à la tête de l'armée qui envahit la Pologne en 1793, promu feld-maréchal, gouverneur de la Prusse méridionale, général en chef de l'armée du Rhin, livra les batailles de Kaiserslautern (23 mai et 20 sept. 1793), conseilla la paix de Bâle, et le maintien de la paix en 1806. Il reprit du service, fut blessé à Auerstædt, capturé à Erfurt, relaxé par Napoléon. C'était un habile général, de caractère doux et humain.

MŒLLER (Paul-Martin), poète danois, né le 21 mars 1794 à Teldun, mort le 13 mars 1838. Il fit tout d'abord des études de théologie et s'embarqua, en 1819, comme aumônier, sur un navire qui se rendait en Chine. C'est alors qu'il composa un de ses poèmes les plus célèbres : *l'Allégresse du Danemark* (*Glæde over Danmark*). A son retour, en 1821, il s'adonna aux études philologiques et publia une excellente traduction des *Six premiers chants de l'Odyssée* (1825). En 1826, il fut appelé à l'université de Kristiania, d'où il revint cinq ans plus tard, comme professeur de l'université à Copenhague. Il s'occupa alors surtout de l'histoire de la philosophie grecque et de questions philosophiques en général, et fit paraître une étude très remarquée sur *La possibilité de donner des preuves de l'immortalité de l'âme* (1837). La production de Mœller n'est pas considérable, mais elle occupe par la pureté du style et l'originalité de la pensée un rang très élevé dans la littérature danoise. Ses œuvres (nouvelles, études philosophiques, poésies, chants d'étudiants, etc.) ont été publiées en 1839, et ont eu un grand nombre d'éditions. On en a fait un *Extrait de morceaux choisis* en 1873. Th. C.

MŒLLER (Jean), professeur belge, né à Munster en 1806, mort à Louvain en 1862. Il devint professeur d'histoire à l'université de Louvain et publia un grand nombre d'ouvrages où une profonde érudition est mise au service des doctrines catholiques. En voici les principaux : *Geschichte des Mittelalters bis auf Gregor VII* (Mayence,

1844, in-8 ; trad. en français, Louvain, 1847) ; *Die Weltgeschichte vom christlichen Standpunkt aufgefasst* (Fribourg, 1862, trad. en français et en néerlandais, plus de 20 fois réédité) ; *Traité des études historiques* (Louvain, 1892, in-8). E. H.

BIBL. : *Bibliographie académique de l'université de Louvain* ; Louvain, 1880, in-12.

MOELLON. I. TECHNOLOGIE (V. DÉGRAS).

II. CONSTRUCTION. — Pierre de petite dimension, le plus souvent de 0m,15 à 0m,20 de hauteur, employée dans les ouvrages de maçonnerie et hourdée de mortier ou de plâtre. Les moellons proviennent de carrières dont les bancs n'ont pas la hauteur suffisante pour être débités en pierres de grandes dimensions, dites *d'appareil*. Comme les pierres, les moellons se divisent, suivant leur dureté, en *moellons de roche* ou moellons durs, en *moellons de banc franc* ou demi-durs et en *moellons tendres*. On donne aux moellons diverses désignations suivant le travail qu'on leur fait subir en vue de leur emploi; ainsi, en dehors du moellon *brut* que l'on utilise, tel qu'il sort de la carrière, pour les massifs ou pour les remplissages de forte épaisseur, il y a le moellon *ébousiné*, sur lequel on s'est borné à enlever le *bousin* ou croûte tendre qui recouvre ses lits ; le moellon *smillé*, dont on a régularisé les faces et que l'on emploie dans les murs dont la surface est seulement rejointoyée ; le moellon *piqué*, que l'on équarrit et que l'on taille sur les deux lits, sur les deux joints et sur le parement vu ; le moellon *d'appareil* qui, comme la pierre de ce nom, a été taillé et parementé sur toutes ses faces avec grand soin afin de former des sommiers, des claveaux, etc. L'emploi, presque à toutes les époques, de moellons concurremment avec la pierre de taille, celle-là réservée pour les chaînes, les encoignures, les bandeaux, etc., ou avec la brique dont on alterne les assises avec les assises de moellon, apporte une certaine variété et un véritable charme pittoresque dans les façades en maçonnerie, surtout pour la construction des villas suburbaines, des châteaux et de leurs dépendances et des bâtiments industriels. Ch. LUCAS.

MŒN. Ile danoise dans la Baltique, au S.-E. de Seeland dont le sépare l'Ulvsund, 198 kil. q. ; 13.544 hab. (en 1890). La ville principale est *Stege*, à l'O. La colline la plus élevée a 142 m.

MOENALE (V. MÉNALE).

MOENCH-MUNICH (Charles-Victoire-Frédéric), peintre français, né à Paris en 1784, mort en 1864. Il appartenait à l'école de Louis David, et il avait pris des leçons de Girodet-Trioson. La froide correction de ce maître est aussi le caractère de la plupart des œuvres de Moench, qui s'adonna particulièrement à la peinture d'histoire, à l'art religieux et au « paysage historique ». Son début, qui date de 1817, fut un *Borée enlevant Orythie;* il exposa par la suite, une *Sainte Famille* (1841) ; la *Femme du roi Candaule* (1846) ; l'*Attente*, le *Retour* (1847) ; deux *Vues du Tréport*, toiles estimables, mais dépourvues d'accent. G. C.

MOENCHENSTEIN. Village de Suisse, cant. de Bâle-Campagne ; 1.360 hab. Contrée très fertile, parsemée de vignes. Cette localité a acquis une triste notoriété par l'épouvantable catastrophe de 1891 ; un pont de chemin de fer s'effondra sous un train. Cet accident coûta la vie à plus de soixante personnes ; il y eut trente-huit blessés.

MŒNGKI, khan mongol (V. MANGOU).

MŒNS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Ferney ; 243 hab.

MOENS DE LA CROIX (Basile), gentilhomme belge, mort à Saint-Pétersbourg en 1724. Il était chambellan de la tsarine Catherine Ire et, dit-on, son amant. Pierre Ier, ayant découvert l'intrigue, fit condamner Moens à mort sous le prétexte de concussion. L'auteur des *Anecdotes secrètes de la cour du tsar Pierre le Grand* rapporte que le condamné eut l'art de faire disparaître tout ce qui aurait pu compromettre sa maîtresse, notamment les portraits qu'elle lui avait donnés, et qu'il subit sa peine avec une rare sérénité. E. H.

MŒRA (Echinodermes) (V. SCHIZASTER).

MOERBEKE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur le canal de Moervaert ; 5.700 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas. Blanchisseries de toiles, exploitations agricoles, ateliers de tissage. On y voit le superbe château des comtes de Kerchove de Denterghem en style gothique anglais.

MOERDYCK. Com. des Pays-Bas, prov. du Brabant septentrional, arr. de Bréda, sur le Hollandsch-Diep ; 1.600 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Amsterdam. Le bras de mer du Hollandsch-Diep, qui s'est formé en 1421, est traversé par un pont gigantesque construit de 1868 à 1871. Il compte quatorze arches ayant chacune 100 m. d'ouverture. Le plancher en fer du pont est à 4 m. 87 au-dessus du niveau des plus hautes eaux. Les frais se sont élevés à 12 millions de fr.

MOËRES (Les). Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Hondschoote ; 913 hab.

MŒRIKE (Edouard), poète allemand, l'un des principaux représentants du groupe d'écrivains désigné sous le nom d'*École de Souabe*, né à Ludwigsburg le 8 sept. 1804, mort à Stuttgart le 4 juin 1875. Il exerça les fonctions de pasteur à Kleversulzbach. Excellent dans le lied populaire (*Gedichte*, 1867, 4e éd.), et dans l'idylle humoristique (*Idylle vom Bodensee*, 1856, 2e éd.; *Mozart auf der Reisenach Prag*, 1856), il a porté également dans le roman et la nouvelle (*Maler Nolten*, 1832; *Das Stuttgarter Hützelmämslein*, 1855, 2e éd. ; *Vier Erzählungen*, 1854) les qualités caractéristiques des poètes de la Souabe, une imagination douce, variée, d'essor court, mais toujours sympathique, une âme aimable, susceptible d'émotions fortes et saines, le goût de la nature, l'intelligence de la légende, et, pour traduire cette inspiration de bon aloi, tout imprégnée de saveur locale et de christianisme tolérant, il s'est appliqué à l'étude des meilleurs modèles parmi les poètes anciens et modernes de sa nation.

MŒRIKHOFER (Jean-Melchior), graveur suisse, né à Frauenfeld, dans le canton de Thurgovie, en 1706, mort à Berne en 1761. Elève de Hedlingler, le célèbre médailleur, il fit de rapides progrès dans son art et parvint à la situation de graveur des poinçons de la Monnaie de Berne. On lui doit des médailles à l'effigie de *Frédéric II*, de *Georges II*, de *Voltaire*. — Son neveu *Jean-Gaspard* Mœrikhofer (1733- ?) lui succéda dans ses fonctions et produisit à son tour plusieurs ouvrages qui ne sont pas sans mérite. G. C.

MŒRIS (Le lac). Lac artificiel de l'ancienne Egypte. Il fut creusé, raconte Hérodote (II, 149), dans le voisinage du Labyrinthe, par le dernier des 330 successeurs de Ménès, Mœris, qui lui donna son nom. Il avait un circuit de 3.600 stades et une profondeur de 50 orgyes environ. Au centre se dressaient deux pyramides élevées, à demi plongées dans l'eau, au sommet desquelles étaient placées deux figures colossales assises sur un trône. Une canalisation souterraine empruntait au Nil l'eau nécessaire à l'alimentation de cet énorme réservoir, qui était destiné à remédier aux inondations trop faibles. L'adduction durait six mois ; puis, pendant les six autres mois de l'année, le travail inverse se faisait vers le fleuve. Le même auteur ajoute un peu plus loin (II, 150) que la décharge s'effectuait dans la Syrte de Libye par un conduit creusé sous terre, qui prenait naissance près du mont situé au-dessus de Memphis, sur la rive occidentale du lac. La plupart des écrivains classiques adoptèrent le témoignage d'Hérodote. Diodore ajoute cependant à ce qui précède quelques détails complémentaires : selon lui, le roi Mœris aurait édifié son tombeau sur le terre-plein qui supportait les deux pyramides, et les statues qui couronnaient celles-ci ne seraient autre chose que le portrait de ce pharaon et celui de sa femme. Strabon (XVII, 37) n'admet que l'existence d'un

immense étang naturel utilisé pour l'irrigation. Ptolémée (IV, 20 et 36) partagea aussi plus tard cette opinion. Pline nous apprend enfin, ce qui n'est pas sans intérêt, que le Mœris n'existait plus de son temps.

Ces versions peu concluantes et contradictoires ont été reprises par les savants modernes qui ont, dans des directions souvent opposées, essayé de concilier les données anciennes de source égyptienne, grecque et latine, et de les interpréter en tenant compte de la configuration naturelle du pays. Jomard, dans le grand ouvrage de la commission d'Egypte, identifie, d'accord avec Strabon, le lac Mœris avec le Birkét-Kéroun, qui occupe une dépression de terrain considérable dans une sorte de vallée circulaire formée par la chaîne libyque, à l'O. du Fayoum. Clot-Bey croit également que l'on tira parti d'un accident du sol et qu'on ne creusa pas ce lac, ce qui aurait exigé, selon lui, l'extraction « de plus de onze cents milliards de mètres cubes de terre ou de roche ». Cette objection avait déjà été faite par Hérodote, qui s'étonnait avec raison que l'on ne trouvât nulle part trace des déblais, à quoi les indigènes avaient répondu qu'ils avaient été portés au Nil pour y être jetés, ce qui aurait singulièrement augmenté la durée des travaux. Linant de Bellefonds, dont la théorie a prévalu pendant longtemps, admettait que le Mœris occupait une sorte de cuvette qui se trouve entre Illahoun et Médinét-el-Fayoum, à l'E. du Birkét-Kéroun, enserré dans des digues, dont il avait retrouvé des traces considérables, mais qui, depuis, ont été reconnues de construction moderne. Un autre fait rend, d'ailleurs, sa thèse désormais insoutenable : on a relevé, sur l'emplacement qu'il croyait avoir été occupé par le Mœris, des vestiges de temples et d'habitations qui datent de la XXe dynastie. Le major Brown, enfin, retenant les conclusions que M. Pétrie a exposées dans son livre intitulé *Hawara, Biahmou and Arsinoe*, pp. 1, 2, suppose que le Fayoum actuel se trouvait envahi en entier par les eaux sous les premières dynasties memphites. Amenemhaït III, en ingénieur habile, aurait utilisé cette réserve naturelle en la captant, en vue des services qu'elle pourrait rendre à l'agriculture.

H. Brugsch, parmi les égyptologues, n'a jamais consenti à abandonner l'hypothèse favorable au récit d'Hérodote. Servi par sa vaste érudition, il a su l'appuyer par des textes fort bien choisis, mais d'une interprétation contestable. Pour lui, l'expression égyptienne *Mér-oïr*, *Méri-oïr*, « le grand lac », serait le prototype du nom transcrit Μοῖρις par les Grecs. Le rapprochement est en effet très vraisemblable, sinon exact, mais il ne suffit pas à lui seul pour démontrer l'existence d'un lac creusé de main d'homme dans le Fayoum. Il est beaucoup plus conforme à ce que nous savons de supposer que le *Mérioïr* ancien désigne simplement le Birkét-Kéroun actuel. M. Maspero, plus récemment, a eu, à plusieurs reprises, dans divers écrits, l'occasion d'adopter une explication qui satisfait à la presque totalité des objections que ce problème a soulevées. Hérodote aurait visité le Fayoum en été, au moment de l'inondation. Le pays prend alors un aspect très spécial : ce n'est plus qu'une immense nappe d'eau traversée par des levées en terre battue, qui servent de route et permettent aux habitants de communiquer d'un village à l'autre. Egaré par les renseignements confus que ses guides lui auraient fournis sur le système d'irrigation en usage dans la localité, il aurait compris qu'il s'agissait d'un véritable lac circonscrit par les digues qu'il apercevait et dans lesquelles il reconnaissait avec raison l'industrie de l'homme. Les pyramides et les statues dont il parle seraient les deux colosses d'Amenemhaït III, dressés sur de hauts piédestaux — dont l'un subsiste encore —, qui précédaient le temple de Biahmou et qui, vus de loin, semblaient émerger du milieu des eaux. On peut donc dire, avec une certitude presque absolue, que le lac Mœris n'est pas un lac artificiel et qu'il n'a jamais existé tel que l'a conçu Hérodote, et, de plus, qu'il est identique au *Méri-oïr* des textes hiéroglyphiques, le Birkét-Kéroun des modernes. E. Chassinat.

Bibl. : Jomard, *Mémoire sur le lac Mœris*, dans *la Description de l'Egypte*, t. IV, pp. 157-162. — Linant de Bellefonds, *Mémoire sur le lac Mœris*. — Brugsch, *Zeits. für Ægyptische Sprache*, t. XXX. — Brown, *The Fayûm and Lake Mœris*. — Schweinfurth, *Reise in das Depressionsgebiet im Umkreise dem Fajum im Januar 1886*, *in Zeits. der Gesellschaft für Erdekunde*, année 1886.

MŒRK (Jakob-Henrik), auteur suédois, né à Stockholm le 12 janv. 1714, mort à Bro le 26 juin 1763. Après avoir rempli pendant quelques années les fonctions de précepteur, il fut consacré en 1743 et appelé l'année suivante comme pasteur à Bro, où il resta jusqu'à sa fin, bien qu'il eût souvent demandé, mais vainement, un poste plus avantageux. Chargé de famille, il eut à lutter constamment avec des difficultés pécuniaires. Son premier roman, *Adalrik et Gœtilda*, publié en 1742-47, en collaboration avec un ami d'enfance, Tœrngren, est composé d'après le modèle de l'*Argenis* de Barclay et du *Télémaque* de Fénelon. C'est l'histoire de deux amants vertueux dans les temps préhistoriques de la Scandinavie ; derrière les descriptions de la vie antique, le public découvrait nombre d'allusions contemporaines, ce qui contribua au grand succès de ce long roman moral en seize livres. Le style n'était pas sans mérite et c'est à bon droit qu'on a pu appeler — chronologiquement — Mœrk, *le premier romancier suédois*. Ses autres œuvres sont : *Thécla* (1749-58), histoire d'une martyre chrétienne au temps de Néron ; des *Portraits*, à l'imitation des caractères de La Bruyère ; un drame en cinq actes en vers et prose : *Eugénie* (1757), et un poème : *l'Unité suédoise* (1747). Ses œuvres ont été en partie traduites en allemand et en danois. On a parfois exagéré l'influence de Mœrk sur la littérature suédoise ; elle est en tout cas très réelle. Th. C.

Bibl. : Atterbom, *Svenska Siare oche Skalder*. — Eichhorn, *Svenska Studier*, I. — Schück et Warburg, *Illustrerad Svensk Litteratur historia*, II, pp. 74 et suiv.

MOERKERKE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Bruges ; 4.600 hab. Exploitations agricoles, fabriques d'huile.

MŒRNER. Famille noble suédoise, originaire du Brandebourg. Elle se divise en deux branches : les *Mœrner de Tuna* et les *Mœrner de Morlanda*. Toutes deux ont fourni à la Suède, dès l'époque de Gustave-Adolphe ou de Charles XII, des officiers distingués ou de hauts fonctionnaires. Les plus remarquables d'entre eux sont le comte *Adolf-Göran* (*de Morlanda*), né en 1773, mort en 1838. Il prit une part active aux travaux du Riksdag en 1809, 1810 et 1813, attira sur lui, par ses études sur les questions économiques, l'attention toute spéciale de Bernadotte, qui le fit nommer secrétaire d'État au ministère du commerce (1812) et, devenu roi, lui conserva toute sa faveur. Un autre Mœrner (de Morlanda), *Karl-Otto* (1781-1868), prit, étant simple lieutenant, une part active à la nomination de Bernadotte comme prince royal de Suède. Celui-ci lui accorda un rapide avancement et le nomma, en 1829, inspecteur des douanes à Blockhusudden, près de Stockholm. Il a laissé un *Récit de l'origine du choix du prince royal à Œrebro, en 1810* (en suédois, 1834). — Un troisième Mœrner (de Morlanda), est le comte *Karl-Gustav-Hjalmar* (1794-1837), soldat et peintre. Parmi ses meilleures toiles, on cite : *Bataille de Grossbeeren*, *Bataille de Dennewitz*, *Grenadier français*, *Scène populaire près du mont Testaccio à Rome* (1825), etc. Il a publié, en 1828, à Paris, des *Scènes populaires de Naples*, qui eurent du succès. L'année suivante, il donne des *Souvenirs de voyage en France, en Allemagne et en Italie* (6 cahiers), puis, en 1830, des *Scènes de Stockholm*. De 1830 à 1836, il vécut à Londres et publia ses *Miscellaneous Sketches of contrats* (1831). De Londres il s'en vint à Paris, où il mourut au bout d'un an, après une longue maladie. J. Cardon a lithographié en 1839 *les Derniers dessins de Mœrner*. Th. C.

MOERO (Lac). Un des lacs du système du Congo, long de 150 kil. du S.-O. au N.-E., à une alt. de 850 m. Il

reçoit le Louapoula (Haut-Congo), venu du lac Bangouéolo (et qui est navigable à partir des chutes Johnston jusqu'au Moero) ; le Moero serait navigable pour de gros vapeurs, mais au-dessous, le Louapoula a plusieurs chutes. Au N., le Moero est bordé de collines boisées ; au S., il se termine par une longue plage de sable et se continue par des marécages. Des inondations en accroissent momentanément la superficie. Le pays environnant est un plateau peu élevé avec des clairières et de grands massifs de palmiers à huile. Signalé par Lacerda qui mourut en 1798 près de Cazembe, le Moero a été décrit par Livingstone, qui vit en déc. 1867 le point où le Louapoula en sort; puis par V. Giraud (1883), auquel on doit la première carte exacte de la rive orientale et qui décrivit la grande courbe du Louapoula. Capello et Ivens, qui tentèrent de l'atteindre en 1885, furent arrêtés sur le Louapoula par les Voua-Oussis. Sharpe, en 1889, allant du lac Nyassa au Mziri, suivit le Louapoula, découvrit les chutes Johnston et reconnut le Moero, dont il traça une carte très différente de celle de Livingstone. L'expédition Stairs (1892) traversa le Moero; Delcommune en reconnut la pointe septentrionale et les pays qui le séparent du lac Tanganyika (1893) ; Franc leva une carte précise du lac et de la partie du fleuve qui unit le lac au lac Bangouéolo (1893). En 1885, l'Etat du Congo avait compris tout le lac Moero dans le territoire qu'il revendiquait ; sa frontière allait de Moero à la pointe septentrionale du lac Bangouéolo ; par le traité du 12 mai 1894, il a concédé à l'Angleterre la rive orientale du lac Moero, la rive gauche du Louapoula entre les deux lacs et tout le lac Bangouéolo. Les territoires cédés à l'Angleterre font partie du protectorat de l'Afrique centrale britannique ; ils sont compris dans le district de Moero ou Mweru qui s'étend au S. jusqu'au 10° lat., et où se trouve, sur le Moero, la station de Rhodesia ; un service mensuel de poste, organisé par le commissaire britannique, unit le lac Nyassa à Rhodesia et de là au Mziri. Des tribus indépendantes se partagent, en fait, ce territoire. Un traitant noir, Abdalkh-ben-Suleiman, domine entre le Tanganyika et le Moero. Sharpe a découvert, en 1891, un autre lac Moero (ce mot signifie d'ailleurs lac), beaucoup plus petit, au N.-E. du grand ; dans la saison sèche, c'est un marais ; dans la saison des pluies, il se déverse dans le Movou, affluent de Kaloungouizi, qui se jette dans le grand Moero. L. Del.

Bibl. : Livingstone, Giraud. — Sharpe, *Proceedings* de la Société de Géographie de Londres, 1894 (carte). *Mouvement géographique de Bruxelles,* 1894.

MŒRRUMSÅ. Rivière suédoise d'un cours de 175 kil. Elle prend sa source dans le Småland, traverse sous divers noms plusieurs lacs (Helgasjœn, Åsnen), etc., et se jette dans la Baltique près de Elleholm (Bleking). On y pêche le saumon en grande quantité dans la dernière partie de son cours.

MOERVAERT (Canal de). Il part du canal de Gand à Terneuzen, passe à Mendonck, Winkel, Wachtebeke, Moerbeke et aboutit à la Durme. Sa largeur est de 18 m. au plafond et sa profondeur de 1m80. Il a été creusé en 1547-48.

MOERZEKE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Termonde, sur l'Escaut ; 4.100 hab. Exploitations agricoles ; fabriques de dentelles, de tabac ; corderies.

MOESA (V. Mesocco).

MŒSER (Justus), publiciste allemand, né à Osnabruck le 14 déc. 1720, mort le 8 janv. 1794. Fonctionnaire de l'évêché d'Osnabruck, il fit preuve de haut mérite et le roi Georges III lui confia, de 1768 à 1783, une influence prépondérante sur la gestion des affaires au nom de son fils Frédéric, évêque protestant d'Osnabruck. Mœser fonda en 1766 un journal hebdomadaire (*Osnabrückische Intelligenzblætter*), auquel il collabora jusqu'en 1792, et qui est son principal titre. Ses articles sont des merveilles de claire exposition mise à la portée du grand public, d'humour, de fine analyse psychologique, de bon sens pratique. Il fit contre Gottsched l'apologie du comique grotesque dans son *Harlekin*. Enfin il écrivit de remarquables essais sur la politique et l'économie politique et publia une *Osnabrückische Geschichte* (1768, 2 vol.). Ses œuvres complètes furent réunies par Abeken (Berlin, 1842-44, 10 vol. ; nouv. édit., 1858 ; le t. X est une biographie rédigée par Nicolaï).

MŒSIE (*Mœsia*, quelquefois *Mysia*). Province de l'Empire romain (V. Empire), qui s'étendait entre le Danube et les Balkans, de la mer Noire au confluent de la Save et au Drin. C'était le N. de l'ancienne Thrace, habité par les Triballes, les Krobyzes, les Myses, les Gètes et les Scordisques, Celtes venus vers 300 av. J.-C. En 75 av. J.-C. commença la conquête romaine qui fut consommée en l'an 29 av. J.-C. par l'annexion de ces contrées à la Macédoine. Tibère en fit une province d'où l'on guerroya contre les Daces et les Sarmates du N. du fleuve. Domitien la divisa en Mœsie supérieure et inférieure, à l'O. et à l'E. du Ciabrus (Zibritza, rivière bulgare), près de la frontière serbe actuelle. Plus exactement la frontière était entre Almus (Lim) et Ratiaria (Arzer). En 57 apr. J.-C., la Mœsie inférieure s'agrandit au N. du fleuve du district côtier jusqu'au Tyras (Dniestr) ; puis Trajan annexa à la Mœsie supérieure le district compris entre les Karpates et l'Alouta. Quand la Dacie fut évacuée par Aurélien (271), son nom passa à une partie de la Mœsie qui fut divisée en : *Mœsia prima* correspondant au N. de la Serbie actuelle, de la Bosna au Timok, avec Singidunum (Belgrade) et Viminacium (Kostolatz) ; *Dacia ripensis* avec Bononia (Widin) et Ratiaria que saccagea Attila ; *Dardania* (S. de la Serbie et Kossovo) avec pour ch.-l. Naïssus (Nissa) ; *Dacia Mediterranea* à l'E. de celle-ci et au S. de la Dacie riveraine, avec Sardica ; *Mœsia secunda* (Bulgarie centrale), avec Œscus Istrum (Nikup sur l'Iantra), (aujourd'hui Gigen), Osamus (Nicopoli), Novæ (Sistona), Nicopolis ad Pristra (Roustchouk), Darostorum (Silistrie), Marcianopolis (près de Devna) ; enfin *Scythia* correspondant à la Dobrondja, avec Tomi (Kustendje), Troesmis (Iglitza). La Mœsie fut progressivement envahie par les Goths, refoulés par les Huns. Théodoric eut pour capitale Novæ. Du ve au viie siècle, vinrent les slaves qui sont restés occupants de la Mœsie supérieure ; au viie, les Bulgares qui ont gardé la Mœsie inférieure (V. Bulgarie et Serbie).

MOESSARD (Simon-Pierre), acteur français, né à Paris le 15 mars 1781, mort à Paris en 1851. Il avait sans doute commencé sa carrière dramatique en province, lorsqu'il fut engagé au théâtre de la Porte-Saint-Martin, auquel il appartenait dès 1820. Sans être un artiste de premier ordre, Moessard avait du zèle, de la conscience, de la chaleur, et surtout une activité infatigable qui le firent bien venir du public et lui assignèrent une place très honorable parmi les bons comédiens des boulevards. Il ne manquait pas d'ailleurs d'une certaine originalité, et se fit remarquer dans un grand nombre d'ouvrages : *le Lépreux, le Juif, le Mélomane*, et surtout dans le drame célèbre de *Trente Ans ou la Vie d'un joueur*, où il remplissait le rôle du père avec beaucoup de chaleur et de dignité. Moessard se retira de la scène aux environs de 1840. Toutefois, ce n'est pas à son talent, bien que celui-ci fût très réel, qu'il dut de jouir à Paris d'une sorte de célébrité, mais à sa bienfaisance, à sa bonté, à ses vertus privées qui furent telles et s'exercèrent de telle façon que l'Académie française, en séance solennelle, décerna à l'excellent artiste un prix Montyon, avec une récompense de 3.000 fr. On raconte que le soir même, à son entrée en scène, Moessard fut de la part du public l'objet d'une ovation si bruyante et si prolongée et que son émotion en fut si grande qu'il faillit s'évanouir. Dans son livre, *la Vertu en France*, Maxime du Camp a raconté les faits si honorables qui avaient valu à Moessard une distinction si méritée.

MŒSSEBERG. Petite montagne suédoise (point culminant, 325 m. au-dessus de la mer), qui s'élève à 3 kil.

de Falkœping (Vestergœtland). Elle appartient au groupe de Vestgœtabergen. Sur le versant S.-E. se trouve un important établissement hydrothérapique et un sanatorium.

MOESTLIN ou **MAESTLIN** (Michaël), astronome allemand, né à Gœppingen (Wurtemberg) le 30 sept. 1550, mort à Tubingue le 20 déc. 1631. Il étudia à Tubingue la théologie et les mathématiques, fit en Italie un assez long voyage et, de retour en Allemagne, fut nommé diacre à Baknang, dans le Wurtemberg (1576), puis professa les mathématiques, à partir de 1580, à l'université de Heidelberg, et à partir de 1584 à celle de Tubingue. C'est lui qui aurait déterminé Galilée à abandonner définitivement le système de Ptolémée pour celui de Copernic. Il fut très certainement, en tous cas, le maître de *Kepler* (V. ce nom), qu'il initia à la nouvelle doctrine, et « c'est là aujourd'hui, dit Delambre, son plus beau titre de gloire ». On lui doit aussi la première explication de la lumière cendrée de la lune et A. Curtz (Lucius Barettus), dans son *Historia cœlestis*, cite de lui d'intéressantes observations d'astronomie. Il a publié : *Ephemeris nova anni 1577* (Tubingue, 1576) ; *Observatio et demonstratio cometæ ætherei 1577-78* (Tubingue, 1578, in-4) ; *Consideratio et observatio cometæ ætherei 1580* (Heidelberg, 1581, in-4) ; *Epitome astronomiæ* (Tubingue, 1582, in-8 ; 4e éd., 1624). Dans ce dernier ouvrage, il enseigne encore que la terre est immobile ; mais sa conviction était faite depuis longtemps et il ne parle ainsi que parce qu'il est professeur d'une université. On a également de lui : *Perpetuæ dilucidationes Tabularum Prutenicarum cœlestium motuum*, posth. (Tubingue, 1652, in-4). L. S.

MŒURS (Droit) (V. Bonnes mœurs).

MŒURS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne; 182 hab.

MŒUVRES. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing; 856 hab.

MOËZE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant; 376 hab. L'église de Moëze a été ruinée pendant les guerres de religion, mais il en est resté un beau clocher ogival du XIVe siècle. Dans le cimetière se trouve un curieux petit monument de l'époque de la Renaissance; on a beaucoup discuté sur la nature de cet édifice qui est un hosannaire.

Bibl. : R.-P. Lesson, *Fastes historiques de la Charente-Inférieure;* Rochefort, 1842, t. I, p. 111. — *Revue poitevine et saintongeaise,* 5e année, 1888-89, p. 255 (article de M. Noguès).

MOËZZ-ed-Daulah-Ahmed-ibn-Bouyah, sultan de Bagdad, troisième fils de Bouyah, mort en l'année 966 de notre ère. En l'an 935, son frère, Imad ed Daulah, chef et fondateur de la dynastie des Bouiides, lui donna comme fief la province de Kirman en Perse. Cette province était alors en la possession de Mohammed fils d'Elias, qui la défendit avec la plus grande énergie, mais qui finit par être vaincu. Quand le Kirman eut été conquis, Moëzz ed Daulah entra dans le Khouzistan ou Ahvaz, la Susiane des anciens, qui était occupée par les troupes du khalife abbasside el-Moktafi billah ; il les vainquit aisément et s'empara également de cette province. Ces succès lui donnèrent l'idée de s'emparer de Bagdad qui regorgeait de trésors et qui était à peine défendue ; il vint mettre le siège devant cette ville en 966 et entra sans coup férir. Le khalife, pour se concilier les bonnes grâces du vainqueur, le traita avec les plus grands honneurs et donna des titres souverains aux trois fils de Bouyah : l'aîné reçut le titre d'Imad ed Daulah, la « colonne, la dynastie » ; le second, celui de Rokn ed Daulah, le « pilier de la dynastie », et Ahmed fut nommé Moëzz ed Daulah, le « glorieux de la dynastie ». Il ordonna en même temps qu'on joignît son nom au sien dans la prière et qu'on le gravât sur la monnaie. Ces distinctions flatteuses n'empêchèrent pas Moëzz ed Daulah de renverser Moktafi et de lui substituer son cousin Moti billah ; le nouveau khalife ne s'étant pas montré assez docile vis-à-vis du sultan, ne tarda pas à éprouver les effets de sa vengeance : il fut déposé, aveuglé et relégué dans une chambre de son palais. La prise de Bagdad fut bientôt suivie de celle de Mossoul, de Damas et de la conquête de la Syrie. Moëzz ed Daulah exerça le pouvoir le plus absolu sur tous ces pays en prenant le titre d'émir-el-omera, ou « généralissime » jusqu'au moment de sa mort. Il eut pour successeur son fils qui reçut le titre d'Izz-ad-Daulah.

Bibl. : Mirkhond, *Rauzet us Sefa.* — Aboul Mahasen, *Nodjoum-ez Zahira*, etc.

MOFETTE (V. Grisou).

MOFFA (Guglielmo) (V. Lisio [Comte de]).

MOFFANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 728 hab.

MOFFAT. Bourg d'Ecosse, comté de Dumfries, dans le val d'Annam; 2.300 hab. Eaux minérales.

MOFFAT (Robert), missionnaire écossais, né à Ormiston le 21 déc. 1795, mort à Leigh (Kent) le 9 août 1883. D'abord jardinier, il fut expédié au Cap par la Société des missions de Londres, évangélisa Boers et Hottentots, puis les Betchouanas autour de Kourouman, rédigea une grammaire, un dictionnaire, des livres scolaires et cantiques betchouanas, finit par leur traduire la Bible. En 1870, il revint en Angleterre. Une de ses filles épousa Livingstone et l'accompagna jusqu'à sa mort, en 1862. Moffat a retracé son œuvre dans *Missionary labours and scenes in southern Africa* (Londres, 1842).

Bibl. : Biographies par *Walters* (Londres, 1882) et son fils J.-S. Moffat (1885 ; 10e éd., 1894).

MOFOU. Localité du Soudan central, faisant partie du Baghirmi, à 250 kil. au S. de Massenya.

MOGADIXO. Ville d'Afrique (V. Magadoxo).

MOGADOR (*Souerah* en arabe). Le port le plus important du Maroc sur le littoral atlantique, par 31°30′29″ lat. N. et 12°8′02″ long. O. Paris. Le nom de Mogador lui vient du tombeau d'un saint, Sidi Mogdoul, petit sanctuaire qui se trouve à 5 kil. au S. de la ville. L'emplacement actuel de Mogador et aussi la petite île qui se trouve à l'entrée de la baie peuvent être assimilées à l'antique Tamusiga, et les vestiges que l'on a trouvés au fond de la mer, tels qu'amphores, etc., confirment cette opinion. Un petit port existait ensuite, ainsi que le prouve une carte espagnole de 1608, mais la ville actuelle a été construite un peu avant la fin du siècle dernier, de 1760 à 1773, les uns disent par un architecte génois et par des esclaves et ouvriers italiens, les autres par un ingénieur français du nom de Cornut, et par les prisonniers de la malheureuse expédition sur Larache de Duchaffault. La ville a été bâtie de toutes pièces par ordre du sultan Mohammed, qui voulait y attirer le mouvement commercial du Sous afin de mieux posséder sous son autorité cette source de richesse pour les douanes de son empire, à une vingtaine de lieues au S. de l'embouchure du fleuve Tensift ; depuis cette époque, Mogador s'est emparée de tout le commerce du S. de l'empire. La ville est bâtie sur une langue de sable qui avance en mer et qui n'est élevée que de quelques pieds au-dessus du niveau de la haute mer, de telle sorte qu'au moment de la marée la ville est entourée d'eau. Une chaîne de récifs, qui s'étend du N. au S., en dehors de la plage, la défend contre la mer du large et la rend inaccessible aux embarcations de tous les côtés, sauf au S., côté où est le port. Mogador est entourée par un mur crénelé, avec des tours carrées, à intervalles égaux et semblables entre elles. Ces murs, qui sont en plâtre blanc, s'étendent aussi dans l'intérieur de la ville qu'ils divisent en trois quartiers : la Kasbah, où résident les autorités, les consuls européens et la garnison ; la ville proprement dite et le Mellah ou quartier spécial réservé aux juifs. On évalue la population totale à environ 16.000 âmes, en y comprenant 4.000 juifs. Les fortifications de Mogador sont toutes en pierre, bien construites, assez bien entretenues ; réunies à l'île de Mogador, elles constituent un bon système de défense qui, dans d'autres mains, ferait de la ville une véri-

table place forte. Sur l'île, on trouve dix batteries demi-circulaires sans grande valeur militaire. Cette île est madréporique; elle abrite un peu de la houle la partie de la rade qui est à l'E. Elle est couverte de sable et de terre végétale à partir d'une certaine hauteur. On y voit une mosquée avec un minaret et trois casernes. Il y a aussi des citernes. On trouve sur l'île du sel de bonne qualité qui s'y dépose naturellement. Mogador a été bombardée en 1844 par l'escadre française que commandait le prince de Joinville. La température de Mogador est très douce et agréable; en été, les vents du N.-E. purifient l'atmosphère, neutralisent l'effet de l'évaporation des immondices entassés dans les rues, celle de débris des tanneries accumulés dans la ville, et maintiennent une fraîcheur constante et saine. Le thermomètre s'y maintient de 17°,8 à 21°; en hiver, les vents sont variables, soufflant par intervalles du S.-O. au N.-O., qui alternent avec les brises de N.-E. Les premiers apportent des pluies considérables, mais de courte durée; les brises nettoient le ciel et font baisser la température. Jusqu'à la fin de décembre, le thermomètre s'y maintient entre 17°8 et 18°8 en tenant compte des variations occasionnées par les vents, et il ne baisse point au-dessous de 14°4. L'Angleterre, l'Espagne, la France entretiennent à Mogador des consuls, mais l'Angleterre, l'Allemagne et la France seules prennent part au commerce de ce port. Les vapeurs espagnols qui y touchent n'y opèrent point. Les transactions de la place de Mogador se sont élevées, en 1891, à 15.725.600 fr., répartis ainsi: Angleterre, 9.573.800 fr.; Allemagne, 1.607.400 fr.; France, 4.543.800 fr. On exporte de Mogador de l'huile, des grains, quelques rares produits du Soudan, et on y importe les sucres, bougies, cotonnades, thés, etc. (V. aussi Maroc [Commerce]).

H.-M.-P. de La Martinière.

Bibl. : Balausa, *Voyage de Mogador à Maroc*, dans *Bulletin Soc. géogr. Paris*, 1868. — D. Thévenin, *Du climat de Mogador*, dans *Bulletin Soc. géogr. Paris*, 1868.

MOGADOR (V. Chabrillan [La comtesse Lionel de]).

MOGADOURO. Ville du Portugal (prov. de Traz os Montes), à 72 kil., par la route, de Bragance, au pied des *Cimes* du même nom, sur un plateau de 700 m. d'alt.; 1.180 hab. Dans ses environs se trouvent la chute ou *Faia de Agua alta* et le rocher du *Peredo*, au milieu du Douro. Jadis florissante, elle a été ruinée par la mort des marquis de Tavora, condamnés en 1759 pour attentat contre le roi José.

MOGALLI (Cosimo), graveur italien, né à Florence en 1667, mort en 1730. Sa vie est très peu connue: on sait qu'il avait reçu du sculpteur Foggini des leçons de dessin, mais on ignore de qui il apprit la gravure, où il se distingua. Cosimo Mogalli exécuta d'après Titien, Raphaël, Rubens et Van Dyck, ses planches les plus célèbres; il faut citer également celles qu'il donna au recueil intitulé le *Musæum Florentinum*. Ses enfants, *Nicolas* et *Thérèse* Mogalli, furent élèves du graveur Picchianti; ils ont laissé aussi des travaux intéressants: c'est à Nicolas Mogalli qu'est due l'illustration des *Monumenti antichi inediti*, de Winckelmann. G. C.

MOGEVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Etain; 320 hab.

MOGGALÂNA ou **MAOUDGALYÂYAYANA**, appelé aussi Kolita, un des deux principaux disciples du Bouddha, appartenait à une riche famille brahmanique qui contraria d'abord sa vocation. Il se lia d'amitié avec Sâripoutra (autrement dit Oupatichya), fils de brahmane comme lui. Tous deux, cherchant l'Amrita, la sagesse parfaite, s'adressèrent à différents chefs d'Ecole qui ne les satisfirent pas. Ils finirent par en trouver un qui leur annonça la naissance de Sâkya, le vrai révélateur de l'Amrita, et mourut en leur léguant ses 500 disciples. Ils se les partagèrent et se jurèrent mutuellement que le premier d'entre eux qui trouverait l'Amrita le communiquerait à l'autre. La rencontre de Sâkyamouni à Râdjagriha mit le comble à leurs vœux; ils adhérèrent à son enseignement avec leurs 500 élèves et devinrent ses deux principaux disciples. Sâripoutra se distinguait par sa science, Moggalâna par ses prodiges; il possédait tous les secrets de la *Riddhi* (puissance surnaturelle). Il est très souvent question de ces deux personnages ordinairement représentés aux côtés de leur maître. Bien plus âgés que lui, ils le précèdent dans la tombe ou plutôt dans le Nirvâna. Sâripoutra y entra le premier, Moggalâna peu après, mais d'une manière horrible. Les Tîrthikas jaloux avaient payé 1.000 bandits pour le tuer. Pendant deux mois, il échappa à leur poursuite par son pouvoir surnaturel; mais il finit par se laisser prendre. Son corps fut broyé comme dans un mortier et les débris en furent dispersés dans les champs. Mais il les rassembla par son pouvoir surnaturel et vint se présenter à son maître pour lui faire ses adieux. — Dans une existence passée, Moggalâna s'était débarrassé de ses parents en les assassinant dans une forêt et en jetant leurs corps dans un fossé. Il avait bien passé des centaines et des milliers d'années dans l'enfer pour expier ce crime; mais il lui restait à subir les souffrances de la mort qui fut, du reste bien vengée, car le roi Adjâtasatrou fit saisir les coupables et ordonna de les enterrer jusqu'à mi-corps; puis, ce qui s'élevait au-dessus du sol fut consumé par le feu. Le nom de Moggalâna est souvent précédé de l'épithète Mahâ, « grand ». L. Feer.

Bibl. : Csoma de Körös, *Analyse du Kandjour*, dans *Asiatic Researches*, XX, et *Annales du musée Guimet*, II. — Spence Hardy, *A Manual of Buddhism*. — Bigandet, *Vie de Gautama*.

MOGGI (Moggio), poète italien, né à Parme vers 1330. On ignore l'époque exacte de sa mort, mais il vivait encore en 1380. Pétrarque, dont il était l'ami, l'invita à venir à Milan pour se charger de l'éducation littéraire de son fils naturel Jean (*Variarum* 20), mais il paraît avoir décliné cette offre. Il résida cependant quelque temps à Milan en qualité de précepteur des fils d'Azzo da Correggio, Giberto et Luigi. Nous n'avons de ce poète qu'une épître en vers latins adressée à Pasquino, chancelier de Galéas Visconti, podestat de Milan. Cette épître a été publiée par l'abbé Lazzeri.

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, (éd. de Rome), 1783, V, 527.

MOGHAR. Nom de deux ksour, sur le versant méridional de l'Atlas saharien, dans la province d'Oran, à 335 kil. au S. d'Oran, situés sur l'oued Moghar, une des branches supérieures de l'oued Nahmous. Le premier, en amont, est appelé *Moghar Foukani*, ou d'en haut; le second, à 11 kil. plus bas sur la rivière, est appelé *Moghar Tahtani*, ou d'en bas. Tous deux sont assez misérables et n'ont que quelques milliers de palmiers; mais ils ont quelque importance stratégique parce qu'ils sont sur une des routes suivies par les nomades et servent de dépôts aux Hamian Gheraba. C'est là qu'éclata, en 1881, la révolte de Bou-Amena, qu'on appela bientôt le sultan de l'oued Nahmous; les ksour furent détruits par nos colonnes, mais on les a relevés depuis et on y a établi, en 1883, un détachement de spahis en poste avancé. E. Cat.

MOGILA ou **MOHYLA** (Pierre), ecclésiastique russe, né vers 1597, mort en 1647. D'origine roumaine, il devint métropolite de Kiev (1632) et rédigea en 1643 la « confession de foi orthodoxe de l'Eglise catholique d'Orient », qui est devenue capitale pour l'Eglise grecque. Elle est publiée dans les *Libri symbolici ecclesiæ orientalis* de Kimmel (Iéna, 1843). Goluben a écrit la biographie de Mogila (Kiev, 1883).

MOGILALISME. D'après le sens étymologique, *mogilalisme* servirait à désigner, d'un seul mot, toute difficulté d'articuler; c'est dans ce sens que nous l'employons. Mais Kussmaul qui a poussé, jusqu'à l'exagération, la classification de toutes les imperfections quelconques de la parole, désigne sous ce nom l'impossibilité de former tel ou tel son. « Malgré la meilleure conformation de l'organe de la parole, un individu, dit-il, ne sera pas en état de pro-

noncer des sons isolés et des classes entières de sons quand il ne s'y est pas exercé dans sa jeunesse, aucun homme ne pouvant prononcer les sons de tous les peuples de la terre. Il existe donc des *mogilalies nationales et dialectiques.* » Ainsi, un Français, par exemple, apprenant une langue étrangère et prononçant mal une consonne : la *j* espagnole, le *th* anglais, le *chtch* russe, etc., Kussmaul le déclare atteint de mogilalisme! En ce qui me concerne, je m'en tiens à l'expression étymologique et j'ajoute que ce mot est peu usité. Dr Chervin.

Bibl. : Kutsmaul, *les Troubles de la parole* (trad. fr.); Paris, 1884.

MOGILOV (V. Mohilev).

MOGNARD. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Albens; 435 hab.

MOGNENEINS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoissey ; 1.007 hab.

MOGNEVILLE (*Moineville*, *Moigneville*). Com. du dép. de l'Oise, cant. de Liancourt, arr. de Clermont ; 411 hab. Le territoire est en petite culture et produit beaucoup de noix et de cerises. Ateliers de saboterie. L'église, dédiée à saint Denis, a une façade reconstruite en 1381 ; la nef, lambrissée à l'intérieur, a sur chaque face trois petites fenêtres de la même époque ; le clocher est central, carré et fort remarquable par ses ornements ; le premier étage a des fenêtres romanes bouchées ; le deuxième, de l'époque de transition, a des ogives lourdes à boudins ; au-dessus, on voit une corniche romane. La maçonnerie entière est figurée en écailles de poissons. Dans la chapelle de la Vierge, on peut voir les débris d'un monument du xive siècle entouré d'une niche à fronton et crochets. Les fonts baptismaux représentent un énorme chapiteau roman. Sur le coteau, à l'E. du village, un bloc de pierre fendu au milieu, appelé pierre de la Roque, passe pour un monument celtique. C. St-A.

MOGOD. Population de Tunisie, occupant les montagnes de l'extrémité N. du pays, autour du cap Serrat, au N.-E. de la Kroumirie. A demi-nomades, les Mogod sont au nombre de 15.000 environ.

MOGODOM. Hauteurs du Sahara central, à l'E. de l'oasis de Kaouar (alt. 630 m.). — Une ville du Bomon (lat. N., 11° 37′ ; longit., 9° 28′) porte le même nom.

MOGOKARE. Rivière de l'Etat d'Orange (V. Caledon).

MOGOREB. Territoire du Soudan égyptien, confinant à l'E. au pays de Kaa Sala et au N. à la vallée de Baraka.

MOGOUNG (*Moung-Khoung*). Ville de la Haute-Birmanie, 120 kil. N. de Bhamo, sur le Mogoung, affl. dr. innavigable de l'Iraouadi. Mines de jade et d'ambre.

MOGUER. Ville d'Espagne, province de Huelva, sur la rive gauche de l'estuaire du rio Tinto; 8.750 hab. Commerce important de crin, d'eaux-de-vie et de vinaigre.

MOGUES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 355 hab.

MOHA (Agric.). Le moha (*Panicum germanicum*), originaire de Hongrie, appartient à la famille des graminées et est surtout cultivé comme plante fourragère. Sa tige peut atteindre 1 m. de hauteur, ses feuilles sont planes, vertes, lavées de rouge; les fleurs sont verdâtres. Chaque pied porte de 6 à 15 tiges. Cette plante demande une terre plutôt légère; quoique peu exigeante, il est certain qu'une bonne fumure augmente son rendement d'une manière appréciable. On sème depuis le mois d'avril jusqu'en juin, à la dose de 30 kilogr. de graines par hectare, sur un sol parfaitement ameubli et exempt de mauvaises herbes. La semence est répandue à la volée. — Au début, la végétation du moha est très lente, mais dès que les premières feuilles sont formées, la plante monte rapidement. La croissance dure deux ou trois mois, au bout desquels l'épi se forme. C'est à ce moment qu'il faut couper. Le produit obtenu est consommé par le bétail, après fanage ou en vert; dans ce dernier cas, le rendement varie entre 15.000 et 20.000 kilogr. par hectare, et 100 kilogr. de vert donnent 50 kilogr. de foin sec; toutefois, étant donné que la plante est assez grosse, l'opération du fanage est longue. Le moha convient surtout aux bêtes bovines et aux moutons. — Ce fourrage peut être cultivé seul ou bien associé à d'autres plantes fourragères ; souvent on le sème avec du sarrasin, du colza, des vesces de printemps, etc.

MOHA. Com. de Belgique, prov. de Liège, arr. de Huy, sur la Méhaigne, affl. de la Meuse; 3.800 hab. Stat. du chem. de fer de Landen à Ciney. Moha était autrefois le chef-lieu d'un comté qui comprenait 52 villages. On voit encore les ruines grandioses du château des comtes.

MOHÁCS. Ville hongroise située dans le comitat de Baránya. Ses 13.000 hab. font beaucoup de commerce agricole, mais la célébrité de ce lieu est surtout historique. C'est là que Soliman le Magnifique, le 29 août 1526, vainquit et tua le roi Louis II, désastre qui ruina pour longtemps l'indépendance magyare; là aussi que, le 12 août 1687, Charles de Lorraine remporta sur les Turcs une victoire décisive.

MOHAIR (Tiss.). Nom donné à la laine que fournissent les chèvres d'Angora : elle est très blanche, très longue en même temps que fine et douce, mais généralement mélangée d'une forte proportion de poils ou jarres; on la file comme la laine qui provient des moutons, et on en fabrique des tissus au toucher doux et soyeux qui dans le commerce sont désignés sous le même nom. P. Goguel.

MOHAMMED, le fondateur de l'islamisme, l'envoyé d'Allah, le *sceau des prophètes* (c.-à-d. celui qui clôt leur série et complète les enseignements de tous les autres). Le nom de Mahomet, sous lequel il est connu en Europe depuis le moyen âge, n'est qu'une corruption du précédent. Le mot *Mohammed* signifie le *très loué*, de la racine *hamada*, louer, glorifier. D'après une tradition musulmane, la mère du prophète, Amina, étant enceinte, aurait reçu en songe, d'un ange du Seigneur, l'ordre de nommer Mohammed l'enfant qui allait naître d'elle. Par une coïncidence singulière, un nom provenant de la même racine *hamada*, et presque l'exact synonyme de Mohammed, *Ahmed*, était très probablement employé chez les chrétiens d'Arabie pour désigner le Paraclet (Ahmed, le très glorieux, le très insigne, est la traduction de περικλυτός substitué par erreur à παράκλητος). De ce fait, les théologiens musulmans ont, à maintes reprises, tiré argument pour montrer que les livres sacrés du christianisme avaient prédit la venue du prophète. Le Coran lui-même fait visiblement allusion à cette similitude de noms dans le curieux passage que voici (soura 61, v. 6) : « *Jésus, fils de Marie, disait : O enfants d'Israël, je suis l'apôtre de Dieu envoyé vers vous pour annoncer la venue d'un apôtre après moi dont le nom sera Ahmed* » ; et, suivant Sprenger, ce verset se réfèrerait même d'une façon particulière au passage de l'Evangile de Jean (xvi, 17) où Jésus promet à ses disciples la descente future du Paraclet.

Mohammed naquit à La Mecque vers l'année 571. La chronologie musulmane fixe exactement le jour de sa naissance au 20 avr. 571. Mais cette date, quoiqu'elle ait été établie dès le premier siècle de l'hégire, doit être tenue pour conventionnelle. Il appartenait à la famille des Banou Hachim. Il est fort douteux que les Banou Hachim fissent partie du groupe puissant de l'aristocratie mecquoise, connu sous le nom de Coraïchites. La généalogie, par laquelle les biographes musulmans rattachent Hachim, le bisaïeul du prophète à Coraïch, l'ancêtre supposé des Coraïchites, ne mérite aucun crédit. Quoi qu'en disent ces auteurs, la famille du futur prophète ne comptait vraisemblablement pas parmi les plus haut placées de La Mecque. Ils nous apprennent eux-mêmes qu'elle était pauvre, dans une ville de négoce, où la richesse assurait le premier rang, et qu'aussi, les chefs des Coraïchites refusèrent de croire à la mission divine de Mohammed, parce que Dieu n'avait pu élire pour apôtre un homme de naissance modeste et de fortune plus modeste encore.

On sait peu de chose de l'enfance et de la jeunesse de

Mohammed. Le seul témoignage d'une authenticité indiscutable sur les premières années de sa vie nous est fourni par le Coran (soura 93, v. 3-8) « *Ton seigneur ne t'a pas oublié, il ne t'as pas pris en haine. La vie future vaut mieux pour toi que la vie présente. Dieu t'accordera des biens et tu seras satisfait. N'étais-tu pas orphelin et ne t'a-t-il pas accueilli? Il t'a trouvé égaré et il t'a guidé. Il t'a trouvé pauvre et il t'a enrichi.* » La partie des biographies musulmanes relative à cette période de l'existence du prophète est fabriquée de toutes pièces. Elle est riche en détails tendancieux, en épisodes merveilleux. Le père du prophète, Abd Allah, serait mort avant que l'enfant vînt au monde. Amina, qui était d'une santé délicate, aurait confié le nouveau-né à une jeune Bédouine nommée Halima. Mohammed aurait vécu au désert auprès de sa nourrice jusqu'à l'âge de cinq ans. C'est là qu'un jour, tandis qu'il jouait avec d'autres enfants, deux anges se seraient présentés à lui, lui auraient fendu la poitrine et rempli le cœur de courage et de foi. Revenu à La Mecque, il aurait perdu successivement sa mère, puis son grand-père paternel, Abdoul Mottalib, et se serait trouvé à l'âge de neuf ans sans autre soutien que son oncle Abou Talib. Obligé de pourvoir aux besoins de sa vie, il aurait exercé d'abord le métier de berger, puis celui de conducteur de caravanes. Il aurait fait plusieurs voyages en Syrie, et dans l'un d'eux, aurait rencontré un *rahib* (moine chrétien), nommé Bahyra, qui, reconnaissant en lui les signes de la prophétie, lui aurait prédit son élévation future. Enfin vers sa vingtième année, il serait entré au service d'une riche veuve de La Mecque, Khadidja, notablement plus âgée que lui, et qu'il devait épouser cinq ans plus tard. De cette union naquirent six enfants : deux fils qui moururent en bas âge et quatre filles. La plus célèbre de ces dernières est Fatima qui épousa plus tard son cousin Aly, fils d'Abou Talib.

Les renseignements nous font également défaut sur la période de la vie du prophète, postérieure à son mariage et antérieure aux débuts de sa prédication. Il semble qu'il ait mené sans grand succès l'entreprise commerciale dont sa femme lui abandonna la direction. Les auteurs musulmans nous rapportent qu'il était fort estimé de ses compatriotes, qu'on lui avait décerné le surnom d'*Amin*, l'homme auquel on peut se fier, et qu'il était fréquemment choisi comme arbitre dans les contestations commerciales. Enfin, ils se plaisent, à nous le montrer préludant, dans une circonstance importante, au rôle considérable que Dieu lui réservait par la suite. On retrouve chez tous les biographes du prophète le récit édifiant que voici : lorsque Mohammed atteignit l'âge de trente-cinq ans, les Mecquois rebâtirent le temple sacré de la Ka'ba. Les principaux personnages de la cité se disputèrent l'honneur de poser, à la place qui lui était réservée dans le nouvel édifice, la pierre noire, objet de la vénération de toute l'Arabie. L'un d'eux proposa enfin de s'en rapporter au jugement de l'homme qui le premier franchirait l'enceinte sacrée. Mohammed, quelques instants après, apparut sur le seuil. On le mit au courant du débat, et on l'en fit juge. Il plaça les représentants des quatre plus grandes familles de La Mecque aux quatre coins d'un tapis sur lequel il fit élever la pierre noire jusqu'à la hauteur de la niche ménagée pour la recevoir. Lui-même alors la saisit et la scella dans le mur de ses propres mains.

C'est pendant cette période de sa vie que Mohammed fut soumis aux influences qui déterminèrent sa tardive vocation prophétique (il avait quarante ans passés lorsqu'il reçut sa première révélation). Quelles purent être ces influences? On est généralement d'accord pour reconnaître que l'Arabie fut, à la fin du VIIe siècle, le théâtre d'un mouvement religieux qui eut dans l'islam son aboutissant naturel. Le vieux paganisme (culte des dieux locaux) que Mohammed allait définitivement jeter à terre, avait perdu toute vitalité. Les relations avec la province grecque de Syrie, et l'Abyssinie, la présence dans le Hidjaz et le Nadj de nombreuses communautés juives et chrétiennes, et aussi d'adeptes des sectes hétérodoxes *elkasaïtes* et *sabiennes* (Baptistes), avaient pu répandre dans la péninsule l'idée du monothéisme, une connaissance approximative des légendes bibliques et des dogmes principaux du christianisme et du judaïsme. Toute une classe d'individus, connus sous le nom de *hanifs*, n'étant plus satisfaits par le culte des dieux locaux, aspiraient à une forme plus haute de religion. Les noms de quelques-uns d'entre eux nous ont été rapportés par les auteurs arabes : Zaïd ibn Amar, Othman ibn Howaïrith, enfin Waraca ibn Naufal, cousin de Khadidja, qui joue un rôle important dans l'histoire des débuts du prophète. Suivant les mêmes auteurs, Waraca avait traduit en arabe une grande partie des livres sacrés juifs et chrétiens. Ces *hanifs* ne formaient vraisemblablement pas une secte déterminée. Ils avaient en commun des tendances plutôt que des croyances précises. Leur idéal aurait été de restaurer dans toute sa pureté le culte monothéiste pratiqué jadis par Abraham, qui n'était ni juif ni chrétien. Ils s'abstenaient de vin, de sacrifices sanglants, et se livraient à des pratiques d'ascétisme.

C'est à de semblables pratiques que se livrait Mohammed lui-même, suivant les biographes musulmans, lorsqu'il reçut pour la première fois communication de la parole divine. Voici dans ses principaux traits la narration du plus ancien de ces biographes, Ibn Ishac. Dans le mois de ramadan, Mohammed s'était retiré à quelque distance de La Mecque, au mont Hira, pour y méditer solitairement. Une nuit l'ange Gabriel s'offrit à ses yeux, le pressa et lui présentant un parchemin couvert d'écritures, lui dit : « Lis ». — « Je ne lis point », répondit Mohammed. L'ange renouvela son ordre, et Mohammed lui fit la même réponse. Enfin pour la troisième fois l'ange lui dit : « Lis au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme de sang coagulé. Lis! ton Seigneur est le très généreux, celui qui apprend. Il a appris à l'homme à se servir du *kalam*, ce que l'homme ne savait pas ». Cette première révélation a pris place dans le Coran où elle forme les versets 1 à 5 de la soura 96. Mohammed, plein de terreur, revint auprès des siens. Il se croyait possédé d'un djinn et mit Khadidja au courant de la vision qu'il venait d'avoir. Khadidja, partageant les craintes de son époux, se hâta de consulter le savant Waraca ibn Naufal. Celui-ci la rassura; il lui apprit qu'à n'en pas douter, Mohammed avait été choisi par Dieu pour être l'apôtre des Arabes, et qu'il avait reçu communication du *Nomos* jadis révélé à Moïse. — Nous n'avons pas sur les débuts de la mission prophétique de Mohammed d'autres renseignements que ce merveilleux récit. Il faut donc se résigner à ne connaître que peu de chose de leur histoire. Il est certain toutefois que, dans les premières années, sa prédication ne s'étendit pas au delà du cercle intime de ses parents et de ses amis. Il ne groupa autour de lui, jusque vers 613 qu'un très petit nombre d'adeptes. Ses filles, son affranchi et fils adoptif Zaïd ibn Haritha, son cousin paternel Aly fils d'Abou Talib, son ami Abou Bakr, formèrent la communauté musulmane primitive. Quelques autres Mecquois, recommandables par la pureté de leurs mœurs, embrassèrent aussi l'islamisme dès les premières années. De ce nombre furent Zobaïr, Sa'd ibn Aby Wakkas, Talha, enfin Othman ibn Affan, plus tard calife et dont la conversion semble due surtout à l'amour que lui inspira la fille du prophète, la belle Rokayya. Les souras les plus courtes, celles qui ont été placées à la fin du Coran, au moment de la rédaction définitive, nous offrent la doctrine prêchée par Mohammed dans cette première période de son apostolat. La partie dogmatique y est très peu développée. Elle se réduit à l'affirmation pure et simple de l'unité divine (*taouhid*). Allah est le *créateur*, le souverain Seigneur de toutes choses. Le spectacle de l'univers doit convaincre de son omnipotence. L'homme est la chose *créée* et ses rapports avec Allah sont ceux de l'esclave avec son maître. En revanche, ces premières souras portent très visiblement l'empreinte de préoccupations d'ordre social. Le désir

d'acquérir des biens y est énergiquement attaqué. La richesse y est désignée comme la source de toute corruption. Elle engendre l'orgueil. Elle éloigne l'homme de son seigneur, tandis que l'aumône, la pratique des bonnes œuvres l'en rapprochent. Il faut assister les pauvres et les orphelins (souras 74, 80, 83, 90, 92, 93, 102, 103, 104, 107). Au reste, la fréquence des prescriptions coraniques relatives aux orphelins mérite d'être remarquée. Elles ne sont pas limitées à cette première période; elles se retrouvent dans les souras médinoises (soura 4). A côté de tant d'idées et de dogmes empruntés, elles nous offrent l'expression évidente de sentiments très personnels à Mohammed et du souvenir persistant qu'avaient laissé en lui les jours malheureux de son enfance. Après deux ou trois années, le prophète crut le moment venu d'élargir le cercle de sa propagande, et de s'adresser à la masse de ses concitoyens. Il obtint peu de succès. Chez la *Mala*, ou aristocratie commerçante de La Mecque, particulièrement, il se heurta non pas à une hostilité déclarée, mais à l'indifférence. Le penchant à la raillerie, l'incrédulité en matière religieuse parfaitement compatible avec des pratiques de culte dépourvues de mysticisme, étaient très répandus dans ce milieu de riches marchands. Ces habitudes d'esprit interdisaient au prophète tout espoir de recruter parmi eux de nombreux adeptes; mais elles l'auraient aussi longtemps garanti contre les persécutions, si sa prédication n'avait revêtu alors un caractère de polémique qu'elle n'avait pas auparavant. Sa dogmatique se précisa à la lutte. Il affirma nettement le caractère divin de sa mission, et du Coran qu'Allah révélait par sa bouche. Il menaça les incrédules et les railleurs du châtiment céleste: au jour du jugement dernier, ils seraient précipités dans la géhenne, tandis que les croyants qui pratiquaient les bonnes œuvres recevraient une récompense éclatante. Peut-être même Allah hâterait-il sa vengeance. N'avait-il pas détruit, dans le passé, des peuples qui n'avaient pas voulu écouter ses prophètes; et Mohammed citait, à l'appui de ses menaces, des exemples tirés, soit de récits bibliques (Pharaon et son armée, Sodome et Gomorrhe), soit de légendes très répandues dans l'Arabie antéislamique (peuples de Ad et Thamoud). Enfin il attaqua ouvertement la religion nationale de ses compatriotes. Cette religion était un polythéisme où, à côté du culte d'Allah (*al ilah* le dieu par excellence), trouvaient place les cultes d'un certain nombre de divinités tribales (l'islamisme n'a pas fondé le culte d'Allah; il a simplement défendu le *tachrîk*, c.-à-d. «le fait de donner des compagnons» à ce dieu suprême). Parmi ces divinités figuraient Hobal, patron de Coraïch, Manat, al Ouzza, al Lat, protecteurs ou protectrices de tribus voisines qui formaient avec les Mecquois une vaste confédération. Le temple de la Ka'ba était le sanctuaire commun de ces divinités. Il était le siège d'un culte aux rites très primitifs, auquel participait toute l'Arabie, et que l'islamisme a conservé: chaque année un pèlerinage ou *hadjdj* attirait à la Ka'ba de tous les points de la péninsule un concours immense de visiteurs; un important marché coïncidait avec cette solennité religieuse. Grâce à l'industrie des Coraïchites, la Ka'ba était devenue le Panthéon, comme La Mecque, l'entrepôt général de toute l'Arabie. — Il n'est pas vraisemblable que les attaques de Mohammed contre les dieux nationaux de sa patrie aient blessé la ferveur religieuse des membres de la Mala. Pour eux, la religion était, avant tout, une tradition héritée des ancêtres, une institution politique. Le culte qu'ils rendaient aux divinités patronales des tribus d'alentour était le symbole de l'alliance qui unissait La Mecque à ses voisins. A leurs yeux, la prédication nouvelle constituait surtout un danger social, et c'est à ce titre qu'elle excita leur animosité contre son auteur.

Cependant la prédication publique avait amené quelques conversions. On estime à une quarantaine le nombre des sectateurs de Mohammed vers les années 614-615. Ils se réunissaient d'ordinaire dans la maison de l'un d'eux, Arcam; ils priaient en commun et récitaient des morceaux du Coran. L'aristocratie mecquoise avisa au moyen d'imposer silence au prophète. Il ne pouvait être personnellement l'objet d'aucune violence aussi longtemps que les Banou Hachim ne lui auraient pas solennellement retiré leur protection, en le déclarant *khali'* (rejeté des siens). Telle était en effet chez les Arabes antéislamiques comme chez tous les peuples primitifs, la force des liens du sang, que tous les Banou Hachim, quoique fort peu parmi eux eussent embrassé l'islamisme, n'auraient pas hésité à prendre fait et cause pour le prophète, s'il eût été attaqué. La moindre agression contre lui eût allumé dans La Mecque la guerre civile. Aussi les adversaires de la religion nouvelle et, à leur tête, le fougueux Abou Djahl de la tribu de Makhzoum, firent-ils effort auprès d'Abou Talib, chef des Banou Hachim, pour qu'il brisât entre lui-même et l'imposteur toute solidarité, ou que, par son influence, il obtînt la cessation de cette propagande dangereuse. Mais Abou Talib ne consentit pas à prendre le premier parti, et Mohammed refusa avec force d'abandonner la mission qu'Allah lui avait confiée. La persécution des Coraïchites s'exerça alors sur ceux des musulmans qui n'étaient pas soutenus par un puissant groupe familial; des esclaves convertis à l'islamisme subirent le martyre. Le pieux Abou Bakr réussit à en soustraire plusieurs à la mort, et parmi eux, Bilal, qui fut plus tard le premier *muezzin* de l'islam, en les achetant, puis en leur accordant la liberté. Vers cette époque (615-616), un certain nombre de partisans du prophète, sur son conseil, cherchèrent un refuge en Abyssinie auprès du Négus chrétien. Lui-même resta à La Mecque, avec les autres, et continua sa prédication. Ces réfugiés revinrent bientôt du reste en apprenant qu'un accord momentané était intervenu entre Mohammed et la Mala coraïchite. Il semble bien que cet accord ait été dû à un retour partiel du prophète au paganisme: il aurait consenti à parler avec quelque faveur de certaines des divinités nationales de sa patrie. Bientôt du reste il revint sur ces concessions, déclara qu'elles lui avaient été suggérées par Satan, et reprit de plus belle sa propagande sévèrement monothéiste, et sa polémique contre l'aristocratie mecquoise. Les persécutions menacèrent de recommencer, et une seconde fois, un certain nombre de musulmans, une centaine environ, se réfugièrent en Abyssinie (fin de 616). Cependant, malgré les efforts des ennemis du prophète, de nouvelles conversions à l'islamisme se produisaient. Deux surtout furent d'une importance considérable, celle d'Omar ibn Al Khattab, qui plus tard devait être calife, et celle d'Hamza, l'oncle propre du prophète. Omar, homme d'un tempérament passionné et d'une énergie indomptable, après avoir longtemps manifesté sa haine pour la religion nouvelle, se déclara tout à coup l'un des plus chauds partisans de Mohammed. Les auteurs musulmans attribuent sa brusque conversion au charme qu'il aurait éprouvé à la lecture de quelques morceaux du Coran. Quant à Hamza, qui est demeuré pour les musulmans un modèle de générosité et d'esprit chevaleresque, il est vraisemblable que le spectacle des persécutions exercées par la Mala le détermina à embrasser avec ardeur la cause de son neveu. Par contre, un autre oncle de Mohammed, Abou Lahab, s'était rangé, dès le début, parmi les adversaires les plus acharnés de l'islamisme et poursuivait le prophète de ses railleries et de ses insultes. Cette attitude hostile lui valut l'honneur, fort rare, d'être anathématisé *nominativement* dans une soura du Coran (soura 111). Des divisions s'étaient donc produites dans le sein de la famille même du prophète; et de même, les progrès de l'islamisme avaient troublé l'accord intime de beaucoup d'autres familles. Le danger apparut, dans toute sa gravité, à l'aristocratie mecquoise: la paix intérieure, l'ordre domestique et social étaient fortement menacés à La Mecque, si des mesures énergiques ne réussissaient pas à arrêter net la propagande de l'imposteur. Il fut décidé entre les chefs des

principales familles de la ville, que le groupe tout entier des Banou Hachim serait tenu à l'écart, que toute relation civile et commerciale, *connubium* et *commercium*, serait interdite avec eux aussi longtemps que Mohammed n'aurait pas renoncé à sa prédication. Des serments solennels furent échangés à cette occasion. Peut-être pourrait-on déterminer par là les Banou Hachim à retirer au prophète leur protection ; dans tous les cas, on empêcherait la contagion de l'islamisme de se répandre dans les autres familles de la cité. Les Banou Hachim supportèrent avec constance ce véritable *boycottage*. A l'exception d'Abou Lahab, ils se groupèrent autour de leur chef Abou Talib, et vinrent s'établir dans le *chi'b*, ou quartier de la ville, où il avait sa demeure. Cette retraite dans le *chi'b* (c'est ainsi que cet événement est désigné par les biographes musulmans) se prolongea pendant deux ou trois années, de 616 à 618-619. Suivant ces mêmes biographes, un incident miraculeux y aurait mis fin. Mohammed fut averti par Gabriel que les vers avaient dévoré le pacte écrit, déposé dans la Ka'ba, par lequel ses ennemis s'étaient engagés à tenir à l'écart les Banou Hachim. Il le leur aurait fait annoncer. Après vérification, force aurait été aux chefs de la Mala de reconnaître l'exactitude du fait.

L'année qui suivit la fin de la retraite dans le chi'b, la dixième de la mission du prophète, fut marquée pour lui par deux pertes cruelles. A quelques mois d'intervalle moururent sa fidèle compagne Khadidja, et son oncle et protecteur Abou Talib. D'autre part, sa tentative de réformation religieuse semblait compromise. Après dix années de luttes et d'efforts, il n'avait réussi à grouper autour de lui qu'une faible minorité de ses concitoyens. Depuis la dernière mesure de rigueur prise contre lui, il ne s'était guère produit de conversions. La religion nouvelle paraissait avoir épuisé entièrement la force d'expansion, d'ailleurs fort restreinte, dont elle était capable dans le milieu défavorable où elle était née. C'est alors, que Mohammed eut l'idée féconde, qui devait amener le triomphe définitif de sa prédication. Il songea à faire sortir l'islamisme de La Mecque et à chercher désormais des adeptes parmi d'autres que ses concitoyens. Toutefois il fut mal inspiré en s'adressant d'abord aux habitants de Taïf. Ces riches commerçants, alliés des Coraïchites, accueillirent par de sanglantes railleries le prophète qui s'était dérangé, avec son fidèle Zaïd, pour leur porter la bonne parole. Suivant les biographes arabes, ils le chassèrent même de leurs murs à coups de pierres. Des tentatives de propagande auprès des Banou Kinda et des Banou Amir demeurèrent également infructueuses. Mais Mohammed devait trouver enfin, dans les habitants de Yathrib, les auxiliaires qui allaient assurer le succès de la religion nouvelle.

Yathrib avait été originairement peuplée par des Juifs. Environ un siècle avant l'hégire, deux grosses tribus arabes venues du Yémen, celle de Aous et celle de Khazradj, avaient conquis le territoire de cette ville et réduit au rôle de clients les premiers possesseurs. Depuis, Arabes et Juifs avaient vécu à côté les uns des autres, ces derniers formant trois groupes distincts, Banou Nadyr, Banou Koraytza, Banou Kaynoka. Le contact continuel de leurs clients israélites avait familiarisé les Aousites et les Khazradjites avec les principales idées du judaïsme : monothéisme, prophétisme, messianisme. Ils n'ignoraient pas que les Juifs attendaient un envoyé du Seigneur, par lequel ils régneraient sur toutes les nations de la terre. Au pèlerinage de 620, Mohammed, conformément à la nouvelle ligne de conduite qu'il avait adoptée, prêchait sa doctrine aux nombreux Arabes que la grande solennité religieuse avait attirés à La Mecque. Un groupe de Khazradjites prêta attention à ses paroles. L'idée que Mohammed pouvait bien être le Messie dont parlaient les Juifs, qu'il était de race arabe, et que par suite, les Arabes obtiendraient, en marchant à sa suite, les avantages promis, se présenta facilement à leur esprit. Revenus à Yathrib, ils répandirent parmi leurs concitoyens la nouvelle qu'un prophète était apparu à La Mecque, et l'année suivante, au moment du pèlerinage, douze habitants de Yathrib, pour la plupart Khazradjites, vinrent trouver Mohammed, et après avoir écouté sa prédication, convinrent avec lui d'un rendez-vous sur la colline d'Acaba, à quelque distance de La Mecque. Là, ils se lièrent par serment au prophète, et firent profession de foi à l'islamisme. Cet événement est désigné par les historiens arabes sous le nom de « premier serment d'Acaba ». Ils retournèrent à Yathrib en compagnie d'un musulman de la première heure, Mos'ab ibn Omair, qui devait répandre parmi Aous et Khazradj les enseignements de son maître. La propagande de Mosa'b fut si active, et reçut à Yathrib un accueil si favorable qu'au pèlerinage suivant (622) le prophète vit venir à lui plus de 70 habitants de cette ville. Ce fut de nouveau sur la colline d'Acaba qu'il leur donna rendez-vous. Les gens de Yathrib se déclarèrent prêts à croire en lui et en sa mission, à observer les prescriptions de l'islamisme, à protéger l'envoyé d'Allah contre ses ennemis « comme ils protégeaient leurs femmes et leurs enfants ». Ce fut le second serment d'Acaba. La plupart des historiens orientaux rapportent qu'al Abbas ibn Abdoul Mottalib, oncle de Mohammed, l'accompagna à Acaba et prit une part active à la conclusion de l'alliance avec les gens de Yathrib. Notamment il les aurait solennellement investis du devoir, qui, jusque-là, lui était incombé, de protéger son neveu. Cette tradition mérite peu de crédit. Elle paraît être née d'une confusion très explicable entre al Abbas ibn Abdoul Mottalib et al Abbas ibn Obada, un des hommes de Yathrib présents au second Acaba, et qui se déclara chaud partisan du prophète. Plus tard elle fut, selon toute vraisemblance, complaisamment accréditée, à l'époque où les descendants d'al Abbas ibn Abdoul Mottalib étaient au pouvoir, parce qu'elle faisait jouer à leur ancêtre un rôle honorable dans l'histoire de l'époque héroïque de l'islam.

A partir de cette date, la résolution de Mohammed fut arrêtée, de transporter à Yathrib le siège de son apostolat. La menace de nouvelles persécutions de la part des Coraïchites, qui avaient eu vent de l'accord conclu à Acaba, hâtèrent l'exécution de son projet. Sur son ordre, les musulmans commencèrent à quitter La Mecque par petits groupes dès le mois d'avr. 622. Cent à cent cinquante individus des deux sexes émigrèrent ainsi à Yathrib. Quelques mois après, lui-même, en compagnie du fidèle Abou Bakr, abandonna sa ville natale et se mit en route pour Yathrib (Légendes de la poursuite des Coraïchites et du refuge dans la caverne). Il atteignit le territoire de cette ville le 22 sept. 622. Cet événement est connu sous le nom d'*Hégire* (al Hidjra, l'*émigration* ou la *séparation*), et il sert de point de départ à l'ère musulmane. Yathrib s'appela dès lors *Madinat annabi*, la ville du prophète, par abréviation *Almadina*, dont nous avons fait Médine.

Avec l'hégire commence une nouvelle période de la vie de Mohammed. Rarement un fait d'une telle importance se produit dans une existence humaine. Par là, il fut donné au prophète, chose rare pour les fondateurs de religion, de réaliser effectivement, de son vivant même, la réforme qu'il avait conçue. A Médine, sa doctrine dut subir des changements notables. Un islamisme médinois se superposa à l'islamisme primitif. Les nécessités du milieu, la lutte, d'un caractère différent de celle qu'il avait soutenue à La Mecque, le succès, firent apparaître, puis prévaloir dans son enseignement des idées nouvelles. A partir de l'hégire, il se trouva, par la force des choses, en même temps qu'il fondait une religion, devoir organiser pratiquement une société. Il fut apôtre, législateur, politique, guerrier et souvent despote.

Mohammed résida d'abord à Koba, village de la banlieue de Médine, puis à Médine même dans la maison de Ma'd. Près de sa demeure, il fit bâtir une mosquée. Quant aux

réfugiés mecquois, qui furent appelés *mohadjirs* (émigrés), ils logèrent chez les Médinois convertis à l'islam, qui reçurent le nom d'*ansars* (aides). Mohadjirs et Ansars se lièrent individuellement, sur l'ordre du prophète, par des serments de fraternité. Cette fraternité fictive ou *mouâkha,* devait produire des effets aussi complets que ceux de la parenté par le sang ; elle engendrait même un droit de succession (soura 8, v. 73). De plus, les Ansars, pour fournir à la subsistance des Mohadjirs, généralement dénués de ressources, leur abandonnèrent une part du produit de leurs propres terres. Les Ansars appartenaient en majorité à Khazradj. C'était surtout parmi les gens de cette tribu que la propagande de Mosa'b ibn Omair s'était utilement exercée. La plupart de ceux qui avaient assisté au second Acaba étaient des Khazradjites ; d'autres embrassèrent l'islam dès l'arrivée du prophète. Par contre, les Aousites montrèrent généralement moins d'empressement. Le prophète se trouva à Médine en présence d'un nombre asssz considérable d'adeptes de religions monothéistes : chrétiens, sabiens, juifs surtout. Il a déjà été dit que trois grosses tribus juives habitaient le territoire de Médine. Beaucoup d'autres Israélites, sans former de groupes sociaux distincts, vivaient, à titre de clients, au milieu des différentes fractions de Aous et Khazradj. Mohammed les considéra d'abord avec faveur, comme les meilleurs auxiliaires de sa propagande monothéiste, comme les gardiens des livres divins révélés aux prophètes des siècles passés. Le Coran parla d'eux en termes flatteurs (soura 2, v. 59). A leur contact, le prophète acquit une connaissance plus exacte des légendes bibliques, et des croyances du judaïsme. Pour la première fois, il prit idée d'un dogme complet et précis, accompagné d'un système de pratiques assez minutieuses pour embrasser tous les actes de la vie civile et religieuse des individus. Il enrichit, par de larges emprunts faits à la loi de son prédécesseur Moïse, le culte musulman encore assez pauvre. Toutefois, pour montrer qu'il entendait rester original, il fit subir aux prescriptions empruntées des modifications parfois très sensibles. Il institua cinq prières par jour, et une prière en commun de tous les croyants, le vendredi (non pas le jour du sabbat). L'heure de la prière était annoncée par la voix du *muezzin* (et non pas au son de la trompette, comme c'était l'usage parmi les Juifs). Il distingua les aliments en purs et impurs (soura 2, v. 168). Il prescrivit de jeûner pendant tout le mois de ramadan (soura 2, vs 181, 183) (et non pas pendant un seul jour, comme dans le judaïsme). Cependant, comme les Israélites de Médine ne se privèrent pas de relever les étranges déformations que le Coran faisait subir aux récits bibliques, leurs rapports avec le prophète s'altérèrent rapidement par la suite. Il les accusa d'interpréter inexactement les écritures (soura 2, vs. 73, 107 ; soura 62, v. 5, où il les compare à l'âne qui porte des livres), et même de les falsifier sciemment (soura 4, v. 48). Une des premières manifestations de cette animosité naissante fut le changement de la *Kibla*, c.-à-d. du point vers lequel les croyants devaient se tourner pendant la prière. La Kibla primitive de l'islam avait été Jérusalem (*Baït al makdis*), la ville sainte du judaïsme ; mais le Coran vint ordonner au prophète et aux musulmans de ne plus suivre la Kibla des *gens du livre*, et de se tourner, pendant la prière, vers l'oratoire sacré de la Ka'ba, bâti par Abraham (soura 2, vs 138, 140, 144). Les croyants devaient lutter sans cesse pour arracher ce sanctuaire vénéré des mains des infidèles coraïchites. Le dogme du *Djihad* ou guerre sainte, qui devait avoir une influence si considérable sur les destinées futures de l'islam, fut ainsi, à l'origine, l'expression de la rancune du prophète contre ses concitoyens. Parmi les autres obligations imposées par la religion nouvelle à ces adhérents figuraient enfin, l'accomplissement du pèlerinage à la Ka'ba et aux lieux sacrés de La Mecque, que Mohammed accepta du paganisme, et le paiement de la *Zakâ* (dîme destinée à subvenir aux frais de la communauté), qui devint plus tard la base de tout le système fiscal musulman.

C'est à Médine également que furent édictées la plupart des prescriptions civiles du Coran : mariage, divorce, prix du sang, tutelle, successions (V. particulièrement soura 4, vs 2 à 15, 23 à 30, 94, 175).

L'autorité de Mohammed à Médine s'étendit non seulement au petit groupe des Mohadjirs, mais à tous les habitants de la ville. Il était juge souverain de toutes les contestations qui pouvaient s'élever dans la cité. Aucune fraction de Aous et de Khazradj ne pouvait contracter d'alliance ou déclarer de guerre sans son assentiment. Cependant, tout un parti à Médine, qui comptait surtout de nombreux adhérents dans la tribu de Aous, avait vu à regret s'établir l'autorité du prophète mecquois. Groupés autour d'Abd Allah ibn Obayy, le personnage le plus influent de la ville, ces Médinois jaloux de leur indépendance, sans se risquer à une rébellion ouverte, firent une sourde opposition à l'étranger qui, venu parmi eux comme leur protégé, aspirait à devenir un maître tyrannique, et plus d'une fois contrecarrèrent ses projets. Ils sont désignés dans le Coran sous le nom de *mounâfiks* (ceux qui n'agissent pas franchement et se comportent comme le mulot retiré dans son trou, de *Nâfaka*, dénominatif de *nafk*, trou de souris).

La situation des Mohadjirs à Médine demeurait assez précaire. Ils étaient entièrement à la charge de leurs frères les Ansars dont la générosité fournissait seule à leur subsistance. Aussi Mohammed dut-il songer dès la première année de l'hégire à accroître les ressources de la communauté musulmane. Les caravanes coraïchites offraient une proie riche et facile aux entreprises des pillards et ce fut contre elles, qu'il lui sembla naturel de diriger les efforts de sa petite troupe. Outre le profit matériel qu'il devait retirer de ces expéditions, le prophète trouvait à razzier les marchands mecquois d'autres avantages. Il affirmait par là le principe de la guerre sainte, l'un des points saillants de sa nouvelle prédication ; il satisfaisait ses désirs de vengeance contre les compatriotes qui l'avaient chassé ; il pouvait espérer enfin rendre de plus en plus difficiles les rapports entre La Mecque et Médine, et entraîner à sa suite les Ansars à une action générale contre les Coraïchites. Aussi, du printemps de 623 au printemps de 624, n'organisa-t-il pas moins de six expéditions contre les caravanes mecquoises. Toutefois, les Mohadjirs seuls prirent part à ces razzias, et aucune d'entre elles ne réussit. Les musulmans, mal équipés, mal instruits de la route que suivaient leurs ennemis, les laissèrent constamment échapper. Résolu à racheter à tout prix ces échecs successifs, Mohammed ne craignit pas alors d'avoir recours à un procédé gravement déloyal. Pendant le mois sacré de radjab, où toute guerre était interdite, il fit surprendre et attaquer, auprès de Nakhla, une caravane mecquoise. Le guide fut tué, les marchands faits prisonniers et Abd Allah ibn Djahsch qui commandait les Mohadjirs dans cette expédition ramena triomphalement à Médine un butin assez considérable. Ce sacrilège, cette violation manifeste du *jus gentium* de l'Arabie, produisit sur les Ansars la plus fâcheuse impression. Le prophète se vit obligé de tenir compte de la réprobation générale. Il désavoua publiquement ses émissaires, renvoya sans rançon les captifs, et paya la *dia* ou prix du sang pour l'homme qui avait été tué. Au reste Allah ne tarda pas à faire descendre une révélation, destinée à excuser son prophète. « *Ils t'interrogeront sur le mois sacré, sur la guerre dans ce mois. Dis-leur la guerre dans ce mois est un grand péché. Mais se détourner de la voie de Dieu, ne point croire en lui... est un péché plus grave encore... Les infidèles ne cesseront pas de vous faire la guerre, tant qu'ils ne vous auront pas fait renoncer à votre religion s'ils le peuvent* » (soura 2, v. 214). Puis Mohammed reprit sans tarder sa campagne de pillage. Il n'ignorait pas que la plus importante des caravanes coraïchites, celle qui se dirigeait annuellement vers la Syrie, et qui lui avait échappé au mois de nov. 623, devait revenir vers La Mecque au mois de

mars 624, après avoir hiverné à Bostra, et il en guettait le retour. Informé par ses espions qu'elle s'était mise en marche, il prépara une nouvelle expédition, et se porta sur la route que devaient suivre les marchands mecquois, avec 300 hommes, 70 chameaux, et 2 chevaux. Cette fois, l'appât du butin avait décidé un groupe important d'Ansars à se joindre aux Mohadjirs. La troupe des musulmans fit halte auprès de Badr, localité située à l'endroit où la route de Syrie coupe la route de Médine à la mer, et pourvue de puits près desquels les caravanes avaient l'habitude de camper. De son côté le chef de la caravane, Abou Sofyan, qui prévoyait l'attaque des musulmans, détacha vers La Mecque un émissaire chargé de demander du secours. Les principaux chefs de la Mala s'étant aussitôt concertés, avisèrent aux moyens de sauver la caravane. Ils réunirent sur le champ des forces imposantes 900 fantassins, et 100 cavaliers et s'avancèrent à la rencontre d'Abou Sofyan. Or ce dernier, ayant acquis dans l'intervalle la certitude qu'il serait attaqué avant l'arrivée de l'armée mecquoise, évita Badr, prit contre toute attente un chemin plus rapproché de la côte, et réussit en peu de temps à mettre la caravane hors des atteintes de l'ennemi. Pendant ce temps, les deux armées étaient en proie à l'hésitation, et peu s'en fallut que, chacune d'elles retournant en arrière, la bataille qui devait décider du sort de l'islam ne fût pas livrée. D'une part, chez les musulmans, l'idée qu'il faudrait combattre non plus une caravane, mais une armée mecquoise d'une évidente supériorité numérique, avait refroidi l'ardeur des Ansars, et beaucoup d'entre eux opinaient pour la retraite. Pour leur rendre courage, il fallut que le prophète promît, au nom d'Allah, que 1.000 anges combattraient avec les vrais croyants. D'un autre côté, plusieurs des notables coraïchites, ayant appris que la caravane était définitivement en sûreté, ne jugeaient plus utile de courir le risque d'une bataille rangée. Mais Abou Djahl, le fougueux ennemi du prophète, leur représenta que l'occasion était excellente pour écraser la petite troupe de l'imposteur et tirer vengeance du guet-apens de Nakla, et réussit à les décider de marcher jusqu'à Badr. C'est là que les deux partis se trouvèrent en présence au matin du 17 ou 19 de ramadan. Les musulmans avaient coupé toutes les sources à l'exception d'une seule auprès de laquelle ils avaient pris leurs positions. La bataille commença suivant la mode arabe, par une série de combats singuliers, où les musulmans eurent presque toujours l'avantage. Le prophète avait recommandé aux siens de ne pas engager une action générale, avant qu'il en eût donné l'ordre. Les archers médinois se contentèrent de repousser par une grêle de traits la cavalerie mecquoise, toutes les fois qu'elle voulut se porter au secours des champions coraïchites. Au coucher du soleil, les plus braves de ceux-ci avaient trouvé la mort. Alors le prophète, jetant vers les ennemis une poignée de sable, s'élança sur eux à la tête des musulmans. La déroute des Mecquois fut complète ; ils se mirent à fuir en abandonnant leurs armes, et sans que leur cavalerie songeât à protéger leur retraite. Dans cette journée, ils perdirent environ 70 hommes et les musulmans 14. De nombreux prisonniers, un butin considérable tombèrent entre les mains du prophète. Quand il s'agit de procéder au partage, des contestations s'élevèrent entre les différents groupes de l'armée musulmane. Le prophète y mit bon ordre, et édicta à ce sujet quelques règles nouvelles contenues dans les versets 1 et 42 de la soura 8. Après avoir posé en principe, que le butin appartenait tout entier à Dieu et à son envoyé, il n'en retint définitivement que le cinquième, et distribua le reste à ses troupes. Puis, il fit jeter dans un puits les cadavres des ennemis, enchaîner les prisonniers, et il reprit le chemin de Médine.

La victoire de Badr affermit la situation de Mohammed à Médine. Il ne fut plus le fugitif, protégé par Aous et Khazradj ; il devint le chef victorieux qui pouvait disposer à son gré de l'aide divine. Son autorité s'étendit dès lors avec la même force aux Ansars qu'aux Mohadjirs, et il occupa sans conteste le premier rang dans la cité. Il mit aussitôt à profit cet accroissement de son prestige, pour se débarrasser de quelques ennemis personnels. Il se montra alors, comme dans toute sa vie, sans pitié pour les railleurs. Une femme de la tribu de Khatma, nommée Asma, et Abou Afak de la tribu d'Amr, qui avaient tourné en dérision ses enseignements, furent les premières victimes de sa vengeance. Il les fit tous deux assassiner. Enfin un groupe tout entier, celui de la tribu juive des Banou Kaynoka, ne tarda pas à être frappé. Il a été dit pour quels motifs la faveur témoignée tout d'abord aux Israélites par Mohammed avait fait place peu à peu à une violente animosité. Après avoir espéré les fondre dans la communauté musulmane, force lui avait été de les reconnaître impossibles à convertir, profondément séparatistes. Leur attitude dans les derniers événements ne laissait aucun doute à cet égard. Ils s'étaient contentés d'observer, dans la lutte entre Mohammed et les infidèles coraïchites, la plus stricte neutralité ; ils n'avaient fourni aucun contingent à l'armée musulmane. Le verset 22 de la soura 8 contient l'expression des sentiments du prophète envers eux vers cette date : « *Les plus mauvaises bêtes de la terre auprès de Dieu, ce sont les sourds et les muets qui n'entendent rien* ». Il faut ajouter enfin que les Juifs de Médine avaient le tort de posséder de grandes richesses à un moment où le prophète avait besoin de ressources pour continuer la lutte contre Coraïch. Aussi saisit-il avec empressement un motif futile, que les historiens arabes ont diversement rapporté, pour écraser les plus faibles d'entre eux, les Banou Kaynoka. Comme ces Israélites étaient clients de la tribu de Khazradj et qu'ils avaient conclu des arrangements particuliers avec le chef des Mounâfiks, Ibn Obayy, les Ansars ne prirent point part à la lutte. Il leur suffit d'en demeurer spectateurs inactifs, placés qu'ils étaient entre l'obéissance qu'ils avaient jurée au prophète, et la protection qu'ils avaient promise au Banou Kaynoka. Au mois de chawwal de l'an 2 de l'hégire, les Banou Kaynoka étroitement bloqués dans leurs demeures, convaincus qu'ils n'avaient plus à espérer l'assistance de leurs patrons médinois, se rendirent après quinze jours de siège. Abd Allah ibn Obayy intervint alors pour obtenir du prophète que les Mohadjirs ne fissent pas des vaincus un massacre général. Les Banou Kaynoka furent obligés d'abandonner leurs biens et de se retirer, au nombre de 700, avec leurs femmes et leurs enfants à Adhra en Syrie ; à ces conditions seulement, ils purent obtenir la vie sauve.

Cependant, enhardi par son succès de Badr, Mohammed avait continué à organiser contre les marchands mecquois des expéditions de pillage. Quelques-unes de ces razzias furent très fructueuses. Dans l'une d'elles, Zaïd, fils adoptif du prophète, réussit à surprendre à la tête de cent musulmans, la caravane d'automne (nov. 624). Les chefs coraïchites décidèrent d'un commun accord de réunir de nouvelles troupes et de tenter encore la fortune des armes. Il était urgent de rétablir la sécurité des routes commerciales, d'arrêter net les progrès du faux prophète par un échec définitif et de venger la mort des braves tombés à Badr. Les préparatifs de l'expédition s'accomplirent sans hâte et avec soin ; on fit appel aux tribus voisines de La Mecque ; et, au mois de chawwal de l'année 3 de l'hégire, une armée imposante, environ 3.000 fantassins et 200 cavaliers, se mit en marche vers Médine, sous la conduite d'Abou Sofyan.

La nouvelle de l'approche d'un ennemi aussi redoutable excita à Médine une vive émotion. On tint conseil : fallait-il livrer bataille en rase campagne ou se retrancher dans la ville, et y soutenir l'attaque des Mecquois, dans les rues étroites, faciles à défendre, du haut des terrasses qui formaient autant de forteresses ? Un grand nombre de musulmans, surtout parmi les Ansars, inclinaient vers ce dernier parti. Mais Mohammed repoussa obstinément cet avis fort sage, et quoi qu'Ibn Obayy voulût lui faire entendre, il décida, d'accord avec les Mohadjirs, qu'on offrirait le combat à l'ennemi, en dehors de Médine, avec l'aide d'Allah,

comme au jour de Badr. A la tête de 1.000 guerriers environ, il alla prendre position à six milles environ au N.-E. de Médine, au pied de la colline d'Ohod. Pendant la route, Ibn Obayy, prévoyant l'issue fatale de cette entreprise téméraire, quitta l'armée musulmane et rentra à Médine en entraînant avec lui 300 Ansars. Ce furent les Mecquois qui commencèrent le combat; Abou Chayba, qui portait le drapeau des Coraïchites, privilège héréditaire dans sa famille des Abd al dar, sortit des rangs et vint provoquer les musulmans. Il fut tué par Hamza, l'oncle du prophète; son frère, puis ses autres parents descendirent à leur tour dans la lice et bientôt l'action devint générale. L'impétuosité des musulmans fit plier leurs ennemis; et, comme les Coraïchites commençaient à fuir, un corps d'archers que Mohammed avait placés sur la petite éminence d'Onain, abandonna son poste pour s'assurer une part de butin. Le désir du pillage mit le désordre parmi les soldats du prophète. C'est alors que Khalid, le futur conquérant de la Syrie, à la tête de la cavalerie mecquoise, revint sur eux et les chargea brusquement. Ce fut au tour des musulmans de fuir. Ils se trouvèrent dans une confusion telle qu'ils s'entre-combattirent. Hamza, l'oncle du prophète, Mos'ab, le porte-étendard des Mohadjirs, tombèrent frappés mortellement, et Mohammed lui-même reçut plusieurs blessures; une pierre ou une flèche brisa la visière de son casque, lui fendit la lèvre supérieure et lui fracassa deux dents. Séparé des siens, il ne dut la vie qu'au dévouement de quelques intrépides qui le couvrirent de leur corps, et pendant quelque temps, des deux côtés, on le crut mort. Plusieurs musulmans, parmi lesquels se trouvait le futur calife Othman, s'enfuirent jusqu'à Médine, où ils furent accueillis par les railleries des femmes. Enfin, l'armée musulmane parvint à se retirer avec le prophète dans une des gorges du mont Ohod, sans qu'Abou Sofyan osât les y poursuivre. 65 musulmans avaient péri dans ce combat. Les femmes coraïchites qui suivaient l'armée firent subir à leurs cadavres d'affreuses mutilations. Par ailleurs, les Mecquois ne songèrent pas à tirer de leur victoire d'autres avantages; ils avaient infligé à leur ennemi une sanglante défaite, ils l'avaient blessé personnellement, ils avaient pris largement leur revanche de Badr et vengé ceux d'entre eux qui y avaient péri. Ils se retirèrent en poussant des cris de triomphe et ne se hasardèrent pas à tenter un coup de main sur Médine sans défenseurs. Suivant les historiens arabes, le prophète, au moment où Abou Sofyan et ses troupes se disposaient à partir, leur aurait fait donner de loin, par Omar, rendez-vous, pour dans un an, aux puits de Badr.

La défaite d'Ohod ne fut pas à Médine, comme on aurait pu s'y attendre, le signal d'une défection à la cause musulmane, des tièdes, des Mounâfiks. L'autorité du prophète avait déjà pris assez de force pour résister à un coup de fortune aussi fâcheux. Nulle rébellion ouverte à ses ordres ne marqua le lendemain de sa déroute. Pour le reste, s'il se produisit quelques récriminations, il ne fut pas embarrassé d'y répondre, selon son habitude, par des versets du Coran. Ce sont ceux de la soura 3, où il explique sa défaite, et en impute la responsabilité à ceux qui, contrevenant à ses ordres au jour de la bataille, ont attiré sur la tête de tous le châtiment divin de la défaite. Il conclut, en promettant à ses sectateurs, égarés un instant, le pardon d'Allah et des succès futurs. « V. 145. *Votre courage a fléchi... Vous avez désobéi après que le prophète vous eût fait entrevoir ce que vous désiriez.* — V. 146. *Une partie d'entre vous désirait des biens de ce monde, les autres désiraient la vie future. Dieu vous a fait prendre la fuite devant vos ennemis pour vous éprouver; mais il vous a pardonné ensuite, parce qu'il est plein de générosité pour les croyants.* — V. 147. *Souvenez-vous qu'alors vous preniez la fuite en désordre et vous ne vous attendiez pas les uns les autres, pendant que le prophète, derrière vous, appelait au combat*, etc. — V. 149. *Ceux qui se retirèrent le jour de la rencontre des deux armées furent séduits par Satan en punition de quelque faute qu'ils avaient commise. Dieu leur a pardonné parce qu'il est indulgent et clément.* — V. 166. *Ceux qui, après le revers, obéissent à Dieu et au prophète, qui font le bien et craignent le Seigneur, ceux-là recevront une récompense magnifique.* » — L'énergie, qualité maîtresse de Mohammed, et la confiance dans sa mission, lui permirent de maintenir la croyance nouvelle dans la voie de progrès où elle était entrée depuis l'hégire. Seulement il détourna momentanément les yeux de La Mecque et des Coraïchites et songea à gagner à l'islamisme les populations du Hidjaz et du Nadj. Sa propagande sortit de Médine et se répandit chez les tribus nomades des pays voisins. Elle revêtit d'abord un caractère pacifique et se manifesta par l'envoi de missionnaires, d'*instructeurs*. Toutefois, comme, à deux reprises, les envoyés musulmans furent traîtreusement mis à mort par les Banou Lahyan de la grande tribu des Odhaylites et par les Banou Sa'sa', le prophète ne tarda pas à revenir à la politique de la guerre sainte. Contre les Banou Ghatafan, les Banou Moustalik qui avaient fait montre d'intentions hostiles, des expéditions furent organisées d'où les musulmans rapportèrent, sans coup férir, un butin considérable. De plus, l'année qui suivit la bataille d'Ohod fut marquée par l'écrasement d'une nouvelle tribu juive de Médine, celle des Banou Nadyr. Après un siège de peu de durée, ils obtinrent, comme les Banou Kaynoka, de se retirer à Khaibar et en Syrie en abandonnant au prophète toutes leurs richesses. Enfin dix ou douze mois après le combat d'Ohod, Mohammed se rendit, à la tête de 1.500 Ansars et Mohadjirs, au champ de bataille de Badr, où nous avons dit qu'il avait fait donner rendez-vous par Omar aux Coraïchites. Ceux-ci n'avaient garde de s'y trouver. Cette promenade pacifique eut du reste le principal résultat que le prophète attendait d'elle : elle fit connaître la force de ses armes aux populations du Hidjaz.

Les actes de violence, par lesquels la religion nouvelle achetait chacun de ses progrès, n'avaient pas manqué d'exciter contre les musulmans et leur prophète des haines nombreuses et profondes. Elles se manifestèrent dans la cinquième année de l'hégire, d'une façon telle que l'islamisme fut alors menacé du plus terrible danger qu'il eût couru depuis que le prophète avait quitté La Mecque. Une vaste coalition de tous les ennemis de Mohammed se forma. Naturellement, les Coraïchites en furent les principaux instigateurs, et aussi, suivant les historiens arabes, ces Banou Nadyr qui avaient été chassés de Médine. Autour des Mecquois se groupèrent les Solaymites, les Banou Ghatafan, les Ahabich, les Fazarites et plusieurs autres grosses tribus du Hidjaz. Les confédérés se mirent en marche vers Médine avec l'intention de venir l'assiéger. Dans les premiers jours du mois de dhoul ca'da, ils apparurent devant la ville. Le prophète, instruit des préparatifs de ses ennemis par les Khozâ'ites qui lui servaient d'espions, avait songé à mettre Médine en état de défense. Pendant six jours, Ansars et Mohadjirs travaillèrent sous ses ordres à creuser autour de la ville un large fossé dont la terre rejetée formait un mur d'enceinte. D'après les biographes et les traditionnistes, ce genre de fortification aurait été jusque-là inconnu aux Arabes, et Mohammed y aurait eu recours sur le conseil d'un de ses disciples, Persan d'origine, nommé Salman Alfarisy. Cette défense fort primitive réussit parfaitement à arrêter les efforts de l'ennemi, très supérieur en nombre. Les Mecquois et leurs alliés ne se hasardèrent pas une seule fois à une attaque générale. Seule, leur cavalerie, commandée par Khalid, inquiéta vivement les assiégés. Tournant avec rapidité autour de la ville, elle menaçait de faire irruption sur les points les moins bien défendus, et obligeait les musulmans à une surveillance incessante. Une fois même, un groupe de cavaliers mecquois réussit à franchir le fossé; mais ils furent repoussés victorieusement par le vaillant Aly et quelques Mohadjirs. Enfin, plusieurs

tribus manifestèrent leur intention de quitter l'armée des confédérés. Le Coran (soura 33, v. 9) fait allusion à des tempêtes qui auraient assailli leur camp. De plus, il paraît probable que Mohammed acheta la défection de quelques-uns d'entre eux. Après que le siège eut duré quinze jours environ, les musulmans s'aperçurent un matin que leurs ennemis avaient battu en retraite pendant la nuit. Ce siège de Médine est généralement désigné par les historiens arabes sous le nom de *guerre du fossé*, à cause du fossé que le prophète fit creuser autour de la ville.

Le siège de Médine, fut la dernière et la plus sérieuse des épreuves supportées par l'islamisme naissant. Il en sortit plus fort, comme il était naturel. Désormais la carrière de son fondateur, n'est plus marquée que par des succès. A Médine, les mêmes dangers supportés, la haine du même ennemi, achevèrent la fusion des Mohadjirs et des Ansars en une seule communauté. La fraternité rêvée par Mohammed, et établie par lui dès la première année de l'hégire, mais jusque-là demeurée en fait simplement nominale, fut pleinement réalisée. Les effets de cette union étroite des deux groupes musulmans se firent immédiatement sentir. Les Ansars assistèrent les Mohadjirs dans le dernier acte d'une œuvre de destruction à laquelle, jusqu'alors, ils étaient demeurés obstinément étrangers. Il s'agissait de l'anéantissement du seul groupe juif demeuré encore à Médine, celui des Banou Koraïtza. Le jour même où les Mecquois levèrent le siège de la ville, le prophète, après s'être assuré que tout danger avait disparu au dehors, fit crier par le muezzin *que les musulmans ne devaient pas déposer leurs armes, parce que les anges n'avaient pas encore déposé les leurs*. Puis, sous ses ordres, les Mohadjirs et les Ansars se réunirent pour attaquer le quartier, habité par les Banou Koraïtza. Ils étaient, à Médine, le dernier groupe social qui ne fût pas entré dans la communauté des croyants. Pendant le siège, ils n'avaient apporté aucune aide aux défenseurs de la ville, et même, le prophète, redoutant une trahison de leur part, les avait fait surveiller par un petit corps de musulmans. Comme les Banou Nadyr et les Banou Kaynoka, ils se laissèrent bloquer dans leurs maisons sans opposer de résistance active. Puis, au bout de quelques semaines, pressés par la famine, ils consentirent à se rendre à discrétion. Ils espéraient obtenir les conditions qu'avaient obtenues leurs frères, et acheter le salut de leur vie au prix d'une émigration. Mais la situation était changée. Aucun des Ansars, pas même Ibn Obayy, ne jugea convenable d'intervenir en leur faveur auprès du prophète. Les Aousites et les Khazradjites se pensaient désormais déliés vis-à-vis des Israélites de Médine des devoirs de protection et de patronage. Suivant les biographes arabes, Mohammed aurait confié à un homme de la tribu d'Aous, Sa'd ibn Moaz, le soin de se prononcer sur leur sort ; et celui-ci aurait décidé que les hommes valides des Banou Nadyr devaient être mis à mort, les femmes et les enfants réduits en esclavage. Cette sentence cruelle répondait pleinement aux désirs de vengeance du prophète ; aussi n'hésita-t-il pas à la ratifier : 600 hommes environ furent tués sous ses yeux.

L'expédition contre les Banou Koraïtza fut suivie d'autres expéditions contre différentes tribus du Hidjaz et du Nadj ; le plus souvent, c'était l'infatigable Zaïd ibn Haritha qui y commandait. Beaucoup des nomades de l'Arabie centrale se soumirent et firent profession de foi musulmane.

La suite de ses succès, l'assurance de marcher désormais à la tête d'un groupe imposant, étroitement uni, ne devaient pas manquer d'enhardir le prophète. Il s'attacha avec plus d'ardeur que jamais au projet qui avait dominé toute sa politique depuis l'hégire : conquérir sa cité natale, rentrer triomphant à La Mecque, et faire de la Ka'ba le temple sacré d'Abraham, le centre de la religion nouvelle. Cette fois, il entendit rentrer en rapports avec ses compatriotes, d'une façon pacifique s'il était possible, et annonça son intention de rendre une visite aux saints lieux. Cette cérémonie, qui porte le nom d'*oumra*, ne doit pas être confondue avec celle du pèlerinage ; comme cette dernière, elle faisait partie des pratiques religieuses de l'Arabie antéislamique, et a trouvé place dans la religion musulmane. Entre autres actes cultuels, elle comporte l'immolation d'un certain nombre de victimes. Au mois de dhoul ca'da de l'année 628, Mohammed, à la tête de 1.500 musulmans, se mit en marche vers La Mecque, en emmenant un troupeau de bêtes destinées aux sacrifices. Toutefois il avait ordonné à ses compagnons de s'équiper comme pour une expédition guerrière, car il ne savait pas si sa tentative se résoudrait en un accord ou en une bataille. L'aristocratie coraïchite ne tarda pas à être informée de l'approche des musulmans et décida de leur interdire l'accès du *Balad al Haram* (territoire sacré). La cavalerie des Mecquois et celle de leurs confédérés sous le commandement de Khalid se portèrent à la rencontre du prophète. Celui-ci avait fait halte à l'entrée du territoire sacré, près de la fontaine de Hodaibyya. Pendant quelque temps les deux armées restèrent en observation. C'est alors que Mohammed envoya aux Coraïchites un émissaire chargé de les assurer de ses intentions pacifiques et d'obtenir pour les musulmans la permission de visiter la Ka'ba. Il fit choix d'Othman ibn Affan, qui à cause de sa noble naissance devait trouver crédit plus que tout autre auprès de la Mala. Othman ne réussit pas dans sa mission, et, comme il tarda plusieurs jours à revenir au camp musulman, le bruit de sa mort se répandit tout à coup. Suivant les traditionnistes musulmans, le prophète, à cette nouvelle, aurait réuni ses compagnons sous un mimosa et leur aurait fait jurer de combattre jusqu'à la mort plutôt que de reculer. C'est à ce serment, que la soura 8 ferait allusion dans son verset 23. Mais il ne fut pas besoin de recourir à un engagement, qui, étant donnée l'infériorité numérique des musulmans, aurait pu leur être funeste. Othman revint enfin, accompagné d'un émissaire des Mecquois, Sohaïl ibn Amr, qui avait été chargé de conclure avec Mohammed personnellement un arrangement pacifique. Les clauses essentielles de ce traité, dont les historiens arabes ont prétendu nous rapporter la teneur exacte, furent les suivantes : les hostilités étaient suspendues pendant dix ans entre La Mecque et Mohammed. Les musulmans, pour l'année présente renonçaient à entrer à La Mecque. Mais l'année suivante, le temple sacré leur serait accessible. Ils pourraient le visiter pendant trois jours, à condition qu'ils vinssent sans autres armes que leurs épées. Enfin Mohammed devait livrer aux Coraïchites ceux d'entre eux ou d'entre leurs alliés qui viendraient à lui. Par contre, les Mecquois n'étaient pas obligés de livrer au prophète les transfuges musulmans. — Après la conclusion de cet accord, Mohammed, pour marquer qu'il considérait la visite aux lieux saints comme accomplie, se rasa la tête et sacrifia des victimes. Ses compagnons l'imitèrent.

Malgré la défaveur évidente de certaines clauses à son égard, le prophète affecta de considérer l'arrangement d'Hodaibyya comme un triomphe. De fait, il avait forcé ses ennemis à pactiser avec lui devant leurs propres murs ; il avait fait reconnaître officiellement la religion nouvelle par les Coraïchites, en lui ouvrant les portes du temple sacré de toute l'Arabie. Désormais, lui et ses partisans ne seraient plus exclus du pèlerinage, et pendant le temps de cette solennité, il pouvait espérer de faire une propagande heureuse et de provoquer des conversions parmi ses concitoyens. Néanmoins, les compagnons du prophète se montrèrent généralement peu satisfaits de ces avantages d'ordre purement politique. Le résultat leur paraissait mince pour tant d'efforts déployés ; un instant ils avaient espéré entrer à La Mecque en vainqueurs, et en définitive ils se voyaient obligés à une retraite honorable. Aussi Mohammed, pour dédommager ses partisans, prépara-t-il immédiatement une expédition dont le profit matériel devait être considérable. Cette fois encore, ce fut la destruction d'une colonie juive, celle de Khaibar, qui constitua la compensation offerte à la convoitise des musulmans. Khaibar,

à cinq jours de marche au N.-E. de Médine, était depuis longtemps menacée ; ses habitants, tous israélites, formaient une communauté d'une vingtaine de mille âmes environ; ils étaient joailliers, armuriers, cultivateurs, et possédaient de grandes richesses. Ils avaient donné asile à un certain nombre des Israélites chassés de Médine. Dans les premiers jours de l'année 7, ils se virent bloqués dans leurs forteresses par une armée musulmane, qui avait marché jusqu'à eux sans qu'ils en eussent eu connaissance. Toute communication fut coupée aux assiégés avec les Banou Ghatafan qui étaient leurs alliés. L'attaque commença : les châteaux forts qui défendaient la place, al Natât, al Chikk, al Watih, al Katiba, tombèrent les uns après les autres. Après dix jours de siège, les gens de Khaibar firent leur soumission et obtinrent la vie sauve, en abandonnant leurs richesses aux musulmans. A la nouvelle de la prise de Khaibar, d'autres communautés juives, celles d'al Fadak et de Wady al Koura, se rendirent sans coup férir. Dans le partage du butin, Mohammed attribua une part plus forte à ceux qui l'avaient accompagné à Hodaibyya. Comme les juifs de Khaibar étaient plus habiles que les musulmans aux travaux de l'agriculture, ils obtinrent la permission de conserver leurs terres, mais à titre de tenanciers seulement, et furent astreints à abandonner aux nouveaux propriétaires la moitié des produits du sol. La prise de Khaibar et de Fadak consomma la ruine des établissements juifs du nord de l'Arabie.

Dans l'année qui suivit la conclusion de la trêve d'Hodaibyya, Mohammed continua sa propagande ou plutôt ses conquêtes parmi les tribus du Hidjaz et du Nadj. Un grand nombre d'entre elles se soumirent ; d'autres résistèrent et furent anéanties. Suivant les historiens musulmans, c'est vers la même date, qu'entrant dans une phase nouvelle de son apostolat, il aurait aspiré à faire de l'islam, non plus seulement la religion des Arabes, mais celle de tous les peuples de la terre. A cet effet, il aurait envoyé des ambassadeurs aux souverains de différents pays : à l'empereur Héraclius, au négus d'Abyssinie et au *Mokaukis* (préfet copte) d'Egypte, qui auraient accueilli avec déférence les envoyés musulmans ; au *Kisra*, roi sassanide, aux princes arabes de Ghassan et du Yemama, qui auraient répondu par l'insulte et le mépris. La plupart de ces faits paraissent controuvés. Les historiens byzantins ne font aucune mention d'une ambassade de ce genre. L'empire grec n'eut que plus tard une connaissance précise de la révolution religieuse qui venait de s'accomplir en Arabie. Toutefois, la réalité de rapports entre Mohammed et le *Mokaukis* d'Egypte paraît mieux établie. Ce personnage fit au prophète un envoi de présents parmi lesquels figuraient des esclaves égyptiennes. Mohammed prit l'une d'entre elles, Marie la Copte, comme concubine, et en eut un fils, Ibrahim, qui mourut en bas âge.

Cependant l'année s'était achevée au bout de laquelle, selon la convention d'Hodaibyya, le prophète et ses compagnons devait obtenir l'accès de la Ka'ba. Au mois de dhoul ca'da de l'année 7, Mohammed se rendit à La Mecque accompagné de plusieurs milliers de musulmans. Il accomplit les cérémonies usitées dans la visite des lieux saints, fit quatre fois le tour du temple (taouafs), embrassa la pierre noire, se rendit ensuite aux collines de Safa et de Marwa et, dans ce dernier endroit, sacrifia des victimes. C'est pendant le temps de cette visite à La Mecque, désignée par les biographes musulmans sous le nom de *visite d'accomplissement*, qu'il ajouta, à la troupe déjà nombreuse de ses épouses, Maimouna, fille d'Al Harith. Une prescription formelle du Coran (soura 4, v. 3) interdisait aux croyants d'avoir plus de quatre femmes légitimes. Mais une autre prescription (soura 33, v. 49) dérogeant à la première en faveur de l'envoyé d'Allah, était venue permettre à Mohammed d'épouser autant de femmes qu'il lui plairait. Les plus célèbres de ses épouses sont avec Aicha, fille d'Abou Bakr, Hafsa, fille d'Omar, et Oumm Habiba, fille d'Abou Sofyan. — Le respect dont les musulmans entouraient leur chef, la soumission qu'ils témoignaient à ses ordres, firent sur les Mecquois une profonde impression. D'éclatantes conversions se produisirent, entre autres celles de deux hommes dont chacun devait jouer, sous les califes successeurs de Mohammed, un rôle considérable : Khalid ibn Walid, futur conquérant de la Syrie, et Amr ibn al Asy, futur conquérant de l'Egypte.

Une expédition contre les populations chrétiennes du N. de l'Arabie, organisée en djoumada de l'année 8, sous le commandement de Zaïd ibn Haritha, amena le premier conflit des musulmans avec les troupes byzantines. Quelques-unes des populations menacées étaient vassales de l'empire grec. Elles demandèrent protection au vicaire Théodore, chargé de la garde de la frontière de Syrie. Celui-ci, ayant rassemblé les troupes qu'il avait sous ses ordres, surprit Zaïd à Mouta, non loin de Mâb. Les historiens arabes ne parviennent pas à dissimuler ce qu'affirment d'autre part les historiens byzantins, à savoir que les musulmans furent mis en complète déroute. Zaïd fut tué, et ce fut Khalid qui parvint à ramener à Médine les débris de l'armée musulmane.

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la conclusion de la trêve d'Hodaibyya. Pendant cet espace de temps, le pouvoir et le prestige du prophète s'étaient considérablement accrus. Le moment ne pouvait tarder où, se voyant en possession de la force nécessaire pour réaliser le projet conçu au lendemain de l'hégire, et jamais abandonné, il tenterait de conquérir La Mecque. Une querelle survenue entre les Khozâ'ites, ses alliés, et les Bakrites, alliés de La Mecque, lui offrit l'occasion tant désirée de reprendre la lutte. Comme ces derniers avaient trouvé appui auprès de certains Coraïchites, Mohammed affecta de considérer la trêve comme rompue. En vain les Mecquois dépêchèrent à Médine le politique Abou Sofyan, pour qu'il obtînt la confirmation des promesses de paix échangées à Hodaibyya. Le prophète entreprit immédiatement d'immenses préparatifs. et réunit une armée que composèrent non seulement les Ansars et les Mohadjirs, mais des contingents de toutes les tribus récemment soumises.

L'armée se mit en marche dans le mois de ramadan de l'année 8. Le jeûne sacré fut suspendu, en raison de l'ouverture de la campagne. Les Mecquois comprirent vite que toute résistance de leur part serait vaine. L'oncle de Mohammed, Al Abbas, et Abou Sofyan se rendirent au camp musulman pour négocier la capitulation de la ville. Il fut arrêté que les troupes musulmanes entreraient à la Mecque, sans coup férir ; qu'à cette condition la population serait épargnée, à l'exception d'une dizaine d'individus, ennemis personnels du prophète, qui pourraient être mis à mort, *quand même ils seraient saisis sous les voiles sacrés de la Ka'ba*. Mohammed se montra, du reste, clément dans le triomphe. Trois seulement de ces proscrits furent exécutés; les autres réussirent à s'enfuir ou obtinrent le pardon. Les Mecquois, en masse, embrassèrent l'islam. Mohammed défendit expressément à ses troupes de se livrer au moindre acte de pillage. Il entendit adoucir le plus possible pour ses compatriotes le passage du paganisme à l'islamisme. Son rêve avait toujours été d'amener à ses idées les membres de l'aristocratie de sa ville natale. Il leur fut reconnaissant de leur conversion, pour tardive et forcée qu'elle fût. Dans la communauté des croyants, qui bientôt devait comprendre toute l'Arabie, il fit immédiatement la part très belle aux Coraïchites. Ils furent les *Mouallafa Couloubouhoum*, « ceux dont les cœurs devaient être gagnés à l'islam ». Dans les expéditions qui suivirent, il leur attribua toujours une quantité de butin considérable. Il prit Moawyya, le fils de leur chef, son vieil ennemi, Abou Sofyan, au nombre des secrétaires chargés d'écrire les révélations coraniques. Aussi, les grands de la Mecque, quoique leur foi fût bien peu sincère, n'essayèrent-ils pas de renverser le nouveau pouvoir, à la fois religieux et civil, qui venait de s'établir ; ils cherchèrent simplement à le détourner à leur profit. Leurs

convoitises troubleront les règnes des troisième et quatrième successeurs de Mohammed, et trente ans après la mort du prophète, la famille d'Abou Sofyan, avec l'avènement des Omeyyades, reprendra dans l'Islam la première place, qu'elle occupait dans la Mecque antéislamique.

Après la conquête de La Mecque, Mohammed fit détruire toutes les idoles de la Ka'ba, des maisons particulières et des sanctuaires voisins de la ville. Puis il songea à assurer le triomphe complet et définitif de l'islamisme dans le Hidjaz en soumettant les Hawazin. Sous cette commune désignation étaient comprises plusieurs tribus guerrières, les Thakifites, les Nasrites, les Djouchamites, qui habitaient les montagnes de Ghazawan, au S. de La Mecque. Les Hawazin formaient une confédération à la tête de laquelle était la cité de Taïf, et, au temps du paganisme, avaient conclu des traités d'alliance avec La Mecque. Mais, loin de suivre l'exemple que venaient de donner les Coraïchites et de se soumettre au prophète triomphant, ils entendirent conserver leur entière indépendance. Même, prévoyant une attaque prochaine de la part des musulmans, ils se réunirent sous le commandement du Nasrite Malik ibn Aouf et vinrent prendre position dans la vallée d'Honain. Mohammed marcha contre eux à la tête d'une nombreuse armée, dans les rangs de laquelle étaient entrés 2.000 Mecquois nouvellement convertis. Le combat s'engagea mal pour les musulmans. L'avant-garde que commandait Khalid, attaquée à l'improviste par les Hawazin dans un étroit défilé, se mit à fuir et porta le désordre dans les autres corps. Les contingents mecquois lâchèrent pied aussitôt, mais les Ansars et les Mohadjirs, par leur vaillance, rétablirent le combat à l'avantage des vrais croyants. Attaqués avec violence, les Hawazin furent rapidement mis en déroute. Les débris de leur armée se réfugièrent à Nakhla et à Taïf. Pour bien marquer leur intention de livrer un combat décisif, ils avaient amené avec eux, à Honain, leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux; aussi un butin considérable tomba-t-il aux mains des musulmans. Le Coran, dans les versets 25, 26, de la soura 9, fait allusion aux vicissitudes de la journée d'Honain. Pour achever sa victoire, le prophète alla mettre le siège devant Taïf. Les auteurs musulmans rapportent qu'il fit usage, dans cette campagne, de catapultes et de différentes autres machines de guerre. Néanmoins, comme la ville, dans une situation naturellement très forte, était entourée d'une enceinte solide et que ses habitants la défendirent vaillamment, les assiégeants firent peu de progrès. Après quinze jours d'investissement, le prophète abandonna son entreprise, et souhaitant que Dieu fît aux gens du Taïf la grâce de les conduire dans le chemin de la vérité, il revint avec les siens à Djira'na, où il avait donné l'ordre de rassembler le butin capturé à Honain. Le partage de ce butin fut l'occasion d'un commencement de mutinerie dans l'armée musulmane. Le prophète en avait accordé la plus forte part aux *Mouallafa Couloubouhoum*, personnages importants de Coraïch et de Soulaym. Les musulmans de vieille date, surtout les Médinois, ne manquèrent pas de protester contre cette mesure, dictée au prophète par des considérations politiques, mais qu'ils regardaient à bon droit comme une profonde injustice. Avec quelques paroles flatteuses, Mohammed réussit à apaiser momentanément leurs récriminations ; mais le souvenir de ce partage peu équitable demeura dans les esprits comme un ferment de discorde. Lorsque l'été suivant, Mohammed annonça son intention de marcher contre les troupes grecques de la frontière de Syrie, des signes non équivoques de mécontentement se manifestèrent dans l'armée musulmane. En vain quelques *compagnons* dévoués, Omar, Abou Bakr, Othman, prodiguèrent leurs efforts et leur argent. De nombreuses défections se produisirent (soura 9, vs 46, 48, 87, 88, 91). Beaucoup jugeaient inopportun d'entreprendre une expédition périlleuse, dans la saison la plus chaude de l'année, au moment de la moisson (soura 9, vs 42, 82). De plus, il se pourrait que le souvenir de Djira'na ne fût pas étranger à cette nouvelle rébellion; c'est ce que semble attester le v. 48 de la s. 9 : « *Déjà précédemment ils ont cherché à faire du désordre ; ils ont même bouleversé tes arrangements jusqu'au moment où la vérité fut connue, et où la volonté de Dieu devint manifeste en dépit d'eux.* » Enfin au mois de radjab, Mohammed réussit à se mettre en marche vers le N. de l'Arabie, avec 30.000 hommes. Il s'avança ainsi jusqu'à Tabouk. Les Grecs, à la nouvelle de l'approche des musulmans, s'étaient retirés en Syrie. Le prophète n'osa pas pousser plus loin, à travers les sables brûlants du *Badiat al Châm* (désert de Syrie). Il reprit le chemin de Médine, après avoir reçu la soumission des populations voisines du golfe d'Akaba et de Doumat al Djandal, chrétiennes pour la plupart. Ces populations ne furent pas obligées de se convertir à l'islamisme ; elles durent simplement payer une capitation spéciale, la *djizya*. C'est à cette époque (année 9 de l'hégire) et peut-être exactement à la suite de l'expédition de Tabouk que fut édictée la prescription coranique, qui régla par la suite le sort des populations monothéistes dans les empires musulmans (soura 9, v. 29). Jusqu'à la conquête de Khaibar, les vaincus, païens ou monothéistes sans distinction de croyances, avaient dû embrasser l'islamisme (comme l'avaient fait les Banou Mostalik) ou subir l'exil (Banou Nadyr, Banou Kaynoka). Avec la prise de Khaibar et de Fadak, un autre système avait été inauguré ; les habitants de ces deux localités avaient pu continuer à suivre leur croyance ; ils avaient de plus conservé leurs terres, sous la simple obligation de donner au vainqueur une part du produit annuel de leur travail. Le verset 29 de la soura 9 généralisa ce dernier système. Désormais l'i lamisme distinguera parmi les vaincus entre les païens et les *gens du Livre* (juifs et chrétiens). Les premiers devront se convertir ou être anéantis. Les seconds pourront pratiquer leur religion, en payant tribut ; la tolérance sera une source de profits.

La fin de l'année 9 fut marquée par la conversion de nombreuses tribus ; les Tamimites, les Tayyites, les Banou Hanifa, les populations de l'Oman, du Bahraïn et du Yémen, reconnurent l'autorité du prophète et embrassèrent l'islam. Le pèlerinage, dirigé par Abou Bakr, réunit un nombre considérable de croyants. Mohammed entendit faire désormais de cette antique cérémonie le privilège exclusif de la religion musulmane. Le Coran (s. 9, v. 29) interdit aux païens l'entrée de l'oratoire sacré. L'année suivante, ce fut le prophète lui-même qui conduisit les pèlerins à La Mecque ; il put y jouir pleinement de son triomphe, « le plus beau, a dit l'un de ses biographes occidentaux, qui ait jamais été accordé à un mortel ». Puis il revint à Médine, où il ne devait pas tarder à mourir. Dans les premiers jours du mois de rabi' de l'année 11, il s'était rendu au cimetière de Baki', non loin de la ville, pour prier sur la tombe de quelques-uns de ses compagnons. Il y fut pris d'une fièvre violente. Ses forces l'abandonnèrent rapidement. Le 12 du même mois (8 juin), il voulut néanmoins, appuyé sur le fidèle Aly, se rendre à la mosquée. Il assista à la prière du matin, parla aux croyants assemblés, puis rentra à la demeure d'Aïcha, son épouse préférée. Il était assis près d'elle, lorsque brusquement son regard se voila, sa bouche murmura quelques mots et il tomba mort. Ses compagnons l'ensevelirent pieusement, et à minuit l'enterrèrent à la place même où la mort l'avait frappé. W. Marçais.

Bibl. : Prideaux, *Life of Mahomet*, 1697. — Gagnier, *la Vie de Mahomet*, 1732. — Boulainvilliers, *la Vie de Mahomet*, 1730 et 1731. — Reiske, *Annales moslemici Abulfedæ*; Hafniæ, 1789-94. — Noël Desvergers, *Vie de Mohammed*; Paris, 1837. — Rampoldi, *Vita di Maometto*; Milan, 1822. — Geiger, *Was hat Mohammed aus dem Judenthum aufgenommen*; Bonn, 1833. — Weil, *Mohammed der Prophet sein Leben und seine Lehre*; Stuttgart, 1843.— Sprenger, *Life of Mohammed*; Allahabad, 1859. — Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohammed*; Berlin, 1861. — Muir, *The life of Mahomet*; Londres, 1858. — Reinaud, *Notice sur Mahomet*; Paris, 1860. —

Nöldeke, *Das Leben Mohammed's*; Hanovre, 1863. — Barthélemy-Saint-Hilaire, *Mahomet et le Coran*; Paris, 1865. — Imberdis, *Mahomet et l'Islam*; Philippeville, 1867. — Renan, *Mahomet et les origines de l'islamisme*, dans *Etudes d'histoire religieuse*. — Derenbourg, *la Science des religions et l'Islamisme* (2 confs.); Paris, 1886. — Krehl, *Mohammed*; Leipzig, 1884. — Wellhausen, *Skizzen und Vorarbeiten*., IV; Berlin, 1889. — Goldziher, *Muhammedanische Studien*; Halle, 1888. — Grimme, *Mohammed*; Munster, 1892. — Lamairesse et Dujarric, *Vie de Mahomet*; Paris, 1897.

MOHAMMED Ier, cinquième sultan osmanli, fils de Bayezyd Ier Ildirim, né en 1375, monté sur le trône en 1413, mort en 1421. Après la mort de son père, Mohammed combattit contre Timour. Ses deux frères Isa et Mousa convoitaient tous les deux le trône, il écrasa Isa et en 1413 vainquit et tua Mousa. Il s'occupa immédiatement de réorganiser l'empire que les victoires de Timour avaient ébranlé jusque dans ses fondements et eut tout d'abord à lutter contre des révoltés qui profitaient des embarras du sultan pour se déclarer indépendants. Il battit Kava-Djouneid qui s'était emparé d'Ephèse, Smyrne et Pergame, puis lui pardonna ; il vainquit ensuite le prince de Karamanie qui avait mis le siège devant Brousse (1415). Il fut moins heureux en Europe, sa flotte fut détruite à Gallipoli par les Vénitiens et ses armées battues en Hongrie par Sigismond (1416-19). Peu après Bedr-eddin, qui avait été kazi-asker de Mousa, se révolta contre Mohammed. Cette insurrection faillit mettre en péril l'existence même de l'Islam. Bedreddin prêchait l'égalité des biens et des doctrines tout à fait opposées à celles du Coran, et qui le rapprochaient des chrétiens. Il réunit de nombreux adhérents et par deux fois battit les armées envoyées contre lui. Le grand vizir Bayezid-Pacha écrasa enfin à Kara-Bornou cette insurrection dont les chefs furent mis à mort (1416-17). Un nouveau danger ne tarda pas à mettre en péril le pouvoir du sultan. Son frère Mustapha était disparu dans la déroute qui avait suivi la bataille d'Angora gagnée par Timour sur Bayezid en 1402. Tout à coup Mustapha ou, suivant d'autres, un imposteur vint réclamer le trône. Il fut battu à Salonique, et grâce à l'intervention de l'empereur grec Manuel, Mohammed fit grâce aux révoltés et servit une pension à son frère (1419). En 1421, Mohammed fut frappé d'une attaque d'apoplexie à Andrinople. Sa mort fut cachée durant quarante et un jours pendant lesquels son fils Mourad put arriver à Brousse. Ce prince entretint des relations amicales avec l'empire grec, protégea tous ses sujets et encouragea les lettres. E. Blochet.

MOHAMMED IV, dix-neuvième sultan osmanli, fils et successeur d'Ibrahim Ier, né en 1642, monté sur le trône en 1648, mort en 1691. Il avait sept ans quand son père fut déposé et assassiné. Sa minorité fut une longue anarchie et des troubles éclatèrent en Asie Mineure ; en 1649, la flotte ottomane était battue devant Candie. La nomination de Kupruli-Mohammed, comme grand vizir, mit fin à cet état de choses. Ténédos et Lemnos furent conquises sur les Vénitiens (1660), Peterwardein fut enlevée aux Autrichiens (1661). Kupruli-Ahmed, fils du précédent grand vizir, après quelques succès sur les Autrichiens en 1663, fut battu au Saint-Gothard par l'armée franco-autrichienne (1664). Le traité de Vasvar de la même année, signé avec l'Autriche, n'empêcha pas la France de continuer la lutte, et les escadres de Louis XIV ravagèrent les pays barbaresques. L'expédition contre Candie se termina par un succès et Venise dut céder cette île au sultan (1669). Sur ces entrefaites, les Cosaques offrirent au sultan la suzeraineté de l'Ukraine et se soumirent à la Turquie. Mohammed fut aussitôt entraîné dans une guerre contre la Pologne ; elle fut d'abord heureuse, Kaminiec fut prise en 1672, et un traité avantageux fut signé cette même année à Busacs, mais bientôt le roi Sobieski écrasa les armées turques en plusieurs rencontres. La paix fut signée en 1676 ; l'année suivante, les Cosaques aidés des Russes battaient les Osmanlis. En 1683, la Hongrie fut envahie et Vienne investie. Sobieski délivra la ville en anéantissant l'armée assiégeante (1683). Une ligue se forma contre la Porte, composée de l'Autriche, de la Pologne, de Venise, de Malte, du Saint-Siège et de la Russie, et les escadres françaises dévastèrent les côtes de la Méditerranée. Alger fut brûlée en 1684, Tripoli en 1685. Cette même année, les Vénitiens commandés par Morosini s'emparaient de la Dalmatie, de la Morée, de Corinthe et d'Athènes. Les campagnes de 1684, 1685, 1686, contre l'Autriche, furent désastreuses. La Porte perdit Pest, Bude et toute la Hongrie (1686). L'année suivante, l'armée turque était totalement battue à Mohacz. Le 8 nov. 1687, Mohammed IV fut déposé et son frère Suleyman II monta sur le trône.

MOHAMMED - Abous - Sorour - al -Siddiki-al - Bakri (Shems-ed-Din), historien et géographe musulman, né à Asker en Egypte, vers 1580 de notre ère, mort au Caire en 1630. Il descendait du khalife Abou-Bekr-al-Siddik, comme l'indiquent ses deux surnoms de Siddiki et de Bakri ; il fut imam d'une des grandes mosquées du Caire. Il a laissé plusieurs ouvrages dont voici les principaux : Un traité sur la topographie du Caire, intitulé *al-kavakib-as-saira fi akhbar Misr wa'l-Kahira*, « les étoiles qui marchent ou histoire de l'Egypte et du Caire », qui est un abrégé du *Mevaiz w'a-l iitibar fi zikr el-khitat wa'-l-asar* de Makrizi ; — un traité sur les mérites du mois de Ramadan, intitulé *Fadail shehr Ramadan;* — une chronique générale jusqu'en 1622 de notre ère, intitulée *Ouioun el-akhbar wa nouzhet el-absar* « Sources de l'histoire et plaisir des yeux » ; — une histoire des sultans osmanlis, depuis Osman Khan Ier jusqu'à Moustafa Ier, intitulée *El-menh er-rahmaniyyé fil-daulet-el-osmaniyyé*, « les cadeaux divins sur l'histoire de la dynastie ottomane ».

Bibl. : Hadji Khalfa, *Dictionnaire bibliographique*. — *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de Paris' Londres, etc.*

MOHAMMED-Ahmed (V. Mahdi).

MOHAMMED al-Druzi (Nouschtigin ibn Ismail el Bokhari). Nom de l'un des fondateurs de la religion des Druzes, né aux environs de Bokhara vers 960, mort en Egypte vers 1020. Il était fils d'un Turc et d'une femme mongole et portait lui-même, comme on le voit, un nom turc. Il arriva vers l'an 1010 en Egypte et il fut converti à la doctrine d'Hakem-el-Mokanna par Ali-ibn-Ahmed Habba. Suivant cette doctrine d'origine persane, la divinité s'incarne dans différentes personnes qui en sont la représentation et qui sont connues sous le nom d'*imam*. Toutefois le nombre de ces émanations de la divinité est restreint, et sa dernière reste cachée aux yeux des hommes; c'est ce qu'on appelle l'*imam caché*. Mohammed al-Druzi fut le premier qui représenta le khalife fatimite el-Hakem bi amr allah qui régnait alors en Egypte, comme étant la dernière incarnation de la divinité; il écrivit même un traité pour exposer sa doctrine, et il dressa la liste de ces incarnations jusqu'à Hakem. Le khalife, qui avait sans doute été l'instigateur de cette théorie, combla Mohammed al-Druzi de ses faveurs; il lui abandonna presque complètement la conduite des affaires et l'éleva aux plus hautes dignités. Encouragé par ces faveurs, Mohammed al-Druzi publia son ouvrage et alla même jusqu'à le lire dans une mosquée du Caire. Ce fait provoqua une émeute dans la ville ; le peuple, qui était pourtant habitué à subir les fantaisies des Fatimites et en particulier toutes celles d'Hakem, fut révolté par la doctrine de Mohammed al-Druzi et se jeta sur lui pour lui faire un mauvais parti. Il parvint toutefois à se tirer sain et sauf de cette bagarre et le khalife, comprenant qu'il était allé trop loin, le désavoua publiquement tout en continuant à le protéger ; il lui fournit de l'argent et lui conseilla d'aller répandre sa doctrine chez les montagnards de la Syrie. C'est de là que date l'hérésie des Druzes sur la doctrine desquels nous n'avons pas à revenir ici (V. Druzes). Au bout d'un certain temps, Mohammed Druzi rentra en Égypte ; le chef de la secte fatimite était alors Hamza el Hadi (Hamza le bien dirigé); Mohammed prétendit que c'était lui qui était le vrai *imam*, et que

Hamza était un imposteur; à son tour, Hamza le somma de le reconnaître comme le seul *imam*. Cette dispute se termina par une lutte dans laquelle Mohammed al-Druzi fut vaincu par son concurrent. E. Blochet.

Bibl. : Aboul Mahasen, *Nodjoum ez-zahira fi molouk Misr wa'l-Kahira* et *Manhel-Safi*. — Sylvestre de Sacy, *Exposé de la religion des Druzes*; Paris, 1838.

MOHAMMED-Ali, vice-roi d'Egypte (V. Méhémet-Ali).

MOHAMMED-Ali-Hazin, auteur persan, né à Ispahân en 1691, mort à Bénarès en 1779. Ce littérateur fut persécuté par Nadir-Chah, et pour échapper aux fureurs du monarque, Mohammed-Ali-Hazin se rendit dans l'Hindoustan et se fixa à Bénarès. Sa tolérance religieuse lui permit d'avoir des relations cordiales avec des Indous, des Occidentaux ainsi qu'avec des musulmans de toutes les sectes. Cet auteur est connu en Orient par ses *Poésies*, dont le principal intérêt, outre leur valeur littéraire, consiste dans les nombreuses satires adressées à Nadir-Shah. Il écrivit aussi des *Mémoires* intéressants sur ses nombreux voyages publiés à Bénarès. M. Ouseley dans les *Oriental Collections* a traduit quelques passages fort curieux. E. Blochet.

MOHAMMED-Ali-Tazmazi, littérateur indien qui vécut dans le courant du xviie siècle de l'ère chrétienne. Il a écrit en hindoustani plusieurs ouvrages dont les principaux sont les suivants : un *Tezkérě-i Shoara*, analogue à celui de Dauletschah où à l'*Ateschkédé* d'Azori ; un abrégé en prose du *Shah-Nameh* de Ferdousi, traduit non sur l'original en vers, mais sur un abrégé en persan composé dans le courant du xvie siècle par Tevekkoul-Bey et connu sous le nom de *Tarikh-i Shamshir Khani*. On trouve dans cet ouvrage des notices biographiques et anecdotiques sur les personnages du Shah-Nameh. Il a été utilisé par James Atkinson dans son *Chah-Nameh translated and abridged in prose and verse*; Londres, 1833.

Bibl. : Garcin de Tassy, *Histoire de la littérature indoustanie*. — Mohl, *le Shah-Nameh* publié et traduit dans la *Collection orientale*.

MOHAMMED-Châh, empereur de l'Inde (1717-47). Il s'appelait Rouchan-Akter et était petit-fils de Châh-Allem. Elevé à l'empire par les « Séides » Abdallah et Houssein qui disposaient du trône, il ne tarda pas à se débarrasser de ces protecteurs qui étaient de vrais tyrans. Houssein fut assassiné. Abdallah, vaincu et prisonnier, mourut de ses blessures. Après avoir donné cette preuve d'énergie, Mohammed tomba dans une incurable mollesse, laissant à son favori Dowran Khan la direction des affaires, sans tirer parti des talents de deux officiers de mérite, Nizam et Sadet. Nizam se prépara une principauté indépendante dans le Dekkhan et s'entendit avec les Mahrattes, dont la puissance allait grandissant. Quand ceux-ci commencèrent l'attaque, Sadet leur tint tête et les aurait complètement battus si l'empereur, conseillé par son favori, n'avait arrêté ses succès. Sadet, indigné, se retira dans son gouvernement de Aoude. On l'accuse d'avoir attiré Nadir-Châh dans l'Inde ; on porte la même accusation contre Nizam. Nadir, chamelier qui s'était élevé au trône de Perse, avait poussé ses conquêtes jusqu'à l'Indus, et se plaignait de ce que plusieurs de ses ennemis trouvaient un asile à la cour de Delhi. Il y adressa des réclamations; une de ses ambassades fut massacrée; il pénétra dans l'Inde, rencontra l'armée de Mohammed à Karnal et la mit en déroute le 19 févr. 1739 ; le 8 mars il entrait à Delhi. Mohammed-Châh avait fait une soumission complète, et le vainqueur, bien qu'exigeant de riches trésors, s'était montré généreux. Mais il y eut une insurrection qui donna lieu à un massacre général, à l'incendie et au pillage de la ville. Nadir-Châh rétablit Mohammed sur son trône, après lui avoir donné de sages conseils et avoir marié son fils avec la fille de l'empereur vaincu ; puis retourna en Perse, emportant un butin immense que les évaluations les plus modérées portent à 800 millions, une foule d'objets précieux parmi lesquels le trône (en forme de paon) de Tamerlan. Mohammed-Châh ne montra pas plus d'activité après le départ du vainqueur qu'auparavant. Son favori Dowran, Sadet, avaient péri pendant l'invasion persane. Nizam acheva de se rendre indépendant au Sud ; d'autres gouverneurs firent de même au Bengale et dans le Bihar ; les Mahrattes continuaient leurs usurpations. En 1744, les tribus du Rohilkand refusèrent de payer le tribut, et il se fonda dans cette région un nouvel Etat. Enfin, en 1747, l'Inde fut menacée d'une nouvelle invasion persane ou plutôt afghane, que dirigeait Ahmed-Abdallah, successeur de Nadir-Châh. Les ennemis furent arrêtés dans le Pendjab, au passage du Nilab et forcés à la retraite. Mohammed-Châh mourut sur ces entrefaites, laissant le trône à son fils Ahmed. L. Feer.

MOHAMMED-Châh, roi de Perse, né en 1810, monté sur le trône en 1834, mort le 13 oct. 1848. Il succéda à son grand-père Feth-Ali-Châh. Il confia presque aussitôt toutes les affaires du gouvernement à un mollah nommé Hadji-Mirza-Agassi, qui avait été son précepteur et qui avait sur Mohammed-Châh la plus grande influence. Durant son règne, la politique et la diplomatie russes remportèrent de nombreux avantages. Poussé par le gouvernement de Nicolas Ier, il déclara la guerre à l'Afghanistan malgré tous les efforts de l'Angleterre qui craignait de voir la Russie voisine de l'Indoustan. La ville d'Hérat fut défendue par un officier de génie anglais et les assiégés opposèrent une résistance très vive aux armées de Mohammed-Châh (1839). Elle aurait malgré cela fini par succomber, si l'ambassadeur anglais Mac Nill n'avait pas menacé le souverain persan d'une démonstration navale de la flotte britannique dans le golfe Persique et d'une invasion du sud de la Perse. Mohammed-Châh, dont les troupes n'étaient pas suffisantes pour repousser cette attaque, leva le siège d'Hérat. Cet échec de la diplomatie russe ne fut que momentané et elle continua à peser d'un grand poids dans les affaires de Perse. Par le traité de Tiflis signé en 1846, le gouvernement de Nicolas Ier se faisait céder par la Perse les deux ports de Rescht et d'Asterâbâd sur la Caspienne, avec le droit d'exploiter les mines de charbon de ces localités et de fortifier les deux ports. Son fils, Naser-ed-Din-Châh, lui succéda. E. Blochet.

MOHAMMED Hashim Isfahani, destour parsi, né à Isfahan vers 1790, mort à Bombay vers 1846. Il fut mobed des Parsis de la secte *rasmi* ou orthodoxe; il composa en 1827 un ouvrage en persan, intitulé *Shavahid al nafisa fi asbat al kabisa;* comme l'indique son titre, cet ouvrage traite de la *kabisa* ou intercalation qui permet de ramener l'année usuelle à l'année astronomique. Il y soutient que l'ancienne ère intercalaire persane est contemporaine de Zoroastre, tandis que ses adversaires, les Parsis de la secte *Kadimi*, prétendaient qu'elle datait seulement du dernier souverain sassanide, Yezdegerd III. Un célèbre destour de cette dernière secte, Molla Firouz, fils du Molla Kaous, composa un ouvrage intitulé *Risaleh mausoum i bedilla kaviyya ber adem-i djavaz i kabisa* (Bombay, 1828). Hashim Isfahani y répondit par un opuscule auquel il donna le titre de *Kitab def al hazl* (Bombay, 1832) et il fut soutenu dans cette discussion par le Mobed Dosabhy Shorabdji Mounchi, qui fit paraître en 1832 un ouvrage sur ce sujet, intitulé *Kitab-Gouvahi kabisa;* on doit encore à Hashim Isfahani un traité, *kitab fi biyan asbat ab kabisa* (1827) sur le même sujet.

Bibl. : Zenker, *Bibliothèque orientale*. — Spiegel, *Chrestomathia Persica*.

MOHAMMED ibn Mouça Alkhawarismi (Abou-Djafar), mathématicien arabe du ixe siècle, vécut à la cour d'Almamoun, composa vers 820 des tables astronomiques pour lesquelles il combina les méthodes de Ptolémée avec celles des Hindous et des Persans; il observa d'ailleurs à Bagdad et à Damas, et mesura un degré du méridien. Ses tables furent traduites en latin dès le xiie siècle par Adelhard de Bath. Mais il exerça surtout une influence capitale par deux autres ouvrages : son *Algèbre* (traduite en anglais par Rosen, Londres, 1831) et son *Calcul* connu au moyen âge sous le nom d'*Algorismus* (corruption du

surnom *Alkhawarismi*, c.-à-d. du Khâresm). L'original arabe de ce dernier écrit semble perdu, mais sa traduction (par Adelhard de Bath) a été retrouvée et publiée dans les *Trattati d'aritmetica* du prince Boncompagni. C'est à cet ouvrage qu'est due l'adoption par les Arabes des chiffres hindous et leur introduction en Occident. L'algèbre d'Alkhawarismi est également le premier traité qui porte ce nom (plutôt l'expression arabe complète : *al-djebr oual mouka bala*) et a par suite une importance historique considérable. T.

MOHAMMED IBN MOUÇA IBN SCHAKIR, géomètre arabe du IXe siècle. Son père, Mouça ibn Schakir, après avoir mené la vie du Bédouin pilleur de caravanes, conquit la faveur du calife Almamoun, qui se chargea, après sa mort, de l'éducation de ses trois fils, Mohammed, Ahmed et Alhaçan; ceux-ci se consacrèrent à des travaux de mathématiques et d'astronomie qu'ils poursuivirent en commun. Un de leurs ouvrages est passé de bonne heure en Occident sous le titre de : *Liber trium fratrum de geometria* (récemment édité par Max. Curtze). Ils semblent avoir travaillé sur des originaux grecs; on sait d'ailleurs que Mohammed voyagea dans les pays de langue grecque et ce fut lui qui amena à Bagdad le célèbre Thabit ibn Korra. T.

MOHAMMED LE KKAREGNA (V. KHIVA).

MOHAMMED-IBN OMAR AL TOUNISI (le sheïkh), célèbre voyageur musulman, né à Tunis en 1789. Il fut emmené très jeune au Caire où il suivit les cours de l'université de la mosquée el-Azhar; après avoir subi les examens, il alla rejoindre en 1803 son père, qui se trouvait alors à la cour du sultan du Darfour. Il y resta pendant plusieurs années et sut se concilier l'estime et les bonnes grâces du sultan Mohammed Fadl; mais ce souverain finit par le disgracier et le fit jeter en prison. Rendu à la liberté, Mohammed-ibn Omar se rendit dans le Wadaï et rentra à Tunis. Il quitta de nouveau cette ville après la mort de son père dont il ne put recueillir la succession et retourna au Caire, où il fut nommé prédicateur ou aumônier (*khatib*) d'un régiment égyptien; il suivit son régiment en Morée, et en 1832 il fut chargé d'examiner et de reviser les livres arabes imprimés à l'école d'Abou-Sabel. Ce poste de censeur lui donna une assez grande autorité, mais il est surtout connu en Europe par le récit de son voyage dans l'Afrique centrale qui fut recueilli de sa propre bouche et publié par le docteur Perron, directeur de l'Ecole de médecine du Caire. Le texte arabe a paru en 1850 à Paris et la traduction en deux fois; la première en 1845 sous le titre de *Voyage au Darfour;* la seconde en 1851, *Voyage au Ouadaï.* E. BLOCHET.

MOHAMMEDABAD. Ville de Perse, prov. de Khorassan, à 140 kil. N. de Meched; marché d'échange avec les Tekkés.

MOHAMMEDGARH. Principauté de l'Inde anglaise, dans le Malna ; 70 kil. q. Elle est d'origine afghane.

MOHAMMEDIA. Village de la banlieue de Tunis, où s'élève un vaste palais bâti par Ahmed-Bey. C'est l'antique Tabaria ; on y voit les ruines de l'aqueduc de Carthage.

MOHAMMEDPOUR. Ancienne ville de l'Inde anglaise, province de Calcutta, à 50 kil. N.-E. de Djessore, ruinée par une épidémie (1836-4?).

MOHAMMERA. Ville de Perse, prov. de Khouzistan, à 38 kil. E. de Bassora, au confluent du Karoun et du Chatt-el-Arab ; 15.000 hab. C'est un port fluvial d'avenir, un instant occupé par les Anglais (1856). Son quai de troncs de palmiers est régulièrement desservi par les vapeurs anglais. Le commerce dépasse 5 millions de fr., tissus, couleurs, objets d'argent. La ville a été fondée au milieu du siècle par les Qaâb.

MOHAN. Rivière de l'Inde, affl. dr. de la Kournali, bras oriental du Gogra ; elle naît au Népal, puis le sépare de l'Aoudh. — Un col de ce nom ouvre dans les monts Sivalik une route de Saharanpour par Dehra vers le sanatorium de Massouri le sanctuaire, de Gangotri et le Tibet occidental (par la passe de Nilang). — La ville de Mohan, prov. de Lucknow, sur la Saï, sous-affl. g. du Gange, a perdu l'importance qu'elle eut à l'époque musulmane.

MOHAN-LAL, secrétaire d'Alexandre Burnes, puis receveur des impôts à Mathoura. Auteur de nombreux ouvrages sur les mathématiques, d'un récit de voyages et de contes sur Krichna.

BIBL. : GARCIN DE TASSY, *Hist. de la litt. hindouie et hindoustanie.*

MOHAREK. Ville des îles *Bahreïn* (V. ce mot), sur un îlot, vis-à-vis de Menamah.

MOHATRA. Contrat double par lequel une personne vend des marchandises pour un prix élevé payable à un terme éloigné et les rachète immédiatement de l'acheteur pour un prix inférieur payable au comptant. C'était un des procédés par lesquels on cherchait anciennement à tourner la prohibition du prêt à intérêt. Les marchandises ne jouaient dans l'opération qu'un rôle fictif; l'usurier versait immédiatement une somme et se faisait promettre une somme supérieure pour une échéance plus ou moins éloignée ; la différence entre les deux prétendus prix de vente lui tenait lieu d'intérêts. Cette convention était bien connue de nos anciens jurisconsultes (Pothier, *Traité du contrat de vente*, n° 38 ; *Traité de l'usure*, nos 88 et 89). On la considérait comme nulle, à titre d'usure déguisée. On ignore d'où lui vient son nom, qui se rencontre pour la première fois dans les écrits des casuistes que Pascal a combattus dans ses *Lettres d'un provincial* (VIII). On a pensé qu'il pouvait venir de l'arabe *mokhâtara*, chance, risque (Pihan, Littré), mais ce n'est qu'une conjecture.

MOHAVE (V. MOJAVE).

MOHAWK. Rivière des Etats-Unis (New-York), affl. de l'Hudson, qui descend du Mohawk hill, par une série de cascades et alimente le canal Erié; elle a 257 kil. de long.

MOHAWK. Tribu de Peaux-Rouges, du groupe des Iroquois septentrionaux, l'une des Six Nations, établie au S. du lac Ontario et du Saint-Laurent ; les derniers survivants sont dispersés dans le Haut Canada et sur la baie de Quinté au N. du lac Ontario.

MOHEDANO (Antonio), peintre espagnol, né à Antequera en 1561, mort à Lucena en 1625. Ayant montré en son enfance des dispositions frappantes pour le dessin, son père le confia aux soins du chanoine Pablo de Cespédès, dès que celui-ci eut ouvert à Cordoue un atelier. L'élève se distingua rapidement et fit preuve de merveilleuses aptitudes comme dessinateur et comme peintre. La fresque, dans laquelle il excella, fut son mode préféré d'exécution. C'est dans ce genre qu'il décora le cloître des franciscains à Séville ; ces fresques ont malheureusement péri, de même que celles qu'il avait exécutées dans la nef du *sagrario*, à la cathédrale de Cordoue. Son style, dit Cean Bermudez, avait de la grandeur; ses compositions, toujours mûrement étudiées, étaient d'un arrangement heureux. Mohedano ne peignait rien qu'il ne l'eût préalablement observé sur nature. Il laissa peu de peintures de chevalet. On en cite quelques spécimens à Lucena, dans la cathédrale, parmi les panneaux de l'autel, et quelques autres, d'ailleurs attribués par certains auteurs à Luis de Vargas, au palais archiépiscopal de Séville. Mohedano s'était acquis en Andalousie la réputation non seulement d'un artiste de grand mérite, mais encore d'un érudit et d'un lettré. Le poète Pedro Espinosa, qui fut son ami, a publié deux sonnets de lui dans son livre intitulé *Flores de poetas ilustres de España*, imprimé à Valladolid en 1605. P. L.

MOHICANS (*Mohegan*). Tribu éteinte de Peaux-Rouges popularisée par les romans de Fenimore Cooper. Ils appartenaient au groupe des Algonquins orientaux et à la confédération des Cinq Nations ou Lenni Lenape (V. DELAWARES), refoulés vers l'Océan par les Iroquois. Etablis entre la baie de Saco et l'Hudson, dans la vallée de l'Housatonic, ils furent les alliés des Anglais qui les évincèrent

peu à peu. On en signale quelques descendants dans le Connecticut, près de Norwich.

MOHILEV (*Mogiléw*). I. VILLE. — Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de ce nom, sur le Dniepr; 43.106 hab. (deux tiers juifs) en 1897. Situation pittoresque, vieux château, hôtel de ville de l'an 1679, château et parc *Jantchinsk;* cathédrale dont, en 1780, Joseph II et Catherine II posèrent la première pierre ; église des carmélites bâtie en 1692; 30 autres églises grecques, 3 autres catholiques, 1 protestante, 36 synagogues ou chapelles privées; vastes casernes. Archevêché grec et catholique. Une centaine de distilleries ; commerce d'alcool, de cuirs, de blé, sel, sucre, chanvre, poissons, etc. — Mohilev paraît au XIVe siècle, reçoit en 1561 de Sigismond Auguste la charte de Magdebourg. Le tsar Alexis Mikhaïlovitch l'occupe en 1654, mais sept ans après, les habitants massacrent la garnison et se font Polonais. Pierre le Grand la brûle en 1708. Davout y défit Bagration le 23 juil. 1812.

II. GOUVERNEMENT. — Gouvernement de la Russie occidentale : 48.047 kil. q., 1.707,613 hab (en 1897), soit 35 hab. par kil. q. Compris entre les gouv. de Vitebsk au N., Smolensk à l'E., Tchernigov au S., Minsk à l'O., il est situé sur le moyen Dniepr qui le traverse du N. au S. ainsi que son affluent le Sosh ; c'est une plaine de 150 à 170 m. d'alt., sauf au N. où le sol s'élève jusqu'à 274 m. dans le plateau qui sépare les bassins du Dniepr et la Duna qui touche la limite du gouvernement. Admirablement arrosé, il renferme peu de lacs, mais des marécages (Vereteja, Massalskoié, Iounovo), malsains en été. Le sol est dévonien au N., crétacé à l'E., éocène à l'O. et au S., généralement sablonneux, pauvre en humus. On exploite un peu de fer, de sel, de pierre à bâtir, de terre de faïence, de tourbe, les sources minérales de Gorki et de Sjenno. Le climat est humide, froid (moyenne annuelle, + 5°,2; de janv. — 8°; de juil. + 18°,5) ; les vents dominants sont de N. et N.-O.; la chute d'eau annuelle est de 720 millim. — La population est formée de Russes blancs, de Juifs, de Polonais (noblesse), de Grands et Petits-Russiens, de Lithuaniens. On compte 80 % de catholiques grecs (sectes comprises), 17 % de juifs, 3 % de catholiques romains. — Le sol est occupé pour 38 % par les bois, 29 % par les champs, 16 % par les prairies. On cultive du seigle et au S. du blé pour l'exportation, beaucoup de chanvre, du tabac et des betteraves. La récolte fut en 1892 de 4 millions d'hectol. de seigle, 3 d'avoine, 8 de pommes de terre, etc. Le gibier abonde (ours, loups, renards, lièvres, iltis) ainsi que le poisson. On compte environ 460.000 chevaux, 370.000 bêtes à cornes, 450.000 moutons, 340.000 porcs, 60.000 chèvres. L'industrie progresse : alcool, papier, cuirs, bière, farine, tabac, allumettes. Le commerce est aux mains des juifs et se fait par eau et par les voies ferrées de Smolensk à Minsk et à Dunabourg. L'instruction est faible; on comptait seulement 15.600 élèves dans 427 écoles primaires, 2.000 dans 10 écoles secondaires en 1892. — Le gouvernement se divise en 11 cercles : Gorki, Homel ou Gomel, Klimwitchi, Mohilev, Mtsislavl, Orcha, Rogatchev, Sjenno, Staryj-Bychov, Tchaussi, Tchérikov. Les principales villes sont Mohilev au centre, Homel (41.000 hab.) au S.

MOHILEV (*Mogilow*). Ville de Russie, gouv. de Podolie, sur le Dniestr ; 21.000 hab., juifs et chrétiens, les premiers vivant du commerce (blé, maïs, alcool, bois, objets manufacturés) avec Odessa et la Galicie, les autres d'horticulture, de cordonnerie, etc.

MOHL. Famille allemande dont quatre frères, fils du conseiller d'Etat wurtembergeois *Ferdinand-Benjamin* (1766-1845), s'illustrèrent au XIXe siècle.

Robert juriste, né à Stuttgart le 17 août 1799, mort à Berlin le 5 nov. 1875, professeur de sciences politiques à l'université de Tubingue (1827), fut révoqué à la suite de sa lettre aux électeurs de Balingen (1845) qui l'élurent député. Nommé professeur de droit à Heidelberg, il fut élu au parlement de Francfort (1848), siégea au centre gauche, fut ministre de la justice du 25 sept. 1848 au 17 mai 1849, revint à sa chaire, entra à la première chambre du grand-duché de Bade (1857) dont il fut délégué fédéral (1861-66), puis ambassadeur à Munich (1867-71), siégea au Reichstag (1874). Parmi ses ouvrages, on peut citer : *Staatsrecht des Kœnigreichs Württemberg* (Tubingue, 1829-31) ; *Die deutsche Polizeiwissenschaft* (1832-34, 3 vol.) ; *Encyklopædie der Staatswissenschaften* (1859 ; nouv. éd., Fribourg, 1881) ; *Staatsrecht, Vœlkerrecht und Politik* (1860-69, 3 vol.).

Julius, orientaliste, né à Stuttgart le 25 oct. 1800, mort à Paris le 3 janv. 1876. Il se fixa à Paris, où il étudia les langues orientales près de Silvestre de Sacy et de Rémusat, publia *Fragments relatifs à la religion de Zoroastre* (1829), traduisit des livres religieux, chinois, puis revint au persan, se fit naturaliser Français, publia le *Shah Nâmé*, texte (Paris, 1838-66, 6 vol. in-fol.; un 7e par Barbier de Meynard, 1878) et traduction (1876, 6 vol. in-12). Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions (1844), professeur de persan au Collège de France (1847), donna le plan des fouilles de Botta à Ninive. Secrétaire, puis président de la Société asiatique, il rédigea pendant vingt-sept ans son rapport annuel (réunis en 2 vol. 1879-80). Son salon fut durant le second Empire un lieu de réunion des savants et des lettrés.

Moritz, économiste, né à Stuttgart en 1802, mort à Stuttgart le 18 févr. 1888, devint fonctionnaire wurtembergeois, siégea au parlement de Francfort, puis dans le parlement douanier et la Chambre wurtembergeoise où il siégeait à l'extrême gauche. Il défendit les idées particularistes des Allemands du Sud, le protectionnisme, la nationalisation des chemins de fer, le système décimal, etc., dans de nombreux écrits. A.-M. B.

Hugo, botaniste allemand, né à Stuttgart le 8 avr. 1805, mort à Tubingue le 1er avr. 1872. Professeur de physiologie à Berne (1832), il passa en 1835 à Tubingue en qualité de professeur de botanique. Mohl s'est principalement occupé d'anatomie végétale et d'embryologie. C'est lui qui, en 1846, a créé le nom de protoplasma. — Ouvrages principaux : *Ueber den Bau u. das Winden der Ranken u. Schlingpfanzen* (Tubingue, 1827) ; *Ueber den Bau und die Formen der Pollen-Körner* (Berne, 1834) ; *Mikrographie...* (Tubingue, 1846) ; *Grundzüge der Anatomie u. Physiol. d. vegetab. Zelle* (Brunswick, 1851) ; *Vermischte Schriften...* (Tubingue, 1845), etc. Depuis 1843, Mohl publiait avec Schlechtendal la *Botanische Zeitung*. Dr L. HN.

MÖHLER (Johann-Adam), théologien catholique, né à Igersheim (Wurtemberg) le 6 mai 1796, mort à Munich le 12 avr. 1838. Il fut ordonné prêtre en 1819 et débuta dans l'enseignement théologique à Tubingue en 1823 ; en 1835, il passa à la Faculté de théologie de Munich. Ses premiers articles dans la *Tubinger Quartalschrift* le firent tout de suite remarquer comme un esprit scientifique et indépendant. Quelque chose de cette indépendance se retrouve dans son *Einheit der Kirche*, etc. (Tubingue, 1825; 2e éd., 1843). Les remontrances de l'autorité ecclésiastique le firent changer d'attitude dans *Athanasius und die Kirche seiner Zeit* (Mayence, 1837, 2 vol., 2e éd., 1844), une glorification de l'Eglise catholique. Son ouvrage principal, qui provoqua de longues polémiques et marque une date dans l'histoire du sujet traité, est la *Symbolik*, etc. (Mayence, 1832 ; 8e éd., 1872, 2 vol.). C'est une comparaison entre les principes du catholicisme, dont les angles sont toutefois légèrement atténués, avec les principes du protestantisme, dont les défauts sont exagérés. F.-H. K.

BIBL. : REITHMAYER, biographie dans la 5e éd. de la *Symbolik ;* Mayence, 1838. — B. WÖRNER, *J.-A. Mœhler ;* Ratisbonne, 1866.

MOHMAND. Grande tribu afghane de race iranienne, du groupe des Iouzoufzaï (famille des Berdourani) qui peuplent le N.-E. de l'Afghanistan. Ils s'établirent aux XIIIe et XIVe siècles dans la région qu'ils occupent encore

dans les monts Lahori entre le Souat à l'E., le Kounar à l'O., le Kafiristan au N., le Caboul au S. Ils détiennent une partie de la fertile vallée de cette dernière rivière et pratiquent la transhumance, descendant l'été avec leurs moutons dans la plaine de Péchaver. Ils se divisent en quatre peuplades : Tarakzaï, Halimzaï, Baizaï, Khouazaï, et comptent environ 10.000 familles, les uns vivant dans de grands bourgs (Lalpoura, Sangar-Seraï, Jakdhond), les autres nomades. Le principal chef est le khan de Lalpoura. La route de l'Inde au Ferghana et à Bokhara traverse leur pays, et tantôt ils rançonnent les caravanes, tantôt leur servent de porteurs. Le brigandage est une de leurs principales ressources. Les Anglais distinguent des Mohmands les Mahmounds situés au N.; les uns et les autres ont été en lutte constante avec les maîtres de l'Inde, notamment avec Aurangzeb et les Anglais en 1844, 1851, 1854, 1864, 1873, 1878-79, en dernier lieu en 1897–98, où ces derniers éprouvèrent des pertes sensibles.

MOHN (*Moen*). Ile russe de la Baltique, à l'entrée du golfe de Riga ; 207 kil. q. ; elle s'est détachée en 1309 de l'île d'Œsel. Peuplée d'Ehstes, elle dépend de la Livonie. Le *Mohnsund* la sépare de l'Ehstonie ; ce détroit, long de 65 kil., large de 6 à 18 kil., profond de 5 à 22 m., obstrué de récifs et de bancs de sables dangereux, s'étend entre les continents et les îles de Mohn, Œsel et Dago.

MOHN (Henrik), météorologiste norvégien, né à Bergen en 1835. Il dirige l'Institut central météorologique de Norvège, qu'il a organisé à partir de 1866 d'après les vues de Le Verrier. De ses très nombreux travaux, nous ne pouvons citer que ses belles études sur *les Orages en Norvège* (*Atlas météorol. de l'Obs. de Paris*, 1867 à 1871) ; *les Orages en Scandinavie* (avec H. Hildebrand Hildebrandsson; Upsal, 1867); et son *Traité de météorologie* (Paris, 1884). E. D.–G.

MOHO. Genre créé par Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831, p. 302), pour des Passereaux des îles Sandwich qui appartiennent à la grande famille des *Méliphagidés* (V. ce mot). Les Mohos sont de la taille d'un Guêpier et ont des formes élancées, le bec assez fortement recourbé et plus long que la tête, la queue longue, avec les pennes étagées, le plumage noir, rehaussé par de larges touffes jaunes sur les côtés du corps. Ces touffes rappellent celles qui existent chez beaucoup de Soui-Mangas. Elles étaient très recherchées par les indigènes des Sandwich qui se servaient de ces plumes, associées parfois aux plumes rouges des Hérotoaires pour confectionner des manteaux royaux.

On ne connaît que deux espèces de Mohos, le *Moho nobilis* Merr., et le *M. apicalis* Gould. E. Oustalet.

Bibl. : H. Gadow, *Cat. B. Brit. Mus.*, t. IX, p. 284.

MOHON. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières, à quelques kilomètres en amont de Mézières, sur la rive g. de la Meuse; 3.970 hab. Stat. où se croisent les voies ferrées de Reims à Mézières et de Sedan à Mézières. Forges, clouteries, ateliers de carrosserie, briqueteries. Mohon fut au moyen âge le siège d'une importante seigneurie dont dépendaient La Francheville, Montigny-aux-Bois et Montcy-Notre-Dame. Eglise du xvie siècle assez remarquable (pèlerinage ancien aux reliques de saint Lié). E. Chantriot.

MOHON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de La Trinité, sur le Ninian ; 2.201 hab. Moulin. Fabrique de sabots et d'ustensiles en bois. Deux tableaux conservés dans l'église lui ont été donnés par Mme de Sévigné lors de son séjour au château voisin de Bodégat, actuellement en ruine. Anciennes enceintes antiques dominées par la tombelle de Trohanier.

MOHR (Karl-Friedrich), chimiste allemand, né à Coblentz le 4 nov. 1806, mort à Bonn le 27 sept. 1879. Longtemps pharmacien à Coblentz et, à partir de 1864, professeur de pharmacie à l'université de Bonn, il est surtout connu comme le vulgarisateur de l'analyse volumétrique et l'inventeur de la burette à pince pressante qui porte son nom. Outre un nombre considérable de mémoires et notes épars dans les *Annalen* de Poggendorff et dans celles de Liebig, il a publié : *Lehrbuch den pharmaceutischen Technik* (Brunswick, 1847 ; 3e éd., 1866); *Kommentar zur preussischen Pharmacopöe* (Brunswick, 1847, 2 vol. ; dern. éd., 1874) ; *Lehrbuch der chem.-analytischen Titriermethode* (Brunswick, 1855-56 ; 5e éd., 1877); *Der Weinstok und der Wein* (Coblentz, 1864) ; *Der Weinbau* (Brunswick, 1865) ; *Geschichte der Erde* (2e éd., Bonn, 1875) ; *Mechan. Theorie der chem. Affinität* (Brunswick, 1868 ; suppl., 1869); *Chemische Toxikologie* (Brunswick, 1874). Il a continué la *Pharmacopœa universalis* de P.-L. Geiger (Heidelberg, 1836-45). L. S.

MOHR (Nicolaus-Karl-Eduard), voyageur allemand, né à Brême le 19 févr. 1828, mort à Malangé, dans l'Angola, le 26 nov. 1876. Il a passé une partie de sa jeunesse à Baltimore, à la Havane et à San Francisco et a fait ensuite une croisière de chasse et de commerce dont il a donné une relation : *Reise und Jagdbilder aus der Südsee, Californien und Süd Afrika* (1868). Il fit un nouveau séjour en Californie, passa dans l'Inde en 1855, et après un retour en Europe, alla faire un voyage à Batavia. En 1867, il accomplit un premier voyage dans le S.-E. de l'Afrique, puis, de 1868 à 1871, avec le géologue Adolphe Hübner, un deuxième voyage au cours duquel il fit de nombreuses observations astronomiques et barométriques. Il fit alors paraître : *Nach den Victoria Fällen des Zambezi* (Leipzig, 1875, 2 vol. in-8). En 1876, la Société africaine d'Allemagne lui confia une mission d'exploration dans l'intérieur de la colonie d'Angola. Parti le 1er sept. de Saint-Paul-de-Loanda, il rencontra le docteur Pogge à Malangé, mais il y mourut pour avoir absorbé une trop forte quantité d'un médicament.

MOHRENHEIM (Arthur Pavlovitch, baron de), diplomate russe, né à Moscou le 8 juin 1824. D'une famille noble catholique, il entra dans la diplomatie en 1845, fut attaché aux ambassades de Vienne (1851-56) et Berlin (1856-67), plénipotentiaire à Copenhague, ambassadeur à Londres (1882) et enfin à Paris (1884-97), où il prit part aux négociations qui préparèrent l'alliance franco-russe, sans y jouer lui-même un rôle effectif.

MOHRUNGEN. Ville de Prusse, prov. de Kœnigsberg ; 3.800 hab. Vieux château (1297) ; hôtel de ville gothique. Fondée en 1302. Le 25 janv. 1807, Bernadotte y fut mis en échec par Bennigsen. Patrie de Herder.

MOHRYA. Lac de l'Ousangui (Etat libre du Congo) au N. du lac Kassali.

MOHS (Friedrich), minéralogiste allemand, né à Gernrode (Anhalt) le 29 nov. 1773, mort à Agordo (Tyrol) le 29 sept. 1839. Destiné par sa famille au commerce, mais préférant l'étude des sciences, il suivit les cours de l'université de Halle (1796-98), puis ceux de l'académie des mines de Freiberg, explora ensuite, durant plusieurs années, au double point de vue de la géologie et de l'industrie minière, les diverses provinces de l'Autriche et fut nommé, en 1812, professeur de minéralogie au Johanneum de Gratz, d'où il passa, au même titre, en 1818, à l'académie de Freiberg et en 1826 à l'université de Vienne. Il était en dernier lieu conseiller des mines (1835-39). Il est surtout connu par son système de classification des minéraux, tout entier basé sur les caractères physiques et en opposition, par conséquent, avec celui de Berzélius, qui repose principalement sur les analogies chimiques. Outre un certain nombre de mémoires et d'articles parus dans les *Annalen* de Moll (1805-7), dans celles de Gilbert (1814-18) et dans le *Journal* de Schweigger (1822-23), F. Mohs a publié : *Des I-F. von der Null's Mineralienkabinet* (Vienne, 1804, 3 part. in-8) ; *Characteristik des naturhistorischen Mineralsystems* (Dresde, 1820, in-8) ; *Grundriss der Mineralogie* (Dresde, 1822–24, 2 vol. in-8 ; trad. angl. par Haidinger, 1825) ; *Anfangsgründe der Naturgeschichte des Mineralreichs*, en collaboration avec Zippe (Dresde, 1832-38, 2 vol. in-8), etc.

MOHSITE (V. Fer titané).

MOHUR. Monnaie d'or de l'Inde, valant au pair 36 fr. 80. Il y avait anciennement, outre le mohur de la Compagnie des Indes, équivalant au mohur actuel, celui de Calcutta (41 fr. 90) et le mohur aux dix-neuf soleils (42 fr. 28).

MOHY (Remacle), littérateur belge, né à Rondchamp en 1555, mort à Jodoigne en 1621. Il fut nommé curé de Huccorgne, près de Huy, et ouvrit dans cette commune une école latine qui devint célèbre. Il publia de nombreux ouvrages pédagogiques devenus très rares et qui sont remarquables pour l'époque à laquelle ils furent écrits. Le plus curieux est intitulé *l'Histoire des histoires avec l'idée des histoires raccourcies ou plustost le cabinet historial tant ancien que moderne* (Liège, 1610, in-4; rééd. *id.* 1612 et 1626). E. H.

Bibl. : H. Helbig, *Etude sur la vie et les œuvres de R. Mohy* ; Liège, 1857, in-8.

MOHYLA (Pierre) (V. Mogila).

MOI (Philos.). Que sommes-nous? Comment nous connaissons-nous nous-mêmes ? Quels sont les attributs que nous devons reconnaître au moi? Qu'est-ce que le moi aux yeux de tout homme ? Le moi est le sujet constant de toutes nos modifications, de toutes nos opérations conscientes. Que je souffre, que je jouisse, que je travaille, que je me repose, que je veuille ou que je pense, c'est toujours moi qui souffre, qui jouis, qui travaille, qui me repose, qui veux et qui pense. Je suis aujourd'hui le même qu'hier, bien que certaines choses aient changé en moi, et bien que je sente souvent des luttes et des contradictions dans mon être, je ramène à un seul et simple moi toutes ces contradictions. Le moi paraît ainsi être conscient, durable, simple, identique, sujet de ses modifications et cause de ses opérations. Quels sont maintenant les éléments qui entrent dans la formation d'une telle représentation ? Nous avons d'abord une connaissance vague de notre être, et il ne semble pas que cette connaissance manque à aucun être conscient. Puis cette conscience se précise et s'affirme. Le moi est donné dans chacun de nos états de conscience. L'attribution des états de conscience au moi est contenue dans toute réflexion. Si nous n'avions qu'un seul état, cet état se confondrait avec le moi, il y aurait dans le jugement réflexif identité entre le sujet et l'attribut. Ce serait donc un jugement analytique.

Mais le jugement réflexif est synthétique. Ni l'état attribué ne nous paraît nécessairement contenu dans le sujet *je*, ni le sujet *je* ne nous paraît nécessairement produire l'état attribué. Par exemple, j'écris, il me semble bien que je pourrais être encore moi et ne pas écrire, écrire ne me paraît pas nécessaire, il ne me semble pas nécessaire que j'écrive. C'est que, dès la seconde réflexion, nous pouvons distinguer un élément qui reste le même que dans la première, et un élément nouveau qui constitue la différence du premier au second état. Je parlais tout à l'heure et maintenant j'écris, et je sais que j'écris. Je vois bien dans cette réflexion que le *je* ou *moi* qui écrit est le même que celui qui parlait il y a un instant. Il y a dans le sentiment que j'ai de parler ou d'écrire le sentiment d'un quelque chose qui est identique dans les deux. Le moi aperçoit dans tous ces états un élément particulier, qui leur donne un certain ton, une certaine coloration. Ce *quid proprium*, qu'on pourrait, avec Wundt, appeler un « indice de réfraction morale », demeure permanent et invariable. A chaque état nouveau, l'analyse continue de nous montrer cet élément invariable à côté des éléments variables. Ainsi se forme, grâce à l'abstraction, l'idée générale de ce qu'il y a de constant dans notre conscience. Mais cette idée générale, bien que formée de la même façon que les autres, s'en distingue cependant en ce qu'elle se lie intimement, dans la réflexion, avec le sentiment immédiat que nous avons de notre existence; ce n'est plus l'idée des états de conscience en général, mais l'idée de *nos* états, l'idée du *moi*. Ce n'est pas un concept, mais la conscience d'un être. Cette idée est donc simple, identique, immuable, puisque c'est une idée générale; elle doit aussi se poser comme le sujet de toutes nos modifications et comme la cause de toutes nos opérations, puisque la perception immédiate la concrétise en l'unissant au sentiment de notre existence. L'idée du moi est donc à la fois l'idée d'un être individuel et l'idée générale de ses états. Comme idée générale d'états, elle se rapporte à la raison; comme idée d'existence individuelle, elle est donnée directement par l'intuition. Ainsi interviennent, pour poser le moi, la raison et la perception immédiate.

MOÏ (V. Asie, t. IV, p. 121).

MOIDIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Vienne; 1.024 hab.

MOIDREY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson; 248 hab.

MOIGNÉ. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Mordelles; 333 hab.

MOIGNEVILLE (Marq. de) (V. Avaux [J.-A., comte d']).

MOIGNO (L'abbé François-Napoléon-Marie), savant et publiciste français, né à Guémené (Morbihan) le 20 avr. 1804, mort à Saint-Denis (Seine) le 14 juil. 1884. Fils d'un gentilhomme breton, Moigno de Villebeau, devenu, après la Révolution, receveur de l'enregistrement, il fut mis en pension chez les jésuites, à Sainte-Anne-d'Auray, entra en 1822 dans leur ordre et, tout en suivant, au séminaire de Montrouge, les cours de théologie, s'adonna, avec autant de succès que d'ardeur, à l'étude des mathématiques et de la physique, produisant bientôt des travaux personnels de réelle valeur et indiquant notamment, dès 1828, une nouvelle formule pour l'équation des plans tangents. En 1830, lorsque éclata la révolution, il se réfugia, avec tout son ordre, à Brigue, en Suisse, et là, mettant à profit sa mémoire prodigieuse, apprit en quelques années, sans négliger d'ailleurs ses autres études, huit langues étrangères, dont l'hébreu et l'arabe. Nommé en 1836 professeur de mathématiques au célèbre collège de la rue des Postes, à Paris (école préparatoire Sainte-Geneviève), il s'acquit tout de suite la réputation, non seulement d'un savant, mais aussi d'un prédicateur et d'un écrivain de premier ordre : communications scientifiques. sermons d'Avent ou de Carême, articles de polémique religieuse dans l'*Univers*, l'*Union catholique*, les *Institutions liturgiques*, se succédaient sans interruption, et, très recherché dans les salons, il entretenait en même temps les relations les plus suivies avec Cauchy, Arago, Dumas, Ampère, Thénard, etc. Malheureusement, il commit l'imprudence de s'engager à fond dans une affaire de spéculation industrielle. Pour éviter un scandale, l'ordre paya. Mais le P. Moigno fut invité à aller professer l'hébreu et l'histoire au séminaire de Laval (1840). Il venait justement de faire paraître le tome I de ses *Leçons de calcul différentiel et intégral*. Accepter le déplacement qu'on voulait lui imposer, c'était renoncer à la science. Il résista et, après quatre années de luttes sourdes, quitta l'ordre. Il entreprit alors, aux frais du journal *l'Epoque*, un long voyage à travers l'Europe, adressant des principales villes une correspondance des plus attrayantes; puis il fut rédacteur scientifique de la *Presse* (1850), du *Pays* (1851), et fonda en 1852 une revue scientifique hebdomadaire, *le Cosmos*, qui eut un grand succès et qu'il remplaça, en 1863, par *les Mondes*. Vers le même temps, il fut appelé à faire partie du clergé de Saint-Germain des Prés et fut nommé, en 1873, chanoine du chapitre de Saint-Denis. Il avait été, de 1848 à 1851, aumônier du lycée Louis-le-Grand. Il a publié, outre des mémoires, notes et articles parus dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans la *Revue scientifique*, dans le *Cosmos*, dans les *Mondes* et dans divers autres journaux et revues, un nombre considérable d'ouvrages et de brochures d'ordres scientifique, pédagogique et religieux. Les principaux ont pour titres : *Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral, d'après les méthodes de Cauchy*

(Paris, 1840-61, 4 vol. in-8), l'un des traités les meilleurs et les plus complets sur la matière; *Répertoire d'optique moderne* (Paris, 1847-50, 4 vol. in-8), autre ouvrage considérable, où se trouvent analysés tous les travaux récents relatifs à l'optique; *Traité de télégraphie électrique* (Paris, 1849, in-8 et atlas; 2e éd., 1852); *le Stéréoscope et le Pseudoscope* (Paris, 1852, in-8); *Leçons de mécanique analytique* (Paris, 1868, in-8); *Physique moléculaire* (Paris, 1868, in-12); *les Eclairages modernes* (Paris, 1868, in-12); *Saccharimétrie* (Paris, 1869, in-12); *la Science anglaise* (Paris, 1869-72, 2 vol. in-12); *l'Art des projections* (Paris, 1872, in-12); *Optique moléculaire* (Paris, 1873, in-12); *le Rév. P. Secchi* (Paris, 1879, in-12); *les Splendeurs de la foi* (Paris, 1879-83, 5 vol. in-8); *Enseignement de tous* (Paris, 1879-83, 4 vol. in-12); *les Livres saints et la science* (Paris, 1884, in-12). Il a aussi traduit de l'anglais et de l'italien divers ouvrages de J. Tyndall, W. Huggins, P. Smyth, R. Grove, Sismonda, Secchi, F. Marco, etc. Il a enfin dirigé la publication des *Actualités scientifiques*, collection de 120 ouvrages d'auteurs divers. L. S.

Bibl. : A. Serre, *Religion de Gœthe et de l'abbé Moigno* ; Paris, 1881, in-8.

MOIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly; 507 hab.

MOIMAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel; 300 hab.

MOINA (Zool.). Genre de Crustacés cladocères, famille des Daphnides, établi par Baird en 1850 et caractérisé comme suit : carapace presque prismatique, réticulée, tête volumineuse non saillante, séparée du corps par un léger étranglement, non prolongée en bec, dépourvue de tache oculaire. Antennes grandes, mobiles, celles du mâle terminées par des crochets grêles; toutes les soies des rames sont ciliées; les soies caudales, très développées, atteignent deux fois la longueur de l'animal; l'anus est éloigné des crochets terminaux du post-abdomen, la première paire de pattes du mâle porte un crochet robuste. Ces animaux assez peu communs, quoique généralement abondants dans leurs stations, vivent surtout dans les eaux sédimenteuses. *M. brachiata* est une des espèces les plus fréquentes. R. Mz.

MOINAUX (Jules), auteur dramatique français, né à Tours le 29 oct. 1825. Il connut de bonne heure le succès avec *Pepito* (Variétés, 1853), opéra-comique; avec les *Deux Aveugles* (Bouffes-Parisiens, 1855); avec les *Gueux de Bérenger* (Gaîté, 1855), drame en collaboration avec Dupeuty; surtout avec le *Canard à trois becs* (1869), opéra-bouffe. On peut citer encore parmi ses bonnes pièces, *les Parisiennes* (1874) et *un Conseil judiciaire* (1889), comédie en collaboration avec Bisson. Chroniqueur à la *Gazette des Tribunaux*, J. Moinaux fit avec verve et esprit les comptes rendus des causes amusantes qui se déroulent en police correctionnelle. Il a réuni ses chroniques en volumes sous le titre de : *les Tribunaux comiques* (Paris, 1881-88, 4 vol. in-12) avec un supplément : *Causes grasses et causes salées* (Paris, 1894, in-12). On a encore de lui des romans fort gais : *le Bureau du commissaire* (Paris, 1886, in-12); *les Gaietés bourgeoises* (Paris, 1888, in-12); *le Monsieur au parapluie* (Paris, 1892, in-12); *le Monde où l'on rit* (Paris, 1895, in-12).

MOINDRE action (Principe de la) (Mécan.). Considérons un point matériel qui se meut librement sous l'action de forces dérivant d'un potentiel; supposons que ce point parte d'une position A avec une vitesse initiale donnée, et soit B la position atteinte au bout d'un certain temps. On peut calculer, pour l'arc de trajectoire AB, l'intégrale $\int mvds$, dans laquelle m désigne la masse, v la vitesse, et s le chemin parcouru. Imaginons maintenant qu'en introduisant certaines liaisons on oblige le mobile à se rendre de A en B par un chemin différent, la vitesse initiale, et, conséquemment, la vitesse finale demeurant les mêmes. L'intégrale $\int mvds$, calculée dans ces nouvelles conditions, a une valeur supérieure à la première, c.-à-d. que parmi tous les chemins allant de A en B, le chemin librement parcouru est celui pour lequel la valeur de l'intégrale est la plus petite possible. C'est en cela que consiste le *principe de la moindre action*, découvert par Maupertuis. La démonstration se fait, soit par le calcul des variations, soit par des considérations géométriques. En assimilant la quantité de mouvement mv à une force, on peut énoncer le principe en disant que « le travail de la quantité de mouvement est moins grand pour le déplacement réel que pour tout autre déplacement ». Comme $ds = vdt$, on peut encore remplacer $mvds$ par mv^2dt. Si la force vive mv^2 est assimilée à une force ordinaire, mv^2dt est l'*impulsion* de la force vive, ce qui conduit à un nouvel énoncé, facile à formuler. La propriété subsiste quand le point matériel, au lieu d'être entièrement libre, est assujetti à rester sur une surface; dans ce cas, l'intégrale est moindre pour le chemin librement parcouru sur cette surface que pour toute autre courbe tracée sur la surface entre les mêmes positions extrêmes. Le principe de la moindre action s'étend en outre à un nombre quelconque de points matériels, assujettis ou non à des liaisons; il suffit que les forces appliquées au système dérivent d'un potentiel, et que les liaisons n'atteignent pas le nombre voulu pour déterminer complètement la forme des trajectoires. L. Lecornu.

MOINDRES carrés (Méthode des). Dans quelques questions, on est conduit à déterminer certaines quantités inconnues à l'aide d'équations dont les coefficients sont donnés par l'expérience et par suite sont entachés d'erreurs. Ces équations peuvent être en nombre aussi grand que l'on veut et forment alors un système surabondant; et l'on a vu à l'article Abondant comment on résolvait ce système. La méthode indiquée à cet article porte le nom de méthodes des moindres carrés. Elle a été imaginée par Legendre et justifiée de diverses manières par Gauss, Laplace et Bienaymé. Elle consiste, comme on l'a vu à l'article cité, à faire en sorte que la somme des carrés des erreurs soit minima. Mais, pour que cette méthode donne de bons résultats, il faut que le nombre des équations sur lesquelles on a opéré soit très grand.

Bibl.: Les œuvres de Gauss.— La traduction française de la *Méthode des moindres carrés* a été publiée par M. Bertrand. — Laplace, *Théorie analytique des probabilités*. — Legendre, *Mémoires de l'Institut*, 1810-11. — Bienaymé, *Journal de Liouville*, t. XVII. — *Savants étrangers*, t. V. — *Comptes rendus*, 1853. — Laurent, *Traité du calcul des probabilités*.

MOINE. I. Histoire religieuse. — Les anciens canonistes réservaient ordinairement le nom de *moines* aux bénédictins, aux chartreux, aux bernardins et aux ordres dont la solitude est le principal objet, à la différence des ordres mendiants et des clercs réguliers, qui sont moins destinés à la retraite qu'aux fonctions qui regardent le salut du prochain. Ils appelaient ces derniers *religieux*. L'usage commun confond ces deux dénominations (V. Ordres monastiques et religieux).

II. Pyrotechnie. — Le moine est un morceau d'amadou taillé en pointe et enfilé dans une ouverture pratiquée dans une feuille de papier placée sur la charge de poudre à enflammer. En s'éloignant, celui qui a mis le feu au moine porte un morceau d'amadou semblable, dit témoin, allumé en même temps, pour se rendre compte de la combustion et s'éloigner à temps.

MOINE. Riv. des dép. des Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire (V. ces mots).

MOINE (Jean Le), *Joannes Monachus*, cardinal, légat à la cour de Philippe le Bel, auteur de gloses sur le *Sexte*. Pour sa biographie, V. Lemoine (Jean), cardinal français, t. XXI, p. 1196).

MOINE (Pierre-Camille Le), archiviste français, né le 21 déc. 1723 à Paris où il mourut en 1780. Chargé

de classer et d'inventorier un grand nombre de chartriers ecclésiastiques, il exposa sa méthode dans un ouvrage qu'il intitula *Diplomatique pratique* (Paris, 1765, in-4 ; 2e éd., 1772, 2 vol. in-4). On lui doit notamment le classement des archives du chapitre métropolitain de Lyon, de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, de l'église de Toul, etc. Ses inventaires rendent encore de grands services.

MOINE (Antonin), peintre et sculpteur français, né à Saint-Etienne en 1797, mort en 1849. Il s'occupa d'abord de peinture, et spécialement de paysage, et n'eut que tard la révélation de son talent véritable : il s'adonna alors à la sculpture. Ses bas-reliefs, ses médaillons, qui reproduisaient avec une heureuse fidélité les costumes et les caractères de tête des temps féodaux, furent très remarqués dans une époque où le romantisme faisait fureur. Au Salon de 1833, son *Lutin tourmentant un dragon* obtint un vif succès. Il faut citer encore : *la Chute d'un cavalier*, *une Scène du sabbat*, une statue de *Saint Protais ;* une statue de *Sully*, la décoration de la *Cheminée de la salle des conférences* à la Chambre des députés ; les *Naïades* et les *Tritons* des fontaines de la place de la Concorde, et les *Bénitiers* de l'église de la Madeleine, à Paris. En dépit des succès qu'il avait obtenus, un secret chagrin minait depuis quelque temps Antonin Moine ; un soir, il prit dans une panoplie un pistolet, et se brûla la cervelle. Il n'était âgé que d'une cinquantaine d'années. G. C.

MOINEAU (Ornith.). Les Moineaux qui forment le genre *Passer* de Brisson (*Ornithologie*, 1760), le genre *Pyrgita* de Cuvier (*Règne animal*, 1re édit., 1817) et une partie du genre *Fingilla* de Linné, ont tous, comme notre Moineau vulgaire, des formes ramassées, un bec robuste, conique, avec les bords de la mandibule supérieure légèrement rentrants, des ailes de longueur médiocre, une queue faiblement échancrée en arrière et un plumage de couleurs modestes, gris, brun, noir, roux et marron. Les teintes sont encore moins brillantes chez les femelles et chez les jeunes que chez les mâles qui portent généralement un rabat noir et un capuchon ou des bandes rougeâtres sur la tête.

Nous n'avons pas à décrire ici le Moineau domestique (*Passer domesticus* L.), le *Pierrot* de nos grandes villes, qui est largement répandu sur une grande partie de l'Europe et qui a même été introduit en Amérique. Autour de cette forme bien connue gravitent pour ainsi dire le Moineau cisalpin (*Passer Italiæ* V.), qui remplace le Moineau domestique en Italie et en Sicile, et le Moineau espagnol *Passer hispaniolensis* Tem.), qui habite non seulement l'Espagne, mais le N. de l'Afrique et l'Italie et qui, comme le Moineau cisalpin, se montre aussi à certaines époques dans nos départements méridionaux, où il s'associe au Moineau vulgaire.

Un type légèrement différent nous est offert par le Moineau friquet (*Passer montanus* L.), qui est de taille un peu plus faible et de formes plus sveltes que le Moineau domestique et dont le mâle, dans son plumage de noces, a le dessus de la tête d'un rouge bai, le dos marron, strié de noir, les oreilles marquées d'une tache noire et les ailes ornées d'une double bande blanche. Cette espèce, très commune en Europe, n'habite pas cependant les mêmes localités que le Moineau vulgaire ; elle évite les grandes villes et se tient dans les campagnes, en plein champ ou dans le voisinage des villages, principalement dans les pays accidentés ou montagneux. En automne cependant, les Friquets se mêlent fréquemment aux Moineaux domestiques, aux Pinsons et aux Bruants qui errent en bandes à travers les champs et les landes.

Plus différent encore du Moineau vulgaire est le *Moineau soulcie* (*Passer petronia* L.) que Kaup a pris comme type de son genre *Petronia*. Le Soulcie se reconnaît à sa tête couverte d'une calotte d'un brun grisâtre, bordée de brun foncé et de gris, à son manteau d'un brun cendré rayé de brun noirâtre, à sa gorge ornée, dans le plumage de noces, d'une plaque d'un jaune vif, surtout chez le mâle. Beaucoup plus farouche que le Friquet, qui est déjà moins familier que le Moineau domestique, le Moineau soulcie se plaît dans les pays de montagnes, à l'écart des habitations et ne descend guère dans les plaines qu'à l'approche de la mauvaise saison. Il est plus commun dans le centre et le midi de l'Europe que dans le Nord et s'étend à travers l'Asie centrale jusque dans le N. de la Chine. D'autres Moineaux comme le Moineau espagnol (*Passer salicicola* V.) et le Moineau italien (*P. Italiæ* V.) sont propres aux régions baignées par la Méditerranée ; d'autres, comme le Moineau cannelle (*P. cinnamomeus*), habitent l'Asie méridionale et orientale ; d'autres enfin, comme le Moineau simple (*P. simplex*) et le Moineau de l'Amou-Daria vivent dans les steppes et les déserts de l'Afrique et de l'Asie centrale et se distinguent par leur costume pâle et décoloré des Moineaux de l'Inde et de l'Afrique tropicale.

Les Moineaux ne sont pas toujours granivores, comme on le croit généralement ; ils prennent aussi des insectes, particulièrement dans la saison des nids et donnent d'abord à leurs petits une nourriture animale. Ils rendent donc dans certains cas de grands services à l'agriculture ; toutefois dans les contrées où ils sont trop multipliés, on les accuse aussi, non sans quelques raisons, de causer des dommages aux semailles et aux récoltes. Leur tête a été mise à prix aux Etats-Unis où ils avaient été introduits.

E. OUSTALET.

BIBL. : DEGLAND et GERBE, *Ornithologie européenne*, 1867, t. I, pp. 239 et suiv., 2e édit. — E. OUSTALET, *la Protection des Oiseaux*. — R. B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.* 1888, t. XII, pp. 298 et suiv.

MOINEVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey ; 399 hab.

MOINGS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 311 hab.

MOINGT (*Modonium, de Mondon, Moind*). Com. du dép de la Loire, arr. et cant. de Montbrison ; 1.208 hab. Ville très ancienne, florissante à l'époque gallo-romaine, l'*Aquæ Segetæ* de la *Table de Peutinger*, possédant encore les ruines d'un théâtre, et ayant donné des inscriptions, des colonnes itinéraires et de nombreux débris à la suite de fouilles. Elle était traversée par la voie Bolène allant du Puy à Feurs. Au moyen âge, la seigneurie de Moingt fut donnée par Guy IV en 1223 au chapitre de Notre-Dame de Montbrison ; en 1272, Guy VI lui accorda une charte de franchises ; elle possédait des hôpitaux et des maladreries, et un prieuré de bénédictins relevant de la Chaise-Dieu y fut fondé en 1096 par Hugues, archevêque de Lyon, et Guillaume, comte de Forez. Elle a des sources minérales encore exploitées. Maurice DUMOULIN.

BIBL. : Aug. BERNARD, *Notice sur le théâtre antique... du bourg de Moind*, extr. du t. XIX des *Mém. de la Société des antiquaires de France*. — J.-B. DULAC, *les Ruines de Sainte-Eugénie à Moingt ;* Saint-Etienne, 1876, in-8. — A. BARBAN, *Notice sur les colonnes itinéraires romaines de Moind...;* Saint-Etienne, 1869, in-8. — V. DURAND, *Aquæ Segetæ et la Voie Bolène en Forez ;* Saint-Etienne, 1875, in-8. — Du même, *Chartre de franchises de Moind*, dans *Bull. de la Diana*, II, 321. — Sur les fouilles, V. *Bull. de la Diana*, I, 45, 137, 172 ; II, 33, 72, 84, 102, 116.

MOINODAPHNIA (Zool.) (V. MOINA).

MOINS se désigne par — ; c'est le signe de la soustraction. Ainsi 6 — 4 se lit six moins quatre. Il a été employé pour la première fois par Rudolph en 1524.

MOINS-VALUE (Constr.). Terme employé dans les séries de prix et dans les cahiers des charges ainsi que dans la vérification et dans le règlement des mémoires, pour désigner une diminution à appliquer sur le prix d'un ouvrage par suite d'une exécution défectueuse, incomplète ou tardive. Les moins-values peuvent porter à la fois sur la fourniture des matériaux (quantité et qualité), sur leur mise en œuvre et sur les retards survenus dans la conduite et dans l'achèvement de la construction. Pour la moins-value à appliquer dans ce dernier cas, retard apporté dans l'achèvement d'une construction, il est utile que le

cahier des charges prévoie une clause synallagmatique de plus-value en cas d'avance dans cet achèvement ou tout au moins s'explique nettement sur l'absence de clause de cette nature, sans quoi la jurisprudence pourrait ne pas décider l'application de la moins-value. Charles Lucas.

MOINVILLE-la-Jeulin. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 218 hab.

MOIRA. I. Mythologie.— La Moira est, dans les œuvres homériques, la personnification du Destin, puissance qui détermine le sort de l'homme, à partir de sa naissance. Elle s'impose même aux dieux et au premier de tous, Zeus; toutefois, elle paraît identique à leur volonté et l'on conçoit qu'ils puissent la transgresser. Cette conception, qui a donné lieu à des dissertations, paraît s'expliquer parce que dans cette société divine calquée sur la société humaine l'idée de la Moira correspond à celle de la coutume. Dans Hésiode, il est question de plusieurs Moires ou Mœres et le symbolisme est mieux marqué; il en énumère trois : *Clotho* la Fileuse, qui sur sa quenouille dévide le fil de l'existence; *Lachesis*, qui détermine sa longueur; *Atropos* l'Inévitable, qui la coupe de ses ciseaux. A Delphes, on vénérait deux Mœres; à Athènes, une seule, Aphrodite Urania, qu'on appelait la plus ancienne des Mœres. Ces fatales déesses étaient dites sœurs d'*Anankè*, la Nécessité, et des Kères, les divinités de la mort, filles de Zeus et de Thémis ou encore de la Terre et de la Mer. Chaque poète modifie leur physionomie d'après son sentiment personnel. Les Romains les introduisirent dans leur mythologie sous le nom de *Parques* (*Parcæ*). — Les artistes les représentent d'abord avec un spectre, signe de la domination (autel du musée du Louvre), plus tard avec des symboles variés; le plus souvent Clotho file, tenant la quenouille; Lachesis marque le destin sur un globe ou bien écrit; Atropos est armée du ciseau, ou d'une balance, ou bien montre l'heure à un cadran solaire. Le bas-relief de Tegel est un des plus connus. Citons encore le remarquable tableau moderne du musée Pitti attribué à tort à Michel-Ange.

II. Zoologie (*Moira* A. Ag.). — Genre d'Echinodermes de la classe des Echinides, ordre des Spatangoïdes, famille des Spatangides. Ces Echinides se distinguent par un test mince, relevé et ovoïde; les pétales sont enfoncés comme dans les Meoma. De plus, l'enfoncement ambulacraire antérieur arrive jusqu'à la bouche. Il y a des fascioles péripétale et latérale. Ex. : *Moira atropos* de la mer des Indes.

MOIRA (Comte de) (V. Hastings [Marquis d']).

MOIRAGE (Techn.) (V. Apprêts, t. III, p. 438).

MOIRANS (*Morginum* de la *Table de Peutinger*). Com. du dép. de l'Isère, cant. de Rives, arr. de Saint-Marcellin; 3.186 hab. Fabriques de soieries et papeteries. Patrie des frères Pâris, les célèbres financiers.

MOIRANS (*Moirencum*). Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude; 1.283 hab. Il se tient à Moirans des foires le 22 de chaque mois, excepté celle d'août qui se tient le lundi après le 10. C'était autrefois le centre d'une baronnie dépendant de l'abbaye de Saint-Claude, et avec la ville de Saint-Claude, le seul bourg franc de la terre de ce nom; c'était aussi le chef-lieu d'un bailliage dont les sentences se portaient par appel à la Grande Judicature de Saint-Claude. Les abbés de Saint-Claude y eurent un atelier monétaire. Le droit de battre monnaie avait été concédé en 1175 à l'abbé Adon II par Frédéric Barberousse; ce droit, confirmé en 1184 par le même empereur à l'abbé Guillaume, et depuis à différentes reprises par l'empereur Henri VI en 1196, en 1311 par Henri, roi des Romains, en 1360 par l'empereur Charles IV, en 1415 par l'empereur Sigismond, demeura aux abbés jusqu'au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui, en déclarant les religieux de Saint-Claude exempts de la juridiction de ses officiers et les autorisant à rendre la justice dans leurs terres par leurs juges, à charge d'appel au parlement de Franche-Comté, se réserva le droit exclusif de battre monnaie et de délivrer des sauf-conduits de guerre; il laissait à l'abbé le pouvoir d'anoblir, de légitimer les bâtards et de faire grâce, concurremment avec lui.

Bibl.: L. Plantet... et L. Jeannez, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France sous Louis XIV*; Lons-le-Saunier, 1855, p. 110.

MOIRAX. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laplume; 552 hab. Le village est groupé autour des ruines d'un prieuré de bénédictins, fondé en 1049. La chapelle, devenue église paroissiale et classée comme monument historique, est l'édifice roman le plus remarquable du département. Une coupole sur trompes surmonte la travée du chœur. Des absidioles orientées s'ouvrent dans le transept. Il y a trois nefs, sous une seule ferme de combles; celle du centre, voûtée en berceau, est contrebutée par les bas-côtés recouverts de voûtes d'arête. Des travaux de restauration de cette église ont été exécutés avec soin depuis près de vingt ans.

MOIRE (Tissage). Les moires sont des tissus de soie qui présentent des effets de marbrures chatoyantes qui varient de formes et d'aspect d'après la direction suivant laquelle on regarde l'étoffe. Le moirage est obtenu, non pas par le tissage lui-même, mais par l'apprêt que l'on donne à l'étoffe tissée. Celle-ci doit être composée d'une chaîne fine et très fournie, tramée suivant l'armure taffetas (ou toile) au moyen d'une trame assez grosse et bien ronde. Elle présente par suite de petites côtes transversales. On fait passer, en les superposant, deux épaisseurs du tissu dans une calandre exerçant une forte pression, de façon que, aux points où deux côtes se trouvent placées l'une sur l'autre, la trame se trouve écrasée et aplatie, tandis qu'elle conserve sa rondeur lorsque la côte de l'une des pièces correspond au sillon qui sépare celles de l'autre. Ce sont ces parties aplaties ou saillantes des côtes qui, en modifiant la manière dont la lumière est réfléchie, déterminent ces effets bien connus du moirage. Les moires se fabriquent en pièces, pour robes riches et habillées, ou en rubans pour garnitures de toutes sortes. P. G.

MOIRÉ métallique (V. Etamage).

MOIRÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt; 209 hab.

MOIRÉ (Isaac), poète français, né au Mans le 9 oct. 1771, mort au Mans en 1840. Ouvrier fileur, il s'engagea en 1792 dans les armées de la République. Puis il connut de nombreux déboires, exerça une infinité de métiers, entre autres ceux de maître à danser et de débitant de tabac, et termina par celui de bouquiniste-brocanteur. Il s'est créé une petite réputation, sous le nom du « Poète rémouleur », par des poèmes sans prétention : *les Souris* (Le Mans, 1818, in-12); *le Greffier* (1819, in-8) et un recueil de *Chansons* (1820, in-12).

MOIREMONT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould, dans la vallée de l'Aisne, à proximité de la forêt d'Argonne; 436 hab. Le village *Morimons*, *Mauri Mons*, s'est formé sous les murs d'une abbaye fondée au commencement du viiie siècle, ruinée au ixe, puis rétablie en 1074 comme abbaye de l'ordre de Saint-Benoît par l'archevêque de Reims. E. Chantriot.

MOIREY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers; 122 hab.

MOIRON. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier; 234 hab.

MOIRY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 324 hab.

MOIS. I. **Astronomie.** — La douzième partie de l'*année* (V. ce mot).

Le *mois solaire* est l'espace de temps employé par le soleil pour parcourir un signe ou 30° (le douzième de l'écliptique). Ces mois sont inégaux à cause du mouvement irrégulier du soleil.

Le *mois lunaire* ou lunaison est le temps compris entre deux phases consécutives de même nom de la lune; on l'appelle *révolution synodique* de la lune. Sa durée est de $29^{j}12^{h}44^{m}2^{s},9$.

Le *mois lunaire périodique* est le temps que la lune emploie pour revenir à une même longitude ou le temps pendant lequel elle effectue sa révolution autour de la terre. On l'appelle aussi la *révolution tropique* de la lune. Sa durée est de $27^j7^h43^m4^s,7$.

Le *mois dracontique* ou *draconitique* ou le *mois de latitude* est l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs de la lune à son nœud ascendant. On l'appelle aussi *révolution dracontique*. Sa durée est de $27^j5^h5^m36^s$.

Le *mois embolismique* ou *intercalaire* est celui qu'on ajoute tous les deux ou trois ans aux douze mois lunaires, dans les calendriers ayant pour base l'année lunaire, afin de rétablir la concordance avec l'année solaire (V. CALENDRIER).

Le *mois anomalistique* ou la *révolution anomalistique* de la lune est l'intervalle de $27^j13^h18^m37^s,4$ qui sépare deux passages consécutifs de la lune au périgée.

CONCORDANCE DES MOIS DANS LES PRINCIPAUX CALENDRIERS. — On trouvera aux mots ANNÉE et CALENDRIER la division de l'année en mois dans les différents calendriers et les noms de ces mois. Le tableau ci-après donne, pour l'année 1898, la concordance des premiers jours de chaque mois dans les calendriers grégorien, julien ou vieux style, israélite et musulman :

ANNÉE GRÉGORIENNE	ANNÉE JULIENNE	ANNÉE JUIVE	ANNÉE MUSULMANE
1er janv. 1898	20 Déc. 1897	7 Tébet 5658	7 Chaabân 1315
13 —	1er Janv. 1898	19 —	19 —
20 —	8 —	26 —	26 —
24 —	12 —	1er Sebat	1er Ramadhân
1er Févr.	20 —	9 —	9 —
13 —	1er Févr.	21 —	21 —
19 —	7 —	27 —	27 —
23 —	11 —	1er Adar	1er Chaouâl
1er Mars	17 —	7 —	7 —
13 —	1er Mars	19 —	19 —
21 —	9 —	27 —	27 —
24 —	12 —	1er Nissan	1er Dhoulcâda
1er Avril	20 —	9 —	9 —
13 —	1er Avril	21 —	21 —
20 —	8 —	28 —	28 —
23 —	11 —	1er Iyyar	1er Dhoulhidjah
1er Mai	19 —	9 —	9 —
13 —	1er Mai	21 —	21 —
20 —	8 —	28 —	28 —
22 —	10 —	1er Sivan	1er Moharrem 1316
1er Juin	20 —	11 —	11 —
13 —	1er Juin	23 —	23 —
19 —	7 —	29 —	29 —
21 —	9 —	1er Tammuz	1er Safar
1er Juill.	19 —	11 —	11 —
13 —	1er Juill.	23 —	23 —
19 —	7 —	29 —	29 —
20 —	8 —	1er Ab	1er Rabi I
1er Août	20 —	13 —	13 —
13 —	1er Août	25 —	25 —
18 —	6 —	30 —	30 —
19 —	7 —	1er Elul	1er Rabi II
1er Sept.	20 —	14 —	14 —
13 —	1er Sept.	26 —	26 —
17 —	5 —	1er Tisri 5659	1er Djoumâda I
23 —	11 —	7 —	7 —
1er Oct.	19 —	15 —	15 —
13 —	1er Oct.	27 —	27 —
17 —	5 —	1er Maresvan	1er Djoumâda II
23 —	11 —	7 —	7 —
1er Nov.	20 —	16 —	16 —
13 —	1er Nov.	28 —	28 —
15 —	3 —	1er Kislev	1er Radjeb
22 —	10 —	8 —	8 —
1er Déc.	19 —	17 —	17 —
13 —	1er Déc.	29 —	29 —
14 —	2 —	1er Tebet	30 —
15 —	3 —	2 —	1er Chaabân
22 —	10 —	9 —	8 —

Il sera facile, en se reportant aux mots ANNÉE (t. III, pp. 47 à 49) et CALENDRIER (t. VIII, pp. 901 et 903), d'établir, pour les années ultérieures, la concordance des mois et des jours. Dans les calendriers grégorien et julien, l'année a la même durée, mais le calendrier grégorien ne compte pas bissextiles, à l'encontre du calendrier julien, les années de siècles non divisibles par 4 ; 1900, non bissextile dans le premier, le sera donc dans le second, et le retard deviendra de 13 jours. Dans le calendrier israélite, le mois est lunaire ; l'année de 12 mois n'a ainsi que 353, 354 ou 355 jours, mais il est intercalé, tous les deux ou trois ans, un 13e mois (second Adar), suivant des règles indiquées au mot CALENDRIER ; l'année 5658 est, du reste, la 15e d'un cycle et l'année 5660 aura 13 mois (année embolismique ou abondante). Dans le calendrier musulman, le mois est aussi lunaire, mais il n'y a plus, depuis Mahomet, de mois intercalaires ; il y a seulement un jour intercalaire (30 Dhoulhidjah) dans les années embolismiques, qui ont ainsi 355 jours, tandis que les années communes n'en ont que 354 ; l'année 1315 est d'ailleurs la 25e d'un cycle et elle est commune, c.-à-d. qu'elle n'a que 354 jours ; l'année 1316, la 26e du cycle, est embolismique et aura 355 jours.

II. Théologie. — MOIS DE FAVEUR et MOIS DE RIGUEUR (V. GRADUÉS).

III. Droit canon. — MOIS DU PAPE ET ALTERNATIVE. La *VIIIe règle de la Chancellerie romaine* porte que tous les bénéfices ecclésiastiques, séculiers et réguliers, avec ou sans charge d'âme, qui deviendront vacants, en quelque lieu et de quelque manière que ce soit, dans les mois de *janvier*, de *février*, d'*avril*, de *mai*, de *juillet*, d'*août*, d'*octobre* et de *novembre* sont *réservés* à la disposition du pape (V. *Réserves apostoliques* en l'art. COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, p. 933). Elle n'admet d'exceptions que pour les bénéfices vacants par résignation, pour ceux dont l'église de Rome et ses cardinaux disposent directement, et pour ceux dont la disposition est réglée par des concordats conclus entre le Saint-Siège et divers Etats. Cette mesure, qui dépouillait les collateurs ordinaires de leurs droits pendant huit mois de l'année, et qui ne leur permettait de l'exercer qu'aux mois de *mars*, de *juin*, de *septembre* et de *décembre*, avait été introduite et développée avec l'habileté subreptice et la ténacité dont la cour de Rome est coutumière dans les entreprises de ce genre. Imaginée par Martin V (1417-31) pendant le trouble du schisme d'Occident, comme expédient temporaire, elle ne devait d'abord produire effet que pendant cinq ans ; et même moins longtemps, si le pape qui l'avait établie mourait dans le cours de ces cinq ans. Pour qu'elle reprît vigueur, il fallait qu'elle fût rétablie par le nouveau pape. De même à l'expiration des cinq années : le pape avait alors la faculté de l'établir de nouveau ou de reprendre l'usage des mandats *de providendo*, des grâces expectatives et des préventions (V. COLLATION DES BÉNÉFICES). Dès le pontificat de Léon X (1513-21), elle fut appliquée sans discontinuation. Les mois du pape sont aussi appelés *mois apostoliques*.

Pour les inciter à la résidence, Innocent VIII (1484-92) accorda aux patriarches, archevêques et évêques, qui s'acquitteraient réellement de ce devoir, la faculté de disposer librement de tous les bénéfices qui deviendraient vacants dans le mois de *février*, d'*avril*, de *juin*, d'*août*, d'*octobre* et de *décembre*. De là, deux séries alternantes, commençant en janvier pour les papes et en février pour les évêques. La résidence était censée être une condition essentielle de cette grâce. Cette disposition fut ajoutée à la *VIIIe Règle de chancellerie*, qui reçut dès lors le titre de *Regula de Mensibus et Alternativa*. — Sous l'ancien régime, la plus grande partie du royaume étant soumise au Concordat français restait étrangère à cette double règle. On disait que les bénéfices y étaient *libres*. Mais cette règle était observée, quoique avec plusieurs diversités, dans les parties appelées *pays de concordat germanique*, *pays d'obédience ou de réserve* et *pays d'usage* (V. FRANCE ECCLÉSIASTIQUE, t. XVII, p. 1057).

E.-H. VOLLET.

MOÏS (V. ASIE [Anthrop.], t. IV, p. 121).

MOISDON-LA-RIVIÈRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant ; 2.577 hab. Nom-

breux étangs. Forêts Pavée et de la Haie-Chérel. Moutons, scierie mécanique, forges.

MOISE (Charp.). Nom que l'on donne à des pièces de bois reliées deux à deux par des boulons et entre lesquelles sont prises plusieurs autres pièces, ainsi maintenues à distance fixe les unes des autres. Les moises sont fréquemment employées dans les ouvrages, tels que pilotis, batardeaux, fermes en charpente à grande portée, etc. Elles ont l'avantage d'une pose simple et rapide ; on les joint ordinairement à mi-bois avec les pièces qu'elles enserrent, et des boulons consolident l'assemblage. L. K.

MOÏSE, libérateur et législateur des Hébreux, moins illustre pour avoir arraché les siens à la dure oppression que faisaient peser sur eux les Egyptiens, que pour leur avoir donné un ensemble de lois destiné à régler leur conduite dans le pays de Chanaan, au seuil duquel il les conduit. Telle est, en deux lignes, la grandiose figure qu'exalte le *Pentateuque* et qui a subsisté à peu près intacte jusqu'à une époque rapprochée de nous ; les travaux de la critique ont définitivement établi, depuis peu, que la personne de Moïse est plus légendaire que réelle et que la législation dont on lui faisait honneur est l'œuvre d'hommes ayant vécu huit ou dix siècles après l'époque de la prise de possession de la Palestine par les Hébreux. — Les descendants d'Abraham s'étant établis en Egypte à la suite de la merveilleuse fortune de *Joseph* (V. ce mot), l'un des fils de Jacob, y avaient pris un extraordinaire accroissement; passés de l'état de famille à celui de peuple, ils devinrent un sujet d'inquiétude pour la dynastie et la nation égyptiennes. Après les avoir assujettis au plus pénible servage, le roi prit le suprême parti de faire mettre à mort par les sages-femmes israélites tous les enfants du sexe masculin, et, cet ordre ayant été méconnu, de les jeter dans le fleuve (le Nil). Sur ces entrefaites naît, dans la famille de Lévi, un garçon de si belle apparence que ses parents font de suprêmes efforts pour l'arracher à la tragique destinée qui l'attend ; force est cependant à la fin de l'exposer sur l'eau dans un coffret soigneusement goudronné. Recueilli par la fille même du roi, Moïse a pour nourrice sa propre mère et est élevé dans le palais du mortel ennemi de sa race. Son nom *Moshéh*, *tiré* (de l'eau) rappellera son émouvant sauvetage. Ne pas trop s'étonner s'il est donné *en hébreu* au jeune enfant par une princesse *égyptienne*, la légende du sauvetage ayant été visiblement suggérée à l'écrivain par le sens naturel du nom de Moïse. Ainsi débute, à la façon d'un conte de fées, la merveilleuse histoire du libérateur d'Israël. Par pressentiment de sa haute destinée, Moïse prend la défense des siens contre les Egyptiens et doit prendre la fuite pour échapper à la vengeance du roi. Les hasards de la route l'amènent au pays de *Madian* (V. ce mot), à l'E. du golfe Elahitique ou d'Akabah ; il y épouse la fille du grand prêtre et devient pasteur de troupeaux. Un jour qu'il se trouvait assez loin de sa résidence ordinaire, dans les vallons du massif sinaïtique, la divinité d'Abraham lui apparut et lui donna l'ordre de regagner l'Egypte pour arracher son peuple au joug du Pharaon et le conduire, à travers le désert, au pays fertile de Chanaan, dont la possession avait été promise aux patriarches. Hésitations de Moïse, qui finit par se rendre près du roi égyptien et lui arrache, à coups de miracle (les plaies d'Égypte), la permission de quitter le pays. Tout ce tableau est très pittoresque et son caractère visiblement légendaire et artificiel ne doit pas faire perdre de vue les beautés de premier ordre qu'il renferme ; l'incident de la mort de tous les premiers-nés est retracé avec une éloquence du plus grand effet, et bien d'autres traits attestent à la fois le talent de l'écrivain et le haut développement littéraire de l'époque qui a donné sa forme au poème de la délivrance d'Egypte. Le peuple israélite s'ébranle enfin, en colonne immense, après avoir célébré la Pâque ; par un anachronisme, ou plutôt un métachronisme très familier aux écrivains juifs, la Pâque, commémoration de la délivrance d'Egypte, est instituée avant l'événement qu'elle est destinée à rappeler ; la même erreur sera reproduite par les *Evangiles*, qui feront instituer la Pâque chrétienne, commémoration du sacrifice de Jésus, par Jésus lui-même avant de marcher au supplice. Au moment où l'on se croyait hors d'affaire, le danger apparaît sous la forme de l'armée de Pharaon, lancée à la poursuite des fugitifs. Que faire ? La mer Rouge (golfe de Suez) barre la route ; Moïse lève sa verge et les flots s'entr'ouvrent pour laisser passage aux Israélites, puis se rejoignent pour submerger avec son armée l'orgueilleux monarque qui s'imagine pouvoir lutter contre les volontés du dieu d'Abraham, protecteur des Hébreux. Le peuple, sauvé, entonne le cantique de la délivrance. Après quelques épisodes, au cours desquels on signale l'intervention amicale de Jéthro, prêtre des Madianites et beau-père de Moïse, ramenant à celui-ci sa femme et ses fils, le peuple doit se préparer, sur l'ordre de Dieu donné à Moïse, à recevoir communication de la loi que le libérateur impose à son peuple, arraché à la servitude égyptienne et destiné à s'installer sans délai sur le territoire de la Palestine. Les Israélites vivaient-ils donc jusqu'à ce jour sans lois, sans coutumes, sans cérémonies religieuses ? Poser cette question, c'est montrer ce qu'il y a de forcé dans ce coup de théâtre d'une législation familiale, civile et rituelle, donnée de toutes pièces et qui suppose avant elle une *tabula rasa*. Ce parti pris dogmatique oblige le lecteur à des concessions excessives ; l'on est subjugué plutôt qu'on n'éprouve une véritable émotion. Nous laissons de côté, pour l'instant, cela va sans dire, les scrupules et les exigences de l'historien, la critique devant, d'une part, reconnaître le caractère absolument légendaire du cadre, de l'autre, rajeunir de huit ou dix siècles la prétendue loi du Sinaï. — La divinité, dans un appareil solennel, du haut du Sinaï que couvre une nuée d'orage, promulgue le Décalogue, puis communique à Moïse une série d'instructions d'un caractère à la fois civil, social et rituel (ch. XX-XXIII de l'*Exode*). Une alliance ou pacte consacre le lien mutuel qui rattache désormais l'un à l'autre et d'une façon indissoluble Yahvéh et Israël. Dieu communique ensuite à Moïse ses instructions sur les dispositions du Tabernacle ou temple portatif, qu'il lui ordonne d'ériger sans délai, et sur l'organisation du sacerdoce. Après l'incident du « veau d'or », scène de rébellion assez singulièrement motivée, qui provoque la fureur de Yahvéh et manque de compromettre tout ce qui a été fait jusqu'ici, Moïse reçoit de la divinité des tablettes ou tables de pierre, destinées à remplacer celles qu'il a brisées lui-même dans un mouvement de sainte colère causé par la défection du peuple ; ces tablettes sont singulièrement saintes, ayant été confectionnées et gravées par Yahvéh lui-même. Après que tous les services du culte ont été aussi minutieusement que luxueusement organisés, — ici l'invraisemblance dépasse toutes les bornes permises, à moins qu'on ne suppose au pied du Sinaï une succursale du quartier Saint-Sulpice, — le peuple israélite, passé de l'état de troupe confuse à celui d'armée innombrable, savamment disposée, quitte la région du Sinaï pour pointer au N., dans la direction du Chanaan. Il est sous la conduite de Moïse, ou plutôt de Dieu lui-même, qui le précède sous la forme d'une colonne de fumée le jour, d'un feu éclatant la nuit. Ici encore, l'excès de la symétrie cherchée par l'écrivain obtient un effet de surprise et d'admiration auprès des lecteurs naïfs, mais laisse froids ceux qui saisissent l'absurdité de cette procession hiératique de deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants, exécutant des marches de champ de manœuvre dans les âpres solitudes de la péninsule sinaïtique. La nourriture nécessaire à l'entretien de cette multitude tombe du ciel et, quand il est besoin, la verge de Moïse fait jaillir l'eau du rocher. Poème désordonné, tour à tour fatigant par ses minuties rituelles, émouvant par des épisodes ingénieux et habilement retracés, rien ne ressemble moins aux conditions des œuvres littéraires modernes que cette épopée de la traversée du désert, où l'on discerne à la fois la plume de plusieurs collaborateurs et la marque du système

théologique des écoles de la Restauration. — Après quelques incidents, nous voici à Kadès, à l'extrême S. du pays de Chanaan. Moïse prépare l'attaque de la terre promise par une exploration qui confirme le florissant état du territoire que Yahvéh a réservé aux siens ; malheureusement, la lâcheté du peuple, reculant devant le danger d'affronter la population indigène, oubliant que le bras de Dieu terrassera l'ennemi à l'appel du clergé, remet tout en question.

La divinité, irritée, condamne le peuple à errer pendant quarante ans dans les solitudes du désert avant d'entreprendre la conquête. Enfin, après être revenus à ce même Kadès (nous devons prévenir que le désordre du poème est ici poussé jusqu'aux dernières limites et que la fameuse légende des quarante années a été fréquemment perdue de vue par l'écrivain), Moïse reprend la marche sur le Chanaan, en redescendant au S. jusqu'à la pointe du golfe Elahitique ou d'Akabah, puis en décrivant à l'E. un immense cercle dont le point terminus sera la région du mont Nébo, ou « plaines de Moab », en face et à la hauteur de la ville de Jéricho, de façon à attaquer la Palestine par l'E. Cette marche stratégique, assez maladroitement motivée par l'écrivain, fait plus que soulever des objections très graves : c'est une pure et simple impossibilité. Au cours de cet itinéraire fantastique, nous relèverons la mort de Marie, sœur de Moïse, la mort d'Aaron, son frère, chef du sacerdoce ; l'épisode des serpents brûlants, la mauvaise volonté des Edomites à l'égard d'Israël, l'intervention du prophète Balaam, soudoyé par les Moabites pour maudire les Hébreux, mais que la divinité contraint de déclarer hautement leurs glorieuses destinées, l'extermination des Madianites, coupables d'avoir corrompu et gagné à leur culte profane les enfants d'Abraham (ailleurs, les Madianites, représentés par Jéthro, beau-père de Moïse, étaient des alliés) ; l'investiture de Josué, lieutenant de Moïse, comme successeur de celui-ci et chargé de procéder à la conquête proprement dite du Chanaan ; la défaite des Amorrhéens ou Chananéens qui occupaient la région du Galaad (rive orientale du Jourdain) ; l'attribution de ce territoire, qu'on n'avait pas, à l'origine, projeté d'occuper, aux tribus de Ruben, Gad et Manassé (demi-Manassé transjordanique). Moïse, averti par la divinité qu'il ne franchira pas le Jourdain, adresse au peuple, groupé dans « les plaines de Moab », en face de Jéricho, de longs discours où il déroule l'avenir ; ces discours, qui forment la première partie du *Deutéronome* (ch. I à XI), sont précieux pour la connaissance des idées théologiques des écoles juives de l'époque de Néhémie et de ses successeurs. La doctrine de la spiritualité divine y est traitée avec une grande sûreté et une incontestable élévation, malgré le parti pris de mettre Israël, l'élu de Dieu, au-dessus de toutes les autres nations. Puis vient une nouvelle édition de la législation, où l'écrivain insiste sans se lasser sur le monopole du sanctuaire central et unique (Jérusalem) et prend des précautions rigoureuses contre tout écart dans le rite et la doctrine. Une note d'attendrissement et de bienfaisance corrige heureusement, en bon nombre d'endroits, le caractère étroit et blessant de ces recommandations, que le souci jaloux de l'orthodoxie rend pénibles au libéralisme des temps modernes. Moïse, comme épuisé par cet effort oratoire, meurt après avoir contemplé du haut du mont Nébo la terre promise, où la divinité, indisposée par un mouvement antérieur d'hésitation, ne veut pas qu'il ait la joie de poser le pied. Seuls, de toute la génération sortie d'Egypte, les deux chefs Josué et Kaleb franchiront le Jourdain. Moïse avait quatre-vingts ans en sortant d'Egypte, cent vingt après la traversée du désert. — La critique historique appliquée aux livres bibliques, dans ses premiers essais, s'est employée à relever les impossibilités dont étaient tissues l'œuvre et la personne de Moïse ; cependant elle n'osait pas s'attaquer à la réalité de ce personnage, considéré comme la clef de voûte de tout le système de la théologie juive. On réduisait alors, par d'habiles atténuations, la figure du libérateur et législateur d'Israël à un rôle de chef politique et d'initiateur. Il aurait conduit d'Egypte en Chanaan non un peuple de deux millions d'âmes, mais une petite peuplade ; il aurait discipliné celle-ci et jeté les bases d'un culte et d'une organisation sociale, que les siècles suivants devaient se charger de conduire à parfait achèvement. Malheureusement, en présence de textes dont les plus anciens, avec la meilleure volonté du monde, ne peuvent être assignés à une époque antérieure au VIIIe siècle av. J.-C. et dont, pour notre part, nous reportons la rédaction, sans exception aucune, à l'époque qui suivit la captivité de Babylone, nous avons le devoir d'être plus rigoureux, disons le mot, plus sincères envers nous-mêmes. Réduit, pour nous prononcer sur la réalité d'un Moïse et de son œuvre, à des documents d'origine juive, dont le caractère tendanciel ne fait plus doute aux yeux de l'exégèse la plus prudente, contraint à considérer comme des illusions les trouvailles bruyantes de gens, généralement étrangers aux études bibliques, qui, tous les dix ans, découvrent dans les documents égyptiens la mention de Moïse et les traces du séjour des Israélites en Egypte et dont un examen attentif fait bientôt reconnaître l'erreur, nous sommes dans l'obligation de considérer le personnage de Moïse comme absolument légendaire, quand même on croirait pouvoir envisager le séjour lui-même, plus ou moins prolongé, d'un groupe de benê-Israël sur la frontière d'Egypte et par suite leur « exode » à un moment donné, comme des faits historiques conservés dans le souvenir d'une série de générations. Auprès de ceux qui seraient désireux de conserver davantage du Moïse traditionnel, nous invoquerons, à l'appui de notre attitude, cette circonstance, si remarquable, que, dans l'ensemble des livres historiques et prophétiques considérés souvent comme les plus anciens documents de la littérature juive, le nom de Moïse n'est prononcé qu'un très petit nombre de fois et que ces mêmes livres ignorent la législation du Sinaï. Aux yeux donc des auteurs des *Nebyim* (seconde partie du recueil sacré hébreu), Moïse n'est qu'un fort petit personnage et il n'arrivera à occuper le premier plan — et à l'accaparer — qu'à partir du jour où les écrivains théocratiques, porte-paroles des prétentions du clergé, se seront emparés de ce nom tout secondaire pour construire autour de lui une merveilleuse légende d'histoire et de législation. — Moïse a-t-il existé ? Sur la foi de quelques textes des *Juges* (I, 16 ; IV, 11), nous voyons en lui un des rares noms de l'époque la plus ancienne d'Israël, qui aient survécu au naufrage où ont sombré les souvenirs nationaux antérieurs à Saül. D'après ces mêmes textes, son souvenir se rattache à un petit groupe de populations d'origine arabe, les Cinéens ou Kénites, dont quelques représentants se maintinrent longtemps au milieu d'Israël. Un autre texte du livre des *Juges* (XVIII, 30) nous apprend que le clergé du sanctuaire de Dan se vantait d'avoir pour fondateur un petit-fils de Moïse (il faut lire en cette place *Moïse* au lieu de *Manassé*) ; c'est là un indice de la tendance, qui devait s'accuser par la suite irrésistiblement, à mêler Moïse aux questions concernant l'organisation du culte. On doit admirer ceux qui, de ce nom sans signification, ont fait une figure dominant tout le développement politique et religieux d'Israël ; mais l'historien manque à sa plus stricte obligation qui, après avoir reconnu le caractère artificiel des documents, entreprend de retracer les phases du passé le plus reculé en s'appuyant sur les créations du dogme.

Il reste à donner quelques brèves indications sur l'ensemble des préceptes, auquel est désormais attaché le titre de « loi de Moïse ». Nous dirons d'abord quelques mots du Décalogue, autrement dit des « Dix Paroles », dont on nous donne une double recension, présentant d'intéressantes variantes (*Exode*, ch. XX ; *Deutéronome*, ch. V). Ce très remarquable essai pour ramener la complication du code législatif à quelques courtes formules, contenant la substance même de la religion juive, n'a, en aucune façon, un caractère archaïque ; c'est le fruit savoureux du prophétisme, résumant ses aspirations en un catéchisme où la

brièveté s'allie très heureusement à une certaine ampleur. C'est la philosophie de la « loi de Moïse » — nous allions dire : la philosophie de ce qu'il y a de meilleur dans la loi de Moïse, — nullement un premier essai, remontant à une époque relativement antique. — En second lieu, signalons le petit code, souvent dénommé *Livre de l'alliance*, par le motif qu'il se trouve placé immédiatement avant la cérémonie de la conclusion du pacte entre Yahvéh et Israël au pied du mont Sinaï (*Exode*, ch. XXI à XXIII). Il y a là une enfilade de prescriptions rituelles, civiles, morales, qui semblent avoir été placées bout à bout sans le soupçon de la plus-value que leur donnerait un classement tant soit peu rationnel ; mais, par sa concision qui nous permet de l'embrasser très rapidement, le « Livre de l'alliance » prend une haute valeur. On l'apprécie d'autant plus qu'on le compare avec d'autres parties du *Pentateuque*, soit avec le *Deutéronome*, qui reprend les mêmes préceptes, mais en les délayant sans nécessité, soit aux fastidieuses descriptions du matériel sacré, des cérémonies du culte et des fonctions du clergé, qui rendent si pénible l'étude de la seconde partie de l'*Exode* et des deux livres du *Lévitique* et des *Nombres*. C'est donc aux chapitres XXI, 1-XXIII, 19, de l'*Exode* que nous renverrons celui qui voudra se renseigner avec précision sur ce qu'il faut entendre par « loi de Moïse ». Pour la date de ce recueil, nous repoussons l'opinion qui le fait remonter au VIIIe siècle av. J.-C. ; d'après la théorie de l'unité de sanctuaire qu'il proclame et en nous appuyant sur d'autres indices encore, nous le tenons pour postérieur à la réforme de Néhémie. — Après l'extrait philosophique de la loi qui forme le Décalogue, après le « Livre de l'alliance » d'une concision presque lapidaire, voici venir un troisième document qui forme le noyau du *Deutéronome* (V. ce mot) et en occupe les ch. XII à XXVI. Nous l'avons suffisamment caractérisé dans ce qui précède ; on dirait que son auteur s'est proposé de commenter et de paraphraser d'une façon oratoire et édifiante la législation d'*Exode* (XXI-XXIII), dont il ne diffère point sensiblement. C'est donc une œuvre contemporaine de la précédente et nous rejetons absolument la vue, trop volontiers acceptée par nombre d'exégètes, qui rapportent la législation deutéronomique à l'époque du roi Josias, aux temps qui précèdent la captivité de Babylone. — Des diverses « éditions » de la loi de Moïse, la plus considérable est constituée par une série de textes, les uns dispersés dans la première partie de l'*Exode*, les autres occupant la dernière partie du même livre, la quasi-totalité du *Lévitique* et formant, en très grande partie, la matière des *Nombres*. En dehors de la caractéristique sommaire de ces textes que nous avons été amené à énoncer au cours de cet article et qui a engagé plusieurs critiques à donner le nom de « code sacerdotal », autrement dit « code du rituel à l'usage du clergé de Jérusalem », à l'ensemble de ces développements, nous renverrons à l'art. PENTATEUQUE et nous rappellerons que le détail accordé ici à des cérémonies et à des formalités rituelles sans nombre, qui n'ont de raison d'être que si l'on imagine les services du culte régulièrement institués dans un sanctuaire unique, ont contraint les critiques à rapporter la composition de la plus grande partie de la loi dite de Moïse aux temps de la Restauration, c.-à-d. à la placer à mille ans de distance de la personne sous le vocable de laquelle les écrivains juifs ont cru devoir abriter leur travail. Ça été là un coup décisif porté à la légende de la « loi de Moïse », d'autant plus que la comparaison du « code sacerdotal » avec la « loi deutéronomique » et le « livre de l'alliance », qui ne se distinguent du premier que par des traits secondaires, amènera prochainement la critique, c'est là notre conviction, à proclamer hautement que les diverses éditions ou recensions de la loi de Moïse, combinées dans la rédaction dernière du *Pentateuque*, sont toutes l'œuvre des écoles de la Restauration. Maurice VERNES.

ASSOMPTION DE MOÏSE (V. APOCALYPSE, t. III, p. 337).

Alchimie. — Plusieurs des ouvrages alchimiques composés par des juifs alexandrins vers le IIIe siècle de notre ère, au contact de la culture grecque et la culture égyptienne et chaldéenne, ont été mis par eux sous le nom du prophète Moïse. Parmi ces livres magiques et astronomiques, on peut citer : *le Saint Livre*, appelé *huitième monade de Moïse; la Chimie domestique de Moïse*, ensemble de recettes pratiques pour le travail des métaux. On attribuait de même à Moïse un procédé pour doubler le poids de l'or. M. BERTHELOT.

BIBL. : RENAN, *Histoire du peuple d'Israël ;* Paris. — VERNES, *Précis d'histoire juive.* — STADE, *Geschichte des Volkes Israël.* — A consulter la bibliographie qui se trouve à l'art. HÉBREU (*Histoire et Religion*), t. XIX, p. 984. — Pour l'étude de la « Loi de Moïse », le seul ouvrage que nous puissions indiquer utilement, malgré de sérieuses réserves sur les conclusions, est la partie de la *Bible* de REUSS, qui traite du *Pentateuque : l'Histoire sainte et la Loi;* Paris, 1879, 2 vol.

ALCHIMIE. — BERTHELOT, *Origines de l'alchimie*, 1885.— Du même, *Introduction à l'histoire de la Chimie au moyen âge*, 1893.

MOÏSE, prince de Valachie. Comme pour tous les princes de Valachie au commencement du XVIe siècle, la chronologie de son règne est loin d'être fixée. Il aurait régné de 1529-30, d'après M. Xénopol. Son père s'appelait Vladislav. Tué par Vlad IX, qui l'avait remplacé (1530).

MOÏSE BEN HANOCH, rabbin de Cordoue, florissant vers la fin du Xe siècle. Il fit partie d'une délégation de rabbins envoyée à l'étranger par l'académie de Sora pour recueillir des fonds. Il fut fait prisonnier sur la côte d'Italie par l'amiral espagnol Ibn-Roumahis, amené à Cordoue où ses coreligionnaires le rachetèrent de la captivité. Un jour, il se rend à l'école talmudique de cette ville, il y trouve un rabbin expliquant mal le Talmud. Moïse intervient, fait des objections, résoud les difficultés et convainc si bien son auditoire de sa supériorité, que le rabbin, tout étonné, le prie de prendre sa place. Peu de jours après, Moïse est acclamé rabbin de Cordoue et, malgré les réclamations de l'amiral Ibn-Roumahis, qui s'est aperçu qu'il a cédé à trop bon compte son prisonnier, cette élection, grâce à l'intervention de Hasdaï, est confirmée par le khalife. Moïse donna un élan inconnu jusqu'alors aux études de l'école de Cordoue, au point qu'elle éclipsa bientôt l'académie de Sora. Cordoue fut désormais le centre talmudique, le centre du judaïsme. P. DEBRÉ.

BIBL. : *Sepher. La Kabbala.* — GRAETZ, *Geschichte der Juden ;* Leipzig, 1868, vol. V, p. 307.

MOÏSE DE KHOREN, écrivain arménien. La tradition le fait naître vers la fin du IVe siècle ; il serait l'un de ces élèves de l'inventeur légendaire de l'alphabet arménien, Mesrop, qui auraient été envoyés à l'étranger pour préparer une traduction arménienne des livres saints ; après un long séjour en Asie Mineure et surtout à Alexandrie, il serait revenu dans son pays où il aurait composé divers ouvrages. Le plus connu, *l'Histoire d'Arménie* (qui aurait été écrit entre 460 et 480), commence avec Noé et se termine vers 430 ap. J.-C., date de la chute du dernier roi de la dynastie des Arsacides ; on attribue encore à Moïse une géographie (sûrement du VIIe siècle), un recueil d'exercices de rhétorique (le livre des Chries), etc. Telle est la légende. L'histoire est encore à faire. Les historiens qui ont examiné avec critique le principal ouvrage de Moïse de Khoren semblent avoir eu le sentiment qu'on ne peut lui attribuer une date aussi ancienne que le Ve siècle et qu'il convient de le faire descendre au VIIe ou au VIIIe ; ni La Croze ni Gutschmid n'ont pu trouver d'arguments décisifs en faveur de cette opinion ; mais M. Carrière a réussi récemment à rendre presque certain le fait que Moïse a utilisé des sources postérieures au Ve siècle ; le caractère tendancieux de nombreux détails s'explique immédiatement dans une œuvre du VIIIe siècle, visant à légitimer les prétentions de la famille des Bagratides. Le succès du travail de Moïse tient à ce que, seul, il fournit une histoire régulière et suivie de la nation arménienne ; son caractère systématique lui a donné auprès des Arméniens une autorité décisive, qui est loin d'être ébranlée. En réalité, la valeur

historique en est à peu près nulle; l'auteur semble n'avoir guère utilisé que des livres traduits en arménien; quand ses sources, fort restreintes, laissent subsister une lacune, il ne se fait pas scrupule de la combler en inventant un roi ou un patriarche; lorsqu'il n'a qu'un nom, il transporte volontiers en Arménie quelque récit de Joseph ou du pseudo-Callisthène, et anime ainsi un personnage dont l'existence seule lui était attestée. L'histoire de Moïse de Khoren est pour la plus grande partie un travail de combinaison et d'imagination, dont l'habileté est attestée par le succès qu'il a rencontré auprès de ses compatriotes et auprès même des savants modernes, mais qui ne peut pas être considéré comme une source historique. A. MEILLET.

BIBL. : Traductions françaises de LE VAILLANT DE FLORIVAL (Venise, 1842) et LANGLOIS (*Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*); Paris, 1869, t. II. Les travaux les plus importants sont mentionnés dans CARRIÈRE, *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*; Paris, 1891. — Du même, *Nouvelles sources de Moïse de Khoren*; Vienne, 1893 (et supplément, Vienne, 1894).

MOÏSE DE MÉSOPOTAMIE (V. JACQUES, évêque de Nisibe).

MOÏSE DE NARBONNE, surnommé maître *Vidal Bellsom* (Belhomme) *Narboni*, médecin et philosophe juif français, né à Perpignan d'une famille originaire de Narbonne vers 1300, mort vraisemblablement en 1362. Il fut initié par son père à la philosophie de Maïmonide, étudia la médecine et l'Ecriture sainte et voyagea en Espagne. Il fut, comme tous ses coreligionnaires, persécuté à la suite de la peste noire. Il était péripatéticien dans le sens d'Averroès, avec un certain penchant pour le mysticisme. Parmi ses ouvrages, tous écrits en hébreu, dont la plus grande partie a survécu et dont on trouvera la liste complète dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXXI, pp. 668-681), nous citerons des *Commentaires* de plusieurs ouvrages d'Averroès ; *la Perfection de l'âme*, écrit entre 1342 et 1349 ; *le Chemin de la vie*, traité de médecine (1350) ; *Commentaire sur le Guide des Egarés de Maïmonide*, écrit de 1355 à 1362, son plus important ouvrage, publié par M. Goldenthal (Vienne, 1852, in-8). Th. RUYSSEN.

BIBL. : MUNK, *Mélanges de philos. juive et arabe* ; Paris, 1859, pp. 502 et suiv. et *passim*, in-8. — STEINSCHNEIDER, *Catalogus libror. Hebræor. in Biblioth. Bodleiana* ; Berlin, 1852-60, in-4, col. 1967 et suiv. — *Hist. littér. de la France*, t. XXXI, pp. 666-681.

MOÏSE GIKATILLIA OU CHIQUITILLA, rabbin, savant grammairien et exégète, florissant à Cordoue dans la première moitié du XIe siècle. Il traduisit en hébreu les ouvrages de H'ayyoudj et les compléta par des vues personnelles. Il composa un traité grammatical (*Sepher zekharim ounkebot*), acquit dans l'exégèse biblique une réputation méritée. De ses traductions bibliques, on ne possède que des fragments et sa grammaire n'existe plus. S. DEBRÉ.

BIBL. : GRAETZ, *Geschichte der Juden* ; Leipzig, 1868, vol. VI, p. 82.

MOISENAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. du Châtelet; 652 hab.

MOISISSURE. I. BOTANIQUE. — Dénomination non scientifique usitée pour désigner des Champignons qui se développent sur les matières organiques (excréments en particulier), ainsi que sur les corps inorganiques humides, et embrassant des genres appartenant à des familles très diverses (Mucorées, Périsporiées, etc.). Types de Moisissures communes : *Mucor mucedo*, *Penicillium*, *Sterigmato cystis*, etc.

II. CHIMIE (V. FERMENTATION, t. XVII, p. 283).

MOISLAINS. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne, sur la Tortille ; 1.488 hab. Dans l'église, coupole peinte et boiseries du XVIIIe siècle.

BIBL. : P. DE CAGNY, *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines* ; Péronne, 1865, t. I, p. 261, in-8.

MOISSAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Saint-Germain-de-Calberte; 529 hab.

MOISSAC. Ch.-l. d'arr. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur la rive droite du Tarn et sur le canal latéral à la Garonne ; 8.797 hab. Stat. du ch. de fer du Midi. Cinq paroisses, petit séminaire, collège communal, nombreux couvents. Bibliothèque publique ; musée de peinture. Important commerce de farines; commerce de grains, de laines, de safran, d'huiles, de vins et de fruits. Fonderies, ateliers de construction mécanique, imprimeries, minoteries.

La ville doit son origine à une ancienne abbaye de Saint-Pierre, fondée, d'après la tradition, par Clovis, mais qui fut établie en réalité par saint Amand, évêque de Maastricht, lorsqu'il se retira en Aquitaine. Très riche à l'époque carolingienne, elle fut affiliée au XIe siècle à l'ordre de Cluny. Gouvernée depuis lors par des abbés laïques, elle entra souvent en lutte avec eux en sollicitant l'appui des comtes de Toulouse. Sécularisée au XVIIe siècle, elle fut convertie alors en collégiale. L'ancienne église abbatiale devenue paroissiale (mon. hist.) forme avec son cloître un des plus curieux édifices religieux de la France. Dans son état actuel, le corps de l'église, construit en briques et formant une seule nef avec abside et chapelles latérales, ne remonte pas au delà du milieu du XVe siècle, mais elle est précédée d'un porche roman du premier quart du XIIe siècle. Cet édifice voûté d'ogive est surmonté d'un étage également voûté, disposé pour la défense et surmonté d'un couronnement qui en l'état actuel n'est que du XVIIe siècle. Il s'ouvre latéralement au S. sur un avant-porche par un portail qui est une page extraordinaire d'iconographie religieuse, et pour lequel on a utilisé des blocs de marbre de monuments antiques. Les deux larges baies du portail, séparées par un trumeau formé d'animaux chimériques superposés, sont surmontées d'un linteau de marbre orné d'admirables rosaces au-dessus duquel un vaste tympan historié représente la scène du jugement dernier. Au N. de l'église s'étend le cloître construit en 1100, formé d'arcades en tiers-point reposant alternativement sur deux colonnes jumelles et sur une colonne isolée dont les chapiteaux historiés sont extrêmement remarquables. Aux angles et au milieu de chaque galerie, les colonnes sont remplacées par de massifs piliers carrés, sur la face intérieure desquels sont représentés en pied des apôtres et un abbé. Dans les bâtiments de l'abbaye, reconstruits au XVIIe siècle et aujourd'hui occupés par le petit séminaire, subsistent quelques parties du moyen âge : une salle capitulaire du XIIIe siècle, un réfectoire de l'an 1200 ou environ, une porte romane, l'ancienne salle des hôtes (XIIe-XVe siècles), quelques débris du petit cloître, et çà et là des vestiges des constructions primitives (IXe et Xe siècles). Dans le palais abbatial se trouvent deux salles romanes avec des peintures du moyen âge, où ont été réunis d'intéressants débris de sculpture.

Groupée autour de l'abbaye, la ville de Moissac eut pour seigneurs ses abbés qui lui octroyèrent au XIIe siècle un consulat et des privilèges municipaux. Prise en 1212 par les croisés, elle se révolta contre eux en 1214, mais fut bientôt réduite et cruellement châtiée. Au XIIIe siècle, le consulat étant devenu le monopole exclusif de certaines familles, la population se révolta contre eux en 1245 et renonça à ses privilèges entre les mains du comte de Toulouse Raimond VII. Ils lui furent rendus par les Anglais qui s'en emparèrent au XIVe siècle et en furent chassés en 1370. Dans le faubourg Saint-Martin, l'église de ce nom est un édifice fort curieux, construit en petit appareil à une époque certainement antérieure au XIe siècle et où l'on distingue facilement des reprises postérieures du XVe. Eglise Saint-Jacques, de style roman moderne. Maisons de bois des XVe et XVIe siècles. Une statue colossale de la Vierge s'élève sur le coteau qui domine la ville. Aux environs de la ville, château de Sainte-Livrade de la fin du XVe siècle, souterrains, refuges, motte féodale ou peut-être tumulus à Saint-Julien.

MOISSAC. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Tavanes; 255 hab.

MOISSAN (Henri-Ferdinand-Marie), chimiste français, né à Paris le 28 sept. 1852. Attaché de 1873 à 1879 au laboratoire de culture du Muséum d'histoire naturelle de Paris, reçu licencié ès sciences en 1877, pharmacien de 1re classe en 1879, docteur ès sciences en 1880 et agrégé des écoles de pharmacie en 1882, répétiteur de physique à l'Institut agronomique de 1879 à 1880, maître de conférences et chef des travaux pratiques à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris de 1879 à 1883, M. Henri Moissan a succédé en déc. 1886 à Bouis comme professeur de toxicologie à cette dernière école. L'année suivante, l'Académie des sciences de Paris lui a décerné le prix Lacaze pour ses belles recherches sur les propriétés du fluor, qu'il a le premier isolé (V. Fluor), puis liquéfié, et, en 1891, elle l'a élu membre de sa section de chimie en remplacement de Cahours. Il était déjà, depuis 1888, membre de l'Académie de médecine. Dans ces dernières années (1893-94), il est parvenu, plus heureux que ses devanciers (V. Diamant, t. XIV, p. 427), à obtenir artificiellement des fragments de diamant véritable, d'un demi-millimètre de diamètre, en traitant dans son four électrique et par une température de 3.500° C. du fer ou de l'argent en présence d'un excès de carbone et en laissant ensuite refroidir brusquement le métal saturé de charbon. Ce résultat a eu, de même que l'isolement du fluor, un grand retentissement. M. Moissan a, du reste, beaucoup d'autres titres à la célébrité. A mentionner, notamment, ses savantes études sur les oxydes de fer, sur le chrome et ses composés, sur les fluorures de phosphore, d'arsenic et de carbone, sur les carbures métalliques, sur les diverses variétés de graphite, sur le tungstène, qu'il a obtenu en grande quantité en réduisant, dans son four électrique, l'acide tungstique par le charbon. Tous ces travaux ont été, de sa part, l'objet de nombreux mémoires insérés principalement dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, dans le *Bulletin de la Société chimique de Paris* et dans les *Annales de chimie et de physique*. Il a fait paraître à part : *Sur les oxydes métalliques de la famille du fer*, thèse de doctorat (Paris, 1880, in-4) ; *Série du cyanogène*, thèse d'agrégation (Paris, 1883, in-8) ; *Recherches sur l'isolement du fluor* (Paris, 1887, in-8). Il a rédigé, pour l'*Encyclopédie chimique* de Frémy, les art. *Chrome*, *Fer* et *Manganèse*. L. S.

Bibl. : H. Moissan, *Notice sur ses travaux scientifiques*, Paris, 1885, in-8.

MOISSANNES. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Saint-Léonard ; 755 hab.

MOISSAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vertaizon ; 1.230 hab.

MOISSELLES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen ; 234 hab.

MOISSEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château ; 670 hab.

MOISSIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire ; 551 hab.

MOISSON (Agric.). La moisson est l'ensemble des travaux nécessités par la récolte des céréales. C'est une des opérations agricoles les plus importantes, qui doit être préparée longtemps à l'avance. Les chariots destinés à transporter les gerbes doivent être prêts, de même les harnais. La fabrication préalable des liens est également de la plus grande importance ; ceux-ci sont généralement en paille de seigle, qui est souple et résistante, surtout lorsqu'elle a été mouillée quelques jours à l'avance. Il en est de même des liens de tilleul qu'on emploie dans quelques régions ; ceux-ci ont même l'avantage de pouvoir servir pendant plusieurs années. — On s'assurera aussi, plusieurs jours avant l'époque présumée de la moisson, du nombre d'hommes nécessaires pour accomplir ce travail ; à ce point de vue, on admet, d'une manière générale, que si la moisson est faite sans le secours d'aucune machine, le fauchage et le liage exigent en moyenne cinq ou six journées d'ouvriers par hectare.

Epoque de la moisson. — Une céréale est bonne à moissonner quand ses tiges ont une couleur jaune légèrement verdâtre, et lorsque le grain a acquis une consistance telle qu'il se laisse pénétrer par l'ongle, mais sans toutefois avoir acquis toute sa dureté normale. En général, il faut moissonner un peu avant la maturité complète, pour ne pas perdre de grains, ce n'est que pour la récolte des grains de semence qu'on attend la maturité parfaite. La céréale étant coupée un peu prématurément, la paille qu'elle fournit est plus tendre, plus souple, plus nutritive, l'égrenage est insignifiant, et le grain a plus de qualités marchandes. Mais, lorsqu'on récolte ainsi, les grains s'altéreraient infailliblement, si on les liait immédiatement en gerbes ; il faut donc avoir recours au *javelage* (V. ce mot), ou mieux encore à la mise en *moyettes* (V. ce mot). On a fait des expériences nombreuses dans le but de montrer les avantages que présente une telle façon d'agir. Sans parler de celles exécutées par MM. Payen et Pommier en 1860 à la ferme de Fouilleuse, nous mentionnerons celles plus récentes du professeur A. Nowacki, de Zurich, qui a moissonné du blé à quatre époques successives, et chaque fois en a égrené immédiatement une partie, tandis que l'autre était mise en moyettes et battue seulement après maturation complète. Ces expériences sont consignées dans le tableau ci-dessous :

DÉSIGNATION		EAU pour cent de grain	POIDS de 100 grains secs	DENSITÉ du grain	VOLUME de 100 grains
			gr.		c.c.
1re récolte (grains tout verts).	Battage immédiat......	51,47	2,850	1,200	5,307
	Moyettes	11,82	2,970	1,401	2,405
2e récolte (grains encore laiteux).	Battage immédiat......	47,69	3,580	1,229	5,165
	Moyettes	11,67	3,700	1,400	2,998
3e récolte (grains encore attaquables par l'ongle).	Battage immédiat......	25,73	4,186	1,336	4,283
	Moyettes	11,61	4,220	1,397	3,428
4e récolte (grains durs, inattaquables).	Battage immédiat......	12,23	4,218	1,391	3,519
	Moyettes	11,57	4,193	1,386	3,425

Coupe des céréales. — Les céréales peuvent être coupées : 1° avec la *faucille* ; 2° avec la *sape* ; 3° à la *faux* ; 4° à la *moisonneuse* mécanique (V. ces mots). Remarquons seulement qu'un bon ouvrier fait par jour : à la faucille, 18 à 20 ares ; à la sape, 30 à 40 ares ; à la faux, 40 à 60 ares. La récolte d'un hect. de blé, avoine, orge ou seigle, exige donc : à la faucille, 5 à 6 journées d'homme ; à la sape, 3 journées ; à la faux, 2 à 2 1/2. — Les récoltes couchées ou versées sont généralement coupées à la sape. Dans les régions du Nord, de l'Est et du Midi, où la paille a une certaine valeur et où les gerbes sont conservées pendant plusieurs mois en granges ou en meules, on coupe les céréales à quelques centimètres seulement au-dessus du sol. Dans les contrées où les tiges des céréales deviennent très longues et où on apprécie peu la paille, on coupe au tiers inférieur de la hauteur, c.-à-d. qu'on laisse un chaume qui a 30, 40 ou 50 centim. de hauteur suivant l'élévation de la plante ; ce chaume est fauché apres le battage, qui dans ce cas a généralement lieu en plein air ; tel est notamment le mode de procéder dans une grande partie de la Bretagne, de la Touraine et de l'Anjou.

Opérations qui suivent la coupe des céréales. Ces opérations sont : d'abord le *javelage* (V. ce mot) qui est toujours utile, par suite de l'influence favorable exercée sur le grain par le soleil et la rosée. Il rend aussi le bat-

tage plus facile. L'avoine peut rester plusieurs jours en javelles sans souffrir, mais le seigle et l'orge, qui germent facilement, doivent être laissés moins longtemps. Puis la mise en *moyettes* (V. ce mot). Comme cette opération exige une dépense de 6 à 10 fr. par hectare, quand le temps ne présage ni pluie ni orage, on peut remplacer très économiquement les moyettes par les *dizeaux* circulaires. Ceux-ci sont faciles à établir : on dresse une gerbe sur le sol et on l'entoure de 4, 6 ou 8 autres gerbes, selon leur volume, en ayant soin d'éloigner un peu de leur partie inférieure la gerbe qui occupe le centre; puis on couvre les épis avec une forte gerbe en forme d'entonnoir. Qu'on fasse des moyettes ou des dizeaux, on termine par un *râtelage*, qui se fait au râteau à main ou au râteau à cheval, et qui a pour objet de ramasser les tiges de céréales restées çà et là sur le sol après la mise en gerbes.

Rentrée de la récolte. — *Charrois*. Mais il ne suffit pas d'agir rapidement dans les opérations qui précèdent, il faut aussi rentrer définitivement la récolte, lorsqu'on a l'habitude d'engranger ou quand on fait des meules. Comme le fait remarquer M. Pons-Tande, la rentrée de la moisson est de tous les travaux agricoles celui qui demande le plus d'activité. — Un homme charge sur les voitures de 600 à 800 gerbes et en décharge en grange de 400 à 500 dans sa journée. On peut se servir de chariots à un, deux ou trois chevaux ; toutefois Mathieu de Dombasle recommande de préférence l'emploi des chariots attelés d'un seul cheval, ce qui avance la besogne, mais exige un grand nombre de chariots; il faut, si l'on veut que le service ne chôme jamais, en employer six ou sept. Aussitôt qu'un chariot plein est arrivé dans la cour de ferme, on dételle le cheval et on l'attelle à un chariot vide pour retourner au champ (V. Moissonneuse). A. Larbalétrier.

Bibl. : C.-A. Garola, *les Céréales ;* Paris, 1894, in-16. — P. Joigneaux, *le Livre de la ferme ;* Paris, 1886, t. I. in-4. — G. Heuzé, *la Pratique de l'agriculture;* Paris, 1891, t. I, in-18. — Moll et Gayot, *Encyclopédie pratique de l'agriculteur;* Paris, 1879, t. X, in-8.

MOISSON. Com. du dép. de Seine-et Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 436 hab.

MOISSON-Desroches (Pierre-Michel), ingénieur français, né à Caen le 9 juil. 1785, mort à Paris le 30 mars 1865. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1806, le premier de sa promotion, puis de l'Ecole des mines, promu ingénieur en 1810, il prit sa retraite, en 1848, comme ingénieur en chef. Il fut l'un des fondateurs de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, où il professa de nombreux cours et où il eut pour élèves Boussingault, Fourneyron, etc. Il prévit, l'un des premiers, l'extension que devait prendre l'application de la vapeur aux moyens de transport et proposa même à Napoléon Ier, dans un *Mémoire sur la possibilité d'abréger les distances*, la création de sept lignes ferrées reliant à Paris les extrémités de l'empire. Il apporta d'importantes améliorations dans l'exploitation des mines, en substituant, notamment, l'emploi de la vapeur à celui des chevaux. Ses écrits ne comprennent que des mémoires ou rapports sur ses travaux et quelques brochures sur des sujets de métaphysique. L. S.

FIN DU TOME VINGT-TROISIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.